Digitized by Google

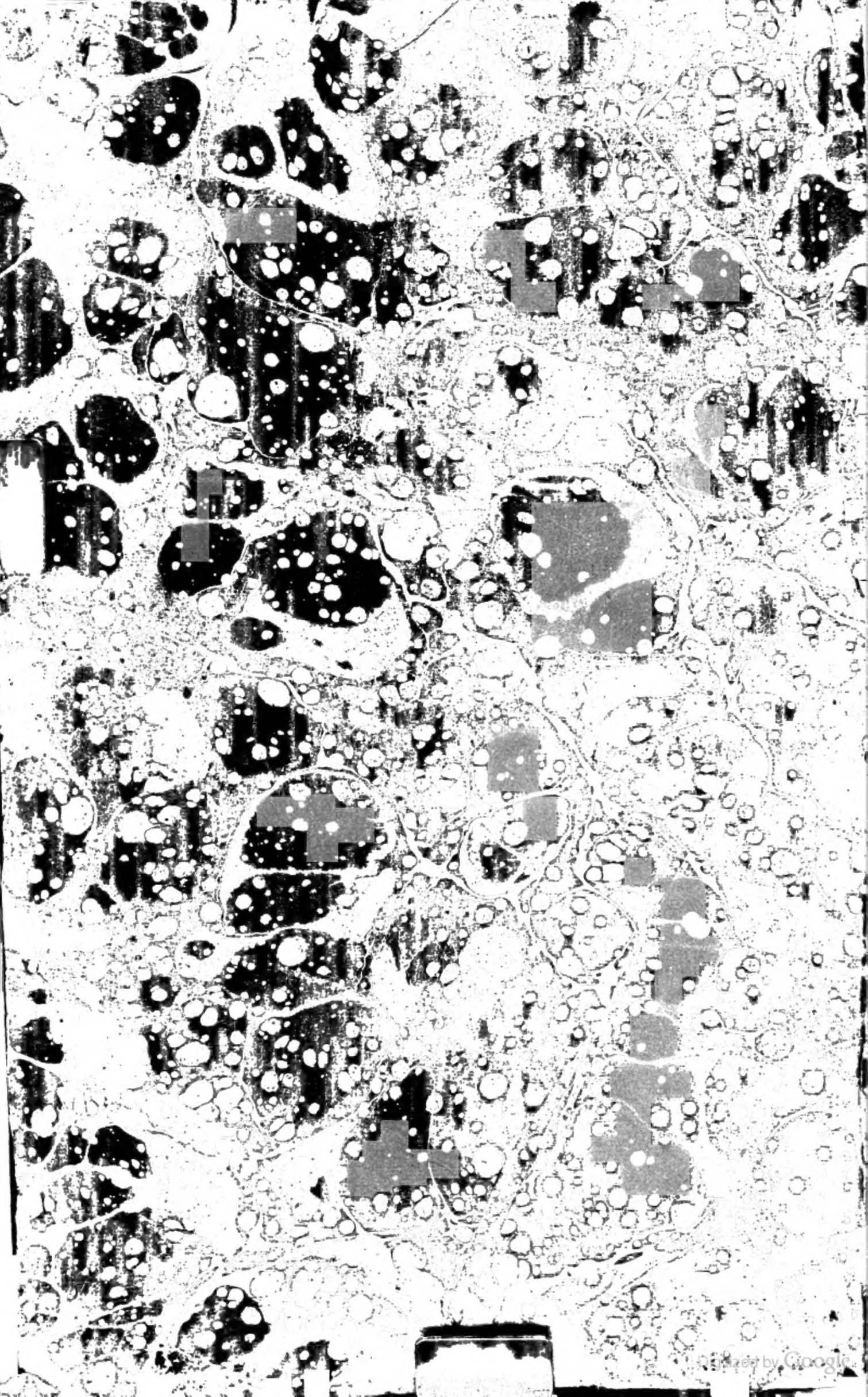

Digitized by Google

XVIII-233
MOR dia

Digitized by Google

9(=D)(03)

BIBLIOTECA DE RAFAEL DE UREÑA
VOLUMEN 2987
ESTANTE 2
TABLA 6

LE GRAND DICTIONNAIRE HISTORIQUE DU MORÉRI.

NOUVELLE ET DERNIERE ÉDITION.

TOME TROISIÈME.

COM.

Digitized by Google

Chez
LE MERCIER, rue S. Jacques, au Livre d'or.
DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
JEAN-THOMAS HERISSANT, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.
BOUDET, rue S. Jacques, à la Bible d'or.
VINCENT, rue S. Severin.
LE PRIEUR, rue S. Jacques, à la Croix d'or.

Digitized by Google

A(032)
II b
M 85 2

LE GRAND DICTIONNAIRE HISTORIQUE,

OU

LE MÉLANGE CURIEUX DE L'HISTOIRE SACRÉE ET PROFANE,

QUI CONTIENT EN ABRÉGÉ

L'HISTOIRE FABULEUSE

Des Dieux & des Héros de l'Antiquité Païenne:

LES VIES ET LES ACTIONS REMARQUABLES

Des Patriarches; des Empereurs; des Rois; des Princes illustres; des Grands Capitaines; des Papes; des saints Martyrs & Confesseurs; des Peres de l'Eglise; des Evêques; des Cardinaux & autres Prélats célébres; des Héréſiarques & des Schiſmatiques:

L'Hiſtoire des Religions & Sectes des Chrétiens, des Juifs & des Païens:

Des Conciles généraux & particuliers:

Des Auteurs anciens & modernes; des Philoſophes; des Inventeurs des Arts, & de ceux qui ſe ſont rendus recommandables en toute ſorte de Profeſſions, par leur Science, par leurs Ouvrages, & par quelque action éclatante:

L'ÉTABLISSEMENT ET LE PROGRÈS

Des Ordres Religieux & Militaires; & LA VIE de leurs Fondateurs:

LES GÉNÉALOGIES

Des Familles illuſtres de France, & des autres Pays de l'Europe:

LA DESCRIPTION

Des Empires, Royaumes, Républiques, Provinces, Villes, Iſles, Montagnes, Fleuves & autres lieux conſidérables de l'ancienne & de la nouvelle Géographie, où l'on remarque la ſituation, l'étendue & la qualité du Pays; la Religion, le Gouvernement, les Mœurs & les Coutumes des Peuples:

Par Mre LOUIS MORÉRI, Prêtre, Docteur en Théologie.

NOUVELLE ÉDITION, dans laquelle on a refondu les Supplémens de M. l'Abbé GOUJET.

Le tout revu, corrigé & augmenté par M. DROUET.

TOME TROISIÉME.

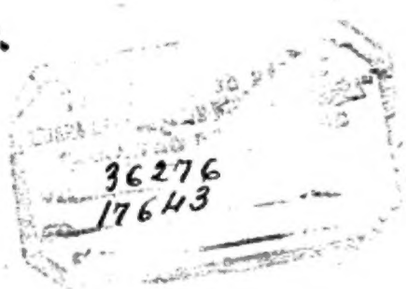

A PARIS,

CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. D. CC. LIX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE GRAND DICTIONNAIRE HISTORIQUE, OU *LE MÉLANGE CURIEUX* DE L'HISTOIRE SACRÉE ET PROFANE.

C C

CETTE lettre, qui a la troiſiéme place dans l'alphabet des Latins, & dans celui des langues vivantes de l'Europe, ſemble tirer ſon origine du *Caph* des Hébreux. Selon le ſentiment de Scaliger, le C eſt la moitié du K des Grecs ; car ſi l'on retranche la colonne de cette lettre, les deux pointes qui reſtent, forment le C, en les arondiſſant pour en rendre la figure plus aiſée. Elle a différentes prononciations : elle ſe prononce d'ordinaire comme un K devant les voyelles A, O, U, à moins qu'il n'y ait une cédille : ce qui fait une lettre que les imprimeurs nomment un *C à queue*, qui déſigne qu'il faut le prononcer comme une S ; mais devant les voyelles E & I, elle ſe prononce toujours comme une S. Dans ce cas, les Italiens la prononcent par *Ch*, & les anciens Romains la prononçoient apparemment de la même maniere, puiſqu'on voit dans les anciennes inſcriptions *Cheionius*, pour *Ceionius*. Le P. Mabillon remarque que Charlemagne écrivoit ſon nom par un C, (*Carolus*) au lieu que les rois de la ſeconde race nommés *Charles* l'écrivoient par un K, (*Karolus.*) Chez les Latins, le G prenoit quelquefois la place du C, mais ſur tout quand il précédoit une N, comme *Gneius* pour *Cneius*. Ils écrivoient indifféremment *Viceſimus* & *Vigeſimus*, & le C ſe changeoit en G dans les mots compoſés de *Centum*. On a trouvé un ſi grand rapport entre le C & le Q, que pluſieurs grammairiens ont voulu rejetter le Q comme une lettre ſuperflue, prétendant que le C & l'U peuvent ſuffire. La différence de ces lettres eſt pourtant ſi néceſſaire, que nous voyons que les anciens poëtes emploient le C où nous mettons un Q, lorſqu'ils veulent diviſer le mot. Ainſi Lucrece a dit *cuiret*, triſſyllabe, pour *quiret ;* & Plaute *acua* & *relicuus* pour *aqua* & *reliquus*. Auſone parle ainſi de ces deux lettres :

Prævaluit poſtquàm Gammæ vice functa priùs C
Atque aliam pro ſe titulo replicata dedit Q...

La lettre C étoit nommée la lettre fatale, parceque, chez les Romains, c'étoit dans les cauſes capitales une marque de condamnation, de même que l'A en étoit une d'abſolution & de pardon. Comme le C exprimoit ſouvent chez les Latins le nom propre *Caius*, auſſi le C renverſé ſignifioit *Caia*, nom de femme. Au reſte la lettre C exprimoit le nombre de cent, & avec une barre pardeſſus C, cent mille ; comme encore aujourd'hui dans le chiffre romain. Suidas remarque que le K romain ſe mettoit d'ordinaire ſur les ſouliers des ſénateurs, comme une maniere de C ou de lune.

Appoſitam nigræ lunam ſubtexit alutæ. Juvenal. *Satir.* 7.

Le C ſignifie auſſi *Conſule*, & deux CC *Conſulibus.* * Plaute, *Ciſtell. Act.* 2, *ſc.* 1. Auſon. *de litter.* Pierius, *liv.* 7, *hierogl. c.* 23. Voſſius, *de grammatic.*

CAA

CA, premiere partie d'un Tchag ou cycle de dix années, que les Cataïens font rouler avec un autre cycle de douze, pour compoſer une période de ſoixante ans, qui ſert à marquer les caracteres de leurs années, &

de leurs époques. * D'Herbelot, *bibliothéque orientale.*

CAAB ou CAB-BEN-ZOHAIR, poëte diſtingué parmi les Arabes, étoit auſſi un des rabbins, parmi ceux qui avoient embraſſé le judaïſme. Mahomet le haïſſoit, & il fit la guerre aux tribus arabes qui profeſſoient le judaïſme, dans le deſſein de ſe ſaiſir de lui, & de le faire mourir, pour ſe venger d'un poëme ſatyrique contre ſa ſecte & ſes impoſtures particulieres. Caab échapa pendant quelque temps à ſa fureur; mais lorſque Mahomet fut devenu maître de l'Arabie, Caab craignant de tomber entre ſes mains, il ſe réconcilia avec lui, en ſe faiſant mahométan, & dans tous les endroits de ſon poëme, où il avoit mis le nom de cet impoſteur, il mit celui d'Abubeker. Comme ces baſſeſſes ne gagnoient pas encore le cœur de Mahomet, Caab le prit par l'endroit le plus foible, en faiſant un poëme à l'honneur d'une de ſes maîtreſſes, qu'il aimoit éperdument. Ce moyen criminel lui réuſſit auprès d'un homme, que mille déſordres avoient fait monter au degré où il étoit parvenu. Mahomet lui donna ſon amitié, & le conſidéra depuis ce temps-là comme un de ſes plus chers favoris. Il lui donna même le manteau qu'il portoit, & que Moavias acheta dans la ſuite, quand il parvint à l'empire. Depuis ce temps-là, lui & tous ſes ſucceſſeurs de la maiſon d'Ommiah, le porterent dans les occaſions diſtinguées. On dit que Caab a eu grande part à l'alcoran, ouvrage ſi fécond en impiétés & en rêveries. Selon d'Herbelot, il mourut la premiere année de l'hégire, de J. C. 622. * Prideaux, *vie de Mahomet*, p. 99. D'Herbelot, *bib. orient.*

CAABAH ou KIBLAH, nom que l'on donne au temple de la Mecque, ou pour parler plus exactement, à la tour quarrée qui eſt au milieu de l'amphithéâtre de la moſquée. D'Herbelot dit que *Caabah* eſt un mot arabe qui ſignifie un *dais*, ou une *maiſon quarrée.* Ricaut, *de l'empire Ottoman*, donne une autre ſignification à ce mot. Il dit que *Kiblah*, qui eſt le même que *Caabah*, eſt un mot arabe qui veut dire, un *lieu vers lequel on a le viſage tourné*, & ſe donne par les Turcs à ce lieu de la moſquée de la Mecque, parcequ'ils doivent regarder de ce côté-là en priant. C'eſt pour cela, ajoute Ricaut, que dans toutes les moſquées de la Turquie, il y a une niche à la muraille, du côté qui regarde la Mecque, & que cette niche eſt auſſi nommée *Kiblah.*

CAANTHUS, ſelon la fable, étoit fils de l'Océan, & frere de Mélice. Celle-ci ayant été enlevée par Apollon, Caanthus, que ſon pere envoya pour chercher ſa ſœur, alla trouver ce dieu prétendu, lui redemanda celle qu'il tenoit injuſtement en ſa puiſſance, & n'ayant pu l'obtenir, il mit le feu, de dépit, au bois iſménien. Mais Apollon, en fureur, lui décocha une fléche, dont il le tua. Pauſanias, *livre* 9 de ſa *deſcription de la Gréce*, dit que l'on voyoit ſon tombeau près du temple d'Apollon Iſménien, dans la Béotie. Apollon eut deux enfans de Mélice, ſelon la même fable, Tencrus & Iſménus: il donna au premier l'art de prédire l'avenir, & pour faire honneur à l'autre, il voulut qu'un fleuve portât ſon nom: c'eſt le fleuve que l'on nommoit auparavant *Ladan.*

CAATH, fils de Lévi, pere d'Amram, & aïeul de Moïſe, naquit, ſelon S. Epiphane & la plupart des chronologiſtes, en la 34 année de ſon pere Lévi, c'eſt-à-dire, l'an du monde 2312, & avant J. C. 1723. Il mourut à l'âge de 133 ans, en l'année du monde 2445, & avant J. C. 1590. * *Exod. c.* 6, *v.* 18. S. Epiphan. *in anchorat.* Euſeb. *de præparat. évang. l.* 9. Uſſer. *in annal.*

CAB, meſure hébraïque contenant un peu plus de 90 pouces cubiques d'eau. * Cumberland, *des meſures & des poids des Heb. en anglois.*

CAB-BEN-ZOHAIR, poëte arabe, *cherchez* CAAB.

CABA, *cherchez* CAVA.

CABADE ou CAVADE (*Cabades*) roi de Perſe, fils de Peroſes, ſuccéda l'an de J. C. 486, à Obalas ſon oncle. En 497 il fut chaſſé du trône, parcequ'il vouloit que les femmes fuſſent communes, pour autoriſer le penchant qu'il avoit à la débauche. Blaſe ſon frere fut élu en ſa place; mais quatre ans après, Cabade s'étant ſauvé de priſon, ſous les habits de ſa femme, fit crever les yeux à ſon frere, & remonta ſur le trône. Il perſécuta long-temps les chrétiens, juſqu'à ce qu'un évêque eût chaſſé les démons d'un château, où ce prince trouva de grands tréſors. En reconnoiſſance de ce ſervice, il laiſſa vivre les fidéles en paix. Les Manichéens conſpirerent contre lui, & entreprirent de lui ôter la couronne pour la donner à ſon fils, qui leur promettoit de les favoriſer. Ce projet l'irrita ſi fort, qu'il en fit punir un grand nombre, en chaſſa pluſieurs hors du royaume, & déclara ceux qui y reſtoient, incapables d'exercer aucune charge. Il fit la guerre à l'empereur Anaſtaſe, & en 502 il commença le ſiége d'Amida, ville de Méſopotamie, qui dura cinq mois. Il la prit par la trahiſon des moines, auſquels il fit couper la tête pour les payer de leur perfidie. En 503, la ville fut repriſe. Cabade fit avec Anaſtaſe une paix qu'il renouvella avec Juſtin ſon ſucceſſeur; elle dura quelque temps; & depuis Juſtinien remporta de grands avantages ſur Cabade, par la conduite de Beliſaire. Cabade mourut l'an 531 de J. C. après un régne de 41 ans, en deux fois. Ceux qui ne lui donnent que 35 ans de regne ſe trompent. Son fils Choſroës lui ſuccéda. * Marcellin, *in chron.* Agathias, *liv.* 4. Procope, *de la guerre des Perſes.* Nicephore, *liv.* 16. *hiſt. miſcel. liv.* 152. Theophane. Cedrene. Pagi, *crit. ann. Baron. an.* 481, 496, 501, 530.

CABALE ou CABBALE, ſecte qui a été parmi les Juifs. Ce mot de Cabale eſt tiré de l'hébreu *Kibbel*, qui veut dire, *tradidit, il a enſeigné.* Ainſi les Cabaliſtes ſont des gens qui ſe ſont principalement attachés à la tradition des anciens, ou à la ſcience qui renferme, à ce qu'ils prétendent, tous les myſteres de l'ancienne loi, les ſecrets du nom ineffable de Dieu, les hiérarchies céleſtes, les ſciences des nombres, &c. On croit que cette ſecte étoit déja formée dès le temps de J. C. & que les Juifs viſionaires croyoient même que le Sauveur n'opéroit des miracles, qu'avec le ſecours de la cabale. Les Cabaliſtes diviſent leur ſcience en *Theorétique*, qui ne conſiſte que dans la ſpéculation & dans la recherche de ces myſteres; & en *Pratique*, qui conſiſte dans les taliſmans, & dans la connoiſſance des aſtres; & peut-être dans la magie, & dans la recherche de la pierre philoſophale. Car la cabale eſt la ſource de toutes ces vaines imaginations, qui ſont le fondement de la magie. Il y a pluſieurs Juifs entêtés de cabale, qui s'adonnent à la magie en abuſant du nom de Dieu & des anges, dans la vue de faire des choſes ſurnaturelles. Il y a apparence que la cabale tire ſon origine de la philoſophie de Pythagore & de Platon, que quelques Juifs ont mêlée avec le judaïſme, & chargée d'une infinité de rêveries, nées de l'oiſiveté & de la ſuperſtition; comme cela ſe voit dans les livres d'Adam, d'Enoc, de Salomon, de Zohar, de Bahir & dans pluſieurs autres. Dans les premiers ſiécles de l'égliſe, les hérétiques donnoient facilement dans ces ſuperſtitions cabaliſtes. Les Valentiniens, & ſur-tout les Baſilidiens, y étoient attachés, & on trouve encore des agathes de ces derniers, avec des médailles gravées & chargées de figures hiéroglifiques aſſez ſemblables aux taliſmans judaïques. On voit encore de leur façon quelques-unes de ces figures que les Latins nommoient *Amuleta.* C'étoit un remède préſervatif, qu'on attachoit au cou des enfans, ou même des animaux, contre toutes ſortes de maux, & particulierement contre les enchantemens.

Le P. Kircher Jéſuite, qui s'eſt bien donné de la peine à ces ſortes de découvertes, entre dans un détail plus précis. Il diviſe la cabale en trois parties, que l'on nomme *Gematria, Notarica, & Themura.* La Gématrie eſt une interprétation qui ſe fait, par la tranſpoſition des lettres du mot. Par exemple, il eſt dit dans l'Exode: *Præcedet te Melachi* (id eſt *Angelus meus.*) Les Cabaliſtes trouvent que cet ange eſt S. Michel, parceque les lettres de *Melachi*, étant tranſpoſées font *Michaël.* La Notarique fait de chaque lettre un mot entier, ou explique un mot par un autre qui contient le même nombre. Il eſt

Digitized by Google

écrit dans le Pſeaume 3, *Multi inſurgunt in me.* Le mot hébreu qui ſignifie *multi*, eſt compoſé d'une R, d'un B, d'un I, & d'une M. De-là les Cabaliſtes conjecturent que ces ennemis ſont les Romains, les Babyloniens, les Ioniens, c'eſt-à-dire *les Grecs*, & les Medes. Ils diſoient auſſi que *Macon* eſt le même nom que *Jehova*, parceque les lettres de ces deux mots écrits en hébreu ſont le même nombre de 186. L'art que l'on nomme *Themura* ou *Ziruph*, conſiſte dans le changement des lettres que l'on fait équivalentes en certaines combinaiſons. En voici un exemple dans la langue latine. Après avoir fait la combinaiſon des lettres en cette maniere, AB, CD, EF, &c. on prétend que les deux lettres de cette combinaiſon ſe mettent l'une pour l'autre : & que ce qui ſera écrit DBCF, ſe pourra dire CADE, c'eſt-à-dire, *Tombez*. Cette cabale dans toutes ces trois parties n'eſt bonne qu'à amuſer les petits eſprits ; car pour reprendre les mêmes exemples, au lieu de *Michaël*, ne peut-on pas dire, *Chamiel*, *Kimaël*, &c. c'eſt-à-dire, ange de feu, ange de playes, &c. Par les quatre lettres R, B, I, M, on peut entendre les Rabbins, les Bactriens, les Italiens, & les Moabites. Cette diviſion de la cabale n'eſt qu'une ſuperſtition inventée par les nouveaux Rabbins. Les plus habiles diviſent la cabale en deux parties, l'une appellée *Mercava*, c'eſt-à-dire, *ſcience du chariot*, & l'autre *Bereſith*, c'eſt-à-dire, *ouvrage de la création*. Celle-là conſidere le monde intellectuel, & celle-ci le monde viſible. * Reuchlin, ou Capnion, qui étoit un très-ſavant homme du dernier ſiécle, s'amuſa à écrire ſur cette matiere, *De Cabala & verbo mirifico.* On a imprimé en Allemagne *Ars Cabaliſtica.* On pourra auſſi voir *Porta lucis* de Pic de la Mirande. *Urna mannæ. Liber Jetira.* Le traité des Taliſmans de Gaffarel, le Pere Morin, M. Simon, Athanaſe Kircher, *in œdip. ægyptiac.* Voyez les *remarques ſur l'origine, l'antiquité, les illuſions*, &c. *de la cabale*, par M. de la Nauze, dans les *Mem. de l'Académie des inſcript. & belles lettres*, Tom. IX, p. 37, *& ſuiv.*

CABALE, c'eſt ainſi qu'on nomma en Angleterre un conſeil de confiance que le roi Charles II ſe forma en 1670. Le but de ce prince étoit, dit-on, de ruiner dans ce royaume la religion proteſtante, d'obtenir le ſupport aux catholiques, & de ſe rendre abſolu. Le conſeil ſecret qu'il compoſa devoit l'aider dans ces vues. Ce conſeil fut nommé *Cabale*, parceque les lettres initiales des noms des cinq membres choiſis par le roi, forment ce mot. Ces conſeillers étoient Thomas *Clifford*, qui étoit catholique déclaré ; *Arlington*, ſecrétaire d'état, catholique ſecret ; *Buckingham*, homme de beaucoup d'eſprit, mais dont les mœurs étoient bien éloignées d'être pures, & qui paſſoit d'ailleurs pour n'avoir aucune religion ; *Ahſley*, qui fut enſuite comte de Shaftsbury, un des plus grands génies d'Angleterre : mais ſelon le pere d'Orleans, Jéſuite, dans ſes *révolutions d'Angleterre*, ce ſeigneur n'avoit ni religion ni conſcience ; il étoit ami zélé, & implaçable ennemi ; enfin *Lautherdale*, lequel étoit grand partiſan du pouvoir arbitraire. Ces conſeillers, avec le roi & le duc d'Yorck, formoient, dit-on, tout le conſeil de la cabale. Ce conſeil ſe doutant bien qu'il trouveroit de grandes oppoſitions dans l'eſprit des Anglois, réſolut de lever une armée par terre & par mer. Le prétexte que l'on prit pour armer fut de faire la guerre à la Hollande. La ſuite a montré le peu de ſuccès de cette entrepriſe. * Voyez l'*abrégé de l'hiſtoire d'Angleterre* de Rapin Thoyras, tome III, page 353, & le *ſupplément françois de Baſle*, tome II, page 1.

CABALE, endroit dans la Sicile où Denys le tyran gagna une bataille contre les Carthaginois. * Diodore de Sicile, *liv. 15.* C'eſt auſſi le nom d'une ville de Cilicie. * Appianus. Et d'une ville de Thrace. * Cedrenus & Zonaras. Ces auteurs font encore mention d'un château de ce nom près d'Iconie.

CABALLIN, *Caballinus*, fontaine d'une eau très-claire du mont Helicon dans la Béotie, conſacrée aux Muſes. Les Grecs la nommoient *Hippocrene*, c'eſt-à-dire, *fons equi*, la fontaine du cheval ; parceque le cheval Pegaſe après avoir frapé une roche de ſon pied, en fit ſortir une fontaine : ce qui fait que Strabon la nomme *le Pegaſe.* Perſe, en parlant de cette fontaine dans ſon prologue, aſſure qu'il n'y a jamais bu :

Nec fonte labra prolui Caballino.

Et Properce, liv. 3, élégie ſeconde, v. 1.

Viſus eram molli recubans Heliconis in umbra,
Bellerophonteæ qua fluit humor equi.

Stace dit :

Pendentis bibit ungula liquorem.

* *Liv. 2, Silv. 7, in Genethliaco Lucani, v. 4.*

CABALLO (Emanuel) illuſtre Génois, a immortaliſé ſon nom par une entrepriſe très-hardie qu'il fit, pendant que les François aſſiégeoient la ville de Gènes. Après ſeize mois de ſiége, les François qui s'étoient emparé de la citadelle, avoient réduit les Génois à la derniere extrémité. Un vaiſſeau génois chargé de vivres & de munitions parut près de la ville ; & ne ſachant pas que la citadelle étoit priſe, alla s'y ranger, dans le deſſein d'éviter la flotte des ennemis. Les Génois s'étant apperçu de cette erreur, ne ſongeoient plus qu'à ſe rendre, lorſque le brave Caballo demanda un vaiſſeau pour délivrer celui qui étoit pris. Une troupe de jeunes gens ſe joignirent à lui, & ils tirerent droit à la citadelle, paſſant au milieu des François, malgré les continuelles décharges que l'on faiſoit ſur eux. Lorſqu'ils y furent arrivés, Caballo coupa les cordages du vaiſſeau qui y étoit arrêté, & l'emmena dans la ville. Cette action généreuſe fut ſuivie des acclamations & des applaudiſſemens de tous les Génois, qui regarderent Caballo comme le libérateur de la patrie, & lui rendirent des honneurs extraordinaires. Cela arriva en 1513. * Ub. Foglieta, *elog. clar. viror.* *

CABALLO (François) de Breſſe en Italie, fut un médecin très-célébre à la fin du XVe ſiécle, & au commencement du XVIe. Il profeſſa la médecine à Padoue avec beaucoup de réputation. Il mourut à Breſſe même dans un âge très-avancé l'an 1540, ou environ. On a de lui un livre où il traite de l'animal qui entre dans la thériaque. Il ſe trouve avec les conſeils d'Antoine Cermiſoni, imprimé à Veniſe en 1503, *in-fol.* & il a été ſouvent réimprimé depuis dans d'autres collections. La derniere édition eſt de Nuremberg en 1652, *in-fol.* avec les ouvrages choiſis de médecine de Barthelemi Montagnana. * *Voyez* Manget, *bibliot. ſcript. medic. libro tertio, tom. 2, pag. 1 & 2.*

CABALLUS, ſelon d'autres CAVALLUS (Bonaventure) évêque de Caſerte, étoit originaire d'Amanthée dans le royaume de Naples, d'une famille illuſtre qui eſt encore aujourd'hui une des patriciennes de Veniſe où elle fleurit. On le deſtinoit au ſiécle, & ſa mere combattoit le penchant qu'il avoit à embraſſer l'état eccléſiaſtique, pour lequel ſeul il avoit de l'inclination. La mort de ſa mere, arrivée lors du grand tremblement de terre qui fit beaucoup de ravages en Calabre l'an 1637, le laiſſa libre de ſe déterminer lui-même. Caballus entra dans l'ordre des Minimes, où on lui donna le nom de Bonaventure, au lieu de celui de Jean-Baptiſte qu'il avoit reçu au baptême. Après avoir étudié à Naples, à Rome & à Boulogne, & avoir enſeigné lui-même, il prêcha en différens endroits, & s'acquit une grande réputation d'éloquence. La république de Veniſe voulut être témoin de ſes talens, elle le fut, y applaudit, & lui offrit de riches préſens ; & Caballus ayant refuſé de les recevoir, la république les lui envoya à Amanthée. L'empereur Léopold le fit auſſi venir à Vienne, où Caballus ſatisfit l'empereur & toute ſa cour. L'empereur imita la conduite des Vénitiens ; il offrit à Caballus de grands préſens en argenterie. Caballus, par tout également déſintéreſſé, s'excuſa de les accepter, & il fallut encore les lui faire tenir à Amanthée. Son ordre, flaté de ſon mérite, le nomma commiſſaire général ; & le 10 décembre 1669, il fut

nommé à l'évêché de Caſerte, qu'il eut beaucoup de peine à accepter. Caballus, quoiqu'évêque, continua ſa maniere ordinaire de vivre & de s'habiller, & il fut le pere des pauvres; il mourut le 10 juin 1689. Comme ſes immenſes charités lui avoient fait contracter quelques dettes, la chambre apoſtolique ſe chargea de les payer. Caballus eſt auteur de l'ouvrage ſuivant: *La Vita di Nicol. Albergati*, imprimé à Rome en 1654, *in*-4°. * Ughelli, *Ital. ſacra*, tom. VI, pag. 516, &c. *Supplément françois de Baſle*, tome II, page 8.

CABANE (Raimond) étoit un jeune Saraſin, ainſi nommé, parceque Raimond de Cabane, major-dome ou principal officier de la cuiſine de Charles II, roi de Naples, l'avoit acheté d'un corſaire, l'avoit fait inſtruire & baptiſer, & lui avoit permis de prendre ſon ſurnom, après lui avoir fait impoſer au baptême celui de Raimond. Le Saraſin plut à ſon maître, & s'éleva par dégrés: il devint intendant de la cuiſine, amaſſa beaucoup de bien dans ce poſte, & ſe fit aimer de tous les ſeigneurs de la cour. De ce premier grade, il paſſa à la garde-robe du roi, & fut armé chevalier à la recommandation de la ducheſſe de Calabre. Il épouſa enſuite la Catanoiſe: cette femme avoit été d'abord l'épouſe d'un pêcheur; mais ayant été choiſie pour être la nourrice du jeune prince Louis, & n'ayant pas moins d'eſprit que d'ambition & de ſoupleſſe, elle s'étoit acquis un grand crédit, & étoit dans une haute faveur, lorſque Raimond Cabane l'épouſa. Raimond fut revêtu de la charge de ſénéchal, & mourut dans cette dignité, laiſſant un fils, qui ſuit. * M. d'Egly, *hiſtoire des rois des deux Siciles de la maiſon de France*, tom. II, pag. 3, & ſuivantes.

CABANE (Robert de) fils du précédent & de la Catanoiſe, fut pourvu après la mort de ſon pere, & par le crédit de ſa mere, de la charge de grand ſénéchal. Sa mere lui fit donner de plus le comté d'Evoli. Le pape Clément VI ayant promis par un bref à André, mari de la reine Jeanne, de lui faire donner le titre de roi, ce bref alarma la reine qui vouloit régner ſeule, & n'alarma pas moins ſon conſeil ſecret, lequel étoit compoſé de la Catanoiſe, de Robert de Cabane ſon fils, & de Sanchia ſa petite-fille. Le crédit de Robert étoit alors ſi grand, qu'on ne craignoit pas de répandre qu'il avoit avec la reine Jeanne un commerce illégitime, & cela par l'entremiſe de la Catanoiſe. Le ſoupçon étoit appuyé ſur ce que toutes les affaires importantes ſe décidoient par ces trois confidens. Ce conſeil ne s'occupa plus que des moyens d'empêcher l'aſſociation d'André à la couronne de ſa femme. La reine Jeanne ſollicita la même choſe auprès du pape, en quoi elle fut ſoutenue par Philippe de Valois, roi de France; & ſur ces ſollicitations, le pape révoqua la commiſſion qu'il avoit donnée à ſon légat de couronner le prince André. Ce prince qui avoit découvert que la reine étoit enceinte, quoiqu'ils ne vécuſſent point enſemble, voulut faire éclater ſon reſſentiment; mais il fut aſſaſſiné le 18 de ſeptembre de l'an 1345. Cet aſſaſſinat fit beaucoup de bruit, & la reine ſe vit obligée de faire faire d'exactes perquiſitions pour en découvrir les auteurs. En vertu de la commiſſion qu'elle donna à Bertrand de Baux, on arrêta entr'autres la Catanoiſe, Robert de Cabane & Sanchia. On leur fit donner la queſtion dans une place ſur le bord de la mer, à la vue de tout le peuple aſſemblé; mais une paliſſade empêchoit que l'on ne pût approcher aſſez près pour entendre leur déclaration. On mena ces trois criminels au ſupplice, ſans que la reine, qui s'intéreſſoit vivement pour eux, pût les ſauver. La Catanoiſe accablée de vieilleſſe, & par les douleurs de la torture, mourut avant d'arriver au lieu du ſupplice; Robert de Cabane & Sanchia furent tenaillés. * *Voyez* l'hiſtoire citée à la fin de l'article précédent, tom. II, pag. 9, & ſuivantes.

CABARNES, *Cabarni*, étoit le nom des prêtres de Cerés dans Paros. Ce mot dans ſon origine eſt phénicien ou hébreu קרבנע, *Carbarnin*, qui vient du mot קרב *carb*, offrir, d'où vient קרבן, *Carban*, oblation, offrande. Joſephe fait voir par Théophraſte que ce mot étoit en uſage dans ce ſens parmi les Syriens. * Heſych. Suidas. Etienne de Byſance.

CABASILAS (Nicolas) Grec de nation, archevêque de Theſſalonique, vivoit dans le XIV ſiécle, ſous l'empire des Andronics. Il étoit neveu de Nil Cabaſilas archevêque de Theſſalonique, qui l'envoya l'an 1346 à l'empereur Cantacuzene, pour lui propoſer de quitter l'empire. L'an 1347 Cabaſilas fut envoyé par Cantacuzene qui venoit de ſe mettre en poſſeſſion de Conſtantinople, vers l'impératrice Anne lui faire des propoſitions de paix. Il ſuccéda l'an 1350 à ſon oncle dans l'archevêché de Theſſalonique. Il ſoutint le ſchiſme des Grecs, & écrivit deux traités contre les Latins, l'un des cauſes de la diviſion des deux égliſes, & l'autre de la primauté du pape; & une expoſition de la liturgie grecque, que nous avons de la verſion de Gentien Hervet, & qu'on a depuis miſe dans la bibliotheque des Peres. On a encore de Cabaſilas un traité de la *Vie en Jeſus-Chriſt*, partagé en ſix livres, où il parle des ſacremens, & un diſcours contre les uſuriers. Il avoit outre cela compoſé un grand traité de la proceſſion du ſaint Eſprit, & quantité d'opuſcules & d'homélies qui n'ont point été imprimées, mais que l'on trouve dans les bibliothéques. On lui attribue quelques autres ouvrages qui ne ſont pas de lui. Les deux premiers traités ont été imprimés à Londres en grec & ſans date: à Bâle en grec & en latin en 1544 & en 1555, & avec les notes de Saumaiſe, à Hanau en 1608, & à Amſterdam en 1645. L'expoſition de la liturgie a été imprimée en grec à Paris en 1524, & la verſion en avoit déja été imprimée à Veniſe en 1545, & à Anvers en 1560. La traduction des ſix livres de la *Vie en Jeſus-Chriſt* a paru à Ingolſtad en 1604. Les ouvrages de cet auteur ſont pleins d'érudition, & écrits avec beaucoup d'ordre & de netteté. Le P. le Long, dans ſa *bibliothéque ſacrée*, *in-fol.* p. 660, cite de Cabaſilas une *expoſition ſur la viſion d'Ezechiel des quatre animaux*; une autre ſur celle du même prophéte d'un champ plein d'oſſemens ſecs; une autre ſur les quatre Evangiles. * Jean Cantacuzene, *liv.* 3, *chap.* 53 & 99, *l.* 4, *chap.* 16. Bellarmin, *ſcript. eccleſ.* Hervet. Poſſevin. Sponde. Pontanus. Leo Allatius *de Nilis*. Du Pin, *bibliothéque des auteurs eccléſiaſtiques du XVI ſiécle*.

CABASSOLE (Philippe de) gentilhomme Provençal, natif de Cavaillon, ville de Provence, fut chanoine dans ſa cathédrale, puis archidiacre, prévôt & évêque de la même ville en 1334. Il fut honoré de la qualité de chancelier de Sanche, reine de Sicile, par ſon mari Robert en 1341, pour gouverner le royaume avec cette princeſſe pendant la jeuneſſe de Jeanne ſa petite-fille. En 1366, il fut nommé patriarche de Jeruſalem, & fut chargé de l'adminiſtration de l'évêché de Marſeille; enfin Urbain V l'éleva à la dignité de cardinal, & le fit ſon vicaire général pour le ſpirituel & le temporel, dans le diocèſe d'Avignon. Il fut auſſi fait évêque de Sabine. Gregoire XI lui donna le gouvernement des terres du ſaint ſiége en Italie, dans le temps que les papes réſidoient à Avignon. Il mourut à Pérouſe en 1372, & ſon corps fut porté en Provence, où il eſt enterré à la chartreuſe de Bon-Pas. On attribue à ce cardinal un traité *de Nugis curialium*, des ſermons, & deux livres de la vie & des miracles de ſainte Marie-Magdeléne, qui ſont dans la bibliothéque de S. Victor à Paris. Pétrarque, qui avoit beaucoup de part à ſon amitié, lui dédia ſon livre de la vie ſolitaire, & lui écrivit diverſes lettres. Les autres auteurs de ſon temps parlent auſſi de lui avec éloge. * Pétrarque, *liv.* 2, *ep.* 1 & 2. Sainte-Marthe, *Gall. Chriſtian.* Frizon, *Gall. purpur.* Baluze, *Vitæ Pap. Aven. t.* 1.

CABASSUT, (Jean) prêtre de l'Oratoire, né à Aix en Provence, entra dès l'âge de ſeize ans dans la congrégation de l'Oratoire. Il fut profeſſeur en droit canon à Avignon, & mourut à Aix le 25 ſeptembre 1685, âgé de 81 ans. Il a donné de grands exemples d'humilité, de retraite continuelle, de mortification & de déſintéreſſement admirable. Le cardinal Grimaldi le choiſit pour ſon directeur, le mena à Rome, où il fut fort eſti-

Digitized by Google

mé, & le détermina à donner divers ouvrages au public. Il ne perdoit jamais de temps, mais il interrompoit ſes études dès qu'on venoit lui propoſer des cas de conſcience ou des difficultés : il les décidoit avec une clarté, une préciſion & une modeſtie qui gagnoit tous les cœurs. Les perſonnes de la condition la plus baſſe avoient audience auſſitôt que les plus diſtinguées. Il a donné en latin *la théorie & la pratique du droit canonique pour le fore de la pénitence & pour le contentieux, tant eccléſiaſtique que ſéculier*, imprimée pour la premiere fois à Lyon en 1660, & réimprimée pluſieurs fois depuis. La meilleure édition qu'on ait de cet ouvrage eſt celle qui a été faite à Poitiers en 1738, augmentée de ſommaires & de notes de feu M. Gibert, célébre canoniſte, & de pluſieurs édits, arrêts, &c. concernant la juriſdiction eccléſiaſtique. Il a donné encore, auſſi en latin, une *Notice des conciles*, qui a paru à Lyon en 1667, & pour la ſeconde fois en 1670, *in*-8°. Il y donne en effet une notice des conciles, il en explique les canons ; & dit quelque choſe ſur les rits anciens & nouveaux de l'égliſe, & ſur les principales parties de l'hiſtoire de l'égliſe. Il augmenta dans la ſuite cet ouvrage, & le fit imprimer *in-fol.* en 1685 à Lyon, ſous ce titre : *Hiſtoriarum, Conciliorum & Canonum invicem collatorum veterumque Eccleſiæ rituum ab ipſis Eccleſiæ Chriſti incunabulis ad noſtra uſque tempora, notitia eccleſiaſtica.* Il y a inſéré des diſſertations utiles, & qu'on ne lira pas ſans profit. Mais il faut avoir auſſi l'édition de 1670, où l'on trouve quelques diſſertations qui ne ſont point dans celle que nous citons, comme la diſſertation ſur les empêchemens dirimans des ordres. Cabaſſut a auſſi compoſé un *traité de l'uſure*, imprimé à Aix, & a laiſſé quelques déciſions ſur diverſes queſtions ſous le titre de *Horæ ſubciſivæ*. * M. Du Pin, *biblioth. des auteurs eccléſiaſtiques du XVII ſiécle, tom.* 3.

CABBEDO DE VASCONCELLOS (Michel) né à Setuval en 1525, s'appliqua avec un ſuccès merveilleux à l'étude du droit, tant en Portugal, qu'en France, où ſon oncle maternel Gonçalo Pinheiro, qui étoit évêque de Vizeu, l'avoit fait venir. Il étudia la langue grecque avec beaucoup de ſoin, & parvint à la ſavoir aſſez bien pour faire une traduction latine très-élégante du *Plutus* d'Ariſtophane. Cabbedo compoſa cet ouvrage dans ſa jeuneſſe, lorſqu'il étoit à Paris. Il fut ſucceſſivement conſeiller au parlement, auditeur criminel, & préſident des provinces de Beira, Minho & Tras-los-Montes ; & il étoit un des trois ſénateurs qui gouvernoient la ville de Lisbonne, lorſqu'il mourut en 1577, étant âgé de 52 ans. On a de lui des lettres au roi Jean III, à Antoine Pinheiro, évêque de Miranda, & d'autres ouvrages en vers imprimés à Rome en 1597, *in*-8°. * *Mémoires envoyés de Portugal.* Lundorp. *lib.* 17, *hiſtor.*

CABBEDO DE VASCONCELLOS (George) fils du précédent, ne fut pas moins illuſtre que ſon pere. Dès ſa jeuneſſe il profeſſa le droit civil dans l'univerſité de Conimbre ; & étant âgé de 28 ans, il fut fait ſénateur. Philippe II & le prince Albert l'honorerent de leur eſtime : on le vit ſucceſſivement *Deſembargador do paço*, (du palais) grand chancelier du royaume, & enfin membre du conſeil d'état de Madrid pour le Portugal. Cette derniere charge contribua beaucoup à altérer ſa ſanté : il ne put ſupporter l'air d'Eſpagne ; & étant retourné en ſon pays, il y mourut le 4 mars 1604, âgé de 45 ans. On a de lui divers ouvrages imprimés à Lisbonne. *Deciſiones ſupremi Luſitaniæ ſenatûs*, en deux parties, 1602 & 1604, in-fol. *De Patronatibus Eccleſiarum regiæ coronæ Luſitanæ*, 1603, *in*-4°. * *Mémoires envoyés de Portugal.*

CABE, petite riviere du royaume de Galice en Eſpagne, qui paſſe près de Montfort de Lemos, & ſe jette dans le Velezar, & avec lui dans le Minho. On l'appelle en latin *Chalibs*, c'eſt-à-dire, *acier*, parceque, dit-on, ſes eaux ſont fort bonnes pour tremper ce métal. * Mati, *diction.*

CABEDIUS, (Michel) *cherchez* CABBEDO.

CABELLIAU, (Georges) Flamand, moine d'Aldenbourg, dans le diocèſe de Bruges, de l'ordre de S. Benoît, vivoit dans le ſeiziéme ſiécle. Il a laiſſé l'ouvrage ſuivant ſur l'hiſtoire de la ville & de l'abbaye d'Aldenbourg : *Hiſtoria urbis & abbatum Aldenburgenſium.* Cette hiſtoire, qui eſt conſervée manuſcrite dans le lieu dont on vient de parler, commence à la fondation de la ville, parle de ſa deſtruction par Attila & par les Normans, & eſt continuée juſqu'à l'an 1570. On conſerve encore une autre chronique de l'égliſe & abbaye d'Aldenbourg, mais on en ignore l'auteur. * *Voyez* la *bibliothéque belgique* de Valere André, édition de 1739, tom. I, *in*-4°. pages 332 & 333.

CABES, CAPES, CAPE, TACAPA, ville conſidérable, de la côte de Barbarie, dans le royaume de Tunis, vis-à-vis de Trapani en Sicile, à l'embouchure de la riviere de Capes dans le golfe de ce nom, qui autrefois étoit appellé *la petite Syrte.* Cette ville, qui autrefois étoit épiſcopale, a un port, qui n'eſt pas, dit-on, de grand uſage, parcequ'il eſt expoſé aux vents. Elle eſt défendue par une bonne citadelle. Ptolémée nomme le lac qui eſt en cet endroit, *Tritonis* ; on dit qu'il eſt chaud, & qu'il guérit de la lépre. Leon l'Africain dit que Capes étoit une ville des Romains, très-importante par ſa force. * *Diction. Anglois.* Mati, *diction.* Pline l'appelle Tacape, & il y a bien de l'apparence que c'eſt le nom qu'elle avoit de ſon temps : car celui de Capes, qui ne ſe trouve dans aucun auteur ancien, ne lui a été donné que par quelques modernes, qui ne ſachant que faire d'une médaille de Lepidus, où étoit écrit COL. CABE, ce qui ſignifie *Cavaillon, Colonie*, ont prétendu corriger Pline, & lire *Cabe* dans ſon texte, afin d'avoir en Afrique une ville à qui donner cette médaille ; ce qui étoit d'autant plus mal imaginé, que Lepidus ne fut pas maître de l'Afrique.

CABERA, fille de Protée, eut de Vulcain trois garçons nommés Caberès, & pareil nombre de filles nommées Caberides, à qui on a bâti des temples. * Strabon, *lib.* 10.

CABESTAN, bourg de France dans la province de Languedoc près de Nimes. C'eſt de ce bourg qu'a tiré ſon nom GUILLAUME ou GUILHEN DE CABESTAN, ou de CABESTAING, gentilhomme & poëte Provencal, qui vivoit dans le XIII ſiécle. Il étoit de l'ancienne maiſon de Servieres, & avoit paſſé les premieres années de ſa vie auprès du ſeigneur de Cabeſtan. Il devint amoureux d'une dame de la maiſon de Baux, & fit des vers à ſa louange. Cette dame, que ces vers mettoient en réputation, craignant que Guillaume de Cabeſtan ne devînt infidéle, lui fit manger d'une certaine herbe qui penſa lui être mortelle ; car ayant produit un effet contraire à celui qu'elle avoit eſperé, ce malheureux poëte perdit d'abord toute ſorte de connoiſſance. Un médecin lui donna un antidote qui lui rendit la ſanté. Alors Cabeſtan déteſtant la dame de Baux, ſervit Tricline Carbonel, de la maiſon de Rouſſillon, femme de Raimond de Seillans. Cabeſtan qui avoit du mérite, & que ſes vers avoient rendu célébre, plut à cette dame, qui lui témoigna trop d'eſtime & de complaiſance. Son mari en devint ſi jaloux, qu'ayant rencontré le poëte à la campagne, il le tua, & lui arracha barbarement le cœur, qu'il fit manger à ſa femme comme une autre viande. Elle le fut, & en mourut de déplaiſir vers l'an 1213. Petrarque parle de Guilhen de Cabeſtan dans ſon triomphe d'amour, * Petraque, *trionfo d'amor, c.* 4. Noſtradamus, *vie des poëtes Provençaux, chap.* 12.

CABGIAK & CAPTCHAK, tribu des Turcs orientaux, à laquelle Oghuz Kan donna ce nom. Ce prince qui faiſoit la guerre à un prince de la nation des Tartares, fut obligé de reculer. Une femme qui étoit dans ſon camp preſſée d'accoucher, ſe cacha dans le creux d'un arbre où elle accoucha. Oghuz l'ayant ſu, prit ſoin de cet enfant, le fit élever comme ſon fils, l'adopta, & voulut lui donner un nom qui marquât l'aventure de ſa naiſſance, qui fut celui de Cabgiak, qui ſignifie *écorce de bois.* Cabgiak eut enſuite une poſtérité fort nombreuſe, qui ſe

Digitized by Google

répandit juſqu'au nord de la mer Caſpienne. Ces peuples ſont encore aujourd'hui connus ſous le nom perſien & turc, *Deſcht Kitchak*. C'eſt de ces gens-là que ſont ſorties les grandes armées qui ont ravagé les états que les Mogols poſſédoient dans la Perſe. Ce fut chez eux que Bajazet premier ſultan des Turcs, fit de grandes levées de troupes contre Tamerlan. * D'Herbelot, *bibl. orient. Voyez* CAPSCHAC.

CABILLAUX, *Cabelgenſes*, nom d'une faction qui s'éleva en Hollande en 1350. Une autre faction qui lui fut contraire, prit le nom de *Hoëckenſes*. Jean de Leyde parle ainſi de ces deux factions. Ceux qui étoient de la premiere faction prirent le nom d'un poiſſon que les Latins nomment *Aſellus*, c'eſt-à-dire, un *Cabbeliau*, pour marquer que, comme ce poiſſon dans la mer dévore tous les autres, de même ceux-ci viendroient à bout de leurs adverſaires, & qu'ils les vaincroient. Ceux de l'autre parti s'appelloient *Hoëckenſes*, mot qui ſignifie *Hameçonniers*, ou un *hameçon*, pour faire entendre qu'ils ſeroient comme le hameçon qui prend d'ordinaire le poiſſon, quel qu'il puiſſe être. * Joannes à Leydis, *lib.* 29, *cap.* 16.

CABILLE ou CABILAH, c'eſt parmi les Arabes une tribu qui vit ſous un chef. Ces tribus ou cabilles ſont indépendantes, & ne reconnoiſſent aucun ſouverain. Ce ſont des troupes de vagabonds qui marchent ſous un chef qu'ils appellent cacique. On compte quatre-vingt de ces tribus parmi les Arabes. * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

CABILLEAU (Baudouin) Jéſuite, étoit d'Ypres en Flandre. Il fut en ſon temps un poëte diſtingué. On loue l'éloquence & la facilité de ſon ſtyle, de même que la vivacité de ſon eſprit. Il fit toujours un bon uſage du talent qu'il avoit pour la poëſie; & la pieté qui le guidoit dans ſes actions, paroit dans ſes écrits; il eſt mort à Anvers le 13 novembre 1652 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Toutes ſes poëſies ſont en latin. 1. *Epigrammata*, à Anvers en 1621, *in*-12, & 1634, *in*-16. & encore ailleurs; c'eſt un choix d'un plus grand nombre ſorti des mains de l'auteur. 2. *La Magdeléne*, tragédie ſainte, à Anvers, 1625. 3. *Le Phoſphore*, ou *Jean-Baptiſte*, à Louvain 1642, *in*-8°. Il paroît, par la maniere dont s'exprime Valere-André, que c'eſt un recueil de vers lyriques, d'épigrammes, d'élégies, & de ſymboles, apparamment à la louange de S. Jean-Baptiſte. 4. Deux livres d'élégies dont le titre général eſt, *Agar exilée pour la ſeconde fois*, à Louvain. 5. *La Chaſſe ſacrée*, ou *l'Enfant Jeſus perdu par ſa mere*, en quatre-vingt élégies, à Louvain. 6. *Lemmata hiſtorica, tetraſtichis comprehenſa*, à Louvain, 1614. 7. Epîtres de héros & d'héroïnes (*Epiſtolæ heroum & heroidum*) en vers élégiaques, & en quatre livres, à Anvers 1636, *in*-8° * Valer. Andr. *Bibliotheca belgica*, édition de 1739, *in*-4°. tome I, page 116.

CABIRES, certains dieux qui étoient révérés en Samothrace, iſle de la mer Egée, ſelon Hérodote, *liv.* 8. Ce nom vient peut-être de l'hébreu *Cabir*, qui ſignifie *grand* & *puiſſant*. On avoit une ſi grande vénération pour ces Cabires, que c'étoit un crime de les nommer parmi le peuple. On croyoit que ceux qui étoient initiés dans leurs myſteres étoient favoriſés de leur protection, & qu'ils en obtenoient tout ce qu'ils pouvoient ſouhaiter. Les anciens auteurs ne ſont pas d'accord touchant le nombre de ces dieux. Mnaſeas en comptoit trois, *Axieros*, *Axiocerſa* & *Axiocerſus*; c'eſt-à-dire, Cerés, Proſerpine & Pluton. Dionyſiodore en ajoutoit un quatriéme, qu'il nomme *Caſmil*, c'eſt-à-dire, Mercure. D'autres tiennent qu'il n'y eut que deux Cabires, Jupiter qui étoit l'aîné, & Dionyſius le plus jeune. Atenion dit que de Jupiter & d'Electra naquirent Jaſion & Dardanus, qui furent nommés Cabires. Quelques-uns croyoient que c'étoient les miniſtres des dieux; d'autres les mettoient au rang des démons ou génies. Ils avoient auſſi un temple en Egypte, dont l'entrée n'étoit permiſe qu'aux ſeuls prêtres de ces divinités, & un autre au territoire de Thèbes. Dans une médaille de Claude le Gothique il n'eſt repréſenté qu'un dieu Cabire, la tête couverte d'un chapeau, tenant un marteau d'une main, & une tenaille de l'autre; & l'on apprend de Plutarque dans la vie d'Alexandre, que c'étoit le dieu tutélaire de Theſſalonique, ce qui eſt confirmé par les médailles frapées dans cette ville au coin de Valerien. Il y avoit encore des Cabires de Cerés, qui étoient tellement reſpectés, qu'on s'imaginoit que ceux qui auroient oſé les battre, n'échaperoient jamais à la vengeance des dieux. Les Phéniciens avoient des dieux appellés Cabires ou Caberes, qui étoient particulierement révérés à Beryte. *Voyez* Meziriac, qui s'étend fort au long ſur les Cabires. Bochart en parle preſque de la même maniere dans la ſeconde partie de ſa géographie ſacrée, *liv.* 1, *chap.* 12; & ſelon ſa méthode ordinaire, il remonte juſqu'à la langue phénicienne, d'où les Grecs ont formé les noms des dieux Cabires, en les accommodant au génie de leur langue.

Le mot de Cabires a un autre ſens dans Origène contre Celſe, où il ſe prend pour les anciens Perſes. M. Hyde qui a donné depuis quelques années une hiſtoire de la religion de ces anciens Perſes, tirée de leurs écrits en leur langue, a remarqué que le mot de Cabire eſt perſan, *Cabiri*, dit-il, au ch. 29 de ſon ouvrage, *ſunt Gabri, voce perſicâ aliquantulùm detortâ*. En effet, ceux qui ont donné des relations de la Perſe, nous apprennent qu'il reſte encore aujourd'hui chez les Perſans des deſcendans de ces anciens Gabres ou Giaores, adorateurs du feu; mais ils n'ont aucun rapport aux Cabires, dont on a parlé ci-deſſus. M. Hyde qui en traite fort au long dans ſon hiſtoire de la religion des anciens Perſes, prétend qu'ils ne rendent point au feu & au ſoleil un véritable culte, mais ſeulement un culte civil, & qu'ainſi ils ne ſont point idolâtres: prétention inſoutenable, & qui tend à condamner de folie & d'entêtement tous les martyrs de Perſe. * Sanchoniaton cité par Euſebe, *au liv.* 1. *de la Prep. évang.* Le Scholiaſte d'Apollonius. Damaſcius, *dans* Photius. Heſychius. Caſaubon. Bochart. Meurſius, *des Fêtes des Grecs*.

CABIROLE, c'eſt une des montagnes des Pyrenées. Elle eſt ſur les confins du comté de Foix, de celui de Cerdaigne & de Conſerans. * Mat, *dict.*

CABO, *Caput*, royaume d'Afrique au pays des Négres, que l'on dit plein de mines fort riches, ſur le Rio-grande, vers le ſud.

CABO de AQUER, *Caput Aquarum*, place de Barbarie, au royaume de Maroc, & dans la province de Hea, avec un port ſur la côte de l'Océan Atlantique, entre Meza & Trefana, au pied du grand Atlas. On l'appelloit premierement *Santa-Cruz*, lorſque les Portugais s'y fortifierent en 1505. Les Maures la nomment *Darramia*, c'eſt-à-dire maiſon des Chrétiens; mais ils en ont chaſſé les Portugais il y a long temps.

CABO D'ISTRIA, ville, *cherchez* CAPO D'ISTRIA.

CABOCHIENS. Parti de mutins & de rebelles, qui fit beaucoup de déſordres en France au commencement du XVe ſiécle: il n'étoit preſque compoſé que de bouchers. Il prit ſon nom de Simon Caboche, valet de boucherie, qui gagnoit ſa vie à échorcher des bêtes, & qui fut un des principaux de ces révoltés. Ce qui eſt étonnant, c'eſt qu'ils furent enſuite employés par l'autorité ſéculiere, & que loin de réprimer leur inſolence, on la fortifia par le pouvoir dont on les revêtit. Voici ce qu'en dit le moine de S. Denys dans ſon hiſtoire de Charles VI. « On trouva, *dit-il*, fort étrange que le comte de Saint-Pol, » gouverneur de Paris, au lieu de cultiver l'affection des » plus conſidérables familles, & de rechercher l'amitié » des plus honnêtes gens de la ville, cherchât des créatures dans les familles les plus abjectes, & juſque dans » la boucherie de Paris. On fut ſurpris qu'il n'eût point » de honte de partager ſon emploi avec les trois fils d'un » boucher du roi, nommés les *le Goix*. C'étoient, *continue le moine de S. Denys*, des gens ſans mérite, qui » n'avoient d'autre conſidération auprès de lui, que

Digitized by Google

» celle d'avoir témoigné dans la guerre précédente, » qu'ils étoient *Bouchers* d'inclination, comme de naiſ» ſance; qu'ils aimoient le carnage; & qu'il n'y en avoit » point de plus propres à faire une ſédition. Ce ne fut » que pour ce ſujet, *dit toujours la même hiſtorien*, que » le comte de Saint-Pol leur donna, & à quelques autres » du même caractere, un commandement abſolu, dont il » leur fit expédier des lettres du roi, ſur un corps de cinq » cens compagnons bouchers & écorcheurs, dont il leur » abandonna le choix. Cela déplut aux gens de qualité; » ils furent offenſés qu'on ſoudoyât cette canaille aux » dépens de la ville, ſous le nom de *Milice royale*, & » que non ſeulement il leur fût permis de marcher en ar» mes par les rues, mais encore qu'ils euſſent charge de » remarquer ceux du parti d'Orléans, c'eſt-à-dire, de » faire inſulte à qui ils voudroient, & que ce fût à eux » de s'entremettre des intérêts de la ville de Paris, & de » rapporter aux conſeils du roi les requêtes des particu» liers & des bourgeois. » Ainſi parle le moine de S. Denys. Ces Cabochiens ou Bouchers firent auſſi de grands ravages à Boulogne en Picardie.

CABOT (Vincent) juriſconſulte, qui s'eſt rendu célébre dans le XVI ſiécle, & dans les premieres années du XVII, étoit né à Toulouſe d'une famille honnête, qui tant du côté paternel que du côté maternel a eu pluſieurs hommes qui ſe ſont diſtingué par leur ſavoir. Ses parens le laiſſerent jeune & héritier de peu de bien, mais de beaucoup de vertu, & d'un grand amour pour l'étude des lettres. Il s'appliqua particulierement à la juriſprudence, & il n'avoit encore que vingt-quatre ans, lorſqu'il diſputa à Paris une chaire de droit canon. L'eſtime qu'il s'acquit dans cette grande ville, engagea ſans autre recommendation, l'univerſité d'Orléans à l'appeller dans ſon ſein peu de temps après. C'eſt-là que malgré les troubles de la ligue, auſſi appliqué à l'étude, que ſi l'on eût joui d'une paix parfaite, il remplit ſes fonctions avec beaucoup d'honneur, & compoſa deux livres de diſputes du droit public & privé qui furent fort bien reçus. Ils furent imprimés à Paris en 1598, *in*-8°. ſous ce titre, *Variarum juris publici & privati diſſertationum libri duo.* Cabot enſeigna l'un & l'autre droit pendant quatorze ans à Orléans. Sa réputation excita le zéle & l'affection de M. du Faur de Saint-Jorry, premier préſident du parlement de Toulouſe, qui le rappella dans ſa patrie, & le fit élire pour y remplir une chaire dans l'univerſité. Il la remplit pendant vingt-deux ans avec autant d'aſſiduité, que d'utilité pour ſes diſciples. On rapporte qu'il diſoit à ceux qui auroient deſiré plus d'ornement & d'éloquence dans ſes leçons, qu'il étoit gagé du public pour enſeigner avec fruit, & non pour paroître vainement éloquent ou ſavant. Il ne mépriſoit pour tant pas l'éloquence, mais il préféroit une clarté ſimple à la pompe des paroles. Loin de toute ambition, il ne faiſoit ſa cour à perſonne, qu'autant que l'utilité publique le requéroit. Il eſt auteur d'un traité des bénéfices, que Jean Doujat a publié en 1656, ſous le nom de *J. Dart*, & dont il a reconnu enſuite Vincent Cabot pour l'auteur, *lib.* 5. *Prænotion. canonicar. cap.* 9. Quelques années avant ſa mort, il avoit entrepris un grand ouvrage ſur la politique dont il ne put achever qu'une partie. Il laiſſa ſon manuſcrit en mourant à Léonard Campiſtron, qui après avoir mis en ordre, & revu ſes papiers, dreſſa un plan de l'ouvrage & le fit imprimer. Il vint pour cet effet à la cour en 1624, & préſenta ce plan à preſque tous ceux qui compoſoient le conſeil du roi, aux principaux membres du parlement & de l'univerſité de Paris, & à pluſieurs miniſtres d'état. Ce plan fut fort approuvé, on loua le deſſein de l'auteur, on regréta qu'il ne l'eût pas entierement exécuté, & M. Campiſtron fut exhorté à donner ce qui étoit achevé. Ses affaires particulieres l'empêcherent quelque temps de ſatisfaire à cet empreſſement; mais la maladie qui affligea la ville de Toulouſe en 1629, l'ayant obligé de ſe retirer à la campagne, il profita du loiſir que cette retraite lui laiſſoit, pour mettre le premier volume en état de paroître: c'eſt le ſeul que nous ayons: il fut imprimé à Toulouſe en 1630. Campiſtron le dédia à M. le cardinal de Richelieu: c'eſt un gros volume *in*-8°. intitulé *les Politiques de Vincent Cabot, Toloſain*, à Toloſe par Pierre Boſc, marchand libraire. L'éditeur y fit réimprimer en tête le plan dont on a parlé. Cet ouvrage devoit comprendre cinq tomes en vingt-huit livres. De ces vingt-huit livres, le tome que nous avons n'en contient que ſix d'une impreſſion fort chargée. Dans le premier, après avoir expliqué ce que c'eſt que la politique, il parle de l'origine des républiques, & de la différence entre le politique & l'économe. Le deuxiéme livre traite des diverſes ſortes de commandemens économiques néceſſaires à la conſtitution de la cité; le troiſiéme de toute poſſeſſion, & de l'acquiſition naturelle & artificielle des biens; le quatriéme de la cité & des citoyens; le cinquiéme de la ſouveraineté, & le ſixiéme de l'inſtitution des hommes, & en particulier combien l'inſtitution de la jeuneſſe eſt néceſſaire à un état. Il y a d'excellentes maximes dans cet ouvrage, & on y voit une vaſte lecture; mais l'érudition ſacrée & profane y eſt trop prodiguée, l'ordre & la méthode y ſeroient pareillement à deſirer, auſſi-bien que moins de diffuſion. L'auteur y juge fort bien de la politique de Machiavel. Dans les autres tomes il devoit parler de la religion, des loix & ordonnances, de la juſtice, des magiſtrats, officiers & gouverneurs des provinces, du conſeil, des aſſemblées publiques & générales, de l'établiſſement & réformation d'un état, de la monarchie, & de ſes diverſes eſpéces, de la tutelle & régence des royaumes, des qualités néceſſaires aux princes, des finances, de la diſcipline militaire, de la guerre, des duels, des ambaſſadeurs, des traités de paix, &c. L'auteur a écrit ſon ouvrage en françois par amour pour notre langue, & parcequ'il croyoit qu'on devoit lui faire honneur préférablement aux autres langues. * Voyez l'avertiſſement au lecteur dreſſé par M. Campiſtron.

CABRA, c'étoit autrefois une ville épiſcopale nommée *Agabra* ou *Ægabra*. Maintenant c'eſt un petit lieu d'Eſpagne, ſitué dans l'Andalouſie, aux confins de la Grenade, entre la ville de ce nom & celle de Cordoue, & à onze lieues de l'une & de l'autre. * Mati, *dictionn.*

CABRAL (Pierre-Alvarez) fils de Fernand Cabral, ſeigneur conſidérable en Portugal, fut commandant de la ſeconde flote que le roi D. Emanuel envoya aux Indes en l'an 1500. Cabral ayant eu, après un mois de navigation, une groſſe tempête à eſſuyer, fut jetté ſur les côtes du Bréſil, qui étoit inconnu alors, & auquel il donna le nom de Sainte-Croix. Il en prit poſſeſſion au nom du roi de Portugal le 24 avril de cette même année 1500. Il fit voile de-là à Sofala, où il arriva avec ſept vaiſſeaux, en ayant perdu ſix des treize que le roi lui avoit donnés; & étant allé enſuite à Calecut, il traita avec le zamorin ou empereur, qui lui permit de bâtir une maiſon de commerce pour les Portugais. La perfidie de ce barbare obligea peu après Cabral de lui déclarer la guerre: un vaiſſeau de la Mecque pris, quinze autres vaiſſeaux brulés à l'ancre, la ville battue de tous côtés, forcerent le zamorin à être plus exact. Cabral traita auſſi avec le prince de Cananor, & revint en 1501 en Portugal avec ſa flote richement chargée. Il a eu ſoin de décrire ſon voyage, que Ramuſio a fait imprimer avec pluſieurs autres à Veniſe, après l'avoir traduit en Italien. * *Mémoires envoyés de Portugal.*

CABRAL, famille ancienne de Portugal. Antoine Brandam dans la partie quatriéme de ſa *Monarchia Luſitana*, *lib.* 15, *cap.* 36, croit que la famille de Cabral a exiſté en Eſpagne dès le temps des Grecs, & que les deux chevres, que ceux de cette famille portent pour armes, ont l'origine de ce que Caranus, roi de Macédoine, conſultant l'oracle de Delphes ſur l'endroit où il fixeroit ſa cour, celui-ci lui fit réponſe, qu'il n'avoit qu'à choiſir la place où deux chevres le meneroient, au rapport de Solin, & de Juſtin. Quoi qu'il en ſoit, cette famille porte de *gueules aux deux chevres paſſant armées de pourpre & de ſable*, & poſſéde depuis fort long-temps la châtellenie de Belmonte dans la province de Beira, & d'autres ſei-

Digitized by

gneuries & fiefs : & elle a le privilége de ne prêter ni ſerment, ni hommage.

I. Nous ne commencerons cette famille, qu'à GIL-ALVARES Cabral, qui épouſa *Marie-Gil* Cabral, ſa couſine germaine : il fonda des meſſes à Belmonte, & fut pere de

II. PIERRE-ANNE Cabral, qui vivoit en 1260, & fut Repoſteiro-mor, ou grand-maître de la garde-robe d'Alphonſe III, roi de Portugal, fut pere de

III. AYRES-PIRES Cabral, qui vivoit au temps du roi Denys, & garda les places de Portalegre, Mouram, Aronches, & Caſtello de Vide, qu'il conſerva toujours pour l'infant Alfonſe frere de ce monarque, épouſa *Catherine-Anne* du Loureiro, ſœur de *Jean-Anne* du Loureiro, de laquelle il eut entr'autres enfans,

IV. ALVARO-GIL Cabral, qui épouſa *N*..... de Figueiredo, fille de *Diegue*, ou *Jacques-Alfonſe* de Figueiredo, & de *Conſtance-Rodrigues* Pereyra ; & par ce mariage, il hérita la ſeigneurie de Moimenta da Serra, d'Azurara, & da Torre, & le château de S. André. Il a été châtelain de la ville de Guarda, & de Belmonte. Il ſuivit le roi Jean I à la bataille d'Aljubarrota, & ſe diſtingua beaucoup dans cette fameuſe journée ; & ayant perdu ſon équipage, où il avoit les donations des rois, & d'autres titres appartenans à ſa maiſon, le roi lui en fit expédier d'autres, en déclarant que les Eſpagnols lui avoient pris les originaux ; il eut entr'autres enfans,

V. LOUIS-ALVARES Cabral, ſeigneur de tout ce que ſon pere poſſédoit, a été premier maître d'hôtel de l'infant Henri, fils du Roi Jean I. Il épouſa, 1°. *Conſtance-Anne*, de laquelle il a eu FERDINAND-ALVARES Cabral, qui ſuit ; & *Iſabelle* Cabral : 2°. *Eleonor* Domingues morte ſans poſtérité.

VI. FERDINAND-ALVARES Cabral, guardamor de l'infant D. Henri, fut tué au ſiége de Tanger en Afrique. Il épouſa *Thereſe* d'Andrade, fille de *Roderic Freyre* d'Andrade, fils de *Nuno Freyre* d'Andrade, grand-maître de l'Ordre de Chriſt, & de *Marie-Fernandes* de Meira, de laquelle il a eu FERDINAND Cabral, qui ſuit ; & *Aldonce* Cabral, qui fut femme de *Vaſco-Martins* Monis, commandeur de Panoyas.

VII. FERDINAND Cabral, châtelain de Belmonte, & Adiantado, ou commandant des frontieres de la province de Beyra, épouſa D. *Elizabeth* de Gouvea, fille de *Jean* de Gouvea, ſeigneur d'Almendra, & châtelain de Caſtello-Rodrigo, dont elle devint l'héritiere. Il en a eu JEAN-FERNANDES Cabral, qui ſuit ; *Louis-Alvares* Cabral, PIERRE-ALVARES Cabral, *dont il ſera parlé ci-après* ; D. *Violante* ou *Yolande*, femme de *Louis* da Cunha, ſeigneur de Sentar ; D. *Beatrix*, femme de D. *Pierre* de Noronha, châtelain d'Almeida, qui étoit *bâtard de* D. Pierre de Meneſès, premier marquis de Villareal.

VIII. JEAN-FERNANDES Cabral, châtelain de Belmonte, épouſa D. *Jeanne* de Caſtro, fille de D. *Rodrigue* de Caſtro, dit de *Monſanto*, & de D. *Marie* Coutinho, dont il eut FERDINAND Cabral, qui ſuit ; *Rodrigue-Fernandes* Cabral, qui ſe maria aux Indes avec D. *Elizabeth* de Vaſconcellos, fille de *Diego*, ou *Jacques* de Meſquita, gouverneur de Sofala ; & *Georges* Cabral, gouverneur des Indes en 1550.

IX. FERDINAND Cabral, châtelain de Belmonte, épouſa D. *Marie* de Caſtellobranco, fille de D. *Jean* de Caſtellobranco, châtelain de Caſtellobranco, & de D. *Eleonor* de Souſa, dont vinrent NUNO-FERNANDES Cabral, qui ſuit ; D. *Philippine* de Caſtro, qui épouſa *Emanuel* de Souſa Ribeiro de Vaſconcellos, châtelain de Pombal ; & d'autres qui n'ont point laiſſé de poſtérité.

X. NUNO-FERNANDES Cabral, châtelain de Belmonte, épouſa D. *Marie* de Noronha, fille de *Henri* de Noronha, grand commandeur de S. Jacques, & de D. *Guiomar* de Caſtro, dont ſont iſſus FERDINAND Cabral, qui ſuit ; D. *Aldonce* de Noronha, épouſe d'*Antoine* Lobo, châtelain de Monſany & d'autres qui ſe firent religieuſes.

XI. FERDINAND Cabral, châtelain de Belmonte, épouſa D. *Jeanne* de Caſtro, fille & héritiere de ſon oncle *Georges* Cabral, gouverneur des Indes, dont naquirent NUNO-FERNANDES Cabral, qui ſuit ; D. *Marie* de Noronha, premiere femme de D. *Alvaro* de Souſa, capitaine d'une des compagnies d'hallebardiers de la garde du roi, morte avec poſtérité.

XII. NUNO-FERNANDES Cabral, châtelain de Belmonte, épouſa D. *Marguerite* de Meneſès, fille de D. *François* de Souſa, capitaine d'une compagnie d'hallebardiers Allemands de la garde du roi, dont il eut *Ferdinand* Cabral, mort en exil ſans poſtérité pour avoir coupé les oreilles à François de Mello, gentil-homme des Indes orientales ; *François* Cabral, qui après la mort de ſon frere épouſa D. *Marie* de Silva, fille unique & héritiére de *Jean* de Mendoca ; PIERRE-ALVARES Cabral, qui ſuit ; D. *Louiſe* de Caſtro, épouſe de D. *Pierre-Fernandes* de Caſtro, ſeigneur de Boquilobo ; & des filles religieuſes.

XIII. PIERRE-ALVARES Cabral, châtelain de Belmonte, troiſiéme fils de NUNO-FERNANDES Cabral, épouſa à Penamacor D. *Eleonor* de Meneſès, fille & héritiere de D. *Jean* de Meneſès, dit *le Roxo*, commandeur de Penamacor, & de *Joſephine-Marguerite* de Par: quelques-uns croient que le véritable nom de ſa famille étoit *Parme*, & qu'elle étoit *bâtarde du fameux* Alexandre Farnèſe, duc de Parme, & d'une dame Flamande de la maiſon de Boquoi, qui eſt une branche de celle de Longeval. Ses enfans furent *Jean-Rodrigues* Cabral, mort ſans alliance ; D. *Marguerite* de Meneſès, épouſe de *Rodrigues* de Figueiredo d'Alarcam ; FERDINAND Cabral, qui ſuit ; *Nuno-Fernandes* Cabral, qui ne laiſſa point de poſtérité ; *François* Cabral, qui épouſa D. *Marianne* de Sa de Meneſès, morte ſans enfans ; mais il a laiſſé *pour bâtardes D.* Marguerite, *religieuſe de ſainte Monique* ; *D.* Philippine, *épouſe de* Louis Gonçalo *de Souſa de Macedo*, *fils d'*Antoine *de Souſa de Macedo*, *ſecrétaire d'état du roi Alfonſe VI. D.* Marguerite Maurice, *qui épouſa* François *de Brito Freire*, *vice-amiral* ; *D.* Philippine, *morte ſans alliance* ; *D.* Louiſe & *D.* Joſephine, *religieuſes à ſainte Monique.*

XIV. FERDINAND Cabral, châtelain de Belmonte, a ſervi à la guerre contre l'Eſpagne, qui commença en 1640. Il fut nommé après gouverneur de Pernambuc dans l'Amérique, où il mourut. Il épouſa D. *Marie-Antoinette* de Brito Freire, fille d'*Antoine* de Brito Freire, & de D. *Iſabelle* Lobo, dont il eut PIERRE-ALVARES Cabral, qui ſuit ; *Cajetan-François-Louis* Cabral, qui épouſa D. *Joſephe-Marie* Pereyra, fille de *Gaſpard* d'Abreu de Freitas, ambaſſadeur en Angleterre, du conſeil des finances, & commandeur de l'ordre de Chriſt ; D. *Eleonor*, épouſe de *Louis-Antoine* de Baſto Bahaum, gouverneur du Fort de S. Antoine, morte ſans poſtérité en 1729.

XV. PIERRE-ALVARES Cabral, châtelain de Belmonte, brigadier d'infanterie, & miniſtre plénipotentiaire à la cour d'Eſpagne, où il étoit en 1734, a épouſé D. *Catherine*, fille de D. *Antoine* d'Almeida, comte d'Avintes, dont il n'avoit point d'enfans.

VIII. PIERRE-ALVARES Cabral, troiſiéme fils de FERDINAND Cabral, châtelain de Belmonte, II du nom, dont nous avons parlé plus haut dans un article ſéparé, épouſa D. *Iſabelle* de Caſtro, fille de D. *Ferdinand* de Noronha du conſeil du roi Jean II, & frere cadet de D. Pierre de Noronha, grand-maître du roi Jean II, & ſeigneur du Cadaval, dont ſont iſſus FERDINAND-ALVARES Cabral, qui ſuit ; D. *Conſtance* de Noronha, épouſe de *Nuno* Furtado, commandeur da Cardiga.

IX. FERDINAND-ALVARES Cabral, commandeur de Banho dans l'ordre de Chriſt, périt ſur mer à ſon retour des Indes, étant capitaine du vaiſſeau le S. Benoît. Il épouſa D. *Marguerite* de Caſtro, fille de D. *Gonçalo* Coutinho, commandeur d'Arruda, dont il eut *Pierre-Alvares* Cabral, page de Catherine d'Autriche, épouſe du roi Jean III, tué à la journée d'Alcacer en 1578.

JEAN-

Digitized by Google

JEAN-GOMEZ Cabral, qui ſuit ; *Ruy-Dias* Cabral, tué aux Indes orientales dans la guerre du Malabar.

X. JEAN-GOMEZ Cabral, capitaine de la garde des rois Jean III, & Sebaſtien, fut tué en Afrique. Il épouſa D. *Beatrix* de Barros, fille d'*Antoine* ou *François* de Barros, dont il eut FERDINAND-ALVAREZ Cabral, qui ſuit.

XI. FERDINAND-ALVAREZ Cabral épouſa D. *Jeanne* de Carvalhoſa, fille de *Ruy-Gomez* de Carvalhoſa, grand tréſorier de Portugal au temps du roi Sébaſtien, dont vint D. *Marie* de Meneſes, épouſe de D. *Jean-Louis* de Vaſconcellos de Meneſes, gouverneur de Maragam, avec une illuſtre poſtérité. * *Mémoires manuſcrits communiqués par feu* M. le comte d'Ericeyra.

CABRERA (Dom Bernard de) miniſtre d'état ſous le regne de Pierre IV roi d'Aragon, fut très-utile à ce prince, tant qu'il demeura auprès de lui ; mais l'envie de ceux qui ne l'aimoient pas, l'obligea enfin de ſe retirer dans un monaſtere. Pierre IV s'apperçut bientôt de la perte qu'il avoit faite ; & dans le deſſein de la réparer, il alla lui-même tirer Cabrera de ſa ſolitude. C'étoit en 1349. Pluſieurs années après, ce même prince eut la foibleſſe d'écouter les calomnies des envieux de ſon miniſtre, qui le firent paſſer pour un traître dans ſon eſprit, & de lui faire trancher la tête le 26 juillet 1364. Son regret trop tardif, ſuivit de près cette exécution. Il reconnut qu'on l'avoit trompé, & pleura en vain une perte qu'il ne pouvoit plus réparer. Tout ce qu'il put faire, fut de déclarer dans ſon teſtament, que Cabrera avoit été fait mourir injuſtement, & d'ordonner que ſon petit-fils ſeroit rétabli dans les biens de ſon grand-pere, qui avoient été confiſqués, & qu'on lui accorderoit d'autres marques de diſtinction. * Mariana, *hiſtoire d'Eſpagne, l.* 19, *c.* 15, *&c.*

CABRERA (Bernard de) favori de Martin, roi de Sicile, neveu de Jean I roi d'Aragon, fut d'un grand ſecours par ſa valeur & par ſa prudence à Martin, & ce fut à lui que ce prince dut d'avoir été reconnu généralement roi de Sicile en 1386. Par reconnoiſſance, Martin le fit préſident de ce royaume. Mais il abuſa de ſon autorité ; & lorſque le trône de Sicile vaqua en 1410, il l'ambitionna, & pour y parvenir, il voulut engager la veuve de Martin, Blanche, fille de Charles III roi de Navarre, à l'épouſer. Cette reine l'ayant refuſé, il l'aſſiégea dans le château de Syracuſe ; & quoi qu'il eût été forcé de lever le ſiége peu de temps après, il continua ſes hoſtilités à Palerme juſqu'en 1412, qu'il fut pris & enfermé d'abord dans une citerne deſſéchée, d'où il fut transféré dans une haute tour, que l'on environa peu après d'un filet, dans lequel Cabrera tomba en voulant s'évader. On l'y laiſſa pendant un jour ſuſpendu en l'air, & en ſpectacle au peuple. Ferdinand, infant de Caſtille, ſucceſſeur de Martin, lui fit grace, à condition qu'il ſortiroit inceſſamment de la Sicile, ce qui fut exécuté. Il mourut peu après ſon exil. * Mariana, *hiſtoire d'Eſpag. liv.* 18, 19, 20. Laurent Valla, *de Ferdinando, liv.* 2.

CABRERA MORALES (Franciſco de) Eſpagnol, natif du bourg dit *las Brozas*, dans l'Eſtrémadure, vivoit au commencement du XVII ſiécle. Il ſavoit les langues, qu'il avoit enſeignées à Samalanque ; & depuis étant venu à Rome, il y fut théologien du cardinal Deza, mort en 1600. Il a continué l'hiſtoire des papes de Ciaconius, & a travaillé à quelques autres ouvrages. * Nicolas Antonio *biblioth. Hiſpan.*

CABRERA (François de) religieux de l'ordre de S. Auguſtin, étoit Eſpagnol, & a publié les généalogies des maiſons de Ponce de Léon, de Cordoue, &c. Il eſt mort en 1649. * Nicolas Antonio, *biblioth. Hiſpan.*

CABRERA (Louis de) de Cordoue, vivoit l'an 1630. Il étoit gentilhomme, & fut capitaine d'infanterie. Il a compoſé l'hiſtoire de Philippe II roi d'Eſpagne, & un traité de l'hiſtoire. * Nicolas Antonio, *bibl. Hiſp.*

CABRERA (Pierre de) de Cordoue, étoit religieux de l'ordre de S. Jerôme dans le XVI ſiécle. Il a écrit ſur S. Thomas ; & ſon frere nommé Alfonſe, religieux de l'ordre de S. Dominique, a été un excellent prédicateur. Il mourut en 1598 âgé de près de 50 ans. * Nicolas Antonio, *bibl. Hiſp.*

CABRERE (la) *Capraria*, petite iſle d'Eſpagne, dans la mer Méditerranée, proche de l'iſle de Majorque, dont elle n'eſt éloignée que de deux lieues au midi vers le cap des Salines.

CABRERE (la) ou la terre Cabrera, *Capraria*, contrée d'Eſpagne, dans la partie ſeptentrionale du royaume de Léon, dans les montagnes. Il n'y a aucun lieu de conſidération.

* CABREUIL (Barthelemi) chirurgien françois, étoit de la ville ou du diocèſe de Montpellier. Il fut chirurgien du roi Henri IV & du connétable de Montmorenci. Il eſt mort avant le milieu du XVII ſiécle. Il poſſédoit fort bien l'anatomie, ſur laquelle il a donné pluſieurs ouvrages, entr'autres : *Alphabeton anatomicum, id eſt, anatomes elenchus accuratiſſimus, &c.* à Genève chez Jacques Chouet, en 1604, *in*-4°. *Obſervationes variæ*, avec les obſervations de pluſieurs autres anatomiſtes habiles, imprimées à Francfort en 1668, *in*-4°. On trouve auſſi dans le même recueil le *collegium anatomicum*, du même ; & pluſieurs autres opuſcules ſur l'anatomie, dans un autre recueil de cette eſpéce, imprimé à Hanovre en 1654, *in*-8°. * *Voyez* Manget, *biblioth. ſcriptor. medicor. liv.* 3, *pag.* 2, in-fol.

CABRIERES, bourg dans le comté Vénaiſſin en Provence. *Voyez* MERINDOLE, lieu fameux.

CABRUS, *Cabrus*, eſt le nom d'un Dieu des Phaſélites, citoyens d'une ville de Pamphilie. Ils lui offroient du poiſſon ſalé : de-là vient qu'on appelloit proverbialement du poiſſon ſalé, un ſacrifice de Phaſélites. Suidas appelle ce dieu *Calabrus*, & Eraſme prétend qu'il faut dire *Caprus*. On peut croire que *Caprus* s'étoit dit plutôt pour *Cabirus*.

CABSEEL, ville de la tribu de Juda ; elle fut la patrie de Banaïas. * *Joſué XV*, 21.

CABUL, la terre de Cabul ou de Chabul. C'étoit une contrée de la tribu d'Aſer, au midi des montagnes de Tyr. Elle contenoit une ville, vingt bourgs ou villages, que Salomon donna à Hiram roi de Tyr, pour le bois & l'or que ce roi avoit fourni pour bâtir le temple de Jeruſalem. * *I Reg. IX*, 15.

☞ CABUL, ville de l'Inde en deçà du Gange, au royaume de Cabul ou Cabuliſtan, dont elle eſt la capitale. C'eſt une fort grande ville qui a deux bons châteaux ; & comme il y a eu deux rois qui y ont tenu leur cour, & que pluſieurs princes enſuite l'ont eu pour apanage, il y a beaucoup de palais. * La Martiniere, *dict. géog.*

☞ CABULISTAN (le) province d'Aſie dans l'empire du Mogol. Ce pays a pour limites au nord la Tartarie, dont il eſt ſéparé par le mont Caucaſe, que les orientaux appellent *Caf Dagui*. Kachemire eſt à ſon orient : il a à ſon occident le Zabuliſtan, & une partie du Candahar ; & à ſon midi le pays de Multan. Il a été quelquefois ſous la domination des Perſans. Deux des rivieres qui groſſiſſent l'Indus ont leur ſource dans ſes montagnes, d'où elles arroſent la province, & ne la rendent pas pour cela plus abondante : car comme le pays eſt très-froid, il eſt peu fertile, ſi ce n'eſt aux endroits qui ſont couverts de montagnes ; cependant il ne laiſſe pas d'être fort riche, parcequ'il s'y fait un très-grand trafic de la Tartarie, du pays des Usbecs, de la Perſe & des Indes. Les Usbecs ſeuls y vendent tous les ans plus de ſoixante mille chevaux ; & cette province eſt ſi commodément ſituée pour le commerce, que l'on y apporte de toutes parts ce qui y manque, & les choſes y ſont à bon marché. Les mirabolans croiſſent dans les montagnes de ce pays, & c'eſt la cauſe que les Orientaux les appellent *Cabuly*. C'eſt particuliérement de cette province d'où l'on fait venir les cannes dont on fait les hallebardes & les lances, & beaucoup de ſes terres en ſont plantées. Le Cabuliſtan eſt rempli de petites villes, de bourgs & de villages, & la plupart des habitans ſont Gentils : c'eſt pourquoi il y a beaucoup de pagodes. Ils comptent leurs mois par lunes, & célébrent avec grande

Digitized by Google

vénération leur fête nommée *Houby*. Elle dure deux jours : leurs temples ſont alors remplis de peuple qui y vient prier & faire ſes offrandes. Le reſte de la célébration conſiſte à danſer par troupes dans les rues, au ſon des trompettes. Ils ont tous à cette fête des habits d'un rouge foncé. Pluſieurs ſont des maſcarades, & viſitent ainſi leurs amis. Ceux qui ſont de même tribu mangent enſemble, & le ſoir on allume des feux par les rues. Cette fête ſe célébre tous les ans à la pleine lune de février, & elle finit par la deſtruction de la figure d'un géant, contre lequel un petit enfant tire des fléches pour repréſenter ce qu'on fait croire au peuple : à ſavoir que Dieu étant venu au monde ſous le nom de *Cruchnan*, il y parut ſous la forme d'un enfant ; qu'un grand géant qui craignoit d'en être détruit, voulut le perdre ; mais que cet enfant lui lança ſi adroitement une fléche, qu'il le renverſa par terre & le tua. Il ſemble que ces peuples aient autrefois été inſtruits de la religion chrétienne ; mais s'ils en ont eu quelque teinture, elle eſt bien gâtée par les fables & les contes ridicules qu'on leur a faits, auſquels ils conforment leur vie & leur religion. Leur plus conſidérable charité conſiſte à faire creuſer beaucoup de puits, & à faire élever quantité de petits bâtimens d'eſpace en eſpace dans les grands chemins, pour la commodité des voyageurs. Ce pays fournit au reſte des Indes beaucoup de médecins, qui ſont tous de la caſte des Banians : il y en a de très-habiles, qui ont de beaux ſecrets pour la médecine : entr'autres remédes, ils ſe ſervent ſouvent de l'uſtion. * La Martiniere, *dict. Geogr.*

CABUS, ſurnommé *Schams al Maala*, c'eſt-à-dire, *le ſoleil dans ſon apogée*, étoit fils de Vaſchmeghir ou Vaſchamghir, & neveu de Mardavige. Vaſchmeghir étoit fils de Siad, & prétendoit deſcendre de Raaſch, ancien gouverneur de la province de Ghilan, du temps que Kai Khoſru, prince de la dynaſtie des Cajadines, regnoit en Perſe. Il entra à la cour de Nub, fils de Naſſer, ſultan de la dynaſtie des Samanides l'an de l'hégire 332, de J. C. 943. S'y étant fait connoître pour homme de valeur & de conduite, on lui confia une armée avec laquelle il conquit l'année ſuivante la province de Giorgian. Après la mort de Vaſchmeghir, ſon fils aîné lui ſuccéda, & regna juſqu'en 336 qu'il mourut, laiſſant ſa ſucceſſion à ſon cadet nommé Cabus, qui eſt celui dont nous parlons. Cabus fut un prince de très-grande réputation pour toutes les belles qualités qu'il poſſédoit. Il avoit l'eſprit noble & élevé ; il étoit ſavant & éloquent, & écrivoit avec beaucoup de politeſſe. Ces belles qualités ne l'empêcherent pas d'être malheureux. Ayant donné retraite à Fakreddulat, prince de la maiſon des Buydes, chaſſé de ſes états par ſon frere Muiaddulat, celui-ci entra l'an de l'hégire 371, de J. C. 981, avec ſon armée victorieuſe dans le Giorgian, & contraignit Cabus de ſe réfugier lui-même avec Fakreddulat dans le Khoraſan, où il demeura près de 13 ans fugitif & dépouillé. Le comble de ſon chagrin, fut que Fakreddulat étant rentré après la mort de ſon frere dans ſes états, loin de le rétablir dans ſes états, s'en empara lui-même. Après la mort de cet ingrat, qui arriva l'an 387 de l'hégire, de J. C. 997, Cabus fut reconnu par les peuples du Giorgian & du Mazanderan pour leur prince légitime. Entré dans ſes états, il les augmenta peu après des provinces de Ghilan & de Tabareſtan ; mais il ne jouit pas longtemps du fruit de ſes victoires. Sa ſévérité, qu'on nommoit d'un titre plus odieux, ne plaiſant pas à ceux qui vouloient pécher avec impunité, les grands de ſa cour conjurerent contre lui & ſe ſaiſirent de ſa perſonne, & envoyerent à Manugeher ſon fils, pour lui faire ſavoir qu'ils vouloient le placer ſur le trône de ſon pere ; & que s'il refuſoit leurs offres, ils les feroient à quelqu'autre. Manugeher ne voyant pas d'autre parti à prendre, accepta les offres ; mais dès qu'il eut été reconnu & proclamé ſultan, il alla à Baſtham, où ſon pere étoit retenu, baiſa la terre devant lui, l'aſſura de ſon obéiſſance, & lui dit que s'il le lui commandoit, il lui offroit au péril de ſa couronne & de ſa vie de punir les rebelles, & de le rétablir. Cabus content des ſoumiſſions de ſon fils, lui dit ſagement : *J'ai fixé ici le terme de mes actions & de ma vie, & je vous remets toute mon autorité entre les mains.* Cabus ne ſongeoit plus dans ſa priſon, qu'à ſervir Dieu. Mais ſes ennemis appréhendant qu'il ne pût un jour ſe venger d'eux, ſubornerent des gens qui le firent mourir par le poiſon. Ce prince étoit ſavant. Il a compoſé des lettres & des vers qui ont été fort eſtimés. Il fit beaucoup de careſſes & de préſens à Avicenne, qui avoit guéri ſon neveu d'une paſſion amoureuſe fort violente. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CACA, ſœur de Cacus, découvrit à Hercule le larcin que ſon frere avoit fait de ſes bœufs, & mérita d'être honorée par des ſacrifices qui lui étoient offerts par les Veſtales, dans une petite chapelle bâtie à Rome ſous ſon nom, ſelon Servius, *ſur le 8 livre de l'Enéide.* Virgile néanmoins *au même lieu*, & Ovide, *au 1 livre des Faſtes*, diſent que ce larcin fut découvert d'une autre maniere. *Voyez* CACUS.

CAÇAÇA, ville de la province de Garel, dans le royaume de Fez en Afrique, ſur la côte de la mer Méditerranée, à ſept lieues de Melile, par mer, d'où elle n'eſt éloignée que de deux lieues par terre. Le duc de Medina s'en étoit rendu maître en 1496, après la priſe de Melile. Les habitans qui n'avoient oſé attendre ſa venue, s'étant retirés ailleurs, il fit raſer la ville, ne conſervant que le château qui eſt fort, & ſitué ſur un roc que l'on ne peut miner. * Marmol, *de l'Afrique, liv. 4.*

CACALLA (Auguſtin) étoit de Valladolid en Eſpagne, & fut long-temps prédicateur de l'empereur Charles-Quint ; mais il apoſtaſia pour embraſſer les opinions de Luther. Après la mort de Charles-Quint, il fut condamné par l'inquiſition, & brulé à Valladolid le 21 mai 1559. * Théod. Beza *Icones virorum doctrinâ ſimul & pietate illuſtrium*, à l'article *Martyres Hiſpani.*

CACALLA ou CAZALLA, bourg d'Eſpagne, ſitué dans l'Andalouſie, vers le royaume de Léon, à douze lieues de Seville & à quatorze d'Ecija. On croit que *Laconimurgium*, ancienne ville épiſcopale, pouvoit être en ce lieu, ou à Conſtantina, ou à Colmenar. * Baudrand.

CAÇARFARAON, ou *Château-Pharaon*, ville ruinée, ſituée ſur la montagne de Zarhon, proche de la ville de Fez en Afrique. On dit qu'elle a été bâtie par les Goths ; & les habitans, ſur une tradition fabuleuſe, en attribuent la fondation à Pharaon roi d'Egypte. Les plus célébres hiſtoriens la nomment le palais Zarhon, ou Zarahanum, & non pas de Pharaon. On voit encore en pluſieurs endroits des inſcriptions en lettres gothiques, qui font connoître qu'elle fut bâtie ou embellie par les Goths. Toutes les collines & les vallées d'alentour ſont couvertes d'oliviers. * Marmol, *de l'Afrique liv. 4.*

CAÇAR, ville du royaume de Fez. *Cherchez* ALCAÇAR.

CACCIA (Auguſtin) natif de Novarre dans le Milanez, vivoit vers l'an 1550. Il porta les armes avec réputation dans l'armée de l'empereur Charles-Quint, & s'attacha auſſi à faire des vers. Lorſqu'il fut avancé en âge, il compoſa deux volumes de poëſies ſpirituelles, & en dédia un à Catherine de Medicis reine de France, & l'autre au cardinal de Grandvelle. * Nicolas Antonio, *bibl. Hiſp.*

CACCIA (Frederic) cardinal & archevêque de Milan. Etant nonce en Eſpagne, il fut nommé cardinal par le pape Innocent XII le 12 décembre 1695. Il mourut à Milan le 16 janvier 1699, âgé de 65 ans.

CACCIALUPI (Jean-Baptiſte) de San-Severino en Italie, juriſconſulte, vivoit dans le XV ſiécle vers l'an 1407. C'étoit le docteur de ſon temps le plus conſulté ſur les matieres civiles & eccléſiaſtiques. Il écrivit divers ouvrages de droit : *De juſtitia & jure. De debitore fuſpecto fugitivo. De pactis. De modo ſtudendi. De tranſactione defenſorum juris, &c.* Il enſeignoit à Sienne en 1464. * Forſter, *in vit. juriſc.* Bumaldi, *biblioth. Bonon. &c.* M. Simon, *biblioth. des auteurs de droit.*

CACCIANEMICI eſt le nom d'une famille de Bou-

Digitized by Google

logne en Italie, d'où ſortoit GERARD de Caccianemici pape ſous le nom de LUCIUS II, & HUMBERT de Caccianemici, que le même pape fit cardinal en 1144. Il rendit de grands ſervices à Alexandre III durant le ſchiſme, & mourut peu de temps après ſous ſon pontificat. * Sigonius, *de epiſc. Bon. liv.* 1. Baronius. Onuphre, &c.

CACEGAS (Louis) religieux de l'ordre de S. Dominique en Portugal. Il travailla à l'hiſtoire de ſa province en portugais, & à celle de la vie de dom Barthelemi des Martyrs; & Louis de Souſa ſe ſervit de ſes mémoires. Cacegas mourut vers l'an 1610 âgé de plus de 70 ans. * Nicolas Antonio, *biblioth Hiſp.*

CACERES, petite ville de l'Eſtrémadure d'Eſpagne. Elle eſt ſur la petite riviere de Sarlot, environ à ſix lieues d'Alcantara. * Baudrand.

CACERES ou CACERES DE CAMARINHA, ville de l'iſle de Luçon, l'une des Philippines, avec évêché ſuffragant de Manille. Elle eſt ſituée ſur le détroit dit *Eſtrecho de Manitha*, avec un bon port qui eſt aux Eſpagnols. On voit dans cette iſle la montagne de Mayonque qui jette des flammes. * Baudrand.

CACHAN ville de Perſe dans la province d'Yerak, à vingt-deux lieues d'Iſpahan, vers Kom. Il y a de beaux bazars ou marchés, & pluſieurs caravanſeras bâtis en brique. Un grand nombre d'ouvriers en ſoie y font des brocards d'or & d'argent, des plus riches & des mieux travaillés qui ſortent de la Perſe. On y compte plus de mille familles de Juifs, qui ſe vantent d'être deſcendus de la tribu de Juda, de même que ceux d'Iſpahan & de Kom. * Tavernier, *voyage de Perſe.*

CACHEMIRE, royaume. *Cherchez* KACHEMIRE.

CACHET (Jean) Lorrain, né à Neuchâteau dans le diocèſe de Toul, entra chez les Jéſuites à Nanci le 8 janvier 1617 à l'âge de 20 ans. Il fit les vœux ſimples à Pont-à-Mouſſon, le 9 janvier 1619. Après avoir régenté quelque temps les baſſes claſſes, & avoir été élevé au ſacerdoce, on ne le chargea plus que d'emplois faciles à remplir. Sa mauvaiſe ſanté, & diverſes maladies qui le tourmentoient fréquemment, ne permirent point qu'on le placât dans des poſtes pénibles. Il eſt mort à Pont-à-Mouſſon le 22 décembre 1633. On a de lui 1. *La vie de Jean Brachmans, religieux de la compagnie de Jeſus*, compoſée en italien par le R. P. Virgilio Cepari, & miſe en françois par le pere Jean Cachet; à Paris, 1630, *in*-8°. 2. *Conférences ſpirituelles*, traduites de l'eſpagnol du R. P. Nicolas Arnaza; à Paris, 1630, *in*-4°. 3. *Abrégé de la vie de S. François de Borgia;* à Pont-à-Mouſſon, *in*-12. 4. *La vie de S. Iſidore patron des laboureurs, & de la bienheureuſe Marie de Cabeça, ſa femme*, par un pere de la compagnie de Jeſus; à Verdun, 1631, *in*-12. C'eſt une traduction de l'eſpagnol de Jérôme Quintana. 5. *La vie de S. Joſeph, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré;* à Pont-à-Mouſſon, 1632, *in*-12. 6. *L'horreur du péché;* à Pont-à-Mouſſon, 1633, *in*-4°. & à Rouen, 1681, *in*-12. * *Mémoires manuſcrits* communiqués par le pere Oudin, Jéſuite.

CACHIEU ou CAECHEU, bourg ou petite ville de la Nigritie en Afrique. Il eſt ſur la riviere de ſaint Domingo, & a un bon port fréquenté par les Européens. Mati, *dict.*

CACHOUB, c'eſt un bout de la Pomeranie, qui eſt reſté au roi de Pologne, & qui commence à huit lieues de Dantzick. Ce ne ſont que des montagnes & des bois, qui n'ont que de petits ſentiers faits, ce ſemble, ſeulement pour les cerfs: il n'y a ni terre cultivée, ni village. * *Mém. du Chev. de Beaujeu.*

CACIQUE, nom des gouverneurs ou princes ſous les anciens incas ou empereurs du Perou. Les plus conſidérables des nobles originaires du pays, retiennent encore ces noms d'incas & de caciques, quoiqu'ils obéiſſent aux Eſpagnols. Les princes de l'iſle de Cuba, dans l'Amérique ſeptentrionale, portoient le même nom de caciques, lorſque les Eſpagnols s'en rendirent les maîtres. * Herrera. Antonio de Solis, &c.

☞ CACONGO, petit royaume d'Afrique, dans la baſſe Guinée à l'occident, & preſqu'à l'embouchure du Zaïr, depuis laquelle il s'étend juſqu'à la mer. * La Martiniere, *diction. géog.*

☞ CAÇORLA ou CAZORLA, ville d'Eſpagne en Andalouſie, ſur le ruiſſeau de Vega, entre deux montagnes, vers les frontieres du royaume de Grenade. Elle eſt du domaine de l'archevêque de Tolede, à qui elle appartient, avec le pays aux environs, nommé *Adelantamiento de Caçorla.* Elle n'eſt qu'à deux lieues de la ſource du Guadalquivir, & à ſix de Baéça, ſelon Rodrigue de Silva. * La Martiniere, *dict. géog.*

CACOUCHAS, peuple de l'Amérique ſeptentrionale. Ils ſont dans le Saguenai, contrée de la nouvelle France, & au nord de la ville de Tadouſſac. * Mati, *dict.*

CACQUERAI (Louis de) écuyer, ſieur de Valmeinier, étoit d'une ancienne nobleſſe de Normandie. Cette famille, qui s'eſt partagée en vingt-trois branches, tire ſon origine de GUILLAUME de Cacquerai, écuyer, ſieur de la Folie en Valois, qui en 1470 épouſa *Antoinette* du Boſc de Rudepont. Les titres & les ſervices de cette famille furent approuvés dans la recherche que l'on fit des nobles en 1669, & dans l'arbre généalogique dreſſé par M. d'Hozier en 1720.

LOUIS de Cacquerai s'établit à la Martinique en 1651, & y amena un grand nombre de domeſtiques. M. du Parquet, alors ſeigneur propriétaire de l'iſle, le reçut avec joie. Il lui accorda tout le terrein qu'il voulut, & une exemption de tous droits. En 1654, M. du Parquet le nomma gouverneur de la Grenade. A ſon retour en 1657, il fut fait capitaine de la premiere compagnie de cavalerie, qui fut miſe ſur pied dans les Iſles, & en cette qualité, il rendit des ſervices conſidérables à la compagnie de 1664, en diſſipant pluſieurs ſéditions qui s'étoient élevées contre le nouveau gouvernement. Le roi ayant retiré les Iſles des mains de la compagnie, & les ayant réunies à ſon domaine en 1674, le ſieur de Baas, lieutenant général de ſes armées, & premier gouverneur général des Iſles, ayant eu de nouvelles preuves de la bravoure & de la fidélité de Louis de Cacquerai, ſurtout lorſque la flotte hollandoiſe, commandée par Ruiter, attaqua le Fort Royal de la Martinique, le nomma pour premier conſeiller du conſeil ſouverain qu'il établit à la Martinique par ordre du roi le 2 novembre 1675.

LOUIS-GASTON de Cacquerai, ſon fils, a ſervi en France dans la Marine depuis l'année 1687. Il ſe diſtingua en 1690 au combat de la Manche, où il fut bleſſé à la jambe par un éclat. Il fut fait major, & peu après lieutenant de roi à Saint-Chriſtophe, à la paix de Riſwick. S'étant trouvé à la Guadeloupe en 1703, lorſque les Anglois l'attaquerent, il y fit paroître beaucoup de bravoure. Il étoit à Paris en 1717, lorſqu'on y reçut la nouvelle d'un ſoulevement à la Martinique contre le gouverneur général. La cour le fit partir auſſitôt avec le ſieur de la Guarigue Savigny, major de la même iſle, pour appaiſer ce déſordre. Il s'étoit marié en 1700, avec *Roſe* le Vaſſor de la Touche, dont il a eu un fils qui a ſervi dans les mouſquetaires du roi. * Le pere Labat, en ſes *nouveaux voyages aux Iſles françoiſes de l'Amérique*, tome V, page 466. *Supplém. franç. de Baſle*, tome II page 7. On peut conſulter auſſi l'*Hiſtoire de Saint-Domingue*, par le pere Charlevoix, Jéſuite: il y eſt parlé en pluſieurs endroits de meſſieurs de Baas & du Parquet, nommés dans cet article.

CACUS, berger d'Italie, du grec κακὸς, méchant, faiſoit ſa demeure ſur le mont Aventin, qui fut depuis renfermé dans l'enceinte de la ville de Rome, & exerçoit de continuels brigandages aux environs. On dit qu'Hercule revenant d'Eſpagne, après avoir tué Géryon, paſſa près du mont Aventin, avec le troupeau de ce roi qu'il emmenoit: Cacus lui enleva pendant la nuit quelques bœufs, les tirant par la queue dans ſa caverne, afin que leurs pas imprimés à reculons ne puſſent découvrir le lieu où ils étoient. Hercule ayant reconnu ce larcin, chercha vainement aux environs de la caverne de Cacus, & ne s'imagina pas que ſes bœufs y fuſſent renfermés, parceque les veſtiges donnoient lieu de croire

le contraire. Cependant il entendit le cri d'un de ſes bœufs qui ſentant le reſte du troupeau, commença à mugir. Auſſitôt il enfonça la porte de cette caverne, & aſſomma ce voleur à coups de maſſue. Les poëtes diſent que Cacus étoit fils de Vulcain, & qu'il jettoit des flammes par la bouche : peut-être parcequ'il bruloit les maiſons, après les avoir pillées. Quelques-uns ont prétendu qu'il avoit été domeſtique d'Evandre. Ils ajoutent que c'étoit un géant d'une grandeur prodigieuſe, qu'il vivoit de chaire humaine, & qu'il étoit demi-homme, comme on nous repréſente les Satyres. D'autres diſent que Cacus habitoit l'Eſpagne Taragonnoiſe ; qu'il donna ſon nom au mont Cacus, maintenant Moncaio, dans l'Aragon, ſur les confins de la Caſtille-vieille ; qu'il étoit affreux à voir, & d'une humeur extrêmement ſauvage ; ce qui avoit donné lieu de l'appeller *Demi-homme ;* qu'il avoit inventé certaines armes à feu, & une poudre ſemblable à notre poudre à canon ; ce qui le fit paſſer pour le fils de Vulcain : enfin qu'il pourſuivit Hercule juſqu'en Italie, où il lui déroba quelques-uns de ſes bœufs. * Tite-Live, *liv.* 1. Virg. *Enéid.* 8. Ovid. *Faſt. liv.* 1. Propert. *liv.* 4, *eleg.* 10, *v.* 7. Gerund. *liv.* 1. *paralip. Hiſp.* Martial, *liv.* 5, *epig.* 67, *v.* 5. Solin, *chap.* 1. *Voyez* Saumaiſe, *ſur Solin.*

CADALOÜS ou CADOLUS, évêque de Parme, fut élu pape l'an 1061, par la faction de l'empereur Henri IV contre Alexandre II qui avoit été élevé ſur le ſaint ſiége par les cardinaux, après la mort de Nicolas II. Cadaloüs fut reconnu ſous le nom d'Honoré II, par les évêques & par les princes deçà les Alpes. Il vint avec une armée devant Rome pour ſe mettre en poſſeſſion de cette ville ; mais il fut repouſſé par les troupes de Godefroi marquis de Toſcane, & de Mathilde ſa femme, qui avoit pris le parti d'Alexandre, & fut contraint de ſe retirer à Parme. Cette premiere tentative ne lui ayant pas réuſſi, il revint une ſeconde fois avec un plus grand nombre de troupes, & s'empara de la partie de la ville nommée Leonine, & de l'égliſe de S. Pierre ; mais il fut encore chaſſé, & ſes troupes miſes dans un ſi grand déſordre, qu'il penſa être pris, & fut obligé de s'enfermer dans le château Saint-Ange, d'où il eut bien de la peine à ſe ſauver, en donnant de l'argent à ceux qui l'avoient aſſiégé. Quelque temps après on aſſembla un concile à Mantoue, pour juger le différend qui étoit entre Alexandre & Cadaloüs. Cadaloüs y ſoutint foiblement ſon droit & ſe retira. Alexandre y fut reconnu pour pape légitime, mais on l'obligea à pardonner à Cadaloüs. Ce concile fut tenu l'an 1064, en préſence d'Hannon archevêque de Cologne, qui étoit le principal adminiſtrateur des affaires d'Allemagne, ſous l'empereur Henri IV. Cadaloüs mourut depuis miſérablement, ſans avoir voulu renoncer à la qualité de pape. * Leon d'Oſtie, *l.* 3, *c.* 20. Platine, *dans Alexandre II.* Baronius, *A. C.* 1061, 1062, 1064. Du-Pin, *biblioth. des auteurs eccleſ. du XI ſiécle.*

CADAMUSTI (Louis) de Veniſe, a vécu vers l'an 1504. Il publia une relation de ſes voyages de mer, que nous avons en latin, par les ſoins d'Archangelo Madrignani.

☞ CADARIENS ou CADARITES, ſecte parmi les Muſulmans, qui nie le deſtin & la prédeſtination, & croit qu'il eſt abſolument en notre pouvoir de faire le bien ou le mal, & d'uſer de notre liberté comme il nous plaît. Cette ſecte eſt oppoſée à celle des Giabares, qui dépouillent l'homme de ſa liberté, & regardent le deſtin comme la ſeule cauſe de toutes nos actions. *Cadar* ſignifie pouvoir ; & les Cadariens prennent ce nom, parcequ'ils ſoutiennent que l'homme peut faire ce qu'il juge à propos, & agit ſelon ſa volonté, en ce qu'il eſt de bien ou de mal. * Ricaut, *de l'empire Ottoman.*

Le premier auteur de cette ſecte fut Mabed ben Khaled Algiohni, que Hégiage fit mourir à Baſſora. Ben Aun, un des plus célébres docteurs du muſulmaniſme, ne ſaluoit point les Cadariens, ou Motazales, (car ce ſont les mêmes) & diſoit qu'ils étoient les Manichéens du muſulmaniſme, parcequ'ils admettoient deux principes, ſavoir Dieu & l'homme. Schaabi diſoit, que pour n'être point Cadarien ou Motazale, il faut rapporter toutes les bonnes actions à Dieu, & les méchantes à l'homme. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CADAVRE ou CORPS MORT. Il n'y a point de nation qui n'ait eu ſes cérémonies pour l'enterrement des morts. Les Romains gardoient pendant huit jours le corps dans la maiſon, & pendant ce temps l'on mettoit d'ordinaire un cyprès à la porte, ſur tout ſi c'étoit une perſonne riche, pour empêcher le monde d'entrer ; le huitiéme jour ils faiſoient avertir le peuple par un crieur, afin qu'il aſſiſtât à l'enterrement : EXEQUIAS L. TITIO L. FILIO QUIBUS EST COMMODUM, IRE JAM TEMPUS EST : OLLUS EX ÆDIBUS EFFERTUR ; c'eſt cet avertiſſement au peuple que Feſtus appelle *Funus indictivum.* Le peuple étant arrivé, on mettoit le corps dans une eſpece de lit, avec des linceuls fort propres. Les pleureuſes alors ſe préſentoient devant la maiſon du défunt, où elles faiſoient de leur mieux pour marquer une triſteſſe qu'elles ne ſentoient point : elles verſoient des larmes en concert, & pleuroient aſſez haut pour faire une eſpece de muſique funébre. La pompe funébre marchoit ; un joueur d'inſtrumens précédoit le corps, & chantoit les louanges du défunt. Lorſque les anciens mettoient le corps ſur le bucher pour le bruler, on lui ouvroit les yeux comme pour lui faire regarder le ciel ; & l'ayant appellé pluſieurs fois à haute voix, le plus proche parent mettoit le feu au bucher avec une torche, en tournant le dos pour dire que c'étoit à regret qu'il rendoit ce ſervice au défunt. Pline veut que l'uſage de bruler les corps des défunts ne ſoit pas fort ancien à Rome ; vu, dit-il, que nous ne voyons pas qu'aucun de la famille de Cornelius ait été brulé juſqu'à Sylla ; mais Pline ſemble ſe contredire lui-même, puiſqu'il écrit que le roi Numa défendit d'arroſer de vin les feux qu'on allumoit pour bruler les corps ; auſſi Plutarque aſſure que le même Numa défendit expreſſément qu'on brulât ſon corps après ſa mort, mais qu'il ordonna de faire deux tombeaux de pierre, dans l'un deſquels on mettroit ſon corps, & dans l'autre on y enfermeroit les livres ſacrés qu'il avoit compoſés ſur la religion & le culte des Dieux : ce qui eſt une preuve que l'uſage de bruler les corps eſt fort ancien, & qu'il ſe pratiquoit même de ſon temps. Les loix des douze Tables faites trois cens ans après la fondation de Rome, qui défendoient d'enterrer & de bruler les corps dans la ville, ne favoriſent point le premier ſentiment de Pline ; & l'on n'en peut rien conclure autre choſe, ſi ce n'eſt que les deux manieres d'enterrer les corps & de les bruler, étoient en uſage, & qu'il n'étoit défendu de les bruler & de les enterrer dans la ville, qu'à cauſe de l'infection & des incendies qui en pourroient arriver.

Ciceron nous apprend que la coutume d'enterrer les corps fut introduite à Athénes par Cécrops, & qu'on enterroit les Athéniens du côté du ſoleil couchant : au lieu qu'à Mégare ils avoient le viſage tourné au ſoleil levant. La coutume d'enterrer les corps a duré fort longtemps par toute la Grece.

Les Egyptiens embaumoient les corps des défunts, pour les préſerver de la corruption. Les Ethiopiens avoient divers uſages ; quelquefois ils les jettoient dans le courant des fleuves & des rivieres, quelquefois ils les bruloient ou ils les enfermoient dans des vaiſſeaux de terre cuite, ſelon le témoignage d'Hérodote & de Strabon. Les Indiens les mangeoient, pour leur donner par ce beau ſecret, une ſeconde vie, les changeant ainſi en leur propre ſubſtance. Ceux qu'Hérodote appelle MACROBIENS, c'eſt-à-dire, de *longue vie*, deſſéchoient leur corps, puis peignoient leurs viſages, avec du blanc leur donnant leur coloris naturel. Ils les enfermoient enſuite dans une colonne de verre, puis ayant gardé le corps un an en cet état, ils l'expoſoient en quelque lieu proche de la ville, où on le voyoit. Diodore de Sicile rapporte qu'il y avoit certains peuples qui bruloient les

Digitized by Google

corps, puis enfermoient leurs cendres & leurs os dans des ſtatues d'or, d'argent & de poterie, les revêtant de verre pardeſſus. Les Garamantes les enterroient ſur le bord du rivage dans le ſable, afin qu'ils fuſſent lavés des eaux de la mer.

Pour revenir à la coutume des Grecs & des Romains de bruler les corps, le corps du défunt ayant été conſumé par le feu, après que les aſſiſtans lui avoient dit le dernier adieu : *Vale æternum, nos eo ordine quo natura voluerit, ſequemur ;* les proches parens en ramaſſoient les cendres, & recueilloient les os que l'on arroſoit d'eau luſtrale, & qu'on enfermoit dans des urnes de matiere différente, pour les mettre enſuite dans des tombeaux, verſant deſſus des larmes, qui étoient reçues dans de petites phioles appellées *lacrimatoires*, qu'on enfermoit pareillement avec l'urne dans le tombeau. On ne voit pas trop bien de quelle maniere ils pouvoient recueillir les cendres, & empêcher qu'elles ne ſe mêlaſſent avec celles du bois & des autres choſes que l'on bruloit avec le corps. Pline fait mention d'un lin qui croît dans les Indes, nommé par les Grecs *Asbeſte* Ἄσβεστος, c'eſt-à-dire, *incombuſtible*, dont on faiſoit de la toile qui ne bruloit point, quoiqu'on la jettât dans le feu. L'on pouvoit en envelopper le corps, & ramaſſer aiſément les cendres du défunt, ſans qu'elles fuſſent mêlées avec celles du bois ; mais peu de perſonnes pouvoient s'en ſervir, puiſque le même Pline aſſure que cette toile étoit fort rare, & qu'on la gardoit pour les rois du pays. Peut-être ſe ſervoient-ils d'une autre toile faite de la pierre d'Amiante, qu'on avoit alors le ſecret de filer au rapport de Pline : & Plutarque nous aſſure qu'il y avoit de ſon temps une carriere de cette pierre dans l'iſle de Negrepont ; on en trouve même dans l'iſle de Chypre, dans celle de Tinés, & ailleurs. Ils pouvoient encore avoir quelque autre invention, comme de mettre le corps ſur le bucher dans un cercueil d'airain ou de fer, d'où il étoit fort aiſé de recueillir les cendres & les os qui n'étoient point brulés. * Joan. Roſin. *Antiquités romaines.* Thom. Dempſter. Petr. Danet. Perſe, *Sat.* 3, *v.* 103. Lucan. *liv.* 5, *v.* 442.

Les Grecs & les Romains avoient coutume de fermer les yeux à leurs morts : ils remettoient tous les membres dans leur ſituation naturelle, quand ils avoient été dérangés par quelques convulſions ou par les derniers efforts du malade. Ils lavoient leurs cadavres & les embaumoient, ſoit qu'ils duſſent les enterrer ou les bruler. C'eſt diſent quelques auteurs, parceque l'uſage étant de garder les corps pendant long-temps, on vouloit, par ce moyen, faire ceſſer, ou du moins diminuer l'infection du cadavre. Les Grecs habilloient ſoigneuſement leurs cadavres que l'on devoit enterrer, dans la fauſſe perſuaſion où ils étoient, que les morts étant ſenſibles au froid, ils ſeroient incommodés par les rigueurs de l'hiver. Les habits mortuaires n'étoient pas uniformes par rapport à la qualité de l'étoffe, chacun ne conſultoit que ſon amitié pour le mort, ou l'envie qu'il avoit de paroître, en lui donnant des habits magnifiques. Enfin les magiſtrats Romains étoient diſtingués par la richeſſe de leurs parures, qui étoient quelquefois de pourpre & même enrichies d'or ; mais ils étoient ſemblables quant à la façon, car c'étoit toujours une robe qui enveloppoit le mort depuis la tête juſqu'aux pieds. Les pauvres comme les riches mettoient une couronne ſur la tête des morts, parſemoient leurs bierres ou tombeaux de fleurs, avoient également ſoin de mettre une piéce de monnoie dans leur bouche, pour obliger Caron à les faire paſſer dans ſa barque, ce fleuve ſi renommé chez les Grecs & les Romains. Ils tiroient enſuite le mort de ſon lit, & le mettoient en quelque autre endroit de la maiſon. Dans les funérailles des princes, les domeſtiques du mort avoient coutume d'entourer le cadavre, & d'agiter l'air, afin d'en éloigner les mouches. On les expoſoit auſſi dans des lits de parade, les pieds tournés du côté de la porte. Quand la mort avoit défiguré le cadavre, on ſubſtituoit en ſa place une figure de cire. Ils s'adreſſoient par trois fois, & parloient au mort, comme s'il avoit été encore vivant, & n'en ayant point de reponſe, ils publioient ſon décès avec des pleurs & des lamentations extraordinaires. Lorſqu'un homme avoit fait des dettes, ſes créanciers s'emparoient de ſon cadavre, & ne le rendoient qu'après le payement entier de leurs créances. On regardoit comme une infamie le peu de cas que les héritiers ou les amis du défunt auroient fait d'aquitter ſes dettes. L'empereur Severe fut obligé de rendre un édit contre la dureté des créanciers, qui détenoient les cadavres, & qui ne les vouloient rendre qu'après avoir été payés. Les enterremens ſe faiſoient preſque toujours la nuit; il n'y avoit rien de fixé ſur l'heure, mais la coutume étoit de prendre celles qui précédoient immédiatement l'aurore. On gardoit les cadavres pluſieurs jours après leur mort, ſoit pour les préparatifs des funérailles, ou par une prudente précaution, de peur qu'ils ne fuſſent dans quelque léthargie, & qu'ils n'euſſent pas encore rendu l'ame. Quelques-uns cependant, pour ôter un ſpectacle auſſi triſte de devant leurs yeux, faiſoient enterrer leurs cadavres ſur le champ. Les parens ou les plus proches héritiers, les amis ou les domeſtiques, portoient le mort en terre : parmi les gens du commun, on ſe ſervoit de gens à gages : mais on tranſportoit ſouvent dans des chars les perſonnes de diſtinction, depuis leur porte juſqu'au lieu de leur ſépulture. Les meres enſeveliſſoient leurs enfans, & les portoient elles-mêmes en terre. Dans les funérailles des perſonnes de diſtinction, on portoit leur ſtatue à la tête du convoi, & on la poſoit dans la place publique avec celles de leurs parens, qui s'étoient rendu recommandables dans la république. On portoit auſſi la marque des charges, dont le mort avoit été honoré. Cela étoit accompagné de joueurs d'inſtrumens.

Lucien, dans ſon traité du Deuil, décrit agréablement les cérémonies qui ſe pratiquoient lorſque quelqu'un étoit mort : « Après, dit-il, que le plus proche parent a recueilli l'ame du mort, & qu'il lui a fermé les yeux, on » a ſoin de lui mettre une piéce d'argent dans la bouche » pour payer le batelier des enfers, qui eſt Caron, ſans » conſidérer ſi c'eſt une monnoie qui ait cours dans le » pays, joint qu'on feroit mieux, à mon avis, de ne » rien donner, afin qu'on fût contraint de le renvoyer » ici. Après cette cérémonie on lave d'eau tiéde le corps » du défunt, comme s'il n'y avoit point d'eau là-bas, » ou qu'il dût aſſiſter à quelque feſtin en arrivant ; car » outre cela, on le parfume, on le couronne de fleurs, » on l'habille de ſes plus beaux habits ; ſoit qu'on ait peur » qu'il meure de froid en chemin, ou qu'on ne le traite pas » ſelon ſa condition. Tout cela eſt accompagné de plaintes & de regrets, de larmes & de ſanglots, pour répondre à un maître de cérémonies, qui préſide à l'action, & qui rapporte d'un ton lugubre les anciennes » calamités, pour faire pleurer, ſi l'on n'en avoit point » d'envie. Les uns donc s'arrachent les cheveux, les autres ſe frapent l'eſtomac ou s'égratignent le viſage : » il y en a qui déchirent leurs habits, & qui mettent de » la pouſſiere ſur leurs têtes, ou qui ſe couchent par » terre & ſe heurtent contre les murailles : ſi bien que le » mort eſt le plus heureux de la bande : car tandis que » ſes amis & ſes parens ſe tourmentent, il eſt placé en » quelque lieu éminent, lavé, nettoyé, parfumé & couronné, comme s'il vouloit aller en compagnie. Enſuite » ſon pere & ſa mere, s'il en a, ſortent de la troupe & » le viennent embraſſer avec des lamentations ſi ridicules, » que cela ſeroit capable de le faire crever de rire, s'il » avoit quelque ſentiment. Il y en a qui à la mort de » leurs parens égorgent leurs chevaux & leurs eſclaves, » pour les aller ſervir en l'autre monde, & brulent ou » enterrent avec eux ce qu'ils ont de plus précieux, » comme ſi cela leur devoit être fort utile. Cependant tout » ce que ces gens-là diſent, ce n'eſt ni pour le mort, qui » ne les ſauroit entendre, quand ils crieroient dix fois » plus haut, ni pour eux-mêmes ; car il ſuffiroit de parler » tout bas : ſi bien qu'il ne reſte, ſinon que ce ſoit par » coutume, de peur qu'on ne les croie ſans amitié &

Digitized by Google

» ſans ſentiment pour leurs proches. S'il les entendoit » donc, voici ce qu'il pourroit leur dire : *Qu'avez-vous » tant à pleurer, & à vous tourmenter pour moi, qui ſuis » plus heureux que vous ? Eſt-ce que les ténèbres où je » ſuis vous font peur, & que vous apprehendez que je ne » ſois ſuffoqué par la peſanteur de mon ſépulcre. Mais un » mort n'a rien à craindre, puiſqu'il ne ſauroit plus » mourir, & mes yeux pourris ou brulés n'ont plus be- » ſoin de voir la lumiere. D'ailleurs, quand je ſerois mi- » ſérable, à quoi me ſerviroient toutes vos plaintes, & » tous ces coups donnés contre l'eſtomac à la cadence des » inſtrumens, & cette tombe couronnée, ces effuſions & » ces lamentations de femmes ? Croyez-vous que ce vin que » vous répandez deſcende juſqu'aux enfers, ou qu'il ſoit en- » core bon à boire en l'autre monde ? Car pour les bêtes que » vous brulez en ſacrifice, une partie s'en va en fumée, » & le reſte n'eſt que cendres, qui ſeroient un fort mauvais » aliment.* Voilà donc les plaintes que l'on fait pour les » morts, qui ſont ſemblables à Rome & en Grece ; mais les » ſépultures ſont différentes ſelon les différentes nations. » Car les uns les brulent ou les enterrent & les autres les » embaument. J'ai aſſiſté à des feſtins en Egypte, où on » les place au bout de la table, & quelquefois un homme » par néceſſité prête la carcaſſe de ſon pere ou de ſa mere » pour ſervir à cet uſage. Pour les monumens, les co- » lomnes, les pyramides, & les inſcriptions, y a-t-il » rien de plus inutile ? Il y en a qui célébrent des jeux à » la mémoire du défunt, & qui font des oraiſons funé- » bres ſur ſon ſépulcre, comme ſi cela lui devoit ſervir » là bas de certificat & d'atteſtation de vie & de mœurs. » Après tout cela on traite l'aſſemblée, où les amis vous » conſolent, & vous convient à manger. *Juſqu'à quand*, » diſent-ils, *voulez-vous pleurer un mort ? vous ne le rap- » pellerez pas à la vie par vos larmes. Voulez-vous vous » faire mourir pour déſeſpérer vos amis, & laiſſer vos en- » fans orphelins ? Il faut pour le moins manger, quand ce » ne ſeroit que pour faire durer votre deuil.* » Voilà ce que dit Lucien. * Pitiſcus, *Lexicon antiquitatum*, &c.

☞ CADÉE (Ligue de la) ou MAISON DE DIEU. C'eſt le nom que l'on donne à la ſeconde ligue des Griſons, que l'on nomme en allemand *Gotts Hauſſbunde*, parcequ'elle renferme l'égliſe épiſcopale de Coire, & que pluſieurs de ſes terres en dépendoient autrefois, comme quelques-unes en dépendent encore. Cette ligue eſt partagée en onze grandes communautés, qui ſe ſubdiviſent en vingt & une petites qu'on nomme *Juriſdictions*. Voici les noms de ces grandes communautés, ſuivant le rang qu'elles tiennent dans les diétes du pays. Coire, Pergell, Furſtenau & Ortenſtein, Oberſax, haute-Engadine, baſſe Engadine, Fatz & Bergun, les quatre villages, Puſchiavo, Stallen & Averſa, & Munſterthal. * *Délices de la Suiſſe*, p. 605.

Les habitans de la ligue de la Cadée firent quelque confédération entr'eux l'an 1400 ; mais enſuite ayant affaire à un évêque remuant nommé *Jean Abundius Naſo*, ils ſe ligueren de nouveau l'an 1419, & confirmerent leur confédération, la réduiſant à une forme fixe & conſtante. Six ans après, la ligue griſe ayant été établie, quelques communautés de la Cadée ſe joignirent à elle : ce furent celles d'Oberſax, de Fatz, de Stallen & Averſa, de Bergun, & de Furſtenau. * *Délices de la Suiſſe*, p. 657.

Après diverſes alliances particulieres que quelques communautés avoient faites avec deux ou trois d'entre les cantons Suiſſes, la ligue griſe ayant fait une alliance perpétuelle avec les ſept anciens cantons en 1497, l'année ſuivante la ligue de la Cadée fit auſſi la même alliance avec les mêmes cantons. * *Ibid.* p. 670. Dans les aſſemblées générales, cette ligue, qui tient le ſecond rang, a vingt-quatre voix. * *Ibid.* p. 674.

On trouve dans la ligue de la Cadée une diverſité dans le langage. Dans le pays de Pergell & de Puſchiavo, on parle une langue qui approche beaucoup de l'italienne. La ville de Coire, Motta, dans la communauté d'Oberſax & Averſa parlent allemand : tout le reſte de la ligue parle une langue particuliere corrompue du latin & de l'allemand, que l'on appelle *Ladin* dans l'Engadine. * *Délices de la Suiſſe*, p. 634. * La Martiniere, *dict. géog.*

CADEMOTH ou CADIMOTH, ville des Levites, dans la tribu de Ruben, dont il eſt parlé dans le I livre des Paralip. cap. 6, verſ. 79, & de Joſué, cap. 21, verſ. 36. Il y avoit un déſert de ce nom, d'où Moyſe envoya des députés au roi d'Heſebon, pour lui demander paſſage ſur ſes terres. * *Deut.* 2, *v.* 26.

CADENAC, petite ville de France, *cherchez* CAPDENAC.

CADENE, (Michel) de Nuremberg, étoit conſidérable dans le ſeiziéme ſiécle, dans le parti des proteſtans d'Allemagne. L'empereur Charles-Quint étant à Plaiſance, à ſon retour d'Eſpagne, les proteſtans d'Allemagne lui envoyerent une ambaſſade en 1529, & Michel Cadene fut un des trois envoyés. L'empereur leur fixa le 12 de ſeptembre pour leur donner audience. Ils lui repréſenterent que le décret qui avoit été fait trois ans auparavant, mais qui avoit été caſſé depuis peu, cauſoit une grande agitation dans le parti proteſtant ; qu'on eſpéroit qu'il feroit enfin aſſembler un concile libre, & que pendant que ce concile ſeroit aſſemblé, le parti proteſtant promettoit de ne rien faire qui ne pût être aprouvé, ſoit pour le bien de l'Empire en général, ſoit pour le ſervice particulier de l'empereur. Charles-Quint leur délivra ſa réponſe le 13 d'octobre. Elle portoit qu'il étoit exactement inſtruit de ce qui s'étoit fait à la diéte de Spire par le roi Ferdinand & ſes adjoints ; qu'il étoit fâché de toutes les diviſions qui étoient dans l'Empire ; qu'il deſiroit le concile, quoiqu'il ne le jugeât pas néceſſaire, & qu'il étoit plus à propos de ſe réunir, afin de concourir à repouſſer le Turc, qui déja s'étoit avancé dans la Hongrie. Cette réponſe ayant été faite par écrit, les ambaſſadeurs délivrerent leur appellation à Alexandre Schveiſſe qui la remit entre les mains de l'empereur. Le même jour, Charles-Quint fit faire défenſe aux ambaſſadeurs de ſortir de leur logis, ni d'écrire à leurs chefs, juſqu'à ce que d'autres ordres leur euſſent été donnés ; cette défenſe leur fut faite ſous peine de confiſcation de corps & de biens. Cadene n'étoit pas avec les autres, lorſque cet ordre leur fut donné ; & ayant appris d'un de ſes domeſtiques ce qui ſe paſſoit, il en fit part ſur le champ par lettres au ſénat de Nuremberg. Les ambaſſadeurs eurent ordre de ſe rendre à Parme, & ils obéirent. Ce fut là que Nicolas Granvelle leur déclara le 30 octobre, que leur appellation déplaiſoit à ſa majeſté impériale, qu'ils pouvoient cependant s'en retourner chez eux, excepté Cadene à qui il fut défendu ſous peine de la vie de ſe retirer. Voici la raiſon de cette défenſe particuliere. Le landgrave avoit donné à Cadene en partant un petit livre relié proprement, lequel renfermoit un abrégé de la doctrine chrétienne ; c'eſt-à-dire, de celle des proteſtans, pour l'offrir de ſa part à l'empereur. L'ambaſſadeur le préſenta en effet à Charles-Quint dans le temps que l'empereur alloit pour aſſiſter à la meſſe, & Charles-Quint l'avoit remis à un évêque Eſpagnol pour l'examiner. L'évêque ouvrant le livre, y trouva le paſſage qui ſe lit au vingtiéme chapitre de S. Matthieu, verſet 25, où Jeſus-Chriſt dit : *Vous ſavez que ceux qui ſont princes parmi les nations, les dominent, & que les grands les traitent avec empire*, &c. On dit que ce prélat ne s'étant pas donné la peine d'examiner quelle application l'on faiſoit de ces paroles, dit à l'empereur que ce livre enlevoit le droit du glaive au magiſtrat chrétien & le livroit aux Gentils. Telle fut, continue-t-on, la cauſe du traitement différent qui fut fait à Cadene & aux deux autres ambaſſadeurs, qui étoient Jean Ehinger & Alexis Fraventrute. Cadene s'imaginant que l'on avoit deſſein d'aller plus loin contre lui, monta ſecrettement à cheval & prit la route de Ferrare & de Veniſe, pour s'en retourner dans ſon pays. Dès que le ſénat de Nuremberg eut reçu les lettres que Cadene lui avoit adreſſées, il en fit part à l'électeur de

Digitized by Google

the Cadi of Cairo, who is the chief judge of Egypt, and the Cadi of Damascus, who is the chief judge of Syria, are appointed by the grand seignior himself, and are always men of the law. The Cadi of Cairo has the power of appointing the Cadi of Alexandria, Rosetta, Gaza, Jerusalem, and Tripoli in Syria. The Cadi of Damascus has the power of appointing the Cadi of Aleppo, Tripoli in Barbary, Tunis, Algiers, Fez, Morocco, Grand Cairo, Sennaar, Dongola, Abyssinia, Darfur, Tombuctoo, and Agadez. The Cadi of Constantinople has the power of appointing the Cadi of Adrianople, Brusa, Smyrna, Salonichi, Belgrade, Buda, Temeswar, Bender, Caffa, Kilburn, Oczakow, Akerman, Bagdad, Bassora, Mecca, Medina, Aden, Zebid, Tauris, Erivan, Teflis, Derbend, Shamachie, Astrachan, Kiow, Kaminiec, Lemberg, Caminieck, Belgorod, Temruck, Azof, Tana, Mingrelia, Georgia, Circassia, Dagestan, Crim Tartary, Budziac Tartary, Nogay Tartary, Kuban Tartary, Kasan, Astrachan

iſle. De chaque côté du rivage, & ſur-tout à l'entrée du port, il y a pluſieurs forts, entre leſquels ceux de San Filippo & de San Sebaſtiano ſont les plus conſidérables. On a même eu ſoin d'en bâtir un ſur un rocher, qui s'éleve au milieu de la mer. Les Eſpagnols n'ont rien négligé pour fortifier cette place, quoiqu'elle ne le ſoit peut-être pas auſſi régulierement que celles qu'on fortifie à la moderne. Depuis l'avénement de Philippe V, petit-fils de Louis XIV, à la couronne d'Eſpagne, on a beaucoup augmenté ſes fortifications. C'eſt le rendez-vous ordinaire des galions d'Eſpagne & des plus grands vaiſſeaux, parceque le port eſt très-beau, & c'eſt-là qu'arrivent les flottes des Indes occidentales, avec l'or & l'argent du Perou. Cadis eſt une clef d'Eſpagne, l'une des trois qu'on dit que l'empereur Charles-Quint recommanda au roi Philippe II ſon fils, & dont la garde eſt d'une extrême importance pour la conſervation de cet état. Les deux autres étoient Fleſſingue & la Goulette, l'une dans les Pays-Bas, & l'autre en Afrique. Son terrein eſt mêlé de plaines & de montagnes, mais ſans aucunes fontaines; défaut auquel on ſupplée par quantité de puits. L'entrée de la baye de Cadis eſt fort dangereuſe, à cauſe des écueils appellés le *Diaman* & *Los Bueros*. Le port de la ville, qui eſt ſitué à la pointe de l'iſle, regarde l'orient. La ville eſt peuplée d'un grand nombre de riches marchands, qui y ont les plus beaux magaſins de l'Europe. Le château a été bâti par les Mores, & depuis il a été mis dans un très-bon état. Le fort de ſaint Sébaſtien a été conſtruit pour défendre l'entrée du golfe: & le fort de ſaint Philippe pour aſſurer le port. La ville eſt le ſiége d'un évêché, & l'on y voit pluſieurs égliſes, dont la ſtructure eſt aſſez bien entendue. La terre de l'iſle produit de ſi bons pâturages, que le bétail creveroit, ſi on l'y abandonnoit, & ſi l'on n'avoit ſoin de le ſaigner tous les mois. On y trouve des ſalines, dont le ſel eſt excellent. * Pline, *liv.* 4, *chap.* 22, *& liv.* 5, *chap.* 5. Pomponius Mela, *liv.* 3, *chap.* 6. Silius Italicus, *liv.* 1 *&* 3. Nonius, *Hiſp. chap.* 9. Mariana. Marinæus. Merula. Jouvin, *voyage d'Eſpagne.* P. Labbe, *géographie royale.*

CADIZADELITES, ſecte de Mahométans qui imitent à peu près la maniere de vivre des Stoïciens. Ils fuient les feſtins & les divertiſſemens, & affectent une gravité extraordinaire dans toutes leurs actions. Ils parlent inceſſamment de Dieu en public & en particulier. Le chef de cette ſecte s'appelloit *Birgali-Effendi.* Il inventa pluſieurs cérémonies qui ſe pratiquent aux enterremens. Lorſqu'on prie pour les ames des défunts, leur iman, ou prêtre, crie aux oreilles du corps mort, qu'il ſe ſouvienne qu'il n'y a qu'un Dieu & un prophéte. La plupart de ceux qui ſuivent cette ſecte, ſont des Ruſſiens, & des chrétiens renégats, qui font un mêlange du chriſtianiſme & de la religion de Mahomet. On en voit ſur les limites de la Hongrie & de la Boſnie. Ils liſent l'évangile en eſclavon, & l'alcoran en arabe. Ils boivent du vin pendant le mois de Ramazan, qui eſt le mois du jeûne des Mahométans, mais ils n'y mettent point de canelle, ni d'autres liqueurs; & alors il paſſe parmi eux pour une liqueur permiſe. Ils aiment & protégent les chrétiens autant qu'il leur eſt poſſible. Ils croient que Mahomet eſt le S. Eſprit, & que la deſcente des langues de feu au jour de la Pentecôte, étoit une figure de la venue de ce faux prophéte. Ils pratiquent auſſi la circonciſion, comme les Juifs, & ſe ſervent de l'exemple de Jeſus-Chriſt pour l'autoriſer. * Ricaut, *de l'empire Ottoman.*

CADLUC ou CADLUCUS, (Vincent) c'eſt le nom corrompu de Kadlubeck ou Kadlubko, dont nous parlons en ſon lieu. *Cherchez* KADLUBECK.

CADMUS, roi de Thèbes, étoit Egyptien de nation, ou ſelon les poëtes Grecs, fils d'Agenor, roi de Phénicie & de Théléphaſſa, frere de Phénix & de Cilix, & petit-fils d'Epaphus. Son frere Phénix & lui fonderent enſemble le royaume de Tyr & de Sidon. Il paſſa depuis dans la Béotie, & y bâtit Thèbes, ou du moins la citadelle nommée Cadmée, l'an 2545 du monde, 1490 avant Jeſus-Chriſt. Ce fut lui qui apporta en Gréce ces ſeize lettres, α, β, γ, δ, ε, ι, κ, λ, μ, ν, ο, π, ρ, σ, τ, υ, auſquelles Palamede ajouta ces quatre, ξ, θ, φ, χ, du temps de la guerre de Troye, & Simonide ces quatre autres, η, ω, ζ, ψ, plus de ſix cens ans après. Les poëtes ajoutent qu'il ſortit de ſon pays pour chercher ſa ſœur Europe, que Jupiter avoit enlevée; mais que n'ayant pu apprendre de ſes nouvelles après de longs & périlleux voyages, il alla conſulter l'oracle de Delphes, qui lui ordonna de bâtir une ville à l'endroit où un bœuf le conduiroit. S'étant mis en devoir, avant toutes choſes, de ſacrifier aux dieux, il envoya ſes compagnons à la fontaine de Dircé, qui étoit proche, afin d'avoir de l'eau, mais ils furent dévorés par un dragon. D'autres diſent qu'il n'y en eut qu'un ſeul de dévoré. Minerve, pour conſoler & venger Cadmus de cette perte, lui ordonna d'aller tuer ce monſtre, & d'en ſemer les dents ſur la terre; ce qu'ayant exécuté, il en vit naître un grand nombre de ſoldats armés, qui s'entretuerent l'un l'autre, à l'exception de cinq, qui étant reſtés de ce carnage, lui aiderent à bâtir une ville, qui fut Thèbes, dans la Béotie, où il régna pluſieurs années. Il épouſa enfin Hermione, ou Harmonie, fille de Mars & de Venus, de laquelle il eut Polydore, qui lui ſuccéda, Semelé, Ino, Autonoé, & Agavé, toutes célébres dans la fable, par leurs aventures. Ceux qui cherchent la vérité hiſtorique dans les fictions, aſſurent que Cadmus ayant paſſé dans la Béotie, province de Gréce, qui s'appelloit alors Eolide, y tua un prince du pays nommé Dracon; qu'il mit adroitement la diviſion parmi les peuples qui vouloient s'oppoſer à ſon établiſſement; & que profitant de leurs déſordres, il ſe rendit maître du pays. Par le nom qu'il donna à la ville qu'il bâtit, il voulut marquer la premiere origine de ſes ancêtres, ſouverains de la grande ville de Thèbes en Egypte. Il poliça ſes peuples, & leur communiqua l'invention de l'écriture. Depuis, les malheurs de ſa maiſon l'obligerent d'aller finir ſes jours en Illyrie. La fable ajoute que ſa femme & lui furent changés en ſerpens.

Cadmus, ſelon d'autres, étoit maître-d'hôtel d'un roi de Tyr ou de Sidon; & *Hermonie* ou *Harmonie* ſa femme étoit une joueuſe de flute. Le nom de Cadmus ſemble être venu de *Cadmoni*, qui eſt le nom d'une nation de la Paleſtine, la même que les *Hevéens.* Harmonie tire ſon origine de *Harmon*, montagne du même pays, & l'on a dit qu'elle étoit changée en *ſerpent*, parceque le mot Hevéen ſignifie en ſyriac un ſerpent. On dit que Cadmus ſema des dents de ſerpent, & qu'il en naquit des hommes armés, parcequ'en phénicien, pour dire des gens *armés de javelots de cuivre*, on ſe ſert de certains mots, qui peuvent être traduits, *armés de dents de ſerpent.* Conon rapporte que Cadmus qui étoit puiſſant parmi les Phéniciens, fut envoyé de Thèbes, ville d'Egypte, en Europe, par le roi de Phénicie; qu'il laiſſa ſon frere Taſus dans l'iſle de Taſos, & qu'étant allé en Béotie, il y bâtit la ville de Thèbes; que les Béotiens l'ayant attaqué, les Phéniciens ſe défendirent avec tant de vigueur, qu'ils ſe rendirent maîtres de toute la Béotie. La frayeur que les Béotiens eurent des armes des Phéniciens, qui parurent avec des caſques & des boucliers (ce qu'on n'avoit pas encore vu) & qui leur dreſſoient des embuſcades, leur fit croire que ces hommes étoient ſortis tout armés de la terre. Ils les appellerent des ſerpens, comme ayant été ſemés en ce pays. C'eſt-là, ſelon Conon, la véritable hiſtoire de Cadmus, & de la fondation de Thèbes. L'arrivée de Cadmus en Gréce, & la fondation de la ville de Thèbes eſt marquée dans les marbres d'Arondel, à la 64ᵉ année de l'ére attique, 1519 avant Jeſus-Chriſt, 3195 de la période julienne. Si l'on en croit les Grecs, c'eſt aux Phéniciens qu'on eſt redevable des lettres que Cadmus fit paſſer en Gréce. Ce peuple oſa le premier, ſelon Lucain, exprimer ſes penſées par différentes figures.

Manſuram

Manſuram rudibus vocem ſignare figuris :

Penſée que Brebœuf, dans ſa traduction de la Pharſale, a heureuſement étendue dans ces quatre vers :

C'eſt de lui que nous vient cet art ingénieux
De peindre la parole, & de parler aux yeux ;
Et par les traits divers de figures tracées,
Donner de la couleur & du corps aux penſées.

Il eſt plus vraiſemblable que les lettres ont été en uſage chez les Hébreux, long-temps avant Cadmus, qui ne paſſa en Europe avec Phénix que l'année d'après la ſortie des Iſraélites d'Egypte.* Ovid. *Metamorph. liv.* 4, *v.* 575. Orat. *liv. Carm. Od.* 10, *v.* 17. Pauſanias, *liv.* 3. Hygin, *dans ſes fables.* Natalis Comes, *liv.* 9, *chap.* 14. Lucien. Brebœuf, *traduction de la Pharſale.* Bochart, *in Canaan.* Voyez le livre intitulé, *Palæographia Græca*, de dom Bernard de Montfaucon.

CADMUS, de Milet, fils de Pandion, eſt le premier des Grecs qui ait écrit l'hiſtoire en proſe ; on croit qu'il vivoit dans le temps qu'Halyattes régnoit en Lydie : du moins il eſt certain qu'il eſt un peu plus ancien que Pherecydes, qui floriſſoit du temps de Cyrus. Ceux qui l'ont cru un peu plus récent qu'Orphée, n'avoient aucune connoiſſance des temps ; la Gréce a toujours eu de ces écrivains, qui par ignorance ont rapproché des faits éloignés les uns des autres de pluſieurs ſiécles. Cadmus écrivit les antiquités de Milet, & de toute l'Ionie en quatre livres. Denys d'Halicarnaſſe dit qu'on liſoit de ſon temps un ouvrage ſur cette matiere attribué à cet hiſtorien ; mais que les habiles gens le croyoient ſuppoſé : s'il ne ſe trompe pas, on n'a pas beaucoup perdu de ce que cet ouvrage n'eſt pas venu juſqu'à nous ; mais on ne peut trop regretter la perte de l'original. On parle d'un autre CADMUS, fils d'Archelaüs, qui compoſa l'hiſtoire d'Athènes en ſeize livres : Suidas, qui eſt le ſeul qui ait conſervé ſa mémoire, ne dit pas en quel temps il vécut. * Voſſius, *hiſt. grec.*

CADOGAN (Guillaume) comte de Cadogan, deſcendoit d'une ancienne famille angloiſe. Il étoit petit-fils du colonel GUILLAUME Cadogan, qui ſe diſtingua en 1641 contre les Irlandois rebelles. Son pere, le chevalier HENRI Cadogan, mourut à Dublin l'an 1715, & laiſſa de *Bridget*, fille du chevalier Hardres Waller, GUILLAUME dont il s'agit, & *Charles*. Guillaume s'aquit beaucoup de gloire par ſa valeur & ſon expérience militaire : il donna des preuves de l'une & de l'autre dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, particulierement dans les Pays-Bas, & d'abord ſous le commandement du duc Marlboroug. Il étoit encore en 1704 avec ce duc, en qualité de quartier-maître général. En 1705 il devint brigadier, & obtint un régiment de cavalerie. En 1708, il parvint à la charge de major général ; & en 1709 il fut fait lieutenant général, gouverneur de Four, & envoyé extraordinaire & plénipotentiaire à la Haye & à Bruxelles. Dans ce dernier emploi, il donna lieu à pluſieurs griefs par ſon amour immodéré pour le gain, & par la maniere dure avec laquelle il agiſſoit dans les Pays-Bas Eſpagnols. George I étant monté ſur le trône d'Angleterre, Guillaume devint grand-maître de la garde-robe, & obtint le commandement d'un régiment aux gardes comme colonel. On l'envoya enſuite en qualité de plénipotentiaire d'Angleterre à la Haye, à Bruxelles & à Vienne ; & il contribua beaucoup au traité de la Barriere, qui fut conclu cette année à Anvers. Le roi George le nomma en 1716 conſeiller intime & chevalier de l'ordre du Chardon, baron de Reading ; & en 1718 baron d'Oakley, vicomte de Cavesham dans le comté d'Oxford, & comte de Cadogan. La même année, il fut député pour la ſeconde fois à la Haye, comme ambaſſadeur extraordinaire, pour y travailler à la concluſion d'un traité d'alliance avec les Etats Généraux. Peu de temps après, il fut fait général en chef de l'infanterie, colonel du premier régiment aux gardes, & gouverneur de l'iſle de Wight. Son opiniâtreté, ſa dureté & ſon avarice firent tort à ſes grandes qualités, & lui attirerent ſur la fin de ſes jours beaucoup d'ennemis, entr'autres, M. Robert Walpole. Le roi, à qui il avoit auſſi parlé durement, n'eut plus pour lui la même confiance ; & ſans lui ôter le commandement, on le borna tellement, qu'il n'eut plus le pouvoir de congédier un officier, ou de nommer à une place vacante. On dit qu'il recouvra en partie la faveur du roi, peu de temps avant ſa mort, qui arriva au mois de juillet 1726. Il ne laiſſa que deux filles : *Sara*, épouſe du duc *Charles* Lenox de Richmond ; & *Marguerite*. *Charles*, ſon frere, colonel d'un régiment d'infanterie, & marié avec la fille du chevalier *Jean* Sloane, a hérité la plus grande partie de ſes biens, & le titre ſeulement de baron de Reading & Oakley. * *Mémoires de Lamberti, tome V. Supplément françois de Baſle, tome II, page* 12.

CADOI, ville de Mytie, dit Etienne de Byzance ; Strabon en dit autant, livre 12 ; mais Ptolémée la place dans la Lydie ſur les frontieres de la Phrygie, & non ſeulement dans Hieroclès elle eſt appellée ville de la Phrygie Capatiane, mais on trouve qu'un évêque de cette ville ſouſcrivit au ſixiéme concile de Conſtantinople, *Philippe évêque de Cadoi de la Capatiane.* Cette ville a dû être conſidérable au troiſiéme ſiécle ; car on trouve qu'elle frapoit des médailles du temps de l'empereur Valerien.

CADOLUS, antipape, *cherchez* CADALOÜS.

CADORINE, ou IL. CADORINE, pays d'Italie dans la Marche Tréviſane, dans les états de la république de Veniſe. C'eſt le plus ſeptentrional de toute l'Italie. Il a le comté de Tirol, & les Alpes au couchant & au ſeptentrion, le Frioul au levant, & la Marche au midi. Ce pays eſt diviſé en neuf centuries ou centaines, qui ſont celles de la Pieve, Domeges, il Valle, Comelico deſſus, Comelico deſſous, Saint-Vito, Aurouzo, delà la Pieve, & Venanzo. La ville capitale eſt LA PIEVE DE CADORE, ſituée ſur la riviere de Pieve ou Piave, qui ſépare ce pays en deux. Il étoit autrefois ſujet au patriarche d'Aquilée, mais il appartient à la république de Veniſe depuis l'an 1420. Il n'a pas plus de 75 milles de tour, & ſes habitans ſont exempts à perpétuité de toutes ſortes d'impôts & de ſubſides, par conceſſion du ſénat de Veniſe, à cauſe de leur fidélité envers la république. La centaine d'Ampezo, & le château de Butiſtagno étoient auſſi de cette province ; mais ils furent cédés en 1505 à la maiſon d'Autriche par le traité de paix entre l'empereur Maximilien I & les Vénitiens : ainſi ils ſont préſentement maîtres d'une partie du Tirol, ſelon que le marquent plus au long les ſieurs Guidot & Leonard Cethereo, recteur de Sainte-Juſtine d'Aronzo. * Baudrand.

CADOUIN, en latin *Caduinum*, ou *Caduinum*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, diocèſe de Sarlat dans le Perigord. On dit que l'on y garde le ſaint ſuaire de Jeſus-Chriſt, qui fut autrefois retiré des mains des infideles, & qui fut dépoſé dans une égliſe de la ville de Jéruſalem, où il demeura juſqu'à l'an 1000, qu'il fut tranſporté à Antioche, dans le temps que le calife de Babylone faiſoit une cruelle guerre aux chrétiens. Ce tréſor fut conſervé à Antioche juſqu'en l'an 1099, où les François s'étant rendu maîtres de Jéruſalem & de la Terre-ſainte, Aymard, évêque de Pui en Velai, légat apoſtolique de l'armée chrétienne, le retira de la ville d'Antioche. Il le garda pendant ſa vie, & le confia en mourant à un de ſes aumôniers, natif du Perigord, qui l'apporta, dit-on, en ſon pays l'an 1105, avec l'hiſtoire du même ſuaire, & le cacha dans une égliſe proche de Cadouin. Le feu y ayant pris par accident, y conſuma tout, à la réſerve du coffre où cette relique étoit enfermée. Les religieux de l'abbaye de Cadouin accoururent à ce miracle, enleverent le coffre du milieu des flammes, & le porterent dans leur égliſe. Depuis ce temps-là il y vint un concours extraordinaire de toutes parts ; cette dévotion s'augmentant de jour en jour, non ſeulement dans la France, mais auſſi en Italie, en Eſpagne & en Angleterre. Les Anglois ayant deſſein d'enlever ce précieux

Digitized by Google

tréſor, on le tranſporta à Toulouſe en 1392, où par permiſſion du pape, l'archevêque le porta ſolemnellement par la ville, accompagné de neuf évêques. Les religieux de l'abbaye de Cadouin intenterent enſuite procès devant le pape & le roi, pour être remis en poſſeſſion de cette relique, mais ils furent obligés de s'en déſiſter. Néanmoins en 1456, le ſaint ſuaire fut emporté de la ville de Toulouſe, & rapporté à Cadouin. Le roi S. Louis l'alla viſiter en 1269, Charles VI ordonna en 1399, qu'il lui fût apporté à Paris pour le révérer; & Louis XI l'ayant vu, donna quelques biens à l'égliſe de Cadouin. Quelques-uns diſent que ce fut Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouſe, qui apporta le ſaint ſuaire en France, après la conquête de la Terre-ſainte, du temps du pape Urbain II, vers l'an 1099. * *Hiſtoire du roi Charles VI. Chroniq. de l'abbaye de Moiſſac.* Du Puis, *hiſtoire des évêques de Perigueux.*

L'abbaye de Cadouin fut fondée au commencement du XII ſiécle par Giraud de Sales, compagnon de Robert d'Arbriſſel, qui lui donna des conſtitutions de Cîteaux, auſquelles il en joignit de particulieres. Le même Giraud fonda d'autres monaſteres ſous la dépendance de Cadouin, qui devint ainſi chef d'une congrégation, qui s'eſt diviſée depuis. * Heliot, *hiſtoire des ordres monaſtiq. tome 6, chap.* 14.

CADRITES, ſortes de religieux mahométans, dont le fondateur qui s'appelloit Abdul Cadri, avoit la réputation d'être grand philoſophe & juriſconſulte. Ils paſſent une partie de la nuit du vendredi à tourner en rond, ſe tenant tous par la main, & répétant inceſſamment le mot *Hai*, qui ſignifie *vivant*, & qui eſt un des attributs de Dieu, pendant qu'un des religieux joue de la flute pour les animer à cette danſe extravagante. Ce ſont de grands ſophiſtes & de fins hypocrites qui ne révelent leurs ſecrets qu'à ceux de leur profeſſion. Ils ne ſe raſent point les cheveux, ni ne ſe couvrent jamais la tête, & marchent toujours les pieds nuds: on leur permet de ſortir du couvent, & de ſe marier s'ils le veulent, à la charge de porter des boutons noirs pour ſe diſtinguer du peuple. * Ricaut, *de l'empire Ottoman.*

CADIMA ou CEDIMA, anciennement *Carima, Carinna.* C'étoit autrefois une ville, maintenant ce n'eſt qu'un village de la province de Beira en Portugal. Il eſt à la ſource de la riviere de Giraon, à quatre lieues de la ville de Conimbre, & à deux de la mer. On dit qu'il y a dans ce lieu une fontaine ou baſſin qui engloutit à l'inſtant tout ce qu'on y met, quelque réſiſtance qu'on y apporte. * Mati, *dictionnaire.*

☞ CADRY (Jean-Baptiſte) qui a été connu long-temps ſous le nom de *Darcy*, qui eſt l'anagramme du ſien, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine-théologal de l'égliſe de Laon, étoit né ſur la fin de l'année 1680, à Trez, gros bourg & baronie en Provence, au diocèſe d'Aix. Il reçut ſa premiere éducation ſous les yeux d'un oncle paternel, ſupérieur du célébre ſéminaire fondé par le cardinal de Grimaldi. Ayant été obligé de quitter ce ſéminaire vers l'année 1710, il ſe rendit à Paris, où ſes talens ſupérieurs pour annoncer dignement la parole de Dieu le firent rechercher pour la place de vicaire de la paroiſſe de S. Etienne du Mont. Il y demeura juſqu'en 1716, qu'il paſſa de cette paroiſſe à celle de S. Paul, en la même qualité de vicaire. M. de Clermont, évêque de Laon, le choiſit pour ſon théologal en 1718; & M. Cadry demeura paiſible poſſeſſeur de cette place, qu'il remplit avec ſuccès, juſqu'à la mort de ce prélat. Son oppoſition à la bulle *Unigenitus* lui fit perdre ſon canonicat, & il fut obligé de revenir à Paris. Après y avoir fait quelque ſéjour, il ſe retira à Palaiſeau, où il demeura juſqu'en 1748, que la mort du curé l'obligea de quitter cet endroit. Il ſe lia pour lors d'une maniere particuliere avec M. de Caylus, évêque d'Auxerre, dont il devint l'homme de confiance, le conſeil, l'ami & le théologien. La mort de ce prélat l'obligea de chercher une nouvelle retraite, il la trouva au village de Savigni, près Paris, où il demeura juſqu'à ſa mort arrivée le 25 novembre 1756, à la fin de la 76e année de ſon âge. M. Cadry avoit conſacré le temps de ſes retraites à la compoſition de pluſieurs ouvrages. Voici la liſte de tous ceux dont il eſt auteur. 1. *Prône ſur l'appel*, prononcé dans l'égliſe de S. Paul en 1718, *à l'occaſion de l'appel de ſon éminence M. le cardinal de Noailles, où l'on montre que les appellans ne ſont point excommuniés*, &c. *in*-12, 1718, premiere édition; ſeconde édition, plus exacte & plus correcte; la même année, *in*-12, 42 pages. 2. *Relation de ce qui s'eſt paſſé dans l'aſſemblée générale de la congrégation de la miſſion, tenue à Paris* (à S. Lazare) le premier août 1724, *in*-4°, 44 pag. 3. *Apologie pour les Chartreux, que la perſécution excitée contr'eux, au ſujet de la bulle* Unigenitus, *a obligé de ſortir de leurs monaſteres*, 1725, *in*-4°, 60 pag. 4. *Témoignage des Chartreux contre la conſtitution* Unigenitus, *in*-12. 5. *Défenſe des Chartreux fugitifs, où l'on traite particuliérement de la fuite dans les perſécutions*, 35 pages *in*-4°. 6. *Préface* à la tête des *preuves de la liberté de l'égliſe de France dans l'acceptation de la Conſtitution* Unigenitus, ou *recueil d'ordres émanés de la cour*, &c. *in*-4°, 1726, 40 pages. 7. *Hiſtoire de la condamnation de M. l'évêque de Senez par les prélats aſſemblés à Embrun*, 164 pag. *in*-4°, 1728. 8. *La cauſe de l'état abandonnée par le clergé de France*, ou *réflexion ſur la lettre de l'aſſemblée du clergé au roi du onze ſeptembre* 1730, 68 pag. *in*-4°. 9. *Avertiſſement* placé à la tête de l'*Avis des cenſeurs nommés par la cour du parlement de Paris, pour l'examen de la nouvelle collection des conciles*, faite par les ſoins du P. Hardouin, Jéſuite, imprimé en 1730, 16 pages *in*-4°. 10. Les trois derniers volumes de l'*hiſtoire du livre des réflexions morales, & de la conſtitution* Unigenitus. Cet ouvrage qui finit à la mort de M. le cardinal de Noailles, eſt en quatre volumes. Le premier eſt de feu M. Louail. 11. *Réflexions abrégées ſur l'ordonnance de M. l'archevêque de Paris* (Vintimille) *du 29 ſeptembre* 1729, *au ſujet de la conſtitution* Unigenitus, en trois parties, imprimées en 1729. 12. *Obſervations théologiques & morales contre le P. Berruyer*, 3 vol. *in*-12, 1756. M. Cadry fut pendant quelque temps théologien de M. de Verthamon, évêque de Pamiers; & il a été employé en plus d'une occaſion par M. Soanen, évêque de Senez, ſpécialement dans le temps de l'inſtruction paſtorale de ce prélat, qui donna lieu au concile d'Embrun. * *Mémoires du temps.*

CADUCÉE, c'eſt ainſi qu'on appelloit la verge que Mercure reçut d'Apollon en échange de la lire à ſept cordes, dont il lui fit préſent. Quelques-uns veulent que ce mot tire ſon origine du mot latin *cadere*, qui ſignifie *tomber*, parceque, ſelon la fable, cette verge avoit la vertu de faire tomber, c'eſt-à-dire, d'appaiſer toutes ſortes de querelles & de différends. C'eſt pourquoi les ambaſſadeurs ou les hérauts pour la paix à Rome, portoient un caducée d'or à la main, & on les appelloit à cauſe de cela *CADUCATORES*, comme ceux qui alloient déclarer la guerre ſe nommoient *FECIALES*. Les anciens Egyptiens ont orné cette verge de deux ſerpens, dont l'un étoit mâle & l'autre femelle, leſquels entortillés à l'entour & comme noués enſemble par le milieu, venoient s'entrebaiſer, & faiſoient comme un arc de la plus haute partie de leurs corps, à quoi l'on ajouta deux ailerons. Ceci eſt fondé, diſent les mythologiſtes, ſur ce que Mercure ayant trouvé un jour deux ſerpens qui ſe battoient opiniâtrement, il jetta ſa verge entre-deux, & auſſitôt les accorda; de ſorte que depuis il la porta toujours pour une marque & ſymbole de paix. D'autres diſent que le caducée marque la force de l'éloquence, qui adoucit les eſprits & gagne les cœurs; que les ſerpens ſont les ſymboles de la prudence néceſſaire à l'orateur, & que les ailes ſignifient la ſublimité du diſcours & la promptitude à parler; d'où vient qu'Homere appelle les paroles *ailées*. Cette verge, ſelon les poëtes, avoit encore d'autres propriétés, comme de conduire les ames aux enfers, ou de les en faire ſortir; d'exciter ou de troubler le ſommeil. * Pierius, *in hieroglyph.*

Digitized by Google

Voſſius, *in voce caduc.* Virgil. *Æneid. l.* 4, *v.* 242.

CADURCIENS; (les) *Cadurci*, ſont des peuples qui occupoient le pays que nous nommons aujourd'hui le *Querci*, & étoient, ſelon Strabon, un des quatorze peuples qui habitoient entre la Loire & la Garonne. Ils paſſent pour être les inventeurs des lits & des matelats. * *Voyez* Valois, *not. Gall.*

CADUSIENS, peuples de l'Aſie, près du Pont Euxin. Voici la deſcription que Plutarque fait de leur pays dans la vie d'Artaxercès. *Il eſt fort raboteux & fort ſujet aux brouillards : on n'y recueille point de grain, & la terre produit ſeulement des pommes & des poires, & d'autres ſemblables fruits, dont ces nations braves & belliqueuſes ſe nourriſſent.* Etienne de Byzance les met entre le Pont-Euxin & la mer Caſpienne ; & Strabon qu'il cite au livre *II*, dit effectivement que les Caduſiens, qu'il ſurnomme Montagnards, tenoient la partie ſeptentrionale de la Médie Atropatene, partie, qu'il dit pleine de montagnes & de rochers, & fort froide : un peu après il dit que les Caduſiens habitent ſur la mer d'Hyrcanie, qui eſt la mer Caſpie ; & plus haut, que les Caduſiens tiennent la côte pleine de montagnes dans l'étendue d'environ cinq mille ſtades. Ptolémée s'accorde avec Strabon dans ſon livre VI, chapitre 2, & met les Caduſiens entre les Caſpiens à l'occident, la mer Caſpie au ſeptentrion, les Geles à l'orient, & les Marundes & Carduques vers le midi. Il répond au pays que nous nommons à préſent le Schirvan ; & ſelon les nouveaux géographes, il ſe trouve, comme le dit Etienne de Byzance, entre le Pont Euxin & la mer Caſpienne, qui dans leur ſentiment leur eſt orientale. * Mati, *diction.* La ſituation des Caduſiens eſt bien fixée par M. Freret, dans les *obſervations ſur la cyropédie de Xenophon*, II partie, inſérées au tome VII des *mem. de l'académie des inſcriptions & belles-lettres*, p. 428 *& ſuiv.*

CÆADAS étoit un lieu ſouterrain, ou une eſpece de gouffre, proche de Lacédémone, dans lequel on précipitoit les criminels ; & comme il y avoit pluſieurs cadavres les uns ſur les autres, les renards, par le moyen des crevaſſes ſouterraines qui y répondoient, ſe gliſſoient dans ce gouffre pour ſe nourrir de la chair des cadavres qu'on y jettoit. Un nommé Ariſtomene y ayant été jetté, tomba par hazard d'une maniere à ne ſe point bleſſer. Après y avoir demeuré deux jours, il apperçut le troiſiéme, à travers d'une foible lumiere, un renard qui rongeoit un cadavre, ſur lequel s'étant jetté, comme la néceſſité eſt ingénieuſe, il empoigna la queue de cet animal, qui ne cherchant plus qu'à s'enfuir, l'entraîna à travers tous ces paſſages étroits. Il ſe ſauva par le moyen de cet animal, qui le conduiſit toujours, montant par différens chemins, juſqu'à un trou qui étoit à raſe terre. Pauſanias n'eſt pas le ſeul qui rapporte cette hiſtoire, mais encore Polien, *Stratagem. l.* 2, *c.* 31, & Plin. *l.* 11, *c.* 13, où il traite des renards.

CÆCULUS, fils de Vulcain, *cherchez* CECULUS.

CÆLIUS, *cherchez* CŒLIUS.

CÆLIUS ANTIPATER, *voyez* ANTIPATER.

CÆLIUS JANSONIUS, imprimeur, *cherchez* BLAEU.

CAEN, ſur la riviere d'Orne, ville de France, capitale de la baſſe Normandie, dans un pays très-fertile & agréable, avec officialité dépendante de l'évêque de Bayeux, préſidial, bailliage, élection, généralité, bureau des finances, des treſoriers & univerſité. Les auteurs latins la nomment *Cadomum*, mot dont on explique diverſement l'origine. Le préſident Fauchet croit que Caën eſt un mot corrompu & abbrégé de celui de Quenvic ou Quentovic, une des villes où Charles *le Chauve* faiſoit battre monnoye ; mais il s'eſt trompé, & a trompé Hondius, Janſon, Berthius & quelques autres ; car dans leurs cartes géographiques, on trouve Quentovic mis pour Caën, ſur la riviere d'Orne, entre Bayeux & Falaiſe. D'autres diſent que Caïus Céſar la fit bâtir, & qu'il la nomma *Cadomum*, comme qui diroit *Caii domus.* Cela eſt encore fabuleux, quoique très-bien exprimé dans un poëme de M. Hallei, profeſſeur royal en éloquence de l'univerſité de Caën, & par M. Rouſſet dans cette épigramme :

Mite ſolum, fluvios per gemmea prata liquentes ;
Adſpicis, inmites rurſus ab arce minas.
Hic cum Marte jocos credas miſcere Dionem,
Sic ad bella facit deliciaſque locus.
Adveniens Cæſar, noſtri ſint cætera juris,
Dixit ; erit Caii Cæſaris iſta domus.

Il faut mettre encore entre les fables les étymologies de quelques auteurs, qui tirent le nom de *Cadomum*, de la ſituation de Caën, qui la rend maîtreſſe de la campagne voiſine, *Campodomus.* Le ſentiment de Guillaume le Breton n'eſt pas plus heureux, lorſqu'il s'eſt imaginé dans ſa Philippide, que Caën avoit pour fondateur un certain Caïus, maître d'hôtel du roi Artus. Bochard, qui n'a pas été un des moindres ornemens de la ville de Caën, a tiré ce nom du mot ſaxon latiniſé, *Kadonum*, comme qui diroit, *demeure agréable & divine.* Quoi qu'il en ſoit, Caën n'eſt point une ville ancienne, & elle n'eſt devenue conſidérable que depuis le XIIIe ſiécle. Aujourd'hui la ville de Caën eſt grande, belle, riche & bien peuplée. La riviere d'Orne la ſépare du fauxbourg de Vaucelle, & ces deux parties de la ville communiquent enſemble par le pont S. Jacques, & par le pont S. Pierre. La maiſon de ville bâtie ſur ce dernier, eſt un grand édifice avec quatre groſſes tours. Caën a auſſi un bon château bâti ſur une éminence. Il y a de belles égliſes, divers monaſteres, & tout ce qui peut contribuer à l'ornement des villes, comme des édifices publiques, des places, des fontaines, & des promenades, & deux abbayes, ſur-tout remarquables par leur origine. Le pape Nicolas II accorda l'an 1059 à Guillaume duc de Normandie, qui fut depuis roi d'Angleterre, une diſpenſe pour épouſer Mathilde fille du comte de Flandre ſa parente, à condition qu'ils bâtiroient chacun un monaſtere à leurs dépens pour les perſonnes de leur ſexe. Guillaume bâtit S. Etienne de Caën, où il mit pour premier abbé le B. Lanfranc, prieur du Bec ; Mathilde bâtit celui de la ſainte Trinité, où elle mit des religieuſes. Nous avons marqué les divers tribunaux de juſtice qui ſont à Caën. Le roi Henri II y établit une chambre des monnoyes. L'univerſité y a été fondée l'an 1431, comme nous le diſons ci-après. Les Jéſuites ont auſſi un collége dans cette ville. Elle a été féconde en gens de lettres, & ſur-tout dans ces derniers ſiécles. On y a encore établi ſous ce régne une académie, compoſée de perſonnes de mérite & de ſavoir, *nous en parlons plus bas.* Caën eſt une ville de commerce ; car elle n'eſt qu'à trois ou quatre lieues de la mer, d'où remontent avec la marée de gros navires ſur l'Orne, qui y reçoit l'Oudun au pont S. Pierre. L'Oudun qui traverſe la ville par des canaux, y ſert pour divers uſages aux habitans, & remplit les foſſés. Il y a un de ces canaux qui paſſe près d'une des places, dite la Place Royale, & une autre à celle de S. Sauveur, où eſt le collége du Bois. Caën à diverſes foires, entre leſquelles, celle de la *Quaſimodo* eſt des plus renommées. Au reſte cette ville eut beaucoup de part, ſur la fin du XVIe ſiécle, aux guerres civiles : elle tomba au pouvoir des Huguenots, qui y abolirent l'exercice de la religion catholique en 1562. Quelque temps après elle rentra ſous l'obéiſſance du roi, qui fit une déclaration en faveur des habitans pour la liberté de conſcience : peu de temps après, les habitans qui étoient preſque tous huguenots, en vinrent aux mains avec ceux du château. Colligni donna du ſecours aux habitans. Ils aſſiégerent le château dans les formes au mois de mars, & ils l'emporterent. Ceux de Caën ſe vantent d'avoir toujours été très-fideles à nos rois ; & ils diſent même que c'eſt pour cette raiſon qu'on leur a permis de porter trois fleurs de lys dans leurs armes. On croit que le ſecond concile, que Maurille archevêque de Rouen célébra en 1063, fut tenu à Caën en préſence de Guillaume *le Bâtard.* Ce prince y eſt

Digitized by Google

enterré dans l'abbaye de S. Etienne, qu'il y fonda, comme Mahaut ou Mathilde de Flandre ſa femme y fonda celle de la Trinité. * Chronique de S. Etienne de Caën, Charles de Bourgueville, *recherches des antiquités de Normandie, & de Caën.* Du Chêne, *recherches des villes de France.* Papire Maſſon, *deſcript. flum. Gall.* De Thou, *hiſt. ſui temp. lib.* 33. De Brieux, *in epiſt.* Robert Cenalis. M. Huet, *origine de Caën.*

Université de Caen.

Caen a auſſi une univerſité célébre, dont Henri VI roi d'Angleterre eſt le fondateur, comme on le voit par ſes lettres patentes données à Rouen au mois de janvier 1431. La publication en fut faite par l'official de Bayeux. Henri n'y établit alors que les facultés du droit canon & du droit civil. Ses lettres furent vérifiées au parlement de Paris le 12 novembre 1433, malgré l'oppoſition de l'univerſité de Paris, qui offroit d'enſeigner le droit civil. Par de nouvelles lettres données à Rouen le 15 février 1436, Henri ajouta les facultés de théologie & des arts; & l'année ſuivante, il établit la faculté de médecine, par d'autres lettres données en Angleterre. Le pape Eugène IV confirma ces établiſſemens par ſes bulles données à Bologne le 30 mai 1437; & le 19 mai 1439. Charles VII, roi de France, ayant conquis la Normandie, uſurpée par les Anglois, & s'étant rendu maître de Caën en l'année 1450, les habitans préſenterent requête à ce prince, par laquelle ils lui demanderent, comme à leur roi légitime, une nouvelle érection de leur univerſité. En conſéquence, Charles donna des lettres patentes à Ecouché le 30 juillet 1450, par leſquelles il permet proviſionnellement la continuation des exercices des facultés, à la réſerve de celles des loix; & en 1452, il ôta cette reſtriction, & fit expédier des lettres de nouvelle création & fondation de l'univerſité dans toutes ſes facultés. Il y confirme auſſi le bailli de Caën dans la charge de conſervateur des priviléges royaux de ladite univerſité, en reſtreignant toutefois les droits accordés par les Anglois. L'évêque de Bayeux en eſt chancelier, & les évêques de Lizieux & de Coutances ſont les conſervateurs des priviléges apoſtoliques. Cette univerſité eſt compoſée de trois colléges, qui ſont ceux du Bois, du Cloutier, & des Arts. Les grandes écoles où ſe font les aſſemblées, les actes & les lectures publiques, ſont un préſent de Marie de Cleves, mere de Louis XII, par ſes lettres données à Blois au mois de mars 1476.

Académie des Belles-Lettres.

Jacques Moſant de Brieux, dont nous avons parlé à ſon article, a donné commencement à l'académie de Caën, à l'occaſion que nous allons rapporter. C'eſt une ancienne coutume à Caën, comme dans la plupart des autres villes, que les honnêtes gens ſans emploi s'aſſemblent en quelque place de la ville pour ſe voir & s'entretenir des affaires publiques, & des leurs particulieres. Le carrefour de S. Pierre a toujours été à Caën le lieu de ce rendez-vous. Le concours y étoit plus grand au lundi, jour auquel la poſte, qui depuis eſt devenu plus fréquente, apportoit les lettres & la gazette. Pluſieurs perſonnes curieuſes ſe trouvant dans cette place pour avoir le plaiſir de cette lecture, & la rigueur du temps les incommodant quelquefois, M. de Brieux qui, après avoir brillé à Metz par ſon eſprit, lorſqu'il y étoit conſeiller, cultivoit ſolidement les muſes à Caën depuis qu'il s'y étoit retiré, offrit à ces meſſieurs ſa maiſon, qui étoit ſituée dans la même place. On l'accepta, & la commodité du lieu faiſoit qu'après la lecture de la gazette & le débit des nouvelles, on paſſoit volontiers à des converſations ſavantes. On y prit goût, les gens d'eſprit aimerent à s'y trouver. M. de Brieux en particulier en étoit charmé: il propoſa de donner une forme à ces aſſemblées, & d'en faire une compagnie. On y conſentit: les permiſſions furent demandées aux ſupérieurs & obtenues. Le lieu fut fixé dans la même maiſon de M. de Brieux, & le temps fut marqué au lundi au ſoir, depuis cinq heures juſqu'à ſept. On doit dire à l'honneur de cette académie, qu'elle étoit compoſée alors de ſujets éminents en ſcience, & il eût été difficile de faire un meilleur choix. Les principaux étoient, outre M. de Brieux, Nicolas du Moutier, ſieur de la Motte, qui fut dans la ſuite lieutenant-général au bailliage de Caën, Jacques Paulmier de Grentemeſnil, ſi connu par ſa vaſte littérature; Jacques Graindorge, ſieur de Premont, ſi recommandable par ſa vertu, la douceur de ſes mœurs, & la lumiere de ſon eſprit; Jacques Savari, un des poëtes les plus délicats de ſon temps, & qui faiſoit des vers avec une extrême facilité; Antoine Halley, dont le mérite eſt connu de quiconque cultive les lettres; Philippe le Sueur, ſieur de Petiville, conſeiller au parlement de Rouen; Antoine de Garaby, ſieur de la Luzerne, poëte latin; Louis Touroude, de qui nous avons une excellente géographie de la Grèce; Regnauld de Segrais, poëte François, d'un mérite diſtingué; Pierre-Daniel Huet, mort ancien évêque d'Avranches, qui a réuni tant de talens différens dans ſa perſonne; & pluſieurs autres hommes illuſtres, dont la plupart ont eu des ſucceſſeurs qui ont fait auſſi beaucoup d'honneur à la république des lettres. Après la mort de M. de Brieux, qui arriva en 1674, M. de Matignon, lieutenant de roi de la province, qui faiſoit alors ſa demeure à Caën, & qui occupoit la même maiſon de M. Brieux, l'offrit à l'académie. Elle s'en ſervit pendant quelque temps. Elle penſa même alors à obtenir des lettres patentes pour rendre ſon établiſſement plus ſolide, & à créer des officiers, à l'exemple de l'académie françoiſe de Paris. Mais ces deſſeins n'eurent point d'effet, & peut-être même ſe feroit-elle diſſipée enfin par les changemens qui ſurvinrent, & par la mort de M. de Matignon, ſi M. de Segrais, l'un des membres de ce corps, n'eût pris ſoin de ſa conſervation, en lui fourniſſant une demeure très-propre & très-convenable. Après la mort de M. de Segrais, M. Foucauld, intendant de la généralité de Caën, deſirant faire revivre le goût & l'amour des lettres dans la principale ville de ſon département, employa ſon crédit pour le rétabliſſement de cette académie, & la fit ériger en compagnie réglée, par des lettres patentes données au mois de janvier de l'année 1705.

Cette compagnie étant preſque anéantie depuis la mort de M. Foucauld, elle a été renouvellée en 1731, ſous les auſpices & par la protection de M. Albert de Luynes, alors évêque de Bayeux, aujourd'hui archevêque de Sens & cardinal, ce prélat en ayant été déclaré alors protecteur. A cette occaſion on a réimprimé en 1731 les lettres patentes de 1705, & les ſtatuts; & l'on y a joint le procès-verbal du renouvellement, & les diſcours qui furent prononcés dans cette circonſtance. Depuis, en 1754, on a donné de nouveau pluſieurs des mêmes piéces dans un volume *in*-8°, intitulé: *Mémoires de l'académie des belles-lettres de Caën.* On trouve dans ce volume la liſte des académiciens, divers diſcours, quelques piéces de vers, & pluſieurs diſſertations phyſiques.

Cette académie de belles lettres s'étant renfermée dans l'étendue de ce terme, les matieres de phyſique & de mathématiques n'y furent point admiſes. C'eſt ce qui engagea quelques membres de ce corps qui avoient du goût pour ces dernieres ſciences, d'ériger à l'occaſion de la comète de 1664, une petite académie particuliere, qui tint ſes aſſemblées chez M. Huet, qui a été dans la ſuite évêque d'Avranches. On deſtina à ces aſſemblées l'après-dînée du jeudi de chaque ſemaine; & comme l'on s'appliquoit principalement à l'anatomie, on s'aſſembloit extraordinairement quand il ſe préſentoit quelque ſujet rare à diſſéquer. On cultivoit auſſi l'aſtronomie, la chymie, la botanique, & on ne négligeoit aucune partie de la phyſique. Ces exercices ſe continuerent juſqu'en 1667, avec un grand ſuccès. M. Chamillard, intendant de la généralité de Caën, protégea cette académie, & deſira de lui donner une autre forme. M. Colbert approuva ſon deſſein, & voulut que ces exercices, qui n'étoient pas

Digitized by Google

ſans dépenſe, ſe fiſſent aux frais du roi. Il chargea M. Huet d'aſſurer la compagnie d'une penſion annuelle, dont il avança une année. Mais cette ſociété, que l'eſprit d'intérêt affoiblit inſenſiblement, ſe diſſipa entiérement en 1676, à la mort de M. Graindorge, chez qui elle tenoit ſes ſéances, depuis que M. Huet avoit été obligé de quitter Caën tout-à-fait.

Le Palinod.

La premiere inſtitution du PALINOD fut en l'année 1527. Son origine vient de la dévotion particuliere que les Normans ont toujours eue envers la ſainte Vierge, & principalement envers la fête de la Conception, qui pour cela a été nommée *la fête aux Normans*. L'univerſité la ſolemniſoit à Caën dans l'égliſe des peres cordeliers, avec beaucoup de cérémonie. En 1527, Jean le Mercier, ſieur de S. Germain, célébre avocat, rendant à ſon tour les pains-bénits, ajouta aux ſolemnités ordinaires une invitation aux poëtes, pour célébrer en ce jour l'*Immaculée Conception de la Vierge*, à l'imitation du Puy qui étoit auparavant érigé à Rouen. Mais ce qui ne ſe faiſoit alors que par des libéralités fortuites, fut enſuite établi en divers temps par des fondations perpétuelles, de gens zélés pour l'honneur de la Mere de Dieu, & amateurs de la poëſie. Cette pieuſe inſtitution étant déchue par le temps, Jacques le Maître, ſieur de Savigny, chanoine d'Avranches, & principal du collége du Bois à Caën, prit ſoin de la rétablir. * Conſultez les *origines de Caën, par feu* M. Huet, ancien évêque d'Avranches, *ſur-tout la ſeconde édition de cet ouvrage, qui eſt beaucoup plus exacte & plus ample que la premiere. La vie de ce prélat compoſée par lui-même*, ſous le titre de: *Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*; & les *lettres de M.* de Moſant de Brieux, &c.

CÆNIS, fille d'*Elathée* Lapithe, qui fut aimée de Neptune, & changée en un homme invulnérable. Il combattit contre les Centaures pour les Lapithes, ſans qu'il reçût aucune bleſſure; mais il fut accablé ſous la chute des grands arbres. Virgile nous apprend qu'elle reprit ſon ſexe après ſa mort; mais Ovide veut qu'elle ait été changée en oiſeau.

CÆPOLLA (Barthelemi) natif de Verone, fut un des plus ſavans juriſconſultes du XVe ſiécle. Il avoit étudié la juriſprudence à Boulogne, ſous Ange Aretin, & Paul de Caſtres. Il y reçut le bonnet de docteur en 1446, & dans les féries ſuivantes il expliqua l'*ædilitium edictum*, avec beaucoup d'applaudiſſement. Son érudition lui valut une chaire à Padoue, la qualité de noble, & le titre de comte palatin. Cependant les *cautions* ingénieuſes qu'il avoit inventées, lui firent perdre la réputation d'homme franc & conſcientieux. On croit qu'il mourut à Padoue en 1477.

CAERLEON ou CAERLION, anciennement *Iſca, Iſla, Siturum, Legio 2, Auguſta*, petite ville d'Angleterre. Elle eſt dans le comté de Monmouth, à cinq lieues de la ville de ce nom, & ſur la riviere d'Ouſque, environ à une lieue de ſon embouchure dans la Saverne. Caërlion eſt une ville ancienne, qui fut une des trois métropoles, que les premiers chrétiens établirent dans la Grande-Bretagne. Son ſiége transféré à Saint-Davids par les Saxons, a été depuis ſoumis à celui de Cantorberi. * Mati, *dict.*

CÆRON. *Voyez* CERON.

CAERPHILLI, bourg du pays de Galles, dans le comté de Glamorgan, qui eſt la capitale de ſon canton. Il y a un beau château. Il eſt à 122 milles anglois de Londres. * *Dict. Anglois.*

CÆSALPINI (André) né à Arezzo en Italie, a profeſſé long-temps la médecine dans l'univerſité de Piſe. Il a été premier médecin du pape Clément VIII. Il étoit fort attaché à la philoſophie des Péripatéticiens, qu'il avoit beaucoup étudiée. Il eſt mort à Rome en 1603. Il a donné: *Speculum artis medicæ Hippocraticum*, qui a été imprimé pluſieurs fois. C'eſt un ouvrage eſtimé. On a encore de ce médecin, *de Plantis, lib.* 16, à Florence en 1583, *in*-4°. *Appendix ad libros de plantis*, à Rome, en 1603. *De metallicis libri tres*, à Nuremberg, en 1602. *Quæſtionum medicarum libri duo: de medicamentis libri duo*, à Veniſe en 1593, *in*-4°, chez les Juntes. * Manget, *Biblioth. ſcript. medic. tom. II p.* 2.

CÆSAREOPOLIS, ville, *voyez* KESMARCKT.

CÆSARIUS (Jean) médecin & philoſophe, né à Juliers, a fleuri au XVIe ſiécle. Il enſeigna à Cologne, d'où il fut chaſſé en 1543, comme ſuſpect de luthéraniſme: ce qui l'obligea de ſe retirer chez le comte de Nuwenar & de Meurs, où il mourut en 1550, âgé de plus de 90 ans. Quelques-uns cependant diſent qu'il rentra dans la religion catholique, & qu'étant mort à Cologne en 1551, il fut enterré au couvent des Hieronymites, proche le grand-autel, où l'on avoit placé une longue épitaphe, qui marquoit entr'autres choſes, qu'il n'avoit jamais été marié. Il a procuré l'édition de pluſieurs auteurs, dont on trouvera le détail ci-après. Son zèle pour l'avancement des ſciences fut très-grand, & il n'y épargna point ſes peines; mais bien loin de faire en cela quelque choſe pour ſa fortune, il ſe mit hors d'état d'avoir de quoi ſubſiſter pendant ſa vieilleſſe; & il ſeroit mort de faim, ſi ſes amis ne l'euſſent aidé. Alexandre Hegius, dont il avoit été diſciple à Deventer, ſe trouvant trop âgé pour accepter l'offre qu'on lui faiſoit, le propoſa pour la direction de l'école qu'on fonda à Munſter vers la fin du XVe ſiécle: ce qu'il refuſa auſſi; & l'on choiſit pour cet emploi Simon Camener, qui étoit un de ceux que Cæſarius avoit propoſés.

☞ Les ouvrages dont on eſt redevable aux ſoins de Jean Cæſarius, ſont, *Diomedes grammaticus, emendatus, ſcholiſque illuſtratus*, Coloniæ, 1536. *Rhetorica*, à Paris, chez Wechel, & à Fribourg, en 1541. *Dialectica*, à Cologne, en 1532, & encore ailleurs, avec les notes de Rayanus & de Henri Glareanus. *Commentaria in Jodoci Clichthovæi introductionem cognitionis terminorum*, à Paris, chez Wechel. *Epitome introductorii geometrici Caroli Bovilli*, à Baſle. *Caii Plinii ſecundi opus hiſtoriæ naturalis*, avec des argumens & des ſcholies, à Cologne, 1524. *C. Plinii libri duo de medicina piſcium*, avec des ſcholies, à Strasbourg, 1534. *Boetius, de conſolatione philoſophiæ recognitus*, à Cologne, 1535, avec des commentaires de Murmellius & de Rodolphe Agricola. * Chytræus, *in Saxonia, lib.* 16, *& p.* 80. Valere André, *biblioth. Belg. p.* 479. Joannes Sturmius, *præfat. tom. II. orazionum Ciceronis.* M. Goujet, *Mem. mſſ.*

CÆSENNIUS, *cherchez* PETUS, capitaine Romain.

CAFFA, ville de la petite Tartarie, eſt ſituée ſur le bord de la mer Noire, du côté de l'ancien Boſphore Cimmerien, qui a été depuis appellé détroit de Caffa, du nom de cette ville. Les Génois s'en rendirent maîtres dans le XIIIe ſiécle, du temps de la guerre ſainte, & de la décadence de l'empire d'Orient. Mahomet II la prit en 1475 ſur les Génois; & les ſultans y ont depuis entretenu une forte garniſon. Il y a deux châteaux, dont l'un commande les environs, & eſt la demeure du bacha; & l'autre eſt plus petit, mais bien muni d'artillerie. On compte quatre mille maiſons dans Caffa; trois mille deux cens de mahométans, Turcs, & Tartares; & huit cens de chrétiens, catholiques, Grecs & Arméniens. On n'y voit aucun édifice de pierre; excepté huit anciennes égliſes, qui ont été bâties par les Génois: quoique d'autres rapportent qu'il y a quarante-cinq égliſes: une pour les catholiques, dédiée à S. Pierre, douze pour les Grecs, & trente-deux pour les Arméniens. Les maiſons ordinaires ſont de terre & de mortier. L'air y eſt très-ſain; mais les eaux n'y ſont pas bonnes. Il y croît auſſi fort peu de fruits; pour ce qui eſt des autres alimens, on dit qu'il n'y a point de ville au monde où ils ſoient meilleurs & à plus bas prix. Le mouton y a un goût excellent, & la livre n'en coûte que quatre deniers. Les autres viandes, la volaille, le beurre & le pain ſe vendent à proportion encore moins: mais le poiſſon frais y eſt aſſez rare, & l'on n'en pêche aux environs du port

Digitized by Google

que de fort petits en automne ou au printems. Preſque tous les Turcs & les Tartares, qui ſont là, portent de petits bonnets de drap, doublés de peau de mouton; & comme le bonnet eſt dans toute l'Aſie la coëffure la plus ordinaire des chrétiens, ceux de Caffa ſont obligés d'attacher à ce bonnet une petite piece de drap (comme en Allemagne les Juifs en ont à leur manteau) afin que cette marque les diſtingue des mahométans. La rade de Caffa eſt commode & fort aſſurée pour les vaiſſeaux; il s'y fait un plus grand commerce qu'en aucun port de la mer Noire. Le trafic le plus ordinaire eſt de poiſſon ſalé, & de caviar, qui vient de la mer de Zabache, & qui ſe tranſporte dans l'Europe, & juſqu'aux Indes: on dit que l'on prend dans cette mer des poiſſons qui peſent huit à neuf cens livres chacun, & dont on fait trois ou quatre quintaux de caviar. La raiſon que les gens du pays apportent de l'abondance & de la groſſeur des poiſſons, qui ſe trouvent dans la mer de Zabache, eſt que ſon eau eſt limoneuſe, graſſe & peu ſalée, à cauſe du Don ou Tanaïs, qui s'y jette; c'eſt pourquoi elle attire, à ce qu'ils diſent, le poiſſon du Don, & de la mer Noire, le nourrit & l'engraiſſe en peu de temps. La pêche ſe fait depuis le mois d'octobre juſqu'en avril. Outre le tranſport du poiſſon, on vient encore charger à Caffa du bled, du beurre, & du ſel pour Conſtantinople & pour d'autres lieux. Le beurre de ce pays eſt le plus excellent de Turquie. Les Vénitiens ont ſouvent demandé la permiſſion d'y négocier; mais on la leur a toujours refuſée. L'an 1672, le chevalier Quirini fit de grandes dépenſes pour l'obtenir, & il l'obtint en effet; mais le douanier de Conſtantinople la fit révoquer, ayant remontré au grand viſir, que le négoce des Vénitiens ſur la mer Noire, étoit très-dommageable au grand ſeigneur, & à ſon état; que c'étoit ouvrir aux princes chrétiens une nouvelle voie de communiquer, & de ſe lier avec ceux qui ſont ſur les côtes de cette mer, leſquels ne ſupportent qu'avec peine le joug des Turcs; que cette permiſſion ruineroit une infinité de gens, ſujets du grand ſeigneur, parceque les Vénitiens feroient enſorte d'être les ſeuls voituriers de la mer Noire; & que chacun croiroit avoir plus de ſureté de s'embarquer avec ſes marchandiſes ſur leurs vaiſſeaux: ces raiſons furent goutées du grand viſir, qui ordonna au gouverneur de Conſtantinople de ne laiſſer paſſer aucun vaiſſeau Vénitien à la mer Noire. * Le chevalier Chardin, *voyage de Perſe en* 1673.

CAFFA (Melchior) plus connu ſous le nom de *Maltois*, du nom de ſa patrie, naquit en 1631. Etant entré dans l'école du Bernin, il ſe rendit ſi habile ſculpteur, qu'il devint bientôt le rival de ſon maître. L'on voit dans pluſieurs égliſes de Rome des morceaux de ſculpture, qui ſont autant de preuves de ſa capacité. Le grouppe de S. Thomas de Villeneuve, donnant l'aumône aux pauvres, qui eſt dans l'égliſe des Auguſtins de cette ville, eſt un de ſes principaux ouvrages, quoique demeuré imparfait par ſa mort arrivée en 1687. Il fut achevé par Hercule Ferratha. Le Maltois étoit excellent deſſinateur, & d'un génie des plus féconds.* *Mém. du temps.*

CAFFARO (dom Antoine) fils de dom THOMAS Caffaro, qui avoit été créé ſénateur du ſénat de Meſſine de la part de la nobleſſe, au mois d'avril 1674, s'eſt diſtingué auſſi dans le dernier ſiécle. La ville de Meſſine étoit alors dans une grande agitation par les intrigues du gouverneur dom Louis Del-Hojo, Eſpagnol, qui s'étoit mis dans l'eſprit de détruire le ſénat & la nobleſſe pour ſe rendre abſolu. De-là naquirent les deux partis des *Merli*, qui tenoient pour le gouverneur, & des *Malvizzi* qui ſoutenoient le ſénat & les libertés de Meſſine. Dom Thomas Caffaro voyant que le nouveau gouverneur don Dieguo Soria, n'étoit pas mieux intentionné que ſon prédéceſſeur; qu'il étoit même d'un caractere plus violent, crut que le ſeul moyen de ſauver Meſſine étoit de recourir à la protection de la France, & de faire en ſorte que le roi voulût prendre Meſſine ſous ſa ſauvegarde. Dans cette vue, il envoya Antoine Caffaro, ſon fils aîné, à Rome, pour traiter avec M. le duc d'Eſtrées, ambaſſadeur de France en cette ville, & avec M. le cardinal d'Eſtrées, frere du duc. Antoine Caffaro, muni des lettres du ſénat, partit ſous prétexte d'aller négocier avec l'ambaſſadeur d'Eſpagne. Le duc d'Eſtrées promit le ſecours que l'on demandoit, & ne tarda pas à dépêcher un courier en France. Le duc & le cardinal, ſon frere, furent d'avis qu'Antoine Caffaro ſe rendit lui-même à Toulon pour s'aboucher avec M. le duc de Vivonne, qui ſe préparoit à conduire une armée navale en Catalogne, afin que ſi le roi lui ordonnoit d'envoyer une eſcadre à Meſſine, dom Antoine pût s'y embarquer & aider les François à s'introduire dans la ville. Dom Antoine n'ayant pas trouvé le duc à Toulon, alla le joindre en mer & en fut parfaitement bien reçu. Le duc de Vivonne ayant écrit en cour, reçut ordre d'envoyer une eſcadre à Meſſine avec des proviſions, ſous les ordres du commandeur de Valbelle. Dès que les Génois & les Maltois eurent appris que la France envoyoit du ſecours à Meſſine, ils rappellerent leurs galeres qu'ils avoient prêtées au marquis de Bajona. Celui-ci, privé de ce ſecours, ſe voyant alors trop foible pour empêcher le deſſein des François, fit aux révoltés des propoſitions qui n'eurent aucun effet. Les révoltés ne pouvant même retenir leur joie, en donnerent auſſitôt des marques en enlevant le portrait du roi d'Eſpagne de deſſous le dais où il étoit placé à la porte du palais du ſénat. M. de Valbelle parut le 28 ſeptembre, & alla mouiller à un mille de Meſſine. Dom Antoine Caffaro deſcendit à terre, & alla rendre compte de ſa commiſſion au ſénat, qui, au bruit des tambours & des trompettes, fit arborer par-tout l'étendard & les armes du roi de France. Le lendemain, le même ſénat proclama Louis XIV roi & ſouverain des Meſſinois. Dom Antoine eut peu après ordre de ſe rendre en France pour expoſer au roi la néceſſité preſſante où la ville de Meſſine étoit d'avoir des vivres. Ce député eut une prompte audience, il fut introduit ſelon le cérémonial uſité pour les autres ambaſſadeurs, & il trouva ſa majeſté diſpoſée à continuer ſes ſecours aux Meſſinois. En effet, M. le marquis de Vallavoire reçut ordre de conduire à Meſſine un nouveau ſecours & quantité de proviſions ſur l'eſcadre du commandeur Valbelle. L'eſcadre entra à pleines voiles dans le port de Meſſine, le troiſiéme de janvier 1675, ſans que les Eſpagnols, qui ſe retirerent d'abord, euſſent fait aucun mouvement pour lui diſputer le paſſage. Le marquis de Villavoire fut accueilli au milieu des cris de joie & des acclamations de *vive le roi de France, notre maître & notre libérateur.* Le 28 du mois d'avril ſuivant, les Meſſinois prêterent ſerment de fidélité au roi Louis XIV, entre les mains de M. le duc de Vivonne comme viceroi. * Voyez l'*hiſtoire des rois des deux Siciles de la maiſon de France*, par M. de Monthenault d'Egly, tome IV, pag. 266 & ſuivantes.

CAFFARELLI, ou CAFARRELLI, famille de la plus ancienne nobleſſe de Rome. Elle poſſede un duché dans le royaume de Naples, & pluſieurs terres auprès de Rome. Les ſuivans ſont, dit-on, de cette famille.

CAFFARRELLI (Jean) Romain, s'eſt rendu fort habile dans les humanités & dans la théologie. Il fut d'abord chanoine de ſainte Marie-Majeure à Rome; & le 26 février de l'an 1427, il fut nommé à l'évêché de Forli. On lui ôta cet évêché en 1433, mais on en ignore les raiſons: ce qu'on ſçait, c'eſt qu'il obtint l'an 1437 celui d'Ancone. Ce prélat a ſervi le ſaint ſiége dans pluſieurs occaſions importantes. Le pape Eugene IV qui l'eſtimoit beaucoup, l'employa à l'ouverture du concile tenu à Ferrare. Caffarrelli mourut à Rome au mois d'avril de l'an 1460. * Ughelli, *Italia ſacra*, tome I page 338, & tome II page 583. *Supplément françois de Baſle*, tome II page 15.

CAFFARRELLI (Proſper) évêque d'Aſcoli, étoit de la même famille que le précédent, & ne ſe diſtingua pas moins par ſon amour pour les ſciences. Il fut pourvu

Digitized by Google

de l'évêché d'Aſcoli l'an 1464, & il le gouverna avec beaucoup d'honneur. C'eſt en qualité de nonce apoſtolique qu'il affermit la paix entre Matthias Corvin, roi de Hongrie, & l'empereur Fréderic III, comme le témoigne Antoine Bonfinius dans ſon livre *de pudicitiâ*, & dans ſon hiſtoire de Hongrie. Abraham Barſchiaijus rend le même témoignage dans ſa chronologie des rois de Hongrie. Proſper Caffarrelli mourut à Rome le 14 février 1500. * Ughelli, *Italia ſacra*, tome I pag. 470. *Supplément françois de Baſle*, tome II pag. 15.

CAFFARRELLI-BORGHÈSE (Scipion) Romain, fils de *Marc-Antoine* Caffarrelli, & d'*Hortence* Borghèſe, ſœur du pape Paul V. Il prit le ſurnom de Borghèſe, à cauſe de Paul V ſon oncle, qui le créa cardinal le 18 juillet 1605. Il fut auſſi grand pénitencier, archevêque de Boulogne, & évêque de Sabine, & mourut le 2 octobre 1633, âgé de 57 ans. Il eſt auteur de pluſieurs ouvrages, dont on cite les ſuivans : 1. *Carmina de cardinalibus à Paulo V creatis, ac epiſcoporum ab eo inſtitutorum præſtantia.* 2. *Epiſtolæ negotiales plures.* * Witte, *diarium*; Mandoſii *bibliotheca romana*. *Supplément françois de Baſle.*

CAFFARRELLI (Fauſte) archevêque de San-Severino, étoit natif de Rome, fils d'ALEXANDRE Caffarrelli & de *Panta* Aſtalla. Après qu'il eut fini ſes études de droit, le pape Paul V le créa avocat conſiſtorial. Il devint enſuite référendaire du ſaint ſiége, & ſucceſſivement vicaire de l'égliſe principale du Vatican, & archevêque. Il fut depuis revêtu de la charge de nonce apoſtolique, & à ſon retour, il ne s'occupa plus que du ſoin de ſon troupeau qu'il gouverna avec beaucoup de zèle & de ſageſſe. Il mourut le 17 de novembre de l'an 1651. * Car. Cartharius, *Syllabus advocatorum conſiſtor.* Ughelli, *Italia ſacra*, tome IX page 489. *Supplément de Baſle.*

CAFRERIE, ou côte des CAFRES, pays d'Afrique, qui occupe la partie la plus méridionale de l'Ethiopie. Les uns meſurent l'étendue de ce pays depuis le cap Negre du côté de Congo, juſqu'à la riviere de Cuama, qui le ſépare du Zanguebar; & les autres placent ſes bornes, ſous le Tropique du Capricorne. Toutes ces côtes de la Cafrerie ont onze ou douze cens lieues de longueur; elles ſont bornées dans les terres par une longue chaîne de montagnes, que les monts de la lune forment, & qui enferment le Monomotapa. Les Portugais ont nommé *Picos Fragoſos*, pointes ou roches aiguës, cette partie des montagnes qui s'avancent du côté du cap de Bonne-Eſpérance, qui eſt le plus conſidérable du pays & la pointe la plus méridionale de l'Afrique. Ce mot de Cafre veut dire ſans loi, & vient du mot *Cafir*, au plurier *Cafiruna*, que les Arabes appliquent à tous ceux qui nient l'unité d'un Dieu, & qu'on a donné aux habitans de ce pays, parce qu'on a cru qu'ils n'avoient ni princes, ni religion : ce nom de Cafres leur eſt inconnu. On a depuis appris par les relations qu'ils ont divers rois, & entr'autres ceux de Malemba, de Chicanga, de Sedanda, de Quietava, de Cefala, & de Metavan. Les peuples y ſont noirs, brutaux, cruels; & il y en a même d'antropophages, c'eſt-à-dire, *mangeurs d'hommes*. Les Cafres du côté de l'orient ſont beaucoup plus civiliſés, & pluſieurs ſont ſoumis au roi de Monomotapa. Ceux qui ſont près de la mer, vendent leurs denrées aux étrangers. On comprend dans le pays des Cafres le royaume de Zofala ou Sofala, qui eſt ſi abondant en or & en éléphans, que quelques-uns le prennent, mais ſans beaucoup de fondement, pour l'Ophir, où Salomon envoyoit ſa flotte. Les Portugais y ont la forteresſe de Sofala, ou de Cuama, vis-à-vis de Madagaſcar. Ce pays eſt habité par divers peuples, qui ont leurs chefs particuliers. Les principaux de ceux qu'on a découverts, ſont les *Goringhaiconas*, qui demeurent tous vers le cap de Bonne-Eſpérance, à cinq lieues aux environs du fort des Hollandois; & les *Cochoquas*, les *Cariguriquas*, les *Hoſaas*, les *Chainouquas*, les *Cobonas*, les *Sonquas*, les *Namaquas*, les *Heuſaquas*, les *Brigoudis*, & les *Hancumquas*, &c.

Voici ce que les voyageurs nous diſent de ces peuples dans leurs relations. Les *Goringhaiconas*, que les Hollandois appellent *Watermans*, c'eſt-à-dire, hommes d'eau, ſont quatre ou cinq familles de Cafres, qui ſont environ le nombre de cinquante perſonnes, ſous la conduite d'un chef. Les *Gorachouquas*, ſurnommé larrons de tabac, ſont trois ou quatre cens hommes, capables de porter les armes, qui ont auſſi leur capitaine. Les *Gorinhaicas*, ou gens du cap, ainſi appellés, parceque ce ſont eux qui s'attribuent la propriété du cap de Bonne-Eſpérance, peuvent fournir environ quatre cens bons ſoldats, & obéiſſent à un petit prince. Les *Cochoquas*, ou Soldanhars, ſont quatre ou cinq cens familles qui occupent quinze ou ſeize villages dans les vallées de Saldanha-bei, qui ſont à vingt-ſept lieues du cap de Bonne-Eſpérance vers le nord-oueſt. On dit qu'ils ont plus de cent mille bêtes à corne, & que leurs moutons au lieu d'une laine friſée, ont le poil long, moucheté, & de diverſes couleurs : ces peuples ont un chef, lequel prend le titre de Coëque, & prétend être le roi de tous les Cafres qui demeurent aux environs du cap à quatre-vingt lieues à la ronde. Les *Cariguriquas* & les *Hoſaas* demeurent proche des vallées de Saldanha-bei, & ſont le métier de paſteurs. Tous ces Hottentots ou Cafres habitent vers le cap de Bonne-Eſpérance : ceux dont on va parler, ſont plus éloignés de la côte. Les *Chainouquas*, demeurent à plus de trois mois de chemin du cap : leur chef eſt habillé d'une peau de léopard, & a tout le corps luiſant de graiſſe, ſelon la coutume du pays. Les *Cobonas* ſont au-delà des *Chainouquas*. Ce ſont des antropophages qui rôtiſſent tout vifs ceux qu'ils attrapent, ſans épargner les Cafres même; ils ſont les plus noirs d'entre les négres, & ils portent les cheveux fort longs. Les *Sonquas* habitent ſur de hautes montagnes; les hommes & les femmes s'adonnent à la chaſſe; auſſi ne vivent-ils que de venaiſon, & d'une racine qui leur ſert de pain. On trouve dans leur pays des chevaux & des ânes ſauvages, qui ſont mouchetés, de pluſieurs couleurs très-vives, & très-belles. Ordinairement les chevaux y ſont bien pris, & ont le dos & le ventre tachetés de jaune, de noir, d'écarlate & d'azur : mais la peau des ânes ſauvages eſt marquée de blanc, & de couleur de noiſette. En 1662, les *Sonquas* porterent une de ces peaux au cap de Bonne-Eſpérance, & la donnerent pour du tabac aux Hollandois, qui l'ayant remplie de paille, la ſuſpendirent dans la ſalle du château, comme une choſe digne de la curioſité des étrangers, qui prennent terre ſur cette côte : ces Cafres ſont voleurs de profeſſion, & tout le bétail qu'ils peuvent enlever eſt de bonne priſe : les autres Hottentots ne ſauroient ni les attraper, ni les trouver dans leurs cavernes : leurs habits ſont de peaux de bufles couſues enſemble dont ils font une eſpece de manteau. Les femmes portent un paraſol fait de plumes d'autruches, qu'elles attachent autour de leur tête. Les *Namaquas* ſe tiennent à plus de cent cinquante lieues, & quelquefois à deux cens lieues du cap de Bonne-Eſpérance : ce ſont des gens de belle taille; ils ſe couvrent le corps de peaux de bêtes, embellies de grains de verre de Chambaye, qu'ils achetent des Portugais, pour des brebis & des chévres, pénétrant ſouvent juſques dans le Monomotapa. Les hommes portent une plaque d'yvoire au bas du ventre, & les femmes ſe couvrent cette partie d'une belle peau : elles portent un paraſol ſur la tête comme celles des *Sonquas*, & ont tout le reſte du corps nud. Ces Cafres obéiſſent à un roi. Lorſqu'ils reçurent les Hollandois en 1661, une troupe de joueurs d'inſtrumens les vint ſaluer : ils ſouffloient chacun dans un roſeau, dont le ſon imitoit celui d'une trompette marine. Le roi régala les Hollandois de lait & de chair de mouton; & ceux-ci lui firent préſent d'eau-de-vie, de tabac, de grains de corail, & de quelques morceaux de cuivre. Les *Heuſaquas* demeurent fort loin, au nord-oueſt du cap. On n'a jamais été dans leur pays, & on en a ſeule-

Digitized by Google

ment vu quelques-uns qui étoient venus ſur la côte, avec le chef des Chainouquas pour faire trafic de bétail. Ils ſont paſteurs comme les autres Cafres ; mais ils ont cela de particulier, qu'ils s'adonnent à l'agriculture. Ils cultivent entr'autres une certaine racine, qu'on nomme *dacha*, laquelle étant infuſée dans de l'eau, enyvre comme le vin le plus fort. On dit que ces Heuſaquas tendent des piéges pour attraper des lions, qu'ils les apprivoiſent, & les rendent auſſi dociles que des chiens : juſques-là même qu'ils les ménent avec eux à la guerre, & les lâchent contre leurs ennemis dans la chaleur du combat. Les *Brigoudis* n'ont point encore été vus des voyageurs : on a ſeulement ouï dire que c'étoit un peuple fort riche en bétail. Les *Hancumquas* demeurent auprès des Heuſaquas ; mais on n'a point de commerce avec eux.

La plupart des Cafres ont le teint bazané & olivâtre, le nez plat, les lévres groſſes & le viſage affreux. Ceux qui ont quelque communication avec les Hollandois ſe civiliſent peu à peu : les autres ſont fort ſauvages, & vivent dans une grande ignorance. Leurs armes ſont l'arc & les fléches, avec une zagaie ou javelot : ils ne ſe nourriſſent que de racines cuites dans l'eau, ou rôties ſur les charbons ; de la chair de leurs plus méchantes bêtes (qu'ils ne tuent point, ſi elles ne ſont vieilles ou malades,) ou du poiſſon qu'ils trouvent mort ſur le rivage. Ils ſe font un morceau délicat d'un chien de mer, & ils n'en manquent pas ; car il en vient par centaines ſur la côte où les ſauvages les tuent à coups de bâtons. Ils s'adonnent auſſi à la chaſſe des éléphans, des élans, des rhinoceros, des tigres, des lions & des bufles. Les Cafres vivent fort long-temps, & la plupart vont juſqu'à cent ou ſix-vingts ans. On enterre les morts aſſis & nuds, & l'on obſerve dans leurs funérailles une cérémonie très-dure & fâcheuſe ; car tous les parens du défunt ſont obligés de ſe couper le petit doigt de la main gauche, pour le jetter dans la foſſe auprès du mort ; c'eſt pourquoi ils n'aiment pas à voir mourir leurs parens. Les Cafres vivent à la campagne ſous des tentes, faites de branches d'arbres, & couvertes de nattes de jonc. Il y en a de ſi grandes qu'une famille de trente perſonnes s'y peut retirer. Tous les Hottentots du cap parlent la même langue ; mais elle eſt ſi confuſe, que leurs mots reſſemblent plutôt au ſon des cloches, qu'à des paroles articulées. Le langage des Bas-Bretons & des Baſques eſt fort doux en comparaiſon du leur. Quoique les étrangers ne puiſſent apprendre leur langue, les Cafres néanmoins apprennent aiſément celle des étrangers, & il y en a beaucoup qui ſe font entendre en flamand. Ces peuples ne font pas beaucoup d'état des toiles, des étoffes & des laines, des miroirs, ni des ſonnettes, dont les Negres ſont ſi amoureux ; mais ils eſtiment le fer, le cuivre, le laiton, les haches, les couteaux, & autres pareils inſtrumens. Ils aiment auſſi le corail, le tabac, & l'eau-de-vie : ils donnent une vache pour deux piéces de laiton de la largeur de la main, avec un morceau de tabac. A l'égard de leur religion, ils reconnoiſſent qu'il y a un être ſouverain, auquel ils donnent le nom de *Humma* : mais ils ne l'adorent guères que quand il leur envoie du beau temps : & ils ſe plaignent de lui, lorſque le vent ou la pluie, le froid ou la chaleur les incommodent : ils rendent auſſi quelque culte à la lune, lorſqu'elle commence à paroître, ils paſſent toute la nuit à chanter & à danſer. On apprend par les nouvelles relations, que le pays vers le cap eſt rempli de montagnes fort hautes : elles ne parlent d'aucune ville ou lieu conſidérable, mais ſeulement de quelques golfes & de quelques terres, comme la côte déſerte, la terre de Natal, la terre des Fumées, la terre des Naonetas, la baye de Sardaigne, celle de la Table, celles de ſaint Sebaſtien, de ſaint Baſile, de ſainte Catherine, de ſaint François, & la baye de Lagoa, ou du Marais. Depuis l'an 1653, les Hollandois ont commencé de s'habituer en ce pays-là, en faiſant un fort près la baye de la Table au cap de Bonne-Eſpérance, avec une colonie auprès, qui devient tous les jours plus conſidérable. Depuis quelques années ils ont fait une habitation aſſez forte qu'ils nomment Hellenbock, à dix lieues avant dans le pays, ainſi qu'on l'apprend des relations du chevalier de Chaumont, & de l'abbé de Choiſi, qui ont paſſé en ces quartiers, en allant à Siam dans les Indes orientales. * Dapper, *deſcript. de l'Afrique.* Ludolf, *Hiſt. Ethiop. l.* 1.

CAGAN, *cherchez* CHAGAN.

CAGALGAR, lieu ou paſſage très-fort dans les montagnes de la Tranſoxane, où il y a une porte qui ferme aux nations barbares du ſeptentrion, l'entrée dans les plaines fertiles de cette province. On dit de ce lieu, qu'il a la tête au ciel & le pied dans l'eau. * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

☞ CAGAYAN, province de l'iſle de Luçon, l'une des Philippines, dans ſa partie ſeptentrionale. Elle eſt arroſée par une riviere nommée auſſi *Cagayan*. Cette province eſt la plus grande qui ſoit dans les iſles, & s'étend quatre-vingts lieues en longueur, & quarante en largeur. Ses paroiſſes ſont deſſervies par des Dominicains. La ville principale ſe nomme NOUVELLE SÉGOVIE.

☞ CAGLI, ville d'Italie, dans le duché d'Urbin, au pied de l'Apennin & du mont Petroſo, au-deſſus de l'endroit où le Baoſo tombe dans le Cantiano, entre Urbin & Eugubio. Elle a, quoique petite, un évêché ſuffragant d'Urbin. Cet évêché eſt aſſez ancien ; car Grecianus, évêque de Cagli, (*à Calle*) eſt nommé dans un fragment de S. Hilaire, ſelon Holſtenius, comme s'étant trouvé au concile de Rimini : & Viticanus, autre évêque de ce lieu, ſouſcrivit au premier concile romain tenu ſous Symmaque. Le P. Charles de S. Paul nomme ce lieu en latin *Callium*. Antonin le nomme *ad Calem*. Il y a encore ſur le Baoſo un pont que les anciens Romains y ont bâti, ce lieu étant ſur la voie flaminienne. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CAGLIARI, ou CALLIARI, en latin *Caralis*, ville capitale de l'iſle de Sardaigne, avec archevêché & univerſité, ſituée ſur une petite montagne, au bord de la mer, avec un bon château & un grand port ; & elle eſt diviſée en trois bourgs différens. Outre ſon commerce qui la fait valoir, elle eſt encore habitée par une partie de la nobleſſe de l'iſle. Elle donne ſon nom à un cap voiſin dit *Capo Cagliari. Caralitanum promontorium*, & au golfe de Cagliari, *Caralitanus ſinus*. Ce golfe eſt le plus grand de tous les golfes qui ſont ſur la côte de l'iſle. Pline, Tite-Live, & Pomponius Mela, parlent de Cagliari, qui eſt une ville très-ancienne. Il en eſt auſſi fait mention dans l'itinéraire d'Antonin, & dans Claudien. Elle appartenoit autrefois aux Piſans, mais Jacques II, roi d'Aragon, la prit ſur eux en 1330, & depuis ce temps elle a été ſoumiſe aux Eſpagnols, auſſi bien que le reſte de l'iſle, qui vient d'être cédée au duc de Savoye. Le viceroi y fait ſon ſéjour ordinaire. Ç'a été la patrie du pape S. Hilaire ; & Martin roi de Sicile y mourut en 1409. Cette ville a des priviléges ſinguliers. Le ſiége métropolitain y eſt fondé dès les premiers ſiécles du chriſtianiſme, puiſque le célébre Lucifer en étoit prélat ſous l'empire de Conſtantin *le grand*, & de Conſtantin *le jeune*. Il y a un ouvrage latin imprimé l'an 1639, à Cagliari, ſous ce titre : *Defenſio ſanctitatis B. Luciferi, nec-non primatûs archiepiſcopi Caralitani.* Cagliari étoit la métropole civile de Sardaigne, & des iſles d'alentour : elle fut auſſi dans la ſuite métropole eccléſiaſtique ; elle l'étoit au moins en 681, du temps du pape Agathon. Quelques-uns ont prétendu qu'avant ce temps-là elle avoit été immédiatement ſoumiſe à l'égliſe de Rome. S. Saturnin fut martyriſé en cette ville du temps de Dioclétien, vers l'an 303. Il a été conſideré comme le patron de toute l'iſle de Sardaigne. Lucifer honoré comme ſaint dans l'iſle de Sardaigne, quoiqu'auteur d'un ſchiſme dans l'égliſe, étoit évêque de Cagliari, ainſi qu'on l'a déja dit. S. Euſebe qui fut depuis évêque de Verceil, étoit né dans la ville, ou du moins dans le territoire de Cagliari. * Baillet, *topogr. des*

des Saints. Tite-Live, *l.* 30. Leandre Alberti, *desc. Ital.* Le Mire, *notit. episc. orbis.*

CAGLIARI (Paul) *cherchez* CALIARI.

CAGNATI (Marsile) étoit de Vérone, & fut premier lecteur en médecine à Rome, dans le XVI siécle, sous les papes Clément VIII & Paul V. Il avoit étudié à Padoue sous Zabarella. Il avoit beaucoup de littérature, & il a été considéré comme le premier de son temps dans sa profession. Ayant été appellé à Rome à cause de son mérite, on l'engagea à y enseigner la philosophie & la médecine, dans le collége de cette ville, & on lui donna des appointemens considérables. Comme il possédoit parfaitement le grec & le latin, & qu'il avoit lu avec attention les meilleurs historiens qui ont écrit en ces deux langues, il s'exprimoit lui-même avec politesse, & il semoit ses leçons de quantité de traits d'histoire, qui réveilloient l'attention & qui lui concilioient l'estime & l'application de ses auditeurs. Il disoit qu'il en usoit ainsi, principalement pour diminuer la sécheresse de ses leçons, sur-tout quand il n'expliquoit encore que les principes des sciences qu'il enseignoit, & quand il avoit affaire à de jeunes gens, à qui il faut faire goûter ce qu'on leur apprend, en s'attirant leur amitié, & en fixant leur attention. Cagnati a écrit deux livres, où il traite de la maniere de conserver la santé: dans l'un, il parle de la nourriture & de la regle qu'on doit garder, soit en la prenant, soit dans la qualité des viandes: dans le second, il traite de l'exercice qu'il faut prendre, & des bornes, comme de l'étendue, qu'on doit lui donner. Ces deux livres ont été imprimés à Rome en 1591, & à Padoue en 1605. Il a écrit encore sur les inondations du Tibre, sur la bonté de l'air de Rome pour la santé, sur les maladies épidémiques, sur le vingt-quatriéme aphorisme d'Hippocrate, qu'il prétend n'avoir point encore été entendu jusqu'à l'explication qu'il lui donne, & de la maniere dont on procéde à Rome, dans la guérison des fiévres. L'érudition profonde de Cagnati paroît dans ses quatre livres d'observations diverses, qui parurent à Rome en 1587, & que Gruter a insérés dans le troisiéme volume de son *thesaurus criticus*, imprimé à Francfort en 1604, *in*-8°. Le pere Labbe, dans sa bibliothéque des manuscrits, parle d'un cinquiéme livre desdites observations, mais qui n'a point encore été imprimé. Ce fut Cagnati qui fit l'oraison funébre de Jean-Baptiste Ferrari, Jésuite, professeur de l'écriture sainte dans le collége romain. Vanderlinden dans son traité *de scriptoribus medicis*, dit aussi que Cagnati avoit fait un traité, *de ligno sancto*; un autre, *de morte causâ partûs*; & une autre de différentes choses (*enarrationum liber.*) Ces traités ont été recueillis & imprimés *in*-4°. en 1603, avec plusieurs autres du même. La plupart de ces opuscules avoient déja paru séparément. Draudius lui attribue: *nuove efemeridi de pianeti e altri corpi celesti*, à Rome en 1604. * Maffei, *Verona illustrata*, in-fol. dans le liv. 4 *de gli scrittori Veronesi*. Manget, *bibl. script. medic. tom.* 2, *pag.* 3.

CAGNAZZO (Jean) religieux de l'ordre de saint Dominique, est connu sous le nom de *Tabiensis*, quoique le sien fût Cagnazzo; il prit l'autre du lieu de sa naissance, qui est un bourg sur la côte de Gènes & dans le diocèse d'Albinga: ce bourg est aujourd'hui fameux par ses bons vins muscats. Jean de Cagnazzo fut ami du cardinal Cajetan, auquel il dédia sa somme des cas de conscience, qu'on appelle ordinairement *Summa Tabiena*, ou *summa summarum*. Il mourut en 1521. * Bellarmin, *de script. eccles.* Leander Alberti, *descript. Ital.* Antoine de Sienne, *de iliust. Domin.* Soprani, *script. Ligur.* Echard, *script. ord. Præd.*

CAGNOLI (Jerôme) jurisconsulte célébre, étoit de Verceil, dans le Piémont, & fut nommé par le duc de Savoye conseiller d'état, & chevalier de l'ordre de S. Lazare: il professa assez long-temps à Turin, puis à Padoue, où la république de Venise l'attira, & où il mourut le premier février 1551, âgé de 59 ans. Il a composé divers ouvrages: *Variæ legum enarrationes*, *de vita & regimine boni principis*, &c. * Thomasini, *in elog.*

CAGNOLI (Bellemonte) connu sous le nom de l'abbé Gagnoli, Italien de nation, s'est distingué au commencement du XVII siécle. Il avoit quelque érudition, mais ses talens étoient obscurcis par de grands défauts. Il a laissé divers ouvrages en prose & en vers, comme un poëme de la réduction d'Aquilée, un éloge de S. Gregoire *le Grand*, &c. Il est mort vers le milieu du XVII siécle. * Janus Nicius Erythræus, *Pin. I, imag. illust. c.* 8. Le Mire, *de script. sæcul. XVII.*

CAGOTS ou CAPOTS. C'est le nom de certaines familles habituées en Béarn & en plusieurs endroits de Gascogne, descendues, selon quelques-uns, des Wisigoths, qui resterent en ces quartiers après leur déroute générale: ils sont censés ladres & infects, & par un article de la coutume de Béarn, & par l'usage des provinces voisines, il leur est défendu très-sévérement de se mêler avec le reste du monde: dans les églises, ils ont une porte séparée pour y entrer avec le bénitier & leurs siéges pour toute la famille: ils sont logés à l'écart des villes & des villages. En plusieurs endroits les prêtres ne veulent pas les recevoir à la confession: ils sont charpentiers, & ils ne peuvent porter d'autres armes ni ferremens que ceux qui sont propres à leur travail: ils ne sont point reçus en témoignage. L'ancien for de Béarn leur faisoit cette grace, de prendre sept témoins d'entr'eux, pour en valoir un d'un autre homme du commun. On croit qu'ils ont été appellés *Cagots*, comme pour dire, *Caas Goths*, c'est-à-dire, *Chiens Goths*; ce reproche leur étant resté de même que le soupçon de ladrerie, en haine de l'arianisme, dont les Goths faisoient profession, & des rigueurs qu'ils avoient exercées dans ces pays. Ils sont tous charpentiers, parce, dit-on, que pour peine de leur servitude, on leur avoit imposé la nécessité de couper le bois, comme les Israélites firent aux Gabaonites. En 1460 les états de Béarn demanderent à Gaston de Béarn, prince de Navarre, qu'il leur fût défendu de marcher pieds nuds par les rues, de peur d'infection; & qu'en cas de désobéissance, on leur perçât les pieds avec un fer; & qu'ils portassent sur leurs habits leur ancienne marque de pied d'oye ou de canard, animal aquatique & qui se lave souvent, pour marquer qu'ils étoient immondes, & qu'ils avoient besoin d'être lavés. On les a aussi appellé *Gézitains*, comme descendans de Giezi, serviteur d'Elisée, qui fut frapé de lépre. * Marca, *histoire de Bearn*, *l.* 1, *c.* 16.

CAGUAI, dans la Jamaïque, *cherchez* PORT-ROYAL.

CAGURRIA, bourg de la Navarre, situé aux confins de la Castille vieille, dans une petite isle que forme une riviere qui tombe dans l'Ebre, au-dessus de Logrogno, & de Calahorra. On prend communément Cagurria pour l'ancienne *Graccuris*, que quelques-uns pourtant placent au bourg d'Agreda. * Mati, *dict.*

CAHAIGNES (Jacques) étoit de Caën, fils de Pierre de Cahaignes médecin, originaire de la paroisse de Matthieu. Il perdit son pere fort jeune, mais il tâcha de le faire revivre dans sa personne par sa science & ses talens. Il étudia & prit les dégrés de médecine dans l'université de Caën, dont il fut recteur. Il avoit pris des leçons de Julien le Paumier, célébre médecin. Il fut aussi professeur royal dans cette faculté. Il ne se maria point. Il pratiqua la médecine, & il fut élu échevin de Caën. Sur l'entrée de sa vieillesse, il quitta ses emplois pour se donner tout entier à la composition. Il commença par quelques petits ouvrages. Il composa & récita les oraisons funébres de Jean Rouxel & de Nicolas Michel, professeurs royaux en éloquence. Il ramassa & publia les poësies latines du même Rouxel. La seconde édition parut à Caën avec ses oraisons en 1636, *in*-8°. Il traduisit de latin en françois le livre de Julien le Paumier sur le cidre, & un autre du même auteur sur le mal vénérien. Lorsqu'il se préparoit à publier la paraphrase de la physiologie de Fernel, qu'il avoit faite, il conçut le dessein de composer les éloges des illustres de Caën, & quitta tout pour s'appliquer à cet ouvrage. Il n'en a publié que

la premiere centurie : elle eſt en latin, & parut à Caën en 1583 & en 1609, *in*-4°. Il y fait paroître beaucoup de candeur, de probité & d'amour pour ſa patrie. Son ſtyle eſt trop diffus & languiſſant ; il ſort ſouvent de ſon ſujet pour ſe jetter dans des moralités communes, & ſa diction, quoiqu'aiſée, n'eſt pas d'une pureté aſſez exacte. Il n'a parlé dans cette centurie que de ceux qu'il avoit connus, & les a arrangés ſelon le temps de leur mort. Il eût rendu le même devoir aux autres dans les centuries ſuivantes, ſi leurs héritiers avoient répondu à l'invitation qu'il leur avoit faite de lui fournir les inſtructions néceſſaires. Cahaignes a fait encore un diſcours latin ſur les propriétés de la fontaine d'Hebrecrevon de S. Gilles en Côtentin, à Caën en 1612 ; & un anonyme ayant attaqué ſon diſcours, il y répondit, & cette réponſe a été imprimée en latin à Rouen en 1614. M. Huet ne parle point de ces deux écrits dans ſes *origines de Caën*.

CAHAIGNES (Etienne) proche parent du précédent, étoit auſſi de Caën, & ſuivit pareillement la profeſſion de médecin. Il alla de bonne heure étudier à Leyde en Hollande ; & à ſon départ, Jacques, *dont on a parlé dans l'article précédent*, le chargea d'une lettre pour Joſeph Scaliger, & d'une bourſe pour le même, en broderie d'or, faite à Caën qui étoit alors en réputation pour ces ſortes d'ouvrages. Scaliger en remercia Jacques Cahaignes, par une belle lettre que l'on voit dans le recueil des épîtres de ce ſavant, qui par ſon érudition ſoutenoit dans un pays étranger l'honneur du nom françois. Etienne Cahaignes dit à ſon retour, que dans le moment qu'il donnoit cette bourſe à Scaliger, la princeſſe d'Orange étant ſurvenue, celui-ci lui en fit préſent. Cahaignes prit affection pour Scaliger ; & comme il s'exerçoit beaucoup à la peinture, il fit le portrait de ce ſavant qui fut trouvé très-reſſemblant. Il eut la douleur de le voir mourir, & il fut un de ceux que l'on choiſit pour porter un des coins du drap mortuaire dont on couvrit le cercueil : les trois autres étoient encore un François & deux Hollandois, & l'on avoit fait ce choix pour marquer le lieu de la naiſſance de Scaliger & celui de ſa mort. Cahaignes à ſon retour, entra dans la faculté de médecine où il brilla. M. Huet dit dans les mémoires de ſa vie, qu'il l'eut pour ſon ami & ſon médecin, & il le loue beaucoup pour ſon eſprit & l'étendue de ſes connoiſſances. * *Voyez* ſur Jacques & Etienne Cahaignes, M. Huet, ancien évêque d'Avranches, dans ſes *origines de Caën*, & dans les mémoires de ſa vie écrits en latin. Sur Jacques ſeulement, *voyez* de plus le Long, dans deux endroits de la *bibliothéque des hiſtoriens de France, &c.*

CAHER Billah, dix-neuviéme calife de la maiſon des Abbaſſides ; il étoit fils du calife Motadhed : il étoit priſonnier & deſtiné à la mort, parcequ'il avoit été proclamé calife dans une ſédition, lorſque le calife *Moctader* ſon frere venant à mourir, lui donna par ſa mort la vie & le califat. Il fut ſi avare, qu'on dit, que pour avoir de l'argent, il tourmenta les enfans de ſon frere & même ſa belle-mere, juſqu'à lui faire ſouffrir la queſtion, quoiqu'elle l'eût élevé, & qu'elle fût hydropique : cette cruauté & cette avarice ſouleverent contre lui les grands ſeigneurs de ſa cour, & lui attirerent la haine générale des peuples. Munas l'eunuque, un des plus conſidérables de tout l'empire, & quelques autres, conjurerent contre lui ; mais le calife averti, les prévint, fit couper la tête à Munas, & à deux autres des conjurés ; mais Ben Mocla, qui étoit auſſi de la conjuration, ſe ſauva, & demeurant caché, conduiſit ſi bien ſon intrigue, qu'il gagna *Sima*, chef de la milice turque ; le palais impérial fut aſſiégé, & on ſe ſaiſit de Caher. Il fut auſſitôt privé de la vue & de la liberté, n'ayant joui du califat que dix-huit mois ; ſon régne ayant fini l'an de l'hégire 322, de J. C. 933. Il vécut juſqu'au califat de Mothi, & fut réduit, après avoir recouvré la liberté, à une ſi extrême miſere, qu'il alloit tous les vendredis à la porte de la grande moſquée, avec les autres aveugles, & diſoit aux paſſans : *Souvenez-vous de celui qui étoit autrefois votre calife, & qui vous demande aujourd'hui l'aumône.* Il mourut l'an 399 de l'hégire, âgé de 55 ans. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CAHORLE ou CAORLE, petite iſle avec une ville épiſcopale, mais mal peuplée, à cauſe du mauvais air qu'on y reſpire : elle eſt dans le golfe de Veniſe, ſur les côtes du Frioul, & au midi de la ville de Concorde. L'évêché de Cahorle, ſuffragant du patriarche de Veniſe, ne s'étend pas au-delà des murailles de la ville. * Mati. *dict.*

CAHORS ſur le Lot, ville de France, capitale de la province de Querci, avec un riche évêché, autrefois ſuffragant de Bourges dans la premiere Aquitaine, & à préſent d'Albi, depuis l'érection de cette égliſe en métropole, une ſénéchauſſée du reſſort du parlement de Toulouſe, & une univerſité. C'eſt la *Divona Cadurcorum* des anciens. Elle eſt ſituée dans une preſqu'iſle que forme la riviere du Lot, & elle eſt élevée d'un côté ſur un rocher eſcarpé, où étoit bâtie la citadelle. Cahors eſt une ville ancienne, aſſez grande & bien peuplée ; Ptolémée & Pline en font mention. Auſone aſſure qu'Exupere fameux rhéteur de Toulouſe, mourut en cette ville, qui a été depuis honorée par la naiſſance de Jacques d'Oſſa, évêque de Fréjus, puis cardinal & ſouverain pontife ſous le nom de Jean XXII. C'eſt ce pape qui pour témoigner l'amour qu'il avoit pour ſa patrie, y fonda l'an 1351 une univerſité célébre par l'érudition de ſes profeſſeurs. Bzovius s'eſt trompé en diſant que ce pape y fonda l'évêché : il y eſt établi dès les premiers ſiécles du chriſtianiſme. L'égliſe cathédrale de S. Etienne eſt une des plus anciennes, & l'on croit même que S. Martial la conſacra. Il y a eu pluſieurs illuſtres évêques, entre leſquels Genulphe, Urſice, ou plutôt Urſicin, Didier, & Ambroiſe ſont reconnus pour ſaints ; mais ſur-tout S. Genoû (*Genulphus* ſelon les uns, & *Genulus* ſelon d'autres) a paſſé pour évêque de Cahors, & même pour le premier. Mais on croit qu'il ne fut tout au plus qu'évêque régionaire & paſſager dans la ville & le diocèſe. S. Didier (*Deſiderius*) fut fait évêque l'an 629, après la mort de Ruſtique ſon frere aîné qui avoit été aſſaſſiné. Il mourut l'an 654, au pays des Albigeois, lieu de ſa naiſſance, à l'âge de 75 ans. Après la mort de Capuan qui avoit ſuccédé à S. Didier, & qui avoit tenu le ſiége pendant 50 ans entiers, juſqu'à la fin du VII ſiécle, cette égliſe demeura plongée pendant cinquante autres années dans de grands déſordres, ſous les derniers rois de la premiere race, & on ne connoît aucun de ſes évêques dans cet intervalle. Ce fut dans les commencemens du régne de Pepin, que pour réparer les maux qu'elle avoit ſoufferts & rétablir ſon ancienne diſcipline, S. Ambroiſe fut fait évêque du lieu vers l'an 752 ; mais il ſe rebuta au bout de cinq ans & ſe retira. Les plus renommés des autres évêques, ſont Geraut, Hector, Guillaume Bertrand, François de Cardaillac, Geraut de Barras, Sicard de Montagu, Hugues Geraldi, Guillaume d'Arpajon, Jean de Caſtelnau, Louis d'Albret, & Dominique de Carrette cardinaux, Pierre Bertrand, Antoine Ebrard de ſaint Sulpice, Pierre Habert, & Alain de Solminihac : ce dernier dont la mémoire eſt en bénédiction, y tint un ſynode l'an 1639. Outre la cathédrale il y a un grand nombre d'autres égliſes, de monaſteres, & un collége de Jéſuites, depuis l'an 1605. L'évêque prend le titre de baron & comte de Cahors ; & on dit qu'il eſt en droit d'officier avec la botte & les éperons. Quelques auteurs ont pris cette ville pour l'*Uxellodunum*, qui fut la derniere qui ſe défendit dans les Gaules contre Céſar ; mais quoiqu'elle ait été dans le Querci, il n'y a pas apparence que ce ſoit Cahors. La riviere de Lot ſert aux habitans pour diverſes manufactures, & on la paſſe ſur trois ponts de pierre. Cahors ſouffrit beaucoup dans le XVI ſiécle, pendant les guerres civiles. En 1562 les huguenots, avec le ſecours des écoliers qui étudioient en droit ſous François Roaldez, grand juriſconſulte, commencerent à y faire des prêches

Digitized by Google

publiquement, après avoir fait venir de Montauban un ministre nommé Dominique Ceſtat. Les catholiques s'en formaliſerent, & prirent les armes pour l'empêcher : ce qui ne ſe put faire ſans que pluſieurs y perdiſſent la vie. En 1580, le roi Henri IV, qui n'étoit alors que roi de Navarre, prit la ville après un ſiége de trois jours, & la mit au pillage. Cahors étoit alors une ville forte, tant par ſa ſituation, que par les fortifications d'un château bâti ſur un roc, qui a été détruit. * Ptolémée, *liv.* 2. Pline, *l.* 4, *ch.* 20 *hiſt.* Auteſerre, *hiſt. d'Aquit. liv.* 1, *ch.* 8. De Thou, *hiſt. liv.* 31. Du-Chêne, *recherches des antiquités des villes.* Papire Maſſon, *deſ. flum. Gall.* Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* François Roaldez, *diſcours des choſes mémorables de Cahors*, 1582. Guillaume de la Croix, *de epiſc. Cadurc.*

CAHUSAC (Roger de) *cherchez* ROGER.

CAJACS. C'eſt le nom que l'on a donné à un corps de deux cens gentilshommes, pour le ſervice de la marine, qui fut établi en 1668. Il doit ſon origine à M. de Cajac fils de M. Camin, ſeigneur de Ham & de Cajac, qui fit cet établiſſement avec la permiſſion du roi. Il en fut fait commandant, & eut pour lieutenant M. le marquis de la Roche-Courbon. Les Cajacs furent auſſi appellés *les Vermandois*, parceque Louis, duc de Vermandois, prince légitimé de France, étoit alors amiral. Cette compagnie fut éteinte à l'occaſion d'un démêlé qu'eut M. de Cajac avec un des principaux officiers de la marine. Les Cajacs furent diſperſés, & le roi Louis XIV ne voulut point remplacer les officiers qui mouroient ; ainſi cette compagnie tomba preſque auſſitôt qu'elle fut formée. Il en eſt parlé dans l'hiſtoire de la ville de Rochefort, imprimée en 1733, *in*-4°, pages 189, 190.

CAJADO (Henri) connu ſous le nom d'HERMICUS CAJADUS, poëte célébre, & Portugais de nation, vivoit ſur la fin du XV ſiécle, vers l'an 1495. Un de ſes oncles nommé Nonio Cajado lui perſuada de paſſer en Italie, où la réputation d'Ange Politien l'appelloit depuis long-temps ; ce fut-là qu'il s'attacha à cet habile homme, & qu'il conſulta les ſavans qui étoient à Florence, à Ferrare & à Boulogne. On publia à Boulogne en 1501 un recueil de ſes poëſies, *in*-4°, ſous ce titre : *Eclogæ, Sylvæ & Epigrammata.* Cajado étudia auſſi en droit, comme on le peut voir par ces vers, qu'il envoya à ſon oncle :

Legibus incumbo, Noni, tua juſſa ſecutus :
Namque jubere potes, & pater & dominus :
Ingenium, muſas, vitam tibi debeo ; Cæſar
Non dare plura poteſt, non dare plura Deus.

Il mourut à Rome en 1508, comme on le croit, & l'on dit que ce fut d'un excès de boire. Eraſme juge qu'il a été heureux dans ſes épigrammes, & Beroalde l'aîné témoigne que ſes vers font voir que Cajado avoit du génie ; qu'ils ont de l'élégance, des ornemens recherchés, de l'agrément & du ſel ; que ſes expreſſions ſont véritablement latines, ſes penſées tout-à-fait poëtiques, & ſa verſification polie ; enfin que ſes épigrammes ſont fort régulieres, qu'elles ont une fin aiſée, & que la pointe en eſt juſte & ingénieuſe. Il eſt à remarquer que le pape Alexandre VII en fit donner à dom Nicolas Antonio un témoignage favorable, par le ſavant & vertueux cardinal Bona ; & que c'eſt à ce pape que l'on a obligation de le voir inſéré dans la bibliothéque des écrivains d'Eſpagne. * Eraſme, *in Cicer.* François Beroalde, *in reſp. ad Texeir.* Nicolas Antonio, *bibl. ſcript. Hiſp. tom.* 1, *p.* 432, 433. M. Baillet, *jugemens des ſavans ſur les poëtes modernes.*

CAJAN, évêque de Jéruſalem, *cherchez* GAIAN.

CAIANIDES, ſeconde dynaſtie des anciens rois de Perſe, qui ſont proprement ceux que les Grecs ont connus pour rois de Perſe. Pour ceux de la premiere dynaſtie, qui ſont nommés Piſchdadiens, ils doivent plutôt paſſer pour rois des Babyloniens, des Aſſyriens & des Medes, que des Perſes, ſelon la connoiſſance que les Grecs nous en ont donnée.

Cette ſeconde dynaſtie a tiré ſon nom de Cai, mot qui ſignifie dans l'ancienne langue perſienne nommée *Pehelevienne*, un *grand roi* ou un *géant* : elle contient neuf rois qui ont régné 734 ans, ſelon le Lebtarik, & 938, ſelon le Tarikh Montekeb ; de ſorte qu'il faut pour remplir ce nombre d'années, compter néceſſairement quelques-uns de ces rois parmi ceux des Medes & même des Aſſyriens. Voici la ſucceſſion de ces rois ſelon les hiſtoriographes Perſiens.

Le premier roi & fondateur de cette dynaſtie eſt Caicobad.

Le ſecond, Caikaus, fils de Caicobad.

Le troiſiéme, Caikhoſru, fils de Siaveſch.

Le quatriéme, Lohoraſp, fils d'Orond Schah.

Le cinquiéme, Kiſchtaſp, fils de Lohoraſp.

Le ſixiéme, Ardſchir, dit Bahaman, fils d'Aſfendiar.

Le ſeptiéme, Homai, fils d'Arſchir Bahaman.

Le huitiéme, Darab ou Darius, fils de Bahaman.

Le neuviéme, Dara ou Darab, que nous appellons Darius ſecond du nom, fils de Darab premier.

Celui-ci qui eſt le dernier des Caianiens ou Caianides, fut défait par Eskander Roumi, Alexandre le Grec, que nous appellons le Grand, lequel paſſe pour le dixiéme roi de cette dynaſtie, ſelon quelques hiſtoriens. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

Toute cette ſuite de rois eſt fauſſe, & imaginée par les Arabes, qui n'ont eu aucune connoiſſance de l'hiſtoire ancienne : M. d'Herbelot ne devoit point y reconnoître les rois de Perſe, dont les Grecs ont fait mention, mais dire ſeulement que tous les Arabes avoient ſubſtitué cette liſte de rois à celle des anciens rois de Perſe. Tout ce qu'on lit des princes de ces dynaſties dans les articles particuliers eſt faux, & ne mérite aucune créance. M. d'Herbelot n'a pas eu ſoin de les faire conformes à celui-ci.

CAJANIE (la) *Bothnia orientalis*, *Cajania*, province de Suede, au pays de Finlande, que l'on appelle autrement la Bothnie orientale, a de long vingt-quatre milles de Suede, & de large près de quarante. Elle s'étend entre le golfe de Bothnie qui eſt au couchant, la Laponie au ſeptentrion, & la Finlande propre au levant & au midi ; & eſt ſéparée de la Bothnie occidentale par la riviere d'Elff. Les lieux plus conſidérables ſont Waſa, Vlabourg, Carleri & Cajanebourg.

CAJANS, *cherchez* CAINISTES.

CAJAPHAS, *cherchez* CAIPHE.

CAJAZZO & GAIAZZO, *Caiata*, ville d'Italie, dans le royaume de Naples, dans la terre de Labour, avec évêché ſuffragant de Capoue : elle eſt ſituée près de la riviere de Vulturne entre Capoue, Teleſe & Calvi. Cajazzo eſt ancienne, mais aujourd'hui peu conſidérable. Ciceron, Ceſar, Pomponius Mela, & Pline, en font mention. * Cluvier. Leand. Alberti.

CAICOBAD, fils de *Zab*, fils de *Tahamasb*, fils de *Manugeher*, premier roi de la ſeconde dynaſtie de Perſe, que l'on nomme des *Caianiens* ou *Cajanides*. Ce prince monta ſur le trône après la mort de Kerſa Schaf, dernier roi de la dynaſtie nommée des *Piſchdadiens*, tant par le droit qu'il prétendoit avoir à la couronne, comme deſcendant de la lignée de Naudar, ou de Manugeher, que par le crédit de Zalzer, qui avoit toutes les forces de l'état entre ſes mains : il reconnut les obligations qu'il lui avoit, en faiſant paſſer toutes les charges qu'il avoit à Roſtam ſon fils. Ce héros de la Perſe, ſe voyant à la tête des armées, les fit marcher auſſitôt contre Afraſiab roi du Turqueſtan, qui s'étoit emparé d'une grande partie de la Perſe, après la mort de Naudar. Il lui livra pluſieurs combats, & l'obligea enfin à demander la paix ; & chaſſé pour une ſeconde fois de la Perſe, il fut contraint de ſe retirer en ſon pays, au-delà du fleuve Gihon. Caicobad régna 120 ans, ſi on en veut croire les anciens hiſtoriens de Perſe, qui diſent auſſi qu'il vivoit du temps du prophéte Samuel, & qu'il apprit de lui la connoiſſance du vrai Dieu, qu'il adora & qu'il fit adorer à ſes ſujets. Ce fut lui qui établit les décimes, & ordonna que les chemins fuſſent marqués de quatre mille

Digitized by Google

en quatre mille pas, ce que les Perſans nomment *Forſenk*, & les Grecs & les Latins ont appellé *Paraſanges*. Il choiſit auſſi la ville d'Iſpahan, dans l'Iraque perſienne, pour en faire ſa capitale : il y fit ſon ſéjour ordinaire, & y fut enterré après ſa mort. * D'Herbelot, *bibliothéque orientale*.

CAICOBAD *Alaeddin*, fils de *Dai-Khoſru*, fut le dixiéme ſultan de la dynaſtie des Selgiucides de Rum ou de Natolie : il ſuccéda à ſon frere *Cai Caus*, qui mourut ſans enfans l'an de l'hégire 616, de J. C. 1219. Il fit la guerre au roi des Khuarezmiens, conjointement avec le ſultan d'Egypte & de Syrie, & ils remporterent des avantages conſidérables ſur lui. Peu après il envoya des ambaſſadeurs à Octai Khan, qui avoit ſuccédé aux états de Genghis-Khan ſon pere : ils en furent bien reçus ; il loua la prudence de leur maître, & répondit gravement à leurs complimens, que ſi Caicobad venoit à ſa cour, il lui donneroit une des principales charges, & le laiſſeroit jouir des revenus de ſes états. Le ſultan bien ſurpris d'entendre parler ce Mogol d'un ton ſi fier, diſſimula ſon reſſentiment, & ſongea ſeulement à ſe prévaloir de la bienveillance que ce prince lui témoignoit : pour cet effet il entreprit dès l'an 630 de l'hégire, de J. C. 1232, de rompre avec Malek al Aſchraf & Malek al Kamal, princes de la dynaſtie des Ajubites ou Jobites, c'eſt-à-dire, de la maiſon de Saladin, qui régnoient en Egypte, en Syrie & en Méſopotamie : il prit ſur le premier les villes d'Akhlat & de Sarmarai ; & ſur le ſecond, celle de Roha ou Edeſſe : il n'épargna dans cette derniere ni les chrétiens, ni les mahométans ; il pilla les égliſes, & ruina tout le plat pays. Les villes de Harran, de Racca, & de Bir ſe rendirent auſſi à lui ; mais enfin preſſé d'un côté par les Mogols, & de l'autre par les Jobites, il fut obligé, après avoir fait un très-grand butin, de retirer ſes troupes de leurs états pour veiller à la conſervation des ſiens. Ce prince, de retour chez lui, plein de gloire, après avoir étendu bien loin ſon nom & ſes conquêtes, & rétabli la réputation du grand nom des Selgiucides, que les enfans de Kilige avoient un peu flétri par leur diviſion, mourut au milieu des ſiens, l'an de l'hégire 634, ſelon Ben Schonah, qui met le commencement de ſon régne l'an 616 : ou l'an 636, ſelon Khondemir, qui fixe ce commencement en l'année 610, & qui par conſéquent lui donne 26 ans de régne. Ce dernier auteur dit que ce prince fut empoiſonné par l'ordre de Cai Khoſru ſon fils, qu'il avoit déclaré ſon héritier, & qui effectivement lui ſuccéda. * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

CAICOBAD, fils de Faramoz, neveu de Gaiatheddin Maſſud, eſt le dernier ſultan de la dynaſtie des Selgiucides, qui ont régné dans la Natolie : il avoit ſuccédé à ſon oncle, qui mourut l'an 687 de l'hégire, de J. C. 1288, ſous l'autorité de Gazan Khan empereur des Mogols : mais s'étant révolté contre ce prince, les Tartares envahirent ſes états, & lui ôterent la vie, éteignant ainſi en ſa perſonne la famille & la dynaſtie des Selgiucides. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

☞ CAICOS, ou CAIQUOS, iſles de l'Amérique, au nord de l'iſle de Saint-Domingue. Ces iſles ſont au nombre de ſix. La plus grande ſe nomme *Caicos*. Les Portugais avoient rapporté qu'on y trouvoit quantité de ſel ; mais quelques recherches qu'aient fait les Anglois & les Hollandois, ils n'en ont pas trouvé un grain, quoiqu'ils y aient remarqué beaucoup d'étangs, & pluſieurs aires propres à le congeler. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CAIDU KHAN, fils de *Dutumnam* & de *Menulun*, ſeptiéme aïeul de Genghiz-Khan, fut empereur des Mogols, ayant échapé ſeul à la furie des peuples nommés *Gialair*, qui firent mourir huit de ſes freres avec la reine leur mere : la cauſe de ce cruel maſſacre fut le refus qu'avoit fait Ménelun aux Gialairs, de labourer & de cultiver les terres de ſes états. Caidu Khan ayant imploré le ſecours des peuples de Gin & de Magin (ce ſont les Chinois) contre les Gialairs, leur fit long-temps la guerre, & les réduiſit enfin à lui donner ſatisfaction : les Gialairs, par la médiation des Chinois, lui livrerent entre les mains 70 des principaux auteurs du crime, qui furent punis de mort, pour expier celui de toute la nation. Caidu, après cette guerre inteſtine, régna paiſiblement ſur tous les Mogols, & eut trois enfans nommés *Baiſanzor*, *Giucalenghin* & *Giurmaghin*. Le premier lui ſuccéda dans l'empire, & les deux autres devinrent princes & chefs de deux grandes tribus, renommées parmi les Mogols, & connues ſous les noms de *Tahiut* & de *Sahiut*. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CAIEM, ou CAIEM-ADAM, vingt-quatriéme calife, ou ſucceſſeur de Mahomet, régna après Ozmen, qui mourut en l'an 260 de l'hégire, & de J. C. 873 : il eut de grandes guerres contre les Perſes & contre les Grecs, qui implorerent le ſecours des Turcs, & leur donnerent entrée dans l'empire mahometan. Mais il réduiſit ces rebelles ; & après avoir déſolé leurs provinces, il tourna ſes forces contre l'empereur de Conſtantinople. Nicéphore Phocas, depuis empereur, & pour lors général des Romains, le vainquit, & lui prit la ville de Beroë.

Marmol eſt tombé ici dans un nombre infini de contradictions groſſieres. Ce Caiem-Adam, ſelon ſa ſupputation, auroit régné au moins 80 ans ; car Nicéphore Phocas ne parvint à l'empire qu'en 963 de J. C. L'hiſtoire des califes eſt abſolument contraire à cette longue durée de régne. Le Caiem-Adam de Marmol eſt ſans doute Cahir Mahometh, ou Caher Billah, qui ne régna que 6 ans ſelon les uns, ou 18 mois ſelon les autres, & qui mourut l'an de l'hégire 322, & de J. C. 933. * Marmol, *de l'Afrique*, *l.* 1. Elmacin. Abulfarage. D'Herbelot.

CAIEM-BEM-RILLAH, vingt-ſixiéme calife des Abbaſſides, étoit fils de Cader Billah, à qui il ſuccéda l'an de l'hégire 422, de J. C. 1030. L'an 447 de l'hégire, de J. C. 1055, Rais al Ruſſa, viſir du calife Caiem, ayant eu de grands différends avec Beſſaſſiri, un des principaux chefs de l'armée des ſultans de la race de Buiah, qui gouvernoit pour lors le califat, Beſſaſſiri fut obligé de ſortir de Bagdet, & de ſe mettre ſous la protection de Moſtanzer, calife d'Egypte. Ce prince lui donna des troupes, avec leſquelles il vint piller & ſaccager tous les environs de Bagdet : ce qui obligea le calife Caiem d'appeller à ſon ſecours Togrul Beg le Selgiucide, dont la puiſſance s'étoit établie depuis peu dans le Khoraſan : ce ſultan vint avec une groſſe armée de Turcs, & entra dans Bagdet, où il rendit au calife tous les honneurs qui étoient dus à ſa dignité ; mais le peuple s'étant ſoulevé peu de temps après contre les Turcs qui commettoient des inſolences, & les ayant chargés à coups de pierres, Togrul Beg fit piller la ville. La ſédition étant appaiſée, & le ſultan Malek al Rahim, généraliſſime des armées du calife, s'étant rendu près de Togrul Beg ſur ſa bonne foi, celui-ci le fit mettre en priſon : & en lui finit la dynaſtie des ſultans Buides, qui avoit duré 127 ans. Après diverſes révolutions, le calife Caiem déclara ſon fils Abdallah pour ſucceſſeur au califat, & on le ſurnomma Moctadi. Caiem fut tout-à-fait ſous la dépendance de Togrul Beg, ou de ſon fils Malek Schah, les douze dernieres années de ſa vie ; & il mourut l'an 467 de l'hégire, de J. C. 1074. Son régne fut de 44 ans & huit mois : il eut la réputation d'un prince ſage, & il cultiva les belles lettres & la poëſie. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CAIEM-BEM-RILLAH, fils de Mahadi, premier calife des Fatimites en Afrique, lui ſuccéda l'an de l'hégire 322, de J. C. 933. Abu-Jezid ſon chancelier, qui étoit fort puiſſant, ſe révolta contre lui ; & ayant formé un gros parti, l'obligea de ſe renfermer dans le château de Mahadi : il y fut aſſiégé pendant quelque temps ; & ſa mort ſeule, qui arriva l'an 334 de l'hégire, & de J. C. 945, le mit en pleine liberté. Son fils Al Manſur Iſmail, qu'il avoit déclaré ſon ſucceſſeur, le vengea de l'affront qu'Abu-Jezid lui avoit fait ſouffrir. * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

Digitized by Google

CAIEM-BEM-RILLAH (Abulbaca Hamzah) fils d'Al Motavakel, fut le quatorziéme calife de la race des Abbaſſides en Egypte. Il ſuccéda à ſon frere Moſtacfi l'an 855 de l'hégire, 1451 de J. C. & il fut dépoſſédé l'an 859 par Malek al Aſchraf Inal, douziéme ſultan de la dynaſtie des Mamelucs Circaſſiens. Voici comment. Le ſultan ayant ce calife pour ſuſpect, le fit venir en ſa préſence pour lui reprocher ſon ambition; car on l'accuſoit d'avoir affecté la ſouveraineté dans le temporel, au préjudice du ſultan. Caiem craignant que ce prince ne le privât de ſa dignité, lui dit bruſquement: *Je m'abdique moi-même du califat; mais en même temps je vous déclare déchu de la qualité de ſultan.* Le calife n'eut pas plutôt prononcé ces paroles, que ſa démiſſion fut acceptée; & en même temps on lui déclara que s'étant dépouillé le premier de ſon autorité, il ne pouvoit plus l'exercer ſur la perſonne du ſultan. Il fut relégué à Alexandrie, & il y demeura juſqu'à ſa mort, qui arriva l'an 863 de l'hégire, 1458 de J. C. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CAIENNE, iſle de la Guiane, ſur la côte de la mer du nord dans l'Amérique méridionale: elle regarde au midi l'embouchure de la riviere de Caienne, qui coule entre le pays des Caraibes, & celui des Galibis. Cette iſle a environ 7 lieues de longueur, 3 de largeur, & 18 ou 20 de circuit. Elle forme quelques caps ou promontoires, dont les plus remarquables ſont ceux de Fort-Louis, de Seperou & de Mahuri: on y voit quantité de belles prairies, que les ſauvages appellent *Savanes.* Les principales habitations de l'iſle ſont de Mahuri, d'Armine, du Bourg, & de Mashouri, ſans y comprendre celles des ſauvages. L'air y eſt tempéré, quoique *l'iſle* ne ſoit qu'à quatre dégrés de la ligne équinoxiale du côté du nord, & cette proximité eſt cauſe que les jours y ſont égaux aux nuits: les bois y ſont pleins de gibier, & les rivieres de poiſſon. Le principal trafic du pays conſiſte en tabac. Les François en ſont les maîtres, & y ont bâti le Fort-Louis, dans l'habitation du bourg, qui eſt ainſi nommé, parcequ'il n'eſt point fermé de murailles, & qu'il n'eſt compoſé que de deux cens caſes ou maiſons, qui forment deux rues. Le Fort-Louis a été appellé de ce nom, parcequ'il fut bâti par les ordres du roi Louis XIII. Il eſt ſitué ſur une hauteur, & ſes batteries ſont toujours en état de faire feu ſur le bourg, & ſur la mer. Le port a un fort bon ancrage; & l'entrée en eſt défendue par quatre groſſes piéces de canon. Les François s'y étoient établis les premiers en 1625; mais ils ont été contraints pluſieurs fois de ſe retirer: après y être retournés en 1640, ils s'en retirerent en 1654, faute de ſecours. Les Hollandois s'y établirent vers l'année 1656, & y reſterent juſqu'en 1664 qu'ils en furent chaſſés par les ſieurs de Traci & de la Barre. Les François s'étant encore mis en poſſeſſion de cette iſle, l'abandonnerent en 1676 aux Hollandois, qui en furent chaſſés en 1677 par M. d'Eſtrées, vice-amiral. * De Laët, *hiſtoire du nouveau monde.* Relation *de la riviere des Amazones.*

CAIER-BEI, baſſa ou gouverneur d'Alep & de Comagène, pour ſe venger de l'empoiſonnement de ſon frere, trahit ſon prince Campſon ſoudan d'Egypte, & l'engagea malicieuſement dans une guerre avec Selim empereur des Turcs. Comme il étoit général des armées du ſoudan, il tourna ſes armes contre ſon maître, & fut cauſe de la défaite de ſes troupes & de ſa mort le 24 d'août l'an 1516. Cette victoire ouvrit à Selim les portes de toutes les places de la Syrie: & depuis ce temps-là l'Egypte obéit aux Turcs, avec leſquels Caierbei, & quelques autres des principaux Mamelucs ſe joignirent, ſans néanmoins avoir eu aucun pouvoir, que fort limité. * Daviti.

CAIERNITTES, petites iſles ſituées proche de la côte occidentale de l'Iſle Eſpagnole. On va à ces iſles pour y pêcher des tortues, parcequ'il y en a beaucoup, & de fort groſſes. Une de ces tortues peut fournir plus de deux cens livres de viande, ſans compter la graiſſe, que l'on fond, & dont les habitans François & Eſpagnols ſe ſervent pour aſſaiſonner des légumes: il y en a qui fourniſſent plus de trente pintes d'huile: la chair de ces tortues eſt de fort bon gout, & aſſez nourriſſante; & les aventuriers en font des régals. On prend ces tortues avec des rets, que les inſulaires nomment *folbes*, qu'ils tendent ſur les fonds d'herbes où elles paiſſent ordinairement, ou avec des harpons & bâtons armés au bout d'un fer pointu, qu'ils leur lancent ſur le dos; ou bien en les renverſant lorſqu'elles viennent à terre pour pondre: ce qu'ils font en poſant un bâton ſur le ſable par où la tortue doit paſſer, & quand elle a les deux pates de devant paſſées par-deſſus ce bâton, ils le levent & jettent la tortue à la renverſe, qui ne peut plus ſe relever. Lorſque la tortue eſt priſe, ils la frapent avec le manche d'un couteau ſur le nez qui eſt au-deſſus du bec, en forme de deux petits trous, par où elle prend l'air, ce qui la fait ſaigner en abondance, & elle meurt bientôt après; il faut néceſſairement la bleſſer en cet endroit: car ſi on la frapoit ſur la tête ou ailleurs, on ne pourroit pas l'aſſommer même avec un levier. * Witflet, *des Indes occidentales.* Oexmelin, *hiſt. des Indes.*

CAIET ou CAYET (Pierre-Victor Palma) né en 1525 à Montrichar en Touraine, d'une famille pauvre de la religion prétendue réformée, fut entretenu dans ſes études d'humanités par un gentilhomme du pays: comme il y réuſſit, ceux de la religion prétendue réformée le firent étudier en théologie; & enſuite lui donnerent le titre de miniſtre, & l'établirent d'abord à Poitiers vers l'an 1582. Il le fut enſuite à Montreuil-Bonnin. Caïet quitta bientôt ſon égliſe, ſe mit à la ſuite de la cour, & fut placé en qualité de miniſtre auprès de la princeſſe Catherine ſœur du roi de Navarre Henri IV, depuis roi de France; mais environ deux ans après la converſion de ce prince, comme il fut ſoupçonné de s'adonner aux ſciences curieuſes, il fut accuſé de magie & d'avoir fait un livre infâme, & fut dépoſé pour ce ſujet dans un ſynode: peut-être parceque les miniſtres prévoyoient qu'il étoit diſpoſé à ſe faire catholique. En effet il fit ſolemnellement abjuration à Paris l'an 1595, & en reçut un bref de congratulation du pape Clement VIII, daté du 20 mars 1596. Il ſe retira enſuite au collége de Navarre, où il ſe mit en état d'être reçu docteur en théologie de la faculté de Paris. Il reçut l'ordre de la prêtriſe, & le bonnet de docteur en l'année 1600, & fut nommé profeſſeur royal en langue hébraïque après la mort de François Jourdain ou Jourdan, auquel il ſuccéda. Il mourut le 22 juillet 1610, & fut enterré dans l'égliſe de S. Victor, où il avoit choiſi ſa ſépulture.

Il a compoſé pluſieurs livres de controverſe contre les prétendus réformés. Dès qu'il fut ſorti de leur communion, il publia les motifs de ſa converſion dans un livre, auquel le miniſtre Rotan fit une réponſe en 1596. Caïet publia la même année une remontrance chrétienne à meſſieurs de la nobleſſe de France qui ne ſont point catholiques; un traité de l'euchariſtie; la vraie intelligence du ſacrifice de la meſſe; un avertiſſement ſur les points de la religion, pour en compoſer les différends. En 1597 il donna un traité de la condamnation de Calvin par lui-même, un traité de l'égliſe & de la ſucceſſion directe & légitime des paſteurs. Il eut en 1602 une conférence avec le miniſtre du Moulin; & publia trois écrits ſur leur diſpute, avec un autre écrit contre du Moulin ſur le purgatoire: il fit enfin en 1603 un traité ſur le ſacrifice de la meſſe. Après avoir été controverſiſte, il travailla à l'hiſtoire de ſon temps: il avoit déja fait en 1598 une relation de la guerre entre les Turcs & les chrétiens de Hongrie depuis 1597, juſqu'au printemps 1598. En 1605, il publia ſa chronologie ſeptenaire depuis la paix qui ſe fit à Vervins l'an 1598 juſqu'en 1604. Cet ouvrage fut ſi eſtimé, que quelques-uns des plus grands ſeigneurs de la cour l'obligerent d'ajouter à ſon hiſtoire de la paix celle de la guerre que le roi Henri IV avoit faite pendant neuf ans, depuis ſon avénement à la

Digitized by Google

couronne en 1589, juſqu'à la paix de Vervins. C'eſt ce qu'il fit dans les trois tomes de ſa chronologie novennaire, qui fut imprimée à Paris en 1608, & dans laquelle, avant que d'en venir au régne de Henri IV, il fait un abrégé de ce qui ſe paſſa de plus conſidérable pendant la ligue juſqu'à la mort de Henri III. Il a compoſé encore deux autres livres, dont l'un a pour titre : *Concilium pium de componendo religionis diſſidio* ; & l'autre, auſſi en latin, eſt une inſtruction des quatre principales langues orientales, imprimé à Paris en 1596. On a attribué à Caïet un livre intitulé : *Remede aux diſſolutions publiques* ; mais Caïet, lui-même, dans ſa *chronologie novennaire*, dit expreſſément que ce livre n'eſt point de ſa façon, & il ajoute qu'il avoit été imprimé plus de quarante ans auparavant. Bayle avoue qu'il en avoit vu des exemplaires ſous le titre : *Diſcorſo del remedio delle publiche diſſolutioni, di Nicolo Perretto.* C'eſt le célébre Nicolas Perrot, archevêque de Siponte. * Conſultez *le diſcours funèbre ſur la mort de feu M. Cahier, docteur en théologie, & profeſſeur du roi ès langues orientales, &c.* Launoy, *hiſt. colleg. Navarr. in*-4°, tome II. Colomiés, *Gallia orientalis*, parmi ſes opuſcules, p. 144 & ſuiv. Niceron, *Mémoires*, &c. tome XXXV. Bayle a fort maltraité le docteur Caïet ; mais il a été ſolidement réfuté par M. l'abbé Joly, dans ſes *remarques* ſur ſon *dictionnaire hiſt. & crit.*

CAJETAN, maiſon qui a donné à l'égliſe un pape, dit Boniface VIII, & pluſieurs cardinaux, eſt originaire d'Eſpagne, ſelon quelques auteurs, d'où elle vint s'établir à Cajette en Italie, & prit le nom de Cajetan, comme l'aſſurent les mêmes auteurs. Quoi qu'il en ſoit, l'on rapporte ici la poſtérité de cette maiſon depuis

I. MATTHIAS Cajetan, qui commandoit les armées de Mainfroi, roi de Sicile, & qui fut pere de LOFFROI, qui ſuit ; de *Pierre*, évêque de Sora, puis de Todi & d'Anagnie en 1226, & de *Adinulphe* Cajetan podeſtat de Viterbe, qui fut pere de *Jacques* Cajetan, qui eut pour fils *Benoît* Cajetan, qui fut créé cardinal par le pape Celeſtin V en 1294, & mourut le 11 octobre 1296.

II. LOFFROI, LUITFROI ou GEOFROI Cajetan, chevalier, vivoit en 1255. Il épouſa *N.* de la famille des comtes de Segni, & niéce du pape Alexandre IV, dont il eut LOFFROI II qui ſuit ; & *Benoît* Cajetan, qui fut pape ſous le nom de Boniface VIII. *Voyez* BONIFACE VIII.

III. LOFFROI Cajetan II du nom, comte de Caſerte, ſeigneur de Sermonette, &c. épouſa *N.* dont il eut PIERRE, qui ſuit ; & *François* Cajetan qui fut nommé cardinal par ſon oncle en 1295, & mourut en mai 1312.

IV. PIERRE Cajetan, comte de Caſerte, ſeigneur de Sermonette, &c. épouſa *Jeanne* de Ceccano, veuve de *Guillaume* Sdendardi, & fille de *Landolfe* de Ceccano, ſeigneur de Calvi, dont il eut LOFFROI III, qui ſuit ; & BENOÎT Cajetan, comte palatin, qui épouſa 1°. *Jeanne* des Urſins : 2°. *Hilaire* de Sus, qui étoit déja veuve de trois maris, & en dernier lieu de *Philippe* de Gianville, comte de Saint-Angele. Du premier lit vinrent BONIFACE, qui ſuit ; *François* ; *Lucrece*, mariée à *Ernaud* Monadelchi, ſeigneur d'Orviette ; & *Françoiſe* Cajetan, alliée à *Robert* de Capoue. BONIFACE Cajetan, comte palatin, épouſa *Emperiéze*, fille de *Matthieu* Ceccani, dont il eut BONIFACE Cajetan, comte palatin, qui épouſa *Marie* Conti, dont la poſtérité finit à la troiſiéme génération.

V. LOFFROI Cajetan III du nom, comte de Fondi, épouſa 1°. *Marguerite*, comteſſe palatine de la maiſon d'Aldobrandeſcha, qu'il répudia : 2°. *Jeanne* d'Aquila, fille & héritiere de *Ricard*, comte de Fondi : 3°. *Catherine* de Ratta, fille de *Diegue*, comte de Montorio & de Caſerte. Du ſecond mariage ſortit NICOLAS, qui ſuit ; & du troiſiéme vinrent *Jacques*, qui laiſſa poſtérité ; *Jean*, conſul romain ; & *Charles* Cajetan, châtelain de Mole.

VI. NICOLAS Cajetan, comte de Fondi, grand chambellan du royaume de Naples, épouſa 1°. *Jeanne* des Urſins : 2°. *Violante* Ratta, ſœur de *Catherine* ſa belle-mere, & fut pere d'HONORÉ, qui ſuit ; de JACQUES, qui continua la poſtérité, *rapportée après celle de ſon frere aîné* ; & de *François* Cajetan, châtelain de Mole.

VII. HONORÉ Cajetan, comte de Fondi, ſeigneur de Sermonette, mourut en 1401. Il épouſa *Catherine* de Baux, fille de *Bertrand*, comte d'Andric & de Monteſcagieſo, dont il eut *Chriſtophe*, mort peu après ſon pere ſans avoir été marié ; & *Jeannette* Cajetan, comteſſe de Fondi, alliée à *Baltaſar*, duc de Brunſwic, dont elle n'eut point d'enfans.

VII. JACQUES Cajetan, fils puîné de NICOLAS, fut comte de Fondi, &c. & épouſa *Sueve* de ſaint Severin, veuve de *Henri* de Leoneſſe, & fille de *Robert*, comte de Carrigliano, dont il eut CHRISTOPHE, qui ſuit ; JACQUES, qui a fait *la branche de* SERMONETTE, *rapportée ci-après* ; *Antoine*, créé cardinal en 1402, mort le 11 Janvier 1412 ; *Roger* ; *Colette* ; *Jeannelle*, mariée à *Charles* de Artus, comte de ſainte Agathe ; & *Angele* Cajetan, alliée à *Jean* Thomacelli, neveu du pape Boniface IX.

VIII. CHRISTOPHE Cajetan, comte de Fondi, &c. grand protonotaire du royaume de Naples, épouſa 1°. *Iſabelle* de Piczutis, dont il n'eut point d'enfans : 2°. *Jeannelle* de Furno, dont il eut HONORÉ II, qui ſuit ; *Gaſpard-Jacques*, qui fit *la branche des ſeigneurs de* Longano ; *Nicolas*, mort ſans enfans de *Catherine* Colonne ; *Jourdain*, archevêque de Capoue en 1447, puis patriarche d'Antioche, mort le 13 octobre 1496 ; *Melchior*, ſeigneur de Campello ; & ALFONSE Cajetan, ſeigneur de Celeſe, qui étoit le ſecond fils, lequel épouſa *N.* dont il eut JEAN-BAPTISTE, qui ſuit ; & *Honoré* Cajetan, mariée à *Hector* Burgarelli, ſeigneur de Vico ; JEAN-BAPTISTE Cajetan, ſeigneur de Teleſe, épouſa *Couelle* Caraffe, dont il eut *Alfonſe*, mort ſans alliance ; & *Hippolite* Cajetan, mariée 1°. à *Vincent* Giudice : 2°. à *Jacques* Gargano.

IX. HONORÉ Cajetan II du nom, comte de Fondi, Trajetto & Morcone, grand protonotaire du royaume de Naples, mourut en 1489. Il épouſa 1°. *Françoiſe* de Capoue, fille de *Fabrice*, comte de Moliſe : 2°. *Catherine* Pignatelli, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de ſa premiere femme furent BALTASAR, qui ſuit ; PIERRE-BERARDIN, qui fit *la branche des comtes de* MORCONE *& de* FONDI, *ducs de* TRAJETTO, *mentionnée ci-après* ; ANTOINE, qui fit *celle des ſeigneurs de* S. MARCO, *auſſi rapportée ci-après* ; *Jeannelle*, mariée à *Jean* Cantelmi, comte de Popoli ; *Catherine*, alliée à *Charles* de Sangro, ſeigneur de Torremaggiore ; *Lucrece*, qui épouſa *Henri* Pandone, comte de Venafco ; & *Fueve* Cajetan, femme de *Baltaſar* Spinelli.

X. BALTASAR Cajetan, comte de Trajetto, mourut avant ſon pere, ayant eu d'*Antonelle* Carraccioli ſa femme, fille de *Jean* prince de Capoue, *Jeannelle*, mariée à *Jerôme* de ſaint Severin, prince de Capoue, & *Laure* Cajetan, alliée à *Antoine* de Guevara, comte de Potenza.

COMTES DE MORCONE ET DE FONDI, ducs de TRAJETTO.

X. PIERRE-BERARDIN Cajetan, ſecond fils d'HONORÉ II du nom, comte de Fondi, fut comte de Morcone, grand protonotaire du royaume de Naples, & mourut en mars 1487. Il épouſa *Conſtance* des Urſins, fille de *Robert*, grand connétable du royaume de Naples, dont il eut HONORÉ III qui ſuit ; & *Jacques-Marie* Cajetan, comte de Morcone, qui de *Conſtance* Pignatelli, fille d'*Hector* duc de Monteleon, eut pour enfans *Victoire*, comteſſe de Morcone, mariée à *Scipion* Caraffe, fils du prince de Stigliano ; *Hieronyme* Cajetan, alliée à *Baltaſar* Aquaviva, marquis de Bellante.

XI. HONORÉ Cajetan III du nom, comte de Fondi, fut créé duc de Trajetto en 1497, prince d'Altamire en 1507, & mourut après l'an 1528. Il épouſa *Lucrece* d'Aragon, fille *naturelle d'Alfonſe*, duc de Calabre,

Digitized by Google

puis roi de Naples, dont il eut 1. *Frederic*; qui eut la tête tranchée en 1528 pour cauſe de rebellion, ayant eu de *Catherine* de ſaint Severin, fille de *Bernardin*, prince de Biſignano, *Beatrix* Cajetan, mariée à *Jean-Jourdain* de Arena; 2. LOUIS, qui ſuit; 3. *Nicolas*; 4. *Jeanne*, mariée 1°. à *Jean* duc de Ferrandine, 2°. à *Jean-Berardin* Aquaviva, duc de Nardo; 5. *Porcia*, alliée à *Diomede* Caraffe, duc de Madalone; 6. *Beatrix*, qui épouſa *Camille* Cajetan, duc de Sermonette; & 7. *Ferdinand* Cajetan, ſeigneur de Grottola, qui de *Caſſandre* de Capoue, ſœur de *Vincent*, duc de Termoli, eut pour enfans *Jean*, ſeigneur de Grottola, mort ſans laiſſer de poſtérité de *Catherine* de Cardines, fille de *Leonard*, des marquis de Laino; & *Victoire* Cajetan, mariée à *Antoine* Caraffe, duc de Laurino.

XII. LOUIS Cajetan d'Aragon, mourut avant ſon pere, laiſſant de *Lucrece*, fille de *Louis* de Montale, SCIPION, qui ſuit.

XIII. SCIPION Cajetan d'Aragon, duc de Trajetto, laiſſa de *Camille* Zurla, LOUIS, qui ſuit; ALFONSE, qui a fait *la branche des ducs de* LAURENZANO, *rapportée ci-après*; & *Caſſandre* Cajetan, mariée à *Scipion* de Moccia.

XIV. LOUIS Cajetan d'Aragon II du nom, duc titulaire de Trajetto, ſeigneur de Montepeloſa, &c. épouſa 1°. *Lucrece* des Urſins, fille de *Raymond* comte de Pacentro, 2°. *Cornelie* Caraffe, fille de *Fabio*, ſeigneur de ſaint Maur. Du premier mariage ſortit *Scipion* II du nom, duc de Trajetto, mort ſans laiſſer d'enfans de *Hyeronyme* Bozzato. Du ſecond vint *Camille* Cajetan, mariée à *Philippe* Cajetan, duc de Sermonette.

DUCS DE LAURENZANO.

XIV. ALFONSE Cajetan, ſecond fils de SCIPION, duc de Trajetto, fut duc de Laurenzano. Il épouſa 1°. *Julie* de Rogeriis, barone de Laurenzano: 2°. *Camille* Revertera, des ducs de Salendre, dont il n'eut point d'enfans. Ceux du premier mariage furent FRANÇOIS, qui ſuit; *Louis*, Jéſuite; *Ferdinand*; *Frederic*, chevalier de Malte; & *Camille* Cajetan, mariée à *Joſeph* Cantelmi, duc de Popoli.

XV. FRANÇOIS Cajetan d'Aragon, duc de Laurenzano, &c. épouſa *Diane* de Capoue, dont il eut ALFONSE, qui ſuit; *Charles*, ſeigneur d'Avignano, mort en 1688; *Louis*, colonel, tué à l'armée; *Jean*, Théatin; *Joſeph*, clerc de chambre; & *Julie* Cajetan, mariée à *Placide* de Sangro, prince de ſaint Severo.

XVI. ALFONSE Cajetan d'Aragon, duc de Laurenzano, mourut en Catalogne en 1645. Il épouſa *Hippolyte* Caraffe, veuve de *Ferdinand* Caraccioli, duc d'Airole, & fille d'*Antoine* Caraffe, duc d'Andrie, dont il eut *François*, mort enfant; *François*, duc de Laurenzano, mort à la fleur de ſon âge; ANTOINE, qui ſuit; *Joſeph*, chevalier de Malte, puis archevêque de Neocéſarée, nonce à Florence, patriarche d'Alexandrie, clerc de chambre ſous le pape Innocent XII; *Françoiſe*, & *Julie*, religieuſes; & *Diane* Cajetan, mariée à *Joſeph* Cantelmi, duc de Popoli.

XVII. ANTOINE Cajetan d'Aragon, duc de Laurenzano, &c. épouſa *Cecile* Aquaviva d'Aragon, fille de *François* duc d'Atri, dont il eut NICOLAS, qui ſuit; *François*, capitaine; *Dominique*, capitaine & conſeiller de guerre du roi d'Eſpagne; *Louis*, capitaine de cavalerie en Eſpagne; *Thomas*, capitaine de cavalerie en Flandre; *Hippolyte*; *Thereſe*; *Diane*, & *Anne* Cajetan, religieuſes.

XVIII. NICOLAS Cajetan d'Aragon, duc de Laurenzano, a épouſé *Aurore* de ſaint Severin, veuve de *Jerôme* Aquaviva, comte de Converſano, & fille de *Charles* de S. Severin, prince de Biſignano, dont il eut PASCHAL, qui ſuit; *François-Marie*; & *Cecile* Cajetan.

XIX. PASCHAL Cajetan d'Arragon, comte d'Aliſe.

SEIGNEURS DE S. MARCO.

X. ANTOINE Cajetan, troiſiéme fils d'HONORÉ II du nom, comte de Fondi, épouſa *Medée* de S. Acapit, dame de S. Marco de Licatola, dont il eut *Céſar*, ſeigneur de S. Marco, mort ſans alliance en 1511; SEBASTIEN, qui ſuit; & *Lucrece* Cajetan, mariée à *Philippe* Caraccioli, ſeigneur de Monte-Folcione.

XI. SEBASTIEN Cajetan, ſeigneur de ſaint Marco, épouſa *Catherine*, fille de *Jean-François* Sangro, dont il eut JEAN-ANTOINE, qui ſuit.

XII. JEAN-ANTOINE Cajetan, eut de *N.* ſa femme, MARC-ANTOINE, qui ſuit.

XIII. MARC-ANTOINE Cajetan, ſeigneur de S. Marco, épouſa *N.* Storente, dont il eut *Proſper*, ſeigneur de S. Marco, mort ſans alliance; JEAN-BAPTISTE, qui ſuit; & *Victoire* Cajetan, mariée à *Fabrice* de Tocco.

XIV. JEAN-BAPTISTE Cajetan, ſeigneur de S. Marco, épouſa *N.* Palma, fille de *N.* duc de Santelia, dont il eut *Violante*, dame de S. Marco, alliée à *Pompée* Pignatelli, marquis de Paglietta; & *Jeanne* Cajetan, alliée à *Hercule* Pignatelli, frere de *Pompée*.

DUCS DE SERMONETTE, marquis de CISTERNA, *princes de* CASERTE.

VIII. JACQUES Cajetan, fils puîné de JACQUES, comte de Fondi, mourut avant ſon pere. Il épouſa *Rogaſie* d'Eboli, dame de Macchia, veuve de *Thomas* Mazzani, comte d'Aliſe, dont il eut *Roger*, ſeigneur de Sermonette, grand chambellan du royaume du Naples, mort ſans alliance; JACQUES, qui ſuit; *Louis*; & *Sueve* Cajetan, mariée à *Laurent* Colonne, comte d'Alba.

IX. JACQUES Cajetan, ſeigneur de Sermonette, épouſa 1°. *Jeanne* des Urſins, fille de *Pierre*, comte de Nole: 2°. *Angele* des Urſins, dont il eut HONORÉ, qui ſuit; *Jeannelle*, mariée à *Pierre-Louis* Farneſe, ſeigneur de Montalto; & *Beatrix* Cajetan, alliée à *Berard-Gaſpard* d'Aquin, comte de Lorette, marquis de Peſcaire.

X. HONORÉ Cajetan, fut créé duc de Sermonette, & fut dépouillé de ſes biens par le pape Alexandre VI. Il épouſa *Catherine* des Urſins, dont il eut 1. *Nicolas* Cajetan, duc de Sermonette, pere de *Berardin* Cajetan, qui fut étranglé par l'ordre de ce pape en 1499; 2. GUILLAUME, qui ſuit; 3. *Jacques*, protonotaire, qui fut empoiſonné par l'ordre du même pape en 1499; & *Iſabelle*, Cajetan, mariée à *Paul* Morgani.

XI. GUILLAUME Cajetan, fut rétabli dans tous ſes biens par le pape Jules II, & fut duc de Sermonette, &c. Il épouſa *Françoiſe* Conti, dont il eut CAMILLE, qui ſuit; & *Erfilie* Cajetan, mariée à *Jean-François* des Urſins, comte de Pitigliano.

XII. CAMILLE Cajetan, duc de Sermonette, &c. épouſa 1°. *Beatrix* Cajetan d'Aragon, fille d'*Honoré* III du nom, comte de Fondi, dont il n'eut point d'enfans: 2°. *Flaminia* Savelli, dont il eut BONIFACE, qui ſuit; & *Nicolas*, né le 24 février 1526, qui fut créé cardinal à l'âge de dix ans par le pape Paul III en 1536, & mourut le 7 mai 1585; *Guillaume*, & *Attile* Cajetan morts jeunes.

XIII. BONIFACE Cajetan, duc de Sermonette, ſeigneur de Ciſterna, épouſa *Catherine* Pio, des comtes de Carpi, dont il eut HONORÉ, qui ſuit; *Henri*, né le 6 août 1550, créé cardinal par le pape Sixte V le 18 décembre 1585, patriarche d'Alexandrie, légat de Bologne, puis en France, où il étoit pendant le ſiége de Paris, & en Pologne, & camerlingue de la ſainte égliſe, mort le 13 décembre 1599; *Camille*, patriarche; *Beatrix*, mariée à *Ange* Ceſi, duc d'Aqua-Sparta; *Jeanne*, alliée à *Virginio* des Urſins, duc de S. Gemini; *Iſabelle* & *Cecile* Cajetan.

XIV. HONORÉ Cajetan, duc de Sermonette, ſeigneur de Ciſterna, chevalier de la toiſon d'or, épouſa *Agnès* Colonne, fille d'*Aſcagne*, duc de Palliano, dont il eut *Pierre* duc de Sermonette, &c. chevalier de la toiſon d'or, mort ſans laiſſer de poſtérité de *Felice-Marie* des Urſins, ſœur & héritiere de *Michel* duc de Gravina; PHILIPPE, qui ſuit; *Antoine*, archevêque de Capoue en 1605, nonce en Allemagne & en Eſpagne, fut créé

Digitized by Google

cardinal par le pape Gregoire XV en 1621. L'académie des Humoriſtes lui doit en partie ſon établiſſement, & il mourut le 17 mars 1624, âgé de 58 ans ; *Boniface*, évêque de Caſſano, qui fut créé cardinal par le pape Paul V en 1606. Il prêcha étant cardinal, fut fait archevêque de Tarente en 1613, & mourut le 29 juin 1617, âgé de 50 ans ; *Roger* ; *Gregoire*, chevalier de Malte ; *Guillaume*, & *Benoît*, morts jeunes.

XV. PHILIPPE Cajetan, duc de Sermonette, marquis de Ciſterna, épouſa *Camille* Cajetan d'Aragon, fille de *Louis* duc de Trajetto, dont il eut FRANÇOIS, qui ſuit ; *Gregoire*, chevalier de S. Jacques ; *Louis*, né en 1595, patriarche d'Antioche, puis archevêque de Capoue en 1624, ſur la démiſſion de ſon oncle : il fut créé cardinal par le pape Urbain VIII le 19 janvier 1626, & mourut le 8 avril 1642 ; *Honoré*, patriarche d'Alexandrie ; & *Cornelie* Cajetan, mariée à *Jerôme* Ceſarini, duc de Citta-Nova.

XVI. FRANÇOIS Cajetan, duc de Sermonette & de S. Marco, marquis de Ciſterna, &c. chevalier de la toiſon d'or, fut viceroi de Valence, gouverneur du Milanez, viceroi de Sicile, conſeiller d'état, & mourut à Rome en octobre 1683, âgé de 92 ans. Il épouſa 1°. *Anne* Aquaviva d'Aragon, fille & héritiere d'*André-Matthieu*, prince de Caſerte : 2°. en 1662 *Eleonore*, dite auſſi *Mencie* Pimentel, dont il n'eut point d'enfans. Ceux du premier mariage furent PHILIPPE, qui ſuit ; *André-Matthieu*, abbé ; & *Marie-Iſabelle* Cajetan, religieuſe.

XVII. PHILIPPE Cajetan, duc de Sermonette & de S. Marco, prince de Caſerte, &c. mourut en décembre 1687. Il épouſa 1°. *Cornelie* d'Aquin, princeſſe de Caſtiglione & de Feroleto : 2°. *Françoiſe* de Medicis, fille d'*Octavien*, prince d'Ottajano, deſquelles il n'eut point d'enfans : 3°. *Theopatie* Cajetan, veuve de *Jean-François* Fardello, prince de Paceco, &c. & fille de *Pierre* Cajetan, marquis de Sortino en Sicile, prince de Caſſaro, dont il eut FRANÇOIS, qui ſuit ; *André-Hierome*, abbé, mort en ſeptembre 1688 ; *Anne* & *Camille*, religieuſes à Rome au monaſtere de Torre-Specia ; & *Iſabelle* Cajetan, mariée en 1692 à *Baltaſar* Catanée, prince de S. Nicandre.

XVIII. FRANÇOIS Cajetan, duc de Sermonette, prince de Caſerte, &c. après avoir reconnu Philippe V roi d'Eſpagne pour ſon ſouverain, fut l'un des auteurs de la révolution du royaume de Naples en 1701, en faveur de l'empereur, pour lequel il leva des troupes ; ce qui cauſa la confiſcation de tous ſes biens, dans leſquels il fut rétabli par l'empereur, & mourut en ſeptembre 1716, âgé de 64 ans. Il épouſa le 20 janvier 1681, *Conſtance* Barberin, fille de *Maphée*, duc de Paleſtrine, morte en décembre 1687, dont il eut MICHEL-ANGE, qui ſuit ; *Eleonore*, mariée en 1699 à *François* Caracciioli, comte de Bucino ; *Lucrece*, & *Anne* Cajetan.

XIX. MICHEL-ANGE Cajetan, duc de Sermonette, prince de Caſerte, &c. a épouſé en juin 1708 *Anne* Strozzi, fille de *Jean-Baptiſte*, marquis de Forano.

Il y a encore en Sicile une branche de la maiſon de Cajetan, dont l'origine n'eſt pas connue, & d'où ſortoient les

MARQUIS DE SORTINO, PRINCES DE CASSARO.

I. PIERRE Cajetan, noble citoyen de Piſe, fut appellé en Sicile en 1417 à cauſe de ſes belles qualités, par le roi Alfonſe VII du nom, qui le nomma l'un des gouverneurs de ſon royaume ; il y acquit quatre châteaux, ſavoir, Chiaramonte, Dirillo, Caltabiano & Tripi, & épouſa *Catherine*, dont il eut GUI, qui ſuit ; *Louiſe*, mariée à *N.* Agliata ; *Brigitte*, alliée à *Gerard* de Agrigento ; *Jacqueline*, qui épouſa *Luc* Bellacera ; & *Barnabé* Cajetan, ſeigneur de Tripi, mort ſans poſtérité de *N.* Alagon.

II. GUI Cajetan, ſeigneur de Chiaramonte & de Dirillo, acquit la terre de Sortino, & mourut en 1459. Il épouſa *Lucrece* Barreſe, fille de *Jean-Baptiſte*, baron de Melitello, dont il eut PIERRE, qui ſuit ; *Dieque*, qui laiſſa poſtérité ; & *Eliſabeth* Cajetan, mariée à *Blaiſe* Alagon.

III. PIERRE Cajetan, ſeigneur de Sortino, épouſa *N.* ſœur de *Blaiſe* Alagon, & fut pere de GUI, qui ſuit.

IV. GUI Cajetan, ſeigneur de Sortino, mourut en 1504, laiſſant de *N.* Vintimille, PIERRE, qui ſuit ; & *Henri* Cajetan, mort ſans laiſſer de poſtérité de *N.* Criſafi, fille de *N.* baron de Linguagroſſa.

V. PIERRE Cajetan, ſeigneur de Sortino, laiſſa de *Marguerite* Siracuſa, fille de *Pierre*, ſeigneur de Caſſaro, *Gui*, ſeigneur de Sortino & de Caſſaro, qui fut accablé avec ſa mere en 1542, de la chute du château de Sortino, cauſée par un tremblement de terre ; & CESAR, qui ſuit.

VI. CESAR Cajetan, ſeigneur de Sortino & de Caſſaro, après ſon frere, épouſa *Antoinette* del Boſco, ſœur de *N.* comte de Vicari, dont il eut PIERRE, qui ſuit ; *Octave* ; *François* ; *Melchiore* ; *Laure*, mariée à *N.* baron de Siculiana ; & *Leonore* Cajetan, alliée à *François* Moncade, baron de Turturici.

VII. PIERRE Cajetan, ſeigneur de Sortino & de Caſſaro, épouſa *Jeanne* Moncade, fille de *Céſar*, prince de Paterno, dont il eut 1. CESAR, qui ſuit ; 2. *François*, Jéſuite ; 3. *Fabrice*, qui épouſa *Emilie* Moncade, dont il eut quatre enfans, morts ſans poſtérité ; 4. *Blaiſe*, mort ſans enfans d'*Iſabelle* Norra ; 5. *Antoinette*, mariée à *Gaſpard* de Porto, baron de Sommatino ; & 6. *Lucrece* Cajetan.

VIII. CESAR Cajetan, marquis de Sortino, prince de Caſſaro, épouſa 1°. *Anne* de Tagliava-Aragon, ſœur de *N.* prince de Caſtelvetrano : 2°. *Anne* de Caretto, ſœur de *N.* comte de Ragalmura. Du premier mariage vint *Jeanne*, mariée à *Antoine* de Requeſens-d'Aragon, prince de Pentellaria. Du ſecond ſortirent PIERRE, qui ſuit ; *Joſeph*, mort avant ſon pere ſans enfans d'*Iſabelle* Bardi ; & *Antoinette* Cajetan, alliée à *N.* duc de S. Jean.

IX. PIERRE Cajetan, marquis de Sortino, &c. épouſa *Antoinette* Saccano, veuve de *Baltaſar* Naſelli, comte de Comiſo, dont il eut *Anne*, mariée à *Ignace* de Moncade ; & *Theopacie* Cajetan, alliée 1°. à *Jean-François* Fardella, prince de Paceco : 2°. à *Philippe* Cajetan, duc de Sermonette, prince de Caſerte, &c. dont elle fut la troiſiéme femme, & dont elle eut des enfans. * *Voyez* de Lille, *hiſtoire de la nobleſſe de Naples*. Imhoff, *en ſon hiſtoire d'Italie & d'Eſpagne*, *&c.*

CAJETAN (Conſtantin) abbé bénédictin de S. Baronte, au diocèſe de Piſtoye, étoit de Syracuſe : il fleurit dans le commencement du XVII ſiécle, juſqu'à l'an 1650 qu'il mourut âgé de 85 ans. On lui eſt redevable d'une édition des œuvres de S. Pierre de Damien, en quatre volumes *in-folio*, imprimés à Rome en diverſes années ; & réimprimés depuis à Paris en 1642, & encore en 1663. Conſtantin Cajetan étoit très-affectionné à la gloire de ſon ordre, & crut qu'il étoit de ſon honneur de lui donner quantité de grands hommes, que l'on croit communément n'avoir point été de cet ordre. Il commença par Amalarius Fortunatus, ſur lequel il fit un livre imprimé à Rome en 1612, pour ſoutenir qu'il étoit de l'ordre de S. Benoît. Il fit enſuite un écrit ſur le monachiſme bénédictin de S. Gregoire, qui fut réfuté par Gallonius. Cajetan y fit une réplique en 1620. Il compoſa en 1627 un écrit, pour montrer que S. Colomban avoit ſuivi la régle de S. Benoît. Il a compoſé pluſieurs écrits, pour prouver que l'imitation de J. C. eſt d'un abbé bénédictin nommé Geſſen. Enfin il a publié en 1641 à Rome un livre, dans lequel il ſoutient que ſaint Ignace de Loyola a été bénédictin, & que ſon livre des Exercices eſt preſque tout tiré de celui de Garcias Ciſneros, abbé du Mont-Serrat : *De religioſa ſancti Ignatii ſive Enneconis fundatoris Societatis Jeſu, per Patres Benedictinos inſtitutione ; deque libro exercitiorum ejuſdem, ab exercitatorio venerabili ſervi Dei Garciæ Ciſnerii abbatis Montis-Serrati, magna ex parte deſumpti, Conſtantini abbatis Cajetani Vindicis Benedictini libri duo.* A l'égard

Digitized by Google

gué de S. Ignace, la congrégation du Mont-Caſſin déſavoua Cajetan en 1644, & celle des bénédictins de Portugal en fit autant l'année ſuivante. Cajetan faiſoit encore de S. François d'Aſſiſe, de S. Thomas d'Aquin, &c. autant de bénédictins; & il étoit ſi accoutumé à voir des bénédictins par-tout, que cela fit dire au cardinal Scipion Cobellucci, qu'il craignoit que bientôt Cajetan ne transformât S. Pierre en bénédictin. * Bouhours, *vie de S. Ignace*, *l.* 1. Theophile Raynaud, *de bonis & malis lib. num.* 230. M. Du-Pin, *bibliothéque des auteurs eccléſiaſtiques du XVII ſiécle, t.* 1. M. Goujet, *mém. manuſ.*

CAJETAN (Octavio) de l'illuſtre maiſon des marquis de Sortino, naquit le 22 avril de l'an 1566, à Saragoſſe en Sicile. Il entra dans la compagnie de Jeſus en 1582, & mourut à Palerme l'an 1600, âgé de 34 ans, après s'être extrêmement diſtingué dans ſon ordre, par ſa ſageſſe & par ſon érudition. On publia à Palerme un ouvrage poſthume de ſa façon *in*-4°. en 1707. En voici le titre: *Iſagoge ad hiſtoriam ſacram ſiculam, auctore P. Octavio Cajetano Syracuſano Societatis Jeſu. Opus poſthumum & diu expetitum, nunc primùm prodit cum duplici indice.*

CAJETAN (Thomas de Vio, ſurnommé) cardinal, *cherchez* VIO.

CAJETTE, *cherchez* GAIETTE.

CAIFUNG, ville autrefois capitale de la province de Honan dans la Chine. Elle étoit ſituée dans un fond au ſud de la riviere de Huang, qui n'en eſt éloignée que d'une lieue & demie; & parceque l'eau de ce fleuve étoit beaucoup plus haute que le terrein de la ville, il y avoit une grande digue de pierres qui la retenoit, & l'empêchoit d'inonder la campagne. Lorſque cette ville fut aſſiégée par l'uſurpateur Lyncungh en 1642, les aſſiégés percerent la digue pour ſubmerger l'armée ennemie: ce qui réuſſit, & obligea les aſſiégeans de ſe retirer ſur les hauteurs; mais les mêmes eaux ayant pris leur cours vers Caifung, & y venant fondre avec impétuoſité, renverſerent toutes les maiſons, noyerent plus de trois cens mille habitans, & firent un grand lac de cette ville, qui étoit autrefois le ſéjour des empereurs. Elle s'eſt rétablie depuis, & eſt encore la capitale de la province, ſelon Martin Martini. * *Ambaſſade des Hollandois au Japon.*

CAIKAUS, ſecond roi de Perſe de la ſeconde dynaſtie, nommée des *Caianides*, étoit ou fils, ou petit-fils de *Caicobad* ſon prédéceſſeur; car les hiſtoriens ne conviennent pas ſur ce point. Il fit la guerre dans le Mazanderan, & tua le prince qui y commandoit, dans une bataille qu'il lui livra; mais ayant fait une ſeconde expédition dans le même pays, il fut fait priſonnier, & demeura en cet état juſqu'à ce que Roſtam vint le délivrer. Peu après il tourna ſes armes du côté de l'Egypte, de la Syrie, & de l'Aſie mineure, où toutes choſes lui ſuccéderent heureuſement par la bonne conduite & par la valeur du même Roſtam, auquel en récompenſe il donna ſa propre ſœur en mariage: ce prince eut deux enfans, *Siaveſch* & *Faramorz*. Le premier fut accuſé par Saudabah, ſa belle-mere, de l'avoir voulu corrompre; ce qui l'obligea à quitter la cour du roi ſon pere, & de ſe retirer auprès d'Afraſiab roi du Turqueſtan; ce Turc le reçut fort bien, lui donna en mariage ſa propre fille, nommée *Frankis* ou *Franghiz*, de laquelle il eut *Cai-Khoſru*, qui ſuccéda à Caikaus ſon aïeul. Siaveſch qui ſe faiſoit diſtinguer par les rares qualités qu'il poſſédoit, attira bientôt ſur ſoi la jalouſie des plus grands ſeigneurs du Turqueſtan. De la jalouſie ils paſſerent à une haine mortelle; ils conjurerent contre lui, & le tuerent avant que ſa femme, qui étoit groſſe, eût accouché. Après la mort de Siaveſch, ſon cadet, nommé *Faramorz*, ſe porta pour héritier du roi ſon pere; mais Cai-Khoſru, qui étoit ſon neveu, fils de Siaveſch, lui fut préféré. Caikaus étoit fort appliqué à l'étude de l'aſtronomie, & fit bâtir deux grands obſervatoires, l'un dans Babel ſur l'Euphrate, & l'autre ſur le Tygre, au lieu qui a porté depuis le nom de Bagdet. Pluſieurs hiſtoriens le font contemporain de David & de Salomon. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CAIKAUS, ſurnommé *Ezzeddin*, fils de *Cai-Khoſru Gaïatheddin*, ſeptiéme ſultan des Selgiucides, de la dynaſtie de *Rhum*. Il mourut de phtiſie l'an de l'hégire 609, de J. C. 1212, après avoir regné ſeulement un an. Alaëddin Caicobad, ſon frere, lui ſucceda. * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

CAI-KHOSRAU ou CAI-KHOSRU, troiſiéme roi de Perſe, de la dynaſtie ou race des Caïanides, étoit fils de *Siaveſch*, fils de Cai-Kaus fils de *Caicobad*. Sa mere ſe nommoit *Frankis*, & étoit fille d'*Afraſiab*, roi du Turqueſtan, lequel avoit été maître pendant quelque temps de la Perſe ſous la dynaſtie précédente des Piſchdadiens. Il naquit quatre mois après la mort de ſon pere, & fut conduit en Perſe après avoir été élevé: ce prince étant arrivé en Perſe, trouva un fort parti formé contre lui; mais la priſe du château de Bahaman dans la ville d'Ardebil, décida en ſa faveur. Ce prince devenu paiſible poſſeſſeur de la Perſe, porta la guerre dans le Turqueſtan, pour venger la mort de ſon pere. Après pluſieurs combats, qui ne décidoient rien, la guerre fut réduite à un combat d'honneur entre douze Turcs & douze Perſans, ou comme on les appelloit alors, entre douze Touraniens & douze Iraniens. Ce combat qui eſt fort fameux dans les hiſtoires de Perſe, ſe termina heureuſement pour les Perſes, qui vainquirent les Turcs; ce qui rétablit la paix entre les deux nations. Elle ne dura pourtant pas long-temps; mais Cai-Khoſru remporta tant d'avantages ſur les Turcs, qu'il obligea Afraſiab & Garſiaveſch ſon frere de s'enfuir du côté d'Adherbigian, leur ayant entierement coupé le chemin du Turqueſtan. Ces princes fugitifs, après avoir couru long-temps de province en province, furent enfin reſſerrés dans les montagnes de la Médie, & envelopés par les troupes de Cai-Khoſru, qui les défit entierement, & leur fit perdre la vie. Ce prince vécut, ſelon le calcul des Perſans, 90 ans, & en régna 60. Il déclara pour ſucceſſeur ſon fils *Lohoraſp*, qu'il mit en poſſeſſion de ſes états avant ſa mort, s'étant retiré dans une montagne de la province de Ghilan pour y faire ſa retraite, & vaquer ſeulement au ſervice de Dieu. On dit que du temps de ce prince, il parut un dragon furieux dans les montagnes qui ſéparent l'Irac d'avec la Perſe, auquel on donnoit le nom de *Gavſchid*. Ce dragon faiſoit un tel ravage dans le pays, que les habitans épouvantés fuyoient de toutes parts. Cai-Khoſru lui donna long-temps la chaſſe, & le tua enfin de ſa propre main. Il fit bâtir enſuite ſur le lieu un pyrée ou maiſon conſacrée au feu, & ce pyrée retenant le nom du ſerpent, eſt renommé dans toute la Perſe, & conſerve encore le nom de *Deir Gavſchid*, c'eſt-à-dire, *le Temple de Gavſchid*. * Lebtarikh. Montekheh.

CAI-KHOSRU *Gaïatheddin*, ſecond du nom, fils de *Caicobad*, dixiéme ſultan des Selgiucides, fut chaſſé par les Mogols ou Tartares de ſes états de Natolie & d'Arménie, après un regne de huit ans, l'an de l'hégire 644, de J. C. 1246. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CAI-KHOSRU, troiſiéme du nom, fils de *Soliman*, fils de *Cai-Khoſru*, ſecond du nom, fut le douziéme des ſultans Selgiucides de Rhum, étant encore enfant. Abaka Khan, empereur des Mogols, épouſa ſa mere, & lui donna pour tuteur Pervaneh Kaſchi. Il regna dix-huit ans, à la fin deſquels il fut tué l'an 682 de l'hégire, de J. C. 1283, par l'ordre d'Ahmed-Khan, empereur des Mogols ou Tartares, & Maſſud, fils de Cai-Kaus, fut établi enſuite ſon ſucceſſeur par Argun-Khan, qui avoit ſuccédé à Ahmed-Khan. * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

CAILLET (Jean) Jéſuite Flamand, étoit de Douay, où il eſt mort en 1628, le 4 de ſeptembre, âgé de 50 ans. On lui doit l'ouvrage intitulé: *Illuſtria ſanctorum virorum exempla & facta lectiſſima per ſingulos anni dies*, en 6 tomes. * *Voyez* la bibliothéque belgique de Valere André, édition de 1739 *in*-4°, tom. I, pag. 599.

CAILLET (Benigne) né à Dijon, a profeſſé la rhétorique au collége de Navarre à Paris pendant plus de trente ans : il eſt mort en 1714, âgé d'environ 70 ans. On ne connoît de lui que des poëſies françoiſes & latines, entr'autres ; vers latins héroïques & élégiaques en l'honneur de M. Boſſuet, lorſqu'il étoit ſupérieur de la maiſon & du collége de Navarre, *in*-4°. Vers lyriques, adreſſés au même prélat. Sonnets ſur le panégyrique du roi (Louis XIV) prononcé par le recteur de l'Univerſité de Paris, vers l'an 1697. Tragédie françoiſe de S. Benigne, dédiée au même M. Boſſuet. Cette tragédie eſt demeurée manuſcrite. * Voyez la *biblioth. des auteurs de Bourgogne.*

CAILLET (Jean) fils de *Jean-Baptiſte* Caillet avocat au parlement, né à Dijon le 27 ſeptembre 1649, a été bachelier de Sorbonne, & fut pendant pluſieurs années théologal de Metz, ſous M. de la Feuillade, évêque de cette ville, qui l'eſtimoit beaucoup. M. Caillet avoit une grande érudition, & une mémoire très-profonde. Il a été long-temps principal du collége des Graſſins à Paris, & il eſt mort dans ce collége au mois de mars 1726. On a de lui : *Ad Claud. & Leonardum Bouchu, cùm theſes philoſophicas propugnarent in regiâ Navarræ, oratio & ode*, à Paris, *in*-4°. Caillet avoit prononcé ces deux piéces au collége de Navarre, au mois d'août 1675, étant bachelier de Sorbonne. Ode latine à M. Germain-Bénigne Legoux, lorſqu'il ſoutint ſa thèſe de philoſophie au collége des Jéſuites de Dijon, à Dijon, 1701, *in*-4°. Vers latins, à la tête du *dictionnaire françois-latin* de l'abbé Danet, de l'édition de Lyon, 1707, *in*-4°. * *Bibliothèque des écrivains de Bourgogne.*

CAILLI (Jacques de) natif d'Orléans, de bonne famille, chevalier de l'ordre de S. Michel, connu ſous le nom d'Aceilli, qui eſt l'anagramme de ſon nom, vivoit ſous le miniſtere de M. Colbert. C'étoit un génie facile, aiſé & naturel, qui s'eſt acquis une réputation conſidérable, par la facilité qu'il avoit à compoſer des vers. Il nous reſte de lui un petit recueil de pluſieurs épigrammes en françois, où il a très-bien réuſſi. Il fit imprimer ce recueil, où il a pris le nom d'*Aceilli*, en 1667, *in*-12. Il mourut avant 1674. Ce que nous avons de lui eſt écrit d'un ſtyle ſimple & naïf, & où on trouve néanmoins quelques penſées fines & délicates, ou même des penſées communes, mais exprimées avec tant de naturel, que cette ingénuité ſeule tient lieu de délicateſſe. On a réimprimé ſes poëſies avec pluſieurs autres piéces, principalement le voyage de Bachaumont & de Chapelle, *in*-8° à Amſterdam 1708, & depuis dans un recueil de poëſies en deux volumes *in*-12, donné par M. de la Monnoie en 1714, à Paris, quoique le titre porte Amſterdam.

☞ Jacques de Cailli fut reçu dans l'ordre de S. Michel le 8 mars 1656, & il fut un des cent que Louis XIV confirma dans la qualité de chevaliers dudit ordre, par ſon ordonnance du 12 janvier 1665. Les ſtatuts de cet ordre le qualifient ſeigneur de Ruilly, & gentilhomme ordinaire du roi. Il étoit peut-être fils d'un autre Jacques de Cailli dont on a imprimé quelques vers françois, latins, italiens & eſpagnols dans un recueil d'inſcriptions & de poëſies faites à la louange de Jeanne d'Arc, dite *la Pucelle d'Orléans*. MM. de Cailli étoient de la famille de cette fille extraordinaire. * Recueil des poëtes François depuis Villon juſqu'à Benſerade. Recueil d'épigrammes, tome I. Baillet, *jugemens des ſavans ſur les poëtes modernes*. M. Goujet, *mem. manuſ.*

CAIMACAN, dans l'empire Ottoman ; eſt le nom du gouverneur de Conſtantinople, qui eſt comme le lieutenant du grand viſir : outre celui-là il y en a encore un autre qui eſt toujours auprès du Sultan. On choiſit ordinairement pour caimacan de Conſtantinople un homme courageux, intrépide, & capable de réſiſter aux inſultes des Janiſſaires & des autres troupes qui pourroient ſe mutiner en l'abſence du grand viſir. Quand il arrive quelque incident entre les gens de guerre, ou entre les ambaſſadeurs, le caimacan en donne auſſitôt avis au grand viſir, ou bien il va recevoir les ordres du grand ſeigneur. Lorſque le grand viſir eſt à Conſtantinople, le caimacan n'a aucune autorité. On a vu de ces officiers parvenir à la charge de grand viſir. * Ricaut. La Croix, *état de l'empire Ottoman.* La Guill.

CAIMAN, iſle de l'Amérique ſeptentrionale, dans le golfe de Mexique, célébre par la grande pêche des tortues qui y viennent terrir. Elle eſt au ſeptentrion de l'iſle de Cuba, dont elle eſt éloignée de près de quarante lieues. On la nomme Caiman la grande, pour la diſtinguer d'une autre de ce nom ſur le même golfe, dite *Caiman Pequegna*, la petite Caiman, aujourd'hui aux Anglois. Les François l'appellent quelquefois l'iſle des Lézards. * Sanſon. Baudrand.

CAIMI ou CAIMO (Euſebe) d'Udine, évêque de Citanova, a vécu dans le XVII ſiécle. Il étoit frere de Pompée, excellent médecin. Leur famille eſt originaire de Milan, où elle a été des plus conſidérables ; & depuis elle s'établit dans le Frioul en l'état de Veniſe. Jacques Caimo y devint pere d'Euſebe & de Pompée. Euſebe étudia à Padoue ſous le juriſconſulte Menochius. Il exerça des emplois importans à Udine, qui étoit ſa patrie, & fut un de ceux que le ſénat avoit nommés, pour fixer les limites de cette province. Depuis il eut un canonicat à Aquilée, & fut envoyé à Veniſe en 1606, pour y complimenter le nouveau doge Jean Bembo. Il s'y acquit tant de réputation, que l'évêché de Citanova d'Iſtria ayant vaqué peu de temps après par la mort de François Monini, qui étoit auſſi d'Udine, Euſebe Caimo fut nommé pour remplir cette place. C'étoit un prélat de grand mérite, ſavant, zélé & ami de la paix. Il mourut en 1640, âgé de 75 ans. Il a laiſſé quelques ouvrages manuſcrits. *Reſponſorum volumina II. De retractu lib. III, Juris miſcellanea.* * Thomaſini, *in vit. illuſt. viror.*

CAIMI ou CAIMO (Pompée) frere du précédent, étudia ſous Jerôme Mercurialis, & fit un grand progrès dans les ſciences & dans les langues. Tous les princes d'Italie s'empreſſerent à l'envi de l'attirer dans leur cour ; mais il ſe fixa à Rome, où il fut reçu chez le cardinal de Montalte, & où on le fit profeſſeur au collége romain. Depuis, le ſénat de Veniſe l'ayant appellé à Padoue, il fut préſident du collége des médecins de cette ville, & premier profeſſeur de la médecine théorique, & y publia pluſieurs de ſes ouvrages, entr'autres trois livres *De calido innato.* Céſar Cremonini improuva ſes principes, comme Céſar Lagalla l'avoit déja fait à Rome. Depuis, la peſte ravageant le territoire de Padoue, Caimi ſe retira à Titiano dans le Frioul, où il mourut le 30 novembre 1631, âgé de 63 ans. Il a encore écrit, *De febrium putridarum indicationibus. De nobilitate. Dell' ingegno humano*, & beaucoup d'autres dont Thomaſini rapporte les titres. * Thomaſini, *in illuſt. viror. elogiis.* Imperiali, *in Muſ. hiſtor.* Janus Nicius Erythræus, *Pinac. I, imag. illuſt. cap.* 25. Voyez parmi les lettres de Naudée, la 14, 15 & 20e.

CAIMO (Marc-Antoine) juriſconſulte de Milan, & profeſſeur dans l'univerſité de Pavie, vivoit vers l'an 1550, & fut très-conſideré de l'empereur Charles-Quint. Il a écrit ſur le code.

CAIN, dont le nom ſignifie *acquiſition*, fils aîné d'Adam & d'Eve, naquit au commencement de la ſeconde année du monde. Il laboura le premier la terre, & offrit à Dieu des fruits de ſon travail. Il ſe laiſſa ſi fort emporter à l'envie, que voyant les ſacrifices de ſon frere Abel mieux reçus que les ſiens, il le tua l'an 130 du monde. Lorſque Dieu lui demanda où étoit Abel, il lui répondit qu'il ne le ſavoit point, & qu'il n'étoit point le gardien de ſon frere. Ce crime le fit maudire de Dieu, & condamner à être vagabond ſur la terre. Après avoir couru long-temps, il établit ſa demeure en un lieu nommé *Nod*, où il eut pluſieurs enfans. Mais bien loin que ſon châtiment le rendît plus juſte, au contraire il en devint encore plus méchant, car il s'abandonna à toutes

Digitized by Google

ſortes de voluptés ; ravit pour s'enrichir, le bien d'autrui, raſſembla des méchans & des ſcélérats, dont il ſe fit le chef, & leur apprit à commettre toutes ſortes de crimes & d'impiétés. Il fut le premier qui mit des bornes pour diſtinguer les héritages, & qui bâtit une ville qu'il nomma *Énoch* ou *Enochie*, du nom de ſon fils aîné. Il l'enferma de murailles, & la peupla d'habitans. L'ancienne tradition des Hébreux, que S. Jerôme ſemble approuver, & qui l'a depuis été par Rupert, Rabanus Maurus, Liranus, Cajetan, Abulenſis, & par pluſieurs autres commentateurs, rapporte des choſes aſſez ſingulieres touchant la mort de Caïn ; car elle aſſure qu'il fut tué par Lamech, lequel allant à la chaſſe, & voyant remuer les feuilles d'un buiſſon, ſous lequel Caïn étoit couché, crut que c'étoit une bête fauve, lui tira une fléche & le tua, non pas l'an 701 du monde, mais après l'an 875, puiſque ce ne fut qu'en cette derniere année que Lamech naquit, 3161 ans avant Jeſus-Chriſt : comme il n'y a pas d'apparence que Lamech ait été chaſſeur dès le berceau, il faut conclure que Caïn avoit près de 900 ans, lorſqu'il mourut. * *Genèſe, chap.* 4. Joſephe, *liv. 1 antiquit. chap.* 2. S. Jerome, *ep.* 125, *ad Damaſ. q.* 1. Pererius Liranus, &c. *in c.* 4. *Gen.* Uſſer, *in annal. vet. Teſtam.*

CAINAN l'*ancien*, fils d'Enos, naquit l'an 325 du monde, ſon pere étant âgé de 90 ans : il eut Malaléel à 70 ans, l'an 396 du monde, & il mourut âgé de 910 ans, en 1235 du monde, & avant J. C. 2800. * *Genèſe*, 5.

CAINAN *le jeune*, fils d'Arphaxad, naquit l'an 1694 du monde, ſon pere étant âgé de 35 ans. Salé ſon fils naquit l'an 1724 ; & Cainan mourut âgé de 360 ans, en 2054 du monde. * *Genèſe*, 11, *verſ.* 14, *ſelon les ſeptante*, & *Luc* 3, *verſ.* 36.

Il faut remarquer que le nom & les années de ce ſecond Cainan ne ſe trouvent point dans l'original hébreu de la Genèſe & du Deuteronome, dans la Vulgate, dans la paraphraſe chaldaïque, dans Joſephe, dans Beroſe, dans Philon, dans Théophile d'Antioche, dans Jule Africain, dans S. Epiphane, mais ſeulement dans la traduction des Septante, & dans la généalogie de ſaint Luc. Pluſieurs auteurs croient qu'il s'y eſt gliſſé par la faute des copiſtes, & ſoutiennent que dans les plus anciens exemplaires il ne ſe trouve point, & veulent qu'on l'omette. Auguſtin d'Eugubio, Sixte de Sienne, Cajetan, Janſenius, évêque de Gand, Genebrard, Benedictus, Pererius, Cornelius *à Lapide*, le pere Petau, Uſſerius, retiennent la généalogie de Cainan, & avouent qu'il vaut mieux confeſſer qu'on ne ſait pas la cauſe de l'omiſſion de ſon nom dans l'hébreu, que d'accuſer le texte de l'évangile de corruption, ou d'avoir ſuivi l'erreur des Septante ; ce que Torniel & Salien prouvent par pluſieurs raiſons & par l'autorité de S. Auguſtin. Salien établit ſon opinion par vingt-ſix ou vingt-ſept argumens, qu'Uſſerius a eſſayé inutilement de réfuter. * Sixte de Sienne, *liv.* 5, *bibl. ſacr. num.* 88. Auguſtin d'Eugubio, *in cap.* 11. *Geneſ.* Cajetan, *in cap.* 3. *Luc.* Janſenius, *conc. evang. cap.* 14. Genebrard, *in chron.* Torniel, Sponde & Salien, *in annal. vet. Teſtam.* Uſſer, *in chron. ſacr.*

CAINISTES, CAIANS ou CAIENS, hérétiques ainſi appellés du nom de Caïn qu'ils honoroient, ſuccéderent aux Nicolaïtes, ou plutôt la ſecte des Nicolaïtes paſſa dans celle des Cainiſtes, comme Tertullien le remarque dans ſon livre *des preſcriptions*. Ils étoient auſſi du nombre des Gnoſtiques ; mais ils ont commencé avant les Valentiniens, ſelon S. Irenée, quoique S. Epiphane & Théodoret les en faſſent deſcendre. Ils diſtinguoient deux vertus, l'une ſupérieure qu'ils appelloient *ſophie* ou ſageſſe, & l'autre inférieure ou poſtérieure qui a fait le monde. Ils diſoient que Caïn, Eſaü, Coré, les Sodomites, & tous les autres criminels de cette nature, appartenoient à la vertu ſupérieure ; & que c'eſt pour cela qu'ils avoient été combattus par le Créateur de ce monde, qui ne leur avoit néanmoins porté aucun préjudice, parcequ'ils s'étoient cachés, & étoient retournés dans le ſouverain Æon : que ces choſes avoient été ſues particulierement de Judas, qui connoiſſant la vérité avoit achevé le myſtere de la trahiſon, par lequel les choſes terreſtres & céleſtes avoient eu leur diſſolution ; ſoit qu'ils cruſſent que J. C. avoit été trahi juſtement, parcequ'il renverſoit la véritable doctrine ; blaſphêmes que quelques-uns oſoient avancer, ſoit qu'ils cruſſent que par la mort de J. C. toute la puiſſance du Créateur devoit être détruite. Ils condamnoient la loi dont ils prétendoient que Dieu n'étoit point auteur, & nioient la réſurrection. Ils exhortoient les hommes à détruire les ouvrages du Créateur, & à commettre toutes ſortes de crimes, perſuadés qu'ils étoient que les hommes ne pouvoient être ſauvés qu'ils n'euſſent fait toutes ſortes d'actions. Ils invoquoient les anges à chaque crime qu'ils commettoient, parcequ'ils croyoient qu'il y avoit un ange qui aſſiſtoit à chaque péché, & à chaque action honteuſe, & qui aidoit à la faire. Enfin ils croyoient que la ſouveraine perfection conſiſtoit à faire hardiment les actions les plus horribles, celles même qu'il n'eſt pas permis de nommer.

Le principal livre de cette ſecte étoit l'évangile de Judas. S. Irenée dit qu'ils avoient encore d'autres écrits, pour apprendre à détruire les œuvres du Créateur, c'eſt-à-dire, à commettre toute ſorte de crimes : & S. Epiphane parle d'un livre, dans lequel on rapportoit les noms & les actions des Anges qui avoient favoriſé & aſſiſté les méchans. L'*aſcenſion de S. Paul au ciel*, étoit encore un livre apocryphe, dont cette ſecte ſe ſervoit. Ce livre étoit rempli de blaſphêmes & d'impuretés horribles, comme ſi c'eût été là les paroles ſecrettes que l'apôtre avoit entendues dans ſon raviſſement. Il y eut du temps de Tertullien une femme de cette ſecte nommée *Quintille*, qui vint en Afrique, & qui pervertit pluſieurs perſonnes en parlant contre le baptême, comme Tertullien le témoigne dans ſon livre du baptême, qu'il compoſa à cette occaſion. * M. Du-Pin, *biblioth. des auteurs eccl., trois premiers ſiécl. tome* 2.

CAIPHAS, ville de la Paleſtine, ſituée ſur le bord de la Méditerranée au pied du Mont-Carmel, & à deux lieues par eau de Saint-Jean d'Acre, qui eſt vis-à-vis ſur l'autre rivage du port : ce n'eſt maintenant qu'un village habité par des Maures, des Juifs & des Grecs. Son château & ſes murailles ſont renverſés depuis que Saladin fit démolir cette ville en 1191, avec Jaffa, Céſarée, & quelques autres places maritimes, de crainte que les chrétiens qui avoient repris Saint-Jean d'Acre ne s'emparaſſent de ces villes, & ne s'y fortifiaſſent. La ville de Caïphas avoit, dit-on, pris ce nom de Caïphe, grand prêtre des Juifs, qui l'avoit fait rétablir du temps de J. C. Elle étoit le ſiége d'un évêché ſuffragant de Tyr ; & dans le temps que les chrétiens étoient maîtres de la terre-ſainte, il y avoit des ſeigneurs à Caïphas qui étoient très-puiſſans. Le pere Labbe en rapporte la généalogie dans ſon lignage d'outre-mer. * Doubdan, *voyage de la Terre-ſainte.*

CAIPHE ou CAIPHAS, ſurnommé *Joſeph*, grand-ſacrificateur des Juifs, ſuccéda à Simon fils de Camithe, l'an 26 de J. C. par la faveur de Valerius Gratus, gouverneur de Judée pour les Romains. Lorſque les Juifs tinrent conſeil pour faire mourir J. C. Caïphe prophétiſa qu'il étoit expédient qu'un homme mourût pour conſerver la nation. L'écriture ſemble même inſinuer qu'il détermina les Juifs à ſe défaire de J. C. & qu'il accéléra en quelque façon ſa mort. Caïphe interrogea J. C. pour ſavoir s'il étoit fils de Dieu, & l'entendant répondre clairement qu'il l'étoit, il déchira ſa robe, comme s'il eût entendu un blaſphême, ne ſongeant pas que cela lui étoit défendu par la loi, dans le Lévitique, *chapitre* 21. Cet impie jugea le Sauveur du monde digne de mort, à cauſe de ce prétendu blaſphême. Quelque temps après, ſous l'empire de Tibere l'an de J. C. 35, Vitellius lui ôta ſa dignité qu'il avoit re-

Digitized by Google

..ès de neuf ans, ce qui l'affligea ſi ſenſiblement, ..e donna lui-même la mort de déſeſpoir, ſi on en ..t ce qui eſt rapporté dans les conſtitutions de ſaint Clément, ouvrage manifeſtement ſuppoſé. Nicéphore, auteur aſſez peu exact, dit la même choſe d'Anne ou Ananus, *cherchez* ANANUS I. * Saint Jean, *évang. chap.* 11, *verſ.* 49, *chap.* 18, *verſ.* 14. Joſephe, *liv.* 18 *ant. chap.* 3. S. Clément, *in conſt. lib.* 8, *cap.* 1. Nicéphore, *hiſt. l.* 2, *&c.*

CAIQUOS, iſles de l'Amérique, *cherchez* CAICOS.

CAIRE ou le grand CAIRE, que les Turcs nomment en leur langue Caherah & Al Caherah, eſt la plus grande ville de toute l'Afrique, & la capitale de l'Egypte; elle eſt ſituée ſur le bord oriental du Nil, dont un canal paſſe même dedans. On dit qu'autrefois elle ſurpaſſoit en grandeur cinq fois la ville de Paris. L'origine de ſon nom vient de ce que Giavhar, général de l'armée de Moëz Ledinillah, premier calife de la race des Fathimites, qui avoit ſubjugué par la force de ſes armes toute l'Egypte, voulut que l'on jettât les fondemens de la ville qu'il entreprit d'y bâtir ſous l'horoſcope ou aſcendant de Mars, à qui les aſtrologues Arabes donnent l'épithéte de Caher, qui ſignifie vainqueur & conquérant; de ſorte que cette ville fut nommée Al Caherah, comme qui diroit *la victorieuſe.*

Le Caire fut bâti auprès de l'ancienne capitale d'Egypte, que l'on nommoit pour lors Meſr ou Foſtath: mais Saladin fit depuis enfermer ces deux villes d'une ſeule muraille, qui avoit vingt-ſix mille coudées de tour. Ce prince ne put pas cependant achever entierement ſon ouvrage, quoiqu'il y eut fait travailler ſans diſcontinuation juſqu'à ſa mort. Giavhar n'avoit employé que cinq ans à bâtir ſa nouvelle ville; car les fondemens en furent jettés l'an de J. C. 969, & de l'hégire 358, & le calife Moëz y fit ſon entrée l'an 973 & de l'hégire 362. On appelle communément aujourd'hui l'ancienne ville de Foſtath le vieux Caire, & on en a bâti même une autre nommée Kebaſch, entre le vieux & le nouveau. Ce ſont ces trois villes jointes enſemble que l'on appelle aujourd'hui d'un ſeul nom LE GRAND CAIRE. Le calife Hakem Beemrillah y fit mettre le feu par ſes ſoldats, qui en brulerent la quatriéme partie vers l'an de J. C. 1019 & 410 de l'hégire, pendant que le reſte de la ville étoit au pillage. L'on dit que le Caire étoit ſi peuplé pendant le régne des ſultans Mammelucs, qu'en l'année de J. C. 1343 & de l'hégire 744, la peſte y faiſoit mourir vingt mille hommes par jour, au rapport de Ben Dokmak dans ſon hiſtoire.

Saladin, outre l'enceinte qu'il fit faire au vieil & au nouveau Caire, y fit bâtir une moſquée & un collége au lieu où étoit la ſépulture de l'imam Seafei, un des quatre chefs des ſectes orthodoxes du muſulmaniſme. Cette moſquée & le collége qui y eſt joint, s'appellent d'un nom commun la Salehiah, du nom de ce prince, dont le titre royal étoit *Al Malek Al Saleh*, le bon roi. Il l'accompagna enſuite d'un grand hôpital qu'il fit bâtir à ſes dépens, & aſſigna à chacun de ces trois édifices de fort gros revenus, vers l'an de J. C. 1176, & de l'hégire 572, ſelon le rapport de Ben Schohnah. La ville du Caire eſt grande, bien peuplée, & même marchande; mais elle eſt diminuée extrêmement, & eſt devenue bien différente de ce qu'elle étoit, lorſqu'elle ſervoit de demeure au ſultan d'Egypte; car elle eſt maintenant ſous la domination des Turcs, depuis que Selim la prit l'an de J. C. 1517, & de l'hégire 923, ſur les Mammelucs, qui l'avoient gardée environ 270 ans.

Marmol, moins croiable en ceci que les auteurs orientaux, croit que la véritable ville du Caire fut fondée par un renégat Eſclavon; qu'elle contenoit ſix mille maiſons bien bâties, avec pluſieurs riches palais, qui répondoient ſur la riviere; & une moſquée admirable par ſa ſtructure. Il ajoute auſſi que la ville de Memphis, où les Pharaons tenoient leur ſiége, & qui eſt aujourd'hui détruite, étoit ſur le canal du Nil, à quelques lieues du Caire, où l'on voit encore ſes ruines.

Quelques auteurs veulent que le Caire d'aujourd'hui ſoit la Babylonne d'Egypte des anciens; mais ils ſe trompent: on en voit encore les maſures près du Caire.

Il y en a qui diviſent cette ville en quatre parties, qui ſont Boulac, le vieux Caire, le nouveau Caire & Charafat, qui ont un vuide conſidérable entre deux. Ils ajoutent que ces quatre parties enſemble, avec leurs fauxbourgs, ont dix ou douze lieues de long, ſept ou huit de large, vingt-cinq de circuit, & que toutes enſemble, elles ont ſeize ou dix-huit mille rues, ſix mille moſquées publiques, vingt-mille particulieres, deux cens mille maiſons, & un très-grand nombre de places, bazars ou marchés. Mais les voyageurs moins ſujets à l'exagération, diſent que le Caire ſéparé des bourgs & des maſures qui l'environnent, n'eſt pas plus grand que Paris; qu'il n'y a rien d'extraordinaire; que les rues y ſont fort étroites, & qu'enfin cette ville eſt beaucoup diminuée de ce qu'elle a été. C'eſt la ruine du négoce qui a rendu cette ville moins conſidérable; car depuis que la navigation a ouvert une route par mer, pour aller aux Indes, nous recevons en Europe de ce côté-là les denrées qui ne nous venoient autrefois que du Caire & d'Alexandrie; car ſon grand commerce conſiſtoit en épiceries, qu'on tranſportoit de la mer rouge ſur le Nil, & de-là par Alexandrie en Europe: mais préſentement que ce commerce a ceſſé, & qu'il n'y a plus de ſoudan en Egypte, cette ville a aſſez perdu de ſa grandeur ancienne, quoiqu'elle ſoit encore fort peuplée, & le ſéjour du bacha d'Egypte.

Le Caire a un château ſur un roc, qui eſt très-beau & aſſez fort; les peintures & les ornemens qui y reſtent ont encore quelque choſe qui ſe reſſent de la magnificence des ſoudans d'Egypte. Sa vue ſur la ville, ſur le Nil & ſur les campagnes voiſines, eſt incomparable. L'eau y eſt portée du fleuve ſur un aqueduc de 350 arcades; car elle eſt près de la rive droite du Nil, lequel un peu au-deſſous ſe partage en deux grands bras, qui forment ce pays, qu'on appelle Delta; mais elle n'a point de fortifications; & quoiqu'elle ſoit encore fort grande, bien peuplée & fort conſidérable, qu'elle ait de grands fauxbourgs, néanmoins elle eſt bien plus petite & moins peuplée que Paris. On prétend qu'il y a une très-grande quantité de moſquées, pluſieurs égliſes de chrétiens Cophtes & quelques-unes de Grecs. L'on va dans le Caire ſur des ânes, comme on fait à Paris en caroſſe. Les Turcs y ont introduit cette coutume, afin de garder leurs chevaux pour eux. Il y a diverſes manufactures, & entr'autres de ces beaux tapis que nous appellons tapis de Turquie. Le Caire eſt à quatre-vingt mille pas de la côte de la Méditerranée au midi, à ſix vingt d'Alexandrie. Les voyageurs ne manquent par d'aller voir les célébres pyramides & les momies qui ſont près du Caire, & les greniers & les puits de Joſeph, qu'on trouve dans la ville; mais en cela comme en d'autres choſes, ils nous en font ſouvent bien accroire. * Marmol, *liv.* 11, *chap.* 24. Texeïra, *l.* 1. Sanut, *liv.* 9. Leon d'Afrique, *part.* 8. Céſar Lambert, Montconis, Sanſon, Duval, Golius, & Pierre de Laval, ont écrit amplement du grand Caire.

Concile du Caire.

Quelques eccléſiaſtiques & quelques Jéſuites le tinrent l'an 1582, par ordre du pape Gregoire XIII, pour faire connoître les erreurs de Neſtorius & de Dioſcore aux Cophtes & les ramener dans le ſein de l'égliſe. Le patriarche de ces Cophtes y aſſiſta avec les abbés & les perſonnes les plus conſidérables de ſa communion. On leur fit avouer qu'il y avoit deux natures en J. C. & ils abjurerent leur erreur de bouche; mais après la mort du patriarche, au commencement de l'année ſuivante; ſon vicaire qui prétendoit à cette dignité, empêcha qu'on ne donnât cette abjuration par écrit. * Poſſevin, *tom.* 2. *appar.* Sponde, *A. C.* 1582.

CAIRGUENT (Gregoire) de l'ordre de S. Benoît,

Digitized by Google

a composé des ouvrages historiques. * Simler & Vossius, *De historicis latinis*, *lib.* 2.

CAIRO, bourg ancien de l'Italie dans le Montferrat, au pied de l'Apennin, près de la riviere de Bormida, entre Final & Aqui, environ à cinq lieues de l'une & de l'autre. * Mati, *diction.*

CAIROALDE, d'autres disent CARIVALDE. Felix évêque d'Auvergne étant mort, le clergé & le peuple demanderent Prix ou Prejecl pour leur évêque, comme étant un homme de sainte vie, qui avoit gouverné successivement avec édification & avec fruit la paroisse d'Yssoire, & un monastere de la même province. Mais Cairoalde acheta l'épiscopat à prix d'argent : il étoit alors archidiacre de cette église. C'étoit en 674. Cet usurpateur simoniaque mourut quarante jours après. Un ancien auteur anonyme qui a écrit un livre des églises & des autels de la ville de Clermont en Auvergne, marque, *ecclesia sancti Galli, ubi altare sanctæ Mariæ, ubi requiescunt sanctus Gallus & sanctus Ubicus, & sanctus Gerivaldus.* M. Savaron croit que ce Gerival est le même que Cairoalde ; mais outre que la différence de ces deux noms est assez grande, la vie de Cairoalde ne nous porte pas à croire qu'on lui ait donné la qualité de Saint après sa mort. Le pere de Longueval, Jésuite, a fait la même remarque & la même réflexion dans son histoire de l'église Gallicane, *liv.* 10, *page* 101, *du tom.* 4.

CAIROAN ou CARVAN, est le nom d'une ville & d'une province d'Afrique, que l'on dit avoir été *Cyrene*, & la province Cyrenaique des anciens : les Arabes l'appellent *Cairavan.* Elle fut fondée par les Mahométans l'an 652. Cette ville, aujourd'hui dépendante du royaume de Tunis, fut prise par les Arabes Mahométans l'an 46 de l'hégire, & de J. C. 666, sous le califat de Moavie, qui la fit démolir pour en bâtir une autre qui porta le même nom, & qui fut quelque temps la capitale de l'empire des Musulmans en Afrique : on y voit une mosquée où sont quelques tombeaux des rois de Tunis. Il y avoit aussi une académie composée de plusieurs docteurs, où l'on accouroit autrefois de tous les côtés d'Afrique, comme les François viennent à Paris, & les Espagnols à Salamanque. Tout le pays d'alentour est plein de sablons, où il ne croît ni bled ni fruits ; c'est pourquoi on en apporte d'ailleurs. On ne boit que de l'eau de citerne, parcequ'il n'y a ni source, ni puits, ni riviere. Lorsque l'empereur Charles-Quint chassa Barberousse de Tunis en 1535 ; les habitans de Cairoan élurent pour roi le principal alfaqui ou docteur de la grande mosquée ; mais il fut tué par Dragut, qui le surprit la nuit, & se rendit maître de la place, l'an de l'hégire 956 & 1549 de J. C. Elle est encore aujourd'hui au pouvoir des Turcs. On croit, dit Baudrand, qu'elle a été bâtie des ruines de l'ancienne *Thysdrus* ou *Thisdrus* ville de la Bisacene, ou de celles d'*Uzena*, qui en étoit voisine, ou peut-être de toutes les deux. Elle est environ à quarante mille pas de la Méditerranée & du golfe de Capes au couchant, sur la riviere Capulia, & à quarante mille de Hamamethe vers le midi. *Voyez* CYRENE. * Marmol, *de l'Afrique*, *liv.* 6. D'Herbelot, *bibl. orient.*

CAIROAN, petite ville de Barbarie, dans le royaume de Barca, dont elle étoit autrefois la capitale sous la domination du Turc. Elle est située sur une montagne près de la riviere Dorco, à mille pas de la côte de la Méditerranée, & à 70 mille pas de Barca, vers le septentrion.

CAIT-BEI, sultan d'Egypte & de Syrie, étoit originaire de Circassie, & né esclave. Les Mammelucs, d'une commune voix, l'élurent pour leur souverain. Il défit près de Tarse, l'armée de Bajazet, empereur des Turcs, commandée par Querseol son gendre, qui étoit un vaillant homme, qui fut fait prisonnier : ensuite de cette victoire, il repoussa Assimbée qui régnoit en Mésopotamie, & qui s'étant rendu maître de la ville de Bir sur l'Euphrate, faisoit des courses bien avant dans la Syrie. Il mit aussi les Arabes sous le joug, & dissipa cette multitude d'esclaves Ethiopiens, qui s'étant assemblés en très-grand nombre pour détruire les Mammelucs, menaçoient l'Egypte d'un terrible orage. Il mourut l'an de J. C. 1449 & de l'hégire 853, & le 33 de son régne. * Paul Jove, *liv.* 1.

CAITHNESS ou CATHNESS, est la province la plus septentrionale de l'Ecosse : elle s'avance dans l'océan calédonien en forme de promontoire, jusqu'aux isles Orcades, dont elle n'est séparée que par le detroit de Pentland : elle confine du côté de la terre au comté de Southerland & de Strathavern. Quoique le Caithness soit sous le 59 & le 60 dégré de latitude, & ainsi fort septentrional, l'air ne laisse pas d'y être tempéré, & le terroir fort fertile en grains, & même en fruits : ses rivieres, ses lacs & ses mers abondent si fort en poissons, que ses habitans en font un grand commerce. Il y a aussi de bons pâturages. Ses lieux principaux sont Wyck, capitale, Thurso & Dungisbi. Cette province donne le titre de comte à une des familles de *Sinclaire* ou *Sainte-Claire* ; le premier de ce nom, qui fut élevé à cette dignité, en ayant épousé l'héritiere. Il étoit pannetier du roi d'Ecosse. * *Diction. Anglois.* Mati, *diction.*

CAIUS, nom propre. Les Romains disoient *Caïus* & *Caïa*, pour marquer les deux sexes ; & la lettre C dans la situation naturelle signifioit *Caïus*, comme le même Ↄ renversé signifioit *Caïa.* Quintilien rapporte que dans les épousailles & fêtes nuptiales des anciens Romains, on faisoit également mention de *Caïus* & de *Caïa* ; ce que Plutarque confirme, lorsqu'il dit : « Pourquoi ceux qui conduisent l'épouse » en la maison du mari lui font-ils prononcer ces » mots : *Où tu seras Caïus, je serai Caïa.* N'est-ce » pas pour faire voir qu'elle y entre à cette condition, » qu'elle aura sa part à tous les biens & au gouverne- » ment de la famille ; & que *Caïus* étant maître, *Caïa* » doit être maîtresse ? » Ainsi ces mots signifient la même chose que ceux-ci : UBI TU DOMINUS ERIS, ET PATER FAMILIÆ, EGO DOMINA ERO, ET MATER FAMILIÆ. * Quintilien, *l.* 1. Plutarque, dans ses opuscules.

CAIUS AGRIPPA, fils puîné d'Agrippa & de Julie, fille d'Auguste, fut adopté par cet empereur avec son frere Lucius. Dès qu'ils eurent pris la robe virile, le peuple Romain voulut leur donner le consulat ; mais comme ils étoient trop jeunes, Auguste ordonna qu'ils se contentassent de la qualité de consuls désignés. Les chevaliers Romains les déclarerent princes de la jeunesse, c'est-à-dire princes de l'ordre équestre ; ils cesserent de vivre dans un âge où ils ne faisoient que commencer à gouter l'élévation de leur fortune. Caius mourut en Arménie d'une blessure qu'il reçut la troisiéme année de l'ére chrétienne. Auguste qui venoit de lui faire épouser Lollia à l'âge de dix-huit ans, l'avoit envoyé en orient, avec le titre de proconsul, & accompagné de Lollius son beaupere, afin d'y faire la guerre aux Parthes, & d'y régler les affaires d'Egypte, de Syrie & d'Arménie. Ce jeune prince avoit fait un traité avec les Parthes, par lequel ils abandonnerent l'Arménie, qui reçut Ariobarzane pour roi de la main de Caius. Le cardinal Noris publia à Venise en 1681 un livre de dissertations latines, dont la seconde contient la vie de ces deux princes. * Paterculus. Tacite. Suetone.

CAIUS MEMMIUS édile curule, célebra le premier la fête des Céréales ou la fête de Cérès, comme on le peut voir par cette devise : *Memmius Ædilis Cerealia primus fecit.*

CAIUS, surnommé OCTAVIUS, pere de l'empereur Auguste, défit les esclaves fugitifs, & dissipa les restes de la conjuration de Catilina. * Suet. *in Aug.*

CAIUS, Macédonien, disciple de S. Paul dans le I siécle, fut converti à Corinthe par ce saint Apôtre avec Crispe, l'an 52 de J. C. Il l'accompagna dans ses voyages, eut part à ses persécutions, & fut pris l'an 57 avec Aristarque par les séditieux d'Ephèse, que Demetrius orfévre avoit animés contre S. Paul. On doit le distinguer de Caius de Derbe en Lycaonie, autre disciple de S. Paul. * *Actes*,

Digitized by Google

ch. 19, *v.* 29, *&c. c.* 20, *v.* 4. Baillet, *vies des Saints.*

CAIUS, prêtre de l'égliſe de Rome fleurit ſous les papes Victor & Zephyrin, c'eſt-à-dire ſous les empires de Severe & d'Antonin Caracalla. Il eut à Rome une conférence contre un fameux Montaniſte appellé Procle ou Procule, & en mit enſuite le réſultat par écrit en forme de dialogue. Euſebe avoit vu la relation de cette conférence, & en parle en trois endroits de ſon hiſtoire. Dans le 2 *liv. c.* 25, il cite un paſſage touchant les ſépulcres de S. Pierre & de S. Paul, qu'on voyoit à Rome du temps de cet auteur. Dans le 3 *liv. chap.* 28, Caïus combat l'erreur de Cerinthe touchant le régne de J. C. ſur la terre, pendant lequel cet hérétique prétendoit que les hommes jouiroient des voluptés & des plaiſirs charnels. Dans le 6 *liv. chap.* 20, Euſebe remarque que Caïus, en condamnant la hardieſſe avec laquelle les ennemis de l'égliſe ſuppoſoient des livres ſacrés, ne compte que treize épîtres de S. Paul, ne mettant pas celle qui eſt écrite aux Hébreux au nombre de celles de cet Apôtre. Le même auteur, *liv.* 3, *chap.* 31, rapporte encore quelques paroles tirées du dialogue de cet auteur touchant les filles du diacre Philippe. Photius fait mention de trois autres ouvrages attribués à Caïus, le premier, contre l'héréſie d'Artemon, qui croyoit que J. C. étoit un pur homme; le ſecond, intitulé, *le petit labyrinthe*, d'où Euſebe a tiré l'hiſtoire de la pénitence de Natalis; & le troiſiéme, *de l'Univers*, dont il dit qu'il y avoit de ſon temps un ouvrage ſous ce titre, qui dans quelque manuſcrit étoit attribué à Joſephe, & dans d'autres à S. Juſtin ou à S. Irenée. Photius ajoute que ce dernier traité ne peut guères être de Joſephe, parcequ'il y eſt parlé de J. C. d'une maniere très-catholique, & que quelqu'un avoit remarqué qu'en effet il n'étoit pas de ce célébre hiſtorien, mais de Caïus: cependant il ne prend pas parti, & laiſſe indécis tout ce qui concerne ces trois ouvrages, qui étoient du temps de Photius ſous le nom de Joſephe. * Euſebe, *hiſt. l.* 2, *chap.* 25, *liv.* 3, *chap.* 31, *liv.* 6, *chap.* 20. S. Jerôme, *de ſcript. eccleſ. cap.* 59. Honoré d'Autun, *de lum. eccleſ. cap.* 60. Photius, *col.* 48. M. Du Pin, *biblioth. des auteurs eccl, trois premiers ſiécles.* Tillemont.

CAIUS (Saint) originaire de Dalmatie, à ce qu'on croit, & parent de Dioclétien, fut élu pape l'an 283 de J. C. ou plutôt 276, ſelon Euſebe & les anciens catalogues des papes. C'eſt de lui apparemment dont Anaſtaſe a voulu parler, lorſqu'il dit que le pape Etienne fut mis en priſon l'an 257, avec les diacres Sixte, Denys, & Caïus, d'où il peut avoir acquis dès ce temps-là le titre de confeſſeur. Quelques-uns prétendent que le ſoin qu'il eut d'animer les martyrs à la mort, & ſur-tout ſa niéce Suſanne, fille de Gabinius, que Dioclétien voulut marier à Maximin Galere, ſon gendre, & ſon aſſocié à l'empire, lui acquit la couronne du martyre; mais ce fait eſt tiré d'actes ſur leſquels il n'y a pas beaucoup de fond à faire, non plus que ſur ce que l'on dit qu'il reçut la couronne du martyre. L'hiſtoire dit qu'il évita la perſécution ſous Dioclétien, en ſe cachant dans une grotte, & qu'il mourut en paix l'an 296, après avoir gouverné l'égliſe douze ans, quatre mois & dix-ſept jours, ou plutôt quinze ans ou environ. Sa fête eſt marquée le 22 avril: on prétend qu'il fut enterré dans le cimetiere de Calixte, d'où l'on tient que ſon corps fut tiré le 21 avril 1622, & tranſporté en 1631 dans une fort ancienne égliſe de ſon nom: d'autres diſent qu'il fut tranſporté dès l'an 1622, à Novellara, entre Rege & Mantoue; fait dont Bollandus n'a pu avoir d'éclairciſſement. Le pontifical porte qu'il fit quatre ordinations au mois de décembre, & qu'il ordonna vingt-cinq prêtres, huit diacres & cinq évêques, pour diverſes égliſes. On lui attribue une épître écrite à un prélat nommé Felix, mais elle eſt fauſſe. Il ordonna que les évêques paſſeroient par tous les ſept ordres inférieurs de l'égliſe, avant que de pouvoir parvenir à l'épiſcopat, ſans qu'il ait néanmoins établi ces ordres qui l'étoient déja depuis les Apôtres. * Euſebe, *en ſa chron. & liv.* 7, *chap.* 26, *hiſt.* Nicéphore, *l.* 6, *c.* 34. *t.* 1, *conc.* Tillemont. Bollandus. Le Martyrologe romain, *au* 22 *avril.* M. Du-Pin, *biblioth. des auteurs eccléſiaſtiques, premier ſiécle.*

CAIUS. Il s'en trouve deux de ce nom qui ont été patriarches de Jéruſalem, l'un qui célébra le carême & la pâque à la façon des autres chrétiens, & qui mourut après s'être appliqué à la converſion des idolâtres, & avoir été fait patriarche vers l'an 166; & un autre martyr à Apamée, qui ſouffrit le martyre au milieu du III ſiécle. * Bollandus, *tom* 3, *maii.*

CAIUS, ou de KAYE (Jean) naquit en 1510 à Nordwick, *non* à Nortfolck, *comme on l'a dit dans les précédentes éditions de ce dictionnaire.* Le vrai nom de cet auteur étoit Jean *de Kaye.* Il étudia la médecine à Padoue ſous Jean-Baptiſte Montanus. Lorſqu'il fut revenu en Angleterre, il prit à Cambridge le dégré de docteur en médecine, & il fut ſucceſſivement médecin du roi Edouard VI, de la reine Marie & de la reine Eliſabeth. Il fit rebâtir preſque en entier à ſes dépens le collége de Gonnevil à Cambridge, où il avoit fait ſes premieres études, & il le dota d'amples revenus. Ce fut-là qu'il mourut en 1573, âgé de 63 ans. Il a donné au public deux livres de la maniere de procéder dans les curés des maladies, ſelon les principes de Galien & de Montanus de Verone, *in*-8° en 1544, à Baſle; pluſieurs écrits de Galien qui n'avoient point encore paru, & quelques autres du même, revus, corrigés & enrichis de notes, à Baſle en 1544, *in*-4°. Son traité de la maniere de guérir les maladies, a été réimprimé avec pluſieurs autres traités de ſa compoſition & quelques traductions, en 1556, *in*-8°, à Louvain. Ce recueil contient auſſi l'ouvrage d'Hippocrate, *des remédes.* Treize ans avant ſa mort il donna à Londres un livre touchant les chiens d'Angleterre, avec l'hiſtoire des animaux, & des plantes rares, & un traité où il rend compte de tous ſes ouvrages, en 1570, *in*-4°. Le traité des chiens anglois a été réimprimé en 1685, à Nuremberg, avec la cynographie ou deſcription du chien de Paullini, *in*-4°. Jean Caïus, ou de Kaye, eſt encore auteur de l'ouvrage ſuivant: *Joannis Caii de antiquitate Cantabrigienſis academiæ libri duo, in quorum ſecundo de Oxonienſis quoque gymnaſii antiquitate diſſeritur, & Cantabrigienſe longè eo antiquius eſſe definitur: accedit aſſertio antiquitatis Oxonienſis academiæ, quâ illæ antiquior Cantabrigienſi aſſeritur*, à Londres, 1568, *in*-8°, & en 1574, *in*-4°. * *Voyez* Manget, *biblioth. ſcriptor medic. lib.* 3, *tome* 2, *page* 3 & 4; & le P. Niceron, *mém. pour ſervir à l'hiſtoire des hommes illuſtres dans la république des lettres*, tome XI. Il y a eu un autre médécin nommé

CAIUS (Bernardin) dont Manget parle au même endroit. Celui-ci étoit de Veniſe, & poſtérieur à Jean Caïus, quoiqu'à peu près du même temps. Il a donné des traités *De alimentis*, en 1608, *in*-4°. *De ſanguinis effuſione*, en 1607, *in*-4°. *De veſicantium uſu*, en 1606. *Bernardini Paterni explanationes in primam Fennprimi canonis Avicennæ*, en 1596, *in*-4°. Tous ces ouvrages ont été imprimés à Veniſe.

CAIUS OPPIUS, *cherchez* OPPIUS.

☞ CAKET, ville & petit royaume dans le Gurgiſtan. Ce royaume, qui eſt l'Iberie des anciens, s'étend fort loin dans le mont Caucaſe, & a eu autrefois pluſieurs grandes villes bâties ſomptueuſement, qui ſont maintenant toutes ruinées, à la réſerve de celle qui porte auſſi le nom de Caket. Alexandre, qui en étoit roi, ſous la dépendance de celui de Perſe, avoit donné l'aîné de ſes fils en ôtage à Thamas, qui le fit élever en ſa cour avec ſon fils Abbas, qui a été depuis ſurnommé *le Grand.* Sitôt que ce prince, que les Perſans appellerent Taimuras-Khan, eut perdu ſon pere, il fut renvoyé à Caket par Abbas, après qu'on lui eut fait prêter ſerment de feudataire & de vaſſal. Luarzab, roi de Carthuel, lui donna ſa ſœur pour femme, l'une des plus belles perſonnes de Georgie: ce qui offenſa tellement Abbas, roi de Perſe, qui l'avoit fait demander, qu'il réſolut de

les perdre l'un & l'autre. Ce deſſein, qui leur fut connu, les obligea de s'unir. Abbas entra dans la Georgie avec une groſſe armée; & s'étant jetté ſur le royaume de Caket, il y exerça de très-grandes cruautés, juſqu'à faire abattre les arbres qui nourriſſoient les vers à ſoie, afin que le pays qui tire de-là un de ſes plus grands avantages, fût détruit entierement ſans pouvoir ſe rétablir. Taimuras alla à Conſtantinople, & implora le ſecours du Turc, qui le rétablit dans ſon royaume. Il n'y demeura pas long-tems. Sefi, ſucceſſeur d'Abbas, envoya une armée qui, s'étant emparé d'une partie du royaume de Caket, réduiſit Taimuras à ſe cantonner dans les lieux forts du mont Caucaſe. Il ſe retira enſuite en Imirete, où il fut fait priſonnier, & de-là envoyé à Sefi. Le roi le logea en un de ſes palais, & il y mourut en 1659. Son corps fut porté en Georgie, où on l'enterra avec toute la pompe du pays. Le royaume de Caket obéit depuis au roi de Perſe. Chanavas-Khan, viceroi de Georgie, en acheva la conquête, & ſon fils Archyle en eut le gouvernement, s'étant fait mahométan pour l'obtenir. Il épouſa une fille de Taimuras-Khan, & acquit par ce mariage un droit à ce royaume, dont il étoit déja viceroi. * Chardin, *voyage*, *t.* II, *p.* 123 *& ſuiv.* La Martiniere, *dict. géogr.*

CALA, eſt le nom qu'a pris l'auteur d'une hiſtoire de Souabe, qui eſt extrêmement rare. Son vrai nom étoit *Ferrand le Stocco.* Il étoit de Coſence dans la Calabre. Son but unique, dans l'ouvrage dont il s'agit, étoit de flater la maiſon de Cala: & comme il n'a eu pour cela recours qu'aux fables, l'auteur & le livre ſe ſont décriés. Il donne à cette maiſon un prétendu ſaint *Jean* de Cala, qui n'a jamais exiſté. De plus, pour faire ſa cour à la nobleſſe de Coſence, il a fait entrer dans ſon livre pluſieurs diplômes qu'il avoit fabriqués. Cet impoſteur étoit le premier à ſe moquer du ſaint imaginaire qu'il avoit inventé. Il avoit fait accroire que quelques os de la carcaſſe d'un âne étoient ceux du prétendu Jean de Cala, & joignant l'impiété à la fourberie, il leur appliquoit ce vers :

Felices Aſini! quantos meruiſtis honores!

Ces indignes reliques furent brulées par ordre de l'inquiſiteur de Rome, l'ouvrage de Cala fut ſupprimé, & la maiſon de Cala s'efforça elle-même de l'anéantir, autant qu'il étoit en elle; ce qui eſt cauſe de la rareté de ce livre, qui ne mérite pas d'être plus commun. * Voyez l'*hiſtoire des rois des deux Siciles de la maiſon de France*, par M. d'Egly, tom. I, pag. 57.

CALAA ou CALAAT HOARA, ville du royaume d'Alger en Barbarie, ſituée entre des montagnes, dans la province de Telenſin, entre la ville d'Oran & celle de Moaſcar. * Mati, *diction.*

CALABER (Nicolas) hérétique, étoit Eſpagnol de nation, & publioit des erreurs dans le XIV ſiécle; ayant été pourſuivi par l'inquiſiteur d'Aragon, il fut brulé en 1359. * Sponde.

CALABER (Quintus) *cherchez* QUINTUS CALABER.

CALABRA CURIA, *la Cour Calabre*, bâtie par Romulus ſur le mont Palatin, auprès de ſon logis, ſelon Varron, ou ſelon d'autres, près du Capitole, au lieu où eſt maintenant le magaſin du ſel. Elle fut appellée CALABRA, du latin *calare*, qui ſignifie *convoquer*, parceque Romulus deſtina ce lieu pour les aſſemblées générales du peuple. Depuis ce temps-là le roi des ſacrifices y convoquoit le ſénat & le peuple, pour leur annoncer les jours des jeux & des ſacrifices. On peut voir ſur ce mot Macrobe, *livre premier des Saturnales*, *chapitre* 15, & Feſtus.

CALABRE, province d'Italie, dans le royaume de Naples, avec titre de duché, eſt bien différente de ce qu'elle a été autrefois: car elle comprend bien moins de pays que dans le temps qu'elle fut poſſédée par les Meſſapiens, ſortis d'un certain Meſſapus, qui donna ſon nom au pays. Elle prit celui des Calabres, venus de la grande Grece. La partie de la province qui eſt voiſine du golfe de Tarente, fut habitée par les Salentins; & par ſucceſſion de temps, le nom de Pouille fut employé à ſignifier le pays qui s'étendoit depuis les Ferentins juſqu'en Calabre: ainſi en ce temps-là la Calabre comprenoit tout ce qui eſt au bout de l'Italie, entre la mer Adriatique & la mer Méditerranée; ſavoir, la terre d'Otrante, la terre de Bari, la Baſilicate, & tout ce qui eſt à l'entour du golfe de Tarente. Aujourd'hui la Calabre occupe le pays des Brutiens, & une partie de la grande Grece, ainſi nommée, parceque pluſieurs Grecs s'y établirent. C'eſt la partie la plus méridionale de l'Italie, du côté de la Sicile, dont elle n'eſt ſéparée que par un petit détroit. Elle eſt proprement une preſqu'iſle; car elle a le golfe de Tarente & la mer Ionienne au levant & au midi, la mer Thyrrene ou de Toſcane au couchant, & la Baſilicate au ſeptentrion. Sa diviſion ordinaire eſt en citérieure ou haute, & en ultérieure ou baſſe. La Calabre citérieure occupe la partie ſeptentrionale, où elle a un iſthme renommé dans l'hiſtoire, par la muraille qu'y bâtit autrefois Licinius Craſſus, contre les troupes de Spartacus, chef des eſclaves révoltés, 73 ans avant la naiſſance du Fils de Dieu. Coſenza eſt la ville capitale de cette partie de la Calabre. Les autres ſont Roſſano, archevêché, Caſſano, Saint-Marco, Biſignano, Montaſto, Amantea, Montoraro, Cariati, Umbriatico, Strongoli, qui ſont toutes villes épiſcopales. Roſſano, Biſignano, Tarſia, Ciriſano, Strongoli, Caſtiglioni, ont titre de principauté. La ville de Sybarites, renommée dans les écrits des anciens, étoit encore dans cette partie de la Calabre. La baſſe ou ultérieure, a Sainte-Severine & Reggio, archevêchés; Cortone, Iſola, Belcaſtro, Taverna, Nicaſtro, Cantazaro, Squillace, Monte-Leone, Tropea, Mileto, Nicotera, Oppido, Girace & Bove, avec évêché; Maida, Satriona, Milleto, Roxella, Sciglio ou Silla, & Sainte-Agathe, principautés; Seminara, où les François défirent Ferdinand d'Aragon en 1496, & Gioia, où ils furent défaits en 1503. La Calabre n'eſt pas un pays également fertile, elle l'eſt même très-peu en certains endroits, quoiqu'en d'autres elle le ſoit beaucoup; ſa ſituation la rend très-importante. Elle a été ſoumiſe aux Romains, enſuite aux Sarafins, & enfin aux empereurs de Conſtantinople, qui s'en rendirent maîtres vers l'an 827. Après ce temps-là les Grecs & les Sarafins firent des courſes dans le reſte de l'Italie. Le célébre Robert Guiſchard, Normand, les en chaſſa dans le XI ſiécle: il fut fait duc de la Pouille & de la Calabre en 1059, & il mourut en 1085. Il avoit un frere qui s'établit dans la Sicile. Roger, le ſecond de ſes fils, eut la Calabre qu'il laiſſa à Guillaume, & celui-ci la céda à ſon couſin Roger II, qui fut roi de Naples & de Sicile, célébre par ſon courage & par ſes conquêtes. Il mourut en 1152, avec cet éloge d'avoir ſoumis la Pouille, la Calabre, la Sicile, & une partie de l'Afrique, ce qui eſt exprimé dans ce vers qu'il avoit fait graver ſur ſon épée :

Appulus & Calaber, Siculus mihi ſervit & Afer.

Depuis ce temps-là la Calabre a fait partie du royaume de Naples, & les fils de ces rois ont quelquefois porté le titre de ducs de Calabre, comme Charles, fils du roi Robert, Jean d'Anjou, fils du roi René, & Nicolas, fils du même Jean. La Calabre eſt ſujette à de fâcheux tremblemens de terre, tels que ceux qu'elle ſouffrit depuis l'an 1638, juſqu'en 1641, dont nous avons une relation ſinguliere ſous ce titre : *Hiſtorico racconto di Terremoti della Calabria, dell' anno* 1638, *fin al anno* 1641, *dal Agatie de Somma.* Ce livre fut imprimé à Naples en un volume *in*-8° en l'année 1641. * Pline, *liv.* 3, *chap.* 11. Ptolémée, *liv.* 3. Strabo, *liv.* 6. Cedrenus. Curopalate. Cluvier, *liv.* 3. Merula, *coſmogr. part.* 2, *liv.* 4, *chap.* 27. Leander, *deſcrip. Ital.* Gabriel Barius, *de antiq. & ſitu Calab.* Summonte. Collenutio.

Digitized by Google

☞ CALABRE (Edme) prêtre de l'Oratoire, entra fort jeune dans cette congrégation, où il enſeigna les humanités avec le plus grand ſuccès. Ses ſupérieurs l'ayant envoyé à Soiſſons en qualité de directeur du ſéminaire, il y travailla pendant quinze ans avec un zèle & une ardeur infatigables. Il eſt auteur d'une *Paraphraſe ſur le pſeaume L*, dont il y a eu un nombre prodigieux d'éditions. La derniere eſt de 1748, chez Heriſſant, rue S. Jacques. On y a joint les *Régles de la Société de Jeſus-Chriſt expirant*. Le P. Calabre avoit inſtitué cette aſſociation, pour tâcher d'inſpirer aux fidéles les ſentimens de piété & de ferveur, dont lui-même étoit pénétré. Il mourut en 1710, le 13 de juin, âgé de 45 ans.

Le P. Calabre étoit originaire de Troyes en Champagne, d'une famille ancienne qui a poſſédé de temps immémorial les principaux offices municipaux de cette ville. Son triſaïeul eſt qualifié dans un acte de 1605, de noble Claude Calabre, homme d'armes d'ordonnance du roi, & gendarme de la compagnie du duc de Mayenne. Il épouſa *Marie-Edmonde* Baillot, dont il eut *Edme* Calabre, bailli de Chaſſenai. Celui-ci fut marié à *Magdeléne* Cornuat, dont il eut neuf enfans, & entr'autres *Gaſpard* Calabre, qui fut juge-conſul de la ville de Troyes. Il épouſa *Jacquette* le Grin; & c'eſt de ce mariage que naquit *Edme* Calabre, qui a donné lieu à cet article. Il eut pluſieurs freres, dont un appellé *Nicolas* Calabre fut maire de Troyes. Celui-ci épouſa en 1697, *Marie-Roſe* Matagrin, dont il eut 1° *Pierre* Calabre, écuyer, conſeiller, ſecretaire du roi, maiſon, couronne de France, & de ſes finances, qui a des enfans: 2° *Claude-Edme* Calabre, non marié.

CALABROIS (Gioachino, Greco, connu ſous le nom de) fameux joueur d'échecs. *Cherchez* GIOACHINO.

CALAHORRA, *Calaguris*, *Calagurris*, *Fibularia*, ville d'Eſpagne dans la Caſtille vieille, avec évêché autrefois ſuffragant de Taragone, & à préſent de Burgos. Elle eſt ſituée ſur l'Ebre, qui y reçoit la riviere de Cidacos de Caſtiglia. L'évêché de Calzada ou de S. Domingo de la Calzada, fut uni à celui de Calahorra en 1256. Pline parle de deux villes de ce nom, *Calagurris Naſtica*, & *Calagurris Fibularia*, toutes les deux dans l'Eſpagne Taragonoiſe, qui comprenoit les deux Caſtilles, l'Aragon, Biſcaye, Valence, Catalogne, Murcie, & les Aſturies. Quintilien & Prudence étoient de Calahorra. Ce dernier en parle en ces termes: *In Peri Steph. Hymn.* 7.

Noſtra geſtabit Calagurris ambos,
Quos veneramur, &c.

Les martyrs S. Emetére ou S. Madir, & S. Chelidoine y ſouffrirent la mort, y furent enterrés, & y ſont honorés encore actuellement. * Pline. Surita, *ad Itiner Anton.* De Marca, *hiſt. de Bearn.* Nonius. Merula.

CALAJATE, ville de l'Arabie heureuſe en Aſie, dans la contrée d'Oſman, ſur le golfe d'Ormus, entre la ville de Maſcate & le cap de Raze-al-gate, à trente-cinq lieues de celle-là, & à trente de celle-ci. Quelques géographes croient que Calajate eſt la ville nommée par les anciens *Metacum* ou *Cumatacum*, que d'autres placent à *Calhat* ou à *Materqua*. * Mati, *diction.*

CALAIS, en latin *Caletum*, ville & port de mer de France, dans cette partie de la Picardie qu'on appelle *Pays reconquis*, depuis qu'on l'ôta aux Anglois. Quelques auteurs croient qu'elle eſt le *Portus Iccius* des anciens, qui du moins n'en doit pas être loin. Sanſon a cru que ce *Portus Iccius* eſt celui de Boulogne. La ville de Calais, comme pluſieurs autres, fut nommée du nom de tout le pays, qui étoit célui de *Caletes*, que quelques-uns mettent depuis l'embouchure de la riviere de Seine, juſqu'à celle d'Aa. S'étant accrue des ruines de Wiſant, qui eſt à trois lieues de-là, on commença à la fortifier, & à y faire un château l'an 1228, au lieu que ce n'étoit auparavant qu'un village. Le port de Calais fut commencé ſous Baudouin IV, dit *Belle-Barbe* ou *le Barbu*, comte de Flandre. On le nomma Scalas ou Petreſſe; & Philippe comte de Boulogne, un des mécontens qui ſe liguerent pendant la régence de Blanche, mere de S. Louis, fit entourer de murailles la ville, qui n'étoit auparavant qu'un ſimple bourg. Edouard III, roi d'Angleterre, l'emporta l'an 1347, après un ſiége d'environ dix ou onze mois, ſans que le roi Philippe de Valois la pût ſecourir. Jean de Vienne, qui y commandoit, ſans eſpoir de ſecours, preſſé de toutes parts ſur terre & ſur mer, fut contraint de la rendre. L'hiſtoire vante & avec raiſon, le courage des habitans de Calais en cette occaſion, ſurtout d'un nommé Euſtache; pendant que le prince victorieux y fit éclater toute l'inhumanité & la dureté d'un naturel féroce & indigne d'un roi. Les Anglois, qui par le moyen de ce port, ſe vantoient d'avoir les clefs de la France pendues à la ceinture, conſerverent cette ville 210 ans, juſqu'à ce que le duc de Guiſe la prit au commencement de l'an 1558, après un ſiége de neuf ou dix jours. L'archiduc Albert d'Autriche, gouverneur pour le roi d'Eſpagne dans les Pays-Bas, prit Calais l'an 1596; & elle fut rendue deux ans après au roi Henri IV, par un des articles de la paix de Vervins. Lorſque la ville fut priſe par le duc de Guiſe, elle étoit défendue par trois baſtions, & par un quatriéme qui regardoit le midi, où étoit la vieille citadelle, & par pluſieurs autres ouvrages tous revêtus de pierre. Ses environs ſont gardés par pluſieurs forts, de ſorte que Calais eſt une des plus importantes villes du royaume. Elle a un double foſſé fort large & profond, où paſſe la riviere de Hames, qui coule le long des murailles, & divers ruiſſeaux, qui après avoir arroſé les jardins d'alentour, viennent ſe décharger dans ſes foſſés. On ne peut aller dans la place que par ce marais, ſi ce n'eſt par la chauſſée, qu'on appelle le pont de Nieullai; & l'on ne peut entrer dans le port qu'avec la permiſſion de la garniſon du risban. Ce port eſt diviſé en deux, l'un nommé le Cadegrai, l'autre plus grand eſt fermé de deux moles, revêtus de pierres. Une partie de la riviere coule dans la ville, où il y a de l'autre côté un canal, qui ſert beaucoup à y entretenir le commerce. Calais n'eſt pas une grande ville, mais elle eſt bien bâtie & très-bien peuplée; les rues y ſont belles & droites. Celle qui commence à la porte de terre, & qui aboutit au port, eſt la plus conſidérable. Elle paſſe par le milieu de la grande place où eſt la maiſon de ville, & on y voit tout proche le palais de l'auditoire avec la tour du Guet. Il y a pluſieurs autres belles maiſons, des égliſes magnifiques, pluſieurs monaſteres, & divers forts. Cette place donne ſon nom au détroit de ſept lieues, qui eſt depuis la France juſqu'à Douvres en Angleterre; c'eſt ce que nous appellons le pas de Calais, & ce que les Anglois nomment *The Straict of Calais*. Les Anglois bombarderent cette ville dans les années 1695 & 1696, mais ſans y cauſer aucun dommage. * Papire Maſſon, *deſcript. flum. Gall.* Du Chêne, *recherches des antiquités des villes.* De Thou, *hiſt. liv.* 29. Mezerai, *hiſt. de France.*

CALAIS & ZETHES, *cherchez* ZETHES & CALAIS.

CALAIS ou CARILEF (Saint) célébre dans le VI ſiécle, étoit originaire d'Auvergne. Ses parens le firent élever dans la piété au monaſtere de Menat, dans la même province, ſur la petite riviere de la Sioule. C'étoit une école célébre en ce ſiécle-là. Calais y embraſſa la vie monaſtique, & y lia une étroite amitié avec S. Avit, qui y étoit alors religieux. Le deſir de mener une vie plus parfaite, leur fit prendre la réſolution de ſe retirer ailleurs. Ils allerent d'abord à Mici, monaſtere gouverné par S. Meſmin, qui les fit ordonner prêtres par l'évêque d'Orléans. Se trouvant encore trop expoſés à la vue des hommes à Mici, ils ſe retirerent dans les forêts du Perche. Ce fut-là qu'ils ſe ſéparerent: S. Avit, différent de celui qui a été

été abbé de Mici, fonda un monaſtere dans le Dunois : S. Calais s'avança dans le Maine, & s'arrêta dans un lieu abandonné, ſur la riviere d'Aniſle. Il s'y bâtit un monaſtere qui a pris ſon nom. C'eſt par erreur que MM. de Sainte-Marthe ont dit que ce lieu a été ainſi nommé à cauſe de S. Chaletric, évêque de Chartres. S. Calais s'y aſſocia pluſieurs moines, & le monaſtere devint célébre en peu de temps. Le roi Childebert voulut les en chaſſer ; mais ce prince frapé de Dieu, demanda excuſe au Saint, qui ſe ſervit de cette occaſion pour lui faire connoître ſes devoirs. Il l'exhorta à ne jamais oublier qu'il étoit homme ; qu'il commandoit à des hommes & à des chrétiens comme lui ; & que tout roi qu'il étoit ſur la terre, il avoit un maître & un juge dans le ciel. S. Calais mourut le premier de juillet : on ne ſait en quelle année. On voit par la vie de S. Aldric du Mans qu'au IX ſiécle on produiſit au procès contre les moines d'Aniſle, un acte ſous le nom de S. Calais, qui fut reconnu pour authentique. Par cet acte, S. Calais en reconnoiſſance de ce que S. Innocent, évêque du Mans, avoit conſenti qu'il demeurât dans les terres de ſon égliſe, ſoumet ſon monaſtere & ſes biens à perpétuité à la diſpoſition de l'évêque. On produiſit auſſi un ſecond acte, par lequel il oblige ſon monaſtere à payer certaines redevances à l'évêque & à l'égliſe du Mans, & entr'autres *deux bouteilles de bon vin aux chanoines de cette égliſe*, c'eſt-à-dire, apparemment aux clercs qui étoient inſcrits dans le canon ou la matricule de l'égliſe. Ces deux actes, de l'authenticité deſquels l'on peut légitimement douter, n'ont pas empêché dans la ſuite l'égliſe du Mans de perdre ſon procès quand elle a voulu les faire valoir. * Voyez *l'hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, par le pere* de Longueval, Jéſuite, *tome* 2, *ſous l'année* 534. Mabillon, *analecta*, *t.* 3, *pag.* 76 *juſqu'à* 88, *de l'édition* in-8°. On y trouve toute l'hiſtoire de S. Calais, les deux actes dont on vient de parler, & un troiſiéme du roi Childebert pour confirmer les demandes du ſaint abbé.

CALAMA, ancienne ville d'Afrique, entre Hippone & Cyrthe, qui a eu évêché ſuffragant de Carthage. Il en eſt ſouvent parlé dans les écrits de S. Auguſtin, & principalement dans le ſecond livre contre les Donatiſtes, & dans le ſecond des rétractations. Poſſidius, diſciple de S. Auguſtin, en fut fait évêque en 397, après la mort de Creſcentien, ſucceſſeur de Megale. Cette ville fut entierement ruinée par les Vandales vers l'an 429, du vivant même de Poſſidius. * Oroſe.

CALAMA eſt auſſi une riviere de la Grece, anciennement appellée Thyamus. Elle coule dans l'Epire, & ſe jette dans la mer Ionienne, au midi de Butrinto, vis-à-vis de l'iſle de Corfou.

CALAMATA, bourg de la province de Belvedere dans la Morée. Il eſt aſſez peuplé, quoiqu'il n'ait pas de murailles pour ſe mettre à l'abri d'une ſurpriſe. Il y a ſur une hauteur voiſine un château qui étoit fortifié aſſez régulierement, & où les habitans pouvoient ſe mettre en ſureté ; mais le généraliſſime Moroſini, Venitien, s'en rendit maître en 1685, & le fit détruire. * P. Coronelli, *deſcript. de la Morée.*

CALAMATUS (Alexandre) prêtre de Meſſine, ville de Sicile, habile prédicateur, mourut à Meſſine l'an 1648. Le grand nombre de traités de piété, la ſolidité des principes & la politeſſe de l'élocution, ont fait rechercher ſes ouvrages, qu'il a preſque tous compoſés en italien. * Mongitor, *bibl. Sicula.*

CALAMEA, bourg d'Eſpagne, *cherchez* ZALAMEA.

CALAMINUS (George) Allemand, étoit de Silverberg, en latin *Argenti mons*, bourg dans la Sileſie. Son pere étoit un pauvre ouvrier nommé Norich, & ce nom étoit celui de ſa famille. George, après avoir fait beaucoup de progrès dans les lettres, quitta ſon nom, pour prendre celui de Calaminus, ſelon l'entêtement de pluſieurs ſavans de ſon temps. Il étudia à Breſlau, à Heildelberg, à Strasbourg & ailleurs ; & enſuite après avoir été précepteur de M. de Colligni en France, il enſeigna à Lintz, où il mourut le premier décembre 1595, âgé de 48 ans. Il a compoſé des éloges des hommes illuſtres en vers, & a traduit quelques tragédies d'Euripide. * Melchior Adam, *in vit. German. philoſ.*

CALAMIS, graveur & ſtatuaire célébre dans l'antiquité. Il étoit Athénien. Ses ouvrages ont été fort eſtimés : mais Cicéron le mettoit beaucoup au-deſſous de Praxitele & même de Myron. Pauſanias, dans ſon premier livre de la deſcription de la Grece, dit que de ſon temps l'on voyoit devant la grande porte d'un temple de l'Attique, une ſtatue d'Apollon faite par Leocharès ; & une autre du même dieu faite par Calamis, ſous le titre de *Libérateur* : « Ce titre vient, » dit-on, ajoute Pauſanias, de ce que la peſte ayant » affligé les Athéniens durant la guerre du Péloponnèſe, il les en délivra par le moyen d'un oracle » rendu à Delphes. »

CALAMITA, anciennement *Iſtrianus*, petite riviere de la petite Tartarie, qui coule dans la preſqu'iſle qu'on nomme la Crimée, & qui ſe décharge dans la mer Noire près de Caffa. * Mati, *diction.*

CALAMO, anciennement *Claros*, *Clarus*, petite iſle de l'Archipel ; elle eſt entre celles de Lero & de Lango. Son étendue n'eſt pas au-delà de quatorze lieues de circuit, & elle n'a rien de remarquable qu'un bourg de même nom. * Mati, *diction. Cherchez* CLAROS.

CALANDRINO, cardinal, *cherchez* CALENDRINO.

CALANE, ville de la campagne de Sennaar, bâtie par Nemrod, où il jetta les premiers fondemens de ſa tyrannie. Depuis ce temps-là juſqu'à l'empire des Parthes elle demeura ſoumiſe à Babylone. Les Parthes s'en étant rendu les maîtres, la rendirent la capitale de leur empire, & l'appellerent *Cteſiphon*. * *Geneſe*, *X.* 10. *Amos*, *VI.* 2.

CALANO (Proſper) étoit un médecin célébre de Sarzane, dans le duché de Toſcane, & un homme fort ſavant, comme il le fit connoître à Rome d'abord, & enſuite à Boulogne, où il profeſſa. Il étoit encore dans cette derniere ville en 1524. On a de lui une paraphraſe latine ſur le livre de Galien : *De inæquali intemperie*, imprimé à Lyon chez Gryphe en 1538, *in*-8°. On y a joint pluſieurs autres traités de médecine, comme un commentaire *De tuenda valetudine*, *&c.* * Manget, *biblioth. ſcript. medic. tom. II*, *lib.* 3.

CALANO (Maurice) de Ferrare, philoſophe & médecin très-célébre, obtint d'abord par ſon mérite la chaire ordinaire de médecine dans l'univerſité de ſa patrie. Il ſuccéda dans la ſuite à Galeotte Becalée dans la premiere chaire de philoſophie. On le chargea auſſi de donner des leçons d'anatomie ; il eut toujours un grand nombre de diſciples ; il réuſſit dans ces différens genres d'occupations. Il a beaucoup écrit, mais il n'a fait imprimer qu'un traité latin, *Des propriétés individuelles*, à Ferrare en 1645. * Manget, *bibl. ſcript. medic. lib.* 3, *pag.* 4.

CALANUS, philoſophe Indien, ſuivit Alexandre *le grand* dans le voyage qu'il fit aux Indes ; & ayant paſſé l'eſpace de 83 ans ſans avoir jamais été incommodé d'aucune ſorte de maladie, il fut enfin tourmenté d'une colique, & réſolut de ſe faire mourir. Il pria le roi de commander qu'on lui dreſſât un bucher, & que l'on y mît le feu quand il ſeroit deſſus. Alexandre voulut l'en détourner ; mais le voyant ferme dans ce deſſein, il lui accorda cette permiſſion. L'eſtime qu'il faiſoit de ce philoſophe, fit qu'il voulut honorer ſa mort d'une pompe funébre ; il fit mettre l'armée en bataille, & ordonna certaines perſonnes pour répandre des parfums ſur le bucher, ſur lequel Calanus ſe fit porter couvert de magnifiques habits. Il s'y coucha ; & lorſque la flamme le vint ſaiſir, il demeura dans la même ſituation, ſans ſe mouvoir, & ſans donner aucun ſigne de douleur. On dit que lorſqu'on lui demanda s'il n'a-

voit rien à dire au roi, qui ne voulut pas aſſiſter à ce ſpectacle, il répondit qu'il n'avoit rien à lui faire ſavoir, parcequ'il le reverroit dans peu de temps dans Babylone. Ces paroles furent regardées comme une eſpece de prédiction de la prochaine mort d'Alexandre, qui arriva trois ans après. Calanus ſe fit bruler ſur les frontieres de la Suſianne, la quatriéme année de la CXIII olympiade, 325 ans avant J. C. * Quinte-Curce, *l.* 10. Arrien, *l.* 7. Valere Maxime, *l.* 1, *c.* 10 & 26. Strabon, *l.* 15.

CALAPATE, ville de la preſqu'iſle de l'Inde de-çà le Gange. Elle eſt dans le royaume de Biſnagar, ſur la côte de Coromandel, au midi de Saint-Thomas. On conjecture que ce pouroit être la Chaberis de Ptolémée. * Mati, *diction.*

CALARUEGA ou CALAROGA, petit bourg d'Eſpagne, dans la Caſtille-vieille, & dans le diocèſe d'Oſma, eſt célébre par la naiſſance de S. Dominique de Guzman, fondateur de l'ordre des Freres Prêcheurs. * Baudrand.

CALASIO (Marius de) Franciſcain, profeſſeur en langue hébraïque à Rome, a commencé une concordance de la bible, qui a été imprimée dans la même ville en 1621, en quatre grands volumes *in-folio.* Cette concordance eſt proprement une concordance des mots hébreux de la bible, qui ſont dans le corps du livre, avec la verſion latine vis-à-vis. On trouve aux marges les différences de la verſion des ſeptante & de la vulgate; de ſorte qu'on voit tout d'un coup en quoi ces trois bibles conviennent, & en quoi elles différent: de plus, il y a une eſpece de dictionnaire, où l'on donne l'explication de chaque mot hébreu. On le compare en même temps avec les autres langues voiſines; ſavoir, avec la chaldaïque, la ſyriaque & l'arabe, ce qui eſt d'une grande utilité, pour connoître la ſignification des mots hébreux. Le fond de cette concordance hébraïque a été pris de la concordance du Juif Rabin Nathan, imprimée à Veniſe, qui a été enſuite augmentée par Rabin Mardochée, & imprimée à Baſle. * *Mémoires des ſavans.*

CALATABELLOTA, bonne petite ville de Sicile, eſt ſituée dans la vallée de Mazara, ſur une colline près de la vallée de Calatabellota, entre Agrigente & Mazara, à neuf lieues de la premiere, & à treize de la derniere. On voit près de cette ville *Santa Maria di Monte Vergine*, qui eſt la place d'une ancienne ville, qui portoit les noms de *Triocala*, *Triocla*, *Tricala* & *Tricalum.* * Mati, *diction.*

CALATABELLOTA, riviere de Sicile, coule dans la vallée de Mazara, près de la ville de Calatabellota, dont elle prend ſon nom, & elle ſe décharge dans la mer au bourg de *Monte Vergine.* Quelques géographes la prennent pour l'*Isburus* des anciens, & d'autres pour leur *Soſius.* * Mati, *diction.*

CALATAFIMI ou CALATASIMI, bourg de Sicile, dans la vallée de Mazara, ſur la riviere de *S. Bartolomeo*, à trois lieues de Caſtel à Mar, du côté du midi. On voit à Calatafimi les ruines de l'ancienne *Locaricum.* * Mati, *dict.*

CALATAGIRONE, petite ville de Sicile dans les montagnes. Elle eſt peu conſidérable, & on l'a bâtie ſur les ruines de l'ancienne *Calata Hieronum.* * Baudrand.

CALATAGIRONE (Bonaventure) Sicilien, général des Cordeliers, vivoit en 1600, & avoit beaucoup de génie pour les négociations. En 1598, il ſe trouva au traité de paix qui ſe conclut à Vervins, qu'il avoit ébauché dès l'année précédente. Le roi Henri IV lui témoigna beaucoup d'eſtime, & le pape Clément VIII le nomma patriarche de Conſtantinople: on l'envoya depuis en France pour les affaires du marquiſat de Saluces. * *Mémoires du temps.*

CALATAJUD, ville d'Eſpagne, dans le royaume d'Aragon, *Bilbilis nova.* Elle eſt ſituée au pied d'une haute montagne, ſur le Xalon, qui y reçoit une autre riviere, nommée le *Xiloca*, vers les frontieres de la Caſtille, entre Saragoce & Medina-Celi. Il y a un rocher détaché, ſur lequel eſt bâti un château qui commande la ville: cette ville eſt grande & belle, & dans une campagne fertile. Divers auteurs prennent Calatajud pour l'ancienne *Bilbilis*, qui étoit la patrie de Martial; mais ce qui cauſe quelque difficulté, c'eſt que ce poëte aſſure que ſa patrie étoit ſituée ſur une montagne.

Municipes, Auguſta mihi quos Bilbilis aeri
Monte creat, rapidis quos Salo cingit aquis.

Cependant Calatajud eſt dans une plaine. Auſone dit encore la choſe en termes plus exprès. On doit croire, & c'eſt le ſentiment de divers auteurs, que Calatajud a été bâtie près des ruines de Bilbilis. D'autres ajoutent qu'un Arabe fit bâtir cette ville, à laquelle il donna ſon nom; & que Bilbilis ayant été déja ruinée, ceux qui vinrent après la confondirent avec Calatajud, qu'on a même nommée *Bilbilis nova.* Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'on voit encore les maſures de celle-ci dans un endroit que ceux du pays nomment *Baubula.* * Martial, *l.* 1, *ep.* 49, & *l.* 10, *ep.* 103. Auſone, *ep.* 25. Nonius, *Hiſt. c.* 25. Merula. Surita.

CALATANISSETA, bon bourg, ou petite ville de la Sicile, eſt ſur une colline, près de la riviere de Salſo, dans la vallée de Noto, aux confins de celle de Mazara, & à huit lieues de la ville d'Alicata, vers le nord. * Mati, *diction.*

CALATA-XIBETA ou CALATASSIBETA, petite ville de Sicile, eſt dans la vallée de Noto, aux confins de celles de Demona & de Mazara, & près de la ſource du Dataino. * Mati, *diction.*

CALATRAVA, ordre militaire en Eſpagne, fut inſtitué ſous Sanche III, roi de Caſtille, l'an 1158. Alfonſe le Guerrier, pere de Sanche, ayant pris Calatrava l'an 1147, la donna aux Templiers, qui déſeſpérant de la conſerver, la rendirent huit ans après à Sanche, à qui D. Didace Velaſquez, religieux de N. D. de Fitero, ordre de Cîteaux, la fit demander par ſon abbé, pour en entreprendre la défenſe contre les Maures. Les ſecours d'hommes & d'argent que ces religieux reçurent auſſitôt, les ayant rendu puiſſans, ils s'appliquerent à former le nouvel ordre militaire, qui fut d'abord compoſé de freres convèrs de Cîteaux, auſquels ils avoient fait prendre les armes; d'où vient qu'ils portoient un ſcapulaire blanc, & un capuce en forme de camail juſqu'à l'an 1397, que l'antipape Benoît XIII leur permit de s'habiller comme les ſéculiers, & leur ordonna ſeulement de porter ſur leurs habits une croix fleurdeliſée de drap rouge. Raimond, abbé de Fitero, inſtituteur de l'ordre, étant mort l'an 1163, les chevaliers ne voulurent plus avoir de moines avec eux, & élurent pour premier grand-maître dom Garcias, l'un d'entr'eux, ce qui n'empêcha pas qu'ils ne demeuraſſent parfaitement ſoumis à l'ordre de Cîteaux, & à la viſite de l'abbé de Morimond en France. Les chevaliers remporterent enſuite grand nombre de victoires contre les infidéles, & leur enleverent beaucoup de places juſqu'à l'an 1193, qu'ils furent preſque entierement défaits à Alarcos. La bataille fut ſuivie de la priſe de Calatrava, & elle fut encore cauſe que les chevaliers de l'ordre en Aragon voulurent que le commandeur d'Alcagniz fût leur grand-maître dans ce royaume; ce qui cauſa des brouilleries capables de les ruiner, ſi elles n'avoient été bientôt terminées. Le principal couvent de l'ordre fut transferé enſuite à Cirvelos, & l'an 1198, à Salviaterra, que les chevaliers venoient de ſurprendre ſur les Maures; mais cette place ayant été repriſe l'an 1210, dom Rui Diaz, grand-maître, transfera l'ordre à Quirita, d'où il rentra à Calatrava l'an 1212, après que le roi Alfonſe eut repris cette place. L'année ſuivante l'ordre militaire d'Avis en Portugal ſe ſoumit à l'ordre de Calatrava, dont il reçut les conſtitutions, & peu après on tranſ-

Digitized by Google

fera le couvent de l'ordre à la nouvelle ville de Calatrava. Les chevaliers de S. Julien du Poirier prenant en 1218 le nom d'Alcantara, ſe ſoumirent auſſi en 1218 à la viſite, correction & réformation du grand-maître de Calatrava, & l'année ſuivante on vit inſtituer des religieuſes du même ordre. Voilà quels furent les commencemens de cet ordre ſi célébre. Les grands-maîtres devenus puiſſans, & étant toujours pris dans d'illuſtres familles, eurent enſuite beaucoup de part aux affaires d'Eſpagne; & quelques-uns d'entr'eux eurent lieu de ſe repentir d'y en avoir trop pris. Le dernier d'entr'eux mourut l'an 1486. Les chevaliers ſe diſpoſant à en élire un nouveau, Ferdinand & Iſabelle leur firent ſignifier une bulle d'Innocent VIII, par laquelle ce pape ſe réſervoit la nomination de la grande-maîtriſe, & le roi Ferdinand en eut l'adminiſtration pendant ſa vie. Charles I qui lui ſuccéda, la demandoit auſſi, lorſque les chevaliers la lui offrirent, & le pape Adrien VI annexa enſuite la grande-maîtriſe à la couronne d'Eſpagne.

Cet ordre, dont les chevaliers peuvent ſe marier une fois, ſuivant la bulle de Paul III de 1540, poſſede encore 56 commenderies, qui ne peuvent être données qu'à ceux de l'ordre même, & environ ſeize prieurés qui ne ſe peuvent donner auſſi qu'aux chapelains de l'ordre. L'habit de cérémonie des chevaliers eſt un grand manteau blanc, ſur lequel il y a du côté gauche une croix rouge fleurdeliſée; ils font vœu de pauvreté, d'obéiſſance, de chaſteté conjugale, & de ſoutenir l'immaculée conception de la ſainte Vierge. Ce dernier vœu n'a été ajouté aux autres que depuis l'an 1652. * Franç. de Radez, *chronico de las ordines y Cavall. de Sant Iago, Callatrava, &c.* Andræas Mendo, *de ordin. milit.* Heliot, *hiſt. des ord. mon. tom. 6. ch. 4.*

CALATRAVA, ville d'Eſpagne dans la Caſtille-neuve, ſur la riviere de Guadiane, vers la Sierra Morena, dans le quartier que l'on nomme le camp de Calatrava. Cette ville fut bâtie en l'an 1212. Elle eſt éloignée de ſix lieues de Ciudad-Real, de quatre d'Almagre, & autant des ſources de la Guadiane au couchant. L'ordre militaire nommé de Calatrava, fut inſtitué dans une autre ville du même nom, qui étoit éloignée de huit lieues de celle-ci, & qu'anciennement on appelloit *Oret.*

CALAUN ou KELAUN, ſurnommé *Malek al Manſor Saifeddin*, ſeptiéme roi d'Egypte, de la premiere dynaſtie des Mamelucs, ſurnommés *Baharites.* Il porta auſſi le ſurnom de *Salehi* & *de Nagmi*, à cauſe de ſon maître Saleh Nagmeddin, qui l'avoit acheté autrefois mille dinars d'or: ce qui donna occaſion de le ſurnommer encore *Al Alfi; Alf*, ſignifie en Arabe *mille.* Il commença ſon regne l'an de l'hégire 678, de J. C. 1279, après que Malek al Adel Badreddin Salamech eut été dépoſſedé. Il attaqua d'abord le gouverneur de Damas, qui s'étoit fait proclamer ſultan dans cette ville ſous le nom de *Malek al Kamel.* Ce nouveau ſultan fut bientôt défait, & ſa révolte ne ſervit qu'à lui faire perdre ſon gouvernement, qui fut donné à Lagin ſon lieutenant, proclamé depuis ſultan d'Egypte en 696 de l'hégire. Calaun ſe trouvoit paiſible poſſeſſeur de l'Egypte & de la Syrie l'an 679; mais il eut l'année ſuivante une grande guerre à ſoutenir contre Abaka Khan, fils de Holagu, empereur des Mogols ou Tartares. Ce Mogol aſſiégea la ville de Rohabah en Syrie, & envoya de-là Mangu Timur ſon frere avec 80000 chevaux vers Damas. Le ſultan partit d'Egypte avec ſes Mamelucs, & combattit ſi vaillamment, qu'il défit entierement l'armée des Tartares dans la campagne d'Emeſſe, contraignit Mangu Timur de prendre la fuite, & Abaka de quitter le ſiége de Rohabah, pour ſe retirer bien avant dans la Perſe. L'an de l'hégire 681, Abaka Khan étant mort après dix-ſept ans de regne, ſon frere Nikudar Oglan lui ſuccéda, & ayant embraſſé la religion mahométane, ſe fit nommer Ahmed Khan. Il avertit Calaun de ſa converſion par une ambaſſade, & lui fit entendre qu'il vouloit vivre en bonne intelligence avec lui & avec tous les Muſulmans; mais le regne de ce prince fut fort court; car Argun, fils d'Abaka, lui ôta ſes états & la vie l'an 682. Le ſultan vécut en bonne intelligence avec Argun Khan, ce qui lui donna occaſion de pacifier ſes états au dedans. L'an 688 il aſſiégea & prit par force la ville de Tripoli en Syrie, qui fut entierement pillée, & on y trouva de grandes richeſſes; car les Francs, ſur leſquels elle fut priſe, la tenoient depuis l'an 503 de l'hégire, de J. C. 1109, & s'y étoient maintenus contre les efforts que Saladin & les autres rois d'Egypte & de Syrie avoient faits pour les en chaſſer. Ce ſultan fit démolir les fortifications & les maiſons de Tripoli, & la fit rebâtir en l'état qu'elle eſt aujourd'hui. Il mourut l'année ſuivante 689 de l'hégire, de J. C. 1299, après avoir regné près de onze ans. Il laiſſa la couronne à ſon fils *Salaheddin Khalil*, qui fut ſurnommé *Malek Al Aſchraf Ben Schonab.* * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CALAURÉE, iſle célébre par l'exil de l'orateur Démoſthène. Elle eſt ſituée dans la Gréce. Les Corinthiens, dans le temps qu'ils adoroient les faux dieux, prétendoient que du commencement elle étoit conſacrée à Apollon, c'eſt-à-dire, dans le temps que Neptune, ſelon eux, poſſédoit Delphes; mais que dans la ſuite ces dieux firent un échange; de ſorte que Neptune eut l'iſle de Calaurée, & Apollon la ville de Delphes. Ils citent même à ce ſujet un oracle, dit Pauſanias dans ſa *deſcription de la Gréce, l. 2*, qui dit que Calaurée, Délos, Pytho & Tenare devoient toujours être le ſéjour de quelque divinité. Du temps du même Pauſanias, on voyoit à Calaurée un temple de Neptune fort célébre, & dont la prêtreſſe devoit être vierge, & ne quittoit jamais ſon miniſtere que lorſqu'elle vouloit ſe marier. Démoſthène fut exilé dans cette iſle, & il y mourut. On montroit ſon tombeau dans le même temple, & on lui rendoit de grands honneurs. * *Voyez* Pauſanias, *au livre cité.*

CALAZZOPHYLACES, certains prêtres entre les Grecs, qui prenoient garde aux grêles & aux tempêtes, pour les détourner par le ſacrifice d'un agneau ou d'un poulet. Que ſi ces petits animaux leur manquoient, ou s'ils n'en tiroient qu'un ſiniſtre augure, ils ſe découpoient le doigt avec un canif ou un poinçon, & croyoient ainſi appaiſer la colere des dieux par leur propre ſang. Ils avoient été inſtitués par Cléon, comme remarque Giraldi, *au livre des dieux des paiens.* Ce mot vient du grec χαλαζα, c'eſt-à-dire, *grêle.*

☞ CALB ou CALBE, ville d'Allemagne dans la vieille Marche de Brandebourg, près de la riviere de Biſe, à deux milles de Gardelébe, entre Domitz & Magdebourg. Cette ville appartenoit anciennement à la famille des Krochern, avant qu'ils en fuſſent chaſſés par le margrave Albert, frere de l'électeur Otton. L'an 1243, une guerre s'étant élevée entre le margrave Otton & Willebrand de Magdebourg, la ville de Calb fut ſaccagée. La maiſon d'Alvenſleben l'acheta en 1314, & elle la poſſede encore aujourd'hui. * La Martiniere, *diction. géogr.*

CALCACESTER, *cherchez* TADCASTER.

CALCAGNI (Roger) évêque de Caſtro en Italie, étoit né à Florence, où il entra dans l'ordre de S. Dominique. Il a été regardé comme l'un des plus célébres prédicateurs de ſon temps en Italie. Le pape Grégoire IX l'employa avec ſuccès pour arrêter les progrès des hérétiques, & le nomma évêque de Caſtro, ville capitale du duché de ce nom, & premier inquiſiteur de la foi dans toute la Toſcane. Il prit poſſeſſion de ſon évêché l'an 1240, & il y fit beaucoup de bien. Il ſe trouva au premier concile général de Lyon ſous le pape Innocent IV, l'an 1245; &, ſelon Michel Poccianti, dans ſon Catalogue des illuſtres écrivains de Florence, il aſſiſta encore au ſecond concile aſſemblé dans la même ville vingt-neuf ans après, en 1274. Lorſqu'il

Digitized by Google

eut gouverné ſaintement ſon égliſe pendant trente-quatre ans, il ſe retira parmi ſes freres dans le couvent d'Arezzo où il mourut vers l'an 1290. Pluſieurs auteurs lui attribuent un livre intitulé : *Des vertus & des vices*. Poſſevin, dans ſon apparat ſacré, tome II, prétend qu'il l'avoit compoſé à la priere du roi de France Philippe III, qui l'engagea, dit-il, à ce travail pendant la tenue du ſecond concile de Lyon. Il eſt cependant certain que ce traité n'eſt point de la compoſition de l'évêque de Caſtro, ni d'aucun autre auteur Italien ; mais du pere Laurent, de l'ordre des Freres Prêcheurs, François de nation & confeſſeur de Philippe III. Cet ouvrage écrit d'abord en gaulois l'an 1279, expliquoit les regles des mœurs & les principales vérités de notre religion avec tant de ſolidité, d'onction & de méthode, qu'il fut extrêmement recherché. On le liſoit avec avidité à la cour & dans les maiſons des particuliers. Bientôt après il s'en fit pluſieurs verſions parmi les nations étrangeres. L'ancien évêque de Caſtro entreprit de le traduire en langue toſcane, non à la demande du roi de France, mais par le ſeul deſir de contribuer à l'inſtruction & à l'édification de ceux qui n'entendoient point le françois. L'abbé Ughelli met la mort de Roger Calcagni en 1274 : mais il eſt ſur que la traduction dont on vient de parler ne parut qu'en 1279 ; & en effet, il paroît que Roger vécut ſeize ans dans ſa retraite d'Arezzo, après avoir abdiqué ſa dignité ; ce qui joint à trente-quatre ans de gouvernement, revient à l'an 1290, puiſque ce fut en 1240 qu'il fut fait évêque de Caſtro. * *Voyez* le pere Touron dans le tome I de ſon *hiſtoire des hommes illuſtres de l'ordre de S. Dominique*, p. 413 & ſuiv.

CALCAGNINI (Celio) chanoine de l'égliſe de Ferrare en Italie, poëte & orateur, vivoit au commencement du XVIe ſiécle. Il étoit natif de Ferrare ; & Paule Jove qui n'épargne perſonne dans ſes médiſances, aſſure que le pere de Calcagnini étoit un homme de mérite, mais que ſa mere étoit inconnue. Il apprit les langues, écrivit avec aſſez de facilité en latin, & fit même de très-beaux vers. Le même Jove dit, qu'il ne fut pas ſi heureux en proſe ; que ſon ſtyle étoit rude, ſes expreſſions languiſſantes ; & que rempliſſant ſon diſcours de citations pour faire voir qu'il ne manquoit pas d'érudition, il tomboit dans le ridicule, & devenoit ennuyeux. Il laiſſa ſa bibliothéque aux Dominicains de Ferrare, à condition qu'elle ſeroit publique. Calcagnini mourut en 1540, & fut enterré dans la bibliothéque des mêmes Dominicains, où ils mirent cette inſcription à ſon honneur. *Cum Cœlius Calcagninus nihil magis optaverit, quàm de omnibus pro fortunæ captu, optimè mereri, decedens Bibliothecam, in qua maximam partem ætatis egit, in ſuorum civium gratiam publicavit, & in ea ſe condi mandavit. Tu, quiſquis es, rogo, ut hominis B. M. manibus Deum propitium preceris. Ex diuturno ſtudio imprimis hoc didicit, mortalia contemnere, & ignorantiam ſuam non ignorare. C.* Sur la porte de la même bibliothéque on lit ces paroles : *Index tumuli Cœlii Calcagnini, qui ibidem ſepeliri voluit, ubi ſemper vixit.* Ce ſavant a beaucoup écrit. On trouve preſque tous ſes ouvrages dans le recueil qui en fut imprimé à Baſle en 1544 chez Forben, ſous ce titre : *Cœlii Calcagnini Ferrarienſis, protonotarii apoſtolici, opera aliquot, ad illuſtriſſimum & excellentiſſimum principem D. Herculem ſecundum, ducem Ferrariæ quartum.* Cette édition contient 1. *Epiſtolicarum quæſtionum, & epiſtolarum familiarium libri XVI.* 2. *Judicium vocalium.* 3. *De rebus ægyptiacis commentatio.* 4. *Diſquiſitiones aliquot in libris officiorum Ciceronis.* 5. *De imitatione commentatio.* 6. *De judiciis liber.* 7. *De talorum, teſſerarum & calculorum ludis.* 8. *De re nautica.* 9. *Quòd ſtudia ſunt moderanda.* 10. *Ne quis ſe ab umbra ſua vinci ſinat.* 11. *De verborum & rerum ſignificatione, commentatio.* 12. *Collectanea vetuſtatis.* 13. *De libero animi motu.* 14. *Quòd cœlum ſtet, terra moveatur.* 15. *De vita aulica.* 16. *Encomium pullicis.* 17. *De concordia.* 18. *De calumnia.* 19. *De ſalute ac recta valetudine.* 20. *De mutuo amore.* 21. *Compendium rhetoricæ.* 22. Diverſes *paraphraſes* de pluſieurs livres d'Ariſtote. 23. Des harangues ſur l'Euchariſtie, la Trinité, ſur la mort de Béatrix reine de Hongrie, d'Hercule Strozza, d'Hippolyte I, cardinal d'Eſt, d'Antoine Conſtable (*Conſtabilis*,) d'Alfonſe premier, troiſiéme duc de Ferrare, deux harangues pour le même Alfonſe, une pour Hercule ſecond, quatriéme duc de Ferrare ; deux, *pro oratoribus ſaventinis*, & pluſieurs autres. 24. Des dialogues. 25. Des apologues. 26. Enfin, *panegyricus pro Calcagnino protonotario apoſtolico.* On a encore de Calcagnini, trois livres de vers latins, imprimés avec ceux de Jean-Baptiſte Pigna & de Louis Arioſte, à Veniſe en 1553, *in*-8°. * Paul Jove, *in elog.* Léandre Alberti, *deſcript. Ital.* Louis Jacob, *des bibl.* Teſſier, *élog. des homm. ſav.* Baillet, *jugemens des ſavans*, tome II, p. 259.

CALCAGNO, en latin *Calcaneus*, (Laurent), natif de Breſſe en Italie, vivoit dans le XV ſiécle. C'étoit un des plus célébres juriſconſultes de ſon temps. Il compoſa divers ouvrages, *de commendatione ſtudiorum. De ſeptem peccatis mortalibus. De conceptione ſanctæ Mariæ. Concilia*, &c. Il mourut en 1478. * Trithême, *de ſcript. eccl.* Léandre Alberti, *deſcript. Ital.*

CALCAR, ville d'Allemagne dans le duché de Cléves, appartient à l'électeur de Brandebourg. Elle eſt ſituée ſur un ruiſſeau nommé le Men, à une lieue du Rhin, & à deux de Cléves, avec un château. Calcar eſt aſſez bien fortifiée, mais les rues ſont étroites, & on n'y voit rien de conſidérable qu'une belle place où eſt la maiſon de ville. * Baudrand.

CALCAR ou CALKER (Jean de) peintre, natif de la ville de Calcar dans le duché de Cléves, a été un excellent homme ; mais une mort prématurée ne lui donna pas le temps de ſe montrer au monde. En 1536 il entra chez le Titien, où il fit un ſi grand progrès, que beaucoup de tableaux & de deſſins à la plume de la main de ce diſciple, paſſent pour être du Titien même ; en quoi beaucoup d'habiles connoiſſeurs ſont tous les jours trompés. De Veniſe il alla à Rome, où après s'être rendu la maniere de Raphaël très-familiere, il paſſa à Naples, où il mourut en 1546. C'eſt lui qui a deſſiné les figures anatomiques du livre de Veſale, & les portraits de peintres, qui ſont à la tête de leurs vies, que Vaſari a écrites. Cela ſeul ſuffiroit pour faire ſon éloge. Il a fait entr'autres un tableau d'une nativité, accompagnée d'Anges, où la lumiere vient du petit Chriſt. Cet ouvrage paſſe pour admirable. Rubens, qui en étoit poſſeſſeur, voulut le garder juſqu'à la mort, & à ſon inventaire Sandrat l'acheta, & le revendit à l'empereur Ferdinand, qui en faiſoit beaucoup de cas. * De Piles, *abrégé de la vie des peintres.*

CALCEDOINE, *cherchez* CHALCEDOINE.

CALCEOLARI (François) célébre botaniſte, étoit de Vérone, & a été célébre dans le XVI ſiécle. Il fut lié d'amitié avec Matthiole & Aldrovande : le même gout & les mêmes études avoient formé cette liaiſon. Calceolari eſt un des premiers qui ſe ſoient appliqués à rechercher & à recueillir une grande variété de plantes, de minéraux, d'animaux deſſéchés, de drogues rares & autres curioſités, pour s'en former un cabinet. François Belli de Vicenze lui donne de grandes louanges, dans ſon voyage de l'an 1632. Matthiole & Aldrovande n'en parlent pas avec moins d'éloges dans leurs ouvrages. Calceolari entreprit avec le dernier un voyage en 1554, au mont Baldo, qui étoit alors l'école la plus célébre des botaniſtes, à cauſe de ſa fertilité pour les plantes. Il a fait une deſcription de ce voyage & des plantes qu'il a trouvées. Elle a été imprimée en 1571 ſous ce titre : *Iter Baldi.* Cette relation a paru de nouveau dans le *compendium Petri-Andreæ Matthioli de plantis omnibus*, &c. qui eſt de Calceolari, & qui a été publié à Veniſe en 1586 *in*-4°. Il a donné de plus le cabinet commencé

Digitized by Google

par Benoît Ceruto, décrit & achevé par André Chiocco. Cet ouvrage eſt très-curieux : il a été imprimé à Vérone en 1622 *in-fol.* Avant 1571 il avoit donné une lettre, où il fait l'apologie de la thériaque qu'il diſtribuoit, & qui étoit regardée comme la meilleure que l'on eût en ce temps-là. Manget ne parle point de cette lettre dans ſa *bibliothéque des médecins & des auteurs des livres de médecine, où il a donné un article à* CALCEOLARI, *tome II* in-fol. *page* 4. M. le marquis Scipion Maffei lui en a auſſi donné un dans ſa *Verona illuſtrata*, *lib.* 4, *de gli ſcrittori Veroneſi.*

CALCHAS, fils de Theſtor, ſuivit l'armée des Grecs à Troye en qualité de devin, l'an du monde 2841, & avant J. C. 1194. Il prédit que le ſiége dureroit dix ans, & que la flotte retenue par les vents contraires au port d'Aulide, ne pouroit faire voile, qu'après qu'on auroit immolé à Diane Iphigénie fille d'Agamemnon. Homere parle ſouvent de lui, & particulierement au ſujet de la querelle qui s'éleva entre Agamemnon & Achille. On dit qu'après la priſe de Troye Calchas alla à Colophon, où il mourut de chagrin, pour n'avoir pu deviner ce qu'un homme de ſa profeſſion, nommé Mopſus, devina. Sophocle rapporte que le deſtin de Calchas étoit de mourir, lorſqu'il auroit trouvé un plus habile devin que lui. On dit auſſi que l'une des Sibylles étoit fille de Calchas : c'eſt celle que l'on nomme *Lampuſa*, & qui étoit de Colophon. * Homere, *Iliad.* Virgile, *Eneid.* Apollodor. Hygin.

CALCHINIA, fille unique de Leucippe roi de Sicyone, dans le Peloponèſe, ſuccéda à ſon pere, & épouſa Meſſapus, capitaine de vaiſſeau, qui l'avoit violée. Pour couvrir ce deshonneur, elle fit accroire aux Sicyoniens que c'étoit Neptune qui l'avoit forcée, & non pas Meſſapus ſon époux, qui régna 47 ans, & mourut l'an du monde 2272, & avant J. C. 1763. Eratus leur fils monta enſuite ſur le trône. * Euſebe.

CALCHUT, *Calchutum.* Lieu d'Angleterre en Northumbre, qui n'eſt connu que par un concile que Gregoire évêque d'Oſtie, & Théophylacte de Todi, légats du ſaint ſiége, y tinrent l'an 787, ſous le pape Adrien I. Nous en avons encore vingt chapitres dans le VII tome des conciles.

CALCITIU, *Chalcedon*, village de Turquie dans l'Aſie mineure, ſur le canal de la mer noire, près de Scutaret, & vis-à-vis de Conſtantinople. Les étrangers l'appellent encore *Calcedona*, parceque c'étoit autrefois la ville de *Chalcedoine*, où fut tenu le quatriéme concile écuménique, l'an 451, du temps de S. Leon I, pape. *Voyez* CHALCEDOINE.

CALCONDILE, *cherchez* CHALCONDILE, & DEMETRIUS CHALCONDILE.

CALCULUS (Guillaume) religieux de l'ordre de S. Benoît, dans l'abbaye de Jumiéges, vivoit dans le XII ſiécle vers l'an 1120. Il a écrit divers ouvrages. * Arnoul Wion. Geſner, &c.

CALDARON (Jacques) de Palerme, vint au monde le premier de janvier 1651. Appliqué aux ſciences dès la premiere jeuneſſe, il a acquis une érudition peu commune, & s'eſt fait un grand nom. Philoſophe, médecin, apothicaire, chymiſte très-habile, il s'eſt fait rechercher avec empreſſement pour toutes ces connoiſſances, & il s'eſt attiré une eſtime univerſelle. Rien ne lui étoit caché dans la botanique, ſoit pour la nature des plantes, ſoit pour leurs propriétés. Le premier médecin de Sicile le chargea des emplois de lecteur, recogniteur & examinateur général de la Sicile & des iſles adjacentes. Il vivoit encore en 1730, mais fort avancé en âge. Il a donné les ouvrages ſuivans : *Della natura, qualita è virtu della terra di Baida, &c. Del modo come è fatta la china china, &c. Epiſtola botanica*, dans les *Bizarrie botaniche* de Nicolo Gervaſi, à Naples en 1673. *Pretia ſimplicium ac compoſitorum medicaminum, &c.* à Palerme en 1697, *in-4°. Examen & Œdipus aromatariorum.* Ce dernier ouvrage n'étoit point encore imprimé en 1730.

CALDAS DE PEREIRA (Jean) juriſconſulte Eſpagnol, natif de Thui dans la Galice, & originaire de Portugal, a vécu au commencement du XVII ſiécle. Il a compoſé divers ouvrages de droit que nous avons en quatre volumes. *Quæſtiones forenſes & controverſiæ civiles. Syntagma de univerſo jure emphyteutico, &c.* * Nicolas Antonio, *bibl. Hiſp.*

☞ CALDERA (Edouard) célébre juriſconſulte Portugais, étoit diſciple de Covarruvias & d'Emanuel Coſta. Il vivoit en 1610. Nous avons divers ouvrages de ſa façon : *De erroribus pragmaticorum libri IV, totidem variarum lectionum*, à Madrid, 1610 *in-fol.* & d'autres dont on peut voir le catalogue dans le *conſpectus novi theſauri juris civilis & canonici*, de Gerard Meerman.

CALDERIN (Jean) de Boulogne, fils adoptif de Jean André, joignit dans le XIV ſiécle une vertu ſolide à une très-grande érudition. Jean-André l'adopta, après avoir perdu ſon fils Boniconte, qui avoit déja donné des preuves de ſa capacité par un traité *de appellationibus & accuſationibus :* ce fils adoptif étoit digne d'un ſi ſavant pere. Il mourut le 13 juillet 1348, après avoir pris l'habit de S. Dominique ; & il a laiſſé, outre des commentaires ſur les livres des décrétales, d'autres ouvrages fort eſtimés. * Forſter, *liv.* 3 *hiſt. juris*, *c.* 26. Bellarmin, *de ſcript. eccl.* Bumaldi, *bibl. Bonon.* Echard, *ſcript. ord. præd.*

CALDERIN (Jean) vivoit dans le XVI ſiécle en 1571. Ce fut cette année qu'il compoſa un ouvrage intitulé *de hæreticis*, où il parle de ce qui regarde les devoirs d'un inquiſiteur de la foi. * Le Mire, *de ſcript XVI ſæc.*

CALDERINO, bain fameux à dix milles de Vérone en Italie, que l'on appelle ordinairement, *le bain de Vérone.* Ses eaux ſont très-ſalutaires, & pluſieurs auteurs ont écrit de leur vertu pour la guériſon des maladies. * Béyerlink, *tom. I.*

CALDERINUS (Domitius) célébre grammairien du XV ſiécle. Il naquit vers l'an 1447, non pas à Caldiero, comme l'a dit Paul Jove ; mais à Torri, ſur le lac, dans le diocèſe de Vérone. Calderinus n'avoit pas vingt-quatre ans accomplis, lorſque Paul II l'appella à Rome, & le fit profeſſeur des belles-lettres dans cette ville. Ce fut le cardinal Beſſarion, qui l'avoit connu particulierement, & l'avoit mis au nombre de ſes domeſtiques, qui ſe fit un plaiſir de le produire à Rome. Calderinus y enſeigna avec beaucoup de réputation. Le pape Sixte IV lui continua l'emploi que Paul II lui avoit donné : il l'honora de plus d'une charge de ſecrétaire apoſtolique. Calderinus mourut à Rome, d'une fièvre pourpreuſe en 1477, n'étant encore âgé que de trente ans. Il ſavoit les langues. L'emploi qu'il occupoit l'avoit déterminé à faire une étude particuliere des poëtes latins, & il fut le premier qui publia des commentaires ſur quelques-uns d'eux : il compoſa auſſi d'aſſez bons vers. Le mérite de Calderinus & ſon amour propre lui firent beaucoup d'envieux. Ange Politien l'a maltraité dans pluſieurs de ſes ouvrages ; mais il en a parlé dans d'autres avec éloge. Il ſe chargea même de faire ſon épitaphe, qui fait honneur à Calderinus : elle eſt en ſix vers latins, que voici :

Hunc Domiti ſiccis tumulum qui tranſit ocellis,
Vel Phæbo ignarus, vel malè gratus homo eſt.
Intulit hic vatum cæcis pia lumina chartis,
Obſtruſum ad Muſas hic patefecit iter.
Hunc Verona tulit, docti patria illa Catulli,
Huic lethum, atque urnam Roma dedit juveni.

Calderinus a donné un ample commentaire ſur Martial, qui a été imprimé à Veniſe, *in-fol.* en 1474 : un autre ſur Juvenal, qui a paru à Rome la même année ; avec une défenſe contre le grammairien Brothée, c'eſt-à-dire, *Angelo Sabini.* On a de ſes notes ſur Virgile, dans l'édition de ce poëte de l'an 1492. Il a travaillé de même ſur les Métamorphoſes d'Ovide, ſur Perſe & ſur Catulle. Il a commenté l'*Ibis* d'Ovide, & les Sylves de Stace : le premier commentaire a paru à Veniſe en 1485, le

Digitized by Google

ſecond à Breſcia en 1476, avec deux diſſertations, dont l'une regarde les héroïdes d'Ovide, & l'autre les endroits les plus difficiles de Properce. Il avoit preſque achevé avant ſa mort des commentaires ſur les lettres de Cicéron à Atticus, ſur Suétone, & ſur Silius Italicus. Il a laiſſé de plus un recueil d'obſervations en trois livres, & pluſieurs autres ouvrages, & cependant l'auteur n'avoit que trente ans lorſqu'il mourut. Ceux qui voudront connoître plus à fond ce qui regarde les travaux littéraires de ce ſavant, doivent conſulter la *Verona illuſtrata* du marquis Scipion Maffei, au livre 3 *De gli ſcrittori Veroneſi*. M. Baillet s'eſt trompé en donnant à Calderinus le nom de *Dominique*, au lieu de *Domitius*.

CALDERINUS (Domitius) juriſconſulte habile, vivoit au commencement du XVI ſiécle. Il étoit de Vétone; & les uns l'appellent *Calderino Mirani*; les autres *Moſcardo Ceſare Mirani Calderini*. Il a fait pluſieurs ouvrages, entr'autres un dictionnaire latin à l'uſage des claſſes. M. Maffei en parle auſſi dans ſon cinquiéme livre *de ſcrittori Veroneſi*, page 234 de l'édit. *in-fol.* de la *Verona illuſtrata*.

CALDERIUS (Pantaleon) juriſconſulte, de Crême en Italie, vivoit dans le quinziéme ſiécle & dans le ſeiziéme. L'an 1509 l'empereur Maximilien, le roi de France & le roi d'Eſpagne s'étant ligués contre les Vénitiens, Louis XII, roi de France, leur prit pluſieurs villes, & il prétendit qu'on devoit auſſi lui abandonner la ville de Crême. Les Crémois n'oſant réſiſter au vainqueur, lui envoyerent en ambaſſade Pantaleon Calderius & deux autres, pour traiter de la paix avec ce monarque. Entr'autres conditions, ils demanderent qu'on donnât le gouvernement de la ville aux Guelfes. Cette condition fut d'abord accordée, ſans prétendre préjudicier au parti des Gibelins: mais cette condition ne fut pas ratifiée, & la ville ayant été rendue au roi dans la ſuite, ce fut le parti des Gibelins qui triompha. Calderius, Jacques Zorla & quelques autres furent relégués quelques mois après à Grenoble, enſuite à Aſt & de-là à Milan, d'où ils retournerent enfin dans leur patrie. Pendant que Calderius étoit à Grenoble, où il y avoit un collége célébre pour l'étude du droit, il s'y occupa à compoſer un commentaire ſur la loi 2 au code *de reſcindenda voluntate*. Ce commentaire eſt eſtimé, & paſſe pour utile aux amateurs du droit romain. * *Vies des juriſconſultes*, par Taiſand, à Paris, édition de 1737, pages 101 & 102.

CALDERON (Roderic) fils de François Calderon, & de Marie Sandelin, naquit d'une concubine à Anvers, où ſon pere étoit en garniſon: mais il fut enſuite légitimé par le mariage de ſon pere avec ſa mere. Après avoir été page du vice-chancelier d'Aragon, il entra au ſervice de dom François Sandoval, marquis de Dénia, duc & cardinal de Lerme, premier miniſtre de Philippe III, roi d'Eſpagne. Calderon ayant gagné les bonnes graces de ce miniſtre, parvint à de grandes charges. Il fut premierement ayde de la chambre du roi, puis ſecrétaire d'état. Après qu'il eut épouſé Agnès de Vargas dame d'Oliva, il reçut le collier de l'ordre de S. Jacques, fut fait commandeur d'Arcana, & obtint la charge de capitaine de la garde allemande. Ce rang illuſtre & le crédit qu'il avoit auprès du roi, le rendirent ſi inſolent, qu'il mépriſoit les plus grands ſeigneurs du royaume, & s'abandonnoit à toutes ſortes de crimes; ce qui cauſa ſa diſgrace. Il fut arrêté l'an 1619, & conduit au château de Montanchez vers le Portugal: ſon procès lui ayant été fait, il fut condamné à avoir la tête tranchée dans la place publique. Sa ſentence contenoit plus de deux cens cinquante chefs d'accuſation. Le 19 octobre 1621, on l'avertit de faire ſon teſtament, parcequ'on lui laiſſoit la liberté de diſpoſer de deux mille ducats, & de ſe préparer à la mort: on lui ôta enſuite l'habit de chevalier; & le 21 du même mois il fut conduit au ſupplice ſur une mule, revêtu d'une ſoutane, d'un manteau de deuil, d'un capuchon de friſe, avec une croix ſur l'eſtomach, & quatre torches au côté: il fut gardé en cet état juſqu'au ſoir ſur l'échafaut par pluſieurs archers. Le clergé & les religieux s'étant aſſemblés pour lui faire une pompe funébre, on les renvoya, & on leur fit défenſe d'accompagner ce corps, qui ſelon la coutume du pays, fut eſcorté par les confrairies, & porté dans l'égliſe des carmes, ainſi qu'il l'avoit ordonné. On aſſure qu'il avoit plus de deux cens mille ducats de rente, & que ſes meubles furent eſtimés plus de quatre cens mille ducats. * Du Pui, *hiſt. des favoris*.

CALDERON (Jean Alfonſe) avocat, natif de Nonuella dans le diocèſe de Tolède, a fleuri en Eſpagne vers l'an 1640. Il compoſa cinq ou ſix gros volumes des droits du roi d'Eſpagne, qu'on l'obligea de réduire à la moitié, & il les publia ſous ce titre: *El imperio de la monarchia d'Eſpagna*. * Nicolas Antonio, *bibl. Hiſpan.*

CALDERON (Antoine) Eſpagnol, nommé à l'archevêché de Grenade, étoit de Baëça, ville dans le diocèſe de Tolède. Il s'avança extrêmement dans les ſciences, & fut choiſi pour enſeigner dans l'univerſité de Salamanque: enſuite il s'attacha à l'étude de la théologie, où il fit aſſez de progrès. On lui donna un canonicat en la même ville de Salamanque; depuis il en eut un autre à Tolède; & enfin on le choiſit pour être précepteur de l'infante d'Eſpagne Thérèſe d'Autriche, qui a été reine de France. En 1652 le roi Philippe IV le nomma à l'archevêché de Grenade; mais il mourut en 1654, avant que d'avoir été ſacré. Il compoſa quatre ou cinq ouvrages différens, en faveur de l'opinion de l'immaculée conception de la ſainte Vierge, & un autre touchant S. Jacques patron d'Eſpagne. * Nicolas Antonio, *bibl. Hiſp.*

CALDERON (Pierre) connu ſous le nom de *dom Pedro Calderon de la Barca*, célébre poëte Eſpagnol. Il fut d'abord chevalier de l'ordre de S. Jacques: enſuite il embraſſa l'état eccléſiaſtique, & fut un des prêtres deſſervans la chapelle appellée des *nouveaux rois*, dans l'égliſe métropolitaine de Tolède. Ses poëſies ont été pour la plus grande partie recueillies & imprimées à Madrid en 1689, en neuf volumes *in*-4°. Les trois premiers volumes contiennent ſes comédies. Les ſix autres, ſous le titre d'*Autos Sacramentales*, renferment un aſſez grand nombre de piéces de théâtre ſur des ſujets pieux. Il a laiſſé encore pluſieurs comédies qui ne ſont point imprimées; il a auſſi compoſé en proſe une hiſtoire de Notre-Dame d'Almudena. Villaroës a écrit ſa vie, qui eſt à la tête du premier volume de ſes comédies. * Nicol. Antonio, *bibl. Hiſp. Notice des auteurs Eſpagnols*, à la ſuite de la diſſertation ſur les tragédies Eſpagnoles, traduite en françois par M. d'Hermilli.

CALDIUS; c'eſt ainſi qu'en tranſpoſant quelques lettres, les ſoldats appellerent par dériſion l'empereur Claudius, comme on dit depuis Biberius pour Tiberius, & Mero pour Nero. * Suetone.

CALE: nous ne parlons de ce mot que dans le ſens qu'il ſignifie l'action par laquelle on plonge quelqu'un dans l'eau. Ce fut autrefois un paſſe-temps dont uſoient les Goths par forme d'exercice, comme témoigne Olaüs Magnus; mais ç'a été un ſupplice chez les Celtes & les François. Les Allemans l'ont pratiqué contre les infâmes & les fainéans, comme témoigne Tacite. A Marſeille & à Bourdeaux, les hommes & les femmes de mauvaiſe vie ſont condamnés à la cale, ou à être baignés. Pour cela on les enferme nuds en chemiſe dans une cage de fer, attachés à la vergue du grand mât; ce qui ſe fait une ou pluſieurs fois ſuivant la qualité de la faute. Quelquefois on leur attache un boulet de canon aux pieds, pour rendre la choſe plus rapide, & le ſupplice plus rude. On appelle cale ſéche lorſque le patient eſt ſuſpendu à une corde racourcie qui ne deſcend qu'à cinq ou ſix pieds de la ſurface de la mer ou de la terre; c'eſt une eſpéce d'eſtrapade: ce châtiment eſt rendu public par un coup de canon qu'on tire, pour avertir ceux de l'eſcadre ou de la flote d'en être les ſpectateurs. Du Cange dit qu'on a appellé cela dans la baſſe latinité *accabuſſare*, qui vient du mot gaſcon *cabuſſa*, ſignifiant

Digitized by Google

faire la culbute, ſe jetter la tête la premiere.

CALEB, fils de Jephoné, ou de Hetſron, naquit l'an 2505 du monde, 1530 avant J. C. A l'âge de 40 ans, il fut choiſi entre ceux de la tribu de Juda pour aller avec les députés des autres tribus du peuple Juif, reconnoître la terre de Chanaan. Il raſſura le peuple épouvanté & découragé par le rapport effrayant de ceux qui l'avoient accompagné. Il fut le ſeul avec Joſué de ceux qui étoient ſortis d'Egypte qui entrerent dans la terre de Chanaan. Quarante-cinq ans après qu'il eut été reconnoître le pays de Chanaan, étant pour lors âgé de 85 ans, il pria Joſué de lui aſſigner pour ſa portion les montagnes & la ville d'Hebron. Joſué lui accorda ſur le champ ſa demande. Caleb chaſſa de ce pays trois rois fils de Hanak, ſavoir, Sceſcaï, Ahiman & Tolmaï: enſuite il marcha contre les habitans de Debir, qui ſe défendirent avec tant de valeur, que Caleb déſeſpérant de la prendre, promit de donner ſa fille en mariage à quiconque pouroit s'en rendre maître. Othoniel, fils de Kenak, frere de Caleb, la prit, & épouſa enſuite Hacſa fille de Caleb. Après avoir été ſeize ans paiſible poſſeſſeur de la ville d'Hebron & de ſes dépendances, Caleb mourut l'an 2619 depuis la création du monde, âgé de 114 ans. * *Num.* 14 & 15. *Judic.* 1. Uſſer. *in annal.*

CALECAS, religieux, *voyez* EMANUEL CALECAS.

CALECOULAN, *cherchez* CALICOULAN.

CALECUT, *cherchez* CALICUT.

CALEDONIE: c'eſt l'ancien nom de l'Ecoſſe, dont les peuples étoient nommés *Caledones*, ou *Caledonis*; & on voit des traces de cet ancien nom dans le mot *dunkelden*, qui ſignifie une *montagne pleine de coudriers*, parcequ'il y en a pluſieurs dans ce pays. De-là, la mer qu'on appelle *Deucaliden*, doit être appellée *Duncalidon*. Les Caledons ou Calédoniens, une des plus célébres nations des Bretons, compoſerent une partie du royaume des Pictes, au témoignage d'Ammien Marcellin, qui diviſe les Pictes en deux tribus, les Calédoniens & les Vecturions. Il eſt évident que, par les Calédoniens dont Tacite & d'autres hiſtoriens font ſi ſouvent mention, il faut entendre les Ecoſſois. * Buchanan.

CALEDONIE: c'eſt le nom d'un iſthme ou langue de terre de l'Amérique, ſitué entre le 8e & le 10e dégré de latitude ſeptentrionale, & ayant en longueur 140 milles anglois depuis la riviere de Darien juſqu'au port de Sorivan: il ſeroit fort commode pour le négoce entre la mer du nord, & celle du ſud, ſi ce n'étoit les pluies exceſſives & l'air mal ſain, qui le rendent inhabitable. Quelques vaiſſeaux envoyés par la compagnie orientale d'Ecoſſe y prirent terre, & chercherent à y faire un établiſſement ſur la fin de l'an 1698: mais après pluſieurs rencontres avec les Eſpagnols, & autres traverſes, qu'il ſeroit trop long de rapporter ici, ils furent obligés d'abandonner ce pays, auquel ils avoient donné le nom de *nouvelle Calédonie*. Ce fut en 1700 qu'ils le quitterent, après avoir enduré beaucoup de fatigues, & dépenſé inutilement de très-groſſes ſommes. * Wafer. Dampier, *hiſtoire de l'établiſſement des Ecoſſois à Darien.*

CALEFACTUS (Pierre) juriſconſulte de Piſe, né en 1503, étoit, comme on le croit, d'une famille noble de Piſe. Il étoit fils de NICOLAS Calefactus, qui le fit élever avec ſoin & dans la vue d'en faire un juriſconſulte habile. Pierre étudia premierement à Sienne ſous Simon Borghèſe, & enſuite à Piſe ſous Philippe Decius, Hermanocius Detus, & Barthelemi Socin. Ce fut Decius qui lui donna le bonnet de docteur à Lucques; après quoi Calefactus fit dans Sienne les fonctions de juge. Ayant été envoyé en ambaſſade par Jacques V, ſeigneur de Piombino, vers Charles-Quint, cet empereur l'honora du titre de chevalier & de comte, & lui permit de mettre dans ſes armes l'aigle de l'empire. Pendant cette ambaſſade, le ſeigneur de Piombino étant mort & ayant laiſſé un fils en bas âge, Calefactus fut obligé de demeurer durant deux ans près de Charles-Quint. Lorſqu'il fut retourné à Piſe, on lui donna l'emploi d'y expliquer le droit civil. Il fut quelque temps adjoint de Jean-François Vegrio, à qui il ſuccéda après la mort de celui-ci. Calefactus a fait des obſervations ſur le droit romain, & il a donné au public un livre de la nobleſſe. C'eſt ce que dit M. Taiſand dans ſes *vies des Juriſconſultes*, nouvelle édition, à Paris 1737, *in*-4°, page 102. Taiſand cite Pancirol *de claris legum interpretibus*, tome II, chap. 179.

☞ CALEMBERG, château d'Allemagne dans la baſſe Saxe, à deux milles allemans de la capitale, & ſur la riviere de Leyne. Ce château donnoit le nom de *principauté de Calemberg*, au pays où eſt Hanover, & c'eſt ainſi qu'il eſt nommé ſur les cartes. Cette principauté n'a que trois places remarquables, dont deux ſont ſur la Leyne, ſavoir Hanover, Nieuw-Stadt, & la troiſiéme aux confins du comté de Schaumbourg. Le château de Calemberg eſt ruiné. Il étoit au couchant de l'évêché d'Hildesheim, au bord oriental de la Leyne. Plus haut, vers les ſources de la même riviere, eſt un pays où ſont les villes de Gottingen, Northeim, & Munden. Ce pays, qui a peu d'étendue, eſt nommé CALEMBERG ſur la plupart des cartes. Les Allemans le nomment la principauté d'*Ober-Wald*. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CALEMBERG ou KALEMBERG, *Ceſius* ou *Cetius mons*, montagne d'Allemagne dans l'Autriche, où elle s'étend depuis le Danube juſqu'à la Save, & ſe diviſe en diverſes parties qui ont auſſi différens noms. * Bertius. Cluvier.

CALENDARIO (Philippe) célébre architecte & ſculpteur, ſe mit en réputation à Veniſe, du temps de Marin Falétri, doge de cette république l'an 1354. Ce fut lui qui fit dans la place de S. Marc ces beaux portiques ſoutenus par des colomnes de marbre, qui font le circuit de cette place, au-deſſus deſquels on voit de ſuperbes bâtimens ornés de bas reliefs & de riches peintures. Cet ouvrage fut admiré de tout le monde, lui attira de grandes récompenſes de la république, & le doge même voulut l'honorer de ſon alliance. * Egnat, *l.* 8, *c.* 11.

CALENDERS, eſpéce de derviches qui ſont répandus dans la Perſe & dans la Turquie: ils tirent leur origine d'un Santon Calenderi leur fondateur, qui étoit du nombre des Abdals: il prononçoit inceſſamment le nom de Dieu au ſon de ſa flute, & continuoit cette muſique jour & nuit. Il marchoit la tête nue & ſans chemiſe, couvrant ſes épaules d'une peau de bête ſauvage, & ayant une maniere de tablier, dont la ceinture étoit ornée de pierres précieuſes, mêlées de faux diamans. Ses diſciples ne s'adonnent qu'aux divertiſſemens & aux plaiſirs, & forment plutôt une ſecte d'épicuriens, qu'une ſociété de perſonnes religieuſes: ils eſtiment le cabaret auſſi ſaint que la moſquée; & croient autant honorer Dieu, en ſe ſervant librement de ſes créatures, que les autres l'honorent par leurs dévotions, & par leurs auſtérités. On les appelle Abdals ou Abdallas, en arabe ou en perſan, c'eſt-à-dire *des gens conſacrés à Dieu*. Ceux-ci ſont ſimplement habillés d'une tunique de pluſieurs piéces, & piquée comme des matelas. Quelques-uns ne ſe couvrent que d'une peau velue, ayant au lieu de ceinture, un ſerpent de cuivre, que leurs docteurs leur donnent quand ils font profeſſion, & qu'ils portent comme une marque de leur ſcience. On voit ces Abdals dans les marchés & les places publiques, prêcher les miracles de leurs ſaints, & maudire Aboubecre, Omar & Oſman, que les Turcs honorent: comme auſſi les ſaints des Tartares Usbecks, dont ils font des contes ridicules pour les faire mépriſer. Ils mangent tout ce que leurs auditeurs leur donnent, & prennent l'argent qu'on leur préſente; c'eſt pourquoi on les appelle Kalanderans. Ils ſont la plupart abandonnés à toutes ſortes de vices, & font non ſeulement le métier de charlatans, mais auſſi celui de voleurs: pour ne les point recevoir dans les maiſons, à cauſe de leurs débauches & de leurs larcins, on les oblige de ſe retirer dans des chapelles que l'on a bâties exprès proche des

Digitized by Google

moſquées. * Ricaut, *de l'empire Ottoman.* Olearius, *tome I.*

CALENDES. (Les freres des) On a donné ce nom en Allemagne à une ſociété que l'on croit née vers le XII ſiécle, qui s'aſſembloit tous les premiers jours du mois, & qui régloit les fêtes, les aumônes, les jours de jeûnes, &c. pour tout le mois. Cette ſociété fut répandue dans la Thuringe, en Saxe, en Weſtphalie, en Miſnie, en Poméranie, en France. Elle fut abolie à cauſe des abus qui s'y étoient introduits. C'étoit dans le XVI ſiécle. * Feller. *Orat. de fratr. Calend.*

CALENDES. C'eſt ainſi que les Romains appelloient le premier jour de chaque mois, du mot grec καλέω *voco*, ou *calare*, qui ſignifioit *appeller*, *convoquer*; parcequ'anciennement le pontife convoquoit le peuple, pour lui faire ſavoir combien il y avoit de jours depuis le premier du mois juſqu'aux nones. C'étoit auſſi un terme de payement; c'eſt pourquoi Horace les appelle triſtes & incommodes. Le premier jour de mars étoit appellé *Feminæ Kalendæ*, parcequ'on faiſoit ce jour-là des préſens aux dames Romaines. Pour ce qui eſt du proverbe *ad Kalendas græcas*, *aux calendes grecques*, on s'en ſervoit pour marquer qu'une choſe n'arriveroit jamais, parceque les Grecs n'avoient point de calendes. Cependant chez les Athéniens, le premier jour des mois lunaires étoit un jour ſolemnel, comme auſſi parmi les Juifs. * Macrobe, *l.* 1. *c.* 15.

La maniere de compter par calendes, nones & ides, que les Romains obſervoient, eſt ſi contraire à la nôtre, qui approche bien plus de la nature & de la raiſon, que les ſavans mêmes s'y trompent quelquefois, à cauſe que le calcul romain ſe fait en rétrogradant, & en donnant le nom du mois qui ſuit à la moitié des jours du mois précédent. C'eſt pourquoi le pere Labbe, dans ſon hiſtoire chronologique, avertit que pour entendre les dates qui ſe trouvent dans les hiſtoriens & autres auteurs Latins, ou pour les exprimer à la façon des Romains, comme on fait encore très-ſouvent aujourd'hui dans les ouvrages de ſcience, le plus ſûr eſt d'avoir recours à un calendrier julien ou grégorien.

Deux choſes ſont néceſſaires pour mettre en latin ou en françois les jours qui ſont avant les calendes. 1. Il faut ajouter deux jours à chaque mois, s'imaginant que les mois qui ont 31 jours, en ont 33; que ceux qui ont 30 jours en ont 32; & que février qui a 28 jours, en a 30. Il ne faut pas en donner davantage à février dans les années biſſextiles, quoiqu'alors il ait 29 jours; parceque ces années-là on exprime le 24 & 25 de ce mois de la même maniere, diſant deux fois *ſexto calendas martias*; avec cette différence néanmoins, que la ſeconde fois, qui eſt le 25, il faut ajouter le mot de *bis*, & dire *bis ſexto calendas martias.* 2. Il faut compter les jours qui ſont depuis celui qu'on propoſe juſqu'à la fin du mois, y comprenant les deux jours qu'on ajoute à chaque mois, ſelon notre principe; & le nombre de jours qu'on trouvera, marquera préciſément le jour que l'on cherche, tant pour la compoſition que pour la traduction.

Si l'on veut mettre en latin le 20 de mars, ce mois ayant 31 jours, il faut s'imaginer qu'il en a 33, lui en donnant 2, ſuivant notre principe; & enſuite trouvant que depuis 20 juſqu'à 33, il reſte treize jours, on dira *decimo tertio calendas apriles* ou *calendarum aprilis. Calendas* eſt à l'accuſatif, parceque la prépoſition *ante* eſt ſous-entendue; & *calendarum* eſt au génitif, parcequ'il eſt gouverné de *die* qu'on ſous-entend. Remarquez qu'en exprimant en latin les jours des calendes, on y joint toujours le nom du mois ſuivant, comme vous le voyez dans l'exemple précédent, où *apriles* joint à *decimo tertio calendas*, ſignifie le 20 de mars. C'eſt auſſi ce que vous pouvez obſerver dans l'exemple ſuivant, où *maias* eſt joint à *ſeptimo calendas*, quoique cependant il s'agiſſe du 25 du mois d'avril.

Si l'on veut traduire en françois *ſeptimo calendas maias*: avril (dont il s'agit ici, ſuivant la remarque que nous venons de faire) ayant 30 jours, il faut ſuppoſer qu'il en a 32. Enſuite trouvant que depuis 7 juſqu'à 32 il reſte 25 jours, on connoîtra auſſitôt que *ſeptimo calendas maias* eſt le 25 d'avril.

Le premier jour de chaque mois eſt le propre jour des calendes: on l'exprime en latin par l'ablatif *calendis*, y ajoutant le nom du mois dont on parle: ainſi ſi l'on demande en latin le premier jour de mars, on dira *calendis martiis* ou *martii*; de même ſi on demande en françois *calendis aprilibus*, on répondra que c'eſt le premier jour d'avril. *Voyez* le calendrier romain ci-deſſous. * Aubriot, *nouveau principe de compter les calendes, &c.*

CALENDION, patriarche d'Antioche dans le V ſiécle, fut elu l'an 482, par les évêques de Syrie, après la mort d'Etienne III. Comme il étoit très-zélé pour la foi orthodoxe, auſſitôt qu'il fut ordonné, il aſſembla un ſynode, fit ſavoir ſon élection au pape Simplicius qui gouvernoit l'égliſe, & fit prononcer anathême contre Timothée Elurus, patriarche d'Alexandrie. L'empreſſement qu'il témoigna à défendre la foi orthodoxe, lui attira la haine des hérétiques, qui l'accuſerent auprès de l'empereur Zenon, d'avoir favoriſé la rebellion d'Illus & de Léonce, que Verine, belle-mere de l'empereur, avoit fait révolter: ce prince, ſans examiner la vérité de l'accuſation, relégua Calendion à Oaſis en Afrique & rétablit Pierre le Foulon, qui avoit autrefois uſurpé la chaire épiſcopale, & avoit été chaſſé par l'empereur Léon. Calendion fut envoyé en exil en 483, d'où il écrivit une lettre au pape Felix pour ſe juſtifier. C'eſt cet évêque qui a le premier ajouté *chriſte*, *&c.* au *triſagium.* Son nom ſe trouve dans les faſtes de l'égliſe latine & de l'égliſe grecque. * Evagre, *l.* 3. *hiſt. c.* 10 *&* 16. Liberatus, *in brev.* Theoph. *in chronico.* Victor Tunonenſis, *in chronico.* Theodore le Lecteur, *l.* 2. Baronius, *in annal. & martyrol.*

CALENDRIER, ſuite des mois qui compoſent l'année. Ce mot vient de *Calendes*, qui eſt le nom que les Romains donnoient au premier jour de chaque mois. Le calendrier romain fut dreſſé par Romulus, fondateur de la ville de Rome, qui ayant plus de connoiſſance des affaires de la guerre, que du mouvement des aſtres, compoſa ſon année de dix mois ſeulement, dont le premier étoit le mois de mars, & enſuite le mois d'avril, mai & juin, quintil, depuis appellé juillet, ſextil, depuis nommé août, ſeptembre, octobre, novembre, décembre. Il donna 31 jours à mars, à mai, à quintil, & à octobre; & 30 à chacun des ſix autres; de ſorte qu'ils faiſoient tous enſemble 304 jours. Numa Pompilius, qui régna après lui, réforma pour la premiere fois ce calendrier, & imita à peu près les Grecs; qui compoſoient leur année de 12 mois lunaires, de 30 & de 29 jours l'un après l'autre; ce qui faiſoit 354 jours. Comme il aimoit le nombre impair, par une ſuperſtition commune chez les Egyptiens, il fit ſon année de 355 jours, & lui donna douze mois; ſavoir, janvier, février, mars, &c. Janvier étoit de 29 jours, février de 28, mars, mai, quintil & octobre de 31 jours, & les ſix autres de 29. Il ne ſe mit pas en peine que février eût un nombre pair, parcequ'il l'avoit deſtiné aux ſacrifices qui ſe faiſoient aux dieux des enfers, à qui ce nombre, comme malheureux, ſembloit appartenir. Numa voulut que le mois de janvier, qu'il plaça au ſolſtice d'hiver, fût le premier mois de l'année, & non plus celui de mars que Romulus avoit mis à l'équinoxe du printemps. Il ſe ſervit auſſi de l'intercallation des Grecs, qui ajoutoient un mois ſurnuméraire de deux ans en deux ans, lequel étoit compoſé alternativement de 22 ou de 23 jours, pour régler l'année civile au cours du ſoleil, qui fait ſa révolution en 365 jours, & près de ſix heures: il ordonna en même temps aux ſouverains pontifes de marquer au peuple le temps & la maniere de cette interpoſition de mois extraordinaire. Mais par ignorance ou par ſuperſtition, ou pour quelque intérêt particulier, ils mirent les choſes dans une ſi grande confuſion, que leurs fêtes arrivoient dans des ſaiſons entierement oppoſées à celles où elles devoient être célébrées, ſuivant leur inſtitution: de ſorte qu'on

célébroit

célébroit les fêtes d'automne au printemps, & celles de la moiſſon dans le milieu de l'hiver.

Ce déſordre fut ſi grand, que Jules-Céſar, dictateur & ſouverain pontife, après avoir gagné la bataille de Pharſale, crut que la réformation du calendrier étoit digne de ſes ſoins. Il fit venir d'Alexandrie un célébre aſtronome nommé Soſigènes, qui régla l'année ſur le cours du ſoleil, & qui, après avoir compoſé le calendrier de 365 jours, laiſſa les ſix heures, pour en faire un jour au bout de quatre ans, qui ſeroit ajouté dans le mois de février, avant le 24e jour de ce mois que les Romains appelloient le ſixiéme des calendes, ſelon leur maniere de compter; d'où eſt venu le nom de biſſexte, parcequ'alors on diſoit; *ſexto calendas*, ou *bis ſexto*. Pour placer les dix jours, deſquels l'année ſolaire de 365 jours excédoit celle de Numa, qui étoit de 355, il ajouta deux jours à chacun des mois de janvier, de ſextil & de décembre, qui n'en avoient que 29, & un jour à chacun de ces quatre autres, avril, juin, ſeptembre & novembre, laiſſant le mois de février de 28 jours aux années communes, & de 29 à la biſſextile. Et comme, par la négligence de ceux à qui on avoit commis le ſoin de la diſtribution des mois intercalaires, le commencement de l'année ſe trouvoit alors précéder de 67 jours le ſolſtice d'hiver; & que c'étoit auſſi l'année de l'intercalation du mois de 23 jours, ce qui fait 90 jours, cette année de la correction du calendrier faite par Jules Céſar, fut de 15 mois, & de 445 jours; c'eſt pourquoi on l'appella *l'année de confuſion*. Il eſt important de remarquer ici que cet empereur voulant s'accommoder en quelque maniere aux eſprits des Romains, accoutumés ſi long-temps à l'année lunaire, fit commencer la premiere année du calendrier julien un jour de la nouvelle lune qui ſuivit le ſolſtice d'hiver, & qui vint alors huit jours après. Et c'eſt de-là que les années juliennes ont commencé depuis, environ huit jours après le ſolſtice du capricorne. Il ne fut pas difficile aux Romains qui commandoient preſque à toute la terre, de faire recevoir par-tout cette correction que Jules Céſar avoit faite du calendrier, & d'en introduire l'uſage parmi les nations même les plus éloignées. Les Grecs ceſſerent en ce temps-là de ſe ſervir de l'année lunaire, & de faire leur intercalation de 45 jours tous les quatre ans. Les Egyptiens fixerent leur *Thot* ou le premier jour de leur année, qui paſſoit auparavant d'une ſaiſon dans une autre. Les hébreux en firent autant, & ce calendrier devint le calendrier de preſque tous les peuples.

Les premiers chrétiens garderent les mêmes noms de mois, la même quantité de leurs jours, & la même intercalation d'un jour, dans l'année biſſextile. Ils ôterent du calendrier romain ou julien, les lettres nundinales (qui marquoient les jours des aſſemblées ou féries,) & en mirent d'autres en leur place, pour marquer le dimanche & les autres jours de la ſemaine: au lieu des fêtes profanes & des jeux romains, ils rangerent par ordre les fêtes & les cérémonies de la véritable religion. Vers le commencement du VI ſiécle, l'abbé Denys, ſurnommé *le Petit*, pour concilier les différens uſages des égliſes d'orient & d'occident, ſur le temps de la célébration de Pâque, propoſa une même forme de calendrier, ſuivant la période victorienne, compoſée des cycles du ſoleil & de la lune, & rapportée à la naiſſance de J. C. Juſqu'alors la plupart des chrétiens avoient compté les années du temps de la fondation de Rome, ou des conſuls & des empereurs. Quelques-uns commençoient à compter, ou du jour de la paſſion du Sauveur, ou de l'ére des martyrs, ſous l'empereur Dioclétien: mais Denys *le Petit* trouva plus à propos de commencer une nouvelle époque à l'incarnation de J. C. & cette ére de Denys *le Petit* eſt encore en uſage à la cour de Rome, dans les dates des bulles & des brefs: néanmoins peu de temps après les chrétiens commencerent à compter depuis la naiſſance de Notre-Seigneur, gardant toujours la coutume des Romains, à l'égard du commencement de l'année, fixé au premier jour de janvier.

Ce calendrier de l'ancienne égliſe faiſoit connoître aſſez préciſément les nouvelles lunes, & par conſéquent le temps de la fête de Pâque; mais la ſuite de quelques ſiécles fit découvrir que ce calcul ne s'accordoit pas entierement avec le mouvement du ſoleil & de la lune, & que la fête de Pâque ne ſe célébroit plus à la pleine lune du premier mois: cette erreur dans l'aſtronomie étoit très-dangereuſe, parceque la fête de Pâque auroit inſenſiblement remonté juſque en hiver, puis auroit paſſé en automne, & de-là en été. Ce fut dans le deſſein de remédier à ce déſordre, que le pape Gregoire XIII envoya ſur la fin du XVI ſiécle des brefs aux princes chrétiens, & aux univerſités les plus célébres, pour les inviter à chercher les moyens de rétablir l'équinoxe du printemps en ſon véritable lieu. Après avoir reçu l'avis de tous les ſavans, il réſolut de retrancher dix jours du calendrier; ce qu'il ordonna par une bulle de l'année 1581. Ainſi le lendemain de la fête de S. François, qui eſt le 4 d'octobre, on compta 15 au lieu de 5. Par ce moyen le jour qui avant la correction s'appelloit le 11 octobre, devint enſuite le 21, & de même dans les autres mois: ce qui fit que l'équinoxe du printemps, qui tomboit ſur le 11 de mars, ſe trouva au 21, comme il y étoit au temps du concile de Nicée, l'an 325. Le même pape Gregoire trouva auſſi un moyen pour empêcher un pareil déſordre à l'avenir, en retranchant un jour biſſextil de cent ans en cent ans. Au reſte cette correction a été reçue avec ſoumiſſion de tous les peuples qui ſont demeuré dans l'obéiſſance de l'égliſe; mais les Grecs ſchiſmatiques, & les Proteſtans, ſoit d'Allemagne, de Suéde, de Danemarck, ou d'Angleterre, ne voulurent pas d'abord en admettre l'uſage parmi eux, quoiqu'ils en reconnuſſent la néceſſité: peut-être que les Allemans s'y ſeroient ſoumis, ſi la choſe avoit été ordonnée par l'empereur, & du conſentement des états de l'empire; mais ni l'empereur, ni les princes catholiques n'ont pas jugé à propos de faire des réglemens ſur ce ſujet. Louis XIV, roi de France, fit recevoir cet uſage du calendrier grégorien dans la ville de Strasbourg en 1682; mais ce fut une ſuite néceſſaire du culte de la religion catholique qu'il y a rétablie: il y a eu même pluſieurs ſavans qui ont écrit contre cette réformation; entr'autres Mœſtinus, profeſſeur en mathématiques à Tubinge, Scaliger & Georgius Germanus. Nous avons auſſi une conſtruction nouvelle d'un calendrier, faite par Viete, & adreſſée à ſa ſainteté, avec des notes ſur les défauts qu'il diſoit avoir remarqués dans le grégorien. C'eſt ce qui obligea Clavius, l'un des mathématiciens qui ont eu plus de part à cette correction, de donner au public, par l'ordre de Clément VIII, un traité du calendrier pour éclaircir les doutes, & répondre par forme d'apologie à tout ce que l'on y trouvoit à redire. Sethus Calviſius eſt venu long-temps après, qui a prétendu faire voir par les obſervations aſtronomiques de Tycho-Brahé, qu'il faudra bientôt faire de grands changemens dans le calendrier. Mais voici comment l'illuſtre Tycho-Brahé en parle lui-même: *Ceux-là ſe donnent bien de la peine inutilement, qui travaillent au rétabliſſement de l'année, par les tables de Copernic; c'eſt en vain qu'ils prétendent par-là de combattre la nouvelle réformation grégorienne, tant parcequ'elle s'accorde, au plus près, avec les régles des mouvemens céleſtes, que parcequ'il eſt difficile d'arriver à la derniere préciſion, laquelle même n'eſt pas abſolument néceſſaire.* Ce témoignage eſt d'autant plus conſidérable, que Tycho-Brahé étoit de la religion proteſtante, & que ſa ſcience extraordinaire l'a fait nommer à juſte titre le *reſtaurateur de l'aſtronomie*. Outre le nom de *grégorien*, qui fut donné au calendrier après ſa correction, il eut auſſi celui de *calendrier nouveau*, parcequ'il eſt différent de l'ancien, & celui de *calendrier perpétuel*, parceque la diſpoſition des épactes, qui ſont miſes à la place du nombre d'or, le rendront utile en tout temps, quelque nouveauté que l'on puiſſe découvrir dans les mouvemens céleſtes. Chamberlaine dans ſon état d'Angleterre, après avoir dit ſur ce calen-

drier tout ce qu'on pouvoit attendre d'un proteſtant auſſi habile homme qu'il étoit, avoue que quelque difficulté que faſſent ceux de ſa nation, ils ſeront obligés d'y revenir.

☞ Ce qu'il conjecturoit avec tant de raiſon, ſe trouve effectué aujourd'hui. Le parlement de la Grande-Bretagne a enfin cédé à la néceſſité de la réformation. Par réglement du 2 avril 1751, cette illuſtre aſſemblée a admis le calendrier grégorien pour avoir lieu au premier janvier 1752. De tous les états de l'Europe, il ne reſte plus que la Ruſſie qui ne ſuit pas cette réformation. Ricciol. *chron. reformat.* Blondel, *hiſtoire du calendrier romain.*

On a jugé à propos d'inférer ici la copie d'un ancien calendrier romain depuis Jules-Céſar, que des ſavans ont ramaſſé de divers monumens. La premiere colonne contient les lettres, qu'ils appelloient *nundinales*; la ſeconde marque les jours qu'ils appelloient *faſtes*, *nefaſtes* & *comitiaux*, leſquels ſont auſſi marqués par des lettres; la troiſiéme contient les nombres de *Methon*, que l'on appelle *le nombre d'or*; la quatriéme eſt pour les jours de ſuite marqués par des chiffres ou caracteres arabiques; la cinquiéme partage les mois diviſés en calendes, nones & ides, ſuivant l'ancienne maniere des Romains; & la ſixiéme comprend leurs fêtes, & diverſes autres cérémonies.

Dans ce calendrier, auquel nous donnons le nom de *calendrier de Jules-Céſar*, on voit premierement le même ordre & la même ſuite de mois, conforme à l'inſtitution de Numa Pompilius. En ſecond lieu, ces ſept mois, janvier, mars, mai, quintile ou juillet, ſextile ou août, octobre & décembre ont chacun trente-un jours, & ces quatre, avril, juin, ſeptembre & novembre ſeulement trente; mais février, aux années communes, n'a que vingt-huit jours, & vingt-neuf aux intercalaires ou biſſextiles. En troiſiéme lieu, cette ſuite de huit lettres que nous avons appellées lettres nundinales, eſt poſée ſans interruption, depuis le premier juſqu'au dernier jour de l'année, afin qu'il y en ait une qui marque dans l'année les jours que les aſſemblées, appellées *nundinæ* par les Romains, & qui retournoient de neuf jours en neuf jours, ſe devoient tenir; afin que les citoyens de la campagne puſſent ſe rendre à la ville en ces jours, pour y apprendre ce qui concernoit la diſcipline ou de leur religion, ou du gouvernement; de ſorte que ſi le jour nundinal de la premiere année étoit ſous la lettre A, qui eſt au premier, au neuviéme, au dix-ſeptiéme, au vingt-cinquiéme de janvier, &c. la lettre du jour nundinal de l'année ſuivante étoit D, qui eſt au quatriéme, au douziéme, au vingtiéme du même mois, &c. Car la lettre A ſe trouvant auſſi au vingt-ſeptiéme de décembre, ſi de ce jour on compte huit lettres, outre les quatre B, C, D, E, qui reſtent après A, dans le mois de décembre, il en faudra prendre quatre autres au commencement de janvier de l'année ſuivante, ſavoir A, B, C, D, afin que la lettre D, qui ſe trouve la premiere dans le mois de janvier, ſoit la neuviéme après le dernier A, du mois de décembre précédent; & qu'elle ſoit par conſéquent la lettre nundinale, ou qui marque les jours de ces aſſemblées, auſquelles on peut auſſi donner le nom de foires ou marchés publics. Ainſi par le même calcul la lettre nundinale de la troiſiéme année ſera G, celle de la quatriéme B, & ainſi des autres; à moins qu'il n'arrive du changement par l'intercalation.

En quatriéme lieu, pour bien entendre ce qui eſt marqué dans la ſeconde colonne, il faut ſavoir que l'on ne pouvoit point agir en droit, ce que nous appellons plaider ou rendre juſtice, tous les jours, chez les Romains, & qu'il n'étoit point permis au préteur de prononcer tous les jours ces trois mots ſolemnels, ou cette formule de droit, *do*, *dico*, *addico*; ainſi ils appelloient *faſtos*, c'eſt-à-dire, *faſtes*, ceux auſquels on pouvoit rendre la juſtice, *quibus fas eſſet jure agere*; & *nefaſtos*, ceux dans leſquels il n'étoit pas permis, *quibus nefas eſſet*, comme nous l'apprenons de ces deux vers d'Ovide, *Faſtes liv. I, vers* 47.

Ille nefaſtus erit per quem tria verba ſilentur,
Faſtus erit per quem jure licebit agi.

C'eſt-à-dire, que le jour eſt *nefaſte*, dans lequel on ne prononce point les trois mots, *do*, *dico*, *addico*, comme qui diroit en France, qu'il eſt fête au palais; & *faſte* dans lequel il eſt permis d'agir en droit & de plaider. Il faut encore ſavoir, qu'il y avoit de certains jours qu'on appelloit *comitiaux*, marqués par un C, dans leſquels le peuple s'aſſembloit au champ de Mars, pour élire les magiſtrats, ou pour y traiter des affaires de la république, à cauſe que ces aſſemblées du peuple étoient appellées *comitia*, c'eſt-à-dire, *comices*: Qu'il y avoit auſſi des jours déterminés, auſquels un certain prêtre ou ſacrificateur, qui étoit appellé *rex* parmi eux, ſe trouvoit dans ces comices: Et qu'enfin l'on avoit accoutumé de nettoyer le temple de Veſta, & d'en tranſporter le fumier un certain jour de l'année; ce qui ſe faiſoit avec tant de cérémonie, qu'il n'étoit pas permis pendant ce temps-là de plaider.

Cela étant ſuppoſé, il n'eſt pas difficile d'entendre le reſte; car par-tout où la lettre N ſe rencontre dans la ſeconde colonne, laquelle lettre ſignifie *nefaſtus dies*, c'eſt-à-dire, *jour nefaſte*, cela ſignifie qu'on ne peut pas rendre la juſtice dans ce jour; où il y a une F, ou *faſtus*, c'eſt-à-dire, *faſte*, qu'on peut la rendre; où il y a FP, ou *faſtus prima parte diei*, qu'on le peut dans la premiere partie du jour; où il y a NP, ou *nefaſtus prima parte diei*, qu'on ne le peut dans la premiere partie du jour; où il y a EN, ou *endotercifus* ou *intercifus*, c'eſt-à-dire, entrecoupé, qu'on le peut dans certaines heures, & qu'on ne le peut pas dans d'autres; où il y a C, ou *comitialis*, que l'on tient ces aſſemblées qu'on appelle comices; où il y a ces lettres Q, Rex C, F, ou *quando rex comitiavit*, *fas*, qu'on le peut lorſque le ſacrificateur, appellé le roi, a aſſiſté aux comices; & enfin, où l'on voit ces autres lettres Q, ST, D, F, ou *quando ſtercus delatum*, *fas*, qu'on le peut auſſitôt que le fumier a été tranſporté hors du temple de la déeſſe Veſta.

En cinquiéme lieu, la troiſiéme colonne eſt pour les dix-neuf caracteres des nombres du cycle lunaire, autrement appellé le nombre d'or, pour marquer les nouvelles lunes dans toute l'année, ſuivant l'ordre auquel on croit qu'elles arrivoient du temps de Jules-Céſar, que ces caracteres furent ainſi diſpoſés dans ſon calendrier.

En ſixiéme lieu, la quatriéme marque la ſuite des jours des mois, par les nombres de chiffres ou caracteres arabiques, où il ne faut pas s'imaginer qu'ils fuſſent ainſi diſpoſés dans les tables des faſtes, c'eſt-à-dire, dans le calendrier dont les anciens ſe ſervoient, puiſqu'ils n'en avoient aucune connoiſſance, mais ſeulement que nous avons trouvé à propos de les y placer, afin que l'on pût mieux connoître le rapport qu'il y a entre la maniere de nommer & de compter les jours des anciens Romains & la nôtre, & quels ſont les jours, ſelon notre maniere de compter, auſquels les fêtes & les jours des Romains peuvent répondre.

En ſeptiéme lieu, la cinquiéme colonne contient cette diviſion ſi célébre des jours des mois en calendes, nones & ides, qui étoient en uſage parmi les Romains: elle n'eſt point en parties égales, comme étoient les décades des Grecs, mais en portions fort différentes, dont la variété eſt néanmoins renfermée dans ces deux vers latins:

Sex maius nonas, octobr, julius & mars:
Quattuor at reliqui. Dabit idus quilibet octo.

C'eſt-à-dire, que ces quatre mois mars, mai, juillet & octobre ont ſix jours de nones, & que tous les autres n'en ont que quatre, mais qu'il y a dans tous huit jours des ides. Ce qu'il faut entendre ainſi; que le premier jour de chaque mois s'appelle toujours *kalendæ*, les calendes, puis aux quatre mois mars, mai, juillet & octobre, le ſeptiéme du mois s'appelle *nonæ*, les nones, & le treiziéme *idus*, les ides; les autres jours ſe comptent

Digitized by Google

à rebours du mois ſuivant, c'eſt-à-dire, le tantiéme avant les calendes du mois ſuivant, & vont par conſéquent toujours en diminuant. Les jours qui ſont depuis les calendes juſqu'aux nones, prennent le nom des nones du mois courant, c'eſt-à-dire, le tantiéme avant ces nones; les autres qui ſont entre les nones & les ides, prennent auſſi le nom des ides du même mois, c'eſt-à-dire, le tantiéme avant ces ides; mais tous les autres depuis les ides juſqu'à la fin, prennent le nom de calendes du mois ſuivant, c'eſt-à-dire, le tantiéme avant ces calendes. On y voit au reſte que les tables des faſtes, dans leſquelles les Romains décrivoient leurs mois & leurs jours par année, prirent dans la ſuite le nom de *calendrier*, à cauſe que ce nom de calendes ſe voyoit écrit en gros caracteres à la tête de chaque mois.

Enfin, la derniere colonne comprend les choſes qui appartenoient principalement à la religion des Romains, comme ſont les fêtes, les ſacrifices, les jeux, les cérémonies, les jours heureux ou malheureux; auſſi-bien que les commencemens des ſignes, les quatre points cardinaux de l'année, qui ſont les quatre ſaiſons, le lever & le coucher des étoiles, &c. ce qui eſt d'un grand uſage parmi les anciens, leſquels s'en ſont long-temps ſervi pour marquer la différence des ſaiſons au lieu de calendriers, au moins juſqu'à ce qu'il eût été rédigé dans une forme plus réguliere par la correction de Jules-Céſar. Nous voyons dans la plupart des livres anciens, que l'on ſe gouvernoit entierement par l'obſervation du lever & du coucher des étoiles, dans la navigation, dans l'agriculture, dans la médecine, & dans la plus grande partie des affaires publiques & particulieres.

CALENDRIER
DE
JULES-CESAR.

Lettres Nundinales.	Jours.	Nombre d'Or.		JANVIER. *Sous la protection de la déeſſe Junon.*
A	F	I	1	*Kalendis* Januar. Sacrifices à Janus. A Junon. A Jupiter & à Eſculape.
B	F		2	IV. Nonas. Jour malheureux. DIES ATER.
C	C	IX	3	III. Nonas. Coucher de l'Ecrevice.
D	C		4	Pridie Nonas.
E	F	XVIII	5	*Nonis* Januar. Lever de la Lyre. Coucher au ſoir de l'Aigle.
F	F	VI	6	VIII. Idus
G	C		7	VII Idus
H	C	XIV	8	VI. Idus Sacrifices à Janus.
A		III	9	V. Idus LES AGONALES.
B	EN		10	IV. Idus Milieu de l'hiver.
C	NP	XI	11	III. Idus LES CARMENTALES.
D	C		12	Pridie Idus Les Compitales.
E	NP	XIX	13	*Idibus* Januar. Les trompettes font des publications par la ville en habits de femme.
F	EN	VIII	14	XIX. Kal. Febr. JOURS VICIEUX PAR ORDONNANCE DU SENAT.
G			15	XVIII. Kal. Febr. A CARMENTA, Portuna & Poſtverſa.
H	C	XVI	16	XVII. Kal. Febr. A la Concorde. Commencement du coucher au matin du Lion.
A	C	V	17	XVI. Kal. Febr. Le Soleil dans le *Verſeau*.
B	C		18	XV. Kal. Febr.
C	C	XIII	19	XIV. Kal. Febr.
D	C	II	20	XIII. Kal. Febr.
E	C		21	XII. Kal. Febr.
F	C	X	22	XI. Kal. Febr.
G	C		23	X. Kal. Febr. Coucher de la Lyre.
H	C	XVIII	24	IX. Kal. Febr. Les fêtes Sementines ou des Semailles.
A	C	VII	25	VIII. Kal. Febr.
B	C		26	VII. Kal. Febr.
C	C	XV	27	VI. Kal. Febr. A Caſtor & Pollux.
D	C	IV	28	V. Kal. Febr.
E	F		29	IV. Kal. Febr. Les Equiries au champ de Mars. Les Pacales.
F	F	XII	30	III. Kal. Febr. Coucher de la Fidicule.
G	F	I	31	Pridie Kal. Febr. Aux dieux Penates.

Digitized by Google

FEVRIER.

Sous la protection de Neptune.

Lettre Nundinale	Jours.	Nombre d'Or.		
H	N	IX	1	*Kal. ou* Febr. A Junon Sospita. A Jupiter. A Hercule. A Diane. Les Lucaires.
A	N		2	IV Nonas
B	N	XVII	3	III. Nonas Coucher de la Lyre & du milieu du Lion.
C	N	VI	4	Pridie Nonas Coucher du Dauphin.
D			5	Nonis Februar. Lever du Verſeau.
E	N	XIV	6	VIII. Idus.
F	N	III	7	VII. Idus
G	N		8	VI. Idus
H	N	XI	9	V. Idus Commencement du Printems.
A	N		10	IV. Idus
B	N	XIX	11	III. Idus Jeux Genialiques. Lever de l'Arcture.
C	N	VIII	12	Pridie Idus
D	NP		13	*Idibus* Februar. A Faune & à Jupiter. Défaite & mort des Fabiens.
E	C	XVI	14	XVI. Kal. Mart. Lever du Corbeau, de la Coupe & du Serpent.
F	NP	V	15	XV. Kal. Mart. Les Lupercales.
G	END		16	XIV. Kal. Mart. Le Soleil au ſigne des Poiſſons.
H	NP	XIII	17	XIII. Kal. Mart. Les Quirinales.
A	C	II	18	XII. Kal. Mart. Les Fornacales. Les Ferales aux dieux Manes.
B	C		19	XI. Kal. Mart.
C	C	X	20	X. Kal. Mart.
D	F		21	IX. Kal. Mart. A la déeſſe Muta ou Larunda. Les Feralia.
E	C	XVIII	22	VIII. Kal. Mart. Les Caristies.
F	NP	VII	23	VII. Kal. Mart. Les Terminales.
G	N		24	VI. Kal. Mart. Le Regifuge. Lieu du Biſſexte.
H	C	XV	25	V. Kal. Mart. Lever au ſoir de l'Arcture.
A	EN	IV	26	IV. Kal. Mart.
B	NP		27	III. Kal. Mart. Les Equiries au champ de Mars.
C	C	XII	28	Pridie Kal. Mart. Les Tarquins vaincus.

MARS.

Sous la protection de Minerve.

Lettre Nundinale	Jours.	Nombre d'Or.		
D	NP	I	1	*Kalendis* Mart. Les Matronales. A Mars. Fêtes des Anciles.
E	F		2	VI. Nonas A Junon Lucine.
F	C	IX	3	V. Nonas Coucher du ſecond des Poiſſons.
G	C		4	IV. Nonas
H	C	XVII	5	III. Nonas Coucher de l'Arcture. Lever du Vendangeur. Lever de l'Ecrevice.
A	NP	VI	6	Pridie Nonas Les Vestaliennes. En ce jour Jules-Cesar fut créé Grand-Pontife.
B	F		7	Nonis Mart. A Ve-Jupiter au bois de l'Asyle. Lever du Pegaſe.
C	F	XIV	8	VIII. Idus Lever de la Couronne.
D	C	III	9	VII. Idus Lever de l'Orion. Lever du Poiſſon Septentrional.
E	C		10	VI. Idus
F	C	XI	11	V. Idus
G	C		12	IV Idus
H	EN	XIX	13	III. Idus Ouverture de la Mer.
A	NP	VIII	14	Pridie Idus Les Equiries secondes sur le Tibre.
B	NP		15	*Idibus* Mart. A Anna Perenna. Le Patricide. Coucher du Scorpion.
C	F	XVI	16	XVII. Kal. April.
D	NP	V	17	XVI. Kal. April. Les Liberales ou les Bacchanales. Les Agones. Coucher du Milan.
E	C		18	XV. Kal. April. Le Soleil au ſigne du Belier.
F	N	XIII	19	XIV. Kal. April. Les Quinquatres de Minerve pendant cinq jours.
G	C	II	20	XIII. Kal. April.
H	C		21	XII. Kal. April. Premier jour du ſiécle. Coucher au matin du cheval.
A	N	X	22	XI. Kal. April.
B	NP		23	X. Kal. April. Le Tubilustre.
C	Q. REX C.	XVIII	24	IX. Kal. April.
D	C	VII	25	VIII. Kal. April. Les Hilaries à la mere des dieux. Equinoxe du printemps.
E	C		26	VII. Kal. April.
F	NP	XV	27	VI. Kal. April. En ce jour Cesar se rendit maître d'Alexandrie.
G	C	IV	28	V. Kal. April. Les Megaleſiens.
H	C		29	IV. Kal. April.
A	C	XII	30	III. Kal. April. A Janus. A la Concorde. Au Salut. A la Paix.
B	C	I	31	Pridie Kal. April. A la Lune ou à Diane ſur l'Aventin.

Digitized by Google

AVRIL.

Sous la protection de la déesse Venus.

Lettres Nundinales.	Jours.	Nombre d'Or.			
C	N	IX	1	*Kalendis* Aprilis.	A Venus avec des fleurs & du myrte. A la Fortune virile.
D	C		2	IV. Nonas	Coucher des Pleiades.
E	C	XVII	3	III. Nonas	
F	C	VI	4	Pridie Nonas	JEUX MEGALESIENS A LA MERE DES DIEUX pendant huit jours.
G			5	*Nonis* Aprilis.	
H	NP	XIV	6	VIII. Idus	A la Fortune publique primigenie.
A	N	III	7	VII. Idus	Naiſſance d'Apollon & de Diane.
B	N		8	VI. Idus	Jeux pour la victoire de Céſar. Coucher de la Balance. Coucher d'Orion.
C	N	XI	9	V. Idus	
D	N		10	IV. Idus	Les Cereales. LES JEUX CIRCENSES.
E	N	XIX	11	III. Idus	
F	N	VIII	12	Pridie Idus	La mere des Dieux amenée à Rome. JEUX EN L'HONNEUR DE CERÈS pendant huit jours.
G	NP		13	*Idibus* Aprilis.	A Jupiter vainqueur & à la Liberté.
H	N	XVI	14	XVIII. Kal. Maii.	
A	NP	V	15	XVII. Kal. Maii.	LES FORDICIDES ou FORDICALES.
B	N		16	XVI. Kal. Maii.	Auguſte ſalué empereur. Coucher des Hyades.
C	N	XIII	17	XV. Kal. Maii.	
D	N	II	18	XIV. Kal. Maii.	LES EQUIRIES AU GRAND CIRQUE. Brûlement des Renards.
E	N		19	XIII. Kal. Maii.	Les Cereales. Le Soleil au ſigne du Taureau.
F	N	X	20	XII. Kal. Maii.	
G	NP		21	XI. Kal. Maii.	Les Paliliennes ou PARILIENES. Naiſſance de Rome.
H	N	XVIII	22	X. Kal. Maii.	Les ſecondes Agoniennes ou Agonales.
A	NP	VII	23	IX. Kal. Maii.	Les premieres VINALIENES à Jupiter & à Venus.
B	C		24	VIII. Kal. Maii.	
C	NP	XV	25	VII. Kal. Maii.	LES ROBIGALES. Coucher du Belier. Milieu du Printemps.
D	F	IV	26	VI. Kal. Maii.	Lever du Chien. Lever des Chevreaux.
E	C		27	V. Kal. Maii.	Les Feries latines au Mont-Sacré.
F	NP	XII	28	IV. Kal Maii.	LES FLORALES pendant ſix jours. Lever au matin de la Chevre.
G	C	I	29	III. Kal. Maii.	Coucher au ſoir du Chien.
H	C		30	Pridie Kal. Maii.	A Veſta Palatine. Les premieres Larentales.

MAI.

Sous la protection d'Apollon.

Lettres Nundinales.	Jours.	Nombre d'Or.			
A	N	IX	1	*Kalendis* Maii.	A la bonne Déeſſe. Aux Lares Preſtites. Jeux floraux pendant trois jours.
B	F		2	VI. Nonas	Les Compitales.
C	C		3	V. Nonas	Lever du Centaure & des Hyades.
D	C	XVII	4	IV. Nonas	
E	C	VI	5	III. Nonas	Lever de la Lyre.
F	C		6	Pridie Nonas	Coucher du milieu du Scorpion.
G	N	XIV	7	*Nonis* Maii.	Lever au matin des Virgilies.
H	F	III	8	VIII. Idus	Lever de la Chevrette.
A	N		9	VII. Idus	LES LEMURIENES de nuit pendant trois jours. Les Luminaires.
B	C	XI	10	VI. Idus	
C	N		11	V. Idus	Coucher d'Orion. Jour malheureux pour ſe marier.
D	NP	XIX	12	IV. Idus	A Mars LE VENGEUR AU CIRQUE.
E	N	VIII	13	III. Idus	LES LEMURIENES. Lever des Pleiades. Commencement de l'Eté.
F	C		14	Pridie Idus	A Mercure. Lever du Taureau.
G	NP	XVI	15	*Idibus* Maii.	A Jupiter. Fêtes des Marchands. Naiſſance de Mercure. Lever de la Lyre.
H	F	V	16	XVII. Kal. Jun.	
A	C		17	XVI. Kal. Jun.	
B	C	XIII	18	XV. Kal. Jun.	
C	C	II	19	XIV. Kal. Jun.	Le Soleil dans les Gemeaux.
D	C		20	XIII. Kal. Jun.	
E	NP	X	21	XII. Kal. Jun.	LES AGONALES ou AGONIENES de Janus.
F	N		22	XI. Kal. Jun.	A Ve-Jupiter. Lever du Chien.
G	NP	XVIII	23	X. Kal. Jun.	Les Feries de Vulcain. LES TUBILUSTRES.
H	Q. REX CF.	VII	24	IX. Kal. Jun.	
A	C		25	VIII. Kal. Jun.	A la Fortune. Lever de l'Aigle.
B	C	XV	26	VII. Kal. Jun.	Le ſecond Regifuge. Coucher de l'Arcture.
C	C	IV	27	VI. Kal. Jun.	Lever des Hyades.
D	C		28	V. Kal. Jun.	
E	C	XII	29	IV. Kal. Jun.	
F	C	I	30	III. Kal. Jun.	
G	C	IX	31	Pridie Kal. Jun.	

Digitized by Google

JUIN.

Sous la protection de Mercure.

Lettres Nundinales.	Jours.	Nombre d'Or.			
H	N	XVII	1	*Kalendis* Jun.	A Junon. A la Monnoie. A Tempesta. A Fabaria. Lever de l'Aigle.
A	N	VI	2	IV. Nonas	A Mars. A la déesse Carna. Lever des Hyades.
B	F		3	III. Nonas	A Bellone.
C	C	XIV	4	Pridie Nonas	A Hercule au Cirque.
D	C	MI	5	*Nonis* Jun.	A la Foi. A Jupiter Sponsor ou au dieu Fidius, Saint, Semipater.
E	N		6	VIII. Idus	A Vesta.
F	N	XI	7	VII. Idus	Les jours Piscatoriens au champ de Mars. Lever de l'Arcture.
G	N		8	VI. Idus	A L'ENTENDEMENT AU CAPITOLE.
H	NP	XIX	9	V. Idus	LES VESTALIENES. Autel de Jupiter Pistor. Couronnement des Anes.
A	N	VIII	10	IV. Idus	LES MATRALIENES de la Fortune forte. Lever au soir du Dauphin.
B	N		11	III. Idus	A la Concorde. A la mere Matuta.
C	N	XVI	12	Pridie Idus	A Jupiter invictus. Le petit Quinquatrus. Commencement de la chaleur.
D	N	V	13	*Idibus* Jun.	
E	N		14	XVIII. Kal. Jul.	
F	Q. ST. D. F.	XIII	15	XVII. Kal. Jul.	TRANSPORT DU TEMPLE DE VESTA. Lever des Hyades.
G	C	II	16	XVI. Kal. Jul.	Lever d'Orion.
H	C		17	XV. Kal. Jul.	Lever du Dauphin entier.
A	C	X	18	XIV. Kal. Jul.	
B	C		19	XIII. Kal. Jul.	A Minerve au mont Aventin. Le soleil au signe de l'Ecrevice.
C	C	XVIII	20	XII. Kal. Jul.	A Summanus. Lever du Serpentaire.
D	C	VII	21	XI. Kal. Jul.	
E	C		22	X. Kal. Jul.	
F	C	XV	23	IX. Kal. Jul.	
G	C	IV	24	VIII. Kal. Jul.	A la Fortune forte. Solstice d'Eté.
H	C		25	VII. Kal. Jul.	
A	C	XII	26	VI. Kal. Jul.	Lever de la ceinture d'Orion.
B	C	I	27	V. Kal. Jul.	A Jupiter Stator, & au Lar.
C	C		28	IV. Kal. Jul.	
D	F	IX	29	III. Kal. Jul.	A Quirinus au mont Quirinal.
E	C		30	Pridie Kal. Jul.	A Hercule & aux Muses. Les Poplifuges.

QUINTILE ou JUILLET.

Sous la protection de Jupiter.

Lettres Nundinales.	Jours.	Nombre d'Or.			
F	N	XVII	1	*Kalendis* Jul.	Passage d'une maison en d'autres.
G	N	VI	2	VI. Nonas	
H	N		3	V. Nonas	
A	NP	XIV	4	IV. Nonas	Coucher au matin de la Couronne. Lever des Hyades.
B	N	III	5	III. Nonas	LE POPLIFUGE.
C	N		6	Pridie Nonas	JEUX APOLLINAIRES pendant huit jours. A la Fortune Feminine.
D	N	XI	7	*Nonis* Jul.	Les Nones Caprotides. La fête des Servantes. Disparition de Romulus.
E	N		8	VIII. Idus	La Vitulation. Coucher du milieu du Capricorne.
F	EN	XIX	9	VII. Idus	Lever au soir de Cephée.
G	C	VIII	10	VI. Idus	Les vents Etesiens commencent à souffler.
H	C		11	V. Idus	
A	NP	XVI	12	IV. Idus	NAISSANCE DE JULES-CÉSAR.
B	C	V	13	III. Idus	
C	C		14	Pridie Idus	A la Fortune Feminine. LE MERKATUS ou les Mercuriales pendant six jours.
D	NP	XIII	15	*Idibus* Jul.	A Castor & à Pollux.
E	F	II	16	XVII. Kal. Aug.	Lever de l'Avant-Chien.
F	C		17	XVI. Kal. Aug.	Jour funeste de la bataille d'Allia.
G	C	X	18	XV. Kal. Aug.	Les Lucariens. Jeux pendant quatre jours.
H	NP		19	XIV. Kal. Aug.	JEUX POUR LA VICTOIRE DE CÉSAR. Le Soleil au signe du Lion.
A	C	XVIII	20	XIII. Kal. Aug.	LES LUCARIENES.
B		VII	21	XII. Kal. Aug.	
C	C		22	XI. Kal. Aug.	JEUX DE NEPTUNE.
D		XV	23	X. Kal. Aug.	
E	N	IV	24	IX. Kal. Aug.	LES FURINALES. Jeux Circenses pendant six jours. Coucher du Verseau
F	NP		25	VIII. Kal. Aug.	Lever de la Canicule.
G	C	XII	26	VII. Kal. Aug.	Lever de l'Aigle.
H	C	I	27	VI. Kal. Aug.	
A	C		28	V. Kal. Aug.	
B	C	IX	29	IV. Kal. Aug.	Coucher de l'Aigle.
C	C		30	III. Kal. Aug.	
D	C	XVII	31	Pridie Kal. Aug.	

Digitized by Google

SEXTILE ou AOUST.

Sous la protection de la déeſſe Cerès.

Lettres Nundinales	Jours.	Nombre d'Or.		
E	N	VI	1	*Kalendis* Aug. A Mars. A l'Eſperance.
F	C	XIV	2	IV. Nonas Feries. DE CE QUE CÉSAR A SUBJUGUÉ L'ESPAGNE.
G	C	III	3	III. Nonas
H	C		4	Pridie Nonas Lever du milieu du Lion.
A	F	XI	5	*Nonis* Auguſti. Au Salut au Mont Quirinal.
B	F		6	VIII. Idus A l'Eſperance. Coucher du milieu de l'Arcture.
C	C	XIX	7	VII. Idus Coucher du milieu du Verſeau.
D	C	VIII	8	VI. Idus Au ſoleil Indigete au Mont Quirinal.
E	NP		9	V. Idus
F	C	XVI	10	IV. Idus A Opis & à Cerès.
G	C	V	11	III. Idus A Hercule au Cirque Flaminien. Coucher de la Lyre. Commencement de l'Automne.
H	C		12	Pridie Idus Les Lignapeſies.
A	NP	XIII	13	*Idibus* Auguſti. A Diane au bois Aricin. A Vertumne. Fêtes des Eſclaves & des Servantes.
B	F	II	14	XIX. Kal. Sept. Coucher au matin du Dauphin.
C	C		15	XVIII. Kal. Sept.
D	C	X	16	XVII. Kal. Sept.
E	NP		17	XVI. Kal. Sept. LES PORTUMNALES. A Janus.
F	C	XVIII	18	XV. Kal. Sept. Les Conſuales. Raviſſement des Sabines.
G	FP	VII	19	XIV. Kal. Sept. LES VINALES dernieres. Mort d'Auguſte.
H	C		20	XIII. Kal. Sept. Coucher de la Lyre. Le Soleil au ſigne de la Vierge.
A	NP	XV	21	XII. Kal. Sept. Les Vinales Euſtiques. Les grands Myſteres. LES CONSUALES.
B	EN	IV	22	XI. Kal. Sept. Lever au matin du Vendangeur.
C	NP		23	X. Kal. Sept. LES VULCANALES au Cirque Flaminien.
D	C	XII	24	IX. Kal. Sept. Les Feries de la Lune.
E	NP	I	25	VIII. Kal. Sept. LES OPICONSIVES au Capitole.
F	C		26	VII. Kal. Sept.
G	NP	IX	27	VI. Kal. Sept. LES VOLTURNALES.
H	NP		28	V. Kal. Sept. A LA VICTOIRE IN CURIA. Coucher de la Fleche. Fin des vents Eteſiens.
A	F	XVII	29	IV. Kal. Sept.
B	F	VI	30	III. Kal. Sept. On montre les ornemens de la déeſſe Cerès.
C	C		31	Pridie Kal. Sept. Lever au ſoir d'Andromede.

SEPTEMBRE.

Sous la protection de Vulcain.

Lettres Nundinales.	Jours.	Nombre d'Or.		
D	N	XIV	1	*Kalendis* Sept. A Jupiter Maimactes. Fêtes à Neptune.
E	N	III	2	IV. Nonas A la victoire d'Auguſte. Feries.
F	NP		3	III. Nonas Les Dionyſiaques ou les Vendanges.
G	C	XI	4	Pridie Nonas JEUX ROMAINS pendant huit jours.
H	F		5	*Nonis* Sept.
A	F	XIX	6	VIII. Idus A l'Erebe, d'un Belier & d'une Brebis noire.
B	C	VIII	7	VII. Idus
C	C		8	VI. Idus
D	C	XVI	9	V. Idus Lever de la Chevrette.
E	C	V	10	IV. Idus Lever de la tête de Meduſe.
F	C		11	III. Idus Lever du milieu de la Vierge.
G	N	XIII	12	Pridie Idus Lever du milieu de l'Arcture.
H	NP	II	13	*Idibus* Sept. A Jupiter. Dédicace du Capitole. Le clou fiché par le Préteur. Départ des Hirondelles.
A	F		14	XVIII. Kal. Oct. EPREUVE DES CHEVAUX.
B		X	15	XVII. Kal. Oct. LES GRANDS JEUX CIRCENSES voués pendant cinq jours.
C	C		16	XVI. Kal. Oct.
D	C	XVIII	17	XV. Kal. Oct.
E	C	VII	18	XIV. Kal. Oct. Lever au matin de l'Epi de la Vierge.
F	C		19	XIII. Kal. Oct. Le Soleil dans le ſigne de la Balance.
G	C	XV	20	XII. Kal. Oct. LE MERKATUS pendant quatre jours. Naiſſance de Romulus.
H	C	IV	21	XI. Kal. Oct.
A	C		22	X. Kal. Oct. Coucher d'Argo & des Poiſſons.
B	NP	XII	23	IX. Kal. Oct. Jeux Circenſes. NAISSANCE D'AUGUSTE. Lever au matin du Centaure.
C	C	I	24	VIII. Kal. Oct. Equinoxe de l'Automne.
D	C		25	VII. Kal Oct. A Venus, à Saturne & à Mania.
E	C	IX	26	VI. Kal. Oct.
F	C		27	V. Kal. Oct. A Venus Mere. A la Fortune de retour.
G	C	XVII	28	IV. Kal. Oct. Fin du lever de la Vierge.
H	F	VI	29	III. Kal. Oct.
A	C	XIV	30	Pridie Kal. Oct. Feſtin à Minerve. Les Meditrinales.

Digitized by Google

OCTOBRE.

Sous la protection du dieu Mars.

Lettres Numerales.	Jours.	Nombre d'Or.		
B	N	III	1	*Kalendis* Oct.
C	F		2	VI. Nonas
D	C	XI	3	V. Nonas.
E	C		4	IV. Nonas.
F	C	XIX	5	III. Nonas.
G	C	VIII	6	Pridie Nonas
H	F		7	*Nonis* Oct.
A	F	XVI	8	VIII. Idus
B	C	V	9	VII. Idus
C	C		10	VI. Idus
D		XIII	11	V. Idus
E	NP	II	12	IV. Idus
F	NP		13	III. Idus
G	EN	X	14	Pridie Idus
H	NP		15	*Idibus* Oct.
A	F	XVIII	16	XVII. Kal. Nov.
B	C	VII	17	XVI. Kal. Nov.
C	C		18	XV. Kal. Nov.
D	NP	XV	19	XIV. Kal. Nov.
E	C	IV	20	XIII. Kal. Nov.
F	C		21	XII. Kal. Nov.
G	C	XII	22	XI. Kal. Nov.
H	C	I	23	X. Kal. Nov.
A	C		24	IX. Kal. Nov.
B	C	IX	25	VIII. Kal. Nov.
C	C		26	VII. Kal. Nov.
D	C	XVII	27	VI. Kal. Nov.
E	C	VI	28	V. Kal. Nov.
F	C		29	IV. Kal. Nov.
G	C	XIV	30	III. Kal. Nov.
H	C	III	31	Pridie Kal. Nov.

Au pere Liber. Coucher du Taureau.

JEUX A LA VICTOIRE.

Les Feries de Vertumne. Jeux voués.

Coucher d'Arcture.

NOVEMBRE.

Sous la protection de la déesse Diane.

Lettres Numerales.	Jours.	Nombre d'Or.		
A	N		1	*Kalendis* Nov.
B	F	XI	2	IV. Nonas
C	F		3	III. Nonas
D		XIX	4	Pridie Nonas
E	F	VIII	5	*Nonis* Nov.
F	F		6	VIII. Idus
G	C	XVI	7	VII. Idus
H	C	V	8	VI. Idus
A	C		9	V. Idus
B	C	XIII	10	IV. Idus
C	C	II	11	III. Idus
D	C		12	Pridie Idus
E	NP	X	13	*Idibus* Nov.
F	F		14	XVIII. Kal. Dec.
G	C	XVIII	15	XVII. Kal. Dec.
H	C	VII	16	XVI. Kal Dec.
A	C		17	XV. Kal. Dec.
B	C	XV	18	XIV. Kal. Dec.
C	C	IV	19	XIII. Kal. Dec.
D	C		20	XII. Kal. Dec.
E	C	XII	21	XI. Kal. Dec.
F	C	I	22	X. Kal Dec.
G	C		23	IX. Kal. Dec.
H		IX	24	VIII. Kal. Dec.
A	C		25	VII. Kal. Dec.
B	C	XVII	26	VI. Kal. Dec.
C	C	VI	27	V. Kal. Dec.
D	C		28	IV. Kal. Dec.
E	C	XIV	29	III. Kal. Dec.
F	F	III	30	Pridie Kal. Dec.

Banquet de Jupiter. Jeux Circenſes. Coucher de la tête du Taureau.

Coucher au ſoir d'Arcture.

Lever au matin de la Fidicule.

LES NEPTUNALES. Jeux pendant huit jours.

Montre des ornemens.

Lever de la Claire du Scorpion.

Clôture de la Mer. Coucher des Virgilies

BANQUET COMMANDÉ. Les Lectiſternies.

EPREUVE DES CHEVAUX.

JEUX POPULAIRES AU CIRQUE durant trois jours.

Fin des ſemailles de Froment.

LE MERKATUS durant trois jours. Le Soleil au ſigne du Sagittaire.

Souper des Pontifes en l'honneur de Cybele.

Coucher des Cornes du Taureau.

Les Liberales. Coucher au matin du Liévre.

A Pluton & à Proſerpine.

Bruma ou les Brumales pendant trois jours

Coucher de la Canicule.

Sacrifices mortuaires aux Gaulois déterrés, & aux Grecs *in Foro Boario*.

Digitized by Google

DECEMBRE.

Sous la protection de la déeſſe Veſta.

Lettres Nundinales.	Jours.	Nombre d'Or.		
G	N	XI	1	*Kalendis* Dec. — A la Fortune Feminine.
H			2	IV. Nonas
A		XIX	3	III. Nonas
B		VIII	4	Pridie Nonas — A Minerve & à Neptune.
C	F		5	*Nonis* Decembris. — Les Faunales.
D	C	XVI	6	VIII. Idus — Coucher du milieu du Sagittaire.
E	C	V	7	VII. Idus — Lever au milieu de l'Aigle.
F	C		8	VI. Idus
G	C	XIII	9	V. Idus — A Junon Jugale.
H	C	II	10	IV. Idus
A	NP		11	III. Idus — Les Agonales. Les quatorze jours Alcyoniens.
B	EN	X	12	Pridie Idus
C	NP		13	*Idibus* Decemb. — Les Equiries ou courſe des Chevaux.
D	F	XVIII	14	XIX. Kal. Jan. — Les Brumales. Les Ambroſianes.
E	NP	VII	15	XVIII. Kal. Jan. — Les Consuales. Lever du matin de l'Ecrevice entiere.
F	C		16	XVII. Kal. Jan.
G		XV	17	XVI. Kal. Jan. — Les Saturnales pendant cinq jours.
H	C	IV	18	XV. Kal. Jan. — Lever du Cigne. Le Soleil au ſigne du Capricorne.
A	NP		19	XIV. Kal. Jan. — Les Opalienes.
B	C	XII	20	XIII. Kal. Jan. — Les Sagittaires pendant deux jours.
C	NP	I	21	XII. Kal. Jan. — Les Angeronales. Les Divales. A Hercule & à Venus avec du vin mielé.
D	C		22	XI. Kal. Jan. — Les Compitales. Les Feries dédiées aux Lares. Jeux.
E	NP	IX	23	X. Kal. Jan. — Les Feries de Jupiter. Les Larentinales ou Laurentinales. Coucher de la Chevre.
F	C		24	IX. Kal. Jan. — Les Juvenales. Jeux.
G	C	XVII	25	VIII. Kal. Jan. — La fin des Brumales. Solſtice d'Hiver.
H	C	VI	26	VII. Kal. Jan.
A	C		27	VI. Kal. Jan. — A Phœbus pendant trois jours. Lever au matin du Dauphin.
B	C	XIV	28	V. Kal. Jan.
C	F	III	29	IV. Kal. Jan. — Coucher au ſoir de l'Aigle.
D	F		30	III. Kal. Jan. — Coucher au ſoir de la Canicule.
E	F	XI	31	Pridie Kal. Jan.

CALENDRINO ou CALANDRINO (Philippe) cardinal de Sarzane en Italie, & frere utérin du pape Nicolas V, étoit un homme d'un rare mérite, ſage & craignant Dieu : il fut chanoine & archidiacre de Luques & puis évêque de Boulogne ; & le pape Nicolas V, qui donnoit tout à la vertu & au mérite, le mit au nombre des cardinaux à la fin de décembre de l'an 1448. Quelque temps après il fut légat dans la Marche d'Ancone, où il gouverna avec tant de prudence & de modération, que les peuples de cette province le comblerent de mille bénédictions. Pie II le fit grand pénitencier de l'égliſe, & Paul II le pourvut de l'évêché de Porto. Calendrino ſe trouva à l'élection de Sixte IV, & mourut à Bagnaia dans le diocèſe de Viterbe le 22 juillet 1476, à l'âge de 73 ans. Son corps fut porté à Rome, & enterré dans l'égliſe de S. Laurent *in Lucina*, où l'on voit ſon épitaphe. * Platina, *in Nic. V.* Sigonius, *l.* 4. Garimbert, Onuphre, Ciaconius, Ughel, Auberi.

CALENIUS (Gautier) Anglois, natif de la principauté de Galles, & archidiacre d'Oxfort, vivoit du temps de Henri I roi d'Angleterre, vers l'an 1120. Il fit une addition de plus de 400 ans à l'hiſtoire de ſon pays, qu'on traduiſit depuis en latin, & qu'on mit même en abrégé. Cet ouvrage eſt intitulé, *auctuarium annalium Britanniæ.* Il écrivit encore *de rebus ſui temporis, &c.* * Balæus & Pitſeus, *de ſcript. Angl.* Voſſius, *l.* 2, *de hiſt. Lat. c.* 48.

CALENTIUS (Eliſius) poëte latin, étoit un aſſez beau génie : ſes vers & ſa proſe ſont eſtimés. Il naquit au royaume de Naples dans le quinziéme ſiécle, & eut pluſieurs freres. Il parle dans une de ſes lettres d'un, nommé *Marius*, qui mourut à l'âge de quarante-trois ans, & laiſſa deux enfans. Eliſius fut précepteur de Fréderic, fils de Ferdinand I roi de Naples & de Sicile, lequel régna quelque temps après ſon neveu Ferdinand II. Il tâcha de n'inſpirer à ſon éleve, comme il le dit lui-même, que l'amour de la piété, de la douceur & de la juſtice. C'eſt que lui-même faiſoit une grande eſtime de ces vertus. Il n'approuvoit pas que l'on fît mourir les criminels. Il eût voulu qu'on eût obligé les voleurs à reſtituer ce qu'ils avoient pris, & qu'on les eût fuſtigés : qu'on eût fait les homicides eſclaves de ceux qu'ils auroient offenſés : qu'on envoyât les méchans dans les mines ou aux galères. Il aimoit l'agriculture, & il y étoit habile. Il s'occupoit volontiers du ſoin de planter des arbres, de les tailler & de les greffer, de ſemer des herbes & des légumes ; c'étoit pour lui un agréable amuſement. Etant venu en France, il y fut témoin de la guerre que Charles *le Hardi*, duc de Bourgogne, fit aux Suiſſes. On voulut l'engager à en écrire l'hiſtoire ; mais il le refuſa : parce, dit-il, qu'il n'étoit pas sûr de parler mal des princes, & qu'un homme de bien ne devoit pas dire des menſonges. On voit par ſes lettres qu'il s'étoit marié fort jeune, qu'il aimoit beaucoup ſa femme, & qu'il en avoit pluſieurs enfans. Cependant on l'a accuſé de s'être livré à des amours illicites, & en conſéquence d'avoir été très-pauvre. Il ſemble même en convenir dans ces vers :

Talia poſt cineres de me toto orbe legantur,
Scriptaque ſint tumulo carmina digna meo.
Ingenium natura dedit, fortuna poëtæ
Defuit, atque inopem vivere fecit amor.

Mais il a voulu dire ſeulement, ſans doute, qu'il n'étoit pas riche : car le prince Fréderic dont il avoit été précepteur, l'aima toujours beaucoup. Il n'avoit que vingt ans plus que ſon diſciple. Etant tombé dans une paralyſie goutteuſe, il fut obligé d'aller aux eaux chaudes de Pouzoles & de Bayes. Les médecins vouloient lui faire couper le pied gauche. On ne ſait pas en quel temps il mourut ; c'étoit avant l'an 1503, auquel mourut Pontanus ; car on a de celui-ci une lettre écrite à Lucio Calentio, fils d'Eliſius, où il l'exhorte de ſe rendre digne de la réputation que ſon pere avoit acquiſe par ſon eſprit. Calentius avoit encore ſa mere vivante lorſqu'il mourut. Près de ſa fin, il recommanda

à ſon fils de mettre ſur ſon tombeau une épitaphe qu'il avoit lui-même compoſée. On a fait trois éditions des ouvrages de Calentius : une dont il parle lui-même dans une lettre au roi Ferdinand I ; une autre à Rome, au commencement du ſeiziéme ſiécle, *in-folio*, & une troiſiéme à Baſle en 1554. Celle de Rome eſt intitulée, *Opuſcula Eliſii Calentii, poëtæ clariſſimi*, & contient ce qui ſuit : 1°. *Elegiarum Antimpiæ ad Colotium libri tres.* Ange Colocci fut depuis évêque. 2°. *Epigrammaton libellus.* 3°. *Epiſtolarum ad Hiaracum libri tres.* Cet Hiaracus eſt le prince Fréderic, depuis roi de Naples. Il y a cent cinquante lettres en proſe & courtes ; mais toutes ne ſont pas adreſſées au prince Fréderic. 4°. *Hectoris horrenda apparitio, liber unus.* 5°. *De bello ranarum libri tres.* C'eſt un poeme du combat des rats contre les grenouilles, dont le ſujet eſt tiré d'Homere. Il l'adreſſa à ſon fils : il n'avoit que dix-huit ans quand il compoſa ce poëme, & le fit en ſept jours. 6°. *Satyra contra poëtas.* 7°. *Satyra ad Longum, quòd non ſit locus amicitiæ.* 8°. *Carmen nuptiale*, (in D. Hippolytam & A. Brutiorum ducem.) 9°. *Nova fabula.* (Cineus & Phiale amantes in canes converſi.) On lit à la fin du volume, *Opuſcula Eliſii Calentii, poëtæ clariſſimi, expliciunt. Impreſſa Romæ anno Domini* 1503, *die verò duodecimo menſis decembris, ſedente Julio II, pontifice maximo, anno ejus primo.* Outre ces ouvrages, Pontanus parle d'un livre *De regibus Appulis*, dédié à Sannazar, auquel Calentius n'avoit pas mis la derniere main. * *Voyez* le tome III des *Singularités hiſtoriques & littéraires* par dom Liron, bénédictin de la congrégation de S. Maur, page 415, & ſuivantes. Il n'y eſt pas parlé d'une édition des lettres de Calentius, faite à Louvain en 1515, *in*-4°, dans laquelle on trouve quelques ouvrages d'Adrien Barland. Le poëme d'Eliſius Calentius ſur le combat des rats & des grenouilles, plus imité que traduit d'Homere, & diviſé en trois chants, a été réimprimé en 1738 à Rouen, dans un recueil *in*-12 de Fables choiſies de M. de la Fontaine, traduites en vers latins, & autres piéces de poëſies : donné par M. l'abbé Saas, auteur de la préface. Le même poëme avoit été traduit très-librement en proſe, & imprimé à Paris en 1534, *in*-16, ſous ce titre : *Les fantaſtiques batailles des grands rois Rodilardus & Croacus, tranſlaté de latin en françois, nouvellement imprimé, à Paris* 1534. Dans une épître latine qui ſe trouve dans ce même livre, ſous le nom d'*Antonius Mileſius*, celui-ci ſe donne pour le traducteur françois de l'ouvrage de Calentius.

CALENUM, ville d'Italie, *cherchez* CARINOLA.

CALENUS (Olenus) le plus fameux devin de ſon temps parmi les Etruriens, auroit trompé les ambaſſadeurs de Rome dans une affaire de la plus grande importance, ſi ſon fils ne leur avoit enſeigné les précautions néceſſaires pour n'être pas induits en erreur. Tarquin *le ſuperbe* le fit conſulter ſur un prodige. On avoit trouvé la tête d'un homme en creuſant les fondemens d'un temple, qu'il vouloit bâtir à Jupiter ſur le mont Tarpeius. Il crut qu'il ne falloit point paſſer outre, ſans ſavoir ce que cela préſageoit : il fit venir les devins de ſon royaume, mais ils lui répondirent qu'ils n'étoient pas aſſez habiles pour lui expliquer ce préſage, & qu'il falloit s'adreſſer aux devins d'Etrurie. Ils lui nommerent le plus célébre, & auſſitôt il lui envoya des députés : quand ce devin eut connu que ce prodige ſignifioit un grand bonheur, il tâcha de détourner au profit de l'Etrurie ce précieux avantage, & d'en fruſtrer les Romains. Il en ſeroit venu à bout, ſi leurs députés avertis de ſes fineſſes, n'euſſent évité de prendre le change dans les réponſes qu'ils firent à ſes interrogations. Voici comment la choſe ſe paſſa. Dès que Calenus eut ſu de quoi il étoit queſtion, il traça un cercle ſur la terre, il l'orienta par les lignes droites. *Voici le mont Tarpeius*, diſoit-il aux ambaſſadeurs, *voici l'orient, le midi, le ſeptentrion, l'occident. Eſt-ce ici, eſt-ce là, que la tête a été trouvée ?* S'ils euſſent répondu, *c'eſt ici*, les promeſſes du deſtin euſſent été pour l'Etrurie ; le lieu où étoit Calenus ſeroit devenu le ſiége de la monarchie d'Italie : mais les députés ſe tinrent bien ſur leurs gardes, *ce n'eſt point ici*, répondirent-ils toujours, *que l'on a trouvé cette tête, on l'a trouvée ſur le mont Tarpeius à Rome.* Le fils de Calenus leur avoit appris cet expédient. *Mon pere*, leur dit-il, *vous appliquera le prodige, ſans uſer d'aucun menſonge, car cela n'eſt point permis à un devin, mais prenez bien garde aux réponſes que vous ferez à ſes demandes.* Il y a bien de l'apparence que Pline, qui raconte cette hiſtoire dans ſon livre XXVIII, n'y ajoutoit pas beaucoup de foi.

CALEPIN (Ambroiſe) étoit de Calepio, bourg près de Bergame en Italie, dont il a tiré le nom de Calepin, ſous lequel il eſt fort connu. Il vivoit dans le XV ſiecle & au commencement du XVI. Il prit l'habit de religieux dans l'ordre des Auguſtins, où ſa vertu & ſa doctrine le firent beaucoup eſtimer. Son dictionnaire, auquel il avoit long-temps travaillé, fut imprimé pour la premiere fois en 1503. Il mourut en 1510, privé de la vue par ſon extrême vieilleſſe, après avoir l'année précédente retouché ſon ouvrage, qu'il dédia à Gilles de Viterbe, ſon général, comme il paroît par ſa lettre dédicatoire datée du premier octobre 1509. Depuis, cet ouvrage a été augmenté par Paſſerat, Louis de la Cerda, Pierre-François Chifflet, tous deux jéſuites. D'autres l'avoient amplifié avant eux. * Joſeph Pamphile, *in chron. Auguſt.* Leandre Alberti, *deſcript. Ital.*

CALEPIO, bourg d'Italie, près de Bergame, donne ſon nom à une vallée, dite *Valle di Calepio*, près du lac d'Iſeo. Il eſt ſitué ſur l'Oglio ; & les auteurs latins le nomment *Calepium*, & ſes habitans *Calepini*. C'eſt de-là qu'on a formé le nom d'Ambroiſe Calepin, dont on vient de parler. * Leandre Alberti.

CALFORDE, *cherchez* CALVORDE.

CALHAT, QUALBAT & QUELBAT, ville de l'Arabie heureuſe. *Cherchez* CALAJATE.

CALIARI ou CAGLIARI (Paul) peintre célébre, connu ſous le nom de PAUL VERONESE. Il étoit de Verone en Italie, où il naquit en 1530 ou 1531, de Gabriel Caliari ſculpteur. Paul apprit à deſſiner & à peindre ſous Antonio Badilde un de ſes oncles ; & comme il avoit un génie admirable pour la peinture, il y fit bientôt un merveilleux progrès : en effet, étant encore fort jeune, il peignit quelques tableaux à Verone, dont on fit une eſtime particuliere. Le cardinal Hercule de Gonzague l'engagea à venir à Mantoue, pour y travailler à l'égliſe du Dôme, qui eſt la cathédrale, & il s'y acquit beaucoup de réputation. Depuis, il travailla dans quelques autres villes d'Italie, & s'arrêta à Veniſe ; c'eſt-là qu'il acheva tant de merveilleux ouvrages, dont pluſieurs ſe ſont répandus dans toute l'Europe, & qu'il fut conſulté & employé pour tous les grands deſſins du palais ducal, de la bibliothéque de S. Marc, & de la ſalle du conſeil des dix. Il fit une ſeule fois un voyage à Rome en la compagnie de Jerôme Grimani, procurateur de S. Marc, & ambaſſadeur en cette cour : il retourna bientôt à Veniſe, & continua d'y achever ces excellens ouvrages, qui rendront ſon nom immortel. Il s'attacha ſur-tout au coloris, & peignit dans le gout du Titien, & preſque toujours en concurrence du Tintoret. On trouvoit plus de force dans les tableaux de ce dernier, & plus de grace & de magnificence dans ceux de Paul Veronèſe, qui ſemble d'ailleurs avoir trop négligé le deſſin & le coſtume. Cet habile peintre étoit très-homme de bien, pieux, civil & magnifique. Il avoit un frere & deux fils de même profeſſion que lui, & il mourut en 1588, âgé de 58 ans.

CALIARI (Benoît) frere du précédent, étoit peintre & ſculpteur. Il peignit ſous ſon frere, avec les ouvrages duquel les ſiens ont été confondus. C'étoit un

Digitized by Google

homme fort laborieux, ſans ambition : il mourut en 1598, âgé de 90 ans.

CALIARI (Charles & Gabriel) fils de Paul, embraſſerent tous deux la profeſſion de leur pere. Le premier, dès l'âge de 18 ans, faiſoit des tableaux qui égaloient ceux des plus habiles maîtres. On croit qu'il auroit été plus loin que ſon pere, s'il eût vécu auſſi long-temps ; mais comme il étoit très-délicat, & qu'il travailloit avec une grande application, il ſe gâta la poitrine & mourut en 1596, en la 26 année de ſon âge. Gabriel ſon frere s'adonna au négoce, quoiqu'il fît quelques tableaux de temps à autre. Il mourut de peſte en 1631, âgé de 63 ans. * Vaſari, *in vit. de Pitt.* Rodolfi, *vit. de Pitt. Venet.*

CALICA, petite ville de la Turquie en Europe. Elle eſt dans la Bulgarie, ſur la mer noire, où elle a un bon port, entre la ville de Varne & celle de Pangala, que quelques géographes prennent pour l'ancienne *Callatia*. * Mati, *dict.*

☞ CALICOULAN, petit royaume d'Aſie ſur la côte de Malabar, à l'extrémité méridionale des états du Samorin. Autrefois la compagnie hollandoiſe des Indes orientales y avoit un comptoir, & tiroit tous les ans de ce pays une aſſez grande quantité de poivre. * La Martiniere, *dict. géograph.*

CALICUT ou CALECUT, ville & royaume ſur la côte de Malabar, dans la preſqu'iſle de l'Inde au-de-çà du golfe de Bengale. Ceux du pays l'appellent *Coicata*, c'eſt-à-dire, *forteresſe du coq*, parceque, diſent-ils, le royaume de Calicut ne s'étendoit pas autrefois plus loin que le chant du coq.

☞ Abulfeda nomme cette ville Khaliat ou Shaliat. Sa latitude, ſelon l'obſervation du P. Noel, eſt de onze dégrés dix-ſept minutes. Sa fondation eſt attribuée à Ceram-Perumal, qu'on dit avoir régné dans le Malabar avec autant de ſageſſe que de puiſſance, & que les Indiens ont mis au rang de leurs divinités. L'époque que l'on cite de la fondation de cette ville eſt rapportée par Scaliger à l'an 907 de l'ére chrétienne : une autre opinion ſur ce ſujet la remonte juſqu'à l'an 825. Ainſi ce ſeroit anticiper ſur les temps que de rechercher Calicut dans l'ancienne géographie. Il n'y avoit aucune ville auſſi floriſſante dans le Malabar, que Calicut, lorſque les Portugais y aborderent en 1498, ſous la conduite de Vaſco de Gama. Le Samorin qui régnoit alors à Calicut, étoit reconnu comme empereur par tous les ſouverains particuliers des principautés du Malabar. Il a beaucoup perdu de ce dégré de puiſſance. Le mauvais ſuccès de ſes guerres avec les Portugais, qui crurent de leur intérêt d'élever le roi de Cochin au préjudice du Samorin, a beaucoup contribué à l'affoibliſſement de celui-ci. Néanmoins, quelques victoires que les Portugais aient remportées en ce pays, ils n'ont pu s'y établir ſolidement. Aujourd'hui les François y ont un comptoir, ainſi que les Anglois ; & il s'y fait encore un aſſez grand commerce. * M. d'Anville, *éclairciſſemens géographiques ſur la carte de l'Inde.* p. 97.

Les Anglois qui s'y ſont établi depuis longtemps, y ont bâti une maiſon ſur un lieu élevé, parceque celle qu'ils avoient auparavant avoit été ſubmergée dans une inondation. Ce pays eſt bas & ſujet à des débordemens d'eaux. Le ſable du rivage eſt mêlé de morceaux d'or très-fin, que chacun peut chercher & ramaſſer pour ſon profit. La forteresſe que les Portugais avoient bâtie en 1529, aſſez loin du rivage, ſe voit à plus de deux lieues en mer, à demi ſubmergée : & les barques paſſent aiſément entre ce château & la terre. Cette ville étoit autrefois le ſéjour du Samorin, ou roi de Calicut : mais il n'y demeure plus, & il y a mis un rajador ou gouverneur qui loge dans le palais. Zamorin ou Samori en langue du pays ſignifie *ſouverain empereur*, ou *dieu ſur la terre*. Les gentilshommes de ce pays, qui s'appellent *nayres*, portent des braſſelets de perles, & des anneaux d'or pour ſe diſtinguer des perſonnes de moindre condition qu'ils nomment *Polias*. Il y a pluſieurs de ces nayres qui ne ſe marient point, parcequ'ils ont la liberté de voir les femmes & les filles de leurs camarades quand il leur plaît. En entrant dans la maiſon, ils laiſſent leur épée & leur rondache à l'entrée, pour marquer qu'ils y ſont, & le maître même de la maiſon voyant ces armes paſſe outre & n'y entre point. Les nayres portent tous les armes, & ſe trouvent ordinairement auprès de la perſonne du roi pour ſa garde, & pour l'accompagner à la guerre. Tous les polyas ſont gens de métier ou marchands. Le roi de Calicut ne mange de rien qui n'ait été auparavant préſenté à ſa pagode ou idole. Il y a encore cela de particulier en ce royaume, que la nouvelle reine (auſſi-bien que toutes les épouſes) eſt miſe entre les mains d'un bramin, pour en diſpoſer avant la conſommation du mariage ; & que ce n'eſt pas le fils du roi, mais le fils de la ſœur du roi qui ſuccéde à la couronne, parcequ'ils croient que ce moyen eſt le plus ſûr pour avoir un ſucceſſeur du ſang royal, la reine pouvant avoir des enfans d'un autre que du roi, particulierement du bramin ; & ceux de ſa ſœur étant toujours du ſang royal, comme leur mere. On y trouve diverſes ſortes de religions ; des Paiens, des Mahométans, des Arabes, des Chrétiens de S. Thomas, & de ceux qui ont été convertis par les miſſionaires. Le roi a ſouvent promis d'embraſſer la religion chrétienne ; mais il n'a jamais exécuté ſes promeſſes. Munſter, dans ſa *coſmographie*, rapporte bien des particularités touchant la figure du démon que le roi du pays adore avec ſes prêtres. Voyez auſſi *Hofmanni lexicon.* au mot Calicut. * Mandeſlo, *tom.* 2 d'Olearius. Dellon, *Relations des Indes orientales.*

CALIDIUS (L. Julius) poëte latin, contemporain d'Atticus, qui mourut l'an de Rome 730, & 24 avant J. C. P. Volumnius ami d'Antoine, mit Calidius dans la liſte des proſcrits, à cauſe des grands biens qu'il avoit dans l'Afrique. T. Pomponius Atticus, qui étoit ſon ami, le délivra de ce danger. Calidius fut un des plus excellens poëtes de ſon ſiécle, après la mort de Lucrece & de Catulle. * Cornelius-Nepos, *dans la vie d'Atticus.*

☞ CALIFE ou KHALIF, nom d'une dignité ſouveraine parmi les Mahométans & les Arabes, qui originairement comprend un pouvoir abſolu, & une autorité indépendante ſur tout ce qui regarde la religion & le gouvernement politique. L'origine de ce nom vient de ce qu'Aboubekr, après la mort de Mahomet, ayant été élu en 632 par les Arabes ou Saraſins, pour remplir ſa place, ne voulut point prendre d'autre titre que celui de Vicaire ou Succeſſeur, qu'on exprime en arabe par le mot Khalif. Omar qui ſuccéda à Aboubekr, prit le nom d'Emir al Moumenin, qui ſignifie Commandant des fidéles, & c'eſt de-là qu'eſt venu notre mot de Miramamolin.

Il y a eu de grands Caliſes, reconnus dans tout l'empire des Saraſins, & dans la ſuite des Caliſes particuliers en différens pays. Les grands Caliſes ſont diviſés en trois branches. La premiere renferme ceux qu'on nomme *Rachedis*, c'eſt-à-dire, de la ligne droite, parcequ'ils étoient parens ou alliés de Mahomet ; & ce ſont Aboubekr, Omar, Othman, Ali & ſon fils Haſſan (voyez leurs titres). Leur ſiége fut à Médine, en Arabie, où mourut Mahomet ; mais Ali le transféra à Couſah, en Iraque. Après lui Moavie, chef de la ſeconde branche nommée des OMMIADES, mit le ſiége de l'empire à Damas, en Syrie, où il fut depuis 661 juſqu'en 749, pendant le regne de cette famille, qui eut quatorze princes.

La troiſiéme branche des Caliſes eſt celle des ABBASSIDES, qui ont été au nombre de trente-ſept, & qui réſidoient dans l'Iraque & ſur-tout à Bagdet. Lorſque ceux-ci s'emparerent de l'autorité ſouveraine parmi les Arabes, il ſe fit un premier démembrement de

leur empire ; & il s'éleva des Califes particuliers Ommiades & Alides, en Eſpagne, en Afrique, en Arabie, & enſuite en Egypte. Ceux de Bagdet perdirent vers l'an 900 l'autorité temporelle dans pluſieurs provinces, & ils furent obligés de donner des inveſtitures à des gouverneurs qui ſe rendirent indépendans. Enſuite leurs viſirs ou *émirs al omara*, s'emparerent de tout le gouvernement dans les pays qui étoient reſtés ſoumis aux grands Califes, & ces princes furent longtemps réduits au ſpirituel par les Bouides & les Seljoucides, qui les dépoſoient même à leur gré. Enfin depuis l'an 1152, ils recouvrerent l'autorité temporelle dans Bagdet & ſes environs. Cette branche des Abbaſſides y prit fin par la mort de Moſtaaſem, trente-ſeptiéme & dernier Caliſe, qu'Holagou chef des Mogols fit mourir en 1258. Un Abbaſſide s'étant ſauvé en Egypte, y fut reconnu Caliſe pour le ſpirituel ſeulement, par les Mamelucs ou Mammelus qui y regnoient : ſa race y a joui de cette qualité juſqu'à ce que les Turcs Ottomans ſe ſoient emparé de ce pays en 1517. * D'Herbelot, *bibliothéque orientale.*

CALIFORNIE, preſqu'iſle de l'Amérique ſeptentrionale dans la mer du Sud, eſt à l'occident du nouveau Mexique, & n'en eſt ſéparée que par le fleuve *Colorado*, comme remarque le P. Kino, jéſuite Allemand, qui paſſa du nouveau Mexique en Californie l'an 1701, n'ayant eu pour s'y rendre qu'à traverſer le *Rio-Azul*, ou riviere bleue, & le *Colorado*, dans lequel ſe jette l'autre riviere. La longueur de la Californie eſt de ſix à ſept cens lieues du ſeptentrion au midi, depuis les promontoires appellés Cap blanc, Cap de S. Sébaſtien, & Cabo Mendocino, juſques à un autre promontoire nommé *Cabo de San-Lucar.* * Voyez les *Obſervations géographiques ſur la Californie*, dans les *Conſidérations*, &c. *ſur les nouvelles découvertes au nord de la grande mer*, par M. Buache, *p.* 64 *& ſuiv.*

La Californie fut premierement découverte par Ferdinand Cortès en 1535, & depuis, les Eſpagnols ont ſeulement navigé ſur ſa côte occidentale, mais très-peu vers l'orientale. Il n'y a point de ville ſelon Baudrand, dans toute cette preſqu'iſle ; il n'y a qu'une colonie d'Eſpagnols établie dans la partie méridionale, qu'ils appellent Californie, dans un fort bon terroir ſur la côte, vis-à-vis de la nouvelle Eſpagne.

Pendant l'été, les chaleurs ſont fort grandes le long des côtes de Californie, & il y pleut rarement : l'air eſt plus tempéré dans les terres. Quand la ſaiſon des pluies eſt paſſée, la roſée eſt abondante tous les matins ; & depuis le commencement d'avril juſqu'à la fin de juin, cette roſée eſt accompagnée d'une eſpéce de manne qui ſe congele & s'endurcit ſur les feuilles des roſeaux. Elle a toute la douceur du ſucre, mais non pas ſa blancheur. On trouve dans tout le pays de grandes plaines & d'excellens pâturages. Il y a de fort bonne eau, & des rivieres fort poiſſonneuſes. Les arbres fruitiers y ſont beaux. Tous les légumes & les grains qu'on y a ſemés y ſont très-bien venus. On y trouve deux eſpéces de bêtes fauves inconnues en Europe, dont la chair eſt bonne & délicate. Preſque tous les oiſeaux d'Eſpagne, & tous ceux du Mexique, ſe trouvent dans la Californie. On trouve dans les terres, des ſalines dont le ſel eſt blanc & très-dur. Le poiſſon de mer y eſt bon & en abondance, mais la pêche des perles rend ſur-tout ces côtes fameuſes.

Les Californiens n'ont point de maiſons ; l'ombre des arbres les défend des ardeurs du ſoleil pendant le jour, & ils ſe font des eſpéces de feuillées pour paſſer la nuit. Pendant l'hiver ils s'enferment dans des caves qu'ils creuſent en terre & y demeurent pluſieurs enſemble. Les hommes ſont tout nuds. Ils ſe ceignent ſeulement la tête d'une bande de toile très-déliée, & portent au cou, & quelquefois aux mains, des nacres de perles aſſez bien travaillées. Leurs armes ſont l'arc, la fléche ou le javelot, & ils les portent toujours à la main. Les femmes ſont vétues un peu plus modeſtement : elles ont à la ceinture une eſpéce de tablier tiſſu de roſeaux, comme les nates les plus fines. Elles ſe couvrent les épaules avec quelques peaux de bêtes, & ſe ceignent comme les hommes la tête avec des roſeaux fort déliés. Elles portent auſſi comme eux des colliers & des braſſelets. L'occupation la plus ordinaire des hommes & des femmes, c'eſt de filer. Les hommes font encore une eſpéce de vaiſſelle avec diverſes herbes dont les fibres ſont fort ſerrées. Les Californiens n'ont aucune forme de gouvernement, ni de culte reglé : on a cependant remarqué qu'ils adorent la lune, & qu'ils ſe coupent les cheveux en ſon honneur. Chaque famille ſe fait ſes loix à ſon gré ; de-là vient la diviſion qui régne parmi eux, & les fréquentes guerres qu'ils ſe font. * *Lettres édifiantes & curieuſes des miſſionaires jéſuites*, V. Recueil, 1705.

CALIGARI ou PELACANI (François) de Florence, profeſſeur de mathématiques, vivoit en 1515. Il écrivit en italien un traité d'algebre, & treize livres d'arithmétique pratique, qu'il dédia à Jules de Médicis, depuis pape ſous le nom de Clement VII. * Pocciancius, *de ſcript. Florent.* Voſſius, *de mathem.*

CALIGNON (Soffrei) chancelier de Navarre ſous Henri IV, naquit à Saint-Jean, près de Voiron en Dauphiné. Il fut d'abord miniſtre de la religion prétendue réformée, & ſecrétaire de M. de Leſdiguieres, depuis connétable. Ses talens lui procurerent des emplois plus diſtingués. Il fut ſucceſſivement ſecrétaire du roi de Navarre, conſeiller, & puis préſident en la chambre de l'édit, enfin chancelier de Navarre. Henri IV l'employa dans les négociations les plus difficiles ; & ce fut lui qui travailla avec M. de Thou à dreſſer l'édit de Nantes. Il mourut à Paris, âgé de cinquante-ſix ans, au mois de ſeptembre 1606. D'Aubigné en parle en pluſieurs endroits comme d'un homme de tête, & que l'on conſultoit volontiers ; & M. de Thou le repréſente comme très-habile dans les belles-lettres, dans la philoſophie, dans les mathématiques, dans la juriſprudence, & comme conſommé dans les affaires & dans l'uſage du monde. Henri IV diſoit que ſi Calignon eut été catholique, il l'auroit fait chancelier de France. Du Verdier Vauprivas nous a conſervé de lui une ſatyre en vers, intitulée *le mépris des dames.* * Du Verdier, *bibl.* Chorier, *hiſt. du Dauphiné*, t. 2. Teiſſier, *éloges des hommes illuſtres*, t. 2. D'Aubigné, *hiſt.* t. 2 & 3. L'abbé Lenglet, *méthode pour étudier l'hiſtoire*, édit. 1735, in-4°, p. 83, dit que l'on attribue à Calignon l'ouvrage ſuivant : *Hiſtoire des choſes plus remarquables advenues en France ez années* 1587, 1588 & 1589, par *S. C.* in-8°, 1590. Ces deux lettres initiales *S. C.* ſignifient *Soffrei Calignon.* Les éditeurs du dictionnaire de Moreri imprimé en Hollande en 1740, diſent que Calignon a répondu à la bulle de Sixte V, par laquelle ce pape déclaroit Henri IV incapable de ſuccéder à la couronne de France, & que cet écrit à été publié. Ils ajoutent que Calignon a auſſi compoſé une apologie du roi de Navarre, contre un livre intitulé, *Incendium calviniſticum à Navarri legatis apud quoſdam imperii ordines, ad certam religionis ac reipublicæ conturbationem procuratum.*

CALIGULA (Caïus Julius Céſar Germanicus) empereur Romain, naquit le 31 août l'an 12 de J. C. & ſuccéda à Tibere l'an 37. On ne convient point du lieu de la naiſſance de Caligula. Quelques-uns ont prétendu qu'il naquit à Tivoli, ou à Antium, près de Rome ; d'autres en un village près de Coblents au diocèſe de Tréves, & parmi les quartiers des légions. Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant qu'il étoit fils de Germanicus & d'Agrippine, & qu'il vint au monde pendant que ſon pere étoit conſul avec C. Fonteius. Il fut élevé dès ſon enfance dans les armées de la Germanie, dont ſon pere étoit les délices auſſi-bien que du peuple romain. Ce fut même dans ces troupes qu'il

Digitized by Google

...ſtance of the ſun, and the ſun's declination, to find the hour of the day.

CALENDAR, a diſtribution of the year into months, weeks, and days, according to the courſe of the ſun and moon, and the order obſerved by different nations, in reckoning the beginning, length, and parts of the year.

The Egyptian year conſiſted of 365 days, and was divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days were added at the end of the year. The Egyptians, however, knew that the true year conſiſted of 365 days and a quarter, and therefore every fourth year they added the five days and a quarter, which made their year biſſextile, or leap year, conſiſting of 366 days and a quarter.

The Jewiſh year conſiſted of 12 months, and was regulated by the courſe of the moon. Their months conſiſted alternately of 30 and 29 days, and every third year they added a month of 30 days, which made their year biſſextile, or leap year, conſiſting of 384 days.

The Roman year, as it was firſt inſtituted by Romulus, conſiſted of 10 months, and 304 days, and began with March. Numa Pompilius added two months, January and February, which made the year conſiſt of 354 days. Julius Cæſar, finding that the year conſiſted of 365 days and a quarter, added one day every fourth year, which made the year biſſextile, or leap year, conſiſting of 366 days and a quarter. The Julian year, therefore, conſiſted of 12 months, and 365 days and a quarter, and began with January.

The Julian year, however, was found to be 11 minutes and 14 ſeconds longer than the true year, which, in the courſe of 1200 years, amounted to 10 days. Pope Gregory XIII. therefore, in the year 1582, ordered 10 days to be taken out of the month of October, and that the 5th of October ſhould be reckoned the 15th. He alſo ordered, that every 400th year ſhould be biſſextile, or leap year, and that every 100th year ſhould be common, or conſiſt of 365 days. This is called the Gregorian year, and is now uſed in all the countries of Europe, except Ruſſia, Sweden, and Denmark.

The Engliſh year, before the alteration of the ſtyle, conſiſted of 365 days and a quarter, and began with January. The alteration of the ſtyle took place in the year 1752, when 11 days were taken out of the month of September, and the 3d of September was reckoned the 14th. The Engliſh year, therefore, now conſiſts of 365 days and a quarter, and begins with January.

The Turkiſh year conſiſts of 12 months, and 354 days, and is regulated by the courſe of the moon. Their months conſiſt alternately of 30 and 29 days, and every third year they add a month of 30 days, which makes their year biſſextile, or leap year, conſiſting of 384 days.

The Perſian year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Chineſe year conſiſts of 12 months, and 354 days, and is regulated by the courſe of the moon. Their months conſiſt alternately of 30 and 29 days, and every third year they add a month of 30 days, which makes their year biſſextile, or leap year, conſiſting of 384 days.

The Mexican year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 18 months, each month into 20 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Peruvian year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Arabian year conſiſts of 12 months, and 354 days, and is regulated by the courſe of the moon. Their months conſiſt alternately of 30 and 29 days, and every third year they add a month of 30 days, which makes their year biſſextile, or leap year, conſiſting of 384 days.

The Indian year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Tartarian year conſiſts of 12 months, and 354 days, and is regulated by the courſe of the moon. Their months conſiſt alternately of 30 and 29 days, and every third year they add a month of 30 days, which makes their year biſſextile, or leap year, conſiſting of 384 days.

The Ruſſian year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Swediſh year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Danish year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Dutch year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The French year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Spaniſh year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Portuguese year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Italian year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The German year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Engliſh year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Scotch year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Irish year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Welsh year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Manx year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Jersey year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Guernsey year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Alderney year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Sark year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Herm year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Jethou year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Brecqhou year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Lihou year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Ortac year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Roustan year conſiſts of 365 days and a quarter, and is divided into 12 months, each month into 30 days, and the remaining five days and a quarter are added at the end of the year.

The Sercq

à ce jeune prince lorſqu'il s'y attendoit le moins ; il fit porter l'arrêt de mort à Tibere par un tribun accompagné de quelques centeniers, & obligea ce jeune prince à ſe tuer lui-même, ſous prétexte qu'il n'étoit permis à perſonne de mettre la main ſur le petit-fils d'un empereur. Il traita ſa grand'-mere Antonia avec la même cruauté. Dion met auſſi ſur ſon compte la mort de Silanus, ſon beau-pere & proconſul d'Afrique, qu'il contraignit de ſe couper la gorge. Toutes ces actions arriverent l'an 38 & 39 de J. C. Celles qui ſuivirent furent encore plus criantes ; car ne ſe contentant pas d'avoir fait mourir quantité de perſonnes d'une maniere inhumaine dans les ſpectacles publics, il obligea Macron, gouverneur d'Égypte, ſa femme & ſes enfans, à qui il étoit redevable de l'empire & de la vie, de ſe donner la mort. Il enleva Oreſtina, femme de C. Calpurnius Piſon, le jour & dans le temps même du feſtin des nôces, & l'épouſa. Il ſe laſſa de cette alliance, car il répudia cette femme quelques jours après, & la relégua avec Piſon ſon mari, avec lequel on prétendoit qu'elle s'étoit réconciliée. Caligula ſe maria enſuite à Lollia Paulina, quoique C. Memmius Regulus, gouverneur de Macedoine & d'Achaïe ſon époux, fût encore vivant. L'an 39 de J. C. Caligula fut fait conſul pour la ſeconde fois. Les occupations ſérieuſes de cette charge ne diminuerent pas la diſſipation & les extravagances de cet empereur. Il cherchoit chaque jour à ſe ſignaler par quelque ſingularité cruelle ou biſare. Rien ne prouve mieux ſa folie, que ce qu'il fit par rapport à ſon cheval nommé *Incitatus :* il l'invitoit à ſouper, lui faiſoit ſervir de l'orge dorée, & préſenter du vin dans des vaſes d'or. Il lui avoit fait faire une écurie de marbre, une auge d'ivoire, des couvertures de pourpre, & un collier de perles. Il lui avoit donné une maiſon, des ſerviteurs, & des meubles pour recevoir magnifiquement ceux qui ſeroient priés de ſa part à ſouper. Il juroit par ſa vie & par ſa fortune, l'avoit déclaré pontife, promettoit de le faire conſul, & eût peut-être exécuté cette promeſſe, s'il eût vécu plus long-temps. Quelque biſare que fût ce procédé, il en conçut un autre qui ne le paroiſſoit pas moins, ce fut de faire un pont ſur la mer : il le commença, & en fit conſtruire environ cinq quarts de lieues de long ; mais tous les vaiſſeaux ayant été employés à ce ridicule deſſein, il ne s'en trouva plus pour apporter du bled à Rome : ce qui y cauſa une très-grande famine, qui dura juſque ſous l'empire de Claude. Les dépenſes exceſſives que l'empereur avoit faites pour la continuation de ce pont, le porterent à faire mourir pluſieurs perſonnes très-opulentes, afin de pouvoir s'emparer de leurs biens. Vitellius, gouverneur de Syrie, pour ſe conſerver la vie, eut la lâcheté d'adorer Caligula comme une divinité, & fut le premier qui fit une loi pour obliger les Romains à faire la même choſe. L'empereur paſſa les Alpes, & fit mourir les plus riches habitans des Gaules, ſous prétexte qu'il avoit perdu ſon argent au jeu. Il fit mourir Getulicus & Lepidus, ſous prétexte d'une conjuration dans laquelle il prétendit que ſes propres ſœurs avoient eu part ; pour les punir de ce crime qu'il leur imputoit, il les chaſſa de ſa cour. Quelque tems après il répudia ſa femme Pauline, & épouſa Milonia Ceſonia le jour même qu'elle étoit accouchée d'une fille, dont il s'avoua le pere, & à qui il donna le nom de Julia Druſilla. Caius s'empara & exerça la charge de conſul pendant les douze premiers jours de l'an 40 de Jeſus-Chriſt, & la quitta après ce temps-là pour s'occuper uniquement de ſes cruautés. Il les recommença par la mort de Ptolémée, roi d'une partie de l'Afrique, & par l'empoiſonnement de Mithridate roi d'Arménie. Vers le même temps, comme s'il eût formé le deſſein de paſſer en Angleterre, il s'avança à la tête de ſon armée juſque ſur les bords de l'océan, où l'ayant fait ranger en bataille, il donna le ſignal du combat ; l'étonnement des troupes fut extrême, quand ils virent aboutir tous ces grands préparatifs à l'ordre qu'il leur donna de ramaſſer des coquilles ſur le bord du rivage, & d'en remplir leurs habits & leurs caſques. Caligula crut que ces exploits ridicules méritoient les honneurs du triomphe, & il conçut une ſi cruelle haine contre le ſénat, qui n'avoit pas cru devoir les lui déférer, qu'il réſolut de faire mourir tous les ſénateurs : il n'exécuta pas néanmoins ſon deſſein. Il conçut celui de faire placer ſa ſtatue dans le temple de Jéruſalem, à cauſe de la répugnance qu'il ſavoit que les Juifs auroient à lui rendre un honneur que leur loi condamnoit. L'an 40 de J. C. il donna ordre à Pétrone, gouverneur de Syrie, de faire tailler une ſtatue qui le repréſentât ſous la forme de Jupiter, & de la faire placer dans le ſanctuaire. Ce dernier vit tant de conſternation dans l'eſprit de tous les Juifs d'Orient, que craignant quelque révolte, il écrivit à l'empereur que les ouvriers n'avoient pu achever la ſtatue. Caligula pénétra ſon deſſein, & entra dans une fureur étrange contre lui ; mais le roi Agrippa ayant appris ſon intention, tomba évanoui, & lui écrivit depuis une lettre ſi touchante, qu'il promit de ne faire aucune innovation dans le temple des Juifs ; il s'en repentit peu après, & ordonna de faire à Rome un coloſſe doré, pour le placer dans le ſanctuaire, avant que l'on en ſût aucune nouvelle. Aſiaticus & Chærea, piqués de ſes railleries, formerent une conjuration contre lui, dans laquelle pluſieurs perſonnes entrerent. Chærea commença d'inſulter Caligula dans le temps qu'il ſortoit du théâtre : pluſieurs perſonnes le ſeconderent en frapant Caligula de pluſieurs coups, que quelques auteurs font monter juſqu'à trente ; & enfin Aquila lui donna le coup de la mort, le 24 janvier de l'an 41 de J. C. après un régne de trois ans, neuf mois & vingt-huit jours, étant âgé de vingt-huit ans, quatre mois & vingt-quatre jours. La nuit d'après, ſa femme Cæſonia & ſa fille furent tuées par Julius Lupus qui en avoit reçu l'ordre de Chærea.

Caligula avoit un naturel violent & impétueux, une légéreté & une inconſtance qui tenoit de la fureur. Dès ſa plus tendre jeuneſſe il avoit été porté à la débauche & à la cruauté ; il aimoit paſſionnément à railler & à piquer tout le monde par des moqueries ſanglantes, & regardoit comme des injures les moindres paroles qui ne répondoient pas à l'idée que ſon orgueil lui donnoit de lui-même. Il étoit très-crédule, & ajoutoit foi aux calomnies les plus noires & les plus atroces ; enfin il étoit très-timide dans les dangers, & très-cruel quand il croyoit le pouvoir être impunément. Son extérieur répondoit aſſez aux défauts de ſon eſprit, du moins ſelon le portrait que les médailles & les hiſtoriens nous font de ce prince, qui ſelon les uns & les autres, avoit le menton relevé, le regard terrible (ce qu'il affectoit pour imprimer de la crainte dans le cœur de ceux qui l'approchoient) le cou délié, le front grand, le ſommet de la tête chauve, les jambes minces, & le corps mal proportionné. * Spon, *recherches curieuſes d'antiquité.* Dion. Suetone. Aurelius Victor, *dans ſa vie.* Tacite, *in ann.* Joſeph, *antiq. & liv. 2 de la guerre.* Philon, *relation de l'ambaſſade vers Caligula.* Tillemont, *hiſt. des empereurs.*

CALIGURRITAINS, anciens habitans de la ville qu'on nomme à préſent Calahorra, dans la Caſtille vieille en Eſpagne. Ils ſoutinrent le ſiége de leur ville contre l'armée de Pompée & de Metellus, qui y avoient aſſiégé Sertorius, & ce fut avec tant d'opiniâtreté qu'après avoir mangé toutes les bêtes, les cuirs, & les autres choſes qui avoient quelque peu de ſubſtance, ils mangerent enfin leurs femmes & leurs enfans, qu'ils ſaloient comme de la chair de porc. Les Romains furent contraints de lever le ſiége l'an de Rome 679 & 75 ans avant J. C. * Valere Max. *liv. 7, chap. 6.*

CALIPIE, anciennement *Curubis*, *Curobis*, ville autrefois épiſcopale, dans le royaume de Tunis en Barbarie, entre le cap Bon, & la ville d'Hamametha, ſur la côte, où elle a un aſſez bon port. * Mati, *dict.*

CALIPO ou CARIPO, petite ville de Turquie en Aſie, dans la Natolie, à l'embouchure de la riviere de

Digitized by Google

Lali dans la mer noire, où elle a un assez bon port. * Mati, *dict.*

CALIS, *cherchez* CADIS.

CALISTE NICÉPHORE, *cherchez* NICEPHORE.

CALISTO ou CALLISTO, fille de Lycaon, roi d'Arcadie, & Nymphe de Diane, fut violée par Jupiter comme elle se baignoit avec Pallas. Sa grossesse parut, & Diane pour la punir, la chassa de sa compagnie : elle accoucha dans les bois, d'un fils nommé Arcas, qui donna son nom à l'Arcadie. Calisto n'en fut pas quitte pour la disgrace de Diane. Junon toujours attentive aux démarches de son mari, & ennemie implacable de celles, qui par leur beauté pouvoient partager le cœur & l'amitié de ce prétendu dieu, la métamorphosa en ourse. Les poëtes feignent que Jupiter en ayant compassion, la plaça depuis au ciel, où elle forme une constellation nommée la *grande Ourse*, que les Grecs appellent *Helice*. * Apollodore, *liv.* 3. Ovide, *metamorph. liv.* 2, *fab.* 5 & 6. Propert. *l.*, *eleg.* 28, *v.* 23. Voyez ARCAS.

CALIXTE (George) théologien célébre parmi les Lutheriens, étoit né dans le Holstein, à Medelbui, village de la juridiction de Sléeswik, le 14 décembre 1586. Son pere, qui étoit ministre, le destina dès sa jeunesse à l'étude de la théologie, à laquelle il s'appliqua dans les académies de Helmstadt, de Iene & de Giessen, parcourant presque toutes les écoles protestantes d'Allemagne. Il voyagea aussi avec Mathias Overbeck, riche Lutherien établi en Hollande. Cet homme qui connoissoit le mérite de Calixte, l'aida de son bien, & usa de la même générosité envers Hermannus Conringius & envers d'autres. Enfin, Calixte après avoir voyagé en France, en Angleterre & en Hollande, retourna en Allemagne, & fut fait professeur en théologie en 1614 à Helmstadt. Frederic-Ulric, duc de Brunswick, ne voulut jamais permettre qu'il allât ailleurs, quoiqu'il fût appellé en 1633 par Ernest, duc de Weymar. Calixte étoit homme mol dans sa religion, tolérant tout ce qui n'en choquoit point l'essentiel : il ne pouvoit souffrir que l'on donnât tant d'autorité à Luther, & traitoit de superstitieux ceux qui n'osoient s'éloigner de ses sentimens. Il mourut le 18 de mars 1656. Entre les dernieres paroles qu'il dit, celles-ci sont remarquables : *Je souhaite*, dit-il, *de mourir sous J. C. chef de l'église, dans la foi de la véritable église catholique, & dans l'amour de tous ceux qui servent sincérement & qui aiment Dieu le Pere, le Fils & le Saint-Esprit. Je ne condamnerai aucun de ceux qui errent dans des questions non nécessaires, & j'espere que Dieu me pardonnera, si j'ai erré dans des choses de cette nature, comme il a pu arriver.* George Calixte a laissé quantité d'ouvrages dont on peut voir le catalogue dans le théatre *des hommes illustres de Freher.* Il y a eu aussi un jurisconsulte Allemand nommé THOMAS CALIXTE, mort à Wittemberg en 1591.

CALIXTE (Fréderic-Ulric) premier professeur en théologie à Helmstadt, conseiller au consistoire du prince de Wolfembuttel, & abbé de Konigslutter, étoit fils de *George* Calixte, *dont on a parlé dans l'article précédent.* Il naquit à Helmstadt le 8 mars 1622; & après avoir professé la médecine pendant plusieurs années, tant à Helmstadt qu'à Leipsick, où il passa en 1640, & où il étoit lorsque les Suédois assiégerent cette ville, il abandonna cette profession pour s'appliquer à la théologie, & fut créé docteur. Après l'an 1650 n'ayant point encore cette qualité, il parcourut la haute Saxe, la Bohême, l'Autriche, la Hongrie, l'Italie & la France. Innocent X & plusieurs cardinaux lui firent beaucoup d'accueil à Rome. Il mourut le 13 janvier 1701, âgé de 79 ans. On a de lui plusieurs ouvrages de controverse dans les principes de sa secte. * Caroli, *in mem. eccl. sæc. XVII.*

CALIXTE, *cherchez* CALLISTE.

CALIXTINS, *cherchez* CALLISTINS.

CALKER, peintre, *cherchez* CALCAR.

CALLAN ou CALLEN, ville d'Irlande, située sur une riviere de même nom, dans le comté de Kilkenni en Lagénie, à quatre ou cinq lieues de la ville de Kilkenni, & de celle de Carick. Callan a séance & voix dans le parlement d'Irlande. * Mati, *dict.*

☞ CALLAO, ville & port de mer de l'Amérique méridionale, étoit située à deux lieues de Lima sur une pointe de terre, & dans une position si avantageuse, que c'étoit l'entrepôt des marchandises que les vaisseaux espagnols apportoient du Pérou, du Chili & du Mexique. Ce port a été tout-à-fait detruit par un tremblement de terre le 8 mars 1750. * Voyez la *description de la ville & du port de Callao*, au commencement de l'*histoire du tremblement de terre arrivé à Lima, capitale du Pérou, & dans tous les environs*, à la Haye (Paris) 1752, *in*-12.

CALLI, canal artificiel de 90 milles, ou 50 lieues de long, & de quatre cannes de large, qui porte l'eau du Nil depuis le vieux Caire jusqu'à Damiete. Les bassas le font garder par des soldats, de peur que quelqu'un n'en détourne ou n'en enleve l'eau. Ils sont obligés de l'entretenir & de le nettoyer à leurs dépens. Il y a au Caire une grande colonne de marbre, où l'on va observer la croissance des eaux du Nil; & quand elles montent à vingt-trois pieds, les habitans du pays font de grandes réjouissances, parcequ'ordinairement cela inonde les terres, & les rend très-fécondes : ce qui n'arrive pas lorsque les eaux ne montent qu'à dix-neuf pieds, qui font cinq ou six toises de France. L'ouverture s'en fait tous les ans par le bassa avec grande cérémonie & réjouissance. * *Relation de l'empire ottoman.*

CALLIACHI (Nicolas) naquit en Candie l'an 1645 dans le temps que les Turcs avoient porté leurs armes dans cette isle. Il n'avoit que dix ans lorsqu'il fut envoyé à Rome, où il étudia dans le collége Grégorien. A l'âge de dix-neuf ans, il fut reçu docteur en philosophie & en théologie. Il vint ensuite à Venise au séminaire des Grecs, établi par Thomas Flangini de Chypre; & il y enseigna pendant onze ans les belles-lettres & la philosophie d'Aristote. Après ces onze années, on lui donna une chaire de logique à Padoue; & ensuite il fut fait professeur des belles-lettres dans la même université, à la place d'Octavio Ferrari. Il est mort à Padoue le 8 mai 1707, dans la soixante-troisiéme année de son âge. L'on n'a imprimé de lui que l'ouvrage suivant : *Nicolai Calliachi de ludis scenicis mimorum & pantomimorum syntagma posthumum, quod è tenebris erutum recensuit, ac præfatione auctum, Petro Garzonio senatori amplissimo dicavit Marcus Antonius Madero, Patavii typis seminarii*, 1713. Charles Patin a fait l'éloge de Calliachi dans son *Liceum Patavinum*, page 107. * *Giornale de letterati d'Italia*, *t.* 15. ann. 1713. *Supplément françois de Basle.*

CALLIAN, bourg de France en Provence, situé dans la viguerie de Draguignan au diocèse de Fréjus, & à trois lieues de Grasse. Ce bourg a donné son nom au *Callianez*, petit pays dont on ignore les bornes. * Mati, *dict.*

CALLIAS, poëte d'Athènes, & fils de Lysimachus, composa des tragédies & des comédies, entre lesquelles on compte les Cyclopes, Atalante, &c. On ne sait pas bien en quel temps il a vécu. * Athenée, *liv.* 10. Vossius *de hist. Græc. lib.* 1, *cap.* 11 *de poët. de quat. art. popul. cap.* 2. Scaliger, *lib.* 1 *de re poët. cap.* 8.

CALLIAS, fils de Phenippus, Athénien, est célébre par la haine qu'il fit voir contre la tyrannie, en se présentant seul pour acheter les biens de Pisistrate, dont la république avoit ordonné la vente. Il remporta le premier prix de la course à cheval, & le second de la course à quadriges aux jeux olympiques. Egalement heureux aux jeux pythiens, il fut couronné vainqueur, & se signala encore plus par la magnificence avec laquelle il régala tous les Grecs qui étoient accourus à ce spectacle, que par l'honneur de la victoire. Il avoit trois filles, à chacune desquelles il donna une riche dot, &

Digitized by Google

le choix d'un époux entre les Athéniens. Il eut de plus un fils nommé Hipponicus, qui fut apparemment pere de ce Callias, que les Athéniens députerent à Artaxerxès. * Herodote, *l.* 6 & 7.

CALLIAS, auteur qui étoit de Syracuſe en Sicile, compoſa une hiſtoire des guerres de Sicile; & s'étant laiſſé corrompre par les préſens d'Agathocles, écrivit à ſon avantage. Ses ouvrages ſont ſouvent cités par les anciens. Ce poëte vivoit ſous la CXVI olympiade, vers l'an 316 avant J. C. * Joſephe; *liv.* 1 *contre* Appion. Athenée, *liv.* 12. Ælien. *hiſt. anim. lib.* 16, *cap.* 28. Denys d'Halicarnaſſe, *l.* 1 *de ant. rom.* Macrobe, *l.* 5 *ſaturnal. cap.* 19. Suidas. Voſſius, *l.* 1 *de hiſt. Græc. cap.* 11.

CALLIAS, architecte & ingénieur célébre, natif d'Aradus, iſle de Phénicie, s'acquit de la réputation à Rhodes par ſes nouvelles inventions. Il fit une machine, avec laquelle il enlevoit une helepole par-deſſus la muraille. L'helepole étoit une eſpece de tour roulante, dont on ſe ſervoit pour approcher d'une ville aſſiégée, afin de combattre les ennemis qui en défendoient les murs. * Vitruve, *l.* 10.

CALLICLAS, Athénien, qui épouſa *Elpinice* promiſe à Cimon, fils de Miltiade, à condition qu'il payeroit l'amende à laquelle Miltiade avoit été condamné. Voilà ce qu'on lit dans le *Supplément françois* de Baſle, où l'on cite Cornelius Nepos dans la vie de Cimon. Mais dans cette vie, on lit que Cimon avoit épouſé Elpinice, ſa propre ſœur. Calliclas qui aimoit cette dame, s'offrit, ajoute l'hiſtorien, de rendre la liberté à Cimon, alors priſonnier, en payant tout ce qu'il devoit (pour ſon pere) s'il vouloit la lui céder. Ce Calliclas étoit un citoyen qui avoit peu de naiſſance, mais qui s'étoit fort enrichi dans les mines dont il avoit eu l'adminiſtration. Cimon rejetta la propoſition; mais Elpinice le fit conſentir au deſir de Calliclas, afin que Cimon pût recouvrer ſa liberté.

CALLICLÈS, ancien peintre, qui excelloit, dit-on, à peindre en détrempe. On ajoute que les piéces qu'il faiſoit, n'avoient ordinairement que trois pouces de circonférence. Dans le *Supplément françois* de Baſle, on cite Jacques Campo Weyerman, *Vies des peintres*, en hollandois, tome I, page 93.

CALLICLÈS, célébre ſtatuaire, étoit de Mégare, & fils de Thiocoſme, qui avoit fait cette belle ſtatue de Jupiter, que l'on admiroit à Mégare. Calliclès fit celle de Diagoras, qui avoit remporté la palme au combat du ceſte, & cet ouvrage attiroit l'admiration de tous ceux qui le voyoient. Pauſanias en parle avec beaucoup d'eſtime dans ſa *deſcription de la Gréce, liv.* 6 au commencement de la *ſeconde part. chap.* 6.

CALLICRATE. C'étoit un Grec qui eut une grande autorité dans l'Achaïe ſa patrie, & qui la réduiſit ſous la puiſſance des Romains, après que Perſée, roi de Macédoine, eut été vaincu par eux l'an de Rome 580, dans la CLI olympiade, 174 ans avant J. C. Après que Perſée eut été défait, les Romains envoyerent dans le Péloponnèſe dix commiſſaires; ſelon Pauſanias, car Polybe & Tite-Live diſent qu'il n'en vint que deux, pour y régler toutes choſes conformément aux vues du ſénat. Dès qu'ils furent en Gréce, Callicrate leur fit la cour, & en engagea un à prendre ſéance dans le conſeil d'Achaïe. Il lui ſuggéra auſſi tout ce qu'il y devoit dire, entr'autres d'accuſer les généraux des Achéens d'avoir été d'intelligence avec Perſée, & de lui avoir fourni du ſecours contre les Romains. Xenias, un de ces généraux, s'éleva contre cette accuſation, & ne craignit pas de prendre le ſénat de Rome pour juge de ſon innocence. Le commiſſaire y conſentit. Xenias, ou Xenon, ſelon Pauſanias, & mille autres Achéens furent cités à Rome. Ils y allerent, & à peine y furent-ils arrivés qu'on les mit en priſon, & qu'ils furent diſtribués dans toutes les villes d'Etrurie. Les Achéens envoyerent envain députés ſur députés pour obtenir leur grace ou leur jugement. La plupart périrent de miſere; & au bout de dix-ſept ans il n'en reſtoit plus que trois cens à qui on rendit la liberté. Pendant ce temps-là Callicrate vit croître ſon pouvoir à un point qu'il décidoit de tout avec une pleine autorité. Mais ſon ambition & ſa tyrannie lui firent beaucoup d'ennemis. Il paſſoit pour le plus méchant homme qu'il y eût dans la Gréce. Enfin, s'étant chargé d'aller à Rome de la part des Achéens pour y pourſuivre la condamnation de vingt-quatre Spartiates, qui étoient ceux qui avoient le plus de part aux affaires de Sparte, & que Dieus de Megalopolis avoit accuſé de mettre le trouble & la diſſenſion dans Sparte, il tomba malade à Rhodes & y mourut. On ne peut pas dire, ajoute Pauſanias, ſi au cas qu'il fût allé juſqu'à Rome, il eût ſervi les Achéens, ou s'il n'eût point tramé quelque nouvelle intrigue contre eux. Il mourut autant mépriſé des Romains à qui il avoit vendu ſa patrie, que déteſté des Grecs qu'il avoit trahis d'une maniere ſi éloignée de toute probité. * Pauſanias, *déſcription de la Gréce, l.* 7.

CALLICRATE, *Callicrates*, hiſtorien Grec, étoit de Tyr, & vivoit ſur la fin du III ſiécle, vers l'an 280. Il compoſa la vie de l'empereur Aurelien. * Vopiſcus, dans *Aurelien.*

CALLICRATE, ſculpteur ingénieux, gravoit des vers d'Homere ſur un grain de millet. Il fit un chariot d'ivoire, qu'on pouvoit cacher ſous l'aile d'une mouche, & des fourmis auſſi d'ivoire, dont on pouvoit diſtinguer les membres. On ne ſait pas en quel temps il a vécu. Ce ſculpteur mettoit du poil ou des ſoyes noires auprès de ſes ouvrages, pour faire voir la blancheur & la beauté de l'ivoire, & la délicateſſe de l'ouvrage. * Pline, *l.* 7, *c.* 21; *& l.* 36, *c.* 5. Elien, *l.* 1, *c.* 17 *hiſt.* Plutarque, *tract.* 2 *in Stoic.* Varron, *de lingua latina, l.* 6, *apud Salm, in Solin. page* 46.

CALLICRATIDAS, général des Lacédémoniens, & ſucceſſeur de Lyſandre dans cet emploi, remporta de grands avantages ſur les ennemis de ſa patrie, qu'il avoit vaincus ſur mer. Il pilla la ville de Méthymne, & aſſiégea dans Mytilene, Conon, général des Athéniens. Ces derniers accoururent au ſecours, & donnerent un combat près des iſles nommées *Arginuſes*, où ils furent victorieux. Callicratidas fut noyé au commencement de l'année ſuivante, qui étoit la quatriéme de la XCIII olympiade, & la 405 avant J. C. * Xenophon, *l.* 1 *hiſt. Græc.*

CALLIDIUS ou CORNELIUS CALLIDIUS, de Goude, en Hollande, dont le véritable nom étoit LOOS ou LOOSEUS, vivoit ſur la fin du XVI ſiécle. Il fut docteur de Mayence, & chanoine de Goude. Depuis ce temps-là les guerres civiles l'ayant obligé de ſortir de ſon pays, il vint à Bruxelles, où il fut vicaire d'une paroiſſe, & où il mourut le 4 février 1595. Il compoſa un traité, *De vera ac falſa magia*, qui fut condamné, & qu'il fut lui-même contraint de déſavouer. Ses autres ouvrages furent mieux reçus. Les principaux ſont, *Illuſtrium utriuſque Germaniæ ſcriptorum catalogus. Defenſio urbis & orbis, &c.* * Valere André, *bibl. belg.*

CALLIERES (Jacques de) s'étoit attaché de bonne heure aux maiſons de Longueville & de Matignon, & s'étoit marié à *Magdeléne* Potier, demoiſelle d'une famille noble, mais pauvre, des environs de Coutances. Il fut enſuite gouverneur de Jacques Goyon, comte de Torigni, connu ſous le nom de *comte de Matignon*, & qui mourut le 14 de janvier 1725. Ce ſeigneur fit avoir à M. de Callieres le commandement pour le roi dans les ville & château de Cherbourg, qu'il avoit eu lui-même. Jacques de Callieres avoit ſervi dans les armées, & il prend le titre de maréchal de bataille des armées du roi, dans ſon *hiſtoire de Jacques de Goyon de Matignon, maréchal de France, avec des réflexions*, imprimée en 1661 *in-folio.* Il étoit dès-lors gouverneur de Cherbourg. On a encore de lui les ouvrages ſuivans: *La fortune des gens de qualité*, volume *in*-12. *Lettre héroique écrite à madame de Longueville ſur le retour de M. le Prince*, imprimée à Saint-Lo, en 1669. *La vie du courtiſan*

Digitized by Google

uſan prédeſtiné, ou *du duc de Joyeuſe*, *capucin*, in 8°, Paris 1662. Jacques de Callieres eut pluſieurs enfans. Nous parlons de l'aîné dans l'article ſuivant. Un autre de ſes fils, nommé le *chevalier de Callieres*, après avoir ſervi long-temps au Canada, fut gouverneur général de cette province, & mourut en 1698. * Piganiol de la Force, *nouvelle deſcription de Paris*.

CALLIERES (François de) fils du précédent, chevalier, ſeigneur de Rochelay & Gigny, fut baptiſé dans l'égliſe paroiſſiale de Torigni, en baſſe Normandie, le 14 mai 1645. Il fut attaché comme ſon pere, à la maiſon d'Orléans-Longueville, fut employé aux négociations qui furent faites pour faire élire le duc d'Orléans-Longueville, roi de Pologne. Cette négociation étoit ſur le point de réuſſir, lorſque ce jeune ſeigneur fut tué au paſſage du Rhin en 1672. Durant le cours de cette négociation, M de Callieres s'étoit lié avec le comte de Morſtein, grand tréſorier de Pologne, qui étant venu s'établir en France, fit accepter à M. de Callieres un appartement dans ſon hôtel à Paris. M. de Pile qui avoit été envoyé en Hollande pour y travailler ſecrétement avec les perſonnes qui ſouhaitoient la paix, ayant été découvert & fait priſonnier, M. de Callieres fut envoyé en 1693 pour le remplacer. Il négocia pendant près de cinq ans ſans être reconnu, & amena les différens intérêts qui agitoient l'Europe au point d'être terminés par un traité de paix. Le château de Riſwick fut le lieu où l'on tint les conférences : toutes les puiſſances qui étoient en guerre, y envoyerent leurs plénipotentiaires, & M. de Callieres y eut le titre de troiſiéme ambaſſadeur de la France : les deux autres furent M. de Harlay, comte de Céli, conſeiller d'état, & M. de Créci-Verjus. La paix étant faite, le roi donna à M. de Callieres une charge de ſecrétaire du cabinet, & lui fit des biens conſidérables. En 1688 il compoſa exprès ſon *panégyrique hiſtorique de Louis le Grand* dans la vue d'obtenir une place dans l'académie françoiſe, ce qui lui réuſſit. Il fut reçu dans cette académie en 1689, à la place de Philippe Quinaut mort en 1688. On trouve pluſieurs de ſes diſcours dans les recueils de cette académie. Il eſt mort le 5 mai 1717, ſelon ſon épitaphe, qu'on lit dans l'égliſe de S. Euſtache à Paris. Ses emplois & ſes réflexions particulieres lui ayant donné lieu d'approfondir pluſieurs parties intéreſſantes de la politique, il a fait part au public de ſes lumieres. C'eſt ce qui a produit les *traités de la maniere de négocier avec les ſouverains*, *de l'utilité des négociations*, *du choix des ambaſſadeurs*, *& des qualités néceſſaires pour réuſſir dans ces emplois*, volume *in*-12, imprimé à Paris en 1716, & la même année à Amſterdam, & réimprimé en 1750 à Paris, ſous le titre de Londres. Cette édition eſt augmentée, & en 2 vol *in*-12. Au commencement de 1717, il publia un traité, *de la ſcience du monde & des connoiſſances utiles à la conduite de la vie*, *in*-12 à Paris. Cet ouvrage eſt en forme de dialogue. Il eſt très-propre à former un parfaitement honnête homme, non-ſeulement ſelon le monde, mais même ſelon Dieu. On trouve à la fin quatre piéces en vers françois par M. de Callieres, dont les trois premieres contiennent les éloges de quelques poëtes François & de quelques dames illuſtres des derniers temps. M. de Callieres avoit du gout pour la poéſie françoiſe, & les quatre piéces dont nous venons de parler, ne ſont pas les ſeules qu'il ait données en ce genre. On a de lui une épitre au roi en vers françois, *in*-8°, & l'on trouve pluſieurs autres de ſes poéſies dans les ouvrages ſuivans, qui ſont de ſa compoſition ; ſavoir : *les mots à la mode ; l'hiſtoire poëtique, ou la guerre nouvellement déclarée entre les anciens & les modernes : des bons mots & des bons contes, de leur uſage, de la raillerie des anciens, de la raillerie & des railleurs de notre temps*, Paris 1692 ; un traité *du bon & du mauvais uſage de s'exprimer, & des façons de parler bourgeoiſes. Traité du bel eſprit où l'on examine les ſentimens qu'on en a dans le monde*, Paris 1695, *in*-12. Pluſieurs de ſes ouvrages ont été réimprimés en Hollande. * *Mémoires du temps.* Piganiol de la Force, *nouvelle deſcription de Paris*.

CALLIMAQUE, *Callimachus*, célébre architecte, ſurnommé Κακὸς τέχνος (c'eſt-à-dire qui ne trouve jamais ſes ouvrages aſſez parfaits) étoit de Corinthe, & floriſſoit peu de temps après la LX olympiade, dont la premiere année tombe ſur l'an 540 avant J. C. Il tailloit le marbre avec une délicateſſe admirable. Ce fut lui qui inventa le chapiteau corinthien, orné de feuilles d'acanthe, par une rencontre qui mérite d'être ſue. Une jeune fille de Corinthe étant morte, ſa nourrice poſa ſur ſon tombeau dans un panier quelques petits vaſes, que cette fille avoit aimés pendant ſa vie ; & afin que le temps ne les gâtât pas ſi-tôt, elle couvrit le panier d'une grande tuile. Il arriva par hazard que ce panier fut poſé ſur la racine d'une plante d'acanthe, d'où il ſortit au printemps des feuilles & des tiges qui s'éleverent le long des côtés du panier ; & rencontrant les bords de la tuile, furent contraints de ſe recourber en leur extrémité, & de faire le contournement des volutes : Callimaque vit ce panier environné de ces feuilles, & cette forme nouvelle lui ayant plu, il en imita la maniere, dans le chapiteau des colonnes qu'il fit depuis à Corinthe, établiſſant ſur ce modele les proportions & les meſures du chapiteau corinthien. Il réuſſiſſoit auſſi fort bien dans la peinture, & ſur-tout dans la ſculpture, dont il faiſoit ſa principale occupation. On remarque encore qu'il fit pour le temple de Minerve à Athènes une lampe d'or, dont la méche étant de cette eſpece de lin qu'on tire de la pierre d'*Amyanthe*, éclairoit nuit & jour pendant un an entier, ſans qu'il fût beſoin de renouveller l'huile de la lampe. * Vitruve, *l.* 4, *c.* 1. Pline, *l.* 34. Pauſanias, *in attic.* Felibien, *vie des architectes*.

CALLIMAQUE, *Callimachus*, capitaine Athénien, fut élu général des armées d'Athènes, dans le conſeil de guerre que les Athéniens tinrent avant la bataille de Marathon, qui ſe donna la troiſiéme année de la LXXII olympiade, 490 ans avant J. C. Il fut de l'avis de Miltiade, qui conſeilloit de livrer le combat aux Perſes ; & après la bataille, on dit qu'il fut trouvé tout percé de fléches, & néanmoins debout. * Suidas, *lexicon*.

CALLIMAQUE, *Callimachus*, fameux poëte Grec, étoit de Cyréne, ville d'Afrique, fils de Battus, & diſciple d'Hermocrate le grammairien. Il vivoit ſous le regne de Ptolémée Philadelphe, & ſous celui de Ptolémée Evergete, ſous la CXXV olympiade, vers l'an 280 avant J. C. Il fut un des plus célébres poëtes de ſon ſiécle, & peut-être ſeroit-il difficile de trouver aucun auteur qui ait fait un plus grand nombre de poëmes que Callimaque ; mais il n'aimoit pas les longs ouvrages ; auſſi n'en fit-il que deux aſſez étendus, l'un intitulé *Hecale*, & l'autre Αἰτία ; lorſqu'on lui demandoit pourquoi il aimoit tant les petits ouvrages, il répondoit qu'un grand livre étoit toujours un grand mal, μέγα βιβλίον μέγα τῆς κακότ. On trouve encore la même penſée à la fin de ſes hymnes, mais elle y eſt expliquée d'une maniere différente ; il dit qu'à la vérité l'Euphrate eſt un grand fleuve, mais que pour lui il aime mieux ces petites fontaines claires & paiſibles, dont toutes les gouttes ſont plus précieuſes que toute la fange & tout le limon des grandes rivieres. Cette raiſon ne ſatisfaiſoit pas la plupart des critiques de ſon temps, qui prétendoient avec aſſez peu de raiſon, que les faiſeurs de vers ne devoient non plus ſécher que la mer, & que l'abondance étoit la plus belle qualité d'un écrivain. Callimaque enſeigna la grammaire en Egypte avec beaucoup de réputation, & forma entr'autres diſciples le poëte Apollonius, qui dans la ſuite reconnut mal les obligations qu'il avoit à ſon maître. Callimaque fit contre lui un poëme très-piquant, où il le déſignoit ſous le nom d'Ibis, & où il faiſoit contre lui toutes les imprécations qu'Ovide a depuis traduites en latin dans l'ouvrage intitulé, *in Ibim*. Il ne nous eſt rien reſté de Calli-

maque, ſinon quelques épigrammes & quelques hymnes. Son ſtyle eſt net & fort. Catulle a traduit en vers latins ſon petit poëme *de Coma Berenices.* Madame Dacier qui a publié ſes épigrammes & ſes hymnes, avec des remarques, aſſure que parmi tout ce qui nous reſte de l'ancienne Gréce, il ne s'eſt rien trouvé de plus élégant, ni rien de plus poli; c'étoit auſſi le ſentiment de M. le Févre ſon pere, qui trouvoit que la maniere de compoſer que Callimaque avoit embraſſée, étoit nette & forte; que Catulle & Properce l'avoient imité fort ſouvent, & qu'ils n'avoient fait même que le traduire. Callimaque paſſoit pour le prince des poëtes élégiaques parmi les Grecs, au jugement de Quintilien & de quelques modernes, comme de Philippe Beroald ſur Properce, & de Jean-Gerard Voſſius dans ſon inſtitution poétique: mais outre cela il étoit encore excellent critique, & l'on ne ſauroit aſſez regreter la perte des ouvrages qu'il avoit compoſés en cette qualité. Il étoit auſſi fort bon grammairien. Joſeph Scaliger l'accuſe néanmoins d'avoir choiſi les mots les plus obſcurs, les plus anciens & les plus impropres pour faire ſes vers. C'eſt ſans preuves & ſans autorités que pluſieurs modernes ont avancé que ce Callimaque avoit été bibliothécaire du roi Ptolémée dans Alexandrie, & qu'il avoit compoſé pour ſa part huit cens ouvrages. * Madame Dacier, *Præf. in Callimac.* Voſſius, *de poët. Græc. c.* 8. Jonſius, *l.* 2, *c.* 5. Joſeph Scaliger, *in poſteriorib. Scalig. pag.* 187. Tanegui le Févre, *vie des poëtes Grecs.* Baillet, *jugement des ſav. ſur les poëtes Grecs, tom. V, pag.* 251, *& tom. I, part.* 2, *chap.* 10. Joann. Jonſius Holſatus, *de ſcriptoribus hiſtoriæ philoſophicæ.* Suidas, *lexicon.*

CALLIMAQUE, dit *le jeune*, *Callimacus*, poëte héroïque, fils d'une ſœur du précédent, ſelon Suidas: il vivoit un peu après ce premier ſous la CXXXII olympiade, vers l'an 252 avant J. C. On en met un autre de Colophon, auſſi poëte, allégué par Tatien, *orat. ad Gent.* & par Euſebe, *l.* 10. *Præpar. Evang.*

CALLIMAQUE, *Callimacus*, médecin Grec, fit un traité des couronnes dont on ſe ſervoit dans les feſtins, pour montrer les mauvais effets de l'odeur des fleurs dont elles étoient compoſées, qui bleſſoient ſouvent le cerveau, & cauſoient de grandes maladies. * Pline, *hiſt. l.* 12, *c.* 111.

CALLIMAQUE, *Callimacus*, poëte, natif d'une ville d'Ombrie, appellée Mévanie, aujourd'hui Bevagna, dans le duché de Spolete en Italie. On ne ſait pas en quel temps il vivoit, mais ſeulement que Mévanie étoit la patrie de Properce, lequel parle de Callimaque, *au liv.* 4 *eleg.*

Umbria Romani patria Callimachi.

Il y a une grande apparence que Properce entend parler de lui-même dans ces vers, & qu'il ſe nomme *Callimaque Romain*, parcequ'il excelloit dans la même eſpéce de poëſie que Callimaque de Cyrene. Ainſi c'eſt en vain que l'on cherche un poëte Grec en Ombrie.

CALLIMAQUE, ou CALLIMACHUS EXPERIENS, (Philippe) ſavant hiſtorien, étoit natif de San-Geminiano, bourg de Toſcane. Il floriſſoit dans le XV ſiécle, & fut du nombre de ces ſavans Italiens, qui formerent une académie, & ſe donnerent un nouveau nom. Il changea celui de Geminianus en celui de Callimachus. Le pape Paul II ſe perſuada qu'il y avoit là-deſſous quelque grand myſtere; il regarda cette troupe de ſavans comme une troupe de conjurés, & les traita très-rudement: Callimaque abandonna l'Italie, & ſe retira en Pologne, où le roi Caſimir le choiſit pour être précepteur de ſes enfans. Il a compoſé pluſieurs ouvrages d'hiſtoire, celle d'Attila, trois livres des actions de Ladiſlas V, roi de Pologne & de Hongrie, tué à la bataille de Varnes, un livre de ce que les Vénitiens firent pour exciter les Perſes & le Tartares contre les Turcs, & quelques autres livres cités par Trithéme, ſous l'an 1490, par Sponde & par quelques autres. Callimachus Experiens mourut en Pologne l'an 1496. * Volaterran, *l.* 7. Cromer, *l.* 30. Michou, *l.* 4, *c.* 78. Paul Jove, *in elog. doct. c.* 41. Voſſius, *de hiſt. Lat. l.* 3, *c.* 8.

☞ Les trois livres, *de rebus ab Uladiſlao Polonorum atque Hungarorum rege geſtis*, ont été imprimés à Cracovie, en 1582, par les ſoins de Jean-Michel Brutus, avec une vie intéreſſante de Callimaque. Ils ont été réimprimés avec la préface & la vie de Callimaque compoſées par Brutus dans les recueils des écrivains de Hongrie.

CALLIMAQUE (Dominique) natif de Sienne, vivoit à Rome, ſous le pontificat de Paul II. Après avoir rempli divers poſtes en différens endroits, & principalement à Rome, il retourna à Sienne, où il fut prépoſé avec pluſieurs autres au gouvernement de cette ville. Mais ſa ſincérité & les remontrances qu'il fit à quelques-uns de ceux qui gouvernoient, de ce qu'ils ſongeoient plus à leurs intérêts perſonnels, qu'à ceux du peuple, lui occaſionnerent pluſieurs chagrins, & furent même cauſe de ſa dépoſition. Il aimoit les antiquités, & il en avoit fait une étude aſſez aſſidue.

CALLIMAQUE (Monteverde) né à Mazzara en Sicile, floriſſoit en 1477. Il fut très-lié avec Calderino, que ſon érudition faiſoit alors conſidérer à Rome. Il a fait pluſieurs ouvrages, comme: *De laudibus Siciliæ; Epiſtolæ familiares*, & quelques autres.

CALLIMAQUE. (Angelo) On croit qu'il étoit de Meſſine. Il s'appliqua à la poéſie latine, & compoſa en cette langue un poëme à la louange du cardinal Pierre Iſuaglia, archevêque de Reggio en Calabre: ce qui l'a engagé à l'intituler *Rhegina.* On a auſſi de lui une lettre écrite à ce cardinal, qu'il mit à la tête des œuvres aſtronomiques de Gabriel Pirovano, dont il lui fit préſent, & qui a été imprimée dans le ſecond tome du journal de Veniſe, *page* 380.

CALLINIQUE, *Callinicus*, après avoir eu ſoin des vaſes ſacrés de l'égliſe de Conſtantinople, fut élu patriarche en 693, après la mort de Paul III. Il étoit grand ennemi de l'égliſe romaine, & grand amateur des nouveautés: ce qui porta Juſtinien *le jeune*, qui prit Conſtantinople en 705, à lui faire crever les yeux, & à l'envoyer en cet état à Rome. * Baronius, *A. C.* 691, 703, *c.* 1. Theophanes. Cedrenus.

CALLINIQUE, *Callinicus*, dit SUTORIUS, fils de Caïus ſophiſte de Syrie, ou de l'Arabie Petrée, ſelon les autres, vivoit dans le ſecond ſiécle: il enſeigna à Athènes ſous l'empire d'Antonin *le Débonnaire*, qui regna vingt-deux ans & demi, juſqu'à la 161ᵉ année de J. C. Callinique compoſa un ouvrage *de la dédicace*, dédié à Galien; un *de la mauvaiſe imitation de l'art oratoire*, dédié à Lupus, que quelques-uns croient être ou Rutilius Lupus, rhétoricien, ou ſon fils; un en dix livres des hiſtoires d'Alexandrie, cité par S. Jerôme; un des ſectes des philoſophes, &c. * S. Jerôme, *Præf. in Dan.* Suidas. Voſſius, *hiſt. Græc. lib.* 2, *cap.* 13.

CALLINIQUE, *Callinicus*, natif d'Héliopolis en Syrie, inventa l'an 670, cette ſorte de feu qu'on nomme ordinairement *le feu grec*, ou *grégeois*, que l'empereur Conſtantin Pogonat, ou le Barbu, employa avec tant de ſuccès pour bruler les navires des Sarafins. On peut conſulter Valturius, qui enſeigne comment on prépare la matiere de ce feu. * Zonaras, *in Conſt. Pogon.* Valturius, *lib.* 11, *de re militari*, *cap.* 9. Jean-Baptiſte Porta, *l.* 12 *de la mag. nat.* Jules Ceſar Scaliger, *exercit. c.* 3, *diſt.* 3. Cardan, *de ſubt. l.* 2. Salmuth, *in not. ad Panc. P. II rer. memor. tit.* 19.

CALLINIQUE, *cherchez* SELEUCUS II.

CALLINUS, poëte Grec, qui faiſoit des élégies. On ne ſait pas en quel temps il a vécu; mais il eſt cité par Athenée, *liv.* 12, par Clément Alexandrin, *au l.* 1 *des ſtrom.* & par Strabon, *au liv.* 13.

CALLIOPE, muſe qui préſide à l'éloquence & à la poéſie héroïque; c'eſt pour cela que les anciens l'invoquoient, lorſqu'ils décrivoient les belles actions des

Digitized by Google

héros. Ils la repréſentoient fort jeune, couronnée de pluſieurs guirlandes de laurier, & en ſa main droite une trompette & trois livres, ſavoir l'Iliade, l'Odiſſée & l'Enéide. * Cartari, *de imagin. deorum.* Iconolog. *de Ripa.*

CALLIPATIRA, épouſe de Callianax, étoit fille du célébre Diagoras, ſœur d'Acuſilas, de Damagete, & de Dorieus, & mere d'Euclès & de Piſidore, qui furent tous couronnés vainqueurs à diverſes fois dans les jeux olympiques. Les Eléens avoient une loi qui ordonnoit que les femmes qui oſeroient paſſer le fleuve Alphée pendant la célébration de ces jeux, ſeroient précipitées du haut de la montagne appellée Typée. Callipatira, réſolue de conduire elle-même ſon fils Piſidore dans la lice, s'embaraſſa peu de cet obſtacle; mais de peur d'être découverte, elle ſe déguiſa ſous l'habit d'un maître d'exercices. Lorſqu'elle vit ſon fils vainqueur, tranſportée de joie, elle franchit la barriere qui ſéparoit les maîtres des combattans; & laiſſant tomber par hazard l'habit qui la déguiſoit, fit connoître ſon ſexe. Elle eût été punie de mort, mais on lui fit grace en faveur de ſon pere, de ſes freres & de ſes fils; & on ſe contenta de faire une loi, qui ordonnoit aux maîtres d'exercices, de paroître nuds dans les jeux auſſi-bien que les athlétes. Cette femme vivoit vers la LXXXVIII olympiade, environ 428 ans avant J. C. * Pauſanias, *in Eliac, l.* 6. Cæl. Rhodigin. *l.* 14, *c.* 14.

CALLIPE, *Callipus*, mathématicien de Cyzique, étoit en grande eſtime dans la Gréce: reconnoiſſant qu'il ne pouvoit ajuſter avec aſſez d'exactitude les années ſolaires avec les lunaires, & trouvant du défaut en l'ordre de Meton, il inventa une période qui contenoit quatre cycles métoniques, chacun de 19 ans, & en tout de 76 années, ou 19 olympiades: il la commença ſur la fin du mois de juin, & la 3e année de la CXII olympiade, qui étoit la 419e de Nabonaſſar, 4384 de la période julienne, 424 de Rome, 3705 du monde, 330 avant J. C. Ariſtophon étant Archonte d'Athènes, & la même année que Darius fut tué par Beſſus. * Ptolémée, *l.* 3, *p.* 63. *Gr. ed.* Petau, *l.* 2, *c.* 16, *& l.* 10, *doctr. temp.* Voſſius, *de matth. c.* 33. Scaliger, *in not. ad Euſeb.* Riccioli, *chron. réform.*

CALLIPE, hiſtorien de Corinthe, compoſa un traité des Orchoméniens, ſelon Pauſanias dans le livre 9. On ignore le temps auquel il vivoit. Il y a auſſi eu un capitaine Athénien, & un philoſophe de ce nom. * Diogène Laërce, *en la vie de Zenon, au liv.* 7.

CALLIPE tyran de Sicile, eſt celui qui aſſaſſina Dion, qui avoit rendu la liberté à la Sicile, & qui s'en fit le tyran. Ce fut l'an 400 de Rome, & 354 avant J. C. Mais le ciel permit qu'il fut tué du même couteau qu'il avoit employé pour ravir la vie à ce grand homme. * Plutarque, *in Dion.* & au *traité de la mauvaiſe honte.*

CALLIPIDAS hiſtorien Grec: on ne ſait pas en quel temps il a vécu: il a écrit un traité des Scythes, que Strabon met au rang des hiſtoires fabuleuſes d'Hellanicus, d'Hérodote, & de quelques autres, *au liv.* 12.

CALLIRHOÉ, fontaine de Judée, au-delà du Jourdain: ſes eaux chaudes tomboient dans le lac Aſphaltite, & n'étoient pas ſeulement médicinales, mais encore très-agréables à boire. Joſephe qui parle de cette fontaine, remarque qu'Herode *le Grand* étant tombé dans une maladie dangereuſe, y vint pour prendre de ces eaux, qui ne lui ſervirent de rien. * *Antiquités judaïques, l.* 17, *c.* 8.

CALLIRHOÉ, fontaine dans le pays d'Attique, dont les poëtes ont ſouvent fait mention: elle tira ſon nom de Callirhoé qui ſuit.

CALLIRHOÉ étoit une jeune fille de Calydon, dont Coreſus, l'un des prêtres de Bacchus, devint éperdument amoureux. Rebuté des rigueurs de ſa maîtreſſe, il eut recours à Bacchus, qui pour le venger, frapa les Calydoniens d'une yvreſſe qui approchoit de la fureur. Le dieu conſulté ſur le remede qu'on pouvoit oppoſer à ce mal, répondit qu'il ne ceſſeroit point, à moins qu'on n'immolât par la main de Coreſus, ou la cruelle Callirhoé, ou quelqu'autre perſonne qui voulût ſe dévouer pour elle. Pour ſatisfaire à l'oracle, on conduiſit à l'autel l'inſenſible Callirhoé ornée comme une victime. Mais Coreſus, qui préſidoit à cette ſanglante cérémonie, tourna le couteau ſacré contre ſoi-même, & ſe ſacrifia pour cette ingrate: alors Callirhoé touchée, mais trop tard, d'amour, de regret & de pitié, ſe tua pour appaiſer les manes de ſon amant, près d'une fontaine à laquelle elle laiſſa ſon nom. * Strabon, Thucydide, *liv.* 2. Pauſanias, *in achaïc.*

CALLIRHOÉ, fille de Scamandre, épouſa Tros, troiſiéme roi de Dardanie, qui prit ſon nom de Troye, & eut trois fils; Ilus qui laiſſa ſon nom à la même ville appellée quelquefois Ilion; Ganimede enlevé par Jupiter, ou ſelon d'autres par Tantale roi de Méonie ou Paphlagonie; & Aſſaraque, pere de Capys, & grand pere d'Anchiſe. * Homere. Virgile. Euſébe *en ſa chronique.*

CALLIRHOÉ, fille de Lycus, tyran de Lybie, délivra ſon mari Diomède des embuches que ſon pere lui avoit dreſſées: dans la ſuite déſolée de ſe voir abandonnée de cet ingrat, elle ſe pendit de déſeſpoir.

CALLIRHOÉ, fille du fleuve Achéloüs, épouſa Alcméon, qui avoit tué ſa mere Eriphyle: ce prince étoit déja mari d'une autre femme, à laquelle il avoit donné le fameux collier d'or d'Hermione, dont on avoit fait préſent à Eriphyle, afin qu'elle perſuadât à ſon mari Amphiaraüs de s'engager à l'expédition de Thèbes. Callirhoé ayant ouï parler de ce colier, le demanda à Alcméon, & refuſa de lui laiſſer conſommer le mariage, juſqu'à ce qu'il lui eût accordé ce qu'elle exigeoit de lui. Alcméon alla trouver Phégéus, pere de ſon autre femme, & lui fit accroire qu'il avoit ſu de l'oracle, qu'il ne guériroit jamais de ſa fureur, s'il ne faiſoit une offrande de ce collier au temple de Delphes. Phégéus le lui livra; mais ayant appris qu'on le deſtinoit à Callirhoé, il donna ordre à ſes deux fils d'aſſaſſiner Alcméon, ce qu'ils firent. Callirhoé très-ſenſible à cette mort, deſiroit ardemment qu'elle fût vengée. Les poëtes diſent qu'elle pria Jupiter de faire en ſorte que les fils qu'elle avoit eus d'Alcméon, qui étoient encore enfans, deviniſſent en un moment hommes, afin qu'ils vengeaſſent la mort de leur pere. Jupiter lui accorda ſa demande, & auſſitôt Amphoterus & Acarnan ſes deux fils, partirent pour cette vengeance: ils trouverent ſur leur route les aſſaſſins d'Alcméon, qui alloient offrir à Delphes le collier & la robe d'Eriphyle: ils les tuerent; & enſuite allerent à Pſophis, où ils maſſacrerent Phégéus & ſon épouſe. En ſe retirant, ils furent pourſuivis juſqu'à Tégée. Après avoir rendu compte à Callirhoé de ce qu'ils avoient exécuté, ils partirent pour Delphes, & y conſacrerent le colier & la robe d'Eriphyle; ce fut Archéloüs qui leur ordonna de le faire. Ils allerent de-là dans l'Epire, & y fonderent une colonie que l'on appelle *Acarnanie.* Quant aux deux enfans qu'Eriphyle témoigne qu'Alcméon eut de la prophéteſſe Manto, il les donna à élever à Créon roi de Corinthe; l'un d'eux étoit appellé Amphilocus; l'autre étoit une fille qui ſe nommoit Tiſiphone, & qui étoit parfaitement belle. La femme de Créon appréhendant que ſon mari n'épouſât cette belle fille, & voulant l'en empêcher, la fit vendre: ce fut Alcméon qui l'acheta ſans la connoître. Apollodore ne dit point comment Tiſiphone fut reconnue. * Apollodore, *l.* 3. Ovid. *de arte amandi, lib.* 3. Bayle, *dictionnaire critique.*

CALLISTE, poëte, Grec de nation, qui vivoit dans le IV ſiécle du temps de Conſtance & de Julien l'Apoſtat. Nicephore parle de lui: il dit que ce poëte ſuivoit toujours l'empereur Julien, & qu'il compoſa en vers héroïques l'hiſtoire de ſes expéditions. * Nicephore, *l.* 10, *hiſt. c.* 34. Socrate, *l.* 3, *c.* 18.

CALLISTE (S.) ou CALIXTE I de ce nom,

Digitized by Google

pape, que quelques-uns ſont Romain, & fils de Domice, fut mis ſur la chaire de S. Pierre après la mort de S. Zephyrin, l'an 219. La clémence que l'empereur Alexandre Severe fils de Mammé, fit paroître pour les chrétiens, & la ſentence qu'il prononça en leur faveur, lorſqu'il leur fit rendre une place que les taverniers de Rome avoient uſurpée, lui donna la penſée de bâtir une égliſe au même lieu : ce qu'il exécuta en l'honneur de l'enfantement de la ſainte Vierge, dans un temps où l'on croyoit par tradition qu'en ce même lieu une grande abondance d'huile étoit ſortie de la terre, pour annoncer aux hommes l'avénement de Jeſus-Chriſt, qui eſt l'oint du Seigneur. Cette égliſe s'appelle aujourd'hui Notre-Dame au-delà du Tibre. Ce fut apparemment vers le même temps qu'il fit faire ſur le chemin d'Appius un cimetiere qui porte ſon nom, & qui eſt ſi connu dans l'hiſtoire : d'autres croient qu'il le fit ſeulement rebâtir. Les miniſtres de l'empereur, qui n'avoient pas pour les chrétiens les mêmes ſentimens que ce prince, exercerent contre l'égliſe une perſécution ſecrete, durant laquelle le ſaint pontife fut arrêté, & martyriſé le 14 octobre l'an 224, ou plutôt 223, après avoir tenu le ſiége cinq années un mois & douze jours. Ceux qui prétendent qu'il avoit été enfermé dans une priſon, ne ſongent pas que cela eſt contraire à la grande liberté que les chrétiens avoient ſous l'empereur Severe ; & en effet la maniere dont on s'en défit, convient mieux à quelque tumulte extraordinaire, qu'à un jugement régulier. Ses actes portent qu'il fut précipité dans un puits ; ce qui fait croire que cette exécution fut faite dans quelque émotion populaire. Saint URBAIN I lui ſuccéda. * Baronius, *in annal. & martyr.* Anaſtaſe. Platina. Ciaconius. Du Chêne. Papyre Maſſon, &c. *in vit. Pontif.* Thomas Valdenſis. Tillemont.

Optat & S. Auguſtin l'appellent Callixte. L'opinion de ceux qui aſſurent qu'il étoit Romain, & fils de Domice, n'eſt appuyée ſur aucun témoignage ancien, & l'on ne ſait certainement aucune circonſtance de ſa vie ni de ſa mort : il n'y a point de preuve qu'il ait bâti une égliſe dans le lieu que l'empereur Alexandre avoit accordé aux chrétiens. Ce que l'on dit du cimetiere que l'on prétend qu'il fit faire dans la Voie Appie, paroît mieux fondé, parceque la plupart des martyrologes en font mention, & qu'il a été depuis célébre. Mais ce que quelques-uns diſent, qu'on y avoit enterré cent ſoixante & quatorze mille martyrs, & quarante-ſix papes, n'a aucune apparence, & il eſt aſſez vraiſemblable que ce cimetiere étoit public, & commun aux chrétiens & aux païens. Ce qu'on dit de la perſécution contre les chrétiens, ſous l'empire d'Alexandre, eſt contraire à tout ce que les anciens nous apprennent de la diſpoſition de cet empereur envers les chrétiens, & les actes de pluſieurs martyrs qu'on prétend avoir ſouffert pendant ce régne, ſont viſiblement ſuppoſés. Le martyre de S. Calliſte n'eſt pas plus aſſuré, puiſque ni Euſebe, ni les autres auteurs anciens n'en parlent point : les actes de ſon martyre ſont inſoutenables ; & dans l'ancien calendrier donné par Bucherius, il n'eſt point qualifié du nom de martyr, non plus que dans celui du P. Fronteau, ni dans le ſacramentaire de S. Gregoire. Pour le temps de ſon pontificat, il a commencé à la fin de l'an 219, & il a duré cinq ans ſelon Euſebe, cinq ans dix mois, ſelon le premier catalogue des papes du pere Mabillon, cinq ans deux mois & dix jours ſelon le ſecond, & ſelon celui de Bucherius ; ce qui fait voir qu'il eſt mort l'an 224, & le 14 octobre, ſuivant l'ancien calendrier donné par Bucherius, & ſuivi dans les martyrologes. Il eſt marqué dans le calendrier de Bucherius, que ce pape étoit enterré ou honoré *in Via Aurelia*, ou dans le chemin d'Aurele, à trois milles de Rome. On prétend que ſon corps a été tranſporté en France ſous le pontificat de Léon IV, l'an 854, à la priere du comte Everard, & mis dans un monaſtere que ce comte avoit bâti proche de Tournai, que l'on appelle à préſent Ciſoin ou Chijoingh. On croit qu'il a été depuis tranſporté à Reims. Mais tout cela n'eſt fondé que ſur des monumens fort incertains. * Tillemont, *mémoires pour ſervir à l'hiſtoire eccléſiaſtique, tom. III.* Baillet, *vies des ſaints, 14 ſept.* Du Pin, *biblioth. des auteurs eccléſiaſtiques, trois premiers ſiécles.*

CALLISTE II étoit François de nation, & archevêque de Vienne en Dauphiné : ſon nom étoit *Gui* de Bourgogne, & il étoit cinquiéme fils de *Guillaume II*, frere de *Rainaud* & d'*Etienne*, comtes de Bourgogne. Il étoit oncle d'*Adelaïde* reine de France, femme du roi Louis VI, dit *le Gros*, fille de Humbert II, comte de Maurienne, & de *Giſéle* de Bourgogne, ſœur de *Gui*. Il fut mis ſur le ſiége de l'égliſe de Vienne en 1083, & gouverna cette égliſe juſqu'à l'an 1119, qu'il fut élu pape le premier jour de février, dans l'abbaye de Cluni, en la place de Gelaſe II, qui y étoit mort. Cette élection fut faite par les cardinaux du parti de Gelaſe II qui étoient en France ; le ſiége de Rome étoit alors occupé par Maurice Bourdin, que l'empereur Henri avoit fait élire pape en 1118, après la mort de Paſchal II, & qui avoit pris le nom de Gregoire. Gelaſe avoit été élu quarante-deux jours auparavant ; mais l'arrivée de Henri à Rome l'avoit obligé de ſe retirer en France. Calliſte n'oſa pas aller à Rome auſſitôt après ſon élection, & tint au mois d'octobre 1119, un concile à Reims, dans lequel il excommunia l'empereur Henri, avec Bourdin & ſes fauteurs : il paſſa enſuite en Italie avec une armée. Henri fut obligé de ſe retirer ; Bourdin ſe ſauva à Sutri. Calliſte l'y ſuivit, & ayant formé le ſiége de la place, les habitans lui livrerent l'antipape qu'il fit enfermer. *Voyez ce qui concerne cet antipape, à ſon article particulier*, & *cherchez* BOURDIN (Maurice.) Calliſte fit néanmoins ſa paix avec Henri, & compoſa un traité touchant les inveſtitures, qui fut approuvé dans le concile de Latran en 1123. Il mourut le 13 décembre de l'an 1124, après cinq ans dix mois & neuf jours de ſiége. On a de lui 35 lettres, & on lui attribue quatre ſermons ſur l'apôtre S. Jacques, qui ſont des piéces ſuppoſées & indignes de ce pape. Louis *le Gros* lui écrivit une lettre pour le congratuler de la priſe de Bourdin. Ce pape étant encore archevêque de Vienne, fonda l'abbaye de Bonnevaux en Dauphiné, & fit de grands biens aux égliſes de ſon diocèſe. HONORÉ II lui ſuccéda. * Saint Antonin, *hiſt.* Trithéme, *de ſcript. eccleſ.* Vincent de Beauvais, *l.* 26. *Spec. c.* 30 *& ſeq.* Baronius. Ciaconius. Papyre Maſſon. Du Chêne, *de vit. pontif.* Louis Jacob, *bibl. pontif.* Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* Chorier, *hiſtoire du Dauphiné.* M. Baluſe, tom. III *de ſes miſcellanea.* Conſultez le tome X de l'*hiſtoire littéraire de la France*, par des Bénédictins de S. Maur.

CALLISTE III, pape, nommé auparavant *Alfonſe* de Borgia, étoit Eſpagnol, natif de Xativa, dans le diocèſe de Valence. Il étudia à Lerida ; & s'étant avancé dans la juriſprudence civile & canonique, il enſeigna enſuite, & eut un canonicat en cette ville. Alfonſe V roi d'Aragon le choiſit pour ſon ſecrétaire. Il employa ſes ſoins & ſa prudence pour éteindre le ſchiſme en Aragon, & le pape Martin V lui témoigna ſa reconnoiſſance, en lui donnant l'évêché de Majorque : il ne l'accepta pourtant pas, ou du moins il n'en prit point poſſeſſion, mais il eut depuis celui de Valence. Le roi Alfonſe l'employa en diverſes négociations, & le pape Eugène IV le fit cardinal en 1444. Cette dignité ne ſervit qu'à faire paroître davantage ſon mérité. Il fut élu pape le 8 avril de l'an 1455. On dit qu'il étoit alors âgé de plus de 76 ans. S. Vincent Ferrier lui avoit prédit qu'il ſeroit pape, long-temps auparavant qu'il le fût, & dans cette aſſurance il fit vœu de faire la guerre au Turc : en effet il excita toute l'Europe à prendre les armes ; mais ſes bons deſſeins n'eurent pas une iſſue auſſi avantageuſe qu'il le ſouhaitoit. Il canoniſa le ſaint qui lui avoit prédit ſon élévation à la papauté. On remarque qu'étant évêque & cardinal, il ne poſſeda jamais qu'un bénéfice en commande ;

Digitized by Google

Calcium, in chemistry, the name of a metallic substance, which, combined with oxygen, forms lime. It is obtained by decomposing the chloride of calcium by means of galvanism. It is of a yellowish white colour, and has a lustre like that of gold. It is harder than lead, but softer than silver. It is malleable, and may be drawn into wire. Its specific gravity is 1.58. It is not affected by dry air, but when exposed to moist air it soon loses its lustre, and is converted into lime. It takes fire when heated to a little above the boiling point of water, and burns with a bright white flame. It is not affected by water, but when thrown into it, it decomposes it, and forms lime. It is soluble in the acids, and forms with them salts which are called calcareous salts. It is found in nature in the form of carbonate of lime, sulphate of lime, fluate of lime, phosphate of lime, and many other compounds.

Calcium, chloride of, is a salt formed by the combination of chlorine with calcium. It is obtained by decomposing the chloride of calcium by means of galvanism. It is a white crystalline substance, of a bitter taste, and is very soluble in water. It is used in medicine as a tonic and antispasmodic.

Calcium, fluate of, is a salt formed by the combination of fluoric acid with calcium. It is found in nature in the form of fluor spar, which is a beautiful mineral, of various colours, and is used in the manufacture of glass.

Calcium, phosphate of, is a salt formed by the combination of phosphoric acid with calcium. It is found in nature in the form of apatite, and in the bones of animals.

Calcium, sulphate of, is a salt formed by the combination of sulphuric acid with calcium. It is found in nature in the form of gypsum, and is used in the manufacture of plaster of Paris.

Calcium, sulphuret of, is a compound of sulphur and calcium. It is obtained by heating sulphate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstate of, is a salt formed by the combination of tungstic acid with calcium. It is found in nature in the form of scheelite, and is used in the manufacture of tungsten.

Calcium, tungsten of, is a compound of tungsten and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic acid of, is a compound of tungstic acid and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic oxide of, is a compound of tungstic oxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic sulphide of, is a compound of tungstic sulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic sulphuret of, is a compound of tungstic sulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic trioxide of, is a compound of tungstic trioxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic trisulphide of, is a compound of tungstic trisulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic trisulphuret of, is a compound of tungstic trisulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetroxide of, is a compound of tungstic tetroxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetrasulphide of, is a compound of tungstic tetrasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetrasulphuret of, is a compound of tungstic tetrasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentoxide of, is a compound of tungstic pentoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentasulphide of, is a compound of tungstic pentasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentasulphuret of, is a compound of tungstic pentasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexoxide of, is a compound of tungstic hexoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexasulphide of, is a compound of tungstic hexasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexasulphuret of, is a compound of tungstic hexasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic heptoxide of, is a compound of tungstic heptoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic heptasulphide of, is a compound of tungstic heptasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic heptasulphuret of, is a compound of tungstic heptasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic octoxide of, is a compound of tungstic octoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic octasulphide of, is a compound of tungstic octasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic octasulphuret of, is a compound of tungstic octasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic nonoxide of, is a compound of tungstic nonoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic nonasulphide of, is a compound of tungstic nonasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic nonasulphuret of, is a compound of tungstic nonasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic decoxide of, is a compound of tungstic decoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic decasulphide of, is a compound of tungstic decasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic decasulphuret of, is a compound of tungstic decasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic undecoxide of, is a compound of tungstic undecoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic undecasulphide of, is a compound of tungstic undecasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic undecasulphuret of, is a compound of tungstic undecasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic dodecoxide of, is a compound of tungstic dodecoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic dodecasulphide of, is a compound of tungstic dodecasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic dodecasulphuret of, is a compound of tungstic dodecasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tridecoxide of, is a compound of tungstic tridecoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tridecasulphide of, is a compound of tungstic tridecasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tridecasulphuret of, is a compound of tungstic tridecasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetradecoxide of, is a compound of tungstic tetradecoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetradecasulphide of, is a compound of tungstic tetradecasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetradecasulphuret of, is a compound of tungstic tetradecasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentadecoxide of, is a compound of tungstic pentadecoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentadecasulphide of, is a compound of tungstic pentadecasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentadecasulphuret of, is a compound of tungstic pentadecasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexadecoxide of, is a compound of tungstic hexadecoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexadecasulphide of, is a compound of tungstic hexadecasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexadecasulphuret of, is a compound of tungstic hexadecasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic heptadecoxide of, is a compound of tungstic heptadecoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic heptadecasulphide of, is a compound of tungstic heptadecasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic heptadecasulphuret of, is a compound of tungstic heptadecasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic octadecoxide of, is a compound of tungstic octadecoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic octadecasulphide of, is a compound of tungstic octadecasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic octadecasulphuret of, is a compound of tungstic octadecasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic nonadecoxide of, is a compound of tungstic nonadecoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic nonadecasulphide of, is a compound of tungstic nonadecasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic nonadecasulphuret of, is a compound of tungstic nonadecasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic icosoxide of, is a compound of tungstic icosoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic icosasulphide of, is a compound of tungstic icosasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic icosasulphuret of, is a compound of tungstic icosasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic henicosoxide of, is a compound of tungstic henicosoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic henicosasulphide of, is a compound of tungstic henicosasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic henicosasulphuret of, is a compound of tungstic henicosasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic docosoxide of, is a compound of tungstic docosoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic docosasulphide of, is a compound of tungstic docosasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic docosasulphuret of, is a compound of tungstic docosasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tricosoxide of, is a compound of tungstic tricosoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tricosasulphide of, is a compound of tungstic tricosasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tricosasulphuret of, is a compound of tungstic tricosasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetracosoxide of, is a compound of tungstic tetracosoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetracosasulphide of, is a compound of tungstic tetracosasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetracosasulphuret of, is a compound of tungstic tetracosasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentacosoxide of, is a compound of tungstic pentacosoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentacosasulphide of, is a compound of tungstic pentacosasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentacosasulphuret of, is a compound of tungstic pentacosasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexacosoxide of, is a compound of tungstic hexacosoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexacosasulphide of, is a compound of tungstic hexacosasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexacosasulphuret of, is a compound of tungstic hexacosasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic heptacosoxide of, is a compound of tungstic heptacosoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic heptacosasulphide of, is a compound of tungstic heptacosasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic heptacosasulphuret of, is a compound of tungstic heptacosasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic octacosoxide of, is a compound of tungstic octacosoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic octacosasulphide of, is a compound of tungstic octacosasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic octacosasulphuret of, is a compound of tungstic octacosasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic nonacosoxide of, is a compound of tungstic nonacosoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic nonacosasulphide of, is a compound of tungstic nonacosasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic nonacosasulphuret of, is a compound of tungstic nonacosasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic triacontoxide of, is a compound of tungstic triacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic triacontasulphide of, is a compound of tungstic triacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic triacontasulphuret of, is a compound of tungstic triacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hentriacontoxide of, is a compound of tungstic hentriacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hentriacontasulphide of, is a compound of tungstic hentriacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hentriacontasulphuret of, is a compound of tungstic hentriacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic dotriacontoxide of, is a compound of tungstic dotriacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic dotriacontasulphide of, is a compound of tungstic dotriacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic dotriacontasulphuret of, is a compound of tungstic dotriacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tritriacontoxide of, is a compound of tungstic tritriacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tritriacontasulphide of, is a compound of tungstic tritriacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tritriacontasulphuret of, is a compound of tungstic tritriacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetratriacontoxide of, is a compound of tungstic tetratriacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetratriacontasulphide of, is a compound of tungstic tetratriacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetratriacontasulphuret of, is a compound of tungstic tetratriacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentatriacontoxide of, is a compound of tungstic pentatriacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentatriacontasulphide of, is a compound of tungstic pentatriacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentatriacontasulphuret of, is a compound of tungstic pentatriacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexatriacontoxide of, is a compound of tungstic hexatriacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexatriacontasulphide of, is a compound of tungstic hexatriacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexatriacontasulphuret of, is a compound of tungstic hexatriacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic heptatriacontoxide of, is a compound of tungstic heptatriacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic heptatriacontasulphide of, is a compound of tungstic heptatriacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic heptatriacontasulphuret of, is a compound of tungstic heptatriacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic octatriacontoxide of, is a compound of tungstic octatriacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic octatriacontasulphide of, is a compound of tungstic octatriacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic octatriacontasulphuret of, is a compound of tungstic octatriacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic nonatriacontoxide of, is a compound of tungstic nonatriacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic nonatriacontasulphide of, is a compound of tungstic nonatriacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic nonatriacontasulphuret of, is a compound of tungstic nonatriacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetracontoxide of, is a compound of tungstic tetracontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetracontasulphide of, is a compound of tungstic tetracontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetracontasulphuret of, is a compound of tungstic tetracontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hentetracontoxide of, is a compound of tungstic hentetracontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hentetracontasulphide of, is a compound of tungstic hentetracontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hentetracontasulphuret of, is a compound of tungstic hentetracontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic dotetracontoxide of, is a compound of tungstic dotetracontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic dotetracontasulphide of, is a compound of tungstic dotetracontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic dotetracontasulphuret of, is a compound of tungstic dotetracontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tritetracontoxide of, is a compound of tungstic tritetracontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tritetracontasulphide of, is a compound of tungstic tritetracontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tritetracontasulphuret of, is a compound of tungstic tritetracontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetratetracontoxide of, is a compound of tungstic tetratetracontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetratetracontasulphide of, is a compound of tungstic tetratetracontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetratetracontasulphuret of, is a compound of tungstic tetratetracontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentatetracontoxide of, is a compound of tungstic pentatetracontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentatetracontasulphide of, is a compound of tungstic pentatetracontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentatetracontasulphuret of, is a compound of tungstic pentatetracontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexatetracontoxide of, is a compound of tungstic hexatetracontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexatetracontasulphide of, is a compound of tungstic hexatetracontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexatetracontasulphuret of, is a compound of tungstic hexatetracontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic heptatetracontoxide of, is a compound of tungstic heptatetracontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic heptatetracontasulphide of, is a compound of tungstic heptatetracontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic heptatetracontasulphuret of, is a compound of tungstic heptatetracontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic octatetracontoxide of, is a compound of tungstic octatetracontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic octatetracontasulphide of, is a compound of tungstic octatetracontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic octatetracontasulphuret of, is a compound of tungstic octatetracontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic nonatetracontoxide of, is a compound of tungstic nonatetracontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic nonatetracontasulphide of, is a compound of tungstic nonatetracontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic nonatetracontasulphuret of, is a compound of tungstic nonatetracontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentacontoxide of, is a compound of tungstic pentacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentacontasulphide of, is a compound of tungstic pentacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentacontasulphuret of, is a compound of tungstic pentacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic henpentacontoxide of, is a compound of tungstic henpentacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic henpentacontasulphide of, is a compound of tungstic henpentacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic henpentacontasulphuret of, is a compound of tungstic henpentacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic dopentacontoxide of, is a compound of tungstic dopentacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic dopentacontasulphide of, is a compound of tungstic dopentacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic dopentacontasulphuret of, is a compound of tungstic dopentacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tripentacontoxide of, is a compound of tungstic tripentacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tripentacontasulphide of, is a compound of tungstic tripentacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tripentacontasulphuret of, is a compound of tungstic tripentacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetrapentacontoxide of, is a compound of tungstic tetrapentacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetrapentacontasulphide of, is a compound of tungstic tetrapentacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic tetrapentacontasulphuret of, is a compound of tungstic tetrapentacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentapentacontoxide of, is a compound of tungstic pentapentacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentapentacontasulphide of, is a compound of tungstic pentapentacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic pentapentacontasulphuret of, is a compound of tungstic pentapentacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexapentacontoxide of, is a compound of tungstic hexapentacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexapentacontasulphide of, is a compound of tungstic hexapentacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexapentacontasulphuret of, is a compound of tungstic hexapentacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic heptapentacontoxide of, is a compound of tungstic heptapentacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic heptapentacontasulphide of, is a compound of tungstic heptapentacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic heptapentacontasulphuret of, is a compound of tungstic heptapentacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic octapentacontoxide of, is a compound of tungstic octapentacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic octapentacontasulphide of, is a compound of tungstic octapentacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic octapentacontasulphuret of, is a compound of tungstic octapentacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic nonapentacontoxide of, is a compound of tungstic nonapentacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic nonapentacontasulphide of, is a compound of tungstic nonapentacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic nonapentacontasulphuret of, is a compound of tungstic nonapentacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexacontoxide of, is a compound of tungstic hexacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexacontasulphide of, is a compound of tungstic hexacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic hexacontasulphuret of, is a compound of tungstic hexacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic henhexacontoxide of, is a compound of tungstic henhexacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic henhexacontasulphide of, is a compound of tungstic henhexacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic henhexacontasulphuret of, is a compound of tungstic henhexacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic dohexacontoxide of, is a compound of tungstic dohexacontoxide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic dohexacontasulphide of, is a compound of tungstic dohexacontasulphide and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic dohexacontasulphuret of, is a compound of tungstic dohexacontasulphuret and calcium. It is obtained by heating tungstate of lime with charcoal. It is a yellowish white substance, and is soluble in water.

Calcium, tungstic trihexac

tendit que l'on devoit donner le calice avec le pain. Les Bohémiens donnerent dans ce ſentiment; & après diverſes conteſtations, pour le bien de la paix, le concile de Baſle crut y donner remede, en leur accordant la communion ſous les deux eſpeces, par un accord qui fut nommé *compactation*. Ils ne s'y tinrent pas dans la ſuite, voulant que la coupe fût donnée aux enfans nouvellement baptiſés; & Roqueſane, leur chef, prêtre & diſciple de Jacobel, homme ambitieux, n'ayant point eu l'archevêché de Prague, comme il s'en étoit flaté, empêcha leur réunion avec la cour de Rome. Ces deux derniers partis ſubſiſterent, juſqu'à ce que Luther les attira dans le ſien. Quelques relations de Pologne nous apprennent qu'on trouve encore de ces ſortes de Calliſtins dans ce royaume. * Sponde, *an. Chriſt.* 1421, *n.* 2. M. de Meaux, *hiſtoire des variations, liv. XI.*

CALLISTO, fille de Lycaon, *cherchez* CALISTO.

CALLISTRATE, poëte comique d'Athènes, vivoit ſous la XCVII olympiade, environ 392 ans avant J. C. & fut rival d'Ariſtophane. * Voſſius, *de poët. Græc.*

CALLISTRATE, ancien auteur d'une hiſtoire de Samothrace, citée par Denys d'Halicarnaſſe (*lib.* 1) eſt apparemment celui qui, ſuivant Tzetzes (*chil.* 12, *hiſt.* 398,) accoutuma les Samiens, c'eſt-à-dire, ceux de Samothrace, à ſe ſervir des vingt-quatre lettres de l'alphabet grec; mais il eſt différent d'un CALLISTRATE de Tenedo, qui commenta Aratus, au moins à ce que dit Voſſius (*de hiſt. Gr. l.* 3.) Celui-ci pourroit bien n'être pas différent de celui que le ſcholiaſte d'Ariſtophane emploie quelquefois, puiſqu'entre autres choſes qu'il en a extraites, il y a un article ſur l'iſle de Tenedo (*in Plutum.*) Il eſt plus difficile de ſavoir qui eſt le Calliſtrate, auteur d'un traité des femmes publiques, dont Athenée fait mention (*l.* 13,) & l'on n'a pas plus de connoiſſance de celui à qui quelques-uns attribuoient une deſcription d'Athènes, que d'autres prétendoient appartenir plutôt à Meneclès; car c'eſt tout ce qu'en a dit Harpocration (*in* v. *Ἀσύμματος*;) mais il n'y a pas beaucoup de perte à ignorer tout cela, & il n'eſt pas néceſſaire d'être mieux inſtruit de ce qui regarde l'auteur des explications des ſtatues imprimées avec les œuvres des Philoſtrates.

CALLISTRATE, Athénien, fut choiſi par ſes citoyens avec Timothée & Chabrias pour commander les troupes contre les Lacédémoniens, la quatriéme année de la centiéme olympiade, 377 ans avant J. C. * Diodore de Sicile, *l.* 15.

CALLISTRATE, excellent orateur d'Athènes, lequel plaidant un jour la célébre cauſe d'Oropus, Demoſthène, quoiqu'encore fort jeune, en fut tellement touché, que ne voulant plus ſuivre que Calliſtrate, il abandonna Platon & ſon académie. * Xenophon, *lib.* 6, & Aulu-Gelle, *l.* 3, *cap.* 13.

CALLISTRATE, juriſconſulte, un des diſciples de Papinien, & du nombre des conſeillers de l'empereur Alexandre Severe. * Lamprid. *in Alex. cap.* 68. Pour connoître les différens Calliſtrates, il faut conſulter Voſſius, *de hiſt. Græc. l.* 3, *p.* 338, *& de ſcient. mathem. cap.* 33, §. 21, *pag.* 156.

CALLIXENE, hiſtorien, étoit de Rhodes. On ne ſait pas en quel temps il a vécu. Il laiſſa, ſelon Athenée (*l.* 5,) un ouvrage ſur la ville d'Alexandrie.

CALLIXENE avoit compoſé un traité des peintres & des ſculpteurs, comme nous l'apprenons de Voſſius, *en ſa bibliothéque.*

CALLIXENE, habile ſtatuaire, vivoit dans l'olympiade CLV, vers l'an 160 avant J. C. auquel temps la ſculpture que l'on avoit un peu négligée, reprit une nouvelle vigueur.

☞ CALLMOUCKS ou KALLMACKS, peuple puiſſant qui habite le milieu de la grande Tartarie. Ils ne faiſoient autrefois qu'une même nation avec leurs voiſins les Mongales ou Mongous, & leur nom ſignifie qu'ils s'en ſont ſéparés. Les Tartares qui ont fait la conquête de la Chine, ne ceſſent d'exciter la diviſion entre ces deux peuples, dans la crainte qu'ils ne ſe réuniſſent pour venir les attaquer. Ils ont perdu une partie de leur pays, parceque les Ruſſes y ont pouſſé les bornes de la Sibérie vers le midi, en remontant l'Irtis, & bâtiſſant des fortereſſes d'eſpace en eſpace. * Strahlenberg, *deſcription de l'empire Ruſſien, ch.* 13. Cependant il a bien encore cinq cens lieues d'Allemagne en longueur, & trois cens en largeur ſous le plus beau climat du monde. Cette nation eſt préſentement partagée en trois branches, qui ſont les *Callmoucks Dſongari*, les *Callmoucks Coſchoti*, & les *Callmoucks Torgauts.* La premiere eſt la plus conſidérable & la plus puiſſante; elle eſt compoſée d'un nombre infini de tribus particulieres, & obéit à un kan qu'on appelle le contaiſch, qui eſt proprement le grand kan de tous les Callmoucks. C'eſt un prince très-puiſſant, qui peut aiſément mettre ſur pied cent mille hommes & davantage. Il habite toujours ſous des tentes, ſelon la coutume de ſes ancêtres, quoiqu'il poſſéde la petite Bucharie avec ſes dépendances, où il y a quantité de villes. Il fait préſentement ſon ſéjour au ſud du lac Sayſſan, ſur les bords de la riviere d'Ila, & change de temps en temps de ſéjour, ſelon la néceſſité de ſes affaires. Les Callmoucks Coſchoti occupent tout le royaume de Tangut, & ſont ſujets du Dalai-Lamai. Les Callmoucks Torgauts ſont la branche la moins conſidérable. Ils habitoient autrefois vers les frontieres du Turkeſtan, & étoient ſujets du contaiſch; mais vers le commencement de ce ſiécle, un de ſes couſins nommé Ajuka ayant trouvé le moyen de les gagner, ſe ſépara de lui, ſous prétexte qu'il avoit à craindre pour ſa vie à la cour du contaiſch, & ayant paſſé la riviere de Jaick, il alla ſe mettre ſous la protection de la Ruſſie. Préſentement l'ajuka-kan campe ordinairement avec les ordes qui lui ſont ſoumiſes dans les landes d'Aſtracan, à l'eſt de la riviere de Wolga, & dans l'été il vient fort ſouvent faire ſon ſéjour ſur les bords de cette riviere, du côté de Soratof & de Zaritza. Quoique ces deux dernieres branches des Callmoucks aient leurs kans particuliers, le contaiſch ne laiſſe pas de conſerver une eſpece de ſeigneurie directe ſur eux, & d'en tirer de puiſſans ſecours, quand il eſt en guerre avec ſes voiſins. * *Hiſtoire généalogique des Tartares*, p. 81, 82.

Les Callmoucks ſont d'une taille moyenne, mais extraordinairement robuſte & carrée. Ils ont la tête groſſe & large, le viſage fort plat, & le teint d'un olivâtre brulé, qui approche aſſez de celui des Américains. Leurs yeux ſont noirs & fort brillans, mais trop éloignés entr'eux, & extraordinairement peu ouverts, quoiqu'ils aient beaucoup de longueur. Ils ont l'os du nez tout-à-fait écraſé, & preſqu'entierement de niveau avec le reſte du viſage; enſorte qu'on ne leur voit rien du nez que le bout, encore eſt-il fort plat, avec deux grands trous qui forment les narines. Ils ont les oreilles extrêmement grandes, ſans être rebordées, la barbe fort menue, & des cheveux noirs forts comme du crin, qu'ils coupent entierement à l'exception d'une ſeule touffe au haut de la tête qui leur tombe ſur le dos, parcequ'ils la laiſſent croître de ſa longueur naturelle. En compenſation de toutes ces laideurs, ils ont la bouche fort belle & aſſez petite, avec de petites dents blanches comme l'yvoire, & la jambe parfaitement bien tournée. Leurs femmes ont à peu près la même phyſionomie, excepté que leurs traits ſont un peu moins groſſiers; mais elles ont communément la taille fort avantageuſe & très-bien priſe. Leur habillement eſt compoſé d'une chemiſe de cette ſorte de toile de coton que les Ruſſes nomment *kitaika*, & d'un pourpoint de peau de mouton ſans manches, dont ils cachent les pans dans leurs culottes, qui ſont auſſi de toile de coton ou de peau de mouton & fort larges. L'hyver ils portent par-deſſus tout cela une peliſſe de peau de mouton, la toiſon en dedans, qui leur vient

Digitized by Google

juſqu'au gras de la jambe, & dont les manches ſont extrêmement longues. Ils ſe couvrent la tête d'un petit bonnet rond, orné communément d'une houppe de ſoie ou de crin d'un beau rouge, & garni d'un bord de pelleterie. Leurs bottes ſont extrêmement groſſieres & larges, de ſorte qu'elles les incommodent beaucoup en marchant. Les armes des Calmoucks ſont de grands arcs, avec des fléches à proportion qui ont la pointe fort large & tranchante : ils les tirent avec beaucoup de juſteſſe & de force. Ils ont auſſi de grandes arquebuſes de plus de ſix pieds de hauteur, dont le canon a bien un doigt d'épaiſſeur, & ne tire cependant qu'une balle du calibre du petit doigt. Avec ces arquebuſes ils tirent à balle ſûre à une diſtance de trois cens braſſes & davantage, en les appuyant ſur une fourche : ils leur font prendre feu par le moyen d'une méche. Lorſqu'ils ſont en marche, ils portent ces arquebuſes renverſées ſur le dos, attachées à une courroie, & la fourche pendue au côté droit. Comme ils ne vont à la guerre qu'à cheval, ils ſe ſervent tous de lances, & portent la plupart des cottes de mailles de fer & des calottes de même qui les garantiſſent des coups de fléche. Il n'y a guères que leurs commandans qui aient des ſabres, & ils les portent à la maniere des Chinois, la poignée ſur le derriere, & la pointe en devant. N'ayant que de la cavalerie dans leurs armées, le canon ne ſauroit leur ſervir beaucoup, auſſi n'en ont-ils point l'uſage juſqu'ici. Les Calmoucks ne cultivent point les terres : ils ſe nouriſſent ſimplement de leur bétail, qui conſiſte en chevaux, chameaux, bœufs, vaches & brebis. Leurs chevaux ſont fort bons & vigoureux, ayant preſque la taille de ceux de Pologne. Leurs bœufs ſont plus grands encore que ceux de l'Ukraine, & les plus hauts qu'on connoiſſe. Leurs brebis ſont pareillement fort grandes, & ont la queue très-courte, & toute cachée dans un couſſin de graiſſe de pluſieurs livres : elles ont la toiſon fort longue & rude, une boſſe ſur le nez comme les chameaux, & des oreilles pendantes comme nos chiens de chaſſe. Leurs chameaux ſont aſſez grands & forts : ils ont tous deux boſſes. Ils ne nouriſſent point de cochons, ni d'aucune ſorte de volaille de baſſe-cour. Ces peuples ne ſont point de commerce, & ſe contentent d'échanger contre du bétail, tout ce dont ils peuvent avoir beſoin des Ruſſes, des Buchares, &c. Au reſte ils ont beaucoup de bonne foi, & ne font de mal à perſonne, bien éloignés de vivre de brigandage, comme le font les Tartares mahométans, avec leſquels ils ſont toujours aux priſes. Ils donnent le nom de *taiſcha* à leurs chefs de tribu, & celui de *contaiſcha* ou *grand-ſeigneur* à leur grand kan, d'où lui eſt venu par corruption le nom de *contaiſch*. * *Hiſt. généal. des Tartares*, p. 698 & ſuiv.

Les Calmoucks vivent ſous des tentes ou ſous des huttes ; tous ceux qui ſont d'une même tribu ou orde ſe tenant enſemble, & changeant de temps en temps de demeure, ſelon que la ſaiſon, & les beſoins de leurs troupeaux le demandent. Leurs huttes ſont faites en rond, d'un aſſemblage de pluſieurs groſſes perches d'un bois léger de la hauteur de la hutte, jointes enſemble par des bandes de cuir, afin de les dreſſer & tranſporter avec plus de facilité. Ils les couvrent en dehors d'un bon feutre épais, pour y être à l'abri du froid & du mauvais temps. La place du feu eſt au milieu de la hutte, directement au-deſſous d'une ouverture qu'ils laiſſent en haut, & qui leur ſert de fenêtre & de cheminée. Les dortoirs ſont tout à l'entour de la hutte contre la clôture. Les murſes & autres gens de diſtinction ont des huttes plus commodes & plus ſpacieuſes : ils ont même en été de grandes tentes de toile, & en hiver des loges de planches couvertes de feutre, qu'on peut aiſément monter & démonter en moins d'une heure de temps. Le peu de Calmoucks qui ont des habitations fixes, les bâtiſſent en rond, avec un toit en maniere de dôme : ce qui fait un tout d'environ deux toiſes de hauteur, dont le dedans eſt tout-à-fait ſemblable à celui des huttes, n'y ayant ni chambres, ni fenêtres, ni grenier, & ne compoſant qu'une ſeule piéce de la hauteur & du contour de tout le bâtiment. * *Hiſt. généalogique des Tartares*, p. 145. Il eſt bon d'obſerver que les Chinois donnent aux Calmoucks le nom d'*Eluths*, & que depuis quelque temps ils ſont aſſez généralement connus ſous celui de *contaiſchs*, à cauſe de leur grand kan.

CALLOET (Jean) évêque de Treguier ou Lantriguyer en Bretagne, vivoit au commencement du XVI ſiécle. Il étoit Breton de nation, ſorti d'une famille noble de cette province. Il ſavoit les belles lettres, le droit & la théologie. On le fit chantre de Cornouailles où de Quimpercorentin, puis de Treguier, dont il fut élu évêque après Robert Guibé. Il mourut au Mont Saint-Michel le 4 ſeptembre 1504. * Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.*

CALLOO, bourg des Pays-Bas, dans le pays de Waës, avec un petit fort ſur la rive gauche de l'Eſcaut, au-deſſus d'Anvers. L'an 1638 les Hollandois commandés par le comte Guillaume de Naſſau, y furent défaits par les Eſpagnols. Maurice de Naſſau, fils du comte, âgé de vingt-un ans, y fut tué. * La Martiniere, *diction. géograph.*

CALLOT (Jacques) célébre graveur, étoit fils de *Jean* Callot, héraut d'armes de Lorraine, & naquit à Nanci l'an 1593. Son grand-pere *Claude* Callot, exempt des gardes du corps du duc de Lorraine, conſervateur des titres & regiſtres des nobles du pays, fut ennobli par le duc Charles II, en conſidération des ſervices qu'il lui avoit rendus dans les armées. Il portoit cinq étoiles en écu. Quoique Jacques Callot fût d'une famille, qui dès l'an 1417 avoit poſſédé les premieres charges ſous les derniers ducs de Bourgogne, il ne ſe flata point d'une ſotte vanité, & il ne crut point déroger, en s'adonnant au travail où ſon inclination le portoit. Dès l'âge de douze ans il prit le chemin de Rome, pour voir ce qu'il y avoit de rare. L'argent lui ayant manqué, il ſe mit avec une troupe de Bohémiens, qu'il ſuivit juſqu'à Florence. Lorſqu'il y fut arrivé, il les quitta, & rencontra un officier du grand duc, qui le prit auprès de lui, & l'envoya deſſiner chez un excellent peintre nommé *Canta Gallina*, qui s'appliquoit à la gravure. De-là il continua ſon voyage juſqu'à Rome, où il fut reconnu par des marchands de Nanci, qui le remenerent à ſes parens ; mais il les quitta bientôt après & retourna en Italie, étant alors âgé d'environ quatorze ans. En paſſant à Turin, il rencontra ſon frere aîné, que ſon pere y avoit envoyé pour quelques affaires, lequel le ramena encore une fois à Nanci. Tout cela ne put empêcher que Callot ne contentât la paſſion qu'il avoit de voir les excellens ouvrages de Rome : il obtint ſon congé de ſon pere, & alla à la ſuite d'un gentilhomme que le duc de Lorraine envoyoit au pape. Lorſqu'il fut arrivé à Rome, il s'appliqua à deſſiner & à graver au burin ſous Philippe Thomaſſin, de Troye en Champagne, qui s'étoit établi à Rome. De-là il paſſa à Florence, où le grand duc l'employa à ſon ſervice avec pluſieurs autres graveurs. Callot commença alors à deſſiner en petit, & quitta le burin pour graver à l'eau-forte, parceque les ouvrages de cette maniere s'exécutent plus promptement, & reçoivent mieux l'eſprit & la vivacité que l'ouvrier leur inſpire. Après la mort du grand duc de Florence, Callot revint en ſon pays. Le prince Charles, qui venoit de Rome, l'ayant reconnu à Florence, admira les piéces qu'il avoit gravées, & l'engagea à le ſuivre en Lorraine ; promettant de lui faire donner de bons appointemens. Henri duc de Lorraine le reçut, & lui donna une penſion conſidérable. Callot épouſa en 1625, étant âgé de trente-deux ans, une jeune demoiſelle nommée *Catherine Kuttinger*, qui tiroit ſon origine d'une noble famille de Marſal.

Pendant qu'il étoit à Florence il examina le vernis des faiſeurs de luths, qui ſéche & durcit promptement, & obſerva qu'il étoit beaucoup plus propre pour les ouvrages qu'il faiſoit, que le vernis mol : c'eſt pourquoi il en apporta une aſſez bonne quantité, lorſqu'il revint à Nanci, & fut le premier qui le mit en uſage dans la gravure

Digitized by Google

à l'eau-forte. Il ſe propoſa auſſi de ne faire ſouvent qu'un ſeul trait, pour graver les figures, groſſiſſant plus ou moins les traits, ſans ſe ſervir de hachures; en quoi il a été imité depuis dans de petites figures, par des graveurs à l'eau-forte, & dans de grandes ordonnances par des graveurs au burin. Sa réputation ſe répandant par toute l'Europe, l'infante des Pays-Bas le fit venir à Bruxelles, lorſque le marquis de Spinola aſſiégeoit Breda, afin de deſſiner la priſe de cette ville. Il vint en France l'an 1628, & le roi Louis XIII lui donna ordre de deſſiner le ſiége de la Rochelle, & celui de l'iſle de Ré, qu'il vint graver à Paris. De-là il s'en retourna à Nanci, où il continua de travailler avec tant d'application, qu'il ſe trouve peu de graveurs qui aient gravé un ſi grand nombre de planches que lui, & dans l'eſpace d'une vie auſſi courte qu'a été la ſienne, car on en compte juſqu'à 1380. Il eſt vrai que Tempeſte a gravé juſqu'à 1800 piéces, mais il a vécu plus long-temps; & tout ce qu'il a fait n'eſt pas également bien, ni d'une maniere auſſi finie que ce qu'on voit de Callot. Lorſque feu M. le duc d'Orléans, Gaſton de France, ſe retira en Lorraine, il lui fit graver pluſieurs planches de monnoies, & il voulut même apprendre de lui à deſſiner. Pour cela il alloit tous les jours avec le comte de Maulévrier au logis de Callot, où il paſſoit deux heures de temps à prendre des leçons. Le roi ayant aſſiégé & réduit ſous ſon obéiſſance la ville de Nanci en 1631, envoya querir Callot, & lui propoſa de repréſenter cette nouvelle conquête, comme il avoit fait la priſe de la Rochelle; mais Callot ſupplia ſa majeſté de vouloir l'en diſpenſer, parcequ'il étoit Lorrain, & qu'il croyoit ne devoir rien faire contre l'honneur de ſon prince & contre ſon pays. Le roi reçut ſon excuſe, & dit que le duc de Lorraine étoit bienheureux d'avoir des ſujets ſi fidéles & ſi affectionnés. Quelques courtiſans dirent aſſez haut qu'il falloit l'obliger d'obéir à ſa majeſté: ce que Callot ayant entendu, il répondit avec beaucoup de fermeté, qu'il ſe couperoit plutôt le pouce, que de faire quelque choſe contre ſon honneur. Le roi, bien loin de ſouffrir qu'on lui fit aucune violence, le traita toujours favorablement; & pour l'attirer en France, il lui offrit mille écus de penſion, s'il vouloit s'attacher à ſon ſervice; mais Callot témoigna qu'il ne pouvoit quitter le lieu de ſa naiſſance, où il ſeroit toujours près de travailler pour ſa majeſté. Néanmoins, comme dans la ſuite il vit le mauvais état où la Lorraine fut réduite après la priſe de Nanci, il réſolut de ſe retirer à Florence avec ſa femme; mais il mourut le 28 mars 1635 âgé de 42 ans, & fut enterré dans le cloître des cordeliers de Nanci, dans l'endroit où ſes parens avoient leur ſépulture; & on lui dreſſa une épitaphe, où il eſt repréſenté à demi-corps ſur une table de marbre noir. * Felibien, *entretiens ſur les vies des peintres.* Perrault, *hommes illuſtres qui ont paru en France pendant le XVI ſiécle.*

CALLY (Pierre) célébre philoſophe de notre temps, étoit né ſur la paroiſſe du Meſnil-Hubert, près d'Argentan, au diocèſe de Séez. Il étudia en philoſophie à Caën vers l'an 1655, & fit enſuite ſa théologie à Paris. Mais la philoſophie fut toujours ſon étude favorite, & il s'y acquit un grand nom. Vers l'an 1660 il fut chargé de l'enſeigner au collége du Bois dans la ville de Caën, & il ſe lia avec le ſavant M. Huet, mort depuis ancien évêque d'Avranches. Ce prélat a rendu ce témoignage à M. Cally, que celui-ci lui fut d'un grand ſecours dans ſes études, & qu'il ſe dirigea pendant du temps par ſes lumieres. La philoſophie du célébre M. Deſcartes les brouilla. M. Cally fut le premier en France qui eut aſſez de courage pour la profeſſer, malgré les préjugés & le nombre de ceux qui étoient attachés à l'ancienne philoſophie. Il la propoſa d'abord en hypothèſe; enſuite il l'enſeigna ouvertement, ce qui lui ſuſcita bien des adverſaires. M. Huet, jeune alors, oſa depuis le cenſurer, & le pere Valois, jéſuite, qui profeſſoit auſſi la philoſophie dans le même temps que M. Cally, attaqua ce profeſſeur, & en même temps la philoſophie qu'il enſeignoit, dans un écrit qu'il publia ſous le nom de Louis de la Ville en 1680, & qui eſt intitulé: *Sentimens de M. Deſcartes, touchant l'eſſence & les propriétés des corps, oppoſés à la doctrine de l'égliſe, & conformes aux erreurs de Calvin ſur l'euchariſtie.* M. Cally trouvant peu de ſolidité dans cet ouvrage, négligea d'y répondre d'abord; mais enſuite preſſé par quelques amis, il en fit une réfutation en latin qu'il ne fit point imprimer. Dans le temps que M. le duc de Montauſier fut chargé de la part de Louis XIV, de faire travailler à des commentaires ſur les anciens auteurs claſſiques, à l'uſage de M. le Dauphin, M. Cally fut chargé du traité de Boëce de la conſolation de la philoſophie, & ſon édition avec ſes commentaires & ſes notes parut en 1680 *in*-4°. En 1674 il fit imprimer une courte introduction à la philoſophie, *in*-4°; (*Inſtitutio philoſophiæ,*) ouvrage qu'il augmenta dans la ſuite, & dont il donna en 1695 une nouvelle édition ſous ce titre: *Univerſæ philoſophiæ inſtitutio*, à Caën, 4 vol. *in*-4°. En 1675 l'auteur fut nommé par la faculté des arts, principal du collége des arts dans ladite ville de Caën. Il y profeſſa encore un cours de philoſophie, & il dépenſa dix ou douze mille francs pour rebâtir une partie de ce collége qui étoit tombé en ruine. En 1684 il fut nommé curé de la paroiſſe de S. Martin de Caën, par madame l'abbeſſe de la Trinité de la même ville. Les proteſtans qui étoient alors en grand nombre à Caën, & aux environs, venoient en foule entendre ſes prônes, & il fit exprès pour eux des conférences une ou deux fois chaque ſemaine dans ſon presbytere, où ils ſe rendoient avec plaiſir. Le ſuccès en fut grand, & l'on voit par les regiſtres de l'égliſe de S. Martin, qu'un grand nombre de ces hérétiques eut alors le bonheur de rentrer dans le ſein de la religion de leurs peres. Ce ſuccès, dont tout catholique auroit dû rendre graces, ſuſcita des envieux à M. Cally parmi ceux qui étoient oppoſés au cartéſianiſme; & ſur de fauſſes délations, il fut exilé à Moulins en 1686. Cet exil dura environ deux ans: il ne fut rendu à ſa cure que ſur la fin de 1688. Trouvant à ſon retour que le nombre des proteſtans étoit encore fort grand à Caën, & qu'ils avoient toujours en lui la même confiance, il travailla pour leur faire plaiſir à mettre en françois l'ouvrage latin qu'il avoit fait quelque temps auparavant pour répondre au pere Valois, & il y adopta le ſentiment du célébre Durand, qui avoit dit avant la tenue du concile de Trente, que ſi jamais l'égliſe décidoit qu'il y eût une tranſſubſtantiation dans le myſtère de l'euchariſtie, il falloit qu'il reſtât quelque choſe de ce qui étoit auparavant le pain, pour mettre de la différence entre la création, qui eſt la production d'une choſe qui n'étoit point, & l'annihilation qui eſt une deſtruction d'une choſe réduite au néant. L'adoption que M. Cally fit de ce ſentiment, lui fit donner à ſon écrit le titre de *Durand commenté*, ou *l'accord de la philoſophie avec la théologie, touchant la tranſſubſtantiation.* M. Cally envoya cet ouvrage en Hollande à M. Baſnage qui avoit été ſon diſciple, mais il n'en reçut point de réponſe. Cependant voulant d'autant moins laiſſer cet écrit inutile, qu'il eſpéroit qu'il contribueroit beaucoup à la converſion des proteſtans, il fit prix avec un libraire de Caën pour qu'il lui en imprimât ſeulement ſoixante exemplaires, dans le deſſein de les envoyer à ſes amis à Paris, afin qu'ils jugeaſſent ſi l'ouvrage méritoit d'être plus répandu. Mais le libraire ne conſultant que ſon intérêt perſonnel, dit à M. Cally, qu'il lui promettoit de faire approuver ſon livre par deux docteurs de Sorbonne, & qu'il en tireroit huit cens exemplaires. M. Cally y conſentit, & fut la dupe de ſa bonne foi. Son ouvrage parut à peine, qu'on s'éleva contre, & que l'auteur qui n'avoit eu en vue que la converſion des hérétiques, fut traité lui-même d'hérétique. M. de Neſmond, alors évêque de Bayeux, le condamna le 30 mars 1701, par une inſtruction paſtorale qui fut rendue publique; & M. Cally qui avoit toujours été ami de la paix, adhéra à cette condamnation, & rétracta ſon livre le 21 d'avril ſuivant. M. de Bayeux envoya

envoya enſuite ſon inſtruction paſtorale avec la rétractation de l'auteur, pour être lues aux prônes des paroiſſes ; & quoiqu'il eût diſpenſé M. Cally de faire cette lecture dans la ſienne, il voulut la faire lui-même, & dit à ſes paroiſſiens que c'étoit lui qui avoit fait l'ouvrage que M. de Neſmond condamnoit, mais qu'il le rétractoit. Il ſupprima enſuite les exemplaires autant qu'il put, & cet ouvrage eſt devenu fort rare. C'eſt un volume *in*-12, imprimé en 1700, ſous le nom de Pierre Marteau, à Cologne. La cenſure de M. de Bayeux eſt de 1701, & contient dix-ſept propoſitions extraites du livre. Pendant que M. Cally étoit encore curé de S. Martin, il fit imprimer une partie de ſes prônes, qui ne furent pas à beaucoup près auſſi goutés ſur le papier, que lorſqu'il les débitoit en chaire. On y trouve ſur-tout trop de philoſophie & de forme ſcholaſtique dans les raiſonnemens, & un ſtyle fort peu élégant, ce qui a empêché que la ſuite n'ait été donnée au public. On trouve ſous ſon nom un écrit imprimé dès 1644, intitulé : *Doctrine hérétique & ſchiſmatique touchant la primauté du pape, enſeignée par les jéſuites dans leur collége de Caën.* Si cet écrit eſt de lui, il devoit être bien jeune quand il le fit. Lorſqu'il mourut le dernier de décembre de l'an 1709, il étoit revêtu des titres de curé de S. Martin, de principal du collége des arts, & de profeſſeur royal d'éloquence. * *Mémoires du temps. Hiſtoire des ouvrages des ſavans*, par Baſnage de Beauval, tome XVII, page 435. Hermant curé de Maltot, *hiſtoire eccléſiaſtique de Bayeux.* Huet, dans ſon *commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, pag. 228 & 386.

☞ CALMAR, ville de Suéde, dans la province de Smaland, avec un port ſur la côte de la mer Baltique, vis-à-vis de l'iſle d'Oéland, & ſur le détroit auquel elle donne le nom de *Calmarſund.* Cette ville eſt nommée par les hiſtoriens qui ont écrit en latin, *Calmaria*, & *Calmarnia.* Il faut diſtinguer l'ancienne ville de Calmar & la nouvelle. L'ancienne Calmar eſt fameuſe par l'acte qui s'y fit l'an 1392, pour unir les trois couronnes de Suéde, Norwége & Danemarck, ſous la reine Marguerite. Cet acte eſt nommé dans l'hiſtoire l'*union de Calmar.* Après la diviſion des couronnes que ce traité avoit unies, Calmar ſe trouva frontiere des Danois qui poſſédoient la Scanie. Elle fut ſouvent priſe, repriſe, & ravagée. Enfin un incendie la conſuma preſqu'entierement en 1547. On rebâtit une nouvelle ville, à une portée de fuſil de l'ancienne, dans la petite iſle voiſine nommée *Owarnholm.* La nouvelle ville de Calmar n'eſt pas fort peuplée, quoique grande & bien bâtie. Elle eſt dans une ſituation qui la rend extrêmement forte. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CALMET (dom Auguſtin) bénédictin de la congrégation de S. Vanne, eſt né à Meſnil-la-Horgne, proche Commerci, le 26 février 1672. Il fit ſes premieres études au prieuré de Breuil, proche Commerci. En 1687 il alla étudier à l'univerſité de Pont-à-Mouſſon, où il fit ſa rhétorique. Au ſortir de cette claſſe, il prit l'habit de S. Benoît, dans l'abbaye de S. Manſuy, au fauxbourg de Toul, le 17 octobre 1688, & fit profeſſion dans le même monaſtere, le 23 octobre 1689. Il commença ſa philoſophie dans l'abbaye de S. Evre. Le cours de philoſophie ayant été transféré dans l'abbaye de Munſter, au Val de S. Gregoire en Alſace, dom Calmet y continua ſa philoſophie, & y fit ſon cours de théologie. Les intervalles que lui laiſſoient ſes études principales, dom Calmet les employoit à étudier la langue hébraïque ; & en peu de temps il y fit aſſez de progrès pour pouvoir lire & entendre le texte ſacré dans la langue originale : en même temps il ſe perfectionna dans la langue grecque, dont il avoit pris quelque teinture au collége. En 1696 il fut envoyé, avec quelques-uns de ſes confreres, à l'abbaye de Moyenmoutier, pour y étudier les ſaintes écritures, dans une académie dont étoit directeur le P. D. Hyacinthe Alliot, neveu de l'abbé de Moyenmoutier du même nom. Deux ans après, en 1698, dom Calmet fut chargé d'enſeigner la philoſophie & la théologie aux jeunes religieux de ce monaſtere. Il exerça cet emploi juſqu'en 1704, qu'il fut envoyé en qualité de ſous-prieur dans l'abbaye de Munſter, où il fut chef d'une académie compoſée de huit ou dix religieux, avec leſquels il continua ſes études ſur les livres ſaints, & retoucha ſon commentaire ſur la geneſe & ſur les pſeaumes : car pendant ſon ſéjour à Moyenmoutier, l'écriture ſainte avoit fait le principal objet de ſes études : il avoit même compoſé des commentaires ſur preſque tout l'ancien teſtament, avec quelques diſſertations, ſans autre deſſein que de s'occuper & de s'inſtruire. Incertain cependant ſi les ouvrages qu'il avoit juſqu'alors compoſés ſur l'écriture, & qui groſſiſſoient tous les jours, méritoient d'être mis au jour, il ſe rendit à Paris en 1706. Ce fut par le conſeil du pere Mabillon, auquel il étoit particulierement recommandé, qu'il vit le fameux abbé Duguet, lequel détermina dom Calmet à donner au public ſon commentaire en françois. Le premier volume fut imprimé *in*-4° en 1707, & les autres ſucceſſivement juſqu'en 1716 ; le tout en vingt-trois volumes *in*-4°. En 1715 dom Calmet devint prieur de Lay, par la réſignation que lui fit de ce prieuré M. l'abbé Morel, aumônier du roi, moyennant une penſion de 3000 livres. En 1718 le chapitre général le nomma abbé de S. Leopold de Nancy, & l'année ſuivante il fut nommé viſiteur de ſa congrégation. Enfin, après la mort de dom Matthieu Petitdidier, abbé de Sénones, & évêque de Macra *in partibus infidelium*, arrivée le 15 juin 1728, dom Calmet fut élu abbé de Sénones, d'un conſentement unanime de la communauté ; & ſon prieuré de Lay fut donné à dom Hyacinthe la Fauche, le 24 ſeptembre ſuivant. Le pape Benoît XIII agréa & confirma l'élection de dom Calmet. Les cardinaux le propoſerent à ſa ſainteté pour le titre d'un évêque *in partibus*, avec pouvoir d'exercer les fonctions épiſcopales dans les lieux de la province qui ſont exempts de la juriſdiction de l'ordinaire. Mais dom Calmet refuſa d'accepter l'épiſcopat, & en écrivit à Rome. Le pape lui adreſſa un bref le 12 ſeptembre 1729, par lequel il agréoit ſes excuſes : quelque temps après, le même pontife lui fit préſent de tous ſes ouvrages en trois volumes *in-folio.* Dom Calmet prit poſſeſſion de l'abbaye de Sénones le 3 janvier 1729, & reçut la bénédiction abbatiale le 24 avril ſuivant. Depuis ce temps, dom Calmet s'eſt appliqué à continuer ſes études dans ſon abbaye, & n'a pas ceſſé d'y bâtir & d'y amaſſer des livres & des ornemens d'égliſe. Il a acheté le médaillier de feu M. de Corberon, ſecrétaire d'état, auquel il a ajouté quantité de curioſités naturelles, & en particulier le cabinet de M. Voile, bailli de Ribauviller, acheté en 1745.

CATALOGUE DES OUVRAGES DE DOM CALMET.

1. Commentaire littéral ſur tous les livres de l'ancien & du nouveau teſtament en vingt-trois volumes *in*-4°, imprimés depuis 1707 juſqu'en 1716, réimprimés en huit volumes *in-folio*, depuis 1724 juſqu'en 1726, mis en latin, & imprimés à Veniſe, puis à Francfort, & abrégés par le pere dom Pierre le Court, & par dom Pierre Guillemin. M. Rondet a donné un abrégé du commentaire du pere Calmet, en y joignant le texte ſacré en latin & en françois, avec de courtes notes, & dix nouvelles diſſertations. Cet abrégé compoſe treize volumes *in*-4°. M. Etienne Fourmont, profeſſeur en arabe au collége royal, attaqua ce commentaire, dans quelques lettres qu'il publia, où il ſe propoſoit de venger l'honneur des rabbins que dom Calmet n'avoit pas aſſez ménagés à ſon gré. Mais le roi Louis XIV & le cardinal de Noailles impoſerent ſilence à l'aggreſſeur, qui n'a pas pourſuivi ſa critique. Le fameux M. Simon écrivit auſſi contre le commentaire quelques lettres qu'il adreſſa au pere Souciet & à quelques autres. Elles furent communiquées à dom Calmet par M. Pinſonnat, profeſſeur en hébreu, qui ne voulut pas les approuver, non plus que M. Anquetille, bibliothécaire de M. le Tellier, archevêque de Reims. Ces lettres n'ont été impri-

mées que dix-huit ou vingt ans après ; & encore les cenſeurs en ont-ils retranché pluſieurs traits paſſionnés, mordans & envenimés contre le pere Calmet.

2. Hiſtoire de l'ancien & du nouveau teſtament, 1718, deux vol. *in*-4°, réimprimée en 4 vol. *in*-4°, puis en 1725, en 7 vol. *in*-12.

3. Dictionnaire de la bible, 2 vol. *in-fol.* avec figures, Paris 1722.

4. Supplément à ce dictionnaire de la bible, 2 vol. *in-fol.* Paris 1728.

Ces quatre volumes ont été réimprimés à Genève en 1729 & 1730, en 4 vol. *in*-4°, ſans figures. On les a traduits en latin & imprimés à Lucques. On les a auſſi imprimés en flamand ou en hollandois.

Le dictionnaire de la bible a été réimprimé à Paris en quatre volumes *in-fol.* avec figures. Cette nouvelle édition eſt corrigée & augmentée, & le ſupplément de 1728 y a été refondu.

5. Hiſtoire eccléſiaſtique & civile de Lorraine, 4 vol. *in-fol.* Nancy 1728.

6. Vie de J. C. tirée de l'hiſtoire de l'ancien & du nouveau teſtament, Paris *in*-12, 1720. On l'a imprimée depuis en Hollande, en Flandre & à Nancy.

7. Prolégoménes & diſſertations ſur l'écriture ſainte, tirés de ſon commentaire, en 3 volumes *in*-4°, 1720. Il y a ajouté dix nouvelles diſſertations.

8. Réponſe à la critique que M. Fourmont a faite de ſon commentaire, *in*-8°.

9. L'hiſtoire de Lorraine abrégée, à l'uſage des princes, *in*-8°, Nancy 1734.

10. Abrégé chronologique de l'hiſtoire ſacrée & profane, depuis le commencement du monde juſqu'à nos jours, Nancy, *in*-8°, 1719. Le même traduit en latin, à Nancy, 1733.

11. Commentaire littéral ſur la régle de S. Benoît, 2 vol. *in*-4°, Paris 1734.

12. Hiſtoire univerſelle, en 14 ou 15 volumes *in*-4°, imprimée à Strasbourg depuis 1735. Il y en avoit déja huit volumes qui paroiſſoient en 1746.

13. Diſſertation ſur les anciens chiffres ; autre, ſur la nature des perles ; autre, ſur quelques jambes d'airain trouvées à Léomont. Ces trois diſſertations ſont imprimées dans les journaux de Trévoux.

14. Diſſertation ſur les grands chemins de Lorraine, Nancy 1727, *in*-4°.

15. Hiſtoire de l'abbaye de S. Gregoire de Munſter. Elle eſt encore manuſcrite. On en a cependant imprimé une bonne partie dans un livre intitulé, *continuatio ſpicilegii eccleſiaſtici de Lunig*, à Leipſick, *in-fol.* 1720.

16. Diſſertation ſur l'origine des dixmes & revenus eccléſiaſtiques, imprimée dans la nouvelle édition de l'*hiſtoire de Lorraine*, Tom. II.

17. Hiſtoire de l'abbaye de S. Léopold de Nancy ; hiſtoire de l'abbaye de Sénones ; hiſtoire du prieuré de Lay ; diſſertation ſur les ſeigneurs voués des égliſes ; diſſertation ſur les monnoies de Lorraine & des pays voiſins ; diſſertation ſur l'ancienne juriſprudence de Lorraine & des trois évêchés ; diſſertation ſur la nobleſſe de Lorraine : la plupart de ces diſſertations doivent être imprimées dans la nouvelle édition de l'hiſtoire de Lorraine.

18. Diſſertation ſur la ſuite métallique des ducs & ducheſſes de Lorraine, à Vienne en Autriche, *in*-4°, 1736.

19. Diſſertation ſur la confeſſion générale, imprimée par les peres de la miſſion de Toul.

20. Diſſertation ſur les apparitions des eſprits, *in*-12, Paris, 1746.

21. Diſſertation ſur les vampires ou revenans de Hongrie, imprimée de nouveau à Enſidlen, augmentée & corrigée, 2 vol. *in*-12, 1749.

22. Hiſtoire généalogique de la maiſon du Châtelet, *in-fol.* 1741, à Nancy.

23. Traité hiſtorique ſur les eaux de Plombieres, avec figures, à Nancy, 1748, *in*-8°.

24. Bibliothéque lorraine, ou hiſtoire des hommes illuſtres qui ont fleuri en Lorraine, dans les trois évêchés, &c. *in-fol.* Nancy 1751.

25. Notice hiſtorique des villes & principaux bourgs & villages de Lorraine, manuſcrit. * Dom Calmet, *bibliothéque Lorraine.*

CALNE, petit bourg en Angleterre, dans le comté de Kent. On y aſſembla l'an 977 un concile, où les clercs ſe plaignirent du tort que leur faiſoit S. Dunſtan, en mettant des moines en leur place. On dit que le plancher de la ſalle de l'aſſemblée tomba, & que le ſeul ſaint Dunſtan n'en fut point bleſſé. * Matthieu de Weſtminſter, *addition à l'hiſtoire d'Angleterre de Bede, liv.* 2, *chap.* 11. Baronius, *A. C.* 977.

CALNE, autre bourg d'Angleterre, dans le comté de Wilt, à huit lieues de la ville de Salisburi, vers le nord.

CALO (Pierre) de Veniſe, religieux de l'ordre de S. Dominique, vivoit vers l'an 1300. Il écrivit une vie des ſaints, & d'autres traités. * Léandre Alberti, *de vir. illuſtr. ord. S. Domin.*

CALOCER, homme de baſſe naiſſance, après avoir gagné long-temps ſa vie à conduire les chameaux, devint chef de voleurs, & ſe fit appeller roi dans l'iſle de Chypre. Son audace ne reſta pas impunie ; Delmatius, neveu de Conſtantin *le grand*, le prit vers l'an 324, & le punit en eſclave. Theophanes dit qu'il fut brulé vif à Tarſe, mais on ne puniſſoit du feu ni les rebelles, ni les voleurs. * Aur. Victor.

CALO-JEAN, ou BEAU-JEAN, ou JOANNITZ, roi des Bulgares, dans le XIII ſiécle, ſe ſoumit à l'égliſe romaine ſous Innocent III, en 1202. Il fit la guerre à l'empereur Baudouin ; & l'ayant pris dans une embuſcade qu'il lui avoit dreſſée, il le tint priſonnier plus d'un an à Trinobis ou Ernoë, capitale de la Bulgarie : enſuite il le fit mourir ſur la fin de juillet 1206. Il eut auſſi tant de haine contre les Grecs, qui ſuivoient le parti des empereurs, qu'il en fit mourir un très-grand nombre. Calo-Jean mourut de pleuréſie à Theſſalonique. * Jean-George, Nicetas, & le pere d'Outremanne, *Conſtantinopolis Belgica.* Sponde, *A. C.* 1202, 1205.

CALO-JEAN ou BEAU-JEAN, *cherchez* JEAN II COMNENE, & JEAN VI PALEOLOGUE, empereurs d'orient.

CALOMNIE, divinité à laquelle les Athéniens avoient conſacré des autels. Elle étoit appellée par les Grecs Διαβολὴ, *Diabolé*, d'où eſt venu le nom de diable, que nous donnons au démon comme au pere du menſonge & de la calomnie. Le tableau de cette déeſſe fait par Apelles, eſt mis au nombre des excellens ouvrages de cet habile peintre. On y voyoit la calomnie repréſentée en grand avec tous ſes accompagnemens. La crédulité y paroiſſoit avec de grandes oreilles, ſemblables à celles de Midas, tendant les mains à la calomnie qui s'approchoit. Aux deux côtés de la crédulité étoient l'ignorance & le ſoupçon ; celle-là ſous la figure d'une femme aveugle, & celui-ci comme un homme d'une mine aſſez refrognée, marquant quelque ſecrette inquiétude, exprimée avec un tel artifice, que par ſa contenance il ſembloit s'applaudir d'avoir découvert quelque choſe de caché. Au milieu du tableau, en face de la crédulité, paroiſſoit la calomnie comme une femme fort belle & très-ajuſtée, mais irritée, ayant le regard farouche, & les yeux ardens de colere. Elle portoit à la main gauche un flambeau allumé, & de la main droite elle traînoit un petit enfant, qui imploroit par ſes cris le ſecours du ciel. Elle étoit précédée de l'envie ſous la forme d'un homme maigre & ſec, dévoré par ſes propres chagrins ; & elle étoit ſuivie de deux femmes qui ſembloient prendre ſoin de ſes ornemens & de ce qui regardoit ſon ſervice. Ces deux ſuivantes étoient l'impoſture & la flaterie. Dans une diſtance qui permettoit encore de diſtinguer les objets, on voyoit la vérité, qui ſembloit marcher vers l'endroit où étoit la calomnie, & derriere la vérité, étoit le repentir ſous un habit lugu-

Digitized by Google

bre. C'eſt ainſi qu'Apelles avoit ingénieuſement dépeint la calomnie dans ce tableau, dont il fit préſent à Ptolémée, capitaine d'Alexandre, pour ſe venger de la calomnie d'un autre peintre, qui l'avoit injuſtement accuſé d'avoir eu part à une conſpiration faite contre ce prince. Il eſt aiſé d'entendre ce que ſignifioit chaque partie de cet excellent ouvrage. La calomnie qui déchire l'innocence, & qui porte par-tout un feu dangereux, n'eſt reçue que par une ſotte & malicieuſe crédulité, & cette crédulité ne vient que d'ignorance & de ſoupçon. Le calomniateur ajuſte tout ce qu'il dit par le moyen de l'impoſture, & il ſe ſert de la flaterie pour s'inſinuer dans l'eſprit de celui qui l'écoute; mais la vérité paroît tôt ou tard qui découvre la malice du menſonge, & il ne reſte à la calomnie, qu'un cuiſant repentir, qui fait ſon partage & ſa peine. * Theophraſte. Lucien, *au traité de ne pas croire facilement la calomnie.*

CALONIO ou MAGUINE, anciennement *Besbicus* ou *Besbycus:* c'eſt une petite iſle de la mer de Marmora. On la place vers la côte de la Natolie au couchant de Burſe. * Mati, *diction.*

CALONYME, nom commun à pluſieurs rabbins célébres, *cherchez* KALONYME.

☞ CALOVIUS (Abraham) célébre théologien luthérien, né le 16 août 1612, à Morungen, petite ville du duché de Brunſwick, où ſon pere étoit fort conſideré. Ayant achevé ſes études, & s'étant perfectionné dans les langues orientales, il vint à Roſtock, où il reçut en 1637 le titre de docteur en théologie. Peu de temps après il y fut fait profeſſeur en théologie. C'étoit un luthérien très-rigide; & le zèle qu'il témoigna dans le différend qu'il avoit avec Jean Bergius, théologien réformé, au ſujet de la cène, le fit choiſir pour viſiteur des égliſes & des écoles du cercle de Samlande en Pruſſe, & pour conſeiller en la cour de juſtice. En 1643 il fut appellé de Konigsberg à Dantzick, & fut établi recteur du collége, & miniſtre à la place de Botſak. Il eut là beaucoup de démêlés, principalement avec Martin Statius, diacre luthérien de cette ville, avec Henri Nicolaï, profeſſeur en philoſophie, & avec Jean Céſar, miniſtre réformé à Dantzick. La diſpute avec ce dernier alla fort loin, & produiſit pluſieurs écrits de part & d'autre, de ſorte que les luthériens prirent parti pour Calovius, & les réformés pour Céſar. En 1650 Calovius fut appellé à Vittemberg, pour y être profeſſeur en théologie. Il témoigna dans cette ville beaucoup d'acharnement contre ceux qui travailloient à réunir les différentes religions d'Allemagne, & dont étoit chef George Calixte, profeſſeur en théologie à Helmſtadt. On appella les partiſans de Calovius *Caloviens*, & ceux de Calixte *Calixtins;* & cette diſpute dura juſqu'à la mort de Calovius, qui arriva le 20 février 1686. Il avoit exercé à Vittemberg la charge de ſuperintendant général. Il a compoſé beaucoup d'ouvrages, la plupart à l'occaſion de ſes diſputes. Les principaux ſont: *Metaphyſica divina, & alia ſcripta philoſophica: Criticus ſacer biblicus: Socinianiſmus profligatus: Syſtema locorum theologicorum: Conſideratio arminianiſmi: Biblia illuſtrata: Une bible* allemande avec les explications de Luther. Il publia contre Bergius: *Stereoma ſacratiſſimæ teſtatoris Chriſti voluntatis de ſubſtantiali præſentia & orali perceptione corporis & ſanguinis ſui in ſacroſanctâ euchariſtia.* Il écrivit contre Nicolaï: *Vindiciæ arminianiſmi, cum ſyllabo errorum Nicolaitanorum.* Il mit au jour contre Calixte & ſes autres adverſaires: *Digreſſio de nova theologia Helmſtadio-Regiomontanorum ſyncretiſtarum: Syncretiſmus calixtinus: Harmonia calixtino-hæretica,* & pluſieurs autres tant en latin qu'en allemand. Calovius a écrit des diſputes ſur la confeſſion d'Augsbourg, dans leſquelles il réfute d'ordinaire les notes de Grotius. Elles ont été imprimées en 1676. En 1682 on vit paroître ſon *Hiſtoria ſyncretiſtica,* dans laquelle il rapporte ce qui ſe paſſa au colloque tenu en 1645, à Thorn, auquel il avoit aſſiſté. Mais parceque cet ouvrage donnoit lieu à de nouveaux troubles, il fut ſupprimé par ordre de l'électeur de Saxe: on l'a cependant réimprimé en 1685. * *Gt. dict. univ. Holl.* Moreri, *éd. de Holl.* 1740.

CALOYERS ou CALOGERS, religieux Grecs de l'ordre de S. Baſile, ou de S. Elie, ou de S. Marcel, ſuivent preſque la même régle, & portent tous un même habit dans la Gréce, ſans aucun changement ni réforme particuliere, & ſans avoir auſſi rien relâché de leurs anciennes conſtitutions. Ils habitent particuliérement le mont Athos; mais ils deſſervent preſque toutes les égliſes d'orient, dont ils font toute la gloire & l'ornement. Ils font des vœux comme les moines en occident. Il n'a jamais été fait de réforme chez eux, car ils gardent exactement leur premier inſtitut. Ils menent une vie fort retirée & fort pauvre, & ne mangent jamais de viande. Outre cette abſtinence continuelle, ils obſervent encore pendant l'année quatre carêmes, ſans compter trois autres jeûnes, que toute l'égliſe grecque garde religieuſement: le premier de ces jeûnes eſt de S. Démétrius, qui dure vingt-ſix jours; le ſecond au commencement de ſeptembre, qui dure quatorze jours, avant la fête de l'exaltation de la ſainte Croix; & le troiſiéme avant la fête de S. Michel, qui dure huit jours. Dans ce temps de jeûne, ils ne mangent ni œufs, ni beurre, ni poiſſon; les Arméniens en retranchent encore l'huile: quand néanmoins ils veulent traiter ceux qui les viſitent en carême, ils ne laiſſent pas de faire d'aſſez bons ragouts. Ceux qui font ſcrupule de manger du poiſſon garniſſent leur table de toute ſorte d'huitres & de coquillages, & de pluſieurs compoſitions faites avec des œufs & des laittes de poiſſon, qui ſont beaucoup plus délicates que le poiſſon même. Les Arméniens ne veulent ni beurre, ni huile dans leurs fauſſes; ils ſe ſervent d'amandes, de piſtaches & de noix pilées dans un mortier, qui étant miſes ſur le réchaut, font un meilleur effet que notre beurre. Pendant leurs jeûnes, ils ont cela de particulier, qu'ils ne croient point pécher en mangeant quelque choſe entre les repas, pourvû que ce ne ſoit ni chair, ni poiſſon, ni œufs, ni beurre, ni huile; mais les plus auſteres ſe contentent de manger une ſeule fois le jour un peu de pain, & quelques herbes amorties ſur le feu, avec quelques grains de ſel, & ne boivent que de l'eau. Ils paſſent la plus grande partie du carême à pleurer & à gémir pour leurs péchés & pour ceux des autres. On ne peut pas porter plus loin les obligations de la vie monaſtique. Il y a auſſi des religieuſes nommées *Calogeres*, qui ſuivent à peu près la même régle. Ce nom de Caloyers ou Calogers ſe donne proprement à ces religieux, qui ſont vénérables par leur âge & leur vertu, & eſt compoſé du mot καλὸς, *pulcher* beau, & de γῆρας, vieilleſſe. * Grelot, *voyage de Conſtantinople.* La Guilletiere. Philipp. Mazerius, *in vita S. Thomaſini patriarchæ Conſtantinopolit. num.* 130, *in vit. S. Severi abbatis Agat. cap.* 16. Palladius, dans la vie de S. Chryſoſtome, *pag.* 26, donne l'épithéte de Caloyers à l'évêque de Theſſalonique. Voyez auſſi Etienne Paſquier, dans ſes recherches françoiſes, *liv.* 8, *c.* 50. Jacques Spon, voyage de Gréce, *part.* 2, *p.* 354. *Cherchez* ATHOS, & ſur-tout conſultez la *paléographie* de dom Bernard de Montfaucon, ſavant bénédictin, où l'on trouve une deſcription fort exacte de tous les monaſteres des Caloyers qui habitent le mont Athos.

Les Calogeres ſont des religieuſes qui vivent en communauté. Elles ſuivent la régle de S. Baſile, & ſont enfermées dans des monaſteres, ayant à la tête de leur communauté une des plus ſages religieuſes qui leur tient lieu d'abbeſſe. Cependant ces monaſteres de femmes dépendent toujours de quelque abbé. Ces religieuſes portent toutes un même habit qui eſt noir, & un manteau de même couleur; cet habit eſt de laine ſimple. Elles ont les bras & les mains couvertes juſqu'au bout des doigts: elles ſe font raſer la tête; &

chacune a une cellule ſéparée, où il y a de quoi ſe loger. Celles qui ſont les plus riches ont des ſervantes, & elles nourriſſent même quelquefois de jeunes filles pour les élever à la piété. Après qu'elles ſe ſont aquittées de leur devoir ordinaire, elles font des ouvrages à l'aiguille. Les Turcs, qui ont quelque reſpect pour ces religieuſes, viennent juſque dans leurs monaſteres pour acheter des ceintures de leur façon. Les abbeſſes ouvrent volontiers les portes de leur couvent aux Turcs qui viennent acheter le travail de ces bonnes filles, & retournent à leur appartement auſſitôt qu'elles ont vendu leur marchandiſe. Le ſieur de Moni, c'eſt-à-dire, Richard Simon, qui a fait cette deſcription des Calogeres ou religieuſes grecques après Leon Allatius, ajoute en même temps, qu'il a lu une relation manuſcrite de Conſtantinople, où il n'eſt pas parlé ſi avantageuſement d'elles. Les Calogeres de Conſtantinople, dit l'auteur de cette relation manuſcrite, ſont des veuves, dont quelques-unes ont eu pluſieurs maris; & elles n'embraſſent cette perfection que lorſqu'elles ſont avancées en âge. Elles ne font point de vœux; toute leur régularité conſiſte à prendre un voile noir ſur leur tête, & à dire qu'elles ne veulent plus ſe marier. La plupart demeurent en leurs maiſons, où elles prennent le ſoin de leur ménage & même de leurs parens. Cet auteur avoue néanmoins qu'il y en a quelques-unes qui vivent en communauté, mais que celles-ci ſont plus miſérables que les premieres; que les unes & les autres vont par-tout où il leur plaît, & qu'enfin elles ont plus de liberté ſous cet habit de religieuſes qu'elles n'en avoient auparavant. Les évêques défendent à leurs prêtres, ſous peine d'interdit, d'entrer dans les monaſteres des Calogeres. * Moni (*ou. plutôt* Richard Simon) *relation de la créance & des coutumes des nations du levant.*

CALPE, haute montagne de l'Andalouſie, & l'une des colonnes d'Hercule: ce l'autre coté en Afrique eſt l'Abyla des anciens, que les Eſpagnols nomment *Sierra de las Monas*, montagne des ſinges, parcequ'on y trouve grand nombre de ces animaux. *Voyez* COLOMNES D'HERCULE. * Botero, *relation d'Eſpagne.*

CALPENTINE, petite iſle de l'Aſie. Elle eſt ſur la côte occidentale de celle de Ceilan, dont elle n'eſt ſéparée que par un petit canal. Les Hollandois qui la poſſedent y ont une ville fortifiée, qui porte le même nom. * Mati, *diction.*

CALPHI, pere de Judas *Machabée*, colonel général de la cavalerie de Jonathas *Machabée*. Il n'abandonna jamais Jonathas; & lorſque les troupes de cet illuſtre commandant prirent lâchement la fuite au combat qui ſe donna dans la plaine d'Azot, près du lac de Génézareth, ce brave colonel tint ferme avec un courage extraordinaire. * *I. Machab. chapitre XI.*

CALPRENEDE (Gautier de Coſtes, ſeigneur de la) auteur de pluſieurs romans, *cherchez* COSTES (Gautier de)

CALPURNIA, femme de Jules Céſar, fille de L. Piſon. Elle ſongea avant le jour auquel Céſar fut aſſaſſiné, que le faîte de la maiſon tomboit, & qu'on poignardoit ſon mari entre ſes bras, & tout-à-coup les portes de la chambre s'ouvrirent d'elles-mêmes. Après la mort de ſon mari, elle ſe retira chez Marc-Antoine, & y porta une ſomme très-conſidérable d'argent & tous les papiers de Céſar, dont Marc-Antoine profita beaucoup. * Suétone & Plutarque, *in Jul. Cæſar.*

CALPURNIA, femme Romaine, peu modeſte, qui plaidoit elle-même ſes cauſes avec tant d'emportement, que les magiſtrats furent obligés de faire un édit, par lequel ils défendoient aux perſonnes de ce ſexe de plaider. * *Paral. chap.* 20. Antonius Auguſtinus, *de legib.*

CALPURNIA, loi que les Romains avoient faite contre le péculat, dite, *Calpurnia Repetundarum*: il y en avoit encore deux autres, *Calpurnia de ambitu*, & *Calpurnia militaris.* * Antonius Auguſtinus, *de legib.*

CALPURNIENS; la famille des Calpurniens à Rome étoit plébeienne, & néanmoins conſulaire. Plutarque la fait deſcendre de Calpus, qu'on croit avoir été un des fils de Numa Pompilius, roi des Romains. C'étoit auſſi le ſentiment d'Ovide, qui s'en explique ainſi:

Nam quid memorare neceſſe eſt,
Ut domus à Calpo nomen Calpurnia ducat?

Cette famille étoit diviſée en pluſieurs branches, qui prirent les différens ſurnoms d'Aſprenas, Bibulus, Flamma, Piſo. Ces derniers étoient encore diviſés en Frugi, Beſtia & Cæſonius. Ovide nous apprend l'origine du nom de Piſon dans ces vers:

Claraque Piſonis tulerit cognomina prima,
Humida calloſa cùm pinſerat hordea dextra.

M. CALPURNIUS, tribun militaire, rendit un très-grand ſervice à la république en Sicile l'an de Rome 496, & 258 avant J. C. Le conſul Atilius Calatinus s'étoit engagé dans un défilé, d'où il ne ſeroit jamais ſorti ſans le ſecours de Calpurnius. Ce brave homme ayant pris 300 ſoldats, marcha droit aux ennemis, & les combattit avec une ardeur ſi conſtante, que l'armée eut le loiſir de ſe dégager & de ſe mettre au large. CALPURNIUS PISON, beau-pere de Jules Céſar, eſt celui qui fut conſul l'an 753 de Rome, auquel pluſieurs chronologiſtes mettent la naiſſance de J. C. Tacite dit qu'il mourut dans le temps qu'il devoit être condamné par Tibere, *l.* 4, *annal.* Valere Maxime fait mention d'un CALPURNIUS PISON, conſul, lequel ayant délivré la Sicile de la fureur des eſclaves fugitifs, récompenſa de toutes ſortes de dons militaires les ſoldats qui avoient bien ſervi, & ne donna à ſon fils que le témoignage qu'il méritoit une couronne d'or de trois livres, dont il lui légueroit la valeur dans ſon teſtament, ajoutant qu'un ſage magiſtrat ne devoit jamais rien donner qui pût retourner au profit de ſa maiſon, *liv.* 4, *chap.* 3, *ex.* 11. CALPURNIUS BESTIA, conſul, négligea de réſiſter à Jugurtha, s'étant laiſſé gagner par une ſomme d'argent que le roi de Numidie lui donna; il fut enſuite accuſé par M. Cecilius, d'avoir empoiſonné les femmes qu'il avoit eues. *Cherchez* PISON. * Pline, *l.* 37, *c.* 2.

CALPURNIUS, *cherchez* BIBULUS.

CALPURNIUS ou CALPHURNIUS (T.) Sicilien, poëte latin, vivoit ſous l'empire de Carus, & de ſes fils Carinus & Numérien, vers l'an de Jeſus-Chriſt 283. Il a écrit des églogues qu'il dedia à Néméſianus de Carthage, auſſi poëte bucolique. Nous en avons encore ſept, & nous apprenons d'une lettre d'Hincmar de Reims à Hincmar de Laon, que de ſon temps on liſoit les vers de Calpurnius dans les claſſes. Les critiques modernes, comme Jules Scaliger, & le P. Briet, ne font pas grand cas de ce poëte. Le P. Rapin dit qu'il a fait ſes églogues d'une très-petite maniere, c'eſt-à-dire, dans un caractere auſſi bas que le ſtyle. * Jul. Cæſ. Scaliger, *Hypercritic. ſive lib.* 6, *poet. pag.* 822, 823. Philipp. Briet, *lib.* 3 *de poët. Lat.* Rapin, *réflexions ſur la poëtique.* Baillet, *jugemens des ſavans ſur les poëtes, tom.* 6, *pag.* 441. Lilius Giraldus, *aux dialogues des poetes.* Voſſius, *de poët. Lat. cap.* 4. Il parle d'un CALPURNIUS *au chap.* 8, qu'on croit différent de celui-ci, & qui compoſa une comédie qu'il nomma *Proneſis.*

CALTRI (S.) en latin *Caletricus*, évêque de Chartres, dans le VI ſiecle, naquit l'an 529, d'une famille noble. Il fut ordonné prêtre par S. Lubin évêque de Chartres, & lui ſuccéda l'an 556. Il aſſiſta au concile troiſiéme de Paris, l'an 557, & au ſecond concile de Tours, l'an 566. Il mourut l'année ſuivante. * *Vita*

Digitized by Google

Leobini. Fortunat, *liv.* 4, *carm.* 7. Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* Baillet, *vies des ſaints*, 8 octobre, jour auquel on fait à Chartres la fête de ce ſaint.

CALVAIRE, montagne hors de Jéruſalem, du côté du ſeptentrion, où l'on avoit accoutumé d'exécuter les criminels; ce qui lui avoit fait donner le nom de *Golgotha*, *de Crane*, ou *de Calvaire*. C'eſt le lieu où J. C. fut conduit après ſa condamnation, & où il fut attaché à une croix, ſur laquelle il expira. Pluſieurs Peres ont prétendu que c'étoit en ce lieu qu'Adam avoit été enterré; mais S. Jerôme rejette avec raiſon cette penſée. Quelques-uns croient auſſi que c'eſt la montagne de Moria, où Abraham mena ſon fils Iſaac pour l'immoler. L'empereur Adrien y fit dreſſer l'an 131 des idoles de Jupiter & de Venus, en haine des chrétiens, comme nous l'apprenons de S. Jerôme, de Sulpice Severe, de S. Paulin, de S. Ambroiſe, & de quelques autres. Conſtantin *le grand* & ſainte Héléne ſa mere, abolirent depuis tous ces trophées de l'idolâtrie, & firent bâtir des égliſes au même lieu, ſelon Euſebe, en la vie de l'empereur Conſtantin. S. Jerôme & Sozomene parlent d'une croix brillante de lumiere, qui fut vue en plein jour ſur le Calvaire l'an 351, ou ſelon d'autres en 353, lorſque l'empereur Conſtance favoriſoit avec paſſion l'erreur des Ariens. S. Cyrille, patriarche de Jéruſalem, écrivit cette merveille au prince, pour lui faire ſavoir que c'étoit par ce ſigne de notre ſalut, que J. C. dont il attaquoit la divinité, avoit vaincu le monde, & que c'étoit par lui ſeul qu'on pouvoit être victorieux ſur la terre. Il ſemble que Conſtance comprit cette vérité; car faiſant la guerre à Magnence, il portoit la croix ſur ſes enſeignes, & fit battre des médailles où l'on voit qu'il tient cet étendard à la main, avec ces mots à l'entour: *En ce ſigne tu ſeras vainqueur*. Les paroles, *en ce ſigne tu ſeras vainqueur*, n'ont point rapport à la croix qui parut à Jéruſalem du temps de S. Cyrille, mais à celle que Conſtantin vit, & ſur le modéle de laquelle il fit faire ſes étendards. *Voyez* Euſebe *dans la vie de Conſtantin*, *ch.* 28. Les Grecs faiſoient autrefois la fête de l'apparition de cette croix ſur le Calvaire; ce qui ſe peut voir dans leur ménologe au ſeptieme jour du mois de mai. Nous avons encore la lettre que S. Cyrille écrivit à Conſtance, dans laquelle il témoigne que cette croix s'étendoit depuis la montagne du Calvaire juſqu'à celle des Oliviers, rempliſſant une étendue de quinze ſtades, ou trois quarts de lieue, & que ſa largeur étoit proportionnée à cette longueur. Ce ſpectacle fit embraſſer la religion chrétienne à un grand nombre de Juifs & de païens.

Vers l'an 326, pendant que l'empereur Conſtantin *le grand* faiſoit paroître ſon zéle pour la religion chrétienne, l'impératrice Helène ſa mere entreprit le voyage de la terre-ſainte, où elle découvrit la vraie croix, avec les inſtrumens qui avoient ſervi à la paſſion de J. C. L'empereur ayant appris ces heureuſes nouvelles, fit enclore le calvaire & bâtir l'égliſe du ſaint ſépulcre avec toute la magnificence poſſible. Il donna la charge de ce ſomptueux bâtiment à l'évêque Macaire, & lui écrivit qu'il deſiroit que cet édifice ſurpaſſât tous les autres du monde en beauté & en richeſſe, comme il les ſurpaſſoit en ſainteté. Environ neuf ans après, le même empereur fit dédier cette égliſe, à laquelle on donna le nom de MARTYRION, c'eſt-à-dire, *lieu de martyre ou de témoignage*, parceque J. C. y avoit ſouffert le plus cruel des tourmens, & y avoit témoigné l'excès de ſon amour pour les hommes. En 615 Choſroës II, roi de Perſe, s'empara de la Judée, pilla la ville de Jéruſalem, détruiſit l'égliſe du ſaint ſépulcre, & emporta la vraie croix. Mais l'empereur Héraclius vainquit cet infidéle douze ans après, & l'obligea à rendre cette ſainte croix, qu'il reporta lui-même ſur ſes épaules, & qu'il poſa au même endroit du calvaire l'an 628. Il donna ordre enſuite à l'évêque Modeſte, ſucceſſeur de Zacharie, de faire rétablir l'égliſe; mais à peine le bâtiment fut-il commencé, que les Arabes ſe rendirent maîtres de la ville de Jéruſalem. Néanmoins, par la faveur de l'empereur Conſtantin Monomaque, les chrétiens obtinrent la permiſſion de rétablir le ſaint ſépulcre, & les autres égliſes, ce qu'ils firent vers l'an 1044. L'archevêque de Tyr dit dans ſon hiſtoire qu'ils ne bâtirent que la rotonde qui couvre & enferme le ſaint ſépulcre, & que Godefroi de Bouillon I, roi de Jéruſalem, fit rétablir en 1099 le chœur que l'on voit aujourd'hui.

La plus grande partie de cette montagne a été renfermée dans un grand enclos, qui comprend l'égliſe du ſaint ſépulcre, environnée de pluſieurs chapelles, & de petites égliſes particulieres, avec les logemens des catholiques, des Grecs, des Arméniens, des Syriens, des Coptes ou Cophtes, & des Abyſſins. A l'entrée, qui eſt du côté du midi, il y a un grand parvis, où l'on voit à main droite le logement des Arméniens, celui des Coptes, & une chapelle de la ſainte Vierge nommée *Stabat Mater*; & à main gauche, le logement des Grecs, avec la groſſe tour quarrée qui ſervoit autrefois de clocher. En face de l'entrée du parvis eſt le grand portail de l'égliſe du ſaint ſépulcre, auprès duquel eſt une ſtation des Turcs. Au bas de ce portail, on voit une grande quantité de cloux enfoncés juſqu'à la tête entre les pierres du pavé, ſur leſquels il faut néceſſairement paſſer. Ils y ſont chaſſés à grands coups de marteau par le patriarche des Grecs, lequel tous les ans revêtu de ſes habits pontificaux, excommunie tous les Latins, comme ils nous appellent; & pour marque de l'anathême qu'il prononce, il enfonce ces cloux, avec défenſe de les ôter, ſur peine de cinq cens baſtonnades, & de payer une groſſe amende au bacha, & au cadi de la ville. Lorſqu'on eſt avancé dix ou douze pas dans l'égliſe, on trouve la pierre de l'onction, qui eſt la place où J. C. fut embaumé; vis-à-vis de cette pierre il y a trois tombeaux de quelques rois de Jéruſalem, dont les ſchiſmatiques ont effacé les inſcriptions. A main droite eſt une chapelle où l'on voit le tombeau de Godefroi de Bouillon I, roi de Jéruſalem, & celui de ſon frere Baudouin I, qui lui ſuccéda à la couronne. Ces deux tombeaux ſont fort ſimples, & ſont portés ſur quatre petites colonnes de pierre d'un pied de haut. Proche de-là eſt la chapelle du Crucifiement, qui eſt le lieu où J. C. fut attaché à la croix, & où celle-ci fut dreſſée. S. Jerôme dit que cette place du Calvaire demeura cachée depuis l'empire d'Adrien juſqu'à celui de Conſtantin *le grand*, pendant 180 ans ou environ; ce qui arriva par la malice des païens, qui la couvrirent de terre, & qui y mirent une idole de Vénus, afin d'en éloigner les chrétiens. Mais ſainte Héléne fit enfermer cette place dans l'enclos de la grande égliſe avec le ſaint ſépulcre, ſur lequel étoit l'idole de Jupiter. Cette chapelle eſt très-magnifique; ſa voute & ſes murailles ſont revêtues de peintures à la moſaïque, compoſées de petites pierres auſſi claires que le cryſtal, dont les diverſes couleurs ſont extrêmement vives & éclatantes; ce qui paroîtroit encore davantage, ſi les figures n'étoient pas noircies de la fumée des lampes, qui y brulent continuellement. De cette chapelle du Crucifiement, en faiſant le tour le long d'autres chapelles qui environnent l'égliſe, on va du côté du nord à la chapelle de l'Apparition, qui eſt le lieu où notre Seigneur apparut à la ſainte Vierge après ſa réſurrection. Cette chapelle appartient aux catholiques, & les religieux de S. Sauveur y célébrent l'office divin ſelon le rit de l'égliſe latine. Là ſe voient de riches ornemens qui y ont été donnés par les rois & les princes chrétiens, & principalement par le roi de France & par celui d'Eſpagne. Les religieux ont le privilége d'y ſonner leur office avec une petite cloche, ce qui eſt bien rare en toute la terre-ſainte. Leur logement eſt à côté. En tournant à l'occident on trouve les chapelles des Syriens, des Coptes & des Abyſſins.

Voilà une bonne partie de ce qu'il y a de plus remarquable autour de l'égliſe du ſaint ſépulcre. A l'é-

Digitized by Google

gard de ſa ſtructure, la nef qui eſt du côté de l'occident, eſt une rotonde, dont le dôme eſt d'une belle charpente de bois de cedre, qui eſt couverte de plomb, & qui reçoit le jour par une ouverture ronde au faîte, fermée d'un treillis de fil de fer. Elle eſt environnée de ſix gros pilliers quarrés de pierre de taille, & de dix colonnes de marbre, leſquelles ſont dix-ſept arcades qui ſoutiennent une belle & grande galerie. Au milieu de cette nef eſt le ſaint ſépulcre, revêtu de tables de marbre blanc, & entouré de dix petites colonnes auſſi de marbre, qui ſoutiennent une plate-forme, ſur laquelle ſont élevées douze petites colonnes jointes deux à deux, faiſant ſix arcades, qui portent un dôme couvert de plomb. Sous ces arcades il y a toujours dix-huit lampes allumées, ſans celle du milieu de la voute. Au dedans de ce bâtument eſt la roche où eſt taillé le ſépulcre de notre Seigneur; il contient deux petites grottes ou caveaux tenant l'un à l'autre. La premiere grotte eſt appellée *la chapelle de l'ange*, parceque c'eſt le lieu où l'ange apparut aux ſaintes femmes, qui alloient embaumer le corps du Fils de Dieu. La ſeconde eſt le ſacré tombeau de J. C. Elle a ſix pieds de longueur & autant de largeur; ſa voute eſt haute d'environ huit pieds. A main droite en entrant du côté ſeptentrional, on voit l'autel, qui couvre le cercueil où fut mis le corps de notre Sauveur, qui eſt long de ſix pieds, large de trois, & haut de pres de deux pieds & demi. Le dedans de ces chapelles & l'autel ſont revêtus de tables de marbre gris, mais qui eſt noirci de la fumée de ſoixante-deux lampes d'argent, qui y ſont continuellement allumées. Il y en a quarante-quatre dans le ſaint ſépulcre, & dix-huit dans la chapelle de l'ange, dont il y en a trente aux religieux, & le reſte aux chrétiens, Grecs & Schiſmatiques, qui ont la liberté d'y faire leurs devotions; mais il ne leur eſt pas permis d'y dire la meſſe, parceque les Latins y ont ſeuls ce droit.

Dans la premiere grotte, à côté de la porte du ſaint ſépulcre, étoit la grande pierre longue de cinq pieds & demi, large de cinq pieds & trois pouces, & épaiſſe de neuf pouces & demi, qui avoit ſervi à fermer l'entrée. Elle y étoit encore du temps de S. Cyrille vers l'an 380; & S. Jerôme, qui mourut environ quarante ans après, écrit qu'elle y étoit auſſi de ſon temps; mais depuis elle a été tranſportée en l'égliſe bâtie au lieu où étoit la maiſon de Caiphe, ſur le mont de Sion. Vis-à-vis la porte du ſaint ſepulcre il y a une pierre quarrée qui tient encore par le pied à la roche même de laquelle elle a été taillée, ſelon la tradition, pour ſervir d'appui à la grande pierre, qui fermoit l'entrée du monument. Quelques auteurs célebres ont écrit qu'outre cette pierre quarrée, il y en avoit deux grandes, dont l'une bouchoit la porte, & l'autre le cercueil. D'autres diſent que l'une de ces pierres fermoit l'entrée de la premiere grotte, & l'autre celle de la ſeconde, qui eſt proprement le ſépulcre; quoique l'on comprenne auſſi toutes les deux ſous le nom de ſépulcre. Mais l'écriture ſainte ne parle que d'une pierre, & la tradition y eſt conforme. La raiſon le perſuade auſſi; car outre les preuves de cette vérité, que l'on peut tirer de l'évangile, il eſt certain que l'entrée de la premiere grotte étoit une ouverture auſſi vaſte que la grotte même: ce qui ſe voit en d'autres ſépulcres, outre que l'on n'auroit pas pu trouver de pierre aſſez grande pour la fermer.

De la nef on entre dans le chœur qui eſt vers l'orient; ce chœur eſt fermé d'un mur de clôture tout autour, comme ceux des monaſteres. La principale porte eſt vis-à-vis du ſaint ſépulcre: il eſt diviſé en deux parties, par un très-beau baluſtre de bois doré, où il y a trois portes, l'une grande au milieu, & deux moyennes aux deux côtés. Dans la premiere partie, qui eſt le chœur des Grecs, on voit à côté de l'entrée une pierre de marbre, ronde & creuſée de quatre doigts, que les orientaux diſent être le milieu de la terre, à cauſe de ce paſſage du prophéte roi au pſeaume 73: *Deus autem rex noſter operatus eſt ſalutem in medio terræ.* Mais S. Jerôme explique ce paſſage de la ville de Jéruſalem, qui étoit en ce temps-là au milieu des terres connues de la plupart du monde; & d'ailleurs ce n'eſt pas-là l'endroit du crucifiement. Dans la ſeconde partie, qui eſt le chœur des Latins, vis-à-vis de la grande porte du baluſtre, eſt le grand autel, avec un petit, au côté de l'évangile, ou le prêtre prépare toutes les choſes néceſſaires pour la meſſe. On y voit dans le fond le ſiége du pape, auquel on monte par ſix dégrés; à droite, un peu plus bas, eſt celui du patriarche de Conſtantinople, & à gauche celui du patriarche d'Alexandrie, auxquels on monte par quatre dégrés. Les ſiéges des patriarches d'Antioche & de Jéruſalem ſont de l'autre côté du baluſtre vers le chœur des Grecs. Tout le chœur eſt couvert d'un beau dôme de pierres de taille, ſoutenu de gros pilliers. Preſqu'entre les deux premiers, proche la grande porte du chœur qui regarde le ſaint ſépulcre, eſt un autel, ſur lequel le patriarche des Grecs monte le jour du ſamedi-ſaint, pour diſtribuer ſon feu céleſte. Cette cérémonie s'eſt établie, à cauſe du miracle qui ſe faiſoit autrefois dans le ſaint ſépulcre, où la veille de Pâque une flamme de feu deſcendoit viſiblement, & y allumoit des lampes qu'on y avoit éteintes le jour du vendredi-ſaint; & ce feu deſcendoit non-ſeulement dans le ſaint ſépulcre, mais encore quelquefois ſur les lampes de l'égliſe, à la vue de tout le peuple. Le pape Urbain II parle de ce miracle dans la harangue qu'il prononça en l'aſſemblée du concile de Clermont l'an 1095. Et du temps de Baudouin I du nom, roi de Jéruſalem, cette merveille continuoit encore, comme le rapporte Fulcherius de Chartres, lequel ajoute que pendant le régne de ce même roi, il y eut une grande déſolation parmi les chrétiens, qui ne purent obtenir le feu du ciel le ſamedi-ſaint, & qui ne le virent que le matin du jour de Pâque, après avoir fait une proceſſion au temple de Salomon, marchant tous nuds pieds, & accompagnant leurs prieres de pleurs & de gémiſſemens. On dit que le feu ſacré deſcendoit encore du temps de Baudouin II, vers l'an 1120; mais on ne marque pas préciſément le temps auquel ce miracle a fini, de même qu'on ignore le temps de ſon commencement. Quelques-uns croient qu'il a ceſſé un peu après les premiers rois de Jéruſalem, parceque le zèle des princes chrétiens ſe rallentit, & que les Latins ſouilloient cette terre-ſainte par leurs vices, au lieu de l'honorer par leurs vertus, & d'imiter la piété de ceux qui en avoient fait la conquête ſur les infidéles. Ceux qui douteront de la vérité de ce feu céleſte, doivent ſe ſouvenir des exemples pareils que la ſainte écriture nous fournit, du feu qui deſcendoit du ciel pour conſumer les ſacrifices, ou pour punir les impies.

A l'égard de la cérémonie qui ſe fait maintenant, c'eſt une tromperie des Grecs, qui ſont gens adonnés aux ſuperſtitions, & qui tâchent de ſe mettre en crédit parmi le peuple, en faiſant ſecretement du feu avec un fuſil dans le ſaint ſépulcre, où entre le patriarche accompagné de deux évêques ſeulement. Voici l'ordre de cette cérémonie. Toutes les lampes de l'égliſe ſont éteintes, le ſaint ſépulcre eſt fermé à la clef, & la porte eſt gardée par ſix janiſſaires gagnés pour cet effet. Environ une heure après midi tous les Schiſmatiques Grecs, Arméniens, Syriens & autres, commencent à courir autour du ſaint ſépulcre par bandes de quatre ou cinq qui ſe tiennent par-deſſous les bras, criant de fois à autre, *Eleeſon, Eleeſon.* A meſure que le monde arrive, la confuſion & le déſordre s'augmentent: les uns crient comme des inſenſés, pour appeller le feu du ciel, les autres courent, & font des poſtures extravagantes. Les femmes qui ſont dans les galeries ou ſur des échaffauts, font de leur côté de grandes exclamations, élevant les mains au ciel, & faiſant des geſtes ridicules. Cet exercice de courſes & de cris dure plus

Digitized by Google

de quatre heures; & enſuite environ ſur les cinq heures les Grecs ſont leur proceſſion. Après pluſieurs prêtres, évêques, archevêques, tous vêtus de riches chapes à la grecque, c'eſt-à-dire, fermées par-devant, & retrouſſées ſur les bras, le patriarche vient précédé de quatre diacres, qui marchent en arriere, & l'encenſent continuellement. Il eſt revêtu d'une tunique de velours à fond d'or, & d'une châpe de toile d'argent, & il porte une thiare preſque toute d'or, tenant ſon bâton paſtoral à la main gauche, & une petite croix à la droite, avec laquelle il bénit le peuple. Après avoir fait la proceſſion trois fois autour du ſaint ſépulcre, le patriarche y entre avec deux évêques, pendant que les Turcs gardent la porte, de crainte que quelqu'autre n'en approche. Là ayant battu le fuſil qui y eſt caché, ou qu'il porte ſur lui, il fait du feu, & allume une des lampes, & deux paquets de bougies qu'il diſtribue en ſortant; puis il va à l'entrée du chœur, où il monte ſur l'autel de pierre qui y eſt, pour en diſtribuer d'autres au peuple. Cependant on allume toutes les lampes de la grande égliſe, & celles des chapelles des Arméniens, des Syriens, des Cophtes & des Abyſſins; ce qui produit une ſi grande lumiere, qu'il ſemble que toute l'égliſe eſt en feu. * S. Jerôme, *ep.* 3 *ad Paul.* S. Paulin, *ep.* 11. S. Ambroiſe, *in pſalm.* 43. Sulpice Severe, *hiſt. l.* 2. Sozomene, *l.* 4, *c.* 4, *&c.* Doubdan, *voyage de la terre-ſainte.*

CALVAIRE (la congrégation de N. D. du) eſt un ordre de religieuſes, qui ſuivent la régle de S. Benoît. Ces religieuſes furent fondées premierement à Poitiers par Antoinette d'Orléans, de la maiſon de Longueville. Le pape Paul V, & le roi Louis XIII, confirmerent cet ordre en 1617; & le 25 octobre, Antoinette d'Orléans prit poſſeſſion d'un couvent nouvellement bâti à Poitiers, avec 24 religieuſes de l'ordre de Fontevrault, qu'elle avoit tirées de la maiſon d'Encloître, à deux lieues ou environ de Poitiers. Antoinette mourut le 25 avril 1618; & en 1620 Marie de Medicis fit venir de ces religieuſes à Paris, & les établit proche le palais d'Orléans du Luxembourg, qu'elle avoit fait bâtir. Leur couvent du Calvaire au Marais ne fut bâti que l'an 1638, par les ſoins du fameux pere Joſeph Capucin, confeſſeur & agent du cardinal de Richelieu. C'eſt dans cette maiſon que réſide la générale. * Voyez *la vie du pere Joſeph*, par l'abbé Richard; le pere Helyot, *dans ſon hiſt. des ordres monaſtiques; Abrégé de la vie de Marie-Catherine-Antoinette* de Gondy, *ſupérieure générale du Calvaire.* Grancolas, *hiſt. de l'égliſe, ville & univ. de Paris, tom. II, pag.* 375, 376.

CALVAIRE, pélerinage fameux près Paris. Voyez les titres, CHARPENTIER (Hubert) & VALERIEN (le mont.)

CALVERT (George) lord Baltimore, naquit vers l'an 1579 à Kypling, près de Richemont, dans le comté d'Yorck en Angleterre, & fut élevé dans le collége de la Trinité à Oxford, après quoi il paſſa la mer, & voyagea pour augmenter ſes connoiſſances. Etant de retour en Angleterre ſous le régne de Jacques I, il fut fait ſecrétaire de Robert Cecil, qui dans les grands emplois qu'il eut ſucceſſivement, le retint toujours près de lui, pour ſa prudence & ſa fidélité dans pluſieurs affaires importantes, qui lui furent confiées. Enfin par le moyen de Robert Cécil, il fut fait clerc du conſeil, & créé chevalier à Hamptoncourt en 1618. Il ſuccéda à Thomas Lake dans la principale charge de ſecrétaire d'état, qu'il exerça avec beaucoup de prudence, juſqu'à ce qu'étant devenu catholique romain, il la réſigna de ſon propre mouvement: cependant le roi le continua pendant tout ſon régne dans la charge de conſeiller du conſeil-privé, & peu après le créa lord Baltimore, de Baltimore en Irlande. Il poſſédoit en propre la province d'Avalon, dans le Newfoundland, ou *le pays nouvellement découvert*, qui lui fut accordé par le roi Jacques, dans laquelle on dit qu'il dépenſa vingt-cinq mille livres ſterling, & où il alla lui-même deux fois; mais les François l'y incommoderent tellement, qu'il fut contraint de l'abandonner. Il ſe rendit dans la Virginie; l'ayant reconnue, il obtint à ſon retour une patente pour lui & pour ſes héritiers, pour s'établir dans le Maryland, au nord de la Virginie, avec le même titre & les mêmes priviléges qu'il avoit eus à Avalon; ce qui faiſoit eſpérer une plantation conſidérable. Le roi Charles I, qui avoit autant d'eſtime pour lui qu'en avoit eu Jacques I, fut celui qui lui accorda cet établiſſement. Il mourut à Londres en 1632, à l'âge de 53 ans, laiſſant ſes biens & ſes titres à Cécil Calvert ſon fils. Quoiqu'il fût catholique, il s'attira par ſa douceur & ſa modération l'eſtime des proteſtans même. Il avoit beaucoup de jugement, & étoit ſi peu entêté de lui-même, qu'il ſouffroit auſſi patiemment une cenſure modérée, qu'une louange affectée. Quand il étoit au ſervice du roi, il lui portoit tous les ſoirs un détail bien digéré de l'état des affaires. Quant aux plantations dans les pays nouvellement découverts, le juge Paphon & lui convenoient dans le deſſein de faire de tels établiſſemens, mais non pas dans la maniere de les faire. Le premier vouloit qu'on exterminât tous les Indiens; & le ſecond, que l'on travaillât à leur converſion, & qu'on peuplât ces pays de perſonnes de bonnes mœurs, & non pas de gens perdus & débauchés, leur accordant des priviléges avec de grandes précautions, & permettant à tout particulier de pourvoir à ſon entretien par ſa propre induſtrie. * *Dictionnaire anglois.*

CALVERT (Thomas) oncle du ſuivant, né à Yorck, vers le commencement du XVII ſiécle, fut chapelain de Th. Burdet & de pluſieurs autres. Lorſque Charles II fut rétabli, il fut démis de ſa charge, à cauſe qu'il étoit *non conformiſte.* Il avoit eu beaucoup de gout pour les livres des rabbins, & les avoit bien lus. On a de lui un ouvrage intitulé *Mel cœli*, qui contient une explication du chapitre 53 d'Iſaïe, en anglois, *in*-4°, à Londres en 1637. Il eſt mort en 1679 âgé de 73 ans.

CALVERT (Jacques) presbytérien Anglois, né à Yorck, ayant été ſuſpendu de ſes fonctions pour n'avoir pas voulu ſe conformer, mena preſque toujours depuis une vie retirée. En 1675 il fut fait chapelain de Guillaume Strickland, & gouverneur de ſes enfans. Il eut dans la ſuite le même emploi auprès de Guillaume Midleton, & mourut au mois de décembre 1698. C'étoit un homme doux & modéré, qui haiſſoit les diſputes, ſur-tout celles de religion, & qui a contribué à les appaiſer dans ſa patrie, autant qu'il a été en lui. Il croyoit qu'il falloit entendre hiſtoriquement & à la lettre la prophétie du temple d'Ezéchiel, & que les dix tribus étoient revenues dans leur patrie avec les deux autres ſous les rois de Perſe. Il a écrit ſur ce ſujet un traité intitulé, *Nepthali*, ou *Napthali*, *ſive colluctationes theologicæ de reditu decem tribuum*, *in*-4°, à Londres en 1672. Il a fait encore *de menſuris ſacris Ezechielis*, & il avoit deſſein de donner des commentaires ſur tout le prophéte Ezechiel, qu'il n'a pas publiés. * *Voyez* ſur l'oncle & le neveu la bibliothéque ſacrée du pere le Long, *in-fol.* pag. 662.

CALVI, ville d'Italie, dans la terre de Labour, au royaume de Naples, avec évêché ſuffragant de Capoue, eſt petite, & preſque toute déſerte, n'ayant plus qu'une vingtaine de maiſons. Les anciens l'ont nommée *Cales*, & quelques-uns même ont prétendu qu'elle avoit été bâtie par Calais, fils de Boré. Elle eſt à ſix milles de Capoue. Tite-Live, Ciceron, Virgile & Horace parlent de *Cales.* Les François & les Turcs l'aſſiégerent inutilement en 1555. * Baudrand.

CALVI, ville de l'iſle de Corſe, eſt ſituée ſur la mer, où elle fait à l'occident de cette iſle un golfe nommé *golfe de Calvi.* La ville a un bon port, avec une forteresſe conſidérable, & eſt la demeure de l'évêque de Sagone. * Baudrand.

CALVI (Lazaro) peintre de Gènes, vivoit dans le

Digitized by Google

XVI ſiécle. Marciano Calvi de Sancta-Agatha en Lombardie, étant venu s'établir à Gènes, y eut pour fils Agoſtino Calvi, peintre de peu de réputation. Agoſtino fut pere de Lazaro, qui naquit en 1502. Ce dernier apprit à peindre dans le palais du prince Doria, ſous Perino del Vaga. C'étoit un eſprit ardent, attaché au travail, mais ſi jaloux, que ſe voyant ſurpaſſé par Jacques Bargone, jeune peintre, il réſolut de s'en défaire. Un jour ſoupant avec Bargone & ſept ou huit autres peintres de leurs amis, Calvi but ſur la fin du repas d'une bouteille remplie de vin, qu'il préſenta à ſes camarades; lorſque ce fut le tour de Bargone, il lui en verſa d'une autre, dans laquelle il avoit mis du ſel & d'autres drogues qui lui firent perdre l'eſprit. Calvi avoit auſſi ſoin de ſe ménager des amis fidéles qui applaudiſſoient à tout ce qu'il faiſoit : néanmoins le prince Doria employa divers peintres pour peindre l'égliſe de S. Matthieu, ſans ſe ſervir de Calvi. Celui-ci en eut tant de dépit, qu'il renonça à la peinture, & porta les armes. Quelque temps après ſes amis l'obligerent de reprendre le pinceau : il le fit avec aſſez de réputation, & mourut en 1607, âgé de 105 ans, ne laiſſant qu'une fille qu'il avoit mariée richement. * Rafaële Soprani, *vite de Pitt. Genov.*

CALVI (Pantaleon) frere de Lazaro, étoit auſſi peintre, & mourut en 1587, âgé de 85 ans. Il laiſſa quatre fils tous peintres, mais dont les ouvrages n'ont égalé ni ceux de leur pere, ni ceux de leur oncle. * Rafaële Soprani, *vite de Pitt. Genov.*

CALVIDA, ou CADUIA, ſelon Suidas, roi des Scythes, étoit frere d'Anacharſis, & régnoit du temps de Solon, vers la LVIII olympiade, & l'an 548 avant J. C. * Diog. Laërt. Suidas.

CALVIN (Jean) appellé autrement Kahl, fut profeſſeur en droit à Heidelberg. Il a publié un *Lexicon juris* fort connu; il publia auſſi en 1595 *Themis hebræo-romana.* * Konig, *bibl.*

CALVIN (Jean) naquit à Noyon en Picardie, le 10 juillet 1509. Son pere nommé *Gerard* Cauvin, étoit fils d'un batelier & tonnelier de Pont-l'Evêque, petit village près de Noyon; & ſa mere Jeanne le Franc, étoit fille d'un cabaretier de Cambrai, qui étoit venu s'établir à Noyon, auſſi-bien que Gerard ſon gendre. Ce dernier fut quelque temps commis dans les fermes, & devint enſuite procureur fiſcal du comté de Noyon, & ſecrétaire de l'évêché. Gerard Cauvin n'ayant pas de quoi faire étudier ſes enfans, eut recours à la protection d'une perſonne de diſtinction de ſon pays, qui le porta à envoyer Jean Calvin étudier à Paris, où Gerard avoit deux freres maréchaux ou ferruriers. L'un nommé Antoine Cauvin, demeuroit près de S. Merry; l'autre qui s'appelloit Richard, demeuroit près de S. Germain-l'Auxerrois. Ce fut chez ce dernier que Calvin fut adreſſé. Cet artiſan qui a toujours perſiſté dans la foi catholique, lui fit faire ſes humanités au collége de la Marche, ſous Mathurin Cordier, & ſon cours de philoſophie au collége de Montaigu, ſous un profeſſeur Eſpagnol. Calvin avoit été pourvu dès le 11 mai 1521, n'étant encore âgé que de 11 ans, de la chapelle de Notre-Dame de la Geſine, dans l'égliſe de Noyon. Le 27 ſeptembre 1527 il fut pourvu de la cure de Marteville, qu'il permuta le 5 juillet 1529, avec celle de Pont-l'Evêque près de Noyon. Son pere néanmoins ne voulut point qu'il étudiât en théologie; mais il l'envoya à Orléans pour y étudier en droit ſous le ſavant profeſſeur Pierre de l'Etoile, qui fut depuis honoré d'une charge de préſident au parlement. De-là, ſans avoir pris aucun dégré, Calvin fut à Bourges, pour y entendre le célébre juriſconſulte Alciat, qui enſeignoit avec un concours extraordinaire dans cette univerſité, la plus floriſſante qui fût alors en France pour le droit. Il avoit déja pris à Paris quelque teinture de l'héréſie, qui lui avoit été inſpirée par ſon allié Robert Olivetan. Mais ce fut à Bourges qu'il acheva de ſe gâter l'eſprit, par la grande communication qu'il eut avec Melchior Wolmar, Allemand, & profeſſeur de la langue grecque, qui étoit luthérien, quoiqu'il contrefît encore le catholique. Calvin apprenoit en même temps la langue grecque, l'hébraïque & la ſyriaque, pour s'adonner à la lecture de l'écriture ſainte; & s'inſtruiſant dans la doctrine de Luther & de Zuingle, il prêchoit quelquefois aux environs de Bourges, & ſur-tout à Ligniéres, où le ſeigneur du lieu prenoit plaiſir à l'entendre.

Après la mort de ſon pere il retourna à Nôyon, & s'y défit de ſes deux bénéfices en faveur d'Antoine Marlier, & de Guillaume du Bois; puis il revint à Paris, où il fit imprimer un aſſez beau commentaire ſur les deux livres que Sénecque a faits *de la Clémence*, qu'il dédia au mois d'avril 1532, à Claude Hangeſt, abbé de S. Eloi de Noyon. Ce fut alors qu'après avoir mis ſon nom en latin, *Calvinus*, au titre de ſon livre, on le nomma Calvin. Enſuite appuyé de la protection de Marguerite reine de Navarre, & ſœur de François I, il ſe mit à dogmatiſer ſecretement dans les maiſons, & eut en 1533 un grand commerce avec Nicolas Copus, recteur de l'univerſité de Paris, à qui l'on dit qu'il ſuggéra cette harangue ſi hardie, qui excita la premiere tempête contre les nouveaux ſectaires. Le lieutenant criminel, Jean Morin, eut ordre de ſe ſaiſir de la perſonne de Calvin; mais ce magiſtrat l'étant allé chercher au collége du Cardinal-le-Moine, ſelon quelques auteurs, ou au collége de Fortet, où il logeoit, ſelon pluſieurs autres, trouva qu'il s'étoit évadé. Calvin ſe retira à Angoulême, où il prit le nom de *Deparcan*, ou de *Happeville*, & y ſubſiſta avec le ſecours de la langue grecque, qu'il y enſeigna quelque temps; ce qui lui fit donner le nom de *petit Grec*. Après quelque ſéjour dans cette ville, ayant ſéduit l'eſprit du chanoine Louis du Tillet, il compoſa dans ſa maiſon à Claix, dont ce chanoine étoit curé, la plus grande partie de ſon inſtitution. Du Tillet revint de ſon égarement par les remontrances de ſon frere Jean du Tillet, célébre greffier en chef du parlement de Paris, de ſorte que Calvin abandonné de ſon patron, & n'oſant plus ſe montrer à Angoulême, alla chercher d'autres protecteurs à Poitiers. Il y pervertit pluſieurs officiers du préſidial, & quelques docteurs de l'univerſité, entr'autres un profeſſeur en droit, qui abandonna ſa chaire pour aller prêcher de ville en ville la doctrine de Calvin, & qui ſe fit appeller *Bon homme*. On lui donna auſſi le nom de *Miniſtre*, parcequ'auparavant ſa profeſſion étoit de lire le droit dans la *Miniſtrerie* (c'eſt ainſi qu'on appelle l'école de droit à Poitiers,) & c'eſt de-là que quelques-uns tirent l'origine du nom de *Miniſtre*, qui a été depuis commun à tous les prédicans de la religion prétendue réformée.

Calvin étoit allé à Nerac ſaluer la reine de Navarre; mais après un voyage qu'il fit enſuite à Paris en 1534, voyant qu'il n'y avoit plus de ſureté pour lui en France, il ſe retira à Baſle, où il acheva ſon inſtitution, qu'il eut la hardieſſe de dédier au roi François I; ce qui ne ſervit qu'à augmenter la rigueur des ordonnances contre les hérétiques. Il paſſa enſuite les Alpes, & ſe rendit à la cour du duc de Ferrare, pour attirer à ſon parti la ducheſſe, fille de Louis XII, qui protégeoit ouvertement les Luthériens. Il ſe déguiſa alors ſous l'habit d'un eccléſiaſtique, & reprit ſon ancien nom de *Happeville*; mais craignant d'être mis à l'inquiſition, il ne demeura pas long-temps auprès de la ducheſſe, dont il acheva de corrompre l'eſprit. S'étant évadé de Ferrare, il repaſſa en France, d'où, après avoir mis ordre à quelques affaires, il réſolut de retourner à Baſle; mais en paſſant par Genève, les inſtances de Guillaume Farel, & de Pierre Viret qui avoient commencé à y prêcher les opinions des ſacramentaires, & celles du ſénat de Genève, l'obligerent d'y reſter non-ſeulement en qualité de miniſtre, mais encore de profeſſeur en théologie. Mais comme ces nouveaux prédicans entreprirent d'établir de jour en

jour

jour des nouveautés, & qu'ils refuſerent de ſouſcrire aux déciſions du ſynode de Berne, qui avoit demandé par un acte le rétabliſſement à Genève du pain ſans levain dans la communion, des fêtes, & des fonts baptiſmaux, les Bernois firent enſorte auprès des ſyndics, qu'on les bannît comme des ſéditieux par arrêt de l'an 1538. Après quoi Farel ſe retira à Neufchâtel, & Calvin à Strasbourg, où il obtint permiſſion de dreſſer une égliſe à ſa mode, pour les François qui s'y étoient refugiés, & d'y enſeigner ſa théologie : ce fut-là qu'il revit ſon *Inſtitution chrétienne*, qu'il publia ſon *commentaire ſur l'épître aux Romains*, & qu'il épouſa la veuve de Jean Sterder anabaptiſte, nommée Idelette de Bure. Il alla enſuite avec Bucer & les autres députés, à la conférence de Wormes en 1540, puis à celle de Ratisbonne, d'où il revint à Genève le 13 ſeptembre 1541. Le parti de ceux qui l'avoient fait chaſſer étoit diſſipé, & ſes amis ſe trouverent les plus puiſſans dans cette ville, où il paſſa le reſte de ſes jours, aimé & conſidéré de tous ceux de ſa ſecte. Lorſqu'il fut de retour à Genève, il y dreſſa un formulaire de ſa confeſſion de foi, de la diſcipline eccléſiaſtique, & du catéchiſme à l'uſage de ſa ſecte. Ce ne fut pas ſans oppoſition de la part du peuple ; mais enfin Calvin l'emporta, & fit paſſer ce nouveau canon en forme de loi, dans une aſſemblée tenue le 20 novembre 1541. Il étoit conſulté dans toutes les affaires, & on s'en tenoit à ſes déciſions ; il donnoit la miſſion aux miniſtres de ſon parti ; & c'eſt avec raiſon que divers auteurs l'ont appellé *le pape de Genève*. Au reſte Calvin avoit un beau génie, une pénétration d'eſprit admirable, une grande délicateſſe, beaucoup d'érudition : peu de talent pour la chaire, mais infiniment pour la compoſition, comme on le peut voir dans ſes ouvrages. Il étoit beaucoup plus réglé que Luther dans ſes mœurs, ſobre, chaſte, laborieux, déſintéreſſé, mais ambitieux, & d'un eſprit bien oppoſé à cette humilité chrétienne, ſans laquelle les plus belles qualités de l'eſprit, & les vertus les plus éclatantes, ſont de fauſſes vertus & des qualités nuiſibles. Cet eſprit de vanité le rendoit furieuſement opiniâtre dans ſes ſentimens ; il vouloit qu'on ſouſcrivît aveuglément à ce qu'il avançoit, & il répondoit avec aigreur & avec emportement à ceux qui oſoient le contredire. Ce caractere paroît aſſez dans ſes écrits, & on y voit régner par-tout cet eſprit piquant & chagrin qui pare adroitement les coups qu'on lui porte, mais qui s'échape en injures atroces, qui mord ſans raiſon, & qui manque enfin de cette honnêteté qui caractériſe le chrétien & l'honnête homme ; cette humeur chagrine & ſévere le rendoit même cruel, & ſur-tout ſur la fin de ſes jours. Michel Servet Eſpagnol, fit une funeſte expérience de la cruauté de Calvin, qui le fit bruler en 1553, à Genève. Servet avoit publié quelqu'ouvrage contre le myſtere de la Trinité, & Calvin entreprit de prouver, à cette occaſion, qu'on peut faire mourir les hérétiques. Outre le livre des *Inſtitutions*, dont on a parlé, il a laiſſé l'*Harmonie* des trois premiers évangiles, des *Commentaires* ſur S. Jean, ſur les actes des Apôtres, ſur les épîtres de S. Paul, ſur les épîtres catholiques, ſur quelques prophétes, & divers autres traités qu'on a recueillis en neuf volumes *in-fol.* en 1560. Il a auſſi écrit contre Servet, contre les Anabaptiſtes, & contre les libertins Quintinius & Coppinus. L'édition de ſon *Inſtitution* qu'on recherche davantage, eſt celle de Robert Etienne, en 1533, *in-folio*, ſous le titre d'*Inſtitutio chriſtiana religionis*. On a imprimé à Amſterdam en 1744, un volume *in-8°.* contenant les *lettres de Calvin à Jacques de Bourgogne, ſeigneur de Falais & de Bredam, & à ſon épouſe Iolande de Brederode*. Ce Jacques de Bourgogne étoit petit-fils de Baudouin, fils naturel de Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne. Iolande de Brederode, ſa femme, étoit iſſue des anciens comtes de Hollande. Dans les dernieres années de ſa vie, Calvin devint valétudinaire, toujours rêveur, mélancolique, & ſouvent incommode à ſes amis & à ſoi-même ; il fut incommodé de la goutte, des hémorrhoïdes, d'une fiévre phtiſique, d'une difficulté de reſpirer, de la migraine, d'une perte de ſang ; & il mourut, (ſi l'on en croit quelques auteurs catholiques) maudiſſant la penſée qu'il avoit eue d'écrire & d'enſeigner une doctrine qui devoit le rendre malheureux pour une éternité. Ses ſectateurs n'en parlent pas ainſi, quoiqu'ils avouent que Calvin fût accablé de toutes ſortes de maux corporels. Les intérêts oppoſés de ceux qui ont fait mention de ce chef de parti, ne laiſſent pas lieu de s'étonner qu'ils en aient parlé d'une maniere ſi différente ; les proteſtans lui donnent toutes ſortes d'éloges, & lui attribuent de grandes vertus ; au contraire les catholiques le déteſtent comme un héréſiarque, qui a introduit le ſchiſme, & ſont bien éloignés de ſouſcrire aux louanges exceſſives que Théodore de Beze lui donne dans l'abrégé de ſa vie. Calvin mourut le vingt-ſeptiéme mai 1564, âgé de cinquante-quatre ans dix mois & dix-ſept jours. Le préſident de Thou parle ainſi de cette mort ſous l'an 1564, après avoir parlé de celle de l'empereur Ferdinand. *Un peu devant*, dit-il, *Jean Calvin de Noyon en Vermandois, perſonnage d'un eſprit vif, & d'une grande éloquence, & parmi les proteſtans, théologien d'une grande réputation, étoit mort le vingtiéme mai, après avoir été tourmenté pendant ſept ans de diverſes maladies. Néanmoins il n'en fut pas moins aſſidu dans ſa charge, & cela ne l'empêcha jamais d'écrire. Il mourut à Genève, où il avoit enſeigné vingt-trois ans de ſuite, d'une difficulté de reſpirer, âgé de cinquante-cinq ans preſqu'accomplis.* * Papyre Maſſon. Jerôme Boliec, & Theodore de Beze, *in vita Calvini*. Florimond de Raimond. Surius. Sponde. Feuardent. Opmer. Jacques Laingæus. Sleidan. De Thou. Melchior Adam. Dupleix. Mezerai. Drelincourt, *défenſe de Calvin*. Bayle, *dictionnaire critique*, 2e *édition*. M. l'abbé Joly, *remarques critiques ſur ce dict.* Le Clerc. Souliers, *hiſt. du Calvin*.

CALVINISME, doctrine de Calvin, ou ſecte de ceux qui ſuivent ſes erreurs, prit naiſſance en France ſous le régne de François I. Ce prince voulant faire refleurir les belles lettres dans ſon royaume, donna lieu à pluſieurs perſonnes ſavantes d'y venir de toutes parts, pour y enſeigner la philoſophie & les langues, principalement à Paris. Luther & Zuingle, qui commençoient en ce temps-là à former deux partis contre l'égliſe catholique, envoyerent en France l'an 1521 quelques-uns des plus habiles de leurs diſciples. Le rendez-vous des ſectateurs de l'une & de l'autre héréſie étoit à Straſbourg auprès de Martin Bucer, qui balançoit alors, comme il fit aſſez long-temps, entre Zuingle & Luther ; ce qui fit que ceux qui ſuivoient ſes opinions, ſe nommoient *Luthero-Zuingliens*, pour ne pas ſe détruire les uns les autres, par la diverſité de leurs dogmes. Ainſi en peu de temps, l'univerſité de Paris ſe trouva remplie d'étrangers, qui s'inſinuerent dans les maiſons de qualité, & ſe donnerent la liberté d'interpréter la bible ſelon leur ſens, qu'ils prétendoient être conforme au grec & à l'hébreu. L'évêque de Meaux, (Guillaume Briçonnet) ſe propoſant de rétablir le bon ordre dans ſon diocèſe, en y répandant la lumiere & la doctrine, attira auprès de lui les plus habiles gens, & qui avoient alors le plus de réputation ; c'étoient Guillaume Farel de Dauphiné, Jacques Faber ou le Févre d'Eſtaples, Arnaud Rouſſel, & Gerard Rouſſel de Picardie. Mais ces quatre docteurs, qui étoient infectés des nouvelles erreurs, abuſant de la confiance de l'évêque, ſemerent adroitement leurs erreurs dans le diocèſe de Meaux ; & comme le déſordre qu'ils y cauſoient ſe fit bientôt connoître, le parlement de Paris nomma des commiſſaires, pour informer contre ceux qui en étoient les auteurs ; ce qui épouvanta ces premiers miniſtres de l'héréſie, qui ſe ſauverent en Allemagne. Cependant, après que les informations eurent été faites, le parlement rendit un arrêt en 1525, par

lequel il décréta de priſe de corps ceux qui étoient nommés dans les informations. Cette héréſie ne laiſſa pas de faire de nouveaux progrès, principalement à Paris, par la protection qu'elle trouva à la cour auprès de la ducheſſe d'Alençon, Marguerite de Valois, ſœur de François I, laquelle fut mariée depuis à Henri d'Albret, roi de Navarre. Cette princeſſe étant allé en Béarn avec le roi ſon époux, reçut à ſa cour pluſieurs de ceux qui fuyoient les pourſuites de la juſtice, entr'autres Gerard Rouſſel, qu'elle prit pour ſon directeur, qu'elle fit abbé de Clairac, puis évêque d'Oleron, lui donnant ainſi le moyen de jetter en Béarn les fondemens de l'héréſie, qu'on acheva d'y établir après ſa mort; car durant ſa vie il ne fut, à proprement parler, ni luthérien, ni zuinglien, ni même luthero-zuinglien, & encore moins catholique, quoiqu'il affectât de le paroître. Cet évêque hérétique acheva de gâter l'eſprit de la reine de Navarre, laquelle venant ſouvent à Paris, tâcha de gagner le roi François I en faveur des novateurs, qu'elle louoit ſans ceſſe en ſa préſence, comme des gens de bien, & très-ſavans. En 1533 elle mena le roi au ſermon du curé de S. Euſtache nommé le Coq, qui prêcha aſſez clairement le dogme de Zuingle touchant le S. Sacrement, le déguiſant néanmoins ſous des expreſſions équivoques. Le roi paroiſſant ébranlé, les cardinaux de Lorraine & de Tournon obligerent ce curé de ſe rétracter publiquement en préſence de ſa majeſté. La cabale que l'on avoit faite à la cour ne ſe ralentit pas pour ce mauvais ſuccès, & la reine de Navarre eut encore l'adreſſe de perſuader à François I de faire venir à Paris Philippe Melanchthon, dont elle lui parla comme d'un homme paiſible & d'eſprit doux, qui pouroit utilement travailler, avec les théologiens catholiques, au rétabliſſement de l'ancienne police de l'Egliſe; mais le cardinal de Tournon déſabuſa le roi, & fit révoquer la permiſſion qu'il avoit donnée à Melanchthon de venir à la cour. Enfin ce prince, ſortant de ſon aſſoupiſſement, ordonna en 1535 qu'on fît la proceſſion la plus ſolemnelle que l'on eût jamais vue à Paris. Tous les ordres religieux, le clergé de toutes les égliſes, le chancelier & le conſeil, le parlement en robes rouges, la chambre des comptes, & les autres compagnies, la ville, & tous les officiers y aſſiſterent, chacun en ſon rang. L'évêque de Paris, Jean du Bellai, portoit le très-ſaint Sacrement ſous un dais magnifique porté par monſeigneur le dauphin, par les ducs d'Orléans & d'Angoulême ſes deux freres, & par le duc de Vendôme, premier prince du ſang: le roi ſuivoit immédiatement, tête nue, un flambeau à la main ſuivi de tous les princes, des officiers de la couronne, des cardinaux, des évêques, des ambaſſadeurs & de toute la cour, marchant tous deux à deux, & tenant chacun un flambeau allumé. Les inſtrumens & la muſique accompagnoient cette auguſte cérémonie, & l'on marcha en cet ordre depuis la paroiſſe du Louvre juſqu'à Notre-Dame. Enſuite le roi étant monté dans la grande ſalle de l'évêché ſur une eſpéce de trône, fit un diſcours très-pathétique, & exhorta tous les aſſiſtans à retenir conſtamment la véritable religion des rois très-chrétiens. Le même jour vers le ſoir, ſix luthériens qui avoient été condamnés par arrêt du parlement, furent brulés à petit feu. Depuis ce temps là le roi ne voulut plus ſouffrir qu'on lui parlât des hérétiques, que pour les faire rigoureuſement punir par le feu, comme on fit par toute la France. Il fut même ramener par ſes puiſſantes remontrances la reine de Navarre ſa ſœur, qui proteſta n'avoir jamais prétendu renoncer à la foi catholique, non plus que le roi ſon mari. Les docteurs de l'héréſie prirent preſque tous la fuite, ſe retirerent les uns en Allemagne, les autres en Suiſſe, & la plupart à Genève, où ceux du canton de Berne avoient introduit les erreurs de Zuingle, & où la religion romaine fut entierement abolie en 1535. Calvin s'y retira en 1536, & fut fort bien reçu par Guillaume Farel, qui partagea avec lui les emplois de ſon miniſtere, & qui le fit élire profeſſeur en théologie: peu après ils furent tous deux chaſſés de la ville comme des ſéditieux. En 1538 Farel ſe retira à Neufchâtel, & Calvin à Strasbourg, d'où quelque temps après il fut rappellé à Genève.

Alors Calvin y établit ſa doctrine & ſa diſcipline en 1541. Pour ſe former une juſte idée de ſes dogmes, il eſt néceſſaire de reprendre la choſe de plus haut, & de voir quelle en a été l'origine. Depuis que Berenger archidiacre d'Angers, qui commença le premier à nier avec opiniâtreté la préſence réelle de J. C. dans le ſaint ſacrement, eut été condamné par les conciles de Rome en 1050, 1059 & 1079, & par celui de Tours en 1055, & que cet archidiacre y eût ſolemnellement rétracté ſon erreur, l'égliſe jouit d'une aſſez profonde paix; juſqu'à ce que quatre-vingts ans après, elle fut troublée par une nouvelle héréſie, que Pierre Valdo, chef des Vaudois, publia en 1160. Ce bourgeois de Lyon qui étoit un homme ignorant, mais fort riche, s'alla mettre dans l'eſprit que la meſſe, le purgatoire, l'autorité du pape, & autres ſemblables articles de la doctrine catholique, étoient de pures inventions des hommes. S'étant érigé lui-même en apôtre, il s'attira un grand nombre de diſciples, par les aumônes qu'il faiſoit aux pauvres. Ces fanatiques s'étant diſperſés par toute l'Europe, pour y prêcher leurs dogmes, ſe multiplierent étrangement; & depuis furent appellés non ſeulement *Vaudois* ou *Pauvres de Lyon*, mais auſſi *Albigeois*, *Picards* & *Arnaldiſtes* en France; *Bohémiens* en Allemagne; *Lollards* en Angleterre; *Fraticels* ou *Frerots* en Italie; *Turlupins* en Flandre; & ils eurent ailleurs d'autres noms tirés des lieux où ils avoient ſemé leurs erreurs, ou du nom de leurs plus fameux prédicans. Les rois Philippe *Auguſte*, Louis VIII & S. Louis, dans le XIII ſiécle, les exterminerent, à la réſerve de quelques-uns qui ſe refugierent dans quelques vallées des Alpes vers le Dauphiné. Cette héréſie affoiblie de la ſorte, & preſque éteinte, reprit de nouvelles forces environ deux cens ans après, lorſque Wiclef d'une part, & Jean Hus avec Jerôme de Prague de l'autre, en ayant pris ce qu'ils voulurent, y ajouterent quelque choſe de plus ſubtil. Au ſiécle ſuivant parut Luther, qui étant encore plus habile homme, enſeigna des erreurs compoſées de celles des autres ſectes qui l'avoient précedé, & de quelques articles qu'il inventa ſur les points un peu plus théologiques; comme ceux qui concernoient le péché originel, la grace, la juſtification de l'homme, & les ſacremens: en quoi il fut ſuivi d'abord d'une grande partie des Allemans, puis abandonné de pluſieurs de ſes principaux diſciples, comme de Carloſtad, de Zuingle, & d'Œcolampade, qui ſe firent ſacramentaires. Voilà quelle fut la premiere origine du calviniſme, qui n'eſt, à proprement parler, qu'un ramas des erreurs de tous ces gens-là. Les plus célébres des proteſtans conviennent que Calvin a pris pour le fonds de ſa doctrine, celle des Vaudois, particulierement en ce qui regarde la préſence réelle, la meſſe, le purgatoire, l'invocation des ſaints, la hiérarchie de l'égliſe, & les cérémonies: à l'égard des autres points qui ſont plus théologiques, il a preſque tout pris de Luther; comme les articles de ſa doctrine qui concernent la liberté de l'homme, laquelle il détruit; la grace, qui, ſelon lui, a toujours ſon effet & emporte la volonté de l'homme par une néceſſité abſolue; la juſtification par la foi ſeule; la juſtice de J. C. qui nous eſt imputée; les bonnes œuvres ſans aucun mérite devant Dieu; les ſacremens qu'il réduit à deux, & auſquels il ôte la vertu de conférer la grace par eux-mêmes; la foi qu'il fait conſiſter dans une prétendue certitude qu'on ſera ſauvé; l'impoſſibilité des commandemens de Dieu; l'inutilité & la nullité des vœux, à la réſerve de ceux du baptême; & d'autres ſemblables erreurs qu'il a tirées des livres de Luther, pour en faire la plus grande partie de ſon *Inſtitution*. Les

Digitized by Google

opinions que Calvin y a ajoutées du ſien, ſont ; que la foi eſt toujours mêlée de doute & d'incrédulité ; que la foi & la grace ne ſe peuvent jamais perdre ; que le Pere éternel n'engendre pas continuellement ſon fils ; que J. C. n'a rien mérité à l'égard du jugement de Dieu ; que Dieu a créé la plupart des hommes pour les damner, parcequ'il lui plaît ainſi, & avant même que de prévoir leurs crimes. Pour ce qui regarde l'euchariſtie, c'eſt-là le point en quoi l'héréſie de Calvin eſt différente de celle de Luther, qui a toujours cru la préſence réelle dans le ſaint ſacrement : il eſt vrai que Calvin aſſure que J. C. nous donne réellement ſon corps dans l'euchariſtie, mais il ajoute que c'eſt par la foi, & en nous communiquant ſon eſprit & ſa vie, quoique ſa chair n'entre pas dans nous, erreur qui eſt celle de Zuingle, & de tous les ſacramentaires.

Calvin envoya de Genève des miniſtres dans les autres lieux où ſon opinion étoit reçue : il en envoya auſſi en France ; mais ils n'y faiſoient leurs prêches & leur cêne que fort ſecrétement, parcequ'on obſervoit exactement en ce temps-là les édits du roi contre les hérétiques ; ce qui parut dans la ſanglante exécution faite contre les Vaudois de Merindol & de Cabrieres. Henri II ayant ſuccedé à François I en 1547, fit contre ceux de la religion prétendue réformée, des édits encore plus rigoureux que ceux de ſon prédéceſſeur. Il fit publier le fameux édit de Château-Briant, donné le 27 juin 1551, par lequel, en renouvellant les anciens édits contre les héretiques, il donna même aux juges préſidiaux le pouvoir de les juger ſouverainement ; il ordonna que perſonne ne fût reçu en aucun office royal, ni admis à profeſſer aucune ſcience, ſans avoir une bonne atteſtation qu'il étoit catholique ; & il voulut que les mercuriales ſe tinſſent dans les cours ſouveraines, pour y traiter avant toutes choſes des affaires de la religion. Malgré ces édits & ces rigoureuſes exécutions, cette dangereuſe ſecte ne laiſſoit pas de faire de nouveaux progrès en France, & de s'étendre dans toutes les provinces. Après la funeſte bataille de Saint-Quentin, que les François perdirent en 1557, les proteſtans, tirant avantage de l'affliction publique, ſe hazarderent de faire leurs aſſemblées en plein jour, dans le Pré-aux-clercs, pour y chanter à haute voix les pſeaumes de Clément Marot ; mais après que la paix eut été faite en 1559, le roi réſolut de régler les affaires de la religion, & voulut aſſiſter à la mercuriale, qui ſe tint le 10 juin aux Auguſtins de Paris ; (parceque l'on préparoit les chambres du palais, pour la ſolemnité des nôces de madame Elizabeth de France ſa fille avec le roi d'Eſpagne.) Il y alla donc, accompagné des princes, des cardinaux, du connétable, & des autres grands du royaume. La plupart s'accorderent d'abord à demander un concile général, mais il y eut une grande diverſité d'avis dans la ſuite ; car les uns vouloient que, ſuivant l'intention du roi, on procédât cependant, ſelon la rigueur des édits & des ordonnances, contre ceux qui tiendroient opiniâtrément une doctrine contraire à celle de l'égliſe catholique ; les autres ſoutenoient qu'on devoit adoucir les peines qui leur ſembloient trop rigoureuſes ; quelques-uns demanderent la ſuſpenſion de l'exécution des édits, contre ceux que l'on diſoit être hérétiques, & parurent même adhérer aux nouvelles opinions ; ceux-ci furent le préſident du Ferrier, les conſeillers Fumée, du Val, Viole, de la Porte, de Foix, du Four & du Bourg. Le roi fit prendre ſur le champ, & mener à la Baſtille les conſeillers du Four & du Bourg, & ordonna peu après qu'on en fit autant des ſix autres ; mais on n'en put arrêter que trois, qui furent pris dans leurs maiſons ; ſavoir, Fumée, de la Porte & de Foix, les trois autres ayant pris la fuite. On travailla enſuite au procès de ces priſonniers ; mais avant qu'on l'eût achevé, le roi fut malheureuſement bleſſé dans un tournois, & mourut le 10 juillet 1559. François II qui lui ſuccéda, fit continuer le procès aux conſeillers, quoiqu'on eût avis que les hérétiques avoient fait une conſpiration pour les tirer de la Baſtille, après avoir mis le feu en pluſieurs quartiers de Paris, & qu'ils euſſent même fait aſſaſſiner le préſident Minard, qui étoit très-zélé pour la vraie religion. L'arrêt ayant été rendu, du Bourg qui continua toujours à ſoutenir ſes ſentimens juſque ſur l'échelle, fut pendu & brulé en place de Gréve le 23 décembre : les autres furent, partie ſuſpendus de leurs charges pour un temps, & partie renvoyés abſous, parcequ'ils parlerent dans leurs interrogatoires en aſſez bons catholiques.

Enſuite on publia contre les huguenots des édits encore plus ſéveres que ceux du feu roi, & on les pourſuivit par-tout, principalement à Paris, avec plus de rigueur qu'on n'avoit fait juſqu'alors ; mais enfin le parti des calviniſtes s'étant groſſi de pluſieurs mécontens d'entre les grands du royaume, excita ces étranges déſordres, qui ont preſque déſolé toute la France. Il y avoit alors à la cour deux maiſons très-illuſtres, qui tenoient le premier rang aprés les princes du ſang ; ſavoir, la maiſon de Guiſe, & la maiſon de Montmorenci. Le chef de celle-ci étoit le fameux Anne de Montmorenci, connétable de France, puiſſamment ſoutenu par ſes cinq fils, & par les trois Coligni ſes neveux, Odet de Châtillon, cardinal, Gaſpard de Coligni, amiral de France, & François d'Andelot, colonel de l'infanterie françoiſe. La maiſon de Guiſe avoit pour chefs le duc de Guiſe & le cardinal de Lorraine ſon frere ; & ces deux princes avoient l'honneur d'être oncles du roi François II, qui avoit épouſé Marie Stuard, reine d'Ecoſſe, fille de Jacques V, roi d'Ecoſſe, & de Marie de Lorraine, ſœur du cardinal & du duc de Guiſe. La reine mere, Catherine de Medicis, porta le roi François II à donner l'intendance des armées & des finances, & la direction des affaires publiques au duc de Guiſe, & au cardinal de Lorraine. Les princes du ſang, qui en parurent mécontens, furent éloignés ſous quelques prétextes ſpécieux : le connétable à qui on ôta le commandement des armées, ſe retira dans ſa maiſon. Il y avoit entre les mécontens deux princes, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, & Louis, prince de Condé ſon frere, qui s'étoient déja laiſſé ſéduire par les calviniſtes : pour ce qui regarde les Coligni, ils avoient auſſi embraſſé la nouvelle doctrine, quoiqu'ils n'en fiſſent pas publiquement profeſſion. Ainſi ces princes & les Coligni ſe mirent à la tête des huguenots qui n'avoient point encore de chef, & ſe formerent un puiſſant parti, non ſeulement contre les Guiſes, mais auſſi contre l'égliſe catholique. Alors les principaux miniſtres proteſtans réſolurent entr'eux de chercher les moyens de ſe défaire des Guiſes, pour avoir la liberté d'exercer leur religion : ils tinrent une aſſemblée ſecrette à la Ferté-ſous-Jouarre, où, ſelon l'avis des théologiens, des canoniſtes & des juriſconſultes, c'eſt-à-dire, des miniſtres, des profeſſeurs & des avocats proteſtans d'Allemagne, on conclut que l'on pouvoit prendre légitimement les armes pour ſe ſaiſir du duc de Guiſe & du cardinal de Lorraine, qui avoient, diſoit-on, uſurpé le gouvernement de l'état, pourvû qu'un prince du ſang, qui en ce cas étoit légitime magiſtrat, voulût être chef de l'entrepriſe. Cette réſolution étant approuvée de toute l'aſſemblée, le prince de Condé ſe déclara leur chef, à condition qu'on n'attenteroit rien contre le roi & la maiſon royale, ni contre l'état, & donna la conduite de cette entrepriſe à la Renaudie. Celui-ci aſſembla à Nantes au mois de janvier de l'année 1560, un grand nombre de gentilshommes & de députés des égliſes proteſtantes, qui délibérerent de la maniere, du temps & du lieu de l'exécution : & il fut arrêté que cinq cens gentilshommes & mille hommes de pied, conduits par trente capitaines choiſis, ſe rendroient le 10 de mars, par différentes routes à Blois, où la cour devoit être encore en ce temps-là, & que ſous prétexte de préſenter une requête au roi, ils ſe ſaiſiroient de ſon lo-

Digitized by Google

gis, pour y exécuter ce qu'on avoit réſolu contre les Guiſes. On eut bientôt des avis de cette conſpiration, dont Avenelles, avocat proteſtant, découvrit toutes les particularités. Pour rompre les meſures des conjurés, on mena d'abord la cour à Amboiſe. On apprit enſuite le nouveau projet qu'ils avoient fait depuis que la cour étoit ſortie de Blois: on ſut que l'entrepriſe ſe devoit exécuter le 16 mars. Ainſi il ne fut pas difficile de les prendre les uns après les autres: le corps de la Renaudie qui fut tué, lorſqu'il s'efforçoit de rallier ſes gens, fut pendu, mis en quartier ſur le pont d'Amboiſe, & les principaux des autres chefs eurent la tête tranchée. Enſuite le duc de Guiſe fut déclaré lieutenant général dans tout le royaume, avec le pouvoir le plus abſolu qu'aucun ſeigneur eût jamais eu depuis les maires du palais. Le prince de Condé, à qui on avoit donné des gardes, trouva moyen de s'évader, & de ſe retirer en Béarn auprès du roi de Navarre ſon frere. Pour les Coligni, la reine mere qui avoit deſſein de s'en ſervir, afin de balancer la puiſſance des Guiſes, empêcha par ſon adreſſe qu'on ne les mêlât dans cette affaire, de ſorte que les chefs des huguenots étant toujours ſur pied, leur parti qui ſembloit abattu par l'exécution d'Amboiſe, parut avec autant de fierté qu'auparavant. Mouvans & Montbrun ravagerent, l'un la Provence, & l'autre le Dauphiné; & le calviniſme alloit dominer dans ces deux provinces, ſi les troupes du roi n'euſſent promptement chaſſé ces deux fameux chefs des proteſtans. En même temps les huguenots, appuyés de la reine de Navarre, s'étendoient juſque dans une grande partie de la Guienne; & l'amiral à qui ſa charge donnoit un grand pouvoir dans la Normandie, les y maintenoit avec tant de hauteur, qu'on faiſoit le prêche publiquement à Dieppe, au Havre, à Caën, & dans quelques autres villes maritimes; ce qu'on eût fait même à Rouen, ſi les plus conſidérables du parlement ne s'y fuſſent vigoureuſement oppoſés.

Tant d'entrepriſes que les calviniſtes faiſoient tous les jours impunément, obligerent le duc de Guiſe & le cardinal de Lorraine à preſſer fortement la reine de conſentir à l'établiſſement de l'inquiſition: remede trop violent pour être approuvé. Le chancelier de l'Hôpital propoſa un autre expédient, & ſuivant ſon avis le roi fit au mois de mai 1560, l'édit de Romorantin, qui portoit, que la connoiſſance du crime d'héréſie n'appartiendroit qu'aux ſeuls prélats; mais que tous ceux qui parleroient de leurs dogmes hérétiques, ſoit en particulier, ſoit en public, ou qui écriroient en faveur des nouvelles opinions, ſeroient punis ſelon la rigueur des ordonnances comme criminels de léze-majeſté. Cet édit contenta tout le monde, excepté les huguenots, qui l'appellerent *l'inquiſition d'Eſpagne*. Néanmoins, parcequ'on en différoit l'exécution, ils ne laiſſerent pas d'agir avec autant de liberté qu'auparavant, ſous la protection de l'amiral, qui préſenta au roi de la part de tous les proteſtans de France, une requête, par laquelle ils demandoient qu'on leur permît d'avoir des temples, pour exercer publiquement leur religion; oſant même avancer qu'en cas de néceſſité, elle ſeroit ſignée de cent cinquante mille perſonnes: mais cette requête fut rejettée. Après cela le roi ordonna que les évêques ſe rendroient à la cour le 10 de janvier 1561, pour aller tous enſemble au concile de Trente. Cependant les états du royaume furent convoqués à Meaux, & enſuite à Orléans; ce fut-là que le prince de Condé fut arrêté. On lui fit ſon procès; mais le roi étant mort au mois de décembre de l'année 1560, le prince fut relâché, & la reine mere Catherine de Medicis eut la régence, à condition de ne rien ordonner ſans le conſentement du roi de Navarre, qui fut nommé lieutenant général du royaume. Alors ce prince protégea hautement les calviniſtes, qui firent publiquement & ſans aucune oppoſition, tous les exercices de leur religion, juſque-là même qu'ils prêcherent dans le château de Fontainebleau, ſans que la reine Catherine l'empêchât. On publia en même temps un édit en faveur des huguenots, par lequel les bannis furent rappellés, & rétablis dans leurs biens. Ces déſordres firent tant d'horreur au connétable, qu'il abandonna le parti des princes & de l'amiral ſon neveu, & ſe réconcilia avec le duc de Guiſe, auquel le maréchal de Saint-André ſe joignit. Ces trois grands hommes s'unirent étroitement, pour maintenir la religion catholique contre toutes les entrepriſes des calviniſtes, qui donnerent à cette union le nom de *Triumvirat*. Cependant l'amiral de Coligni préſenta au roi la même requête qu'il avoit préſentée ſix mois auparavant au feu roi, pour avoir des temples dans tout le royaume; ſur quoi on fit à Saint-Germain en Laye le fameux édit de juillet en 1561, par lequel il étoit défendu d'inquiéter perſonne pour fait de religion; de ſorte néanmoins que l'on ne feroit aucunes aſſemblées, ni en public, ni en particulier, où il y eût d'autre exercice que celui de la religion catholique & romaine, juſqu'à la déciſion du concile général.

Au mois d'août de l'an 1561, on tint le fameux colloque de Poiſſi, c'eſt-à-dire, une conférence entre les prélats & les docteurs catholiques d'une part, & les miniſtres proteſtans de l'autre, pour chercher quelque voie d'accommodement, & pour convenir des choſes qui ſe devoient propoſer au concile général. Après pluſieurs diſputes, qui ſe paſſerent ſans rien conclure, la reine ne voulut plus que la conférence ſe tînt entre un ſi grand nombre de perſonnes; & elle ordonna que cinq docteurs de chaque côté conféreroient enſemble à Saint-Germain, pour voir s'ils pourroient convenir d'une formule de foi ſur le ſacrement de l'euchariſtie: ces députés furent d'une part, Jean de Montluc évêque de Valence, Pierre du Val évêque de Sées, & les docteurs Claude d'Eſpence, Louis Boutillier & Jean de Salignac: de l'autre côté cinq miniſtres, ſavoir, Beze, Pierre Martyr, Marlorat, des Gallards & de l'Eſpine. Après cinq jours de conférence, on dreſſa une formule conçue en ces termes: *Nous confeſſons que J. C. en ſa ſainte cène, nous préſente, donne & exhibe véritablement la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang, par l'opération de ſon ſaint Eſprit, & que nous recevons & mangeons ſacramentalement, ſpirituellement & par foi, ce propre corps qui eſt mort pour nous, pour être os de ſes os, & chair de ſa chair, afin d'en être vivifiés, & en percevoir tout ce qui eſt néceſſaire à notre ſalut. Et pour ce que la foi appuyée ſur la parole de Dieu, nous fait & rend préſentes les choſes promiſes; & que par cette foi nous prenons vrayement & de fait le vrai & naturel corps & ſang de notre Seigneur, par la vertu de ſon ſaint Eſprit, à cet égard nous confeſſons la préſence du corps & du ſang de notre Sauveur en la ſainte cène.* Le ſacramentaire Lavatherus & le miniſtre Beze ont dit, que le docteur d'Eſpence & ſes collégues s'accorderent avec les cinq miniſtres ſur cette formule de foi; mais Sponde a ſoutenu que c'eſt une impoſture, puiſqu'il eſt certain que ces docteurs avoient auparavant prouvé très-ſolidement la préſence réelle & locale de J. C. au ſaint ſacrement de l'autel; que le pape Pie IV leur donna de grandes louanges après le colloque, & que le docteur d'Eſpence en ſon particulier nous a laiſſé dans ſes écrits une doctrine très-catholique, & toute contraire à cette formule. Il y a donc apparence que les évêques de Valence & de Sées, qui étoient députés avec les trois docteurs, & qui penchoient fort en ce temps-là du côté des calviniſtes, dreſſerent eux ſeuls avec les cinq miniſtres cette expoſition de foi touchant le ſaint ſacrement de l'euchariſtie, & qu'ils la firent préſenter à la reine comme ayant été faite du commun conſentement de tous les députés. Cette princeſſe l'envoya à l'aſſemblée des archevêques, & des évêques, occupés pour lors à Poiſſi à faire des réglemens, & à rétablir la diſcipline eccléſiaſtique du royaume; ces

Digitized by Google

prélats déclarerent cette formule captieuſe & hérétique, & ſupplierent le roi d'exterminer ces hérétiques, s'ils ne vouloient pas ſigner cet autre formulaire de foi touchant l'euchariſtie : *Nous croyons & confeſſons qu'au ſaint ſacrement de l'autel le vrai corps & le ſang de J. C. eſt réellement & tranſſubſtantiellement ſous les eſpeces du pain & du vin, par la vertu & la puiſſance de la divine parole prononcée par le prêtre, ſeul miniſtre ordonné à cet effet, ſelon l'inſtitution & commandement de notre Seigneur J. C.* Les miniſtres demandoient toujours à haranguer & à diſputer, ſans vouloir rien conclure : mais les évêques demeurerent fermes dans la réſolution de ne plus traiter avec eux, s'ils ne ſignoient le formulaire qu'on leur préſentoit ; ce qu'ils ne voulurent pas faire, ainſi le fameux colloque de Poiſſi fut rompu. Après cette conférence, l'amiral continua de protéger de plus en plus les calviniſtes, qui s'aſſembloient publiquement au fauxbourg S. Marceau, dans un lieu appellé *les Patriarches*, aux environs de l'égliſe de S. Medard. Ils obtinrent auſſi l'édit de janvier 1562, qui leur permettoit l'exercice libre de leur religion par tout le royaume, excepté dans les villes cloſes, & dans les fauxbourgs de Paris. Ramus célebre profeſſeur à Paris, abattit en plein midi toutes les images qui étoient dans la chapelle du collége de Preſle, dont il étoit principal. Cela fut en partie cauſe, qu'outre que l'on informa contre lui, le parlement ordonna par ſon arrêt du 9 juillet 1562, que tous les officiers & ſuppôts de l'univerſité, les principaux, les profeſſeurs & les régens de tous les colléges & de toutes les communautés ſignaſſent le formulaire de foi, que la faculté de théologie de Paris avoit dreſſé en 1542 contre l'héréſie de Calvin.

Preſque en même temps le roi de Navarre quitta le parti huguenot, & ſe mit à la tête du *Triumvirat*, compoſé du duc de Guiſe, du connétable, & du maréchal de Saint-André, pour défendre la véritable religion. Le prince de Condé ſe fit chef des huguenots ; & ce fut alors que commencerent les premiers troubles, c'eſt-à-dire, la premiere guerre civile, que le calviniſme fit naître en France. Le prince s'étant rendu maître d'Orléans, les huguenots ſurprirent enſuite un grand nombre de villes dans preſque toutes les provinces : peu s'en fallut que Toulouſe ne tombât ſous leur puiſſance. Rouen y fut réduit par la trahiſon des calviniſtes qui étoient dans la ville ; mais l'armée royale la reprit le 26 octobre, après cinq ſemaines de ſiége. On y trancha la tête à Jacques du Boſc d'Eſmendreville, ſecond préſident de la cour des aydes, qui étoit fort attaché au parti huguenot. De Croſe gouverneur du Havre, qui avoit mis cette place entre les mains des Anglois par ordre du prince de Condé, le miniſtre Auguſtin Marlorat, deux conſeillers de ville, & deux bourgeois furent pendus pour crime de rebellion. Environ un mois après, le roi de Navarre mourut à Andeli, de la bleſſure qu'il avoit reçue au ſiége de Rouen. La fameuſe bataille de Dreux ſe donna la même année au mois de décembre, entre les catholiques & les huguenots. Le duc de Guiſe demeura victorieux, & fit priſonnier le prince de Condé ; mais le connétable tomba entre les mains des calviniſtes, & le maréchal de Saint-André fut tué. L'année ſuivante le duc de Guiſe alla mettre le ſiége devant Orléans, où il fut aſſaſſiné par Jean Poltrot. On fit enſuite la paix, & on publia l'édit d'Amboiſe du 19 mars 1563, qui portoit : *Que les ſeigneurs proteſtans hauts juſticiers auroient dans leurs maiſons l'exercice libre de leur religion, pour eux & pour leurs ſujets. Qu'en tous les bailliages & ſénéchauſſées, (la ville & la prévôté de Paris exceptées) il y auroit une ville aſſignée, dans un fauxbourg de laquelle les huguenots pouroient avoir un prêche, comme auſſi dans toutes les villes où l'exercice de la nouvelle religion ſe faiſoit avant le ſept mars. Que toutes les villes que tenoient les huguenots, ſeroient remiſes en la puiſſance du roi, & toutes les égliſes qu'ils avoient occupées, ſeroient rendues aux catholiques, & que les priſonniers de guerre ſeroient élargis ſans rançon.* Les premiers troubles ayant été pacifiés par cet édit, la reine Catherine ſe déclara pour les catholiques contre les huguenots, qui reprirent les armes, ſous prétexte qu'on avoit deſſein de les chaſſer du royaume. Ils furent défaits en 1567, dans la plaine de Saint-Denys ; mais le connétable fut bleſſé dans cette bataille d'un coup de piſtolet dont il mourut. Le prince de Condé ayant tiré du ſecours des calviniſtes d'Allemagne, aſſiégea Chartres en 1568, & alors on fit la paix à Long-jumeau, & on publia l'édit du 23 mars, dont les principaux articles furent : *Que l'édit de pacification d'Orléans ſeroit obſervé purement & ſimplement ; que le prince & ceux qui l'avoient ſuivi remettroient promptement entre les mains du roi toutes les villes & toutes les places qu'ils avoient occupées.* Mais les huguenots ne voulurent pas rendre la Rochelle ; ce qui donna lieu aux troiſiémes troubles pendant leſquels ſe donna la bataille de Jarnac, où le prince de Condé fut tué en 1569. L'amiral ayant réparé cette perte par le ſecours des reiſtres & des lanſquenets d'Allemagne, perdit encore la bataille de Moncontour, après laquelle il remit ſur pied de nouvelles troupes ; mais les deux armées étant en préſence, on fit la paix au mois d'août 1570. L'édit que le roi accorda aux huguenots portoit, qu'outre les villes où ils faiſoient le prêche, il leur ſeroit encore permis de le faire dans deux autres villes qu'on leur aſſigna dans chaque province, & qu'ils auroient pour deux ans quatre villes de ſureté ; ſavoir, la Rochelle, Montauban, Coignac & la Charité. Cette paix dura juſqu'en l'année 1572, dans laquelle l'amiral, & un grand nombre de huguenots furent maſſacrés à la journée de la S. Barthelemi.

Le roi Charles IX obligea enſuite le roi de Navarre & le prince de Condé, d'abjurer l'héréſie & d'embraſſer la religion catholique ; mais les hérétiques devinrent plus obſtinés, & ſe rendirent plus puiſſans que jamais, ſous le regne de Henri III. Ils élurent pour chef & protecteur le roi de Navarre, qui gagna pluſieurs batailles contre l'armée de la ligue, & qui étant parvenu à la couronne de France, ſous le nom de Henri IV, leur accorda l'édit de Nantes l'an 1598. Dix ou douze ans après la mort de ce grand prince, ils ſe révolterent ; mais Louis XIII ayant pris la Rochelle, capitale de la nouvelle république qu'ils vouloient établir en France, & toutes les autres places, les ſoumit entierement ſous ſon obéiſſance. Il ne put néanmoins éteindre cette héréſie ; c'eſt ce qu'a fait ſon fils le roi Louis XIV, ſurnommé *le grand*. Ce prince fit d'abord abattre les temples que les calviniſtes avoient bâtis & uſurpés depuis plus de 60 ans, & défendit l'exercice de la religion prétendue-réformée en quantité de lieux, où il ſe faiſoit contre les édits même qui les favoriſoient le plus. Il fit défenſes aux catholiques de changer de religion, & aux huguenots convertis de retourner au calviniſme. Il abolit les chambres mi-parties, où les criminels de la religion prétendue-réformée trouvoient un aſyle ; enfin il ôta à tous ceux qui s'obſtineroient dans l'héréſie toute eſpérance de pouvoir prétendre aux dignités, aux charges & aux offices, ſurtout dans ſa maiſon. Il prit ſoin d'envoyer de bons & ſavans miſſionaires juſque dans les vallées des Alpes : il fit diſtribuer des ſommes très-conſidérables aux pauvres convertis, & il combla de graces & de faveurs tous ceux qui avoient abjuré l'héréſie. Après avoir commencé ce grand deſſein par une conduite ſi ſage & ſi juſte, ce prince défendit l'exercice public de la religion prétendue-réformée dans tout ſon royaume, par un édit donné à Fontainebleau au mois d'octobre 1685.

Il eſt important d'en remarquer ici les motifs & les principaux chefs. Sa majeſté declare, que le roi Henri *le grand* voulant empêcher que la paix qu'il avoit donnée à ſes ſujets, ne fût troublée à l'occaſion de la religion prétendue-réformée (comme il étoit arrivé

Digitized by Google

ſous les regnes des rois ſes prédéceſſeurs) régla par ſon édit donné à Nantes au mois d'avril 1598, ce qui regardoit ceux de cette religion, pour maintenir la tranquillité de ſon royaume, afin d'être plus en état de travailler, comme il avoit réſolu de le faire, pour réunir à l'égliſe ceux qui s'en étoient ſi facilement éloignés; & comme l'intention de Henri *le grand* ne put être effectuée, à cauſe de ſa mort précipitée, ceux de la religion prétendue-réformée firent de nouvelles entrepriſes pendant la minorité du roi Louis XIII, dont on les punit, en les privant de divers avantages, qui leur avoient été accordés par l'édit de Nantes. Néanmoins Louis XIII leur accorda depuis un nouvel édit à Niſmes en juillet 1629, pour rétablir la tranquillité dans le royaume, & dans le deſſein de profiter de ce repos, pour exécuter ce que le roi Henri IV avoit réſolu. Mais les guerres avec les étrangers étant ſurvenues, enſorte que depuis 1635, juſqu'à la tréve conclue en 1684 avec les princes de l'Europe, le royaume avoit été peu de temps ſans agitation, on n'avoit pu faire autre choſe pour l'avantage de la religion, que de diminuer le nombre des exercices de la religion prétendue-réformée, par l'interdiction de ceux qui s'étoient trouvés établis contre la diſpoſition des édits de Nantes & de Niſmes, & de ſupprimer les chambres mi-parties, dont l'érection n'avoit été faite que par proviſion; qu'enſuite ſa majeſté profitant du repos de ſes peuples, s'eſt appliquée à rechercher les movens de parvenir au ſuccès du deſſein des rois Henri IV & Louis XIII, de ſorte que la plus grande partie de ſes ſujets de la religion prétendue réformée avoient déja embraſſé la religion catholique; qu'enfin les choſes étant en cet état, il eſt à propos d'effacer entierement la mémoire des troubles & des maux que le progrès de la fauſſe religion avoit cauſés dans le royaume, & de révoquer entierement l'édit de Nantes, & tout ce qui a été fait depuis en faveur de cette religion. Pour de ſi juſtes cauſes, le roi Louis XIV ſupprime & révoque l'édit de Nantes donné en 1598, & l'édit de Nîmes fait en 1629; & en conſéquence, ordonne que tous les temples de ceux de la religion prétendue-réformée ſitués dans le royaume & terres de ſon obéiſſance, ſoient abattus & démolis: défend l'exercice de cette religion en quelque lieu que ce ſoit; & enjoint à tous les miniſtres qui ne voudront pas embraſſer la religion catholique, apoſtolique & romaine, de ſortir du royaume; promettant à ceux qui voudront ſe convertir, une penſion d'un tiers plus forte que les appointemens qu'ils touchoient. A l'égard des enfans qui naîtront de ceux de la religion prétendue-réformée, ſa majeſté veut qu'ils ſoient dorénavant baptiſés par les curés des paroiſſes, & élevés dans la religion catholique. Elle fait auſſi défenſes à tous ſes ſujets de la religion prétendue-réformée de ſortir du royaume, ni d'en tranſporter leurs biens, ſous peine des galeres pour les hommes, & de confiſcation de corps & de biens pour les femmes. Elle ordonne que les déclarations rendues contre les relaps (ou huguenots convertis qui retournent au calviniſme) ſoient ponctuellement exécutées, & enfin permet à ceux de la religion prétendue-réformée de demeurer dans ſon royaume, d'y continuer leur commerce & de jouir de leurs biens, à condition de ne point faire l'exercice de leur religion, ni de s'aſſembler ſous prétexte de prieres. Par un autre édit du mois de janvier 1686, le roi ordonne que tous les enfans de ſes ſujets de la religion prétendue réformée, depuis l'âge de cinq ans juſqu'à celui de ſeize accomplis, ſoient élevés dans la religion catholique, ſoit par leurs parens catholiques, ou par d'autres perſonnes nommées par les juges des lieux, ou par les ſoins des adminiſtrateurs des hôpitaux généraux. Au mois de mai de la même année, ſa majeſté fit une déclaration, par laquelle il eſt défendu aux nouveaux catholiques de ſe retirer dans les pays étrangers.

Les écrivains proteſtans ont tâché de faire paſſer dans leurs libelles tous ces effets de la juſtice, de la prudence & de la fermeté du roi, pour une perſécution qu'on leur a faite, contre la diſpoſition des édits des rois ſes prédéceſſeurs, & même de ceux de ſa majeſté. L'injuſtice de leurs plaintes paroît évidemment, ſi l'on conſidere que ſur la plupart des chefs dont ils ſe plaignent, on n'a fait que leur ôter ce qu'ils avoient uſurpé contre les édits, comme les temples qu'on a démolis dans les commencemens; ou ce dont on abuſoit contre l'intention des mêmes édits, comme les chambres mi-parties; ou enfin ce qu'on ne leur avoit jamais accordé, comme de laiſſer aux catholiques la liberté de profeſſer le calviniſme, laquelle n'a été permiſe par ces édits qu'aux ſeuls huguenots qui l'avoient demandée. Il faut encore remarquer que ces édits n'ont été obtenus que durant la minorité de Charles IX, ou par des rebelles qui les demandoient les armes à la main, étant ſoutenus de l'étranger qu'ils avoient introduit en France; que quelques-uns ont été accordés par proviſion ſeulement, comme il eſt porté par les arrêts de leur enregiſtrement; & que tous enfin ont été faits dans l'urgente néceſſité des temps, & pour certaines raiſons qui ne ſubſiſtent plus maintenant. Si donc les huguenots ont trouvé bon que l'édit de juillet, favorable à la religion catholique, fût révoqué par celui de janvier, contre une poſſeſſion paſſible de près de douze ſiécles, ſur la remontrance du chancelier de l'Hôpital, qui fit extrêmement valoir cette maxime: *Qu'il faut que les édits s'accommodent aux temps & aux perſonnes:* ont-ils raiſon de ſe plaindre de ce qu'on a révoqué les édits qui leur étoient favorables, par un autre qui remet les catholiques dans leur ancienne poſſeſſion, maintenant que les temps ſont changés, & que les perſonnes ne ſont plus dans l'état où elles étoient alors? D'ailleurs il eſt certain que les huguenots ont ſouvent contrevenu à ces édits par des entrepriſes très-criminelles contre l'autorité du roi: c'eſt pourquoi on a pu juſtement révoquer les graces qu'on leur avoit accordées. On peut ajouter que le roi a pu fort équitablement, à l'égard des huguenots, ce que pluſieurs princes proteſtans font à l'égard des catholiques, à qui ils ôtent le libre exercice de la vraie religion dans leurs états, quoiqu'ils n'aient pas les ſujets, ni les raiſons qu'a eu le roi Louis XIV pour révoquer les édits que la ſeule néceſſité des temps avoit fait accorder, afin d'appaiſer la fureur des guerres civiles. * Davila. Mezerai. De Thou. D'Aubigné. Sleidan. Maimbourg, &c. Souliers, *hiſtoire du Calviniſme, & hiſtoire des édits de pacification.*

CALVINISTES, c'eſt le nom qu'on donne aux ſectateurs de Calvin, qu'on connoît encore ſous celui de SACRAMENTAIRES, de PRETENDUS-RÉFORMÉS, de PROTESTANS, & plus communément en France ſous celui de HUGUENOTS. *Cherchez* HUGUENOTS.

Les principales opinions des calviniſtes, tirées des écrits de Calvin, & exprimées dans les quarante articles de la confeſſion de foi qu'ils préſenterent au roi de France, dans leurs catéchiſmes & dans leur diſcipline eccléſiaſtique, ſont contre le ſacrifice de la meſſe, le mérite des bonnes œuvres, la préſence réelle du corps de Jeſus-Chriſt dans le ſacrement de l'autel, le nombre & l'efficace des ſacremens, les conſeils évangéliques, les vœux de religion & les vœux particuliers, & contre la juſtification. Il y en a pluſieurs autres qui ſont rapportés par Prateole, par Florimond de Raimond, c'eſt-à-dire, le pere Richeome, jéſuite, par Sponde, par Schluſſebourg, luthérien, qui a fait le catalogue des hérétiques, au nombre deſquels il met Calvin & ſes adhérens, & par pluſieurs autres, entre leſquelles les cardinaux du Perron, Bellarmin, de Berulle & de Richelieu, qui ont écrit contre ces erreurs, ne ſont pas des moins illuſtres. Il y a ſans doute de l'exagération dans les cent héréſies, que le pere Gautier, jéſuite, leur attribue dans ſa chronologie, & on peut les réduire à beaucoup moins. On doit encore faire le même jugement de ce qu'a écrit le pere François Feuardent,

Digitized by Google

cordelier, qui a marqué mille quatre cens erreurs des calviniſtes dans l'ouvrage qu'il nomme *Theomachia calviniſtica.*

CALVISIUS, Romain, vivoit ſous l'empire de Tibère, l'an 35 de J. C. Il accuſa Agrippine, mere de Néron, à la priere de Julia Silania; mais ayant été trouvé innocente, Calviſius fut envoyé en exil, & rappellé quelque temps après, comme le dit Tacite, *l.* 13 *&* 14. Il y a eu auſſi CALVISIUS Tullus, & C. CALVISIUS Sabinus, conſuls Romains.

CALVISIUS (Sethus) Allemand, étoit né en 1556 à Groſleb, petit bourg de la Turinge. Il étoit luthérien, fils d'un pauvre payſan, & mourut en 1615. Il eſt auteur de divers ouvrages de chronologie. En 1605 il publia la premiere fois ſa chronologie latine, ſelon les principes de Joſeph Scaliger, qui lui donna de grands éloges. En 1611 il fit imprimer un ouvrage contre le calendrier grégorien, ſous ce titre: *Elenchus calendarii à papa Gregorio XIII comprobati.* On a fait pluſieurs éditions de la chronologie latine de Calviſius. On en a une corrigée en 1620, une autre en 1650, continuée juſqu'à cette année, une autre de 1685, & pluſieurs encore. Calviſius a auſſi compoſé les ouvrages ſuivans: un pſeautier en vers allemands, imprimé à Leipſick *in*-8°, en 1618: une lettre latine à Jean Keppler, ſur l'an de la naiſſance de Jeſus-Chriſt, *in*-4°, à Leipſick en 1613: l'explication des deux difficultés propoſées par Elie Reuſnerus, ſur l'an de la naiſſance de Jeſus-Chriſt & le temps de ſon miniſtere. * Scaliger, *ep.* 308 *&* 404. David Origan, *in præfat. elench.* Voſſius, *de ſcient. mathem. cap.* 68, § 20. Quenſtedt, *de patr. doct. &c.* Le P. Le Long, *bibl. ſacrée*, p. 663.

CALVO (Boniface) poëte, vivoit dans le XIII ſiécle. Il étoit de Gènes; & après avoir été exilé de ſon pays, il vint en Provence, & puis paſſa en Eſpagne, où il fut trés-bien reçu à la cour de Ferdinand III, roi de Caſtille. Ce fut vers l'an 1248, ſur la fin de ſon régne, que ce prince fit chevalier Boniface Calvo. Celui-ci y devint amoureux de la princeſſe Berangere. Il compoſa diverſes piéces de poëſies en langue provençale, italienne & eſpagnole, & mourut peu de temps après. * Jean Noſtradamus, *vie des poetes Provençaux.* La Croix du Maine, *biblioth. françoiſe.* Soprani & Juſtiniani, *ſcrip. della Ligur. &c.*

CALVO (Antoine) cardinal, évêque de Todi, natif de Rome, après avoir eu un canonicat à S. Pierre, fut pourvu de l'évêché de Todi. Le pape Innocent VII le mit au nombre des cardinaux en 1405. Gregoire XII ſe ſervit de lui en diverſes occaſions, lui donna l'archiprêtré de S. Pierre, où il eut ordre de réformer les chanoines, & lui fit beaucoup de bien. Comme Calvo étoit reconnoiſſant, ce ne fut qu'à l'extrémité qu'il abandonna ce pape, pour ſe joindre au concile de Piſe. Les cardinaux qui étoient dans cette aſſemblée, lui écrivirent une lettre injurieuſe que Thierri de Niem a conſervée. Il donna ſon conſentement pour l'élection d'Alexandre V, & mourut le 2 d'octobre de l'an 1411. * Ciaconius, *in Innoc. VII, & Alexand. V.* Ughel, *Ital. ſacr.* Auberi, *hiſtoire des cardinaux, &c.*

CALVO GUALBES (François de) gentilhomme Catalan, étoit de Barcelone, ou il naquit en 1627, d'une famille conſidérable par les grands hommes qui en ſont ſortis, & par le titre de *libérateur de Barcelone*, que cette grande ville leur a donné. Un de ſes ancêtres, natif de Veniſe, étant venu s'établir à Manrèſe, ville de Catalogne, & les Maures ayant aſſiégé Barcelone, il commanda l'armée chrétienne, qui défit celle des barbares, & fut reçu en triomphe dans cette ville, où cette action a été inſérée dans les archives, ce qui a donné lieu à cette famille de prendre pour armes une tête de Maure. François de Calvo prit le parti de France dans la révolte de Catalogne, arrivée en 1640, & ſervit depuis dans ce royaume. Il fut en 1664 en Hongrie, avec le ſecours que Louis XIV envoyoit à l'empereur, où il combattit vaillamment. En 1672 il accompagna le roi à la conquête de la Hollande, & fut des premiers à paſſer le Rhin. Sa majeſté le fit gouverneur d'Arnheim. Le roi ayant pris la ville de Maſtrick en 1673, l'en fit gouverneur, & il s'y défendit plus de deux mois contre les forces des ennemis, commandées par le prince d'Orange, qu'il contraignit de lever le ſiége. Le roi reconnoiſſant ſon mérite, le fit lieutenant général de ſes armées, & lui donna une penſion de vingt mille livres. Il ſe trouva à la bataille de Senef en 1674. Les Eſpagnols ayant auſſi déclaré la guerre en ce temps-là, il alla ſervir en Catalogne, où ayant paſſé la riviere du Pont-Major à la nage, il chargea ſi rudement les ennemis, que ſans la nuit qui ſurvint, il auroit fait priſonnier le duc de Bournonville leur général. La guerre ayant recommencé en 1688 avec les Eſpagnols & leurs alliés, il ſervit dans l'armée de Flandre ſous le maréchal d'Humieres. En 1689, le roi le fit chevalier de ſes ordres, & il fut commandé avec un corps de cinq mille hommes, pour défendre les lignes que les Eſpagnols & Hollandois vouloient attaquer avec une armée de vingt mille hommes. Il mourut à Deins le 29 mai 1690, âgé de 63 ans ou environ, & fut enterré à Aire, dont il étoit gouverneur. Il avoit épouſé la ſœur de dom *Joſeph* Marguerit, marquis d'Aguilar, ci-devant vice-roi de Catalogne, qui fut auteur de la révolte des Catalans, arrivée en 1640, & il n'en eut point d'enfans. * *Mémoires du temps.*

CALVOER (Gaſpard) fils de *Joachim* Calvoer, recteur d'Hildesheim, & enſuite paſteur de S. André de Brunſwick, naquit à Hildesheim, y fit ſes premieres études, & les continua à Brunſwick: après quoi il alla en 1668 à l'univerſité de Iene, où il profita des leçons des plus habiles profeſſeurs en philoſophie & en théologie. Il ſe tranſporta en 1672 à Helmſtadt, où il fut reçu maître ès arts l'an 1674, & commença à donner lui-même des leçons. On l'appella en 1677 au diaconat de Zellerfeld, & en 1684 il fut nommé ſurintendant de la communion. On lui adreſſa dans la ſuite pluſieurs vocations, tant de la part de pluſieurs univerſités, que d'autres endroits diſtingués; ce qui engagea Antoine Ulric, duc de Wolfembutel, à lui donner en 1703 le caractere de conſeiller conſiſtorial & eccléſiaſtique. On lui offrit en 1709 la ſurintendance générale, & la charge de conſeiller conſiſtorial dans la principauté d'Halberſtadt, & en 1710 le paſtorat de Clauſthal, & la ſurintendance générale de la principauté de Grubenhague, qu'il refuſa d'abord, mais qu'il accepta dans la ſuite, & qu'il remplit juſqu'à la fin de ſes jours. Il mourut le 11 mai 1725, à l'âge de ſoixante-quinze ans. On a de lui pluſieurs traités de morale & aſcétiques. * *Supplément françois de Baſle*, où l'on cite entr'autres, *Fachſii memoria Gaſpari Calvoerii*, à Goſlar 1727 *in*-4°. *Heinſii hiſtoria eccleſiaſt.* tome VII, page 669.

☞ CALVORDE ou CALFORDE, bourg, château & bailliage d'Allemagne au duché de Brunſwick-Wolfembutel, aux confins de l'électorat de Brandebourg, & du duché de Magdebourg. Ce château & le bourg auprès duquel il eſt ſitué, prennent, dit-on, leur nom de ce que Charlemagne, après avoir forcé les Wendes, ou une partie, à embraſſer la foi chrétienne, regardant ce lieu comme important, à cauſe que c'eſt un paſſage, y fit faire quelques travaux: de ſorte que ce lieu fut nommé *Carolsfahrt*, c'eſt-à-dire, *le paſſage de Charles*, d'où s'eſt formé par corruption Calvorde. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CALUS, que d'autres nomment ACCALUS ou ATTALUS, *cherchez* TALUS.

CALVUS (Cornelius Licinius) orateur célébre de ſon temps, vivoit ſous la CLXXIX olympiade, & 64 ans avant l'ére chrétienne. Il étoit ami de Catulle, à qui il envoya de méchans vers d'auteurs inconnus, pour le divertir pendant la fête des ſaturnales. Ce poëte

lui écrivit l'épigramme, qui eſt la quatorziéme de celles qui nous reſtent de lui. Il le raille auſſi de ſa petite taille dans l'épigramme 54, & dans la 97 il lui recommande de pleurer la mort de Quintilia qu'il avoit aimée. Ovide parle de lui dans l'élégie de la mort de Tibulle, & Horace dans ſes ſatyres, *l.* 1, *ſat.* 20.

CALVUS à Solonia (Michel) Eſpagnol, docteur en médecine, & en philoſophie, fut très-eſtimé de ſes contemporains, au milieu deſquels il brilla par ſon érudition. Il mourut en 1575 à Avila ſa patrie, où on lui érigea un magnifique mauſolée qui fut renverſé dans le tremblement de terre qui arriva en Eſpagne en 1693. On a de lui : *Concluſiones ſuper Porphyrii ad prædicamenta Ariſtotelis introductione*, à Veniſe en 1575 *in*-8°, avec une apologie du même des prédicamens d'Ariſtote, contre Jerôme Baudouin. Il a laiſſé manuſcrit un *traité de la fièvre tierce*. * Manget, *biblioth. ſcript. medic.* in-fol. *lib.* 3, *pag.* 6.

CALYDOMI, eſt un petit château d'Italie dans le Vicentin, & donne ſon nom à une noble famille de Vicence, ville dans l'Etat de Veniſe. * Cluvier.

CALYDON, ville d'Etolie, qui a donné ſon nom à cette forêt où les poëtes feignent que Meleagre tua un ſanglier prodigieux. Cette ville a été le ſiége d'un évêque, & capitale du pays. * Xenophon. Strabon. Pauſanias. Etienne de Byſance, &c. en font mention.

CALYPSO, une des Nymphes, fille de l'Océan & de Tethys, régna dans l'Iſle d'Ogygie, où elle reçut favorablement Ulyſſe, que la tempête y avoit jetté. Ils vécurent ſept ans enſemble dans un commerce familier; mais Ulyſſe la quitta, préférant ſa patrie & Pénélope à ſa nouvelle maîtreſſe. Lucien (*liv.* 2 *de ſon hiſtoire véritable*) dit : « Qu'en ſortant de l'iſle des Bienheureux, Ulyſſe le tira à part, & lui donna une lettre pour Calypſo, ſans que ſa femme en vît rien; & qu'étant trois jours après arrivé dans l'iſle d'Ogygie, il décacheta la lettre d'Ulyſſe, de peur que ce fourbe ne lui eût fait quelque ſupercherie, & il y trouva écrit ce qui ſuit : Je ne vous eus pas plutôt quitté que je fis naufrage, & ne me ſauvai qu'à peine à l'aide de Leucothée, en la contrée des Phéaques. Etant de retour chez moi, je trouvai ma femme à qui pluſieurs amans faiſoient la cour, & qui diſſipoient mon bien; & après les avoir tués, je fus aſſaſſiné par Télégone que j'avois eu de Circé : maintenant je ſuis en l'iſle des Bienheureux, où je regrete les plaiſirs que nous avons eu enſemble, & voudrois être toujours demeuré avec vous, & avoir accepté l'offre que vous me faiſiez de l'immortalité. Si je puis donc m'échaper, ſoyez aſſurée de me revoir. Adieu. Lucien rendit cette lettre à Calypſo, qu'il trouva dans une grotte, telle qu'Homere la décrit, où elle travailloit en tapiſſerie.

CALZA ou GALSA, ordre militaire de Veniſe, fut inſtitué à l'occaſion de celui de la Bande en Eſpagne, pour dreſſer la jeuneſſe aux exercices de la guerre, tant ſur mer que ſur terre. On le renouvella l'an 1562 : ce qui a fait croire à quelques auteurs, que c'eſt en ce temps ſeulement qu'il fut établi. * Giuſtiniani, *hiſtor. Venet.*

CALZADA, LA CALXADE ou S. DOMINGO DE LA CALZADA, en françois *S. Dominique de la Chauſſée*, *Calciata*, ville d'Eſpagne, dans la Caſtille vieille, & le petit pays de la Rioja, autrefois de la Navarre. Elle a eu un évêché ſuffragant de Burgos, qui eſt uni depuis l'an 1236 à celui de Calahorra. Calzada eſt ſituée dans les montagnes, & eſt célébre par la dévotion à S. Dominique, dont elle a même le nom. Ce fut en cette ville que mourut Henri II, roi de Caſtille, le 29 de mai 1379. Elle n'eſt qu'à trois lieues de Najera, & à douze de Calahorra au couchant. * Baudrand.

CAMALDOLI, ordre religieux, fut fondé par S. Romuald ſur la fin du X ſiécle. Ce ſaint donna à ſes moines la régle de S. Benoît avec quelques conſtitutions particuliéres & un habit blanc, après une viſion qu'il eut de pluſieurs perſonnes ainſi vêtues, qui montoient par une échelle qui touchoit juſqu'au ciel. Il étoit de Ravenne en Italie, & d'une maiſon illuſtre, mais il le devint bien davantage par ſa ſainteté. Ayant rencontré dans les monts Apennins, près d'Arrezzo, une affreuſe ſolitude, dite *Campo Maldoli*, peut-être du nom de celui à qui la terre appartenoit, il commença vers l'an 1009 à y bâtir le célébre monaſtere qui a donné le nom à tout l'ordre. Ce monaſtere eſt ſur les confins de la Romagne & de l'état de Florence, au-de-çà de l'Arno, & il y a un petit bourg qui porte ce nom à trente milles de Florence au levant, & à quinze de Sarſſina. La congrégation des hermites de S. Romuald, ou du mont de la Couronne, eſt une branche de celle de Camaldoli, avec laquelle elle fit une union en 1532. Paul Juſtinien de Veniſe commença ſon établiſſement en 1520. Le principal monaſtere de cette congrégation eſt dans l'Apennin, en un lieu nommé *le Mont de la Couronne*, à dix milles de Pérouſe, dont l'égliſe fut dédiée au Sauveur du monde l'an 1555. Il y a en France une congrégation de Camaldules, ſous le nom de Notre-Dame de conſolation, gouvernée par un majeur ou général de Camaldules. Elle a un monaſtere auprès de Gros-Bois, à quatre lieues ou environ de Paris, & cinq ou ſix autres en différentes provinces de France. Un de leurs ſtatuts porte que leurs maiſons ſeront éloignées au moins de cinq lieues des grandes villes. * Pierre de Damien, *in vita S. Romuald.* Baronius, *in annal. & mart.* Rainaldi. Sponde. Baudrand, *dict. géogr.* Corneille, *dict. géogr.* Baillet, *tipographie des Saints.*

CAMANUSALI, médecin de Baldach, ou Bagdet, qui vivoit au plutard, peu de temps avant la priſe de cette ville par les Tartares en 1258. Il a écrit ſur les maladies des yeux, & a ramaſſé tout ce que les Arabes, les Chaldéens, les Juifs & les Indiens ont dit ſur ce ſujet. * Freind, *hiſt. de la médec. prem. partie.*

CAMARA, famille des plus illuſtres de Portugal, qui commence à JEAN-GONÇALVES Zarco, qui vivoit du temps de Jean I, roi de Portugal.

I. JEAN-GONÇALVES Zarco a été officier de la maiſon de l'infant D. Henri, fils du roi de Portugal Jean I; & l'infant l'arma chevalier à la priſe de Ceuta en 1433. Ayant découvert par ordre du même infant l'iſle de Madere l'an 1420, il donna à Gonçalves Zarco le gouvernement du Funchal, dans le partage qu'il fit de ce pays à ceux qui en étoient les plus dignes. Quelques auteurs le font naître à Matorinhos auprès de la ville de Porto, d'autres à la ville de Portalegre dans l'Alentejo, & d'autres à Thomar dans l'Eſtrémadure. On le fait parent de Jean-Alfonſe de Santarem, chef du conſeil des finances. Brandam dans la *Monarch. Luſit. p.* 5, *lib.* 17, *c.* 2, ſoutient qu'il étoit de Thomar, & que Zarco étoit le nom d'une famille noble & ancienne en Portugal. Gaſpar Fructuoſo dans ſon *Hiſtoire des iſles*, manuſcrite, ſoutient qu'on avoit donné le nom de Zarco à Jean-Gonçalves, ou parcequ'il étoit borgne, ce que *Zarco* ſignifie en vieux portugais, ou parcequ'il avoit tué de ſa main un vaillant Maure qui ſe nommoit Zarco. Emanuel Thomas, dans ſon poëme intitulé *Inſulana*, ſuit cette derniere opinion. La famille de Zarco eſt fort ancienne en Portugal, puiſqu'on trouve Etienne Zarco honoré du titre de vaſſal de Denys, roi de Portugal en 1279. Brandam, *Monarch. Luſit. part.* 6, &c. Quoi qu'il en ſoit, Gonçalves Zarco épouſa *Conſtance-Rodrigue* de Sa, fille de *Rodrigue-Anne* de Sa, châtelain de Gaya, & ricohombre du temps du roi Pierre I, & ſon ambaſſadeur auprès du pape. Il eut de ce mariage JEAN-GONÇALVES da Camara, qui ſuit; RUY-GONÇALVES da Camara, qui fit *la branche des comtes de* RIBEIRA GRANDE, *rapportée ci-après*; *Garcia-Rodrigues* da Camara, qui épouſa *Violante* de Freitas, dont la poſtérité dura peu de temps à l'iſle de Madere; *Beatrix-Gonçalves* da Camara, épouſe de *Diegue* Cabral, dit le vieux,

vieux, cadet des ſeigneurs de Belmonte, établi à l'iſle de Madere, dont la poſtérité ne ſubſiſte plus; *Elizabeth-Gonçalves* da Camara, épouſe de *Diegue-Alfonſe* d'Aguiar, dont les ſucceſſeurs furent grands pannetiers de Portugal, dits *Almotacemor*; *Helene-Gonçalves* da Camara, épouſe de *Martin* Mendes de Vaſconcellos, dit *le vieux*, dans l'iſle de Madere; *Marie-Gonçalves* da Camara, épouſe de *Garcia* Homem de Souſa, & enſuite d'*Edouard* Peſtana de Brito *armeiromor* des rois Jean II, & Emanuel I. Ce Jean Gonçalves Zarco, prit pour ſes enfans le nom de Camara, à l'occaſion de ce que mettant à terre à la découverte de l'iſle de Madere, il rencontra une petite grotte, qui ſervoit de gîte à des loups marins, à qui il donna le nom de chambre à coucher des loups, *Camara de Lobos*.

II. JEAN-GONÇALVES da Camara II du nom, & ſecond gouverneur héréditaire de l'iſle de Madere, & le premier qui prit le nom de Camara de Lobos, épouſa D. *Marie* de Noronha, fille de D. *Jean-Henriques*, fils du comte de Gijon, & petit-fils de HENRI III, roi de Caſtille, dont vinrent *Jean-Gonçalves*, mort ſans alliance; SIMON-GONÇALVES, qui ſuit; PIERRE-GONÇALVES, *qui a fait la branche des* ALMOTACES MORES, *rapportée ci-après*; *Emanuel* de Noronha, qui épouſa D. *Catherine* de Meneſez, fille de D. *Pierre* de Meneſez, dit le *Gallo* ou Coq; D. *Conſtance* de Noronha, qui ne prit pas d'alliance; D. *Mecie* de Noronha, épouſe de D. *Martin* de Caſtelobranco, premier comte de Villanova de Portimad, & grand chambellan du roi Jean III; D. *Philippine*, premiere femme de D. *Henri-Henriques*, ſire d'Alcaçoras; D. *Marie*, épouſe de D. *Ferdinand* Coutinho, maréchal de Portugal.

III. SIMON-GONÇALVES da Camara III, gouverneur de l'iſle de Madere, épouſa D. *Jeanne* Pereira, fille de D. *Gonçalo* de Caſtellobranco, & ſœur du premier comte de Villanova, dont ſont ſortis JEAN-GONÇALVES da Camara, qui ſuit; *Emanuel* de Noronha, camérier du pape Clement VII, & évêque de Lamego en Portugal; *Jean-Rodrigues* de Noronha, gouverneur d'Ormuz en 1521, ſans poſtérité de D. *Elizabeth* d'Abreu; D. *Philippine* de Noronha, épouſe de D. *Edouard* de Meneſez, gouverneur des Indes orientales en 1521, avec poſtérité, & des filles religieuſes. Il épouſa 2°. D. *Elizabeth* de Silva, fille de D. *Jean* d'Attaide, ſire d'Atouguia, & Peniche, dont il eut *Jean-Gonçalves* d'Attaide, mort ſans poſtérité; LOUIS GONÇALVES d'Attaide, qui fit *la branche des comtes* d'ATOUGUIA, *rapportée ci-après*; & trois filles religieuſes.

IV. JEAN-GONÇALVES da Camara III du nom, & quatriéme gouverneur de l'iſle de Madere, épouſa D. *Eleonor* de Vilhene, fille de D. *Jean* de Meneſez, comte de Tarouca, dont naquirent SIMON-GONÇALVES da Camara, premier comte de Calheta, qui ſuit; *Jean-Gonçalves* da Camara; *Louis-Gonçalves* da Camara, jéſuite, & précepteur du roi Sebaſtien; *Martin-Gonçalves* da Camara; *Ruy-Gonçalves* da Camara, commandant de l'eſcadre d'Ormuz, qui croiſoit continuellement dans le golfe perſique, mort ſans poſtérité; D. *Elizabeth*, épouſe de D. *Loup* d'Azevedo, amiral de Portugal; D. *Conſtance*, religieuſe à Odivellas.

V. SIMON-GONÇALVES da Camara, II du nom, cinquiéme capitaine héréditaire de l'iſle de Madere, premier comte de Calheta, & grand de Portugal par le roi Sébaſtien, épouſa D. *Elizabeth* de Mendoça, dame du palais de la reine Catherine d'Autriche, épouſe de Jean III, fille de *Ruy-Dias* de Mendoça, ſire de Moron en Eſpagne, dont ſont ſortis JEAN-GONÇALVES da Camara, qui ſuit; *Ruy-Dias* da Camara, commandeur d'Arganil, & de Bornes dans l'ordre de Chriſt, qui épouſa D. *Jeanne* de Meneſez, dont il eut un fils mort ſans poſtérité; D. *Aldonce* de Mendoça, épouſe de D. *Jean* Maſcarenhas, commandeur de Meſtola dans l'ordre de S. Jacques, ambaſſadeur en Allemagne, tué à la journée d'Alcacer avec le roi Sébaſtien en 1578, mais laiſſant poſtérité; D. *Eleonor* de Mendoça, épouſe de D. *Jean* d'Almeida, ſire du Sardoal.

VI. JEAN-GONÇALVES da Camara IV du nom, ſixiéme gouverneur héréditaire de l'iſle de Madere, ſecond comte de Calheta au temps que Philippe II régnoit en Portugal, épouſa D. *Marie* de Lancaſtre, fille de D. *Louis* de Lancaſtre, grand commandeur d'Avis, dont il eut SIMON-GONÇALVES da Camara, qui ſuit; D. *Elizabeth* de Lancaſtre, épouſe de ſon couſin germain; D. *Louis* da Silveira, ſire de Goës, comte de Sortelha.

VII. SIMON-GONÇALVES da Camara III du nom, ſeptiéme gouverneur de Madere, troiſiéme comte de Calheta, épouſa D. *Marie* de Meneſez, fille de *Ruy-Mendès* de Vaſconcellos, comte de Caſtelmelhor, dont vinrent JEAN-GONÇALVES da Camara, qui ſuit; D. *Marie-Anne* de Lancaſtre, épouſe de *Jean-Rodrigues* de Vaſconcellos, comte de Caſtelmelhor ſon couſin germain; D. *Agnès* de Noronha, épouſe de D. *Vaſco* da Gama, comte da Vidigueira, marquis de Niza, toutes deux avec poſtérité; D. *Leonarde* de Meneſez, morte ſans alliance.

VIII. JEAN-GONÇALVES da Camara, V du nom, & huitiéme gouverneur de Madere, quatriéme comte da Calheta, épouſa D. *Agnès* de Meneſez, fille de D. *Antoine* de Meneſez Noronha, & de D. *Beatrix-Henriques*, qui étoit veuve de D. *Laurent* de Lima, vicomte de Villanova de Cerveira, de laquelle il n'eut point de poſtérité. Ce comte étant mort ſubitement l'an 1656, la comteſſe ſa femme ſe fit religieuſe au couvent de ſaint Albert de Lisbonne, où elle finit ſes jours dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes. D. Marie-Anne de Lancaſtre da Camara, épouſe de *Jean-Rodrigues* de Vaſconcellos, comte de Caſtelmelhor, hérita la maiſon de Calheta, avec le gouvernement héréditaire de Madere, qui s'eſt conſervé dans ſa poſtérité.

BRANCHE DES COMTES D'ATOUGUIA, qui prit le nom d'ATTAIDE.

IV. LOUIS-GONÇALVES d'Attaide, cinquiéme fils de SIMON-GONÇALVES da Camara, troiſiéme gouverneur de l'iſle de Madere, a été ſeigneur de l'Iſle Déſerte, commandeur d'Adauſe dans l'ordre de Chriſt, & gouverneur de Ceuta, épouſa D. *Violante* da Silva, fille de *François* Carneiro, gouverneur héréditaire de l'iſle du Prince, & ſecrétaire d'état du roi Jean III, dont ſont ſortis JEAN-GONÇALVES d'Attaide, qui ſuit; SIMON-GONÇALVES d'Attaide, qui a fait *la branche des ſeigneurs de l'*ISLE DÉSERTE, *rapportée ci-après*; *Martin-Gonçalves* d'Attaide, tué à la journée d'Alcacer, auſſi-bien que ſon frere *Emanuel* da Camara; & trois autres, qui furent moines; *Alvar Gonçalves* d'Attaide, qui après avoir ſervi aux Indes, s'y fit capucin; D. *Elizabeth* da Sylva, épouſe de D. *Alvar-Gonçalves* d'Attaide, frere de D. *Louis* d'Attaide, ſixiéme comte d'Atouguia, laquelle ſe fit religieuſe au couvent de la Mere de Dieu, après la mort de ſon mari; D. *Marie* da Silva, religieuſe à Sainte-Marthe, dont parle Georges Cardoſo dans ſon *Agiologio Luſitano*.

V. JEAN-GONÇALVES d'Attaide, fut ſeptiéme comte d'Atouguia, ayant hérité les biens & la grandeſſe de D. Louis d'Attaide, vice-roi des Indes, mort ſans poſtérité. Il épouſa D. *Marie-Anne* de Caſtro, fille & héritiere de D. *Martin-Alfonſe* de Miranda, grand chambellan du cardinal infant Henri, depuis roi de Portugal, dont vinrent D. LOUIS d'Attaide, qui ſuit; *Martin-Alfonſe* d'Attaide, officier dans les vaiſſeaux de Philippe IV, roi d'Eſpagne, mort ſans poſtérité en Aragon; D. *Jeanne* de Caſtro, dame du palais de la reine Marguerite, épouſe de Philippe III, & qui épouſa D. *François* de Sa de Meneſez, ſecond comte de Penaguiam; D. *Marguerite* de Lima, épouſe de D. *Henri* de Meneſez, ſire du Louriçal, avec poſtérité; D. *Françoiſe*, épouſe de *Nuno* da Cunha; D. *Elizabeth*, commendatrice de l'Incarnation; D. *Violante*, religieuſe à l'Annonciade.

VI. D. Louis d'Attaide, huitiéme comte d'Atouguia, & le deuxiéme de cette branche de Camara, ſeigneur de Vinhaes, Lomba, Paço, Peniche & Montforte, gouverneur de Leiria, & commandeur de Sainte-Marie d'Olivença dans l'ordre d'Avis, épouſa D. *Philippine* de Vilhena, fille de D. *Jerôme* Coutinho du conſeil d'état, chef du tribunal du *Deſambargo do Paço*, dont ſont iſſus D. *Jean*, & un autre, morts en bas âge; D. Jerôme d'Attaide, qui ſuit; D. *François* Coutinho, tué à la défenſe d'Elvas en 1643; D. *Louiſe-Marie* de Faro, épouſe de *Jean-Rodrigues* de Sa de Meneſez, troiſiéme comte de Penaguiam, grand chambellan de Portugal; D. *Marie* d'Attaide, dame du palais de la reine Louiſe; épouſe de Jean IV, morte ſans alliance.

VII. D. Jerôme d'Attaide, neuviéme comte d'Atouguia en 1670, gouverneur de la province de Tra-los-Montes, & de celle d'Alentejo, où il ſe diſtingua dans le commandement de l'armée de Portugal pendant deux campagnes, fut nommé en 1661 gouverneur & capitaine général du Brétil, où il acquit une grande vénération de ces peuples-là. Il a été auſſi grand amiral, & du conſeil d'état, chef du conſeil de commerce du Brétil, &c. Il épouſa 1°. D. *Marie* de Caſtro, fille de D. *François* de Sa de Meneſez, deuxiéme comte de Penaguiam, dont il eut D. *Emmanuel-Louis* d'Attaide, mort des bleſſures qu'il avoit reçues à la guerre, ſans poſtérité de D. *Victoire*, fille de D. *Thomas* de Noronha, comte dos Arcos: 2°. D. *Eleonor* de Meneſez, fille de D. *Ferdinand* de Meneſez, commandeur de Caſtellobranco dans l'ordre de Chriſt, qui étoit veuve de D. *Ferdinand* Maſcarenhas, premier comte de Serem, dont vinrent D. Louis d'Attaide, qui ſuit; D. *Ferdinand* d'Attaide; D. *Jean* d'Attaide, général des armées du roi de Portugal, premier comte d'Alva, époux de D. *Conſtance* Paim, fille héritiere de *Roc* Monteiro Paim, ſecrétaire du roi Pierre II, &c. D. *Jeanne* de Meneſez, épouſe de D. *Ferdinand* Maſcarenhas, marquis de Fronteira, morte en 1732, avec poſtérité.

VIII. D. Louis d'Attaide, dixiéme comte d'Atouguia, &c. épouſa D. *Marguerite* de Vilhena, fille héritiere de D. *Jean* Maſcarenhas, comte de Sabugal, général de la cavalerie portugaiſe, & qui étoit veuve de *Diegue-Lopès* de Souſa, comte de Miranda, dont ſont iſſus Jerôme d'Attaide, qui ſuit; D. *Joſeph* d'Attaide, capitaine de cavalerie, mort ſans alliance: ce comte fut aſſaſſiné à Lisbonne le 14 ou 15 octobre 1689.

IX. D. Jerôme d'Attaide, onziéme comte d'Atouguia, mort en 1712, épouſa D. *Marie-Anne* de Tavora, fille d'*Antoine-Louis* de Tavora, deuxiéme marquis de Tavora, comte de Saint-Jean, dont il eut Dom Louis d'Attaide, qui ſuit; D. *Antoine*, mort en bas âge; D. *Eleonor-Thereſe* d'Attaide, épouſe de D. *Louis-Emanuel* da Camara, comte de Ribeira, lieutenant général, & ambaſſadeur extraordinaire en France; D. *Marguerite* épouſe de *Thomé* de Souſa-Coutinho, deuxiéme comte de Redondo; D. *Roſe-Leonarde* d'Attaide, épouſe de *Michel-Charles* da Cunha de Tavora, quatriéme comte de S. Vicente; D. *Louiſe*, & D. *Agnès*, religieuſes à l'Eſpérance de Lisbonne.

X. D. Louis d'Attaide, douziéme comte d'Atouguia, épouſa D. *Claire* Maſcarenhas, troiſiéme fille de D. *Ferdinand* Maſcarenhas, comte de Sabugal, de Palma & d'Obidos, *Meirinho Mor* du royaume, morte au mois d'août 1733, dont vint D. Jerôme unique, qui ſuit.

XI. D. Jerôme d'Attaide, naquit au mois de juillet 1720; il a épouſé D. *Marie Anne-Bernarde* de Tavora, fille de *François d'Aſſiſe* de Tavora, marquis de Tavora.

Branche des Seigneurs de l'Iſle Déſerte.

V. Simon-Gonçalves da Camara d'Attaide, ſecond fils de Louis-Gonçalves d'Attaide, épouſa D. *Elizabeth* d'Albuquerque, fille d'*Ayres* de Saldanha, vice-roi des Indes, dont ſont ſortis François-Gonçalves da Camara, qui ſuit; D. *Violante* d'Albuquerque, épouſe de *Martin* Correa da Silva, châtelain de Silves; D. *Marie*, religieuſe de Sainte-Marthe; D. *Jeanne*, morte ſans alliance.

VI. François-Gonçalves da Camara, ſeigneur de l'Iſle Déſerte, épouſa D. *Philippine* Coutinho, fille de D. *Henri* Coutinho, commandeur de Caldellas dans l'ordre de Chriſt, dont il a eu Louis-Gonçalves da Camara, qui ſuit; D. *Marie-Anne* & D. *Jeanne*, mortes ſans alliance.

VII. Louis-Gonçalves da Camara Coutinho, nom qu'il prit en devenant l'héritier des biens de la maiſon de ſa mere, épouſa D. *Elizabeth* de Noronha, fille de *Diegue* de Saldanha de Sande, dont vint D. Gaston-Joseph da Camara Coutinho, qui ſuit.

VIII. Gaston-Joseph da Camara Coutinho, grand écuyer de la reine Marie-Anne d'Autriche, épouſe de Jean V, épouſa D. *Marie-Benoite* de Noronha, fille de D. *Pierre* d'Almeida, vice-roi des Indes, dont vinrent Louis-Gonçalves da Camara, qui ſuit; *Joſeph-Freire* da Camara, député de l'inquiſition, & profeſſeur en droit canon à Coimbre; *Jean-Gonçalves* da Camara, chevalier de Malte; *François de Sales* da Camara, chanoine de la patriarchale de Lisbonne; *Emanuel* da Camara deſtiné à l'égliſe. Il mourut le 22 août 1736.

IX. Louis-Gonçalves da Camara Coutinho, naquit en 1688. Il épouſa D. *Elizabeth* de Mendoça, fille de *Nuno* de Mendoça, comte de Valdereis, député de l'aſſemblée des trois états, dont il eut *Gaſton-Gonçalves* da Camara; D. *Eléonor* da Camara; *Nuno* da Camara, & d'autres.

Branche des Almotaces Mores, ou Grands-Pannetiers de Portugal.

III. Pierre-Gonçalves da Camara, deuxiéme fils de Jean-Gonçalves da Camara, deuxiéme du nom, & deuxiéme gouverneur héréditaire de l'iſle de Madere, épouſa D. *Jeanne* d'Eça, dame du palais de la reine Eléonor, épouſe de Jean II, & fille de *Jean* Fogaça, maître d'hôtel de ce monarque, dont vinrent Antoine Gonçalves da Camara, qui ſuit; & ſix autres enfans, morts ſans alliance.

IV. Antoine-Gonçalves da Camara, grand fauconnier de Portugal, ou *caçadormor* du temps du roi Jean III, épouſa 1°. D. *Elizabeth* d'Abreu, fille de *Jean Fernandes* do Arco, qui étoit veuve de *Jean-Rodrigues* de Noronha, laquelle il enleva en 1530 pour l'épouſer; elle eſt morte ſans poſtérité: 2°. D. *Marguerite* de Noronha, fille de D. *Freire* de Noronha, ſire de Villaverde, grand-maître de la maiſon de la reine Catherine d'Autriche, épouſe de Jean III, dont ſont iſſus Pierre-Gonçalves da Camara, qui ſuit; *Jean* Fogaça d'Eça; & deux autres morts ſans poſtérité; D. *Violante* de Noronha, épouſe d'*Emanuel* Tellez de Meneſez, commandeur d'Ourique; D. *Catherine* de Noronha, épouſe de D. *Jean* Vaſconcellos de Meneſez; D. *Marie*, religieuſe de Chellas.

V. Pierre-Gonçalves da Camara, grand fauconnier de Portugal, commandeur de Bobadella dans l'ordre de Chriſt, épouſa D. *Laurence* de Faria, fille de *Balthaſar* de Faria *Deſembargador do Paço*, ce qui répond à conſeiller d'état en France, grand pannetier de Portugal au temps du roi Sébaſtien, dont il eut Antoine-Gonçalves da Camara, qui ſuit; *Jean-Gonçalves* da Camara, chantre de la cathédrale de Coimbre; *Emanuel* da Camara, marié aux Indes Orientales à D. *Marie-Anne* de Souſa, fille de *Fréderic* Lopes de Souſa; *Balthaſar* da Camara, auſſi marié aux Indes. Ce Pierre Gonçalves da Camara vendit ſa charge de grand fauconnier au comte de Redondo D. Jean Coutinho.

VI. Antoine-Gonçalves da Camara épouſa D. *Marie* de Caſtro, fille d'*Ambroiſe* d'Aguiar Coutinho, commandeur de Sainte-Marie de Beja dans l'ordre d'Avis, commandant de la flotte qui alla aux Indes en

1574, mort à l'iſle de S. Michel, étant gouverneur de celles des Açores, dont naquirent *Pierre-Gonçalves* da Camara, mort ſans alliance ; AMBROISE d'Aguiar Coutinho, qui ſuit ; D. *Elizabeth-Marie* de Caſtro, épouſe de *François* Correa de Lacerda ; D. *Jeanne*, religieuſe au Calvaire près de Lisbonne.

VII. AMBROISE d'Aguiar Coutinho, ſeigneur de Eſpirito ſanto & Villaboa au Bréſil, ſeigneuries qu'il hérita de ſon oncle François d'Aguiar, épouſa 1°. D. *Cécile* de Noronha, fille de D. *Jean* Soarez d'Alarcam, morte ſans poſtérité : 2°. D. *Philippine* de Meneſez, fille de *Laurent* de Souſa, grand maréchal des logis de Portugal, dont ſont iſſus ANTOINE-LOUIS-GONÇALVES da Camara, qui ſuit ; *George-Gonçalves* da Camara, mort ſans poſtérité.

VIII. ANTOINE-LOUIS-GONÇALVES da Camara d'Aguiar Coutinho, grand pannetier de Portugal, capitaine de vaiſſeau, nommé au gouvernement dos Rios de Senna dans l'Afrique orientale, gouverneur & capitaine général de Pernambuc, enſuite du Bréſil, vice-roi des Indes orientales, mourut à la baie de tous les Saints à ſon retour de ce pays-là, l'an 1700. Il avoit épouſé au mois de janvier 1674 D. *Conſtance* de Portugal, fille de *Louis* da Silva Tello, deuxiéme comte d'Aveiras, ſeigneur de Vagos, dont ſont ſortis JEAN-GONÇALVES da Camara Coutinho qui ſuit ; *Pierre-Gonçalves* da Camara Coutinho, colonel d'infanterie ; *Louis-Gonçalves* da Camara Coutinho, chevalier reçu à Malte, & depuis marié aux Indes orientales à D. *Marie* Coelho da Corta, mort ſans poſtérité, après avoir exercé les premiers emplois de ce pays-là, excepté celui de viceroi ou gouverneur général.

IX. JEAN-GONÇALVES da Camara Coutinho, grand pannetier de Portugal, naquit en 1675, & après avoir ſervi à la baie de tous les Saints ſous ſon pere, épouſa D. *Louiſe* de Meneſez, dame du palais de la reine Marie Sophie de Vesburg, fille de dom *Laurent* d'Almada, ſeigneur de Pombalinho, dont ſont ſortis D. *Catherine*, morte ſans alliance ; *Antoine Gonçalo*, mort en bas âge ; LAURENT-GONÇALVES da Camara, qui ſuit ; *Joſeph Gonçalves*, religieux Dominicain ; *Antoine Gonçalves*, qui ſe fit cordelier aux Indes orientales en prenant le nom de frere Innocent ; D. *Jeanne* de Meneſez, qui épouſa *Louis-Conſtantin* de Souſa Coutinho, grand-maître des poſtes & relais de Portugal, dont des enfans.

X. LAURENT-GONÇALVES da Camara Coutinho, qui n'avoit pas encore pris d'alliance en 1734.

BRANCHE DES COMTES DE VILLAFRANCA ET DE RIBEIRAGRANDE.

II. RUY-GONÇALVES da Camara, ſecond fils de JEAN-GONÇALVES Zarco, acheta le gouvernement de l'iſle de S. Michel, l'une des Açores, à Jean Soarès d'Albergaria pour deux mille cruſades, ou quatre mille livres, monnoie françoiſe, ce qui, dans ce temps-là, étoit une ſomme conſidérable. L'infante D. Beatrix confirma cette vente l'an 1474, cette princeſſe étant tutrice du duc D. Diegue ſon fils. Il épouſa *Marie* de Bettancourt, fille de *Micer*, c'eſt-à-dire, monſieur de Bettancourt, gentilhomme François, qui prit le titre de roi des Canaries, morte ſans poſtérité. Il eut de *N*..... JEAN RODRIGUE da Camara, qui ſuit ; *Antoine-Rodrigue*, ſire de la terre de Ribeirinha dans l'iſle de S. Michel, & commandeur de S. Pierre du Sul, dans l'ordre de Chriſt, qui épouſa D. *Catherine* Ferreira, fille d'*Alvar* Ferreira, dont vint D. *Marie* épouſe de D. *Gomès* de Mello, morte avec poſtérité.

III. JEAN-GONÇALVES da Camara, deuxiéme gouverneur héréditaire de l'iſle de S. Michel, épouſa D. *Ignace*, ou *Agnès* de Mello, fille de *Ruy* Pereira, dit de Serpa, grand enſeigne de Portugal, dont il eut RUY-GONÇALVES da Camara, qui ſuit ; *Jean* de Mello ; *Diegue Nunes* da Camara, qui mourut fiancé à D. *Marie*, fille de *Jean* d'Outeiro ; D. *Jeanne*, D. *Beatrix* & D. *Catherine*, qui moururent ſur mer en allant de l'iſle de S. Michel en Portugal.

IV. RUY-GONÇALVES da Camara deuxiéme du nom, & troiſiéme gouverneur & ſeigneur héréditaire de l'iſle de S. Michel, épouſa D. *Philippine* Coutinho, fille de *Ruy-Lopès* Coutinho, qui vivoit au temps du roi Alphonſe V, dont ſont iſſus EMANUEL da Camara, qui ſuit, & pluſieurs autres enfans qui périrent dans le tremblement de terre, qui ruina entierement Villafranca dans l'iſle de S. Michel, le 22 octobre 1522.

V. EMANUEL da Camara, premier du nom & quatriéme gouverneur, & ſeigneur héréditaire de l'iſle de S. Michel, épouſa D. *Jeanne* de Mendoça, fille de *George* de Mello, grand véneur de Portugal, au temps du roi Jean III, dont ſont iſſus RUY-GONÇALVES da Camara, qui ſuit ; D. *Philippine* de Mendoça, ſeconde femme de dom *Ferdinand* de Caſtro, comte de Baſto ; & quatre autres filles religieuſes. Il mourut à Lisbonne au mois d'avril 1577.

VI. RUY-GONÇALVES da Camara III du nom, & cinquiéme gouverneur, & ſeigneur héréditaire de l'iſle de S. Michel, premier comte de Villa-franca & grand de Portugal, créé par le roi Philippe II, épouſa D. *Jeanne* de Blaſvet, fille de D. *François* Coutinho, comte de Redondo, viceroi des Indes, dont il eut D. EMANUEL da Camara, qui ſuit ; D. FRANÇOIS Coutinho, *dont nous parlerons ci-après* ; D. *Jean* Coutinho, archevêque d'Evora en 1640, & auparavant évêque de l'Algarve ; D. *Auguſtin* da Camara ; D. *Garcie* da Camara ; D. *Dominique* da Camara, & *Gaſpard* da Camara, morts ſans alliance ſur mer dans la fameuſe flotte de Philippe II contre l'Angleterre ; D. *Jeanne*, morte ſans alliance ; D. *Guiomar* & D. *Françoiſe*, religieuſes ; D. *Marie* Coutinho ou de Blaſvet, épouſe de D. *Jean* Pereyra, comte da Fecra ; D. *Conſtance* Coutinho, épouſe de D. *Pierre* de Meneſez, comte de Cantanhede ; & d'autres qui furent religieuſes.

VII. D. EMANUEL da Camara II du nom, ſixiéme gouverneur de l'iſle de S. Michel, naquit l'an 1576, deuxiéme comte de Villa-franca, le premier qui prit le dom avec la grandeſſe, épouſa D. *Eléonor* de Vilhena, fille de D. *Frederic* Henriques, grand commandeur de l'ordre d'Alcantara, grand maître de la maiſon de Philippe II, fils de D. *Diegue* Henriques, cinquiéme comte d'Alva de Liſte, dont ſont ſortis D. RUY, ou RODERIC GONÇALVES da Camara, qui ſuit ; D. *Frederic*, mort ſans poſtérité légitime ; D. *Jeanne* de Tolede, épouſe de D. *Ferdinand* de Meneſez, châtelain & commandeur de Caſtello-Branco ; D. *Guiomar* de Vilhena, épouſe de *Louis* de Mello *Porteiro Mor*, mortes toutes deux avec poſtérité.

VIII. D. RUY, ou RODERIC-GONÇALVES da Camara IV du nom, ſeptiéme ſeigneur & gouverneur héréditaire de l'iſle de S. Michel, châtelain particulier du château de S. Blaiſe dans la même iſle, troiſiéme comte de Villa-franca, premier gentilhomme de la chambre de Philippe III du conſeil de guerre, grand écuyer de la reine Louiſe de Guſman, épouſe du roi Jean IV, épouſa 1°. D. *Marie* de Faro, fille de dom *François* de Faro, comte de Vimieiro, dont il eut D. *Marie-Anne*, morte à dix-ſept ans, ſans avoir pris d'alliance : 2°. D. *Marie* Coutinho, dame du palais de la reine d'Eſpagne Elizabeth de Bourbon, fille de D. *François* de Gama, comte de Vidigueira, du conſeil d'état, deux fois viceroi des Indes, dont vinrent, D. EMANUEL da Camara, qui ſuit ; dom *Charles* da Camara ; D. *Vaſco* da Camara, morts jeunes ; D. *Eleonor* Coutinho, morte étant fiancée à D. *George* d'Attaide, fils du comte de Caſtanheira ; D. *Françoiſe*, D. *Hilaire*, & D. *Jeanne*, religieuſes à l'Eſpérance de Lisbonne.

IX. D. EMANUEL da Camara III du nom, huitiéme gouverneur & ſeigneur héréditaire de l'iſle de S. Michel, châtelain particulier du château de S. Blaiſe, commandeur de Sainte-Marie des Hervagens dans l'ordre de Chriſt, colonel d'infanterie, quatriéme comte

de Villa-franca, prit le titre de comte de Ribeira-grande dans la même iſle. Il épouſa D. *Marie* de Mendoça, fille de *Diegue-Enpès* de Souſa, comte de Miranda, ſœur du cardinal de Souſa, dont il eut D. JOSEPH-RODRIGUE-GONÇALVES-TELLEZ da Camara, qui ſuit; D. *Françoiſe* de Mendoça, épouſe de dom *Louis-Manuel* comte d'Attalaya, morte avec poſtérité; D. *Agnès*, religieuſe à la Madre de Deos; & D. *Marie*, religieuſe à Carnide.

X. D. JOSEPH-RODRIGUE-GONÇALVES-TELLEZ da Camara I du nom, neuviéme gouverneur & ſeigneur héréditaire de l'iſle de S. Michel, châtelain du château de S. Blaiſe, commandeur de Sainte-Marie des Hervagens dans l'ordre de Chriſt, cinquiéme comte de Villa-franca & deuxiéme comte de Ribeiragrande, premier gentilhomme de la chambre de l'infant François, frere puîné du roi de Portugal Jean V, député du tribunal de l'aſſemblée des trois états, dit à *Junta-dos Pres Eſtados*, chef du tribunal da *Camara*, ou hôtel de ville de Lisbonne, épouſa *Conſtance-Emilie-Sophronie* de Rohan, fille de *François* de Rohan, prince de Soubiſe, gouverneur de Champagne, capitaine des gendarmes de la garde, &c. dont il eut D. LOUIS-EMANUEL da Camara, qui ſuit; D. *Emanuel*, D. *Charles*, morts en bas âge; D. FRANÇOIS da Camara, *dont nous parlerons ci-après:* D. EDOUARD-ANTOINE da Camara, *dont nous parlerons auſſi;* D. VASCO da Camara, *dont nous rapporterons l'alliance ci-après;* D. *Diegue* da Camara, qui ſe fit jéſuite; D. *Anne-Xavier* de Rohan, épouſe de D. de *Louis* Meneſez, comte d'Ericeira, morte avec poſterité le 13 juillet 1733; D. *Mecie* de Rohan, épouſe de D. *Jean-Manuel* de Noronha, comte d'Attalaya, ſon couſin germain, dont des enfans; D. *Antoinette* de Rohan, épouſe de dom *Henri-François* de Coſta, comte de Soure, dont des enfans; D. *Ignace* de Rohan, épouſe de D. *Louis* de Portugal da Gama, dont des enfans. Ce comte mourut à Lisbonne le 17 de mars 1724, fort regretté à cauſe de ſa droiture & de ſa capacité.

XI. D. LOUIS-EMANUEL da Camara, troiſiéme comte de Ribeiragrande, & ſixiéme comte de Villa-franca, colonel d'infanterie, maréchal de camp, lieutenant général, & général d'artillerie des armées du roi de Portugal, ambaſſadeur extraordinaire de Jean V auprès de Louis XIV & de Louis XV, commandeur de S. Pierre de Torrados dans l'ordre de Chriſt, & châtelain d'Amieira, naquit en 1684 & mourut du vivant de ſon pere, le 3 octobre 1723. Il avoit épouſé D. *Eléonor-Thereſe-Marie-Hedwige* d'Attaide, fille de D. *Jerôme-Caſimir* d'Attaide, comte d'Atouguia, dont il eut D. JOSEPH-RODRIGUE-DESIDERE-GONÇALVES, qui ſuit; D. *Louis*, D. *Armand*, D. *Gui*, D. *Jerôme*, D. *Edouard*, D. *Louiſe*.

XII. D. JOSEPH-RODRIGUE-DESIDERE-GONÇALVES da Camara Tellez II du nom, quatriéme comte da Ribeiragrande, ſeptiéme comte de Villa-franca, & onziéme gouverneur & ſeigneur héréditaire de l'iſle de S. Michel, né à Lisbonne en 1712, épouſa D. *Marguerite-Françoiſe* de Lorraine, fille de *Bernard-Antoine* de Tavora II, comte d'Alvor, dont vinrent D. LOUIS da Camara, qui ſuit; D. *Jeanne* da Camara.

XIII. D. LOUIS da Camara naquit le 24 décembre 1729, mort de la petite vérole au mois de novembre 1734.

XI. D. FRANÇOIS da Camara, troiſiéme fils du comte da Ribeira D. JOSEPH I, après avoir été chanoine de l'égliſe patriarchale de Lisbonne, épouſa à Gènes D. *Françoiſe-Xavier* de Caſtro, fille de *Jean* Correa de Lacerda, colonel d'infanterie, dont ſont iſſus D. *Joſeph* da Camara; D. *Louis*, chevalier de Malte. Ce dom François ſervoit en Eſpagne, où il étoit, il y a peu d'années, exempt des gardes du corps, avec rang de colonel.

XI. D. EDOUARD-ANTOINE da Camara, quatriéme fils du comte da Ribeira dom JOSEPH I, premier gentilhomme de la chambre de l'infant dom François, a été d'abord reçu chevalier de Malte; mais il épouſa D. *Agnès* da Silva, fille unique & héritiere de *Louis* da Silva Tello IV, comte d'Aveiras, & par ce mariage il eſt devenu comte d'Aveiras, grand de Portugal. Il a pour fils unique FRANÇOIS de Silva, qui ſuit.

XII. FRANÇOIS de Silva naquit à Lisbonne.

XI. D. VASCO da Camara, cinquiéme fils du comte da Ribeira D. JOSEPH I, naquit en 1708. Il épouſa D. *Magdeléne-Louiſe* de Lancaſtre, fille de *Pierre* de Fiqueiredo d'Alarcam, ſeigneur d'Otta, dont il a eu D. JOSEPH, qui ſuit; D. *Françoiſe-Xavier* da Camara; D. *Conſtance* da Camara, mortes en bas âge; D. *Pierre* da Camara; D. *Henri*.

VII. D. FRANÇOIS Coutinho da Camara, ſecond fils de RUY-GONÇALVES da Camara I, comte de Villa-franca, épouſa D. *Guiomar* d'Abranches, fille de D. *Jean* d'Abranches, commandeur de Bobadella, & de ſa ſeconde femme D. *Antoinette* da Silva, dont eſt ſorti D. ALVAR d'Abranches, qui ſuit.

VIII. Dom ALVAR d'Abranches da Camara, s'eſt trouvé au ſiége de la baie de tous les Saints, quand les Portugais la reprirent ſur les Hollandois en 1625. Il fut nommé au gouvernement de Maſagam, gouverneur de la province da Beira, enſuite de celle d'entre Douro & Minho, du conſeil d'état, & de celui de guerre du roi Jean IV, lieutenant général immédiatement après la perſonne royale de ce monarque, & un des quarante ſeigneurs qui le proclamerent le premier décembre 1640. Il mourut en 1668, ayant épouſé 1°. D. *Marie* de Lancaſtre, fille de dom *Jean* Lobo, baron d'Alvito, dont ſont iſſues D. *Magdeléne* de Lancaſtre, épouſe de dom Michel de Noronha, morte avec poſtérité; D. *Guiomar* de Lancaſtre, épouſe de *Louis* da Cunha d'Attaide, ſeigneur de Povolide, morte avec poſtérité. 2°. D. *Agnès* d'Avila, fille de D. *Pierre* de Meneſez, comte de Cantanhede, morte ſans-poſtérité. *La maiſon de* CAMARA *porte de ſinople à la tour d'argent ſurmontée d'une croix d'or, ſoutenue de deux loups marins, & la mer baigne le pied de cette tour.*

CAMAREDDIN Khan, roi des Mogols, qui donna ſa fille en mariage à Tamerlan, après qu'il eut défait le ſultan Huſſain, & ſe fut rendu maître de Samarcand. Ils étoient tous deux de la religion de Genghizkhan, & ennemis capitaux des muſulmans; c'eſt pourquoi Tamerlan obtint aiſément de lui tous les ſecours de troupes dont il avoit beſoin dans ſes entrepriſes. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CAMARELLI (François) de Vicence, célébre juriſconſulte, qui vivoit en 1640, ſous le pontificat d'Urbain VIII, a été fort conſideré par ſa doctrine & par ſes ouvrages. * Joannes Imperialis, *in muſ. hiſt.*

CAMARGUE (la) petit pays de France dans la Provence, entre les deux bras du Rhône. Il commence un peu au-deſſus d'Arles, & s'étend juſqu'aux embouchures de ſes bras dans la mer Méditerranée. Il eſt extrêmement fertile & plein; il a au couchant le bas Languedoc & au levant le Crau, & eſt fort peuplé, mais bas, & arroſé de quantité de canaux. Le nom de *Camargue* vient de l'eſpagnol *Camarca*, qui ſignifie un *champ fertile*; nom que les Eſpagnols donnerent à ce pays dans le temps que les comtes de Barcelone en étoient les maîtres.

CAMARINE, ville de Sicile, fut bâtie, ſelon Euſèbe, ſous la XLIV ou XLV olympiade, ſuivant le ſcholiaſte de Pindare. Les Syracuſains la raſerent 52 ans après, & elle fut depuis rebâtie par un nommé Hippona. Thucydide, Polybe, Diodore de Sicile, Pline, Strabon, &c. en font mention, & Virgile en parle, *l.* 3 *Enéid.* Camarine a été depuis entierement ruinée. Il ne reſte plus de cette ville qu'une tour ſur la côte méridionale de la vallée de Noto, à quinze lieues de Paſſaro; ſon nom eſt reſté à une riviere de Sicile. Cette ville a été remarquable par ce qui arriva aux habitans, à cauſe

de certains marais, dont le mauvais air les incommodoit fort ; car ayant prié l'oracle de leur apprendre ce qu'ils devoient faire, ils surent que s'ils les desséchoient, ils en seroient plus incommodés. Mais cette réponse leur semblant ridicule, ils firent écouler leurs marais, & il arriva que les ennemis entrerent depuis par cet endroit dans leur ville ; ce qui a donné lieu au proverbe, *Camarinam ne moveas*, qui signifie que pour se délivrer d'une petite incommodité, il ne faut pas s'exposer à un plus grand danger. * Thucydide, *hist. l.* 6 & 7. Polybe, *an liv.* 2. Diodore, *l.* 14. Pline, *l.* 3, *c.* 8. Strabon, *l.* 6. Herodote, *l.* 7. Leandre Alberti, *desc. de Sicile.* Erasme, *Adag. tit. malum accersitum.*

CAMARINHA, *cherchez* CACERES.

CAMARIOTA (Matthieu) Grec, qui vivoit lors de la prise de Constantinople par les Turcs. Hœschelius a fait imprimer en grec sous le nom de Camariota un abrégé de rhétorique en 1595 à Augsbourg ; mais cette édition étant peu connue, & inutile d'ailleurs à ceux qui ignorent la langue grecque, Jean Scheffer en a donné une autre, avec une version latine, & des notes assez amples, dans son livre intitulé : *Lectionum academicarum liber*, à Hambourg 1675, *in*-12 ; mais il ne croit pas que cet ouvrage soit de Camariota, & ne donne à celui-ci qu'un abrégé d'Hermogène encore manuscrit, au lieu que dans l'écrit dont il s'agit, l'auteur, quel qu'il soit, ne suit pas seulement Hermogène, mais aussi d'autres rhéteurs Grecs. * Voyez sur cela les notes de Scheffer dans l'ouvrage cité plus haut.

CAMASSEI ou CAMACÉE (André) peintre, né à Bevagna à treize milles de Spolette. Il étoit disciple du Dominicain, & le fut ensuite d'André Sacchi, élève de l'Albane. Camassei avoit un pinceau agréable, & répandoit beaucoup de noblesse & de richesse dans ses compositions. Il auroit été seulement à souhaiter qu'il y eût mis un peu plus de feu. Il a peint à Rome dans les principales églises. Il est mort dans cette ville en 1649. * *Abecedario pittorico*, *p.* 62. Félibien, *entret. sur les vies des peintres*, IX *entret.*

CAMATERE, *cherchez* BASILE II patriarche de Constantinople, ANDRONIC CAMATERE & JEAN.

CAMBADAGI, disciple de Xaca, enseigna aux Japonois à adorer le diable, & enchanta cette nation par les effets prodigieux de sa magie. Cucubao l'aida à introduire le culte des démons dans le Japon. * Kircher, *de la Chine.*

CAMBAIA, CAMBAYE, ville & royaume des Indes, dans les états du grand Mogol. Ce royaume est partie en presqu'isle, entre les golfes de l'Inde & de Cambaye, partie en terre-ferme, qui s'avance vers le Decan. La ville capitale est Amedabad ou Amadebat ; les autres sont Cambaye, Surate, Baroch, Diu, &c. La ville de Cambaye est située au bout d'un golfe, auquel elle donne son nom, à l'embouchure de la riviere de Carari. Elle donne son nom à ce royaume, & est si considérable, qu'on la nomme ordinairement *le Caire des Indes.* Elle a de bonnes murailles de pierres de taille avec douze portes. Les maisons sont grandes & belles, & la ville est tout-à-fait marchande & riche. Guzarate est une province de cet état, & elle est si considérable, que quelques-uns ont appellé de ce nom tout le pays. Les habitans sont païens ou mahométans ; ils aiment les lettres, se servent de toutes sortes d'armes, & sont ingénieux. Le pays est fertile en ces sortes de denrées qu'on apporte des Indes, & on y trouve des mines de cornalines, de diamans & d'autres pierres précieuses. Il y a aussi toutes sortes de grains, de fruits, d'animaux, du coton, de l'anis, de l'opium, des huiles, des savons, des sucres, &c. avec des manufactures de toiles de coton, de tapis, de cabinets, &c. que les habitans font très-bien & débitent de même, car ce sont les plus habiles marchands des Indes. Enfin Cambaye a plus de trente bonnes villes, où le négoce fleurit. On dit qu'autrefois son revenu s'est monté jusqu'à vingt millions d'or par an. Il y avoit alors des rois qui mettoient de nombreuses armées en campagne. Aujourd'hui cet état dépend du grand Mogol, comme on l'a remarqué. *Voyez* GUZARATE. * Barbosa. Linschot. Maffée, *histoire des Indes.* Sanson, &c.

CAMBALU, ville que la plupart des géographes ont fait capitale du Catai, qu'ils ont cru être un des principaux pays de la Tartarie. On a reconnu que Cambalu & Peking étoient deux noms d'une même ville, & que le Catai étoit la partie septentrionale de la Chine. On voit à Lisbonne en Portugal le profil de cette ville, avec cette inscription, *vista de la citada de Cambalu in Tartaria*, c'est-à-dire, profil de la ville de Cambalu en Tartarie. Il est entre plusieurs autres profils & plans des villes de l'Orient, dans l'Alfandegue ou maison de la douane. Cette erreur a été découverte par les Hollandois, dans le voyage qu'ils ont fait à la Chine, & par le pere Kircher, jésuite, dont les relations nous ont appris que la ville de Peking, capitale de la Chine septentrionale, est celle que les Sarasins & les Moscovites appellent Cambalu. Il est vrai que le profil de Cambalu est différent de celui de Peking, que les Hollandois ont apporté ; mais cela vient de ce que les Hollandois ont représenté Peking dans un autre aspect, & vu d'un autre côté. Au reste, la maniere des bâtimens est semblable ; & l'on sait d'ailleurs que les Tartares, qui sont au nord de la Chine, sont des peuples vagabons, & qui n'ont point de villes, telles qu'on a décrit Cambalu, où l'on rapporte qu'il y a des palais, des pagodes ou temples, des arcs triomphaux, & des monumens publics, dont la magnificence est extraordinaire. * *Ambassade des Hollandois à la Chine*, *part.* 2.

CAMBADEN, *cherchez* CAMDEN.

CAMBASSI, (l'aveugle de) *cherchez* GONNELLI.

CAMBEL (Archibald) *voyez* ARGILE, ville.

☞ CAMBERT, musicien François, se fit d'abord admirer par la maniere dont il touchoit l'orgue, & devint surintendant de la musique de la reine-mere, Anne d'Autriche. L'abbé Perrin l'associa au privilége qu'il avoit obtenu de sa majesté pour l'opera en 1669, & Cambert mit en musique deux pastorales, dont l'une est intitulée *Pomone.* Ainsi il fut le premier qui donna en France des opera. Son *Ariadne*, sa piéce intitulée, *les peines & les plaisirs de l'amour*, &c. furent très-goutées du public. Cependant Lully obtint le privilége de l'opera en 1672, & se fit une réputation supérieure à celle de Cambert : ce qui obligea celui-ci de passer en Angleterre, où il fut surintendant de la musique du roi Charles II, & où il mourut en 1677. * M. L'Advocat, *dictionnaire historique portatif.*

CAMBIATORE (Thomas) poëte Italien de Reggio en Lombardie, vivoit dans le quinziéme siécle. Il passe pour un des plus anciens poëtes de Reggio. Il avoit traduit en vers italiens l'Enéide de Virgile ; mais on ne sait ce que cette traduction est devenue. Il s'étoit acquis tant de réputation, que l'empereur Sigismond lui donna en 1430 la couronne poëtique. On ne connoît cependant de lui que deux ballades, qui sont imprimées dans un recueil de vers anciens publié à Venise en 1518. * *Giornale de letterati*, tome XIII. *Supplément françois de Basle*, tome II, page 38.

CAMBIS (Marguerite de) demoiselle Françoise, étoit femme du baron d'Aigremont en Languedoc. Elle a fait connoître son nom à la postérité par deux traductions qu'elle publia dans le XVI siécle ; savoir, un traité italien de Jean-Georges Trissin, sur les devoirs d'une femme veuve ; & une lettre de consolation écrite par Bocace à Pino de Rossi, qui étoit exilé. Ces deux ouvrages ont été imprimés à Lyon ; celui-là en 1554, & l'autre en 1556. * La Croix-du-Maine, & du Verdier Vauprivas, *bibl. françoise.* Hilarion de Coste, *dans ses éloges*, où il cite M. Colletet.

CAMBOJE ou CAMBOGE, royaume de la presqu'isle de l'Inde au-delà du golfe de Bengale : il est situé sur la côte méridionale, entre les royaumes de Siam, de Chiampaa, & de la Cochinchine. Sa ville capitale qui porte le même nom, & que l'on nomme aussi

Ravecca, eſt à ſoixante lieues de la mer, ſur un des bras du fleuve Mécon, qui déborde tous les ans comme le Nil, & le Menam au royaume de Siam. Il commence à s'enfler dès le mois de juin; & aux mois de juillet & d'août, il inonde tous les environs: c'eſt pourquoi on a bâti la ville de Camboje ſur une grande levée, où elle ne fait qu'une rue. Il y a beaucoup de Japonois, de Cochinchinois, de Malais & de Portugais qui y trafiquent. Les peuples du pays ont de l'inclination pour la religion chrétienne, & pluſieurs d'entr'eux l'ont embraſſée. Le roi de Camboje eſt tributaire de celui de Siam. Son palais eſt fortifié d'une bonne paliſſade, au lieu de muraille. On y voit quelques piéces d'artillerie de la Chine, & vingt-cinq piéces de canon, qu'il a retirées de deux navires hollandois, qui avoient fait naufrage ſur la côte. Les ſeigneurs de la cour ſont diſtingués en Okinas, en Thonimas, en Nampras & en Sabandars, qui ont chacun leur rang, mais le plus ſouvent ſans aucune fonction particuliere, à la réſerve des premiers qui ſont les plus conſidérables de tous, & ſont comme les conſeillers d'état. Il n'y a dans la ville qu'une ſeule pagode ou temple, dont les prêtres ont leur maiſon tout proche. Le pays eſt très-fertile, & les vivres y ſont en ſi grande abondance, que les habitans donnent pour très-peu de choſe les cerfs, les bœufs, les porcs, les liévres, & toute ſorte de volaille, auſſi bien que les citrons, les oranges, les cocos, & les autres fruits du pays. Les Portugais s'y ſont ſi bien établis, qu'ils ont empêché que les Hollandois n'y fiſſent commerce. Le palais du roi de Camboje eſt muni non-ſeulement de pluſieurs piéces de canon, mais auſſi de ſeize éléphans, & défendu par deux régimens de ſes gardes. Lorſque les conſeillers d'état de ce prince, qu'on appelle *Okinas*, vont à l'aſſemblée, ils portent avec eux chacun un ſac en broderie d'or, dans lequel il y a trois boëtes d'or remplies de *cardamum*, & d'autres choſes de bonne odeur. Quand ils ſont en préſence de leur roi, ils s'aſſeient à terre en demi cercle, & ont derriere eux les *Toni*, ou grands du royaume. Les prêtres ſont ceux qui approchent de plus près la perſonne du roi. Lorſqu'un ambaſſadeur eſt admis à l'audience, il eſt aſſis au-deſſous des *Okinas*, à vingt-cinq pas du roi. * Ambaſſade des Hollandois au Japon. Mandeſlo, *tome* 2 d'Olearius.

CAMBOLOMAR, roi des Tectoſages qui paſſerent en Aſie, & ſe retrancherent ſur le mont Mugaba, lorſque le conſul C. N. Manlius y paſſa pour les ſubjuguer. * Tit. Liv. *l.* 39, *num.* 19.

CAMBOUT (du) maiſon illuſtre & ancienne de Bretagne, deſcend de GILBERT ſeigneur du Cambout, qui vivoit l'an 1347. Il épouſa *Marguerite* Goyon de Matignon, dont il eut *Jean* ſeigneur du Cambout, tué à la bataille d'Aurai en 1364, portant la baniere du vicomte de Rohan pour Charles de Blois; ALAIN, qui ſuit; *Amiette*, mariée à *Jean* de Moulinieres en 1388; *Mahaut*, alliée à *Guillaume* de la Cornilliere; & *Thomine* du Cambout, dame de la Houſſaye, près Gaël, en l'évêché de Saint-Malo.

II. ALAIN ſeigneur du Cambout, échanſon du duc de Bretagne en 1372, épouſa 1°. *Jeanne* de Tournemine, fille de *Guillaume* ſeigneur de Barahé, & d'*Aliette* de Pluſquellec, morte en 1382: 2°. *Orable* Picquet, veuve de *N.* ſeigneur de Montagu en Normandie, dont il n'eut point d'enfans. Ceux du premier lit furent ETIENNE, qui ſuit; *Jean*, qui acquit la terre de Vauriou en 1417, ſe trouva à la journée d'Azincourt l'an 1415, où il demeura priſonnier, qui ſervit depuis en 1418, & vivoit encore en 1428, & mourut ſans enfans de *Jeanne* de Rohan, fille d'*Ollivier*, ſeigneur du Gué de l'Iſle; & *Thomine* du Cambout, mariée à *Jean* ſeigneur de Montagu en Normandie, fils de ſa belle-mere.

III. ETIENNE ſeigneur du Cambout, échanſon du duc de Bretagne, capitaine de Montcontour, la Hunaudaye, & de Chaſtel-Audran, & de l'arriere-ban de l'évêché de S. Brieu, épouſa le 16 août 1412, *Catherine* de la Motte, dame de Blais, fille d'*Alain* ſeigneur de Vaucler, de Lorfeil & de Blais, & de *Jeanne* de la Mouſſaye ſa premiere femme, dont il eut JEAN I du nom, qui ſuit; *Jeanne*, mariée à *Rolland* le Danois; *Jacquette*, alliée à *Jean* le Noir, ſeigneur de Kerlai; *Beatrix*, qui épouſa *Thomas* le Noir, ſeigneur de la Landec, vivante en 1473; & *Aliette* du Cambout, mariée à *Guillaume* Laurans de Noyal.

IV. JEAN I du nom, ſeigneur du Cambout & de Blais, mort vers l'an 1476, épouſa en 1444 *Jeanne* de Quelen, fille de *Jean* ſeigneur de Broutai, & de *Marie* de Coëſbic, morte en 1480, dont il eut JEAN II, qui ſuit; *Catherine*, mariée à *Jean* de Chaſteautro, ſeigneur du Cartier; *Guillemette*, alliée à *Guillaume* Chalon, ſeigneur de Vaucler; & *Orfraiſe* du Cambout, religieuſe en l'abbaye de S. Georges à Rennes, prieuré de Plugeno.

V. JEAN II du nom, ſeigneur du Cambout & de Blais, auquel la reine Anne de Bretagne, femme du roi Louis XII, donna la capitainerie de Ceſſon le 18 mai 1507, mourut fort âgé le 18 octobre 1534. Il épouſa le 22 février 1480, *Robine* Avaleuc, fille d'*Ollivier* ſeigneur de la Grée, dont il eut ALAIN II du nom, qui ſuit; *Jean* ſeigneur du Chef-du-Bois; *Marie*, alliée à *François* Trouſſier, ſeigneur de la Gabetiere; & *Anne* du Cambout, mariée à *Jean* du Bois-Riou.

VI. ALAIN II du nom, ſeigneur du Cambout & de Blais, fut auſſi capitaine de la tour de Ceſſon en 1522, & mourut en novembre 1534, laiſſant de *Jacquemine* Madeuc ſa femme, fille de *Roland* ſeigneur de Guemadeuc, & de *Perronelle* de Coëtquen, RENÉ, qui ſuit; *Anne*, mariée le 17 décembre 1531, à *Jean* le Vayer, ſeigneur de la Morandaye; & *Jeanne* du Cambout, alliée à *René* Brehant, ſeigneur de la Roche.

VII. RENÉ ſeigneur du Cambout, du Chef-du-Bois & de Blais, capitaine de l'arriere-ban des évêchés de Saint-Brieu & de Nantes, grand véneur & grand maître des eaux & forêts de Bretagne, mort en mai 1577, épouſa *Françoiſe* Baye, dame de Coiſlin & de Merionec, fille de *François* ſeigneur de Merionec, & de *Jeanne* Chauvin, dame de Coiſlin, dont il eut FRANÇOIS, qui ſuit; *René* ſeigneur du Chef-du-Bois, capitaine de l'arriere-ban de l'évêché de Saint-Brieu, mort ſans enfans; *Louiſe*, mariée le 4 avril 1560 à *Louis* de la Fontaine, ſeigneur de Clerai & de Beuville; *Perrine*, alliée à *Mathurin* de Mars, ſeigneur de Sainte Agathe; *Jeanne*, qui épouſa *Bonabes* de la Motte, ſeigneur de Launai-Guenguen; & *Philippe* du Cambout, ſeigneur de Blais, grand maître des eaux & forêts de Bretagne, lequel épouſa *Françoiſe* du Pleſſis, fille de *Jean* ſeigneur du Pleſſis en Saint-Dolai, évêché de Nantes, & de *Jeanne* de Tregus, dont il eut *Philippe* ſeigneur de Valleron, capitaine de la Cheze, mort ſans enfans de *Marie* Bonnier, fille de *François* ſeigneur de Gaudinaye; *Jacques* ſeigneur du Pleſſis, mort ſans laiſſer de poſtérité de *N.* veuve de *N.* de Francheville; *Jean*, chevalier de Malte; & *Suſanne* du Cambout, mariée à *Pierre* du Griffon, ſeigneur d'Argenteuil & de Villeneuve-ſur-Beuvron, près Blois.

VIII. FRANÇOIS ſeigneur du Cambout, de Coiſlin, de Merionec & de Pontchâteau, par acquiſition, grand véneur & général réformateur des eaux & forêts de Bretagne, & capitaine de la ville & château de Nantes, mourut le 12 octobre 1625, âgé de 85 ans. Il épouſa *Françoiſe* du Pleſſis Richelieu, dame de Beçai, fille aînée de *Louis* du Pleſſis, ſeigneur de Richelieu, & de *Françoiſe* de Rochechouart, tante des cardinaux de Lyon & de Richelieu, dont il eut *Henri*, baron de Pontchâteau, mort jeune; CHARLES, qui ſuit; *Louis*, qui a fait *la branche des ſeigneurs de* BEÇAI, *rapportée ci-après*; & *Françoiſe* du Cambout, morte jeune.

IX. CHARLES du Cambout, marquis de Coiſlin, baron de Pontchâteau & de la Roche-Bernard, chevalier des ordres du roi, gouverneur des ville & forteresse de Breſt, & lieutenant général de la baſſe Bretagne, fut député des états de Bretagne pour l'ordre de la

nobleſſe le 31 août 1625, & maintenu par lettres du 6 mai 1630, en toutes les aſſemblées publiques de la province, aux aſſiſes & tenues d'états, dans le rang des anciens barons du pays; & par autres lettres du 22 janvier 1633, il eut ſéance & voix délibérative au parlement de Bretagne, & mourut en 1648. Il épouſa 1°. *Philippe* de Beurges, dame de Seuri & de la Moguelaye, fille unique de *Charles* de Beurges, ſeigneur de Seuri, gouverneur de Nomeni, & de *Jeanne* Leſcoët, dame de la Moguelaye: 2°. *Lucrece* de Quinquempoix, veuve de *Jean* Trouſſier, ſeigneur de Pontmenart, & fille de *Henri* comte de Vignorys, & d'*Helene* de Clermont d'Amboiſe, dont il n'eut point d'enfans. Du premier mariage vinrent PIERRE-CESAR, qui ſuit; *François*, baron de Pontchâteau, lequel eut l'épaule caſſée au ſiége d'Aire, & mourut en 1650; *Sebaſtien-Joſeph*, abbé de S. Gildas aux Bois, de la Viéville & de Géneſton; *Marie*, alliée en 1634 à *Bernard* de Nogaret, duc de la Valette & d'Eſpernon, gouverneur de Guienne, colonel général de l'infanterie françoiſe, chevalier des ordres du roi & de la jarretiere, morte le 12 février 1691; & *Marguerite-Philippe* du Cambout, mariée 1°. en 1634 à *Antoine* de Laage, duc d'Aiguillon, dit *de Pui-Laurent*: 2°. en février 1639, à *Henri* de Lorraine, comte d'Harcourt, grand écuyer de France, morte le 9 décembre 1674.

X. PIERRE-CÉSAR du Cambout, marquis de Coiſlin, &c. colonel général des Suiſſes & Griſons, lieutenant général des armées du roi, mourut le 10 juillet 1641, des bleſſures qu'il reçut au ſiége d'Aire, n'étant âgé que de 28 ans. Il épouſa le 5 février 1634 *Magdeléne* Seguier, fille aînée de *Pierre* Seguier, chancelier de France, & de *Marie* Fabri. Elle reprit une ſeconde alliance en 1644, avec *Gui*, marquis de Laval, lieutenant général des armées du roi, & mourut le 31 août 1710, âgée de 92 ans, ayant eu de ſon premier mariage ARMAND, qui ſuit; *Pierre*, cardinal de Coiſlin, évêque d'Orléans, grand aumônier de France, commandeur de l'ordre du Saint Eſprit, mort le 5 février 1706, âgé de 69 ans, & *Charles-Céſar* du Cambout, chevalier de Malte non profès, mort le 13 février 1699.

XI. ARMAND du Cambout, duc de Coiſlin, pair de France, chevalier des ordres du roi, lieutenant général de ſes armées, né le premier ſeptembre 1635, en faveur duquel les baronies de Pontchâteau & de la Roche-Bernard furent unies au marquiſat de Coiſlin en 1664, lors de l'érection de cette terre en duché-pairie, mourut le 16 ſeptembre 1702, âgé de 67 ans. Il épouſa *Magdeléne* du Halgoët, fille unique & héritiére de *Philippe*, ſeigneur de Kargreſt & de la Rocherouſſe, maître des requêtes, & de *Louiſe* de la Biſtrade, morte le 9 ſeptembre 1705, dont il eut PIERRE, qui ſuit; *Armand-Jerôme*, comte de la Roche-Bernard, mort jeune; *Dominique*, chevalier de Malte, mort jeune; *Céſar-Philippe-François*, abbé, mort jeune; *Henri-Charles*, duc de Coiſlin, après la mort de ſon frere aîné, pair de France, évêque & prince de Metz, commandeur de l'ordre du Saint Eſprit, & premier aumônier du roi, mort le 28 novembre 1732; & *Magdeléne-Armande* du Cambout, mariée en avril 1689 à *Maximilien-Pierre-François-Nicolas* de Bethune, duc de Sulli, morte ſans poſtérité le 30 janvier 1721, en ſa 56 année.

XII. PIERRE du Cambout, duc de Coiſlin, pair de France, mourut le 7 mai 1710, âgé de 46 ans, ſans poſtérité de *Louiſe-Marie* d'Alegre, fille d'*Emanuel* baron d'Alegre, & de *Marie* Raymond de Modène, qu'il avoit épouſée le 6 mai 1683, morte le 15 ſeptembre 1692.

SEIGNEURS DU BEÇAI, MARQUIS DU CAMBOUT.

IX. LOUIS du Cambout, fils puîné de *François* ſeigneur du Cambout, de Coiſlin, &c. & de *Françoiſe* du Pleſſis-Richelieu, dame de Beçai, fut ſeigneur de Beçai, & gouverneur des iſles d'Oleron. Il épouſa 1°. *Gilberte* du Pui-du-Fou, veuve de *Philippe* de Châteaubriand, ſeigneur des Roches-Baritaut, & fille de *René* ſeigneur du Pui-du-Fou, & de *Catherine* de la Roche-Foucaud Barbezieux: 2°. *Renée* Arrel, dame de Kermarker, veuve de *Jean* Guegan, & de *Jean* Budes, dont il n'eut point d'enfans. Du premier lit vint JERÔME, qui ſuit.

X. JERÔME du Cambout, ſeigneur de Beçai, gouverneur de Rhuis, & lieutenant au gouvernement de Breſt, épouſa *Marie* dame de Karheil, de Villeneuve & de Caëſden, fille & héritiere de *Michel* ſeigneur de Karheil, &c. & de *Jacquette* de Kermeno, dame de Caëſden, dont il eut *Charles* ſeigneur de Karheil; *Sebaſtien*, ſeigneur de Villeneuve; *François*, ſeigneur de Karheil, mort ſans alliance; & RENÉ, qui ſuit.

XI. RENÉ du Cambout, comte de Karheil, &c. gouverneur de l'iſle de Rhuis, & du château de Sucinio, dans le diocèſe de Vannes, épouſa 1°. *Jeanne* Raoul, fille de *Jacques* ſeigneur de la Guibourgere, conſeiller au parlement de Bretagne, ſénéchal de Nantes, puis premier évêque de la Rochelle, & d'*Yvonne* Charette: 2°. *Louiſe-Françoiſe* de Lauriere, fille de *Léon* ſeigneur de Lauriere, & de *Gilberte* Regneau. Du premier mariage vinrent JACQUES, qui ſuit; *Guillaume*, chevalier de Malte, lieutenant de vaiſſeau; *Armand-Joſeph*, comte du Cambout, capitaine & major dans le premier régiment des dragons de Bretagne, qui fut bleſſé au combat de la Marſaille, & à qui *Pierre* du Cambout, duc de Coiſlin, donna par ſon teſtament en 1709 la terre du Cambout comme à ſon couſin; il épouſa *Marguerite* le Maître, morte ſans enfans; *Anne*, mariée le 19 décembre 1683, à *Louis* de Gourdon-de-Genouillac, comte de Vaillac, premier baron de Guienne; & *Armande-Magdeléne* du Cambout, alliée en avril 1695, à *Gaſpard* des Monſtiers, comte de Merinville, baron de Rieux en Languedoc, gouverneur de Narbonne, &c. Du ſecond mariage ſortirent *Charles-Louis*, garde-marine du pavillon; & *Louiſe-Gilberte* du Cambout, abbeſſe de Nioiſeau.

XII. JACQUES, marquis du Cambout, comte de Karheil, &c. gouverneur de l'iſle de Rhuis, & du château de Sucinio, colonel du premier régiment des dragons de Bretagne en 1688, puis colonel du régiment de dragons de ſon nom, chevalier de l'ordre de S. Louis, brigadier des armées du roi, &c. fut tué au combat de Carpi en Italie le 9 juillet 1701. Il épouſa *Renée-Marie* le Marchand, fille de *René* ſeigneur de la Rebouciere, & de *Perrine* Drouet, dont il eut PIERRE-LOUIS, qui ſuit; & *Anne-François-Guillaume* du Cambout, abbé de ſaint Mange, aumônier du roi; puis agent général du clergé de France en 1710, ſacré évêque de Tarbes le 19 novembre 1719, & mort au mois de juillet 1729.

XIII. PIERRE-LOUIS marquis du Cambout, &c. gouverneur de l'iſle de Rhuis & du château de Sucinio, après la mort de ſon pere, capitaine de dragons, a épouſé *Magdeléne-Béatrix* le Brun de Troadio, dont il a *Pierre-Armand*; *Renée-Marguerite*; & *Marie-Joſeph* du Cambout. * Le pere Anſelme, &c.

CAMBOUT DE PONT-CHASTEAU (Sébaſtien Joſeph du) *cherchez* PONT-CHASTEAU.

CAMBRAI, ſur l'Eſcaut, ville dans le Pays-Bas, avec archevêché, eſt capitale d'un petit pays, nommé *Cambreſis*. C'eſt le *Cameracum* des anciens. Cette ville eſt à quatre lieues de Douai, à ſept de Valenciennes, & de Saint-Quentin: elle eſt grande, belle, bien bâtie, & eſt une des plus fortes villes de l'Europe, avec deux citadelles. Quelques auteurs ont écrit que Camber, roi des Sicambres, en eſt le fondateur. Adon remarque que Clodion, roi de France, la conquit l'an 445. Elle fut depuis le partage de Charles *le Chauve* l'an 843 & 870, après la mort de Lothaire II, roi de Lorraine. Enſuite elle devint le ſujet de la guerre entre les rois de France, les empereurs & les comtes de Flandre. Baudouin I, comte de Flandre, la prit & la donna à ſon fils Raoul. Les empereurs la déclarerent cité libre. Malgré cela les

François ne céderent jamais leurs droits. En 1542, le roi François I lui accorda la neutralité ; mais l'empereur Charles-Quint la prit l'an 1543, par l'intelligence qu'il entretenoit avec l'évêque qui étoit de la maiſon de Croui. Il y mit garniſon, & la brida par une citadelle qu'il fit bâtir aux dépens des habitans, pour empêcher, diſoit-il, qu'elle ne tombât entre les mains des François. Elle changea encore de maître. Le duc d'Alençon, frere du roi Henri III, fut fait comte de Flandre en 1582. Il s'empara de Cambrai, qu'il remit à Jean de Montluc, ſieur de Balagni. Celui ci ſe joignit depuis au parti de la ligue, & fit enſuite ſa paix avec le roi Henri *le Grand*, qui le fit prince de Cambrai, & lui donna le bâton de maréchal de France en 1594 : mais il perdit peu de temps après cette ville, que les Eſpagnols ſurprirent, & il fut encore obligé de leur remettre la citadelle le 9 octobre de l'an 1595. Les habitans reconnurent Philippe II roi d'Eſpagne ; mais l'archevêque s'en étant plaint, & faiſant voir qu'il étoit ſeigneur de Cambrai, il obtint qu'il auroit la juſtice & un certain domaine dans la ville & dans le pays de Cambreſis, dont la protection demeuroit au roi d'Eſpagne avec les citadelles : ainſi les Eſpagnols étoient véritablement maîtres de Cambrai, qu'ils avoient très-bien fortifié. Ils y entretenoient une groſſe garniſon : & la réputation de cette ville s'étoit tellement augmentée dans ce ſiécle, qu'elle paſſoit pour une place imprenable. Louis XIV ayant emporté Valenciennes au commencement de l'an 1677, aſſiégea Cambrai, dont il ſe rendit maître le 18 avril de la même année, juſqu'à ce qu'elle fut cédée aux Eſpagnols par la paix de Nimegue en 1678. Néanmoins, depuis ce temps-là les François s'en ſont rendu maîtres, & en jouiſſent encore à préſent ; ainſi Cambrai eſt revenue ſous la domination des François ſes anciens maîtres. Elle eſt ſituée ſur la riviere de l'Eſcaut qui la traverſe d'un côté ; la grande citadelle eſt ſur un lieu éminent, d'où elle commande ſur toute la ville, & ſes foſſés ſont taillés dans le roc, ce qui a ſervi à hauſſer ſes murailles. Les murailles de la ville ſont auſſi revêtues de bons baſtions, & entourées de profonds foſſés, principalement du côté de l'orient, où eſt la citadelle, dont une partie eſt encloſe dans les murailles de la ville. De-là elle s'étend doucement juſqu'à la riviere, ſur laquelle on a bâti un fort, qui défend Cambrai de ce côté-là ; autrement cette ville ſe trouvant de ce côté-là dans un pays aſſez bas, on pouroit inonder ſes environs, en y lâchant les écluſes qui y retiennent les eaux. Les autres forts ſont de la même importance. L'égliſe métropolitaine de Notre-Dame eſt très belle ; le chapitre qui eſt des plus conſidérables du Pays-Bas, eſt compoſé de quarante-huit chanoines, & de quatre-vingt-quinze eccléſiaſtiques qui ſervent dans l'égliſe de Notre-Dame. On aſſure, mais ſans fondement, que S. Diogène, Grec de nation, a été le premier évêque de Cambrai, & qu'il a été envoyé en France du temps du pape Sirice. Cet évêché fut depuis uni à celui d'Arras juſqu'à l'an 1095. Le pape Paul IV l'érigea en archevêché l'an 1559 à la priere de Philippe II roi d'Eſpagne. On lui donna pour ſuffragans Arras, Tournai, Saint-Omer & Namur ; ainſi Cambrai fut diſtrait de l'archevêché de Reims, au déſavantage de l'égliſe Gallicane, à qui celle de Flandre étoit ſoumiſe. Les archevêques de Cambrai prennent le titre de ducs de Cambrai, de comtes du Cambreſis, & de princes de l'empire. Il y en a eu pluſieurs parmi eux qui ont été célébres par leur mérite, par leur naiſſance & par leur doctrine, comme le B. Odon ou Odard, qui étoit d'Orléans, Burchard, Lietard, Nicolas de Chievres, Roger, Warin, Pierre de Corbeil, Jean de Bethune, Godefroi & Nicolas de Fontaines, Engelran de Crequi, Guillaume de Hainaut, Pierre de Levis, Gui d'Auvergne, Gui de Ventadour, Robert de Genève, élu pape contre Urbain VI ſous le nom de Clément VII, Pierre d'Ailli cardinal, Jean de Bourgogne, Jacques, Guillaume, & Robert de Croi ou Croui, dont le ſecond étoit cardinal, Maximilien de Berghes, premier archevêque de Cambrai, Louis de Berlaimont, Jean Sarrazin, Jean Richardot, François Vanderburch, l'abbé de Fénelon, Monſieur l'abbé d'Eſtrées, nommé à cet archevêché le 24 décembre 1716. Outre l'égliſe métropole, il y en a pluſieurs autres à Cambrai, les collégiales de Saint Geri, de Sainte Croix, les abbayes du S. Sépulcre & S. Aubert ; avec diverſes paroiſſes, monaſteres, & un collége de jéſuites. Les rues ſont grandes & propres, & les plus belles aboutiſſent à la place de la maiſon de ville, où les étrangers vont admirer une horloge curieuſe qu'on y voit. Cambrai eſt auſſi renommée par ſes manufactures, & ſur-tout par ſes toiles. La guerre en avoit entierement éloigné le commerce ; mais il s'y rétablit peu-à-peu, depuis que cette ville eſt devenue françoiſe. * Guichardin, *deſcript. du Pays-Bas.* Adrien Serteck, *in orig. Belg.* Gazet, *hiſt. eccleſ. des Pays-Bas.* Arnaud Raiſſe de Douai, *Belg. chriſt.* Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* Jean le Carpentier, *hiſt. de Camb.* Le Mire. Valere André.

Conciles de Cambrai.

Maximilien de Berghes aſſembla un concile provincial à Cambrai l'an 1565, pour ſatisfaire à ce que le concile de Trente avoit ordonné qu'on en célébreroit ſouvent. Il tint un ſynode en 1567. Louis de Berlaimont, ſon ſucceſſeur, convoqua en 1586 un concile, auquel Jean-François Bonhomio, évêque & comte de Verceil, & nonce apoſtolique, avec pouvoir de légat *à latere*, préſida avec lui. On met un ſynode en 1398, tenu par Pierre d'Ailli, cardinal & évêque de Cambrai ; un en 1551, par Robert de Croui, & quelques autres.

CAMBRESIS (le), contrée du Pays-Bas, entre la Picardie, la Flandre, l'Artois, & le Hainaut. Il eſt d'environ dix lieues, à le prendre depuis les villages d'Or & de Châtillon, juſqu'à la ville d'Arleux. Ce pays eſt extrêmement fertile. Jean le Carpentier a publié l'an 1664 à Leyde une hiſtoire de Cambrai & du Cambreſis en deux volumes *in*-4°.

CAMBRIDGE, ville d'Angleterre, au comté de ce nom, ſur le ruiſſeau de CAM. Son nom eſt compoſé de ce dernier mot, & de BRIDGE, qui en anglois ſignifie *un pont*, comme qui diroit *le pont du Cam*. Elle a une univerſité qui diſpute le rang à celle d'Oxford, & on y voit quantité de colléges aſſez bien bâtis & pourvus de ſavans profeſſeurs en toutes les facultés. Cette ville eſt à cinquante-deux milles d'Oxford, à quarante-huit milles de Coventri, & à quarante-quatre milles de Londres au ſeptentrion, en allant vers Eli, dont elle eſt à douze milles. Elle donne ſon nom au comté de Cambridge, *Cantabrigienſis comitatus*, province d'Angleterre, qui a pour bornes au nord le comté de Norfolck, à l'orient celui de Suffolck, au midi celui d'Eſſex & à l'occident le comté de Huntington. Elle eſt diviſée par la riviere d'Ouſe en deux parties ; ſavoir la partie decà la riviere, qui eſt la plus grande, où il y a quatorze hundreds ou centuries ; & la partie de-là la riviere, où il n'y a que trois hundreds. Elle a pour ville conſidérables Cambridge, qui en eſt la capitale, & Eli. * Camden, *Britan.* Baudrand.

CAMBRIE, partie du pays & principauté de Galles en Angleterre, ſur la côte occidentale qui regarde l'Irlande. Il y fut tenu un concile vers l'an 465, ſelon Matthieu de Weſtminſter. Les Anglois le nomment Zambre, & on le prend ordinairement pour tout le pays de Galles ou Walles. * Baudrand.

CAMBRY (Jeanne de) connue ſous le nom de Jeanne-Marie de la Préſentation, native de Tournai, étoit fille de *Michel* de Cambry. Elle fut religieuſe de l'ordre de S. Auguſtin, puis recluſe à Lille, où elle mourut le 19 juillet 1639. Elle a écrit divers ouvrages, & entr'autres, *la ruine de l'amour propre, & le bâtiment de l'amour divin.* * Louis Jacob, *biblioth. des femmes illuſtres.*

CAMBYSE,

CAMBYSE, Perſan de médiocre naiſſance, vivoit ſous la L olympiade, environ 580 ans avant J. C. Aſtyages, dernier roi des Médes, lui fit épouſer ſa fille Mandane, croyant éviter par ce mariage diſproportionné les ſuites d'un ſonge qu'il avoit fait, & qui lui prédiſoit ſa ruine: car il avoit vu ſortir du ſein de la princeſſe une vigne, dont les rameaux couvroient toute l'Aſie: ſur quoi les devins lui avoient annoncé que le fils qui naîtroit de Mandane le détrôneroit. En effet, Cambyſe eut pour fils Cyrus, qui ſe mit ſur le trône de ſon aïeul. * Herodote, *l.* 1, ou *Clio.* Juſtin *l.* 1.

CAMBYSE I ou II, roi de Perſe, étoit fils de Cyrus, auquel il ſuccéda ſur le trône des Perſes & des Médes, la quatriéme année de la LXII olympiade, 529 ans avant J. C. Il entra en Egypte, la ſoumit à ſes armes, & voulut faire la guerre contre les Carthaginois, les Ammoniens & les Ethiopiens; mais ſon armée ayant été enſevelie dans les ſables, lorſqu'elle marchoit pour détruire le temple d'Ammon, il changea de deſſein. Son régne fut de ſept ans & cinq mois. Etant tombé en phrénélie, & ayant fait mourir ſon frere Tanioxares ou Smerdis, il mourut de rage après une bleſſure qu'il ſe fit à la cuiſſe l'an 522 avant l'ére de J. C. & ſous la LXIV olympiade. Valere Maxime raconte une action d'une juſte ſévérité, que ce prince exerça en la perſonne d'un mauvais juge, qu'il fit écorcher tout vif: il fit étendre ſa peau ſur le tribunal où ſe rendoit la juſtice, voulant que ſon fils, auquel il accorda la charge de ce pere infortuné, y fût lui-même aſſis, pour ſe ſouvenir d'être plus équitable. * Herodote, *l.* 3, ou *Talie.* Juſtin, *l.* 1, *c.* 9. Diodore de Sicile, *l.* 2. Valere Maxime, *l.* 6, *c.* 3, *ex.* 21.

CAMDEN (Guillaume) ſavant Anglois, naquit à Londres le 2 mai 1551. Il étoit fils de *Samſon* Camden, peintre, & ſa mere tiroit ſon origine d'une ancienne maiſon. A l'âge de douze ans, il fut attaqué de la peſte, & tranſporté à Iſlington, village ſitué proche de Londres. Après ſa guériſon, il fit ſes claſſes au collége de S. Paul à Londres. Enſuite il alla à Oxford, où il continua ſes études avec beaucoup d'application dans le collége de Pembroke. Au bout de trois ans, le docteur Thornton, qui étoit ſon protecteur, ayant obtenu un canonicat dans l'égliſe de *Chriſt* à Oxford, il introduiſit Camden dans le collége de ce nom, & le fit loger dans ſa propre maiſon. Camden n'avoit pas alors vingt ans accomplis. Après avoir paſſé cinq ans dans l'univerſité, l'état de ſes affaires l'obligea de retourner à Londres en 1571; & vers le même temps il parcourut l'Angleterre, s'appliquant à la recherche des antiquités, ſon étude favorite pour laquelle il avoit montré de bonne heure une forte inclination. Gabriel & Geoffroi Goodmand, docteurs en théologie, le ſecoururent d'argent & de livres pour le mettre en état de ſuivre ſon gout, & le premier lui procura l'emploi de ſecond régent de l'école ou du collége de Weſtminſter. Camden avoit déja recueilli beaucoup de matériaux concernant les antiquités de la Grande Bretagne, lorſqu'excité par Ortelius qui vint alors en Angleterre, & par le deſir d'être utile à ſa patrie, il réſolut de perfectionner ſes recueils & de les mettre en ordre, malgré les grandes difficultés qu'il y trouvoit & qui l'avoient preſque fait renoncer à ſon travail. Après qu'il eut dans cette vue fixé le texte de l'itinéraire d'Antonin, qu'il eut appris la langue des anciens Bretons & la ſaxonne, qu'il eut étudié les hiſtoires d'Angleterre & voyagé dans pluſieurs provinces du royaume, il mit ſon ouvrage en état d'être imprimé. Cet ouvrage parut à Londres en 1587. Le public le reçut avec de grands applaudiſſemens. On l'imprima dans la même ville trois fois en quatre ans: il s'en fit deux éditions en Allemagne, (dont l'une eſt de Francfort 1590,) & une autre à Londres en 1594. La plupart de ces éditions furent corrigées & augmentées par l'auteur. Après celle de 1594, il réſolut d'en donner une autre plus ample. Dans cette vue, il fit le voyage de Salisbury & de Wels, & revint à Londres par Oxford. Deux ans après, il alla juſqu'à Carliſle, accompagné du ſavant chevalier Robert Cotton, avec lequel il avoit lié une étroite amitié. Mais une affaire imprévue ſuſpendit cette nouvelle édition augmentée. L'an 1597 la reine Elizabeth lui donna l'office de roi d'armes, ſous le titre de *Clarenceux.* Un héraut, nommé *Brooke*, qui prétendoit à cet emploi, fâché de l'avoir manqué, réſolut de s'en venger. Camden avoit inſéré à la fin de ſa deſcription de chaque province l'hiſtoire des comtes qui en avoient porté le nom. Brooke entreprit de faire voir des fautes dans cette hiſtoire. Il publia en 1599 un livre intitulé: *Découverte de certaines erreurs qui ſe trouvent dans la fameuſe Britannia*, &c. L'année ſuivante, Camden réimprima ſon ouvrage & y ajouta une ſavante apologie. Le même adverſaire accuſa Camden d'avoir tiré des manuſcrits de Glover & de Léland tous les matériaux de ſa deſcription de la Grande Bretagne; mais il n'eut pas encore de peine à prouver que l'uſage qu'il avoit pu faire, du moins de ceux de Léland, car il convenoit s'en être ſervi, n'avoit pas empêché qu'il n'eût fait par lui-même toutes les recherches qu'il devoit faire. Malgré ces diſputes, Camden mit en 1607, la derniere main à ſon ouvrage. Les ſavans l'appellerent le *Varron*, le *Strabon*, le *Pauſanias* de la Grande Bretagne, & ſon livre ne fut plus critiqué. Dès l'an 1575 il avoit été fait, comme on l'a dit, ſecond régent du collége de Weſtminſter, & en 1593 il avoit ſuccédé au premier régent. On lui avoit donné auparavant une prébende dans l'égliſe de Salisbury; mais lorſqu'il fut nommé roi d'armes, il quitta le collége. A l'âge de ſoixante ans, il ſe retira dans une maiſon de campagne à dix milles de Londres; il y paſſa le reſte de ſes jours & y compoſa la plus grande partie des *Annales d'Elizabeth.* Deux ans avant ſa mort, il fonda une chaire de profeſſeur dans l'univerſité d'Oxford. Il mourut le 9 de novembre 1623, dans la ſoixante-treiziéme année de ſon âge, & non à l'âge de ſoixante-quatorze ans, comme le porte ſon épitaphe. Il fut enterré dans l'égliſe de Weſtminſter avec beaucoup de pompe, proche du ſavant Iſaac Caſaubon, & vis-à-vis du tombeau de Chaucer, poëte célébre. Il donna au collége des hérauts tous ſes livres de blaſon, & au chevalier Cotton tous les autres, tant imprimés que manuſcrits; mais après qu'on eût fondé une nouvelle bibliothéque dans l'égliſe de Weſtminſter, les livres imprimés de Camden y furent tranſportés par le moyen du docteur Jean Williams, garde des ſceaux, évêque de Lincoln, & doyen de cette égliſe, en vertu d'une expreſſion du teſtament, laquelle étoit ſuſceptible d'un double ſens. Voici la liſte des ouvrages de Camden: 1. *Britannia, ſive florentiſſimorum regnorum Angliæ, Scotiæ, Hiberniæ, inſularum adjacentium ex intima antiquitate chorographica deſcriptio*, à Londres 1586, 1587, 1590, &c. La derniere édition donnée par l'auteur eſt de 1607. Cet ouvrage a été traduit en Anglois, 1° par Philémon Holland, en 1611 & 1637, 2° par diverſes perſonnes qui y ont joint des obſervations. Edmond Gibſon, évêque de Lincoln, en a donné une nouvelle édition dans la même langue, à Londres 1732, deux volumes *in-folio.* Voyez les Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne, tome XI, article IX. On a un abrégé du même ouvrage de Camden par *Regnerus Vitellius*, à Amſterdam 1616 & 1639, *in*-8°. 2. *Grammatices græcæ inſtitutio compendiaria, in uſum regiæ ſcholæ Weſtmonaſterienſis*, à Londres 1597, *in*-8°, & ſouvent réimprimée depuis. 3. *Reges, reginæ, nobiles, & alii in eccleſia collegiata beati Petri Weſtmonaſterii ſepulti, unà cum ejuſdem eccleſiæ fundatione præfixâ*, à Londres *in*-4°, 1600, 1603, & en 1606, avec des additions. 4. *Anglica, Normannica, Hibernica, Cambrica à veteribus deſcripta: ex quibus Aſſer Menevenſis, anonymus de vita Gulielmi Conqueſtoris, Thomas Walſingham, Thomas de la More, Gulielmus Gemeticenſis, Giraldus Cambrenſis;*

plerique nunc in lucem editi ex bibliotheca Gulielmi Camdeni, à Francfort 1603, *in-folio*. 5. *Reliquiæ Britannicæ, ſive de Britanniæ incolis, & de eorumdem linguis, nominibus, cognominibus . . . . . nummis, ſymbolis, veſtitu, proverbiis, epitaphiis*, &c. en anglois, à Londres, 1604 & 1614, *in*-4°. Cet ouvrage a été pluſieurs fois réimprimé depuis avec des additions de Jean Philpot, héraut de Sommerſet. 6. *Actio in Henricum Garnetum, ſocietatis jeſuiticæ in Anglia ſuperiorem, & cæteros qui proditione immaniſſimâ ſereniſſ. magnæ Britanniæ regem & regni Angliæ ordines pulvere fulminali è medio tollere conjurarunt : unà cum orationibus dominorum delegatorum, & ſupplicio Garneti ;* traduit de l'anglois en latin par Camden, à Londres 1607, *in*-4°. 7. *Annales rerum Anglicanarum & Hibernicarum regnante Elizabethâ ad annum ſalutis* 1589, à Londres 1615, *in-folio*, à Francfort 1616, *in*-8°, & depuis avec une continuation juſqu'à la mort d'Elizabeth, à Leyde 1625 & 1639, *in*-8° ; à Londres 1627, *in-folio*, &c. Cet ouvrage a été mis pluſieurs fois en anglois, & la premiere partie a été traduite en françois par Paul de Belligent, avocat au parlement de Paris, à Londres 1620, & enſuite tout entier, à Paris 1627, *in*-4°. 8. *Gulielmi Camdeni & illuſtrium virorum ad G. Camdenum epiſtolæ : cum appendice varii argumenti. Acceſſerunt annalium regni regis Jacobi I, apparatus, & commentarius de antiquitate, dignitate, & officio comitis mareſcalli Angliæ. Præmittitur G. Camdeni vita, ſcriptore Thomâ Smitho ſacræ theologiæ doctore, eccleſiæ anglicanæ presbytero*, à Londres 1691, *in*-4°. L'ouvrage eſt dédié au baronnet Jean Cotton. La vie de Camden eſt fort détaillée : elle eſt précédée d'une préface hiſtorique qui roule en partie ſur les ouvrages du même & quelques circonſtances de ſa vie, & ſuivie de la liſte de ſes ouvrages ; des témoignages que lui ont rendus les ſavans ; d'un diſcours latin à ſa louange, prononcé par Zouchée Townley, & de pluſieurs piéces de vers ſur le même ſujet. On apprend dans les lettres de Camden & celles qui lui ont été écrites, recueillies dans le même volume, diverſes anecdotes d'hiſtoire civile & littéraire. A la fin du même recueil on trouve des vers latins de Camden à la louange de Roger Aſcham (*In doctiſſimi viri* ROGERI ASCHAMI *laudem ſylva.*) Une autre piéce du même, (en vers latins) intitulée, *Hibernia ;* & un recueil d'épitaphes compoſées par le même.

CAMEL, *Al Malek Al Camel*, roi d'Egypte, étoit fils de *Malek al Adel* Abubecr, fils d'*Ajub* ou de *Job*, & par conſéquent neveu de *Saladin*, frere de Malek al Adel. Il ſuccéda à ſon pere l'an 615 de l'hégire, de J. C. 1218 ; & l'an 618, accompagné de ſes freres & d'autres princes de ſa maiſon, il aſſiégea les Francs dans la ville de Damiette, qu'ils tenoient depuis environ deux ans, & les obligea de ſe rendre, en ſtipulant la liberté des priſonniers faits de part & d'autre. Ce ſultan, après la conquête de Damiette, en convertit la grande égliſe en moſquée, & bâtit une nouvelle ville au lieu où le Nil ſe ſépare en deux au-deſſus de Damiette. Il donna à cette ville le nom de *Marſurach*, pour marque de ſa victoire, & en étendit les murailles & les fortifications, d'un côté juſqu'à Damiette, & de l'autre juſqu'à la ville nommée *Aſchmun*. Cependant les Francs, qui recevoient tous les jours de grands ſecours de l'Europe, continuoient de faire la guerre dans la Syrie aux autres ſultans Ajubites ; car c'eſt ainſi que s'appelloient les princes régnans de la poſtérité de Saladin. Malek al Moaddham, l'un d'eux, avoit fait démolir les murailles de Jéruſalem, de peur que les Francs ne s'en emparaſſent ; de ſorte que Malek al Camel, qui s'étoit rendu puiſſant en Syrie aux dépens de ſes freres & de ſes autres proches parens, fut enfin obligé de conclure la paix avec eux, & de leur abandonner Jéruſalem, avec la plus grande partie de la terre-ſainte. L'an 630 de l'hégire, de J. C. 1232, le ſultan des Selgiucides de Natolie lui prit la ville d'Edeſſe, qu'il reprit quatre mois après ; & ſans les Tartares, qui le ſerroient de fort près, il eût pouſſé plus loin ſes conquêtes. L'an 635 il ſe rendit maître de la ville de Damas ; mais dans le temps qu'il pourſuivoit la conquête de la Syrie, & qu'il rouloit dans ſa tête de grands deſſeins contre les Francs & contre les Tartares, & les Selgiucides, qui confinoient de tous côtés ſes états, il mourut cette même année de l'hégire 635, qui eſt de J. C. 1237, dans la ville de Damas, après vingt années de régne en Egypte & en Syrie. Il mourut avec la réputation d'un prince ſage & ſavant. L'Egypte reçut de lui de grands avantages ; & les gens de lettres en particulier lui eurent de grandes obligations ; car il tenoit ſouvent des conférences & des diſputes dans ſon palais, dans leſquelles il leur propoſoit lui-même pluſieurs difficultés, tantôt ſur les belles lettres, & tantôt ſur la juriſprudence muſulmane ; & il ne les congédioit jamais, qu'il ne leur eût fait des préſens conſidérables. *Malek al Saleh Ajub*, ſon fils, lui ſuccéda l'an 636 de l'hégire dans les états de Syrie, & alla l'année ſuivante prendre poſſeſſion de ceux d'Egypte. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CAMELI (François) antiquaire de la reine Chriſtine à Rome, n'eſt connu que par un livre où il donne la deſcription du cabinet des médailles de cette illuſtre reine, qui fut imprimé en 1692. On connoît peu d'ouvrages en ce genre plus mal travaillés.

CAMELFORD, bourg d'Angleterre, ſitué dans le pays de Cornouaille, & gouverné par un maire, près du canal de Briſtol ſur la riviere de Camel, à cinq lieues du bourg de Launſton. Camelford a ſéance & voix dans le parlement d'Angleterre. * Mati. *Dict. angl.*

CAMELIONE (Mont) en latin *Cema*, ou *Cemenus mons*, c'eſt une partie des Alpes maritimes. Cette montagne eſt entre le vicariat de Barcelonette & le marquiſat de Saluces ; mais elle communique ſon nom à toutes celles qui ferment la vallée de Barcelonette, & qui s'étendent juſqu'aux ſources du Var & du Verdon, & aux confins de la Provence. * Mati, *dict.*

CAMENEC, bourg du royaume de Hongrie, eſt dans l'Eſclavonie, ſur le Danube, un peu au-deſſus de Peter Waradin : quelques-uns le prennent pour l'ancienne *Acumincum*, ville de la Pannonie ; laquelle d'autres mettent à *Salenkemen*. * Mati, *dict.*

CAMENECIA, ville, *cherchez* KAMINIECK.

CAMENI POYAS, ZIEMNOY POYAS, c'eſt-à-dire, *la ceinture du monde*, anciennement *Riphæi montes*, ce ſont des montagnes de la Moſcovie ſeptentrionale. On les confond ordinairement avec les montagnes de Stolp & d'Obi, & on les étend depuis la mer Blanche juſqu'à l'embouchure de l'Obi. M. Witſen dans la carte qu'il a donnée des parties ſeptentrionales de l'Europe & de l'Aſie, diſtingue ces trois ſortes de montagnes ; il met celles de Stolp au couchant de la riviere de Petzora, celles d'Obi au levant de celles de Stolp, entre l'embouchure de la riviere de Petzora & celle d'Obi ; & il met dans ce même lieu les monts Hyperboréens des anciens : au midi de ceux-ci, environ à trente lieues de la côte, il met les montagnes de Sémino, ou Cameni Poyas, qu'il appelle auſſi les montagnes de Wergotur, & il croit que c'eſt-là proprement qu'étoient les monts Riphéens, que Ptolémée a placés mal-à-propos à la ſource du Tanaïs, où il n'y a point de montagnes.

CAMERA, la Tore de Camera ou de Cambia, anciennement, *Herculis Pyrgos*, *Turris Herculis*, bourg, ou petite ville du royaume de Barca en Barbarie, eſt ſitué ſur le golfe de Sydre, entre la riviere des Salines & celle de Méléel. * Mati, *dict.*

CAMERARIUS (Barthélemi) de Bénévent, mort en 1564, a donné pluſieurs ouvrages, ſavoir, en 1552, un conſeil ſur le mariage ; en 1556, un traité de la grace & du libre arbitre, contre Calvin ; un traité de la prédication, (*de prædicatione*) à Piſe, *in*-4°,

& trois dialogues ſur le jeûne, ſur l'oraiſon & ſur l'aumône. Il donna encore en 1557, deux dialogues ſur la fin du purgatoire.

CAMERARIUS, en allemand CAMMER-MEISTER (Joachim) étoit de Bamberg, ville d'Allemagne dans la Franconie, où il naquit le 12 avril 1500. Il a fait honneur, comme dit Turnebe, non ſeulement à ſa patrie, mais encore à l'Allemagne & à toute l'Europe, dont il a été un des plus beaux ornemens. Il excelloit dans la connoiſſance des langues, dans l'hiſtoire, dans les mathématiques, dans la médecine, dans la politique; & il étoit avec cela naturellement ſi éloquent, qu'il perſuadoit tout ce qu'il vouloit. De grands princes l'honorerent de leur amitié, comme les empereurs Charles-Quint, & Maximilien II. Il enſeigna avec applaudiſſement à Nuremberg, à Tubinge, & à Leipſick, & mourut le 17 avril de l'an 1574, étant entré depuis ſept jours ſeulement en la 75e année de ſon âge. Pendant qu'il étoit au lit de la mort, il y compoſa ces vers:

Morte nihil tempeſtivâ eſſe optatius aiunt:
Sed tempeſtivam quis putat eſſe ſuam?
Qui putat, ille ſapit: namque ut fatalia vitæ,
Sic & quiſque ſuæ tempora mortis habet.

Camerarius avoit épouſé *Anne* de Truchſes de Grunſperg d'une noble famille, & il en eut neuf enfans, cinq fils & quatre filles: les fils furent *Jean*, conſeiller du duc de Pruſſe; *Joachim*, médecin; *Philippe*, juriſconſulte; (Voyez ci-après les articles de ces deux derniers) *Jean*, auſſi médecin, qui a écrit divers ouvrages; & *Geoffroi*: il a traduit de grec en latin quelques parties de Démoſthènes, de Xénophon, d'Homere, de Lucien, de Galien, de Dion Chryſoſtome, d'Ariſtide, de S. Grégoire de Nyſſe; mais tout cela raſſemblé ne feroit pas un juſte in-douze. Outre cela, il a compoſé la vie de Philippe Melanchton, qui étoit ſon ami; & celle d'Eoban de Heſſe: il a publié le catalogue des évêques de diverſes égliſes, des lettres en grec, des poéſies. * Jeremias Solmius, *in narrat. de vita Joach. Camer.* Paul Jove, *in elog. c.* 146. Voſſius, *de mathem. c.* 65. Melchior Adam, *in vit. Germ. philoſ.* Turnebe. De Thou. Juſte Lipſe. M. Bayle, *dict. crit.*

CAMERARIUS (Joachim) médecin célébre, fils de Joachim Camerarius, dont nous venons de parler, naquit à Nuremberg le 6 novembre de l'an 1534. Il étudia dans les meilleures univerſités d'Allemagne, & enſuite en Italie, dans les univerſités de Padoue & de Boulogne, où il ſe fit des amis, entr'autres, Fallope, Aquapendente, Capivaccio, Aldrovandus, & Vincent Pinelli. Lorſqu'il fut de retour chez lui, ſa réputation le fit ſouhaiter à divers princes, mais ſon attachement pour les belles lettres l'empêcha de s'y attacher. Il fit une étude particuliere de la chymie & de la botanique; & non ſeulement il eut ſoin de cultiver un jardin, où l'on trouvoit les plantes les plus curieuſes; mais il acheta la bibliothéque botanique de Geſner. Quelque réſolution qu'il eût faite de s'éloigner des maiſons des grands, il ne put ſe dérober à ceux qui venoient le conſulter. Ce ſavant homme laiſſa des enfans de trois femmes, & mourut le 11 octobre 1598. Ses ouvrages ſont *Hortus medicus. De re ruſtica. De plantis epiſtolæ, &c.* * Melchior Adam, *in vit med. Germ.* Vander Linden, *de ſcript. medic.* Jean-Michel Brutus, *epiſt. l. IV, p.* 176.

CAMERARIUS (Philippe) troiſiéme fils du premier *Joachim*, dont nous venons de parler, né en 1537, s'appliqua particuliérement au droit ſous Jean Sturm, & François Hotman, qui enſeignoient à Straſbourg. Il acheva ſon cours de droit à Padoue, où il arriva le 23 octobre 1563, & paſſa enſuite à Ferrare, où il reſta pendant un an. Il ſéjourna depuis quelques mois à Boulogne, & arriva à Rome en 1565. Il y entendit le fameux Muret, & comme il ſe diſpoſoit à s'en retourner à Ferrare avec le chevalier de Cornbourg ſon couſin & ſon compagnon de voyage, ils furent arrêtés, & transférés le ſoir même à l'inquiſition. On ne ſait de quoi on les accuſoit; mais on ne put les trouver coupables. On voulut enſuite les engager à quitter leurs erreurs, & à embraſſer la religion catholique; mais n'ayant pu leur faire abandonner la confeſſion d'Augsbourg, on les renvoya après deux mois de priſon. Les proteſtans ont avancé ſur les cauſes, & les ſuites de cet empriſonnement, bien des contes qu'ils ont ornés le plus qu'ils ont pu, ſelon leur coutume, pour attaquer la religion romaine, & la rendre odieuſe à ceux qui ne la connoiſſent point. Camerarius revint à Nuremberg le 16 janvier 1566; & en 1569 il reçut le bonnet de docteur en droit à Baſle. En 1573 la république de Nuremberg lui donna le titre de ſon conſeiller, & peu de temps après le landgrave de Heſſe lui accorda la même charge. En 1581 il fut le premier vice-chancelier de la nouvelle univerſité d'Altorff. Sur la fin de ſes jours, il fit ſes trois centuries intitulées: *Horæ ſubciſivæ*, qui ont été traduites en françois, en italien & en allemand. La meilleure édition en latin, eſt celle de Francfort en 1624, trois volumes *in*-4°. On en a une de 1658 au même lieu. Il avoit commencé une quatriéme centurie, lorſqu'il mourut le 22 juin 1624, âgé de 87 ans.

CAMERARIUS (Louis) petit-fils de Joachim, & fils du ſecond *Joachim*, dont nous avons parlé, né à Nuremberg le 22 janvier 1573, s'appliqua auſſi à la juriſprudence, & fut créé docteur en droit à Baſle en 1597. L'année ſuivante, Frederic IV électeur Palatin, le nomma ſon conſeiller, & en 1600 on lui donna le titre de conſeiller aulique. Il aſſiſta pluſieurs fois aux diétes de Ratisbonne, & après la mort de Frédéric, Jean comte Palatin des deux Ponts, adminiſtrateur de l'électorat, le nomma conſeiller privé. Il fut envoyé pluſieurs fois, tant auprès de l'empereur Rodolphe II, que de l'empereur Matthias, au nom des princes & des états de l'empire, pour des affaires importantes dont il s'aquitta toujours bien. En 1613 on lui donna la prélature du couvent de Rechenbach, dans le haut Palatinat. Il aſſiſta pendant plus de vingt ans aux diétes de l'empire & du cercle, en qualité de député de l'électeur Palatin. En 1620 il fut chancelier des princes & des états de Siléſie, & il a ſouvent été envoyé en ambaſſade aux empereurs, aux rois, aux électeurs & à divers princes. Guſtave Adolphe, roi de Suéde, l'envoya à la Haye en 1625, en qualité de ſon conſeiller privé & de ſon ambaſſadeur ordinaire auprès des Etats-Généraux, & il y demeura dix-ſept ans, c'eſt-à-dire, juſqu'à la mort de Guſtave. En 1638 il ſe retira à Leyde, & en 1642 à Groningue, où il demeura environ dix ans. Enfin, en 1651 il vint avec toute ſa famille à Heidelberg, où il mourut le 4 octobre de la même année. On lui attribue quelques-uns des écrits qui parurent pendant les troubles de la Bohême & du Palatinat, entr'autres: *Conſiderationes ad Cancellarium Hiſpanicum adjectæ. Epiſtolæ ſelectæ, &c.* * Freher, *in theatr.* Puffendorf, *de reb. Suecic. l.* 1, *ſect.* 27.

CAMERARIUS, ou plutôt CHALMERS, (Guillaume) noble Ecoſſois, & théologien. Il étoit redevable de ſon éducation aux jéſuites, qui dans ſa jeuneſſe lui avoient fourni le moyen de faire ſes études dans leur ſéminaire des Ecoſſois à Rome. Ses études finies, ils le reçurent parmi eux dans un temps où il n'avoit point d'autre reſſource. Ce fut dans la province de Champagne qu'il entra dans cette ſociété. Il enſeigna la philoſophie dans le collége de Châlons-ſur-Marne en 1624, & continua l'année ſuivante juſqu'à la ſemaine ſainte. Le jour du jeudi ſaint, 15 d'avril 1625, il diſparut, & ſe rendit en Flandre, d'où il prit le chemin de ſon pays. La même année 1625, M. de Berulle qui n'étoit encore alors que général de la congrégation de l'oratoire, fit dans le mois de juin le voyage d'Angleterre à la ſuite de madame Henriette-Marie de France. Il y trouva Came-

tarius, & le ramena en France dans le mois de ſeptembre. Celui-ci n'ayant pas pris chez les jéſuites le dernier engagement, le général de la compagnie lui accorda la diſpenſe de ſes premiers vœux. Ainſi rendu à lui-même, Camerarius entra dans la congrégation de l'oratoire, & ne tarda pas à écrire contre ſes anciens confreres, & à ſe déclarer contre eux dans ſes *Seletæ diſputationes philoſophicæ*, imprimées à Paris en 1630. Le pere Annat, jéſuite, ſous le nom d'*Eugenius Philadelphus*, examinant l'ouvrage du pere Gibieuf, de l'oratoire, ſur la liberté de Dieu & de la créature, attaqua une des queſtions philoſophiques de Camerarius. Celui-ci répliqua par un volume *in*-4°, intitulé : *Antiquitatis de novitate victoria, ſive juſta defenſio præmotionis phyſicæ contra impetitiones Pſeudo-Eugenii Philadelphi Romani*, imprimé en 1634. A la tête, il mit une préface ſous ce titre : *Cauſa ſcribendi*, parcequ'il y expoſe les raiſons qu'il avoit eues d'écrire contre ceux qui avoient attaqué l'ouvrage du pere Gibieuf, ſavoir le pere Theophile Raynaud, & le pere Annat. Dans cette même préface il ſe juſtifie d'une maniere qui paroît ſans réplique, ſur ſa ſortie de chez les jéſuites, & ſur pluſieurs actions, ſur leſquelles le pere Raynaud l'avoit inveſtivé dans ſon premier écrit contre l'ouvrage du pere Gibieuf. Il y venge auſſi, pag. 17 & 18, la mémoire de David Camerarius ſon frere, auteur de quelques écrits, & loué par Dempſter, dans ſon hiſtoire d'Ecoſſe. Guillaume Camerarius a encore donné les ouvrages ſuivans : Diſſertation théologique ſur cette queſtion : *Si on peut abſoudre un homme qui n'a plus de connoiſſance, & qui ne donne aucun ſigne de pénitence*, imprimée en 1638. *Diſputationes theologicæ.* 1. *De diſcrimine peccati venialis, & mortalis.* 2. *De perfecta obſervatione legis divinæ.* 3. *De perfectione bonorum operum baptiſatorum, ſive renatorum, ubi de impoſſibilitate, & incompoſſibilitate bonitatis & malitiæ in eodem actu.* 4. *De bonitate actûs attritionis ; oppoſitæ diſputationibus Roberti Baronis miniſtri & profeſſoris Neubredonenſis*, à Paris en 1639, *in*-8°. *Diſſertatio theologica de electione angelorum & hominum ad gloriam, & de excluſione eorumdem ab eadem*, à Rennes en 1641 *in*-12. Camerarius a auſſi donné un recueil de quelques traités des Peres, qui n'avoient pas encore été imprimés. Ce recueil contient la réponſe de S. Fulgence aux demandes de Scarilas, ſur l'incarnation ; un traité des ſept vices & des ſept dons du S. Eſprit ; une explication du ſymbole attribuée à S. Auguſtin ; le traité de S. Anſelme, *de la garde de l'homme intérieur*, & une épître de ce pere à Bernard, prieur, & aux religieux de S. Alban.

CAMERARIUS (Elie-Rodolphe) médecin célébre, l'ornement de l'univerſité de Tubinge, fut premier profeſſeur en médecine à Wittemberg, & premier médecin & conſeiller du prince de Wirtemberg. Il mourut le 7 juin 1695 dans ſa quarante-quatriéme année. On a de lui : *Obſervatio de iſchuria ad* 22 *dies non lethali.* * *Voyez* Manget, *biblioth. ſcript. medic. l.* 3.

CAMERINO, ville d'Italie, autrefois dans l'Ombrie, & aujourd'hui dans la Marche d'Ancone, avec évêché ſuffragant du ſaint ſiége ; les auteurs Latins la nomment *Camerinum* & *Camarina*, & ſes habitans *Camerices*. Elle eſt ſituée entre Macerata & Spolete, & elle a eu autrefois le titre de duché : cette ville eſt très-ancienne. Tite-Live fait mention en pluſieurs endroits du zéle de tous ſes habitans pour les Romains, & témoigne qu'ils fournirent à Scipion 600 hommes pour paſſer en Afrique. Leandre Alberti remarque les divers changemens qui ſont arrivés au gouvernement de cette ville. Elle a eu autrefois des ducs ſouverains de la maiſon de Varano, juſqu'au temps du pape Paul III, qu'elle fut réunie à l'état de l'Egliſe, faute d'hoirs mâles. Nous avons les ſtatuts & les ordonnances de deux ſynodes qu'on a tenus à Camerino, l'un en 1584 ſous Gaſpard des Urſins, & l'autre en 1587 ſous Jerôme Bobo ou Bobus.

CAMERINO ; il y a dans la Campagne de Rome une autre CAMERINO, aujourd'hui Camerota, fondée par Camer roi des Aborigenes, ſelon le même Leandre Alberti, & dont Romulus vainquit les habitans, comme le veut Denys d'Halycarnaſſe, *l.* 2. * Tite-Live, *l.* 9 & 28.

CAMERINUS, poëte Latin, compoſa un poëme ſur Troye, & eſt mis par Ovide au nombre des poëtes de ſon temps.

Quique canit domito Camerinus ab Hectore Trojam.

* Ovide, *l.* 4 *de Ponto, ep.* 16.

CAMERLINGUE, cardinal qui régit l'état de l'égliſe & adminiſtre la juſtice ; c'eſt l'officier le plus éminent de la cour de Rome, parceque tout le bien du ſaint ſiége eſt adminiſtré par la chambre dont il eſt le préſident. Le ſiége vacant, il fait battre monnoie, & marche en calvacade, accompagné des gardes Suiſſes & autres officiers, & publie des édits. Il a ſous lui un tréſorier & un auditeur appellés généraux, qui ont une juriſdiction ſéparée, & douze prélats appellés clercs de chambre. Du Cange dit qu'on a auſſi appellé camerlingues, les tréſoriers du pape & des empereurs. Ce mot eſt allemand dans ſon origine, & vient de Kammerling, qui ſignifie chambrier, ou maître de la chambre, ou tréſorier ; & dans une charte de l'empereur Lothaire de l'an 837, l'on trouve que Berthold exerçant la charge de tréſorier, portoit ce nom. * Du Cange, *Gloſſarium Lat.* Ughellus

CAMERON (Jean) qui vivoit dans le XVII ſiécle, étoit né à Glaſcow en Ecoſſe, où il fit ſes études : il vint enſuite en France, & parut avec éclat entre les proteſtans de ce royaume : on dit qu'il ſavoit très-bien le grec, & qu'il s'énonçoit en cette langue ſur le champ avec une facilité ſurprenante. Il avoit enſeigné dans le lieu de ſa naiſſance, puis à Bergerac en France, d'où il alla à Sedan, où il profeſſa pendant deux ans la philoſophie. Enſuite il revint à Paris, d'où il alla à Bourdeaux ſur la fin de l'an 1604. Le conſiſtoire de cette ville lui promit de l'aſſiſter pendant quatre ans, pourvu qu'il voulût étudier en théologie : il accepta cette offre, & fut fait précepteur des enfans du chancelier de Navarre, nommé Calignon, avec leſquels il alla à Genève & à Heidelberg. En 1608, l'égliſe proteſtante de Bourdeaux le rappella, & l'élut miniſtre à la place de Renaud ; au bout de dix ans, il fut nommé profeſſeur en théologie à Saumur, où il ſuccéda au célébre Gomar Hollandois ; de-là il paſſa en Angleterre vers l'an 1621, & il y enſeigna quelque temps, auſſi-bien qu'à Glaſcow, lieu de ſa naiſſance. Il revint enſuite à Saumur, où la ſituation dans laquelle étoient les affaires des proteſtans, ne lui permit pas de profeſſer : c'eſt pourquoi il fut contraint de ſe retirer à Montauban. Mais s'étant oppoſé à la fureur des huguenots qui ſe ſouleverent en 1625 contre le roi Louis XIII, il irrita tellement les rebelles, qu'un d'entr'eux l'aſſomma preſque à coups de poing, & à coups de bâton, & l'eût même achevé, ſans le ſecours d'une femme qui ſe mit entre deux. Cameron ſe retira à Moiſſac pour s'y faire panſer, & étant revenu quelque temps après à Montauban, il y mourut de chagrin à l'âge de 46 ans. Il fut auteur d'un nouveau ſyſtême de la grace ; car les calviniſtes étoient alors partagés entr'eux, à cauſe des opinions d'Arminius, deſquelles Cameron approcha fort. Les plus ſavans hommes qu'ils aient eu dans leur parti, comme Amiraut, Cappel, Bochart, Daillé, & quelques autres, ont ſuivi ſes ſentimens, étant perſuadés que ceux de Calvin ſur la grace, ſur le libre arbitre & ſur la prédeſtination, étoient trop durs : c'eſt ce qui a fait que les autres calviniſtes ont parlé dans leurs écrits de l'école de Saumur, comme d'un parti oppoſé au pur calviniſme. Cameron avoit publié de ſon vivant une conférence avec Tilenus, intitulée : *De gratia & voluntatis humanæ concurſu in vocatione, Lædi anno* 1622 ; & un autre traité auſſi en latin,

imprimé à Saumur en 1624, où il défend ſon opinion touchant la grace & le libre arbitre. On a imprimé après ſa mort ſes *prælectiones*, ou leçons de théologie, qui contiennent l'explication de certains paſſages de l'écriture en forme de lieux communs & à la maniere des controverſiſtes. Il eſt diffus dans ſon ſtyle, quoiqu'il s'exprime avec aſſez de netteté ; on a auſſi imprimé à Genève en 1632 des remarques ſavantes & judicieuſes ſur tout le nouveau teſtament, avec le titre de *Myrrothecium evangelicum*, & on les a inſerées depuis dans les critiques d'Angleterre. Cameron étoit perſuadé qu'on pouvoit ſe ſauver dans l'égliſe romaine, dont il ſuivit à peu de choſes près la doctrine ſur la grace. * *Mem. hiſt.*

CAMERONIENS ; c'eſt un parti de presbytériens d'Ecoſſe, ainſi appellés d'*Archibald Cameron*, prédicateur de la campagne, qui fut le premier qui ſe ſépara de communion des autres presbytériens, qui n'étoient pas de ſon opinion touchant les miniſtres qui avoient accepté la liberté de conſcience accordée par Charles II, diſant que c'étoit favoriſer le droit de ſuprémacie, que ce prince prétendoit avoir dans l'égliſe : eux, au contraire, ſoutenoient qu'ils n'avoient fait qu'uſer de la liberté qui leur étoit accordée, d'exercer les fonctions paſtorales dont ils avoient été injuſtement privés. Les diſputes & la chaleur augmenterent de part & d'autre ; mais d'autres presbytériens réſolurent de les ſuſpendre, juſqu'à ce que le différend eût été terminé dans une aſſemblée générale. Les Caméroniens ſe ſéparerent d'eux, & pouſſerent leur animoſité juſqu'à l'excès : ils dirent que le roi Charles étoit déchu de ſon droit à la couronne, & de la ſociété de l'égliſe, parcequ'il avoit violé la ligue ſolemnelle & la convention ſous laquelle il avoit reçu la couronne ; & que ſa vie criminelle l'excluoit de droit du privilége d'être membre de l'égliſe. Ils ne prétendoient rien moins que de le détrôner & de l'excommunier. Ils ſe jetterent dans une rebellion ouverte, qui fut étouffée par le duc de Montmouth à Bothwell-Bridge. Ils ſe ſoumirent avec plaiſir au roi Guillaume III, & ont témoigné dans toutes les occaſions leur zéle pour lui, comme à Dunkell, à Steinkerke, & ailleurs, ſous leurs officiers Cleland, Fullerton, & le major Ker de Kerland, le dernier étant le chef d'une ancienne famille d'Ecoſſe de ce nom, & qui contribua à porter les Caméroniens à convenir avec le gouvernement d'alors, tant dans le civil que dans l'eccléſiaſtique ; mais il fut enlevé par une mort prématurée cauſée par les bleſſures qu'il reçut à Steinkerke. Quant à leurs diſputes ſur les matieres eccléſiaſtiques, elles furent terminées, parceque leurs prédicateurs ſe ſoumirent à l'aſſemblée générale de l'égliſe d'Ecoſſe, tenue en 1690. * *Dict. angl.*

CAMILLA, reine des Volſques, fille de Metabe roi des mêmes peuples & de Caſmille, fut conſacrée à Diane par ſon pere ; c'eſt pourquoi dès ſes premieres années elle fut occupée aux exercices de la chaſſe & aux armes. Comme elle ſe ſentit une violente inclination pour l'un & l'autre métier, elle s'y rendit ſi habile, qu'elle y acquit beaucoup de gloire : enfin elle vint au ſecours de Turnus & des Latins contre Enée, & elle ſe ſignala par pluſieurs beaux exploits. Elle fut tuée en trahiſon par Aruns ou Aronce, comme on le voit dans Virgile, *l.* 7.

CAMILLA (la Signora) ſœur du pape Sixte V, étoit femme d'un habitant du village des Grottes, proche la ville de Montalte, dans la Marche d'Ancone en Italie. Lorſque ſon frere Felix Peretti, appellé depuis le cardinal de Montalte, eut été créé pape ſous le nom de Sixte V, l'an 1585, elle fut mandée à Rome, & y vint accompagnée des enfans de ſa fille. Comme elle approchoit de la ville, les cardinaux de Médicis, d'Eſt & Alexandrin furent au-devant d'elle, & la conduiſirent dans un palais, où ils la firent habiller en princeſſe, croyant faire ainſi leur cour au pape, qui aimoit cette ſœur avec beaucoup de tendreſſe. Ces cardinaux la conduiſirent enſuite chez le pape, & la lui préſenterent ; mais Sixte V la voyant avec des habits ſi magnifiques, fit ſemblant de ne la pas connoître, & ſe retira dans une autre chambre. Camilla retourna le lendemain au Vatican avec ſes habits ordinaires, & alors le pape l'embraſſa, & lui dit : *Vous êtes à préſent ma ſœur, & je ne prétens pas qu'un autre que moi vous donne la qualité de princeſſe.* Il la logea dans ſon palais de Sainte-Marie majeure, & lui aſſigna une penſion fort honnête ; mais il lui défendit de ſe mêler d'aucune affaire, & de lui demander aucune grace ; à quoi elle obéit ſi ponctuellement, qu'elle ſe contenta d'obtenir des indulgences pour une confrérie établie dans l'égliſe du Refuge de Naples, dont on l'avoit fait protectrice. * Gregorio Leti, *hiſt. du pape Sixte V.*

CAMILLE (*M. Furius Camillus*) l'un des plus grands hommes de l'ancienne Rome, triompha quatre fois, & fut cinq fois dictateur, ſix fois tribun militaire, & une fois cenſeur ; mais il ne fut jamais conſul, quoiqu'il eût ſervi la république utilement, & qu'on lui eût donné le titre de ſecond fondateur de Rome. Il vainquit les Antiates joints aux Latins & aux Herniques, quoiqu'avec une armée fort inférieure en nombre, comme le rapporte Tite-Live, *dans les 7 & 8 chap. du livre 5 de la premiere décade.* Pendant ſa cenſure, l'an 367 de Rome, il fit ordonner que ceux qui étoient à marier, ſe mariaſſent avec les veuves de ceux qui étoient morts pendant la guerre. Il défit les Faliſques, & prit, après un ſiége de dix ans, l'an 358 de Rome, & 396 avant Jeſus-Chriſt, la ville de Veïes, d'où il remporta un très-grand butin, qu'il diſtribua aux ſoldats contre ſon vœu : car il avoit promis à Apollon la dixiéme partie du butin de Veïes, & il ne s'étoit point ſouvenu de la mettre à part. Le ſénat averti par les aruſpices, que le ciel étoit irrité, ordonna que chaque ſoldat rapporteroit la dixiéme partie de ſa portion du butin : cet édit fit murmurer contre Camille ; & lorſqu'il eut fait rejetter la propoſition d'envoyer des habitans à Veïes, l'un des tribuns le mit en juſtice, pour lui faire rendre compte du butin de cette ville. Camille prévint ſa condamnation, s'exila de lui-même, & fut de plus condamné à une fort groſſe amende. Il avoit déja dédié le temple de Junon, & celui de Mature ou de Leucothée. Durant ſon exil, l'an 364 de Rome, le capitole étant aſſiégé par les Gaulois Sénonois, il fut élu dictateur, quoiqu'exilé par ſon ingrate patrie. Camille qui étoit à Ardée ayant appris cette nouvelle, ſollicita les Ardéates de venir au ſecours de Rome & de toute l'Italie, contre l'invaſion des Gaulois : il arriva à Rome au moment qu'on peſoit les deux mille livres d'or, en exécution du traité fait avec les Gaulois, pour les obliger à quitter le ſiége ; & ayant chargé ces ennemis à l'improviſte, il les contraignit de ſe retirer honteuſement & avec perte. Il mérita par cette action le nom de ſecond Romulus, & de reſtaurateur de ſa patrie, principalement pour avoir empêché que les Romains, quittant leur ville, ne ſe retiraſſent à Veïes. Après cette défaite & la délivrance de Rome, il traça un temple à cette voix qui avoit averti les Romains de l'arrivée des Gaulois, & qu'ils avoient négligée, & lui inſtitua des ſacrifices ſous le nom de *DEUS LOCUTIUS* ; enſuite il remit les loix en leur premiere vigueur, contraignit les Volſques de ſe rendre, & défit les Eques, les Toſcans, & autres peuples voiſins. Lorſqu'il aſſiégeoit Falerie vers l'an 360, un maître d'école lui amena les enfans des plus conſidérables familles de cette ville. Camille déteſtant cette trahiſon, renvoya cet homme lié à Falerie, & le fit accompagner par ces enfans ; ce qui charma ſi fort les habitans, qu'ils ſe rendirent à ce généreux ennemi. Le bruit d'une nouvelle incurſion de Gaulois en Italie, obligea le ſénat de le créer dictateur pour la cinquiéme fois en 387. Il défit les ennemis qui s'étoient avancés juſque dans les campagnes d'Albe, & retourna dans Rome triomphant 23 ans après qu'il l'eut délivrée pour la premiere fois. Les Romains pour reconnoître tant de bienfaits & des ſervices ſi importans,

lui éleverent une ſtatue équeſtre dans le marché de Rome, honneur qui n'avoit encore été rendu à aucun citoyen. Il mourut de la peſte deux ans après à l'âge de quatre-vingts ans, l'an 389 de Rome, 365 avant l'ére chrétienne. * Plutarque *dans ſa vie.* Tite-Live, *l.* 5. Florus, *l.* 1. Aurelius Victor, *des hommes illuſtres*, *c.* 23. Diodore. Oroſe.

CAMILLE (*L. Furius Camillus*) conſul romain & dictateur, fils du précédent, fut nommé dictateur en l'an 404 de Rome, & 350 avant Jeſus-Chriſt. L'année d'après, étant conſul avec Appius Claudius Craſſus, qui mourut auſſitôt, il fut obligé de s'oppoſer aux Gaulois. Il eut le bonheur de les vaincre ; & ce fut en cette occaſion que le tribun Valerius tua un Gaulois par le ſecours d'un corbeau, qui voltigeoit, dit-on, autour de ſa tête, d'où on lui donna le nom de Corvinus. En l'année 417 de Rome, 337 avant Jeſus-Chriſt, Camille fut conſul avec C. Mænius Nepos : ſon collégue & lui dédirent entierement les Latins, & furent honorés de ſtatues équeſtres. Camille prit auſſi la ville d'Antium ; & ayant ôté toutes les galeres qui ſe trouverent dans le port, il en fit porter les proues d'airain à Rome, & les fit attacher ſur la tribune aux harangues, qu'on appella depuis *roſtra*. En l'an 430 de Rome, 324 avant Jeſus-Chriſt, il fut encore conſul avec Decius Junius Brutus Scæva ; ce dernier ſe mit en marche contre les Peligniens, les Marſes & les Veſtiniens, & Camille s'avança contre les Samnites ; mais étant ſurpris de maladie ſur ſa route, il nomma dictateur le plus fameux capitaine de ſon temps, qui étoit L. Papirius Curſor. * Tite-Live, *liv.* 7 & 8. Pline, *liv.* 34, *c.* 5. Florus.

CAMILLE SCRIBONIEN (*Camillus Scribonianus*) fut élu empereur par quelques Romains, laſſés du régne de Claude ; mais il fut abandonné des ſiens, & tué peu après. Arria ſon épouſe, animée d'un courage au-deſſus de ſon ſexe, ne voulut pas lui ſurvivre, & ſe donna la mort en même temps, l'an de J. C. 42. * Tacite, *dans la vie d'Agricola.* Pline, *l.* 3.

CAMILLE (Jule) nommé autrement *Delminium*, d'une petite ville de Dalmatie, où ſon pere étoit né, vint au monde dans le territoire de Forli, & enſeigna la logique à Boulogne, peu après le commencement du XVI ſiécle. Il étoit fort verſé dans les langues orientales, dans la cabale, & dans la philoſophie des Egyptiens, de Pythagore & de Platon. Mais il ſavoit peu le grec. Ce fut lui qui compoſa le diſcours que Jean-Baptiſte Pallavicini, évêque de Cavaillon, prononça, & qui lui obtint la liberté de ſon frere auprès de François I. Camille voulant fournir des matériaux & des idées à ceux qui aimeroient l'éloquence, tira de ceux qui y ont été habiles, ou qui en ont traité, & de Cicéron en particulier, tout ce qu'il jugea propre à ſon deſſein, & le diſpoſa ſur autant de feuillets de papier qu'il arrangea dans un très-grand nombre de tiroirs, dont il avoit fait garnir une grande machine de bois, faite en amphithéatre. Il la fit tranſporter en France, & la préſenta à François I, qui loua ſon deſſein, l'exhorta de le continuer, & lui donna 500 ducats pour l'y engager. Mais il mourut ſans avoir pu conduire ce projet à ſa perfection, quoiqu'il eût travaillé 40 ans à le remplir, & qu'il y eût dépenſé, dit-on, 1500 ducats. François Patrice, Thomas Porcacchi, & quelques autres, ont fait imprimer après ſa mort ce qu'ils ont pu tirer de ſes écrits ſur ce ſujet. On a de lui entr'autres, *Idea del theatro*, un poëme latin adreſſé à Bembe, un diſcours pour répondre à ceux qui prétendoient que tout ſon deſſein, dans le projet dont on vient de parler, étoit d'amuſer quelques princes, & d'en tirer de l'argent, & pluſieurs autres écrits en italien, & qui ont été recueillis en deux volumes, à Veniſe en 1567. Camille étoit mort vers l'an 1550. Ses poëſies latines ſe trouvent dans les *delicia poëtarum Italorum.* * Ghilini, *theatrum.* Gaddius, *de ſcriptorib. non eccleſ.*

CAMILLUS ou CASMILLUS, c'étoit le nom du ſerviteur des dieux Cabires ; auſſi Plutarque dit que les Romains & les Grecs donnoient ce nom au jeune miniſtre du temple de Jupiter, comme les Grecs le donnoient à Mercure. Varron veut que ce nom vienne des myſteres des Samothraces. Macrobe nous apprend que les jeunes enfans & les jeunes filles, qui ſervoient aux prêtres & aux prêtreſſes des divinités païennes, s'appelloient Camilles. Servius dit qu'en langue toſcane, Mercure étoit appellé Camille, comme étant miniſtre des dieux. Ce terme de Camille avoit pris cours parmi les Toſcans, les Romains, les Grecs, les Samothraces, & les Egyptiens, & avoit paſſé de l'orient à l'occident. Bochart croit que ce mot peut venir de l'arabe *chadauca*, c'eſt-à-dire, *miniſtrare.* On ſait que l'arabe a beaucoup de rapport au phénicien & à l'hébreu. Grotius veut que *Camillus* vienne du *Chamarine* des écritures, où ce terme ſignifie les *prêtres*, ou les *augures.* * Denys d'Halicarnaſſe, *l.* 2. Roſin, *antiquités romaines*, *liv.* 3, *c.* 31, *& l.* 5, *c.* 37. Varron, *de lingua latina*, *l.* 6.

CAMILLUS de Lelli, *cherchez* LELLIS (Camille de)

CAMIN ou CAMMIN, ville du cercle de la haute Saxe en Allemagne : elle eſt dans la Poméranie ſur l'embouchure orientale de l'Oder, à cinq lieues de Griffemberg & de Treptow. Camin, bâtie des ruines de l'ancienne *Julin*, lui ſuccéda en l'épiſcopat l'an 1198. Elle embraſſa la religion prétendue-réformée l'an 1574 ; & elle fut cédée à l'électeur de Brandebourg par le traité d'Oſnabrug, aux conditions qu'il la tiendroit avec ſon diocèſe en fief de l'empire, & qu'il pouroit en éteindre les canonicats, après la mort des chanoines, qui étoient alors établis. * Mati, *dict.*

CAMINITZA ou CHAMINITZA, anciennement *Olenus*, *Olenum.* C'étoit autrefois une ville épiſcopale, maintenant ce n'eſt qu'un petit bourg du duché de Clarence en Morée : il eſt ſur la riviere de Primanto, près de ſon embouchure, à cinq lieues de la ville de Patras vers le midi. * Mati, *dict.*

CAMIS, idoles qu'adorent les Japonois, & principalement les Bonzes, ou miniſtres de la ſecte de Xenxus : ces idoles repréſentent les plus illuſtres ſeigneurs du Japon, à qui les Bonzes font bâtir de magnifiques temples comme à des dieux, qu'ils invoquent pour obtenir la ſanté du corps, & la victoire ſur leurs ennemis. Kircher, *de la Chine.*

CAMISARS, eſt le nom qu'on a donné aux calviniſtes rebelles des Cévennes, qui trompés par les prétendues prophéties, ou plutôt par les impoſtures du miniſtre Jurieu, & à ce que l'on a dit, par les artifices & les promeſſes du prince d'Orange, s'imaginerent ou feignirent d'être prophétes, ſouleverent les huguenots des Cévennes, & formerent pendant la guerre de 1688 & des années ſuivantes une eſpéce de faction. M. de Brueys & d'autres ont écrit l'hiſtoire ridicule de ces prophétes fanatiques, & les affreuſes cruautés que les Camiſars exercerent ſur quelques catholiques, principalement les prêtres & les religieux.

CAMITZ ou CAMENTS, petite ville ou bourg du royaume de Bohême : ce lieu eſt fortifié & ſitué dans la haute Luſace ſur la riviere d'Elſſer, à cinq lieues de la ville de Bautzen, & à ſept lieues de celle de Dreſde. * Mati, *dict.*

CAMMA, dame de Galatie, épouſa Sinatus, qui étoit très-conſidéré dans le pays : ce qui irrita tellement Sinorix, qui aimoit éperdument Camma, qu'il fit mourir Sinatus. Camma ſe retira dans un temple de Diane pour y pleurer la perte qu'elle venoit de faire, tandis que Sinorix la ſollicitoit continuellement de l'épouſer, faiſant agir ſes ſoins d'un côté, & ſes parens de l'autre, pour l'y porter. Cette dame feignant de déférer aux empreſſemens de l'un, & aux prieres des autres, promit de le prendre pour mari. Lorſqu'ils furent au temple, où la cérémonie des épouſailles devoit ſe faire, comme c'étoit la coutume parmi les Galates de faire boire les nouveaux mariés dans la même coupe, Camma préſenta à Sinorix la coupe nuptiale, dans laquelle elle avoit mis du poiſon, & voyant qu'il en avoit bu la moitié, elle

avala le reſte, proteſtant qu'elle mouroit contente, après avoir vengé la mort de Sinatus. * Plutarque, *de virtut. mulier.* Polien, *lib.* 8, *c.* 39.

CAMMARATA (Philippe) né à Palerme dans le dix-ſeptiéme ſiécle, y fut premierement juge criminel & conſeiller à la cour des appels, enſuite juge royal à la cour ſuprême du royaume; enfin, dans une néceſſité urgente, général de toutes les troupes de Sicile avec un pouvoir illimité. Ces emplois, qui devoient le diſtraire & l'occuper beaucoup, ne l'empêcherent pas de compoſer les ouvrages ſuivans. 1. *Juridicum diſcrimen inter epiſcopos, abbates, & regulares, noviſſimè diſcuſſum in cauſa Mag. D. Dionyſii Mugno, ordinis magni Baſilii, abbatis eccleſiæ divi Chriſtophori felicis urbis Panormi.* 2. *Patrocinium D. Berardi Ferro XIX, contra D. Jacobum Sieri.* 3. *Propugnaculum veritatis contra monaſteriorum ſucceſſionem in primogeniis, aliiſque bonis fideicommiſſo ſubjectis.* 4. *Allegationes in cauſa manutentionis poſſeſſionis principatûs Buteræ & Petræ Portiæ, cum dignitate magnatis Hiſpaniarum, & marchionatûs militelli, aliorumque oppidorum.* 5. *Reſponſa*, &c. en deux volumes. 6. *Allegationes pro ſorore Anna Maria de Jovino nominibus contra venerabilem conventum ſanctæ Mariæ Montis Carmeli civitatis Suteræ.* Philippe Cammarata eſt mort à Palerme le quatriéme décembre 1675. * Mongit. *bibliotheca ſicula. Supplément françois de Baſle.*

CAMMER-MEISTER, *cherchez* CAMERARIUS.

CAMMERSTAD (Georges) Allemand, natif de Miſnie, étoit un célébre juriſconſulte. Les princes de la maiſon de Saxe l'employerent dans pluſieurs affaires, où il réuſſit ſi heureuſement, qu'il acquit de grands honneurs & de grands biens. Il étoit né en 1498, & mourut en 1560. * Petrus Albinus, *in chron. Miſn. tit.* 25. Melchior Adam, *in vit. juriſ. germ.*

CAMOENS (Louis de) célébre poëte Portugais, naquit à Lisbonne, les uns diſent en 1517, d'autres en 1524. On ne ſait pas préciſément à laquelle des deux dates il faut s'arrêter. Il demeura quelque temps à Conimbre, où le roi Jean III venoit d'ériger une univerſité. De-là il paſſa à Lisbonne, où il ſe livra à ſon gout pour la poëſie & à ſon penchant pour les femmes. Le premier lui fit honneur, l'autre ternit ſa réputation & lui attira des diſgraces. Il fut relégué à Santarem. C'eſt à cette ville qu'il a adreſſé ſa troiſiéme élégie, où il compare ſon exil à celui d'Ovide. Comme la molleſſe que la paſſion de l'amour entraîne ſi ſouvent après ſoi, n'avoit rien diminué de ſon courage, naturellement grand, il demanda & obtint de ſervir dans la guerre de Ceuta en Afrique. Il y fit connoître ſa valeur, & dans un combat naval il perdit l'œil droit. Cet accident lui arriva au détroit de Gibraltar, comme on le voit dans ſa dixiéme chanſon, ſtance neuviéme. Après avoir ſervi avec diſtinction, il lui fut permis de retourner à Lisbonne, qu'il fut contraint d'abandonner une ſeconde fois après un ſéjour peut-être aſſez court. Il en rejette la cauſe, dans une de ſes lettres, ſur un accident fâcheux qu'il n'explique point, & que l'on ignore. Il s'embarqua pour les Indes & s'appliqua en partant cette inſcription ſépulcrale de Scipion l'Africain: *Ingrata patria non poſſidebis oſſa mea.* Ce fut au mois de mars 1553 qu'il monta ſur un des quatre vaiſſeaux commandés par Ferdinand Alvar Cabral; & heureuſement pour lui il s'embarqua dans celui où étoit le commandant même, car les trois autres périrent en route. Il arriva à Goa au mois de ſeptembre ſuivant, & un mois après, il s'embarqua en qualité de volontaire ſur une flotte avec laquelle D. Alfonſe de Norogna, alors viceroi des Indes, alloit ſecourir les rois de Cochin & de Porca contre celui de Chembé dans la côte de Malabar, qui s'étoit emparé de quelques iſles qui appartenoient aux premiers. Camoens parle de cette expédition dans ſa premiere élégie. De retour à Goa, au commencement de l'année 1555, il y apprit la mort de Jean prince de Portugal, & celle de dom Antoine de Norogna, fils du comte de Linhares, ſon ami particulier. Le premier étoit mort le deuxiéme janvier 1554; l'autre avoit été tué dans un combat contre les Maures dès le dix-huit avril 1553. Pour ſoulager ſa douleur, il compoſa ſur cette double perte la premiere de ſes églogues. Il ne fit preſque que paroître à Goa. Dom Alfonſe de Norogna mourut, & fut remplacé par dom Pierre de Maſcarenhas, qui, dès le mois de février de la même année 1555, expédia une flotte qui devoit faire voile au détroit de la mer rouge, & dont le but étoit d'empêcher les vaiſſeaux arabes de tenir cette hauteur. Emanuel de Vaſconcellos en eut le commandement, & Camoens qui s'y embarqua, a décrit en vers cette expédition. C'eſt la chanſon neuviéme. Après avoir hiverné à Ormuz, il revint encore à Goa, où ayant appris la mort du viceroi Maſcarenhas, arrivée le 16 de juin 1555, & la nomination de François Barretto au gouvernement des Indes, il fit à cette occaſion des vers fort ſatyriques, ſous le titre de *diſparates da India* (ſottiſes des Indes) & un ouvrage en proſe du même gout. Dans l'un & dans l'autre, il tourne en ridicule les perſonnes les plus conſidérables de Goa, qui avoient fait des réjouiſſances à la nomination de Barretto. Ce gouverneur en fut irrité, & punit le poëte indiſcret en l'exilant à la Chine. Camoens partit en conſéquence en 1556, & ayant fait naufrage à l'embouchure de la riviere Mecon ſur la côte du royaume de Cambaye, il ſe ſauva à la nage, tenant de la main droite ſon poëme de la *Luſiade*, & ſe ſervant de la gauche pour nager. Ce fut ſur la même côte de Cambaye qu'il fit ces ſtances ſi vantées par le célébre Lope de Vega, dans leſquelles il paraphraſa le pſeaume 130, *ſuper flumina Babylonis.* Il arriva à Macao avec un eſclave nommé Jean, le ſeul qui s'étoit ſauvé avec lui du naufrage, & qui l'a toujours ſervi depuis. La miſere dans laquelle il étoit, attira la compaſſion de ceux qui connoiſſoient d'ailleurs ſon mérite; & pour la ſoulager, on lui donna la charge de prévéditeur des deniers appartenans aux morts & aux abſens. Pendant cinq ans qu'il demeura à Macao, il acquit du bien; & il paroît que dans le même intervalle il alla à Tidor & à Ternate dans les Molucques; car dans le chant dixiéme de ſa Luſiade qu'il revit à Macao, il parle comme témoin oculaire des ſingularités de ces iſles. Au bout de cinq ans il revint à Goa, où il trouva pour viceroi dom Conſtantin de Bragance, frere puîné de D. Théodoſe duc de Bragance, qui y étoit arrivé le troiſiéme ſeptembre 1558. Il chercha d'abord à cultiver ſa bienveillance, en faiſant de fort belles ſtances à ſon honneur. Mais loin de ſe le rendre favorable, le viceroi écouta les plaintes injuſtes que l'on fit contre lui, prétendant qu'il avoit malverſé dans l'emploi qu'il avoit eu à Macao, & le fit mettre en priſon. Camoens ſe juſtifia; mais un de ſes créanciers empêcha qu'il ne fût mis en liberté. Le poëte fit préſenter à cette occaſion un placet à D. Conſtantin de Bragance: c'étoit une piéce en vers d'un ſtyle badin & plaiſant; le viceroi la gouta, & fit rendre la liberté à Camoens. Celui-ci n'en profita que pour continuer à porter les armes, à cultiver ſon talent pour la poëſie, & à polir ſon poëme favori qu'il finit & dédia à Sébaſtien, roi de Portugal. L'amour naturel pour ſa patrie n'étoit point éteint dans ſon cœur, quoiqu'il eût ſouvent proteſté qu'il l'avoit oubliée. Comme il faiſoit quelque tentative pour aller revoir Lisbonne, D. Franciſco Barretto, qui alloit à Sophala en qualité de gouverneur, le ſollicita d'aller avec lui; & pour l'y déterminer, il lui prêta deux cens cruſades valant quatre cens livres de notre monnoie. Camoens ſe rendit & alla à Sophala. Quelques mois après ſon arrivée, le vaiſſeau Sainte-Foy ayant relâché en ce lieu, Hector da Silveira & Edouard Pacheco avec d'autres gentilshommes, qui avoient tous de l'amitié pour Camoens, le preſſerent de profiter de cette occaſion pour repaſſer avec eux en Europe & lui offrirent le paſſage gratuit. Comme il ſe préparoit à profiter de leur bonne volonté, Barretto lui redemanda ce qu'il lui avoit prêté à Goa; & n'étant pas en état de le rendre, ſes amis ſe cotiſe-

rent & payerent pour lui. Entre ceux-ci étoit Diégo do Couto, hiſtoriographe des Indes, qui s'en retournoit en Portugal, & qui pendant le voyage contracta une étroite amitié avec notre poëte, juſqu'à faire un commentaire ſur ſon poëme de la Luſiade; mais ce commentaire n'a point paru. Camoens arriva enfin à Lisbonne en 1569, & ſongea ſérieuſement à publier ſon poëme. Il obtint un privilége pour l'impreſſion le quatriéme de ſeptembre 1571, & l'ouvrage parut en 1572. On en fit la même année une ſeconde édition. Il fut lu avec avidité, il attira à l'auteur de grands éloges; mais ces louanges, trop ſtériles, ne le tirerent pas de la miſère où il étoit. Le roi Sébaſtien ſe contenta de lui donner une très-modique penſion de vingt écus, encore lui impoſa-t-il l'obligation de ſuivre toujours la cour. Ce poëte infortuné y paroiſſoit le jour malgré lui, & le ſoir il envoyoit ſon eſclave demander l'aumône pour la nourriture de l'un & de l'autre. Cette indigence où il ne méritoit pas qu'on le laiſſât, l'obligea à ſe ſévrer preſque entiérement du commerce des hommes. Il ne ſe réſerva que quelques religieux Dominicains qui avoient un couvent dans ſon voiſinage, où il alloit de temps en temps, ſur-tout pour entendre les leçons du profeſſeur en théologie morale. La malheureuſe expédition du roi Sébaſtien en Afrique, arrivée dans ce temps-là, lui cauſa une douleur ſi vive, que ſes infirmités, déja grandes, en augmenterent conſidérablement. Enfin, après une longue maladie, pendant laquelle on aſſure qu'il fit paroître beaucoup de piété & de repentir de ſes fautes paſſées, il mourut l'an 1579. On ignore le jour & le mois. Il fut enterré chez les religieuſes de ſainte Anne, auprès deſquelles il étoit mort. En 1595 dom Gonçalo Coutinho, ſeigneur Portugais, lui fit ériger dans le même lieu un monument honorable avec une épitaphe qui n'a rien qui mérite d'être remarqué. Martin Gonçalves da Camara, autre ſeigneur Portugais, y ſuppléa en faiſant ajouter à ce monument les vers ſuivans, qui ſont du pere Matthieu Cardoſo, jéſuite.

Naſo elegis, Flaccus lyricis, epigrammate Marcus
Hic jacet, heroo carmine Virgilius.
Enſe ſimul, calamoque auxit tibi, Lyſia, famam,
Unam nobilitant Mars & Apollo manum.
Caſtalium fontem traxit modulamine, at Indos,
Et Gangi telis obſtupefecit aquas.
India mirata eſt, quando aurea carmina lucrum
Ingenii, haud gazas, ex Oriente tulit.
Sic bene de patria meruit, dum fulminat enſe;
At plus dum calamo bellica facta refert.
Hunc Itali, Galli, Hiſpani vertère poëtam;
Quælibet hunc vellet terra vocare ſuum.
Vertere fas, æquare nefas: æquabilis uni
Eſt ſibi; par nemo: nemo ſecundus erit.

Louis de Camoens étoit très-affable, agréable dans la converſation, généreux envers ſes amis, aimant le mérite des autres, & fort modeſte. Il étoit brave ſans affectation, & conſtant dans les adverſités. Les auteurs Eſpagnols & Portugais l'ont comblé d'éloges. M. Baillet, dans ſes jugemens des ſavans, le loue auſſi beaucoup, quoique la critique que le pere Rapin en fait l'eût un peu prévenu contre lui. Le pere Rapin, qui ignoroit le portugais, ou qui le ſavoit mal, prétend que ce poëte eſt obſcur & guindé. Ceux, au contraire, qui ſavent bien la langue dans laquelle il a écrit, aſſurent qu'il eſt naturel & formé ſur le meilleur gout des auteurs anciens. Il ne les a pas cependant imités pour l'ordre de ſon poëme. Le Taſſe a fait un ſonnet à ſa louange, qui eſt imprimé avec ſes autres poëſies à Veniſe. On a fait pluſieurs traductions de la Luſiade de Camoens; trois en eſpagnol, l'une par Louis Gomès de Tapia, l'autre par Benoît Caldeira, & la troiſiéme par Henri Garcez. Carlo Antonio Paggi, Génois, a traduit le même ouvrage en italien. On en a auſſi une traduction angloiſe, & pluſieurs en latin: l'une en vers hexamétres, par dom Thomas da Silva, carme, & évêque de Targa; une autre, par Andres Bayao, ſi l'on en croit Leon Allatius dans ſes *Apes urbanæ*; une troiſiéme en beaux vers latins, par le fameux Portugais François de Macedo, ou frere François de S. Auguſtin Macedo, de l'ordre de S. François: cet auteur en parle lui-même dans ſon *Propugnaculum luſitano-gallicum*, page 118. M. Baillet parle d'une ancienne traduction françoiſe, imprimée à Paris. M. du Perron de Caſtera en a donné une dans la même ville en 1735, en trois volumes *in*-12, avec des notes à la fin de chaque chant, & une vie de l'auteur qui n'eſt pas toujours exacte. Pluſieurs ſavans ſe ſont fait auſſi honneur de faire ou des notes ou des commentaires ſur le même poëme. Le premier fut Emanuel Correa, dont l'ouvrage a été imprimé après ſa mort, par les ſoins de Pierre de Maris en 1613 *in*-4°, à Lisbonne. Le ſecond a été le célébre Emanuel de Faria & Souſa, dont l'érudition eſt connue dans la république des lettres; c'eſt le meilleur commentaire ſur l'ouvrage de Camoens: il parut à Madrid en deux volumes *in-folio*. Le troiſiéme eſt Ignace Garcez Ferreira, auſſi Portugais, qui a fait imprimer à Naples en 1731, la Luſiade avec de courtes & ſavantes notes.

La famille de Camoens eſt ancienne. Dés 1370 on trouve que VASCO-PIRES de Camoens paſſa de Galice en Portugal, lorſque le roi Ferdinand faiſoit la guerre à Henri III roi de Caſtille. Ferdinand lui donna la ſeigneurie de pluſieurs terres & un ample revenu pour le dédommager de ce qu'il avoit abandonné dans ſon pays. Quelque temps après on lui en confiſqua la meilleure partie, pour avoir ſuivi le parti d'Eléonor Tellez de Menesès, reine de Portugal, veuve de Ferdinand, contre Jean I, roi de Portugal. Il épouſa *Marie-Anne* Tenreiro, fille de *Gonçalo* Tenreiro, amiral de Portugal, dont il eut *Gonçalo*, *Jean*, & *Conſtance*, deſquels il y a encore d'illuſtres deſcendans.

I. JEAN-VAS de Camoens, fils puîné de VASCO-PIRES de Camoens, eut pour récompenſe des grands ſervices qu'il avoit rendus à Alfonſe V, roi de Portugal, à la guerre, le titre de vaſſal du roi; ce qui, dans ce temps-là, étoit une grande diſtinction. Il fit bâtir une belle maiſon à Conimbre, & un tombeau magnifique dans le cloître de la cathédrale de la même ville, où l'on voit gravés ſur un marbre les ſervices qu'il rendit à Alfonſe V en Afrique. Il épouſa Agnès-Gomès *de Silva*, *fille naturelle de* George *de Silva*, dont il eut,

II. ANTOINE-VAS de Camoens, qui épouſa *Guiomar-Vas* da Gama, dont vinrent, SIMON-VAS, qui ſuit; & *Benoît* de Camoens, général des chanoines réguliers de S. Auguſtin, en Portugal.

III. SIMON-VAS de Camoens, capitaine d'un vaiſſeau qui alla aux Indes, & qui périt à la côte de Goa, mourut quelque temps après dans une extrême miſere à Goa même, vers 1556. Il avoit épouſé *Marie* de Macédo, dont il eut,

IV. LOUIS de Camoens, *qui eſt celui qui a donné lieu à cet article*, qui ne prit point d'alliance, & en qui a fini cette branche de Camoens. * Tiré d'un mémoire manuſcrit de feu M. le comte d'Ericeira. *Voyez* auſſi le XXXVIIe volume des *mémoires* du pere Niceron, qui avoit fait uſage de la même piéce.

CAMON, ville de la tribu de Manaſſé de-là le Jourdain, où fut enſeveli Jaïr, ſeptiéme juge des Hébreux. * *Juges*, *c.* 10, *v.* 5.

CAMONICA, VAL CAMONICA, petit pays de l'état de Veniſe en Italie; il eſt dans le Breſſan, le long de la riviere d'Oglio, aux confins de la Valteline; c'eſt un paſſage fort fréquenté de Suiſſe en Italie. * Mati, *dict.*

CAMOS (Marc-Antoine) religieux de l'ordre de S. Auguſtin, vivoit ſur la fin du XVI ſiécle: il étoit de Barcelone; & ſortant d'une maiſon noble, il ſe vit obligé par honneur d'en ſoutenir l'éclat, à la guerre & ailleurs; mais après avoir perdu ſa femme à l'âge de trente-huit ans, il entra parmi les religieux de l'ordre de S. Auguſtin. Quoique dans un âge aſſez avancé, il étudia

étudia en philosophie & en théologie avec les jeunes religieux & y fit un grand progrès : depuis étant nommé à l'archevêché de Trani, dans la terre de Bari, il paſſa en Italie pour y ſolliciter ſes bulles, & mourut en 1606 dans la ville de Naples, avant que de les avoir reçues : il étoit alors âgé de 63 ans. Nous avons quelques ouvrages de ſa façon, comme *Microſcomo, & y gobierno universal del hombre chriſtiano, &c.* * Nicolas Antonio, *biblioth. Hiſpan.*

CAMOTI (Jean-Baptiſte) d'Azolo en Italie, mourut en 1581. Il fut très-ſavant en grec, & enſeigna publiquement la philoſophie à Bologne & à Macerata. Pie IV l'appella à Rome pour l'occuper à traduire les ouvrages des peres grecs. On a publié ſes harangues, & des commentaires ſur la métaphyſique de Théophraſte. On dit que pluſieurs autres de ſes ouvrages reſtent manuſcrits dans les bibliothèques d'Italie, ſans que ceux qui les poſſedent prennent la peine de les donner au public. * De Thou, *l.* 74.

CAMPAGNA, ville du royaume de Naples, dans la principauté ultérieure, avec titre de marquiſat, & évêché ſuffragant de Conza, auquel on a uni celui de Satriano, qui eſt une ville ruinée. Campagna eſt dû ſur de Salerne à trois ou quatre lieues de la mer. * Leandre Alberti.

CAMPAGNA DI ROMA, ou Campagne de Rome, *cherchez* LATIUM.

CAMPANA (Albert) de Florence, ſavoit les belles lettres, la philoſophie, & la théologie qu'il profeſſa à Piſe, & à Padoue. Dans la derniere de ces villes, s'étant confié avec un peu trop de bonne foi à une certaine femme qui avoit entrepris de le guérir d'une maladie, il mourut d'apoplexie le 24 ſeptembre de l'an 1639. Albert Campana avoit compoſé divers ouvrages, mais on n'a de lui qu'une traduction de la pharſale de Lucain en langue italienne. * Thomaſin, *in vit. illuſt. viror.*

CAMPANELLA (Thomas) de l'ordre de S. Dominique, étoit de Stilo, petit village de la Calabre en Italie, où il naquit l'an 1568 le 5 ſeptembre, & prit l'habit de religieux dès l'âge de quatorze ans. Lorſqu'il étudioit en philoſophie, ſon profeſſeur s'étant engagé d'aller argumenter à des théſes dans la ville de Coſenza, & ſe trouvant incommodé, pria le frere Campanella d'aller diſputer en ſa place. Il le fit avec tant de ſuccès, que tout le monde en fut très-ſatisfait, & le fiata même d'avoir le génie de Téleſius. Ces louanges firent une telle impreſſion ſur ſon eſprit, qu'il voulut avoir le livre de Téleſius : il le lut avec empreſſement, il donna même dans les ſentimens & dans la maniere de philoſopher ; & ayant depuis fu qu'on avoit écrit contre ce philoſophe, il compoſa ſon apologie, & alla à Naples, pour la faire imprimer. En arrivant en cette ville, & paſſant devant un monaſtere de religieux, il vit une ſi grande quantité de monde qui y entroit & qui en ſortoit, qu'il eut la curioſité d'en apprendre la raiſon : on lui dit qu'on y foutenoit des théſes de philoſophie : il y entra comme les autres, & ayant obtenu la permiſſion d'y diſputer, il s'en acquitta ſi bien, qu'il s'attira des éloges de tous ceux qui ſe trouverent dans cette aſſemblée. Les religieux de lon ordre le menerent en triomphe dans leur monaſtere, & quelque temps après il alloit à d'autres théſes de théologie, qu'un ancien profeſſeur de ſon ordre faiſoit ſoutenir. Campanella y parla avantageuſement de quelques-unes des propoſitions qui étoient dans ces théſes ; l'ancien profeſſeur mépriſant ſes louanges, l'interrompit brufquement, & lui dit que ce n'étoit pas l'affaire d'un jeune homme comme lui, qui ne faiſoit que de ſortir de philoſophie, de juger des queſtions de théologie. Ce mépris aigrit la bile de Campanella qui s'emporta à ſon tour, & répondit à l'ancien profeſſeur qu'il étoit un ignorant, & que tout jeune qu'il paroiſſoit, il en ſavoit plus que lui, & qu'il étoit en état de lui apprendre la théologie. Ce religieux offenſé déclara une guerre mortelle à Campanella ; & ce fut par les cabales de ce vieux profeſſeur, qu'on le pourſuivit vivement. On dit qu'ayant divulgué quelques ſecrets de la monarchie eſpagnole, ſon ennemi prit occaſion de l'accuſer d'avoir voulu trahir la ville de Naples, & la livrer aux ennemis de l'état : outre cela il fut accuſé d'héréſie & mis en priſon à Naples, où on le retint vingt-ſept ans. On prétendit auſſi qu'il étoit auteur du livre intitulé, *de tribus impoſtoribus*. Le pape Urbain VIII obtint ſa liberté le 15 mai 1626. On l'avoit traité de la maniere du monde la plus cruelle, juſqu'à le mettre ſept fois à la queſtion, où il reſta pendant quarante heures de ſuite. Il vint à Paris en 1634, & le cardinal de Richelieu lui fit du bien : il enſeigna une philoſophie qui fut goutée de peu de perſonnes, quoique ce profeſſeur fût fort eſtimé dans le monde. Un Italien qui a fait ſon éloge, témoigne qu'il avoit beaucoup d'eſprit, peu de jugement, & qu'il manquoit de retenue & de ſolidité. Il a écrit *Phyſiologia. Queſtiones phyſiologicæ. De ſenſu rerum. Atheiſmus triumphatus. Opuſcula phyſica, mathematica, poetica. Tradatus aſtrologicus. Monarchia Hiſpaniæ, &c.* Campanella mourut à Paris le 13 de mai 1639, dans la maiſon des dominicains de la rue S. Honoré. On dit qu'étant tombé dans une grande mélancolie, & ayant même un furieux dégoût, un certain homme lui donna de l'antimoine, que le fit mourir quelques jours après ; il étoit alors dans la 71 année de ſon âge, & jouiſſoit d'une forte ſanté. * Gaſſendi *in vit. Peireſc.* Janus Nicius Erythræus, *Pin. I. imag. illuſtr. ch.* 21. Laurenzo Craſſo, *elog. d'Hom. Let.* Voyez fur-tout *vita & philoſophia Thomæ Campanellæ*, à Amſterdam 1705 *in*-12, & la 31 des lettres de Gabriel Naudé.

CAMPANI. (Matthieu & Joſeph) Ces deux freres, nés dans le diocèſe de Spolette, ont été très-habiles dans les méchaniques, & ſe ſont illuſtrés à Rome & dans toute l'Europe, dans le ſiécle dernier (le XVII.) Le plus célébre des deux étoit l'aîné Matthieu. Il étoit curé dans la ville de Rome, & , à ce que l'on prétend, fort exact aux devoirs de ſon état. Il ne regardoit les méchaniques & la phyſique pour leſquelles il avoit beaucoup de gout, que comme ſes récréations. Mais il y a lieu de croire qu'il les prolongeoit, ou qu'il les répétoit ſouvent ; car il devint très-habile dans ces ſciences. Son frere Joſeph ne lui devoit une partie de ce qu'il ſavoit, exécutoit auſſi très-délicatement & avec beaucoup de juſteſſe, ce que ſon frere avoit conçu ; mais comme leurs inventions paſſoient ſouvent ſous le nom commun de l'un & de l'autre, il eſt difficile de diſtinguer ce qui appartient à chacun d'eux en particulier. Matthieu avoit même tant de modeſtie, qu'il faiſoit paſſer ſous nons étrangers des inventions qui lui euſſent fait beaucoup d'honneur, ſi on l'en eût connu pour auteur. Il a appris dans un écrit diſtinct la maniere de bien tailler les verres de lunettes, & Joſeph ſon cadet les tailloit en effet, avec tant de délicateſſe que M. Huygens en a fait l'éloge dans une lettre qu'il a écrite à Matthieu Campani. Ce dernier eſt auſſi auteur des pendules muettes, appellées ainſi, parceque le mouvement ne fait aucun bruit. Il y ajouta cette lanterne, que l'on a employée depuis dans ce qui eſt connu ſous le nom de *lanterne magique*, par le moyen de laquelle, ſans jetter les yeux ſur la montre, où l'on ne peut rien obſerver pendant la nuit, l'heure paroît peinte fort nettement ſur un drap. Il inventa auſſi le deſſein d'une pendule double, par le moyen de laquelle il a corrigé cette inégalité de vibration, à laquelle M. Huygens avoit déja remédié en partie, par la figure cycloïde qu'il leur faiſoit faire. Campani a expliqué ſon deſſein dans un écrit qui a été rendu public. En 1668 il imagina un autre deſſein touchant les pendules : c'étoit non ſeulement de les ſuſpendre, enſorte que malgré les mouvemens d'un vaiſſeau on eût pu s'en ſervir, & les tenir immobiles, ſans que les vibrations de la pendule reçuſſent aucune altération,

Digitized by Google

mais auſſi de les garantir de l'action de l'air, qui, par les changemens auſquels il eſt ſujet, en cauſe beaucoup dans les horloges : car celles-ci avancent ou retardent, ſelon que l'air eſt plus ſec ou plus humide. Pour obvier à cet inconvénient, il avoit enfermé la pendule dans une boëte de cryſtal, ſi bien fermée que l'air n'y pouvoit entrer, & par-là il penſoit que l'on pouvoit s'en ſervir pour trouver les longitudes dans les longs voyages ſur mer. Il eſt certain en effet, que le froid ou le chaud agiſſent tellement ſur l'acier, qu'ils l'épaiſſiſſent ou le reſſerrent d'une maniere ſenſible. C'eſt ce qui fit que les Hollandois, dans le paſſage qu'ils eſſayerent de trouver par la mer Glaciale, pour aller aux Indes, ne purent ſe ſervir de leurs horloges dont le froid avoit arrêté les mouvemens, & comme gelé les reſſorts. M. Campani eſt encore l'inventeur de ces objectifs de cent cinquante palmes, (chaque palme valant les trois quarts du pié romain) dont il eſt parlé dans un ouvrage latin de M. François Bianchini, ſur de nouveaux phénoménes de la planéte de Vénus, &c. imprimé à Rome en 1728. Les freres Campani vivoient encore en 1678. * *Relation manuſcrite des ſavans d'Italie, par le pere* Poiſſon, *de l'oratoire de France. Biblioth. ital.* tom. VII, p. 83, *& ſuiv.*

CAMPANUS (Jean-Antoine) Italien, évêque de Teramo, dans l'Abruzze ultérieure, étoit natif d'un petit village nommé Cavelli, près de Galluzzo, château du diſtrict de Capoue, & vivoit dans le XV ſiécle. Ce nom de Campanus n'étoit pas celui de ſa famille, mais celui de ſon pays, car il étoit né dans la terre de Labour, en latin *Campania*. Il étoit fils d'un pauvre payſan, & ſa mere l'enfanta à la campagne ſous un laurier proche de Capoue ; on l'avoit deſtiné à garder les brebis, mais un curé de village l'ayant pris à ſon ſervice, lui enſeigna le latin : depuis il ſe fit connoître à Rome, où le pape Calixte III le fit venir pour être ſon ſecrétaire. La mort de ce pape déconcerta ſes meſures ; il s'attacha à Pie II, & entra chez le cardinal de Saxoferrate en qualité de maître d'hôtel. Quelque temps après Pie II le nomma évêque de Crotone, & le transféra enſuite à l'évêché de Téramo. Paul II lui donna l'archiprêtré de S. Euſtache. Campanus accompagna François Piccolomini cardinal légat en Allemagne, pour perſuader la guerre contre les Turcs. A ſon retour en Italie, Paul II lui donna le gouvernement de Tuderti ; il eut ſous Sixte IV celui de Fulgino, & de Cita di Caſtello. La conſpiration qui ſe trama dans ce pays pendant ſon gouvernement, lui fit perdre cet emploi & l'affection du pape, qui le ſoupçonna d'avoir part à la conſpiration, qui le bannit de toutes les terres de l'égliſe, & n'écouta aucune des ſollicitations que l'on fit pour remettre Campanus en grace. Campanus paſſa le reſte de ſa vie tantôt à Naples, & tantôt à Sienne ; le chagrin augmenta ſes infirmités à un tel point, qu'il mourut à Sienne le quinze juillet 1477, âgé d'environ cinquante ans, & fut enterré dans l'égliſe cathédrale. Campanus s'eſt ſouvent diſtingué dans des actions publiques ; entr'autres dans la diéte de Ratisbone où il s'acquit beaucoup de réputation, par les ſavantes harangues qu'il y fit : il ſe chargea auſſi des oraiſons funébres de Calixte III & de Pie II, dont il a écrit la vie, & celle d'André Braccio grand capitaine de Pérouſe, & pluſieurs autres ouvrages en proſe & en vers. On ne doit pas omettre ici une circonſtance curieuſe, ſavoir qu'Ulric le Coq étant venu établir une imprimerie à Rome vers l'an 1466, Campanus alors évêque de Téramo, lui prépara les manuſcrits & y joignit des préfaces de ſa façon. Michel Ferno a écrit ſa vie, & pluſieurs grands hommes lui ont conſacré des éloges funébres. En 1707 Jean Burchard Mencken a donné à Leipſick un volume *in*-8° contenant un recueil des lettres & des poëſies de Campanus. Il a mis à la tête de ce recueil un abrégé de la vie de ce prélat, tiré de celle que Michel Ferno avoit compoſée. Depuis, Frederic-Otton Mencken a publié un nouveau recueil des ouvrages de Campanus, imprimé à Leipſick, *in* 8°, en 1734. Ce recueil contient 1. *De vita & geſtis Andreæ Brachii, Perufini, italicæ militiæ imperatoris olim ſtrenuiſſimi, libri ſex.* 2. *Pii II pontificis maximi vita.* 3. *Thraſimeni deſcriptio, ad Pandulfum Balionium.* 4. *De ingratitudine fugiendâ, libri tres*, au même. 5. *De regendo magiſtratu ad Franciſcum Lucium, equitem Senenſem, prætorem Romanum.* 6. *De dignitate matrimonii, ad Franciſcum Maximum, civem Romanum.* On trouve de plus un grand nombre de lettres de Campanus adreſſées à Jacques Piccolomini, cardinal de Pavie, parmi les lettres de ce dernier, à Francfort 1614, *in-fol.* * Volaterran, *liv.* 12. *Anth.* Lilio Giraldi, *dial.* 1, *de poët. ſui temp.* Paul Jove, *in elog. doct. c.* 22. Voſſius. Le Mire. Sponde. Poſſevin. Geſner. Bayle, *dict. critiq.* Chevillier, *origine de l'imprimerie.* Naudée, *addition à l'hiſtoire de Louis XI.*

CAMPANUS, de Lombardie, philoſophe & aſtronome célébre, homme ſubtil, bon ſcholaſtique, verſé dans l'écriture ſainte, ſavant dans les nombres & dans le calendrier : ce ſont les louanges que lui donne Trithéme, qui ajoute qu'il avoit publié pluſieurs petits ouvrages, dont la lecture pouvoit être utile aux évêques, entre leſquels il avoit lu les ſuivans ; un livre des nombres eccléſiaſtiques ; un traité de la compoſition des cadrans, un calendrier, & quelques autres ouvrages d'aſtronomie. Cet auteur a fleuri vers l'an 1040. * Trithéme, *de ſcript. eccleſ.* M. du Pin *biblioth. des auteurs eccleſ. XI ſiécle.*

CAMPANUS (Jean) Allemand, étoit originaire du duché de Juliers, & vivoit vers l'an 1530. Il ſuivit Luther durant deux ans, mais depuis faiſant ſecte à part, il enſeigna à Wittemberg une opinion touchant la cêne, non ſeulement contraire à Luther, mais encore différente de celle des autres ſacramentaires : il enſeignoit auſſi que le Fils & le S. Eſprit n'étoient pas deux perſonnes différentes de celle du Pere ; il s'attira pluſieurs ennemis par ſes blaſphêmes, que les catholiques & les proteſtans ont également en abomination. * Prateole, *vit. Camp.* Florimond, *l.* 2, *c.* 16, *num.* 7. Oſius, *liv.* 1 *des héréſies.* Sponde, *A. Ch.* 1531.

CAMPASPE ou PANCASTE, l'une des concubines d'Alexandre *le Grand*, étoit une des plus belles perſonnes de ſon temps. Ce prince la fit peindre nue par le fameux Apellès, & la céda généreuſement à ce peintre qui en étoit devenu amoureux. * Pline, *liv.* 35, *c.* 10. Elien, *l.* 30. Lucien.

CAMPBEL, ancienne & illuſtre maiſon d'Ecoſſe, qui ſe nommoit autrefois O Dubin. Diarmed O Dubin, vaillant guerrier, laiſſa Paul O Dubin, ſeigneur de Lochow, dont la fille unique, appellée *Eve*, épouſa *Gileſpick* O Dubin, ſon parent. Celui-ci prit le premier le nom de *Campbel*, pour immortaliſer par-là un ſervice qu'il avoit rendu à la France dans le neuviéme ſiécle ſous le régne de Malcolm Canmore. *Colinmore* Campbel, un de ſes deſcendans, ſe trouva en 1292 à Berwich, lorſqu'Edouard I roi d'Angleterre, s'y tranſporta pour terminer le différend qui régnoit entre Jean Balieul & Robert Bruce, au ſujet de la couronne d'Ecoſſe. Ayant épouſé une dame de la maiſon de Sainclair, il en eut deux fils, NIEL, qui ſuit ; & DUNCAN Campbel de Redcaſtle, *duquel deſcendent les comtes de* LOUDON.

I. NIEL Campbel aſſiſta en 1306 au couronnement de Robert I, & il fut un des barons qui adjugerent, l'an 1315 dans le parlement aſſemblé à Aix, la couronne à ce monarque, & à ſes deſcendans d'une maniere héréditaire. Il mourut en 1316, & laiſſa de *Marguerite* Bruce deux fils, *Colin* & *Jean*. Le dernier reçut d'Athole le titre de comte ; mais il mourut ſans héritiers. *Colin*, qui ſuccéda à ſon pere, rendit de grands ſervices à Edouard Bruce, roi d'Irlande, & à David Bruce, roi d'Ecoſſe. Il reprit aux Anglois la forteresſe de Duncon, & devint par ce moyen gou-

verneur héréditaire de cette place, titre que ſes deſcendans portent encore aujourd'hui. Etant mort en 1340 il laiſſa de ſa femme, qui étoit de la famille de Lennox, *Archibaud* Campbel, qui demeura toujours fidéle à David, ſon roi, lorſque ce prince étoit priſonnier en Angleterre, & duquel il reçut dans la ſuite de magnifiques préſens. Il eut de *Marie* fille de *Jean* Laumond, *Colin*, qui lui ſuccéda. Celui-ci repouſſa les Ecoſſois ſeptentrionaux ſous le régne de Robert III, & fut pere, par *Marie* Campbel ſa parente, d'un fils nommé auſſi *Colin*. Ce dernier étoit ſous le régne de Jacques I, juſticier royal général, conſeiller intime, & lieutenant dans le pays d'Argyle. Il conſerva cet emploi ſous Jacques II qui l'éleva à la dignité de lord grand chancelier d'Ecoſſe; & en 1445 il fut appellé au parlement en qualité de lord de Campbel. Marguerite, fille de Robert Stuart, duc d'Albanie, ſon épouſe lui donna deux fils, *Archibaud* & *Colin*. C'eſt de COLIN *que deſcendent les comtes de* BRAIDALBIN, *dont il ſera fait mention*. Archibaud mourut du vivant de ſon pere, & laiſſa d'*Elizabeth*, fille de *Jean* Somerville, *Colin*, qui ſuccéda à ſon grand-pere, & fut créé en 1457, par Jacques II, comte d'Argyle, & employé aux affaires les plus importantes de l'état. Il mourut en 1492, étant lord grand chancelier; & après avoir eu deux fils & cinq filles d'*Iſabelle*, fille & héritiere de *Jean* Stuart, lord Lorn. *Archibaud* Campbel, ſecond comte d'Argyle, fut créé par Jacques IV chancelier & chambellan d'Ecoſſe, & maître d'hôtel du roi, & fut tué le 9 ſeptembre 1513 dans la bataille près de Flodden, après avoir eu d'*Elizabeth*, fille de *Jean* comte de Lennox, quatre fils & autant de filles. *Colin* Campbel ſon fils aîné, troiſiéme comte d'Argyle, étoit conſeiller intime de Jacques V, & devint ſous ce regne shérif du comté d'Argyle, & maître d'hôtel héréditaire du roi. Son épouſe *Jeanne*, fille d'*Alexandre* Gordon, comte de Huntley, lui donna pour enfans: 1. *Marguerite*, qui fut d'abord mariée à *Jacques*, comte de Murray, & enſuite à *Jean*, comte de Sutherland; 2. *Archibaud* Campbel, quatriéme comte d'Argyle, qui embraſſa la religion proteſtante, & mourut en 1558 grand chancelier d'Ecoſſe, après avoir eu d'*Hélene*, fille de *Jacques* Hamilton, comte d'Arran, deux fils: ſavoir, 1. *Archibaud* Campbel, cinquiéme comte d'Argyle, qui devint en 1571 grand chancelier d'Ecoſſe, & mourut en 1575 ſans héritiers mâles; 2. COLIN Campbel, qui prit après la mort de ſon frere le titre de ſixieme comte d'Argyle. Il fut auſſi lord grand chancelier d'Ecoſſe, conſeiller intime de Jacques VI, & mourut en 1584, laiſſant d'*Agnès*, fille de *Guillaume* Keith, comte de Marishal, *Archibaud* Campbel, ſeptiéme comte d'Argyle. Les ſervices qu'il rendit, lui valurent en 1617 le pays de Kintyre dont on lui fit préſent. Il épouſa 1° *Marguerite*, fille de *Guillaume* Douglaſſ, comte de Morton: 2° *Anne*, fille du chevalier *Guillaume* Cornwallis de Brome. Il eut de celle-ci *Jacques*, qui fut créé en 1622 baron de Kintyre, & en 1642, comte d'Iroine. De ſa premiere femme, il avoit eu quatre filles; & *Archibaud* Campbel, qui fut élevé par Jacques I, le 15 novembre 1641, à la dignité de marquis d'Argyle, & fut décapité le 27 mai 1661. Il laiſſa de ſa femme *Marguerite*, fille de *Guillaume* Douglaſſ, comte de Morton, entr'autres enfans, *Archibaud* Campbel, qui mourut auſſi par la main du bourreau le 30 juin 1685. Son épouſe *Marie* Stuart, fille de *Jacques*, comte de Murray, lui avoit donné quatre fils & deux filles. *Archibaud* Campbel, l'aîné des fils, fut déclaré par le parlement, comte d'Argyle, avant que l'on eût fait le procès à ſon pere, & il fut un des pairs d'Ecoſſe qui paſſerent en 1688 avec le prince d'Orange, de Hollande en Angleterre. Il eut l'honneur de même que Jacques Montgomery, & Jean Dalrymphe, d'offrir en 1689, au nom des états d'Ecoſſe, au roi Guillaume & à ſon épouſe, la couronne de ce royaume; après quoi ce monarque le fit conſeiller intime, colonel de la garde écoſſoiſe à cheval, &c. En 1701 le 23 juin, il fut fait duc d'Argyle, marquis de Kintyre & Lorn, comte de Campbel & Cowal, vicomte de Lochow & Glenyla, lord d'Innerara, Mull, Morvern & Tyrie. Il mourut en 1703, & laiſſa de ſa femme, *Elizabeth*, fille du baronnet Lionel Talmash de Helmingham, trois enfans: 1. *Anne*, qui épouſa *Jacques* Stuart, comte de Bute; 2. JEAN Campbel, *dont on parlera*. 3. *Archibaud* Campbel, qui fut créé en 1705 à l'âge de vingt-un ans, lord grand tréſorier d'Ecoſſe, & le 29 octobre 1706 par la reine Anne, comte & vicomte de l'iſle d'Ilay, lord Ornſay, Duncon & Aroſſ. La reine Anne le fit auſſi conſeiller intime l'an 1711. Il conſerva cette charge ſous Georges I; & en 1721 il eut de plus celle de grand-garde des ſceaux d'Ecoſſe, que le roi Georges II lui confirma en 1722. Il n'eut point d'enfans de *N.* Withfield ſa femme, qui mourut en 1723. JEAN Campbel, nommé ci-deſſus, fut duc & comte de Greenwich, duc, marquis & comte d'Argyle, &c. amiral héréditaire des iſles occidentales d'Ecoſſe, chevalier de la jarretiere, conſeiller intime du grand maître géneral de l'artillerie, &c. Il a donné des preuves de ſa valeur dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, & en 1715 il réprima les rebelles d'Ecoſſe. Il vivoit encore en 1728. Ayant perdu en 1716 ſa premiere femme, *Marie*, fille de *Jean* Brown, dont il n'avoit point d'enfans, il épouſa *Jeanne* Warburton, qui avoit été dame d'honneur de la reine, & qui lui donna quatre filles.

II. DUCAN Campbel de Redcaſtle, frere cadet de *Niel* Campbel, mort en 1316, acquit par mariage la ſeigneurie de Loudon, ſituée dans le comté d'Air. HUGUES Campbel, un de ſes deſcendans, fut créé en 1604 baron de Loudon par Jacques VI. Il étoit conſeiller intime de ce roi. Il eut un fils & trois filles de *Marguerite*, fille de *Jean* Gordon de Lochinvar. Le fils, nommé *Georges*, mourut durant la vie de ſon pere, & laiſſa de *Jeanne* fille de *Jean*, comte de Wighton, une fille unique, nommée *Marguerite*, baronne de Loudon, qui épouſa *Jean* Campbel, fils de *Jacques* Campbel de Lawers. Ce Jean Campbel étoit ſi fort eſtimé de Charles I, qu'il le créa le 12 mai 1633 comte de Loudon, & en 1641 lord grand chancelier d'Ecoſſe. Il fut conſtamment du parti du roi; mais Charles II ayant perdu le champ de bataille près de Worceſter, il fut contraint de chercher une retraite chez les Ecoſſois ſeptentrionaux, & de ſe laiſſer mettre au ban, de même que ſon fils le lord Machline. Ce dernier ſe nommoit *Jacques* Campbel, & hérita après la mort de ſon pere le titre de comte. Il mourut en 1683 après avoir eu de *Marguerite*, fille de *Hugues*, comte d'Eglington, trois fils & quatre filles. L'aîné des fils, *Hugues* Campbel, fut comte & baron de Loudon, lord Machline, chevalier du Chardon, conſeiller intime du roi, premier commiſſaire de l'égliſe d'Ecoſſe, un des ſeize pairs de l'Angleterre ſeptentrionale, &c. Il mourut en décembre 1731. Il avoit eu de *Marguerite* ſa femme, fille de *Jean* Dalrymphe, comte de Stair, un fils & deux filles. *Jacques*, frere cadet de Hugues, étoit en 1728 gentilhomme de la chambre du roi, & colonel d'un régiment écoſſois.

C'eſt à cette famille qu'appartiennent les comtes de Braidalbin, qui deſcendent, *comme on l'a dit*, de COLIN Campbel, dont le pere devint en 1445 lord Campbel. *Jean* Campbel deſcendoit de lui. Charles II le nomma le 28 janvier 1678 comte de Braidalbin dans le pays de Perth, & Guillaume Perth III le créa en 1692 conſeiller intime. Il mourut le 19 mars 1717, à l'âge de quatre-vingt-un ans, laiſſant de *Marie*, fille de *Henri* Rich, comte de Hollande, deux fils; 1. *Duncan*: 2. *Jean* Campbel, comte de Braidalbin, &c. qui devint en 1725 lord lieutenant du pays de Perth. Il vivoit encore en 1728. *Jean* ſon fils, qu'il avoit eu de *Henriette*, ſœur d'Edouard Villiers, comte de Jerſey, étoit en 1720 premier écuyer des princeſſes royales,

& fut créé en 1725 chevalier du bain. *Annabelle*, fille de *Henri* Grey, duc de Kent, morte le 2 mars 1727, lui donna un fils & une fille, pendant qu'il étoit ambaſſadeur extraordinaire en Danemarck. Le fils mourut le 12 mai 1727 à l'âge de ſix ans. * *Supplément françois de Baſle.* On parle de la famille des Campbel dans les délices de la grande Bretagne & de l'Irlande, ſurtout dans les tomes VI & VII, au lieu de *Campbel* on écrit dans ce livre *Campbells*.

CAMPDEN, bourg d'Angleterre, dans la contrée du comté de Glocester appellée Kiſtgate : le comte de Gainsboroug vicomte de Campden, y fait ſa réſidence. * *Dict. Ang.*

CAMPEGGI, famille illuſtre, & très-conſiderée en Italie depuis pluſieurs ſiécles. Symphorien Champier dit en dédiant ſon ouvrage *de monarchia Gallorum*, au cardinal Laurent Campége, que cette famille étoit originaire de France, par *Chrétien* Campége, qui étoit de Dauphiné, & eut douze enfans, dont deux ſuivirent à Naples Charles de France frere du roi Louis. L'ainé des deux s'établit à Tortoſe, & forma la branche des Campéges de Pavie : ſon frere nommé *Jean*, reſta juſqu'à ſa mort à Bologne, & y fit une branche particuliere, dont étoit le cardinal Laurent. UGOLIN Campeggi fut choiſi par ceux de Piſe pour être leur général : un de ſes deſcendans nommé BARTHELEMI Campeggi, ſe rendit célébre par ſa probité & par ſa doctrine : il vivoit ſur la fin du XIV ſiécle, & il s'exila volontairement de ſa patrie pour n'être pas obligé de ſuivre le parti des Guelphes ; mais le temps de ſon exil ne lui fut pas inutile, car il l'employa à l'étude du droit civil & canonique, & y fit un très-grand progrès. Son fils JEAN Campeggi, fut encore plus verſé que lui dans cette ſcience, qu'il enſeigna avec beaucoup de réputation à Padoue & ailleurs. Il a laiſſé divers ouvrages, & entr'autres *Concilia. Tractatus de ſtatutis. De immunitate. De dote, &c.* Ce ſavant homme eut divers enfans, & entr'autres le cardinal LAURENT Campeggi : ce dernier s'étoit marié avant que de ſe faire eccleſiaſtique, & avoit épouſé *Françoiſe* Guaſtavilain, dont il eut trois fils & deux filles, 1. *Alexandre*, cardinal ; 2. RODOLPHE, qui fut général des Vénitiens ; 3. *Jean-Baptiſte*, évêque de Majorque, l'un des plus doctes prélats de ſon ſiécle ; 4. *Louiſe*, femme de *Camille* Fantuccio de Boulogne ; 5. *Eleonore*, mariée à *Alfonſe*. Alexandre eut pour maîtres les plus ſavans hommes de ſon ſiécle, comme Lazare Bonamici, Pierre Bourrhano, & Antoine Bernardi, qui fut depuis évêque de Caſerte. Le pape Paul III le fit clerc de la chambre, lui donna d'autres emplois, & en 1541 l'éleva ſur le ſiége épiſcopal de l'égliſe de Boulogne ſa patrie. Le concile de Trente ayant été transfere en cette ville, les prélats s'aſſemblerent chez Alexandre & Jean-Baptiſte Campeggi, & on y remarqua cinq prélats de cette famille, proches parens du cardinal Laurent, ſavoir, Thomas & Marc-Antoine ſes freres, l'un évêque de Feltri, & l'autre de Groſſeto ; Jean évêque de Parento ſon neveu, fils d'Antoine-Marie, ſon frere ; & ſes fils *Jean-Baptiſte*, évêque de Majorque, qui prononça au concile de Trente une harangue dont le titre eſt, *de tuenda religione*, imprimée à Veniſe en 1561, *in*-4°, & *Alexandre* évêque de Boulogne. Ce dernier fut auſſi vice-légat à Avignon, où il fit échouer les deſſeins des huguenots, qui cherchoient à ſe jetter ſur les terres de l'égliſe. Il fut fait cardinal par le pape Jules III au mois de novembre 1551, & il mourut trois ans après, le 25 ſeptembre 1554, âgé de quarante-huit ans. Dans le XVII ſiécle, le comte RODOLPHE Campeggi s'eſt acquis beaucoup de réputation, non ſeulement par la connoiſſance qu'il avoit du droit, mais encore par ſes poëſies. Il mourut le 28 juin 1624, & nous avons de lui deux tomes de poéſies ; un poëme intitulé, *le lacrime di Maria virgine, & l'Italia conſolata*, qui eſt un épithalame qu'il fit en 1620, pour le mariage de madame Chriſtine de France avec Victor Amedée, duc de Savoye. THOMAS Campeggi, évêque de Feltri, fils de *Thomas* Campeggi, qui accompagna ſon frere en diverſes légations, & fut chargé avec lui par Léon X, du gouvernement des villes de Parme & de Plaiſance, lui ſucceda dans l'évêché de Feltri, & fut envoyé par Paul III, en qualité de nonce, à la conférence tenue à Wormes en 1540. Il fut un des trois premiers évêques qui ſe trouverent à l'ouverture du concile de Trente en 1545, & y aſſiſta aux ſeſſions tenues ſous le pontificat de Paul III. Il mourut à Rome le 11 janvier 1564, âgé de ſoixante-quatre ans. Il a compoſé pluſieurs petits traités ſur divers points de police eccleſiaſtique ; le plus conſidérable & le plus rare eſt celui *de l'autorité des ſaints conciles*, dédié au pape Pie IV, & imprimé à Veniſe en 1561. Il y en a encore d'autres imprimés au même lieu en 1555, ſavoir, de l'autorité & de la puiſſance du pape, des devoirs des princes chrétiens, des biens temporels des eccléſiaſtiques, de la pluralité des bénéfices, de la ſimonie, des annates, des réſerves, des penſions ſur les bénéfices, des cas réſervés, des exemptions, de l'obſervation des fêtes ; ſi un évêque conſacré par des ſchiſmatiques, eſt vraiment évêque, & diverſes queſtions ſur le mariage. Il y a encore un traité de lui ſur le célibat des prêtres, imprimé à Veniſe en 1554. Il traite les matieres briévement & ſuccintement, mais avec beaucoup de méthode & de clarté. Il juge aſſez ſainement & avec moins de prévention que la plupart des canoniſtes ultramontains. Il ſavoit bien le droit canonique, mais il avoit encore des principes de théologie. * M. Du Pin, *biblioth. des auteurs eccléſiaſtiques, XVI ſiécle.* Un autre CAMILLO Campeggi, théologien de l'ordre de S. Dominique, fut fort eſtimé dans le concile de Trente, & paſſa pour un grand prédicateur. Ce dernier étoit de Pavie.

CAMPEGGI (Laurent) cardinal, perſonnage recommandable par ſa vertu & par ſa ſcience, vivoit dans le XVI ſiécle. Il étoit de Boulogne, fils de Jean Campeggi, ſavant juriſconſulte, & fut lui-même profeſſeur en droit à Padoue. Après la mort de ſa femme, s'étant fait eccléſiaſtique, il eut des emplois conſidérables, & contribua beaucoup à la réduction de la ville de Boulogne. Jules II lui donna un office d'auditeur de Rote, le nomma à l'évêché de Feltri, & enſuite l'envoya nonce en Allemagne & à Milan. Léon X lui confia & à Thomas Campeggi ſon frere, le gouvernement des villes de Parme & de Plaiſance, & le renvoya nonce en Allemagne. Il le créa cardinal le premier juillet 1517, ſous le titre de S. Thomas, qu'il changea depuis pour celui de ſainte Marie de-de-là le Tibre, & pour les évêchés d'Albe, de Paleſtrine & de Sabine. Il revint à Rome au mois de janvier 1518, & l'année d'après on l'envoya légat en Angleterre, pour y lever les décimes contre les Turcs. Cette commiſſion ne lui réuſſit pas ; il obtint ſeulement l'évêché de Salisburi pour lui l'an 1524. Sous le pontificat du pape Clément VII, il fut envoyé légat en Allemagne pour s'oppoſer aux luthériens, & il fit des ordonnances pour la réforme des mœurs. En 1528 il fut auſſi envoyé légat en Angleterre pour être juge du divorce de Henri VIII, qui vouloit faire déclarer nul ſon mariage avec Catherine d'Autriche, dans le deſſein d'épouſer Anne de Boulen : il ne conclut pourtant rien, & le pape le rappella l'année d'après, s'étant réſervé la connoiſſance de cette affaire. Campeggi revint en 1529 à Rome. Il étoit évêque de Boulogne depuis l'an 1523. Il ſe trouva en cette ville au couronnement de Charles-Quint, d'où étant repaſſé comme légat en Allemagne, il aſſiſta à la diéte d'Augsbourg. A ſon retour le pape étant mort, il donna ſa voix pour l'élection de Paul III, qui le nomma en 1538, pour ſe trouver en qualité de légat à Vicence, où l'on devoit faire l'ouverture du concile ; mais Campeggi mourut à Rome le 19 juillet 1539. Il avoit compoſé quelques ouvrages de droit, qui n'ont pas été publiés. On a pluſieurs de ſes lettres,

qui ſont importantes pour l'hiſtoire de ſon temps, dans le recueil intitulé : *Epiſtolarum miſcellanearum ad Fredericum Nauſeam. . . . ſingularium perſonarum, libri decem*, Baſilcæ 1550, *in-folio.* * Sigonius, *de epiſcopis Bonon.* Garimbai, *l.* 1. Onuphre, *in chron.* Sanderus, *de ſchiſm. Angl.* Surius, *in comment.* Sleidan, *in annal.* Ughel, *Ital. ſacr.* Sponde, *in annal. eccleſ.* Auberi, *hiſt. des cardin.* Bumaldi, *bibl. Bonon.*

CAMPEN, ville des Pays-Bas, dans la province d'Over-Iſſel, eſt ſituée ſur la rive gauche de l'Iſſel, près de ſon embouchure, à cinq lieues de Deventer. C'eſt une jolie ville, très-bien ſituée, & d'où l'on peut inonder la campagne voiſine, qui eſt très-baſſe. Les auteurs Latins la nomment *Campi.* * Sanſon. Ortelius.

CAMPEN (Heimeric de) connu ſous le nom d'HEIMERICUS DE CAMPO, natif de cette ville, vivoit dans le XV ſiécle, & enſeigna la philoſophie à Cologne. Depuis il ſe trouva au concile de Baſle, où le cardinal Nicolas de Cuſa, homme d'une rare doctrine, conçut beaucoup d'eſtime pour lui, & lui perſuada d'écrire quelques traités. Celui *de autoritate concilii*, fut le plus conſidérable. Il s'attacha enſuite à Eugène IV, & en publia les raiſons dans une apologie. Lorſqu'il fut de retour dans les Pays-Bas, il enſeigna quinze ans la théologie à Louvain, & mourut en 1460. Outre les ouvrages dont j'ai parlé, il a écrit, *Compendium quæſtionum. Super ſententias lib. 4. De eſſe. De eſſentia. Compendium divinorum. Quæſtiones variæ, &c.* * Valere André, *biblioth. belg.*

CAMPEN (Jean) dit vulgairement *Vanden-Campen*, natif de la ville de Campen, vivoit au commencement du XVI ſiécle, & ſavoit très-bien les langues. Il les enſeigna à Louvain. Le pape Léon X le fit venir à Rome, où il lui donna un canonicat. Mais Campen en revenant dans les Pays-Bas, mourut de peſte à Fribourg en Briſgaw, l'an 1538. Il laiſſa une grammaire hébraïque, des paraphraſes ſur les pſeaumes, ſur l'eccléſiaſte, &c. Cet auteur eſt différent d'un JEAN CAMPEN, religieux de l'ordre des carmes, qui vivoit en 1404. Il étoit des Pays-Bas, & il compoſa des commentaires ſur les ſentences. *Quodlibetorum opus. Summulæ artium, &c.* * Trithéme, *de ſcript. eccleſ.* Valere André, *bibl. belg.*

CAMPENHOUT (Philippe van) né à Vilvorde à deux lieues de Bruxelles, profeſſa la philoſophie, avec applaudiſſement, & fut licencié en théologie à Louvain. Dans la ſuite on le fit chanoine & doyen de ſaint Pierre à Lille, & il occupa cette place pendant trente ans. C'étoit un homme fort éclairé, plein de piété, & rempli d'une prudence peu commune. Il mourut à Lille le 10 de juillet 1698, âgé de 71 ans.

CAMPER, ville des Indes, ſituée dans l'iſle de Sumatra, près de la ligne, & à l'entrée du détroit de Malaca, du côté de l'orient, eſt capitale d'un royaume qui porte ſon nom, & qui a ſon roi particulier. * Mati, *diction.*

CAMPIAN (Edmond) de Londres, jéſuite, a vécu dans le XVI ſiécle. Il étudia à Oxford; & depuis étant attiré par les anglicans, il fut reçu diacre parmi eux. Mais quelque temps après il fit abjuration, vint à Douai, où il y avoit un ſéminaire anglois; & étant paſſé à Rome, il s'y fit jéſuite en 1573. Après ſon noviciat on l'envoya à Vienne en Autriche, & de-là à Prague, d'où on le rappella à Rome. En 1580 il paſſa en Angleterre, où il ſoutint généreuſement la foi catholique, & la ſcella de ſon ſang le 28 novembre 1581, ſous le regne d'Elizabeth. Il compoſa pluſieurs ouvrages, dont les plus conſidérables ſont, une hiſtoire d'Irlande imprimée *in-fol.* à Dublin en 1633, une chronique univerſelle, & un petit traité adreſſé aux univerſités d'Oxford & de Cambridge, où il rapporte dix raiſons pour prouver la vérité orthodoxe. Ce petit écrit a été traduit en françois. * Sponde, *an. chr.* 1580, *n.* 11, 1581. Riccioli, *en la chronique.* Pitſeus. Ribadeneira. Les opuſcules de ce jéſuite (*Opuſcula, ſcilicet rationes redditæ academicis, orationes, epiſtolæ, &c.*) ont été imprimés enſemble à Pont-à-Mouſſon en 1622, à Piſe en 1618, à Milan en 1625, & à Anvers en 1631. Cette derniere édition eſt la plus ample, & la plus correcte. Le pere Paul Bombino, de la même ſociété, a donné l'hiſtoire de la vie de ſon confrere, qui eſt fort rare. Elle eſt intitulée : *Vita & martyrium Edmundi Campiani, martyris Angli è ſocietate jeſu.* Nous ne connoiſſons pas la premiere édition, mais ſeulement celle qui parut à Mantoue en 1620, *in-8°.* & que l'auteur regarde comme préférable.

CAMPIANO, *cherchez* COMPIANO.

CAMPIGNE ou KEMPEN-LAND, contrée des Pays-Bas. Elle eſt diviſée en Campigne Hollandoiſe & Campigne Liégeoiſe. La premiere eſt une partie de la mairie de Bos-le-Duc en Brabant, qui ne contient que des villages, avec la petite ville d'Eyndoven : l'autre eſt une partie du diocèſe de Liége, & elle comprend le comté de Horn, & toute la portion de celui de Lootz, laquelle eſt au ſeptentrion du Demer, & dans laquelle on voit les petites villes de Péer, de Hamont, de Brei, de Maëſeik, de Beringue & de Stochen. * Mati, *diction.*

CAMPIGNY (Charles) né à Orléans l'an 1569, fut pourvu, après ſes études qu'il fit à Bourges chez les jéſuites, d'un canonicat & du doyenné de l'égliſe cathédrale d'Orléans; mais ayant préféré la vie monaſtique à cette dignité, il fit profeſſion chez les céleſtins en 1589, à l'âge de vingt ans. Il étoit déja ſupérieur à vingt-ſix ans. Quelques années après, ſes ſupérieurs lui ayant ordonné de revoir *la ſomme de la foi catholique*, écrite en latin par le P. Creſpet de la même congrégation, il examina cet ouvrage, le corrigea, l'augmenta, l'orna d'épîtres préliminaires, & le fit paroître en cet état à Lyon en 1598, *in-fol.* Il paſſa depuis par différentes charges de ſon ordre, & en 1606 il fut envoyé à Rome pour quelques affaires de ſa congrégation, qu'il termina à ſon avantage. En 1613 on voulut l'élire général; mais certaines idées de réforme qu'il propoſa ayant déplu, on le dépoſa du provincialat, & il y eut une aſſemblée générale convoquée exprès, dans laquelle on confirma la ſentence de ſon excluſion. Campigny rebuté par ce ſoulevement, & chagrin de ne pouvoir pas rétablir dans ſon ordre cette premiere régularité, dont il regrétoit la perte, entra dans la nouvelle congrégation des bénédictins, dits de S. Maur, & il y mourut à Paris dans la maiſon des Blancs-Manteaux en 1633. Outre l'édition de la ſomme du P. Creſpet, on a du P. Campigny le bréviaire des Céleſtins de la congrégation de France, rétabli conformément aux vues du concile de Trente, à Lyon en 1592. *La vérité du différend qui eſt entre le pere Placidus & le pere Melanius*, c'eſt-à-dire, entre lui-même & les autres ſupérieurs de la congrégation des céleſtins. *Le guidon de la vie ſpirituelle, pour les peres Céleſtins du noviciat de Paris.* C'eſt un ouvrage fait principalement pour l'inſtruction des novices, à Paris en 1615, *in-12.* *L'anatypophile bénédictin*, à Paris en 1615, *in-12.* Les docteurs de la faculté de théologie de Paris ayant cru voir dans cet ouvrage l'ordre de S. Benoît maltraité injurieuſement, l'ont cenſuré. Enfin on attribue au P. Campigny une apologie latine, faite pour lui-même, & imprimée en 1619, *in-4°.* ſous ce titre : *Apologetica innocentiæ oppreſſæ, & reformationis ablegatæ propugnatio;* elle eſt adreſſée au pape Paul V, à qui l'auteur donne le titre de *monarque univerſel de l'égliſe*, & paroît imprimée à Anvers avec ce titre, par Denys de Montaigu, abbé de Valſerein, &c. Si tout ce qui eſt rapporté dans cet ouvrage eſt vrai, la juſtice de la cauſe du pere Campigny eſt évidente, & l'injuſtice de ceux qui l'ont condamné, manifeſte. * Becquet, *hiſtoria*

cæleſtinorum Galliæ congregationis, *pag.* 192.

CAMPISTRON (Jean-Gaubert) ſecrétaire général des galeres & des commandemens du duc de Vendôme, chevalier de l'ordre militaire de S. Jacques, commandeur de Chimene, & marquis de Penango dans le Montferrat, étoit homme d'un commerce aimable, & qui a ſu profiter de celui qu'il avoit avec les Muſes. Il étoit né à Toulouſe en 1656, avec un eſprit aiſé & naturel, qu'il eut ſoin d'orner par l'étude des belles-lettres, & par une lecture aſſez profonde des anciens auteurs profanes. Il ſuivoit toujours le duc de Vendôme dans les armées, & l'amuſoit agréablement dans ſes momens de loiſir, de même que les principaux officiers, qui l'écoutoient comme un oracle, pour tout ce qui regardoit le bel eſprit & la littérature. Il avoit auſſi l'honneur d'être admis à la cour de madame la dauphine, & il a paſſé preſque toute ſa vie, ſoit à la cour, ſoit à la guerre, avec tout ce que la France a eu de plus conſidéré par les dignités ou par la naiſſance. Il s'eſt appliqué particuliérement au genre tragique; & c'eſt la diction ſeule qui le rend en ce genre inférieur à M. Racine, à qui ſes piéces ne cedent point d'ailleurs pour la régularité de conduite. M. Campiſtron a toujours trop négligé le ſtyle de la poéſie, qui fait la perfection des ouvrages en vers. Il manque encore, au jugement des connoiſſeurs, ces beautés de détail, ces expreſſions heureuſes qui ſont l'ame de la poéſie. Ses tragédies ſont: *Virginie*, *Arminius*, *Andronic*, *Alcibiade*, *Phocion*, *Adrien* & *Tiridate*; il a fait auſſi *le Jaloux déſabuſé*, comédie. Ces huit piéces ſe trouvent réunies pour la premiere fois dans la huitiéme édition du théatre de l'auteur, faite *in*-12 en 1715, à Paris. M. Campiſtron a fait encore trois piéces pour le théatre de l'opera, *Acis* & *Galathée*, paſtorale héroïque, en 1687, *Achille*, tragédie miſe en muſique en 1688, *Alcide* & *le triomphe d'Hercule*, tragédie, en muſique en 1693. On a fait neuf éditions de ſes œuvres dramatiques à Paris pendant ſa vie, ſans compter celles qui ont été faites en Hollande, & la plupart de ſes piéces ont été traduites en des langues étrangeres. M. de Bonneval a donné en 1750, une nouvelle édition des ouvrages de Campiſtron. Il y a lieu de croire que Campiſtron auroit reçu de nouveaux bienfaits de M. le duc de Vendôme, ſi dans le temps qu'il avoit le plus lieu de les eſpérer, il n'avoit ſollicité la permiſſion de ſe retirer à Toulouſe ſa patrie. Son protecteur fit ce qu'il put pour le retenir; mais Campiſtron inſiſta, & il fallut le laiſſer aller. Il avoit été confirmé *mainteneur*, lorſqu'en 1694 les jeux floraux furent convertis en académie. Il fut capitoul de Toulouſe en 1701, & il épouſa en 1710 dans cette ville mademoiſelle de Maniban de Caſaubon, ſœur de M. de Maniban, évêque de Mirepoix, & depuis archevêque de Bourdeaux. Il eſt mort d'apoplexie dans la même ville le 11 mai 1723. Il avoit été reçu à l'académie françoiſe au mois de juin 1701, à la place de M. Segrais, & non en 1711, comme il eſt dit dans le *Parnaſſe françois*, de M. Titon, *in-fol.* * Titon, *deſcript. du Parn. françois*, *page* 133, *& page* 584 *de l'édition* in-fol. *Eloge de M.* Campiſtron, *par M.* Ranchin Lavergne, *dans le recueil des jeux floraux de* 1723. *Biblioth. françoiſe*, *tome* 3, *page* 46. *Nouvelliſte du Parnaſſe*, *lettres* 18 & 26. *Preface de la huitiéme édition du théatre de* Campiſtron. Chauffepied, *ſuppl. au dict. de Bayle.*

CAMPISTRON (Louis) frere du précédent, ſe fit jéſuite dès l'âge de quinze ans. Il étoit né à Toulouſe, & eſt mort dans la même ville au mois de mars 1733, dans la ſoixante-dix-ſeptiéme année de ſon âge. Il étoit auſſi poëte françois; on peut voir pluſieurs piéces de poéſie qu'il a compoſées, dans les recueils de l'académie des jeux floraux de Toulouſe; celles-ci, entr'autres: l'*Eloge de l'amitié*, le *Portrait du ſage*, une *Idylle ſur la mer*, *Ode ſur le jugement dernier*. Il a mis auſſi en vers pluſieurs penſées de Séneque, & a fait une *Tragédie d'Abſalon*, laquelle n'a point été imprimée. Feu M. le duc de Vendôme, généraliſſime de nos armées, avoit tant d'eſtime pour ce jéſuite, qu'il le retint durant quelque temps auprès de ſa perſonne, pendant ſes campagnes en Italie. Le pere Campiſtron a été auſſi regardé comme un orateur digne d'eſtime; il a profeſſé pendant pluſieurs années la rhétorique à Toulouſe avec reputation, & a prononcé pluſieurs harangues qui ont été fort applaudies; nous ne connoiſſons de lui que deux oraiſons funebres imprimées; celle du feu roi Louis XIV, & celle de M. le Dauphin. * *Voyez* M. Titon du Tillet dans le *ſupplément* de ſon *Parnaſſe françois*, 1743, à Paris, *in-folio.*

CAMPOBASSE, comte Napolitain, s'étant mis au ſervice de Charles duc de Bourgogne, fils de Philippe *le bon*, conſpira enſuite contre ce prince, & le fit aſſaſſiner au ſiége de Nanci en Lorraine l'an 1477. * Comines. Mezerai, *au regne de Louis XI.*

CAMPO GABIO, *voyez* GABIENS.

CAMPOLI, petite ville épiſcopale, dans l'Abruzze ultérieure, aux confins de la Marche d'Ancone, environ à deux lieues de Téramo, d'Aſcoli, & du golfe de Veniſe. Cette ville eſt compoſée de trois parties, qui ſont ſéparées par quelque diſtance l'une de l'autre, & qui portent les noms de Campolo, de Nucella & de Caſtronuovo. * Mati, *dictionn.*

CAMPOLONGO (Æmilius) de Padoue, profeſſeur en médecine, ſavoit les langues & les belles lettres, & s'attacha à l'étude des ouvrages d'Ariſtote & de Galien. Il étoit né en 1550. On le fit profeſſeur en médecine dans l'univerſité de Padoue, l'an 1578, & il continua d'enſeigner juſqu'à ſa mort arrivée en 1604. Il fut enterré aux Servites de la même ville, où l'on voit une inſcription qu'Annibal Campolongo ſon fils, juriſconſulte, y fit élever. Outre des conſultations qu'on a publiées avec celles des autres médecins d'Italie, nous avons de lui, *De variolis. De Arthritide. Tractatus de vermibus; de uteri affectibus, deque morbis cutaneis.* C'eſt un recueil de traités ſur ces matieres, qui a été imprimé à Paris en 1634, *in*-4°. avec la médecine-pratique de Fabricius d'Aquapendente. *Theoremata de humana perfectione*, à Padoue en 1573, *in*-4°. *Nova cognoſcendi morbos methodus*, *&c.* à Wittemberg en 1601, *in* 8°. *Methodi medicinales duæ.* * Manget, *biblioth. ſcriptorum medicorum*, in-folio, *lib.* 3, *pag.* 25. Thomaſin, *elog. vir. illuſt.* p. 1.

☞ CAMPRA (André) maître de la muſique de la chapelle du roi, célébre muſicien, étoit né à Aix en Provence le 4 décembre 1660. Il vint s'établir à Paris vers l'année 1685. Quelques-uns de ſes motets exécutés dans des égliſes & des concerts particuliers, lui acquirent une grande réputation. On lui donna d'abord les places de maître de la muſique de l'égliſe du collége des jéſuites, & celle de la maiſon profeſſe, vacantes par la démiſſion de Charpentier, qui eut celle de la ſainte Chapelle. Enſuite Campra eut la maîtriſe de la métropole de Paris, où il y avoit toujours un grand concours de monde pour entendre ſes motets. Mais l'étendue de ſon génie ſe trouvant trop reſſerrée dans la compoſition des motets, il s'ouvrit une carriere plus vaſte, & compoſa des opéra. Il ſuivit les traces du grand Lulli, & devint preſque ſon égal par la variété, les graces la beauté & l'excellence de ſa muſique. Il débuta par l'*Europe galante*, opéra ballet qui eut un ſuccès prodigieux. La réuſſite de cet opéra encouragea Campra, & lui fit enfanter de nouvelles merveilles. Il compoſa la muſique d'un grand nombre d'autres, dont on peut voir le détail dans l'auteur cité à la fin. Campra a donné au public un recueil de ſes motets; & le ſieur le Prince, ordinaire de la muſique de la chapelle & de la chambre du roi, a été le légataire de tous ſes motets à grand chœur, qu'il a fait exé-

cuter devant le roi pendant plus de vingt ans. Ce muſicien a encore compoſé trois livres de cantates, qui ſont les délices des connoiſſeurs. Le roi l'avoit gratifié d'une penſion, outre ſes appointemens de maître de la muſique de la chapelle; & lui avoit donné la direction des pages de ſa muſique. Ce grand & laborieux muſicien eſt mort à Verſailles le 29 juillet 1744, dans la quatre-vingt-quatriéme année de ſon âge. * M. Titon du Tillet, *ſecond ſupplément au Parnaſſe françois.*

CAMPREDON, petite ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, aux confins du Rouſſillon, entre Girone & Puicerda. Elle eſt fortifiée, & on la prend communément pour l'ancienne *Sebendunum*, petite ville des Caſtellans. * Mati, *dict.*

CAMPS (François de) abbé de Notre-Dame de Signy, ordre de Cîteaux, diocèſe de Reims, mort à Paris le 15 août 1723, âgé de quatre-vingt-deux ans, étoit d'Amiens en Picardie, fils d'un quincaillier de cette ville, qui tenoit auſſi hôtellerie, & qui fut employé dans la ſuite pour ouvrir & fermer une des portes de la ville. Il naquit le 31 janvier 1643; & ayant été amené à Paris à l'âge de huit à neuf ans, par ſa mere devenue veuve, il fut placé chez les dominicains du fauxbourg S. Germain pour y ſervir les meſſes. M. Serroni, qui avoit été du même ordre, qui étoit alors évêque d'Orange, & qui demeuroit dans cette maiſon, ayant été fait évêque de Mende deux ou trois ans après l'entrée du petit *de Camps*, chez les dominicains, le prit à ſon ſervice, & peu après le plaça en qualité de petit clerc chez M. le Moine notaire, où M. de Camps demeura cinq ou ſix ans. M. Serroni l'en retira pour le reprendre à ſon ſervice, en qualité de ſon ſouſſecrétaire, & enſuite il le fit ſon ſecrétaire en chef. Depuis ce temps-là, M. Serroni ſe déclarant ouvertement ſon protecteur, l'envoya à Rome pour obtenir un indult du pape qui lui accordât la faculté de conférer en commende quatre bénéfices conſiſtoriaux dépendans de l'abbaye de la Chaiſe-Dieu. Il donna à M. de Camps le prieuré de Florac, lui fit avoir peu après l'abbaye de S. Marcel, & quelques autres bénéfices. En 1679 M. Serroni étant parvenu à l'archevêché d'Alby, engagea le P. Léon Bacoue, évêque de Glandève, à demander M. de Camps pour ſon coadjuteur, & en 1682 il le fit députer par le ſecond ordre pour aſſiſter à l'aſſemblée du clergé de cette année, & il y prit la qualité de coadjuteur déſigné de Glandève, comme on le voit par les actes de cette aſſemblée, qui le nomma, à la ſollicitation de M. d'Alby, pour lire les piéces qu'il falloit examiner dans le bureau qui fut établi pour juger ſi la conduite qu'avoit tenue feu M. l'archevêque de Toulouſe, contre feu M. Caulet, évêque de Pamiers, étoit canonique. Pour rendre cette déſignation efficace, M. Serroni fit propoſer M. de Camps au roi par le P. de la Chaiſe pour coadjuteur de Glandève, & ſa majeſté y conſentit. En 1685 M. l'abbé de Bourlemont, qui avoit été nommé à l'évêché de Pamiers, ayant fait ſa démiſſion, M. Serroni demanda & obtint cet évêché pour M. de Camps au mois de novembre de la même année; mais celui-ci ne put jamais obtenir ſes bulles de Rome. On peut voir les raiſons de ce refus dans les *lettres de M. Arnauld*, en particulier dans le *tome VII.* Pour le dédommager on lui donna l'abbaye de Signy, qu'il a gardée juſqu'à ſa mort. L'abbé de Camps étoit aſſez verſé dans la connoiſſance des médailles, & il avoit fait une étude particuliere de l'hiſtoire de France. Dès 1677 il ſe fit connoître par une *Diſſertation ſur une médaille d'Antonin Caracalla*, à Paris; & comme il étoit riche en médailles, il engagea M. Vaillant à publier les plus importantes avec des explications; ce qui produiſit le livre intitulé: *Selectiora numiſmata in ære maximi moduli*, &c. à Paris en 1693, *in*-4°. Les ouvrages de M. de Camps ſur l'hiſtoire de France imprimés ſont: *De la garde des rois de France & de ſon ancienneté; Hiſtoire des filles de la maiſon de France & autres princeſſes, qui ont été données en mariage à des princes hérétiques ou païens; Du titre de* Très-Chrétien, *donné aux rois de France, & aux princes iſſus de leur ſang par mâles, depuis le baptême de Clovis I; Réponſe à la réfutation du P.* Daniel, *jéſuite, contre la diſſertation ſur le titre de* Très-Chrétien, *donné aux rois de France; De la nobleſſe de la race royale des François; Obſervations critiques ſur la carte géographique qui eſt au commencement de l'hiſtoire de France du P.* Daniel, *jéſuite, imprimée en* 1696; *Que la dignité impériale a été attachée à la couronne de France depuis Clovis; que les rois de la premiere & de la ſeconde race ont pris le titre d'*Empereur, *& qu'il leur a été donné par leurs ſujets & par les étrangers; Des rois & des princes du ſang de France qui ont vu leurs petits-fils & arriere-petits-fils; Diſſertation ſur les dignités héréditaires attachées aux terres titrées; Origine des armoiries & des ſurnoms en France; Réponſe à la lettre du P.* Daniel, *jéſuite, ſur le titre de* Très-Chrétien, *&c. Que Robert* le Fort *n'étoit point Saxon d'origine, mais prince du ſang des François; Diſſertation hiſtorique du ſacre & couronnement des rois de France, depuis Pepin juſqu'à Louis* le Grand *incluſivement; Diſſertation ſur l'hérédité des grands fiefs; Diſſertation ſur les cinq mariages de Robert, ſurnommé* le Pieux, *roi de France; De la ſouveraineté de la couronne de France ſur les royaumes de Bourgogne tranſjurane & d'Arles.* Toutes ces piéces ſe trouvent répandues dans les Mercures de Paris des années 1719, 1720, 1722 & 1723. M. l'abbé de Camps en a laiſſé un bien plus grand nombre manuſcrites, dont on peut voir la liſte dans la *biblioth. des hiſtor. de France du P.* le Long; & dans la *biblioth. franç. tom.* 3, *p.* 111. * *Lettre manuſcrite touchant M. l'abbé* de Camps, *du* 31 *mars* 1690. *Recueil imprimé de piéces, actes, &c. touchant le même.*

CAMPSON-GAURI, ſultan d'Egypte, fut élevé à cette dignité par les Mammelucs vers l'an 1504 de J. C. & de l'hégire 910. Il la refuſa d'abord, conſidérant les malheurs qui étoient arrivés en peu de temps aux ſultans d'Egypte, par la faction des plus conſidérables de l'état. Mais la fortune, qui l'avoit tiré de l'eſclavage, pour le mettre au nombre des Mammelucs, & lui faire obtenir les premiers emplois auprès des ſultans, le plaça malgré lui ſur le trône. Il gouverna avec une prudence admirable; car ayant fait mourir ſans bruit les plus remuans, il calma les troubles du royaume, puis envoya des troupes dans les Indes pour en chaſſer les Portugais, & occuper ſes ſujets par le commerce; mais les Portugais défirent ſon armée navale le 3 février 1509. Campſon fut l'arbitre de l'orient, & balança la puiſſance de deux grands monarques, Iſmaël, roi de Perſe, & Selim, empereur des Turcs. Il fut enfin opprimé par ce dernier, & trahi par un de ſes ſujets nommé Cayerbei, gouverneur d'Alep & de Comagène; car Selim feignant de marcher contre Iſmaël, tourna contre Campſon qui l'attendit avec ſon armée. Les armées ſe rencontrerent dans la Comagène, au même lieu où deux ans auparavant les Turcs avoient défait les Perſes. Cayerbei s'aquittant de la promeſſe qu'il avoit faite à Selim, ſe rangea de ſon parti. Campſon, âgé de plus de 70 ans, chargé d'embonpoint, & incommodé d'une hernie, tomba de ſon cheval, & fut écraſé l'an 1516 de J. C. & de l'hégire 922. * Leunclavius, *l.* 17. Paul Jove, *l.* 17. Baudrier, *hiſt. des Turcs.*

CAMPUS-MAGNUS ou *Grand-Champ*, c'eſt une plaine fort étendue, qui a douze cens ſtades de long, & ſix-vingts de large. Le Jourdain la diviſe en deux parties: elle commence au bourg de Genebath, & finit au lac Aſphaltide. La ville de Jéricho eſt bâtie au milieu du Grand-Champ. Il y a tout auprès une grande montagne qui la commande, & qui eſt ſi ſtérile, qu'on n'y voit ni arbre, ni plante, & ſi longue, qu'elle s'étend du côté du ſeptentrion, juſqu'au territoire de Scythopolis, & du côté du midi juſqu'à Sodome. Sa

Digitized by Google

grande ſtérilité eſt cauſe qu'il ne s'y rencontre aucuns habitans. A l'oppoſite de cette montagne, & de l'autre côté du Jourdain, on voit une autre montagne, qui commence à Juliade, vers le ſeptentrion, & s'étend du côté du midi juſqu'à Gomorrhe, où elle confine à Petra, qui étoit autrefois la capitale de l'Arabie. Il y a encore le Mont-Serré, qui s'étend juſqu'au territoire des Moabites. Un auteur moderne écrit dans ſon voyage de la terre ſainte, que cette plaine eſt la meilleure du monde, très-fertile en bled; qu'elle eſt terminée à l'orient par les montagnes de l'Arabie, à l'occident par celles de Judée, au midi par la mer morte, & au ſeptentrion par celle de Tibériade. C'eſt dans cette belle plaine qu'on recueilloit autrefois des plantes ſi exquiſes, des liqueurs ſi précieuſes, & des gommes d'une odeur incomparable; mais à préſent elle eſt preſque toute déſerte, & l'on diroit qu'elle ſe reſſent encore de la malédiction & des anathêmes dont Joſué foudroya Jéricho & ſon Grand-Champ. * Joſephe, *guerre des Juifs*, *liv.* 4, *chap.* 27.

CAMPUS-PIORUM, lieu célébre en Sicile, près de Catane, où les deux freres Aphinomus & Anapus, ſauverent ſur leurs épaules leur pere & leur mere des flammes du mont Etna. * Valere Maxime, *l.* 5, *c.* 4.

CAMUL, ville de la grande Tartarie en Aſie, ſituée dans le royaume de Tanju. Sanſon la nomme auſſi *Xamo*, & la met près du déſert de ce nom; mais M. Witſen la met beaucoup plus vers le couchant. Conſultez *l'hiſtoire des Huns*, par M. Deguignes, *tome I*, p. 281, & *tome II*, p. vij.

CAMULE, *Camulus*, eſt le nom d'un dieu du paganiſme. Ce ſont les inſcriptions de Gruter qui font connoître ce dieu. La premiere, *p.* 40, *n.* 9, eſt ARDOINE CAMULO JOVI, MERCURIO, HERCULI. Sous chacun de ces noms eſt le dieu qui le porte, & ſous CAMULO c'eſt un Mars avec un bouclier & une pique. Une autre, *p.* 56, *n.* 11, CAMULO. SANC. FORTISS. SAC. &c. Cette ſeconde inſcription a été trouvée dans le pays des Sabins. Une troiſiéme, trouvée proche de Clèves, porte MARTI CAMULO OB SALUTEM TIBERI CLAUDI CAES. CIVES REMI TEMPLUM CONSTITUERUNT. De tout cela on peut conclure que *Camule* eſt le dieu Mars, qu'il eſt le même que Sangus, & que *Camule* étoit le nom que les Sabins donnoient à Mars. * Gruter. Struvius, *antiq. roman. ſyntagma*, *c.* 1, *p.* 96. Iſidore, *orig. l.* 20, *c.* 16.

CAMULOGENE, capitaine général des Pariſiens, & des autres peuples de leur voiſinage, fut choiſi pour ſon expérience, quoique dans une extrême vieilleſſe, pour s'oppoſer aux deſſeins de Labienus, lieutenant de Céſar, qui s'avançoit avec quatre légions vers Paris. Il combattit avec beaucoup de valeur contre les Romains, & fut tué à la tête des troupes gauloiſes, qui donnerent un combat des plus opiniâtres, dont Céſar ait conſervé la mémoire dans ſes commentaires de la guerre des Gaules: ce fut la ſeptiéme année de cette guerre. * Jul. Céſar, *liv.* 7.

☞ CAMUS (Jean-Pierre) évêque de Bellei, né à Paris l'an 1582. Son ſavoir & ſa vertu le rendirent digne de l'epiſcopat avant l'âge preſcrit par les canons pour être élevé à cette dignité. Il n'avoit pas vingt-ſix ans accomplis, lorſque le roi Henri IV le nomma en 1608 à l'évêché de Bellei, qui étoit vacant depuis cinq ans. Le pape accorda la diſpenſe dont il avoit beſoin, & le 31 d'août 1609 il fut ſacré dans ſon égliſe cathédrale par les mains de S. François de Sales. Il remplit tous ſes devoirs avec une exactitude entiere: il s'employoit à la converſion des pécheurs & des hérétiques: il inſtruiſoit lui-même les peuples: il étoit attentif à tous leurs beſoins, & toujours en action pour les ſoulager, gouvernant avec une ſageſſe & une droiture qui lui attiroient l'affection des ſiens, & l'eſtime de tout le monde. Comme il étoit fort laborieux, & d'une morale très-exacte, la fainéantiſe & les ſentimens relâchés de quelques religieux irriterent ſon zèle, & jamais il ne manqua l'occaſion de déclamer & d'écrire contre eux. Le gros ouvrage qu'il compoſa & qu'il intitula *des moines*, fait connoître combien il étoit touché des déſordres que cauſoit la morale relâchée de ces religieux. Il ne pouvoit ſe calmer là-deſſus, & il n'auroit pas ceſſé de leur faire la guerre dans ſes ſermons, comme dans ſes écrits, ſi le cardinal de Richelieu, preſſé par les vives ſollicitations qu'on lui fit en leur faveur, n'avoit exigé du prélat qu'il les laiſſeroit en repos. Il écrivoit avec une facilité merveilleuſe, mais il écrivoit trop pour le faire avec exactitude. De ſon temps on donnoit beaucoup dans les romans. L'évêque de Bellei touché des maux que cauſoit une lecture qui dévelopoit & nouriſſoit les paſſions, forma le deſſein de faire tomber ces dangereux ouvrages, mais ſans les attaquer directement, pour ne pas révolter ceux qui étoient prévenus en leur faveur. Pour exécuter ce projet, il profita de la manie même que l'on avoit pour la fiction; & le goût dépravé des malades fut le remede qu'il employa pour les guérir. Il compoſa pluſieurs hiſtoires, qu'il fit rouler ſur des intrigues ingénieuſement concertées & adroitement conduites. Mais en peignant la galanterie, il employoit des couleurs qui en inſpiroient du mépris & de l'averſion, de ſorte que les charmes de la fable ne ſervant qu'à rendre ſenſibles ceux de la vérité, le lecteur étoit agréablement conduit à quelque choſe de ſolide & d'utile. Les cataſtrophes qu'il faiſoit toujours enviſager comme la ſuite d'une aveugle paſſion, en inſpiroient du dégout & de l'éloignement. Enfin on voyoit les perſonnes déſabuſées du monde, ſe retirer volontairement en des monaſteres, pour y réparer par un dévouement de leur cœur à Dieu, l'injure qu'ils lui avoient faite en donnant à la créature un attachement qu'ils ne devoient qu'à lui ſeul. Ces livres paſſerent dans les mains de tout le monde, ils furent lus, ils furent goutés; & le fruit que les lecteurs en retirerent fut de ſe convaincre que Dieu étant le ſouverain bien, tout autre amour que celui dont il eſt l'objet, ou la fin, eſt auſſi contraire au bonheur de l'homme, qu'oppoſé à toutes les loix de la juſtice.

Quoique l'aſſiduité avec laquelle M. le Camus s'employoit pour la ſanctification des peuples ne fît aucune diverſion au ſoin qu'il ſe donnoit pour la ſienne propre, il crut cependant qu'après avoir travaillé pendant vingt ans pour le peuple qui étoit particuliérement confié à ſes ſoins, il devoit ſe mettre dans une ſituation où il n'auroit qu'à vaquer à l'affaire de ſon ſalut. Il ſongea à ſe donner un ſucceſſeur qui fût digne de l'épiſcopat, & il obtint en 1629, en faveur de Jean de Paſſelaigne, l'agrément du roi, qui en recevant la démiſſion de ſon évêché, lui donna l'abbaye d'Aulnai, où il ſe retira en 1630. Le ſaint évêque qui ne s'étoit point défait de ſon zèle en ſe défaiſant de ſon ſiége épiſcopal, ſe rendit à la propoſition que lui fit François du Harlai de l'aſſocier à ſa ſollicitude paſtorale; & perſuadé que Dieu, par la bouche de l'archevêque, demandoit de lui qu'il reprît de nouveau le travail, il ne fit aucune difficulté de ſe charger une ſeconde fois du fardeau de l'épiſcopat, en qualité de vicaire général de l'archevêque de Rouen. Enfin, il prit le parti de ſe retirer pour toujours, & il choiſit les incurables à Paris pour le lieu de ſa retraite. Il y mourut le 26 d'avril 1652 dans la 70ᵉ année de ſon âge, avant que d'avoir reçu les bulles de l'évêché d'Arras auquel le roi l'avoit nommé en 1651. Jean-Pierre Camus, Evêque de Bellei, fut un des plus ſaints prélats de l'égliſe de France; il avoit beaucoup d'eſprit dans un corps très-pénitent, le cœur brulant d'amour pour Dieu, & de zèle pour le ſalut du prochain. La grandeur & la piété de ces ſentimens ſe font admirer dans le grand nombre d'ouvrages qu'il a compoſés. M. l'abbé le Clerc dit que l'on a de ce grand génie, le plus fécond de ſon ſiécle, un peu plus de deux cens volumes, tous de ſon crû: on n'en compte

pourtant

pourtant qu'environ cent trente volumes dans les Mémoires de Trevoux, janvier 1728, p. 41. Quoi qu'il en ſoit, je vais eſſayer de donner le catalogue de ceux qui ſont venus à ma connoiſſance.

Les Décades hiſtoriques, Rouen 1642, *in*-12.

Les Diverſités, *in*-8°, Paris 1614, 1618, &c. 10 vol. & dès 1609, Paris, 2 vol. *in*-8°.

Direction à l'oraiſon mentale, *in*-12. 1617.

Méditations ſur le myſtere de la naiſſance du Sauveur, *in*-12, 1617.

Premieres homélies euchariſtiques, *in*-8°. 1618.

Premieres homélies dominicales, *in*-8°, Paris 1619, Rouen 1624, 1629, *in*-12.

Premieres homélies feſtives, *in*-8°, Paris 1619, dès 1616, & à Rouen 1648, *in*-8°.

Premieres homélies mariales, *in*-8°, 1619.

Premieres homélies quadragéſimales, *in*-8°, Paris 1615, 1618, 2ᵉ édition, & 1647.

Homélies ſpirituelles ſur le cantique des cantiques, *in*-8°, 1620.

Homélies ſur la paſſion de N. S. Paris 1617, *in*-12.

Premieres homélies diverſes, Paris 1619, *in*-8°.

Mêlange d'homélies, *in*-8°, 1622.

Dorothée, ou récit de la pitoyable iſſue d'une volonté violentée, Paris 1621.

Agathe à Lucie, lettre pieuſe, *in*-12, 1622.

L'Alexis, en trois parties, *in*-8°, Paris 1622, 3 v.

Acheminement à la dévotion civile, *in*-12, Toulouſe 1625.

Les événemens ſinguliers, *in*-8°, 1628, à Lyon.

Traité du chef de l'égliſe, *in*-8°, 1630.

Traité de la primauté de S. Pierre, Paris 1630, *in*-8°.

L'Hyacinte, hiſtoire catalane, *in*-8°, Paris 1627.

Les ſpectacles d'horreur, *in*-8°, Paris 1630.

Alcime, relation funeſte, *in*-12, Paris 1625.

Spiridion, anachorete de l'Apennin, *in*-12, Paris 1623.

Le Directeur déſintéreſſé, *in*-12, Paris 1632.

Le Directeur ſpirituel déſintéreſſé ſelon l'eſprit du bienheureux S. François de Sales, *in*-12, Rouen 1634.

De l'ouvrage des moines, *in*-12, Rouen 1633.

De la déſappropriation clauſtrale, Beſançon 1634.

Le Rabat-joie du triomphe monacal, Lille 1634.

L'Eſprit de S. François de Sales, *in*-8°, Paris 1639, 1640, 1641, 6 vol.

M. P. D. P. docteur de Sorbonne, a donné un abrégé de cet ouvrage imprimé à Paris chez Etienne en 1727, & réimprimé en 1731. C'eſt un *in*-8° de près de 700 p. au devant duquel on trouve un abrégé de la vie de S. François de Sales, & de celle de M. l'évêque de Bellei dont j'ai extrait ce que j'en ai écrit ci-deſſus.

Metaneu Carpie, ou des fruits de la pénitence, qui ſont l'oraiſon, l'aumône & le jeûne, Paris 1620, *in*-8°.

Traité de la pauvreté évangélique, Beſançon 1634, *in*-8°.

Hermiante ou les deux hermites contraires, le reclus & l'inſtable, *in*-8°, Rouen 1639.

Daphnide, ou l'intégrité victorieuſe, hiſtoire aragonoiſe, *in*-12, 1625.

Le Voyageur inconnu, *in*-8°, 1639.

Avoiſinement des proteſtans vers l'égliſe romaine, *in*-12, Paris 1640, Rouen 1648. M. Richard Simon a donné en 1703 une nouvelle édition de ce livre, avec des remarques. C'eſt un *in*-12 intitulé : *Moyens de réunir les proteſtans avec l'égliſe romaine.*

Inſtructions catholiques aux néophytes, *in*-8°, Paris 1642.

Conſidérations hiérarchiques, *in*-8°, 1642, Paris.

Les fonctions du hiérarque parfait, *in*-8°, 1642, Paris.

La Direction paſtorale, *in*-8°, 1642.

Des devoirs du bon paſteur paroiſſial, Paris 1642, *in*-12.

Les prérogatives du paſtoral paroiſſial, *in*-8°, 1642.

Paiſible juſtication des devoirs du bon paroiſſien.

Eloge de piété à la mémoire de M. Claude Bernard dit *le bon prêtre*, *in*-8°, Paris 1641.

Le Noviciat clérical, *in*-8°, 1643.

Speculations affectives ſur les attributs de Dieu; *in*-8°, 1642.

Le Banquet d'Aſſuere, Paris 1637.

Réviſion de l'avis d'un docteur touchant les devoirs du bon paroiſſien.

L'uſage de la pénitence & de la communion, *in*-4°, 1645.

Catéchiſmes ſpirituels par demandes & par réponſes.

Crayon de l'éternité, Douay 1631, *in*-12.

Enſeignemens cathéchiſtiques ou explication de la doctrine chrétienne, *in*-8°, Paris 1642, 1644, & en 1643.

Anti-Baſilic, pour réponſe à l'Anti-Camus, *in*-4°, 1643.

L'Antimoine bien préparé, ou défenſe du livre de M. de Bellei, intitulé, *le Directeur déſintéreſſé*, contre les réponſes de quelques cénobites, par B. C. O. D.

L'Antimoine, *in*-8°, 1632.

Harangue funébre de Joſias comte de Rantzau, *in*-4°, 1650.

Epîtres théologiques ſur les matieres de la prédeſtination, de la grace & de la liberté, *in*-8°, Paris 1652, 2 vol.

La fauſſe alarme du côté de la pénitence, Paris 1645, *in*-12.

La Mémoire de Daria où ſe voit l'idée d'une vie dévotieuſe & d'une religieuſe morte, Paris, 1624, *in*-12.

Animadverſions ſur la préface d'un livre intitulé : *Défenſe de la vertu*, Paris, ſans nom d'imprimeur, 1642, *in*-8°.

Les éclairciſſemens de Meliton ſur les entretiens curieux de Hermodore, à la juſtification du Directeur déſintéreſſé, par le ſieur de Saint-Agathange, nom ſous lequel le prélat a prétendu ſe cacher, 2 vol. *in*-4°, en 1635, ſans nom de lieu ni d'imprimeur, Lyon, Antoine Chard. 1625, 2 vol. *in*-8°; c'eſt un roman ingénieux.

Les devoirs du bon paroiſſien, Paris 1640, *in*-8°.

Divertiſſement hiſtorique, Rouen 1632, *in*-8°; c'eſt un recueil de quarante-cinq petites hiſtoires qui tendent à porter à l'amour de la vertu & à la fuite du vice.

De l'unité de la hiérarchie, Douay 1634, *in*-16.

Apologie pour les réguliers, Paris, Pierre Guillemot, 1657, *in*-12.

I. JEAN-PIERRE Camus, qui fait le ſujet de cet article, deſcendoit de NICOLAS Camus, écuyer ſeigneur de Marcilli, capitaine & maire d'Auxone, qui eut pour fils PERNET, qui ſuit.

II. PERNET Camus, écuyer ſeigneur de Marcilli, fut auſſi maire d'Auxone, & pere de JEAN, qui ſuit.

III. JEAN Camus, baron de Bagnols en Lyonnois, ſeigneur de Châtillon, &c. épouſa *Antoinette* de Vignols, dame d'Argini, de Pontcarré, &c. dont il eut 1. *Antoine* Camus, ſeigneur de Riviere & du Perron, *duquel deſcendent les ſeigneurs de ce nom*; 2. *Jean*, ſeigneur de Saint-Bonnet, *dont ſont iſſus les ſeigneurs de ce nom dans la province de Lyonnois*, & dont étoit *Jean-Pierre* Camus, évêque de Bellei, qui a donné lieu à cet article; CLAUDE, baron de Bagnols & de Châtillon, tréſorier général des finances à Lyon, *dont deſcendent les ſeigneurs de ce nom, auſſi établis dans le Lyonnois*; & 4. GEOFROI, qui ſuit.

IV. GEOFROI Camus, ſeigneur de Pontcarré & de Torci, ayant pris le parti de la robe, vint s'établir à Paris, fut reçu maître des requêtes en 1573, & fut employé en pluſieurs négociations importantes. Il fut

nómmé en 1588, par le roi Henri III, à la charge de premier préſident du parlement de Provence, à la place de M. de Foreſta, en laquelle il ne put être reçu par les obſtacles que les ligueurs qui étoient maîtres de la ville d'Aix, y apporterent. Le roi Henri IV l'y nomma de nouveau en 1596, mais il ne put être reçu non plus que la premiere fois pour les mêmes raiſons, & mourut conſeiller d'état. Il épouſa *Jeanne* Sanguin, fille de *Jacques*, ſeigneur de Livri, lieutenant des eaux & forêts, & de *Barbe* de Thou, ſœur de *Chriſtophe* de Thou, premier préſident du parlement de Paris, dont il eut NICOLAS, qui ſuit; *Jacques*, nommé évêque de Séez en 1614, mort en 1650; *Nicolas*, ſecrétaire des commandemens des trois princeſſes, filles du roi Henri IV, qui furent reine d'Eſpagne, reine d'Angleterre, ducheſſe de Savoye; *Antoinette*, ſeconde femme de *Jacques* Prévôt, ſeigneur de Saint-Cyr, maître des requêtes; *Marie*, alliée à *Elie* Laiſné, ſeigneur de la Marguerie, premier préſident du parlement de Dijon, puis conſeiller d'état; & *Jeanne* Camus de Pontcarré, coadjutrice d'*Anne* de Thou, ſa grand-tante, abbeſſe de S. Antoine des Champs, à laquelle elle ſuccéda.

V. NICOLAS Camus, ſeigneur de Pontcarré, &c. mourut ſous-doyen du parlement en 1645, ayant eu de *Magdeléne* de Pincé ſa femme, NICOLAS II du nom, qui ſuit; *Jacques*, chevalier de Malte; *Pierre*, prieur de Saint-Trojan, conſeiller, aumônier du roi, mort en mai 1684; *Jeanne*, mariée à *Louis* Morineau, ſeigneur d'Eſure, ſecrétaire du roi, mort en novembre 1679; & *N.* Camus de Pontcarré, religieuſe.

VI. NICOLAS Camus, II du nom, ſeigneur de Pontcarré, du Bois-Pincé en Anjou, &c. fut reçu conſeiller au parlement en avril 1636, & mourut en novembre 1660, ayant eu d'*Hélène* Hallé ſa femme, morte en novembre 1661, NICOLAS III du nom, qui ſuit; *Elie* chevalier de Malte, mort le 27 novembre 1709, en ſa 62ᵉ année, recommandable par ſa charité envers les pauvres; & trois filles qui n'ont point été mariées.

VII. NICOLAS Camus, III du nom, ſeigneur de Pontcarré, &c. reçu conſeiller au parlement en mai 1668, puis conſeiller d'honneur en tous les parlemens du royaume, mourut le 6 février 1705, âgé de ſoixante-ſix ans. Il épouſa *Marguerite-Hélène* Durand, morte le 13 octobre 1705, âgée de cinquante-cinq ans, fille unique d'*Urſin* Durand, conſeiller au parlement, & d'*Elizabeth* Bouer des Fontaines, dont il eut entr'autres enfans NICOLAS-PIERRE, qui ſuit; *Urſin* Camus Durand de Pontcarré, reçu conſeiller au parlement en février 1698, mort ſans alliance, le 23 décembre 1715, en ſa 42ᵉ année; & *Jeanne-Philiberte* Camus de Pontcarré, mariée le 13 août 1697, à *Etienne* Bochart, ſeigneur de Sarron, préſident en la premiere chambre des enquêtes du parlement, arriere-petit-fils de *Jean* Bochart, ſeigneur de Champigni, &c. premier préſident du parlement de Paris, morte le premier mai 1711, en ſa 41ᵉ année, laiſſant poſtérité.

VIII. NICOLAS-PIERRE Camus, ſeigneur de Pontcarré, &c. fut reçu conſeiller au parlement en février 1688, maître des requêtes en 1691, & a été nommé premier préſident du parlement de Rouen en août 1703. Il épouſa 1°. en avril 1695, *Marie-Anne-Claude-Auguſte* le Boulanger, morte en couches le 27 mars 1702, fille unique d'*Auguſte-Macé* le Boulanger, ſeigneur de Viarmes, Maffliers, &c. maître des requêtes & préſident au grand-conſeil, & d'*Anne* de la Forêt: 2°. en mars 1703, *Marie-Françoiſe-Michelle* de Bragelongne, morte en juin 1705, fille unique de *Chriſtophe-François* de Bragelongne, ſeigneur d'Enjenville, &c. conſeiller au parlement, & de *Marie* Chanlatte: 3°. en février 1706, *Jeanne-Marguerite* de Boivin, morte le 3 juin 1718, en ſa 35ᵉ année, fille de *Jean-Baptiſte* de Boivin, ſeigneur de Bonnetot, premier préſident en la chambre des comptes & cour des aides de Rouen. Il a eu de ſon premier mariage, GEOFROI-MACÉ, qui ſuit; & *Jean-Baptiſte-Elie* Camus de Pontcarré, ſeigneur de Viarmes, Sugi, Belloi, &c. reçu conſeiller au parlement en février 1721. Du ſecond lit ſont iſſues *N.* & *N.* filles; & du troiſiéme un fils & quelques filles.

IX. GEOFROI-MACÉ Camus, ſeigneur de Pontcarré, Maffliers, Mouſſon, Betemont, Quincampoix, &c. a été reçu conſeiller au parlement en août 1718, & maître des requêtes en février 1722. Il a épouſé en février 1719 *Marie-Anne* de Jaſſaud, fille d'*André-Nicolas* de Jaſſaud, préſident en la chambre des comptes, & de *Marie-Anne* Couſtard, dont des enfans.

CAMUS (Antoine le) chevalier, ſeigneur de Jambeville & marquis de Maillebois, préſident au parlement de Paris, étoit fils de MARTIN le Camus, conſeiller dans le même parlement, mort en 1564, & petit-fils de CHARLES, docteur en médecine. On aſſure que leur famille étoit originaire de Poitou, où elle poſſedoit la terre de la Borde-Popeliniere. Antoine perdit ſon pere à l'âge de douze ans, & à vingt-deux ans l'an 1573, fut nommé par le roi Charles IX conſeiller au grand-conſeil. Henri III lui donna la charge de maître des requêtes en 1585. Henri IV le fit en 1590 intendant de juſtice en Normandie, où il fut fait priſonnier par le duc de Mayenne, à la priſe de Pont-Audemer, & mis à douze mille livres de rançon, que ſa majeſté paya. Elle l'honora d'une charge de conſeiller en ſes conſeils d'état & privé, & enſuite d'une de préſident en 1595. Depuis il ſervit encore le roi dans le Limoſin, & à ſon retour il eut la charge de préſident à mortier, qu'il exerça depuis 1602 juſqu'en 1619, qu'il mourut. Il eut de *Marie* le Clerc deux fils & trois filles, dont il ne reſta qu'*Anne* le Camus, qui fut mariée 1°. à *Claude* Pinart, gentilhomme de la chambre du roi, premier baron de Valois, & marquis de Comblifi: 2°. à *François-Chriſtophe* de Levis, duc de Damville, gouverneur du Limoſin, & capitaine de Fontainebleau, mort en 1661. Elle n'eut point d'enfans de ces deux mariages. * Blanchard, *hiſtoire des préſidens du parlement de Paris & des maîtres des requêtes.*

CAMUS (Nicolas le) ſecrétaire du roi en 1617, puis conſeiller d'état en 1620. Il fut recommandable par les affaires importantes qu'on lui confia. Il mourut en novembre 1648, âgé de quatre-vingts ans, laiſſant de *Marie* Colbert ſa femme, morte en 1642, ſix fils & quatre filles, ſavoir, 1. NICOLAS le Camus, qui ſuit; 2. ANTOINE le Camus, ſeigneur d'Hemeri, *qui a fait la branche rapportée ci-après*; 3. *Edouard* le Camus, conſeiller au parlement de Grenoble, puis en celui de Paris, & enſuite procureur général de la cour des aides. Il quitta cette charge pour ſe faire prêtre, & mourut le 24 février 1674, en ſa ſoixante-dixiéme année, après avoir donné de ſon vivant de grands biens aux carmelites du grand couvent où il fut enterré. 4. *Etienne* le Camus, maître des comptes à Grenoble, puis ſurintendant des bâtimens, mort le 29 juin 1673, ſans laiſſer de poſtérité de *Magdeléne* Colbert, laquelle ſe remaria à *Claude* Pellot, premier préſident du parlement de Rouen, & mourut le 8 juillet 1696, âgée de ſoixante-ſix ans; 5. *André-Girard* le Camus, conſeiller au grand-conſeil, puis procureur général de la cour des aides, & conſeiller d'état, mort le 15 ſeptembre 1698, âgé de quatre-vingt-huit ans, ſans enfans de *Charlotte* Melſon ſon épouſe, célébre par ſon eſprit & par ſes poéſies, morte le 22 juin 1702; *voyez ci-après ſon article*; 6. *Jean* le Camus, conſeiller au parlement, puis maître des requêtes & intendant de Champagne, (*on ignore le nom de ſa femme*,) mort le 26 juin 1680; 7. *Marie* le Camus, mariée à *Michel* Particelli, ſeigneur d'Emeri, ſurintendant des finances, morte le 4 ſeptembre 1678; 8. *Catherine* le Camus, carmelite au grand couvent de Paris, morte en 1668; 9. *Françoiſe* le Camus, mariée à *René* le Roux, ſeigneur du Pleſſis-Saint-Antoine, maître des requêtes, puis conſeiller d'état, morte le 20 octobre 1680; &

10. *Claude* le Camus, premiere femme de *Claude* Pellot, premier préſident du parlement de Rouen, morte le 30 juillet 1668.

II. NICOLAS le Camus fut conſeiller au grand conſeil, procureur général de la cour des aides en 1631, puis conſeiller d'état en 1632, & intendant de l'armée en Italie & en Languedoc, & mourut en 1637. Il avoit épouſé *Marie* de la Barre, laquelle ſe remaria à *Jacques* le Tellier, ſeigneur de la Chapelle, intendant des finances, & mourut le 3 ſeptembre 1661. Il avoit eu d'elle NICOLAS le Camus qui ſuit; *Charles* le Camus, ſeigneur de Montaudier & de Puypin, capitaine major du régiment de Normandie, gouverneur du fort de Meuillon en Provence, où il s'établit, en s'y mariant avec *Angelique* de Pontevez, fille d'*Annibal* de Pontevez, ſeigneur de Saint-André, dont des enfans; *Etienne* le Camus, évêque & prince de Grenoble, cardinal, *dont nous parlons plus bas dans un article ſéparé*; *André-Gerard* le Camus, maître des comptes, mort le 26 ſeptembre 1717, ſans poſtérité de *Marie* de Creil ſa femme, fille d'*Etienne* de Creil conſeiller au grand conſeil, morte le 9 mars 1718; *Jean* le Camus, conſeiller de la cour des aides, puis maître des requêtes, intendant en Auvergne, & lieutenant civil au châtelet de Paris, l'un des plus integres & des plus habiles magiſtrats de ſon ſiécle, mort le 28 juillet 1710, âgé de 73 ans, ayant eu de *Marie-Catherine* du Jardin, morte le 14 juin 1719, en ſa 70ᵉ année, pour fille unique *Marie-Catherine* le Camus, premiere femme de *Jean-Emard* Nicolaï, marquis de Gouſſainville, premier préſident de la chambre des comptes, morte le 11 mai 1696, âgée de 25 ans; *Marie* le Camus, morte au berceau; autre *Marie* le Camus, religieuſe à Popaincourt, morte à 84 ans; *Magdeléne* le Camus, ſupérieure du monaſtere de Popaincourt, morte âgée de 82 ans; & *Apolline* le Camus, femme de *François-Bernard*, ſeigneur de Montebiſe, & inhumée aux Minimes le 19 octobre 1652.

III. NICOLAS le Camus, ſeigneur de la Grange, Bligni, &c. après avoir été conſeiller au grand-conſeil, grand rapporteur & procureur général de la cour des aides, fut pourvu en 1672 de la charge de premier préſident de la cour des aides, qu'il exerça avec toute l'intégrité poſſible juſqu'à ſa mort arrivée le 12 mars 1715, en ſa 90ᵉ année. Il avoit épouſé *Marie-Genevieve* Larcher, fille de *Michel* Larcher, préſident en la chambre des comptes, morte en février 1686, dont il eut NICOLAS le Camus, qui ſuit; *François-Germain* le Camus, marquis de Bligni, d'abord capitaine au régiment du roi infanterie, puis colonel du régiment de Xaintonge, maréchal des camps & armées du roi, mort le 9 mars 1728, qui avoit épouſé le 23 février 1716, *Bonne* de Barillon, fille d'*Antoine* de Barillon, maître des requêtes, dont un fils officier aux gardes; *Pierre* le Camus, prieur de Bere, docteur de Sorbonne, mort le 6 avril 1725; *Claude*, dit *le chevalier le Camus*, lieutenant de vaiſſeau pour le roi, mort au ſiége de la Scalette en Sicile en 1676; *Leon-Etienne* le Camus, maître des requêtes, mort intendant à Pau le 14 juillet 1710, qui avoit épouſé *Catherine-Suzanne* Aubert, dont les enfans ſont morts; *Marie* le Camus, mariée à *René* Baſan, marquis de Flamanville, lieutenant général des armées du roi; *Marie* & *Therèſe* mortes religieuſes à Poiſſi, & *Apolline* morte religieuſe de Sainte-Marie, de la rue du bacq.

IV. NICOLAS le Camus, ſeigneur de la Grange, Bligni, &c. conſeiller de la cour des aides, puis maître des requêtes, fut reçu le 7 juillet 1707, en ſurvivance de ſon pere en la charge de premier préſident de la cour des aides; mais il mourut avant lui le 15 avril 1712, laiſſant de *Marie-Elizabeth* Langlois ſa femme, fille de *Jacques* Langlois, ſecrétaire du roi, NICOLAS le Camus, qui ſuit; *Jacques-Charles* le Camus, bachelier en théologie, mort le 26 ſeptembre 1713; *Robert-Jean* le Camus, capitaine de dragons, qui a pris depuis le parti de l'égliſe; *Elizabeth* le Camus, mariée au mois de juin 1716 avec ..... Andrault de Langeron, marquis de Maulévrier, lieutenant général des armées du roi, commandeur de l'ordre de S. Louis, chevalier de la toiſon d'or, & ci-devant ambaſſadeur en Eſpagne; & deux autres filles, l'une religieuſe à l'hôpital de S. Gervais, & l'autre abbeſſe de la Ferté-Milon.

V. NICOLAS le Camus, conſeiller de la cour des aides, a été nommé premier préſident de la même cour en février 1714, en ſurvivance de ſon grand-pere, dont il a pris poſſeſſion le 15 mars 1715; & le roi lui donna le premier avril la charge de commandeur, prévôt & grand maître des cérémonies de ſes ordres. Il s'eſt démis de ſa charge de premier préſident de la cour des aides, au mois d'avril 1746. Il a épouſé 1° le 14 mai 1714 *Charlotte-Magdeléne* Baugier, fille unique d'*Edme* Baugier, écuyer, ſeigneur de Voiſe & de Montrouge, & d'*Héléne* de Laiſtre, morte le 2 octobre 1722 en ſa 27ᵉ année: 2° le 23 décembre de la même année *Marie-Anne* le Maiſtre, fille unique de *François* le Maiſtre, ſeigneur de Perſac, &c. conſeiller au Parlement, & de *Marie-Marguerite* Boucher, dont NICOLAS le Camus, né le 19 décembre 1727; & *Nicolas-Louis* le Camus, reçu chevalier de Malte, ſuivant ſon bref du 28 mai 1729, mort en bas âge; & *Anne-Genevieve* le Camus, âgée de neuf ans, en 1732.

BRANCHE DES SEIGNEURS D'HEMERI.

II. ANTOINE le Camus, ſeigneur d'Hemeri, Courcerin, &c. ſecond fils de NICOLAS le Camus, conſeiller d'état, fut conſeiller au Parlement, premier préſident aux enquêtes, maître des requêtes, intendant en Languedoc, & enſuite de la généralité de Paris, préſident en la chambre des comptes, puis controlleur général des finances, & mourut le 25 janvier 1687, âgé de 84 ans, laiſſant de *Marie-Elizabeth* Feydeau, fille de *Denys* Feydeau, ſeigneur de Brou, morte le 13 avril 1676, *Denys* le Camus, ſeigneur d'Hemeri, préſident de la cour des aides, mort ſans alliance le 11 janvier 1688; *André* le Camus, ſeigneur d'Hemeri, conſeiller au parlement, mort auſſi ſans alliance le premier décembre 1695; *Etienne* le Camus, chanoine régulier de ſainte Genevieve; *N.* le Camus, religieuſe de l'abbaye de S. Antoine, morte en 1731; & *Marie* le Camus, mariée à *Adrian* de Hannivel, comte de Mennevillette, marquis de Crevecœur, &c. ſecrétaire des commandemens de Philippe de France, duc d'Orléans, dont étoit fille feue la comteſſe de Tonnerre.

CAMUS (Etienne le) évêque & prince de Grenoble & cardinal. Ce prélat naquit à Paris le 24 novembre 1632. Il prit le bonnet de docteur dans la faculté de théologie de Paris le 4 avril 1650. Après avoir été aumônier du roi pendant pluſieurs années, il fut nommé à l'évêché de Grenoble le 6 janvier 1671. Son ſacre ſe fit aux chartreux de Paris le 24 août. Il fit ſon entrée à Grenoble, & prit poſſeſſion de l'évêché le 4 novembre ſuivant. Enfin Innocent XI, plein d'eſtime pour ſa vertu, le créa cardinal le 2 ſeptembre 1686, & lui envoya la calotte. La vie de ce cardinal eut ſes nuages pendant le ſéjour qu'il fit à la cour. Il aima le monde & en fut aimé. Cependant il a ſouvent dit depuis avec ſimplicité, qu'on avoit dit plus de mal de lui, quoiqu'il en eût trop fait; comme il a dit auſſi avec humilité, qu'on diſoit plus de bien de lui qu'il n'en faiſoit, & que c'étoit une eſpece de compenſation. Il avoit bien changé de conduite, & il penſoit très-ſérieuſement à une retraite profonde, lorſqu'il apprit que le roi (Louis XIV) l'avoit nommé à l'évêché de Grenoble. A cette nouvelle il déclara qu'il alloit remercier ſa majeſté, & qu'il ne vouloit plus penſer qu'à vivre le reſte de ſes jours dans une pénitence laborieuſe. Ses amis informés de ſon deſſein, convinrent avec lui du beſoin qu'il avoit de faire pénitence; mais on lui repréſenta avec tant de force, que l'évêché de Grenoble pouvoit lui en fournir des moyens auſſi con-

tinuels qu'efficaces, qu'il ſe rendit à ces avis. Il ſe prépara à ſon ſacre par la priere & l'auſtérité. Cette ſainte cérémonie achevée, il ne tarda pas à ſe rendre dans ſon diocèſe, où il commença à donner gratuitement aux ſujets les plus dignes qu'il put trouver les charges de ſa juſtice, quoiqu'on lui en eût offert vingt mille francs. Il fit faire auſſi une miſſion, où il prêcha lui-même avec un zèle qui pénétroit les cœurs, principalement lorſqu'il parloit de la néceſſité de faire pénitence. Son viſage en feu, ſa voix tonnante, la force avec laquelle il ſe frapoit la poitrine, l'ardeur qu'il avoit pour ſe mortifier lui-même, faiſoient la plus vive impreſſion ſur ceux qui l'entendoient. Très-pénitent lui-même, il étoit toujours revêtu d'un rude cilice, & ne couchoit que ſur la paille. Il ſe relevoit ſouvent les nuits pour prier. Il ne mangeoit que des légumes, & jeûnoit ſelon la régle de S. Benoît, quoiqu'il ne ſe fût pas aſtreint par vœu à ce genre de vie. Il ſe levoit à deux heures du matin, ſelon la même régle, diſoit ſon breviaire, liſoit l'écriture ſainte, & à cinq heures il alloit lui-même réveiller un domeſtique, qui réveilloit enſuite les autres. Il faiſoit la priere commune à cinq heures & demie, récitoit prime à ſix heures, & diſoit la meſſe enſuite. Il ſe retiroit après dans ſon cabinet juſqu'à neuf heures qu'il donnoit audience. Il dînoit à onze heures avec tous ceux de ſa maiſon. Ses aumôniers étoient auprès de lui, & à une autre table ſon maître d'hôtel & les autres domeſtiques. Un des laquais faiſoit la lecture. Le cuiſinier ne ſervoit au prélat que des légumes, & la moitié d'un demi-ſetier de vin; l'autre moitié étoit pour ſa collation. On ſervoit de la viande aux autres. Il ſe couchoit à huit heures. M. le cardinal d'Eſtrées lui ayant fait ordonner par le pape Innocent XI de manger du poiſſon, il ſe ſoumit, & continua juſqu'à ce que ſes infirmités l'euſſent obligé de manger gras, cinq ans avant ſa mort. Tous les ans il employoit trois mois à faire la viſite d'une partie de ſon diocèſe, ſans être rebuté par les montagnes qu'il lui falloit paſſer, ni par les autres difficultés des chemins. Il prêchoit dans ces viſites avec le même zèle qu'à Grenoble. Il terminoit autant qu'il pouvoit les différends. Il viſitoit ainſi cent paroiſſes chaque année, & en trois ans il les viſitoit toutes, & le plus ſouvent à pied. Il ne ſe ſervoit d'un cheval que pour les lieux les plus éloignés. Il faiſoit auſſi d'abondantes aumônes, outre tout le revenu de ſon évêché, dont il ne réſervoit rien. Il a fait imprimer à Grenoble l'édit du cardinal Carpegne, vicaire du pape, contre le luxe des femmes; & ce fut par ſon ordre que M. Geneſt, évêque de Vaiſon, compoſa l'excellent ouvrage connu ſous le nom de *Théologie morale de Grenoble*. On a de lui-même une diſſertation imprimée à Grenoble pour ſoutenir *la virginité de la ſainte Vierge*, contre un auteur qui avoit oſé la nier : c'eſt un *in*-12. On a encore de lui pluſieurs lettres à ſes curés pour les inſtruire de la maniere dont ils devoient parler aux proteſtans & ſe conduire envers eux, & ſur d'autres ſujets; & un excellent recueil d'ordonnances ſynodales, imprimé à Paris en 1690. On a imprimé huit lettres de ce prélat adreſſées à M. Antoine Arnaud, docteur de Sorbonne, à la ſuite du tome IX des lettres de ce docteur, impriné en 1743, *in*-12, (à Rouen.) M. le Camus a fait un très-grand nombre de fondations, entr'autres celles de deux ſéminaires : le premier, dans la ville pour les eccléſiaſtiques que l'on deſtine aux ſaints ordres : le ſecond, dans un village proche de Grenoble, pour former les jeunes gens qu'on jugeoit propres à être élevés pour le clergé. Ce pieux prélat eſt mort le 12 Septembre 1707; & ce ſont les pauvres, qu'il avoit tant aimés pendant ſa vie, qui furent ſes héritiers après ſa mort. * *Abrégé de la vie de M.* le Camus, *par* Ambroiſe Lallouette, *prêtre*. *Vie de M.* de Rancé, *par* Marſollier. *Mém. du temps*. En 1748 M. le Gras du Villard, chanoine de S. André de Grenoble, a fait imprimer à Grenoble, ſous le titre de Lauſanne, un petit vol. *in*-12, intitulé : *Diſcours ſur la vie & la mort de M. le cardinal le Camus, évêque & prince de Grenoble, accompagné d'une épître à ſes diocéſains, qui renferme l'état des fondations & legs qu'il a faits dans ſon diocèſe, & un extrait de pluſieurs de ſes lettres, avec des notes critiques & hiſtoriques*. Il y a dans cet ouvrage beaucoup de prévention & de partialité.

CAMUS (Charlotte le) de Melſons, de l'académie des *Ricovrati* de Padoue, femme d'*André-Girard* le Camus, conſeiller d'état, *dont nous avons parlé ci-devant, article de* CAMUS, (Nicolas le). Cette dame, morte le 22 juin 1702, a brillé par ſon eſprit & par ſon talent pour la poéſie françoiſe. On trouve pluſieurs de ſes piéces dans le recueil du fieur de Vertron, en deux volumes, à l'honneur des dames. On en voit deux auſſi dans le recueil des vers choiſis donné par le P. Bouhours; ſavoir, celle qui eſt intitulée, *à Uranie*; & l'épitaphe de M. le duc de Saint-Aignan. M. Titon du Tillet a donné place à cette dame dans ſon *Parnaſſe françois*, in-fol. *page* 489. C'eſt elle qui eſt déſignée ſous le nom de *Cléon*, dans *le cercle des femmes ſavantes*, piéce en vers françois, par J. de la Forge.

CAMUSAT (Jean) célébre imprimeur de Paris dans le XVII ſiécle, mort en 1639, paſſoit de ſon temps pour le plus habile des libraires de cette ville. C'étoit un homme de bon ſens, & qui n'imprimoit que de bons ouvrages; en ſorte qu'une marque preſque infaillible de bonté pour un livre, c'étoit de ſortir de ſon imprimerie. L'académie françoiſe le choiſit pour ſon libraire. * *Relation de l'académie françoiſe*.

CAMUSAT (Nicolas) chanoine de Troyes en Champagne, naquit à Troyes en 1575. Il fut guidé dans ſes études par M. de Taix, doyen de l'égliſe de Troyes, homme ſavant & judicieux. Agé de 18 ans, Camuſat eut un canonicat de la cathédrale, dont il prit poſſeſſion le 7 avril 1593. L'évêque Claude de Baufremont, étoit alors éloigné de ſon diocèſe. Le chapitre, en ſignant la Ligue, lui avoit écrit le 8 octobre 1589, pour le ſommer de donner ſa ſignature, & de revenir à Troyes. Le prélat, fidéle à ſon roi, refuſa l'un & l'autre : en conſéquence le conſeil de la Ligue avoit fait déclarer le ſiége vacant, & ſaiſir les revenus, ce qui obligea Camuſat de ſe faire expédier pour ſa priſe de poſſeſſion, des proviſions par le grand vicaire de la Ligue. M. de Taix étant mort en 1599, le nouveau chanoine fit connoître ſes regrets par l'épitaphe qu'il lui fit faire à ſes frais. M. Camuſat ayant tourné preſque toutes ſes études du côté de l'hiſtoire, n'épargna pour s'y rendre habile, ni lectures, ni recherches. Il fouilla avec ſoin dans toutes les bibliothéques, & il y puiſa tout ce qui pouvoit lui être utile. Le déſaſtre arrivé à celle des Jacobins de Troyes lui fut, par cette raiſon, extrêmement ſenſible. Le roi Charles V, en conſidération du P. de Villiers, ſon confeſſeur, & depuis évêque de Troyes, avoit enrichi cette bibliothéque d'un grand nombre de manuſcrits très-précieux; & afin qu'ils y fuſſent conſervés, il avoit obtenu de Grégoire XI une bulle d'excommunication contre ceux qui les détourneroient ou les aliéneroient. Malgré cette précaution, un prieur de cette maiſon, au commencement du XVII ſiécle, ignorant le prix de ces manuſcrits, & ne les regardant que comme des papiers inutiles & de rebut, les vendit à un papetier, qui les fit tranſporter dans ſon moulin, les mit en piéces, & remplit une cuve de leurs débris. Camuſat apprit trop tard cet événement; il ne put ſauver du naufrage que quelques fragmens des ouvrages de S. Prudence, & la charte de l'ancien coutumier de Champagne, qui eſt aujourd'hui dans la bibliothéque du roi. Camuſat fut deux fois greffier de ſon chapitre, depuis le premier juillet 1597, juſqu'au 30 juin 1600, & depuis le 8 janvier 1601, juſqu'au 30 juin 1617. Il mourut le 20 janvier 1655 dans la 80ᵉ année de ſon âge. Il fut inhumé le lendemain dans l'égliſe de S. Flobert, ſuccurſale de la paroiſſe

de S. Remi. Il n'étoit pas moins pieux que ſavant. Les ouvrages que l'on doit aux ſoins de Nicolas Camuſat, ſont : 1. *Chronologia ſeriem temporum & hiſtoriam rerum in orbe geſtarum continens ab ejus origine, uſque ad annum à Chriſti ortu milleſimum ducenteſimum, auctore anonymo, ſed cœnobii ſancti Mariani apud Altiſſiodorum regulæ præmonſtratenſis monacho. Adjecta eſt ad calcem appendix ad annum uſque* 1223. *Nunc primùm in lucem edita, operâ & ſtudio Nicolai Camuſæi Tricaſſini, Trecis*, 1608, *in*-4°. Cet ouvrage eſt dédié à François de Donadieu, évêque d'Auxerre. 2°. Un recueil des antiquités eccléſiaſtiques de Troyes, ſous ce titre : *Promptuarium ſacrarum antiquitatum Tricaſſinæ diœceſis : in quo præter ſeriem hiſtoricam Tricaſſinorum præſulum, origines præcipuarum eccleſiarum, vitæ etiam ſanctorum qui in eadem diœceſi floruerunt promiſcuè continentur, auctore ſeu collectore Nicolao* CAMUSAT, *Tricaſſino, Auguſtæ Trecarum, apud Natalem* Moreau, *qui dicitur* le Coq, 1610, *in*-8°. On peut dire que c'eſt une excellente collection, qui doit être recherchée par ceux qui s'appliquent à l'étude de la diſcipline eccléſiaſtique qui a fort varié en France, ſelon les temps & les lieux. 3. *Hiſtoria Albigenſium, & ſacri belli in eos anno* 1209 *ſuſcepti, duce & principe Simone à Monte-Forti, dein Toloſano comite, rebus ſtrenuè geſtis clariſſimo, auctore Petro, cœnobii Vallis-Sarnenſis ordinis ciſtercienſis in diœceſi Pariſienſi monacho, cruciatæ hujus militiæ teſte oculato, Trecis* 1615, *in*-8°. Cette hiſtoire que Nicolas Camuſat a fait imprimer le premier ſur les manuſcrits, a été traduite depuis en françois par Arnaud Sorbin, & imprimée à Paris. M. l'abbé Lenglet s'eſt trompé en mettant l'édition latine en 1613, au lieu de 1615. La préface de l'éditeur eſt ainſi datée : *Tricaſſibus è muſæo noſtro, cal. januarii, anno* 1615. 4. Un volume de mêlanges, imprimé pour la premiere fois à Troyes en 1619, *in*-8°, ſous ce titre : *Mélanges hiſtoriques, ou recueil de pluſieurs actes, traités & lettres miſſives, depuis l'an* 1390, *juſqu'à l'an* 1580, avec un recueil des propoſitions & concluſions des états de Blois de l'an 1576, dreſſé par Guillaume de Taix, doyen de l'égliſe de Troyes : & les Mémoires militaires du ſieur de Mergey. 5. Mémoire touchant les différends d'entre les maiſons de Guiſe & de Chaſtillon, du ſieur Richer, mis en lumiere par M. Camuſat, à Troyes, *in*-8°. 6. Diverſes piéces communiquées par le même, & que Ducheſne a inſérées dans ſa collection des hiſtoriens de France, ſavoir, dans le 2e volume : *Excommunicatio hominum Balduini comitis Flandriæ, propter occiſionem Fulconis Rhemenſis archiepiſcopi ab illis perpetratam. Pœnitentia injuncta iis qui bello Sueſſionico inter Carolum & Robertum reges interfuerunt.* Dans le tome 5, *Epiſtola Guidonis de Bazainvillâ domorum Militiæ Templi præcentoris, de rumoribus partium tranſmarinarum regis Philippi Auguſti tempore. Epiſtola publicata ſuper obitu Ludovici IX.* 7. Dans le ſpicilége de dom Luc d'Acheri, tome 3, le traité *De diſciplinâ clauſtrali*, de Pierre de la Celle : dans le tome 4 les anciens us de Cluny, & la fondation de la chartreuſe de Juvigny. 8. Il a auſſi communiqué pluſieurs piéces qu'on trouve dans le traité des matieres bénéficiales, par Rochette, avocat à Troyes, imprimé à Paris en 1610, & divers titres ſur la maiſon de Joinville, dont Ménard s'eſt ſervi pour la généalogie de cette maiſon. * Extrait d'un *Mémoire communiqué* par M. Groſley, avocat à Troyes.

CAMUSAT (François-Denys) petit-neveu du précédent, naquit à Beſançon, où ſon pere exerçoit avec honneur la profeſſion d'avocat. Il eſt auteur d'un eſſai de l'*Hiſtoire des journaux imprimés en France*, dont la premiere édition eſt de 1716 ; & la ſeconde augmentée, eſt de 1719, *in*-8°. La plus ample & la plus exacte, eſt celle qui a paru à Amſterdam en 1734, 2 vol. *in*-8°. Cet ouvrage fut aſſez applaudi. On y trouve en effet bien des recherches ; & ſi le ſtyle en eſt trop négligé & trop diffus, on eſt dédommagé par les faits qu'on y apprend. Les deux tiers de cet ouvrage ſont employés à parler des *journaux des ſavans*. L'auteur devoit s'étendre à-peu-près de même ſur les autres journaux littéraires, & en particulier ſur les *mémoires de Trévoux*, qu'il avoit deſſein d'attaquer avec force. Mais la continuation de cette hiſtoire des journaux n'a jamais paru, & il eſt sûr que l'auteur ne l'a point achevée. La préface a été entre les mains de pluſieurs perſonnes, qui ſur la lecture qu'ils en ont faite, ont applaudi à cette entrepriſe. Mais M. Camuſat étoit d'un génie à ne pouvoir ſe fixer long-temps ſur un même ouvrage ; & d'ailleurs la néceſſité de ſubſiſter, & un peu trop d'amour pour un certain faſte qui ne convenoit point à la ſituation de ſes affaires, l'engageoient ſans ceſſe dans de nouveaux projets qu'il commençoit, dont il tiroit quelque lucre, & qu'il ne finiſſoit point. Etant venu à Paris peu de temps après qu'il eut fait imprimer ſon eſſai de l'hiſtoire des journaux, il travailla avec pluſieurs perſonnes aux *Mémoires hiſtoriques & critiques*, imprimés en 1722, à Amſterdam, chez Bernard, en trois volumes *in*-12. M. le maréchal d'Eſtrées le choiſit quelque temps après pour avoir ſoin de ſa nombreuſe bibliothéque, & l'envoya en Hollande pour y faire quelque emplette conſidérable. Ce fut vers le même temps que M. Camuſat fit les trois premiers volumes de la *Bibliothéque françoiſe*, ou *Hiſtoire littéraire de la France*, qu'il remplit de quantité de piéces fugitives qui ne lui coûterent d'autre ſoin que celui de les recueillir, & dont pluſieurs déplurent à quelques perſonnes. Ce journal, dont il y a actuellement ſeize volumes faiſant trente-deux parties, a été continué par différentes perſonnes de lettres, & ſe continue encore. De retour à Paris, il fit deux fautes très-conſidérables ; il quitta le poſte qu'il avoit chez M. d'Eſtrées, & il ſe maria ſans trouver preſqu'aucun avantage du côté de la fortune. Il ajouta une troiſiéme faute aux deux premiéres, ce fut de tendre à une charge d'avocat au conſeil, qu'il fut obligé d'abandonner peu après, faute de payement. Dans cet intervalle il cherchoit à ſe ſoutenir par la compoſition de quelques ouvrages. Il donna en 1726 à Paris, des *Mélanges de littérature & d'hiſtoire, tirés des lettres manuſcrites de M. Chapelain*, in-12. *Critique de la charlatanerie, diviſée en pluſieurs diſcours en forme de panégyrique*, in-12, en 1726, à Paris. Il entreprit auſſi un nouveau journal, dont on n'a eu que deux mois, qui furent imprimés, non à Nanci, comme porte le titre, mais à Sainte-Menehoult, ſous le titre de *Bibliothéque des livres nouveaux ;* le troiſiéme volume a été arrêté au milieu de l'impreſſion, & ce journal n'a pas eu d'autre ſuite. M. Camuſat ayant recouvré un manuſcrit de la *bibliothéque* de Ciaconius, il le fit imprimer avec des notes fort amples ſur un petit nombre d'articles de cette bibliothéque ; & cet ouvrage, qui eſt très-peu de choſe, parut *in-fol.* à Paris en 1731, dédié à M. le cardinal de Fleuri, ſous ce titre faſtueux, qui promet beaucoup plus qu'on ne donne : *Bibliotheca libros & ſcriptores fermè cunctos ab initio mundi, ad annum* 1583 *ordine alphabetico complectens, auctore fratre Franciſco* Ciaconio, *ordin. prædicator. doctore theol. nunc primùm in lucem prodit ſtudio, & cum obſervationibus Franciſci-Dionyſii* Camuſat, *Veſontini.* Une nouvelle édition du théatre de M. Racine, avec un diſcours préliminaire ſur le théatre ancien & moderne. Depuis ſa ſeconde retraite en Hollande, il a donné une nouvelle édition des poëſies de M. l'abbé de Chaulieu, & de M. le marquis de la Fare (en 1731) avec une préface adreſſée à M. d'Orville, profeſſeur en hiſtoire & en belles lettres à Amſterdam, dans laquelle il s'attache à faire connoître ceux qui ont été comme ces deux poëtes, Epicuriens dans leurs vers, & prétend juſtifier le caractere de ces poéſies. On lui a attribué ſans fondement la *Critique déſintéreſſée des journaux littéraires & des ouvrages des ſavans*, en 1730, trois petits volumes qui n'ont pas eu de ſuite. Comme cette critique qui eſt de François Bruys, fut attaquée

Digitized by Google

plusieurs fois dans *le nouvelliſte du Parnaſſe* de M. l'abbé Granet, qui ſuppoſoit que M. Camuſat en étoit l'auteur, celui-ci attaqua à ſon tour *le nouvelliſte du Parnaſſe* dans le *cinquiéme volume, ſeconde partie, des Lettres ſérieuſes & badines ;* & M. l'abbé Granet répliqua dans le nouvelliſte. Ces deux auteurs ſembloient s'être juré une guerre continuelle, qui ne finit que par la mort de M. Camuſat arrivée à Amſterdam le 28 octobre 1732, n'ayant pas encore quarante ans. Il venoit de donner au public les *Mémoires hiſtoriques & critiques ſur divers points de l'hiſtoire de France, &c.* attribués par quelques-uns à Mézeray, *avec un diſcours préliminaire*, à Amſterdam en 1732, deux vol. *in*-12. Il a laiſſé manuſcrite une vie de M. le chancelier de l'Hôpital, qu'il devoit dédier à M. Herault, lieutenant de police. Il avoit long-temps amuſé le public de deux projets qui n'ont eu aucune exécution, celui d'un dictionnaire hiſtorique & critique, qui devoit être auſſi ample que celui de Bayle ; & celui d'une nouvelle édition de Diodore de Sicile. * *Mém. du temps.* On trouve quelques-unes de ſes lettres parmi celles de dom *Gregorio* Mayans (*Gregorii Majanſii generoſi & anteceſſoris Valentini, epiſtolarum libri ſex, Valentiæ Edetanorum*, 1732, *in*-4°.) Il a fait la préface des Mémoires de Choiſy.

CAN DE L'ESCALE, *cherchez* ESCALE.

CANA, petite ville de Galilée dans la tribu de Zabulon, où le Fils de Dieu fit ſon premier miracle, changeant l'eau en vin à des nôces où il ſe trouva. Depuis, paſſant en cette même ville, il y guérit le fils d'un prince, ou d'un officier qui y commandoit. Saint Jean en fait mention, *c.* 4, *v.* 54 : car ces paroles de l'évangéliſte : *C'eſt-là que Jeſus fit ſon ſecond miracle*, doivent s'entendre ainſi : *C'eſt le ſecond miracle que Jeſus fit à Cana*, comme S. Auguſtin l'explique dans ſa concorde des évangéliſtes. Cana n'eſt plus qu'un village habité par des mahométans. L'impératrice ſainte Héléne y fit bâtir une égliſe à la place de la maiſon où notre Seigneur fit ce miracle. Ce bâtiment eſt tout de pierres de taille, & comprend l'égliſe ſoutenue au milieu d'un rang de colonnes, & la maiſon où demeuroient les eccléſiaſtiques. Entre l'égliſe & le logement eſt une cour aſſez ſpacieuſe, ſur laquelle il y a une grande pierre qui ſert de linteau. On y voit trois cruches taillées en relief, avec une écriture ancienne à moitié effacée. L'égliſe eſt maintenant profanée par les infidéles, qui la font ſervir de moſquée, & le logement eſt occupé par des ſantons ou religieux mahométans. * Saint Jerôme, *de loc. hebr.* Saint Auguſtin, *conc. evang. l.* 4, *c.* 10. Doubdan, *voyage de la terre-ſainte.*

Quelques auteurs ont cru que l'époux de ces nôces étoit S. Jean l'évangéliſte ; d'autres, que ce fut Simon le Cananéen ; mais le premier eſt faux, & le ſecond très-incertain. En mémoire du premier miracle de J. C. S. Epiphane aſſure qu'il y avoit tous les ans en pareil jour des fontaines dont l'eau ſe changeoit en vin. Ce pere rapporte la même choſe des eaux du Nil, & il aſſure que quelques moines l'avoient éprouvé d'une fontaine dans l'égliſe de la ville de Geraſe en Arabie, & qu'il avoit bu lui-même de celle qui étoit à Cibyre dans la Phrygie ou dans la Carie. Pline remarque que dans l'iſle d'Andros il y avoit une fontaine, dont l'eau prenoit tous les ans le gout de vin le 5 de janvier : tous ces faits ont ſi peu de vraiſemblance, qu'il eſt inutile de les réfuter. * Saint Epiphane, *l.* 51, *c.* 30. Pline, *liv.* 2, *chap.* 103. Tillemont, *mémoires pour ſervir à l'hiſtoire eccléſiaſtique.* Caſaub. *chap.* 13, §. 22. Nicephore, *l.* 8, *c.* 10.

☞ CANADA ou NOUVELLE FRANCE, grand pays dans l'Amérique ſeptentrionale. On n'a d'abord donné le nom de *Canada*, qu'aux terres qui bordent le golfe de Saint-Laurent, & aux deux bords de ce fleuve, juſque vers Tadouſſac ; & on croit même aſſez communément que ce nom venoit de quelqu'une des nations ſauvages des environs. On l'a depuis étendu juſqu'au Miſſiſſipi qui le borne à l'oueſt ; on y a même compris quelquefois la nouvelle Angleterre & la nouvelle Belgique, aujourd'hui la *nouvelle Yorck.* Mais depuis long-temps on ne connoît ſous le nom de Canada, que ce qui eſt proprement la nouvelle France. Et dans ce ſens le Canada a pour bornes à l'eſt l'océan occidental, à l'oueſt le Miſſiſſipi, aux ſud les colonies angloiſes, & en quelques endroits la mer : au nord il n'en connoît point. Dans cette diſtribution ſont compriſes l'Acadie, la baye d'Hudſon, & l'iſle de Terre-neuve, qui ont été cédées aux Anglois par le traité d'Utrecht, avec le droit que nous avions ſur le pays des Iroquois. Tout le cours du Miſſiſſipi au-deſſus de la riviere des Illinois eſt bien de la nouvelle France, qui n'eſt point bornée de ce côté-là au nord-oueſt ; mais il ne paroît pas qu'on doive étendre le nom de Canada juſqu'aux nouvelles découvertes qu'on a faites au-delà de ce grand fleuve. Après tout la choſe eſt fort arbitraire.

De cette ſorte, tout ce qui porte en même temps le nom de Canada ou nouvelle France, y compris les ceſſions faites aux Anglois dont nous venons de parler, commence vers le 39 dégré quelques minutes de latitude ſeptentrionale, & s'étend juſqu'au pole ; en longitude il eſt renfermé entre les 327° & 285° dégrés, ſi ce n'eſt qu'au nord-oueſt on ne lui connoît point de bornes.

Dès l'année 1497 Jean & Sébaſtien Cabot ou Gabato, pere & fils, découvrirent l'iſle de Terre-neuve & une partie de la terre de Labrador ; mais on prétend qu'ils ne debarquerent en aucun endroit. En 1500 Gaſpard de Cortéréal, gentilhomme Portugais, fit pluſieurs découvertes dans l'iſle de Terre-neuve. On prétend qu'il y fit les années ſuivantes un ſecond voyage ; ce qui eſt certain, c'eſt qu'il périt en mer au retour de Terre-neuve. On ſait encore qu'avant l'année 1504 des pêcheurs Baſques, Normans & Bretons, faiſoient la pêche des morues le long des côtes de la même iſle & de celles du golfe, & ſur le grand banc de Terre-neuve ; mais on ignore en quel temps ils ont commencé d'y aller. En 1506 Jean Denys de Honfleur, publia une carte de tous ces pays ; & deux ans après on vit en France un ſauvage du Canada, qu'un pilote de Dieppe nommé Thomas Aubert, y avoit amené.

En 1523 Jean Verazani, Florentin, qui s'étoit mis au ſervice de François I, roi de France, fit un premier voyage dans l'Amérique ſeptentrionale. On n'en a connoiſſance que par une lettre de ce voyageur au roi, datée du 8 juillet, où il ſuppoſe que ſa majeſté étoit inſtruite du ſuccès de cette premiere tentative. Il repartit l'année ſuivante, & arriva au mois de mars à la vue des terres de la Floride. Il rangea enſuite toute la côte juſqu'à une iſle que les Bretons avoient découverte, & qu'il dit être par les cinquante dégrés. Ce peut être l'iſle de Terre-neuve, où les Bretons faiſoient la pêche depuis pluſieurs années. Il prit par-tout poſſeſſion du pays au nom du roi très-chrétien. L'année ſuivante, il entreprit un troiſiéme voyage, dont on n'a rien ſu, parcequ'il y périt, ſans qu'on ait pu ſavoir de quelle maniere.

En 1534 Jacques Cartier, Malouin, s'embarqua à Saint-Malo, le 20 d'avril, pour continuer les découvertes de Verazani, & le 10 de mai il arriva au cap de Bonne-Viſte en Terre-neuve. Après avoir fait quelques autres découvertes dans cette iſle, il prit ſa route au ſud, & entra dans une grande baye du golfe qu'il nomma la *baye des chaleurs.* Il côtoya enſuite une bonne partie du golfe, & prit poſſeſſion de tous les pays qu'il avoit reconnus. L'année ſuivante il arriva le 10 d'août dans le golfe, & lui donna le nom de Saint-Laurent, qui s'eſt depuis étendu au grand fleuve qui s'y décharge, & que les gens du pays appelloient le fleuve du Canada. Le 15e il découvrit l'iſle de *Naliſcolet*, qu'il nomma l'*iſle de l'Aſſomption :* on ne la connoît plus guères que ſous le nom d'*Anticoſti.* Le premier de ſeptembre il découvrit la riviere de Saguenai, qui vient du nord, & ſe décharge dans le fleuve à quatre-vingt-dix-huit lieues de la mer. Il remonta encore le fleuve pen-

dant quatre-vingt-dix lieues, & arriva à Hochélaga; grande bourgade de ſauvages, bâtie dans une iſle au pied d'une montagne : il donna à cette montagne le nom de *Mont-Royal*. On l'appelle aujourd'hui *Montréal*, & ce nom s'eſt communiqué à toute l'iſle.

En 1541 Jean-François de la Roque, ſieur de Roberval, gentilhomme Picard, accompagné de Jacques Cartier, fit un établiſſement dans l'Iſle Royale, & envoya un de ſes pilotes, nommé Alfonſe de Saintonge, reconnoître le nord du Canada, au-deſſus du Labrador. En 1562 Jean de Ribaut partit de Dieppe pour aller faire un établiſſement dans cette partie de la Floride où Verazani avoit abordé à ſon ſecond voyage : il prit terre à un cap qu'il nomma *Cap françois*, vers le 30e dégré d'élévation du pole. Il s'éleva enſuite au nord, débarqua à la riviere de Mai, où il arbora les armes de France ſur un pilier de pierres, & alla enſuite ſoixante lieues plus avant vers le nord bâtir un fort, auquel il donna le nom de *Charles-fort*. C'eſt où les Anglois ont bâti depuis la ville de Charleſtown, dans la Caroline. L'année ſuivante René de Laudonniere bâtit une autre forteresſe dans la riviere de Mai, & la nomma la Caroline. C'eſt ce que les Eſpagnols ont depuis nommé *San-Matheo*.

En 1576 & les deux années ſuivantes, le chevalier Martin de Forbisher découvrit pluſieurs terres au nord du Canada, au nom de la reine d'Angleterre. En 1584 Philippe Amidas, & Artier Barlow firent la premiere découverte de la Virginie, & la même année Jean Davis, Anglois, ayant eu ordre de la reine Elizabeth de continuer les découvertes de Forbisher, alla beaucoup plus loin que ce chevalier. L'année ſuivante il fit encore de nouvelles découvertes, & la troiſiéme année il reconnut le détroit qui porte ſon nom. Quelques auteurs prétendent que cette ſeconde découverte ne ſe fit qu'en 1590.

En 1598 le marquis de la Roche découvrit l'iſle de Sables, où l'on prétend que le chevalier Gilbert Humfrey, Anglois, avoit perdu trois navires en 1581, & les côtes voiſines de l'Acadie. En 1604 M. de Mouts & Samuel Champlain acheverent la découverte des côtes de l'Acadie. Ils firent enſuite celle de la baye françoiſe, & s'avancerent juſqu'à l'iſle de Sainte-Croix. L'hiver ſuivant Champlain reconnut toute la côte méridionale du Canada, juſqu'au-delà du Pentagoët; & en 1605 lui & M. de Mouts pouſſerent leurs découvertes juſqu'au cap Malebarre, vis-à-vis du cap Codd, auprès duquel fut bâtie depuis la ville de Boſton, capitale de la nouvelle Angleterre. En 1608 Champlain fonda la ville de Quebec, capitale de la nouvelle France. En 1609 Henri Hudſon, Anglois, découvrit la baye de Mauhatte. Il étoit alors au ſervice des Hollandois; & le pays qu'arroſe la riviere de Mauhatte, a long-temps porté le nom de *nouvelle Belgique*. C'eſt aujourd'hui la nouvelle Yorck.

En 1611 Champlain découvrit le pays des Iroquois, & chemin faiſant il rencontra un grand lac auquel il donna ſon nom. Les Anglois prétendent que cette même année, Henri Hudſon qui étoit rentré à leur ſervice, découvrit le détroit & la baye qui portent ſon nom. Il eſt plus certain que la même année Thomas Button, mathématicien Anglois, découvrit dans ces mêmes mers le nouveau pays de Galles, & toute la baye qui porte ſon nom, & que Jacques Hall, Anglois, reconnut le détroit de Cockin, par les 65 dégrés au nord du Canada. En 1615 Champlain découvrit le pays des Hurons, entre le lac Erié, le lac Ontario, & le lac Huron. En 1622 Guillaume Baffingo, Anglois, découvrit une grande baye au-deſſus du détroit de Davis, & lui donna ſon nom. En 1631 le capitaine James, Anglois, fit pluſieurs découvertes au nord de la baye d'Hudſon.

En 1656 le ſieur Bourdon pénétra le premier dans la baye d'Hudſon, & en prit poſſeſſion au nom du roi de France. La même année le pere Albanel, jéſuite, & le ſieur de Saint-Simon, gentilhomme Canadien, remonterent le Saguenai, découvrirent tout le nord de ce côté-là, & en particulier les lacs de Saint-Jean & des Miſtaſſins; & ayant pénétré par-là juſqu'à la baye d'Hudſon, en renouvellerent la priſe de poſſeſſion au nom du roi leur maître. En 1668 les Danois découvrirent au nord de la baye d'Hudſon une grande riviere, dont l'embouchure eſt par les 59 dégrés, & la nommerent *Riviere Danoiſe*. En 1673 le pere Marquette, jéſuite, & le ſieur Joliet, firent la premiere découverte du Miſſiſſipi par le Canada. En 1682 deux François Canadiens, nommés Deſgroſeillers & Radiſſon, découvrirent à l'oueſt de la baye d'Hudſon deux grandes rivieres qui ſe déchargent dans une petite baye. Ils appellerent l'une *Sainte-Thérèſe*, & l'autre *Bourbon*; & la baye a depuis été nommée par les Anglois *Port-Nelſon*, ſur ce qu'ils ont prétendu que Nelſon, pilote de Henri Hudſon, en avoit fait la premiere découverte.

Telle a été la découverte du Canada : l'intérieur de ce pays a été reconnu peu à-peu par les jéſuites; & ce qui eſt au-delà du Miſſiſſipi au nord & au nord-oueſt, l'a été par quelques voyageurs Canadiens, ſur-tout par M. le Sueur, par le pere Hennepin & le ſieur Dacan, qui ont remonté ce fleuve juſqu'au ſaut Saint-Antoine. * La Martiniere, *dict. géogr.*

Il y a eu autrefois dans le Canada un fort grand nombre de nations ſauvages; pluſieurs ont diſparu preſque abſolument, & la plupart des autres ſont réduites à très-peu de choſe. Il eſt vraiſemblable que quelques-uns ſe ſont retirés dans des terres écartées; mais il eſt certain que les maladies contagieuſes, les boiſſons enyvrantes & les guerres en ont détruit la plus grande partie. Tous ces peuples différens ont chacun leur langue. Celle des Eſquimaux qui habitent dans la terre de Labrador, celle des Algonquins, & celle des Hurons n'ont entr'elles aucun rapport, & preſque toutes les autres que nous connoiſſons en ſont les dialectes. On prétend qu'il y a de l'accent chinois dans l'accent de quelques-uns de ces peuples.

Les mœurs des ſauvages ſont féroces, quoique dans le fond leur humeur ſoit aſſez traitable; il en faut, ce ſemble, excepter les Eſquimaux, habitans de la terre de Labrador, qu'on ne ſauroit apprivoiſer, & qui ſont tout le mal qu'ils peuvent aux Européens. Les ſauvages, lorſqu'on découvrit le Canada, étoient tous anthropophages; aujourd'hui on voit peu d'exemples de cette barbarie, mais ils traitent encore les priſonniers qu'ils font en guerre d'une maniere bien cruelle; ils les attachent à des poteaux, ou les étendent dans des quadres, & là ils les brulent lentement avec des fers chauds : ce ſupplice dure quelquefois pluſieurs jours, & preſque jamais moins de cinq ou ſix heures; & tout ce que la plus capricieuſe & la plus inhumaine férocité peut inſpirer de manieres de tourmenter un malheureux, y eſt employé. Ce qu'il y a de plus inconcevable, c'eſt que le patient, tant qu'il peut parler, inſulte ſes bourreaux, ou chante comme s'il ne ſouffroit rien; cela n'eſt pourtant pas général, & il y en a qui jettent des cris & font des hurlemens qui feroient frémir tout autre qu'un ſauvage, mais ces inhumains ne font qu'en rire. Ils préparent leur ennemi à ce ſupplice par des baſtonnades, en lui arrachant les ongles, en lui coupant les doigts, ou avec un méchant couteau, ou avec les dents, & cela s'appelle careſſer les priſonniers. Les Iroquois ont exercé cette cruauté ſur bien des François. Les cauſes de leurs guerres ne ſont ſouvent rien; un caprice, un rêve, la mort d'un enfant, ſuffiſent pour attaquer une nation qui ne ſonge à rien, & une guerre une fois commencée ne finit point.

Entre ſauvages d'un même village on voit peu de querelles : ces peuples ne ſont ni intéreſſés, ni pointilleux; comme ils ne poſſedent rien, que tout leur eſt bon, & que leur grande richeſſe eſt de pouvoir ſe paſſer de ce qui n'eſt pas le pur néceſſaire, ils n'ont pas grande matiere de démêlé; & rien ne fait mieux voir leur détachement, que la maniere dont ils prennent les pertes qu'ils font : la plus ſtoïque inſenſibilité des anciens philoſophes n'en approche pas. Une bande de ſauvages ſe trouvera dans un canot tout neuf chargé de marchandiſes : le canot trouve une roche qui le creve, & le met

hors de ſervice, toutes les marchandiſes ſont perdues : la premiere choſe qu'ils font, c'eſt de rire, & de fort bon cœur, à ce qu'il paroît ; enſuite ils voient s'ils pouront ſauver quelque choſe ; & s'ils ne le peuvent pas, ils s'en vont auſſi tranquilles que ſi rien ne fût arrivé. Quand le mari & la femme ne ſont pas contens l'un de l'autre, ils ſe quittent & ſe remarient ailleurs. Les enfans ne manquent point, & ordinairement ſuivent la femme, dont ils ſont la principale richeſſe. La polygamie n'eſt point en uſage parmi eux. Il n'eſt point de peuple civiliſé qui pouſſe l'hoſpitalité plus loin, ni qui l'exerce plus noblement.

On ne peut pas dire qu'ils aient une religion ; ils ont quelques traditions confuſes, parmi leſquelles on démêle la création du monde & le déluge. Ils n'ont aucun culte qu'on puiſſe appeller religieux ; cependant quelques-unes de leurs coutumes prouvent qu'autrefois ils en ont eu un, dont le ſoleil étoit l'objet. Le calumet, qui eſt le grand inſtrument de paix & d'alliance, peut bien avoir été dans ſon origine un ſacrifice qu'ils faiſoient à ce bel aſtre. Le pere Lafiteau, jéſuite, qui a fait imprimer un ouvrage, où il prétend rapporter les mœurs des ſauvages à celles des anciens, prétend que le calumet eſt le caducée de Mercure ; quoi qu'il en ſoit, il ne paroît pas qu'aujourd'hui l'on y reconnoiſſe rien de religieux. Ils ont des jongleurs qui ſe mêlent de guérir les maladies ; mais on ne peut pas dire qu'ils emploient d'autres remédes que les naturels. Ces jongleurs font auſſi profeſſion de prédire l'avenir, ce qu'ils ne peuvent faire auſſi juſte qu'ils le font aſſez ſouvent, ſans avoir commerce avec les démons. On trouve entr'eux & les Juifs bien des rapports, dont un des plus marqués eſt que leurs femmes ſont ſéparées dans les temps auxquels les femmes juives l'étoient.

Il y a un ſiécle qu'on a commencé à faire connoître aux ſauvages la loi de l'évangile. On peut dire qu'on y a fait aſſez de progrès, ſur-tout parmi les Hurons, les Algonquins & les Abenaquis. Le peu de ſtabilité des mariages, & les guerres injuſtes ſont de grands obſtacles à la réception de l'évangile. Mais le mauvais exemple des François, & la traite de l'eau-de-vie nuiſent encore plus aux progrès de la foi, & ont même ruiné les plus floriſſantes miſſions. La nation qui fait aujourd'hui plus d'honneur à la religion, eſt celle des Abenaquis, parmi leſquels les jéſuites ont cinq miſſions. Ils en ont une à trois lieues de Quebec, qui ſe nomme Notre-Dame de Lorette, & n'eſt compoſée que de Hurons. Ces ſauvages vivent dans une grande ferveur, & ſe ſont interdits par vœu l'uſage de toute boiſſon enyvrante.

L'air du Canada eſt ſain, les froids y ſont exceſſifs, & l'hiver dure ſix à ſept mois. Il eſt ſur-tout fort rude depuis la mi-novembre juſque vers la fin de mars. La neige y tombe en ſi grande abondance, que dans les campagnes on ne peut marcher que la raquette aux pieds. Les terres ne ſont découvertes, & les eaux écoulées, qu'à la fin de mai ; alors on ſeme le froment qui vient bien, & dont la récolte ſe fait en août. Les ſauvages ne ſement que le mays ou bled d'Inde, mais les François y ont de beaux fruits & de toutes ſortes de grains. La terre eſt bonne preſque par-tout ; les plus beaux endroits ſont le pays des Iroquois, le cours de l'Ohio ou belle riviere, qui y a ſa ſource, le détroit du lac Erié & du lac Huron, la baye des Saguinaux, le fond de la baye des Puants, Chigagou dans le ſud-oueſt, & la riviere Saint-Joſeph dans le ſud-eſt du lac Michigan. Les environs des lacs ſont couverts de vignes ſauvages, & les bois ſont preſque par-tout très-beaux. L'érable, par le moyen d'une entaillure qu'on y fait dans le printemps donne en abondance une eau claire & ſucrée, très-agréable à boire, & dont on fait un ſucre fort pectoral ; le plane a la même qualité, mais il ne rend pas tant de ſucre. Il découle des ſapins blancs une très-bonne térébenthine, laquelle priſe dans un bouillon eſt bonne à l'eſtomac, & ſert auſſi à fermer & à guérir les plaies ; tout le canton des Trois-Rivieres eſt plein de mines de fer. Il y a du cuivre vers le lac ſupérieur, & on prétend qu'il y a des mines d'argent en pluſieurs endroits. Le fleuve Saint-Laurent eſt fort poiſſonneux, l'anguille ſur-tout y eſt abondante pendant trois mois ; les poiſſons les plus eſtimés ſont le ſaumon, le brochet, le turbot, le bar, le poiſſon doré & l'achigau. Les lacs ſont pleins d'eſturgeons d'une grandeur extraordinaire. Dans l'eau ſalé on trouve des baleines, des loups marins & des marſouins, dont on fait quantité d'huile ; les marſouins ſont blancs dans l'eau douce. Autrefois les bois & les montagnes étoient remplis d'élans ou originaux, & de caribous ou ânes ſauvages. Le peu de ménagement qu'on a apporté en les chaſſant les a détruits ou écartés, de ſorte qu'à peine en voit-on un ou deux en quarante lieues de pays. C'eſt une perte, la chair en eſt excellente & les peaux très-bonnes. Les caſtors, loutres, renards, martres, chats cerviers, chevreuils, peccans, &c. dont les peaux font preſque tout le commerce de cette colonie, commencent auſſi à devenir rares par la même raiſon. * Champlain. Leſcarbot. Jacques Carlier, *relations du Canada. Mémoires particuliers, &c.*

☞ La colonie françoiſe du Canada ne comprend aujourd'hui que l'Iſle Royale, dont nous parlerons en ſon lieu ; un petit établiſſement à la grande baye, ſur la côte de Labrador ; un autre vers Gaſpé & l'iſle Percée ; un autre pour la compagnie des Indes à Checoutimi, ſur le Saguenai, où il y a un village d'Algonquins & de Montagnais, qui ont un miſſionaire jéſuite, & où les Papinachois viennent apporter leurs pelleteries ; les deux côtés du fleuve Saint-Laurent, qui ne commencent à être habités au midi que vers Camouraſca, quarante-cinq lieues environ au-deſſous de Quebec, & douze ou quinze lieues au nord, & environ dix lieues des deux côtés au-deſſus de Montréal, avec une profondeur fort inégale ; un fort & quelques habitations à Chambli, vis-à-vis d'un rapide de la riviere de Sorel, & à cinq lieues au ſud de Montréal ; un autre fort à Catarocouy, un peu au-deſſous du lac Ontario. Ces deux forts ſont de pierres, & ont une aſſez bonne garniſon. Il y a encore un petit fort, & des habitations à Niagara, un peu au-deſſous de la fameuſe caſcade qui porte ce nom ; un autre au détroit au-deſſous du lac de Sainte-Claire ; d'autres à Michillimakinac, au nord du lac ſupérieur, dans le fond de la baye des Puants, & ſur la riviere Saint-Joſeph, qui ſe décharge dans le lac Michigan. Les iſles d'Orleans & de Montréal ſont auſſi toutes peuplées ; & celle de Jeſus, qui eſt à côté de celle de Montréal, l'eſt auſſi en partie. Dans toute cette étendue de pays, il y a environ trente mille François, & deux à trois mille ſauvages chrétiens domiciliés, à ſavoir, outre le village de Chocoutimi dont j'ai parlé, il y en a un de Hurons à Lorette, à trois lieues de Quebec vers le nord-oueſt ; un d'Abenaquis ſur la riviere de Bekaucourt ; un autre d'Abenaquis, avec quelques Algonquins ſur la riviere de Saint-François ; un d'Iroquois au ſaut de Saint-Louis ; un autre dans l'iſle de Montréal ; quelques Iroquois & quelques Miſſiſſagués à Catarocouy, & à Niagara, mais ni les uns ni les autres ne ſont chrétiens ; un petit village d'Iroquois non chrétiens dans l'iſle de Toniatha, vingt lieues en-deçà de Catarocouy ; un de Hurons chrétiens au détroit ; un de Pontcouatamis, & un d'Outaouais au même lieu : ces derniers ne ſont pas chrétiens ; il y en a quelques-uns parmi les autres. Tous les villages chrétiens ont des miſſionaires jéſuites, excepté celui des Iroquois de l'iſle de Montréal, qui eſt gouverné par des prêtres du ſéminaire de S. Sulpice. Les jéſuites ont encore des miſſionaires à Michillimakinac, à la baye des Puants, à la riviere de Saint-Joſeph, & parmi les nations Abenaquiſes, qui ſont toutes chrétiennes.

Il y a trois villes au Canada, Quebec, les Trois-Rivieres, & Ville-Marie, ou Montréal. Il y a un gouverneur général, qui eſt en même temps gouverneur de Quebec ; un intendant de marine, juſtice, police & finances ; un conſeil ſupérieur ; vingt-ſept compagnies détachées

détachées des troupes de la marine ; un commiſſaire de la marine ; un grand prévôt ; un grand voyer ; un grand maître des eaux & forêts ; un évêque, dont le diocèſe s'étend ſur tout ce que le roi de France poſſede dans l'Amérique ſeptentrionale, & qui par conſéquent eſt plus grand que l'Europe. Les habitans y ſont heureux, parceque le pays leur fournit le néceſſaire pour vivre, & qu'ils ne payent rien, ou preſque rien, au prince ; mais les gentilshommes qui n'ont point de terres, & les officiers qui n'ont que leurs appointemens, y vivent à l'étroit. Il n'y a point de perſonnes riches, parceque le commerce y eſt fort borné. Cependant les mines de fer, qui ſont fort abondantes vers les Trois-Rivieres, & quinze ou vingt lieues en-deçà, les mines de cuivre, qui le ſont encore plus vers le lac Supérieur, une carriere d'ardoiſe qui eſt à Mont-Louis, à-peu-près à moitié chemin de Quebec à la mer, du côté du ſud ; la pêche des marſouins, des baleines, des loups marins, des morues, qui peut ſe faire fort avant dans le fleuve Saint-Laurent, & la conſtruction des vaiſſeaux, pouroient rendre cette colonie très-puiſſante.

On y porte de France de l'argent monnoyé, & non monnoyé, du vin, des huiles, des eaux-de-vie, des étoffes, des armes, de la poudre, des toiles fines, &c. On en rapporte des pelleteries, des madriers, des mats; les iſles de l'Amérique en tirent les mêmes choſes, & outre cela des huiles, du mérin, & quelquefois des farines.

Le gouverneur général avoit autrefois la diſpoſition des emplois militaires, mais il ne l'a plus. Il a la premiere place au conſeil, mais l'intendant y fait l'office de premier préſident. L'évêque y a la ſeconde place ; ſous ces trois chefs il y a douze conſeillers qui portent l'épée, & dont le premier a des appointemens doubles : il n'y a qu'un certain nombre des autres qui en aient, & ce ſont les plus anciens, quoiqu'il n'y ait point d'épices. Leurs charges ne ſont que comme de ſimples commiſſions, non plus que celles du procureur général & du greffier en chef, & c'eſt le roi qui les donne. * La Martiniere, *diction. géogr.*

CANALES (Jean) de l'ordre des Freres Mineurs, qui floriſſoit à Ferrare vers le milieu du XV ſiécle, a compoſé quelques ouvrages de piété, qui ſont un traité de la vie céleſte, un traité de la nature de l'ame, & de ſon immortalité ; un traité du paradis, & de la félicité de l'ame ; un traité de l'enfer, & de ſes tourmens. Ces ouvrages ont été imprimés à Veniſe en 1494. * M. Du Pin, *bibl. des auth. eccleſ. XV ſiécle.*

CANANOR, ville & royaume de la preſqu'iſle de l'Inde, au-deçà du golfe de Bengale, dans le Malabar, aboutit au fleuve Gangerocora, où commence le Malabar, & s'étend juſqu'à Puripatan. Outre la ville capitale qui lui donne ſon nom, il y a Cota, Mangate, Marabia & Choraba. Cananor a environ vingt-cinq lieues, le long de la côte. Les Hollandois ont pris depuis quelque temps la capitale. Le roi de ce pays a poſſedé les iſles de Divandurou & de Malicut, entre les Maldives. * Maffée, *hiſt. des Indes, l.* 12. Barboſa, *l.* 9, *c.* 1. Linſchot.

CANAPE (Jean) médecin du roi François I, vivoit en 1542. La Croix-du-Maine le nomme *lecteur public* des chirurgiens à Lyon. Il a traduit de grec en françois divers ouvrages des anciens, & il en a compoſé d'autres en latin & en françois. * La Croix-du-Maine & du Verdier Vauprivas, *bibl. françoiſe.*

CANARA, royaume, ou plutôt grand pays de la preſqu'iſle de l'Inde en-deçà du Gange, ſur la côte de Malabar. Quelques-uns le mettent dans le Biſnagar. La riviere de Gangerocora qu'il a au midi, le ſépare du Malabar ; & celle d'Aliga au ſeptentrion du royaume de Cuncan. Il a à l'orient des montagnes qui lui ſervent de bornes, avec le Biſnagar particulier, & au couchant la mer des Indes. Il comprend les royaumes d'Onor & de Baticala ſur la côte ; & plus avant dans la terre ferme Borçopa, qui s'avance aux montagnes de Gate. Le roi de Canara & la plus grande partie de ſes ſujets ſont païens, les autres ſont mahométans. Les Canarins ſont ennemis des Malabares, & leur font une guerre continuelle. Ils ſont tous bons ſoldats, & s'entendent parfaitement bien à miner : leurs manieres approchent fort de celles qu'obſervent les ſujets du Mogol, dont le roi de Canara eſt tributaire. La biſarerie avec laquelle ils ſolemniſent leurs grandes fêtes eſt ſurprenante : on porte les idoles en triomphe ſur un char orné de fleurs, dont les roues ont de gros crochets attachés aux rayons ; & ceux qui veulent ſignaler leur zèle, ſe jettent à corps perdu pour tourner avec la roue. D'autres ſe couchent à terre ſur ces crochets pour être écraſés ſous le poids du chariot ; & tous périſſent de cette ſorte, dans la folle penſée qu'ils obtiendront l'immortalité, en mourant ainſi pour la gloire de leurs dieux. La maniere dont on punit les criminels dans le Canara, eſt digne d'être remarquée : on les expoſe tout nuds, pieds & mains liés, ſur le ſable au plus grand ſoleil, pour y périr peu-à-peu par la violence de la chaleur, & par les piquures des mouches. Quoique ce royaume ſoit petit, il eſt néanmoins ſi fertile, qu'il fournit preſque tous les Européens de ris, outre ce que l'on en emporte dans les iſles de la Sonde, & dans les autres pays d'orient. * Texeira, *liv.* 1, *c.* 22. Linſchot. Barboſa. Dellon. *Relations des Indes orientales.*

CANARIES, iſles à l'occident de l'Afrique, que les anciens nommoient *fortunées*, à l'oppoſite de la Mauritanie Tingitane, aujourd'hui de Fez & de Maroc, ou royaume de Maroc, & preſque vis-à-vis des caps de Boyador & de Non. Elles ſont au nombre de ſept, quoique les anciens n'en aient connu que ſix. La plus importante eſt Canarie, avec une ville du même nom. Cette iſle a dix-huit ou vingt lieues de tour, & elle eſt la principale, non-ſeulement à cauſe de ſa fertilité, mais parceque c'eſt la demeure du gouverneur. La ville de CANARIE ou des Palmes, eſt grande, belle & bien peuplée. *Voyez* PALMA. Les autres villes ſont Tedle, Galder & Cuja. Il y a auſſi dans l'iſle douze moulins à ſucre. Les grains s'y recueillent deux fois l'année, en février & en mai, & il y a par-tout grande quantité de fruits. Les autres iſles ſont Teneriſe, l'iſle de Palma, l'iſle de Fer, Fuerte-Ventura ou Fortaventure, Gomera & Lancelote. Pline dit que le grand nombre de chiens qu'on y trouvoit les fit nommer Canaries. Quelques-uns mettent au nombre des Canaries, Madere, l'iſle des Sauvages, la Roche & la Gracieuſe. Parmi les anciens, Proclus en compte dix, Ptolémée ſix, & Plutarque deux. Elles nous étoient inconnues dans le XIV ſiécle. Les hiſtoriens de Gènes remarquent qu'en 1291, Doria & Vivaldo, accompagnés d'autres aventuriers, entreprirent un voyage vers les côtes d'Afrique avec deux galeres, mais qu'on n'eut depuis aucunes nouvelles d'eux. La même entrepriſe, ſelon quelques-uns, fut tentée par Louis de la Cerda, comte de Clermont, ſurnommé l'*Exhérédé*, petit fils d'Alfonſe X roi de Caſtille. Ce comte ayant oui dire que ceux de Gènes & de Catalogne avoient fait voile juſqu'à ces iſles, ſe réſolut en 1344 de les chercher. Le pape Clément VI les lui donna, & l'en couronna roi dans Avignon. Mais la Cerda abandonna cette entrepriſe, pour venir prendre de l'emploi dans la guerre que la France avoit contre les Anglois. Jerôme Surita, qui dit à-peu-près la même choſe, rapporte qu'en l'an 1345, Louis de la Cerda, comte de Clermont, fut couronné roi des Canaries, à condition qu'il iroit les conquérir, & qu'il y feroit prêcher la foi, mais que ce deſſein ne réuſſit pas ; qu'en 1395 des aventuriers de Guipuſcoa & d'Andalouſie en Eſpagne, allerent à la découverte de ces iſles, & qu'ils pillerent Lancelote avec quelques autres : il ajoute que Henri III, roi de Caſtille, permit en 1401 la conquête des Canaries à Robert de Braquemont, qui en donna la commiſſion à Jean de Bethencourt ſon parent, & que celui-ci obtint le titre de roi, & bâtit une forteresſe dans l'iſle de Lancelote en 1417. Elles ont eu depuis

divers maîtres en divers temps, & ſont enfin venues au pouvoir des Eſpagnols. Les habitans ſont catholiques : il y a un évêché à Canarie, & le terroir eſt très-fertile, ſur-tout en bons vins, dont il paſſe tous les ans près de ſeize mille tonneaux en Angleterre. *Voyez* BETHENCOURT. * Pline, *l.* 6, *c.* 32. Sanut. Gramaye. Linſchot. Sanſon. Mariana. Jerôme Benzoni, *hiſtoire du nouveau monde.* Thomas Nicolas, *dans ſes voyages.* Gomare, *hiſtoire des Indes.* Jerôme Surita, *commentaire ſur l'itinéraire d'Antonin.*

CANATH, ville de la tribu de Manaſſé, qui fut priſe par Nobé, qui lui donna ſon nom, lorſqu'il s'en fut emparé. Il paroît par l'écriture ſainte, que cette ville étoit conſidérable, puiſqu'il y eſt dit qu'elle avoit ſoixante villes de ſon reſſort. * *Num.* 32, 42. *I. Paral.* 2, 23.

CANATHE, fontaine près Nauplie, dite aujourd'hui Napolie de Romanie. La tradition des Argiens portoit que Junon, ſe lavant tous les ans dans cette fontaine, devenoit encore vierge. Ptolémée parle de Canathe, ville de la Céléſyrie, laquelle a eu enſuite évêché ſuffragant de Baſtro. * Pauſanias, *in Corinthiac.*

☞ CANAVEZ, ou CANAVOIS, en latin *Canapicium*, pays d'Italie, dans le Piémont, le long de la Doria-Balthéa, grande riviere qui le traverſe du nord-nord-oueſt, au ſud-ſud-eſt. Il eſt borné au nord par le duché d'Aouſte, au levant par la ſeigneurie de Verceil, au midi par le Montferrat, & par le Pô, au couchant par la province de Turin. Ce pays eſt le même que la province d'Ivrée. On l'appelloit autrefois le marquiſat d'Ivrée : il n'eſt cependant pas sûr que ce marquiſat eût préciſément les mêmes bornes. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CANAYE (Philippe) ſieur de Freſne, conſeiller d'état, naquit à Paris en 1551. Son pere Jacques Canaye, célébre avocat, le fit élever avec beaucoup de ſoin. Dès l'âge de quinze ans, Philippe qui s'étoit déclaré pour le calviniſme, entreprit de voyager en Allemagne, en Italie, & même à Conſtantinople. Il publia la relation de ce dernier voyage ſous le nom d'*Ephémérides ;* & à ſon retour en France il parut dans le barreau du parlement de Paris, où il ſe fit eſtimer. Il eut une charge de conſeiller d'état ſous Henri III. Henri IV l'envoya ambaſſadeur en Angleterre, en Allemagne, puis à Veniſe. En 1594 ce grand monarque le nomma préſident de la chambre mi-partie de Caſtres ; il exerça cette charge avec beaucoup d'intégrité, de ſageſſe & de déſintéreſſement. M. du Freſne fut un des juges de la célébre conférence qui ſe fit l'an 1600 à Fontainebleau, entre le cardinal du Perron & du Pleſſis-Mornai ; & il fut un de ceux qui profiterent du ſuccès de cette conférence, car il ſe fit catholique, & le pape Clément VIII lui en témoigna ſa joie par une lettre obligeante. L'année ſuivante le roi l'envoya à Veniſe en qualité d'ambaſſadeur, & il eut le bonheur de contribuer à terminer les différends de cette république & du pape Paul V, qui lui en marqua ſa reconnoiſſance. Enſuite il revint en France, où il mourut le 27 février 1610. Il avoit compoſé divers ouvrages, dont on a publié ſeulement trois volumes *in-fol.* de ſes ambaſſades. Sa vie eſt à la tête du premier tome.

CANAYE (Jean) Pariſien, entra chez les jéſuites à l'âge de dix-ſept ans, l'an 1611. Il a fait dans la ſuite ſa profeſſion ſolemnelle des quatre vœux. Ses emplois ont été diverſifiés : il a enſeigné les humanités ; a prêché ; a été recteur du collége de Moulins & de celui de Blois, & miſſionaire dans les armées. Il eſt mort à Rouen le 26 février 1670. On a de lui : 1. Recueil de lettres des plus beaux & meilleurs eſprits de l'antiquité, touchant la vanité du monde, 1629, *in-8°.* 2. Eloge du roi victorieux & triomphant de la Rochelle, dans le recueil intitulé : *Ludovici XIII triumphus de Rupella capta ab alumnis Claromontani collegii F. J. celebratus*, à Paris 1628, *in-4°.* 3. Diverſes poéſies ſur la priſe de la Rochelle, dans le même recueil.

CANCER ou Ecreviſſe, l'un des douze ſignes du zodiaque. Le ſoleil entre dans ce ſigne au mois de juin, & fait alors le ſolſtice d'été, commençant à revenir vers l'équateur ; d'où l'on a donné le nom de *Cancer* à cette conſtellation, parceque le ſoleil y entrant, ſemble marcher à reculons comme l'écreviſſe. Les poëtes ont feint que c'eſt l'écreviſſe que Junon envoya contre Hercule, lorſqu'il combattoit l'hydre de Lerne, & qui le mordit au pied. Ce héros, diſent-ils, tua cette écreviſſe ; & Junon, pour la récompenſer, la mit dans le ciel au nombre des conſtellations. * Cæſius, *Aſtronom. poëtic.*

CANCER (Jaime) connu ſous le nom de JACQUES CANCER, Eſpagnol de nation, a vécu ſur la fin du XVI ſiécle en 1590. Il étoit de Balbaſtro dans le royaume d'Aragon : il s'établit à Barcelone dans la Catalogne, où il exerça la profeſſion d'avocat, & où il mourut âgé de ſoixante-douze ans. Il a laiſſé un ouvrage excellent, que nous avons en trois volumes, ſous ce titre : *Variæ reſolutiones juris cæſarei, pontificii, & municipalis principatûs Cathaloniæ.* * Nicolas Antonio, *bibl. hiſp.*

CANCER (Jerôme) officier de la cour de Philippe IV, & poëte Eſpagnol, a eu peu d'égaux en l'art d'écrire des facéties, & dans la facilité de faire des vers plaiſans & propres à divertir, quoiqu'il eût beaucoup de compagnons dans cet exercice, & que la cour du roi catholique fût remplie, de ſon temps, de poëtes comiques & bouffons. Son principal talent conſiſtoit à bien faire des équivoques & des jeux de mots, qui pour lors étoient en vogue dans ſon pays. Outre ſes jeux & ſes plaiſanteries qu'il a mis en vers, il a fait encore des comédies qui ſont eſtimées chez les Eſpagnols. Il mourut à Madrid au mois de ſeptembre en 1655. Ses ouvrages y furent imprimés l'an 1651, *in-4°.* * Nicol. Anton. *bibl. ſcript. Hiſp. tom.* 1, *pag.* 430, 437.

CANCHEU, grande ville de la province de Kiangſi, dans la Chine : elle eſt capitale d'un territoire de même nom, & a onze cités ſous ſa dépendance. C'eſt une ville fort marchande & de grand abord. Il y a un viceroi qui y fait ſa demeure, & qui commande à quelques villes des provinces de Fokien, de Quantung & de Huquang, qui ſont voiſines de Cancheu. Ce viceroi n'eſt point inférieur au viceroi de la province de Kiangſi, & il a été établi en ce pays pour empêcher les courſes des voleurs, qui faiſoient de continuels brigandages ſur les frontieres de ces quatre provinces, & qui ſe retiroient ſur les montagnes. Il y a un beau pont à Cancheu, bâti ſur cent trente bateaux, attachés avec des chaînes de fer. On voit des moulins ſur la riviere faits comme ceux d'Italie & d'Allemagne, & on s'en ſert pour faire monter les eaux, & les faire entrer dans les campagnes ſemées de ris. * Martin Martini, *deſcription de la Chine dans le recueil de* Thevenot, *vol.* 3.

CANDA (Charles du) de Saint-Omer, chanoine & prieur de l'abbaye de Dommartin, de l'ordre de Prémontré, a vécu dans le ſeiziéme ſiécle, & dans le dix-ſeptiéme. En 1615 il donna l'ouvrage ſuivant : *La vie de S. Thomas, archevêque de Cantorbery, avec les conſtitutions royales qui ont cauſé ſon exil & ſon martyre, & les miracles advenus par ſon interceſſion en l'abbaye de Dommartin, près de Heſdin en Artois*, à Saint-Omer, 1615, *in-4°.* Il y a apparence que M. du Foſſé n'a point connu cette hiſtoire, puiſqu'il n'en dit rien dans la vie du même S. Thomas de Cantorbery qui a été imprimée en françois à Paris, *in-4°* & *in-12.* Charles du Canda a traduit de plus de l'italien en françois, 1°. *La vie, la ſainteté, les miracles & les actes de la canoniſation de S. Charles Borromée, archevêque de Milan*, à Saint-Omer, 1614, *in-8°.* 2°. *La vie de ſainte Françoiſe, veuve Romaine.* * Valere André, *bibliothèque belgique*, édition de 1739, *in-4°.* tome I, page 150.

CANDACE. Pluſieurs auteurs anciens & modernes

diſent que c'étoit la coutume des Ethiopiens d'être gouvernés par des reines. Euſebe prétend que cela duroit encore de ſon temps, & l'on ajoute que toutes ces reines s'appelloient *Candace*. On trouve en effet qu'environ vingt ans avant l'ére chrétienne, il y avoit une *Candace* reine d'Ethiopie, dont parle Strabon. Elle eut guerre avec les Romains, & obtint la paix d'Auguſte par des ambaſſadeurs qu'elle lui envoya à Samos. Il ſemble, ſelon les actes des Apôtres, qu'il y en eût encore une, lorſque l'eunuque d'Ethiopie fut baptiſé par S. Philippe, puiſqu'il dit que cet eunuque étoit ſurintendant de ſes tréſors, & non pas qu'il l'avoit été. Pline dit que des perſonnes envoyées par Néron en ce pays-là, rapporterent que l'iſle de Meroé avoit pour reine une Candace, & ajoute que ce nom avoit paſſé depuis pluſieurs années de reine en reine. Ce ſentiment, qui ſemble difficile à recevoir, quoique très-bien établi par l'antiquité, paroîtra très-vraiſemblable, ſi l'on conſidere que les rois de ces pays-là, étant toujours renfermés dans leur palais, & révérés comme des dieux, laiſſoient l'adminiſtration & le gouvernement à leurs femmes, qui même avoient accoutumé de porter les armes, auſſi-bien que les hommes; & de-là vient qu'on parloit d'elles plutôt que de leurs maris, qui ſe faiſoient une gloire de demeurer dans cette fainéantiſe faſtueuſe.

L'eunuque de Candace étoit Juif de naiſſance: il étoit venu à Jéruſalem pour y adorer. Il s'en retournoit en Ethiopie, & étant dans ſon chariot, il liſoit le prophéte Iſaïe, lorſque le diacre Philippe s'approchant de lui, lui demanda s'il entendoit bien ce qu'il liſoit: l'eunuque ayant témoigné qu'il ne le comprenoit pas, Philippe lui en donna une explication ſi claire, qu'il le convertit & le baptiſa l'an de J. C. 34. Ce nouveau converti fut l'évangéliſte de J. C. en Ethiopie, ſelon le témoignage de divers ſaints docteurs. Le faux Dorothée ajoute qu'il prêcha auſſi dans l'Arabie heureuſe, & dans l'iſle de Taprobane, & qu'il fut enfin honoré de la couronne du martyre; mais cet écrivain ne mérite pas plus de créance dans cette occaſion que dans pluſieurs autres. * S. Irenée, *liv.* 3, *chap.* 12. Saint Jerôme, *ſur le chap.* 51 *d'Iſaïe.* S. Cyrille de Jéruſalem, *cath.* Euſebe, *l.* 2, *c.* 1. Dorothée, *in ſynop.* Strabon, *l.* 17. Pline, *hiſt. nat. l.* 6, *c.* 29.

☞ CANDAHAR, province & ville de Perſe. Elles ſont regardées par pluſieurs auteurs comme appartenantes aux Indes, parcequ'elles ont été quelque temps ſous la dépendance du Grand Mogol. Candahar fut aſſujéti à la Perſe vers 1600, par le grand Schah-Abas, ſeptiéme ſophi, qui eſt regardé comme le reſtaurateur de l'empire de Perſe. Il laiſſa le gouvernement de ce pays au prince particulier qu'il y avoit trouvé. Son fils ayant tout à craindre de Schah Sephi, qui ſuccéda en 1629 à ſon grand-pere Schah-Abas, ſe donna au Grand Mogol & lui livra Candahar que ce puiſſant prince fit extrêmement fortifier. Ce fut donc un ſujet de guerre continuelle entre le roi de Perſe & le Grand Mogol. Enfin le premier reprit ce pays en 1650, & il eſt reſté depuis ce temps annexé à la Perſe juſqu'à préſent, malgré les efforts que le Grand Mogol a fait pour y rentrer. C'eſt autour de la ville de Candahar qu'habitent les Aghwans qui ſe ſont emparé de la Perſe en 1722. *Voyez* AGHWANS. Lorſque ces peuples furent réprimés par Schah Thamas, le frere du conquerant Maghmud ſe ſoumit à ſon prince légitime & lui reſta fidéle. C'eſt par ce pays qu'Alexandre le grand entra dans les Indes, & Thamas-Kouli-Can ou Schah-Nadir a ſuivi la même route. * La Martiniere, *introduction à l'hiſtoire*, &c. 1745, tom. VII.

CANDALE, maiſon, *cherchez* FOIX.

CANDALE, comté en Angleterre, qui entra dans la maiſon de Foix par le mariage de *Jean* de Foix I du nom, avec Marguerite de Suffolck, héritiere de ce comté.

CANDALOR, ville de la Turquie en Aſie: elle eſt près de la côte méridionale de la Natolie, à quinze lieues de Satalie, du côté du levant. Candalor eſt l'ancienne *Sida*, ville de Pamphilie. Elle a été autrefois conſidérable & épiſcopale, mais c'eſt peu de choſe aujourd'hui. * Mati, *diction.*

CANDAULE (Candaules) que les Grecs nommoient Myrſile, ſelon Hérodote, étoit fils de Myrſus ou Meles, ſorti d'Alcée, fils d'Hercule, & fut le dernier roi de Lydie de la famille des Héraclides. Il aimoit avec paſſion ſa femme, qui étoit une des plus belles perſonnes du monde; & il fut aſſez imprudent pour vouloir qu'un de ſes favoris nommé Gygès, la vît toute nue. La reine conçut tant de douleur de cette action, qui la rendoit infâme ſuivant les mœurs des Lydiens, qu'elle contraignit Gygès de tuer Candaule, dont le regne fut de dix-huit ans. Après la mort de ce prince, Gygès épouſa la reine, & ſe fit roi de Lydie l'an du monde 3319, & avant Jeſus-Chriſt 716. Ce fut lui qui commença la dynaſtie ou lignée des Mermnades, qui dura juſqu'à la défaite de Créſus. * Euſebe, *dans ſa chron.* & Hérodote, *l.* 1, ou *Clio.*

☞ CANDÉ, ville & baronie de France en Anjou, dans le Craonois, au confluent des rivieres de Mandie & de l'Erdre. Elle eſt célébre, parceque ce fut en ce lieu que S. Martin mourut. Elle eſt appellée CANDÉ EN LAMÉE, dans l'aveu que Jean de Laval, ſire de Châteaubriant, en rendit le 20 octobre de l'an 1517, à Louiſe de Savoye, mere de François I, ducheſſe d'Anjou & d'Angoumois. Ménard prétend qu'elle a été ainſi nommée, pour avoir été autrefois le douaire d'une Emme, veuve d'un comte d'Anjou. Cette ville eſt encore connue dans l'hiſtoire pour avoir été aſſiégée en 1106, par Geoffroi Martel II du nom, qui fut tué devant cette place. Elle porte le titre de baronie, & appartient au duc de Bourbon. Il y a ſix châtellenies, & plus de quarante terres en haute juſtice qui en relevent. * Baudrand. La Martiniere, *dict. géogr.*

CANDEA, ville & royaume de l'iſle de Ceilan, *cherchez* CANDY.

CANDÉENS, anciens peuples du golfe arabique, que quelques-uns ont appellé *Ophiophages*, parcequ'ils avoient coutume de ſe nourir de ſerpens. * Pline, *l.* 6, *c.* 29. Mela, *l.* 3.

CANDELA (Jean-Dominique) Sicilien, naquit en 1541, & entra dans la ſociété des jéſuites en 1563. Il s'appliqua à la théologie dans laquelle il fit de grands progrès. Il exerça auſſi avec beaucoup de réputation le miniſtere de la prédication. Il fut recteur des colléges de ſa ſociété à Palerme, à Meſſine & à Syracuſe. Il mourut à Catane le 24 août 1606. On a de lui, *Del bene della verginita diſcorſi XVI; Dello ſtato della verginita; De coſtumi delle vergini.* * *Bibliotheca ſicula. Dictionnaire hiſtorique* imprimé en Hollande en 1740.

CANDELAIRE (Jean) *cherchez* CHAUNDULER.

CANDELARIUS (Godefroi) prieur des carmes d'Aix-la-Chapelle, mort l'an 1499, eſt, ſelon Trithéme, auteur des ouvrages ſuivans: *Sermones de tempore & ſanctis: Orationes ad clerum: Oratio pro coronatione reginæ: De conceptione beatiſſimæ Virginis: Epiſtolæ variæ ad Trithemium & alios.* * Valere André, *bibliotheca belgica*, édition de 1739, *in*-4°, tome I, page 370.

CANDIA, bourg des états de Savoye. Il eſt dans le Canavez, entre Ivrée & Chivaſſo, environ à deux lieues de l'une & de l'autre. * Mati, *diction.*

CANDIA, bourg du duché de Milan, en Italie. Il eſt dans la Laumelline, environ à une lieue du Pô, & à cinq de Verceil, du côté du levant. Le nom de ce lieu, patrie d'Alexandre V, a donné lieu à l'erreur de ceux qui ont cru que ce pape étoit de l'iſle de Candie. * Mati, *diction.*

CANDIAC (Jean-Louis-Pierre-Elizabeth de MONTCALM de) quoique mort dans l'enfance, s'étoit acquis

une grande réputation par ſa ſcience prématurée. Il étoit né à Candiac, au diocèſe de Nimes, le 7 de novembre 1719, de Meſſire LOUIS-DANIEL de Montcalm, ſeigneur de Saint-Veran, Gaſon & autres lieux, & de dame *Thérèſe* de Lauris de Caſtellane Dampus. Dès le berceau on lui apprit à connoître les lettres par le ſyſtême du bureau typographique qui a fait depuis tant de progrès en France, où ce ſyſtême eſt adopté dans un grand nombre de villes. A trente mois il connut toutes les figures des lettres, des grandes comme des petites; & à trois ans, ferme dans tous les principes les plus ſolides de la lecture, il liſoit parfaitement le latin & le françois, imprimé ou manuſcrit. A quatre ans, il poſſédoit bien l'ortographe de l'oreille, par rapport à la valeur réelle des lettres, & aux ſons de la langue, & à-peu-près auſſi-bien l'orthographe des yeux ou de l'uſage. Au commencement de la quatriéme année, on lui apprit la langue latine par le même ſyſtême; & dès l'âge de cinq ans, il faiſoit des verſions en cette langue, quoiqu'il ne ſût point encore écrire. Dans ſa ſixiéme année, il liſoit le grec & l'hébreu, & commençoit à expliquer ces deux langues. Il ſavoit alors non-ſeulement les principes de l'arithmétique, mais il nombroit toute ſorte d'arithmétique. Il poſſédoit dès-lors les élémens de l'hiſtoire romaine, & de celle de France, la géographie & le blaſon, & avoit une teinture de la connoiſſance des médailles. La liſte des lectures qu'il avoit faites juſque-là de livres françois, latins, grecs & hébreux, eſt ſi étonnante qu'on la regarderoit comme une fiction, ſi elle ne nous étoit atteſtée par des témoins oculaires dignes de foi. Parmi ces livres dont nous avons vu la liſte, on trouve des poëtes, des orateurs, des hiſtoriens, des philoſophes, des épiſtolaires, ſans compter les meilleures grammaires françoiſes, latines, hébraïques & grecques. Malgré cela il parloit ſi bien le gaſcon, qu'il tembloit qu'on ne lui eût jamais parlé que ce langage. Deſtiné à l'état eccléſiaſtique, on lui en fit prendre l'habit en quittant la robe. Il ſavoit écrire alors; ce qu'il avoit appris ſi bien en quatre ſemaines, qu'il écrivoit facilement ſous la dictée. Ses parens l'ayant envoyé à Paris, il fut admiré à Montpellier, à Nîmes, à Grenoble, à Lyon, & enfin à Paris même, où il arriva le 13 de ſeptembre 1725. Dans toutes ces villes il viſita les bibliothéques & les ſavans, & il reçut quantité de lettres en proſe & en vers, & en diverſes langues. Ayant vu dans les nouvelles d'Amſterdam du 30 avril 1726, (car il liſoit régulierement les gazettes) le détail que M. Baratier le pere faiſoit de la maniere dont il avoit élevé ſon fils qui n'avoit encore alors que cinq ans, & un peu plus de deux mois, & les progrès étonnans que faiſoit ce jeune enfant, devenu depuis ſi célébre, le jeune de Candiac ſe mit à pleurer de ce qu'il y avoit en Europe un enfant qui en ſavoit plus que lui, quoiqu'en même temps il ne pût s'empêcher de témoigner de la joie de ce qu'il en apprenoit. Ce fut à cette occaſion qu'il écrivit deux longues lettres, où il entre lui-même dans un grand détail de la maniere dont il avoit été inſtruit. Ces lettres ſont adreſſées au jeune Baratier; mais on ne croit pas qu'elles aient été envoyées, & il y a apparence que l'enfant ne les écrivit que ſous la dictée de ſon maître. Mais le jeune de Candiac ne fut preſque que montré au monde: une ſuite de maladies l'enleva à Paris, le mardi 8 du mois d'octobre 1726. Il fut inhumé dans l'égliſe de S. Benoît. De toutes les piéces qui lui furent adreſſées, qu'il nous ſoit permis de rapporter au moins ce rondeau.

Pour tout ſavoir, au dire des ſavans,
Humains efforts point ne ſont ſuffiſans:
On ſait aſſez que c'eſt choſe infinie:
Que vie eſt courte, & qu'enfin c'eſt folie
De ſe morfondre en travaux impuiſſans.
Maints en voyons paroître ſur les rangs,
Bien que bornés à des arts différens,
Ravis d'avoir pratique & théorie
Pour tout ſavoir.
Jeune CANDIAC à l'âge de cinq ans
Dans les beaux arts tes progrès ſont ſi grands,
Qu'à ce train-là, ſi Dieu te prête vie,
En toi verrons aſſez heureux génie,
Aſſez d'étude, & de riches talens
Pour tout ſavoir.

Voyez MONTCALM.

CANDIDATS (les) *Candidati*, ou les *Aſpirans* aux charges de la republique romaine, étoient ainſi nommés de la robe blanche, qu'ils étoient obligés de porter pendant les deux années qu'ils poſtuloient les charges. Cette robe devoit être ſimple, ſans aucun autre vêtement, au rapport de Plutarque, dans la vie de Coriolan, afin d'ôter le ſoupçon qu'ils euſſent de l'argent caché, pour acheter les ſuffrages, & afin auſſi qu'ils puſſent plus aiſément faire voir au peuple les cicatrices des plaies qu'ils avoient reçues pour la défenſe de la république.

La premiere année de leur pourſuite, ils demandoient permiſſion au magiſtrat de haranguer le peuple, ou de le faire haranguer par quelqu'un de leurs amis; ils lui déclaroient à la fin de ces harangues, qu'ils deſiroient obtenir une telle charge ſous ſon bon plaiſir, le priant d'avoir égard au merite de leurs ancêtres, & aux ſervices qu'ils avoient rendus, dont ils faiſoient une ample énumération; cela s'appelloit *profiteri nomen ſuum*, & cette année *annus profeſſionis*, qui étoit toute employée à ſe faire des amis parmi les grands & parmi les peuples. Il n'étoit pas permis aux candidats de donner des jeux & des feſtins publics; cela étoit réſervé aux magiſtrats, ſoit édiles ou préteurs. Au commencement de la ſeconde année, les candidats retournoient vers le magiſtrat avec la recommandation du peuple, conçue ordinairement en ces termes, *rationem illius habe*, & le prioient d'écrire leurs noms ſur la liſte des prétendans, ce qu'ils appelloient *edere nomen apud prætorem aut conſulem*; & il y avoit cette différence entre *profiteri apud populum*, & *profiteri apud magiſtratum*, c'eſt-à dire, entre *déclarer ſon intention au peuple*, & lui demander une charge, & *être reçu à cette demande par le magiſtrat*; qu'on n'empêchoit perſonne de demander une faveur au peuple, mais que tout le monde n'étoit pas reçu par le magiſtrat à faire cette demande en public le jour de l'élection; car ſitôt que le magiſtrat avoit vu la requête du candidat avec la recommandation du peuple, il aſſembloit le conſeil ordinaire des ſénateurs, leſquels après avoir examiné les raiſons qu'il avoit pour demander une telle charge, & s'être informé de ſa vie & de ſes mœurs, le magiſtrat lui permettoit ſa pourſuite en ces termes, *rationem habe, renuntiabo*; & s'il le rejettoit, il répondoit, *rationem non habebo, non renuntiabo*, c'eſt-à-dire, *je n'y aurai point d'égard*. Nous avons une infinité d'exemples de cela. Aſconius Pedianus écrit que Catilina demanda le conſulat au peuple à ſon retour d'Afrique, & néanmoins le conſul Volcatius ayant aſſemblé le ſénat, déclara qu'il n'étoit point recevable. C. Martius Rutilius ſe déclara pour la cenſure, mais les conſuls proteſterent qu'ils n'auroient point d'égard à ſon nom, *non renuntiabo*. Cette réſiſtance étoit ſi forte, qu'elle prévaloit d'ordinaire ſur la faveur du peuple, & même ſur l'autorité des tribuns. L'on ne ſauroit voir une plus forte brigue, ni avoir plus de faveur qu'en eut Pelicanus pour obtenir le conſulat, puiſqu'il étoit ſoutenu par les tribuns & favoriſé du peuple; mais le conſul Piſon déclara tout haut, en préſence du peuple, comme le rapporte Valere Maxime, qu'il ne le nommeroit point, *non renuntiabo*.

Les tribuns s'oppoſoient auſſi très-ſouvent, lorſque le magiſtrat ne paroiſſoit pas aſſez inſtruit des défauts du poſtulant, ou qu'il les diſſimuloit exprès; car alors les tribuns lui donnoient l'excluſion. Le défaut général & eſſentiel, qui excluoit des charges, étoit les mau-

vaiſes mœurs & les actions criminelles. Il y en avoit un ſecond, qui étoit le défaut de l'âge preſcrit par les loix pour monter aux charges de la république. Tacite dit que dans les commencemens on ne conſidéroit point l'âge, & qu'on admettoit indifféremment la jeuneſſe comme la vieilleſſe aux dignités, même au conſulat; néanmoins on fut contraint dans la ſuite de faire des loix, qui preſcrivoient l'âge pour les charges.

Il falloit avoir vingt-ſept ans pour la queſture, trente ans pour le tribunat; l'édilité majeure ou curule ne ſe pouvoit exercer qu'à trente-ſept ans; la préture à trente-neuf; & le conſulat à quarante-trois ans: mais au ſentiment de Juſte-Lipſe, on pouvoit avoir la queſture à vingt-cinq ans; le tribunat & l'édilité majeure à vingt-ſept ou vingt-huit commencés, la préture à trente, & le conſulat à quarante-trois commencés. On ne laiſſoit pas de diſpenſer très-ſouvent de la rigueur des loix; car Scipion fut fait conſul à vingt-quatre ans, & Pompée à trente-quatre.

Il y avoit encore un troiſiéme défaut qui excluoit des charges, lorſqu'on vouloit obtenir les grandes charges ſans avoir paſſé auparavant par celles qui étoient inférieures: ainſi il étoit défendu de prétendre au conſulat, qu'on n'eût exercé les autres charges: c'eſt pourquoi Ciceron dans ſon livre intitulé BRUTUS, appelle la demande de Céſar pour le conſulat, une demande prématurée & extraordinaire, *extraordinariam & præmaturam petitionem*, parcequ'alors il n'avoit été qu'édile: & nous apprenons de l'hiſtoire, que Sylla témoigna tant de zèle pour l'obſervation de cette loi, qu'il tua de ſa propre main Q. Lucretius Oſella, qui demandoit le conſulat, ſans avoir exercé auparavant la queſture, ni la préture.

Le magiſtrat ayant admis le poſtulant à demander la charge, celui-ci cherchoit des amis, du crédit & de l'autorité parmi les grands de Rome, & parmi le peuple, pour la pouvoir obtenir. Il employoit pour cela la civilité, l'intrigue pour les gagner; il faiſoit des careſſes & des largeſſes aux particuliers; il en venoit même juſqu'à acheter ouvertement les ſuffrages des tribus dans le temps de la corruption de la république; il ſe ſervoit pour acheter ces ſuffrages de trois ſortes de perſonnes qui ſe nommoient *Interpretes*, *Diviſores*, *Sequeſtres*, *Interprètes*, c'eſt-à-dire, les *entremetteurs*, qui aidoient à faire le marché, *per quos pactio inducebatur*, dit Aſconius Pedianus; *Diviſores*, les diſtributeurs étoient ceux qui par la loi *Tabellaria* étoient chargés de diſtribuer à chaque citoyen autant de billets qu'il y avoit de compétiteurs ou de candidats: quelquefois ces miniſtres des aſſemblées ſervoient à corrompre les ſuffrages, en diſtribuant ſecrétement de l'argent qui leur avoit été mis entre les mains, par ceux qui avoient plus de confiance en leur argent qu'en leur mérite, ce qu'ils faiſoient en mettant ſous le bulletin une piéce d'or ou d'argent: & *ſequeſtres*, les *ſequeſtres* ou *dépoſitaires*, entre les mains deſquels on avoit dépoſé l'argent, pour le diſtribuer en cas que les ſuffrages ne manquaſſent point. Pour remédier à ce déſordre, on fit pluſieurs loix qu'on appelloit *leges de ambitu*, qu'on ne laiſſoit pas d'éluder de temps en temps.

Le temps de l'élection étant arrivé, le magiſtrat indiquoit l'aſſemblée par trois jours de marché différens, afin que ceux de la campagne, comme des villes municipales & des colonies qui avoient droit de ſuffrage, puſſent ſe rendre à la ville. Le jour venu les candidats ou les prétendans aux charges, vêtus de blanc, ſe trouvoient dès le grand matin, aſſiſtés de ceux qui les favoriſoient, au mont Quirinal ou ſur la colline des jardins qui regardoit ſur le champ de Mars, afin qu'étant en un lieu éminent, le peuple pût mieux les voir. Ils deſcendoient de-là dans le champ de Mars, où ils continuoient leurs ſollicitations & leurs brigues, comme Horace le remarque, *Od. l.* 3, *od.* 1. Pour lors le préſident de l'aſſemblée, après avoir nommé tout haut les prétendans aux charges, & rapporté les raiſons que les uns & les autres avoient d'y prétendre, appelloit les tribus aux ſuffrages que l'on comptoit; & celui qui en avoit le plus, étoit déclaré magiſtrat. Il remercioit l'aſſemblée ſur le champ, & de-là montoit au capitole, pour y faire ſa priere aux dieux.

Cet ordre changea un peu ſous les empereurs. Auguſte brigua ſon premier conſulat d'une maniere aſſez nouvelle, n'ayant encore que vingt ans; car il fit approcher ſon armée de Rome, & envoya une députation célébre, pour le demander pour lui au nom des légions; & le chef de cette députation, nommé Cornelius, voyant que l'on différoit à répondre à ſa demande, eut la hardieſſe, mettant la main ſur la garde de ſon épée, de proférer ces paroles. « Si vous ne le faites, ceci le » fera: » *Hic faciet, ſi non feceritis.* Dans la ſuite, Auguſte étant devenu le maître abſolu, briguoit lui-même pour ceux qu'il vouloit favoriſer, juſqu'à aller donner ſa voix dans ſa tribu; & ces candidats s'appelloient *candidati Cæſaris.* Suétone ajoute qu'il ne laiſſa dans la ſuite au peuple que le droit de nommer une partie des magiſtrats inférieurs, & qu'il ſe réſerva celui de nommer au conſulat: *Cæſar comitia cum populo partitus eſt, ut, excerptis conſulatûs competitoribus, de cætero numero candidatorum pro parte dimidia, quos populus vellet, renuntiarentur.* Encore gênoit-il le peuple dans l'élection des charges qu'il lui avoit accordées, faiſant répandre des billets de ſa part dans les tribus, leſquelles étoient forcées par ce moyen d'élire ceux qu'il leur recommandoit, *& edebat per libellos circum tribus miſſos ſcripturâ brevi, Cæſar dictator illi tribui, commendo vobis illum, ut veſtro ſuffragio ſuam dignitatem teneat.* Tibere ſucceſſeur d'Auguſte ôta le droit d'élection au peuple, & le tranſmit au ſénat. Néron le rendit au peuple; le ſénat s'en déſiſta pour toujours, & ſe contenta de proclamer dans le champ de Mars les élus aux charges, pour retenir encore par-là quelque choſe de l'antiquité des élections.

De tous les magiſtrats qu'on éliſoit, il n'y avoit que les cenſeurs qui entraſſent ſur l'heure en fonction, les autres magiſtrats demeurant quelques mois ſans y entrer, afin de s'inſtruire des devoirs de leurs charges: car ils s'éliſoient au commencement du mois d'août, & ils n'entroient en charge qu'au premier de janvier, ainſi ils avoient pour cela cinq mois d'intervalle. Les magiſtrats de quelque ordre qu'ils euſſent été, ſoit plébéiens, ſoit praticiens, n'entrerent en charge le premier jour de janvier, que long-temps après l'établiſſement de la république, & ce ne fut que ſur les fins, que les conſuls & les préteurs commencerent en ce jour-là leur exercice. La police de Rome a beaucoup varié depuis le banniſſement des rois, juſque vers l'an 150 de la république. * *Voyez* Macrob. *Saturnal. l.* 1, *c.* 16. Cicer. *de petit. Conſul.* Aſconius. Plutarq. Johann. Roſ. *Antiqq. Rom. l.* 7, *c.* 8.

CANDIDE (Vincent) naquit à Syracuſe le 2 février 1572. Etant entré dans l'ordre de S. Dominique, il s'y diſtingua, tant par ſa piété, que par ſa ſcience. Il fut pluſieurs fois prieur du couvent de la Minerve à Rome, trois fois provincial, deux fois vicaire général de l'ordre, pénitencier à Sainte-Marie majeure l'eſpace de vingt-quatre ans, & enfin maître du ſacré palais ſous Innocent X. Il mourut le 7 novembre 1654. Il a laiſſé quelques ouvrages: *Diſquiſitiones morales*, deux volumes *in-folio*, & un traité de la primauté de S. Pierre. * *Biblioth. ord. FF. prædicat.* Font. *theatr. dominic. p.* 457. *Act. cap. general.* 1656. Echard, *ſcript. ord. prædicat.*

CANDIDIEN, comte des domeſtiques de l'empereur Théodoſe *le jeune*, aſſiſta l'an 431, par le commandement de ce prince, au concile d'Ephèſe, pour y faire obſerver l'ordre & la paix; mais s'étant laiſſé gagner par Neſtorius, il écrivit à l'empereur contre les prélats orthodoxes, & ſur-tout contre S. Cyrille. Théodoſe fut depuis détrompé de ces calomnies par les lettres des évêques du concile; & il punit le comte Can-

dilien. * *Act. conc. Epheſ. tom. II Concil.* Baronius, *A. C.* 431.

CANDIDUS, auteur eccléſiaſtique, vivoit au commencement du III ſiécle, vers l'an 200 de J. C. ſous l'empire de Sévère : il compoſa diverſes explications ſur l'œuvre des ſix jours, comme nous l'apprenons de ſaint Jerôme & d'Euſebe, qui parlent de cet ouvrage que nous n'avons plus. * Euſebe, *Hiſt. eccl. liv.* 5, *c.* 27. S. Jerôme, *de ſcript. eccl. c.* 48.

CANDIDUS, hiſtorien, vivoit ſur la fin du V ſiécle, vers l'an 490. Il étoit Iſaurien de nation. Il compoſa une hiſtoire qui commençoit à l'empire de Léon ou de Zenon, & qui finiſſoit au commencement de celui d'Anaſtaſe. Il étoit chrétien, & il défend le concile de Chalcédoine, comme orthodoxe. Photius rapporte quelque choſe de lui, & condamne ſon ſtyle, comme étant trop poëtique. * Photius, *bibl. c.* 97. Voſſius, *de hiſt. Græc. l.* 2, *ch.* 21.

CANDIDUS, de Fulde, religieux de l'ordre de S. Benoît, vivoit dans le IX ſiécle, vers l'an 830. On le nomme de Fulde, parcequ'il étoit moine de cette abbaye en Allemagne ; il compoſa la vie de S. Egile abbé de Fulde, que le P. Chriſtophe Brower a publiée en 1616 ; celle de S. Bangolfe auſſi abbé de Fulde, & d'autres ouvrages dont on peut voir le détail dans le tome V *de l'hiſt. littér. de la Fr.* p. 10 *& ſuiv.* * Brower, *in præf. ad vit. Ægil.* Voſſius, *de hiſt. Lat.* Le Mire, *in Auct.*

CANDIDUS, prêtre Anglois, que quelques-uns ont confondu avec Candidus Hugo, dont nous allons parler, vivoit en 790, & a fait quelques ouvrages cités par Alcuin.

CANDIDUS (Hugo) ou White, religieux de l'ordre de S. Benoît étoit Anglois de nation, & vivoit dans le XIII ſiécle, vers l'an 1217. On lui attribue divers ouvrages, & entr'autres l'hiſtoire du monaſtere de Peterboroug, dans lequel il étoit. * Léland. Pitſeus. Voſſius.

CANDIDUS (Matthieu) de Léontini ou Lentini en Sicile entre Syracuſe & Catane, iſſu de parens nobles, floriſſoit vers l'an 1440. Il fut eſtimé de tous les ſavans de ſon temps, pour toutes les hautes connoiſſances qu'il avoit acquiſes dans l'hiſtoire, & dans les ſciences. On a de lui, *Hiſtoria de rebus ſiculis ab anno* 1435, *uſque ad annum* 1445. * *Bibliotheca Sicula. Dictionnaire hiſtorique* de la derniere édition de Hollande.

CANDIDUS DECEMBER, *cherchez* DECEMBER (P. Candidus)

CANDIDUS, dont le vrai nom étoit BLANCKART (Alexandre) étoit de Gand, & entra dans l'ordre des carmes. Il prit le dégré de licencié en théologie à Cologne. En 1547 il fit imprimer à Cologne une verſion de la bible en flamand plus correcte que la précédente, & la dédia à Georges d'Egmond, évêque d'Utrecht, dont il étoit aumônier. Les théologiens de Cologne ont parlé de cette verſion avec eſtime. On a encore du même religieux : 1. *Judicium Joannis Calvini de ſanctorum reliquiis, collatum cum orthodoxorum eccleſiæ catholicæ patrum ſententia.* 2 *Oratio de retributione juſtorum ſtatim à morte*, en 1551, *in*-8°. * Valere André, *biblioth. belgica*, édition de 1739, *in*-4°. tome I, page 44.

CANDIDUS (Pantaléon) miniſtre proteſtant en Allemagne, étoit d'Autriche, où il naquit le 7 octobre de l'an 1540. Le nom de ſa famille étoit Weiſſ, qu'il changea à la perſuaſion de Melanchthon, pour prendre celui de Candidus. Il fut miniſtre à Deux-Ponts, & il mourut le 3 de février 1608. Il a écrit divers ouvrages. *Auſtriacorum, l. VI. Epitaphia* ; des tables chronologiques depuis le commencement du monde juſqu'en 1597, qu'il continua après juſqu'en 1602 ; une hiſtoire des rois Goths en Eſpagne, ſous ce titre : *Pantaleonis Candidi Gotiberis, hoc eſt, de Goticis per Hiſpaniam regibus è Teutonica gente oriundis libri VI ; Biponti* 1597, *in*-4°. *Belgicarum rerum epitome ab anno Chriſti* 742, *uſque ad annum* 1605, à Francfort 1606, *in*-4°. * Melchior Adam, *in vit. theol. Germ.*

CANDIE, anciennement Crete, iſle & royaume de l'Europe, dans la mer méditerranée. Cette iſle s'étend depuis le 41 dégré de longitude, juſqu'au 44, 30 min. & depuis le 34 dégré 40 min. de latitude, juſqu'au 35. Elle eſt ſituée au midi & à l'entrée de l'Archipel, & s'étend de l'orient à l'occident, regardant d'un côté l'Aſie, & de l'autre l'Afrique. Sa plus grande longueur ſe prend du cap Salomon au cap Cornico, & contient ſoixante-dix milles d'Allemagne. Sa largeur n'eſt que d'environ quinze milles d'Allemagne. Le pays eſt bon & fertile, avec divers ruiſſeaux & quelques montagnes, entre leſquelles le mont Ida, aujourd'hui Pſiloriti, eſt la plus haute : car de ſon ſommet on découvre les deux mers. Les anciens lui donnoient le nom de *Crete :* voyez ſous ce nom ce qui regarde les antiquités de cette iſle. On la diviſe aujourd'hui en quatre territoires, qui portent le nom d'autant de villes principales : Candie qui en eſt la capitale, la Canée, Retimo, & Sitia. Après avoir été poſſédée par ſes rois, par des ſouverains étrangers, par les Romains, & par les empereurs de Conſtantinople, elle tomba enfin l'an 823, ſous la puiſſance des Sarafins d'Eſpagne. Michel *le Begue* qui régnoit alors, fit de vains efforts pour la reprendre : Photin, l'un de ſes généraux, fut battu. Cratere qui lui ſucceda, perdit par ſa négligence le fruit d'une victoire qu'il avoit remportée, & fait priſonnier dans l'iſle de Co, il fut attaché à une croix : enfin Ocriphas qui prit le commandement après Cratere, ne put pas même mettre pied à terre dans l'iſle. Les Sarafins y bâtirent la ville de Candie, qui a donné ſon nom à l'iſle. Cette ville eſt ſituée dans la partie de l'iſle qui regarde le ſeptentrion, vis-à-vis l'iſle de Standia ; & il ſemble que l'art & la nature aient contribué à la rendre très-forte. Il y a eu un ſiége archiépiſcopal, & neuf ſuffragans. Nicephore Phocas, alors général des armées de l'empereur Romain *le jeune*, & depuis empereur lui-même, la reprit en 961 ; & S. Nicon y rétablit la foi catholique. Après la priſe de Conſtantinople par les François & les Vénitiens, Baudouin I, empereur de Conſtantinople, donna l'iſle de Candie à Boniface marquis de Montferrat, qui la vendit aux Vénitiens par traité fait le 12 août 1204 avec Henri Dandolo doge de Veniſe. Depuis ce temps-là, les Vénitiens étoient maîtres de l'iſle de Candie, où ils avoient fait fortifier quelques places en différentes occaſions. Les Candiots ſe révolterent ſouvent, & l'an 1364 ils voulurent ſe donner aux Génois ; mais la ſage politique des Vénitiens les retint toujours ſous leur domination. Les Turcs ayant feint de vouloir aſſiéger Malte en 1645, pour ſe venger d'une priſe conſidérable que les chevaliers conduits par le commandeur de Bois-Boudrand avoient faite en 1644 d'une ſultane & d'un prince Ottoman, ſe jetterent tout-à-coup ſur Candie, d'où ils furent obligés de ſe retirer, après y avoir perdu leurs meilleures troupes : ils la tinrent pourtant bloquée juſqu'au mois de mai 1667, qu'ils recommencerent le ſiége. Ils avoient pris la Canée le 26 août 1645. Le pape Clément IX ayant été élevé au pontificat, s'employa pour procurer du ſecours à cette ville contre les efforts des Ottomans : les François, à la ſollicitation de ce pontife, paſſerent les mers, pour aller donner des marques de leur bravoure, pour la défenſe de la foi & des Vénitiens, contre l'ennemi commun du nom chrétien ; mais après une guerre opiniâtre de plus de 20 ans, la ville de Candie fut enfin obligée en 1669 de ſe rendre aux Ottomans, par une compoſition honorable. On a prétendu que les Turcs y avoient perdu plus de 50000 hommes. Cette nouvelle affligeante fut ſuivie de la mort de Clément IX ; & on ne doit point douter que le chagrin qu'il en conçut n'y ait contribué beaucoup. André Vallieri ſénateur de Veniſe, rapporte un fait très-ſingulier au ſujet de cette guerre : Jean-Baptiſte de Crema, cor-

delier obſervantin, demanda au pape en 1654 qu'il lui fût permis de faire dans toute l'Europe une levée de troupes de ſon ordre, pour marcher au ſecours de Candie : cette négociation, qui étoit appuyée par Nicolo Sagredo ambaſſadeur de Veniſe, étoit ſur le point de réuſſir, lorſqu'elle échoua par l'oppoſition du duc de Terranova ambaſſadeur d'Eſpagne. Nous avons parlé des quatre parties de l'iſle de Candie. On dit que Gortina dans la vallée de Méſarée en a été autrefois la capitale. Cette vallée eſt au midi de l'iſle ; & il y a encore les campagnes de Liſe, Laſcilo, Campo, & Omal Campo. On trouve de ce côté-là, le long de la côte, les villes de Gierapetra, Antropoli, Stramatali, Cirotela, Sfacia, & Fenice. Les villes qu'on trouve vers le ſeptentrion, ſont Sitia, Mirabel, Candie, Retimo, la Canée ; celles de terre ferme ſont Certonèſe, Cinoſa, Gortina, Olemo, &c. On aſſure que vers la ſource du ruiſſeau nommé *Lenée*, qui eſt au nord du mont Ida ou Pſiloriti, on trouve une grotte taillée dans le roc, que l'on dit être le labyrinthe de Minos, que Dedale y fit creuſer. Pour la religion, il y a quelques chrétiens Latins & Grecs, & ceux-ci y ont encore quelques monaſteres de Caloyers ; mais la religion dominante eſt celle des Turcs, qui ont changé les plus belles égliſes en moſquées. *Voyez* CHTHONIE & CRETE. * Pline *l.* 4, *c.* 12. Strabon, *l.* 10. Solin, *c.* 16. Pomponius Mela, *liv.* 2. Athenée, *l.* 13, *c.* 27. Cedrene. Zonaras, *annal grac.* Juſtiniani, *hiſt. Ven. l.* 2, 3, 4 *& ſeq.* Sabellicus, *l.* 2. Bellon, *l.* 2, *obſerv. c.* 4, *& ſuiv.* Du Cange, *hiſt. de Conſtantinople.* André Vallier, *guerre de Candie.*

CANDISCH ou CAVENDISCH (Thomas) gentilhomme Anglois, de la province de Suffolck, après s'être ſignalé dans quelques combats, & avoir rendu des ſervices conſidérables à ſa patrie, forma le deſſein de paſſer dans l'Amérique. Dans cette réſolution, il fréta un navire à ſes dépens l'an 1585 : & ayant couru la Virginie, la Floride, & quelques iſles voiſines, il retourna en Angleterre avec beaucoup de richeſſes. Ce ſuccès lui fit entreprendre un ſecond voyage, pour faire le tour du monde : il partit du port de Plimouth en juillet 1586 avec trois galions, accompagné de cent vingt-cinq ſoldats. Leur premiere deſcente fut dans un havre nommé *Sierra-Liona*, ſur les côtes de la Guinée, où il fit un butin conſidérable : paſſant enſuite la ligne équinoxiale, il arriva aux côtes du Bréſil, & traverſa le détroit de Magellan au mois de janvier de l'année 1587. De-là, il ſuivit les côtes de Chili, puis aborda dans la Californie, d'où il fit voile aux iſles des Larrons, puis aux Philippines & aux Moluques : enſuite il gagna le cap de Bonne-Eſpérance, & ayant côtoyé toute l'Afrique, rentra dans le port de Plimouth en ſeptembre 1588, rapportant des richeſſes immenſes. Trois ans après il retourna au détroit de Magellan avec cinq navires, mais la tempête le jetta ſur les côtes du Bréſil, où il périt à la fleur de ſon âge. * Laët, *hiſt. du nouveau Monde.* Sanſon. Iſaac Bullart, *académie des arts.*

CANDITO (Pierre) de Munich en Allemagne, étoit un fort habile peintre ; il a peint preſque tout le palais de Maximilien, duc de Baviere, au ſervice duquel il étoit : c'eſt lui qui a fait les deſſins des hermites de Baviere, que Raphaël & Jean Sadeler ont gravés, auſſi-bien que pluſieurs autres choſes de ſon deſſin. On voit encore de lui quatre docteurs de l'Egliſe, gravés par Gilles Sadeler. * De Piles, *abrégé de la vie des peintres.*

☞ CANDY, ou CANDEA, comme écrit M. Baudrand, royaume d'Aſie, dans l'iſle de Ceylan, de laquelle il occupe le milieu & la plus grande partie. La capitale de ce royaume ſe nomme auſſi CANDY. Elle eſt dans le cœur de l'iſle, au pays d'Yattanour : ſon aſſiette eſt avantageuſe : toutes choſes y peuvent aborder également, & on n'y manque aucunement d'eau. Elle eſt en forme d'un triangle, à la pointe orientale duquel eſt bâti, ſelon la coutume du pays, le palais du roi. Cette ville a été pluſieurs fois brulée par les Portugais, dans le temps que maîtres des côtes, ils faiſoient des courſes dans le pays ; de ſorte qu'ayant brulé les temples & le palais, ils forcerent le roi à leur payer un tribut de trois éléphans tous les ans ; mais vers l'an 1660 le roi abandonna cette capitale, & transféra ſa cour à Dilige, ou Degligi. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CANÉE (la) ville de l'iſle de Candie, dans la partie occidentale de la côte ſeptentrionale, dans un quartier auquel elle donne ſon nom. Elle eſt la ſeconde place de l'iſle. Outre qu'elle eſt plus petite que Candie, le viceroi ou beglierbey de cette derniere ville commande au pacha de la Canée & à celui de Retimo. Toute l'iſle eſt ſoumiſe à ces trois généraux, & chacun y a ſon département. A un mille & demi de la Canée, eſt un monaſtere qui porte le nom de S. Eleuthere : c'eſt-là que quelques-uns croient qu'étoit le ſiége épiſcopal de *Cydonia ;* mais il paroît preſque certain que Cydonia étoit ſituée préciſément au même endroit que la Canée occupe à préſent. *Voyez* CYDON. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CANELAND, ou *le pays de la Canelle*, c'eſt une contrée de l'iſle de Ceylan, qui eſt dans l'océan indien. Elle s'etend tout le long de la côte occidentale de l'iſle, depuis la ville de Chilau, juſqu'à celle de Mature. Ce pays peut avoir environ cinquante lieues de côte & douze de profondeur dans les terres. On lui a donné le nom de Caneland, parceque les Hollandois y ont fait planter un très-grand nombre d'arbres de canelle. Ses villes principales ſont Chilau, Negombo, Colombo, Calture, Punto Gallo, & Mature. * Mati, *dict.*

CANENSIO (Michel) écrivain du XV ſiécle, étoit de Viterbe, docteur en droit, & chanoine de l'égliſe des ſaints Laurent & Damaſe ; il fut enſuite évêque de Caſtro (*Caſtrenſis epiſcopus.*) Il avoit été admis auprès du pape Paul II ; ce qui l'avoit mis à portée de connoître le détail des actions de ce pape, & ſon caractere. Il en a écrit la vie, qu'il a adreſſée à Guillaume d'Eſtouteville, cardinal & archevêque de Rouen, mort à Rome en 1483. Au commencement de cette vie, il dit qu'il avoit auſſi écrit, du moins une partie de celle de Nicolas V : (*Maximè autem cùm ea quæ de Nicolao V pontifice maximo, omnium bonarum artium, ac virtutum patrono ſplendidiſſimo, perſtrinxi.... jucunda eſſe intelligam.*) M. Muratori a donné la vie de Paul II par Canenſio dans le tome III, partie 2 du *recueil des écrivains de l'hiſtoire d'Italie* ; mais ſur un manuſcrit qui n'étoit ni exact, ni complet, ce qui a engagé M. le cardinal Quirini de publier de nouveau cette vie ſur un meilleur manuſcrit ; le titre eſt : *Pauli II, Veneti, pontificis maximi, vita ex codice Angelicæ bibliothecæ deſumpta : præmiſſis ipſius ſanctiſſimi pontificis vindiciis, adverſùs Platinam, alioſque obtrectatores*, à Rome, 1740, *in*-4°. Les *Vindiciæ*, qui contiennent ſoixante-dix pages, ſont l'ouvrage de l'éditeur. Comme Canenſio, ſur la fin de la vie de Paul II promet d'écrire ſur le pontificat de Sixte IV, M. le cardinal Quirini eſt porté à croire que la vie de Sixte IV, publiée par M. Muratori dans le tome III de la collection citée, eſt plutôt l'ouvrage de Canenſio, que de Platina, ſous le nom duquel elle a été publiée. Dans la vie de Nicolas V, imprimée à Rome en 1742, *in* 4°, nous liſons, *page* 200, que l'on conſerve manuſcrit un diſcours de Michel Canenſio à la louange de Nicolas V ; c'eſt ſans doute de ce diſcours que Canenſio a voulu parler dans les paroles que nous avons rapportées.

CANENTE, *Canenta*, nymphe, épouſe de Picus roi de Laurentum en Italie, fut ainſi nommée à cauſe de la douceur de ſa voix ; elle aimoit tendrement ſon mari, qui fut changé en pivert par l'enchantereſſe Circé. Canente en mourut de douleur, & laiſſa ſon nom au lieu où elle expira. * Ovid. *Metamorph.*

CANEPHORIES, *Canephoria*, fête de Diane chez les Grecs, dans laquelle toutes les filles qui étoient à

Digitized by Google

marier, offroient à cette divinité des paniers pleins de petits ouvrages faits à l'aiguille, & faiſoient connoître par cette offrande, qu'elles s'ennuyoient d'être filles, & qu'elles avoient envie de gouter du mariage. Les Athéniens célébroient encore une fête à Bacchus, pendant laquelle les jeunes filles portoient des corbeilles ou paniers d'or pleins de fruits; ce qui faiſoit appeller cette fête *Canephoria*, & les filles *Canéphores*, porte-corbeilles. Suidas parle de ces corbeilles conſacrées à Bacchus, à Cérès & à Proſerpine: le poëte Théocrite en fait auſſi mention dans ſes Idylles. Elles avoient un couvercle, afin qu'on pût y conſerver les myſteres de Bacchus, & les cacher aux yeux de ceux qui n'y étoient pas initiés, & qu'on traitoit de profanes.

CANETO, petite ville d'Italie ſur la riviere d'Oglio, dans le Mantouan, entre Mantoue & Cremone: ce lieu eſt le Bedriac des anciens, célébre par deux grandes batailles qui s'y donnerent, l'une dans laquelle Vitellius défit Othon, & l'autre dans laquelle il fut lui-même défait par Veſpaſien. * Mati, *dict.*

CANEVARI (Démetrio) médecin, étoit de Gênes, où il naquit en 1559. Il étudia à Rome, où s'étant rendu très-habile dans les langues, dans les belles lettres, & dans la médecine, il acquit beaucoup de réputation & de très-grands biens. Il y mourut en 1625, & laiſſa une très-belle bibliothéque. Nous avons divers ouvrages de ſa façon. *Ars Medica. De ligno ſancto, commentarium. Morborum omnium arte curandorum... pleniſſima methodus*, à Veniſe, 1605 *in*-8°. *De primis naturâ factorum principiis commentarius*, &c. en 1626. * Janus Nicius Erythræus, *de ſcript. med.* Soprani & Juſtiniani, *ſcript. della Ligur.* Ottaviano Canevari. Manget, *bibl. ſcript. medic. t.* 3.

☞ CANGA, un des royaumes de la grande iſle de Niphon, au Japon, dont la capitale eſt Kanaſava, aſſez près de la mer de Corée. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CANGE (Charles Dufreſne ſeigneur du) naquit à Amiens le 18 décembre 1610; ſon pere ſe nommoit LOUIS DUFRESNE. La Morliere lui a dédié quelques piéces de vers imprimées dans ſes *Antiquités d'Amiens*, où il le qualifie *noble* & *vertueux*. On peut dire que ſon mérite a ſinguliérement éclaté dans la bonne éducation de ſes enfans. Il étoit ſeigneur de Fredeval, & prévôt royal de Beauqueſne. La même ſeigneurie & la même charge avoient appartenu à

MICHEL DUFRESNE ſon pere, qui fut majeur d'Amiens en 1581. Michel étoit fils d'un autre

LOUIS DUFRESNE qui étoit homme d'armes à la grande paye en 1546, & qui commanda depuis une compagnie pour le ſervice du roi. Il étoit né vers l'an 1494, avoit été marié en 1515, & il mourut le 10 janvier 1567; date qui eſt à remarquer, pour ne pas le confondre avec un autre de même nom & ſurnom qui a ſigné au procès-verbal de la rédaction de la coutume d'Amiens le 26 ſeptembre de la même année. *Louis Dufreſne* étoit fils unique de JEANNE ROHAULT, quatriéme femme de JEAN DUFRESNE ſon pere, laquelle, vers l'an 1520, vint avec ſon fils s'établir à Amiens où elle mourut en 1523, après avoir fait ſon teſtament, où l'on voit entr'autres choſes qu'elle poſſédoit des biens au lieu de Bus.

JEAN DUFRESNE ſon mari étoit mort dès l'an 1503. On ignore le temps de ſa naiſſance; mais on ne riſque rien en la portant vers 1440, & en ſuppoſant qu'il n'a pas vécu moins de ſoixante ans, puiſqu'il a eu quatre femmes. Il eſt ſurnommé *Maurenault* dans un titre de l'an 1486, où il eſt fait mention de SIMON DUFRESNE ſon pere. Jean Dufreſne étoit en 1461 archer dans une montre de cent lances, paſſée à Avênes en Hainaut le 12 janvier. Il fut *auditeur de la prévôté de Fouilloy* en 1472, & *échevin de Corbie* en 1476. On ne ſait point s'il quitta le ſervice militaire pour poſſéder ces emplois; car par un abus de ce temps-là, les gens de guerre uſurpoient les offices de finance & de magiſtrature; & cet abus fut pouſſé à un tel point, que l'on s'en plaignit aux états de Tours en 1484. Jean Dufreſne n'eut pas d'enfans de ſa premiere femme: la ſeconde fut *N.... le Maître*, & la troiſiéme fut *N.... le Bon*. De l'une de ces deux ſont venus *Priam Dufreſne* & *Antoine Dufreſne*.

PRIAM DUFRESNE, gouverneur du château de Bouc en Provence, eſt l'auteur d'une branche établie en Champagne, où ſa nobleſſe a été vérifiée & employée dans le nobiliaire de cette province, devant M. de Caumartin en 16... Les preuves n'y ſont remontées que juſqu'à Priam Dufreſne. On voit par un titre, que RENÉ DUFRESNE, neveu de Priam, poſſédoit auſſi quelques biens au lieu de Bus en 1550.

ANTOINE DUFRESNE, arriere-grand oncle de M. du Cange, a été connu de feu M. d'Hozier, qui en fait mention en cette qualité dans ſes notes qu'il a faites ſur un nobiliaire de Picardie qui eſt dans la bibliothéque du roi. Il eſt employé dans pluſieurs revues militaires des années 1515, 1518, 1522, 1523 & 1525, ſous monſeigneur d'Humieres, ſous monſeigneur de Vendôme, gouverneur & lieutenant général au pays de Picardie, ou ſous d'autres ſeigneurs de la province.

C'eſt de *N.*... le Bon, troiſiéme femme de Jean Dufreſne, qu'eſt iſſu vraiſemblablement CHARLES DUFRESNE, compris comme archer dans une revue du 10 août 1519. Il fut pere de NICOLAS DUFRESNE, dont les deſcendans ſubſiſtent encore dans les SEIGNEURS DE FONTAINE, & dans les SEIGNEURS D'ODRIMONT.

Les titres & les renſeignemens domeſtiques ne fourniſſent rien de plus; mais on doit à la ſagacité de M. du Cange la découverte de pluſieurs originaux qui font remonter beaucoup plus haut. Il ne paroît pas juſqu'à préſent que M. du Cange ait fait un travail ſuivi ſur ſa propre famille; on trouve ſeulement quelques faits & des dates, & un mot comme en paſſant dans ſon hiſtoire encore manuſcrite de la ville de Calais, qui eſt dans la bibliothéque du roi. En parlant des habitans qui furent chaſſés par les Anglois après la priſe de cette ville en 1347, il rapporte que parmi eux ſe trouva

JEAN DUFRESNE, écuyer bourgeois de Calais, auquel le roi donna la prévôté de Montreuil pour récompenſe de ſes ſervices; que

GUILLEBERT DUFRESNE ſon fils étoit châtelain dudit Montreuil; que *cette famille s'épandit depuis dans la province, & qu'elle y ſubſiſtoit encore avec titre de nobleſſe.*

Les titres que M. du Cange avoit en main, & qui n'ont été bien connus que plus de cinquante ans après ſa mort, le mettoient en état de dire beaucoup plus. Il auroit pu obſerver qu'un ſceau bien conſervé à une quittance de

MAHIEUS DUFRESNE en 1348, paroît conforme aux armes de la famille (*d'or à un freſne arraché de ſinople*,) & dire que ces titres faiſoient preuve de

JEAN DUFRESNE qui vivoit vers l'an 1280, & qui étoit ſergent d'armes du roi, qualité lors très-noble, & qui fait penſer aujourd'hui à quelques-uns de nos plus habiles en ces matieres, que ce Jean Dufreſne tenoit de parenté à

HUGUES DUFRESNE, bailli d'Aire, dans les années 1214, 1215 & 1218, où il eſt mentionné avec cette qualité dans la premiere partie du cartulaire du prieuré de Saint-André près d'Aire. Nous aurons lieu d'obſerver plus bas, que ce cartulaire n'a pas été vu de M. du Cange. Quoi qu'il en ſoit, *Jean Dufreſne*, ſergent d'armes, qui paroît en pluſieurs comptes & revues de ces temps-là, fut pere d'un autre *Jean Dufreſne*, chaſſé de Calais, comme nous l'avons dit ci-deſſus en 1347, lequel, ainſi que *Guillebert Dufreſne*, ſon fils aîné, & *Jean Dufreſne* ſurnommé *le jeune*, ſon cadet, obtinrent pluſieurs dons & graces du roi, pour récompenſe de leurs bons ſervices, & en indemnité des pertes qu'ils avoient ſouffertes. *Jean Dufreſne* pere, eut la prév[ô]té de Montreuil, qui depuis lui fut diſputée par Oudart

de

de Renti, chevalier, & dans laquelle il fut maintenu par lettres de l'an 1356, qui ſont des plus honorables. *Guillebert Dufreſne*, ſon fils aîné, fut en même temps châtelain du même lieu de Montreuil; & *Jean Dufreſne* le jeune, fils cadet, obtint confiſcation des biens d'un gentilhomme qui s'étoit retiré chez les Anglois. On ignore ſi *Jean Dufreſne* le jeune a laiſſé poſterité, & de qui deſcendoit *Guerard Dufreſne*, qui obtint en 1385 des lettres de rémiſſion où il eſt dit fils d'un bon écuyer, né de la ville de Calais, & que lui & ſon aïeul ont toujours bien & loyaument ſervi les rois de France. Quant à *Guillebert Dufreſne*, il eſt mentionné en pluſieurs quittances, comptes & revues, & même comme chef de quelques-unes en 1369. Sa femme nommée ſeulement par ſon nom de baptême *Demiſelle Maroy*, paroît avec lui dans des titres de l'an 1365 & de 1368. On y voit que *Guillebert Dufreſne* poſſédoit un fief au lieu de Bus. Il étoit mort en 1399: ſon fils *Jean Dufreſne* ratifia cette année la vente de quelques biens au ſuſdit lieu de Bus.

Jean Dufreſne ſervoit comme écuyer en 1411, & il ſervoit en 1422 en la garniſon de Montargis. Les Anglois le dépouillerent lui & ſa femme de la terre d'Eſquenettes en 1440. Cette famille fut alors réduite à la derniere miſere. On en peut juger par un titre où *Simon Dufreſne* eſt qualifié *povre écuyer, auquel il ne reſtoit que ſon cheval & ſon harnaz qu'il employoit au ſervice du roi.*

Revenons à *Louis Dufreſne* pere de M. du Cange. Il étoit l'aîné de trois freres, dont le ſecond nommé *Simon, ſeigneur de la Broſſe*, a formé une branche encore ſubſiſtante dans les ſeigneurs de LA MOTHE & de MARCEL-LE-CAVE auprès d'Amiens, & dans les ſeigneurs de FRETIGNEY en Franche-Comté, où deux officiers de cette branche, étant en garniſon avec le régiment de la Marine, formerent un établiſſement en 1690. Ils y ont vérifié leur nobleſſe à la chambre des comptes de Dole, & depuis au parlement de Beſançon. Les preuves n'y remontent qu'en 1575, juſqu'à *Louis Dufreſne* pere de *Michel.*

Le frere puîné de *Simon*, nommé auſſi *Michel, ſeigneur de la Mothe*, eſt auteur de la branche de Dufreſne d'AUBIGNY.

LOUIS DUFRESNE pere de M. du Cange, fut marié deux fois: la premiere en 1595 avec MARIE VACQUETTE, dont il eut trois garçons, *Adrien*, *Jean* & *Louis*. JEAN ſeigneur de Preaulx, eſt le premier auteur du *Journal des audiences*; il a auſſi fait un *Commentaire ſur la coutume d'Amiens*. LOUIS, ſeigneur de Boisbergues, auſſi homme de lettres, a compoſé quelques ouvrages dont on n'a pas les manuſcrits. L'un & l'autre ont été mariés, mais leur poſtérité eſt éteinte.

ADRIEN DUFRESNE, leur frere aîné, ſeigneur de Froideval, & prévôt royal de Beauqueſne, continua la branche, laquelle prit fin dans ſon petit fils ADRIEN DUFRESNE, auſſi ſeigneur de Froideval, mort en décembre 1736, ſans avoir pris d'alliance. Il avoit été maintenu dans ſa nobleſſe ſur ſa preuve remontée à *Michel Dufreſne*, écuyer, ſon triſaïeul, en 1597, par jugement de M. de Bernage intendant en Picardie, du 13 décembre 1717. La ſeigneurie de Froideval & les autres biens ont paſſé pour la plus grande partie dans la maiſon de Joyeuſe, au moyen du mariage contracté en 1712, entre *Jean-Gédéon-Anne* de Joyeuſe, comte de Grand-Pré, & *Antoinette* de Villers, fille d'une ſœur d'Adrien Dufreſne.

La ſeconde femme de *Louis Dufreſne*, pere de M. du Cange, fut HELENE DE RELY, fille de Louis de Rely, écuyer, ſeigneur de Framicourt, & de Marguerite de la Foſſe.

La famille de Rely, qui eſt une des plus illuſtres de la province, étoit tombée dans l'oubli preſqu'autant que celle de Dufreſne. Nous devons ſa reſtitution à la même ſagacité de M. du Cange: car la Morliere avoue qu'il en a été beaucoup aidé pour l'article de cette famille, & pour les autres qu'il fit imprimer en 1642. M. du Cange a depuis ramaſſé beaucoup de matériaux, & de quoi en compoſer une généalogie très-relevée. Ses premieres connoiſſances ne remontoient la famille de Rely que vers 1340. Dans la ſuite, ayant obſervé qu'il y avoit en Flandre une petite ville nommée Lillers qui portoit les armes de la maiſon de Rely (*d'or à trois chevrons d'azur*) & que ces armes avoient été données à la ville par ſes anciens ſeigneurs, fondateurs de l'abbaye de Lillers en 1083; ayant de plus conſidéré que la ſeigneurie de Rely étoit ſituée dans le voiſinage de Lillers, il a conjecturé, ſans oſer l'affirmer, que les ſeigneurs de Rely pouvoient être des cadets de la maiſon de Lillers, qui, après l'extinction de la branche aînée, avoient pris les pleines armes, & que la terre de Rely étoit un démembrement pour un partage de cadet. Cette modeſte conjecture eſt aujourd'hui convertie en preuve par des lettres de HUGUES MORIAUS DE LILLERS, chevalier, ſeigneur de Rely, qui ſe trouvent ſous l'an 1221, pag. 88 de la premiere partie du cartulaire de S. André près d'Aire, lequel nous avons dit que M. du Cange n'avoit pas vu, & dans lequel on trouve nombre d'autres titres qui appuyeroient la démonſtration, & qu'on ne rapporte point pour abréger.

La maiſon de Rely a d'abord produit deux branches: MARTIN DE RELY fait chevalier à Pontoiſe par le roi Charles VII en 1441, & mort en 1491, a été le dernier de cette branche. Ses biens qui étoient conſidérables, paſſerent à YSABEAU DE RELY ſa ſœur, mariée à *Jean*, dit *Olivier* de Mauchevalier, dont le fils nommé *Jacques* n'eut qu'une fille nommée *Anne*, mariée à *Jean* de Halluin, auquel elle porta toutes ſes ſeigneuries.

La ſeconde branche a formé quelques ſubdiviſions. Le fameux JEAN DE RELY, évêque d'Angers, confeſſeur & aumônier de Charles VIII, dont on peut voir l'article particulier au titre RELY, étoit un des cadets. EMOND DE RELY, oncle de cet évêque, & mort en 1469, fut pere de LOUIS DE RELY, duquel deſcendent ceux qui ſont venus juſqu'à ces derniers temps. Ce Louis de Rely fut d'abord homme d'armes ſous la charge de MARTIN DE RELY, & ainſi employé dans le ſervice. Il ſe trouve qualifié écuyer dans un titre original de l'an 1478. S'étant fait depuis procureur du roi au bailliage d'Amiens, il eſt qualifié *noble homme* dans un arrêt du parlement en 1492. Cette obſervation fait voir que les nobles alors, lorſqu'ils étoient dans des emplois de robe, ne prenoient point la qualité d'écuyer, qui étoit réſervée aux ſeuls militaires. Ce ne fut du moins en Picardie que vers 1600, que les bons bourgeois ayant uſurpé la qualité de *noble homme* qu'ils ſubſtituerent à celle d'*honorable homme*, les gens de robe commencerent auſſi à prendre celle d'*écuyer*. Ils la joignirent communément à celle de *noble homme*, qui fut enfin totalement abandonnée vers 1650. On pouroit appuyer ceci d'une infinité de titres. La maiſon de Rely en fournit d'autres exemples.

LOUIS DE RELY fut pere de JEAN DE RELY, maître des requêtes, marié en premieres nôces avec MARIE FORESTIER, dont le fils nommé ANTOINE, a laiſſé une poſtérité nombreuſe & peu connue. Jean de Rely épouſa en ſecondes nôces MARGUERITE DE RAINCHEVAL, & mourut en 1559. On a l'inventaire que Marguerite de Raincheval fit après ſon décès. Elle s'y dit *demoiſelle Marguerite de Raincheval, veuve de feu noble homme ſire Jehan de Rely*. Leurs enfans qui étoient au ſervice ſont qualifiés *écuyers*. De ſept qu'ils étoient, il n'y a eu que LOUIS de RELY qui ait continué la poſtérité, & qui de MARGUERITE DE LA FOSSE ſa femme laiſſa quinze enfans, dont pluſieurs furent chanoines. On a beaucoup de titres qui les concernent juſqu'en 1645. Ils n'y ont jamais pris la qualité d'*écuyer*, mais ſeulement celle de *noble homme* ou de *vénérable & diſcrette perſonne*. HÉLÈNE DE RELY, femme de Louis Dufreſne, étoit le quatorziéme enfant; ſes freres ont

laiſſe poſtérité. Ceux qui reſtent de cette famille ne connoiſſent pas parfaitement leur origine. On en peut juger par les preuves qu'ils ont faites dans les recherches de la nobleſſe. Ils ſeroient donc etonnés d'apprendre qu'ils peuvent compter parmi leurs ancêtres vingt à vingt-cinq chevaliers bannerets, & des douzles bannerets, & qu'entr'autres nobles alliances, *Jeanne de Rely*, mariée à *Emond d'Abbeville*, & morte en 1420, laiſſa une fille nommée *Jeanne*, mariée à *Jean de Melun*, dont eſt venue *Hélène de Melun*, épouſe de *Charles d'Artois*.

Le mariage d'HÉLÈNE DE RELY avec LOUIS DU FRESNE fut célebré le 2 juillet 1606, avec diſpenſe du pape, pour cauſe de parenté au 4ᵉ degré. Le motif eſt, que la demoiſelle ne pouvoit trouver *virum paris conditionis cui nubere poſſit*. Hélène de Rely mourut le 6 mars 1613, ayant laiſſé trois garçons, MICHEL, CHARLES, qui fut M. du Cange & FRANÇOIS. Michel né le 7 novembre 1608, entra à Paris dans la ſociété des Jéſuites en 1626. Il s'y diſtingua par ſa grande érudition, enſeigna la théologie pendant quelques années, & fut long-temps recteur de la Fléche. On a de lui un manuſcrit contenant des diſſertations latines, ſavantes & curieuſes ſur les ſacremens. M. du Cange en a fait uſage dans pluſieurs endroits de ſon gloſſaire latin, & entr'autres aux mots *Sacramentum*, *Euchariſtia*, &c. On voit dans le recueil des lettres écrites à M. du Cange, lequel eſt dans la bibliothéque du roi de France, que Michel du Freſne étoit en grande conſidération parmi les ſavans, & qu'il entretenoit correſpondance avec pluſieurs. Le pere Milquin, recteur de la Fléche, écrivit le premier janvier 1663 au pere Charlot, recteur du collége d'Amiens, pour lui apprendre que le même jour étoit decedé le pere Michel du Freſne, âgé de 55 ans, & dans la 36ᵉ année depuis ſon entrée dans la compagnie, après avoir partagé ſa vie entre la régence de la rhétorique, & l'étude de l'écriture ſainte; ayant parfaitement uni les deux qualités que la compagnie demande dans ſes ſujets, une inclination très-tendre pour la piété, & une grande affection à l'étude, & s'étant acquis par ſon travail qui a ſecondé la bonté de ſon eſprit, une parfaite intelligence des langues, & une grande connoiſſance de tout ce qui étoit de ſa profeſſion.

FRANÇOIS DUFRESNE, né auſſi à Amiens le 24 février 1613, entra pareillement dans la ſociété des Jéſuites le 29 ſeptembre 1630. Il s'adonna & réuſſit à la prédication, & fut recteur du collége d'Arras. Il mourut au commencement de novembre 1680.

CHARLES DUFRESNE, *ſieur du Cange*, ſecond fils de ce ſecond mariage, né, comme on l'a dit, le 18 décembre 1610, fut reçu tréſorier de France à Amiens le 10 juin 1645. Il vint s'établir à Paris vers 1652. Il y mourut le 23 octobre 1688, & fut inhumé à S. Gervais où ſe voit ſon épitaphe. Il avoit épouſé le 27 mai 1638, damoiſelle *Catherine* du Bos, fille de *Philippe* du Bos, écuyer, ſeigneur de Drancourt, & de *Catherine* Thierry, née le 5 mars 1620. La famille de du Bos, noble dans ſon origine, ayant perdu par le malheur des guerres la trace de ſa filiation, fut ennoblie par Henri IV en 1594, lors de la réduction de la ville d'Amiens. M. du Cange en a reſtitué la généalogie, & il l'a remontée juſqu'à Jean du Bos, écuyer vivant en 1453. Catherine du Bos avoit pour frere *Honoré* du Bos, dont la fille *Marie* du Bos épouſa le 30 octobre 1677 *Charles* de Bouflers, II du nom, lors cornette dans le régiment royal de dragons. Catherine du Bos étoit auſſi petite niéce par *Catherine* Thierry ſa mere, d'*Antoine* Dagueſſeau, premier préſident du parlement de Bourdeaux. Feu M. l'abbé du Bos étoit de cette famille. Catherine du Bos mourut le 10 juillet 1694, ayant eu de ſon mariage avec M. du Cange dix enfans, cinq garçons & cinq filles. Le troiſiéme nommé PHILIPPE, aîné des garçons, né le 25 mars 1645, paroît avoir été un homme fort inſtruit. M. Boivin (*préface du Gregoras*) le qualifie *optimi patris filius digniſſimus*. Il fit un voyage en Italie, dont il a laiſſé une relation manuſcrite, & mourut ſans avoir été marié, le 22 juin 1692. FRANÇOIS DUFRESNE, le dernier de tous, né le 2 mars 1662, eſt mort à Paris le 15 janvier 1736, & a laiſſé deux fils & une fille. L'aîné nommé LOUIS-JACQUES, né le 14 juillet 1705, eſt décédé garçon le 8 ſeptembre 1741; le ſecond nommé JACQUES, actuellement vivant, eſt chanoine régulier en l'abbaye royale de S. Victor, où il a fait profeſſion le 15 avril 1713. La fille nommée MARIE-LOUISE, auſſi vivante, née le 21 mars 1702, a épouſé le 23 octobre 1737, *Paul-François* Ollim de Torcy, lors colonel d'infanterie, aujourd'hui maréchal des camps & armées du roi de la promotion de 1748. Il eſt auſſi commandant pour ſa majeſté dans la ville & citadelle de Nanci. De ce mariage eſt iſſue ANGÉLIQUE-CHARLOTTE OLLIM DE TORCY, fille unique vivante, née & baptiſée à Verneuil ſur Oiſe le 20 août 1738.

On auroit droit d'attendre ici un détail de la vie & des actions de M. du Cange; mais comme il y a peu à recueillir ſur un homme ſans ambition, ſans prétentions, ſans cette maladie du bel eſprit qui fait qu'on ſe montre partout, (c'eſt ainſi que les ſavans journaliſtes de Trévoux ont défini M. du Cange, *journal de Trevoux*, *mai* 1752.) Sa vie n'eſt proprement que le ſimple expoſé de ſes travaux littéraires, qu'il faut puiſer dans ſes ouvrages imprimés, dans ſes ouvrages manuſcrits dont le roi vient de faire l'acquiſition, & dans quelques mémoires qui ont paru à ce ſujet. Les bornes où nous nous ſommes renfermés, ne permettent pas de traiter cette matiere avec toute l'étendue qu'elle mérite, ni d'entrer dans le détail du recouvrement des manuſcrits & de leur uſage. On donnera ſeulement la liſte de ſes ouvrages imprimés, celle de ſes ouvrages manuſcrits, & une idée du plan de M. du Cange ſur l'hiſtoire de France, d'après un mémoire imprimé en 1752, dont il y a eu peu d'exemplaires diſtribués, parceque l'objet principal étoit alors d'éclairer le miniſtre ſur quelques faits tout-à-fait indifférens au public.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Hiſtoire de l'empire de Conſtantinople ſous les empereurs François*, diviſée en deux parties. La premiere contient la conquête de la ville de Conſtantinople par les François & les Vénitiens, écrite par Geoffroy de Ville-Hardouin, maréchal de Champagne & de Romanie, illuſtrée d'obſervations hiſtoriques, avec la ſuite de cette hiſtoire, tirée de celle de Philippe Mouskes, manuſcrite, juſqu'en l'an 1240. La ſeconde partie eſt une hiſtoire générale de ce que les François & les Latins ont fait de plus mémorable dans l'empire de Conſtantinople, juſqu'à la priſe de cette ville par les Turcs, avec les preuves tirées du tréſor des chartes du roi, par Ch. Dufreſne, ſieur du Cange, &c. *Paris*, *de l'imprimerie royale*, 1657, *in-fol.*

C'eſt par cet ouvrage que M. du Cange fit ſon entrée dans la république des lettres, à l'âge de 47 ans. Il a toujours travaillé depuis à le perfectionner, & il en a préparé une ſeconde édition dont on parlera dans l'article des manuſcrits.

II. *Traité hiſtorique du chef de S. Jean-Baptiſte*, contenant une diſcuſſion exacte de ce que les auteurs anciens & modernes en ont écrit, & en particulier de ſes trois inventions, avec quelques traités grecs ſur le même ſujet, tirés des manuſcrits de la bibliothéque du roi. *Paris*, *Cramoiſy*, 1665, *in*-4°.

III. *Hiſtoire de S. Louis, IX du nom, roi de France*, écrite par Jean Sire de Joinville, ſénéchal de Champagne, enrichie de nouvelles obſervations & diſſertations hiſtoriques, avec les établiſſemens de S. Louys & le conſeil de Pierre de Fontaines, & pluſieurs autres piéces concernant ce régne, tirées des manuſcrits. *Paris*, *Mabre Cramoiſy* 1668, *in-fol.*

IV. *Joannis Cinnami imperatorii grammatici hiſtoriarum libri VI, ſeu de rebus geſtis à Joanne & Manuele*

Comnenis impp. C. P. Accedunt Caroli Dufreſne D. du Cange, &c. in Nicephori Bryennii Cæſaris, Annæ Comnenæ Cæſariſſæ & ejuſdem Cinnami hiſtoriam comnenicam notæ hiſtoricæ & philologicæ. His adjungitur Pauli ſilentiarii deſcriptio ædis ſanctæ Sophiæ ex mſſ. cod. Pariſ. è typog. regiâ, 1670, *in-fol.*

V. VI. VII. *Gloſſarium ad ſcriptores mediæ & infimæ latinitatis, in quo latina vocabula novatæ ſignificationis aut uſûs rarioris, barbara & exotica explicantur, complures ævi medii ritus, mores, legum, conſuetudinum, municipalium & juriſprudentiæ recentioris formulæ & obſoletæ voces, utriuſque ordinis dignitates & officia, & quamplurima alia obſervatione digna enucleantur, illuſtrantur, &c. Accedit diſſertatio de impp. Conſtantinopolitanorum nummis. (Operi etiam præfigitur elegantiſſima præfatio de cauſis corruptæ latinitatis.) Pariſ. Billaine*, 1678, *in-fol.* 3 *vol. Francofurti ad Mœnum*, 1679, *in-fol.* 3 *vol. Pariſ. Oſmont* 1733, *in-fol.* 6 *vol.*

VIII. *Cyrilli, Philoxeni, aliorumque veterum gloſſaria latina-græca & græco-latina, à Carolo Labbæo collecta & in duplicem alphabeticum ordinem redacta, cum variis emendationibus (Caroli Dufreſne D. du Cange) ex mſſ. codd. petitis virorumque doctorum caſtigationibus & conjectaneis: quibus accedunt gloſſæ aliquot aliæ latino-græcæ ex iiſdem codd. mſſ. quæ nunc primum prodeunt. Pariſ. Billaine*, 1679, *in-fol.*

IX. *Hiſtoria Byzantina, duplici commentario illuſtrata: prior familias & ſtemmata imperatorum Conſtantinopolitanorum, cum eorumdem Auguſtorum numiſmatibus & aliquot iconibus; prætereà familias Dalmaticas & Turcicas complectitur: altera, deſcriptionem urbis Conſtantinopolitanæ, qualis extitit ſub impp. chriſtianis. Pariſ. Billaine*, 1680, *in-fol.*

X. *Lettre du ſieur N...* (Charles Dufreſne, ſieur du Cange) conſeiller du roi, &c. à ſon ami M. Antoine Wion d'Herouval, très-renommé entre les ſavans, au ſujet des libelles qui de temps en temps ſe publient en Flandre, contre les RR. PP. Henſchenius & Papebroch, jéſuites... 1682, *in-4°*, *Anvers* 1683, *in-4°*. * Niceron, *mém.* tome II & tome VIII.

XI. XII. *Joannis Zonaræ annales. Car. Dufreſne D. du Cange Wolfianam editionem cum ſcriptis codd. contulit, latinam verſionem recenſuit, annales notis illuſtravit. Pariſ. è typog. reg.* 1686, *in-fol.* 2 *vol.*

XIII. XIV. *Gloſſarium ad ſcriptores mediæ & infimæ græcitatis, in quo græca vocabula novatæ ſignificationis aut uſûs rarioris, barbara & exotica, eccleſiaſtica, liturgica, tactica, nomica, jatrica, botanica, chymica explicantur, &c. Accedit appendix ad gloſſarium mediæ & infimæ latinitatis, in quo complura vocabula ex gloſſario mediæ & infimæ græcitatis illuſtrantur & enucleantur. Lugd. Aniſſon* 1688, *in-fol.* 2 *vol.*

XV. *Paſchalion, ſeu Chronicon paſchale à mundo condito ad annum vigeſimum Heraclii imperatoris, cum præfatione de paſchalium apud græcos conditoribus, & notis hiſtoricis ad idem chronicon. Pariſ. è typog. reg.* 1689, *in-fol.*

C'eſt pendant l'impreſſion de ce dernier ouvrage que M. du Cange mourut, après avoir conſacré ſa vie & ſes travaux à l'utilité publique.

XVI. Il préparoit encore alors l'édition de *Nicephore Gregoras*, avec une addition de ſix livres tirés de la bibliothéque du roi, & une hiſtoire des François qui ont poſſédé la Morée ſur les derniers ſiécles, écrite en grec barbare, tirée de la même bibliothéque, le tout avec des obſervations, pour être imprimé au Louvre.

Peu de jours avant ſa mort, M. du Cange engagea M. Boivin à ſe charger de cet ouvrage: ce qu'il fit, quant au Gregoras ſeulement, qui fut imprimé au Louvre en 1702, avec les notes de M. du Cange qui furent communiquées après ſa mort par Philippe Dufreſne ſon fils, comme M. Boivin le dit lui-même dans ſa préface qui eſt toute à l'honneur de M. du Cange.

Ouvrages manuſcrits de M. DU CANGE qui ſont en la bibliothéque du roi.

1. Projet pour une collection générale des hiſtoriens de France, préſenté à M. de Louvois en 1676, *in-fol.*

2. Carte généalogique des rois & maiſon de France depuis Pharamond, dreſſée en 1633, *deſſinée ſur vélin.*

3. Deſcription hiſtorique & géographique de la France ancienne & moderne, c'eſt-à-dire, de tous les pays compris dans l'ancienne Gaule entre le Rhin, les Alpes, les Pyrenées & les deux mers. *Neuf porte-feuilles in-fol. petit format.*

4. Deſcription hiſtorique & géographique des Pays-Bas, *in-fol.*

5. Extrait de la deſcription des Pays-Bas de J. Petit, *in-4°*.

6. Un vol. *in-fol.* intitulé *Gallia* que l'on peut conſidérer comme la table générale des ſources, où M. du Cange devoit puiſer pour ſa deſcription des Gaules dont nous venons de parler.

7. Recherches tendantes à une ſuite des grands officiers de la couronne, des gouverneurs des provinces, &c. *in-fol.* 5 vol.

8. Recherches ſur les baillis & ſénéchaux de différentes villes & provinces, rangées par ordre alphabétique, *in-fol.*

9. Nobiliaire de France, ou mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des grands fiefs de France, avec le ſupplément, 4 *porte-feuilles in-fol.*

10. Catalogues hiſtoriques, contenant les dépouillemens par noms, de grand nombre de rouleaux & titres originaux, la plupart tirés de la chambre des comptes depuis 1200, juſqu'en 1515, vol. *in-fol.*

11. Les familles d'Outremer, ou l'hiſtoire des principautés & des royaumes de Hieruſalem, de Chypre & d'Armenie, & des familles qui les ont poſſédés. Enſemble

Les familles Normandes, ou la généalogie des rois de Sicile, des comtes d'Averſe & des princes de Capoue, & de la maiſon de Grentemeſnil, avec le catalogue des ſeigneurs Normans qui ſe trouverent aux premieres conquêtes de la Pouille & de la Sicile, & des ſeigneurs Normans & François qui ont ſervi dans les armées des empereurs de C. P. *in-fol.*

12. Hiſtoire de l'empire de Conſtantinople ſous les empereurs François, diviſée en deux parties, &c. (Voyez ci-devant le catalogue des ouvrages imprimés, art. 1.) ſeconde édition, revûe, corrigée & prodigieuſement augmentée, *in-fol.*

13. Traité du droit des armoiries, de leur origine & de leur uſage, ouvrage diviſé en quatre livres, *porte-feuille in-fol.*

14. Recueil de Blazon, 2 *vol. in-fol.* dont le premier contient entr'autres choſes beaucoup de recherches ſur les anciennes familles Françoiſes tranſplantées en Angleterre. On peut voir dans ce recueil le plan déja bien avancé d'un armorial général.

15. Recueil de mille à onze cens corrections, remarques ou additions ſur les chroniques d'Enguerran de Monſtrelet, de l'édition de Guillaume Chaudiere en 1572, *petit in-fol.*

Hiſtoire de Picardie.

16. Deſſein & projet de l'hiſtoire de la Picardie, *petit in-fol.* Il eſt imprimé en entier dans le journal des ſavans de 1749.

17. Hiſtoire de l'état de la ville d'Amiens & de ſes comtes, avec une ſuite des baillis d'Amiens & de leurs lieutenans. Enſemble

Hiſtoire des comtes de Montreuil & Ponthieu, diviſée en trois livres, avec une ſuite des vicomtes d'Abbeville, des ſeigneurs de S. Valery, l'hiſtoire de la ville de Calais, &c. *in-fol.*

18. Recueil de près de 300 piéces, non encore imprimées, toutes copiées ſur les originaux, de la main de

Digitized by Google

M. du Cange, *porte-feuille in-fol.* pour ſervir de preuves à l'article précédent.

19. Hiſtoire des évêques d'Amiens juſqu'en 1354, *porte-feuille in-4°.*

20. Un exemplaire *in-4°* des antiquités d'Amiens par Adrien de la Morliere, chargé de notes & remarques de la main de M. du Cange.

21. Projet très-avancé d'une deſcription hiſtorique & géographique de la Picardie. Enſemble

Projet auſſi très-avancé d'un nobiliaire de Picardie, *vol. in-4°, petit format.*

22. A. B. C. D. E. 5 vol: *in-fol.* contenant les dépouillemens & extraits de grand nombre de cartulaires, titres originaux, & autres monumens de la province de Picardie. On a imprimé dans le journal des ſavans de 1749, pag. 779 & ſuiv. la table des deux premiers volumes; & par ceux-là on peut juger des trois autres, en obſervant qu'ils ſont encore plus forts.

23. R. Autre recueil *in-fol.* de plus de 1200 pages, d'un caractere très-menu & ſerré, contenant une ſuite ou table générale de toutes les lectures de M. du Cange. Il y a en tête une table alphabétique des auteurs qui ſont extraits dans ce volume. Les pages y ſont pour l'ordinaire diviſées en trois colonnes, en tête deſquelles on lit le titre de l'ouvrage auquel on renvoie par pages à chaque mot. La premiere colonne préſente les noms de familles, la ſeconde les matieres, & la troiſiéme les noms de lieux. M. du Cange a eu ſoin de barrer les mots, à meſure qu'il en a fait emploi dans ſes ouvrages, mais on peut néanmoins les lire.

Ouvrages étrangers à notre hiſtoire, ou qui n'y ont pas un rapport direct.

24. Familles germaniques au nombre de ... & toutes des plus illuſtres par leur antiquité & les rolles qu'elles ont joué dans le monde, *porte-feuille in-fol.*

25. Diſſertations projettées & très-avancées ſur toutes ſortes de matieres, hiſtoire, juriſprudence, littérature, &c. rangées par ordre alphabétique, 2 *vol. in-fol.*

26. Recueil ſur les anciens oracles pris ſéparément, intitulé, *de oraculis*, & contenant 71 chapitres, *in-fol.*

27. Recueil de grand nombre de lettres écrites à M. du Cange par pluſieurs ſavans & perſonnes élevées en dignité, *porte-feuille in-fol.*

Les volumes manuſcrits, tant grands que petits, ſont au nombre de 47.

Parmi les manuſcrits dont on vient de donner la liſte, il y a onze volumes (la notice en eſt imprimée, journal des ſavans, décembre, 1749, 1 *vol.* qui avoient été acquis par le baron de Hohendorf pour le compte du prince Eugène, & qui avec ſes autres livres étoient paſſés dans la bibliothéque impériale. C'eſt principalement par les ſoins & par l'entremiſe de M. le chancelier Daguefſeau, qu'a été entamée en 1752 une négociation au nom du roi, pour obtenir au moins la communication de cette portion des manuſcrits. M. le marquis de Stainville voulut bien en écrire à la cour de Vienne, & reçut en réponſe ce qui ſuit: *Leurs Majeſtés Impériales qui ſont charmées de toutes les occaſions qui ſe peuvent préſenter d'obliger la cour où vous êtes, ont donné ordre que les manuſcrits du célébre du Cange fuſſent envoyés inceſſamment; la caiſſe eſt préparée, ils doivent partir, &c.* Cette conduite de la cour de Vienne eſt au-deſſus des éloges que nous en pourions faire, quoiqu'on puiſſe la regarder comme une conſéquence naturelle de ſes principes.

C'eſt d'après l'examen de ces manuſcrits, qu'on a eu lieu de juger que M. du Cange paroiſſant avoir eu toute ſa vie pour objet de travail la majeſté du nom François & la gloire de la nation, il étoit néceſſaire qu'il eût un plan formé: partant de ce principe, & plaçant tous ſes ouvrages ſous différentes époques, dont on a entrevu les indications, on a eu la ſatisfaction de voir que le plus grand nombre s'y trouve employé, tant imprimés que manuſcrits. Il y a encore des morceaux achevés, & de grandes recherches pour une hiſtoire générale de la province de Picardie, qui étoit la patrie de M. du Cange, & ſur laquelle il a dû néceſſairement avoir des matériaux plus abondans, parceque ſes premieres études s'y ſont faites; & quoiqu'abſolument parlant, il ſe trouve beaucoup de choſes indépendantes de ces deux hiſtoires, on voit pourtant qu'elles n'y ſont pas étrangeres, & que l'amas n'en a été fait que chemin faiſant, & ſans ſe détourner du vrai point de vue.

L'idée donc la plus abrégée & la plus ſenſible qu'on puiſſe donner du plan général de M. du Cange pour l'hiſtoire de France, eſt de le regarder comme un terrier hiſtorique du royaume, dont trois parties ſont le tout eſſentiel; ſavoir la géographie ou deſcription des lieux: une ſuite de diſſertations diviſée en ſept époques; avant les Romains, ſous les Romains; premiere & ſeconde races de nos rois; troiſiéme race juſqu'à ſaint Louis; les croiſades, & enfin le régne de S. Louis, tige de la maiſon régnante, toutes leſquelles diſſertations au nombre de plus de cent, ſervent à expliquer les uſages, les mœurs, & en général ce qu'il y a de plus important à connoître ſur les différens âges où elles ſont employées. Le troiſiéme article eſt le nobiliaire dont le projet ſeul eſt immenſe: il contient l'hiſtoire de tous les grands fiefs & des familles qui les ont ſucceſſivement poſſédés juſqu'à leur extinction, & juſqu'à ce que ces fiefs aient été réunis à la couronne, ou à des ſouverainetés adjacentes. On ne comprendra jamais l'utilité de ce nobiliaire, que la table n'en ſoit achevée. On pouroit démontrer que généralement parlant, elle intéreſſe toutes les grandes maiſons de l'Europe. * Cet article m'a été remis par M. du Freſne d'Aubigny.

CANGIAGE (Luc) né à Moneglia dans les états de Gènes en 1527, étoit fils de *Jean* Cambiaſi qui lui enſeigna les premiers principes de la peinture. A l'âge de dix-ſept ans, on lui donna à peindre à freſque la façade d'une maiſon: ce premier ouvrage commença à le faire admirer. Sa réputation s'étant accrue, toutes les égliſes, tous les palais de Gènes s'empreſſerent à le faire valoir. Il s'étoit fait une ſi grande pratique, qu'il peignoit ſouvent ſans faire de deſſin: ſes freſques s'exécutoient ſur le lieu ſans cartons; & pour aller même plus vîte, il peignoit des deux mains. Après la mort de ſa femme, devenu amoureux de ſa belle-ſœur, il s'imagina qu'il pouroit obtenir diſpenſe du pape pour l'épouſer. Il fit dans cette vue le voyage de Rome, & préſenta deux tableaux de ſa main à Grégoire XIII. Ce pape le détourna de ſon deſſein, & lui fit promettre de congédier ſa belle-ſœur, lorſqu'il ſeroit de retour à Gènes; ce qu'il exécuta, mais à regret. Philippe II, roi d'Eſpagne, inſtruit de ſes talens, le demanda pour travailler à l'Eſcurial. Cangiage s'y rendit d'autant plus volontiers, qu'il ne déſeſperoit pas d'obtenir par le crédit du roi la diſpenſe après laquelle il ſoupiroit toujours. Ce prince le reçut en effet avec joie, le fit travailler & le combla de bienfaits; mais on détourna Cangiage de s'ouvrir au roi de ſon projet. Il en mourut de chagrin à l'Eſcurial en 1585, à l'âge de cinquante-huit ans. Il laiſſa imparfaite la grande voute de l'Eſcurial. Ses principaux éléves ont été Horatio Cambiaſi, ſon fils, qui a ſuivi toute ſa maniere, Lazaro Tavarone, qui a été ſon meilleur éléve, & Jean-Baptiſte Pagi, qui a eu quelque renom dans la peinture. * Abrégé des vies des plus fameux peintres, par M. Dezallier d'Argenville, *in-4°*, tome I, page 367, & ſuiv.

CANGIANO, petite ville du royaume de Naples. Elle eſt dans la principauté citérieure, entre les rivieres de Negro & de Selo, vers le confluent, & à huit lieues de Conza. Cangiano s'eſt agrandie des ruines de Satriani. * Mati, *dict.*

CANGIATU Khan, fils d'*Abaku* Khan, que quelques-uns appellent *Caikhtu*, étoit frere d'*Argun* Khan, & lui ſuccéda l'an de l'hégire 690, de J. C. 1291, dans l'empire des Mogols ou Tartares de la dynaſtie de

Digitized by Google

Genghizkan. Il eut la guerre contre les Selgiucides, qui étoient encore fort puiſſans dans la Natolie. Il remporta des avantages ſi conſidérables ſur ſes ennemis, qu'il pacifia bientôt toutes choſes, & retourna triomphant dans ſa capitale l'an 691. Alors il s'appliqua à régler les affaires de ſes états; & après avoir nommé un commandant de ſes troupes & un grand viſir, il leur en abandonna entierement la conduite. Les Mogols ſe laſſerent enfin d'être gouvernés par un prince corrompu par les plaiſirs & perdu dans la débauche. Un des premiers chefs de la nation conjura contre lui: il fit offrir à *Baidu Ogul*, petit-fils de Holagu, qui commandoit dans Bagdet, la couronne des Mogols. Baïdu, après avoir été preſſé par pluſieurs courriers de partir promptement, mit enfin ſes troupes en état de marcher. Cangiatu alla au-devant de lui avec une bonne armée; & il l'auroit vaincu, ſi le même grand-ſeigneur qui avoit appellé Baïdu, & qui commandoit l'aile droite de l'armée de Cangiatu, ne l'eût abandonné, pour ſe rendre à l'ennemi. Ce prince ſe voyant trahi, ſe retira à Mogan, où on le fit mourir l'an de l'hégire 694, & le cinquiéme de ſon régne. On dit que ce prince, quoique débauché, rendoit très-bonne juſtice à ſes ſujets; qu'il n'avoit jamais fait mourir aucun innocent, & qu'il étoit fort vaillant. * D'Herbelot, *biblioth. orientale*.

CANICEUS (Jacques) *cherchez* CAVICEO.

CANICIA, province d'Afrique ſituée entre Alger & Tunis, eſt grande, fertile, & obéit à une race des anciens rois d'Afrique. Les peuples y poſſedent tous leurs biens en commun; ils vivent ſous des tentes comme les anciens Scythes; ſement où ils campent; campent où ils trouvent de bons pâturages, & menent à la guerre leurs enfans & leurs beſtiaux. Les Algériens qui ont été leurs ennemis de tout temps, n'ont remporté de victoire ſur eux, que lorſqu'ils étoient ſous la conduite d'Amouda bei de Tunis. * *Hiſt. des dernieres révoltes du royaume de Tunis*.

CANICULE, ſigne céleſte, qui ſe leve le 16 de juillet, & paroît ſous notre horiſon pendant un intervalle de ſix ſemaines, qu'on appelle jours caniculaires. Les Grecs appellent ce ſigne *Procyon*, c'eſt-à-dire, *Avant-chien*, parcequ'il y a une autre conſtellation nommée *le Chien*, devant laquelle la canicule ſe leve un jour entier. Les poëtes ont feint que ce chien fut établi par Jupiter gardien d'Europe, & que ſa fidélité lui fit mériter d'être placé au ciel. *Voyez* ERIGONE. * Pline, *l.* 10, *c.* 40. Hyginus, *l.* 2, *des ſignes céleſtes*. Cæſius, *dans ſon ciel aſtronomique & poëtique*.

CANILLAC (Raimond de) cardinal, archevêque de Toulouſe, étoit de Canillac dans le Gévaudan, & avoit une grande connoiſſance du droit civil & eccléſiaſtique. Il fut chanoine régulier de S. Auguſtin, dans le chapitre de Maguelone; & il étoit prévôt de cette égliſe, lorſque Guillaume de Laudun archevêque de Toulouſe, étant devenu aveugle, donna ſa démiſſion au pape Clément VI. Raimond de Canillac fut nommé en ſa place en 1345, & fut fait en 1350 cardinal du titre de Sainte-Croix de Jeruſalem, qu'il quitta ſous Innocent VI, pour l'évêché de Paleſtrine. Après la mort d'Innocent VI en 1362, il eut onze voix pour être élevé ſur le ſiége pontifical. Il mourut à Avignon le 20 juin 1373, & fut enterré dans l'égliſe des freres mineurs. On lui attribue quelques ouvrages, & entr'autres un volume de recueils, *Recollectorum liber*. * Du-Chêne, *hiſtoire des cardinaux François*. Friſon, *Gall. purp.* Auberi, *hiſt. des cardinaux*. Sainte-Marthe, *Gall. chriſtian.* Baluze, *vitæ paparum aven.*

Cette famille des marquis de Canillac eſt noble & ancienne. Outre ce cardinal, elle a encore eu dans le XIV ſiécle *Dieu-donné* de Canillac, évêque de Saint-Flour. Ces ſeigneurs ſous le nom de Beaufort & de Montboiſſier, ſe ſont ſignalé dans les armes pour le ſervice de nos rois & de l'état, & pluſieurs y ont perdu la vie dans le XVI ſiécle. Ils ſoutinrent avec zèle le parti des catholiques contre les proteſtans. JEAN de Beaufort, marquis de Canillac, défendoit contr'eux la ville de Saintes en 1570.

CANINA, contrée de la Turquie en Europe qui répond en partie à la *Chaonie* des anciens, & au peuple qu'ils appelloient *Oreſtæ*. C'eſt la partie ſeptentrionale de l'Epire, & elle s'étend le long de la mer Ionienne, depuis le golfe de la Valona, juſqu'à celui de Butrinto. Ses lieux principaux ſont Canina capitale, Chimera, & Santi-Quaranti. * Mati, *dict.*

CANINA, autrefois *Elyma*, ville de Gréce, capitale du gouvernement de Canina; elle eſt ſituée au pied des montagnes de la Chimere, à huit lieues de la Valone, du côté du midi. * Mati, *dict.*

CANINI (Jean-Ange & Marc-Antoine) freres Romains, connus par leur gout pour l'antiquité. Jean-Ange Canini, diſciple du Dominicain, joignoit à ce gout pour l'antiquité pluſieurs autres talens: il étoit peintre, mais aſſez mauvais; il étoit plus habile à deſſiner les pierres gravées qu'il touchoit avec eſprit & avec légéreté. Il avoit ſur-tout l'art de conſerver la fineſſe des airs de tête. Il fut écrit dans le catalogue des peintres romains en 1650. Il vint en France à la ſuite du cardinal Chigi, légat du ſaint ſiége, à qui ſon frere étoit auſſi attaché, & il eut l'honneur de connoître M. Colbert, qui, ſelon la maxime des grands miniſtres, protégeoit les lettres & les beaux arts. Canini lui communiqua le deſſein d'un ouvrage qu'il avoit déja ébauché, qui devoit contenir les *images des héros, & des grands hommes de l'antiquité, deſſinées ſur des médailles, des pierres antiques & autres anciens monumens*. Le miniſtre applaudit au deſſein, & pour animer Canini à le remplir, il l'engagea à offrir ſon ouvrage à Louis XIV. Canini revenu à Rome penſa tout de bon à remplir un engagement ſi honorable; mais la mort l'enleva peu de temps après. Marc-Antoine Canini ſon frere, habile ſculpteur, ſe chargea de ce qui reſtoit à faire, & publia ce recueil en italien en 1669. On l'a réimprimé en françois en 1731, à Amſterdam, *in*-4°. Les figures de l'édition italienne furent gravées par Etienne Picard le Romain, & Guillaume Valet, deux des plus habiles maîtres du ſiécle paſſé, qui ſe trouverent à Rome, lorſque Canini entreprit de publier ſon livre. Ces figures ſont accompagnées d'une explication curieuſe, & qui fait connoître la capacité des deux freres Canini dans l'hiſtoire & la mythologie. Le traducteur françois de cet ouvrage eſt M. de Chevrieres. On a joint le texte italien à la traduction françoiſe. Il y a cinq cens figures. Il y a auſſi des remarques du traducteur dans cette édition françoiſe. * *Voyez* la nouvelle édition du livre cité dans cet article. Le nouvelliſte du Parnaſſe, lettre 47. *Abcedario pittorico, page* 223. La table de l'abbé Titi.

CANINIUS (Angelus) natif d'Anghiari dans la Toſcane, & non d'Anghiera, ville du Milanez, comme pluſieurs auteurs l'ont avancé, vivoit dans le XVI ſiécle. Il étoit illuſtre par l'exacte connoiſſance qu'il avoit acquiſe, non ſeulement de la langue grecque, de la latine & de l'hébraïque, mais encore de la ſyriaque & des autres langues orientales qu'il enſeigna à Veniſe, à Padoue, à Boulogne, à Rome, & enſuite en Eſpagne. Il vint d'Eſpagne en France ſur la fin de 1550, accompagné du P. Simon Guichard, alors ſupérieur général de l'ordre des Minimes. Il profeſſa à Paris, & le célébre André Dudith Hongrois, qui fut depuis en réputation par ſa ſcience & par ſes ambaſſades, y fut l'un de ſes écoliers. Enfin étant entré chez Guillaume du Prat évêque de Clermont, il finit ſa vie & ſes études en Auvergne l'an 1557. Il avoit compoſé quelques ouvrages qu'on n'a pas eu ſoin de publier. Nous avons néanmoins de lui une grammaire grecque, intitulée *Helleniſmus*, qui eſt encore recherchée, & une méthode pour apprendre les langues orientales ſous ce titre: *Inſtitutiones linguarum ſyriacæ, aſſyriacæ &*

Digitized by Google

thalmudicæ, una cum æthiopicâ & arabicâ collatione, fort eſtimée des ſavans. Un autre.

JERÔME CANINIUS d'Anghiari a traduit Tacite en italien, où il a joint les aphoriſmes d'Alamos; cette traduction a été imprimée à Veniſe en 1620. * *Hiſtoria Thuana.* Bayle *diction. critique.*

CANINIUS GALLUS (L.) conſul romain avec Vipſanius Agrippa, l'an 717 de Rome, & 37 avant l'ére chrétienne. Ce fut en la même année que Jéruſalem fut emportée par Hérode, aſſiſté par Caius Soſius. * Onuphre. Sigonius.

CANINIUS GALLUS (C.) fut fait conſul en la place de M. Plautius Silvanus, mort en exerçant cette charge. C'étoit l'an 752 de Rome, & le 2 avant l'ére chrétienne. * Onuphre. Sigonius.

CANINIUS REBILUS (C.) conſul avec Jules-Céſar, l'an 709 de Rome, & 45 avant J. C. Trebonius étant mort le dernier jour de l'an, on lui ſubſtitua pour ſept heures ſeulement C. Caninius Rebilus. Ciceron dit agréablement que *la ville étoit obligée à la vigilance de ce conſul, qui n'avoit point dormi pendant tout le temps de ſon conſulat.* * Onuphre. Sigonius.

CANINUS RUFUS, ami de Pline *le Jeune*, vivoit vers l'an 80 de J. C. & compoſa une hiſtoire des Daces en vers. * Pline, *l.* 1, *ep.* 3, *& l.* 8, *ep.* 4.

CANIS, riviere nommée *le Chien*, qui lave & traverſe le pays de Queſtoan dans la Phénicie, au mont Liban. Elle deſcend de ces montagnes, & va ſe précipiter dans la mer avec tant de rapidité & de bruit, qu'on diroit que ſes flots ſont autant d'aboyemens de chiens, ſurtout lorſque la mer eſt agitée. Les anciens avoient cru autrefois, qu'on l'entendoit à cent cinquante milles; ce qui donna lieu aux Phéniciens de lui dreſſer une ſtatue au bord de la mer, ſemblable à celle d'un gros dogue, à qui ils rendoient des adorations: on voit encore là-auprès, dans le creux de la riviere, une partie de cette ſtatue. * Simon, *dict. de la bible.*

CANISA, ville de Hongrie, *cherchez* KANISE.

CANISIUS (Pierre) de Nimegue, dans les Pays-Bas, religieux & premier provincial de la compagnie de Jeſus en Allemagne, a été un des grands hommes de la ſocieté dans le XVI ſiécle. Il s'eſt rendu également célébre par ſa prudence dans les affaires, par ſon zéle pour la religion, & par ſon érudition, dont il a donné des preuves dans les livres qu'il a compoſés, dans les académies où il a enſeigné, & dans les villes où il a prêché. Il parut avec éclat au concile de Trente, & mourut en odeur de ſainteté le 21 décembre 1597 à l'âge de 77 ans, dans le collége de Fribourg qu'il avoit fondé. Les plus conſidérables de ſes ouvrages ſont, *Summa doctrinæ chriſtianæ. Inſtitutiones chriſtianæ pietatis. De beatiſſima Virgine Maria, &c.* Les PP. Matthieu Raderus & François Sachini ont écrit ſa vie. * Le Mire, *in elog. Belg.* Guillaume Eiſengrein, *in cat. teſt. verit.* Alegambe & Ribadeneira, *bibl. ſcript. S. J.* Valere André, *bibl. belg.* Parmi les lettres adreſſées à Nauſea, imprimées *in-folio*, on a deux lettres de Pierre Caniſius, dans leſquelles on apprend diverſes circonſtances de ſa vie; l'une eſt à la page 373, datée du 17 mai 1545, & l'autre à la page 400, datée du 20 juin 1546.

CANISIUS (Henri) de Nimegue, a été non ſeulement célébre juriſconſulte, mais encore très-ſavant en toute ſorte de litterature; il étoit neveu du pere Pierre Caniſius; & après avoir étudié dans l'univerſité de Louvain, il fut choiſi pour enſeigner le droit canon dans celle d'Ingolſtadt: ce qu'il fit juſqu'à la fin de ſa vie. Son érudition étoit ſoutenue de beaucoup de modeſtie, de piété & de prudence. C'eſt ce qu'on peut voir dans ſes écrits; qui ſont: *Summa juris canonici. Commentarium in regulas juris. Prælectiones academicæ. De decimis, primitiis, oblationibus & uſuris. In lib. III decretalium. De ſponſalibus & matrimoniis*, & divers autres traités d'hiſtoire & de droit canon, outre ſix volumes d'un ouvrage intitulé, *Antiquæ lectiones*, qui eſt un recueil de diverſes piéces curieuſes ſur l'hiſtoire du moyen âge, & ſur la chronologie: il les publia en 1601, 1602, 1603, & mourut l'an 1610. Voici quels ſont les traités que contiennent les ſix volumes de *leçons antiques.*

Le premier volume contient 67 épîtres d'Alcuin, qu'André du Chêne a publiées en 1617, avec les autres ouvrages du même Alcuin: une lettre du pere Edmond Campian, qu'on trouve dans les œuvres de ce pere, qui ont été depuis données au public. La chronique de Proſper, que Scaliger & d'autres ont eu ſoin de faire réimprimer: *Weingartenſis de Guelfis principibus. Ejuſdem chronicon à Chriſto nato uſque ad an.* 1197. *Annales Henrici Steronis ab an.* 1142, *ad annum* 1273. *Annales Eberardi Altaſſenſis.* L'hiſtoire de Charlemagne en deux livres par un moine de S. Gal, qu'on trouve dans le premier tome des hiſtoriens de France d'André Du Chêne: *Hermanni Contracti chronicon. Concilia Salisburgenſia III; Viennenſe I.* Tous ces conciles ſont dans les éditions de Binius, du P. Sirmond & du P. Labbe. *Sancti Columbani poëmata*: le P. Sirmond les a fait réimprimer en 1619, avec les opuſcules d'Eugene de Tolède. *Poëmata Salomonis Waldrammi & Quirinalia Metelli Tegernſeenſis.* Ce premier volume fut imprimé en 1601.

Le ſecond volume publié en 1602, renferme ces traités: *Vitæ ſancti Emerani, per Meginfredum & Arnolfum. Vita ſancti Lamberti. Geſta epiſcoporum Saliſburgenſium. Wiponi panegyricus. Udalſcalchi narratio de controverſiis inter Hermanum epiſcopum Auguſtanum & Eginonem abbatem ſancti Udalrici, cum carmine de itinere & obitu ejuſdem Eginonis. Vita beati Othonis. Arnonis Salisburgenſis annotatio, ſive index eorum quæ eccleſiæ Salisburgenſi tradita ſunt. Vita ſancti Erminoldi. Vita ſancti Guntheri. Collectio hiſtorica chronographica ex Idatio & aliis. Collectio ex Toromacho & aliis. Menologium Græcorum, interprete Card. Sirleto.*

Les traités du troiſiéme tome imprimé en 1603, ſont: *Sancti Gregorii Thaumaturgi anathematiſmi, & duodecim capita de fide. Sancti Gregorii magni papæ è libro III dialogorum ſex cum dimidio capita græcè reddita à ſancto Zacharia romano pontifice.* Il faut voir la derniére édition des œuvres de S. Grégoire en 1640, & 1675. *Hippolyti Thebani chronicon. Anaſtaſius abbas contra Judæos. Francicorum annalium fragmentum ab an.* 741, *ad* 793. André du Chêne l'a donné plus exactement dans le ſecond volume des auteurs de l'hiſtoire de France. *Joannis Raguſini ord. Prædic. orat. in concilio Baſileenſi.* Elle ſe trouve dans l'édition des conciles de Binius & du P. Labbe. *Ægidius Carlerius ad articulum Bohemorum, de corrigendis peccatis publicis. Diſputatio capituli eccleſiæ Pragenſis, cum Rockiſani de Huſſiticis controverſiis, &c.*

Le quatriéme volume auſſi publié en 1603, contient les traités ſuivans: *Leontius Byzantius contra Euthychianos, Neſtorianos, Enantiodocetas, Apollinariſtas, &c.* Ces traités ſe trouvent encore dans la bibliothéque des peres de Cologne, de Paris & de Lyon. *Sancti Joannis Damaſceni contra Acephalos, ſeu Menophyſitas & Neſtorianos.* Voyez la derniere édition des œuvres de S. Jean de Damas du pere le Quien, imprimée à Paris chez Jean-Baptiſte Deleſpine, en 1711, & l'addition à la bibliothéque des peres, par le pere François Combefis. *Collectanea contra Severianos. Nicephori opuſcula varia. Theodori Hagiopolitani diſputationes III. Henricus Kalteiſen de libera prædicatione verbi Dei. Joannes de Polemar contra IV articulum Bohemorum. De civili dominio clericorum.* On trouve ces traités dans les éditions des conciles de Binius, du pere Sirmond & du pere Labbe. *Vita ſancti Bonifacii per Willibaldum & Othonem Fuldenſem. Vita ſancti Willibaldi. De fundatione Eccleſiæ Illiminenſis & Tegernſeenſis; item chronicorum Thadæi fragmentum. Vita ſanctæ Solæ, Angli abbatis, ſanctæ Walpurgis, SS. Kiliani,*

Digitized by Google

Karlomani, &c. ſancti Burchardi, ſancti Tiemonis.

Les traités du cinquiéme volume ſont : *B. Serapionis lib. adversùs Manicheos. Item Didymi Alexandrini, Titi Boſtrenſis, Zachariæ Mitylenenſis. Excerpta ex lib. ſancti Hippolyti Portuenſis epiſcopi & martyris. Epiſt. ſancti Gregorii Nyſſeni.* Elle eſt dans les œuvres de ce ſaint. *Sancti Baſilii magni rationes ſyllogiſticæ contra Arianos. Scholion Eunomii. Expoſitio SS. PP. magni Baſilii & Gregorii theologi de ſancta fide. Photii epiſt. ad Michaëlem Bulgarorum regem. Fragmentum Leontii Cyprii adversùs Hebræos. Vita ſanctæ Mechtildis. Frederici I expeditio Aſiæ. Guillielmi de Baldenſel Hodoëporicon ad terram ſanctam. Theodorici Turing. ord. præd. l. 8, de vita ſanctæ Eliſabethæ. Halitgarii Cameracenſis de vitiis & virtutibus, & ordine pœnitentium libri V.* Cet ouvrage eſt dans la bibliothéque des peres. Le pere Menard Bénédictin, & le pere Morin de l'Oratoire, en ont publié un ſixiéme livre. *Pœnitentiale Halitgarii. Sancti Iſidori de converſis. Alcuini epiſtola de confeſſione, &c.* Voyez l'édition des œuvres d'Alcuin. *Vita Sancti Adalberti. Guntheri monachi hiſtoria Conſtantinopolitana. De Adelaide conjuge Othonis I. Epiſtolæ Fauſti Regienſis & Deſiderii Cadurceni.* Ces dernieres ont été publiées par Marcardus Freherus, & par du Chêne. *Evantii ep. contra eos qui ſanguinem animalium immundum eſſe judicant. Sancti Adamantii Scoti lib. III. de ſancto Columbano. Cogitoſi de vita ſanctæ Brigittæ lib. Acta ſancti Albani martyris. Vita Henrici à Zwifaltach Suevi. Synodus Regiaticina. Genealogia Caroli magni. Acta ſancti Cuthberti Lindisfarnenſis epiſcopi à venerab. Beda carmine deſcripta. Epigrammata ſeu hymni ſacri Bernardi, Columbani, &c. Sancti Anthelmi lib. II, carmine deſcripti, I. De laude virginum, II de octo principalibus vitiis. Theodulphi elegiæ, &c.* Le pere Sirmond a fait depuis imprimer, en 1646, toutes les œuvres de Théodulphe, évêque d'Orléans. *Sermo ſancti Galli. Vita ſancti Magni. Sancti Oreſii de ſex cogitationibus ſanctorum libellus. Synodus Auguſtana an.* 952, *& Engilenheimenſis an.* 948. Nous avons les actes de ces ſynodes dans les dernieres éditions des conciles.

Enfin le ſixiéme tome contient les traités ſuivans : *Barlaami epiſt. Humberti Silvæ Candidæ epiſcop. S. R. E. card. lib. adv. Michaëlem patr. C. P. &c. Sancti Anſelmi Lucenſis lib. II, contra Guibertum antipapam. Epitome bellorum pro recuperatione terræ ſanctæ. Burchardi de monte Sion deſcriptio terræ ſanctæ. Rudolphi itinerarium in Paleſtinam. Walafridi tract. de ſubverſione Hieruſalem. Alcuini homiliæ, &c.* Voyez l'édition des œuvres d'Alcuin. *Vita ſancti Henrici imper. Relatio de orig. fund. &c. monaſterii Windbergenſis in Bojaria. Epitome canonum, quam Adrianus I Carolo magno Romæ obtulit. Martyrium ſancti Deſiderii Viennenſis. Epiſt. Eugippii in vitam Severini.* Nous l'avons dans le premier volume des vies des ſaints du pere Bollandus ſur le 8 janvier. *Vita ſancti Gregorii magni. Vita ſancti Gebhardi Conſtantienſis. Theodulphi & Jonæ poëmata.* Du Chêne & le pere Sirmond ont depuis publié les poëmes de ces deux évêques d'Orléans. *Walafridi poëmata. Strabi Fuldenſis hortulus. Arabani & Nothkeri martyrolog. Eckerhardi de vita B. Nothkeri cognomento Balbuli. Monumenta Saliſburgenſia. Chronica Saliſburgenſia. Deſcriptio terræ ſanctæ, authore Anſelmo ord. minorum ; & Præfatio Jacobi Vitriaci in hiſt. orient.* Ces *Lectiones antiquæ* ont été réimprimées en 1725, en ſept volumes *in-folio*, par les Weſteins & les ſoins de Jacques Baſnage, qui a augmenté ce recueil, & l'a enrichi de ſavantes préfaces & de notes utiles. Il y a auſſi quelques notes & variantes, du ſavant M. Capperonier, profeſſeur en langue grecque au collége royal.

CANISIUS (Jacques) Jéſuite, neveu de Henri Caniſius, étoit de Calcar, dans le duché de Cléves, & a fait pluſieurs ouvrages. Caniſius a enſeigné dans ſa ſociété les humanités & la philoſophie morale, durant pluſieurs années. Il eſt mort le 27 mai 1647, à Ingolſtadt, où ſon oncle Henri Caniſius s'étoit acquis une grande réputation. Les ouvrages de Jacques Caniſius, ſont : *Fons ſalutis, ſeu primum omnium ſacramentorum Baptiſmus*, à Cologne : *Meditationes ſacræ de Chriſto & beatiſſima Virgine*, à Munſter 1628. *Hyperdulia Mariana, à Joanne Berchmanno exercita*, à Munſter 1636, *in-16. Ars artium, ſeu de bono mortis*, ſous le nom de *Chriſtianus Thanaſophtaſius.* Il a traduit de l'italien en latin les ſermons du pere Maſtrille, de la même ſociété ; & de l'eſpagnol auſſi en latin, les vies des ſaints, compoſées par le pere Ribadeneira, auſquelles il a ajouté de nouvelles vies. Cet ouvrage a été imprimé en 1630, *in-folio*, avec un appendix contenant quelques vies de ſaints jéſuites, & celles de ſaint Charles Borromée, de S. Philippe de Néri, &c. * Valere André, bibliothéque belgique, édition de 1739, *in-4°*, tom. I, pages 505 & 506.

CANISIUS (Jean) Jéſuite, & neveu du pere *Pierre* Caniſius, a fait divers ouvrages. *Conſultez les auteurs cités après* CANISIUS. (Pierre)

CANISTRO, en latin *Caniſtra*, *Pallena*, petite ville de Macédoine. Elle eſt ſituée ſur le cap Caniſtro, nommé par les anciens *Ampelus*, qui s'avance dans l'Archipel, entre le golfe de Salonichi, & celui d'Ajomama. * Mati, *dict.*

CANITZ, famille ancienne, qui a aujourd'hui beaucoup de comtes en Miſnie, en Siléſie, dans la Luſace ſupérieure, &c. Elle eſt d'origine Eſclavonne. Le château d'où elle prend ſon nom, appellé *Canitz*, eſt ſitué dans l'évêché de Wurtzen, où les Vandales demeuroient anciennement, comme nous l'apprend Albin dans ſa chronique de Miſnie, pag. 156. Schœttgen dans ſon hiſtoire de Wurtzen, dit que l'ancienne famille des CANITZ tire ſon nom du village de même nom, & qu'à cauſe de cela, elle a le caſque de ſes armes ſurmonté d'une plume de vautour, parceque le mot wandale *Kanetz*, vient de *Kania*, qui ſignifie un vautour. Cette famille bâtit dans la ſuite le château de *Canitz* à une petite diſtance de Wurtzen près d'Oſchats, & de Torgau. Elle poſſede aujourd'hui dans ces environs les terres de Trében, Mutzſchen, Waldinghen, Streuben & autres. Carpzovius dans ſes antiquités de la Luſace ſupérieure, parle de *Marcel* de Canitz, qui vivoit en 1185. Il y a une lettre de 1458, d'un *Ulric* de Canitz, dans laquelle il ſe nomme ſeigneur de Trében, & offre à l'électeur de Saxe de lui vendre la terre de Roſenfeld. *Jean* de Canitz étoit en 1520 prevôt de Saint-Petersberge, & fort eſtimé du duc de Saxe, qui en 1522, intercéda en ſa faveur auprès de l'électeur Jean-Frédéric de Saxe pour la réforme d'Eilenbourg. Dans l'*hiſtoire du luthéraniſme* par Seckendorf, on lit qu'*Ilſa* de Canitz, & pluſieurs autres religieuſes nobles abandonnerent leur couvent de Mimptſch pour ſuivre le parti de Luther. *Jean* de Canitz prévéditeur du couvent de Groitſch, fut alors obligé de réſigner ſa charge, & les commiſſaires de Saxe le dédommagerent. *Ulric* de Trében, & *Michel* de Canitz, furent faits priſonniers en 1547, dans la bataille donnée près de Muhlberg, de même que l'électeur de Saxe leur maître. *Chriſtophe-Henri* de Canitz, ſeigneur de Mutſchen, Trében, &c. s'eſt diſtingué dans le ſervice militaire, en qualité de général du roi de Pologne, électeur de Saxe. Il étoit en 1701 gouverneur du fort de Dunamunde, qu'il fut obligé de rendre aux Suédois après s'être vaillamment défendu. L'auteur de la vie de Charles XII, roi de Suéde, dit que ce monarque fit préſent de 500 ducats au général Canitz lorſqu'il ſe retira, pour lui témoigner l'eſtime qu'il faiſoit de ſa valeur. M. de Canitz en donna de nouvelles preuves à Thoren contre les Suédois l'an 1703, quoiqu'il fût enfin obligé de ſe rendre priſonnier avec la garniſon, après quoi il fut envoyé à Stockholm, où il demeura juſqu'à la paix en 1706. Après ſa délivrance, l'aïeule du roi & la princeſſe Ulrique lui donnerent leurs portraits pour marque de leur bienveillance. Il alla en 1709 en Brabant avec les troupes ſaxonnes ; & la même

Digitized by Google

année, il reçut un coup de feu, le 11 ſeptembre, dans la bataille donnée près de Mons. Il obtint enſuite, en qualité de lieutenant général, la charge de commandant à Dreſde. Il mourut ſubitement en 1718, laiſſant un fils poſthume, nommé *Jean Gottlieb*.

Cette famille s'eſt répandue depuis long-temps dans la Luſace ſupérieure. Elle demeura d'abord à Gorlitz, où, ſelon la coutume obſervée alors, elle avoit place dans le ſénat, de même que le reſte de la nobleſſe. On parle de *Bernard* de Canitz, bourguemeſtre de Gorlitz, diſtingué en 1399 par ſa nobleſſe & ſon mérite; & d'*André* de Canitz bourguemeſtre de la même ville en 1458. Cette famille poſſédoit quelques terres nobles aux environs de Gorlitz. *Chriſtophe-Frédéric*, ſeigneur de Fiſchbach, poſſédoit au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle la terre de Ritſchen dans la Luſace ſupérieure; mais étant devenu en 1620 conſeiller, juge du pays à Amberg, & curateur à Hirſchau, au ſervice de Frédéric palatin, élu nouvellement roi de Bohême, il s'attira la diſgrace de l'empereur Ferdinand II, & fut dépouillé de cette terre. Depuis ce temps-là les Canitz ne poſſéderent plus rien dans la Luſace ſupérieure, juſqu'à ce qu'*Otton-Louis* de Canitz, colonel au ſervice du roi de Pologne, électeur de Saxe, iſſu de la branche de cette famille, qui s'établit en Pruſſe, acquit par ſon mariage avec *N.* de Kyau, les terres nobles de Haynewalde, Spitz-Cunnersdorff, Oberwitz, &c. leſquelles, après ſa mort, échurent en partage à *Samuel-Frédéric* de Canitz, chambellan du roi de Pruſſe, & capitaine de bailliage à Schſten. Lucæ rapporte dans ſa *chronique de Siléſie*, que les ſeigneurs de Canitz s'étoient retirés anciennement en Siléſie, & s'y étoient partagés dans les maiſons d'Urſchka & de Raſchutz. Ils y étoient déja très-accrédités au milieu du ſeiziéme ſiécle; *Jean*, duc de Munſterberg, avoit hypothéqué tout ſon duché à quatre ſeigneurs de Canitz. *Elie*, de la maiſon de Dalwitz, en Miſnie, conſeiller aulique du duc de Weimar, & conſeiller de Lignitz, mourut en 1590, dans ſa terre de Fiſchbach dans la principauté de Javer. *Melchior-Frédéric*, ſeigneur d'Urſchka & Grosbourg, l'aîné de ſes petits-fils, conſeiller de l'empereur, devint en 1676 conſeiller intime de l'électeur de Brandebourg, premier marſchall de la cour, capitaine du pays à Croſſen & Zullichau, &c. Mais il ne continua pas ſa branche qui avoit obtenu le titre de baron. *Iſrael* de Canitz, ſeigneur de Grosbourg, Raſchutz, &c. cadet de ce dernier, fut grand-pere, 1°. de *Ferdinand*, député du pays de la principauté de Lignitz; 2°. de *Melchior-Frédéric*, ancien du pays de la principauté de Wolau; 3°. de *Frédéric-Guillaume*, député du pays de la principauté d'Oels. Cette famille eſt auſſi depuis pluſieurs ſiécles fort diſtinguée en Pruſſe. * *Supplément françois de Baſle.*

CANIUS, poëte Latin, étoit de Cadis en Eſpagne, & vivoit ſous l'empire de Domitien. Il étoit ami de Martial, qui nous apprend que ce poëte étoit de ſi belle humeur, qu'il rioit toujours, & faiſoit rire les autres.

Vis ſcire quid agat Canius tuus, ridet?

C'eſt dans la 19ᵉ épigramme du IIIᵉ livre où il marque quels pouvoient être les ouvrages auſquels Canius travailloit.

Dic, Muſa, quid agat Canius meus Rufus?
Utrum-ne chartis tradit ille victuris
Legenda temporum acta Claudianorum?
An quæ Neroni falſus aſtruit ſcriptor?
An æmulatur improbi jocos Phædri? &c.

Ce poëte épouſa deux femmes, Théophila ſavante, mais un peu trop libre; & Sapho moins éclairée, mais plus retenue. * Martial, *l.* 3, *epig.* 63, *& l.* 7, *epig.* 19, 68. Voſſius *de poëtis Latinis.*

CANNARES, ſauvages de la province de Quito, dans le Pérou, dans l'Amérique méridionale. Ils ſont bien faits & agiles de corps. Ils portent leurs cheveux longs, mais ils les treſſent & lient en nœuds autour de leur tête en forme de couronne; ce qui les diſtingue des autres ſauvages. Leurs habits ſont de drap de laine ou de coton, & ils ſe ſervent de bottes faites fort proprement. Les femmes y ſont belles, mais elles aiment trop les Eſpagnols & les étrangers. Elles travaillent ordinairement à la campagne, & cultivent les terres, pendant que leurs maris font l'office des femmes dans la maiſon, & s'occupent à filer ou à faire des ouvrages de laine & de coton. Ce pays avoit pluſieurs mines d'or très-riches que les Eſpagnols ont épuiſées. Le terroir eſt bon pour le froment & pour l'orge, & les vignes y ſont aſſez belles. Le magnifique palais de Thomebamba étoit dans le pays de ces Cannares. * Laët, *hiſtoire du nouveau monde.*

CANNES, lieu ancien d'Italie, dont on ne voit plus que les ruines, dans la Pouille. Ce lieu, que les habitans du pays appellent *Canna diſtrutta*, étoit preſque inconnu avant la célébre victoire qu'Annibal y remporta ſur quarante mille Romains, conduits par le conſul Paul Emile, que la témérité de ſon collégue Terentius Varro engagea au combat l'an 538 de Rome, & 216 avant l'ére chrétienne. Paul Emile y demeura mort ſur la place, & Annibal envoya à Carthage trois boiſſeaux remplis d'anneaux de chevaliers Romains qui avoient péri en cette funeſte journée. * Tite-Live, *liv.* 22. Florus, *liv.* 2, *ch.* 6. Polybe, *liv.* 4.

CANNETIUS (Jean-Antoine) célébre juriſconſulte de Raguſe, fut long-temps préſident de la cour de juſtice à Modica en Sicile. Il alla enſuite s'établir à Palerme, où il fut fait conſeiller du roi. En 1544 il fut revêtu de la charge de procureur fiſcal de la cour ſouveraine, & en 1551 & 1552 de celle de juge. Il mourut ſubitement à Raguſe vers l'an 1580, & fut enterré dans l'égliſe des freres mineurs. En 1576 il mit au jour, *in extravagantem Volentes, Frederici, & in extravagantem Si aliquem, Jacobi, Siciliæ regum, enarrationes perſpicuæ.* Depuis ſa mort, Eraſme Siméon imprima à Palerme en 1627 un ouvrage de Cannetius, intitulé, *Concilium.* * *Bibliotheca ſicula. Dictionnaire hiſtorique*, édition de Hollande, 1740.

CANNIBALES ou CARAIBES, peuples qui habitoient les iſles Antiles, & qui n'en poſſedent plus que quelques-unes. Ils mangeoient les priſonniers qu'ils faiſoient à la guerre, après les avoir fait jeûner quelques jours, & dévoroient les ennemis morts ſur le champ de bataille. Ils n'avoient pas de religion, mais ils avoient en horreur l'avarice. La fréquentation des Européens, & ſur-tout des François, les a rendu plus doux, plus civiliſés & plus traitables. *Cherchez* ANTILLES, & conſultez les voyages d'Oviedo, de Herrera, la *relation des Antilles* de Rochefort.

CANNIUS (Nicolas) d'Amſterdam, prêtre & ſupérieur des religieuſes Urſulines de la même ville, & enſuite paſteur à Spaarwoude, fut dans ſes premieres années au ſervice d'Eraſme, & ſon copiſte en particulier. Valere André dit qu'il ſe ſouvenoit d'avoir vu les colloques d'Eraſme remaniés par Cannius, qui en avoit ôté tout ce qui lui avoit paru de nuiſible dans cet ouvrage. Marc Zuerius Boxhornius, dans ſon *théatre des villes de Hollande*, dit que Cannius avoit fait lui-même des dialogues pour l'inſtruction des jeunes gens. Le même Cannius avoit fait la vie de Corneille *Crocius*, prêtre d'Amſterdam; mais on ne croit pas que cette vie ait paru. Cannius eſt mort en 1555, & a été inhumé dans une ancienne égliſe d'Amſterdam. * Valere André, *bibliothéque belgique*, édition de 1739 *in*-4°, tome II, page 903.

☞ CANO, CANUM ou ALKANEM, royaume d'Afrique dans la Nigritie. Ce royaume eſt borné au nord par le Terga, & par le déſert des Lumptunes, à l'orient par le royaume de Bournou, au midi par ceux de Zanfara ou de Pharan, de Zeg-Zeg & de Caſſena ou de Ghana, & à l'occident par celui des Agades. La capitale, qui porte le même nom, & qui eſt l'unique ville que l'on en connoiſſe, eſt vers le milieu. Jean de Léon

Digitized by Google

Léon dit que la province de Cano eſt très-grande, & éloignée vers l'orient de près de cinq cens milles du Niger. Il ajoute que ce pays avoit autrefois un roi très-puiſſant, ſur-tout en cavalerie, qui devint pourtant tributaire des rois de Zeg-Zeg & de Caſſene. Mais Iſchia, roi de Tombut, ayant trompé ces deux rois, & les ayant fait tomber, ſous prétexte d'amitié, dans des embuches qu'il leur avoit dreſſées, il les fit mourir, attaqua le roi de Cano, & l'ayant vaincu lui rendit ſon état en lui faiſant épouſer ſa fille, à condition qu'il retireroit pour ſoi un tiers des revenus. C'eſt pourquoi il y a toujours des officiers qui perçoivent ſa part des domaines. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CANO, ville d'Afrique au royaume de même nom, & au milieu du pays. Les murs de la ville & les maiſons ſont bâtis d'une pierre blanche comme de la craie, & les habitans ſont de riches marchands qui ſe piquent de civilité. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CANO (Melchior) *cherchez* CANUS.

CANO (Sébaſtien) *cherchez* CANUS.

CANON. C'eſt un mot grec qui ſignifie *régle*, & qu'on attribue à pluſieurs choſes. On dit, par exemple, le canon de la meſſe, le canon de l'écriture, & les livres canoniques, c'eſt-à-dire, ceux qui ſont dans le canon de la bible. On appelle le canon de la meſſe, les prieres que le prêtre prononce en ſecret, & qui commencent par ces mots : *Te igitur*, parcequ'ils ſont en effet la régle de la célébration du ſacrifice : ce canon étoit établi avant le cinquiéme ſiécle. Dans les conciles on nomme *canon* les déciſions qui ſervent de régles.

CANONS des apôtres ; collection des canons ou loix eccléſiaſtiques, qui paroît avoir été faite en orient dans le troiſiéme ſiécle. Les Grecs ont quatre-vingt-cinq canons ſous ce titre ; les Latins n'en ont que cinquante ; les trente-cinq derniers des Grecs ne ſont pas conformes à la diſcipline de l'égliſe latine. L'antiquité de ces canons les rend reſpectables : ils ſont cités dans les conciles de Nicée, d'Antioche & de Conſtantinople. Jean d'Antioche, qui vivoit du temps de Juſtinien, les a inférés dans ſa collection des canons : Juſtinien lui-même les a cités dans ſa ſixiéme novelle, & ils furent approuvés dans le concile *in Trullo*. On n'eut pas moins de reſpect en occident pour les cinquante premiers canons. Denys le Petit les mit à la tête de la collection qu'il publia peu après l'année 500. Le pape Jean II les mit au nombre de ceux qu'il envoya en 532, ou 533, aux évêques de la province d'Arles, pour terminer l'affaire de Contumelioſus évêque de Riez. Caſſiodore aſſure (*Divin. lect. c.* 23.) que l'égliſe romaine en faiſoit un très-grand uſage de ſon temps. En 577 les évêques de France s'en ſervirent dans l'affaire de Prétextat, & à la fin du VII ſiécle Creſconius les mit dans ſa collection.

Cette ſuite de faits, en juſtifiant le reſpect qu'on eut conſtamment dans le VI & le VII ſiécle pour ces cinquante canons, ſemble montrer que pendant tout ce temps-là on n'eut aucune connoiſſance d'un décret qui a été publié ſous le nom du pape Gelaſe I, lequel, ſuivant ce qu'on y lit, l'auroit prononcé en 494, dans un concile où il préſidoit à la tête de ſoixante & dix prélats. Dans ce décret, où le pape paroit cenſurer avec une extrême rigueur, & même anathématiſer, avec leurs écrits, divers auteurs qu'on croit morts dans le ſein de l'égliſe, & en opinion de ſainteté, les canons des apôtres ſont déclarés apocryphes, & Iſidore Mercator cité par Gratien (*diſt.* 16, *chap.* 1.) dit qu'ils ont été rejettés par le ſaint ſiége, parcequ'ils ont été compoſés par des hérétiques, ſous le nom des apôtres. Mais il falloit que cet auteur ne les eût pas lus, pour avancer une pareille propoſition, ou c'eſt qu'on avoit groſſi prodigieuſement cette collection depuis Creſconius. C'eſt ce que ſemble faire entendre la réflexion du pape Léon IX, ou du cardinal Humbert ſon légat, dans la réponſe à la lettre de l'abbé Nicetas : *Les peres*, dit-on dans cette réponſe qui eſt dans Gratien, (*diſt.* 16, *c.* 3.) *les peres mettent les canons des apôtres au rang des apocryphes, à l'exception de cinquante articles qu'ils ont regardés comme orthodoxes.* On n'auroit apparemment pas parlé ainſi, s'il n'y avoit eu alors que quatre-vingt-cinq canons ſous le nom des apôtres.

Suivant cela, Iſidore les condamne auſſi dans le paſſage que Gratien rapporte de lui dans la ſeiziéme diſtinction. Le pape Léon IX, au contraire, excepte cinquante canons du nombre des apocryphes : avant lui Denys le Petit avoit commencé ſon code des canons eccléſiaſtiques par ces cinquante canons. Gratien dans la même *diſtinction* 16, rapporte qu'Iſidore ayant changé de ſentiment, en ſe contrediſant ſoi-même, met au-deſſus des conciles ces canons des apôtres, comme approuvés par la plupart des peres, & reçus entre les conſtitutions canoniques, & ajoute que le pape Adrien I a approuvé les canons, en recevant le VI concile, où ils ſont inſérés ; mais on peut dire que Gratien ſe trompe, & qu'il prend le ſecond concile *in Trullo*, que les Grecs appellent ſouvent le ſixiéme concile, pour le premier concile *in Trullo*, qui eſt véritablement le ſixiéme concile œcuménique ou général. Quant à Iſidore, le premier paſſage eſt d'Iſidore de Seville, & le ſecond eſt d'Iſidore *Mercator* ou *Peccator*, ſelon la remarque d'Antoine Auguſtin, archevêque de Taragone, qui dit que pour concilier ces diverſes opinions, il faut ſuivre le ſentiment de Léon IX, qui eſt, qu'il y a cinquante de ces canons des apôtres qui ont été reçus, & que les autres n'ont aucune autorité dans l'égliſe d'occident.

Il eſt certain que ces canons ne ſont point des apôtres ; mais ils paroiſſent fort anciens, & ont été cités par les anciens ſous le nom de *canons anciens*, *canons des peres*, *canons eccléſiaſtiques* : s'ils ſont quelquefois appellés ou intitulés *canons apoſtoliques*, ce n'eſt pas à dire pour cela qu'ils ſoient des apôtres ; mais il ſuffit qu'il y en ait quelques-uns qui aient été faits par des évêques qui vivoient peu de temps après les apôtres, que l'on appelloit *hommes apoſtoliques*. L'auteur des conſtitutions apoſtoliques eſt le premier qui ait attribué ces canons aux apôtres : ils contiennent des réglemens qui conviennent à la diſcipline du ſecond & du troiſiéme ſiécle de l'égliſe ; ils ſont cités dans les conciles de Nicée, d'Antioche, de Conſtantinople, & par pluſieurs anciens. On ne ſait pas en quel temps cette collection de canons a été faite ; il ſe peut faire que ce ſoit en différens temps. *Voyez* Beveregius dans la défenſe du code des canons de l'égliſe primitive. * Daillé, *de pſeudepigraphis*. M. du Pin, *diſſertation préliminaire ſur la bible*, *tome* 3. Doujat, *hiſt. du droit canon*. D. Ceillier, *hiſt. des auteurs ſacr. & eccleſ.*

CANONIQUES. Le nom de *canonique* vient du mot *canon*, qui ſignifie non-ſeulement une *loi*, une *régle*, mais auſſi une *table*, un *catalogue* ; ainſi les livres auſquels on donne le nom de *canoniques* ſont ceux qui ſont compris dans le catalogue des livres ſacrés. Le premier canon de ces livres n'étoit compoſé que des cinq livres de Moyſe : on n'y en a point mis d'autres juſqu'à la diviſion des dix tribus, puiſque les Samaritains ne connoiſſent que ces cinq livres. Le ſecond canon fut fait par les Juifs, après le retour de la captivité de Babylone : on l'attribue communément à Eſdras : il faut néanmoins que Néhémie y ait ajouté ſon livre, pour en faire le dernier volume du canon. Un troiſiéme canon fut fait par une aſſemblée de la grande ſynagogue, lorſqu'on envoya les ſeptante à Ptolémée. Le dernier fut fait dans le temps de la diſpute entre les Sadducéens & les Phariſiens. Joſephe partage les livres ſacrés & canoniques des Juifs en trois claſſes ; la premiere contient les cinq livres de Moyſe ; la ſeconde treize livres hiſtoriques & prophétiques, écrits depuis la mort de Moyſe juſqu'au régne d'Artaxerxès, & la derniere, quatre livres d'hymnes & de morale, ſavoir les pſeaumes, les proverbes, l'eccléſiaſte, & le cantique des cantiques. Il y a lieu de douter s'il a compris dans la ſeconde claſſe le livre de Job, & celui d'Eſther. Origène, S. Jerôme, S. Epiphane & pluſieurs auteurs chrétiens témoignent

Digitized by Google

que les Juifs n'avoient que vingt-deux livres dans leur canon. Voici le dénombrement & la diviſion qu'en fait S. Jerôme ; il les diſtingue en trois claſſes : la premiere comprend les cinq livres de Moyſe, qu'on appelle la loi : la ſeconde contient les livres qu'il appelle les livres des prophétes, qui ſont au nombre de huit ; ſavoir, 1. le livre de Joſué ; 2. le livre des Juges, auquel ils joignent, dit S. Jerôme, le livre de Ruth ; 3. le livre de Samuel (que nous appellons le premier & le ſecond livre des Rois ;) 4. le 3e & le 4e livre des Rois : ces livres ſont ſuivis de trois grands prophétes ; 5. Iſaïe, 6. Jérémie, 7. Ezéchiel, qui ſont trois livres différens ; & 8. des douze petits prophétes, qui ne ſont qu'un ſeul livre : la troiſiéme claſſe comprend les livres qu'ils appellent *agiographes*, dont le premier eſt le livre de Job ; le ſecond, les pſeaumes de David ; les trois ſuivans, les livres de Salomon, qui ſont, 3. les Proverbes, 4. l'Eccléſiaſte, & 5. le Cantique des Cantiques, le 6. Daniel, le 7. les Paralipoménes, le 8. Eſdras, & le 9. le livre d'Eſther. Ainſi, dit S. Jerôme, tous les livres de l'ancien teſtament, parmi les Juifs, ſont au nombre de vingt-deux, dont il y en a cinq de Moyſe, huit des prophétes, & neuf *agiographes*. Quelques-uns en comptent vingt-quatre, en ſéparant Ruth, & les lamentations du prophéte Jérémie, & les mettant au nombre des agiographes. Suivant ce canon des Juifs, les livres de la Sageſſe, l'Eccléſiaſtique, Judith, Tobie, & les deux livres des Machabées, ſont apocryphes.

L'antiquité chrétienne a ſuivi le canon des Juifs, pour les livres de l'ancien teſtament. Les anciens peres conviennent tous, que le livre de Job étoit compris dans le canon des Juifs ; mais quelques-uns en rejettent le livre d'Eſther. Baruch eſt joint à Jérémie dans quelques anciens catalogues des chrétiens. Le premier canon que nous ayons des livres de l'écriture ſainte parmi les chrétiens, eſt celui de Meliton, évêque de Sardes, rapporté par Euſebe (*hiſt. l.* 4, *c.* 25.) Il eſt conforme à celui des Juifs, ſinon qu'il n'y met point le livre d'Eſther, diſtinguant le livre de Ruth d'avec celui des Juges, pour faire le nombre de vingt-deux. Origène y comprend Eſther, & joint le livre de Ruth avec celui des Juges. S. Gregoire de Nazianze diſtribue les livres de l'écriture en hiſtoriques, poëtiques & prophétiques. Il compte douze livres hiſtoriques ; ſavoir, les cinq livres de Moyſe, Joſué, le livre des Juges, Ruth, les deux livres des Rois, les Paralipoménes & Eſdras ; cinq livres poëtiques, qui ſont Job, les pſeaumes de David, & les trois livres de Salomon ; cinq prophétiques, ſavoir, les quatre grands prophétes & les douze petits.

Le premier catalogue des livres de l'écriture, où l'on ait ajouté quelques livres à l'ancien canon des Hébreux, eſt celui du troiſiéme concile de Carthage, tenu en 397, où l'on trouve au nombre des livres canoniques la Sageſſe de Salomon, l'Eccléſiaſtique, Judith, Tobie, & les deux livres des Machabées. Ce concile ſouhaita que ſon jugement fût confirmé par les égliſes d'Outremer : & en effet l'égliſe romaine s'accorda avec celle d'Afrique ſur ce ſujet, comme il paroît par la lettre d'Innocent I à Exupere, & par le décret du pape Gélaſe. Il faut néanmoins remarquer qu'avant même le troiſiéme concile de Carthage, les livres qui n'étoient pas réputés canoniques, & qui le furent depuis, étoient toutefois ſouvent cités par les peres comme des livres de l'écriture, ou du moins comme des livres d'une grande autorité & très-utiles à l'égliſe. Le concile de Trente a adopté le canon du concile de Carthage, & il n'eſt plus permis de douter de la canonicité des livres en qui ce concile l'a reconnue.

A l'égard des livres canoniques du nouveau teſtament, on a toujours reçu conſtamment dans l'égliſe les quatre évangiles, les quatorze épîtres de S. Paul (à la réſerve de l'épître aux Hébreux) & les premieres épîtres de S. Pierre & de S. Jean. Il y avoit quelque doute à l'égard de l'épître aux Hébreux, des épîtres de S. Jacques & de S. Jude, de la ſeconde de S. Pierre, de la ſeconde & de la troiſiéme de S. Jean & de l'apocalypſe ; mais ces lettres des apôtres & l'apocalypſe étoient néanmoins d'une grande autorité, & dès-lors reconnues par pluſieurs égliſes ; & elles furent bientôt déclarées canoniques par l'égliſe univerſelle. Cela ſe voit par les anciens catalogues des livres ſacrés du nouveau teſtament, où ſont compris les livres que nous recevons aujourd'hui, par le canon du concile de Laodicée, par le concile de Carthage, par le concile Romain, &c. auſquels eſt conforme la déciſion du concile de Trente.

Le canon des livres du nouveau teſtament n'a été dreſſé par aucune aſſemblée de chrétiens, ni par aucun particulier : il s'eſt formé ſur le conſentement unanime de toutes les égliſes, qui avoient reçu par tradition, & reconnu de tout temps certains livres, comme écrits par certains auteurs divinement inſpirés, & par l'inſpiration du S. Eſprit. Euſebe diſtingue trois ſortes de livres appartenans au nouveau teſtament. La premiere claſſe comprend ceux qui ont été reçûs d'un conſentement unanime par toutes les égliſes ; ſavoir, les quatre évangiles, les quatorze épîtres de S. Paul, à l'exception de celle aux Hébreux, & les premieres épîtres de S. Pierre & de S. Jean. La ſeconde claſſe comprend ceux qui n'ayant point été reçus par toutes les égliſes du monde, ont été toutefois conſidérés par quelques-unes comme des livres canoniques, & cités comme des livres de l'écriture par des auteurs eccléſiaſtiques ; mais cette claſſe ſe divite encore en deux, car quelques-uns de ces livres ont été depuis reçus de toutes les égliſes, & reconnus comme legitimes, tels que ſont l'épître de S. Jacques, l'épître de S. Jude, la ſeconde épître de S. Pierre, la ſeconde & la troiſiéme épître de S. Jean ; les autres au contraire ont été rejettés, ou comme ſuppoſés, ou comme indignes d'être mis au rang des canoniques, quoique d'ailleurs ils puſſent être utiles, tels que ſont les livres du Paſteur, la lettre de S. Barnabé, l'évangile ſelon les Egyptiens, un autre ſelon les Hébreux, les actes de S. Paul, la révélation de S. Pierre. Enfin, la derniere claſſe contient les livres ſuppoſés par les hérétiques, qui ont toujours été rejettés par l'égliſe, tels que ſont les évangiles de S. Thomas & de S. Pierre, &c. L'apocalypſe étoit miſe par quelques-uns dans la premiere claſſe, & par d'autres dans la ſeconde ; mais quoique quelques livres du nouveau teſtament n'aient pas été reçus au commencement dans toutes les égliſes, ils ſe trouvent tous dans les catalogues anciens des livres ſacrés ; ſi on en excepte l'apocalypſe, qui n'eſt point dans le canon du concile de Laodicée, mais que le conſentement unanime des égliſes a depuis autoriſé. *Voyez* APOCRYPHE. * M. Simon, *hiſtoire critique du vieux teſtament.* M. Du Pin, *diſſertation préliminaire ſur la bible, tome* 3. D. Ceillier, *hiſtoire des auteurs ſacrés & eccléſiaſtiques, tome* I.

CANOPE, *Canopus*, dieu des eaux parmi les Egyptiens, dont Suidas raconte ainſi l'origine : « Il s'éle» va un jour un grand différend entre les Egyptiens, » les Chaldéens & les autres peuples voiſins, touchant » la primauté de leurs dieux ; & comme chacun ſoute» noit la prééminence du ſien, il fut arrêté que celui des » dieux qui demeureroit vainqueur, ſeroit reconnu pour » le ſouverain de tous les autres. Or les Chaldéens ado» roient l'élément du feu, qui fondit aiſément les autres » dieux faits d'or, d'argent & d'autre matiere fuſible & » combuſtible. Alors ce dieu alloit être eſtimé la ſouve» raine divinité, quand un prêtre de Canope, ville d'E» gypte, s'aviſa de prendre une cruche de terre percée » de pluſieurs petits trous, dans laquelle les Egyptiens » purifioient l'eau du Nil ; puis l'ayant remplie d'eau, il en » boucha les trous avec de la cire ; & l'ayant poſée deſſus » la tête du dieu qu'ils adoroient, il la préſenta au combat » contre le feu ; la chaleur ayant fondu la cire, l'eau » s'épancha auſſitôt, & éteignit le feu. Ainſi le dieu de » Canope fut reconnu pour le ſouverain des dieux parmi » ces peuples. » * Suidas. Ruffin, *hiſt. eccléſiaſt. liv.* 11, *chap.* 26.

Digitized by Google

CANOPE, ville d'Egypte, éloignée de cent vingt ſtades d'Alexandrie, vers une des embouchures du Nil, qui en tire ſon nom, & eſt appellée Canopique. Peut-être lui donne-t-on ce nom, parcequ'on y adoroit le dieu Canope; ou ſelon d'autres, elle le tira de Canope d'Amiclée, pilote de Menelas qui y fut enterré, après y être mort de la morſure d'un ſerpent, & en l'honneur de qui on fonda cette ville. Ses habitans étoient extrêmement voluptueux & débauchés. Quelques modernes croient que c'eſt la *Bochira* d'aujourd'hui. Elle a été autrefois le ſiége d'un évêque. On croit que c'étoit la patrie du poëte Claudien; c'eſt l'opinion la plus commune & la plus certaine. Voyez l'article CLAUDIEN. * Mela, *liv.* 2. *chap.* 7. Solin, *chap.* 34. Strabon, *liv.* 17. Ammien Marcellin, *liv.* 22. Virgile, 4. *georg.* Fabricius, *biblioth. lat. tome* 3.

CANOSE ou CANOSA, ſur l'Ofante, ville & vicomté d'Italie, dans le royaume de Naples & la terre de Bari, avec évêché uni à l'archevêché de Bari. Le prélat de Bari porte le titre des deux égliſes. Canoſe eſt ſituée ſur le penchant d'une colline qui a la riviere au bas, à cinq milles des maſures de Cannes. Strabon, Pline, & les autres auteurs anciens, parlent aſſez ſouvent de cette ville, qu'il ne faut pas confondre avec CANOSSA, comté dans le Modenois, près du Parmeſan. Leander a cru que Canoſſa étoit la même que Cannes, célébre par la défaite des Romains; mais il s'eſt trompé, puiſque Tite-Live, Strabon, Pline & Appien diſtinguent évidemment ces deux lieux, & que Procope dit clairement que *Canuſium* étoit à vingt-cinq ſtades de Cannes. Elle fut autrefois renommée pour les laines de couleur d'or, dont il ſe faiſoit de belles étoffes, & ceux qui s'en habilloient étoient nommés *Canuſinati.* * Martial, *l.* 9 & 14. Ce fut en cette ville que l'empereur Henri IV qui avoit été excommunié par Grégoire VII, ſe rendit auprès de ce pape pour ſe ſoumettre à ſa diſcrétion, & qu'il y fut abſous l'an de J. C. 1077. * Sigon. *l.* 9. Horace appelle *Bilingues* les habitans de *Canuſium*, ſoit parcequ'ils parloient les deux langues, la latine & la grecque, ou plutôt parceque ne parlant pas bien ni l'une ni l'autre, leur langage étoit un mauvais mélange de toutes les deux. Cette ville a été détruite l'an 1694, par un tremblement de terre. De ſorte qu'aujourd'hui elle n'a plus rien de conſidérable que quelques colonnes antiques dans ſon égliſe, qui eſt une prévôté à la nomination du roi, ſous la dépendance immédiate du S. Siége. * Pline, Strabon, Cluvier, &c.

CANOTIO (Laurenzo) peintre, vivoit dans le XV ſiécle: il étoit de Padoue, où il travailla à divers ouvrages, & il mourut le 28 mars en 1470. On voit ſon tombeau dans le cloître de l'égliſe del Santo. * Vaſari.

CANOVIA, petite contrée de l'Albanie, entre le golfe de Drin & la ville de Scutari. Elle avoit autrefois une capitale de même nom, où il y avoit un évêché, dont le ſiége eſt maintenant dans l'égliſe de Saint-Juanille de Medea, & il n'a que quatre-vingt paroiſſes ſous ſa direction. Baudran aſſure que le principal lieu de ce pays eſt aujourd'hui le bourg de Babiuchi, qu'on ne trouve point ſur les cartes. * Mati, *dictionnaire.*

CANSO ou CANSU ABUSAID, ſurnommé *Maleck al Dhaher*, dix-neuviéme ſultan de la ſeconde dynaſtie des Mamelucs, ſuccéda contre ſa volonté à Maleck-al-Naſſer, ſon neveu, l'an 904 de l'hégire, de J. C. 1498. Il ne régna que vingt mois, car il fut dépoſſédé par les Circaſſiens vers la fin de 905. * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

CANSO, ſurnommé *Khamſmiah*, à cauſe qu'il avoit été acheté par ſon maître 500 dinars d'or, porta le titre de *Maleck-al-Aſchraf.* Il avoit interrompu le régne de Malek-al-Naſſer, dix-huitiéme ſultan de la dynaſtie des Circaſſiens, ſon prédéceſſeur; mais il ne jouit de la dignité royale que très-peu de temps; d'où vient que quelques-uns ne le comptent pas dans la ſuite des rois ou ſultans d'Egypte de cette dynaſtie. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CANSTEIN (Charles Hildebrand, baron de) ſeigneur héréditaire de Canſtein, Schenberg, Neukirch, Blumberg, Eiche, Dahwitz, &c. naquit en 1667. En 1683 il alla à Francfort ſur l'Oder, où il étudia pendant trois ans, & diſputa ſous Samuel Stryck *de uſu & autoritate juris romani in foris Germaniæ.* Il voyagea enſuite accompagné de ſon frere Philippe-Louis, & parcourut la Hollande, l'Angleterre, la France, l'Italie, l'Autriche & la Bohême; après quoi il revint à Berlin, l'an 1688. L'électeur Frédéric III le nomma gentilhomme de ſa chambre vers 1689: dignité qu'il réſigna au bout de quelques années, pour aller ſervir comme volontaire pendant la campagne des Pays-Bas. Durant cette campagne, étant tombé dangereuſement malade à Bruxelles, il fit vœu de ſervir Dieu le reſte de ſes jours. Pour exécuter ce deſſein, il lia, à ſon retour à Berlin, une étroite amitié avec le docteur Spener & les théologiens de Hall, & il s'appliqua avec ſoin à l'étude de la théologie. On voit les progrès qu'il y fit par ſon *harmonie évangélique* publiée à Hall en 1718, *in-folio*, & par ſon *explication des quatre évangiles.* Il mourut le 19 août 1719. Il ne laiſſa point d'enfans de ſa femme *Barthe-Sophie* de Krofick. C'eſt le baron de Canſtein qui a procuré les cent trente mille exemplaires du nouveau Teſtament, & les cent vingt-cinq mille de la Bible, que l'on a imprimés à Hall depuis l'an 1712 juſqu'en 1722, ayant fait fondre aſſez de caracteres pour pouvoir compoſer la Bible entiere, qui ne ſe décompoſe point, & qui dès-là eſt toujours prête à être miſe ſous la preſſe. * *Supplément françois de Baſle*, tome II, *in-fol.* page 62.

CANTABRES ou CANTABRIENS, anciens peuples de l'Eſpagne Taragonoiſe, qui ſont proprement ceux de Guipuſcoa, de Biſcaye, des Aſturies & de Navarre. Leur principale ville étoit *Juliobriga.* Au reſte ces peuples étoient les plus féroces & les plus cruels de toute l'Eſpagne. Ils ſe révolterent du temps d'Auguſte contre les Romains. Cet empereur y alla en perſonne pour les ſoumettre; & après les avoir défaits en pluſieurs rencontres, il les obligea de prendre la fuite ſur les montagnes & dans les déſerts. Enfin ils furent aſſiégés dans une ville, où ils ſe tuerent eux-mêmes, préférant la mort à la ſervitude. Cela arriva l'an 728 & 29 de Rome, 25 & 26 ans avant l'ere chrétienne. Auguſte étant tombé malade durant cette guerre, en donna la conduite à Caius Antiſtius. Silius Italicus parle ainſi des mœurs des Cantabres, *liv.* 3.

Cantaber ante omnes, hyemiſque, æſtuſque, famiſque
Invictus, palmamque ex omni ferre labore:
Mirus amor populo, cum pigra incanuit ætas,
Imbelles jamdudum annos prævertere ſaxo,
Nec vitam ſine Marte pati, quippe omnis in armis
Lucis cauſſa ſita, & damnatum vivere paci, &c.

C'eſt-à-dire, que les Cantabres étoient belliqueux, qu'ils ne pouvoient pas vivre honorablement ſans guerre, & en ſupportoient courageuſement les fatigues. Auſſi conſerverent-ils long-temps leur liberté contre les armes des Romains, & dans la ſuite des temps ne purent être ſubjugués par les Maures, qui poſſédoient le reſte des Eſpagnes. * Strabon, *liv.* 3. Florus *liv.* 4, *c.* 12. Pline, *l.* 34, *c.* 14. Nonius, *hiſt. c.* 44. Silius Italicus, *l.* 3.

CANTACUZENES, empereurs, *cherchez* JEAN CANTACUZENE.

CANTANIUS, bénédictin, *cherchez* ODON.

CANTARA, *cherchez* CANTERA.

CANTARINI (Simon) peintre fameux, dit *le Pezareſe*, parcequ'il étoit de Peſaro, ville du duché d'Urbin, où il naquit l'an 1612. Son pere refuſant de ſeconder ſon penchant à la peinture, & s'y oppoſant même autant qu'il étoit en lui, un de ſes amis le mena à Veniſe pour lui faire apprendre le deſſin. Cantarini ne fut pas long-temps ſans y faire de grands progrès; ce

que ſon pere ayant appris, il le rappella dans ſon pays, & le mit ſous Claude Ridolfi, peintre de Verone. Quelque temps après, Cantarini ayant vu un tableau du Guide, fameux peintre de Boulogne, il ne put ſe laſſer de l'admirer, & dès-lors il réſolut d'imiter un ſi grand modéle. Il partit preſque auſſitôt pour Boulogne, où par ſon application conſtante & ſon étude aſſidue, il devint non ſeulement l'imitateur du Guide, mais ſon égal & ſon émule. La jalouſie les diviſa bientôt. Le Pezareſe ne put ſupporter de voir qu'on attribuât ſes ouvrages à ſon maître. Il quitta ſon école; & oubliant ce qu'il lui devoit, il en vint à une extrémité qui lui fit perdre à lui-même ſes protecteurs, & l'auroit réduit aux dernieres extrémités s'il n'eût trouvé un ami qui voulut bien le ſecourir dans cette adverſité. Quelque temps après il partit pour Rome où il étudia les ouvrages de Raphaël & l'antique; après quoi étant retourné à Boulogne, il ouvrit école, & fit quantité d'ouvrages admirables. Au milieu de la gloire qui l'accompagnoit dans cette ville, il alla à Mantoue pour faire le portrait du prince; mais n'ayant pu y réuſſir, il en conçut un tel déplaiſir, qu'étant arrivé à Verone il y mourut l'an 1648. * *Abcedario pittorico*, pag. 394.

CANTAZARO, ville épiſcopale du royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, près du golfe de Squillace, entre la ville de ce nom & celle de Belcaſtro. Elle eſt la réſidence du gouverneur de cette province. * Mati, *dict.*

CANTCHEOU, *cherchez* CANCHEU.

CANTEL (Pierre-Joſeph) né le premier de novembre 1645, au diocèſe de Rouen (*in oppido ad Taxos*, ſelon ſa matricule, peut-être *aux Iſs*) ſe fit jéſuite le 21 ſeptembre 1664, & ſe lia par les quatre vœux le 2 février 1679. Il mourut au collége de ſa ſociété à Paris le ſixiéme décembre 1684. Son ardeur immodérée pour l'étude abrégea ſes jours; ſa ſanté foible & délicate ne put ſupporter une application auſſi longue & auſſi ſérieuſe que celle qu'il donnoit & dont il ne voulut jamais rien relâcher. Il avoit été chargé de continuer les dogmes théologiques du pere Pétau, & il étoit capable de remplir cette carriere avec honneur; mais la ſienne finit trop tôt. Il a travaillé aux éditions des auteurs anciens, faites le ſiécle dernier à l'uſage de M. le Dauphin; & nous avons de lui le Juſtin & le Valere-Maxime, l'un & l'autre *in*-4°. Le premier parut en 1677, & a été réimprimé à Londres en 1686 & en 1701, *in*-8°. Outre l'interprétation & les notes, le pere Cantel a ajouté en marge une chronologie exacte des faits racontés par Juſtin. Le Valere-Maxime imprimé en 1679, eſt enrichi de ſix diſſertations: 1. *De Romanorum nominibus.* 2. *De gentibus & familiis Romanorum.* 3. *De populi Romani diviſionibus.* 4. *De magiſtratibus Romanorum.* 5. *De Romanorum ſacerdotiis.* 6. *De militia Romanorum.* Les autres ouvrages du pere Cantel ſont: 1. *De romanâ republica, de re militari & civili Romanorum*, à Paris 1684, *in*-12, réimprimé trois fois à Utrecht, en 1691, 1696 & 1707. Ces éditions d'Utrecht ſont ornées de figures tirées de Juſte-Lipſe & d'Onuphrius Panvinius. Cet ouvrage a toujours été regardé comme un excellent abrégé des antiquités romaines; il a été encore imprimé à Veniſe en 1730, *in*-8°, & traduit en françois. 2. *Metropolitanarum urbium hiſtoria civilis & eccleſiaſtica, tomus primus, in quo romanæ ſedis dignitas, & imperatorum ac regum, maximè Francorum, in eam merita explicantur*, à Paris 1684, *in*-4°. Ce premier tome eſt le ſeul qui ait paru. Il eſt diviſé en trois parties, dont chacune contient ſix diſſertations dont voici les titres; celles de la premiere partie ſont: 1. *De vocibus, quæ ad eccleſiæ adminiſtrationem pertinent.* 2. *De vocibus, quæ ſpectant ad imperii adminiſtrationem.* 3. *De pallio & cruce archiepiſcorum.* 4. *De vicariis & legatis Romani pontificis.* 5. *De ſynodis provincialibus, nationalibus, œcumenicis.* 6. *De ratione & ſubſcribendi & conſidendi in conciliis.* Dans la ſeconde partie: 1. *De inſcriptionibus & clauſulis, quæ Romanorum pontificum epiſtolis & præmitti & ſubjungi ſolent.* 2. *De provinciis & urbibus ditionis pontificiæ.* 3. *De provinciis ſedi romanæ olim vectigalibus.* 4. *De electione Romani pontificis.* 5. *De cardinalibus.* 6. *De provincia Romani metropolitani.* Dans la troiſiéme partie, il eſt parlé de Naples, de Capoue, de Bari, de la Sicile, de la Sardaigne, &c. * Extrait d'un mémoire manuſcrit latin du pere Oudin. M. Lenglet, *méthode pour étudier l'hiſtoire*, tome III, page 174.

CANTELMI, maiſon des plus illuſtres du royaume de Naples. Charles II, roi d'Angleterre, reconnut par un acte ſolemnel de 1683, que cette maiſon étoit ſortie des rois d'Ecoſſe, & il avoua pour ſes parens ceux qui en portoient le nom. Charles II, roi d'Eſpagne, approuva la publication de cet acte en 1688, & le confirma de nouveau autant qu'il étoit en lui. EVERARD, dernier fils de Duncan I du nom, roi d'Ecoſſe dans le XI ſiécle, fut obligé après la mort de ſon pere, aſſaſſiné par Mackbete, uſurpateur de la couronne, de ſe retirer en Angleterre auprès du roi S. Edouard. On l'avoit ſurnommé *Cantelm*, ou plutôt *Kanclam*, pour la force de ſon eſprit. De-là il paſſa en Normandie proche les ducs qui étoient ſes parens, & s'établit en France. Son fils ALFONSE d'Ecoſſe, fut ſeigneur de Luc & de Trilli; & ſon petit-fils ROSTAING, ſeigneur de Luc & de Trilli, qui eut de grands biens en Provence, ſous le comte Raimond, prit le ſurnom de *Cantelm*: ſes enfans ſuivirent Charles duc d'Anjou dans la conquête du royaume de Naples, & s'y établirent. Ils eurent la terre de Popoli, qui fut érigée en duché dans le XVI ſiécle, par le roi d'Eſpagne Philippe II.

L'on rapporte ici la poſtérité de cette maiſon depuis

I. JACQUES Cantelmi, auquel Charles d'Anjou, roi de Naples, donna la terre de Popoli. Il fut pere de ROSTAING, qui ſuit; de *Franche*, mariée à *Raymond* des Baux en Provence; & de *Berlinger* Cantelmi.

II. ROSTAING Cantelmi, ſeigneur de Popoli, ſe ſignala en la guerre contre les Sarraſins, où il courut riſque de la vie, fut nommé ſénateur Romain par le pape: il fut depuis capitaine de Naples, & régent de la cour vicariale, & mourut en 1310. Il épouſa 1° *N.* dont le nom n'eſt pas connu: 2° *Marguerite* de Saint-Licet, & fut pere de JACQUES, qui ſuit; de *Cantelma*, mariée 1° à *Bertrand* de Artus, ſeigneur de Manuppello: 2° à *Thomas* de Procida, ſeigneur de Capri & d'Iſchia; de *Jeannelle*, & de *Roſtaing* Cantelmi, qui épouſa *Marguerite* de Corbano, veuve d'*Aymon* de Marimont, ſeigneur d'Ateno, dont il eut *Roſtaing*, ſeigneur de Pettorano, mort ſans enfans de *Hemine* de Rajano; & *Jacques* Cantelmi, ſeigneur d'Albaron en Provence, qui de *Joanne* de Capoue, eut pour fils *Antoine* Cantelmi.

III. JACQUES Cantelmi, ſeigneur de Popoli, fut juſticier & capitaine général de l'Abruzze, & en 1313 vicaire de la république de Florence. Il épouſa *Philippe* fille de *Bertrand* de Reale, ſeigneur de Bovino, Cerri, &c. dont il eut *Jean*, ſeigneur de Popoli, qui fut créé comte de Bovino en 1335, & mourut en 1337, ſans enfans d'*Angelique* Stenderda; ROSTAING, qui ſuit; *Guillelmine*, qui épouſa *Henri* della Leoneſſa; *Berlinger*; & *N.* Cantelmi, mariée à *Henri* Ruffo ſeigneur de Gerace.

IV. ROSTAING Cantelmi, ſeigneur de Popoli, comte de Bovino, épouſa *Thomaſe* de Rajano, veuve de *Thibaut* de Letto, ſeigneur de Geſſo, dont il eut JACQUES, qui ſuit; *Roſtaing*; *Cercarelle*, mariée à *Antoine* Aquaviva, duc d'Adria; *Catherine*, alliée à *Barthélemi* de Rillano; & *Portie* Cantelmi, qui épouſa *Matthieu*, baron de Tuſo.

V. JACQUES Cantelmi, ſeigneur de Popoli, eut de *N.* ſa femme, dont le nom n'eſt pas connu, ROSTAING, qui ſuit; *Rita*, mariée à *Jean-Antoine* Caldora; *Catherine*, alliée à *Guillaume* de Tocco, ſeigneur de Montemileto; *Antoinette* qui épouſa 1° *Adinolphe*

Digitized by Google

d'Aquin : 2° *Simon* de Sangro ; *Jacques*, comte d'Alvito ; *Françoiſe*, mariée à *Jacques* Caraffe, ſeigneur della Rocca ; & *Berlinger* Cantelmi, comte d'Arce, grand chambellan du royaume de Naples, qui de *N.* ſa femme, eut pour fils unique *Jacques* Cantelmi, comte d'Arce, mort ſans poſtérité.

VI. ROSTAING Cantelmi, ſeigneur de Popoli, épouſa *Jeanne* Ruffo ; fille de *Nicolas*, ſeigneur de Bovalino, dont il eut JACQUES, qui ſuit ; *Roſtaing*, ſénateur romain ; & *Antoine* Cantelmi, mort ſans poſtérité de *Marie* Caldora.

VII. JACQUES Cantelmi, premier comte de Popoli & d'Alvito, épouſa *Iſabelle* d'Aquin, veuve de *Bernard* d'Aquin, comte de Satriano, & fille de *François* d'Aquin, comte de Loreto, dont il eut *François*, comte de Popoli, mort en 1423, ſans laiſſer de poſtérité de *Veritelle* Caracciole, dite *Caraffe*, ni de *Marie* de Capoue, fille d'*André* comte d'Altavilla, ſes deux femmes ; ANTOINE, qui ſuit ; *Nicolas-Antoine ; Thomaſſe*, mariée à *Iſnard* de Pontevez ; & *Françoiſe* Cantelmi, alliée 1° à *Berard* de Celano : 2° à *Pierre-Paul* de Aquila.

VIII. ANTOINE Cantelmi, comte de Popoli, d'Alvito & d'Arce, mourut en 1439. Il épouſa 1°. *Angèle* Marzana, fille de *Jacques* duc de Seſſa : 2°. *Blanche* de Varano, fille de *Gentille* comte de Camerino, morte en 1478. Du premier mariage ſortit NICOLAS, qui ſuit. Du ſecond ſortirent ONUPHRE-GASPARD, qui a fait *la branche des princes de* PETTORANO, *ducs de Popoli, rapportée ci-après ;* & *Iſabelle* Cantelmi.

IX. NICOLAS Cantelmi, comte d'Alvito, d'Arce & de Popoli, fut créé duc de Sora en 1451. Il épouſa *Antonelle* de Celano, dont il eut PIERRE-JEAN-PAUL, qui ſuit ; & JEAN, qui continua *la branche des comtes de* POPOLI, *rapportée ci-après.*

X. PIERRE-JEAN-PAUL Cantelmi, duc de Sora & d'Albette, comte de Popoli, épouſa *Catherine* de Baux, fille de *François* duc d'Andrie, dont il eut ALFONSE, qui ſuit ; *Ferrante ; Victoire*, femme de *Galeot* Caraffe ; *Dianne-Marie*, alliée à *Leon* Caracciole, comte de Saint-Angele ; *Cornelie-Camille*, mariée à *Berlinger* Caldora ; & *Sigiſmond* Cantelmi duc de Sora, qui de *N.* ſa femme eut pour fils *Hercule* Cantelmi, qui fut tué à la guerre de Veniſe en 1509.

XI. ALFONSE Cantelmi, comte d'Ortone, épouſa *Briande* de Caſtro, fille de *Raymond*, vicomte d'Eboli, dont il eut FRANÇOIS, qui ſuit.

XII. FRANÇOIS Cantelmi, comte d'Ortone, mourut ſans laiſſer de poſtérité de *Jeanne* Cantelmi, fille de *Roſtaing*, comte de Popoli, & de *Jeannelle* Caraffe, ſa ſeconde femme.

SUITE DES COMTES DE POPOLI.

X. JEAN Cantelmi, fils puîné de *Nicolas*, duc de Sora, comte d'Alvito, de Popoli, &c. & d'*Antonelle* Cellano, fut comte de Popoli & d'Alvito. Il épouſa *Jeannelle* Caïetan-d'Aragon, fille d'*Honoré* comte de Fondi, dont il eut ROSTAING, qui ſuit ; *Dianne*, mariée à *Antoine* Annechino, baron de Civitella ; *Portie*, alliée 1° à *Charles* Caraffe, marquis de Montefarchio : 2° à *Fabrice* Marramaldo, fameux capitaine ; & *Laure* Cantelmi, qui épouſa *Jean* de Marieri.

XI. ROSTAING Cantelmi, comte de Popoli, &c. mort en 1514, épouſa 1° *Dianne* Componeſca, fille de *Pierre*, comte de Montorio, dont il n'eut point d'enfans : 2° *Jeannelle* Caraffe, ſœur du pape Paul IV, dont il eut JEAN-JOSEPH-BONAVENTURE, qui ſuit ; *Barthelemi* mort ſans enfans de *Catherine* San-Felice ; *Jacques*, ſeigneur d'Aquaviva ; *Briande*, mariée 1° à *François* Torello, baron de Regnano : 2° à *Jules* Caraffe ; *Jeanne* alliée à *François* Cantelmi, comte d'Ortone ; *Hyppolite*, qui épouſa *Jean-François* Caïetan ; & *Portia* Cantelmi.

XII. JEAN-JOSEPH-BONAVENTURE Cantelmi, comte de Popoli & d'Ortone, fut créé duc de Popoli, & mourut en 1560, ayant eu de *Portia*, fille de *Jerôme* Colonne, *Fabrice*, mort avant ſon pere, ſans enfans de *Catherine* Caracciole, fille de *Marcel*, comte de Biccari ; FRANÇOIS, qui ſuit ; *Scipion ;* & *Dianne* Cantelmi, mariée à *Horace* Caraffe.

XIII. FRANÇOIS Cantelmi, mourut avant ſon pere en 1556, ſans laiſſer de poſtérité de *Julie* de Médicis, fille *naturelle* d'*Alexandre* duc de Toſcane.

PRINCES DE PETTORANO, DUCS DE POPOLI.

IX. ONUPHRE-GASPARD Cantelmi, fils puîné d'ANTOINE, comte de Popoli, & de *Blanche* de Varano, ſa ſeconde femme, fut ſeigneur de Pettorano : il épouſa *Lucrece* Caraccioli, dont il eut ANTOINE, qui ſuit.

X. ANTOINE Cantelmi, ſeigneur de Pettorano, épouſa 1° *Marguerite* Bandone, fille de *Camille*, baron de Cerro : 2° *Paule* Aquaviva, veuve d'*Honoré* de S. Severin, & fille de *Jean-Antoine*, duc d'Atri, dont il n'eut point d'enfans. Ceux du premier mariage furent ONUPHRE, qui ſuit ; *Céſar ; Camille ;* & *Jeanne* Cantelmi, mariée à *Jerôme* de Ligni.

XI. ONUPHRE Cantelmi, ſeigneur de Pettorano, épouſa *Jeanne*, fille de *Ferdinand* d'Ajerbe-Aragon, dont il eut FRANÇOIS-ANTOINE, qui ſuit ; & *Jean* Cantelmi, qui de *Julie* Piſciceella, eut pour fils unique *François* Cantelmi.

XII. FRANÇOIS-ANTOINE Cantelmi, ſeigneur de Pettorano, épouſa *Camille*, fille de *Jean-Antoine* Muſcettola, dont il eut OCTAVE, qui ſuit ; *Jules-Céſar*, auquel *Jean-Joſeph-Bonaventure*, duc de Popoli ſon couſin, donna par ſon teſtament le duché de Popoli, mort ſans enfans, d'*Hortence* de Marieris ; *Aſcagne*, comte d'Ortone, mort ſans alliance ; *Martius ; Onuphre ; Marie*, alliée à *Alfonſe* Pagnano, baron de Vetrana ; *Victoire*, mariée à *Dominique* de Calce ; & *Julie* Cantelmi, qui épouſa *Pierre-Antoine* Caſtigliar.

XIII. OCTAVE Cantelmi, ſeigneur de Pettorano, puis duc de Popoli, après la mort de ſon frere puîné, épouſa *Hieronime* Caſtigliar, fille de *Pierre-Antoine*, baron de Bervicaro, dont il eut FABRICE, qui ſuit ; *Felicie*, mariée à *Hector* Caraccioli, baron de Montaquila ; & *Catherine* Cantelmi.

XIV. FABRICE Cantelmi, duc de Popoli, &c. épouſa 1° *Clemence* Pinelli, fille de *Coſme*, duc d'Acerenza : 2° *Laure* d'Evoli. Du premier mariage ſortirent JOSEPH, qui ſuit ; *Hieronime*, & *Marie* Cantelmi. Du ſecond vinrent *François ; Iſabelle ; Octave*, mort en 1639 ; *André*, qui ſervit dans les guerres des Pays-Bas, où il fut meſtre de camp général & gouverneur de Flandre. Il commanda auſſi les armées en chef en Catalogne, où il fut défait par le comte d'Harcourt à Laurens le 22 juin 1645, & aſſiégé dans Balaguier, qui fut emporté, dont il mourut de chagrin le 5 novembre de la même année, ſans avoir été marié ; *Roſtaing ; Pierre-Jean-Paul*, qui fut d'égliſe ; & *Julien-Céſar* Cantelmi, mort jeune.

XV. JOSEPH Cantelmi, duc de Popoli, &c. épouſa *Camille* Cajetan, fille d'*Alfonſe*, duc de Lorenzano, dont il eut FABRICE, qui ſuit ; *François ; Jean ;* & *Simplicius* Cantelmi.

XVI. FABRICE Cantelmi, duc de Popoli, fut créé prince de Pettorano par Philippe IV, roi d'Eſpagne, & épouſa *Beatrix* Brancia, fille de *François* duc de Belvedere, dont il eut JOSEPH, qui ſuit ; JACQUES, cardinal, *dont il ſera parlé ci-après dans un article ſéparé ; André*, mort à Gennes ; ROSTAING, *qui a continué la poſtérité des ducs de* POPOLI, *qui ſera rapportée après celle de ſon frere aîné ; Camille ; Hyppolite ; & Jeanne* Cantelmi, religieuſes.

XVII. JOSEPH Cantelmi, duc de Popoli, prince de Pettorano, &c. épouſa *Diane* Cajetan d'Arragon, fille d'*Alfonſe*, duc de Lorenzano, dont il eut *Beatrix*, princeſſe de Pettorano, mariée en 1690 à *Roſtaing* Cantelmi, duc de Popoli, ſon oncle, morte le 26 juin 1711 ;

& *Hyppolite* Cantelmi, mariée à *Vincent* Caraffe, duc de Bruzzano.

XVII. ROSTAING Cantelmi, né en 1653, fils puîné de FABRICE, duc de Popoli & prince de Pettorano, & de *Beatrix* Brancia, fut duc de Popoli après la mort de ſon frere aîné. Après avoir ſervi en Sicile, en Eſpagne, en Afrique, & en Flandre, où il ſe diſtingua en qualité de major général de bataille, il ſe retira en 1696 dans le royaume de Naples, & fut nommé général des troupes de ce royaume. Charles II, roi d'Eſpagne, étant mort en 1700, il fut des premiers à reconnoître le roi Philippe V. Louis XIV, roi de France, le nomma chevalier de l'ordre du Saint-Eſprit en juin 1701, dont il reçut le collier le 29 juillet 1717. Le roi d'Eſpagne le nomma meſtre de camp général dans le royaume de Naples en février 1702, & capitaine d'une des quatre compagnies de ſes gardes du corps, en novembre 1703. Il ſervit lors de la priſe de Barcelone par l'archiduc d'Autriche, depuis empereur, en octobre 1705, prit poſſeſſion de la grandeſſe d'Eſpagne, le 5 avril 1706, en ſe couvrant la premiere fois devant le roi, & fut fait commandeur de Baſtimentos, de Leon, de l'ordre de S. Jacques, au mois de novembre de la même année; il ſe diſtingua à la bataille d'Almanza en Valence, le 25 août 1707; fut nommé général de Catalogne, en mars 1713; chevalier de l'ordre de la toiſon d'or, en juillet 1714, qu'il reçut le 16 août ſuivant; fut fait conſeiller du conſeil de guerre & du conſeil des finances en mai 1715, & nommé gouverneur du prince des Aſturies, en juillet 1716. Il épouſa en 1690 *Beatrix* Cantelmi, princeſſe de Pettorano ſa niéce, fille de *Joſeph*, duc de Popoli, morte le 26 juin 1711, dont il a eu JOSEPH, qui ſuit.

XVIII. JOSEPH Cantelmi, prince de Pettorano, a épouſé le 22 avril 1717, *Berthe* de Bouflers, fille de *Louis-François* duc de Bouflers, pair & maréchal de France, chevalier des ordres du roi & de la toiſon d'or, & de *Catherine-Charlotte* de Grammont.

CANTELMI (Jacques) né le 27 juin 1645, fils puîné de FABRICE Cantelmi, duc de Popoli, prince de Pettorano, &c. & de *Beatrix* Brancia, après avoir été inquiſiteur à Malte, nonce à Veniſe, en Pologne & à Vienne, fut encore nonce extraordinaire à la cour de l'empereur, & à la diéte d'Augsbourg, lorſque l'empereur Joſeph y fut élu roi des Romains. Le pape Alexandre VIII le créa cardinal en 1690. Il fut enſuite archevêque de Capoue. Il quitta ce ſiége pour celui de Naples, où il fut des premiers à ſe déclarer pour le roi Philippe V, qu'il eut la joie de recevoir à Naples en 1702. Il y mourut le 11 décembre de la même année, âgé de 57 ans. * Lellis, *famiglie di Napoli*. Scipione Ammirato, *famiglie Napol.* Imhoff. *hiſtoire généalogique d'Italie & d'Eſpagne.* Le pere Anſelme. *Mémoires du temps.*

CANTELOUP, *cherchez* ARNAUD, dit de CANTELOUP.

☞ CANTERA, CANTARA, ou CANTARO, petite riviere de Sicile dans la vallée de Noto, auprès des ruines de Mégare. Elle a fort peu de cours, & ſe rend dans la mer de Sicile, ſur la côte orientale de l'iſle à cinq milles d'Agouſte vers le midi. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CANTERA, autre riviere de Sicile dans la vallée de Démona. Elle ſe forme de pluſieurs ruiſſeaux, & ſe jette dans la mer auprès de Caſtel Schiſo, château ſitué au midi & aſſez près de Tauormina. Les anciens l'ont nommée *Onobala* & *Tauromenus*. Le P. Coronelli l'appelle *Alcantara*, & donne pour noms latins *Aſines*, *Aceſine*, & peut-être, ajoute-t-il, *Taurominius*. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CANTEMIR (Démétrius) prince de Moldavie, naquit le 26 d'octobre 1673. *Conſtantin* ſon pere, n'étoit alors que *Serdar*, c'eſt-à-dire, gouverneur & général, ou commandant des trois cantons de Moldavie. En 1684 le même Conſtantin fut fait prince de Moldavie. La Porte lui ayant demandé un de ſes fils en ôtage, il envoya le prince Antiochus, ſon aîné, à Conſtantinople, avec un cortége de ſa jeune nobleſſe. Trois ans après, il y envoya Démétrius pour relever ſon frere: mais les artifices de Conſtantin Brancovan, prince de Valachie, ennemi des Cantemirs, penſerent cauſer de grands troubles dans cette maiſon. Dès qu'il fut l'arrivée du jeune Démétrius à Conſtantinople, ne conſultant que ſa haine & ſa malignité, il tâcha de perſuader au grand viſir que l'on trompoit la Porte; que le jeune homme n'étoit point Démétrius, fils du prince de Moldavie, mais un aventurier à qui Conſtantin faiſoit prendre ce nom reſpectable pour délivrer ſon fils Antiochus des mains des Turcs. Le viſir voulut s'aſſurer par lui-même de la vérité de cette accuſation. Il fit venir Démétrius devant lui; il connoiſſoit particulierement le prince ſon pere: les traits de reſſemblance le frapperent, & Brancovan reçut la confuſion de ſa noire calomnie par les reproches que le viſir lui en fit. Démétrius ſoutint avec tant de prudence & de nobleſſe, l'opinion que le viſir s'étoit formée de lui, qu'il ſe fit reconnoître pour un fils digne de ſon pere. Il demeura à Conſtantinople juſqu'en 1691, que ſon frere Antiochus vint le relever à ſon tour. Pendant le ſéjour qu'il avoit fait dans cette ville, il avoit étudié la langue & la muſique des Turcs, dans leſquelles il fit tant de progrès, qu'il eſt le premier qui ait introduit l'uſage des notes de muſique en Turquie. C'eſt au moins ce qu'aſſure l'hiſtorien de ſa vie. Il compoſa, ajoute-t-on, différentes piéces qui s'y chantent encore avec beaucoup de plaiſir. En 1692 le ſeraskier Daltaban ayant mis le ſiége devant Soroca, Démétrius accompagna ſon pere dans cette guerre, & s'y fit reſpecter de toute l'armée turque. L'année ſuivante, il perdit ſon pere, qui étant près de la mort, fit aſſembler ſes enfans & ſa nobleſſe, & les pria de lui choiſir un ſucceſſeur. Les nobles firent tomber ce choix ſur Démétrius. Le pere y applaudit: il croyoit que la Porte le confirmeroit; mais l'argent y prévalut ſur le mérite du fils & ſur les ſervices du pere. Démétrius, ſupplanté par un concurrent, fut obligé de quitter ſon pays & de ſe retirer à Conſtantinople. Brancovan le pourſuivit juſque dans ſa diſgrace: ſon mérite le lui rendoit plus odieux; il ſollicita & obtint, moyennant une groſſe ſomme, non-ſeulement ſon éloignement, mais auſſi ſon banniſſement. Démétrius ſe cacha dans la maiſon d'un bacha qui le traita pendant quarante jours avec les plus grandes politeſſes, & qui obtint la révocation de la ſentence de ſon banniſſement. Brancovan fut d'autant plus mortifié de ſon retour, qu'il n'ignoroit pas que le jeune prince ſouhaitoit avec ardeur de ſe voir prince de Valachie, & que dans cette vue il avoit refuſé deux fois la Moldavie qu'il avoit fait tomber au prince Antiochus ſon frere. En 1700 Démétrius épouſa *Caſſandre*, fille de *Serban* Cantacuzene qui avoit été prince de Valachie. N'ayant point d'occupation à Conſtantinople, il s'en fit une de bâtir une magnifique maiſon, & d'étudier les uſages du pays. Son loiſir dura juſqu'en 1710, que Pierre le grand, czar de Moſcovie, déclara la guerre aux infidéles. A l'approche de ſon armée vers les frontieres de la Moldavie, la Porte choiſit Démétrius pour gouverner cette province à la place de Nicolas Mauro-Cordato, qui, malgré ſon habileté & la réputation où il étoit parmi les Turcs, n'avoit pas les qualités militaires que demandoient les circonſtances où l'on ſe trouvoit. Le kan des Tartares contribua beaucoup à ce choix, en repréſentant à la Porte qu'il étoit le ſeul chrétien dont on pût attendre des ſervices ſignalés dans cette occaſion. Démétrius reçut du tréſor vingt bourſes pour ſa dépenſe: mais à peine fut-il à Jaſſi, capitale de la Moldavie, qu'il reçut ordre de faire conſtruire un pont ſur le Danube, pour le paſſage de l'armée turque, & des inſtances de la part du viſir qui lui demandoit l'argent dû à lui & aux autres miniſtres pour ſon élévation ſur le trône de Moldavie. Démétrius prit cette demande pour une injure, à

& il réſolut de profiter des circonſtances pour affranchir ſes états de la tyrannie des Turcs. Heureuſement pour lui, Pierre *le grand* lui envoya dans le même temps Policala, médecin grec, pour lui faire des propoſitions très-avantageuſes. Le prince les écouta & convint avec le czar, 1° que la Moldavie, rétablie dans ſes anciennes limites, ſeroit reçue ſous la protection de la Ruſſie; 2° que le prince & ſes ſujets prêteroient ſerment de fidélité au czar, dès que ſon armée ſeroit dans la province; 3° que le prince joindroit ſes forces à celles de la Ruſſie, pour agir de concert contre les Turcs; 4° que le prince & ſes ſucceſſeurs jouiroient à jamais de la principauté de la Moldavie ſous les auſpices des empereurs Ruſſiens; 5° que juſqu'à l'extinction entiere de la maiſon de Cantemir, la Ruſſie n'admettroit perſonne à la ſucceſſion de cet état. Ces conditions furent ratifiées par le czar à Lusk en Pologne le 13 d'avril 1711, après quoi les deux princes prirent les meſures convenables pour la guerre. Leur entrepriſe réuſſit fort mal. Il fallut faire une paix déſavantageuſe. Le czar avec ſon armée & ſa famille fut réduit à de triſtes extrémités: mais il fut allié fidéle, & jamais rien ne put l'obliger à remettre le prince Démétrius entre les mains des Turcs qui le demandoient. Le miniſtre du czar eut ordre de répondre que le jeune prince n'étoit pas au camp, & pendant le traité il demeura caché dans un caroſſe de la czarine ſans autre communication qu'avec un valet fidéle qui lui apportoit des vivres. Démétrius ayant perdu la Moldavie, trouva des dédommagemens pour lui & pour ſa nobleſſe dans la généroſité du czar, qui par des lettres datées de Mogilof le premier août 1711, le créa lui & ſes héritiers, prince de l'empire ruſſien, avec le titre d'*alteſſe ſéréniſſime*; & pour lui conſerver en quelque ſorte un reſte de ſouveraineté, il lui accorda de n'avoir à répondre de ſa conduite qu'au czar même, & de conſerver toute ſon autorité ſur les Moldaviens qui paſſeroient en Ruſſie. Il y en eut plus de mille qui quitterent leur patrie pour s'attacher à ſa fortune. Il ſe retira à Charcof dans l'Ukraine, qui lui fut d'abord aſſigné pour le lieu de ſa retraite, & il y demeura juſqu'en 1713, qu'il prit le parti d'aller vivre à Moſcou avec ſa famille. A ſa priere, le czar diſtribua aux Moldaviens de ſa ſuite les terres qu'il lui avoit données dans l'Ukraine; & de plus, il y ajouta mille métairies, qui étoient des biens de la couronne, & qui paſſent pour les meilleurs de l'empire. En 1714 Démétrius, ayant perdu la princeſſe Caſſandra ſa femme, ſe rendit à Petersbourg avec un de ſes enfans, qui fit au czar une harangue en grec qui fut fort admirée. Il acheva dans le cours des trois années ſuivantes ſon *Hiſtoire de l'empire ottoman* qu'il avoit commencée à Conſtantinople. En 1716 il exerça la ſouveraine autorité que le czar lui avoit laiſſée ſur les Moldalviens. Ces nobles n'ayant point d'autre occupation que de ſe réjouir, prenoient quelquefois querelle dans leurs feſtins, & ſe traitant à coups de ſabre, deux d'entr'eux furent tués. Démétrius condamna trois des autres à la mort & pluſieurs aux galeres: il adoucit enſuite cette ſentence & la fit exécuter ainſi moderée. Le czar l'approuva; & c'eſt peut-être l'unique exemple que l'hiſtoire de Ruſſie fourniſſe d'un ſujet qui ait exercé en ſon propre nom le pouvoir de vie & de mort. En 1719 il épouſa la princeſſe Trubeskoi, troiſiéme fille du prince Trubeskoi, felt-maréchal des troupes de Ruſſie; & pour lui plaire il ſe fit raſer la barbe, & prit l'habit françois au lieu du moldavien. Le czar le conduiſit lui-même à l'égliſe pour la célébration de ſon mariage, & le ramena avec ſon épouſe. Ayant enſuite accompagné le czar dans ſes différentes guerres, il ſe fit toujours aimer & reſpecter. En allant à Derbent, il fit naufrage & y perdit tous ſes papiers, entre leſquels ſe trouvoit un hiſtoire turque qu'il avoit compoſée avec ſoin, depuis le faux prophéte Mahomet juſqu'à Ottoman premier. Il en fut très affligé, mais la perte étoit irréparable. Dans ces différentes courſes il avoit gagné un mal de reins qui le conduiſit au tombeau en 1723, à l'âge de quarante-neuf ans, ſept mois & cinq jours. Il a laiſſé quatre fils & deux filles. *Antiochus*, le dernier de ſes fils, a été quelques années miniſtre plénipotentiaire de la czarine à Londres, où il a fait traduire en anglois l'*hiſtoire ottomane* de ſon pere. Il a été depuis ambaſſadeur à la cour de France, & il eſt mort à Paris le 11 avril 1744 à l'âge de 34 ans & ſept mois. Ce prince avoit compoſé des ſatyres en langue ruſſe. Elles ont été traduites en françois & imprimées à Paris en 1750. On trouve à la tête de cette édition une vie très-détaillée du prince Antiochus. Démétrius Cantemir étoit d'une taille médiocre, plutôt maigre que gras. Sa contenance étoit gracieuſe & ſon langage toujours affable & meſuré. Sa coutume étoit de ſe lever à cinq heures du matin & de fumer auſſitôt, à la maniere des Turcs, en prenant le caffé: après quoi il ſe retiroit dans ſon cabinet pour ſe livrer à l'étude juſqu'à ſon dîner, qui étoit toujours à midi. Il changea quelque choſe à cet ordre de vie après ſon ſecond mariage, & lorſque le czar l'eut fait conſeiller privé. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages dont l'auteur de ſa vie a communiqué les titres au public; ſavoir, 1. l'*Hiſtoire de l'origine & de la décadence de l'empire ottoman*, écrite en latin: mais elle n'a été imprimée qu'en anglois de la traduction de M. Tyndal, maître ès arts, vicaire de Great-Waltham dans la province d'Eſſex, traducteur de l'hiſtoire de Rapin Thoyras. C'eſt à la ſuite de cet ouvrage du feu prince que ſe trouve ſa vie, que l'on croit avoir été écrite ſur ſes mémoires par l'un de ſes fils, & peut-être par celui que l'on a vu en France: c'eſt au moins ſous ſes yeux que l'hiſtoire de l'empire ottoman a été imprimée. Cette hiſtoire a été traduite en françois par M. de Jonquieres, commandeur, chanoine régulier de l'ordre hoſpitalier du S. Eſprit de Montpellier, & imprimée à Paris en 1743 en quatre volumes *in*-12, & en un volume *in*-4°. 2. *Syſtéme de la religion mahométane*, ouvrage écrit & imprimé en ruſſien par l'ordre de Pierre le Grand à qui il eſt dédié: c'eſt un volume *in-folio*. 3. *Le monde & l'ame*, dialogues moraux, imprimés dans la Moldavie en grec & en moldavien. 4. *Hiſtoire ancienne & moderne de la Dacie*, en langue moldavienne: elle n'a point été imprimée: le prince l'avoit traduite en latin; mais cette traduction fut perdue dans le naufrage dont on a parlé. 5. *L'état préſent de la Moldavie*, en latin, avec une grande carte du pays. 6. *Theologophyſica*, ou hiſtoire de la création avec des obſervations phyſiques, en latin, non imprimée. 7. *Hiſtoire des deux maiſons de Brancovan & de Cantacuzene*, en moldavien, manuſcrite. 8. *Hiſtoire des Mahométans*, perdue dans la mer Caſpienne. 9. *Airs de muſique* ſur des paroles turques, *in*-4°. 10. *Introduction à la muſique*, en moldavien, *in*-8°. Le prince Démétrius parloit ou entendoit onze langues différentes. Il étoit membre de l'académie de Perlin. * *Voyez* ſa vie citée dans cet article, & imprimée en 1743 à la fin du quatriéme volume *in*-12, de la traduction françoiſe de ſon *Hiſtoire de l'empire ottoman, où ſe voient les cauſes de ſon agrandiſſement & de ſa décadence, avec des notes très-inſtructives.*

CANTER (Guillaume) fils de *Lambert* & frere aîné de *Théodore*, étoit un ſavant Hollandois. *Lambert* Canter, ſon pere, habile juriſconſulte, né à Groningue en 1513, avoit été reçu docteur en droit à Orléans. Il fut dans la ſuite conſeiller à la cour de juſtice de la province d'Utrecht. Il mourut à Groningue, dans un voyage qu'il y fit, le 27 juin 1553. GUILLAUME, l'un de ſes fils, naquit à Utrecht le 24 juillet 1542, & perdit ſon pere dans ſon enfance, comme il le dit lui-même dans une élégie adreſſée à Corneille Valerius & à Jean Dorat.

Vix mihi tum puero fuerant duo luſtra peracta,
Cum pater ante annos optimus eripitur.

On confia ſon éducation à George Langeveldt, qui lui apprit les élémens du grec & du latin, & à l'âge de douze ans on l'envoya à Lou ain, où il prit pendant quatre ans les leçons de Cornelius Valerius, profeſſeur de la langue latine. Comme il deſiroit ardemment de

Digitized by Google

ſe perfectionner auſſi dans la langue grecque, Valerius lui conſeilla d'aller à Paris. Canter ſuivit ce conſeil, vint dans cette ville à l'âge de ſeize ans, & ſe mit en penſion chez le célébre Jean Dorat. Il ne put y demeurer que deux ans, à cauſe des troubles qui agitoient la France; après quoi il ſe mit à voyager dans l'Allemagne & dans l'Italie, viſitant les bibliothéques les plus renommées, & formant des liaiſons avec les ſavans qui ſe diſtinguoient le plus. De retour dans ſa patrie, il ſe fixa à Louvain, réſolu d'y mener une vie privée, uniquement occupée de l'étude. Loin de toute ambition, quelque habileté qu'il eût dans le droit civil & canonique, il ne voulut prendre ni titres ni grades, afin de vivre loin des emplois & des honneurs. Il ne voulut point non plus ſe marier; il fuyoit les grandes compagnies & les repas, & ſe permettoit ſeulement les converſations avec les gens de lettres; mais il mourut à la fleur de ſon âge, n'ayant pas encore trente-trois ans accomplis, l'an 1575. Il avoit formé une bibliothéque choiſie qu'il laiſſa à ſon frere Théodore. Il fut inhumé dans l'égliſe de S. Jacques de Louvain, où ſon frere Théodore lui dreſſa une épitaphe qui ne dit rien de particulier. On voit par les vers que Cornelius Valerius fit ſur ſa mort, que Canter avoit auſſi étudié l'hebreu. Etant encore fort jeune il avoit traduit en latin quelques diſcours à la louange de certains animaux, qui furent imprimés dans la ſuite à Leyde en 1590, *in*-8°, avec les poëſies de Jean Douſa. Cette traduction de Canter a été faite ſur la verſion françoiſe de Claude de Pontoux, d'après l'italien d'Ortenſio Lando. En voici le titre: *Orationes funebres in obitus aliquot animalium, juxta gallicam ex italico verſionem Claudii Pontoſi, latinæ factæ.* On mépriſe cette verſion de Canter. Nous avons outre cela de ce ſavant: 1 quatre livres latins ſous le titre de *Nouvelles leçons*, contenant beaucoup de corrections, d'explications & de fragmens de divers auteurs, à Baſle, 1564, *in*-8°. Deux ans après, il ajouta trois autres livres; à Baſle, 1566; & en 1571, ayant revu le tout, il le publia de nouveau, augmenté d'un huitiéme livre, à Anvers, *in*-8°. Jean Gruter a publié de nouveau ces huit livres dans le tome III de ſon *Theſaurus criticus*, à Francfort, 1604, *in*-8°, & on y trouve le commencement d'un neuviéme livre, conſiſtant en un ſeul chapitre, qui ne contient qu'un long fragment d'Athénée qui manquoit dans les éditions précédentes de cet ancien auteur. 2. *Syntagma de ratione emendandi Græcos auctores.* Cet ouvrage parut d'abord ſéparément, & enſuite dans la troiſiéme édition des *Nouvelles leçons.* 3. Il traduiſit du grec en latin la Caſſandre de Lycophron, & y fit beaucoup de notes tirées des ſcholies grecques & d'autres auteurs; avec un abrégé grec & latin de la Caſſandre, & une ſeconde verſion du même ouvrage de Lycophron en vers latins, faite par Joſeph Scaliger. Cet ouvrage fut imprimé à Baſle en 1566, *in*-4°. en 1596 *in*-8°. & dans le *Corpus poëtarum*, de l'édition de Genève en 1614, *in-folio.* Potter a inſéré ſes notes dans ſon édition de Lycophron donnée en 1697 & 1702. 4. *Fragmenta quædam ethica Pythagoreorum quorumdam ex Stobæo deſumpta*, traduits du grec en latin, à Baſle 1566, *in*-4°. avec les morales d'Ariſtote, grec & latin. 5. Les diſcours d'Ariſtide, traduits en latin, à Baſle, 1566, *in-folio*, avec la traduction de divers autres diſcours des anciens. Le même ouvrage en grec & en latin à Genève, 1604, trois volumes *in*-8°. Ces traductions ſont eſtimées. Dans l'édition de 1604, on ne trouve point la traduction des diſcours des autres orateurs, qui ſont dans l'édition de 1566. 6. Le *Pepli fragmentum*, ou les épitaphes des héros d'Homere, traduites en latin avec des remarques; & les épitaphes des héros d'Auſone, à Baſle, 1566, *in*-4°, & à Anvers, 1571, *in*-8°. Canter prétend que le premier ouvrage eſt d'Ariſtote, & il en donne d'aſſez bonnes preuves. 7. Traductions de pluſieurs diſcours de Syneſius du grec en latin, &c. à Baſle, 1567, *in*-8°. 8. Des notes & des corrections latines ſur les épîtres familieres de Ciceron, à Anvers, 1568 *in*-8°. 9. Des notes ſur les offices de Ciceron, publiées par Valerius en 1576, *in*-8°. 10. De petites ſcholies ſur Properce, à Anvers 1569, *in*-8°. *Progenies illuſtrium virorum ex commentariis Græcorum*: ces généalogies dreſſées en forme de tables, lui ſont attribuées par le pere Labbe dans ſa *bibliothéque des bibliothéques*: l'ouvrage parut à Anvers, 1571, *in*-8°. On lui doit encore une édition d'Euripide, faite à Anvers en 1571, *in*-12, avec de petites notes, un choix des maximes d'Euripide, &c. une traduction de deux livres de Stobée intitulés *Eclogæ*, avec celle de deux harangues de Gemiſthus ſur les affaires du Péloponnèſe; & l'édition grecque, ſans verſion, d'un livre du même Gemiſthus, *de virtutibus*; un recueil de diverſes leçons des bibles grecques, dans la *Bible d'Anvers*: deux tables, l'une ſur les livres des offices de Ciceron, l'autre ſur la phyſique de Corneille Valerius; Sophocle, grec & latin de ſa traduction, à Anvers 1579, & à Leyde 1593, *in*-8°; Æſchyle, à Anvers 1580 *in*-8° avec des notes; des notes ſur Auſone, dans les éditions de Vinet & de Joſeph Scaliger; diverſes poëſies latines dans les *Deliciæ poëtarum belgarum*; autre piéce de vers au devant de l'ouvrage de Curion ſur la guerre de Malte; une lettre parmi celles de Muret. Outre tant d'ouvrages qui doivent étonner quand on fait réflexion que Canter mourut ſi jeune, il en a laiſſé encore d'autres qui n'ont point paru; ſur quoi il faut voir le *Trajectum eruditum* de Gaſpard Burman.

CANTER (Théodore) frere du précédent, né à Utrecht en 1545, fut auſſi un homme ſavant. Après ſes premieres études faites dans ſa patrie, le deſir d'augmenter ſes connoiſſances le porta à aller en France, & il écouta à Paris les leçons de Denys Lambin qui y expliquoit alors les morales d'Ariſtote, comme Canter le dit lui-même au chapitre 2 du premier livre de ſes *Variæ lectiones.* Revenu dans ſa patrie, il fut choiſi pour être au nombre des juges de la ville pendant les années 1575 & les deux ſuivantes, & encore en 1590 & 1593. En 1594 il fut fait un des gouverneurs, ayant été dès l'an 1588 fait conſul à la place de Gerard Prouning, qui avoit cauſé beaucoup de troubles, & exercé le conſulat contre les loix. Canter obtint le même honneur en 1589, 1591, 1592 & 1610. Cette année 1610, il fut exclus du conſulat à cauſe de ſon attachement à la cour de Rome & à la maiſon d'Autriche; on l'exila même, & il ſe retira à Anvers, & enſuite à Leuvarden où il mourut en 1617. Il laiſſa deux fils qui étudierent ſous Caſaubon, & une fille qui ſe maria. Théodore Canter eſt auteur de deux livres de diverſes leçons, qu'il avoit écrites n'ayant pas encore vingt ans accomplis, ainſi qu'il le dit au premier livre, chapitre 18 de cet ouvrage, qui parut à Anvers en 1574, & que Jean Gruter a fait réimprimer dans le tome III du *Theſaurus criticus*, &c. à Francfort 1604 *in*-8°, p. 712 & ſuivantes. Des notes ſur l'ouvrage d'Arnobe contre les Gentils, à Anvers 1582, & dans l'édition d'Arnobe à Leyde, 1651, *in*-4°. Il avoit recueilli les fragmens des anciens poëtes tragiques, comiques, & autres poëtes grecs; ce recueil fut livré à un imprimeur; mais il n'a jamais paru. Il en eſt de même de pluſieurs autres ouvrages que l'on dit qu'il a laiſſés manuſcrits. On trouve quelques-unes de ſes lettres dans divers recueils. * Voyez le *Trajectum eruditum* de Gaſpard Burman. Le pere Niceron n'a point donné d'article de Théodore Canter, mais il en a donné un de *Guillaume*, ſon frere, d'après Suffride Petri, & quelques autres dans le tome XXIX de ſes *Mémoires*: nous avons mieux aimé ſuivre le *Trajectum eruditum*, auquel nous n'avons ajouté que peu de choſe.

Il y a eu un autre CANTER, nommé *André*, que les uns font fils de *Lambert*, & par conſéquent frere de Guillaume & de Théodore, & les autres, fils de *Jean*, grand-pere de ces deux derniers. Si l'on en croit Selden, cet André Canter avoit fait dès l'âge de dix ans de

de ſi grands progrès dans tous les arts, dans la théologie & dans la juriſprudence, qu'à cet âge il interpréta publiquement l'ancien & le nouveau teſtament, & le droit civil & canonique, & qu'il répondit ſur le champ à diverſes queſtions difficiles qu'on lui propoſa. L'empereur, ajoute-t-on, le fit venir à Vienne, lui ayant écrit lui-même des lettres très-polies, par leſquelles il lui promettoit le titre de docteur, & un rang honorable à la cour. C'eſt ce qu'on lit dans le *Supplément françois de Baſle*. M. Baillet, dans ſes *Enfans célèbres par leurs études*, page 60, *in*-4°, & M. de la Monnoye, dans ſa note ſur cet article, penſent qu'*André* étoit frere aîné de *Pierre* & de *Jacques* Canter; ce qu'ils diſent après l'*Epiſtemon catholicus* de Paul Scalichius, de l'édition de Cologne, 1571, *in*-4°. Voyez le paſſage de Scalichius & celui d'Eraſme, rapportés dans la note de M. de la Monnoye. L'empereur qui écrivit à André Canter, eſt Frédéric III; & ſa lettre ſe trouve dans le livre intitulé, *Acerra philologica Laurembergiana*, comme on le lit page 54 du livre qui a pour titre, *Joann. Kleſekeri bibliotheca eruditorum præcocium*, &c. à Hambourg, 1717, *in*-8°.

CANTHARUS, poëte Grec, Athénien de naiſſance. On ignore en quel temps il a vécu: on ſait ſeulement qu'il compoſa quelques comédies, la Medée, le Théſée, la Symmachie, & pluſieurs autres. C'eſt auſſi le nom d'un célèbre impoſteur chez les Athéniens, qui donna lieu au proverbe *Plus ruſé que Cantharus*. * Suidas.

CANTILLANA, autrefois *Baſilippum*, petite ville ou bourg de l'Andalouſie en Eſpagne, près du Guadalquivir, à cinq lieues au-deſſus de Séville. * Mati, *dictionn.*

☞ CANTIMPRÉ ou CANTIPRÉ, abbaye de chanoines réguliers de S. Auguſtin. Elle fut bâtie dans un des fauxbourgs de Cambrai vers l'an 1180. Elle reconnoît pour ſes fondateurs, Roger de Wavrin, évêque de Cambrai, & Hugues d'Oiſy. Ce dernier lui fit différentes donations les années 1186 & 1189. Cette abbaye ne ſubſiſte plus aujourd'hui. Ses édifices furent ruinés en 1580, par la furie des ſoldats. Les religieux ſe ſont retirés dans un lieu plus éloigné des frontieres, & ſe ſont établis dans leur prieuré de Belinghen, proche la ville de Hall, ſur les confins du Hainaut. * La Martiniere, *dict. geogr.*

CANTIMPRÉ, chanoine régulier, *cherchez* THOMAS DE CANTIMPRÉ.

CANTIQUE DES CANTIQUES (le) c'eſt-à-dire, ſuivant la force du terme hébreu, *un Cantique excellent*, eſt l'ouvrage du roi Salomon, dont il porte le nom dans le titre du texte hébreu, & dans celui de l'ancienne verſion grecque. Les thalmudiſtes l'ont attribué à Ezechias; mais les rabbins ont reconnu qu'il étoit de Salomon, qui avoit écrit pluſieurs cantiques, & dont le nom ſe trouve en pluſieurs endroits de celui-ci. C'eſt un épithalame en forme d'idylle ou de bucolique, dans lequel on fait parler un époux & une épouſe, les amis de l'époux & les compagnes de l'épouſe. Les Juifs ne permettoient la lecture de ce livre qu'à des perſonnes qui étoient dans un âge de maturité, c'eſt-à-dire, à ceux qui avoient au moins trente ans. Ils étoient néanmoins perſuadés que ce livre n'étoit pas un ſimple cantique d'amour, & que ſous ſes termes il y avoit des myſteres cachés. Quelques-uns ont cru que l'unique but de Salomon dans ce cantique, avoit été de décrire ſes amours avec Abiſag Sunamite, ou avec la fille de Pharaon: d'autres au contraire croient que cet ouvrage n'a point d'autre ſens que l'allégorique; que Salomon n'a penſé en le compoſant à aucun amour charnel, & que tout cela ne ſe doit entendre que de l'amour ſpirituel de Dieu pour la ſynagogue, ſelon les Juifs, ou de J. C. pour l'égliſe, ſelon les chrétiens. On peut tenir le milieu entre ces deux opinions, en diſant que ſelon le ſens de l'hiſtoire, c'eſt un cantique pour célébrer les nôces de Salomon avec la fille du roi d'Egypte qui eſt appellée Salamite du nom de Salomon; & que, ſelon le ſens myſtique, dont l'hiſtoire n'eſt que la baſe, cela ſe doit entendre de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe, dont l'union eſt comparée dans l'évangile à celle du mari & de la femme. M. l'évêque de Meaux a diſtingué dans le cantique ſept parties d'églogues, qui répondent aux ſept jours, pendant leſquels les anciens avoient coutume de célébrer leurs nôces. Pluſieurs autres ont commenté ce livre, & l'ont expliqué en différens ſens; quelques-uns même en ont abuſé. Rien n'eſt plus élégant ni plus noble en genre d'idylle, que cet ouvrage; on y voit un feu, un eſprit, une délicateſſe, une variété, une nobleſſe & des agrémens inimitables. * M. de Meaux, *ſur le cantique des cantiques*. M. Du-Pin, *diſſertation préliminaire ſur la bible, tome I. Voyez* le catalogue de beaucoup d'auteurs, qui ont fait des commentaires ſur ce livre dans Crowæus, dans Oſman, dans la table des auteurs eccléſiaſtiques de M. Du-Pin, & dans la bibliothéque ſacrée du pere le Long.

CANTIRE ou CANTYR, preſqu'iſle de l'Ecoſſe méridionale, eſt compriſe ſous le comté d'Argile, & n'eſt attachée à la Knipdail, autre contrée de ce comté, que par un iſthme, qui n'a pas demi-lieue de large. Cette preſqu'iſle peut avoir ſeize lieues de long, & trois de large. Elle eſt mal peuplée, & les habitans ne s'attachent qu'à paître leurs troupeaux. On n'y trouve que des villages, dont les principaux ſont Terbat, Kilkeran & Danaworti. * Mati, *dictionn.*

CANTIRE (le mull ou le cap de Cantire) c'eſt la pointe de la preſqu'iſle de Cantire, appellée par les anciens *Epidium promontorium*. * Mati, *dictionn.*

CANTIUNCULA (Claude) de Metz, vivoit vers l'an 1530. Il étudia à Baſle, devint habile juriſconſulte, & fut depuis chancelier d'Enſisheim dans la haute Alſace. On ne ſait pas en quel temps il eſt mort. Il a compoſé divers ouvrages: *De poteſtate papæ, imperatoris & concilii. Paraphraſes in 3 priores lib. inſtit. Juſtiniani. De officio judicis lib. II.* * Eraſme, *in Ciceron.* Pantaleon, *lib. 3 proſop.* Melchior Adam, *in vit. German. juriſc.* Louis Jacob, *biblioth. pontif.*

CANTIUS (B. J.) Polonois, mourut en 1473. Il a fait un commentaire ſur S. Matthieu. Starovolſcius rapporte qu'il avoit tellement en horreur le menſonge, qu'ayant été un jour dépouillé par des voleurs, il demanda pardon, de ce qu'ayant oublié qu'il avoit encore de l'argent dans quelque endroit plus caché de ſon habit, la frayeur lui avoit fait dire qu'il n'en avoit pas davantage. * Konig, *bibl.*

CANTON, ville capitale de la province de Zuangtang, eſt la premiere que l'on trouve dans la Chine, en y entrant par Macao. Cette ville eſt plus grande que Paris & preſqu'auſſi peuplée; les rues y ſont étroites & pavées en beaucoup d'endroits de grandes pierres plates & fort dures; les maiſons très-baſſes & preſque toutes en boutiques, mais qui ſont ordinairement fort pauvres. On ne voit aucune fenêtre à ces maiſons; les plus beaux quartiers reſſemblent aſſez aux rues de la foire S. Germain à Paris, & il y a preſqu'autant de peuple qu'à cette foire, aux heures qu'elle eſt bien fréquentée. On voit peu de femmes, & le peuple qui fourmille dans les rues paroît fort pauvre. Preſque tous ſont chargés de quelque fardeau, n'y ayant point d'autre commodité, pour voiturer ce qui ſe vend & ce qui s'achete, que les épaules des hommes. Ces portefaix vont ordinairement la tête & les pieds nuds, quelquefois pourtant ils ſe couvrent d'une eſpece de chapeau de paille de figure bizarre, pour ſe défendre de la pluie ou du ſoleil. On trouve dans Canton d'aſſez belles places & des arcs de triomphe magnifiques, à la maniere du pays. Il y a des portes au bout de toutes les rues pour les fermer pendant la nuit. On voit ſur la riviere une eſpece de ville flotante: les barques ſe touchent & forment des rues; chaque barque loge toute une famille, & a des compartimens pour tous les uſages du ménage. Le petit peuple qui habite ces maiſons flotantes, décampe tous les matins pour aller pêcher ou

travailler au riz qu'on recueille trois fois l'année. La demeure des mandarins dans Canton a quelque choſe qui ſurprend, & l'on n'arrive au lieu où ils donnent audience, qu'après avoir traverſé un grand nombre de cours. Quand ils ſortent, leur train eſt nombreux, quelques-uns ayant à leur ſuite juſqu'à cent hommes, au milieu deſquels paroît le mandarin élevé ſur une chaiſe bien dorée, que ſix ou huit hommes portent ſur leurs épaules. * *Recueil des lettres édifiantes, écrites par les miſſionaires jéſuites en* 1702.

CANTONS, eſt le nom que l'on donne aujourd'hui aux treize peuples confédérés, qui compoſent la république des Suiſſes. Voici le rang qu'ils tiennent dans les aſſemblées générales, Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwits, Underwald, Zug, Glaris, Baſle, Fribourg, Soleurre, Schaffouſe, Appenzel. Quoique le canton de Zurich ne ſoit que le cinquiéme qui s'eſt ligué avec les quatre premiers, néanmoins en conſidération de l'antiquité & de la nobleſſe de cette ville, les autres cantons d'un commun conſentement lui ont donné le premier rang dans toutes les occaſions. Celui de Berne n'a que le ſecond rang, mais c'eſt le plus grand & le plus puiſſant de tous. Il environne preſque tout celui de Lucerne, au moins au ſeptentrion, au midi, & au couchant. Les trois ſuivans, Uri, Schwits & Underwald, donnent le pas à Zurich, à Berne & à Lucerne, quoiqu'ils aient été les premiers auteurs de la liberté des Suiſſes, & qu'ils ſe ſoient alliés avant tous les autres. Ils n'ont point de villes, mais ſeulement des villages, qui ſont bien bâtis.

Schwits a communiqué ſon nom à tous les autres cantons, ſoit parceque l'on combattit premierement pour la liberté dans les terres de Schwits, ou que leur confédération ait commencé dans ce pays. Zug & Glaris ſont de peu d'étendue; & hors la ville de Zug, il n'y a que des villages. Baſle eſt hors des limites de l'ancienne Suiſſe; néanmoins à cauſe de l'alliance, il eſt réputé aujourd'hui être une partie de la Suiſſe. Le canton de Fribourg eſt entierement enclavé dans celui de Berne, qui l'environne de toutes parts, & qui lui fournit des vins. Soleure eſt pour la plus grande partie dans le mont Jura; Schaffouſe, du côté d'Allemagne près du Rhin & de la Forêt-noire; & Appenzel, au-deſſus de Saint-Gal, & vers les frontieres des Griſons. Ces cantons ſont diſtingués en grands & petits: les grands ſont Zurich, Berne, Lucerne, Baſle, Fribourg, Soleurre & Schaffouſe. Les petits ſont Schwits, Uri, Underwald, Zug, Glaris & Appenzel. On les diſtingue encore à l'égard de la religion, en ceux qui ſuivent la religion zuinglienne, qui ſont Zurich, Berne, Baſle & Schaffouſe; & ceux qui ſuivent la religion catholique, qui ſont Lucerne, Fribourg, Soleurre, & les autres petits cantons, à la réſerve de Glaris & d'Appenzel, où les deux religions ſe trouvent mêlées. A l'égard des intérêts, les grands cantons ſe ſont toujours montrés attachés au ſervice de la France, & les petits à celui d'Eſpagne.

Pour ce qui eſt des alliés des cantons, il y en a de deux ſortes; les uns ont une confédération commune avec la plupart des cantons; & les autres en ont une plus particuliere avec quelques cantons ſeulement.

L'Abbé de Saint-Gal a pour alliés & protecteurs, les cantons de Zurich, de Lucerne, de Schwits & de Glaris; & la ville de Saint-Gal eſt de ſon côté alliée de Zurich, de Berne, de Lucerne, de Schwits, de Zug & de Glaris.

Les Griſons qui ſont trois ligues, la ligue Griſe, la ligue de la Maiſon-Dieu, & la ligue des dix Communautés, & qui ont auſſi les ſouverainetés de la Valteline, & du comté de Chiavenne, ſont alliés des ſept premiers cantons, Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwits, Underwald & Zug.

Les Wallezans ou ceux du pays Wallez & leur évêque, ont eu premierement une alliance étroite avec les Bernois, & depuis, avec les ſept cantons qui ſuivent uniquement la religion catholique; ſavoir, Lucerne, Fribourg, Soleurre, Zug, Uri, Schwits & Underwald.

La ville de Mulhauſen avoit fait alliance avec les treize cantons, mais aujourd'hui elle eſt particulierement alliée des quatre cantons zuingliens. A l'égard de ceux qui ont alliance ſeulement avec quelques-uns des cantons, la ville de Genève a confédération particuliere avec Zurich & Berne. La ville de Bienne & celle de Neuchâtel ſont alliées aux Bernois. * Daviti, *de l'Europe*. Plantin, *deſcription de la Suiſſe*.

CANTOR ou le CHANTRE (Gilles) eſt l'auteur d'une ſecte de fanatiques qui fit quelques progrès à Bruxelles & en pluſieurs autres lieux de la Flandre, au commencement du quinziéme ſiécle. Cantor ſéduiſit Guillaume de Hildeniſſem, religieux de l'ordre des carmes, qui, à ſon tour, entraîna beaucoup de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe dans le même fanatiſme, tant par ſes exhortations que par ſes converſations particulieres. Les principales erreurs de ces fanatiques, qui prenoient le titre d'HOMMES INTELLIGENS, *Homines intelligentiæ*, étoient 1. que Gilles le Chantre ou Cantor étoit le ſauveur des hommes; que par lui on verroit Jeſus-Chriſt, comme par Jeſus-Chriſt on voyoit le Pere; 2. que le diable & les damnés ſeroient enfin délivrés de leurs peines, & jouiroient de la béatitude éternelle; 3. que le diable n'avoit pas tranſporté Jeſus-Chriſt ſur le haut du temple. 4. Ils négligeoient tout culte extérieur, particulierement la priere, le culte des images, prétendant que Dieu fait lui-même ce qu'il a ordonné de faire, & que les prieres ne ſervent de rien. 5. Ils regardoient & ſouffroient la luxure comme choſe indifférente; & lorſqu'une femme refuſoit de ſe proſtituer, ils l'injurioient. Ils commettoient ſur cette matiere des abominations qu'il n'eſt pas permis de décrire. Ils s'étoient formés ſur la même matiere un langage particulier, qui n'étoit entendu que de ceux avec qui ils étoient en ſociété, & ce langage leur ſervoit pour parler entr'eux de ce qu'il y a de plus obſcène. 6. Ils regardoient comme une inſpiration tout ce qui leur venoit dans l'eſprit. 7. Ils diſoient que le Pere & le Fils avoient eu leur temps, mais que le temps du ſaint Eſprit étoit venu. 8. Ils ne reconnoiſſoient qu'une Vierge, qu'ils nommoient *la Séraphin*. 9 Ils nioient le purgatoire, & l'éternité des peines de l'enfer. 10. Ils croyoient que lorſqu'ils étoient interrogés ſur leur croyance, ils pouvoient la nier ſans ſcrupule. Pierre d'Ailly, archevêque de Cambrai, informé des progrès de cette ſecte, employa ſon zèle pour les arrêter; il cita Guillaume de Hildeniſſem, le convainquit de ſes impiétés, lui fit ſon procès & l'obligea de ſe rétracter; ce qu'il fit le douziéme de juin de l'an 1411, en préſence d'un grand nombre de perſonnes de marque convoquées exprès. Il paroît par le procès-verbal que nous avons, que Guillaume n'avoit pas approuvé généralement tous les excès de Gilles; qu'on en avoit même imputé quelques-uns à celui-ci dont il n'avoit point connoiſſance: mais tous ſes aveux ſont plus que ſuffiſans pour montrer qu'il y avoit d'horribles abominations dans cette ſecte, & des erreurs dignes des plus outrés fanatiques. M. Baluze a fait imprimer ce procès-verbal dans le tome II de ſes *Miſcellanea*, depuis la page 277 juſqu'à la page 297. Le titre eſt: *Errores ſectæ hominum intelligentiæ, & proceſſus factus contra fratrem Willelmum de Hildeniſſem ordinis beatæ Mariæ de Monte-Carmeli, per Petrum de Alliaco epiſcopum Cameracenſem, anno Chriſti* 1411. On y trouve les aveux & la rétractation de Guillaume.

CANTORBERI (Gervais de) religieux de l'ordre de S. Benoît, *cherchez* GERVAIS.

CANTORBERI, ſur la Stoure, appellée auſſi KENTERBURI ou CANTELBERG, *Cantuaria*, ville d'Angleterre, dans le comté de Kent, avec archevêché & primatie du royaume, étoit autrefois nommée *Dorobernum* ou *Durobernum*. Elle fut le ſiége des rois durant la domination des Saxons, juſqu'au regne d'Ethelbert V, qui

la donna à S. Auguſtin, que le pape S. Grégoire *le Grand* avoit envoyé en Angleterre, & qui fut le premier prélat de cette ville. L'archevêque de Cantorbéri eſt le premier prélat & le premier pair d'Angleterre. Il a le pas immédiatement après les princes du ſang royal. Il eſt premier conſeiller-né du conſeil du roi; & en l'abſence du ſouverain, s'il n'y a point de régence, c'eſt lui qui préſide entre les vice-régents. Il couronne le roi. Il a eu anciennement de grandes conteſtations au ſujet du titre de primat avec l'archevêque d'York, qui avoit pour lui le droit d'ancienneté, comme il paroît par les ſignatures des actes du concile d'Arles en 314. Cette diſpute fut agitée dès le regne de Guillaume *le Conquérant*; elle fut réveillée ſous Henri VIII, & enfin ſous la reine Elizabeth, qui décida en faveur de l'archevêque de Cantorbéri, à condition que ce prélat, par une exception qui le diſtingue de tous les autres en Angleterre, ſeroit obligé de vivre dans le célibat, ce qui s'obſerve encore aujourd'hui. Il eſt qualifié aujourd'hui *totius Angliæ primas*, au lieu que l'archevêque d'York eſt ſimplement *Angliæ primas*. Celui-ci n'a que trois évêques ſuffragans, & il y en a dix-neuf ſous Cantorbéri. Pluſieurs archevêques de Cantorbéri ont honoré l'égliſe par leurs écrits, par leur ſainteté & par leur martyre. Théodore, Lanfranc, S. Anſelme & S. Thomas ſont des plus conſidérables. Le temple dédié en l'honneur de ce dernier, a été l'un des beaux édifices du pays, enrichi de grandes ſtatues de marbre, & d'argent maſſif que Henri VIII, roi d'Angleterre, fit enlever lorſqu'il ſe ſaiſit du revenu de l'archevêché, qui étoit de trois cens ſoixante mille livres. Cantorbéri eſt une des plus célébres villes d'Angleterre, quoiqu'elle ne ſoit pas des plus grandes. Sa ſituation eſt très-agréable; la riviere la diviſe en deux: il y a trois ou quatre belles rues, dont les maiſons ſont peintes fort proprement. * Bede, *hiſt. Angl.* Camden, *deſcript. Brit.* Goodwin, *de epiſcop. Angl.* Raguenet, *hiſtoire de Cromwel.*

Conciles de Cantorbéri.

Saint Auguſtin, apôtre de l'Angleterre, célébra un concile à Cantorbéri vers l'an 604. Il y exhorta ſept évêques Bretons, & leurs docteurs ou ſavans, à célébrer la fête de Pâque le dimanche après le quatorze de la lune, à adminiſtrer le baptême ſuivant l'uſage de l'égliſe romaine, & à prêcher de concert l'évangile aux Anglois. Un autre concile fut aſſemblé dans la même ville en 605, pour l'établiſſement du monaſtere de ſaint Pierre & de S. Paul fondé près de cette ville. Le roi Ethelbert V, la reine Berthe ſa femme, & Eadbald leur fils, s'y trouverent. Le troiſiéme concile de Cantorbéri fut aſſemblé en 705. Les évêques anglois s'y réconcilierent avec S. Vilfrid, qui fut rétabli dans ſon égliſe. Le quatriéme, l'an 785; le cinquiéme, l'an 820, ſous Wulfret archevêque, & Béornulfe roi des Merciens; le ſixiéme par S. Edmond, l'an 1236, où il publia des conſtitutions ſynodales; le ſeptiéme, l'an 1396, par le chapitre, pendant l'exil de Thomas d'Arondel leur archevêque, pour la défenſe du clergé & pour la réforme des mœurs. Henric Chichelei, archevêque, en célébra auſſi un l'an 1439. Richard Walecher y fut accuſé de ſe ſervir d'un certain livre rempli de figures de magie: on le condamna à faire pénitence, & le livre fut brulé. * Uſſerius, *antiq. eccleſ. Brit.*

CANTWEL (Jean) natif du comté de Tipperary en Irlande, avoit étudié avec ſuccès à Oxford, où il avoit pris le dégré de bachelier ès loix, avant qu'il fût promu au ſiége métropolitain de Cashell, qui étoit vacant depuis dix ans. Il eut cette dignité par une proviſion du pape, vers l'an 1452. Il ne reçut du moins la conſécration que le 27 octobre de cette année, comme on peut voir par l'acte de donation qu'il fit de la paroiſſe de Rathkellan, au monaſtere de Sainte-Croix, ſi célébre par les pélerinages qu'on y faiſoit de toutes les parties de ce royaume, & par le choix qu'en firent pluſieurs grands ſeigneurs pour le lieu de leur ſépulture. Le prélat dont on parle, ſe fit une grande réputation par la pureté de ſes mœurs, & par ſon zèle pour le maintien de la diſcipline eccléſiaſtique. C'eſt ce qui le porta à célébrer ſouvent des ſynodes provinciaux, dont les canons ne ſont pas parvenus juſqu'à nous, à l'exception de ceux faits par le ſynode aſſemblé à Limerik en 1453, qui ſont rapportés dans la collection du docteur Wilkins, tome 3, page 565. L'hiſtoire du temps parle d'un autre ſynode convoqué à Featherd au mois de juillet 1480, auquel pluſieurs évêques aſſiſterent, entr'autres ceux de Limerik, de Killaloe, d'Ardfert, de Corke & de Cloyne ſes ſuffragans. Ce prélat étoit en grand crédit auprès du roi Edouard IV, qui lui accorda pluſieurs priviléges, dont il eſt fait mention dans les regiſtres de la haute cour de la chancellerie, produits la premiere & la ſeconde année de Philippe & de Marie. Il rebâtit, à ſes propres frais, le couvent des dominicains de Cashell, qui avoit été entiérement ruiné par un incendie: c'eſt pourquoi Jean Fitz-Rery, vicaire général de cet ordre, conjointement avec le prieur, & du conſentement de tous les religieux, nonma cet archevêque leur principal bienfaiteur & fondateur, lui accordant en même temps la participation de toutes les meſſes, prieres, ſermons, vigiles & autres bonnes œuvres de tous les dominicains répandus dans l'Irlande. La copie de cette obligation eſt datée de Limerik la vigile de S. Auguſtin 1480. On aſſure que l'original de cet acte eſt conſervé entre les mains d'un gentilhomme de la même famille, & parent du bienfaiteur nommé *Cantwell* de Moycark dans le comté de Tipperary. Quelques années avant la mort de Jean Cantwell, arrivée en 1482, ce prélat augmenta les revenus des vicaires de chœur de ſa cathédrale, en leur aſſignant des biens dans la ville de Clonmell. Quelques-uns lui donnent pour prédéceſſeur immédiat un autre de même nom & ſurnom, mort le 14 février 1450; mais il ne paroît pas par les regiſtres, qu'il ait été ſacré, du moins qu'il ait été mis en poſſeſſion du temporel de ſon archevêché. De cette famille qui a produit pluſieurs autres hommes diſtingués depuis ſon établiſſement en Irlande dans le XII ſiécle, ſous Henri II, étoit OLIVIER Cantwell, évêque d'Oſſory, de l'ordre de S. Dominique. Il étoit contemporain des deux prélats qu'on vient de nommer, puiſqu'il fut promu à ce ſiége par Innocent VIII, l'an 1488. Il répara avec beaucoup de frais les deux maiſons épiſcopales d'Aghor & de Freinſton, rétablit le grand pont de Kilkenny, chef-lieu de ſon diocèſe, & obtint de Henri VII la confirmation de l'ancien privilége pour tenir une fois par ſemaine un marché public dans cette ville, où il mourut fort âgé, après avoir gouverné ce grand diocèſe l'eſpace de trente-neuf ans. Il fut enterré dans l'égliſe des dominicains de Kilkenny, qu'il avoit toujours affectionnés, ayant toute ſa vie porté l'habit de leur ordre, pratique généralement obſervée dans ce ſiécle-là, du moins en Irlande, par tous les évêques qu'on prenoit parmi les réguliers. * *Mémoires manuſcrits communiqués.*

CANULEIUS (C.) tribun du peuple romain, ſe fit aimer par ſa complaiſance pour ceux du menu peuple, & par le ſoin qu'il avoit de s'oppoſer aux nobles. Il aſſembla le peuple l'an 309 de la fondation de Rome, & avant Jeſus-Chriſt 445, ſur la montagne du Janicule. Il fut auteur d'une ſédition à l'occaſion des mariages, & il obtint que les familles du peuple pouroient s'allier avec celles des patriciens, ce qui n'étoit pas permis auparavant. * Tite-Live, *l.* 4. Florus, *l.* 1, *c.* 25.

CANUS (Melchior) religieux de l'ordre de ſaint Dominique, puis évêque des Canaries, étoit natif du bourg de Tarançon, dans le diocèſe de Tolede en Eſpagne. Il ſe fit religieux à Salamanque, & étudia ſous le célébre Franciſco Victoria. Outre la philoſophie & la théologie, il apprit l'hiſtoire, les belles lettres & les langues. On le choiſit en 1546 pour enſeigner

la théologie après la mort de Victoria, & il acquit une très-grande réputation par ſon ſavoir & par ſa maniere d'enſeigner. Barthelemi Caranza, du même ordre de S. Dominique, qui fut depuis archevêque de Tolede, enſeignoit en même temps avec grand applaudiſſement. Il y eut entr'eux une eſpece d'émulation, & ils formerent comme deux partis dans l'école de Salamanque. Leurs eſprits étoient extrêmement différens; Caranza l'avoit doux, honnête, engageant, & néanmoins adroit; Canus au contraire avoit une extrême vivacité d'eſprit, une véhémence ſurprenante de parole, & avec cela beaucoup de fierté & d'ambition. On dit qu'il contribua beaucoup à la diſgrace de Caranza, qui étoit homme de mérite & bon prélat. Canus fut envoyé au concile de Trente ſous Paul III, & fut peu temps après fait évêque des iſles Canaries en 1552, après la mort de François de la Cerda, qui étoit de ſon ordre. Il ſe mit très-bien dans l'eſprit du roi Philippe II, dont il flata toutes les paſſions. Il lui ſoutint entr'autres choſes, qu'il pouvoit faire la guerre à quelque prince que ce fût, lorſqu'il s'agiroit de faire valoir ſes droits. Cette déciſion, qui regardoit principalement le pape, ne plut pas à la cour de Rome, & fut improuvée par l'univerſité de Salamanque. Canus ne garda pas longtemps ſon évêché, peut-être pour ne pas s'éloigner de la cour. On le fit provincial de la province de Caſtille, & il mourut à Tolede l'an 1560. Il a laiſſé un ouvrage intitulé: *Locorum theologicorum lib. XII*, qu'on imprima après ſa mort. Cet ouvrage eſt un chef-d'œuvre d'éloquence en ce genre. Les régles qu'il y donne ſont excellentes; mais les applications qu'il fait de ces régles ne ſont pas toujours juſtes ni véritables. Il fatigue quelquefois le lecteur par de longues digreſſions, & par le grand nombre de queſtions étrangeres qu'il a fait entrer dans cet ouvrage. Enfin il ſemble avoir trop réduit cette matiere en art, & trop affecté d'imiter Ariſtote, Cicéron, Quintilien, & les autres auteurs profanes, qui ont traité des lieux des argumens, par rapport aux ouvrages de rhétorique & de dialectique. Cornelius a fait l'abrégé de cet ouvrage: les autres que nous avons de Canus, ſont, *Prælect. de pœnitentia. De ſacramentis, &c.* * Sixte de Sienne, *l.* 4, *bibl. ſac.* Jacques Galdi, *de ſcript. non eccl.* Poſſevin, *in app. ſac.* Baronius, *in not. ad mart. ad diem* 23 *decemb.* Razzi, *illuſt. ſcript. Domin.* Nicolas-Antonio, *bibl. ſcript. Hiſp.* Gabriel Naudé, *in bibl. polit.* Andreas Schottus. M. Du Pin, *bibliothéque des auteurs eccléſiaſtiques, XVI ſiécle.*

CANUS, CANUT ou CANO (Sebaſtien) natif de Biſcaye, s'étoit embarqué avec Magellan, qui étant parti d'Eſpagne le 10 août 1519, & ayant paſſé le détroit, auquel il donna ſon nom, mourut dans l'iſle de Matan, l'une des Philippines. Après la mort de cet illuſtre voyageur, Canus gagna les iſles de la Sonde, d'où il alla doubler le cap de Bonne-Eſpérance, & rentra dans Séville le 8 ſeptembre 1522, ayant fait le tour du monde en trois ans & quatre ſemaines. L'empereur Charles-Quint donna à Cano pour deviſe un globe terreſtre avec ces paroles, *Primus me circumdediſti*, c'eſt-à-dire, *Tu m'as le premier parcouru tout autour.* François Drack Anglois, fit le même voyage en 1580, & le fit en moins de trois ans. Olivier de Nord, Hollandois, le fit en 1601 en trois ans & huit ſemaines; & de nos jours, François Palu, évêque d'Heliopolis, vicaire apoſtolique de la Chine, allant au pays de ſa miſſion, fut pouſſé par la tempête à Manille dans les Philippines, d'où les Eſpagnols le renvoyerent en Europe par le Mexique, lui faiſant ainſi faire le tour du monde malgré lui. Il eſt à remarquer qu'il eſt le premier qui l'ait fait par l'orient. * Maffée, *l.* 8. Mariana, *l.* 26. L'abbé de Choiſi, *hiſt. de Salomon.*

CANUS (Alexandre) étoit d'Evreux en Normandie. Il ſe fit jacobin; mais il quitta l'habit pour embraſſer à Genève la religion des proteſtans, ſous Guillaume Farel, & revint enſuite en France pour ſemer cette nouvelle doctrine. Etant à Lyon, il fit pluſieurs prêches en particulier; mais ayant été découvert, il fut arrêté & condamné à mort: il en appella au parlement de Paris qui confirma la ſentence, & la fit exécuter en 1534. Les calviniſtes après Beze le mettent au nombre de leurs martyrs. * Theod. Beza, *de vir. illuſtr.*

CANUSIUS ou GANUSIUS, hiſtorien Grec, vivoit ſous les regnes de Ptolémée Auletes, de Ptolémée Denys, & de Cléopatre rois d'Egypte, quelques années avant l'ére chrétienne. Il eſt cité par Plutarque dans la vie de Céſar. C'eſt le même que Geſner nomme Galiſius, *dans ſa bibl.*

CANUT I, roi de Danemarck, puis d'Angleterre, commença de regner en Danemarck vers l'an 1014. Il paſſa en Angleterre avec ſon pere Suenon, pour venger la mort des Danois qu'Ethelbert, roi du pays, avoit fait égorger. Ce prince avoit pouſſé la cruauté juſqu'à faire enterrer leurs femmes juſqu'à la moitié du corps, afin d'avoir le plaiſir d'en voir dévorer le reſte par des dogues affamés. Après la mort de Suenon arrivée en 1014, Canut pouſſa ſes conquêtes contre Edmond II, ſurnommé *Côte de fer*, qui avoit ſuccédé à Ethelbert; & ayant eu quelques déſavantages, il répara ſes pertes par le gain d'une bataille. Enfin il défit ſon rival dans un combat ſingulier, & l'obligea de partager avec lui le royaume. Depuis, Edmond ayant été tué, il punit ſes meurtriers, gouverna lui ſeul le royaume, porta la guerre en Suéde, conquit la Norwége, & rendit la couronne d'Ecoſſe tributaire. Il alla en pélerinage à Rome l'an 1027, & mérita le nom de *Grand*. Il mourut l'an 1035, ou 1036, laiſſant trois fils, HARALD, à qui il donna l'Angleterre; CANUT, qui eut en partage le Danemarck; SUENON, roi de Norwége; & une fille nommée *Cunegonde*, mariée à l'empereur Henri III. Il avoit eu Canut & *Cunegonde*, d'*Emme* de Normandie. * Matthieu de Weſtminſter, *hiſt. d'Angl.* Polydore Virgile. Du Chêne.

CANUT II, fils du précédent, roi de Danemarck, s'empara de la Suéde & de la Norwége, & fut roi d'Angleterre après ſon frere Harald, qui mourut peu de temps après ſon couronnement en 1040. Les Anglois le reçurent très-bien, mais il reconnut mal leur affection; car il fit mourir pluſieurs princes & grands du royaume, & chargea le peuple de ſubſides. Pour venger les injures que Harald avoit faites à ſa mere *Emme*, il le fit déterrer, & fit jetter ſa tête dans la Tamiſe. Mais ſa tyrannie ne fut pas de longue durée. S'étant trouvé à une nôce dans un bourg nommé Lambeth, il ſe laiſſa tomber de ſon ſiége, & ſe tua l'an 1041. ALFREDE lui ſuccéda en Angleterre, & MAGNUS en Danemarck. On crut que Canut avoit été empoiſonné. Après ſa mort les Anglois prirent les armes, chaſſerent les Danois, & firent une loi par laquelle il étoit porté qu'on ne ſouffriroit jamais le ſceptre entre les mains d'un prince de ce pays. * Polydore Virgile, & Du Chêne, *hiſt. d'Angl.*

CANUT roi de Danemarck, III du nom, en comptant les deux rois d'Angleterre, dans le XI ſiécle, ſuccéda à ERIC III ſon pere qui s'étoit fait chrétien. Il avoit auſſi reçu le baptême; mais enſuite ſe laiſſant ſéduire par quelques païens, il apoſtaſia lâchement, renonçant à la religion, que FRONTON ſon ſucceſſeur rétablit. * Saxon le grammairien, *hiſt. Dan.*

CANUT IV de ce nom, roi de Danemarck, ſurnommé *le Saint* & *le Martyr*, étoit frere de Harald ou Herold, dit *le Fainéant*, auquel il ſuccéda l'an 1074. Il entreprit l'expédition d'Angleterre où il perdit la vie. Ce prince fort dévot & ſoumis au S. Siége, fut tué dans l'égliſe de S. Alban, & mis au nombre des martyrs, l'an 1087. Un de ſes fils, de ſon nom, qui ſouffrit auſſi le martyr, fut canoniſé par le pape Alexandre III, en 1164. L'égliſe fait ſa fête le 10 du mois de juillet.

CANUT V, roi de Danemarck, ſuccéda à ERIC V,

Digitized by Google

vers l'an 1147, & fut tué par Suénon dans un feſtin; vers l'an 1155. VALDEMAR II lui ſuccéda. * Meurſius & Pontanus, *hiſt. Dan.*

CANUT VI, roi de Danemarck, fils de VALDEMAR I & de *Sophie*, ſœur de *Canut V*, régna quelque temps avec ſon pere, & lui ſuccéda en 1185. Il fit la guerre aux peuples de la Poméranie, ſoumit quelques ſéditieux, & mourut vers l'an 1210. On dit qu'il avoit épouſé *Mathilde*, fille de Henri dit *le Lion*, duc de Saxe. * Pontanus, *hiſt. Dan.* Bertius, *in comment. germ.*

CANUT, roi de Suéde dans le XII ſiécle, étoit fils d'ERIC IX, ſurnommé *le Saint*. Il tua Charles VII, qui étoit ſoupçonné d'avoir eu part à la mort de ſon pere, & régna vingt-trois ans avec beaucoup de gloire & de bonheur : il mourut vers l'an 1192 ou 1193. * Magnus, *hiſt. de Suéde, &c.*

CANUT (Saint) duc de Jutland ou de Sléeſwick, roi des Obotrites, c'eſt-à-dire de Holſtein & de Mecklebourg, martyr, étoit fils d'ERIC dit *le Bon*, frere de *Canut IV*, roi de Danemarck. Il quitta ſon pays, dans la crainte que ſon oncle Nicolas, qui s'étoit emparé du royaume, ne le fît mourir : s'étant raccommodé avec lui, il revint, & Nicolas lui donna le duché de Sléeſwick, & la conduite de ſon armée contre Henri Godeſcalque prince de Venden & des Sclavons, que l'on appelloit Obotrites. Canut remporta pluſieurs victoires ſur ce prince ; mais enfin il fit ſa paix & le réconcilia avec le roi de Danemarck. En reconnoiſſance, Henri laiſſa Canut héritier de ſes états en 1122; & l'empereur Lothaire les érigea en royaume en 1125. Magnus fils de Nicolas, craignant que Canut après la mort de ſon pere, ne fît valoir les droits qu'il avoit ſur la couronne de Danemarck, le fit aſſaſſiner l'an 1133. On l'a mis au rang des martyrs, quoiqu'il n'ait point ſouffert pour la foi. On célébre ſa fête le 10 de juillet. * Saxon le grammairien. Helmode, *hiſtoire des Sclavons.* Bollandus. Baillet, *vies des ſaints. Juil.*

CANUTIUS (Tiberinus) tribun du peuple, ſe déchaîna contre Antoine, qui étoit tenu pour ennemi dans la république ; mais cette liberté qu'il prit, à l'exemple de Cicéron, lui couta depuis la vie. On rapporte de lui qu'Antoine & Céſar lui ayant reproché que dans l'adminiſtration de ſa charge, il ſuivoit les inſtructions d'Iſauricus, qui avoit été conſul, il répondit hardiment qu'il aimoit mieux être ſon diſciple que celui du calomniateur Epidius. * Velleius Paterculus.

CAORLE, *cherchez* CAHORLE.

CAORSINS ou CORSINS, nom que l'on donna à certains marchands d'Italie, qui ſe rendirent fameux par leurs uſures, principalement en France & en Angleterre. Le roi S. Louis fit un édit contr'eux en 1236, & après lui Philippe *le Hardi*. Henri III les chaſſa d'Angleterre en 1240; & après y être revenus, ils en furent encore chaſſés en 1251. Henri III, duc de Brabant, les fit ſortir des Pays-Bas en 1260; & Charles II, roi de Sicile, les contraignit de ſe retirer de ſes états en 1289. Quelques-uns croient qu'ils furent ainſi appellés de la ville de Caors ou Cahors, où ils exerçoient un grand commerce; d'autres tirent leur nom de la famille des Caorſins ou Corſins à Florence, qui ſe rendit célébre par le commerce qu'elle fit preſque dans toute l'Europe. Car on appelloit Lombards tous les marchands d'Italie ; mais il y avoit pluſieurs ſociétés ou compagnies qui prenoient leur nom de quelque famille conſidérable, comme de celle des Amanates, des Acciaoli, des Bardes, des Corſins, &c. On peut remarquer ici qu'il y en a qui tirent l'origine de ce proverbe, *enlever comme un corps ſaint, ou Corſin*, de ce que ces marchands uſuriers étoient ſouvent enlevés de leurs maiſons, & menés en priſon : d'autres interprétent plus vraiſemblablement, *enlever comme un corps ſaint*, c'eſt-à-dire, comme une châſſe où ſont les reliques d'un ſaint, que l'on porte ſur les épaules dans les proceſſions. * Du Cange, *gloſſarium latinitatis.*

CAOURS, *cherchez* CAVOURS.

CAOURSIN (Guillaume) naquit à Douai en Flandre, d'une famille originaire de Rhodes, où ſon pere même étoit né. Il fut quarante ans de ſuite au ſervice de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, tant en qualité de vice-chancelier, que dans d'autres poſtes importans; il n'en porta cependant jamais l'habit, & n'y fit point profeſſion. Etant vice-chancelier, & en cette qualité, il aſſiſta au premier chapitre général tenu à Rhodes par le grand-maître Raimond Zacoſta, & en 1464, il fut chargé avec le grand commandeur de Chypre & le lieutenant du maréchal, du ſoin de répondre aux ambaſſadeurs de Veniſe, qui étoient venus faire des inſtances au grand-maître, pour la reſtitution de quelques effets & la liberté de quelques perſonnes, que des chevaliers de l'ordre avoient enlevés ſur deux galeres vénitiennes. En 1466 il aſſiſta au ſecond chapitre général de l'ordre, tenu à Rome, en qualité de ſecrétaire & de lieutenant de *Melchior Bandino*, vice-chancelier. Le grand-maître Raimond Zacoſta étant mort la même année, avant de partir de Rome, on lui donna pour ſucceſſeur Jean-Baptiſte Orſini, avec lequel Caourſin retourna à Rhodes. En 1470 Orſini l'envoya en ambaſſade au pape Paul II, pour lui demander du ſecours contre les Turcs qui menaçoient Rhodes. Il réuſſit dans ſa négociation, ſe trouva aux chapitres de 1471 & de 1475; & en 1480, il fut un des défenſeurs de l'iſle de Rhodes ſous le grand-maître Pierre d'Aubuſſon, ſucceſſeur d'Orſini. Le ſiége fini, il ſe maria, & reçut en cette occaſion un préſent de mille florins d'or, par délibération du grand-maître & de ſon conſeil, afin qu'il pût acheter une maiſon pour ſa famille. En 1481 Zizime, frere de Bajazet II, empereur des Turcs, s'étant refugié à Rhodes pour éviter les mauvais traitemens de ſon frere, Caourſin fut un de ceux que M. d'Aubuſſon députa pour dreſſer les lettres & les mémoires néceſſaires pour donner avis au pape & aux princes chrétiens de cette retraite. En 1484 il fut un des commiſſaires prépoſés pour examiner l'authenticité d'une relique qu'on avoit apportée de Conſtantinople, & qu'on diſoit être une main de S. Jean-Baptiſte. Le pape Innocent VIII ayant été élu cette année, Caourſin & Odoard de Carmandino, bailli de Lango, allerent en qualité d'ambaſſadeurs du grand-maître le complimenter ſur ſon exaltation, & lui demander ſa protection pour l'iſle de Rhodes. Le diſcours que fit Caourſin en cette occaſion lui mérita de la part du pape les titres de *comte palatin* & de *ſecrétaire apoſtolique*. De Rome il paſſa à Naples en 1485, avec Jean Quendal, pour voir le roi Ferdinand au ſujet de l'affaire de Zizime. Après bien des négociations, on convint en 1488, qu'il ſeroit mis entre les mains du pape ; mais avant d'en venir à l'exécution, Caourſin fut envoyé à Rome avec Philippe de Cluis, bailli de la Morée, pour convenir des conditions. Revenu enfin à Rhodes, il y paſſa le reſte de ſes jours dans la tranquillité, & y mourut l'an 1501. Il eſt auteur de divers écrits qui ont été imprimés à Ulme l'an 1496, en un volume *in-folio* qui eſt devenu fort rare, & qui eſt orné de pluſieurs gravures en bois fort groſſieres. Ce volume contient ce qui ſuit : *Obſidionis Rhodiæ urbis deſcriptio : De terræ motûs labe, quâ Rhodii affecti ſunt : Oratio in ſenatu Rhodiorum de morte magni Turci habita pridie kalendas junias* 1481. Le ſultan mort cette année, étoit Mahomet II. *De caſu regis Zyzimi commentarius ; De celeberrimo fœdere cum Turcorum rege Bagyazit per Rhodios inito commentarius ; De admiſſione regis Zyzimi in Gallias, & diligenti cuſtodia & aſſervatione exhortatio ; De tranſlatione ſacræ dextræ ſancti Joannis Baptiſtæ Chriſti præcurſoris ex Conſtantinopoli ad Rhodios commentarius, cum encomio ejuſdem ſancti ; Ad ſummum pontificem papam Innocentium VIII, oratio habita V kalendas februarii* 1485. *De traductione Zyzimi ſultani fratris magni Turci ad urbem commentarius ; Volumen ſtabilimentorum Rhodiorum militum ſacri ordinis hoſ-*

Digitized by Google

pitalis ſancti Joannis Hieroſolymitani. Cette compilation fut approuvée par le grand-maître d'Aubuſſon & par le chapitre général de l'ordre, le 5 août 1493. * Valere André, *bibliotheca belgica*, édition de 1739, *in*-4°, tome I, pages 395, 396. Niceron, *mémoires*, tomes XV & XX.

CAP D'AGUER ou SANTA-CRUZ, ville de la province de Sus, dans le royaume de Maroc en Afrique, ſituée ſur la côte que forme au bas d'un cap le mont Atlas, entre les villes de Meſſa & de Teſtane. Cette place doit ſes commencemens à un gentilhomme Portugais, lequel, vers l'an 1500, y bâtit à ſes dépens un château de bois, pour la ſureté de la pêche des morues & d'autres poiſſons qui ſe prennent en quantité ſur cette côte : il le nomma Santa-Cruz ou le château de Sainte-Croix; & les Maures l'appellerent *Dar Rumia*, c'eſt-à-dire, la maiſon du chrétien. Le roi de Portugal, voyant l'importance de ce poſte pour la navigation de ces mers, & pour la conquête de l'Afrique, acheta ce château, & y fit bâtir une ville bien fortifiée, où il mit une bonne garniſon, avec quantité d'artillerie. De-là les Portugais faiſant des courſes par-tout avec pluſieurs Arabes & Africains, qui s'étoient fait leurs vaſſaux, ſe ſeroient rendu maîtres du pays, s'ils n'euſſent entrepris la découverte des Indes, qui leur ſembla plus avantageuſe. Cette ville fut priſe en 1536, par le ſcherif de Sus : ce qui porta un grand préjudice aux Portugais, qui allant à la Guinée & aux Indes, avoient là une retraite aſſurée pour s'y rafraîchir. * Marmol, *de l'Afrique*, *liv.* 3. Dapper, *deſcript. de l'Afrique.*

CAP DE BONNE-ESPERANCE, promontoire célébre d'Afrique en la partie la plus méridionale de la Cafrerie, & ſur la pointe que l'Afrique forme du côté du midi, entre le cap de Sainte-Lucie & le cap des Aiguilles. On aſſure que c'eſt le cap le plus long & le plus dangereux qui ſoit au monde. Barthelemi Diaz, Portugais, le découvrit la premiere fois vers l'an 1487, & on le nomma alors le *cap des tourmentes :* d'autres l'ont appellé *le Lion de la mer*, & *la tête de l'Afrique ;* mais Emanuel, roi de Portugal, lui donna lui-même le nom de cap de Bonne-Eſpérance, parcequ'après l'avoir paſſé, on eſpere d'arriver bientôt aux Indes. Les Hollandois ont proche de ce cap un fort à cinq baſtions, & environ cent maiſons d'habitans, éloignées du fort d'une portée de mouſquet. Ces maiſons ſont auſſi propres dedans & dehors que celles de Hollande ; & quelques habitans y ſont catholiques, quoiqu'ils n'aient pas la liberté d'y exercer leur religion. La ſituation en eſt belle, & le climat y eſt aſſez doux : leur printemps commence en octobre, leur été en janvier, l'automne en avril, & l'hiver au mois de juillet. Les chaleurs y ſont fort grandes ; mais il y a toujours un vent qui rafraîchit l'air. La compagnie hollandoiſe des Indes orientales y a un très-beau jardin, où l'on voit dans quatre compartimens les arbres & les plantes les plus rares de l'Europe, de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique. Au-delà d'une grande montagne voiſine, qui eſt remplie d'une infinité de gros ſinges, il y a une plaine de près de dix lieues, où les Hollandois ont fait bâtir des habitations qui ſe peuplent tous les jours. La terre y eſt très-bonne, & rapporte du bled, & de toute ſorte de grains en abondance. Ce pays eſt rempli de bêtes ſauvages ; & il y a une grande quantité de lions, de tigres, de léopards, de chiens ſauvages, de loups, d'élans & d'éléphans. On y voit beaucoup de gibier de toutes ſortes, particuliérement des cerfs, dont le nombre eſt prodigieux. Il y a quantité de chevaux ſauvages qui ſont très-beaux, & qui ont la peau diverſifiée de raies blanches & noires ; mais on a bien de la peine à les domter. La mer de cette baye eſt fort poiſſonneuſe, & les loups marins y approchent ſouvent des vaiſſeaux : il eſt néanmoins difficile de les tuer, parcequ'ils font trop de tours en nageant. Les eaux des fontaines & des rivieres y ſont excellentes. On dit que les Hollandois y ont trouvé des mines d'or & d'argent, & qu'ils les tiennent cachées.

Les peuples qui habitent la pointe méridionale de l'Afrique, vers le cap de Bonne-Eſpérance, ſont partagés en pluſieurs nations, qui ont toutes la même maniere de vivre. Leur nouriture ordinaire eſt le lait & la chair des troupeaux qu'ils nouriſſent en grande quantité, outre une racine qui leur ſert de pain, & qui a le gout de noiſette. Chacune de ces différentes nations a ſon chef ou ſon capitaine auquel elle obéit, & cette charge eſt héréditaire. Le droit de ſucceſſion appartient aux aînés, à qui les cadets doivent rendre ſervice, ſans avoir aucune part à l'héritage. Leurs habits ne ſont que de ſimples peaux de moûtons avec la laine, préparées avec de l'excrément de vache, & une certaine graiſſe qui les rend inſupportables à la vue & à l'odorat. Ces peuples n'ont aucune connoiſſance de la création du monde, & n'attendent point d'autre vie après celle-ci : ils adorent pourtant un Dieu, auquel ils ſacrifient des victimes, pour en obtenir tantôt de la pluie, tantôt du beau temps, ſelon leurs beſoins ; & ils pratiquent quelques cérémonies lorſque la lune eſt pleine. Avec tout cela, ils ne laiſſent pas d'avoir de bonnes qualités ; car ils ſont ordinairement fidéles & charitables les uns envers les autres, & puniſſent l'adultere & le larcin comme des crimes capitaux.

La principale nation eſt celle des *Sonquas*, que les Europeens appellent *Hottentots*, peut-être parceque ces peuples ont continuellement ce mot à la bouche lorſqu'ils rencontrent des étrangers. Leur pays eſt vers la côte orientale & méridionale : comme ils ſont agiles, robuſtes, hardis & plus adroits que les autres à manier les armes, qui ſont la zaguaye & les fléches, ils vont ſervir chez les autres nations en qualité de ſoldats ; & ainſi il n'y en a pas une qui, outre ceux du pays, n'ait encore des Sonquas qui compoſent ſa milice. Ils ſont adonnés à la chaſſe, & tuent avec beaucoup d'adreſſe, & avec des armes empoiſonnées, des éléphans, des rhinocéros, des élans, des cerfs, des chevreuils, & pluſieurs autres ſortes d'animaux, dont il y a une prodigieuſe quantité aux environs du cap. Les Hottentots étant perſuadés qu'il n'y a point d'autre vie, ne travaillent qu'autant qu'il faut pour paſſer doucement celle-ci. A les entendre parler, lors même qu'ils ſervent les Hollandois, pour avoir un peu de pain, de tabac & d'eau de vie, ils les regardent comme des eſclaves qui viennent cultiver les terres de leurs pays avec beaucoup de peine, au lieu d'y vivre en repos ou de s'occuper à la chaſſe. Mais quelque bonne opinion qu'ils aient d'eux-mêmes, ils menent une vie miſérable. Ils ſont mal-propres juſqu'à l'excès, & il ſemble qu'ils s'appliquent à ſe rendre affreux. Quand ils veulent ſe parer, ils ſe frottent le viſage & les mains de la ſuie de leurs chaudieres, ou d'une graiſſe noire qui les rend puants & hideux ; ils s'en graiſſent auſſi la tête ; c'eſt ce qui fait que leurs cheveux s'amaſſent en petites touffes, auſquelles ils attachent des piéces de cuivre ou de verre. Les plus conſidérables parmi eux portent auſſi de grands cercles d'ivoire, qu'ils paſſent dans leurs bras au-deſſus & au-deſſous du coude : les femmes, outre cela, s'entourent les jambes de petites peaux taillées exprès, ou d'inteſtins d'animaux, & ſe font des colliers & des ceintures avec de petits os de différentes couleurs. On dit qu'ils ont quelque connoiſſance de l'aſtrologie & de la vertu des ſimples pour la médecine ; mais ils n'ont pas tant d'eſprit qu'ils paroiſſent en avoir. Ils ont des coutumes très-bizarres. Lorſqu'une femme a perdu ſon premier mari, elle eſt obligée de ſe couper autant de jointures de doigts, en commençant par le petit, qu'elle ſe remarie de fois. Les hommes ſe font demi-eunuques dès leur jeuneſſe, croyant que cela ſert beaucoup à augmenter l'agilité. Leurs cabanes ſont faites de branches d'arbres, & ſont couvertes de peaux & de nattes en forme de tentes.

Digitized by Google

La ſeconde nation des habitans du cap, eſt celle des *Namaquas*, vers la côte occidentale. Ces peuples ſont en réputation dans le pays, & ſont eſtimés guerriers & puiſſans, quoique leurs plus grandes forces ne paſſent pas deux mille hommes portant les armes : ils ſont tous d'une taille avantageuſe & robuſte, & ont un bon ſens naturel, rient & parlent fort peu. La troiſiéme nation eſt celle des *Ubiquas*, qui ſont au milieu des terres ; ceux-ci ſont larrons & voleurs de profeſſion ; & quoiqu'ils ne puiſſent pas mettre cinq cens hommes ſur pied, il n'eſt pas aiſé de les vaincre, parcequ'ils ont des retraites dans des montagnes inacceſſibles. Les *Gouriquas* ſont proche de la côte orientale, vers le nord, & n'ont pas beaucoup d'étendue. Les *Gaſſiquas*, qui ſont aux environs de l'embouchure du fleuve Sans-fin, ſont riches & puiſſans ; mais ils ont peu d'adreſſe dans le métier de la guerre. Les *Gririquas* au contraire, qui habitent vers la côte occidentale, ſont grands guerriers. La ſeptiéme nation eſt celle des *Souſiquas*, qui ſont les plus proches du cap, dont les *Odiquas* ſont alliés.

Dans un voyage que le ſieur Venderſtell commandeur ou gouverneur du cap de Bonne-Eſpérance, fit en 1685, marchant toujours à dix ou douze lieues de la mer occidentale, il découvrit quelques nations différentes vers le vingt-huitiéme dégré de latitude, dans un pays agréable & abondant en toutes ſortes de fruits & d'animaux. Ces peuples ſont beaucoup plus traitables que les autres : ils ont le corps bien fait & robuſte, & laiſſent flotter leurs grands cheveux ſur leurs épaules : leurs armes ſont l'arc & les fléches avec la zaguaye, qui eſt une eſpéce de lance. Leur vêtement eſt un long manteau de peau de tigre, qui deſcend juſqu'aux talons : parmi eux il s'en trouve d'auſſi blancs que les Européens ; mais ils ſe noirciſſent avec de la graiſſe, & de la poudre d'une certaine pierre noire, dont ils ſe frottent le viſage & tout le corps. Pluſieurs ſe connoiſſent fort bien en minéraux, qu'ils ſavent fondre & préparer ; mais ils ne les eſtiment pas beaucoup, peut-être parcequ'il y a une grande quantité de mines d'or, d'argent, & de cuivre dans leur pays. Les femmes ſont naturellement fort blanches, mais afin de plaire à leurs maris, elles ſe noirciſſent comme eux. Celles qui ſont mariées ont le deſſus de la tête raſé, & portent de grandes coquilles pointues attachées aux oreilles. Par tout ce qu'on vient de remarquer, on voit aſſez que cette partie de l'Afrique n'eſt pas moins peuplée, ni moins fertile que les autres qui ſont déja découvertes ; & que les peuples qui l'habitent, ne ſont ni cruels, ni farouches. Quand le ſieur Venderſtell arriva chez eux, comme il avoit avec lui deux trompettes, quelques haut-bois, & cinq ou ſix violons ; dès que ces peuples eurent entendu le ſon de ces inſtrumens, ils vinrent en foule, & firent venir leur muſique compoſée d'environ trente perſonnes, qui avoient preſque tous des inſtrumens différens ; celui du milieu avoit une eſpéce de cornet à bouquin, les autres avoient des flageolets & des flutes. Cette ſymphonie étoit accompagnée de danſes & de ſauts, pendant que le maître de muſique ſe tenoit debout pour régler la meſure & la cadence avec un bâton qui pouvoit être vu de tout le monde. * Mandeſlo, *tom.* II d'Olearius. Le pere Tachard, *voyage de Siam.*

CAP BRETON, iſle qu'on laiſſe à droite en entrant dans le golfe de S. Laurent, & qu'on nomme aujourd'hui l'Iſle royale ; elle eſt fort peu éloignée de l'Acadie au ſud & de la Gaſpeſie à l'oueſt. Elle eſt fort coupée par la mer, & comprend pluſieurs iſles fort petites ; ſa figure eſt aſſez irréguliere, & elle a environ cent lieues de tour. Elle a deux ports excellens, celui de Louis-Bourg & le port Dauphin. Ce dernier ſur-tout eſt un des plus beaux qui ſe voient. Il y en a un troiſiéme qu'on a nommé le Port Toulouſe dans une de ces petites iſles qui ne ſont preſque pas ſéparées de la grande iſle. Le terroir de l'Iſle royale eſt fort ſtérile, & ne produit guéres que du charbon de terre. * *Mémoires du temps.*

CAP DE NON, promontoire, ou cap ſur la côte de la province de Sus, au royaume de Maroc. Il fut ainſi appellé, à ce qu'on croit, comme qui diroit cap de *Non ultra*, parcequ'on s'imaginoit, il y a trois cens ans, qu'il n'y avoit point de terre plus occidentale, & qu'on ne pouvoit aller plus outre ſans ſe perdre dans l'océan. * Sanſon. Baudrand.

CAP-VERD, promontoire célébre d'Afrique ſur la côte occidentale de la Nigritie, près de l'embouchure du Senega. Cette côte eſt fréquentée par les Européens ; les iſles qui ſont vers l'occident, à cent cinquante lieues de ce cap, ſont connues ſous le nom d'iſles du Cap-Verd, parceque ce cap eſt la partie de la terre-ferme qui en approche le plus. Elles ſont rangées en forme de croiſſant ou demi-cercle, dont la partie convexe regarde l'Afrique, & les deux pointes l'océan. Les Portugais en ſont les maîtres ; elles ne ſont pourtant pas toutes habitées. Les principales ſont Saint-Jacques, Saint-Nicolas, Sainte-Luce, Sainte-Marie, l'iſle du Sel, l'iſle du Mai, Bonne-Vûe, Saint-Antoine, Saint-Vincent, l'iſle du Feu, & Bravo. Nous parlerons ailleurs de ces iſles en particulier ; il ſuffit de remarquer que quelques auteurs les prennent pour les Heſperides des anciens ; mais il y a plus d'apparence que ce ſont les Gorgades : d'autres en parlent diverſement. * Sanſon. Laet. Baudrand.

CAPACCIO, ou CAPACCIO NUEVO, *Capus Aqueum*, ville d'Italie dans la principauté citérieure, au royaume de Naples, avec un évêché ſuffragant de Salerne. C'eſt une ville nouvelle, ſituée dans une plaine. Il y en avoit une autrefois ſur une montagne, où l'on en voit les ruines, qui ont encore le nom de *Capaccio Vecchio.* * Cluvier. Baudrand.

CAPACCIO (Jules-Céſar) né à Campagna, dans le royaume de Naples, a fleuri au commencement du XVII ſiécle. Il étudia à Naples, & apprit la philoſophie, la juriſprudence civile & canonique, enſuite de quoi il s'attacha à la lecture des poëtes & des hiſtoriens. On le choiſit pour être ſecrétaire de la ville de Naples, & il fut un de ceux qui contribuerent le plus à établir l'académie *de gli Otioſi* dans la même ville. François de la Rovere duc d'Urbin, lui confia le ſoin de l'éducation du prince ſon fils, & ce fut durant ce temps-là que Capaccio compoſa une partie des ouvrages que nous avons de lui. Il mourut en 1631. Ses ouvrages ſont *Trattato dell' impreſe : il Secretario. Prediche quadrageſimali. Il principe. Hiſtoria Puteolana. Hiſtoria Napolitana, &c.* * Lorenzo Craſſo, *elog. d'huom. letter. p.* 1.

CAPANÉE, fameux capitaine Argien, & mari d'*Evadné*, fut l'un des capitaines qui ſe trouverent au ſiége que Polynice mit devant Thèbes. Ce fut lui qui eſcalada le premier les murailles de cette ville, dont les habitans l'aſſommerent à coups de pierres. C'eſt pour cela que les poëtes ont feint qu'il fit la guerre à Jupiter, & qu'il en fut foudroyé. * Apollodore. Hygen & Stace, *dans ſa Thébaïde.*

☞ CAPARA ou CAPPARA, ville de la Luſitanie. Antonin la met ſur la route de Merida à Saragoce, entre Ruſticiana & Cæcilion, à vingt-deux mille pas de l'une & de l'autre. Ptolémée la donne aux Vettons, peuple le plus oriental de la Luſitanie. Pline en nomme les habitans *Caperenſes.* C'eſt préſentement *las ventas de Capara*, entre Coria & Alcantara, dans le royaume de Léon en Eſpagne. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CAPDENAC, petite ville de France dans le Querci, ſur un grand rocher eſcarpé de tous côtés, & preſqu'environné par la riviere du Lot. Elle eſt d'une ſi grande antiquité, que ſes habitans croient que c'eſt l'*Uxellodunum* dont Céſar ne ſe rendit maître qu'après un long ſiége, que Nicolas Sanſon, dans ſes remarques ſur la carte de l'ancienne Gaule, cherche à *Cahors*, & d'autres à *Puech d'Iſſoudun.* La petite ville de Capdenac eſt encore diſtinguée par ſa fidélité ; car elle n'a jamais été ſoumiſe aux Anglois. Ce fut en conſidération de cela, que Philippe *le Long* accorda pluſieurs beaux priviléges à ſes habitans, & même l'exemption de toutes ſortes de

Digitized by Google

ſubſides. Les rois ſes ſucceſſeurs ont confirmé toutes ces conceſſions, & ont déclaré que la taille étant un ſubſide, ils en étoient affranchis. Cette ville faiſoit autrefois partie du comté de Rhodez ; & après la confiſcation de ce comté, Louis XI la donna à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Celui-ci en fit don & vente à Galliot de Génouillac, grand-maître de l'artillerie, dont la petite fille la porta dans la maiſon d'Uſez, par ſon mariage avec Jacques de Cruſſol.* La Martiniere, *dict. géogr.*

CAPECE (Scipion) en latin *Scipio Capycius*, gentilhomme de Naples, a vécu juſque vers l'an 1550. Il a écrit en proſe & en vers ; ſes ouvrages en proſe traitent de matieres de droit : les principales piéces en vers latins ſont, 1. deux livres des *principes des choſes* ; 2. trois *du grand prophéte*, c'eſt-à-dire, S. Jean-Baptiſte ; 3. *des élégies* ; 4. *des épigrammes*. Il a tâché d'imiter Lucrece dans les livres des principes des choſes ; mais quoi que diſent le cardinal Bembo & Manuce en ſa faveur, il ne mérite point d'être mis en parallele avec Lucrece. Il pouroit peut-être tenir le premier rang après lui. Pour ce qui eſt du poëme du grand prophéte, Geſner dit ſeulement que c'eſt un poëme ſavant, & qui pouroit être comparé aux anciens pour ſa majeſté. * Petr. Bemb. *epiſt. ad Scip. Capycium ann.* 1545. Lilio Gregorio Giraldi, *dialog.* 2. *de poëtis ſui avi, pag.* 417. Jacob. Gaddius Flor. *de ſcriptorib. non eccleſ. tom.* 1, *& in addit. ad biblioth. neapolit. Nicolai Toppii, pag.* 226, *c.* 1. *per Leonard. Nic.* Paul Manut. *præf. in Capycii poëmata, ad Iſabellam Villamarinam, &c.* Conrad Geſner. *in biblioth. ejuſque epitome ſeu continuat.* Baillet, *jugemens des ſavans ſur les poëtes, tome* 7, *pag.* 216 ; ou *tome* 4, *pag.* 378 *de l'édition de* 1722, *in*-4°. Lorenzo Craſſo, *elog. d'huom. letter.*

CAPECE, CAPYCIA (Hector) de Naples, célébre juriſconſulte, que Philippe IV, roi d'Eſpagne, employa en diverſes affaires. Il a compoſé quelques ouvrages de droit, & mourut le 10 août de l'an 1564. On a de lui *deciſiones Neapolitanæ*, imprimées à Naples en 1652. *Reſolutiones & ſelectiones*, à Genève en 1664. * Lorenzo Craſſo, *elog. d'huom. letter.*

CAPECE, Fabio, *cherchez* GALEOTA.

CAPEL, famille françoiſe, *cherchez* CAPPEL.

CAPEL, illuſtre famille d'Angleterre. JEAN Capel de Stoke-Neyland en Suffolkshire, laiſſa GUILLAUME Capel, qui étoit en 1503, lord maire à Londres, & qui mourut en 1509, après avoir eu de *Marguerite*, fille du chevalier *Thomas* Arundel, entr'autres enfans, EGIDE (peut-être *Gilles*) Capel. Ce dernier demeuroit à Raine-Hall dans le comté d'Eſſex, fut créé chevalier en 1516, & obtint enſuite la charge de shérif des comtés d'Hertford & d'Eſſex. EDOUARD Capel, ſon fils, qu'il avoit eu d'*Iſabelle*, fille & héritiere du chevalier *Thomas* Newton, fut fait chevalier en 1560, & devint auſſi shérif des deux comtés que l'on vient de nommer. Il laiſſa d'*Anne*, fille de *Guillaume* Perkham, pluſieurs enfans. L'aîné des fils, HENRI Capel, chevalier & shérif du comté de Hertford, épouſa 1° *Marie*, fille d'*Antoine* Brown, vicomte de Montacute (ou Montaigu) : 2° *Catherine*, fille de *Thomas* Manners, comte de Rutland. Il eut de celle-ci trois filles & ſix fils. L'aîné des fils, *Arthur*, étoit shérif du comté de Hertfort, & fut créé chevalier en 1603. Il épouſa *Marie*, fille de *Jean*, lord Grey de Pergo, dont il eut huit filles & onze fils. *Henri* Capel, l'aîné des fils, mourut avant ſon pere. Il avoit épouſé *Theodoſie*, ſœur d'Edouard, lord Montagu de Bougthon, dont il eut un fils & trois filles. ARTHUR Capel, ſon fils, *dont nous parlons dans l'article ſuivant*, épouſa *Elizabeth*, fille & héritiere du chevalier Morriſon, dont il eut entr'autres, 1. *Henri*, qui, en 1661 fut créé, lors du couronnement de Charles II, chevalier du bain, & enſuite lord Capel de Tewksbury. S'étant oppoſé aux vues de la cour à l'égard de la conduite que l'on vouloit tenir envers les proteſtans, & ayant travaillé fortement en parlement pour le bill d'excluſion, il perdit ſa place de conſeiller privé. 2. ARTHUR Capel l'aîné, fut élevé le 20 août 1661 par Charles II, au rang de vicomte Maldon & de comte d'Eſſex. *Voyez le ſecond article après celui-ci.* Il laiſſa d'*Elizabeth*, fille d'Algernoon, comte de Northumberland, un fils dans le bas âge, & deux filles. ALGERNOON Capel, ſon fils, qui hérita de ſes titres, étoit gentilhomme de la chambre du roi Guillaume, colonel d'un régiment de dragons, & lord-lieutenant & garde des rolles du comté d'Hertford. La reine Anne le fit commandant de la tour & lieutenant général des armées du roi. Il mourut en 1710. Il avoit épouſé en 1692 *Marie*, fille de *Guillaume* Bentink, comte de Portland, dont il eut *Guillaume*, *Elizabeth* & *Marie*. GUILLAUME fut comte d'Eſſex, vicomte Maldon, baron Capel de Hadham, lord-lieutenant du comté de Hertford, & honoré en 1725 de l'ordre du chardon. Il avoit épouſé en 1718 *Jeanne*, fille de *Henri* Hyde, comte de Rocheſter, laquelle étant morte en 1724, il épouſa en 1726 *Elizabeth*, ſœur de Wriotesly Ruſſel, duc de Bedford. La premiere lui avoit donné quatre fils, dont il n'y avoit que deux qui vivoient en 1726.* *Supplém. françois de Baſle.*

CAPEL (Arthur) baron de Hadham, recommandable par ſa fidélité pour ſon prince, étoit gouverneur de Glocheſter, lorſque Fairfax, chef des parlementaires & général de leurs troupes, aſſiégea cette place en 1645. Il s'y défendit avec tant de vigueur, que l'on douta long-temps du ſuccès de ce ſiége. Fairfax voyant le peu d'apparence qu'il y avoit de prendre cette place par les armes, ſe ſervit d'un ſtratagême aſſez ſingulier pour tâcher d'en devenir maître. Il fit venir Arthur, fils de Capel, jeune homme de dix-ſept ans, qui étudioit à Londres, pour engager cet enfant à ſe jetter à genoux devant ſon pere, & le prier de lui conſerver la vie, en s'accommodant avec le parlement. Fairfax ne put jamais obliger ce digne enfant d'un pere ſi généreux de faire cette démarche, diſant toujours *que ſon pere étoit trop ſage pour avoir beſoin des avis d'un enfant comme lui.* Ce qui ayant mis Fairfax en fureur, il fit propoſer au pere une entrevue ; mais ce ne fut que pour lui faire voir ſon fils nud juſqu'à la ceinture au milieu d'une troupe de ſoldats qui avoient les épées tirées contre lui. A ce ſpectacle ce grand homme plein de fermeté, & ſans s'émouvoir, cria ſeulement à ſon fils par trois fois, *Dieu & le roi, mon fils ;* & enſuite ſe tournant vers les officiers qui l'accompagnoient, il les exhorta à demeurer fermes & à faire leur devoir juſqu'à la fin, *non pas*, dit-il, *pour venger l'outrage qu'on me fait en la perſonne de mon fils, mais pour ſatisfaire à la fidélité que vous devez à votre roi.* Le jeune Capel fut renvoyé à Londres : le pere ſoutint encore long-temps ; mais le ſecours qu'on lui envoya ayant été défait, les habitans forcerent leur gouverneur à capituler. On envoya Capel priſonnier à la tour de Londres, où on lui trancha la tête le 9 mars 1649, par ſentence des mêmes juges qui avoient peu auparavant condamné le roi Charles I à perdre la vie. * *Voyez* Raguenet, *vie de Cromwel.* Imhoff. *généal. Britanniæ.*

CAPEL (Arthur) comte d'Eſſex, & vicomte de Maldon, étoit fils d'ARTHUR Capel, *dont nous venons de parler*, & naquit en 1635. Les troubles dont l'Angleterre étoit agitée, ne lui permirent de s'appliquer que tard à la connoiſſance des langues & des ſciences. Il ſe livra en particulier à l'étude des loix du royaume, & ne tarda pas à faire paroître beaucoup de zéle contre la conduite de la cour. On attribua ce zéle à mécontentement, & pour le gagner, on l'employa. En 1670 il fut envoyé ambaſſadeur en Danemarck. A ſon retour il fut créé viceroi d'Irlande, & il travailla de tout ſon pouvoir au bien de ce royaume. Mais ayant refuſé, malgré les ordres du roi, de ſigner les comptes du tréſorier Ranelagh, qui avoit fait toucher d'Irlande de groſſes ſommes à la ducheſſe de Portſmouth, il fut rappellé. En 1679 il devint premier commiſſaire du tréſor, & enſuite membre du conſeil privé. Il eut cette place ſur la repréſentation du chevalier Temple, quoiqu'on n'ignorât

Digitized by Google

gnorât pas qu'il n'étoit point aimé du roi, & depuis il eut part aux affaires les plus importantes & les plus ſecrettes. Dans les commencemens, il avoit formé un parti avec le duc de Montmouth & le comte de Shaftsbury contre le duc d'Yorck; mais dans la ſuite, il ſe brouilla avec eux & tâcha de les perdre; ce qui l'engagea à conſeiller au roi de rappeller le duc d'Yorck avec qui il ſe lia. Peu après, ayant été accuſé d'être entré dans une conſpiration contre le roi, & ſachant que l'on informoit contre lui, il réſigna ſa charge de premier commiſſaire du tréſor & ſe retira à la campagne. En 1680 il revint à Londres, & fut un de ceux qui inſiſterent le plus pour l'excluſion du duc d'Yorck de la ſucceſſion au royaume; ce qui fut cauſe qu'on lui ôta en 1681 ſa charge de conſeiller privé. Il continua depuis de s'oppoſer en tout à la cour, & forma avec le duc de Montmouth & quelques autres une entrepriſe qui tendoit à un changement dans la forme du gouvernement; à limiter le pouvoir que le roi & quelques miniſtres s'étoient arrogés, & à exclure le duc d'Yorck de la prétention à la couronne. Cette entrepriſe ayant été découverte, Capel fut arrêté en 1683, & conduit à la tour, où il ſe procura lui-même la mort le 10 juillet de la même année. D'autres ont prétendu qu'il y fut mis à mort par d'autres, & même par les ordres du roi. On ne donne ſur tout cela que des vraiſemblances ou des conjectures. On peut voir l'hiſtoire de la vie & de la mort d'Arthur Capel avec beaucoup plus de détail dans le tome IX de l'*hiſtoire d'Angleterre* de Rapin Thoiras; dans les *nouveaux mémoires* du chevalier Temple; & dans l'*hiſtoire des dernieres révolutions d'Angleterre*, par Burnet.

CAPEL (Richard) théologien Anglois, né à Gloceſter l'an 1586, fut prédicateur à Eſtington. Dans la ſuite il ſe retira à la campagne, où il mourut le 21 ſeptembre de l'an 1656. Il eſt auteur de quelques ſermons écrits en anglois, & d'un ouvrage ſur les tentations qui portent au péché, écrit dans la même langue. Il eut un fils, nommé *Daniel*, qui fut auſſi prédicateur en différens endroits; mais ayant été révoqué pour n'avoir pas voulu recevoir la liturgie anglicane, il s'appliqua à la médecine & la pratiqua. Il mourut en 1679. On a de lui *tentamen medicum de variolis*. * *Supplément françois de Baſle.*

CAPEL (Guillaume & Jacques) *cherchez* CAPPEL.

CAPELAN, montagne à douze journées de Siren, dans la preſqu'iſle de l'Inde au-delà du golfe de Bengale. Il y a une mine d'où l'on tire une grande quantité de rubis, de topaſes jaunes, de ſaphirs bleus & blancs, d'hyacinthes, d'amétiſtes, & autres pierres précieuſes de différentes couleurs. * Tavernier, *voyage des Indes.*

CAPELLA, poëte Latin, vivoit ſous l'empire de Jules Céſar ou d'Auguſte; il compoſoit des vers élégiaques, & Ovide fait mention de lui, *l.* 4, *de Pont. El.* 16.

Clauderet imparibus verba Capella modis.

CAPELLA, ſavant orateur, vivoit dans le ſecond ſiécle. Il fut un de ceux que l'empereur Marc-Aurele Antonin *le philoſophe*, choiſit pour l'éducation de Commode ſon fils, qui profita très-mal des ſoins de ſes maîtres. * Lampridius, *in Commod.*

CAPELLA ou MARCIANUS MINEUS FELIX CAPELLA. Cet auteur vivoit vers l'an 490, & il eſt cité par Boëce. On ignore s'il étoit Carthaginois ou Romain, cependant on croit que l'Afrique étoit ſa patrie. Il eſt nommé parmi les conſulaires. Il eſt auteur de l'ouvrage intitulé, *de nuptiis Philologiæ & Mercurii, & de ſeptem artibus liberalibus.* Franciſcus Vitalis les fit imprimer la premiere fois à Veniſe l'an 1499. Depuis, en 1577, on les publia avec des notes de Bonaventure Vulcanius. Hugues Grotius n'ayant encore que quatorze ans, fit un grand nombre d'excellentes corrections ſur cet auteur, qui ont été imprimées à Anvers en 1599 *in*-8°. L'ouvrage de Capella ſe trouve auſſi parmi les anciens écrivains ſur la muſique, recueillis par Marc Meibomius, & imprimés à Amſterdam en 1652 *in*-4°, avec des notes. Capella ne mérite preſque pas le nom de poëte. * Baillet, *jugemens des ſavans ſur les poëtes, tom. VI, pag.* 545, & *recueil des crit. gramm. nomb.* 289. Voſſius, *de hiſt. Lat. l.* 3. Idem, *de poët. Lat.*

CAPELLA ou DE CAPILLA (André) évêque d'Urgel en Catalogne, étoit de Valence en Eſpagne. Dès ſon jeune âge il entra chez les jéſuites, où il exerça la charge de maître des novices. L'an 1569 il entra chez les chartreux, pour y vivre caché dans la ſolitude. On lui donna le gouvernement de diverſes maiſons de ſon ordre, & le roi Philippe II le nomma, en vertu d'un bref apoſtolique, pour viſiter quelques monaſteres de bénédictins en Catalogne. Il eut encore d'autres emplois importans, & en 1587 il fut nommé à l'évêché d'Urgel, qu'il gouverna vingt-trois ans. Enfin il mourut le 22 ſeptembre en 1610. André Capella ſavoit le latin, le grec, l'hébreu, & s'attacha particulierement à l'étude de l'écriture. Il a compoſé des commentaires ſur Jérémie en latin, & divers autres ouvrages en eſpagnol, comme des *conſidérations ſur les dimanches de l'année, & ſur les jours du carême, & les fêtes des Saints, &c.* * Joſeph de Valles, *in hiſt. Cart. Hiſp.* Petreius, *bibl. Carth.* Le Mire, *de ſcript. ſæc. XVII.* Nicolas Antonio, *bibl. ſcript. Hiſp.*

CAPELLARI (Michel) poëte Italien, né à Belluno, s'appliqua à la juriſprudence, à la philoſophie, à la théologie, & particulierement à la poëſie. A l'âge de 38 ans il vint à Rome, où il fut élevé à pluſieurs emplois conſidérables dans l'égliſe. L'empereur Léopold le créa baron de l'empire. Louis XIV, roi de France, le fit chevalier, & la reine Chriſtine de Suéde le prit pour ſon ſecrétaire. Il refuſa les évêchés de Feltri & de Belluno, de même qu'une chaire de profeſſeur de belles-lettres à Padoue. Quand il ſe vit dans un âge déja avancé, il vécut dans la retraite, tantôt à Rome, tantôt à Veniſe, & tantôt à Belluno, ville de ſa naiſſance. Il mourut le 19 février 1717. On a de lui un bel éloge de la reine Chriſtine, & pluſieurs petites piéces publiées à Padoue en 1697. * *Supplément françois de Baſle.*

CAPELLE, petite ville du cercle électoral du Rhin en Allemagne: elle eſt dans l'archevêché de Trèves, ſur le Rhin, au-deſſus de Coblentz. On voit quelques monumens d'antiquités romaines en ce lieu, où l'on croit qu'étoit l'*Ambianus Vicus* des anciens, où, ſelon Pline ſecond, l'empereur Caligula naquit. * Mati, *dict.*

☞ CAPELLE (la) bourg de France en Picardie. Il eſt dans la Tiérache, vers les frontieres du Hainaut, environ à une lieue de la riviere d'Oyſe, qu'il a au midi, entre Landreci, Aveſnes, & Guiſe. La Capelle fut bâtie dans le XVI ſiécle, pour être oppoſée à ceux du Pays-Bas qui faiſoient des courſes dans la Picardie. Dans le XVII elle a été ſouvent priſe & repriſe. En 1636 les Eſpagnols la prirent, mais l'année ſuivante le cardinal de la Valette la leur enleva. C'étoit autrefois une des clefs & une des plus fortes places de toute la Picardie; mais ſes fortifications ont été raſées, & ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un bourg. * Mezerai, *hiſt. de France.* La Martiniere, *dict. géogr.*

CAPELLE (Marc-Antoine) de l'ordre des freres mineurs, *cherchez* CAPPELLI.

CAPELLIEN, préfet de la Mauritanie pour l'empereur Maximin, ſur la fin du III ſiécle, attaqua les deux Gordiens, pere & fils, qui s'étoient fait déclarer empereurs en Afrique, & avoient obtenu que le ſénat approuvât leur élection. Le fils, âgé de 46 ans, fut tué dans la bataille, & on ajoute que le pere ſe donna la mort de déplaiſir, l'an 237. * Jule Capitolin, *dans Gordien.* Herodien, *l.* 7.

CAPELUCHE, bourreau de Paris, ſe mit à la tête d'une foule de ſéditieux au mois d'août de l'année 1418, & prit parti pour le duc de Bourgogne pendant les factions des Armagnacs & des Bourguignons. Cette émotion ayant été appaiſée quelques jours après, il fut pris & eut la tête coupée par ordre du duc de Bourgogne,

parcequ'il s'étoit trop familiarisé avec lui ; juſque-là que le duc ne le connoiſſant pas, avoit ſouffert qu'il lui eût touché dans la main. * Jean Juvenal des Urſins, *hiſt. du roi Charles VI.*

CAPENE, *Capena*, la porte Capene à Rome, ſelon Feſtus, a pris ſon nom d'une ville voiſine, près de la fontaine Egerie ; elle étoit encore nommée la *Porte Appienne*, parcequ'elle conduiſoit au chemin d'Appius ; & *Triomphale*, parceque c'étoit par cette porte que les triomphateurs faiſoient leur entrée dans la ville. On l'appelle aujourd'hui la porte de *S. Sebaſtien*.

CAPEROLE (Pierre) religieux de l'Obſervance, acquit une grande réputation par ſes prédications dans le XV ſiécle. Il étoit né ſujet de la république de Veniſe, & entra dans l'ordre de S. François à Breſſe. La guerre ayant été déclarée entre les Vénitiens & les Milanois, Caperole fit voir de la partialité ; ce qui lui attira les mauvais traitemens de ſes ſupérieurs qui étoient nés Milanois. Il chercha à s'en venger avec quelques autres qui s'étoient attiré les mêmes diſgraces par une conduite ſemblable, en ſe jettant chez les conventuels ; mais il ne fit d'abord par-là qu'irriter ſes ſupérieurs, qui diſperſerent les rebelles, & les logerent dans les couvens les plus pauvres & les plus éloignés de l'état de Veniſe. Cette ſorte de banniſſement fit connoître toute l'adreſſe, & en même temps toute l'opiniâtreté de Caperole, car il trouva moyen de ſéparer pluſieurs couvens de la province de Milan, pour les mettre ſous l'obéiſſance des conventuels ; cela ſe fit vers l'an 1472. La ſéparation de ces couvens cauſa un procès, qu'on crut appaiſer en 1475, dans le chapitre de l'Obſervance à Naples, en érigeant une vicairie de Breſſe ; mais quoique les autres religieux paruſſent contens de rentrer dans l'Obſervance, Caperole voulut pouſſer à bout ſes ennemis, & obtint du pape l'érection de cette vicairie en congrégation, qui fut nommée *des Caperolans*, & ſoumiſe aux conventuels. L'empreſſement qu'il fit voir auſſitôt à attirer dans cette congrégation tous les Obſervans qui ſe préſentoient à lui, cauſa de nouveaux troubles. Il en fut repris par le pape dès la même année ; ce qui n'empêcha pas que cinq après, c'eſt-à-dire, en 1480, il ne ſe fit donner le couvent de Vélétri. Il étoit appuyé par le général de l'ordre qui l'aimoit, & par les Vénitiens, qui craignoient toujours que les ſupérieurs Milanois ne cauſaſſent quelques déſordres dans leur état ; mais Caperole étant mort peu après, la république ſe contenta de l'offre qu'on lui fit de faire de la congrégation des Caperolans une province de l'Obſervance ſéparée de celle de Milan. * Luc Wading, *annal. Minor. tom.* 6. Domin. de Gubernat, *orb. Seraph. tom.* 1, *lib.* 5, *cap.* 9. Heliot, *hiſtoire des ordres monaſt. tom.* 7, *c.* 15.

CAPÉS, riviere du royaume de Tunis en Afrique, vient du mont Atlas, & va ſe décharger dans la mer Méditerranée, proche de la ville de Cabés ou Capés, où eſt le golfe de même nom. Son eau eſt ſalée, & ſi chaude, lorſqu'on la puiſe, qu'il la faut laiſſer rafraîchir à l'air une heure avant que d'en boire. * Marmol, *de l'Afrique*, *l.* 1.

CAPET, *Capetus*, ſixiéme roi des Latins, deſcendu d'Enée, & fils d'Alba, régna vingt-ſix ans, depuis l'an 3058 du monde, & avant J. C. 977. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils CAPIS, dont le regne dura vingt-huit ans ; & ce dernier fut ſuivi d'un autre CAPETUS, qui ne régna que treize ans. * Tite-Live. Meſſala. Euſebe, & Denys d'Halicarnaſſe.

CAPET, ſurnom de *Hugues*, comte de Paris, & duc de France, fils de Hugues *le Grand* ; *cherchez* HUGUES CAPET.

CAPET (Jean) chanoine de Lille en Flandre, où il avoit pris naiſſance, & docteur de Louvain, vivoit ſur la fin du XVI ſiécle, & mourut le 12 mai de l'an 1599. Il a écrit divers ouvrages, comme des commentaires ſur les épîtres de S. Paul, & ſur les épîtres canoniques : *De vera Chriſti eccleſia, deque eccleſiæ & ſcripturæ autoritate. De hæreſi & modo coercendi hæreticos. De origine canonicorum & eorum officio*, &c. * Valere André, *biblioth. belg.* M. Du-Pin, *table univerſelle des auteurs eccleſ.*

CAPETES, nom des bourſiers du collége de Montaigu, fondés par Jean Standonc en 1480, ainſi appellés, parcequ'ils portoient de petits manteaux, que l'on nommoit anciennement des *Capes* ou des *Capets*. * Malingre, *antiquités de Paris.*

CAPETIENS, nom que l'on donne aux rois de France de la troiſiéme race, qui a commencé par HUGUES-CAPET l'an 987.

CAPGRAVE, religieux, *cherchez* CATGRAVE.

CAPHARA ou CAPHIRA, ville de la tribu de Benjamin. * Joſué, *chap.* 9, *verſ.* 17 ; *chap.* 18, *v.* 26. Huré, *diction. de la Bible.*

CAPHARABIS, château en Idumée, qui fut pris par Céréalis. Quoique cette place fût très-forte, & que ce capitaine n'eût pas aſſez de troupes, ni pour la prendre par aſſaut, ni pour en former un ſiége réglé ; la ſeule réputation des Romains alarma ſi fort la garniſon, qu'elle ſe rendit, lorſque Céréalis déſeſpéroit de la prendre. * Joſephe, *guerre des Juifs*, *liv. IV*, *chap.* 33.

CAPHARÉE, promontoire fameux de l'iſle Eubée, nommé aujourd'hui *Capo dell' oro*, ou *il Capo Figera*, à la pointe orientale de l'iſle de Negrepont. Il eſt très-dangereux pour la navigation, à cauſe de quantité de rochers contre leſquels les vaiſſeaux peuvent ſe briſer dans l'orage. Il eſt à vingt milles de l'iſle de Schiro, à douze de Cariſto, & à ſoixante-dix de la ville de Negrepont. C'eſt où Nauplius, roi d'Eubée, vengea la mort de ſon fils Palamede, qui fut tué par la trahiſon d'Ulyſſe ; car comme les Grecs revenoient du ſiége de Troye, Nauplius fit allumer un fanal à la cime de cette montagne, pour faire croire pendant la nuit que c'étoit un havre. Pluſieurs vaiſſeaux des Grecs trompés par ce ſignal vinrent donner contre ces rochers, & y firent naufrage. Bochart tire ce nom du ſyriac *Caphara*, c'eſt-à-dire, *écueil brillant*. * Virgile, *Æneid. liv.* 11. Ovid. *métamorphoſ.* 4. Priſcien.

CAPHARNAUM ou CAPERNAUM, ville maritime de la tribu de Nephtali, à l'extrémité de celle de Zabulon, ſur le rivage de la mer de Tibériade. Après que J. C. eut quitté la ville de Nazareth, il vint demeurer dans celle de Capharnaüm, où il commença à prêcher publiquement & fréquemment l'évangile. Il paroît par le grand nombre de miracles que notre Seigneur a faits, tant aux environs que dans la ville de Carpharnaüm, qu'il y venoit très-ſouvent ; c'eſt apparemment la raiſon pour laquelle on l'appelloit la ville de Jeſus-Chriſt, *in civitatem ſuam*. Lorſque notre Seigneur ſéjournoit à Carpharnaüm, il y faiſoit des inſtructions à ſes apôtres, & enſeignoit le peuple dans les ſynagogues. Ce fut dans cette ville que Jeſus-Chriſt chaſſa en préſence du peuple & de tous ceux qui étoient dans la ſynagogue, le démon du corps d'un poſſedé, qu'il guérit la belle-mere de S. Pierre, un grand nombre d'autres malades qu'on lui avoit amenés ; le paralytique que l'on avoit deſcendu de deſſus le toit, le domeſtique du centenier, & l'hémorrhoiſſe ; qu'il reſſuſcita la fille de Jair prince de la ſynagogue, & qu'il rendit la vûe à deux aveugles. C'eſt auſſi dans cette ville que J. C. ordonna à S. Pierre d'aller au bord de la mer, d'ouvrir la gueule au premier poiſſon, & de prendre une piéce d'argent que les Juifs appelloient *ſtater*, qu'il y trouveroit, pour payer un impôt qu'on lui avoit demandé. Quoique Carpharnaüm eût été le théatre de tous les miracles éclatans dont nous venons de parler & de pluſieurs autres ; qu'elle eût été, comme dit J. C. *élevée juſqu'au ciel*, ſes habitans profiterent ſi peu des prédications & des miracles que notre Seigneur y avoit faits, qu'il maudit cette ville, & prédit qu'elle ſeroit abaiſſée juſqu'aux enfers, c'eſt-à-dire, qu'elle perdroit toute ſa réputation, & ſeroit entierement ruinée. L'événement a vérifié la prédiction du Fils de

Dieu; car cette ville, qui étoit déja ruinée, fût entierement réduite en cendres par Soliman, empereur des Turcs, en ſorte qu'il n'y a plus que quelques familles logées dans des mazures, au lieu où elle étoit ſituée. * *Matth. cap.* 8, 9, 17, *&c. Marc. cap.* 1, 4, 5, *&c. Luc.* 4, 8, 10, *&c.* Doubdan, *voyage de la Terre-Sainte.*

CAPHESA ou CAPHSA, ancienne ville du Biledulgerid en Afrique. Elle étoit vers la ſource de la riviere de Magrada, & toute environnée de déſerts; ce qui a fait dire à quelques anciens, qu'elle étoit mieux gardée par ſes ſablons & par ſes ſerpens, que par ſes armées & ſes murailles. * Mati, *dict.*

CAPHTORIM, peuple qui deſcendoit de Meſraïm, fils de Cham, & qu'on croit être les Cappadociens. * *Geneſe, X.* 24. *I. Paralip.* 1, 12.

CAPI-AGA ou CAPOU-AGASI, eſt comme le grand maître du ſerrail. C'eſt le premier en dignité & en crédit de tous les eunuques blancs, & il eſt toujours auprès de la perſonne du grand ſeigneur. C'eſt lui qui introduit les ambaſſadeurs à l'audience, & toutes les grandes affaires paſſent par ſes mains avant que de venir à la connoiſſance du prince. Sa charge, qui le rend néceſſaire à tous, lui attire de riches préſens. Perſonne ne peut entrer dans l'appartement de l'empereur, ni en ſortir, que par ſon ordre; & quand le viſir veut lui parler, c'eſt le capi-aga qui le préſente. Il porte le turban dans le ſerrail, & va par-tout à cheval par le privilége de ſa charge. Il accompagne le grand ſeigneur juſqu'au quartier des ſultanes, mais il demeure à la porte. Sa table eſt ſervie aux dépens du prince, & il a de plus dix ſultanins par jour, qui ſont ſoixante livres de notre monnoie. Il s'eſt vu des capi-aga qui ſont morts riches de deux millions, ce qui retourne dans les coffres du grand ſeigneur. Si le capi-aga quitte ſa charge & ſort du ſerrail, il ne peut être bacha. * Tavernier, *relation du ſerrail.* De la Croix, *état de l'empire Othoman.*

CAPIFERI ou CAPO-DI-FERRO (Jérôme) cardinal du titre de S. Georges au Voile d'or, étoit Romain. Il naquit le 22 juin 1502 ou 1504. Il fut mis dès ſa jeuneſſe chez le cardinal Alexandre Farnèſe, qui voyant en lui beaucoup d'eſprit & d'intelligence pour la conduite des affaires, l'employa en différentes négociations, & le fit connoître au pape Clément VII, qui le chargea de quelques légations. Alexandre étant devenu pape ſous le nom de Paul III, Jérôme fut envoyé au roi de Portugal en 1541, pour lui porter la nouvelle de l'indiction du concile à Trente. La même année il fut envoyé nonce en France, & à ſon retour, il fut fait tréſorier de la chambre apoſtolique & choiſi avec le cardinal Aſcagne Sforce, neveu du pape, pour prendre des meſures au ſujet de la guerre que le Turc faiſoit en Hongrie, & qui menaçoit l'Italie. Il fut fait enſuite évêque de Nice, & dataire. Paul III le fit cardinal le 19 décembre 1544, & l'envoya en France pour prier le roi de permettre aux évêques du royaume de ſe rendre à Boulogne, où le concile avoit été tranſféré. Le pape l'envoya de-nouveau en France en 1547, auprès du roi Henri II, pour le remercier de l'honneur qu'il avoit fait à Horace Farnèſe, de lui promettre en mariage ſa fille naturelle âgée de neuf ans. Le légat ajouta que le pape ſouhaitoit avec ardeur d'affermir par un lien encore plus étroit l'amitié qu'il avoit pour la France. M. de Thou dit que le roi écouta cette propoſition aſſez froidement. Capiferi exerça la légation de la Romagne ſous Paul III, Jules III & Marcel II, & y fit beaucoup d'ordonnances très-ſages pour le gouvernement de cette province. Il mourut en 1559 pendant le conclave, à l'âge de 57 ans; ce fut lui qui fit bâtir à Rome un ſuperbe palais, qu'on appella de ſon nom *Capo di-Ferro:* la famille de Spada le poſſede aujourd'hui. * *Supplément françois de Baſle.*

CAPIGI, eſt le nom qu'on donne aux portiers du ſerrail, où il y a quatre à cinq cens capigis ou portiers, partagés en deux troupes; l'une de trois cens, ſous un chef appellé *capigi baſſa*, qui eſt comme le capitaine & le commandant des portiers du grand ſeigneur, & veille la nuit avec ſes eunuques en l'une des ſalles où antichambres. Celui qui remplit cette place eſt un des trois eunuques de plus grande autorité à la cour du grand ſeigneur. L'autre troupe eſt de deux cens, appellés *cuccicapigi*, & leur chef *cuccicapigi baſſa.* Les capigis aſſiſtent avec les janiſſaires à la garde de la premiere & de la ſeconde porte du ſerrail, quelquefois tous enſemble, comme lorſque le Turc tient conſeil général, qu'il reçoit un ambaſſadeur, ou qu'il va à la moſquée, & quelquefois il ne s'en trouve qu'une partie ſeulement. Ils ſe rangent des deux côtés pour empêcher que perſonne n'entre avec des armes, ou ne faſſe du tumulte. * Vigenere, *illuſt. ſur l'hiſtoire de Chalcondyle, p.* 329.

CAPILLA, évêque, *cherchez* CAPELLA.

CAPILUPI (Camille) natif de Mantoue, fit imprimer l'an 1572 à Rome un libelle intitulé, *les ſtratagémes*, dans lequel il parle du maſſacre de la ſaint Barthelemi, & de la ſuite de cette action. Il y a des choſes aſſez ſingulieres touchant les motifs & les raiſons qu'on avoit eues de ſe porter à cette violence. * De Thou, *hiſt. l.* 22 & 23. Le Mire, *de ſcript. ſac. XVI.*

CAPILUPI (Lelio) de Mantoue, poëte célébre par ſes centons, vivoit dans le XVI ſiécle. Il ſe jouoit ſi heureuſement des vers de Virgile, ſon compatriote, en leur donnant une autre ſignification, qu'en cela il a effacé la gloire d'Auſone, de Proba Falconia, & des autres qui ſe ſont exercés ſur le même ſujet. En effet, outre ſes autres piéces, il a fait des vers de ce poëte, un ou deux centons de l'origine des moines, de leur vie, de leurs régles, des cérémonies de l'égliſe, du mal de Naples, & ſur divers autres ſujets. Il avoit un neveu nommé JULES, qui, au jugement de Poſſevin, le ſurpaſſoit de beaucoup en ce genre d'écrire. Lelio étoit frere d'HIPPOLYTE Capilupi, évêque de Fano, excellent poëte lyrique, ami intime de Joachim du Bellai, & mort l'an 1580, âgé de ſoixante-huit ans. Pour Lelio, il mourut à Mantoue le 3 janvier 1560, à l'âge de ſoixante-deux ans. Julius Roſcius publia depuis ſes centons à Rome en 1590. Ceux ſur les moines avoient déja paru ſous ce titre: *Cento Virgilianus de vita monachorum quos fratres vulgò appellant*, dans le recueil qui a pour titre: *Varia doctorum, piorumque virorum, de corrupto eccleſiæ ſtatu poëmata*, à Baſle en 1556, *in*-8°. A l'occaſion de Lélio, qui étoit comme un ſecond Virgile, on a fait ce diſtique ſur la ville de Mantoue:

Quis neget hoc mirum? reliquis ex urbibus unum
Nullam, Virgilios te genuiſſe duos.

Il y a eu quatre Capilupi; ſavoir, 1. Lélio, 2. Hippolyte, 3. Camille, 4. Jules, tous freres & poëtes Latins & Italiens. Le plus célébre des quatre eſt Lélio Capilupi, dont on vient de parler. On prétend néanmoins qu'il a eu la même fortune que ceux qui l'avoient devancé dans ſon genre d'écrire; & que quelques-uns de ceux qui l'ont ſuivi, comme Alexandre Roſſ d'Aberdéen en Ecoſſe, & Pierre Ange Spera de Pomarico dans la Baſilicate, ont beaucoup-enchéri ſur lui dans cet art de démembrer & de recoudre Virgile; le premier dans ſa *Pſychomachie*, & le ſecond dans ſes quatre livres de la paſſion de J. C. * Johan. Matthæus, *Peplo Italiæ.* Poſſevin, *biblioth. liv.* 17, *chap.* 24. Antoine Teiſſier, *éloge des hommes illuſtres.* De Thou. Jacob. Auguſt. Thuan. *hiſt. ſuor. tempor. ad ann.* 1560. Hieron. Ghilini, *in theatro homin. litterator. part. prima Italice, pag.* 145, 146. Olaüs Borrichius, *diſſert.* 3 *de poët. Latin. num.* 96. *Voyez* M. Baillet, *jugemens des ſavans ſur les poëtes, tome IV, édition in*-4°.

CAPIOGLAN, eſt le nom qu'on donne à un valet qui a ſoin dans le ſerrail des jeunes azamoglans ou enfans de tribut, que le grand ſeigneur y appelle pour ſervir auprès de ſa perſonne. * Vigenere.

Digitized by Google

CAPIS (Silvius) roi du Latium. On lui attribue la fondation de Capoue dans la terre de Labour, quoique d'autres attribuent cette fondation au Troyen Capis, pere d'Anchiſe, mais ſans aucune apparence. Suétone parle de certaines lames d'airain, ſur leſquelles on avoit gravé des lettres grecques, & qui furent trouvées à Capoue dans le tombeau de Capis l'année que Jules Céſar fut tué, qui marquoient que quand les os de Capis ſeroient découverts, un des deſcendans de Jules ſeroit tué par les lions ; d'où l'on peut tirer une preuve inconteſtable, que Capis n'étoit point Troyen, car vraiſemblablement il ne ſe fût point ſervi de caracteres grecs.

CAPIS, *cherchez* MECKAW.

CAPISTRAN (Jean) religieux de l'ordre de ſaint François, naquit l'an 1385, à Capiſtran près d'Aquila dans l'Abruſſe, au royaume de Naples. Il étoit fils d'un gentilhomme Angevin, qui s'étoit marié en Italie, étant à la ſuite de Louis duc d'Anjou, qui avoit été couronné à Avignon roi de Naples, trois ans auparavant. Il fit ſes humanités en ſon pays, & alla enſuite étudier le droit à Perouſe, où il ſe maria, & eut une charge de judicature. Ayant favoriſé le parti de Ladiſlas, roi de Naples, contre ceux de Perouſe, il fut arrêté. Au ſortir de ſa priſon, il vendit tout ſon bien, & ſe fit religieux de S. François dans le couvent du Mont de Perouſe en 1415. Il y mena une vie très-auſtere, & ſa vertu le fit élever aux charges de ſon ordre. Il fut chargé pluſieurs fois de l'office d'inquiſiteur contre les hérétiques, ſur-tout contre les fratricelles ou frerots, & contre les biſoches, qui étoient de la même ſecte. Le pape Eugène IV le fit ſon nonce en Sicile, & l'employa dans le concile de Florence à travailler pour la réunion des Grecs avec les Latins. Il l'envoya vers les ducs de Bourgogne & de Milan pour les détacher du concile de Baſle & de Felix V, dont ils s'étoient rendu les fauteurs : il le députa même vers le roi de France Charles VII. Capiſtran travailla à la réforme de ſon ordre avec S. Bernardin de Sienne, & à celle des Jéſuates avec S. Laurent Juſtinien, patriarche de Veniſe. Nicolas V le fit commiſſaire apoſtolique en Allemagne, en Bohême & en Hongrie, où il convertit pluſieurs hérétiques par ſes prédications ; il n'agit pas avec moins de zele & d'activité contre les Juifs, & finit par la guerre contre les Turcs, étant déclaré prédicateur & chef de la croiſade, où étoient ligués Ladiſlas roi d'Hongrie, le brave Hunniade vaivode de Tranſilvanie, & Georges deſpote de Raſcie. Il ſe trouva l'an 1456 à la tête de l'armée chrétienne devant Belgrade, aſſiégée par Mahomet II, & il fut avec Hunniade le principal auteur de la levée du ſiége & de la victoire des chrétiens. Il mourut trois mois après, le 23 octobre 1456, âgé de ſoixante-onze ans, & fut enterré dans le couvent de Willach en Hongrie. Son corps a été depuis porté à Elloc près de Vienne en Autriche. Il a été béatifié, mais ſans cérémonies, par Léon X, qui permit d'en faire la fête dans le ſeul diocèſe de Sulmone. Grégoire XV étendit cette permiſſion à tous les religieux de S. François. Il fut canoniſé ſolemnellement le jour de la Touſſaints 1690, par Alexandre VIII. Il a compoſé pluſieurs livres, ſavoir, *Speculum clericorum*, un traité *de poteſtate papæ, & concilii ;* un livre *de pœnis inferni & purgatorii*, & un autre contre les Huſſites. * Wading. *in annal. Minor.* Baillet, *vies des Saints, mois d'octobre.*

CAPISSUCCHI, famille conſidérable de Rome, qui a produit des cardinaux & pluſieurs grands hommes dans les derniers ſiécles.

CAPISSUCCHI (Paul) vivoit dans le XVI ſiécle. Il fut chanoine du Vatican, référendaire de l'une & de l'autre ſignature, auditeur de rote, évêque de Neocaſtres, vicaire général de Clément VII & de Paul III, préfet de la ſignature de grace, & vice-légat de l'Ombrie. Ces deux papes l'employerent en pluſieurs négociations importantes, dont il ſe tira avec gloire. Il fut envoyé à Perouſe qui s'étoit révoltée, & la fit rentrer ſous l'obéiſſance du pape. Le pape Paul III l'envoya depuis à Avignon, qui étoit pour lors agitée de factions, & qu'il calma par ſa prudence. Le pape Clément VII l'avoit choiſi auparavant pour être examinateur & rapporteur des piéces ſervant au divorce de Henri VIII. Il étoit alors doyen de la rote, & il ne fut point favorable à Henri, puiſque l'on voit encore aujourd'hui dans deux de ſes déciſions, qu'il jugea que ce prince avoit encouru les cenſures eccléſiaſtiques, pour avoir répudié Catherine d'Aragon, & s'être marié à une autre femme, malgré les défenſes du S. ſiége, & que cette reine devoit être rétablie dans ſa premiere dignité. Il publia pluſieurs conſtitutions très-utiles, concernant les troubles de Perouſe & d'Avignon, le gouvernement de l'Ombrie, dont il étoit vice-légat & les clercs de ſon diocèſe. Il mourut à Rome en 1539, à l'âge de 60 ans, & fut enterré dans le tombeau de ſa famille.

CAPISSUCCHI (Jean-Antoine) neveu du précédent, fut cardinal du titre de S. Pancrace, puis de Sainte-Croix de Jéruſalem, & enfin de S. Clément. Il avoit été d'abord chanoine du Vatican, & auditeur de rote ſous le pape Paul III. Ce fut Paul IV qui l'éleva au cardinalat l'an 1555, & à l'évêché de Lando, & qui le mit dans le tribunal de l'inquiſition. Il fut préfet de la ſignature de grace ſous Pie V, & gouverneur de Gualdo, avec caractère de légat apoſtolique. Il mourut le 29 janvier 1569, dans la 54 année de ſon âge, après avoir publié des conſtitutions pour ſon diocèſe, & avoir tenu un ſynode.

CAPISSUCCHI (Blaiſe) marquis de Monterio, vivoit vers la fin du XVI ſiécle, & ſe diſtingua par ſon courage & par ſon intelligence dans l'art militaire. Les proteſtans ayant aſſiégé Poitiers en 1569, il fit une action digne de remarque : comme ils avoient fait jetter un pont ſur la riviere, & qu'ils étoient prêts d'y donner l'aſſaut, Capiſſucchi & deux autres ſe jetterent dans la riviere, & allerent couper les cables qui tenoient le pont attaché, enſorte que le pont fut entraîné par les eaux. Ce marquis ſervoit alors dans la compagnie des arquebuſiers de Paul Sforce, frere du marquis de Santa-Fiore. Le pape Pie V fait mention de cette action dans une de ſes bulles. Il ſervit depuis dans les Pays-Bas ſous le duc de Parme, qui l'envoya en 1584 au ſecours de ceux de Cologne, qui étoient alors en guerre avec Gebhard Truſches, leur électeur, qui s'étoit fait proteſtant. Le duc de Toſcane le fit enſuite lieutenant général de ſes troupes. Depuis, le pape lui donna le commandement de ſes armées à Avignon & dans le comté Venaiſſin. Il a écrit un volume de lettres au cardinal Aldobrandin, neveu de Clément VIII, que l'on garde dans la bibliothéque du Vatican à Rome. *Conſultez* les auteurs cités à la fin de l'article de RAIMOND CAPISSUCCHI.

CAPISSUCCHI (Camille) marquis de Pui-Catin, frere de *Blaiſe*, ſe ſignala comme lui dans le XVI ſiécle. Il donna des preuves de ſa valeur à la bataille de Lépante en 1571, ce qui porta D. Juan d'Autriche à lui donner le commandement de quatre cens gentilshommes ſur ſon vaiſſeau, lorſqu'il alla à l'expédition de Tunis. Il ſervit depuis dans les guerres des Pays-Bas, où le duc de Parme le fit meſtre de camp d'un régiment d'infanterie en 1584. Il fit pluſieurs campagnes ſous ce prince, tant en Flandre qu'en France, lorſqu'on y mena du ſecours au duc de Mayenne, chef de la ligue. Le pape Gregoire XIII lui donna le commandement des troupes qu'il envoya en Hongrie contre les Turcs au ſecours de l'empereur Rodolphe II. Il y acquit beaucoup de réputation, & mourut dans ce royaume au commencement de novembre 1597, âgé de 60 ans, d'une maladie qu'il avoit gagnée en travaillant à empêcher qu'on ne rompît un pont qui avoit été dreſſé ſur le Danube. Il ſavoit les mathématiques & les fortifications, & écrivit un ouvrage *de officio præfecti caſtrorum*, qui n'a point été imprimé. Il a auſſi écrit pluſieurs lettres au

cardinal Aldobrandin, neveu du pape Clément VIII. On voit ſon tombeau & ſon épitaphe à Vienne en Autriche dans l'égliſe de Sainte Croix.

CAPISSUCCHI (Raimond) fils de Paul Capiſſucchi, marquis de Pui-Catin, naquit à Rome en 1616, entra dans l'ordre de S. Dominique, à l'âge de quatorze ans, & enſeigna à Rome la philoſophie & la théologie. Innocent X le fit ſecrétaire de la congrégation de l'Indice. Peu après il le mit dans la congrégation de l'examen des évêques, & en 1654 il le créa maître du ſacré palais. Le pape Innocent XI le fit cardinal le premier ſeptembre 1681; il mourut à Rome le 22 avril 1691, âgé de 75 ans. Nous avons divers ouvrages de ſa façon, comme, *Controverſiæ theologicæ, ſcholaſticæ, morales, &c. ad mentem divi Thomæ reſolutæ. Appendices ad controverſ. Vita B. Joannis Chiſii. Cenſura, ſeu votum de cultu ſanctorum veteris teſtamenti.* Une lettre ſur l'attrition ſuffiſante inſérée au tome I de l'ouvrage compoſé ſur le même ſujet par le pere du Paſquier, cordelier. *Diſcurſus de gradu virtutum in ſanctis canoniſandis requiſito, &c.* * Proſper Mandoſi, *bibl. rom.* Ughel, *geneal. Capiſuc.* Vincent Armannus, *hiſt. Capiſuc.* M. Du-Pin, *table univerſ. des auteurs eccleſ.* Echard, *ſcript. ord. præd.*

CAPITANATE (la) province d'Italie dans le royaume de Naples. Les Grecs qui la poſſédoient autrefois, l'appelloient *Cautapania*, à cauſe du gouverneur ou capitaine des armes qu'ils envoyoient avec le titre de *Catapan*: elle fut nommée *Capitana*, à ce que l'on prétend, depuis que l'empereur Baſile y envoya un capitaine célébre. Elle a au levant & au ſeptentrion la mer Adriatique, au couchant le comté de Moliſe, au midi la terre de Bari, la Baſilicate & la Principauté ultérieure, qui eſt auſſi en partie à ſon couchant. La Capitanate eſt l'*Apunia Daudia* des anciens. Ses villes ſont Mont-ſaint-Ange, avec titre d'archevêché, uni à celui de Manfredonia, Aſcoli, Lucera, Bovino, Arpi, Fiorenzuola, Troïa & Siponte. Cette province eſt très-fertile. * L. Alberti, *deſcript. Ital.* Merula, *coſmograph.* Mazella, *del. reg. Napol.*

CAPITOLE, *Capitolium* ou *Mons Capitolinus*, &, comme diſent les Italiens, *Campidoglio*. Le Capitole ou *le Mont Capitolin*, fut appellé d'abord *Saturnius*, parceque Saturne y faiſoit ſa demeure. Enſuite il fut nommé *Tarpeïus* de la vierge Veſtale *Tarpeïa*, qui y fut accablée ſous les boucliers des Sabins; & enfin, *Capitolinus* de la tête d'un homme nommé *Telus*, qu'on trouva, dit on, en creuſant les fondemens du temple de Jupiter, qui, à cauſe de cela, a été appellé *Jupiter Capitolinus*. Ce mont étoit le plus conſidérable de tous ceux qui étoient à Rome, tant pour ſon étendue, que pour tous les édifices qu'on y avoit conſtruits. On y avoit bâti une fortereſſe & ſoixante temples; le plus fameux étoit dédié à Jupiter ſous ce titre, *J. Opt. Max.* Il fut commencé par le vieux Tarquin, achevé par Tarquin *le Superbe*, & dédié par Horatius Pulvillus. La fortereſſe fut commencée par Tarquin l'*Ancien* l'an de Rome 139, & avant J. C. 615. Tarquin *le Superbe* l'acheva l'an de Rome 221, avant J. C. 533, & y employa les dépouilles d'Apioles, ville des Latins. Le Capitole étoit regardé comme le ſiége le plus auguſte de la puiſſance & de la religion romaine; on y conſervoit dans le temple conſacré à Jupiter les dépôts les plus ſacrés de la république, comme les livres des Sibylles, les *Anciles* ou boucliers, que l'on diſoit être tombés du ciel, &c. & c'étoit dans ce même temple que venoient ſacrifier ceux qui avoient obtenu l'honneur du triomphe. Cette fortereſſe, dernier aſyle des Romains dans la premiere guerre contre les Gaulois, étoit ſur le point d'être eſcaladée la nuit, ſans la valeur de M. Manlius, qui repouſſa l'ennemi, après avoir été réveillé par le cri des oyes ſacrés, l'an de Rome 364, & avant J. C. 390. Il acquit de cette action le ſurnom de *Capitolin*, & fut dans la ſuite précipité de ce même Capitole, pour avoir aſpiré à la royauté. Le Capitole fut brulé du temps de Sylla, avec les livres des Sibylles; il le fut encore ſous Vitellius, & enfin ſous Titus. Domitien le rebâtit avec plus de magnificence qu'auparavant, & inſtitua des jeux appellés CAPITOLINS, qu'on célébroit de cinq en cinq ans. C'étoit dans le temple de Jupiter Capitolin, où l'on faiſoit les vœux & les ſermens ſolemnels; où les citoyens ratifioient les actes des empereurs; où ils leur prêtoient ſerment de fidélité, & où enfin les magiſtrats & ceux qui obtenoient les honneurs du triomphe, venoient rendre graces aux dieux pour les victoires qu'ils avoient remportées, & faire leurs prieres pour la proſpérité de l'empire. Les chrétiens ont élevé dans la ſuite ſur ce Capitole une égliſe dédiée à la ſainte Vierge, ſous le nom de *Ara cœli*. Caſſiodore dans ſa chronique, appuyé ſur le témoignage de Varron, & de quelques autres auteurs, fait mention d'un Capitole ancien, bâti par Numa Pompilius, & différent de celui des Tarquins. * Pline, *l.* 3. Denys d'Halicarnaſſe, *l.* 4. Varron, *l.* 4. Martial, *l.* 7. Valer Max. *l.* 1. Caſſiod. *in chron.* P. Victor. *in topog. urbis & notitia imperii.*

Le nom de CAPITOLE paſſa ſous les empereurs aux temples de différentes villes, & ſur-tout des colonies romaines; ainſi Conſtantinople, Jéruſalem, Carthage, Milan, Ravenne, Florence, Capoue, Bénévent, Verone, Augsbourg, Cologne, Trèves, Narbonne, Autun, Nîmes, Beſançon, Saintes, Clermont en Auvergne, Reims, Pamiers, Toulouſe, Pampelune, avoient chacune leur Capitole; mais ce nom étoit ſouvent celui des citadelles, & non des temples dans ces villes. * Lilio Giraldi, *de imag. deor.* Du Cange, *gloſſar. latinit.*

CAPITOLIN, ſurnom donné par les Romains à Jupiter, à cauſe du temple qu'il avoit au Capitole.

CAPITOLIN, ſurnom de M. Manlius. *Voyez* MANLIUS.

CAPITOLIN (*Cornelius Capitolinus*) hiſtorien Latin, qui vivoit dans le III ſiécle. Il étoit auteur d'un ouvrage que nous n'avons plus, & qui eſt cité par Trebellius Pollio, dans la vie des trente tyrans. * Trebell. Poll. *in trigint. tyran.* Voſſius, *de hiſt. Lat.* Un autre CAPITOLIN (*Caius Julius*) conſul, l'an 274 de J. C. avec l'empereur Aurelien. * Onuphre. Idatius.

CAPITOLIN (*Julius*) hiſtorien Latin, floriſſoit ſur la fin du III ſiécle, & au commencement du IV. Il compoſa la vie d'Antonin *le Pieux*, & celle de Verus, adreſſées à Dioclétien; celles de Claude Albin, de Macrin, des deux Maximins & des trois Gordiens, dédiées à Conſtantin; celles de Maxime, de Balbin, & d'autres que nous n'avons plus. * Voſſius, *de hiſtor. Lat. lib.* 1.

CAPITON, huitiéme patriarche de Jéruſalem, ſuccéda à Julien II, & tint le ſiége juſqu'en l'an 185 de J. C. ſous l'empire de Commode. * Euſebe, *in chron.* Baronius, *in annal.*

CAPITON (*Titinnius*) hiſtorien Latin, dont nous avons perdu les ouvrages, écrivoit du temps de Pline le jeune, qui le cite avec éloge. Il avoit pris pour ſujet de ſes ouvrages, auſſi-bien que C. Fannius, qui vivoit de ſon temps, la mort des hommes illuſtres de leur ſiécle. * Pline, *l.* 8, *ep.* 12.

CAPITON, hiſtorien Grec, natif de Lycie, ſur la fin du IV ſiécle, avoit écrit huit livres de l'Iſaurie, de la Lycie, de la Pamphilie, & avoit traduit l'abrégé d'Eutrope; d'où l'on peut conclure certainement qu'il floriſſoit après l'empire de Julien, puiſqu'Eutrope écrivoit ſous cet empereur. Capiton eſt cité par Etienne de Byzance. * Voſſius, *de hiſt. Græc.*

CAPITON, poëte Grec, né à Alexandrie, écrivit des commentaires à Philopappus. * Voſſius, *de poët. Græc.*

CAPITON, homme cruel & barbare. Il commandoit une compagnie en Judée dans l'armée de *Florus*, & ſon inhumanité alla ſi avant, qu'il fit de ſang froid un maſſacre horrible des Juifs, lorſqu'ils alloient au-devant de ce gouverneur pour lui faire honneur, & lui rendre des ſoumiſſions. Cela arriva l'an 25 de la paſſion, & le 12 de Neron. * Joſephe, *guerre des Juifs, l.* 2, *c.* 25.

CAPITON (Wolphang Fabrice) étoit fils d'un des

principaux magiſtrats de Haguenaw en Alſace, où il naquit en 1478. Il étudia à Baſle, & ſe fit docteur en médecine l'an 1498 par complaiſance pour ſon pere ; mais depuis, cédant à l'inclination qu'il ſe ſentoit pour la théologie, il s'y fit recevoir docteur en 1506, apprit la langue hébraïque, & s'appliqua pendant quatre ans à la ſcience du droit ſous le fameux Lazius, dont il reçut le titre de docteur. Il entra en 1520 chez le cardinal Albert de Brandebourg, électeur de Mayence, qui lui fit donner des lettres de nobleſſe pour lui & pour ſa famille le 3 février 1523. Capiton fut un de ceux qui ſe laiſſerent entraîner au torrent des nouveautés que Luther avoit répandues en Allemagne. Il lia commerce avec Oecolampade & Bucer, s'unit étroitement avec eux pour l'établiſſement de la religion proteſtante, ſe trouva l'an 1529 au colloque de Marpurg dans le landgraviat de Heſſe, & paſſa pour l'un des plus habiles théologiens de ſon parti. Il mourut de la peſte le 10 janvier 1542 à l'âge de 63 ans, & laiſſa entr'autres ouvrages, *Inſtitutionum hebraïcarum*, *lib. II. Enarrationes in Habacuc & Oſeam. Vita Joannis Oecolampadii. Reſponſio de matrimonio & jure magiſtratûs in religionem*, *&c.* Sa premiere femme étoit veuve d'Oecolampade : la ſeconde, nommée Agnès, paſſoit pour ſavante, & ſe mêloit même de prêcher, lorſque ſon mari étoit indiſpoſé. * Sculter, *in annal.* Sleidan. Melchior Adam.

CAPITOULS, magiſtrats de ville à Toulouſe, exercent la même juriſdiction que les échevins à Paris, les jurats à Bourdeaux, les conſuls en Provence, Languedoc, &c.

CAPITULAIRES, nom qui ſignifie en général un livre diviſé en pluſieurs chapitres ou capitules, eſt appliqué en particulier aux loix, tant civiles que canoniques, & ſpécialement aux loix ou réglemens que les rois de France faiſoient dans les aſſemblées des évêques & des ſeigneurs du royaume. Les évêques rédigeoient en articles les réglemens qu'ils croyoient néceſſaires pour la diſcipline eccléſiaſtique, & ils les tiroient pour la plupart des anciens canons ; les ſeigneurs dreſſoient des ordonnances ſuivant les loix & les coutumes ; le roi les confirmoit par ſon autorité, & enſuite ils étoient publiés & reçus. L'exécution de ceux qui regardoient les affaires eccléſiaſtiques, étoit commiſe aux archevêques & aux évêques ; & celle des Capitulaires qui concernoient les loix civiles, aux comtes & aux autres ſeigneurs temporels ; & en cas qu'ils négligeaſſent de les faire obſerver, ce ſoin retomboit ſur les commiſſaires envoyés par le roi qu'on appelloit *Miſſi dominici*. Ces Capitulaires avoient force de loi dans tout le royaume ; non ſeulement les évêques, mais les papes même s'y ſoumettoient. Childebert, Clotaire, Dagobert, Carloman, Pepin, & ſur-tout Charlemagne, Louis *le Débonnaire*, Charles *le Chauve*, Lothaire & Louis II ont publié pluſieurs Capitulaires ; mais cet uſage s'eſt aboli ſous la troiſiéme race de nos rois. Anſegiſe, abbé de Lobes, ſelon quelques-uns, ou ſelon M. Baluze, abbé de Fontenelles, a fait le premier un recueil des réglemens contenus dans les Capitulaires de Charlemagne, & de Louis *le Débonnaire* : ce recueil eſt partagé en quatre livres, & a été approuvé par Louis *le Débonnaire*, & par Charles *le Chauve*. Après lui, Benoît, diacre de Mayence, recueillit vers l'an 845 les Capitulaires de ces deux empereurs omis par Anſegiſe, & y joignit les Capitulaires de Carloman & de Pepin. Cette collection eſt diviſée en trois livres, qui compoſent avec les quatre précédens les ſept livres des Capitulaires de nos rois. Les ſix premiers livres ont été donnés par du Tillet en 1548, & le recueil entier des ſept livres par MM. Pithou. Nous avons une édition de ces Capitulaires donnée à Paris en 1588, *in*-8°, avec les Capitulaires de Charles *le Chauve*, & des additions. Mais on a encore des Capitulaires de ces princes en la maniere qu'ils ont été publiés ; & dès l'an 1545, il y en a eu quelques-uns imprimés en Allemagne. En 1557 on en a imprimé une autre collection plus ample à Baſle. Le pere Sirmond a fait paroître quelques Capitulaires de Charles *le Chauve* ; & enfin M. Baluze nous a procuré une belle édition des Capitulaires de nos rois, fort ample, & revue ſur pluſieurs manuſcrits, imprimée en deux volumes *in-fol.* à Paris en 1677 ; elle contient les Capitulaires originaux de nos rois, & les collections d'Anſegiſe & de Benoît, avec quelques autres piéces.

Les évêques donnoient auſſi dans le VIII ſiécle & dans les ſuivans, le nom de CAPITULES & de CAPITULAIRES aux réglemens qu'ils faiſoient dans leurs aſſemblées ſynodales ſur la diſcipline eccléſiaſtique, qu'ils tiroient ordinairement des canons des conciles, & des ouvrages des SS. Peres. Ces réglemens n'avoient force de loi que dans l'étendue du diocèſe de celui qui les publioit, à moins qu'ils ne fuſſent approuvés par un concile, ou par le métropolitain ; car en ce cas ils étoient obſervés dans toute la province. Cependant quelques prélats adoptoient ſouvent les Capitules publiés par un ſeul évêque. C'eſt ainſi qu'ont été reçus ceux de Martin archevêque de Brague, de l'an 572, ceux du pape Adrien I, donnés à Angilram ou Enguerran, évêque de Metz, l'an 785 ; ceux de Theodulphe, évêque d'Orléans, de l'an 797 ; ceux d'Hincmar, archevêque de Reims, en 858 ; ceux d'Herard, archevêque de Tours, en 858, & ceux d'Iſaac, évêque de Langres. * M. Doujat, *hiſtoire du droit Canon*. Baluze, *præfat. ad Capitularia*. M. du Pin, *biblioth. des aut. eccléſ. VIII ſiécle*.

CAPITULATION, eſpece de contrat, que l'empereur paſſe avec les électeurs avant que d'être élu, & qu'il ratifie après ſon élection. On n'a introduit ces capitulations que depuis l'élection de Charles-Quint, dont la puiſſance faiſoit craindre aux princes d'Allemagne, qu'il n'attentât à leurs priviléges & à leur liberté. Avant le régne de ce prince, on ſe contentoit de faire jurer à celui qui étoit élu l'obſervation des conſtitutions impériales. Aujourd'hui lorſque l'empereur eſt élu, les électeurs le conduiſent à l'égliſe, & l'ayant fait aſſeoir ſur le grand autel, l'archevêque de Mayence lui donne la Capitulation pour la ſigner, avec promeſſe de confirmer auſſitôt après ſon couronnement tous les droits & toutes les prééminences dont jouiſſent les électeurs, & les autres princes & états de l'empire ; ce que l'empereur exécute ſur le champ, faiſant expédier à chaque électeur ſes lettres patentes, ſignées & ſcellées du grand ſceau. Par la Capitulation de Leopold I, élu l'an 1658, cet empereur s'obligea d'obſerver & de maintenir la bulle d'or, la convention d'Augsbourg faite en 1555, le traité de Munſter & d'Oſnabruck en 1658, & pluſieurs autres articles, qui montent au nombre de quarante-ſept, & ſe réduiſent principalement à ne rien innover ſur le fait de la religion ; à ne point faire ni abolir de loix ſans le conſentement des états de l'empire ; à demander l'avis des électeurs & des autres princes ou villes impériales, lorſqu'il s'agira de dénoncer ou faire la guerre, d'impoſer des ſubſides ou contributions, de faire la paix ou des alliances, de bâtir de nouvelles fortereſſes, & autres points qui regardent le bien général de l'empire. Juſqu'à préſent les Capitulations ont été préſentées par les ſeuls électeurs, ſans la participation des autres princes & états, qui s'en ſont plaint de temps en temps. Lorſqu'on traita la paix de Weſtphalie, on propoſa de délibérer dans la prochaine diéte ſur la maniere de dreſſer une Capitulation perpétuelle ; mais ce projet n'a point eu de ſuite. * Heiſt, *hiſtoire de l'empire*. Severin de Monſambano, *état préſent de l'empire d'Allemagne*.

CAPIVACCIO (Jerôme) de Padoue, célébre médecin dans le XVI ſiécle, poſſédoit les langues, la philoſophie, & enſeigna pendant trente-cinq ans avec beaucoup de réputation. Ce fut en vain que le duc de Toſcane voulut l'attirer dans l'univerſité de Piſe. Capivaccio ſe fixa dans ſa patrie, & mourut d'une fiévre violente l'an 1589, au retour d'un voyage qu'il avoit fait à la cour du duc de Mantoue : genre de mort qui

lui avoit été prédit autrefois, à ce qu'on prétend, par un habile aſtrologue. Il a laiſſé entr'autres ouvrages, *Medicina practica*, *lib. VII. De methodo aſtronomica. De differentiis doctrinarum.* * Ricobon, *in gymnaſ. Patavin.* Thomaſini, *elog. doctor. viror. illuſt.* Caſtellan, *in vit. medicor.* Vander Linden, *de ſcript. medic.*

CAPIZZI, anciennement *Capitium*, ville de Sicile, vers la ſource du Scymethus, étoit une des principales de cette iſle ; ſes habitans étoient nommés *Capitini.* * Ptolémée. Cicer. *orat.* 2 *in Verrem.*

CAPNIAS, poëte Grec, d'une capacité très-médiocre. * Suidas. Voſſius, *de Poët. Græc.*

CAPNION, *cherchez* REUCHLIN.

CAPNOBATES, ſurnom que l'on donna anciennement aux Myſiens, peuples d'Aſie, parcequ'ils faiſoient une profeſſion particuliere d'honorer les dieux, & qu'ils s'employoient uniquement à leur culte. Ils s'abſtenoient des autres occupations de la vie, ne mangeoient point de chair, ni de tout ce qui avoit été animé, & vivoient ſimplement de miel, de lait & de fromage. *Capnobate*, mot dérivé du grec, ſignifie *celui qui fait monter la fumée*, ſans doute par rapport à l'encens que ces peuples bruloient. * Strabon, *livre 7.*

☞ CAPO d'ISTRIA, *Caput Iſtriæ*, petite ville de l'Iſtrie dans la mer Adriatique, & dans le golfe particulier de Trieſte, au midi de l'embouchure du Riſano, riviere que les anciens ont connue ſous le nom de Formio. Cette ville eſt ſituée dans la mer, ſur un écueil qui a la forme d'un bouclier. C'eſt peut-être pour cela qu'elle porta d'abord le nom d'*Ægida*. On prétend que ce fut Jaſon, l'un des Argonautes, qui à ſon retour de la Colchide s'y arrêta avec Médée & la toiſon d'or ; & en ayant trouvé la ſituation commode pour une ville forte, y en bâtit une 500 ans avant la fondation de Rome. Elle fut enſuite dépeuplée & toute déſerte ; mais 18 ans avant la naiſſance de J. C. des paſteurs la rétablirent. Les Eſclavons lui changerent le nom d'*Ægida* en celui de *Copra*, ou *Copraria*. Elle a toujours conſervé pour ſes armes une tête de Meduſe d'or, en champ d'azur, ayant deux figures armées pour ſoutiens, ſavoir Æete, roi de Colchos, à la droite, & Pallas à la gauche. L'an 44 de l'ére chrétienne, le peuple converti à la foi, quitta l'idolâtrie, & bâtit l'égliſe qui eſt aujourd'hui la cathédrale. L'an 210 les habitans d'Egide, pour ſe mettre à couvert des incurſions des barbares qui commençoient à ravager les provinces romaines, éleverent un château ſur un écueil qui ſe trouva auprès, & le nommerent *Caſtel Leone*. L'inondation des Huns, des Goths, des Herules & des Lombards entraîna cette ville, auſſi-bien que le reſte de la province. Malgré ſa ſituation avantageuſe, elle fut contrainte de ſubir leur joug, & expoſée à leurs inſultes & à leurs ravages. L'empereur Juſtin I la rétablit, & elle prit par reconnoiſſance le nom de *Juſtinopolis*, qu'elle garda juſqu'à ce que les Vénitiens l'ayant acquiſe lui euſſent donné celui de *Capo d'Iſtria*, c'eſt-à-dire, *chef de l'Iſtrie*, parcequ'en effet elle en fut déclarée la métropole. Tant qu'elle fut ſoumiſe aux Romains, elle jouit des mêmes prérogatives que les autres colonies, qui avoient le droit de bourgeoiſie romaine ; & ſes principaux citadins étoient honorés de la robe conſulaire, de couleur violette & noire, à manches larges, avec la barette & l'étole, comme les ſénateurs de Veniſe. Cet uſage ſe conſerva juſqu'au commencement du ſeiziéme ſiécle ; & on en garde la mémoire dans un grand tableau placé dans la cathédrale, où ſont les portraits de quantité de citoyens ainſi vêtus. Capo d'Iſtria a été long-temps ſoumiſe à la juriſdiction des patriarches d'Aquilée : elle ſe gouvernoit cependant par ſes propres loix, en forme de république, & envoyoit ſes citoyens pour gouverner les places & les terres de la province. Elle eut aſſez de forces pour meſurer ſes armes non ſeulement avec celles des Treviſans & autres voiſins, mais même avec les Vénitiens qui la ſoumirent enfin, & la rendirent tributaire, le doge Pierre Candien II l'ayant priſe d'aſſaut l'an 932 ; de ſorte qu'elle fait préſentement partie de la république de Veniſe. Il y en a qui veulent que quand Juſtin l'eut réparée, le pape Jean I, à ſa ſollicitation, y établit un évêque l'an 526. Mais l'opinion la plus ſuivie eſt que ce fut Etienne II, l'an 752, ou même ſous Galla V, doge de Veniſe, l'an 756. Le chapitre fut fondé en 1221 pour douze chanoines : il eſt préſentement de treize, dont il y a trois dignités, le doyen, l'archidiacre & l'écolâtre. Après que Capo d'Iſtria ſe fut entiérement ſoumiſe à la république de Veniſe, le 25 février 1278, on lui conſerva ſes priviléges. En 1380 elle fut priſe par les Génois, qui en d'autres occaſions la brulerent & la ſaccagerent, parcequ'elle n'étoit pas entiérement entourée de murailles ; mais le ſénat fit achever ce grand ouvrage en 1478, ſur les inſtances des habitans. Depuis ce temps la ville a été décorée par quantité d'édifices, & ſur-tout d'égliſes : on en compte dans ſon enceinte juſqu'à quarante, outre la cathédrale. * La Martiniere, *dict. geogr.*

CAPO DI LECCI, ville de la terre d'Otrante, *cherchez* LECCI.

CAPO Malio, promontoire, *cherchez* MALIO.

CAPOCHI *cherchez* CAPPOCHI.

CAPORALI (Céſar) poëte Italien, & gouverneur d'Atri dans le royaume de Naples, natif de Perouſe en Toſcane, floriſſoit dans le XVI ſiécle. Il compoſa un poëme ſur la cour & ſur les manieres des courtiſans, qui lui acquit beaucoup de réputation. Sa vivacité, ſon enjouement, & le talent qu'il avoit de penſer & de dire les choſes plaiſamment, lui firent un grand nombre d'amis : de ce nombre fut Aſcagne, marquis de Coria, avec lequel il demeuroit ordinairement dans le château de Caſtiglioni. Ce fut là que Caporali mourut en 1601, dans ſa ſoixante & onziéme année, vingt-deux ans avant le pontificat d'Urbain VIII, & non vers la fin de ce pontificat, comme M. Baillet l'a dit dans ſes jugemens des ſavans. Le Caporali laiſſa un poëme imparfait de la vie de Mécénas, qui fut publié par les ſoins de ſon fils. * Jan. Nicius Erythræus, *Pinacothec.* Jacobilli, *biblioth. des écrivains d'Ombrie.*

CAPOUE, *Capua*, ville d'Italie, dans la terre de Labour au royaume de Naples, eſt bâtie ſur le Vulturne, aujourd'hui *Voltorno*, à deux milles des ruines de cette ancienne Capoue, qui mérita d'être comparée à Rome & à Carthage, & qui fut appellée *ville de délices* par excellence. Les uns attribuent ſa fondation aux Oſciens, ou Oſques, & les autres à Capis, onziéme roi des Latins. En l'année de Rome 332, & avant J. C. 422, les Samnites ſe ſaiſirent de Capoue, dont ils maſſacrerent les habitans. Annibal s'en rendit maître long-temps après, & y fit hiverner ſon armée après la bataille de Cannes, l'an de Rome 538, & 216 avant J. C. ſéjour qui amollit tellement les troupes carthaginoiſes, qu'elles devinrent incapables de ſoutenir leur conquête : en reconnoiſſance de ce ſervice involontaire, les Romains ayant repris Capoue jugerent à propos de la conſerver, malgré le deſſein qu'ils avoient pris de la détruire. Elle devint depuis colonie romaine, d'où vient que Frontin l'appelle *Julia Capua Felix* ; & dans le VI ſiécle, ſous l'empire de Juſtinien, elle fut ruinée par Genſeric, roi des Vandales, & rebâtie par le célébre Narsès. Depuis, les Lombards la ruinerent une ſeconde fois, & jetterent, à ce qu'on croit, les fondemens de la nouvelle Capoue à deux milles de l'ancienne. Le pape Jean XIV l'érigea en archevêché. Cette ville peu conſidérable aujourd'hui, diminue de jour en jour : elle eſt néanmoins défendue par un château, & par quelques fortifications.

Conciles de Capoue.

Le premier concile de Capoue fut aſſemblé l'an 390 ſous le régne de Valentinien II, pour terminer le différend qui étoit entre Flavien évêque d'Antioche, & Evagrius ſucceſſeur de Paulin dans le même ſiége. On y nomma Théophile d'Alexandrie, & les évêques d'E-

Digitized by

gypte pour juges de cette cauſe ; mais Flavien ne les voulut pas reconnoître. Bonoſe, évêque de Sardique, ville de la Dace, fut déféré à ce concile, pour avoir eu la hardieſſe d'aſſurer que la ſainte Vierge avoit eu des enfans de ſaint Joſeph après la naiſſance de J. C. Le concile renvoya cette cauſe à Aniſius, évêque de Theſſalonique, & aux autres évêques de Macédoine. Ils interdirent à Bonoſe l'entrée de ſon égliſe. On traita encore dans ce ſynode de la rebaptiſation, des réordinations & des tranſlations des évêques. * S. Ambroiſe, *epit.* 56, *épit. du pape Sirice dans les œuvres de ſaint Ambroiſe, après la précédente.* Baron. *ad ann.* 389. Tillemont, *mémoires pour l'hiſt. eccleſ. tome X.* M. Du Pin, *biblioth. des auteurs eccléſiaſtiques, IV ſiécle.* Le ſecond concile de Capoue fut aſſemblé l'an 1087 pour l'élection du pape Victor III, & le troiſiéme fut célébré en 1118 par le pape Gelaſe II, qui y excommunia l'empereur Henri V, & l'antipape Maurice Burdin, connu ſous le nom de Gregoire VIII. * Leander Alberti, *deſcript. Ital.* Scipio Mazella, *deſcript. del reg. Napolit.* Giulo Ceſare Capaccio, *hiſt. Napol.*

CAPOUE (Pierre de) natif d'Amalphi, dans le royaume de Naples, fut créé cardinal diacre en 1192 par le pape Céleſtin III, qui l'employa en trois légations conſécutives. Pierre de Capoue exerça la premiere au royaume de Naples, la ſeconde en Lombardie, & la troiſiéme en Pologne, où il réforma quelques abus. Il courut riſque de la vie pour avoir entrepris la même choſe au royaume de Naples. A ſon retour en Italie, il fut arrêté près de Plaiſance par quelques ſoldats ; il fut obligé de ſe racheter. Le pape indigné de ce que les citoyens avoient négligé de punir cet attentat, mit leur ville en interdit, & ſoumit leur évêque à l'archevêque de Ravenne. Depuis, Pierre de Capoue fut nommé légat par le pape Innocent III, pour ménager une trêve entre les rois de France & d'Angleterre. Après y avoir réuſſi, il prêcha la croiſade ; & dans une aſſemblée de prélats qu'il convoqua à Dijon, il mit le royaume en interdit au ſujet du divorce de Philippe Auguſte avec Engelberge : jugement dont ce prince appella au S. ſiége. Innocent III le nomma ſon légat dans cette fameuſe croiſade, où les Latins ſe rendirent maîtres de Conſtantinople. Après avoir fait quelque ſéjour en orient, il revint à Rome où il mourut l'an 1209. * Ciaconius. Cromer. Roger. Hoved. Dupleix, *hiſt. de France.* Auberi, *hiſt. des cardinaux.*

CAPPADOCE, grand pays de l'Aſie mineure, qui portoit autrefois titre de royaume, & qui étoit borné par l'Armenie mineure au levant, par la Cilicie au midi, par la Pamphilie & la Galatie au couchant, & par le Pont-Euxin au ſeptentrion. Ses villes les plus conſidérables étoient Comane, Sebaſte, Néocéſarée, Trebiſonde, Céſarée, & Amaſie. Pharnaces fut le fondateur du royaume de Cappadoce, vers l'an du monde 3475, & avant J. C. 560. Six rois qui nous ſont inconnus remplirent avec Pharnaces un intervalle de 198 ans juſqu'à Ariarathe I, dont les ſucceſſeurs furent tantôt amis, tantôt ennemis des Romains. Ce royaume qui a duré plus de cinq cens ans, finit après Archelaüs, qui mourut à Rome l'an 16 de l'ere chrétienne. La Cappadoce fut réduite alors en province par les Romains, & fut gouvernée depuis par des proconſuls. Dans le XIII ſiecle, après la priſe de Conſtantinople par les Latins en 1204. Iſaac Comnene établit en Cappadoce l'empire de Trebiſonde, ainſi nommé, parceque cette ville en étoit la capitale. Le dernier empereur de Trebiſonde fut David, ſurnommé Calo-Jean, qui fut pris l'an 1461 par Mahomet II, & fut tué à Conſtantinople avec ſes enfans. Aujourd'hui la Cappadoce eſt diviſée par les Turcs en quatre provinces, qui ſont, Genech, Suas, Anadole, & Amaſie. * Pline, *liv. 6, chap. 8.* Strabon, *liv. 12.* Volaterran & Genebrard, *in chronic.* Nicetas. Paul Jove, *hiſt.*

SUITE DES ROIS DE CAPPADOCE.

Noms	*Ans du Monde.*	*Avant Jeſus-Chriſt.*	*Durée du régne.*
Pharnaces.	3475.	560.	
Six rois qui ſont inconnus.	*Ans de Rome.*		
Ariarathe I.	392.	362.	
Orophernes, frere d'Ariarathe I.			
Ariarathe II, fils d'Ariarathe I.	424.	330.	8.
Ariarathe III.	437.	317.	
Arſamnes, ou *Arſanyme.*			
Ariarathe IV.	492.	262.	38.
Ariarathe V, fils d'Ariarathe IV.	530.	224.	61.
Ariarathe VI.	592.	162.	33.
Ariarathe VII.	625.	129.	
Ariarathe VIII. } fils d'Ariarathe VII.			
Ariarathe IX. }			
Ariobarzane I.	665.	89.	
Ariobarzane II.			
Ariarathe X.	712.	43.	1.
Archelaüs.	713.	41.	52.

CAPPEL, famille. DENYS Cappel, enterré à Paris au cimetiere des SS. Innocens, mourut l'an 1472, & laiſſa GERVAIS Cappel, duquel naquit JACQUES, conſeiller & avocat du roi en 1534, qui eut de *Marguerite* Aimeri, JACQUES ; GUILLAUME, ſeigneur de Preigni, médecin & curé de Planoi ; LOUIS, miniſtre & profeſſeur à Sedan & à Leyde ; ANGE, ſecrétaire du roi ; & pluſieurs filles. JACQUES fut conſeiller au parlement de Rennes ; mais faiſant profeſſion de la R. P. R. il fut obligé de ſe défaire de ſa charge. Il ſe retira à la campagne dans une terre qu'il avoit en Brie, & en 1585 il alla s'établir à Sedan, où il mourut l'année ſuivante. * Abrégé de ſa vie. *Voyez les articles ſuivans.*

CAPPEL (Guillaume) ſecond fils de *Denys* Cappel & d'*Iolande* de Bailli, fut profeſſeur en théologie dans l'univerſité de Paris : il profeſſoit en 1517. C'étoit un docteur habile & de grande réputation, ce qui lui attiroit beaucoup de diſciples ; il demeuroit dans le collége de Cocqueret. Du Boulay, dans ſon hiſtoire de l'univerſité de Paris, dit qu'il fut élu recteur de cette univerſité le 23 de juin de l'an 1491. Peu avant ſon rectorat, le pape Innocent VIII ayant impoſé en 1490 une décime ſur l'univerſité, Cappel devenu recteur, aſſembla toutes les facultés, & en appella comme d'abus. Il publia de plus un décret, par lequel il défendoit à tous les membres de l'univerſité de payer aucune choſe, ſous peine d'être retranchés du corps. Ce decret, que M. de Launoi appelle un traité, fut imprimé *in-fol.* ſans nom d'imprimeur. Guillaume Cappel avoit eu pour maître en théologie Jean Raulin, depuis moine de Cluni, & avoit reçu le bonnet de docteur en 1493 ; il fut enſuite curé de S. Coſme.

Etant

Etant doyen de la faculté vers l'an 1524, il quitta ſa cure. Nous ignorons le temps de ſa mort.

CAPPEL (Jacques) fils de *Gervais*, & petit-fils de *Denys*, fut fait docteur en droit à Poitiers l'an 1520, & avocat du roi au parlement de Paris ſous François I, le 4 de février 1534. En 1537 il fit un plaidoyer en faveur de François I, contre l'empereur Charles-Quint, tendant à priver ce prince des comtés de Flandre, d'Artois & de Charollois. Ce plaidoyer a été imprimé chez Charles l'Angelier en 1561, ſelon la Croix du Maine. On a encore de lui d'autres plaidoyers & quelques autres écrits latins, ſavoir, 1. *Jacobi Cappelli Pariſienſis oratio in Pariſienſium laudem Pictavis habita.* Ce diſcours fut imprimé vers l'an 1520 à Paris, chez Jean Petit, *in*-4°: il eſt dédié à Roger Barme, préſident au parlement, & cette dédicace eſt datée de Poitiers le premier de novembre. Barme qui préſidoit aux grands jours à Poitiers, l'avoit entendu prononcer. Le pere le Long ne parle point de cette piéce qui eſt rare & qui fait beaucoup d'honneur aux François, & ſur-tout aux mœurs & à la religion des Pariſiens. 2. *Jacobi Cappelli fragmenta ex variis autoribus preſſim concinnata, humanarum litterarum candidatis, dicere auſim, ediſcenda*, à Paris, chez Jean Petit, 1517, *in*-4°, pag. 145. Ce livre eſt dédié à Guillaume Cappel, ſon oncle, profeſſeur en théologie, & à Leon Barré, ſon couſin, official de l'évêque de Paris. On y apprend quelques circonſtances de la vie de Jacques, par exemple, qu'il avoit été inſtruit dans les belles-lettres par Nicolas Bochart, théologien, & qu'il apprit en même temps les langues grecque & latine; que lui-même enſeignoit les belles-lettres à Paris avec réputation, quand il fit ce recueil; & qu'après avoir exercé cet emploi pendant pluſieurs années, il le quitta pour étudier le droit. Ce fut pendant qu'il s'appliquoit à cette derniere étude, qu'il publia ledit recueil, qu'il eût augmenté & perfectionné, s'il eût continué plus long-temps la profeſſion des belles-lettres, comme il le dit lui-même. Cet ouvrage eſt comme un abrégé ou une eſpece de grande table de toute l'antiquité païenne, diviſée en cent dix titres. 3. Lorſque Cappel quitta l'emploi de profeſſeur, il fit un diſcours latin à ſes diſciples, où l'on trouve beaucoup de bon ſens & de zèle pour la bonne diſcipline. On le trouve avec le recueil ci-deſſus, ſous ce titre: *Jacobi Cappelli oratio ad diſcipulos habita, cùm præceptoris munere defunctus, legum ſe ſtudiis addiceret.* 4. *Mémoires dreſſés pour le roi très-chrétien & l'égliſe Gallicane, par Jacques Cappel, ſon conſeiller, & ſon avocat au parlement de Paris.* Il eſt contre les levées de deniers qui ſe faiſoient au profit de la cour de Rome. On le trouve, pag. 47 du recueil des *traités des libertés de l'égliſe Gallicane* de l'an 1639, & pag. 13 & ſuivantes du tome I des traités de la nouvelle édition, en 4 vol. *in folio*. Jacques Cappel eſt mort en 1541: le pere de Long dit 1540.

CAPPEL (Guillaume) fils de Jacques, *dont nous venons de parler*, docteur en médecine, s'acquit auſſi beaucoup de réputation parmi les gens de lettres. Il publia les mémoires de Guillaume & Martin du Bellai, traduiſit Machiavel en françois, & compoſa d'autres ouvrages. Il vivoit encore en 1584, auſſi-bien qu'ANGE Cappel ſon frere, ſeigneur du Luat, ſecrétaire du roi, qui traduiſit quelques traités de Seneque, de Tacite, &c. Leur frere LOUIS Cappel, miniſtre de la R. P. R. naquit en 1534, à Paris, où il enſeigna dans le collége du cardinal le moine; mais étant allé à Bourdeaux pour y étudier en droit, il s'engagea dans les nouvelles opinions, & fut un des plus zélés partiſans du calviniſme. En ſortant de Bourdeaux, il ſe retira à Genève, où il étudia en théologie; & depuis, étant revenu à Paris, il s'attacha aux chefs du parti huguenot, & fut envoyé miniſtre à Meaux, à Sedan & ailleurs. On l'employa en diverſes négociations importantes pour le parti; & il enſeigna depuis la théologie à Leyde. Il mourut à Sedan en 1586. On a quelques ouvrages de ſa façon remplis d'aigreur & d'emportemens contre l'égliſe catholique. * La Croix du Maine. Du Verdier-Vauprivas, *bibl. Franç.* De Thou, *hiſt.* Meurſius, *Athen. Batav. l.* 2. Chauffepied, *ſuppl. au dict. de Bayle.*

CAPPEL (Jacques) ſeigneur du Tilloi, profeſſeur en théologie à Sedan, étoit fils de JACQUES Cappel, conſeiller au parlement de Rennes, & naquit en 1568. Il étudia en théologie à Sedan, où il fut reçu miniſtre; & il commença à exercer ſon miniſtere dans ſa terre du Tilloi, qui étoit un fief de haubert. Depuis il fut appellé par le duc de Bouillon en 1599, & mourut en 1624. Il a fait divers ouvrages de théologie, de critique ſur l'écriture ſainte, de controverſe & d'hiſtoire, dont quelques-uns ſont imprimés, & les autres ſont reſtés manuſcrits.

CAPPEL (Louis) né le 14 octobre 1585, a été miniſtre & profeſſeur à Saumur, dans la langue hébraïque, & a donné au public pluſieurs ouvrages, où il fait paroître beaucoup de jugement, & un grand fonds de littérature pour tout ce qui regarde la critique des livres ſacrés. Il eſt auteur d'un excellent traité intitulé, *Arcanum punctuationis revelatum*, qui fut publié en Hollande par Thomas Erpenius, parceque Cappel ne trouvoit perſonne, ni en France, ni à Genève qui voulût l'approuver; au contraire, ceux de ſon parti s'y oppoſoient, s'imaginant que ce livre détruiſoit les principes de leur religion. Il y montre invinciblement la nouveauté des points voyelles qui ſont dans le texte hébreu. Cet ouvrage mérite d'être lu de tous ceux qui veulent ſavoir la critique ſacrée. Le célèbre Alexandre Morus, qui l'avoit vu avant qu'il fût imprimé, rend juſtice à l'auteur, qu'il appelle dans ſes exercitations ſur l'écriture, un homme d'un jugement très-fin, & d'une profonde érudition. Il ajoute au même endroit, que cet excellent ouvrage étoit la terreur de pluſieurs théologiens de Genève, animés de zèle pour la cauſe de Dieu, mais d'un zèle amer & mal réglé. Cappel compoſa un autre ouvrage intitulé: *Critica ſacra*, imprimé à Paris en 1650, qui fit encore plus de bruit que le premier, & qui lui attira la haine de pluſieurs de ſon parti, comme s'il ſe fût uniquement propoſé d'appuyer les ſentimens des catholiques ſur l'autorité de l'écriture, & de ruiner l'autorité du texte hébreu. On s'oppoſa pendant dix années entieres à Genève, à Sedan & à Leyde, à l'impreſſion de ce livre; mais le pere Petau, jéſuite, le pere Morin de l'oratoire, & le pere Merſene, religieux minime, obtinrent un privilége du roi pour le faire imprimer à Paris. Ce qui parut étrange à la cour de Rome, qui fut ſur le point de le condamner, parcequ'il étoit inoui qu'on imprimât en France les livres des hérétiques, où il étoit parlé de théologie, avec un privilége du roi. Mais ce fut le fils de Cappel qui eut le ſoin de cette impreſſion, & qui étoit catholique, le pere n'y ayant point paru. M. Simon cite là-deſſus une lettre écrite au cardinal François Barberin par le pere Morin, qui lui marque qu'on feroit plaiſir à Cappel de condamner à Rome ſon livre, qui lui avoit attiré la haine de ceux de ſa ſecte; mais qu'en même temps on feroit tort aux catholiques, qui ſe ſervoient utilement de cette critique contre les proteſtans. Cette lettre du pere Morin, qui n'étoit alors que manuſcrite, a été depuis imprimée en Angleterre, dans un recueil de lettres, ſous le titre de *Antiquitates eccleſiæ orientalis*, où l'on trouvera auſſi la lettre que le cardinal Barberin écrivit touchant cette critique au pere Morin. Au reſte cet ouvrage, qui a fait tant de bruit, ne contient autre choſe dans les ſix livres dont il eſt compoſé, que des leçons diverſes, & un catalogue de fautes que Cappel prétend s'être gliſſées dans les exemplaires de la bible, par le moyen des copiſtes. Ce que l'auteur accompagne de réflexions critiques. Pluſieurs proteſtans ont attaqué cette critique, mais d'une maniere foible; & tout ce qu'il y a aujourd'hui d'habiles gens, ſi l'on excepte quelques théologiens du nord, qui ſont entêtés des

Digitized by Google

ſentimens des deux Buxtorfs, conviennent avec Cappel, & approuvent ſon ouvrage. Grotius, qui entendoit parfaitement cette matiere, écrivit à Cappel une lettre, où il marque qu'il devoit faire plus d'eſtime d'un petit nombre de perſonnes ſavantes qui louoient ſa critique, que de ceux qui s'y oppoſoient en foule. Cappel a écrit quelques apologies pour défendre ſon livre; mais celle qui mérite le plus d'être remarquée, eſt une lettre apologétique qu'il adreſſa à Uſſerius contre Bootius, qui l'avoit accuſé d'être convenu avec le pere Morin, pour ruiner les originaux de la bible. Il prouve au contraire dans cette lettre, qu'il avoit attaqué fortement dans ſa critique l'opinion du pere Morin; mais que comme ce pere avoit eu part avec ſon fils Jean Cappel à l'édition de ce livre, il avoit retranché ce qui étoit contre lui; & on trouve ces retranchemens imprimés dans cette lettre apologétique, à la page 19, & dans les ſuivantes. Cappel a donné au public pluſieurs autres ouvrages. Walton a fait réimprimer dans ſes prolégomenes, qui ſont au-devant de la polyglotte d'Angleterre, la chronologie ſacrée de cet auteur, qui avoit été imprimée à Paris en 1655, & ſon ouvrage ſur la deſcription du temple de Salomon. On a imprimé à Amſterdam en 1689, ſes commentaires théologiques & critiques ſur le vieux teſtament, avec la défenſe de ſon *Arcanum*, *in-folio*. Ce ſavant homme mourut à Saumur le 16 de juin 1658. Il a fait lui-même un abrégé de ſa vie dans ſon écrit *de Cappellorum gente*. * *Mémoires des Savans.*

CAPPEL (Jean) étoit fils du ſavant LOUIS Cappel, célèbre miniſtre à Saumur, & profeſſeur en théologie, *dont nous venons de parler*. Mais le fils fut beaucoup plus heureux que ſon pere, puiſque Dieu lui fit la grace de connoître la vérité, que celui-ci a combattue juſqu'à la mort. Jean Cappel n'étoit encore qu'écolier, lorſqu'il oſa diſputer publiquement contre ſon pere même, & qu'il entreprit de lui prouver qu'il s'écartoit entiérement de la doctrine des peres de l'égliſe, dont il prouva qu'il tronquoit & falſifioit les paſſages. Le pere indigné lui défendit avec chaleur l'entrée de ſon école, & le fils ne diſputa plus avec lui que dans le particulier; mais il le fit toujours avec tant de force, que ſon pere le chaſſa même de ſa maiſon. Jean Cappel trouva un aſyle chez Marguerite Blacvault, veuve d'un préſident de la ſénéchauſſée, qui étoit riche & ſans enfans. Cette dame le retira chez elle, & fournit abondamment à ſes beſoins. Jean Cappel, inſtruit de la vraie théologie par le pere Thomas, Irlandois, prêtre de l'oratoire, & profeſſeur à Notre-Dame des Ardilliers de Saumur, & plus encore éclairé par la grace, fit abjuration du calviniſme dans l'égliſe même des Ardilliers, entre les mains du pere Morin, ſupérieur de la maiſon, qui en avoit reçu la commiſſion de M. Henri Arnauld, évêque d'Angers. Le feu roi Louis XIV obligea Louis Cappel de faire à ſon fils une penſion proportionnée à ſon bien, & ce prince en ajouta une de 800 liv. Jean Cappel a paſſé ſa vie dans l'étude & en homme privé, mais il n'a rien donné au public. Il eut de *Jeanne* Phélippeaux ſa femme un enfant, dont Henri Arnauld fut parrein en 1666. * *Mémoires manuſcrits.*

CAPPELLI (Marc-Antoine) naquit à Eſt dans le Padouan, vers le milieu du ſeiziéme ſiécle. Il avoit déja fait de grands progrès dans les belles-lettres, lorſqu'il entra dans l'ordre des freres mineurs conventuels. Après y avoir étudié en philoſophie & en théologie, on le chargea d'enſeigner les mêmes ſciences à ſes freres, & il le fit pendant pluſieurs années avec diſtinction à Udine, à Anagnie & à Veniſe. Il joignit à cette fonction l'étude des SS. peres & de l'antiquité eccléſiaſtique; à quoi il fut excité en particulier par le pere Poſſevin, jéſuite, avec qui il ſe lia à Veniſe. Dans la fameuſe affaire de l'interdit de cette ville en 1606, Cappelli prit parti pour la république dont il étoit né ſujet, & il fut un des théologiens qui écrivirent vivement contre l'interdit de Paul V. Le pere Poſſevin lui écrivit inutilement le 17 octobre 1606, pour le faire changer de parti, Cappelli lui répondit le 3 novembre qu'il étoit toujours dans la diſpoſition de ſoutenir ce qu'il avoit écrit en faveur du ſénat, & il fit imprimer la lettre du pere Poſſevin avec ſa réponſe. Changeant néanmoins dans la ſuite, on ne ſait pas bien par quel motif, il quitta Veniſe, & ſe rendit à Boulogne, où il déclara au cardinal Juſtiniani, légat du pape, qu'il rétractoit tout ce qu'il avoit écrit contre le pape, & qu'il étoit diſpoſé à écrire le contraire de ce qu'il avoit avancé. Il l'exécuta en effet, & adreſſa au pape Paul V, un ouvrage intitulé: *De abſoluta omnium rerum ſacrarum immunitate à poteſtate principum laicorum, ex lege naturali, Moſis & Chriſti.* Cet ouvrage n'a point été imprimé. Depuis ce temps-là, il n'employa preſque plus ſa plume que pour combattre ceux qui s'élevoient contre l'autorité du pape. Le cardinal François Barberin ayant été envoyé en France par le pape Urbain VIII, ſon oncle, en qualité de légat à *latere*, voulut y amener avec lui Cappelli, qui ne deſiroit pas moins de faire ce voyage. Mais quelques obſtacles l'ayant arrêté en Italie, il ſe contenta d'envoyer en France ſon livre *De cœna Chriſti ſuprema*. Pendant que cet ouvrage s'imprimoit à Paris, Cappelli mourut à Rome au mois de ſeptembre 1625. Il avoit paſſé par pluſieurs charges de ſon ordre, comme celles de provincial & de commiſſaire de la province d'Orient. Le pape Paul V l'avoit fait qualificateur du ſaint office. Il ſavoit la langue hébraïque & la grecque. On trouve dans ſes écrits de l'érudition, de la méthode & de la préciſion. Ses ouvrages ſont: 1. *Parere delle controverſie frà Paolo V, & republica di Venetia*, à Veniſe 1606, *in*-4°. 2. *De interdicto Pauli V*, à la page 126 d'un recueil de piéces ſur l'interdit de Veniſe, imprimé à Francfort en 1607, *in*-4°. 3. *Lettera del padre Antonio Poſſevino gieſuita, al padre Marc-Antonio Cappello, minor conventuale, con la riſpoſta di detto padre*, à Veniſe 1607, *in*-4°. 4. *Adverſus prætenſum primatum regis Angliæ liber*, à Boulogne 1610, *in*-4°, à Cologne 1611, *in*-8°. 5. *Diſputationes duæ de ſummo pontificatu B. Petri, & de ſucceſſione epiſcopi Romani in eumdem pontificatum, contra duos anonymos de papatu Romano, & de ſuburbicariis regionibus & eccleſiis*, à Cologne 1621, *in*-4°, & avec l'ouvrage précédent, dans le XVI tome de la *bibliotheca maxima pontificia* de Roccaberti. Le premier ouvrage, attaqué par Cappelli, eſt attribué à Marc-Antoine de Dominis; le ſecond, à Jacques Godefroy. 6. *De appellationibus eccleſiæ Africanæ ad Romanam ſedem diſſertatio*, à Paris 1622, *in*-8°; plus, dans le tome XVI qu'on vient de citer; plus, troiſiéme édition à Rome 1722, *in*-8°, avec la vie de Cappelli par Jean Bontoni. 7. *De cœna Chriſti ſuprema, deque præcipuis ejus vitæ capitibus diſſertatio*, &c. à Paris 1625, *in*-4°. Cette diſſertation eſt contre Jérôme Vecchietti, qui avoit en 1621 publié un livre, *De anno primitivo*, où il ſoutenoit, entr'autres, que Jeſus-Chriſt n'avoit point mangé l'agneau paſchal la veille de ſa mort, ni inſtitué l'euchariſtie en pain azyme. 8. Oraiſon funèbre de Lucréce Tomacelli, ducheſſe de Palliano. 9. Recueil des conſtitutions des religieuſes Clariſtes de Boulogne, & de celles de l'ordre dont Cappelli lui-même étoit. * Sa vie par Jean Bontoni: les *Mémoires* du pere Niceron, tome XXIII, article premier.

CAPPERONNIER (Claude) diacre du diocèſe d'Amiens, licentié en théologie de la faculté de Paris, & profeſſeur royal en langue grecque, naquit à Mondidier, petite ville de Picardie, le premier de mai 1671. Ses parens qui jouiſſoient d'une fortune médiocre, le deſtinerent d'abord à la tannerie, métier que la famille du pere exerçoit depuis long-temps. M. Capperonnier, entraîné par ſon penchant, donnoit à la lecture tout le temps qu'il pouvoit dérober à ſon travail manuel, & il apprit de lui-même les pre-

Digitized by Google

miers élémens de la langue latine. Au commencement de 1685, dom Charles de Saint-Leger, ſon oncle, religieux bénédictin de l'abbaye de Corbie, étant venu à Mondidier, & ayant connu l'inclination de ſon neveu, fit conſentir ſes parens à l'envoyer au collége de Mondidier même, où des bénédictins de Cluni enſeignoient alors le latin. M. Capperonnier étudia ſous eux dix-huit mois; & dès-lors, par une opération de l'eſprit qu'il a toujours lui-même regardée comme prématurée, il s'aviſa de comparer la grammaire grecque avec la latine, & ſentit combien il étoit néceſſaire de ne point ſéparer ces deux langues, pour acquérir une parfaite intelligence de la ſeconde. Ces deux langues ont toujours fait depuis l'objet principal de ſon application. En 1686 il alla continuer ſes études à Amiens chez les jéſuites. Il y paſſa deux ans ſous le pere Longuemare, qui, le voyant le plus exact & le plus appliqué de tous ſes diſciples, lui donna régulièrement des leçons particulieres pour le fortifier dans le grec. En 1688 il vint à Paris au ſéminaire des Trente-trois, dont M. Poulet, docteur de Sorbonne, étoit alors ſupérieur. Il y demeura durant ſon cours de philoſophie & ſes trois années de théologie, ne manquant jamais, à meſure qu'il étudioit une matiere, de chercher dans les anciens philoſophes grecs & latins, & dans les peres de l'égliſe, ce qu'ils pouvoient avoir dit ſur le même ſujet. En 1693, au ſortir des Trente-trois, il alla au collége de l'*Ave-Maria*. L'étude des langues orientales y faiſoit ſon occupation, lorſqu'en 1694, M. Feydeau de Brou, ſon évêque, l'envoya à la communauté de S. Georges d'Abbeville, pour y aider les eccléſiaſtiques dans l'étude de la langue grecque. L'année ſuivante 1695, le même prélat l'envoya à la communauté de S. Valois de Monſtreuil ſur mer, pour enſeigner les humanités & la philoſophie. L'air de la mer, & une application trop continue, nuiſirent à ſa ſanté. Il revint à Paris au mois de ſeptembre 1696, prit le dégré de maître-ès-arts, & ſe chargea d'une éducation qu'il abandonna peu à près, parcequ'elle ne lui laiſſoit point de temps pour ſes propres études. Content donc de l'étroit néceſſaire qu'il tiroit de quelques répétitions, il ſe logea au mois de mai 1697, dans le collége du cardinal le moine; & lorſqu'il eut pris le dégré de bachelier en théologie, il entra au ſéminaire de S. Nicolas du Chardonnet, qu'il quitta un an après pour aller prendre les ordres à Amiens; d'où, après quelque ſéjour à Mondidier, il revint à Paris, & ſe logea au collége d'Ainville, qui avoit pour lors pour principal M. l'abbé de Targny, docteur de Sorbonne, mort garde de la bibliothéque royale. M. Capperonnier fit alors ſon cours de licence, pendant lequel il connut M. de Rohan, depuis cardinal, M. l'abbé de Louvois, & quelques autres, qui tous lui accorderent leur eſtime & lui donnerent toutes ſortes de marques de bienveillance. Quelques répétitions de grec, une chapelle d'un revenu très-modique dans l'égliſe de S. André des Arcs, & beaucoup de ſobriété, lui fournirent une ſubſiſtance proportionnée à ſon gout & à ſon genre de vie, & de quoi faire les frais de ſa licence & acheter les livres les plus néceſſaires. M. Colleſſon, profeſſeur en droit, qui de ſon écolier étoit devenu ſon ami, voyant avec peine qu'il n'avoit pas d'autre reſſource que celle d'un travail très-pénible, le ſupplia d'accepter ſa table & un logement chez lui, & MM. Pourchot, Billet & Viel, dont les noms ne mourront point dans l'univerſité de Paris, engagerent, forcerent même en quelque ſorte M. Capperonnier d'accepter ce qu'on lui propoſoit. Il entra donc chez M. Colleſſon au mois de novembre 1700. Dès le commencement de l'année ſuivante, il abandonna ſa chapelle, le ſeul bénéfice qu'il ait jamais eu, parceque les charges qu'il falloit faire aquitter, & les réparations auſquelles il étoit obligé, lui emportoient un temps qu'il croyoit perdu dès qu'il n'étoit pas employé à ſes études. En 1706 M. Viel, alors recteur de l'univerſité, & M. Pourchot qui en étoit ſyndic, voyant le déſintéreſſement de leur ami, lui obtinrent une penſion de quatre cens livres ſur la faculté des arts, à condition qu'il veilleroit ſur la correction des livres grecs néceſſaires pour les claſſes. M. Capperonnier en témoigna ſa reconnoiſſance par un petit poëme grec qu'il fit imprimer avec la traduction en vers latins que M. Viel en fit: le titre latin eſt, *Illuſtriſſimæ Academiæ Pariſienſi Francorum regum primogenitæ filiæ, & litterarum matri ac nutrici, atque ampliſſimo ejuſdem rectori Petro Viel, gratiarum actio.* C'eſt une brochure de ſix pages *in*-4°, imprimée chez Thibouſt. M. Capperonnier a fait vers le même temps pluſieurs autres piéces en vers grecs, dont nous avons entendu parler avec éloge; mais qui ne nous ſont point connues. Pendant ſon ſéjour chez M. Colleſſon, qui fut de dix ans & trois mois, il lut avec ce profeſſeur tout ce qui ſe trouvoit dans les auteurs grecs avoir quelque rapport au droit, & lui-même acquit une connoiſſance aſſez profonde de tout l'ancien droit romain & du droit canonique; il joignit à cette étude celle de tout ce que l'antiquité nous a laiſſé ſur les ſciences & les arts, tant en grec qu'en latin; & ſes lumieres ont été utiles à un grand nombre de perſonnes, qui n'ont pas dédaigné d'en faire l'aveu, tels que dom Bernard de Montfaucon, M. Baudelot de Dairvail, M. Boivin le cadet, M. Kuſter, le pere de Tournemine, jéſuite, & pluſieurs autres. Dès 1702 M. Capperonnier avoit entrepris avec le pere de Tournemine & M. du Pin, une édition de la bibliothéque & des autres ouvrages de Photius. M. du Pin s'étoit chargé de la direction principale de cette édition: le pere de Tournemine compoſoit la plus grande partie des notes, & M. Capperonnier faiſoit une verſion nouvelle des ouvrages déja traduits, & devoit traduire ceux qui ne l'avoient pas encore été. L'ouvrage étoit avancé, on avoit même déja imprimé cinquante feuilles de la bibliothéque, lorſque l'exil de M. du Pin, envoyé à Chatelleraut, ſuſpendit cette impreſſion qui n'a point été repriſe depuis, par diverſes raiſons dont le détail ſeroit trop long. M. Capperonnier, qui n'avoit jamais perdu de vue cette entrepriſe, employa depuis, près de trois années à collationner les différentes éditions des ouvrages de Photius avec les imprimés & les manuſcrits, à copier les variantes, à traduire le texte, &c. Il demeuroit encore chez M. Colleſſon, lorſque l'univerſité de Baſle (on n'a pu ſe rappeller en quelle année) lui offrit, par l'entremiſe de M. Boivin le cadet, une chaire de profeſſeur extraordinaire en grec, avec des honoraires conſidérables pour toute ſa vie, & une entiere liberté de conſcience; mais M. Capperonnier eut des raiſons pour ne point ſe rendre à des offres ſi obligeantes. A la fin de l'année 1710, on le preſſa de ſe charger de l'éducation des trois fils de monſieur & de madame Crozat; ſes amis le porterent à ſe rendre aux vœux de ceux qui le deſiroient: il y conſentit, & entra en 1711 dans la maiſon de M. Crozat, où il a toujours vécu depuis. Six mois après qu'il fut dans l'exercice de ſon nouvel emploi, M. Crozat lui fit une penſion viagere de cent piſtoles; & lorſque ſes éleves n'eurent plus beſoin de ſes ſoins, il profita de la ſituation avantageuſe où il ſe trouvoit, pour mettre en ordre les fruits de ſes propres études. Le 22 octobre 1722, il fut nommé profeſſeur royal en langue grecque, après la mort de M. l'abbé Maſſieu, & au mois de décembre ſuivant, il prit poſſeſſion de cette chaire par un diſcours latin *ſur l'uſage & l'excellence de la langue grecque* qui fut fort applaudi. En 1725 il donna à Paris ſon excellente édition de *Quintilien*, *in-folio*, chez Urbain Couſtelier; le titre eſt: *Marci Fabii Quintiliani de oratoria inſtitutione libri XII. Totum textum recognovit, pluribus in locis emendavit, ſelectas variorum interpretum notas recenſuit, explanavit, caſtigavit; novas, quibus difficiliora Quintiliani loca illuſtrantur, & antiqua græcorum latinorumque technologia explicatur, adjunxit Claudius Capperonnerius Mon-*

deſiderianus, *licentiatus theologus Pariſienſis*, *& regius græcarum litterarum profeſſor*. Cet ouvrage eſt dédié au roi, à qui M. Capperonnier eut l'honneur de le préſenter, & l'épître eſt ſuivie d'une excellente préface adreſſée à M. le cardinal de Fleuri. Ce travail fut récompenſé par le roi d'une penſion de 800 livres ſur l'archevêché de Sens. M. Burman, qui avoit donné précédemment une édition de Quintilien, fit de celle de M. Capperonnier une critique injurieuſe, à laquelle M. Capperonnier n'a répondu que par des lettres latines pleines de raiſons & de politeſſe, qu'il n'a pas même voulu faire imprimer. En 1719 M. Capperonnier avoit fait imprimer chez Couſtelier l'*apologie de Sophocle*. C'eſt une brochure *in*-8°, dans laquelle il juſtifie l'*Œdipe de Sophocle* contre la critique que M. de Voltaire en avoit faite dans la 3e des *lettres critiques* qu'il avoit données à la ſuite de la premiere édition de ſa tragédie d'*Œdipe*. M. Capperonnier eſt mort à Paris le 24 juillet 1744, & a été inhumé dans le cimetiere de l'égliſe ou chapelle de S. Joſeph, ſuccurſale de la paroiſſe de S. Euſtache. Entre les ouvrages qu'il avoit deſtinés à l'impreſſion, il y en a deux conſidérables; 1. Une édition des anciens rhéteurs, ſous ce titre: *Antiqui rhetores latini è Franciſci Pithœi bibliotheca olim editi: his nunc accedunt Martiani Cappellæ de nuptiis philologiæ liber V, qui de rhetorica inſcribitur: Iſidori etymologiarum liber II, cui titulus de rhetorica: Lexicon rethoricum de tropis & figuris: Græcus Hermogenianarum contextus qui nunc primùm in lucem prodit ex tribus bibliothecæ regiæ manuſcriptis. Rhetorum contextus recognovit, pluribus in locis emendavit, allegata poëtarum & oratorum loca diſtinxit, indicavit, difficiliores loquendi formulas brevibus notis explicavit Claudius Capperonnerius*, &c. Ce recueil peut former un volume *in-folio* ſemblable à celui de Quintilien. 2. *Obſervations philologiques*, qui toutes réunies formeroient pluſieurs volumes *in*-4°. Il y en a d'une part quatre volumes, contenant diverſes remarques dans leſquelles l'auteur explique une infinité de paſſages des anciens auteurs grecs & latins, & releve en même temps un nombre prodigieux de fautes commiſes par les traducteurs. D'autre part, un porte-feuille qui feroit un gros volume *in*-4°, & qui contient des remarques critiques ſur les traductions de Longin par M. Deſpréaux, & de Quintilien par M. l'abbé Gedoyn; & ſur la rhétorique du pere Lamy, de l'oratoire. Des remarques ſur Longin; on n'a encore imprimé que l'écrit intitulé: Explication & juſtification du ſentiment de *Longin touchant le ſublime d'un paſſage de Moyſe* (*Geneſ. cap.* 1.) *par feu M. l'abbé Capperonnier, profeſſeur royal en langue grecque*. Cet écrit a été inſéré dans le tome III de l'édition des œuvres de M. Boileau Deſpréaux, faite à Paris en 1746, & qui eſt due aux ſoins de M. le Fevre de Saint-Marc, proche parent de feu M. Capperonnier. Les rhéteurs latins devoient être ſuivis de tous les ouvrages de Théophylacte, patriarche des Bulgares, dont beaucoup n'avoient pas encore vu le jour. Tout le texte étoit revu, & M. Capperonnier avoit fait copier tout ce qui ſe trouve manuſcrit de Théophylacte dans la bibliothéque du roi de France & ailleurs. Les autres ouvrages que M. Capperonnier a laiſſés manuſcrits, ſont: 1. Traité de l'ancienne prononciation de la langue grecque: cet ouvrage eſt achevé, & l'on en fait eſpérer l'impreſſion. 2. Les premiers livres du commentaire d'Euſtathe ſur Homere, traduits du grec en latin avec des notes. 3. *Lectiones ſynodicæ*, volume *in*-4°: l'auteur corrige dans cet ouvrage un grand nombre de fautes des traducteurs des conciles. 4. *Imperatoris Manuelis Palæologi cum illuſtri quodam Perſa dialogus de chriſtiana religione, itemque de mahometana*: cette traduction n'eſt point achevée. 5. Quand M. Boivin ſe détermina à donner au public les ouvrages de Nicéphore Grégoras, il fit d'abord paroître ſon hiſtoire en vingt-quatre livres: M. Capperonnier ſe chargea de traduire la diſpute avec Cabaſilas. On peut conſulter ſur cela la préface de M. Boivin. 6. Pendant plus de vingt-cinq ans avant ſa mort, M. Capperonnier n'a ceſſé de travailler ſur le tréſor latin de Robert Etienne, ſoit pour le corriger, ſoit pour le rendre plus complet. Il n'a pas achevé ce travail; mais ce qu'il en a fait, ſuffit pour donner de cet important ouvrage, une édition infiniment plus exacte que toutes celles qui ont paru juſqu'aujourd'hui. * Extrait d'un mémoire manuſcrit de M. Capperonnier, qui a ſuccédé à ſon oncle dans la chaire de profeſſeur royal en langue grecque, & de l'éloge que M. le Fevre de Saint-Marc a fait de M. Capperonnier, & inſéré dans l'édition citée des œuvres de M. Deſpréaux.

CAPPIDUS, prêtre de Staveren dans la Friſe, vivoit dans le X ſiécle, du temps de Conrad & de Henri l'*Oiſeleur*, empereurs. Il compoſa la généalogie des princes, ducs & rois de Friſe, l'hiſtoire eccléſiaſtique du pays, & quelques autres traités, qui ont tous été brulés dans l'incendie d'une bibliothéque. * Voſſius, *de hiſt. lat. l.* 2, *c.* 39.

CAPPOCHI (Reinier) cardinal, étoit de Viterbe. Ughel croit qu'il avoit été religieux de l'ordre de S. Benoit, & qu'il fut depuis évêque de Viterbe. Le pape Innocent III le fit cardinal en 1212. Honoré III l'envoya légat dans la Toſcane. Grégoire IX lui continua cet emploi; & Innocent IV, qu'il avoit accompagné au concile général de Lyon de l'an 1245, l'envoya en Italie, pour y publier les cenſures contre l'empereur Frédéric II, & retenir dans le devoir les villes ſoumiſes au ſaint ſiége. Il fut pourvu depuis du gouvernement du patrimoine de S. Pierre, & mourut à Viterbe l'an 1252, après y avoir fait diverſes fondations conſidérables d'égliſes & de monaſteres. * Onuphre & Ciaconius, *in vit. Pontif.* Bzovius, *A. C.* 1220. Auberi, *hiſt. des card.* Ughel, *Ital. ſacr.*

CAPPOCHI (Pierre) fut fait cardinal l'an 1244 par le pape Innocent IV, qui l'ayant mené avec lui en France, s'en ſervit utilement dans le concile de Lyon. Il l'envoya en Allemagne, où il ſe trouva l'an 1248 à la diéte de Francfort, dans laquelle Guillaume de Hollande fut élu empereur contre Frédéric II. Le cardinal Cappochi fut chargé depuis de faire la guerre en Italie contre le même Frédéric II, commiſſion dont il s'aquitta aſſez heureuſement. Lorſqu'il fut de retour à Rome, il fit bâtir l'égliſe de Notre-Dame de la Place, qui eſt aujourd'hui aux Servites. Il mourut à Rome le 18 mai 1259, & fut enterré dans l'égliſe de ſainte Marie Majeure, dont il étoit archiprêtre, & où l'on voit encore ſon épitaphe. * Ciaconius, *in Innoc. IV.* Auberi, *hiſt. des card.* Martinelli.

CAPPOCHI (Nicolas) cardinal, évêque d'Urgel en 1348, étoit petit neveu du pape Honorius IV. Son pere Jean Cappochi l'envoya à Perouſe, où il ſe rendit habile dans le droit canon & civil. Depuis, étant venu à Avignon, où étoit alors le ſaint ſiége, il s'y fit eſtimer, & fut fait cardinal par le pape Clément VI, en 1350. En 1356, le cardinal Tallerand de Perigord & lui, furent envoyés légats en France, pour y régler les différends qui étoient entre le roi Jean & Edouard III, roi d'Angleterre. Leurs ſoins furent inutiles, & la funeſte bataille de Poitiers décida de cette guerre. Le cardinal Cappochi ſe trouva à l'élection d'Urbain V, qu'il ſuivit à Rome: ce fut en ce temps-là qu'il fonda un collége à Perouſe, un monaſtere à Mont-Murcino pour les religieux de la congrégation du mont des Oliviers, & divers autres édifices ſacrés. Il mourut ſaintement à Monte-Fiaſcone le 26 juillet 1368. Son corps fut porté à Rome, & enterré dans l'égliſe de Sainte Marie Majeure, où l'on voit encore ſon épitaphe. * Martinelli. Onuphre. Boſquet. Auberi, *hiſt. des card.*

CAPPOCHI (Alexandre) religieux de l'ordre de S. Dominique, né le 14 octobre 1515, étoit fils de *Pierre* Cappochi, citoyen de Florence, & de *Marguerite* de Falcano. Après la mort de ſon pere, à l'âge de

douze ans, il reçut l'habit de religieux des mains du pere Archange le 29 avril 1527 : il ſe rendit fort ſavant dans les langues orientales ; & après avoir donné différentes preuves de ſon zèle & de ſon érudition, il mourut à Florence le huitiéme jour d'octobre 1581. * Hilarion de Coſte, *hiſt. cathol. des hommes illuſtres.*

CAPPONI, célèbre famille de Florence, de laquelle deſcendent pluſieurs ambaſſadeurs, conſeillers, cardinaux & ſavans. *Ginon* Capponi, ſurnommé l'*ancien*, fut envoyé vers pluſieurs cours, en qualité d'ambaſſadeur, de la part de la république de Veniſe ; il devint enſuite gonfalonier de la ville de Veniſe. Il a compoſé une relation de la guerre qu'il fit lui-même contre les Piſans. *Nori*, ſon fils, fut auſſi employé en pluſieurs députations : il mourut en 1457. Il a laiſſé *Iſtoria della guerra del Caſentino ; commentari d'Italia dal* 1419, *fino al* 1456, &c. C'eſt une continuation de l'ouvrage de ſon pere. M. Muratori a fait imprimer ces deux ouvrages dans le tome XVIII de ſa collection des écrivains de l'hiſtoire d'Italie. Il y a encore deux Capponi qui ont porté le nom de *Ginon*, & qui ſont connus ; l'un a écrit : *Sollevatione della plebe di Firenze, della Ciompi, ſeguita l'anno* 1578 ; l'autre qui vivoit vers l'an 1520, eſt auteur d'une hiſtoire de la guerre de Piſe. *Guillaume* Capponi étoit ambaſſadeur de Florence & évêque de Cortone en 1505. Il mourut en 1512. *Ferrante* Capponi, né en 1611, étoit revêtu de pluſieurs emplois diſtingués ſous Ferdinand II, grand duc de Florence : il fut entr'autres, gouverneur de la ville de Florence. Coſme III l'établit ſon miniſtre d'état, & l'employa dans pluſieurs affaires importantes. Il mourut en 1688. *Aloys*, ou Louis Capponi, cardinal, iſſu de la même famille, étoit abbé, lorſque le pape Léon XI le fit tréſorier de l'égliſe. Paul V le créa cardinal en 1608. Il devint outre cela légat à Boulogne, archevêque de Ravenne, & ſoudoyen du collége des cardinaux. Il réſigna ſon archevêché en 1645. Il eut un parti pour le ſouverain pontificat après la mort d'Innocent X. Le parti des Barberins lui fut contraire. Il mourut en 1659. * *Supplément françois de Baſle.*

CAPPONI ou CAPPONIO (Jean-Baptiſte) médecin, poëte & aſtronome de Boulogne, étoit docteur & profeſſeur en médecine & en philoſophie. Il mourut le 16 novembre 1676. On a de lui pluſieurs écrits ; 1. *Joannis-Baptiſtæ Capponii commentarius de Othone æreo ſuo*, à Boulogne 1669, *in*-4°. 2. *Animadverſiones ad Joannis Caroli Sorcii opuſculum de febribus :* cet écrit a paru ſous le nom de Chariſius Thormarius Spado. 3. Depuis ſa mort, on a publié les ouvrages ſuivans : *Lectiones phyſicæ morales, De morbis particularibus, De febribus, De erroribus clarorum virorum latinorum libri XII, De humano ſemine nequaquam animato, Paradoxon philoſophiæ democriticæ.* On a du même auteur, en italien, un parallele de la république d'Athènes & de celle de Florence ; une critique des écrivains de Florence ; des remarques ſur la vie de Bentivoglio : (on ne dit point dans le *ſupplément françois de Baſle*, duquel Bentivoglio il s'agit.) *Impreſſe Ritrati de ſignori academici Gelati di Bologna*, à Boulogne 1672, *in*-4° ; par conſéquent ce dernier ouvrage n'eſt pas poſthume. Capponi avoit, dit-on, travaillé à une hiſtoire générale de la médecine.

CAPPONI (Séraphin) ſavant dominicain, originaire du Boulonnois, naquit en 1536, de *Jérôme* Capponi & de *Lionora* Bartolini. Il entra dans l'ordre de S. Dominique à Boulogne, à l'âge de 16 ans, le 25 octobre 1552, & prit le nom de *Séraphin* : il portoit auparavant celui d'*Annibal*. Dès ſa jeuneſſe, il fit paroître une grande ſagacité, ce qui, joint à beaucoup de mémoire & à une forte application, lui fit faire en peu de temps de ſi grands progrès, qu'on le jugea digne d'enſeigner les autres. Il profeſſa ſucceſſivement en différentes villes d'Italie la philoſophie & la théologie, & enfin la métaphyſique à Boulogne. L'air de cette ville étant nuiſible à ſa ſanté, il paſſa en 1573 dans la congrégation qui venoit d'être érigée depuis peu par frere Paulin Bernardini, de Luques, homme de ſainte vie ; & il gouverna les écoles de ſon ordre à Rieti d'abord, & enſuite à Aquila : il y expliqua auſſi durant ſept ans la théologie morale & l'écriture ſainte. Il fut enſuite envoyé à Ferrare pour y avoir l'inſpection des études de ceux de ſon ordre : & quelque temps après, il ſe tranſporta à Veniſe pour y faire imprimer quelques ouvrages qu'il avoit compoſés. Il demeura environ vingt-cinq ans dans un couvent de S. Dominique de cette ville, continuellement occupé de ſes ouvrages, de la prédication & de l'étude de l'écriture ſainte & de la théologie. Les diſputes de la république de Veniſe avec le pape Paul V, commençant à s'échauffer, le pere Capponi quitta Veniſe en 1606, & revint à Boulogne, où il s'appliqua à inſtruire les jeunes chartreux, voiſins de cette ville, dans la théologie morale & l'interprétation des écritures. Il demeura deux ans avec ſes jeunes éleves, qu'il éclaira par ſa ſcience, & qu'il édifia par ſes vertus. Après ce terme, ſes ſupérieurs le rappellerent à Boulogne, où il continua d'inſtruire comme auparavant. Il y mourut le 2 janvier 1614, dans la 78e année de ſon âge. On aſſure que Dieu a fait connoître par des miracles la ſainteté de ſa vie. Le pere Jean Michel Pio a écrit l'hiſtoire de la vie de ce ſaint & ſavant théologien ; & cet ouvrage a été imprimé en 1615, *in*-4°. Les ouvrages du pere Capponi, ſont ; 1. *Veritates aureæ ſuper totam legem veterem, tum litterales, tum myſticæ, per modum concluſionum è ſacro textu mirabiliter exculptæ*, &c. à Veniſe 1590, *in-folio*. 2. *Præclariſſima ſacrorum evangeliorum commentaria, veritates catholicas ſuper totam legem novam concluſionum inſtar continentia, cum annotationibus textualibus.* La permiſſion d'imprimer eſt de 1601. Le commentaire ſur S. Mathieu parut à Veniſe en 1602, *in*-4° ; celui ſur S. Jean, dans la même ville en 1604, auſſi *in*-4°. Le pere Echard dit que tout l'ouvrage étoit achevé ; mais il ne marque point ſi les commentaires ſur les deux autres Evangéliſtes ont paru : il loue beaucoup ceux ſur S. Mathieu & S. Jean. 3. *Explanatio totius fidei chriſtianæ ſuper ſymbolum Apoſtolorum :* le pere Echard dit qu'il ignore ſi cet ouvrage a été imprimé. 4. *Scholiæ ſuper compendium theologicæ veritatis Alberti magni*, à Veniſe 1588 & 1590, *in*-8°. 5. *Obſervationes ſuper prædicabilia prædicamenta, libros poſteriorum, phyſicæ, de anima, metaphyſicæ Ariſtotelis :* le pere Echard ne croit pas cet ouvrage imprimé. 6. *Tota theologia ſancti Thomæ Aquinatis in compendium redacta*, à Veniſe 1597, *in*-12. 7. *Elucidationes formales in ſummam theologicam ſancti Thomæ de Aquino*, à Veniſe 1588, en cinq tomes *in*-4°. 8. *Summa totius theologiæ D. Thomæ, &c. cum elucidationibus formalibus*, &c. à Veniſe 1612, *in-folio*, 6 volumes : il y a dans cet ouvrage divers écrits de pluſieurs autres diſciples de S. Thomas. Cette collection a été réimprimée à Padoue en 1698. 9. *Commentarius in omnes pſalmos :* cet ouvrage, enfanté dans la vieilleſſe de l'auteur, a été imprimé en partie ſeulement, à Boulogne en 1692, *in-folio*. * Voyez un détail plus ample dans la bibliothéque des écrivains de l'ordre de S. Dominique, par les peres Quetif & Echard, *in-fol.* tome II, page 492, & ſuivantes.

CAPRA (Benoît) de Perouſe, l'un des plus célébres juriſconſultes de ſon temps, a fleuri vers l'an 1400. Il ſavoit le droit canon & civil, la théologie, les belles lettres. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages, entr'autres des commentaires ſur les décrétales, ſur les clémentines, & des conſeils, *Communium opinionum.* Socin en ſon conſeil 92, vol. 1, appelle Capra, *inſignis, ſolemnis, optimi judicii & timoratæ conſcientiæ.* Corneus avoit étudié ſous lui. * Trithéme, *de ſcript. eccleſ.* Geſner & Poſſevin. *Bibliothéque hiſtorique & chronologique des principaux auteurs & inter-*

prêtes du droit civil, par Denys Simon, *édition in-12 de Paris* 1692.

CAPRA (Michel) de Nicoſie, & par privilége réputé de Meſſine, fut un philoſophe & un médecin très-habile. L'envie ayant excité contre lui ceux qui étoient jaloux de ſa gloire, & ſe voyant perſécuté par la calomnie dans ſa patrie, il l'abandonna, & vint habiter tantôt à Palerme, & tantôt à Meſſine. Il s'acquit une grande réputation dans ces deux villes. Jean d'Autriche le choiſit pour ſon médecin, & l'engagea à entrer en cette qualité de médecin dans la flotte eſpagnole, qui fut armée en ce temps-là pour le fameux combat des iſles Echinades. Capra floriſſoit en 1593 il a donné au public *Traité du ſiége de l'ame & de l'eſprit, ſelon les principes d'Ariſtote contre Galien*, à Palerme en 1589, *in*-4°. Un *Traité de l'immortalité de l'ame, contre Epicure, Lucrèce & les Pythagoriciens*, à Palerme en 1589. Sur une maladie épidémique qui affligea la Sicile en 1591, à Meſſine en 1593, *in*-4°. Ces ouvrages ſont écrits en latin. * *Voyez* Manget, *biblioth. ſcriptor. medic. lib.* 3, *p.* 28.

CAPRAIS (Saint) s'apliqua dès ſes plus tendres années à la piété, à la pénitence, & à la retraite. Etant encore fort jeune, il vendit ſon bien, & ſe retira dans les montagnes qui ſéparent la Gaule Belgique d'avec la Lyonnoiſe. Il y fut découvert, & y reçut quelques diſciples, quoiqu'il n'y ait pas d'apparence qu'il eût de communauté réglée. Il quitta ſa retraite pour voyager avec deux jeunes ſeigneurs (Honorat, évêque d'Arles, & ſon frere Venance :) ils allerent en Grece, d'où ils vouloient paſſer en Aſie; mais la mort de Venance les obligea de revenir dans les Gaules. Ils s'arrêterent dans le diocèſe de Fréjus, & y aſſemblerent quelques particuliers qui ſe mirent ſous la conduite de S. Caprais, juſqu'à ce que S. Honorat alla dans l'iſle de Lerins, où il jetta les fondemens du monaſtere de Lerins, qu'il gouverna ſous la direction de S. Caprais juſqu'au temps qu'il fut évêque d'Arles. On ne ſait pas combien S. Caprais ſurvécut à Honorat; mais le ſentiment le plus commun eſt qu'il eſt mort le premier juin de l'an 430. Eucher de Lyon & S. Sidoine Apollinaire ont parlé de lui avec beaucoup d'eſtime. Le corps de S. Caprais fut enterré dans le monaſtere de Lerins, où l'on prétend que l'on conſerve encore ſes reliques. Son nom ſe trouve dans la plupart des martyrologes, où il eſt qualifié abbé de Lerins. * Baillet, *vies des ſaints*, 1. *juin*.

CAPRAL, général, *cherchez* ALVAREZ.

CAPRALIS (François) jéſuite Portugais, enſeigna à Goa la philoſophie & la théologie, & exerça enſuite à la Chine & au Japon les emplois eccléſiaſtiques convenables à ſa profeſſion. Il mourut le 6 avril 1609, âgé de quatre-vingt-un ans. On a de lui: *Annuæ litteræ è Sinia*, & *Annuæ litteræ è Japonia*, &c. * *Dictionnaire hiſtorique*, imprimé en Hollande en 1740.

CAPRANICA (Dominique) Romain de nation, étoit fils de *Nicolas* & frere d'*Ange* Capranica. Il étudia à Padoue & à Boulogne ſous les plus célébres juriſconſultes, & s'acquit la réputation d'être un des ſavans hommes de ſon temps. Le pape Martin V le pourvut de divers emplois conſidérables, lui donna le gouvernement d'Imola, & le nomma cardinal en 1426; mais comme ce pape mourut avant que de lui avoir donné les marques de cette dignité, on refuſa de le recevoir dans le conclave. Eugène IV ſuivit les ſentimens des cardinaux contre Dominique Capranica, qui s'en plaignit au concile de Baſle, & ſe fit attribuer les honneurs dus à ſa dignité. Le pape Eugène IV, ayant trouvé moyen de l'appaiſer, l'attira à Florence, le reconnut pour cardinal, l'envoya légat en la Marche d'Ancone, & lui donna le gouvernement de Pérouſe. Nicolas V l'aima, & lui confia les emplois les plus importans; car il l'envoya deux fois légat à Alfonſe V, roi d'Aragon; il fut encore grand pénitencier. Calliſte III, ſucceſſeur de Nicolas, eut auſſi beaucoup de conſidération pour Capranica, qui eût été peut-être élu en ſa place, s'il lui eût ſurvécu quelques jours; mais il mourut en même temps que lui le 14 août 1458. Ce cardinal avoit une très-belle bibliothéque, qu'il laiſſa pour l'uſage d'un collége qu'il fonda à Rome. Son corps fut enterré aux dominicains de la Minerve, où l'on voit ſon tombeau. Ce cardinal fut beaucoup eſtimé pour ſon érudition, ſon expérience dans les affaires, & ſes mœurs. Pendant qu'il aſſiſta au concile de Baſle, il eut pour ſecrétaire le célébre Æneas Sylvius, qui fut depuis pape ſous le nom de Pie II. Il a compoſé quelques ouvrages, ſavoir, *Inſtruction pour le gouvernement du pontificat; De l'art de bien mourir; Diſcours à Alfonſe, roi de Naples*, & quelques autres. * Ciaconius, *in add.* Victorel & Onuphre, *dans Martin V.* Saint Antonin, *tit.* 22, *ch.* 16, *ſur la fin.* Platine, *dans Calixte III.* Æneas Sylvius, ſous le nom de Gobelin, *comment. l.* 1. Sponde, *aux annal.*

CAPRANICA (Ange) cardinal, évêque de Rieti, & légat à Boulogne, aimoit les lettres, & avoit parmi ſes domeſtiques des perſonnes d'un rare ſavoir, entr'autres Æneas Sylvius, lequel ayant été élevé ſur le ſiége pontifical, ſous le nom de Pie II, mit au nombre des cardinaux Ange Capranica en 1460. C'étoit un homme de grande vertu; il mourut à Rome l'an 1478, & fut enterré dans le même tombeau que ſon frere. * Gobelin, ou plutôt Æneas Sylvius, *in comment. Pii II*, *lib.* 2. Onuphre. Auberi, *hiſt. des card.*

CAPRANICA, ville de l'état de l'égliſe, eſt ſituée dans la province du Patrimoine, ſur une colline entre le lac de Bracciano & celui de Ronciglione. Cette ville a été aſſez bonne, mais elle déchoit tous les jours. * Mati, *diction.*

CAPRARA, iſle du golfe de Veniſe, ſituée ſur les côtes de la Capitanate, province du royaume de Naples. C'eſt l'iſle la plus ſeptentrionale de celles de Tremiti. Quelques géographes la prennent pour l'ancienne *Teutria*, que d'autres placent à l'iſle de *S. Domino*, qui eſt au midi de la Caprara. * Mati, *diction.*

CAPRARA (Alexandre) jéſuite Italien, étoit d'une noble famille de Boulogne. Le cardinal Paleote l'obligea de mettre au jour pluſieurs écrits qu'il avoit faits ſur diverſes matieres avant l'âge de vingt-un ans; & Charles Sigonius, qui avoit été ſon maître, lui laiſſa tous ſes ouvrages en mourant. Caprara entra dans la ſociété des jéſuites en 1580, à l'âge de vingt-un ans, & fut chargé depuis du gouvernement de pluſieurs colléges; ſon fort étoit la morale. Ce religieux mourut ſaintement à Mantoue le 6 octobre 1625, âgé de 66 ans. Les magiſtrats de la ville voulurent que ſon corps fût mis dans un tombeau ſéparé des autres. * Alegambe, *bibl. Pat. ſoc. Jeſ.*

CAPRARIA ou LA CAPRAIA, petite iſle, entre celle de Corſe & l'Italie dans la mer de Gènes. Elle étoit autrefois habitée par de ſaints moines, & eſt aujourd'hui ſujette aux Génois qui y tiennent garniſon. Ils s'en emparerent l'an 1507 ſur Giaçomo de Maro qui en étoit ſeigneur. Son circuit eſt de dix-huit milles, & elle eſt aſſez habitée, quoique remplie de montagnes. Elle a un bourg avec un bon château pour la défendre contre les pirates. Les anciens la nommoient *Ægilon* ou *Ægilium*, *Capraria* & *Capraſi*. * Pline, *l.* 3, *c.* 6. Ptolémée.

CAPRAROLA, château célébre d'Italie, & maiſon de plaiſance du duc de Parme, a été bâti dans le XVI ſiécle. Il eſt dans le patrimoine de S. Pierre, au comté de Ronciglioni près de Viterbe, & environ à vingt-cinq milles de Rome. Caprarola eſt un ouvrage du fameux architecte Vignole, qui l'entreprit pour le cardinal Alexandre Farnèſe, & on l'eſtime un des plus magnifiques palais qui ſoient en Italie, pour ſon architecture. Il eſt bâti en pentagone, avec cinq faces fort hautes, toutes égales, & une cour au milieu parfaitement ronde, de même que les coridors & les galeries qui l'environnent;

& cependant les ſalles ſont quarrées & bien proportionnées. La principale eſt peinte de la main de Pietro Orbiſta, qui étoit en réputation ſous Paul III. Il y a une des chambres où quatre perſonnes placées chacune dans un coin, l'oreille tournée à la muraille, s'entendent parler fort diſtinctement, quoiqu'elles parlent bas, & quoique ceux qui ſont au milieu de la chambre n'en entendent rien. Il y en a une autre, où ſi vous frapez du pied quand vous êtes au milieu de la chambre, ceux qui ſont au-dehors croient qu'on y a tiré un coup de piſtolet. Tous les autres appartemens ont chacun leur beauté particuliere. Les jardins & les fontaines y ſont dignes de cet admirable palais. * Vignole, *ordres d'architecture.*

CAPRÉE ou ISLE DE CAPRI, *Capreæ* & *Caprea*, iſle de la mer Tyrrhene ou de Toſcane, vis-à-vis de Pouzzol, dans le royaume de Naples. C'eſt dans cette iſle que Tibere ſe retira pour y commettre tous ces crimes que les hiſtoriens ont découverts. Son circuit n'eſt pas de plus de douze milles. Autrefois Caprée avoit deux villes, mais elle n'en a plus qu'une, qu'on appelle auſſi Capri, *Caprea*, qui eſt épiſcopale ſous la métropolitaine d'Amalfi. Ses habitans ſont francs de toutes ſortes d'impoſitions, à cauſe de la garde qu'ils font dans l'iſle. Il y paſſe tous les ans une ſi grande quantité de cailles, qu'on dit que c'eſt le principal revenu de l'évêché, d'où vient que quelques-uns l'ont appellé *l'évêché des cailles.* * Pline, *l.* 3, *c.* 5. Strabon, *l.* 5. Suétone, *dans Tibere.*

CAPREOLE, ſucceſſeur d'Aurele dans le ſiége de Carthage, envoya le diacre Beſſula pour aſſiſter au concile d'Ephèſe en 431. Le triſte état où ſe trouvoient les égliſes d'Afrique par la guerre des Vandales, ayant empêché les prélats d'y aller eux-mêmes, il écrivit une lettre d'excuſe qui ſe voit parmi les actes du concile d'Ephèſe. Il a auſſi compoſé un petit traité, pour répondre à Vital & à Conſtance, ou, ſelon d'autres, Tonance, chrétiens d'Eſpagne, qui l'avoient conſulté, ſi l'on pouvoit dire que Dieu eſt né d'une vierge. Il y établit cette vérité, en montrant qu'il n'y a qu'une perſonne en J. C. & réfute ceux qui étoient dans un autre ſentiment. Il parle dans ce traité de la condamnation de Neſtorius, & de ſon héréſie, par le concile d'Ephèſe, auquel il dit qu'il avoit envoyé ſes députés. Ce traité a été donné par le pere Sirmond, & imprimé à Paris en 1630, avec quelques autres opuſcules dogmatiques. Capréole avoit encore écrit une lettre à l'empereur Théodoſe. Vincent de Lerins parle avantageuſement de ce prélat. * *Actes du concile d'Éphèſe.* Liberatus, *in breviario, tome* 5. S. Fulgence, *adverſus Pelagianos, num.* 6. *Edition du traité de Capréole par le pere* Sirmond. M. Du Pin, *biblioth. des auteurs eccleſiaſtiques, V ſiécle.*

CAPREOLE (Jean) religieux de l'ordre de S. Dominique, a vécu dans le XV ſiécle, & étoit natif d'un village près de Rhodez, où il ſe fit religieux. Il devint un des plus ardens défenſeurs de la doctrine de S. Thomas, & compoſa quatre livres de commentaires ſur le Maître des Sentences, & une défenſe de la doctrine de S. Thomas, imprimés à Veniſe d'abord en 1483, & depuis en 1588. Il enſeignoit à Paris, & y liſoit ſes ſentences en 1409, fit ſa licence en 1410 & 1411, travailla ces années-là même à ſon commentaire, qui ne fut achevé qu'en 1434, & mourut à Rhodez en 1444. Trithéme dit qu'il vivoit en 1415, Bellarmin en 1410, Antoine de Sienne en 1424, & Sponde aſſure que c'étoit en 1443. C'eſt ſur cette année qu'il rapporte une diſpute que Capréole eut avec Toſtat au concile de Baſle, du temps d'Eugène IV. * Echard. *ſcript. ord. Præd.*

CAPREOLE (Elie) natif de Breſſe en Italie, excellent juriſconſulte & hiſtorien, au commencement du XVI ſiécle, compoſa divers ouvrages qui lui acquirent beaucoup de réputation, comme l'hiſtoire de Breſſe en quatorze livres, dont il y en a douze d'imprimés : *Defenſio ſtatuti Brixientium, de ambitione & ſumptibus funerum minuendis : Dialogus de confirmatione fidei, &c.* Elie Capréole mourut fort âgé en 1519. * Baptiſta Mantuanus, *in Carm.* Leandre Alberti, *deſcript. Ital.* Voſſius, *de hiſt. Lat.* Le Mire, *de ſcript. ſæc. XVI.*

CAPRERA (Bernard) *cherchez* CABRERA (Bernard de).

CAPRIATA (Pierre-Jean) juriſconſulte & hiſtorien, étoit de Gènes, & a vécu au XVII ſiécle. Paulus Amantius, dans le poëme qui a été mis au-devant du livre de Capriata, en parle en ces termes :

Qui conſulta patrum, & nodoſi dogmata juris,
Atque vagos legum anfractus, dubioſque receſſus
Ingenio ſolitus celeri ſcrutarier, & quem
Juriſconſultum inſignem Menochius *olim*
Teſtatur, ſcriptis commendans laudibus . . . . ;

Tu, ſeu jura doces, juris penetralia quævis,
Seu patronus agis cauſas, dubiumque clientem
Sublevas, arguto, quem promis pectore, ſenſus,
Unde audet dubiæ meliùs conſidere cauſæ ;
Seu juris reſponſa refers conſulta petenti ;
Seu lites dirimis certantes arbiter inter ;
Tam ritè, & rectè peragi tibi cuncta videntur,
Tam facilè, atque brevi interjecto tempore, quantum
Per tardas perfecta moras vix quiſque dediſſet.

Ce qui fait connoître qu'il réuſſiſſoit également, ſoit à expliquer les queſtions les plus épineuſes de la juriſprudence, ſoit à plaider des cauſes, ſoit à répondre aux conſultans, ſoit à finir les procès par la voie de l'arbitrage. Quoiqu'on puiſſe ne point prendre au pied de la lettre les expreſſions dont on ſe ſert dans cet éloge, il eſt sûr que les travaux hiſtoriques de cet écrivain ſont ineſtimables, puiſqu'il y expoſe les faits avec une grande netteté, qu'il en dévelope les motifs, les inſtrumens & les ſuites. On trouve dans ſes ouvrages tout ce qui s'étoit paſſé de ſon temps, ſur-tout en Italie. Il publia comme un eſſai ſes deux premiers livres, l'an 1626 (dans le catalogue de M. de Thou, *page* 305 *de la premiere partie*, on marque l'édition en 1627, *in*-8°) intitulés, *I due primi libri dell' hiſtoria ſopra i movimenti d'arme ſucceſſi in Italia dall' anno* 1613, *fino al* 1618. Il les fit réimprimer à Gènes *in*-4° en 1638. A ces deux livres il en a ajouté dix autres, leſquels joints aux deux premiers, ſont une hiſtoire de ſon temps & d'Italie, conduite depuis 1613 juſqu'en 1634. Ces douze livres furent réimprimés à Genève, *in*-8°, en 1644. Il publia une ſeconde partie de ſon hiſtoire à Gènes en 1648, qui fut réimprimée à Genève *in*-8°, dont le titre eſt : *Dell' hiſtoria di Pietro Giovanni Capriata, parte ſecunda in ſei libri diſtinta. Nel primiero de quali ſi contingono alcuni movimenti d'armi fuor d'Italia ſucceduti. E né cinque ſuccequenti la continuatione di quei d'Italia dall' anno MDCXXVIII, fino al MDCXLIV.* On a imprimé à Londres en 1663 une traduction angloiſe de tous les ouvrages de cet auteur, qui ſe vante d'avoir gardé l'équilibre ſans aucune partialité, ni pour la France, ni pour l'Eſpagne. *Dans la préface de la ſeconde partie de ſon ouvrage*, il donne pour exemple de ſon impartialité, ce qu'il a écrit ſur les deux guerres du Montferrat, où il dit que le duc de Mantoue, attaqué dans la premiere par le duc de Savoye, fut ſoutenu par le roi d'Eſpagne ; mais que dans la ſeconde, attaqué par le roi d'Eſpagne, il fut ſoutenu par le roi de France : ce qui montre qu'après avoir loué le roi d'Eſpagne dans la premiere, il le condamne à l'égard de la ſeconde, & donne tant d'éloges à Louis XIII, que l'auteur du Politique très-Chrétien n'a pas dédaigné de le copier. Les Vénitiens ſe ſont plaint d'avoir été maltraités dans ſon hiſtoire ; & même André Balbo, noble Vénitien, qui étoit à Gènes lorſque la premiere partie de l'ouvrage de Capriata vit le jour, lui en fit des reproches, auxquels il répondit entr'autres choſes : « On

Digitized by Google

» ne peut pas ſe plaindre (dit-il dans la même préface) » que j'aie manqué de reſpect pour la république de » Veniſe en ce qui concerne la ſageſſe de ſon gouver- » nement ; que ſi j'ai décrit les ſuccès des guerres d'une » maniere qui n'a pas été agréable, ce n'eſt point ma » faute ; car j'ai dû les repréſenter tels qu'ils ont été, » & il ne faut point s'attendre que la deſcription des » choſes qui nous ont cauſé du chagrin, quand elles » ſont arrivées, ſe puiſſe lire avec plaiſir. » Il repréſente encore qu'il n'étoit ni ſujet de la république de Veniſe, ni à ſes gages, & que néanmoins il l'avoit mieux ménagée que n'avoient fait quelques auteurs Vénitiens, qu'elle avoit punis, & en leurs perſonnes, & en leurs ouvrages, pendant qu'elle permettoit le débit de ſon hiſtoire. Il dédia la premiere partie de ſon livre à Ottaviano Raggi, auditeur de la chambre d'Urbain VIII, & la ſeconde à Carlo Emanuel Durazzo, référendaire de l'une & de l'autre ſignature. *Dans ſon épître dédicatoire* il rapporte les raiſons qui l'ont empêché de dédier ſon ouvrage à des princes. * Bayle, *diction. critiq. derniere édition.*

CAPRICORNE, un des douze ſignes du Zodiaque, compoſé de vingt-huit étoiles, qui repréſentent, dit-on, la figure d'une chevre. Le ſoleil entre dans ce ſigne au mois de décembre, & fait alors le ſolſtice d'hiver, commençant à revenir vers l'équateur. Les poëtes diſent que ce ſigne eſt occupé par la chevre d'Amalthée, qui avoit nouri Jupiter de ſon lait, & dont ce dieu voulut faire une conſtellation, pour la récompenſer de ce bon office ; d'autres ont feint que le dieu Pan craignant le géant Typhon, ſe déguiſa en ſe transformant en un bouc qui avoit une queue de poiſſon, & qu'il fut enſuite enlevé au ciel par ordre de Jupiter, qui avoit admiré cette adreſſe. * Cæſius. *aſtronom. poëtic.* Auguſte-Céſar étant né ſous ce ſigne, fit battre quantité de piéces d'or & de cuivre qui en portoient la figure. * C. Patin, *ſur Suetone.* M. de Thou remarque auſſi que Côme de Médicis, grand duc de Toſcane, vint au monde ſous le même ſigne. Pline, *l.* 11, *c.* 15, dit que ceux qui habitoient l'Attique vers le midi, avoient un jour nommé *Caprificiel* qu'ils conſacroient à Vulcain, & auquel ils commençoient la récolte de leur miel.

CAPRINUS ou CAPRINI (Jean-Antoine) jéſuite d'Aquila dans le royaume de Naples, naquit en 1614. Il enſeigna les belles-lettres & la philoſophie dans pluſieurs maiſons de ſa ſociété, & fut recteur de divers colléges. Il a donné au public, *Apes Barberinæ, ſeu univerſa philoſophia ; De motu trepidationis terræ ; Lux philoſophica :* ces écrits ont paru ſous le nom de *Syderius Leo.* * *Dictionnaire hiſtorique*, derniere édition de Hollande.

CAPRONA (Archange) capucin, né à Parlerme, d'une famille noble, embraſſa la vie religieuſe à l'âge de dix-huit ans, malgré les efforts que fit ſon pere pour l'en détourner. Il prêcha dans les principales villes & dans les bourgs les plus conſidérables de la Sicile, ſur-tout à Trapano. Il érigea dans ce dernier lieu trois confréries, & travailla à y faire bâtir un hôpital pour les pauvres. Il alloit lui-même de maiſon en maiſon, tous les dimanches, recueillir pour eux des aumônes. Il mourut en 1577. On a de lui, *Statuta & documenta pro confraternitatibus domûs hoſpitalis Montis pietatis & miſericordiæ in civitate Drepanenſi.* * *Bibliotheca ſicula. Dictionnaire hiſtorique* de Hollande.

CAPRONCZA, *cherchez* COPRANITZ.

CAPROTINE, eſt le nom que les anciens Romains donnerent à Junon & aux nones de juillet, temps auquel ils célébroient une fête ſolemnelle, dont voici l'origine. Après que les Gaulois furent ſortis de Rome, les peuples voiſins, qui ſavoient que les forces de la république étoient épuiſées, crurent avoir trouvé l'occaſion de s'en rendre maîtres : il donnerent le commandement de leurs troupes à Lucius, dictateur des Fidenates, qui envoya un héraut au ſénat, pour lui déclarer que s'il vouloit conſerver les reſtes de Rome, il falloit que les Romains lui envoyaſſent toutes leurs femmes & toutes leurs filles. Les ſénateurs voyoient leur perte prochaine, & ne ſavoient à quoi ſe réſoudre ; mais une eſclave nommée *Philotis*, ayant aſſemblé toutes les autres, leur fit prendre avec elles les habits de leurs maîtreſſes & de leurs filles, & dans cet équipage trompeur, elles paſſerent dans le camp des ennemis. Le général les ayant diſtribuées aux capitaines & aux ſoldats, elles les inviterent à boire & à ſe rejouir, ſous prétexte qu'elles célébroient ce jour-là une fête ſolemnelle entr'elles. Après que les ennemis furent remplis de vin, & que le ſommeil les eut aſſoupis, elles donnerent un ſignal du haut d'un figuier ſauvage, auquel les Romains accoururent, & firent main-baſſe par-tout. Le ſénat, en mémoire de ce bon office, accorda la liberté à ces généreuſes eſclaves, & leur aſſigna à chacune une ſomme d'argent des deniers publics, pour ſe marier. Les Romains appellerent ce jour de leur délivrance, *les Nones Caprotines*, & établirent une fête annuelle en l'honneur de Junon Caprotine, ainſi nommée de *Caprificus*, qui ſignifie un figuier ſauvage. Depuis ce temps, à pareil jour, toutes les eſclaves donnoient la collation à leurs maîtreſſes hors de la ville ſous des figuiers ſauvages, ſe battoient & ſe jettoient des pierres en ſolâtrant, pour repréſenter le combat dans lequel les Romains avoient défait les Latins par l'induſtrie des eſclaves. * Plut. Macrob. *l.* 3 *ſat.*

CAPSA, ville de la Lybie intérieure, a tiré ſon nom des vaſtes déſerts, dont elle eſt environnée, ſelon le ſentiment de Bochart, qui de *Caphas* en hébreu, dérive *Capſa*, *preſſer & ſerrer.* Flore & Salluſte, parlant des habitans de Capſa, diſent que leurs ſables & leurs ſerpens les défendent mieux que leurs armées, leurs murailles & leurs remparts, contre ceux qui les voudroient attaquer. Il y avoit une autre ville de ce nom dans la province de Byzacène ; ces deux villes ſont marquées dans les notices des égliſes d'Afrique. * Salluſt. *in Jugurt.* Flor.

☞ CAPSCHAC, CABGIAC ou KIPZAK, grand pays au nord de la mer Caſpienne, ainſi nommé dans les hiſtoriens Tartares & Perſans. Il s'étendoit depuis le Jaïk juſqu'au Niéper ou Boriſthène. Il fut le partage de la poſtérité de Zuzi, fils aîné de Zingiſcan ; & ce grand état ayant été démembré vers 1480, il s'y forma divers royaumes, tels que celui d'Aſtracan, de Caſan, qui ſont tombés entre les mains des Ruſſes, leſquels avoient été pendant long-temps ſoumis aux princes de Capſchac. Les petits Tartares ou de Krim, en viennent auſſi, comme on peut le voir dans la généalogie de la poſtérité de Zuzi. Les peuples qu'on nomme aujourd'hui *Coſaques*, ſont les anciens habitans de ce grand pays. * La Croix, *hiſtoire de Genghiskhan*, *p.* 5, 497 *& ſuiv. Hiſtoire généalogique des Tatars*, *p.* 47, 48, 436 *& ſuiv.* M. Deguignes, *hiſtoire des Huns.* Voyez CABGIAK.

CAPTIVITE des Juifs à Babylone. Les ſavans ſont en conteſtation ſur le commencement & ſur la fin de la captivité, à laquelle l'écriture ſainte donne 70 ans de durée. Quelques-uns, comme le pere Petau, la commencent à la premiere tranſmigration du peuple Juif l'an I de Nabuchodonoſor, & IV du roi Joakim. Uſſerius la place une année plus bas ; le pere Tirin & quelques autres la font commencer dès l'année XIII de Joſias, 40 ans avant la derniere déſolation de Jéruſalem. Cajetan, Genebrard & quelques autres mettent ſon commencement ſous l'année IX du régne de Nabuchodonoſor, & à la ſeconde tranſmigration, lorſque Jechonias fut enlevé de Jéruſalem à Babylone, & que Sédécias fut mis ſur le trône ; mais le pere Labbe commence ces 70 années de la captivité des Juifs à l'année XI & derniere de Sédécias, lorſque le temple fut brulé, la ville raſée, & tout le peuple emmené hors du pays, & les finit l'an I de la monarchie de Cyrus,

Cyrus ſur tout l'Orient. Quoique ce qu'il allégue ne conclue rien contre l'opinion d'Uſſerius & du P. Pétau, à moins que d'admettre ſa chronologie peu ſûre en cet endroit, nous rapporterons néanmoins ici ſes raiſons telles que nous les avons trouvées; la premiere eſt tirée du chapitre 25 de Jeremie : *Et tout ce pays ſera réduit en une ſolitude épouvantable, & ils ſerviront au roi de Babylone 70 ans;* la ſeconde du chapitre 29 du même prophéte : *Lorſqu'on aura demeuré 70 ans en Babylone;* la troiſiéme eſt priſe du dernier chapitre du II livre des Paralipomenes : *Il a été mené eſclave en Babylone, & a ſervi au roi & à ſes fils,* (ſon fils & ſes petits-fils) *juſqu'à ce que le roi des Perſes s'en rendît maître, & que la parole de Dieu annoncée par la bouche du prophéte eût ſon effet; le pays de Judée ayant accompli dix ſemaines d'années, &c. La premiere année de Cyrus, roi des Perſes, &c.* Ces paſſages parlent d'une déſolation entiere de la ville de Jéruſalem, qui ne commença qu'après la ruine du temple, & non pas à l'an I de Sédécias, ni au IV de Joakim, ni au XIII de Joſias. La fin des 70 années eſt marquée par ces paroles : *Juſqu'à ce que le roi des Perſes s'en rendît maître;* ayant déja régné vingt-deux ans dans la Perſe, il fit la guerre aux Babyloniens; & après avoir tué ou dépoſé Nabonidus, qui eſt le Darius Mede de l'écriture, il commença d'être le monarque de toute l'Aſie pendant neuf ans; & c'eſt cette premiere année dont parle l'écriture, *la premiere année du roi des Perſes Cyrus.* La fin de cette captivité de 70 ans eſt encore clairement établie au chap. premier du premier livre d'Eſdras; de ſorte qu'il y a lieu de s'étonner que quelques peres de l'égliſe aient différé cette fin juſqu'à la ſeconde année du régne de Darius, fils d'Hyſtaſpes III, roi des Perſes. * Le pere Labbe, *introduction à la chronologie, chap.* 39.

CAPUA (Barthelemi de) juriſconſulte Napolitain, paſſa par les premieres dignités du royaume de Naples, & mourut en 1300. Il a écrit ſur le digeſte, ſur le code, & ſur les uſages de Naples. * *Biblioth. hiſt. des auteurs de droit civil, canonique & particulier de pluſieurs états & provinces depuis Irnerius, avec les caracteres de leurs eſprits, & des jugemens ſur leurs ouvrages*, par Denys Simon, *édition in-12, Paris* 1692.

CAPUA (Léonard) célébre médecin, né en 1617 à Bagnolo dans le royaume de Naples, étudia la philoſophie & la théologie chez les jéſuites juſqu'à ſa dix-huitiéme année. Il s'appliqua enſuite à la juriſprudence qu'il quitta pour la médecine. Dans le deſſein de ſe perfectionner dans cette étude, il apprit la langue grecque, afin d'être en état d'entendre par lui-même Hippocrate, Galien, & les autres anciens qui ont écrit en cette langue. A l'âge de vingt-deux ans, il revint à Bagnolo; mais ayant été impliqué dans un meurtre, il retourna à Naples pour ſe dérober au danger qui le menaçoit. Il inſtitua l'académie appellée *Academia inveſtigantium*, pour faire de nouvelles recherches dans la médecine. Cette académie s'aſſembla pendant quelque temps dans le palais du marquis d'Arena, & chacun y faiſoit part des découvertes qu'il avoit faites dans la philoſophie & dans la médecine. Dans deux ouvrages différens que Léonard Capua mit au jour, il ſoutint qu'il y avoit beaucoup d'incertitude dans la médecine & dans les remedes, ce qui lui attira la haine de beaucoup de médecins. La reine Chriſtine de Suéde l'eſtimoit, & lui en donnoit des marques: l'académie des *Arcadi* le reçut dans ſon ſein ſous le nom d'*Alceſtus Cillenius.* Il mourut le 17 janvier de l'an 1695. On a de lui, *Lectiones de Memphitium natura : vita Andreæ Cantelmi ducis Popolitani*, & quelques autres ouvrages en italien. * *Supplément françois*, imprimé à Baſle, tome II, page 76.

CAPUCI ou CAPUCIO (Antoine) natif de Spolete, a vécu au commencement du XVII ſiécle. Il avoit été diſciple de Marc-Antoine Muret, & avoit appris ſous lui le grec & les belles-lettres, qu'il enſeigna depuis avec beaucoup de réputation. On dit que ſes mœurs étoient peu réglées, & qu'il porta même ſur le viſage des marques de ſes débauches. Il mourut de la peſte à Padoue, avec ſa femme & ſes enfans, l'an 1631. Ses écrits ſe ſont perdus. * Jac. Phil. Thomaſini, *in vit. illuſt. viror.*

CAPUCIATI ou *Encapuchonnés*, certains hérétiques qui s'éleverent en Angleterre en 1387, & qui furent ainſi nommés parcequ'ils ne ſe découvroient point devant le ſaint Sacrement. Il ſuivoient les erreurs de Wiclef, & ſoutenoient l'apoſtaſie de Pierre Pareshul, moine auguſtin, lequel ayant quitté le froc, accuſa ſon ordre de pluſieurs crimes. * Sponde, *A. C.* 1387.

CAPUCINS, congrégation de religieux de S. François, qui ſont ainſi nommés à cauſe de la forme extraordinaire de leur capuchon. Matthieu de Baſchi, frere mineur obſervantin du duché d'Urbin, & religieux au couvent de Mont-Falco, aſſura, l'an 1525, que Dieu l'avoit averti d'exercer une plus étroite pauvreté, & ſe retira dans une ſolitude avec permiſſion du pape. Quelques autres, pouſſés du même eſprit, ſe joignirent à lui : ils ſouffrirent diverſes perſécutions juſqu'à l'an 1528, que Clément VII leur permit de ſe mettre ſous l'obéiſſance des conventuels, & de s'appeller freres hermites mineurs. Ils pouvoient recevoir en leur compagnie tous ceux qui ſe préſentoient pour prendre leur habit, & demeurer en quelque lieu que ce fût, & élire un vicaire général; mais aux proceſſions ils devoient marcher ſous la croix des conventuels dans les lieux où il y en avoit, & dans ceux où il n'y en avoit point, ſous la croix de la paroiſſe. Les prédications des nouveaux hermites convertirent un grand nombre d'hommes qui ſe joignirent à eux. Ils avoient déja quatre couvens en 1530, & depuis il ne ſe paſſa point d'année ſans qu'ils en acquiſſent pluſieurs. Paul III, qui leur fut très-favorable, fut celui qui leur donna le nom de Capucins de l'ordre des freres mineurs, qu'ils ont préféré à leur ancien nom. Il ordonna en même temps qu'ils ſeroient ſujets à la viſite & à la correction des conventuels, & que leur vicaire général ſeroit obligé de demander au général deſdits conventuels la confirmation de ſon élection. Cette bulle eſt de 1536. L'année ſuivante, le même pape leur défendit par une autre bulle de s'établir au-delà des monts; mais l'an 1573, Grégoire XIII, à la priere de Charles IX, leur permit de venir en France, où ils ont acquis depuis un grand nombre de couvens. Ils commencerent auſſi en 1606 à s'établir en Eſpagne avec la permiſſion de Paul V, qui érigeant enfin leur congrégation en ordre, leur accorda une parfaite indépendance des conventuels, & donna le nom de général à leur ſupérieur. Cet ordre eſt devenu ſi conſidérable, qu'il eſt diviſé préſentement en plus de cinquante provinces, & trois cuſtodies, où il y a près de cinq cens couvens, & vingt-cinq mille capucins, ſans compter les miſſions du Bréſil, de Congo, de Barbarie, de Gréce, de Syrie & d'Egypte; car ils ont auſſi paſſé les mers pour travailler à la converſion des infidéles. * Bover. & Marc de Piſe, *annal. FF. minor. Capucin.* Wading. *annal. minor. tom. VIII.* Domin. de Gubern. *orb. ſer.* Héliot, *hiſt. des ordr. monaſt. tom. VII, chap.* 24.

Les capucins ont ſous leur direction quelques couvens de filles, appellées *Filles de la Paſſion* & *Capucines.* Marie-Laurence Longa, veuve d'un ſeigneur Napolitain, les inſtitua à Naples en 1538. Elle avoit fait bâtir un monaſtere dans cette ville, où étant âgée de ſoixante ans, elle s'engagea par des vœux à la troiſiéme régle de S. François; mais quatre ans après elle embraſſa la premiere régle de ſainte Claire, & ſe mit ſous la conduite des capucins. Il y a quelques autres couvens de cette régle à Rome & à Milan; mais celles-ci ſont ſous la conduite de l'archevêque. Louiſe de Lorraine, veuve de Henri III, en fonda un à Paris, qui ne fut occupé qu'après ſa mort en 1606. Il y a auſſi un couvent de

capucines à Muſelle. Ce ſont les ſeules qui ſoient en France. * *Voyez les mêmes auteurs.*

CAPUGNANO (Zuanino *ou* Jean de) ainſi nommé, parcequ'il étoit né proche de Capugnano, village auprès de Boulogne. Sans gout pour la peinture, il ſe crut néanmoins appellé à peindre, & s'imagina avoir les talens néceſſaires pour réuſſir dans cet art, quoique ſon métier fût ſeulement d'imprimer des portes, des tenêtres, armoiries, lambris, &c. Non ſeulement on ne louoit pas ſes ouvrages, ſouvent même on les mépriſoit; cependant cet homme qui n'étoit propre tout au plus qu'à barbouiller quelques planchers ou quelques murailles, entreprit de peindre des images des ſaints, & ſur-tout de la ſainte Vierge. Le nonce de Boulogne l'ayant appris & connoiſſant ſon ignorance, lui défendit ces ſortes d'ouvrages. Léonelle Spada, diſciple des Carraches, feignant d'entrer dans la peine que lui cauſa cette défenſe, lui dit que le nonce n'avoit eu intention ſeulement que de lui défendre de peindre ces ſortes d'images pour les vendre, mais qu'il n'avoit pas eu le deſſein de l'empêcher d'en faire par dévotion, & lui conſeilla de peindre une vierge, & de mettre ces paroles au bas: Capugnano a fait cette belle vierge par dévotion: *Joannes de Capugnano fecit iſtam bellam madonninam devotionis gratiâ.* Capugnano ſuivit ſon conſeil, & augmenta les occaſions que l'on avoit de ſe moquer de lui ſans qu'il s'en apperçût. Il eut même la ſimplicité de ſe plaindre aux Carraches de ce que perſonne ne ſe préſentoit pour être ſon diſciple, pendant qu'ils en avoient beaucoup plus qu'ils ne pouvoient en enſeigner. Les Carraches ſe jouant de ſa ſimplicité, lui dirent qu'il étoit facile de le contenter, & qu'ils lui donneroient eux-mêmes un diſciple, dont il auroit lieu d'être content, & ils lui donnerent Léonello même, qui étant déja très-habile, fit croire au bout de quelques jours à Capugnano qu'il lui devoit cette habileté. Mais il ne continua pas long-temps un jeu qui ne pouvoit durer. Capugnano étant allé à quelques lieues de la ville pour barbouiller dans quelque maiſon de payſan, Léonello prit ce temps pour peindre une tête de Lucréce, & la peignit en maître; & quand il eut fini il la laiſſa ſur le chevalet, ferma la porte de l'appartement de Capugnano, & écrivit au-deſſus de la ſerrure quelques traits ſatyriques contre ce barbouilleur préſomptueux. Comme c'étoit au-dehors de la maiſon, tous ceux qui paſſoient s'arrêtoient pour en rire; & lorſque Capugnano revint, il fut ſurpris de voir tant de monde s'arrêter & rire au devant de ſa porte. Il s'y arrêta comme les autres, mais ayant vu ce dont il s'agiſſoit, il entra dans une grande colere, arracha ce qui étoit l'objet de tant de riſées, le porta chez les Carraches, & en accuſa Léonello. Ceux-ci diſculperent leur diſciple, mais pour appaiſer Capugnano, ils allerent avec lui en ſon logis, où celui-ci n'eut pas plutôt mis le pied qu'appercevant cette tête de Lucréce, dont on vient de parler, il fut ſi étonné de la beauté de cet ouvrage, que s'imaginant que c'étoit un fruit des préceptes qu'il avoit donnés à Léonello, il s'écria qu'il oublioit tous les outrages qu'il venoit de recevoir en faveur d'un ouvrage ſi exquis; qu'il ne croyoit pas Léonello auteur du libelle qui avoit été affiché à ſa porte, & qu'il pouvoit revenir travailler chez lui: mais les Carraches le détromperent, & en lui faiſant connoître ſa préſomption, le rendirent très-confus & le quitterent. * *Abced. pittor. p.* 420.

CAPURI, peuples de l'Amérique méridionale, dans la Guyane. Ils habitent ſur les bords de l'Orenoque, & la plupart d'eux ſont charpentiers. Ils font des canots, & pluſieurs uſtenciles de bois qu'ils troquent en Guyane pour de l'or, & en l'iſle de la Trinité pour du tabac. Les Capuri ſont grands, extrêmement forts, & ſujets au dernier point à la jalouſie & à l'ivrognerie. Ils uſent de viandes fort dures. Quand leurs capitaines ou gouverneurs meurent, ils les pleurent en les enterrant. Dans le temps qu'ils croient leur chair conſumée par l'humidité de la terre, ils les en tirent & les vont pendre dans la maiſon que les capitaines occupoient pendant leur vie, parant la tête de plumes de différentes couleurs, & attachant aux oſſemens du reſte du corps tous les vaſes d'or qu'ils poſſédoient. * Raleigh, *deſc. de Guyane. Dictionnaire de* Corneille.

CASMILLUS, *cherchez* CAMILLUS.

CAQUEUX, certaine famille de gens que les Bretons ont toujours regardés avec une extrême averſion, prétendant que c'eſt un reſte des Juifs, & qu'ils ſont tous infectés de lépre de pere en fils. Les Caqueux exercent ordinairement le métier de cordier. Hevin, ſavant juriſconſulte, a fait voir de nos jours que cette averſion étoit mal fondée, & même a obtenu un arrêt au parlement en leur faveur; mais il eſt difficile d'ôter cette prévention de l'eſprit de la plupart des Bretons. Il y a même plus de deux cens cinquante ans que les évêques, dans la même prévention, ont ordonné que les Caqueux ſe tiendroient au bas des égliſes; qu'ils ne baiſeroient la paix qu'après tous les autres, & leur ont défendu, ſous peine de cent ſols d'amende, de toucher aux vaſes de l'autel. Dans les regiſtres de la chancellerie de Bretagne de 1473, il y a un mandement contre hommes & femmes nommés Caqueux, auſquels il eſt défendu de voyager dans le duché ſans avoir une piéce de drap rouge ſur leur robe, pour éviter le danger que pouroient encourir ceux qui auroient communication avec eux, ne les connoiſſant point. De plus, il leur eſt fait défenſe de ſe mêler d'aucun autre commerce que de fil & de chanvre, & d'exercer aucun autre métier que de cordier, & aucun autre labourage que leurs jardins ſeulement, à peine de confiſcation. Il eſt même défendu à tous ſujets de leur vendre autre marchandiſe que fil & chanvre, & de leur affermer aucun de leurs héritages, à peine de confiſcation & autres rigueurs. Cette derniere défenſe eſt modérée pour les Caqueux de l'évêché de Saint-Malo, par une ordonnance de 1477. *Voyez* CAGOTS. * Lobineau, *hiſt. de Bretagne, tom.* 1, *pag.* 847, *& tom.* 2, *pag.* 1350 *&* 1610.

CAR, fils de Phoronée, roi d'Argos, régna à Mégare, & donna ſon nom à la ville de Mégalopolis, capitale de la Carie, & par conſéquent à toute cette province. Il y bâtit un temple à la déeſſe Cérès; ce fut, dit-on, le premier qui trouva l'art de deviner par le vol & par le chant des oiſeaux. * Herodote, *l.* 1.

CAR (Robert) comte de Sommerſet, *cherchez* SOMMERSET.

CARA ILUG OCHMAN, fils de *Curlubeg*, troiſiéme prince des Turcomans de la dynaſtie du mouton blanc. Il s'attacha au ſervice de Tamerlan, & l'accompagna dans ſon expédition de Natolie, en ſorte qu'après que ce prince eut défait Bajazet, il fut amplement récompenſé de ſes ſervices; car Tamerlan lui donna les villes de Sivas en Natolie, d'Arzengian en Arménie, d'Edeſſe, & de Mardin en Méſopotamie. Cara Ilug devenu puiſſant par les bienfaits de ce prince, fit la guerre aux princes de ſa nation, qui portoient l'étendard du mouton noir; mais il fut enfin défait & tué par Eſcander, fils de Cara Joſeph, prince de la même dynaſtie, l'an de l'hégire 809, de J. C. 1406. Il étoit âgé de plus de 90 ans, & laiſſoit pour ſucceſſeur *Hamzab Beg*, ſon fils. Il fut aïeul de celui que nous connoiſſons ſous le nom d'*Uſſuncaſſan.* * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

CARA JOSEPH ou ISSUF, fils de CARA *Mohammed*, premier prince de la famille ou dynaſtie des Turcomans du mouton noir. Son pere n'ayant proprement été que capitaine de la milice de cette nation, qui obéiſſoit aux ordres du ſultan Ahmed ben-Avis, il commença ſon régne par une inſigne perfidie: car il enleva la ville de Bagdet au ſultan Avis, qui étoit le protecteur & le bienfaiteur de ſa maiſon; mais il ne jouit pas long-temps du fruit de ſa trahiſon: Tamerlan le fit chaſſer de Bagdet, qu'il rendit au ſultan Ahmed.

Digitized by Google

Cara Joſeph ſe voyant dépouillé, ſe retira en Egypte; & Ahmed ayant été chaſſé une ſeconde fois de Bagdet par Miranſchah, fils de Tamerlan fut auſſi obligé de ſe réfugier dans le même pays. Farage, qui regnoit alors, les fit tous deux priſonniers pour complaire à Tamerlan. Celui ci étant mort l'an 807 de l'hégire, & de J. C. 1404, il les mit tous deux en liberté, & les traita fort bien. Ces deux princes étoient convenus pendant leur priſon, que s'ils rentroient dans leurs états, ils y vivroient en bonne intelligence. Mais dès que Cara Joſeph ſe fut ſauvé d'Egypte, il paſſa en Chaldée, de-là en Méſopotamie, ou s'étant mis à la tête des Turcomans, qu'il avoit ramaſſés en chemin, il réſolut de pouſſer ſa fortune auſſi loin qu'elle pouroit aller aux dépens de ſa parole & de ſon repos. Il attaqua les enfans de Tamerlan dans l'Adherbigian, ou il prit la ville de Tauris, après avoir défait & tué dans une bataille Abubecre, fils de Miranſchah, près de la ville de Nakhſchirvan, & puis Miranſchah lui-même, fils de Tamerlan, l'an 810 de l'hégire. Mais ayant quitté cette ville, pour faire la guerre en Gurgiſtan, le ſultan Ahmed s'en empara; ce qui fut cauſe d'une nouvelle guerre entr'eux, dans laquelle ce ſultan périt l'an de l'hégire 813. Par cette mort, Cara Joſeph monta à un haut dégré de puiſſance; car il poſſédoit la Chaldée, la Méſopotamie, la Médie, une grande partie de l'Arménie & de la Géorgie: il menaçoit déja la Syrie & la Natolie, lorſque Scharok, quatriéme & dernier fils de Tamerlan, après avoir pacifié les provinces les plus orientales de ſon empire, réſolut enfin l'an 822 de l'hégire, de J. C. 1419, de tirer vengeance de la mort de Miranſchah ſon frere, qu'il méditoit depuis douze ans. Ce prince étoit déja arrivé dans la Médie ou Adherbigian, avec une armée formidable, pour combattre Cara Joſeph. Celui-ci, ſans rien craindre, marcha auſſi de ſon côté avec une puiſſante armée, compoſée de troupes accoutumées depuis long-temps à vaincre; & l'on étoit ſur le point de voir une ſanglante bataille, quand Cara Joſeph mourut de mort naturelle dans ſon camp d'Aougian près de Tauris. Son armée ſe diſſipa en peu de temps, n'y ayant ni enfans, ni parens de Cara Joſeph dans le camp pour la retenir. Il y en eut même une partie qui ſe jetta ſur les tentes de ce prince, & les pilla. On lui coupa les oreilles pour avoir les pendans, & ſon corps demeura long-temps ſans ſépulture. Quelques-uns de ſes amis le porterent à Argis, où il fut enterré. Cette mort arriva l'an 823 de l'hégire, & de J. C. 1420, la quatorziéme année de ſon régne. Ce prince eut ſix enfans: *Pir Buda* Khan, mort avant ſon pere; *Emir Eſcander*, qui lui ſuccéda; *Mirza Gehan Schah*, qui ſuccéda à Eſcander; *Schah Mohammed*, qui eut le gouvernement de Perſe; *Emir Abſal*, qui mourut auſſi avant ſon pere; & *Abuſaid*, qui fut tué par ſon frere Eſcander. * Khondemir.

CARA MUSTAPHA, grand viſir. Le grand-viſir Coprogli, ſon oncle, le fit élever parmi les ichoglans ou jeunes gens du ſerrail. Il ſe fit aimer des eunuques, & en moins de dix ans il fut mis au nombre des officiers de la chambre du tréſor. Un jour la ſultane-mere Validé y étant allé avec l'empereur Mahomet IV, fut charmée de l'air & de la bonne mine du jeune Muſtapha, & lui fit d'abord préſent d'une très-belle émeraude, que le ſultan lui avoit donnée. Depuis cette ſultane en devint amoureuſe, & le fit entrer ſouvent dans ſa chambre. Ce fut par les ſoins de cette princeſſe qu'il eut les plus belles charges de l'empire, & qu'il parvint à celle de grand-viſir. Elle lui fit d'abord donner la charge de premier écuyer du grand-ſeigneur: quelque temps après il tua le rebelle Aſſan, bacha d'Aſie, par l'ordre de ſa hauteſſe; ce qui lui acquit entierement l'eſtime de ſon prince, qui le récompenſa de la charge de bacha, ou général de la mer. Il fut enſuite caïmacan, qui eſt la ſeconde dignité de l'empire, & enfin grand-viſir, après quoi le grand-ſeigneur lui donna ſa fille en mariage. Il auroit eu plus de bonheur pendant ſon miniſtere, s'il eût eu moins d'attachement aux intrigues du ſerrail. La princeſſe Baſch-Lari, veuve du malheureux Aſſan, & ſœur de l'empereur Mahomet, fut cauſe de ſa perte. Il en devint ſi éperdument amoureux, qu'il mit tout en œuvre pour la poſſéder, mais inutilement; car la ſultane Validé, indignée du mépris de Muſtapha, qu'elle avoit ſeule élevé, fit avorter tous les deſſeins de ce miniſtre. Muſtapha, pour ſe venger, fit ôter à la ſultane Validé la part qu'elle avoit au gouvernement de l'empire. Il n'en fallut pas d'avantage pour l'expoſer à l'indignation de cette princeſſe; elle chercha tous les moyens de le perdre; elle appuya auprès du grand-ſeigneur les plaintes que les grands de la Porte firent de ſa tyrannie. Elle blâma ſa mauvaiſe conduite dans la guerre de Hongrie; condamna ſa lâcheté au ſiége de Vienne, qu'il leva honteuſement en 1683, après y avoir fait périr les meilleures troupes de l'empire ottoman, & ſe ſervit enfin de la perte de Gran, pour animer les janiſſaires à la révolte, & pour obliger par ce moyen le grand ſeigneur à le ſacrifier à la haine publique. Mahomet eut d'abord de la peine à y conſentir, parceque la perſonne du grand-viſir lui étoit extrêmement chere; mais s'y voyant contraint, après l'avoir fait condamner par le muphti ou chef de la loi, il lui envoya ſon arrêt de mort par deux agas des janiſſaires, qui l'étranglerent à Belgrade le 25 décembre 1683. On porta ſa tête en diligence à Andrinople, où elle fut un ſpectacle fort agréable au peuple. La ſeule princeſſe Baſch-Lari donna des pleurs à ſa mort; & ne pouvant ſouffrir que la tête d'un homme qui l'avoit aimée, ſervît de ſpectacle au peuple, elle la fit enlever ſecrétement du lieu où elle étoit expoſée. *Voyez* l'hiſtoire de ſa vie.

CARA-MEHEMET, *cherchez* KARA-MEHEMET.

CARABI, petite riviere de Sicile, coule dans la vallée de Mazara, entre la riviere de Belice & celle de Calatabellota, & ſe décharge dans la mer à une lieue de Xacca. Quelques géographes la prennent pour celle que les anciens nommoient *Athys* ou *Acithius*, que d'autres croient être la riviere de Birgi. * Mati, *dictionnaire*.

CARABIN, chevau-léger, armé d'une petite arme à feu qui tire avec un rouet. Ces cavaliers qui faiſoient autrefois des compagnies ſéparées, & quelquefois des régimens, ſervoient à la garde des officiers généraux, à ſe ſaiſir des paſſages, à charger les premieres troupes que l'ennemi faiſoit avancer, & à les harceler dans leurs poſtes: ſouvent auſſi ils ne faiſoient que lâcher leur coup, & auſſitôt ſe retiroient. Lorſqu'on donnoit quelque bataille, ils combattoient ſur les ailes de la premiere ligne, ſur le front des dragons & des cravates. Il n'y a plus aujourd'hui de carabins en France, ſi ce n'eſt dans les compagnies de chevaux-légers, où il y en a ſeulement deux, qui ſont des cavaliers armés chacun d'une carabine, & qui ſuivent les brigadiers de la compagnie. Gaia dans ſon traité des armes, croit que le mot de Carabin vient du mot eſpagnol *Cara*, & du mot latin *binus*, qui ſignifie double, comme qui diroit gens à deux viſages, à cauſe de leur maniere de combattre, tantôt en fuyant, tantôt en faiſant volte-face. Ces carabins ſervoient du temps de Henri IV & de Louis XIII. Ils portoient une cuiraſſe échancrée à l'épaule, afin de mieux coucher en joue, un gantelet à coude pour la main de la bride, un cabaſſet ou caſque en tête, une longue épée, & une carabine à l'arçon de la ſelle.

CARACALLA (Marc-Aurele-Antonin) empereur, ſuccéda à ſon pere *Septimus Severe*, au mois de février 211. Il étoit né à Lyon dans le palais de l'Antiquaille le 4 avril 188 de l'ére commune, lorſque ſon pere gouvernoit cette province, & il fut proclamé empereur près de Vimi. Il avoit ſucé en ſa jeuneſſe le lait du chriſtianiſme, ayant eu pour un de ſes gouver-

neurs Evodus, de qui la femme & le fils étoient imbus de la religion chrétienne, en ſorte qu'il donnoit des ſignes d'un naturel extrêmement doux, ce qui le rendoit aimable à tout le monde. Mais ſon pere ayant ôté d'auprès de ſa perſonne ceux qui lui inſpiroient le gout de la véritable piété, il étouffa les bonnes ſemences qu'il avoit reçues, & en fit un monſtre, penſant en faire un grand prince; car il voulut uſurper la ſouveraine puiſſance par un parricide, ayant tiré l'épée pour tuer ſon pere, en le perçant par derriere; & il l'eût fait, ſi ceux qui étoient autour, faiſant un grand cri, ne l'en euſſent empêché. L'horreur d'une action ſi noire cauſa à Severe une ſi profonde triſteſſe, qu'il en mourut environ un an après. Caracalla à ſon retour à Rome, fit mourir les médecins, parcequ'ils n'avoient pas abrégé la vie de ſon pere. Il tua ſon frere Geta entre les bras de ſa mere, pour n'avoir point de compagnon ſur le trône, fit mourir le grand juriſconſulte Papinien, qui n'avoit voulu ni approuver, ni défendre ſon parricide, & fit même périr tous les ſerviteurs de ſon pere & de ſon frere; de ſorte que les hiſtoriens de ce temps-là comptent juſqu'à vingt mille perſonnes maſſacrées. Quelques hiſtoriens ont dit qu'il ofa même épouſer Julie, veuve de ſon pere; mais le ſilence de Dion Caſſius, qui vivoit en ce temps-là, & qui n'en dit rien, non plus qu'Hérodien, doit faire croire que ce n'eſt qu'une fable. Caracalla étant paſſé en orient, remplit la ville d'Alexandrie du ſang de ſes habitans, & ne conſulta plus que les magiciens & les aſtrologues, quoiqu'il ſe piquât d'imiter Alexandre le Grand. Tant de cruautés avancerent ſa mort; quelques officiers conſpirerent contre lui; & comme il alloit d'Edeſſe à Carres de Méſopotamie, un de ſes centurions nommé Martial, l'aſſaſſina, par ordre de Macrin, préfet du prétoire, qui lui ſuccéda. Il fit le coup dans le temps que Caracalla étoit deſcendu de cheval, pour aller à quelque néceſſité naturelle, & qu'il étoit éloigné de ſes gardes. Ce fut une juſte punition de ſes crimes, car il étoit devenu l'objet de la haine de tout l'empire & des princes étrangers. Abgare, roi d'Edeſſe, l'étoit venu voir comme un allié de l'empire, & Caracalla s'aſſura de ſa perſonne, & ſe rendit maître de ſes états. Il en uſa de même à l'égard du roi d'Arménie & de ſes enfans, & d'Artaban roi des Parthes, qu'il traita tous de la même ſorte, après les avoir trompés lâchement par une longue ſuite de fourberies & d'artifices. Son emportement contre les Alexandrins ne vint que de ce qu'on lui avoit rapporté que ces peuples avoient dit quelques paroles piquantes contre ſa perſonne. Le régne de Caracalla fut de ſix ans, deux mois & quatre jours, depuis le 4 février 211, juſqu'au 8 avril de l'an 217. Lorſqu'il fut tué, il étoit âgé de vingt-neuf ans & quatre jours, ſelon Dion, d'autres diſent de quarante-trois. Le nom de Caracalla lui fut donné à cauſe d'un certain vêtement qu'il avoit apporté des Gaules, & dont il vouloit que le peuple ſe ſervît. Il ſe fit auſſi donner le nom de Germanique, après avoir vaincu certains peuples Allemans qui s'étoient révoltés, & voulut qu'on y ajoutât celui de Parthique & d'Arabique; ce qui fit dire à Helvius Pertinax, fils de l'empereur de ce nom, qu'il falloit encore ajouter celui de Gétique. C'étoit une équivoque dans laquelle Pertinax faiſoit malignement alluſion à la mort de Geta, quoiqu'elle pût avoir rapport au nom des Gots, qui étoient auſſi nommés Gétes. Cette raillerie lui couta la vie. Macrin ſuccéda à Caracalla. On a des médailles de ce prince, qui nous le repréſentent tel qu'il a été, étant parvenu à l'empire. L'entre-deux des ſourcils froncé, les yeux enfoncés, & la narine un peu retirée en haut, qu'on obſerve dans une de ſes médailles, lui font le viſage d'un homme penſif, diſſimulé & méchant: auſſi fut-il un des plus cruels hommes du monde; avec cela il étoit adonné au vin & aux femmes, fier, inſolent, fourbe, haï de la milice & de ſes domeſtiques même. Il étoit fort petit, buvoit & mangeoit beaucoup. Son tempérament mal-ſain lui cauſoit pluſieurs incommodités qu'il avoit ſoin de cacher. Il n'avoit preſque point de cheveux. Ce qui eſt ſurprenant, c'eſt qu'un ſi méchant homme ait été mis par les païens au nombre des dieux, comme on l'apprend par le titre de DIVIN, & par la conſécration que nous voyons dans cette médaille: peut-être que Macrin, qui lui ſuccéda, & qui étoit l'auteur de ſa mort, voulut par cet honneur imaginaire qu'il lui fit rendre, ſe laver du ſoupçon de ce meurtre. * Spartien. Aurelius Victor. Dion. Hérodien. Euſebe. Voyez ſur-tout *l'hiſtoire des empereurs*, par M. de Tillemont.

CARACCIO (Antoine) baron de Corano, étoit de Nardo au royaume de Naples. Il étoit fils de NICOLAS Caraccio, baron de Corano, & de *Catherine* Icorna, l'un & l'autre de famille très-noble. Antoine s'eſt acquis de la réputation par deux poëmes qu'il a compoſés; l'un eſt intitulé: *l'Imperio vindicato*, l'autre a pour titre, *Corradino*. L'auteur eſt mort à Rome l'an 1702. * *Giornale de Letterati*, tome XIII, année 1713.

CARACCIOLI, maiſon des plus illuſtres, des plus anciennes, & des plus étendues du royaume de Naples. On la croit originaire de Gréce, & établie à Naples dès le IX ou X ſiécle. Elle a été depuis diviſée en deux branches; l'une nommée de *Roſſi*, & qui porte pour armes, *d'or à trois bandes de gueules, au chef d'azur*; l'autre, nommée *del Leone*, dont les armes ſont *d'or, au lion d'azur*, & chaque branche a produit un nombre conſidérable de rameaux.

De la premiere, dite *de Roſſi*, ont été 1. les comtes de Gerace & de Terranova, d'où étoient *Berardin*, archevêque de Naples, & les cardinaux *Nicolas* & *Conrad* Caraccioli. *Thomas* Caraccioli, comte de Gerace, &c. fut dépouillé de ſes biens en 1457, ſous le roi Alfonſe, pour crime de lèze-majeſté. 2. Les comtes de Nicaſtro, princes de Farino, ducs de Belcaſtro, dont a été OTTIN Caraccioli, neveu du grand maître de Malte *Ricard* Caraccioli. Il fut grand chancelier & gouverneur du royaume ſous la reine Jeanne, puis ſous le roi René d'Anjou, dont il ſuivit le parti contre le roi Alfonſe. Cette branche ſubſiſte encore dans la perſonne d'OCTAVE Caraccioli, prince de Farino, dont le frere *Eloi* Caraccioli, qui avoit été théatin, mourut archevêque de Coſenze, en 1700; & dans celle de *Fabio* Caraccioli, premier duc de Belcaſtro. 3. Les marquis de Miſuraca, ſeigneurs de Banderano, qui ſubſiſtent dans la perſonne d'ASCANIO Caraccioli, ſeigneur de Banderano. 4. Les marquis de Vico & de Torrecuſo, comtes de Biccari, ducs d'Airola & de Saint-Vito, dont ſont iſſus NICOLAS-ANTOINE Caraccioli, marquis de Torrecuſo, prince de Campanna, duc de S. Georges, grand d'Eſpagne, dont le pere mourut en 1695; *Luce* Caraccioli, duc de San-Vito; & *Charles* duc d'Airola, comte de Biccari, dont le pere mourut en 1689. 5. Les barons de Salvia, marquis de Brienza, ſeigneurs de Reco, dont étoit le cardinal *Marin* Caraccioli, & *Ciarletta* Caraccioli, auteur d'un traité moral *de felicitate humana*, imprimé en 1574; cette branche eſt éteinte. 6. Les princes d'Avellino & de Torella, ducs d'Atripalda, de Boïano & de Montenegro, marquis de Saint-Eramo & de Brienza, dont étoient *Mutio* Caraccioli, archevêque de Tarente en 1637; & *Domitius* Caraccioli ſon frere, marquis de la Bella, qui fut tué d'onze coups à la défenſe de Bois-le Duc en 1629. Cette branche ſubſiſte dans les perſonnes de MARIN-FRANÇOIS Caraccioli, prince d'Avellino & grand chancelier héréditaire du royaume de Naples, chevalier de la toiſon d'or, qui d'*Antoinette* de Spinola, fille de *Paul*, marquis de Balbazes, a eu *François-Marin* Caraccioli, duc de Tripalda, né en 1688; dans celle de *Joſeph* Caraccioli, duc de Lavello, prince de Torella, qui de *Françoiſe* Caraccioli ſa couſine, ſœur de *Marin-François*, prince d'Avellino, a eu *Marin* Caraccioli

duc de Lavello, & pluſieurs autres enfans : il a auſſi des freres; & dans celle de JOSEPH Caraccioli, duc de Montenegro, prince d'Atene, marquis de Brienza, qui a eu des enfans de *Thereſe* de Pinto & Mendoza.

De la ſeconde branche de la maiſon de Caraccioli, dite *del Leone*, ou *de Piſquiti*, ſont ſortis 1. les comtes de Piſciotta & de Parette, dont étoit *François* Caraccioli, chanoine de Rouen, & chancelier de l'univerſité de Paris, dans le XIV ſiécle. Cette branche eſt finie. 2. Les ſeigneurs de Orta, comtes de Nicaſtro, ducs de Feroletto, marquis de Gioioſa, ducs de Rocca, Rainola, d'Atella, & de Girifalco, dont il ne reſte plus que *François* Caraccioli duc d'Atella, marquis de Gioioſa, pere de *Nicolas-Marie*, duc de Girifalco, de *Jerôme*, duc de Sotiro, de *Thomas*, chevalier de Malte, & d'*Ignace* Caraccioli, abbé. 3. Les ducs de Caggiano, depuis de Martina, marquis de Macchia-Godena, & de Caſtellaneta, dont étoit *François* duc de Martina, qui ſouffrit beaucoup de la part des révoltés dans le milieu du XVII ſiécle. Il fut pere d'*Innigo* Caraccioli, qui d'inquiſiteur à Malte fut fait évêque d'Averſa en 1697, & cardinal le 16 décembre 1715; de *Jean-Baptiſte*, qui a ſervi dans les troupes de l'empereur; & de *Petraco* Caraccioli, duc de Martina, pere de *François* Caraccioli, comte de Bocino & de Burgenza, marié en 1699 à *Eleonore* Cajetan, fille du duc de Sermonetta, prince de Caſerte. 4. Les ducs de Sicignano, marquis de Binetto, finis en la perſonne de *Bernabon*, duc de Sicignano, mort ſans poſtérité. 5. Les marquis de Bucchianico, princes de Saint-Buono, & de Villa-Sancta, ducs de Celenza & de Caſtel-Sangro, dont étoit *Ferdinand* Caraccioli, duc de Caſtel-Sangro, tué à la défenſe de Nole, du temps de la révolution de Naples, dans le milieu du XVII ſiécle. Il fut pere de MARIN Caraccioli, prince de San-Buono, duc de Caſtel-Sangro, &c. grand d'Eſpagne, & ambaſſadeur du roi ſon maître à Rome, qui mourut en 1694, laiſſant CARMIN-NICOLAS Caraccioli, prince de San-Buono, &c. grand d'Eſpagne, pere de pluſieurs enfans, dont l'aîné MARIN Caraccioli, duc de Caſtel-Sangro, eſt né en 1696. De cette même branche étoit *Jean* Caraccioli, duc de Celenze, mort en 1700, ne laiſſant qu'une fille, & il reſte encore *Ferdinand* Caraccioli, prince de Villa-Sancta, duc de Geſſi, qui a des enfans. Son frere *Nicolas* Caraccioli a été nonce à Florence, & fut fait archevêque de Capoue en 1701, & nommé cardinal le 16 décembre 1715. 6. Les princes de Marſico Vetere, ducs de Girifalco & de Monteſardo, marquis de Bariſciano. De cette branche étoit *Antoine* Caraccioli, marquis de Saint-Sebaſtien, qui ſignala ſa fidélité pour ſon roi dans les troubles de 1647. Les ducs de Girifalco ſont éteints par la mort de *Fabrice* Caraccioli, qui ne laiſſa qu'une fille qui porta ce duché dans la branche de Gioioſa. Les princes de Marſico Vetere ſubſiſtent dans la perſonne de *Sauveur* Caraccioli, pere de *Jean-Baptiſte*, prince de Marſico Vetere; & les ducs de Monteſardo dans celle de *Joſeph* Caraccioli, duc de Monteſardo, neveu de *Jules-Céſar* Caraccioli, marquis de Bariſciano, régent de la vicairerie de Naples. 7. Les ducs & princes de Melphi, marquis de Grottola, dont étoit *Jean*, maréchal de France, ne ſubſiſtent plus que dans la perſonne de *Jean-Baptiſte*, marquis de Grottola, qui a un frere *Nicolas* Caraccioli, lequel a pris l'état eccléſiaſtique. 8. Les comtes de Saint-Angelo, dont étoit *Camille*, qui fut tué au ſiége de Cales ou Calvi en 1460; & *Sidonie* Caraccioli, femme d'*Alfonſe* de Cardine, marquis de Laino, laquelle ſe ſignala en 1528, à la défenſe de ſon château de Laino, contre l'armée françoiſe. Cette branche eſt finie, *Catherine* Caraccioli ayant porté le comté de Saint-Angelo dans la maiſon de Pignatelli, par ſon mariage avec *Hector*, duc de Monteleon. Mais il reſte encore des cadets ſurnommés *du Soleil*, à cauſe de la deviſe que prit un de leurs aïeux, grand ſénéchal du royaume de Naples. 9. Les marquis de Capriglia & de Caſtel-Guidone, ducs de Miranda, ſeigneurs de Villa-Maina, dont ſont iſſus *Dominique* Caraccioli, marquis de Capriglia, ſeigneur de Villa-Maina; & *Jules-Céſar*, duc de Miranda. Les marquis de Caſtel-Guidone ſont éteints. 10. Les marquis de Caſa d'Albero, de Volturata, de Cervirana, & de Saint-Eramo, princes de Terranova. Ils ſubſiſtent dans la perſonne de *Thomas*, marquis de Caſa d'Albero, prince de Terranova, époux d'*Aurelie* Caraccioli, fille de *Fabio*, duc de Belcaſtro, & dans celle de *Jean-Baptiſte* Caraccioli, marquis de Saint-Eramo, de la Volturata, & de Cervirana, pere de *Marin*, marquis de Saint-Eramo, marié à la fille de *Joſeph* d'Aragon, prince de Caſſano.

Cette grande maiſon diviſée en ſeize branches, a produit ſept cardinaux, un patriarche, dix-ſept archevêques, vingt-quatre évêques, & un nombre conſidérable de grands officiers du royaume de Naples, quatre chevaliers de la toiſon d'or, & cinq grands d'Eſpagne. On compte dans cette famille douze principautés, vingt-ſept duchés, vingt-ſix marquiſats, & une fois autant de comtés. Nous allons parler en particulier d'une partie de ceux qui ſe ſont le plus diſtingués. * *Voyez* Imhoff, *notitia Italiæ*.

CARACCIOLI (Richard) chevalier de Rhodes, & de la branche des comtes de Gerace dans le XIV ſiécle, étoit de la famille des Caraccioli. Le pape Urbain VI le fit grand-maître vers l'an 1383, pour l'oppoſer à Jean-Ferdinand de Heredia, qui avoit reconnu à Avignon Clément VI pour légitime pontife; mais les chevaliers ne reconnurent jamais Caraccioli, qui mourut avant celui qu'on avoit élu canoniquement. * Boſio & Baudouin, *hiſtoire de Malte*.

CARACCIOLI (Jean) grand ſénéchal du royaume de Naples, s'éleva par ſa bonne mine à cette dignité, que Jeanne, reine de Naples, lui conféra pour prix de la complaiſance avec laquelle il répondit à la paſſion qu'elle avoit conçue pour lui. Cette princeſſe ne ſe piquoit pas d'être des plus conſtantes; auſſi ſe dégouta-t-elle de ce favori, qui avoit eu l'imprudence de ſe brouiller avec la ducheſſe de Seſſe, ſa principale confidente. On l'accuſa d'avoir voulu rappeller à Naples Alfonſe d'Aragon, fils adoptif de la reine, & devenu depuis ſon ennemi. Ce fut le prétexte dont la reine ſe ſervit pour ſacrifier Caraccioli. Elle l'attira, feignant d'avoir de grands deſſeins à lui communiquer, & le fit tuer en 1432. * Mariana, *liv.* 21, *chap.* 5.

CARACCIOLI (Marin) cardinal, étoit fils de *Domitius* Caraccioli, ſeigneur de Ruo. Dès ſon plus jeune âge il fut envoyé à Milan, & ayant achevé ſes études, il entra chez le cardinal Aſcagne Sforce. Le duc de Milan l'envoya au concile de Latran en 1515, où il parut ſous le nom du protonotaire Caraccioli; mais les François s'étant rendu en même temps les maîtres de Milan, il ſe vit contraint de chercher un nouveau patron : il le trouva dans la perſonne du pape Léon X, qui l'envoya nonce en Allemagne l'an 1520. L'empereur Charles-Quint le jugeant capable des plus grandes affaires, l'attira à ſon ſervice, & l'envoya ambaſſadeur à Veniſe. Il s'y aquitta très-bien de cet emploi; l'empereur en témoigna hautement ſa ſatisfaction; & non ſeulement il lui procura le chapeau de cardinal, que le pape Paul III lui donna en 1535; mais il lui confirma encore le don du comté de Galera, & de quelques autres terres en Lombardie, & le nomma à l'évêhé de Catane en Sicile. C'eſt ce même évêché qu'il donna depuis à Louis Caraccioli ſon neveu, fils de ſon frere Jean-Baptiſte, qui porta le titre de comte de Galera. Quelque temps après ſa promotion, le pape l'envoya légat auprès de l'empereur, & ce prince lui donna le gouvernement du Milanez. Il vint en prendre poſſeſſion, mais il n'y vécut pas long-temps; car il mourut le 28 janvier 1538, dans la ſoixante-neuviéme année de ſon âge. * Guichardin, *liv.* 15, 16 & 17, *hiſt.*

Digitized by Google

Paul Jove, *hiſt.* Ughel. Victorel. Sanſovin.

CARACCIOLI (Jean) prince de Melphes, duc de Venouſe, d'Aſcoli & de Soria, grand ſénéchal du royaume de Naples, & maréchal de France, étoit de Naples, fils de JEAN Caraccioli, prince de Melphes. Il s'attacha au parti de France ſous le régne de Charles VIII; il y demeura ſous celui du roi Louis XII, & il ſe trouva même à la célébre bataille de Ravenne en 1512; mais depuis, les changemens arrivés dans le royaume de Naples, lui ayant fait prendre de nouvelles meſures, il ſe déclara pour l'empereur Charles-Quint. Lautrec qui commandoit les armées de France, le prit lui & ſa famille à Melphes en 1528. Dans cet état ſe voyant abandonné de l'empereur, qui lui refuſa le ſecours dont il avoit beſoin pour ſa rançon, il eut recours à la généroſité du roi François I, lequel étant le prince du monde le plus honnête & le plus obligeant, lui donna la liberté, & le fit chevalier de ſon ordre. Quelque temps après il le choiſit pour être lieutenant général de ſes armées; & en conſidération de ſes ſervices & de la perte de ſes terres en Italie, il lui en donna pluſieurs en France, comme Romorantin, Nogent, & Brie-Comte-Robert. Jean Caraccioli ſervit très-bien contre l'empereur en Provence l'an 1536: l'année ſuivante il ſe trouva à la priſe du château de Heſdin, & continua dans la ſuite à ſe faire admirer par ſa bravoure & par ſa fidélité. Les ennemis tâcherent de le corrompre, mais ce fut inutilement. En 1543 il ſecourut Luxembourg & Landrecies; en 1544 le roi lui donna le bâton de maréchal de France à Fontainebleau, & en 1545 il le nomma pour être ſon lieutenant général dans le Piémont, où il demeura juſqu'en 1550, & mourut à Suze la même année, lorſqu'il retournoit en France, après avoir rétabli la diſcipline militaire dans les troupes qui ſervoient en Italie; il étoit alors âgé d'environ ſoixante-dix ans. D'*Eléonore* de Saint-Severin, fille du prince de Salerne, ſon épouſe, il eut *Trajan* Caraccioli, tué à la bataille de Cerizoles, l'an 1544; *Jules*; JEAN-ANTOINE, qui ſuit; & trois filles. * Du Bellai, *mémoires.* Paul Jove, *hiſt.* De Thou, *liv.* 6. Godefroi. Le pere Anſelme.

CARACCIOLI (Jean-Antoine) fils du précédent, natif de Melphes, cultiva les ſciences avec ſuccès, & fut deſtiné par ſon pere à l'état eccléſiaſtique. Il fut chanoine régulier de S. Victor à Paris, & il en fut auſſi le dernier abbé régulier. Le roi l'y nomma en 1543, & en même temps lui accorda des lettres d'œconomat, en vertu deſquelles il en fit ſaiſir tous les revenus. Antoine ſe ſeroit fait honneur par le livre qu'il publia, intitulé: *Miroir de la vraie religion*, & par ſes prédications, ſi en même temps il n'eût pas uſurpé ſur ſes chanoines une autorité qui ne lui appartenoit pas. Ceux-ci ſe défendirent ſi vivement, qu'on crut enfin devoir leur accorder une partie de leurs demandes; & Antoine en fut ſi mécontent, qu'il permuta ſon abbaye avec l'évêché de Troyes, que Louis de Lorraine lui réſigna; il fut ſacré l'an 1551. Le penchant ſecret qu'il avoit pour les nouvelles opinions en fait de religion, éclata l'an 1563: il avoit été ſéduit par les conſeils de Vermilli, qui avoit paſſé par Troyes, en revenant du colloque de Poiſſi; & s'étant fait élire miniſtre par ſes diocéſains, il leur prêcha vivement le calviniſme, après leur avoir donné une preuve de ſon attachement à cette héréſie en ſe mariant. L'indignation qu'on eut à la cour de cet attentat, le fit chaſſer de ſon évêché, & le contraignit de ſe retirer à Château-Neuf ſur Loire, l'une des terres que le roi François I avoit données à ſon pere. Caraccioli y mourut en 1569. Beze dans ſon *hiſt. eccl. tom. I*, parle de ce prélat devenu hérétique, & en fait une peinture fort peu avantageuſe. On a de lui, outre l'ouvrage dont nous venons de parler, une lettre écrite à Corneille Muis, évêque de Bitonte, fameux prédicateur, pour la juſtification du comte de Montgommery, ſur ce qu'il avoit eu le malheur de bleſſer à mort Henri II, roi de France. Cette lettre eſt datée de Paris le 14 juillet 1559, & ſe trouve dans le premier tome des *épîtres des princes, recueillies par Ruſcelli*, & qui a été traduit en françois, par François de Belleforêt, & imprimé à Paris en 1572, *in*-4°. On a encore une autre épître de Caraccioli, imprimée ſans nom de lieu, *in*-8°, l'an 1561, qui commence par ces mots: « Antoine, évêque & miniſtre du ſaint évangile, à l'égliſe » de Dieu, qui eſt à Troyes, & aux fideles en Jeſus-» Chriſt. » * La Croix-du-Maine, *biblioth. françoiſe.* De Thou, *hiſt. l.* 28. Sainte-Marthe, *Gallia chriſtiana.* Camuſat, *antiq. Tricaſſin.*

CARACCIOLI (Galeas) marquis de Vic, fils de NICOLAS-ANTOINE Caraccioli, vécut à la cour de Charles-Quint & à celle de Philippe II, extrêmement conſidéré de ces deux princes. Dans la ſuite s'étant laiſſé pervertir par quelques novateurs, il ſe retira à Genève l'an 1550, pour y embraſſer la nouvelle réforme. Sa femme *Vidoire* Caraffa, niéce du pape Paul IV; n'ayant pu ſe réſoudre à le ſuivre, il obtint permiſſion d'en épouſer une autre. Il mourut à Genève en 1586, âgé de ſoixante-huit ans, & laiſſa des enfans de ſa premiere femme. On a publié ſa vie en italien & en françois. * Gregor. Leri, *hiſt. Genev.*

CARACCIOLI (Charles-André) marquis de Torrecuſi & duc de S. Georges, né en 1583, étoit fils de LELIO Caraccioli, & petit-fils de GALEAS. Ce fut en Afrique qu'il jetta les premiers fondemens de cette réputation qu'il s'eſt acquiſe dans le métier des armes. Il commanda depuis quelques troupes dans le Bréſil, accompagna le cardinal infant dans les Pays-Bas, & ſe trouva à la bataille de Nortlingue en 1634. Il fut nommé général de l'artillerie en Alſace, & jetta du ſecours l'an 1635 dans Valence en Lombardie: ce qui fit lever le ſiége de cette place, qui étoit aſſiégée par le maréchal de Crequi, joint aux ducs de Savoye & de Parme. Dans la ſuite, Caraccioli commanda en Franche-Comté, dans la Navarre & en Catalogne. Il ſauva Fontarabie en 1638, reprit Salſes l'année ſuivante, & eut ſon fils *Charles-Marie*, duc de S. Georges, tué au ſiége de Barcelone en 1641, perte ſur laquelle le roi d'Eſpagne lui écrivit de ſa propre main. Après avoir eu depuis le commandement des armées d'Eſpagne dans le Rouſſillon, en Portugal & à Naples, il ſe retira chez lui pour y mener une vie tranquille, & ſe vit obligé bientôt après de ſortir de ſa retraite, pour ſecourir Orbitello aſſiégé par les François. Il vint à bout de cette entrepriſe, & fit lever le ſiége de la place; mais en ſe retirant il fut attaqué d'une fiévre violente, dont il mourut le 5 août 1646, auſſi reſpecté pour ſa probité, que célébre par ſa prudence & par ſa valeur. * Galeazzo Gualdo Priorato, *Scena de gli huom. illuſtr.*

CARACCIOLI (Robert) né à Lice dans le royaume de Naples, de l'ordre des freres mineurs, puis évêque d'Aquila, fut en réputation d'excellent prédicateur en ce ſiécle. Il mourut l'an 1495, après en avoir fait la fonction pendant cinquante années. Il nous reſte de lui divers recueils imprimés à Veniſe & à Baſle ſur la fin du même ſiécle, un traité de la formation de l'homme, & un miroir de la foi chrétienne. La plupart de ces œuvres ont été imprimées à Veniſe en 1490, & à Lyon 1503. * M. Du Pin, *bibl. des aut. eccléſiaſt. XV ſiécle.*

CARACCIOLI (Innigo) Napolitain, des ducs de Martina, né le 9 juillet 1642, après avoir été inquiſiteur général du ſaint ſiége apoſtolique à Malte, fut fait ſecrétaire de la congrégation des évêques & des réguliers, en février 1690, & évêque d'Averſa au royaume de Naples le 23 février 1697. Le pape Clément XI le créa cardinal de la ſainte égliſe romaine, le 29 mai 1715, mais le réſerva alors *in petto*, & ne le déclara que le 16 décembre ſuivant. S'étant rendu à Rome, il y fit ſon entrée publique le 8 mars 1716, & reçut le chapeau dans un conſiſtoire public le 12 du même mois. Le pape ayant fait enſuite la cérémonie de lui fermer & ouvrir la bouche, lui aſſigna le titre presbytéral de

Digitized by Google

S. Thomas *in Parione*. Ce cardinal, malgré ſon grand âge, ſe rendit de ſon évêché à Rome le 18 mai 1730, & entra le 21 au conclave, dans lequel Clément XII fut élu ; & à la ſortie de ce conclave, il ſe retira dans le monaſtere des bénédictins du Mont-Vierge, où il mourut après une longue maladie, le 6 ſeptembre de la même année 1730, âgé de 88 ans, 1 mois & 27 jours, ayant 15 ans, 3 mois, 9 jours de cardinalat. Son corps fut porté à l'égliſe de Sainte-Agathe, où ſes funérailles furent célébrées le 7 dans la matinée, & d'où le ſoir il fut tranſporté en l'égliſe de Notre-Dame de la Victoire des carmes déchauſſés, où il reſta en dépôt juſqu'au 11 ſeptembre 1732, qu'il fut tranſporté à Averſa, conformément à ſon teſtament.

CARACCIOLI (Nicolas) de la même maiſon que le précédent, mais d'une autre branche, naquit le 8 novembre 1656, du mariage de PHILIPPE Caraccioli V, ſeigneur & premier prince de Ville-Sainte, avec *Zénobie* Giudice, ſœur du cardinal *François* Giudice, mort le 10 octobre 1715. Il fut ſucceſſivement gouverneur de la ville & marche d'Ancone, nommé nonce à Florence le 14 avril 1700, & archevêque de Theſſalonique, mis dans la congrégation du bon gouvernement en décembre 1701, fait archevêque de Capoue le 20 avril 1703, vice-gérent de Rome, le 27 ſeptembre 1712, & nommé le 7 avril 1714 pour exercer par *interim* la charge de vicaire de Rome, & de ſon diſtrict, vacante par la mort du cardinal Carpegne, du vivant duquel il en faiſoit déja les fonctions à cauſe de la maladie de ce cardinal. Le pape Clément XI le créa cardinal de la ſainte égliſe romaine le 16 décembre 1715, & lui donna le chapeau dans un conſiſtoire public, avec les cérémonies accoutumées le 19 du même mois. Le titre preſbytéral de S. Martin des Monts lui fut aſſigné le 5 février 1716. Nonobſtant ſa promotion au cardinalat, il continua d'exercer la charge de vice-gérent, juſqu'au 15 avril 1717, qu'il fut nommé pour faire par *interim* les fonctions de celle de vicaire de Rome, qu'il exerça juſqu'au 31 octobre ſuivant ; le cardinal Paraciani, qui en avoit été pourvu, étant arrivé ce jour-là pour en prendre poſſeſſion. Le cardinal Caraccioli, qui étoit des congrégations des évêques & des réguliers, des rits, de l'immunité, de l'examen des évêques, & de la viſite apoſtolique, mourut à Capoue le 7 février 1728, âgé de 69 ans, trois mois moins 6 jours, ayant douze ans, un mois, dix-ſept jours de cardinalat.

Outre ceux dont nous avons parlé, BERARDIN Caraccioli mourut archevêque de Naples en 1262. NICOLAS MOSCHIN Caraccioli, cardinal, s'eſt acquis beaucoup de réputation dans le XIV ſiécle. Il prit l'habit de religieux dans l'ordre de S. Dominique, & fut inquiſiteur de la foi dans le royaume de Naples, enſuite archevêque de Meſſine. Urbain VI le créa cardinal en 1378, & il mourut à Rome en odeur de ſainteté, le 29 juillet 1389. CONRAD Caraccioli, patriarche de Grade, archevêque de Nicoſie & évêque de Malte, fut mis au nombre des cardinaux par Innocent VII en 1405 ; il ſe trouva au concile de Piſe à l'élection d'Alexandre V. Il fut depuis légat dans la Lombardie, & mourut à Boulogne le 15 février de l'an 1411. GALÉAZZO Caraccioli fut général de l'armée navale de Ferdinand d'Aragon roi de Naples. ANTOINE Caraccioli exerça quelques charges à la cour de l'empereur Charles V, & entr'autres celle de majordome. Dans le XVII ſiécle, INNIGO Caraccioli, archevêque de Naples, fils du duc d'Airona, fut fait cardinal par le pape Alexandre VII en 1666. Il mourut le 30 janvier 1685. CÉSAR-EUGÈNE Caraccioli publia un ouvrage intitulé *Napoli ſacra*. ANTOINE Caraccioli fit imprimer en 1645 un traité ſous le titre *de ſacris eccleſiæ monumentis* : & METELLO Caraccioli, jéſuite, fut auteur des trois volumes de commentaires ſur Iſaïe, & de quelques autres ouvrages. * Sanſovin, *famil. Ital.* Ammirato, *famig. Neapol.* Le Mire, *de ſcript. ſæc. XVII.* Franciſco de Petri, *chron. della Famig. Carac.* Imhoff, *hiſt. gen. Hiſp. & Italiæ.*

CARACHES (les) peintres célébres de Boulogne ſur la fin du ſeiziéme ſiécle & au commencement du dix-ſeptiéme, s'acquirent par leurs ouvrages une réputation immortelle, & formerent une école, d'où eſt ſorti un grand nombre de peintres très-habiles, tels que le Guide, l'Albane, le Dominiquin, Lanfranc, le Guerchin, Badalocchi, Bonconti, le Taccone, &c. Ils ſoutinrent par leur ſavoir & par leur génie le bel art de la peinture, contre la fauſſe réputation que s'étoit faite à Rome de leur temps Michel Ange Caravage grand coloriſte, & mauvais deſſinateur, & contre Joſepin qui deſſinoit avec une très-grande facilité, mais ſans gout & ſans exactitude. Louis Carache étoit couſin d'Auguſtin & d'Annibal, avec leſquels il fut toujours étroitement uni. Nous allons parler de chacun d'eux en particulier. Quoique tous les trois ſe ſoient diſtingués par un grand gout dans le deſſin, & que leur maniere ſoit aſſez ſemblable, on y remarque néanmoins une différence, qui venoit de la diverſité de leur tempérament. Louis avoit moins de feu, plus de grandeur, plus de grace & plus d'onction : Auguſtin avoit plus de gentilleſſe ; & Annibal, qui, à tout prendre, l'a ſans doute emporté ſur les deux autres, avoit plus de fierté & de ſingularité dans ſes penſées, plus de profondeur dans le deſſin, plus de vivacité dans les expreſſions, & plus de fermeté dans l'exécution.

CARACHE (Louis) naquit à Boulogne en 1555, & après avoir étudié le Titien, le Tintoret & Paul Veroneſe à Veniſe, André Del Sarte à Florence, & Jules Romain à Mantoue, il s'attacha ſur-tout à la maniere du Correge. Il étoit rempli d'une grande idée ſur ſon art & en poſſédoit parfaitement les principes. Ce qui fit qu'il fut maître de ſes couſins. Ce fut encore lui qui leur perſuada d'étudier avec lui en commun, & de ſe communiquer les découvertes qu'ils feroient dans leur art. Il y réuſſit au moins pour un temps, malgré l'oppoſition de leurs humeurs ; & c'eſt à l'union de ces trois habiles gens, qu'on doit la naiſſance de leur académie, & la réuſſite des ouvrages qu'ils entreprirent dans la ſuite, ou en ſociété ou en particulier. Lorſqu'ils ſe furent ſéparés, Louis Carache, ſuivant ſon génie naturellement doux, s'appliqua à peindre des ſujets de dévotion, & il le fit avec beaucoup de ſuccès. Enfin après avoir été à Rome, & après y avoir travaillé avec ſon couſin Annibal, dans la galerie du palais Farnèſe, il revint à Boulogne, où il ſoutint encore pendant pluſieurs années la réputation qu'il s'étoit acquiſe. Il y mourut après ſes couſins en l'année 1618, à l'âge de 63 ans.

CARACHE (Auguſtin) fils d'un tailleur de Boulogne, couſin de *Louis* & frere d'*Annibal*, s'appliqua dès ſa jeuneſſe au deſſin & à la gravure, qu'il apprit depuis ſous Corneille Cort. Il y fit de grands progrès ; mais le talent qu'il avoit pour la peinture, l'engagea d'en faire ſa principale occupation, conjointement avec ſon frere & ſon couſin ; ce qui ne l'empêcha pas de cultiver les belles-lettres qu'il avoit appriſes, la poëſie, la danſe, la muſique, les inſtrumens, les mathématiques & d'autres exercices qui ornoient, mais qui partageoient ſon eſprit. Il ne laiſſa pas de ſe faire admirer dans ſa profeſſion, quoiqu'il fût inférieur à ſon frere Annibal, avec lequel il ne s'accordoit que difficilement. Lorſque ce dernier fut appellé à Rome pour y peindre la galerie du palais Farnèſe, Auguſtin l'y ſuivit ; mais ce ne fut pas pour long-temps. Leur méſintelligence éclata à un tel point, que le cardinal Farnèſe fut obligé d'envoyer Auguſtin à Parme, où il peignit pluſieurs tableaux dans la voute d'un des appartemens du palais du duc Ranuccio. Carache reçut tant de chagrins pendant le cours de cet ouvrage, que n'y pouvant réſiſter, il ſe retira dans un couvent de capucins pour s'y diſpoſer à la mort. Il mourut à l'âge de 45 ans en 1605, & laiſſa un fils *naturel* appellé *Antoine*.

CARACHE (Annibal) frere d'*Auguſtin*, naquit en 1560 avec des diſpoſitions merveilleuſes pour la peinture. Il eut pour maître *Louis* Carache ſon couſin ; &

pour ſe perfectionner, il fit enſuite un voyage à Parme, dans la Lombardie & à Veniſe. Il étudia ſur-tout les tableaux du Correge qu'il ſe propoſa d'imiter, & revint enſuite à Boulogne, où il peignit avec un ſuccès extraordinaire. Le cardinal Odoart Farnèſe l'attira à Rome, pour y peindre la galerie de ſon palais; & Annibal, après avoir étudié d'après les antiques, y changea la maniere du Correge, pour en prendre une plus ſavante, plus recherchée & plus prononcée, quoique peut-être moins aiſée & moins naturelle. Ce fut celle qu'il mit en uſage dans ſes ouvrages du palais Farnèſe. Il y employa huit années entieres avec des ſoins inconcevables, & fut très-mal récompenſé par le cardinal, qui crut le bien payer en lui donnant cinq cens écus d'or. Annibal en tomba malade de chagrin; & après avoir fait un voyage à Naples pour y rétablir ſa ſanté, que la débauche des femmes avoit d'ailleurs altérée, il revint à Rome, où il mourut l'an 1609, à l'âge de 46 ans.

CARACHE (Antoine) fils naturel d'Auguſtin, étudia les belles-lettres & fut inſtruit dans l'art de peindre par ſon oncle Annibal; ce fut avec un ſi grand ſuccès, que l'on croit qu'il eût pu même ſurpaſſer ce grand homme, s'il eût vécu plus long-temps. C'eſt le jugement que l'on fait d'Antoine, ſur le peu de tableaux qu'on voit de ſa main à Rome, où il mourut à l'âge de 35 ans. * Le comte Malvezzi, *vies des peintres de Boulogne.* Felibien, *entretiens ſur les vies des peintres.* M. de Piles, *abrégé de la vie des peintres.*

CARACORAM, *cherchez* ESSEDONS.

CARACTACUS, prince des Siſures, dans la grande Bretagne, ſous l'empire de Tibere, ayant été défait par Oſtorius, gouverneur du pays pour les Romains, ſe refugia chez Cartiſmandua reine des Brigantes, qui le livra au vainqueur. * Tacite, *hiſt. liv.* 12, *ch.* 33, 37.

CARACTACUS, roi d'Ecoſſe, ſuccéda à Metallanus, l'an 27 de l'ére chrétienne, & régna heureuſement pendant vingt années, ſi l'on en croit Buchanan & les autres compilateurs de l'hiſtoire d'Ecoſſe. * Buchanan, *hiſt. Scot.*

CARACTERES, *cherchez* PHYLACTERES.

CARADOCUS, né dans la province de Galles en Angleterre, vivoit vers l'an 1150. Il écrivit un traité de quelques petits rois d'Angleterre, un autre *de ſitu orbis;* des commentaires ſur les prophéties de Merlin; la vie de l'abbé Gildas, &c. * Pitſeus, *de ſcript. Angl.* Voſſ. *de hiſt. Lat. l.* 2, *c.* 51.

CARAFFA ou CARAFFE, maiſon illuſtre du royaume de Naples. Quelques auteurs la font deſcendre d'un roi de Sardaigne dans le XI ſiécle. D'autres diſent qu'un chevalier de la maiſon de Caraccioli, qui étoit attaché à l'empereur Othon dans le X ſiécle, ſauva la vie à ce prince dans une bataille aux dépens de la ſienne, & mourut de pluſieurs bleſſures, dont une entr'autres lui avoit percé le cœur. On ajoute qu'Othon ayant trouvé le corps de ce brave homme, lui porta la main ſur le cœur, en s'écriant: *O Caraſſe*, d'où l'on tire le mot *Caraſe*. Quelques-uns content que l'empereur paſſant trois doigts ſur la cuiraſſe de Caraccioli toute teinte de ſang, y laiſſa une empreinte de trois faſces blanches ſur un champ rouge, ou de gueules, en diſant *Cara ſe m'è la voſtra*, origine, à ce qu'ils prétendent, du nom & des armoiries des Caraffes.

Comme cette maiſon eſt communément diviſée en deux principales branches, qui en ont produit pluſieurs autres; que l'une eſt nommée DE SPINA; l'autre DE STATERA pour ſe différencier les uns des autres; ceux de la premiere ont mis à côté de leur écuſſon, ou derriere en ſautoir, deux bâtons d'épine verte; & les autres deux peſons. Mais pluſieurs d'entr'eux ſe ſont défait dans ces derniers temps de ces ſymboles. Cette maiſon ayant été une des plus illuſtres du royaume de Naples, & qui a produit nombre de grands hommes, & dans l'égliſe, & dans les armes, nous en rapporterons ici toutes les branches, nous contentant pourtant de nommer ceux qui dans chacune ſe ſont le plus diſtingués. Les cinq premieres ſont dites *de Spina*, les autres *de Statera.*

Sans remonter aux temps incertains, nous commencerons par celui qui eſt reconnu univerſellement le chef de cette illuſtre maiſon, PHILIPPE Caraffa, qui fut ſeigneur de Ripa-Longa; & qui mourut en 1220; de lui ſont ſorties toutes les branches ſuivantes.

PREMIERE BRANCHE.

Comtes de SAINTE-SEVERINE.

Elle commença par BARTHELEMI Caraffa fils de PHILIPPE, *dont on vient de parler*, & qui épouſa une Caraccioli. De cette branche il y a eu *Barthelemi* Caraffa, archevêque de Bari, mort en 1367; *Philippe*, évêque de Bologne, créé cardinal en 1378 par le pape Urbain VI, qui le fit légat dans la Romagne: il mourut de peſte le 22 mai 1389; *Nicolas* conſeiller d'état, & qui ſervit utilement le roi Ladiſlas en diverſes ambaſſades; *Barthelemi*, qui fut nommé par le pape Boniface IX lieutenant du grand-maître de Malte, & qui mourut en 1395; ANDRÉ, dont Charles V récompenſa les ſervices par la vice-royauté de Naples en 1525, & par l'érection de la terre de Sainte-Severine en comté. Il mourut en 1526. Cette branche finit dans le XVII ſiécle, en la perſonne de *Veſpaſien*, dernier comte de Sainte-Severine.

DEUXIÉME BRANCHE.

Comtes de GROTTERIA, *ducs de* CASTELVETERE, *princes de la* ROCCELLA, *& de* BOTERO.

Elle commença par JACQUES Caraffa, fils d'ANDRÉ ſeigneur de Forli, arriere-petit-fils de BARTHELEMI, chef de la branche précédente. Preſque tous ſes deſcendans ſe rendirent recommandables par leur zéle pour les rois de la maiſon d'Aragon & de celle d'Autriche, & ils en reçurent de grands biens. JERÔME ſe ſignala dans la défenſe de la Roccella contre les Turcs qui avoient fait deſcente dans la Calabre, & qu'il força de ſe rembarquer. FABRICE ſon fils brilla auſſi beaucoup dans une pareille occaſion, & battit ces infidéles qui déſoloient la Calabre, ſous la conduite de Cicala leur amiral. Il fut fait prince de la Roccella, & prince du ſaint empire en 1622, & chevalier de la toiſon d'or. Son fils *Charles* Caraffa, fut évêque d'Averſa, nonce apoſtolique, puis légat en Allemagne ſous Urbain VIII, & mourut en 1644, il eſt auteur d'un ouvrage intitulé: *Germania reſtaurata.* SIMON ſon frere qui étoit théatin, fut fait archevêque d'Ancerenza & de Matera, puis de Meſſine, & mourut en 1675, âgé de 80 ans. JERÔME leur frere aîné, prince de la Roccella, marqua un grand zéle dans la révolte d'Aniello en 1647, & par ſon autorité, il retint la Calabre dans ſon devoir. Il eut pluſieurs enfans qui ſe diſtinguerent; CHARLES, qui fut évêque d'Averſa, nonce apoſtolique en Suiſſe, à Veniſe & à Vienne, créé cardinal par Alexandre VII en 1664, & qui mourut le 19 octobre 1680; *Gregoire*, qui fut chevalier de Malte, & qui ſuccéda à *François* ſon oncle au grand prieuré de la Roccella que ſon pere avoit fondé en faveur de l'ordre. Il ſe trouva en 1656 au combat des Dardanelles avec les ſept galéres de la religion; & ſecondant Laurent Marcello généraliſſime de la flotte vénitienne, il emporta pour ſa part trois grandes galéres turques & huit moyennes, qu'il amena dans le port de Malte, avec 360 de ces infidéles priſonniers, & 2600 chrétiens qu'il tira de l'eſclavage. On l'élut grand-maître de ſon ordre le 2 mai 1680, & il mourut le 21 juillet 1690; *Jacques*, archevêque de Roſſano, mort en 1664; *Scipion*, théatin, puis évêque d'Averſa, mort en 1686; *François*, commandeur de l'ordre de Malte & ambaſſadeur d'obédience auprès du pape Alexandre VII. Il fut général des galéres de ſa religion; & s'étant diſtingué en diverſes occaſions, il mourut en 1679; *François-Marie*, théatin, mort

Digitized by Google

mort procureur général de ſon ordre en 1671 ; *Fortuné*, évêque d'Averſa, fait cardinal en 1686, mort en janvier 1697, âgé de 72 ans. FABRICE Caraffa, leur frere aîné, fit éclater beaucoup de vertus, & mourut en 1671, laiſſant *Charles-Marie*, prince de la Roccella & de Botero, premier baron du royaume de Sicile, où il eut de grands biens, grand d'Eſpagne, &c. ambaſſadeur extraordinaire à Rome en 1684, pour préſenter la haquenée. Il fut très-ſavant dans les belles-lettres, les langues, l'art oratoire, la philoſophie, les mathématiques, & le droit. Il compoſa même pluſieurs ouvrages, & mourut en 1695, âgé de 49 ans, ſans enfans. En lui finit cette branche.

TROISIÈME BRANCHE.

Ducs de BRUZZANO.

Ils ſont ſortis de VINCENT Caraffa, l'un des fils de FABRICE, premier prince de la Roccella, qui obtint l'erection de la terre de Bruzzano en duché en l'an 1641. Il fut pere de *François*, archevêque de Lanciano, puis de Catane en 1687, & de JOSEPH, qui ſe ſignala dans la guerre de Meſſine en 1674, & qui mourut en 1678, laiſſant VINCENT, troiſiéme duc de Bruzzano, qui a épouſé la fille de *Joſeph* Cantelmi duc de Popoli, & PAUL comte de Caraffa, qui ſert dans les troupes de l'empereur.

QUATRIÈME BRANCHE.

Comtes de POLICASTRO.

Iſſus de la ſeconde par JEAN Caraffa, fils de JACQUES, ſeigneur de Caſtel-Vetere & de la Roccella. Il fut ambaſſadeur à Veniſe pour le roi Ferdinand I, & là il lui rendit de ſi grands ſervices, que ce prince lui donna en 1496 la terre de Policaſtro, qu'il érigea depuis en comté. FREDERIC, un de ſes fils, ſe ſignala à la bataille de Pavie, & fut un des conſeillers de l'empereur Charles V : une femme le fit aſſaſſiner dans Naples. FABRICE Caraffa, mort en 1688, fut un homme très-vindicatif, & qui s'attira de fort méchantes affaires, pour leſquelles il fut ſouvent en priſon ou banni. Il avoit eu le duché de Forli par ſa mere ; mais il fut obligé de le vendre, & ne laiſſa que le comté de Policaſtro à ſon fils HECTOR Caraffa, qui vivoit encore l'an 1710.

CINQUIÈME BRANCHE.

Ducs de FORLI, *& de* MONTENEGRO.

Les premiers qui étoient ſortis de la premiere branche par CHARLES Caraffa, ſeigneur de Forli, frere cadet de JACQUES, chef de la ſeconde branche, ſont éteints. L'héritiere porta le duché de Forli à *Fabrice* comte de Policaſtro. Les ducs de Montenegro, leurs cadets, ſubſiſtent dans la perſonne de JEAN-BAPTISTE Caraffa qui a trois garçons ; l'un prêtre, les deux autres théatins. C'étoit des ſeigneurs de Forli, qu'étoit iſſu *Antoine* comte de Caraffa, qui ayant quitté la croix de Malte, alla ſervir l'empereur dans les guerres de Hongrie, où il ſe ſignala à la tête d'un régiment impérial. Ce fut lui qui alla en Pologne ſolliciter de la part de l'empereur le ſecours du roi Jean Sobieski. Après s'être trouvé à divers ſiéges & batailles, il fut fait major général de bataille en 1685, & ſervit beaucoup à la réduction de la Tranſilvanie : il emporta Agria en 1687, & força l'année ſuivante la forteresſe de Mongats à ſe rendre. L'empereur le fit ſon commiſſaire général au ſiége de Belgrade, au retour duquel il reçut la toiſon d'or. Enfin après avoir ſervi ſur le Rhin & en Italie, il mourut en 1693 comme il venoit d'être nommé du conſeil ſecret de l'empereur, & ne laiſſa point d'enfans de ſon épouſe *Catherine* de Cardonne, fille du marquis de Caſtelnovo ; ſon frere *Adrien* Caraffa n'en a point eu non plus.

SIXIÈME BRANCHE.

Seigneurs de FLUMARA, *de* SESSOLA, *de* ROSITO *& de* SAINT-ALPIN.

Ceux de cette branche ont été les moins conſidérables en biens. On les dit iſſus de THOMAS Caraffa, dont le triſaïeul étoit PHILIPPE, chef de toute cette maiſon. Dans cette branche, il y eut *Gurrel* Caraffa, grand maréchal du royaume de Naples, ſous le roi Ladiſlas, & qui ſans avoir acquis de grands biens mourut en 1402. *Jean Antoine*, conſeiller d'état, auteur d'un traité *de la Simonie*, imprimé à Rome en 1566, fut un grand juriſconſulte, qui mourut en 1486. *Berthold* Caraffa rendit un ſervice ſignalé au roi Alfonſe en introduiſant ſes troupes dans Naples, par un aqueduc. *Caſarelle* Caraffa ſervit le même prince en diverſes négociations importantes, & contribua beaucoup à lui gagner les eſprits des Napolitains. Ce fut lui qui dans une joûte contre Leonele de San-Severin, le plus fort homme de ſon temps, & le plus habile joûteur, lui perça la tête d'un coup de lance en 1420. *Marcel* fut général des théatins, évêque de Caſſano, archevêque de Salerne, & mourut en 1675, âgé de 87 ans. *Cette branche eſt finie.*

SEPTIÈME BRANCHE.

*Comtes d'*AIROLA *& de* RUVO, *ducs d'*ANDRIA, *&c.*

Ils deſcendent d'ANTOINE Caraffa, ſurnommé *Malizia*, pour la fineſſe de ſon eſprit, petit-fils de THOMAS chef de la branche précedente, & frere de *Gurrel*, grand maréchal. Il ſervit bien la reine Jeanne II par la ſageſſe de ſes conſeils, & lui concilia l'eſprit du pape Martin V. Il engagea auſſi dans ſes intérêts le roi Alfonſe d'Aragon, & mourut en 1438, âgé de 83 ans, pendant que le roi aſſiégeoit Naples, en recommandant à ſes enfans de ſuivre le parti de ce prince. Son fils aîné FRANÇOIS fut pris au combat de Sarni par les Florentins en 1460, & mourut âgé de 84 ans. Il fut pere d'*Olivier* qui fut archevêque de Naples, & fait cardinal par Paul II en 1464. Il fut général des dix-neuf galeres, que le pape Sixte IV envoya contre les Turcs en 1472, & qui ſe joignirent à la flotte des Vénitiens, qui étoit de 47 galeres, & à celle de Ferdinand qui étoit de 17. Cette armée compoſée de 94 voiles, en comptant deux galeres de Rhodes, ne fit point d'autres conquêtes, que celle de Smyrne & du port de Satalia. *Olivier* Caraffe, archevêque de Naples, qui avoit eu le titre de l'évêché d'Albe, opta depuis celui de Sabine, & enfin celui d'Oſtie, comme doyen des cardinaux. Il mourut à Rome âgé de plus de 80 ans, le 20 janvier 1511. Ce fut lui qui porta à l'état eccléſiaſtique *Jean-Pierre* Caraffe ſon neveu à la mode de Bretagne, qui fut depuis pape ſous le nom de PAUL IV. *Alexandre* ſon frere jumeau, lui ſuccéda dans l'archevêché de Naples par ſa réſignation. C'eſt lui qui publia les ordonnances ſynodales d'un de ſes prédéceſſeurs, & les uſages de ſon égliſe, ſur leſquels Albert Oliva a fait des commentaires. Il mourut en 1505. *Vincent* leur neveu fut leur ſucceſſeur dans cet archevêché. Il étoit déja évêque de Rimini. Le pape Clément VII le fit cardinal en 1527 : il eut encore les évêchés d'Albano & de Paleſtrine, & mourut en 1540. *François*, ſon neveu, fut archevêque de Naples après lui, & mourut en 1544, ayant pour ſucceſſeur ſon frere *Olivier*, qui mourut la même année. JEAN-VINCENT Caraffa, neveu du cardinal *Olivier*, fut marquis de Montefarchio. C'étoit un homme d'eſprit, qui fut dépouillé de tous ſes biens, pour avoir pris le parti de France, lorſque le maréchal de Lautrec entra dans le royaume de Naples. HECTOR frere du même cardinal, comte de Rufo, fut un des généraux du roi Alfonſe II, & ſuivit toujours ſon parti. Il mourut en 1517. FABRICE, duc d'Andria, comte de Ruvo, fut gouverneur des provinces d'Otrante & de Bari. Il fut

tué, âgé de 65 ans, en 1590, par un homme de qualité qui le ſurprit en adultere avec ſa femme qu'il tua auſſi. *Vincent*, un de ſes fils, ſe fit jéſuite à 16 ans, & fut le ſeptiéme général de ſa compagnie, élu en 1645: il mourut en 1649, âgé de 64 ans. On a de lui quelques ouvrages de pieté. Un autre nommé *Charles*, fut auſſi jéſuite, & ſortit de cette ſocieté à cauſe de ſes infirmités, après y avoir demeuré cinq ans. Il prit enſuite le parti des armes, vécut d'une maniere peu chrétienne, & enfin ſe convertit & embraſſa l'état eccléſiaſtique. Peu de perſonnes ont pouſſé auſſi loin que lui l'amour de la pénitence, & la charité pour le prochain. Il s'appliqua particulierement aux miſſions, où il convertit un grand nombre de gens de tout état, de l'un & de l'autre ſexe; & établit enfin la congrégation des *Ouvriers pieux*. Il mourut le 8 ſeptembre de l'an 1633, après avoir vécu 72 ans. CHARLES duc d'Andria, arriere-petit-fils du duc FABRICE, marqua beaucoup de fidélité pour ſon prince dans les troubles de Naples. Le duc de Guiſe fait une honorable mention de lui dans ſes mémoires (*l.* 2.) mais ayant eu querelle avec le neveu du comte de Caſtriglio, viceroi de Naples, il fut tué en 1655. Son fils & ſon petit-fils ducs d'Andria moururent jeunes; ainſi la ſucceſſion paſſa à un de ſes freres, HECTOR Caraffa, mort chevalier de la toiſon d'or en 1686, laiſſant FABRICE IX, duc d'Andria, comte de Ruvo, &c. qui a épouſé *Aurelia* Imperiale, fille d'*André*, prince de Francavilla. Il y a encore eu de cette branche *Vincent* Caraffa, frere d'*Antoine I*, duc d'Andria. Il fut chevalier de Malte & prieur de Hongrie. Lorſque les Turcs firent le ſiége de Malte, il y conduiſit du ſecours, accompagna enſuite dom Juan d'Autriche à toutes ſes expéditions de mer, & commanda juſqu'à 6000 hommes en Flandre & en Italie. Son ordre l'envoya ambaſſadeur d'obédience aux papes Clément VIII, & Paul V. Il mourut en 1611, âgé de 69 ans.

Huitiéme Branche.

Marquis de MONTENEGRO, *princes de* CHIUSANO.

THOMAS Caraffa, ſecond fils d'ANTOINE, ſurnommé *Malizia*, commença cette branche. Il ſervit bien le roi Alfonſe, & mourut vers l'an 1449 ſur une galere qu'il commandoit contre les Turcs qui ravageoient les côtes. Un de ſes petits fils, *Troile* Caraffa, fut évêque de Rapolla, puis de Gerace, vers l'an 1497. Les neveux de celui-ci furent *Jean-Antoine*, évêque de Venaſre, mort en 1558; & *Antoine* cardinal qui fut élevé avec ſoin par le pape Paul IV, ſon couſin du 3 au 4 dégré, & eut pour maître le célébre Sirlet. Il avoit été pourvu d'un canonicat de S. Pierre qu'on lui ôta lorſque Paul IV fut mort, & la diſgrace de ſa famille lui fit chercher un aſyle à Padoue, où il étudia avec beaucoup d'application. Le pape Pie V élu en 1566 le rappella à Rome, & le fit cardinal en 1568. Quelque temps après Antoine Caraffa fut nommé chef de la congrégation établie pour la correction des bibles, & de celle qu'on tenoit pour l'explication du concile de Trente. Il fut encore bibliothécaire apoſtolique ſous Grégoire XIII, & mourut en 1591. Ce cardinal corrigea la bible des ſeptante, & y ajouta des notes de ſa façon; il recueillit les décrétales des papes en trois volumes, & traduiſit de grec en latin *Catena veterum patrum, in cantica veteris & novi teſtamenti. Commentar. Theodoret. in pſalm. S. Gregorii Nazianzeni oration. Jules-Céſar* ſon petit-neveu, fut évêque d'Oſtuno, & mourut en 1603. JERÔME, marquis de Montenegro, autre petit-neveu de ce cardinal, & fils de RENAUD Caraffa, naquit en 1564: ſon grand-oncle le fit élever dans l'étude des ſciences & des langues; & en l'an 1587, il ſervit avec beaucoup de réputation ſous le duc de Parme, dans les Pays-Bas. Montenegro ſe trouva depuis à l'aſſaut de Lagni en 1590, au ſecours de Rouen en 1592, à la ſurpriſe d'Amiens en 1597, & défendit cette derniere ville après la mort de Fernand Portocarrero, contre le roi Henri *le Grand*. Il ſervit auſſi dans le Milanez, ſous le gouverneur général Pierre de Tolede, en qualité de meſtre de camp général, & ſe diſtingua au ſiége de Verceil en 1617. Depuis l'empereur l'ayant demandé à Philippe IV, roi d'Eſpagne, il l'employa utilement dans la Siléſie, dans la Bohême, en Hongrie, dans l'Alſace, & le fit prince de l'empire. Lorſque Montenegro fut revenu en Eſpagne l'an 1628, le roi le fit vice-roi & capitaine général du royaume d'Aragon; & enfin le cardinal Infant gouverneur des Pays-Bas, le voulut avoir auprès de lui. Le marquis de Montenegro mourut à Gènes, au mois d'avril 1633, âgé de 69 ans, & ne laiſſa point d'enfans d'*Hyppolite* de Lannoi ſon épouſe. THOMAS Caraffa, l'un des neveux du marquis de Montenegro, fut un ſavant juriſconſulte, que le pape Grégoire XV fit référendaire des deux ſignatures, & Urbain VIII l'un de ſes cameriers. Il eut les évêchés de la Volturne & de Cappaccio, fut député du royaume de Naples vers le roi Philippe IV, & mourut en 1668, âgé de 77 ans. Son neveu FRANÇOIS Caraffa fut tiré de chez les théatins pour l'évêché d'Acerra. Il reſte encore quelques perſonnes de cette branche; mais ils ne jouiſſent plus du marquiſat de Montenegro. Les princes de Chiuſano ſont encore de cette branche. Le roi Philippe IV en donna le titre en 1657 à TIBERE Caraffa, qui fut prince de l'académie des *Otioſi* à Naples. Il laiſſa un fils, FABRICE prince de Chiuſano, qui a eu des enfans.

Neuviéme Branche.

*Ducs d'*ARIANO, *de* CERSI, *de* CAMPOLETO; *Comtes de* MONTECALVO, *princes de* SOPINO.

Ils ſortent d'ALBERIC Caraffa, l'un des fils de THOMAS, qui commença la branche de Montenegro. S'étant rendu agréable par ſes ſervices au roi Ferdinand, ce prince lui donna le comté de Mariglian, & érigea en ſa faveur la terre d'Ariano en duché, l'an 1496, & il fut le premier de ſa maiſon qui jouit de cet honneur. *Jean-Berardin*, un de ſes fils, fut archevêque de Chieti ou Teatino, patriarche d'Alexandrie, & nommé archevêque de Naples en 1505, mais il mourut avant que d'en prendre poſſeſſion. *Alfonſe* ſon frere, fut évêque de Sainte-Agathe, puis de Nocera, & patriarche d'Antioche; il mourut en 1534. ALBERIC duc d'Ariano leur neveu fut dépouillé de ſes biens & banni pour avoir pris le parti des François. *Diomede* ſon frere fut évêque d'Ariano, & nommé cardinal en 1555 par le pape Paul IV. Il mourut à Rome le 12 août 1560, reſpecté de tout le monde pour ſa piété. Auſſi quand les Romains, après la mort du pape Paul IV, s'acharnerent ſur tout ce qui appartenoit aux Caraffes, ſans même épargner leurs tombeaux, ils reſpecterent celui que ce cardinal s'étoit dreſſé lui-même, à ſaint Martin des Monts. FREDERIC frere de ce cardinal ſuivit comme ſon aîné le parti de France, & fut tué au ſiége de Molfete en 1529. DIOMEDE leur petit-neveu rentra en grace par ſon mariage avec *Portia* Caraccioli, fille du grand tréſorier du royaume de Naples. Il eut la charge de ſon beau-pere, & acheta du conſentement du roi Philippe III, Cercia Maggiore, qui fut érigée en duché l'an 1600. Son fils qui fut duc comme lui, mourut ſans enfans. Il y a eu encore de cette branche, les comtes de Montecalvo, & les princes de Sopino, créés en 1615, en la perſonne de FRANÇOIS Caraffa, mais qui n'ont point laiſſé de poſtérité, non plus que les ducs de Campoleto.

Dixiéme Branche.

Marquis de SAN-LUCIDO, *ducs de* JELZI.

Ils ont commencé par ANTOINE Caraffa, troiſiéme fils d'ANTOINE, ſurnommé *Malizia*. Son petit-fils FREDERIC fut adopté par ANDRÉ Caraffa, comte de Sainte

Severine ; de la premiere branche. Il lui laiſſa le marquiſat de San-Lucido, & autres terres que FERDINAND ſon fils vendit par la ſuite. Celui-ci fut un très-habile poëte, qui eut la douleur de voir mourir avant lui ſon fils & ſon petit-fils. Il avoit un frere, *Mario* Caraffa, qui fut fait archevêque de Naples en 1565, & qui mourut en 1576. Dans la branche des ducs de Jelzi, iſſue d'un frere de FREDERIC, marquis de San-Lucido ; il y eut DECIO Caraffa, qui fut nonce à Bruxelles auprès de l'archiduc Albert, puis en Eſpagne avec la qualité d'archevêque de Damas. Paul V le fit cardinal en 1611 ; puis archevêque de Naples en 1613 : il mourut en 1626. Son frere ELOI Caraffa, duc de Jelzi, laiſſa pluſieurs enfans, dont il y en eut un nommé *Hierôme*, évêque de Cotrone ; & un autre *Octavien*, archevêque de Patras. L'aîné nommé JEAN-BAPTISTE, laiſſa MARIO Caraffa, duc de Jelzi, & ſeigneur de Campobaſſo, qui a un frere, *François* Caraffa, qui eſt dans la prélature.

ONZIÈME BRANCHE.

Princes de STIGLIANO, *ducs de* MONDRAGON, *comtes de* MORCONE.

ANTOINE Caraffa, petit-fils d'ANTOINE, qui fit la branche de San-Lucido, commença celle-ci. Il fut d'abord comte de Aliano, duc de Mondragon en 1519, prince de Stigliano en 1522, & mourut en 1531 ; ſon fils LOUIS lui ſuccéda, & fut grand d'Eſpagne : il ſe diſtingua beaucoup à Naples par ſa magnificence. Il fut pere d'ANTOINE auſſi grand d'Eſpagne, qui ſe trouva à la bataille de Lépante. Son fils LOUIS II fut auſſi grand d'Eſpagne, chevalier de la toiſon d'or, & prince du ſaint empire. Il eut par ſa femme *Iſabelle* de Gonzague le duché de Sabionette, & mourut en 1630, ayant eu la douleur de voir mourir avant lui ſon fils & ſon petit-fils. Le roi d'Eſpagne maria ſa petite-fille, princeſſe de Stigliano, à *Philippe Ramirez* de Guſman duc de Medina las Torres, auquel elle porta les grands biens de ſa branche. Elle mourut en 1644. Il reſte encore des comtes de Morcone, iſſus des cadets du premier prince de Stigliano, dont il y a eu *Vincent* Caraffa, qui de chanoine régulier, fut fait évêque de Calvi, & qui mourut en 1679. Il y a outre cela THOMAS-FERDINAND-CHARLES Caraffa, comte du ſaint empire, iſſu de la branche de Stigliano, gentilhomme de la chambre de l'empereur, & conſeiller de la chambre aulique.

DOUZIÈME BRANCHE.

Ducs de LAURINO, *princes de* SAINT-LAURENT.

HIERÔME Caraffa, ſecond fils d'ANTOINE I, prince de Stigliano, fut chef de cette branche. Son fils JEAN-ANTOINE fut créé duc de Laurino en 1591, dont l'arriere-petit-fils *Jean-Baptiſte V*, duc de Laurino, mourut ſans poſtérité en 1686. JERÔME petit-fils de JEAN-ANTOINE, fut fait prince de Saint-Laurent en 1654 : il fut pere de LOUIS, prince de Saint-Laurent, qui a eu des enfans ; *Veſpaſien*, frere de ce Jerôme, fut évêque d'Ugento.

TREIZIÈME BRANCHE.

Ducs de MATALONI, *princes de* COLOBRARO.

FABIO Caraffa, troiſiéme fils d'ANTOINE, premier prince de Stigliano, fut ſeigneur de San-Mauro, & épouſa *Hieronyme* Caraffa, ſœur & héritiere de *Diomede*, duc de Mataloni, de la ſeiziéme branche. Son fils MARTIO hérita de ſon oncle, & fut duc de Mataloni, & comte de Cerreto. Il fut auſſi meſtre de camp général de la cavalerie, dans le royaume de Naples, & mourut en 1607. Son petit-fils MARTIO, duc de Mataloni, ſe diſtingua dans la guerre de Milan, & mourut en 1628, laiſſant deux fils, DIOMEDE duc de Mataloni, & JOSEPH, qui ſouffrirent beaucoup de la part des révoltés en 1647. Joſeph fut attrapé par eux, & eut la tête tranchée par un malheureux boucher : ſon corps fut traîné indignement par toute la ville, & les biens du duc ſon frere furent pillés. M. de Guiſe le vengea par la ſuite, en faiſant mourir le boucher nommé *Miguel de Santis*. Il eſt vrai que Bruſonius a dit dans ſon hiſtoire d'Italie, que la mort de dom JOSEPH fut une punition de Dieu, de ce que peu d'années auparavant il avoit été cauſe de la mort ignominieuſe du prince de Sans, qu'il accuſa fauſſement, & que s'étant trouvé avec ſon frere le duc de Mataloni, au ſupplice de cet innocent qui eut la tête tranchée, il eut la cruauté de donner des coups de pied à cette tête pour la tourner de tous côtés. L'année d'auparavant ſa mort, il avoit eu du bruit avec le cardinal Filomarini, archevêque de Naples, à la proceſſion du ſang de ſaint Janvier ; & ſans reſpect pour ſa dignité, il lui avoit donné un coup de pied. MARTIO Caraffa, duc de Mataloni, fils de DIOMEDE, fut chevalier de la toiſon d'or. C'étoit un homme de mérite & de vertu, qui aimoit les lettres, & qui protégeoit les ſavans. Il avoit auſſi une curieuſe bibliothéque. D'*Emilie* Caraffa fille de *Charles*, duc d'Andrie, il a eu un fils CHARLES prince de la Guardia, qui a épouſé en 1699 *Thereſe-Charlotte* Colonna, fille du prince de Sonnino, & *Lelio* Caraffa abbé. FABIO Caraffa, frere de MARTIO I, duc de Mataloni, fut prince de Colobraro par ſon mariage avec *Hieronyme* Caraffa, fille de *Charles*, qui avoit cette principauté. Il étoit de la XVI branche. Son petit-fils FABRICE, prince de Colobraro, fut tué en duel par Jean-Baptiſte de Capoue, duc de Mignano ; ſa tante *Fauſtine* Caraffa, femme de Ferdinand de Cardines, marquis de Laini, hérita de lui ; & *Eléonore* de Cardines, fille de cette dame, porta la principauté de Colobraro à *Dominique* Caraffa, fils de *Joſeph*, ci-deſſus mentionné. Après la mort de cette dame, il ſe remaria avec ſa couſine *Catherine*, fille de *Martio*, duc de Mataloni, chevalier de la toiſon d'or.

QUATORZIÈME BRANCHE.

Ducs de NOCERA, *de* NOJA, *& de* CANCELLARA.

GURREL Caraffa, quatriéme fils d'ANTOINE, ſurnommé *Malizia*, commença cette branche ; il eut l'oreille du roi Ferdinand, qui reçut auſſi ſes avis avec plaiſir. GALEOT ſon fils, comte de Terranova, fut fort attaché à ce prince, & il lui en coûta la vie, que lui fit ôter Frédéric, qui prétendoit avoir droit à ce royaume : le roi Ferdinand récompenſa ſa veuve du comté de Soriano. Son fils TIBERIO fut duc de Nocera, & épouſa *Hieronyme* Borgia, niéce du pape Alexandre VI. Un de ſes petit-fils, *Tiberio* Caraffa, fut évêque de Potenza, puis de Caſſano, & mourut en 1588. Le petit neveu de celui-ci, FRANÇOIS-MARIE V, duc de Nocera, comte de Soriano, marquis de Saint-Ange, fut grand d'Eſpagne, chevalier de la toiſon d'or, & vice-roi d'Aragon & de Navarre, d'où il fut rappellé à la cour, & mis en priſon, où il mourut au bout de dix mois en 1642. Son fils *François-Marie-Dominique*, mourut ſans enfans en 1648, & en lui finit la branche des ducs de Nocera. De cette branche ſortirent les ducs de Noja & de Cancellara. POMPÉE Caraffa, qui s'étoit trouvé à la bataille de Lépante, & qui avoit ſervi en Flandre, fut fait duc de Noja en 1600 ; ſon petit-fils fut auſſi duc de Bojano. Celui-ci fut pere de JEAN, qui eut de grands démêlés avec les comtes de Converſano, de la famille d'Aquaviva ; ce qui attira un duel conſidérable dans la ville de Nuremberg en 1673 entre Jean-Antoine Aquaviva, & FRANÇOIS-MARIE Caraffa, frere du duc de Noja. Le fils de celui-ci fut CHARLES V, duc de Noja & de Bojano, marié à *Beatrix* Spinella de la maiſon des princes de Tarſis. La branche de Cancellara eſt finie.

QUINZIÈME BRANCHE.

*Marquis d'*ANZI, *princes de* BELVEDERE.

DIOMEDE Caraffa, l'un des fils de GALEOT, comte

de Terranova, de la branche précédente, fut député du royaume de Naples auprès de l'empereur Charles V, & il y ſervit utilement ſa patrie. Un de ſes fils, *Céſar*, ſe retira à Veniſe, & y fut général des troupes. L'autre, *François*, fut grand amiral de Naples, après la mort de Gonſalve Ferdinand de Cordoue, & mourut vers l'an 1595; un troiſiéme, *Ferdinand*, eut grande part à la victoire de Lépante, & mourut en 1583. OCTAVE, le dernier de tous, acheta la terre d'Anzi, qu'il fit ériger en marquiſat. *Diomede*, un de ſes fils, fut évêque de Tricarico, & mourut en 1609. Son frere *Pierre-Louis*, fut auſſi évêque de Tricarico, puis cardinal. Il naquit à Naples le 18 juillet 1581, & étudia à Veniſe & à Naples la juriſprudence civile & canonique, & la théologie en 1607; & il eut à Rome une charge de référendaire de l'une & de l'autre ſignature. Le pape Paul V l'envoya vice-légat à Ferrare, où il fut ſix ans de ſuite, conſidéré comme le pere du peuple, & l'oracle de la juſtice. Depuis, le pape Gregoire XV l'envoya en 1621, gouverneur à Fermo; & comme Pierre-Louis Caraffe prenoit congé de lui: *Allez*, lui dit ce pontife, *gouvernez avec votre prudence ordinaire, & ſouvenez-vous que le gouvernement que je vous confie a fait pluſieurs cardinaux*. On croit que ce pape l'auroit mis dans le ſacré collége, s'il eut vécu plus long temps. Urbain VIII donna à Caraffe l'évêché de Tricarico dans la Baſilicate que ſon frere avoit poſſedé; enſuite il l'envoya nonce dans les Pays-Bas, en Allemagne & à Cologne, où il demeura pendant onze ans, eſtimé & applaudi des proteſtans même. Caraffa étant de retour à Rome, eût augmenté le nombre des cardinaux, ſi les Colonnes ne ſe fuſſent oppoſés à ſon élection. On lui offrit l'archevêché de Capoue, & celui d'Urbin qu'il refuſa, diſant qu'il ſe contentoit de l'épouſe que Dieu lui avoit donnée, quoique pauvre. Il s'y retira, y établit un ſéminaire, & y travailla à remplir tous les devoirs d'un ſaint prélat. Lorſqu'Urbain VIII fut mort, divers cardinaux avoient réſolu de le faire pape; & Innocent X ayant été élevé ſur le ſiége apoſtolique, le revêtit de la pourpre en la ſeconde promotion qu'il fit en 1645, & l'envoya légat à Boulogne. Après la mort d'Innocent X arrivée le 7 janvier de l'an 1655, le cardinal Caraffa entra dans le conclave, & mourut le 15 janvier ſuivant, dans le temps que tout le monde ſembloit concourir à l'élever ſur le trône de S. Pierre. Il fut enterré dans l'égliſe de Jeſus des peres jéſuites, qui vinrent recevoir ſon corps à la porte du conclave. *Tibere* Caraffa, un de leurs freres, fut prince de Biſignano & de Belvedere, grand d'Eſpagne, & chevalier de la toiſon d'or. S'étant retiré de Naples dans le temps de la ſédition, il alla mourir à Rome le 5 octobre 1647. Son neveu OCTAVE Caraffa, fils de ſon frere aîné FRANÇOIS, marquis d'Anzi, fut ſon héritier; il fut grand-pere de FRANÇOIS-MARIE, prince de Belvedere, chevalier de la toiſon d'or, qui a eu pluſieurs enfans, un deſquels ſe nomme CHARLES, & eſt marié à la fille du Marquis de Caſtel-Nuovo; un autre de ſes enfans fut tué en duel au mois de mai 1702 par le prince Vaini; *Antoine*, frere d'*Octave*, prince de Belvedere, théatin, fut évêque de Tricarico; & FRANÇOIS, l'un des fils de cet *Octave*, après avoir bien ſervi dans les guerres de Flandre, du Milanez & du Portugal, mourut en 1689, doyen du conſeil collatéral de Naples: il étoit duc de Maira.

SEIZIÉME BRANCHE.

Comtes de MATALONE *& de* CERRETTA, *marquis de* BRANELLO.

DIOMEDE Caraffa, dernier des fils d'ANTOINE, ſurnommé *Maliziа*, fut un des premiers artiſans de la gloire de ſa maiſon, par les ſervices qu'il rendit d'abord au roi Alfonſe, puis au roi Ferdinand: il s'acquit la confiance de ce prince, qui le récompenſa en 1465 & 1480 par les comtés de Matalone & de CERRETTE; le tint toujours pour un de ſes plus affidés conſeillers, lui abandonnant preſque la conduite du royaume, & faiſant à ſa conſidération beaucoup de biens à tous ceux de ſon nom; enſorte qu'ils ſe trouverent dans peu enrichis des dépouilles de tous ceux qui avoient ſuivi le parti de la maiſon d'Anjou: c'eſt ainſi qu'en parlent preſque tous les auteurs. Diomede, ſecouru par quelques-uns de ſon nom, contribua beaucoup à introduire les troupes d'Alfonſe dans la ville de Naples, par un aqueduc, ainſi que nous l'avons déja rapporté. Il fut homme magnifique, aimant les belles lettres, curieux d'antiques, & qui dépenſa juſqu'à 17000 écus pour en avoir, ſomme très-conſidérable pour ces temps-là: il ſe plut à faire des vers, & compoſa un livre *de Inſtitutionibus militaribus*, qui fut imprimé après ſa mort. Il laiſſa deux fils; JEAN ANTOINE, comte de Montorio, qui commença la derniere branche; & l'aîné JEAN-THOMAS Caraffa, comte de Matalone. Le roi Ferdinand confia à celui-ci un corps de troupes, pour oppoſer aux François, qui en 1495 venoient au ſecours du duc de Montpenſier aſſiégé dans Naples. Perci les commandoit: il envelopa ſi bien le comte de Matalone, près d'Eboli, que de 4000 hommes qu'il avoit, il s'en ſauva très-peu. Ce fut ce comte de Matalone qui prit le premier le peſon pour ſa deviſe, en quoi les autres de ſa branche le ſuivirent. Il y avoit joint ces paroles: *Hoc fac & vives*. Le général Perci ayant vu les enſeignes ornées de cette deviſe, dit aſſez plaiſamment dans le langage du tems: *Par ma foi, que mon ennemi n'a pas fait ce qu'il a écrit a l'endroit de ſon peſon, parcequ'il n'a pas bien peſé ſes forces avec les miennes*. Il mourut vers l'an 1525. JEAN-THOMAS ſon petit-fils, comte de Cerrette, ſe piqua de beaucoup d'adreſſe à manier les armes, & à joûter; mais il y fut malheureux, car après avoir tué deux de ſes amis, l'un en joûtant contre lui, l'autre en duel, il périt lui-même dans un autre duel. Il laiſſa tant de dettes à payer, que ſon pere Diomede, comte de Matalone, en mourut d'indignation, laiſſant le comté de Matalone à *Diomede* ſon petit-fils, qui n'avoit pour lors que dix ans. Celui-ci dès qu'il fut en âge, ſervit dans l'armée de Charles V, & ſe diſtingua à la guerre de Sienne; auſſi mérita-t-il d'être créé duc de Matalone, & gouverneur des provinces d'Otrante & de Bari. Sa mort arrivée en 1561 l'empêcha de recevoir les patentes de viceroi de Sicile qu'on lui envoyoit. Comme il ne laiſſa point d'enfans, ce duché paſſa à ſa ſœur, qui avoit épouſé le prince de Stigliano, ainſi que nous l'avons dit: il avoit deux oncles, FRANÇOIS Caraffa, dit *Aldimarius*, qui fut tué près de Carmagnolle, vers la fin de l'an 1555 par Hector Bobba, qu'il avoit excité à rompre une lance avec lui. M. de Thou ſur la fin du livre XV de ſon hiſtoire, dit que ce fut près de Montecalvo, par un nommé Moncha enſeigne de Pivars. Le frere de celui-ci fut CESAR Caraffa, qui pour avoir eu trop de liaiſon avec Ferdinand de Saint-Severin, prince de Salerne, accuſé de rebellion, fut mis en priſon, appliqué à la queſtion, & relégué au fort de la Goulette, où il fut fait eſclave par les Turcs lorſqu'ils emporterent ce fort en 1578. Etant de retour de ſa captivité, il obtint ſa grace du roi d'Eſpagne, ſe maria à Naples, & eut des enfans qui porterent le titre de Marquis de Baranello: ils ſubſiſtent encore. Les princes de Colobraro étoient auſſi de cette branche, & iſſus d'un des fils de JEAN-THOMAS II, comte de Matalone; mais leur poſtérité a manqué en la perſonne de *Charles* Caraffa, créé prince de Colobraro en 1617, dont la fille porta cette principauté dans la branche XIII, ainſi que nous l'avons remarqué.

DIX-SEPTIÉME ET DERNIERE BRANCHE.

Comtes de MONTORIO.

Ceux-ci commencerent par JEAN-ANTOINE Caraffa, ſecond fils de DIOMEDE, comte de Matalone, qui de

Victoire Componeſca, héritiere du comte de Montorio, eut *Jean-Pierre*, né en 1466; qui fut évêque de Chieti en 1505, inſtitua la congrégation dite des *Théatins* en 1524, fut fait cardinal en 1536, archevêque de Naples en 1549, pape ſous le nom de PAUL IV en 1555, & mourut en 1559. *Voyez* PAUL IV. JEAN-ALFONSE comte de Montorio, frere aîné de ce pape, mourut en 1548, ayant eu de *Catherine* Cantelmi, *Ferdinand*, qui ne laiſſa qu'une fille religieuſe; JEAN, qui ſuit; ANTOINE, *mentionné ci-après*; *Charles*, qui naquit à Naples le 29 mars 1517. Il s'attacha d'abord au cardinal Pompée Colonna, puis à Pierre-Louis Farnèſe, duc de Caſtro, & porta enſuite les armes ſous le marquis del Vaſto ou du Guaſt en Piémont, & ſous le duc de Parme en Flandre. Un affront qu'il reçut des Eſpagnols lui fit quitter leur ſervice, & le fit entrer dans l'ordre de Malte. Mais à peine le pape Paul IV eut-il été élevé ſur le trône pontifical en 1555, que *Charles* Caraffa ſon neveu fut nommé cardinal légat de Boulogne, & miniſtre d'état. Il ſeconda les reſſentimens de ſon oncle contre les Eſpagnols qu'il n'aimoit point, & alla en France en qualité de légat, pour y traiter avec le roi Henri II: enſuite de quoi la guerre éclata contre les Eſpagnols en 1556 au ſujet des Colonnes, que ces derniers protégeoient, & que le pape perſécutoit. La paix ſe fit l'année ſuivante, & fut ménagée par le cardinal même, qui paſſa en qualité de légat à Madrid. A ſon retour à Rome, lui & ſes freres gouvernerent d'une maniere ſi tyrannique, que le pape en étant averti par un théatin, les relégua tous en divers endroits. Après la mort de ce pontife arrivée en 1559, le pape Pie IV qui fut élu, fit arrêter l'année ſuivante le cardinal Charles Caraffa, le duc de Palliano ſon frere, le comte d'Aliffe, beau-frere du duc de Palliano, & Leonard Cardini. Neuf mois après, leur arrêt fut prononcé le 3 mars 1561; le cardinal fut étranglé, & les trois autres eurent la tête coupée. JEAN Caraffa, comte de Montorio, fut enrichi par le pape ſon oncle, du duché de Palliano & des autres dépouilles d'Aſcagne & de Marc-Antoine Colonne. Il fut auſſi général des troupes de l'état eccleſiaſtique ſur terre & ſur mer. Ayant été arrêté ſous Pie IV, il eut la tête tranchée le 6 mars 1561, non ſeulement pour avoir abuſé, auſſi-bien que le cardinal ſon frere, de l'autorité du feu pape leur oncle, mais encore pour avoir de concert avec lui, fait étrangler par le comte Aliffe & par Leonard Cardini, Violente Dias Carlonna ſon épouſe, ſœur dudit comte Aliffe, & ce ſous prétexte d'adultere, ſans avoir égard à l'enfant dont elle étoit groſſe. On dit qu'il mourut fort conſtamment, après avoir conſolé ſes amis par un excellent diſcours, & donné par écrit des avis très-ſalutaires à ſes enfans. DIOMEDE ſon fils fut comte de Montorio, marquis de Cave, & mourut à vingt ans, laiſſant un fils unique ALFONSE, qui fut tué en duel à vingt-un ans en 1584. ANTOINE, troiſiéme fils de JEAN-ALFONSE, fut marquis de Montebalco & de Bagno, & pere d'*Alfonſe*, qui fut fait cardinal en 1557 par ſon grand oncle, & qui fut arrêté après la mort de ce pontife, & accuſé même d'avoir trempé au meurtre de ſa tante, & d'avoir enlevé beaucoup d'argent de la chambre du pape; mais comme il étoit d'un naturel aſſez doux, on lui ſauva la vie, en payant à la chambre apoſtolique ſoixante mille écus. Il ſe retira dans ſon archevêché de Naples, & y mourut de douleur en 1565 âgé de vingt-cinq ans; ſon pere vivoit encore. JEAN-ANTOINE Caraffa I, comte de Montorio, laiſſa un bâtard DIOMEDE, qui fut gouverneur du château Saint-Ange, dont l'arriere-petit-fils JEAN-ALFONSE, fut duc de Caſtelnovo. Il prit le parti du peuple & du duc de Guiſe dans les révolutions de 1647: auſſi fut-il condamné comme criminel de lèſe-majeſté, & privé de ſes biens. Le roi d'Eſpagne l'exclut même de l'amniſtie générale qu'il donna aux Napolitains. Il mourut en 1658 ſans laiſſer d'enfans; & ſon frere *Charles* Caraffa, qui étoit maître de chambre du cardinal de Gualteri, prit le titre de duc de Caſtelnovo, dont il ne jouit pas, étant mort en 1659.

On voit par toutes ces différentes branches combien cette maiſon a été illuſtrée, puiſque l'on y compte un pape, douze cardinaux, deux patriarches, trent-ſix, tant archevêques qu'évêques, ſans parler de ceux qui ont paſſé d'un évêché à un autre. Dans ce nombre neuf archevêques de Naples, un grand maître de Malte, & un lieutenant du grand maître, pluſieurs chevaliers de la toiſon d'or, grands d'Eſpagne, princes, ducs, &c. * Sanſovin, *famil. Ital.* Amirato, *fam. Napolet.* Aldemarius, *hiſt. généal. de Caraf.* Imhoff, *hiſt. généal. d'Ital.* Petra Sancta. De Thou. Paul Jove. Auberi. Sponde. Ughel. Capacceo. Onuphre. Ciaconius. Le Mire. Poſſevin. Alegambe. Gualdo Prior. *Scena d'huom. illuſtr.*

CARAFFA (Charles) fondateur de la *congrégation des Ouvriers pieux*, tiroit ſon origine des ducs d'Atri & des comtes de Ruro, de l'illuſtre maiſon des Caraffes, dont nous venons de parler. Il naquit l'an 1561. A l'âge de ſeize ans, il entra chez les jéſuites, que ſes fréquentes maladies l'obligerent de quitter cinq ans après. Il prit alors le parti des armes, & ſa bravoure lui procura des emplois conſidérables dans les troupes; mais il ſe laiſſa entraîner dans tous les déſordres des gens de guerre. Dieu l'en retira lorſqu'il y penſoit le moins. Etant à Naples pour ſolliciter auprès du vice-roi un emploi qu'il croyoit dû à ſes ſervices, il lui vint preſque ſubitement en penſée de ſe conſacrer de nouveau au ſervice de l'égliſe, & dès-lors il en prit la réſolution. Quoiqu'âgé ſeulement de trente-quatre ans, il renonça à toute prétention aux dignités du ſiécle, & employa cinq ans à étudier la philoſophie & la théologie. Cependant il manqua de lumiere par rapport à ſa promotion aux ſaints ordres. Il ſollicita & obtint en 1599 un bref de Clement VIII, pour recevoir tous les ordres en trois jours de fêtes conſécutives, & il célébra ſa premiere meſſe le premier de janvier 1600. Il rectifia par ſa vie extrêmement pénitente ce qu'il pouvoit y avoir eu d'irrégulier dans ſa conduite. Vêtu & logé pauvrement, crucifiant ſa chair par toutes ſortes de mortifications, ſon emploi ordinaire étoit le ſoin des malades de l'hôpital des incurables. Son exemple ayant engagé un nombre de perſonnes à partager les mêmes ſoins avec lui, il établit dans ce même hôpital une congrégation ſous le titre de S. François, & il lui donna quelques réglemens. Il obligea entr'autres les confreres à entretenir douze lits à leurs dépens; & le pere Helyot écrivoit en 1719, que cette bonne œuvre étoit encore ſuivie alors avec exactitude. Lorſque les malades n'occupoient point Charles Caraffa, il alloit dans les places publiques de Naples, où il inſtruiſoit tous ceux qui avoient le deſir ou la curioſité de l'entendre. Il ſe fit auſſi inſcrire dans la compagnie des *Blancs*, deſtinés à conſoler les criminels. Pour ſe fortifier par la priere, il ſe retiroit de temps à autre dans un hermitage ſitué près de la ville, après quoi il revenoit à ſes fonctions ordinaires. On aſſure qu'il convertit un grand nombre de courtiſanes par ſes exhortations: il alloit ſouvent les chercher, & leur parloit avec tant de force, qu'il les attiroit à la pénitence. Outre celles qu'il maria, il remplit quatre monaſteres de celles que Dieu avoit converties par ſon miniſtere, & il leur donna de quoi ſubſiſter. Le cardinal Gieſualdo, archevêque de Naples, voulant le retenir auprès de lui, lui aſſigna pour demeure l'égliſe de Sainte Marie, dans la même ville. Caraffa ouvrit cette égliſe en 1601, & il y travailla avec tant de ſuccès à la converſion des pécheurs, qu'il fut obligé de fonder deux nouveaux monaſteres pour les courtiſanes repenties. Ayant projetté l'établiſſement d'un inſtitut pour les miſſions, il ſe rendit à Rome, avec la permiſſion de l'archevêque; & le pape Clément VIII ayant approuvé ſon deſſein, il lui ordonna de dreſſer

des réglemens convenables ; mais peu après, le pape n'ayant plus voulu donner les mains à l'établiſſement projetté, Caraffa revint à Naples, où il eut encore le chagrin de ſe voir dépoſſéder de l'égliſe de Sainte Marie. Peu après, il fonda un monaſtere pour les jeunes filles à qui l'indigence pouvoit être funeſte. Vers le même temps, il fut ſupérieur des catéchumenes, & recteur du ſéminaire de Naples, qu'il entreprit de réformer. Comme l'archevêque de Naples étoit fort porté pour l'inſtitut que Caraffa vouloit toujours établir, celui-ci commença par fonder pluſieurs maiſons convenables à ſon deſſein ; & lorſque Paul V fut monté ſur la chaire de S. Pierre, il alla le trouver, & obtint de lui que l'on feroit examiner les réglemens qu'il avoit dreſſés. Le nouvel inſtitut ne fut néanmoins approuvé que ſous le pontificat de Grégoire XV. Ce pape l'approuva en 1621, ſous le titre de *Congrégation des Ouvriers pieux*. Caraffa retourna enſuite de cette approbation à Naples, d'où ſon humilité ſouffrant des honneurs qu'il y recevoit, il s'éloigna peu après pour ſe retirer à dix-huit milles de la ville. Etant tombé malade en 1633, dans le lieu de ſa retraite, on le tranſporta à Naples où il mourut le 8 de ſeptembre de la même année. Ces *Ouvriers pieux* ne ſont point de vœux : ils ſont gouvernés par un général & quatre conſulteurs qui exercent leurs offices pendant trois ans ; après ce terme, ils peuvent être encore continués dans le chapitre général qui ſe tient tous les ans. Les maiſons éliſent leurs ſupérieurs particuliers, qu'ils nomment recteurs. La vie de *ces Ouvriers* eſt fort auſtere ; mais leur congrégation n'a pas fait de grands progrès. * Le P. Helyot, *hiſtoire des Ordres monaſtiques*, tome VIII, *in*-4°, chap. 9. *Supplément françois de Baſle.*

CARAIBES, peuples, *cherchez* CANNIBALES.

CARAITES, ſecte des Juifs d'à-préſent, oppoſée à celle des Rabaniſtes ou Rabiniſtes, c'eſt-à-dire, de ceux qui admettent le talmud des Rabins. Les Caraites furent ainſi appellés vers le VIII ſiécle, un peu après la publication du talmud, parcequ'ils s'attacherent aux livres de la bible, ne recevant point les traditions que les Rabins avoient inventées. Le mot de *Carai*, ſignifie un homme conſommé dans l'étude de l'écriture ſainte ; c'eſt pourquoi ceux qui n'appuyoient leur créance que ſur la bible, s'appellerent *Caraites*. Quelques-uns les nomment auſſi *Juifs épurés*, parcequ'ils font profeſſion de conſerver la pureté de leur religion. L'auteur du commentaire caraïte, appellé Aaron, fils de Joſeph, qui vivoit à la fin du XIII ſiécle, & dont l'ouvrage apporté de Conſtantinople ſe conſerve en manuſcrit dans la bibliothéque des prêtres de l'oratoire de Paris, approuve tous les livres de la bible qui ſont dans le canon juif, & en compte vingt-quatre, comme ſont les autres Juifs ; mais il rejette les traditions humaines, c'eſt-à-dire, les fables du talmud, & les rêveries des Rabins, ne recevant que les traditions conſtantes & conformes à l'écriture ſainte. Cependant, ſi l'on s'en rapporte à d'Herbelot, dans ſa bibliothéque orientale, les Caraites different encore des Rabaniſtes, en ce qu'ils ne reçoivent des vingt-quatre livres de l'ancien teſtament, que les cinq livres de Moyſe, & ne reconnoiſſent que trois prophétes ; ſavoir, Moyſe, Aaron & Joſué. Il y a des Caraites à Conſtantinople, au Caire & en d'autres endroits du levant, même en Moſcovie, où ils ont leurs ſynagogues à part, & ils ſe diſent ſeuls vrais obſervateurs de la loi de Moyſe, comme ils le ſont peut-être en effet. Ils ont tant d'averſion pour les traditionaires, qu'ils ne font point d'alliance avec eux, & qu'ils raſſemblent toutes les malédictions que les prophétes ont prononcées contre les méchans, pour les lancer contre les Rabaniſtes. Il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui font venir des livres du levant euſſent plus de ſoin de rechercher les ouvrages des Rabins Caraïtes, dont la plupart ſont très-ſavans ; car il y a fort peu de ces livres en Europe, & principalement en France. Selden eſt celui qui en a le plus lu : on en garde pluſieurs dans la bibliothéque de Leyde en Hollande ; mais on les néglige tellement que M. Spanheim, bibliothécaire de cette académie, ne les ayant pas bien connus, met les Caraites dans le même rang que les Sabéens, les Mages, les Manichéens & les Muſulmans ; comme il ſe voit dans le diſcours public qu'il prononça en 1674, & qui eſt à la tête du catalogue des livres de cette bibliothéque, imprimé à Leyde. Scaliger & Voſſius ont été dans la même erreur. Les Caraites ſe vantent d'une grande antiquité, & aſſurent qu'ils deſcendent d'Eſdras. Quelques-uns même font monter leur origine juſqu'au temps de l'enlevement des deux tribus par Salmanaſar. Les Rabins traditionaires diſent qu'ils faiſoient déja une ſecte dans le temps qu'Alexandre *le Grand* entra dans le temple de Jéruſalem ſous le pontificat de Jaddus ; quelques-uns les conſiderent comme une branche des Sadducéens : d'autres croient que ce ſont les docteurs de la loi, dont il eſt parlé dans l'évangile ; mais toutes ces conjectures ſont peu ſolides. Il y a plus d'apparence que la ſecte des Caraites, dont il n'eſt point parlé dans l'hiſtorien Joſephe, ne s'eſt formée que dans le temps que les docteurs Juifs commencerent à recueillir leurs traditions, c'eſt-à-dire, vers l'an 750. Les Caraites réglent leurs fêtes ſur l'apparition de la lune, & blâment les Rabaniſtes, qui ſe ſervent des calculs aſtronomiques. * *Continuation de l'hiſtoire des Juifs, ou ſupplément de Joſephe*, imprimé à Paris en 1710. Le pere Morin, *exercit. biblioth.* M. Simon, *ſupplément aux cérémonies des Juifs.* Jovet, *hiſtoire des religions.*

☞ CARAKALPACKS, Tartares qui habitent la partie occidentale du Turkeſtan, entre la mer Caſpienne & la riviere de Shir. Ce ſont de vrais brigands, qui ne vivent abſolument que de ce qu'ils volent, tantôt ſur les Calmoucks, & tantôt ſur les ſujets de la Ruſſie. Ils ſont très-étroitement liés avec les Tartares de la Caſatchia-Orda, & les accompagnent ordinairement dans leurs courſes. Souvent ils paſſent avec eux les montagnes des Aigles, & vont faire des courſes bien avant dans la Sibérie, du côté des rivieres de Tobol, Iſéet & Iſchim ; ce qui incommode extrêmement les Ruſſes, qui habitent le long de ces rivieres. Les Carakalpacks ont un kan, qui n'eſt pas fort reſpecté ; leurs murſes particuliers, qui ont beaucoup d'autorité ſur eux, les ayant accoutumés à n'obéir aux ordres du kan, qu'autant qu'ils le trouvent à propos. * *Hiſt. généalogique des Tartares*, pag. 50 & 760.

CARAMANIE, pays d'Aſie dans la Natolie, a eu autrefois titre de royaume. Elle comprend la Pamphilie, & une grande partie de la Cilicie, de la Piſidie & de la Cappadoce. On dit qu'elle eut ce nom d'un Caraman Turc, qui en chaſſa les Arméniens, ſelon Leunclavius. On la diviſe en grande Caramanie, où eſt Cogni, ſur le Cydne ou Caraſu, Acſarat, Caola & Thianée, & en Caramanie propre, entre le mont Taurus & la Méditerranée, vis-à-vis l'iſle de Chypre. On y trouve Chioſſar, Patera, Satalia, Side & Scalemur. Les princes de Caramanie réſiſterent quelque temps aux Turcs qui leur enleverent leur état dans le XIVe ſiécle.

CARAMIT (*Cara Hemid*, c'eſt-à-dire, *Amida la Noire*,) ville de la Méſopotamie ou Diarbeck, ſur le Tigre, avec archevêché qui avoit ſept ſuffragans. C'étoit l'Amida des anciens : elle eſt célébre par les guerres des Romains contre les Perſes, & par le mérite de pluſieurs de ſes prélats. Méréas, évêque de cette ville, ſe trouva au premier concile de Conſtantinople, l'an 381 ; & Simeon aſſiſta à cette aſſemblée qu'on appella le *brigandage d'Ephèſe*, & enſuite au concile général d'Ephèſe. Theodoret parle de lui dans la troiſiéme de ſes épîtres, où il le nomme métropolitain de ſa province. L'empereur Conſtantin *le Grand* agrandit Amida, & lui donna le nom de Conſtantine. Cedrene & Curopalate ont écrit que les Saraſins lui avoient donné le nom d'Edmet. Cette ville eſt grande, mar-

Digitized by Google

chande, bien peuplée, & des plus conſidérables de toute la Turquie. On y fait une grande quantité de toile de lin & de coton, & on y prépare les maroquins rouges mieux qu'en aucun autre endroit du Levant. Il y a un très-grand nombre de chrétiens, Arméniens, Neſtoriens & Jacobites. Elle eſt fortifiée à l'antique d'une double enceinte de murailles, dont l'extérieure eſt flanquée de ſoixante-douze tours avec une bonne garniſon de Turcs. Le Beglierbeg y fait ordinairement ſa demeure. * Ammien Marcellin, *l.* 19. Procope. Guillaume de Tyr. Le Mire, *notit. epiſc.* Sanſon. Baudrand. *Mémoires de* Thevenot.

CARAMUEL DE LOBKOWITZ (Jean) évêque de Vigevano, naquit l'an 1606 à Madrid en Eſpagne, d'un pere des Pays-Bas, & d'une mere Allemande. Il fit ſes études en Eſpagne, où il prit l'habit de Cîteaux. Il fut abbé de Melleroſe, aux Pays-Bas, puis de Diſſembourg, porta le nom d'évêque de Miſſi, & fut ſuffragant de Mayence, puis abbé ſupérieur des bénédictins de Vienne & de Prague, & grand vicaire du cardinal d'Harrach, archevêque de Prague. Quelque temps après, par un changement aſſez extraordinaire, il ſe fit ſoldat, & commanda une compagnie contre les Suédois; il devint intendant des fortifications, & ingénieur en Bohême. Enfin il reprit ſa premiere profeſſion, & fut évêque de Reinhrad, dit *Konigſgretz* par les Allemands, & *Kralowihrades* par les Bohémiens. De-là il vint en Italie, & fut évêque de Campagna au royaume de Naples, & enfin de Vigevano dans le Milanez, où il mourut en 1682. Il a fait lui-même le catalogue de ſes ouvrages, ou plutôt de ſes deſſeins. Son eſſai de *la grammaire cabaliſtique* parut à Bruxelles en 1642; & ce qu'il appelle *la grammaire audacieuſe*, fut imprimé à Francfort en 1654 *in-folio*; mais ce n'eſt que la quatriéme partie de ce qu'il avoit préparé ſur ce ſujet. Vers la fin de ſa vie, il fit imprimer à Vigevano un ouvrage, auquel il donna le nom de Λογικωτατος, c'eſt-à-dire, *Subtiliſſimus*, ou *Nova Dialecto-Metaphyſica*; mais c'eſt dommage que ce prélat ait employé à cette ſorte d'étude l'eſprit que la nature lui avoit donné, & qui étoit plus qu'ordinaire, ſelon le témoignage de ſes adverſaires même. L'auteur de l'*Anti-Caramuel* écrit dans ſon livre qu'il avoit ouï dire à un grand homme que Caramuel avoit de l'eſprit au huitiéme, c'eſt-à-dire, au ſouverain dégré; qu'il avoit de l'éloquence au cinquiéme, & du jugement ſeulement au ſecond dégré. Celui qui a inféré un diſcours de mathématiques dans le gros volume de ce prélat ſur l'architecture du temple de Salomon, en parle bien plus avantageuſement; car il aſſure que ſi Dieu laiſſoit périr les ſciences dans toutes les univerſités du monde, le ſeul livre de Caramuel ſeroit ſuffiſant pour les faire renaître. Il s'eſt mêlé beaucoup de théologie morale, & a été un des grands défenſeurs de la probabilité, pour laquelle il a fait une apologie & une théologie morale fondamentale. Il n'étoit pas néanmoins dans les principes des ultramontains, pour ce qui regarde l'infaillibilité du pape, comme il paroît par une lettre qu'il a écrite à Gaſſendi. Il a ſoutenu les droits du cardinal de Richelieu, comme abbé de Cîteaux, ſur tout l'ordre de Cîteaux, par un écrit imprimé à Cologne en 1638. * Nicolas Antonio, *bibl. Hiſp.* Bayle, *dict. crit.*

CARANCEBES ou KARANCEBES, forteresſe de la baſſe Hongrie, ſituée au confluent du ruiſſeau de Sebes avec la Temeſe, environ à deux lieues au-deſſus de Temeſwar, eſt une place fort importante, parce-qu'elle garde le célebre paſſage de la Tranſilvanie, que l'on appelle *Eiſenthor*, ou *la Porte de fer*. * Mati, *dictionn.*

CARANUS, premier roi de Macédoine, étoit le ſeptiéme de la famille des Héraclides depuis Hercule. L'hiſtoire fabuleuſe raconte que ce prince, qui vouloit jetter les fondemens d'une monarchie, ayant appris de l'oracle qu'il devoit l'établir dans l'endroit où il ſeroit conduit par des chévres, il en trouva dans l'Emathie. La Macédoine avoit été appellée de ce nom, à cauſe d'Emathius, contemporain de Cadmus, roi de Thèbes, & on la nomma enſuite Macédoine de *Macedo*. Caranus ayant trouvé ces chévres, il en ſuivit une grande troupe qui fuyoit vers la ville d'Edeſſe, qu'il ſurprit. Il chaſſa Midas qui tenoit une partie de cette province: il en demeura le ſeul maître, & fonda cette monarchie vers l'an 3141 du monde, avant J. C. 894: ſon régne fut de trente ans. On compte ordinairement depuis Caranus juſqu'à Alexandre, vingt-trois rois. Herodote ne connoît point ce roi. *Voyez* MACEDOINE. * Juſtin, *l.* 7, *c.* 1. Vell. Paterc. *l.* 1. *Les Marbres* du comte d'Arondel.

CARANZA, *cherchez* CARRANZA.

CARAQUES, ſauvages de la province de Quito, dans le Pérou, qui habitent vers la côte de la mer du Sud; ils ont peu d'eſprit & peu d'adreſſe, mais ceux qui demeurent ſur la même côte, vers le nord de cette province, ſont ingénieux & propres aux arts méchaniques. Ceux-ci ſe peignent le viſage de certaines marques tracées depuis les oreilles juſqu'au menton, & s'ornent de chaînes d'or travaillées avec tant d'art, que les Eſpagnols admirerent ces ſortes d'ouvrages, lorſqu'ils arriverent dans ce pays. * Laët, *hiſtoire du nouveau monde.*

CARAQUIRQUEZ peuples, *cherchez* CARATCHOLI.

CARASUI, le lac de Caraſui, ou de *N. Dame du Danube*, anciennement *Halmyris*; il eſt dans la Bulgarie, dans la contrée des Tartares Dobruces. On dit qu'il a vingt-deux lieues de circuit, & qu'il renferme pluſieurs petites iſles. Il eſt formé par la premiere branche qui ſe ſépare du Danube, & qui va ſe décharger dans la mer Noire à Chuſtange. * Mati, *dictionnaire géographique.*

CARATCHOLI ou KARAKIOLES, peuples du mont Caucaſe, entre l'orient & le ſeptentrion de la Mingrelie. Quelques-uns les appellent *Caraquirquez*, c'eſt-à-dire, *Circaſſiens noirs*. Ils ſont néanmoins fort blancs de viſage, & ce nom leur a peut-être été donné, parceque l'air de leur pays eſt toujours ſombre & couvert de nuages. Ils parlent turc, mais ſi vîte, qu'on a peine à les entendre. Ces peuples tirent leur origine des Huns, qui habitoient la partie la plus ſeptentrionale du mont Caucaſe, d'où les Turcs ſont auſſi ſortis. * Lamberti, *Relation de la Mingrelie, dans le recueil de* Thevenot, *volume* 1.

CARAVACCA ou CRUX DE CARAVACCA, village d'Eſpagne, dans le royaume de Murcie. Il eſt ſitué dans les montagnes, ſur les frontieres de la Caſtille-neuve, & près de la riviere dite Rio Ségura. On y conſerve une croix miraculeuſe qu'un ange, dit-on, apporta du ciel à un prêtre qui devoit dire la meſſe en préſence d'un Maure. Elle eſt de bois, & c'eſt à cette croix qu'on fait toucher celles que les fidéles portent par dévotion. * Jean de Robles Corvalan, *hiſt. del myſter. apparac. de la S. Cruz de Carav.*

CARAVAGE (Michel-Ange) fameux peintre Italien, étoit en réputation au commencement du XVII ſiécle. Il ſe nommoit *Amerigi*, & ſon pere étoit un maçon de Caravage en Lombardie. Il fut à Rome le chef d'un parti oppoſé à celui de Joſepin, qui négligeoit le naturel, & ſe laiſſoit conduire par la force de ſon imagination, ſans autres modeles que ſes ſeules idées, & les images hardies & confuſes qu'il ſe formoit dans l'eſprit. Caravage au contraire s'attachoit à imiter la nature telle qu'il la voyoit, & il la copioit ſouvent dans ce qu'elle avoit de plus bas & de plus laid. Ces différens partis jetterent les peintres dans un pur libertinage, qui alloit détruire leur art, ſi les Caraches ne l'euſſent rétabli, en ſuivant les régles des premiers & des plus excellens maîtres. Caravage fit pluſieurs ouvrages à Rome, à Naples & à Malte. Ce fut au retour de Malte, qu'il mourut avant que d'arriver à Rome, l'an 1609. * Félibien, *entretiens ſur les vies des peintres.*

M. de Piles, *abrégé de la vie des peintres.*

CARAVAGE POLYDORE, peintre, *cherchez* POLYDORE.

CARAVAGGIO, bourg d'Italie dans le duché de Milan. Il eſt ſitué vers les frontieres du Bergamaſque, & a été célébre par la victoire que François Sforce, depuis duc de Milan, y remporta en 1446, ſur les Vénitiens. Ce bourg eſt encore célébre, pour avoir vu naître Michel-Ange Caravage & Polydore Caravage.

CARAVAJAL, *cherchez* CARVAJAL.

CARAVANE, troupe de gens qui s'aſſemblent pour faire quelque voyage avec plus de ſureté. On donne principalement ce nom à la caravane des pélerins de la Mecque. Il y a tous les ans cinq caravanes de Mahométans, qui vont viſiter le ſépulcre de leur faux prophéte à Médine, & la moſquée de la Mecque où il prit naiſſance; ſavoir, celle du grand Caire, qui eſt compoſée des Egyptiens, & de tous ceux qui viennent de Conſtantinople & des environs; celle des Magrebins ou Ponentaux, laquelle comprend ceux de Barbarie, de Fez & de Maroc; celle de Damas pour les pélerins qui viennent de Syrie; celle de Perſe, & celle des Indes ou du Mogol. Il y a ſouvent de puiſſans ſeigneurs qui font ce voyage avec le peuple. L'émir adge en eſt le chef, & il mene ordinairement quinze cens chameaux pour porter ſes hardes, & pour en vendre ou louer à ceux qui en manquent; car il en meurt beaucoup par les chemins. La caravane de Maroc prend ſa route par Tafilet, Tegorarin, Tripoli, Quibriche & Alexandrie, d'où elle ſe rend au Caire, & de-là à Suez, voyage extrêmement long, que l'on ne fait ordinairement que dans l'eſpace d'une année. Le grand ſeigneur envoie tous les ans à la Mecque de riches préſens, que les Francs appellent *la veſte de Mahomet.* Ils ſont conduits par l'émir adge, & conſiſtent en ornemens & en argent. On fait les ornemens au Caire & à Damas. Ce ſont des piéces de velours cramoiſi, fort longues, & toutes brodées de groſſes lettres arabes d'or, un grand pavillon de ſatin cramoiſi, brodé d'or, avec des chiffres arabes, fait en pointe de clocher, qui a une pomme dorée en pointe, & quatre de même à l'entour, & un autre pavillon quarré de moindre prix. Ces préſens ſont portés par un chameau richement enharnaché, ſuivi d'un autre qui les porte quand le premier eſt las. Pour la ſureté du tranſport de ces ornemens précieux, l'émir adge fait mener ſix petits canons dans tout le voyage. La caravane du Caire part ordinairement cinquante-ſept jours après le commencement du Ramazan, c'eſt-à-dire, un mois après que le Ramazan eſt fini. Celle de Barbarie ne part qu'un jour après, car elle a un chef à part. Voici quelle eſt la route des caravanes d'Aſie. Celles qui viennent des iſles d'orient, c'eſt-à-dire, de Macaſſar ou Célebes, de Java, de Sumatra & des Maldives; & celles qui viennent des Indes, au-deçà du Gange, ſe rendent par mer à Mocha, ville maritime de l'Arabie heureuſe, & de-là à la Mecque ſur des chameaux. Les Perſans qui habitent le long de la mer, viennent deſcendre à Ormus ou au Bander; puis paſſant le golfe, qui en cet endroit-là n'a que douze ou treize lieues de large, ils traverſent l'Arabie, pour ſe rendre à la ville du prophéte; mais ceux de la haute Perſe vers la mer Caſpienne, & tous les Tartares viennent à Tauris, & de-là à Alep, d'où part la grande caravane qui traverſe les déſerts. Quelques-uns prennent le chemin de Bagdad, mais rarement, parceque le bacha exige d'eux un tribut, & particulierement des Perſans, que les Turcs tiennent pour hérétiques; & c'eſt ce qui oblige le roi de Perſe de défendre à ſes ſujets de prendre cette route. Ils prennent ce chemin de Bagdad par dévotion, pour voir le ſépulcre de leur prophéte Ali, qui n'en eſt éloigné que de huit journées. C'eſt un lieu déſert, & où il n'y a que de très-méchantes eaux; le canal que Cha-Abbas fit conduire de l'Euphrate, étant entierement ruiné. Pour ce qui eſt des princes d'Arabie, ils n'ont pas beaucoup de chemin à faire, étant les plus proches du tombeau de Mahomet & de la Mecque. Les Mahométans de l'Europe ſe rendent à Alep, pour joindre la caravane de la haute Perſe; & ceux de l'Afrique paſſent au grand Caire, d'où ils prennent leur chemin par Suez, & rencontrent dans les déſerts la même caravane d'Alep, à dix huit journées de Médine, où il ſe trouve une eau qui va par un canal juſqu'à cette ville, & que les Mahométans croient être ſortie de terre par un miracle, en faveur de leur prophéte, qui eut ſoif en cet endroit, & qui en buvant, diſent-ils, la rendit douce, d'amere qu'elle parut d'abord.

Les caravanes marchent de nuit & ſe repoſent le jour, afin d'éviter les grandes chaleurs; & lorſque la lune n'éclaire pas, il y a des hommes qui portent des falots. Les chameaux ſont attachés à la queue l'un de l'autre, de ſorte qu'on n'a qu'à les laiſſer aller, ſans avoir la peine de les conduire. Parmi ceux qui vont en pélerinage à la Mecque, il y en a pluſieurs qui y vont par dévotion, d'autres pour trafiquer, & quelques-uns pour éviter le ſupplice qu'ils ont mérité pour quelque crime, car ce voyage abſout de tout; & quelque criminel que ſoit un homme, s'il peut ſe ſauver & faire ce pelerinage, on ne le recherche plus dans la ſuite, au contraire on le tient pour honnête homme. Pendant le chemin ces pélerins s'occupent à chanter des verſets de l'Alcoran, & font des charités, chacun ſelon ſon pouvoir. Deux jours avant que d'arriver à la Mecque, ils ſe dépouillent tout nuds en un lieu nommé Rabak, & ne prennent qu'une ſerviette ſur leur col, & une autre autour des reins. Ceux qui ſont incommodés & malades, retiennent leurs habits; mais pour ſuppléer à cette cérémonie, ils font quelques aumônes. Etant arrivés à la Mecque, ils y demeurent trois jours pour faire leurs prieres, & pour viſiter ces lieux qu'ils appellent ſaints. Enſuite ils vont à Minnet, où ils arrivent la veille du petit Bairam, & le lendemain, qui eſt la fête du petit Bairam, ils immolent des moutons, puis ils reprennent leurs habits, & ſe remettent comme ils étoient huit jours auparavant. De-là ils vont au Mont-Araffat, où ils font des prieres pendant trois jours. Toutes ces cérémonies étant finies, le ſultan ſcherif, ou prince de la Mecque, qui eſt venu avec eux à cette montagne, leur donne la bénédiction. Les pélerins vont enſuite à Medine où eſt le ſépulcre de Mahomet, & le kiabe ou grande moſquée. Environ un mois & demi après que la caravane du Caire eſt partie, il part du Caire un aga qui conduit pluſieurs rafraîchiſſemens, que les gens du pays envoient à leurs parens ou amis qui ſont dans la caravane, que l'on rencontre à la moitié du chemin. Ces pélerins mettent à ce voyage, depuis le Caire, environ quarante-cinq jours à aller, & autant à revenir, & ſont là pluſieurs jours. L'émir adge gagne beaucoup à ce voyage, car les biens de tous ceux qui y meurent ſont pour lui, outre mille autres gains qu'il fait en pluſieurs manieres. Durant tout ce pélerinage il eſt le maître abſolu de la campagne, & il y fait faire juſtice comme il lui plaît. * Thevenot, *voyage du Levant.* Tavernier, *relation du ſerrail.*

CARAVIGIOLE (Bernardin) cardinal, *cherchez* CARVAJAL.

CARAUSIUS, empereur dans la Grande Bretagne, au troiſiéme ſiécle de l'égliſe. Tous les hiſtoriens, anciens & modernes, ont ſi peu connu ce roi de la Grande Bretagne, qu'ils ont même la plupart défiguré ſon nom; & l'on peut prouver que le *Craſſus* de Zonare, le *Caratius* de Nonnius, le *Carentius* de Meyer, le *Caraſius* de Raoul Dicetus, le *Coraufius*, le *Coravifius*, *Caraſſus*, *Caraſſius*, le *Craufius*, & le *Carovifcus* de quelques autres, ne ſont conſtamment que le Carauſius dont il s'agit. Aurélius Victor dit qu'il étoit citoyen de *Menapia*; mais nous ignorons aujourd'hui où cette ville étoit ſituée, ou plutôt, nous ſavons qu'il y en a eu pluſieurs de ce nom, ou à-peu-près, en différens

pays,

pays, & l'auteur de l'hiſtoire de Caraufius examine avec ſoin où ces différentes villes étoient ſituées, mais ſans pouvoir déterminer celle qui a donné naiſſance à ſon héros. Il lui paroît néanmoins vraiſemblable que Caraufius ſoit né chez ces Ménapiens Belgiques qui vinrent s'établir près du pays des Morins entre l'Eſcaut & la Meuze. Ce qu'il décide, & ce qui lui paroît fondé en preuves, c'eſt que Caraufius apprit la navigation, & ſe perfectionna dans l'art militaire ſur les côtes de la Belgique & des Morins; que c'eſt là qu'il ſe rendit dans la ſuite également redoutable ſur terre & ſur mer, & qu'il réuſſit ſur-tout dans les combats de mer, parce-qu'il connoiſſoit parfaitement ces côtes & ces mers de l'Océan germanique & britannique, qu'il avoit tant de fois couru depuis les premiers temps de ſa jeuneſſe. Notre hiſtorien fait des recherches auſſi grandes ſur l'origine de Caraufius; & après avoir rapporté ce que divers écrivains en ont dit, & les conjectures que l'on peut tirer des médailles, qui ſemblent lui donner une origine illuſtre, il conclut qu'on ne peut rien avancer de bien certain ſur ce ſujet. Les ſeules choſes que l'on peut prouver, c'eſt que ſon mérite & ſes vertus royales ſuppléent ſuffiſamment à l'incertitude de ſon origine & du lieu de ſa naiſſance, & que c'eſt par ſa valeur & par ſes autres bonnes qualités, que de ſimple ſoldat, ayant paſſé par tous les différens grades des honneurs militaires, il parvint enfin à la ſouveraineté de la Grande-Bretagne, & d'une partie des côtes maritimes des Gaules. Il eut part à diverſes expéditions ſous l'empereur Probus, & ſous ſes ſucceſſeurs; mais le principal ſujet de ſon élévation conſiſte dans les ſervices qu'il rendit à Maximien Hercule dans la guerre qu'il eut à ſoutenir contre les Bagaudes, dont nous avons parlé à leur article particulier. *Voyez* BAGAUDES. Cet empereur chargea Caraufius de s'oppoſer à leur révolte, & d'en empêcher les ſuites. Celui-ci leur livra pluſieurs batailles, les ſuivit dans leurs courſes, & les défit en diverſes rencontres; mais comme dans le même temps les Francs, les Saxons & les nations voiſines de l'Océan germanique faiſoient du dégât par-tout où ils paſſoient, & étendoient leurs conquêtes fort avant ſur l'empire Romain: comme l'Océan étoit couvert de pirates, & que les iſles britanniques, en proie à leurs ennemis, ſe trouvoient réduites dans un état déplorable, il fallut ſonger ſérieuſement à remédier à ces déſordres, dès qu'on eut terminé la guerre civile des Gaules. Maximien, accompagné de Caraufius, ne tarda pas en effet à s'avancer vers l'Allemagne: ils rencontrerent dans leur marche les ennemis, & les défirent en pluſieurs occaſions. Plus tranquille de ce côté-là, Maximien ordonna à Caraufius d'aller à Boulogne ſur l'Océan, pour y équiper une flotte, afin de la mettre en mer le printemps ſuivant, & de nettoyer l'Océan des pirates, & principalement des Francs & des Saxons qui ravageoient ces côtes, & d'attaquer en même temps par terre & par mer les Chaibons, les Erules, & les autres peuples d'Allemagne qui s'étoient répandus ſur les côtes belgique & armorique. Aurélius Victor dit à cette occaſion, parlant de Caraufius, que comme celui-ci s'étoit déja diſtingué par pluſieurs actions de valeur, & qu'il avoit d'ailleurs la réputation d'entendre parfaitement la marine, parce-qu'il avoit paſſé ſa jeuneſſe ſur la mer, il fut chargé d'équiper une flotte, pour repouſſer les Germains qui infeſtoient ces mers, & qu'il en eut le commandement en récompenſe des ſervices importans qu'il avoit rendus à la République, principalement dans la guerre contre les Bagaudes. Caraufius ne fut pas plutôt arrivé à Boulogne (c'étoit l'an 287) qu'il donna tous les ordres néceſſaires pour l'armement qu'il projettoit, viſita les ports de ces côtes, les fit fortifier, & rétablit ceux qui étoient en mauvais état; & lorſque ſa flotte fut prête, il alla contre les ennemis, chaſſa les uns, pourſuivit les autres, fit pluſieurs priſes ſur les Francs & ſur les Saxons, emmena quantité de priſonniers, & purgea en très-peu de temps l'Océan de tous ces pirates. La gloire que ces victoires lui acquéroient, la puiſſance qu'elles ſembloient lui donner, rendirent Maximien jaloux & envieux. Il lui fit un crime de ſa propre valeur, il écouta trop favorablement ceux qui accuſerent auprès de lui Caraufius de n'être attentif qu'à ſes intérêts, de s'enrichir par le butin qu'il faiſoit, & il voulut bien ſe perſuader qu'il n'amaſſoit des richeſſes que pour ſe frayer un chemin à l'empire. C'en fut aſſez pour engager cet empereur à donner des ordres ſecrets pour ſe défaire de Caraufius; mais ce général, attentif aux démarches équivoques de Maximien, & averti de ce qui ſe tramoit contre ſa perſonne, exécuta réellement en partie ce dont il n'avoit été que ſoupçonné; il ſe ſervit de tout le crédit qu'il avoit ſur les troupes, pour tâcher de prévenir les mauvais deſſeins de l'empereur, & il eut lieu d'être ſatisfait du zèle de ces troupes pour lui. Elles le proclamerent lui-même empereur, & auſſitôt Caraufius s'empara des poſtes les plus avantageux; il ſe rendit maître de la ville & du port de Boulogne, leva des matelots de toutes parts, fit conſtruire pluſieurs vaiſſeaux fabriqués comme ceux des Romains, & rendit ſon armement encore plus conſidérable. Les Gaulois le reconnurent & embraſſerent ſon parti; & lui-même ayant fait la paix, & un traité d'alliance avec les Francs & avec les Saxons, il mit la Gaule & l'Armorique dans ſes intérêts. Une nombreuſe jeuneſſe s'empreſſa de vouloir porter les armes ſous un capitaine ſi renommé, & de combattre ſous ſes étendards. Il vit chaque jour ſon armée groſſir ſi conſidérablement, que la rapidité de ſes victoires & ſes progrès maritimes furent étonnans. De concert avec les Chamaves & les Saliens, il fut reconnu pour empereur & pour légitime ſouverain des iſles Britanniques, & de tout le pays des Bataves. Il s'empara alors de tout le pays des anciens Morins ou du Boulonnois, & du territoire des Ménapiens. Les Bretons inſulaires qui aſpiroient depuis long-temps au recouvrement de leur liberté, ſaiſiſſant cette occaſion, traiterent avec lui, & l'attirerent dans leur pays. Caraufius, après avoir mis en ſureté tout ce qu'il avoit conquis dans les Gaules, vint débarquer avec ſes troupes gauloiſes, & ſes autres légions, dans la province de Weſtmorland, s'aſſura d'abord de la fidélité des Pictes, & de celle des Scots; & leur ayant accordé les conditions qu'ils exigeoient pour s'unir à lui, il en groſſit ſon armée. Avec des forces ſi nombreuſes, Caraufius alla au-devant de l'ennemi, attaqua vivement l'armée de Dioclétien, lui enleva toutes les villes, & les places fortes qu'il avoit dans la Grande-Bretagne, défit les troupes de cet empereur, les chaſſa de cette iſle, s'affermit ſur le trône de la Grande Bretagne, & fut généralement reconnu par la nation pour ſouverain & pour protecteur des iſles Britanniques. Maximien, informé de ces ſuccès, marcha avec une puiſſante armée qu'il conduiſit par les Alpes contre Caraufius: Dioclétien ſe joignit à lui, & ces deux empereurs réunirent toutes les forces de l'empire romain contre le nouveau roi de la Grande Bretagne; mais Caraufius intrépide fit avancer ſa flotte, alla au-devant de celle de ſes ennemis, la battit, prit une partie de leurs vaiſſeaux, coula les autres à fond, & ce qui en reſtoit fut diſſipé par la tempête. Caraufius ſe retira du combat chargé de dépouilles, & rentra en triomphe dans ſon nouveau royaume. Dioclétien & Maximien craignant qu'il ne vînt même faire quelque plus grande entrepriſe hors de la Grande Bretagne, ne trouverent point de meilleur parti à prendre, que de rechercher ſon alliance, & ils firent avec lui un traité de paix. Caraufius, déchargé du ſoin de ſe défendre, s'appliqua à bien gouverner ſes ſujets: il fit naître dans leur cœur une nouvelle ardeur de ſe perfectionner de plus en plus dans la navigation; & il ne ſe contenta pas lui-même des vaiſſeaux qui étoient en uſage ſur les côtes belgiques & britanniques, il en fit conſtruire un grand nom-

bre, pareils à ceux des Romains, & apprit à ſes officiers de marine l'art de manœuvrer à propos les vaiſſeaux de cette nouvelle fabrique. Il ne ſe diſtingua guères moins par les monumens publics qu'il laiſſa à la poſtérité, & dont on a vu long-temps des veſtiges dans la Grande Bretagne. Mais il ſeroit trop long de les détailler ici : il faut lire ſur cela l'hiſtoire de Carauſius que nous abrégeons. Nous rapporterons ſeulement ce que dit un ancien auteur Breton, qui en étoit inſtruit. » Carauſius, dit-il, fit élever & conſtruire un mur en » forme de rempart, depuis l'embouchure de la riviere » de la Clude, juſqu'à celle du fleuve Carun, & il le fit » fortifier de ſept tours : il fit encore bâtir de pierres de » taille une eſpece de forteresſe de figure ronde ſur le » bord du même fleuve, qui fut ainſi appellé du nom » de Carauſius. Il fit de plus ériger un arc de triomphe, » pour éterniſer le ſouvenir d'une inſigne victoire qu'il » avoit remportée. » Mais la proſpérité de Carauſius ne fut pas longue. Paiſible au milieu de ſes ſujets, couvert de lauriers, aimé de ceux qui l'avoient choiſi pour maître, il fut la victime du traître Allectus, l'un de ſes favoris, qui le fit aſſaſſiner, ou qui l'aſſaſſina lui-même dans ſon lit & durant le ſommeil. Carauſius n'étoit encore que dans la ſeptiéme année de ſon régne, ſelon le ſentiment le plus généralement ſuivi par les auteurs, qui conviennent tous que les iſles Britanniques demeurerent dix années entieres ſouſtraites à l'empire romain, en y comprenant les trois années du régne, ou plutôt de l'uſurpation d'Allectus qui fut défait & tué dans une bataille rangée par Aſclépiodore, préfet du prétoire. Carauſius, ſuivant ſes médailles, ne paroît guères avoir que cinquante ou cinquante-cinq ans environ. Ces médailles le repréſentent avec une eſpece de mouſtache, ſuivant l'uſage des empereurs de ce temps-là. Selon elles, il avoit les yeux un peu petits, le nez un peu aquilin, le cou gros, les épaules larges, le viſage plein & un peu long, le menton double, & l'air hardi. Il étoit vif & ardent, conſtant dans ſes réſolutions, auſſi prompt à exécuter ce qu'il avoit une fois réſolu, qu'il l'étoit à ſe déterminer ſur quelque entrepriſe ; d'une grande pénétration pour les affaires, plein de douceur dans ſon gouvernement, ferme dans les combats, modéré dans la victoire, équitable & obſervateur exact de ſa parole. Il rendit ſon nom ſi illuſtre, qu'après ſa mort il y eut des empereurs Romains qui ſe firent honneur de faire porter ce nom à leurs enfans ; on peut en voir les preuves dans ſon hiſtorien. Selon M. le comte Zabarella, dans ſon livre intitulé : *Il Caroſio, o vero origine regia & auguſta della ſereniſſima fameglia Pezari di Venetia*, imprimé à Padoue en 1669, *in*-8° de ſoixante-douze pages, Carauſius avoit épouſé une femme iſſue d'une des plus illuſtres familles des Gaules, dont il ne dit pas le nom. Il ajoute que Carauſius en eut un fils nommé *Silvanus* ou *Silvius*, à qui il avoit donné le gouvernement de cette partie de la Gaule qui s'étend de l'autre côté de l'océan à l'oppoſite de la Grande Bretagne ; ce qu'on doit entendre non ſeulement du Boulonois, pays des anciens Morins & de la Flandre, mais encore de la ſeconde Belgique, &c. Les médailles autoriſent auſſi l'exiſtence de ce fils de Carauſius. M. Zabarella prétend auſſi que les Pezari ſont les vrais deſcendans de Carauſius ; ſur quoi l'on peut voir ſon ouvrage, ou ce qu'en a extrait l'hiſtorien moderne de Carauſius. Cet hiſtorien eſt feu M. Claude Genebrier, docteur en médecine & antiquaire, mort vers 1741. Son ouvrage, dédié à ſon excellence milord Carteret, vice-roi d'Irlande, &c. étoit compoſé & approuvé dès 1724, & il étoit imprimé avant la mort de l'auteur. C'eſt un volume *in*-4° très-bien imprimé, à Paris, chez Guerin en 1740. Il eſt diviſé en pluſieurs parties ; la premiere contient les *recherches* très-curieuſes de l'auteur *ſur l'origine des Bagaudes* ; la ſeconde, *l'hiſtoire de Carauſius* ; la troiſiéme, une *diſſertation ſur la patrie, l'origine, la famille & les deſcendans de Carauſius empereur Romain, qui a regné dans la Grande Bretagne, au temps de Dioclétien & de Maximien Hercule, ſes compétiteurs dans l'empire Britannique*, &c. La quatriéme eſt l'*Hiſtoire du régne de Carauſius, empereur Romain dans la Grande Bretagne*, prouvée par les médailles. Il y a ſoixante-dix médailles dont M. Genebrier donne l'explication hiſtorique, & qu'il a fait graver. Au commencement de tout l'ouvrage eſt le portrait de Carauſius, avec ces vers au bas :

De l'Hercule Romain je domtai la fierté,
Je rendis aux Bretons leur chere liberté,
Je fis par ma valeur trembler la terre & l'onde.
Si le traître Allectus, envieux de mon ſort,
Pour prix de mes bienfaits, n'eût avancé ma mort,
J'aurois pu parvenir à l'empire du monde.

M. Genebrier avoit déja donné, 1°. une diſſertation ſur Nigrinianus, à Paris, chez Cot, *in*-12, ſous ce titre : *Diſſertation ſur Nigrinianus*, dont le temps a été juſqu'ici fort incertain, & ſur quelques autres princes dont les médailles ſont quelque difficulté parmi les antiquaires. La permiſſion d'imprimer eſt du 4 juin 1701, & il y a lieu de croire que la date de 1704, qui ſe lit au titre, a été ajoutée. 2°. *Diſſertation ſur Magnia Urbica*, où l'on fait voir que cette princeſſe n'eſt point femme de l'empereur Maxence, comme on l'a cru juſqu'ici, adreſſée à M. Foucault, intendant de la baſſe Normandie, honoraire de l'académie royale des inſcriptions, &c. *in*-12, à Paris 1704. M. Henrion de l'académie des inſcriptions, ayant attaqué cette diſſertation dans un mémoire dont il fit lecture dans ladite académie, & qui n'a point été imprimé, M. Genebrier y fit une réponſe de dix pages *in*-12, que l'on trouve jointe à la diſſertation même.

CARAZOLE (Joannin) natif d'Ombrie en Italie, d'une famille fort médiocre, fut un triſte exemple des caprices de la fortune ; car étant ſecrétaire de Jeanne II, reine de Naples, au commencement du XV ſiécle, il plut, comme beaucoup d'autres, à cette princeſſe, qui l'aima paſſionnément, & lui donna, comme en dot, le duché de Melfi, & la charge de grand connétable du royaume. Mais une ſi haute élévation eut une fin des plus tragiques ; car cette reine le dépouilla de tous ſes biens & de tous ſes honneurs, & le fit mourir avec autant de cruauté, qu'elle avoit eu d'amour pour lui. * Fulg. *l.* 6, *c.* 11. Pogge qui parle de Carazole dans ſon traité *de varietate fortunæ*, lib. 3, pag. 103, le nomme *Ollinus Carazzolus*. Cet auteur ajoute que ce fut lui qui ſe chargea d'aſſaſſiner Jean Caraccioli, grand ſénéchal du royaume de Naples, qui avoit profité de la paſſion de la reine à ſon égard, pour augmenter ſa puiſſance & dominer dans le royaume. Il le tua la nuit même que Caraccioli célébroit les noces de ſa fille, qu'il avoit mariée au fils de Jacques Caudola, l'homme le plus riche & le plus puiſſant de ſon temps, dont Caraccioli cherchoit à s'appuyer pour ſe ſoutenir contre les ennemis que ſon ambition lui avoit attirés.

CARBANDA ou CARBAGANDA, frere de Caſſan, roi des Tartares, à qui il ſuccéda l'an 1304, naquit d'une mere chrétienne. Il reçut le nom de Nicolas au baptême, & profeſſa le chriſtianiſme tant qu'elle vécut ; mais s'étant fait depuis mahométan, il nuiſit beaucoup aux chrétiens dans l'orient. * Hayton & Sanut.

CARBILIUS RUGA, fut le premier d'entre les Romains qui fit divorce avec ſa femme, parcequ'elle étoit ſtérile, l'an 527 de Rome, & 227 avant J. C. ſous le conſulat de M. Attilius, & de P. Valerius. Il proteſta aux magiſtrats que quoiqu'il eût beaucoup d'amour pour ſa femme, il la quittoit néanmoins ſans murmurer, puiſqu'elle ne lui pouvoit donner d'enfans, préférant l'avantage de la république à ſon amour particulier. D'autres attribuent cette hiſtoire à Spurius Carvulius Maximus, qui avoit été conſul l'an 520 de Rome,

& 234 avant Jeſus-Chriſt avec L. Poſthumius Albinus. * Aulu-Gelle, *l.* 4, *c.* 3.

CARBON, orateur célébre qui vivoit du temps de Cicéron, & différent de quelques autres magiſtrats de ce nom, tels que C. Carbon triumvir avec Gracchus & Flaccus en l'an 633 de Rome, & 121 avant Jeſus-Chriſt. Un autre qui fut trois fois conſul; celui qui ſuivit le parti de Marius & de Sertorius en l'an 667 de Rome, & 87 avant Jeſus-Chriſt, & qui fut tué dans la Sicile par ordre de Pompée. * Valer. Max. *lib.* 9, *cap.* 13. Et un orateur frere du premier, lequel ne pouvant ſouffrir les débauches des ſoldats, qu'il vouloit contraindre à mieux obſerver la diſcipline militaire, en fut aſſaſſiné. * Cicero, *in Bruto.* Valere Maxime. Pighius, *annal. Roman.*

CARBON (Louis) qui prend pour ſurnom *à Coſtacciaro*, eſt auteur de pluſieurs ouvrages de rhétorique, de philoſoph e & de théologie, & vivoit vers la fin du XVI ſiécle. Il n'étoit point juriſconſulte, comme l'aſſure Konig, mais théologien, & même il profeſſa la théologie à Pérouſe. Il eſt auteur d'un livre intitulé: *Introductio in logicam*, imprimé à Veniſe, *in*-8° en 1579, & qu'il a dédié à Servilius Treus, qui étoit un juriſconſulte, & qui avoit de grands emplois dans la république de Veniſe. * Bayle, *dict. critiq. derniere édition.* M. Joly, *remarques ſur ce dictionnaire.*

CARBONERA, CAPO CARBONARA ou FERRATO, anciennement *Herculis Portus.* Cap, avec un port dans l'iſle de Sardaigne; il eſt à l'entrée du golfe de Cagliari, du côté du ſeptentrion, & il prend ſon nom ou du petit lieu de Carbonera, qui y eſt bâti, ou de l'ancienne *Ferraria*, qu'on croit y avoir été. * Mati, *diction.*

CARBONNE (François) cardinal, évêque de Monopoli, étoit de Naples. Il fut mis par le pape Urbain VI dans le ſacré collége en 1385, & depuis il contribua beaucoup à l'élection de Boniface IX, qui lui donna l'évêché de Sabine, & divers gouvernemens dans l'état eccléſiaſtique. Thierri de Niem l'accuſe de ſimonie. Il mourut ſubitement le 18 juin 1405, & ſon corps fut porté à Naples, où l'on voit ſon tombeau dans l'égliſe cathédrale. * Thierri de Niem, *liv.* 1 & 3. Ciaconius. Garimbert.

CARBONNEL (Bertrand) poëte Provençal, vivoit dans le XIII ſiécle, vers l'an 1223. Il étoit natif de Marſeille, & il écrivit divers ouvrages. * La Croix-du-Maine, & du Verdier Vauprivas, *bibl. françoiſe.*

CARBONNEL (Jean de) ſecrétaire du roi, avoit des diſpoſitions très-heureuſes pour la poëſie françoiſe, & il les ſignala en diverſes rencontres dans le public, qui reçut ſes productions avec plaiſir. A ce titre il entra dans l'académie établie dans la ville de Caën, où il étoit né le 15 décembre 1622. Il fut choiſi ſecrétaire de cette académie, lorſqu'elle voulut ſe rétablir après la mort de M. Moſant de Brieux, à qui elle devoit ſon origine, & qui l'avoit logée ſi long-temps dans ſa propre maiſon. Mais le zèle de M. de Carbonnel pour la religion proteſtante dans laquelle il étoit né, lui ayant attiré quelques diſgraces, lorſqu'elle fut proſcrite en France, il obtint la permiſſion de ſe retirer en Hollande. Il y mourut le 24 février 1702, âgé de près de quatre-vingts ans. * Huet, *origines de Caën, de la ſeconde édition, pag.* 410.

CARBURI ou CARBRE, bourg ou petite ville de la Lagénie en Irlande. Il eſt dans le comté de Kildare, entre la ville de Kildare & celle de Trime, à quatre ou cinq lieues de l'une & de l'autre. Il tient un marché public & envoie des députés au parlement. Il y a une autre ville de ce nom dans le comté de Corke. * Mati, *dictionn. Morери anglois.*

CARCANO (Archelao) médecin, natif de Milan, & profeſſeur dans l'univerſité de Paris, vivoit dans le XVI ſiécle, où il s'acquit beaucoup de réputation. Il compoſa divers ouvrages ſur les aphoriſmes d'Hippocrate, & ſur quelques autres ouvrages de ce grand homme, & mourut le 22 juillet 1588. * Ghilini, *theat. d'huom. letter.* Vander Linden, *de ſcript. med.*

CARCAS ou CHARCAS, un des ſept eunuques qui ſervoient Aſſuérus, & auſquels il ordonna, étant dans un feſtin, de faire venir la reine Vaſthi. * *Eſther*, *cap.* 1, *verſ.* 10.

CARCASSONE, ſur l'Aude, ville de France en Languedoc, avec titre de comté & évêché, ſuffragant de l'archevêché de Narbonne: elle eſt ſous le reſſort du parlement de Toulouſe; c'eſt le *Carcaſſo*, *Carcaſſum Volcarum*, ou *Tectoſagum* des anciens. On la diviſe en deux parties, la ville & la cité; la cathédrale eſt dans la derniere. On y voit auſſi un château aſſez fort, où l'on conſerve des actes très-anciens & d'une écriture particuliere, ſur des écorces d'arbre & ſur de la toile, dont il y en a pluſieurs qu'on croit y avoir été apportés par les Viſigots, après la priſe de Rome. Carcaſſone a encore un ſiége de ſénéchal & un préſidial. Pline parle de cette ville. Céſar, Ptolémée, l'Itinéraire de Jéruſalem, Procope, Grégoire de Tours, & divers autres auteurs, en font auſſi mention. Saint Guimera fut, comme on croit, premier évêque de Carcaſſone. Il mourut vers l'an 300. Hilaire & Valere y ſont reconnus pour ſaints. La ville eſt grande, forte & aſſez bien bâtie. La riviere la diviſe en deux parties; & outre la cathédrale de S. Nazaire, il y a diverſes maiſons religieuſes. Quelques auteurs croient que les Goths fortifierent Carcaſſonne, qu'ils y bâtirent le château, & qu'ils y mirent en dépôt les dépouilles de la ville de Rome. Comme l'aſſiéte & la grandeur de Carcaſſone la rendoient une ville très-importante, les François l'aſſiégerent après la défaite d'Alaric en 507; mais ce fut ſans ſuccès. Le roi Gontran l'aſſiégea depuis inutilement, & quelque temps après il la prit par intelligence; mais ſon armée ne ſe tenant pas ſur ſes gardes, elle fut défaite par Recarede, roi des Goths, vers l'an 587 ou 588. Depuis, Carcaſſone fut ſoumiſe aux François, & nos rois nommoient un comte pour la gouverner.

Carcaſſone eſt capitale d'un petit pays nommé *le Carcaſſez*, dont les principaux lieux ſont Aigues-Vives, Bannoles, Caupenda, Coſſolens, la Graſſe, Montclar, Montlaur, Montolieu, Montreal, Pradelles, Prieux, Roſiac, le Villar, Villeſecque. Carcaſſone eſt renommée par ſes manufactures, & ſurtout par celle de draps. Pline, *l.* 8, *c.* 4. Procope, *l.* 1 *de bell. Got.* Greg. Tur. *l.* 8, *c.* 30, *& l.* 9, *c.* 31. De Marca, *hiſt. de Béarn*, *l.* 8. Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* Du Pui, *droits du roi.*

Succession des comtes et vicomtes de Carcassone.

Comtes.

I. Dellon. Il avoit un fils nommé Gisclafred; on doute s'il fut ſon ſucceſſeur. Il vivoit l'an 812.

II. Oliba I deſcendoit de Guillaume *le Pieux*, duc de Toulouſe & d'Aquitaine. Il fut comte l'an 836.

III. Louis Eliganius, ſon fils, vers l'an 840.

IV. Oliba II, en 873, mort l'an 877.

V. Acfred, frere d'Oliba II, épouſa Adelinde. Il vivoit l'an 886.

VI. Bencion, fils d'Oliba II, & neveu d'Acfred, 908.

VII. Acfred, II du nom, ſecond fils de Bencion ou Bention, 909. Ces comtes étoient amovibles.

VIII. Arnaud, premier comte héréditaire. Arcende ſon épouſe, 948.

IX. Roger I, Adelais ſon épouſe, 974.

X. Raymond. Il avoit épouſé Ermengarde, 1028.

XI. Pierre Raymond; ſa femme étoit Rengarde, en 1054.

XII. Roger II, mort ſans enfans, 1068.

Rengarde, mere de Roger II, comteſſe de Carcaſſone, gouverna, après la mort de ſon fils, pendant

deux ans. Après la mort de Rengarde, ce comté paſſa à Raymond, ſurnommé Tête-d'Etoupes, & à ſon fils Berenger, ou Beringuier, en vertu d'un contrat d'achat, & demeura dans la maiſon des comtes de Barcelone, environ douze à treize ans.

{ Raymond Tête-d'Etoupes, } 1070.
{ Raymond Berenger. }

VICOMTES.

XIII. BERNARD Atton, fils de Raymond, vicomte de Béziers, reçut en fief des comtes de Barcelone le comté de Carcaſſone, avec le titre de vicomte, 1082.

XIV. ROGER III, mort ſans enfans, 1130.

XV. RAYMOND Trincavel, ſon frere, ſa femme ſe nommoit Saure, 1150.

XVI. ROGER IV; il avoit auſſi une femme du même nom de Saure, 1159.

XVII. ROGER V, ſurnommé Raymond Roger; ſa femme ſe nommoit Agnès. Il fut dépouillé de ſes états par la croiſade, 1194.

XVIII. RAYMOND Trincavel, fils de *Roger V*, ne jouit pas des états de ſon pere. Les croiſés les donnerent à Simon de Montfort, l'an 1209.

Simon de Montfort, & Amauri, ſon fils, poſſéderent ce comté pendant environ quinze années. Ce dernier le céda avec tous ſes droits à la couronne de France, l'an 1224. Raymond Trincavel fit la même choſe en 1247. * Le pere Bouges, *hiſt. de Carcaſſone.*

CARCATHIOCERTE, ville de la grande Arménie, proche du Tigre. * Pline, *l.* 6, *c.* 9. Le pays s'appelle *Sophene.* * Strabon, *l.* 11.

CARCAVI (Pierre de) ſavant du dernier ſiécle, & l'ami des gens de lettres, étoit de Lyon. Il fut d'abord conſeiller au parlement de Toulouſe, & le confident des études de M. de Fermat, ſon confrere au même parlement, & habile mathématicien, qui le fit à ſa mort dépoſitaire de ſes écrits. Comme il avoit auſſi étudié les mathématiques pour leſquelles il avoit du gout, il ſe rendit le correſpondant du célébre M. Deſcartes à Paris, après la mort du pere Merſenne, minime, & l'on trouve pluſieurs de ſes lettres parmi celles du premier. Leur connoiſſance avoit commencé dès l'an 1646, mais leur correſpondance ne fut liée qu'en 1649. M. de Carcavi avoit quitté dès-lors le parlement de Toulouſe, pour venir s'établir à Paris, où il fut conſeiller au grand conſeil, & garde de la bibliothéque du roi, juſqu'à la mort de M. Colbert. Il y devint ami particulier de M. Paſcal, & de M. de Roberval, tous deux grands mathématiciens. Ils ſe communiquoient mutuellement leurs lumieres. Mais M. de Carcavi ayant pris avec trop de chaleur le parti de M. de Roberval, qui ne cherchoit qu'à chicaner M. Deſcartes, ce dernier le fit remercier de ſa correſpondance par M. Clerſelier, & rompit commerce avec lui. Une autre raiſon le détermina encore à cette conduite, c'eſt qu'il ne trouvoit pas dans M. de Carcavi la même profondeur dans les mathématiques, ni les mêmes égards pour lui, qu'il avoit trouvés dans le pere Merſenne. M. de Carcavi entra en 1645 dans la diſpute qui s'éleva entre les plus célébres mathématiciens de ce temps-là, ſur la quadrature du cercle, & il donna comme eux ſes démonſtrations, pour en montrer l'impoſſibilité. Il avoit une grande connoiſſance des livres, & avoit étudié les antiquités & les médailles. Il eſt parlé de lui avec mépris, mais ſans raiſon, dans deux ou trois endroits d'un livre ſingulier, où il eſt appellé par dériſion, ſans doute, *Caricavi.* Ce livre a pour titre: le *Réveil matin, fait par M. Bertrand pour réveiller les prétendus ſavans mathématiciens de l'académie royale de Paris*, in-8°, à Hambourg en 1674, *imprimé par Bertrand, libraire ordinaire de l'académie de Bertrand, avec privilége de Bertrand.* M. de Carcavi eſt mort en 1684. Il a laiſſé un fils nommé *Charles-Alexandre*, qui étoit abbé, & qui eſt mort à Paris en février 1723. * Baillet, *vie de* Deſcartes, *in-4°, en pluſieurs endroits, &c.*

CARCHASIS, roi des Scythes, ſuccéda à ſon pere *Atheas*, conjointement avec ſon frere *Matheas.* Il conduiſit une armée contre Alexandre *le Grand*, & marcha pour aſſiéger la ville d'Alexandrie en Sogdiane ſur le fleuve Oxus, que ce conquérant venoit de faire bâtir, l'an 331 avant J. C. mais il fut battu, & toutes ſes troupes furent taillées en piéces. Depuis, touché de la générosité de ſon vainqueur, qui pardonnoit facilement à ceux qui ſe ſoumettoient à lui, il lui envoya des ambaſſadeurs pour ſe remettre à ſa diſcrétion, & lui offrit ſa fille en mariage. Alexandre oubliant le paſſé, lui laiſſa l'autorité ſouveraine dans ſes états. * Arrien, *l.* 4. Quint-Curce, *l.* 8.

CARCHEMIS ou CARKEMIS, ou CHARCAMIS, ville d'Aſſyrie, près du fleuve d'Euphrate, que *Nechao*, roi d'Egypte, alloit aſſiéger, quand il tua Joſias, roi de Juda. * *II. Paralipom. XXXV.* 20.

CARCHI, petite iſle, fort fertile; elle eſt dans la mer méditerranée, au couchant de l'iſle de Rhodes, entre celle de Scarpanto & le cap Crio, qui eſt ſur la côte de la Natolie. * Mati, *diction.*

CARCINUS, d'Athènes, poëte, vivoit vers la C olympiade, environ 380 ans avant J. C. Il a écrit des comédies & des vers lyriques. * Athenée, *l.* 8. Suidas. Il y a eu un autre CARCINUS d'Agrigente, poëte tragique, qui vivoit vers le même temps, & qui demeura avec Eſchines à Syracuſe auprès de Denys, tyran de Sicile. Il a donné lieu à une eſpéce de proverbe, *Carcini poëmata*, pour marquer ceux qui écrivent des piéces obſcures, & qui approchent de l'énigme. * Suidas. Athen. *l.* 8. Voſſius, *de poët. Græc. c.* 7.

CARCISTES, *cherchez* CARSISTES.

CARCORA, village de Barbarie, au royaume de Tripoli. Il eſt ſur le bord du golfe de Sidre, à l'embouchure de la riviere de Melel. On dit que c'eſt l'ancienne *Diacherſis*, ville de la Cyrénaïque. * Mati, *diction.*

CARCOVIACA, ville d'Ecoſſe, *cherchez* KIRKWAL.

CARDAILLAC, bourg de France dans le Querci, près de Figéac, & vers les frontieres de l'Auvergne, une des plus anciennes baronies du pays, qui a depuis porté le titre de marquiſat, & qui a donné ſon nom à la maiſon de Cardaillac.

CARDAILLAC. La maiſon de Cardaillac a eu les barons de Cardaillac & de la Chapelle-Marival, ſeigneurs de Saint-Cernin, chambellans de nos rois, ſénéchaux & gouverneurs du Querci, & chevaliers de l'ordre, & les comtes de Bioule, lieutenans généraux en la province de Languedoc. BERTRAND de Cardaillac donna des preuves de ſon courage durant la guerre contre les Albigeois. Cette famille a encore eu d'illuſtres prélats; GUILLAUME de Cardaillac, évêque de Cahors en 1209, étoit fils de *Bertrand* & d'*Héléne* de Comborn. Il ſe ſignala par ſon zèle contre les Albigeois. Pierre des Vaux de Cernai parle avantageuſement de ce prélat, qui mourut en 1234. Il eſt différent d'un autre GUILLAUME de Cardaillac, évêque de Saint-Papoul, mort en odeur de ſainteté l'an 1347. Ce dernier étoit fils de *Geraud* de Cardaillac, ſeigneur de la Chapelle-Marival, & frere de *Bertrand*, évêque de Cahors, mort en 1367. C'eſt ſous lui qu'on fonda l'univerſité de Cahors. FRANÇOIS de Cardaillac fut mis après celui-ci ſur ce ſiége épiſcopal. Il étoit fils de *Guillaume*, ſeigneur de Varaire, vicomte de Murat, & d'*Anne* de Gordon; & on le tira de l'ordre de S. François, pour lui donner le gouvernement de l'égliſe de Cavaillon, d'où il fut transféré à celle de Cahors, où il mourut en odeur de ſainteté l'an 1404. Les égliſes de Rhodez & de Montauban ont encore eu des prélats de cette famille dans le XVII ſiécle. *Louis* de Cardaillac & de Levis, comte de Bioule, a

été lieutenant général en Languedoc : le roi Louis XIV l'honora du collier de chevalier de ſes ordres en 1661. Cardaillac mourut en 1666, ſans laiſſer d'enfans de *Lucrece* d'Elbene, ni d'*Elizabeth* Mitte-Saint-Chaumont, ſes deux femmes. * Catel, *hiſtoire de Languedoc.* La Croix, *de epiſc. Cadurcenſ.* Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* Le pere Anſelme.

CARDAILLAC (Jean) patriarche d'Alexandrie, archevêque ou adminiſtrateur perpétuel de l'archevêché de Toulouſe, dans le XIV ſiécle, étoit fils de BERTRAND, ſeigneur de Bioule, & d'*Ermengarde* de Lautrec. Après avoir reçu le bonnet de docteur en droit civil dans l'univerſité de Toulouſe, il y profeſſa avec applaudiſſement. En 1350 il fut envoyé par l'univerſité au pape Clément VI, & par le roi de Caſtille à Urbain V en 1369. Il avoit été fait évêque d'Orenſe en Eſpagne dès l'an 1351 ; & en 1360 il avoit été transféré de cette égliſe à celle de Brague. Il eut part enſuite aux troubles d'Eſpagne. Pierre le Cruel le tint en priſon depuis 1367 juſqu'en 1369. La défaite de ce prince fut ſuivie de la liberté de l'archevêque, qui fut auſſitôt envoyé, comme on vient de dire, à Urbain V, auprès de qui il n'arriva néanmoins qu'en 1370. Il paroît que Jean voulut alors renoncer à tous engagemens avec l'Eſpagne, puiſqu'en 1371 il quitta l'archevêché de Brague. Grégoire XI qui l'eſtimoit, le fit en ce temps-là même patriarche d'Alexandrie, & lui donna l'adminiſtration de l'égliſe de Rhodez. L'année ſuivante, le même pape l'envoya en qualité de légat à Avignon ; & en 1378 il fut fait adminiſtrateur de l'archevêché de Toulouſe. Il compoſa pluſieurs livres qu'on garde dans la bibliothéque des dominicains à Toulouſe ; comme des ſermons pour les dimanches & fêtes de l'année ; des conférences ſynodales pour la célébration des conciles ; des oraiſons pour le ſacre des prélats ; divers traités des ordres ſacrés. Il mourut en 1390. * Froiſſart, *l.* 1 *chron. c.* 252. Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* Baluze, *vitæ papar. Avenion.*

CARDAME, roi des Bulgares, dans le VIII ſiécle. On dit qu'ayant obligé les empereurs de Conſtantinople de lui payer tribut, il voulut contraindre Conſtantin *Porphyrogenete* de l'augmenter ; ce prince promit de le ſatisfaire ; & étant entré avec une puiſſante armée dans la Bulgarie, qu'il trouva dépourvue de gens de guerre, il mit tout à feu & à ſang l'an 950. Cardame mourut peu de temps après. * *Hiſt. miſcel.* Baronius.

CARDAMYLE, ville du pays d'Argos, proche de Pile, & du domaine d'Agamemnon. * Homere, *Illiad.* 9. Herodote dit que c'eſt une ville du pays de Lacédémone, *lib.* 8. Strabon & Ptolémée, *lib.* 8, en parlent. Selon Etienne de *Byzance*, il y a eu auſſi une ville de ce nom dans l'iſle de Chio. Ce n'eſt plus qu'un village & un port ſur la côte ſeptentrionale de l'iſle. * Nicolas Loyd. Jean-Jacques Hofman.

CARDAN (Facio) docteur en médecine & en droit civil, pere du fameux *Jerôme* Cardan, s'eſt fait auſſi connoître dans la république des lettres. Il naquit à Milan l'an 1444, d'*Antoine* Cardan, & fut aſſocié au collége des juriſconſultes de cette ville, où il fut profeſſeur des inſtituts. Il étoit auſſi habile mathématicien, & l'on a de lui en ce genre un ouvrage intitulé : *Proſpectiva communis D. Joannis archiepiſcopi Cantuarienſis F. ordinis minorum, ad unguem caſtigata per eximium artium, & medicinæ, & juris utriuſque doctorem ac mathematicum peritiſſimum D. Facium Cardanum Mediolanenſem, in venerabili collegio juriſperitorum Mediolani reſidentem.* Barthelemi Corte, qui dit que cet ouvrage a été imprimé, ne marque ni l'année, ni la forme de l'édition. Facio Cardan mourut le 29 août 1524, âgé de 80 ans, & fut enterré dans l'égliſe de S. Marc, où on lit ſon épitaphe.

CARDAN (Jerôme) fameux médecin & mathématicien, naquit à Pavie le 24 ſeptembre 1501, d'une mere, qui l'ayant eu hors du mariage, avoit inutilement tenté de perdre ſon fruit par des breuvages. Il vint au monde avec des cheveux noirs & friſés. Cardan paſſa ſa premiere jeuneſſe à Milan, où ſon pere étoit docteur en médecine, & en droit civil & canonique, & profeſſeur des inſtituts, & étudia à l'âge de vingt ans à Pavie, où il expliqua Euclide. Dans la ſuite il alla à Boulogne, où il reçut le bonnet de docteur en médecine ſur la fin de l'année 1525, & il ſe maria en 1531. Depuis, en différens temps, il profeſſa les mathématiques, puis la médecine à Milan & à Pavie. Il refuſa le parti qu'on lui offroit en Danemarck, paſſa en Ecoſſe, revint en Italie, profeſſa encore la médecine à Boulogne, y fut arrêté priſonnier ; & ayant recouvré la liberté, il alla s'établir à Rome, où après s'être fait aggréger au collége des médecins, il eut penſion du pape Grégoire XIII, & mourut le 21 ſeptembre 1576, âgé de 75 ans. On ne peut nier que Cardan n'ait été un grand génie & un ſavant homme, mais bizarre, inconſtant, extrêmement entêté de ſes prédictions, quoique ſon aſtrologie l'eût trompé ſur ſon propre ſujet : il ſe piquoit même, ainſi que Socrate, d'avoir un démon familier. Ses mœurs ſe ſentirent du déréglement de ſon eſprit, qui fut aſſez téméraire pour lui faire entreprendre de travailler à l'horoſcope de notre-ſeigneur J. C. & les femmes auſſi-bien que le jeu, occuperent tout le temps qu'il déroboit à l'étude, ce qui ne l'empêcha pas de compoſer un grand nombre d'ouvrages ramaſſés l'an 1663 par les ſoins de Charles Spon, en dix volumes *in-folio.* Son traité le plus fameux a été celui de la ſubtilité ; & ſon ennemi le plus déclaré a été Jules Scaliger, qui s'eſt acharné contre lui, & quelquefois ſans raiſon, dans ſes *Exercitationes adverſ. Cardan.* * Cardanus, *de vita propria.* Teiſſier, *éloges, l.* 1. De Thou, *l.* 6, *hiſt.* Voſſius, *de mathemat. c.* 10. Lorenzo Craſſo, *pag.* 1, *éloge, &c.* Niceron, *mém. tome XIV.*

CARDAN (Jean-Baptiſte) fils aîné de *Jerôme* Cardan, né le 14 mai 1534, fut auſſi docteur en médecine ; mais il ne put exercer long-temps cette profeſſion, étant mort très-jeune, & ayant paſſé la plus grande partie de ſa jeuneſſe dans la débauche. La paſſion de l'amour qui le dévoroit, fut la ſource de tous ſes maux. Elle lui fit épouſer une jeune fille ſans biens, dont il ſe dégouta peu de temps après, à un tel point qu'il l'empoiſonna. Son crime fut connu : on le mit en priſon le 17 février 1560, & non 1563, comme quelques-uns l'ont dit, & on le condamna à avoir la tête tranchée. Cette ſentence fut exécutée dans la priſon le 13 avril ſuivant, ou le 7, ſelon quelques-uns. Il étoit dans ſa vingt-ſixiéme année. Ce fut à cette occaſion que Jerôme Cardan, ſon pere, fit ſon livre, *de utilitate ex adverſis capienda*, (de l'utilité qu'on doit retirer des adverſités) qui fut écrit l'an 1560. Jean-Baptiſte Cardan a laiſſé lui-même deux ouvrages de ſa compoſition, qui ont été imprimés ; le premier, *de fulgure*, ſe trouve à la fin du ſecond volume des ouvrages de ſon pere, à Lyon en 1663, *in-folio*, & dans une édition de quelques ouvrages du même, faite dès 1570 à Baſle, *in-folio.* La ſeconde, *de abſtinentia ab uſu ciborum fœtidorum libellus*, eſt inſérée à la fin du livre de ſon pere, *de utilitate ex adverſis capienda*, à Baſle, *in*-8°. * Le pere Niceron, *mém. tome XIV.* Hieron. Cardan, *de utilitate ex adverſ.*

CARDÉE ou CARDINÉE, divinité du paganiſme, *cherchez* FORICUL.

CARDENAL (prêtre) poëte Provençal, étoit natif d'Argence, près de Beaucaire. Charles II, roi de Naples & de Sicile, l'avança dans ſa cour ; & il y mourut à Naples vers l'an 1302. On lui attribue diverſes poëſies. * Noſtradamus, *vies des poëtes Provençaux.* La Croix-du-Maine.

CARDERON, nom défiguré, *cherchez* CALDERON.

CARDENAS, famille noble de Caſtille, féconde depuis long-temps en hommes illuſtres. *Voyez* là-deſſus

Philippe-Jacques Spener, *theatr. nobil. Europ. tome II*, où il eſt parlé de la famille de Cardenas, duc de Maqueda, & Manrique, duc de Nayera, page 41. Imhoff. *en ſa généalogie des grands d'Eſpagne.*

CARDENAS (Jean) jéſuite Eſpagnol, né à Séville l'an 1612, entra en 1627 dans la ſociété des jéſuites. Il y enſeigna ſix ans la philoſophie, & mourut à la fin du dix-ſeptiéme ſiécle, après avoir été recteur de différens colléges. On a de lui : *Genuinum ſidus Mariani diadematis : Criſis theologiæ bipartita.* * *Dictionnaire hiſtorique* de Hollande, & *ſupplément françois de Baſle.*

CARDEVACQUE (Ferdinand de) ſeigneur de Beaumont, né à Arras, d'une famille noble & patricienne, fut mis dès l'enfance, par ſon pere CHARLES de Cardevacque, ſous la diſcipline d'Antoine Meyer, homme pieux & ſavant, qui étoit recteur du collége d'Arras. Après avoir fait de grands progrès dans cette école, Cardevacque ſe livra à l'étude de l'hiſtoire & de la politique, & fit beaucoup de recherches ſur l'hiſtoire de ſa patrie. Il exerça juſqu'à dix fois avec applaudiſſement la charge de bourguemeſtre. Il ſe rendit recommandable par ſon exacte probité, ſa conduite ſage & réglée, ſon affabilité & ſon zèle pour le bien public. Il mourut dans la quarante-deuxiéme année de ſon âge, le premier décembre 1614. Il a compoſé en latin l'hiſtoire des comtes d'Artois : celle des évêques de Tournay ; une élégie ou complainte, en vers élégiaques, ſur la mort d'Alexandre Farnèſe, duc de Parme & de Plaiſance ; & en vers françois, un écrit ſur l'amour de Dieu. * Valere André, *bibliothéque belgique*, ne dit pas ſi ces ouvrages ont été imprimés.

CARDI (Louis) dit *le Cigoli*, parcequ'il étoit de Cigoli, dans le territoire de Toſcane, étoit né en 1559. C'eſt un des peintres les plus célébres qu'ait produit l'Italie. Il avoit étudié d'après les ouvrages d'*André del Sarte*, & fut diſciple d'Alexandre Allori. Le Cigoli parcourut la Lombardie, & étudia principalement les ouvrages du Corrégge. Quand il fut revenu dans ſa patrie, il fit uſage de ſes études. Le pape Clément VIII l'appella à Rome, & il commença de peindre dans l'égliſe de S. Pierre du Vatican l'hiſtoire de S. Pierre, qui guérit un eſtropié à la porte du temple ; mais étant retourné à Florence, quelques peintres mal intentionnés, profiterent de ſon abſence pour décrier ſon ouvrage. Ils firent courir le bruit qu'il s'étoit ſervi pour la diſpoſition générale de ſon tableau, de l'eſtampe d'un ancien peintre Flamand ; & pour appuyer cette calomnie, ils répandirent dans Rome des épreuves de cette planche, qu'ils avoient eu la malice de graver en ſecret. Le Cigoli de retour à Rome, en conçut un tel dépit, qu'il effaça ce qu'il avoit fait ; & ce ne fut que ſous le pontificat de Paul V qu'il ſe détermina à peindre pour la ſeconde fois le même tableau qui lui fit tant d'honneur, que le grand-maître de Malte Adolphe de Vignacourt, à la ſollicitation du pape, le déclara chevalier. Il remplit Rome & Florence de quantité de tableaux à l'huile & à freſque, tous également dignes de ſa réputation. Il tomba malade, pendant qu'il travailloit à Rome dans l'égliſe de Sainte Marie Majeure, & comme il n'avoit pas coutume de ſe ſervir de médecins dans ſes maladies, il refuſa encore leur ſecours dans celle-ci, ſe conduiſit ſelon ſa volonté, & mourut en 1613, âgé de 54 ans. Il a fait un livre de perſpective qui ſe trouve manuſcrit dans la bibliothéque du grand-duc. Le Cigoli eut pour diſciple Dominique Feti de Rome, qui mourut âgé de 35 ans, & dont il y a des ouvrages dans le cabinet du roi de France. On trouve l'éloge du Cigoli dans les *Delicia eruditorum de Jean Lami*, tome IV, premiere partie. * *Abecedario pittorico, page* 288. Félibien, *entretiens ſur les vies des peintres, ſixiéme entretien.*

CARDIANUS, *cherchez* EUMÈNE CARDIEN.

CARDICEAS, *cherchez* ARBIANES.

CARDIE, *Cardia*, ville dans la Cherſonèſe de Thrace ; elle a tiré ce nom du mot *Cardia*, à cauſe de la reſſemblance qu'elle a avec un cœur qu'en grec on appelle καρδία. Demoſthènes en fait ſouvent mention dans ſon oraiſon contre Ariſtocrate. Etienne de Byſance & Ptolémée l'appellent *Cardiapolis*. La ville de Lyſimachie fut bâtie de ſes ruines ; ce n'eſt plus maintenant qu'une petite ville nommée CARIDIA.

CARDIEN, hiſtorien Grec, *cherchez* JEROSME CARDIEN.

CARDIFE, ville d'Angleterre, dans la principauté de Galles, & le comté de Glamorgan. Elle eſt ſituée ſur le golfe de Sabrine, à l'embouchure de la riviere de Taffe, près de Landaff & de la riviere de Tave, qu'elle a au couchant. Robert, fils aîné de Guillaume *le Conquérant*, mourut dans cette ville, après une longue priſon. * Camden.

CARDIGAN, ville d'Angleterre, dans la principauté de Galles. Elle eſt capitale d'un comté, auquel elle donne ſon nom, connu ſous celui de CARDIGANSHIRE, qui s'étend le long de la mer ou de la manche d'Irlande. * Camden.

CARDINAL, nom qu'on a donné aux aſſeſſeurs & conſeillers des ſouverains pontifes. Parmi les Latins, le mot de *cardinalis* ſignifioit *principal*. Dans ce ſens on a dit *venti cardinales*, les quatre vents principaux ; *princeps cardinalis*, pour un prince très-conſidérable ; *miſſa cardinalis*, & *altare cardinale*, pour la meſſe ſolemnelle, & le maître autel d'une égliſe. Ce fut auſſi le nom que l'on donna à certains officiers de l'empereur Théodoſe, comme aux généraux d'armée, au préfet du prétoire en Aſie, au préfet ou gouverneur d'Afrique, parcequ'ils poſſédoient les principales charges de l'empire. A l'égard des cardinaux de l'égliſe romaine, voici quelle en eſt l'origine. Il y avoit deux ſortes d'égliſes dans les villes ; les unes étoient comme les paroiſſes d'à préſent, & ſe nommoient *titres* ; les autres étoient des hôpitaux pour les pauvres, que l'on appelloit *diaconies*. Les *titres* ou paroiſſes étoient deſſervies par des prêtres, & les diaconies gouvernées par des diacres. S'il y avoit quelques autres chapelles dans les villes, on leur donnoit le nom d'oratoires, & l'on y célébroit ſeulement la meſſe ſans y adminiſtrer les ſacremens. Les chapelains de ces oratoires étoient nommés *prêtres locaux*, c'eſt-à-dire, *prêtres d'un lieu particulier*. Pour mettre une plus grande différence entre ces égliſes, on nomma les paroiſſes *cardinales* ou *titres cardinaux* ; & les prêtres qui y faiſoient l'office divin, & y adminiſtroient les ſacremens, furent auſſi appellés *cardinaux*. Cette diſtinction fut principalement en uſage à Rome, où ces cardinaux accompagnoient le pape pendant la célébration de la meſſe, & dans les proceſſions ; c'eſt pourquoi Léon IV les nomme *presbyteros ſui cardinis*. Dans le concile tenu à Rome l'an 853, les diacres qui gouvernoient les diaconies, eurent auſſi le titre de *cardinaux*, ou parcequ'ils étoient les principaux des diacres, ou parcequ'ils aſſiſtoient avec les prêtres cardinaux lorſque le pape célébroit. La plus illuſtre fonction des cardinaux Romains, étoit d'entrer au conſeil du pape & dans les ſynodes, & d'y donner leurs avis touchant les affaires eccléſiaſtiques. C'étoit d'ordinaire quelqu'un de leur rang que l'on éliſoit pour ſouverain pontife, & rarement de celui des évêques, comme on a fait depuis. On remarque dans l'hiſtoire eccléſiaſtique que le pape Etienne VII, élu en 896, fit déterrer Formoſe ſon prédéceſſeur, & caſſa toutes les ordonnances qu'il avoit faites, alléguant que Formoſe avoit été créé pape contre la diſpoſition des ſaints décrets, dans le temps qu'il étoit évêque d'Oſtie. Dans la ſuite des temps, le nom de cardinal qui étoit commun à tous les prêtres titulaires ou curés, fut ſeulement attribué à ceux de Rome, & puis à ſept évêques des environs de cette ville. Tous ces cardinaux furent diſtribués ſous cinq égliſes patriarchales ; ſavoir, de S. Jean de Latran, de ſainte Marie majeure, de S. Pierre du Vatican, de S. Paul & de S. Laurent. L'égliſe de S. Jean de Latran avoit ſept cardinaux évêques, que

Digitized by Google

l'on appelloit *collatéraux* ou *hebdomadaires*, parcequ'ils étoient assistans du pape, & faisoient en sa place le service divin chacun leur semaine. Ce sont les évêques d'Ostie, de Porto, de Sylva-Candida, ou sainte Rufine, d'Albano, de Sabine, de Frescati & de Palestrine. (L'évêché de sainte Rufine est maintenant uni à celui de Porto.) L'église de sainte Marie majeure avoit aussi sept cardinaux prêtres; savoir, les cardinaux de S. Philippe & de S. Jacques, de S. Cyriace, de S. Eusèbe, de sainte Pudentiane, de S. Vital, des SS. Pierre & Marcellin, & de S. Clement. L'église patriarchale de S. Pierre avoit les cardinaux prêtres de sainte Marie de-là le Tibre, de S. Chrysogon, de sainte Cecile, de sainte Anastasie, de S. Laurent *in Damaso*, de S. Marc, & des SS. Martin & Sylvestre. L'église de S. Paul avoit les cardinaux de sainte Sabine, de sainte Prisque, de sainte Balbine, des SS. Nerée & Achillée, de S. Sixte, de S. Marcel & de sainte Suzanne. L'église patriarchale de S. Laurent hors les murs avoit ses sept cardinaux, ceux de sainte Praxede, de S. Pierre aux liens, de S. Laurent *in Lucina*, des SS. Jean & Paul, des saints quatre couronnés, de S. Etienne au mont Celio, & de S. Quirice. Baronius rapporte sous l'an 1057, un rituel ou cérémonial extrait de la bibliothèque du Vatican, qui contient ce dénombrement de cardinaux.

Dans la suite, le pape donna le titre de cardinal à d'autres évêques: on dit que le premier fut Conrad, archevêque de Mayence, qui fut honoré de cette qualité par le pape Alexandre III, lequel accorda la même grace à Galdin Sala, archevêque de Milan en 1165. Il arriva depuis que quelques évêques furent créés cardinaux prêtres avec un des titres de la ville de Rome. Ainsi Guillaume, archevêque de Reims, fut créé cardinal du titre de sainte Sabine (qui est un titre de cardinal prêtre) par le pape Clément III, ou, selon d'autres, par Alexandre III. Enfin Clément V & ses successeurs donnerent le titre de cardinal prêtre à plusieurs évêques & prêtres, ce qui s'est toujours pratiqué depuis. A l'égard des cardinaux diacres, il faut remarquer qu'au commencement il y eut sept diacres dans l'église de Rome, & dans quelques autres églises. On augmenta ce nombre à Rome jusqu'à quatorze, & enfin on en créa dix-huit, qui furent appellés *diacres cardinaux* ou *principaux*, pour les distinguer des autres diacres, qui n'avoient pas le gouvernement des diaconies. Depuis on compta vingt-quatre diaconies dans la ville de Rome, maintenant il y en a quatorze affectées aux cardinaux diacres. Les cardinaux prêtres sont au nombre de cinquante, lesquels avec les six évêques cardinaux d'Ostie, de Porto, de Sabine, de Palestrine, de Frescati & d'Albano, qui n'ont point d'autres titres que leurs évêchés, font ordinairement le nombre de soixante-dix. Innocent IV donna aux cardinaux le chapeau rouge dans le concile de Lyon, célébré l'an 1245. Paul II en 1464 leur donna l'habit rouge; Gregoire XIV donna aussi le bonnet rouge aux cardinaux réguliers, qui ne portoient alors que le chapeau. Urbain VIII accorda aux cardinaux le titre d'éminence; on ne leur donnoit auparavant que celui d'illustrissime. Depuis ces nouveaux établissemens, les évêques ont été précédés par les cardinaux; cependant les premiers conservant leur prééminence, ont quelquefois pris le pas dans les assemblées & dans les cérémonies publiques, en présence même du pape. Cela se voit dans l'acte de la dédicace de l'église de Marmoutier par le pape Urbain II, l'an 1090, lorsqu'il vint en France pour y tenir le fameux concile de Clermont; car dans cette cérémonie, Hugues, archevêque de Lyon, tenoit après le pape le premier rang; les autres archevêques & évêques le suivoient, & après eux venoient les cardinaux, prêtres, & diacres, qui avoient accompagné le pape dans son voyage. Dès l'an 769, le concile de Rome tenu sous le pape Etienne IV, avoit ordonné qu'aucun ne pouroit être élu pape qu'il ne fût diacre ou prêtre cardinal. Enfin en 1130 les cardinaux commencerent à devenir maîtres de l'élection des papes sous Innocent II, & se rendirent les seuls électeurs, à l'exclusion du reste du clergé de Rome, sous Alexandre II, en 1060.

Quand le pape veut créer des cardinaux, il écrit les noms de ceux qu'il veut élever à cette dignité, & il les fait lire dans le consistoire, après avoir dit aux cardinaux, *habetis fratres*, c'est-à-dire, *vous avez pour freres*. Le cardinal patron envoie ensuite querir ceux qui se trouvent à Rome, & les mene au pape, pour recevoir de lui le bonnet rouge, & au premier consistoire, sa sainteté leur donne le chapeau. Jusque-là ils demeurent *incognitò*, & ne peuvent se trouver aux assemblées. A l'égard des absens, le pape leur dépêche un de ses cameriers d'honneur pour leur porter le bonnet, mais ils sont obligés d'aller recevoir le chapeau de la main de sa sainteté; & quand ils entrent à Rome, on les reçoit en cavalcade. Les habits des cardinaux sont la soutane, le rochet, le mantelet, la mozette & la châpe papale sur le rochet, dans les actions publiques & solemnelles. La couleur de leur habit est différente selon les temps, ou de rouge, ou de rose séche, ou de violet. Les cardinaux réguliers ne portent point de soie, ni autre couleur que celle de leur religion, avec une doublure rouge; mais le chapeau & le bonnet rouge sont communs à tous. Lorsqu'un prélat est nommé cardinal, ses bénéfices sont censés vacans jusqu'à ce qu'il ait de nouvelles bulles; & dans les lieux sujets à la régale, les bénéfices dépendans de sa nomination qui étoient vacans, ou qui viennent à vaquer dans cet intervalle, sont censés vaquer en régale. Quand les cardinaux sont envoyés aux princes, c'est en qualité de légats *à latere* ou *de latere*; & lorsqu'ils sont envoyés dans une ville, leur gouvernement s'appelle légation. Il y a cinq légations, qui sont celles d'Avignon, de Ferrare, de Boulogne, de Ravenne, & de Perouse.

L'histoire nous apprend qu'il y a eu autrefois en France des prêtres cardinaux, aussi-bien qu'à Rome, qui n'étoient autres que des curés: on le fait voir par deux anciens titres, l'un est de Thibaud, évêque de Soissons, lequel confirmant la fondation de l'abbaye de S. Jean des Vignes, faite par Hugues, seigneur de Château-Thierri, exige que le prêtre cardinal du lieu, *presbyter cardinalis ipsius loci*, (c'est à dire, le curé de la paroisse, dans l'étendue de laquelle l'abbaye de S. Jean des Vignes a été fondée) soit tenu de rendre raison du soin qu'il aura eu de ses paroissiens, à l'évêque de Soissons & à son archidiacre, comme il faisoit auparavant. Ce prêtre cardinal (dit Pierre le Gris, chanoine régulier de l'ordre de S. Augustin en cette même abbaye) étoit le curé de S. Jacques, un des douze curés de la ville de Soissons ou des environs. L'autre titre est la confirmation de cette fondation par le roi Philippe I en 1076, où les mêmes termes sont employés. L'ancien pontifical écrit à la main, qui servoit aux évêques de Troyes, il y a plus de 452 ans, fait foi aussi que de tout temps l'évêque de Troyes avoit eu des prêtres cardinaux qui ne sont autres que les treize curés dénommés au rituel manuscrit de la même église; lesquels encore aujourd'hui doivent assister l'évêque quand il consacre le chrême & les onctions le jeudi saint; & à la bénédiction solemnelle des fonts, les veilles de pâque & de pentecôte: ils sont nommés dans ce pontifical *sacerdotes cardinales*. Pasquier rapporte sur ce sujet, qu'en un concile tenu à Metz sous Charlemagne, il est ordonné que les évêques disposeront canoniquement des titres cardinaux établis dans les villes & dans les fauxbourgs, c'est-à-dire, des cures. On peut remarquer que dans l'abbaye de S. Remi de Reims il y a eu de tout temps quatre religieux appellés cardinaux, c'est-à-dire, principaux, parceque ce sont eux qui officient au grand autel dans les fêtes solemnelles. On voit néanmoins dans quelques épîtres du pape S. Gregoire, & d'Adrien II, que *cardinalis sacerdos* se prend pour un évêque, & que *cardinalem constitui in ecclesia Bituricensi*, c'est être fait archevêque de Bourges, quoiqu'ordinairement les curés

Digitized by Google

des Gaules aient été appellés *presbyteri cardinales.* * Traité de l'origine des cardinaux. Du Cange, *gloſſar.*

Pour ſatisfaire la curioſité du lecteur, l'on rapportera ici l'année de la nomination de tous les cardinaux, leur patrie, leurs dignités & le temps de leur mort, depuis l'an 1119 que Gui, fils de Guillaume comte de Bourgogne, fut élu pape ſous le nom de Calliſte II, la plupart des cardinaux précédens n'étant connus que par leurs noms propres, ou par leurs titres, comme on le poura remarquer pendant quelques années de ce catalogue, auquel on ajoutera ſous quel nom ſont rapportés ceux dont il eſt parlé dans cet ouvrage.

CALLISTE II, élu pape en 1119, mort en 1124. *Année de leur mort.*

Promotion de cardinaux.

1. Pierre-François, prêtre, cardinal du titre de S. Marcel, légat en France ſous le pape HONORÉ II.

2. Etienne de Montbeliard, neveu du pape, évêque de Metz, diacre, cardinal du titre de ſainte Marie *in Coſmedin.* 1165.

3. Etienne, diacre, cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica.*

4. Jonathas, diacre, cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien.

5. Aimeric de la Châtre, François, diacre, cardinal du titre de ſainte Marie-la-neuve. 1125.

6. Ponce, abbé de Cluni.

7. Guillaume, évêque de Paleſtrine. Le ſchiſme s'étant élevé dans l'égliſe après la mort du pape Honoré II, il contribua à l'élection d'Innocent II, contre Anaclet II. 1140.

8. Gregoire, Romain, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, ſuivit le parti d'Anaclet II, après la mort d'Honoré II; & après la mort d'Anaclet II, il fut élu antipape ſous le nom de Victor IV, contre Innocent II. S'étant depuis démis par le moyen de S. Bernard, il fut enſuite nommé cardinal du même titre.

9. Giles ou Gilon, évêque, cardinal de Fraſcati, fut nommé en 1127 par le pape Honoré II, légat en Syrie, d'où il paſſa en Pologne en la même qualité de légat, y convertit les peuples, & y fit bâtir pluſieurs égliſes. Etant revenu à Rome pendant le ſchiſme, il abandonna le parti d'Innocent II, pour ſuivre celui d'Anaclet II; mais après la mort de ce dernier, il retourna à celui d'Innocent.

10. Gerard Caccianimici, Bolonois, prêtre, cardinal du titre de Sainte Croix de Jéruſalem, puis pape ſous le nom de LUCE II.

11. Gregoire Tarquini, Romain, diacre, cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche.

12. Ange, diacre, cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica,* ſuivit le parti d'Anaclet II, contre le pape Innocent II.

13. Matthieu, de Piſe, diacre, cardinal du titre de S. Adrien.

14. Jean Dauferii, de Salerne, diacre, cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere.* Après la mort du pape Honoré II, il ſuivit le parti d'Anaclet II, qui le nomma prêtre, cardinal du titre de ſainte Pudentiane.

15. Louis Lucidi, de Luques, prêtre, cardinal du titre de S. Clément.

16. Raynier de Bourgogne, diacre, cardinal du titre de ſainte Marie-la-neuve.

17. Robert, prêtre, cardinal du titre de ſainte Sabine.

18. Pierre, prêtre, cardinal du titre de S. Sixte.

19. Gaultier, diacre, cardinal du titre de S. Théodore.

20. Gerard, diacre, cardinal du titre de ſainte Luce, puis prêtre du titre de ſainte Aquilée & ſainte Priſque. *Année de leur mort.*

21. Robert, prêtre, cardinal du titre de S. Euſebe.

22. Ubert, diacre, cardinal du titre de ſainte Marie *in via lata.*

23. Gregoire, diacre, cardinal du titre de ſainte Lucie *in Septiſolio.*

24. Gregoire, diacre, cardinal du titre de S. Vite.

25. Gregoire Albergati, Romain, prêtre, cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina.*

26. Hugues Lectifredi, prêtre, cardinal du titre de S. Vital.

HONORÉ II, élu pape en 1124, mort en 1130.

Premiere promotion en 1125.

1. Matthieu, François, religieux bénédictin de S. Martin des Champs à Paris, cardinal, évêque d'Albano. *Voyez* MATTHIEU. 1135.

2. Jean, Bolonois, général des Camaldules, cardinal, évêque d'Oſtie.

3. Gregoire, prêtre, cardinal du titre de ſainte Balbine.

4. Ubert de Ratta, de Piſe, prêtre, cardinal du titre de S. Clément, & archevêque de Piſe. 1138.

5. Matthieu, prêtre, cardinal du titre de S. Pierre-ès-Liens, ſuivit le parti de l'antipape Anaclet, contre le pape Innocent II.

6. Pierre Cariacene de Garilando, Bolonois, prêtre, cardinal du titre de S. Sylveſtre & de S. Martin aux Monts.

7. Alberic Tomacelli, Napolitain, prêtre, cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul.

8. Etienne, diacre, cardinal du titre de ſainte Luce *in Cilice,* ſuivit le parti de l'antipape Anaclet II, qui le nomma prêtre, cardinal du titre de S. Laurent *in Damaſo;* mais il rentra ſous l'obéiſſance du pape Innocent II, & retourna en ſon premier ordre de diacre.

9. Hugues, Bolonois, cardinal du titre de S. Théodore, & archiprêtre de S. Pierre.

10. Conrad, Romain, cardinal, évêque de Sabine. *Voyez* ANASTASE IV, pape. 1154.

Seconde promotion en 1126.

11. Sigizzon, prêtre, cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin.

12. Rodolphe, Romain, diacre, cardinal du titre de ſainte Marie *in Aquiro,* puis évêque d'Orti.

Troiſiéme promotion en 1127.

13. Anſelme, chanoine régulier de S. Pierre *in Cœlo aureo,* à Pavie, prêtre, cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina.*

14. Pierre, prêtre, cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie.

15. Anſelme, prêtre, cardinal du titre de ſainte Cecile.

16. Gui du Chaſtel, puis pape ſous le nom de CELESTIN II.

17. Henri, prêtre, cardinal du titre de ſainte Priſque, ſuivit le parti de l'antipape Anaclet II.

18. Ruſtique de Ruſticis, Romain, diacre, cardinal du titre de S. Georges *in Velabro,* & archiprêtre de l'égliſe de S. Pierre.

19. Albert Theodoli, diacre, cardinal du titre de ſaint Théodore.

20. Pierre, diacre, cardinal du titre de S. Adrien,

Adrien, & légat en France ſous le pape Honoré II. *Année de leur mort.*

Auſquels on ajoute.

21. Gui, évêque de Tivoli, cardinal du titre de S.....

22. Gregoire, prêtre, cardinal du titre de ſainte Sabine.

23. Yves de ſaint Victor, chanoine régulier de ſaint Victor à Paris, cardinal du titre de S. Laurent *in Damaſo.*

24. Gregoire, cardinal du titre de S. Théodore, légat en Danemarck, Suéde & Bohême.

25. Rodolphe de Staffa, de Perouſe, diacre, cardinal du titre de ſainte Marie, *in Aquiro*, puis évêque de Perouſe.

INNOCENT II, élu pape en 1130, mort en 1143.

Premiere promotion en 1130.

1. Baudouin, François, religieux de l'ordre de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de S.... puis archevêque de Piſe. 1146.

2. Luc, François, ami de ſaint Bernard, prêtre, cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul.

3. Martin Cibo, Genois, prêtre, cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio monte*, puis légat en Danemarck.

4. Robert, Anglois, prêtre, cardinal du titre de S.... puis chancelier de l'égliſe romaine. 1149.

5. Azon, prêtre, cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie.

6. Odon, ou Oton, diacre, cardinal du titre de S. Georges *in Velabro.*

7. Gui des comtes de Caprone, de Piſe, diacre, cardinal du titre de S. Côme & S. Damien, légat en France & en Allemagne, & chancelier de l'égliſe romaine. 1153.

8. Gui, diacre, cardinal du titre de S. Adrien.

9. Pierre, religieux du mont Caſſin, & abbé de..... cardinal.

Seconde promotion en 1133.

10. Drogon, François, religieux de l'ordre de S. Benoît, & abbé de S. Jean de Laon, évêque d'Oſtie. *Voyez* DROGON. 1138.

11. Hubault, diacre, cardinal du titre de ſainte Marie *in via lata.* 1144.

12. Hubault de Lunata, Luquois, prêtre, cardinal du titre de S...

Troiſiéme promotion en 1134.

13. Theodettin, Allemand, cardinal, évêque de Porto, du titre de ſainte Rufine, & légat en Allemagne. *Voyez* THEODETTIN. 1154.

14. Gui, évêque de Tivoli, cardinal.

15. Stantitus, prêtre, cardinal du titre de ſainte Sabine.

16. Luce Boëtius, diacre, cardinal du titre de ſaint Vite & ſaint Modeſte *in Macello.*

17. Geofroi, prêtre, cardinal du titre de ſainte Pudentiane, puis évêque de Ferrare.

18. Vaſſal, diacre, cardinal du titre de ſaint Euſtache, puis de ſainte Marie *in Aquiro.*

19. Chryſogon, François, diacre, cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de ſainte Praxede, ami particulier de S. Bernard.

20. Grégoire de Papareſcis, Romain, neveu du pape, diacre, cardinal du titre de S. Ange.

21. Gerard, diacre, cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica.* *Année de leur mort.*

Quatriéme promotion en 1138.

22. Alberic, François, religieux de l'ordre de Cluni, cardinal, évêque d'Oſtie, légat en France, en Angleterre & en Syrie. *Voyez* ALBERIC. 1147.

23. Hugues de ſaint Victor, Saxon, chanoine régulier de l'ordre de S. Auguſtin, fameux théologien à Paris, cardinal, évêque de Freſcati.

24. Grégoire, prêtre, cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre.

25. Presbiter, prêtre, cardinal du titre de ſainte Pudentiane.

26. Gui Bellagio, Florentin, prêtre, cardinal du titre de ſaint Chryſogon, légat en Aragon & en Orient. *Voyez* BELLAGIO, mort vers l'an 1153.

27. Raynier, prêtre, cardinal du titre de ſainte Priſque.

28. Goizon, prêtre, cardinal du titre de ſainte Cecile.

29. Rabaud, prêtre, cardinal du titre de S..... puis évêque de Modène.

30. Octavien de Monticello, Romain, diacre, cardinal du titre de S. Nicolas *in carcere*, puis prêtre du titre de ſainte Cecile, & antipape ſous le nom de VICTOR IV.

31. Thomas, Milanois, chanoine régulier, prêtre, cardinal du titre de ſaint Vital.

32. Hubault, diacre, cardinal du titre de ſaint Adrien.

Cinquiéme promotion en 1140.

33. Etienne, François, religieux de l'ordre de Cîteaux, cardinal, évêque de Paleſtrine. 1144.

34. Raynaud des comtes de Marſe, abbé du mont Caſſin, prêtre, cardinal du titre de ſaint Marcellin. 1165.

35. Pierre, prêtre, cardinal de ſainte Pudentiane.

36. Hubault Allucingoli, Luquois, prêtre, cardinal du titre de ſainte Praxede, puis évêque d'Oſtie, & pape ſous le nom de LUCE III.

37. Pierre, prêtre, cardinal du titre de ſainte Suſanne.

38. Hubault, prêtre, cardinal du titre de ſaint Jean & de ſaint Paul. 1150.

39. Hugues de la Feuille, François, religieux de l'abbaye de Corbie en France, diacre, cardinal du titre de S....

40. Gui, de Piſe, diacre, cardinal du titre de S.....

41. Pierre, diacre, cardinal du titre de ſainte Marie *in Aquiro.*

42. Pierre, diacre, cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu.*

Sixiéme promotion en 1142.

43. Imar, François, religieux de ſaint Martin des Champs près Paris, ordre de S. Benoît, cardinal, évêque de Freſcati, contribua beaucoup à l'élection de l'antipape Victor IV qu'il conſacra ; pourquoi il fut excommunié par le pape Alexandre III. 1164.

44. Pierre, frere du pape Innocent II, cardinal, évêque d'Albano.

45. Gilbert, prêtre, cardinal du titre de S. Marc.

46. Gui Moricoſi, de Piſe, diacre, puis prêtre, cardinal du titre de S. Laurent *in Damaſo.*

47. Nicolas, diacre, puis prêtre, cardinal

Digitized by Google

du titre de saint Syriaque. *Année de leur mort.*

Plusieurs auteurs célèbres rapportent que le pape Innocent II nomma encore cardinaux,

48. Innocent Savelli, Romain, prêtre cardinal du titre de saint Marc.

49. Adinulphe, abbé de sainte Marie, ordre de saint Benoît, cardinal du titre de S....

50. Godefroi, prêtre, cardinal du titre de sainte Justine.

51. Manseroi, prêtre, cardinal du titre de sainte Sabine. 1141.

52. Yves, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*.

53. Lampredus, prêtre, cardinal du titre de S. Vital.

54. Azon, prêtre, cardinal du titre de sainte Anastasie.

55. Grégoire, prêtre, cardinal du titre de sainte Prisque.

56. Suasinus, prêtre, cardinal du titre de saint Etienne *in Cœlio monte*.

57. Albert, cardinal, évêque d'Albano.

ANACLET II, antipape, élu en 1130, *mort en* 1138.

VICTOR IV, antipape élu en 1138, *se démit la même année, & reconnut le pape Innocent II.*

CELESTIN II, élu pape en 1143, mort en 1144.

Promotion en 1144.

1. Robert Pullus, ou Pullein, Anglois, cardinal & chancelier de l'église romaine. *Voyez* PULLUS.

2. Raynier, prêtre, cardinal du titre de saint Etienne *in Cœlio monte*.

3. Manfroi, prêtre, cardinal du titre de sainte Sabine.

4. Jules, prêtre, cardinal du titre de saint Marcel, puis évêque de Palestrine & légat en Sicile & en Hongrie. 1165.

5. Aribert, prêtre, cardinal du titre de sainte Anastasie. 1156.

6. Grégoire, diacre, cardinal du titre de S...

7. Jean Paparoni, Romain, diacre, cardinal du titre de saint Adrien, puis prêtre du titre de saint Laurent *in Damaso*. *Voyez* PAPARONI.

8. Rodolphe, diacre, cardinal du titre de sainte Lucie.

9. Grégoire, diacre, cardinal du titre de saint Ange. 1168.

10. Astalde Astalli, Romain, diacre, cardinal du titre de saint Eustache, puis prêtre du titre de sainte Prisque. *Voyez* ASTALLI.

11. Jean chanoine régulier de saint Fridien de Luques, diacre, cardinal du titre de sainte Marie la neuve.

12. Hugues, prêtre, cardinal du titre de saint Laurent *in Lucina*.

13. Hiacinthe des Ursins, Romain, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin*, puis pape sous le nom de CELESTIN III.

LUCE II, élu pape en 1144, mort en 1145.

Premiere promotion en 1144.

1. Humbert Caccianemici, Bolonois, chanoine régulier de sainte Croix de Jerusalem, prêtre, cardinal du titre de sainte Croix de Jerusalem. *Voyez* CACCIANEMICI.

Seconde promotion en 1144. *Année de leur mort.*

2. Guarin, Bolonois, chanoine régulier de sainte Croix de Mortare, cardinal, évêque de Palestrine. 1159.

3. Gui Cibo, Genois, prêtre, cardinal du titre de sainte Pudentiane.

4. Villanus, prêtre, cardinal du titre de saint Etienne *in Cœlio monte*.

5. Berard, diacre, cardinal du titre de S....

6. Bernard, diacre, cardinal du titre de S....

7. Pierre, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in via lata*.

8. Gui, François, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*. 1156.

9. Raynier Marescotti, Bolonois, diacre, cardinal du titre de saint Serge, & de saint Bacche.

10. Hugues, Bolonois, prêtre, cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*.

11. Nicolas, prêtre, cardinal du titre de S. Damas, & garde de la bibliothéque du Vatican.

EUGENE III élu pape en 1145, mort en 1153.

Premiere promotion en 1145.

1. Bernard, chanoine régulier de saint Fridien de Luques, prêtre, cardinal du titre de S. Clément, légat en Allemagne, & évêque de Porto. *Voyez* BERNARD.

2. Jourdain des Ursins, Romain, prêtre, cardinal du titre de sainte Susanne, & légat en Allemagne. 1163.

3. Rolland Bandinelli, Sienois, diacre, cardinal du titre de S. Cosme & S. Damien, puis prêtre du titre de S. Marc, chancelier de l'église romaine, & pape sous le nom d'ALEXANDRE III.

Seconde promotion en 1146.

4. Nicolas Breachper, Anglois, abbé de saint Ruf en Dauphiné, cardinal, évêque d'Albano, puis pape sous le nom d'ADRIEN IV.

5. Bernard, religieux du mont Cassin, prêtre, cardinal du titre de S....

6. Grégoire, diacre, cardinal du titre de S. Clément, légat en Allemagne.

7. Gerard Cajetan, chanoine de Pise, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in via lata*, & légat en Allemagne. *Voyez* CAJETAN. 1154.

8. Galfroi Artus, diacre, cardinal du titre de S.... puis évêque de saint Asaph.

Troisiéme promotion en 1150.

9. Jean de Sutri, cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, légat en Allemagne & en Orient.

10. Hugues, François, disciple de S. Bernard, abbé des trois Fontaines, cardinal évêque d'Ostie. *Voyez* HUGUES DE CITEAUX. 1158.

11. Gerard, prêtre, cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio monte*. 1153.

12. Centius, Romain, cardinal du titre de saint Laurent *in Lucina*, puis évêque de Porto. 1159.

13. Henri Moricotti, de Pise, religieux de l'ordre de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de S. Nerée & Achillée, légat en Sicile, vers l'empereur Frédéric, en France & en Angleterre. 1179.

14. Jean de Mercone, de Pise, archidiacre de Tyr, prêtre, cardinal du titre de saint Silvestre & de saint Martin aux Monts.

15. Hildebrand Grossus, Bolonois, curé de

saint Germinian de Modène, diacre, cardinal du titre de saint Eustache, puis prêtre du titre des douze Apôtres, & évêque de Modène. *Année de leur mort.*

16. Otton, Lombard, cardinal du titre de S. Nicolas *in carcere*, & légat en Espagne.

17. Centius, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*.

18. Bernard, de Pise, religieux de l'ordre de Cîteaux, diacre, cardinal du titre de saint Cosme & de saint Damien. 1170.

19. Jean, diacre, cardinal du titre de saint Serge & de saint Bacche.

20. Silvestre, religieux de l'ordre de S. Benoît, & abbé de Subla, cardinal du titre de S...

21. Jean, François, religieux de l'ordre de S. Benoît & abbé de Deols, cardinal du titre de S....

22. Arditio, évêque de Cumes, cardinal du titre de S...

23. Matthieu, cardinal du titre de S... & archiprêtre de sainte Marie Majeure.

24. Gui de Crême, diacre cardinal, puis prêtre du titre de S. Calliste, & antipape sous le nom de PASCAL III.

ANASTASE IV, élu pape en 1153, mort en 1154.

Promotion en 1153.

1. Gregoire de Suburra, Romain, neveu du pape, cardinal évêque de Sabine.

ADRIEN IV, élu pape en 1154, mort en 1159.

Premiere promotion en 1155.

1. Jean Pizzuti, Napolitain, chanoine régulier de S. Victor de Paris, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-neuve, puis prêtre du titre de sainte Anastasie.

2. Jean, Napolitain, cardinal du titre de S...

3. Boson, Anglois, neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Côme & S. Damien, puis prêtre du titre de sainte Pudentiane, & légat en Portugal.

4. Bonadis de Bonadie, Romain, diacre cardinal du titre de Saint-Ange, puis prêtre du titre de S. Chrysogon.

5. Ardice Rivoltella, Milanois, diacre cardinal du titre de S. Theodore, & légat à Constantinople. 1186.

6. Albert de Mora, de Bénévent, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis prêtre du titre de S. Laurent *in Lucina*, & pape sous le nom de GREGOIRE VIII.

7. Guillaume Matingus, natif & archidiacre de Pavie, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Via Lata*, puis prêtre du titre de S. Pierre-ès-liens, évêque de Porto, & de sainte Rufine, & légat en Allemagne, en France & en Angleterre. 1177.

Seconde promotion en 1158.

8. Cynthio Papa, Romain, proche parent du pape Innocent II, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis prêtre du titre de sainte Cecile.

9. Pierre, de Miso, diacre cardinal du titre de S. Eustache, puis prêtre du titre de S. Laurent *in Damaso*, & légat en Hongrie.

10. Raymond, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Via Lata*, légat en Espagne.

11. Jean Conti, d'Aniane, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Portica*, puis prêtre du titre de S. Marc, évêque de Palestrine, & légat en Lombardie, en France, en Hongrie & en Angleterre. *Année de leur mort.* 1196.

12. Simon Borelli, abbé de Sublac, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*.

Troisiéme promotion en 1159.

13. Gautier, cardinal évêque d'Albano. 1178.

14. Ubaud, prêtre cardinal du titre de sainte Luce.

15. Pierre, prêtre cardinal du titre de sainte Cecile, puis antipape sous le nom de VICTOR IV.

16. Jacques, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul.

17. Gerard, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane.

18. Gregoire, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Portica*.

19. Boniface, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien.

20. Gerard, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*.

21. Hubert, prêtre cardinal du titre de sainte Prisque.

22. Romain, diacre cardinal du titre de sainte Luce.

ALEXANDRE III, élu pape en 1159, mort en 1181.

Premiere promotion en 1163.

1. Conrad de Wittelbach, comte Palatin du Rhin, issu des ducs de Baviere, Allemand, & proche parent de l'empereur Frédéric *Barberousse*, archevêque de Mayence & de Salzsbourg, cardinal évêque de Sabine. *Voyez* CONRAD. 1201.

2. Manfroi, Sienois, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de sainte Cecile, évêque de Palestrine, & légat en Sicile. 1177.

3. Hugues de Ricasoli, Florentin, diacre cardinal du titre de S. Eustache. 1177.

4. Oderisius, abbé de S. Jean *in Venere*, diacre cardinal du titre de S... 1177.

Seconde promotion en 1164.

5. Hugues, Romain, cardinal évêque de Plaisance & de Frescati.

6. Bernier, François, abbé de S. Crespin de Soissons, cardinal évêque de.....

7. Herman, soudiacre & notaire apostolique, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne.

8. Saint Galdin de Sala, Milanois, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine, puis archevêque de Milan. *Voyez* GALDIN. 1175.

9. Theodin, abbé du mont Cassin, prêtre cardinal du titre de S... 1166.

10. Theodin, prêtre cardinal du titre de S. Vital, puis évêque de Porto, & légat en Angleterre. 1186.

11. Pierre, Bolonois, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, puis prêtre du titre de sainte Susanne, & légat en Sicile.

12. Vitellius, religieux & abbé de... diacre cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche. 1174.

13. Hierôme, chanoine régulier de la congrégation de S. Fridien de Luques, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-neuve.

Troisiéme promotion en 1173.

14. Pierre, évêque de Meaux, prêtre cardinal du titre de S. Chrysogon, légat en France & en Angleterre. *Voyez* PIERRE.

15. Vibian Thomaſi, prêtre cardinal du titre de S. Etienne, *in Cœlio Monte*, légat en Irlande & en Ecoſſe. *Année de leur mort.*

16. Lambert Cribelli, Milanois, prêtre cardinal du titre de S... puis archevêque de Milan, & pape ſous le nom d'URBAIN III.

17. Hugues, Romain, diacre cardinal du titre de S. Clément, légat en France, Angleterre & Ecoſſe.

18. Laborans, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre, légat en Lombardie.

19. Pierre, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine, légat en France contre les Albigeois.

20. Raynico, de Pavie, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de S. Jean & de S. Paul, & légat en Lombardie.

Quatrième promotion en 1178.

21. Herbert de Bosham, Anglois, & chancelier de S. Thomas archevêque de Cantorberi, archevêque de Bénévent, prêtre cardinal du titre de S... *Voyez* HERBERT DE BOSHAM.

22. Pierre de Pavie, cardinal évêque de Freſcati, puis vicaire de la ville de Rome.

23. Roger, prêtre cardinal du titre de S. Euſebe, puis archevêque de Bénévent.

24. Bernard, de Bénévent, cardinal évêque de Paleſtrine.

25. Arduin, chanoine régulier de la congrégation de S. Fridien de Luques, prêtre cardinal du titre de ſainte Croix de Jéruſalem.

26. Matthieu, François, prêtre cardinal du titre de S. Marcel.

27. Jean, diacre cardinal du titre de Saint-Ange.

28. Matthieu, chanoine régulier de la congrégation de S. Fridien de Luques, diacre cardinal du titre de ſainte Marie-la neuve.

29. Gratien, de Piſe, diacre cardinal du titre de S. Côme & S. Damien.

30. Bernard, diacre cardinal du titre de S. Adrien.

31. Raynier, diacre cardinal du titre de S. Adrien. 1182.

Cinquième promotion en 1180.

32. Henri, François, abbé de Clairvaux, cardinal évêque d'Albano, légat en France & vers pluſieurs rois & princes. 1188.

33. Paul Scholaris, Romain, cardinal évêque de Paleſtrine, puis pape ſous le nom de CLEMENT III.

34. Gerard, François, archidiacre d'Autun, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*. 1179.

35. Verarverius, prêtre cardinal du titre de S. Clément.

36. Pierre des Urſins, Romain, cardinal du titre de S... 1181.

37. Antoine, prêtre cardinal du titre de S. Marc.

38. Tiburtius, diacre cardinal du titre de S... légat vers l'empereur de Gréce.

39. Tibault, François, abbé de Cluni, prêtre cardinal du titre de ſainte Croix de Jéruſalem, puis évêque d'Oſtie. 1188.

40. Guillaume de Champagne, François, archevêque de Reims, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine. *Voyez* CHAMPAGNE. 1202.

41. Jean, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul.

42. Riſo, diacre cardinal du titre de S. Côme & S. Damien. *Année de leur mort.*

43. Jacques, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Coſmedin*.

44. Robert, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne.

45. Lesbio Graſſus Bolonois, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne.

46. Galand, cardinal.

47. Herman, diacre cardinal du titre de S. Ange.

48. Hildebert, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres.

49. Lombard, natif de Plaiſance, cardinal du titre de S.... & archevêque de Bénévent. 1179.

50. Marcel, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*.

VICTOR IV, antipape, élu en 1159, *mort en* 1164.

PASCAL III, antipape, élu en 1164, *mort en* 1169.

CALLISTE III, antipape, élu en 1169, *reconnu en* 1178 *le pape Alexandre III pour légitime pontife.*

LUCE III, élu pape en 1181, mort en 1185.

Premiere promotion en 1182.

1. Hubert Allucingoli, de Luques, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Damaſo*.

2. Pandulphe Maſca, de Piſe, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, légat à Gènes & en Toſcane. *Voyez* PANDULPHE.

3. Bobon des Urſins, Romain, diacre cardinal du titre de S. Ange, puis prêtre du titre de ſainte Anaſtaſie, & évêque de Porto.

4. Octavien, Romain, diacre cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche, puis évêque d'Oſtie, légat en France, en Sicile, en Angleterre. *Voyez* OCTAVIEN. 1206.

5. Gerard Allucingoli, de Luques, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis évêque de Luques, & légat en France & en Sicile. 1201.

6. Sobred, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Via Lata*, puis prêtre du titre de ſainte Priſque, légat en Lombardie, à Veniſe, en France, & en Syrie. 1211.

7. Domnus Albini, Milanois, chanoine régulier diacre cardinal du titre de ſainte Marie la Neuve, puis prêtre du titre de ſainte Croix de Jéruſalem, évêque d'Albano. 1198.

Seconde promotion en 1185.

8. Boſon, François, cardinal du titre de S. Ange.

9. Melior, François, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, légat en France.

10. Adelard, de Vérone, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, puis évêque de Vérone & légat en Orient.

11. Rolland, François, abbé de Bourgdieu en Berri, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*, puis évêque de Dol en Bretagne, & légat en Angleterre.

12. Pierre, de Plaiſance, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis prêtre du titre de ſainte Cecile, & légat en Sicile.

13. Rodolphe Nigelli, de Piſe, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de ſainte Praxede.

14. Raynier, dit *le Petit*, cardinal du titre de S...

15. Simeon Paltineri, cardinal du titre de S. ..

Digitized by Google

16. Jean, prêtre cardinal du titre de S. Marc. *Année de leur mort.*

URBAIN III, élu pape en 1185, mort en 1187.

Promotion en .....

1. Henri de Sulli, François, archevêque de Bourges, cardinal du titre de S... 1200.
2. Gandulphe, de Plaiſance, abbé de S. Sixte de Plaiſance, cardinal du titre de S... 1229.

GREGOIRE VIII, élu pape en 1187, mort la même année.

CLEMENT III, élu pape en 1188, mort en 1191.

Premiere promotion en 1188.

1. Pierre, prêtre cardinal du titre de S. Clément.
2. Gregoire, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*, & légat en Lombardie, Hongrie & Sicile.
3. Alexis, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis prêtre du titre de ſainte Suſanne.
4. Bobon, Romain, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*. 1189.
5. Jourdain de Ceccano, abbé de Foſſe-Neuve ordre de Cîteaux, diacre cardinal du titre de S... puis prêtre du titre de ſainte Pudentiane, légat en France & en Allemagne. 1206.
6. Jean Felix, Romain, diacre cardinal du titre de S. Euſtache, puis prêtre du titre de ſainte Suſanne.
7. Pierre, diacre cardinal du titre de S..; puis prêtre du titre de S. Pierre-ès-liens.
8. Bernard, chanoine régulier de S. Fridien de Luques, diacre cardinal du titre de ſainte Marie-la-Neuve, puis prêtre du titre de S. Pierre-ès-liens, & légat en Toſcane. *Voyez* BERNARD.
9. Gregoire, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Aquiro*, puis prêtre du titre de ſainte Veſtine, & légat à Spolette & en Ombrie.
10. Jean Malabranca, Romain, diacre cardinal du titre de ſaint Théodore.

Seconde promotion en 1188.

11. Jean, de Lombardie, prêtre cardinal du titre de S. Clément, puis évêque de Viterbe & d'Albano.

Troiſiéme promotion.

12. Pierre Gallocia, Romain, cardinal évêque de Porto.
13. Rufin, évêque de Rimini, prêtre cardinal du titre de ſainte Praxede.
14. Romain, diacre cardinal du titre de ſaint..... puis prêtre du titre de ſainte Anaſtaſie.
15. Gilles, Romain, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, & légat en Sicile.
16. Gui Paré, François, archevêque de Reims, diacre cardinal du titre de ſaint.... puis prêtre du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Paleſtrine, & légat en Lombardie. *Voyez* PARE. 1206.
17. Grégoire de Monte-Carello, Florentin, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, & légat en Toſcane.
18. Jean Barrathi, Romain, diacre cardinal du titre de ſaint....
19. Lothaire Conti, Romain, diacre cardinal du titre de S. Serge & S. Bacche, puis pape ſous le nom d'INNOCENT III.
20. Nicolas, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Comeſdin*. *Année de leur mort.*
21. Grégoire, diacre cardinal du titre de S. Ange, & légat en Eſpagne.
22. Jean, diacre cardinal du titre de ſaint Serge & de S. Bacche.
23. Alexandre, prêtre cardinal du titre de S. Sylveſtre & de S. Martin.
24. Maynard, François, abbé de Pontigni, cardinal évêque de Paleſtrine.

CELESTIN III, élu pape en 1191, mort en 1198.

Premiere promotion en 1191.

1. Hugotio Bobon, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Sylveſtre & de S. Martin. *Voyez* BOBON. 1210.
2. Jean, de Salerne, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Celio-Monte*, légat en Allemagne, Sicile, Angleterre & Irlande.
3. Roſroi de l'Iſle, abbé du Mont-Caſſin, prêtre du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, & légat en Sicile. 1211.
4. Cynthio Cenci, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*, légat à Piſe & en Sicile.

Seconde promotion en 1192.

5. Jean Colonne, prêtre cardinal du titre de S. Priſque, puis évêque de Sabine, & légat à Piſe.
6. Fidantius, prêtre cardinal du titre de ſaint Marcel, & légat en Lombardie.
7. Pierre de Capoue, d'Amalphi, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Via lata*, puis prêtre du titre de S. Marcel, & légat en Lombardie, Sicile, Pologne, France & Outre-Mer. *Voyez* CAPOUE. 1209.
8. Bobon, Romain, diacre cardinal du titre de S. Théodore.
9. Cencio Savelli, Romain, diacre cardinal du titre de ſainte Luce *in Silice*, puis prêtre du titre de S. Jean & de S. Paul, & pape ſous le nom d'Honoré III.
10. Albert de Louvain, évêque de Liége, cardinal. *Voyez* ALBERT. 1193.
11. Nicolas Bobo, Romain, neveu du pape, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Comedin*.
12. Simon de Louvain, évêque de Liége, cardinal. 1196.

INNOCENT III, élu pape en 1198, mort en 1216.

Premiere promotion en 1198.

1. Hugolin Conti, Romain, diacre cardinal du titre de S. Euſtache, puis évêque d'Oſtie, & pape ſous le nom de GREGOIRE IX.
2. Gerard, François, abbé de Pontigni, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*. 1210.

Seconde promotion en 1200.

3. Benoît, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, puis évêque de Porto, & légat à Conſtantinople.
4. Leon Brancaléon, Romain, chanoine régulier de S. Fridien de Luques, diacre cardinal du titre de ſainte Lucie *in Septiſolio*, puis prêtre du titre de ſainte Croix de Jéruſalem, légat en Allemagne, Saxe, Hongrie & Bulgarie. 1230.

5. Matthieu, diacre cardinal du titre de S. Théodore. *Année de leur mort.*

6. Jean Conti, Romain, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Coſmedin*, & chancelier de l'égliſe romaine. 1206. 1213.

Troiſiéme promotion en 1205.

7. Nicolas de Romanis, Romain, évêque cardinal de Freſcati, & légat en Angleterre. 1219.

8. Roger, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie & légat en Sicile.

9. Gui, Romain, diacre cardinal du titre de ſaint Nicolas *in Carcere*, puis évêque de Paleſtrine, & légat en Lombardie. 1227.

10. Jean, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Via lata*, & légat en Angleterre & en France.

11. Pierre de Morra, de Bénévent, diacre cardinal du titre de S. Ange, & légat en France & en Aragon. 1213.

12. Jacques Galon, mal nommé *Gualla*, évêque de Verceil, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de S. Sylveſtre & de S. Martin, & légat en France, en Angleterre & en Allemagne. *Voyez* GALON.

Quatriéme promotion en 1206.

13. Octavien Conti, Romain, diacre cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche.

14. Grégoire Creſcentio, Romain, diacre cardinal du titre de S. Théodore, & légat en Danemarck. 1225.

15. Jean, diacre cardinal du titre de ſaint Côme & S. Damien.

16. Payo Galvam, Portugais, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Septicollio*, puis de celui de ſainte Cécile, évêque d'Albano, & légat en l'expédition de Damiette & en Sicile. *Voyez* GALVAM. 1240.

Cinquiéme promotion en 1206.

17. Pierre Saxon, d'Aniane, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane, & légat en Allemagne.

18. Maur, évêque d'Amelia, en Ombrie, prêtre cardinal du titre de ſaint. . . . & légat en Allemagne. 1225.

19. Ange, diacre cardinal du titre de ſaint Adrien.

Sixiéme promotion en 1211.

20. Jean, prêtre cardinal du titre de ſainte Praxede.

21. Grégoire, cardinal évêque de Sabine.

Septiéme promotion en 1212.

22. Etienne de Ceccano, dit *de Foſſanova*, Romain, diacre cardinal du titre de S. Ange, puis prêtre du titre des douze Apôtres. *Voyez* CECCANO. 1227.

23. Etienne Langthon, Anglois, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine & chancelier de l'égliſe de Paris, puis archevêque de Cantorberi, & prêtre cardinal du titre de S. Chryſogon. *Voyez* LANGTHON. 1228.

24. Grégoire Théodoli, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie.

25. Pierre de Douai, Flamand, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Damaſo*, puis légat en France & en Eſpagne, & évêque de Sabine. 1221.

26. Raynier Cappochi, de Viterbe, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Coſmedin*, puis évêque de Viterbe. *Voyez* CAPPOCHI. 1252.

27. Romain Bonaventura, Romain, diacre cardinal du titre de S. Ange, puis évêque de Porto, légat en France & en Angleterre, & vicaire du pape. *Année de leur mort.*

28. Thomas de Capoue, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine, & légat en Lombardie. *Voyez* THOMAS. 1243.

29. Bertrand, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, & légat en France.

30. Etienne, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis prêtre du titre de ſainte Marie, au-delà du Tibre, & légat en Sicile. 1254.

31. Robert Curſon, Anglois, chanoine & chancelier de l'égliſe de Paris, cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio-Monte*, légat en Angleterre & en France. *Voyez* CURSON. 1218.

Il y a des auteurs qui remarquent que le pape Innocent III nomma auſſi cardinaux,

32. Obert Terzaghi, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio-Monte*, puis archevêque de Milan.

33. Hubert, cardinal du titre de ſaint. . . . & archevêque de Milan.

34. Gerard de Seſſio, de Reggio, évêque de Novarre, puis cardinal évêque d'Albano, & archevêque de Milan.

35. Raoul, François, évêque d'Arras, cardinal du titre de ſaint. . . . 1220.

36. Pierre, abbé du Mont Caſſin, prêtre cardinal du titre de ſaint. . . . 1219.

37. Raynier, de Todi, chanoine régulier de ſainte Marie de Bologne. 1217.

38. Sigefroi baron d'Eppenſtein, archevêque de Mayence, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine. 1225.

39. Godefroi, prêtre cardinal du titre de ſainte Praxede, légat en la Terre-Sainte, & élu patriarche de Conſtantinople.

40. Gaultier, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*.

41. Jean-Dominique, natif de Foligni en Ombrie, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque.

42. Alebrandin Caïetan, Romain, diacre cardinal du titre de S. Euſtache, puis prêtre du titre de ſainte Suſanne, & évêque de Sabine.

HONORÉ III, élu pape en 1216, mort en 1227.

Premierere promotion en 1216.

1. Centio Savelli, Romain, cardinal évêque de Porto, & légat en Eſpagne. 1219.

2. Jean Colonne, Romain, prêtre cardinal du titre de ſainte Praxede, légat à Conſtantinople & en Syrie. *Voyez* COLONNE. 1245.

3. Gilles de Torres, Eſpagnol, chanoine de l'égliſe de Burgos, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien, puis archevêque de Tolede. 1254.

4. Bertrand Savelli, Romain, neveu du pape, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, légat en France & en Eſpagne.

5. Pierre, Romain, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*. 1242.

6. Nicolas, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Aquiro*.

Seconde promotion en 1219.

7. Conrad, fils d'Egon, comte d'Urach, Allemand, abbé de Cîteaux, cardinal évêque de Porto, légat en France, en Eſpagne, en Allemagne & en Paleſtine. *Voyez* CONRAD. 1227.

8. Nicolas de Clermont, Sicilien, religieux

Digitized by Google

de l'ordre de Cîteaux, cardinal évêque de Frescati, & légat en Allemagne. *Année de leur mort.*

Troisième promotion en 1220.

9. Pierre de Capoue, fameux docteur en théologie de la faculté de Paris, prêtre cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, & patriarche d'Antioche.

10. Barthelemi, François, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane.

Quatrième promotion en 1221.

11. Olivier Saxon, Allemand, evêque de Paderborn, cardinal évêque de Sabine, & légat vers l'empereur. 1227.

Cardinaux, dont le temps de la promotion est ignoré.

12. Thomas, prêtre cardinal du titre de sainte Balbine.

13. Robert, prêtre cardinal du titre de saint Jean & de S. Paul.

GREGOIRE IX, élu pape en 1227, mort en 1241.

Premiere promotion en 1227.

1. Pierre Alegrin, dit d'*Abbeville*, François, archevêque de Besançon, cardinal évêque de Sabine, légat en Espagne & en Portugal. *Voyez* ALEGRIN. 1237.

2. Geofroi de Castillon, Milanois, prêtre cardinal de S. Marc, puis évêque de Sabine, & pape sous le nom de CELESTIN IV.

3. Rainault Conti, Romain, neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Eustache, puis évêque d'Ostie, & pape sous le nom d'ALEXANDRE IV.

4. Sinibalde de Fiesque, Genois, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*, puis pape sous le nom d'INNOCENT IV.

5. Eudes le Blanc, des marquis de Montferrat, de Casal en Lombardie, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis évêque de Porto & légat en Angleterre, & en Ecosse. *Voyez* BLANC. 1251.

Seconde promotion en 1228.

6. Jacques de Vitri, François, curé d'Argenteuil, ayant quitté le monde, il fut chanoine régulier de sainte Marie d'Oignies, fut élu patriarche d'Antioche, nommé cardinal évêque de Frescati, & légat en France contre les Albigeois. *Voyez* JACQUES DE VITRI. 1244.

7. Nicolas Conti, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, & légat en Arménie. 1239.

Troisième promotion en 1231.

8. Jacques de Pecoraria de Plaisance, cardinal évêque de Palestrine, légat en Lombardie, Hongrie, Toscane & France, & vicaire du pape. *Voyez* PECORARIA. 1245.

9. Robert Ummarcote, Anglois, diacre cardinal du titre de S. Eustache. 1241.

Quatrième promotion en 1237.

10. Richard Hannibaldi de Molaria, Romain, abbé du Mont-Cassin, diacre cardinal du titre de S. Ange. *Voyez* HANNIBALDI. 1274.

11. Gui, curé de Grincfort, dans le diocèse de Durham en Angleterre, diacre cardinal du titre de S. Adrien.

12. Raimond de Pons, François, évêque de Perigueux, cardinal du titre de saint....

13. Simon de Sulli, François, archevêque de Bourges, prêtre cardinal du titre de sainte Cécile, & légat en France. *Année de leur mort.*

14. Le B. Raimond Nonat, Espagnol, religieux de l'ordre de la Merci, cardinal du titre de S. Eustache. *Voyez* RAIMOND. 1240.

15. François Cassardi ou Caseard, François, archevêque de Tours, cardinal du titre de saint Martin. *Voyez* CASSARDI. 1237.

CELESTIN IV, élu pape en 1241, mort dix-sept jours après son élection.

INNOCENT IV, élu pape en 1243, mort en 1254.

Premiere promotion en 1244.

1. Pierre de Colmieu ou Collemezzo, François, archevêque de Rouen, cardinal, évêque d'Albano. *Voyez* COLLEMEZZO. 1253.

2. Guillaume, évêque de Modène, cardinal, évêque de Sabine, légat en Livonie, Norvége & Suéde. 1251.

3. Odon de Château-Roux, François, cardinal évêque de Frescati, & légat en France & Outre-mer, où il accompagna le roi saint Louis. *Voyez* ODON. 1273.

4. Pierre de Bar, François, abbé d'Igni, prêtre, cardinal du titre de saint Marcel, puis évêque de Sabine, & légat en Espagne. 1252.

5. Guillaume de Talliante, François, abbé de saint Facond, diocèse de Léon, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1250.

6. Jean de Tolet, Anglois, religieux de l'ordre de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*, puis évêque de Porto. *Voyez* TOLET. 1274.

7. Hugues de Saint-Cher, François, religieux de l'ordre de S. Dominique, professeur en théologie, & général de son ordre, prêtre, cardinal du titre de sainte Sabine : il fut le premier cardinal de l'ordre de S. Dominique, & légat vers les électeurs de l'empire. *Voyez* HUGUES DE SAINT-CHER. 1263.

8. Geofroi de Castillon ou de Castiglione, Milanois, diacre cardinal du titre de saint Adrien, & légat en Sardaigne. *Voyez* CASTIGLIONE. 1245.

9. Octavien Ubaldini, Florentin, évêque de Bologne, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Via lata*, légat à Venise & en Lombardie. *Voyez* OCTAVIEN. 1274.

10. Pierre Cappochi, Romain, diacre cardinal du titre de saint Georges *in Velabro*, légat en Allemagne, & archiprêtre de sainte Marie Majeure. *Voyez* CAPPOCHI. 1259.

11. Jean Caietan des Ursins, Romain, diacre cardinal du titre de saint Nicolas *in Carcere*, puis pape sous le nom de NICOLAS III.

12. Guillaume de Fiesque, Genois, neveu du pape, diacre cardinal du titre de saint Eustache. *Voyez* FIESQUE. 1256.

13. Bernard Caraccioli, Napolitain, diacre cardinal du titre de S....

Seconde promotion en 1252.

14. Otobon de Fiesque, Genois, neveu du pape, cardinal du titre de saint Adrien, puis pape sous le nom d'ADRIEN V.

15. Jacques Herbert, religieux de l'ordre de Cîteaux, cardinal évêque de Porto. 1254.

Troisième promotion en 1252.

16. Etienne, Hongrois, archevêque de Strigonie, cardinal évêque de Palestrine, légat en Hongrie & Esclavonie. 1266.

17. Oton Grilli, diacre cardinal du titre

de S.... & légat en Allemagne. *Année de leur mort.*

18. Jean, cardinal évêque de Sabine.

19. Richard, abbé du Mont Caſſin, prêtre cardinal du titre de ſaint Cyriaque. 1263.

20. Geofroi, de Piſe, diacre cardinal du titre de ſaint Serge & de ſaint Bacche.

21. Nicolas, cardinal, évêque de Sabine, & légat en Pruſſe.

22. Albus de Viterbe, religieux de l'ordre de Cîteaux, cardinal du titre de S....

23. Eudes Rigault, François, religieux de l'ordre des Freres Mineurs, archevêque de Rouen, cardinal du titre de S.... 1276.

ALEXANDRE IV, élu pape en 1254, mort en 1261.

Le martyrologe benedictin rapporte que ce pape nomma cardinal,

1. Theſaurus de Beccaria, de Padoue, abbé & général de l'ordre de Val-Ombreuſe, & qu'il fut légat à Florence. 1258.

URBAIN IV, élu pape en 1261, mort en 1264.

Premiere promotion en 1261.

1. Gui Groſſus, François, archevêque de Narbonne, cardinal évêque de Sabine, puis pape ſous le nom de CLEMENT IV.

2. Henri Bartholomei, natif de Suze, François, archevêque d'Embrun, cardinal évêque d'Oſtie, & légat en Lombardie. *Voyez* HENRI DE SUZE. 1271.

3. Raoul de Grosparmy, François, évêque d'Evreux, cardinal évêque d'Albano, & légat en Sicile & outre-mer avec le roi ſaint Louis. *Voyez* GROSPARMY. 1270.

4. Simon Paltinerio, de Padoue, prêtre cardinal du titre de ſaint Sylveſtre & de ſaint Martin, légat en Ombrie, à Piſe, en Toſcane, à Veniſe & en Lombardie. 1276.

5. Ancher Pantaléon, François, neveu du pape, chanoine & archidiacre de Paris, prêtre cardinal du titre de ſainte Praxede, & légat en Sicile. *Voyez* PANTALEON. 1286.

6. Ubert d'Elci, de Sienne, diacre cardinal du titre de ſaint Euſtache. 1276.

7. Jacques Savelli, Romain, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Coſmedin*, puis pape ſous le nom d'HONORÉ IV.

8. Geofroi d'Alatri, diacre cardinal du titre de ſaint Georges *in Velabro*. *Voyez* ALATRI. 1287.

Seconde promotion en 1262.

9. Guillaume de Brai, François, archidiacre de Reims, & docteur en théologie, prêtre cardinal du titre de ſaint Marc. *Voyez* GUILLAUME DE BRAI. 1282.

10. Simon de Brie, François, tréſorier de ſaint Martin de Tours, prêtre cardinal du titre de ſainte Cecile, puis pape ſous le nom de MARTIN II, dit IV.

11. Gui, François, abbé de Cîteaux, prêtre cardinal du titre de ſaint Laurent *in Lucina*, puis légat en France, Danemarck, Suéde, Norvége, Saxe & Allemagne. *Voyez* GUI. 1273.

12. Jourdain Conti, Romain, diacre cardinal du titre de ſaint Coſme & de ſaint Damien, & vice-chancelier de l'égliſe romaine. *Voyez* CONTI. 1269.

13. Annibal de Annibaldi de Molaria, Romain, religieux de l'ordre des Freres Prêcheurs, maître en théologie, & maître du ſacré palais, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres. *Voyez* ANNIBAL. *Année de leur mort.*

14. Matthieu des Urſins, Romain, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*. *Voyez* DES URSINS. 1272. 1306.

CLEMENT IV, élu pape en 1265, mort en 1268.

Des auteurs dignes de foi remarquent que ce pape nomma cardinal,

1. Bernard Aygleri, François, abbé de Lerins, puis du Mont Caſſin, & légat à Conſtantinople. 1282.

GREGOIRE X, élu pape en 1271, mort en 1276.

Premiere promotion en 1272.

1. Jean-Pierre Juliani, Portugais, élu archevêque de Brague, cardinal évêque de Freſcati, puis pape ſous le nom de JEAN XX, dit XXI.

2. Vicedominus de Vicedominis, de Plaiſance, neveu du pape, archevêque d'Aix, cardinal évêque de Paleſtrine. 1276.

3. Bonaventure Fiduaza, Florentin, général de l'ordre des Freres Mineurs, élu évêque d'Yorck, cardinal évêque d'Albano. *Voyez* BONAVENTURE. 1274.

4. Pierre de Tarentaiſe, de Savoye, archevêque de Lyon, cardinal évêque d'Oſtie, puis pape ſous le nom d'INNOCENT V.

5. Bertrand de S. Martin, François, archevêque d'Arles, cardinal évêque de Sabine. 1277.

Quelques auteurs ajoutent à ces cardinaux.

6. Jean, natif de Plaiſance, neveu du pape, cardinal évêque de Sabine. 1278.

7. Thibault de Ceccano, Italien, abbé de Foſſe-neuve, ordre de Cîteaux, prêtre cardinal du titre de S....

INNOCENT V, élu pape en 1276, mort la même année.

ADRIEN V, élu pape en 1276, mort la même année, ſans avoir été ſacré ni couronné.

JEAN XX, dit XXI, élu en 1276, mort en 1277.

Promotion.

1. Erard de Leſigni, François, évêque d'Auxerre, cardinal évêque de Paleſtrine. 1277.

NICOLAS III, élu pape en 1277, mort en 1280.

Promotion en 1278.

1. Latin Malabranca, Romain, de l'ordre des Freres Prêcheurs, neveu du pape, évêque cardinal d'Oſtie. *Voyez* MALABRANCA. 1294.

2. Gerard Cupalates, de Plaiſance, cardinal évêque de Paleſtrine. 1278.

3. Bentivenga de Bentivengis, Italien, maître en théologie de l'ordre des Freres Mineurs, confeſſeur du pape, évêque de Todi, cardinal évêque d'Albano, & grand pénitencier. *Voyez* BENTIVENGA. 1289.

4. Robert Kilewardebi, ſurnommé Biliberi, Anglois, provincial de l'ordre des Freres Prêcheurs, élu archevêque de Cantorberi, cardinal évêque de Porto. *Voyez* KILEWARDEBI. 1278.

5. Ordeon, Portugais, archevêque de Brague, cardinal évêque de Freſcati. 1285.

6. Jourdain des Urſins, Romain, frere du pape, diacre cardinal du titre de S. Euſtache. *Voyez* DES URSINS. 1287.

7. Gerard

Année de leur mort.

7. Gerard Bianchi, chanoine de Parme, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, puis évêque de Sabine, & légat en Eſpagne & en Sicile. *Voyez* BIANCHI. 1302.

8. F. Hierôme Aſculano, de Piſe, général de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane, puis évêque de Paleſtrine, & pape ſous le nom de NICOLAS IV.

9. Jacques Colonne, Romain, archidiacre de l'égliſe de Piſe, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Via lata*, & archiprêtre de ſainte Marie Majeure. *Voyez* COLONNE. 1318.

MARTIN II, dit IV, élu pape en 1281, mort en 1285.

Promotion en 1281.

1. Bernard Languiſſel, François, archevêque d'Arles, cardinal évêque de Porto, légat en Lombardie, Romandiole & Toſcane. *Voyez* LANGUISSEL. 1290.

2. Hugues le Noir, dit de Evesham, Anglois, célébre médecin, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*. *Voyez* ATRATUS. 1287.

3. Jean Cholet, François, chanoine de l'égliſe de Beauvais, prêtre cardinal du titre de ſainte Cecile, & légat en France & en Eſpagne. *Voyez* CHOLET. 1293.

4. Gervais Giancolet de Clinchamp, François, chanoine & archidiacre de Paris, prêtre cardinal du titre de S. Sylveſtre & de S. Martin, connu ſous le nom de *cardinal du Mans*, & légat en France. *Voyez* GIANCOLET 1287.

5. Comes Gluſiano de Caſate, archevêque de Milan, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin. *Voyez* GLUSIANO. 1287.

6. Geofroi de Bar, François, natif de Bar-ſur-Seine, doyen de l'égliſe de Paris, & évêque d'Evreux, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne. 1284.

Benoît Cajetan, Romain, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere* puis prêtre du titre de S. Sylveſtre & de S. Martin-aux-Monts, & pape ſous le nom de BONIFACE VIII.

HONORÉ IV, élu pape en 1285, mort en 1287.

Promotion en 1285.

1. Jean Buccamatius, Romain, archevêque de Montreal en Sicile, cardinal évêque de Freſcati, légat en Allemagne, & doyen du ſacré collége. 1309.

NICOLAS IV, élu pape en 1288, mort en 1292.

Promotion en 1288.

1. Matthieu de Aqua-Sparta, général de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Damaſo*, puis évêque de Porto. *Voyez* AQUA-SPARTA. 1302.

2. Bernard, chanoine d'Yorck & évêque d'Oſimo, cardinal évêque de Paleſtrine, & légat en Sicile. 1291.

3. Hugues Aycelin de Billon, François, natif d'Auvergne, lecteur en théologie de l'ordre des Freres Prêcheurs, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine, puis évêque d'Oſtie. *Voyez* HUGUES. 1297.

4. Pierre Peregroſſe, Milanois, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de S. Marc. *Voyez* PEREGROSSE. 1295.

Année de leur mort.

5. Napoleon Frangipani, dit des Urſins, Romain, chanoine de l'égliſe de Paris, diacre cardinal du titre de S. Adrien, légat d'Ombrie & de Sabine. *Voyez* FRANGIPANI. 1294.

6. Pierre Colonne, Romain, diacre cardinal du titre de S. Euſtache, légat en France & évêque de Veronne. *Voyez* COLONNE. 1326.

7. Theodebalde d'Eſtampes, Anglois, prêtre cardinal du titre de S.... 1289.

Auſquels on ajoute :

8. Benitius Nardi, natif & évêque de Cremone, cardinal du titre de S.... 1297.

9. Pierre de Barelis, François, religieux de l'ordre de la Merci, cardinal du titre de ſainte Sabine. *Voyez* THEODEBALDE. 1289.

CELESTIN V, élu pape en 1294, ſe démit la même année, & mourut en 1296.

Promotion en 1294.

1. Simon de Beaulieu, François, archevêque de Bourges, cardinal évêque de Paleſtrine, & légat en France. *Voyez* BEAULIEU. 1297.

2. Beraud de Gout, François, frere de Bertrand de Gout, qui fut depuis pape, archevêque de Lyon, cardinal évêque d'Albano. 1297.

3. Thomas d'Ocra, natif d'Abruzze, religieux Céleſtin, prêtre cardinal du titre de ſainte Cecile. 1300.

4. Jean le Moine, François, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, puis évêque de Meaux. *Voyez* LE MOINE. 1313.

5. Pierre d'Aquila, religieux du Mont Caſſin & archevêque de Bénévent, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. 1298.

6. Guillaume Ferrier, François, prévôt de Marſeille, prêtre cardinal du titre de S. Clément, & légat en Eſpagne. *Voyez* FERRIER. 1295.

7. Nicolas de Nonancourt, François, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Damaſo*. *Voyez* NONANCOURT. 1299.

8. Robert, François, abbé de Cîteaux, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane. 1305.

9. Simon, François, religieux de Cluni, prieur de la Charité ſur Loire, prêtre cardinal du titre de ſainte Balbine. 1296.

10. Landolphe Brancacio, Napolitain, diacre cardinal du titre de S. Ange, & légat en Sicile. *Voyez* BRANCACIO. 1322.

11. Benoît Cajetan, d'Aniane, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien. *Voyez* CAJETAN. 1266.

12. Jean de Caſtrocæli, natif & archevêque de Bénévent, prêtre cardinal du titre de ſainte Veſtine. 1295.

13. Guillaume le Long ou Longis, de Bergame, chancelier de Naples, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*. *Voyez* LONGIS. 1319.

BONIFACE VIII, élu pape en 1294, mort en 1303.

Premiere promotion en 1295.

1. Jacques Thomaſi, neveu du pape, religieux de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de S. Clément. 1300.

2. André Conti, d'Aniane, religieux de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal : mais il refuſa cette dignité, & mourut dans ſon couvent. 1308.

3. François Napoléon des Urſins, Romain, diacre cardinal du titre de ſainte Lucie *in Silice*. 1343.

4. Jacques Cajetan, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de S. Clément. 1317.

Digitized by Google

5. François Cajetan, neveu du pape, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Coſmedin*. *Voyez* CAJETAN. *Année de leur mort.* 1317.

6. Pierre Valeriano, vice-chancelier de l'égliſe romaine, diacre cardinal du titre de ſainte Marie-la-Neuve, & légat à Bologne, la Romandiole, Veniſe, Lombardie, Toſcane & Ombrie. 1304.

7. Jacques Santucci, Luquois, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*.

Seconde promotion en 1298.

8. Gonſalve Roderic, Eſpagnol, archevêque de Tolede, cardinal évêque d'Albano. 1299.

9. Thierri Raynerius, évêque de Rieti, prêtre cardinal du titre de ſainte Croix de Jéruſalem, puis évêque de Paleſtrine. 1306.

10. Gentilis de Monteſiore, de Piſe, théologien de l'ordre des Freres Mineurs, & lecteur du ſacré palais, prêtre cardinal du titre de ſaint Sylveſtre & de S. Martin, & légat en Hongrie. *Voyez* MONTEFIORE. 1312.

11. Nicolas Bocaſini, de Treviſe en Lombardie, général de l'ordre des Freres Prêcheurs, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine, puis évêque d'Oſtie, & pape ſous le nom de BENOIST XI.

12. Luc de Fieſque, Génois, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Via lata*, légat en France & en Angleterre. *Voyez* FIESQUE. 1336.

13. Richard Petroni, de Sienne, vice-chancelier de l'égliſe, diacre cardinal du titre de S. Euſtache, & légat à Gènes. *Voyez* PETRONI. 1313.

Troiſiéme promotion en 1300.

14. Léonard Patraſſus de Guerrino, oncle du pape, évêque d'Alatri puis de Jeſi, & cardinal évêque d'Albano. 1311.

Quatriéme promotion en 1302.

15. Jean Minio, lecteur du ſacré palais, & général de l'ordre des Freres Mineurs, cardinal évêque de Porto, & légat en France. *Voyez* MINIO. 1312.

16. Gilles de Roma, général de l'ordre des Freres Hermites de S. Auguſtin, puis archevêque de Bourges, & cardinal du titre de ſaint.... 1318.

17. Pierre, Eſpagnol, évêque de Burgos, cardinal évêque de Sabine. 1311.

18. Dominique de Saint-Pierre, Eſpagnol, religieux de l'ordre de la Merci, cardinal du titre de ſaint.... 1307.

BENOIST X, dit XI, élu pape en 1303, mort en 1304.

Premiere promotion en 1303.

1. Nicolas Albertini de Prato, de Toſcane, théologien, de l'ordre des Freres Prêcheurs, évêque de Spolette, puis cardinal évêque d'Oſtie, légat en France, Angleterre & Sicile. *Voyez* ALBERTINI. 1321.

2. Guillaume Maclesfeld, Anglois, religieux de l'ordre des Freres Prêcheurs, lecteur en théologie au collége d'Oxford, étoit mort depuis peu de jours lorſqu'il fut nommé prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine. *Voyez* MACLESFELD. 1303.

Seconde promotion en 1304.

3. Gautier de Winterburn, Anglois, théologien de l'ordre des Freres Prêcheurs, confeſſeur d'Edouard roi d'Angleterre, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine. *Voyez* GAUTIER DE WINTERBURN. *Année de leur mort.* 1305.

CLEMENT V, élu pape en 1305, mort en 1314.

Premiere promotion en 1305.

1. Pierre de la Chapelle, François, évêque de Carcaſſonne, puis de Toulouſe, prêtre cardinal du titre de S. Vital, & évêque de Paleſtrine. *Voyez* PIERRE. 1312.

2. Arnaud, dit de Canteloup, François, archevêque de Bourdeaux, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. *Voyez* ARNAUD. 1310.

3. Berenger Fredoli, François, évêque de Beziers, prêtre cardinal du titre de S. Nérée & S. Achillée, & évêque de Freſcati. *Voyez* FREDOLI. 1323.

4. Thomas Jorz, Anglois, provincial de l'ordre des Freres Prêcheurs, confeſſeur d'Edouard roi d'Angleterre, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine. *Voyez* JORZ. 1311.

5. Nicolas de Freauville, François, théologien de l'ordre des Freres Prêcheurs, confeſſeur de Philippe IV, roi de France, prêtre cardinal du titre de S. Euſebe. *Voyez* FREAUVILLE. 1323.

6. Etienne de Suiſi, François, archidiacre de Bruges, chancelier de France, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque. *Voyez* ETIENNE. 1311.

7. Pierre Arnaud, François, abbé de ſainte Croix de Bourdeaux, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Calio Monte*, & chancelier de l'égliſe romaine. *Voyez* ARNAUD. 1306.

8. Guillaume Desforges, François, parent du pape, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien, puis prêtre du titre de ſainte Pudentiane. 1311.

9. Arnaud de Pelegrue, François, parent du pape, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*. *Voyez* PELEGRUE. 1335.

10. Raimond de Gout de Villandraut, François, neveu du pape, diacre cardinal du titre de ſainte Marie-la-Neuve, légat en Italie. 1310.

Seconde promotion en 1310.

11. Arnaud Felquier, François, archevêque d'Arles, cardinal évêque de Sabine, & légat en Italie. *Voyez* FELQUIER. 1317.

12. Bertrand des Bordes, François, évêque d'Albi, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. 1311.

13. Raimond de Fargis, François, neveu du pape, diacre cardinal du titre de ſainte Marie-la Neuve. 1314.

14. Arnaud de Nouveau ou Novelli, François, religieux de l'ordre de Cîteaux, abbé de Frontfroide, prêtre cardinal du titre de ſainte Priſque, chancelier de l'égliſe romaine, & légat en Angleterre. *Voyez* NOVELLI. 1317.

15. Bernard de Garvo de ſainte Libérate, François, parent du pape, diacre cardinal du titre de S. Euſtache, puis prêtre du titre de S. Clément. 1328.

Troiſiéme promotion en 1312.

16. Arnaud d'Aux, François, évêque de Poitiers, cardinal évêque d'Albano. *Voyez* ARNAUD. 1317.

17. Jacques d'Euſa, François, évêque de Fréjus, puis archevêque d'Avignon, cardinal évêque de Porto, & pape ſous le nom de JEAN XXI, dit XXII.

18. Guillaume de Mandagot, François, archevêque d'Embrun, cardinal évêque de Pa-

Digitized by Google

leſtrine. *Voyez* MANDAGOT. *Année de leur mort.*

19. Guillaume-Pierre Godin, François, théologien de l'ordre des Freres Prêcheurs, lecteur du ſacré palais, prêtre cardinal du titre de ſainte Cécile, puis évêque de Sabine, & légat en Eſpagne. *Voyez* GODIN. 1336.

20. Vital du Four, François, théologien de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de S. Sylveſtre & de S. Martin-aux-Monts, évêque d'Albano. *Voyez* FOUR. 1327.

21. Michel du Bec, François, doyen de Saint-Quentin, chanoine & archidiacre de Paris, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*. *Voyez* DU BEC. 1316.

22. Guillaume Teſta, François, diacre cardinal du titre de ſaint.... puis prêtre du titre de S. Cyriaque. 1345.

23. Berenger Fredoli, François, évêque de Beziers, prêtre cardinal du titre des ſaints Nérée & Achillée, & évêque de Porto. *Voyez* FREDOLI. 1323.

Promotion dont le temps eſt incertain.

24. Pierre, François, abbé de S. Sever de Ruſtang, cardinal du titre de ſaint....

JEAN XXI, dit XXII, élu pape en 1316, mort en 1334.

Premiere promotion en 1316.

1. Bernard Chatenier, François, évêque d'Albi, cardinal évêque de Porto. *Voyez* CHATENIER. 1317.

2. Jacques de Via, François, neveu du pape, élu évêque d'Avignon, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. 1317.

3. Gaucelin d'Euſa, François, neveu du pape, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, chancelier de l'égliſe romaine, puis évêque d'Albano, & légat en France & en Angleterre. 1348.

4. Bertrand Poyet, François, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, & évêque d'Oſtie. *Voyez* POYET. 1351.

5. Pierre d'Arrablai, François, chancelier de France, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, & évêque de Porto. *Voyez* ARRABLAI.

6. Bertrand de Montfavez, François, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Aquiro*. *Voyez* MONTFAVEZ. 1342.

7. Gaillard de la Mothe Preſſage, François, neveu du pape, évêque de Toulouſe, diacre cardinal du titre de ſainte Lucie *in Silice*. 1357.

8. Jean Cajetan des Urſins, Romain, diacre cardinal du titre de S. Théodore, & légat à Florence. *Voyez* CAJETAN. 1339.

Seconde promotion en 1317.

9. Arnaud de Via, François, neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Euſtache, archevêque d'Avignon. *Voyez* VIA. 1335.

Troiſiéme promotion en 1320.

10. Regnaud de la Porte, François, archevêque de Bourges, prêtre cardinal du titre de ſaint Nérée & de ſaint-Achillée, & évêque d'Oſtie. 1325.

11. Bertrand de la Tour, François, théologien de l'ordre des Freres Mineurs, archevêque de Salerne, prêtre cardinal du titre de S. Sylveſtre & de S. Martin-aux-Monts, & évêque de Freſcati. *Voyez* LA TOUR. 1330.

12. Pierre des Prez, François, archevêque d'Aix, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane, chancelier de l'égliſe romaine, & évêque de Paleſtrine. *Voyez* DES PREZ. *Année de leur mort.*

13. Simon d'Archiac, François, archevêque de Vienne, prêtre cardinal du titre de ſainte Priſque. 1361. 1323.

14. Pierre le Teſſier, François, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*, & chancelier de l'égliſe romaine. 1325.

15. Pilfort de Rabaſteins, François, évêque de Rieux, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie. *Voyez* RABASTEINS. 1321.

16. Raimond le Roux, François, parent du pape, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Coſmedin*, puis prêtre du titre de S. Chryſogon. 1342.

Quatriéme promotion en 1327.

17. Jean-Raimond de Cominges, François, archevêque de Toulouſe, cardinal évêque de Porto. *Voyez* COMINGES. 1349.

18. Annibald Ceccano, archevêque de Naples, cardinal évêque de Freſcati, & légat en France & à Naples. *Voyez* CECCANO. 1350.

19. Jacques Fournier, François, évêque de Mirepoix, prêtre cardinal du titre de ſainte Priſque, puis pape ſous le nom de BENOIST XI, dit XII.

20. Raimond de Moſeverole, François, évêque de S. Papoul, prêtre cardinal du titre de ſaint Euſebe. 1335.

21. Pierre de Mortemer, François, évêque d'Auxerre, prêtre cardinal du titre de ſaint Etienne *in Cœlio Monte*, & évêque de Sabine. 1335.

22. Pierre de Chappes, François, évêque de Chartres, prêtre cardinal du titre de ſaint Clément. 1336.

23. Matthieu des Urſins, Romain, théologien de l'ordre des Freres Prêcheurs, évêque de Gergenti, puis archevêque de Manfredonia, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. 1341.

24. Pierre Gomés de Barroſo, Eſpagnol, évêque de Carthagène, prêtre cardinal du titre de ſainte Praxede, & évêque de Sabine. *Voyez* BARROSO. 1348.

25. Jean Colonne, Romain, diacre cardinal du titre de S. Ange. 1348.

26. Imbert du Puy, François, parent du pape, diacre cardinal du titre de ſaint.... puis prêtre du titre des douze apôtres. 1348.

Cinquiéme promotion en 1331.

27. Talerand de Perigord, François, évêque d'Auxerre, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens, puis évêque d'Albano, & légat en France. *Voyez* PERIGORD. 1364.

Sixiéme promotion en 1331.

28. Pierre Bertrand, François, évêque de Nevers, puis d'Autun, prêtre cardinal du titre de ſaint Clément. *Voyez* BERTRAND. 1348.

Promotion dont le temps eſt incertain.

29. Raimond Albert, natif de Barcelone, général de l'ordre de la Merci, cardinal du titre de ſaint.... 1330.

NICOLAS V, antipape, élu en 1327, *ſe démit en* 1330.

Promotion en 1328.

1. *Jacques de Prats, de Toſcane, évêque de Caſtel-à-Mar, évêque d'Oſtie.*

2. *Jean Viſconti, fils de Matthieu, prince de Milan, abbé de S. Ambroiſe de Milan, prêtre, puis évêque cardinal. Ayant depuis quitté le parti de l'antipape, le pape Jean XXI, dit XXII, lui donna l'evêché de Novarre, &*

le pape Benoît XI, dit XII, lui donna l'archevêché de Milan. *Année de leur mort.*

3. *Herman, Allemand, abbé de Fulde.*

4. *N. archevêque de Modon.*

5. *Nicolas Fabriani, natif d'Ombrie, religieux de l'ordre des hermites de S. Auguſtin.*

6. *Pierre Oringa, Romain, diacre, puis prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens.*

7. *Jean Arlotti, Romain, diacre cardinal.*

8. *François, cardinal évêque d'Albano.*

9. *Boniface, religieux de l'ordre des freres prêcheurs, évêque de Chitri.*

10. *N. religieux de l'ordre des freres prêcheurs, évêque de Sutri.*

11. *Paul, natif de Viterbe, religieux de l'ordre des freres mineurs.*

Ils furent excommuniés par le pape Jean XXII, & abdiquerent leur dignité auſſitôt qu'ils apprirent que l'antipape avoit été arrêté.

BENOIST XI, dit XII, élu pape en 1334, mort en 1342.

Promotion en 1337.

1. Got de Bataille, Italien, patriarche de Conſtantinople, prêtre, cardinal du titre de ſainte Priſque, & légat en Sicile. *Voyez* GOTIUS DE ARIMINIS. 1344.

2. Bertrand de Deux, François, archevêque d'Embrun, prêtre cardinal du titre de S. Marc, chancelier de l'égliſe romaine, évêque de Sabine, & légat à Naples, en France & en Aragon. *Voyez* DEUX. 1355.

3. Pierre Roger, François, abbé de Fécamp, puis archevêque de Rouen, prêtre cardinal du titre des SS. Nérée & Achillée, & antipape ſous le nom de CLEMENT VI.

4. Guillaume Curti, François, neveu du pape, abbé de Montolieu diocèſe de Carcaſſone, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, évêque de Freſcati, & légat en Lombardie. *Voyez* CURTI. 1361.

5. Guillaume d'Aure, François, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte.* 1353.

6. Bernard ou Bertrand d'Albi, François, qui étoit élu évêque de Rodès, fut nommé prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque, & nonce en Eſpagne. *Voyez* ALBI. 1350.

7. Raymond de Toloſe, fils du comte de Montfort, François, religieux de l'ordre de la Merci, cardinal du titre de S . . . 1337.

CLEMENT VI, élu pape en 1342, mort en 1352.

Premiere promotion en 1342.

1. Hugues Roger, François, frere du pape, évêque de Tulles, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Damaſo. Voyez* ROGER. 1363.

2. Emeri de Châlus, François, parent du pape, archevêque de Ravenne, puis évêque de Chartres, prêtre cardinal du titre de S. Sylveſtre & de S. Martin aux Monts, légat en Lombardie & à Naples. *Voyez* EMERI. 1349.

3. André Ghini, ou Ghilini Malpiggi, Florentin, évêque de Tournai, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, & légat en Eſpagne. *Voyez* GHINI. 1343.

4. Pierre Cyriaci, François, prêtre cardinal du titre de S. Chryſogon, & légat en Italie. 1351.

5. Gui d'Auvergne dit *de Bologne*, François, archevêque de Lyon, prêtre cardinal du titre de ſainte Cécile, évêque de Porto, & légat en Lombardie, Naples, Hongrie, France & Eſpagne. *Voyez* AUVERGNE & GUI. *Année de leur mort.*

6. Etienne Aubert, François, évêque de Clermont, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, grand pénitencier de l'égliſe romaine, évêque d'Oſtie, & pape ſous le nom d'INNOCENT VI. 1373.

7. Ademar Robert, François, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie. 1352.

8. Gerard Domar, François, neveu du pape, général de l'ordre des freres prêcheurs, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine, & légat en France. *Voyez* DOMAR. 1345.

9. Bernard de la Tour, François, diacre cardinal du titre de S. Euſtache. *Voyez* LA TOUR. 1361.

10. Guillaume de la Jugie, François, neveu du pape, chanoine, & archidiacre de Paris, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Coſmedin*, puis prêtre du titre de S. Clément, & légat en Caſtille. *Voyez* JUGIE. 1374.

11. Helie de Nabunal, François, religieux de l'ordre des freres mineurs, archevêque de Nicoſie & patriarche de Jéruſalem, prêtre cardinal du titre de S. Vital. *Voyez* NABUNAL. 1367.

Seconde promotion en 1343.

12. Pierre du Colombier, dit *Bertrand*, François, évêque de Nevers, puis d'Arras, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne & évêque d'Oſtie. *Voyez* BERTRAND. 1365.

13. Nicolas de Beſſe, dit *de Belleſaye*, François, neveu du pape, évêque de Limoges, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Via Lata.* 1369.

Troiſiéme promotion en 1348.

14. Pierre Roger, François, neveu du pape, diacre cardinal du titre de ſainte Marie-la-Neuve, puis pape ſous le nom de GREGOIRE XI.

Quatriéme promotion en 1350.

15. Gilles Carriglio d'Albornos, Eſpagnol, archevêque de Tolede, prêtre cardinal du titre de S. Clément, & évêque de Sabine. *Voyez* ALBORNOS. 1367.

16. Guillaume d'Aigrefeuille, François, prieur conventuel de S. Pierre d'Abbeville, puis archevêque de Saragoſſe, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Sabine. *Voyez* AIGREFEUILLE. 1369.

17. Raimond de Canillac, François, archevêque de Toulouſe, prêtre cardinal du titre de ſainte Croix de Jéruſalem, & évêque de Paleſtrine. *Voyez* CANILLAC. 1373.

18. Paſteur d'Aubenas, François, archevêque d'Embrun, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre. *Voyez* PASTEUR. 1356.

19. Pictin de Monteſquiou, François, évêque d'Albi, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres. 1356.

20. Nicolas Cappochi, Romain, évêque d'Urgel, prêtre cardinal du titre de S. Vital, évêque de Freſcati, & légat en France. *Voyez* CAPPOCHI. 1368.

21. Ponce de Villemur, François, évêque de Pamiers, prêtre cardinal du titre de S. Xiſte. 1355.

22. Jean de Molins, ou du Moulin, François, général de l'ordre des freres prêcheurs, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine. *Voyez* MOULIN. 1358.

23. Rainaud des Urſins, Romain, diacre cardinal du titre de S. Adrien. 1374.

24. Jean de Carmin, François, neveu du

Digitized by Google

pape Jean XXII, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*. *Année de leur mort.* 1361.

25. Pierre du Cros, François, évêque d'Auxerre, prêtre cardinal du titre de S. Martin aux Monts. *Voyez* CROS. 1361.

26. Gilles Rigaud, François, abbé de S. Denys en France, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede. 1353.

27. Matthieu Carozman, Allemand, évêque de Brixen, refusa le chapeau, & ne porta point le titre de cardinal.

28. Dominique Serran, François, général de l'ordre de la Merci, prêtre cardinal du titre de . . . 1348.

INNOCENT VI, élu pape en 1352, mort en 1362.

Premiere promotion en 1353.

1. Andouin Aubert ou Alberti, François, neveu du pape, évêque de Paris, d'Auxerre, & de Maguelone, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, puis évêque d'Ostie. *Voyez* ALBERTI. 1363.

Seconde promotion en 1356.

2. Helie de S. Irier, François, évêque d'Usez, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*, & évêque d'Ostie. 1367.

3. François de Aptis, natif de Todi en Italie, évêque de Florence, cardinal du titre de S. Marc. 1361.

4. Pierre de Salvete Monteruc, François, évêque de Pampelune, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie, & chancelier de l'église romaine. *Voyez* MONTERUC. 1385.

5. Guillaume Farinier, François, général de l'ordre des freres mineurs, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, & légat en Espagne. *Voyez* FARINIER. 1361.

6. Nicolas Roselli, Espagnol, provincial de l'ordre des freres prêcheurs, & inquisiteur général d'Aragon, prêtre cardinal du titre de S. Xiste. *Voyez* ROSSEL. 1362.

7. Pierre de la Foresť, François, chancelier de France, évêque de Tournai, puis de Paris, & archevêque de Rouen, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres. *Voyez* FOREST. 1361.

Troisiéme promotion en 1361.

8. Fortanier Vaselli, François, général de l'ordre des freres mineurs, archevêque de Ravenne & patriarche de Grade, mort sans avoir reçu le chapeau. 1361.

9. Gilles Aycelin de Montaigu, François, évêque de Lavaur, puis de Therouane, chancelier de France, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre & de S. Martin aux Monts & évêque de Frescati. *Voyez* MONTAIGU. 1378.

10. Androin de la Roche, François, abbé de Cluni, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. *Voyez* ROCHE. 1369.

11. Pierre Itier, François, évêque d'Acqs, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, & évêque d'Albano. *Voyez* ITIER. 1367.

12. Jean de Blandiac, François, évêque de Nismes, prêtre cardinal du titre de S. Marc, puis évêque de Sabine. *Voyez* BLANDIAC. 1379.

13. Etienne Aubert, ou Alberti, François, évêque de Carcassone, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, puis prêtre du titre de S. Laurent *in Lucina*. *Voyez* ALBERTI. 1369.

14. Guillaume Bragose, François, élu évêque de Vabres, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de S. Laurent *in Lucina*, & grand pénitencier. *Voyez* BRAGOSE. *Année de leur mort.* 1367.

15. Hugues de S. Martial, François, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Portica*. 1403.

Auſquels on ajoute,

16. Jean Lassi, Espagnol, religieux de l'ordre de la Merci, prêtre, cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre. 1366.

URBAIN V, élu pape en 1362, mort en 1370.

Premiere promotion en 1366.

1. Anglic de Grimoard de Grisac, François, frere du pape, chanoine régulier de S. Ruf près Valence, évêque d'Avignon, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-aux-liens, puis évêque d'Albano. *Voyez* GRIMOARD. 1387.

2. Guillaume Sudré, François, théologien de l'ordre des freres prêcheurs, lecteur du sacré palais, évêque de Marseille, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, & évêque d'Ostie. *Voyez* SUDRÉ. 1373.

3. Marc de Viterbe, Italien, général de l'ordre des freres mineurs, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede. *Voyez* MARC. 1369.

4. Pierre Tornaquinci, Florentin, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. 1383.

Seconde promotion en 1367.

5. Guillaume d'Aigrefeuille, François, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*. *Voyez* AIGREFEUILLE. 1401.

Troisiéme promotion en 1368.

6. Philippe de Cabassole, François, évêque de Cavaillon, & patriarche de Jérusalem, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, puis évêque de Sabine. *Voyez* CABASSOLE. 1372.

7. Bernard du Bosquet, François, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres. 1371.

8. Simon de Langham, Anglois, archevêque de Cantorberi, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede, & évêque de Palestrine. *Voyez* LANGHAM. 1376.

9. Jean de Dormans, François, évêque de Beauvais, chancelier de France, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés. *Voyez* DORMANS. 1373.

10. Etienne de Paris, François, évêque de Paris, prêtre cardinal du titre de S. Eusebe. *Voyez* ETIENNE. 1373.

11. François Thebaldeschi, Romain, prêtre, cardinal du titre de sainte Sabine, & archiprêtre de S. Pierre. *Voyez* THEBALDESCHI. 1388.

12. Pierre de Chinac, François, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Damaso*. 1370.

Quatriéme promotion en 1370.

13. Pierre d'Esteing, François, archevêque de Bourges, prêtre, cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, évêque d'Ostie, & légat en Italie. *Voyez* ESTEING. 1377.

14. Pierre Corsini, Florentin, évêque de Florence, prêtre cardinal du titre de S. Laurent, & évêque de Porto. *Voyez* CORSINI. 1405.

GREGOIRE XI, élu pape en 1370, mort en 1378.

Premiere promotion en 1371.

1. Pierre Gomés d'Albornos, & selon d'au-

Digitized by Google

tres de Barroſo, Eſpagnol, archevêque de Séville, prêtre cardinal du titre de ſainte Praxede. *Voyez* BARROSO. *Année de leur mort.* 1374.

2. Jean du Cros, François, évêque de Limoges, prêtre cardinal du titre des SS. Nérée & Achillée, grand pénitencier & évêque de Paleſtrine. *Voyez* CROS. 1383.

3. Bertrand Lagier, François, évêque de Glandèves, prêtre cardinal du titre de ſainte Priſque & évêque d'Oſtie. *Voyez* LAGIER. 1392.

4. Bernard de Coſnac, François, évêque de Cominges, prêtre cardinal du titre de S... *Voyez* COSNAC. 1374.

5. Guillaume de Chanac, François, évêque de Mende, prêtre cardinal du titre de S. Vital. *Voyez* CHANAC. 1394.

6. Robert de Genève, François, évêque de Cambrai, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, puis pape ſous le nom de CLEMENT VII.

7. Jean Fabri, François, évêque de Tulles, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. *Voyez* FABRI. 1372.

8. Pierre Flandrin, François, diacre cardinal du titre de S. Euſtache. *Voyez* FLANDRIN. 1381.

9. Jacques des Urſins, Romain, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*. *Voyez* DES URSINS. 1379.

10. Jean de la Tour, François, abbé de S. Benoît ſur Loire, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*. *Voyez* LA TOUR. 1374.

11. Guillaume Noellet, ou de Nouveau, François, diacre cardinal du titre de S. Ange. *Voyez* NOELLET. 1394.

12. Pierre de Veruche, François, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Via lata*. 1403.

Seconde promotion en 1375.

13. Pierre de la Jugie, François, couſin du pape, archevêque de Narbonne, puis de Rouen, prêtre cardinal du titre de S. Clément. *Voyez* JUGIE. 1376.

14. Simon de Borſano, Milanois, archevêque de Milan, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. 1381.

15. Hugues de Montrelaix, dit *de Bretagne*, François, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, & évêque de Sabine. 1384.

16. Jean de Buſſieres, François, abbé de Clairvaux, puis de Cîteaux, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*. *Voyez* BUSSIERES. 1376.

17. Gui de Maleſec ou de Mailleſec, François, évêque de Poitiers, prêtre cardinal du titre de ſainte Croix de Jéruſalem, évêque de Paleſtrine, & légat en Angleterre. *Voyez* MAILLESEC. 1412.

18. Jean de la Grange, François, abbé de Fécamp, puis évêque d'Amiens, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, & évêque de Freſcati. *Voyez* LA GRANGE. 1402.

19. Pierre de Bernier, François, évêque de... prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*. 1394.

20. Gerard du Puy, François, abbé de Marmoutier, diocèſe de Tours, prêtre cardinal du titre de S. Clément. *Voyez* DU PUY. 1389.

21. Pierre de Lune, Eſpagnol, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Coſmedin*, puis antipape ſous le nom de *Benoît XII* dit *XIII*. 1424.

22. Pierre de Tartaris, Romain, abbé du Mont Caſſin, prêtre cardinal du titre de S.... dit *le cardinal de Rieti*. 1395.

URBAIN VI, élu pape en 1378, mort en 1389. *Année de leur mort.*

Premiere promotion en 1378.

1. Guillaume... prêtre card. de S. Euſebe. 1378.

2. Philippe d'Alençon, François, archevêque de Rouen, patriarche de Jéruſalem, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Sabine & d'Oſtie. *Voyez* ALENÇON. 1397.

3. Thomas Farignano, Modénois, général de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de S. Nérée & S. Achillée. *Voyez* FARIGNANO. 1381.

4. François Prignani, dit auſſi *Moricotti*, neveu du pape, archevêque de Piſe, prêtre cardinal du titre de S. Euſebe, & évêque de Paleſtrine. 1395.

5. Pileus comte de Prata, natif de Concorde dans le Frioul, archevêque de Ravenne, prêtre cardinal du titre de ſainte Praxede. *Voyez* PRATE, & ci-deſſous à l'an 1387. 1401.

6. Jean, archevêque de Corfou, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine, mis à mort par ordre du pape. 1385.

7. Barthelemi de Cothurno, Génois, archevêque de Gênes, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Damaſo*, mis à mort par ordre du pape. *Voyez* COTHURNO. 1385.

8. Jean, Eſpagnol, évêque d'Urgel, prêtre cardinal du titre de S. ...

9. Philippe Rufini, religieux de l'ordre de S. Dominique, évêque d'Iſernia, puis de Tivoli, cardinal du titre de S. ... *Voyez* RUFINI. 1380.

10. André Bontems, évêque de Perouſe, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre. *Voyez* BONTEMS. 1390.

11. Agapet Colonne, Romain, évêque de Liſbonne, prêtre cardinal du titre de ſainte Priſque, légat en Toſcane, Lombardie & à Veniſe. *Voyez* COLONNE. 1380.

12. Nicolas Caraccioli, Napolitain, théologien de l'ordre des Freres Prêcheurs, inquiſiteur à Naples, prêtre cardinal du titre de S. Ciriaque. *Voyez* CARACCIOLI. 1389.

13. Barthelemi Mezzavacca, Bolonois, évêque de Rieti, prêtre cardinal du titre de ſaint Marcel. Il fut privé du chapeau par le pape Urbain VI; mais il fut rétabli par le pape Boniface IX ſon ſucceſſeur, qui lui donna le titre de prêtre cardinal du titre de S. Martin-aux-Monts. *Voyez* MEZZAVACCA. 1396.

14. Guillaume de Capoue, archevêque de Salerne, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Coſmedin*, & prêtre du titre de ſaint Euſebe. 1389.

15. Louis Donato, Vénitien, théologien de l'ordre des Freres Mineurs, inquiſiteur à Veniſe, prêtre cardinal du titre de S. Marc. Il fut le premier cardinal de ſa patrie, & fut mis à mort par ordre du pape. *Voyez* DONATO. 1385.

16. Louis de Capoue, diacre cardinal du titre de ſainte Marie-la-Neuve.

17. Etienne Colonne, Romain, diacre cardinal du titre de S. Euſtache. *Voyez* COLONNE. 1379.

18. Philippe Gezza, Romain, théologien de l'ordre des Freres Prêcheurs, évêque de Tivoli, cardinal du titre de ſainte Suſanne. *Voyez* GEZZA. 1384.

19. Gentilis de Sangro, Napolitain, diacre cardinal du titre de S. Adrien, fut mis à mort par ordre du pape. 1385.

Digitized by Google

20. Ponce des Urſins, Romain, évêque d'Averſa, prêtre cardinal du titre de S. Clément. *Année de leur mort.* 1395.

21. Luc Rodolphucci, dit auſſi *Gentili*, Piſan, évêque de Lucera, prêtre cardinal du titre de S. Xiſte. *Voyez* GENTILI. 1388.

22. Rainulfe de Monteruc, François, évêque de Siſteron, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane, & régent de la chancellerie apoſtolique. *Voyez* MONTERUC. 1382.

23. Eleazar de Sabran, évêque de Chieti, prêtre cardinal du titre de ſainte Balbine, & grand pénitencier. 1394.

24. Philippe Caraffe, Napolitain, évêque de Bologne, prêtre cardinal du titre de ſaint Martin-aux-Monts. *Voyez* CARAFFE. 1389.

25. Adam Eaſton, Anglois, évêque de Londres, prêtre cardinal du titre de ſainte Cécile. *Voyez* EASTON. 1397.

26. Etienne de Saint-Severin, Napolitain, diacre cardinal du titre de S. . . . remit le chapeau, & fut marié.

27. Pierre, Eſpagnol, évêque de Plaiſance, prêtre cardinal du titre de S. . . .

28. Galeoth Tarlat, de Petra-Mala, Toſcan, diacre cardinal du titre de ſainte Agathe, puis de S. Georges *in Velabro*.

Seconde promotion en 1379.

29. Jean Oczko, Bohémien, évêque d'Olmutz, puis archevêque de Prague, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres. *Voyez* OCZKO. 1381.

30. Démétrius, Hongrois, archevêque de Strigonie, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés. 1386.

31. Valentin, Hongrois, évêque de Cinq-Egliſes, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine. 1410.

Troiſiéme promotion en 1381.

32. Marin de la Jugie, d'Amalphi, archevêque de Tarente, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane, légat en Italie & en Hongrie, fut mis à mort par ordre du pape. *Voyez* JUGIE. 1385.

33. Landulphe Maramaure, Napolitain, élu archevêque de Bari, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, fut privé du chapeau par le pape Urbain VI, & rétabli en 1389 par le pape Boniface IX ſon ſucceſſeur, qui le nomma légat à Florence, Naples, en Sicile, Allemagne & en Eſpagne. *Voyez* MARAMAURE. 1415.

34. Pierre Tomacelli, Napolitain, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de ſainte Anaſtaſie, & pape ſous le nom de BONIFACE IX.

35. Thomas des Urſins, Romain, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica*. 1390.

Quatriéme promotion en 1385.

36. Adolphe de Naſſau, Allemand, archevêque de Mayence, fut nommé prêtre cardinal du titre de S. . . . & refuſa cette dignité. 1388.

37. Frederic comte de Saverdon, Allemand, archevêque de Cologne, fut nommé prêtre cardinal; ce qu'il n'accepta pas. 1414.

38. Cunon de Falkenſtein, Allemand, archevêque de Trèves, fut nommé prêtre cardinal; ce qu'il n'accepta pas. 1388.

39. Arnoul de Hornes, Liégois, évêque d'Utrecht, puis de Liége, fut nommé prêtre cardinal; ce qu'il n'accepta pas. 1389.

40. Venceſlas, prince de Lignitz, Allemand, évêque de Breſlau, fut nommé prêtre cardinal; ce qu'il n'accepta pas. *Année de leur mort.*

41. Pierre Roſemberg, Bohémien, fut nommé prêtre cardinal; ce qu'il n'accepta pas.

42. Etienne Paloſi, Romain, évêque de Todi, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, & archiprêtre de ſainte Marie Majeure. 1398.

43. Raymond des Baux des Urſins, Romain, diacre cardinal du titre de S. . . .

44. Ange Acciaioli, Florentin, archevêque de Florence, prêtre cardinal du titre de ſaint Laurent *in Damaſo*, puis évêque d'Oſtie, & chancelier de l'égliſe romaine. *Voyez* ACCIAIOLI. 1407.

45. François Carbonne, Napolitain, évêque de Monopoli, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, évêque de Sabine, & grand pénitencier. *Voyez* CARBONNE. 1405.

46. Bonaventure Badvacida de Peraga, Padouan, général de l'ordre des hermites de S. Auguſtin, prêtre cardinal du titre de ſainte Cécile, fut bleſſé d'une fléche par un inconnu, en paſſant ſur un pont de Rome, dont il mourut. *Voyez* BONAVENTURE DE PADOUE. 1385.

47. Louis de Fieſque, Génois, diacre cardinal du titre de S. Adrien, & légat en Sicile. *Voyez* FIESQUE. 1423.

48. Marin Bulcani, Napolitain, diacre cardinal du titre de ſainte Marie-la-neuve. 1394.

49. Rainaud Brancacio, Napolitain, diacre cardinal du titre de S. Vite & S. Modeſte. *Voyez* BRANCACIO. 1427.

50. Jean Stephaneſci, Romain, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de ſainte Cécile.

51. Ange Anne, Napolitain, cardinal du titre de ſainte Lucie, puis prêtre du titre de ſainte Pudentiane, & évêque de Paleſtrine. *Voyez* ANNE. 1428.

52. François Caſtagnola, Napolitain, diacre cardinal du titre de S. . . . 1385.

53. Jules Coſſa, Romain, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre.

54. Jean de Pizzolpaſſis, Bolonois, cardinal évêque d'Oſtie.

55. Thomas Anglois, théologien de l'ordre des Freres Prêcheurs, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens. *Voyez* ANGLOIS.

56. Jean de Fieſque, Génois, évêque de Verceil, prêtre cardinal du titre de S. Marc. 1384.

CLEMENT VII, antipape, élu en 1378, *mort en* 1394.

Premiere promotion en 1378.

1. *Jacques de Vis, François, archevêque d'Otrante, & patriarche de Conſtantinople, prêtre cardinal du titre de ſainte Priſque, & légat à Naples.* 1387.

2. *Nicolas Brancacio, Napolitain, archevêque de Coſence, prêtre cardinal du titre de S. Marc, & évêque d'Albano.* Voyez *BRANCACIO.* 1412.

3. *Pierre de Sarcenas, François, archevêque d'Embrun, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre & évêque de Sabine.* 1390.

4. *Nicolas de S. Saturnin, François, général de l'ordre des Freres Prêcheurs, prêtre cardinal du titre de S. Xiſte.* 1382.

5. *Pierre de Barriere, François, évêque d'Autun, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre.* 1383.

6. *Leonard de Salerne, général de l'ordre*

Digitized by Google

des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de S. Sylveſtre & de S. Martin aux Monts, évêque d'Oſtie & légat en Sicile. 1405.

Année de leur mort.

Seconde promotion en 1382.

7. *Gontier Gomes de Luna, Aragonois, prêtre cardinal du titre de S . . . . .* 1391.

Troiſiéme promotion en 1382.

8. *Thomas de Clauſe, François, abbé de...: prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine.* 1390.

Quatriéme promotion en 1383.

9. *Pierre du Cros, François, archevêque de Bourges, puis d'Arles, prêtre cardinal du titre de S. Nérée & de S. Achillée.* Voyez *CROS.* 1388.

10. *Aimeric de Magnac, François, évêque de Paris, prêtre cardinal du titre de S. Euſebe.* 1385.

11. *Faidit d'Aigrefeuille, François, évêque d'Avignon, prêtre cardinal du titre de ſaint Sylveſtre & de S. Martin aux Monts.* 1390.

12. *Pierre Aycelin de Montagu, François, évêque de Laon, prêtre cardinal du titre de S. Marc.* 1388.

13. *Martin, Portugais, évêque de Lisbonne, prêtre cardinal du titre de S. . . .*

14. *Gautier, évêque de Glaſcou en Ecoſſe, prêtre cardinal du titre de S . . . .*

15. *Jean de Neuf-Chaſtel, François, évêque de Nevers, puis de Toul, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, évêque d'Oſtie.* Voyez *NEUF-CHASTEL.* 1398.

16. *Amé de Saluces, Savoyard, élu évêque de Die & de Valence, diacre cardinal du titre de ſainte Marie la Neuve.* Voyez *SALUCES.* 1419.

17. *Pierre de Fitigni, François, chanoine de l'égliſe de Chartres, diacre cardinal du titre de ſainte Marie* in Aquiro. Voyez *FITIGNI.* 1392.

18. *Jacques de Montenai, François, archidiacre de Rome & chanoine de Paris, prêtre cardinal du titre de S. Clément.* 1391.

Cinquiéme promotion en 1385.

19. *Thomas Amanati, natif de Pyſtoye, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de Sainte Praxede.* 1396.

20. *Bertrand de Chanac, François, archevêque de Bourges, & patriarche de Jéruſalem, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane, & évêque de Sabine.* Voyez *CHANAC.* 1404.

21. *Amauri de Lautrec, François, évêque de Comenge, prêtre cardinal du titre de S. Euſebe.* 1390.

22. *Jean de Murol, François, évêque de S. Paul-trois-châteaux, prêtre cardinal du titre de S. Ciriaque.* 1404.

23. *Pierre de Thurey, François, évêque de Maillezais, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, légat en Sicile & en France.* Voyez *THUREY.* 1410.

24. *Jean de Morellis, François, évêque de Genève, prêtre cardinal du titre de S. Vital.*

25. *Jean Brognier, François, archevêque d'Arles, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie, & évêque d'Oſtie.* Voyez *BROGNIER.* 1426.

26. *Jean Rolland, François, évêque d'Amiens, prêtre cardinal du titre de ſaint...* 1388.

Sixiéme promotion en 1386.

27. *Pierre de Luxembourg, François, diacre cardinal du titre de S. Georges* in Velabro. Voyez *PIERRE.* 1387.

Septiéme promotion en 1387.

28. *Pileus, comte de Prata, natif de Concorde dans le Frioul, archevêque de Ravenne, qui avoit été nommé prêtre cardinal du titre de ſainte Praxede, par le pape Urbain VI en 1378, ayant quitté ſon parti, fut nommé prêtre cardinal du titre de ſainte Priſque par Clément VII, depuis évêque de Freſcati & légat en Allemagne & en Bohéme.* 1401.

29. *Galeot Tarlat de Petramala, Toſcan, qui avoit été nommé diacre cardinal du titre de S. Georges* in Velabro, *par le pape Urbain VI en 1378, ayant quitté ſon parti, fut nommé diacre cardinal du même titre par Clément VII.* 1396.

Huitiéme promotion en 1388.

30. *Jacques d'Aragon, Eſpagnol, prêtre cardinal du titre de ſaint... & évêque de Sabine.* 1396.

Neuviéme promotion en 1389.

31. *Jean de Talaru, François, archevêque de Lyon, prêtre cardinal du titre de ſaint...* Voyez *TALARU.* 1393.

Dixiéme promotion en 1390.

32. *Martin Salva, Eſpagnol, évêque de Pampelune, prêtre cardinal du titre de S. Laurent* in Lucina. 1403.

Onziéme promotion en 1390.

33. *Jean Flandrini, François, archevêque d'Auſch, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, & évêque de Sabine.*

34. *Pierre Girard, François, évêque de Lodeve, puis du Pui, prêtre cardinal du titre de S. Clément, & évêque de Freſcati.* Voyez *GIRARD.* 1415.

Douziéme promotion en 1391.

35. *Guillaume de Vergi, François, archevêque de Beſançon, prêtre cardinal du titre de ſainte Cécile.* Voyez *VERGI.* 1407.

Treiziéme promotion en 1394.

36. *Pierre de Frias, Eſpagnol, évêque d'Oſma, prêtre cardinal du titre de ſainte Praxede, & évêque de Sabine.* Voyez *FRIAS.* 1420.

37. *Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne, prêtre cardinal du titre de S. Ceſaire.*

38. *Jean de Rochechouart, François, archevêque de Bourges, puis d'Arles, cardinal évêque d'Oſtie.*

BONIFACE IX, élu pape en 1389, mort en 1404.

Premiere promotion en 1389.

1. Henri Minutoli, Napolitain, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie, & évêque de Freſcati & de Sabine. 1417.

2. Barthelemi Oleario de Padoue, théologien de l'ordre des freres mineurs, & évêque de Florence, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane, & légat à Naples. *Voyez* OLEARIO. 1396.

3. Côme Meliorato de Sulmone en Italie, évêque de Bologne, adminiſtrateur de l'archevêché de Ravenne, prêtre cardinal du titre de ſainte Croix de Jéruſalem, puis pape ſous le nom d'INNOCENT VII.

4. Chriſtophe Mari, Romain, évêque d'Iſernia, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque, & archiprêtre de S. Pierre. 1404.

Seconde promotion en 1391. *Année de leur mort.*

5. Philippe d'Alençon, François, fut rétabli dans son titre de prêtre cardinal de sainte Marie au-delà du Tibre, puis fut évêque de Sabine.

6. Pileus de Prata, de Forli, patriarche d'Aquilée, fut nommé évêque de Frescati.

Troisiéme promotion en 1402.

7. Antoine Cajetan, Romain, patriarche d'Aquilée, prêtre cardinal du titre de sainte Cecile, puis évêque de Palestrine & de Porto, & grand pénitencier. *Voyez* CAJETAN. 1412.

8. Balthasar Cozza, Napolitain, archidiacre de Bologne, prêtre cardinal du titre de S. Eustache, & pape sous le nom de JEAN XXIII.

9. Léonard Cibo, Genois, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien.

10. Ange Cibo, Genois, diacre cardinal du titre de S. Martin aux Monts.

INNOCENT VII, élu pape en 1404, mort en 1406.

Promotion en 1405.

1. Conrad Caraccioli, Napolitain, archevêque de Nicosie & évêque de Medine, prêtre cardinal du titre de S. Chrysogon. *Voyez* CARACCIOLI. 1411.

2. Jourdain des Ursins, Romain, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de S. Martin aux Monts, évêque d'Albano & de Sabine, grand pénitencier de l'église romaine, & légat en Espagne, France, Hongrie, Bohême, & au concile de Basle. *Voyez* DES URSINS. 1439.

3. Ange Corario, Vénitien, patriarche de Constantinople, prêtre cardinal du titre de S. Marc, & pape sous le nom de GREGOIRE XII.

4. Jean Meliorato, de Sulmone, neveu du pape, archevêque de Ravenne, prêtre cardinal du titre de sainte Croix de Jérusalem. *Voyez* MELIORATO. 1410.

5. Pierre Philargi, de Crete en Gréce, religieux de l'ordre des freres Mineurs, évêque de Vicense, puis de Novarre, & archevêque de Milan, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, & pape sous le nom d'ALEXANDRE V.

6. Antoine Calvo, évêque de Todi, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede, puis de S. Marc, & archiprêtre de S. Pierre. *Voyez* CALVO. 1411.

7. Antoine Archioni, Romain, évêque d'Aquino, puis d'Ascoli, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens. 1405.

8. Pierre Stophanesci, Romain, diacre cardinal du titre de S. Ange, puis de S. Cosme & de S. Damien, & légat à Naples. 1417.

9. Oton Colonne, Romain, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, & pape sous le nom de MARTIN V.

10. Jean Gilles, François, chanoine de l'église de Paris, & prévôt de Liége, diacre cardinal du titre de S. Cosme & de S. Damien. *Voyez* GILLES. 1417.

11. François Hugociono, de Pise, archevêque de Bourdeaux, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés. *Voyez* HUGOCIONO. 1412.

12. Antoine Cajetan, Romain, qui étoit prêtre cardinal du titre de sainte Cecile, fut nommé évêque cardinal, évêque de Palestrine. *Année de leur mort.*

BENOIST XII, dit XIII, antipape, élu en 1394, *mort en* 1424.

Premiere promotion en 1396.

1. *Pierre Blavi, dit aussi* Blain, *François, diacre cardinal du titre de S. Ange, puis prêtre du titre de S. Jean & de S. Paul.* Voyez *BLAIN.* 1409.

2. *Orland Wlpelli, Luquois, diacre cardinal du titre de sainte Marie* in Via lata.

Seconde promotion en 1397.

3. *Ferdinand de Calnielle, Espagnol, évêque de Tarragone, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres.*

4. *Geofroi de Ronil, Espagnol, référendaire apostolique, diacre cardinal du titre de sainte Marie* in Aquiro. 1402.

5. *Pierre Serra, Espagnol, évêque de Catane, diacre cardinal du titre de S. Ange.* 1404.

Troisiéme promotion en 1397.

6. *Berenger Anglesola, Espagnol, évêque de Gironne, prêtre cardinal du titre de S. Clément, évêque de Porto.* 1408.

7. *Boniface Amanati, de Pistoye, protonotaire apostolique, diacre cardinal du titre de S. Adrien.* 1399.

8. *Louis duc de Bar, François, évêque de Langres & de Verdun, diacre cardinal du titre de sainte Agathe, puis prêtre du titre des douze Apôtres, légat en France & en Allemagne.* Voyez *BAR.* 1430.

Quatriéme promotion en 1404.

9. *Antoine de Chalant, Savoyard, évêque de Lausanne, diacre cardinal du titre de sainte Marie* in Vita lata, *puis prêtre du titre de sainte Cecile, & légat en Angleterre & en Allemagne.* 1417.

10. *Michel de Salva, Espagnol, évêque de Pampelune, diacre cardinal du titre de S. Georges* in Velabro. 1406.

Cinquiéme promotion en 1409.

11. *Pierre, archevêque de.... prêtre cardinal du titre de saint....*

12. *N. archevêque de Rossano, prêtre cardinal du titre de saint....*

13. *Jean Martini Murillo, Espagnol, religieux de l'ordre de Cîteaux, prêtre cardinal du titre de S. Laurent* in Damaso. 1420.

14. *Pierre de Foix, François, archevêque d'Arles & de Bourdeaux, prêtre cardinal de S. Etienne* in Cœlio Monte, *& évêque d'Albano.* Voyez *FOIX.* 1464.

15. *Exhiminus Daha, Espagnol, prêtre cardinal du titre de S. Laurent* in Lucina.

16. *Julien Dobla ou de Loba, Espagnol, prêtre cardinal du titre de S. Clément.*

17. *Dominique de Bonne-Espérance, Espagnol, chartreux, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens.*

18. *Charles de Urrias, Espagnol, diacre cardinal du titre de S. Georges* in Velabro. 1420.

19. *Alfonse Carillo, Espagnol, diacre cardinal du titre de S. Eustache.* Voyez *CARILLO.* 1434.

20. *Pierre Fonseca, Portugais, diacre cardinal du titre de S. Ange, & légat en Espagne & à Naples.* Voyez *FONSECA.* 1422.

21. *Jourdain, Espagnol, diacre cardinal du titre de saint....*

Digitized by Google

22. *Antoine de Venenz, Eſpagnol, évêque de Leon, prêtre cardinal du titre de ſaint....* — *Année de leur mort.*

23. *Jean d'Armagnac, François, archevêque d'Auſch, prêtre cardinal du titre de ſaint....* Voyez *ARMAGNAC.*

24. *Jean Carrere, François, bachelier ès loix, prêtre cardinal du titre de S. Etienne* in Cœlio Monte.

CLÉMENT VIII, antipape, élu en 1424, ſe démit en 1429.

Promotions faites en divers temps.

1. *François de Rouere, prêtre cardinal du titre de S. Clément.*

2. *Gilles Sanche, neveu de Clément VII, diacre cardinal du titre de ſainte Marie* in Coſmedin.

GRÉGOIRE XII, élu pape en 1406, ſe démit volontairement en 1415, & mourut en 1417.

Premiere promotion en 1408.

1. Jean Dominici, Florentin, religieux de l'ordre des freres Prêcheurs, archevêque de Raguſe, prêtre cardinal du titre de S. Xiſte, & légat en Hongrie & en Bohême. *Voyez* DOMINICI. 1420.

2. Antoine Corario, Vénitien, neveu du pape, évêque de Bologne, patriarche de Conſtantinople, prêtre cardinal du titre de S. Chryſogon, & évêque de Porto & d'Oſtie. *Voyez* CORARIO. 1445.

3. Gabriel Condelmurio, Vénitien, neveu du pape, évêque de Sienne, prêtre cardinal du titre de S. Clément, puis pape ſous le nom d'EUGENE IV.

4. Jacques, natif d'Udine dans le Frioul, diacre cardinal du titre de ſainte Marie la Neuve.

Seconde promotion en 1408.

5. Ange, évêque de Recanati, Sicilien, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte.* 1412.

6. Louis Brancacio, Sicilien, archevêque de Tarente, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre. *Voyez* BRANCACIO. 1413.

7. Ange Barbarigo, Vénitien, évêque de Vérone, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, puis de ſainte Praxede. 1418.

8. Bandellus Bandelli, Luquois, évêque de Citta di Caſtello, puis de Rimini, prêtre cardinal du titre de ſainte Balbine. 1415.

9. Philippe Repindon, ou Repington, Anglois, évêque de Lincoln, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & de S. Aquillée. *Voyez* REPINDON. 1417.

10. Matthieu Ciaconiani, Polonois, chancelier de l'empereur Robert, & évêque de Wormes, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque. 1410.

11. Luc Manzuoli, Florentin, évêque de Fieſoli, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina. Voyez* MANZUOLI. 1411.

12. Octavien Octaviani, Florentin, prêtre cardinal du titre de ſaint....

13. Pierre Moroſini, Vénitien, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica*, & légat à Naples. *Voyez* MOROSINI. 1424.

14. Vincent Valentin Rivus, Eſpagnol, abbé de Mont-Serrat, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie. 1410.

ALEXANDRE V, élu pape en 1409, mort en 1410. — *Année de leur mort.*

JEAN XXII, dit XXIII, élu pape en 1410, ſe démit en 1415, & mourut en 1419.

Premiere promotion en 1411.

1. François Lando, Vénitien, patriarche de Grade, puis de Conſtantinople, prêtre cardinal du titre de ſainte Croix de Jéruſalem. *Voyez* LANDO. 1427.

2. Antoine Pancerino, natif du Frioul, patriarche d'Aquilée, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, & évêque de Freſcati. *Voyez* PANCERINO. 1431.

3. Jean, Portugais, évêque de Conimbre, puis archevêque de Liſbonne, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens. 1415.

4. Alaman Adimari ou Adhemar, Florentin, archevêque de Tarente, puis de Piſe, prêtre cardinal du titre de S. Euſebe, & légat en Eſpagne. *Voyez* ADHEMAR. 1422.

5. Pierre d'Ailli, François, évêque de Cambrai, prêtre cardinal du titre de S. Chryſogon. *Voyez* AILLI. 1425.

6. Georges Roſco, Allemand, évêque de Trente, prêtre cardinal du titre de ſaint.....

7. Brando de Caſtillon ou Caſtiglione, Milanois, évêque de Plaiſance, prêtre cardinal du titre de S. Clément, évêque de Porto, & légat en Bohême & Hongrie. *Voyez* CASTIGLIONE. 1443.

8. Thomas Brancacio, Napolitain, neveu du pape, évêque de Tricarico, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* BRANCACIO. 1427.

9. Thomas Armelini, Anglois, évêque de Durham, prêtre cardinal du titre de ſaint.... 1437.

10. Robert Halan, Anglois, évêque de Salisburi, prêtre cardinal du titre de ſaint..... *Voyez* HALAN. 1417.

11. Gilles des Champs, François, évêque de Coutance, prêtre cardinal du titre de ſaint... 1413.

12. François Zabarella, Padouan, archevêque de Florence, prêtre cardinal du titre de S. Coſme & S. Damien. *Voyez* ZABARELLA. 1417.

13. Lucio Conti, Romain, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Coſmedin. Voyez* CONTI. 1437.

14. Guillaume Fillaſtre, François, archevêque d'Aix, diacre cardinal du titre de ſaint.... puis prêtre du titre de S. Marc. *Voyez* FILLASTRE. 1428.

Seconde promotion en 1413.

15. Simon de Cramaud, François, archevêque de Reims, & patriarche d'Alexandrie, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina. Voyez* CRAMAUD. 1429.

Troiſiéme promotion en 1414.

16. Jacques Iſolani, Bolonois, diacre cardinal du titre de S. Euſtache, puis de ſainte Marie la Neuve, vicaire du pape & légat en France. *Voyez* ISOLANI. 1431.

17. Guillaume Carboni, Napolitain, évêque de Chitri, cardinal du titre de ſainte Balbine.

MARTIN III, dit V, élu pape en 1417, mort en 1431.

Premiere promotion en 1419.

Balthaſar Coſſa, Napolitain, qui avoit été

pape ſous le nom de JEAN XXIII, s'étant démis de la papauté, fut nommé doyen des cardinaux. *Année de leur mort.* 1419.

Seconde promotion en 1426.

1. Dominique Ram, Eſpagnol, évêque d'Hueſca, puis de Lerida, & archevêque de Terragone, prêtre cardinal du titre de S. Xiſte, de S. Jean & de S. Paul, & évêque de Porto. *Voyez* RAM. 1445.

2. Dominique Capranica, Romain, évêque de Fermo, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Via lata*, puis prêtre cardinal du titre de ſainte Croix de Jéruſalem. *Voyez* CAPRANICA. 1458.

3. Jean de la Rochetaillée, François, évêque de Paris, puis archevêque de Rouen & de Beſançon, patriarche de Conſtantinople, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*. *Voyez* JEAN. 1437.

4. Louis Aleman, François, archevêque d'Arles, prêtre cardinal du titre de ſainte Cecile, fut privé du chapeau par le pape Eugène IV, & rétabli en 1449 par le pape Nicolas V. *Voyez* ALEMAN. 1450.

5. Henri de Beaufort-Lancaſtre, Anglois, évêque de Lincoln, puis de Wincheſtre, prêtre cardinal du titre de S. Euſebe. *Voyez* ſes ancêtres à ANGLETERRE, aux rois ſortis de la branche de Lancaſtre, & BEAUFORT. 1447.

6. Jean Rucca, Allemand, évêque d'Olmutz, puis archevêque de Prague, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque. 1430.

7. Antoine Caſſino, Siennois, évêque de Sienne, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. *Voyez* CASSINO. 1439.

8. Ardicin de la Porte, de Novarre, diacre cardinal du titre de S. Coſme & de S. Damien. *Voyez* PORTE. 1434.

9. Nicolas Albergati, Bolonois, chartreux, puis évêque de Bologne, prêtre cardinal du titre de ſainte Croix de Jéruſalem. *Voyez* ALBERGATI. 1443.

10. Raimond Mairoſe, François, évêque de S. Paul-trois-châteaux, puis de Caſtres, prêtre cardinal du titre de ſainte Praxede. *Voyez* MAIROSE. 1427.

11. Hugues de Luſignan, frere du roi de Chypre, Grec, archevêque de Nicoſie, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis prêtre du titre de S. Clément. 1442.

12. Jean Cervantes, Eſpagnol, évêque d'Avila, puis de Segovie, & de Burgos, & archevêque de Seville, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens, & évêque d'Oſtie. *Voyez* CERVANTES. 1453.

13. Julien Ceſarini, Romain, diacre cardinal du titre de S. Ange, puis prêtre du titre de ſainte Sabine. *Voyez* CESARINI. 1444.

14. Proſper Colonne, Romain, neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*. *Voyez* COLONNE. 1463.

Troiſiéme promotion en 1430.

15. Jean de Caſanova, Eſpagnol, théologien de l'ordre des freres Prêcheurs, maître du ſacré palais, évêque de Boſa, puis d'Elne, prêtre cardinal du titre de S. Xiſte. *Voyez* CASANOVA. 1436.

16. Guillaume de Montfort, dit *de Dinan*, François, évêque de S. Malo, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie. *Voyez* RAGUENEL. 1432.

17. Etienne, Italien, général de l'ordre des Servites, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. *Année de leur mort.*

18. Léonard des Dates, Florentin, général de l'ordre des freres Prêcheurs, cardinal du titre de ſainte.... *Voyez* DATES. 1426.

EUGENE IV, élu pape en 1431, mort en 1447.

Premiere promotion en 1431.

1. François Condelmeri, Vénitien, neveu du pape, archevêque de Beſançon, prêtre cardinal du titre de ſainte Cecile, puis de S. Clément, évêque de Porto, & patriarche de Conſtantinople. *Voyez* CONDELMERI. 1453.

2. Angelot Foſco, Romain, évêque de Cava, prêtre cardinal du titre de S. Marc. *Voyez* FOSCO. 1444.

Seconde promotion en 1437.

3. Jean Cornéto, Romain, évêque de Recanati, puis archevêque de Florence, & patriarche d'Alexandrie, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*. *Voyez* CORNETO. 1440.

Troiſiéme promotion en 1439.

4. Regnault de Chartres, François, archevêque de Reims & chancelier de France, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*. 1445.

5. Jean des comtes de Tagliacoſſo, Napolitain, archevêque de Tarente, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée, & évêque de Paleſtrine. *Voyez* TAGLIACOSSO. 1449.

6. Jean Kemp, Anglois, archevêque d'Yorck, puis de Cantorberi, prêtre cardinal du titre de ſainte Balbine. 1456.

7. Nicolas de Acciapacio, natif de Surento en Campanie, archevêque de Capoue, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. *Voyez* ACCIAPACIO. 1447.

8. Louis de Luxembourg, François, archevêque de Rouen & chancelier de France, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés. *Voyez* LOUIS. 1443.

9. Iſidore, Grec, abbé de S. Demetrius de Conſtantinople, puis archevêque de Ruſſie, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, & évêque de Sabine. *Voyez* ISIDORE. 1463.

10. Georges de Fieſque, archevêque de Gènes, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie, & évêque d'Oſtie. *Voyez* FIESQUE. 1461.

11. Beſſarion, Grec, abbé de S. Baſile, archevêque de Nicée, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, évêque de Freſcati, & patriarche de Conſtantinople. *Voyez* BESSARION. 1472.

12. Gerard Landriano, Milanois, évêque de Coſme, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre. *Voyez* LANDRIANO. 1445.

13. Sbignée Oleſniki, Polonois, évêque de Cracovie, prêtre cardinal du titre de S. Aquillée & ſainte Priſque. *Voyez* OLESNIKI. 1455.

14. Pierre de Schomberg, Allemand, évêque d'Augsbourg, prêtre cardinal du titre de S. Vital. *Voyez* SCHOMBERG. 1469.

15. Antoine de Clavibus, Portugais, évêque d'Evora, dit *le cardinal de Portugal*, prêtre cardinal du titre de S. Chryſogon. 1447.

16. Jean le jeune de Contai, François, évêque d'Amiens, puis de Terouanne, prêtre cardinal du titre de ſainte Praxede & de

S. Laurent *in Lucina. Voyez* JEUNE (le) — *Année de leur mort.*

17. Denys Zoech, Hongrois, archevêque de Strigonie, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque. *Voyez* ZOECH. — 1451. 1464.

18. Guillaume d'Eſtouteville, François, évêque d'Angers, puis de Beziers, & archevêque de Rouen, prêtre cardinal du titre de S. Sylveſtre & de S. Martin-aux-Monts, légat en France, & évêque de Porto & d'Oſtie. *Voyez* ESTOUTEVILLE. — 1483.

19. Jean de Turrecremata ou de Torquemada, Eſpagnol, théologien de l'ordre des freres Prêcheurs, & maître du ſacré palais, prêtre cardinal du titre de S. Xiſte, puis de S. Calliſte, & évêque de Sabine. *Voyez* TORQUEMADA. — 1468.

20. Albert de Albertis, Florentin, évêque de Camerino, diacre cardinal du titre de S. Euſtache. *Voyez* ALBERTIS. — 1445.

Quatriéme promotion en 1440.

21. Louis de Media Rota ou Mezzarota, Padouan, patriarche d'Aquilée, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Damaſo*, & évêque d'Albano. *Voyez* MEZZAROTA. — 1465.

22. Pierre Barbo, Vénitien, neveu du pape, évêque de Cervia, diacre cardinal du titre de ſainte Marie-la-Neuve, puis prêtre du titre de S. Marc, & pape ſous le nom de PAUL II.

Cinquiéme promotion en 1444.

23. Alfonſe Borgia, Eſpagnol, archevêque de Valence, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, & pape ſous le nom de CALISTE III.

Sixiéme promotion en 1446.

24. Thomas Lucani, Italien, évêque de Bologne, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, & pape ſous le nom de NICOLAS V.

20. Henri Rampino, dit de S. Alioſo, Milanois, évêque de Pavie, puis archevêque de Milan, prêtre cardinal du titre de S. Clément. *Voyez* RAMPINO. — 1450.

26. Jean, Meſſinois, abbé de S. Paul de Padoue, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine. — 1449.

27. Jean Carvajal, Eſpagnol, évêque de Placentia, diacre cardinal du titre de S. Ange, puis prêtre du titre de ſainte Croix de Jeruſalem, & évêque de Sabine & de Porto. *Voyez* CARVAJAL. — 1469.

FELIX IV, dit V, antipape, élu en 1439; *ſe démit en* 1447, *& mourut en* 1451.

Premiere promotion en 1440.

1. *Louis de Palu de Varembon, évêque de Lauſanne, cardinal du titre de ſaint....* Voyez *PALU (la)* — 1455.

2. *Barthelemi Viſconti, Italien, évêque de Novarre, cardinal du titre de ſaint....* — 1456.

3. *Urbain de Morſa de Bais, Allemand, évêque d'Utrecht, cardinal du titre de ſaint.....*

4. *Alfonſe Carillo, Eſpagnol, prêtre cardinal du titre de S. Euſtache.*

Seconde promotion en 1440.

5. *Alexandre Zamoviti, fils du duc de Mazovie, Polonois, évêque de Trente, & patriarche d'Aquilée, prêtre cardinal du titre de S. Laurent* in Damaſo. Voyez *ALEXANDRE.*

6. *Oton, Eſpagnol, évêque de Tortoſe, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane.* — *Année de leur mort.*

7. *Georges, Eſpagnol, évêque de Vich, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie, puis de ſainte Marie au-delà du Tibre.*

8. *François, François, évêque de Genève, prêtre cardinal du titre de S. Marcel.*

9. *Bernard de la Plaigne, François, évêque d'Acqs, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée.*

10. *Jean, Allemand, évêque de Strasbourg, prêtre cardinal du titre de S. Xiſte.*

11. *Jean Gruvenvalder, fils* naturel *de Jean, duc de Baviere, Allemand, évêque de Friſinguen, prêtre cardinal du titre de S. Martin-aux-Monts.* — 1453.

12. *Jean de Villa-Vezroſa, Eſpagnol, archidiacre d'Oviedo, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre.*

Troiſiéme promotion en 1440.

13. *Denys du Moulin, François, évêque de Paris, & patriarche d'Antioche, prêtre cardinal du titre de ſaint....* Voyez *MOULIN. (du)* — 1447.

14. *Amé de Talaru, François, archevêque de Lyon, prêtre cardinal du titre de ſaint....* Voyez *TALARU.* — 1443.

15. *Philippe de Coëtquen, François, évêque de Léon, puis archevêque de Tours, prêtre cardinal du titre de ſaint....* — 1442.

16. *Nicolas Tudeſchi, archevêque de Palerme, prêtre cardinal du titre de ſaint....* Voyez *TUDESCHI.* — 1445.

17. *Jean de Maleſtroit, François, évêque de S. Brieu, puis de Nantes, prêtre cardinal du titre de S. Onuphre.* — 1443.

18. *Gerard Machet, François, évêque de Caſtres, cardinal du titre de ſaint....*

Quatriéme promotion en 1444.

19. *Jean d'Arci, François, archevêque de Tarentaiſe, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & de S. Achillée, puis créé cardinal par le pape Nicolas V.*

20. *Louis, Portugais, évêque de Viſeo, prêtre cardinal du titre de ſaint....*

21. *Louis de la Palu de Varembon, François, évêque de Maurienne, prêtre cardinal du titre de ſainte Cécile, puis créé cardinal par le pape Nicolas V.* — 1451.

22. *Vincent Coti, Polonois, archevêque de Gneſne, primat de Pologne, cardinal du titre de ſaint....*

23. *Guillaume Huln, natif d'Eſtain ou de l'Eſtang, diocèſe de Verdun, François, archidiacre de Metz, cardinal du titre de ſainte Sabine, puis créé cardinal par le pape Nicolas V.*

24. *Barthelemi Viteleſchi, Italien, évêque de Monte Fiaſcone, cardinal du titre de S. Marc.*

25. *Thomas de Courcelles, François, chanoine de l'égliſe de Paris, cardinal du titre de ſaint....*

26. *Jean de Raguſe, religieux de l'ordre des freres Prêcheurs, cardinal du titre de ſaint....*

NICOLAS V, élu pape en 1447, mort en 1455.

Premiere promotion en 1448.

1. Antoine Cerdani, de Majorque, archevêque de Meſſine, prêtre cardinal du titre de S. Chryſogon, & évêque de Lerida. — 1459.

Seconde promotion en 1448. *Année de leur mort.*

2. Aſtorge Agnés, Napolitain, archevêque de Bénévent, prêtre cardinal du titre de ſaint Euſebe. *Voyez* AGNÈS. 1450.

3. Latin des Urſins, Romain, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, évêque de Sabine, & légat en Pologne. *Voyez* DES URSINS. 1477.

4. Alain de Coëtivi, François, évêque de Cornouailles, puis archevêque d'Avignon, prêtre cardinal du titre de ſainte Praxede, & évêque de Sabine. *Voyez* COETIVI. 1474.

5. Jean Rolin, François, évêque de Châlons, puis d'Autun, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*, *Voyez* ROLIN. 1483.

6. Philippe Calendrino, frere utérin du pape, évêque de Bologne, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, puis de S. Laurent *in Lucina*, grand pénitencier, & évêque de Porto. *Voyez* CALENDRINO. 1476.

7. Nicolas de Cuſa, Allemand, archidiacre de Liége, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens, évêque de Brixen. *Voyez* NICOLAS DE CUSA. 1464.

Troiſiéme promotion en 1449.

8. Amé duc de Savoye, connu ſous le nom de FELIX V, s'étant démis de la papauté, fut nommé cardinal évêque de Sabine, & doyen des cardinaux. 1451.

9. Louis Aleman, François, archevêque d'Arles, qui avoit été privé du chapeau par le pape Eugène IV, fut rétabli par le pape Nicolas V. *Voyez* ALEMAN. 1450.

10. Jean d'Arci, François, archevêque de Tarentaiſe, qui avoit été nommé prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée, par Felix V, le fut de nouveau nommé par le pape Nicolas V. 1453.

11. Louis de la Palu de Varembon, François, évêque de Maurienne, qui avoit été nommé prêtre cardinal du titre de ſainte Cécile par Felix V, fut nommé prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie par le pape Nicolas V. 1455.

12. Guillaume Huln, natif d'Eſtaing, diocèſe de Verdun, archidiacre de Metz, qui avoit été nommé cardinal évêque de Sabine par Felix V, fut nommé cardinal du même titre par Nicolas V. *Voyez* HULN. 1455.

CALLISTE III, élu pape en 1455, mort en 1458.

Premiere promotion en 1455.

1. Jean-Louis Mila, Eſpagnol, neveu du pape, évêque de Ségovie, puis de Lerida, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, & légat de Bologne. *Voyez* MILA. 1507.

2. Jacques de Portugal, archevêque de Lisbonne, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Portica*. *Voyez* PORTUGAL. 1459.

3. Roderic Lenzoli Borgia, Eſpagnol, neveu du pape, diacre cardinal du titre de ſaint Nicolas *in Carcere*, vice-chancelier de l'égliſe romaine, évêque de Porto, & pape ſous le nom d'ALEXANDRE VI.

Seconde promotion en 1456.

4. Rainaud Piſticelli, Napolitain, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de ſainte Cécile. 1458.

5. Jean de Mella, Eſpagnol, auditeur de Rote, évêque de Zamora, prêtre cardinal du titre de ſaint Aquillée & de ſaint Priſque. *Voyez* MELLA. *Année de leur mort.*

6. Jean de Caſtillon ou de Caſtiglione, Milanois, évêque de Coutance en Normandie, puis de Pavie, prêtre cardinal du titre de S. Clément. *Voyez* CASTIGLIONE. 1467. 1460.

7. Jacques Thebaldi, Romain, évêque de Montefeltro, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie. 1466.

8. Richard Olivier, natif du lieu de Longueil, François, évêque de Coutance, prêtre cardinal du titre de S. Euſebe, & évêque de Porto. *Voyez* LONGUEIL. 1479.

9. Æneas Sylvius Piccolomini, Siennois, évêque de Sienne, diacre cardinal du titre de S. Euſtache, puis prêtre du titre de ſainte Sabine, & pape ſous le nom de PIE II.

PIE II, élu pape en 1458, mort en 1464.

Premiere promotion en 1460.

1. Ange Capranica, Romain, prêtre cardinal du titre de ſainte Croix de Jéruſalem, & évêque de Paleſtrine. *Voyez* CAPRANICA. 1478.

2. Berard Herulo de Narni, auditeur de Rote, évêque de Spolete, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine. *Voyez* HERULO. 1479.

3. Nicolas Fortiguerra, de Piſtoye, évêque de Theano, prêtre cardinal du titre de ſainte Cécile. *Voyez* FORTIGUERRA. 1473.

4. Burchard de Weiſpriach, Allemand, cardinal du titre de ſaint Nerée & de ſaint Achillée, & archevêque de Saltzbourg. *Voyez* WEISPRIACH. 1466.

5. Alexandre de Oliva, général de l'ordre des Freres Hermites de S. Auguſtin, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, & évêque de Camerino. *Voyez* OLIVA. 1463.

6. François Piccolomini, Siennois, neveu du pape, archevêque de Sienne, diacre cardinal du titre de S. Euſtache, & pape ſous le nom de PIE III.

Seconde promotion en 1461.

7. Barthelemi Roverella, Ferrarois, archevêque de Ravenne, prêtre cardinal du titre de S. Clément. *Voyez* ROVERELLA. 1476.

8. Jean Geofroi, François, évêque d'Arras, puis d'Albi, prêtre cardinal du titre de S. Syl-veſtre & de S. Martin-aux-Monts. *Voyez* GEOFROI. 1473.

9. Jacques de Cardonne, Eſpagnol, évêque d'Urgel, prêtre cardinal du titre de ſaint.... *Voyez* CARDONNE. 1466.

10. Louis d'Albret, François, évêque de Cahors, de Mirepoix & d'Aire, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre. *Voyez*. ALBRET. 1465.

11. Jacques Mensbona Piccolomini, Luquois, évêque de Pavie, prêtre cardinal du titre de S. Chryſogon, & évêque de Freſcati. *Voyez* PAVIE. 1479.

12. François de Gonzague, évêque de Mantoue, prêtre cardinal du titre de S. Pierre ès liens, & évêque de Bologne. *Voyez* GONZAGUE. 1483.

Troiſiéme promotion en 1462.

13. Jean de Aych, Allemand, évêque d'Aichſtet, chancelier de l'empereur Albert II, prêtre cardinal du titre de ſaint.... 1464.

PAUL II, élu pape en 1464, mort en 1471

Premiere promotion en 1464.

1. Thomas Bourchier, Anglois, archevê-

que de Cantorberi, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque. *Voyez* BOURCHIER. *Année de leur mort.*

2. Etienne de Varas, Hongrois, archevêque de Colocza, prêtre cardinal du titre de saint Nerée & de saint Achillée. 1507. 1471.

3. Olivier Caraffe, Napolitain, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, évêque d'Albano, de Sabine, d'Oſtie, & doyen du ſacré collége. *Voyez* CARAFFE. 1511.

4. Marc Barbo, Vénitien, évêque de Vicenze, & patriarche d'Aquilée, prêtre cardinal du titre de S. Marc. *Voyez* BARBO. 1490.

5. Jean Balue, François, évêque d'Angers, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, & évêque d'Albano. *Voyez* BALUE. 1491.

6. Amici Agnifilo, d'Aquilée, évêque de cette ville, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre. *Voyez* AGNIFILO. 1476.

7. François de la Rouere, de Savonne, général de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de S. Pierre ès liens, & pape ſous le nom de SIXTE IV.

8. Théodore Paléologue, des marquis de Montferrat, diacre cardinal du titre de ſaint Théodore. *Voyez* MONTFERRAT. 1481.

Seconde promotion en 1468.

9. Jean-Baptiſte Zeno, Vénitien, neveu du pape, évêque de Vicenze, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de ſainte Anaſtaſie, & évêque de Freſcati. *Voyez* ZENO. 1501.

10. Jean Michiele, Vénitien, neveu du pape, diacre cardinal du titre de ſainte Lucie, puis de S. Ange, & évêque d'Albano, de Porto, & de Padoue. *Voyez* MICHIELE. 1503.

SIXTE IV, élu pape en 1471, mort en 1484.

Premiere promotion en 1471.

1. Pierre Riario, de Savonne, évêque de Treviſe, prêtre cardinal du titre de S. Sixte, puis évêque de Sinigaglia. *Voyez* RIARIO. 1474.

2. Julien de la Rouere, de Savonne, neveu du pape, évêque de Carpentras, prêtre cardinal du titre de S. Pierre ès liens, évêque d'Oſtie, grand pénitencier, & pape ſous le nom de JULES II.

Seconde promotion en 1473.

3. Philippe de Levis Couſan, François, archevêque d'Arles, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin. *Voyez* LEVIS. 1475.

4. Etienne Nardino, natif de Forli, archevêque de Milan, prêtre cardinal du titre de S. Adrien, puis de ſainte Marie au-delà du Tibre. *Voyez* NARDINO. 1484.

5. Auſias del Puch, Eſpagnol, archevêque de Montreal en Sicile, prêtre cardinal du titre de S. Vital, puis de ſainte Sabine. *Voyez* PUCH. 1483.

6. Pierre Gonſalez de Mendoza, Eſpagnol, évêque de Sagonne, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica*, puis de ſainte Croix de Jéruſalem, & archevêque de Tolede. *Voyez* MENDOZA. 1495.

7. Antoine-Jacques Venerio, natif de Recanati, évêque de Syracuſe, puis de Léon & de Guença, prêtre cardinal du titre de ſaint Vite & ſaint Modeſte, & de S. Clément. *Voyez* VENERIO. 1479.

8. Jean-Baptiſte Cibo, Genois, évêque de Melfi, prêtre cardinal du titre de ſainte Balbine, puis de ſainte Cécile, & pape ſous le nom d'INNOCENT VIII. *Année de leur mort.*

9. Jean Arcimboldo, Parmeſan, évêque de Novarre, prêtre cardinal du titre de ſaint Nerée & S. Achillée, puis de ſainte Praxede, & archevêque de Milan. *Voyez* ARCIMBOLDO. 1491

10. Philibert Hugonet, François, évêque de Mâcon, prêtre cardinal du titre de ſainte Lucie. *Voyez* HUGONET. 1484.

Troiſiéme promotion en 1476.

11. Georges da Coſta, Portugais, archevêque de Lisbonne, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre. *Voyez* COSTA. 1508.

12. Charles de Bourbon, François, archevêque de Lyon, &c. prêtre cardinal du titre de S. Martin-aux-Monts. *Voyez* CHARLES. 1488.

13. Pierre Ferriz, Eſpagnol, archevêque de Taragone, prêtre cardinal du titre de ſaint Xiſte. *Voyez* FERRIZ. 1478.

14. Jean-Baptiſte Mellini, Romain, évêque d'Aniane, de Sutri, puis d'Urbin, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée. *V.* MELLINI. 1478.

15. Pierre de Foix, François, évêque de Vannes, diacre cardinal du titre de S. Xiſte. *Voyez* FOIX. 1490.

Quatriéme promotion en 1477.

16. Chriſtophe de la Rovere, natif de Turin, archevêque de Tarentaiſe, prêtre cardinal du titre de S. Vital. *Voyez* ROVERE. 1479.

17. Jerôme Baſſo de la Rouere, neveu du pape, évêque de Recanati, prêtre cardinal du titre de ſainte Balbine, puis de S. Chryſogon, & évêque de Paleſtrine. *Voyez* BASSO. 1507.

18. Georges Heſler, Allemand, évêque de Wirtzbourg, prêtre cardinal du titre de ſainte Lucie. *Voyez* HESLER. 1482.

19. Gabriel de Vérone, religieux de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche, évêque d'Albe & d'Agria. 1486.

20. Pierre Foſcaro, Vénitien, primicier de S. Marc de Veniſe, évêque de Padoue, prêtre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis de S. Xiſte. *Voyez* FOSCARO. 1485.

21. Jean d'Aragon, fils de Ferdinand, roi de Naples, diacre cardinal du titre de ſaint Adrien, puis prêtre du titre de ſainte Sabine & S. Laurent *in Lucina*. 1485.

22. Raphaël Sanſoni Riario, de Savonne, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine, archevêque de Cozence, de Salerne, & évêque d'Oſtie. *Voyez* RIARIO. 1521.

Cinquiéme promotion en 1478.

23. Dominique de la Rovere, prêtre cardinal du titre de S. Vital, puis de S. Clément. *Voyez* ROVERE. 1501.

Sixiéme promotion en 1480.

24. Paul Fregoſe, Genois, archevêque de Gênes, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie. *Voyez* FREGOSE. 1498.

25. Côme de Melioratis des Urſins, Romain, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée. 1481.

26. Ferri de Clugni, François, évêque de Tournai, prêtre cardinal du titre de S. Vital. *Voyez* CLUGNI. 1483.

27. Jean-Baptiſte Savelli, Romain, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*. *Voyez* SAVELLI. 1498.

Digitized by Google

28. Jean Colonne, Romain, évêque de Rieti, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Aquiro*. *Voyez* COLONNE. *Année de leur mort.* 1508.

Septiéme promotion en 1483.

29. Jean Conti, Romain, archevêque de Cozence, prêtre cardinal du titre de S. Vital. 1493.

30. Elie de Bourdeille, François, archevêque de Tours, prêtre cardinal du titre de ſainte Lucie. *Voyez* BOURDEILLE. 1484.

31. Jean Margarit, Eſpagnol, évêque de Gironne, prêtre cardinal du titre de ſainte Balbine. *Voyez* MARGARIT. 1484.

32. Jean-Jacques Sclaſenati, Milanois, évêque de Parme, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio monte*. 1497.

33. Jean-Baptiſte des Urſins, Romain, archevêque de Carthage & de Tarente, diacre cardinal du titre de ſainte Marie-la-Neuve, puis prêtre du titre de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* DES URSINS. 1503.

Huitiéme promotion en 1484.

34. Aſcagne Marie Sforce, des ducs de Milan, diacre cardinal du titre de S. Vite & S. Modeſte, vice-chancelier de l'égliſe romaine, évêque de Padoue, Novarre, &c. *Voyez* SFORCE. 1505.

INNOCENT VIII, élu pape en 1484, mort en 1492.

Promotion en 1489.

1. Laurent Cibo, Genois, neveu du pape, archevêque de Bénévent, prêtre cardinal du titre de S. Marc, & évêque d'Albano & de Paleſtrine. *Voyez* CIBO. 1503.

2. Ardicin de la Porte, de Novarre, évêque d'Aleria, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* PORTE. 1493.

3. Antonio Pallavicini, Génois, évêque d'Oronze, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie, puis de ſainte Praxede, & évêque de Paleſtrine. *Voyez* PALLAVICINI. 1507.

4. André d'Eſpinai, François, archevêque de Lyon & de Bourdeaux, prêtre cardinal du titre de S. Sylveſtre & de S. Martin-aux-Monts. *Voyez* ESPINAI. 1500.

5. Maphée Gherardo, Vénitien, général de l'ordre de Camaldules, patriarche de Veniſe, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée. *Voyez* GHERARDO. 1492.

6. Pierre d'Aubuſſon, François, grand-maître de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, diacre cardinal du titre de S. Adrien. *Voyez* AUBUSSON. 1503.

7. Jean de Médicis, Florentin, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica*, puis pape ſous le nom de LÉON X.

8. Fréderic de San Severino, Napolitain, archevêque de Vienne, diacre cardinal du titre de S. Théodore. *Voyez* SAN SEVERINO. 1516.

ALEXANDRE VI, élu pape en 1492, mort en 1503.

Premiere promotion en 1492.

1. Jean Borgia, Eſpagnol, neveu du pape, archevêque de Montréal, & patriarche de Conſtantinople, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, puis évêque d'Olmutz, Bayeux, &c. *Voyez* BORGIA. 1503.

Seconde promotion en 1493.

2. Jean Moorton, Anglois, archevêque de Cantorberi, chancelier d'Angleterre, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie. *Voyez* MOORTON. *Année de leur mort.* 1500.

3. Jean-Antoine de S. Georges, natif de Plaiſance, évêque d'Alexandrie, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée, patriarche de Conſtantinople, puis évêque de Parme, d'Albano, de Paleſtrine & de Sabine. *Voyez* GEORGES (de S.) 1509.

4. Jean de la Grolaye de Villiers, François, abbé de S. Denys en France, puis évêque de Lombez, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine. *Voyez* GROLAYE. 1499.

5. Bernardin de Carvajal, Eſpagnol, évêque de Cartagène, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, puis de ſainte Croix de Jéruſalem & évêque d'Oſtie, doyen du ſacré collége. *Voyez* CARVAJAL. 1522.

6. Raymond Perault, François, évêque de Gurck, & de Saintes, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie-la-Neuve. *Voyez* PERAULT. 1505.

7. Céſar Borgia, fils *naturel* du pape, diacre cardinal du titre de ſainte Marie-la Neuve, remit le chapeau en 1498, fut duc d'Urbin & de Valentinois, & épouſa Charlotte d'Albret. *Voyez* BORGIA. 1507.

8. Hippolyte d'Eſt, de Ferrare, archevêque de Milan & de Narbonne, diacre cardinal du titre de ſainte Lucie. *Voyez* EST. 1520.

9. Frédéric Caſimir, fils du roi de Pologne, évêque de Cracovie, diacre cardinal du titre de ſainte Lucie. 1503.

10. Julien Ceſarini, Romain, évêque d'Aſcoli, diacre cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche, puis de S. Ange. 1510.

11. Dominique Grimani, Vénitien, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *inter Imagines*, patriarche d'Aquilée, puis prêtre du titre de S. Marc, & évêque de Porto. *Voyez* GRIMANI. 1523.

12. Alexandre Farnèſe, Romain, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien, puis du titre de S. Euſtache, évêque d'Oſtie, doyen des cardinaux, & pape ſous le nom de PAUL III.

13. Bernardin Lunati, de Pavie, diacre cardinal du titre de S. Cyriaque. 1497.

Troiſiéme promotion en 1495.

14. Guillaume Briçonnet, François, archevêque de Reims, Narbonne, &c. prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane. *Voyez* BRIÇONNET. 1514.

Quatriéme promotion en 1496.

15. Philippe de Luxembourg, François, évêque d'Arras, puis du Mans, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin, & évêque d'Albano & de Freſcati. *Voyez* PHILIPPE. 1519.

Cinquiéme promotion en 1496.

16. Barthelemi Martini, Eſpagnol, évêque de Segovie, prêtre cardinal du titre de ſainte Agathe. 1500.

17. Jean de Caſtro, Eſpagnol, évêque de Gergenti en Sicile, & adminiſtrateur de l'évêché de Sleſwick en Danemarck, prêtre cardinal du titre de S. Priſque. 1506.

18. Jean Lopez, Eſpagnol, évêque de Perouſe & archevêque de Capoue, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre. *Voyez* LOPEZ. 1501.

19. Jean Borgia, Eſpagnol, neveu du pape

évêque de Melfi, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Via lata*. *Voyez* BORGIA. *Année de leur mort.*

20. Louis d'Aragon, fils *naturel* de Ferdinand, premier roi de Naples, évêque d'Aversa, puis de Léon en Espagne, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, puis de sainte Marie *in Cosmedin*. 1500. 1519.

Sixième promotion en 1498.

21. Georges d'Amboise, François, archevêque de Rouen, prêtre cardinal du titre de S. Sixte. *Voyez* AMBOISE. 1510.

Septième promotion en 1500.

22. Diegue Hurtado de Mendoza, Espagnol, archevêque de Seville, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine. *Voyez* MENDOZA. 1502.

23. Amanieu d'Albret, François, évêque de Pamiers, Cominges, &c. diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis évêque de Pampelune. *Voyez* ALBRET. 1520.

24. Louis Borgia, Espagnol, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Via lata*, puis du titre des Saints Nerée & Achillée, prêtre du titre de S. Marcel, archiprêtre de sainte Marie Majeure, & grand pénitencier. 1511.

Huitième promotion en 1500.

25. Jacques Serra, Espagnol, archevêque d'Oristagni, prêtre cardinal du titre de S. Vital, & évêque d'Elne & de Palestrine. 1517.

26. Thomas Bacocs, natif de Herdont en Hongrie, chancelier de Hongrie, & archevêque de Strigonie, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre & de S. Martin-aux-Monts. *Voyez* BACOCS. 1521.

27. Pierre Isuaglies ou di Suaglio, Sicilien, archevêque de Reggio, & ensuite de Messine, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque, puis de sainte Pudentiane, & archiprêtre de sainte Marie Majeure. *Voyez* SUAGLIES. 1511.

28. François Borgia, Espagnol, archevêque de Cozenze, , cardinal du titre de sainte Lucie, puis des Saints Nerée & Achillée, & évêque de Chieti. 1511.

29. Jean Vera, Espagnol, archevêque de Salerne, prêtre cardinal du titre de sainte Balbine. 1507.

30. Louis Podocator, de Nicosie en Grèce, évêque de Capacio, prêtre cardinal du titre de sainte Agathe. *Voyez* PODOCATOR. 1504.

31. Antoine Trivulce, Milanois, évêque de Côme, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie, puis de S. Etienne *in Cœlio monte*. *Voyez* TRIVULCE. 1508.

32. Jean-Baptiste Ferraro, Modénois, évêque de Modène, prêtre cardinal du titre de S. Chrysogon. *Voyez* FERRARO. 1502.

33. Marc Cornaro, Vénitien, évêque de Veronne, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de sainte Marie, évêque d'Albano & de Palestrine, & patriarche de Constantinople. *Voyez* CORNARO. 1524.

34. Jean-Etienne Ferrero, de Verceil, évêque de Boulogne, prêtre cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche, puis de sainte Vestine. *Voyez* FERRERO. 1510.

Neuvième promotion en 1503.

35. Jean Castellau, Espagnol, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, & archevêque de Montréal. 1505.

36. François Remolini, Espagnol, archevêque du Surrento, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, puis archevêque de Palerme. *Voyez* REMOLINI. 1518.

37. François Soderini, Florentin, évêque de Volterra, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, évêque de Saintes & d'Ostie, doyen du sacré collége. 1524.

38. Melchior Meckau, Allemand, évêque de Brixen, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio monte*. *Voyez* MECKAU. 1509.

39. Nicolas de Fiesque, Génois évêque de Fréjus & de Toulon, prêtre cardinal du titre de S. Nicolas *inter Imagines*, puis du titre des douze Apôtres, archevêque d'Embrun & évêque d'Ostie, doyen du sacré collége. *Voyez* FIESQUE. 1524.

40. François Sprats, Espagnol, évêque de Léon, prêtre cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche. 1504.

41. Adrien Castellesi, dit le cardinal Corneto, Italien, évêque d'Herford, de Bath & de Wels, en Angleterre, prêtre cardinal du titre de S. Chrysogon. *Voyez* CORNETO.

42. Jacques de Caseneuve, Espagnol, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio monte*. 1504.

43. François Loris, Espagnol, évêque d'Elvas, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-Neuve. 1505.

Auſquels on ajoute :

44. Jean, ambassadeur du duc de Saxe à Rome, prêtre cardinal du titre de sainte Croix de Jérusalem.

PIE III, élu pape en 1503, mort la même année.

JULES II, élu pape en 1503, mort en 1513.

Premiere promotion en 1503.

1. François-Guillaume de Castelnau-Clermont-Lodeve, François, archevêque de Narbonne, puis d'Auſch, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio monte*, & doyen des cardinaux. *Voyez* CLERMONT-LODEVE. 1540.

2. Jean de Zuniga, Espagnol, grand-maître de l'ordre d'Alcantara, archevêque de Seville, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée. *Voyez* ZUNIGA. 1504.

3. Clément de la Rouere, de Savonne, neveu du pape Sixte IV, évêque de Mende, prêtre cardinal du titre de S. Clément, puis du titre des douze Apôtres. 1504.

4. Galliot Franciotti de la Rouere, Luquois, neveu du pape Jules II, évêque de Luques, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens, puis évêque de Padoue, de Cremone & archevêque de Bénévent. 1508.

Seconde promotion en 1505.

5. Marc Vigerius, de Savonne, évêque de Sinigaglia, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Palestrine. *Voyez* VIGERIUS. 1516.

Robert Guibé, François, évêque de Rennes, puis de Nantes, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie. *Voyez* GUIBÉ. 1513.

7. Leonard de la Rouere, de Savonne, neveu du pape Sixte IV, évêque d'Agen, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, puis de S. Pierre-ès-liens, & grand pénitencier. 1520.

8. Charles Dominique Carretto, des marquis de Final, Génois, archevêque de Tours & de Reims, prêtre cardinal du titre de saint Vite,

Digitized by Google

Vite, puis de ſainte Cécile. *Voyez* CARRETTO. *Année de leur mort.*

9. Antoine Ferrerio, de Savone, évêque de Gubio, prêtre cardinal du titre de S. Vital. *Voyez* FERRERIO. 1514. 1508.

10. François Aledoſi, d'Imola, évêque de Pavie & de Boulogne, prêtre cardinal du titre de ſainte Cécile. *Voyez* ALEDOSI. 1511.

11. Fatius Sanctori, de Viterbe, évêque de Ceſenne, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine, & adminiſtrateur de Pampelune. 1510.

12. Gabriel Gabrieli, de Fano, évêque d'Urbin, prêtre cardinal du titre de ſainte Praxede. *Voyez* GABRIELI. 1511.

13. Sigiſmond de Gonzague, évêque de Mantoue, diacre cardinal du titre de ſainte Marie-la-Neuve. *Voyez* GONZAGUE. 1525.

Troiſième promotion en 1507.

14. Jean de la Tremoille, François, archevêque d'Auſch, prêtre cardinal du titre de S. Martin-aux-Monts. *Voyez* LA TREMOILLE. 1507.

15. René de Prie, François, évêque de Bayeux, puis de Limoges, prêtre cardinal du titre de ſainte Lucie. *Voyez* PRIE. 1519.

16. Louis d'Amboiſe, François, évêque d'Albi, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre. 1517.

17. François Ximenes, Eſpagnol, religieux de l'ordre de S. François, archevêque de Tolede, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine, *Voyez* XIMENES. 1517.

Quatrième promotion en 1508.

18. Sixte Gara de la Rouere, Luquois, neveu du pape Jules II, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens, archevêque de Bénevent, évêque de Luques & de Padoue, & vice-chancelier de la ſainte Egliſe. 1517.

Cinquième promotion en 1511.

19. Chriſtophe Brambridge, Anglois, archevêque d'Yorck, prêtre cardinal du titre de ſainte Praxede. *Voyez* URSWICUS. 1514.

20. Antoine Ciocchi, dit auſſi *Monti* ou *du Mont*, Italien, archevêque de Siponto, prêtre cardinal du titre de S. Vital, puis de ſainte Praxede, & évêque de Porto. *Voyez* MONTI. 1533.

21. Matthieu Shinner, ſurnommé *le Long*, Suiſſe, évêque de Sion, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane, & évêque de Novarre. *Voyez* SHINNER. 1522.

22. Pierre Accolti, Florentin, évêque d'Ancone, prêtre cardinal du titre de S. Euſebe, puis évêque de Cadis, de Maillezais, d'Arras, de Cremone, archevêque de Ravenne, évêque d'Albano, de Paleſtrine & de Sabine. *Voyez* ACCOLTI. 1532.

23. Achilles de Graſſi, Bolonois, évêque de Bologne, prêtre cardinal du titre de S. Sixte, puis de ſainte Marie au-delà du Tibre. *Voyez* GRASSI. 1523.

24. François Argentino, Vénitien, évêque de Concorde, prêtre cardinal du titre de S. Vital, puis de S. Clément. *Voyez* ARGENTINO. 1515.

25. Bendinelli Sauli, Génois, évêque de Girace, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis prêtre du titre de ſainte Sabine. 1518.

26. Alfonſe Petrucci, Sienois, évêque de Suana, diacre cardinal du titre de S. Théodore, fut privé de la pourpre par le pape Léon X. *Voyez* PETRUCCI. 1517.

Sixième promotion.

27. Matthieu Lange de Welembourg, Allemand, évêque de Gurck, diacre cardinal du titre de S. Ange, archevêque de Saltzbourg, & évêque d'Albano. *Voyez* LANG. 1540.

LEON X élu pape en 1513, mort en 1521.

Premiere promotion en 1513.

1. Laurent Pucci, Florentin, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, grand pénitencier & évêque d'Albano, puis de Paleſtrine. *Voyez* PUCCI. 1531.

2. Jules de Médicis, Florentin, archevêque de Florence, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica*, puis de S. Clement & de S. Laurent *in Damaſo*, & pape ſous le nom de CLEMENT VII.

3. Bernard de Tarlat, dit d'*Unce*, Florentin, évêque de Coutances, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*. *Voyez* BERNARD. 1520.

4. Innocent Cibo, Génois, neveu du pape, archevêque de Gènes, abbé de S. Victor de Marſeille, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien, puis de ſainte Marie *in Dominica*. *Voyez* CIBO. 1550.

Seconde promotion en 1515.

5. Thomas Wolſei, Anglois, chancelier d'Angleterre, archevêque d'Yorck, prêtre cardinal du titre de ſainte Cécile. *Voyez* WOLSEI. 1533.

Troiſième promotion en 1515.

6. Adrien Gouffier, François, évêque de Coutances, puis d'Albi, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin. *Voyez* GOUFFIER. 1523.

Quatrième promotion en 1517.

7. Antoine Bohier, François, archevêque de Bourges, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie. *Voyez* BOHIER. 1519.

8. Guillaume de Croy, Flamand, évêque de Cambrai, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Aquiro*, puis archevêque de Tolede. *Voyez* CROY. 1521.

Cinquième promotion en 1517.

9. François Conti, Romain, archevêque de Conza, prêtre cardinal du titre de ſaint Vital. *Voyez* CONTI. 1521.

10. Jean Piccolomini, Sienois, archevêque de Sienne, prêtre cardinal du titre de ſainte Balbine, puis évêque d'Oſtie, & doyen des cardinaux. *Voyez* PICCOLOMINI. 1537.

11. Jean Dominique Cuppi ou de Cupis, Romain, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre de ſaint Jean-Porte-Latine, puis évêque d'Oſtie, & doyen du ſacré collége. *Voyez* CUPPI. 1553.

12. Nicolas Pandolfi, Florentin, évêque de Piſtoye, prêtre cardinal du titre de ſaint Céſaire. *Voyez* PANDOLFI. 1518.

13. Raphaël Petrucci, Siennois, évêque de Soana, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne. *Voyez* PETRUCCI. 1522.

14. André de Valle, Romain, évêque de Malte, prêtre cardinal du titre de ſainte Agnès, puis de ſainte Priſque. 1534.

15. Boniface Ferrero, de Verceil, évêque d'Ivrée, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée, puis évêque de Porto. *Voyez* FERRERO. 1543.

16. Jean-Baptiſte Pallavicini, Génois, archevêque de Cavaillon, prêtre cardinal du titre de S. Apollinaire. *V.* PALLAVICINI. *Année de leur mort.* 1524.

17. Pompée Colonne, Romain, évêque de Riéti, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, puis archevêque de Montreal & d'Averſa, prêtre du titre de S. Laurent *in Damaſo*, & vice-roi de Naples. *Voyez* COLONNE. 1532.

18. Scaramutia Trivulce, Milanois, évêque de Côme, prêtre cardinal du titre de ſaint Cyriaque. *Voyez* TRIVULCE. 1527.

19. Dominique Jacobatii, Romain, évêque de Lucera, prêtre cardinal du titre de S. Laurent, puis de S. Clement, & de S. Apollinaire. *Voyez* JACOBATII. 1528.

20. Laurent Campeggi, Bolonois, évêque de Bologne & de Feltri, prêtre cardinal du titre de S. Thomas, puis de ſainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Sabine & de Paleſtrine. *Voyez* CAMPEGGI. 1539.

21. Louis de Bourbon, François, évêque de Laon, puis archevêque de Sens, prêtre cardinal du titre de S. Sylveſtre. *Voyez* LOUIS. 1556.

22. Adrien Florent, Hollandois, évêque de Tortoſe, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, puis pape ſous le nom d'ADRIEN VI.

23. Ferdinand Ponzeta, Napolitain, évêque de Melfi, prêtre cardinal du titre de S. Pancrace. *Voyez* PONZETA. 1527.

24. Louis Roſſi, Florentin, prêtre cardinal du titre de S. Clement. *Voyez* ROSSI. 1519.

25. François Armellino, natif & évêque de Perouſe, prêtre cardinal du titre de ſaint Marc, puis de S. Calliſte. *Voyez* ARMELLINO. 1527.

26. Thomas de Vio, Italien, général de l'ordre des Freres Prêcheurs, prêtre cardinal du titre de S. Sixte. *Voyez* VIO. 1534.

27. Chriſtophe Numali, Italien, général de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Iſle, puis de ſainte Marie d'*Ara Cœli*. *Voyez* NUMALI. 1528.

28. Gilles de Viterbe, général de l'ordre des Freres Hermites de S. Auguſtin, prêtre cardinal du titre de S. Matthieu, puis de ſaint Marcel, & patriarche de Conſtantinople. *V.* GILLES. 1532.

29. Guillaume-Raymond Vich, Eſpagnol, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, évêque de Cifalu, puis de Barcelone. 1525.

30. Silvius Paſſerino, de Cortone, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*, légat de Pérouſe & évêque de Barcelone. *Voyez* PASSERINO. 1529.

31. François des Urſins, Romain, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*. *V.* URSINS (des) 1533.

32. Paul-Emile Cefio, Romain, diacre cardinal du titre de S. Euſtache. *Voyez* CESIO. 1537.

33. Alexandre Ceſarini, Romain, diacre cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche, puis de S. Marcel, de ſainte Marie *in Via lata*, & évêque d'Albano & de Pampelune. *Voyez* CESARINI. 1542.

34. Jean Salviati, Florentin, neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Côme & de ſaint Damien, puis évêque de Porto. *Voyez* SALVIATI. 1553.

35. Nicolas Ridolfi, Florentin, neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Vite & de S. Modeſte, évêque de Vicenze & de Viterbe, & archevêque de Salerne & de Florence, puis prêtre de ſainte Marie *in Coſmedin*, & de ſainte Marie *in Via lata*. *Voyez* RIDOLFI. *Année de leur mort.* 1550.

36. Hercules Rangoni, Milanois, diacre cardinal du titre de ſainte Agathe, évêque de Modène, &c. *Voyez* RANGONI. 1527.

37. Auguſtin Trivulce, Modenois, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis de S. Nicolas *in Carcere*, évêque de Bayeux, &c. *Voyez* TRIVULCE. 1548.

38. François Piſani, Vénitien, évêque de Padoue, diacre cardinal du titre de S. Théodore, puis de S. Marc, archevêque de Narbonne & évêque d'Oſtie, doyen des cardinaux. *Voyez* PISANI. 1570.

39. Alfonſe, infant de Portugal, archevêque de Lisbonne, évêque d'Evora, diacre cardinal du titre de ſainte Lucie. *Voyez* PORTUGAL. 1540.

Sixième promotion en 1518.

40. Albert marquis de Brandebourg, prêtre cardinal du titre de S. Chryſogon, puis de S. Pierre-ès-liens, archevêque de Magdebourg, & électeur de Mayence. *Voyez* ALBERT. 1545.

Septième promotion en 1518.

41. Jean de Lorraine, évêque de Metz, archevêque de Narbonne, Reims, &c. diacre cardinal du titre de S. Onuphre. *Voyez* JEAN. 1550.

Huitième promotion en 1520.

42. Erard de la Marck, Allemand, évêque de Liége & de Chartres, & archevêque de Valence, prêtre cardinal du titre de ſaint Chryſogon. *Voyez* MARCK. 1538.

ADRIEN VI, élu pape en 1521, mort en 1523.

Promotion en 1523.

1. Guillaume Enckenwoërt, Allemand, évêque d'Utrecht, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* ENCKENWOERT. 1534.

CLEMENT VII, élu pape en 1523, mort en 1534.

Premiere promotion en 1527.

1. Benoît Accolti, Florentin, évêque de Cadis, de Cremone & de Ravenne, cardinal du titre de S. Euſebe. *Voyez* ACCOLTI. 1549.

2. Auguſtin Spinola, de Savone, évêque de Pérouſe, prêtre cardinal du titre de ſaint Cyriaque. 1537.

3. Nicolas Gaddi, Florentin, évêque de Ferino, diacre cardinal du titre de S. Théodore, puis de ſainte Marie *in Via lata*, évêque de Sarlat, & archevêque de Conza. *Voyez* GADDI. 1552.

4. Hercule de Gonzague-Mantoue, diacre cardinal du titre de ſainte Marie-la-neuve, évêque de Mantoue, & archevêque de Tarragonne. *Voyez* GONZAGUE. 1563.

5. Marin Grimani, Vénitien, patriarche d'Aquilée, prêtre cardinal du titre de ſaint Vital, puis de S. Marcel & de ſainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Porto & de Ceneda. *Voyez* GRIMANI. 1546.

Seconde promotion en 1527.

6. Antoine de Saint-Severin, Napolitain, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, puis de S. Apollinaire, & de ſainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Converſano, de Paleſtrine, de Sabine & de Porto. 1543.

Digitized by Google

7. Vincent Caraffe, Napolitain, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane, puis de ſainte Priſque, & de ſainte Marie au-delà du Tibre, évêque d'Albano, de Paleſtrine, &c. *Voyez* CARAFFE. *Année de leur mort.* 1540.

8. André-Matthieu Palmerio, Napolitain, archevêque de Matera, prêtre cardinal du titre de S. Clément, puis évêque de Sarno, Lucera, &c. 1537.

9. Antoine du Prat, François, chancelier de France, archevêque de Sens, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie, & légat en France. *Voyez* PRAT. 1535.

10. Henri de Cardonne, Eſpagnol, évêque de Barcelone, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, puis archevêque de Montréal & vice-roi de Sicile. *Voyez* CARDONNE. 1530.

11. Jérôme Grimaldi, Génois, évêque de Venafro, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis archevêque de Bari. *Voyez* GRIMALDI. 1543.

12. Pyrrhus de Gonzague, évêque de Modène, diacre cardinal du titre de ſainte Agathe. *Voyez* GONZAGUE. 1529.

13. Sigiſmond Papadoca, Napolitain, évêque de Venoſa & de Tropea, refuſa le chapeau, ſe contentant de ſon évêché. 1536.

Troiſiéme promotion en 1527.

14. François Quignones, général de l'ordre de S. François, prêtre cardinal du titre de ſainte Croix de Jéruſalem, & évêque de Coria. *Voyez* QUIGNONES. 1540.

Quatriéme promotion en 1527.

15. François Cornaro, Vénitien, prêtre cardinal du titre de S. Pancrace, puis de ſainte Cécile, de ſainte Praxede & de ſainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Breſſe, d'Albano & de Paleſtrine. *Voyez* CORNARO. 1543.

Cinquiéme promotion en 1529.

16. Jérôme Doria, Génois, diacre cardinal du titre de S. Thomas *in Parione*, puis de ſainte Marie *in Porticu*, évêque de Nebio Rovinato, de Noli, de Jaca & d'Hueſca. *Voyez* DORIA. 1558.

Sixiéme promotion en 1529.

17. Hippolyte de Médicis, Florentin, neveu du pape Leon X, diacre cardinal du titre de S. Laurent *in Damaſo*. *Voyez* MEDICIS. 1535.

Septiéme promotion en 1529.

18. Mercurin Alborio Gattinara, Piémontois, chancelier de l'empereur Charles V, cardinal du titre de S. Jean-Porte-Latine. *Voyez* GATTINARA. 1530.

Huitiéme promotion en 1530.

19. François de Tournon, François, archevêque de Bourges, de Lyon, d'Auſch, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin, évêque d'Oſtie, & doyen du ſacré collége. *Voyez* TOURNON. 1562.

20. Bernard Cleſi, Allemand, évêque de Trente, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*. *Voyez* CLESIUS. 1539.

21. Louis de Gorrevod, Savoyard, évêque de S. Jean de Maurienne, prêtre cardinal du titre de S. Ceſaire. *Voyez* GORREVOD. 1535.

22. Garcias Loayſa, Eſpagnol, général de l'ordre des Freres Prêcheurs, évêque d'Oſma & de Ségovie, puis archevêque de Seville, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne. *Voyez* GARCIAS. *Année de leur mort.* 1546.

23. Inico de Zuniga & Mendoza, Eſpagnol, évêque de Burgos, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*. 1535.

Neuviéme promotion en 1531.

24. Gabriel de Gramont, François, évêque de Tarbes, cardinal du titre de S. Jean-Porte-Latine, puis de ſainte Cécile, archevêque de Tolede & de Bourdeaux. *Voyez* GRAMONT. 1534.

Dixiéme promotion en 1531.

25. Alfonſe Manrique de Lara, Eſpagnol, archevêque de Seville, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres. *Voyez* MANRIQUE. 1538.

26. Jean Pardo de Tavera, Eſpagnol, archevêque de Tolede, prêtre cardinal du titre de S. Jean-Porte-Latine. *Voyez* PARDO DE TAVERA. 1545.

Onziéme promotion en 1531.

27. Antoine Pucci, Florentin, évêque de Piſtoye, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, grand pénitencier, & évêque de Sabine. *Voyez* PUCCI. 1544.

Douziéme promotion en 1533.

28. Etienne-Gabriel Merino, Eſpagnol, archevêque de Bari, & patriarche des Indes, évêque de Jaën, prêtre cardinal du titre de S. Vital, puis de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* MERINO. 1535.

29. Jean d'Orleans Longueville, François, archevêque de Toulouſe & évêque d'Orléans, prêtre cardinal du titre de S. Martin aux Monts. *Voyez* JEAN. 1533.

Treiziéme promotion en 1533.

30. Jean le Veneur, François, évêque de Liſieux, grand aumônier de France, prêtre cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Iſle. *Voyez* LE VENEUR. 1543.

31. Claude de Longuy-de-Givri, François, évêque de Langres, prêtre cardinal du titre de ſainte Agnès, *in Agone*. *Voyez* LONGUY. 1561.

32. Odet de Coligni-de-Chaſtillon, François, évêque de Beauvais, & archevêque de Toulouſe, diacre cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche, apoſtaſia. *Voyez* COLIGNI. 1571.

33. Philippe de la Chambre, Savoyard, évêque de Bologne, prêtre cardinal du titre de S. Martin-aux-Monts, puis de ſainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Freſcati. *Voyez* CHAMBRE. 1550.

PAUL III, élu pape en 1534, mort en 1549.

Premiere promotion en 1534.

1. Alexandre Farnèſe, Romain, petit-fils du pape, archevêque d'Avignon & de Montréal, patriarche de Jéruſalem, diacre cardinal du titre de S. Ange, évêque d'Oſtie, doyen des cardinaux. *Voyez* FARNESE. 1589.

2. Gui Aſcagne Sforce-de-Santa-Flore, Romain, cardinal du titre des SS. Vite & Modeſte, puis de ſainte Marie *in Coſmedin*, de S. Euſtache & de ſainte Marie *in Via lata*, archiprêtre de ſainte Marie Majeure. *Voyez* SFORCE. 1564.

Seconde promotion en 1535.

3. Nicolas de Schomberg, de Miſnie, ar-

Digitized by Google

chevêque de Capoue, prêtre cardinal du titre de S. Sixte. *Voyez* SCHOMBERG. *Année de leur mort.*

4. Jean du Bellai, François, évêque de Paris, prêtre cardinal du titre de S. Vital, puis de ſainte Cécile, & de S. Adrien, archevêque de Bourdeaux, évêque d'Oſtie, & doyen des cardinaux. *Voyez* BELLAI. 1537. 1560.

5. Jerôme Ghinuccio, Siennois, prêtre cardinal du titre de ſainte Balbine, évêque d'Aſcoli, de Malte & de Cavaillon. *Voyez* GHINUCCIO. 1541.

6. Jacques Simonetta, Milanois, évêque de Peſaro, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque, puis de S. Apollinaire, & évêque de Perouſe. 1539.

7. Jean Fiſcher, Anglois, évêque de Rocheſter, prêtre cardinal du titre de S. Vital, fut décapité. *Voyez* FISCHER. 1535.

8. Gaſpar Contarini, Vénitien, évêque de Belluno, prêtre cardinal du titre de ſainte Praxede, & évêque de Bologne. *Voyez* CONTARINI. 1542.

9. Marin Caraccioli, Napolitain, gouverneur du Milanez, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Aquiro*. *Voyez* CARACCIOLI. 1538.

Troiſiéme promotion en 1536.

10. Jean-Marie de Monti, Romain, archevêque de Siponte, prêtre cardinal du titre de S. Vital, puis de ſainte Praxede, évêque de Paleſtrine, & pape ſous le nom de JULES III.

11. Jean-Pierre Caraffe, Napolitain, archevêque de Chieti, puis de Naples, prêtre cardinal du titre de S. Clément, du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre, évêque d'Oſtie, doyen des cardinaux, & pape ſous le nom de PAUL IV.

12. Ennio Philonardi, Romain, évêque de Veroli, prêtre cardinal du titre de S. Ange, & évêque d'Albano. *Voyez* PHILONARDI. 1549.

13. Chriſtophe Jacobatii, Romain, évêque de Caſſano, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie, puis de S. Euſtache. *Voyez* JACOBATII. 1540.

14. Charles Hemard-de-Dénonville, François, évêque de Mâcon, puis d'Amiens, prêtre cardinal du titre de S. Matthieu. *Voyez* DENONVILLE. 1540.

15. Jacques Sadolet, Modenois, évêque de Carpentras, prêtre cardinal du titre de S. Calixte, puis de S. Pierre-ès-liens. *Voyez* SADOLET. 1547.

16. Rodolphe Pio de Carpi, évêque de Faënza, puis de Gergenti, prêtre cardinal du titre de ſainte Priſque, du titre de S. Clément & de ſainte Marie au-delà du Tibre, évêque d'Oſtie, & doyen du ſacré collége. *Voyez* PIO. 1564.

17. Jérôme Aléandre de la Mothe, de Forli, archevêque de Brindes, prêtre cardinal du titre S. Chryſogon. *Voyez* ALÉANDRE. 1542.

18. Regnault Polus, Anglois, archevêque de Cantorberi, diacre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée, puis prêtre du titre de ſainte Marie *in Coſmedin*, & de ſainte Priſque. *Voyez* POLUS. 1558.

19. Roderic Borgia, Eſpagnol, neveu du pape Alexandre VI, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis de S. Euſtache. 1537.

20. Nicolas Cajetan de Sermonette, parent du pape Boniface VIII, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis de S. Euſtache, & archevêque de Capoue. *Voyez* CAJETAN. *Année de leur mort.* 1585.

Quatriéme promotion en 1538.

21. Pierre Sarmiento, Eſpagnol, archevêque de Compoſtelle, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres. 1540.

Cinquiéme promotion en 1538.

22. Jean Alvares de Tolede, Eſpagnol, évêque de Cordoue, puis de Burgos, prêtre cardinal du titre de S. Sixte & de S. Clément, archevêque de Compoſtelle, & evêque d'Albano. *Voyez* TOLEDE. 1557.

23. Pierre Manriquez d'Aguilar, Eſpagnol, évêque de Cordoue, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* MANRIQUEZ. 1540.

24. Robert de Lenoncourt, François, évêque de Châlons, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie, puis de S. Apollinaire, & de ſainte Cécile, archevêque d'Arles, d'Embrun, Toulouſe, évêque de Metz. *Voyez* LENONCOURT. 1561.

25. David Beton, Ecoſſois, archevêque de S. André, évêque de Mirepoix, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio monte*. *Voyez* BETON. 1546.

26. Hippolyte d'Eſt, de Ferrare, adminiſtrateur de Milan, Auſch, Lyon, Narbonne, Autun, &c. diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Aquiro*, puis de ſainte Marie *in Via lata*, & prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie, & de ſainte Marie-la-neuve. *Voyez* EST. 1572.

27. Pierre Bembo, Vénitien, évêque de Bergame, prêtre cardinal du titre de S. Chryſogon, puis de S. Clément. *Voyez* BEMBO. 1547.

Sixiéme promotion en 1539.

28. Frédéric Fregoſe, Génois, archevêque de Salerne, évêque de Gubio, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* FREGOSE. 1541.

29. Pierre de la Baume-Montrevel, François, évêque de Genève, & archevêque de Beſançon, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* LA BAUME. 1544.

30. Antoine Sanguin de Meudon, François, évêque d'Orléans, puis archevêque de Toulouſe, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*, puis de celui de S. Chryſogon, & grand aumônier de France. *Voyez* SANGUIN. 1559.

31. Hubert Gambara, Breſſan, évêque de Tortone, prêtre cardinal du titre de S. Sylveſtre, puis de S. Martin-aux-Monts, de S. Apollinaire & de S. Chryſogon. *Voyez* GAMBARA. 1549.

32. Aſcagne Pariſano, natif de Tolentin, évêque de Gaëte, puis de Rimini, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane. *Voyez* PARISANO. 1549.

33. Pierre-Paul Pariſio de Coſence, prêtre cardinal du titre de ſainte Balbine, & évêque de Nuſco. *Voyez* PARISIO. 1545.

34. Marcel Cervin, évêque de Nicaſtro, prêtre cardinal du titre de ſainte Croix de Jéruſalem, puis pape ſous le nom de MARCEL II.

35. Barthelemi Guidiccioni, Luquois, évêque de Terni, puis de Luques, prêtre cardinal du titre de S. Céſaire, & du titre de ſainte Priſque, vicaire du pape, grand pénitencier. *Voyez* GUIDICCIONI. 1549.

36. Denys Laurerio, de Bénevent, géné-

Digitized by Google

ral de l'ordre des Servites, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, & évêque d'Urbin. *Voyez* LORERIO. *Année de leur mort.* 1542.

37. Henri de Borgia de Gandie, Eſpagnol, évêque de Squillace, diacre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée. 1540.

38. Jacques Savelli, Romain, diacre cardinal du titre de ſainte Lucie, puis de S. Côme & de S. Damien, évêque de Nicaſtro, archevêque de Bénevent, prêtre du titre de ſainte Marie *in Coſmedin*, évêque d'Albano, de Porto, & grand inquiſiteur. 1587.

39. Michel de Sylva, Portugais, évêque de Viſeu, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, puis de ſainte Praxede & de ſainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Maſſa. *Voyez* SYLVA. 1556.

Septiéme promotion en 1542.

40. Marcel Creſcentio, Romain, évêque de Marſico, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. *Voyez* CRESCENTIO. 1552.

41. Jean-Vincent d'Aquaviva d'Aragon, Napolitain, évêque de Melfes, prêtre cardinal du titre de S. Sylveſtre, & de S. Martin aux Monts. *Voyez* AQUAVIVA. 1556.

42. Pompone Cœci, Romain, évêque de Citta-di-Caſtello, puis de Sutri, vicaire du pape, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque. 1542.

43. Robert Pucci, Florentin, évêque de Piſtoye, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, & grand pénitencier. *Voyez* PUCCI. 1547.

44. Jean Moron, Milanois, évêque de Modene, prêtre cardinal du titre de S. Vital, puis de S. Etienne *in Cœlio monte*, de S. Laurent *in Lucina*, & de ſainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Novarre, préſident au concile de Trente, & évêque d'Oſtie, doyen du ſacré collége. *Voyez* MORON. 1580.

45. Grégoire Cortez ou Corteſio, Modenois, abbé du Mont Caſſin, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque, puis évêque d'Urbin. *Voyez* CORTEZ. 1548.

46. Thomas Badia, Modenois, théologien de l'ordre des Freres Prêcheurs, maître du ſacré palais, prêtre cardinal du titre de S. Sylveſtre au champ de Mars. *Voyez* BADIA. 1547.

47. Chriſtophe Madruce, évêque de Trente, ſa patrie, prêtre cardinal du titre de S. Céſaire, puis de S. Chryſogon, & de ſainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Paleſtrine. *Voyez* MADRUCE. 1578.

Huitiéme promotion en 1544.

48. Gaſpard d'Avalos, Eſpagnol, archevêque de Compoſtelle, prêtre cardinal. 1545.

49. Georges d'Armagnac, François, archevêque de Toulouſe, puis d'Avignon, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, puis de S. Laurent *in Lucina*, & de S. Nicolas *in Carcere*. *Voyez* ARMAGNAC. 1585.

50. François de Mendoza, Eſpagnol, évêque de Coria, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Ara Cœli*, puis de S. Jean-Porte-Latine, & de S. Euſebe, évêque de Burgos, gouverneur de Sienne, & archevêque de Valence. *Voyez* MENDOZA. 1566.

51. Jacques d'Annebaut, François, évêque de Liſieux, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne. *Voyez* ANNEBAUT. 1558.

52. Oton Truchſes de Waldpurg, Allemand, évêque d'Augsbourg, prêtre cardinal du titre de ſainte Balbine, puis de ſainte Sabine, & de ſainte Marie au-delà du Tibre, évêque d'Albano, de Sabine & de Paleſtrine. *Voyez* TRUCHSES. *Année de leur mort.* 1572.

53. Barthelemi de la Cuéva d'Albuquerque, Eſpagnol, évêque de Cordoue, prêtre cardinal du titre de S. Matthieu, puis de ſainte Croix de Jéruſalem, archevêque d'Avellino, & de Siponte, & viceroi de Naples. *Voyez* LA CUEVA. 1561.

54. François Sfondrate, natif de Cremone, évêque de Sarno, puis archevêque d'Amalfi, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie, & évêque de Cremone. *Voyez* SFONDRATE. 1550.

55. Frédéric Cœſi, Romain, évêque de Todi, prêtre cardinal du titre de S. Pancrace, puis de ſainte Priſque, évêque de Cremone, de Paleſtrine, d'Albano & de Porto. 1565.

56. Duranti de Durantibus, Italien, évêque d'Algeri, puis de Caſſano, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, & évêque de Breſſe. *Voyez* DURANTI. 1558.

57. Nicolas Ardinghelle, Florentin, évêque de Foſſombrone, prêtre cardinal du titre de S. Apollinaire. *Voyez* ARDINGHELLE. 1547.

58. André Cornaro, Vénitien, évêque de Breſſe, diacre cardinal du titre de S. Théodore, puis archevêque de Spalatro. *Voyez* CORNARO. 1551.

59. Jerôme Capiferi ou Capo-di-Ferro, Romain, évêque de Nicée, diacre cardinal du titre de S. George *in Velabro*. *Voyez* CAPIFERI. 1559.

60. Tiberio Criſpo, Romain, diacre cardinal du titre de ſainte Agathe, puis de ſainte Marie au-delà du Tibre, archevêque d'Amalfi, & évêque de Sabine. *Voyez* CRISPO. 1566.

Neuviéme promotion en 1545.

61. Georges d'Amboiſe, François, archevêque de Rouen, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre. 1550.

62. Henri de Portugal, archevêque de Liſbonne, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, puis roi de Portugal. *Voyez* PORTUGAL. 1580.

63. Pierre Pacheco de Villena, Eſpagnol, évêque de Pampelune, puis de Jaën, prêtre cardinal du titre de ſainte Balbine, vice-roi de Naples, évêque de Sagonne & d'Albano. *Voyez* PACHECO. 1560.

64. Ranuce Farnèſe, archevêque de Naples, diacre cardinal du titre de ſainte Lucie, puis prêtre du titre des Saints Anges, & des quatre Saints Couronnés, grand-pénitencier, patriarche de Conſtantinople, archevêque de Ravenne, évêque de Sabine, & archevêque de Bologne. *Voyez* FARNESE. 1565.

Dixiéme promotion en 1547.

65. Charles de Lorraine-Guiſe, François, archevêque de Reims, prêtre cardinal du titre de ſainte Cécile, puis de ſaint Apollinaire. *Voyez* CHARLES. 1574.

66. Jules de la Roverre de Montfeltre, d'Urbin, diacre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens, puis évêque de Vienne, archevêque de Ravenne, évêque de Sabine & de Paleſtrine. *Voyez* ROVERE. 1578.

Onziéme promotion en 1548.

67. Charles de Bourbon-Vendôme, François, archevêque de Rouen, diacre cardinal du titre de S. Sixte, puis prêtre du titre de S. Chryſogon, & commandeur de l'ordre du S. Eſprit. *Voyez* CHARLES. 1590.

Douziéme promotion en 1549.

68. Jérôme Veralli, Romain, évêque de

Digitized by Google

Porto, d'Aſcoli, puis de Caſerte, & archevêque de Roſſano, prêtre cardinal du titre de S. Martin aux Monts, & du titre de S. Marcel. *Année de leur mort.* 1555.

69. Jean-Ange de Médicis, Milanois, archevêque de Raguſe, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane, puis de S. Etienne *in Cœlio monte*, & pape ſous le nom de PIE IV.

70. Philibert Ferrero, de Verceil, evêque d'Ivrée, prêtre cardinal du titre de S. Vital. 1549.

71. Bernardin Maffée, Romain, évêque de Maſſa, puis archevêque de Chieti, prêtre cardinal du titre de ſaint Cyriaque. *Voyez* MAFFÉE. 1553.

JULES III, élu pape en 1550, mort en 1555.

Premiere promotion en 1550.

1. Innocent de Monti, diacre cardinal du titre de S. Onuphre, puis de ſainte Marie *in Porticu*, & de ſainte Marie-la-neuve. 1557.

Seconde promotion en 1551.

2. Georges Martinuſius, Hongrois, évêque de Varadin, puis archevêque de Strigonie, cardinal. *Voyez* MARTINUSIUS. 1551.

Troiſiéme promotion en 1551.

3. Chriſtophe de Monti, parent du pape, évêque de Cagli, & patriarche d'Alexandrie, prêtre cardinal du titre de ſainte Praxede. *Voyez* MONTI. 1564.

4. Fulvio de Corgne, ou de la Corgnia, neveu du pape, évêque de Perouſe, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Via lata*, puis de S. Etienne *in Cœlio monte*, évêque de Porto. *Voyez* CORGNE. 1583.

5. Jean-Michel Sarracena, Napolitain, archevêque d'Acerenſa, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Ara Cœli*, puis de ſainte Anaſtaſie, de ſainte Agathe, de ſainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Sabine. 1568.

6. Jean Ricci Politian, Toſcan, archevêque de Manfredonia, prêtre cardinal du titre de ſaint Vital, puis du titre de ſaint Ange, de ſainte Marie au-delà du Tibre, premier évêque de Monté-Pulciano, archevêque de Piſe, & évêque d'Albano. *Voyez* RICCI. 1574.

7. Jacques du Pui, de Nice, archevêque de Bari, prêtre cardinal du titre de ſaint Siméon, puis de ſainte Marie *in Via lata*, & légat au conclie de Trente. *Voyez* DU PUI. 1563.

8. Alexandre Campeggi, Bolonois, évêque de Bologne, prêtre cardinal du titre de ſainte Lucie, & vice-légat d'Avignon. *Voyez* CAMPEGGI. 1554.

9. Jean-André Mercurio, de Meſſine, archevêque de Manfredonia, puis de Meſſine, prêtre cardinal du titre de ſainte Barbe, puis de ſaint Cyriaque, & des SS. Quirice & Juliite. 1561.

10. Pierre Bertan, Modenois, théologien de l'ordre des freres prêcheurs, évêque de Fano, prêtre cardinal du titre de ſaint Pierre & de ſaint Marcellin. *Voyez* BERTAN. 1558.

11. Sebaſtien Pighini, de Reggio, évêque d'Alifa, puis de Ferentino, & archevêque de Manfredonia, prêtre du titre de ſaint Calliſte. *Voyez* PIGHINI. 1553.

12. Fabio Mignanelli, Siennois, évêque de Lucera, prêtre cardinal du titre de ſaint Sylveſtre, & préfet de la ſignature de juſtice. 1557.

13. Jean Pogge, Bolonois, évêque de Tropta, puis d'Ancone, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie. *Voyez* POGGE. 1556.

14. Jean-Baptiſte Cicada, Génois, prêtre cardinal du titre de ſaint Clément, puis de ſainte Agathe, & évêque de Sabine. *Année de leur mort.* 1570.

15. Jerôme Dandini, de Ceſenne, évêque de Caſſano, puis d'Imola, prêtre cardinal du titre de ſaint Matthieu, puis de ſaint Marcel. *Voyez* DANDINI. 1559.

16. Louis Cornaro, Vénitien, chevalier de l'ordre de ſaint Jean de Jéruſalem, grand prieur de Chypre, diacre cardinal du titre de ſaint Théodore, puis prêtre du titre de ſaint Marc, & archevêque de Trani. *Voyez* CORNARO. 1584.

Quatriéme promotion en 1553.

17. Pierre de Taliavia d'Aragon, Sicilien, archevêque de Palerme, prêtre cardinal du titre de ſaint Calliſte. 1558.

18. Robert Nobili, petit neveu du pape, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Coſmedin*. *Voyez* NOBILI. 1559.

19. Louis de Lorraine-Guiſe, François, archevêque de Sens, évêque de Metz, diacre cardinal, puis prêtre du titre de ſaint Thomas. *Voyez* LOUIS. 1578.

20. Jerôme Simonelli, d'Orviette, petit neveu du pape, diacre cardinal du titre de ſaint Côme & de ſaint Damien, puis de ſaint Priſque, & prêtre du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre, & évêque d'Orviette & de Porto. 1605.

MARCEL II, élu pape en 1555, mort la même année.

PAUL IV, élu pape en 1555, mort en 1559.

Premiere promotion en 1555.

1. Charles Caraffe, Napolitain, neveu du pape, évêque de Cominges, diacre cardinal du titre des ſaints Vite & Modeſte, étranglé en priſon. *Voyez* CARAFFE. 1561.

Seconde promotion en 1555.

2. Jean Guijeno, ſurnommé *Siliceo*, Eſpagnol, précepteur de Philippe II, roi d'Eſpagne, archevêque de Tolede, prêtre cardinal du titre de ſaint Nerée & ſaint Achillée. *Voyez* GUIJENO. 1557.

3. Jean-Bernardin Scoti, de Sabine, clerc régulier de l'ordre des théatins, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre de ſaint Matthieu, évêque de Plaiſance, & inquiſiteur de la foi. 1568.

4. Diomede Caraffe, Napolitain, archevêque d'Ariano, prêtre cardinal du titre de ſaint Sylveſtre & de ſaint Martin-aux-Monts. *Voyez* CARAFFE. 1560.

5. Scipion Rebiba, Sicilien, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane, archevêque de Piſe, patriarche de Conſtantinople, & évêque de Sabine. *Voyez* REBIBA. 1577.

6. Jean Suavius, François, évêque de Mirepoix, prêtre cardinal du titre de ſaint Jean Porte-Latine, puis de ſainte Priſque, & préfet de la ſignature de juſtice. 1566.

7. Jean Gropper, Allemand, prévôt de l'égliſe de Cologne, prêtre cardinal du titre de ſainte Lucie. *Voyez* GROPPER. 1558.

8. Jean-Antoine Capiſſucchi, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Pancrace, puis de ſainte Croix de Jéruſalem & de S. Clément, évêque de Lando. *Voyez* CAPISSUCCHI. 1569.

Troiſiéme promotion en 1557.

9. Thadée Gaddi, Florentin, archevêque

de Cozence, prêtre cardinal du titre de ſaint Sylveſtre. *Voyez* GADDI. *Année de leur mort.* 1561.

10. Antoine Trivulce, Milanois, évêque de Toulon, prêtre cardinal du titre de ſaint Jean & de ſaint Paul. *Voyez* TRIVULCE. 1559.

11. Laurent Strozzi, Florentin, évêque de Beziers, puis d'Albi, & archevêque d'Aix, prêtre cardinal du titre de ſainte Balbine. 1571.

12. Virgile Rofario, natif de Spolete, évêque d'Iſchia, prêtre cardinal du titre de ſaint Siméon, & vicaire du pape. *Voyez* ROSARIO. 1559.

13. Jean Bertrand, François, archevêque de Sens, & garde des ſceaux de France, prêtre cardinal du titre de S. Priſque. *Voyez* BERTRAND. 1560.

14. Michel Ghiſleri, Lombard, évêque de Sutri, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie ſur la Minerve, puis de ſainte Sabine, & pape ſous le nom de PIE V.

15. Clément Dolera, Génois, général de l'ordre des freres mineurs de l'obſervance en Eſpagne, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Ara Cœli*, & évêque de Foligni. *Voyez* DOLERA. 1568.

16. Alfonſe Caraffe, Napolitain, neveu du pape, diacre cardinal du titre de ſaint Jean & de ſaint Paul, puis de ſaint Nicolas, & archevêque de Naples. *Voyez* CARAFFE. 1565.

17. Vitelocci Vitelli, Italien, évêque de Citta-di-Caſtello, diacre cardinal du titre de ſaint Serge & de ſaint Bacche, puis de ſainte Marie *in Porticu*, & de ſainte Marie *in Via lata*, & évêque d'Imola. 1568.

18. Jean-Baptiſte Ghiſleri, Romain, diacre cardinal du titre de ſainte Lucie, puis de ſaint Nicolas *in Carcere*. *Voyez* GHISLERI. 1559.

Quatriéme promotion en 1557.

19. Guillaume de Petow, Anglois, évêque de Salisburi, prêtre cardinal du titre de ſaint.... *Voyez* PETOW. 1558.

PIE IV, élu pape en 1560, mort en 1565.

Premiere promotion en 1560.

1. Antoine Serbelloni, Milanois, évêque de Foligni, prêtre cardinal du titre de ſaint Georges *in Velabro*, puis de ſainte Marie aux Thermes, de ſaint Pierre ès-liens, & de ſaint Ange, évêque de Novarre & d'Oſtie, doyen des cardinaux. *Voyez* SERBELLONI. 1591.

2. Jean de Médicis, Florentin, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica*, & nommé à l'archevêché de Piſe. *Voyez* MEDICIS. 1562.

3. Saint Charles Borromée, Milanois, neveu du pape, diacre cardinal du titre de ſaint Vite & ſaint Modeſte, puis de ſaint Martin aux Monts, prêtre du titre de ſainte Praxede, archevêque de Milan, grand pénitencier & archiprêtre de ſainte Marie Majeure. *Voyez* BORROMÉE. 1584.

Seconde promotion en 1561.

4. Jerôme Seripand, Napolitain, général de l'ordre des hermites de ſaint Auguſtin, archevêque de Salerne, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, & légat au concile de Trente. 1563.

5. Bernard Salviati, Florentin, grand prieur de Rome, grand aumônier de Catherine de Médicis, reine de France, évêque de Clermont, prêtre cardinal du titre de ſaint Siméon, puis de ſainte Priſque. *Voyez* SALVIATI. *Année de leur mort.* 1568.

6. Staniſlas Hoſius, Polonois, évêque de Culm, puis de Varmie, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine, de ſaint Laurent *in Perna*, de ſaint Pancrace, de ſaint Clément & de ſainte Marie au-delà du Tibre, légat au concile de Trente, & grand pénitencier. *V.* HOSIUS. 1579.

7. Pierre-François Ferrero, Piémontois, évêque de Verceil, prêtre cardinal du titre de ſaint Céſaire, puis de ſainte Agnés & de ſainte Anaſtaſie. *Voyez* FERRERO. 1566.

8. Louis Simonette, Milanois, évêque de Peſaro, prêtre cardinal du titre de ſaint Cyriaque, puis de ſainte Anaſtaſie. 1568.

9. Antoine Perrenot de Granvelle, de Franche-Comté, évêque d'Arras, puis archevêque de Malines & de Beſançon, prêtre cardinal du titre de ſaint Barthelemi en l'Iſle, & de ſaint Sylveſtre, & évêque de Sabine. *Voyez* PERRENOT. 1586.

10. Philibert Babou de la Bourdaiſiere, François, évêque d'Auxerre & d'Angoulême, prêtre cardinal du titre de ſaint Sixte, de ſaint Martin aux Monts, & de ſainte Anaſtaſie. 1570.

11. Marc-Antoine Amulio, Vénitien, diacre, puis prêtre cardinal du titre de ſaint Marcel, evêque de Ricti. *Voyez* AMULIO. 1570.

12. Louis d'Eſt de Ferrare, évêque de Ferrare, puis archevêque d'Auſch, diacre cardinal du titre de ſaint Nerée & ſaint Achillée, puis de ſainte Lucie, de ſaint Ange & de ſainte Marie *in Via lata*. *Voyez* EST. 1586.

13. Louis Madruce, Allemand, évêque de Trente & de Breſſe, diacre cardinal du titre de ſaint Calixte, puis de ſaint Onuphre, prêtre du titre de ſainte Anaſtaſie, & de ſaint Laurent *in Lucina*, & évêque de Freſcati. *Voyez* MADRUCE. 1600.

14. Marc Altaemps, neveu du pape, évêque de Caſſano, diacre cardinal du titre de ſaint Ange, puis prêtre du titre des douze Apôtres, de ſaint Clément & de ſainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Conſtance, & archiprêtre de ſaint Jean de Latran. *Voyez* ALTAEMPS. 1595.

15. François de Gonzague, diacre cardinal du titre de ſaint Nicolas, puis prêtre du titre de ſaint Laurent *in Lucina*, & archevêque de Conza. *Voyez* GONZAGUE. 1566.

16. Inico d'Avalos d'Aragon, Napolitain, diacre cardinal du titre de ſainte Lucie, puis prêtre du titre de S. Adrien, de S. Laurent *in Lucina*, & évêque de Porto. *Voyez* AVALOS. 1600.

17. Alfonſe Geſualdo, Napolitain, diacre cardinal du titre de ſainte Cécile, archevêque de Conza, puis de Naples, & évêque d'Oſtie, & doyen des cardinaux. *Voyez* GESUALDO. 1603.

18. François Pacheco, Eſpagnol, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, puis de ſainte Pudentiane, & archevêque de Burgos. *Voyez* PACHECO. 1579.

19. Jean-François Gambara, Breſſan, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de ſaint Marcellin, puis de ſainte Pudentiane, de ſainte Anaſtaſie & de ſainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Viterbe, d'Albano & de Paleſtrine. *Voyez* GAMBARA. 1587.

20. Bernard Navagero, Vénitien, prêtre cardinal du titre de S. Pancrace, puis de ſaint Nicolas & de ſainte Suſanne, & évêque de Veronne. *Voyez* NAVAGERO. 1565.

21. Jerôme de Corregio, Italien, prêtre

cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*, puis du titre de ſainte Anaſtaſie, & archevêque de Tarente. *Voyez* CORREGIO. *Année de leur mort.* 1572.

Troiſiéme promotion en 1563.

22. Frédéric de Gonzague-Mantoue, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie-la-Neuve, & évêque de Mantoue. *Voyez* GONZAGUE. 1565.

23. Ferdinand de Médicis, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica*, puis de S. Euſtache & de ſainte Marie *in Via lata*, ſe démit de la poupre en 1588, fut grand duc de Toſcane, & épouſa Catherine de Lorraine. 1608.

Quatriéme promotion en 1565.

24. Annibal Bozzuti, Napolitain, archevêque d'Avignon, prêtre du titre de S. Syveſtre. 1565.

25. Marc-Antoine Colonne, Romain, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, de S. Pierre-ès-liens & de S. Laurent, archevêque de Tarente & de Salerne, & évêque de Paleſtrine. *Voyez* COLONNE. 1597.

26. Ptolomée Gallio, Napolitain, évêque de Martorano, puis archevêque de Siponte, prêtre cardinal du titre de S. Théodore & du titre de ſainte Agathe, & évêque d'Oſtie, doyen des cardinaux. *Voyez* GALLIO. 1607.

27. Ange Nicolini, Florentin, archevêque de Piſe, prêtre cardinal du titre de S. Calixte. *Voyez* NICOLINI. 1567.

28. Louis Piſani, Vénitien, évêque de Padoue, prêtre cardinal du titre de ſaint Vital. *Voyez* PISANI. 1570.

29. Proſper de Sainte-Croix, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Jérôme, puis de ſainte Marie aux Thermes, de S. Adrien & de S. Clément, archevêque d'Arles & évêque d'Albano. *Voyez* SAINTE CROIX. 1589.

30. Zacharie Delfini, Vénitien, évêque de Faro, puis de Javarin, cardinal du titre de ſainte Marie *in Aquiro*, & de ſainte Anaſtaſie. *Voyez* DELFINI. 1583.

31. Marc-Antoine Bobba, de Caſal, évêque d'Aouſte, prêtre cardinal du titre de S. Syveſtre, puis de S. Marcel. *Voyez* BOBBA. 1575.

32. Hugues Boncompagnon, Bolonois, prêtre cardinal du titre de S. Sixte, puis pape ſous le nom de GREGOIRE XIII.

33. Alexandre Sforce, neveu du pape Paul III, évêque de Parme, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Via lata*, & archiprêtre de ſainte Marie majeure. *Voyez* SFORCE. 1581.

34. Simon Paſqua, Génois, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine. *Voyez* PASQUA. 1565.

35. Charles Viſconti, Milanois, évêque de Vintimille, puis de Ferrentino, prêtre cardinal du titre de S. Vite & de S. Modeſte. 1565.

36. François de Caſtillon, Milanois, évêque de Bobio, prêtre cardinal du titre de S. Nicolas. 1568.

37. Gui Ferrero, de Verceil, évêque de Verceil, prêtre cardinal du titre de ſainte Euphémie, puis de S. Vite & S. Modeſte. *Voyez* FERRERO. 1585.

38. Antoine de Crequi, François, évêque d'Amiens, prêtre cardinal du titre de S. Triphon. *Voyez* CREQUI. 1574.

39. Alexandre Cribelli, Milanois, évêque de Cariati, prêtre cardinal du titre de S. Jean-Porte-Latine, puis de ſainte Marie *in Ara cœli*. *Voyez* CRIBELLI. 1574.

40. Jean-François Commendon, Vénitien, évêque d'Atri, puis de Zante, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque, de ſainte Marie aux Thermes, & de S. Marc. *Voyez* COMMENDON. *Année de leur mort.* 1584.

41. Benoît Lomellini, Génois, évêque de Vintimille, puis d'Agnani, cardinal du titre de ſainte Marie *in Aquiro*, & de ſainte Sabine. *Voyez* LOMELLINI. 1579.

42. François des Urſins, Romain, évêque de San-Severo, puis de Murano, & archevêque de Coſence, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin, & légat en France. *Voyez* DES URSINS. 1581.

43. François Alciat, Milanois, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*, puis de ſainte Suſanne, & prêtre du titre de ſainte Lucie. *Voyez* ALCIAT. 1580.

44. Guillaume Sirlet, Calabrois, diacre, puis prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Perna*, évêque de San-Marco & de Squillace. *Voyez* SIRLET. 1585.

45. Gabriel Paleota, Bolonois, diacre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée, puis de S. Jean & de S. Paul, prêtre du titre de S. Martin-aux-Monts, premier archevêque de Bologne, & évêque de Sabine. *Voyez* PALEOTA. 1597.

46. François Craſſo, Milanois, diacre cardinal du titre de ſainte Lucie, puis prêtre du titre de ſainte Cécile. *Voyez* CRASSO. 1566.

PIE V, élu pape en 1566, mort en 1572.

Premiere promotion en 1566.

1. Michel Bonelli, neveu du pape, grand prieur de Rome, prêtre cardinal du titre de S. Laurent, légat en France & en Eſpagne, & évêque d'Albano. *Voyez* BONELLI. 1598.

Seconde promotion en 1568.

2. Diegue Spinola, Eſpagnol, préſident du conſeil de Caſtille, & évêque de Siguença, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*. 1592.

3. Hierôme Souchier, François, abbé de Citeaux, prêtre cardinal du titre de S. Matthieu. 1571.

4. Jean-Paul Ab Eccleſia, natif de Tortone, diacre, puis prêtre cardinal du titre de S. Pancrace, & préfet de la ſignature de juſtice. *Voyez* ECCLESIA. 1575.

5. Antoine Caraffe, Napolitain, diacre, puis prêtre cardinal du titre de S. Euſebe, & du titre de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* CARAFFE. 1591.

Troiſiéme promotion en 1570.

6. Marc-Antoine Maffée, Romain, archevêque de Chieti, prêtre cardinal du titre de S. Calixte. 1583.

7. Gaſpard de Zuniga, Eſpagnol, évêque de Segovie, puis archevêque de Seville, prêtre cardinal du titre de ſainte Barbe. 1571.

8. Gaſpard Cervantes, Eſpagnol, archevêque de Meſſine, puis de Salerne & de Tarragone, prêtre cardinal du titre de S. Martin-aux-Monts. *Voyez* CERVANTES. 1575.

9. Nicolas de Pellevé, François, archevêque de Sens, puis de Reims, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, & du titre de ſainte Praxede. *Voyez* PELLEVÉ. 1594.

10. Jules-Antoine Santorio, de Caſerte, archevêque de San-Severino, prêtre cardinal du titre de ſainte Barbe, grand pénitencier & évêque de Paleſtrine. *Voyez* SANTORIO. 1602.

11. Pierre Donati Læſi, Romain, évêque de

de Narni, prêtre cardinal du titre de ſainte Veſtine. *Année de leur mort.*

12. Charles de Graſſis, Bolonois, gouverneur de Rome, prêtre cardinal du titre de ſainte Euphemie. 1586.

13. Charles d'Angennes de Rambouillet, François, évêque du Mans, prêtre cardinal du titre de ſainte Euphemie. *Voyez* ANGENNES. 1571.

14. Archange de Bianchi, Italien, théologien de l'ordre des freres prêcheurs, évêque de Geano, prêtre cardinal du titre de S. Céſaire. *Voyez* BIANCHI. 1587.

15. Felix Peretti, Italien, général de l'ordre de S. François, puis évêque de ſainte Agathe & de Fermo, prêtre cardinal du titre de S. Jerôme, & pape ſous le nom de SIXTE V. 1580.

16. Paul Aretius, Italien, évêque de Plaiſance, puis archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane. 1578.

17. Jean Aldobrandin, Italien, frere du pape Clément VIII, évêque d'Imola, prêtre cardinal du titre de S. Simeon, & grand pénitencier. *Voyez* ALDOBRANDIN. 1573.

18. Vincent Juſtiniani, Génois, général de l'ordre des freres prêcheurs, cardinal du titre de S. Nicolas, puis de ſainte Sabine. *Voyez* JUSTINIANI. 1582.

19. Jerôme Ruſticucci, Italien, ſecrétaire du pape Pie V, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, évêque de Sinigaglia, vicaire du pape, & évêque d'Albano. *Voyez* RUSTICUCCI. 1603.

20. Jules d'Aquaviva d'Aragon, des ducs d'Atri, diacre cardinal du titre de S. Théodore. *Voyez* AQUAVIVA. 1574.

21. Jean-Jerôme Albani, de Bergame, prêtre cardinal du titre de S. Jean-Porte-Latine. *Voyez* ALBANI. 1591.

GREGOIRE XIII, élu pape en 1572, mort en 1584.

Premiere promotion en 1572.

1. Philippe Boncompagnon, Bolonois, neveu du pape, prêtre cardinal du titre de S. Xiſte, & grand pénitencier. *Voyez* BONCOMPAGNON. 1586.

Seconde promotion en 1572.

2. Philippe Guaſtavillani, Bolonois, neveu du pape, diacre cardinal du titre de ſainte Marie-la-Neuve, puis de ſainte Marie *in Coſmedin*, camerlingue de la ſainte égliſe. *Voyez* BONCOMPAGNON. 1587.

Troiſiéme promotion en 1576.

3. André, archiduc d'Autriche, diacre cardinal du titre de ſainte Marie-la-Neuve, & évêque de Conſtance. 1600.

Quatriéme promotion en 1577.

4. Albert archiduc d'Autriche, diacre cardinal, puis prêtre du titre de ſainte Croix de Jéruſalem, archevêque de Tolede, ſe démit du chapeau en 1548, fut gouverneur des Pays-Bas, & ſe maria. 1621.

Cinquiéme promotion en 1578.

5. Alexandre Riario, Bolonois, patriarche d'Alexandrie, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Ara Cœli*. 1585.

6. Claude de la Baume, Bourguignon, archevêque de Beſançon, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane. *Voyez* LA BAUME. 1584.

7. Louis de Lorraine-Guiſe, François, archevêque de Reims, prêtre cardinal du titre de S... commandeur de l'ordre du Saint Eſprit, fut tué à Blois pendant la tenue des états. *Voyez* LOUIS. *Année de leur mort.* 1588.

8. Gerard de Groësbeck, natif de Gueldre, évêque & prince de Liége, prêtre cardinal. *Voyez* GROESBECK. 1579.

9. René de Birague, Milanois, chancelier de France, évêque de Lavaur, commandeur de l'ordre du Saint Eſprit, cardinal. *Voyez* BIRAGUE. 1583.

10. Pierre de Deza, Eſpagnol, prêtre cardinal du titre de ſainte Priſque, puis de S. Laurent *in Lucina*, & évêque d'Albano. *Voyez* DEZA. 1600.

11. Ferdinand de Tolede Oropeſa, Eſpagnol, nommé cardinal, refuſa cette dignité, & ſe retira chez les jéſuites. *Voyez* TOLEDE.

12. Charles de Lorraine Vaudemont, François, évêque de Toul, commandeur de l'ordre du Saint Eſprit, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica*. *Voyez* CHARLES. 1587.

13. Jean Vincent de Gonzague, chevalier de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, diacre cardinal du titre de S. Georges, puis de ſainte Marie *in Coſmedin*, & prêtre du titre de S. Alexis. 1591.

Sixiéme promotion en 1578.

14. Gaſpard Quiroga, Eſpagnol, évêque de Cuença, puis archevêque de Tolede, grand chancelier de Caſtille, & grand inquiſiteur, prêtre cardinal du titre de ſainte Balbine. 1594.

Septiéme promotion en 1583.

15. Jean-Antoine Facchinetti, Bolonois, évêque de Nicaſtro, patriarche de Jéruſalem, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, puis pape ſous le nom d'INNOCENT IX.

16. Jean-Baptiſte Caſtaneo, Romain, archevêque de Roſſano, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, puis pape ſous le nom d'URBAIN VII.

17. Alexandre de Médicis, évêque de Piſtoye, puis archevêque de Florence, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, légat en France, & pape ſous le nom de LEON XI. *Voyez* MEDICIS.

18. Rodrigue de Caſtro-de-Lemos, Eſpagnol, évêque de Zamora, puis de Cuença, & archevêque de Seville, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres. *Voyez* PORTUGAL. 1600.

19. Charles de Bourbon-Vendôme, François, archevêque de Rouen, commandeur de l'ordre du Saint Eſprit, cardinal. *Voyez* CHARLES. 1594.

20. Michel de la Tour-Valſaſſine, natif d'Udine, évêque de Ceneda, nonce en France, & cardinal. 1586.

21. Jules Canani, Ferrarois, évêque d'Atri, puis de Modene, prêtre cardinal du titre de S. Euſebe, puis de ſainte Anaſtaſie. 1592.

22. Nicolas Sfondrate, Milanois, évêque de Crémone, prêtre cardinal du titre de ſainte Cécile, puis pape ſous le nom de GREGOIRE XIV. *Voyez* SFONDRATE.

23. Antoine-Marie Salviati, Romain, évêque de S. Papoul, nonce en France, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Aquiro*. *Voyez* SALVIATI. 1602.

24. François de Joyeuſe, François, archevêque de Narbonne, puis de Toulouſe & de

Année de leur mort.

Rouen, prêtre cardinal du titre de S. Sylveſtre & de S. Martin-aux-Monts, & de la Trinité du Mont, & évêque d'Oſtie, doyen des cardinaux. *Voyez* JOYEUSE. 1615.

25. Auguſtin Valerio, Vénitien, évêque de Vérone, prêtre cardinal du titre de S. Marc. *Voyez* VALERIO. 1606.

26. Vincent Lauria ou Lauro, Calabrois, évêque de Mondevy, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Via lata*. *Voyez* VINCENT. 1592.

27. Philippe Spinola, Génois, évêque de Nole, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine. 1593.

28. Albert Bolognetti, Bolonois, évêque de Maſſa, prêtre cardinal du titre de.... 1585.

29. Matthieu Cointerel, dataire du pape, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*. *Voyez* COINTEREL. 1585.

30. Georges de Radzevill, Polonois, coadjuteur de Vilna, prêtre cardinal du titre de S. Xiſte, & évêque de Cracovie. 1600.

31. Scipion Lancelotti, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Simeon. 1598.

32. Simon de Taviglia d'Aragon de Terranova, Sicilien, diacre cardinal du titre de ſainte Marie aux Thermes, puis de ſainte Anaſtaſie, de S. Jerôme & de ſainte Praxede. 1604.

33. François Sforce de ſainte Flore, Romain, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis de S. Nicolas *in Carcere*, & de ſainte Marie *in Via lata*, & évêque de Porto. *Voyez* SFORCE. 1624.

Huitième promotion en 1584.

34. André Bathori, Tranſſylvain, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis de S. Ange, & évêque de Varmi. *Voyez* BATHORI. 1599.

SIXTE V, élu pape en 1585, mort en 1590.

Premiere promotion en 1585.

1. Alexandre Peretti, Romain, petit neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Jerôme, puis de S. Laurent *in Damaſo*, & vice-chancelier de l'égliſe romaine. 1623.

Seconde promotion en 1585.

2. Henri Cajetan, Romain, patriarche d'Alexandrie, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane, légat de Bologne, & camerlingue de la ſainte égliſe. *Voyez* CAJETAN. 1599.

3. Georges Draſcovitz, Hongrois, évêque des Cinq-Egliſes, puis archevêque de Colocza, prêtre cardinal. 1585.

4. Jean-Baptiſte Caſtrucci, Luquois, archevêque de Chieti, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Ara Cœli*, puis de S. Jean & de S. Paul. 1595.

5. Frederic Cornelio, Vénitien, grand prieur de Chypre, évêque de Trau en Dalmatie, puis de Bergame & de Padoue, prêtre cardinal du titre de S. Etienne. 1590.

6. Dominique Pinelli, Génois, évêque de Fermo, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Perna*, puis de S. Chryſogon & de ſainte Marie au-delà du Tibre, archiprêtre de ſainte Marie Majeure, & évêque d'Oſtie, doyen du ſacré collége. *Voyez* PINELLI. 1611.

7. Hippolyte de Rubeis, Parmeſan, évêque de Pavie, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*, puis de S. Blaiſe. 1591.

8. Decius Azolini, Piſan, évêque de Cervia, prêtre cardinal du titre de S. Matthieu, & archiprêtre de ſainte Marie *ad Præſepe*. 1587.

9. Hippolyte Aldobrandin, Florentin, prêtre cardinal du titre de S. Pancrace, grand pénitencier & légat en Pologne, puis pape ſous le nom de CLEMENT VIII. 1605.

Troiſième promotion en 1586.

10. Jerôme de la Rovere, Piémontois, archevêque de Turin, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens. *Voyez* ROVERE. 1592.

11. Philippe de Lenoncourt, François, évêque de Châlons, puis d'Auxerre, & archevêque de Reims, commandeur de l'ordre du Saint Eſprit, prêtre cardinal du titre de S. Onuphre. *Voyez* LENONCOURT. 1591.

12. Jerôme Bernier, Lombard, théologien de l'ordre des Freres Prêcheurs, évêque d'Aſcoli, prêtre cardinal du titre de S. Thomas, puis de ſainte Marie ſur la Minerve, & de S. Laurent *in Lucina*, & évêque de Porto. 1611.

13. Antoine-Marie Gallio, Piſan, évêque de Perouſe, puis d'Oſimo, prêtre cardinal du titre de ſainte Agnès, & du titre de ſainte Praxede, & évêque d'Oſtie, doyen des cardinaux. 1620.

14. Conſtantin Bucaſoci, de Sarno, théologien de l'ordre des Freres Mineurs conventuels, prêtre cardinal du titre de S. Vital, & évêque de Verceil. *Voyez* BUCAFOCI. 1596.

15. Jerôme Mathei, Romain, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis prêtre du titre de S. Pancrace. 1603.

16. Benoît Juſtiniani, Genois, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis évêque de Porto. *Voyez* JUSTINIANI. 1621.

17. Aſcagne Colonne, Romain, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Coſmedin*, puis de S. Nicolas *in Carcere*, & prêtre du titre de ſainte Pudentiane, & de ſainte Croix de Jeruſalem. *Voyez* COLONNE. 1608.

Quatrième promotion en 1587.

18. Guillaume Alain, Anglois, prêtre cardinal du titre de S. Martin-aux-Monts. *Voyez* ALAIN. 1594.

Cinquième promotion en 1587.

19. Scipion de Gonzague-Mantoue, patriarche de Jeruſalem, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *de Populo*. *Voyez* GONZAGUE. 1593.

20. Antoine Sauli, Genois, archevêque de Gênes, prêtre cardinal du titre de S. Vital, & évêque d'Oſtie, doyen des cardinaux. 1623.

21. Jean l'Evangeliſte Palotti, Italien, archevêque de Coſence, prêtre cardinal du titre de S. Matthieu, puis de S. Laurent *in Lucina*, & évêque de Porto. 1620.

22. Pierre de Gondi, François, évêque de Langres, puis de Paris, commandeur de l'ordre du Saint Eſprit, prêtre cardinal du titre de S. Sylveſtre. *Voyez* GONDI. 1616.

23. Etienne Bonnucci, Toſcan, évêque d'Alatri, puis d'Arezzo, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin. 1589.

24. Jean de Mendoza, Eſpagnol, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre. 1592.

25. Hugues de Loubens de Verdale, François, grand-maître de l'ordre de S. Jean de Jeruſalem, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*. *Voyez* VERDALE. 1595.

16. Frédéric Borromée, Milanois, archevêque de Milan, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien, puis de S. Nicolas *in Carcere*, & prêtre du titre de ſainte Marie des Anges. *Voyez* BORROMÉE. 1631.

Digitized by Google

Sixiéme promotion en 1588. *Année de leur mort.*

27. François Morosini, Vénitien, évêque de Breſſe, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée. *Voyez* MOROSINI. 1596.

Septiéme promotion en 1588.

28. Auguſtin Cuſani, Milanois, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis prêtre du titre de S. Laurent *in Pane*. 1598.

29. François-Marie des Marquis du Montſainte-Marie, Vénitien, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Ara Cœli*, puis de ſainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Paleſtrine, de Porto & d'Oſtie, doyen du ſacré collége. *Voyez* MONTI. 1626.

Huitiéme promotion en 1589.

30. Marian Perbenedicti, Piſan, évêque de Martorano, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin, & évêque de Freſcati. 1611.

31. Grégoire Petrochi, Piſan, général de l'ordre des Auguſtins, prêtre cardinal du titre de S. Auguſtin, puis de ſainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Paleſtrine. 1612.

32. Charles de Lorraine, évêque de Metz, de Strasbourg, diacre cardinal du titre de ſainte Agathe. *Voyez* CHARLES. 1607.

33. Gui Pepoli, Bolonois, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien, puis de S. Euſtache, & prêtre du titre de S. Pierre au Mont-d'Or. *Voyez* PEPOLI. 1599.

URBAIN VII, élu pape en 1590, mort douze jours après ſon élection.

GRÉGOIRE XIV, élu pape en 1590, mort en 1591.

Premiere promotion en 1590.

1. Paul Emile Sfondrate, Milanois, neveu du pape, évêque de Cremone, prêtre cardinal du titre de ſainte Cécile & évêque d'Albano. *Voyez* SFONDRATE. 1618.

Seconde promotion en 1591.

2. Octave Paravicini, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Alexis. 1611.

3. Odoard Farneſe-Parme, diacre cardinal du titre de S. Euſtache, puis évêque de Freſcati. *Voyez* FARNESE. 1626.

4. Octave Aquaviva d'Aragon, Napolitain, archevêque de Naples, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de ſainte Marie *de Populo*. *Voyez* AQUAVIVA. 1612.

5. Flaminio Plati, Milanois, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica*, puis de S. Côme & de S. Damien, prêtre du titre de S. Clément & de S. Onuphre, & de ſainte Marie de la Paix. 1611.

INNOCENT IX, élu pape en 1591, mort la même année.

Promotion en 1591.

1. Philippe Séga, Bolonois, évêque de Plaiſance, diacre cardinal du titre de S. Onuphre, & légat en France. *Voyez* SÉGA. 1596.

2. Antoine Facchinetti, Bolonois, petit-neveu du pape, diacre cardinal du titre des quatre Saints Couronnés. 1606.

CLÉMENT VIII, élu pape en 1592, mort en 1605. *Année de leur mort.*

Premiere promotion en 1593.

1. Luce Saxo, Napolitain, évêque de Ripa-Tranſone, prêtre cardinal du titre de S. Quirice & ſainte Julite. 1604.

2. François Tolet, Eſpagnol, jéſuite, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre. *Voyez* TOLET. 1596.

3. Pierre-Aldobrandin, neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis préfet de la ſignature de juſtice, camerlingue de la ſainte égliſe, archevêque de Ravenne, & évêque de Sabine. *Voyez* ALDOBRADIN. 1621.

4. Cinthio Aldobrandin, neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Georges, puis de S. Pierre-ès-liens. *Voyez* ALDOBRANDIN. 1610.

Seconde promotion en 1596.

5. Silvio Savelli, Romain, archevêque de Roſſano, patriarche de Conſtantinople, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Via*. 1599.

6. Laurent Priuli, Vénitien, patriarche de Veniſe, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre. 1600.

7. François-Marie Tarugi, Toſcan, neveu du pape Jules III, prêtre de l'Oratoire, évêque d'Avignon, puis archevêque de Sienne, prêtre cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Iſle, puis de ſainte Marie ſur la Minerve. *Voyez* TARUGI. 1608.

8. Octave Bandini, Florentin, archevêque de Fermo, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine, puis de S. Laurent *in Lucina*, & évêque d'Oſtie, doyen du ſacré collége. *Voyez* BANDINI. 1629.

9. François Cornelio, Vénitien, évêque de Treviſe, prêtre cardinal du titre de S. Martin. 1698.

10. Anne d'Eſcars de Givri, François, évêque de Lizieux & de Metz, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne. *Voyez* ESCARS. 1612.

11. François de S. Georges de Blandrate, natif de Caſal, évêque d'Aqui, prêtre cardinal du titre de S. Clément, & évêque de Ferrare & de Faënza. 1605.

12. Camille Borgheſe, Romain, prêtre cardinal du titre de ſaint Euſebe, puis pape ſous le nom de Paul V.

13. Céſar Baronius, Napolitain, général des prêtres de l'Oratoire, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & de S. Achillée. *Voyez* BARONIUS. 1607.

14. Laurent Blanchetti, Bolonois, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Pane*. *Voyez* BLANCHETTI. 1612.

15. François Davila, Eſpagnol, prêtre cardinal du titre de S. Sylveſtre, puis de ſainte Croix de Jeruſalem. 1606.

16. Ferdinand Nunez de Guevarra, Eſpagnol, prêtre cardinal du titre de S. Blaiſe, puis de S. Martin-aux-Monts, grand inquiſiteur d'Eſpagne, & archevêque de Seville. 1609.

17. Barthelemi Ceſi, Romain, archevêque de Conza, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Portica*, puis de S. Pierre-ès-liens, de ſainte Praxede & de ſainte Marie au-delà du Tibre, & prêtre du titre de S. Laurent *in Lucina*. 1622.

18. François Mantica, d'Udine dans le Frioul, diacre cardinal du titre de S. Adrien,

puis de ſainte Marie *de Populo*. *Voyez* MANTICA. *Année de leur mort.*

19. Pompée Arigoni, Romain, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Aquiro*, puis de ſainte Balbine, & archevêque de Bénévent. *Voyez* ARIGONI. 1614.

20. André Peretti, dit *Montalte*, Piſan, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica*, puis de S. Ange & de S. Euſtache, & évêque d'Albano & de Freſcati. *Voyez* MONTALTE. 1616. 1629.

Troiſième promotion en 1596.

21. Philippe-Guillaume, duc de Baviere, évêque de Ratisbonne, cardinal. *Voyez* BAVIERE. 1598.

Quatrième promotion en 1598.

22. Boniface Bevilaqua, Ferrarois, patriarche de Conſtantinople, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie, puis évêque de Corvia, de Sabine & de Freſcati. 1627.

23. Bernard de Sandolval de Roxas, Eſpagnol, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie, grand inquiſiteur & archevêque de Tolede. 1618.

24. Alfonſe Viſconti, Milanois, évêque de Cervia, prêtre cardinal du titre de S. Jean Porte-Latine, puis de S. Sixte, & évêque de Spolette. 1608.

25. Dominique Tuſco, natif de Reggio, évêque de Tivoli, & gouverneur de Rome, prêtre cardinal du titre de S. Pierre au Mont-d'Or, puis de S. Onuphre. *Voyez* TUSCO. 1620.

26. Arnaud d'Oſſat, François, évêque de Rennes, puis de Bayeux, prêtre cardinal du titre de S. Euſebe. *Voyez* OSSAT. 1604.

27. Paul Emile Zachia, Genois, évêque de Citta Caſtellana, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. 1605.

28. François de Dietrichſtein, Allemand, évêque d'Olmutz, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre. *Voyez* DIETRICHSTEIN. 1636.

29. Silvio Antoniano, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Sauveur *in Lauro*. *Voyez* ANTONIANO. 1603.

30. Robert Bellarmin, Florentin, jéſuite, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Via*, & archevêque de Capoue. *Voyez* BELLARMIN. 1621.

31. Bonviſo Bonviſi, Luquois, diacre cardinal du titre de S. Vite & de S. Modeſte, & archevêque de Bari. 1603.

32. François-d'Eſcoubleau-Sourdis, François, archevêque de Bourdeaux, diacre cardinal du titre des douze Apôtres. *Voyez* ESCOUBLEAU. 1628.

33. Alexandre d'Eſt-Modene, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie de la Paix, & évêque de Reggio. *Voyez* EST. 1624.

34. Jean-Baptiſte Deti, Florentin, évêque d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1630.

Cinquième promotion en 1603.

35. Sylveſtre Aldobrandin, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Céſaire. *Voyez* ALDOBRANDIN. 1612.

Sixième promotion en 1604.

36. Seraphin Olivier, François, patriarche d'Alexandrie, & évêque de Rennes, cardinal du titre de S. Sauveur *in Lauro*. *Voyez* OLIVIER. 1609.

37. Dominique Ginnaſio, Bolonois, archevêque de Manfredonia, cardinal, puis évêque d'Oſtie, doyen du ſacré collége. *Voyez* GINNASIO. *Année de leur mort.* 1639.

38. Antoine Zapata, Eſpagnol, archevêque de Burgos, viceroi de Naples, cardinal du titre de ſainte Croix de Jeruſalem, puis de ſainte Balbine, & grand inquiſiteur d'Eſpagne. 1638.

39. Philippe Spinelli, Napolitain, archevêque de Colocza, prêtre cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Iſle, puis évêque d'Averſa. 1616.

40. Charles Conti, Romain, évêque d'Ancone, cardinal du titre de S. Chryſogon, puis de S. Clément & de S. Laurent *in Lucina*. 1615.

41. Bernard Maczieiowski, Polonois, évêque de Cracovie, puis archevêque de Gneſne, cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. 1608.

42. Charles Madruce, Allemand, évêque de Trente, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*, puis évêque de ſainte Sabine. *Voyez* MADRUCE. 1629.

43. Jacques Davi-du-Perron, François, évêque d'Evreux, puis archevêque de Sens, & grand aumônier de France, prêtre cardinal du titre de ſainte Agnes *in Agone*. *Voyez* DU PERRON. 1618.

44. Innocent Bubalo, Romain, évêque de Camerin, prêtre cardinal du titre de S. Thomas *in Parione*, puis de S. Marcel, de ſainte Pudentiane, & de ſaint Nerée & ſaint Achillée. 1610.

45. Jean Delfino, Vénitien, évêque de Vicenſe, prêtre cardinal du titre de S. Matthieu *in Merulana*, puis de S. Marc. *Voyez* DELFINI. 1622.

46. Jacques Sanneſi, Piſan, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio monte*, & évêque d'Orviette. 1621.

47. Erminius Valens, natif d'Ombrie, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Faënza. 1618.

48. Jerôme Agucchio, Bolonois, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens. *Voyez* AGUCCHIO. 1605.

49. Jerôme Pamphile, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Blaiſe. 1610.

50. Ferdinand Taberna, Milanois, prêtre cardinal du titre de S. Euſebe, & évêque de Novarre. 1619.

51. Anſelme Marzati, Italien, capucin, prêtre cardinal du titre de S. Pierre au Mont-d'Or, dit *le cardinal de Monopolis*. 1607.

52. Jean Doria, Genois, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis prêtre du titre de S. Pierre au Mont-d'Or, archevêque de Palerme, & viceroi de Sicile. 1642.

53. Charles Pio de Savoye, Ferrarois, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis de ſainte Marie *in Via lata*, prêtre du titre de S. Jean & de S. Paul, & évêque d'Oſtie, doyen du ſacré collége. *Voyez* PIO. 1641.

LEON XI, élu pape en 1605, mort la même année.

PAUL V, élu pape en 1605, mort en 1621.

Premiere promotion en 1605.

1. Scipion Caffarelli-Borgheſe, Romain, neveu du pape, prêtre cardinal du titre ſaint Chryſogon, puis de ſaint Laurent *in Lucina*, grand pénitencier, archevêque de Boulogne, & évêque de Sabine. *Voyez* CAFFARELLI-BORGHESE. 1633.

Seconde promotion en 1606.

2. Louis de Torrés, Romain, archevêque

Digitized by Google

de Montreal, cardinal du titre de S. Pancrace. *Année de leur mort.*

3. Maphée Barberin, Florentin, archevêque de Nazareth, prêtre cardinal du titre de S. Pierre au Mont-d'Or, puis de S. Onuphre, & pape ſous le nom d'URBAIN VIII. 1609.

4. Barthelemi Farratini, natif & évêque d'Amelia, régent de la chancellerie, prêtre cardinal ſans titre. 1606.

5. Jean Garcias Mellini, Romain, archevêque de Rhodes, prêtre cardinal du titre des quatre SS. Couronnés, puis de S. Laurent *in Lucina*, évêque d'Imola & de Freſcati. *Voyez* MELLINI. 1608.

6. Horace Spinola, Genois, archevêque de Gènes, prêtre cardinal du titre de S. Blaiſe. 1616.

7. Boniface Cajetan, Romain, évêque de Caſſano, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane, puis archevêque de Tarente. *Voyez* CAJETAN. 1617.

8. Marcel Lanti, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Quirice & ſainte Juliette, puis de ſainte Praxede, évêque de Todi, & d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1652.

9. Horace Maphée, Romain, cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin, & évêque de Chieti. 1609.

Troiſiéme promotion en 1607.

10. François Forgats, Tranſſilvain, archevêque de Strigonie, cardinal. 1615.

11. François de la Rochefoucauld, François, évêque de Clermont, puis de Senlis, grand aumônier de France, prêtre cardinal du titre de S. Calliſte. *Voyez* ROCHEFOUCAULD. 1645.

12. Jerôme Xaviere, Eſpagnol, général de l'ordre des Freres Prêcheurs, prêtre cardinal. 1608.

13. Maurice prince de Savoye, diacre du titre de ſainte Marie-la-neuve, puis de S. Euſtache, & de ſainte Marie *in via lata*, remit le chapeau, & ſe maria en 1642. *Voyez* SAVOYE.

14. Ferdinand de Gonzague-Mantoue, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica*, puis de ſainte Marie *in Porticu*, remit le chapeau en 1615, fut duc de Mantoue, & ſe maria.

Quatriéme promotion en 1608.

15. Michel Ange Tonti, de Rimini, archevêque de Nazareth, prêtre cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Iſle, puis de S. Pierre-ès-liens, & évêque de Ceſena. 1622.

16. Fabrice Veralli, évêque de San-Severo, prêtre cardinal du titre de S. Auguſtin. 1624.

17. Jean-Baptiſte Lenius, Romain, évêque de Milet, prêtre cardinal du titre de S. Sixte, puis de ſainte Cécile, & évêque de Ferrare. 1627.

18. Lanfranc Margoti, Parmeſan, prêtre cardinal du titre de S. Calliſte puis de S. Pierre-ès-liens, & évêque de Viterbe. 1611.

19. Louis Capponi, Florentin, diacre cardinal du titre de ſainte Agathe, puis prêtre du titre de S. Charles, de S. Pierre-ès-liens & de S. Laurent *in Lucina*, & archevêque de Ravenne. 1659.

Cinquiéme promotion en 1611.

20. Decio Caraffe, Napolitain, archevêque de Damas, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Pane*, & puis de S. Jean & de S. Paul, archevêque de Naples. *Voyez* CARAFFE. 1626.

21. Dominique Rivarola, Génois, évêque d'Aleria, puis archevêque de Nazareth, prêtre cardinal du titre de S. Martin-aux-Monts. 1627.

22. Metellus Bichi, Sienois, évêque de Soana, prêtre cardinal du titre de S. Alexis, & archevêque de Sienne. 1619.

23. Jean Bonzi, Florentin, évêque de Beſiers, grand aumônier de la reine de France, prêtre cardinal du titre de S. Clément. *Voyez* BONZI. *Année de leur mort.* 1621.

24. Philippe Philonardi, Romain, évêque d'Aquino, cardinal du titre de ſainte Marie *de Populo*. 1622.

25. Pierre-Paul Creſcentio, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Nérée & S. Achillée, puis évêque de Porto. 1645.

26. Jacques Serra, Génois, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de ſainte Marie de la Paix. 1623.

27. Auguſtin Galamini, Bolonois, général de l'ordre des Freres Prêcheurs, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Ara Cœli*, puis évêque de Lorette, & d'Oſimo. *Voyez* GALAMINI. 1639.

28. Horace Lancellotti, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Sauveur *in Lauro*. 1620.

29. Gaſpard Borgia, Eſpagnol, chanoine de Tolede, diacre cardinal du titre de ſainte Suſanne, puis de ſainte Croix de Jeruſalem, archevêque de Seville & de Tolede, & évêque d'Albano. 1645.

30. Felix Centini, d'Aſcoli, procureur général de l'ordre des Freres Mineurs conventuels, prêtre cardinal du titre de S. Jerôme des Illyriens, puis de S. Laurent *in Pane*, & de ſainte Anaſtaſie, & évêque de Macerata, de Tolentin & de Sabine. 1641.

Sixiéme promotion en 1615.

31. François Vendramini, Vénitien, patriarche de Veniſe, prêtre cardinal du titre de S. Jean Porte-Latine. 1619.

32. Louis de Lorraine-Guiſe, François, archevêque de Reims, cardinal. *Voyez* LOUIS. 1621.

33. Robert Ubaldini, Florentin, évêque de Monte-Pulciano, prêtre cardinal du titre de S. Matthieu *in Merulana*, puis de ſainte Pudentiane, de S. Alexis, & de ſainte Praxede. 1635.

34. Liberio Muti, évêque de Viterbe, prêtre cardinal du titre de S. Priſque. 1636.

35. Gabriel Trejo-Paniaqua, Eſpagnol, archidiacre de Calatrava, prêtre cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Iſle, puis de S. Pancrace, & archevêque de Salerne & de Malaga. 1630.

36. Balthaſar de Sandoval-Moſcoſo, doyen de l'égliſe de Tolede, prêtre cardinal du titre de ſainte Croix de Jéruſalem, & archevêque de Tolede. 1665.

37. Charles de Medicis, Florentin, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica*, puis prêtre du titre de S. Sixte, & évêque de Sabine, & d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1666.

38. Vincent de Gonzague-Mantoue, remit le chapeau de cardinal, fut duc de Mantoue, & marié.

39. Jules SAVELLI, Romain, diacre cardinal, puis prêtre du titre de ſainte Sabine, & évêque d'Ancone & de Freſcati. 1644.

40. Alexandre des Urſins, Romain, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Coſmedin*. *Voyez* DES URSINS. 1626.

41. Melchior Kleſſelius, Allemand, évêque de Vienne en Autriche, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie de la Paix. 1630.

Septiéme promotion en 1616.

42. Alexandre Ludoviſio, Romain, archevêque de Boulogne, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre, puis pape ſous le nom de GREGOIRE XV.

43. Ladiſlas d'Aquino, Napolitain, évêque de Venafro, prêtre cardinal du titre de ſainte

Digitized by Google

Marie ſur la Minerve. *Voyez* AQUINO. *Année de leur mort.*

44. Octave Belmuſti, Génois, évêque d'Aleria, prêtre cardinal du titre de ſaint Blaiſe. 1621.

45. Pierre Campora, Modénois, commandeur de l'hôpital du ſaint Eſprit *in Saxia*, prêtre cardinal du titre de S. Thomas, & évêque de Cremone. 1618. 1643.

46. Matthieu Priuli, Vénitien, prêtre cardinal du titre de S. Jerôme des Illyriens, puis de S. Marc. 1624.

47. Scipion Cobellutio, de Viterbe, ſecrétaire des brefs du pape, diacre cardinal du titre de ſainte Suſanne. *Voyez* COBELLUTIO. 1627.

Huitiéme promotion en 1618.

48. Henri de Gondi de Retz, François, évêque de Paris, commandeur de l'ordre du ſaint Eſprit, cardinal. *Voyez* GONDI. 1622.

49. François Roxat, Sandoval duc de Lerme, Eſpagnol, miniſtre d'état du roi Philippe III, prêtre cardinal. *Voyez* SANDOVAL. 1625.

Neuviéme promotion en 1619.

50. Ferdinand d'Autriche, dit *le cardinal Infant*, fils de Philippe III, roi d'Eſpagne, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*, puis archevêque de Tolede, & gouverneur des Pays-Bas. 1641.

Dixiéme promotion en 1621.

51. François Cennino, Siennois, patriarche de Jeruſalem, évêque d'Amelia, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, puis évêque de Faënza, de Sabine & de Porto. 1645.

52. Louis de Nogaret de la Valette-Eſpernon, François, archevêque de Toulouſe, commandeur de l'ordre du ſaint Eſprit, prêtre cardinal du titre de S. Adrien. *Voyez* VALETTE. 1639.

53. Gui Bentivoglio, Ferrarois, archevêque de Rhodes, prêtre cardinal du titre de S. Jean Porte-Latine, puis de ſainte Marie *de Populo*, de ſainte Praxede, & de ſainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Paleſtrine. *Voyez* BENTIVOGLIO. 1644.

54. Pierre Valier, Vénitien, archevêque de Candie, prêtre cardinal du titre de S. Sauveur *in Lauro*, puis de S. Marc, & évêque de Ceneda & de Padoue. 1629.

55. Eitel-Frédéric, comte de Zollern, Allemand, évêque d'Olmutz, cardinal du titre de S. Laurent *in Pane*. *Voyez* HOHEN-ZOLLERN. 1625.

56. Jules Roma, Milanois, gouverneur de Perouſe, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie ſur la Minerve, évêque de Lorette, puis de Recanati, & d'Oſtie, doyen du ſacré collége. *Voyez* ROMA. 1652.

57. Céſar Gherardi, de Perouſe, prêtre cardinal du titre de S. Pierre au Mont-d'Or, & évêque de Camerino. 1623.

58. Didier Scaglia, Crémonois, de l'ordre des Freres Prêcheurs, prêtre cardinal du titre de S. Clément, puis des douze Apôtres, & de S. Charles. 1639.

59. Etienne Pignatelli, de Perouſe, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Via*. 1623.

60. Auguſtin Spinola, Génois, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien, puis évêque de Tortoſe & de Grenade, & archevêque de Compoſtelle & de Seville. 1639.

GREGOIRE XV, élu pape en 1621, mort en 1623.

Premiere promotion en 1621.

1. Louis Ludoviſio, Bolonois, neveu du pape, archevêque de Boulogne, cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre, puis de S. Laurent *in Damaſo*. *Année de leur mort.* 1632.

Seconde promotion en 1621.

2. Antoine Cajetan, Romain, archevêque de Capoue, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane. *Voyez* CAJETAN. 1624.

3. François Sacratus, Ferrarois, archevêque de Damas, prêtre cardinal du titre de S. Matthieu *in Merulana*, & évêque de Ceſenne. 1623.

4. François Boncompagnon, Romain, neveu du pape Gregoire XIII, diacre cardinal du titre de S. Euſtache, puis des quatre SS. Couronnés, & archevêque de Naples. *Voyez* BONCOMPAGNON. 1641.

5. Hyppolite Aldobrandin, Romain, diacre cardinal du titre de ſainte Marie-la-neuve. 1638.

Troiſiéme promotion en 1622.

6. Luce de S. Severin, Napolitain, archevêque de Salerne, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Celio monte*. 1623.

7. Marc-Antoine Gozadino, Bolonois, prêtre cardinal du titre de ſaint Euſebe, puis de ſainte Agathe, & évêque de Tivoli & de Faënza. *Voyez* GOZADINO. 1623.

Quatriéme promotion en 1622.

8. Côme de Torres, Romain, archevêque d'Andrinople, prêtre cardinal du titre de ſaint Pancrace, puis de ſainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Perouſe, & archevêque de Montreal. 1642.

9. Armand-Jean du Pleſſis, duc de Richelieu, François, évêque de Luçon, cardinal premier miniſtre d'état du roi Louis XIII, commandeur de l'ordre du ſaint Eſprit, &c. *Voyez* PLESSIS RICHELIEU. 1642.

10. Octave Rodulphi, Florentin, évêque d'Ariano, prêtre cardinal du titre de ſainte Agnès *in Agone*, & évêque de Girgenti. 1624.

11. Alfonſe de la Cueva, Eſpagnol, prêtre cardinal du titre de ſainte Balbine, & évêque de Malaga & de Paleſtrine. *Voyez* CUEVA. 1655.

URBAIN VIII, élu pape en 1623, mort en 1644.

Premiere promotion en 1623.

1. François Barberin, Florentin, neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Onuphre, puis de ſainte Agathe, évêque de Sabine, de Porto & d'Oſtie, doyen du ſacré collége. *Voyez* BARBERIN. 1679.

Seconde promotion en 1624.

2. Antoine Barberin, Florentin, capucin, frere du pape, diacre cardinal du titre de S. Onuphre, & évêque de Sinigaglia. *Voyez* BARBERIN. 1646.

3. Laurent Magalotti, Florentin, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Aquiro*, puis prêtre du titre de S. Jean & de S. Paul, & évêque de Ferrare. 1637.

4. Pierre-Marie Borgheſe, Siennois, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis de ſainte Marie *in Coſmedin*. 1642.

Troiſiéme promotion en 1626.

5. Louis Cajetan, Romain, patriarche d'Antioche & archevêque de Capoue, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane. *Voyez* CAJETAN. 1642.

Digitized by Google

6. Denys-Simon de Marquemont, François, archevêque de Lyon, cardinal du titre de la Trinité *in Monte Pincio*. *Voyez* MARQUEMONT. 1626.

7. Ernest Adalbert de Harrach, Allemand, archevêque de Prague & évêque de Trente, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede, puis de S. Laurent *in Lucina*. *Voyez* HARRACH. 1667.

8. Bernard Spada, Modénois, archevêque de Damiette, cardinal du titre de S. Etienne, *in Cœlio monte*, puis de S. Pierre-ès-liens, & évêque de Sabine. *Voyez* SPADA 1661.

9. Laudivio Zacchia, Génois, évêque de Monte-Fiascone & de Corneto, prêtre cardinal du titre de S. Sixte, puis de sainte Eudoxie. 1637.

10. Berlinger Gipsio, Bolonois, évêque de Rimini, cardinal du titre de S. Augustin. 1639.

11. Frédéric Cornaro, Vénitien, grand prieur de Chypre, évêque de Bergame, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, puis de sainte Cécile & de S. Marc, évêque de Vicenze, de Padoue, patriarche de Venise, & évêque d'Albano. *Voyez* CORNARO. 1653.

12. Jules Sachetti, Florentin, évêque de Gravina, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, puis de sainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Fano, de Frescati & de Sabine. *Voyez* SACHETTI. 1663.

13. Jean-Dominique Spinola, Génois, cardinal du titre de S. Clément, puis de sainte Cécile, archevêque d'Acerenza & de Matera, & évêque de Sarzane. 1649.

14. Jacques Cavalerius, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Eusebe. *Voyez* CAVALERIUS. 1629.

15. Lelio Biscia, Romain, diacre cardinal du titre de S. Vite & S. Modeste, puis de sainte Marie *in Cosmedin*, & prêtre du titre de sainte Marie *in Populo*. *Voyez* BISCIA. 1638.

16. Henri de Guzman & Haro, Espagnol, cardinal à l'âge de vingt-un ans. 1626.

Quatrième promotion en 1627.

17. Nicolas-François de Lorraine, diacre cardinal, remit son chapeau, fut duc de Lorraine, & épousa en 1634 Claude de Lorraine sa cousine.

18. Jerôme Vidoni, Crémonois, diacre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, & trésorier général de la sainte église. 1632.

19. Martio Ginetti, de Vélétri, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-neuve, & de S. Eustache, puis prêtre du titre de S. Pierre-ès-liens & de sainte Eudoxie, & évêque de Sabine, vicaire du pape. *Voyez* GINETTI. 1671.

20. Fabrice Verospi, Romain, cardinal du titre de S. Laurent *in Pane*, puis de sainte Marie de la paix. 1639.

21. Gilles Albornos, Espagnol, prêtre cardinal de S. Pierre au Mont d'Or, & archevêque de Tarente. 1649.

22. Pierre de Berulle, François, fondateur & premier général de la congrégation des prêtres de l'oratoire en France, cardinal. *Voyez* BERULLE. 1629.

23. Alexandre Césarini, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*, puis de S. Eustache & de sainte Marie *in Via lata*, & évêque de Viterbe. 1644.

24. Antoine Barberin, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, puis de sainte Agathe & de sainte Marie *in Via lata*, prêtre du titre de la Trinité du Mont, évêque de Poitiers, archevêque de Reims, grand aumônier de France, & évêque de Palestrine. *Voyez* BARBERIN. 1671.

25. Jerôme Colonne, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Agnès, puis de saint Ange, de sainte Marie *in Cosmedin*, & de S. Eustache, prêtre du titre de S. Sylvestre, de sainte Marie au-delà du Tibre, & de saint Laurent *in Lucina*, évêque de Frescati, & archevêque de Bologne. 1666.

26. Jean-Baptiste Pamphile, Romain, patriarche d'Antioche, prêtre cardinal du titre de S. Eusebe, puis pape sous le nom d'INNOCENT X.

27. Jean-François des Comtes de Guidi-Bagni, Florentin, archevêque de Patras, & évêque de Cervia, puis de Rieti, prêtre cardinal du titre de S. Alexis. *Voyez* BAGNI. 1641.

Cinquième promotion en 1629.

28. Pierre Pazmani, Hongrois, archevêque de Strigonie, cardinal du titre de S. Jerôme des Illyriens. *Voyez*. PAZMANI. 1637.

29. Antoine de Sainte-Croix, Romain, archevêque de Seleucie, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée, & archevêque de Chieti & d'Urbin. *Voyez* SAINTE-CROIX. 1641.

30. Alfonse-Louis du Plessis-Richelieu, François, Chartreux, prêtre cardinal du titre de la Trinité *in Monte Pincio*, puis archevêque de Lyon, & grand aumônier de France. *Voyez* PLESSIS RICHELIEU. 1653.

31. Jean-Baptiste Palotta, Romain, archevêque de Thessalonique, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre, puis de S. Pierre-ès-liens, de sainte Marie au-delà du Tibre, & de saint Laurent *in Lucina*, évêque d'Albano & de Frescati. *Voyez* PALOTTA. 1668.

32. Gregoire Nari, Romain, prêtre cardinal du titre de saint Cyriaque & de sainte Julitte, puis de sainte Marie de la paix, & évêque de Rieti. 1634.

33. Luc-Antoine Virile, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Sauveur *in Lauro*. 1634.

34. Théodore Trivulce, Milanois, diacre cardinal du titre de S. Césaire, puis de sainte Marie *in Via lata*, viceroi d'Aragon & de Sicile. *Voyz* TRIVULCE. 1657.

35. Diego de Guzman de Haro, Espagnol, archevêque de Séville, prêtre cardinal. *V.* GUZMAN. 1631.

Sixième promotion en 1632.

36. Jean Albert, de Pologne, archevêque de Cracovie, cardinal. 1634.

Septième promotion en 1634.

Cyriaque Rocci, Romain, archevêque de Patras, prêtre cardinal du titre de S. Sauveur *in Lauro*. *Voyez* ROCCI. 1651.

38. César Monti, Milanois, patriarche de Jérusalem & archevêque de Milan, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre. *Voyez* MONTI. 1650.

39. Alexandre Bichi, Siennois, évêque d'Isola, puis de Carpentras, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine. *Voyez* BICHI. 1657.

40. François-Marie Brancacio, Napolitain, évêque de S. Marc, puis de Todi, de Terni & de Capaccio, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, puis de S. Laurent *in Lucina*, évêque de Viterbe, archevêque de Bari & évêque de Porto, sous-doyen du sacré collége. *Voyez* BRANCACIO. 1675.

Digitized by Google

41. Ulric des comtes de Carpegna, natif d'Urbin, évêque de Gubio, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre, évêque d'Albano, ſous-doyen du ſacré collége. *Voyez* CARPEGNA. *Année de leur mort.* 1679.

42. Etienne Durazzo, Génois, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Pane*, puis de S. Laurent *in Lucina*, & archevêque de Gênes. *Voyez* DURAZZO. 1667.

43. Auguſtin Oregius, Florentin, prêtre cardinal du titre de S. Sixte, & archevêque de Bénévent. *Voyez* OREGIUS. 1635.

44. Benoit Monaldi de Ubaldis, natif de Perouſe, diacre cardinal du titre de ſaint Vite & S. Modeſte, & évêque de Perouſe. *Voyez* MONALDI. 1641.

45. Marc-Antoine Franciotti, Luquois, prêtre cardinal du titre de S. Clément, puis de ſainte Marie de la paix, & évêque de Luques. 1666.

Huitiéme promotion en 1641.

46. François-Marie Machiavelli, Florentin, patriarche de Conſtantinople, évêque de Ferrare, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. 1653.

47. Aſcagne Filomarini, Napolitain, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Ara Cœli*, & archevêque de Naples. *Voyez* FILOMARINI. 1666.

48. Marc-Antoine Bragadin, Vénitien, évêque de Crême, puis de Ceneda, & de Vicenze, prêtre cardinal du titre de ſaint Marc. 1658.

49. Octavien Raggi, Génois, prêtre cardinal du titre de S. Auguſtin, & évêque d'Aleria. *Voyez* RAGGI. 1643.

50. Pierre Donato Ceſio, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, & chanoine de Tolede. *Voyez* CESIO. 1656.

51. Jerôme Veroſpi, Romain, prêtre cardinal du titre de ſainte Agnès, & évêque d'Oſimo. 1652.

52. Vincent Maculano, natif de Fierenzola, de l'ordre des freres prêcheurs, maître du ſacré palais, prêtre cardinal du titre de ſaint Clément, & archevêque de Bénévent. *Voyez* MACULANO. 1667.

53. François Peretti, de Montalte, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Jerôme des Illyriens, & archevêque de Montreal. *V.* MONTALTE. 1655.

54. Jules Gabrieli, Romain, diacre cardinal du titre de ſainte Agathe, puis prêtre du titre de ſainte Priſque, de ſainte Praxede & de S. Laurent *in Lucina*, évêque d'Aſcoli & de Sabine. *Voyez* GABRIELI. 1677.

55. Jules Mazarin, Romain, premier miniſtre d'état de France, abbé de Corbie & de S. Denys en France, &c. cardinal. *Voyez* MAZARIN. 1661.

56. Virginio des Urſins, Romain, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*, puis de ſainte Marie-la-neuve, de ſainte Marie *in Coſmedin*, de S. Euſtache, de ſainte Marie *in Via lata*, prêtre du titre de ſainte Marie des Anges, de ſainte Praxede & de S. Laurent *in Lucina*, & évêque de Freſcati. *Voyez* DES URSINS. 1676.

57. Renaud d'Eſt, de Modène, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis prêtre du titre de ſainte Pudentiane, évêque de Reggio & de Paleſtrine. *Voyez* EST. 1672.

Neuviéme promotion en 1643.

58. Jean-Jacques Pancirole, Romain, patriarche de Conſtantinople, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*. *Voyez* PANCIROLE. *Année de leur mort.* 1651.

59. Fauſte Poli, natif de Caſcia en Ombrie, archevêque d'Amaſie, prêtre cardinal du titre de S. Chryſogon, & évêque d'Orviete. 1653.

60. Lelio Falconieri, Florentin, archevêque de Thèbes, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *de Populo*, & légat de Bologne. *Voyez* FALCONIERI. 1648.

61. Gaſpard Mathei, Romain, archevêque d'Athènes, prêtre cardinal du titre de ſaint Pancrace, puis de ſainte Cécile. 1650.

62. Céſar Fachinetti, Bolonois, archevêque de Damas, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, & évêque de Sinigaglia, de Spolete & d'Oſtie, doyen du ſacré collége. *Voyez* FACHINETTI. 1683.

63. Jerôme Grimaldi, Génois, archevêque de Seleucie, puis évêque de Brugnet dans l'état de Gênes, prêtre cardinal du titre de S. Euſebe, & du titre de la Trinité *in Monte Pincio*, archevêque d'Aix & d'Albano. *Voyez* GRIMALDI. 1685.

64. Charles Roſetti, Ferrarois, archevêque de Tharſe, évêque de Faënza, diacre cardinal du titre de S. Céſaire, puis prêtre du titre de ſainte Marie *in Via lata*, & de ſaint Sylveſtre, & ſous-doyen du ſacré collége. *V.* ROSETTI. 1681.

65. Jean-Baptiſte Altieri, Romain, évêque de Camerino, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie ſur la Minerve, & évêque de Todi *V.* ALTIERI. 1654.

66. Mario Theodoli, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Alexis, & évêque d'Imola. 1650.

67. François-Ange Rapaccioli, Romain, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in via lata*, puis de ſainte Cécile, évêque de Terni. 1657.

68. François-Adrien des marquis de Ceva, Piémontois, prêtre cardinal du titre de ſainte Priſque. 1655.

69. Angelo Giorio, natif de Camerino en Italie, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque & de ſainte Julitte, & évêque de Camerino. 1662.

70. Vincent Goſtaguti, Génois, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*, puis de S. Ange *in foro piſcium*, de ſainte Marie *in Coſmedin* & de S. Euſtache, & prêtre du titre de S. Calliſte. 1660.

71. Jean-Etienne Donghi, Génois, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis de ſainte Agathe, & évêque d'Ajazzo, d'Imola & de Ferrare. 1669.

72. Paul Emile Rondinini, Romain, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Aquiro*, puis de ſainte Marie *in Coſmedin*, prêtre du titre de S. Euſebe, & évêque d'Aſſiſe. 1668.

73. Jean Lugo, Eſpagnol, jéſuite, cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*, puis de ſainte Balbine. *Voyez* LUGO. 1660.

74. Achilles d'Eſtampes de Valencei, François, commandeur & grand-croix de Malte, général de l'armée de l'ordre, & de celle du pape Urbain VIII, contre le duc de Parme, diacre cardinal du titre de S. Adrien. 1646.

INNOCENT X, élu pape en 1644, mort en 1655.

Premiere promotion en 1644.

1. Jean-Charles de Médicis, Florentin, diacre cardinal du titre de ſainte Marie-la-neuve, puis de S. Georges *in Velabro*. *Voyez* MEDICIS. 1662.

2. Camille

Digitized by Google

2. Camille Pamphile, Romain, neveu du pape, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica*, ſe démit de la pourpre, & épouſa en 1647 Olympia Aldobrandin, veuve de Paul Borghèſe, princeſſe de Roſſano. 1666.

3. Dominique Cecchini, prêtre cardinal du titre de S. Sixte. *Voyez* CECCHINI. 1656.

Seconde promotion en 1645.

4. Nicolas Albergati Ludoviſio, Bolonois, archevêque de Bologne, prêtre cardinal du titre de S. Auguſtin, puis de ſainte Marie des Anges, de ſainte Marie au-delà du Tibre & de S. Laurent *in Lucina*, & évêque d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1687.

5. Tibere Cenſi, Romain, évêque de Jeſi, prêtre cardinal du titre de S. Calliſte. 1653.

6. Pierre-Louis Caraffe, Napolitain, évêque de Tricarico, prêtre cardinal du titre de S. Sylveſtre & de S. Martin aux Monts, & légat de Bologne. 1655.

7. Horace Juſtiniani, Génois, évêque de Montalte, puis de Nocera, prêtre cardinal du titre de S. Onuphre, grand pénitencier. 1649.

8. Alderan Cibo, des princes de Maſſe & de Carrare, prêtre cardinal du titre de ſainte Pudentiane, puis de ſainte Praxede, évêque de Jeſi & d'Oſtie, doyen des cardinaux. *Voyez* CIBO. 1700.

9. Frédéric Sforce, Romain, diacre cardinal du titre de S. Vite & de S. Modeſte, puis prêtre du titre de ſainte Eudoxie & de ſaint Pierre-ès-liens, & évêque de Rimini & de Tivoli. *Voyez* SFORCE. 1676.

10. Benoît Odeſcalchi, natif de Côme, diacre cardinal du titre de S. Côme & de ſaint Damien, puis prêtre du titre de S. Onuphre, légat de Ferrare, évêque de Novarre, & pape ſous le nom d'INNOCENT XI.

11. François-Marie Farnèſe, des ducs de Parme, diacre cardinal ſans titre. *Voyez* FARNESE. 1647.

Troiſiéme promotion en 1646.

12. Jean Caſimir, fils de Sigiſmond III, roi de Pologne, après avoir été jéſuite, fut nommé cardinal; & ayant remis ſon chapeau, il fut élu roi en 1648, & épouſa en 1649 Marie de Gonzague-Mantoue, veuve de ſon frere Ladiſlas, roi de Pologne, laquelle étant morte ſans enfans, il ſe démit de ſa couronne, & fut pourvu de pluſieurs abbayes en France. 1672.

Quatriéme promotion en 1647.

13. Fabrice Savelli, Romain, archevêque de Salerne, prêtre cardinal du titre de S. Auguſtin, & légat de Bologne. 1659.

14. Michel Mazarin, Romain, général de l'ordre des Freres Prêcheurs, archevêque d'Aix, prêtre cardinal du titre de ſainte Cécile, & viceroi de Catalogne. *Voyez* MAZARIN. 1648.

15. François Cherubini, natif de Montebobio en Italie, prêtre cardinal du titre de ſaint Jean-Porte-Latine & évêque de Sinigaglia. *V.* CHERUBINI. 1656.

16. Chriſtophe Vidman, Vénitien, diacre cardinal du titre de S. Nérée & S. Achillée, puis prêtre du titre de ſaint Marc, & légat d'Urbin. 1660.

17. Laurent Raggi, Génois, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica*, puis de S. Ange *in foro Piſcium*, & de ſaint Euſtache, prêtre du titre de S. Quirice & de ſainte Julitte, archevêque de Salerne & de Tarente, & légat de la Romagne. *Voyez* RAGGI. 1687.

18. François Maldachini, natif de Viterbe, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis de S. Pancrace, de ſainte Marie *in Porticu*, & de ſainte Marie *in Via lata*. *Voyez* MALDACHINI. 1700.

19. Antoine d'Aragon de Cordoue, Eſpagnol, diacre cardinal ſans titre. 1650.

Cinquiéme promotion en 1650.

20. Camille Aſtalli, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Pierre *in Monte Aureo*, & évêque de Catane. *Voyez* ASTALLI. 1663.

Sixiéme promotion en 1652.

21. Jean-François-Paul de Gondi de Retz, François, archevêque de Corinthe, puis de Paris, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie ſur la Minerve, & abbé de S. Denys en France. *Voyez* GONDI. 1679.

22. Dominique Pimentel, Eſpagnol, provincial des Freres Prêcheurs, évêque d'Oſma, puis de Cordoue, archevêque de Séville, prêtre cardinal du titre de S. Sylveſtre. 1653.

23. Fabio Chigi, Siennois, évêque de Nardi, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *de Populo*, puis évêque d'Imola, & pape ſous le nom d'ALEXANDRE VII.

24. Jean-Jérôme Lomellini, Génois, prêtre cardinal du titre de S. Onuphre, & légat de Bologne. *Voyez* LOMELLINI. 1659.

25. Louis Homodei, Milanois, prêtre cardinal du titre de S. Alexis, & légat d'Urbin. *Voyez* HOMODEI. 1685.

26. Pierre Ottoboni, Vénitien, prêtre cardinal du titre de S. Sauveur *in Lauro*, puis de S. Marc, évêque de Breſſe & de Porto, ſous-doyen du ſacré collége, & pape ſous le nom d'ALEXANDRE VIII. *Voyez* ſon article. 1691.

27. Jacques Corrado, Ferrarois, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Jeſi. 1666.

28. Marcel de Sainte-Croix, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*, & évêque de Tivoli. *Voyez* SAINTE-CROIX. 1674.

29. Baccio Aldobrandin, Florentin, prêtre cardinal du titre de ſainte Agnès, puis de S. Nérée & de S. Achillée. 1665.

30. Frédéric Landgrave de Heſſe-Darmſtatd, Allemand, grand-prieur d'Allemagne & général des galeres de l'ordre de Malte, diacre cardinal du titre de ſainte Marie-la-Neuve, puis de S. Céſaire, de S. Euſtache & de S. Nicolas *in Carcere*, & évêque de Breſlau en Siléſie. *Voyez* HESSE. 1682.

31. Charles Barberin, Romain, petit neveu du pape Urbain VIII, diacre cardinal du titre de S. Céſaire, puis de S. Ange *in foro Piſcium*, & de S. Laurent *in Lucina*. *Voyez* BARBERIN. 1704.

32. Laurent Imperiali, Génois, cardinal, puis légat de Ferrare, gouverneur de Rome, & legat de la marche d'Ancône. *Voyez* IMPERIALI. 1673.

33. Gilbert Borromée, Milanois, cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* BORROMÉE. 1672.

34. Jean-Baptiſte Spada, Luquois, patriarche de Conſtantinople, cardinal du titre de ſainte Suſane, & légat de Ferrare. *Voyez* SPADA. 1675.

35. Proſper Caffarelli, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Calliſte. 1659.

36. François Albizzi, natif de Céſena, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Via lata*,

& évêque de Tivoli. *Voyez* ALBIZZI. *Année de leur mort.*

37. Octave Aquaviva d'Aragon, Napolitain, prêtre cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Iſle, puis de ſainte Cécile. *Voyez* AQUAVIVA. 1684. 1674.

38. Charles Pio de Savoye, Ferrarois, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica*, puis de S. Euſtache, prêtre du titre de ſainte Priſque, légat d'Urbin, évêque de Ferrare & de Sabine. *Voyez* PIO. 1689.

39. Charles Gualtierio, diacre cardinal du titre de S. Pancrace, puis de S. Ange *in foro Piſcium*, & de ſainte Marie *in Coſmedin*, prêtre du titre de S. Euſebe, & archevêque de Fermo. *Voyez* GUALTIERIO. 1673.

40. Decio Azolin, natif de Fermo, évêque de Narni, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis de S. Euſtache. *Voyez* AZOLIN. 1689.

ALEXANDRE VII, élu pape en 1655, mort en 1667.

Premiere promotion en 1657.

1. Flavio Chigi, Siennois, neveu du pape, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *de Populo*, légat en France, archiprêtre de S. Jean de Latran, légat de Ferrare, & evêque de Porto. 1693.

Seconde promotion en 1657.

2. Camille Meltio, Milanois, archevêque de Capoue, prêtre cardinal du titre de ſaint Marcel. 1659.

3. Jules Roſpigliosi, natif de Piſtoye, archevêque de Tharſe, prêtre cardinal du titre de S. Sixte, & pape ſous le nom de CLEMENT IX.

4. Nicolas Bagni, Romain, archevêque d'Athènes, prêtre cardinal du titre de S. Euſebe, & évêque de Sinigaglia. *Voyez* BAGNI. 1663.

5. Jérôme Bonviſi, Luquois, archevêque de Laodicée, prêtre cardinal du titre de ſaint Jérôme des Illyriens, évêque de Luques, & légat de Ferrare. *Voyez* BONVISI. 1677.

6. François Polucci, natif de Forli, ſecrétaire des brefs, prêtre cardinal du titre de S. Jean-Porte-Latine. 1661.

7. Scipion d'Elci, Siennois, évêque de Pienza, puis archevêque de Piſe, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine, & légat d'Urbin. 1670.

8. Jérôme Farnèſe, Romain, archevêque de Patras, gouverneur de Rome, prêtre cardinal du titre de ſainte Agnès, & légat de Bologne. *Voyez* FARNESE. 1668.

9. Antoine Bichi, Siennois, évêque d'Oſimo, prêtre cardinal du titre de S. Auguſtin, puis de ſainte Marie des Anges. *Voyez* BICHI. 1691.

10. Sforce Palavicini, Romain, jéſuite, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſane, puis de S. Sauveur *in Lauro*. *Voyez* PALLAVICINI. 1667.

Troiſiéme promotion en 1660.

11. Volumnio Bandinelli, Siennois, patriarche de Conſtantinople, majordome du pape, prêtre cardinal du titre de S. Martin aux Monts. 1667.

12. Edouard Vecchiarelli, natif de Rieti, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien, & évêque de Rieti. 1667.

13. Jacques Franzone, Génois, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Ara Cœli*, puis légat de Ferrare, évêque de Camerino, & ſous-doyen du ſacré collége. *Voyez* FRANZONE. *Année de leur mort.* 1697.

14. François-Guillaume de Wirtemberg, Bavarois, évêque d'Oſnabruck, de Minden, de Verden & de Ratisbonne, prêtre cardinal ſans titre. *Voyez* BAVIERE. 1661.

15. Pierre Vidoni, Crémonois, évêque de Lodi, prêtre cardinal du titre de S. Calliſte, & légat de Bologne. *Voyez* VIDONI. 1680.

16. Grégoire Barbarigo, Vénitien, évêque de Bergame, prêtre cardinal du titre de ſaint Thomas *in Parione*, puis évêque de Padoue. *Voyez* BARBARIGO. 1697.

17. Paſchal d'Aragon de Cardonne, de Cordoue, Eſpagnol, prêtre cardinal du titre de ſainte Balbine, vice-roi de Naples, grand inquiſiteur, & archevêque de Tolede. 1677.

18. François-Marie Mancini, Romain, diacre cardinal du titre de S. Vite & de ſaint Modeſte, puis prêtre du titre de S. Matthieu *in Merulana*. *Voyez* MANCINI. 1672.

Quatriéme promotion en 1664.

19. Jérôme Boncompagnon, Bolonois, archevêque de Bologne, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin. *Voyez* BONCOMPAGNON. 1684.

20. Charles Bonelli, Romain, arriere-neveu du pape Pie V, archevêque de Corinthe, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie. *Voyez* BONELLI. 1676.

21. Celſo Piccolomini, Siennois, archevêque de Célarée, nonce en France, prêtre cardinal du titre de S. Pierre *in Monte Aureo*, puis légat de la Romandiole & de l'Exarcat de Ravenne, & archevêque de Sienne. *Voyez* PICCOLOMINI. 1681.

22. Charles Caraffa, Napolitain, évêque d'Averſe, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, & légat de Bologne. *Voyez* CARAFFA. 1680.

23. Angelo Celſus, Romain, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*. *Voyez* CELSUS. 1671.

24. Paul Savelli Peretti, Romain, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *del Scala*, puis de S. Nicolas *in Carcere*. 1685.

25. Alfonſe Litta, Milanois, archevêque de Milan, prêtre cardinal du titre de ſainte Croix de Jéruſalem. *Voyez* LITTA. 1679.

26. Nérée Corſini, Florentin, archevêque de Damiette, cardinal du titre de S. Nérée & de S. Achillée, puis légat de Ferrare, & évêque d'Arezzo. *Voyez* CORSINI. 1678.

27. Palluzzo Paluzzi-Albertoni, Romain, dit *Altieri*, par adoption du pape Clément X, dont il fut le premier miniſtre, cardinal du titre des douze Apôtres, puis évêque de Monte-Fiaſcone, archevêque de Ravenne, camerlingue de la ſainte égliſe, & ſous-doyen du ſacré collége. *Voyez* ALTIERI. 1698.

28. Céſar Raſponi, natif de Ravenne, prêtre cardinal du titre de S. Jean Porte-Latine. *Voyez* RASPONI. 1675.

29. Jean-Nicolas Conti, Romain, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre, puis évêque d'Ancone & de Sabine. *Voyez* CONTI. 1698.

30. Jacques-Philippe Nini, Siennois, majordome du pape, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie de la Paix, & camerlingue de la ſainte égliſe. *Voyez* NINI. 1680.

Cinquiéme promotion en 1666.

31. Jules Spinola, Génois, archevêque de

Laodicée, nonce à Vienne, prêtre cardinal du titre de S. Sylveſtre, puis de S. Martin aux Monts, évêque de Sutri, de Nepi & de Luques. *Voyez* SPINOLA. *Année de leur mort.* 1691.

32. Charles Roberti, Romain, archevêque de Tharſe, nonce en France, cardinal du titre de S. Martin *in Ara Cœli*, & légat de la Romagne. *Voyez* ROBERTI. 1673.

33. Vitalia Viſconti, Milanois, archevêque d'Ephèſe, nonce en Eſpagne, cardinal archevêque de Montreal. 1671.

34. Innico Caraccioli, Napolitain, prêtre cardinal du titre de S. Clément, archevêque de Naples. *Voyez* CARACCIOLI. 1685.

Sixième promotion en 1667.

35. Jean Delfini, Vénitien, patriarche d'Aquilée, prêtre cardinal du titre de S. Sauveur *in Lauro*, puis de S. Vite & de S. Modeſte. *Voyez* DELFINI. 1699.

36. Guidobalde de Thun, Allemand, archevêque de Saltzbourg, cardinal ſans titre, puis évêque de Ratisbonne. 1668.

37. Louis duc de Vendôme, gouverneur de Provence, &c. François, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*, & légat en France. *Voyez* LOUIS. 1669.

38. Louis-Guillaume de Moncade de Luna, d'Aragon, duc d'Alcala, Eſpagnol, vice-roi de Sicile, diacre cardinal ſans titre. 1672.

CLEMENT IX, élu pape en 1667, mort en 1669.

Premiere promotion en 1667.

1. Jacques Roſpigliosi, natif de Piſtoye, neveu du pape, prêtre cardinal du titre de S. Sixte, & archiprêtre de ſainte Marie Majeure. *Voyez* ROSPIGLIOSI. 1684.

2. Leopold de Médicis, frere du grand duc de Toſcane, diacre cardinal du titre de ſaint Côme & de ſaint Damien, puis de ſainte Marie *in Coſmedin*. *Voyez* MEDICIS. 1675.

3. Sigiſmond Chigi, Siennois, neveu du pape Alexandre VII, grand prieur de Rome, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica*, & légat de Ferrare. *Voyez* CHIGI. 1678.

Seconde promotion en 1669.

4. Emanuel-Theodoſe de la Tour d'Auvergne de Bouillon, François, cardinal du titre de ſaint Laurent *in Pane*, puis de ſaint Pierre-ès-liens, grand aumônier de France, grand prévôt de Liége, & évêque d'Oſtie, & doyen des cardinaux. *Voyez* LA TOUR. 1715.

Troiſième promotion en 1669.

5. Louis-Emanuel Fernandez Porto-Carrero, Eſpagnol, prêtre cardinal du titre de ſainte Sabine, archevêque de Tolede, commandeur de l'ordre du Saint Eſprit, & évêque de Paleſtrine. *Voyez* PORTO-CARRERO. 1709.

6. François Nerli, Florentin, évêque de Piſtoye, puis archevêque de Florence, cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Iſle. 1670.

7. Emile Altieri, Romain, évêque de Camerino, cardinal, puis pape ſous le nom de CLEMENT X.

8. Charles Cerri, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Adrien, évêque de Ferrare, & légat d'Urbin. *Voyez* CERRI. 1690.

9. Lazare Pallavicini, Génois, cardinal du titre de ſainte Marie *in Aquiro*, & légat de Bologne. *Voyez* PALLAVICINI. 1680.

10. Jean Bona, Piémontois, Feuillant, prêtre cardinal du titre de S. Bernard aux Thermes de Dioclétien. *Voyez* BONA. *Année de leur mort.* 1674.

11. Nicolas Acciaioli, Florentin, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien, puis légat de Ferrare, évêque de Porto & d'Oſtie, doyen du ſacré collége. *Voyez* ACCIAIOLI. 1719.

12. Bonacurſe Bonacorſi, natif de Macerata, cardinal du titre de ſainte Marie *de Scala*, & légat de Bologne. *Voyez* BONACORSI. 1678.

CLEMENT X, élu pape en 1670, mort en 1676.

Premiere promotion en 1670.

1. Frederic Borromée, Milanois, patriarche de Conſtantinople, ſecrétaire d'état, cardinal du tit. de ſainte Agnès, & préfet de la congrégation des immunités. *Voyez* BORROMÉE. 1673.

2. Camille Maſſimi, Romain, patriarche de Jéruſalem, maître de chambre du pape, cardinal. *Voyez* MASSIMI. 1677.

3. Gaſpard Carpegna, Romain, archevêque de Nicée, dataire du pape, cardinal, puis vice-chancelier & vicaire du pape, & évêque de Sabine. 1714.

Seconde promotion en 1672.

4. Guſtave marquis de Bade-Dourlach, Allemand, abbé de Fulde, cardinal du titre de ſainte Suſanne. *Voyez* BADE. 1677.

5. Pierre de Bonzi, François, évêque de Beziers, puis archevêque de Toulouſe, grand aumônier de la reine Marie-Thereſe d'Autriche, cardinal, archevêque de Narbonne, & commandeur de l'ordre du Saint Eſprit. *Voyez* BONZI. 1703.

6. Vincent-Marie des Urſins, frere du duc de Gravina, Romain, religieux de l'ordre des Freres Prêcheurs, puis archevêque de Manfredonia & de Bénévent, cardinal du titre de S. Sixte, évêque de Porto, depuis pape ſous le nom de BENOIT XIII. *Voyez* DES URSINS.

Troiſième promotion en 1672.

7. Céſar d'Eſtrées, François, évêque & duc de Laon, cardinal du titre de ſainte Marie *in Via*, commandeur de l'ordre du Saint Eſprit & évêque d'Albano. *Voyez* ESTRÉES. 1714.

8. Jean-Evrard Nidhart ou Nitard, Allemand, jéſuite, confeſſeur de la reine d'Eſpagne, ſon premier miniſtre, ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome, archevêque d'Edeſſe, puis de Montréal & de Palerme, cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Iſle. *Voyez* NIDHART. 1681.

Quatrième promotion en 1673.

9. Felix Roſpigliosi, Romain, neveu du pape Clément IX, cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*. *Voyez* ROSPIGLIOSI. 1688.

Cinquième promotion en 1673.

10. François Nerli, Florentin, archevêque d'Andrinople, & de Florence, nonce en France, cardinal du titre de S. Matthieu *in Merulana*, puis de ſainte Suſanne & de S. Laurent *in Lucina*, & archiprêtre de S. Pierre. *Voyez* NERLI. 1708.

11. Jerôme Caſanate, Napolitain, ſecrétaire des évêques & réguliers, cardinal du titre de ſainte Marie *in Porticu*, légat d'Urbin & bibliothécaire du Vatican. *Voyez* CASANATE. 1700.

12. Jerôme Guaſtaldi, Génois, tréſorier de la chambre apoſtolique, cardinal du titre de ſainte Pudentiane, légat à Boulogne, & archevêque de Bénévent. *Voyez* GUASTALDI. *Année de leur mort.* 1685.

13. Pierre Baſſadona, Vénitien, procurateur de S. Marc, cardinal. *Voyez* BASSADONA. 1684.

14. Frederic Baldeſchi-Colonne, natif de Perouſe, archevêque de Céſarée, cardinal du titre de S. Marcel, & préfet de la congrégation du concile. *Voyez* BALDESCHI. 1691.

Sixiéme promotion en 1675.

15. Alexandre Creſcentio, Romain, patriarche d'Alexandrie, puis d'Antioche, cardinal du titre de S. Priſque, évêque de Lorette, puis de Recanati. *Voyez* CRESCENTIO. 1688.

16. Bernard Rocci, Romain, majordome du pape, archevêque de Damas, cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*, évêque d'Orviette & légat de Ferrare. *Voyez* ROCCI. 1680.

17. Fabrice Spada, Crémonois, archevêque de Patras, nonce en France, cardinal du titre de S. Calliſte & évêque de Paleſtrine. *Voyez* SPADA. 1717.

18. Mario Albitrio, Napolitain, archevêque de Neocelarée, nonce à Vienne, cardinal du titre de S. Jean Porte-Latine. 1680.

19. Galeas Mareſcotti, Bolonois, archevêque de Corinthe, nonce en Eſpagne, cardinal du titre de S. Bernard aux Thermes de Dioclétien, & légat de Ferrare. *Voyez* MARESCOTTI. 1716.

20. Thomas-Philippe Howard de Norfolck, Anglois, de l'ordre des Freres Prêcheurs, grand aumônier de la reine d'Angleterre, cardinal du titre de ſainte Cécile, & archiprêtre de ſainte Marie majeure. *Voyez* HOWARD. 1694.

INNOCENT XI, élu pape en 1676, mort en 1689.

Premiere promotion en 1681.

1. Jean-Baptiſte Spinola, Génois, archevêque d'Acerença, puis de Gênes, prêtre cardinal du titre de ſainte Cécile. *Voyez* SPINOLA. 1704.

2. Antoine Pignatelli, Napolitain, archevêque de Lariſſe, nonce en Pologne & à Vienne, évêque de Lecce & de Faënza, maître de la chambre du pape, prêtre cardinal, légat de Bologne, archevêque de Naples, & pape ſous le nom d'INNOCENT XII.

3. Etienne Brancacio, Napolitain, archevêque d'Andrinople, nonce à Florence & à Veniſe, évêque de Viterbe, prêtre cardinal. *Voyez* BRANCACIO. 1682.

4. Etienne Agoſtini, natif de Forli dans la Romagne, archevêque d'Héraclée, prêtre cardinal. *Voyez* AGOSTINI. 1683.

5. François Bonviſi, Luquois, archevêque de Theſſalonique, nonce à Cologne, en Pologne & à Vienne, prêtre cardinal, & évêque de Luques. *Voyez* BONVISI. 1700.

6. Savo Mellini, Romain, archevêque de Céſarée, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens, & évêque de Sutri. *Voyez* MELLINI. 1701.

7. Frederic Viſconti, Milanois, archevêque de Milan, prêtre cardinal. 1693.

8. Marc Gallio, natif de Côme dans le duché de Milan, évêque de Rimini, prêtre cardinal. *Voyez* GALLIO. 1683.

9. Flaminio del Taya, Siennois, auditeur de Rote, prêtre cardinal. *Voyez* TAYA. *Année de leur mort.* 1682.

10. Remond Capiſſucchi, Romain, originaire de Provence, de l'ordre des Freres Prêcheurs, maître du ſacré palais, prêtre cardinal. *Voyez* CAPISSUCCHI. 1691.

11. Jean-Baptiſte de Luca, natif de Venozza au royaume de Naples, référendaire des deux ſignatures & auditeur du pape, prêtre cardinal. *Voyez* LUCA. 1683.

12. Laurent Brancati, natif de Lauria en Calabre, de l'ordre des Freres Mineurs conventuels, conſulteur du ſaint office, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres. *Voyez* LAURIA. 1693.

13. Urbain Sachetti, Florentin, auditeur général de la chambre apoſtolique, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Tranſvetere*. *Voyez* SACHETTI. 1705.

14. Jean-François Ginetti, Romain, originaire de Vélétri, tréſorier général de la chambre apoſtolique, diacre cardinal du titre de .... & archevêque de Fermo. *Voyez* GINETTI. 1691.

15. Benoît Pamphile, Romain, petit neveu du pape Innocent X, grand prieur de Rome, diacre cardinal. *Voyez* PAMPHILE. 1730.

16. Michel-Ange Ricci, Romain, ſecrétaire de la congrégation des indulgences, diacre cardinal. *Voyez* RICCI. 1682.

Seconde promotion en 1686.

17. Maximilien Gandolf, comte de Khuembourg, Allemand, archevêque de Saltzbourg, cardinal. 1687.

18. Veriſſimo d'Alencaſtro, Portugais, archevêque de Bragne, puis de Lisbonne, grand inquiſiteur de Portugal, cardinal. *Voyez* ABRANTES. 1692.

19. Jacques de Angelis, natif de Piſe, archevêque d'Urbin & vice-gérent, cardinal du titre de ſainte Marie *in Ara Cœli*. *Voyez* ANGELIS. 1695.

20. Obizzo Pallavicini, Génois, archevêque d'Ephèſe, nonce à Cologne & en Pologne, cardinal du titre de S. Martin aux Monts, & évêque d'Oſimo. *Voyez* PALLAVICINI. 1700.

21. Angelo Ranuzzi, Bolonois, archevêque de Damiette, puis évêque de Fano, nonce en Pologne & en France, cardinal & archevêque de Bologne. *Voyez* RANUZZI. 1689.

22. Marcel Durazzo, Génois, archevêque de Chalcédoine, nonce en Portugal & en Eſpagne, cardinal légat de la Romagne, & évêque de Faënza. *Voyez* DURAZZO. 1710.

23. Horace Matthei, Romain, archevêque de Damas, auditeur de Rote & majordome du pape, cardinal. 1688.

24. Marc-Antoine Barbarigo, Vénitien, archevêque de Corfou & évêque de Monte-Fiaſconne, cardinal. *Voyez* BARBARIGO. 1706.

25. Leopold comte de Kollonitſch, Hongrois, évêque de Javarin, puis de Neuſtad, & archevêque de Strigonie, cardinal. *Voyez* KOLLONITSCH. 1707.

26. Guillaume Egon, prince de Furſtemberg, Allemand, évêque de Strasbourg, commandeur de l'ordre du Saint Eſprit, cardinal. *Voyez* FURSTEMBERG. 1704.

27. Pierre de Salazar, Eſpagnol, général de l'ordre de la Merci, puis évêque de Salamanque & de Cordoue, cardinal. 1706.

28. Michel Radziejowski, Polonois, évêque de Varmie, puis archevêque de Gneſne, cardinal. *Voyez* RADZIEJOWSKI. 1705.

29. Jean, baron de Goëz, Allemand, évê-

Digitized by Google

que de Gurck, cardinal. *Voyez* GOEZ. *Année de leur mort.*

30. Etienne le Camus, François, évêque & prince de Grenoble, cardinal du titre de sainte Marie des Anges. *Voyez* LE CAMUS. 1696. 1707.

31. Charles Ciceri, Milanois, évêque de Côme, cardinal. *Voyez* CICERI. 1694.

32. Pierre-Matthieu Petrucci, évêque de Jesi sa patrie, cardinal. *Voyez* PETRUCCI. 1701.

33. François de Médicis, frere du grand duc de Toscane, cardinal, remit le chapeau en 1709, & épousa Eléonore de Gonzague-Guastalle. 1711.

34. Rinaldo d'Est, oncle du duc de Modène, cardinal, puis duc de Modène, remit le chapeau en 1695, & épousa la même année la princesse Charlotte-Félicité de Brunswick-Lunebourg.

35. Dominique-Marie Corsi, Florentin, auditeur de la chambre apostolique, évêque de Rimini, cardinal du titre de S. Pierre *in Monte Aureo*. *Voyez* CORSI. 1697.

36. Jean-François Negroni, Génois, trésorier général de la chambre apostolique, évêque de Faënza, cardinal. 1712.

37. Fulvio Astalli, Romain, clerc de chambre du pape, cardinal du titre de.... puis légat de Ferrare, évêque de Sabine & doyen des cardinaux. *Voyez* ASTALLI. 1721.

38. Gaspard Cavallieri, Romain, clerc de chambre du pape, cardinal du titre de... & archevêque de Capoue. *Voyez* CAVALLIERI. 1690.

39. Jean Gualter Sluze, Liégeois, secrétaire des brefs, cardinal. *Voyez* SLUZE. 1687.

40. Jean-Casimir de Denhoff, Polonois, commandeur de l'hôpital du Saint-Esprit, évêque de Carpentras & de Cesena, cardinal. *Voyez* DENHOFF. 1697.

41. Fortunato Caraffe, Napolitain, frere du grand maître de Malte, évêque d'Aversa, cardinal. *Voyez* CARAFFA. 1696.

42. Leandro Colleredo, natif d'Udine, prêtre de l'Oratoire de la Chiesa nova, cardinal du titre de sainte Marie *in Transvetere*, & grand pénitencier. *Voyez* COLLOREDO. 1709.

43. Joseph Saëns d'Aguirre, Espagnol, religieux bénédictin, professeur en théologie en l'université de Salamanque, cardinal. *Voyez* AGUIRRE. 1699.

ALEXANDRE VIII, élu pape en 1689, mort en 1691.

Premiere promotion en 1689.

1. Pierre Ottoboni, Vénitien, petit-neveu du pape, cardinal du titre de S. Laurent *in Damaso*, abbé de S. Paul de Verdun. *Voyez* OTTOBONI. 1740.

Seconde promotion en 1690.

2. Toussaint de Forbin de Janson, François, évêque de Digne, puis de Marseille & de Beauvais, cardinal du titre de S. Calliste, & grand aumônier de France. *Voyez* FORBIN. 1713.

3. Bandino Panciatici, Florentin, patriarche de Jérusalem & dataire du pape, cardinal du titre de S. Pancrace, & préfet de la congrégation du concile. *Voyez* PANCIATICI. 1718.

4. Jacques Cantelmi, Napolitain, nonce en Pologne & archevêque de Naples, cardinal. *Voyez* CANTELMI. 1702.

5. Ferdinand d'Adda, Milanois, archevêque d'Amasie & nonce en Angleterre, cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens, évêque d'Albano. *Voyez* ADDA. (Ferdinand d') 1719.

6. Jean-Baptiste Rubini, Vénitien, neveu du pape, évêque de Vicence, cardinal du titre de S. Marc. *Voyez* RUBINI. 1707.

7. Jean-François Albani, natif de Pesaro dans l'état d'Urbin, secrétaire des brefs, cardinal du titre de S. Adrien, & pape sous le nom de CLEMENT XI.

8. Charles Bichi, Siennois, auditeur général de la chambre apostolique, diacre cardinal du titre de sainte Agathe. *Voyez* BICHI. 1718.

9. Joseph-René Imperiali, Génois, trésorier général de la chambre apostolique, cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis de S. Laurent *in Lucina*. 1737.

10. Jean-Baptiste Costaguti, Romain, doyen des clercs de chambre, cardinal du titre de sainte Anastasie. *Voyez* COSTAGUTI. 1704.

11. Louis Homodei, Milanois, clerc de chambre, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*. *Voyez* HOMODEI. 1706.

12. François Giudice, Napolitain, originaire de Gènes, clerc de chambre, cardinal du titre de... puis archevêque de Montréal, & évêque de Palestrine & de Vélétri, & doyen du sacré collége. *Voyez* GIUDICE. 1725.

Troisième promotion en 1690.

13. François Barberin, Romain, auditeur de la chambre du pape, cardinal évêque de Palestrine, puis d'Ostie & de Vélétri, sous-doyen du sacré collége. *Voyez* BARBERIN.

14. Laurent Altieri, Romain, petit-neveu du pape Clément X, cardinal du titre de sainte Agathe. *Voyez* ALTIERI.

INNOCENT XII, élu pape en 1691, mort en 1700.

Premiere promotion en 1695.

1. Sébastien-Antoine Tanara, Bolonois, archevêque de Damas, nonce à Vienne, cardinal du titre des quatre Saints couronnés, légat de la Romagne, évêque de Frescati, puis doyen du sacré collége en 1721. *Voyez* TANARA. 1724.

2. Jacques Boncompagnon, Bolonois, archevêque de Bologne, cardinal du titre de sainte Marie *in Via lata*, puis évêque d'Albano. *Voyez* BONCOMPAGNON. 1731.

3. Jean-Jacques Cavallerini, Romain, archevêque de Nicée, nonce en France, cardinal du titre de sainte Praxede, puis préfet de la signature de justice. *Voyez* CAVALLERINI. 1699.

4. Frédéric Caccia, Milanois, archevêque de Milan, nonce en Espagne, cardinal du titre de sainte Pudentiane. *Voyez* CACCIA. 1699.

5. Thadée Louis del Verme, Plaisantin, évêque de Fano, puis de Ferrare, cardinal du titre de S. Alexis. *Voyez* VERME. 1717.

6. Thomas-Marie Ferrari, Napolitain, de l'ordre des Freres Prêcheurs, maître du sacré palais, cardinal du titre de S. Clément. *Voyez* FERRARI. 1716.

7. Joseph Sacripante, natif de Narni, référendaire des deux signatures, cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, puis de sainte Praxede. *Voyez* SACRIPANTE. 1727.

8. Célestin Sfondrate, Milanois, bénédictin, abbé de S. Gal en Suisse, cardinal du titre de sainte Cécile. *Voyez* SFONDRATE. 1696.

9. Henri Noris, Veronois, de l'ordre de saint Augustin, bibliothécaire du Vatican, cardi-

Digitized by Google

nal du titre de S. Auguſtin. *Voyez* NORIS. *Année de leur mort.*

10. Jean-Baptiſte Spinola, Génois; gouverneur de Rome, cardinal du titre de S. Céſarée, puis des ſaints Apôtres, camerlingue de la ſainte égliſe. *Voyez* SPINOLA. 1704. 1719.

11. Dominique Tarugi, natif d'Orviete, auditeur de Rote, évêque de Ferrare, cardinal du titre de ſainte Marie *della Scala*. *Voyez* TARUGI. 1696.

12. Henri de la Grange, marquis d'Arquien, François, chevalier des ordres du roi, pere de la reine de Pologne, cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere Tulliano*. *Voyez* LA GRANGE. 1707.

Seconde promotion en 1697.

13. Pierre du Cambout de Coiſlin, François, évêque d'Orléans, cardinal du titre de la Trinité *in Monte Pincio*, & grand aumônier de France. *Voyez* CAMBOUT. 1706.

14. Vincent Grimani, Vénitien. *Voyez* GRIMANI. 1710.

15. Louis d'Aguilar de Cordoue, Eſpagnol, cardinal du titre de. . . . & grand inquiſiteur d'Eſpagne. *Voyez* AGUILAR. 1699.

16. Louis de Souza, Portugais, archevêque de Lisbonne, cardinal. *Voyez* SOUZA. 1702.

17. Georges Cornaro, Vénitien, nonce en Portugal, évêque de Padoue, cardinal du titre des douze Apôtres. *Voyez* CORNARO. 1722.

Troiſiéme promotion en 1697.

18. Balthazar Cenci, Romain, maître de chambre du pape, archevêque de Fermo, cardinal du titre de S. Pierre *in Monte Aureo*. *Voyez* CENCI. 1709.

Quatriéme promotion en 1698.

19. Jacques-Antoine Morigia, Milanois, de l'ordre des barnabites, puis évêque de Pavie, cardinal du titre de ſainte Cécile. *Voyez* MORIGIA. 1708.

20. Fabrice Paulucci, natif de Forli, nonce en Pologne, évêque de Ferrare, cardinal. . . . grand pénitencier, évêque d'Albano, vicaire du pape en 1721, depuis doyen du ſacré collége. *Voyez* PAULUCCI. 1726.

Cinquiéme promotion en 1699.

21. Marc-Daniel Delfini, Vénitien, archevêque de Damas, nonce en France, cardinal du titre de ſainte Suſanne & évêque de Breſcia. *Voyez* DELFINI. 1704.

22. André de Sainte-Croix, Romain, nonce en Pologne, puis à Vienne, cardinal du titre de ſainte Marie *de Populo*, & évêque de Viterbe. *Voyez* SAINTE-CROIX. 1712.

23. Joſeph Archinto, Milanois, nonce en Eſpagne, puis archevêque de Milan, cardinal. *Voyez* ARCHINTO. 1712.

24. Marcel d'Aſti. . . . préſident de la légation d'Urbin, puis évêque d'Ancone, cardinal. 1707.

25. Jean-Marie Gabrieli, natif de Citta di Caſtello, général des religieux de S. Bernard, cardinal. *Voyez* GABRIELI. 1711.

26. Nicolas Rodolovic, Napolitain, originaire de Raguſe, archevêque de Chieti, ſecrétaire de la congrégation des évêques & réguliers, cardinal du titre de S. Barthelemi *in Inſula*. *Voyez* RODOLOVIC. 1702.

27. Sperello Sperelli, natif de Jeſi, aſſeſſeur du S. office, cardinal du titre de S. Jean-Porte-Latine *Voyez* SPERELLI. 1710.

Sixiéme promotion en 1700. *Année de leur mort.*

28. Louis-Antoine de Noailles, François, évêque de Cahors, puis de Châlons, & archevêque de Paris, commandeur de l'ordre du Saint Eſprit, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie ſur la Minerve. *Voyez* NOAILLES 1729.

29. Jean-Philippe, comte de Lamberg, Allemand, évêque de Paſſau, cardinal du titre de S. Sylveſtre. *Voyez* LAMBERG. 1712.

30. François de Borgia Gandie, Eſpagnol, chanoine de Tolede, puis évêque de Calahorra & archevêque de Burgos, cardinal. 1702.

CLEMENT XI, élu pape en 1700, mort en 1721.

Premiere promotion en 1703.

1. François Pignatelli, Napolitain, nonce en Pologne, archevêque de Naples, cardinal & évêque de Sabine, puis de Porto, doyen du ſacré collége.

Seconde promotion en 1706.

2. François Martelli, Florentin, patriarche de Jéruſalem, & ſecrétaire de la conſulte, cardinal du titre de S. Euſebe. 1717.

3. Jean Badoëro, Vénitien, patriarche de Veniſe, cardinal du titre de S. Marc, & évêque de Breſcia. 1714.

4. Laurent de Fieſque, Génois, nonce extraordinaire en France, & archevêque de Gênes, cardinal du titre de ſainte Marie de la paix. *Voyez* FIESQUE. 1726.

5. Laurent Caſoni, Génois, aſſeſſeur du S. office, archevêque de Céſarée, cardinal du titre de S. Bernard, puis de S. Pierre-ès-liens, légat de Ferrare & de Bologne. 1720.

6. Laurent Corſini, Florentin, archevêque de Nicomédie, cardinal du titre de ſainte Suſanne, puis de S. Pierre-ès-liens, évêque de Freſcati, puis pape ſous le nom de CLEMENT XII, en 1730.

7. François Aquaviva, Napolitain, archevêque de Lariſſe, nonce en Eſpagne, cardinal du titre S. Barthelemi *in Inſula*, puis de ſainte Cécile. *Voyez* AQUAVIVA. 1725.

8. Chriſtian Auguſte duc de Saxe-Zeits, Allemand, évêque de Javarin, cardinal, puis archevêque de Strigonie. *Voyez* SAXE. 1725.

9. Thomas Ruffo, Napolitain, archevêque de Nicée, maître de chambre du pape, cardinal du titre de S. Laurent, puis de ſainte Marie *in Tranſvetere*, légat de la Romagne, puis de Ferrare, évêque de Ferrare, légat de Bologne en 1721, puis évêque de Paleſtrine, mort doyen des cardinaux en 1753.

10. Philippe-Antoine Gualterio, d'Orviette, évêque d'Imola, nonce en France, cardinal du titre de S. Chryſogon, puis légat de la Romagne & évêque de Todi, abbé de S. Victor de Paris. *Voyez* GUALTERIO. 1728.

11. Horace Philippe Spada, Luquois, évêque de Luques, nonce en Pologne, cardinal du titre de S. Onuphre. *Voyez* SPADA. 1724.

12. Horatio Pallavicini, Parmeſan, gouverneur de Rome, cardinal du titre de ſainte Agnès. *Voyez* PALLAVICINI. 1712.

13. Charles Colonne, Romain, majordome du pape, cardinal du titre de ſainte Marie *della Scala*, puis de S. Ange *in Peſcaria*. *Voyez* COLONNE. 1739.

14. Jean-Dominique Paracciani, Romain, auditeur du pape, cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie, puis évêque de Sinigaglia, & vicaire

du pape. *Voyez* PARACCIANI. *Année de leur mort.*

15. Alexandre Caprara, Bolonois, auditeur de Rote, cardinal du titre des SS. Nérée & Achillée. 1721. 1711.

16. Joseph-Emanuel de la Trémoille, François, auditeur de Rote, cardinal du titre de la Trinité du Mont, puis commandeur de l'ordre du Saint Esprit, & archevêque de Cambrai. *Voyez* TREMOILLE. 1720.

17. Nicolas Grimaldi, Génois, secrétaire de la congrégation des évêques & réguliers, cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin*, puis de S. Matthieu *in Merulana*. *Voyez* GRIMALDI. 1717.

18. Pierre Priuli, Vénitien, clerc de la chambre, cardinal du titre de S. Adrien, puis de S. Marc. *Voyez* PRIULI. 1728.

19. Gabriel Philippucci, de Macerata, votant de la signature, ayant refusé le chapeau, le pape lui donna deux mille écus de pension. 1706.

20. Charles-Augustin Fabroni, de Pistoye, secrétaire de la congrégation *de Propaganda fide*, cardinal du titre de S. Augustin. *Voyez* FABRONI. 1727.

Troisième promotion en 1706.

21. Michel-Ange Conti, Romain, nonce en Portugal, cardinal du titre de S. Quiriace & de sainte Juliette, puis évêque d'Osimo, légat de Ferrare, évêque de Viterbe, & pape sous le nom d'INNOCENT XIII.

Quatrième promotion en 1707.

22. Joseph Vallemani, natif de Fabriano, archevêque d'Athènes, & majordome du pape, cardinal du titre de sainte Marie des Anges. *Voyez* VALLEMANI. 1725.

23. Charles-Marie Maillard de Tournon, Piémontois, patriarche d'Antioche, visiteur général apostolique à la Chine & aux Indes orientales, avec le pouvoir de légat *à latere*. *Voyez* TOURNON. 1710.

Cinquième promotion en 1709.

24. Ulisse Gozzadini, Bolonois, secrétaire des brefs, cardinal du titre de sainte Croix *in Jerusalem*, puis évêque d'Imola, & légat de Ravenne. *Voyez* GOZZADINI. 1728.

25. Antoine-François San-Vital, natif de Parme, cardinal du titre de S. Pierre *in Monte Aureo*. *Voyez* VITAL. 1714.

Sixième promotion en 1711.

26. Annibal Albani, neveu du pape, cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin*, puis prêtre du titre de S. Clément, & camerlingue de la sainte église, évêque de Sabine. *Voyez* ALBANI.

Septième promotion en 1712.

27. Wolfgand Annibal, baron de Strottenbach, Allemand, évêque d'Olmutz, cardinal du titre de S. Marcel, vice-roi de Naples.

28. Armand-Gaston de Rohan-Soubise, François, évêque de Strasbourg, cardinal du titre de la Trinité du Mont, dit *in Pincio*, & grand aumônier de France. *Voyez* ROHAN. 1749.

29. Nuno da Cunha d'Attayde, Portugais, inquisiteur général de Portugal, cardinal du titre de sainte Anastasie.

30. Louis Priuli, Vénitien, auditeur de Rote, cardinal du titre de S. Marc. *Voyez* PRIULI. 1720.

31. Augustin Cusani, Milanois, nonce en France, puis évêque de Pavie, cardinal du titre de sainte Marie *del Popolo*, & légat de Bologne. *Voyez* CUSANI. *Année de leur mort.* 1730.

32. Jules Piazza, de Forli, nonce à Vienne, cardinal du titre de S. Laurent *in Pane & Perna*, puis légat de Ferrare. *Voyez* PIAZZA. 1726.

33. Antoine Davia, Bolonois, nonce à Vienne, puis évêque de Rimini, cardinal du titre de S. Calliste, puis de S. Pierre-ès-liens, & enfin de S. Laurent *in Lucina*, légat d'Urbin & de la Romagne. *Voyez* DAVIA. 1740.

34. Antoine-Felix Zondodari, Siennois, nonce en Espagne, cardinal du titre de sainte Balbine. *Voyez* ZONDODARI. 1737.

35. Jean-Marie Tomasi, des ducs de Palma, de Palerme, théatin, cardinal du titre de S. Martin aux Monts. *Voyez* TOMASI. 1713.

36. Jean-Baptiste Tolomei, de Pistoye, jésuite, cardinal du titre de S. Etienne-le-Rond. *Voyez* TOLOMEI. 1726.

37. François-Marie Casini, d'Arezzo, capucin, prédicateur du palais apostolique, cardinal du titre de S. Prisque. *Voyez* CASINI. 1719.

38. Louis Pic de la Mirandole, majordome du pape, cardinal du titre de S. Sylvestre *in Capite*, puis évêque de Sinigaglia. *Voyez* PIC. 1743.

39. Curtio Origo, Romain, secrétaire de la consulte, cardinal du titre de S. Eustache. *Voyez* ORIGO. 1737.

40. Pierre-Marcellin Corradini, natif de Sezza, état du pape, auditeur du pape, cardinal du titre de S. Jean Porte-Latine, puis préfet de la signature du concile, datiare en 1721. 1743.

41. Jean-Baptiste Bussi, de Viterbe, évêque d'Ancône, nonce à Cologne, cardinal du titre de sainte Marie *in Ara Cœli*. *Voyez* BUSSI. 1726.

Huitième promotion en 1713.

42. Emanuel d'Arias, Espagnol, archevêque de Seville, cardinal. *Voyez* ARIAS. 1717.

43. Melchior de Polignac, François, abbé de Corbie, d'Anchin, &c. cardinal. *Voyez* POLIGNAC. 1741.

44. Benoît Sala, Espagnol, bénédictin, évêque de Barcelone, cardinal. *Voyez* SALA. 1715.

45. Benoît Erba Odescalchi, Milanois, archevêque de Milan, cardinal du titre des SS. Nérée & Achillée, puis de S. Alexis. *Voyez* ODESCALCHI. 1740.

Neuvième promotion en 1715.

46. Fabio Ollivieri, natif de Pesaro, cousin germain du pape, majordome du pape, cardinal du titre des SS. Vite & Modeste, & secrétaire des brefs en 1721.

47. Damien-Hugues-Philippe-Antoine de Schoenborn, Allemand, commandeur de l'ordre Teutonique, & vice chancelier de l'empire, cardinal prêtre du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis de S. Pancrace, & évêque de Spire. *Voyez* SCHOENBORN. 1743.

Dixième promotion en 1715.

48. Henri de Thiard de Bissi, François, évêque de Toul, puis de Meaux, cardinal du titre de S. Quirice & de sainte Juliette, puis de S. Bernard aux Thermes. *Voyez* THIARD. 1737.

49. Innico Caraccioli, Napolitain, évêque d'Aversa, cardinal du titre de S. Thomas *in Parione*. *Voyez* CARACCIOLI. 1730.

50. Bernardin Scotti, Milanois, auditeur de Rote & gouverneur de Rome, cardinal du titre de S. Pierre *in Monte Aureo*, puis préfet de la signature de grace. *Voyez* SCOTTI. 1726.

Digitized by Google

51. Charles Marini, Génois, maître de chambre du pape, cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, préſident d'Urbin, & préfet des rits. *Année de leur mort.* 1747.

Onzième promotion en 1715.

52. Nicolas Caraccioli, Napolitain, archevêque de Capoue, & vice-gérent, cardinal du titre de S. Martin du Mont. *Voyez* CARACCIOLI. 1728.

53. Jean Patrizi, Romain, tréſorier général de la chambre apoſtolique & archevêque de Seleucie, cardinal du titre des quatre Saints couronnés, puis légat de Ferrare. *Voyez* PATRIZI. 1727.

54. Ferdinand Nuzzi, natif d'Orta dans l'état eccléſiaſtique, archevêque de Nicée, ſecrétaire de la congrégation des évêques & réguliers, cardinal & évêque d'Orviette. *Voyez* NUZZI. 1717.

55. Nicolas-Gaétan Spinola, Génois, archevêque de Thèbes, & auditeur général de la chambre apoſtolique, cardinal du titre de S. Sixte, puis de S. Nérée & S. Achillée. *Voyez* SPINOLA. 1735.

Douzième promotion en 1717.

56. Gisbert Borromée, Milanois, évêque de Novarre, patriarche titulaire d'Antioche, & maître de chambre du pape, cardinal du titre de S. Alexis.

Treizième promotion en 1717.

57. Jules Alberoni, Plaiſantin, envoyé du duc de Parme à la cour d'Eſpagne, cardinal. *Voyez* ALBERONI. 1752.

58. Emeric Cſacki, Hongrois, archevêque de Colocza, & évêque de Varadin, cardinal du titre de ſaint Euſebe. *Voyez* CSACKI. 1732.

Quatorzième promotion en 1719.

59. George Spinola, Génois, archevêque de Céſarée & nonce à Vienne, cardinal du titre de ſainte Agnès hors des murs, miniſtre & ſecrétaire d'état en 1721. *Voyez* SPINOLA. 1739.

60. Cornelio Bentivoglio, Ferrarois archevêque de Carthage, nonce en France, cardinal du titre de S. Jerôme des Eſclavons, puis de ſainte Cécile. *Voyez* BENTIVOGLIO. 1732.

61. Léon Potier de Geſvres, François, archevêque de Bourges, cardinal *Voyez* POTIER. 1744.

62. François de Mailli, François, archevêque & duc de Reims, cardinal. *Voyez* MAILLI. 1721.

63. Thomas-Philippe de Hennin de Boſſut, d'Alſace, Flamand, archevêque de Malines, cardinal du titre de S. Céſarée. *Voyez* HENNIN BOSSUT. 1734.

64. Louis de Belluga & Moncade, Eſpagnol, évêque de Cartagène, cardinal du titre de ſainte Marie Tranſpontine, puis de ſainte Priſque. 1738.

65. Michel-Frédéric comte d'Althann, Allemand, évêque de Vaccia, cardinal du titre de ſainte Sabine. *Voyez* ALTHANN. 1729.

66. Joſeph Pereira de la Cerda, Portugais, évêque de Faro en Algarve, cardinal du titre de ſainte Suſanne. *Voyez* PEREIRA.

67. Jean-Baptiſte Salerno, Sicilien, jéſuite, cardinal du titre de ſainte Priſque. *Voyez* SALERNO.

68. Jean-François Barbarigo, Vénitien, évêque de Breſcia, puis de Padoue, en 1723, cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin. *Voyez* BARBARIGO. *Année de leur mort.* 1730.

Quinzième promotion en 1720.

69. Charles Borgia, Eſpagnol, patriarche des Indes, grand maître de la chapelle de ſa majeſté catholique, cardinal du titre de ſainte Pudentiane. 1733.

70. Alvare Cienfuegos, Eſpagnol, jéſuite, évêque de Catane, cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Iſle. *Voyez* CIENFUEGOS. 1739.

INNOCENT XIII, élu pape en 1721, mort en 1723.

Premiere promotion en 1721.

1. Bernard-Marie Conti, frere du pape; évêque de Terracine, cardinal du titre de S. Bernard des Thermes. *Voyez* CONTI. 1730.

Seconde promotion en 1721.

2. Guillaume du Bois, François, archevêque duc de Cambrai, premier miniſtre & ſecrétaire d'état, cardinal. *Voyez* DU BOIS. 1723.

3. Alexandre Albani, Romain, clerc de la chambre apoſtolique, & neveu du pape Clément XI, cardinal du titre de S. Adrien.

4. Pierre Marcellin Corradini de Sezza, cardinal. *Voyez* CORRADINI. 1743.

BENOIST XIII, élu le 19 mai 1724, mort en 1730.

Premiere promotion, le 11 *ſeptembre* 1724.

1. Jean-Baptiſte Altieri, Romain, doyen de la chambre apoſtolique, archevêque de Tyr, cardinal prêtre du titre de S. Matthieu *in Merulana*. *Voyez* ALTIERI.

2. Alexandre Falconieri, Romain, gouverneur de Rome, & auditeur de Rote, cardinal diacre du titre de ſainte Marie de l'Echelle *Voyez* FALCONIERI 1734.

Seconde promotion, le 20 *novembre* 1724.

3. Vincent Petra, Napolitain, archevêque de Damas, cardinal prêtre du titre de S. Onuphre, puis préfet de la congrégation *de propaganda fide*, & grand pénitencier de l'égliſe romaine. *Voyez* PETRA. 1747.

Troiſième promotion, le 20 *décembre* 1724.

4. Proſper Mareſoſchi, de Macerata, archevêque de Céſarée, cardinal prêtre du titre de S. Chryſogon, puis de S. Calliſte, & enfin de S. Sylveſtre *in Capite*, vicaire général de Rome. *Voyez* MAREFOSCHI. 1732.

5. Auguſtin Pipia, d'Oreſtan en Sardaigne, général de l'ordre de S. Dominique, cardinal prêtre du titre de S. Sixte *le Vieux*, puis de ſainte Marie ſur la Minerve, évêque d'Ottmo. *Voyez* PIPIA. 1730.

Quatrième promotion, le 11 *juin* 1725.

6. Nicolas Coſcia, de Bénevent, archevêque de Trajanople, cardinal prêtre du titre de ſainte Marie *in Dominica*. *Voyez* COSCIA.

7. Nicolas Giudice, Napolitain, protonotaire apoſtolique participant, & majordome du ſacré palais, cardinal diacre du titre de ſainte Marie aux Martyrs, dite *la Rotonde*. *Voyez* GIUDICE. 1743.

Cinquième promotion, le 11 *ſeptembre* 1726.

8. André-Hercules de Fleury, François, ancien évêque de Fréjus, précepteur du roi Louis

Louis XV, miniſtre d'état, cardinal de la ſainte égliſe romaine. *Voyez* FLEURY. *Année de leur mort.* 1743.

Sixième promotion, le 9 décembre 1726.

9. Nicolas-Marie Lercari, Génois, gouverneur de Bénévent, maître de la chambre du pape Benoît XIII, puis ſon premier miniſtre & ſecrétaire d'état, archevêque de Nazianze, cardinal prêtre du titre de ſaint Jean & ſaint Paul. *Voyez* LERCARI. 1757.

10. Laurent Cozza, religieux mineur de l'étroite obſervance de S. François, cardinal prêtre du titre de S. Laurent *in Pane & Perna*, puis de ſainte Marie *in Ara Cœli*. *Voyez* COZZA. 1729.

Les ſept ſuivans furent réſervés in petto, *& déclarés à diverſes repriſes.*

11. Ange-Marie Quirini, Vénitien, archevêque de Corfou, & enſuite évêque de Breſcia, cardinal (déclaré le 26 novembre 1727) prêtre du titre de S. Auguſtin, & enſuite de S. Marc, bibliothécaire du Vatican. *Voyez* QUIRINI. 1755.

12. François-Antoine Fini, de Minervino, cardinal (déclaré le 26 janvier 1728) prêtre du titre de ſainte Marie *in Via*, puis de ſaint Sixte *le Vieux*. *Voyez* FINI. 1743.

13. Marc-Antoine Anſidei, Perouſin, archevêque de Damiete, évêque aſſiſtant au trône, & enfin évêque de Perouſe, cardinal (déclaré le 30 avril 1728) prêtre du titre de S. Pierre *in Montorio*, puis de S. Auguſtin. *Voyez* ANSIDEI. 1730.

14. Proſper Lambertini, Bolonois, archevêque de Théodoſie, évêque aſſiſtant au trône, & enfin évêque d'Ancône, cardinal (déclaré le 30 avril 1728) prêtre du titre de ſainte Croix en Jéruſalem, archevêque de Boulogne, actuellement pape ſous le nom de Benoît XIV. *Voyez* LAMBERTINI.

15. Grégoire Selleri, de Muggione dans le territoire de Perouſe, ſecrétaire de la congrégation de l'indice, puis maître du ſacré palais, cardinal (déclaré le 30 avril 1728) prêtre du titre de S. Auguſtin. *Voyez* SELLERI.

16. Antoine Banchieri, de Piſtoye, ſucceſſivement vice-légat d'Avignon, & du comtat Venaiſſin, ſecrétaire de la congrégation *de propaganda fide*, aſſeſſeur du S. office, ſecrétaire de la congrégation de la conſulte, & gouverneur de Rome & de ſon diſtrict, vice-camerlingue, cardinal (déclaré le 30 avril 1728) diacre du titre de S. Nicolas *in carcere Tulliano*, ſecrétaire d'état du pape Clément XII. *Voyez* BANCHIERI. 1733.

17. Charles Collicola de Spolette, cardinal diacre du titre de ſainte Marie *in portica Campitelli*. *Voyez* COLLICOLA. 1730.

Septième promotion, le 26 novembre 1727.

18. Diegue d'Aſtorga & Ceſpedes, Eſpagnol, né en 1666, d'abord inquiſiteur de Murci, nommé évêque de Barcelone, au mois de décembre 1715, inquiſiteur général d'Eſpagne au mois de mars 1720, & archevêque de Tolède, primat d'Eſpagne le 16 juin ſuivant, cardinal à la nomination du roi catholique.

19. Sigiſmond, des comtes de Kollonitſch, Allemand, évêque de Vaccia en Hongrie, puis évêque & enſuite premier archevêque de Vienne en Autriche, prince du ſaint empire romain, cardinal prêtre du titre de S. Marcellin & de S. Pierre. *Voyez* KOLLONITSCH.

20. Philippe-Joſeph-Louis-Bonaventure comte de Sinzendorff, Allemand, prêtre du titre de ſainte Marie ſur la Minerve. *Voyez* SINZENDORFF. *Année de leur mort.* 1747.

21. Jean de Motta & Silva, Portugais, né le 14 août 1685, chanoine théologal de l'égliſe patriarchale de Lisbonne, cardinal, à la nomination du roi de Portugal.

Huitième promotion, le 30 avril 1728.

22. Vincent-Louis Gotti, Milanois, religieux de l'ordre de S. Dominique, patriarche de Jeruſalem, cardinal prêtre du titre de S. Pancrace. *Voyez* GOTTI.

23. Léandre Porzia, de la province de Frioul, moine bénédictin de la congrégation du Mont Caſſin, évêque de Bergame, cardinal prêtre du titre de S. Jerôme des Eſclavons, puis de celui de S. Calliſte. *Voyez* PORZIA. 1740.

Neuvième promotion, le 20 ſeptembre 1728.

24. Pierre-Louis Caraffa, Napolitain, archevêque de Lariſſe *in partibus Infidelium*, ſecrétaire de la congrégation *de propaganda fide*, puis de celle des évêques & des réguliers, cardinal prêtre du titre de S. Laurent *in Pane & Perna*. *Voyez* CARAFFA.

25. Joſeph Accoramboni, archevêque de Philippi en Macédoine, adminiſtrateur de l'évêché d'Oſimo, & enfin évêque d'Imola, cardinal prêtre du titre de ſainte Marie Tranſpontine. *Voyez* ACCORAMBONI. 1747.

Dixième promotion, le 23 mars 1729.

26. Camille Cibo, patriarche de Conſtantinople, majordome du palais apoſtolique, & cardinal prêtre du titre de S. Etienne *in Monte Cœlio*, puis de ſainte Marie du Peuple, &c. *Voyez* CIBO. 1743.

Onzième promotion, le 6 juillet 1729.

27. François Borghèſe, Romain, archevêque de Trajanople, & enfin cardinal prêtre du titre de S. Pierre *in Montorio*, puis de S. Sylveſtre *in Capite*. *Voyez* BORGHESE.

28. Vincent Ferrerio, évêque d'Alexandrie de la Paille, cardinal prêtre du titre de ſainte Marie *in Via*, & évêque de Verceil. *Voyez* FERRERIO.

Douzième promotion, le 8 février 1730.

29. Alaman Salviati, Florentin, protonotaire du S. ſiége apoſtolique, cardinal prêtre du titre de ſainte Marie d'*Ara Cœli*. *Voyez* SALVIATI. 1733.

CLÉMENT XII, élu le 12 juillet 1730, mort en 1740.

Première promotion, le 14 août 1730.

1. Nérée-Marie Corſini, Florentin, neveu du pape Clément XII, ſecrétaire des mémoriaux, & protonotaire apoſtolique participant ſurnuméraire, cardinal du titre de S. Adrien *in Campo vaccino*. *Voyez* CORSINI.

Seconde promotion, le 2 octobre 1730.

2. Alexandre Aldobrandini, Florentin, archevêque de Rhodes, nonce ordinaire en Eſpagne, puis cardinal prêtre du titre des quatre SS. couronnés, légat de Ferrare. *Voyez* ALDOBRANDINI.

3. Jerôme Grimaldi, Génois, archevêque d'Edeſſe, cardinal prêtre du titre de ſainte

Digitized by Google

Balbine, légat de Boulogne. *Voyez* GRIMALDI. *Année de leur mort.*

4. Barthelemi Maſſei, archevêque d'Athènes, nonce en France, cardinal prêtre du titre de S. Auguſtin, légat de la Romagne, & évêque d'Ancone. *Voyez* MASSEI. 1733. 1745.

5. Barthelemi Ruſpoli, Romain, cardinal diacre du titre de S. Côme & S. Damien, grand prieur de Rome de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem. *Voyez* RUSPOLI. 1741.

Troiſiéme promotion, le 24 ſeptembre 1731.

6. Vincent Bichi, Siennois, ſucceſſivement nonce en Suiſſe & en Portugal, archevêque de Laodicée, cardinal prêtre du titre de ſaint Pierre *in Montorio*. *Voyez* BICHI.

7. Sinibalde Doria, Génois, archevêque de Bénévent, & cardinal prêtre du titre de S. Jérôme des Eſclavons. *Voyez* DORIA. 1733.

8. Joſeph Firrao, Napolitain, des princes de ſainte-Agathe, archevêque de Nicée, évêque d'Averſa, cardinal prêtre du titre de ſaint Thomas *in Parione*. *Voyez* FIRRAO.

9. Antoine-Xavier Gentili, Romain, archevêque de Petra *in partibus*, ſecrétaire des congrégations du concile & des évêques & réguliers, cardinal prêtre du titre de S. Etienne *in Monte Cœlio*. *Voyez* GENTILI.

10. Jean-Antoine Guadagni, Florentin, neveu du pape Clément XII, évêque d'Arezzo en Toſcane, cardinal prêtre du titre de S. Martin-aux-Monts, vicaire général de Rome & de ſon diſtrict. *Voyez* GUADAGNI.

Quatriéme promotion, le premier octobre 1732.

11. Trojan d'Aquaviva, des ducs d'Atri, Napolitain, archevêque de Lariſſe, cardinal prêtre du titre de S. Quirice & ſainte Juliette, puis de ſainte Cécile *in Traſtevere*. *Voyez* AQUAVIVA.

12. Agabite Moſca, de Pezaro, ſucceſſivement chanoine de S. Pierre du Vatican, vice-légat de la Romagne, gouverneur de Lorette, préſident, puis clerc de la chambre apoſtolique, cardinal diacre du titre de S. Georges *in Velabro*. *Voyez* MOSCA. 1747. 1752.

Cinquiéme promotion, le 2 mars 1733.

13. Dominique Riviera, d'Urbin, chanoine de S. Pierre du Vatican, & archiviſte du château S. Ange, cardinal prêtre du titre de S. Quirice & ſainte Juliette. *Voyez* RIVIERA.

Sixiéme promotion, le 28 ſeptembre 1733.

14. Marcel Paſſeri, auditeur de Clément XII, archevêque de Nazianze *in partibus infidelium*, cardinal prêtre du titre de ſainte Marie *in Ara cœli*. *Voyez* PASSERI.

15. Jean-Baptiſte Spinola, Génois, protonotaire apoſtolique, conſulteur du ſaint office, clerc de la chambre apoſtolique & préſident des priſons, enſuite fait ſecrétaire de la congrégation de la conſulte le 18 ſeptembre 1724, puis déclaré par le pape Benoît XIII, gouverneur de Rome & de ſon diſtrict, & en cette qualité vice-camerlingue de l'égliſe romaine, le 15 février 1728, continué dans cette charge par Clément XII, & enfin créé cardinal de l'ordre des diacres. Il reçut le chapeau le premier octobre 1733. Il eſt mort le 18 août 1752. 1752.

Septiéme promotion, en 1734.

16. Jacques Lanfredini, cardinal diacre du titre de ſainte Marie *in Portica Campitelli*, évêque d'Oſimo & Cingoli. *Voyez* LANFREDINI. *Année de leur mort.* 1741.

17. Pompée Aldrovandi, Bolonois, cardinal.

18. Seraphin Cenci, Romain, cardinal prêtre. *Voyez* CENCI. 1740.

19. Pierre-Marie Piéri, Siennois, cardinal. 1743.

Huitiéme promotion en 1735.

20. Joſeph Spinelli, Napolitain, cardinal.

21. Louis-Antoine-Jacques, infant d'Eſpagne, archevêque de Tolède.

Neuviéme promotion, en 1737.

22. Thomas d'Almeyda, Portugais.

23. Henri Oſwal de la Tour d'Auvergne, archevêque de Vienne, cardinal du titre de S. Calliſte, commandeur de l'ordre du Saint Eſprit. 1747.

24. Regnier Delci, Florentin, cardinal évêque d'Oſtie & de Vélétri, doyen du ſacré collége.

25. Charles Rezzonico, Vénitien.

26. Joſeph-Dominique de Lamberg, Allemand.

27. François-Gaſpard Molina, Eſpagnol.

28. Jean-Alexandre Lipski, Polonois. 1746.

Dixiéme promotion en 1738.

29. Dominique Paſſionei, de Foſſombrone.

30. Silvio-Valenti Gonzaga, Mantouan.

Onziéme promotion, en 1739.

31. Proſper Colonne, Romain. 1743.

32. Pierre de Guerin de Tencin, cardinal du titre des SS. Nérée & Achillée, archevêque d'Embrun, puis de Lyon.

33. Charles-Marie Sacripanti, Romain.

34. Marcellin Corio, Milanois, auditeur de Rote à Rome pour la nation Milanoiſe, cardinal diacre du titre de S. Adrien. *Voyez* CORIO. 1742.

BENOIST XIV, élu pape le 17 août 1740.

Premiere promotion en 1743.

1. Joachim-Ferdinand Porto-Carrero, Eſpagnol, patriarche d'Antioche.

2. Camille Paulucci, de Forly, nonce à Vienne.

3. Raphael-Côme Girolami, Florentin, ſecrétaire de la congrégation des évêques.

4. Charles-Albert Guidobono Cavalchini, Milanois, ſecrétaire de la congrégation du concile.

5. Jean-Baptiſte Barni, de Lodi, nonce en Eſpagne.

6. Jacques Odi, de Pérouſe, nonce en Portugal.

7. Frédéric Lanti, Romain, préſident d'Urbin.

8. Marcel Creſcenzi, Romain, ci-devant nonce en France.

9. Georges Doria, Génois, nonce à Francfort.

10. François Landi de Plaiſance, archevêque de Bénévent.

11. Joſeph Pozzo Bonelli, Milanois, archevêque de Milan.

12. François Ricci, Romain, gouverneur de Rome.

13. Antoine Ruffo, Napolitain, auditeur de la chambre.

14. Charles Calçagnini, Ferrarois, auditeur de Rote.

15. Philippe-Marie Monti, Bolonois, ſecrétaire de la congrégation de *propaganda fide*. *Année de leur mort.*

16. Louis-Marie Lucini, Milanois, dominicain, commiſſaire du ſaint office, né le 15 juillet 1666. Il eſt auteur d'un ouvrage intitulé : *Eſame è difeſa del decreto pubblicato in Pudiſceri da monſignor Carlo Tommaſo di Tournon*, &c. *approvato, e confermato con breve dal ſummo pontefice Benedetto XIII in Roma, nella Stamperia Vaticana*, 1728, *in*-4°. Le cardinal Lucini eſt mort à Rome au commencement de 1745, âgé de 79 ans. 1745.

17. Fortuné Tamburini, abbé de S. Paul du Mont Caſſin, Modénois.

18. Joachim Beſozzi, Milanois, abbé de ſainte Croix de Jéruſalem, de l'ordre de Cîteaux. 1755.

19. Mario Bolognetti, Romain, tréſorier, cardinal diacre.

20. Jerôme Colonne, Romain, majordome, cardinal diacre.

21. Proſper Colonne de Sciarra, Romain, maître de chambre, cardinal diacre.

22. Alexandre Tanara, Bolonois, cardinal diacre.

23. Jerôme de Bardi, préfet de la congrégation de la conſulte, Florentin, cardinal diacre.

24. Dominique Orſini, duc de Gravina, Italien, cardinal diacre.

Seconde promotion en 1747.

25. Frédéric-Jerôme de Roye de la Rochefoucauld, François, archevêque de Bourges, ci-devant ambaſſadeur de France à Rome, grand aumônier de France. 1757.

26. Dom Alvar de Mendoça, Eſpagnol, patriarche des Indes.

27. Marius Melini, Romain, auditeur de Rote.

28. Armand de Rohan, abbé de la Chaiſe-Dieu, évêque & prince de Strasbourg, grand aumônier de France, commandeur des ordres du roi, cardinal prêtre. 1756.

29. Jean-François Albani, protonotaire apoſtolique.

30. Dom Joſeph-Manuel d'Atalaya, Portugais, protonotaire apoſtolique, & premier dignitaire de l'égliſe patriarchale de Lisbonne.

31. Charles-Victor-Amedée des Lances, de Turin.

32. Daniel Delfino, Vénitien, patriarche d'Aquilée.

33. Ranier Simonetti, archevêque de Nicoſie, ci-devant gouverneur de Rome.

34. Jean-Baptiſte Meſmer, Milanois, tréſorier général de la chambre apoſtolique.

35. Ferdinand-Jules Trojer, évêque & prince d'Olmutz.

36. Henri-Benoît, cardinal d'Yorck, abbé de S. Amand, diocèſe de Cambrai.

Troiſiéme promotion, le 26 *novembre* 1753.

37. Joſeph-Marie Ferroni, Florentin, ſecrétaire de la congrégation des évêques & réguliers, né le 30 avril 1693.

38. Fabrice Serbelloni, Milanois, nonce à Vienne, né le 7 novembre 1695.

39. Jean-François Stoppani, Milanois, préſident d'Urbin, né le 16 ſeptembre 1695.

40 Luc-Melchior Tempi, de Florence, nonce en Portugal, né le 13 février 1688.

41. Charles-François Durini, Milanois, nonce en France, né le 20 janvier 1693.

42. Henri Enriquez, Napolitain, nonce en Eſpagne, né le 30 novembre 1701.

43. Coſme Imperiali, Génois, gouverneur de Rome, né le 24 avril 1685. *Année de leur mort.*

44. Vincent Malvezzi, Bolonois, maître de chambre, né le 22 avril 1715.

45. Louis Mattei, Romain, auditeur de Rote, né le 17 mars 1702.

46. Jean-Jacques Millo, de Caſal, dataire, né le 16 juin 1695.

47. Flavio Chigi, Romain, auditeur de la chambre, né le 8 ſeptembre 1711.

48. Jean-François Banchieri, de Piſtoye, tréſorier, né le 13 ſeptembre 1694.

49. N. Livizzani, ſecrétaire des Mémoriaux.

50. Louis-Marie Torrigiani, Florentin, ſecrétaire de la conſulte, né le 18 octobre 1697.

51. Clément Argenvilleri, Romain, auditeur, né le 30 décembre 1687.

52. Antoine-André Galli, Bolonois, abbé général des chanoines réguliers de S. Sauveur, né le 30 novembre 1697.

Quatriéme promotion en 1754.

53. Antoine Serſale, Napolitain, né le 26 juin 1702.

54. Louis-Ferdinand de Cordoue, Eſpagnol, archevêque de Tolede, né en 1696.

Cinquiéme promotion, le 5 *avril* 1756.

55. Nicolas de Saulx de Tavannes, François, archevêque de Rouen, né le 19 ſeptembre 1690.

56. François de Solizfolch de Cardonne, archevêque de Séville, né en 1705.

57. François-Conrad Caſimir de Rodt, évêque de Conſtance, né le 19 mars 1706.

58. Joſeph de Trautſon, archevêque de Vienne en Autriche, né le 27 juillet 1704. 1757.

59. Paul d'Albert de Luines, François, archevêque de Sens, né le 5 janvier 1703.

60. Jean-Baptiſte Rovero, archevêque de Turin, né le 20 novembre 1684.

61. François de Saldanha de Gama, principal de la patriarchale de Lisbonne.

62. Etienne-René Potier de Geſvres, évêque de Beauvais, né le 2 janvier 1697.

63. Albert Archinto, gouverneur de Rome, puis ſecrétaire d'état, né le 8 novembre 1698.

CARDINÉE, divinité du paganiſme, *cherchez* FORICULE.

CARDINI (Ignatio) célébre médecin, né en 1562 à Mariana, ville de l'iſle de Corſe, autrefois grande & ſuperbe, aujourd'hui preſque ruinée, à quinze milles environ de Baſtia, s'eſt fait connoître par un ouvrage qui a fait beaucoup de bruit, & qui eſt depuis long-temps d'une extrême rareté. Cet ouvrage eſt diviſé en deux parties : la premiere traite de la métallique de ſon pays ; la ſeconde contient l'hiſtoire des plantes qui y croiſſent, & des lettres plus ſatyriques que critiques. Ce ſont ces lettres qui ont cauſé la rareté de cet ouvrage. Cardini étoit un homme d'un eſprit fort vaſte, & qui avoit acquis une littérature preſque univerſelle ; mais il avoit ſur beaucoup de choſes des opinions ſingulieres, & ſur la religion il en avoit de dangereuſes. Son indiſcrétion, fruit de ſon génie ſatyrique, le porta à attaquer dans ſes lettres les prêtres & les moines de ſon pays. Il en dit beaucoup de choſes qui étoient vraies, & ce fut par cette raiſon que ſa liberté déplut & irrita ceux qui en étoient l'objet. Il eſſuya de leur part une perſécution ſi violente, qu'il fut obligé de ſe retirer très-promptement, & de ſe réfugier à Luques, où il mourut d'une dyſenterie trois mois après ſon arrivée. Les moines Corſes raſſemblerent, autant qu'ils purent, les exemplaires de ſon ouvrage, & les brulerent. Cet ouvrage de Cardini

Digitized by Google

eſt en latin, & le ſtyle reſſemble aſſez à celui de Pline l'ancien.

CARDONE, petite ville d'Eſpagne en Catalogne, avec titre de duché, ſituée entre les montagnes, ſur une riviere de ce nom, environ à deux lieues de Solſonne, & à ſept ou huit de Montſerrat. Cette ville, que quelques-uns nomment bourg, eſt très-renommée pour ſes mines de ſel que l'on fouille, comme on fait ailleurs les carrieres, d'où l'on tire un nombre prodigieux de pierres de ſel d'une grande blancheur, mêlées quelquefois d'autres couleurs. Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que les montagnes de Cardone, contre l'ordinaire des terroirs ſalés, ſont tout-à-fait fertiles. Il y croît des vins, qu'une petite pointe de ſel ne rend que plus agréables. Cette ville n'eſt pas moins célébre pour avoir donné ſon nom aux ſeigneurs de la maiſon de Folch, deſquels il y a eu pluſieurs gouverneurs de province, deux cardinaux & divers prélats. Ils ont auſſi eu de très-illuſtres alliances avec la maiſon royale d'Aragon, & avec les plus grandes d'Eſpagne. * Surita, *l.* 13. Mariana. Imhoff.

CARDONE (Jacques) cardinal évêque d'Urgel, vivoit dans le XV ſiécle, & étoit frere de JEAN-RAIMOND Folch de Cardone, vicomte de Villamur, lequel épouſa D. *Jeanne* d'Aragon, & rendit de très-grands ſervices à Jean II, roi d'Aragon. Jacques de Cardone eut l'évêché d'Urgel vers l'an 1455, & fut fait cardinal par le pape Pie II en 1461. Il mourut à Cervera en Catalogne le premier décembre 1466. * Surita, *lib.* 16. Gobelin, *in comment. Pii II, lib.* 7. Onuphre.

CARDONE (Henri) cardinal archevêque de Montréal, étoit de la maiſon de Folch, & fils du duc de Cardone. Il fut évêque d'Urgel, puis de Barcelone, & s'avança à la cour de l'empereur Charles-Quint, qui lui confia la vice-royauté de Sicile. Il ſouhaitoit paſſionnément d'être cardinal. Paul Jove dit qu'il en acheta le chapeau, que le pape Clément VII lui donna en 1527; mais il n'en jouit pas long-temps, car il mourut l'an 1530, âgé ſeulement de 45 ans. * Paul Jove, *in vita Pomp. Colon.* Ughel, *Ital. ſac.* Onuphre.

CARDONE ou CARDONA (Jean-Baptiſte) évêque de Tortoſe en Catalogne, vivoit ſur la fin du XVI ſiécle. Il étoit natif de Valence en Eſpagne, où il eut un canonicat. Il alla à Rome ſous le pontificat de Gregoire XIII, & on lui donna l'évêché d'Elne, ville du Rouſſillon, dont le ſiége a été transféré en 1604 par Clément VIII à Perpignan. Il eut enſuite celui de Vich, & enfin celui de Tortoſe, où il mourut en 1590. Nous avons de lui quelques ouvrages, entr'autres: *De expugnandis hæreticorum propriis nominibus. De regia ſancti Laurentii bibliotheca. De dypticis.* * Andreas Schottus, *bibl. Hiſpan.* Gaſpard Eſcolanus, *lib.* 5 *hiſt.* Nicolas Antonio, *bibl. ſcript. Hiſpan.*

CARDONE (Jean-François de) ſeigneur d'Aſai, contrôleur général des finances de France, conſeiller & maître d'hôtel ordinaire du roi, fut employé dans les plus importantes affaires de l'état. Le roi Charles VIII l'envoya ambaſſadeur en Eſpagne, & François I ſe ſervit auſſi de ſes conſeils, & l'envoya en ôtage à Madrid avec les enfans de France, où il mourut. Son corps, ſelon ſa derniere volonté, fut apporté en France, & enterré dans ſa ſeigneurie d'Aſai. * Jean-Baptiſte de l'Hermite Souliers, *hiſt. de la nobleſſe de Touraine.*

CARDOSO (Jérôme) naquit à Lamego dans la province de Beira en Portugal. Il fut profeſſeur en humanités à Liſbonne, ſans doute dans ſon école, qui étoit au quartier de l'univerſité: car il étoit défendu d'en avoir ailleurs. Il étoit ami d'Andres de Reſende, de Georges Coelho, de Jérôme Borio, évêque de Silves, d'Alvar Gomès, aumônier du roi, de Pierre Nunés, & d'autres illuſtres ſavans de ſon temps. Il ſouhaita fort d'aller à l'univerſité de Paris, mais ſon ami Chriſtophe Fernandes l'en détourna par une élégante lettre latine. Il récita à l'ouverture de ſon école le 13 octobre 1536, une belle harangue en latin, qui a été imprimée à Conimbre. Ses ouvrages ſont *Epiſtolarum familiarium lib.* &c. dédié à Jean III, & imprimé en 1556. *De præteritorum & ſupinorum*, &c. *Dictionarium juventuti ſtudioſæ*, en 1551. *Inſtitutiones in latinam linguam breviores & lucidiores*, &c. 1557. Cet ouvrage finit par une critique en excellens vers latins de la grammaire de Nebrixa, & de celle de Deſpautere. *Dictionarium Latino-Luſitanicum, & Luſitanico-Latinum*, en 1570, ouvrage poſthume, dédié au roi Sébaſtien par Sébaſtien Stockamer, imprimeur Allemand. Ce dictionnaire a été le premier qu'on ait vu en latin & en portugais. *Elegiarum libri II*, en 1563. *Silvarum liber unus. De vario amore elegia*, en 1550. Nous ne ſavons point au juſte l'année de ſa mort, mais, ſelon le privilége accordé à *Philippine* Cardoſa, ſa veuve, pour l'impreſſion du dictionnaire latin & portugais, il étoit mort avant le 4 juin 1569.

CARDOSO (Emanuel) carme Portugais, excellent muſicien, dont on a une meſſe de quatre, cinq & ſix voix. Il mourut le 24 novembre 1650, en chantant le *Te Deum* en muſique.

CARDOSO (Fernand) médecin Portugais, qui s'étant établi en Eſpagne, y fut fait premier médecin du roi. Il abandonna enſuite l'Eſpagne & la religion chrétienne pour embraſſer le judaiſme, & il prit le nom d'Iſaac. Il avoit déja fait ce malheureux changement, lorſqu'il dédia au doge de Veniſe un cours de philoſophie: *Philoſophia libera, in 7 libros diſtributa*, imprimé à Veniſe, 1673 *in-fol.*

CARDOSO (Georges) Portugais, s'appliqua aux belles-lettres, avec un ſuccès qui le fit eſtimer généralement en Portugal & en Eſpagne. On a de lui une *hiſtoire des ſaints de Portugal*, imprimée à Lisbonne: *Agiologio Luſitano*, &c. III tom. *in-fol.* 1651, 1657, 1666: & il travailloit à un calendrier hiſtorique lorſqu'il mourut, le 3 octobre 1669. * *Mémoires envoyés de Portugal.*

CARDUCCIO (Balthaſar) juriſconſulte, profeſſa le droit à Padoue & à Florence. Après que les Médicis eurent été chaſſés de cette derniere ville, lorſque les Florentins voulurent ſe mettre en liberté, Carduccio ſe mit à la tête d'une troupe de jeunes gens, & exerça tant de cruautés, qu'il en fut ſurnommé *Cimeterre.* Il eut pour complice de ſon entrepriſe, Junius Galeottus, autre célébre juriſconſulte. * Paul Jove, *hiſt. l.* 25.

CARDUEL ou CARTUEL, pays de l'Aſie: c'eſt une partie de la Georgie propre, & il confine avec les Tartares de Dagheſtan & le royaume de Zacheti au levant. Il a l'Irvan au midi, les royaumes de Baratralu & d'Imirette au couchant, & la Circaſſie au nord. Ce pays a titre de royaume, mais il eſt tributaire du roi de Perſe, qui y tient la ville de Teflis, autrefois la capitale du pays; maintenant c'eſt le Kori ou Ghori, lieu de la réſidence du roi de Carduel. * Mati, *dict.*

CAREL (Jacques) ſieur de Sainte-Garde, qui prend le titre de conſeiller & aumônier du roi dans un de ſes ouvrages, étoit né à Rouen d'une famille honnête. Il avoit de l'érudition & de l'eſprit, & il brilla en ſon temps dans la prédication. Etant en Eſpagne auprès de M. l'Archevêque d'Embrun, qui y étoit en qualité d'ambaſſadeur, il compoſa un poëme françois, pour lequel il obtint privilége au mois d'octobre 1666, & qui a été imprimé vers ce temps-là. Il a pour titre: *Les Saraſins chaſſés de France*, & le héros de ce poëme eſt Childebrand, frere de Charles-Martel. M. Boileau Deſpréaux l'a blâmé dans ces deux vers de ſon art poëtique, chant troiſiéme:

O le plaiſant projet d'un poëte ignorant,
Qui de tant de héros va choiſir Childebrand!

Après quoi il ajoute cette réflexion:

D'un ſeul nom quelquefois le ſon dur & bizare,
Rend un poëme entier, ou burleſque, ou barbare.

Digitized by Google

M. Carel, qui s'eſt déguiſé ſous le nom de *Lerac*, anagramme du ſien, ſe voyant raillé ſur le choix & ſur le nom de ſon héros, publia *la défenſe des beaux eſprits de ce temps, contre un ſatyrique*, à Paris en 1675 *in*-12, petit ouvrage rempli d'injures contre M. Deſpréaux, & dans lequel l'auteur, qui y prend le nom de *Lerac*, s'efforçoit de juſtifier ſon choix par la conformité qu'il trouvoit entre le nom de Childebrand, & celui d'Achille; ce qui étoit tomber dans un autre ridicule. Voyez le *Carpentariana*, *pag.* 460, *& les notes de M.* Broſſette, *ſur les œuvres de M.* Boileau Deſpréaux, *t.* 2 *de l'edit. in*-12, *pag.* 125.

☞ CARELIE, province de Finlande, qui eſt partagée entre le roi de Suéde & le Czar de Moſcovie. Le premier poſſede la partie occidentale, & le ſecond la partie orientale, qui eſt du gouvernement de Saint-Petersbourg, & a pour principales villes Wibourg & Kexholm. La paix faite à Nieſtadt, après la longue guerre entre Charles XII & Pierre le Grand, a fixé les limites de la Carelie entre la Suéde & la Ruſſie. * Nicolle de la Croix, *géogr. mod. tom. II.*

CARELSBROOK ou CARISBROK, château fort d'Angleterre, dans l'iſle de Vight, vis-à-vis du comté de Hant, & du château de Hurſt, duquel il n'eſt éloigné que d'une lieue & demie. Carelsbrook eſt connu pour avoir été une des priſons dans leſquelles le roi Charles I fut gardé par ordre du parlement d'Angleterre. * Mati, *dict.*

CARELSCRON, ville de la province de Bleking en Suéde, a été bâtie en 1679 par le roi Charles XI, & elle en porte le nom; car ſon nom ne ſignifie autre choſe que *la couronne de Charles.*

CARELSTOWN, *cherchez* CHARLES-TOWN.

CAREMBOULE, pays de l'iſle de Madagaſcar, ſur la côte méridionale, entre les pays des Ampatres & des Mahafales. Ce pays eſt ſec pour l'agriculture, mais aſſez bon pour les pâturages. On y voit du bétail en grande quantité, & le coton y croît en abondance. * Flacourt, *hiſt. de Madagaſcar.*

CARENA (Céſar) avocat fiſcal de l'inquiſition, a fait un traité latin de cet office, & de la maniere de procéder dans les cauſes de foi. Cet ouvrage parut à Lyon en 1669 *in-fol.* * Jean-Jacques Hofman, *lexic. univ.*

CARENCE, ville des anciens Rugiens, qui habitoient le pays, où eſt maintenant une partie de la Poméranie, ſur la côte de la mer Baltique en Allemagne. Il y avoit trois temples dans cette ville, où l'on adoroit trois idoles monſtrueuſes & horribles. La premiere, qu'ils appelloient *Regevithe*, avoit ſept viſages à une ſeule tête, ſept épées dans leur fourreau, attachées à un ſeul baudrier, & une épée nue à la main droite. Ils croyoient que ce dieu préſidoit à la guerre comme Mars. La ſeconde idole nommée *Porevithe*, avoit cinq têtes, & n'étoit point armée. La troiſiéme, dont le nom étoit *Porenuce*, avoit quatre viſages à la tête, & un cinquiéme à l'eſtomac, couvrant ſon menton de la main droite, & ſon front de la gauche. * Saxo, *Dan. hiſt. l.* 14. Crantz, *de Vandal. l.* 5.

CARENTAN, ville de France dans la baſſe Normandie. Elle eſt ſituée ſur la riviere de la Douve ou d'Ouve, qui y reçoit celle de Carentei ou Carentan, à trois lieues de la mer, & à ſept ou huit de Coutances, car Carentan eſt dans le Coutantin. Les plus groſſes barques y remontent par le moyen du flux, ce qui rend cette ville aſſez marchande. Il y a de grands fauxbourgs, un beau château, & la ville eſt forte & revêtue de bonnes murailles, avec des foſſés remplis d'eau, outre qu'elle eſt ſituée dans un lieu marécageux. Carentan a bailliage, élection & titre de vicomté. S. Léon archevêque de Rouen, qui vivoit dans le IX ſiécle, étoit de Carentan. Cette ville eut part aux malheurs de la France durant les guerres civiles du XVI ſiécle, & le comte de Montgommeri, un des chefs des huguenots, la prit en trois jours l'an 1574. Le comte de Matignon, lieutenant du roi en Normandie, & chef des troupes royales, la reprit peu de temps après; & de Lorges, fils de Montgommeri, qui commandoit dans la place, fut fait priſonnier. * Papire Maſſon, *deſc. flum. Gall.* Du Chêne, *recherches des antiquités des villes.* De Thou, *hiſt. l.* 57. Callieres, *hiſt. de Matignon*, *l.* 1.

CARESME, jeûne obſervé dans l'égliſe avant la fête de pâque, a été ainſi nommé, ou parceque J. C. avoit lui-même jeûné quarante jours, ou parceque dans quelques égliſes on jeûnoit quarante jours complets. Le jeûne eſt recommandé & ordonné dans l'écriture, mais la maniere de jeûner & le nombre réglé de jours avant pâque ne paroît pas d'inſtitution divine. Le jeûne de quelques jours avant cette fête, quoique le nombre n'en fût pas fixé, a été pratiqué dès le temps des apôtres. On commença bientôt après à obſerver le jeûne de quarante jours; mais d'abord ce jeûne n'étoit pas d'obligation, ni ordonné par aucune loi. Ce ne fut que vers le milieu du III ſiécle que l'uſage de jeûner pendant le carême commença à être regardé comme une obligation. Sa durée ne fut pas fixée d'abord; & lorſqu'elle le fut, ce ne fut qu'à trente-ſix jours, qui s'obſervoient même différemment, ſuivant les différens lieux. Une preuve de ce fait, c'eſt que dans l'égliſe grecque le carême comprenoit ſept ſemaines, & dans la latine il n'étoit que de ſix. Le nombre des jours de jeûne étoit néanmoins égal pour les uns & pour les autres, & ne montoit qu'à trente-ſix jours, qui étoient comme la dixme de l'année, que l'on conſacroit particulierement à Dieu, par la mortification & par la pénitence. La raiſon de cette égalité étoit que les Grecs ne jeûnoient point les dimanches, ni les ſamedis de carême, excepté le ſamedi-ſaint, & que les Latins n'interrompoient leurs jeûnes que les dimanches. Comme les Juifs faiſoient ſcrupule de jeûner les jours de fête, & les jours de ſabbat, cette coutume régna dans l'égliſe naiſſante de la Paleſtine; & de-là vint l'uſage dans tout l'orient de ne point jeûner les ſamedis, non plus que les dimanches, même en carême. L'abſtinence de viande n'étoit pas même autrefois obſervée dans le carême les jours que l'on ne jeûnoit pas. L'an 642 les Grecs s'expliquerent nettement ſur cette matiere dans le concile *in Trullo*; ils y déclarerent qu'il falloit excepter du jeûne les dimanches & les ſamedis du carême, & même le jour de la fête de l'Annonciation, mais que l'on devoit jeûner le ſamedi-ſaint. D'autres qui ne jeûnoient point le dimanche ni le ſamedi, ni le jeudi, commençoient leur carême neuf ſemaines avant pâque, ce qui ne faiſoit auſſi que trente-ſix jours. Vers le ſeptiéme ſiécle on voulut imiter le nombre des quarante jours du jeûne de notre Seigneur. Les Grecs commencerent le carême huit ſemaines avant pâques. Parmi les Latins, quelques particuliers commencerent le carême ſept ſemaines avant pâque, ce qui faiſoit quarante-deux jours de jeûne. Pluſieurs religieux (à l'exemple des Grecs) le commencerent huit ſemaines devant, mais ils ne jeûnoient que trois jours dans chacune des deux premieres ſemaines, & ces ſix jours ſuppléoient aux ſix dimanches du carême. Il y en eut qui commencerent le carême neuf ſemaines avant pâque, par une obſervance particuliere; ſur quoi il faut remarquer que comme le ſixiéme dimanche avant pâque ſe nommoit *la quadragéſime*, on appella le ſeptiéme *la quinquagéſime*, le huitiéme, *la ſexagéſime*, & le neuviéme, *la ſeptuagéſime*, quoique ce ne ſoient pas le cinquantiéme, le ſoixantiéme, ni le ſoixante-dixiéme jour devant pâque. Dans le IX ſiécle, l'uſage du jeûne des quatre jours avant la quadragéſime, fut établi dans l'égliſe d'occident, pour faire le nombre des quarante jours de jeûne.

Il y eut néanmoins quelques égliſes qui ne reçurent point cette addition de quatre jours; & encore à préſent on ne commence le carême à Milan qu'au dimanche de la quadragéſime. Les Milanois ne le commençoient même qu'au lundi d'après; mais comme c'étoit un abus introduit contre l'ancienne coutume des premiers ſiécles de l'égliſe, S. Charles Borromée, qui fut fait ar-

Digitized by Google

chevêque de Milan en 1563 l'abolit, malgré tous les efforts du gouverneur de cette ville, lequel envoya des ambaſſadeurs à Rome, qui n'en rapporterent que de la confuſion, & le titre ridicule d'*ambaſſadeurs de carême-prenant*. Ainſi il fut ordonné que le dimanche de la quadragéſime ſeroit un jour d'abſtinence à Milan, comme il avoit toujours été ailleurs.

A l'égard des Grecs, il eſt bon de remarquer leur pratique depuis pluſieurs ſiécles. Le dimanche que nous appellons de la *ſeptuagéſime*, eſt appellé par eux παρασκευη parcequ'ils y annoncent au peuple quel doit être le premier jour du carême & le dimanche de pâque. Le dimanche de la ſexagéſime eſt nommé ἀπόκρεως, qui ſignifie *Carniſprivium*, jour qu'on eſt privé de l'uſage de la chair, parceque c'eſt le dernier qu'ils peuvent manger de la viande. Toute la ſemaine qui précede ce dimanche, porte le même nom; car les Grecs nomment ces ſemaines du nom du dimanche qui les ſuit; & non pas, comme les Latins, de celui qui les précede. Pendant la ſemaine d'ἀπόκρεως, ils ont une entiere liberté de manger toutes ſortes de viandes, même le mercredi & le vendredi, au rapport du Pere Goar. Le dimanche de la quinquagéſime eſt appellé τυροφάγος, parceque depuis le lundi qui ſuit le dimanche ἀπόκρεως, juſqu'à ce jour-là ils peuvent uſer de fromage, de toutes ſortes de laitages, & d'œufs. Dès le lendemain de ce dimanche de la quinquagéſime ou de τυροφάγος, ils commencent à s'abſtenir de tout laitage. Immédiatement après le carême on obſervoit encore autrefois un jeûne particulier, qu'on appelloit le jeûne de pâque, ou de la ſemaine ſainte. Saint Epiphane & S. Irénée diſtinguent expreſſément ces deux jeûnes, dont le dernier étoit une *Xerophagie*, c'eſt-à-dire, un jeûne au pain & à l'eau; mais il eſt difficile de remarquer cette différence dans l'égliſe latine.

Il ne faut pas conſidérer ſeulement la durée du carême, mais auſſi la qualité des viandes qui y étoient défendues ou permiſes. Dans l'égliſe d'occident le jeûne conſiſtoit à s'abſtenir de viandes, d'œufs, de laitage & de vin, & à ne faire qu'un repas vers le ſoir. Le poiſſon n'étoit point défendu, quoiqu'il y eût un grand nombre de chrétiens qui ne mangeoient que des légumes & des fruits. A l'égard de la volaille, quelques-uns faiſant réflexion que les oiſeaux avoient été créés de l'eau, auſſi bien que les poiſſons, & qu'ils avoient été produits le même jour, prétendoient que ce pouvoit être une nouriture permiſe dans le carême, mais ce rafinement fut condamné. Dans l'égliſe d'Orient le jeûne du carême a toujours été fort rigoureux, & la plupart ne vivoient alors que de pain & d'eau avec des légumes; mais une pratique particuliere s'étoit gliſſée chez les anciens moines du Pont & de la Cappadoce. Elle les obligeoit de faire cuire un morceau de chair ſalée avec leurs légumes, même en carême. On croit que l'erreur d'Euſtathius, ou plutôt d'Eutactus, donna lieu à l'inſtitution de cette coutume; car cet Eutactus fut patriarche d'un grand nombre de moines qui condamnoient les nôces, & qui défendoient l'uſage de la viande par une ſuperſtition profane & ridicule. Le concile d'Ancyre condamna ces impiétés, & ordonna que les prêtres & les diacres mangeaſſent leurs légumes cuites avec un peu de viande. S. Baſile confirma cette pratique dans ſes conſtitutions, pour diſtinguer les vrais moines catholiques des faux moines Euſtathiens.

Dans la ſuite des temps, la rigueur des jeûnes diminua inſenſiblement; & avant l'an 800 on s'étoit déja beaucoup relâché par l'uſage du vin, des œufs & des laitages, qu'on permettoit non ſeulement aux malades, mais auſſi à ceux qui n'avoient pas d'autre nouriture propre à ſoutenir leur travail, & on ne faiſoit plus conſiſter l'eſſence du jeûne qu'à s'abſtenir de viande, & à ne prendre ſa réfection qu'au ſoir après vêpres. L'abſtinence des œufs & des laitages étoit obſervée en Italie, mais en France & en Allemagne on ne la gardoit que les derniers jours de la ſemaine ſainte. Depuis, on obtint des diſpenſes de Rome à l'égard des laitages, qui ſe donnoient pour un temps ſeulement, & qui paſſerent depuis en droit commun. L'an 1475, le légat du pape donna une de ces diſpenſes pour cinq ans à l'Allemagne, à la Hongrie & à la Bohême. Les évêques en ont accordé de même aux peuples de leurs diocèſes, dans les ſynodes qu'ils ont tenus. Cet adouciſſement s'eſt auſſi introduit parmi les Grecs, à la réſerve des religieux, qui gardent l'ancienne auſtérité des jeûnes.

D'abord le jeûne du carême conſiſtoit à ne faire qu'un repas le jour vers le ſoir après les vêpres. Cela s'eſt pratiqué juſqu'à l'an 1200 dans l'égliſe latine. A l'égard des Grecs, ils dînoient à midi, & faiſoient collation d'herbes & de fruits au ſoir dès le VI ſiécle. Les Latins commencerent dans le XIII ſiécle à prendre quelques conſerves pour fortifier leur eſtomac, puis à faire une collation le ſoir. Ce nom a été emprunté des religieux, qui après le ſouper, alloient à la collation, c'eſt-à-dire, à la lecture des conférences des ſaints peres, appellés en latin *Collationes*; après quoi on leur permettoit de boire, au jour de jeûne, de l'eau, ou un peu de vin, ce qu'on appelloit auſſi *Collation*. Le diner des jours de carême ne ſe fit pas tout d'un coup à midi: le premier dégré de ce changement fut d'avancer le ſouper à l'heure de none, c'eſt-à-dire, à trois heures après midi. La coutume étoit de ſonner l'office divin à l'heure de none; après none on célébroit la meſſe, & après la meſſe on diſoit les vêpres, enſuite deſquelles on alloit manger; mais ceux qui n'avoient pas le loiſir ou la dévotion de ſe trouver à ces offices, prirent le ſigne des offices pour ſigne du repas. Voici ce qui a encore contribué à ce changement. L'empereur Charlemagne faiſoit célébrer la meſſe dans ſon palais pendant les jeûnes du carême à deux heures après midi; la meſſe étoit ſuivie des vêpres, après quoi il ſe mettoit à table vers les trois heures, obſervant la coutume de ne manger qu'après vêpres, mais avançant l'heure de cet office. Cette coutume fut imitée par ceux qui n'avoient pas la même raiſon que Charlemagne; car cet empereur l'avoit ainſi ordonné, pour ne pas faire jeûner ſi long-temps ſes officiers. En ce temps-là Charlemagne étoit ſervi à table par les ducs & les rois des peuples qu'il avoit ſoumis à ſon obéiſſance. Les rois & les ducs ſe mettoient enſuite à table, & étoient ſervis par les comtes. Les comtes mangeoient après eux, & étoient ſuivis des autres officiers par ordre: en ſorte que les derniers officiers ne ſe mettoient guères à table que vers le minuit, ce qu'ils auroient encore fait plus tard ſi l'empereur n'eût avancé l'heure de ſon repas. Dans le X ſiécle la coutume de manger à l'heure de none étoit reçue dans toute l'Italie, mais ce n'étoit qu'après les vêpres; car on commençoit l'office de none un peu après midi, & enſuite on diſoit la meſſe & les vêpres. Ce changement ne ſe fit pas ſi-tôt en France, & il n'y fut établi qu'environ l'an 1200. Depuis on avança inſenſiblement le repas juſqu'à midi, ce qui arriva en 1500, & alors on dit les vêpres avant midi.

Les infirmes ont toujours été diſpenſés du jeûne & de l'abſtinence, quand l'infirmité a été aſſez conſidérable pour les empêcher de jeûner. On a étendu cette diſpenſe aux femmes groſſes & aux nourices. On l'a même accordée aux perſonnes que l'on faiſoit jeûner autrefois en leur plus grande jeuneſſe, & aux vieillards; mais les bornes que l'on a preſcrites pour le commencement & pour la fin de l'âge où l'on eſt obligé de jeûner, de vingt-un ans pour l'un, & de ſoixante pour l'autre, n'ont aucun fondement dans l'antiquité, ni dans les loix de l'égliſe. On a encore diſpenſé du jeûne les gens d'un travail rude, quand ils ne peuvent l'obſerver. On joignoit autrefois au jeûne du carême la continence, l'abſtinence des jeux, des divertiſſemens & des procès. Chez les Grecs on n'offroit le ſacrifice que le ſamedi & le dimanche; les autres jours on diſoit la meſſe des préſanctifiés, qui n'a été en uſage chez les

Digitized by Google

Latins que le ſeul vendredi ſaint.

Quant au nombre des carêmes, les Grecs, outre le carême de pâque, en ont encore quatre autres, qu'ils ont nommés les carêmes de noël, des apôtres, de la transfiguration & de l'aſſomption; mais ils ont été réduits à ſept jours chacun; & ce ſont plutôt des jeûnes de dévotion que d'obligation, du moins pour les laïcs. Dans l'égliſe latine, les religieux obſervoient trois carêmes, au rapport de Bede, qui vivoit dans le VIII ſiécle; ſavoir, celui de pâque, celui de noël ou de l'avent, & celui qui ſuivoit la pentecôte. Ils étoient tous trois de quarante jours; il eſt probable que les carêmes de noël & de la pentecôte ont été impoſés aux pénitens, & ont auſſi été obſervés par les eccléſiaſtiques & par les laïcs les plus fervens; mais ils n'ont point été ordonnés par l'égliſe, pour y obliger tous les fidéles. *Voyez* AVENT, QUATRE-TEMPS, ROGATIONS. * P. Thomaſſin, *traités hiſtor. & dogmat. des jeûnes de l'égliſe.* Baillet, *fêtes mobiles. Hiſt. des fêtes mobiles, &c. à la fin de la nouvelle vie des Saints, imprimée à Paris chez* Lottin *en* 1730.

CARETENE, reine d'une partie de la France, mere de Gondebaut, roi des Bourguignons Vandales, & veuve du roi Gunderic, pere de ce dernier. Cette pieuſe reine étoit catholique, ſuivoit les ſages conſeils d'Avitus, archevêque de Vienne, & calmoit autant qu'elle pouvoit les fureurs de ſon fils Gondebaut. Elle ſauva de ſes mains la jeune Clotilde, dont il avoit fait périr le pere nommé Chilperic, & les deux oncles, ſavoir Gondegiſile & Godomar, & elle l'éleva avec ſoin dans ſa cour, dont elle avoit fait un monaſtere. Caretene fit conſtruire dans Lyon l'égliſe de l'archange S. Michel, où elle fut enſuite enterrée, & elle fit bâtir auprès de cette égliſe un monaſtere de religieuſes, où elle ſe retira, & où elle prit le voile. Son épitaphe en vingt-ſix vers latins, nous apprend qu'elle menoit une vie fort auſtere, qu'elle mit ſa joie à élever ſes petits-fils dans la véritable religion, au nombre deſquels étoient Clotilde & Sigiſmond, & qu'elle mourut le ſeiziéme jour de ſeptembre, ſous le conſulat de Meſſala, c'eſt-à-dire, l'an 506, âgée de plus de cinquante ans. * *Hiſt. littér. de Lyon du P.* Colonia, *t. I, 2 part. VI ſiécle.*

CARETIUS, roi de la grande Bretagne, vivoit dans le V ſiécle. Il parvint à la couronne, lorſque le pays étoit déſolé par les guerres civiles. Les Saxons ayant eu l'avantage ſur lui, le chaſſerent peu de temps après. * Bede. Polydore Virgile. Du Chêne, &c. *hiſt. d'Angleterre.*

CARETTONI (Jean-François) jéſuite Romain, mourut en 1629, âgé de ſoixante-douze ans. Il avoit enſeigné les belles-lettres dans le collége romain, & paſſoit pour l'un des plus éloquens de ſon temps. *Voyez* ſon éloge dans Janus Nicius Erythræus, *Pinacoth. I. Imag. c.* 93; & dans Alegambe, *pag.* 242.

CAREY (Guillaume) deſcendoit de la noble & ancienne famille de Cokkington dans le comté de Devon en Angleterre. Etant écuyer du corps de Henri VIII, il épouſa *Marie*, fille de *Thomas* Bullen ou *Boulen*, comte de Wilt, ſœur d'*Anne*, ſeconde femme du roi Henri VIII, de laquelle il eut un fils appellé *Henri*, qui à cauſe qu'il étoit proche allié de la reine *Elizabeth*, fut fait chevalier peu de temps après que cette princeſſe fut parvenue à la couronne, & enſuite avancé à la dignité de baron du royaume, ſous le titre de lord *Hunſdon*. Il fut envoyé pour porter l'ordre de la jarretiere au roi de France, & à ſon retour fait gouverneur de Berwick. Après qu'on eût tranché la tête à la reine *Marie* Stuart, il fut envoyé en Ecoſſe pour appaiſer le fils aîné de cette reine. Il laiſſa de ſa femme quatre fils, *Georges*, *Jean*, *Edmond* & *Robert*, enſuite duc de Montmouth, & trois filles. Georges ſon fils aîné, chevalier de l'ordre de la jarretiere, grand chambellan de la reine, & membre de ſon conſeil privé, étant mort ſans enfans mâles, Jean ſon frere lui ſuccéda. A celui-ci ſuccéda *Henri* ſon fils lord Hunſdon, qui fut fait vicomte de Rocheſter la 19e année du régne du roi Jacques I, & comte de Douvres, la troiſiéme année du régne de Charles I. *Jean* ſon fils & héritier mourut ſans enfans mâles; *Robert*, troiſiéme fils du premier Henri lord Hunſdon, étoit garde des marches d'Ecoſſe l'an 40 du régne d'Elizabeth. Le 19e du régne de Jacques I, il fut fait lord Carei de Lexington dans le comté d'Yorck, & enſuite duc de Montmouth, le premier du regne de Charles I. *Henri* ſon fils qui lui ſuccéda dans ſes titres, eut deux fils & huit filles. * Dugdale. Imhoff, *en ſes pairs d'Anglet.*

CARFAGNANA, *cherchez* GRAFIGNANA.

CARGADOUR DE GIRGENTI ou EMPORIO; bourg de la vallée de Mazara en Sicile. Il eſt à une lieue & demie de Girgenti ſur la côte, où il a un bon port, défendu par un bon château. On charge dans ce bourg une grande quantité de grains, & c'eſt de-là qu'il a pris ſon nom. * Mati. *dict.*

☞ CARGAPOL ou KARGAPOL, ville de l'empire ruſſien ſituée dans le gouvernement de Nowogorod, en la province de Bielozero. Cargapol eſt près d'un lac d'où ſort la riviere d'Onega, qui ſe jette dans la mer blanche, & tout le pays que cette riviere arroſe s'appelle *le pays de Kargapol.* * Nicolle de la Croix, *geogr. mod. tome II.*

CARGE, iſle, *voyez* GARACK.

CARI (le port de) il eſt ſur la côte de Provence, à trois ou quatre lieues de la ville de Marſeille, du côté du couchant. On croit que c'eſt celui que les anciens nommoient *Carus* ou *Incarus Portus.* On voit à un mille de ce port le village de Cari, que quelques-uns prennent pour l'ancienne *Calcaria*, petite ville de la Gaule Narbonnoiſe. * Mati, *dict.*

CARIA, ville, *cherchez* CARTHA.

CARIATHAIM, CARNAYM ou SAVÉ, ville de la tribu de Ruben, au-delà du Jourdain, fut d'abord priſe & détruite par le roi Chodorlahomor & ſes alliés, ſur les géans de la race d'Emin. Ces géans la reprirent, & la rebâtirent quelque temps après. Les Moabites obligerent enſuite ceux qui habitoient cette ville de l'abandonner. Les Amorrhéens en chaſſerent depuis les Moabites, & les Iſraélites l'emporterent ſur les Amorrhéens. Moyſe donna Cariathaïm à ceux de la tribu de Ruben, qui la firent bâtir & l'augmenterent conſidérablement. Les Iſraélites en jouirent long-temps; mais enfin Dieu, pour les punir de leur infidélité, permit aux Moabites de la reprendre ſur ce peuple rebelle. C'eſt ce que les prophétes Jérémie & Ezéchiel nous apprennent. On ne ſait pas préciſément combien de temps ce peuple idolâtre fut en poſſeſſion de cette place. Du temps d'Euſebe & de S. Jérôme, elle étoit très-floriſſante, & habitée par des chrétiens qui lui avoient donné le nom de *Carias*, ſelon Euſebe, & de *Cariatha*, ſelon S. Jerôme. Ces deux auteurs la placent à dix milles de Medaba, ville d'Arabie, du côté d'occident, dans le voiſinage de Beré. * *Geneſe, chap.* 14, *verſ.* 15. *Num.* 32. *Deut.* 2. *Joſue*, 13. *Jerem.* 48. *Ezech. c.* 25. S. Jerôme, Euſebe. CARIATHAÏM, que Joſué appelle *Carthan*, eſt auſſi le nom d'une ville dans la tribu de Nephtali, qui fut donnée aux Lévites, & étoit une des villes de refuge. *V.* CARNAIM. * *I. Paral. c.* 6.

CARIATHIARIM ou CARIATH-BAAL, ville de la tribu de Juda, qui d'abord avoit appartenu aux Gabaonites, & qui dans la ſuite paſſa à la tribu de Juda. C'eſt dans cette ville qu'on apporta l'arche de Bethſamès; on la mit dans la maiſon d'Aminadab, où elle reſta pendant vingt ans, d'où David la fit enlever dans la maiſon d'Obed Edom, où elle reſta peu de temps, après quoi elle fut tranſportée dans Jéruſalem. Cette ville étoit à l'extrémité de la tribu de Juda, de Benjamin & de Dan. * *Joſué* 15, 18. *Jud.* 8, &c.

CARIATI, ville d'Italie dans la Calabre citérieure, avec évêché ſuffragant de ſainte Severine, & titre de principauté qui appartient à la maiſon des Spinelli, eſt peu conſidérable, & eſt ſituée ſur la mer Ionienne, à

Digitized by Google

l'entrée du golfe de Tarente, vers Umbratico & Strongoli. * Baudrand.

CARIATIDES ou CARYATIDES, ſtatues de femmes, en maniere de colomnes ou pilaſtres. *Voyez* CARYATIDES.

CARIBANE, grand pays de l'Amérique méridionale, qui s'étend depuis l'embouchure de l'Orénoque, juſqu'à celle de l'Amazone, tout le long de la mer du nord, qui la baigne à l'orient & au ſeptentrion. Elle a la Terre-ferme au couchant, & la Guiane au midi. Ce pays étoit autrefois compris ſous la Guiane, mais les Caraïbes chaſſés des Antilles par les Européens s'étant retirés dans cette partie de la Guiane, lui ont donné ce nom, qu'elle porte aujourd'hui. On voit encore une autre contrée de ce même nom au midi de la Guiane, & entre la riviere de l'Amazone & celles de Negro & d'Aragonatube. * Mati, *dict.*

CARIBERT, *cherchez* CHARIBERT.

CARIBES ou CARAIBES, peuples de l'Amérique ſeptentrionale, qui occupoient autrefois les iſles Antilles. *Voyez* ANTILLES & CANNIBALES.

CARIBDUS (Alfonſe) célébre juriſconſulte & avocat natif de Meſſine en Sicile, fut ſouvent employé comme juge à la cour du banc du roi. Son ſavoir lui acquit l'eſtime & la confiance des membres de la régence de Sicile, ce qui fit qu'on lui confia pluſieurs affaires qui étoient d'une grande importance. Caribdus vivoit encore en 1537, puiſqu'il tint cette année-là même la place de juge à Meſſine : on ne marque pas le temps de ſa mort. On a de lui, *Conſuetudines nobilis civitatis Meſſanæ : Regni Siciliæ capitula à Jacobo rege ad Carolum quintum imperatorem : Regni Siciliæ pragmaticæ.* * *Bibliotheca Sicula. Dictionnaire hiſtorique*, édition de Hollande 1740.

CARICK, petite ville de la Lagénie en Irlande, dans le comté de Tiperari, ſur la riviere de Shure, à cinq ou ſix lieues au-deſſus de Waterfort. Elle a titre de comté, & députe au parlement d'Irlande. * Mati, *dictionnaire.*

CARIDIA, autrefois *Cardia*, petit bourg & golfe de la Romanie, ſur l'Archipel, étoit anciennement une ville importante : aujourd'hui ce n'eſt qu'un petit bourg à dix ou douze lieues de Gallipoli. * Ptolémée, *l.* 3, *c.* 12. Steph. *chap.* 6. Pline. Sophien.

CARIE, province de l'Aſie mineure, ainſi nommée de *Car* ſon fondateur, eſt appellée aujourd'hui *Aidinelli*, & appartient au Turc depuis le XIV ſiécle. Elle a au levant la Lycie, dite aujourdhui *Menteſeli ;* au couchant & au midi la mer méditerranée & l'Archipel, & au ſeptentrion la riviere de Madre.

On prétendoit au temps d'Hérodote que les Cariens avoient été appellés autrefois Lelèges, & qu'ils habitoient les iſles voiſines du continent de l'Aſie mineure, comme Samos, Scio, &c. & l'on diſoit qu'ils avoient été ſujets de Minos, roi de l'iſle de Créte, à qui néanmoins ils ne payoient point de tribut, ce prince, en les ſoumettant, ayant exigé d'eux ſeulement qu'ils lui fourniſſent des troupes. Les Cariens n'en convenoient pas, & ſoutenoient qu'ils étoient originaires du pays. Quoiqu'il en ſoit, les Ioniens & les autres Grecs ſortis d'Athènes avec Nelée, étant venus dans l'Aſie mineure, y formerent une nouvelle Ionie aux dépens des Lydiens & des Cariens. Ceux-ci perdirent le territoire de Minde, de Priene & de Milet, & il ne paroît pas qu'ils aient fait aucun effort pour les reprendre, quoiqu'ils fuſſent, dit-on, guerriers de profeſſion, juſqu'à aller chercher la guerre ailleurs, quand ils ne l'avoient pas chez eux. Ce ſont les Cariens qui ont inventé le calque, & ils rendirent auſſi plus commode l'uſage du bouclier. Crœſus les contraignit de lui payer tribut ; ils furent obligés enſuite de recevoir la loi de Cyrus, & firent de vains efforts pour ſe ſouſtraire à la domination des Perſes. Leur principale ville étoit Alabanda, auprès de laquelle étoit le temple de Jupiter militaire, qu'on trouve quelquefois repréſenté ſur les médailles de ce pays-là. * Strab. *l.* 4. Hérodote, *l.* 1. Pomponius Mela, *l.* 1. Etienne *de Byzance*, &c.

Concile de Carie.

Les Macédoniens hérétiques le convoquerent l'an 366, & il fut tenu par trente-quatre évêques, qui rejetterent le terme de *Conſubſtantiel*, & approuverent la formule ou profeſſion de foi, qui avoit été faite aux aſſemblées d'Antioche & de Seleucie. * Sozomene, *l.* 8, *c.* 9. Baronius, *A. C.* 366.

CARIE ou CARYE, en grec Καρυα, petit pays de la Laconie, avec une ville de même nom, que les Grecs détruiſirent, pour ſe venger de la perfidie du peuple qui l'habitoit. *Voyez* CARYATIDES.

CARIGLIANI (Pompée) Italien, chanoine de Capoue, a vécu dans le XVII ſiécle, vers l'an 1625. On dit qu'il poſſédoit parfaitement Ariſtote, Platon, Hippocrate, Galien & S. Thomas, & qu'il étoit toujours en état de répondre ſur tous les paſſages de ces auteurs. Il vint à Rome ſur la fin du pontificat de Paul V, & il y étoit encore ſous celui d'Urbain VIII. Il a écrit un traité de la nobleſſe, &c. * Le Mire, *deſcript. ſæc. XVII.*

CARIGNAN, ville d'Italie en Piémont, avec titre de principauté. Elle eſt ſituée ſur le Pô, que l'on y paſſe ſur un beau pont, entre Turin & Carmagnole. Il y a un bon château, & ſon territoire eſt fertile en meuriers pour les vers à ſoie. THOMAS-FRANÇOIS de Savoye, cinquiéme fils de *Charles-Emanuel I* du nom, duc de Savoye, & de *Catherine-Michelle* d'Autriche, a porté dans le XVII ſiécle le titre de prince de Carignan. Il fut grand-maître de France, & mourut le 22 janvier 1656. *Cherchez* SAVOYE.

CARIGNAN, *cherchez* YVOI.

CARILEF (Saint) *cherchez* CALAIS.

CARILLO (Gilles) cardinal, d'une illuſtre famille d'Eſpagne, fut envoyé légat en Italie par le pape Innocent VI, dans le XIV ſiécle, le ſiége étant alors à Avignon. Pendant cinq ans, qu'il employa à cette légation, il pacifia ce pays, & y bâtit pluſieurs citadelles. Il fonda de ſes propres deniers un collége à Boulogne, auquel il donna de grands revenus pour entretenir de pauvres écoliers Eſpagnols. Le cardinal Carillo mourut à Viterbe, & fut enterré à Aſſiſe, d'où longtemps après il fut tranſporté à Tolède en Eſpagne, où eſt ſon tombeau. * Tarapha, *de reb. Hiſp.* Platine & Garimbert, *l.* 3. *de vit pontific.*

CARILLO (Alfonſe) cardinal, natif de Cuença en Eſpagne, étoit fils de *Gomez* Carillo, gouverneur de Jean II, roi de Caſtille. L'antipape Benoît XIII le fit cardinal en 1409 ; mais Carillo l'abandonnant, entra dans le parti du concile de Conſtance. Martin V l'ayant confirmé dans ſa dignité en 1418, l'envoya légat à Boulogne. Depuis, le concile de Baſle le nomma légat d'Avignon ; mais le pape Eugène IV y avoit déja envoyé le cardinal de Foix, qui ſe rendit maître de cette ville à main-armée. Carillo retourna à Baſle, où il mourut le 14 mars 1434. Le roi de Caſtille témoigna un déplaiſir extrême de cette mort, & fit donner l'évêché de Siguença au neveu de ce cardinal, nommé auſſi *Alfonſe* Carillo. * Sponde, *in annal.* Auberi, *hiſtoire des cardinaux, &c.*

CARILLO ou CARRILLO (Alfonſe) archevêque de Tolède, fils de Lope de Vaſquez de Acunha, qui s'étoit retiré du Portugal dans la Caſtille, étant entré dans l'état eccléſiaſtique, trouva moyen de s'y avancer. En 1434 comme il étoit prêt de ſortir de Baſle, où il étoit alors pour ſe rendre à Rome, ſon oncle Alfonſe Carillo, cardinal, qui aſſiſtoit au concile de Baſle, mourut, & cette mort valut l'évêché de Figuenza au neveu, nonobſtant ſa jeuneſſe. En 1446 il parvint à l'archevêché de Tolède. En 1480 Sixte IV le nomma ſon nonce en Eſpagne, ce qui déplut au roi Ferdinand, parceque Carillo parloit mal de la reine Iſabelle, & qu'il avoit coutume de dire, qu'il réduiroit cette princeſſe à la quenouille, auſſi facilement qu'il lui avoit fait

Digitized by Google

fait donner le ſceptre. Il aſſembla à Alcala un ſynode, contre Pierre d'Oſma, où pluſieurs propoſitions furent condamnées *in globo*. Sixte IV confirma cette ſentence. Carillo étoit d'un eſprit vif, & plus propre aux fonctions politiques ou militaires, qu'à celles de prélat. Il eut deux fils naturels *Troylo* & *Lope*. Sur la fin de ſa vie il ſe retira dans un couvent de Franciſcains, qu'il avoit fondé à ſes dépens à Alcala de Henares. Il mourut le premier de juillet 1482. Il avoit été fort attaché à l'alchymie, & il y dépenſa ſans ſuccès beaucoup de bien. Troylo ſon fils, eut auſſi un fils nommé *Alfonſe*, qui fut connétable de Navarre, & fondateur de la maiſon des marquis *de Falces de Peralta*. * Mariana, *hiſt. d'Eſpag. l.* 21, *c.* 6, *&c.*

CARILLO (Martin) *cherchez* CARRILLO.

CARILLO (Alfonſe) commandeur de Velez, *cherchez* CARRILLO.

CARIN (Marc-Aurele) étoit fils de l'empereur *Carus*, qui le nomma Céſar avec ſon frere Numérien en 282, & qui l'envoya l'année ſuivante dans les Gaules. Il s'y ſouilla de toute ſorte de crimes, & fit mourir pluſieurs innocens pour des crimes ſuppoſés; ce qui fit dire à ſon pere qu'il n'étoit pas ſon fils. En moins d'une année il épouſa juſqu'à neuf femmes, qu'il répudia la plupart lorſqu'elles étoient enceintes. Après la mort de Carus ſon pere, ſur la fin de l'an 283, & après celle de Numérien ſon frere, qui avant été reconnu empereur avec lui, fut tué huit ou neuf jours après; il s'abandonna avec plus de fureur que jamais aux derniers déréglemens. Ses débauches ne l'empêcherent pas de s'oppoſer à Dioclétien, élu empereur en 284, par l'armée d'orient, au-devant duquel il s'avança juſqu'en Illyrie, après avoir défait & tué dans les plaines de Verone Julien, qui vouloit envahir l'empire; mais après pluſieurs combats, dans ſa derniere bataille contre Dioclétien, un de ſes tribuns, dont il avoit ſéduit la femme, le tua à Margues, ville de Mœſie, l'an 285, & la 36 de ſon âge. * Vopiſcus. Aurelius Victor. Tillemont, *hiſtoire des empereurs, tome III.*

CARIN, QUARS, c'eſt une petite ville ou un bourg de la Turquie en Aſie. Il eſt dans la Syrie, ſur la riviere qui baigne Alep, entre Alep & Samoſate. On croit que Carin eſt la ville nommée anciennement *Cyrrhus* ou *Cyrrhos*, fondée par *Cyrus*, roi de Perſe, & capitale de la Cyrreſtique, province de la Syrie. * Mati, *diction.*

CARIN ou CHARIN (Louis) de Lucerne en Suiſſe, habile médecin, précepteur des Fuggers, fut en grande réputation auprès de tous les grands, tant pour ſon ſavoir que pour ſa probité. Il aima le ſéjour de Baſle, où il laiſſa du bien pour entretenir trois jeunes étudians des meilleurs eſprits qui ſe pouroient trouver. Il mourut le 17 janvier 1569. * Chriſt. Urſtiſius. *Epitom. hiſtor. Baſil.* Paul Freher, *theat. viror. eruditione claror.* Jean-Jacques Hofman.

CARINE étoit autrefois une ville épiſcopale, maintenant c'eſt un petit bourg, avec titre de principauté. Il eſt dans la vallée de Mazara en Sicile, à deux ou trois lieues de Palerme du côté du couchant, fort près de *Muro Carini*. * Mati, *diction.*

CARINES, femmes qui ſe louoient pour pleurer les morts dans la cérémonie de leurs funerailles. Elles furent ainſi appellées du nom de leur pays, parcequ'on les faiſoit venir de Carie. * Cœl. Rhod. *l.* 16, *c.* 3. On appelloit auſſi Carines à Rome certains édifices faits en maniere de navire, que les Latins nomment *Carina*, en prenant la partie pour le tout. * Varro, *de ling. Latin.*

CARINOLA, ville d'Italie, dans la terre de Labour, avec titre de comté, & évêché ſuffragant de Capoue, eſt peu conſidérable. Elle eſt ſituée ſur une petite riviere à trois ou quatre milles de la mer, entre Capoue & Seſſa. Quelques auteurs la prennent pour la *Calenum*, dont Strabon, Ptolémée, Pline, &c. ont fait mention: d'autres veulent qu'elle ait été bâtie à un ou deux milles des ruines de cette autre ville. * Ughel. Cluvier, *Ital.*

CARINTHIE, que les Allemans nomment *Karnten*, province d'Allemagne, qui eſt ſoumiſe aux archiducs d'Autriche, avec titre de duché. On la diviſe en haute & baſſe, ſuivant le cours du Drave. Elle eſt entre l'évêché de Saltzbourg, la Stirie, le Frioul, la Carniole & le Tirol. Ses principales villes ſont San-Veit, Villach, Volckmarck, Judembourg, Claghenfurt, qui eſt la capitale, &c. Les archiducs d'Autriche en ſont les maîtres depuis Henri, dernier duc, mort ſans ſucceſſeurs. On dit que les payſans de Carinthie ont droit d'inveſtir leurs ſouverains, toutes les fois qu'il y a changement de prince; que le duc, avec un habit de villageois aſſiſte à une cérémonie qu'ils font à une prairie; & que ce privilége leur eſt accordé, parcequ'ils reçurent les premiers la religion chrétienne. Un payſan lui préſente deux bœufs, l'un gras, & l'autre maigre. Le duc prend le dernier, & reçoit un petit ſoufflet du payſan. La Carinthie eſt un pays de montagnes; on y a de l'horreur pour le larcin, & c'étoit une ancienne coutume d'y pendre ceux qu'on ſoupçonnoit d'avoir volé; on ne faiſoit leur procès que trois jours après. Si on les trouvoit coupables du crime dont on les accuſoit, on laiſſoit leur corps pendu juſqu'à ce qu'il fût tout-à-fait pourri; ſi au contraire il étoit innocent, on l'enterroit publiquement, & on ordonnoit des prieres pour ſon ame. * Æneas Sylvius, *Europ. c.* 20. Cluvier, *Germ.* Monſtrelet, *lib.* 1. Joannes Salivanus, *de Carinth. &c.*

CARIOLANUS (Frédéric Furius, ſurnommé) *cherchez* FURIUS.

CARION (Jean) Allemand, naquit à Bucticheim, ville d'Allemagne, en 1499. Il ſavoit les langues, les belles lettres & les mathématiques. Il les enſeigna avec applaudiſſement à Wittemberg, & ailleurs, & il publia divers ouvrages qui lui acquirent de la réputation, comme *Practico-Aſtrologicæ Ephemerides*, une chronique que Peucer & d'autres ont continuée, &c. Il mourut à Berlin, en 1538, à l'âge de 39 ans. * Melchior Adam, *in vit philoſ. Germ.* Voſſius, &c.

CARIOPHYLE (Jean-Matthieu) archevêque de Cogni, étoit natif de l'iſle de Corfou. Il étudia à Rome dans le collége des Grecs, & y fit de grands progrès dans les langues & dans la théologie. Après qu'il ſe fut conſacré à l'état eccléſiaſtique, on l'envoya dans ſon pays. Le peu de fruit que produiſit ſon voyage l'obligea de revenir à Rome, où il enſeigna dans le collége des Grecs. Depuis, il fut auprès de trois cardinaux, tous trois neveux de papes; ſavoir, de Pierre Aldobrandin, de Louis Ludoviſio, & de François Barberin. Le ſecond lui procura le titre d'archevêque d'Iconie, & le dernier lui perſuada de publier ſes ouvrages. Cariophyle fit imprimer un volume de vers grecs & latins, intitulé *Noctes Tuſculanæ*, des épitres de Themiſtocle, &c. Il mourut ſous le pontificat d'Urbain VIII, vers l'an 1630, ou 1635. * Leo Allatius, *in apib. Urban.* Janus Nicius Erythræus, *Pin. Imag. illuſt. cap.* 124. Arcudius, dans ſon traité latin des ſacremens p. 119, colonne 1.

CARIOVALDE, général des Bataves, ſe joignit aux Romains, pour les ſecourir ſous Germanicus. Les Chéruſques faiſant ſemblant de s'enfuir, l'attirerent dans une plaine environnée de bois de tous côtés. Après avoir ſoutenu long-tems le choc des ennemis, il ſe jetta à la fin dans le plus gros de la mêlée. Les ennemis alors l'ayant accablé de milles traits, & abattu ſon cheval, le tuerent. * Tacite, *in annal. l.* 2, *c.* 11.

CARIPI (les) ſont les gens de milice chez les Turcs. Ils ſont au nombre de mille, n'ont point été nouris dans les ſerrails, & ne ſont point eſclaves comme les autres; mais la plupart ſont Maures ou chrétiens renégats, qui ont fait le métier d'aventuriers, qui ſont pauvres, qui cherchent fortune, & qui par leur adreſſe & leur courage, ſont parvenus au rang des gens de

Digitized by Google

cheval pour la garde du prince. Ils marchent avec les Ulufagi, à main gauche derriere lui, & ont dix ou douze âpres par jour, ſans être obligés d'entretenir plus d'un cheval, s'il ne leur plaît. Chalcondyle, (*liv.* 5,) dit qu'ils ſont appellés *Caripi*, parcequ'on les prend de l'Aſie, de l'Egypte & de l'Afrique. * Vigenere.

CARISBROCK, château d'Angleterre, *cherchez* CARELSBROOK.

CARISIUS (Jonas) Danois, naquit l'an 1571, dans l'iſle de Falſter près de celle de Laland. Son pere étoit paſteur dans l'iſle. Jonas s'appliqua dans ſa jeuneſſe à l'étude du droit. Enſuite il viſita les univerſités étrangéres, par la généroſité du chancelier Nicolas Kaas, qui protégeoit les ſciences & les ſavans. De retour en ſa patrie, il reçut l'an 1593 dans l'univerſité de Copenhague le bonnet de docteur en l'une & l'autre juriſprudence, des mains du docteur Nicolas Théophile, profeſſeur en droit. Il fut fait enſuite ſecrétaire dans la chancellerie royale pour écrire, ſelon l'uſage obſervé alors, les lettres latines que l'on adreſſoit aux rois & aux princes. Les talens qu'il fit paroître dans cet emploi, joints aux autres grandes qualités qu'on lui connoiſſoit, porterent à le charger depuis de pluſieurs ambaſſades auprès de l'empereur & des princes d'Allemagne, de même qu'auprès de Jacques I, roi d'Angleterre, & toujours pour des affaires importantes & qui demandoient une grande capacité. Etant ſavant lui-même, on ſe perſuadera aiſément qu'il rechercha les ſavans dans ſes voyages, & qu'il ſe lia avec eux; & en effet, il fut en commerce avec ceux qui ſe diſtinguoient le plus de ſon temps. Il eut en particulier une liaiſon étroite avec le célébre Bongars, & l'on aſſure que l'on conſerve beaucoup de lettres de ce dernier à Cariſius. Nous ne nous ſouvenons pas cependant qu'il ſoit parlé de notre ſavant Danois, dans les lettres de Bongars qui ſont imprimées. Cariſius mourut plein d'honneur & de gloire, l'an 1619. Il avoit épouſé la fille du docteur *Pierre* Severin, premier médecin du roi de Danemarck. Il en eut un fils, *Pierre* Cariſius, qui ayant étudié en droit, fut employé dans les affaires d'état, par les rois Chriſtiern IV & Frédéric III. Pierre Cariſius réſida auſſi durant pluſieurs années en qualité d'envoyé à la cour de France & à la Haye. Il mourut fort vieux l'an 1683, dans le Jutland où il avoit pluſieurs poſſeſſions; & il a laiſſé une famille fort riche. * *Supplément françois* imprimé à Baſle: on y cite des mémoires manuſcrits communiqués.

CARISTO, ville épiſcopale dans la Grece, eſt ſur la côte orientale de l'iſle de Négrepont, vis-à-vis de celle d'Andros. * Mati, *diction.*

CARITES, *cherchez* GRACES.

CARITH, torrent de Paleſtine, entre les tribus de Benjamin & d'Ephraïm, ſur le bord duquel le prophéte Elie fut nourri pendant quelques temps par un corbeau, qui lui portoit chaque jour ſa proviſion le matin & le ſoir, vers l'an du monde 3090, avant J. C. 945. * *III. Rois* 17.

CARITI (Bernard de) après avoir été chanoine de Rouen, & archidiacre d'Eu, fut fait évêque d'Evreux en 1376, après Guillaume d'Eſtouteville. En 1377 voulant faire porter avec lui le poids de l'épiſcopat, dont on l'avoit chargé, & dont il ſentoit toute la peſanteur, il ſe déchargea d'une partie de ſes ſoins ſur des grands vicaires qu'il établit le premier dans ſon diocéſe au ſynode de mars. En 1378 le neuviéme décembre, il aſſiſta au parlement ſolemnel qui fut tenu à Paris, pour juger le comte de Bretagne. Il fut auſſi député avec les évêques de Bayeux & de Lizieux, pour aller au-devant de l'empereur Charles IV, qui venoit trouver le roi de France Charles V dans l'abbaye de S. Denys, où il fut reçu avec une grande magnificence. Cariti, très-zélé pour le bien temporel de ſon diocéſe, comme il l'étoit ſans doute pour le ſpirituel, qui eſt infiniment plus important, contribua de tout ce qu'il put donner, pour réparer les ruines de la ville d'Evreux, & fit faire un emploi exact des fonds que Charles V, mort en 1380, avoit laiſſés pour cet effet. Ce prélat avoit d'abord été dans le parti du comte d'Evreux; mais la conduite indigne, & les excès déteſtables de ce prince le firent changer, & il ſe jetta du côté du roi. On garde dans les archives du chapitre d'Evreux, quelques-unes de ſes lettres, écrites en 1380. On en trouve auſſi dans les actes du parlement de Paris du même temps. La même année il ſe trouva aux états tenus après la mort de Charles V, pour la majorité du roi Charles VI, ſon fils. Il mourut au mois d'août de l'an 1383, & fut inhumé proche du grand autel de l'égliſe cathédrale d'Evreux. Il eut pour ſucceſſeur Philippe de Moulins. * Le Braſſeur, *hiſt. du comté d'Evreux.*

CARIVALDE, *cherchez* CAIROALDE.

CARIUS, fils de Jupiter & de Torrhebie. Les anciens diſent que Carius ſe promenant aux environs du lac Torrhebia, & entendant le doux chant des nymphes, il apprit d'elles la muſique, & l'enſeigna enſuite aux Lydiens. En reconnoiſſance de ce bienfait, on lui décerna des honneurs divins, & on lui bâtit un ſuperbe temple ſur une colline, qui fut depuis appellée *Carienne*, en latin *Mons Carius*, du nom de ce héros. *Conſultez* Herodote.

CARLAT (François Carlat de la Queille) étoit d'une des principales familles de l'Iſle en Jourdain. Il étudia en théologie dans l'univerſité de Toulouſe, & enſuite il s'attacha auprès de M. *Caulet*, évêque de Pamiers, pour ſervir l'égliſe, ſous ſa conduite. Ce prélat le fit chanoine de ſa cathédrale & il fut le premier qui embraſſa la réforme, qu'on introduiſit alors dans quelques chapitres de France. Il avoit beaucoup d'amour pour la juſtice, & une grande intelligence dans les affaires tant ſéculiéres qu'eccléſiaſtiques. Il en donna diverſes marques, pendant plus de quinze ans qu'il fut official du diocéſe de Pamiers. Il fut d'un grand ſecours à ſon évêque dans des occaſions importantes, où ce prélat en qualité de préſident né des états de Foix, étoit obligé de s'oppoſer aux entrepriſes des gouverneurs du pays. Il fut fort zélé pour éloigner les prétendus réformés du comté de Foix, & pour les bannir entiérement de la ville de Pamiers, & s'employa pour la conſtruction de l'égliſe cathédrale de cette ville, & pour la fondation des religieuſes Carmélites. Quand les diſputes ſur la régale ſurvinrent, le pere Carlat, qui étoit archiprêtre & prieur clauſtral des chanoines réguliers, fit un acte au nom du chapitre, le 20 juin 1677, dans lequel il ſoutenoit l'exemption de la régale. Après avoir ſigné une délibération du chapitre, & un acte de proteſtation, contre les ſaiſies faites par les défenſeurs de la régale preſque ſur tous les revenus du chapitre, on lui ſignifia une lettre de cachet, qui l'exiloit à Gergeau, ville de l'Orléanois; mais n'ayant pu à cauſe de ſa paralyſie ſe rendre au lieu où il étoit exilé, il fut conduit au château de Pequat ſur le bord de la mer, où il mourut âgé de plus de ſoixante-quinze ans, vers la fin du mois de ſeptembre 1680. * *Mém. du temps. Relation de ce qui s'eſt paſſé dans l'affaire de la régale, p.* 99, *&c.*

CARLAT, bourg de France ſitué dans l'Auvergne, au midi de la ville d'Orillac. Il donne ſon nom à un petit pays, qu'on appelle le *Carladez*. * Mati, *diction.*

CARLAT (le) bourg & châtellenie du comté de Foix, ſur les frontieres du haut Languedoc & du Conſerans, entre Pamiers & Rieux. Ce bourg eſt connu pour avoir donné la naiſſance au célébre PIERRE Bayle.

CARLENI (Antoine) étoit d'une bonne famille de Naples, & ſe fit religieux de S. Dominique. Il vécut dans cet ordre avec piété, & y fit paroître beaucoup d'érudition. Martin V informé de ſon mérite, le fit en 1431, coadjuteur de l'archevêché d'Amalphi dans la terre de Labour, dont il ne fut titulaire que l'an 1449, & il le gouverna avec un zéle & une vigilance vraiment apoſtolique. Il ſe trouva au concile de Piſe, où fut élu Alexandre V, dont il ſoutint les interêts avec un courage

Digitized by Google

intrépide. Il mourut à Naples en 1460, & ſon corps fut porté dans ſa cathédrale, & mis dans une chapelle qu'il avoit fait bâtir en l'honneur de S. Thomas d'Aquin. Il a fait des commentaires ſur la métaphyſique d'Ariſtote, qui ſe trouvent manuſcrits dans la bibliothéque de S. Dominique de Naples. * Ughel, *Ital. ſacr. tome VII.* Vall. *De vir. illuſt. Prov. Regn. theat. Dominic. page* 51. Echard, *ſcript. ord. Præd.*

CARLENTINI, petite ville de la vallée de Noto en Sicile. Elle eſt ſur une colline, bonne & fortifiée, & porte le nom de Charles V qui la fit bâtir, & de la ville de Leontini, à une lieue de laquelle elle fut bâtie. * Mati, *dict.*

CARLER (Gilles) en latin *Ægidius Carlerius*, doyen de l'égliſe de Cambrai, étoit docteur en théologie de la maiſon de Navarre, & avoit profeſſé la théologie à Paris dans le même collége de Navarre. Il fut doyen de l'égliſe de Cambrai depuis l'an 1431, juſqu'en 1472. Il aſſiſta au concile de Baſle, où pendant quatre jours il répondit au ſecond article des Bohémiens, *de peccatis publicè corrigendis.* On trouve le diſcours qu'il fit ſur ce ſujet, dans le tome IV des conciles, dans le tome III des *antiquæ lectiones* de Henri Canſius, où il eſt plus exact que dans le tome des conciles cité, & en dernier lieu dans le VIII volume de la nouvelle collection des conciles donnée par le pere Hardouin. Le titre de ce diſcours eſt : *Ægidii Carlerii, decani eccleſiæ Cameracenſis, oratio quâ reſpondit per dies quatuor in concilio Baſileenſi, ad articulum Bohemorum de corrigendis peccatis publicis, quem propoſuit per biduum Nicolaus Taborita.* Carler a fait encore des *Conſultations ſur les cas de conſcience*, en deux volumes; & a donné au premier le titre de *Sporta fragmentorum*, & au ſecond celui de *Sportula fragmentorum* : l'un a été imprimé à Bruxelles en 1478, & l'autre dans la même ville en 1479, tous deux *in-folio.* M. Maittaire ne cite que le premier, dans ſes annales de l'imprimerie ſous l'année 1478. Le *Sporta* contient les écrits ſuivans : *De conſecratione bonorum Eccleſiæ : Defenſorium Eccleſiæ : De communione ſub utráque ſpecie : De perpetua virginitate beatæ Mariæ : Contra iconomachos : Pro cœlibatu præſertim eccleſiaſtico*, &c. Dans le *Sportula* on trouve les traités ſuivans : *De electione Judæ proditoris : De hierarchia eccleſiaſtica : De reditibus ad vitam : Pro decimis : De Imaginibus : De integritate confeſſionis, & poteſtate papæ : De non eſu carnium apud Benedictinos : Contra calculatores conſummati ſæculi : De vitanda miſſa preſbyteri concubinarii : De clauſura religioſarum ordinis ſancti Dominici*, &c. Les autres écrits de Carler ſont : *Narratio de morte Juliani Cæſarini cardinalis* dans le tome III des *Miſcellanea*, &c. de M. Baluze, page 301. *Scutum veritatis*, qu'on ne croit pas imprimé : *Commentarius in libros IV ſententiarum*, auſſi manuſcrit. Ce commentaire a été lu à Bruxelles & à Lille chez les Dominicains. * *Bibliotheca Belgica* de Valere André, édition de 1739 *in*-4°. tome I, page 27 & 28. *Joannis Alberti Fabricii bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, tome I, livre III, pages 920, 921. Le grand commentaire latin ſur les écrivains eccléſiaſtiques, par Caſimir Oudin, tome III *in-folio*, page 2552. M. de Launoi, dans ſon hiſtoire latine du collége de Navarre.

CARLER (Henri) docteur en médecine à Arras, eſt auteur de deux ouvrages, le premier intitulé : *Caſtigationes medicæ practicæ*; le ſecond a pour titre : *Tractatus de promiſcuis erroribus.* C'eſt tout ce qu'on en lit dans la bibliothéque belgique de Valere André, édition de 1739, *in*-4°, tome I, page 438.

CARLES (Lancelot de) évêque de Riez en Provence, natif de Bourdeaux, fut nommé evêque en 1550, à ſon retour de Rome, où Henri II l'avoit envoyé. Lancelot eut part à l'amitié du chancelier de l'Hôpital, de Ronſard, & de Joachim du Bellai, qui l'ont tous célébré dans leurs écrits. Il mourut vers 1570, & laiſſa des ouvrages en notre langue, comme *une paraphraſe en vers ſur l'Eccléſiaſte, ſur le Cantique des Cantiques, une traduction de l'Odyſſée d'Homere, une lettre au roi Charles IX, &c.* * La Croix-du-Maine & du Verdier-Vauprivas, *bibliothéque françoiſe.* De Thou, *hiſt. lib.* 3. Lurbée, *de illuſtr. Aquit.* Michel de l'Hôpital, *lib.* 1, *ep.* Ronſard. *lib.* 1. *hymn.* 7. Sainte-Marthe, *Gall. chriſtian.* Bartel, *hiſt. præf. reg. &c*

CARLEVAL (Thomas) célébre juriſconſulte Eſpagnol dans le XVI ſiécle & au commencement du XVII. Il étoit d'une famille noble, originaire du Milanez, mais qui s'étoit établie à Baëça dans l'Andalouſie. Bernardin Carleval ſon oncle avoit été un des premiers profeſſeurs de l'univerſité établie à Baëca. Thomas Carleval y enſeigna lui-même les belles lettres en 1594, n'étant alors âgé que de 20 ans. Il y fit d'excellens écoliers, qui ſe diſtinguerent enſuite dans les univerſités de Salamanque & d'Alcala. On voulut l'engager à profeſſer la théologie dans l'univerſité de ſa patrie; mais entraîné par l'amour qu'il avoit pour la juriſprudence, il refuſa d'adhérer aux vues de ceux qui le ſollicitoient. Il quitta Baëça pour aller à Salamanque étudier en droit ſous les profeſſeurs les plus illuſtres d'Eſpagne, & il y prit des dégrés. Cette étude ne l'empêcha pas cependant de continuer celle des belles lettres, & de donner même quelque application à la théologie qu'il avoit un peu cultivée dès ſa jeuneſſe. Auſſi prit-il dans ſes écrits les qualités de profeſſeur des belles lettres, de philoſophe, de théologien & de juriſconſulte. Il paroit par ſes ouvrages, qu'il avoit exercé pendant trois ans la profeſſion d'avocat. Il fut honoré enſuite d'une place de conſeiller au conſeil ſouverain de juſtice au royaume de Naples. Un de ſes ouvrages les plus célébres eſt ſon gros traité des jugemens, intitulé : *D. Thomæ Carlevallii Hiſpani, patricii Baëcenſis, diſputationes juris variæ de judiciis*; c'eſt-à-dire : Différentes queſtions de droit ſur les jugemens. Cet ouvrage a été imprimé pluſieurs fois; la meilleure édition eſt celle de Genève en 1729, elle eſt en deux volumes *in-folio.* On y a joint un *Traité des devoirs des Juges*, qui eſt auſſi de Carleval, quoiqu'il ne porte pas ſon nom. * *Journal des ſavans, mois de juin* 1731.

CARLILE, ſur la riviere d'Enden, ville d'Angleterre, & capitale du comté de Cumberland, avec évêché, ſuffragant de l'archevêché d'Yorck. Elle eſt ſituée vers les frontieres de l'Ecoſſe, à l'endroit où l'on avoit bâti la muraille qui ſéparoit les Pictes des Bretons, à deux ou trois lieues de la mer d'Irlande. Cette ville qui eſt ancienne, avoit été ruinée par les Danois vers l'an 900. Guillaume II roi d'Angleterre, paſſant dans la province de Cumberland vers l'an 1093, ne put s'empêcher d'admirer l'heureuſe ſituation de Carlile, & la fit rebâtir. On y fonda depuis des chanoines réguliers, dont on érigea l'égliſe en cathédrale vers l'an 1133. Adelwald en fut le premier évêque. Les anciens Romains & les Bretons habitans de l'iſle, la nommerent *Lugu-Vallum* & *Luguballium*; Ptolémée, *Leucopibia* : & les auteurs Latins modernes l'appellent *Carleolum.* L'Enden y reçoit trois rivieres, & elle eſt fortifiée d'un château bâti par Henri VIII. On y voit les reſtes des murailles d'Adrien. * Camden, *deſcript. Britan.* Godewin, *de epiſc. Britan.*

☞ CARLINGFORD, petite ville maritime d'Irlande dans la province d'Ulſter, au comté de Louth, ſur les frontieres du comté de Down, & ſur une baye où elle a un aſſez bon port. Il s'y fait un aſſez grand commerce. Elle a droit de tenir un marché public & d'envoyer deux députés au parlement. * La Martiniere, *dict. geogr.*

CARLOMAN, duc & prince des François, fils aîné de CHARLES *Martel*, & de ſa premiere femme *Crotrude*, appellée communément *Rotrude*, morte en 724, ayant armé, de concert avec ſon frere Pepin, contre Hunaud, comte d'Aquitaine, ils le pouſſerent par-delà Poitiers, & le mirent à la raiſon, après

avoit forcé le château de Loches. Enſuite dans le partage qu'ils firent du royaume, l'Auſtraſie, l'Allemagne, & la Turinge échurent à Carloman, qui accompagna ſon frere en Allemagne contre Thibaud, duc des Allemans qu'ils ſoumirent en 742. L'année ſuivante, Carloman vainquit Odilon, puis Thierri, duc de Baviere & de Saxe, après s'être vengé de la perfidie d'Hunaud. Enfin ayant recommandé au roi Pepin un fils nommé *Dreux*, ou *Drogon*, qu'il avoit eu d'une femme dont nous ignorons le nom, il fit un voyage à Rome avec pluſieurs gentilshommes de la cour, reçut la tonſure & l'habit de clerc de la main du pape Zacharie en 747, & ſe retira au mont Soracte, où il ſe fit religieux de S. Benoît; mais s'y trouvant trop importune de viſites, il alla demeurer au Mont Caſſin, & y fut reçu ſans ſe faire connoître, ſous le titre de vagabond venu de France pour faire pénitence de ſes crimes. Il étoit accompagné d'un autre religieux François qui le ſervoit. On les mit l'un & l'autre au travail des mains dans les offices les plus vils, ſous un frere de mauvaiſe humeur, qui frapa deux fois Carloman ſans qu'il s'en plaignît. Son compagnon ſe contenta de dire à ce frere cuiſinier, *que Dieu & Carloman te le pardonnent :* mais le frere l'ayant frapé une troiſiéme fois, le compagnon de Carloman qui n'étoit pas ſi patient, prit un pilon & en déchargea un coup ſur la tête du frere, en lui diſant : *Méchant ſerviteur, que ni Dieu ni Carloman ne te le pardonnent.* Petronax, abbé de ce monaſtere, fit mettre ce religieux en priſon, & l'ayant interrogé pourquoi il avoit battu le frere : *C'eſt*, répondit le religieux François, *parceque le plus méchant de tous les ſerviteurs a oſé plus d'une fois, non ſeulement outrager, mais encore fraper le meilleur & le plus noble de tous les hommes que j'aye connu dans le monde. Qui eſt donc celui que vous appellez le plus noble de tous les hommes ?* reprit l'abbé : *C'eſt*, repartit le François, *notre prince Carloman, qui a quitté ſa dignité, ſa puiſſance, & toute la gloire du monde pour le nom de Jeſus.* Carloman, quoique reconnu, continua de vivre comme un ſimple religieux dans l'abbaye, & de s'employer aux offices les plus bas, comme à garder les troupeaux. Quelques-uns ont cru que les moines du Mont Caſſin l'envoyerent avec les lettres de l'abbé Optat & du pape Zacharie, pour obtenir les reliques de S. Benoît, qui étoient à l'abbaye de Fleuri ſur Loire; il ne vint pourtant en France que ſous le pontificat du pape Etienne II, pour y ménager les intérêts d'Aſtulphe roi des Lombards, qui craignoit les armes de Pepin, dont Etienne avoit imploré le ſecours ; mais comme il s'étoit chargé malgré lui de cette commiſſion, il n'empêcha pas Pepin d'aller en Italie, pour faire rendre au pape les terres qu'Aſtulphe avoit uſurpées ſur l'égliſe romaine. Il ſe retira à Vienne en Dauphiné, où il mourut le 17 août de l'an 755, d'où ſon corps fut porté au Mont Caſſin. Il avoit fait aſſembler en 742 un concile en Allemagne, pour réformer les mœurs du clergé & des monaſteres. S. Boniface de Mayence préſidoit à ce concile, & fut un de ceux qui contribuerent le plus à la réſolution que Carloman avoit priſe de quitter ſes états pour mener une vie religieuſe. * Aimoin, *lib.* 4. Leon d'Oſtie, *lib.* 1. Adon. Eginard. Reginon. Adrien de Valois. Dom Jean Mabillon, &c. Baillet, *vie des ſaints, août.*

CARLOMAN, roi d'Auſtraſie, de Bourgogne, & d'une partie d'Aquitaine, fut ſacré à Soiſſons le 9 octobre de l'an 768. Il étoit fils de PEPIN *le Bref*, & frere de *Charlemagne*, avec lequel il partagea les états du roi leur pere. Quelques factieux travaillerent à les mettre mal enſemble, & Carloman étoit aſſez diſpoſé de les écouter ; mais il mourut peu de temps après à Salmouci, qu'on croit être Montfugeon près de Laon, le 4 décembre 771, & fut enterré à ſaint Remi de Reims. Carloman laiſſa de *Gerberge* ſa femme, deux fils, PEPIN & *Siagre* qui mourut évêque de Nice en Provence. * Sainte-Marthe, *hiſtoire de la maiſon de France.* Le P. Anſelme. Mezerai, *hiſtoire de France.* Joſred, *hiſt. Nic. &c.*

CARLOMAN, roi de France, fils de LOUIS II du nom, dit *le Begue*, fut couronné avec ſon frere Louis III à Ferrieres en Gâtinois, l'an 879. Quelques hiſtoriens paſſionnés ont prétendu que ces deux freres étoient bâtards ; mais c'eſt une impoſture : car Louis *le Bégue* les eut d'*Anſgarde*, qu'il avoit épouſée en ſa jeuneſſe. Il eſt vrai que, comme elle n'étoit pas de qualité, & qu'il l'avoit même épouſée ſans le conſentement du roi ſon pere, ce prince l'obligea de la répudier ; mais ſes fils n'en étoient pas moins légitimes. Les deux freres partagerent leurs états à Amiens. Louis eut la Neuſtrie, & Carloman le royaume d'Aquitaine & la Bourgogne. Leurs plus dangereux ennemis furent les Normans, Boſon qui s'étoit fait roi d'Arles & de Bourgogne, & Louis roi d'Allemagne, leur couſin. Ils trouverent néanmoins le ſecret de les diviſer ; & s'étant ligués avec le roi d'Allemagne, ils défirent Boſon dans une bataille ; & en 881 ils aſſiégerent Vienne, où il avoit laiſſé ſa femme. L'année ſuivante les courſes des Normans ayant obligé Louis d'aller à leur rencontre, il mourut à Saint-Denys en 882. Carloman quitta le ſiége de Vienne, dont il laiſſa le ſoin au comte Richard, & vint commander ſon armée dans la Picardie. Il battit ſouvent les barbares ; & enſuite, pour les faire ſortir de ſes terres, il traita avec eux, & leur donna douze mille marcs d'argent. Peu de temps après étant à la chaſſe dans la forêt d'Iveline près de Montfort, il y fut bleſſé par un ſanglier, ou par quelqu'un de ſa ſuite, & mourut de cette bleſſure le 6 décembre 884, à l'âge de 18 ans ; il avoit été fiancé l'an 878 à Troyes, en préſence du pape Jean VIII & de ſon pere Louis, à la fille de Boſon, roi d'Arles & d'Hermengarde ; mais le mariage ne s'étoit pas accompli. Quelques-uns ont donné à Carloman un fils qu'ils ont nommé Louis *le Fainéant.* Ils diſent même qu'il régna deux ans ; mais c'eſt une pure ſuppoſition. * Reginon, *in chron.* La chronique de S. Riquier. Le continuateur d'Aimoin. Le P. Anſelme, &c.

CARLOMAN, fils aîné de Louis I du nom, roi de Germanie, frere de *Louis II* & de CHARLES *le Gros*, empereur, eut en partage le royaume de Baviere, duquel dépendoit la Poméranie, la Carinthie, la Bohême & la Moravie, & porta le titre de roi d'Italie. En effet, il mit une armée en campagne pour unir ce royaume à ſes états ; mais une terreur panique le fit changer de deſſein. Il remporta deux victoires ſur Raſtic, duc de Moravie, & ſur Gondacare, comte en Carinthie, & fut depuis vaincu par les rebelles de Moravie. Carloman épouſa *N* fille d'*Arnuſte*, parent d'*Ermentrude*, reine de France. Il tomba dans une paralyſie, dont il mourut l'an 880, & fut enterré à Ottinghen en Baviere, dans le monaſtere de S. Maximilien qu'il y avoit fondé. Il ne laiſſa que deux enfans naturels ; *Arnoul*, qui eut la Carinthie, & qui fut empereur, & *Giſelle*, laquelle, l'an 890, épouſa *Zuintibold*, roi de Moravie, que quelques auteurs, trompés par ce mariage, ont cru fils de Carloman. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à l'article de FRANCE. * Reginon. Du Tillet. Le continuateur d'Aimoin. Les annales de S. Bertin, de Metz & de Fulde. Le pere Anſelme.

CARLOMAN, fils du roi CHARLES *le Chauve* & d'*Ermentrude* ſa premiere femme, fut tonſuré de bonne heure par ordre de ſon pere ; & Hildegaire, évêque de Meaux, l'ordonna diacre malgré lui. Depuis, il poſſéda pluſieurs abbayes ; & s'étant révolté contre ſon pere, il fut mis en priſon. Les prieres des légats que le pape Adrien II envoya en France, l'en tirerent ; mais abuſant de cette grace, il recommença bientôt à brouiller. Le roi le fit prendre : il fut dégradé à Senlis par les évêques des provinces de Sens & de Reims, puis aveuglé en 873, & mis dans l'abbaye de Corbie pour y faire pénitence. Quelque temps après, deux

Digitized by Google

moines l'en tirerent adroitement, & le menerent vers ſon oncle Louis *le Germanique*, qui lui donna pour ſon entretien l'abbaye d'Epternach, où il mourut la même année, ou l'an 886, ſelon la chronique d'Anjou. Il y a dans la chronique de S. Riquier un éloge de Carloman en vers, qui eſt aſſez ancien; il ſemble qu'on y ſuppoſe que la vie de ce prince fut aſſez tranquille. * Flodoard, *hiſt. Rhemen. l.* 3, *c.* 28. Le continuateur d'Aimoin, *l.* 5, *c.* 24. *& ſeq. &c.*

CARLONE (Jean) peintre, fils de *Tadeo Carlone*, ſculpteur étranger qui vint s'établir à Gènes, naquit dans cette ville vers l'an 1590. Il fut éleve à Gènes même de Pietro Sori de Sienne, après le départ duquel il alla à Rome pour acquérir dans l'étude des meilleurs tableaux & autres monumens, le vrai gout de la peinture. Il paſſa enſuite à Florence dans l'école de Paſſignani, où il apprit à bien conduire ſon pinceau & à peindre à freſque. A ſon retour à Gènes, il fut très-employé, ſur-tout par le crédit de Bernardo Caſtelli dont il épouſa la fille. Son principal ouvrage eſt le plafond de l'Annonciade appellée *Del Guaſtato*; c'eſt l'hiſtoire de la ſainte Vierge. Il a fait auſſi d'autres tableaux dans la même égliſe. Il a peint dans une maiſon ſiſe à *Albaro* proche la ville de Gènes, l'hiſtoire d'Eſther, celle d'Icare, de Niobé & d'Orphée. Etant allé peindre à Milan la voute de l'égliſe de ſaint Antoine des peres théatins, la mort le ſurprit au milieu de l'ouvrage, en 1630, âgé d'environ 40 ans. Son frere JEAN-BAPTISTE Carlone acheva l'entrepriſe. Ce frere étoit habile, comme on le voit par divers morceaux qu'il a laiſſés. La famille de CARLONE a donné de bons peintres & d'habiles ſculpteurs; JEAN Carlone, peintre & pere de *Thaddée* qui étoit ſculpteur; celui-ci a laiſſé *Jean* & *Jean-Baptiſte* Carlone: JEAN a eu un fils nommé *Jean-André*; Thaddée a eu un frere nommé *Joſeph* Carlone, qui a laiſſé *Bernard* & *Thomas* Carlone, habiles ſculpteurs. * *Abrégé des vies des Peintres*, par M. d'Argenville, *in*-4°, tome I, page 376 & ſuivantes.

CARLOS (dom) infant d'Eſpagne, fils de PHILIPPE V, roi d'Eſpagne & d'*Elizabeth* Farnèſe, ſa ſeconde femme, eſt né le 20 janvier 1716. Antoine Farnèſe, duc de Parme, mort le 20 janvier 1731, avoit déclaré avant de mourir, que ſi la ducheſſe ſa femme ne mettoit au monde qu'une fille, dom Carlos, ou les infans ſes freres & leurs deſcendans, lui ſuccéderoient. Le duc étant mort, le comte de Stampa prit poſſeſſion le 25 du même mois de janvier 1731 de Parme & de Plaiſance, au nom de l'empereur, juſqu'à l'accouchement de la ducheſſe que l'on attendoit. Le ſeiziéme de mars ſuivant, l'empereur ſigna à Vienne un traité avec le roi d'Angleterre, par lequel on déclaroit que les états de Parme & de Plaiſance ſeroient remis à l'infant dom Carlos ſi la ducheſſe n'accouchoit point d'un fils. Les Hollandois ſignerent ce traité conjointement avec le roi d'Eſpagne. Au mois d'août de la même année, la ducheſſe ayant déclaré qu'elle n'étoit point enceinte, on introduiſit des troupes eſpagnoles dans le duché de Toſcane. Dom Carlos fut alors émancipé par le roi ſon pere, & le 20 d'octobre il partit de Séville pour ſe rendre en Italie. Il aborda en Toſcane le 27 décembre. La ducheſſe douairiere Sophie, comme tutrice de dom Carlos, reçut au nom du prince le ſerment de fidélité de la part de tous les ordres, & dès le lendemain les troupes nationales prirent les poſtes occupés par les impériaux qui ſortirent des deux duchés, & ſe retirerent à Milan. Au mois d'octobre de l'année ſuivante, dom Carlos alla s'établir à Parme. L'expulſion du roi Staniſlas des états de Pologne ayant occaſionné une guerre entre la France & l'empereur, le roi d'Eſpagne prit le parti de la France, & envoya ſous les ordres du comte de Montemar un corps de trente mille hommes en Italie, devenue un des théatres de la guerre, & ces troupes aborderent dans les ports de Toſcane, & marcherent vers le royaume de Naples pour en faire la conquête. Dom Carlos partit le 4 février 1734 pour ſe rendre à Florence, dans la vue d'y tenir un conſeil avec le comte de Montemar ſur les meſures qu'il y avoit à prendre. Le 4 mars le prince alla à Perouſe, & le 11 à Civita-Caſtellana, où il publia un décret par lequel, ſuivant le pouvoir qu'il en avoit reçu du roi ſon pere, il accordoit une amniſtie générale au royaume de Naples, & la conſervation de tous ſes priviléges. Il entra enſuite dans ce royaume avec des troupes. Les députés des villes & des bourgs s'empreſſerent de lui rendre hommage dans ſa route, & le 9 avril les magiſtrats de Naples vinrent lui préſenter à Matalone les clefs de la ville. Le comte de Viſcomti, vice-roi de Naples de la part de l'empereur, voyant que les Napolitains ſe déclaroient pour l'Eſpagne, & qu'il n'étoit pas en état de réſiſter, ſortit de Naples avec cinq mille hommes, dans la vue de ſe fortifier dans quelque place maritime en attendant du ſecours. Les differens châteaux de Saint-Erme & de l'Œuf ayant été pris par les Eſpagnols, dom Carlos ſe rendit à Naples & alla deſcendre à l'égliſe métropolitaine. Le 15 avril il arriva de Madrid un diplome qui déclaroit dom Carlos roi de Naples. Le 22 décembre le nouveau monarque fit ſon entrée à Capoue, d'où il retourna à Naples pour paſſer en Sicile, dont les députés étoient venus demander la confirmation de leurs priviléges. Ce fut le 3 janvier 1735 que le roi partit pour ſe faire voir aux Siciliens. Le 10 mars il fit ſon entrée dans Meſſine. Le 13 mai il aborda à Palerme, & le 10 juin il y fit ſon entrée ſolemnelle. Il fut conduit à la cathédrale où il jura d'obſerver les loix & les coutumes du royaume, & de conſerver les priviléges de la ville de Palerme. Le 3 juillet il fut ſacré par l'archevêque avec les cérémonies accoutumées. Il ſe rembarqua enſuite pour Naples où il arriva le 12. En 1737 le roi des deux Siciles fit un traité de mariage avec la princeſſe *Marie-Amélie-Walburge*, fille aînée de *Frédéric-Auguſte*, roi de Pologne & électeur de Saxe, née le 24 novembre 1724. Le contrat de mariage fut ſigné à Dreſde le 19 mars 1738. Le mariage fut bénit le 9 mai, & la princeſſe partit le 12 pour ſe rendre à Naples avec le prince royal ſon frere, qui l'avoit épouſée au nom du roi des deux Siciles. Le 5 mai le pape Clément XII accorda à dom Carlos l'inveſtiture des deux royaumes, & le cardinal Aquaviva prêta ſerment entre les mains du pape au nom de ſa majeſté Sicilienne. Le roi, pour témoigner ſa piété envers ſaint Janvier, patron de Naples, inſtitua un ordre de chevalerie ſous le titre de *S. Janvier*, dont il ſe déclara le grand-maître, & qu'il unit à perpétuité à ſa couronne. Ce prince donna ſes premiers ſoins à faire fleurir le commerce & à mettre ſes finances en bon ordre. Il a fait pluſieurs réglemens concernant les tribunaux de juſtice, & s'eſt déclaré protecteur des ſciences. Il a établi dans l'univerſité de Naples deux nouvelles chaires de théologie, une pour le droit, une pour la médecine, une pour les mathématiques, & deux pour la philoſophie. Il a de plus donné à l'univerſité la riche bibliothéque des ducs de Parme, pour être rendue publique trois jours de chaque ſemaine. Dans la guerre au ſujet de la ſucceſſion de Charles VI, il prit d'abord parti contre la reine de Hongrie, enſuite il ſe déclara neutre, & en 1744 il s'eſt joint de nouveau aux Eſpagnols. * D'Egly, *hiſtoire des rois des deux Siciles de la maiſon de France*, tome VI, page 442, & ſuivantes.

CARLOSTAD. (André) *Voyez* CAROLSTADT.

CARLOVINGIENS, nom que l'on donne aux rois de France de la ſeconde race, qui commença l'an 752, en la perſonne de PEPIN *le Bref*, fils de Charles *Martel*, & finit en celle de Louis V en 987. On compte quatorze rois de cette famille.

CARLOW, *Caterlogum*, *Carlovium*, petite ville d'Irlande dans la province de Leinſter, & au comté

de même nom, ſur la riviere de Barow, entre Kildare & Kilkenni. *Voyez* CATERLAGH, comme les habitans l'appellent.

CARLOWITZ, *cherchez* CAROLSTAD.

CARLOWITZ (Chriſtophe de) ſeigneur de Rotenhauſſ, chevalier héréditaire du S. empire romain, miniſtre de l'empereur & de l'électeur de Saxe, naquit le 7 décembre 1507, à Hermſdorff près de Dreſde, terre ſeigneuriale qui appartenoit à ſon pere. On l'envoya de bonne heure à Dreſde chez ſon oncle paternel Georges Carlowitz, ſeigneur de Kriebenſtein, premier miniſtre de Georges, duc de Saxe, qui ayant remarqué en lui un génie ſupérieur, le fit cultiver avec ſoin. Georges ayant été obligé d'accompagner le duc à Leipſick l'an 1519, à la diſpute publique du docteur Eckius avec Luther, il y mena ſon neveu avec lui, & le confia aux ſoins & aux inſtructions de Pierre Moſellanus, célebre profeſſeur de cette ville. Le jeune Carlowitz demeura chez lui environ quatre ans, pendant leſquels il étudia avec application les langues latine & grecque, la rhétorique, le droit, &c. En 1523 il publia *in*-4° l'ouvrage de ſon maître, intitulé: *Præceptiones de primis apud rhetores exercitationibus*, & il y joignit une préface de ſa compoſition. De Leipſick Carlowitz alla à Baſle, où il logea chez le célebre Eraſme, qui a toujours été depuis en commerce de lettres avec lui. Un an après il ſe tranſporta à Louvain dans le Brabant, puis à Dole en Franche-Comté, pour s'y perfectionner dans le françois & dans l'italien. Ses études finies, il retourna à Dreſde chez ſon oncle, & à la cour du duc qu'il accompagna à la diéte d'Augsbourg en 1530. Il étoit préſent lorſque Luther remit ſa confeſſion. Il alla enſuite en qualité de gouverneur avec le prince Maurice de Saxe à Magdebourg, à la cour du cardinal Albert, archevêque & électeur de Mayence. Le prince Maurice ayant quitté cette cour, l'électeur y retint Carlowitz qu'il fit conſeiller. Cependant Carlowitz quitta l'électeur en 1535, & revint à la cour du duc Georges, devint ſon conſeiller & capitaine du bailliage à Leipſick & à Zœrbig; & fut employé dans deux ambaſſades, l'une à la cour de Pologne, l'autre à celle d'Angleterre. Après la mort de Georges, le duc Henri de Freyberg, ſon ſucceſſeur, prit Carlowitz & ſon oncle auprès de lui; & ce prince étant mort en 1541, le duc Maurice, qui lui ſuccéda, établit Chriſtophe de Carlowitz ſon premier miniſtre. En 1544 le duc Maurice ſe trouvant hors de ſes etats, dreſſa une inſtruction touchant la maniere d'adminiſtrer les affaires en ſon abſence, transféra la chancellerie à Leipſick, & voulut que Carlowitz y eût place & voix. La même année l'empereur lui donna & à ſon oncle les armes de l'ancienne famille noble de Ziegelheim, qui étoit éteinte, & de laquelle il deſcendoit par ſa mere. En 1545 il fut député à la diéte de Worms, où l'on traita du concile qui devoit ſe tenir alors à Trente, & en 1546, il fut envoyé à l'aſſemblée qui devoit ſe tenir à Francfort ſur le Mein, pour le renouvellement de l'alliance de Smalcalde. L'aſſemblée finie, Carlowitz alla en rendre compte à l'empereur qui le nomma ſon conſeiller. Les alliés de Smalcalde ayant déclaré la guerre à l'empereur, Carlowitz conſeilla au duc, ſon maître, de s'offrir pour médiateur avec l'électeur, & de députer des deux côtés des ambaſſadeurs aux alliés, qui étoient à Meinungen; ce qui s'exécuta, mais les envoyés revinrent avec une réponſe fort peu ſatisfaiſante. Il conſeilla auſſi au duc Maurice, qui dans une diéte d'Augsbourg avoit reçu la dignité d'électeur, d'employer à de pieux uſages les couvens & les autres fondations eccléſiaſtiques, & ſuivant cet avis, le duc donna le couvent de S. Paul à l'univerſité de Leipſick & augmenta les penſions des profeſſeurs. Carlowitz fonda lui-même trois écoles des princes à Miſne, à Pforte & à Crimna. Il contribua auſſi beaucoup à obtenir en 1552 la paix de Paſſau, qui fit ceſſer en Saxe les troubles occaſionnés par l'*interim*. Après la fin de la guerre de Smalcalde, comme on s'étoit plaint que les ſoldats Eſpagnols s'étoient comportés avec inhumanité, Carlowitz & Joachim Camérarius firent de concert l'écrit intitulé: *Conſilium pro republica ad imperatorem, contra hiſpanicam tyrannidem ex occaſione exercitûs Auſtriaci*, &c. On trouve cet écrit dans les *Politic. imperii* de Goldaſt. Pour reconnoître les ſervices de Carlowitz, l'empereur, après l'extinction de l'ancienne maiſon de Strundegg, lui donna & à ſa famille, le titre de *chevalier héréditaire du ſaint empire*: le diplome eſt daté du 13 janvier 1552. L'électeur Maurice étant mort en 1553 des bleſſures qu'il avoit reçues dans la bataille près de Sivershauſen, contre Albert, margrave de Brandebourg, Carlowitz conſerva ſes mêmes emplois à la cour d'Auguſte, électeur de Saxe, ſucceſſeur de Maurice, qui l'employa beaucoup. Il termina entr'autres en 1554, dans l'accord de Naumbourg, la diſpute qui avoit régné juſqu'alors au ſujet du titre qu'on devoit donner à l'électeur Jean Frédéric dernierement dépoſé, & il fut conclu qu'on lui donneroit celui d'*électeur né*. Il fit auſſi enſorte que l'électeur Auguſte exerçât de nouveau les droits de burgrave à Magdebourg, & reprit le titre de burgrave; ce qui juſqu'alors avoit été conteſté. La demeure ordinaire de Carlowitz fut depuis dans ſon château & ſeigneurie de Rotenhauſſ en Bohême, près des frontieres des mines de Miſnie. La Saxe étant alors tranquille, il ne fut plus employé qu'à des conſeils ſecrets. M. Trautner, dans la vie de Carlowitz, dit qu'il demeura dix-ſept ſemaines à Thèves de la part de l'empereur pour les affaires de l'empire, & quelques mois à Stettin en 1570, pour aſſiſter en qualité d'envoyé de l'empereur aux traités de paix entre le roi de Danemarck & celui de Suéde. Dès 1568, il s'étoit trouvé en qualité de commiſſaire d'exécutions à la priſe & au démantellement de la fortereſſe de Grimmenſtein. Vers le même temps, l'empereur le manda à Vienne avec Joachim Camérarius, pour travailler aux affaires de religion. Carlowitz mourut ſubitement dans ſon château de Rotenhauſſ le 8 janvier 1578, âgé de ſoixante-dix ans & vingt-ſept jours. * Extrait du *ſupplément françois au dictionnaire hiſtorique*, imprimé à Baſle, tome II, page 38 & ſuivantes.

CARLOWROCK, bourg de la Nydeſdale en Ecoſſe, ſur la côte, environ à deux lieues de Dumfreis, vers l'orient méridional. Ce bourg qu'on prend pour le *Sarbuntoricum* des anciens Selgoves, a été autrefois fortifié; mais ſes fortifications ſont maintenant démolies. * Mati, *diction.*

CARLSBOURG, *Caroleburgum*, petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Saxe & dans le duché de Bremen, a été bâtie ſur le Veſer par les Suédois, qui lui donnerent le nom de leur roi Charles XI; c'eſt une place forte qui fut priſe en 1677 par les Danois, auſquels s'étoient joints les habitans de Lunebourg; mais ils la rendirent en l'an 1679, par la médiation du roi de France, & par le traité qui fut conclu la même année à Fontainebleau. * Sanſon. Baudrand.

CARLSHAVEN, bourg de la province de Bleking en Suéde, ſur la côte de la mer Baltique, où il a un aſſez bon port. * Mati, *diction.*

CARLSTAT, ville du cercle de Franconie en Allemagne. Elle eſt défendue par la citadelle de Carlsbourg. Sa ſituation eſt ſur le Mein, dans l'évêché de Wurtsbourg, à quatre lieues au-deſſous de la ville de ce nom. * Mati, *diction.*

CARLSTEIN, bourg défendu par un château très-fort. Il eſt dans le cercle de Podberdesk en Bohême, ſur la riviere de Niza, à quatre lieues de la ville de Prague, vers le couchant méridional. * Mati, *diction.*

CARMAGNOLE, ville d'Italie, dans le marquiſat de Saluſſes, dans les états du duc de Savoye, eſt ſituée environ à deux milles du Pô, & à huit ou neuf de Turin, avec une aſſez bonne fortereſſe. Charles-Emanuel, duc de Savoye, s'en rendit maître en 1588, pendant les guerres civiles de France, & ſurprit de

Digitized by Google

même le marquiſat de Saluſſes, qui lui fut néanmoins laiſſé, contre le ſentiment des meilleurs politiques, par la paix de 1601. Henri IV, roi de France, reçut en échange la Breſſe, le Bugei, &c. * Perefixe, *hiſt. de Henri IV.*

CARMAGNOLE (François) a été dans le XV ſiécle un des plus triſtes exemples de la variété de ce qu'on appelle la fortune. Carmagnole, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance, Carminiola ou Carmagnole, ville de Piémont, en Italie, étoit d'une famille très-obſcure & réduit à garder les pourceaux. Pendant qu'il étoit occupé à ce vil emploi, un cavalier l'enleva & l'emmena à Milan, où il lui fit porter les armes. François qui avoit naturellement du courage, & un cœur élevé, prit gout à ce nouvel état, s'y ſignala en pluſieurs rencontres ſous différens capitaines, & s'acquit la réputation d'un brave ſoldat. Cette valeur fut cauſe de ſon élévation. Le duc de Milan étant mort, & ſon aîné qui lui avoit ſuccédé ayant été tué en trahiſon, Philippe Viſconti, frere de celui-ci, qui étoit pour lors abſent, accourut pour ſe faire reconnoître duc de Milan, & arrêter par ſa préſence la ſédition que pluſieurs ambitieux, qui vouloient lui enlever cet héritage, avoient cauſée. François zélé pour ſon prince, trouvant la ville occupée par le parti ennemi, la force, y entre, fait fuir ceux qui étoient pour les uſurpateurs, & remet la ville entre les mains de Philippe. Une action ſi généreuſe, qui avoit été précédée de tant d'autres marques de valeur, mérita à François le commandement général des armées du duché de Milan. Il fit voir qu'il en étoit digne, en continuant de ſervir ſon prince avec le même zèle. Il attaqua Parme, Breſcia, Bergame, Crémone, & pluſieurs autres villes & fortereſſes qu'il ſoumit à l'obéiſſance de Philippe. Un grand amour pour la juſtice, un grand ordre dans la diſcipline militaire, une fermeté entiere pour punir ceux qui la violoient, ſoutenoient ſon zèle & ſon courage, & leur donnoient un nouvel éclat. Un ſeul vice, dit-on, le terniſſoit, c'étoit la colere. François s'y laiſſoit aller ſouvent. Tous les hiſtoriens lui ont juſtement reproché ce défaut. D'ailleurs il uſoit bien de ſon crédit & de ſon autorité, mais ils lui firent des ennemis : on prévint Philippe contre lui. François fut dépouillé du commandement que ſon mérite lui avoit acquis ; il ſouffrit cette injuſtice ſans aigreur, mais craignant pour ſa propre vie, il ſe retira chez les Vénitiens qui le reçurent avec plaiſir. Veniſe avoit alors quelque ſujet de plainte contre le duc Philippe, qui étoit en guerre avec les Florentins : François profita de l'occaſion ; il conſeilla aux Vénitiens de prendre parti pour ceux-ci. Son avis fut gouté, & lui-même fut déclaré général de l'armée. Philippe vit donc marcher contre lui, celui-là même de qui il tenoit l'héritage de ſes peres ; & ce qu'il y eut de plus triſte pour ce prince, c'eſt que François défit ſon armée, & l'obligea à demander la paix aux Vénitiens. François retourna plein de gloire à Veniſe : mais il eut un ſort bien différent après une ſeconde bataille, qui fut livrée quelque temps après ſur mer. La flotte des Vénitiens fut battue : c'en fut aſſez pour que l'on oubliât tous les ſervices que François avoit rendus à la république : on l'accuſa d'avoir été de quelque intelligence avec l'ennemi, & de n'avoir pas envoyé tous les ſecours que les Vénitiens avoient demandés. Sur cette double accuſation, il fut ramené à Veniſe, & condamné à avoir la tête tranchée. On le mena au ſupplice la bouche fermée, de peur qu'il ne ſe plaignît de l'injuſtice, ou qu'il ne révélât même ce qu'on vouloit ignorer. C'étoit en 1422. On croit qu'il s'étoit attiré la haine des grands, en les accuſant ſouvent d'orgueil dans la paix, & de lâcheté dans la guerre. * *Voyez* Poggius, *l.* 3, *de varietate fortunæ ;* & tous les hiſtoriens qu'il cite.

CARMAGNOLE (André) né à Cotignac au diocèſe de Fréjus le 9 mars 1619, entra à Aix dans la congrégation de l'oratoire, le 27 janvier 1637. Après avoir enſeigné les belles-lettres à Marſeille & à Baune, il fut ordonné prêtre le 19 mars 1643, par M. de Neucheſe, évêque de Châlons-ſur-Saone. Ayant enſuite étudié la théologie à Saumur, il s'adonna à la prédication. Il fut fait ſupérieur à Baune en 1649, & s'y acquit tant d'eſtime par ſa piété, que pour l'y retenir on l'obligea d'accepter la theologale du chapitre, & l'emploi de ſupérieur de l'hôpital. Il en exerça les fonctions pendant vingt ans avec beaucoup de zèle & d'édification. En 1669, il fut fait ſupérieur de la maiſon de Rouen, puis de Notre-Dame des Vertus, & enfin procureur général, viſiteur & aſſiſtant. Il fut chargé par l'aſſemblée de 1684, de faire un corps des ſtatuts des précédentes aſſemblées. Ce recueil a été imprimé à Paris, chez Roulland. Le pere Carmagnole fut enſuite ſupérieur de la maiſon de S. Honoré, où il mourut le 5 décembre 1688, âgé de 70 ans. * *Mém. du temps.*

CARMAIN, château, avec titre de comté, en France, au diocèſe de Toulouſe, où ſe commença la conférence entre Didacus, évêque d'Oſma, député par le pape Innocent III, d'une part, & les docteurs des Albigeois de l'autre ; & d'où elle fut transférée en la ville de Pamiers en l'an 1208. * Pierre moine des Vaux de Cernai, *hiſtoire des Albigeois, chapitre* 3. Les comtes & ſeigneurs de Carmain ſont ſortis de la branche de *Foix* par des filles. * André du Chêne, *ant. des villes.*

CARMANIE ou KHERMAN, grand pays de Perſe, en deçà du fleuve Indus, étoit diviſé, comme il l'eſt encore aujourd'hui, en deux parties, dont l'une étoit appellée déſerte. Elle a la Gedroſie ou Mecran au levant, la Perſe propre ou Farſiſtan au couchant, le Sableſtan au ſeptentrion, & le golfe d'Ormus & la mer des Indes au midi. Elle comprend les provinces de Guadel, Dulcinda & Ormus. Kherman, ſur le fleuve Baſſiri en eſt la capitale ; les autres ſont Berſit, Bem, Bermaſit, Chabis, Tzireſt, Bander-Abaſſi ou Gomron, Ormus, &c. La Carmanie déſerte s'étend vers le ſeptentrion ; mais vers le milieu du pays, il y a des vallons fertiles & couverts de fruits, de fleurs, & ſurtout de roſes. On en tire encore des turquoiſes, de la tutie, &c. * Arrien, *livre* 8. Pline. Strabon. Pomponius Mela. Sanſon.

CARMANOR DE CRETE, juſtifia Apollon du crime d'homicide dont il étoit accuſé. Son pere Chryſothemis fut le premier qui chanta dans les jeux Pythiques, & qui remporta le prix de cet art. * Pauſanias, *in Phocicis, page* 610.

CARMARDEN, *Meridunum*, *Maridunum*, ville d'Angleterre au pays de Galles ; les Anglois la nomment Caërmarden. Elle eſt fort petite, & cependant la principale du comté du même nom, ſur la riviere de Touwi, qui ſe jette ſept milles plus bas dans la mer d'Irlande. Elle eſt à trente-ſix milles de Saint-David au levant, en allant vers Landaf, dont elle eſt à quarante-ſix milles, & vers Londres, dont elle eſt à cent cinquante-ſept milles. Les Anglois appellent la province de Carmarden, *Caërmarden-shire*, du nom de ſa capitale. Elle a au couchant le comté de Pembrok, au ſeptentrion le comté de Cardigan, au levant celui de Radnor, & au midi elle a la mer d'Irlande qui la borne, & la manche d'Irlande. * Sanſon. Baudrand.

CARMATH ou CHARMATHI, *voyez* KARMATH.

CARME, nymphe qui eut de Jupiter Britomaris, laquelle ſe plaiſant à la courſe & à la chaſſe, fut bien venue auprès de Diane. Minos en devint éperdument amoureux ; & comme un jour il la pourſuivoit avec empreſſement, elle ſe jetta dans des filets de pêcheurs, & ſe précipita. * Cæl. Rhodigin, *l.* 18, *c.* 26.

CARMEL, montagne de la Paleſtine dans la tribu d'Iſſachar, célébre par la demeure du prophéte Elie, & par les merveilles qu'il y fit. Elle a environ treize lieues de circuit, & eſt couverte de quelques villages, & de pluſieurs cavernes qui ont été de tout temps la

retraite des ſolitaires. Les religieux Carmes ont pris leur nom de cette montagne, à cauſe des prophétes Elie & Eliſée qu'ils conſiderent comme leurs premiers patriarches. Le mont Carmel, entre la Galilée & la Samarie, a le golfe d'Acre au ſeptentrion, les monts de Nazareth & la plaine d'Eſdrelon au levant, les montagnes de Samarie au midi, & la mer au couchant. Ce pays eſt occupé par les Arabes; & les Carmes déchauſſés y ſont auſſi établis. On y voit pluſieurs collines & vallées toujours vertes, des bois de haute-futaye, des bocages & des jardins, de vives ſources, de belles fontaines & quantité de vignes. L'air y eſt très-bon, les fruits excellens, auſſi-bien que le vin, & le gibier s'y trouve en abondance. Pour aller à l'hermitage des Carmes, on monte par un ſentier eſcarpé entre les rochers, dont les dégrés ſont taillés au ciſeau. Cet hermitage conſiſte en cinq cellules creuſées dans le roc ſur le penchant du cap, qui regarde le ſeptentrion, l'occident & le midi, d'où on voit la mer en toute ſon étendue, les villes de Caïphas & de S. Jean d'Acre, & les grandes campagnes qui ſont aux environs. Une de ces cellules ſert de chapelle, une autre de réfectoire, où il y a trois tables de pierre, avec des ſiéges de même, pour aſſeoir huit ou dix perſonnes; deux autres tiennent lieu de dortoir, & la cinquiéme eſt pour loger les pélerins. Devant la porte de celle-ci, les religieux ont taillé ſur le roc une petite plate forme, couverte de branches d'arbres, où ils donnent quelquefois la collation aux voyageurs, qui conſiſte en dattes, raiſins ſecs, figues & biſcuits, avec de l'eau d'une citerne taillée auſſi dans le roc, car on n'y boit point de vin. Vers le pied de la montagne, on voit la grotte d'Elie, qui eſt fort honorée, non-ſeulement des Chrétiens & des Juifs, mais auſſi des Infidéles, des Turcs, des Maures & des Arabes, parceque la tradition tient que le prophéte Elie y demeuroit ordinairement. Elle eſt gardée par un ſanton ou religieux mahométan, à qui tous ceux qui vont faire leurs prieres dans ce lieu, donnent quelque aumône pour avoir la liberté d'y entrer. Plus haut on voit la grotte d'Eliſée, diſciple d'Elie, & les grottes de l'hermitage dont je viens de parler. Sur le ſommet de la montagne eſt une autre grotte d'Elie, auprès de laquelle il y a pluſieurs reſtes d'un monaſtere ruiné, qui étoit bâti de grandes pierres de taille, & avoit plutôt la forme d'une forteresſe, que d'une maiſon religieuſe. Il pouroit encore y loger plus de quarante perſonnes; & l'on y voit quatre ou cinq pauvres familles de Maures qui en occupent quelques chambres. Entre ce monaſtere & la grotte, il y a une petite chapelle qu'on a bâtie autrefois en l'honneur de la ſainte Vierge, & dont il ne reſte que les murs des deux côtés, & l'autel adoſſé contre la grotte. Sur le penchant d'une vallée qui regarde l'occident, on trouve les ruines d'un autre monaſtere, qu'on tient avoir été le premier qui ait été bâti en orient pour y aſſembler les anachoretes du mont Carmel. Il y a encore de grands édifices tout entiers bâtis de pierres de taille, à pluſieurs étages, & une belle ſalle qu'on dit avoir ſervi d'oratoire ou chapelle. Un peu plus haut eſt la fontaine d'Elie, que ce prophéte fit ſortir de terre par ſes prieres. Il y avoit autrefois pluſieurs villes au pied de cette montagne, entre leſquelles Strabon nomme celle des Sycamins, des Bouviers & des crocodiles. Pline en ajoute une qu'il appelle Carmel & Echatane. Suetone rapporte que du temps de Veſpaſien qui régnoit vers l'an 72 de Jeſus-Chriſt, il y avoit ſur le mont Carmel un petit temple célébre; & que cet empereur y alla conſulter l'oracle qu'on y adoroit, qui l'aſſura de l'heureux ſuccès de tous ſes deſſeins. Peut-être étoit ce quelque reſte de l'idolâtrie de Baal ou de Béelzebub, qui étoit autrefois adoré en la ville d'Acre. La ville de Caïphas eſt au bas de la montagne, ſur le rivage du port de S. Jean d'Acre, & Acre eſt vis-à-vis de l'autre côté du port. De Caïphas à Acre, il y a par terre quarante ou cinquante lieues de chemin, en faiſant le tour de la petite anſe qui forme le port. S. Louis, roi de France, revenant de la Terre-Sainte, paſſa par le mont Carmel, & obtint de l'abbé ſix religieux qu'il amena à Paris, où ils ſe ſont établis ſous le nom de *Carmes*; car c'eſt ſur le mont Carmel que l'ordre des Carmes a pris naiſſance l'an 1182, mais il ne fut approuvé & confirmé à Rome qu'en 1186. *Voyez* CARMES. * III. *des Rois*, *chap.* 1. Joſephe, *antiq. judaiq. liv.* 5. Le chevalier d'Arvieux, *relat. du mont Carmel.* Doubdan, *voyage de la Terre-Sainte.*

CARMEL ou NOTRE-DAME DU MONT CARMEL, ordre militaire, qu'on nomme auſſi de S. Lazare, depuis que ces deux ordres ont été réunis, a été rétabli par le roi Henri IV en 1608. Ce prince ſouhaita qu'il ne fût compoſé que de François, afin de le diſtinguer de celui de S. Lazare de Savoye, qui n'eſt que pour les Italiens & les Savoyards. Il fut compoſé de cent gentilshommes du royaume, qui devoient marcher en temps de guerre près de nos monarques, pour la garde de leur perſonne ſacrée. Philibert de Nereſtang fut choiſi pour être grand-maître de l'ordre, & il en fit le ſerment entre les mains du roi à Fontainebleau, en préſence des princes & ſeigneurs de la cour, jurant fidélité à ſa majeſté, & à tous ſes ſucceſſeurs rois de France. Le roi lui mit enſuite le collier, qui étoit un ruban tané, auquel pendoit une croix d'or, ſur laquelle étoit gravée l'image de Notre-Dame environnée de rayons d'or: il lui mit enſuite le manteau chargé de la même croix du même ordre, que le pape Paul V approuva, & que Louis XIV a encore rétabli. *Cherchez* LAZARE. * Sponde, *A. C.* 1608, *n.* 3. Mathieu Favin. *Hiſtoire des ordres religieux & militaires par le* P. Helyot.

CARMEL; outre le *mont Carmel*, il y a dans la Paleſtine une ville appartenante à la tribu de Juda, qui porte le nom de *Carmel*. * *Joſué*, *XV*, 55. On voit auſſi une montagne du même nom dans la tribu d'*Ephraim*, qui eſt fort ſtérile. C'eſt-là où Nabal faiſoit tondre ſes brebis. * *I. Reg. XXV*, 5.

CARMELI, CAMPO CARMELI, anciennement *Scithiaca Regio*, *Scetis*, *Scitis*, & *Nitria*. Ancienne contrée de l'Egypte, entre le Nil, la mer Méditerranée, la Libye extérieure & la Thebaïde. Elle comprenoit les déſerts de Scete & de Nitrie. Ce pays dans les premiers ſiécles de l'égliſe fut la retraite d'un très-grand nombre de ſolitaires, & c'eſt peut-être pour cette raiſon qu'on lui a donné le nom du mont Carmel, que l'on prétend avoir été le lieu de la retraite d'Elie. * Mati, *dict.*

CARMENTA ou CARMENTIS, mere d'Evandre. Elle partit avec ſon fils d'Arcadie, & vint aborder en Italie, où ils furent bien reçus de Faune, roi du pays, environ 60 ans avant la priſe de Troye, & vers l'an du monde 2760, & 1275 avant J. C. Son nom propre étoit *Nicoſtrate*; mais elle fut nommée *Carmenta* du mot latin *Carmen*, parcequ'elle prédiſoit en vers les choſes à venir. Les dames Romaines lui bâtirent un temple, & elles célébrerent depuis en ſon honneur des fêtes nommées *Carmentales*. * Denys d'Halicarnaſſe, *ant. rom.* Aurelius Victor, *orig. de la nation rom.* Plutarque, *dans Romulus*, *&c.*

CARMENTALES, fête que les Romains célébroient le 11 du mois de janvier en l'honneur de la déeſſe Carmenta, mere d'Evandre, & devinereſſe fameuſe, qui fut miſe au nombre des divinités après ſa mort. Voici ce que Plutarque rapporte de l'origine de cette fête. Les dames Romaines irritées d'un décret du ſénat, qui leur défendoit l'uſage des caroſſes, firent ligue entr'elles, & s'engagerent par ſerment de ne ſe point laiſſer approcher par leurs maris juſqu'à ce que ce décret eût été caſſé. Le ſénat ſe laiſſa fléchir, & ſe rétracta. Les femmes renouerent avec leurs époux, & ce racommodement fut ſuivi d'une fécondité extraordinaire, en reconnoiſſance de laquelle on ſe crut obligé de

Digitized by Google

de bâtir un temple à la déeſſe Carmenta, de lui offrir des ſacrifices, & d'inſtituer des fêtes en ſon nom. On donnoit le nom de *Flamen Carmentalis* à celui qui offroit des ſacrifices à Carmenta. Ciceron en fait mention dans ſon traité des orateurs illuſtres, intitulé *Brutus*, en parlant de Popilius Lenas. Il y avoit à Rome la porte *Carmentale*, qui fut dans la ſuite nommée *Scelerata*, parceque trois cens ſix perſonnes de la famille des Fabiens étant ſortis par cette porte avec cinq mille de leurs cliens, pour aller combattre les Toſcans au bord du fleuve Cremer, ils furent taillés en piéces, comme Ovide le marque au *l.* 2 *des Faſtes*, *v.* 201.

Carmentis portæ dextro via proxima Jano eſt,
Ire per hanc noli, quiſquis es; omen habet.
Illâ, fama refert, Fabios exiſſe trecentos.
Porta vacat culpâ, ſed tamen omen habet.

Tite-Live, *chap.* 49, *l.* 2 de ſon hiſtoire, témoigne la même choſe. * Ovide, *in Faſt. l.* 2. Plutar. *in quæſt. Rom. p.* 56.

CARMES ou NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL, ordre religieux, qui tire ſon nom de cette montagne, commença dans le XII ſiécle en Syrie, où pluſieurs pélerins vivoient en divers hermitages, expoſés à la violence & aux courſes des barbares. Aimeric, légat du ſaint ſiége en Orient ſous Alexandre III, & patriarche d'Antioche, fut le premier qui les réunit, & les mit ſur le Mont Carmel, autrefois la retraite des prophétes Elie & Eliſée, dont ils ſe diſent les ſucceſſeurs. Albert, patriarche de Jéruſalem, leur donna l'an 1209 des régles que le pape Honorius III confirma l'an 1224. Leur premier habit étoit blanc, & leur manteau chamaré par le bas de pluſieurs bandes; mais comme cette ſorte de vêtement étoit peu conforme à leur état, le pape Honoré IV leur commanda de le changer. Ils ôterent les bandes; & pour ne rien perdre de leurs couleurs, ils prirent l'habit minime ſous le manteau blanc. Le pape Innocent IV, l'an 1245, mitigea la ſévérité des régles qu'on leur avoit données. En 1238 ils avoient paſſé en Europe avec le roi S. Louis, & ils s'étoient établis en France, où ils ont ſept provinces. Cet ordre a beaucoup fleuri dans l'égliſe, à laquelle il a fourni de ſaints évêques, d'excellens prédicateurs, & un très-grand nombre de doctes écrivains. *Voyez* au mot BARRE la raiſon pour laquelle ces religieux portoient des habits chamarés de pluſieurs bandes. * Daniel à Virgine Maria, *Vinea Carmeli, ſeu hiſt. ord. Carm.* Joannes-Baptiſta de Lezana, *annal. ord. Carmel.* Arnoul Boſtius & Trithéme, *de vir. illuſt. Carm.* Lucius, *in bibl. Carm.* Le pere Philippe, *hiſt. Carm.* Marc-Antoine Alegre de Caſſanate, *in Parad. Carmelit.* Sabellicus, 9. *Enneade* 5, *vers la fin.* Onuphre & Genebrard, *dans ſa chronol. tome I du bullaire dans Hon. III. conſt.* 8. *Innoc. IV. conſt.* 6, *dans Bon. VIII*, *&c.* Baronius, *A. C.* 1181, *ſur la fin.* Sponde, *A. C.* 1205, *n.* 13, 1245, *n.* 25, 1285, *n.* 20. Le pere Helyot, *hiſtoire des ordres religieux*, *&c.*

CARMES DECHAUSSÉS, ainſi appellés, parcequ'ils vont pieds nuds; congrégation religieuſe établie dans le XVI ſiécle. Après la mitigation des régles des Carmes, faite par le pape Eugène IV, cet ordre fut réformé par ſainte Thereſe, qui en étoit religieuſe, dans le couvent d'Avila en Caſtille, lieu de ſa naiſſance; & cette ſainte le remit dans ſa premiere auſtérité en 1562. Elle commença par les filles, & entreprit d'y remettre auſſi les hommes, aſſiſtée de deux religieux Carmes, le pere Antoine de Jeſus & le pere Jean de la Croix, qui établirent d'abord un couvent d'hommes de leur réforme, près d'Avila. Le pape Pie V avoit approuvé leur deſſein: Grégoire XIII le confirma en 1580. Cette réforme des Carmes déchauſſés eſt diviſée en deux congrégations, dont chacune a ſon général & ſes conſtitutions particulieres; ſavoir, la congrégation d'Eſpagne, qui comprend ſix provinces; & la congrégation d'Italie, qui comprend tous les couvens établis hors des états du roi d'Eſpagne. Ils ont 44 ou 45 couvens en France, où ils ſont entrés en 1605, deux ans après les religieuſes Carmélites, que le cardinal de Bérulle y avoit appellées. * Jérôme de S. Joſeph, *hiſt. reform. Ord. Carm.* Iſidore de S. Joſeph, *de Carm. Diſc.* Ildefonſe de S. Joſeph, *de Carmel. Diſcal.* Philippe de la ſainte Trinité, *hiſt. Ord. Carm. tom. II. Bull. conſt.* 64. *Greg. XIII. T. III. conſt.* 25 *&* 71. *Clem. VIII.* Sponde, *A. C.* 1568, *n.* 29, 1580, *n.* 21, 1593, *n.* 25, *&c.*

CARMIDES, nom défiguré. *Cherchez* CHARMIDAS.

CARMILIANUS (Pierre) poëte latin, Anglois de nation, vivoit au commencement du XVI ſiécle; il publia entr'autres poëmes l'épitaphe du roi d'Ecoſſe, qui avoit été tué dans une bataille que les Anglois gagnerent ſur lui l'an 1513. Eraſme & André Ammonius parlent de lui avec mépris. * Eraſmi *epiſt.* 20, *lib.* 8. Ammonius, *epiſt.* 40, *du même livre.*

CARMINACH, ville de la grande Tartarie en Aſie. Elle eſt dans la Bucharie, près d'un lac formé par la riviere de Sog, entre la ville de Samarcand & celle de Bochara. * Mati, *dict.*

CARMINIUS, hiſtorien latin, qui a écrit de l'Italie & qui eſt cité par Macrobe. On ne ſait pas en quel temps il a vécu. Voſſius croit qu'il eſt le même que Servius allegue ſur le cinquiéme & ſixiéme livre de l'Eneïde, & qui a écrit de l'élocution. * Macrobe, *Saturn. l.* 5, *c.* 19. Voſſius, *l.* 3. *de hiſt. lat. p.* 699.

CARMONE; c'étoit anciennement une grande ville des Turditains. Elle eſt maintenant fort déchue. On la trouve dans l'Andalouſie, province d'Eſpagne, ſur une colline, dont le pied eſt baigné par la riviere de Corbones, à ſix lieues de Séville, du côté du levant. * Mati, *dict.*

CARMONNE (Chriſtophe) préſident au parlement de Paris, s'éleva par ſon érudition & par ſa probité aux plus illuſtres charges de la robe. Il étoit originaire du Bourbonnois, & commença à ſe faire connoître dans le barreau, ſous le régne de Louis XI, qui l'honora d'une charge de conſeiller dans le premier parlement du royaume. Charles VIII le pourvut de celle de ſon procureur général en 1489. Depuis, il fut ſucceſſivement maître des requêtes, premier préſident du parlement de Bourgogne, & enfin préſident à mortier dans celui de Paris. Louis XII l'éleva à cette derniere dignité, pour le récompenſer des ſervices qu'il lui avoit rendus en diverſes occaſions. Il mourut le 10 février de l'an 1507. * Blanchard, *hiſtoire des préſidens à mortier & des maîtres des requêtes.*

CARMONS ou CORMONS, bourg d'Italie, dans le comté de Gorice, partie du Frioul, entre la ville de Palma Nova & celle de Gorice, environ à deux lieues de l'une & de l'autre, Mati, *dict.*

CARNA ou CARNE, ou CARDINEA, déeſſe des anciens Romains, que l'on croyoit conſerver les parties internes de l'homme, & préſider à l'embonpoint du corps. On lui faiſoit un ſacrifice le premier de juin avec de la bouillie faite de farine de feves & de lard. Junius Brutus ayant chaſſé Tarquin *le Superbe* de Rome, lui fit des ſacrifices ſur le mont Cœlien, le premier jour du quatriéme mois, qui fut nommé de ſon nom, mois de juin. Ovide dit en parlant de ce jour,

Prima dies tibi Carnæ datur, Dea cardinis hæc eſt, &c.
Numine clauſa aperis, claudis aperta ſuo.

Cette déeſſe écartoit encore, dit-on, les eſprits follets qui tourmentoient les enfans au berceau. * Macrobe, *l.* 1, *des Saturn. c.* 12. Ovide, *l.* 6. *Faſt. v.* 101. Cæl. Rhodigin, *c.* 8.

CARNAIM, ville du pays de Galaad dans la tribu de Manaſſé de-là le Jourdain. Elle eſt mémorable à cauſe de la victoire ſignalée, que Judas Machabée y remporta contre Timothée & les Arabes. Ce général

des Juifs força la ville & puis le temple ; où s'étoient retirés ceux qui avoient pu échaper de la défaite par la fuite. S'en étant rendu le maître, il le brula, fit paſſer au fil de l'épée les hommes qui ſe trouverent dans la ville, & emmena les femmes & les filles captives dans la Judée, l'an du monde 3841, avant J. C. 194. *Voyez* CARIATHAIM. * *I. Machab.* 5.

CARNARIO (le golfe de) *cherchez* CARNERO.

CARNARVAN, en latin, *Arvonia*, ville capitale du comté de Carnarvan, dans le Nort-walles, fut bâtie par le roi Edouard I, des ruines de l'ancienne *Segentium*, dans l'endroit où ſe décharge dans la mer, une riviere, qui s'appelle encore *Sejont*, & qui marque que ce nom eſt dérivé du mot *Segentium*. Cette ville étoit bien fortifiée & avoit un beau château, où naquit le premier prince de Galles de la famille angloiſe, qui fut enſuite roi d'Angleterre ſous le nom d'*Edouard II*. On l'appella auſſi Edouard de Carnarvan. C'étoit là où les princes de Galles avoient leur chancellerie & leur échiquier pour tout le Nort-walles ; ce qui ne contribua pas peu à l'accroiſſement de cette ville. Le roi *Charles I* conféra en 1628 le titre de comte de Carnarvan à *Robert Dormer*, qui ayant été tué à la bataille de Newburi en 1643, laiſſa ſon fils *Charles* Dormer, comte de Carnarvan, qui vivoit encore en 1701. Cette ville eſt à 186 milles de Londres.

CARNARVAN-SHIRE, en latin *Arvonienſis Comitatus*, comté maritime du Nort-walles en Angleterre, qui tire ſon nom de Carnarvan ſa ville capitale. Du côté du nord, il eſt ſéparé du comté d'Angleſci par un bras de mer ; la mer d'Irlande le borne à l'occident ; au midi, il eſt borné en partie par la mer, & en partie par le comté de Merioneth, & à l'orient par le même comté, & par celui de Denbigh. Il s'étend 40 milles anglois depuis la pointe d'Ormshead au nord, juſqu'à celle de Pevenkel au ſud, & environ vingt milles, depuis la riviere de Conwai à l'orient juſqu'au Llenoi à l'occident. Il a dans cette étendue ſoixante-huit paroiſſes & cinq villes ou bourgs. Il étoit anciennement habité par les Ordovices, & eſt maintenant dans le diocèſe de Bangor. L'air y eſt piquant & pénétrant. Le terroir n'eſt pas fort fertile, excepté ſur la côte occidentale, où eſt le meilleur. C'eſt l'endroit de tout le comté le mieux défendu par la nature, à cauſe de ſes montagnes preſque inacceſſibles, parmi leſquelles Snowdon Hill eſt la plus haute. La ſeule ville de Carnarvan a le privilége d'envoyer un député au parlement, outre un chevalier du comté.

CARNE, ville de l'Arabie heureuſe dans les Minées, étoit dans le canton où eſt aujourd'hui Medine al-Nabi. C'eſt où le fameux Mahomet a pris naiſſance. * *Relation de Turquie.*

CARNÉ, déeſſe, *cherchez* CARNA.

CARNEADES, philoſophe académicien, natif de Cyrene en Libye, aujourd'hui *Cairoan*, dans le royaume de Barca, fut fondateur de la nouvelle ou troiſiéme académie, & fut un des plus éloquens perſonnages de ſon temps. Il ne s'adonna pas beaucoup à la phyſique ; mais faiſant profeſſion de ſuivre la doctrine de Platon, il cultiva ſur-tout la morale à laquelle il s'attacha ſi ardemment, qu'il négligeoit toutes les autres choſes. Lorſqu'il étoit à table, il oublioit ſouvent de manger, de ſorte qu'il falloit que Meliſſe ſa ſervante le retirât de ce profond aſſoupiſſement. Il ſe purgeoit le cerveau d'hellebore, pour écrire, ſelon Aulu-Gelle, ou comme dit Valere-Maxime, pour diſputer contre Zenon. Ayant ſu qu'Antipater s'étoit fait donner du poiſon, il en prit auſſi & en mourut, à l'âge de 85 ans, la quatriéme année de la CLXII olympiade, ſelon Diogène Laërce, 129 ans avant J. C. Il y avoit eu en même temps une éclipſe de lune, comme le veut Apollodore, cité par le même Diogène. Cependant Ciceron qui parle ſouvent de Carneades, comme de l'homme du monde le plus éloquent, lui donne 90 ans de vie ; ce qui fait qu'il n'eſt pas aiſé de fixer l'année de ſa mort. Ce philoſophe fut envoyé à Rome en ambaſſade avec Diogène le *Stoicien*, & Critolaüs Péripatéticien, ſous le ſecond conſulat de P. Cornélius Scipio Naſica, & de M. Claudius Marcellus, l'an 599 de Rome, & 155 ans avant J. C. Ils étoient venus en qualité de députés pour la ville d'Athènes, qu'on avoit taxée à cinq cens talens, parcequ'elle avoit été cauſe du pillage de la ville d'Orope. Ce que nous apprenons de Pauſanias, d'Aulu-Gelle & de Ciceron. L'éloquence de Carneades étonna ſi fort le ſénat romain, que Caton *le cenſeur* fut d'avis, après l'avoir ouï, qu'on le renvoyât au plutôt, parcequ'il éblouiſſoit tellement les eſprits, par la ſubtilité de ſes raiſons, qu'il étoit impoſſible en l'écoutant, de diſtinguer le vrai d'avec le faux. Au reſte, la nouvelle académie, dont ce philoſophe eſt le chef, differe de la moyenne, en ce qu'avec Arceſilaüs ſon fondateur, elle ôtoit le vrai des choſes mêmes, au lieu que Carneades avouoit qu'il y avoit du vrai & du faux en toutes choſes, mais que nous manquions d'un diſcernement aſſez fin pour ſéparer l'un de l'autre. Il enſeignoit encore, que les choſes ſenſibles & matérielles étoient comme des ombres de la vérité, & ne nioit pas la probabilité, quoiqu'il ne voulût pas la ſuivre. * Diogène Laërce, *dans ſa vie au liv.* 4. Aulu-Gelle, *liv.* 17, *c.* 15. Valere-Maxime, *liv.* 8. *c.* 7, *ex.* 12. Ciceron, *liv.* 4. *des queſt. académ. liv.* 1 *de l'orat. &c.* Pline, *liv.* 7, *c.* 30. Elien, *liv.* 3 *hiſt. var. c.* 17. Plutarque, *contre Colotès.* Petau, *exerc. mêlées, c.* 8. Jonſius, *hiſtor. philoſ.* Voſſius, *des ſectes des philoſophes, c.* 14, *&c.*

CARNEADES, certain poëte qui faiſoit des élégies, mais froides & obſcures. Suidas qui a oublié de parler de ce poëte, fait mention d'un troiſiéme philoſophe du même nom, diſciple d'Anaxagoras. * Voſſius, *de poëtis Græcis.*

CARNEAU (Etienne) religieux céleſtin, natif de Chartres, exerça d'abord la profeſſion d'avocat au parlement de Paris. Il fit profeſſion dans l'ordre des céleſtins le 3 décembre 1630, & s'occupa le reſte de ſes jours des devoirs de ſon état, & de l'étude des belles-lettres, principalement de la poëſie latine & françoiſe. Il s'eſt acquis quelque réputation par les ouvrages qu'il a donnés au public, & particuliérement par ſes poéſies. On remarque que MM. de l'académie françoiſe ayant fait la lecture de pluſieurs de ſes poéſies, dans une de leurs aſſemblées, un des principaux de la compagnie dit que le P. Carneau étoit de ceux, *quibus dedit ore rotundo muſa loqui*, & cet éloge fut approuvé de toute l'aſſemblée. Le P. Carneau mourut à Paris le 17 ſeptembre 1671. Voici ſon épitaphe qu'il compoſa lui-même en françois & en latin :

Ci gît, qui s'occupant & de vers & de proſe,
A pu quelque renom dans le monde acquérir.
Il aima les beaux arts ; mais ſur toute autre choſe,
Il médita le plus celui de bien mourir.

Qui jacet hîc, multum ſcripſit proſaque metroque,
Atque latens ſpargit nomen in orbe ſuum.
Præclaras artes coluit ; ſed firmiùs unam,
Illam præcipuè, quæ benè obire docet.

On a du P. Carneau les ouvrages ſuivans : 1. *L'œconomie du petit monde*, ou *les merveilles de Dieu dans le corps humain.* Ce poëme a été imprimé pluſieurs fois à Paris. 2. *La naiſſance du fils de Dieu en notre chair, cantique ſpirituel*, à Paris 1643, *in*-4°. 3. *Le ſage indifférent, ſtances*, dans le livre intitulé, *Le ſtoïque chrétien*, in-12 à Paris, en 1645, p. 73. 4. *Stances chrétiennes ſur l'anagramme de* Chriſtine, reine de Suéde, à Paris en 1656, *in*-4°. 5. *La ſtiminimachie*, en 1658, *in*-8° à Paris. C'eſt un poëme partie hiſtorique, partie burleſque, adreſſé à la faculté de médecine, au ſujet des diſputes à l'occaſion de l'antimoine. 6. *Les vérités divines, contenues dans la meſſe qui ſe chante à la fête du très-ſaint-Sa-*

crament, à Paris en 1666, *in*-24. 7. Les vers françois ſur les quatre fins de l'homme, qu'on lit dans le cloître des recollets de Paris, ſont auſſi du pere Carneau. Ils ſont environ de l'an 1657. 8. *L'imprimerie royale, à M. l'éminentiſſime cardinal Mazarin, ſur ſon heureux retour. Stances.* C'eſt un éloge du cardinal Mazarin, à qui l'auteur ſouhaite le ſouverain pontificat. Ce pere a fait encore quantité de ſonnets, d'épitaphes, de paraphraſes, de pſeaumes, d'hymnes & de cantiques, & un poëme de trois mille vers françois, ſur la correction & la grace, dans le ſentiment de S. Auguſtin. Ce poëme eſt encore manuſcrit. Le célébre Arnauld d'Andilli à qui l'auteur l'avoit envoyé, le lut avec plaiſir, & y fit peu de changemens; il le renvoya au pere Carneau en 1654, avec une lettre, où il loue beaucoup cet ouvrage que l'on trouve dans la bibliothéque des céleſtins de Paris. En 1663, le pere Carneau donna en proſe la vie de la femme du célébre voyageur, *Pietro d'ella Valle* ſous ce titre : *Le panégyrique de la femme forte, Moani Gioerida Babyloniene*, à Paris, *in*-12. *Le pſeautier du courtiſan converti*, que l'on trouve dans la bibliothéque des céleſtins de Paris, eſt encore de lui. Le pere Becquet, qui a eu l'intendance de cette bibliothéque, a fait imprimer dans ſon hiſtoire latine des céleſtins de la congrégation de France, *in*-4°, p. 218, une longue ode latine du pere Carneau à l'honneur du bienheureux Pierre de Luxembourg, & quelques épigrammes latines du même, auſſi bien que quelques piéces du même genre faites à ſa louange. * Voyez l'*hiſtoire des céleſtins citée dans cet article.*

CARNEIRO (Antoine) Portugais, né à Fronteira dans le diocèſe d'Elvas, chevalier & procureur de l'ordre de Calatrava, fut tréſorier de l'armée que le roi d'Eſpagne Philippe II avoit en Flandre l'an 1585. C'eſt de lui qu'eſt la relation de cette guerre qui a pour titre : *Hiſtoria de las guerras de Flandes desde el anno* 1559, *haſta el de* 1609, *y la cauſa de la rebellion di dichos Eſtados.* Bruxelles 1625, fol. * *Mémoires envoyés de Portugal.*

CARNERO (le golfe de) ou de CARNARIO, ou de QUARNER. C'eſt une partie du golfe de Veniſe, qui s'étend depuis la côte occidentale de l'Iſtrie, juſqu'à l'iſle de Groſſa, & aux côtes de Morlaquie. Ce golfe renferme dans ſon ſein les grandes iſles de Cherſo, de Veglia, d'Arbe, d'Oſero, & un grand nombre de petites. On lui a donné le nom de Carnero, qui ſignifie *Carnaſſier*, à cauſe des fréquens naufrages qu'on y a faits, & anciennement il prenoit ſon nom de la Liburnie dont il baignoit les côtes, ou de la ville de Fianona, qui eſt ſur les côtes. * Mati, *dict.*

☞ CARNIA (la) nom moderne qui s'eſt formé par abréviation de l'ancien nom d'Acarnanie. C'eſt bien encore le même pays, & les bornes ſont encore à peu près les mêmes au nord, au levant & au couchant, mais elles ſont différentes au midi; car au lieu que l'Acarnanie finiſſoit à l'embouchure de l'Achéloüs, la Carnia d'aujourd'hui étend les ſiennes juſqu'au Stonaſpre, qui eſt l'Evenus des anciens; de ſorte qu'elle eſt d'environ la moitié plus grande que l'ancienne Acarnanie, outre laquelle elle comprend toute la partie occidentale de l'Etoile. En ce ſens-là la Carnia & le Deſpotat ſont deux noms du même pays. * La Martiniere, *diction. géogr.*

CARNIA, pays de l'état de Veniſe en Italie, eſt dans la partie ſeptentrionale du Frioul, aux confins de la Carinthie, au pied des Alpes Carniques. Il s'étend depuis les ſources du Trajamento, juſqu'au confluent de la Fella. On y diſtingue Tolmezo capitale, Ponteba Veneta, & Guardegnano. * Mati, *diction.*

CARNIEN, ſurnom d'Apollon, en l'honneur de qui l'on inſtitua les jeux appellés Carniens dont nous parlerons à l'article ſuivant. Les ſacrificateurs d'Apollon *Carnien* gouvernerent pendant trente-cinq ans le royaume des Sicyoniens dans le Peloponnèſe apres la mort du roi. Mais ce qu'Euſebe & après lui Syncelle ont dit que la ſucceſſion des rois Sicyoniens étant finie, les prêtres Carniens furent ſubſtitués en leur place, paroît fort ſuſpect. *Voyez* là-deſſus Jean Marsham, *can. chron. ſæculi XIII.* Strab. *lib.* 9. Pauſan, *l.* 3. Apollodor, *lib.* 2. Euſebe, *præparat. evang. lib.* 5, *cap.* 20.

CARNIENS. (Jeux) C'étoit une fête célébrée à Sparte ou Lacédémone, en l'honneur d'Apollon. Elle y fut inſtituée dans la vingt-ſixiéme olympiade, & telle en fut l'occaſion, ſelon Pauſanias. Un Acarnanien nommé Carnus, fameux devin, inſpiré, diſoit-on, par Apollon même, ayant été tué par Hyppotès, fils de Phylas; Apollon frapa de peſte tout le camp des Doriens. Le meurtrier fut banni, & les Doriens appaiſerent les mânes du devin par des expiations ordonnées dans cette vue ſous le nom de *Fêtes Carniennes.* D'autres, continue Pauſanias, leur donnent une origine toute différente. Ils diſent que les Grecs, pour conſtruire ce cheval de bois ſi fatal aux Troyens, ayant coupé ſur le mont Ida beaucoup de cornouillers dans un bois conſacré à Apollon, irriterent par là ce dieu contr'eux, & que pour le fléchir, ils établirent un culte en ſon honneur, lui donnant le ſurnom de *Carnien*, en tranſpoſant les lettres du nom de l'arbre, qui faiſoit le ſujet de leur diſgrace. Cette fête Carnienne avoit quelque choſe de militaire. On dreſſoit neuf loges en maniere de tentes, que l'on appelloit *Ombrages.* Sous chacun de ces ombrages ſoupoient enſemble neuf Lacédémoniens, trois de chacune des trois tribus : le tout, conformément à la proclamation du crieur public; & cette fête duroit neuf jours. On y donnoit des jeux, & l'on y propoſoit des prix aux joueurs de *Cithare.* Terpandre fut le premier qui y remporta le prix. * Remarques de M. Burette ſur le dialogue de Plutarque touchant la muſique, dans le tome X des *Mémoires de l'académie des belles-lettres*, pages 273 & 274.

CARNIOLE, province d'Allemagne avec titre de duché, ſituée entre l'Iſtrie, le Frioul & la Carinthie, appartient à la maiſon d'Autriche, & eſt une partie de l'ancienne Carnie ou pays des Carniens, qui comprend auſſi le Frioul. On la diviſe ordinairement en haute Carniole, qu'on appelle *ſeche* où eſt Cairniez, & en baſſe Carniole, qui eſt aux environs de la riviere de Save. Les Allemans nomment ce pays *Khaim*, dont la capitale eſt Laubach, avec évêché. Ses autres villes les plus conſidérables, ſont Kraimbourg, Cillei qui eſt comté, Merſpurg, le marquiſat de Vindes, &c. Les habitans ſont partie Eſclavons & partie Allemans. * Cluvier, *Ital. ant. liv.* 1, *& liv.* 3. *Intr. in geogr.* Ortelius, &c.

CARNION, forteresſe dans la Samarie, dont Judas Machabée s'empara l'an du monde 3841, avant Jeſus-Chriſt 163. Cette priſe fut tragique par le maſſacre de vingt-cinq milles hommes. * *II Machab. XII*, 16.

CARNOVAIS, *Carnovacæ*, peuple d'Ecoſſe, dont Ptolémée fait mention, & dont le pays étoit la Cathneſie, & que l'on croit être le pays d'Ecoſſe que l'on nomme Cathneſſ. C'eſt une province de l'Ecoſſe ſeptentrionale, qui s'étend le plus vers le détroit de Pichtland & les iſles Orcades au nord, où elle eſt bornée par l'Océan ſeptentrional au levant, & en partie au couchant, où elle a pour frontiere la province de Stathnavern, & au midi celle de Southerland. Il n'y a de lieux remarquables que la petite ville de Turſo & quelques châteaux; mais il y a un évêque de Cathneſſ ſuffragant de l'archevêché de S. André, qui réſide à Dornoc dans le Southerland. Cette province étoit autrefois bien plus étendue, puiſque l'on comprenoit ſous ce nom celles d'Aſſinshire, de Strahnavern & de Southerland. * Sanſon. *Voyage hiſtorique de l'Europe.* Baudrand, *dictionnaire géogr.*

CARNUS, nom d'un devin qui étoit d'Acarnanie, & de qui Apollon eut le ſurnom de *Carneus.* * Pauſanias, *lib.* 3. *Voyez* CARNIEN. CARNUS eſt encore le nom d'une ville de la Pannonie ſupérieure, maintenant village d'Autriche, nommé *S. Petronel*, ſelon Lazius.

CARNUTES, *Carnutes*, anciens peuples des Gaules. Ils habitoient le pays Chartrain. Céſar parle des Carnutes *dans le livre 6 de ſes commentaires de la guerre des Gaules*, *c.* 4, où il dit qu'ils étoient ſous la protection de ceux de Reims. Les Carnutes paſſoient pour occuper le milieu des Gaules, & s'étendoient juſqu'au pays des Andegaves, & à celui des Turonois. Ils habitoient entre la Seine & la Loire. On fit pluſieurs aſſemblées ſecretes, où les Carnutes proteſterent de s'expoſer à tout pour remettre leur patrie en liberté.

CARO (Anne) damoiſelle Eſpagnole, native de Séville, a compoſé des comédies très-ingénieuſes, qui lui ont fait mériter d'avoir place dans la bibliothéque des auteurs Eſpagnols, que Nicolas Antonio a publiée depuis l'an 1672.

CARO (Annibal) naquit en 1507, à Civitanova, dans la Marche d'Ancone, de parens honnêtes, mais très-pauvres. Il tenoit par *Celanzia* Leutoſiorini ſa mere, aux familles les plus diſtinguées de ſon pays. A peine eut-il fait ſes premieres études, qu'il s'attacha à l'illuſtre maiſon de Gaddi de Florence. Jean Gaddi, légat de la Romagne, le choiſit pour ſon ſecrétaire de légation, & le pourvut du prieuré de Monte Granaro, & de l'abbaye de Somma. Cependant Caro, dégouté de cette condition, penſa à s'en procurer une autre moins gênante & plus conforme à ſon inclination; ſon mérite déja connu, le faiſoit rechercher de tous les prélats qui étoient en relation d'affaires avec Gaddi. L'inclination & la conformité de gout le déciderent enfin pour le célébre Jean Guidiccioni, évêque de Foſſombrone. Gaddi n'épargna rien pour le regagner. Caro fut inébranlable juſqu'à la mort de Guidiccioni: alors il retourna chez ſon premier patron, qui le conſerva juſqu'à ſa mort. Caro, dégagé de tous liens, réſolut de vivre dans l'indépendance; mais il ne put réſiſter aux inſtances & aux offres avantageuſes qui lui furent faites par Pierre-Louis Farnèſe: il paſſa à ſon ſervice en 1543, & fut fait ſon ſecrétaire de confiance. Tout lui étoit poſſible par le crédit d'un patron auſſi puiſſant: il le fit ſervir utilement à ſon gout pour les médailles, dont il raſſembla en peu de temps une très-riche collection. Il compoſa alors un traité très-étendu ſur cette matiere, & le ſavant Onufrio Panvini lui dédia ſon livre, *De antiquis Romanorum nominibus*, comme au plus habile antiquaire de toute l'Italie. A l'étude des médailles, Caro aſſocia celle des ſciences, des belles-lettres, des langues, & ſur-tout de la langue toſcane, qui lui doit infiniment. Il compoſa d'abord en cette langue quelques ouvrages de plaiſanterie: tels ſont la *Ficheide del p. Siceo*, (c'eſt-à-dire de François-Marie Molza,) *Col comento di ſer Agreſto* (Annibal Caro lui-même) *Sopra la prima ficata*, en 1539 *in*-4°. *La diceria de naſi: l'orazione di ſanta Naſiſſa:* & une comédie en proſe intitulée: *Gli Straccioni*, à Veniſe 1582 & 1589, *in*-12. Ces ouvrages lui acquirent l'amitié de tous les ſeigneurs Romains, & l'eſtime des ſavans de toute l'Italie. Toutes les académies lui furent ouvertes, & les beaux eſprits voulurent prendre de ſes leçons: Sylvio Antoniano, depuis cardinal, la ſignora Laura Battiferri d'Urbin, &c. & d'autres poetes célébres ſe faiſoient honneur d'avoir été ſes diſciples. Les *ſonnets* étoient alors la poéſie de mode en Italie. Caro ſe ſignala beaucoup en ce genre, & il mérita d'être comparé à Pétrarque & à Bembe. Il n'étoit pas moins bon négociateur que grand poéte: en 1544 il fut député par la maiſon Farnèſe vers Charles V, pour une commiſſion importante. Peu de temps après ſon retour en Italie, Pierre-Louis Farnèſe ayant été tué par les Plaiſantins ſes nouveaux ſujets, les cardinaux Alexandre & Ranuce, & le duc Octave Farnèſe ſe diſputerent le Caro. Canonicats, prieurés, abbayes, commenderies, même de l'ordre de Malte, toutes les faveurs eccléſiaſtiques lui furent prodiguées à l'envi par ces trois ſeigneurs. Ce fut alors que pour faire ſa cour au cardinal Alexandre Farnèſe, il compoſa une ode ou *Canzone* en l'honneur de la maiſon royale de France. Cette ode enleva d'abord tous les ſuffrages: cependant Louis le Caſtelvetro célébre grammairien, mais ennemi juré du mérite, attaqua cette ode par deux écrits; le Caro la défendit avec vivacité. Le Caſtelvetro répliqua par des injures perſonnelles, enfin le Caro fit paroître en 1548 une apologie qui fit naître la rage & la fureur dans le cœur de ſon ennemi. En vain Alfonſe II, duc de Ferrare, entreprit-il de réconcilier ces deux adverſaires. Des paroles ils en vinrent aux voies de fait; le Caſtelvetro fit aſſaſſiner un ami de Caro, le Caro fit agir par repréſailles l'inquiſition, & il eut la cruelle ſatisfaction de voir ſon ennemi arrêté & condamné comme hérétique, ſe dérober à peine aux flammes de ce terrible tribunal. Cette diſpute finie, le Caro reprit ſes études: il traduiſit à la priere du cardinal de Sainte-Croix (depuis pape ſous le nom de Marcel II) les diſcours de S. Grégoire de Nazianze ſur l'amour des pauvres, & ſur l'épiſcopat, & celui de S. Cyprien ſur l'aumône. Il travailla enſuite à une traduction de la rhétorique d'Ariſtote; enfin accablé d'infirmités, dégouté de la vie de la cour, & voulant ſe donner ſans partage à l'étude, il demanda à ſes patrons la permiſſion de ſe retirer. Le cardinal Ranuce lui fit préſent d'une petite maiſon à Freſcati, où il fit tranſporter ſa bibliothéque. Dans cette ſolitude pour mettre à profit un deſir qu'il n'avoit point encore gouté, il forma le deſſein de compoſer un poëme épique. D'abord pour ſe mettre en haleine il traduiſit en vers *Sciolti*, quelques morceaux de l'Enéide; mais par le conſeil de ſes amis, il abandonna la premiere entrepriſe, & ſe borna à la traduction de Virgile, qu'il avoit à peine achevée lorſqu'il mourut le 21 novembre 1566. Son corps fut tranſporté à Rome, & inhumé dans l'égliſe de S. Laurent *in Damaſo*. Après ſa mort ſes ouvrages furent imprimés par les ſoins d'un de ſes neveux; ſavoir, en 1568, ſes poéſies & ſa traduction des oraiſons de S. Grégoire de Nazianze & de S. Cyprien; en 1570, la rhétorique d'Ariſtote; en 1572, le premier volume de ſes lettres, dont le deuxiéme parut en 1575. La traduction de l'Enéide ne vit le jour qu'en 1581. Alde Manuce ſe chargea de l'impreſſion des ouvrages d'un ami dont la mémoire lui étoit très-chere. Le Caro avoit auſſi traduit les paſtorales de Longus & le traité d'Ariſtote ſur les animaux & ſur les poiſſons; mais ces traductions n'ont point été imprimées, non plus que ſon traité ſur les médailles. Les Italiens regardent encore aujourd'hui les lettres du Caro comme les meilleurs modéles qu'ils aient en ce genre, & ils mettent ſa traduction de l'Enéide à la tête des ouvrages qui font le plus d'honneur à leur langue. * *Mémoire communiqué* par M. Groſley, avocat à Troyes: voyez auſſi la *Bibliotheca Italiana*, édition de Veniſe 1728, *in*-4°.

CARO (Rodriguez) Eſpagnol, grand vicaire de dom Gaſpar de Borgia, cardinal archevêque de Séville, né à Utrera dans le même diocèſe, a vécu vers l'an 1625. Il a fait imprimer ce que nous avons de la fauſſe chronique de Flavius Dexter, avec celle de Maxime & de Braulio, &c. *Antiguidades de Sevilla*, *Relacion de las inſcriptiones d'Urrera*, *&c.* * Nicolas Antonio, *bibl. Hiſpan.*

CAROBERT ou CHARLES ROBERT, que les Hongrois nomment ſimplement CHARLES II de ce nom, roi de Hongrie, étoit fils de CHARLES I, ſurnommé *Martel*, fils de CHARLES, dit *le Boiteux*, roi de Naples & de Sicile, comte de Provence, &c. Martel hérita de la Hongrie, à cauſe de *Marie* ſa mere, fille du roi *Etienne V*, ſœur & héritiere de *Ladiſlas IV*, tous deux rois de Hongrie. Ce prince mourut avant Charles *le Boiteux* ſon pere, & laiſſa le fils dont nous parlons. Robert, frere de ce Charles *Martel*, émut une grande diſpute, qui conſiſtoit à ſavoir lequel étoit préférable pour la ſucceſſion, ou du fils de l'aîné ou de l'oncle; & ſi le fils repréſentoit le pere, pour ſuccéder à ſon aïeul. Les plus célébres juriſconſultes de ce temps-là

décidérent en faveur de Carobert ; & le pape Boniface VIII l'admit à prêter hommage, & lui donna l'inveſtiture, quoiqu'il ne fût encore qu'un enfant. Les Hongrois, qui avoient élu André dit *le Vénitien*, pour leur roi après la mort d'Etienne, ne voulurent pas le reconnoître. Il monta pourtant ſur le trône, fut couronné par le légat du pape Clément V, & gagna une célébre victoire en 1312 ſur Matthieu, palatin de Tranſchin, chef des rebelles : depuis cette bataille ſes ſujets furent très-ſoumis. Auſſi ſa domination fut ſi douce & ſi glorieuſe, qu'ils convenoient de n'avoir jamais eu un prince plus débonnaire en temps de paix, ni plus courageux en temps de guerre. Après avoir joint à ſes états la Dalmatie, la Croatie, la Servie, la Lodomerie, la Comanie, la Ruſſie, la Bulgarie, & la Boſnie, il mourut à Belgrade le 16 juillet 1342, âgé de plus de cinquante ans, & fut enterré à Albe Royale, dans le tombeau des rois de Hongrie. Carobert épouſa 1° *Marie* de Pologne, fille de *Caſimir*, duc de Cujavie, morte ſans enfans à Temeſwar le 13 décembre de l'an 1315 : 2° en 1318, *Beatrix* de Luxembourg, fille aînée de l'empereur *Henri VII*, & de *Marguerite* de Brabant ; & après ſa mort qui arriva ſur la fin de la même année, il ſe remaria en 1320, avec *Elizabeth* de Pologne, ſœur de *Caſimir III* dit *le Grand*, & de *Ladiſlas III* dit *Loſtic*, rois de Pologne, de laquelle il eut *Charles* & *Ladiſlas*, morts jeunes ; LOUIS, roi de Hongrie ; ANDRE, roi de Naples & de Sicile ; & ETIENNE, duc d'Eſclavonie. * Bonfinius, *l.* 16, 9, *dec.* 2. Thuroſius, *c.* 90. Chronique de Hongrie, *part. II*, *c.* 99. Crommer. Summonte. Le P. Anſelme, &c.

CAROLEI, bourg du royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, entre Coſence & Amanté, environ à deux lieues de l'une & de l'autre. On prend Caroiei pour l'ancienne *Ina* ou *Ixias*, petite ville des Brutiens. * Mati, *diction.*

CAROLI (Pierre) né à Roſay en Brie, dans le diocèſe de Meaux, fut docteur en théologie de la faculté de Paris, & prieur de Sorbonne. Mais ayant embraſſé les erreurs & le parti des prétendus-réformés, il fut miniſtre à Neuf-châtel, où il ſe maria. C'étoit vers l'an 1535. Il étoit paſteur à Lauzane en 1536 ; mais après y avoir demeuré ſept ou huit mois, il rentra dans l'égliſe catholique, & fit abjuration en France entre les mains du cardinal de Tournon. Il fut appellé peu de temps après à Metz, pour tâcher de ramener à la vérité ceux qu'il avoit auparavant ſuivis dans leurs erreurs. On croit qu'il mourut en allant à Rome. Les proteſtans on dit beaucoup de mal de lui.

CAROLI (Philippe) profeſſeur en rhétorique dans l'univerſité d'Altdorff pendant treize ans, étoit né à Neubourg dans le Palatinat, d'une famille hérétique ; mais il entra dans la ſuite dans l'égliſe catholique. Il étoit bon critique & philologue habile. Il mourut en 1639. On a de lui : *Variæ lectiones : Novarum lectionum prodromus : Animadverſiones in Aul. Gell. & Q. Curt. Oratio de criticis. Antiquitates Romanæ eccleſiaſt. civil. militar. & œconom. Triga ſolœciſmorum politicorum, &c.* * Witte, *in Diario, &c.*

CAROLINE ou FLORIDE FRANÇOISE, dans le nord de la Floride, & au midi de la Virginie, s'étendant depuis le vingt-neuf* juſqu'au trente neuf* dégré de latitude ſeptentrionale, & baignée à l'orient par l'océan Atlantique. Elle fut nommée premierement *Caroline*, non pas du roi *Charles II*, comme diſent quelques auteurs, mais de *Charles IX*, roi de France, ſous le régne duquel elle fut enlevée aux Eſpagnols par un François nommé *Ribaud*, qui non ſeulement donna le nom de Caroline à cette partie du continent de l'Amérique, mais nomma les rivieres, la Seine, la Loire, la Somme, la Garonne, & de pluſieurs autres ſemblables noms tirés des rivieres de ſon pays. Les Eſpagnols la reprirent quelque temps après ſur les François, & poſſéderent ce pays juſqu'en l'an 1627 ; mais ils en furent chaſſés à leur tour par les François, leſquels, après cette expédition, l'abandonnerent, & les Anglois s'en mirent en poſſeſſion. En 1663 Charles II, roi d'Angleterre, l'accorda en propriété à *Edouard*, comte de Clarendon, *Georges* duc d'Albemarle, *Guillaume*, comte de Craven, *Jean*, lord Berkelei, *Antoine*, lord Aſhlei, depuis comte de Schaftsburi, à *George* Carteret, & à *Jean* Coleton, chevaliers baronets. Par les lettres patentes de cette donation, on devoit ſuivre dans la Caroline les loix d'Angleterre : les propriétaires avoient ſeulement le pouvoir d'y en ajouter quelques-unes du conſentement des habitans, pour le meilleur gouvernement de la province. Les deux colonies des rivieres d'Albemarle & d'Aſhlei ſont, dit-on, préſentement fort riches ; le terrein en eſt généralement bon, & abonde en bled, en pâturages, en racines & en légumes. Il y a d'excellens fruits ; on y a une grande abondance de mûriers, pour nourir des vers à ſoie. L'air y eſt fort tempéré par rapport à la ſituation méridionale. A peine trouvera-t-on un pays mieux ſitué pour la commodité du commerce & de la navigation, à cauſe d'un grand nombre de rivieres navigables. On ne ſauroit ſe placer dans aucun lieu, où l'on ſoit à plus de ſix milles anglois de quelque riviere, dont la plupart peuvent ſervir au tranſport des marchandiſes. Les deux principales colonies qui y ſont préſentement, ſont ſur les rivieres d'Albemarle & d'Aſhlei, qui ſont vers la partie la plus ſeptentrionale du côté de la Virginie. *Charles-Town* eſt la capitale de tout le pays, & eſt un port de mer. Le ſéjour de la Caroline eſt un des plus agréables de toute la Floride. L'hiver eſt ſi modéré, que les arbres y ſont toujours verds. Ce pays abonde en cerfs, en autres bêtes fauves, & en gibier. Les vins en ſont excellens, & approchent fort de ceux du Rhin, de Canarie, de Madere & d'Eſpagne. Les habitans du pays ſont fort cruels ; ils reconnoiſſent un Dieu créateur de toutes choſes, qu'ils appellent *Okée ;* mais ils rejettent la providence. Ils ſacrifient aux malins eſprits, qu'ils croient être inférieurs au Créateur ; ils admettent la métempſycoſe ou la tranſmigration des ames. Lorſque quelqu'un d'entre eux meurt, ils enterrent avec lui tout ce qui lui appartient, & des proviſions pour le faire ſubſiſter dans l'autre monde. * *Hiſtoire des états que les Anglois occupent dans l'Amérique. A Amſterdam* 1687.

CAROLINS, nom de quatre livres que Charlemagne fit faire en 790, contre le II concile de Nicée, & qu'il fit publier par ſon autorité & ſous ſon nom, d'où ils ont été appellés *Carolini*. L'égliſe gallicane toléroit alors les images ſans en permettre le culte, de peur qu'il ne dégénérât en ſuperſtition, dans un temps où le paganiſme ſubſiſtoit encore en quelques endroits. On honoroit cependant en France les croix & les vaſes ſacrés ; mais on ne rendoit aucun culte aux images, quoiqu'on ne fît aucune difficulté d'en avoir. En quoi la France tenoit le milieu entre les Iconoclaſtes qui briſoient les images, & ne permettoient pas que l'on en eût, & les catholiques d'orient, adverſaires des Iconoclaſtes, qui leur rendoient un culte extérieur fort ſolemnel. Les livres Carolins furent portés à Rome & préſentés au pape Adrien I par Engilbert abbé de Centule, envoyé du roi Charles. Le pape qui ſoutenoit le concile de Nicée, les ayant reçus, crut être obligé d'y répondre, par un écrit adreſſé à l'empereur Charlemagne même. Mais cette lettre d'Adrien ne fit pas changer de ſentiment ni de pratique à l'égliſe de France ; car au concile de Francfort, tenu l'an 794, on rejetta le ſentiment des Grecs, & on condamna l'adoration & le culte des images, auſſi-bien que dans le concile de Paris tenu en 824, parcequ'on s'imaginoit que les Grecs leur rendoient le même culte qu'à Dieu. Les livres Carolins ont été donnés au public en 1549, ſur un ancien manuſcrit par M. du Tillet, évêque de Meaux, qui ſe cacha ſous le nom d'*Eli Phili*, & le concile de Paris en l'an 1596, par Pierre Pithou. Quelques-uns ont douté de l'antiquité & de la vérité de ces livres. Il y en a qui les ont attribués à Angilram, évêque de Metz,

Digitized by Google

d'autres à Alcuin, & quelques-uns les ont cru supposés; mais quoiqu'on ne sache pas qui les a composés, on ne peut douter qu'ils n'aient été faits du temps de Charlemagne & par son ordre. La réponse du pape Adrien, les conciles de Francfort & de Paris établissent d'une maniere convaincante ce qu'on vient d'en dire. Hincmar les a cités, & on en trouve d'anciens manuscrits. * *Préface des livres Carolins dans la derniere édition.* Du Pin, *bibl. des auteurs eccléf. XIII siécle.*

CAROLSTAD ou CARLOWITZ, *Caroloſtadium*, ville d'Allemagne, sur les frontieres de l'Autriche & de la Croatie. Elle est située sur le confluent du Kulp & du Méreswitz. Charles archiduc d'Autriche la fit bâtir, pour l'opposer aux Turcs; aussi est-elle un des boulevards de l'empire du côté de la Croatie. C'est le lieu où l'empereur Leopold fit la paix avec les Turcs le 26 janvier 1699. * Sanson. Baudrand.

CAROLSTADT, ville de Suéde, dans cette partie de la Gothie, nommée *Vermeland*. Charles IX roi de Suéde, lui avoit donné son nom, & les Danois la ruinerent presqu'entiérement en 1644. * Sanson. Baudrand.

CAROLSTADT ou CARLOSTADT (André Bodenstein) est connu sous le premier nom, parcequ'il étoit de Carlostadt, ville d'Allemagne dans la Franconie, bâtie par le roi Charles *le Chauve*, vers l'an 875. Il étudia en Allemagne, puis en Italie, & étant revenu à Wittemberg, il y fut chanoine & archidiacre, & fut même choisi pour y enseigner la théologie. Il étoit en 1512 doyen de l'université, lorsqu'il y donna le bonnet de docteur à Luther, avec lequel il fit amitié. Quand ce dernier en 1518 commença à prêcher contre les indulgences, Carlostadt se déclara en sa faveur; & les années suivantes il publia des thèses contre *le franc-arbitre*, *le mérite des bonnes œuvres*, &c. après une dispute entre Eckius & lui. L'an 1524 il renouvella les opinions de Bérenger contre la présence réelle du corps & du sang de J. C. dans l'Eucharistie, après avoir gagé le verre à la main avec Luther, qu'il oseroit introduire cette erreur. Cette doctrine lui fit des ennemis; & Luther se déclarant contre lui, avec d'autant plus d'empressement, qu'il avoit perdu avec lui un florin d'or, parla de Carolstadt comme d'un impie. On dit que la véritable cause de leur mésintelligence venoit encore d'un principe de jalousie. Outre cela Luther se plaignit de ce que Carlostadt avoit quitté l'habit ecclésiastique, profané les églises, & déchiré les images en son absence; ce qui le fâcha sensiblement, parceque cela s'étoit fait sans l'en avertir. Carolstadt enseigna aussi qu'il falloit mépriser les sciences, pour ne s'attacher qu'à la lecture de la bible, & persuada aux écoliers de Wittemberg de bruler tous leurs livres, & d'apprendre quelque métier. Pour leur en donner l'exemple, il se fit laboureur, après avoir couru à Strasbourg, à Basle, à Zurich, & dans toute la Suisse, d'où il fut chassé comme un anabaptiste & un séditieux. Il se donnoit à tout le monde, & personne ne le vouloit, & c'est pour cette raison que Melancthon le surnommoit l'*Alphabet*. Au reste Carolstadt fut le premier ecclesiastique d'Allemagne qui se maria publiquement; & cela se fit avec tant de profanation, que ses disciples composerent des oraisons propres pour ce mariage, & les chanterent à la messe. La premiere étoit conçue en ces termes: *O Dieu, qui après l'extrême aveuglement de vos prêtres, avez daigné faire la grace au bienheureux André Carolstadt d'être le premier qui ait osé prendre femme, sans avoir égard aux loix du papisme, nous prions, &c.* Carolstadt ayant long-temps erré d'une ville à l'autre, se retira enfin à Basle, après la mort de Zuingle, & y mourut misérablement le 25 décembre de l'an 1541. Il a écrit divers ouvrages de controverse, dont les Protestans font peu d'estime. * Prateole, au mot *Carloſt.* Sanderus, *hær.* 206. Bellarmin, *l.* 4, *de eccleſ. c.* 17. Florimond de Raimond, *l.* 1, *c.* 15, & 2. *c.* 7. Surius, *aux commentaires.* Genebrard, *en ſa chron.* Sponde, *A. C.* 1518, *n.* 3, 1519, *n.* 6, 1522, *n.* 6 & 7, 1524, *n.* 10, 1525, *n.* 18. Sleidan, *in annal.* Melchior Adam, *in v.t. juriſc. Germ.* Bossuet, *hiſtoire des variations*, *l.* 2, *nomb.* 11.

CARON, riviere de Perse, appellée anciennement *Eulæus Choaſpes*. Elle a sa source vers les confins de l'Yrack Agemi, traverse tout le Chusistan, où elle baigne la ville de Suse, & elle se décharge dans le golfe de Balsera. C'est la même riviere que le prophéte *Daniel* appelle *Ulai*. On lui donne aussi le nom de Tiritiri dans plusieurs cartes. * Mati, *diction.*

CARON (Raymond) naquit en 1605, dans le comté de Westmeath en Irlande. Il étoit d'une famille honnête & fort aisée, qui lui fit procurer une bonne éducation à Athlone, ville de leur voisinage. Ce fut-là qu'il embrassa à l'âge de 16 ans l'étroite observance de S. François. Il passa ensuite à Droghedah, où il y avoit un couvent de cet ordre, pour étudier la philosophie sous le pere Alexandre Flemming, qui étoit alors en grande réputation dans tout le pays. Quelques années après, ayant vu que le gouvernement vouloit détruire tous les couvens d'Irlande, il quitta cette isle, & alla à Saltzbourg, où il se livra entiérement à l'étude de la théologie, dans un célébre couvent de son ordre établi dans cette ville, & continua à Louvain sous la direction des PP. Malachie, Fallen & Bonaventure de la Hoide. Il y fit tant de progrès, qu'il fut bientôt chargé lui-même de l'enseigner, & il y réussit parfaitement. Etant de retour dans sa patrie, avec le titre de *commissaire général des Récollets par toute l'Irlande*, il y trouva les affaires dans une grande confusion, occasionnée par l'espéce de schisme qui regnoit entre les deux partis qui composoient cette nation: l'un desquels avoit pour chef le nonce Rinuccini & le général Owen ô Neil, qui vouloient des assurances positives de la part du roi pour le maintien de leur religion & de leurs priviléges; l'autre plus nombreux suivoit les impressions du conseil suprême de Kilkenny, qui croyoit devoir se contenter d'une promesse générale que sa majesté redresseroit leurs griefs lorsqu'elle se trouveroit débarassée de l'injuste guerre que son parlement lui avoit si témérairement déclarée. Le pere Caron appuya ce dernier parti contre le sentiment presqu'unanime des religieux de son ordre, dont le crédit étoit fort grand, sur-tout parmi le peuple. Le pere commissaire en ressentit tout le poids dans différentes occasions. Quand il vit que les forces catholiques alloient succomber sous la supériorité des forces parlementaires, il se retira du royaume, & vécut au-delà des mers jusqu'au rétablissement de Charles II. Il se rendit alors à Londres, où il demeura jusqu'en 1666. Il mourut au mois de mai de cette même année, à Dublin où il n'étoit venu que peu de mois auparavant, & fut enterré dans le cimetiere de S. Jacques. Ce pere conjointement avec son ami le pere Walsh, défendit avec beaucoup de zéle la fameuse remontrance *dont il sera parlé ci-après*; ce qui lui attira bien des traverses de la part de ses confréres & d'autres religieux de différens ordres. Il est auteur des écrits suivans: *Roma triumphans ſepticollis, quâ novâ hactenus & inſolitâ methodo comparativâ tota fides romano-catholica clariſſimè demonſtratur, atque infidelium omnium argumenta diluuntur. Antuerpiæ*, 1635, *in*-12. *Apoſtolatus evangelicus miſſionariorum regularium per univerſum mundum expoſitus. Antuerp.* 1653 *in*-12, Paris, 1659 *in*-8°. *Controverſiæ generalis fidei contra infideles omnes, Judæos, Mahometanos, paganos & cujuſcunque ſectæ hæreticos*, Paris, 1660. La fidelité soutenue, & la nouvelle remontrance ou allégeance du clergé & des laïcs Irlandois, confirmée & prouvée par l'autorité des écritures, des peres, des commentateurs, des papes, des canons, des cardinaux, des évêques catholiques, des abbés, des conciles, des théologiens, des canonistes, des jurisconsultes, des empereurs catholiques, des rois, des états, des parlemens, des universités, des histoires; aussi-bien que par l'évidence de plusieurs raisons théologiques, avec

Digitized by Google

une courte réponſe à la harangue & aux objections du cardinal du Peron, à Londres 1662. *Remonſtrantia Hibernorum contra Lovanienſes, ultramontanaſque cenſuras, de incommutabili regum imperio, ſubditorumque fidelitate & obedientiâ indiſpenſabili ex SS. ſcripturis, patribus, theologis, &c. vindicata, cum duplici appendice, unâ de libertate Gallicanâ, alterâ contra infallibilitatem pontificis Romani*, 1665 *in-folio*, en huit parties. Cet ouvrage fut imprimé à Londres, & dédié au roi Charles II. L'auteur a mis au commencement du volume : *Ad pontificem maximum Alexandrum VII querimonia.* Cet ouvrage, (la remontrance, avec la plainte) a été réimprimé dans le recueil des libertés de l'égliſe Gallicane, au tome 2 de l'édition de 1731, *in-folio. De ſacerdotio & imperio, lib. 2. De canone SS. ſcripturæ contra epiſcopum Dunelmenſem.* Ces deux piéces n'ont pas été imprimées. * Mémoires manuſcrits communiqués.

CARON ou CARRON (François) ſervit d'abord d'aide de cuiſine dans un vaiſſeau hollandois de la compagnie des Indes. Son heureux génie & ſa pénétration le firent choiſir enſuite pour ſecrétaire d'un vaiſſeau ; & ainſi il s'éleva par dégrés juſqu'à devenir directeur du commerce des Hollandois dans le Japon. On prétend qu'il ſe conduiſit avec tant de hauteur, qu'il révolta extrêmement les Japonois, & mécontenta ceux qui l'avoient élevé. Dans la ſuite, ſe voyant frustré de l'eſpérance qu'il avoit conçue d'obtenir un des principaux emplois à Batavia, il partit pour aller offrir ſes ſervices aux Portugais & aux François : mais il fit naufrage en 1682, & périt à la vue des murs de Lisbonne. Il a publié une courte relation du Japon, d'abord écrite en allemand, & enſuite traduite en pluſieurs autres langues. Kœmpfer en contredit quelques endroits dans le tome II de ſon hiſtoire du Japon. Chardin, dans le tome I de ſes voyages, *in-4°*, rapporte quelques écrits de Caron, qui regardent l'établiſſement de la compagnie des Indes orientales en France. * *Supplément françois de Baſle*, tome II, page 102, col 2. On a un Voyage auquel M. François Caron a eu part, intitulé : *Journal du voyage des grandes Indes, contenant tout ce qui s'eſt fait & paſſé par l'eſcadre de ſa majeſté ſous le commandement de M. de la Haye, depuis ſon départ de la Rochelle au mois de mars* 1670, *juſqu'au mois de ſeptembre* 1674, à Paris, 1698, *in-12*. Tout ce qui eſt contenu dans ce Journal, dit M. l'abbé Lenglet, *Méthode pour étudier l'hiſtoire*, tome IV, page 310, édition *in-4°*, eſt de M. Jacob de la Haye, & du ſieur Caron, pour lors directeur général aux Indes pour MM. de la compagnie de France.

CARONDELET, famille du comté de Bourgogne, étoit dans ſon origine une de ces bonnes familles bourgeoiſes de Dole, qui vivoient de leurs rentes, s'allioient à la nobleſſe, & s'appliquoient à l'étude des loix, comme on le voit dans les régiſtres de l'univerſité de Dole, & dans une relation de Jean Boivin, conſeiller & enſuite préſident au parlement. Cette famille doit ſon agrandiſſement à JEAN Carondelet, que ſon mérite éleva à la premiere dignité de la robe.

I. JEAN Carondelet de Dole & *Oudette* Foureau d'Auxonne, eurent JEAN, qui ſuit ; & PIERRE, *dont il ſera parlé.*

II. JEAN Carondelet épouſa *Jeanne* Baſan, qui étoit d'une famille ennoblie, & fille de *N.* de Vautravers, damoiſelle de nom & d'armes ; dont vinrent JEAN, qui ſuit ; *Claude*, doyen de la métropole de Beſançon ; *Louis*, tué à la bataille de Monthléri ; *Gérard*, mort à Nancy ; & *Jacques*, bailli de Chauſſin & de la Perriere, juge de la Regalie à Beſançon, maître d'hôtel de Louis XI, & enſuite des archiducs Maximilien & Philippe *le Bel.*

III. JEAN Carondelet, licencié ès loix, fut juge de la Regalie à Beſançon, conſeiller, maître des requêtes ſous les ducs Philippe *le Bon* & Charles *le Hardi*, commiſſaire à la rédaction de la coutume de Bourgogne, employé aux mariages propoſés entre Anne de France, fille de Louis XI, & le comte de Charollois, le duc de Bourbon & l'héritiere de Vergi ; & pour l'acquiſition du comté de Ferrette par le duc Charles. En 1478 il fut fait chevalier de Bourgogne & de Flandre, ſous l'archiduc Maximilien & Marie de Bourgogne : Gollut l'a mis au nombre des préſidens du parlement de Dole, parcequ'il a préſidé pluſieurs fois aux parlemens tenus dans cette ville. Devenu vieux, ſes ennemis indiſpoſerent contre lui l'archiduc Philippe, qui lui ôta ſa dignité, ſous prétexte que ſon âge & ſes infirmités le rendoient peu propre à en faire les fonctions. En 1496 il fut mandé à Breda où étoit la cour, & le prince ſe fit remettre les ſceaux, qu'il donna à Thomas de Plaine, ſeigneur de Magni. Pontus Heuterus dit de Carondelet à cette occaſion, *dignitate exuitur non meritò, ſed inimicorum calumniâ circumventus.* Jean Carondelet ſe retira à Dole ſa patrie, où en 1496 même il fonda la maîtriſe des enfans de chœur, après avoir obtenu l'union d'une prébende canoniale à cette maîtriſe. Il mourut en 1501 ; ſon épitaphe le qualifie ſeigneur de Champvans en Franche-Comté, Solres & Poutelles aux Pays-Bas, grand chancelier de l'empereur Maximilien & de l'archiduc Philippe d'Autriche. De ſon mariage avec *Marguerite* de Chaſſé, il eut 1. *Guillaume* Carondelet, vicomte d'Harlebec, gentilhomme de Philippe le Bel en 1505, échanſon de Charles-Quint en 1511, puis ſon écuyer-tranchant, mort ſans enfans à Valladolid en 1526 ; 2. *Ferri* Carondelet, archidiacre de l'égliſe métropolitaine de Beſançon, prévôt de l'égliſe collégiale de Furnes, abbé commendataire de Mont-Benoît, conſeiller de l'empereur Charles-Quint, & ſon ambaſſadeur à Rome, gouverneur de Viterbe, mort en 1528 ; 3. *Jean* Carondelet, doyen de l'égliſe métropolitaine de Beſançon, abbé de Mont-Benoît, prevôt de l'égliſe de ſaint Donatien de Bruges, l'un des conſeillers du conſeil de Malines, lorſque ce conſeil fut établi ; préſident du conſeil privé des Pays-Bas en 1531, & archevêque de Palerme. Ce prélat mourut à Malines en 1543, âgé de 75 ans, & fut inhumé à Bruges dans l'égliſe de ſaint Donatien ; 4. *Claude* Carondelet, ſeigneur de Solres, préſident du conſeil privé aux Pays-Bas en 1516, mort en 1518 ; 5. *Charles* Carondelet, ſeigneur de Poutelles & de Champvans, châtelain d'Ath, gouverneur d'Anguien, ſuivit Philippe le Bel en Eſpagne, & vendit la terre de Champvans à Henri de Mauvilli ; 6. *Philippe* Carondelet, écuyer-tranchant de l'empereur Charles-Quint, fut pere de pluſieurs enfans, entr'autres, de *Jeanne* Carondelet, mariée à *Charles* de Poitiers, ſeigneur de Vardans & de Dormans.

II. PIERRE Carondelet, fils puîné de JEAN Carondelet, &c. oncle du chancelier, ſeigneur de Chai, épouſa *Blanche* Vurri, dont il eut JEAN, pere de *Louis* Carondelet, chanoine à Dole, & de *Thomas*, ſeigneur de Rancor, maître d'hôtel de la reine Eleonore, pere de *Blanche* Carondelet, mariée à *Antoine* de la Baume, & de pluſieurs autres enfans. Les armes de Carondelet ſont d'*azur à la bande d'or, accompagné de ſix beſans de même.* Cette maiſon a pluſieurs branches en Flandre, & au pays de Liége, où ayant fait d'illuſtres alliances, elle entre à Nivelle, à Mons, & dans les autres maiſons & chapitres, où l'on fait des preuves de nobleſſe. * Extrait du Nobiliaire du comté de Bourgogne, faiſant partie des *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire du comté de Bourgogne*, &c. par M. Dunod de Charnage, à Beſançon, 1740, *in-4°.*, page 159 & ſuivantes.

CARONIA, bourg de Sicile, ſitué ſur la côte ſeptentrionale de la vallée de Demona, entre l'embouchure de la riviere de Pollino, & le cap d'Orlando. * Mati, *dict.*

CAROSA, petite ville ou bourg de la Turquie en Aſie. Elle eſt dans la Natolie ſur la mer noire, entre la ville de Sinope & l'embouchure du Lali. On prend

ce lieu pour l'ancienne *Cyptaſia*, ville de la Paphlagonie. * Mati, *dict.*

CAROSUS, abbé partiſan d'Eutychès dans le V ſiécle, ſous le pontificat de S. Léon, fut condamné l'an 451 dans le concile de Chalcédoine. Il ſe joignit à Dorothée, & ils ſoutinrent tous deux que l'empereur Marcien avoit ordonné qu'il ſe fît en ſa préſence une conférence entre les évêques & les moines, afin de déterminer les queſtions controverſées. Ils furent condamnés, après que le prêtre Alexandre eut rapporté au concile que le prince avoit répondu que s'il eût voulu connoître de ce différend, il n'auroit pas donné la peine aux évêques de s'aſſembler.* *Conc. Chalc. ſeſſ.* 5.

CAROUAGIUS (Bernardin) étoit un jeune homme mal fait de corps, mais qui avoit un eſprit au-deſſus du commun. Après avoir appris à Paris le métier d'horloger, pour complaire au docte Alciat, il fit une horloge dans laquelle l'on remarquoit des effets extraordinaires; non-ſeulement elle marquoit les heures, mais elle étoit tellement diſpoſée, que le marteau frapant contre la cloche, faiſoit ſortir d'une pierre qu'il touchoit une étincelle de feu; cette étincelle venant à tomber ſur du ſouffre, mettoit le feu à une méche, qui enſuite allumoit une lampe; en ſorte que par le moyen de cette ſeule horloge, un homme pendant la nuit ſavoit l'heure qu'il étoit, & avoit en même temps de la lumiere. * Bernard. Saxi. *l.* 8. *Ticin. hiſt.*

CARPA, en Aſie, *cherchez* CARRATHASSAN.

CARPACCIO (Vittore) peintre, vivoit ſur la fin du XV ſiécle vers l'an 1490 & 1495. Il étoit de Veniſe, où il fut employé, & laiſſa pluſieurs tableaux de ſa façon. * *Voyez* ſa vie entre celles des peintres de l'état de Veniſe, du chevalier Ridolfi, *part. I.* page 27.

CARPASSO, c'étoit autrefois une ville épiſcopale de l'iſle de Chypre: maintenant ce n'eſt qu'un petit bourg, ſitué ſur la côte ſeptentrionale, vers le levant. * Mati, *dictionn.*

CARPATHIE, aujourd'hui SCARPANTO, iſle de l'Archipel, qui a donné ſon nom à la *mer Carpatienne*, dite aujourd'hui *mer de Scarpanto*, entre les iſles de Rhodes & de Candie; c'eſt le *Carpathus* des anciens. Elle a encore pluſieurs antiquités, & on y voit les ruines de diverſes villes. Les Turcs y ont un cadi, qui y rend la juſtice, & les habitans ſont chrétiens Grecs. Le corail de l'iſle de Scarpanto eſt renommé. Philon, évêque, ordonné par S. Epiphane, rend encore célébre le nom de cette iſle. * Pline, *l.* 4. *c.* 12. Daviti, *tome II, page* 54, 55, *&c. Voyez* SCARPANTO.

CARPE étoit un habitant de Troade en Phrygie, qui logea S. Paul dans le dernier voyage que cet apôtre fit à Rome. Il laiſſa chez lui une veſte, ou ſelon d'autres, un ſac & des livres, comme nous l'apprenons de S. Paul même dans ſa ſeconde épître à Timothée. Les Grecs font de Carpe un des 72 diſciples, l'aſſocient à S. Paul dans la prédication de l'évangile, parlent de ſon martyre, & font ſa fête au 26 de mai. Euſebe parle d'un autre S. CARPE, qui fut évêque de Thyatire en Aſie, & qui ſouffrit le martyre avec d'autres du temps de Marc-Aurele. C'eſt de celui-ci que les Grecs font mémoire au 13 d'octobre, jour auquel les Latins marquent la fête de Carpe de Troade. * *II. Timoth.* 4, *verſ.* 13. Euſebe, *hiſt. l.* 4, *c.* 14. Tillemont, *mém. pour l'hiſt. eccleſ.* Baillet, *vies des Saints, mois d'octobre.*

CARPÉE, *Carpæa*, du mot grec Καρπαία, eſpéce de danſe que les Eneïanes & les Magnéſiens, peuples de Theſſalie, avoient coutume de danſer étant armés; ce qui ſe faiſoit à peu près de cette façon. Un homme mettant bas les armes laboure & ſeme, regardant ſouvent derriere ſoi, comme étant inquiet & dans l'appréhenſion. Un voleur ſurvient, lequel étant apperçu, l'autre auſſitôt reprend ſes armes, & combat pour ſes bœufs; cela ſe fait en cadence & au ſon de la flûte. Le voleur après avoir vaincu & lié le laboureur, emmene les bœufs; c'eſt quelquefois le laboureur qui défait le larron. L'idée de cette danſe pouroit venir de Mercure, qui déroba les bœufs du roi Admete. * *Voyez* Xenophon, dans le feſtin de Seuthas de Thrace. Horace, *l.* 1. *ode* 10, & Scaliger, *poëtic. l.* 1, *cap.* 18.

CARPEGNA (Ulric) cardinal, gentilhomme de la ville d'Urbin, né le 25 mai 1595, du comte *Thomas* Carpegna, & de *Vittoria* Landriana, fut évêque de Gubio en 1630, nommé cardinal par le pape Urbain VIII le 28 novembre 1634, évêque de Todi en 1638, d'Albano en 1666, de Freſcati en 1671, de Paleſtrine, de Sabine, & enfin de Porto. Il mourut ſous-doyen du ſacré collége le 24 janvier 1679, âgé de 84 ans, & eſt enterré à S. André della Valle en la chapelle des Barberins.

CARPENTER (George) lord Killaghy, lieutenant général du roi de la Grande Bretagne & gouverneur de l'iſle de Minorque & de Port-Mahon, naquit à Oculi dans le comté de Hereford le 10 février 1657. Il étoit le cadet de ſept enfans que laiſſa à ſa mort *Warncomb* Carpenter, ſon pere. En 1672 il entra en qualité de gentilhomme ordinaire dans les gardes du roi, & obtint dans la ſuite l'emploi de quartier-maître dans le régiment de cavalerie, commandé par le comte de Peterborourg. Il paſſa par toutes les claſſes dans ce régiment, & parvint du poſte de cornette à celui de lieutenant-colonel qu'il remplit pendant treize ans. En 1693 il épouſa *Alix*, fille de *Guillaume* lord vicomte de Charlemont, qui lui donna aſſez de bien pour le mettre en état d'acheter le régiment de dragons qu'il conſerva juſqu'à ſa mort. Sous Guillaume III il ſe diſtingua en Irlande & en Flandre, & il donna de grandes preuves de valeur dans les occaſions que lui fournit la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, ſur-tout dans les batailles d'Almanza, d'Almenara & au ſiége de Britmega. La reine Anne le créa brigadier le 15 décembre 1705, major général le 15 ſeptembre 1708, & lieutenant général le premier janvier 1710; il fut fait priſonnier en Eſpagne cette derniere année 1710, & ne fut relâché qu'en 1712. Il fut choiſi depuis pour être membre du parlement de la part de Whitchurch dans le comté de Hamp, & en 1715 il alla à Vienne en qualité d'envoyé extraordinaire & plénipotentiaire auprès de l'empereur Charles VI, dont il avoit mérité la faveur en Eſpagne. Les troubles d'Ecoſſe ayant commencé à ſon retour, on l'y envoya, & il empêcha les révoltés de s'emparer de la ville de Newcaſtle & de faire irruption dans le duché d'Yorck; les ayant même ſurpris à Preſton, il les obligea à ſe rendre par capitulation. En 1716 le roi George I le nomma gouverneur de l'iſle de Minorque & de Port-Mahon, colonel du régiment de dragons aux gardes, commandant en chef de toutes les troupes en Ecoſſe; & le 14 mai 1719, il le nomma *Baron Carpenter de Killaghy* dans le comté de Kilkenny en Irlande. En 1722 il ſiégea au parlement pour la ville de Weſtmunſter. Il mourut le premier février 1732, à l'âge de 74 ans. Il n'a laiſſé qu'un fils, qui eſt le LORD CARPENTER. La famille noble de CARPENTER qui fleurit aujourd'hui dans la baſſe Luſace ſort d'Angleterre, & a la même ſource que celle de GEORGE Carpenter. * Extrait du *Supplément françois de Baſle.*

CARPENTERIE ou CARPENTERLAND, eſt le nom d'un grand & vaſte pays, dans les terres Auſtrales, découvert par Carpentier, Hollandois, qui lui a donné ſon nom. Les relations n'en diſent rien de particulier.

CARPENTIER DE CRECY, famille noble, originaire de Cambreſis, qui remonte ſon origine aux anciens ſeigneurs de GOUY ou GOY, fort renommés dès l'an 1036, dans les archives des abbayes de ſaint Vaaſt d'Arras, du Mont-ſaint-Eloi, de Honnecourt, du Mont-ſaint-Martin, &c. BARTELEMI & RENAUD Carpentier, iſſus de ROGER ſire de GOUY, l'un des combattans du tournois d'Anchin en l'année 1096, ſont connus par les dons qu'ils firent à l'abbaye

baye de Vaucelles près de Cambrai, comme il paroit par les archives de cette abbaye de l'an 1160. *Siger* & *Godefroi* Carpentier, freres, deſcendus de RENAUD, formerent deux branches, dont pluſieurs autres ſont ſorties. GODEFROI Carpentier, ſire de Daniel & d'Aveſnes-les-Obert, fit du bien à l'abbaye de Vaucelles en l'année 1280. Quelques-uns de ſes deſcendans ſe retirerent en Angleterre & en Hollande, où ils prirent des armes différentes de celles de leurs prédéceſſeurs. Quant à SIGER Carpentier, il fut ſeigneur de Vannes & un des plus renommés chevaliers de ſon temps, & fit don des dîmes d'Attiche à l'abbaye de Ciſoing en l'an 1265. Il ſe maria avec *Berthe* dame en Arquenghem, de laquelle il eut un fils nommé ANSEAU Carpentier, ſeigneur de Vannes & d'Attiche, dont les deſcendans ſe maintinrent avec honneur & diſtinction dans la Flandre juſqu'au XV ſiécle, que GUILLAUME Carpentier, l'un d'eux, chevalier, ſeigneur de Vannes & d'Attiche, gouverneur de Therouenne, ſe retira en France avec *Renette* de Vaignonville ſa femme. *Colinet* Carpentier, un de leurs fils, s'établit dans le Nivernois, & fut ſeigneur de Crecy dans cette province, au moyen de l'alliance qu'il fit avec *Jeanne* de Savigny, à laquelle cette terre fut donnée en dot par ſon contrat de mariage du 15 janvier 1463. Il fut inſtitué par *Jacques* Carpentier, chevalier, ſeigneur d'Aumont & de Bertrier, ſon couſin germain, pour ſeul & univerſel héritier de tous ſes biens par teſtament du 15 octobre 1479, à la charge de prendre ſes armes. Pour ſatisfaire à cette clauſe, Colinet Carpentier porta depuis au lieu d'*un chevron d'or*, qu'il avoit dans ſes armes, *d'azur à une étoile d'or accompagnée de trois croiſſans d'argent, deux en chef & un en pointe.* Ce qui a été exécuté également par tous ſes deſcendans, dont il ſubſiſtoit encore l'année 1733 trois branches, qui ſont celle des ſeigneurs de CHANGI; celle des ſeigneurs des THUILLERIES, & celle de GILBERT Carpentier, chevalier, ſeigneur de Crecy & autres lieux, ſeul reſtant de ſa branche, étant fils unique de JEAN-FRANÇOIS Carpentier II du nom, chevalier, ſeigneur de Crecy, & de *Marguerite* de la Souche de S. Auguſtin, qui porte les mêmes armes ci-devant déſignées, écartelées de celles de la Souche de S. Auguſtin, de Moncoquier, & de Folle ſes mere, aïeule & biſaïeule, & qui a été marié le 23 février 1724 avec *Louiſe* Thoynard, fille de feu *Barthelemi* Thoynard, écuyer, ſeigneur d'Ambron, Trovigny, &c. & de *Magdelène-Nicole* Guymont, de laquelle il a eu *Gilbert* Carpentier de Crecy, né le 18 mars 1726, mort le 23 novembre 1743; *Claude* Carpentier de Crecy, né le 7 novembre 1727; *Charles-François* Carpentier de Crecy, né le 22 janvier 1732, & mort le mois ſuivant; *Marguerite* Carpentier de Crecy, née le 3 janvier 1735; & *Marie* Carpentier de Crecy, née le 15 novembre 1729. * *Hiſt. de Cambrai & du Cambreſis, part.* 3, *vol.* 2, *page* 369, *& ſuiv. Hiſtoire des grands officiers de la couronne, tome IX, page* 470.

CARPENTRAS, ſur la Ruſſe, ville de Provence, capitale du comté Venaiſſin, avec évêché ſuffragant d'Avignon. C'eſt la *Carpentoracte* dont parle Pline; elle s'eſt élevée ſur les ruines de Venaſque, *Vindauſca* ou *Vendoſca*; ce que l'on peut voir dans les lettres de Petrarque à Gui, archevêque de Gènes. L'évêché qui étoit autrefois ſuffragant de Vienne, l'eſt aujourd'hui d'Avignon. Le plus ancien prélat dont nous ayons connoiſſance, eſt Julien, qui ſouſcrivit au concile d'Epaone, aſſemblé par Avitus, archevêque de Vienne, l'an 517, & au quatriéme d'Arles en 524. Saint Siffret eſt un de ſes ſucceſſeurs; il en a eu d'autres illuſtres, Jean Camplon, Frédéric de Saluces, Julien de la Rovere, qui fut depuis pape ſous le nom de Jules II, les cardinaux Louis de Fliſco, Jacques Sadolet & Alexandre Bichi. Carpentras eſt une ville agréable, ſituée dans un pays fertile, & entourée de belles murailles; c'eſt-là qu'eſt le ſiége de la juſtice du comté Venaiſſin. L'égliſe cathédrale eſt aſſez belle: elle a au-devant une grande place, & à côté le palais épiſcopal bâti à la moderne. On en trouve d'autres en cette ville, avec pluſieurs maiſons religieuſes, & un collége de jéſuites. * Pline, *l.* 3, *c.* 4. Sainte-Marthe, *Gall. chriſt. &c.*

CONCILE DE CARPENTRAS.

Il fut tenu, ſelon le calcul du pere Sirmond, le 6 novembre de l'an 527, ſous le pontificat du pape Felix IV, & ſous le conſulat de Mavortius, quoique Baronius ne le mette qu'en l'an 529. Saint Céſaire d'Arles y préſida, & il y fut ordonné que l'évêque qui auroit un revenu ſuffiſant pour ſon entretien, ne prendroit rien ſur les paroiſſes de ſon diocèſe; & que s'il ne ſe pouvoit paſſer de cette contribution, après en avoir réſervé ce qui ſeroit néceſſaire pour la ſubſiſtance des prêtres qui le ſervoient, le reſte ſeroit pour lui. Il y a encore une lettre de ce concile à Agrécius, évêque d'Antibe, lequel y fut ſuſpendu pour un an de la célébration de la meſſe, parcequ'il avoit ordonné un prêtre contre les canons, & qu'il n'étoit ni venu, ni n'avoit envoyé à l'aſſemblée. * *Tome IV des conc.* Baronius, *A. C.* 529.

CARPESANO (François) hiſtorien qui a vécu dans le ſeiziéme ſiécle, étoit de Parme, & fut ſecrétaire de l'évêque de cette ville. Il avoit embraſſé l'état eccléſiaſtique, & il nous apprend lui-même qu'il avoit été élevé au ſacerdoce. Il dit qu'il étoit ſeptuagénaire, lorſqu'en 1521 l'empereur Charles-Quint aſſiégea Parme. Il vécut encore quelques années, puiſque l'hiſtoire qu'il nous a laiſſée eſt conduite juſqu'en l'an 1526. Cette hiſtoire eſt celle des grands événemens arrivés de ſon temps, principalement en Italie (*commentaria ſuorum temporum*): elle eſt partagée en dix livres, & entre dans un détail d'autant plus important, que l'auteur n'écrivoit preſque que ce qui ſe paſſoit ſous ſes yeux. Son ſtyle d'ailleurs eſt clair & même élégant. Cet ouvrage ne doit pas être moins agréable aux François qu'aux Italiens; ſi ces derniers y trouvent le récit de quantité de faits qui les intéreſſent, les autres y liſent auſſi ce qui méritoit d'être obſervé dans les guerres qui ont été faites ſous Charles VIII, Louis XII & François I. L'auteur commence ſon récit à l'an 1470 ou environ. Le pere Mabillon étant à Rome, fit copier le manuſcrit de cette hiſtoire; & elle a été imprimée depuis en 1729 à Paris, dans le tome V de l'*Ampliſſima collectio veterum ſcriptorum & monumentorum*, &c. que l'on doit aux ſoins des ſavans benédictins, les peres dom Martene & dom Urſin Durand. * *Voyez* depuis la page 1176 juſqu'à 1426. A la fin de cette page on lit ces mots: *Finis commentarii decimi presbyteri Franciſci Carpeſani Parmenſis de rebus ſuorum temporum, nono Aprilis M D XXVI.*

CARPI, *Carpum*, ville d'Italie dans le Modénois, avec évêché ſuffragant de Boulogne, & titre de principauté. Elle eſt ſituée ſur un canal de la Sechia, environ à dix ou douze milles de Modène, & à quatre ou cinq de Reggio. C'eſt une ville forte, avec un château, de bonnes murailles, & des foſſés remplis d'eau. Cette principauté a été poſſédée depuis l'an 1319, juſqu'environ l'an 1550, par la famille de Pio. * Sanſon. Baudrand.

CARPIENS, peuples de la province Zengitane, qui s'appelle proprement *Afrique*, ſelon Pline. Cette nation étant demeuré paiſible ſous l'empereur Marc-Aurele, elle recommença ſous Maxime & Balbinus à prendre les armes contre l'empire romain. Zozime, dans la vie de Philippe, rapporte cet événement, & il nous en reſte une médaille avec cette inſcription, IMP. PHILIPPUS AUG. VICT. CARPICA. L'empereur Aurelien les vainquit après, & tranſporta une partie de la nation dans l'empire romain. Dioclétien dans la ſuite en fit de même à ſon exemple. Le ſénat voulut donner à Aurelien le nom de *Carpique*, mais il le refuſa, comme on

le peut voir dans Aurelius Victor, ſous prétexte que ce nom n'étoit pas aſſez auguſte, & que l'on pouroit en abuſer en l'appellant *Carpiſente*, qui eſt le nom que l'on donne à une ſorte de chauſſure fendue & coupée, lequel ne convenoit point à un empereur. * Vopiſcus dans la vie d'Aurelien, *pag.* 30. *Voyez* Caſaubon & Saumaiſe ſur cet endroit, & B. Rhenan, *rerum Germanic. nov. ant. l.* 1. *&* 1. *p. dans les notes de* Jacques Otton.

CARPINETO, bourg de l'état de l'égliſe en Italie, a titre de comté, & eſt ſitué ſur la montagne de Carpinéto, près d'Anagni dans la campagne de Rome. * Mati, *dict.*

CARPIO, bourg d'Eſpagne dans l'Andalouſie. Il eſt ſur le Guadalquivir, entre Cordoue & Anduxar, à cinq lieues de la premiere, & à ſept de la derniere. Quelques-uns le prennent pour l'ancienne *Corbulo*, & d'autres pour l'ancienne *Calpurniano*, deux petites villes de l'Eſpagne Bétique. * Mati, *diction.*

CARPIO, *cherchez* VEGA.

CARPOCRAS ou CARPOCRATES, héréſiarque, natif d'Alexandrie, dans le II ſiécle. Il enſeignoit que le fils de Dieu n'étoit qu'un pur homme, fils de Joſeph, & que ſon ame n'avoit rien au-deſſus des autres, ſinon qu'elle avoit reçu plus de vertu & plus de force de Dieu, lorſqu'elle étoit avec lui & avant que d'être infuſe dans ſon corps; & que cette communication plus abondante lui avoit été faite pour vaincre les démons qui avoient créé le monde. Il rejettoit l'ancien teſtament, nioit la réſurrection des morts, ſe perſuadoit qu'il n'y a aucun mal dans la nature, mais que ce n'eſt que l'opinion qui fait le mal. Il avoit encore pluſieurs ſentimens erronés, & enſeignoit pluſieurs autres impiétés. Il eut un fils nommé *Epiphane*, qui fut héritier de ſes erreurs. Les Adamites furent ſectateurs de ſes rêveries. Il avoit eu une femme nommée *Alexandrée*, qui étoit de Céphalonie. Il eut pluſieurs diſciples; quelques-uns d'entr'eux portoient des marques à l'extrémité de l'oreille: ils avoient des images de J. C. en peinture & en boſſe, que Cerinthe aſſuroit avoir été faites par Pilate, pendant que J. C. étoit ſur la terre. Il couronnoit ces images & les plaçoit avec celles des philoſophes Pythagore, Platon, Ariſtote, & les adoroit. S. Irenée dit qu'une femme de cette ſecte nommée *Marcelline*, vint à Rome ſous le pontificat d'Anicet vers l'an 160, & qu'elle y pervertit beaucoup de monde. Epiphane, fils de Carpocrates, étoit ſavant dans les belles-lettres & dans la philoſophie de Platon, ſur les principes de laquelle il compoſa un livre de la juſtice, où il définiſſoit la juſtice de Dieu *une communauté avec égalité*; & prétendoit prouver que non-ſeulement les biens, mais auſſi les femmes devoient être communes. Cet Epiphane mourut à l'âge de dix-huit ans, & fut honoré comme un Dieu dans la ville de Samé, ville de Céphalonie, dans laquelle on lui dreſſa une ſtatue. On accuſoit les Carpocratiens de commettre des abominations après leurs repas. * Saint Irenée, *l.* 1, *c.* 24. S. Epiphane, *hær.* 27. Tertullien, *de præſc. cap.* 48. Clément Alexandrin, *l.* 3, *des Stromates*, Baronius, *A. C.* 35, 60 & 120. M. Du-Pin, *bibl. des auteurs eccleſ. III premiers ſiécles.*

CARPUS, mathématicien, vivoit dans le V ſiécle. Il a fait quelque ouvrage d'aſtronomie cité par Proclus ſur le premier livre d'Euclide. * Voſſius, *de mathem. cap.* 48, §. 5, *&c.* 62, §. 8.

CARPZOVIUS (Benoît) fils de Simon le conſul, naquit en 1565 dans le marquiſat de Brandebourg. Comme il excelloit dans la juriſprudence, il fut mis au nombre des juriſconſultes de Vittemberg en 1592, où il enſeigna d'abord les inſtituts en 1599 & en 1601. Il commença à enſeigner le digeſte *infortiate*, & le nouveau. Après cela il fut appellé à Dreſde par la princeſſe Sophie, veuve de Chriſtiern I, électeur de Saxe, pour remplir la charge de chancelier de cette princeſſe, celle de conſeiller de l'électeur Chriſtiern II, & aſſeſſeur des juges des appellations. Pour jouir d'un plus grand repos, il obtint de ce prince la permiſſion de retourner à Vittemberg, où il mourut en 1624, âgé de 59 ans. Il laiſſa trois fils, *Conrad*, profeſſeur en droit dans l'univerſité de Vittemberg; *Benoît* & *Jean-Benoît*, dont nous allons parler dans les deux articles ſuivans. * Paul Freher, *theat. viror. clarorum.*

CARPZOVIUS (Benoît) fils du précédent, né en 1595, ſuccéda aux mêmes emplois de ſon pere qu'il exerça pendant 46 ans, & mourut en 1666 âgé de 72 ans. Il fit imprimer en 1635 *Practica rerum criminalium*, qui a été pluſieurs fois réimprimée *in-folio*, & dont Gothofredus Suerus a fait un abrégé imprimé à Leipſic en 1655 *in*-4°, & en 1669 *in*-8°. En 1638 il fit imprimer *Definitiones forenſes, vel juriſprudentia forenſis romano-ſaxonica ad conſtitutiones electoris Auguſti*, pluſieurs fois réimprimées *in-folio*, dont Ernettus Fridericus Schroterus fit un abrégé du conſentement de l'auteur, *Jenæ* 1664 *in*-4°, & 1669 *in*-8°. En 1640 il publia ſon commentaire *ad legem regiam Germanorum*. En 1642 l'on imprima *reſponſa juris electoralia*, *in-fol.* En 1649 on vit ſon ouvrage *Definitionum eccleſiaſticarum ſeu conſiſtorialium*, avec l'arbre de conſanguinité & d'affinité. En 1646 il fit imprimer ſon premier volume des *Déciſions* de Saxe, le ſecond en 1652, & le troiſiéme en 1654; le tout a été pluſieurs fois réimprimé *in-fol.* Petrus Paneratius Krauſſem en a fait un abrégé imprimé à Ienne 1669 *in*-8°. Il fit auſſi imprimer en 1657 *Proceſſus juris Saxonici*, *in-fol.* Carpzovius en a fait encore pluſieurs autres, qu'il ſeroit trop long de rapporter; mais l'on convient que c'eſt celui qui a le mieux écrit de la pratique d'Allemagne, qu'il a recueillie des conſtitutions & des jugemens qu'il avoit recherchés dans les archives. S'étant retiré à Leipſic ſur ſes derniers jours, il s'adonna entiérement à l'étude de la bible, & l'on remarque qu'il la lut toute entiere d'un bout à l'autre cinquante-trois fois, ſans compter les réflexions qu'il faiſoit deſſus, & qu'il mettoit par écrit à meſure qu'il la liſoit, & ſans parler des commentaires qu'il conſultoit pour en pénétrer le ſens. * Paul Freher, *theatr. viror. clar. Biblioth.* de Denys Simon, *édit. Par. in*-12, 1692. Le P. le Long, dans ſa bibliothéque ſacrée, page 668, attribue à un *David-Benoît* CARPZOVIUS, qui ne paroît pas différent de celui dont nous parlons dans cet article, une diſſertation latine ſur le vêtement ſacré des grands-prêtres des Hébreux, imprimée à Ienne en 1655 *in*-4°.

CARPZOVIUS (Jean-Benoît) né le 22 juin 1607 à Rochlitz, vint à Wittemberg en 1623, & y fut maître-ès-arts en 1627. En 1633 il fut diacre dans l'égliſe de S. Thomas à Lipſic, & archidiacre en 1643. On lui donna la chaire de théologie en 1646, & il fut créé docteur en 1651. Il mourut le 27 octobre 1657. Les principaux de ſes ouvrages ſont: *Specimen theologiæ Chemnitianæ in duobus locis. De Deo & Chriſto. Syſtematis theologici, &c. partes duæ. Iſagoge in libros eccleſiarum lutheranarum ſymbolicos. De Ninivitarum pœnitentia*, à Lipſic en 1640 *in*-4°, *ad Johan*, 16, 8, 11, à Lipſic en 1654. * Witte, *in diar. biogr. & in memor. theolog.*

CARPZOVIUS (Jean-Benoît) ſecond fils du précédent, né à Lipſic le 24 avril 1639, après avoir parcouru les principales villes de l'Allemagne pour ſe former dans l'étude ſous les meilleurs maîtres, fut fait miniſtre de l'égliſe de S. Nicolas de Lipſic en 1662, archidiacre en 1674, & paſteur dans l'égliſe de S. Thomas en 1679. Il fut en même temps profeſſeur en morale en 1665, des langues orientales en 1668, & en théologie en 1684. Il mourut en 1699. On a de lui beaucoup de diſſertations ſingulieres concernant l'écriture ſainte, dont on peut voir la liſte dans la *bibliothéque ſacrée* du pere le Long, de l'oratoire, *édition* in-fol. *page* 668.

CARPZOVIUS (Samuel-Benoît) frere du précédent, naquit à Leipſic en 1647. Dès qu'il eut fait ſes premieres études, il alla les continuer à Wittemberg, où, à l'âge de 24 ans, il fut fait profeſſeur en poéſie. A la perſuaſion de

Digitized by Google

Calovius, il compoſa la réfutation d'un livre intitulé : *Jacobi Maſenii nova praxis orthodoxam fidem diſcernendi & amplectendi.* En 1672 il devint miniſtre de la cour à Dreſde, & en 1680 il fut fait ſurintendant. Il mourut en 1707. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages encore manuſcrits. * *Dictionnaire hiſtorique*, édition de Hollande, 1740.

CARPZOVIUS (Frédéric-Benoît) frere du précédent, naquit auſſi à Leipſic le premier de janvier 1649, & fut auteur dès ſa premiere jeuneſſe ; car pendant le cours de ſes études il publia une *diſſertation ſur la quatriéme éclogue de Virgile ;* & ſur la queſtion *Si, ſelon le ſentiment d'Euſebe, il y eſt parlé de la naiſſance de Jeſus-Chriſt.* Il ſuivit toujours depuis ſon penchant pour les belles lettres, & quoiqu'il ſe fût engagé dans le commerce lorſqu'il eut épouſé Anne-Elizabeth Jæger, fille d'un marchand de Leipſic, il ne ceſſa point de les cultiver. Il fut en correſpondance avec les ſavans les plus diſtingués de l'Europe, & c'eſt à ſes ſoins que l'on doit l'édition des *Inſcriptions de Reineſius ;* & les nouvelles éditions des ouvrages ſuivans : *Quæſtiones Alnetanæ*, de M. Huet, évêque d'Avranches. *Erythræi pinacotheca. Joach. Camerarii vita Philippi Melanchthonis, Georgii principis Anhaltini, & Eobani Heſſi.* Il a auſſi beaucoup contribué à l'édition des œuvres de Julien l'*Apoſtat*, de la réviſion de M. Spanheim. Les poëſies & les harangues de Pierre Petit ; de M. Huet ; de Brouckhuſius ; de Franciſcus ; de J. George Grævius ; de Perizonius, ont été uniquement réimprimées par ſes ſoins. Il contribua encore beaucoup par ſa correſpondance aux *Acta Eruditorum* de Leipſic, que Otton Mencke commença en 1682. Il fut fait conſeiller à Leipſic en 1680, & en 1693 il fut nommé édile de cette ville. Il mourut le 20 mai 1699. * Junckeri *epiſtola de obitu Carpzovii.*

CARR, famille d'Ecoſſe, *cherchez* KERR.

CARRAN ou CHARAN, ville de Méſopotamie, pays de Rebecca, femme d'Iſaac, & de Rachel femme de Jacob, & fille de Laban. Jacob y demeura près de vingt ans, & ce fut-là qu'il ſe maria, & eut preſque tous ſes enfans. Il y devint auſſi fort riche en bétail. Tharé, pere du patriarche Abraham, y mourut. * *Geneſe XI.* 31. *XXIX.* 4. *&c.*

CARRANZA DE MIRANDA (Sanchez) chanoine de Calahorra dans la Caſtille vieille, étoit natif du royaume de Navarre, & vivoit au commencement du XVI ſiécle vers l'an 1515. Il étudia en philoſophie & en théologie dans l'univerſité de Paris, & enſeigna depuis ces mêmes ſciences dans celle d'Alcala, où il s'acquit beaucoup de réputation. Elle s'accrut à Rome, où il accompagna dom Alvarez Carille Albornoz, & où il ſe lia d'amitié avec Auguſtin Niphus, célébre philoſophe. Sanchez Carranza écrivit contre Eraſme, & a laiſſé d'autres ouvrages, comme *Adversùs errorem de partu Virginis, &c.* * Sepulveda, *in hiſt. coll. Bonon.* Nicolas Antonio, *biblioth. Hiſp. &c.*

CARRANZA (Barthelemi) dit auſſi *de Miranda*, qui étoit le lieu de ſa naiſſance, dans le royaume de Navarre, fut religieux de l'ordre de S. Dominique, & puis archevêque de Tolede. Il entra parmi les dominicains dans la province de Caſtille, & y enſeigna la théologie avec tant de ſuccès, qu'on le choiſit pour ſe trouver au concile de Trente, où il prononça un ſermon très-éloquent le premier dimanche de carême de l'an 1546. En 1554 Philippe II roi d'Eſpagne, ayant épouſé Marie reine d'Angleterre, mena avec lui dans cet état le P. Barthelemi Carranza, qui y travailla à rétablir la religion, & qui y fut même confeſſeur de la reine. Philippe le nomma archevêque de Tolede en 1557 : l'empereur Charles-Quint qui étoit dans ſa retraite de S. Juſt, ſouhaita de l'avoir auprès de lui pendant les derniers momens de ſa vie. Peu de temps après ce prélat ſe vit expoſé à la perſécution de quelques inquiſiteurs ſes ennemis, qui le pouſſerent de la maniere du monde la plus violente ; car non contens de l'avoir arraché de deſſus ſon ſiége épiſcopal, & de l'avoir mis en priſon, ils l'accuſerent encore d'héréſie, & d'avoir inſinué ſes erreurs à l'empereur en mourant. Il fut obligé d'en appeller au pape, & on le conduiſit en 1567 à Rome, où il ſouffrit beaucoup ſous le pontificat de Pie V & de Gregoire XIII. Il y fut ſuivi de Martin Aſpilcueta, connu ſous le nom de Navarre, qui entreprit ce voyage à l'âge de quatre-vingts ans pour défendre ſon ami. Après avoir été pendant près de dix ans à Rome dans les priſons de l'inquiſition, ſa ſentence lui fut prononcée l'an 1576 : elle portoit, qu'encore que l'on n'eût point trouvé de preuve certaine de ſon héréſie, néanmoins vu les fortes préſomptions qu'on avoit contre lui, il feroit une abjuration ſolemnelle des erreurs dont il étoit accuſé. Ayant exécuté cet ordre avec ſoumiſſion, il fut renvoyé à la Minerve, monaſtere des religieux de ſon ordre, où il mourut peu de temps après, le 2 du mois de mai 1576, âgé de ſoixante-douze ans. Avant que de mourir il donna des marques de ſa catholicité & de ſon humilité, déclarant publiquement en préſence du ſaint ſacrement, qu'il alloit recevoir, qu'il n'avoit jamais eu de ſentimens hérétiques, & que néanmoins il croyoit que la ſentence rendue contre lui étoit juſte, en conſéquence de ce qui avoit été allégué & prouvé. Il vouloit par un excès de charité & d'humilité excuſer ſes juges, qui s'étoient eux-mêmes accuſés, ayant reconnu par leur ſentence, qu'il n'y avoit point de preuves contre lui, mais de ſimples préſomptions. On a rendu depuis juſtice à ſa mémoire, qui a été en eſtime & en vénération parmi les perſonnes pieuſes & ſavantes. Il fut enterré dans l'égliſe de la Minerve où l'on voit ſon épitaphe.

Nous avons divers ouvrages de ſa façon ; la ſomme des conciles & des papes, depuis S. Pierre juſqu'à Jules III, & un traité de la réſidence des évêques & des autres paſteurs de l'égliſe. Ces deux ouvrages ſont en latin. Il publia en eſpagnol un catéchiſme pour ſon diocèſe, & une inſtruction pour entendre la meſſe. On lui attribue encore un traité *de la patience ;* il avoit aſſez bien pratiqué cette vertu, pour en connoître tous les dégrés différens, & pour en pouvoir parler en maître. Son principal ouvrage eſt la *ſomme des conciles*, aſſez connue, & imprimée pluſieurs fois : ouvrage d'autant plus utile, qu'il comprend beaucoup de matieres en un petit volume ; mais il y a dans les diſſertations préliminaires pluſieurs faux principes qui ne ſont point reçus, ſur-tout en France, par exemple, que le pape eſt au-deſſus du concile, &c. Son catéchiſme eſpagnol avoit été cenſuré par l'inquiſition d'Eſpagne. Ayant été porté à la congrégation des députés du concile de Trente, pour l'examen des livres en 1563, il y fut approuvé, & il y eut ordre de lui en donner une atteſtation en bonne forme. Mais comme on en eut avis en Eſpagne, le comte de Lune fit ſes plaintes aux peres de la congrégation, de ce qu'ils avoient ainſi jugé du livre de Carranza, & les pria de révoquer leur jugement. La congrégation ne l'ayant pas voulu faire, l'évêque de Lerida, ou pouſſé par le comte, ou de ſon chef, ſe mit à invectiver contre le jugement, rapportant des endroits du livre, leſquels pris dans le ſens qu'il y donnoit, ſembloient dignes de cenſure, & accuſant les députés de la congrégation. Le chef de la congrégation s'en plaignit aux légats, & demanda réparation pour lui & pour ſes collégues, proteſtant qu'il n'aſſiſteroit à aucune action publique, qu'on ne leur eût donné une ſatisfaction convenable. Moron accorda leur différend, à condition que l'on ne donneroit point de copies de l'atteſtation, & que l'évêque de Lérida feroit des excuſes aux députés de la congrégation pour les livres. Le comte retira l'atteſtation, qui avoit été miſe entre les mains de l'agent de Tolede, & cette affaire fut ainſi aſſoupie. Carranza compoſa dans le temps qu'il étoit au concile de Trente un traité de la réſidence des évêques, imprimé à Veniſe en 1547, & depuis en 1562. Il la tenoit de droit divin, & traitoit l'opinion contraire de

Digitized by Google

diabolique. Ce ſont-là les ſeuls ouvrages de Carranza qui ſoient venus juſqu'à nous. * Antonio Herrera, *in vita Philip. II.* Alfonſe Fernandès, *in Concert. præd. ad ann.* 1555, *& in hiſt. ſui temp. lib.* 3, *cap.* 29. *Et de vir. illuſtr. Domin.* Diego de Caſtejon, *de arch. Tolet.* De Thou, *hiſt. l.* 26. Sponde, *A. Ch.* 1559, *num.* 29. Le cardinal Pallavicin, *hiſtoire du concile de Trente.* Covarruvias, *Var. l.* 13, *c.* 13. Eiſengrenius, *in catal. Teſt. verit.* Bellarmin, *tom. I. contr. VII. l.* 2, *c.* 8. Pierre Salazar de Mendoza, *in vita Bart. Caran.* Nicolas Antonio, *biblioth. ſcript. Hiſp. &c.*

CARRANZA (Jerôme) de Séville, chevalier de l'ordre de Chriſt en Portugal, & gouverneur en 1589, de la province de Honduras dans l'Amérique. Il a écrit de la pratique des armes, ſous le titre de *Filoſophia de las armas.* * Nicolas Antonio, *biblioth. Hiſp.*

CARRANZA (Alfonſe) juriſconſulte Eſpagnol, vivoit vers l'an 1630. Il a écrit divers ouvrages. *De partu naturali & legitimo*, réimprimé à Genève en 1668. Il a fait auſſi *diatriba ſuper doctrina temporum Dionyſii Petavii, &c.* * Nicolas Antonio, *biblioth. Hiſpan. Biblioth. hiſtor.* de Denys Simon, *edit. Pariſ.* 1692 *in*-12.

CARRARIA, famille, étoit une des premieres de Padoue, & fut ſouvent vexée par Galeas Viſconti. Lorſque Padoue avoit ſes rois particuliers, la domination fut accordée à ceux de la famille Carraria, qui étoit diſtinguée entre les autres par ſon mérite & par ſa nobleſſe. FRANÇOIS *l'ancien* fut le premier de cette famille, qui fut élevé à cette dignité. Ses grandes qualités brillerent également dans la paix & dans la guerre. Le fameux Pétrarque le loue ſouvent dans ſes ouvrages. Carraria ſe croyant outragé par les Vénitiens, fit alliance avec les Hongrois & les Génois, & tous enſemble ils ſe liguerent contre la république. François prit quelques villes, & l'on prétend que ſi ſes avis euſſent été ſuivis, les Vénitiens ne ſe fuſſent point relevés après cette guerre. La paix ayant été faite, François déclara la guerre à Antoine qui dominoit dans Vérone, le chaſſa, & fut cauſe que le gouvernement de cette ville tomba entre les mains de Galeas Viſconti en 1397. Cependant les Vénitiens ayant réparé les pertes qu'ils avoient faites dans la derniere guerre, & cherchant à ſe venger, ſe liguerent contre François avec le duc de Milan. La guerre fut vive: le combat fut opiniâtre, mais François, dont l'armée étoit beaucoup plus foible, ſuccomba. Les Vénitiens reprirent ce qu'il leur avoit enlevé: il perdit même Padoue, fut fait captif & conduit dans une priſon à Monza, ville du duché de Milan, où il mourut âgé de ſoixante ans. Son corps fut porté à Padoue le 21 novembre de l'an 1393. François avoit un fils qui avoit le même nom, & que l'on appelle *François* Carraria *le jeune.* Il s'étoit retiré à Florence, lorſqu'il commença à s'appercevoir des maux où ſon pere alloit être envelopé. Dès que ce prince eut appris qu'il avoit perdu Padoue, & que ſon pere étoit captif, il marcha contre les victorieux avec les troupes des Florentins, battit le duc de Milan, & rentra victorieux dans Padoue. Il chercha à s'y maintenir par la paix, & l'on conſentit à le laiſſer paiſible poſſeſſeur d'une ville qu'il avoit recouvrée par ſa valeur. Jean Galeas Viſconti étant mort, quelques années après, François voulut étendre ſa domination: il attaqua Vérone & la prit en 1404. Il tourna enſuite ſes armes contre les Vicentins, ce qui irrita beaucoup les Vénitiens contre lui, parceque ceux de Vicence étoient ſous leur protection. Ils envoyerent prier François de ſe déſiſter de ſon entrepriſe; les menaces ſuivirent les prieres: enfin, voyant que Carraria s'obſtinoit à attaquer les alliés de la république, ils vinrent au ſecours de ceux-ci. Carraria fut vaincu, il perdit Vérone & la liberté en 1405, & peu après les Vénitiens le firent étrangler le 7 janvier 1406. Ils prétendirent venger par ſa mort non ſeulement leurs propres injures, mais auſſi la mort des fils d'Antoine qui avoit dominé dans Verone, que Carraria avoit fait, dit-on, empoiſonner après qu'il ſe fut emparé de cette ville. *Voyez* la plupart des hiſtoriens d'Italie, qui ont détaillé tous ces faits. On les trouve plus abrégés, mais clairement expoſés dans l'ouvrage de Pogge, intitulé: *De varietate fortunæ, lib.* 2.

CARRA VERIA, BEROÉ, CASTORO, anciennement *Berrhœa;* ville archiépiſcopale de la Turquie en Europe. Elle eſt dans la Macédoine, ſur la riviere de Caſtoro, à dix-huit lieues de Salonichi, vers le midi occidental. C'eſt la Beroé des actes des Apôtres, qui louent les Juifs de cette ville, du ſoin qu'ils eurent de conſerver avec les écritures la doctrine que S. Paul leur prêchoit. *Voyez* BEROÉ. * Mati, *diction.*

CARRATHASSAN ou CARPA, bourg de la Natolie en Aſie, ſur la côte de la mer noire, entre l'embouchure du Sangari & le détroit de Conſtantinople. On prend Carrathaſſan pour l'ancien *Calpas*, petite ville de la Bithynie. * Mati, *diction.*

CARRÉ (Jean-Baptiſte) étoit de Bourg en Breſſe, & prit l'habit des Dominicains à Toulouſe au commencement de la réforme du P. Sébaſtien Michaëlis. On l'envoya à Paris au couvent de S. Honoré nouvellement bâti, pour y élever les novices. Il s'acquit l'eſtime & la vénération des perſonnes les plus qualifiées de cette grande ville, & entr'autres du cardinal de Richelieu, & de M. de Verdun, premier préſident. L'accès qu'avoit le P. Carré auprès de ce cardinal, lui fournit l'occaſion de demander qu'on bâtît à Paris un troiſiéme couvent de ſon ordre, qui fût un noviciat général, où on éleveroit les novices de toutes les provinces, afin d'établir par tout le royaume la réforme conformément aux intentions de ſa majeſté. Le cardinal gouta ce deſſein; il en parla au roi, & donna même une ſomme conſidérable pour cet établiſſement. Le couvent bâti, le pere Carré le gouverna pluſieurs années en qualité de prieur. Il introduiſit auſſi la réforme au couvent de Rouen. Il alla à Montpellier, où il fit paroître beaucoup de zèle pour la converſion des pécheurs & des hérétiques. Il revint à Paris, & mourut au couvent de S. Jacques en odeur de pieté, l'an 1653. * *Monument. Convent. Toloſan. an.* 1650. *N.* 10. 25. *Jan.*

CARRE (Louis) né le 26 juillet 1663: il étoit fils d'un laboureur de Clofontaine près de Nangis en Brie. Il fut diſciple du pere Malebranche, apprit ſous lui les mathématiques, & s'inſtruiſit des principes de la métaphyſique. Il écrivit un ſyſtême particulier de philoſophie, & s'adonna entierement à la métaphyſique, en négligeant la géométrie. Cependant il donna au public en 1700 un ouvrage ſur le calcul intégral, intitulé, *Méthode pour la meſure des ſurfaces, la dimenſion des ſolides; leurs centres de peſanteur, de percuſſion, & d'oſcillation* Il étoit alors élève de M. Varignon à l'académie des ſciences, & y avoit été reçu en cette qualité en 1697; il fut aſſocié, & enfin penſionnaire de cette académie: il mourut le 11 avril 1711, & laiſſa à l'académie pluſieurs traités qu'il avoit faits ſur différentes matieres de phyſique & de mathématiques. * Fontenelle, *hiſtoire de l'académie des ſciences*, 1711.

CARRE (Henri) peintre, né à Amſterdam en 1658, fut diſciple de Jordaans & de Georges Jacobſz de Hambourg. Il fut peintre de la cour du prince de Naſſau ſtadhouder de Friſe, & mourut à ſon ſervice l'an 1685. Ses principaux tableaux furent des chaſſes de ſanglier. Sa maniere de peindre avoit du rapport avec celle de François Snyders. * *Dictionnaire hiſtorique*, édition de Hollande. 1740.

CARREL (Louis-Joſeph) prêtre, docteur en théologie, né à Ceiſel en Bugey, s'eſt fait connoître dans le dernier ſiécle & au commencement de celui ci par pluſieurs ouvrages, dont quelques-uns ont fait du bruit. Un des plus connus eſt celui qu'il a intitulé, *La pratique des billets*, dans lequel il entreprend de réfuter le traité *De la pratique des billets & de l'uſure*, que M. le Coreur, docteur en théologie, avoit publié, & où il s'efforçoit de juſtifier cette eſpece d'uſure par l'autorité

Digitized by Google

de l'exemple des Hébreux, & par celle des anciens patriarches. La réfutation de M. Carrel eſt un petit *in*-12 qui a été imprimé à Louvain en 1690, puis à Bruxelles en 1698. M. Carrel a fait encore *La ſcience eccléſiaſtique ſuffiſante à elle-même ;* ouvrage où il s'éleve avec un peu trop de chaleur contre l'étude des ſciences profanes. C'eſt un *in*-12 imprimé à Lyon en 1700. Il a donné auſſi un livre intitulé *Avis à l'auteur de la vie de meſſire Jean d'Aranthon d'Alex, évêque de Genève*, écrite par dom le Maſſon, général des chartreux. Il examine dans cet ouvrage, qui comprend vingt-un avis, imprimé *in*-12 à Bruxelles en 1700, ſi M. d'Aranthon n'a pas été favorable aux défenſeurs de la doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas, touchant la prédeſtination gratuite & la grace efficace, & il conclut à l'affirmative. On trouve auſſi dans ces avis pluſieurs particularités touchant M. Nicole, qui avoit vu M. d'Aranthon dans un voyage qu'il fit à Annecy en 1676, & à qui le pere le Maſſon ſuppoſe, *page* 270, une converſation ridicule avec ce pieux prélat, auſſi éloignée de la vérité que du caractere des deux converſans. Le témoignage de l'abbé de la Pérouſe, ſur qui l'écrivain chartreux ſe fonde, eſt indigne de toute créance. On a encore de M. Carrel, dans le trente-deuxiéme *journal des ſavans* de 1702, l'explication d'un paſſage de S. Jérôme, qui ſe trouve dans la préface de la verſion des pſeaumes adreſſée à Sophronius. M. Carrel ayant été conſulté la même année par M. Paris, directeur & profeſſeur d'Annecy, ſur quelques *propoſitions concernant principalement la révélation & la certitude du texte ſacré*, il donna ſon *avis ſur ces propoſitions*, & le fit ſuivre de trois lettres ſur le même ſujet : la premiere, du 30 ſeptembre 1707, la ſeconde, du 30 novembre ſuivant, la troiſiéme, du 21 décembre de la même année. L'avis & les deux premieres lettres ont été imprimés dans l'*hiſtoire des ouvrages des ſavans* de Baſnage, mois de mai 1708. La troiſiéme lettre ſe trouve dans le mois d'août ſuivant du même journal. M. Carrel y prend beaucoup la défenſe des principes avancés par M. Holden dans ſon *Analyſis fidei*. Ce ſavant étoit en relation avec l'abbé Nicaiſe de Dijon, qui l'eſtimoit beaucoup, & à qui il a adreſſé les deux curieuſes lettres ſur ſa vie & ſes ouvrages, qui ont été imprimées dans les *nouvelles de la république des lettres*, mois d'octobre 1703. Nous avons encore vu de M. Carrel l'écrit intitulé : *Lettre de M. C. à M. Amelot de la Houſſaye, ſur une note de M. l'abbé de Saint-Réal, touchant l'uſure, en ſa nouvelle traduction des lettres de Ciceron à Atticus, avec quelques réflexions ſur ſon langage & ſon ſtile*, imprimée à Paris en 1691. L'endroit de l'abbé de Saint-Réal qui y eſt repris, eſt une remarque ſur la douziéme lettre du premier livre des lettres de Ciceron à Atticus. * *Mem. du temps.*

CARRERA (Pierre) prêtre, né à Militelle dans la Sicile, auteur d'une hiſtoire de Catane, en trois vol. *in-fol.* qu'il fit imprimer en 1639.

CARRERA (François) ſavant Sicilien, naquit en 1629. Il entra à l'âge de quatorze ans dans la ſociété des jéſuites, où il s'eſt diſtingué par ſes talens. Après avoir achevé ſon noviciat, on le chargea d'enſeigner les humanités, ce qu'il fit avec ſuccès. Il ne ſe diſtingua pas moins dans la chaire de rhétorique qu'il remplit ſept ans. Il aimoit la poéſie latine, la cultivoit, & y réuſſiſſoit. On dit qu'il étoit fort affable, toujours porté à rendre ſervice, & qu'il gagna également l'amitié des grands & des petits. Il mourut le 17 février 1683, & fut fort regretté. Ses ouvrages ſont : *Lyricorum libri IV, & epodon liber unus : Pantheon Siculum, ſive ſanctorum Siculorum elogia*, *in*-4°, à Gènes 1679. *Pyramis elegiaca, divino amori dicata, ſive elegiarum libri quinque, opus poſthumum : Moles triumphales, poema.* * *Bibliotheca ſicula. Supplément au Dictionnaire hiſtorique*, imprimé à Baſle, tome II, page 107.

CARRERI (Alexandre) de Padoue, a été l'un des plus habiles & des plus excellens juriſconſultes de ſon temps. Il fut curé de la paroiſſe de S. André ; mais il quitta ce bénéfice pour donner plus de temps à l'étude. Il mourut le 20 août de l'an 1626, âgé de 78 ans, après avoir compoſé pluſieurs ouvrages, comme *De ſponſalibus & matrimonio, libri V. Defenſio pro libris ſuis. De geſtis Patavinorum libri X*, &c. Ce dernier n'eſt point imprimé. * Jacques-Philippe Thomaſini, *vir. illuſtr. elog. Biblioth. hiſt.* par Denys Simon, *edit. Pariſ. in*-12, 1697.

CARRET (Louis) Juif & médecin, qui a embraſſé la religion chrétienne, étoit nommé *Théodore le Sacrificateur*, avant ſa converſion. Il dit qu'étant à Florence il fut ſollicité en ſonge à embraſſer la religion chrétienne ; & c'eſt ce qui lui donna lieu de compoſer un ouvrage qu'il intitula : *Les viſions divines*, en forme de lettre adreſſée à ſes enfans & à tous les Juifs. Il y rend compte de ſon changement, & tâche de perſuader ceux pour qui il écrit de l'imiter. Cette lettre a été imprimée à Paris en 1554 en hébreu, avec une verſion latine d'Angele Caninius. On l'a réimprimée en 1622 à la fin de la ſynagogue judaïque de Buxtorff, à Hanau. * *Voyez* J. Chr. Wolfii, *bibliotheca hebraïca.*

CARRETO (Conſtance de) dame Napolitaine, a vécu dans le XV ſiécle. Elle s'eſt rendu célébre par ſes vertus, qui lui ont attiré les éloges des ſavans ; outre Jules-Céſar Cappaccio, on peut conſulter Turſelin en ſon *hiſtoire de Lorette.* * Hilarion de Coſte, &c.

CARRETTO. La famille de CARRETTO, l'une des plus nobles & des plus anciennes d'Italie, a été féconde en hommes illuſtres. On prétend qu'elle tire ſon origine de Witikind, prince de Saxe, qui fut ſoumis par Charlemagne ; & l'on dit qu'Aleran, fils de ce Witikind, laiſſa Othon, Guillaume, Theres & Boniface, de qui ſont venus les marquis de Savonne, d'Intiſad, de Ceva, de Buſca, & de Saluces. La maiſon de Carretto a été une branche de cette derniere, qui a pour tige un certain ANSELME, & c'eſt de lui, dit-on, que ſont deſcendus ceux qui ſuivent.

CARRETTO (Galeas) vivoit ſur la fin du XV ſiécle. Les Génois le chaſſerent de Final, pour avoir ſuivi le parti de Philippe-Marie Viſconti, duc de Milan ; mais il trouva moyen de ſe faire rétablir. Il fut heureux par lui-même & par ſes enfans, ALFONSE I, dont nous parlerons dans la ſuite ; *Fabrice*, grand-maître de Rhodes ; *Charles-Dominique*, cardinal ; & *Louis* ou *Aloiſio*, évêque de Cahors. ALFONSE de Carretto I de ce nom, marquis de Final, fit travailler aux fortifications de cette place. L'empereur Maximilien I l'honora de la qualité de vicaire de l'empire, & lui donna le pouvoir de faire battre monnoye. C'eſt de lui que ſont deſcendus les autres ſeigneurs de la maiſon de Carretto. Il eut pour enfans *Paul*, évêque de Cahors, abbé de Bellecombe ; & ALFONSE II, ſur lequel Philippe II roi d'Eſpagne uſurpa Final en 1571, &c. Les Génois avoient porté les peuples de ce marquiſat à la révolte, & Alfonſe avoit imploré la protection du roi de France. Les Eſpagnols, ſous prétexte de faire embarquer quelques troupes, furent reçus dans Final, & aſſiégerent la citadelle où commandoit JEAN ALBERICO Carretto, parent du marquis, qui fut obligé de la leur rendre : mais Alfonſe s'étant plaint de cette injure à l'empereur, celui-ci y envoya des députés, à qui les Eſpagnols répondirent qu'ils étoient venus trop tard, & que le roi d'Eſpagne avoit agi ſur des raiſons que l'empereur ne déſapprouveroit pas. Depuis les marquis de Carretto rentrerent dans Final juſqu'en 1602, que le comte de Fuente prit cette place par ordre de Philippe III roi d'Eſpagne. Les Eſpagnols menerent chez eux le marquis, qui étoit le dernier de cette famille, & le firent mourir, après l'avoir forcé d'accepter un traité de protection. * Sanſovin, *delle famigl. d'Ital.* De Thou, *hiſt. l.* 50 *& ſeq.* Léandre Alberti, *deſcript. Ital.* Bodin, *l.* 2. *de repub. c.* 9. *&c.*

CARRETTO (Fabrice de) quarante-deuxiéme grand-maître de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, dont

Digitized by Google

la réſidence étoit alors en l'iſle de Rhodes, ſucceda en 1513 à *Gui* de Blanchefort. Il étoit amiral & chef de la langue d'Italie dans ſon ordre. Après avoir tenu le chapitre général, il envoya ambaſſadeur en France le grand hoſpitalier, nommé *Philippe* de Villiers-l'Iſle-Adam. L'an 1515 il reçut un ambaſſadeur du ſophi de Perſe, qui vint en habit déguiſé, pour paſſer en ſureté par les provinces du Turc & du ſoudan d'Egypte, ennemis du ſophi; il fit une ligue avec lui contre Selim I. L'année ſuivante il conclut la paix avec le nouveau ſoudan, & fit tous les préparatifs néceſſaires pour réſiſter aux deſſeins du grand ſeigneur. L'armée turque revenant d'Egypte, ſur la fin de l'automne, ſe préſenta devant le port de Rhodes, avec un grand bruit, bannieres déployées, & trompettes ſonnantes. Le bacha général de l'armée envoya un officier au grand-maître, pour l'avertir que Selim avoit gagné une bataille contre le ſoudan d'Egypte, & pour le prier de prendre part à cette victoire. Sur quoi le grand-maître fit réponſe, qu'il remercioit le bacha de ſa civilité; que s'il y avoit lieu, il lui rendroit ſervice. Depuis ces nouvelles, le grand-maître de Carretto fit des diligences extraordinaires, pour ſe mettre en état de défenſe. Après avoir rempli tous les devoirs de ſa charge, il mourut au mois de janvier 1521, & eut pour ſucceſſeur PHILIPPE de Villiers-l'Iſle-Adam. * Boſio, *hiſt. de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem.* Naberat, *privileges de l'ordre.*

CARRETTO (Charles-Dominique) cardinal, archevêque de Reims, de Tours, &c. dit *le cardinal de Final*, étoit fils de GALEAS, & frere d'*Alfonſe I*, marquis de Final, de *Fabrice*, grand-maître de Rhodes, & de *Louis* ou *Aloiſio*, évêque de Cahors. Il s'éleva par ſon mérite à la cour de France, ſous le roi Louis XII. Le pape Jules II qui n'aimoit pas trop ce prince, accorda pourtant à ſa recommandation le chapeau de cardinal à Charles de Carretto l'an 1505, & n'oublia rien pour l'attirer à Rome, & pour lui donner des marques de ſon eſtime. Carretto ne fut pas ingrat à tant de bontés; car il prit fortement le parti du S. ſiége dans le concile de Piſe; & dans le concile de Latran, il agit avec un ſoin extrême pour établir la paix entre les princes chrétiens. Il fut évêque de Cahors, puis archevêque de Reims & de Tours, & mourut à Rome au mois d'août de l'an 1514. Le cardinal Bembo parle de lui, & nous avons encore une de ſes lettres, qu'il écrivit ſous le nom du pape Léon X, à Fabrice Carretto, grand-maître de Rhodes, pour lui apprendre la mort du cardinal de Final, ſon frere. * Bembe, *lib. 2 hiſt. Ven. & lib. 9 epiſt.* Folieta, *in elog.* Guichardin, *l. 10.* Sainte Marthe, *Gall. Chriſt.* Auberi, *hiſtoire des cardinaux.* Onuphre, Victorelle, Ughel, &c.

CARREY (Jacques) peintre célébre, naquit à Troyes, en janvier 1646. Son penchant pour la peinture s'étant montré de bonne heure, il en étudia les premiers principes dans le lieu de ſa naiſſance; mais dès l'âge de quinze ans, & ſachant encore à peine deſſiner, il alla à Paris, & s'attacha à M. le Brun, ſous lequel il fit en peu de temps des progrès conſidérables. En 1670, M. Ollier de Nointel ayant été nommé à l'ambaſſade de Conſtantinople, pria M. le Brun de lui donner un habile deſſinateur, qui voulût bien l'accompagner. M. le Brun lui donna M. Carrey, qui fut très-flaté de ce choix, & qui ſut y répondre. Il regardoit en particulier ce voyage comme une occaſion favorable qui le mettroit à portée de puiſer dans les débris de l'ancienne Grece la connoiſſance de toutes les beautés & de toutes les fineſſes de l'art auquel il s'étoit attaché. En arrivant à Conſtantinople il peignit un des tableaux que les connoiſſeurs admirent aujourd'hui dans le ſalon du château de Bercy proche Paris: il repréſente l'audience de M. de Nointel chez le grand Viſir. L'ambaſſadeur ne demeurant pas oiſif lorſque les affaires qui concernoient ſon ambaſſade ne l'obligeoient pas de reſter à Conſtantinople, M. Carrey le ſuivit dans les courſes qu'il fit au dehors, à Athènes, dans les iſles de l'Archipel, à Jéruſalem, & dans les autres lieux ſaints de la Paleſtine; & par-tout il leva des deſſins des ſtatues, des bas-reliefs, & des autres monumens que le temps avoit épargnés. Spon nous apprend qu'il travailla deux mois entiers à copier les façades, les bas-reliefs, & toutes les ſculptures de l'Acropole d'Athènes. A Jéruſalem il peignit les deux autres tableaux qui ornent le ſalon de Bercy. L'un repréſente l'entrée de M. de Nointel dans la ville ſainte; l'autre, la cérémonie du feu ſacré que les ſchiſmatiques Grecs font d'une maniere fort tumultueuſe dans l'égliſe du S. Sépulcre de la même ville. M. Carrey revint en France avec M. de Nointel. Il eſpéroit retourner à Conſtantinople, où il avoit laiſſé un coffre rempli des deſſins qu'il avoit levés pour M. de Nointel, & d'autres études qu'il avoit faites pour lui-même; mais il ne put réſiſter aux preſſantes ſollicitations que lui fit M. le Brun pour le retenir auprès de lui, & ſon coffre fut perdu, quelques tentatives qu'il ait faites & fait faire pour le retirer. M. le Brun obtint pour lui une penſion avec un appartement à Verſailles, & un autre aux Gobelins. Cet habile homme rempli de l'étude des antiques, donna depuis pluſieurs deſſins pour ornemens de ſculpture & pour des piéces d'orfévrerie, qui furent exécutées. Il travailla ſous M. le Brun à la galerie de Verſailles, deſſina les morceaux les plus curieux du cabinet du roi, & fit d'autres ouvrages pour le roi juſqu'à la mort de M. le Brun, qui arriva en 1690. Il retourna alors à Troyes, où il a paſſé le reſte de ſes jours, & où il a laiſſé un grand nombre d'ouvrages. Le plus conſidérable eſt la vie de S. Pantaléon, qu'il fit en ſix grands tableaux, dans le cours de l'année 1720, pour la paroiſſe de ſaint Pantaléon de ladite ville de Troyes. Il mourut dans la même ville le 18 février 1726, & fut inhumé dans l'égliſe de S. Nicolas au marché. * Extrait d'un *Mémoire communiqué* par M. Groſley, avocat à Troyes.

CARRHES, ville de Meſopotamie, où Craſſus fut défait par Sillaces & Suréna, lieutenans du roi des Parthes, l'an 53 avant J. C. Quelques auteurs eſtiment que Carrhes eſt *Cars* d'aujourd'hui; mais il y a plus d'apparence que c'eſt *Charan* dans le Diarbec. Elle eſt ſituée ſur le fleuve Charra, qui ſe décharge dans le Chaboras. Elle avoit autrefois un évêque ſuffragant d'Edeſſe. Quelques auteurs mettent une autre ville de Carrhes dans l'Arabie. *Voyez* CARS. * Florus, *lib. 3, c. 11.* Pline, *lib. 15, c. 24 & ſuiv.* Lucain, *l. 1 Pharſ.*

— miſerando funere Craſſus
Aſſyrias Latio maculavit ſanguine Carrhas.

CARRICK, province d'Ecoſſe, au couchant de l'iſle, entre les provinces de Gallowai & de Cluideſdale. Elle eſt peu conſidérable. * Sanſon.

CARRIERE, connu ſous le nom de BAUDE DE LA CARRIERE, ancien poëte François, vivoit vers l'an 1250. Il compoſa un dialogue de l'amour de ſon cœur & de ſes yeux. * Fauchet, *anc. Poët. Franç.* La Croix du Maine, *bibl. franç.*

CARRIERE (Jean-Baptiſte) natif d'Apt, ville de Provence, avocat du roi au parlement de Provence, vivoit en 1544. Il écrivit divers ouvrages en latin & en françois, & il traduiſit l'hiſtoire de Veniſe de François Contarini. * La Croix du Maine. Du Verdier-Vauprivas.

CARRIERE (François) religieux des peres conventuels de S. François, étoit d'Apt, & docteur en théologie. Il mourut en 1665. Ce Franciſcain a fait un commentaire littéral ſur toute l'Ecriture, qui a été imprimé en latin à Lyon en 1663. * Le Long, *bibliot. ſacr.* in-fol. *pag.* 669.

CARRIERE (Louis de) prêtre de l'Oratoire de la congrégation de France, étoit d'Angers, & eſt mort à Paris en 1717. Il a fait une eſpece de *Commen-*

Digitized by Google

taire littéral en françois ſur toute l'Ecriture-Sainte, qui a été imprimé en vingt-quatre vol. *in*-12, à Paris, depuis 1701, juſqu'en 1716. Ce commentaire ne conſiſte preſque que dans pluſieurs mots inſérés dans le texte, pour le rendre plus clair & plus intelligible. * Le Long, *Biblioth. ſacr.* in-fol. *pag.* 669.

CARRILLO (Martin) célébre juriſconſulte Eſpagnol, a vécu en 1515. Il étoit de Saragoſſe, où il enſeigna le droit canon durant dix ans, & fut depuis grand-vicaire & chanoine de l'égliſe métropole. Le roi d'Eſpagne l'envoya l'an 1611 en Sardaigne, en qualité de viſiteur eccléſiaſtique, & à ſon retour, en 1615, il lui donna l'abbaye de Mont-Aragon. Il a compoſé l'hiſtoire des archevêques de Saragoſſe, des annales, des éloges des femmes illuſtres de l'ancien teſtament. *Itinerarium ordinandorum. Manuel de confeſſarios, &c.* * Nicolas Antonio, *Bibl. Hiſp. &c.*

CARRILLO (Alfonſe) Eſpagnol natif de Cordoue, commandeur de Velés, vivoit vers l'an 1620, & compoſa divers ouvrages en eſpagnol, entr'autres les pſeaumes de David en vers, que ſon fils, commandeur de Calatrava, fit imprimer en 1675, à Naples. Alfonſe de Carrillo étoit fils de *François*, & frere de *Louis* de Carrillo, auſſi commandeur de l'ordre de S. Jacques, & général des galeres d'Eſpagne, lequel mourut en 1610, & laiſſa quelques traités qu'on a publiés ſous le titre de *Obras de D. Louis Carrillo*, imprimés à Madrid l'an 1613. * Nicolas Antonio, *Bibl. Hiſpan.*

CARRION, autrefois *Anubis & Nubis*, riviere d'Eſpagne, prend ſa ſource dans les montagnes des Aſturies, près de Saldana, arroſe Carrion de los Condes, & Palencia dans le royaumé de Léon, & peu après elle ſe joint au Piſuerga. * Mati, *dict.*

CARRION DE LOS CONDES, petite ville du royaume de Léon en Eſpagne. Elle eſt ſur la riviere de Carrion, à quatre lieues au-deſſus de Saldana, & à ſept au-deſſus de Palencia. * Mati, *dict.*

CARRION (Louis) ſavant critique, étoit originaire d'Eſpagne, mais il naquit à Bruges en Flandre. Il fit ſes premieres études à Louvain, où il eut pour compagnon Juſte-Lipſe, dont il parle avantageuſement en beaucoup d'endroits de ſes *Antiquæ lectiones* & de ſes *Emendationes*, quoique l'on ait prétendu qu'il a porté envie à ſon mérite, & qu'il a donné plus d'une fois des marques de ſa jalouſie à cet égard. Il continua ſes études à Douai & enſuite à Paris, où il eut pour condiſciple Martin-Antoine Delrio, depuis Jéſuite, dont il fait l'éloge dans les deux écrits que l'on vient de citer, & en particulier à la fin du chapitre 8 du ſecond livre de ſes *Antiquæ lectiones*. Dans le même ouvrage, livre premier, chap. 9, Carrion dit qu'il étoit parent & ami de Jacques Pamelius; ce qu'il répete à la fin du chap. 18 du deuxiéme livre de ſes *Emendationes*. Revenu à Louvain, il fut fait docteur en droit canon & en droit civil l'an 1586, & vers la même année, il fut chargé d'enſeigner les inſtituts de Juſtinien; enſuite on le fit profeſſeur royal en droit. Il fut auſſi ſucceſſivement chanoine de l'égliſe de ſaint Omer, de S. Pierre de Louvain, & de S. Germain de Mons en Hainaut. Il mourut jeune à Louvain le 23 juin 1595: il étoit alors préſident du collége de ſaint Yves. On a de lui les ouvrages ſuivans: 1. *Hiſtoriarum Salluſtii fragmenta*, avec des notes, à Anvers 1573, *in*-8°. 2. *Cenſorinus de die natali*, auquel il a ajouté le fragment d'un auteur inconnu ſur le même ſujet. Ce fragment avoit été attribué auparavant à Cenſorin & confondu avec ſon ouvrage; Carrion l'en diſtingua. Cette édition de Cenſorin parut en 1583, à Paris *in*-8°, & Henri Lindenbrog en parle avantageuſement dans la préface de celle qu'il a donnée à Leyde, *in*-8°, en 1642. *Secuti ſumus*, dit-il, *Ludovici Carrionis, viri doctiſſimi, & acerrimi judicii, exemplar lectionum. Nam id nobis concinnius viſum fuit.* Il ne l'a pas cependant ſuivie en tout, comme il le dit enſuite, & il en rend raiſon. 3. *Magni Aurelii Caſſiodori de ortographia libellus*, à Anvers, 1579, *in*-8°. 4. *Valerii Flacci Argonautica, cum caſtigationibus*, à Anvers, *in*-8° & *in*-16, & à Lyon, 1617, *in*-8°. 5. *Antiquarum lectionum libri tres*, à Anvers 1576, *in*-8°, & dans le tome III, partie ſeconde, du *Theſaurus criticus* de Jean Gruter, à Francfort 1604, *in*-8°. 6. *Emendationum & obſervationum libri duo*, à Paris, *in*-4°, & dans le même recueil de Gruter. Le premier de ces deux derniers livres eſt adreſſé à Claude Dupuy, conſeiller du roi au parlement de Paris; & le ſecond, à Nicolas le Fevre qui a été précepteur de Louis XIII. * Voyez Valere-André, *Bibliotheca Belgica*, édition de 1729, tome II, *in*-4°, & les auteurs que nous avons cités dans cet article.

CARRON (François) *cherchez* CARON.

CARROUSEL, courſe accompagnée de chariots, de machines, de récits, & de danſes de chevaux. L'antiquité n'a rien eu de plus noble, ni de plus ingénieux, que l'uſage des carrouſels. Pendant que le peuple s'arrêtoit à conſidérer ces jeux & ces exercices comme des divertiſſemens, les prêtres idolâtres en faiſoient des actes de religion; les ſoldats, des montres de leur adreſſe; & les ſavans, des études autant agréables qu'inſtructives. Tertullien, *dans ſon livre des Spectacles*, attribue l'invention des carrouſels à Circé, cette fameuſe magicienne qu'on diſoit être fille du ſoleil, & veut que ce ſoit elle qui ait commencé à dreſſer le cirque & les courſes en l'honneur de ſon pere. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt apparemment de *Currus Solis*, Carro del Sole, *Char du Soleil*, que le mot de *Carrouſel* a été formé, ou des chars & caroſſes qu'on y menoit. Il n'y avoit point de fêtes plus ſolemnelles que ces courſes, parcequ'on y voyoit une infinité de machines, de chars, d'images, de couronnes, de dépouilles, & de repréſentations. Les prêtres y conduiſoient des victimes, & y offroient des ſacrifices. On y portoit, comme aux triomphes, les raretés des provinces ſubjuguées, & la pompe ſe faiſoit avec un appareil magnifique. La plupart des autres nations s'efforcerent d'imiter, ou même de ſurpaſſer les Grecs & les Romains, & y ajouterent pluſieurs ornemens conformes à leur génie. Les Goths & les Allemans y parurent avec des cimiers, qui ſervoient à les rendre plus fiers & plus terribles, quand on voyoit ſur leurs têtes des dragons aîlés, des harpies, des muſles de lion, & d'autres choſes ſemblables. Les François ſe ſervirent de cottes d'armes & de deviſes; & les Italiens y employerent les récits, la muſique, & pluſieurs machines ingénieuſes.

Pompe ou Marche des Carrousels.

La diverſité d'images, de ſtatues, de chars, de chevaux, de machines, de concerts, & de perſonnes dont ces pompes étoient compoſées, faiſoit le plus ſuperbe & le plus bel objet du monde. Polybe & Athénée ont décrit celle du carrouſel d'Anthiochus, ſurnommé *Epiphane* ou l'*Illuſtre*, & l'on y voit que la Syrie & l'Egypte ne cédoient pas en magnificence à la Gréce & à l'Italie, en ces ſortes d'appareils. Ptolémée *Philadelphe* ne fut pas moins magnifique dans la pompe qui précéda le ſuperbe feſtin qu'il fit aux princes & aux ſeigneurs de ſa cour en la ville d'Alexandrie, & dont Callixene Rhodien fait le récit, (*lib.* 4 *de Alexandria.*) Ces pompes ne ſont que la montre de toutes les choſes deſtinées aux carrouſels, pour faire admirer aux ſpectateurs la richeſſe des habits & la beauté des machines, & pour faire paroître en ordre tout ce qui compoſe l'appareil de ces jeux.

Lice ou Carriere des Carrousels.

Les Romains au commencement n'eurent point d'autre cirque pour leurs courſes & carrouſels, qu'un grand eſpace entre le bord du Tibre, d'un côté, & une paliſſade d'épées fichées les pointes en haut, de l'au-

Digitized by Google

tre; ce qui rendoit ces courſes dangereuſes. Tarquin fut le premier qui fit bâtir un grand cirque, entre le mont Aventin & le palais. Le cenſeur Flaminius donna depuis un de ſes prés, hors de la ville, pour en faire un autre, qui fut appellé de ſon nom *le Cirque de Flaminius*. Dion Chryſoſtome parle de celui d'Alexandrie; il y en a eu auſſi à Conſtantinople, à Athènes, à Jéruſalem, & en pluſieurs autres villes. Il n'y a pas aujourd'hui des cirques comme autrefois; mais on choiſit de grandes places, que l'on diſpoſe ſelon le ſujet des repréſentations qu'on y veut faire. Toutes les grandes villes d'Eſpagne ont des places pour les courſes. Florence a la place *di Santta Croce*. Les carrouſels ſe font à Naples dans la place *del Pallazzo Reale*; à Paris, dans la place royale, ou dans la place du carrouſel, devant les tuilleries; & à Verſailles, dans une des cours des écuries du roi. Autrefois le roi Chilperic fit bâtir des cirques à Paris & à Soiſſons, pour repréſenter des carrouſels. * Aimoin, *liv.* 3.

Sujet des Carrousels.

Le ſujet ſe prend de l'hiſtoire, de la fable, des choſes naturelles, des inventions poëtiques, ou du caprice; mais il faut l'accommoder à l'occaſion de la fête pour laquelle on fait le carrouſel. Les occaſions ſont la naiſſance des princes, ou le mariage, le ſacre & le couronnement des rois; les entrées ſolemnelles dans les villes; les victoires célébres, &c. Les deſſeins des carrouſels doivent être ingénieux & bien imaginés, afin que l'eſprit n'y ait pas moins de plaiſir que les yeux. Ils doivent auſſi être militaires & guerriers, c'eſt-à-dire, renfermer des combats & des défis; parceque les exercices & les courſes des carrouſels ſont militaires. Ainſi pour ceux que l'on tire de l'hiſtoire, ou de la fable, on choiſit des combats des héros, ou des divinités. Si on les emprunte de la nature ou de la morale, on prend des choſes qui aient de l'antipatie & de la répugnance, comme les ſaiſons, le jour & la nuit, les vices & les vertus; ou celles qui étant de même eſpece, ſe peuvent diſputer quelque avantage, comme les plantes, les métaux, &c.

Quadrilles des Carrousels.

Les troupes diverſes qui compoſent les carrouſels, ſont nommées *Quadrilles*, du nom Italien *Squadriglia*, diminutif de *Squadra*, qui ſignifie une compagnie de ſoldats rangée en ordre. Dans les carrouſels célébres, les princes ſont ordinairement les chefs des quadrilles. Au premier carrouſel de Louis XIV, ce prince fut le chef de la quadrille des Romains; Monſieur, ſon frere unique, de celle des Perſans; monſieur le Prince, de celle des Turcs; monſieur le Duc, de celle des Moſcovites; & monſieur le duc de Guiſe, de celle des Maures. Le moindre nombre des quadrilles pour un véritable carrouſel eſt de quatre, & le plus grand de douze. S'il n'y a que deux troupes, c'eſt proprement une joûte; & s'il n'y en a qu'une, c'eſt un tournoi, ou une courſe. Ces quadrilles ſe diſtinguent par la forme des habits, ou du moins par la diverſité des couleurs qu'elles choiſiſſent. Parmi les Grecs & les Romains, les couleurs du cirque ſe diſtinguerent par quatre couleurs. Ce qui donna l'origine des quadrilles blanche, verte, rouge & bleue, ſi célébres dans l'ancienne hiſtoire, par les factions qu'elles cauſerent ſouvent. Quoiqu'il y eût quatre quadrilles, elles ne faiſoient néanmoins que deux partis ſous les noms des verts & des bleus, qui furent les cauſes de tant de troubles à Rome, à Conſtantinople, en Egypte, & dans toutes les autres parties de l'empire. L'uſage des quadrilles, qui eſt univerſellement reçu dans tous les lieux où l'on fait aujourd'hui des courſes & des fêtes à cheval, n'a été introduit que fort tard en France. Comme on y préféroit les exercices de valeur à ceux d'invention & de pure adreſſe, on y faiſoit plus de combats à la barriere, que de carrouſels, & l'on aimoit mieux s'y faire voir bons gendarmes & vaillans cavaliers, qu'adroits courtiſans; c'eſt pourquoi les François n'affectoient point de faire des quadrilles & des courſes réglées, comme on fait à préſent. Le premier uſage des quadrilles commença en France ſous le roi Henri IV, l'an 1606. On fit à Paris, dans la cour du château du Louvre, le carrouſel des quatre élémens, repréſenté par quatre quadrilles de cavaliers qui ſortirent de l'hôtel de Bourbon.

Machines des Carrousels.

On donne le nom de machines à tout ce qui n'a mouvement que par l'artifice des hommes, comme aux repréſentations de toutes ſortes d'animaux, que l'on fait mouvoir, aux chars roulants, aux ſtatues mobiles, &c. Le mouvement ſe fait ou ſur l'eau, ou dans l'air, ou ſur la terre. S'il ſe fait ſur l'eau, on y emploie des vaiſſeaux, ou des animaux, & des monſtres artificiels, comme des baleines, des cygnes, &c. Si c'eſt dans l'air, on y guinde par des cordes, des nuées, ou des oiſeaux ſuſpendus, des dragons, & des animaux volans. Sur la terre, on ſe ſert de chars, de brancards, d'animaux feints, de ſtatues à reſſorts, &c. Il y a auſſi des machines de guerre & de paix, de triomphes & de cérémonies ſacrées. Les machines doivent être proportionées au ſujet. S'il eſt hiſtorique, il le faut prendre dans l'hiſtoire; s'il eſt fabuleux, dans la fable. S'il eſt poëtique & d'invention, on a plus de liberté à inventer de belles choſes.

Recits et harmonie des Carrousels.

Le carrouſel étant toujours une allégorie & une invention emblématique, deſtinée à honorer le mérite des princes, ou à inſtruire, on y mêle des récits qui ſont les applications de la pompe, de l'appareil, & des plus conſidérables machines dont il eſt compoſé. C'eſt pour cela qu'on y fait paroître des nymphes, de petits amours, des dieux de la fable, des vertus, des héros, des génies, &c. qui récitent ou chantent des vers; l'harmonie ne manque jamais aux carrouſels, parceque ce ſont des fêtes d'appareil, & de réjouiſſances publiques. Il y en a de deux ſortes, l'une militaire & guerriere, l'autre douce & agréable. La premiere ſe met en tête de chaque quadrille, pour animer les cavaliers, & pour annoncer leur venue, leur entrée dans la carriere, & leurs courſes; & l'autre ſert aux récits, & pour accompagner la pompe. Les inſtrumens ſont différens, ſelon la qualité des perſonnes que l'on introduit en ces fêtes. On donne des tymbales & des tambours aux Allemans, des clairons aux Perſans, des flûtes aux ſatyres, des muſettes aux bergers, une lyre à Apollon & à Orphée, & ainſi des autres. Sur les machines militaires on met des inſtrumens propres à la guerre; ſur les champêtres, des inſtrumens ruſtiques, & ſur les vaiſſeaux, des trompettes marines. On fait au ſon de ces inſtrumens des danſes de chevaux, dont les Sybarites, peuples de l'Italie méridionale, furent les premiers inventeurs. Sur quoi Athénée a remarqué que les Crotoniates, qui leur faiſoient la guerre, s'étant apperçus de la coutume qu'avoient les Sybarites de faire danſer leurs chevaux au ſon des trompettes, firent ſecretement apprendre à leurs troupes les airs de balets qu'on faiſoit danſer à ces chevaux, & que les ayant fait ſonner, quand la cavalerie des Sybarites parut, leurs chevaux, au lieu de combattre & de ſuivre les mouvemens des cavaliers, ſe mirent tous à danſer, ce qui donna aux Crotoniates le moyen de les mettre en déſordre, & de les tailler en piéces ſans beaucoup de réſiſtance. Ce n'eſt pas une choſe fort ſurprenante, que l'on puiſſe dreſſer des chevaux à la danſe, puiſqu'on y dreſſe des chiens, des ſinges, des ours & des éléphans même, qui ſont les plus lourds animaux, & qui néanmoins ſuivent la meſure des airs, & la différence des tons.

Digitized by Google

PERSONNES QUI COMPOSENT LES CARROUSELS.

Pluſieurs ſortes de perſonnes entrent dans la pompe du carrouſel : le meſtre de camp & ſes aides, les tenans & les aſſaillans, les chefs des quadrilles, les hérauts, les trompettes, les pages, les valets de pied & les eſtafiers, les perſonnes des récits & des machines, les muſiciens, les parrains & les juges. Le meſtre de camp ou maréchal de camp, eſt celui qui conduit toute la pompe, qui régle la marche, & qui introduit dans la lice. Les tenans ſont ceux qui ouvrent le carrouſel, & qui font les défis par les cartels que les hérauts publient Les aſſaillans ſont ceux qui s'offrent par leurs réponſes aux défis & aux cartels, de ſoutenir le contraire. Le chef de chaque quadrille eſt ordinairement un prince; les hérauts d'armes y ſont d'ancien uſage, auſſi-bien que dans les tournois. Les pages montés à cheval portent les boucliers des deviſes de leurs maîtres, & les lances de parade. Les eſtafiers conduiſent les chevaux de main, & font d'autres fonctions ſemblables. On les déguiſe en Turcs, en Maures, en Eſclaves, en Sauvages, en ſinges, en ours, & en pluſieurs autres manieres. Les parrains anciennement étoient de jeunes gens, qui dans la pompe du cirque conduiſoient les chariots, les repréſentations & les images des dieux. Dans les duels les parrains étoient ceux qu'on donnoit aux deux combattans, pour être comme leurs avocats. On en prend encore à préſent par cérémonie dans les carrouſels, & chaque quadrille en a deux, quatre, ou ſix, ſelon que l'on veut rendre la cérémonie plus auguſte. Les juges ſont ordinairement de vieux cavaliers expérimentés en tous ces exercices, qui ſont nommés pour préſider aux courſes, & pour adjuger les prix à ceux qui les ont mérités.

COMPARSES DES CARROUSELS.

La comparſe eſt aux carrouſels ce qu'eſt l'entrée aux balets, & la ſcène aux comédies & aux tragédies, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt l'entrée des quadrilles dans la carriere, dont elles font tout le tour, pour ſe faire voir aux ſpectateurs, & s'aller rendre aux pavillons & aux poſtes qu'on leur a deſtinés. C'eſt-là que l'on remarque avec plaiſir la richeſſe des habits, la beauté & la fierté des chevaux, l'invention des machines, & toute la pompe de l'appareil.

ACTIONS DES CARROUSELS.

Les actions les plus ordinaires ſont, premierement de rompre des lances en lice les uns contre les autres: ſecondement de les rompre contre la quintane, qui eſt la courſe du faquin : troiſiémement, de courre la bague : quatriémement, de courre les têtes : cinquiémement, de combattre à cheval l'épée à la main : ſixiémement, de lancer le dard : ſeptiémement, de faire la foule.

Premierement, le combat des lances ſe faiſoit ainſi. Deux cavaliers armés de toutes piéces partoient à toute bride en même temps, pour ſe rencontrer au milieu des deux extrémités de la lice, où ils ſe pouſſoient de leurs lances avec tant de force, que quelques uns étoient jettés hors des arçons & portés à terre. Depuis la mort de Henri II, qui fut bleſſé mortellement d'un éclat de lance par le comte de Montgommeri, on a quitté ce combat, qui auparavant étoit le plus ordinaire en France. Secondement, l'exercice de rompre les lances à la quintane eſt ancien, & fut ainſi nommé de Quintus, ſon inventeur. La quintane eſt un tronc d'arbre, ou un pilier contre lequel on va rompre la lance, pour s'accoutumer à atteindre l'ennemi par des coups meſurés. Nous l'appellons *courſe au faquin*, parcequ'on ſe ſert ſouvent d'un faquin, ou d'un porte-faix armé de toutes piéces, contre lequel on court. Les Italiens nomment cet exercice *la courſe à l'Homme armé*, & *le Saraſin*, parcequ'ils repréſentent ce faquin en Turc, en Maure, ou en Saraſin : ordinairement c'eſt une figure de bois en forme d'homme planté ſur un pivot, afin qu'elle ſoit mobile. Elle demeure ferme lorſqu'on la frape au front, entre les yeux & ſur le nez; mais lorſqu'on la touche ailleurs, elle tourne ſi rudement, que ſi le cavalier n'eſt adroit pour eſquiver le coup, elle le frape d'un ſabre de bois, ou d'un ſac plein de terre, ce qui donne à rire aux ſpectateurs. Troiſiémement, la courſe de la bague eſt fort en uſage, parceque c'eſt le plus aiſé, le moins dangereux, & le plus agréable à voir de tous les exercices de cheval. Quatriémement, la courſe des têtes eſt nouvelle en France; mais elle eſt plus ancienne en Allemagne, où apparemment les guerres avec les Turcs l'ont introduite. La coutume de cette nation barbare eſt de récompenſer les ſoldats qui apportent les têtes des ennemis qu'ils ont tués, & les Allemans tâchent ſouvent de les retirer d'entre les mains de ces infidéles : c'eſt pourquoi ils s'exercent à courre des têtes de Turcs & de Maures, contre leſquels ils tirent le dard & le piſtolet, & en enlevent d'autres avec la pointe de l'épée, ſe courbant en courant, ce qui eſt un trait d'adreſſe auſſi grand qu'on en puiſſe montrer. On diſpoſe dans un même lieu, en diverſes diſtances, trois ou quatre de ces têtes, afin que tout d'une courſe on lance le dard à l'une, on tire le piſtolet contre une autre, on fende celle-ci avec une hache, ou on la rompe avec une maſſe d'armes, & qu'on enleve la derniere avec la lance ou avec l'épée. Cinquiémement, le combat à l'épée ſe fait par des cavaliers armés de toutes piéces, qui s'approchent par trois voltes, & ſe donnent à chaque fois des coups d'épée ſur le caſque. Le connétable de Montmorenci n'étant encore que maréchal de France, ſe rendit célébre en cet exercice dans deux tournois; le premier à Bayonne, quand la reine d'Eſpagne y vint trouver le roi Charles IX ſon frere; & le dernier à Paris, pour les nôces d'Antoine de Croui, prince de Porcian. En celui de Bayonne, il donna un ſi rude coup d'épée à un prince, contre lequel il combattoit, qu'il le renverſa ſur la croupe de ſon cheval; & à Paris, il porta par terre hors de la ſelle un ſeigneur de qualité, qui avoit la réputation d'être un des meilleurs hommes de cheval de ſon temps. Sixiémement, le jet du dard eſt nommé par les Eſpagnols *jeu des cannes*, *juego de las cagnas*, parcequ'en tournoyant ils ſe tirent des cannes les uns contre les autres, & ſe couvrent de leurs boucliers pour les recevoir. Cet exercice paſſa des Eſpagnols aux provinces de France, voiſines des Pyrenées. Le roi Charles VI étant allé viſiter le comte de Foix, ce prince lui donna le plaiſir de voir lancer le javelot, qui étoit le jeu le plus commun parmi les nobles du pays. Septiémement, la foule eſt une courſe de tous les chevaliers les uns après les autres ſans interruption, ce que les Italiens appellent *far la fola*; & c'eſt par-là que finiſſent ordinairement toutes les courſes. Après quoi la fête ſe termine par des feux d'artifice. * Le pere Ménétrier, *Traité des tournois & carrouſels.* Voyez auſſi *il Cannochiale d'Ariſtotele* de dom Emanuel Teſauro.

CARS, ville de la Turcomanie, dans la Turquie d'Aſie, vers les ſources de l'Euphrate, & les frontieres de la Georgie. Elle eſt ſi conſidérable, que le grand Turc fait, dit-on, mettre en ſes titres celui de ſeigneur de Cars. Un voyageur moderne croit que cette ville eſt celle de Carrhes, dont on a parlé, où Craſſus fut défait par les Parthes; mais Carrhes, comme nous l'avons marqué, étoit dans la Méſopotamie. *Voyez* CARRHES. * Sanſon, *in tab. geograph.* Poulet, *relation du Levant*, *tom.* 2, *chap.* 9, *pag.* 105.

CARSISTES, ou plutôt CARCISTES, nom qui fut donné à certain parti ſéditieux dans le XVI ſiécle, qui avec une troupe de mutins appellés *Razats*, entretenoit les troubles en Provence, du temps que la reine Catherine de Médicis fit le tour des provinces méridionales de la France. Ces Carciſtes étoient ſoutenus de la nobleſſe, & les autres avoient pour eux le peuple &

Digitized by Google

le parlement. * Mezerai, *dans ſon abrégé chron. régne de Henri III.*

CARSO, en latin *Karſtia*, *Calderus Mons*, petite contrée d'Italie, eſt la partie du Frioul, qui s'étend depuis la riviere d'Anza, juſqu'aux frontieres de l'Iſtrie, entre le comté de Gorice, & les golfes de Veniſe & de Trieſte. Ses lieux principaux ſont Aquilée, Proſeco, Trieſte & Monte Falcone. Cette derniere avec ſon territoire eſt aux Vénitiens, le reſte dépend de la maiſon d'Autriche. Au reſte on comprend quelquefois ſous le Carſo, la Carniole Séche, qui eſt l'Iſtrie autrichienne. * Mati, *diction.*

CARSUGHI (Rainier) né à Citerna, petite ville de la Toſcane, l'an 1647, entra de bonne heure dans la ſocieté des jéſuites, où il ſe diſtingua par ſon eſprit, ſes talens, & les vertus conformes à ſon état. Après avoir été ſecrétaire général de ſa compagnie qui a toujours loué en lui une rare prûdence, il fut fait provincial de la province romaine. Ce fut dans cet emploi qu'il mourut le 7 de mars 1709, dans la ſoixante-deuxiéme année de ſon âge. Doué d'un eſprit pénétrant, juſte, facile, il écrivoit également bien en latin & en italien, & il conſervoit dans la compoſition cette éloquence naturelle & inſinuante qui le rendoit maître des converſations. Cenſeur rigoureux de ſes ouvrages, & peu ſatisfait de ce qui contentoit tout le monde, il n'a ſouffert que la publication de quatre volumes de méditations dont on a pluſieurs éditions. On a imprimé l'année même de ſa mort à Rome, *in*-8°, un poëme latin, de l'art de bien écrire (*Ars bene ſcribendi*) avec un recueil de quelques épigrammes du même. Ce poëme, qui eſt très-élégant, & plein d'excellens principes, peut tenir lieu d'une rhétorique. Il eſt diviſé en quatre livres: le premier enſeigne la maniere de lire les bons auteurs, & d'en profiter; le ſecond traite de la meilleure méthode de compoſer L'imitation eſt le ſujet du troiſiéme livre; le quatriéme livre apprend à ſe former un ſtyle. * Voyez les *Mémoires de Trevoux*, mai 1711, article 78.

CARTAGO, petite ville de l'Amérique méridionale, dans le gouvernement de Popayan en Terre-ferme, à 40 lieues de la ville de ce nom, du côté du nord. * Mati, *diction.*

CARTAGO, *cherchez* CARTHAGE.

CARTALO, Carthaginois, fut envoyé à Tyr pour y offrir des dépouilles à Hercule, dont il étoit grand prêtre. A ſon retour, voulant entrer dans Carthage, il trouva cette ville aſſiégée par ſon pere Malée ou *Mazée*, qui en avoit été banni injuſtement. Il paſſa au travers de ſon camp, mais ſans ſaluer ſon pere, ni vouloir s'arrêter, à cauſe de la ſituation d'ennemi, dans laquelle il le rencontroit, ou à cauſe des habits pontificaux, dont il étoit lui-même revêtu; ſcrupule dont il fut cruellement puni, car s'étant enſuite préſenté devant ſon pere, que le ſénat lui avoit permis de voir, ce barbare imputant à mépris la maniere dont ſon fils en avoit uſé d'abord avec lui, le fit attacher ſur une croix, où il expira. * Juſtin, *l.* 18.

CARTAMA, petite ville du royaume de Grenade en Eſpagne, eſt ſituée ſur une montagne, au pied de laquelle coule la riviere de Guadalmedina, à quatre lieues de la ville de Malaga. * Mati, *diction.*

CARTARI (Jules) juriſconſulte Italien, né à Orvieto en 1558, d'une famille noble & ancienne, étoit fils de Flaminius Cartari, auditeur de la Rote de Gènes & grand-juriſconſulte. Jules fut très-eſtimé des papes Paul V, Grégoire XV & Urbain VIII, ſous leſquels il fut revêtu de pluſieurs emplois honorables. Il mourut ſénateur romain en 1633. Son fils Charles fit imprimer ſes ouvrages après ſa mort; ils contiennent: *Deciſiones fori archiepiſcopalis Mediolanenſis; Tractatus de foro competenti adversùs judices alioſque eccleſiaſticam juriſdictionem perturbantes.* * *Acta erudit.* 1713, *pag.* 505.

CARTARI (Charles) fils du précédent, né à Bologne en 1614, s'appliqua auſſi à la juriſprudence, & ayant reçu le bonnet de docteur à Rome en 1633, Urbain VIII le chargea en 1638 de l'inſpection des archives du ſaint ſiége après Jean-Baptiſte Confalonieri. Innocent XII qui vouloit faire plaiſir à Fabretti, lui donna cette place dans la ſuite, & en ôta Cartari ſous prétexte qu'il étoit trop âgé pour la remplir avec ſoin; ce qui n'étoit qu'un faux prétexte, puiſque Fabretti avoit alors lui-même plus de 70 ans. Cartari fut auſſi avocat au conſiſtoire, & mourut en 1697. Cette derniere charge lui a donné lieu de publier une liſte de tous ceux qui l'avoient occupée avant lui: *Syllabus advocatorum conſiſtorialium.* Ses autres ouvrages ſont: *Pallade Bombena; Vita di Vicenſi Armanni da Gubbio; la Roſa d'oro; Judicium de opere Joan. Laurent. Luchesini; Demonſtrata impiorum inſania; Memorie della citta de Commacchio.* * *Acta erudit.* 1713, *pag.* 505.

CARTARI (Antoine-Etienne) fils de Charles, naquit en 1651. Il avoit de grandes diſpoſitions pour l'étude; mais ſon application exceſſive avança ſes jours. Il mourut en 1685. Il a publié *Prodromus Gentilitius* & *Europæ Gentilitiæ*, *tom. I.* Il a laiſſé la ſuite de cet ouvrage qui eſt encore manuſcrite. * *Acta erudit.* 1713, *pag.* 505.

CARTEIL (Chriſtophe) capitaine Anglois, natif du pays de Cornouaille, porta les armes dès l'âge de vingt-deux ans en 1572. Il s'acquit beaucoup de réputation dans ce métier, & fut fort eſtimé de l'illuſtre Boiſot, amiral des Provinces-Unies. En 1582 le prince d'Orange & les états des Provinces-Unies, lui donnerent la conduite de la flotte qu'ils envoyerent en Moſcovie. Lorſque Carteil fut repaſſé en Angleterre, la reine Elizabeth l'envoya avec François Drak dans les Indes occidentales, où ils prirent les villes de Saint-Jacques, de Carthagène & de Saint-Auguſtin. Les ennemis mêmes y admirerent la prudence & la conduite de Carteil, & ils avouerent qu'ils n'avoient jamais vû la diſcipline militaire ſi bien obſervée que dans les troupes qu'il commandoit. Après beaucoup d'heureux ſuccès, il vint mourir à Londres en 1593. * *Herolog. ang.*

CARTEROMACO (Scipion) naquit à Piſtoye, ville de Toſcane, le 4 février 1467, d'une famille noble. Le nom de cette famille étoit *Forteguerri*; mais Scipion, pour ſe conformer à l'uſage des ſavans de ſon ſiécle, le changea en celui de *Carteromaco*, qui en grec ſignifie la même choſe. Son pere *Dominique* Forteguerri fut en 1472 gonfalonier de la ville de Piſtoye, qui étoit alors une eſpece de république. Scipion fut mis dès ſa premiere jeuneſſe au collége de Piſtoye, appellé *la Sapienza de' Forteguerri*, parcequ'il a été fondé par le cardinal *Forteguerri*, pour l'entretien de douze étudians, dont trois doivent être de ſa famille. Il ne demeura pas cependant toujours en ce lieu pendant les ſix ans deſtinés à l'inſtruction de ceux pour qui cette fondation étoit faite. Il paroît par une de ſes lettres à Ange Politien, & par une autre d'*Alde* l'ancien, qu'il étudia quelque temps à Rome. Il paſſa enſuite à Florence, où il s'appliqua avec beaucoup d'ardeur à la langue grecque ſous Politien, qui conçut pour lui une amitié fort tendre. Le 25 février 1493, il obtint du pape Alexandre VI (non Alexandre VII, comme le dit le P. Niceron) une permiſſion de jouir encore ſix années du revenu d'étudiant du collége de Piſtoye. Il paſſa ces ſix années à Padoue, où il continua ſes études avec tant de ſuccès, que la république de Veniſe le nomma vers l'an 1500, pour enſeigner la langue grecque à la jeuneſſe Vénitienne, & lui donna pour cela de bons appointemens. Jules II étant parvenu au pontificat en 1503, fit venir quelque temps après Carteromaco à Rome, & le mit auprès du cardinal Galeotti Franciotti de la Rovere, Luquois, ſon neveu, qu'il avoit fait vice-chancelier de l'égliſe romaine. Après la mort de ce cardinal, arrivée le 11 ſeptembre 1508, Carteromaco s'attacha au cardinal François Alidoſia qui fut tué à

Digitized by Google

Ravenne par François-Marie de la Rovere, duc d'Urbin, le 24 mai 1511. Cette mort, qui cauſa beaucoup de chagrin à Carteromaco, l'engagea de retourner pour la troiſiéme fois à Rome, où Ange Colocci le fit connoître au cardinal Jean de Médicis, qui étant devenu pape en 1513, ſous le nom de Léon X, mit Carteromaco auprès de Jules de Médicis, ſon parent, qu'il avoit deſſein de faire cardinal, pour le diriger dans ſes études. C'eſt du moins ce que dit Pierius Valerianus; mais il paroît par le traité *De exilio* de Petrus Alcyonius, écrit en 1512, que Carteromaco étoit déja auprès de Jules de Médicis avant l'exaltation de Léon X. Jules parlant dans cet ouvrage, y dit en effet : *Conſulam . . . Scipionem Carteromachum, familiarem etiam noſtrum, cui tametſi Latinus eſt, attamen vel Græci ipſi in ſuæ linguæ cognitione & ſubtilitate primas deferunt.* Carteromaco pouvoit eſpérer une fortune brillante, mais la mort l'enleva à la fleur de ſon âge le 16 octobre 1513, âgé de 46 ans. Ses ouvrages ſont : 1. *Oratio de laudibus litterarum græcarum*, à Veniſe 1504, *in*-4°. C'eſt un diſcours qu'il avoit récité au mois de janvier de la même année. On en a fait depuis pluſieurs autres editions. 2. *Ariſtidis oratio de laudibus urbis Romæ è græco in latinum verſa*, à Veniſe 1519, *in*-8°, avec les écrivains de l'hiſtoire auguſte. 3. *Claudii Ptolemæi de geographia libri VIII, è recenſione Marci monachi cæleſtini Beneventani, Joannis Cottæ Veronenſis, Scipionis Catteromachi Piſtorienſis & Cornelii Benigni Viterbienſis*, à Rome 1507, *in-folio*. 4. A la tête de la logique d'Ariſtote, imprimée en grec, à Veniſe, par Alde en 1495, *in-folio*, il y a une préface grecque & une épigramme en la même langue de Carteromaco. 5. Autres épigrammes du même, en différens livres. 6. Trois lettres, l'une grecque à la tête du *Theſaurus Cornucopiæ* de *Varino*, à qui elle eſt adreſſée, les deux autres en latin, la premiere avec les lettres d'Ange Politien à qui elle eſt écrite; la ſeconde, à Daniel *Renieri*, imprimée avec ſon diſcours ſur la langue grecque. * Le journal de Veniſe, tome XX, page 278, & tome XXVI, p. 317. Niceron, *Mémoires*, tome XXII. *Petrus Alcyonius, de exilio*, &c. pages 179 & 247, édition de Leipſic 1707. Joannes Pierius Valerianus, *De litteratorum infelicitate*, même édition, pages 356 & 385.

CARTESIANISME, ſecte de philoſophes modernes, dont Deſcartes eſt le chef, & qui prend ſon nom de *Carteſius*, qui eſt le nom latin de Deſcartes. Le Cartéſianiſme a ſes principes de métaphyſique & de phyſique. Son principe métaphyſique eſt, *Je penſe, donc je ſuis.* Ce principe a été attaqué & ſoutenu avec beaucoup de vivacité, & avec trop de partialité de part & d'autre; car quoiqu'il ſoit vrai que nous ſommes aſſurés en même temps par le ſentiment intérieur de la conſcience que nous exiſtons, comme nous le ſommes que nous penſons, il eſt vrai de dire que la concluſion de ce raiſonnement, *je ſuis*, ſe tire bien de l'antécédent, *je penſe*, puiſque *penſer* ſuppoſe néceſſairement *être* ou *exiſter*, & que l'eſprit voit clairement la liaiſon néceſſaire qu'il y a entre *penſer* & *être* : cependant Deſcartes n'a pas dû propoſer ſon principe comme une nouvelle découverte. Avant lui on ſavoit que pour penſer il faut être, & que celui qui penſe actuellement exiſte actuellement. Pour la phyſique, le principe du Cartéſianiſme eſt, *qu'il n'y a que des ſubſtances.* Ce principe a paru dangereux, & on le combat tous les jours dans les écoles catholiques, en prouvant qu'il y a des accidens abſolus. Ces ſubſtances ſont de deux ſortes; l'une eſt la ſubſtance qui penſe, & l'autre la ſubſtance étendue. La penſée actuelle, l'étendue actuelle, ſont de l'eſſence de la ſubſtance, tellement que la ſubſtance penſante ne peut être ſans quelque penſée actuelle, & qu'on ne peut rien retrancher de l'étendue d'une choſe ſans retrancher de ſa ſubſtance. A l'égard de la ſubſtance penſante, on ne conçoit pas comment Dieu ne pouroit pas l'empêcher de penſer, en lui refuſant ſon concours pour quelque action que ce ſoit, tandis qu'il lui conſervera l'exiſtence. A l'égard de la ſubſtance étendue, la foi nous apprend que le corps de J. C. ne perd rien de ſa ſubſtance dans le ſacrement de l'Euchariſtie, quoiqu'il y perde beaucoup de ſon étendue, ainſi l'on ne peut pas dire que l'étendue eſt l'eſſence de la matiere. Un autre principe du Cartéſianiſme eſt *qu'il n'y a point de vuide, & qu'il n'y en peut avoir dans la nature*, parceque ce vuide pouroit être meſuré, ſeroit étendu, & par conſéquent ſeroit de la matiere, car tout ce qui eſt étendu eſt matiere. Il eſt inutile de faire des réflexions ſur un auſſi mauvais raiſonnement, les philoſophes d'un ſentiment contraire le réfutent trop ſérieuſement.

Ces principes de phyſique une fois ſuppoſés, Deſcartes explique par la voie de la méchanique, & par les régles du mouvement, comment le monde a été formé tel qu'il eſt. Il ſuppoſe que Dieu a créé de la matiere d'une étendue indéfinie; qu'il a diviſé cette matiere en petites parties carrées, ou de figures pleines d'angles; qu'enſuite il imprima deux mouvemens à cette matiere; l'un, par lequel chaque partie tourna ſur ſon centre; l'autre, par lequel une grande quantité de matiere tourna ſur un centre commun; ce qui forma autant de tourbillons, qu'il y avoit de ces maſſes différentes de matiere qui tournoient ſur un centre commun. Voici, ſelon Deſcartes, ce qui arriva dans chaque tourbillon. Les parties de la matiere ne purent être miſes en mouvement ſans que leurs angles ſe rompiſſent. Ce frottement continuel de parties à angles produiſit deux ſortes d'élemens : le premier eſt une poudre très-fine, formée des angles briſés mille fois, & en mille manieres; le ſecond, ſont des globes, formés de ces parties de matieres, dont les angles ont été abattus par le mouvement; le troiſiéme, ſont les parties de ces angles, dont la figure eſt irréguliere, & qui par de petites cornes ſe ſont embaraſſées les unes avec les autres. Le premier élement, ſuivant les loix du mouvement, occupe le centre du tourbillon, à cauſe de la petiteſſe de ſes parties. Cet élement eſt la matiere du ſoleil, des étoiles fixes, & domine dans le feu que nous voyons ſur la terre; le ſecond élement, compoſé de globes, remplit l'eſpace qu'il y a depuis la terre juſqu'aux étoiles fixes, de telle maniere que les globes les plus gros ſont plus près de la circonférence du tourbillon, & les plus petits ſont près du centre; le troiſiéme élement ou les parties branchues eſt la matiere de la terre, des corps terreſtres, des cométes, des taches du ſoleil, &c. On trouve ce ſyſtême dangereux, parcequ'il eſt favorable aux Athées, qui admettent une matiere éternelle, & qui dans le ſentiment de Deſcartes, expliqueroient par les loix du mouvement de quelle maniere le monde a pu ſe former; cependant les Athées, s'ils ſont véritables philoſophes, ne ſauroient s'accommoder du ſyſtême du Cartéſianiſme, puiſqu'il eſt impoſſible qu'il y ait du mouvement dans les parties d'une matiere dure & ſolide, dont la réſiſtance eſt indéfinie, s'il n'y a du vuide ou un fluide parfait. De plus la matiere n'a d'elle-même aucun mouvement; il faut néceſſairement un Dieu qui le lui ait imprimé. *Voyez* PHILOSOPHES, & l'article DESCARTES.

CARTHA ou CARIA, ville de la tribu de Zabulon, donnée en partage aux Lévites de la famille de Merari. * *Joſ. XXI*, 34.

CARTHAGE, dite *la grande*, fut autrefois la capitale d'un grand empire, & la principale ville d'Afrique, ſur la côte de Barbarie, près de Tunis. Quelques auteurs qui rapportent ſon origine à Didon, diſent que l'an 7 de Pygmalion, roi de Tyr; 103 depuis la mort d'Hiram; 124 depuis la conſtruction du temple de Salomon; du monde 3147; & avant J. C. 888, cette princeſſe, veuve de Sichée, ſe voyant maltraitée du roi ſon frere, ſortit de ſon pays avec grand nombre de mécontens, & paſſa en Afrique, où

elle bâtit Carthage. Les autres ſoutiennent que cette ville avoit été commencée long-temps auparavant par Zorus & Carchedon, & que Didon ne fit conſtruire que la forteresſe nommée *Byrſa*, où eſt maintenant, au rapport de Marmol, une tour que les Chrétiens appellent *la Roque de Maſtinace*, & les Africains *Almenare*. On ajoute encore qu'on donna à la ville ce nom de *Byrſa*, qui en grec ſignifie *Courroye*, à cauſe que cette princeſſe ne demanda à ceux de la contrée, pour la fondation de ſa ville, qu'autant de terre qu'un cuir de vache pouroit en entourer, & que l'ayant coupé en courroyes fort minces, elle en fit une grande enceinte. Servius rapporte que cette ville fut nommée *Carthage*, du nom d'une autre ville de Lybie, qui ſe nommoit *Cartha*; d'autres croient qu'elle avoit été fondée par les Phéniciens, que Joſué, fils de Nun, avoit chaſſés. Les auteurs du pays en rapportent auſſi diverſes origines, qui ne ſont pas plus ſures. Bochart a fait voir dans ſon *Chanaan*, *lib.* 1, *cap.* 14, la fauſſeté des étymologies grecques au ſujet du mot de *Carthage*, & montre qu'elle ſe nommoit en phénicien *Karthachadtha*, c'eſt-à-dire, *ville nouvelle*. Sa citadelle ſe nommoit *Botſra*, qui ſignifie *un lieu fort*. On peut voir dans le même auteur la deſcription de cette ville. Joſephe aſſure, après Menandre, qui compoſa l'hiſtoire des rois de Tyr & de Phénicie, que cette ville fut bâtie l'an 144, après que les fondemens du temple de Salomon furent jettés. Mais cet hiſtorien s'eſt trompé dans la ſupputation de la ſomme totale des régnes des rois de Tyr, qu'il fait monter depuis le commencement du régne d'Hyram juſqu'à la ſeptiéme année de Pygmalion, dans laquelle Didon s'enfuit de Tyr, & alla bâtir Carthage, à 155 ans 8 mois, au lieu qu'elle ne ſe monte qu'à 137 ans 8 mois, ſelon le nombre des années de chaque régne. Au lieu donc de compter comme il fait 143 ans, depuis la fondation du temple de Jéruſalem, juſqu'à la fuite de Didon, il n'en faut compter que 135 & 8 mois. Ainſi la fondation de Carthage tombe à l'an 3832 de la période julienne, 882 avant Jeſus-Chriſt, 127 après la fondation du temple; ce qui s'accorde avec les hiſtoriens profanes, car Solin dit que Carthage fut ruinée ſous le conſulat de Cneius Lentulus, & de Lucius Mummius, l'an 608 de la fondation de Rome, 737 ans après qu'elle eut été bâtie par Eliſſe Phénicienne. Cette année de la fondation de Rome eſt la 4568 de la période julienne; ôtez-en 737 ans, vous aurez l'année 3831. Philis de Nocraté s'eſt bien éloigné de-là, quand il a dit que Carthage avoit été bâtie 32 ans avant la guerre de Troye par Zor & par Carthage, car Zor ou Ztor eſt le nom phénicien de la ville de Tyr, & Carthage n'eſt pas un nom d'homme, mais un nom appellatif, qui ſignifie *nouvelle ville*. Cette opinion eſt auſſi conforme au ſentiment des modernes & des anciens, entre leſquels on peut citer Menandre, allégué par Joſephe; Tatien, au diſcours qu'il a fait contre les Gentils; Théophile, patriarche d'Antioche, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Juſtin, Velleïus Paterculus, Strabon, Pline, Iſidore de Séville, Marmol & pluſieurs autres.

Les Carthaginois ſe rendirent très-conſidérables par les armes. Ils inventerent le bélier pour ébranler & renverſer les murailles, & furent les premiers qui armerent les galeres à quatre rangs de rameurs. Ils ſoumirent la Lybie, porterent leurs armes en Sicile & en Sardaigne, & pouſſerent leurs conquêtes juſque dans l'Eſpagne: mais les guerres qu'ils ont ſoutenues contre les Romains, ſont celles qui ont rendu leur nom plus célèbre. La premiere dura 24 ans, depuis l'an 489 de Rome, & 265 avant J. C. juſqu'à l'an de Rome 512, & avant J. C. 242, & commença au ſujet des Mamertins, ſeigneurs de la ville de Meſſine, leſquels étant attaqués par le roi Hieron & les Carthaginois, demanderent du ſecours aux Romains. La ſeconde guerre punique commença l'an 536 de Rome, & avant J. C. 218, après qu'Annibal eut pris la ville de Saguſte, fidéle alliée des Romains. Elle dura 17 ans juſqu'en l'an 553 de Rome, & 201 ans avant J. C. & fut fatale & glorieuſe à Rome par les pertes que lui cauſa Annibal en Italie, & par les avantages que Scipion remporta en Afrique. Dans cette ſeconde guerre qui ſe fit ſous la conduite d'Annibal, l'empire romain chancela, & ſe vit à deux doigts de ſa ruine. Mais enfin Annibal, ce redoutable capitaine, que toutes les fatigues d'une longue & cruelle guerre n'avoient pu domter, fut vaincu par les délices de Capoue, & donna le temps aux Romains de ſe remettre des pertes qu'ils avoient ſouffertes. La troiſiéme guerre punique ne dura que trois ans, depuis l'an 605 de Rome, 149 avant J. C. juſqu'en 608 de Rome, & avant J. C. 146, que Scipion *le jeune* prit & ruina cette belle ville. Il ne ſortit alors de Carthage que cinq mille perſonnes qui furent les ſeuls & déplorables reſtes de cette ſuperbe ville, qui avoit le plus vigoureuſement diſputé à Rome l'empire du monde. Elle n'a ſubſiſté que 660 ou 700 ans. Elle fut depuis rebâtie par les mêmes Romains, ſous C. Gracchus, tribun du peuple, l'an 631 de Rome, & 123 avant J. C. & depuis ſous l'empire d'Auguſte, qui y envoya une colonie de trois mille hommes. Ce fut alors qu'elle recouvra une partie de ſon premier luſtre: elle devint la capitale de l'Afrique. Genſeric, roi des Vandales, la prit le 19 octobre l'an 439 de l'ére chrétienne; elle revint enſuite aux Romains en l'année 534, que Beliſaire la reprit; & enfin étant devenue vers l'an 685 le partage des ſucceſſeurs de Mahomet, elle fut entiérement ruinée par les Arabes, & ſes habitans, & ſes richeſſes tranſportées à Tunis.

La ville de Carthage étoit ſituée dans une langue de terre qui faiſoit une preſqu'iſle jointe à l'Afrique par un iſthme de 25 ſtades, entre Utique & Tunis. Toute la preſqu'iſle avoit 360 ſtades de tour. La ville étoit grande & extrêmement peuplée, & tous ſes habitans étoient belliqueux. Au commencement de la derniere guerre punique, le conſul Marius leur ayant commandé de lui apporter leurs armes, on lui mit entre les mains deux cens mille paires d'armes complettes à l'uſage de ce temps-là, & deux mille machines à jetter des dards & des pierres, avec un nombre infini de piques, de fléches & de javelots. Marius les croyant alors hors d'état de ſe défendre, leur déclara qu'il avoit ordre de détruire leur ville, & tâcha de leur inſinuer que ce leur ſeroit un grand avantage, parceque le peuple Romain leur permettoit de rebâtir une nouvelle Carthage en terre ferme, éloignée de 80 ſtades de la mer. Cette cruelle harangue affligea ſenſiblement les Carthaginois. Ils ſe voyoient inveſtis par mer & par terre; & n'ayant plus leurs armes pour ſe défendre, ils ne pouvoient pas même ſe flater de l'eſpérance de mourir en combattant, pour la défenſe de leurs maiſons, de leurs temples, de leurs femmes, de leurs enfans & de leur liberté. Le déſeſpoir les fit pourtant réſoudre à la guerre. Ils fabriquerent d'autres armes, ils rebâtirent de nouveaux vaiſſeaux, & les femmes & les filles donnerent leurs cheveux pour faire des cordages, enfin ils réſiſterent encore trois ans.

Les Carthaginois étoient ſimples dans leurs habits, ils ne ſe ſervoient que d'une tunique: ils s'abſtenoient de vin pendant le temps de leur magiſtrature, & l'interdiſoient à leurs ſoldats. Ils ſacrifierent leurs enfans aux Dieux, juſqu'à Gelon qui abolit cette coutume. Ils enterroient leurs morts; mais à la perſuaſion de Darius, ils ſe conformerent à l'uſage de ceux qui les bruloient.

Il ne reſte à préſent que très-peu de veſtiges de cette grande ville, quoique la preſqu'iſle ſoit toujours appellée par les matelots le promontoire de Carthage. * Juſtin, *liv.* 8. Velleïus Paterculus, *liv.* 1 & 2. Strabon, *liv.* 17. Pline, *liv.* 5. Iſidore, *Orig. liv.* 1. Tertullien, *chap.* 19 *Apol.* Clément Alexandrin, *lib.* 1, *Stromat. &c.* Tite-Live. Plutarque. Florus. Eutrope. Oroſe. Zonare, &c. Proſper & Marcellin, *dans leur*

Digitized by Google

chron. Leon & Marmol, *de l'Afrique.* Petau. Ubbo Emmius. Riccioli, *chron. reform. &c.*

Église et Conciles de Carthage.

Les égliſes d'Afrique n'ont point été établies par les apôtres, ni même de leur temps par des prédicateurs qu'ils y euſſent envoyés, Petilien ayant aſſuré que les Africains étoient les derniers peuples qui avoient reçu l'évangile. S. Auguſtin, *lib. de unitate eccleſiæ, cap.* 15, ne dit point que l'évangile ait été porté en Afrique du temps des apôtres, mais ſeulement qu'il y a des nations barbares qui l'ont reçu poſtérieurement aux Africains. Tertullien, dans ſes preſcriptions, ne met point les égliſes d'Afrique au nombre des égliſes apoſtoliques. Il eſt vrai que Salvien ſemble dire, *l.* 7 *de la Providence*, que l'égliſe de Carthage a été fondée par les apôtres ; mais il n'eſt pas ſi croyable que ceux que nous venons de citer ſur l'hiſtoire de l'égliſe d'Afrique, étant d'un autre pays & beaucoup plus récent. Ce que Nicephore & Dorothée ont écrit, que Simon *le Cananéen*, ſurnommé *le Zélateur*, prêcha l'évangile en Afrique, & que S. Pierre y annonça auſſi la foi, eſt entiérement fabuleux. S. Auguſtin, *epiſt.* 43, le pape Innocent I, dans l'épître à Decentius, & S. Grégoire *le Grand* (*l.* 7, *ep.* 32.) aſſurent poſitivement que les Africains ont reçu l'évangile des Romains, c'eſt-à-dire, que les ſucceſſeurs de S. Pierre dans le ſiége de Rome y ont envoyé des prédicateurs qui ont fondé les égliſes d'Afrique. Les Chrétiens s'y multiplierent en peu de temps, & l'évangile y fleurit pendant pluſieurs ſiécles. Les perſécutions des empereurs païens y firent quantité de martyrs, dont le ſang, comme dit Tertullien, fut comme une ſemence qui produiſit quantité de nouveaux Chrétiens. L'égliſe de Carthage fut troublée du temps de S. Cyprien par le ſchiſme de Féliciſſime & de Novat. Le ſchiſme des Donatiſtes, qui commença après la perſécution de Dioclétien l'an 311, cauſa une diviſion dans les égliſes d'Afrique, qui dura plus de 300 ans. L'irruption des Vandales, qui prirent Carthage en 439, cauſa preſque la ruine totale de l'égliſe de Carthage & des autres égliſes d'Afrique. La plupart des évêques ayant été relégués, le ſiége de Carthage fut long-temps ſans évêque. Mais après que Beliſaire eut repris l'Afrique ſous le régne de Juſtinien, en 514, la religion catholique commença à refleurir dans l'Afrique juſqu'au temps des Maures, qui s'en rendirent maîtres, juſqu'à ce qu'elle fut occupée l'an 685 par les Saraſins, qui ont détruit preſque entiérement le chriſtianiſme dans l'Afrique ; en ſorte que du temps de S. Grégoire *le Grand*, de ce grand nombre d'évêques & d'égliſes ſi floriſſantes, qui étoient autrefois en Afrique, il reſtoit à peine deux ou trois évêques d'un petit nombre de Chrétiens.

Agrippin, évêque de Carthage, convoqua les évêques de ſa province, & ceux de Numidie, vers l'an 215, ſous le pontificat du pape Zephyrin, & il arrêta avec eux qu'il falloit rebaptiſer ceux qui avoient été baptiſés par les hérétiques ; c'eſt ce que nous apprenons de S. Cyprien, *epiſt.* 71. S. Cyprien aſſembla pluſieurs conciles : le premier, le 15 mai 251, au ſujet de la pénitence des laps : le ſecond, au mois d'avril 252, touchant le prêtre Victor, qui avoit été reçu à la communion par ſon évêque, & ſur le baptême des enfans, qui y fut approuvé : le troiſiéme, au mois de juin de la même année, où il fut traité de la réconciliation des pénitens. Il en tint un quatriéme, l'an 254, touchant Martien, évêque d'Arles, qui s'étoit joint aux Novatiens, & Baſilide, & Martial, évêques d'Eſpagne, accuſés d'idolâtrie. Enfin ce même Saint en aſſembla encore trois autres à Carthage en 255 & 256, ſur le baptême des hérétiques qui fut déclaré nul, & ſur la pratique de rebaptiſer ceux qu'ils avoient baptiſés, approuvée par les évêques d'Afrique contre l'uſage de l'égliſe de Rome, que le pape Etienne ſoutenoit. Les évêques de Numidie tinrent un concile au mois de mars 305, à Cirthe, & ces mêmes évêques en tinrent un autre à Carthage en 311, compoſé de ſoixante & dix prélats, dans lequel ils condamnerent Cecilien ordonné évêque de Carthage par Felix d'Aptonge, & voulurent établir en ſa place Majorin, domeſtique d'une dame puiſſante & ambitieuſe, nommée Lucile. Ce fut-là le commencement du ſchiſme des Donatiſtes.

Gratus, évêque de cette ville, voyant le ſchiſme des Donatiſtes réprimé par les ſoins de Paul & de Macaire, envoyés par l'empereur Conſtans, aſſembla l'an 348 un concile, dit le premier de Carthage. Les prélats y condamnerent la réitération du baptême donné au nom de la Trinité, pratiquée par les Donatiſtes. On y déclara que l'on n'honoreroit point comme martyrs ceux qui ſe précipitoient ou ſe tuoient eux-mêmes, & que les Donatiſtes reconnoiſſoient pour martyrs. On y défendit aux perſonnes qui font profeſſion de virginité, d'habiter ni d'avoir de familiarité avec des perſonnes d'un autre ſexe. Enfin on y fit quelques autres réglemens touchant la diſcipline eccléſiaſtique. Il y en a un particuliérement remarquable ſur les jugemens des eccléſiaſtiques, qui porte qu'un diacre doit être jugé par trois évêques, un prêtre par ſix, & qu'un évêque ne peut pas être jugé que par moins de douze. Le ſecond concile de Carthage en 390, ſous Geneſius, contient treize canons.

On en tint un autre l'an 394, dont il eſt fait mention dans le code des canons de l'égliſe d'Afrique, mais qui n'eſt point mis au rang des conciles de Carthage. Ainſi le concile de Carthage, de l'an 397, eſt appellé le troiſiéme. Ce concile fit cinquante canons, tous importans pour ce qui regarde les évêques & les prêtres.

Celui qu'on appelle le quatriéme concile de Carthage fut tenu l'an 398. Aurele, archevêque de Carthage, y préſida, & il y aſſiſta un grand nombre d'évêques. Ce concile fit cent quatre ou cent cinq canons ; les évêques de ce concile députerent vers l'empereur Honorius, pour le prier d'abolir les reſtes de l'idolâtrie dans l'Afrique, ce qu'ils obtinrent. Il y eut encore un autre concile national tenu l'année ſuivante, dont nous n'avons rien. Aurele convoqua un concile provincial l'an 401, pour députer vers le pape Anaſtaſe, & vers Venerius, évêque de Milan, afin d'obtenir des miniſtres eccléſiaſtiques, qui deſſerviſſent les égliſes dépeuplées par le ſchiſme des Donatiſtes. Venerius y envoya Paulin, auteur de la vie de S. Ambroiſe, qu'il compoſa à la priere de S. Auguſtin. On publia neuf canons en ce ſynode, & l'on en indiqua un autre pour le mois de ſeptembre. Il fut aſſemblé dans la ſacriſtie de la baſilique nommée *Réparée*, *Reparata*, & S. Auguſtin fut un des principaux auteurs de la réſolution qu'on prit de conſerver la dignité aux Donatiſtes qui reviendroient dans le ſein de l'égliſe ; ce qui en gagna un grand nombre. Cette derniere aſſemblée fit dix-ſept canons, leſquels avec les précédens ſont attribués à un cinquiéme concile de Carthage, que l'on croit avoir été tenu en 398, quoiqu'il ſoit de l'an 401. L'an 403, au mois d'août, il ſe tint à Carthage un concile général d'Afrique, dans lequel il fut ordonné aux évêques catholiques de chaque ville d'entrer en conférence avec les Donatiſtes. Les Donatiſtes n'ayant répondu à ces ſommations que par des violences & des menaces, dans un concile tenu l'an 404, on nomma des députés vers l'empereur, pour demander que l'on empêchât les violences des Circoncellions, & que l'on punit les Donatiſtes. L'an 405, il ſe tint un autre concile, dans lequel il fut réglé que toutes les provinces enverroient leurs députés au concile général ; que l'on prieroit les juges de travailler à la réunion des Donatiſtes & des Catholiques, & que l'on remercieroit l'empereur de ce qu'il avoit ordonné contre les Donatiſtes. En 407 il ſe tint le 13 juin un grand concile à Carthage, dans lequel on fit douze canons pour le réglement de la diſcipline. Il s'en tint encore deux en 408, un en 409,

& un autre en 410. Tous ces conciles étoient un acheminement à la conférence, qui fut tenue en 411 à Carthage, entre les évêques Donatiſtes & les Catholiques, en préſence du comte Marcellin. Juſqu'ici ces conciles de Carthage n'avoient été tenus que contre les Donatiſtes. Les ſuivans ſont contre Celeſtius & Pélage: le premier fut condamné dans un concile de Carthage, tenu à la fin de 411, & au commencement de 412, & les erreurs de l'un & de l'autre furent proſcrites dans les conciles de Carthage & de Miléve de l'an 416, qui écrivirent au pape Innocent. Le pape Zoſime, ſucceſſeur d'Innocent, s'étant laiſſé ſurprendre par Celeſtius, & ayant écrit en ſa faveur, les évêques d'Afrique, au nombre de 214, aſſemblés dans le concile de Carthage de l'an 417, confirmerent les jugemens qu'ils avoient rendus contre Celeſtius & Pélage, & écrivirent une grande lettre au pape, dans laquelle ils ſe plaignirent de ce qu'il avoit ajouté foi trop légérement à Celeſtius. L'année ſuivante, on arrêta dans un autre concile de Carthage huit canons ſur la grace, & on fit dix canons ſur la diſcipline. La même année & la ſuivante, les évêques d'Afrique tinrent des conciles à Carthage ſur l'affaire du prêtre Apiarius, qui avoit appellé au pape Zoſime du jugement rendu contre lui par ſon évêque. Ils combattirent dans ces deux conciles la prétention de Zoſime touchant les appellations des prêtres & des évêques au ſaint ſiége, que Zoſime vouloit établir ſur les canons du concile de Sardique, qu'il citoit ſous le nom du concile de Nicée. Le dernier de ces conciles fit auſſi pluſieurs réglemens ſur la diſcipline. Ils ſoutinrent dans un concile tenu l'an 424, ſous Celeſtin, ce qui avoit été réglé dans le précédent touchant les appellations. Il y eut encore en 420 un concile contre les Manichéens, & un autre en 427 contre Leporius. En 525 Boniface, évêque de Carthage, en tint un, où entr'autres choſes on traita de la liberté des monaſteres. Enfin les évêques d'Afrique condamnerent les Monothélites dans un concile tenu à Carthage l'an 644, & écrivirent ſur ce ſujet une lettre à Paul de Conſtantinople. * *Codex canonum eccleſiæ Africanæ.* M. Du Pin, *bibl. des auteurs eccléſiaſtiques III, IV & V ſiécles. Antiquités grecques & romaines.* D. Ceillier, *hiſtoire des auteurs ſacrés & eccléſiaſtiques, tomes II & III.*

Evêques de Carthage.

L'évêque de Carthage étoit primat de toute la province d'Afrique, & avoit un ſoin général de toutes les égliſes, outre qu'il étoit métropolitain perpétuel de la province proconſulaire. Le premier dont il ſoit fait mention eſt Agrippin. On met après lui Cyrus, dont il eſt parlé dans le martyrologe Romain; mais il n'eſt pas certain qu'il ait été aſſis ſur le ſiége de Carthage. Donat a été certainement prédéceſſeur de S. Cyprien, qui fut élevé ſur ce ſiége en 248, & qui ſouffrit le martyre en 258. Il eut pour ſucceſſeur Lucien, après lequel on n'en trouve aucun avant Manſerius qui étoit évêque de Carthage au commencement de la perſécution de Dioclétien. Cécilien lui ſuccéda en 311, & Majorin fut intrus par le parti donatiſte. A Cécilien ſuccéda Gratius en 347. Celui-ci aſſiſta au concile de Sardique, & eut Parmenien pour ſucceſſeur en 355. Reſtitutus aſſiſta en qualité d'évêque de Carthage au concile de Rimini tenu en 359. Après lui on trouve Genethlius, qui vécut juſqu'à l'an 390. Le fameux Aurele lui ſuccéda, & tint le ſiége juſqu'en 425. Capreole fut ſon ſucceſſeur. A celui-ci ſuccéda *Quod vult Deus*, qui fut chaſſé de Carthage par Genſeric en 439, & embarqué avec tout le clergé ſur des barques pouries. Il arriva néanmoins heureuſement à Naples, & y mourut en exil. Après ſa mort l'empereur Valentinien obtint du roi des Vandales, en 454, que *Deo gratias* fût fait évêque de Carthage. Il gouverna cette égliſe pendant trois ans, & après ſa mort l'égliſe de Carthage fut vacante pendant vingt-quatre ans. L'an 481, Eugène fut ordonné évêque de Carthage, & envoyé en exil en 484, mais rappellé quelque temps après par Gondebaud, ſous le régne duquel il vécut en paix. Thraſamond l'envoya encore en exil l'an 495 dans les Gaules, où il mourut en 505. L'égliſe de Carthage fut vacante pendant tout le régne de Thraſamond, qui fut de vingt-ſept ans. Hilderic ſon ſucceſſeur rendit la liberté aux Catholiques, & permit que l'on ordonnât Boniface évêque de Carthage en 523. A celui-ci ſuccéda Reparatus, l'an 534, qui ſe trouva ſur le ſiége quand Beliſaire reconquit l'Afrique. Il tint alors un concile de deux cens dix-ſept évêques à Carthage. Dans la ſuite Reparatus ayant entrepris la défenſe des trois chapitres, fut mandé par Juſtinien, l'an 552, à Conſtantinople, dépoſé & exilé à Euchaïde, où il mourut l'an 564. Primoſus fut mis à la place de Reparatus l'an 552, & aſſiſta au cinquiéme concile général. On n'a plus de ſuite certaine des évêques de Carthage. Il eſt fait mention de Dominicus vers l'an 590, de Fortunius vers l'an 640, de Victor vers l'an 650, & de Cyriacus dans l'onziéme ſiécle. * Géographie ſacrée de M. Du Pin, à la tête d'Optat. S. Cyprien, *dans ſes épîtres.* Saint Auguſtin. Baronius. Et tomes I, II, III, *Concil.*

CARTHAGE ou CARTAGO, ville de l'Amérique ſeptentrionale, en l'audience de Guatimala de la nouvelle Eſpagne, & dans la province de Coſta Ricca, ſelon Baudrand, dans la province de Veragua. Elle eſt preſque au milieu du pays, entre les deux mers, où elle a quelques places qui lui ſervent de port, environ à cinquante lieues de la ville de Panama, du côté du couchant. Carthage n'eſt pas une grande ville, mais elle ne laiſſe pas d'avoir un évêché, un gouverneur, & quelques monaſteres de religieux & de religieuſes. * Herrera, *ch.* 13.

CARTHAGENE, qu'on nommoit autrefois *Carthage-la-Neuve*, *Carthago nova* & *Spartaria*, ville d'Eſpagne, fut bâtie par les Carthaginois. Scipion la leur prit en un jour l'an 544 de Rome, & 210 avant J. C. Carthagène eſt ſur la mer méditerranée dans le royaume de Murcie, avec un évêché ſuffragant de Tolede. Elle avoit été autrefois très-conſidérable; mais depuis elle fut ruinée par les Goths, en telle ſorte, qu'elle demeura réduite en village juſqu'en l'an 1570, que Philippe II, roi d'Eſpagne, connoiſſant la bonté de ſon port, & l'importance de ſa ſituation, la fit rétablir & fortifier en l'état qu'elle eſt encore, avec une bonne citadelle. Son port eſt un des meilleurs & des plus grands d'Eſpagne. Cette ville eſt encore conſidérable par ſes mines de pierres précieuſes, par la pêche des maqueraux, qui ſe fait vers une iſle qui eſt vis-à-vis du port, & par l'abondance de ce jonc, que les habitans nomment *Eſparto*, & dont ils font les cabats. C'eſt une ville de commerce, où l'on remarque pluſieurs belles égliſes; elle eſt à ſix lieues de Murcie au midi, & à pareille diſtance du cap de Palos à l'occident, & environ à trente-deux de Valence vers le midi. Silius Italicus a fait une magnifique deſcription de cette ville, *liv.* 15; mais avec tous ces avantages, cette ville eſt fort diſgraciée pour la ſtérilité & la ſéchereſſe de ſon terroir. * Strabon, *liv.* 5. Etienne *de Byſance.* Tite-Live, *liv.* 26. Eutrope, *liv.* 3. Pline, *liv.* 26, *chap.* 4. Polybe, *liv.* 3 & 10. Florus, *liv.* 2, *chap.* 17. Oroſe, *l.* 4, *cap.* 18. Jean de Geronde, *Hiſp.* 1 & 3. Nonius. Botero. Merula. Mariana. Franciſco de Caſcales, *Diſcur. de la Ciud. de Cartag.*

CARTHAGENE, province de la Caſtille-d'Or ou Caſtille-neuve, dans l'Amérique méridionale, eſt bornée au levant par la riviere de la Magdeléne, par le Popayan au midi, & par la mer au ſeptentrion. Son expoſition y rend l'air mal-ſain & humide. Elle a pris ſon nom de la ville capitale, qui a été appellée *Carthagène*, à cauſe de la reſſemblance de ſon port avec celui de Carthagène en Eſpagne. On y trouve des liqueurs ou gommes aromatiques, & des baumes fort

eſtimés, qui diſtillent d'eux-mêmes, ou que les ſauvages tirent des arbres, en fendant ou en brulant légérement l'écorce du tronc. Il y croît auſſi une ſorte de poivre long, qui a plus d'acrimonie que celui d'orient, & beaucoup plus de force que le commun, nommé vulgairement *Poivre du Bréſil*. Il y a peu de mines d'or; mais anciennement les ſauvages ramaſſoient beaucoup de ce métal dans les torrens qui coulent des montagnes. Les principales villes de cette province, outre Carthagène, ſont Santa-Maria, Santo-Jago de los Cavalleros, la Conception, Mopez, &c. cette province eſt aſſez peuplée par les Eſpagnols qui la poſſédent. * Herrera. Sanſon.

CARTHAGENE, ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme & dans le gouvernement de Carthagène, dont elle eſt la capitale, eſt ſituée dans une preſqu'iſle ſur la côté de la mer du nord. Son port eſt un des plus commodes de l'Amérique, & eſt couvert d'une petite iſle appellée autrefois *Codego*, & maintenant *Carexa*. On va de la ville à terre-ferme par un pont qui a près de deux cens cinquante pas de longueur. Cette ville eſt la premiere qui ait été fermée de murailles en Amérique par les Eſpagnols, à qui elle appartient, & qui la bâtirent en 1562. Les maiſons y ſont très-bien bâties, & les murailles ſont fortifiées de bons baſtions. C'eſt le ſiége d'un évêque ſuffragant de l'archevêque de Santa Fé de Bogota: la cathédrale eſt magnifique, & l'on y voit deux riches couvens de S. Dominique & de S. François. On y compte environ quatre mille Eſpagnols, & quatorze mille négres. Cette ville, qui avoit été priſe en 1585 par les Anglois commandés par François Drak, le fut encore en 1697 par les François, ſous la conduite de M. de Pointis, qui en rapporta un butin de pluſieurs millions. La petite ville de Tolu, dédiée au nom de S. Jácques, à douze lieues de Carthagène, eſt célébre à cauſe de cet excellent baume, qu'on nomme de Tolu, qui eſt ſi fort eſtimé en Europe. * De Laët, *hiſt. du nouveau monde. Relation de Carthagène.*

CARTHAGENE (Jean de) religieux de l'ordre de S. François, étoit Eſpagnol. Il entra chez les Jéſuites, & depuis ayant été reçu parmi les religieux de l'Obſervance de S. François, & étant allé à Rome, il y enſeigna long-temps. Le pape Paul V ſe ſervit de ſa plume contre les Vénitiens. Il publia en 1609 un volume *in*-8° ſous ce titre: *Propugnaculum catholicum, de jure belli Romani Pontificis, adversùs eccleſiæ jura violantes.* Il avoit déja fait imprimer un autre volume *in*-4°, intitulé: *Pro eccleſiaſtica libertate & poteſtate tuenda, adversùs injuſtas Venetorum leges.* Outre ces ouvrages, il en compoſa pluſieurs autres, comme ſur le Maître des Sentences: *Homiliæ catholicæ de ſacris arcanis Deiparæ Mariæ & Joſephi*, à Paris 1614 & 1616, un volume *in-folio. Homiliæ catholicæ in univerſa chriſtianæ religionis arcana*, à Paris 1616, *in-folio.* Jean de Carthagène mourut à Naples en 1617. * Wadingue, *de ſcript. Minor.* Haroldus, *in addit. Wad.* Nicolas Antonio, *biblioth. Hiſpan. &c.*

CARTHAN, ville de la tribu de Nepthali, qui tomba en partage aux Lévites de la famille de Gerſon. * *Joſué, ch.* 21, *v.* 32.

CARTIER ou QUARTIER (Jacques) natif de Saint-Malo en Bretagne, & l'un des plus ſavans & expérimentés pilotes de ſon temps, vivoit dans le XVI ſiécle, ſous le régne de François I. Dès l'an 1518, le baron de Leri avoit découvert une partie du Canada que l'on nomme *la Nouvelle France*, & avoit voulu même établir une colonie dans l'iſle de Sable au midi & au devant de la grande riviere du Canada. En 1534 Jacques Cartier y fit un voyage. Il viſita tout ce pays avec beaucoup de ſoin, & nous donna une deſcription exacte des iſles, des côtes, des ports, des détroits, des golfes, des rivieres & des caps qu'il avoit reconnus. Nos mariniers ſe ſervent encore aujourd'hui de la plupart des noms qu'il avoit lui-même donnés aux lieux différens dont il parle. Les Hollandois qui reprochent aux François de n'avoir été que les derniers à entreprendre ces grandes navigations, ſe ſouviendront que ce ſont eux qui leur ont appris le chemin du Canada. * La Croix-du-Maine, *& les relations du Canada.*

CARTIGNY (Jean) en latin *Carthenius*, étoit de Valenciennes en Hainaut. Il embraſſa la vie religieuſe dans l'ordre des carmes, prit le dégré de docteur en théologie, & fut prieur de la maiſon de ſon ordre à Bruxelles. On lit dans les annales de Hainaut par Vinchant & Ruteau, ſous l'année 1539, que Cartigny fut obligé de rétracter publiquement à Mons quelques dogmes hérétiques, qu'il avoit ſoutenus auparavant dans l'univerſité de Louvain, & qu'il fut condamné à une priſon perpétuelle. On ne dit pas ſi cette ſévere déciſion fut exécutée. Cartigny mourut à Cambrai en 1580. Valere André lui donne les ouvrages ſuivans: 1. Un commentaire ſur l'Apocalypſe de S. Jean. 2. Un ſur quelques épîtres de S. Paul. 3. Un traité des quatre fins dernieres, imprimé à Anvers en 1588, après la mort de l'auteur; avec d'autres traités ſur la même matiere par Louis de Grenade & Gilles Topiarius. 4. Une paraphraſe en vers élégiaques ſur les ſept pſeaumes dits de la pénitence. 5. Un diſcours prononcé dans le ſynode de Cambrai en 1565. Ce diſcours prouve que l'auteur n'avoit pas été privé de ſa liberté. Ces ouvrages ſont en latin. On en cite deux autres en françois: 1. *Le Chevalier errant:* 2. *Le diatre Agapet touchant le devoir d'un empereur*, en vers françois. * Valere André, *bibliotheca belgica*, édition de 1739 *in*-4°, tome II, page 606. (La maniere dont on s'explique dans cet ouvrage ſemble faire entendre que le diſcours prononcé dans le ſynode de 1565, eſt demeuré manuſcrit: il eſt ſurement imprimé à la ſuite des actes dudit concile de Cambrai, ſous ce titre: *Concio in ſynodo provinciali Cameraci recitata per fratrem Joannem Carthenium carmelitam theologiæ profeſſorem, anno Domini M D LXV, menſis julii xxij.* Le pere Cartigny n'y dit rien qui ait trait ni à la rétractation dont il eſt parlé dans les annales du Hainaut, ni à la punition que l'on ſuppoſe avoir été prononcée contre lui.)

CARTISMANDA, reine des Brigantes en Angleterre, ſous l'empire de Claude, ſoutint avec ardeur le parti des Romains vers l'an de J. C. 43; elle prit Caractacus, qui étoit leur ennemi; & mépriſant pour la même raiſon Venuſius ſon premier mari, elle épouſa ſon grand écuyer, ce qui mit la diviſion dans le royaume, dont les uns étoient pour le mari chaſſé, & les autres pour la reine. Venuſius aſſembla une puiſſante armée, chaſſa à ſon tour cette princeſſe, & l'eût priſe, ſans l'aide des Romains, qui, ſous prétexte de la ſecourir, ſe rendirent maîtres de ſon état. * Tacite, *annal. l.* 2. *& hiſt. l.* 3.

CARTO, petite ville de la Barbarie en Afrique. Elle eſt ſur la côte du royaume de Barca, entre Salona & Alberton. On prend communément Carto pour l'ancienne *Chettæa*, ville de la Marmarique. * Mati, *diction.*

CARTUEL, en Aſie, *cherchez* CARDUEL.

CARTULARIUS (Antoine) de Padoue, auteur d'un ouvrage de la vie & des mœurs des philoſophes, à l'imitation de Diogène Laërce. C'étoit un homme d'une profonde érudition. Il mourut l'an 1440. * Scardeoni, *l.* 3, *rer. Patav. &c.* Voſſius, *de hiſtor Latin.*

CARTWRICHT (Chriſt) d'York, mourut en 1658. Il a ramaſſé *Electa Targumico-Rabbinica* ſur la Genèſe. * Konig, *biblioth.*

CARTWRICHT (Thomas) de Héréfort, mourut en 1603. On a de lui une harmonie évangélique, un commentaire ſur les proverbes de Salomon & ſur l'eccléſiaſte. Ses ouvrages ſont fort eſtimés. Konig, *bibl.*

CARVAJAL (Jean de) étoit un gentilhomme Eſ-

pagnol, qu'on accuſa injuſtement d'avoir commis un meurtre, & que Ferdinand, roi de Caſtille, fit précipiter pour ce ſujet avec ſon frere, du haut du rocher de Martos en 1312. On dit qu'avant ſa mort Carvajal ajourna ce prince trop crédule à comparoître devant le tribunal de Dieu dans trente jours, & que le trentiéme jour après ſon exécution, Ferdinand mourut de mort ſubite. * Louis de Mayerne-Turquet, *hiſtoire d'Eſpagne.*

CARVAJAL (Jean) cardinal évêque de Placentia en Eſpagne, naquit à Trugillo dans l'Andalouſie. Dès ſon jeune âge, après avoir fait du progrès dans le droit canon & civil, il paſſa à Rome, où il fut auditeur de Rote, & puis gouverneur de cette ville. Le pape Eugène IV, pour appuyer ſes intérêts contre les entrepriſes du concile de Baſle, y envoya Jean Carvajal, qui ſe trouva en 1440, à la diéte convoquée à Mayence, & qui y parla avec beaucoup de force & d'éloquence. Après ſon retour à Rome, il eut ordre de faire un ſecond voyage en Allemagne, accompagné de Thomas de Sarzane, qui fut depuis pape ſous le nom de Nicolas V. Ils y exécuterent ce que ſouhaitoit Eugène, lequel les fit cardinaux le 17 décembre de l'an 1446. Ce pape mourut l'année d'après, & Nicolas V fut élu en ſa place. Il envoya Carvajal légat en Allemagne, où il régla tout ce qui regardoit les bénéfices. Enſuite ce prélat paſſa en Bohême, où ayant convaincu les plus doctes d'entre les Huſſites, il ſe vit en danger d'y perdre la vie par la fureur du peuple, que ce déſavantage avoit ſoulevé. Sous le pontificat de Calliſte III, il fut encore envoyé légat en Allemagne & en Hongrie, & il contribua à cette grande victoire que les Chrétiens remporterent le 22 juillet de l'an 1456, ſur Mahomet II empereur des Turcs. Ce cardinal demeura ſix ans de ſuite ſur les bords du Danube, expoſé à de très-grandes incommodités qui ruinerent ſa ſanté. Ce ne fut que ſous le pontificat de Pie II qu'il revint à Rome. Il continua de ſervir avec le même zéle; & après avoir exercé vingt-deux légations, il mourut à Rome le 6 décembre de l'an 1469, âgé de 70 ans, & fut enterré dans l'égliſe de S. Marcel, où le cardinal Beſſarion fit graver ſon épitaphe. Carvajal refuſa tous les évêchés qu'on lui offrit, ſe contentant du ſeul évêché de Placentia. * Platina, *in Nicolao V, & Calliſto III.* Saint Antonin, *tit.* 22, *cap.* 12 *& ſeq.* Gobelin, *in comment. Pii III.* Sponde, *in annal.* Auberi. Garimbert. Ciaconius, &c.

CARVAJAL (Bernardin) cardinal du titre de ſainte Croix, évêque de Carthagêne, &c. natif de Placentia en Eſpagne, neveu du précédent, & frere de *Garcias Lopez* Carvajal, ambaſſadeur en Portugal pour le roi Ferdinand & la reine Iſabelle. Il étudia partie en Eſpagne, partie en Italie, où le cardinal ſon oncle prit ſoin de le faire élever ſelon les maximes de la cour de Rome. Il s'y inſtruiſit ſi bien, que le pape Innocent VIII qui le connoiſſoit, l'envoya nonce en Eſpagne, & le même roi Ferdinand & Iſabelle l'engagerent à ſe charger de leurs affaires à Rome en qualité de leur ambaſſadeur, ce qu'il fit. Après la mort d'Innocent VIII, il fit la harangue pour l'entrée du conclave, dont on lui confia la garde; & Alexandre VI qui y fut élu pape, le mit au nombre des cardinaux en 1493. Carvajal étoit alors évêque de Carthagêne, après l'avoir été d'Aſtorga & de Badajoz, & il le fut de Siguença & de Placentia. Alexandre le nomma légat pour entretenir la ligue entre le roi des Romains, les Vénitiens, & le duc de Milan. Jules II l'envoya depuis en Allemagne pour un ſemblable deſſein. Quelques déplaiſirs qu'il reçut de ce pape le firent retirer à Piſe; & là par vengeance ou par ambition, prenant le parti de Louis XII roi de France, de l'empereur Maximilien I, & des autres princes mécontens du pontife, il ſe joignit avec neuf cardinaux & pluſieurs autres prélats, & fut chef de l'aſſemblée de Piſe en 1511. Jules furieuſement irrité contre Carvajal, ayant convoqué le concile de Latran, l'y déclara indigne de la pourpre. Léo X, ſucceſſeur de Jules, la lui rendit en 1513. Il exerça encore des emplois importans ſous Adrien VI & Clément VII, & il mourut évêque d'Oſtie, & doyen du ſacré collége le 16 décembre de l'an 1522, qui étoit le 67ᵉ de ſon âge. * Mariana, *hiſt. d'Eſpagne.* Sponde, *in annal.* Garimbert. Onuphre. Ciaconius. Guichardin. Paul Jove, &c.

CARVAJAL (Laurent) de la même famille, étoit de Placentia, où il naquit en 1472. Il s'avança dans l'étude du droit, qu'il enſeigna avec applaudiſſement à Salamanque. Depuis, il fut conſeiller du roi Ferdinand & de la reine Iſabelle, & mourut ſous l'empire de Charles-Quint. Il laiſſa des mémoires de la vie de Ferdinand & d'Iſabelle ſous le titre de *Memoriale regiſtro breve, &c.* On lui attribue encore une généalogie de la maiſon de Carvajal & quelques autres piéces. * Nicolas Antonio, *biblioth. Hiſp.* Ambroſio Morales, &c.

CARVAJAL ou CARAVAIAL (Louis) Eſpagnol, religieux de l'ordre de S. François, a vécu dans le XVI ſiécle. Il fut nommé en qualité de théologien, pour ſe trouver au concile de Trente, ſous le pape Paul III, & en 1547 il y prononça le ſecond dimanche de carême un diſcours que nous avons encore. Il compoſa auſſi divers traités, *Theologiæ Sententiæ*, ou *Reſtituta Theologia;* une apologie pour ſes religieux contre Eraſme, &c. * Wadingue, *de ſcript. Franc.* Nicolas Antonio, *bibl. hiſp. &c.*

CARVAN, ville d'Afrique, *cherchez* CAIROAN.

CARVILIUS MAXIMUS (Spurius) célébre Romain, fut conſul avec L. Papirius Curſor, l'an 461 de la fondation de Rome, & 293 avant Jeſus-Chriſt. Ce dernier fit la guerre aux Samnites, & les défit près de la ville d'Aquilonie. Carvilius prit Amiterne, où il tua deux mille huit cens hommes, & où il fit plus de quatre mille priſonniers. Depuis, il emporta encore d'autres places, comme Cominium, Palumbi, Herculanée, &c. Ces grandes proſpérités effrayerent les peuples voiſins de Rome, qui craignirent pour leur liberté, en voyant celle des Samnites preſque détruite: les Faliſques & les Toſcans, coururent aux armes. Carvilius, pendant que ſon collégue prenoit Spino, s'oppoſa aux uns & autres. Enſuite ils revinrent tous deux à Rome & on leur accorda les honneurs du triomphe. Spurius Carvilius Maximus eut un fils de même nom, qui fut conſul en 520, & avant Jeſus-Chriſt 234, avec Lucius Poſthumius Albinus. On croit auſſi que Carvilius le fils, fut le premier Romain qui répudia ſa femme en 523 de Rome, & 231 avant J. C. *Cherchez* CARBILIUS RUGA. * Tite Live, *l.* 10.

CARVILIUS (Marinus) fut élevé à l'empire dans la Pannonie, après la mort de Philippe, vers l'an 249, & fut aſſaſſiné peu de temps après par ceux mêmes qui l'avoient proclamé empereur. * Zoſime & Zonare.

CARUS, poëte latin, vivoit ſous l'empire d'Auguſte & du temps d'Ovide, lequel parle de lui, *l.* 4. *de Pont. eleg.* 16.

Et qui Junonem laſſiſſet in Hercule, Carus,
Junonis ſi jam non gener ille foret.

CARUS (Marcus Aurelius) empereur, étoit natif de Narbonne dans les Gaules, comme Eutrope, Aurelius Victor & les autres le remarquent, & non de Narbonne ou Narone en Illyrie, comme Scaliger & Saumaiſe l'ont conjecturé. Il parvint à l'empire par tous les dégrés des honneurs & des charges civiles & militaires. Il fut fait proconſul de Cilicie: on ne ſait pas poſitivement le temps de ſon premier conſulat. Il fut créé empereur après la mort de Probe en 282, & battit les Sarmates qu'il chaſſa de l'Illyrie. Après avoir nommé céſars ſes deux fils *Carin* & *Numérien*, il envoya le premier dans les Gaules, & mena le cadet en orient avec lui. Il défit les Sarmates & les Perſes, ce qui lui fit donner le nom de *Perſique* ou *Parthique*, & mourut frapé de la foudre,

foudre, à Ctéſiphonte dans la Méſopotamie entre le 8 décembre 283, & le 12 janvier 284, après avoir régné environ ſeize mois. * Vopiſcus, *dans ſa vie.* Eutrope, *l.* 9. Tillemont, *hiſtoire des empereurs, tome III.*

CARUS (Joſeph-Marie) auteur Italien, s'eſt appliqué à la recherche des anciennes piéces qui concernent l'office de l'égliſe. Il a donné en 1683 un pſeautier latin ſelon deux éditions, qui en ont été faites, l'une que l'on appelle *Romaine*, & l'autre *Gallicane*, avec les cantiques ſuivant ces deux éditions; un livre d'hymnes & d'oraiſons en 1686. Les antiphonaires & les répons de l'égliſe romaine, ſelon la diſpoſition de S. Grégoire, avec une addition qui contient pluſieurs monumens touchant les antiennes, les répons, & les cours eccleſiaſtiques avec des notes. Il a encore publié depuis un recueil d'anciennes prieres de l'office de l'égliſe romaine, ſous le titre d'*Antiqui libri miſſarum romanæ eccleſiæ, id eſt, Antiphonarius Gregorii papæ, comes ab Albino, ex Caroli Magni præcepto emendatus. Alii lectionarii, & capitulare evangeliorum; omnia ex MSS. vel primum edita, vel emendata.* C'eſt à-dire, *Anciens livres d'office de l'égliſe romaine, ſavoir: l'Antiphonaire du pape Grégoire; le lectionaire corrigé par Alcuin par ordre de Charlemagne; d'autres lectionaires & un capitulaire des évangiles.* Ce recueil a été imprimé à Rome *in*-4°, en 1691. Il y a à la tête une diſſertation ſur ce qui ſe chante à la meſſe. * M. Du Pin, *bibl. des auteurs eccl. XVII ſiécle, t. V.*

CARYATIDES, *Caryatides*, ſtatues en forme de femmes ſans bras, honnêtement vêtues, qui ſervoient d'ornement & de ſoutien aux architraves des édifices. Vitruve dans le *livre premier & chapitre premier de ſon architecture*, en rapporte ainſi l'hiſtoire: « Il raconte »que les habitans de Carie, qui eſt une ville du Pelo»ponnèſe, ſe joignirent autrefois avec les Perſes, qui »faiſoient la guerre aux autres peuples de la Grece; & »que les Grecs ayant par leurs victoires mis fin glorieu»ſement à cette guerre, la déclarerent enſuite aux Ca»ryates; que leur ville ayant été priſe & ruinée, & »tous les hommes paſſés au fil de l'épée, les femmes »furent emmenées captives, & que pour les traiter avec »plus d'ignominie, on ne permit pas aux dames de qua»lité de quitter leurs grandes robes ni aucun de leurs »ornemens accoutumés, afin qu'elles euſſent toujours »la honte de paroître au même état qu'elles étoient au »jour du triomphe. Or pour laiſſer un exemple éternel »de la punition que l'on avoit fait ſouffrir aux Carya»tes, & pour apprendre à la poſtérité quel avoit été »leur châtiment, les architectes de ce temps-là mirent, »au lieu de colonnes & de pilaſtres, ces ſortes de ſta»tues aux édifices publics. » On voit encore à Rome parmi d'anciens monumens, quelques reſtes de ces ſortes de ſtatues antiques. Montioſius qui s'eſt beaucoup mis en peine de chercher quelques marques des Caryatides, que Pline dit avoir été miſes par Diogene, architecte Athénien, pour ſervir de colonnes dans le Panthéon, rapporte qu'il en a vu quatre en l'an 1580, qui étoient enterrées juſqu'aux épaules au côté droit du portique, en demi relief, & qui ſoutenoient ſur leur tête une maniere d'architrave de la même pierre. On voit encore aujourd'hui à Bourdeaux dans un bâtiment fort ancien, qu'on appelle les TUTELES, ou les piliers de TUTELES, de ces eſpeces de Caryatides; auſſi-bien qu'au vieux Louvre à Paris, dans la ſalle des gardes Suiſſes: ce ſont des ſtatues de femmes ſans bras, ainſi que les termes, & revêtues d'une longue robe qui leur deſcend juſqu'aux pieds. Elles ſoutiennent une tribune de douze pieds de haut, enrichie d'ornemens taillés fort proprement par Goujon architecte & ſculpteur de Henri II.

CARYE, *cherchez* CARIE.

CARYSTIUS de Pergame, auteur des commentaires hiſtoriques cités par Athénée, liv. 10, 11, 12, 13. Il avoit auſſi compoſé un traité du theatre, & un commentaire ſur les œuvres de Sotade, dont le même écrivain fait mention, *liv. 6 & liv. 14.*

CARYSTIUS, hiſtorien, *cherchez* ANTIGONUS.

CASA, *cherchez* CASE.

CASADO JACOME (Marcal) naquit à Vianna dans la province d'entre Douro & Minho en Portugal, d'une famille noble. Il fut marié avant que de ſe faire prêtre. Il fit ſes études à Conimbre où il a été l'un des plus grands ornemens du collége de S. Pierre & profeſſeur en droit, député de l'inquiſition, & *deſembargador do Paço*, ce qui répond à-peu-près à conſeiller d'état en France. Il a dicté un commentaire aux titres *Codice. Qui bonis cedere poſſint; Codice. De bonis vacantibus & Digeſtis. De Legatis III, & de duobus reis.*

CASA D'ORLANDO, *voyez* LAMPADOUSE.

CASAL ou CAZAL DE SAINT VAS, *Caſale* ou *Bodincomagus*, ville d'Italie dans le Montferrat, avec évêché ſuffragant de Milan, appartenoit aux ducs de Mantoue. Elle eſt ſituée ſur le Pô, entre Turin & Valence, & eſt une des plus fortes places d'Italie. Le pape Sixte IV y ayant mis en 1474 le ſiége d'un évêché, à la priere de Guillaume Paléologue marquis de Montferrat, elle devint capitale du pays, & les marquis de Montferrat quitterent Occiniano, pour y fixer leur ſéjour. Son aſſiette ſur le Pô lui fournit de grandes commodités; outre que ſon terroir eſt extrêmement fertile en toutes choſes. Elle eſt défendue d'un côté par une bonne citadelle à ſix baſtions, bâtie par le duc Vincent de Mantoue, & de l'autre par un château, avec de bons foſſés, des remparts, de fortes murailles, & pluſieurs baſtions & demi-lunes. Outre que le logement en eſt très-commode, & qu'il y a de beaux appartemens, la ville eſt aſſez agréable, avec de belles égliſes. Cette ville a été dans le XVII ſiécle comme la pierre d'achopement des Eſpagnols. Ils l'aſſiégerent ſous Gonçalès au commencement de l'an 1629, & l'armée du roi Louis XIII les obligea de ſe retirer durant la nuit. L'année ſuivante ils l'aſſiégerent encore ſous le marquis de Spinola; mais elle fut défendue par le maréchal de Toiras. En 1640, les Eſpagnols aſſiégerent Caſal ſous le marquis de Leganès, & en furent chaſſés le 29 avril par le comte d'Harcourt, qui leur enleva leurs étendards, leur artillerie & leur bagage, après leur avoir tué deux mille hommes, & avoir fait autant de priſonniers. Les Eſpagnols furent plus heureux en 1652, pendant les troubles de la France; ils prirent Caſal, & elle fut depuis rendue au duc de Mantoue. Louis XIV, à qui ce prince l'avoit cédée en 1681, la lui remit en 1695, après en avoir démoli toutes les fortifications. * Leander Alberti, *deſcr. Ital.* Baudier, *hiſtoire de Toiras.* Dupleix. Siri, &c.

CASAL ou CAZAL MAGGIORE, petite ville d'Italie dans le duché de Milan & le territoire de Lodi. Elle eſt près du Pô, & ſur les confins des états de Parme & de Mantoue. * Leander Alberti.

CASAL PUSTRULENGO, petite ville d'Italie, entre Lodi & Plaiſance.

CASAL ou CASALIUS (Gaſpard) religieux de l'ordre de S. Auguſtin, évêque de Conimbre, étoit de Leiria, ou, ſelon d'autres, de Santaren en Portugal. Il prit l'habit de religieux parmi les hermites de ſaint Auguſtin, vers l'an 1542: il fut choiſi pour être premier profeſſeur en théologie, dans l'univerſité de Conimbre. Enſuite il fut nommé à l'évêché de Funchal, dans l'iſle de Madere; puis en 1556, à celui de Leiria dans l'Eſtrémadure, & enfin à celui de Conimbre, où il mourut en 1585, ou, ſelon d'autres en 1587. Il alla deux fois au concile de Trente; & à ſon retour, il ſe trouva à un ſynode aſſemblé à Lisbonne, pour la réforme des égliſes de Portugal. Il avoit été précepteur de l'infant Jean III, qui le prit depuis pour être ſon confeſſeur, & le nomma chef du conſeil de conſcience. Ces grands emplois ne l'empêcherent pas de remplir les devoirs d'un bon évêque, & de compoſer divers

ouvrages. Lorſqu'il n'étoit encore que religieux, il en avoit publié un de philoſophie, dont du Verdier-Vauprivas a fait mention, dans le ſupplément de la bibliothéque de Geſner. Il écrivit depuis ceux-ci. *De ſacrificio miſſæ, lib. III. De cœna & calice Domini, lib. III. De uſu calicis, lib. III. Axiomata chriſtiana, & de quadripartita juſtitia.* * Antoine de la Purification, *in chron. Auguſt.* André Schot, & Nicolas Antonio, *biblioth. Hiſpan.*

CASALANZ (Joſeph) né à Peralte dans le royaume d'Aragon, au mois de ſeptembre 1556, étoit d'une naiſſance illuſtre : il donna de bonne heure des preuves d'une vertu conſommée ; mais il ne put ſatisfaire que tard ſon inclination pour l'état eccléſiaſtique, ſon pere s'y étant oppoſé long-temps. Son mérite lui procura dans ſon pays divers emplois, auxquels il renonça enſuite pour aller à Rome, où il ſe fit inſcrire dans pluſieurs confraternités, & particuliérement dans celle de la doctrine chrétienne. Ce fut pour s'aquitter des engagemens qu'il avoit pris en entrant dans cette derniere, qu'il alloit inſtruire les gens de la campagne dans les places publiques, & les enfans négligés par leurs parens dans les égliſes où il les raſſembloit. Ceux-ci lui parurent bientôt mériter une attention particuliere ; & ſe livrant tout entier au ſoin de les inſtruire, il ne crut pas indigne de lui de leur apprendre à lire & à écrire. Quelques autres eccléſiaſtiques pieux ſe joignirent à lui, & formerent en peu de temps une communauté aſſez conſidérable, pour laquelle toute la ville de Rome s'intéreſſa. Caſalanz ne vit cette ſociété érigée en congrégation que l'an 1617, par un bref de Paul IV, qui l'appella Congrégation Pauline, & lui donna l'égliſe de S. Pantaléon. Il dreſſa enſuite des conſtitutions qu'il fit approuver, prit un habit à-peu-près ſemblable à celui des jéſuites, hors qu'il porta le manteau court. Toujours également appliqué aux exercices auſquels il étoit dévoué, Caſalanz eut la conſolation de voir la congrégation des *clercs réguliers pauvres de la mere de Dieu des écoles pieuſes*, car c'eſt ainſi qu'on l'appelle, faire divers établiſſemens non ſeulement en Italie, mais en Eſpagne, en Allemagne & en Hongrie. Caſalanz en prenant l'habit de la congrégation, renonça à ſon nom du monde, & prit celui de frere Joſeph de la mere de Dieu. Il mourut à Rome le 25 d'août de l'an 1648, âgé de 92 ans. * Heliot, *hiſt. des ord. rel. tom. IV, chap.* 39.

CASALE AUDIMO, anciennement *Arſinoé*, bourg ſitué ſur la côte occidentale de l'iſle de Chypre, au midi de la ville de Baffo. * Mati, *dict.*

CASALE DILEUCA, anciennement *Arſinoé*, autre bourg de l'iſle de Chypre, ſitué ſur la côte ſeptentrionale, vers l'occident. * Mati, *dict.*

CASALE NUOVO, petite ville de la terre d'Otrante, province du royaume de Naples, eſt à deux lieues d'Oria, & du golfe de Tarente, & à ſix de la ville de ce nom. On la prend pour l'ancienne *Manduria* ou *Mandurium*, ville des Salentins. * Mati, *dict.*

CASALI ou CASALIUS (Jean-Baptiſte) Romain, vivoit dans le XVI ſiécle, vers l'an 1530, ſous le pontificat de Clément VII, qui l'employa auſſi-bien que GREGOIRE CASALI ſon frere, en diverſes négociations en France, en Allemagne & en Angleterre. Baptiſte Caſali étoit bon poëte latin ; il écrivit quelques traités, & prononça en 1524 un excellent diſcours devant le même pape Clément VII. * Lilio Giraldi, *de poët. ſui tempor.* Pierius Valerianus, *in prol. hierogl. l.* 27. Thomaſſin, *I. P. elog. &c.*

CASALI, *cherchez* HUBERTIN DE CASALI.

CASALIUS, *cherchez* CASAL.

CASALMACH ou IRIO, grande riviere de la Natolie en Aſie : elle prend ſa ſource dans l'Antitaurus, aux confins de l'Arménie & de l'Anadole, près de Savaſtia, baigne Amaſie, & va ſe décharger dans la mer Noire à l'orient de Lali. C'eſt la riviere de la Cappadoce, que les anciens appelloient *Iris*. * Mati, *dict.*

☞ CASAN, royaume d'Aſie dans l'empire Ruſſien, aux environs du Wolga, dont la ville capitale porte le même nom. Il eſt nommé par les Ruſſiens CZARSTWO-CAZANSKOIE, c'eſt-à-dire, *Czariat*, ou royaume de *Caſan*. Il eſt borné au nord par les provinces de Viatka & de Permie, à l'orient par les Tartares de Tumen, au midi par les Ufimſi, les Czéremiſſes des montagnes, & la ſeigneurie de la Baſſe-Novogorod ; enfin à l'occident par la Ruſſie proprement dite. * La Martiniere, *dict. geogr.* Ce royaume, qui forme maintenant une des meilleures provinces de l'empire ruſſien, à cauſe de ſa fertilité en toutes ſortes de fruits & de légumes, fut conquis par les Ruſſes en 1552 ſur une eſpece de Tartares connus ſous le nom de BASKIRS. *Voyez ce titre.* Ce fut le Czar Ivan Baſilowitz qui fit cette conquête, d'une maniere beaucoup plus ſolide que ſon grand-pere, qui portoit le même nom, ne l'avoit faite cinquante ans auparavant. Celui-ci, après avoir pris Caſan, s'étoit fait Czar (ou roi) avec la couronne de ce royaume, qui ſe conſerve encore dans le tréſor de Moſcow. De-là eſt venu le nom de *Czar*, aux grands ducs de Ruſſie, qui ſe ſont abſtenus de ſe donner ce titre après la révolte de Caſan, & ne l'ont repris que depuis la derniere conquête dont on vient de parler. * Strahlenberg, *deſcript de l'empire ruſſien*, ch. 1, 2 & 8. La ville de CASAN eſt ſituée à 55 dégrés 30 minutes de latitude ſeptentrionale, ſur la petite riviere de Caſanka, à une petite diſtance de la rive gauche du Wolga. * *Hiſtoire généalogique des Tatars*, p. 467. Voyez la ſuite des Kans de Caſan dans l'*hiſt. des Huns*, par M. Deguignes, tom. I, p. 295.

CASANA (Louis de) célébre avocat du Fiſc, au conſeil d'Aragon, mort en 1640, ſuivant Fontanella en ſa déciſion 44, a écrit des conſeils. * *Bibl. hiſt. & chronolog. des principaux auteurs de droit, &c.* par Denys Simon, *édit. Paris*, in-12 1692.

CASANATE (Jérôme) cardinal & bibliothécaire de l'égliſe romaine, naquit à Naples le 13 juin 1620, de *Thomas* Caſanate, l'un des régens au conſeil ſuprême, & collatéral de Naples. Il ſuivit d'abord le barreau & plaida quelques cauſes ; mais ce ne fut que par complaiſance pour ſon pere. Etant allé à Rome, il obtint la bienveillance du cardinal Jean-Baptiſte Pamphile, qui fit conſentir le pere de Caſanate de lui permettre d'entrer dans l'état eccléſiaſtique. Ce cardinal ayant été fait pape, prit le nom d'Innocent X, fit Caſanate un de ſes camériers d'honneur, & lui donna ſucceſſivement pluſieurs gouvernemens de villes. Etant gouverneur de Camerino, il fit amitié avec Emile Altieri qui en étoit alors évêque, & qui fut depuis pape ſous le nom de Clément X. Alexandre VII envoya Caſanate inquiſiteur à Malte en 1658. Après quatre ans & demi de réſidence à Malte, il fut rappellé à la cour de Rome, & employé dans diverſes congrégations. Enfin ſon ami Altieri élevé ſur le ſaint ſiége en 1670, le fit cardinal dans la promotion du 12 juin 1673, & l'employa dans les affaires les plus conſidérables. Il joignit l'amour des lettres à ſes occupations. Il amaſſa une nombreuſe bibliothéque, & eut commerce avec les habiles gens de l'Europe, qu'il encouragea à donner leurs ouvrages au public. Innocent XII le choiſit en 1693, pour remplir la charge de bibliothécaire du Vatican, vacante par la mort du cardinal Laurea. Il avoit deſſein de faire part au public des richeſſes qui étoient dans ſa bibliothéque, & employa M. l'abbé Zacagni ſecond garde de la bibliothéque Vaticane, à publier des ouvrages anciens qui n'avoient point encore été imprimés. Cet abbé en donna un vol. *in*-4°, qui auroit été ſuivi de pluſieurs autres, ſi la mort du cardinal Caſanate n'eût interrompu ce deſſein. Il arriva le 3 mars 1700. Il donna par ſon teſtament ſa bibliothéque au couvent de la Minerve de l'ordre des freres prêcheurs, à condition qu'elle ſeroit publique, avec un fonds de quatre mille écus romains de revenu, tant

pour acheter tous les ans des livres, que pour entretenir deux bibliothécaires, deux freres convers pour le ſervice de la bibliothéque, deux lecteurs qui doivent enſeigner publiquement la doctrine de S. Thomas, & enfin ſix théologiens du même ordre de différentes nations, pour entretenir la ſaine doctrine & s'oppoſer aux erreurs. Il a été enterré à S. Jean de Latran. * *Mémoires du temps.*

CASA-NOVA (Jean) religieux de l'ordre de S. Dominique, puis cardinal, étoit Eſpagnol, & ſortoit d'une noble famille dans le royaume d'Aragon. Il fut d'abord profeſſeur en théologie dans une maiſon de ſon ordre; puis ayant été envoyé à Rome, il y parvint à la charge de lecteur du ſacré palais, ſous le pontificat de Martin V, qui le créa cardinal en 1430, à la recommandation d'Alfonſe roi d'Aragon & de Sicile. Ce cardinal qui avoit été pourvu de l'évêché d'Elne dans le Rouſſillon, mourut à Florence en 1436. Il avoit ſuivi le concile de Baſle contre Eugène IV: mais depuis il rentra dans ſon parti, & il écrivit même en ſa faveur. * Saint Antonin, *tit.* 23, *c.* 11, §. 6. Sponde, *in annal.* Ciaconius & Garimbert, *de card.* Serafino Razzi, *huom. illuſt. Domin. &c.*

CASA-NOVA (Marc-Antoine) poëte célébre, ſurnommé de *Como*, quoique né à Rome, parceque ſon pere étoit de Como, vivoit au commencement du XVI ſiécle, ſous le pontificat de Léon X & de Clément VII: il compoſa des épigrammes, où négligeant la douceur de Catulle, il faiſoit gloire d'imiter le ſtyle de Martial. Il travailla auſſi à l'éloge des anciens Romains illuſtres. Son attachement à la maiſon des Colonnes penſa lui ſuſciter une affaire très-fâcheuſe; car pour plaire au cardinal Pompée Colonne ennemi de Jules de Médicis, qui fut depuis pape ſous le nom de Clément VII, il fit des vers contre ce dernier. Le pontife lui pardonna, quoique tout le monde le crût perdu. Il mourut la même année que Rome fut priſe par les impériaux, en 1527. On lui avoit enlevé tout ce qu'il avoit, & il mourut ſi pauvre, que s'il ne fût mort de la peſte, il étoit en danger de mourir de faim. Caſanova fut déclaré le prince des poëtes épigrammatiques de ſon temps, par les Romains. En effet il avoit un talent tout particulier pour l'épigramme. Il étoit enjoué, plaiſant & ſubtil. Il étoit le maître de ſa fin, pour laquelle il avoit toujours des rencontres ingénieuſes, dont il étoit, dit-on, ſi ſûr, qu'elles n'étoient plus en lui de véritables rencontres. Quelques-uns l'appelloient le Catulle de ſon ſiécle; cependant il n'a rien de cette pureté & de cette douceur qui fait le charme des vers de Catulle. Il reſſemble plutôt à Martial: il eſt dur dans ſon ſtyle & mordant comme lui. Néanmoins Paul Jove trouve qu'il a fait un mêlange aſſez heureux des caracteres de ces deux poëtes, dans les éloges, inſcriptions ou vers qu'il a faits pour les hommes illuſtres de l'ancienne Rome. * Paul Jove, *in elog. doct. c.* 76, *p.* 266, *edit. Baſil. in*-12. Marius Valerianus, *de infæl. Litter.* G. M. Konigius, *in biblioth. vet. & nov. p.* 171. Baillet, *jugemens des ſavans ſur les poëtes anciens & modernes.*

CASAS (Barthelemi de las) évêque de Chiapa dans l'Amérique ſeptentrionale, naquit à Séville, l'an 1474. Dès l'âge de 19 ans il ſuivit dans les Indes Antonio de las Caſas ſon pere, qui y paſſa l'an 1493 avec Chriſtophe Colomb. A ſon retour en Eſpagne, l'an 1498, il continua ſes études avec ſuccès, & depuis il s'engagea dans l'état eccléſiaſtique: étant repaſſé dans l'Amérique, il s'y arrêta dans l'iſle Hiſpaniola ou de Saint-Domingue; & ayant été fait prêtre en 1510, il fut obligé d'accepter la cure de Zaguarama dans l'iſle de Cuba. Mais il la quitta bientôt après pour travailler à la liberté des Indiens, que les Eſpagnols traitoient de la maniere du monde la plus cruelle & la plus barbare. Car non contens de les avoir dépouillés de leurs biens, ils les accabloient d'un honteux & cruel eſclavage. Barthelemi de las Caſas voyoit avec douleur ces peuples réduits à de ſi grandes extrémités ſous ces maîtres barbares, qui les employoient, ou à fouiller des mines, ou à porter de peſans fardeaux, ou à pêcher des perles ſans leur donner aucun repos. Ce qui l'affligeoit davantage, c'eſt que les chrétiens ſe ſervoient du prétexte de la religion pour aſſouvir leur inſatiable avarice; & que s'érigeant en tyrans, ils vouloient inſpirer aux Indiens de l'amour pour notre religion, par les endroits même qui les en éloignoient davantage. En effet, comment les Eſpagnols pouvoient-ils prêcher le déſintéreſſement, la douceur & l'humilité chrétienne; eux que l'attachement qu'ils témoignoient pour des biens périſſables rendoit ſi cruels, ſi orgueilleux & ſi emportés? De las Caſas peſa toutes ces raiſons; & jugea, ayant autant d'expérience & de bon ſens qu'il en avoit, que pour travailler au ſalut des Indiens, il falloit commencer par travailler à leur liberté; c'eſt ce qu'il entreprit ſérieuſement, & à quoi il s'employa pendant cinquante ans avec un zèle extraordinaire. On peut dire même qu'il ſe rendit le martyr de la liberté des Indiens; car, ſans parler de l'incommodité des divers voyages qu'il fit dans les Indes, il eſſuya des perſécutions infinies de la part des Eſpagnols; mais rien ne fut capable de le rebuter, & ſa charité fut toujours conſtante. Il fit un voyage en Eſpagne, qui ſembloit lui donner eſpérance de voir réuſſir ſes bons deſſeins; car l'empereur Charles-Quint ayant donné, & comme chrétien, & comme politique, dans les raiſons de Barthelemi de las Caſas, l'avoit renvoyé, avec ordre d'informer de la conduite des gouverneurs des Indes. Ses ſoins ne réuſſirent pourtant pas. Ce fut alors, c'eſt-à-dire en 1522, qu'il prit l'habit de religieux dans l'ordre de S. Dominique, auquel il procura depuis divers établiſſemens dans le Pérou. Cependant, lorſqu'il fut revenu en Eſpagne, il agit avec tant d'ardeur par ſes remontrances continuelles, qu'il obtint enfin en 1543 qu'on fit des loix particulieres pour les Indiens, que les gouverneurs ſeroient obligés de ſuivre eux-mêmes & de faire exécuter. La cour étoit alors à Valladolid, & le docteur Sepulveda & quelques autres ſoutinrent que l'on pouvoit maltraiter les Indiens ſans péché; opinion que Barthelemi de las Caſas réfuta par ſept ou huit traités différens qu'il publia, & dans quelques-uns deſquels il fit la relation des excès & de la tyrannie des Eſpagnols. Ce ſaint homme, après avoir refuſé divers évêchés dans l'Amérique, fut contraint en 1544 d'accepter celui de Chiapa, qui eſt dans la nouvelle Eſpagne. Il y fit ſa réſidence juſqu'en 1551, qu'étant extrêmement âgé & valétudinaire, il revint en Eſpagne. Alors ayant remis ſon évêché entre les mains du pape, il ſe retira à Madrid, où il mourut l'an 1566, âgé de 92 ans. Le docteur Sepulveda ayant fait un livre latin, pour juſtifier les violences que les Eſpagnols avoient exercées contre les Indiens, las Caſas ſe crut obligé de réfuter ce livre, & de combattre les raiſons de cet auteur. La conteſtation fut renvoyée aux univerſités d'Alcala & de Salamanque, qui ordonnerent la ſuppreſſion du livre de Sepulveda. Il fut néanmoins imprimé en langue vulgaire & envoyé à Rome. L'empereur Charles-Quint en étant averti, donna un ordre exprès pour le défendre, & fit ſaiſir les exemplaires. Sepulveda & l'évêque de Chiapa furent cités au conſeil royal des Indes, où ils plaiderent leur cauſe. Soto fit un rapport favorable pour l'évêque de Chiapa; mais il n'y eut rien de décidé. Las Caſas a fait des mémoires intitulés: *Brieve relation de la deſtruction des Indes*, dans leſquels il déclame contre les cruautés & les violences exercées par les Eſpagnols envers les Indiens. Ces mémoires curieux ont été imprimés à Séville en 1552, traduits en françois par Jacques de Miggrode, & imprimés dès l'an 1582; donnés en latin à Francfort en 1598, & en italien de la traduction de Jacques Caſtellani à Veniſe en 1643. On en a fait depuis une nouvelle verſion françoiſe imprimée à Paris en 1697. On a encore de ce même auteur un ouvrage latin pour examiner cette queſtion, *ſi les rois ou les princes peu-*

vent en conſcience, par quelque droit, ou en vertu de quelque titre, aliéner de la couronne leurs citoyens & leurs ſujets, & les ſoumettre à la domination de quelque autre ſeigneur particulier. Cet ouvrage très-rare a été imprimé deux fois en Allemagne, entr'autres à Tubinge en 1625. Barthelemi de las Caſas y touche des points très-délicats & fort curieux touchant les droits des princes ſouverains & des peuples. On les peut voir dans la *bibl. des aut. eccléſ.* de M. Du Pin, *XVI ſiécle.* Il compoſa un très-grand nombre d'ouvrages qui n'ont pas tous été publiés, & entr'autres une hiſtoire générale des Indes, dont Antonio de Herrera a profité pour la compoſition de la ſienne. * Bernard Perez del Caſtillo, *Mexic. hiſt. c.* 7, 83 & 125. Joannes de Solornazo, *de jure Ind. l.* 2, *c.* 1, *n.* 27. Alfonſe Fernandez, *hiſt. eccl. noſtri temp. l.* 1, *cap.* 6. Auguſtin Davila. Padilla, *Mexic. Domin. hiſt. l.* 1, *cap.* 97 & *ſeq.* Nicolas Antonio, *bibl. Hiſp.* Sponde, *in annal.* De Thou, *hiſt. l.* 1. Schottus, *bibl. Hiſp. &c.* M. Du Pin, *bibl. des aut. eccléſ. XVII ſiécle.* Echard, *ſcript. ord. Præd.*

☞ CASATCHIA ORDA (Tartares de la) eſpéce de Tartares mahométans qui habitent la partie orientale du Turkeſtan, entre la riviere de Jemba, & celle de Sirth. Ils ſont un peu moins difformes que les Callmoucks, & s'habillent à-peu-près comme eux. Ils occupent de fort beaux cantons le long de la riviere de Jemba, & vers les montagnes qui ſéparent le Turkeſtan du pays des Callmoucks; mais ils n'en profitent guères, ne cultivant de leurs terres que ce qu'il leur en faut abſolument pour leur ſubſiſtance, ce qui ſe réduit à fort peu de choſe; car leurs troupeaux & la chaſſe fourniſſent amplement à leur nouriture, & le pain n'eſt guères en uſage chez eux. Ces Tartares ſont fort unis aux Caraçalpacks, & ſont, auſſi-bien qu'eux, éternellement aux priſes avec leurs voiſins au nord & à l'orient. Les Usbecks ſont les ſeuls avec qui ils vivent en bonne intelligence, parcequ'ils ont coutume d'acheter leurs eſclaves. Lorſqu'ils ne ſont pas en courſe, ils font toute leur occupation de la chaſſe, laiſſant le ſoin de leurs troupeaux & de leurs habitations à leurs femmes, & à quelques eſclaves. Ils campent pour la plupart ſous des tentes ou ſous des huttes vers les frontieres des Callmoucks & la riviere de Jemba, pour être plus à portée d'exercer leurs brigandages, lorſque l'occaſion s'en préſente. Quoiqu'ils faſſent profeſſion du culte mahométan, ils n'ont ni alcoran, ni moullhas, ni moſquées, enſorte que leur religion ſe réduit à fort peu de choſe. Leurs murſes, ou chefs de tribus ſont fort puiſſans, & ont preſque toute l'autorité: auſſi leur kan n'a-t-il pas un grand crédit parmi eux. Il réſide ordinairement l'hiver dans la ville de Taſchkant: l'été il campe vers les bords de la riviere de Sirth, & les frontieres des Callmoucks. Ces Tartares peuvent armer trente mille hommes, & joints avec les Caracalpacks juſqu'à cinquante mille, tous à cheval. * *Hiſtoire généalogique des Tatars*, p. 757 & ſuiv.

CASATI (Paul) jéſuite, d'une famille diſtinguée à Plaiſance où il naquit en 1617, a profeſſé avec honneur les mathématiques, & enſuite la théologie à Rome. Il fut un de ceux qui contribuerent le plus à la converſion de la reine Chriſtine de Suéde à la religion catholique. Il fit exprès un voyage dans ce royaume & par les ordres de ſon général Goſvin Nikel, & conformément aux deſirs de Chriſtine, qui avoit demandé deux jéſuites pour entrer en conférence avec elle. Il revint en Italie en 1652; & comme il avoit beaucoup de talent pour le gouvernement, il fut ſupérieur de pluſieurs maiſons de ſa ſociété. Il a occupé auſſi depuis trente ans la premiere dignité de l'univerſité de Parme. Deux ducheſſes de Parme l'ont choiſi pour leur confeſſeur; & malgré ces différentes occupations il a encore trouvé aſſez de temps pour compoſer les ouvrages ſuivans: *Vacuum proſcriptum*, à Gènes en 1649. *Terra machinis mota*, à Rome en 1655. *Fabrica & uſo del compaſſo di proportione*, à Bologne en 1664. *Oratione funebri nelle eſequie di don Paolo* Conti, *duca di Poli*, à Parme en 1666. *La tromba parlante*, à Parme en 1673. *Le ceneri dell' olympio ventitate*, à Parme en 1677. *Mechanicorum libri octo*, à Lyon en 1684, *in*-4°. *De igne diſſertationes phyſicæ*, en deux parties; la premiere à Veniſe en 1686, la ſeconde à Parme en 1695. *Hydroſtaticæ diſſertationes*, à Parme en 1695. *De Angelis, diſputationes theologicæ*, à Plaiſance en 1703. *Opticæ diſputationes*, à Parme en 1705. *Problemata ab anonymo geometra Lugd. Batav. propoſita, à Paulo Caſato explicata*, à Parme en 1676, *in*-12. Caſati eſt mort à Parme le 22 décembre 1707, âgé de 91 ans & un mois. * *Voyez* ſon éloge dans les *mémoires de Trévoux* 1708, *mois d'août.* Niceron, *mémoires, &c. tom. I. pag.* 175, & 10, *part.* 2, *pag.* 290.

CASAUBON (Iſaac) naquit le 8 février 1559 à Genève, où Arnauld Caſaubon ſon pere s'étoit retiré à cauſe de la religion. Sa famille ſubſiſte encore ſous le nom de Caſebonne. Il faiſoit profeſſion de la religion prétendue-réformée; mais il commença à chanceler après la conférence de Fontainebleau, entre Jacques Davi du Perron, évêque d'Evreux, & depuis cardinal, & Philippe du Pleſſis Mornai, pour la vérification des paſſages fauſſement allégués par ce dernier dans un traité contre la meſſe. Caſaubon étoit un des juges, & promit de quitter le parti proteſtant. Il alla même juſqu'à entreprendre, au moins en apparence, de convertir le roi d'Angleterre, & ce fut dans l'eſpérance de réuſſir par ſon moyen dans une affaire de cette importance, qu'on lui donna des paſſeports pour cette iſle; mais il trompa le cardinal du Perron qui les lui avoit fait obtenir. Il affecta toujours de montrer un eſprit de paix dans les différends de la religion; mais pour avoir voulu plaire également aux catholiques & aux huguenots, il ne fut agréable ni aux uns ni aux autres. Un de ſes fils nommé Auguſtin, abjura depuis la religion prétendue-réformée, & ſe fit capucin. Il l'avoit eu d'une fille de Henri Etienne, qu'il avoit épouſée à Genève, où il avoit enſeigné long-temps. Il fut auſſi profeſſeur de la langue grecque à Paris; & le roi Henri IV lui donna des marques de ſon eſtime, en le choiſiſſant pour garde de ſa bibliothéque. Depuis, Jacques I, roi de la Grande Bretagne, l'attira en Angleterre. Il mourut en Angleterre le premier juillet 1614, âgé de 55 ans, & fut enterré à Weſtminſter, où on voit ſon tombeau. Nous avons divers ouvrages de ſa façon, tous remplis d'une grande érudition. Les plus importans ſont, des commentaires ſur Suétone, ſur Diogène Laërce: *Epiſtolæ: Animadverſiones in Athenæum, Strabonem, Polybium, &c.* Il publia auſſi Poliæn en grec, dont il acheta chérement le manuſcrit, & compoſa une critique ſur le commencement des annales eccléſiaſtiques du cardinal Baronius, ſous ce titre: *Exercitationes* 16 *ad cardinalis Baronii prolegomena in annales, &c.* à Londres en 1614, à Francfort 1615, *in-fol.* puis à Genève en 1654, *in* 4°. Cet ouvrage, dont ceux de ſon parti élevoient tant le mérite, avant même qu'il eût paru, n'eut pas tout le ſuccès qu'ils en avoient attendu; & Caſaubon qui vit bien que cela faiſoit tort à la réputation qu'il s'étoit déja acquiſe, fut fâché, à ce qu'on dit, de s'y être engagé. Divers auteurs ont répondu à ſa critique. Il y avoit encore un moyen de pouſſer la choſe plus loin. Conſultez les auteurs cités après Meric Caſaubon. On n'a point de commentaires comparables à celui de Caſaubon ſur les caracteres de Théophraſte. Jacques Capel, profeſſeur en théologie à Sedan, a fait ſon apologie contre le P. Roſweid jéſuite. *Voyez* l'article ſuivant.

CASAUBON (Meric) fils d'Iſaac, chanoine de Cantorberi, a auſſi compoſé quelques ouvrages, auſſi recherchés pour l'érudition qui y eſt répandue, que peu agréables par la dureté du ſtyle, *De quatuor linguis Hebræorum & Saxon. Notæ in Optatum Milevitanum, in Diogenum Laërtium, in Hieroclem, in Epictetum, &c.* Il mourut le 14 juillet 1671. * Scaliger, *in Scal.*

Digitized by Google

Pontanus, *in orig. Franc.* Chriſtianus Mathias, *in theat. hiſt.* Chorier, *hiſtoire de Dauph.* Sponde. Voſſius, &c. avertiſſement à la tête de la *réplique* du cardinal du Perron.

En 1709 Théodore Janſon d'Almeloveen a donné à Roterdam, *in-folio*, une fort belle édition des lettres d'Iſaac Caſaubon, de celles de ſon fils Meric Caſaubon, & de quelques autres de leurs écrits; le titre eſt: *Iſaaci Caſauboni epiſtolæ, inſertis ad eaſdem reſponſionibus, quotquot hactenus reperiri potuerunt, ſecundum ſeriem temporis accuratè digeſtæ. Accedunt huic tertiæ editioni, præter trecentas ineditas epiſtolas, Iſaaci Caſauboni vita; ejuſdem dedicationes, præfationes, prolegomena, poëmata, fragmentum de libertate eccleſiaſtica. Item Merici Caſauboni, Iſaaci filii, epiſtolæ, dedicationes, prolegomena, & tractatus quidam rariores.*

CASAUX (Charles de) l'un des deux conſuls de Marſeille, ſur la fin du XVI ſiécle, & collégue de Louis d'Aix, ayant offenſé beaucoup de gens à Marſeille par ſes violences, & voyant qu'il n'y pouvoit eſpérer aucune ſureté, aima mieux traiter avec le roi d'Eſpagne, qui lui promettoit des ſeigneuries au royaume de Naples, qu'avec Henri IV ſon roi naturel. Il envoya pour cela trois de ſes confidens à Madrid, après avoir obtenu de Jean-André Doria douze cens hommes, qui lui furent amenés ſur quatre galeres, par ſon fils Charles de Caſaux, avec eſpérance d'un ſecours plus conſidérable, qui devoit ſuivre peu de jours après: mais un bourgeois, nommé Pierre Libertat, Corſe d'origine, vaillant & hardi, à qui il avoit confié la garde de la porte royale, & qui deſiroit s'agrandir par quelque action mémorable, trouva le moyen d'introduire le duc de Guiſe dans la ville, & tua Caſaux de ſa propre main, au mois de février 1596. Les deux fils de Caſaux, qui s'étoient jettés dans le fort de la Garde, & Louis d'Aix ſon collégue, ſe ſauverent promptement à Gènes. * Mezerai, *au régne de Henri le Grand.*

CASBIN ou CASWIN, ville de Perſe, dans la province d'Iraque. Quelques auteurs la prennent pour l'ancienne *Ecbatane.* Elle eſt ſituée au pied des montagnes en allant d'Iſpahan à la mer Caſpienne. On dit qu'après Iſpahan, Casbin eſt une des plus grandes & des mieux peuplées de toute la Perſe, & que ce fut la demeure de Schah-Tamas roi de Perſe, après que les Turcs eurent pris Tauris. Il y a un beau palais, grand nombre de moſquées, & pluſieurs bazars ou rues couvertes remplies de toute ſorte de marchandiſes. Elle a plus d'une lieue & demie de circuit. * Pietro de la Valle, *nel viaggio di Perſia.* Pontier, *cabinet des grands.*

CASBON, ville de la Galaadite dans la tribu de Gad, fut priſe par Judas *Machabée.* * *I. Machab. V*, 36.

CASCAIS ou CASCAES, petite ville de l'Eſtrémadure de Portugal, ſituée à l'embouchure du Tage, à cinq lieues de Lisbonne. Elle eſt défendue par une citadelle, & a une très-bonne rade, où s'aſſemblent toutes les flottes qui partent pour les Indes orientales & occidentales. * Mati, *dict.*

CASCHAN, ville de Perſe, *cherchez* CACHAN.

CASCHAW, *cherchez* CASSOVIE.

☞ CASCHGAR, ville autrefois conſidérable, qui a donné ſon nom à la petite Bucharie, qu'on nommoit le *royaume de Caſchgar*, dont elle étoit la capitale. Elle eſt ſituée à 41 degrés 30 minutes de latitude, vers les frontieres de la grande Bucharie. Depuis que les Tartares ſe ſont mis en poſſeſſion de la petite Bucharie, la ville de Caſchgar eſt extrêmement déchue de ſa premiere grandeur. Néanmoins il s'y fait encore à préſent un aſſez joli commerce avec les habitans des pays voiſins; quoique cela ſoit fort peu de choſe en comparaiſon du temps paſſé. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CASCHGAR (le royaume de) *cherchez* BUCHARIE.

CASCIA, *Caſcia*, petite ville d'Italie. Elle eſt ſituée dans l'état de l'égliſe & dans l'Ombrie, ſur le ruiſſeau *il Corno*, entre des montagnes, entre Rieti & Nurſie, vers le mont Apennin, & les frontieres du royaume de Naples. Les habitans de cette petite ville s'appellent *Caſſiani.*

CASE, ou LA CASA, ou ſelon les autres, *de Caſa*, ou *de Ceſis*, (Jean) évêque de Vaiſon & patriarche de Jéruſalem, dans le XIV ſiécle, natif de Limoges. Il prit l'habit dans l'ordre des carmes, où il fut d'abord profeſſeur en philoſophie & en théologie, puis prédicateur, & fut élu général de ſon ordre en 1330. Le pape Clément VI lui donna l'évêché de Vaiſon, & le nomma patriarche de Jéruſalem. On a de lui des commentaires ſur le Maître des ſentences, & ſur la politique d'Ariſtote, outre des ſermons, *de B. Virgine, de tempore, de ſanctis.* Il mourut en odeur de ſainteté, vers l'an 1348. * Trithéme, *de vir. illuſt. carm.* Luc. *in bibl. carm.* Alegr. *in parad. carm.* Sponde, *A. C.* 1329, *num.* 20. Columbi, *de epiſc. Vaſion. &c.* M. Du Pin, *bibl. des auteurs eccléſiaſt. du XIV ſiécle.*

CASE (Jean de la) gentilhomme Florentin, né à Florence en 1503, doyen des cameriers d'honneur du pape, ſecrétaire des brefs & archevêque de Bénévent, a vécu dans le XVI ſiécle, ſous le pontificat de Paul III, Marcel II & Paul IV, qui l'honorerent de leur eſtime, & l'employerent en diverſes négociations. Le premier l'éleva à l'archevêché de Bénévent le 7 avril 1544, & l'envoya nonce à Veniſe; & on ne doute point qu'il ne l'eût mis au nombre des cardinaux, ſi les vers trop libres qu'il avoit compoſés dans ſa jeuneſſe n'y euſſent mis obſtacle. Marcel II avoit beaucoup de bonne volonté pour lui, mais il vécut trop peu pour la lui témoigner; car il mourut 21 jours après ſon élection en 1555. Paul IV qui lui ſuccéda, ſe ſervit en pluſieurs affaires du miniſtere de Jean de la Caſe, lequel étant de retour à Rome, y vécut doucement dans la ſolitude & dans l'étude des belles lettres, & y mourut en 1557, aimé & eſtimé des ſavans. Il étoit un des plus éloquens & des plus polis d'entre les poëtes de ſon ſiécle. Il a compoſé diverſes piéces politiques en italien, ſous le titre de *Capitoli*, qui ont été imprimées pour la premiere fois à Veniſe en 1538. On l'accuſe d'avoir compoſé un livre abominable *de laudibus ſodomiæ;* mais il n'a jamais fait d'ouvrage ſous ce titre. On a voulu parler de ſa piéce intitulée *Capitulo del forno*, qui eſt l'amour des hommes pour les femmes. Il faut avouer que cet ouvrage eſt obſcène & indigne d'un prêtre; mais il le compoſa dans ſa jeuneſſe, dans le temps même qu'il n'étoit encore que laïc. Ses poëſies furent miſes en 1550 au rang des livres défendus; mais en 1564, ſous le pape Pie IV, ſon nom fut ôté de ce catalogue, & il ne ſe trouve plus dans les ſuivans. La Caſe avoit une grande délicateſſe d'eſprit & beaucoup de ſavoir; mais ſa plume étoit trop libre & trop obſcène: défaut qui ne ſe peut pardonner à un honnête homme, & encore moins à un eccléſiaſtique. Nous avons de lui la vie du cardinal Bembe, celle du cardinal Contarini, & un traité intitulé *Galathée* ou *la maniere de ſavoir vivre dans le monde;* qui eſt le principal & le meilleur de ſes ouvrages en proſe, qu'on a ſouvent mis en diverſes langues, & dont on a fait une traduction françoiſe en 1680. Tous ſes ouvrages ont été recueillis & imprimés à Veniſe en 1752, en 3 vol. *in-4°.* Les Italiens reconnoiſſent la Caſe & le cardinal Bembe ſon ami, pour la régle de leur langue, de laquelle ils ont été les réformateurs dans le déclin & la corruption où ils la trouverent. * Joannes Imperialis, *in muſæo hiſt.* Le Mire, *de ſcript. ſæc. XV.* De Thou, &c. l'*Antibaillet de Ménage. Bibl. italique, tom. I & II.*

CASE ou CASÆUS (Jean) médecin Anglois, a vécu ſur la fin du XVI ſiécle, & enſeignoit dans l'univerſité d'Oxfort, où il mourut vers l'an 1600. Il compoſa divers ouvrages. *Super Ariſtotelis Organum. Œconomica. Encomium muſices, &c.* * Pitſeus, *de illuſt. Ang. ſcript.* Le Mire, *de ſcript. ſæc. XVI.*

CASEL (Jean) Allemand, étoit originaire des Pays-Bas, & naquit à Gottinghen dans le duché de

Digitized by Google

Brunſwick, le 18 mai de l'an 1533. Il étoit d'une famille diſtinguée, que les guerres de religion avoient ruinée. Son pere qui avoit embraſſé la nouvelle réforme, l'enſeigna en Angleterre, en Écoſſe, & même en Eſpagne. Celui dont nous parlons, étudia dans les académies de Leipſick, de Roſtock, de Francfort & de Boulogne. Il eut pour maîtres Melancthon & Camerarius. Il tourna ſes études du côté des belles lettres, & y réuſſit parfaitement. Il fut appellé l'an 1563 à Roſtock, pour y profeſſer la philoſophie & l'éloquence. Dans un voyage qu'il fit en Italie, il fut reçu docteur en l'un & l'autre droit dans l'univerſité de Piſe. Il ne négligea pas la lecture des peres Grecs dont il faiſoit grand cas. Il fut mis auprès du prince de Meckelbourg, & paſſa dans l'académie d'Helmſtat, où il profeſſa la philoſophie & l'éloquence. Il mourut dans cette ville le 9 avril 1613, âgé de 80 ans. Il avoit entretenu commerce de lettres avec les plus ſavans hommes de ſon temps, tels que Sigonius, Manuce, Muret, Caſaubon, & le célèbre Victorius, noble de Florence. On a de Caſel quantité d'ouvrages en vers & en proſe, tant en grec qu'en latin, & un recueil de lettres diſtribuées en 16 livres, imprimé *in*-8°, à Francfort en 1687. Il ſe joignit à Duncan Liddel, médecin Écoſſois, & à Corneille Martin, & s'oppoſa fortement à Daniel Hoffman, & à quelques autres ſavans, qui ſoutenoient que la philoſophie étoit contraire à la théologie, & qu'il y a pluſieurs choſes en théologie, qui ſont fauſſes en philoſophie. * Melchior Adam, *in vit. Phil. Germ.* Georges Hornius, *hiſt. philoſ. l.* 6, *c.* 13. Conſultez ſurtout ſa vie (*De vita, obitu atque origine Joannis Caſelii, à Joanne Sigfrido*) dans le recueil intitulé *Vitæ eruditiſſimorum in re litteraria virorum*, à Leipſick 1713, *in*-8°. On trouve à la ſuite une longue lettre de Caſel ſur l'éducation de la jeuneſſe.

CASELOUTRE, *cherchez* KEISERLAUTERN.

CASENEUVE (Pierre de) prêtre, né à Toulouſe le dernier d'octobre 1591, y eut une prébende dans l'égliſe de S. Etienne, & mourut le dernier d'octobre 1652. Il eſt auteur des *Origines* ou *Etymologies françoiſes*, imprimées à Toulouſe dès 1650, & qu'on a miſes depuis à la ſuite du *Dictionnaire étymologique* de M. Menage en 1694. On a encore de lui des *Inſtructions pour le Franc-Aleu de la province de Languedoc*, *in*-4°, en 1641, à Toulouſe; réimprimées au même lieu *in-fol.* en 1645, ſous ce titre: *Le Franc-Aleu de la province de Languedoc établi & défendu*, augmenté d'un ſecond livre, contenant un traité de l'origine, de l'antiquité & des priviléges des états généraux de cette province, avec un recueil de chartes & priviléges; *la Catalogne Françoiſe, où il eſt traité des droits du roi ſur les comtés de Barcelone & de Rouſſillon, & ſur les autres terres de la principauté de Catalogne*, à Toulouſe en 1644, *in*-4°. *L'hiſtoire de la vie & des miracles de S. Edmond, roi d'Angleterre*, in-8°, à Toulouſe 1644. *L'origine des jeux Floraux de Toulouſe*; cet ouvrage n'a paru qu'après la mort de l'auteur, à Toulouſe en 1669, par les ſoins de F. Fornier, qui y a joint la vie de Pierre de Caſeneuve par Bernard Medon. Caſeneuve a laiſſé pluſieurs autres ouvrages manuſcrits. * *Mémoires du temps.* Le Long, *biblioth. hiſtor. de la France.*

CASENTIN (le) petit pays d'Italie en Toſcane, dans le territoire de Florence, entre le mont Apennin, les rivieres d'Arno & de Sieve, & le territoire d'Arezzo, entre Florence & le bourg du S. Sépulcre. Le principal lieu eſt Poppi. Les autres ſont Valombreuſe, Camaldoli, le mont Alverne, qui ſont dans l'état du grand-duc de Toſcane.

CASERTE, petite ville d'Italie, dans le royaume de Naples, en la province de la Terre de Labour, avec évêché ſuffragant de Padoue, & titre de principauté, qui appartient à la famille des Gaëtans. Elle eſt ſituée au pied des montagnes près du Vulturne, entre Gera & Capoue. Elle a très-peu d'habitans, & eſt preſque réduite en village; elle eſt à quatre milles de Capoue au levant, & environ à ſeize de Naples. * Sanſon. Baudrand.

CASES, ville de la Cilicie, ſelon Ptolémée; mais dans la Notice des évêchés, elle eſt marquée entre les villes de Pamphylie. Son évêque ſouſcrivit au cinquiéme concile de Conſtantinople. On a les médailles qui y furent frapées au coin d'Herennius Etruſcus, & d'Herennia Etruſcilla ſa mere.

CASHEL, ville d'Irlande, près de la Shure, dans le comté de Tiperari, dans la Mommonie, ou province de Munſter, ſur une montagne. Cette ville a été autrefois capitale de la province, & la réſidence des rois du pays, & eſt encore le ſiége d'un des quatre archevêchés d'Irlande. Celui de Cashel fut érigé par le pape Eugène III, l'an 1552. Ses ſuffragans ſont Limerick, Waterford, Cork, Killalo, Ardart & Kilfenor. On y célébra un concile l'an 1172; elle fut brulée en 1654. Elle envoie deux députés au parlement: du reſte, elle n'eſt à préſent d'aucune conſidération. Elle eſt entre Limerick au couchant, & Waterford au levant, environ à 28 milles de chacune de ces deux villes. * Sanſon.

CASIAN, *cherchez* CASSAN.

CASIGLIANO: c'étoit autrefois une ville épiſcopale, préſentement ce n'eſt qu'un petit bourg de l'état de l'égliſe. Il eſt dans le duché de Spolete, & à deux lieues de la ville d'Amelia du côté du nord. * Mati, *dictionn.*

CASILLAS (Thomas) célèbre miſſionaire dominicain, étoit d'Andalouſie, & prit l'habit de cet ordre à Salamanque. Il paſſa dans la nouvelle Eſpagne avec dom Barthelemi de las Caſas, qui y conduiſoit quarante-trois religieux du même ordre pour prêcher l'évangile aux infidéles. Le pere Caſillas fut fait leur ſupérieur. Dès qu'ils furent arrivés dans la province de la Chiapa, le pere Caſillas diſtribua ſes religieux en différens quartiers, ſelon les beſoins de la miſſion. Il eſſuya bien des fatigues dans ſon miniſtere, & s'attira de grandes perſécutions, parcequ'il étoit du même ſentiment que Barthelemi de las Caſas, évêque du pays, & qu'il s'oppoſoit aux violences des Eſpagnols envers les idolâtres. Il bâtit pluſieurs couvens de ſon ordre pour la commodité des Indiens, dont il convertit un grand nombre. Dom Barthelemi de las Caſas ayant renoncé à ſon évêché, ſa majeſté catholique nomma l'an 1551, le pere Caſillas pour remplir ſa place. Il gouverna dignement cette égliſe l'eſpace de 15 ans, & mourut ſaintement l'an 1567. On ouvrit ſon tombeau 47 ans après ſon décès, & ſon corps fut trouvé tout entier auſſi-bien que ſes habits pontificaux. * *Theat. eccleſ. Hiſpan. inter epiſcop. Chiap.* Remel, *hiſt. provinc. Chiap.* & Guatem. 4, 15, 16, 17. Font. *theat. Dom.* pag. 166.

CASIMANBOUS, peuples de l'iſle de Madagaſcar, nommés autrement *Zaffe Caſimanbous*, dans le pays de Matatane. Leur hiſtoire dit qu'ils deſcendent d'une troupe d'Arabes, que le calife de la Mecque envoya dans de grands canots, pour inſtruire les habitans de cette iſle, il y a environ deux cens ans; & que leur commandant épouſa la fille d'un prince Négre, à la charge que la lignée qui viendroit de ce mariage s'appelleroit du nom de cette princeſſe, nommée *Caſimanbou*; car c'eſt la coutume dans cette iſle, du côté du ſud, que le nom de la famille ſe prend de la femme. Ces peuples ſont blancs, mais plus bazanés que les *Zafferaminis*, & leur profeſſion eſt d'être *Ombiaſſes*, c'eſt-à-dire, *maîtres écrivains*, enſeignant à lire & à écrire l'arabe dans les villages où ils tiennent leurs écoles. Ils commandent aux *Zafferaminis* dans la Matatane, & ces blancs n'oſeroient couper la gorge aux bêtes ni aux volailles qu'ils veulent manger, quoiqu'elles ſoient à eux; il faut qu'ils faſſent venir un *Caſimanbou* pour cela. * Flacourt, *hiſt. de Madagaſcar.*

CASIMIR, ville de Pologne, dans le palatinat de

Digitized by Google

Lublin, eſt ſituée près de la Viſtule, que l'on y paſſe dans un bac. C'eſt une ville très logeable, bien bâtie, pourvue des choſes néceſſaires, avec les meilleures caves & les ſeules bonnes eaux de fontaine qu'il y ait ſur cette route. Elle a été autrefois une des plus conſidérables de Pologne. Les maiſons d'autour de la place étoient ornées de bas-reliefs & de ſtatues de pierre, dont il ne reſte plus que des maſures avec des égliſes aſſez belles, le reſte ayant été ruiné dans l'irruption des Suédois. Elle eſt ſituée ſur une colline couverte de bois, formant un amphithéatre juſque fort près des bords de la Viſtule, ce qui fait un fort beau coup d'œil, & un morceau de payſage enchanté. Au-deſſus de la montagne, qui commande à la ville, il y a encore un vieux château de pierre de médiocre ſtructure qui tombe en ruines; elle a une ſtaroſtie de quinze à ſeize mille livres de rente, compris le paſſage du bac. * *Mémoires du chevalier de Beaujeu.*

Rois de Pologne.

CASIMIR I de ce nom, prince ou roi de Pologne, étoit fils de Miczslas ou Micislas ou Miécislaw II, mort en 1034, qui le laiſſa ſous la tutelle de ſa femme *Riskche* ou *Rickſa*, fille de *Rheinfroi*, palatin du Rhin, & niéce maternelle de l'empereur *Othon III*. Cette princeſſe qui étoit Allemande, ayant confié le gouvernement des affaires aux officiers de ſa nation, s'attira la haine des Polonois qui ſe révolterent, & l'obligerent à ſe réfugier en Saxe auprès de l'empereur Conrad II ſon parent, où elle emporta tous les tréſors du royaume. Caſimir paſſa *incognitò* en France, ſous le nom de Charles; il étudia à Paris, puis ſe rendit religieux à Cluni ſous S. Odilon, & y prit l'ordre du diaconat. Sept ans après, c'eſt-à-dire, en 1041, ſes ſujets que l'interrégne avoit encore plus livrés en proie aux troubles & aux diviſions, & aux incurſions des Bohémes & des Ruſſes, réſolurent de ſe donner un chef, & redemanderent Caſimir. Ils obtinrent du pape, ſous quelques conditions particulieres, que le prince, héritier de la couronne, viendroit les gouverner, & qu'il ſe marieroit. Il épouſa *Marie* ou *Dobrogneva*, fille d'*Ulodomir*, & ſœur de *Jaroſlas*, duc de Ruſſie, & régla parfaitement bien ſon royaume, auquel il ſoumit pluſieurs provinces. Il civiliſa les Polonois, rétablit parmi eux le commerce, l'abondance, le zéle du bien public, l'autorité des loix: il fit de grands biens aux égliſes, en fonda un grand nombre, & prit un ſoin particulier de faire venir des religieux de Cluni dans ſon royaume, parceque cette abbaye étoit alors la plus fameuſe école de l'univers pour les lettres & pour la piété. Dès l'an 1044 il défit Maſlas, duc de Moſcovie; il enleva la Silézie aux Bohémiens, & il établit un ſiége épiſcopal à Breſlaw. Son régne fut de dix-huit ans, & il mourut le 28 novembre de l'an 1058. Boleslas *le Hardi* ou *le Cruel*, & Ladislas, dit *Herman*, lui ſuccéderent l'un après l'autre. Il les avoit eus de *Dobrogneva*, ſon épouſe, qui le rendit encore pere de *Mieſche* & d'*Othon*, morts jeunes; & de *Suentochna*, mariée à *Primiſlas*, prince de Bohême. * Cromer, *hiſt. Polon.* Longinus, *in annal. &c.*

CASIMIR II, dit le *Juſte*, fils de Boleslas III, dit *Crivouſt*, fut mis en 1177 à la place de *Miczſlas* ou *Miciſlas*, dit *le Vieux*, ſon frere, que ſon avarice fit chaſſer du trône. Il déchargea le peuple des ſubſides, & voulut enſuite rendre la couronne à ſon prédéceſſeur; mais les Polonois s'y oppoſerent. Sa piété lui fit entreprendre la guerre contre les Pruſſiens, qu'il vainquit, & qu'il obligea de ſuivre la religion chrétienne dont ils s'étoient ſéparés. Après avoir régné dix-ſept ans, il mourut en 1194, âgé de 77 ans. Lesko V, ſon fils, dit *le Blanc*, fut élu après lui. Il l'avoit eu d'*Hélene* ſon épouſe, auſſi-bien que *Conrad* & *Alix*, qui moururent ſaintement en 1211. On dit que Caſimir II, dans un feſtin qu'il faiſoit à ſa nobleſſe, mourut empoiſonné par une femme qu'il aimoit éperdument. * Cromer. Guaguin, &c.

CASIMIR III ſurnommé *le Grand*, né en 1309, fut couronné après la mort de Ladislas, dit *Loketek*, ſon pere, le 25 avril de l'an 1333. Il reçut la couronne avec ſa femme *Anne*, fille de *Genemin*, grand duc de Lithuanie; & après la mort de cette princeſſe, il épouſa *Adelaïde*, fille de *Henri* Landgrave de Heſſe, qu'il confina depuis dans un monaſtere à cauſe de ſa laideur, & pour n'être point troublé dans le commerce illégitime qu'il entretenoit avec une Juive. Jean, roi de Bohême, lui fit la guerre; mais Caſimir eut l'avantage ſur lui, & lui enleva un grand nombre de places. Depuis, il conquit toute la Ruſſie en divers temps; & après la mort de la reine *Adelaïde*, il prit une troiſiéme alliance avec *Hedwige*, fille de *Henri* duc de Glogaw. Au reſte il eſt le ſeul roi de Pologne qui ait acquis le ſurnom de *Grand*, non pas tant par ſes exploits militaires, que par l'amour qu'il avoit pour la paix, par ſa magnificence à l'égard des égliſes & des hôpitaux qu'il fonda, par le grand nombre de forteresſes & de châteaux qu'il fit bâtir, & ſur-tout par le ſoin qu'il prenoit de ſe faire aimer de tout le monde, & de rendre la juſtice à chacun fort exactement. Il mourut d'une chute de cheval en courant le cerf, à l'âge de 60 ans, le 8 ſeptembre 1370, & le 37ᵉ de ſon régne. Il eut de ſa derniere femme, *Elizabeth* mariée à *Bogiſlas* duc de Poméranie; & *Anne*, qui prit alliance avec *Guillaume* comte de Cillei. Caſimir eſt le dernier des rois de Pologne, de la famille des Piaſts. Il avoit fait élire Louis roi de Hongrie, fils de ſa ſœur *Elizabeth*, & ce prince lui ſucceda. * Michov, *l.* 4. Cromer, 12, &c.

CASIMIR IV, auparavant duc de Lithuanie, fils de Jagellon, dit *Ladiſlas IV*, fut appellé à la couronne après la ſanglante bataille de Warnes, en laquelle Ladiſlas V ſon frere & ſon prédéceſſeur perdit la vie l'an 1444. Lorſqu'il fut aſſuré que ſon frere ne vivoit plus, il ſe hâta de prendre les rênes du gouvernement, que les Polonois, laſſés d'un trop long interrégne, étoient près de remettre entre les mains de Boleſlas, duc de Maſſovie, & fut couronné l'an 1447, trois ans après la mort de ſon frere. Peu après, la tyrannie des chevaliers Teutons ayant contraint les Pruſſiens d'implorer la protection de Caſimir, ce prince ſoumit une bonne partie de la Pruſſe, & Dantzic même; mais il perdit la bataille contre l'ordre Teutonique en 1454, par la trop grande confiance que les ſiens eurent en leurs propres forces, & par le trop grand mépris qu'ils firent de leurs ennemis. Cette perte irrita Caſimir qui ſe rétablit, & réduiſit les chevaliers, après la perte de Mariembourg & d'autres villes, à lui demander la paix, qu'il leur accorda à la priere du pape. Ladiſlas ſon fils ayant été élu roi de Bohême en 1471, Mathias Corvin s'y oppoſa; ce qui fit naître une guerre. Après la mort du même Mathias, qui étoit roi d'Hongrie, les états de ce royaume voulurent mettre ſur le trône Jean-Albert, ſecond fils de Caſimir, illuſtre par une victoire remportée ſur les Tartares; mais une partie ayant donné ſes ſuffrages à Ladiſlas ſon frere aîné, déja roi de Bohême, ce fut un autre ſujet de guerre, dans laquelle Jean-Albert eut du deſſous; mais depuis il céda, & fit un traité avec ſon frere. Caſimir demeura neutre entre ſes fils, & mourut quelques années après le 7 juin de l'an 1492, âgé de 64 ans, après en avoir régné 48. Il épouſa *Elizabeth* d'Autriche, dite *de Hongrie*, fille d'*Albert* d'Autriche, & d'*Elizabeth* de Luxembourg, reine de Hongrie, & en eut *Ladiſlas*, roi de Hongrie & de Bohême, mort en 1516; *Jean-Albert*, roi de Pologne, mort ſans alliance en 1501; *Caſimir*, mort en 1482; Alexandre & Sigismond, rois de Pologne; *Frédéric*, cardinal évêque de Cracovie, puis archevêque de Gneſne, mort en 1503; *Hedwige*, mariée à *Georges*, duc de Baviere; *Sophie*, femme de *Frédéric*, marquis de Brandebourg; *Anne*,

Digitized by Google

alliée à *Bogeſlas*, duc de Poméranie ; *Elizabeth*, femme de *Frédéric II*, duc de Lignitz ; *Barbe*, mariée à *Georges*, duc de Saxe ; *Jeanne*, & *Marguerite*. * Michov, *liv.* 4. Cromer, *liv.* 28, 29 & 30. Guaguin, &c.

CASIMIR (Jean) fils de SIGISMOND III, & de ſa ſeconde femme *Conſtance* d'Autriche, fut élu après ſon frere *Ladiſlas-Sigiſmond*, mort le 29 mai de l'an 1648. Ce prince, qui s'étoit deſtiné à l'égliſe, après avoir vu preſque toutes les cours de l'Europe, avoit paſſé deux ans dans la ſociété des jéſuites à Rome, où le pape Innocent X lui avoit donné le chapeau de cardinal ; mais l'intérêt des Polonois l'ayant obligé de monter ſur le trône, il épouſa avec diſpenſe du pape *Louiſe-Marie* de Gonzague, veuve du roi ſon frere, & il en eut en 1650, une fille qui mourut l'année ſuivante. Charles Guſtave, roi de Suéde, lui fit une cruelle guerre en 1655, & cauſa de grands maux à la Pologne. Caſimir, qui avoit été défait, reprit courage, chaſſa Guſtave de ſes états ; & après la mort de ce prince, fit la paix avec Charles ſon ſucceſſeur en 1660. Depuis, ſon armée défit les Moſcovites en Lithuanie le 5 novembre de l'an 1661 ; mais elle ne ſe ſervit de cette victoire que pour ſe révolter contre ſon ſouverain, & ſe déchaîner contre les eccléſiaſtiques. Le roi ſoumit pourtant les rebelles, & ſur-tout après la mort de Lubomirski, chef des factieux, mort à Breſlaw le 3 juillet 1667 ; mais ce prince ayant perdu la reine ſon épouſe le 10 mai de la même année, pourvut au bien du royaume, & abdiqua volontairement pour paſſer le reſte de ſes jours dans le repos. Les états de Pologne élurent MICHEL Koribut Wieſnowiski le 19 juin 1669. Jean Caſimir vint en France, où Louis XIV le reçut & lui donna le moyen de ſubſiſter en prince de ſon rang. Ce prince qui étoit déja extrêmement valétudinaire, tomba malade à Nevers en 1672, & y mourut le 14 décembre. Son corps a été porté à Warſovie en Pologne, & ſon cœur eſt enterré dans l'égliſe de l'abbaye de S. Germain des Prez de Paris, dont il étoit abbé, où les religieux lui ont fait élever un magnifique tombeau avec un éloge funébre. Le roi Jean Caſimir étoit courageux & prudent ; il s'étoit trouvé à vingt-deux batailles qu'il avoit preſque toutes gagnées. * *Mémoires du temps.* Voyez la *Relazione della rinunzia del regno fatta da Ciſimiro ultimo re di Polonia della famiglia Jagellone, l'anno* 1666, qui ſe trouve au *tome II, p.* 97 *& ſuiv.* du recueil intitulé : *Lettere memorabili iſtoriche, politiche, ed erudite*, &c. imprimé à Naples en 1698, *in*-12.

CASIMIR (ſaint) prince de Pologne, ſecond fils de CASIMIR IV roi de Pologne, & grand duc de Lithuanie, naquit l'an 1458. Dès ſa jeuneſſe il ſe conſacra à Dieu, & vécut dans ſon palais comme dans un lieu ſaint. Il garda une chaſteté inviolable, malgré l'avis des médecins qui lui conſeilloient de ſe marier, & il fit paroître un zéle extraordinaire pour la religion catholique, employant toutes ſortes de moyens pour extirper le ſchiſme des Ruſſiens. Ce prince fut élu roi de Hongrie ; mais il ne put en prendre poſſeſſion, parceque Mathias Huniade, que les Hongrois avoient rejetté, ſe maintint dans ſon royaume. Caſimir revint en Pologne, paſſa les douze années qu'il vécut depuis, en menant une vie très-ſainte, & mourut le 14 mars 1482, âgé de vingt-trois ans & cinq mois, & ſon corps fut porté dans l'égliſe cathédrale de Wilna, capitale du duché de Lithuanie, où il fit pluſieurs miracles qui obligerent le pape Paul V à le mettre au nombre des Saints. * Zacharie Ferrier de Vicence, évêque de Guardia, *Vie de S. Caſimir.*

CASINI (François-Marie) cardinal, natif d'Arrezzo, capucin, & prédicateur du palais apoſtolique, qui avoit été nommé cardinal du titre de S. Priſque par le pape Clément XI le 18 mai 1712, mourut à Rome le 14 février 1719, & y fut inhumé en l'égliſe de ſon titre, au Mont-Aventin. * *Mémoires du temps.*

CASIO, bourg de l'état de l'égliſe en Italie, eſt ſitué ſur le ſommet d'une montagne, dans le Boulonois aux confins de la Toſcane, entre Boulogne & Piſtoye. * Mati, *dict.*

CASIUS, montagne de l'Egypte, ſur la côte de la mer méditerranée, proche du lac de Sirbon, ſur les confins de la Paleſtine, d'où elle s'étend au midi, vers les frontieres de l'Arabie déſerte ; préſentement on la nomme *Lariſſa*, & le lac de Sirbon s'appelle *le golfe de Tenese* ou *le Baranguerlis*. Au pied de cette montagne il y avoit autrefois une ville nommée *Caſium*, fameuſe par le ſépulcre de Pompée, & par un temple dédié à Jupiter. * Strabon, *l.* 16.

CASLETA, *cherchez* CASSETTA.

CASLEU, dixiéme mois des Hébreux, qui répond en partie à novembre & à décembre. * *Zach.* 7. Il tire ſon origine du mot hébreu *Orion*, (*Job.* 9.) parceque ce ſigne ſe couche au mois de novembre.

CASLONA, bourg d'Andalouſie en Eſpagne, près du Guadalquivir, étoit autrefois une ville conſidérable, appellée par les latins *Caſtulo*, avec ſiége épiſcopal, ſuffragant de l'archevêque de Tolede. Près de ce lieu il y a des montagnes qui en prennent le nom, & qui ſont célébres dans l'hiſtoire, à cauſe de la fameuſe défaite des Maures par les Chrétiens, qui y tuerent deux cens mille de ces infideles, l'an 1202, ſous le régne d'Alfonſe roi de Caſtille. * Roderic de Tolede. Baudrand.

CASLUIM, fils de Meſraïm, dont les Philiſtins & les Caphtorins ſont deſcendus. * *Gen.* 10, 14. *I. Paral. I.* 12.

CASMAN (Othon) mort en 1607, eſt auteur de pluſieurs ouvrages ; *Pſychologia. Antropologica. Coſmopœia. Angelographia. Uranographia. Syſtema politicum. Anti-Socinus, &c.* * Konig, *biblioth.*

CASMIR, CASSEMIR ou KACHEMIRE, province de l'empire du grand Mogol, *voyez* KACHEMIRE.

CASOLI, bourg avec un château & titre de principauté, dans l'Abruzze citérieure, province du royaume de Naples, à trois lieues de Lanciano, vers l'occident méridional. * Mati, *dict.*

CASOLIS (Philippe de) de Reggio, mort en 1391, a écrit *de teſtament. & ſucceſſ.* ſi l'on en croit Pancirole. Il prenoit le titre de docteur des docteurs de ſon temps.

CASONI (Gui) Italien, natif de Serraval, dans la Marche Treviſane, qui vivoit au commencement du XVII ſiécle, vers l'an 1610, apprit les langues & le droit, & s'établit à Veniſe, où il contribua à l'établiſſement de l'académie de *gl' Incogniti ;* & étant retourné dans ſon pays, il s'éleva par ſon mérite juſqu'aux premieres charges. Il a laiſſé divers ouvrages en ſa langue naturelle, comme *la vie du Taſſe. La magia d'Amore. Diſcorſo dell Impreſſe. Il theatro poëtico, &c.* * Lorenzo Craſſo, *elog. d'huom. letter.*

CASPE, bourg d'Eſpagne en Aragon, avec un ancien château ſur la riviere d'Ebre, qui y reçoit celle de Guadalupe, à trois lieues des frontieres de la Catalogne, & à douze au-deſſous de Saragoſſe en deſcendant vers Tortoſe. Ce fut-là que Ferdinand, infant de Caſtille, & duc de Pegnafiel, fut déclaré roi d'Aragon le 24 juin 1412, par les neuf électeurs que les états de cette couronne avoient choiſis. Il en avoit gagné ſix à force de préſens, & par les intrigues de Pierre de Luna, dit Benoît XIII, qui avoit beſoin de ſon appui, pour ſe maintenir dans le ſchiſme. * *Voyage d'Eſpagne.* Baudrand. Burgon. *geogr. hiſtor.*

CASPIE ou CASPIENNE (mer) grand lac d'Aſie, entre la Tartarie, le royaume de Perſe, la Georgie & la Moſcovie. Il eſt ſéparé de toutes les autres mers, avec leſquelles il n'a aucune communication connue : ce qui oblige à ſuppoſer qu'elle ſe décharge par des canaux ſouterrains dans la mer Noire, de laquelle elle eſt pourtant éloignée par-tout de cent lieues, ſi on en croit nos géographes. Les anciens géographes ne ſont pas

Digitized by Google

pas d'accord touchant ſa figure & ſon étendue: la plupart croyoient que c'étoit un golfe de l'océan ſeptentrional, comme le bras de mer qui s'étend entre la Perſe & l'Arabie en eſt un du méridional. Strabon, Mela & Pline ont été de cette opinion: mais Hérodote, Diodore de Sicile, Ariſtote même, l'ont dépeint comme un lac, & c'en eſt un en effet. Ceux du pays & tous les autres peuples l'appellent Mer, ſelon la coutume des géographes anciens & modernes, qui donnent ce nom à tous les grands amas d'eaux renfermées entre les terres; ainſi le lac Aſphaltite & le lac de Tibériade dans la Paleſtine, ſont vulgairement appellés *mers;* le premier, *mer Morte*, & le ſecond, *mer de Génézareth*, ou *de Galilée*. Il en eſt de même en Europe des lacs de Conſtance & de Genève, celui-ci étant nommé par les Allemands *Genſerzée*, & l'autre *Conſtanzerzée*, c'eſt-à-dire, *mer de Genève* & *mer de Conſtance;* ainſi les Hollandois appelloient *Harlem-mer* le lac de Harlem, qui n'avoit environ que huit ou dix lieues de tour. Quant à la ſituation de la mer Caſpienne, les anciennes cartes l'étendent du couchant au levant, & les modernes du midi au ſeptentrion, lui donnant une figure preſque ovale, & environ ſix cens lieues de circuit. D'autres la font longue de huit cens milles, & large de ſix cens cinquante milles, & aſſurent qu'en hiver elle ſe gele pour la plus grande partie. On la connoît mieux préſentement, depuis que le Czar y a envoyé faire des obſervations, & on peut s'en tenir à la carte que M. de l'Iſle en a donnée ſur les mémoires que ce monarque a envoyés à l'académie royale des ſciences. On l'appelloit auſſi *mer d'Hyrcanie*, du nom d'une province de Perſe, aujourd'hui *Ghilan*, qu'elle a au midi. On la nomme à préſent *mer de Tabriſtan*, *de Bachu*, *de Sala*, *&c* à cauſe des pays ou villes qui ſont ſur ſes côtes. * Texeira. Baudrand. Tavernier, &c.

CASPIENNES (portes) certains détroits & paſſages difficiles, entre les montagnes eſcarpées, proche de la mer Caſpienne, vers la ville de Derbent, dans la province de Schirvan, qui dépend du royaume de Perſe. Le nom de *Derbent* ſignifie *porte étroite*, & les Turcs appellent cette ville *demi-capi*, c'eſt-à-dire, *porte de fer;* ce qui a du rapport au nom de *portes Caſpiennes*. On tient que ce paſſage fameux eſt fait à la main, & taillé dans le roc l'eſpace de huit milles pas, & que dans ſa plus grande largeur à peine y a-t-il place pour un chariot. Quelques modernes nomment ces paſſages *portes de Teflis*, qui eſt une ville de Gurgiſtan, autrement de la Géorgie particuliere.

CASPIENS (monts) chaine de montagnes en Aſie, qui s'étendent du ſeptentrion au midi, entre l'Arménie & la mer Caſpienne.

CASPIENS, peuples de Scythie, voiſins des Hyrcaniens & de ce grand lac qui eſt appellé de leur nom, *mer Caſpienne*. On dit que lorſque leurs peres & leurs meres avoient atteint un grand âge, comme de 70 ans, ils avoient coutume de les renfermer dans un lieu étroit où ils les faiſoient mourir de faim. * Strabon, *l.* 11. Ils avoient des chiens cruels & terribles, que le poëte Valerius Flaccus dépeint *au liv.* 6.

CASPIN ou CASPHIN, ville de Judée, dont les habitans eurent la témérité de ſe révolter contre les Juifs de Jéruſalem du temps de Judas Machabée, l'an 159 avant J. C. Se confiant trop ſur leurs murs, ſur leurs forteresſes, ſur une puiſſante garniſon, & ſur la quantité de vivres & de munitions dont ils étoient pourvus, ils oſerent inſulter ce général & le charger d'injures & d'outrages. Judas ſe mit en devoir de réprimer cette inſolence; après avoir fait la priere, il donna l'aſſaut à cette ville rebelle, la prit par force, & fit un ſi grand carnage de ſes habitans, & de tous ceux qui s'y étoient réfugiés, que l'étang qui en étoit proche & large de deux ſtades, fut entiérement rougi & teint de ſang. * *II Machab. XII.*

CASSADORE (Guillaume) auditeur de Rote, & évêque en Sardaigne, a recueilli les déciſions de la Rote, depuis 1513 juſqu'en 1523, ſelon l'ordre des décrétales. Il aſſiſta au concile de Trente, & fut fait évêque de Barcelone, par Pie IV. * *Biblioth. hiſtor. & chron. des principaux auteurs & interprétes du droit civil, canonique & particulier de pluſieurs ſtatuts & provinces depuis Irnerius, &c.* par Denys Simon, *edit. Pariſ. in-12*, 1692.

CASSAGNES (Jacques) docteur en théologie, prieur de S. Etienne, garde de la bibliothéque du roi de France, reçu à l'académie françoiſe en 1661, à la place de Saint-Amant, étoit né & fut élevé à Nîmes dans le ſein d'une famille opulente. Il étoit fils de *Michel* Caſſagnes, maître des requêtes du duc d'Orléans, puis tréſorier du domaine de la ſénéchauſſée de Nîmes. Il vint jeune à Paris, où il prêcha, & ſe délaſſa de ſes prédications par des poéſies françoiſes. Une ode imprimée à Paris en 1660 *in-4°*, qu'il fit à la louange de l'académie françoiſe, lui en ouvrit les portes à l'âge de vingt-ſept ans; & un de ſes poëmes publié *in-fol.* en 1661, & dans lequel il introduit Henri IV, donnant des inſtructions à Louis XIV, lui acquit l'eſtime de M. Colbert, qui lui procura une penſion de la cour, le fit garde de la bibliothéque du roi, & le nomma enſuite un des quatre premiers académiciens dont l'académie des inſcriptions fut d'abord compoſée. M. Boileau l'a mis au rang des prédicateurs peu eſtimables, en joignant ſon nom à celui de l'abbé Cotin dans ſa troiſiéme ſatyre; & ce trait empêcha l'abbé Caſſagnes de prêcher à la cour, où il devoit paroître après avoir été, dit-on, applaudi à Paris. Il craignit de trouver les courtiſans, qui auroient lu la ſatyre de M. Boileau, diſpoſés à le condamner ſans même l'entendre. Il fut même ſi mortifié du trait ſatyrique que le poëte avoit lancé contre lui, que s'imaginant qu'il avoit perdu toute l'eſtime du public, il s'appliqua à la regagner en publiant ouvrages ſur ouvrages, ce qui, joint au chagrin qu'il ne pouvoit chaſſer de ſon cœur ambitieux, dérangea ſa tête, & obligea ſes parens à le mettre dans la maiſon de S. Lazare, où il mourut le 19 mai 1679, âgé ſeulement de 46 ans. Outre l'ode & le poëme, dont nous avons parlé, on a encore de l'abbé Caſſagnes, une *ode ſur la naiſſance de M. le dauphin*, en 1662, *in 4°*. Une autre *ſur les conquêtes du roi en Flandre*, en 1667. Une autre *ſur la paix des Pyrenées*, dans le tome III, page 277 du *recueil de poéſies chrétiennes & diverſes*, en trois vol. *Des penſées chrétiennes* en vers françois, dans le même recueil, tome I, pag. 219. Un *poëme ſur la conquête de la Franche-Comté*, in-fol. en 1668. Un autre *ſur la guerre de Hollande*, in-fol. en 1672, & pluſieurs autres dans les recueils de poéſies de ſon temps. Il a fait en proſe la *préface ſur les œuvres de Balzac*, édition de Paris, *in-fol.* en 1665. L'*oraiſon funébre de M. de Pereſixe, archevêque de Paris*, en 1671. Un *traité de morale ſur la valeur*, à Paris, *in-12*, en 1674. Il a traduit en François les trois livres *de oratore*, ſous ce titre: *la rhétorique de Cicéron*, *&c.* à Paris, *in-12*, en 1674, & l'*hiſtoire de la guerre des Romains*, par Salluſte, à Paris en 1675. Cette traduction eſt précédée d'une préface très-longue, où l'abbé Caſſagnes traite de l'art hiſtorique, & y donne ſon jugement ſur les ouvrages de Salluſte. * *Mémoires du temps.* M. l'abbé d'Olivet, *continuation de l'hiſtoire de l'académie françoiſe.* Broſſette, *notes ſur la troiſiéme ſatyre de M.* Deſpreaux. Titon du Tillet, *Parnaſſe françois*, in-fol. *page* 362. Cet auteur donne 64 ans à l'abbé Caſſagnes, & 46 dans le même article: il faut s'en tenir à la derniere date.

CASSAGNET, maiſon noble dans laquelle eſt entré le marquiſat de Fimarcon, & de laquelle ſont ſortis pluſieurs perſonnages diſtingués par leurs ſervices militaires. Elle tire ſon nom d'une ſeigneurie en Armagnac, au diocèſe d'Auch, dans la juriſdiction de Gondrin ſur la Loſſe, & près du ruiſſeau de Gréſillon.

I. PONS, ſeigneur de Caſſagnet, rendit hommage de cette ſeigneurie le 30 novembre 1411. Il le renou-

Digitized by Google

vella le 8 janvier 1457, pour la *Sale* noble de Caſſagnet. C'eſt le nom que l'on donne en Guienne aux ſeigneuries & aux maiſons habitées par la nobleſſe, comme celui de *Maiſon forte* en Dauphiné. Caſſagnet eut pour enfans, SANS ſeigneur de Caſſagnet, qui ſuit; *Raimond* & *Arnaud* de Caſſagnet.

II. SANS ſeigneur de Caſſagnet, teſta le 8 février 1467, & eut de *Bourguine* de Verduſan ſa femme, MANAUD ſeigneur de Caſſagnet, qui ſuit; *Pons*, *Guiraud* & *Perrette* de Caſſagnet, nommés dans le teſtament de leur pere, & ſubſtitués les uns aux autres.

III. MANAUD ſeigneur de Caſſagnet, épouſa le 10 juin 1484, *Agnès* de Laſſeran de Maſſeucomme, & en eut,

IV. BERTRAND ſeigneur de Caſſagnet, qui fit des acquiſitions au tour de la Sale de Caſſagnet, le 20 mars 1512, & le 29 octobre 1518. Il avoit epouſé *Marguerite* de Bouzet, dame de la Sale de Tilladet, dans la juriſdiction de Gondrin, de Roquas & de Pomaſan. Elle teſta le 2 novembre 1523. Elle étoit fille d'*Antoine* de Bouzet, & de *Catherine* des Bordes, & eut pour enfans, 1. ANTOINE de Caſſagnet, ſeigneur de Tilladet, qui ſuit; 2. *François* de Caſſagnet, ſeigneur de S. Orens & de la Roque, qu'il acquit du ſeigneur de Merens, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, étoit ſénéchal de Bazadois, & tuteur du ſeigneur de Caſſagnet ſon neveu, le 12 ſeptembre 1573. Il fit ſon teſtament à Condom le 13 avril 1588, & voulut être enterré dans l'égliſe cathédrale de Condom. Il fut préſent au mariage de ſon neveu Bernard de Caſſagnet, ſeigneur de Tilladet, le 19 ſeptembre 1588. Il eut d'une premiere femme, 1. *Françoiſe* de Caſſagnet, qui épouſa *Jacques* de Lau, & fut mere d'*Antoine-Bernard* de Lau, auquel ſon grand pere donna la propriété de la place de la Roque, & la métairie de Champbourg; 2. *Friſe* de Caſſagnet, femme du ſeigneur de Limport, & mere de *François* de Pins. Il ſe remaria le 31 juillet 1582, avec *Charlotte* de Loudun, qui lui porta en dot 4000 livres qu'elle avoit ſur les biens de *Bertrand* du Beſin, ſon fils, écuyer, ſeigneur de la Caſſagne, du Fraudot, & conſeigneur de ſaint Bit, fils & héritier de feu *Jean* de Beſin, premier mari de *Charlotte* de Loudun, lequel avoit donné en payement les fiefs qu'il avoit en la juriſdiction de la ville de Nerac, & à Cal'ignac. *François* de Caſſagnet eut auſſi *un fils naturel & légitimé nommé* Octavien, auquel il légua en 1588 300 écus, & ſon entretien, juſqu'à ce qu'il eût 400 écus de rente en bénéfices; 3. *Catherine* de Caſſagnet; 4. *Paule-Louiſe* de Caſſagnet, qui épouſa *Bertrand* de Baylens, baron de Poyane dans le diocèſe d'Acqs, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de la ville & du château d'Acqs, ſénéchal de Landes & de Bourdeaux, fait chevalier des ordres du roi, le 2 janvier 1599. Son fils fut auſſi chevalier des mêmes ordres en 1633, & ſon petit-fils, en 1661.

V. ANTOINE de Caſſagnet, ſeigneur de Tilladet, de Caſſagnet & de Cauſſens, ſervit avec diſtinction dans les guerres de Piémont. Il fut fait gouverneur de Verrue en 1555, ſervit en Guienne ſous Montluc en 1562. Charles IX le nomma chevalier de S. Michel, gentilhomme de ſa chambre, & gouverneur de Bourdeaux en l'abſence de Montluc. Montluc l'ayant envoyé au maréchal de Damville, Tilladet retourna le trouver devant le mont de Marſan, qu'il avoit aſſiégé le 13 ſeptembre 1569, & y arriva dans le moment qu'il faiſoit paſſer à gué la riviere à ſes troupes, & il reçut d'abord une arquebuſade dans le ventre, en galopant le long du foſſé pour faire tirer les Argoulés. Il fut porté dans une maiſon hors de la ville, & y mourut deux jours après. Il avoit épouſé le 27 janvier 1548, *Jeanne* de Bezoles de laquelle il eut

VI. BERNARD de Caſſagnet, ſeigneur de Tilladet, de Caſſagnet & de Cauſſens, né en 1555. Henri IV lui donna le 5 août 1589, la compagnie du régiment aux gardes qui venoit de vaquer par la mort de Marivaux, tué par Maroles trois jours auparavant. Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & gouverneur de Bourg ſur mer. Il ſervoit dans l'armée de Louis XIII, en juillet 1622, & il mourut peu de jours après de peſte à Beziers. Il avoit épouſé par contrat paſſé au château de Beaumont, diocèſe d'Auch, le 19 ſeptembre 1588, *Jeanne* de Narbonne, fille de *Bernard*, marquis de Fimarcon, & de *Françoiſe* de Bruyeres-Chalabre, ſa ſeconde femme. Il eut de cette alliance; 1. PAUL-ANTOINE de Caſſagnet, ſeigneur de Cauſſens, qui ſuit; *Roger* de Caſſagnet, lieutenant de la compagnie de ſon frere aîné, tué à l'attaque des barricades de Suze, le 6 mars 1629; 3. *Gabriel* de Caſſagnet, ſeigneur de Saint-André, qui tranſigea avec ſon frere, le 8 mars 1624. Il fut capitaine aux gardes françoiſes, gouverneur de Bapaume & de Briſach en 1652. Il mourut après le 31 décembre 1660. Il avoit épouſé *Magdelene* le Tellier, ſœur de *Michel* le Tellier, chancelier de France, & fille de *Michel* le Tellier, ſeigneur de Chaville, & de *Claude* Chauvelin, & il en eut cinq enfans; *Louis* de Caſſagnet, capitaine aux gardes, tué à Paris par les gens de la livrée du duc d'Epernon, en 1651; *Jean-Baptiſte* de Caſſagnet, dit le marquis de Tilladet, capitaine-lieutenant des cent ſuiſſes de la garde du roi, maître de ſa garde-robe, lieutenant général de ſes armées en août 1688, gouverneur de Cognac au mois de ſeptembre ſuivant, & de la ville & citadelle d'Arras, lieutenant général au gouvernement d'Artois, & chevalier des ordres du roi, le 31 décembre 1688. Il reçut un coup de mouſquet à la cuiſſe au combat de Steinkerke, le 3 août 1692, & en mourut le 22 du même mois; *Gabriel* de Caſſagnet, dit le chevalier de Tilladet, reçu chevalier de Malte en 1647, lieutenant général des armées du roi, gouverneur d'Aire, mort le 11 juillet 1702; *Michel* de Caſſagnet, abbé de la Honce, évêque de Mâcon, né en 1637, mort le 6 ſeptembre 1731; *Claude-Antoinette* de Caſſagnet, née le 12 avril 1638, partagea avec ſes freres le 22 juin 1663, & mourut à Paris le 16 mai 1726. Elle avoit épouſé avant 1655, *Gilles* de Bouzet, marquis de Roquepine, lieutenant général des armées du roi, & gouverneur de la Capelle, mort en octobre 1679, & fut mere de l'abbé de Roquepine, vivant en juillet 1748.

VII. PAUL-ANTOINE de Caſſagnet, ſeigneur de Cauſſens, de Tilladet & de Caſſagnet, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de Bapaume, dont il ſe démit avant le 15 janvier 1651, & eut pour ſucceſſeur le marquis de Navaille. Il fut capitaine au régiment des gardes, colonel du régiment d'Anjou en 1650, maréchal de camp, nommé chevalier des ordres du roi le premier novembre 1651. Il mourut le 13 mars 1664. Il épouſa, 1° par contrat paſſé dans la ville d'Eſtaffort en Condomois, le 21 juin 1607, *Antoinette-Françoiſe* d'Eſparbez, dame de Belloc, au diocèſe d'Auch, de Pis, & de Failx dans le vicomté de Brulois, fille & héritiere de feu *Jacques* d'Eſparbez, ſeigneur de Belloc, capitaine de cinquante hommes d'armes, & de *Françoiſe* de Voiſins Montaut: 2°. le 14 mai 1623, par diſpenſe du pape, *Paule-Françoiſe* de Narbonne, ſa couſine du ſecond au troiſiéme dégré. Elle étoit fille d'*Amalric* de Narbonne, marquis de Fimarcon, ſeigneur de la Roumieu & d'Eſtaffort, & de *Marguerite* d'Ornezan, dame d'Auradé, de Seiches, de Bragairac, la Hage & la Plagnole. Elle hérita de toutes ces terres par la mort de ſes cinq freres; céda le 26 avril 1637 à François de Narbonne, ſeigneur de Birat, pour 18000 livres la maiſon & ſalle noble de Caſſagnet; mourut le 15 octobre 1687, & eut pour enfans, 1. *Charles* de Caſſagnet, qui étoit déja prêtre le 24 octobre 1655, mort à Condom le 8 octobre 1687; 2. JEAN-JACQUES de Caſſagnet, marquis de Fimarcon, qui ſuit; 3. *François* de Caſſagnet, exempt des gardes du corps, colonel d'un régiment de dra-

Digitized by Google

gons, en 1673, brigadier des armées du roi, tué à la bataille de Saint-Denys, près de Mons, le 14 août 1678; 4. *Marie* de Caſſagnet, née à la Garde, le 26 novembre 1634, mariée le 19 mai 1654, avec *Charles* de Bouzet, marquis de Marin, paroiſſe du Pergaing, diocèſe de Lectoure, colonel de cavalerie.

VIII. JEAN-JACQUES de Caſſagnet, marquis de Fimarcon, baron d'Auradé & de Seiches, ſeigneur de la Roumieu, Eſtaffort, Bragairac, Cauſſens, &c. né en 1628, colonel du régiment d'Anjou en 1652, mort à Paris le 28 janvier 1708, épouſa, 1°. à Mirepoix, le 19 mars 1656, en exécution du contrat paſſé à Lectoure le 24 octobre 1655, *Angelique* de Roquelaure, qui teſta en 1678, fille d'*Antoine* ſeigneur de Roquelaure, maréchal de France, & de *Suſanne* de Baſſabat-Pordeac ſa ſeconde femme: 2°. le 8 février 1682, *Denyſe-Philiberte* de Polaſtron, dame de la Hillere, morte au château de Grepiac le 19 juin 1715, fille de *Charles-Oger* de Polaſtron, ſeigneur de la Hillere, & de *Claire* de Garaud-Monteſquiou. Il eut de la premiere, 1. *Gaſton-Paul* de Caſſagnet, dit le marquis de Narbonne, qui reçut les cérémonies du baptême à la Garde, le 25 juin 1660, & qui fut colonel de dragons après la mort de ſon oncle en 1678, brigadier des armées du roi, mort à Mons le 6 août 1692, des bleſſures qu'il avoit reçues au combat de Steinkerke, donné trois jours auparavant; 2. *Jacques* de Caſſagnet, marquis de Fimarcon, baron d'Auradé & de Seiches, ſeigneur de la Roumieu, Eſtaffort, Cauſſens, &c. né à Agen vers le 15 mars 1659, capitaine de dragons dans le régiment de ſon frere, bleſſé au combat de Steinkerke, eut ce régiment après la mort de ſon frere. Les impériaux s'étant preſque rendu maîtres de Crémone en février 1702, il contribua beaucoup à les chaſſer de cette place, & fut fait brigadier auſſitôt après. Il battit les camiſars au combat de Nages, donné le 12 novembre 1703, & peu après à celui de Vergeſes. Il fut fait maréchal de camp en octobre 1704, lieutenant général le 8 mars 1718, commandant en Rouſſillon, Cerdaigne & Conflent, en mars 1713; gouverneur de Villefranche, le 5 ſeptembre 1717, de Mont-Louis en ſeptembre 1723, & chevalier des ordres du roi le 2 février 1724. Il mourut à Lectoure le 15 mars 1730. Il avoit épouſé à Nîmes le 12 mai 1705, *Magdeléne* de Baſchi, fille de *Louis*, marquis d'Aubais, baron du Caila, ſeigneur de Junas, Gavernes, &c. & d'*Anne* Boiſſon. Elle étoit née à Aubais le 3 août 1683, & mourut à Paris le 18 mars 1733. Elle fut mere d'un garçon mort en naiſſant à Toulouſe le 20 décembre 1708; de *Jeanne-Angelique-Marguerite* de Caſſagnet, née à Niſmes le 29 janvier 1706, morte à Toulouſe le 5 août 1710; & de *Denyſe-Charlotte* de Caſſagnet, née à Caſtres le 19 mars 1707, morte à Toulouſe le 30 juin 1712; 3. *Charles-Henri* de Caſſagnet, baptiſé à la Garde le 23 juin 1660, abbé de Bonnefons, diocèſe de Comminges, mort le 8 octobre 1700; 4. *Charles* de Caſſagnet, comte de la Tour, près de Fleurence, ſeigneur d'Aurenque, né à la Garde le 26 novembre 1663, mort au château de Caumont le 2 juin 1721; 5. *Louiſe* de Caſſagnet, née en 1659, morte en janvier 1731, épouſe en 1686 de *Jean-Aimeri* de Preiſſac, marquis d'Eſclignac, ſeigneur de Caſtillon & de Mareſtam, mort au château d'Eſclignac, diocèſe de Lectoure, au commencement d'août 1721; 6. *Louiſe-Thérèſe*; 7. *Claire*; 8. *Catherine* de Caſſagnet, née en 1665, morte en février 1733, mariée en ſeptembre 1695 avec *Alexandre* de Verduzan, comte de Miran. Jean-Jacques de Caſſagnet, marquis de Fimarcon, eut de ſon ſecond mariage; 9. *Charles-François* de Caſſagnet, dit le marquis de Tilladet, né à la Garde le 6 novembre 1682, lieutenant des gendarmes Ecoſſois, colonel de dragons en 1705, mort à Embrun le 15 octobre 1708; 10. *Michel-Louis* de Caſſagnet, comte d'Eſtaffort, né vers 1689, colonel de dragons après la mort de ſon frere, mort à Toulouſe le 24 février 1710; 11. AIMERI de Caſſagnet, marquis de Fimarcon, qui ſuit; 12. *Ephigenie-Charlotte-Octavie* de Caſſagnet, morte à Paris le 6 juillet 1714, mariée le 8 avril 1706, avec *François* de Narbonne, ſeigneur de Birac & d'Aubiac, au diocèſe d'Agen, remarié avec *N.* de Gout d'Aubeze, vivant en 1748, & pere de pluſieurs enfans; 13. *Jeanne-Marie* de Caſſagnet, qui épouſa vers le 27 décembre 1711, *Jean* de Biran, comte de Goas, mort le 4 mai 1724, ayant eu *Louis* de Biran, comte de Goas, né à la Motte-Goas en août 1721, colonel du régiment de Berri, brigadier des armées du roi, tué au combat de l'Aſſiette, entre Exilles & Feneſtrelles le 19 juillet 1747.

IX. AIMERI de Caſſagnet, marquis de Fimarcon en 1730, après la mort de ſon frere aîné, naquit à Toulouſe le 18 mars 1696, fut reçu chevalier de Malte de minorité, & fit ſes preuves le 5 juin 1708. Il fut enſuite colonel-lieutenant du régiment de Bourbon infanterie, & fait brigadier des armées du roi, après avoir apporté le 14 janvier 1734, la nouvelle de la priſe de Novare, qui s'étoit rendue le 7 & du fort d'Arona. Il défendit le château de Colorno contre le marquis de Ligneville, qui commandoit les impériaux, & qu'il obligea de ſe retirer le 26 mai 1734. Le 29 du mois de juin ſuivant, il fut bleſſé à la bataille de Parme. Il fut fait maréchal de camp le premier janvier 1740, commanda à Hulſt & dans la Flandre Hollandoiſe à la fin de 1747 & en 1748, & fut nommé lieutenant général des armées du roi le premier janvier 1748. Il épouſa le 5 octobre 1730, en exécution du contrat du 17 ſeptembre précédent, *Magdeléne-Elizabeth* Haillet, fille de feu *Robert* Haillet, capitaine de la compagnie franche des gendarmes de l'iſle de la Martinique, & de *Marguerite* la Pierre ſa veuve, laquelle mourut à Paris le 26 juin 1731.

CASSAN ou GAZANKHAN, étoit fils d'ARGOUN-KHAN, empereur des Mogols dans la Perſe, & lui ſuccéda après la mort de Baidu, qui fut tué en Arménie par l'émir Nevrus, l'an de J. C. 1294, & de l'hégire 693. Le chriſtianiſme avoit été le plus grand crime de Baidu. Caſſan qui y étoit engagé, l'abjura pour monter ſur le trône, & prit le nom de ſultan Mahmoud. Après avoir défait dans le Khoraſan quelques-uns de ſes parens qui lui diſputoient la couronne, il en donna le gouvernement à l'émir Nevrus, qui avoit commandé ſon armée contre ſes compétiteurs; mais ſur de faux rapports il fit marcher contre lui Gutluſchah, qui lui envoya la tête de ce malheureux, l'an de J. C. 1296, & de l'hégire 695. Il fit auſſi faire le procès à ſon viſir Sadr-Gehan; il vainquit Naſſer fils de Caloun roi d'Egypte, auprès de la ville d'Emèſe en 1299. Il ſubjugua toute la Syrie, perdit une bataille contre le même Naſſer auprès de Damas en 1302, ſous la conduite de Gutluſchah, & mourut l'an 1304 de J. C. & de l'hégire 702, extrêmement regrété de ſes ſujets. Il fut enterré à Schan-Gazan, où il avoit fondé une moſquée. * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

CASSAN ou CASIAN, bacha de Soliman, empereur des Turcs, fut envoyé par ce prince en Hongrie, où il fit de grands dégâts, & où il fut tué dans une bataille que lui livra le prince Palatin l'an 1532. * *Continuat. de Chalcondyle.*

CASSAN, CASSIAN, ou KASCHAN, *cherchez* CACHAN.

CASSAN, *cherchez* CASSANO.

CASSANDER, fils d'*Antipater*, irrité de ce que ſon pere ne lui avoit laiſſé par teſtament, que le commandement de quelques troupes & de ce qu'il avoit choiſi Polyperchon pour miniſtre du roi Aridée de Macédoine, & pour tuteur des fils d'Alexandre *le Grand*, fit ligue avec Ptolémée, fils de Lagus, & d'autres chefs, pour détruire ſon concurrent; ce fut ſur la ſeconde année de la CXV olympiade, & 319 avant l'ére chrétienne. Mais Olympias, mere d'Alexandre *le Grand*, & enne-

mie perſonnelle de Caſſander, ayant été rappellée en Macédoine par Polyperchon, y fit mourir cent perſonnes des plus conſidérables du parti de Caſſander, outre le roi Aridée & ſa femme Euridice. Caſſander, pour s'en venger, vint aſſiéger cette cruelle princeſſe dans Pydne, ville de Macédoine, qu'il prit l'an 316 avant l'ére chrétienne. Par le traité de la capitulation, Olympias avoit eu la vie ſauve. Caſſander la lui ôta l'année ſuivante, & épouſa Theſſalonice, ſœur du grand Alexandre. Enſuite il s'occupa à affermir ſa domination dans la Gréce, à domter le reſte de la Macédoine, & s'unit avec Seleucus & Lyſimachus, contre le redoutable Antigonus. Après quelques ſuccès différens, ils conclurent un traité avec lui, par lequel Caſſander devoit retenir le ſouverain commandement en Europe, juſqu'à ce que le jeune Alexandre, fils d'Alexandre *le Grand*, & de Roxane, fût en âge de gouverner. Mais le perfide Caſſander y mit ordre, & le fit mourir avec ſa mere ſur la fin de l'année 311 avant l'ére chrétienne. Il perſuada à Polyperchon de ſe défaire d'un autre fils d'Alexandre nommé Hercule, & trois ans après ſa mort il uſurpa le nom de roi. Ne pouvant avoir la paix avec Antigonus & ſon fils Démetrius, il ſe ligua encore une fois avec les deux rois, Seleucus & Lyſimachus. Après avoir uni ſes troupes à celles de ſes alliés, avec leur armée commune de ſoixante & ſeize mille hommes de pied, de dix mille cinq cens chevaux, de quatre cens éléphans, & de ſix vingt chariots de guerre, contre ſoixante & dix mille hommes de pied, dix mille chevaux, ſoixante-quinze éléphans, il remporta une grande victoire près de la ville d'Ipſus en Phrygie, ſur la fin de l'année 301 avant l'ére chrétienne, en la quatriéme année de la CXIX olympiade. Il mourut hydropique trois ans après cette victoire; ſon régne fut de 19 ans. Caſſander laiſſa trois fils de ſa femme Theſſalonice; *Philippe*, qui ne régna qu'un an; *Antipater* & *Alexandre*, qui ſe firent la guerre pour la ſucceſſion de leur pere. * Juſtin, *l.* 14, 15 & 16. Plutarque, *vie de Démetrius & de Pyrrhus*. Diodore de Sicile, *livre* 19. Euſebe, *dans ſa chronique*.

CASSANDER (Georges) de Bruges, ſelon d'autres, de l'iſle de Caſſandt, né en 1515, étoit un des ſavans hommes de ſon temps & poſſédoit parfaitement les langues, le droit, les belles lettres & la théologie. Il enſeigna à Bruges, à Gand & ailleurs, avec une très-grande réputation. Depuis il s'attacha aux controverſes touchant la religion, & publia un livre, dont le titre étoit, *du devoir de l'homme pieux, dans les différends de religion*. Il n'y mit point ſon nom, & François Baudouin, célébre juriſconſulte, qui l'apporta le premier en France, paſſa pour en être l'auteur; ce qui lui fit des affaires avec Calvin, qui écrivit contre lui. Baudouin ſe défendit dans une préface qu'il mit à la tête des livres d'Optat, adreſſée *Joanni Lucanio* pour *Calvino*, & dans un livre exprès ſur la loi *de libellis famoſis*, où il nie qu'il ſoit auteur de ce traité. Calvin fit une réponſe aigre à Baudouin. Caſſander ſe découvrit alors, & fit une défenſe de cet ouvrage, qui fut encore attaqué par un écrit allemand, auquel Caſſander fit auſſi une réponſe. Cet ouvrage ne déplut pas ſeulement aux calviniſtes & aux proteſtans, il y eut auſſi des catholiques qui en furent ſcandaliſés. Jean Heſſels, Bredembachius & Robert Cenalis écrivirent contre. Son deſſein fut néanmoins approuvé des perſonnes modérées. Les princes d'Allemagne jugerent qu'il n'y avoit perſonne plus propre que lui pour pacifier les différends de la religion. Le prince Guillaume de Cléves le pria de venir chez lui pour s'oppoſer aux anabaptiſtes, & il étoit à Duisbourg en 1564, lorſque l'empereur Ferdinand lui écrivit le 24 juin pour lui perſuader de venir le trouver à Vienne: Caſſander s'excuſa ſur la goute, qui l'avoit retenu au lit la plus grande partie de l'année. L'empereur lui manda par d'autres lettres du 15 juillet, que puiſque ſa ſanté ne lui permettoit pas de travailler à la réunion des eſprits par ſa préſence, il y contribuât au moins par ſes écrits & par ſon conſeil; qu'il fit un abrégé de la doctrine chrétienne, & qu'outre les anciens articles de la foi catholique, qui ont toujours été hors de toute controverſe, il expliquât encore ceux qui étoient controverſés. Il travailla à cette conſultation qu'il fit imprimer, & l'envoya à l'empereur Maximilien II, car Ferdinand étoit déja mort. Ce fut le dernier ouvrage qui parut de cet excellent homme, qui étoit éloigné de toute paſſion, & qui profeſſoit ſincérement la vérité que J. C. a laiſſée à ſon égliſe. Il avoit joint, comme dit M. de Thou, à la connoiſſance qu'il avoit des choſes ſaintes, une grande candeur d'ame, & une grande modération. Le zéle qu'il avoit pour cette réunion, & pour la paix de l'égliſe, lui a peut-être fait un peu trop accorder aux proteſtans; mais il eſt toujours demeuré uni à l'égliſe catholique, & il a déclaré qu'il ſe ſoumettoit à ſon jugement, & condamnoit hautement les auteurs du ſchiſme & leurs principales erreurs: il étoit doux, humble & modéré, patient dans les maux, & d'un déſintéreſſement achevé. Dans toutes les diſputes qu'il a eues, il n'a point témoigné d'aigreur ni d'animoſité. Il n'a jamais rendu injure pour injure, & l'on n'a point remarqué dans ſes mœurs ni dans ſes écrits aucun veſtige de préſomption ni d'arrogance. Il a fui la gloire, les honneurs & les biens, & a vécu caché & retiré, n'ayant d'autre penſée ni d'autre deſir que de procurer la paix de l'égliſe, d'autre occupation que l'étude, d'autre emploi que de compoſer des ouvrages qui puſſent être utiles au public, ni d'autre paſſion que celle de connoître & d'enſeigner la vérité. Outre les ouvrages de Vigilius, évêque de Tapſe, qu'il publia comme étant de Vigilius, évêque de Trente, & un traité d'Honoré d'Autun, *de prædeſtinatione & gratia*, qu'il publia, mais fort défiguré, nous avons encore de lui *Commentarius de duabus in Chriſto naturis. De baptiſmo infantium. De origine anabaptiſtæ ſectæ. Liturgica. Traditionum veteris eccleſiæ defenſio. Epiſtolæ. Supputatio rei nummariæ Roman. & Græcorum ad monetam flandricam*, &c. Georges Caſſander mourut le 3 février de l'an 1566. Toutes ſes œuvres ont été imprimées à Paris *in-fol.* en 1616. On convient qu'il eſt le premier qui ait écrit de la liturgie avec quelque connoiſſance de ſes vrais principes. * De Thou, *hiſt. l.* 28, 36 & 38. Valere André, *bibl. belg.* Sponde, &c. & Du Pin, *bibl. des auteurs eccleſ. XVI ſiécle*.

CASSANDRE, fille de Priam, roi de Troye, & d'Hecube. On dit qu'elle fut aimée d'Apollon, qui lui donna l'eſprit de prophétie, en échange des dernieres faveurs qu'elle lui devoit accorder; mais Caſſandre refuſa de lui tenir parole, dès qu'elle ſe ſentit en poſſeſſion de l'art de prédire; de ſorte qu'Apollon irrité, & ne pouvant ſe rétracter, voulut qu'on n'ajoutât jamais de foi à tout ce qu'elle pouroit prédire; ainſi on ſe moqua de ſes oracles lorſqu'elle annonça par avance les malheurs de Troye. Après la ruine de cette ville, elle fut violée par Ajax le Locrien, fils d'Oilée dans le temple de Minerve, quoiqu'elle embraſſât la ſtatue de Pallas; enſuite elle fut traînée hors de ce temple d'une maniere tout-à-fait ignominieuſe. Les Grecs ayant partagé entr'eux le butin de la ville de Troye, Caſſandre échut à Agamemnon, de qui elle fut aimée éperdument; ce prince l'ayant emmenée en ſon pays, elle l'avertit en chemin, qu'il devoit être aſſaſſiné par ſa femme Clytemneſtre, & par ſon adultere Egiſthe. Il n'ajouta point foi à cette prédiction pour ſon malheur; mais étant arrivé dans ſon palais, & ſortant du bain pour ſe mettre à table, ſa femme Clytemneſtre lui fendit la tête d'un coup de hache, l'ayant auparavant embaraſſé d'une chemiſe ſans iſſue; & ſe jettant enſuite ſur Caſſandre, elle l'aſſomma de la même maniere; mais quelques jours après, Oreſte, fils d'Agamemnon, entrant à la dérobée dans la maiſon, tua ſa mere, l'adultere de ſa famille, & le meurtrier de ſon pere. * Homere, *Iliad. & Odyſſ.* Virgile, *lib.* 2. *Æneid. v.* 246 & 403.

CASSANDRE FIDELE, ou CASSANDRA FIDELIS, femme ſavante de Veniſe, vivoit dans le XVI

ſiécle. Sa famille qui étoit originaire de Milan, s'étoit établie à Veniſe, où Caſſandre naquit vers l'an 1465 d'Angelo Fidelis. Elle apprit non-ſeulement la langue grecque & latine, mais encore l'hiſtoire, la philoſophie & la théologie. Les papes Jules II & Léon X, le roi Louis XII, Ferdinand roi d'Aragon, Elizabeth, reine de Caſtille, le duc de Milan, & tous les princes d'Italie, lui donnerent des témoignages de leur eſtime. Les ſavans admirerent ſon érudition, & pluſieurs vinrent même lui rendre viſite à Veniſe. Elle ſoutint à Padoue des thèſes de philoſophie pour un de ſes parens nommé Betrucé Lamberti, chanoine de Concordia; & elle y prononça une belle harangue qui fut imprimée. Elle épouſa *Mario* Marpelio, médecin de Vicence, qu'elle ſuivit à Rhetimo, & à ſon retour elle le perdit à Veniſe vers l'an 1521, comme on le voit par une des lettres de Caſſandra Fidelis au pape Léon X. Elle étoit alors dans la 56e année de ſon âge; après cette mort elle reſta toujours veuve, & on dit que ſur la fin de ſa vie elle fut ſupérieure des hoſpitalieres de S. Dominique, où elle mourut âgée de cent deux ans vers l'an 1567. Le recueil de ſes écrits qui contient des lettres & des diſcours, a été donné par Philippe Thomaſini, & imprimé à Paris en 1636 *in*-8°. Sa vie ſe trouve à la tête de ce recueil. * Ange Politien, *l.* 3, *ep.* 17. Fulgoſe, *rerum. mem. lib.* 9, *cap.* 3. Thomaſini, *in vit. illuſtrium virorum*, *&c.*

CASSANDRE. (François) Deux choſes ont fait connoître particuliérement cet auteur, ſa traduction de la rhétorique d'Ariſtote, qui eſt très-bien faite, & la premiere ſatyre de M. Deſpréaux, où il eſt parlé de lui ſous le nom de *Damon*. La traduction de la rhétorique d'Ariſtote parut en 1654 *in*-4° à Paris; mais l'auteur n'en étant pas content, il la revit avec ſoin pluſieurs années après, & la publia en 1675 avec une lettre que M. d'Ablancour lui avoit écrite. On l'a réimprimée encore en 1698 à Amſterdam, & en 1718 à la Haye. Cette derniere édition eſt la meilleure. Les autres ouvrages de Caſſandre ſont: les *paralleles hiſtoriques*, les derniers volumes de M. de Thou traduits en françois, que M. du Ryer avoit laiſſés à traduire. Cet auteur ſavoit bien le grec & le latin, & faiſoit aſſez bien des vers françois: mais ſon humeur bourue & farouche, qui le rendoit incapable de toute ſociété, lui fit perdre tous les avantages que ſon mérite eût pu lui acquerir; de ſorte qu'il vécut d'une maniere très-obſcure & très-miſérable. Cette ſituation l'avoit rendu ſi chagrin, qu'étant près de mourir, on eut bien de la peine à lui faire comprendre qu'il devoit aimer Dieu: & comme on lui en montroit l'obligation, il s'écria d'un ton chagrin: *Ha oui! je lui ai de grandes obligations; il m'a fait jouer ici-bas un joli perſonnage!* Il mourut en 1695. * Broſſette, *note ſur la premiere ſatyre de M.* Boileau. Baillet, *jugemens des ſavans*, in-4°, *tome III*, *&c.*

CASSANDRIA ou SCIATTO, ville archiépiſcopale de la Macédoine dans la Gréce. Elle eſt ſur la pointe du cap Caniſtro, à une lieue de la ville de ce nom, & environ à vingt-ſept de la ville de Salonichi, du côté du midi. * Mati, *dict.*

CASSANDT ou CADSANT, petite iſle des Pays-bas, ſur la côte de Flandre, vis-à-vis de l'Ecluſe. Il y a un village & une forteresſe de ce nom: les Hollandois en ſont les maîtres, & ils la prirent au commencement du XVII ſiécle, pendant que les Eſpagnols aſſiégeoient Oſtende. L'iſle de Caſſandt a été autrefois plus grande qu'elle n'eſt à préſent, mais les tempêtes & les flux & reflux de la mer en ont diminué plus de la moitié. * Strada, *guerre de la Flandre*. Sanſon.

CASSANO, ville du royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, avec titre de principauté & évêché ſuffragant de Coſenſa. Elle eſt peu conſidérable, & eſt ſituée près du torrent de Bano. * Sanſon. Baudrand.

CASSANO, gros bourg ſur l'Adda dans le Milanez, entre Créme & Bergame. Il eſt connu par la défaite de l'armée impériale, ſous le commandement du prince Eugène de Savoye par le duc de Vendôme, conduiſant l'armée de France, le 16 août 1705. * Sanſon.

CASSARDI (François) cardinal du titre de S. Martin, archevêque de Tours, & docteur en droit canon & civil, vivoit dans le XIII ſiécle. Il étoit natif du Fayet dans le diocèſe de Grenoble en Dauphiné. Il fut fait cardinal par le pape Gregoire IX en 1237, & mourut à Lyon au mois d'août de la même année. * Hilarion de Coſte, *des dauph.* Friſon, *Gall. purp.* Sainte-Marthe, *Gall. chriſt. tom. I*, *pag.* 774.

☞ CASSARO, village de Sicile, dans la vallée de Noto. Il a titre de principauté, & eſt ſitué à vingt milles de Syracuſe, ſur une riviere nommée *Fiume grande*, laquelle prend le nom d'*Alfeo* en tombant dans le port de Syracuſe. Caſſaro tient la place de la *Cacyron* de Ptolémée. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CASSE, (le banc de la) *Syrtis Caſſiæ*, banc de la mer Méditerranée, qui tourne comme un gouffre, engloutiſſant tout ce qui y paſſe. Il eſt à cinquante ou ſoixante milles des côtes de Sardaigne, au couchant, en allant vers les iſles de Majorque & Minorque; ainſi il eſt dans le golfe de Lyon. Il n'eſt marqué dans aucune carte.

CASSEL ou KESSEL, *Caſtellum*, *Cattorum*, *Caſſilia* & *Caſſella*, ville d'Allemagne, dans la Franconie, & capitale du landgraviat de Heſſe. Elle eſt ſituée ſur la riviere de Fulde, entre Marpurg & Paderborn, & c'eſt le ſéjour des landgraves de Heſſe-Caſſel régnans. Caſſel eſt une ville très-bien fortifiée, avec une bonne citadelle. Elle eſt grande & aſſez bien bâtie; il s'y fait un grand commerce de laines. Quelques-uns la prennent pour le *Stercontium* de Ptolémée, mais ce n'eſt pas le ſentiment de Bertius. * Sanſon. Baudrand.

CASSEL ou MONT-CASSEL, *Mons Caſtellus*; *Caſtellum Morinorum*, petite ville des Pays-Bas en Flandre, eſt ſituée ſur une montagne, à quatre lieues de Bergue-Saint-Vinok, d'Aire & de Terouane. Elle eſt ancienne, aſſez bien fortifiée, & a un reſſort conſidérable; de ſes remparts on découvre dans la plaine environ trente villes ou bourgs. On y tient des foires aux mois d'août & de janvier. Le roi Philippe *Auguſte* prit cette ville en 1213, & elle a été depuis priſe & repriſe en différentes occaſions; mais elle eſt célébre par diverſes batailles qu'on y a données, & dont deux ont été gagnées par deux Philippes de France. Le roi Philippe de *Valois* y défit le 22 ou 23 d'août de l'an 1328 les Flamans qui s'étoient révoltés contre leur comte. Dans le XVII ſiécle le 11 du mois d'avril de l'an 1677, Philippe de France, duc d'Orléans, frere unique du roi Louis *le Grand*, y défit Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre, qui commandoit les armées d'Eſpagne & de Hollande. Le duc d'Orléans aſſiégeoit Saint-Omer dans le temps que le roi étoit occupé au ſiége de Cambrai; & le prince d'Orange voulant jetter du ſecours dans la premiere de ces places, s'avança à la tête d'une armée nombreuſe. Le duc ſortit de ſes lignes, & vint à la rencontre de l'armée ennemie, qu'il défit, & retourna enſuite au ſiége de Saint-Omer, qu'il emporta peu de jours après. Toute la châtellenie de Caſſel, qui eſt d'une fort grande étendue, a été cédée à la France par le traité de Nimégue de l'an 1678. * Mezerai, *mémoires du temps*.

CASSELLO, anciennement *Procavus*, montagne d'Italie, dans l'état & près de la ville de Gènes. Elle avance un cap dans la mer, qu'on appelle le *cap de la lanterne*, où il y avoit autrefois un château qui a donné le nom à la montagne. * Mati, *dict.*

CASSEM, frere d'*Ali-Ben-Hamid*, troiſiéme calife des Arabes muſulmans en Eſpagne, fut élevé ſur le trône après la mort de ſon frere. Hairam, un des principaux ſeigneurs d'entre les Arabes, ſe ſouleva contre lui, & fit proclamer un autre calife nommé *Mortadha*, qui étoit du ſang royal; mais la ville de Grenade ne voulant point le reconnoître, il ſe vit obligé de l'aſſié-

Digitized by Google

ger, & fut tué ſous ſes murailles. Caſſem ne laiſſoit pas cependant d'être reconnu dans Séville lorſque la ville de Cordoue prêta hommage à *Iahia*, fils d'Ali-Ben-Hamid ſon neveu; mais le régne d'Iahia ne fut pas long: car les Cordouans, qui changeoient fort légérement d'inclination, s'étant dégoutés de lui, rappellerent Caſſem, qu'ils avoient chaſſé. Ce prince ne fut pas plutôt rétabli ſur le trône, qu'il fit venir des troupes d'Afrique pour s'y affermir; mais cette entrepriſe fit ſoulever de nouveau cette ville mutine, en ſorte qu'il ſe vit encore une fois chaſſé ſans eſpérance de retour; car Iahia ſon neveu ayant repris ſa place, ſe ſaiſit de ſa perſonne, & lui fit finir ſes jours en priſon. * *Ben Schonab.*

CASSEMIR, province de l'empire du grand Mogol, *cherchez* KACHEMIRE.

☞ CASSENEUIL, ancien palais, autrefois du domaine des ducs d'Aquitaine, & dont Charlemagne avoit fait une maiſon royale. Il étoit bâti ſur la rive droite du Lot, près d'un lieu où eſt aujourd'hui Villeneuve d'Agen, entre cette ville & l'endroit où on a bâti depuis le monaſtere de ſainte Liurade. La ſituation de ce palais étoit des plus agréables. * *Hiſt. gen. du Languedoc, liv.* VIII, *num.* LXXX. Charlemagne s'y plaiſoit fort; Louis *le Débonnaire* ſon fils y naquit en 778. Quelques-uns qui placent cette maiſon royale ſur la Garonne, dans le diocèſe de Bazas, auprès du village appellé *le Coudrot* ou *Quodrot*, croient & diſent qu'il étoit au lieu où eſt maintenant Caſſeuil. Il y en a d'autres qui ont cru que ce château royal étoit dans le Poitou, parcequ'il y a encore un village qui ſe nomme Cazeneuil; mais cette derniere opinion eſt contraire à tous les titres anciens. A l'égard de ceux qui croient que cette maiſon royale étoit ſur la Garonne, on peut leur accorder qu'il y en a eu une à Caſſeuil; mais celle qui eſt nommée Caſſaneuil, & où naquit Louis *le Débonnaire*, n'étoit pas en ce lieu, parceque tous les titres la mettent dans le diocèſe d'Agen, & Caſſeuil ſur la Garonne eſt conſtamment du diocèſe de Bazas. * Aimoin, *de mirac. S. Bened.* Beſli, *hiſt. com. Pictav.* Du Chêne, *tom. II.* Mabillon, *de re diplom.*

CASSERIUS (Julius) médecin. Il étoit de Plaiſance en Italie, né de pauvres parens, & fut d'abord domeſtique, puis diſciple d'Aquapendenté, à Padoue. Il acquit une grande connoiſſance des ſecrets de la médecine & de la chirurgie; de ſorte qu'il obtint en 1609 la chaire de profeſſeur de chirurgie & d'anatomie dans l'univerſité de Padoue, que Aquapendenté avoit quittée à cauſe de ſa vieilleſſe. Caſſerius mourut à Padoue en 1616. Voici les ouvrages que nous avons de lui: *Pentæſtheſeion, hoc eſt, de quinque ſenſibus, liber, &c.* à Veniſe en 1609 *in-fol.* & à Francfort en 1609, 1610, 1622, auſſi *in-fol. De vocis auditúſque organis, hiſteria anatomica, &c.* à Ferrare en 1600, & à Veniſe en 1601 *in-fol.* C'eſt un ſeul & même ouvrage; & l'on a eu tort d'en faire deux, dans les éditions précédentes du dictionnaire hiſtorique. *Tabulæ anatomicæ* 78, à Amſterdam en 1645 *in-fol. Tabulæ de formato fœtu* 1645 *in-fol.* à Amſterdam, avec les ouvrages d'Adrien Spigelius. * Manget, *biblioth. ſcript. medic. l.* 3.

CASSETTA (Salvus) religieux dominicain, né à Palerme en Sicile, fut fait bachelier en 1445, cenſeur général de la foi en Sicile, l'an 1468, maître du ſacré palais l'an 1474, & enfin général de ſon ordre en 1481. L'année ſuivante le pape Sixte IV qui l'eſtimoit beaucoup, l'envoya en Allemagne pour des affaires importantes; & ce fut en ce temps qu'il fit ouvrir le tombeau d'Albert *le Grand*. Il écrivit la vie de S. Vincent Ferrier, qui n'a pas été publiée, & mourut peu après ſon retour d'Allemagne à Rome le 15 ſeptembre 1483. * Leandre Alberti, *lib. 1 de vir. illuſt. ord. Præd.* Antoine de Sienne. Echard, *ſcript. ord. Præd.*

CASSIA ou DE CASSIA (Simon) *cherchez* FIDATI.

CASSIEN, auteur d'une chronographie, ainſi que l'aſſure S. Jérôme ☞ traité des hiſtoriens eccléſiaſtiques, (*chap.* 38.) ſur le témoignage de S. Clément d'Alexandrie. Cet auteur étoit chrétien.

CASSIEN (Saint) martyr, fut le premier évêque de Seben, (dont le ſiége eſt maintenant à Brixen ou Breſſenon dans le comté de Tirol en Allemagne.) Après y avoir fait bâtir une égliſe en l'honneur de la ſainte Vierge, il en fut ſacré évêque par Fortunat, patriarche d'Aquilée en 350. Les infidéles le chaſſerent depuis, & il ſe retira à Rome, puis à Cornelium, aujourd'hui Imola dans la Romagne, où il tint une école publique; mais il fut pris en 363 par ordre de Julien l'*Apoſtat*, & il fut expoſé à ſes écoliers qui le firent mourir à coups de ſtilets. Prudence a fait une deſcription élégante de ſon martyre. * Wigul. Huud à Saltzenmos, *metropolis Salisburgenſis.* Petr. de Natal. *lib.* 7. Prudentius, περὶ στεφάνων, *hymn.* 4. Le P. Benoît Bonelli, franciſcain, a prétendu dans ces derniers temps, que S. Caſſien n'a jamais été évêque de Seben. Il prétend le prouver par les faſtes même de l'égliſe de Brixen, dans un ouvrage imprimé en 1751 *in-fol.* à Vérone, intitulé: *Vindiciæ Romani Martyrologii XIII Auguſti S. Caſſiani Foro-Cornelienſis martyris.*

CASSIEN (Jean) Scythe de naiſſance & célébre ſolitaire, floriſſoit dans le V ſiécle. Il paſſa les premieres années de ſa jeuneſſe dans le monaſtere de Bethléem, où il s'unit très-particulierement avec le moine Germain: de-là ils allerent enſemble en Egypte & dans la Paleſtine; & après y avoir demeuré ſept ans, ils retournerent à leur premier monaſtere, d'où ils revinrent dans les déſerts de Sceté en Egypte. Pendant qu'ils étoient dans cette ſolitude, ſurvint la querelle de Théophile, patriarche d'Alexandrie, avec les moines, touchant les livres d'Origène. Caſſien & Germain furent obligés comme les autres de ſe retirer; & après avoir demeuré quelque temps à Bethléem, ils vinrent trouver S. Chryſoſtome à Conſtantinople; ce ſaint les reçut, & ordonna Caſſien diacre. Lorſque S. Chryſoſtome fut chaſſé de ſon égliſe par la faction de ſes ennemis, l'égliſe de Conſtantinople qui s'étoit déja adreſſée au pape Innocent I, députa encore en 403 Caſſien avec Germain, pour repréſenter l'injuſtice & la violence qu'on faiſoit à ſon paſteur. Caſſien & Germain ne crurent pas devoir retourner à Conſtantinople, & demeurerent en Europe. Caſſien fut ordonné prêtre par le pape Innocent, & fit amitié avec S. Léon qui fut depuis pape. Rome ayant été priſe par Alaric roi des Goths, Caſſien alla en Provence en 410 & s'établit à Marſeille. Il y fut mis au nombre des prêtres par l'évêque Venerius; y fonda deux monaſteres, l'un d'hommes & l'autre de vierges, & y parut comme un grand maître de la vie religieuſe. Ce fut-là qu'il écrivit ſes conférences ou *collations* des peres du déſert en vingt-quatre livres, dont il dédia les dix premiers à S. Léonce, évêque de Fréjus, & à Hellade, ſupérieur du monaſtere établi par Caſtor, évêque d'Apt en Provence; les ſept autres à Honorat & à Eucher, & les derniers à Jovinien, Minerve, Léonce & Théodore. Il avoit déja compoſé *les inſtitutions & la maniere de vie des cœnobites, & les remedes contre les huit vices capitaux*, en douze livres, qu'il adreſſa à l'évêque Caſtor. Il fit encore en 430, à la priere de S. Léon pape, alors archidiacre de Rome, un ouvrage en ſept livres de l'incarnation du Verbe, contre les erreurs de Neſtorius; & peu après l'avoir fini, il mourut, ainſi que l'obſerve Gennade. Au moins a-t-on lieu de juger qu'il étoit mort en 433, lorſque S. Proſper écrivit contre lui les livres qui portent pour titre: *Contre le collateur*, ou l'auteur des conférences. Quoique les ſentimens de Caſſien ſur la grace ſoient les mêmes que ceux des Semipélagiens, ſa mémoire a toujours été en vénération dans l'égliſe, à cauſe de ſa grande piété & de la ſaine doctrine, & de la haute ſpiritualité qui ſont dans ſes ouvrages, excepté dans la treiziéme conférence qui eſt celle que l'on reprend juſtement. Le pape Urbain V avoit fait enchaſſer richement ſa tête; d'autres papes, comme S. Gregoire le Grand, Benoît IX, Paſchal II, Innocent II, & Hono-

rius III, l'ont traité de ſaint : S. Benoît avoit fort recommandé la lecture de ſes conférences à ſes religieux. On l'honore comme ſaint, non-ſeulement dans le diocèſe de Marſeille, mais dans toute la Provence, où l'on célèbre en pluſieurs lieux ſa fête le 23 juillet. Le ſtyle des livres de Caſſien répond aux choſes qu'il traite, ſi nous nous en rapportons à Photius ; car outre la netteté, il eſt fort propre à inſinuer dans l'eſprit les maximes qu'il avance, & même à perſuader aux hommes de les ſuivre. Il diſpoſe tout avec tant d'adreſſe & de prudence, que le ſecond livre, c'eſt-à-dire, les huit derniers livres des inſtructions, contient non-ſeulement des inſtructions morales, mais encore des mouvemens propres pour attirer à la vertu, & pour donner de la terreur & de l'effroi, afin d'exciter à la pénitence. Tous ceux qui ont parlé de Caſſien, ſont convenus qu'il avoit une grande facilité à s'énoncer ; mais il n'y a rien d'élevé ni de grand dans ſon ſtyle. Il a écrit en latin comme il paroit, & par le ſtyle & par ſes préfaces : il y a quelque apparence que l'on avoit traduit en grec ſes ouvrages, puiſque Photius les avoit lus, & qu'il ne dit point qu'ils fuſſent écrits en latin. S. Eucher en fit un abrégé, comme il eſt remarqué dans le livre des auteurs eccléſiaſtiques de Gennade (*chap.* 63.) Après lui un Africain appellé *Victor*, entreprit de retrancher ce qui s'y trouvoit de contraire aux ſentimens de S. Auguſtin, & d'y ajouter ce qu'il crut y manquer. Caſſiodore eſt témoin de ce fait, & dit qu'il attendoit ce livre ; c'eſt peut-être à cauſe de cela qu'Adon lui attribue cette correction de Caſſien. On trouve des extraits de Caſſien dans le quatrième livre des vies des peres données par Roſveide, mais on ne ſait pas qui les a recueillis.

Les douze livres des inſtitutions ont été imprimés à Lyon en 1516, & avec les paraphraſes de Denys le Chartreux à Baſle en 1539, & à Cologne en 1540. Les conférences ont été auſſi publiées à Baſle en 1559, & les ſept livres de l'incarnation réimprimés en 1571. Jacques Ciaconius a fait imprimer enſemble toutes les œuvres de Caſſien ; la premiere édition eſt de Rome en 1590 ; la ſeconde de Lyon en 1606. Henri Cuickius, théologien de Louvain, depuis évêque de Ruremonde, les fit imprimer à Anvers en 1578, avec des notes de ſa façon ; & dom Alard Gazée ou Gazei, religieux bénédictin de l'abbaye de S. Vaaſt d'Arras, en procura encore deux éditions, avec de longs commentaires, *in-folio*, 1617 & 1628, à Douai & à Arras. Dom Allard a ajouté dans la derniere une apologie de Caſſien, ſous le titre de *Vindiciæ titulares pro ſanctitate Joannis Caſſiani.* Il y en a eu une troiſième édition à Paris l'an 1642, & une quatrième à Francfort en 1722. * Conſultez ces éditions avec Gennade, *ch.* 61. Photius, *cod.* 197. Baron. Bellarmin. Poſſevin. Le Mire. Voſſius & Gueſnai, *in Caſſiano illuſt. lib.* 1. *Præf. lib.* 2. M. Du-Pin, *biblioth. des auteurs eccleſ. du V ſiécle.* Baillet, *vies des Saints.*

CASSIERE (Jean l'Evêque de la) cinquantiéme grand-maître de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, établi pour lors à Malte, ſuccéda en 1572 à Pierre du Mont, après avoir été auparavant grand maréchal, & chef de la langue d'Auvergne. Quelques années après il fut interdit par le conſeil de l'ordre, qui élut lieutenant général Maurice de l'Eſco, ſurnommé *Romegas* ; mais celui-ci étant mort à Rome au mois de décembre 1581, le pape Grégoire XIII rétablit la Caſſiere dans la dignité de grand maître, dont il jouit fort peu de temps. L'évêque de Mayole, qui étoit à Rome pendant la conteſtation émue entre la Caſſiere & Romegas, marque l'événement de cette affaire comme une choſe admirable ; l'accuſateur, l'accuſé, les juges & les témoins étant morts avant le jugement, ſans qu'il reſtât aucuns actes du procès : ce qui arriva ainſi. Le grand maître de la Caſſiere ayant été cité à Rome, pour répondre devant le pape Grégoire XIII, ſur une accuſation intentée contre lui touchant la foi, ſa ſainteté délégua des juges, qui ouïrent les témoins en l'iſle de Malte ; cependant le grand maître & le chevalier Romegas ſon accuſateur arriverent à Rome, où Romegas mourut au mois de décembre, & le grand maître peu de jours après. Les juges délégués, les notaires avec leurs actes, & les témoins qui venoient à Rome firent naufrage, & périrent tous avec les piéces du procès commencé, comme ſi Dieu s'en étoit réſervé le jugement. On ne douta pas de l'innocence du grand maître, & de la fauſſeté des accuſations de Romegas, qui étoient ſuffiſamment détruites par les marques de la piété de ce grand maître, & que l'on voit encore à Malte dans la Cité-Valette, où il fit bâtir de ſes deniers l'égliſe de S. Jean-Baptiſte, qu'il dota en même temps de mille écus de revenu. Il fit auſſi bâtir le palais des grands-maîtres, la chattenie, qui eſt le palais de la juſtice ſéculiere, l'infirmerie, l'ancienne ſalle des armes, & pluſieurs autres édifices qui éterniſeront ſa mémoire. Il eut pour ſucceſſeur HUGUES de Loubens Verdales. * Naberat, *priviléges de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem.*

CASSIGNAT, chef des Gaulois aſiatiques qui ſervirent dans l'armée d'Eumenes roi d'Aſie, contre Perſée roi de Macédoine, ſoutint avec honneur les attaques des ennemis, & fut du nombre des trente qui moururent en cette rencontre. * Tite Live, *l.* 42, *num.* 57.

CASSIMERE, royaume & ville, *cherchez* KACHEMIRE.

CASSIN ou MONT CASSIN, célébre abbaye d'Italie dans le royaume de Naples, bâtie & habitée par S. Benoît, patriarche des moines dans l'Occident. La ville de CASSIN ou MONT CASSIN, *Caſſinum* & *Mons Caſſinus*, étoit dans la terre de Labour, au pied de la montagne où eſt le monaſtere ; c'étoit un évêché de la province Romaine. La ville de S. Germain s'eſt accrue des ruines de Caſſin, dont le nom s'eſt conſervé dans le monaſtere. Le pape Jean XXII rétablit en 1333 cet évêché ſuffragant de Capoue, & uni avec celui de S. Germain. La congrégation des moines du Mont Caſſin de l'ordre de S. Benoît, eſt incorporée avec celle de ſainte Juſtine de Padoue depuis l'an 1504. On y célébra en 1626 un ſynode, dont nous avons les ordonnances dans la derniere édition des conciles. La chronique du Mont Caſſin publiée en 1603, comprend ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable dans cet ordre, & même dans l'égliſe, depuis l'an 542, juſqu'en 1138 ; elle contient IV livres : les III premiers ont été compoſés par Léon d'Oſtie ; & Pierre *le Diacre* y ajouta le IV livre qui commence en 1086.

CASSINI (Jean-Dominique) naquit le 8 juin 1625, dans une ville du comté de Nice, de *Jacques* Caſſini, gentilhomme Italien, & de *Julie* Crouſſi. Il apprit les premiers élémens de la langue latine dans la maiſon paternelle, & ſe perfectionna chez les jéſuites de Gènes. Il réuſſit d'abord dans la poéſie latine, s'attacha enſuite à l'aſtrologie judiciaire, dont il ſe dégouta bientôt après, & s'appliqua à l'aſtronomie. Il fit de ſi grands progrès dans cette ſcience, que le ſénat de Boulogne le nomma en 1652, pour remplir la premiere chaire d'aſtronomie, après le décès du fameux pere Cavalieri. Il publia en 1653 un traité touchant la comète, qui avoit paru l'année précédente. En 1655, il dédia un autre traité de la nouvelle méridienne à Chriſtine reine de Suéde. Il fut chargé d'accompagner le marquis de Javara à Rome, & employé dans les conférences qui ſe tinrent entre les cardinaux au ſujet du différend que la ville de Boulogne avoit avec celle de Ferrare touchant les eaux du Pô. Le ſénat de Boulogne fut ſi content de la capacité qu'il avoit fait paroître dans cette occaſion, qu'il lui donna la ſurintendance des eaux de l'état. Le pape Alexandre VII lui fit propoſer d'entrer dans l'état eccléſiaſtique ; ce qu'ayant refuſé de faire, on crut le gagner, en lui donnant la ſurintendance des eaux de l'état eccléſiaſtique. En 1665, 1667 & 1668, il a compoſé pluſieurs traités ſur les planetes, qu'il perfectionna dans la ſuite. On l'attira en France en 1669, & il fut reçu

dans l'académie des ſciences dès la même année. Il obtint des lettres de naturalité en 1673, & épouſa *Geneviéve* de Laiſtre, dont il eut pluſieurs enfans. Dans les dernieres années de ſa vie il perdit la vue, & mourut le 14 ſeptembre 1712, âgé de 87 ans & quelques mois. Après ſa mort on donna ſa place d'académicien à ſon fils unique nommé *Jacques*. Celui-ci eſt mort en ſa terre de Thury, vers Clermont en Beauvoiſis, le 20 avril 1756, âgé d'environ 84 ans. Il étoit maître des comptes. * *Hiſtoire de l'académie des ſciences de* 1712.

CASSINO (Antoine) cardinal dans le XV ſiécle, natif de Sienne, après avoir étudié le droit à Florence, vint à Rome, où il fut clerc de la chambre apoſtolique, puis tréſorier du pape, vice-légat de Boulogne, & gouverneur de la Romagne. Il ſe trouva au concile de Conſtance, où le pape Martin V le fit cardinal le 24 mai de l'an 1426. Il aſſiſta aux premieres ſeſſions du concile de Baſle, & mourut à Rome le 4 février de l'an 1439. * Onuphre. Ciaconius. Victorel. Ughel.

CASSIO, iſle de l'Archipel, *cherchez* CASSO.

CASSIODORE (Magnus Aurelius) ſénateur, iſſu d'une famille illuſtre, né à Squillace, ville de la Calabre, vers l'an 470, fut élevé aux premieres charges par Odoacre, roi des Herules, & par Théodoric, roi des Goths, dont il fut ſecrétaire d'état, & ſous lequel il remplit ſucceſſivement toutes les dignités de la république, juſqu'à exercer ſeul le conſulat en l'année 514. Son crédit ne fut pas moindre ſous Athalaric & ſous Vitigès; mais voyant les affaires des Goths en déſordre ſous ce dernier roi, & ne voulant plus s'occuper que de ſon ſalut, il quitta le monde à l'âge de 70 ans, & ſe retira dans le monaſtere de Viviers, qu'il avoit fait bâtir à l'extrémité de la Calabre, & qu'il gouverna plus de vingt années. Il y avoit fabriqué pluſieurs horloges au ſoleil & à l'eau, des lampes qui ne s'éteignoient point, & s'étoit fait une bibliothéque choiſie. Il compoſa un commentaire ſur les pſeaumes, deux livres des inſtitutions, très-utiles pour l'étude de la théologie; douze livres de lettres & d'actes publics qu'il avoit dictés, étant dans le miniſtere ſous le roi Théodoric & ſes ſucceſſeurs. Il avoit compoſé douze livres de l'hiſtoire des Goths, dont on n'a plus que l'abrégé fait par Jornandès. Caſſiodore ayant engagé ſon ami Epiphane *le Scholaſtique* de traduire de grec en latin les hiſtoires de Socrate, de Zozomene & de Théodoret, il rangea les faits rapportés par ces trois hiſtoriens, ſelon l'ordre des temps, & donna à cette collection le nom d'*hiſtoire tripartite*, parcequ'elle étoit compoſée des hiſtoires de ces trois auteurs. Outre ces ouvrages il a encore compoſé une chronique, & divers traités de grammaire, rhétorique, dialectique, arithmétique, muſique, géométrie, aſtronomie, orthographe & des figures. Entre ſes traités de philoſophie, celui de l'ame eſt un des meilleurs; le ſtyle de Caſſiodore eſt du genre médiocre. Il a écrit aſſez purement pour ſon temps; il eſt plein de ſentences & de penſées morales très-utiles. On a perdu ſes commentaires ſur les épîtres de S. Paul, ſur les actes des Apôtres, & ſur l'apocalypſe; le commentaire qu'on lui attribue ſur le cantique des cantiques n'eſt point de lui. Il mourut âgé de plus de 93 ans, vers l'an 562. Nous avons diverſes éditions de Caſſiodore en 1491, en 1588, &c. mais la plus exacte eſt celle du pere Garet, religieux bénédictin de la congrégation de S. Maur, à Rouen en 1679. Le pere de ſainte Marthe, mort ſupérieur général de la congrégation de S. Maur, a fait imprimer en françois la vie de cet auteur avec de ſavantes notes. * S. Grégoire, *l.* 7, *ep.* 31 & 33. Paul diacre, *liv.* 1, *chap.* 25, *hiſt. Lomb.* Aimoin, *l.* 2, *hiſt. Franc. chap.* 9. Trithême & Bellarmin, *des écriv. eccleſ.* Baron. *A. C.* 562, *n.* 8, 17 & *ſuiv.* Voſſius, *des hiſt. Lat. l.* 2, *chap.* 19 *des Math. chap.* 16, §. 2, *chap.* 22, §. 6, &c. 34, § 11, &c. M. Du Pin, *bibl. des auteurs eccleſ. du VI ſiécle.*

CASSIOPE, petite ville de l'Epire, vers les frontieres de la Macédoine, dans la contrée que les anciens ont nommée *Caſſiopée*, a été autrefois le ſiége d'un évêché, & elle eſt différente de la *Caſſiope* de Pline & de Ptolémée, qui eſt à la vérité dans l'Epire, mais ſur le rivage de la mer, & qui porte aujourd'hui le nom de *Joannina*. La ville de Caſſiope eſt célébre dans les écrits des anciens. Properce en fait mention, *l.* 1. *El.* 17. * Ptolémée. Pline. Strabon.

CASSIOPE ou CASSIOPÉE, femme de *Cephée*, roi d'Ethiopie, & mere d'*Andromede*, fut aſſez vaine, à ce que diſent les poëtes, pour préférer ſa beauté à celle des Néréides, leſquelles irritées de ſon mépris, prierent Neptune de les venger. Ce dieu envoya un monſtre qui y fit des dégâts horribles: l'oracle ayant été conſulté pour ſavoir comment on appaiſeroit les dieux, répondit qu'il falloit expoſer Andromede, fille unique du roi, pour être dévorée par un monſtre marin. Andromede fut délivrée par Perſée, lequel obtint de Jupiter que Caſſiope fût miſe après ſa mort au nombre des aſtres. C'eſt une conſtellation ſeptentrionale, compoſée de treize étoiles. * Hyginus, *in poët. Aſtronom. l.* 2, *c.* 10. *Voyez* ſes interpretes.

CASSIPA, grand lac de la Terre-Ferme, dans l'Amérique méridionale, eſt dans la contrée de la Paria, vers les confins de la Guiane. On ne marque pas ſur les cartes qu'il y entre aucune riviere; cependant il en ſort quatre qui vont ſe rendre dans la riviere d'Orenoque. * Mati, *dict.*

☞ CASSIS, village de France en Provence, au diocèſe de Marſeille. Il eſt ſur le bord de la mer, avec un petit port fort commode pour les pêcheurs qui l'habitent, & pour ſe retirer en mauvais temps. Il eſt auſſi défendu d'une petite forteresſe qui le commande. Ceux du pays le mettent d'ordinaire en parallele avec Paris, & diſent en proverbe: *Qui n'a vu Paris & Caſſis, n'a rien vu en France.* Cela ſe dit par raillerie, comme lorſque Baſtogne, mauvaiſe bourgarde, eſt qualifiée *Paris en Ardennes.* * La Martiniere, *dict. géogr.*

CASSITERIDES, nom de dix iſles de l'océan occidental, ſur la côte d'Eſpagne Taragonoiſe, qui furent ainſi appellées par les Grecs, parcequ'ils en tiroient quantité d'étain ou de plomb blanc, qu'ils appelloient κασσίτερος: il n'y avoit anciennement que les ſeuls Phéniciens qui les fréquentaſſent, ſelon Strabon (*l.* 3.) & le premier plomb qui en ſortit fut porté en Gréce par Midacrite. Ces iſles n'ont jamais exiſté, & tous les anciens s'y ſont trompés; ſelon Cluvier & d'autres géographes, ce ſont deux iſles proche de la côte ſeptentrionale de Galice, vis-à-vis le cap d'Orteguerre, dont l'une qui eſt au couchant, s'appelle à préſent *Zigarga*, & l'autre qui eſt au levant ſe nomme l'*iſle de S. Cyprien.* D'autres croient que ce ſont les iſles Britanniques, abondantes en plomb & en étain. * Pline, *hiſt. l.* 4. Strabon, *l.* 2. Ptolémée.

CASSIVELAN, frere de *Lud*, roi d'Angleterre, vivoit environ trente ans avant l'ére chrétienne. On dit qu'après la mort de ce prince il fut adminiſtrateur de ce royaume. Il le gouverna avec beaucoup de prudence; & ne voulant pas que l'on dît un jour qu'il cherchoit à dépouiller les deux fils du roi mort, il donna la Cornubie à Thomantius, qui étoit l'aîné, & fit prince de Kent le ſecond, que l'on nommoit Androgus; tout cela paroît extrêmement fabuleux. Ce fut de ſon temps, dit-on, que Jules-Céſar rendit la Grande Bretagne tributaire. * Bede & Polydore Virgil. *hiſt. d'Angleterre.*

CASSIUS, eſt le nom d'une illuſtre famille de l'ancienne Rome, *gens Caſſia*, qui a donné pluſieurs conſuls, cenſeurs, tribuns, & autres grands hommes à la république. Il eſt bon de remarquer avec M. Bayle, que cette famille doit peut-être ſe diviſer en deux différentes, dont l'une des *Viſcellins* aura été patricienne, & & l'autre des *Longins* aura été plébeienne; car les plébeiens ne parvinrent au conſulat qu'en l'année 390 de Rome, & 364 avant J. C. & cependant dès l'année 253 & 501 avant J. C. on voit un Caſſius Viſcellinus conſul.

conſul. D'ailleurs le tribunat du peuple ne ſe conféroit point aux Patriciens, & néanmoins il y a eu un Caſſius tribun du peuple au commencement du VII ſiécle de la république, outre qu'il eſt conſtant que les Longins étoient Plébeïens. On doit donc diſtinguer cette famille de celle des Viſcellins, à moins qu'on ne veuille dire que c'eſt la même famille, qui de Patricienne devint Plébeïenne; changement dont on trouveroit ailleurs quelques exemples: quoi qu'il en ſoit, voici les conſuls de ce nom, avant que de paſſer aux Caſſius qui ſe ſont diſtingués par d'autres endroits.

En 253, 262 & 269 de la fondation de Rome, & 501, 492 & 485 avant J. C. SPURIUS CASSIUS VISCELLINUS, dont nous parlerons plus bas.

En 583 de Rome, & 171 avant J. C. CAIUS CASSIUS LONGINUS, dont le collégue Publius Licinius Craſſus fut vaincu par Perſée, roi de Macédoine.

En 590 de Rome, & 164 avant J. C. QUINT. CASSIUS LONGINUS, ſous le conſulat duquel les Romains continuerent la guerre en Eſpagne.

En 627 de Rome, & 127 avant J. C. LUC. CASSIUS LONGINUS, qui avoit été tribun du peuple, & qui fut depuis cenſeur, ſous lequel Hyrcan, grand pontife, renouvella l'alliance des Juifs avec les Romains. Ciceron fait mention de ce Caſſius dans le traité des orateurs illuſtres.

En 630 de Rome, & 124 ans avant J. C. CAIUS CASSIUS LONGINUS, fils de Quintus. Son collégue C. Sext. Calvinus, battit les Allobroges, & fonda la colonie d'Aix en Provence.

En 647 de Rome, & 107 avant J. C. LUC. CASSIUS LONGINUS, fils de Caïus, fut défait & tué la même année par les Tigurins, ou Suiſſes du canton de Zurich.

En 658 de Rome, & 96 avant J. C. CAIUS CASSIUS LONGINUS, étoit le conſul ſous lequel Ptolémée, roi de Cyrene, inſtitua le peuple romain ſon héritier.

En 681 de Rome, & 73 avant J. C. CAIUS CASSIUS LONGINUS, ſous lequel la guerre des eſclaves d'Italie fut excitée par le gladiateur Spartacus; Mithridate fut défait en Orient par Lucullus, & Pompée recouvra l'Eſpagne après la mort de Sertorius.

L'an de J. C. 30, & de Rome 783, C. CASSIUS LONGINUS. On croit que c'eſt lui qui épouſa Druſille, fille de Germanicus, & qui fut tué depuis par les ordres de Caligula, frere de ſa femme, que ce prince lui avoit enlevée.

L'an de J. C. 191, CASSIUS APRONIANUS, ſous l'empereur Commode, l'année qu'une partie de la ville de Rome fut conſumée par un embraſement qui commença la nuit dans le temple de la Paix. * Ciceron, *Philipp.* 2. Tacit. *annal. l.* 6. *c.* 15. Herodien. Dion. *liv.* 71. Anton. Aug. *in famil. rom.* Bayle, *diction. critiq.*

CASSIUS VISCELLINUS (Spurius) fut conſul pour la premiere fois en 253 de Rome, & 501 avant J. C. avec Opiter Virginius Tricoſtus; & après avoir domté les Sabins, il punit rigoureuſement ceux de Camerin, qui s'étoient retirés de l'alliance des Romains durant cette guerre. En 262 de Rome, il fut conſul avec Poſthumius Cominius Aruncus; & l'étant encore en 269 avec Proculus Virginius Tricoſtus Rutilus, il pilla le pays des Herniques, & les contraignit de demander la paix. Le ſénat fit l'honneur à Caſſius de lui renvoyer l'ambaſſade de ce peuple qu'il connoiſſoit mieux que perſonne. On dit que ſon humeur remuante lui fit propoſer pour la premiere fois la *loi Agraire*, qui ordonnoit qu'on diviſât entre le peuple les terres conquiſes ſur les ennemis. Mais l'année ſuivante, les queſteurs Fabius Cæſo & L. Valerius, ſe porterent parties contre Caſſius, qu'ils accuſerent d'avoir aſpiré à la royauté, & il en fut puni. Quelques-uns aſſurent que ſon propre pere fut le plus ſevere de ſes juges; ce qui fait croire que le Caſſius dont il s'agit ici eſt le même que celui dont parle Valere Maxime (*l.* 5, *c.* 8.) qui peut-être les a diſtingués ſans connoiſſance de cauſe. Quoi qu'il en ſoit, ce Sp. Caſſius Vicellinus, qui avoit été trois fois conſul, une fois général de la cavalerie, & qui avoit obtenu deux fois l'honneur du triomphe, fut précipité du mont Tarpeïen l'an 270 de Rome, & 484 avant J. C. * Tite-Live, *l.* 2. Florus, *liv.* 1, *c.* 26. Denys d'Halicarnaſſe, *l.* 8. Valere Maxime, *l.* 16, *c.* 3, *ex.* 2, *&c.*

CASSIUS BRUTUS forma le deſſein de trahir ſa patrie dans la guerre que les Romains eurent contre les Latins l'an 414 de la fondation de Rome, & 340 avant J. C. Il fut ſurpris comme il étoit ſur le point d'ouvrir les portes à l'ennemi, & ſe ſauva dans le temple de Pallas, croyant y trouver un aſyle sûr contre ſa perfidie; mais ſon pere Caſſius voulant lui-même punir ſon fils de ſa trahiſon, ferma ſur lui la porte du temple; & après l'y avoir laiſſé mourir de faim, en tira ſon corps, qu'il priva de l'honneur de la ſépulture. Ce Caſſius Brutus pouroit bien être le même que le précédent. * Plutarque, *aux paralleles.*

CASSIUS HEMINA, hiſtorien Latin, qui vivoit ſous le conſulat de Cn. Cornelius Lentulus, & Mummius Achaïus, la 608 année de Rome, 146 avant l'ére chrétienne, compoſa des annales romaines en quatre livres. Aulu-Gelle en fait mention, auſſi-bien que Cenſorin & Pline, qui le citent aſſez ſouvent: quelques auteurs l'ont confondu avec Caſſius Severus. * Aulu-Gelle, *l.* 17. *c.* 21. Cenſorin, *c.* 17. Voſſius, *l.* 1, *de hiſt. Lat. c.* 7, *&c.*

CASSIUS (Lucius Caſſius Longinus) préteur & juge redoutable par ſa ſévérité extraordinaire, fut commis par le peuple vers l'an 641 de Rome, & 113 avant J. C. pour faire le procès à quelques Veſtales, accuſées d'inceſte, qu'il condamna à mort. Il fut auſſi juge de Marc-Antoine l'orateur, qu'il renvoya abſous. Ce terrible magiſtrat, dont le tribunal étoit appellé l'*écueil des accuſés*, eſt ſans doute l'auteur de la fameuſe maxime *cui bono*, dont le ſens eſt, *qu'on ne fait jamais de crime, ſans avoir quelque profit en vue.* Salluſte parle d'un L. Caſſius préteur, d'une probité reconnue, qui fut envoyé vers Jugurtha; peut-être eſt-ce le même que celui qui ſe rendit ſi célébre par ſa ſévérité. * Valere Maxime, *l.* 3. *c.* 7. Cicer. *pro Roſc. Amerin.* Salluſt. *bell. Jugurt.* Bayle *dict. critiq.*

CASSIUS SCÆVA, ſoldat de Jules-Céſar, ſe ſignala d'une maniere extraordinaire en pluſieurs occaſions ſur terre & ſur mer. Etant aſſiégé par un lieutenant de Pompée dans un château près de Dyrrachium, ville de Macédoine, où il commandoit, il combattit avec une opiniâtreté ſans exemple, ſoutint tous les efforts des ennemis avec un courage invincible, & fut récompenſé par Céſar d'un préſent de deux mille écus. Il ne ſe montra pas moins vaillant ſur mer, car dans l'entrepriſe de Céſar contre les Anglois, lorſqu'il rendit leur iſle tributaire aux Romains, Caſſius Scæva s'étant embarqué avec quatre de ſes compagnons dans une chaloupe, & l'ayant attachée à un rocher proche de l'iſle, qui étoit bordée d'un grand nombre d'ennemis, ceux-ci vinrent fondre ſur lui, parceque l'endroit qui ſéparoit le rocher de la terre, étoit alors guéable, à cauſe de la marée qui remontoit: Caſſius ne perdit point courage, quoique ſes compagnons l'euſſent lâchement abandonné, & ſe défendit ſeul contre tous, juſqu'à ce qu'étant bleſſé de pluſieurs coups, il ſe jetta dans la mer, & ſe ſauva à la nage. Céſar vint le recevoir au bord, & louant ſa valeur en préſence de l'armée, le fit centurion. * Céſar, *de la guerre civile, liv.* 2. Valere Maxime, *l.* 3, *c.* 2, *ex.* 24. Appian. *l.* 2. Florus, *l.* 4, *c.* 2. Suetone, *in Cæſar. c.* 68. Lucan. *l.* 6, *v.* 141.

CASSIUS (C) dit *Longinus*, fut queſteur de Craſſus en Syrie l'an 702 de Rome, & 52 avant J. C. Après la mort de ce général, ayant recueilli les débris de l'armée romaine, il vainquit Oſaces, lieute-

nant du roi des Parthes, & chaſſa ces barbares de la Syrie, où ils s'étoient avancés juſqu'à Antioche. Depuis, il entra dans le parti de Pompée, après la mort duquel il ſe racommoda avec Céſar. Il fut pourtant un des trois chefs de la conſpiration formée contre lui; & l'on dit même qu'un des conjurés ne ſachant comment fraper Céſar, Caſſius lui dit : *Frape-le, duſſes-tu trouver ma propre tête.* Ainſi Céſar fut maſſacré l'an 710 de Rome, & 44 avant J. C. mais Marc-Antoine & Octave s'étant rendu formidables en Italie, Caſſius, à qui l'Afrique étoit échue, ſuivit Brutus, qui s'étoit retiré à Athènes, & tâcha vainement de s'emparer avec lui de la Syrie & de la Macédoine. Après d'autres tentatives, qui ne furent pas plus heureuſes, ils furent attaqués près de Philippes, ville de Macédoine, par l'armée d'Octave & de Marc-Antoine. L'aîle que commandoit Brutus fut victorieuſe, & celle où commandoit Caſſius fut vaincue; alors Caſſius croyant que tout étoit déſeſperé, ſe fit donner la mort par un de ſes affranchis nommé Pindare, l'an 712 de Rome, & avant J. C. 42. Velleïus Paterculus a pris plaiſir de faire le parallele de Brutus & de Caſſius. *On peut dire de Brutus & de Caſſius*, dit-il, *que celui-ci étoit meilleur capitaine, & que le premier étoit plus homme de bien; enſorte qu'on eût mieux aimé avoir Brutus pour ami, & qu'il y avoit lieu de craindre davantage Caſſius comme ennemi. Il y avoit plus de vigueur en l'un & plus de vertu en l'autre; & ſi la victoire leur fût demeurée, autant qu'il a été avantageux à l'état d'avoir Céſar comme prince plutôt qu'Antoine, autant eût-il été expédient d'avoir pour maître plutôt Brutus que Caſſius.* Voilà le ſentiment de Velleïus Paterculus. Caſſius étoit ſavant, il aimoit les lettres, & chériſſoit ceux qui en faiſoient profeſſion, & étoit attaché à la doctrine d'Epicure. Nous avons de ſes lettres parmi celles de Ciceron, qui lui en adreſſe auſſi pluſieurs des ſiennes. Le même orateur parle de lui dans la ſeconde Philippique, où il fait ſon éloge, & dans divers autres endroits de ſes ouvrages. * Sueton. *in Caſ. Aug.* Plutarch. *in Bruto.* Tite-Live, *l.* 116 *& ſuiv.* Florus, *Brev. l.* 4, *c.* 7. Velleïus Paterculus, *l.* 2. Gaſſendi, *in vit. Epic. l.* 2, *c.* 6. Voſſius, *de ſect. phil. c.* 8, §. 25.

CASSIUS DE PARME, poëte, l'un des conjurés qui maſſacrerent Céſar, s'attacha au fils de Pompée, & puis à Marc-Antoine. Il eut des emplois ſous ces deux chefs; & après la bataille d'Actium, il ſe retira à Athènes vers l'an 727 de Rome, & avant J. C. 27. Auguſte envoya après Quintilius Varus pour le tuer. Il le trouva appliqué à l'étude; & après l'avoir fait mourir, il prit tous ſes papiers : c'eſt ce qui a donné lieu de croire à quelques-uns que le Thyeſte étoit de la compoſition de Caſſius, car il avoit compoſé pluſieurs tragédies, ainſi qu'Acron le remarque ſur ce vers d'Horace, *l.* 1, *ep.* 4, *v.* 3.

Scribere quod Caſſi Parmenſis opuſcula vincat.

Ce fut celui des meurtriers de Céſar qui lui ſurvécut le plus long-temps. Sa veine étoit des plus fécondes, de la maniere qu'en parle Horace,

Amet ſcripſiſſe ducentos
Ante cibum verſus, totidem cœnatus; Etruſci
Quale fuit Caſii, *rapido ferventius amni*
Ingenium; capſis quem fama eſt eſſe libriſque
Ambuſtum propriis.

* Horace, *en la dixieme ſat. du l.* 1, *v.* 60, *épît.* 4 *du* 1. *livre*, & Ovide, *l.* 3 *de Pont. el.* 8. Voſſius, *chap.* 2 *des poët. Lat. & l.* 2 *des hiſt. Lat.* M. Bayle, *dict. critiq.*

CASSIUS SEVERUS (TITUS) orateur célebre, mais de baſſe naiſſance, ſe fit univerſellement haïr pour l'infâme métier d'accuſateur qu'il exerçoit, & pour le penchant furieux qu'il avoit à la médiſance. Ses écrits empoiſonnés, dans leſquels il déchiroit la réputation de pluſieurs perſonnes de qualité, furent cauſe qu'Auguſte, par la loi *de Majeſtate*, fit informer contre les fauteurs de libelles diffamatoires. Caſſius, comme un des plus coupables, fut rélégué dans l'iſle de Créte, où continuant à médire de tout le genre humain, il réveilla les anciennes inimitiés, & s'en fit de nouvelles; de ſorte qu'il fut enfin privé de ſes biens & confiné dans la petite iſle de Seriphe l'an 23 de J. C. Saint Jerôme aſſure qu'il y mourut ſi pauvre, après un exil de 25 ans, qu'il n'avoit pas un morceau de drap pour ſe couvrir, *vix panno verenda contectus;* ce fut l'an 33 de l'ére chrétienne. * Saint Jerôme, *en la chron. d'Euſ.* Pline, *l.* 7, *c.* 12, *l.* 35, *c.* 12, *&c.* Macrob. *l.* 2. *Saturn. c.* 4. Oroſe, *l.* 6, *chap.* 11. Appian, *lib.* 5, *bell. civ.* Plutarque. Velleius, *lib.* 2, *cap.* 27. Bayle, *dict. critiq.*

CASSIUS CHÆREAS, capitaine des gardes de l'empereur Caius Caligula, outré des affronts continuels que lui faiſoit ce prince, & touché de compaſſion pour le peuple opprimé, forma une conſpiration où ce tyran périt par la main de Chæreas, qui s'étoit réſervé l'honneur de lui donner le premier coup. L'empereur Claude le condamna à perdre la vie, & il mourut très-courageuſement l'an 41 de l'ére chrétienne. * Joſephe, *liv.* 19 *des antiquités, &c.*

CASSIUS LONGINUS (Caïus) célébre juriſconſulte Romain, floriſſoit ſous le régne de Néron, & fut exilé ſelon quelques auteurs, ou tué, ſelon d'autres, par ordre de ce prince. Tacite dit qu'il fut confiné dans l'iſle de Sardaigne, & qu'il fut rappellé ſous l'empire de Veſpaſien. Ses ſectateurs furent appellés *Caſſiens*, & ceux qui ſuivoient la doctrine de Proculus, furent nommés *Proculiens*, ce qui fit naître deux écoles de juriſprudence à Rome. * J. Bertrand, *de juriſperitis.* Juvenal. Suetone. Tacite, & Pomponius.

CASSIUS (Avidius) capitaine Romain, étoit fils d'Heliodore, Syrien, gouverneur d'Egypte. Il fut élevé dans les armées, & acquit beaucoup de réputation par ſa conduite, par ſon courage, & par l'exactitude avec laquelle il faiſoit obſerver la diſcipline militaire. Ces qualités le rendirent cher aux empereurs Marc-Aurele & Lucius Verus; mais ſa bravoure étoit accompagnée d'une ſévérité qui paſſoit quelquefois juſqu'à la cruauté; d'ailleurs c'étoit un eſprit ambitieux & toujours mécontent du gouvernement. On aſſure même que dès ſa jeuneſſe il avoit voulu s'élever contre Antonin *le Débonnaire*; mais que ſon pere Héliodore, qui étoit un homme prudent, s'y étoit oppoſé. Depuis, il remporta de grands avantages ſur les Parthes & ſur les autres ennemis de l'empire; & après la mort de Lucius Verus, arrivée vers la fin de l'an 169, il conduiſit ſi bien ſes intrigues, qu'il ſe fit ſaluer empereur en Syrie; mais trois mois après il fut aſſaſſiné par un centenier, qui envoya ſa tête à Marc-Aurele. Il faut placer cette mort ſous l'an 175, après la défaite des Quades & des Marcomans, conformément à l'abrégé que Xiphilin a fait de l'hiſtoire de Dion Caſſius; car quant à l'opinion qui met la mort de Caſſius en 172, elle ne doit point prévaloir, puiſqu'elle ne s'appuye que ſur deux lettres de Marc-Aurele viſiblement fauſſes. * Vulcatius Gallicanus, *in vit. Avid. Caſſ.* Dion, *in Anton.* Jules Capitolin, *in vita Ant. Phil. &c.*

CASSIUS (Dion) hiſtorien, *cherchez* DION.

CASSO, CASSIO, iſle de l'Archipel, du nombre de celles qu'on appelloit anciennement *Sporades*, eſt entre le cap de Sidero en Candie, & l'iſle de Scarpanto, à cinq lieues de celle-ci, & à ſept de celui-là. * Mati, *diction.*

CASSOPO, ville de l'iſle de Corfou, au ſeptentrion de cette iſle, qu'on nommoit autrefois *Caſſiope* ou *Caſſiopolis*, étoit fameuſe par ſon temple dédié à Jupiter *Caſſien.* Ce n'eſt maintenant qu'une fortereſſe ruinée, avec une égliſe dédiée à la ſainte Vierge, & deſſervie par des caloyers ou religieux Grecs. Il y a dans cette égliſe une image de la Vierge peinte ſur une pierre plate, enchaſſée dans une chapelle, dont on parle comme d'un tableau miraculeux. Les voyageurs qui ſouhaitent de ſavoir ſi quelqu'un de leurs parens eſt mort, appliquent à cette image un ſol de

cuivre de Corfou ou de Dalmatie ; & ſi le ſol s'attache, c'eſt une marque, à ce qu'ils croient, que celui dont il s'agit eſt vivant ; mais s'il tombe, c'eſt ſigne de mort. M. Spon dit avoir vu pluſieurs fols qui y tenoient encore, quoiqu'il n'y eût rien de ſenſible qui parût les pouvoir arrêter, & qu'il en mit quelques-uns, dont il y en eut qui tomberent, & d'autres qui s'attacherent. Il ajoute que ceux qui étoient tombés n'étoient peut-être pas bien plats ; mais qu'enfin il n'en put connoître la véritable raiſon. * Pline, *l.* 4, *c.* 12. Ptolémée. Spon, *voyage d'Italie*, *partie* 1, *p.* 121, *&c. en* 1675.

☞ CASSOVIE ou CASCHAW, ville de la haute Hongrie, au comté d'Abanvivar, à quatre milles d'Allemagne d'Eperies, à ſix lieues du mont Crapack, & à onze d'Agria. Cette ville jouiſſoit autrefois d'une grande liberté, & ſes priviléges étoient fort grands. Mais ayant été priſe par les Impériaux durant les troubles de Hongrie, elle perdit cette liberté & ces priviléges, & fut traitée en pays de conquête par l'empereur irrité contre les mécontens, en faveur de qui elle avoit ſoutenu un long ſiége en 1685. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CASSOVOPOLYE, *Caſſobus*, *Merulæ Campus*, campagne de la Turquie d'Europe, dans la partie méridionale de la Servie vers la Macédoine. Elle eſt fort conſidérable par ſa grandeur. Elle s'étend l'eſpace de trente milles d'Allemagne, du ſeptentrion au midi. Elle eſt partagée en deux par la riviere de Schitniza qui la traverſe. Ce fut en cette campagne que fut tué Amurat I, empereur des Turcs, dans le combat qu'il donna aux Serviens l'an 1390, où il y eut une perte conſidérable des deux côtés. * Felix Petame, *relation de ce pays*. Leunclavius.

CASSUBIE ou CASSUBEN, *Caſſubia*, pays d'Allemagne dans la Poméranie, avec titre de duché, entre la mer Baltique, la Pruſſe & le duché de Poméranie proprement dit. Ses villes principales ſont, Colberg, Coſlin, Belgard, Rugenvalde, &c. L'électeur de Brandebourg eſt maître de ce pays, qui lui fut accordé par le traité de paix de Weſtphalie en 1648. On diviſe ordinairement ce pays en deux ; ſavoir, le duché de Caſſubie qui eſt au couchant, & la ſeigneurie de Venden, qui eſt au levant. * Sanſon. Baudrand.

CASTABALE, ancienne ville de la baſſe Cilicie, ſur les confins de la Syrie. Ses habitans, ſelon Pline, menoient à la guerre des troupes de chiens ; ce qui ne doit pas ſembler incroyable, puiſqu'à Saint-Malo en Bretagne, on dit qu'on entretient des chiens pour la garde de nuit hors des portes. Quelques auteurs remarquent que les chiens de Syrie & de Phénicie étoient grands & forts, comme peuvent être les dogues d'Angleterre. Il y avoit à Caſtabale un temple de Diane *Perafienne*, où l'on tient que les prêtres qui y entroient, marchoient les pieds nuds ſur des charbons. Æneas Silvius, *c.* 46 *de l'Aſie*. Selon Baudrand, Caſtabale étoit vers la côte du golfe Iſſique, aujourd'hui *il golfo del Laizza*, entre Anazarbe & Adana. * Pline.

CASTAGLIONE (Joſeph) dont quelques-uns prétendent que le vrai nom étoit *Caſtiglione*, quoique le premier ſe trouve preſque toujours à la tête de ſes écrits. Il étoit né à Ancone, & après ſes études il eut ſoin de celles de Thomas d'Avalos, & enſuite de celles des fils du duc de Sora. Las de ces fonctions, il s'appliqua à la juriſprudence, ſe fit recevoir docteur en droit & s'établit à Rome, où il épouſa le cinquiéme de février 1582 *Magdeléne* Simoni, native de cette ville. Jean-Vincent de Roſſi, qui a donné un abrégé de ſa vie, fit amitié avec lui à Rome, & ils y vécurent quelque temps enſemble. Caſtaglione ſe fit eſtimer par ſes talens, & en 1598 on voit qu'il étoit gouverneur de Corneto ; mais on ignore depuis quel temps il avoit cette dignité. Ce fut dans ce lieu, le dix-neuviéme de janvier 1598 même, qu'il perdit ſa femme, dont il avoit eu quelques enfans. On croit que lui-même mourut vers 1616, du moins ne trouve-t-on plus rien de ſa compoſition après cette année. Il a fait quantité de petits écrits en proſe & en vers, & il ne ſe paſſa rien de ſon temps d'un peu conſidérable à Rome qui ne lui donnât occaſion de compoſer quelque piéce. On lui doit auſſi les éditions de pluſieurs écrits anciens ; par exemple, de l'expoſition ſur l'oraiſon dominicale & ſur le ſymbole, par Venantius Honorius Clementianus Fortunatus, à Rome, 1576 *in*-8° : des énigmes du prétendu Sympoſius, qui n'a jamais été un auteur réel, comme M. Heumann, ſavant Allemand, l'a prouvé depuis, mais un recueil d'énigmes propoſées dans un banquet par le célébre Lactance : ce recueil avec les ſcholies de Caſtaglione fut imprimé à Rome en 1581 *in*-4°, & pluſieurs autres fois depuis ; de l'itinéraire de Rutilius Numatianus, corrigé & enrichi de notes, avec une épître de l'éditeur en vers, à Rome, 1582 *in*-8°. Les ouvrages de la compoſition de Caſtaglione ſont : un traité ſur la colonne triomphale de l'empereur Antonin, à Rome 1582 *in*-4°, au même lieu en 15.. *in*-4°, & dans le IVe tome des Antiquités romaines de Grævius. Un poëme à l'honneur de Jérôme de la Rouere, cardinal de la création du pape Sixte V, à Rome 1586. Un autre ſur le bâtiment de l'égliſe de S. Pierre, en 1588 à Rome *in*-4°. Un autre ſur la mort de François Peretti, neveu du pape Sixte V, à Rome, 1588 *in*-4°. Un autre ſur la promotion de Scipion Gonzague au cardinalat, à Rome 1588 *in*-4°. Un autre ſur le cardinalat de Mariano Perbenedetto, à Rome 1589 *in* 4°. Un diſcours prononcé aux obſéques du cardinal Alexandre Farnèſe, à Rome 1589 *in*-4°. L'explication d'une inſcription d'Auguſte, qu'on lit ſur la baſe d'un obéliſque placé par l'ordre de Sixte V devant la porte Flaminia, ou la porte du peuple, à Rome 1589 *in*-4°, & dans le IVe tome des Antiquités romaines de Grævius. Un poëme ſur l'entrée de Grégoire XIV dans la baſilique de Latran, lorſque ce pape en prit poſſeſſion, à Rome 1590 *in*-4°. Un autre ſur la naiſſance d'un fils de Ferdinand de Médicis, grand duc de Toſcane, à Rome, 1590 *in*-4°. Une ode au cardinal Aſcagne Colonne, à Rome 1590 *in*-4°. *Capiluporum carmina*, à Rome 1590 *in*-4°. C'eſt une édition procurée par Caſtaglione, qui a fait l'épître dédicatoire à Vincent Gonzague, duc de Mantoue. Un autre recueil où l'on trouve un article de Julio Capilupi tiré de Virgile, pour célébrer le couronnement du pape Grégoire XIV. Une lettre de Caſtaglione au cardinal Paul Camille Sfondrate ; & des poeſies du même à l'honneur de Grégoire XIV, à Rome 1591 *in*-4°. Une autre piéce de vers à la tête de la traduction latine des Phénomenes d'Euclide par Joſeph Auria, de Naples, à Rome 1591 *in*-4°. Ces vers ſont à la louange du traducteur. Une autre piéce de vers à la louange du pape Clément VIII, & de quatre perſonnes qu'il éleva au cardinalat à Rome, 1593 *in*-4°. Un diſcours prononcé par l'ordre de la confrérie des ſaints Apôtres, dont étoit l'auteur, en 1594 à Rome : ce diſcours a été traduit & imprimé en italien par Marc-Antoine Baldi, à Rome 1594. Un recueil de diverſes obſervations d'érudition, d'explications de quelques endroits des anciens auteurs, &c. ſous le titre de *Varia lectiones*. Ce recueil fut imprimé à Rome en 1594 *in*-4°, avec trois autres petits écrits du même : ſavoir, *De antiquis puerorum prænominibus commentarius* : *De Virgilii nominis recta ſcribendi ratione commentarius* : *Adverſùs fœminarum prænominum aſſertores diſputatio*. Le recueil entier a été réimprimé dans les *Miſcellanea Italica* de Gaudence Roberti, & les *Variæ lectiones* l'ont été dans le tome IV du *Theſaurus criticus* de Jean Gruter, à Francfort 1604 *in*-8°. Une piéce de vers latins avec l'oraiſon funebre d'Eléonore, archiducheſſe d'Autriche & ducheſſe de Mantoue, écrite en italien par le pere Antoine Poſſevin, jéſuite, à Ferrare 1595 *in*-8°. Une autre ſur quelque gratification faite aux pauvres par Clement VIII, à Rome, 1596 *in*-4°. Une autre ſur l'inondation du Tibre de l'an 1598 ; à Rome 1599. Caſtaglione y prend le titre de Romain, parcequ'il avoit obtenu des lettres de citoyen Romain. Un panégyrique du cardinal Jean-François Al-

dobrandin, récité à Rome en 1601, & imprimé dans la même ville l'année ſuivante. Ce diſcours a été traduit en italien, & imprimé la même année à Rome, *in*-4°. Dix décades d'obſervations de critique: la premiere imprimée à Rome *in*-4°, en 1605, & les neuf autres avec la premiere, à Leyde en 1606 *in*-4°, & 1608 *in*-8°. Explications de divers endroits de Sénéque, de Suétone, de Plaute, & de pluſieurs autres ſur la boiſſon froide & chaude, à Rome 1607 *in*-4°. La vie du cardinal Silvio Antoniano, à la tête des diſcours de ce cardinal, à Rome 1610 *in*-4°. Diſcours à la louange du cardinal Pierre-Paul Cretcenti, adreſſé à Paul V, à Rome 1611 *in*-4°. Un écrit ſur les inſtituts ou réglemens de la congrégation de l'Oratoire fondée par le bienheureux Philippe de Néri, à Rome 1612 *in*-4°. Un poëme où il célébre l'éloge de la ſainte Vierge, compoſé par Pompée Brunelli, à Rome 1613 *in*-4°. Un petit traité ſur le temple de la paix, à Rome 1614 *in*-4°, & dans le tome IV de Grævius. Explication de quelques médailles du port d'Oſtie, & de Trajan, à Rome 1614 *in*-4°. Un poëme à la louange du bienheureux Philippe de Néri, à Rome 1616 *in*-4°. Depuis ſa mort on a donné ſa vie de Fulvius Urſinus, à Rome 1657, par les ſoins de Luc Holſtenius, & dans un recueil de vies imprimées en 1711 *in*-8°. Dans les *Prolegomena ad novi Teſtamenti græci editionem*, imprimés en 1730, à Amſterdam *in*-4°, on trouve un long morceau d'un traité manuſcrit de Caſtaglione. Le catalogue de la bibliothéque Barberine cite auſſi de lui un poëme intitulé, *Tuſculanum Aldobrandinum*, imprimé, dit-on, en 1621. Il a eu auſſi vraiſemblablement beaucoup de part au diſcours de JACQUES Caſtaglione, ſon fils, prononcé par celui-ci à Corneto aux funérailles de ſa mere en 1597, & imprimé l'année ſuivante; car ce jeune homme n'avoit alors que treize ans, étant né le 2 juillet 1583. Ce diſcours funébre eſt ſuivi d'une lettre de Joſeph à ſon fils; de deux élégies ſur la mort de ſa femme & de celle de Lucrece, ſa fille, arrivée le 8 mai 1598; de deux autres piéces de vers à ſon fils ſur le jour de ſa naiſſance, & de l'épithalame de ſa femme & de ſa fille. Jacques Caſtaglione a donné auſſi quelques écrits en italien. On peut en voir la liſte dans le tome XLII° des *Mémoires* du feu pere Niceron, où le catalogue des ouvrages de Joſeph Caſtaglione eſt auſſi fort bien détaillé.

CASTAGNETTES. Les anciens en avoient de diverſes ſortes, dont nous allons parler.

CROTALE, (Le) en latin *Crotalum*, étoit une eſpéce de caſtagnettes faites d'un roſeau coupé en deux par ſa longueur, & approprié de ſorte qu'en frapant ces deux piéces l'une contre l'autre avec différens mouvemens des doigts, il en réſultoit un ſon pareil à celui que fait une cigogne avec ſon bec; d'où vient que les anciens donnoient à cet oiſeau l'épithete de *Crotaliſtria*, comme qui diroit une *joueuſe de crotales*. Le poëte Ariſtophane appelle auſſi un grand parleur un *Crotale*. Pauſanias rapporte que Piſander Camirenſis diſoit qu'Hercule n'avoit pas tué les oiſeaux Stymphalides avec ſes fléches, mais qu'il les avoit chaſſés & épouvantés par le bruit des crotales. De ſorte que ſi cet auteur en eſt cru, les crotales ſont un inſtrument fort ancien, puiſqu'il étoit en uſage du temps d'Hercule. On les joint dans les priapées avec les cymbales.

Cymbala cum crotalis pruriensque arma Priapo
Ponit, & adducit tympana pulſa manu.
Priap. carm. XXVI, n. 3.

On faiſoit différentes poſtures en jouant des crotales, de même que dans nos ſarabandes en jouant des caſtagnettes; comme on le voit par le poëme intitulé *Copa*, qu'on attribue à Virgile. Clément Alexandrin, qui fait les Siciliens inventeurs de cet inſtrument, vouloit bannir les crotales des banquets des chrétiens, à cauſe des poſtures indécentes qui accompagnoient leur ſon.

CRUMATA, c'étoit une autre eſpéce de caſtagnettes, qui étoient faites de petits os ou de coquilles, comme Scaliger le remarque ſur le *Copa* de Virgile. Elles étoient fort en uſage chez les Eſpagnols, & principalement chez ceux qui habitoient la province Bétique aux environs de Cadis, à quoi Martial fait alluſion dans ces vers de la 79 épig. du livre V.

Nec de Gadibus improbis puellæ
Vibrabunt ſine fine prurientes
Laſcivos docili tremore lumbos.

Ce poëte parle ailleurs d'une femme habile à jouer de cet inſtrument, & à ſe donner les mouvemens du corps.

Edere laſcivos ad Bætica crumata geſtus,
Et Gaditanis ludere docta modis.
Liv. VI. épig. 71.

Auſſi les peuples de ce pays ont-ils conſervé juſqu'à préſent cet inſtrument, & c'eſt d'eux que les François en ont l'uſage. Ces ſortes de caſtagnettes n'étoient pas inconnues aux anciens Grecs. Ariſtophane les appelle ὄστρακα, comme qui diroit des *coquilles d'huitre*, & Juvenal leur donne le nom de *Teſtæ*.

Audiat ille
Teſtarum crepitus cum verbis. Sat. 9. v. 169.

CRUPEZIA, autre ſorte de caſtagnettes, dont on jouoit avec les pieds. On les appelloit *Crupezia*, du mot grec κρούειν, qui ſignifie fraper, & πέζα, qui veut dire la plante du pied, ſuivant l'étymologie qu'en donne le grammairien Heſychius. Pollux dit que ces crupezia ſont des *ſouliers* dont les joueurs de flute ſe ſervoient. Arnobe les appelle *Scabilla* dans ſon ſeptiéme livre contre les Gentils, & dit en ſe moquant de leurs ſuperſtitions: *Eh! quoi, les dieux ſont-ils touchés du retentiſſement des cymbales, & du bruit des caſtagnettes, Scabillorum.* Saumaiſe, qui a ramaſſé dans ſon commentaire ſur la vie de Carinus tout ce qu'on peut rapporter de cette eſpece de caſtagnettes, dit qu'on les appelloit auſſi *Scobella*, *Scamilla* & *Scamella*, parceque c'étoit comme une petite eſcabelle ou un marche-pied, qu'on frapoit diverſement avec un ſoulier de bois ou de fer. Mais il y avoit apparemment diverſes ſortes de ces caſtagnettes. On en repréſente comme une ſandale faite de deux ſemelles, entre leſquelles il y a une caſtagnette attachée. Si l'on en veut ſavoir davantage ſur ce ſujet, on peut conſulter Bartolin dans ſon traité *de Tibiis veterum*.

CASTAGNO (André del) fut le premier des peintres de Toſcane, qui fut la maniere de peindre en huile; car Dominique Vénitien, qui l'avoit appriſe d'Antonello de Meſſina, étant venu à Florence, André del Caſtagno rechercha ſa connoiſſance, & tira de lui ce beau ſecret; mais il conçut enſuite une ſi cruelle jalouſie contre Dominique ſon ami & ſon bienfaiteur, que, ſans avoir égard aux obligations qu'il lui avoit, il l'aſſaſſina un ſoir; ce qu'il fit ſi ſecrettement, que Dominique n'ayant point reconnu ſon meurtrier, ſe fit porter chez ce cruel ami dont il ignoroit la perfidie, & mourut entre ſes bras. Caſtagno étant au lit de la mort, déclara cet aſſaſſinat, dont on n'avoit pu découvrir l'auteur. Dès qu'il eut appris le ſecret de Dominique, il fit pluſieurs ouvrages dans Florence, que l'on admira. Ce fut lui qui travailla en 1478 à cette funeſte peinture que la république fit faire contre le palais du Podeſtat, où étoit repréſenté l'exécution des conjurés qui avoient conſpiré contre les Médicis. Quoique ce tableau fût aſſez déſagréable, puiſqu'on n'y voyoit qu'une multitude de gens pendus, les ſavans néanmoins l'eſtimerent fort. Ce travail lui acquit un nouveau nom; car depuis ce temps-là on ne l'appella plus Andrea del Caſtagno, mais *Andrea de gl' impicciati*; c'eſt-à-dire, *André des pendus*. * Félibien, *entretiens ſur les vies des peintres*.

CASTALDE (Jacques) Piémontois, publia une carte de tout le monde, & pluſieurs cartes géographiques de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique en 1550. * Jean-Jacques Hoffman, *lexic. univerſ.*

☞ CASTALDI (Corneille) juriſconſulte de Feltri, qui s'eſt fait connoître dans le XVI ſiécle par pluſieurs bonnes piéces de poëſie latines & italiennes. Il étoit né à Feltri vers l'an 1480. Sa famille étoit d'une ancienne nobleſſe. Il fit ſes études à Padoue, & y reçut le bonnet de docteur dans le mois de février 1503. Caſtaldi ne crut point, en acquérant ce grade ſtérile, être parvenu au dernier période du ſavoir : il s'adonna au barreau, & il eut pour guide dans cette carriere Henri-Antoine Godio, dont il fait un grand éloge dans une de ſes poëſies latines. Les muſes ne furent qu'un délaſſement pour Caſtaldi ; il ſe repoſoit dans leur commerce aimable des fatigues du barreau, auquel il s'étoit conſacré. Il fut chargé des intérêts de la ville de Feltri auprès des Vénitiens dont elle dépend. Il y contracta des liaiſons avec les plus diſtingués d'entr'eux par le rang & la littérature. Il jouit du même avantage à Padoue. Caſtaldi mourut en 1537, pleuré de ſes amis, & regretté de ſa patrie, à laquelle il avoit rendu des ſervices importans. Pendant ſa vie & après ſa mort, il fut célébré par pluſieurs piéces de vers latines & italiennes, dans leſquelles on exaltoit ſon double mérite de juriſconſulte & de poëte. On frapa même une médaille où ſon buſte étoit repréſenté avec ces paroles autour, *Cornelius Caſtaldius Feltrien. juriſconſultus.* Au revers étoient les figures de Minerve & d'Apollon. Caſtaldi s'étoit marié à Padoue ; on dit que ſa femme avoit toutes les qualités qui peuvent rendre heureux un mari capable d'en connoître le prix & de les gouter. N'ayant point d'enfans, il fit ſervir une maiſon qu'il avoit acquiſe à Padoue à l'établiſſement d'un collége où il fonda trois places pour ſes compatriotes, dont l'un devoit étudier le droit civil & canonique, l'autre la médecine, le troiſiéme les arts. Il y mit cette condition, qui fait honneur aux ſentimens de ſon cœur, qu'au ſortir du collége ceux qui auroient joui de l'une des trois places, s'engageroient par ſerment à exercer *gratis* le miniſtere de leur profeſſion à l'égard des pauvres. Son buſte ſe voit ſur la porte d'entrée du collége, avec cette inſcription :

Si feci tibi lucis iter, Feltrina juventus,
Ne viola officium defidioſa meum.

Les poëſies de Caſtaldi ont été long-temps ignorées. On les a recueillies & imprimées tout récemment en un petit volume *in*-4°, ſous ce titre : *Poëſie volgari e latine di Cornelio Caſtaldi da Feltre, dedicate à ſua eccellenza il ſignor conte di Lauragais, della nobiliſſima famiglia Brancaccio*, 1757. La vie de Caſtaldi, écrite par Thomas-Joſeph Farſetti, patricien de Veniſe, ſe trouve à la tête du recueil. Les poëſies italiennes ſont écrites avec beaucoup de facilité : on y trouve une grande abondance d'images. On retrouve avec plaiſir le gout de la bonne antiquité dans les piéces latines. Les ſujets en ſont extrêmement diverſifiés. On doit ce recueil aux ſoins de M. Conti, Vénitien. Il a établi dans la diſtribution des ouvrages tout l'ordre dont ils étoient ſuſceptibles ; & en les rendant publics il a bien mieux aſſuré la mémoire de Cornelio Caſtaldi, que le patricien de Veniſe par l'hiſtoire de ſa vie, quoiqu'écrite avec beaucoup d'élégance & de clarté. Il s'y eſt pris d'une maniere fort ſpirituelle pour rendre hommage à M. le comte de Lauraguais, qui n'a point voulu d'épitre dédicatoire. On lit à la fin du volume : *Curâ & ſumptu G. Contii, qui libellum hunc ſeque ipſum Brancaccio comiti dicavit.* * M. Freron, *année littéraire* 1757, *tome IV, lettre II.*

CASTALDUS (Reſtaurus) docteur de Pérouſe, compoſa, à la priere de l'empereur Charles-Quint, le traité *de imperatore*, qui eſt au 16e tome des traités du droit, & a commenté quelques titres des inſtitutions. Vinius, *Comm. opin.* l'appelle docteur très-illuſtre, & Sforzia, ſon très-excellent docteur. * Sforzia Oddus, *conſil.* 38. *Biblioth. hiſtor. & chronol. des principaux auteurs du droit, &c.* par Denys Simon.

CASTALIE, fontaine de la Phocide, dédiée à Apollon & aux muſes. On dit qu'Apollon pourſuivant une nymphe de ce nom, la métamorphoſa en cette ſource, qui avoit la propriété de rendre poëtes ceux qui y buvoient. * Pauſanias, *aux Phoc.*

CASTALION, *cherchez* CASTILION.

CASTALION (Joſeph) *cherchez* CASTAGLIONE (Joſeph)

CASTAMENA, (*Claudiopolis, Bithynium,*) ville d'Aſie, dans la Natolie & dans la province de Begſangil. Elle étoit autrefois fort conſidérable, & même archevêché des Grecs ; mais elle eſt fort diminuée depuis qu'elle eſt aux Turcs. Elle eſt ſur la riviere de Lime, environ à trente mille pas de la côte de la mer noire au midi, & autant de Pruderachi. * *Voyage d'Aſie.* C'eſt peut-être la même ville que CASTAMON, dont il eſt fait mention en divers endroits de l'hiſtoire Byzantine. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CASTANEDA (Ferdinand Lopez de) Portugais, *cherchez* FERDINAND.

CASTANIZA (Jean de) Eſpagnol, religieux de l'ordre de S. Benoît, vivoit dans le XVI ſiécle, & fut appellé par le roi Philippe II dans ſon conſeil de conſcience. Il écrivit divers ouvrages en ſa langue naturelle, comme *les vies de S. Benoît & de S. Bruno, le combat ſpirituel*, qu'on a traduit en latin, en françois, en italien, &c. Jean de Caſtaniza mourut en 1598. * Antonio de Yepez, *hiſt. Bened.* Nicolas Antonio, *bibl. Hiſp.*

CASTEL, excellent graveur, *cherchez* JEAN DE CASTEL BOLOGNESE.

CASTEL (le comté de) c'eſt un petit pays du cercle de Franconie en Allemagne. Il eſt diviſé en deux parties ; l'une eſt entre le comté de Schwartzenberg & les évêchés de Wurtzbourg & de Bamberg : c'eſt dans celle-ci qu'eſt le bourg de Caſtel, qui donne le nom au comté. L'autre partie de ce comté eſt entre celui de Wertheim & l'évêché de Wurtzbourg ; Remlingen en eſt le lieu principal. * Mati, *dict.*

CASTEL A MAR DI GOLFO, petite ville de Sicile, eſt près de la côte occidentale de la vallée de Mazara, ſur un golfe dont elle a pris ſon nom. On voit à demi lieue de cette ville le village de *Seguſtano*, qui lui ſert de port, & que l'on croit être le *Seguſtanorum Emporium* des anciens. * Mati, *dict.*

CASTEL' A MARE ou CASTELL' A MARE DI STABIA, *Stabiæ*, ville du royaume de Naples, dans la terre de Labour, avec évêché ſuffragant de Sorrento. Elle eſt ſituée ſur le golfe de Naples, avec un ancien château & un bon port ſur la côte orientale du golfe, & au pied d'une montagne. Les François la prirent en 1647 ſous le duc de Guiſe. Caſtell' à Mare eſt une ville ancienne, dont Pline & divers auteurs ont fait mention. Quelques modernes l'ont priſe pour l'ancienne *Pompeii* ou *Pompeium* ville ruinée, dite aujourd'hui *Torre dell' Annunciata.* * Cluvier. Baudrand.

CASTEL A MARE DELLA BRUCCA, ville du royaume de Naples dans la principauté citérieure, entre Policaſtro & le golfe de Salerne, c'eſt la *Velia* des anciens, que Pline nomme *Helia*, & Strabon *Elea* & *Hielia.* Elle a été le ſiége d'un évêché. * Sanſon. Baudrand.

CASTEL-ARAGONESE, *cherchez* EMPURIAS, &c.

CASTEL BALDO, bourg de l'état de Veniſe en Italie, dans le Padouan, près du Veronois, & de la riviere d'Adige. * Mati, *dict.*

CASTEL BARR, bourg de la Connacie en Irlande. Il eſt dans le comté de Mayo, entre la ville de Gallowai & celle de Killalo, à quinze lieues de la premiere, & à dix de la derniere. Ce bourg eſt le ſeul lieu du comté de Mayo, qui ait ſéance & voix dans le parlement d'Irlande. * Mati, *dict.*

CASTEL BELVEDERE, petite ville de l'iſle de Candie. Elle eſt élevée ſur une montagne, près de la côte méridionale de l'iſle, & à douze lieues de la ville de Candie. Quelques-uns croient que c'eſt le lieu qu'on nommoit anciennement *Caunus.* * Mati, *dict.*

CASTEL BLANCO, médecin, *cherchez* AMATUS DE PORTUGAL.

CASTEL BLANCO, CASTEL BRANCO, bourg ou petite ville de Portugal, *cherchez* CASTELLO BRANCO.

CASTEL-BOLOGNESE, bourg d'Italie dans la Romagne, au ſaint ſiége, entre Imola & Fayence.

CASTEL BRANCO (Martin de) Portugais, ſurintendant des finances, grand chambellan de D. Jean III, roi de Portugal, & premier comte de Villa-nova de Portima, eſt connu par quelques poëſies, qui ont été imprimées à Lisbonne en 1516, dans le recueil intitulé, *le Cancio neiro de Garcia de Regende.*

CASTEL-BRANCO, *cherchez* CASTELLO-BRANCO.

CASTEL-BRITO, abbaye avec un vieux château, qu'on croit être celui de la ville de Brintis, qui étoit épiſcopale. Ce lieu eſt dans l'état de l'égliſe en Italie, à trois lieues de Boulogne, du côté du levant. * Mati, *dictionn.*

CASTEL CHISAMO, étoit autrefois une ville épiſcopale; maintenant ce n'eſt qu'un petit bourg ſitué ſur la côte ſeptentrionale de l'iſle de Candie, à dix lieues de la Canée du côté du couchant. * Mati, *dict.*

CASTEL DI BROGLIO, bourg de Sicile ſur la côte ſeptentrionale de la vallée de Demona, entre la ville de Patti & le cap d'Orlando, à trois lieues de la premiere, & à deux du dernier. * Baudrand.

CASTEL-DURANTE, ville du duché d'Urbin, dans l'état eccléſiaſtique, en Italie, étoit célèbre par les ouvrages de terre qui s'y faiſoient dans le XVI ſiécle, tels que ceux de Fayence, ville de Romagne. Le peintre Baptiſta Franco en faiſoit les deſſins, & les ouvriers de Caſtel-Durante les exécutoient avec tant d'adreſſe, que le duc d'Urbin en envoya à l'empereur Charles-Quint de quoi garnir deux grands buffets. Les vaſes, quant à la qualité de la terre, reſſembloient beaucoup à ceux que l'on faiſoit anciennement à Arezzo; mais pour ce qui regarde les peintures dont ils étoient ornés, ils les ſurpaſſoient de beaucoup, par le vif éclat de leur émail, & par l'agréable diverſité de leurs couleurs. C'étoit autrefois un méchant village que le pape Urbain VIII fit agrandir, lui donna ſon nom, & y fonda un évêché ſuffragant d'Urbin. * Felibien, *entretiens ſur les vies des peintres.*

CASTEL FOLLIT ou CASTEL FEUILLET, bourg ou petite ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, près de la riviere de Fulvia, entre la ville de Girone & Campredon, à ſix ou ſept lieues de l'une & de l'autre. Ce lieu étoit fort par ſa ſituation, ſur une hauteur, qui n'eſt acceſſible que du côté du couchant, où l'on avoit fait pluſieurs ouvrages, que les François démolirent en 1695, étant obligés d'abandonner la place qu'ils avoient priſe l'an 1694. On croit que Caſtel Follit eſt l'ancienne *Egoſa*, petite ville des Caſtillans. * Mati, *dictionn.*

CASTEL-FRANCO, petite ville de l'état de l'égliſe en Italie, dans le Boulonois, aux confins du Modenois, à quatre lieues de Boulogne & à trois de Modene. Elle eſt défendue par une citadelle appellée *Urbanea*, & bâtie par le pape Urbain VIII dont elle porte le nom. * Conſultez *Caritonis & Hippophili Hodæporicon*, dans les *delicia eruditorum*, &c. de Jean Lami, tome IV. On y trouve l'hiſtoire de cette ville.

CASTEL-FRANCO, bourg de l'état de Veniſe en Italie. Il eſt dans la marche Tréviſane, aux confins du Padouan, à quatre lieues de Trevigni, & à cinq de Padoue. * Mati, *diction.*

CASTEL-GANDOLFE, bourg d'Italie, dans la campagne de Rome. C'eſt une maiſon de plaiſance du pape, vers Albano & Veletri. Il eſt très-bien ſitué ſur une colline, ayant d'un côté le bois & le lac d'Albano, dit *Lago di Caſtel Gandolfe*, & de l'autre la campagne de Rome & la ville, dont il n'eſt qu'à douze milles. * Baudrand.

CASTEL GELOUX, ou CASTEL-JALOUX, petite ville de France dans la Guienne, avec bailliage du duché d'Albret. Elle eſt ſur la petite riviere d'Avance, qui y reçoit trois ruiſſeaux, & qui ſe jette dans la Garonne à trois lieues de-là, vis-à-vis de ſaint Baſeille. Caſtel-Geloux a auſſi une égliſe collégiale, où ſont les tombeaux des ducs d'Albret, & une tour dont les habitans du pays font pluſieurs contes au ſujet du nom de leur ville. * Sanſon. Baudrand.

CASTEL-GUELFO, bourg de l'état de l'égliſe, dans le comté de Citta di Caſtello, ſur la frontiere du duché d'Urbin, entre la ville d'Urbin & celle de Citta di Caſtello. * Mati, *diction.*

CASTEL-GUELFO, bourg du duché de Parme en Italie. Il eſt ſur la riviere de Taro, entre la ville de Parme & celle de Borgo S. Donnino, à deux lieues de la premiere & à trois de la derniere. * Mati, *diction.*

CASTEL-HOLM, forteresſe de Suéde, ſur la côte méridionale de l'iſle d'Aland, où elle a un port fort grand & fort ſûr. * Mati, *diction.*

CASTEL-LOMBARDO, anciennement *Jotape*, petite ville autrefois épiſcopale, ſur la côte méridionale de la Natolie, vis-à-vis de l'iſle de Chypre, & à 40 lieues de la ville de Satalie, du côté du Levant. * Mati, *dict.*

CASTEL-MELHOR (le comte de) favori d'Alfonſe VI, roi de Portugal, étant dans la faveur, & maître abſolu de l'eſprit de ce jeune prince, alla ſe loger dans le palais du roi, après la mort du prince Theodoſe, frere d'Alfonſe, dont il prit l'appartement. Il renouvella tous les officiers de la couronne, traita avec mépris la reine mere, à laquelle il fit ôter le gouvernement du royaume; mit mal l'infant dom Pedro avec le roi ſon frere, & tâcha de perdre ceux qu'il avoit pour ſuſpects. Mais la reine le fit bannir de la cour en 1668. Il ſe retira en Angleterre, d'où il retourna en Portugal, après la mort de la reine. * *Relation des troubles arrivés dans la cour de Portugal l'an* 1667 *&* 1668.

CASTEL-MIRABELLO, anciennement *Heraclea*, *Heracleum*, bourg avec un bon port & un château preſque entiérement environné de la mer. Ce lieu eſt ſur la côte ſeptentrionale de l'iſle de Candie, entre la ville de ce nom, & celle de Setia, environ à quinze lieues de l'une & de l'autre. * Mati, *dict.*

CASTEL-NUOVO, ville du duché de ſaint Saba, ou de la province d'Herzegovine dans la Dalmatie, eſt ſituée ſur le bord du canal de Cattaro, à trois milles de ſon embouchure, & vis-à-vis de la mer du Levant. Le château de Sulimanega, qui eſt attaché à la place du côté du nord, eſt élevé ſur un terrein plein de rochers, & commandé par la montagne de Santa Veneranda, d'où l'on peut auſſi battre la tour de Faſtagich, qui eſt bâtie en partie ſur le roc vif, & en partie ſur la terre. Les Turcs font de cette tour un magaſin à poudre. La forteresſe haute appellée *Garnigrad*, eſt à ſix cens cinquante pas de la ville de Caſtel-Nuovo, du côté du ſeptentrion, & peut être battue en ruine de deſſus le mont Sliebi qui en eſt proche. En 1538, l'armée du pape, de l'empereur & de la république de Veniſe, commandée par les généraux Grimani, Doria & Capello, attaqua Caſtel-Nuovo, dont ils ſe rendirent maîtres, & enſuite de la forteresſe, où l'on mit garniſon eſpagnole, avec trois drapeaux, l'un du pape, l'autre de l'empereur & le troiſiéme de la république. Mais l'année ſuivante, Barberouſſe étant entré dans le canal avec quatre-vingt-dix galeres & trente fuſtes, fit débarquer quatre-vingt piéces de canon, avec ſes troupes augmentées d'un ſecours du ſangiac de la province, & foudroya la place qu'il emporta d'aſſaut. La perte que les Eſpagnols firent fut très-grande en cette occaſion; où il y en eut quatre mille de tués ou mis aux fers. En 1572, les Vénitiens tenterent encore l'attaque de cette place, mais inutilement. Enfin elle fut priſe ſur les Turcs en 1687 par les Vénitiens, joints aux troupes du

pape & de l'ordre de Malte. Le comte d'Herbeſtheim, grand prieur de Hongrie, & général des galeres de Malte, lequel outre ſon eſcadre de huit galeres, avoit auſſi ſous ſon commandement les ſept galeres du pape, reçut ordre de ſa ſainteté de ſe joindre à l'armée Vénitienne de la Morée, commandée par le généraliſſime Moroſini, pour faire quelque entrepriſe dans la Dalmatie. Il s'y rendit le 7 août 1687, & réſolut avec le général Cornaro le ſiége de Caſtel-Nuovo. L'armée chrétienne compoſée de plus de cent voiles arriva à la vue de la place le 2 ſeptembre. Les troupes de la république étoient au nombre de ſix à ſept mille hommes, & celles du pape & de Malte qui ne faiſoient qu'un corps, étoient d'environ mille cinq cens ſoldats & de mille deux cens chevaliers ſous le commandement du chevalier de Mechatin & du comte de Montevecchi. La ville fut abandonnée par les Turcs le 29 du mois, & le lendemain ceux des châteaux ſe rendirent, à condition qu'ils ſortiroient avec leurs armes, qu'il leur ſeroit permis d'emporter tout ce qu'ils pouroient charger ſur leurs épaules, & qu'on leur donneroit des vaiſſeaux de l'armée pour les mener en Albanie. Ce qui fut exécuté le premier octobre. Il ſortit plus de neuf cens hommes bien armés, avec environ mille femmes & enfans. Les chrétiens firent bénir deux moſquées qui étoient dans la ville, dont l'une fut dédiée à la Vierge, & l'autre à S. Jérôme. * P. Coronelli, *deſcription de la Morée. Mémoires du temps.*

CASTEL-NUOVO, bourg de l'état de l'égliſe en Italie. Il eſt dans le Ferrarois, à huit lieues de Ferrare, vers le couchant ſeptentrional. * Mati, *dict.*

CASTEL-NUOVO DE CARFAGNANA, petite ville des états de Modene en Italie. Elle eſt capitale de la vallée de Carfagnana, défendue par une bonne citadelle & ſituée ſur le Serchio, à ſept lieues au-deſſus de Lucques. * Mati, *dict.*

CASTEL-NUOVO TORTONESE ou DI SCRIVIA, petite ville du duché de Milan en Italie. Elle eſt dans le Tortonois, près de la ville de Scrivia, à une grande lieue au-deſſous de la ville de Tortone. * Mati, *diction.*

CASTEL DEL OVO, anciennement *Meguris*, *Megaria*, petite iſle de la mer de Toſcane, eſt dans le golfe de Naples, & ſi près de la ville de ce nom, qu'elle lui eſt jointe par un pont de pierre. Il y a ſur cette iſle une bonne forteresſe, qu'on nomme le *Caſtel del Ovo*, de même que l'iſle, dont la forme eſt ovale. Cette forteresſe, où les Eſpagnols tenoient toujours une bonne garniſon, eſt le *Caſtrum Lucullanum* des anciens, où Odoacre, roi des Herules, envoya en exil le jeune Auguſtule, le dernier empereur Romain. * Mati, *dictionnaire.*

CASTEL PEDIADA, bourg ſitué vers le milieu de l'iſle de Candie, à huit lieues de la ville de ce nom, du côté d'orient. On croit que c'eſt l'ancienne *Gnoſſus* ou *Gnoſos*, capitale de l'iſle de Candie, que quelques-uns mettent à Ginoſa village voiſin. * Mati, *dict.*

CASTEL S. PETRO, bourg ou petite ville épiſcopale de l'état de l'égliſe en Italie, dans le Bolonnois entre Boulogne & Imola, à quatre lieues de la premiere & à trois de la derniere. * Mati, *dict.*

CASTEL SARACINO, bourg du royaume de Naples. Il eſt dans la Baſilicate, environ à huit lieues de Policaſtro vers le Levant. Caſtel Saracino a été preſque ruiné par un tremblement de terre le 8 ſeptembre 1694: il ſe fit alors en ce lieu une grande ouverture, d'où il ſortit quantité de fumée, & même des flammes. * Mati, *diction.*

CASTEL-SARASIN, petite ville de France, ſur les frontieres du Languedoc & du Querci, vers Montauban & Moiſſac, un peu au-deſſus du confluent du Tarn & de la Garonne. Elle eſt ſituée dans un lieu bas, mais elle eſt aſſez forte, & renommée dès le temps de Charles Martel, durant les guerres contre les Saraſins. C'eſt auſſi de-là qu'elle a tiré ſon nom. * Du Chêne, *recherche des antiquités des villes.* Catel, *mémoires de Languedoc.*

CASTEL SELINO, petite ville ou bourg de l'iſle de Candie, eſt ſur la côte méridionale de l'iſle, à trois lieues du cap Crio, & à treize de la ville de la Canée. On croit que c'eſt l'ancienne *Lyſſus* ou *Lyctus*, que quelques-uns mettent à Fogniſi, bourg de la même contrée. * Mati, *dict.*

CASTEL SEPRIO, bourg du Milanez en Italie, ſur la petite riviere d'Olona, à une lieue au-deſſous de la petite ville de Caſtion. * Mati, *dict.*

CASTEL SFACCHIA, bourg & château dans l'iſle de Candie. Il donne le nom aux peuples Sfacchiotes. Il a un port dans le territoire de la Canée qui n'eſt pas mauvais. * Baudrand, *dict. géograph.*

CASTEL TORNESE, petite ville de la province de Belvedere dans la Morée, proche du cap Torneſe, & non loin du golfe de Chiarenza. Elle eſt bâtie ſur une hauteur, environ à trois milles de la mer dans un pays fort fertile. Après la priſe de Patras & de Lepante en 1687, Moroſini, généraliſſime de l'armée Vénitienne, envoya ſommer Caſtel Torneſe; & l'Aga qui commandoit dans cette forteresſe ne fit point de réſiſtance; mais après la premiere ſommation, il abandonna la place. Elle défendoit deux cens villages ou forts dans ce pays, le plus fertile de la Morée, qui ſe ſoumirent tous; & on y donna le baptême à cinquante Turcs qui le demanderent, le reſte s'étant retiré vers l'Achaïe. On trouva dans Caſtel Torneſe neuf piéces de canon de bronze, & vingt de fer. * *Relation du 2 ſeptembre* 1687.

CASTEL VETERANO ou ENTELLA, bonne petite ville de la vallée de Mazara en Sicile. Elle eſt ſur un petit golfe de la côte méridionale, entre la ville de Mazara, & la riviere de Belice, environ à deux lieues de l'une & de l'autre. * Mati, *dict.*

CASTEL VETERE, anciennement *Caulon*, *Caulum*, petite ville autrefois épiſcopale & ſuffragante de Rhegio; elle eſt dans la Calabre ultérieure, vers le cap de Stilo & la ville de Girace, ſur une montagne qui porte encore aujourd'hui l'ancien nom de *Caulo*. * Mati, *dict.*

CASTEL DEL VOLTURNO ou CASTEL A MAR DI BOTORNO, bourg d'Italie dans le royaume de Naples, dans la terre de Labour. Il eſt ſitué ſur la mer, & on croit que c'eſt le reſte de l'ancienne ville dite *Volturnum* ou *Vulturnum*, aſſez renommée dans les écrits de Pline, de Strabon, de Tite-Live, de Ptolémée, &c. Il a eu depuis un évêché ſuffragant de Capoue. * Sanſon. Baudrand.

CASTEL (Perard) de Vire en Normandie, avocat au grand conſeil, banquier expéditionnaire en cour de Rome, avoit fait de grands progrès en peu de temps dans la théorie & la pratique des matieres bénéficiales, auprès de N. Caſtel ſon oncle, qui y avoit acquis une grande expérience; il mourut en 1687. Il a fait une paraphraſe ſur les commentaires de Charles du Moulin, *ad regul. Cancellariæ fol.* & des remarques ſur les définitions du droit canonique de Desmaiſons, qui contribuent beaucoup à l'utilité de l'ouvrage. L'on a encore fait deux autres volumes *in-folio* de ſes œuvres poſthumes ſur les mêmes matieres; mais on voit bien qu'il n'y a pas mis la derniere main. Il a encore paru en 1688, ſous ſon nom, un traité ſommaire de l'uſage & pratique de la cour de Rome pour l'expédition des ſignatures & proviſions des bénéfices de France, avec des remarques de Guillaume Noyer; mais on croit que ce dernier ouvrage eſt de l'oncle. * *Biblioth. hiſtorique des auteurs de droit, &c.* par Denys Simon, *édit. Paris, in-12, tom. II.*

☞ CASTEL (Louis-Bertrand) célèbre mathématicien, naquit à Montpellier le 11 de novembre 1688, & entra chez les jéſuites le 16 octobre 1703. Il joignit de bonne heure l'étude des mathématiques à celle de la philoſophie, & dès-lors ſon penchant fut fixé. Toute ſa vie il a été géometre & philoſophe. Il ne laiſſa pas dans

ſa jeuneſſe de cultiver les belles lettres : il les enſeigna même, ſuivant les engagemens de ſa profeſſion ; & dans tous les temps, ſa mémoire fut fidéle à lui rappeller ce qu'il avoit lu dans les meilleurs ouvrages de l'antiquité. Avant l'âge de trente ans, & malgré les diverſes occupations de ſon état, il avoit lu preſque tous les mathématiciens. Auſſi reconnoît-on, dans la plupart de ſes compoſitions, qu'il poſſédoit parfaitement l'hiſtoire de ſon art ; qu'il étoit inſtruit des progrès des découvertes mathématiques ; qu'il ſavoit diſtinguer & apprécier le mérite de ceux qui ſe ſont diſtingués dans cette vaſte carriere de ſciences. Ce fut auſſi vers l'âge de trente ans qu'il ſe fit connoître par quelques eſſais relatifs à ſon gout & à ſon génie. Ces ébauches tomberent entre les mains de M. de Fontenelle & du pere Tournemine. Ils jugerent que le pere Caſtel ne ſeroit point déplacé dans la capitale, & ils conſeillerent à ſes ſupérieurs de le faire paſſer de Toulouſe à Paris. C'étoit ſur la fin de 1720, & dès-lors le pere Caſtel jetta dans ſes ouvrages les fondemens de ſes trois grands ſyſtêmes, celui de la peſanteur univerſelle ; celui du développement des mathématiques ; celui de la muſique en couleurs, ou du clavecin pour les yeux. Ce n'eſt pas qu'il n'ait travaillé dans pluſieurs autres genres. On a de lui des morceaux raiſonnés ſur l'hiſtoire naturelle, ſur la géographie, ſur les arts, (peinture, muſique, tactique, &c.) ſur la politique, ſur la morale, ſur la théologie ; & ſi l'on faiſoit un inventaire exact des manuſcrits qu'il a laiſſés, on y trouveroit des obſervations ſur toutes les parties des connoiſſances humaines. Le pere Caſtel avoit dans l'eſprit le feu & la vivacité de ſa province. On doit le regarder comme un des hommes de ce ſiécle qui a eu le plus de vues & le plus d'écarts. Cet eſprit naturellement facile, fécond & inventeur, étoit ſans ceſſe ſollicité par l'imagination. Quand le pere Caſtel a pu tenir ſous les loix de la raiſon cette puiſſance d'imaginer qui étoit en lui au dégré le plus éminent, il n'a dit que du vrai ; & ce qui eſt très-digne de remarque, il l'a dit du ſtyle le plus attrayant & le plus convenable. On pouroit produire en preuve un très-grand nombre d'analyſes répandues dans les *mémoires de Trévoux*, celles par exemple, de la *Théodicée*, de Leibnitz (janvier, février, mars, juin 1737.) Tout y eſt noblement penſé, finement écrit, agréablement modifié, interprété, critiqué. Mais cette imagination lui a ſouvent fait paſſer la ligne que lui traçoit la géométrie, tant pour le fond des choſes, que pour la maniere de les dire.

C'eſt dans le *traité* de la peſanteur, la *mathématique univerſelle*, & dans le *clavecin oculaire*, qu'il faut conſidérer le génie du pere Caſtel. Sa doctrine de la peſanteur étoit, ſelon lui, la clef du ſyſtême de l'univers. Tout dépendoit de deux principes, de la gravité des corps & de l'action des eſprits ; gravité des corps qui les faiſoit tendre ſans ceſſe au repos ; action des eſprits, qui rétabliſſoit ſans ceſſe les mouvemens ; gravité des corps en tout ſens, & principalement vers les centres ; action des eſprits efficace partout, capable en tout temps de rompre l'équilibre, & d'empêcher l'inertie de la machine du monde. Ce ſyſtême, expoſé dans deux volumes qui parurent en 1724, éprouva d'abord des contradictions. L'auteur répondit à tous ſes adverſaires, & nommément à M. l'abbé de Saint-Pierre, dont les obſervations intéreſſantes ſont conſignées dans les *mémoires de Trévoux*, décembre 1724. Cet abbé connoiſſoit dès-lors le pere Caſtel : il l'eſtimoit, & fut toujours ſon ami. Ces deux eſprits, aſſez faits l'un pour l'autre, ſe partageoient néanmoins dans leurs vues. L'abbé mettoit la politique à la tête de tout : le jéſuite ſongeoit d'abord à la phyſique, & vouloit que l'adminiſtration des empires ſuivît ou imitât le méchaniſme du monde.

La *mathématique univerſelle* valut à ſon auteur d'être admis dans la ſociété royale de Londres. Son livre reçut des éloges infinis à Londres. On le jugea *merveilleux*, *extraordinaire*, *excellent*. C'eſt ainſi qu'en parlerent les nouvelles publiques. On admira ſur-tout l'aiſance avec laquelle ce nouveau géométre traçoit ſon plan immenſe, & les facilités qu'il promettoit à ſes lecteurs. En France on parut deſirer plus de ſéchereſſe & d'auſtérité, comme s'il n'étoit pas permis de traiter les mathématiques avec moins de ſérieux qu'on ne le fait ordinairement.

Le *clavecin oculaire* achéva de rendre très-célébre le nom du pere Caſtel. Il en annonça le projet dès l'année 1725, dans le *Mercure* de novembre, & il en développa toute la théorie à M. le préſident de Monteſquieu, dans les ſix derniers volumes des *mémoires de Trévoux* 1735. Son premier deſſein ne fut pas de réaliſer ce ſyſtême, il ne voulut que le propoſer, & faire naître à quelqu'amateur le deſir de l'exécuter. C'eſt le point précis auquel il devoit s'en tenir. Démontrer l'analogie des ſons & des couleurs, c'étoit l'affaire d'un géométre ; dreſſer la machine du clavecin chromatique, ce devoit être l'entrepriſe de quelque vieux millionaire. Le pere Caſtel ſe chargea de tout, & la meilleure partie de ſes jours s'eſt écoulée dans l'exercice preſque méchanique de cette conſtruction, qui n'a point réuſſi. Ce n'eſt pas qu'en prenant la théorie des couleurs dans tous les ſens, il ne ſoit parvenu à des découvertes importantes, dont les arts pouroient profiter : mais ce clavecin pour les yeux, fabriqué à pluſieurs repriſes, & même à grands frais, n'a ni rempli le deſir de l'auteur, ni ſatisfait l'attente du public. La choſe au fond eſt-elle poſſible ? Et de ce qu'on démontre qu'il y a entre les couleurs des proportions analogues à celles des ſons, s'enſuit-il que le clavecin oculaire puiſſe affecter l'organe de la vue, comme le clavecin acouſtique affecte l'ouie, enſorte que l'ame éprouve des deux côtés une ſenſation à-peu-près égale. Cependant le ſyſtême du clavecin oculaire ſuppoſe tant d'eſprit & de connoiſſances dans l'inventeur, qu'on doit encore admirer cette hypotèſe, & profiter du plan qu'en a tracé le pere Caſtel. Dans les ébauches d'exécution qu'on a pu voir de ce clavecin, les couleurs variées preſqu'à l'infini, combinées ſavamment, jointes à l'éclat des miroirs & à l'effet des bougies, faiſoient un ſpectacle au moins extraordinaire, & qui mériteroit d'être exécuté en grand. Qui ſait ſi quelque jour cette magie, faite pour les yeux, ne pouroit pas égaler en ſon genre, la magnificence des plus beaux concerts de muſique ? Si ce phénoméne arrive jamais, on en aura toujours le principe, la clef & la raiſon dans les ſavantes expoſitions du pere Caſtel.

Nous ne dirons rien de ſes travaux ſur ou contre le Newtonianiſme. Il honoroit le philoſophe Anglois, ſans être perſuadé que ſa doctrine fût propre à dévoiler le vrai ſyſtême du monde. Il comparoit en cette maniere Newton & Deſcartes : *Tous deux ſe valent bien pour l'invention, mais Deſcartes avoit plus de facilité & d'élévation ; Newton, avec moins de facilité, étoit plus profond. Tel eſt, à-peu-près, le caractere des deux nations. Le génie françois bâtit en hauteur, & le génie anglois en profondeur. Tous deux eurent l'ambition de faire un monde, comme Alexandre eut celle de le conquérir, & tous deux penſerent en grand ſur la nature.*

La vie du pere Caſtel fut auſſi unie que ſon caractere. Le long ſéjour qu'il a fait dans la capitale, n'a été qu'une longue ſuite d'actions qui étoient à-peu près les mêmes. Aux devoirs de la profeſſion religieuſe, qu'il remplit toujours ponctuellement, il joignoit l'étude, la compoſition, la converſation des gens de lettres, le ſoin de quelques éléves de mathématiques, l'attention à répondre aux perſonnes qui le conſultoient par lettres ſur les diverſes parties des ſciences. Aſſez répandu d'abord dans quelques ſociétés où il étoit eſtimé & chéri, il ſe renferma enſuite dans le cercle de ſes occupations. On alloit le voir comme Archimède, qui avoit toujours quelque nouvelle invention à montrer. Il paroiſſoit auſſi ſimple que cet ancien géométre, & auſſi peu attentif aux

aux commodités de la vie. Sa perſonne, ſes livres, ſes écrits ſans nombre, ſon attelier pour le clavecin oculaire habitoient le même réduit, & il falloit avoir, comme lui, l'eſprit de calcul pour diſtinguer quelque choſe dans cet amas prodigieux de piéces de toute valeur, qui compoſoient ſon tréſor phyſique & mathématique. Le pere Caſtel eſt mort à Paris au collége de Louis le Grand, le 11 de janvier 1757, à l'âge de ſoixante-huit ans. Il étoit de la ſociété royale de Londres, de l'académie de Bourdeaux, & de celle de Rouen. Durant près de trente années, il a travaillé aux *mémoires de Trévoux*. Ces mémoires contiennent plus de trois cens analyſes ou extraits de ſa façon, & un très-grand nombre de piéces particulieres de ſa compoſition. Voici la liſte des ouvrages qu'il a publiés hors des livres périodiques. *Traité de la peſanteur univerſelle*, deux volumes in-12, 1724. *Plan d'une mathématique abrégée*, in-4°, 1727. *Mathématique univerſelle abrégée*, in-4°, 1728. *Diſcours préliminaire à la tête du livre de M. d'Azin, ſur la maniere de défendre les places*, in-12, 1731. *Diſcours préliminaire* à la tête de l'*analyſe des infiniment petits de M. Stône, traduits de l'Anglois par M. Rondet*, in-4°, 1735. *Lettres philoſophiques ſur la fin du monde*, in-12, 1736. *Réponſe à M. d'Anville ſur le pays de Kamtchatka & de Jeço*, 1737. *Géométrie naturelle en dialogues*, in 12, 1738, dans les *amuſemens du cœur & de l'eſprit*. *Diſſertation philoſophique & littéraire, ou par les vrais principes de la phyſique & de la géométrie, on recherche ſi les régles des arts, ſoit méchaniques, ſoit libéraux, ſont fixes ou arbitraires*, in-12, 1738, dans les *amuſemens du cœur & de l'eſprit*. *Optique des couleurs*, in-12, 1740. *Le vrai ſyſtême de phyſique générale de M. Newton*, in-4°, 1743. *Lettres d'un académicien de Bourdeaux ſur le fond de la muſique, à l'occaſion de la lettre de M. Rouſſeau contre la muſique françoiſe*, in-12, 1754. *Réponſe critique d'un académicien de Rouen à l'académicien de Bourdeaux, ſur le plus profond de la muſique*, in-12, 1754. *L'homme moral oppoſé à l'homme phyſique*, in-12, imprimé en 1756 à Toulouſe. La plupart des précédens ont été imprimés à Paris. Nous ne tranſcrivons point ici la liſte des lettres ou diſſertations que le pere Caſtel a intérées dans les *mémoires de Trévoux* & dans le *Mercure de France*. Cette nomenclature ſeroit trop longue. Il ſuffit de dire qu'il y a de lui trente-huit morceaux, quelques-uns même conſidérables, dans les *mémoires de Trévoux*, & que nous en avons compté vingt-deux dans le *Mercure*. * Eloge hiſtorique du pere Caſtel, intéré dans les *mémoires de Trévoux*, avril 1757, *ſecond volume, article* 49.

CASTELAN (Honoré) premier médecin du roi Charles IX, fut en grande réputation ſous le régne de ce prince. Il mourut au ſiége de S. Jean d'Angeli en 1569. Il a compoſé un diſcours ſur les vertus, les connoiſſances & les talens néceſſaires pour être un véritable médecin. Ce diſcours, intitulé *Oratio.... quâ futuro medico neceſſaria explicantur*, fut imprimé à Paris en 1555 par les ſoins d'André Beſſoycus. * De Thou, *l.* 46. Vander-Linden, *de ſcript. medic.*

CASTELION, *cherchez* CASTIGLIONI.

CASTELLAN, natif de Baſſiano, petit bourg dans le Padouan, a vécu dans le XIV ſiécle. Il compoſa un poëme de la paix qui ſe fit entre le pape Alexandre III, & l'empereur Frédéric *Barberouſſe*, & le dédia l'an 1327 à François Dandolo doge de Veniſe. Bernardin Scordeoni, qui a fait l'hiſtoire de Padoue, dit que Caſtellan doit être plutôt mis au nombre des hiſtoriens que des poëtes. Leandre Alberti parle de la famille de cet auteur, comme de la plus conſidérable de Baſſiano. * Leandre Alberti, *Deſcript. Ital.* Voſſius, *l.* 3, *de hiſt. Lat. &c.*

CASTELLAN (Jules) de Fayence en Italie, a commenté les livres académiques de Ciceron, & la doctrine d'Ariſtote de l'entendement de l'homme. Il enſeigna la philoſophie à Rome durant quelques années, avec beaucoup de réputation. Après quoi, ayant été privé de ſes appointemens, que Sixte V lui avoit ſupprimés, cette injure jointe à la miſere où il ſe trouva réduit, lui cauſa un déplaiſir inconcevable. Mais quelque temps après, le même pape changeant de réſolution, lui conféra un évêché, & ce préſent fit une ſi forte impreſſion dans l'ame de Caſtellan, qu'ayant enduré la pauvreté avec beaucoup de conſtance, il ne put pas ſurmonter la joie que lui cauſa un bien qu'il n'avoit point eſpéré, & il mourut ſubitement avant que d'en pouvoir jouir, à l'âge de cinquante-huit ans. Les œuvres imprimées de Jules Caſtellan ſont, *Commentarii in libros Ariſtotelis de humano intellectu, ex doctrina philoſophorum chriſtianorum deſcripti. Notæ in Cyropædiam. Adverſus Ciceronis academicas quæſtiones diſputatio.* * De Thou, *hiſt.* Teiſſier, *éloges des hommes illuſtres.*

CASTELLAN ou CASTELAN (Olivier de) né à Airagues, au diocèſe d'Arles, étoit fils d'un notaire, ſelon les uns, ou d'un ſimple payſan, ſelon d'autres. Il commença à porter les armes dès ſa plus tendre jeuneſſe, & joignit dans la ſuite une grande expérience à un courage peu commun qui l'a toujours diſtingué. Il paſſa par tous les grades militaires, & parvint à être meſtre de camp d'un régiment d'infanterie, & d'un de cavalerie, maréchal des camps & armées du roi, & lieutenant général. C'étoit en cette derniere qualité qu'il commandoit un corps d'armée ſéparé, lorſqu'il fut tué au ſiége de Taragone en 1644. Il laiſſa deux fils, *Charles* & *Louis* de Caſtellan. *Charles* embraſſa l'état eccléſiaſtique, & fut abbé commendataire des monaſteres de S. Evre de Toul & de la Sauve-Majeure. *Louis*, ſon cadet, ſervit avec beaucoup de diſtinction en qualité de capitaine, puis en celle de major du régiment des Gardes-Françoiſes, fut fait brigadier, & alla ſe ſignaler encore en Candie, où il fut tué l'an 1669, à l'âge de trente-ſept ans, ſans avoir été marié. Charles, ſon frere, mourut en 1677, & fit ſon héritier *François* de Caſtelan, ſon couſin germain, fils d'un frere de ſon pere. Celui-ci fut ingénieur dans les armées du roi, & mourut en 1683; en lui s'éteignit la famille. On voit dans la chapelle de Sainte Marguerite, en l'abbaye de S. Germain des Prés, un mauſolée qui renferme les cendres de Charles & de François de Caſtelan, & les cœurs d'Olivier & de Louis. * *Voyez* la nouvelle *deſcription de Paris*, par M. Piganiol de la Force, tome VII, page 53 & ſuivantes.

CASTELLAN (Pierre) grand aumônier de France, *cherchez* CHATEL.

CASTELLANA ou CIVITA CASTELLANA, ville d'Italie dans les terres du patrimoine de S. Pierre, avec évêché joint à celui d'Otri, & dépendant immédiatement du S. ſiége. Bernard Benidicti y tint un ſynode en 1596: il en fut aſſemblé un autre l'an 1600; & Ange de Gozadini y en célébra un troiſiéme l'an 1620. * Sanſon. Baudrand.

CASTELLANE, ſur la riviere de Verdon, ville de France en Provence dans le diocèſe de Senez, avec titre de baronie, bailliage, & un ſiége de ſénéchal de la province. Elle eſt dans les montagnes, & quelques auteurs la prennent pour la *Civitas Salmenſium*, dans la notice de l'empire. Elle étoit autrefois ſituée ſur un rocher; & depuis 1260, les habitans bâtirent leur ville près de la riviere de Verdon, qu'on y paſſe ſur un pont. * Sanſon. Baudrand.

CASTELLANE. La maiſon de CASTELLANE en Provence, qui eſt encore une des plus nobles & des plus anciennes du pays, a eu autrefois la ſouveraineté de cette ville & de la baronie qui comprenoit divers villages. Ceux de cette maiſon diſent que leur famille eſt originaire de Caſtille en Eſpagne, d'où un prince, fils d'un comte de Caſtille, vint s'établir en Provence. Mais il eſt bien difficile de prouver tous ces faits. A la vérité, il y a en Eſpagne une maiſon de Caſtellane, ſortie des rois de Caſtille. Mais les plus doctes généalogiſtes ſoutiennent qu'elle a pour tige JEAN de Caſtille, fils du roi dom PEDRO *le Cruel*, & de *Jeanne* de Caſ-

tro. Ce Jean vivoit en 1366, & il laiſſa poſtérité de D. *Elvia* di Eril. Mais la maiſon de Caſtellane en Provence eſt beaucoup plus ancienne; car une charte de l'an 1089 parle d'un BONIFACE de Caſtellane. Elle eſt du monaſtere de S. Honoré de Lerins. Il n'y a pas apparence que cette maiſon ait donné ſon nom à la ville de Caſtellane, puiſque des actes de l'an 890 le lui donnent. C'eſt une reſtitution qu'Honoré III de ce nom, évêque de Marſeille, fit à l'abbaye de S. Victor. Cette ville eſt encore nommée Caſtellane dans la vie de S. Iſarne, abbé de S. Victor, lequel vivoit en 1040, ainſi c'eſt plutôt cette ville qui a donné ſon nom à cette noble famille. Quoi qu'il en ſoit, il eſt sûr qu'elle a poſſédé la ſouveraineté de la baronie de Caſtellane durant plus de 200 ans. Les chefs de cette noble famille portoient le nom de Boniface, comme il eſt facile de le prouver par le témoignage de divers actes anciens. BONIFACE de Caſtellane III ou IV de ce nom, ayant été convaincu d'avoir fait révolter la ville de Marſeille contre Charles I, roi de Naples, comte de Provence, eut en 1257 la tête coupée, & tous ſes biens furent réunis au domaine de la province. Depuis, les habitans de Caſtellane obtinrent qu'ils ſeroient immédiatement ſujets des comtes de Provence, & que le domaine de leur ville ſeroit inaliénable. Ce qui leur fut accordé par la reine Jeanne I en 1352, par le roi Louis II en 1386, & par d'autres; & dans le XVI ſiécle, le roi Henri III ayant donné en 1577 la baronie de Caſtellane à Renée de Rieux, femme de Philippe Altoviti, qui tua depuis le grand-prieur de France en 1586, les habitans de la ville de Caſtellane s'oppoſerent à cette donation; & l'affaire ayant été portée au conſeil privé du roi, ils furent maintenus dans leurs priviléges. Dès l'an 1660, cette ville avoit été en trouble pour la religion, au ſujet d'Antoine & Paul Richiend & de Mouvans, huguenots, leſquels avoient fait venir de Genève un miniſtre qui leur faiſoit de nuit le prêche dans leur maiſon, où grand nombre de peuple venoit l'entendre. * Noſtradamus & Bouche, *hiſt. de Prov.* Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* De Thou, *hiſt. liv.* 25, *&c.*

CASTELLANETA, ville d'Italie dans le royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, avec évêché ſuffragant de Tarente, & avec titre de principauté. Elle eſt ſur la petite riviere de Talvo, à ſept ou huit milles du golfe de Tarente, entre Matera & Motula. * Baudrand.

CASTELLAZZO ou CASTELLACCIO, bourg du duché de Milan en Italie, eſt près de la riviere de Bormida, dans le territoire d'Alexandrie, & à une grande lieue de la ville de ce nom. C'eſt l'ancienne *Gamundium*, un des villages des environs d'Alexandrie. Mati, *dict.*

CASTELLAS, petite ville ou bourg de la Natolie en Aſie. Ce lieu doit être ſur la côte orientale du cap Piſello, à l'orient ſeptentrional de celui de Caſtella. On prend Caſtellas pour l'ancienne *Calliſtratia*, ville de la Paphlagonie, ſituée ſur le pont Euxin. * Mati, *diction.*

CASTELLAUN ou CASTELHUN, bourg ou petite ville du palatinat du Rhin en Allemagne, dans le duché de Simmeren, & à deux lieues de la ville de ce nom, eſt chef d'un bailliage, qui appartient au marquis de Bade. * Mati, *diction.*

CASTELLE, anciennement *Cytorum*, *Cotyora*, petite ville de la Natolie propre en Aſie. Elle eſt ſur la côte de la mer Noire, entre la ville de Samaſtro au couchant, & le cap Piſello au levant. * Baudrand.

CASTELLESI, connu ſous le nom d'ADRIEN DE CORNETO, cardinal, *cherchez* CORNETO.

CASTELLI, bourg du royaume de Naples, ſitué dans la Calabre ultérieure, ſur le golfe de Squilace, ou di Caſtelli, au midi de ſaint Severina, & à une lieue de la petite ville d'Iſola & du cap Rizzuto. * Mati, *dict.*

CASTELLI (Bernard, peintre, né à Gènes en 1557, fut diſciple d'André Semino, & grand imitateur du Cangiage. Après quelques études faites en ſon pays, il alla à Rome & s'y diſtingua. Il peignit à la Minerve S. Vincent Ferrier prêchant devant le pape & l'empereur entourés d'un grand nombre de figures. Il peignit auſſi dans la baſilique de S. Pierre un des grands tableaux que l'on ne donnoit, dit-on, ordinairement qu'aux premiers peintres. Le ſujet de ce tableau eſt S. Pierre marchant ſur les eaux. Le portrait étoit encore un des talens de Caſtelli; il fit ceux de tous les grands poëtes de ſon temps, qui le célébrerent dans leurs vers. Il fut étroitement lié avec le Taſſe & le Cavalier Marin: c'eſt lui qui a gravé les figures de la Jéruſalem délivrée, poëme du Taſſe. Caſtelli eſt mort à Gènes en 1629, à l'âge de 72 ans. Ses diſciples ont été ſes fils, *Jean-Marie* Caſtelli, *Bernardin* Caſtelli, qui étoit cordelier, & Jean-André Ferrari. Ses ouvrages ſe voient à Gènes, à Turin & à Rome. * *Abrégé des vies des plus fameux peintres*, par M. (Dezallier d'Argenville) de la ſociété royale des ſciences de Montpellier, *in*-4° 1745, tome I, page 373 & ſuivantes.

CASTELLI (Valerio) *fils du précédent*, né à Gènes en 1625, ayant perdu ſon pere à l'âge de cinq ans, fut élevé de Dominique Fiaſella dit *Il Sarzana*, qui lui fit copier les ouvrages de Perin *del Vaga* dont le palais du prince Doria à Gènes eſt orné. Valerio alla enſuite à Milan & à Parme, où il fit de plus grands progrès. Il devint plus habile que ſon pere, & l'on fait beaucoup de cas de ſes tableaux en Angleterre. Il aimoit ſur-tout à peindre des batailles. Il auroit été beaucoup plus loin, s'il ne fut pas mort à l'âge de 34 ans. Sa mort arriva à Gènes en 1659. * *Voyez* l'ouvrage cité à la fin de l'article précédent, page 383 & ſuivantes.

CASTELLINI (Luc) de Fayence en Italie, vicaire général de l'ordre de S. Dominique, & fait en 1629 évêque de Cantazaro dans la Calabre, a compoſé divers ouvrages: *De electione & confirmatione canonica prælatorum præſertim regularium*; trois traités de la canoniſation des ſaints, & des diſputes théologiques ſur les ſacremens. Cet auteur eſt aſſez bon canoniſte, & médiocre théologien. Il a écrit aſſez nettement, & traité méthodiquement les matieres; mais il s'arrête trop aux ſentimens des nouveaux auteurs, & ajoute foi trop facilement aux hiſtoires vulgaires. Il mourut en 1531. * Du Pin, *bibliothèque des auteurs eccléſiaſtiques, XVII ſiécle.* Echard, *ſcript. ord. Præd.*

CASTELLINI ZARATIN (Jean) auſſi de Fayence, a travaillé à une partie de l'Iconologie de Ripa. * Leo Allatius, *in apib. Urban.* Janus Nicius Erythræus, *Pinacoth. I. imag. illuſtr.* Le Mire, *de ſcript. ſæc. XVII, &c.*

CASTELLO D'AMPURIAS, anciennement *Caſtelon*, bourg de la Catalogne en Eſpagne: il eſt dans la viguerie de Gironne, ſur le Lobregat, à deux lieues de Roſes & à quatre d'Ampurias. * Baudrand.

CASTELLO DELLA PIETRA, bourg ſitué ſur un roc & fortifié, qui eſt près de l'Adige dans l'évêché de Trente, environ à trois lieues de la ville de ce nom, & à une de Roverede, eſt au pouvoir des Autrichiens. Quelques-uns croient que c'eſt la *Verruca* de l'ancienne Rhetie, mais d'autres la mettent à *Chiuſa*, bourg du Véronois ſur l'Adige, au-deſſus de Vérone. * Mati, *dict.*

CASTELLOBRANCO, ou CASTELBRANCO, grand bourg, ou petite ville de Portugal dans la province de Beira: elle eſt à quatorze lieues d'Abrantes vers le levant. Jean II lui donna l'épithete de notable. Gaſpar-Alvar de Louſada croit que la célébre Caſtra Leuca des anciens, où ſainte Wilgiforte ſouffrit le martyre, étoit Caſtellobranco, ce qu'il prouve par des inſcriptions du temps des Romains. Sanche I, roi de Portugal, donna des priviléges à cette ville & des loix particulieres, que les Portugais appellent *Foral*, en 1229. Sanche II donna la ſeigneurie de Caſtellobranco à D. *Simon* Mendès, grand-maître des Templiers en Portugal, &

l'attacha à cet ordre. Il y a à Caſtellobranco un château très-fort par la nature & très élevé, auquel Denys, roi de Portugal, fit ajouter de bonnes tours, & des murailles. Après que l'ordre des Templiers fut éteint, Caſtellobranco demeura attaché à l'ordre de Chriſt, auquel il fut donné par le même roi Denys. Caſtellobranco contient mille deux cens trente familles, dont pluſieurs ſont nobles. Le ſéjour de la ville de Guarda étant très-déſagréable & incommode, ſur-tout l'hiver, D. Nuno de Noronha, évêque de Guarda, fit bâtir un palais à Caſtellobranco, qui eſt de ſon diocéſe, où les évêques qui lui ont ſuccédé fixerent leur demeure. Les rivieres de Ponſul, de Vereza & de Livia ſont à peu de diſtance de Caſtellobranco, & le Tage en eſt à quatre lieues : il diviſe en cet endroit le Portugal d'avec l'Eſpagne. Il y a à Caſtellobranco un corregedor, un provedor, & d'autres officiers de Juſtice.

CASTELLOBRANCO, famille illuſtre & ancienne de Portugal, que nous commencerons au premier qui prit le nom de *Caſtellobranco*.

I. VASCO PIRES de Caſtellobranco, ſeigneur de l'Honra en Sobrado, châtelain de Covilhan & de Monſanto au temps du roi Alfonſe IV de Portugal ; l'on croit qu'il quitta le nom de *Paira* & *Ribadouro*, pour prendre celui de *Caſtellobranco*, quand ce roi lui donna le bourg de ce nom. Pierre I lui donna la châtellenie de Monſanto en 1377.

II. NUNO Vaz de Caſtellobranco vivoit ſous le régne de Jean I roi de Portugal, & la chronique de Ceuta en Afrique marque avec quelle diſtinction il ſervit à la priſe de cette place. Il épouſa *Jeanne* Zuzarte, & l'un & l'autre ont inſtitué un morgade, ou plutôt firent une ſubſtitution de certaines terres ſous le nom de Caſtellobranco. Ils eurent pour fils unique,

III. LOUP Vaz de Caſtellobranco, grand veneur de Portugal, qui ſervit avec zéle Jean I. Il épouſa *Catherine* Vas Paſſanha, fille de *Miner-Jean* Paſſanha & de *Marie* d'Abreu, dont il eut NUNO Vas de Caſtellobranco, qui ſuit ; GONÇALO Vas de Caſtellobranco, premier miniſtre d'Alfonſe V, dont il a été l'exécuteur teſtamentaire, & c'eſt lui, *qui fit la branche des comtes de* VILLANOVA *qui s'eſt confondue avec la maiſon de* LANCASTRE, grands commandeurs de l'ordre d'Avis, par le mariage de D. *Louis* da Silveira, comte de Sortelha, avec D. *Marie* de Vilhena, fille de D. *Emanuel* de Caſtellobranco, comte de Villanova.

IV. NUNO Vas de Caſtellobranco a été grand maître de la maiſon du roi Alfonſe V, châtelain de Mouſa & amiral. En 1467 il épouſa D. *Philippine* d'Attayde, fille de *Jean* d'Attayde, ſeigneur de Penacova & de *Marie* de Cordovellos, dont vinrent LOUP Vas de Caſtellobranco, qui ſuit ; Dom PIERRE de Caſtellobranco, *qui fit la branche de* POMBEIRO, *rapportée ci-après* ; D. *Jean* de Caſtellobranco, ſire d'Antas, & ces deux enfans prirent le *Dom* depuis qu'on donna la charge d'amiral à leur pere ; D. *Jeanne* d'Attayde, épouſe d'*Alfonſe* de Herrera, gentilhomme Caſtillan, qui s'établit en Portugal ; Donne *Magdeléne*, épouſe de *Ruy* Mendès d'Oliveira ; Donne *Marie*, épouſe de *Pierre* Barreto, commandeur de Caſtroverde ; D. *Marguerite*, épouſe de *Ruy-Dias* Pereira de Lacerda, ſeigneur de Ficalho ; Donne *Blanche* de Caſtellobranco, épouſe de *Jean* de Mello, châtelain de Serpa.

V. LOUP VAS de Caſtellobranco II du nom, ſurnommé le *Torram*, fut aſſaſſiné par ordre de Jean prince de Portugal, depuis roi, ſecond du nom. Il épouſa Donne *Iſabelle* da Silva, fille de *Diegue* de Mello, qui étoit frere de D. Rodrigue de Mello, premier comte d'Olivença, dont il eut NUNO Vas de Caſtellobranco, qui ſuit.

VI. NUNO Vas de Caſtellobranco ſervit avec beaucoup de diſtinction aux Indes orientales du temps du vicerοi D. François d'Almeida, & du gouverneur Alfonſe d'Albuquerque. Il épouſa D. *Iſabelle* de Noronha, fille de dom *Loup* d'Albuquerque, comte de Penamacor, dont vint LOUP Vas de Caſtellobranco, qui ſuit. Il gît avec ſon épouſe en l'égliſe des religieux de la Merci, dits de la Trinité, de Lisbonne, & mourut en 1548.

VII. LOUP Vas de Caſtellobranco III du nom, épouſa D. *Guiomar* de Mello, fille de *Hector* de Mello, dit d'*Evora*, dont il eut D. *Iſabelle* de Noronha, épouſe de *François* de Mello de Caſtellobranco, ſeigneur de la terre de Roriça, dont la poſtérité ne ſubſiſte plus.

BRANCHE DE POMBEIRO.

V. D. PIERRE de Caſtellobranco, ſecond fils de l'amiral NUNO Vas de Caſtellobranco, fut ſeigneur de la terre de Pombeiro. Il épouſa D. *Mecie* Caſcoda Fonſeca, fille de *Ruy-Caſco*, dit d'*Evora*, châtelain d'Avis, dont vinrent D. PIERRE, qui ſuit ; D. *Anne*, épouſe d'*Ayres* da Gama, frere du fameux Vaſco da Gama.

VI. D. PIERRE de Caſtellobranco II du nom, gouverneur d'Ormuz dans le golfe Perſique, ſervit avec grande diſtinction en Afrique & aux Indes orientales, & fut commandeur de Villa de Rey. Il épouſa D. *Marguerite* de Lima, fille de *Jean* Brandon ou Brandam, adminiſtrateur des meſſes & autres legs pieux que le roi Alfonſe IV avoit fondés, & d'*Iſabelle* da Cunha, dont il eut D. ANTOINE de Caſtellobranco, qui ſuit ; D. *Elizabeth* da Silva, épouſe de *Phébus* Monis, morte avec poſtérité ; D. *Anne* d'Attayde, épouſe de D. *Georges* d'Abranches, morte ſans poſtérité ; D. *Magdeléne* de Lima, épouſe de *Ferdinand* da Silva, gouverneur du royaume d'Algarve, & chef du parlement de Lisbonne, morte ſans poſtérité.

VII. D. ANTOINE de Caſtellobranco, commandeur de Villella & de Rio-torto dans l'ordre de Chriſt, ſuivit le roi Sébaſtien dans la malheureuſe journée d'Alcacer-Seguer en Afrique, & y reſta eſclave des Maures en 1578. Il avoit épouſé 1. D. *Iſabelle* de Noronha, fille de D. *Garcie* de Noronha, viceroi des Indes & de D. *Agnès* de Noronha, morte ſans poſtérité : 2. *Marie* de Briteiros, dame de Pombeiro, fille de *Matthieu* da Cunha, ſeigneur de Pombeiro & de D. *Eléonore* Coutinho, dont ſont iſſus D. PIERRE de Caſtellobranco, qui ſuit ; D. *Martin*, commandeur de Villella & de Ruyſanto, gouverneur d'Ormuz ; D. *Marguerite*, morte ſans alliance ; D. *Jeanne*, épouſe de *Jean* Correa de Souſa, gouverneur d'Angola.

VIII. D. PIERRE de Caſtellobranco, commandeur de ſainte Marie d'Amendoa dans l'ordre de Chriſt, fut fait eſclave avec ſon pere dans la journée d'Alcacer. Il épouſa *Françoiſe* Caloo, fille d'*Antoine* Caloo, gentilhomme Génois, dont ſont ſortis D. ANTOINE, qui ſuit ; D. *Marie* da Cunha, épouſe d'*Antoine* Correa, ſire de Bellas. Ce D. Pierre devint ſeigneur de Pombeiro & de tous les biens de cette maiſon.

IX. D. ANTOINE de Caſtellobranco, commandeur de ſainte Marie d'Amendoa dans l'ordre de Chriſt, mourut ſur la flotte commandée par D. Frédéric de Tolede pour reprendre le Bréſil ſur les Hollandois en 1625. Il épouſa D. *Marie* de Silva, fille de *François* Correa, ſeigneur de Bellas & de D. *Anne* de Silva, dont il eut D. PIERRE, qui ſuit ; D. *François* de Caſtellobranco, mort en bas âge ; D. *Anne* de Silva, épouſe de *François* da Silva morte ſans poſtérité ; D. *Magdeléne*, religieuſe de ſainte Marthe de Lisbonne.

X. D. PIERRE de Caſtellobranco, capitaine d'une des compagnies de la garde d'hallebardiers de Jean IV, & d'Alfonſe VI, fut vicomte de Pombeiro, & depuis créé grand de Portugal & comte de Pombeiro. Il épouſa 1. D. *Cécile* de Meneſès, fille de *Vaſco-Fernandes* Céſar & de D. *Anne* de Meneſès, morte ſans poſtérité : 2. D. *Louiſe-Ponce* de Léon, dame du palais de Louiſe de Guſman, reine de Portugal, fille de D. *Alfonſe* d'Herrera & Cordova, gentilhomme Caſtillan, & de D. *Louiſe* Paes de la Cadena, dont vinrent D. ANTOINE, qui ſuit ; & D. *Louiſe-Ponce* de Léon, ma-

Digitized by Google

riée à D. *Emanuel* d'Azevedo & Attayde, morte ſans poſtérité.

XI. D. ANTOINE de Caſtellobranco, ſecond comte de Pombeiro, capitaine de la compagnie d'hallebardiers vacante par la mort de ſon pere, dont il hérita auſſi les commanderies, de même que la maiſon de Correa, ſeigneurs de Bellas à la mort de D. Marie de Silva Correa, héritiere de cette maiſon, morte ſans poſtérité, de Jean de Mello de Silva, épouſa D. *Eléonore-Marie* de Faro, fille de *Louis* de Mello de Silva II, comte de S. Laurent, dont ſont iſſus D. PIERRE, qui ſuit; D. LOUIS, *qui ſuit après ſon frere*; D. *Roderic* de Caſtellobranco, chanoine de la patriarchale de Liſbonne; D. *Joſeph*, moine Dominicain; D. *Philippine*, dame du palais de la reine de Portugal; D. *Guiomar*, religieuſe au couvent de l'Eſpérance; & D. *Marie*, religieuſe au couvent de la mere de Dieu, près de Liſbonne.

XII. D. PIERRE de Caſtellobranco Correa da Cunha III, comte de Pombeiro, ſeigneur de Bellas, châtelain de Villafranca de Xira, capitaine d'une des compagnies d'hallebardiers, épouſa 1. *Lucie* de Meneſès, dame du palais de la reine Marie-Sophie de Neoburg ou Neubourg, morte ſans enfans, fille de *Laurent* de Souſa de Silva, comte de Sant-Iago, grand maréchal des logis de Portugal: 2. *Marie-Roſe* de Noronha, fille de *Ferdinand* de Souſa Coutinho, comte de Redondo & de *Louiſe* de Portugal, fille du premier comte de Sarzedas. Ce comte de Pombeiro mourut le 2 avril 1733 ſans poſtérité.

XII. D. LOUIS de Caſtellobranco, chanoine de l'égliſe patriarchale de Liſbonne, ſuccéda à ſon frere le comte de Pombeiro.

Nous omettons ici la branche des comtes de VILLANOVA, *parcequ'elle s'eſt confondue avec celle de* LANCASTRE, des grands commandeurs d'Avis; *celle de* MEIRINHOS MORES *du royaume, incorporée dans la maiſon de* MASCARENHAS *de la branche des comtes d'*ÓBIDOS, *& celle des comtes de* REDONDO, *confondue dans celle de Souſa, ſeigneurs de* GOUVEA.

CASTELLOBRANCO (D. Alfonſe de) étoit fils de D. ANTOINE de Caſtellobranco, de la maiſon des comtes de Villanova, & de *Guiomar* Dias. Etant docteur en théologie, il entra au collége de S. Paul dans l'univerſité de Coimbre le 2 mai 1563, d'où il ſortit le 9 décembre 1568. Il fut nommé chanoine de la cathédrale de Coimbre le 13 février 1570. Il a été enſuite archidiacre de la cathédrale d'Evora, député du conſeil de conſcience, & premier aumônier du cardinal infant Henri, depuis roi de Portugal, & commiſſaire général de la bulle de la Croiſade, emploi qu'il exerçoit encore au mois de janvier 1578. Il fut nommé évêque de Silves au royaume d'Algarve en 1581, & de ſon temps ce ſiége fut transféré à Faro. Il ſuivit le roi Sébaſtien à ſon malheureux voyage d'Afrique juſqu'à Arzilla ſeulement, d'où il retourna en Portugal. Le pape Sixte V lui expédia la bulle pour paſſer de l'évêché de Faro à celui de Coimbre, & il en prit poſſeſſion le 25 août 1585. Il a été le troiſiéme vice-roi de Portugal pour le roi d'Eſpagne en 1603; mais il ne voulut garder cet important emploi qu'un an & demi, & ſe retira à ſon diocèſe, en diſant que le roi d'Eſpagne pouvoit confier ſes lions à qui bon lui ſembleroit, parcequ'il alloit ſonger à ſes brebis. Il ſe trouva le 26 mars 1612 à l'examen que l'on fit par ordre du pape Paul V, du corps de ſainte Elizabeth, reine de Portugal, pour la future canoniſation de cette ſainte princeſſe, pour les frais de laquelle il laiſſa un legs de trente mille cruſades, ou ſoixante mille livres. Il annexa au collége de S. Paul le revenu de l'égliſe de S. Joanninho, & laiſſa un fonds pour l'entretien du parc de Coimbre. Ce digne prélat a été très-généreux, & ſa libéralité eſt remarquable par le préſent de vingt mille cruſades qu'il fit au cardinal Baronius pour l'édition de ſes Annales; dépenſe qui ne l'empêcha point de donner aux pauvres de ſon diocèſe la ſomme de cinq cent mille cruſades pendant l'eſpace de trente ans qu'il a été évêque de Coimbre. Il mourut en cette ville le 12 mai 1617, après avoir refuſé l'archevêché d'Evora, qui eſt le plus riche du Portugal, étant âgé de 93 ans. Il eſt enterré dans l'égliſe des religieuſes de ſainte Anne de Coimbre, qu'il avoit fondée, & l'on y voit ſon épitaphe, qui eſt un abrégé des vertus de ce prélat. Le docteur Jean d'Almeida Soares avoit écrit la vie de ce digne prélat; mais elle s'eſt perdue étant ſur le point de voir le jour. L'évêque D. Alfonſe de Caſtellobranco a compoſé les ouvrages ſuivans: *Sermam do auto da fé*, qui a été traduit en latin par François Fernandes Galram, imprimé à Rome. *Sermam na collocaçam das reliquias*, imprimé à Coimbre par Antoine de Maris dans la relation de la réception des reliques qui furent portées de la cathédrale de Coimbre au monaſtere royal des chanoines réguliers en 1596, *in*-8°. *Conſtituiçones do Biſpado de Coimbra*, imprimées par Maris en 1591 *in-folio*. * Barboſa *memorias do collegio de ſancto Paulo*, dans le recueil de l'académie de l'hiſtoire de Portugal de l'an 1727.

CASTELLOBRANCO, dits de LEIRIA. Maiſon qui commence, ſelon Alvar Pedroſa, à

I. ANTOINE Vas de Caſtellobranco établi à la ville de Leiria en Portugal avec ſon pere DIEGUE Vas de Caſtellobranco, épouſa D. *Anne* de Souſa, fille de *Jean* de Souſa Curutello, ſeigneur du *Conſelho de Guardam*, dont il eut HECTOR Vas de Caſtellobranco, qui ſuit; *Bernard* da Fonſeca; *François* de Souſa, qui fut cordelier, & mourut en odeur de ſainteté; *Loup* de Souſa, qui fut dominicain; Donne *Antoinette* de Souſa, épouſe d'*Alvar* de Souſa Curutello, ſon couſin germain.

II. HECTOR Vas de Caſtellobranco épouſa *Philippine* de Valladares, fille de *Jean* de Valladares, dont vinrent ANTOINE Vas de Caſtellobranco, qui ſuit; D. *Anne* de Caſtellobranco, épouſe de D. *Emanuel* Eſteves Serram.

III. ANTOINE Vas de Caſtellobranco épouſa *Marie* Rebello, fille de *Gaſpard* Rebello da Guerra, dont il eut HECTOR Vas de Caſtellobranco, qui ſuit; JOSEPH de Souſa de Caſtellobranco, *qui continua la poſtérité, rapportée après celle de ſon frere*; donne *Jeanne* de Valladares, épouſe de *Felix* de Silva Curutello.

IV. HECTOR Vas de Caſtellobranco épouſa D. *Louiſe* da Silva, fille de *Louis* da Silva da Coſta, *Guardamor* de la forêt de ſapin de Leiria, & de D. *Antoinette* de Meſquita, dont il a eu ANTOINE Vas de Caſtellobranco, profeſſeur en droit à Coimbre, qui ſuit; *Joſeph* de Souſa de Caſtellobranco, ancien évêque de Funchal dans l'iſle de Madere, prélat fort diſtingué par ſon ſavoir, & fort recommandable par ſa conduite.

V. ANTOINE Vas de Caſtellobranco, commandeur de ſainte Marie dans l'ordre de Chriſt, ſecrétaire des commandemens de François infant du Portugal, épouſa Donne *Marie-Claire-Antoinette* Pereira de Vaſconcellos, fille de *Diegue* d'Almeida d'Azevedo, dont eſt ſortie D. *Hélene-Mahaude* de Caſtellobranco, épouſe de ſon oncle *Pierre* de Souſa de Caſtellobranco.

IV. JOSEPH de Souſa de Caſtellobranco, ſecond fils d'ANTOINE Vas de Caſtellobranco, a été ſeigneur de Guardam, & naquit à Leiria le 19 mars 1624. Il fut collégial du collége de S. Paul en l'univerſité de Coimbre, & il fut reçu le 2 novembre 1648. Il fut conſeiller du parlement de Porto le troiſiéme décembre 1653, & *deſembargador dos Agravos* du parlement de Liſbonne le 2 novembre 1661; puis conſeiller au conſeil des finances ſurnuméraire le 20 décembre 1674, conſeiller du conſeil du roi le 20 janvier 1692, & chancelier des ordres militaires. Il étoit équitable & rempli d'une piété ſolide, dont il donna des preuves, auſſi-bien que d'une grande capacité, pendant l'eſpace

de quarante-huit ans qu'il eut part aux affaires les plus importantes du Portugal pendant le régne de Pierre II. Il mourut le 10 décembre 1701, ayant épouſé D. *Iſabelle* Soares d'Albergaria, fille & héritiere de *François* Soares d'Albergaria & de D. *Antoinette* de Vilhena, dont ſont iſſus PIERRE de Souſa de Caſtellobranco, qui ſuit; *Jean* de Souſa de Caſtellobranco, inquiſiteur de l'inquiſition de Lisbonne, évêque d'Elvas dont il prit poſſeſſion au mois de mars 1715, & y mourut le 17 mars 1728; donne *Clémence* religieuſe aux Commendatrices de l'inquiſition de Lisbonne.

V. PIERRE de Souſa de Caſtellobranco, ſeigneur de Guardam, capitaine de vaiſſeau, colonel du régiment de la marine, a ſervi dans la guerre contre l'Eſpagne ſur terre, & s'eſt trouvé au combat naval de Gibraltar en 1705, au ſecours des Vénitiens en 1717, & au combat naval de 1718, de la flote chrétienne contre celle des Ottomans. Il épouſa ſa niéce donne *Heléne-Mahaude* de Caſtellobranco, fille d'*Antoine* Vas de Caſtellobranco, commandeur de ſainte Marie de Caminha, ſecrétaire de François infant de Portugal, dont ſont ſortis, *Joſeph* de Souſa de Caſtellobranco, né le 2 mai 1710, mort en bas âge; *Antoine* de Souſa de Caſtellobranco, qui n'avoit pas encore pris d'alliance en 1734. Il a traduit de françois en portugais les *Elémens de l'hiſtoire* de Vallemont, & les a augmentés conſidérablement de pluſieurs choſes curieuſes qui regardent l'hiſtoire de Portugal.

CASTELLUS (Edmond) Anglois, très-verſé dans les langues orientales, fut docteur en théologie, chapelain du roi, & le premier profeſſeur en langue arabe, après que Thomas Adam, baronet, & alderman de la ville de Londres, eut fondé cette chaire. Caſtellus avoit beaucoup de modeſtie. Il eut avec Samuel Clarck la meilleure part au grand ouvrage des polyglottes d'Angleterre, qui ont été publiées ſous le ſeul nom de Walton. La traduction latine de la verſion ſyriaque des fragmens de Daniel, de Tobie, de Judith, des Machabées, &c. la traduction latine de la verſion éthiopique du Cantique des Cantiques, & les réflexions ſur la verſion éthiopique des Pſeaumes, du Cantique & du nouveau Teſtament; les remarques ſur le Pentateuque ſamaritain, &c. ſont de Caſtellus. On a outre cela de ce ſavant, un dictionnaire de ſept langues, (*Lexicon hepta-glotton*) auquel il travailla pendant 17 ans, durant 16 à 18 heures chaque jour. Sa ſanté en fut très-altérée: il en perdit preſqu'entiérement la vue, & il lui en couta beaucoup. Pour ſurcroît d'infortune il en perdit trois cens exemplaires & ſa bibliothéque, dans l'incendie de Londres, avec une quantité conſidérable de meubles. Il fut obligé de plus de vendre une terre de 100 livres ſterling de revenu, & d'emprunter encore 1000 livres ſterling. Charles II lui donna un canonicat de Cantorberi, & malgré la vente de ſa terre, ſon emprunt & ce bénéfice, il ne put aquitter les dépenſes qu'il avoit faites pour ſon *Lexicon*, & il eut le chagrin de ſe voir confiner en priſon par ſes créanciers. Sa harangue inaugurale qu'il prononça quand il prit poſſeſſion de la chaire de profeſſeur en arabe, a été imprimée. Il mourut en 1685.* *Præf. lexici heptagl.* Le Neve, *in faſt. &c.*

CASTELNAU, petit bourg de Guienne, dans le pays de Medoc, ſitué ſur une petite riviere, qui ſe jette dans la Garonne, vis-à-vis de Blaye.

CASTELNAU DE MANES, bourg en Guienne, près de Bazas.

CALTELNAU DE MONT RATIER, bourg dans le Querci, près de Cahors ſur la petite riviere qui ſe jette dans le Tarn près de Moiſſac.

CASTELNAU (Pierre) premier inquiſiteur de la foi, *cherchez* PIERRE DE CASTELNAU.

CASTELNAU (Jacques, marquis de) maréchal de France, fit ſes premieres campagnes en Hollande, d'où étant de retour en France, il ſervit aux ſiéges & priſes de Corbie en 1636, du Caſtelet en 1638, de Heſdin en 1639, d'Arras en 1640, & d'Aire en 1641; ſe ſignala au ſiége de Fribourg en 1644, & à la bataille de Norlingue en 1645, où il ſervoit en qualité de maréchal de bataille, & où il fut bleſſé de deux coups de mouſquet. Il fut enſuite maréchal de camp, gouverneur de la Baſſée en 1647, & de Breſt en 1648; ſe trouva aux priſes de Dunkerque, de Mouzon & de Sainte-Menehoud en 1653, aida à forcer les lignes d'Arras en 1654, ſervit aux priſes de Landrecies, de Condé & de Saint-Guillain en 1655, & au ſiége de Valenciennes en 1656. Il eut le commandement de l'aîle gauche de l'armée, à la bataille des Dunes près Dunkerque le 14 juin 1658, & fut bleſſé deux jours après au ſiége de cette place, dont il mourut à Calais le 15 juillet ſuivant en la 38ᵉ année de ſon âge, ayant été honoré du bâton de maréchal de France le 20 juin précedent.

I. Il deſcendoit de PIERRE de Caſtelnau, ſeigneur de la Riviere & de la Princerie, qui s'attacha au ſervice de Louis duc d'Orléans, depuis roi XII du nom, qui le fit écuyer de ſon écurie. Il épouſa vers l'an 1482 *Jeanne* de Vallée, veuve de *Jacques* Gui, ſeigneur d'Aviré près d'Amboiſe, & fille de *Pierre* de Vallée, ſeigneur de Puygabil, dont il eut *Jacques* & *Pierre*, morts ſans alliance; *Louis*, tué aux guerres d'Italie; JEAN, qui ſuit; *Louiſe*, mariée à *Hector* du Dreſnai, ſeigneur du Cholet; & *Marguerite* de Caſtelnau, dame de Saint-Bris, à cauſe de ſon mari.

II. JEAN de Caſtelnau, ſeigneur de Mauviſſiere en Touraine, de la Princerie & de Rouvre, fut élevé auprès du connétable de Bourbon, qu'il ſuivit en Italie, où il fut capitaine d'infanterie. Etant de retour en France, il épouſa le 21 octobre 1514, *Jeanne* du Meſnil, fille de *François*, ſeigneur du Meſnil, & de *Louiſe* de Villebon, dont il eut PIERRE II du nom, qui ſuit; MICHEL, *qui a fait la branche des ſeigneurs de* MAUVISSIERE, *marquis de* CASTELNAU, *rapportée ci-après; Veſpaſien*, tué au ſiége de S. Jean d'Angeli en 1569; *Titus*, ſeigneur de la Princerie, de Villeneuve-la-Cornue & d'Hiévre-le-Châtel, gentilhomme ordinaire & capitaine des gardes ſuiſſes de François duc d'Alençon, aſſaſſiné à la cour de ce prince en 1573, ſans laiſſer de poſtérité de *Jeanne* de Courtenai, fille de *René*, ſeigneur de la Ferté-Loupierre, & d'*Anne* de la Magdeléne; *François*, abbé de Cuſſi; *Jeanne*, mariée à *N.* ſeigneur de Colignere; *Marguerite*, alliée à *N.* de Bazoges, ſeigneur de Boiſmaiſtre en Berri; *Marie*, qui épouſa *N.* ſeigneur du Breuil en Touraine; & *Magdeléne* de Caſtelnau, morte ſans alliance.

III. PIERRE de Caſtelnau II du nom, ſeigneur de Mauviſſiere, de Rouvre, &c. chevalier de l'ordre du roi, premier maître-d'hôtel du duc d'Alençon, ſon lieutenant général au comté du Maine, & ſeigneurie de Château-du-Loir, fut aſſaſſiné en 1583 à Dunkerque, où il étoit avec le duc d'Alençon, peu de jours après le maſſacre d'Anvers. Il épouſa 1° *Jeanne* Hamelin, fille de *René*, ſeigneur des Moulins, & de *Magdeléne* le Veneur, dame d'Eſpinai, dont il n'eut point d'enfans: 2° *Marguerite* Sigonneau, fille de *Macé*, ſeigneur de la Perdrilliere, & de *Jeanne* d'Amours, dont il eut CHRISTOPHE, qui ſuit; MATHURIN, *qui fit la branche des ſeigneurs du* ROUVRE, *rapportée ci-après*; & *Françoiſe* de Caſtelnau, mariée à *François* de Juſton, ſeigneur de la Foſſe & de S. Aubin.

IV. CHRISTOPHE de Caſtelnau, ſeigneur de Mauviſſiere, &c. chevalier de l'ordre du roi, ſervit dans ſes armées & fut pris dans une rencontre en 1581. Il épouſa *Renée* de Boiſnai, fille de *François*, ſeigneur de la Motte-Saint-Lubin, & de *Louiſe* de Saint-François, dont il eut 1. *Urbain*, ſeigneur de Mauviſſiere, qui fut tué du vivant de ſon pere, au ſiége de Montauban, ayant eu de *Marie* de Sarcé, dame de la Haye ſa femme, *Anne*, ſeigneur de Mauviſſiere, mort à l'âge de 18 ans au retour de ſa premiere campagne; & *Urbaine* de Caſtelnau, mariée à *Jacques*, ſeigneur de Segraje au Maine; 2. *Anne-Michel*, abbé de Cuſſi, après ſon grand oncle; & 3. LOUIS, qui ſuit.

V. LOUIS de Caſtelnau, ſeigneur de Mauviſſiere, &c. capitaine d'infanterie, épouſa le 2 décembre 1624, *Marguerite* de Tours, dame de la Grace, fille de *Jean*, ſeigneur de la Badie, &c. & de *Marguerite* de Belrieu, dont il eut *Chriſtophe*, qui vendit la terre de Mauviſſiere en 1655; *Gabriel*, & *Marguerite* de Caſtelnau, alliée en mai 1653 à *Pierre* de Belrieu, ſeigneur de S. Dizier.

SEIGNEURS DU ROUVRE.

IV. MATHURIN de Caſtelnau, ſecond fils de PIERRE II du nom, ſeigneur de Mauviſſiere, & de *Marguerite* Sigonneau, fut ſeigneur de Boisjoli & du Rouvre en Touraine, meſtre de camp d'un régiment d'infanterie, & capitaine au régiment des gardes, & mourut au ſiége de Montpellier en 1622. Il épouſa *Marie* Genton, fille de *Durand*, ſeigneur de Millandres, & de *Marie* de Vulcob, dont il eut, 1. *Charles*, ſeigneur de Quinci en Berri, qui de *Gabrielle* de Vieurre, fille de *Claude*, ſeigneur de la Salle, & de *Marguerite* de Leſtang, eut pour fille unique, *Marie* de Caſtelnau, religieuſe carmélite à Paris; 2. LOUIS, qui ſuit; 3. *Gabrielle*, mariée à *René* de Betz, ſeigneur de la Harteloire & d'Ambillon en Touraine; 4 & 5. *Marguerite* & *Angélique* de Caſtelnau, religieuſes.

V. LOUIS de Caſtelnau, ſeigneur du Rouvre, maréchal des camps & armées du roi, capitaine au régiment des gardes & gouverneur de Bourbourg, épouſa *Marguerite* de Palluau, fille de *Denys*, ſeigneur de Palluau & du Fai, conſeiller au parlement, & de *Magdeléne* de Montholon, dont il eut *Jacques*, dit *le comte de Caſtelnau*, capitaine de cavalerie; *Jerôme*, abbé; & *Catherine* de Caſtelnau, religieuſe urſuline à Corbeil.

SEIGNEURS DE MAUVISSIERE, MARQUIS DE CASTELNAU.

III. MICHEL de Caſtelnau, ſecond fils de JEAN, ſeigneur de Mauviſſiere, & de *Jeanne* du Meſnil, fut ſeigneur de Mauviſſiere en partie, baron de Jonville & de Concreſſaut, puis comte de Beaumont-le-Roger, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, & gouverneur de Saint-Dizier. Il fut employé en diverſes négociations du temps des rois Charles IX & Henri III, & principalement en ſes ambaſſades en Angleterre, où il fut cinq fois, & y reſta dix ans de ſuite la premiere fois, & mourut en 1592. On a de lui des Mémoires des choſes les plus remarquables qu'il a vues, & négociées en France & en Angleterre, qui furent donnés au public en un volume *in-4°*, & que M. le Laboureur fit depuis imprimer *in-fol.* Il épouſa le 26 juin 1575 *Marie* Bochetel, fille de *Jacques*, ſeigneur de Brouillamenon, &c. chevalier de l'ordre du roi, ſon maître-d'hôtel ordinaire, & ambaſſadeur en Flandre, & de *Marie* de Morogues, dont il eut *Edouard Robert*, baron de Jonville, tué en duel; JACQUES, qui ſuit; *Catherine*, qui parloit quatre langues, traduiſit en anglois les mémoires de ſon pere, & épouſa le 21 ſeptembre 1595 *Louis* de Rochechouart, ſeigneur de la Broſſe, Jars, &c. & *Elizabeth* de Caſtelnau, morte jeune.

IV. JACQUES de Caſtelnau, ſeigneur de Mauviſſiere, baron de Jonville, Brouillamenon, &c. recueillit la ſucceſſion de *Jacques* Bochetel, ſecrétaire d'état, ſon aïeul maternel, à la charge d'en porter le nom & les armes, & épouſa *Charlotte* Rouxel, fille de *Pierre*, baron de Medavi, & de *Charlotte* de Hautemer-Fervaques, dont il eut *Henri*, baron de Jonville, tué d'un coup de canon au ſiége de la Rochelle en 1627, à l'âge de 17 ans; *François*, baron de Mauviſſiere, tué en duel; JACQUES II, qui ſuit; *Charlotte*, abbeſſe de Buſſieres; *Marie*, alliée 1°. le 22 mai 1642, à *Jean* de Pierrebuffiere, baron de Comborn, marquis de Chambret: 2°. en 1654, à *Philibert* de Thurin, marquis de Ceton, morte le 25 juillet 1688; & *Anne* de Caſtelnau, religieuſe à Gomerfontaine.

V. JACQUES marquis de Caſtelnau II du nom, maréchal de France, (qui a donné lieu à cet article,) épouſa en mars 1640, *Marie* de Girard, fille de *Pierre*, ſeigneur de l'Eſpinai & de la Buzardiere, maître-d'hôtel ordinaire du roi, morte le 17 juillet 1696, dont il eut MICHEL II, qui ſuit; *Marie-Magdeléne*, morte en octobre 1656, âgée de 12 ans; & *Marie-Charlotte* de Caſtelnau, alliée le 15 mai 1668, à *Antoine-Charles*, duc de Grammont, pair de France, chevalier des ordres du roi, & de la toiſon d'or, &c. morte le 29 janvier 1694, âgée de 46 ans.

VI. MICHEL, marquis de Caſtelnau II du nom, gouverneur de Breſt, meſtre de camp d'un régiment de cavalerie, mourut à Utrecht le 2 décembre 1672, âgé de 27 ans, de la bleſſure qu'il reçut à l'attaque d'Ameyden. Il épouſa *Louiſe-Marie* Foucault, fille de *Louis*, comte de Daugnon, maréchal de France, & de *Marie* Fourré de Dampierre, morte le 4 juillet 1709, dont il eut *Henriette-Julie* de Caſtelnau, mariée en 1691 à *Nicolas*, comte de Murat, colonel d'un régiment d'infanterie, morte le 29 ſeptembre 1716; & deux autres filles. *Voyez* la vie du maréchal de Caſtelnau, & la généalogie de ſa maiſon écrite par M. le Laboureur, *à la ſuite du premier volume des Mémoires de Caſtelnau.*

CASTELNAUDARI, ville de France en Languedoc, capitale du comté de Lauraguais. Le roi Henri II y établit un préſidial en 1563. Cette ville appellée en latin *Caſtellum Arianorum* ou *Caſtellavium Auracium*, eſt entre Toulouſe & Carcaſſone, près de Saint-Papoul, dans un terroir très-fertile. Il y a diverſes manufactures, & ſur-tout de draps. Elle eſt renommée par le combat que le maréchal de Schomberg y donna le premier ſeptembre de l'an 1632, contre les troupes de Gaſton duc d'Orléans. Le comte de Moret y fut tué, & Henri duc de Montmorenci y fut bleſſé & pris, & eut depuis la tête coupée dans la ville de Toulouſe. * *Voyez* les mémoires de Jacques de Puyſegur.

CASTELVETRO (Louis) natif de Modène, dans le XVI ſiécle, compoſa ſur la poétique d'Ariſtote, des éclairciſſemens, dont les maîtres font une eſtime particuliere, quoiqu'on y remarque un excès de ſubtilité, qui dégénere quelquefois en chicane. M. d'Aubignac dit que dans ſon grand caquet italien, il enſeigne de belles choſes. Sa pauvreté le fit mépriſer des ignorans; & ſon ſavoir, joint à une furieuſe paſſion de critiquer, lui fit des ennemis parmi les ſavans. Leurs perſécutions lui firent prendre le parti de quitter l'Italie, & de voyager en Allemagne, où il s'arrêta à la cour de l'empereur. Il revint après dix ans d'abſence à Modène, où ſon peu de complaiſance lui fit encore des affaires. Le cardinal Farnèſe avoit engagé le commandeur Annibal Caro, célébre poëte de ce temps, à compoſer quelques vers à la louange de la maiſon royale de France. Caſtelvetro cenſura cet ouvrage par un autre qu'il donna au public. L'académie des *Bianchi* de Rome publia une belle apologie pour le Caro; l'autre y répondit encore, & cette diſpute ne finit que par un bon nombre de ſonnets ſatyriques qu'on fit contre Caſtelvetro, ou que ſes amis compoſerent contre les autres; car il ne ſavoit pas faire des vers, quoiqu'il ait donné des préceptes pour les bien faire; mais dans la ſuite il eut de plus grands chagrins à eſſuyer. On le déféra en 1560 au tribunal de l'inquiſition pour crime d'héréſie. Ce qui le fit fuir encore dans les pays proteſtans. Il eut envie de ſoumettre l'examen de ſa cauſe au concile de Trente. Le pape lui fit dire de venir répondre au tribunal de l'inquiſition, où il avoit été cité, avec promeſſe de le faire traiter doucement. Il s'y préſenta, & ſubit même trois interrogatoires; mais comme il crut qu'on ne lui étoit pas favorable, & qu'il étoit chargé d'avoir fait la traduction d'un livre de Melanchthon en italien, il ſe retira à Baſle, où il mourut en 1571. * De Thou, *hiſt. l.* 50. Lorenzo Craſſo, *elog. d'hum. letter. P. T. &c.* Pallavicin. Bayle, *dict. critiq.* Hedelin d'Aubignac, *pratique du théatre, c.* 5, *p.* 35, *l.* 1. Baillet, *juge-*

mens des ſavans ſur les poëtes, t. II, part. 2. des critiq. nombre 376, *p.* 210.

CASTIANIRE, femme Thracienne de la ville d'Æſyme, fut une des concubines du roi Priam. Ce roi eut d'elle un fils qu'il nomma *Gorgythion.* * Homere, *Iliade, liv.* 8.

CASTIGLIO (Jean Gonzalez de) *cherchez* GONZALEZ.

CASTIGLIONE (Lapus de) étoit originaire de Florence & abbé de S. Miniat ordre de S Benoît. Il avoit la réputation d'être habile juriſconſulte. Il floriſſoit vers l'an 1354. On a de lui un ouvrage intitulé, *Allegationum*, ou commentaire ſur les Clementines, des additions au traité de Petrucci : *de pluralitate beneficiorum.* Quelques auteurs lui attribuent auſſi un traité *de hoſpitaliis ; de canonica poteſtate ; concilium circa inquiſitores & nuncios apoſtolicos, quòd ſint exempti à juriſdictione ordinaria.* * Forſter, *hiſt. juris, lib.* 3, *cap.* 26.

CASTIGLIONE ou CASTIGLIONI (Brando) cardinal, natif de Milan, vivoit dans le XV ſiécle. Jean Galeas, duc de Milan, lui procura une chaire de profeſſeur en droit dans l'univerſité de Pavie. Depuis, Caſtiglioni étant allé à Rome, il s'y fit connoître par les ſervices qu'il rendit au ſaint ſiége. Gregoire XII le fit évêque de Plaiſance, & Jean XXIII le mit au nombre des cardinaux en 1411. Le pape Martin V l'envoya légat en Allemagne, & Eugene IV l'employa en Lombardie, où il mourut en 1443, âgé de 93 ans. * Ughel, *Ital. ſac.* Contelorio, *in Mart. V, &c.*

CASTIGLIONE (Jean) cardinal évêque de Pavie. Le pape Nicolas V l'envoya nonce en Allemagne. Calliſte III le fit cardinal en 1456. Pie II lui confia la légation de la marche d'Ancone. Il mourut à Macerata le 14 avril 1460.

Les CASTIGLIONE ou CASTIGLIONI prennent leur nom de la terre de Caſtiglione, ſituée ſur les bords de la petite riviere d'Olone au-deſſus de Pavie. Cette maiſon fait remonter ſon origine au fameux Stilicon, général d'Honorius, ce qu'elle appuie ſur l'étymologie de Caſtiglione : *quaſi Caſtrum Stiliconis.* Quoi qu'il en ſoit, les Caſtiglioni ſont une des plus anciennes & des plus illuſtres maiſons de la Lombardie. Dès l'an 1067 elle donna à la ville de Milan deux archevêques qui ſe ſuccéderent immédiatement, (*Gotifredo* & *Thealdo*) *Octavien*, cardinal évêque d'Oſtie en 1175, étoit un Caſtiglioni. *Geofroi* Caſtiglioni, cardinal en 1227, fut élu pape en 1241, & prit le nom de CELESTIN III. *Geofroi*, neveu de ce pape, fut créé cardinal en 1244, & mourut en 1445. *Ange* Caſtiglione, carme de Gênes, où il mourut en 1584, a laiſſé divers ouvrages, entr'autres des ſermons dont Poſſevin, Soprani & Juſtiniani ont fait mention. On peut encore compter parmi les illuſtres de cette maiſon, *Jean* Caſtiglioni, procureur général de toute la Lombardie en 1312, & lieutenant général dans le Milanez, pour Henri, roi des Romains. *Zénon*, évêque de.... lieutenant-général du roi d'Angleterre en Normandie, & depuis conſeiller d'état en France, vers l'an 1459 : *Branda*, évêque de Come, & premier miniſtre de Galeas Sforce Viſconti en 1475 : *Jean* & *Jacques*, conſeillers privés, & gentilshommes de la chambre de nos rois François I & Henri II : *Jérôme*, colonel d'infanterie au ſervice de François I : *Pompée*, capitaine d'hommes d'armes au ſervice du même roi, & depuis lieutenant de Théodore Trivulce, général des troupes vénitiennes : *Bonaventure*, préſident de l'état de Milan, auteur d'un ſavant traité, *De antiquis Gallorum Inſubrum ſedibus, &c. Chriſtophe*, célébre juriſconſulte, auteur de différens traités de juriſprudence, & appellé dans les écoles d'Italie, *Legum monarca & ſubtilitatum princeps*, &c. Ce Chriſtophe étoit biſaïeul du comte *Baldaſſar* Caſtiglioni, qui fait le ſujet de l'article ſuivant. Conſultez ſur la famille des Caſtiglione le livre intitulé : *De origine, rebus geſtis, ac privilegiis gentis Caſtilionæ, Matthæi Caſtilionei J. C. commentaria*, imprimé à Veniſe en 1596.

CASTIGLIONE ou CASTILIONI (Balthazar ou Baldaſſar) naquit le 6 décembre 1478, dans le château de Ceſatico, près de Mantoue, de *Chriſtophe* Caſtiglioni, & d'*Alvigia* Gonzaga, de la maiſon de Gonzague, ſouveraine de Mantoue. Il fut élevé ſous les yeux de ſon pere qui ne négligea rien pour ſon éducation ; il ne la borna pas aux exercices qui conviennent à un gentilhomme, il voulut qu'il apprît les langues anciennes, & il lui donna le célébre Démétrius Chalcondyle pour maître dans la grecque ; mais l'étude des langues ne ſuffiſoit pas pour remplir l'étendue de l'eſprit du jeune Baldaſſar. Il apprit la géométrie, la muſique, l'architecture, la peinture avec la même facilité, & avec tant de ſuccès, que Léon X, Raphaël & Michel Ange le conſulterent ſouvent, ainſi qu'il paroît par ſes lettres. A l'âge de 16 ans il entra page chez Louis Sforce, duc de Milan ; s'attacha depuis à Louis de Gonzague, marquis de Mantoue, & fut ſon aide de camp dans la guerre de Garguilliano. S'étant enſuite trouvé à Rome lors de l'élévation de Jules II au pontificat, ce pape qui connoiſſoit ſon mérite, le donna pour premier miniſtre à Guid-Ubaldo de Montefeltro, duc d'Urbin ſon parent. François-Marie de la Rovere, neveu de Guid-Ubaldo & de Jules II, ayant ſuccédé au premier dans le duché d'Urbin, conſerva au Caſtiglioni toute la confiance que ſon prédéceſſeur avoit eu pour lui. Ce duc d'Urbin fut un des plus illuſtres capitaines de ſon ſiécle ; comme il jouoit un rolle très-conſidérable dans les affaires d'Italie qui donnoient alors le branle à celles de l'Europe, il avoit ſes ambaſſadeurs dans toutes les cours de l'Europe. Il envoya d'abord le Caſtiglioni en Angleterre auprès de Henri VIII, qui venoit de monter ſur le trône ; ce jeune prince qui connoiſſoit ſon mérite, fit tous ſes efforts pour l'attirer à ſon ſervice, & n'ayant pu y réuſſir, il le renvoya comblé de préſens, & décoré de l'ordre de la Jarretiere, qui ne ſe donnoit qu'aux ſeigneurs les plus diſtingués de la cour d'Angleterre. Le Caſtiglioni fut enſuite envoyé en ambaſſade auprès de Louis XII roi de France, & ſon mérite ne fut pas moins connu ni moins admiré à la cour de Paris qu'il l'avoit été à celle de Londres. Le Caſtiglioni étoit auſſi brave guerrier qu'habile négociateur : il ſuivit en qualité de lieutenant général ſon ſouverain le duc d'Urbin, qui commandoit les troupes de l'égliſe ſous Jules II, à la fameuſe expédition de la Mirandole. En reconnoiſſance de ſes ſervices, le duc d'Urbin lui donna en 1513 la terre de Nuvolara, donation que Léon X confirma par deux brefs, quoiqu'il eût alors déclaré la guerre au duc d'Urbin, qu'il traitoit d'uſurpateur ; mais il ne pouvoit rien refuſer au Caſtiglioni. On ne peut rien ajouter aux termes dont il ſe ſert en parlant de lui, dans un bref du 5 novembre 1519, adreſſé au marquis Frédéric de Mantoue, qui vouloit le charger de quelque négociation auprès de ſa ſainteté : *Hominem, nec virtute commendatiorem, nec conſilio prudentiorem nobiſque magis gratum, nec nobilitas tua mittere, nec expectare nos poſſumus.* L'eſtime de Léon X pour le Caſtiglioni ne ſe borna pas à des complimens, il lui donna une compagnie de 50 hommes d'armes au ſervice de l'égliſe, & l'aida efficacement pour l'alliance qu'il contracta alors avec une des plus illuſtres maiſons d'Italie, en épouſant *Hippolite* Torella, petite fille par ſa mere du célébre *Jean* Bentivoglio, ſeigneur de Boulogne. Ce fut moins l'éclat de cette alliance qui détermina le Caſtiglioni au mariage, que l'inclination & une heureuſe conformité de gout. Hippolite joignoit à une grande beauté un génie brillant, & des talens ſupérieurs à ſon ſexe ; elle écrivoit également bien, ſoit en proſe, ſoit en vers, en toſcan & en latin. Ses ouvrages ont été imprimés dans un recueil intitulé, *Il libro di cinque poeti illuſtri.* Elle ne vécut que quatre ans avec ſon mari. Léon X pour conſoler le Caſtiglioni de la liberté qu'il recouvroit par la mort de ſa femme, réſolut de lui donner le chapeau de cardinal ; mais la mort l'empêcha d'exécuter ce deſſein. Clément VIII, ſon neveu, étant parvenu au pontificat, voulut d'abord donner au Caſtiglioni la place dans le ſacré collége que ſon oncle lui avoit

deſtinée ; mais il avoit alors beſoin d'un homme conſommé dans les affaires, pour traiter auprès de Charles-Quint les affaires de l'égliſe, du ſaint ſiége, & du pape. Il crut ne connoître perſonne plus digne que le Caſtiglioni d'un emploi auſſi délicat. Il le manda, & après avoir paſſé avec lui en conférence ſecrette toute la journée du 20 juillet 1534, il le fit partir ſur le champ pour l'Eſpagne en qualité de nonce. On voit par les lettres que le Caſtiglioni écrivit à Rome pendant le cours de cette importante négociation, que le pape ne s'étoit pas trompé dans ſon choix : heureux s'il eût ſu ſe plier aux ſages conſeils de ſon nonce, & éviter les malheurs qu'entraînoit une rupture ouverte avec l'empereur. Le Caſtiglioni n'épargna rien auprès de l'empereur pour calmer ſon reſſentiment. Perſonne n'étoit plus en état de l'entreprendre que lui : il avoit entiérement gagné ſes bonnes graces ; il étoit conſulté ſur toutes les affaires les plus importantes qui n'avoient pas rapport à la cour de Rome ; & ſi François I eût accepté le cartel que l'empereur lui envoya, l'empereur auroit choiſi le Caſtiglioni pour ſon ſecond, comme le cavalier le plus accompli qu'il connût. Le Caſtiglioni fit en vain valoir tout ſon crédit en faveur du pape : Clément VIII étoit intraitable, Charles-Quint fut inflexible. Le ſac de Rome étoit réſolu dans le conſeil de l'empereur ; le pape en fut averti à temps par ſon nonce, mais inutilement. L'empereur au milieu de ces démêlés avoit nommé le Caſtiglioni à l'évêché d'Avila, & il lui avoit offert des lettres de naturalité ; mais le Caſtiglioni déclara qu'il n'accepteroit ni l'un ni l'autre qu'avec l'agrément du pape, & lorſque la paix ſeroit rétablie entre l'empereur & le ſaint ſiége. L'éloignement de cet événement, malgré toutes les peines qu'il ſe donnoit pour le hâter, le fit tomber malade de chagrin ; & après une maladie de ſix jours, il mourut à Tolède le 8 février 1529, âgé de près de 51 ans. Trois archevêques, dix évêques & tous les ſeigneurs de la cour honorerent ſes funérailles par ordre de l'empereur ; ſon corps fut mis en dépôt dans une chapelle de l'égliſe cathédrale de Tolède, d'où ſa mere Alvigia Gonzagua le fit tranſporter l'année ſuivante dans l'égliſe *Della Madona delle grazie*, à 5 milles de Mantoue, où elle lui avoit fait élever un ſuperbe mauſolée de marbre, avec cette épitaphe de la compoſition du Bembe.

BALDASS. CASTIGLIONI Mantuano omn. naturæ dotibus inſtructo, humaniſſimis artibus ornato, græcis litteris erudito, in latinis & etruſcis etiam poëtæ ; oppido Nebulariâ in Piſaur. ob virt. milit. donato. Duabus obitis legation. Britann. & Roman. Hiſpaniæ cùm ageret, ac res Clem. VIII procuraret, quatuorque libros de inſtituendis regum familiaribus perſcripſiſſet. Poſtremò cum Car. V. imp. Abulæ epiſc. creari mandaſſet, Toleti vitâ functo, magni apud gentes nominis, qui vixit A. L. M. 11. D. 1. Aloyſia Gonzaga contra votum ſuperſtes F. B. M. P. An. 1539. L'empereur fut très-ſenſible à la mort de ce grand homme : *Yo*, dit-il à Louis Strozzi, neveu du défunt, *os digo que es muerto uno de los meiores cavalleros del mundo.* Clément VIII ne le regréta pas moins : il écrivit à ſa mere deux brefs de conſolation : dans l'un il lui parle de la mort de Caſtiglioni comme d'une perte qui leur étoit commune ; & dans l'autre il remet à ſa ſucceſſion 4000 écus dont il étoit redevable à la chambre apoſtolique. C'eſt donc ſans fondement que Paul Jove, *in elogio Caſtiglion.* inſinue que le Caſtiglioni avoit abandonné le parti, & trahi les intérêts du pape, & que ce n'étoit qu'à cette lâcheté qu'il devoit la nomination que Charles-Quint avoit faite de ſa perſonne à l'évêché d'Avila, calomnie d'autant plus déraiſonnable, que, comme on l'a vu, Caſtiglioni avoit déclaré à l'empereur qu'il ne ſe prévaudroit de cette nomination qu'après que la paix auroit été rétablie entre le ſaint ſiége & l'empire ; & d'ailleurs le Caſtiglioni ayant envoyé des lettres au pape après le ſac de Rome, par don Domenico Paſtorello, ſon aumônier, le pape fut ſi content de ces lettres, qu'il donna un évêché à celui qui les avoit apportées. Je trouve dans mes mémoires le portrait du Caſtiglioni, mais on peut s'en rapporter à celui qui eſt dans le cabinet du roi, de la main du célébre Raphaël. Parmi pluſieurs ouvrages du Caſtiglioni, tant en proſe qu'en vers, & qui lui acquirent la réputation de grand poëte & d'écrivain délicat, il ſuffit de parler de ſon *Cortegiano*. Ce fut Henri VIII qui lui en donna l'idée, lors de ſon ambaſſade en Angleterre. Il en avoit déja fait la premiere partie lorſqu'il vint à Paris ; Louis XII voulut la voir, il encouragea fort l'auteur à continuer. François I, alors duc d'Angoulême, la lut auſſi, & il donna même au Caſtiglioni des conſeils qui lui firent prédire dans la ſuite de cet ouvrage les choſes les plus avantageuſes ſur l'eſprit & le gout de ce prince. Les Italiens appellent *le Cortegiano, il libro d'oro.* Cette expreſſion n'a rien d'hyperbolique. Malgré le changement de mode, & peut-être de mœurs, ce livre eſt toujours neuf, ſoit pour les choſes, ſoit pour le tour ingénieux & la délicateſſe de l'expreſſion. En un mot, il eſt peu d'ouvrages qui puiſſent faire autant d'honneur que celui-là, à l'eſprit & au cœur de leurs auteurs. Cet ouvrage a été traduit en françois ; mais quelque bonne traduction qu'on en puiſſe faire, il perdra toujours à n'être pas lu dans l'original. Les poëſies latines du Caſtiglioni ſont au premier tome des *délices des poëtes d'Italie*, recueillies par Janus Gruterus, déguiſé ſous le nom de *Ranutius Gherus.* Ses poëſies italiennes ont été imprimées diverſement. * Nous devons cet article à M. Groſley, avocat à Troyes.

CASTIGLIONE (Chriſtophe) juriſconſulte du XV ſiécle, étoit de Milan, de l'illuſtre maiſon de Caſtiglione. Il enſeigna le droit dans les univerſités de Parme, de Pavie & de Sienne : le duc de Milan le nomma ſon conſeiller. Il mourut à Pavie le 16 mai 1425. On n'a que très-peu de choſes de ce juriſconſulte ; mais l'on a prétendu que les deux Raphaëls Commenſio & Fulgoſe s'étoient accommodés de ſes écrits, & les avoient partagés entr'eux pour s'en faire honneur. En effet ils ont tous deux ſuivi les opinions ſingulieres que leur maître avoit inventées. On a à la vérité l'obligation à Caſtiglione d'avoir ſervi à aiguiſer les eſprits ; mais il a apporté une grande confuſion dans les écoles par ſes contradictions. Il a fait des conſeils, pluſieurs répétitions de loix, *diſputatio, circa alienationem bonorum mulieris prohibitam à ſtatuto. Super infortiato de duello : an præſumatur fœnus, quando vendens poſtea capit in emphiteuſim.* Ce docteur en droit eſt un de ceux qui a reçu le plus d'éloges. Jaſon l'appelle un autre Scevole. Fulgoſe le qualifie d'archidocteur, à qui il avoit l'obligation de ce qu'il ſavoit. * *Bibl. hiſt. des auteurs du droit*, par Denys Simon, *édit. Paris, in*-12, 1692. Forſter, *hiſt. juriſ. c.* 31 & 32.

CASTIGLIONE (Jean-Benoît) ſurnommé *Benedette*, peintre célébre, étoit de Gènes. Il apprit les principes de la peinture de Jean-Baptiſte Paggi, qu'il quitta pour entrer chez Jean-André Ferrari, & dans la ſuite il s'attacha à Antoine Vandich, qui travailloit alors à Gènes. Porté au deſſin & à la peinture, par ces trois habiles maîtres, il devint lui-même très habile dans l'un & dans l'autre. Quoiqu'il ne ſe fût borné à aucun genre, & qu'il ait traité également les ſujets d'hiſtoire ſacrée & profane, le portrait & le payſage, il eſt pourtant vrai de dire qu'il paroît ſupérieur à lui-même, lorſqu'il a repréſenté dans ſes tableaux des animaux. Il a gravé avec beaucoup d'eſprit, & une maniere tout-à-fait pittoreſque, pluſieurs ſujets de ſon imagination. Il étoit d'une humeur inquiéte, & ne pouvoit demeurer long-temps dans un même lieu ; c'eſt pourquoi il a travaillé à Rome, à Naples, à Veniſe, à Mantoue, à Parme, & en pluſieurs autres villes, où il a fait quantité de tableaux. Il y en a pluſieurs à Paris. Sa maniere eſt aſſez particuliere, & il paroît dans ſon coloris quelque choſe de pétillant, qui touche les yeux. Une fiévre qui lui ſurvint pendant une attaque de goutte, dont il a été fort tourmenté, l'emporta à Mantoue, après le milieu du XVII ſiécle. Il eut pour

pour diſciples Salvator, ſon frere, & François ſon fils. * *Abcedario pittorico, p.* 239. Félibien, *entretiens ſur les vies des peintres, ſept. entret.*

CASTIGLIONE (Pierre-Marie) fils de François, célébre médecin à Milan, fit connoître l'étendue de ſon génie, dès l'âge de 24 ans, en publiant une réponſe ſolide à ce que Louis Septalius avoit écrit touchant les perles. Cette réponſe parut à Milan en 1618 *in*-4°. Quatre ans après, il fit imprimer *in*-8° un ouvrage intitulé : *Admiranda naturalia ad renum calculos curandos.* En 1629 il donna un traité *de ſale ejuſque viribus.* Ces ouvrages ont été imprimés à Milan. Il mourut d'une fiévre maligne à l'âge de 35 ans, le 27 octobre 1629. * Manget, *biblioth. ſcript. medicor. t.* 3.

CASTIGLIONE (Dom Joſeph-Antoine) noble Milanois, comte Palatin, & chanoine de la baſilique de S. Etienne *Maggiora* de Milan, s'eſt diſtingué par ſes poëſies, & par ſon érudition littéraire, à la fin du ſiécle dernier, & au commencement de celui-ci (le XVIII.) Il étoit de l'académie des *Faticoſi* & de celle de la *Cruſca*, un des principaux fondateurs, & le ſecond vice-gardien de l'académie des *Arcadi*, érigée à Milan le 2 mai 1704. Son nom académique étoit *Nigeno Sauridio.* Il étoit imitateur de Pétrarque. La réputation qu'il s'acquit dans la belle littérature, ſes liaiſons particulieres avec les plus grands hommes du ſiécle, le rendirent illuſtre en Italie. Il mourut d'apoplexie au mois de février 1720, étant encore à la fleur de ſon âge. Le marquis Orſi & le comte Pertuſati conſervent une partie de ſes poëſies en manuſcrit. On a imprimé de ſon vivant une réfutation du ſupplément du comte Bellencini, au livre de M. Maffei, intitulé : *La Scienza cavallereſche.* La réfutation de Caſtiglione eſt intitulée : *Dodici concluſioni chriſtiane, morali, legali, e cavallereſche, ſoſtenute contro i vani puntigli del' volgo, dalla commune doctrina degli ſcriptori dell' onore*, à Milan en 1715. On a encore de lui, *il corteggiano* (le courtiſan). * *Biblioth. Ital. tom. IV.*

CASTIGLIONE (Joſeph) *cherchez* CASTAGLIONE.

CASTIGLIONE ARETINO, bourg de la Toſcane en Italie. Il eſt dans le Florentin, aux confins de l'état de l'égliſe, & à deux lieues de Cortone, du côté du couchant. * Mati, *dict.*

CASTIGLIONE DI LAGO, bourg ou petite ville du Perouſin dans l'état de l'égliſe. Il eſt bâti à ſix lieues de Perouſe, ſur un petit cap, qui s'avance dans le lac de Caſtiglione, du côté du couchant. * Mati, *dict.*

CASTIGLIONE (Le lac) de Paſſignano, ou de Perouſe, anciennement *Traſimenus* & *Traſumenus.* Annibal, général des Carthaginois, le rendit fameux par une grande victoire qu'il y remporta ſur les Romains, commandés par le conſul Flaminius. On remarque que les deux armées combattirent avec tant d'ardeur, qu'elles ne s'apperçurent pas d'un tremblement de terre, qui ſe fit durant le combat. Au reſte ce lac qui eſt dans le Perufin, à trois ou quatre lieues de Perouſe, eſt d'une forme ronde, a de circuit environ ſept lieues, renferme trois petites iſles dans ſon enceinte, & eſt extrêmement poiſſonneux. * Baudrand.

CASTIGLIONE DI PISCARIA ou DI PISCALA, bourg d'Italie, dans le Siennois, en Toſcane, près de la montagne de Piſcala, ſur le canal par lequel le lac de Buriana ou de Caſtiglione ſe décharge dans la mer de Toſcane, entre l'embouchure de l'Ombrone, & le golfe de Piombino. * Mati, *dict.*

CASTIGLIONE (Lago di) *cherchez* BURIANA.

CASTIGLIONE MANTUANO, dans l'état de Mantoue, du côté de Vérone, &c.

CASTIGLIONE DELLE STIVERE, ville d'Italie, ſur les frontieres du Mantouan, avec titre de principauté. C'eſt une place très-forte, entre Mantoue & Breſce, qui appartient à un ſeigneur de la maiſon de Gonzague, & eſt capitale d'un petit pays. * Sanſon. Baudrand.

CASTIGLIONI, ou CASTILIONI (François) chanoine de S. Laurent de Florence, vivoit dans le XV ſiécle, en 1460. Marcile Ficin lui adreſſe une de ſes lettres. On a fait un recueil des ſiennes adreſſées à Jacques Piccolomini cardinal. Il écrivit la vie de S. Antonin, archevêque de Florence, & donna au public quelques autres ouvrages de piété, dont Léandre Alberti, Poſſevin & Voſſius font le dénombrement.

CASTILHO (Antoine de) étoit fils de *Jean* de Caſtilho, le premier qui paſſa d'Eſpagne en Portugal, & de *Felice* de Neira. Il a été collégial au collége de S. Paul dans l'univerſité de Conimbre depuis le 2 mai 1563 juſqu'au mois de mars 1565, & licencié en droit civil. Il étoit chevalier de l'ordre d'Avis, gardien de l'archive royale de Lisbonne, premier hiſtoriographe du roi Sébaſtien & de ſon conſeil, châtelain de Mora, commandeur de Moura, & ambaſſadeur à la cour d'Angleterre. Il avoit beaucoup d'érudition & de probité. Nous avons de lui les ouvrages ſuivans : *Cercos de Goa & Chaul*, l'an 1570, imprimé à Lisbonne en 1573 *in*-8°. *Fragmentos da Chronica dos Reys Dom Joao 3°. e D. Sebaſtiao*, manuſcrit qui eſt reſté en Eſpagne. *Elegio del Rey dom Joao* 3. imprimé ; le livre intitulé *Notitias de Portugal* de Faria Severim. * Barboſa, *Memorias do collegio de ſancto Paulo* dans le recueil de l'académie royale de Portugal de l'an 1727.

CASTILION, CASTALION, CASTILLON ou CHASTILLON (Sébaſtien) calviniſte, né en 1515 dans les montagnes de Dauphiné, vivoit dans le XVI ſiécle, & enſeigna les lettres à Genève. Il ſavoit bien les langues, & ſur-tout l'hébraïque. Ce qui l'engagea à faire une traduction de la bible, dans laquelle il s'eſt donné trop de licence, en affectant de parler purement latin. Scevole de ſainte Marthe dit, que » Caſtillon étoit » un bon homme, ſimple & ſans malice, & éloigné de » toute ſorte d'ambition ; juſque-là même qu'il ne fai» ſoit point de difficulté de labourer de ſes propres » mains le petit héritage qu'il avoit dans le fauxbourg de » la ville, où il prenoit le ſoin d'enſeigner de jeunes en» fans. » Mais le même auteur remarque qu'il a donné atteinte en quelques lieux à la majeſté ſainte des choſes divines, par une trop grande affectation de latinité & d'éloquence. Il ajoute, qu'il a encore fait plus imprudemment, pour ne pas dire ſottement, d'entreprendre de faire une verſion françoiſe de la bible, lui qui n'étoit verſé que dans la lecture des livres hébreux, grecs & latins, & qui avoit preſqu'entiérement oublié la langue de ſon pays. Le préſident de Thou en parle en ces termes, ſous l'an 1563. « Sébaſtien Caſtalion de Dauphi» né, croyant avoir ajouté à la philoſophie la connoiſ» ſance des langues, employa ſes mains impures, au » jugement de pluſieurs, à écrire ſur les choſes ſaintes. » Quoiqu'il n'eût pas les qualités néceſſaires pour un ſi » grand ouvrage, il entreprit, par une témérité inſo» lente, de faire une nouvelle traduction de la bible, » quoiqu'il ne fût pas d'accord ſur certains points avec » les proteſtans de France & de Suiſſe, dont il ſuivoit » la doctrine. » Voici ce qu'en dit M. Simon. « Sébaſtien » Caſtalion, ou Caſteillon, comme il ſe nomme lui» même dans les livres françois, eſt auſſi auteur d'une » verſion latine ſur toute la bible, qu'il retoucha plu» ſieurs fois. La premiere édition eſt de 1551 à Baſle. » L'édition la plus eſtimée de toutes eſt celle de 1573 » au même lieu. Mais comme je n'ai pu la trouver, » je me ſuis ſervi d'une autre édition de 1554, qui a » auſſi été faite à Baſle, & qui eſt accompagnée de pe» tites notes. Les docteurs de Genève, & principale» ment Theodore de Beze, ont fort décrié cette nou» velle verſion de Caſtalion, qu'ils ont appellé à cette » occaſion *ignorant* & *téméraire*, en lui reprochant de » s'être joué de l'écriture ſainte. C'eſt ce qu'on peut voir » plus au long dans la préface françoiſe de la bible en » 1559. De plus, Beze & Caſtalion écrivirent l'un con» tre l'autre ſur ce ſujet ; mais comme Beze ignoroit la » langue hébraïque, il fut obligé de s'en rapporter au » ſentiment des autres, qui aſſuroient que Caſtalion n'en-

» tendoit pas l'hébreu. Cependant on ne peut pas dire » que Caſtalion n'ait point ſu la langue hébraique, ſi on » lit les remarques critiques qu'il a ajoutées à la fin de » ſa verſion. L'on peut dire qu'il étoit même beaucoup » plus ſavant dans les trois langues, hébraique, grec- » que & latine qu'aucun docteur de Genève. Mais il ne » garde pas aſſez le caractere d'un interpréte des livres » ſacrés. Il affecte trop le ſtyle poli & élégant, & il » affoiblit beaucoup par-là le ſens de ſon texte. » Ce défaut régne dans tout le corps de ſa verſion, comme on le poura juger dès les premiers mots de la Genèſe, qu'il a traduits de cette ſorte : *Principio creavit Deus cœlum & terram ; cùm autem eſſet terra iners atque rudis, tenebriſque offuſum profundum, & divinus ſpiritus ſe ſe ſuper aquas libraret, juſſit Deus ut exiſteret lux, &c.* Voici le jugement que M. Du Pin porte de cet auteur : » Caſtalion, dit-il, s'étant mis en tête de faire une » traduction latine de la bible, a donné un tour entiére- » ment profane aux livres ſacrés. On ne reconnoît plus » dans ſa verſion cette noble ſimplicité, cette grandeur » naturelle, cette force infinie, que l'on voit dans les » originaux, & dans les autres verſions. Son ſtyle eſt » affecté, efféminé, chargé de faux ornemens, & en » un mot, entiérement profane & indigne du ſujet qu'il » traite. Il eſt auſſi trop hardi, peu exact, peu fidéle, & » après tout, il ne parle pas toujours bien latin. Sixte de » Sienne, Genebrard, M. Huet, & pluſieurs proteſtans » même, en ont porté le même jugement. Mais quel- » ques autres, comme Buxtorf, Humfredus, Simon » Epiſcopius, Bootius, ont loué, ou du moins juſtifié cette » verſion. » On a cru qu'au ſujet de la polygamie il donnoit dans les ſentimens de Bernardin Ochin, dont il mit les dialogues en langue latine. Enfin n'étant pas encore fort vieux, (car à peine avoit-il paſſé 48 ans) il mourut à Baſle, le 29 décembre 1563, frapé de la peſte qui fut grande cette année en Allemagne. Il différoit de Beze principalement ſur les articles de la prédeſtination, de la juſtification, & de la perſécution des hérétiques. On peut voir là-deſſus ſes opuſcules. * Beze, *in vit. Cal.* Sanderus, *hær.* 190. Genebrard, *in præfat. operum Origenis.* De Thou, *hiſt. l.* 34. Sixte de Sienne, *l.* 8 *bibl. ſanctæ.* La Croix du Maine, *bibl. Franç.* Sainte-Marthe, *in elog. doct. Gall. l.* 2. Sponde, *A. C. n.* 77. Daniel Huet, *de claris interpretibus.* Simon, *hiſtoire critique du vieux teſtament, l.* 2, *c.* 27. M. Du Pin, *diſſert. prélim. ſur la bible, tom.* 2.

CASTILLE, royaume le plus conſidérable d'Eſpagne en Europe, eſt ſitué ſous le 12e dégré de longitude, & ſous le 39e de latitude, entre la Navarre, l'Aragon & le royaume de Valence au levant ; la Galice & le Portugal au couchant, les Aſturies & la Biſcaye au nord ; & l'Andalouſie, Grenade & Murcie au midi. Les habitans l'appellent *la Caſtilla*, & elle eſt la plus grande des trois parties dans leſquelles on partage l'Eſpagne. On la diviſe ordinairement en Caſtille *vieille*, & en Caſtille *nouvelle*. La premiere a pour capitale Burgos, archevêché. Elle n'étoit autrefois qu'un comté dépendant des rois de Léon, & ne fut honorée du titre de royaume qu'en 1037, du temps du roi Ferdinand. Ses autres principales villes ſont, Valladolid, où quelques rois d'Eſpagne ont fait leur ſéjour ; Palença & Salamanque, dont l'univerſité eſt fort célébre. Numance, qui autrefois réſiſta ſi long-temps aux Romains, étoit dans cette province ; mais il n'en paroît plus de veſtige aujourd'hui. La nouvelle Caſtille a eu pour capitale Tolede, dont l'archevêque eſt primat d'Eſpagne. Les autres ſont Madrid, aujourd'hui capitale, ſéjour ordinaire des rois d'Eſpagne : à cinq lieues de cette ville vers l'occident, eſt le fameux monaſtere de S. Laurent, nommé *l'Eſcurial*, qui eſt un bâtiment très-magnifique, que Philippe II fit conſtruire. Alcala de Henarez eſt auſſi célébre par ſon univerſité, fondée par le cardinal Ximenez. La Caſtille fut gouvernée par des comtes, depuis dom FERDINAND Gonçales, vers l'an 904, ou, ſelon d'autres, en 930, juſqu'à *Garcias*, lequel mourant ſans enfans en 1029, laiſſa cette ſouveraineté à *Nugna* ſa ſœur, femme de *Sanche*, dit le *Grand*, roi de Navarre, qui l'érigea en royaume. Ferdinand II roi de Léon, héritant de ſon petit-neveu Henri, roi de Caſtille, unit en ſa perſonne ces deux royaumes environ l'an 1217. Il a été uni à l'Aragon ſous Ferdinand & Iſabelle l'an 1474, ſi l'on compte depuis la mort de Henri, roi de Caſtille, ou en l'an 1467, à compter depuis que Jeanne, fille de Henri IV, ſe fit religieuſe dans le monaſtere de Conimbre, voyant que les Portugais, de qui elle attendoit du ſecours, s'étoient accordés avec Ferdinand & Iſabelle.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE & généalogique des comtes & rois de Caſtille.

ANCIENS COMTES DE CASTILLE.

I. FERDINAND GONÇALES, premier comte de Caſtille, ſe ſignala dans la guerre contre les Maures, qu'il défit devant S. Etienne de Gozmar, qu'ils aſſiégeoient, & mourut en l'an 942. Il épouſa *Sancie*, ſeconde fille de *Sanche-Garcie* I du nom, roi de Pampelune & de Navarre, dont il eut GARCIE-FERNANDES I du nom, qui ſuit ; & *Urraque*, mariée : 1°. à *Ordonno* III du nom, roi de Léon, qui la répudia : 2°. à *Sanche* II du nom, dit *Abarca*, roi de Navarre.

II. GARCIE-FERNANDES I du nom, comte de Caſtille, mourut l'an 990, des bleſſures qu'il reçut dans un combat contre les Maures, ayant tenu le comté de Caſtille pendant 48 ans, & eut de *Sancie*, dont la famille n'eſt pas connue, SANCHE I du nom qui ſuit.

III. SANCHE I du nom, comte de Caſtille, eut de grands différends avec ſon pere, & mourut l'an 1028, ayant gouverné le comté de Caſtille 38 ans. De *N.* ſa femme il eut *Garcie* II du nom, comte de Caſtille, qui fut tué en trahiſon dans la ville de Léon le 23 mai 1029, jour de ſes nôces avec *Sanche*, ſœur de *Veremond* III du nom, roi de Léon ; & *Major-Munia*, dite auſſi *Elvire*, comteſſe de Caſtille, mariée à *Sanche* III du nom, dit *le Grand*, roi de Navarre.

PREMIERE RACE DES ROIS DE CASTILLE.

X. FERDINAND I du nom, dit *le Grand*, puîné de SANCHE III du nom, dit *le Grand*, roi de Navarre, & de *Major-Munia*, dite auſſi *Elvire*, comteſſe de Caſtille, dont les ancêtres ſont rapportés à NAVARRE, roi de Caſtille & de Léon. Il déclara la guerre à Veremond III du nom, roi de Léon, qu'il défit & qu'il tua, ſe fit couronner roi de Léon l'an 1037, & mourut le 27 décembre 1065, après avoir régné vingt-huit ans ſix mois douze jours. Il épouſa *Sancie*, ſœur de *Veremond* III du nom, roi de Léon, & fille d'*Alfonſe* V du nom, roi de Léon, morte le 8 novembre 1067, dont il eut *Sanche* I du nom, roi de Caſtille & de Léon, qui fut tué l'an 1072, au ſiége de Zamora, en la ſeptiéme année de ſon régne ; ALFONSE I du nom, qui ſuit ; *Garcie*, comte de Galice, qui fut empoiſonné par le commandement du roi Alfonſe ſon frere ; *Urraque*, mariée à *Garcie* de Cabrera ; & *Geloire*, ou *Elvire* de Caſtille, morte ſans alliance.

XI. ALFONSE I du nom, roi de Caſtille, & VI de ce nom de Léon, voulant uſurper la couronne, il fut enfermé dans un monaſtere par ordre du roi Sanche I du nom, ſon frere, d'où il fut tiré après la mort de ce prince, pour ſuccéder à ſes états. Il conquit le 25 mai 1085, la ville de Tolede ſur les Maures, & l'établit capitale de ſon royaume, après avoir chaſſé les infidéles de cette province, & mourut le premier juillet 1109, âgé de 70 ans, en la 44e année de ſon régne. Il épouſa, 1°. *Conſtance*, dite auſſi *Beatrix* de Bourgogne, veuve de *Hugues* II du nom, comte de Châlon, & fille de *Robert* de France, duc de Bourgogne, morte l'an 1092 : 2°. *Zaide*, dite auſſi *Marie*, fille de *Benabeth*, roi de Séville : 3°. *Berthe* : 4°. *Elizabeth* : 5°. *Beatrix* : 6°. *Agnès*, fille de *Gui-Geofroi*, dit *Guillaume* VIII du nom, duc de Guienne. Du

Digitized by Google

premier mariage vint *Urraque*, reine de Caſtille & de Léon, mariée 1°. à *Raymond*, qualifié comte de Bourgogne & de Galice : 2°. à *Alfonſe* I du nom, roi d'Aragon & de Navarre, qui à cauſe d'elle fut le VII de ce nom, roi de Léon & de Caſtille, comme tuteur de ſon pupille. Du ſecond mariage ſortit *Sanche*, infant de Caſtille, tué au ſiége d'Uclés. Du quatriéme vinrent *Sancie*, mariée à *Rodriguez*, comte de Caſtille, & *Alberic*, dite auſſi *Geloire* & *Elvire*, mariée 1°. à *Roger*, premier roi de Sicile, duc de la Pouille, & prince de Capoue : 2°. à *Fernand* Fernandez, avec lequel elle vivoit l'an 1117. *Il eut auſſi pour filles naturelles* Geloire *ou* Elvire, *mariée à* Raymond V *du nom, comte de Toulouſe ; &* Therèſe, *qui épouſa* Henri *de Bourgogne, comte de Portugal.*

SECONDE RACE DES ROIS DE CASTILLE.

IV. RAYMOND, quatriéme fils de GUILLAUME II du nom, dit *Tête-hardie*, comte de Bourgogne, chercha ſa fortune en Eſpagne, où il ſe rendit ſi célébre par ſa valeur dans la guerre contre les Maures, qu'Alfonſe VI roi de Léon & de Caſtille, lui fit épouſer ſa fille, & lui donna le comté de Galice. Il mourut vers l'an 1108, ayant eu d'*Urraque*, reine de Caſtille & de Léon, laquelle ſe remaria à *Alfonſe* I du nom, roi d'Aragon, & à cauſe d'elle VII du nom, roi de Caſtille & de Léon, & mourut le 10 mars 1126, ayant eu de ſon premier mariage ALFONSE VIII du nom, qui ſuit ; & *Sancie* de Caſtille, morte ſans alliance.

V. ALFONSE VIII du nom, ſurnommé *le Bon*, roi de Caſtille & de Léon, né le premier mars 1107, fut ſacré empereur par l'archevêque de Tolede le 26 mai 1135, & mourut le 21 août 1157, après un régne de 35 ans. Il épouſa 1°. *Berangere* de Barcelone, ſeconde fille de *Raymond Berenger* III du nom, comte de Barcelone, & de *Douce*, comteſſe de Provence, morte en février 1149 : 2°. l'an 1151, *Riche* ou *Riſchilde* de Pologne, fille de *Boleſlas* IV du nom, dit *le Friſé*, duc de Pologne, & d'*Agnès* d'Autriche. Elle prit une ſeconde alliance avec *Raymond Berenger* I du nom, comte de Provence, & mourut l'an .... Du premier mariage vinrent SANCHE II du nom, qui ſuit ; *Garcie* infant de Caſtille, mort jeune l'an 1145 ; FERDINAND II du nom, roi de Léon & de Galice, *qui continua la poſtérité des rois de* CASTILLE, *rapportée ci-après ; Conſtance*, mariée en 1153 à *Louis* VIII du nom, dit *le Jeune*, roi de France, morte en couches l'an 1160 ; & *Sancie* de Caſtille, qui épouſa *Sanche* VI du nom, dit *le Sage*, roi de Navarre. Du ſecond ſortit *Sancie* de Caſtille, alliée le 19 janvier 1174 à *Alfonſe* II du nom, dit *le Chaſte*, roi d'Aragon, morte en novembre 1208, religieuſe en l'abbaye de Xixene. *Il eut auſſi pour fille* naturelle, Urraque bâtarde *de Caſtille, mariée* 1°. *à* Garcie Ramir V *du nom, roi de Navarre, dont elle fut la ſeconde femme :* 2°. *à* Alvare *Rodriguez, du pays d'Aſturie, morte en août* 1180 ; *&* Stephanie bâtarde *de Caſtille, alliée à* Ferdinand *Rodriguez, morte en* 1157.

VI. SANCHE II du nom, dit *le Déſiré*, roi de Caſtille, né l'an 1135, & mort le 31 août 1158, après avoir regné un an onze jours. Il épouſa *Blanche* de Navarre, fille aînée de *Garcie Ramir* V du nom, roi de Navarre, & de *Marguerite* de l'Aigle, ſa premiere femme, morte en 1156, laiſſant pour fils unique ALFONSE IX du nom, qui ſuit.

VII. ALFONSE IX, ſurnommé *le Bon* & *le Noble*, né l'an 1155, & mort le 6 octobre 1214, ayant regné 53 ans 22 jours, épouſa en ſeptembre 1170 *Eléonore* d'Angleterre, ſeconde fille de *Henri* II du nom, roi d'Angleterre, & d'*Alienore*, ducheſſe de Guienne, morte le 31 octobre 1214, âgée de 58 ans, de chagrin de la mort de ſon mari, dont elle eut *Ferdinand* infant de Caſtille, né en 1189, mort en 1211, & ſelon d'autres, le 14 octobre 1210, âgé de 25 ans ; HENRI I du nom, qui ſuit ; *Berengere*, née en 1181, mariée 1°, à *Conrad* duc de Souabe, fils puîné de l'empereur Frédéric *Barberouſſe ;* mais ce mariage ayant été annulé l'an 1200, elle épouſa 2°. l'an 1201 *Alfonſe* IX du nom, roi de Léon, ſon couſin, qui ſuccéda au roi *Henri* ſon frere l'an 1217, & mourut l'an 1245 ; *Blanche*, née en 1188, alliée le 23 mai de l'an 1200 à *Louis* VIII du nom, roi de France, morte le premier décembre 1252 ; *Urraque*, qui épouſa en l'an 1206, *Alfonſe* II du nom, roi de Portugal, morte le 3 novembre 1220 ; *Conſtance* & *Sancie*, mortes jeunes ; *Conſtance*, premiere abbeſſe de las Huelgas de Burgos en 1212 ; & *Eléonore* de Caſtille, mariée le 6 février 1221 à *Jacques* I du nom, roi d'Aragon, dont elle fut ſéparée & ſon mariage diſſous en 1229, quoiqu'elle eût un fils.

VIII. HENRI I du nom, roi de Caſtille, fut bleſſé d'une tuile qui lui tomba ſur la tête en jouant avec quelques ſeigneurs, dont il mourut le 6 juin 1217, après avoir regné deux ans neuf mois, mais ſans laiſſer de poſtérité de *Mahaud* de Portugal, ſeconde fille de *Sanche* I du nom, roi de Portugal, de laquelle il fut ſéparé pour cauſe de conſanguinité.

SUITE DES ROIS DE CASTILLE.

VI. FERDINAND II du nom, troiſiéme fils d'ALFONSE VIII du nom, roi de Caſtille & de Léon, fut roi de Léon & de Galice, & mourut en 1188, après un régne de 31 ans. Il épouſa 1°. *Urraque* de Portugal, fille aînée d'*Alfonſe* I du nom, roi de Portugal, dont il fut ſéparé en 1169, pour cauſe de parenté, n'ayant pu obtenir diſpenſe du pape, quoiqu'il eût un fils : 2°. *Therèſe*, veuve de *Nunez*, comte en Caſtille, & fille du comte Fernand : 3°. *Urraque*, fille de *Lopez* Diaz I du nom, comte de Biſcaye, & de *Mencie* d'Arias. Du premier mariage vint ALFONSE IX, roi de Léon, qui ſuit. Du ſecond ſortit *Ferdinand*, mort en 1214 ſans alliance. Du troiſiéme vinrent *Sanche* & *Garcie* morts ſans lignée.

VII. ALFONSE IX du nom, roi de Léon & de Galice, mort le 24 ſeptembre 1230, après un régne de 42 ans, épouſa 1°. *Therèſe* de Portugal, fille aînée de *Sanche* I du nom, roi de Portugal, dont il fut ſéparé pour cauſe de parenté : 2°. l'an 1201, *Berengere* de Caſtille, ſœur aînée & héritiere de *Henri* I du nom, roi de Caſtille, morte l'an 1245. Du premier mariage vinrent *Ferdinand*, mort jeune ; *Sancie* & *Douce* de Caſtille, mortes ſans alliance. Du ſecond ſortirent 1. S. FERDINAND, qui ſuit ; 2. *Alfonſe* de Caſtille I du nom, ſeigneur de Molina, qui mourut en 1272. Il épouſa 1°. *Mahaud*, fille de *Perez* Gonçalez de Molina : 2°. *Therèſe* de Lara, fille de *Nuno* Gonçalez de Lara : 3°. *Major* de Meneſes, fille d'*Alfonſe* Tellez de Meneſes. Du premier mariage ſortit *Blanche* de Molina, mariée à *Alfonſe-Ferdinand*, bâtard de Caſtille. Du ſecond vint *Jeanne* de Molina, alliée à *Lopez* Diaz de Haro III du nom, comte de Biſcaye. Du troiſiéme ſortirent *Marie* de Molina, qui épouſa *Sanche* IV du nom, roi de Caſtille ; & *Alfonſe* II, ſeigneur de Molina, qui de *Blanche* ſa femme, eut *Iſabeau* dame de Molina, mariée l'an 1290 à *Jean* Nunez, ſeigneur de Lara, de Molina & de Meſa, dit *le Jeune*, morte ſans poſtérité l'an 1293. Quelques auteurs donnent encore à Alfonſe I, ſeigneur de Molina, un fille nommée *Berengere*, qui fut concubine de *Jacques* I du nom, roi d'Aragon, & mourut le 17 juin 1272. 3. *Conſtance* de Caſtille, religieuſe à Burgos ; 4. *Berengere*, mariée l'an 1222, à *Jean* de Brienne, roi de Jéruſalem, morte le 12 avril 1237 ; & 5. *Eléonore* de Caſtille, morte l'an 1210. *Il eut auſſi pour enfans naturels* Roderic-Alfonſe bâtard *de Léon, qui fut vaincu par les Maures de Grenade dans un combat donné l'an* 1241 ; *&* Urraque, bâtarde *de Léon, mariée à* Lopez *Diaz II du nom, comte de Biſcaye, Alfier-Major de Caſtille.*

VIII. S. FERDINAND III du nom, roi de Caſtille

& de Léon, mort le 30 mai 1252, âgé de 51 ans; après avoir régné en Caſtille 34 ans 11 mois 23 jours, fut canoniſé par le pape Clément X, le 15 février 1671. Il épouſa 1°. le 30 novembre 1220 *Beatrix* de Souabe, fille de *Philippe* duc de Souabe & roi des Romains, & d'*Irenne* Ange, morte en 1234: 2°. en 1238, *Jeanne* de Dammartin, comteſſe de Ponthieu & d'Aumale, fille aînée & héritiere de *Simon* de Dammartin, comte d'Aumale, & de *Marie*, comteſſe de Ponthieu. Après la mort de ſon mari elle retourna en France, y épouſa *Jean* de Néelle, ſeigneur de Falvi & de la Herelle, & mourut l'an 1279. Les enfans qu'il eut de ſa premiere femme furent 1. ALFONSE X du nom, qui ſuit; 2. *Frédéric*, qui fut tué au château de Burgos, où il étoit priſonnier par l'ordre du roi Alfonſe ſon frere en 1277, laiſſant de *N.* Maleſpine ſa femme, *Beatrix* de Caſtille, ſeconde femme de *Simon* Ruys de Haro, ſeigneur de los Cameros; 3. *Ferdinand*, mort jeune, l'an 1242; 4. *Henri* infant de Caſtille, dit *le Sénateur*, qui fut régent du royaume de Caſtille pendant la minorité du roi Ferdinand IV ſon neveu, & mourut ſans poſtérité de *Jeanne* Nunez de Lara; 5. *Philippe*, qui fut abbé de Valladolid, & nommé archevêque de Séville, qu'il quitta pour épouſer en 1254 *Chriſtine* de Danemarck, dont il n'eut point d'enfans; 6. *Sanche* de Caſtille, archevêque de Tolede, qui fut tué dans un combat par les Maures en 1262; 7. MANUEL de Caſtille, qui fit *la branche des ſeigneurs de* PENNAFIEL, *dont la poſtérité eſt rapportée ci-après*; 8. *Eléonore*, morte jeune; 9. *Berengere*, religieuſe à Burgos; & 10. *Marie* de Caſtille, morte jeune peu de jours après ſa mere. Les enfans qu'il eut de ſa ſeconde femme, furent 1. FERDINAND de Caſtille, comte d'Aumale, qui prit le nom de Ponthieu, *dont la poſtérité eſt rapportée ci-après*; 2. *Jean*, ſeigneur de Marquena, mort jeune; 3. *Louis*, ſeigneur de Marquena, mort ſans poſtérité; & *Eléonore* de Caſtille, comteſſe de Ponthieu & de Montreuil, mariée l'an 1254 à *Edouard* I du nom, roi d'Angleterre, morte le 29 novembre 1290.

IX. ALFONSE X du nom, dit *le Sage & l'Aſtronome*, roi de Caſtille & de Léon, né le 23 novembre 1221, mourut le 21 avril 1284, ayant regné 32 ans. Il épouſa en novembre 1246 *Iolande* d'Aragon, fille de *Jacques* I du nom, & d'*Iolande* de Hongrie, ſa ſeconde femme, morte en 1278, dont il eut 1. FERDINAND, infant de Caſtille, dit *de la Cerda*, dont la poſtérité prit le nom & a fait *la branche des ſeigneurs de* LUNEL, *rapportée ci-après*; 2. SANCHE IV du nom, qui ſuit; 3. *Jean* de Caſtille, ſeigneur de Valence & d'Oropeſa, &c. qui fut tué au combat de Grenade le 25 juin 1319. Il avoit épouſé en ſecondes nôces en 1287 *Marie*, comteſſe de Biſcaye, fille de *Lopez Diaz* de Haro III du nom, comte de Biſcaye, & de *Jeanne* de Molina, dont il eut *Jean* II du nom, infant de Caſtille, dit *le Borgne*, comte de Biſcaye, qui fut mis à mort en 1327, par le commandement d'Alfonſe XI, roi de Caſtille, & laiſſa d'*Iſabelle* de Portugal, fille aînée d'*Alfonſe* de Portugal, ſeigneur de Portalégre, pour fille unique *Marie* de Caſtille, comteſſe de Biſcaye, mariée en 1329 à *Jean* Nunez d'Eſpagne, ſeigneur de Lara, morte vers l'an 1350; 4. *Pierre* de Caſtille, ſeigneur de Ledeſma, d'Alva & de Salvaterra, mort l'an 1283; 5. *Jacques*, ſeigneur de los Cameros, mort ſans poſtérité; 6. *Berengere*, dame de Guadalaxara, née en 1253, morte ſans alliance; 7. *Beatrix*, ſeconde femme de *Guillaume* V du nom, dit *le Grand*, marquis de Montferrat; & *Iolande*, mariée en 1281, à *Diaz Lopez* IV du nom, comte de Biſcaye; 9. 10. *Iſabeau* & *Eléonore* de Caſtille. *Il eut auſſi pour enfans* naturels, Alfonſe Ferdinand bâtard de *Caſtille*, mort laiſſant une fille de *Blanche* de Molina, fille d'Alfonſe *de Caſtille* I *du nom, ſeigneur de Molina*; Martin-Alfonſe bâtard *de Caſtille, abbé de Valladolid*; Beatrix bâtarde *de Caſtille, mariée en* 1253 *à* Alfonſe III *du nom, roi de Portugal*; & Urraque bâtarde *de Caſtille*.

X. SANCHE IV du nom, dit *le Brave*, roi de Caſtille & de Léon, mort le 25 avril 1295, âgé de trente ans, ayant regné onze ans quatre jours, épouſa en 1282, *Marie* de Molina, fille puînée d'*Alfonſe*, infant de Caſtille, I du nom, ſeigneur de Molina, & de *Major* de Meneſés, ſa troiſiéme femme, morte le premer juin 1322, dont il eut 1. FERDINAND IV, qui ſuit; 2. *Alfonſe*, né en 1287, mort en 1291; 3. *Henri*, mort jeune; 4. *Pierre*, infant de Caſtille, qui mourut de la fatigue qu'il eut au combat de Grenade le 15 juin 1319, laiſſant de *Marie* d'Aragon, fille de *Jacques* II du nom, roi d'Aragon, *Blanche* de Caſtille, poſthume, premiére femme de *Pierre*, dit *le Juſticier*, roi de Portugal, qui la répudia; 5. *Philippe*, ſeigneur de Cabrera, né l'an 1292, mort l'an 1324 ou 1328, ſelon d'autres; 6. *Iſabelle*, née l'an 1283, mariée en 1310 à *Jean* III du nom, duc de Bretagne, morte le 29 juillet 1328; & 7. *Beatrix* de Caſtille, née en 1293, qui épouſa en 1306 *Alfonſe* IV, du nom, roi de Portugal. *Il eut auſſi pour fille naturelle* Therèſe Sanche bâtarde *de Caſtille, qui épouſa* Jean-Alfonſe, *ſeigneur d'Albuquerque*.

XI. FERDINAND IV du nom, roi de Caſtille & de Léon, né le 6 décembre 1285, mourut le 7 ſeptembre 1312, ayant regné dix-ſept ans quatre mois treize jours. Il épouſa en 1301 *Conſtance* de Portugal, fille de *Denys*, dit *le Pere de la Patrie*, roi de Portugal, & de ſainte *Elizabeth* d'Aragon, morte en novembre 1313, dont il eut ALFONSE XI, qui ſuit; & *Eléonore* de Caſtille, née en 1307, mariée le 5 février 1329, à *Alfonſe* IV du nom, roi d'Aragon. Elle fut empoiſonnée l'an 1358, & miſe à mort l'année ſuivante par le commandement de Pierre *le Cruel*, roi de Caſtille, ſon neveu.

XII. ALFONSE XI, roi de Caſtille & de Léon, né le 3 août 1311, mourut de la peſte au ſiége de Gibraltar le 26 mars 1350. Il épouſa en 1328 *Marie* de Portugal, fille aînée d'*Alfonſe* IV du nom, roi de Portugal, & de *Beatrix* de Caſtille, laquelle s'étant abandonnée à Martin Tellez, ſeigneur Portugais, le roi ſon frere la fit empoiſonner l'an 1356. Alfonſe eut pour enfans *Ferdinand*, né en 1332, mort jeune; & PIERRE, dit *le Cruel*, qui ſuit. *Il eut auſſi pour enfans* naturels; 1. Pierre bâtard *de Caſtille, né en* 1330, *mort en* 1338; 2. Sanche bâtard *de Caſtille, ſeigneur de Ledeſma, né en* 1331, *mort jeune*; 3. HENRI II, *dit* le Magnifique, *qui continua la lignée des rois de Caſtille*, rapportée ci-après; 4. FRÉDÉRIC bâtard *de Caſtille, grand-maître de l'ordre de S. Jacques, qui donna origine aux ducs de Rioſeco Medina*, rapportés ci-après; 5. Ferdinand bâtard *de Caſtille, ſeigneur de Ledeſma & d'Albuquerque, né en* 1335, *mort ſans poſtérité*; 6. Tellez bâtard *de Caſtille, ſeigneur d'Aquilaria, &c. né en* 1337, *mort le* 15 *octobre* 1370, *ſans poſtérité de* Jeanne *d'Eſpagne, comteſſe de Biſcaye*; 7. Sanche bâtard *de Caſtille, né en* 1339, *qui fut fait comte d'Albuquerque en* 1366, *par le roi Henri ſon frere, & mourut en* 1374, *d'un coup de lance qu'il reçut dans une querelle. Il épouſa en* 1373 Beatrix, *fille* naturelle *de* Pierre, *roi de Portugal, dont il eut* Eléonore *de Caſtille, comteſſe d'Albuquerque & de Pennafiel, née poſthume, mariée l'an* 1393 *à* Ferdinand *IV du nom, ſurnommé* le Juſte & l'Honnête, *roi d'Aragon & de Sicile, morte en* 1435; 8. Jean bâtard *de Caſtille, ſeigneur de Xeros de los Cavalleros, qui fut mis à mort l'an* 1459, *à l'âge de dix-huit ans, par le commandement de Pierre* le Cruel, *roi de Caſtille*; 9. Pierre bâtard *de Caſtille, qui fut auſſi tué l'an* 1459, *à l'âge de quatorze ans par le commandement du même roi*; & 10. Jeanne bâtarde *de Caſtille, mariée* 1°. *à* Ferdinand Ruiz, *de Caſtro, ſeigneur de Lemos*; 2°. *l'an* 1366, *à* Philippe, *ſeigneur de Caſtro & de Peralta*.

XIII. PIERRE ſurnommé *le Cruel*, roi de Caſtille & de Léon, né au mois d'août 1334, fut chaſſé de ſes états par ſes ſujets à cauſe de ſes cruautés & de ſes

infamies. Il y fut rétabli par le ſecours des Anglois ; mais ayant perdu la bataille de Montiel contre ſon frere bâtard Henri, le 14 mars 1369, il fut tué le 23 ſuivant, après avoir régné dix-neuf ans. Il épouſa 1°. le 9 juillet 1352 *Blanche* de Bourbon, qui fut miſe à mort ou empoiſonnée en 1361, âgée de vingt-cinq ans, par le commandement de ſon mari, ſans en avoir d'enfans : ſa ſeconde femme ou *concubine* fut *Marie* de Padilla, morte en 1361 ; & ſa troiſiéme fut *Jeanne* de Caſtro, veuve de *Diego* de Haro. De la ſeconde il eut *Alfonſe*, né en 1359, mort le 18 octobre 1362 ; *Beatrix*, née en 1353, morte en 1369 ; *Conſtance*, née en 1354, mariée en 1371 à *Jean* d'Angleterre, duc de Lancaſtre, qui prétendit, à cauſe d'elle, le royaume de Caſtille ; & *Iſabelle* de Caſtille, née en 1355, qui épouſa *Edmond* d'Angleterre, duc d'Yorck. De la troiſiéme ſortit *Jean* de Caſtille, qui mourut en priſon l'an 1495. Il avoit épouſé *Elvire*, fille de *Bertrand* Eril, ſon géolier, dont il eut *Conſtance*, religieuſe au couvent de S. Dominique de Madrid ; & *Pierre*, évêque d'Oſma & de Valence, *qui eut huit enfans* naturels ; *ſavoir*, Alfonſe, *qui laiſſa une grande poſtérité*, *qui prit le ſurnom de Caſtille* ; Louis ; Sanche ; Pierre ; Aldonce ; Iſabelle ; Catherine, & Conſtance *de Caſtille*.

Derniers rois de Castille.

XIII. Henri II du nom, ſurnommé *le Magnifique*, roi de Caſtille & de Léon, fils naturel d'Alfonſe XI, roi de Caſtille & de Léon, fut proclamé & couronné roi de Caſtille en 1369, vainquit Pierre, roi de Caſtille ſon frere, & le tua de ſa propre main ; d'autres diſent qu'il lui fit trancher la tête, & mourut avec ſoupçon de poiſon le 30 mai 1379, en la 46ᵉ année de ſon âge, après un régne de dix ans deux mois, à compter depuis la mort de Pierre *le Cruel*. Il épouſa le 27 mai 1350 *Jeanne* Manuel, fille de *Jean* Manuel, ſeigneur de Pennafiel & de *Blanche* d'Eſpagne, morte en 1381, dont il eut Jean I du nom, qui ſuit ; & *Eléonore* de Caſtille, mariée le 27 mai 1375 à *Charles* III du nom, roi de Navarre, morte le 5 mars 1416. *Il eut auſſi pour enfans* naturels, 1. Frédéric bâtard *de Caſtille, duc de Bénévent, qui mourut en priſon* ; 2. Alfonſe Henriques bâtard *de Caſtille, comte de Giſon, & ſeigneur de Norogna, qui épouſa l'an* 1378 Iſabelle, *fille* naturelle *de* Ferdinand, *roi de Portugal, dont il eut ſept enfans, qui prirent le nom de* Norogna ; 3. Jeanne bâtarde *de Caſtille, qui épouſa* 1°. *en* 1378, Pierre d'*Aragon, marquis de Villena* : 2°. Denys bâtard *de Portugal, ſeigneur de Ciſuentes & d'Eſcalona* ; 4. Eléonore bâtarde *de Caſtille, qui fut accordée en* 1378 *à* Alfonſe d'*Aragon, duc de Gandie, ce qui n'eut point d'effet* ; 5. Conſtance bâtarde *de Caſtille, ſeconde femme de* Jean bâtard *de Portugal, créé duc de Valence en* 1387 ; 6. Beatrix bâtarde *de Caſtille, mariée à* Jean Alfonſe *de Guzman I du nom, comte de Niebla ; & 7.* Marie bâtarde *de Caſtille, qui épouſa* Diego Hurtado *de Mendoza, ſeigneur de Mendoza & de Vega.*

XIV. Jean I du nom, roi de Caſtille & de Léon, né le 20 août 1358, mourut le 9 octobre 1390 d'une chute de cheval, voulant faire paroître ſon adreſſe à un tournoi que les Maures faiſoient à Alcala, après avoir régné onze ans trois mois vingt jours. Il épouſa 1°. le 18 juin 1375 *Eléonore* d'Aragon, fille de *Pierre* IV du nom, roi d'Aragon, & d'*Eléonore* d'Aragon-Sicile, morte en couches le 18 août 1382 : 2°. en mai 1383, *Béatrix* de Portugal, fille unique de *Ferdinand*, roi de Portugal, & d'*Eléonore* Tellez. Du premier mariage ſortirent Henri III qui ſuit ; Ferdinand, né en 1380, qui fit *la derniere branche des rois d'Aragon & de Sicile*, cherchez ARAGON ; & *Marie* de Caſtille, née & morte en août 1382. Du ſecond vint *Michel*, né & mort en 1385.

XV. Henri III du nom, ſurnommé *le Maladif*, roi de Caſtille & de Léon, né le 4 octobre 1379, mourut le 25 décembre 1406, du poiſon que lui donna un médecin Juif, ayant régné ſeize ans deux mois dix jours. Il épouſa ſur la fin de l'an 1393 *Catherine* de Lancaſtre, fille de *Jean* d'Angleterre, duc de Lancaſtre, & de *Conſtance* de Caſtille ſa ſeconde femme, morte le 2 juin 1418, dont il eut Jean II du nom, qui ſuit ; *Marie*, née le 14 novembre 1401, mariée le 12 juin 1415 à *Alfonſe* V du nom, roi d'Aragon, & morte le 4 ſeptembre 1458 ; & *Catherine* de Caſtille, née peu avant la mort de ſon pere en 1406, qui épouſa en 1420 *Henri* d'Aragon, marquis de Villena, ſeigneur de Segorbe, &c. grand-maître de l'ordre de S. Jacques, morte le 19 octobre 1439.

XVI. Jean II du nom, roi de Caſtille & de Léon, né le 6 mars 1405, mourut le 20 juillet 1454, après un régne de 47 ans ſix mois 26 jours. Il épouſa 1°. en octobre 1418 *Marie* d'Aragon, fille de *Ferdinand* IV du nom, roi d'Aragon, & d'*Eléonore* de Caſtille, morte non ſans ſoupçon de poiſon en février 1445 : 2°. en août 1447 *Iſabelle* de Portugal, fille aînée de *Jean* de Portugal, grand-maître de l'ordre de S. Jacques, & connétable de Portugal, morte le 15 août 1496, étant tombée auparavant dans une foibleſſe de corps & d'eſprit. Du premier mariage ſortirent Henri IV qui ſuit ; *Catherine*, née le 5 octobre 1422, morte en 1424 ; & *Eléonore* de Caſtille, née en 1423, morte jeune. Du ſecond vinrent *Alfonſe*, infant de Caſtille, né en 1453, qui fut proclamé roi de Caſtille par les grands du royaume le 5 juin 1465, & mourut ſubitement le 5 juillet 1468 de poiſon ou de peſte ; & Isabelle, *dont il ſera parlé après ſon frere aîné.*

XVII. Henri IV du nom, dit l'*Impuiſſant*, roi de Caſtille & de Léon, né le 5 janvier 1425, fut dépouillé de ſes états en 1465 par ſes ſujets, qui mirent en ſa place l'infant Alfonſe ſon frere, & mourut le 11 décembre 1474, ayant régné vingt ans quatre mois vingt-deux jours. Il épouſa 1°. l'an 1440 *Blanche* d'Aragon, fille aînée de *Jean* II du nom, roi d'Aragon, & de *Blanche*, reine de Navarre, qu'il répudia en 1453, ſous prétexte de ſortilége, morte ſans enfans l'an 1464 : 2°. le 20 mai 1455, *Jeanne* de Portugal, fille puînée d'*Edouard*, roi de Portugal, & d'*Eléonore* d'Aragon, morte le 17 janvier 1475, âgée de trente-ſept ans, dont il eut *Jeanne* de Caſtille, née en 1462, qui épouſa en 1475 *Alfonſe* V du nom, roi de Portugal ſon oncle, & ſe retira cinq ans après au monaſtere de ſainte Claire de Conimbre, où elle ſe fit religieuſe, & y mourut.

XVII. Isabelle, fille de *Jean* II du nom, roi de Caſtille & de Léon, & d'*Iſabelle* de Portugal, ſa ſeconde femme, née le 23 avril 1451, épouſa le 18 octobre 1469 *Ferdinand* V du nom, dit le *Catholique*, roi d'Aragon ſon couſin, ſuccéda au royaume de Caſtille & de Léon en 1474, après la mort du roi *Henri* IV du nom, dit l'*Impuiſſant*, ſon frere, & mourut le 26 novembre 1504 d'un ulcere contracté d'aller trop ſouvent à cheval, après avoir régné vingt-neuf ans ſept mois quatorze jours. De leur mariage vinrent *Jean*, prince des Aſturies, né le 26 juin 1478, mort le 4 octobre 1497 ; *Iſabelle*, née le 2 octobre 1470, mariée 1°. en novembre 1490, à *Alfonſe*, prince de Portugal : 2°. en octobre 1497, à *Emanuel*, roi de Portugal, morte en travail d'enfant la nuit du 24 au 25 août 1498 ; Jeanne, qui ſuit ; *Marie* d'Aragon, dite *de Caſtille*, née le 29 juin 1482, alliée le 30 octobre de l'an 1500 à *Emanuel*, roi de Portugal, ſon beau-frere, morte en travail d'enfant l'an 1517 ; & *Catherine* d'Aragon née le 16 décembre 1485, qui épouſa 1°. le 14 novembre 1501, *Artus* d'Angleterre, prince de Galles : 2°. le 3 juin 1509, *Henri VIII* du nom, roi d'Angleterre, qui la répudia vingt ans après, morte accablée de chagrin le 6 janvier 1536.

XVIII. Jeanne, reine de Caſtille, de Léon, d'Aragon, de Grenade, de Naples, de Sicile, &c. née le 6 novembre 1479, fut mariée le 21 octobre 1496 à

Philippe d'Autriche I du nom, roi d'Eſpagne, qu'elle aima ſi éperdument, qu'elle en devint folle après ſa mort. Elle mourut le 11 avril 1555 en ſa 76ᵉ année, & eut entr'autres enfans CHARLES V du nom, empereur & roi d'Eſpagne, *dont la poſtérité eſt rapportée à* AUTRICHE.

DUCS DE MEDINA-DEL-RIOSECO.

XIII. FRÉDÉRIC I du nom, *bâtard* de Caſtille, né l'an 1333, fils *naturel* d'ALFONSE XI du nom, roi de Caſtille & de Léon, & d'*Eléonore de Guſman*, *ſa concubine*, & frere jumeau de HENRI II du nom, dit *le Magnifique*, roi de Caſtille, fut grand-maître de l'ordre de S. Jacques, & fut tué à Seville l'an 1358 par le commandement de Pierre *le Cruel*, roi de Caſtille ſon frere, qui eut l'inhumanité de voir ce maſſacre. *Il eut deux fils* naturels *de* Jeanne *ſa concubine*, *femme de* Jean Alfonſe *de Bacaët de Haro*, *qui furent* 1. *Pierre* Henriquez, comte de Traſtamare & connétable de Caſtille, mort l'an 1400, laiſſant d'*Iſabelle* de Caſtro, dame de Lemos & de Sarria, *Frédéric*, duc d'Ariona, & comte de Traſtamare, mort en priſon l'an 1430 ſans enfans d'*Aldonce*, fille de *Jacques Hurtado* de Mendoza, amiral de Caſtille; & *Béatrix* Henriquez, dame de Lemos & de Sarria, mariée à *Pierre Alvare* Oſorio, ſeigneur de Carrera & de Ribera, dont ſont deſcendus les marquis de Sarria; & 2. ALFONSE, qui ſuit;

XIV. ALFONSE Henriquez I du nom, dont la poſtérité prit le ſurnom, fut ſeigneur de Medina-del-Rioſeco & de Melgar, le premier de ſa famille qui fut pourvu de la charge d'amiral de Caſtille; il mourut en 1429. Il épouſa *Jeanne* de Mendoza, fille de *Pierre Gonçales* de Mendoza, & d'*Aldonce* d'Aïala, dont il eut FRÉDÉRIC II du nom, qui ſuit; *Henri* Henriquez, duquel ſont deſcendus les comtes d'Alve-d'Aliſte; *Béatrix*, mariée à *Pierre* Porto-Carrero, ſeigneur de Moguer; *Eléonore*, alliée à *Frédéric Alfonſe* Pimentel II du nom, comte de Bénévent; *Aldonce*, qui épouſa *Roderic Alvare* Oſorio, ſeigneur de Cabrera & de Ribera; *Agnès*, femme de *Jean Hurtado* de Mendoza, ſeigneur d'Almazan & de Martoga; *Mencie*, alliée à *Jean Ferdinand* Manrique II du nom, comte de Caſteneda; *Iſabelle*, mariée à *Jean Ramirez* de Arellano, ſeigneur de los Cameros; *Conſtance*, qui épouſa *Jean* de Tovar, ſeigneur de Berlanga; *Blanche*, femme de *Pierre Nunez* de Herrera, ſeigneur de Pedrazza; & *Marie* Henriquez, alliée à *Jean* de Rojas, ſeigneur de Monzon.

XV. FRÉDÉRIC Henriquez II du nom, ſeigneur de Medina-del-Rioſeco, comte de Melgar & de Rueda, amiral de Caſtille, mourut le 23 décembre 1473. Il épouſa 1°. *Marine* de Aïala, fille de *Diego Hernandez* de Cordoue, ſeigneur de Baëna: 2°. *Thérèſe* de Quinonés, fille de *Diego Hernandez* de Quinonés, ſeigneur de Luna & de *Mencie* de Tolede. Du premier mariage ſortit *Jeanne* Henriquez, mariée le premier ſeptembre 1444 à *Jean* II du nom, roi d'Aragon & de Navarre, morte le 13 février 1468. Du ſecond vinrent ALFONSE II du nom, qui ſuit; *Pierre*, qui fit *la branche des ſeigneurs de* TARIFE; *Henri*, qui ne laiſſa que des filles; *Marie*, alliée à *Garcie Alvare* de Tolede, duc d'Albe; *Eléonore*, mariée à *Pierre Alvare* Oſorio, comte de Traſtamare, marquis d'Aſtorga; *Agnès*, qui épouſa *Lopes Vaſques* d'Acuna, comte de Buendia; *Aldonce*, femme de *Jean* Folch, duc de Cardonne; & *Blanche*, religieuſe.

XVI. ALFONSE Henriquez II du nom, comte de Melgar, &c. amiral de Caſtille, mourut en mai 1485. Il épouſa *Marie* de Velaſco, fille de *Pierre*, comte de Haro, dont il eut *Frédéric* Henriquez III du nom, comte de Melgar, ſeigneur de Medina-del-Rioſeco, &c. amiral de Caſtille, chevalier de la toiſon d'or, mort en 1538 ſans poſtérité d'*Anne* de Cabrera, fille de *Jean*, comte de Modica; *Bernardin*, mort ſans enfans de Beatrix de Mendoza, fille d'*Alvare*, comte de Caſtro; FERDINAND, qui ſuit; *Jeanne*, ſeconde femme de *Diegue Lopes* Pacheco, duc d'Eſcalone; & *Thereſe* Henriquez, mariée à *Gutter* de Sotomayor, comte de Belalcacar, d'où ſont iſſus les ducs de Bejar. *Il eut auſſi pour enfans* naturels Alfonſe *Henriquez*, *évêque d'Oſma*; *&* Thereſe, *mariée à* Gauthier *de Cardenas*, *ſeigneur de Maqueda*, *d'où ſont iſſus les ducs de Maqueda.*

XVII. FERDINAND Henriquez, comte de Melgar, &c. & amiral de Caſtille, fut créé duc de Medina-del-Rioſeco par l'empereur Charles-Quint, & mourut en .... Il épouſa 1°. *Marie* Giron, fille de *Jean* Tellez-Giron, comte d'Urena, & de *Léonore* de la Vega-Velaſco, dont il eut 1. LOUIS I du nom, qui ſuit; 2. *Frédéric* Henriquez, grand-maître de la maiſon de Charles, prince d'Eſpagne, qui de *Jeanne* Manrique, fille de *Pierre*, comte de Paredes, eut pour enfans *Marianne*, alliée à *Pierre* de Velaſco & de Rojas, chevalier de l'ordre d'Alcantara; & *Louis* Henriquez, chevalier de l'ordre de S. Jacques, gouverneur & capitaine général du royaume de Galice, qui épouſa *Catherine*, fille de *Diego* de Lujan, dont il eut *Frédéric*; *Diego* & *Alfonſe* Henriquez; 3. *Ferdinand*, archidiacre de Madrid; 4. *Alfonſe*, abbé de Valladolide; 5. *Louiſe* Henriquez-Giron, mariée à *Antoine Alfonſe* Pimentel, comte de Bénévent. *Il eut auſſi pour fille* naturelle Béatrix, *ſeconde femme d'* Alfonſe d'*Aquila.*

XVIII. LOUIS Henriquez I du nom, duc de Medina-del-Rioſeco, comte de Melgar, amiral de Caſtille, chevalier de la toiſon d'or, mourut le 24 ſeptembre 1572. Il épouſa le 5 octobre 1518 *Anne* de Cabrera & de Moncade, comteſſe de Modica, fille de *Jean* de Cabrera, & d'*Anne* de Moncade, dont il eut LOUIS II du nom, qui ſuit; *Louiſe*, mariée à *Innico-Lopez* de Mendoza, duc de l'Infantado; *Anne*, alliée à *Pierre* de Zuniga, marquis d'Aquila-Fuente; *Françoiſe*, qui épouſa *François* de Rojas, marquis de Poza; & *Jeanne* Henriquez, mariée à *Jean-Ximenes* de Urrera, comte d'Aranda.

XIX. LOUIS Henriquez de Cabrera II du nom, duc de Medina-del-Rioſeco, comte de Melgar & de Modica, amiral de Caſtille, chevalier de la toiſon d'or, &c. mourut le 27 mai 1596. Il épouſa *Anne* de Mendoza, fille de *Diego Hurtado* de Mendoza, comte de Saldanna, morte le 26 juin 1595, dont il eut LOUIS III du nom, qui ſuit; *Diego*, chevalier de l'ordre d'Alcantara, mort ſans alliance; *Roderic*, mort ſans poſtérité de *Françoiſe* Oſorio, dame de Valdonguille & de Villamer; *Anne*, mariée à *Louis* de Cordoue & de Cardonne, comte de Prades; *Marie*, & *Antoinette* Henriquez, religieuſes. *Il eut auſſi pour enfans* naturels Pierre *Henriquez*, *religieux auguſtin*; *&* Louiſe *Henriquez*, *mariée à* François *Henriquez de Guzman*, *ſeigneur de Botanos.*

XX. LOUIS Henriquez de Cabrera III du nom, duc de Medina-del-Rioſeco, comte de Melgar & de Modica, amiral de Caſtille, chevalier de la toiſon d'or, &c. mourut le 17 août 1600. Il épouſa *Victoire* Colonne, fille de *Marc-Antoine* Colonne, prince de Tagliacozzo, morte le 28 décembre 1633, dont il eut JEAN-ALFONSE, qui ſuit; *Anne*, troiſième femme de *François* Fernandez de la Cueva, duc d'Albuquerque; & *Felice* Henriquez de Cabrera, mariée à *François* de Sandoval & de Rojas, duc de Cea.

XXI. JEAN-ALFONSE Henriquez de Cabrera, amirante de Caſtille, duc de Medina-del-Rioſeco, comte de Melgar & de Modica, viceroi de Sicile & de Naples, né le 3 mars 1597, mourut en 1647. Il épouſa *Louiſe* de Sandoval-Padilla, fille de *Chriſtophe*, duc d'Uceda, dont il eut JEAN-GASPARD, qui ſuit; & *Françoiſe* Henriquez de Cabrera, morte à Naples ſans alliance.

XXII. JEAN-GASPARD Henriquez de Cabrera, amirante de Caſtille, duc de Medina-del-Rioſeco, comte de Melgar, &c. mourut le 25 ſeptembre 1691. Il épouſa *Elvire* Ponce de Leon, morte en janvier 1680,

dont il eut JEAN-THOMAS, qui ſuit ; *Louis* Henriquez de Cabrera, marquis d'Alcannizes par ſa femme *Marie* Henriquez d'Almanſa, fille & héritiere de *Jean*, marquis d'Alcannizes ; *Jean-Simon* Henriquez, prévôt d'Alexandrie en 1699 ; *Céſar* Henriquez, doyen de l'égliſe de Cuença, mort en 1683 ; & *Théreſe* Henriquez, mariée en 1671 à *Gaſpard* de Haro, marquis de Carpio, comte duc d'Olivarez, dont elle fut la ſeconde femme. *Il eut auſſi pour fils* naturel Frédéric *Henriquez de Cabrera.*

XXIII. JEAN-THOMAS Henriquez de Cabrera, amirante de Caſtille, duc de Medina-del-Rioſeco, comte de Melgar, &c. fut nommé ambaſſadeur en France en avril 1702, où feignant d'aller, il prit le 13 ſeptembre ſuivant la route de Portugal avec une eſcorte d'environ trois cens hommes, & arriva à Miranda, d'où il continua ſa route juſqu'à quinze lieues de Lisbonne, où il envoya un de ſes domeſtiques pour lui arrêter un logis, & congédia la plus grande partie de ſa ſuite, qui retourna en Eſpagne. On craignit d'abord à la cour de Madrid qu'une retraite précipitée & ſans raiſon apparente, d'une perſonne auſſi conſidérable par ſa naiſſance, n'eût quelque ſuite ; mais bien loin de-là, elle ne produiſit dans le public qu'une grande indignation contre ſa perſonne. Le conſeil du gouvernement réſolut qu'on lui enverroit faire une citation pour comparoître dans vingt jours, pour rendre compte de ſa conduite, ſous peine de cinquante mille ducats d'amende ; mais comme cette citation ne ſe pouvoit faire où il étoit, ſans la permiſſion du roi de Portugal, un courier fut dépêché à Lisbonne ſur cette affaire, avec les ordres de la reine, alors régente, à Domingo Capecce-Latro, envoyé d'Eſpagne. Les miniſtres de France & d'Eſpagne repréſenterent au roi de Portugal, que la retraite de l'amirante étoit une déſobéiſſance formelle aux ordres de ſa majeſté Catholique ; & ſa majeſté Portugaiſe leur fit déclarer qu'elle obſerveroit en cette occaſion tout ce que l'on pouvoit attendre de la bonne correſpondance qu'il vouloit entretenir avec ſa majeſté Catholique. Les biens de l'amirante & de ceux qui s'étoient retirés avec lui, ayant été mis en ſequeſtre, on afficha en pluſieurs lieux de la ville de Madrid le 16 décembre 1702 des copies de deux édits du conſeil royal, l'un pour ordonner à l'amirante de comparoître dans trois jours perſonnellement dans le château d'Alameda, pour ſe juſtifier ſur ſa déſobéiſſance formelle aux ordres du roi, en ſe retirant du royaume au lieu d'aller en France avec le caractere d'ambaſſadeur, dont ſa majeſté l'avoit honoré ; d'avoir pour favoriſer ſa fuite, ſuppoſé de faux ordres de la reine ; d'avoir eu intelligence & des conférences avec les ennemis de l'état ; enfin, d'avoir violé le ſerment de fidélité, & conſpiré contre l'état & contre le repos public. Par l'autre édit furent citées pareillement onze perſonnes demeurées auprès de l'amirante, avec ordre de ſe conſtituer priſonniers, à faute de quoi, il ſeroit procédé contr'eux, ſuivant les cas qui réſulteroient du procès. L'amirante n'ayant point comparu & étant reſté en Portugal, l'affaire fut jugée par le conſeil royal de Caſtille le 26 février 1703 : il fut abſous du crime de trahiſon dont on le ſoupçonnoit ; mais à cauſe de ſa déſobéiſſance aux ordres du roi, il fut condamné à un baniſſement perpétuel, & ſes biens confiſqués au profit de ſa majeſté, pour être rendus à ſes héritiers après ſa mort. Les articles d'accuſation contre lui fortifiés de pluſieurs autres nouvelles preuves, & ſa félonie ayant paru prouvés très-clairement, il fut condamné à mort par contumace par ſentence du .... juillet 1703, qui fut publiée le 17 août ſuivant, ſes biens confiſqués & réunis à la couronne. Il mourut le 29 juin 1705 à Eſtremos ſur les frontieres de Portugal, ayant épouſé 1°. en 1663, *Anne-Catherine* de la Cerda, fille d'*Antoine-Jean*, duc de Medina-Celi, morte en mars 1697 ſans poſtérité : 2°. *Anne-Catherine* de la Cerda & Aragon, fille de *Jean-François*, duc de Medina-Celi.

SEIGNEURS DE LUNEL.

X. FERDINAND, infant de Caſtille, dit *de la Cerda*, dont la poſtérité prit le ſurnom, né en 1254, fils aîné d'ALFONSE X du nom, roi de Caſtille & de Léon, & d'*Iolande* d'Aragon, mourut avant ſon pere en 1275. Il épouſa en 1269 *Blanche* de France, fille de S. *Louis* IX du nom, roi de France, morte le 17 juin 1320, dont il eut ALFONSE, qui ſuit ; & FERDINAND, qui fit *la branche de* LARA, *rapportée ci-après.*

XI. ALFONSE de la Cerda, ſurnommé *le Deshérité*, fit tous ſes efforts pour recouvrer le royaume de Caſtille, & prit même en pluſieurs actes le titre de roi, qu'il fut obligé de céder en 1303, & de ſe retirer en France, où le roi Charles *le Bel* lui donna la baronie de Lunel, & le fit ſon lieutenant général en Languedoc. Il mourut en 1327, ayant épouſé en premieres nôces *Mahaud*, dame de Lunel, dont il eut 1. LOUIS, qui ſuit ; & 2. *Agnès* d'Eſpagne, mariée à *Ferdinand Rodriguez* de Villalobo, riche homme. *Alfonſe* de la Cerda épouſa en ſecondes nôces *Iſabelle* d'Antoing, vicomteſſe de Gand, veuve de *Henri* de Brabant, dit *de Louvain*, ſeigneur de Gaësbeck : elle mourut le 6 décembre 1354. De ce ſecond mariage vinrent 1. *Charles* d'Eſpagne, comte d'Angoulême & connétable de France en janvier 1350, que Charles II, roi de Navarre, fit aſſaſſiner dans ſon lit en la ville de l'Aigle en Normandie le 6 janvier 1354. Il avoit épouſé *Marguerite*, fille de *Charles* de Châtillon, comte de Blois & duc de Bretagne, dont il n'eut point d'enfans, *& laiſſa pour fils* naturel Thibaut *de Levis, dit d'*Eſpagne, *ſeigneur de Montbrun, né de* Cecile *de Levis, qui fut légitimé par le roi Charles VI en* 1384, *& qui prétendoit ſuccéder à ſon pere au comté d'Angoulême, en quoi il ne put réuſſir, & l'on croit qu'il obtint la terre de Lunel, avec le titre d'Eſpagne, que ſa poſtérité conſerva ;* 2. *Jean-Alfonſe* d'Eſpagne, ſeigneur de Gebraleon, a fait *la branche des ſeigneurs de ce nom & de* VILLORIA, *rapportée ci-après ;* 3. *Alfonſe* d'Eſpagne, archidiacre de Joſas en l'égliſe de Paris ; & 4. *Iſabeau* d'Eſpagne, mariée avec *Ferdinand* Ruis de Villalobos. Cette *Iſabeau* peut être la même qu'*Agnès* qu'Imhoff fait ſortir du premier mariage d'ALFONSE.

XII. LOUIS d'Eſpagne, comte de Clermont & de Talmont, en Saintonge, créé prince des Iſles fortunées par le pape Clément VI en 1344, avoit exercé la charge d'amiral de France depuis le 13 mars 1341, juſqu'au 28 décembre ſuivant, & vivoit encore le 8 mars 1351. Il avoit épouſé *Eléonore* de Guzman, fille d'*Alfonſe Perez* de Guzman, ſurnommé *le Bon*, avec laquelle il acquit le port Sainte-Marie en 1306, qui fut érigé en comté. Il eut pour enfans JEAN, qui ſuit ; *Louis*, comte de Talmont, mort jeune ; *Iſabelle*, mariée 1°. à *Roderic Perez* Ponce, dit *des Aſturies* : 2°. à *Bernard* de Foix, fils *naturel* de *Gaſton Phœbus* III du nom, comte de Foix, vicomte de Béarn, qui fut créé comte de Medina-Celi, & duquel ſont deſcendus les ducs de ce nom ; & *Eléonore* de la Cerda, dame de Deza & Enciſo.

XIII. JEAN d'Eſpagne fut tué en 1357, par le commandement de Pierre *le Cruel*, roi de Caſtille, ſans laiſſer de poſtérité de *Marie* Coronel, fille d'*Alfonſe Fernandez* Coronel, marquis d'Aguilar.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE GEBRALEON & de VILLORIA.

XII. JEAN-ALFONSE de la Cerda, fils puîné d'ALFONSE de la Cerda, & d'*Iſabeau* d'Antoing, ſa ſeconde femme, fut ſeigneur de Gebraleon, & mourut vers l'an 1348, ayant eu de *Marie*, fille *naturelle* de *Denys*, roi de Portugal, ALFONSE-FERNANDEZ, qui ſuit ; & *Marie* de la Cerda, dame de Gebraleon, mariée à *Pierre Nunnez* de Guzman, ſeigneur de Brizuala & de Manzanedo, morte en 1354.

XIII. ALFONSE-FERNANDEZ de la Cerda, ſe retira en Portugal après la mort de *Pierre*, roi de Caſtille, où

il rendit de grands ſervices au roi Ferdinand, qui lui donna pluſieurs terres. Il épouſa *Louiſe* de Meneſès, dont il eut pour fils unique JEAN-ALFONSE II du nom, qui ſuit;

XIV. JEAN-ALFONSE de la Cerda II du nom, ſeigneur de Punethe & de Sardoal en Portugal, & de Villoria en Caſtille, épouſa *Marie Alvarez* de Albornoz, dame de Villoria, dont il eut pour fils unique LOUIS, qui ſuit;

XV. LOUIS de la Cerda, ſeigneur de Villoria, fut capitaine ſous Ferdinand I du nom, roi d'Aragon en 1412, & épouſa *Iſabelle* de Roxas, fille de *Diegue* de Sandoval, comte de Caſtro & de Denia, dont il eut pour fils unique LOUIS II, qui ſuit;

XVI. LOUIS de la Cerda II du nom, ſeigneur de Villoria, Valtablabo, Eſcalonne, Caſtrillo, Ventoſilla, &c. conſeiller du roi Jean II, mourut en 1469, laiſſant pour fille unique de *Françoiſe* de Caſtagneda, fille de *Jean Rodrigue* de Caſtagneda, *Jeanne* de la Cerda & Caſtagneda, dame de Villoria, &c. mariée à *Diegue* de Zuniga, fils d'*Alvare*, duc d'Arevalo.

SEIGNEURS DE LARA.

XI. FERDINAND de la Cerda, ſecond fils de FERDINAND, infant de Caſtille, & de *Blanche* de France, fille du roi S. *Louis*, épouſa *Jeanne Nunnez*, dame de Lara, dite *Colombine*, ou *la Palomille*, fille de *Jean Nunnez*, ſeigneur de Lara, & de *Thereſe Alvarez* de Azagra, morte l'an 1350, dont il eut JEAN NUNNEZ, qui ſuit; *Blanche* de Lara & de la Cerda, mariée en 1329 à *Jean* Manuel, ſeigneur de Villena, morte vers l'an 1350; *Marie*, alliée 1°. à *Charles* d'Evreux, comte d'Etampes; 2°. en 1336, à *Charles* de Valois II du nom, comte d'Alençon, morte le 13 décembre 1379, & *Marguerite* de Lara & de la Cerda, religieuſe de l'ordre de S. Dominique, morte vers l'an 1373.

XII. JEAN NUNNEZ de la Cerda, ſeigneur de Lara, & comte de Biſcaye, &c. & *Alfier*, major de Caſtille, mourut à Burgos le 28 novembre 1350. Il épouſa l'an 1329 *Marie* de Caſtille, comteſſe de Biſcaye, fille de *Jean* II du nom, infant de Caſtille, comte de Biſcaye, dit *le Borgne*, & d'*Iſabelle* de Portugal, morte le 28 novembre 1351, dont il eut *Loup Nunnez* de Lara, mort jeune; *Nunnez*, comte de Biſcaye & de Lara, né en 1348, mort le 20 décembre 1351; *Jeanne* de Lara, comteſſe de Biſcaye, mariée à *Tellez* de Caſtille, fils *naturel* du roi *Alfonſe* XI, fut empoiſonnée par le commandement de Pierre *le Cruel*, roi de Caſtille, en 1359; & *Iſabelle* de Lara, mariée en 1354 à *Jean*, infant d'Aragon, fils du roi *Alfonſe* IV du nom, fut auſſi empoiſonné en 1359, par le commandement de Pierre *le Cruel*, roi de Caſtille. *Il eut auſſi pour fils* naturels Pierre Nunnez *de Lara, comte de Majorga, mort vers l'an* 1384 *ſans enfans de* Béatrix *de Caſtro; &* Diegue Nunnez *de Lara.*

BRANCHE DES SEIGNEURS DE PENAFIEL.

IX. MANUEL, infant de Caſtille, ſeptiéme fils de S. FERDINAND III du nom, roi de Caſtille & de Léon, & de *Béatrix* de Souabe ſa premiere femme, fut ſeigneur de Penafiel, d'Alcazzar & d'Eſcalona, & mourut vers l'an 1285; ſa poſtérité prit le ſurnom de *Manuel*. Il épouſa 1°. *Conſtance*, fille de *Jacques* I du nom, roi d'Aragon, & d'*Iolande* de Hongrie, ſa ſeconde femme: 2°. en 1269, *Béatrix* de Savoye, veuve de *Pierre* de Châlons, ſeigneur de Châtel-Belin, & fille d'*Amé* IV du nom, comte de Savoye. Du premier mariage ſortirent *Alfonſe*, mort jeune; & *Iolande* Manuel, alliée à *Alfonſe* de Portugal, ſeigneur de Portalégre. Du ſecond vint JEAN, qui ſuit;

X. JEAN Manuel, ſeigneur de Penafiel & de Molina, marquis de Villena, excita beaucoup de troubles en Caſtille, & mourut fort âgé l'an 1362. Il épouſa 1°. en 1303 *Conſtance* d'Aragon, fille de *Jacques* II du nom, roi d'Aragon, & de *Blanche* de Sicile, ſa premiere femme, morte l'an 1327; 2°. en 1329, *Blanche* d'Eſpagne, fille de *Ferdinand* d'Eſpagne II du nom, ſeigneur de Lara. Du premier mariage ſortit *Conſtance* Manuel, mariée 1°. à *Alfonſe* XI du nom, roi de Caſtille & de Léon, qui la répudia: 2°. l'an 1340, à *Pierre*, dit *le Juſticier*, roi de Portugal, morte l'an 1344. Du ſecond vinrent HENRI, qui ſuit; *Jeanne*, mariée l'an 1350 à *Henri* II du nom, dit *le Magnifique*, roi de Caſtille, morte en 1381; & *Ferdinand* Manuel, marquis de Villena, qui épouſa en 1345 *Jeanne*, fille aînée de *Raymond Berenger* d'Aragon, comte d'Ampuries & de Prades, & de *Blanche* de Tarente, ſa premiere femme, dont il eut *Blanche* Manuel, morte ſans alliance.

XI. HENRI Manuel, comte de Montalégre, de Sintra, & de Meneſès, vivoit en 1383, & épouſa *Béatrix* de Souſa, dont il eut FERDINAND, qui ſuit;

XII. FERDINAND Manuel, comte de Sintra, épouſa *Mencie* de Fonſeque, dont il eut JEAN, qui ſuit;

XIII. JEAN Manuel, ſeigneur de Belmonte & de Campos, chevalier de la toiſon d'or, épouſa *Jeanne* Figueroa, dont il eut *Marine* Manuel, alliée en 1489 à *Baudouin bâtard* de Bourgogne, ſeigneur de Fallais, &c.

COMTES D'AUMALE.

IX. FERDINAND, infant de Caſtille, fils puîné de S. FERDINAND III du nom, roi de Caſtille, & aîné de *Jeanne* de Dammartin, comteſſe de Ponthieu & d'Aumale, ſa ſeconde femme, porta le titre de comte d'Aumale, prit le ſurnom de *Ponthieu*, qu'il laiſſa à ſa poſtérité, & mourut du vivant de ſa mere. Il épouſa *Laure* de Montfort, dame d'Eſpernon, ſeconde fille d'*Amauri* VI du nom, comte de Montfort-l'Amauri, connétable de France, dont il eut JEAN I du nom, qui ſuit.

X. JEAN de Ponthieu I du nom, comte d'Aumale, baron de Montgommeri, ſeigneur d'Eſpernon & de Noyelles ſur mer, fut tué au ſervice de la France à la bataille de Courtrai le 11 juillet 1302. Il épouſa *Ide* de Meullent, dame de Fontaine-Guerard, fille d'*Amauri* de Meullent II du nom, ſeigneur de la Queue en Brie, & de *Marguerite*, dame de Neubourg en Normandie, morte en 1324, dont il eut JEAN II qui ſuit; & *Laure* de Ponthieu, femme de *Gui* de Mauvoiſin IV. du nom, ſeigneur de Roſni.

XI. JEAN de Ponthieu II du nom, comte d'Aumale, &c. épouſa en 1320 *Catherine* d'Artois, morte en novembre 1368, fille de *Robert* d'Artois III du nom, comte de Beaumont-le-Roger, & de *Jeanne* de Valois, dont il eut *Blanche* de Ponthieu, comteſſe d'Aumale, mariée l'an 1340 à *Jean* V du nom, comte d'Harcourt, ſeigneur d'Elbeuf, &c. morte le 12 mai 1387; & *Jeanne* de Ponthieu, dame d'Eſpernon, mariée à *Jean* VI du nom, comte de Vendôme & de Caſtres, &c. morte le 30 mai 1376.

Voilà les noms de tous les rois de Caſtille, depuis Ferdinand Gonzales; ſi l'ordre paroît quelquefois différent dans le corps de cet ouvrage, c'eſt parceque ces princes ſont conſidérés diverſement; comme, par exemple, Alfonſe I étoit VI de ce nom, roi de Caſtille; ce qui ſuffira pour comprendre le reſte. * Mariana, *hiſtoire d'Eſpagne.* Turquet, *invent. de l'hiſtoire d'Eſpagne.* Botero, *relat.* Merula, *Part. II. coſmogr.* Athanaſio de Lobera, *chron. de los rei d'Eſp. Hiſpan. illuſt.* Surita. Imhoff, &c.

CASTILLE-D'OR ou CASTILLE-NEUVE, pays de l'Amérique méridionale, qui a pour bornes à l'orient, le pays des Caribes, & la Guiane; à l'occident la mer du ſud ou mer Pacifique; au midi le Pérou & le pays des Amazones, & au ſeptentrion la mer du nord. Ce pays a été appellé *Caſtille-Neuve*, parceque les Caſtillans en firent la découverte ſous la conduite de Chriſtophe Colomb, dans le troiſiéme voyage qu'il fit en Amérique; & *Caſtille-d'Or*, à

à cauſe des mines d'or qui s'y trouvent, principalement dans la province d'Uraba. Les principales provinces de la Caſtille ſont celles de Panama, de Carthagène & d'Uraba, de Sainte-Marthe, de Rio de la Hacha, de Venezuela, de Comana, de Paria, de la nouvelle Andalouſie, & de la nouvelle Grenade. Les rivieres les plus conſidérables ſont celles de *San-Juan* ou *rio grande del Darien*; le *rio Caucha*, *ou rio grande de Santa Martha*; le *rio grande de la Madalena*, & le *rio de Paria* ou *Orenoque*. Proche de la mer, le pays eſt plus humide & plus mal-ſain que dans le milieu des terres, où il eſt ſec. Il y a des campagnes ſi fertiles, que ſouvent on y fait deux moiſſons l'année. Les arbres y produiſent d'excellens fruits; il y en a qui diſtillent du baume, quand on y fait quelque inciſion dans le tronc; & ce baume eſt auſſi eſtimé des Eſpagnols, que celui qui venoit anciennement d'Egypte. On y trouve quantité de lacs, de fontaines & de rivieres, dont les eaux ſont très-bonnes. Celles de la riviere de Darien, dans le Panama, engendrent des crapaux, lorſqu'on en répand à terre. On rencontre dans les forêts & ſur les montagnes, quantité de lions, de tigres & d'autres animaux ſauvages & féroces. Il y avoit pluſieurs mines d'or, que les Eſpagnols ont épuiſées, & l'on y en trouve encore quelques-unes d'argent & d'airain. On pêchoit ſur les côtes de la mer quantité de belles perles, mais elles y ſont maintenant plus rares. Les peuples ont la couleur bazanée, & les cheveux noirs & fort crépus. Ils alloient autrefois tout nuds, & cachoient ſeulement leurs parties naturelles ſous des coquilles, ou dans des queues de calebaſſes, qu'ils s'attachoient autour des reins. Aujourd'hui la plupart ſont un peu plus civiliſés, & portent devant eux quelques piéces d'étoffe. Ils aiment la débauche & la danſe, & ſont naturellement violens. Il s'en trouve qui ſe nouriſſent de corbeaux, de chauve-ſouris, de lézards, de ſauterelles, & même d'araignées. Les femmes s'occupent à faire le ménage au logis & à cultiver la terre, pendant que les hommes font la guerre à leurs voiſins, ou qu'ils s'adonnent à la pêche & à la chaſſe. Leurs armes ſont l'arc & les fléches qu'ils empoiſonnent, en les trempant dans le ſuc de certaines herbes mêlées avec du ſang de ſerpent. On dit que le corps s'enfle du moment qu'on a été bleſſé, ſi l'on ne coupe la partie offenſée, & que l'on meurt de rage en fort peu de temps. Ceux qui habitent les montagnes ſont encore idolâtres; ils adorent le ſoleil & la lune comme des divinités, & tiennent l'un pour le mari, & l'autre pour la femme. Ils croient l'immortalité de l'ame, & ſont perſuadés qu'il y a des récompenſes pour les bons, & des châtimens pour les méchans. Leurs prêtres ou ſacrificateurs, qu'ils nomment *Piaces*, leur ſervent auſſi de médecins. Les Eſpagnols, qui ſont maîtres de ce pays, n'ont pu encore réduire les montagnards, & ont bâti des forts aux environs des montagnes, pour ſe défendre contre leurs courſes. On remarque que ces forts ne ſont point revêtus de murailles, parceque la terre ayant reçu la pluie, & les rayons du ſoleil, a la propriété de ſe durcir comme de la pierre. * De Laët, *hiſtoire du nouveau monde*. Herrera, *deſcription des Indes occident.*

CASTILLE (Jean de) habile medécin en l'univerſité de Lima, capitale du Pérou, qui joignant à ſon art une piété ſolide, étoit conſidéré & conſulté d'un grand nombre d'honnêtes gens. L'archevêque de Lima voulant faire examiner l'eſprit & la conduite de ſainte Roſe, qui paroiſſoit ſi extraordinaire, nomma Jean de Caſtille. Il s'aquitta de cette commiſſion avec prudence, approuva l'eſprit qui conduiſoit cette ſervante de Dieu, & ſa dépoſition fut bien reçue de la ſacrée congrégation. Il compoſa un livre de la théologie myſtique, qui fut approuvé par Urbain VIII. Enfin accablé d'années & de mortifications volontaires, il tomba malade. Comme il eſtimoit l'ordre de S. Dominique, il en demanda l'habit, qu'on lui accorda, & il mourut quelque temps après en odeur de ſainteté le 19 ſeptembre 1635. * Meland. *hiſt. Prov. S. Joan. Bapt.* Pervan. *tom. III, lib.* 1, *cap.* 25.

CALTILLEJO (Chriſtoval ou Chriſtophe) Eſpagnol, qui vivoit dans le XVI ſiécle, s'eſt diſtingué par ſes poéſies, & paſſa une partie de ſa vie à la cour de l'empereur Charles-Quint, & à celle de Ferdinand ſon frere, dont il fut ſecrétaire. Mais déſabuſé des vanités du monde, il ſe fit religieux de Cîteaux, & mourut très-âgé vers l'an 1596. Nous avons un volume de ſes poéſies ſous le nom d'*Obras poëticas de Chriſtoval de Caſtillejo.* * Nicolas Antonio, *bibl. Hiſp.*

CASTILLO (Diego de) ou *de Villaſante*, natif de Zamora, juriſconſulte Eſpagnol, a écrit *ad leges Taur.* Burgis 1527, Metinæ 1553. *De duello.* Auguſtæ Taurinor. 1525, *in-quarto*, *&c.*

CASTILLO (Ferdinand de) né à Grenade, entra dans l'ordre de S. Dominique le 17 ſeptembre 1545, & s'y rendit également illuſtre par ſon talent pour la prédication, par ſon habileté dans les écoles, & par ſon aſſiduité à remplir en même temps les devoirs de prédicateur & de profeſſeur de théologie. La réputation de ſon éloquence le fit appeller à la cour de Madrid en 1563, pour y prêcher le carême; & depuis cette année il fut toujours dans les emplois les plus honorables; mais rien ne fut capable de modérer ſon zèle; & ſoit qu'il enſeignât dans les écoles de ſon ordre, ſoit qu'il en gouvernât les maiſons comme prieur, ou que l'ordre de Philippe II, roi d'Eſpagne, le retînt à Madrid, comme aſſeſſeur & conſulteur du ſaint office, il trouva toujours aſſez de loiſir pour annoncer la parole de Dieu, & il le fit toujours avec ſuccès. Le roi avoit conçu une eſtime ſi particuliere de lui, que dans toutes les affaires difficiles, il vouloit qu'on le conſultât, & il lui donna une marque de cette eſtime en lui ordonnant d'accompagner Jean Tellez Giron, duc d'Oſſonne, ſon ambaſſadeur en Portugal, pour l'aider de ſes conſeils dans des circonſtances très-délicates. Au retour de cette ambaſſade, Caſtillo fut nommé précepteur de l'infant Ferdinand; mais la mort de ce prince le délivra du nouveau fardeau qu'on lui avoit impoſé. Enfin, ayant prêché devant le roi le jour de l'annonciation de l'an 1593, ſes forces ſe trouverent épuiſées, & il mourut le 29 mars ſuivant. Il travailloit dès l'an 1572, par ordre de ſes ſupérieurs, à une hiſtoire générale de l'ordre de S. Dominique, & il en avoit publié deux volumes *in-fol.* en 1584 & 1592. C'eſt le ſeul ouvrage qu'on ait de lui; il juſtifie parfaitement l'eſtime qu'on eut de lui de ſon vivant. Son ſtyle eſt pur & élégant: il eſt exact & paroit n'avoir rien négligé pour s'inſtruire de ce qu'il écrivoit; ce qui n'a pas empêché que dans les premiers temps il ne ſe ſoit trompé quelquefois. Cet excellent ouvrage eſt écrit en eſpagnol, & eſt intitulé: *Hiſtoria general de ſanto Domingo, y de ſu orden de predicadores.* Il a été traduit en italien, le premier volume par Timothée Bottoni, & le ſecond par Philippe Pigafetta. * Echard, *ſcript. ordin. Prædic.*

CASTILLO ou JEAN DE CASTILLO SOTOMAJOR, célébre juriſconſulte d'Eſpagne, qui vivoit au commencement du XVII ſiécle, vers l'an 1625 & 1630; étoit de Madrid, originaire des montagnes de Burgos, & fils de *Guillen* del Caſtillo, qui n'étoit pas moins habile juriſconſulte. Il enſeigna le droit dans l'univerſité d'Alcala; il fut employé pour exercer la juſtice à Grenade, à Séville & à Madrid, où il fut conſeiller, & où il mourut. Il a compoſé, *Quotidianarum controverſiarum juris, lib. V*, que nous avons en huit volumes. * Nicolas Antonio, *bibl. ſcript. Hiſp.*

CASTILLO (Matthieu de) fils de *Pierre* de Caſtillo, marquis de Saint-Iſidore, naquit à Palerme le 13 avril 1664, entra dans l'ordre de S. Dominique en 1679, enſeigna la théologie en diverſes maiſons de ſa province avec beaucoup de ſuccès; & ſon eſprit étant capable de plus d'une choſe, il fut auſſi regardé comme un excellent prédicateur, & comme un habile poëte. Il a fait imprimer à Palerme *l'éloge funébre du pere*

Ange Marie, *religieux de l'obſervance de S. François*, mort le 15 mai 1709 : un *abrégé de la vie de* S. Vincent Ferrier ; ſept *dialogues en vers*, qu'on chante dans les égliſes de Palerme ; & une *hiſtoire des réguliers nés à Palerme, qui ſe ſont rendu célébres par leur ſainteté & par leur doctrine.* Il vivoit encore en 1719. * Echard, *ſcript. ord. Præd. tome II.*

CASTILLO DELLA MONCLOVA, bourg d'Eſpagne dans l'Andalouſie, ſitué entre Ecija & Carmone, à quatre lieues de la premiere, & à ſix de la derniere. On prend Monclova pour la ville des Turdetains, nommée anciennement *Oboſcola* ou *Obucula*, que quelques-uns mettent à *Lora* ou à *Marchena*, bourgs de la même contrée. * Baudrand.

CASTILLO (Bernard Diaz, ſurnommé de) *cherchez* DIAZ.

CASTILLON, petite ville de France dans le Perigord, près de la Dordogne, entre Sainte-Foi, Pui-Normand & Libourne, eſt renommée par la grande victoire que les François y remporterent ſur les Anglois ſous le régne de Charles VII. Les premiers avoient aſſiégé Caſtillon, & Jean ſire de Talbot, un des plus célebres capitaines de ſon temps, ayant voulu ſecourir cette place, y fut tué avec ſon fils le 17 juillet de l'an 1453 : le reſte des Anglois fut entiérement défait, & cet avantage acheva de chaſſer les Anglois de la Guienne, où ils étoient les maîtres depuis ſi long-temps. * Sanſon. Mezerai.

CASTILLON DE MEDOC, bourg de France dans le pays de Medoc en Guienne, ſur le bord méridional de la Garonne, à ſix lieues au-deſſous de Bourdeaux. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CASTINUS, général d'armée, fut envoyé en Eſpagne par l'empereur Honorius, pour s'y oppoſer aux Vandales & aux Alains. Sa fierté le rendit inſupportable au comte Boniface, qui avoit acquis une grande réputation dans la guerre, & qui ſe crut obligé de ſe retirer en Afrique ; mais Caſtinus connut bientôt après qu'il s'étoit privé d'un collégue très-néceſſaire, pour réuſſir dans l'expédition que le prince lui avoit confiée. En effet, ayant aſſiégé les ennemis l'an 423, au lieu de les recevoir à compoſition, il leur livra mal-à-propos une bataille, où près de vingt mille ſoldats romains furent défaits, & d'où il fut contraint de fuir lui-même à Taragone. L'année ſuivante, Honorius étant mort d'hydropiſie, le premier des ſecrétaires, & préfet du prétoire nommé *Jean*, uſurpa l'empire par le ſecours de Caſtinus. L'uſurpateur ayant perdu la vie l'an 425, Caſtinus fut dépouillé de ſes charges, & envoyé en exil. Dans cette fâcheuſe conjoncture, il paſſa en Afrique, où il fut reçu à la conſidération de S. Auguſtin par le comte Boniface, qui en étoit gouverneur. * Proſper, *dans ſa chron.*

CASTION, anciennement *Caſtrum Stiliconis*, bon bourg du duché de Milan en Italie, eſt dans le Milanez propre, ſur la riviere d'Olone, à huit lieues au-deſſus de Milan, & à trois de Como. * Mati, *diction.*

CASTOR & POLLUX, freres d'Heléne & de Clytemneſtre, & fils de Jupiter & de Leda, femme de Tyndare, roi de Laconie, ſuivirent Jaſon dans la Colchide pour la conquête de la toiſon d'or. Jupiter donna l'immortalité à Pollux, qui la partagea avec Caſtor, lorſque ce dernier eût été tué, de ſorte qu'ils mouroient & vivoient alternativement. On dit qu'ils furent placés au ſigne des Jumeaux ; & ce qui a donné lieu à cette fable, c'eſt que ces deux étoiles ne ſe font jamais voir toutes deux à la fois. Les Romains leur avoient dédié un temple, & les conſidéroient comme leurs défenſeurs. Ils furent adorés auſſi comme dieux de la mer, parcequ'ils en avoient chaſſé les pirates. Le nom de Caſtor eſt quelquefois donné indifféremment aux deux freres dans pluſieurs auteurs. S. Luc, dans les actes des Apôtres, (*chap.* 28) parle d'un navire d'Alexandrie, nommé *les Caſtors* dans la verſion vulgate, quoique dans le grec il y ait *Dioſcuri*, qui eſt le nom par lequel les anciens déſignoient Caſtor & Pollux. Pline (*l.* 10, *c.* 43) fait auſſi mention d'un temple des Caſtors ; & Arnobe (*l.* 5) parle des Caſtors *Tyndarides*, c'eſt-à-dire, *fils de Tyndare*, dont l'un ſavoit l'art de manier un cheval, & l'autre de vaincre à la lutte. Au reſte Caſtor & Pollux étoient encore les arbitres des loix & des jugemens, ſelon Cicéron, *contre Verrès.* Cicéron rapporte une vengeance miraculeuſe exercée ſur Scopas, qui avoit parlé avec mépris de ces deux freres Dioſcures ; il fut écraſé ſous les ruines de ſa chambre, pendant que Simonide qui avoit fait leur éloge, avoit été appellé par deux hommes inconnus. Phedre a rapporté cette hiſtoire plus au long, *livre quatriéme* de ſes fables, *fable vingt-deuxiéme.* L'hiſtoire grecque & romaine eſt remplie de prétendues apparitions miraculeuſes de ces deux freres, ſoit pour procurer la victoire, ſoit pour l'annoncer après qu'elle avoit été obtenue ; car on les vit, dit-on, combattre montés ſur deux chevaux blancs à la bataille que les Romains donnerent contre les Latins proche du lac de Rhegille ; mais Cicéron nous apprend de quelle maniere il faut écouter ces contes. Il dit qu'Homere, qui vivoit peu de temps après ces deux freres, aſſure qu'ils étoient enterrés à Lacédémone, & par conſéquent qu'ils ne pouvoient venir annoncer à Vacienus une victoire gagnée. Les Romains ne laiſſerent pas de leur bâtir un temple magnifique, où ils leur ſacrifioient des agneaux blancs, & d'inſtituer une fête en leur honneur, où un homme monté ſur un cheval, & en tenant un autre en main, couroit à toute bride, puis au bout de la carriere ſautoit agilement ſur celui qu'il menoit en main, ayant une étoile fort brillante à ſon chapeau, pour marquer qu'il n'y avoit qu'un des freres qui fût en vie ; parcequ'en effet les étoiles de Caſtor & de Pollux ſont tantôt viſibles ſur notre horiſon, & tantôt inviſibles. L'antiquité a nommé de leur nom une eſpéce de météore, & de feu volant qui reluit comme une étoile, & qui eſt un heureux préſage à ceux qui ſont ſur mer, lorſqu'il paroît deux feux enſemble, au lieu que c'eſt un triſte augure de n'en voir qu'un. * Pline, *liv.* 2, *ch.* 38. Seneque, *liv.* 1 *des queſt. nat.* Mais quoique les anciens n'aient remarqué qu'un ou deux de ces feux, l'expérience néanmoins nous a fait connoître qu'on en peut voir dans une même flote, & quelquefois dans un même navire juſqu'à quatre ou cinq : c'eſt ce qu'on appelle vulgairement aujourd'hui *le feu ſaint-Elme.* On tient en Eſpagne, où l'on célébre la fête de ce ſaint avec grande ſolemnité, particuliérement dans le Guipuſcoa, dans la Biſcaye, & à Thui en Galice, qu'il eſt le protecteur des matelots. Alex. Roſſi (*dans ſon traité des religions du monde*,) remarque que par Caſtor & Pollux, quelques anciens entendoient le ſoleil & la lune, de qui l'on peut dire qu'ils partagerent entr'eux l'immortalité, comme on la feint des deux jumeaux Caſtor & Pollux. * Plutarque. Pline. Natal. Comes. Lucien, *dialog.*

CASTOR, illuſtre chronographe, des ouvrages de qui pluſieurs anciens font mention. Suidas marque ceux-ci : deux livres de Babylone, un du Nil, & un autre intitulé : *Fautes commiſes par ignorance des temps.* Ce dernier eſt cité par Appollodore (*lib.* 2) & c'eſt vraiſemblablement le même, où Auſone dit (*carm.* 22 *in profeſſor. Burdeg.*) que Caſtor traitoit des rois douteux, c'eſt-à-dire, démêloit ce qui convenoit à chacun des rois qu'on confondoit, parcequ'ils avoient porté le même nom. Suidas lui attribue encore un traité de ceux qui dans divers temps ont été maîtres de la mer ; traité qu'Euſebe a donné par piéces détachées dans ſa premiere chronique, & qui ne paroît pas fort ſolide. Il n'y a pas plus de fond à faire ſur ſon *canon*, en ce qui regarde les rois d'Aſſyrie, ainſi qu'on l'a fait voir en ſon lieu, quoique ce ſoit à l'occaſion de cette partie-là même qu'Africanus, & après lui Euſebe (*lib.* 10, *præp. evang. cap.* 3) aient loué l'exactitude de Caſtor ; mais ce que le même Euſebe en a copié dans ſa chronique touchant les rois de Sicyone, peut être utile, & ce

Digitized by Google

qu'on trouve au même endroit touchant les rois d'Athènes, eſt tout ce que nous avons de meilleur ſur cette importante partie de l'hiſtoire grecque. Il paroît que le travail de Caſtor n'a pas été borné à ces temps éloignés, puiſque Joſephe (*ib. 2 cont. Apion.*) cite ſon témoignage touchant Antiochus Epiphanes; mais on ne ſait pas quel étoit l'ouvrage où il avoit pu parler de ce prince. Plutarque (*quæſt. rom.*) aſſure qu'il en avoit compoſé un, où il comparoit les uſages des Romains avec les réglemens des Pythagoriciens.

CASTOR (Antonius) médecin célébre, a vécu du temps de Pline vers l'an 70 de l'ére chrétienne. Il étoit ſavant dans la connoiſſance des ſimples, & le même Pline parle de celles qu'il avoit dans ſon jardin. Il ajoute qu'Antonius Caſtor étoit âgé de plus de cent ans, & qu'à cet âge il ſe portoit très-bien, ſe ſouvenant de tout ce qu'il avoit vu, & raiſonnant encore très-juſte. * Pline, *hiſt. nat. l.* 20, *c.* 17, *& l.* 25, *c.* 2. Caſtellan, *in vit. juriſc. &c.*

CASTOR AGRIPPA, écrivain eccléſiaſtique, *cherchez* AGRIPPA dit *Caſtor.*

CASTOR, chambellan de l'empereur Sévere & ſon plus fidéle domeſtique, que Caracalla fit tuer incontinent après la mort de ſon pere Severe, l'an de J. C. 211. * Dion. *l.* 79.

CASTOR, Juif, ſe rendit fameux durant le ſiége de Jéruſalem. Il étoit extraordinairement brave, & ſavoit parfaitement bien toutes les ruſes de la guerre. Peu s'en fallut que Tite ne périt devant cette ville par ſes artifices. Joſephe raconte de ce Caſtor, que ſe trouvant avec dix de ſes compagnons dans une tour du ſecond mur, dont on lui avoit confié la défenſe; & ſe voyant en un état à n'y pouvoir plus tenir, parcequ'elle avoit été ſi fort ébranlée par les béliers & par les autres machines des Romains, qu'ils craignoient à tout moment de la voir tomber, il feignit de vouloir ſe rendre, ſe préſenta ſur la bréche de la tour, & témoigna de grands empreſſemens de parler à Tite. Cette faveur lui ayant été accordée, il pria avec inſtance ce général de s'approcher de lui, ou de lui envoyer un Juif nommé *Enée*, qui étoit dans le camp des Romains, comme s'il eût eu de grands tréſors à lui remettre. Tite, qui étoit naturellement bon & facile, ajouta foi à ſes paroles, & lui envoya Enée. Mais ſitôt qu'Enée fut au pied de la tour, l'artificieux Caſtor fit rouler une groſſe pierre ſur lui, dont ayant évité le coup, un ſoldat qui l'accompagnoit en fut bleſſé. Tite fut ſi irrité de la tromperie de Caſtor, qu'il fit continuer la batterie, juſqu'à ce qu'elle eut renverſé cette tour. Caſtor voyant qu'il ne la pouvoit plus défendre, y mit le feu, & ſe jetta lui-même à travers les flammes, où il périt. * Joſephe, *guerre des Juifs, liv.* 5, *chap.* 23.

☞ CASTORIA, ville autrefois épiſcopale de Gréce, dans la Macédoine, à la ſource du Caſtoro. Les notices varient ſur la métropole ſous laquelle elle étoit. Celle de l'abbé Milon, au treiziéme ſiécle, la range ſous l'archevêque de Néopatria, ville de Theſſalie. Celle de l'évêque de Cathare, qui eſt plus récente, la met ſous l'archevêque de Thèbes. Ce nom ne reparoît plus dans la plus nouvelle des notices de l'égliſe grecque, quoique M. Baudrand, édit. de 1705, diſe qu'il y a un évêché grec ſuffragant de l'archevêché d'Ochrida; mais le titre d'évêque de Caſtorie a été porté en ces derniers temps par un archevêque d'Utrecht, qui par des raiſons de prudence, ne trouvoit pas à propos de porter ſon véritable titre. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CASTORIUS, évêque d'Afrique, vivoit au commencement du V ſiécle, & fut élu par les peres du concile de Miléve, aſſemblé l'an 402. Maximien, qui avoit quitté le ſchiſme des Donatiſtes, pour rentrer dans la communion de l'égliſe, prévoyant que le peuple qu'il gouvernoit, ne le ſouffriroit qu'avec peine, après l'avoir vu engagé dans un mauvais parti, prit une réſolution très-chrétienne de leur procurer le repos, & pria les peres du concile de permettre qu'il ſe démît de ſon évêché. Les prélats approuverent ſa réſolution; & pour lui témoigner l'eſtime qu'ils faiſoient de ſa perſonne, ils pourvurent Caſtorius qui étoit ſon frere, de l'évêché qu'il abandonnoit ſi généreuſement pour le bien de la paix. * S. Auguſtin, *ep.* 217.

CASTORIUS (Jean) dit *Fiber* & *Biver*, moine de Weſtminſter en Angleterre, a vécu dans le XIV ſiécle. Il écrivit l'hiſtoire de ſon monaſtere, & une chronique de ſon pays, qu'il commence par la venue de ce Brutus fabuleux dont nous parlerons ailleurs. Il finit cette chronique en l'année 1306. * Pitſeus, *de ſcript. Angl.* Voſſius, *de hiſt. Lat. l.* 2, *c.* 61.

CASTRACANI, *cherchez* CASTRUCCIO.

CASTRATIUS, *cherchez* CASTRITIUS.

CASTRE D'AUVIGNY, *cherchez* AUVIGNY.

CASTRES, ville de France dans le haut Languedoc, avec évêché ſuffragant d'Albi, depuis l'an 1678, & avec titre de comté, eſt bâtie ſur la riviere d'Agoût, qui la ſépare en deux. Son évêché étoit ci-devant ſuffragant de l'archevêché de Bourges. Elle a eu le ſiége d'un ſénéchal pour le roi, & d'un juge qu'on nomme d'*Appeaux*, & dont les appels ſe portoient au ſénéchal de Carcaſſone. Il y avoit auſſi une chambre de l'édit mi-partie pour ceux de la religion prétendue-réformée, qui a été ſupprimée. Les princes de Montfort, de Bourbon & d'Armagnac, ont été comtes de Caſtres juſqu'à Jacques d'Armagnac, qui eut la tête coupée en 1476, ſous le régne de Louis XI. Ce prince donna ce pays le 29 mai 1478, à Bonfile de Juge, lieutenant de roi en Rouſſillon, qui épouſa Marie, ſœur d'Alain d'Albret, qui devint comte de Caſtres par la donation que lui fit ſon beau-frere Bonfile de Juge en 1494; mais le comté de Caſtres revint à la couronne ſous François I. L'évêché de Caſtres étoit anciennement une abbaye de l'ordre de S. Benoît, fondée vers l'an 647, qui fut érigée en évêché par Jean XXII, l'an 1317, au commencement de ſon pontificat, & qui porte encore le nom de S. Benoît de Caſtres. Dieu-donné Severat, abbé de Lagni au diocèſe de Paris, en fut le premier prélat. Il a eu d'illuſtres ſucceſſeurs, Jean des Prez, Aimeric Natalis, Raimond Majoroſi ou Meroſi cardinal, Gerard Machet, confeſſeur du roi Charles VII, Jean d'Armagnac, Antoine de Veſc, &c. Outre l'égliſe cathédrale, il y en a pluſieurs autres, des monaſteres de Dominicains, de S. François, de Trinitaires, &c. avec une chartreuſe près de la ville. Caſtres eſt dans l'Albigeois, entre Saint-Papoul, Albi, Lodéve & Lavaur. Elle fut priſe & pillée par les huguenots en 1567, depuis on l'a réparée. Le P. Lubin, dans ſon traité des abbayes de France, ſur le mot *Caſtrenſes abbates*, fait mention d'une remarque du P. le Cointe dans les annales de France en l'année 624, à la page 737, qu'il y avoit des abbés que l'on nommoit *Palatinos* & *Caſtrenſes*, abbés de cour & de camps, quoiqu'ils n'euſſent aucune abbaye en titre. Ce qu'il eſt à propos de remarquer, dit le pere Lubin, de peur qu'on ne penſât qu'il y eût quelque abbaye de Caſtres dont ils fuſſent abbés. Il y avoit effectivement une abbaye de Caſtres. Ainſi quand on trouve *Caſtrenſis abbas*, il faut juger par la ſuite, ſi c'eſt un abbé de Caſtres, ou un aumônier d'armée. * Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* De Thou, *hiſt. l.* 53. Du Puy, *Droits du roi.* Catel, *Mém. de Languedoc.* Borel, *Antiq. de Caſt. &c.*

CASTREZ (le) *Caſtrenſis ager*, petit pays de France en Languedoc. Il eſt ainſi nommé de la ville de Caſtres, ſa capitale, & qui fait la partie méridionale de l'Albigeois. Il s'étend du levant au couchant entre l'Albigeois propre, le Rouergue, le Lauraguais & le bas Languedoc, n'ayant pas d'autre ville conſidérable que Caſtres, autour de laquelle il eſt. On le nomme auſſi le diocèſe de Caſtres. * *Voyage hiſt. de l'Europe, tom. de la France.*

CASTRI, ſi connu dans l'hiſtoire ancienne, ſous le nom de Delphes, *Delphi*, n'eſt aujourd'hui qu'un bourg de Gréce dans la Livadie. Il a été célébre ſous le nom de

Delphes, pour ſon oracle du temps des Grecs & des Romains. Il n'eſt qu'à ſept mille pas du golfe de Lepante au ſeptentrion, & au pied du mont Parnaſſe. * *Les hiſtoriens Grecs & Latins. Antiq. Grec. & Rom.* Spond, *voyage de Grece.*

CASTRICIUS (Marc) étoit magiſtrat à Plaiſance du temps de Sylla, lorſque le conſul Cneius Carbo vint demander des ôtages à cette ville pour Marius, de peur qu'elle ne tînt le parti de Sylla ſon ennemi, en 669 de Rome, & 85 ans avant J. C. Pour intimider Caſtricius, il lui dit qu'il avoit beaucoup d'épées, *& moi beaucoup d'années*, repartit Caſtricius, voulant ſans doute lui faire connoître que le peu d'années qu'il avoit encore à vivre, le diſpenſoit de craindre ſes menaces. * *Val. Max. l.* 6, *c.* 2, *exemp.* 10.

CASTRIES, ancienne baronie des états de Languedoc, *voyez* LA CROIX.

CASTRIOT (George) roi d'Albanie, *cherchez* SCANDERBEG.

CASTRITIUS (Titus) profeſſoit la rhétorique à Rome dans le II ſiécle, ſous le régne de l'empereur Adrien, qui eut une eſtime particuliere pour lui, & qui ne faiſoit pas moins d'état de ſa vertu que de ſa doctrine. Aulu-Gelle, qui fut ſon diſciple, parle ſouvent de Caſtritius, & ſur-tout dans le 13e livre, chapitre 20, où il rapporte quelle fut la ſévérité de ce rhéteur contre quelques ſénateurs ſes diſciples, qui parurent devant lui vêtus d'une maniere indécente & peu convenable à leur qualité. * Aulu-Gelle, *liv.* 11, *chap.* 13, *& l.* 13, *c.* 21.

Il y a pluſieurs autres CASTRITIUS, l'un préteur, dont parle Cicéron *dans la* 8e *action contre Verrès*; un autre qui découvrit à Auguſte la conjuration de Murena; un autre cité par Pline, qui avoit écrit ſur le jardinage; & un autre enfin appellé Caſtritius Firmus, grand adorateur des philoſophes Porphyre & Plotin. * Bayle, *dict. crit.*

CASTRO, bourg de la Campagne de Rome en Italie. Il eſt près de la riviere de Gariglian & de la terre de Labour, à deux lieues de la ville de Fondi vers le nord. On croit que ce pouroit être une ancienne ville des Voliſques, nommée *Caſtrimonium*. * Baudrand.

CASTRO, ville & duché d'Italie, vers le patrimoine de S. Pierre, étoit au duc de Parme, avec évêché, qui dépendoit immédiatement du ſaint ſiége. Elle étoit ſituée à dix ou douze milles de la mer, près de Toſcanelle, & environnée de précipices, qui en rendoient les avenues difficiles. Le pape Innocent X y envoya un evêque pour y réſider & pour gouverner le peuple. Il y fut tué; en punition de quoi le comte de Videman, général des troupes eccléſiaſtiques, fit démolir la ville en 1646, & l'évêché fut transféré à Aquapendente. Cette ville donnoit ſon nom au duché de Caſtro, ou *Stato di Caſtro*, appartenant aujourd'hui au ſaint ſiége. Ce duché a la province, dite *le patrimoine de S. Pierre*, au levant; le Siennois au couchant; la mer Méditerranée au midi, & la terre d'Orviette au ſeptentrion. Le pape Paul III donna l'état de Parme & de Plaiſance à PIERRE-LOUIS Farnèſe, ſon fils, duc de Caſtro, qui fut tué en 1547, par la conſpiration des partiſans de Charles-Quint. Cet empereur étoit chagrin de lui voir poſſéder Plaiſance, qu'il prétendoit être des appartenances du duché de Milan; auſſi il s'en rendit maître d'abord après cet aſſaſſinat. PIERRE-LOUIS laiſſa quatre fils; OCTAVE, duc de Parme; HORACE, duc de Caſtro; *Alexandre*, cardinal; *Rainuccio*, auſſi cardinal & archevêque. Depuis, les papes ont prétendu que ces états étoient feudataires de l'égliſe. Ce qui fut un ſujet de guerre ſous le pontificat d'Urbain VIII & d'Innocent X; ce dernier fit ruiner la ville de Caſtro, & convint l'an 1649, avec le duc de Parme, de lui remettre ce duché, à condition que le duc payeroit une ſomme d'argent très-conſidérable. Cette ſomme n'ayant pas été aquittée, ces états furent depuis incamerés à la chambre apoſtolique; mais par le traité de Piſe de l'an 1664, entre le pape Alexandre VII & Louis XIV roi de France, ce pontife s'obligea de révoquer cette incamération, & accorda encore huit années de délai au duc de Parme, pour faire le rachat de ces états. Caprarola, ce célébre palais bâti par Vignole, pour le cardinal Alexandre Farnèſe, eſt ſitué dans ce duché. * Léandre Alberti, *deſcript. Ital.*

CASTRO, ville d'Italie dans le royaume de Naples, eſt dans la terre d'Otrante, avec évêché ſuffragant d'Otrante. Elle eſt ſituée ſur le bord de la mer, entre Otrante & Alezano. Quelques-uns la prennent pour le *Caſtrum Minervæ* des anciens. Les Turcs y ont ſouvent fait de furieux ravages. En 1537 ils pillerent la ville, & tuerent ou emmenerent captifs la plus grande partie des habitans; mais depuis, cette ville s'eſt bien rétablie. On trouve quelques autres villes de ce nom, comme CASTRO-VILARE, duché dans la Calabre citérieure, près de Caſſano. CASTRO ville en l'iſle de Meléos. CASTRO-NUOVO, en l'Abbruzze; une autre dans la Campagne de Rome; une autre dans la Baſilicate, &c. * *Voyage d'Italie.*

CASTRO CARO, anciennement *Salſubium*, bourg d'Italie dans la Toſcane. Il eſt dans le Florentin au pied du mont Apennin, à une lieue au-deſſus de la Citta di Sole, & à deux de celle de Meldola. * Mati, *dict.*

CASTRO DORIA, bourg de l'iſle de Sardaigne, près de la côte occidentale, environ à deux lieues de Caſtel Aragonèſe, du côté du nord. Quelques-uns prennent ce bourg pour la ville nommée anciennement *Juliola*, que d'autres placent à *Vignola*, village voiſin. * Baudrand.

CASTRO EL RIO, ancienne petite ville ou bourg d'Eſpagne dans l'Andalouſie. Elle eſt ſur la riviere de Caſtro ou de Marbella, entre Cordoue & Vaëna, environ à deux lieues de celle-ci, & à ſix de celle-là. * Mati, *dictionnaire.*

CASTRO NUOVO, bourg de Sicile dans la vallée de Mazara. Il eſt ſur une montagne près de ſa ſource de la riviere de Platani, entre la ville de Girgenti & celle de Palerme. * Mati, *dict.*

CASTRO REALE, petite ville de la vallée de Demona en Sicile. Elle eſt à la ſource d'une petite riviere, qui porte ſon nom, à ſix lieues de la ville de Melazzo, du côté du midi. Elle fut bâtie par le roi Frédéric II, en l'an 1330. * Mati, *dict.*

CASTROVILLARE, anciennement *Sypheum*, petite ville du royaume de Naples. Elle eſt dans la Calabre citérieure vers la frontiere de la Baſilicate, à deux lieues de la ville de Caſſano, du côté du couchant. * Baudrand.

CASTRO DE URDIALES, petite ville d'Eſpagne. Elle eſt ſur la côte de Biſcaye, où elle a un bon port & une citadelle, entre Bilbao & Laredo, à quatre lieues de celle-ci, & à ſix ou ſept de l'autre. * Mati, *dict.*

CASTRO XERIZ, *Caſtrum Cæſaris*, bourg & château d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille vers la Piſuergua, & à quatre lieues de Burgos, où fut tuée Léonore de Caſtille, reine d'Aragon, en 1359, par ordre de Pierre *le Cruel*, roi de Caſtille, ſon neveu. * *Voyages hiſt. de l'Europe, tome d'Eſpagne.*

CASTRO. Famille illuſtre & ancienne de Portugal & d'Eſpagne: *Elle porte d'argent à ſix tourteaux ou ſegants d'azur, deux, deux & deux.* Ceux de la maiſon de Caſtro, qui deſcendent de FERDINAND de Caſtro, comte de Caſtro Xeris, portent *d'or aux treize tourteaux d'azur, trois, & trois, & l'un au bas de l'écu.* Cette maiſon vient de NUNO Belchide, gentilhomme Allemand de Cologne, venu en Eſpagne l'an 884, où l'épouſa *Imilla*, fille du comte *Diegue* de Porcellos, ceui qui peupla la ville de Burgos, duquel naquit *Nuno* Razura, l'un des juges de Caſtille, & qui fut pere de *Thereſe Nunes*, épouſe d'*Alain* Calvo, auſſi juge de Caſtille. Alain Calvo eut quatre enfans: de l'aîné, qui étoit *Ferdinand* Laines, deſcendoit le *Cid Ruy Diaz*

de Bivar ; *Bermudo* Laines étoit le ſecond , & *Alain* Laines le troiſiéme. *Diegue* Laines , qui étoit le quatriéme , peupla & s'établit à Pennafiel , & eſt la tige de la maiſon de CASTRO. Voilà l'origine de cette maiſon, ſelon quelques généalogiſtes. Pierre , comte de Barcellos , célébre généalogiſte , & bâtard de Denys , roi de Portugal , commence cette maiſon à *Gutterre* , à qui il donne une fille nommée *Gontro* de Goterre , épouſe de *Nuno-Alvar* d'Amaya , *qui étoit bâtard* d'Alfonſe V , roi de Léon , mort en 1527 , & qui fut pere , dit-il , de *Ximene Nunes* , qui épouſa *Ferdinand* Laines, frere de *Diegue* Laines , épouſe du *Cid Ruy Dias* de Bivar , dont *Alvar ernandes* , ſeigneur ou châtelain de Caſtro Xeris , qui épouſa donne *Mecie* ou *Melice* Anzures , fille du comte *Pierre* Anzures de Caton , dont *Marie Alvar* , épouſe de *Ferdinand Fernandes* , qui a ſuccédé dans les biens & ſeigneuries de la maiſon de Caſtro ; mais nous rapporterons cette maiſon en ſuivant l'opinion du ſavant Louis de Salazar de Caſtro, dans ſon livre *Glorias de la caſa Farneſe :* ce qui eſt très avéré & prouvé par pluſieurs titres.

I. GARCIE , roi de Galice & de Portugal , fils de FERDINAND le Grand , roi de Caſtille , à qui ce prince avoit donné le royaume de Galice & une partie du Portugal , dont il fut dépouillé par ſon frere Sanche II dit le Vaillant , qui le mena priſonnier au château de Luna en Galice l'an 1071. Il fut pere , dit-on , de FERDINAND , qui ſuit.

II. FERDINAND , fils du précédent, ou ſelon d'autres, fils du roi de Navarre , ou bien de SANCHE , roi d'Aragon , tué au ſiége d'Hueſca , épouſa *Marie Alvar* , dame de Caſtro Xeris , qui étoit de la maiſon de Lain Calvo, juge de Caſtille. L'on trouve dans le contrat de mariage de ſa fille *Urraque* de l'an 1132 , que ſon nom étoit *Eſtéphanie* , & on la traita d'*Infantiſe* , ou Infante , peut-être à cauſe de ſon époux , qui étoit fils de ce roi. De ce mariage naquit GUTTIERRE-FERNANDES , qui ſuit ; & RODRIGUE-FERNANDES , *qui continue la poſtérité rapportée ci-après.*

III. GUTTIERRE-FERNANDES , ſire de Burgos & de Soria , grand-maître de la maiſon d'Alfonſe VII , roi d'Aragon , de Navarre & de Caſtille , dit empereur & grand batailleur , mort en 1134. Il a été tuteur & régent de Caſtille pendant la minorité d'Alfonſe VIII : il épouſa *Toda* , fille d'*Alvar-Dias* , morte ſans poſtérité. Il fonda le monaſtere de S. Chriſtophe d'Iveas.

III. RODRIGUE-FERNANDES , dit *le Chauve* , a été ricohomem ſeigneur de Cuellar , châtelain de Tolede : il épouſa *Ello* Martinez , fille du comte *Martin* Ozorio, dont il eut FERDINAND-RODRIGUE de Caſtro , qui ſuit ; ALVAR-RODRIGUE & GUTTIERRE-RODRIGUE , *dont on rapporte la poſtérité.*

IV. FERDINAND-RODRIGUE de Caſtro , ſurnommé le Caſtillan , ſeigneur de la maiſon de Caſtro , grand-maître de la maiſon de Ferdinand II roi de Léon , d'Oviedo & de Galice , mort en 1188 , épouſa 1°. *Thereſe* , fille du comte *Ozorio* , ſeigneur de Ville-Lobos : 2°. l'infante *Stéphanie* , fille d'*Alfonſe* VII : 3°. *Marie-Zenegues* , dame de Tejonar. De la premiere naquit PIERRE-FERNANDES de Caſtro , qui ſuit.

V. PIERRE-FERNANDES de Caſtro , ſurnommé *le Caſtillan* , ſeigneur de Paredes , de l'Infantado de Léon , grand-maître de la maiſon d'Alfonſe IX , dit *le Bon* & *le Noble* , mort en 1214. Il fut tué à Maroc par les Maures , lui & ſon neveu Alfonſe de Tello , en y allant pour leur enlever les reliques des ſaints martyrs , dits de Maeſcos. Il épouſa , ſelon Salazar de Caſtro , & les autres auteurs Eſpagnols , *Ximene* , fille du comte *Grines* , ſurnommé *le Caſtillan ;* & ſelon les auteurs Portugais , il épouſa *Marie* Sanche , fille de l'infant Sanche , dont vinrent ALVAR-PIRES de Caſtro , qui ſuit ; *Olalla-Peres* , épouſe de *Martin* Sanche , *bâtard de* Sanche I , roi de Portugal & comte de Traſtamara en Caſtille ; *Martin-Fernand* , époux de *Catherine* de Rada ; donne *Sanche-Fernandes* , qui épouſa en 1211 *Gomes ; Marie-Peres* , épouſe de *Rodrigue* Giralte , vicomte de Cabrera. Pierre-Fernandes de Caſtro eut pour bâtard Ferdinand-Peres *de Caſtro , qui fit la branche des* CASTRO , *ſeigneurs de* FORNELLOS *en Galice , & celle des* CASTROS *de* MELGAÇO *rapportée ci-après.*

VI. ALVAR-PIRES de Caſtro , ricohomem ſeigneur de Cigales & de Paredes , mourut en 1240. Il épouſa 1° *Aurombias* , comteſſe d'Urgel : 2° *Marie-Lopes* de Haro : cette ſeconde femme épouſa en ſecondes noces *Sanche* II roi de Portugal , ſurnommé *Capello* , morte ſans poſtérité.

IV. ALVAR-RODRIGUE de Caſtro , ſecond fils de RODRIGUE-FERNANDES de Caſtro , ſurnommé *le Chauve* , épouſa *Marie* , fille du comte Vela , dont vinrent *Garcie-Alvar* , mort ſans poſtérité ; & FERDINAND-ALVAR de Caſtro , qui ſuit.

V. FERDINAND-ALVAR de Caſtro , épouſa *Marie* Gonçalves , fille de *Gonçalo* Gonçalves , dit *de Salmiero* , dont vint *Pierre-Fernandes* de Caſtro , ſurnommé *le Nino* , ou l'*enfant* , mort ſans poſtérité , de *Guiomar-Rodrigue* , fille de *Ruy Nunes* des Aſturies.

IV. GUTTIERRE-RODRIGUE de Caſtro , ſurnommé l'Eſcalavrado , ou Meurtri , troiſiéme fils de RODRIGUE-FERNANDES , ſurnommé *le Chauve* , a été quarante ans chez les Maures , d'où il a paſſé en Galice , qui étoit le pays de ſa mere : il épouſa *Elvire* Ozores , fille de *Soeiro-Eanes* , dont vinrent FERDINAND-GUTTIERRE , qui ſuit ; *Marie* , épouſe de *Soeiro-Pelles* de Meneſès , ricohomem ſire de Cabeçou & de l'Oſſa.

V. FERDINAND-GUTTIERRE de Caſtro, ricohomem ſire de Lemos & de Sarria , qu'il hérita de ſa mere , épouſa *Emilie* , fille de *Inigo-Lopes* de Mendoça ſire de Rodio , dont vinrent ANDRES FERNANDES de Caſtro , qui ſuit ; & ETIENNE-FERNANDES , *qui ſuit après ſon frere.*

VI. ANDRES-FERNANDES de Caſtro , ricohomem & pertiguero , mayor de ſaint Jacques , épouſa *N.* ..... dont vinrent *Marie-André* de Caſtro , épouſe de *Jean-Fernandes* , ſurnommé *Cabellos de Gro* , grand-maître de la maiſon de Sanche IV , *Mecie-André* , épouſe de *Martin-Gil* da Maya.

VI. ETIENNE-FERNANDES de Caſtro , *frere du précédent* , ricohomem ſeigneur de Lemos & de Sarria , pertiguero , mayor de ſaint Jacques , épouſa *Aldonce-Rodrigue* , fille de *Rodrigue-Alfonſe* , ſeigneur d'Aliger , qui étoit fils d'*Alfonſe* IX roi de Léon , dont vint FERDINAND-RODRIGUE , qui ſuit.

VII. FERDINAND-RODRIGUE de Caſtro , ricohomem ſeigneur de Lemos , &c. épouſa en 1293 *Violente-Sanches* , dame d'Uzero , fille de *Sanche* le Brave , roi de Caſtille , & de *Marie Alfonſe* d'Uzero ou de Meneſès , dont vinrent PIERRE-FERNANDES de Caſtro , qui ſuit ; *Jeanne* de Caſtro , épouſe de *Jean-Alfonſe* , ſeigneur de Campos & de Valence , fils de l'infant *Jean* , qui étoit fils d'*Alfonſe* , roi de Caſtille , dit l'Empereur.

VIII. PIERRE-FERNANDES de Caſtro , ſurnommé *de la Guerre* , à cauſe de ſes exploits , ricohomem ſeigneur de Lemos , grand-maître de la maiſon d'Alfonſe XI , eſt fort renommé dans l'hiſtoire d'Eſpagne , & mourut en 1343. Il épouſa *Iſabelle-Ponce* de Léon , fille de *Pierre-Ponce* , ſire de Cangas & de Tineo , dont vinrent FERDINAND de Caſtro , qui ſuit ; *Jeanne* de Caſtro , épouſe de *Diegue* d'Alfaro , ou de Haro , ſeigneur d'Orduna , morte ſans poſtérité. Pierre-Fernandes de Caſtro eut pour bâtards de Aldonce *de Valadares* , Alvar-Pires *de Caſtro , qui fait la branche de* MONSANTO *en Portugal ; & la belle* Agnès *de Caſtro , ſeconde femme de* Pierre I , *roi de Portugal.*

IX. FERDINAND de Caſtro , comte de Traſtamara , ſeigneur de Lemos , grand-maître de la maiſon de Pierre le Cruel , roi de Caſtille , épouſa 1°. *Jeanne* , ſœur de ce monarque , dont il ſe ſépara à cauſe de parenté : 2°. *Eléonore* , dame de Villalva , fille de *Henri* Henriques , adelantado mayor de Frontera , dont vinrent *Pierre* de Caſtro , mort en Angleterre ſans avoir pris al-

liance ; *Guttierre* de Caſtro, mort en Portugal ſans alliance ; *Iſabelle* de Caſtro, qui fut ſon héritiere, & épouſe de *Pierre* Henriques, connétable de Caſtille, qui étoit fils de *Frédéric* Henriques, grand-maître de l'ordre de ſaint Jacques, & *frere bâtard de* Henri II roi de Caſtille, dont vinrent FREDERIC de Caſtro, qui ſuit ; BEATRIX de Caſtro, qui fut l'héritiere, & qui épouſa *Pierre-Alvar* Oſorio, ſeigneur de Ribera & de Cabrera, comte de Lemos, cette terre ayant été érigée en comté en ſa faveur par Henri IV, roi de Caſtille, en 1457 ; *& c'eſt celui qui fit la branche des comtes de* LEMOS *d'à préſent.* Il fut auſſi pere de ALVAR-PIRES de Caſtro, *qui fait la branche des ſeigneurs de* RERIS. Antoine de Lima, fameux généalogiſte de Portugal, dit que ce fils fut légitimé, croyant qu'effectivement Ferdinand de Caſtro, comte de Traſtamara, ait épouſé *Mecie* Gonçalves, ſa mere. Ce comte mourut en Angleterre où il avoit paſſé l'an 1376.

X. PIERRE de Caſtro, duc d'Arjona en 1423, mourut en 1430 priſonnier dans le château de Penafiel, ſans poſtérité de ſon épouſe *Aldonce* de Mendoce, fille de *Pierre-Gonçalves* de Mendoce, ou bien de *Diegue-Hurtado* de Mendoça, ſeigneur de la Vega, de Hita, & de Butrago, vingtiéme amirante de Caſtille.

X. BEATRIX de Caſtro, *ſœur du précédent*, comteſſe de Lemos, épouſa *Pierre-Alvar* Oſorio, comte de Lemos, dont vint *Alfonſe* de Caſtro Oſorio, mort du vivant de ſon pere ; elle mourut le 3 avril 1455. RODERIC de Caſtro Oſorio, qui ſuit, étoit *fils naturel de cet* Alfonſe *de Caſtro Oſorio, & de* Conſtance, *ou mayor de Balcarcel.*

XI. RODERIC de Caſtro Oſorio II, comte de Lemos, hérita de la maiſon de ſon grand-pere maternel, & eſt fort renommé par ſes faits de guerre dans les guerres des rois Ferdinand & Iſabelle contre Grenade & contre le Portugal. Il a été ricohomem, & en cette qualité, il confirma un privilége accordé à la ville de Séville l'an 1491, & avoit fait rebâtir en 1477 la grande chapelle de S. Dominique de Bénavintes : il épouſa en 1483 *Thereſe* Oſorio, fille de *Pierre-Alvar* Oſorio, ſecond marquis d'Aſtorga, & de ſon épouſe *Béatrix* de Quinones, dont vinrent BEATRIX de Caſtro Oſorio, qui ſuit ; *Conſtance* Oſorio, marquiſe de Tavara.

XII. BEATRIX de Caſtro Oſorio III, comteſſe de Lemos, de Sarria, &c. épouſa l'an 1501 *Denys* de Portugal, troiſiéme fils de *Ferdinand* III duc de Bragance, & d'*Iſabelle* de Portugal, fille de l'infant *Ferdinand*, & ſœur d'*Emanuel*, duc de Beja, depuis roi de Portugal, dont vinrent FERDINAND-RODRIGUE de Caſtro, qui ſuit ; ALFONSE de Caſtro, grand commandeur de l'ordre de Chriſt en Portugal, *dont nous rapporterons la poſtérité ; Pierre* de Caſtro, évêque de Cuença ; *Iſabelle* de Caſtro, épouſe de ſon couſin germain *Theodoſe* V, duc de Bragance ; *Eleonore* de Caſtro, épouſe de *Diegue* Sarmiento de Mendoce III comte de Ribadaria ; *Antoinette* de Caſtro, épouſe de *Alvar* Coutinho, maréchal de Portugal ; *Mecie* de Caſtro, épouſe du comte de Chalante en Savoye : elle épouſa 2°. *Alvar* Oſorio, fils de *Louis* Oſorio, petit-fils de *Pierre-Alvar* Oſorio, comte de Traſtamara, dont vinrent *Antoine* de Caſtro Oſorio ; *Rodrigue* de Caſtro, archevêque de Séville, cardinal du titre des ſaints douze Apôtres ; *Anne* de Caſtro, épouſe de *Louis* Colon de Tolede III, duc de Veraguas, morte ſans poſtérité ; *Marie* de Caſtro, épouſe de *Jean-Alvar* Oſorio, fils d'*Alvar-Pires* Oſorio III, marquis d'Aſtorga.

XIII. FERDINAND-RODRIGUE de Caſtro, a été IV comte de Lemos, & I marquis de Sarria. Il épouſa *Thereſe* d'Andrade, fille de *Ferdinand* d'Andrade, comte de Villalva & d'Andrade, dont vinrent PIERRE-FERNANDES de Caſtro, qui ſuit ; *Françoiſe* de Caſtro de Zuniga, épouſe du comte de Medellin, morte ſans poſtérité ; *Iſabelle* de Caſtro, épouſe de *Rodrigue* de Moſcoſo Oſorio III, comte d'Altamira.

XIV. PIERRE-FERNANDES de Caſtro d'Andrade V, comte de Lemos, d'Andrade, Villalva, marquis de Sarria, héritier de la maiſon d'Andrade, épouſa 1°. *Eleonore* de la Cueva, fille de *Bernard* de la Cueva III, duc d'Albuquerque, dont vinrent FERDINAND-RODRIGUE de Caſtro, qui ſuit ; *Bertrand* de Caſtro, capitaine des gendarmes & général du Callao de Lima, gentilhomme de la bouche du roi Philippe II ; *Thereſe* de Caſtro, épouſe de *Garcie-Hurtado* de Mendoce, viceroi du Pérou, IV marquis de Canete. Il épouſa 2°. *Thereſe* de Bobadilla, fille de *Pierre-Fernandes* de Bobadilla de Cabrera, ſecond comte de Chinchon, dont vinrent *Pierre* de Caſtro, premier gentilhomme de la chambre du roi Philippe III, mort ſans poſtérité de *Jéronime* de Cordoue, fille de *Rodrigue* de Cordoue, ſeigneur de la maiſon de Paline ; *Rodrigue* de Caſtro, archidiacre d'Alcaraz, du grand conſeil de l'inquiſition d'Eſpagne ; *Andres* de Caſtro, premier gentilhomme de la chambre du roi d'Eſpagne.

XV. FERDINAND-RODRIGUE de Caſtro, VI comte de Lemos & d'Andrade, &c. viceroi de Naples au temps de Philippe II, épouſa *Catherine*, fille de *N.* de Zuniga de Sandoval de Rojas, comte de Lerme, IV marquis de Denia, dont vinrent PIERRE-FERNANDES de Caſtro, qui ſuit ; FRANÇOIS de Caſtro, duc de Tauriſano, par ſon mariage avec *Lucrece* Gatignano, & viceroi de Sicile, *dont il ſera parlé après ſon frere ; Ferdinand-Rodrigue* de Caſtro, comte de Galves, par ſon mariage avec *Eleonore* de Portugal, comteſſe de Galves.

XVI. PIERRE-FERNANDES de Caſtro, VII comte de Lemos & d'Andrade, &c. premier gentilhomme de la chambre du roi Philippe III, ambaſſadeur d'obédience à Rome en 1600, chef du conſeil des Indes, viceroi de Naples en 1610, chef du conſeil d'Italie en 1618, épouſa *Catherine* de Sandoval de Zuniga, ſa couſine germaine, fille de *François-Gomes* de Sandoval de Rojas, I duc de Lerme, mort ſans poſtérité.

XVI. FRANÇOIS de Caſtro, *frere du précédent*, VIII comte de Lemos & d'Andrade, duc de Tauriſano, viceroi de Sicile en 1616, ſe fit moine bénédictin, & mourut en 1637. Il avoit épouſé *Lucrece* de Gatinara, fille d'*Alexandre* Gatinara de Legnano, comteſſe de Caſtro & ducheſſe de Tauriſano au royaume de Naples, ſon pere étant V comte de Caſtro, dont vint FRANÇOIS de Caſtro, qui ſuit : il a été auſſi ambaſſadeur à Rome, & viceroi de Naples.

XVII. FRANÇOIS de Caſtro II du nom, & IX comte de Lemos, &c. viceroi d'Aragon & de Sardaigne, épouſa *Antoinette* Giron, fille de *Pierre* Giron, III duc d'Oſſonne, & de *Catherine* Henriques de Ribeira, dont vinrent PIERRE-ANTOINE-FERNANDES de Caſtro, qui ſuit ; *Lucrece* de Caſtro, morte ſans alliance ; *Marie-Louiſe* de Caſtro, épouſe de *Pierre* Nuno Colon de Portugal, VI duc de Veraguas, dont elle fut la ſeconde femme.

XVIII. PIERRE-ANTOINE-FERNANDES de Caſtro, X comte de Lemos, viceroi du Pérou, où il mourut le 8 décembre 1672, épouſa *Anne* de Borja, fille de *François* de Borja, VIII duc de Gandie, dont vinrent GINES-FRANÇOIS de Caſtro de Portugal, qui ſuit ; SALVADOR-FRANÇOIS de Caſtro, marquis d'Almugna, *dont nous rapporterons l'alliance ; François* de Caſtro né en 1672, & mort le 4 juin 1692, meſtre de camp d'infanterie en Flandre ; *Marie-Alberte* de Caſtro, épouſe d'*Emanuel* de Sottomayor de Mendoce, XII duc de Bejar, tué au ſiége de Bude en 1686.

XIX. GINES-FRANÇOIS de Caſtro de Portugal, XI comte de Lemos, chevalier de la Toiſon d'or, viceroi de Sardaigne, capitaine général des galeres de Naples, épouſa 1°. *Catherine-Marie* da Silva de Mendoce, fille de *Gregoire-Maria* da Silva de Mendoce, IX duc de l'Infantado, morte ſans poſtérité : 2°. la fille du marquis de Montalegre, morte auſſi ſans poſtérité.

XIX. SALVADOR-FRANÇOIS de Caſtro, marquis d'Almugna, *frere du précédent*, épouſa *Françoiſe* Centurion de Cordoue de Mendoce, Carrillo & Albornoz,

IV marquiſe d'Almugna, fille de *François-Cécile-Bonaventure* Centurion, marquis d'Eſtepa, &c. dont vinrent MARIE-ANTOINETTE de Caſtro de Portugal, qui ſuit; *Roſe* de Caſtro, épouſe de *Pierre* de Moncada de Leira, marquis de Leira; *Raphael* de Caſtro, épouſe de ſon couſin germain *Jean-Emanuel* de Sottomayor, XIII duc de Bejar.

XX. MARIE-ANTOINETTE de Caſtro de Portugal, marquiſe d'Almugna, épouſa *Ferdinand* de la Cueva, marquis de Malagon.

BRANCHE DES COMTES DE MONSANTO, MARQUIS DE CASCAES.

IX. ALVAR-PIRES de Caſtro, fils de PIERRE-FERNANDES de Caſtro, ſurnommé *de la Guerre*, & d'*Aldonce* de Valadares, a été comte d'Arragolos, châtelain de Lisbonne pour le roi Ferdinand, connétable de Portugal, le premier qui eut cette charge dans ce royaume-là, ſeigneur du Cadaval, &c. mort en mil trois cens quatre-vingt-trois. Il eſt venu en Portugal du vivant d'Alfonſe IV, en fuyant la cruauté de Pierre *le Cruel*, roi de Caſtille, & auſſi parceque lui & ſon frere Ferdinand de Caſtro, comte de Caſtro Xeris, ſuivoient le parti de Jean-Alfonſe d'Albuquerque. Il épouſa *Marie-Ponce*, fille de *Pierre-Ponce* de Léon, ſeigneur de Cangas, de Tines & de Marchena, dont vinrent PIERRE de Caſtro, qui ſuit; *Alfonſe* de Caſtro, mort ſans poſtérité, quoique Salazar de Caſtro, Gandara & autres généalogiſtes Eſpagnols aſſurent qu'il en a eu; *Béatrix* de Caſtro, épouſe de *Pierre-Nunes* de Caſtro, comte de Mayorga; *Iſabelle* de Caſtro, épouſe de *Pierre-Henriques*, comte de Traſtamara, celui qui fut tué à Séville par Pierre *le Cruel*, roi de Caſtille.

X. PIERRE de Caſtro, dit *le Borgne*, a été ſeigneur du Cadaval; & étant convaincu d'avoir voulu livrer l'une des portes de Lisbonne aux Eſpagnols, quand ils faiſoient le ſiége de cette ville au temps du roi Jean I, il fut mis en priſon, & peu de temps après mis en liberté par égard à ſa haute naiſſance: il ſe trouva depuis à la priſe de Ceuta par le même roi; mais après il conſpira une ſeconde fois avec ſon beau-frere Pierre, comte de Traſtamara, & étant découvert ſe ſauva en Eſpagne & fit encore ſa paix avec le roi de Portugal, en lui livrant Salvaterra qu'il tenoit pour le roi de Caſtille. Il épouſa *Eleonore* Telles de Meneſès, fille de *Jean-Alfonſe* Telles de Meneſès, comte d'Ourem, dont vinrent JEAN de Caſtro, qui ſuit; FERDINAND de Caſtro, ſeigneur d'Anſan, *qui fait la branche de* MONSANTO, *rapportée ci-après*; *Guiomar* de Caſtro, épouſe d'*Alvar-Gonçalves* d'Attayde, I comte d'Atouguia; *Iſabelle* de Caſtro, épouſe de *Diegue-Lopes* de Souſa, grand-maître de la maiſon d'Edouard, roi de Portugal, qui étoit déja veuve d'*Alvar Gonçalves*, dit *Magrico*.

XI. JEAN de Caſtro, ſeigneur de Cadaval, de Peral, &c. épouſa *Eleonore* da Cunha Giron, fille de *Martin-Vaſques* da Cunha, I comte de Valence, dont il eut pour fille unique JEANNE de Caſtro, qui ſuit. Cette Eléonore da Cunha Giron épouſa en ſecondes noces le docteur *Jean* das Regras, grand chancelier de Portugal, miniſtre d'état du roi Jean I, ſeigneur da Caſcaes, de Lourinhan, &c. de la ſubſtitution de ſaint Matthieu de Lisbonne, qui mourut en 1422.

XII. JEANNE de Caſtro, dame de Cadaval, &c. épouſa *Ferdinand* II, duc de Bragance, & par ce mariage le Cadaval & les autres ſeigneuries de la maiſon de Caſtro entrerent dans celle de Bragance, à préſent régnante en Portugal.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE MONSANTO.

XI. FERDINAND de Caſtro, ſecond fils de PIERRE de Caſtro, dit *le Borgne*, a été ſeigneur d'Anſan & de ſaint Laurent do Bairo, châtelain de Corillan, & ſeigneur de la Terre, ou Païl de Boquilobo, gouverneur & intendant de la maiſon de Henri, infant de Portugal, fils du roi Jean I. Il épouſa 1°. *Iſabelle* d'Attayde, fille de *Martin-Gonçalves* d'Attayde, ſeigneur de Montforte, châtelain de Chaves, dont il eut ALVAR de Caſtro, qui ſuit; GARCIE de Caſtro, *qui fait la branche des ſeigneurs de* BOQUILOBO *rapportée ci-après*; *Henri* de Caſtro, nommé grand-prieur de Crato; *Iſabelle* de Caſtro, ſeconde femme d'*Edouard* de Meneſès, I comte de Vianne, & I gouverneur général d'Alcacer en Afrique; *Catherine* de Caſtro, épouſe d'*Alvar* Vas d'Almada, I comte d'Avranches, & en ſecondes noces ſeptiéme femme de *Martin* d'Attayde, II comte d'Atouguia; *Marie* de Caſtro, premiere femme d'*Alvar* de Souſa, ſeigneur de Miranda do Corvo, châtelain d'Abrantes, grand-maître de la maiſon du roi Alfonſe V. Il épouſa 2°. *Mecie* de Caſtro, fille d'*Alfonſe* Vaſques de Souſa, ſeigneur de Mortagoa, dit *le Chevalier*, dont *Violante* de Caſtro, dame de Mafre, qui ne prit point d'alliance. Ce Ferdinand de Caſtro obtint que l'infant Ferdinand, frere d'Edouard, roi de Portugal, épouſeroit une de ſes filles; mais ce prince qui étoit en eſclavage à Fez, y mourut étant ſur le point d'être racheté; & *Ferdinand* de Caſtro, après avoir fait une dépenſe proportionnée à l'honneur qui lui en revenoit, ſe mit en mer pour aller conduire l'infant; & ayant rencontré des corſaires, il fut tué dans un combat.

XII. ALVAR de Caſtro, I comte de Monſanto, châtelain de Lisbonne, & de Covilhan, ſeigneur de Caſtelmendo & de Povoa, grand-chambellan d'Alfonſe V, roi de Portugal, fut tué d'un coup de fléche en Afrique, où il ſe diſtingua beaucoup. Il épouſa *Iſabelle* da Cunha, fille d'*Alfonſe*, dit *de Caſcaes*, qui étoit *bâtard de* Jean, infant *de Portugal*, fils de *Pierre* I, & d'*Agnès* de Caſtro, & de ſon épouſe *Blanche* da Cunha, fille & héritiere du célébre docteur *Jean* das Regras, grand-chancelier du roi Jean I, dont vinrent JEAN de Caſtro, qui ſuit; *George* de Caſtro, tué à l'eſcalade de Tanger le 13 janvier 1464; JEANNE de Caſtro, *qui ſuit après ſon frere*; *Eléonore* de Caſtro, premiere femme de *Pierre* de Meneſès, I comte de Cantanhede: il eut auſſi pour bâtards, Guiomar de *Caſtro, dame du palais de Jeanne, reine de Caſtille, épouſe du roi Henri IV, où elle épouſa* Pierre *Manrique de Lara, II comte de Trebigne, & I duc de Naxara, ſurnommé* le Vaillant; Magdeléne *de Caſtro, abbeſſe de ſainte Claire de Coimbre*; & Rodrigue *de Caſtro, ſurnommé de* MONSANTO, *qui fit la branche des ſeigneurs de* VALHELHAS.

XIII. JEAN de Caſtro, II comte de Monſanto, fut tué à la priſe d'Arzilla en Afrique. Il épouſa *Marie* de Meneſès, fille d'*Edouard* de Meneſès, I comte de Vianne, mort ſans poſtérité.

XIII. JEANNE de Caſtro, *ſœur du précédent*, devint l'héritiere de cette maiſon, & épouſa *Jean* de Noronha, ſurnommé *les Dents*, qui étoit fils de *Ferdinand* de Noronha, I marquis de Villareal, dont vinrent PIERRE de Caſtro, qui ſuit; *Simon* de Caſtro, marié à Tanger à *Jeanne* Caldeira, dont la poſtérité ne ſubſiſte plus; *George* de Caſtro, mort ſans poſtérité de *Marie* de Silva, fille de *Gil* Vas da Cunha; *Béatrix* de Meneſès, épouſe de *Diegue* Pereira, II comte de Leira; *Marguerite* de Caſtro, épouſe de *François* da Silveira, ſeigneur de Sazedas; *Guiomar* de Caſtro, épouſe de *Henri* de Noronha, grand-commandeur de S. Jacques.

XIV. PIERRE de Caſtro, III comte de Monſanto, a été favori des rois Emanuel & Jean III. Il épouſa 1°. *Eléonore* de Meneſès, fille de *Ferdinand* de Meneſès, ſurnommé *Narizes*, morte ſans poſtérité: 2°. *Agnès* d'Ayala, fille de *Diegue* de Silva, I comte de Portalegre, dont vinrent LOUIS de Caſtro, qui ſuit; *Louiſe* de Caſtro, premiere femme de *Jean* de Meneſès, ſeigneur de la maiſon de Tarouca, & gouverneur de Tanger; *Marie* d'Ayala, épouſe de *Ferdinand* de Caſtro, ſeigneur de Boquilobo; *Louiſe* de Caſtro, épouſe

de *Pierre* da Cunha, ſeigneur de Geſtaço & Penajoya, morte ſans poſtérité; & d'autres filles religieuſes.

XV. LOUIS de Caſtro, châtelain de Lisbonne, &c. épouſa *Violante* de Tavora, fille d'*Antoine* d'Attayde, I comte de Caſtanheira, dont il eut ANTOINE de Caſtro, qui ſuit; *Anne* de Caſtro, épouſe d'*Alvar* de Caſtro du conſeil d'état du roi Sébaſtien, fils aîné de *Jean* de Caſtro dit *le Grand*, viceroi des Indes; *Marie* de Caſtro, épouſe de *Jean* de Carvalho Patalim, ſurintendant des bâtimens royaux: & en ſecondes noces d'*Antoine* Pereira dit *de Santarem*, commandeur de Pinheiro. Louis de Caſtro épouſa 2°. *Jeanne* d'Almeyda, fille d'*Antoine* d'Almeyda, comtador-mor, ou chef de la chambre des comptes, morte ſans poſtérité.

XVI. ANTOINE de Caſtro, III comte de Monſanto, rendit de grands ſervices à Philippe II à ſon avénement à la couronne de Portugal, & ſervit à l'armée commandée par le duc d'Albe, quand il fit la conquête de ce royaume: il épouſa *Agnès* Pimentel, fille de *Martin-Alfonſe* de Souſa, ſeigneur du Prado & d'Alcoenta, gouverneur des Indes orientales, dont vinrent LOUIS de Caſtro, qui ſuit; MARTIN-ALPHONSE de Caſtro, viceroi des Indes, & ALVAR-PIRES de Caſtro, *dont nous rapporterons l'alliance.*

XVII. LOUIS de Caſtro, IV comte de Monſanto, ſeigneur de Caſcaes, maître du conſeil d'état, chef du tribunal dit *Dezembargo de Paco*, épouſa *Mecie* de Noronha, fille d'*Antoine* de Noronha, viceroi des Indes, mort en 1573, dont il eut ALVAR-PIRES de Caſtro, qui ſuit; *François* de Caſtro, mort en Italie ſans alliance; *Rodrigue* de Caſtro, mort jeune; *Françoiſe* de Noronha; *Jeanne*, & *Anne*, qui ſe retirerent au couvent de l'Incarnation, qu'elles ont beaucoup embelli & augmenté.

XVIII. ALVAR-PIRES de Caſtro, V comte de Monſanto, I marquis de Caſcaes, châtelain de Lisbonne du conſeil d'état du roi Alfonſe VI, ambaſſadeur extraordinaire à la cour de France, épouſa 1°. *Marie* de Portugal, fille de *Nuno-Alvar* de Portugal, l'un des gouverneurs de ce royaume à la mort du roi & du cardinal Henri, dont vinrent *Jeanne-Agnès* de Portugal, épouſe de *Louis* da Silva Tello, II comte d'Aveiras, XI ſeigneur de Vagos, morte avec poſtérité; *Mecie*, & *Agnès*, qui n'ont point pris d'alliance: il épouſa 2°. *Barbe-Stéphanie* de Lara, fille d'*Antoine* d'Attayde, V comte de Caſtanheira, dont vinrent LOUIS de Caſtro, qui ſuit; *Marie* d'Attayde, morte jeune ſans alliance.

XIX. LOUIS de Caſtro, III du nom, VI comte de Monſanto, II marquis de Caſcaes, ambaſſadeur extraordinaire de Pierre II, roi de Portugal, auprès de Louis XIV roi de France, du conſeil d'état, ſeigneur d'Anſan & de la Terre, ou Paûl de Boquilobo, à la mort de Jean de Caſtro, châtelain de Lisbonne, &c. épouſa *Marie* de Menesès, fille d'*Antoine-Louis* de Menesès III comte de Cantanhede, I marquis de Marialva, dont vinrent EMANUEL-JOSEPH de Caſtro, qui ſuit; *Alvar-Pires* de Caſtro de Noronha, évêque de Portalegre; *Ferdinand-Alvar* de Caſtro de Noronha, VIII comte de Monſanto dès le vivant de ſon pere, académicien de l'académie royale de l'hiſtoire Portugaiſe, mort à Lisbonne, étant fiancé à ſa niéce *Marie* de Gama, héritiere de la maiſon de Niza; *François* de Caſtro, chevalier de Malte; *Barbe-Iſabelle* de Lara, épouſe de *Vaſco-Louis* de Gama, VII comte de Vidigueira, III marquis de Niza; *Anne-Marie* de Coutinho, épouſe d'*Antoine* de Mello de Torres, III comte de Ponte; *Philippine* de Noronha, qui n'avoit pas encore pris d'alliance en 1734.

XX. EMANUEL-JOSEPH de Caſtro VII comte de Monſanto, III marquis de Caſcaes, ſeigneur d'Anſan, châtelain de Lisbonne, capitaine & colonel d'infanterie, maréchal de camp, gouverneur & capitaine général de l'Algarve, conſeiller de guerre, & premier gentilhomme de la chambre du roi Jean V, épouſa *Louiſe* de Noronha, fille de *Pierre-Antoine* de Noronha, II comte de Villaverde, I marquis d'Angeja, dont ſont iſſus *Joſeph-Leonard* de Caſtro, mort en bas-âge; LOUIS-JOSEPH de Caſtro, qui ſuit; *Marie* de la Grace de Noronha, née le 25 novembre 1718, fiancée au mois de novembre 1734, à *François* de Meneſès, fils aîné du comte d'Ericeira.

XXI. LOUIS-JOSEPH de Caſtro, IX comte de Monſanto, n'avoit pas encore pris d'alliance en 1734.

XVII. MARTIN-ALFONSE, ſecond fils d'ANTOINE de Caſtro III, comte de Monſanto, a été général des galeres de Portugal, viceroi des Indes, & mourut à Malaca en allant au ſecours de cette ville, que les Hollandois prirent en 1581: il épouſa *Marguerite* de Tavora, fille d'*Alvar* de Souſa, gouverneur de Chaul, celui qui fit la ſubſtitution d'Alcube, dont vinrent GEORGE de Caſtro, qui ſuit; *Françoiſe* de Tavora de Caſtro, épouſe de *Ferdinand* Telles de Menesès, I comte d'Unham, morte avec poſtérité.

XVIII. GEORGE de Caſtro, a été menin de Philippe, prince d'Eſpagne & de Portugal, depuis roi, III du nom, & mourut ſans avoir pris alliance, étant capitaine d'infanterie ſur une galere d'Eſpagne; & la comteſſe d'Unham ſa ſœur devint l'héritiere de cette maiſon.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE VALHELHAS.

XIII. RODRIGUE de Caſtro, dit *de Monſanto*, étoit *fils naturel d'*Alvar *de Caſtro I, comte de Monſanto:* il a ſervi avec beaucoup de diſtinction en Afrique, où il fut gouverneur d'Arzila, & ambaſſadeur du roi Emanuel auprès du pape Alexandre VI, châtelain de Covilhan, ſeigneur de Valhelhas, Famalicam & Almendra: il épouſa *Marie* Coutinho, fille de *Ferdinand* Coutinho II du nom, maréchal héréditaire de Portugal, dont vinrent *François* de Caſtro, tué à la guerre de Tanger par les Maures; *Jeanne* de Caſtro, épouſe de *Jean-Fernandes* Cabral, châtelain de Belmonte; *Guiomar* de Caſtro, épouſe de *Jean-Rodrigue* de Vaſconcellos, ſeigneur de Figueiro; *Iſabelle* de Caſtro, épouſe de *Ferdinand* de Caſtro, ſeigneur de Lanhoſo, châtelain de Sabugal; *Antoinette* Coutinho, épouſe de *Jean* Lobo, fils aîné de *Diegue* Lobo II baron d'Alvito: il eut pour bâtards, Chriſtophe *de Caſtro, évêque de Guarda*; GEORGE *de Caſtro, qui ſuit*; FRANÇOIS *de Caſtro, dont nous rapporterons la poſtérité.* La mere de tous ces enfans, fut *Guiomar* Vas de Caſtellobranco.

XIV. GEORGE de Caſtro ſe maria aux Indes orientales, 1°. avec *Hélène* Machado, morte ſans poſtérité: 2°. avec *Philippine* d'Attayde, fille de *George Dias* Freyre, ſecrétaire d'Alfonſe, cardinal, infant de Portugal: il fut gouverneur de Cochin & de Chalé.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BOQUILOBO.

XII. GARCIE de Caſtro, ſecond fils de FERDINAND de Caſtro, ſeigneur d'Anſan, a été ſeigneur de Boquilobo: il épouſa *Béatrix* de Silva, fille de *Lionel* de Lima, I vicomte de Villanova de Cerveira, dont il eut ALVAR de Caſtro, qui ſuit; *George* de Caſtro, mort ſans poſtérité de *Blanche* Pereira, fille de *Ferdinand* Pereira de Geja, ſeigneur de Caſtrodairo; *Philippine* de Caſtro, épouſe de *Gomés* Soares, châtelain de Torres Vedras; *Guiomar* de Caſtro, épouſe d'*Ayres-Gomés* de Sylva, ſeigneur de Vagos: il épouſa, 2°. *Catherine* de Corta, dont vinrent FRANÇOIS de Caſtro, gouverneur du château de Gué, commandeur de Segura, *dont la poſtérité ſera rapportée ci-après*; *Iſabelle* de Caſtro, épouſe de *Michel* Cortereal, grand huiſſier du roi Emanuel.

XIII. ALVAR de Caſtro, ſeigneur de Boquilobo, gouverneur de la chambre du civil, chef du conſeil des finances du roi Jean II, & l'un des exécuteurs teſtamentaires de ce prince, a été fort éloquent, & d'un eſprit très-agréable. Il épouſa *Eléonore* de Noronha, fille de *Jean* d'Almeida II, comte d'Abrantes, dont vinrent FERDINAND de Caſtro, qui ſuit; JEAN de

Caſtro,

Digitized by Google

Caſtro, viceroi des Indes, *dont nous rapporterons la poſtérité ; Agnès* de Caſtro, épouſe en premieres noces d'*Ayres* Telles de Menesès, ſeigneur d'Unham, & en ſecondes de *Garcie* de Noronha, châtelain de Caſtayo, viceroi des Indes en 1540 ; *Béatrix* de Caſtro, épouſe de *Alfonſe* Portocarrero, ſeigneur de Villanueva-del-Freſno en Eſpagne ; *Iſabelle* de Caſtro, épouſe de *Jerôme* de Noronha, dit Bacalhao.

XIV. FERDINAND de Caſtro, ſeigneur de Boquilobo, gouverneur de la chambre du civil, épouſa *Marie* d'Ayala, fille de *Pierre* de Caſtro, troiſiéme comte de Monſanto, dont il eut JERÔME de Caſtro, qui ſuit ; *Alvar* de Caſtro, tué à la journée d'Alcacer en 1578 ; *Auguſtin* de Caſtro, moine Auguſtin, & archevêque de Braga ; *Agnès* d'Ayala, épouſe de *Jean* de Mello, châtelain de Serpa, & grand huiſſier du roi Sébaſtien.

XV. JERÔME de Caſtro, ſeigneur de Boquilobo, gouverneur de la chambre du civil de Lisbonne, transférée depuis en 1583 à la ville de Porto, qui eſt le parlement, qu'on y conſerve encore, épouſa *Cecile* Henriques, fille de *Ruy* de Mello, dit le *Punho*, châtelain d'Alegrete, dont vint *Jeanne* de Caſtro, épouſe en premieres noces de *Antoine* de Menesès de Noronha, ſurnommé *Conſtanço*, châtelain de Vires, & en ſecondes noces d'*Alvar* de Mendoce, gentilhomme Eſpagnol, capitaine d'infanterie de la garniſon de Lisbonne. Il épouſa 2°. *Jeanne* de Souſa, fille de *Léonard* de Souſa, châtelain de Thomar, dont il eut JERÔME de Caſtro qui ſuit. Jeanne de Souſa épouſa en ſecondes noces *Louis* de Souſa, ſeigneur de Beringel, châtelain de Beja, & mourut ſans poſtérité. Il avoit été auſſi marié à ſa couſine *Eléonore* de Caſtro, fille de *Jean* de Caſtro, viceroi des Indes, morte ſans poſtérité.

XVI. JERÔME de Caſtro, ſecond du nom, ſeigneur de Boquilobo, châtelain d'Ervoredo, & de Braguë, épouſa *Agnès* Telles, fille de *Diegue* Henriques, qui étoit fils de *Frédéric* Henriques, grand commandeur d'Alcantara en Eſpagne, dont vinrent PIERRE-FERNANDES de Caſtro, qui ſuit ; *Auguſtin* de Caſtro, moine dominicain ; & deux filles religieuſes à Sainte-Marthe.

XVII. PIERRE-FERNANDES de Caſtro, ſeigneur de Boquilobo, &c. épouſa *Louiſe* de Menesès, fille de *Nuno-Fernandes* Cabral, châtelain de Belmonte, dont vint JEAN de Caſtro qui ſuit.

XVIII. JEAN de Caſtro, ſeigneur de Boquilobo, &c. épouſa *Archangele-Marie* de Portugal, fille de *Rodrigue* Lobo de Silveira, premier comte de Sarcedas, morte ſans poſtérité : elle fut une des dames d'atour de la reine d'Angleterre, Catherine de Portugal, & mourut à Lisbonne le 5 octobre 1723. Après la mort de ce Jean de Caſtro, il y eut un long procès ſur la terre de Boquilobo entre le comte de Valadares, Michel-Louis de Menesès, & le marquis de Caſcaes, Louis-Alvar de Caſtro, & l'on jugea en faveur du dernier, parceque cette ſubſtitution devoit retourner à la maiſon de Monſanto, quoique le comte de Valadares fût arriere-petit fils de Jerôme de Caſtro, premier du nom, ſeigneur de Boquilobo, & de Cecile Henriques, le droit de réverſion l'emportant ſur celui de parenté.

XIV. JEAN de Caſtro, ſecond fils d'ALVAR de Caſtro, ſeigneur de Boquilobo, & d'*Eléonore* de Noronha, a été gouverneur, & depuis viceroi des Indes orientales, ſurnommé *le Grand* à cauſe de ſes vertus, & de ſes belles actions dans la guerre de ce pays-là : *nous parlerons de lui dans un article ſéparé.* Il épouſa *Eléonore* Coutinho, fille de *Lionel* Coutinho, dont il eut *Ferdinand* de Caſtro, tué au ſecond ſiége de Diu, âgé de dix-neuf ans, en 1546, dans un baſtion qui ſauta en l'air par l'effet d'une mine ; ALVAR de Caſtro, qui ſuit ; *Michel* de Caſtro, mort aux Indes orientales, ſans poſtérité, étant gouverneur de Malaca ; *Agnès* de Caſtro, épouſe de *Louis* d'Albuquerque, châtelain & commandeur d'Albuquerque, grand échanſon du roi Jean III, morte avec poſtérité ; *Jeanne* de Caſtro, épouſe de *Pierre* Leitam Freire ; *Eléonore* de Caſtro, épouſe de ſon couſin *Jerôme* de Caſtro, premier du nom, ſeigneur de Boquilobo, dont elle fut la ſeconde femme, morte ſans poſtérité.

XV. ALVAR de Caſtro, ſeigneur de Penedono, commandeur de Redinha dans l'ordre de Chriſt, du conſeil d'état du roi Sébaſtien, chef du conſeil des finances, deux fois ambaſſadeur à la cour de Rome, avoit ſervi aux Indes orientales, général de ces mers du temps que ſon pere en étoit viceroi : il fut bleſſé dangereuſement dans une ſortie au ſecond ſiége de Diu en 1546, & prit d'aſſaut le fort de Xael en 1548 dans la côte d'Arabie. Il épouſa *Anne* d'Attayde, fille de *Louis* de Caſtro, ſeigneur d'Anſam, & de la maiſon de Monſanto, dont vinrent EMANUEL de Caſtro, qui ſuit ; *Ferdinand-Alvar* de Caſtro, commandeur de S. Michel de Nogueira, qui ſe fit dominicain dans le couvent de Bemfica, l'an 1633 ; *François* de Caſtro, recteur de l'univerſité de Coimbre, chef du conſeil de conſcience, évêque de Guarda, du conſeil d'état, & grand inquiſiteur de Portugal ; *Violante* de Caſtro, troiſiéme femme d'*Alfonſe* de Noronha, comte d'Odemira ; & deux filles religieuſes.

XIV. EMANUEL de Caſtro, commandeur de Redinha dans l'ordre de Chriſt, épouſa *Béatrix* de Vilhena, fille de *François* de Menesès, commandeur de la Torre de Moncorvo, & de Proença Nova, dont vinrent ALVAR de Caſtro, qui ſuit ; *Louiſe* de Noronha, épouſe d'*Emanuel* de Portugal.

XVII. ALVAR de Caſtro, ſecond du nom, commandeur de Redinha, ſeigneur de Fontearcada, épouſa *Marie* de Noronha, fille de *Jean* de Saldanha, ſurnommé l'*Abbé*, dont il eut *Emanuel* de Caſtro, & *François* de Caſtro, morts ſans avoir pris alliance ; *Marie-Anne* de Noronha, épouſe d'*Alvar* de Portugal, laquelle reſtant veuve fort jeune avec une fille unique, nommée *Marie-Louiſe* de Portugal, elle la perdit à l'âge de treize ans ; & ne voulant point ſe remarier, employa ſon bien à fonder la maiſon des théatins de Lisbonne, qui eſt la ſeule que cet ordre a en Portugal.

XIII. FRANÇOIS de Caſtro, fils de GARCIE de Caſtro, ſeigneur de Boquilobo, & de ſa ſeconde femme *Catherine* da Corta, a été gouverneur du château de Gué en Afrique, & commandeur de Segura. Il épouſa *Jeanne* da Corta, fille de *Vincent-Soares* da Corta, contador ou intendant de la place d'Arzila, & natif, ou établi à celle de Tanger auſſi en Afrique, dont vinrent GARCIE de Caſtro, qui ſuit ; *Guiomar* de Caſtro, épouſe de *Damien* de Brito, maître d'hôtel ou veador de Marie, infante de Portugal, fille du roi Emanuel ; *Catherine* de Caſtro, épouſe d'*Antoine-Peres* do Canto, commandeur d'Azere.

XIV. GARCIE de Caſtro, du conſeil d'état du roi Sébaſtien, gouverneur de la ville de Goa, épouſa *Iſabelle* de Menesès, fille de D. *Jean* Pereira, dit d'Evora, dont vinrent JEAN de Caſtro, qui ſuit ; FERDINAND de Caſtro, *dont nous parlerons après.*

XV. JEAN de Caſtro, gouverneur du royaume d'Algarve, où il mourut, épouſa *Marie* da Silveira, fille de *Louis* Pereira, ſurnommé *Eſpelho*, qui étoit ſa couſine germaine, dont il eut GARCIE de Caſtro, qui ſuit ; *Ferdinand* de Caſtro, chanoine d'Evora, député de l'inquiſition ; *Louis-Thomé* de Caſtro, gouverneur d'Angola, mort à Madrid en 1623, ſans poſtérité de *Jeanne* de Tavora, fille de *Bernardin* de Tavora Tavares.

XVI. GARCIE de Caſtro, épouſa 1°. *Béatrix* de Sa, fille de *Jerôme* Pereira de Sa, deſembargador do Paço en Portugal, morte ſans poſtérité : 2°. à Madrid, *Philippine-Floriane* de Vera, fille de *Louis* de Vera, auditeur des gens de guerre de Portugal.

XV. FERDINAND de Caſtro, ſecond fils de GARCIE de Caſtro, premier du nom, gouverneur de la ville de Goa, a été gouverneur de Chaul : il épouſa

Iſabelle Pereira, ſa couſine germaine, fille de *Louis* Pereira, grand échanſon de Louis, infant de Portugal, dont il eut LOUIS Pereira de Caſtro, qui ſuit ; *Béatrix* de Caſtro, ſeconde femme de *Conſtantin* de Bragance, quatriéme fils de *François* de Mello, ſecond marquis de Ferreira, dont naquit *François* de Mello, comte d'Aſſumar, gouverneur de Flandre. Ce Ferdinand de Caſtro étant veuf, ſe fit prêtre.

XVI. LOUIS Pereira de Caſtro, hérita la maiſon de ſa mere, & c'eſt pourquoi il prit le nom de *Pereira*. Il épouſa *Catherine* de Noronha, fille de *Nuno* Maſcarenhas, châtelain de Caſteldeirde, ſeigneur de Palma, dont vinrent FERDINAND de Caſtro, qui ſuit ; *Iſabelle* Pereira, épouſe de *Gonçalo* de Tavares, ſeigneur de Mira, & en ſecondes noces de *Louis* Freire, ſeigneur de Bobadella, mort ſans poſtérité.

XVII. FERDINAND de Caſtro, ſecond du nom, colonel de cavalerie en Flandre, y mourut à la guerre ſans avoir pris d'alliance.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE RERIS.

VIII. ALVAR-PIRES de Caſtro, ſeigneur des Alcaçovas étoit, au rapport d'Antoine de Lima, & d'autres habiles généalogiſtes, fils de FERDINAND de Caſtro, ſeigneur de Lemos & de Sarria, comte de Traſtamara, & de *Milia-Gonçalves*, dame de Seguiſan, que le célèbre Louis de Salaſar de Caſtro croit avoir été ſa maîtreſſe, & non pas ſa femme. Il épouſa *Marie* Lobo, fille de *Diegue-Lopes* Lobo, ſeigneur d'Alvito, Villanova, Ribeira de Niza, &c. dont vinrent PIERRE de Caſtro, qui ſuit ; ALVAR-PIRES de Caſtro, *qui fit la branche des* CASTRO, *dits du* TORRAM, *comtes de* MESQUIRELLA, *rapportée ci-après ; Ferdinand* de Caſtro, chef du conſeil des finances du roi Alfonſe V, mort ſans poſtérité ; DIEGUE de Caſtro, dit *Tagarote*, dont nous parlerons ci-après.

IX. PIERRE de Caſtro, ſeigneur de Reris, & de Bemoiver, du conſeil du roi Alfonſe V, s'eſt trouvé à la priſe de Ceuta par le roi Jean I. Il épouſa *Théreſe* de Vaſconcellos, fille de *Jean-Mendes* de Vaſconcellos, ſeigneur des ſubſtitutions de Freires & de Soathaens, dont il eut HENRI de Caſtro, qui ſuit ; *Jean* de Caſtro, abbé de Pombeiro ; *Béatrix* de Caſtro, épouſe de *Ruy-Gomes* da Silva, ſeigneur de Chamuſca ; *Iſabelle* de Caſtro, ſeconde femme de *Vaſco-Martin* de Reſende, ſeigneur des terres de Reſende, & de Sainte-Croix de la Beira ; & elle fut enſuite mariée à *Ferdinand* de Mello, ſeigneur de Villa-de-Rey ; *Eléonore* de Caſtro, épouſe de *Jean-Rodrigue* Pereira, ſeigneur de Cabeceira de Baſto. Il eut pour bâtard ALVAR *de Caſtro, châtelain de Pennamacor, dont nous rapporterons la poſtérité.*

X. HENRI de Caſtro, mort du vivant de ſon pere, épouſa *Eléonore* da Cunha, fille de *Ruy* da Cunha, dont vint JEAN de Caſtro, qui ſuit.

XI. JEAN de Caſtro, ſeigneur de Reris, & de Reſende, &c. épouſa *Iſabelle* de Souſa, fille de *Pierre* de Souſa, dit *de Seabra*, châtelain de Seabra, & ſeigneur de Prado, dont il eut SIMON de Caſtro, qui ſuit ; *Catherine* de Caſtro, ſeconde femme d'*Alvar* Pinheiro, châtelain de Barcellos, morte ſans poſtérité ; *Marie* de Caſtro, premiere femme de *Ferdinand* Camello, morte ſans poſtérité ; *Agnès* de Souſa, épouſe de *Pierre* de Silva, fils de D. *Vaſco* de Gama, premier comte da Vidigueira, morte ſans poſtérité.

XII. SIMON de Caſtro, ſeigneur de Reris, &c. épouſa *Marguerite* de Vaſconcellos, fille de *Diegue* de Souſa, ſurnommée *Gallego*, dont vinrent JEAN de Caſtro, qui ſuit ; *Marie* de Caſtro, épouſe de *Ferdinand* de Souſa, ſeigneur de Gouvea, morte avec poſtérité.

XIII. JEAN de Caſtro, ſecond du nom, ſeigneur de Reris, &c. épouſa *Philippine* d'Azevedo, fille d'*Anton* d'Oliveira, grand écuyer de Henri, infant, cardinal & roi de Portugal, & de ſa premiere femme, dont ſont iſſus SIMON de Caſtro, qui ſuit ; *Emanuel* de Caſtro, chevalier de Malte. Il épouſa 2°. *Julienne* de Souſa, fille de *Nicolas* Giraldes, gentilhomme Florentin, dont vint *Héléne* de Souſa, épouſe de *Jeróme* d'Attayde, fils d'*Antoine* d'Attayde, comte de Caſtro-daire.

XIV. SIMON de Caſtro II du nom, ſeigneur de Reris, &c. & de la ſubſtitution de Charneca, qu'il hérita de ſa mere, épouſa *Bernarde* de Meneſès, fille de *Jean* d'Azevedo, amiral héréditaire de Portugal, & de ſa premiere femme *Jeanne* de Zuniga, fille de *Pierre* de Meneſès, ſeptiéme ſeigneur de Cantanhede, dont vint JEAN de Caſtro, qui ſuit : il épouſa 2°. *Marguerite* da Cunha, fille de *Simon* da Cunha de Mello, ſeigneur de Povolide, dont vint *Pierre* de Caſtro, qui fut prêtre & prieur de Chitheiros.

XV. JEAN de Caſtro III du nom, ſeigneur de Reris, &c. amiral héréditaire de Portugal, par l'extinction de la maiſon d'Azevedo, dont étoit ſa mere, épouſa *Marie-Anne* de Lancaſtro, fille de *François-Louis* de Lancaſtro, grand commandeur d'Avis, dont il eut *Simon* de Caſtro, mort jeune ; FRANÇOIS de Caſtro, qui ſuit.

XVI. FRANÇOIS de Caſtro, ſeigneur de Reris, &c. amiral héréditaire de Portugal, épouſa *Françoiſe* de Vilhena, fille de *Chriſtophe* de Mello, châtelain de Serpa, grand huiſſier du roi de Portugal, dont vinrent *Jean* de Caſtro, mort jeune ; LOUIS-INNOCENT de Caſtro, qui ſuit.

XVII. LOUIS-INNOCENT de Caſtro, ſeigneur de Reris, &c. amiral héréditaire de Portugal, capitaine d'une des compagnies d'hallebardiers de la garde du roi de Portugal, mort à Lisbonne en 1733, épouſa *Jeanne* de Lancaſtro, fille de *Pierre* de Vaſconcellos, grand écuyer de la princeſſe du Bréſil, lieutenant général des armées de Portugal, & conſeiller de guerre, dont vinrent ANTOINE de Caſtro, qui ſuit ; *N.... Agnès* de Lancaſtro, épouſe d'*Antoine* da Sylveira d'Albuquerque ; & *N.*

XVIII. ANTOINE de Caſtro, ſeigneur de Reris, &c. amiral héréditaire de Portugal, étoit fiancé à *Thereſe* de Tavora, fille d'*Emanuel* da Cunha de Tavora, quatriéme comte de S. Vincent en 1734.

X. ALVAR de Caſtro, fils de PIERRE de Caſtro, ſeigneur de Reris, &c. & de *Béatrix-Alfonſe*, fut légitimé le 23 août 1464, & châtelain de Pennamacor. Il épouſa *Marie-Rodrigue*, fille de *Ruy* Galvam, ſecrétaire du roi Alfonſe V, dont vinrent ETIENNE de Caſtro, qui ſuit ; PHILIPPE de Caſtro, *dont on parle après ſon frere ; Georges* de Caſtro, qui épouſa *Catherine* Rebello, dont la poſtérité finit à ſon petit-fils *Bernard* de Caſtro, tué aux Indes orientales en 1566, ou 1567 ; *Catherine* de Caſtro, épouſe de *Ruy-Dias* Pereira de Lacerda, grand enſeigne du roi Emanuel ; *Jeanne* de Caſtro, épouſe de *Jean-Fernandes* d'Abreu, morte ſans poſtérité.

XI. ETIENNE de Caſtro épouſa *Philippine* d'Eça, fille de *Jean-Rodrigue* d'Azevedo Eloy, ſeigneur du Pont do Soo, dont il eut *Diegue* de Caſtro, tué au ſiége de Rhodes auſſi-bien que ſon frere *François* de Caſtro ; PIERRE de Caſtro, qui ſuit ; *Anne* ou *Eléonore* de Caſtro, épouſe de *Rodrigue* de Caſtro, dit *Hombrinhos*, dont elle fut la premiere femme, morte avec poſtérité.

XII. PIERRE de Caſtro, épouſa *Guiomar* Botto, fille de *Ruy* Botto, grand chancelier du roi Jean II, morte ſans poſtérité.

XI. PHILIPPE de Caſtro, ſecond fils d'ALVAR de Caſtro, a été commandant de ſix vaiſſeaux pour les Indes orientales en 1525. Il épouſa *Jeanne* de Goes de Lordelo, fille de *Loup-Dias* de Lordelo, dont il eut HENRI de Caſtro, qui ſuit ; *Antoinette* de Caſtro, épouſe de *Henri* Mendes de Vaſconcellos.

XII. HENRI de Caſtro épouſa *Guiomar* Figueira, fille de *Diegue* Figueira, commandeur do Barreiro, & d'Athoſvedros, dont vint *Jeanne* de Caſtro, épouſe de *Gonçalo* de Caſtellobranco, commandeur de Beja,

tué à la journée d'Alcacer en 1578 ſans poſtérité. Il a fait la ſubſtitution de Charneca en 1582 en faveur de ſa couſine germaine Marie de Caſtro, & d'Anton d'Oliveira d'Azevedo, & de Philippine de Caſtro d'Azevedo, leur fille, à condition qu'elle épouſât un Caſtro, ce qu'elle fit en devenant l'épouſe de *Jean* de Caſtro II du nom, ſeigneur de Reris, *dont la poſtérité rapportée ci-deſſus* poſſede la ſubſtitution de Charneca.

XI. GEORGES de Caſtro, troiſiéme fils d'ALVAR de Caſtro, châtelain de Pennamacor, épouſa en premieres noces *Catherine* Rebello, fille de *Ferdinand-Alvar* Rebello, dont la poſtérité eſt éteinte: 2. *Conſtance* de Caſtro, fille de *Pierre* Juzarte, ſeigneur d'Arrayolos, dont vint FRANÇOIS de Caſtro; qui ſuit.

XII. FRANÇOIS de Caſtro, dit Centeyo, épouſa *Blanche* da Cunha, fille de *Diegue* da Cunha qui étoit fils de *Vaſco* da Cunha, commandeur de Sedacrin dans l'ordre d'Avis, morte ſans poſtérité: 2. *Blanche* Soares, fille de *Jean* Pereira Pereſtrello, dont vint *Marie-Louiſe* de Caſtro, épouſe de *Noutel* de Caſtro, commandeur de Cea, & de Guillafre: 3. *Jeronyme* Pereſtrello, couſine de ſa ſeconde femme, & fille de *Barthelemi* Pereſtrello, morte ſans poſtérité.

BRANCHE DES COMTES DE MESQUITELLA.

IX. ALVAR-PIRES de Caſtro, ſecond fils d'ALVAR-PIRES de Caſtro, ſeigneur des Alcaçovas, qui fit la branche de Reris, fut ſurnommé *du Torram*, & châtelain du Sabugal. Il épouſa *Iſabelle* Pereira, fille de *Diegue* Pereira, grand commandeur de l'ordre de S. Jacques dont vinrent RODRIGUE de Caſtro, qui ſuit; DIEGUE de Caſtro, ſeigneur de Lanhoſo, & gouverneur héréditaire d'Evora, *qui fit la branche des comtes de BASTO, rapportée ci-après; Alvar* de Caſtro, tué à Ceuta; *Nuno* de Caſtro, grand enſeigne du roi Alfonſe V, tué à la bataille de Toro en 1476; *Conſtance* de Caſtro, épouſe de *Ferdinand* de Mello, châtelain d'Evora; *Marie* de Caſtro, épouſe de *Ferdinand* de Meneſès, dit *le Roxo*, ſeigneur de Lourical.

X. RODRIGUE de Caſtro épouſa *Eléonore* Coutinho, fille de *Martin-Gomes* d'Azevedo, & petite fille de *Martin-Gomes* de Parada, grand commandeur de l'ordre de S. Jacques, dont vint ALVAR de Caſtro, qui ſuit.

XI. ALVAR de Caſtro II du nom, épouſa *Iſabelle* Barreto, fille de *Nuno* Barreto, châtelain de Faro, dont ſont iſſus RODRIGUE de Caſtro, qui ſuit; *François* de Caſtro, mort ſans poſtérité de *Violante* da Veiga, fille de *Pierre* Vas da Veiga; *Eléonore* de Caſtro, épouſe de S. *François* de Borja ou Borgia, marquis de Lombay, quatriéme duc de Gandie, grand d'Eſpagne, & enſuite général des jéſuites, mort le premier octobre 1572; *Jeanne* de Caſtro, qui ſuivit en Savoye l'infante Béatrix, fille du roi Emanuel.

XII. RODRIGUE de Caſtro, dit *Hombrinhos*, châtelain, & commandeur de Cea, & gouverneur de Cafrin en Afrique, épouſa 1. *Jeanne* d'Eça de Caſtro, fille d'*Etienne* de Caſtro, & de *Philippine* d'Eça, dont vinrent ALVAR, qui ſuit; *Diegue* de Caſtro, dont nous ne ſavons pas l'alliance; *Nuno* de Caſtro, dont nous ne ſavons pas auſſi l'alliance; *Philippe* de Caſtro, gouverneur de Daman, qui épouſa aux Indes orientales *Marie* de Sa, fille de *Ferdinand* Mendes de Sa; *André* de Caſtro, mort ſans poſtérité de *Suſanne* de Negreiros, native de Monteinoronovo; *Marie* de Caſtro, épouſe de *Jean* Freire d'Andrade, ſeigneur de Bobadella, dont elle fut la ſeconde femme; *Eléonore* de Meneſès, épouſe de *François* de Souſa, ſeigneur de Beringel. Rodrigue de Caſtro épouſa 2. *Jeanne* de Brito, fille de *Nuno-Fernandes* da Mina, commandeur de Pannoyas, dont vint *Rodrigue* de Caſtro, époux d'*Iſabelle* de Léon, ſœur du célébre hiſtorien Edouard Nunes de Léon, mort ſans poſtérité.

XIII. ALVAR de Caſtro III du nom, commandeur de Cea, & de Guilhafrei, épouſa *Catherine* Henriques, fille d'*Antoine* de Miranda d'Azevedo, gouverneur de S. George de la Mine, dont ſont iſſus LOUIS de Caſtro, qui ſuit; RODRIGUE de Caſtro, *dont on parle après ſon frere aîné; Ferdinand* de Caſtro, chanoine d'Evora; *Philippine* de Caſtro, ſeconde femme de *Rodrigue* Manuel, dit *le Sourd*, commandeur des Alcaçovas.

XIV. LOUIS de Caſtro épouſa *Iſabelle* de Vilhena, fille de *Blaiſe* Henriques, dont vint une fille unique, morte en bas âge.

XIV. RODRIGUE de Caſtro, *frere du précédent*, épouſa *Anne* d'Eça, fille de *Louis* de Brito, page de Henri infant cardinal & roi de Portugal, dont vinrent NOUTEL de Caſtro, qui ſuit; BLAISE de Caſtro, *dont nous rapporterons la poſtérité; Antoine* de Caſtro, chevalier de Malte; *Agnès* de Caſtro, épouſe de *Jean* Henriques, ſeigneur de Barbacena.

XV. NOUTEL de Caſtro, gouverneur du fort de S. Philippe de Setuval, épouſa *Marie-Louiſe* de Caſtro, fille de *François* de Caſtro, dit *Centeyo*, dont vint RODRIGUE de Caſtro, qui ſuit: il épouſa 2. *Bernarde* Coutinho, fille de *Gonçalo* da Corta, commandeur de S. Vincent da Beira, & de ſa ſeconde femme *Françoiſe* Coutinho, fille de *Pierre* d'Almeida, châtelain de Torres Novas, dont ſont iſſues *Marie-Anne* de Caſtro, premiere épouſe de *Pierre-Severim* de Noronha, ſecrétaire des graces du roi de Portugal; *Anne* de Caſtro, ſeconde femme de *Henri-Henriques* de Miranda, provéditeur de l'arſenal de Lisbonne.

XVI. RODRIGUE de Caſtro IV du nom, premier comte de Meſquitella, gouverneur de Tras-dos-Montes, a ſervi avec diſtinction à la guerre de 1640. Il épouſa *Catherine* de Meneſès, fille d'*Antoine* de Souſa, ſeigneur de Benrigel, châtelain de Beja, dont vint NOUTEL de Caſtro, qui ſuit.

XVII. NOUTEL de Caſtro II du nom, deuxiéme comte de Meſquitella, grand de Portugal, épouſa *Maria* de Nazareth de Lima, fille de *Diegue* de Brito, neuviéme vicomte de Villanova de Cerveira, dont il n'eut point de poſtérité: elle ſe remaria à *Jean* de Souſa, premier maître d'hôtel du roi de Portugal, gouverneur de Pernambuc, & d'Entre-Douro-Minho, a laiſſé poſtérité.

XV. BLAISE de Caſtro, ſecond fils de RODRIGUE de Caſtro, a ſervi aux Indes orientales où il s'établit, & y occupa des emplois fort honorables; il ſe fit élire gouverneur en faiſant empriſonner tumultuairement le comte d'Obidos, qui en étoit viceroi: mais le comte de Sacerdas allant dans ce pays en qualité de viceroi, fut à peine arrivé, qu'il fit mettre en priſon Blaiſe de Caſtro; & le renvoyant en Portugal, il mourut ſur la route en 1655. Il avoit épouſé aux Indes, 1°. *Marie-Henriques*, fille de *François-Manuel* de Vilhena: & 2°. *Anne* de Caſtro da Sylveira, fille de *François* da Sylveira Claveiro de l'ordre de Chriſt, & gouverneur de Diu, dont vint *Jeanne-Marie* de Caſtro da Sylveira, épouſe d'*Aires* Telles de Meneſès, commandeur de S. Jean de Beja, &c. fils d'*Antoine* Telles de Meneſès, comte de Villapouca, morte avec poſtérité.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LANHOSO, COMTES DE BASTO.

IX. DIEGUE de Caſtro, dit *le Maigre*, quatriéme fils d'ALVAR-PIRES de Caſtro, & frere de *Pierre* de Caſtro, ſeigneur de Reris, a été gouverneur d'Evora du temps des rois Alfonſe V & Jean II, ſeigneur de Lanhoſo, &c. Il épouſa *Béatrix* Pereira fille de *Jeanne* Mendes da Guarda, grand-chancelier de Portugal, dont ſont iſſus PIERRE de Caſtro, qui ſuit; FERDINAND de Caſtro, *dont on rapporte la poſtérité; Iſabelle* de Caſtro, épouſe de *Ferdinand* de Meneſès, dit *Narires*. Diegue de Caſtro eut pour bâtard Jean *de Caſtro, mort avec poſtérité.*

X. PIERRE de Caſtro, dit *Negligencias*, ſeigneur de Lanhoſo, &c. chef du conſeil des finances du roi Jean II, épouſa 1. *Marguerite* de Vilhena, fille de *Rodrigue* de

Digitized by Google

Mello, premier comte d'Olivença, morte ſans poſtérité : 2. *Iſabelle* de Souſa, fille de *Jean-Fernandes* da Silveira, premier baron d'Alvito, mort auſſi ſans poſtérité. Elle épouſa en ſecondes noces *Rodrigue* de Meneſès, commandeur de Grandola.

X. FERDINAND de Caſtro, dit *le Maigre*, & *frere du précédent*, a été gouverneur d'Evora, ſeigneur de Lanhoſo, & épouſa *Béatrix* de Vilhena, fille de *Ruy* de Souſa, ſeigneur de Béringel, dont vinrent DIEGUE de Caſtro, qui ſuit ; *Marguerite* de Vilhena, épouſe d'*Emanuel* Telles de Meneſès, ſeigneur d'Unham.

XI. DIEGUE de Caſtro II du nom, ſurnommé auſſi *le Maigre*, gouverneur d'Evora, châtelain d'Alegrete, du conſeil du roi Jean III, grand-maître de la maiſon de la princeſſe Jeanne d'Autriche, épouſe de *Jean* prince de Portugal, fils de ce roi, épouſa *Eléonore* d'Attayde, fille de *Nuno-Fernandes* d'Attayde, ſeigneur de Penacova, dont vinrent FERDINAND de Caſtro, qui ſuit ; *Alvar* de Caſtro, qui fut fait eſclave à la journée d'Alcacer en 1578, ſans poſtérité de *Jeanne* de Mello, dame de Penafiel, fille de *Loup* Peixoto de Mello ; *Antoine* de Caſtro, mort aux Indes orientales ſans poſtérité ; *Pierre* de Caſtro, gouverneur de Sophala, colonel d'un régiment de trois mille hommes à la guerre contre les Anglois en 1590, qui épouſa 1. aux Indes orientales *Anne* Pereira, fille de *Diegue* Pereira : 2. en Portugal *Catherine* de Silva, fille de *Martin* Correa de Silva, mort ſans poſtérité d'aucune des deux ; *Michel* de Caſtro, prieur de S. Chriſtophe de Lisbonne, député de l'inquiſition, évêque de Viſeu, archevêque de Lisbonne & gouverneur de Portugal, mort en odeur de ſainteté le premier juillet 1625 ; *Marie* d'Attayde, épouſe de *Martin-Alfonſe* d'Oliveira de Miranda, ſeigneur de la ſubſtitution d'Oliveira ; & trois filles religieuſes.

XII. FERDINAND de Caſtro II du nom, gouverneur d'Evora, châtelain d'Alegrete, commandeur d'Almodovar & de Gravam dans l'ordre de S. Jacques, du conſeil d'état de Philippe II, roi de Portugal, créé comte de Baſto, & grand de ce royaume par lettres-patentes données à Lisbonne le 14 ſeptembre 1585, épouſa 1. *Jeanne* de Noronha d'Albuquerque, fille d'*Alfonſe* d'Albuquerque, qui étoit fils du fameux gouverneur des Indes du même nom, morte ſans poſtérité : 2. *Philippine* de Mendoça, fille d'*Emanuel* da Camara, quatriéme gouverneur héréditaire de l'Iſle de S. Michel, I du nom, dont vinrent DIEGUE de Caſtro, qui ſuit ; *Jeanne* de Mendoça, épouſe de *Louis* de Portugal, quatriéme comte de Vinicoſo.

XIII. DIEGUE de Caſtro III du nom, ſecond comte de Baſto, commandeur d'Almodovar & de Gravam dans l'ordre de S. Jacques, chef du parlement de Liſbonne, & du tribunal dit *Dezembargo do Paço*, du conſeil d'état des rois Philippe II & III, gouverneur & depuis viceroi de Portugal, gouverneur héréditaire d'Evora, épouſa *Marie* de Tavora, fille de *Laurent-Pires* de Tavora II du nom, quatriéme ſeigneur de Caparica, dont ſont iſſus FERDINAND de Caſtro, qui ſuit ; LAURENT-PIRES de Caſtro, *dont nous parlerons* ; *Michel* de Caſtro II du nom, archidiacre de Santarem, député du grand conſeil de l'inquiſition de Lisbonne, & de celui d'état d'Eſpagne, & évêque de Viſeu ; *Jeanne* de Caſtro, épouſe d'*Edouard* d'Albuquerque Coelho III du nom, gouverneur héréditaire de Pernambuc ; *Paule-Marguerite* de Caſtro, dame du palais d'Iſabelle de Bourbon, reine d'Eſpagne, qui mourut étant fiancée au marquis de Caracene ; & quatre autres filles religieuſes au S. Sacrement de Lisbonne.

XIV. FERDINAND de Caſtro III du nom, épouſa *Catherine* de Silva, fille d'*Antoine* de Mello, châtelain d'Elvas, dont ſont iſſus *Diegue* de Caſtro, mort en Flandre ſans poſtérité ; ANTOINE de Caſtro, qui ſuit. Ferdinand de Caſtro mourut du vivant de ſon pere, & ſon épouſe ſe remaria en ſecondes noces à *Antoine* Correa, ſeigneur de Bellas.

XV. ANTOINE de Caſtro, gouverneur héréditaire d'Evora, épouſa *Marie-Françoiſe* de Lima, fille de *François* de Sa & Meneſès, ſecond comte de Pennaguiam, mort ſans poſtérité ; & elle fut enſuite premiere femme de *François* Barreto de Meneſès, gouverneur général du Bréſil.

XIV. LAURENT-PIRES de Caſtro, troiſiéme comte de Baſto, & ſecond fils de DIEGUE de Caſtro, III du nom, ſecond comte de Baſto, premier gentilhomme de la chambre de Philippe III, roi d'Eſpagne, gouverneur héréditaire d'Evora, épouſa *Violante* de Lancaſtre, fille de *Alvar* de Lancaſtre troiſiéme, duc d'Aveiro, dont il eut pour fils unique *Diegue* de Caſtro, mort jeune. Ce comte ſe trouvant à Madrid, lorſque Jean IV fut proclamé roi de Portugal, reſta en Eſpagne, & mourut en Catalogne. *Marguerite* d'Albuquerque, fille d'*Edouard* d'Albuquerque Coelho, & de *Jeanne* de Caſtro, ſe trouvant mariée à *Michel* de Portugal, premier comte de Vimioſo, devint l'héritiere de la maiſon de Baſto, & laiſſa tout ce qui en dépendoit à ſon beau-fils *François* de Portugal, huitiéme comte de Vimioſo, premier marquis de Valence, fils de ſon époux, à qui le roi accorda les commanderies, & les bienfaits de la couronne qui avoient appartenu à cette maiſon ; & après un long procès qu'il gagna contre la couronne, ſur le gouvernement héréditaire de Pernambuc, il traita avec le roi Jean V, qui lui donna un équivalent.

CASTRO DE MELGAÇO eſt une maiſon ancienne de Portugal, venue de Galice. Pierre comte de Barcellos, fameux généalogiſte de Portugal, la commence à FERDINAND-EANES de Caſtro, qui étoit de Galice, fils de *Jean-Fernandes* de Caſtro, petit-fils de *Ferdinand-Pires*, de Caſtro, *qui étoit bâtard de* Pierre-Fernandes *de Caſtro*, ſurnommé le Caſtillan ; *ſeigneur de Paredes & de l'Infantado de Léon, grand-maître de la maiſon d'*Alfonſe IX, *qui naquit en* 1155, *& mourut en* 1214. Lavagna, le marquis de Montebello, Louis de Salazar de Caſtro, & d'autres habiles généalogiſtes Portugais & Eſpagnols tombent tous d'accord ſur cette origine de la maniere ſuivante, qui eſt la même que celle de la maiſon de Caſtro, *que nous venons de rapporter.*

I. FERDINAND-EANES *de Caſtro, fils illégitime de* Pierre-Fernandes *de Caſtro, ſurnommé* le Caſtillan ou Châtelain.

II. JEAN-FERNANDES de Caſtro, ſeigneur de Fornellos, *fils du précédent*, fut pere de FERDINAND-EANES de Caſtro, qui ſuit.

III. FERDINAND-EANES de Caſtro, ſecond ſeigneur de Fornellos en Galice, épouſa *Elvire-Rodrigue* de Valadares, fille de *Rodrigue* Paes, grand-maître de la maiſon de Sanche I, roi de Portugal ; ce prince naquit en 1154, & mourut en 1212, dont vint JEAN-FERNANDES de Caſtro, qui ſuit.

IV. JEAN-FERNANDES de Caſtro, troiſiéme ſeigneur de Fornellos, épouſa *Rica*, fille de *Ferdinand-Gonçalves* Turricham, & de *Sanche* de Segamunde, dont il eut *Agnès* de Caſtro, dame de Fornellos, épouſe d'*Alvar-Pires* ſire de Sottomayor en Galice ; & PIERRE-FERNANDES de Caſtro, qui ſuit.

V. PIERRE-FERNANDES de Caſtro vivoit du temps d'Alfonſe III & de Denys, rois de Portugal ; celui-ci étant mort en 1323, il épouſa 1. *Marie* Dade, fille de *Martin* Dade, châtelain de Santarem, dont vint ALFONSE-PIRES de Caſtro : 2. *Berengele* Sarraſa.

VI. ALFONSE-PIRES de Caſtro, fut ſeigneur de Sanguinhedo & de Parada par une donation du roi Jean I, quoique Pierre comte de Barcellos, ne le nomme point comme fils de Pierre-Fernandes de Caſtro. Quelques-uns croient qu'il étoit fils de Diegue Gonçalves de Caſtro, que nous trouvons dans des regiſtres du temps de Jean I roi de Portugal ; quoi qu'il en ſoit, ce qui ſuit eſt inconteſtable.

VII. DIEGUE-GONÇALVES de Caſtro, fils d'ALFONSE-PIRES de Caſtro, ſeigneur de Sanguinhedo, a

eu le patronage de ſaint Gens de Montelongo, & de la moitié de l'égliſe de S. Clément de Baſto dans l'archevêché de Brague, & fut auſſi ſeigneur de Parada. Il épouſa *Aldonce* Coelho, fille de *Jean* Coelho, dont vint MARTIN de Caſtro, qui ſuit.

VIII. MARTIN de Caſtro, ſeigneur de Sanguinhedo, Leitoſo, Pam de Freitas & de Preſtamo de Ceſtili dans le territoire de Guimaraens, par donation du roi Jean I, de l'an 1402, épouſa *Eléonore-Gomes* Pinheiro, fille de *Martin-Gomes* Lobo, auditeur des terres d'Alfonſe I, duc de Bragance, dont vinrent *Pierre* de Caſtro, qui étant fait priſonnier par l'infant Pierre, régent de Portugal, à la bataille d'Alfarroubeira, & étant mené devant lui, il le poignarda lui-même; & FERDINAND de Caſtro, qui ſuit.

IX. FERDINAND de Caſtro, ſeigneur de Sanguinhedo, &c. châtelain de Melgaço, charge que le duc de Bragance lui accorda en récompenſe de ſes ſervices, & qui ſert à diſtinguer les Caſtro, dits de *Melgaço*, des autres, épouſa *Jeanne* d'Azevedo, fille de *Loup* d'Azevedo, ſeigneur de Ponte do Sor, châtelain de Sintra, dont ſont iſſus PIERRE de Caſtro, qui ſuit; *Anne* de Caſtro, premiere femme de *Gonçalo-Vaſques* Alcaſorado, ſeigneur de la moitié de la terre de Mouriſca; *Antoine* d'Azevedo de Caſtro, mort ſans poſtérité de *Guiomar* do Rio, fille de *N.* de Mendanha; *Alfonſe* de Caſtro, qui épouſa *Iſabelle-Rodrigue* de Caſtro, mort avec poſtérité dans la province d'Entre-Douro & Minho; *Loup* de Caſtro d'Azevedo, mort avec poſtérité de *Françoiſe* de Quevedo d'Alarcon en Galice.

X. PIERRE de Caſtro, châtelain de Melgaço, épouſa *Béatrix* de Mello, fille de *Jean* de Mello, commandeur de Cazevel, dont il eut FERDINAND de Caſtro, qui ſuit; *Martin* de Caſtro, gouverneur de Sophala, des Moluques & de Saint George de la Mine, qui épouſa *Eléonore* da Silva, fille de *François-Lopes* Finoco, mort avec poſtérité; *Jean* de Mello de Caſtro, évêque de l'Algarve, archevêque d'Evora, chef du parlement de Lisbonne & du tribunal dit Dezembargo do Paço, qui avoit été aumônier de Henri infant de Portugal, cardinal & roi; FRANÇOIS de Mello de Caſtro, châtelain d'Outeiro, & commandeur de Montalegre, *dont nous rapporterons la poſtérité*; *Marie* de Caſtro, épouſe d'*Aires* Coelho, ſeigneur de Felgueiras & de Vieira; *Eléonore* de Mello, épouſe de *Jean* de Magalhaens, ſeigneur de Barca.

XI. FERDINAND de Caſtro IV du nom, châtelain de Melgaço, épouſa *Heléne* d'Eça, fille de *François* d'Eça, fils de *Jean* d'Eça, châtelain de Villavicoſa, dont ſont iſſus PIERRE de Caſtro, qui ſuit; *Cécile* d'Eça, épouſe du préſident *George* Machado Botto, & en ſecondes noces ſeconde femme de *Louis-Céſar*, châtelain d'Alenquer, provéditeur de l'arſenal de Lisbonne; *Antoine* de Mello de Caſtro, qui entra chez les jéſuites en 1567, enſuite dans l'ordre de Malte, d'où il fut chaſſé à cauſe de pluſieurs querelles qu'il cherchoit, d'où il s'enſuivit quelques-uns de tués : il eſt mort aux Indes orientales.

XII. PIERRE de Caſtro, châtelain de Melgaço, ſe trouva à la malheureuſe journée d'Alcacer en Afrique, & l'on ne ſut jamais des nouvelles de ce qu'il étoit devenu. Il épouſa *Anne* de Maya, fille de *Jérôme Dias* Landrin de Maya, dont vinrent FERDINAND de Caſtro, qui ſuit; JERÔME de Caſtro, tué à Malaca aux Indes orientales, *dont nous rapporterons la poſtérité*; *François* de Mello, marié à Baçaim à *Catherine* Pinto, morte ſans poſtérité; *Barbe* de Caſtro, épouſe de *Nuno* de Mello da Silva, dit *de Bucellas*, parcequ'il y demeuroit. Pierre de Caſtro épouſa 2°. *Iſabelle* ou *Jeanne* de Souſa, fille d'*Emanuel* de Souſa de Vaſconcellos, commandeur & châtelain de Pombal, morte ſans poſtérité : 3°. *Guiomar* de Souſa, fille de *Sébaſtien* de Souſa d'Abreu, dont il eut JERÔME, chef de la *branche des comtes das* GALVEAS, *rapportée ci-après*.

XIII. FERDINAND de Caſtro V du nom, châtelain de Melgaço, maître d'hôtel de Catherine de Portugal, ducheſſe de Bragance, épouſa 1°. *Marie* d'Azevedo, fille de *Pierre-Cain* Figueira, morte ſans poſtérité : 2°. *Louiſe* de Lacerda, fille de *François* Vas Tello, châtelain de Brague, dont vint JERÔME de Caſtro, qui ſuit.

XIV. JERÔME de Caſtro, châtelain de Melgaço, &c. épouſa ſa couſine germaine *Catherine* de Salema, fille du préſident *Barthelemi-Rodrigue* Lucas, morte ſans poſtérité.

XIII. JERÔME de Caſtro, ſecond fils de PIERRE de Caſtro, châtelain de Melgaço, fut tué à la guerre de Malaca aux Indes orientales. Il épouſa *Marie* da Silva, fils d'*Antoine* de Mello da Silva, dit *de Bucellas*, gouverneur de Saint-George de la Mine, dont vint PIERRE de Caſtro, qui ſuit.

XIV. PIERRE de Caſtro, préſident au parlement de Lisbonne, provéditeur de la douanne de la même ville, épouſa *Laurence* da Coſta, fille de *Sébaſtien* da Coſta Homem, dont ſont iſſus *Jerôme* de Caſtro, capitaine d'infanterie, tué à Valverde en 1642; *Ferdinand* de Caſtro, jéſuite; *Laurent-Pires* de Caſtro, dominicain & évêque d'Angra; *Marie-Anne* de Caſtro, épouſe d'*Antoine* de Cavide, principal miniſtre du roi Jean IV.

XI. FRANÇOIS de Mello, ſecond fils de PIERRE de Caſtro, châtelain de Melgaço, a été châtelain d'Outeiro, & commandeur de Montalegre. Il épouſa *Béatrix* Nobre, fille de *Ferdinand-Alvar* d'Ourem, greffier de la chambre des Indes, dont il eut ANTOINE de Mello de Caſtro, qui ſuit; *Thomé* de Mello, gouverneur de Baçaim aux Indes orientales, où il ſervit avec diſtinction, mort ſans poſtérité de *Marie* de Meneſès; PIERRE de Mello, *dont nous rapporterons la poſtérité*; *Denys* de Mello, évêque de Leiria, de Viſeu & da Guarda, chef du parlement de Lisbonne.

XII. ANTOINE de Mello de Caſtro premier du nom, commandeur de Fornellos & commandant d'une eſcadre pour les Indes orientales, fut tué par les Anglois au retour de ce pays à l'iſle de Sainte-Heléne. Il épouſa *Mecie* de Silveira, fille de *Melchior* Serram, dont vinrent FRANÇOIS de Mello de Caſtro, qui ſuit; *Jean* de Mello, capitaine de vaiſſeau aux Indes orientales, mort ſans poſtérité de *Magdeléne* de Mendoça; *Louis* de Mello, époux de *Louiſe* de Silva, fille de *Gaſpard* de Silva, dont la poſtérité ne ſubſiſte plus.

XIII. FRANÇOIS de Mello de Caſtro II du nom, commandeur de Fornellos dans l'ordre de Chriſt, & d'Alcaçaria-Rueira dans celui de S. Jacques, perdit un œil dans le combat, où ſon pere fut tué par les Anglois, comme nous venons de dire. Il fut depuis commandant d'une eſcadre pour les Indes orientales, & vice-amiral de la flote qui reprit la Baie de tous les Saints en 1624. Il épouſa 1. *Iſabelle* d'Avranches, fille de *Martin Alfonſe* de Mello, morte ſans poſtérité : 2. *Angele* de Mendoça, fille de *Ferdinand* de Mendoça, dont il eut ANTOINE de Mello de Caſtro, qui ſuit; *Ferdinand* de Mendoça Furtado, général de Ceilan, où les Hollandois le tuerent, ſans poſtérité de *N.* fille de *Diegue* de Mello; *Marie-Thereſe* de Noronha, épouſe de *Jean-Rodrigue* de Souſa; *Therèſe* de Mendoça, épouſe de *Henri* Correa da Silva, morte ſans poſtérité.

XIV. ANTOINE de Mello de Caſtro II du nom, ſervit avec diſtinction ſur mer & ſur terre, colonel d'infanterie, gouverneur général des Indes orientales, & enſuite vice-roi en 1663, d'où il retourna en Portugal en 1668, conſeiller d'état, &c. Il épouſa *Anne* de Caſtro, fille de *George* de Souſa de Meneſès, grand échanſon de Philippe III roi d'Eſpagne & de Portugal, dont ſont iſſus *François* de Mello de Caſtro, tué à la guerre de 1640; DENYS de Mello de Caſtro, qui ſuit; EMANUEL de Mello de Caſtro, *dont nous rapporterons la poſtérité*; CAJETAN de Mello de Caſtro, *dont nous rapporterons auſſi la poſtérité*.

XV. DENYS de Mello de Caſtro, commandeur de Fornellos, a ſervi avec diſtinction aux Indes orienta-

les, épouſa *Violante-Caſimire* de Mendoça, fille de *Pierre-Alvar* Cabral de Lacerda, dont eſt venu ANTOINE de Mello, qui ſuit.

XVI. ANTOINE de Mello de Caſtro, commandeur de Fornellos, châtelain de Collares, comme ſon pere, épouſa *Marie Boniface* de Villena, fille de *Rodrigue* da Coſta, vice-roi des Indes, dont . . . .

XV. EMANUEL de Mello de Caſtro, ſecond fils d'ANTOINE de Mello de Caſtro, vice-roi des Indes, a été commandeur d'Alcaçova d'Elvas. Il épouſa *Françoiſe* de Tavora, fille & héritiere d'*Alvar* de Miranda Henriques, châtelain de Fronteira, dont vinrent ANTOINE de Mello de Caſtro, qui ſuit; *Alvar-Cajetan* de Mello de Caſtro, gouverneur de Mozambique & de Monbaça.

XVI. ANTOINE de Mello de Caſtro, capitaine de vaiſſeau, commandeur d'Alcaçova d'Elvas, n'avoit pas encore pris d'alliance en 1734.

XV. CAJETAN de Mello de Caſtro, troiſiéme fils d'ANTOINE de Mello de Caſtro II du nom, fut gouverneur des rivieres de Cuama dans l'Ethiopie orientale, gouverneur de Pernambuc dans le Bréſil, vice-roi des Indes en 1702; il a fait voir dans tous ces emplois beaucoup de conduite & de courage. Il épouſa *Marie-Anne* de Faro, fille de *François* Carneiro, deuxiéme comte de l'iſle du Prince, dont ſont iſſus ANTOINE de Mello de Caſtro, qui ſuit; *Marie-Anne* de Noronha, fiancée en 1734 à ſon couſin germain *Charles* Carneiro.

XVI. ANTOINE de Mello de Caſtro, qui n'avoit pas encore pris d'alliance en 1734.

BRANCHE DES COMTES DAS GALVEAS.

XIII. JERÔME de Mello de Caſtro, quatriéme fils de PIERRE de Caſtro, troiſiéme du nom, commandeur dans l'ordre d'Avis, a été tué, auſſi-bien que ſon frere de même nom, à la guerre de Malaca aux Indes orientales. Il épouſa *Béatrix* de Caſtro, fille de *Jean* de Tovar Caminha, châtelain de Villavicoza, dont il eut JEAN de Mello, qui ſuit; DENYS de Mello, *qui continua la poſtérité*; *Antoine* de Mello de Caſtro, gouverneur de Sophala, & l'un des gouverneurs des Indes à la mort du viceroi Jean-Nunes da Cunha, premier comte de S. Vincent, qui épouſa à Goa *Anne* Moniz, fille de *Jean* Moniz da Silva, dont vint *Jules* de Mello de l'académie royale de l'hiſtoire de Portugal. Jerôme de Mello de Caſtro épouſa 2°. *Lucrece* de Noronha, fille de *François* de Noronha, morte ſans poſtérité.

XIV. JEAN de Mello de Caſtro épouſa à Eſtremôs *Béatrix* de Vargas, fille de *Martin* de Vargas, gentilhomme Eſpagnol, dont il eut *Joſeph-François* de Mello & autres, mort ſans poſtérité; *François* de Mello de Caſtro, gouverneur de Maragam, mort avec poſtérité.

XIV. DENYS de Mello de Caſtro, *frere du précédent*, premier comte das Galveas, général d'armée, *dont nous parlerons dans un article ſéparé au mot* MELLO DE CASTRO, épouſa *Angele-Marie* da Silveira, fille d'*Andres* de Mendes Lobo, payeur général de l'armée, dont ſont iſſus PIERRE de Mello de Caſtro, qui étant d'abord deſtiné à l'égliſe, fut fait envoyé extraordinaire du roi de Portugal Pierre II auprès du pape Clément XI, & enſuite ambaſſadeur extraordinaire du roi Jean V auprès du pape Innocent XIII, créé comte das Galveas, & à ſon retour en Portugal, gouverneur général des mines d'or du Bréſil, où il étoit en 1734; *Marie* de Mello, épouſe de *Louis* d'Almeida, a laiſſé poſtérité.

XV. PIERRE de Mello de Caſtro, deuxiéme comte das Galveas, colonel d'infanterie & depuis de cavalerie, épouſa *Iſabelle* de Bourbon, fille d'*Antoine* d'Almeida, deuxiéme comte d'Avintes, dont il eut ANTOINE de Mello de Caſtro, qui ſuit; *Angele*, religieuſe à l'Eſpérance de Lisbonne.

XVI. ANTOINE de Mello de Caſtro, troiſiéme comte das Galveas, épouſa *Agnès* de Lancaſtro, fille de *Jean* de Lancaſtro, gouverneur d'Angele & du Bréſil, ſans enfans juſqu'en 1734.

XV. FRANÇOIS de Mello de Caſtro, gouverneur de Mazagam, épouſa *N.* fille de .... dont vint EMANUEL de Mello, capitaine d'infanterie.

CASTRO DO RIO. Maiſon illuſtre de Portugal, qui porte *d'argent à deux faces, ondées de Sinople, avec neuf tourteaux de gueules, trois & trois, mis en face.*

I. DIEGUE de Caſtro do Rio vivoit du temps du roi Jean III, qui l'honora fort de ſa bienveillance. Il acheta la ſeigneurie de Barcena de George Henriques, & il en fit une ſubſtitution: il épouſa *Béatrix* Vas, fille de *Jacques* Triſtan, dont ſont iſſus MARTIN de Caſtro do Rio, qui ſuit; *Edouard* de Caſtro do Rio, qui a été écartelé pour avoir ſuivi le parti de dom Antoine, prieur de Crato, prétendant à la couronne de Portugal, les lettres qu'il écrivoit à ce prince ayant été interceptées par le gouvernement eſpagnol; *Béatrix* do Rio, épouſe de *George* de Menesès, fils de *Jean* de Menesès, troiſiéme comte de Cantanhede, morte ſans poſtérité; *Marie* do Rio épouſa 1°. *François* de Moura, grand écuyer d'Edouard, infant de Portugal: 2°. *Anton* d'Oliveira, grand écuyer de Henri, infant, cardinal, & enſuite roi de Portugal; *Iſabelle* do Rio, épouſe d'*Aires* Telles de Menesès, châtelain de Covilham, morte ſans poſtérité mâle.

II. MARTIN de Caſtro do Rio, deuxiéme ſeigneur de Barbacena, épouſa *Marguerite* de Noronha, fille de *George* Furtado de Mendoça, commandeur des Entradas & de Repreſa, qui ſe trouva à la journée d'Alcacer, dont il eut LOUIS Furtado de Mendoça, qui ſuit; GEORGE Furtado, *dont on rapporte la poſtérité ci-après*: *Alfonſe* Furtado de Mendoça, prêtre, doyen de la cathédrale de Lisbonne, *dezembargador* ou préſident au parlement, grand chancelier de Portugal; *Louiſe-Marie*, épouſe de *Pierre* de Fonſeca, marquis de la Pila, gentilhomme Eſpagnol.

III. LOUIS de Caſtro do Rio, troiſiéme ſeigneur de Barbacena, épouſa 1°. *Marguerite* de Souſa, ſa couſine, fille de *François* de Souſa, gouverneur du Bréſil, morte ſans poſtérité: 2°. *Catherine* Telles, fille d'*Ayres* Telles de Menesès, châtelain de Covilham, qui étoit ſa parente; & il eut par ce mariage ſans poſtérité, la châtellenie de Covilham.

III. GEORGE Furtado de Mendoce, *frere du précédent*, quatriéme ſeigneur de Barbacena, épouſa *Marie-Anne* de Vilhena, ſœur de ſa belle-ſœur, & fille d'*Ayres* Telles de Menesès, châtelain de Covilham, dont il eut ALFONSE Furtado de Mendoce, qui ſuit; *Louiſe* de Mendoça, épouſe de *Louis* de Souſa, troiſiéme fils de *George* de Souſa de Menesès, commandeur de Latra, & des filles religieuſes.

IV. ALFONSE Furtado de Mendoça, cinquiéme ſeigneur de Barbacena, commandeur dans l'ordre de Chriſt, a ſervi avec beaucoup de diſtinction dans la guerre de 1640, en qualité de général de la cavalerie & de l'artillerie, gouverneur de la province de Beira, & du conſeil de guerre du roi Alfonſe VI, qui le créa premier vicomte de Barbacena: il a été auſſi gouverneur général du Bréſil, où il mourut en 1675. Il épouſa *Marie* de Tavora, fille de *Jean* Furtado de Mendoça, commandeur de Borba, gouverneur d'Angola, chef du tribunal de la Camara, ou hôtel de ville de Lisbonne, dont vint GEORGE Furtado de Mendoça, qui ſuit.

V. GEORGE Furtado de Mendoça, deuxiéme du nom, deuxiéme vicomte de Barbacena, châtelain de Covilham, conſeiller de guerre, gouverneur de la province de Beira, général d'artillerie & lieutenant général des armées de Portugal, dont il commanda une en 1707, a ſervi avec diſtinction dans la guerre de 1640, & à celle qui commença en 1704, entre le Portugal & l'Eſpagne: il épouſa *Louiſe* d'Hohenloe,

fille de *Louis-Guſtave*, comte d'Hohenloe & du ſaint empire romain, & d'*Anne-Barbe* de Schomborn, dont ſont iſſus *Alfonſe-François-Xavier* Furtado de Mendoça, colonel d'infanterie, maréchal de camp des armées de Portugal, qui après s'être diſtingué dans la guerre de 1704, la paix étant faite, ſe fit bénédictin, & enſuite obtint une diſpenſe de Rome pour entrer chez les cordeliers miſſionaires du ſéminaire de Varatojo, où il prit le nom de *frere Alfonſe dos Prazeres*; LOUIS-XAVIER Furtado de Mendoça, qui ſuit; *Anne-Barbe*, religieuſe à la Mere de Dieu.

VI. LOUIS-XAVIER Furtado de Caſtro Rio de Mendoça, troiſiéme vicomte de Barbacena, châtelain de Covilham, colonel de milices, naquit le 6 mai 1692, épouſa *Agnès-Françoiſe-Xavier* de Noronha, fille de *François* Carneiro de Souſa, comte de l'iſle du Prince, née le 8 janvier 1699, dont il eut *Euſraſie-Barbe-Xavier* de Noronha, née le 4 décembre 1715; *George-Vincent-Xavier* Furtado, né le 16 janvier 1717, mort en bas âge; *Anne-Vincence Xavier* de Hohenloe, née le 27 janvier 1718; FRANÇOIS-VINCENT-XAVIER Furtado de Caſtro do Rio, qui ſuit; *Alfonſe-Vincent-Xavier* Furtado, né le 30 juillet 1720; *Marie-Vincence-Xavier* de Noronha, née le 27 ſeptembre 1721; *Gertrudis-Vincence-Xavier* d'Hohenloe, née le 5 novembre 1722; *Joſeph-Louis-Vincent-Xavier* Furtado, né le 19 août 1724; *Michel-Vincent-Xavier* Furtado, né le 21 de novembre 1725; *Roſe-Vincence-Xavier* d'Hohenloe, née le 27 janvier 1727; *Antoine-Charles-Vincent-Xavier* Furtado, né le 4 ſeptembre 1728; *Felix-Pierre-Vincent-Xavier* Furtado, né le 26 avril 1730, mort en bas âge; *Vincence-Monique-Xavier* de Noronha, née le 9 avril 1734.

VII. FRANÇOIS-VINCENT-XAVIER Furtado de Caſtro Rio de Mendoça, né le 30 avril 1719, a été capitaine dans le régiment de Campo-mayor, infanterie.

CASTRO (Denys de Mello de) premier comte de Galveas. *Voyez* MELLO DE CASTRO.

CASTRO (don Juan de) évêque de Palence, vécut ſous Pierre *le Cruel*, roi de Caſtille, dans le quatorziéme ſiécle. Il fut toujours fidéle à ce prince, & après ſa mort, il garda la même fidélité à ſa poſtérité. Il ſe bannit même alors d'Eſpagne & ſe retira auprès de la princeſſe Conſtance, fille de Pierre, ducheſſe de Lancaſtre. Cette princeſſe, pour reconnoître ſon zéle & l'attachement qu'il avoit à ſa perſonne, lui fit avoir, par le moyen du duc de Lancaſtre, ſon mari, l'évêché de Dax en Guienne. Après que la paix fut faite entre la Caſtille & l'Angleterre, don Juan quitta ſon évêché de Dax, revint en Eſpagne, fut fait évêque de Jaen & enſuite de Palence. On croit qu'il écrivit l'hiſtoire du roi don Pierre (ou Pedre) *le Cruel*, avec plus de diſcernement & de ſincérité que celle qui nous reſte ſous ſon nom, laquelle eſt pleine de fauſſetés & de menſonges: celle-ci n'a apparemment été écrite que par quelque impoſteur qui a voulu flétrir la mémoire de ce prélat, & le faire paſſer pour un homme changeant & eſclave de la fortune. Ses vrais mémoires méritoient d'être conſervés à la poſtérité. * Voyez l'*hiſtoire d'Eſpagne* par Mariana, livre 19, nombre 25, traduction du pere Charenton, *in*-4°, tome IV, pages 38 & 39.

CASTRO (Paul de) ainſi nommé, parcequ'il prit naiſſance à Caſtro, en latin *Caſtrum Minervæ*, ville épiſcopale d'Italie dans le royaume de Naples, fut eſtimé l'un des plus célébres juriſconſultes du XV ſiécle. On diſoit ordinairement de lui: *Si Bartholus non eſſet, eſſet Paulus.* Il profeſſa durant plus de cinquante ans le droit à Florence, à Boulogne, à Sienne & à Padoue, où il mourut extrêmement âgé, en 1437. Ses ouvrages ont été imprimés à Veniſe, à Francfort, &c. Nicolas de Caſtro, ſon fils, fit dreſſer une épitaphe à l'honneur de l'un & de l'autre dans l'égliſe des ſervites l'an 1492. * Trithême, *de ſcript. eccl.* Geſner, *in bibl.* Fiſchard, *in vitis juriſc. &c.* Forſt. *hiſt. juriſc. l.* 3, *c.* 32.

CASTRO (Jean de) fils de Alvar de Caſtro, gouverneur de la chambre civile de Lisbonne, naquit dans cette ville le 27 février 1500, & fut élevé avec l'infant Louis, qui l'aima toujours depuis. Il ſervit d'abord à Tanger en Afrique, & enſuite il accompagna Etienne de Gama, dans le détroit de la mer Rouge, dont il fit une exacte deſcription. Etant revenu en Portugal, il fut fait commandant de l'eſcadre deſtinée pour la garde des côtes, & peu après il accompagna Charles-Quint dans ſa fameuſe entrepriſe ſur Tunis. Il fut fait gouverneur des Indes, & il s'y diſtingua par les victoires qu'il remporta en diverſes occaſions ſur les barbares. Ce fut de ſon temps que les Turcs aſſiégerent inutilement la forteresſe de Diu. La levée du ſiége fut ſuivie de la défaite de Rumecan qui le commandoit, & qui perdit près de cinq mille hommes & quarante piéces de gros canon. Jean prit enſuite les villes de Antote, Goga, Gandar, Baroche, Dabul, Agaçaim, Oaël, Pate & Patane. Peu après il tomba malade, & mourut entre les mains de S. François Xavier le 6 juin 1548; il étoit alors vice-roi des Indes, dignité qu'il ne poſſéda que quelques jours. On conſerve dans le collége des jéſuites à Evora une deſcription fort détaillée de toute la côte depuis Goa juſqu'à Diu, que Jean avoit faite ſur les lieux. Nous avons la vie de ce grand homme fort bien écrite en porturgais par Hyacinthe Freyre d'Andrade, & imprimée à Lisbonne. Le P. Dominico Maria del Roſſo, jéſuite de l'académie royale de l'hiſtoire de Portugal, fit une belle traduction latine de cette vie, qu'il dédia à la même académie. * *Mém. envoyés de Portugal.*

CASTRO (Alfonſe de) Eſpagnol natif de Zamora, religieux de l'ordre de S. François, a vécu dans le XVI ſiécle ſous le régne de l'empereur Charles-Quint & de Philippe II, qu'il accompagna en Angleterre, où il alloit pour épouſer la reine Marie. Alfonſe de Caſtro s'arrêta long-temps dans les Pays-Bas, & il y étoit encore, lorſqu'il fut nommé à l'archevêché de Compoſtelle, vacant par la mort du cardinal de Tolede. Mais avant que d'avoir reçu ſes bulles, il mourut à Bruxelles le 13 février 1558, âgé de 63 ans. Les ouvrages qu'il a laiſſés, & qui ont été imprimés, ſont mieux ſon éloge que tout ce que l'on pouroit dire à ſon avantage. Le P. François Feuardent les publia à Paris en 1578, où ils avoient déja été imprimés en quatre volumes l'an 1565. Ils contiennent les traités ſuivans. *Adverſùs hæreſes, lib.* 16. *De juſta hæreticorum punitione. De poteſtate legis pœnalis. In pſalmum L homiliæ XXV. In pſalmum XXXI homiliæ XXIV.* On voit à la tête de ces ouvrages la vie du P. Alfonſe de Caſtro, que les curieux pouront conſulter. Le principal ouvrage eſt ſon traité contre les héréſies, qui n'eſt pas comme les autres diſpoſé ſuivant l'ordre chronologique des hérétiques, mais par ordre alphabétique de leurs erreurs. C'eſt un ouvrage d'hiſtoire & de controverſe; Alfonſe de Caſtro le fit en 1534, & il fut imprimé pluſieurs fois en France, en Allemagne, en Italie, juſqu'en l'année 1556, qu'il en donna une édition beaucoup plus ample, dédiée à Philippe II, & imprimée à Anvers: l'édition de Paris 1578, eſt la meilleure. Cet auteur écrit paſſablement bien. Il avoit beaucoup lu; mais il étoit plus fort ſur la controverſe que ſur l'hiſtoire. Il s'étend beaucoup plus ſur la réfutation des nouvelles héréſies, que ſur l'hiſtoire des anciennes. * Wadingue, *in bibl Franc.* Eiſengrenius, *teſt. verit.* Andreas Schot & Nicol. Antonio, *bibl. Hiſpan.* M. Du Pin, *bibl. des auteurs eccl. XVI ſiécle.*

CASTRO (Alfonſe à) jéſuite, étoit Portugais. Après avoir été onze ans miſſionnaire aux Indes orientales, recteur dans les Moluques, il tomba en 1558, entre les mains des idolatres, qui le mirent tout nud, & le traînerent ainſi pendant cinq jours, lié avec des cordes. Ils l'attacherent enſuite par le col à un tronc d'arbre; & après on trouva ſon corps ſur le rivage, qui jettoit une lumiere éclatante, & rendoit encore,

par ſes plaies, du ſang auſſi pur, que ſi elles euſſent été nouvellement faites. La relation de ſes miſſions dans les Moluques, écrite par lui-même, a été imprimée à Rome en 1556. * Alegambe, *biblioth. patrum ſoc. Jeſ. append. p.* 599.

CASTRO (Léon de) chanoine de Valladolid en Eſpagne, a vécu dans le XVI ſiécle. Il enſeigna long-temps dans l'univerſité de Salamanque, où il avoit pris le bonnet de docteur, & il s'acquit une grande réputation par l'intelligence qu'il avoit des langues hébraïque & grecque; & par l'étude particuliére qu'il fit de l'écriture ſainte en ces langues originales. Il ſoutint contre Arias Montanus, que le texte de la bible vulgate & celui des ſeptante étoit préférable à l'hébraïque; & c'eſt ce qui lui donna occaſion de publier une apologie ſous ce titre: *Apologeticus pro lectione apoſtolica, pro vulgata Hier. pro tranſl. ſeptuaginta virorum, proque omni eccleſiaſtica lectione contra earum obtrectatores*; c'eſt-à-dire, Apologie pour la leçon apoſtolique, pour la vulgate de S. Jerôme, pour la verſion des ſeptante, & pour la maniere dont l'égliſe lit la bible, & l'a toujours lue, contre ceux qui la reprennent. Outre cet ouvrage que nous avons en un volume *in-folio*, il compoſa encore des commentaires ſur les prophéties d'Iſaïe & d'Oſée. Si l'on s'en rapporte au P. Morin, & à M. Simon, cet auteur ne ſavoit que médiocrement la langue hébraïque. Léon de Caſtro mourut en 1580. * Poſſevin, *in appar.* Jean Morin, *exercit. bibl.* 12, *ex.* 1, *c.* 2. Le Mire, *de ſcript. ſæc. XVI.* Andreas Schottus & Nicolas Antonio, *bibl. Hiſp.* M. Du Pin, *biblioth. des auteurs eccléſiaſtiques, XVI ſiécle.*

CASTRO (Jean de) ou DU CHASTEL, chanoine d'Utrecht, étoit de Louvain, & frere de Nicolas de Caſtro, premier évêque de Middelbourg. Il laiſſa quelques traités de piété, & mourut en 1588.

CASTRO (Jean de) natif de Burgos, ſe fit religieux dominicain, & paſſa dans la nouvelle Eſpagne, pour y fonder de nouvelles provinces de ſon ordre; il commença par les provinces de Chiapa & des Philippines, qui ſont les plus régulieres de cet ordre. Il fit de grands progrès dans les converſions des infidéles. Quelque temps après, quoique fort avancé en âge, il paſſa dans la Chine avec le P. Benavidez dominicain. Mais à peine furent-ils entrés en ce vaſte empire, que l'un & l'autre furent arrêtés & mis en priſon. Ils furent interrogés du ſujet de leur voyage; & ayant répondu que leur deſſein étoit de les inſtruire de la voie du ciel; les officiers irrités de ce que des étrangers vouloient les enſeigner, les renvoyerent en priſon. Quelque temps après on les fit ſortir de la Chine, & le P. Jean de Caſtro ſe retira à Manille. Le roi Catholique le nomma à l'évêché de Vera-Paz; mais il refuſa cette dignité. Il mourut ſaintement l'an 1592. * Remel. *hiſt. Prov.* Guatem, *l.* 9 & 11. *Hiſt. Philipp. tom. I, lib.* 1, *c.* 32.

CASTRO (Roderic ou Rodriguez de) médecin de Portugal, a vécu au commencement du XVII ſiécle, vers l'an 1605: il a exercé la médecine à Hambourg, où l'on aſſure qu'il eſt mort. Ses ouvrages ſont cités avec éloge par Zacuti & par quelques autres. Il a compoſé ces traités, *Medicus politicus. De univerſa mulierum medicina. De natura & cauſis peſtis.* * Nicolas Antonio, *bibl. ſcript. Hiſp.* Vander Linden, *de ſcript. med. &c.*

CASTRO (Chriſtophe de) jéſuite, étoit Eſpagnol. En 1551 il ſe conſacra au ſervice de Dieu, dans la ſociété des jéſuites; & s'étant avancé dans les lettres, il expliqua l'écriture à Salamanque & à Alcala, & mourut à Madrid le 11 décembre de l'an 1615, âgé de 65 ans. Il a compoſé divers ouvrages, *Hiſtoria Dei-paræ virginis. Commentarium in Jeremiam, &c. lib. VI in ſapientiam Salomonis. In XII Prophetas, &c.* La ſociété des jéſuites a eu divers religieux du nom de Caſtro, comme Alfonſe, Auguſtin, Melchior, Etienne, François, & Ferdinand de Caſtro, qui ont tous écrit. Le dernier mort à Compoſtelle en 1633, a laiſſé un ouvrage de morale en trois volumes ſous ce titre: *Operis moralis de virtutibus & vitiis, tomi III.* * Ribadeneira & Alegambe, *de ſcript. ſoc. Jeſ.* Nicolas Antonio, *bibl. Hiſpan. &c.*

CASTRO (Anne de) qui eſt célébrée dans les écrits de Lope de Vega, eſt une dame d'Eſpagne, qui avoit beaucoup d'eſprit, & qui a écrit divers ouvrages aſſez ingénieux, entr'autres un qui eſt intitulé: *Eternidad del rei Felippe III*, imprimé à Madrid l'an 1629. * Lope de Vega, *in Lauro Apollin. Sil.* 1. Nicolas Antonio, *biblioth. Hiſp.*

CASTRO (Louis de) ou du Château, natif de Liége, théologien, prédicateur, & provincial des religieux conventuels de S. François, dans le XVII ſiécle, a compoſé divers traités, tels que ſont, La déſunion des Provinces-unies des Pays-Bas; l'examen & la réfutation du ſynode de Dordrecht, &c. Il alla à Rome, aſſiſta à un chapitre général de ſon ordre, & fut commiſſaire général en Savoye, en Dauphiné, en Bourgogne, &c. Il mourut l'an 1632. Valere André, *bibl. Belg.* Willot, *in Athen. Franc.*

CASTRO (Jodocus à) ou Joſſe du Chaſtel, de Bruxelles, religieux de l'ordre de S. François, a vécu dans les Pays-Bas, où il eſt mort le 18 d'avril de l'an 1635. Il a laiſſé des ſermons & quelques autres ouvrages. * Valere André, *bibl. belg.* Le Mire, &c.

CASTRO (Etienne-Rodriguez de) natif de Lisbonne en Portugal, & profeſſeur en médecine à Piſe, mourut en 1637, âgé de plus de 80 ans. Nous avons divers traités de ſa façon, *De meteoris microcoſmi lib. V. De complexu morborum. De potu refrigerato. De animalibus microcoſmi, &c.* Son fils, François de Caſtro, a donné en 1639, en un volume *in-4°*, les ouvrages poſthumes de ſon pere. Ce recueil contient un nombre de lettres de l'auteur, qui prouvent qu'il étoit en liaiſon avec les plus ſavans hommes de ſon temps. * Nicolas Antonio, *bibl. Hiſp.* Vander Linden, *de ſcript. med.* Zacutus, &c. M. Goujet, *mém. mſſ.*

CASTROITIUS, *cherchez* CASTRITIUS.

CASTROMA, ville de la Moſcovie, dans la province de Suſdal, à cinquante milles de Moſcou au ſeptentrion. On l'appelle autrement Caſtromuvogorod; & elle eſt ſur le Volga qui y reçoit la riviere de Caſtroma, à vingt milles d'Allemagne au-deſſous de Jaroſlau au levant, en deſcendant vers Niſni-Novogorod. * *Relation de Moſcovie.*

CASTROMENA, ville d'Aſie dans la Natolie. Elle eſt environ à dix lieues de la mer noire, & de la ville de Pendarachi, du côté du midi. On la prend communément pour l'ancienne *Claudiopolis*, nommée auſſi *Bithynium*, ville de Bithynie, qui fut honorée d'un ſiége épiſcopal, transféré à Pendarachi. * Baudrand.

CASTRONI (Benoit-Marie) né à Parlerme de parens nobles, voyagea en Italie, en France, en Allemagne, &c. pour acquérir les belles connoiſſances; & étant de retour dans ſa patrie, il entra dans l'ordre de S. Dominique, où il enſeigna la philoſophie, la théologie & même les mathématiques publiquement. Il fit imprimer en 1705, des *élémens de Géométrie*, qui ſont eſtimés en Sicile, & vivoit encore en 1711, n'étant âgé que de 44 ans. * Echard, *ſcript. ord. Præd. t. II.*

CASTRUCCIO CASTRACANI étoit de la famille des ANTELMINELLI ou des INTELMINELLI, ainſi que le nomme Jean Villani, qui eſt très-ancienne à Lucques, & qui ſubſiſtoit encore du temps de Machiavel, c'eſt-à-dire, dans le XVI ſiécle. Pluſieurs branches partageoient cette maiſon. De celle de CASTRACANI ſortirent deux freres, *François* & GHERI: c'eſt de ce dernier que naquit *Caſtruccio*, au mois de mars 1281. L'Italie ſe trouvant alors partagée entre les factions des Guelfes & des Gibelins, les parens de Caſtruccio, qui tenoient à la derniere, furent obligés de ſe retirer avec lui à Ancône, où ils moururent peu de temps après. Caſtruccio, qui avoit alors vingt ans, voyant qu'étant du parti Gibelin, il ne pouvoit retourner à Lucques, ni

rentrer

rentrer dans ſes biens, paſſa en Angleterre auprès d'un de ſes parens, qui y étoit établi, & s'inſinua dans la faveur d'Edouard. Mais ayant tué, quelque temps après, un ſeigneur de la cour avec qui il avoit eu un différend, & de qui il avoit reçu un ſoufflet, il ſe retira en Flandre où il prit parti dans l'armée de Philippe *le Bel*. Il ſe ſignala en pluſieurs rencontres, & fit connoître dès-lors cette capacité dans l'art militaire, qui l'éleva ſi haut dans la ſuite. Philippe le traita honorablement; & Caſtruccio, couvert de gloire & comblé des bienfaits de ce prince, retourna en Italie en 1313. Il alla, non pas à Lucques où les Guelphes étoient les maîtres, mais à Piſe, qui ſervoit alors de retraite aux Gibelins chaſſés de Lucques. Huguccione de Faggiola, natif d'Arrezzo, & de la faction Gibeline, ayant enfin, après pluſieurs tentatives, forcé la ville de Lucques à faire un accommodement, un des articles du traité fut, que la maiſon des *Intelminelli* ſeroit rétablie dans ſes biens: ainſi Caſtruccio rentra dans ſa patrie; mais les Guelphes refuſant de lui rendre ſes biens, il prit de ſi juſtes meſures avec Huguccione, que les Gibelins entrerent dans la ville en 1314, & forcerent les Guelphes à en ſortir. Caſtruccio devint cher au peuple par une conduite ſage & prudente, & Huguccione qui l'avoit irrité par ſes cruautés, ayant été chaſſé, il fut élu gouverneur. Ses conquêtes augmenterent beaucoup dans la ſuite, & il ravagea l'Italie, autant qu'il fut en lui. Il s'allia avec l'empereur Louis de Baviere, contre le pape Jean XXII, Robert roi de Naples, & les Florentins. Louis de Baviere lui donna l'inveſtiture de Lucques, ſous le titre de *duché*, & lui donna le titre de *ſénateur de Rome*. Jean Cajetan des Urſins, cardinal, alors légat en Italie, voulut l'arrêter dans ſes conquêtes; & n'y ayant pas réuſſi, il l'excommunia, ce qui ne fit qu'augmenter le mal, qui ne finit que par la mort de Caſtruccio, arrivée le troiſiéme de décembre de l'an 1328. Comme on craignoit qu'à cette nouvelle, Piſe ne ſe révoltât, on la tint cachée juſqu'au dixiéme décembre, afin de prendre des meſures convenables. Caſtruccio avoit été marié, & il eut de ſa femme quatre fils & cinq filles. Pluſieurs auteurs nous ont donné la vie de ce capitaine, ſavoir, Machiavel, dont l'ouvrage a été traduit en françois; mais cet hiſtorien a rempli de fables le ſujet qu'il avoit entrepris de traiter. M. l'abbé Sallier, de l'académie françoiſe, & de celle des inſcriptions & belles-lettres, a réfuté ſolidement les plus conſidérables, dans un mémoire ſur ce ſujet, inſéré dans le *tome VII des mém. de l'acad. des inſcript. & belles-lettres, pag.* 320 *& ſuiv.* Alde Manuce *le Jeune* a donné en italien une vie beaucoup plus exacte de Caſtruccio. Elle a été imprimée à Lucques, & non à Rome, en 1590. On a une troiſiéme vie de Caſtruccio en latin, par Nicolao Tegrimo, auteur contemporain. Elle ſe trouve dans le *tome XI du recueil des écrivains de l'hiſtoire d'Italie*, donné par Louis-Antoine Muratori.

CASTULO, ville vers les confins des Celtibériens, dont parle Plutarque dans la vie de Sertorius. Etienne de Byzance la nomme *Caſtalon*, & dit que c'étoit une très-grande ville de l'Oretanie, c'eſt-à-dire chez les peuples d'Eſpagne nommés anciennement *Oretani*, dans l'Eſpagne Taragonoiſe. Les meilleurs auteurs de ce pays, cités par Merula (*en ſa II partie, liv. II, chap.* 20,) croient que c'eſt la place qui eſt à préſent appellée *Caſtona la Vieia*, dans la Caſtille neuve ſur les confins de l'Andalouſie, qui n'eſt qu'un petit village entre les montagnes, où il y a un paſſage appellé *Puerto de Maradal*, près de San Eſtevan del Puerto. * Lubin, *tables géographiques ſur les vies de Plutarque.*

CASWIN, *cherchez* CASBIN.

CAT ou CATH, ville principale de la province de Khuarezm, qui en a été autrefois la capitale. Elle eſt ſituée ſur le rivage oriental du fleuve Oxus ou Gihon, à 38 dégrés de longitude, & à 41 dégrés 36 minutes de latitude ſeptentrionale, ſelon le calcul des tables arabiques. Elle n'eſt éloignée de la ville de Hezar-Esb, qui eſt la plus forte de tout le pays, que de huit paraſanges ou ſeize lieues françoiſes; mais celle-ci eſt bâtie ſur le bord occidental de la même riviere. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CATACOMBES, cimetieres dans les lieux ſouterrains proche de la ville de Rome, où les premiers chrétiens enterroient les corps des martyrs, & où ils ſe cachoient quelquefois pour éviter la perſécution ſous les empereurs Romains. Ce nom eſt compoſé du mot grec κατὰ qui ſignifie *à* ou *après*, dont les Latins ſe ſervoient dans la baſſe latinité) & de Κύμβη qui ſignifie *un creux*, *une valiée*. On appella enſuite catacombes, toutes ſortes de cimetieres. Il y en avoit pluſieurs, tant dehors que dedans la ville; les principaux étoient ceux qu'on appelle aujourd'hui de ſainte Agnès, de S. Pancrace, de Calliſte, & de ſainte Priſcille ou de ſaint Marcel. Lorſque les Lombards aſſiégerent Rome, ils ruinerent la plupart de ces catacombes. Ce qui porta les papes Paul & Paſchal à en tirer les corps ſaints, & à les mettre dans les égliſes de S. Etienne, de S. Sylveſtre & de ſainte Praxede. * *Roma ſubterranea.*

Le nom de catacombes ſignifie en général toutes ſortes de lieux ſouterrains. On l'appliquoit particuliérement autrefois à la cave où avoient été mis les corps de ſaint Pierre & de S. Paul, à deux ou trois milles de Rome, comme il paroît par la lettre trentiéme de S. Grégoire, (*l.* 3.) En ce temps-là on appelloit encore *cryptes* ou *cimetieres*, les lieux où l'on enterroit les morts; mais depuis on a donné le nom de catacombes, aux lieux ſouterrains qui ſervoient de tombeaux, & que l'on prétend avoir été particuliers aux chrétiens. Il n'eſt pas néanmoins certain qu'on n'y ait pas auſſi enterré des païens & des Sarafins; & il eſt indubitable que ceux qui y ſont enterrés, ne ſont pas tous des ſaints & des martyrs; puiſque c'étoit ſans doute les cimetieres communs des chrétiens, & que les chrétiens ne ſont pas tous des ſaints ou des martyrs. Les ſignes dont on ſe ſert pour diſtinguer les corps de ceux-ci, ſont aſſez équivoques. La croix, la palme, le monogramme de Jeſus-Chriſt; les figures d'un bon paſteur ou d'un agneau que l'on trouve gravées ſur les pierres du tombeau, prouvent bien qu'elles ont ſervi à des chrétiens, mais non pas que ces chrétiens ſoient ſaints ou martyrs. Les palmes ne ſont pas toujours un ſigne certain de la couronne du martyre, & les phioles teintes de rouge ne prouvent pas qu'elles aient été pleines du ſang des martyrs. Il n'eſt pas même certain qu'elles ſoient teintes de ſang plutôt que d'huile, ou d'une autre liqueur. On trouve quelquefois ſur une même pierre des inſcriptions païennes, comme *D. M. Diis Manibus* d'un côté, & d'un autre des ſignes du chriſtianiſme; ce qui fait voir qu'elles ont ſervi à des païens & à des chrétiens. Il eſt certain que dans le commencement du chriſtianiſme il y a eu quantité de martyrs enterrés dans les cimetieres des chrétiens, comme S. Jerôme & Prudence le témoignent & l'aſſurent. Cependant du temps du pape Grégoire III, il y en avoit très-peu de connus, puiſque ce pape écrivant à Otgar, archevêque de Mayence, qui lui demandoit un corps ſaint, lui fit réponſe qu'il n'en avoit point à lui envoyer, parceque ſes prédéceſſeurs & lui avoient placé tous les corps des ſaints dans les égliſes nouvellement dédiées; qu'il en avoit cherché ſans en pouvoir trouver, & qu'il prioit Otgar de lui donner du temps pour en faire une plus grande perquiſition. * D. Mabillon, *itinerar. Ital.* Euſebii Romani *epiſtola ad Theophil. Gall.*

CATALDUS (ſaint) patron particulier de la ville de Tarente, a été évêque de la même ville. On prétend qu'environ mille ans après ſa mort il ſe fit voir à un prêtre, & qu'il lui dit, *Allez déterrer un livre que je compoſai, & que je cachai dans un tel lieu; portez-le inceſſamment au roi; & c'eſt un ouvrage qui contient les ſecrets du ciel.* Ce fut en ſonge que Cataldus apparut à ce prêtre, & qu'il lui donna cet ordre. Il réitéra

Digitized by Google

pluſieurs fois cette apparition, car on n'ajoutoit guères de foi à ce ſonge, & l'on n'obéiſſoit point à ſon ordre. Enfin il ſe fit voir d'une autre maniere. Le curé étant ſeul dans ſon égliſe & parfaitement éveillé, vit, dit-on, S. Cataldus revêtu des ornemens épiſcopaux, qui lui commanda de déterrer ſon livre le lendemain, au lieu qu'il lui avoit indiqué en ſonge, & de le porter promptement au roi. Le ſaint le menaça d'une rude peine, en cas de déſobéiſſance. Le prêtre fut plus docile cette fois-là; car dès le lendemain, il marcha proceſſionellement avec le peuple vers le lieu où cet ouvrage avoit été enterré. On l'y trouva dans une caſſette de plomb, & l'on vit qu'il détailloit les miſeres qui devoient accabler bientôt tout le royaume de Naples, & dont Alexandre ab Alexandro donne la deſcription. On prétend que ceci arriva au mois d'avril 1492. Il y a quelques auteurs qui aſſurent que ce vieux livre prophétique faiſoit eſpérer que le royaume de Naples ſeroit garanti de cette ruine prochaine, pourvu que le roi exécutât ce que S. Cataldus lui preſcrivoit. Cette clauſe dont l'auteur dont on vient de parler ne dit rien, confirmeroit les ſoupçons de ceux qui prennent ceci pour une fraude pieuſe. Ils n'en demeuroient pas aux ſimples ſoupçons, ils avoient lu ce que rapporte Jovius Pontanus, qui décrit la fraude tout au long, & qui fait voir que tout ce manége ne tendoit qu'à faire chaſſer les Juifs du royaume de Naples. L'hiſtoire eſt curieuſe, & mérite d'être lue. * Alexandre ab Alexandro, *Genialium Dier. lib. III.* Jov. Pontanus, *de ſermone*, *l.* 2.

CATALOGNE, province d'Eſpagne, avec titre de principauté, *Catalaunia* & *Catalonia*. On croit qu'elle reçut ſon nom des Goths & des Alains, qui s'y établirent. Elle a des monts Pyrénées avec les provinces de France au nord, les royaumes d'Aragon & de Valence au couchant, & la mer Méditerranée au levant & au midi. Sa capitale eſt Barcelone avec un beau port. Les autres ſont Taragone archevêché, Tortoſe, Gironne, Lerida, Roſe, Solſone, Urgel, &c. Le pays eſt très-fertile, quoique couvert de montagnes en certains endroits. Il y a auſſi de bons ports, pluſieurs rivieres, & le commerce y attire beaucoup de richeſſes. La Catalogne a auſſi les duchés de Rouſſillon & de Cardonne, & le monaſtere de Monterrat, célébre par le grand nombre de pélerins qui y viennent de tous les endroits du monde. Charles *Martel* aſſiſta les Catalans contre les Maures, qui avoient établi leur empire en Eſpagne; & du temps de Charlemagne, un de ces mahométans ſe rendit maître du pays. Louis *le Débonnaire* prit Barcelone ſur les infidéles, & la Catalogne eut des princes particuliers, juſqu'à ce qu'elle fut unie à l'Aragon. Les uns diſent que ce pays fut érigé en comté en 873 par le roi Charles *le Chauve*, & les autres prétendent que ce fut en 884 par Charles *le Gros*. Geofroi ou Wifred *le Velu*, premier comte héréditaire de Catalogne ou de Barcelone, eſt tige des princes qui ont poſſedé ce pays. Les Catalans ſe donnerent au roi de France l'an 1640. Joſeph Marguarit, gentilhomme du pays, contribua beaucoup à ſecouer le joug eſpagnol, & à faire reconnoître pour ſouverain le roi très-chrétien, qui y envoya des vicerois & des gouverneurs: par l'article 42 & 43 du traité de paix de 1659 entre les couronnes de France & d'Eſpagne, on déclara que les monts Pyrénées feroient la diviſion des deux royaumes; de ſorte que la Catalogne & le comté de Cerdagne, qui ſont de-là les monts, furent adjugés aux Eſpagnols; & les comtés de Rouſſillon & de Conflans, qui ſont en deçà de ces mêmes monts, reſterent au roi de France. Les François s'étoient rendu maîtres de la Catalogne dans les années 1689, 1690 & ſuivantes; mais ils la rendirent par la paix de Riſwick en 1697. *Cherchez* BARCELONE. * Volaterran, *géogr. l.* 2. Merula, *coſmogr.* Botero, *relation d'Eſpagne.* Martinæus Siculus, *lib.* 9 *de reb. Hiſp.* L. Valla, *l.* 2, *de Ferd. Arag.* Hieronymus Pujades, *chron. de Catal.* Franciſco Emanuel de Melo, *hiſt. de Catal.* Franciſco Diago, *Catal. deſcript.* Franciſco Calza, *de Catal.* Surita, &c. Pierre de Marca archevêque de Paris, a fait la deſcription de ce pays-là dans un ouvrage poſthume imprimé à Paris en 1688, intitulé *Marca Hiſpanica*, où il décrit la ſituation des lieux & leurs antiquités.

CATALUTIUS (Antoine) de Pérouſe, donna en 1645 ſes commentaires ſur la rubrique du titre *ad leg. Falcid.* & ſur la loi *in Quartam* 92, *cod.* & ſur les gloſes de la même loi, auſſi-bien que ſur les commentaires que Bartole y a faits, ſans s'arrêter aux queſtions dont les interprétes s'embaraſſent ordinairement, qu'il ne fait qu'indiquer. * *Bibl. hiſt. des auteurs du droit, &c. depuis* Irenerius, *&c. par* Denys Simon, *edit. Pariſ. in* 12, 1695.

CATAMANTALEDE, prince Gaulois, régna pluſieurs années dans le pays des Séquaniens, & fut honoré du nom d'ami du ſénat & du peuple Romain. * J. Cæſar, *l.* 1.

CATAMELETA, fils d'un boulanger de Narni en Italie, ayant été envoyé par ſon pere pour couper du bois dans une forêt, perdit ſa cognée; & n'oſant retourner au logis, ſuivit un cavalier qui paſſa par hazard dans le lieu où il étoit. Il fit des actions ſi courageuſes dans toutes les occaſions où il ſe rencontra, qu'il devint capitaine, & officier général. Les Vénitiens, pour reconnoiſſance du courage qu'il avoit fait paroître dans la guerre qu'ils eurent contre Philippe duc de Milan, vers le milieu du XV ſiécle, lui dreſſerent une ſtatue équeſtre dans la place de Padoue, lui faiſant un honneur qu'ils n'accorderent à aucun des autres capitaines. * Pontan, *l.* 3, *c.* 5. Egnace, *l.* 6, *c.* 9.

CATANE ou CATANIA, ville de l'iſle de Sicile, avec évêché ſuffragant de Montréal, appellée par les Latins *Catana*, ou *Catina*, eſt ſituée dans cette partie de la Sicile, nommée *la Vallée de Demona*, ſur un golfe auquel elle donne ſon nom, à l'embouchure de la riviere de *Tudicello*. Elle eut pour fondateur Evarque, & fut priſe par les Chalcidiens, qui s'y établirent, ſelon Thucydide, vers la XI olympiade, & environ 736 ans avant J. C. d'autres auteurs ſoutiennent que ce fut plus tard. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Catane étoit déja une ville très-conſidérable dès l'an 467 avant J. C. & que le roi Hieron y mourut en la ſeconde année de la LXXVIII olympiade. On y voyoit il n'y a pas long-temps les reſtes d'un amphitheatre, pluſieurs inſcriptions, & diverſes autres marques de ſon ancienneté. Aujourd'hui Catane a un château élevé ſur un rocher qui défend l'entrée du port, lequel n'eſt proprement qu'une place. Tout contribuoit à rendre Catane une très-bonne ville, le commerce y étant bien établi, & ſon territoire extrêmement fertile; mais le voiſinage du mont Etna lui a ſouvent été très-dommageable. Il eſt à vingt milles de cette ville, & elle s'eſt malheureuſement reſſentie des incendies de ce mont, qui a accoutumé de s'entr'ouvrir tous les quinze ans, & de dégorger des torrens de feu, qui font l'épouvante de la Sicile, comme il arriva au mois de mars de l'année 1669. Elle fut preſque ruinée en 1693, par un tremblement de terre extraordinaire, qui arriva le 22 janvier: de vingt-deux mille perſonnes, à peine s'en ſauva-t-il deux mille. Grand nombre de maiſons & de monaſteres furent renverſés; de la cathédrale, qui étoit très-magnifique, & dont l'entrée étoit ſoutenue de dix colonnes de marbre, il ne reſta que trois chapelles; & à la place des maiſons & autres endroits de la ville abimés, il ſe forma un lac d'environ quatre milles de circuit. On a dans cette ville une extrême vénération pour ſainte Agathe, dont on y garde les reliques & le voile. Par les anciens monumens de marbre qu'ont ſouvent trouvés à la profondeur de 68 pieds ceux de Catane, qui cherchent des pierres ponces, on conjecture qu'autrefois cette ville étoit dans un fond, & que les torrens de flammes qui ſortent du mont Etna, entraînant avec eux beaucoup de matieres, ont enfin comblé le vallon & élevé le terrain, où Catane fut rebâtie ſur ſes propres ruines. * Strabon, *l.* 6. Diodore, *l.* 11 & 14. Procope, *l.* 1 *de la guerre des*

Goths. Polybe. Thucydide. Pline. Pomponius Mela. Ciceron, &c. rapportés par Léandre Alberti *en ſa deſcription des iſles d'Ital. pag.* 83, 84.

CATANÉE (Jean-Marie) de Novare, eccléſiaſtique qui floriſſoit au commencement du XVI ſiécle, apprit les langues ſous Mérula & ſous Démétrius, & publia les épîtres de Pline *le Jeune*, avec des commentaires qu'on imprima l'an 1506 à Milan. Depuis, étant allé à Rome, il y fut ſecrétaire de Bandinelli de Sauli cardinal, natif de Gènes. Il traduiſit enſuite quatre dialogues de Lucien; & pour faire plaiſir au cardinal, il fit un poëme de la ville de Gènes, & en compoſa encore un autre de la priſe de Jéruſalem par Godefroi de Bouillon, ſous le titre de *Solymis*; mais il ne réuſſit pas, car la poëſie n'étoit pas de ſon génie. Il revint à la proſe, & compoſa encore quelques ouvrages dont on fit plus d'eſtime. On dit qu'étant mort en 1529 dans le temps que le pape Clément VII étoit à Boulogne, ceux qui voulurent conſerver ſes bénéfices cacherent ſa mort, & le firent enterrer ſans cérémonie. Ce qui donna ſujet à Mirteus de lui conſacrer cette épitaphe:

Vide, Viator, quanta jactura occulti
Eſſet ſepulcri, ne ingenii ſui claris
Perennioribuſque monumentis tectus,
Adhuc ubique viveret Catanæus.

Janus Nicius Erythræus fait l'éloge d'un CATANEO d'Arezzo. * Paul Jove, *in elog. doct. cap.* 79. Lilio Giraldi, *dial.* 1 *de poët. ſui temp.* Léandre Alberti, *deſcript. Ital.* Voſſius, *de hiſt. Lat.* Janus Nicius Erythræus, *Pinacoth. I. imag. illuſt. c.* 64.

CATANÉE (François) né à Florence en 1466, & mort en 1522, a écrit deux livres du beau, & trois livres de l'amour. Ses ouvrages ont été imprimés *in-fol.* à Baſle en 1563. * Ghilinus, *vol. II. pag.* 88.

CATANESIUS (Adam) *cherchez* CATHANESIUS.

CATANIA, *cherchez* CATANE.

CATANIA (François) étoit de Palerme, & ayant pris le dégré de docteur en médecine, il fit voir par ſon zèle à ſecourir les malades & ſon habileté à les traiter, qu'il étoit très-digne de ce titre. Les uns l'ont cru de Vicari, d'autres de Ciminna, parcequ'il a exercé fort long-temps ſa profeſſion dans ces deux endroits, & qu'il ſe maria dans le ſecond en 1627; mais il eſt sûr qu'il étoit de Palerme. Il revint dans cette ville après la mort de ſa femme, & celle de Gabriel ſon fils, qui avoit été archiprêtre de Vicari, & enſuite de Ciminna. Peu après ſon retour, Catania s'engagea lui-même dans le ſacerdoce; mais il demeura peu dans cet état, & il mourut à Palerme âgé de 90 ans, vers l'an 1688. Il a été inhumé dans l'égliſe de la maiſon profeſſe des jéſuites. On ne connoît de lui qu'un ouvrage, intitulé: *Quæſtio de medicamento purgante*, imprimé à Palerme en 1648, *in-4°.* * Manget, *biblioth. ſcript. medic. lib.* 3, *p.* 45.

CATANUTI (Nicolas) étoit de Catane, & s'acquit un grand nom par ſa connoiſſance des plantes, & de la pharmacie. Il étoit apothicaire & excellent phyſicien. Son gout pour ces ſciences, & ſon application à ſa profeſſion, ne l'empêcherent pas de cultiver les belles lettres, & d'y faire tant de progrès, qu'il a été regardé comme un des plus illuſtres académiciens de Catane. Il floriſſoit en 1658. En 1650 il fit imprimer *in-4°*, à Catane, l'ouvrage intitulé: *Iſagogicon ſive facilis introductio ad univerſam pharmaceuticæ artis praxim*; & en 1658 il donna un recueil de ſes poëſies italiennes en deux parties, à Catane, *in-4°.* * Manget, *biblioth. ſcript. medic. t.* 3, *p.* 45.

☞ CATANZARO, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure dont elle eſt la capitale, avec un évêché ſuffragant de l'archevêché de Reggio. Elle eſt ſituée ſur une montagne, à cinq milles du golfe de Squillace. C'eſt une des plus peuplées du royaume, & le gouverneur ou préſident de la province y fait ſon ſéjour. * La Mart. *dict. géogr.*

☞ CATAONIE, province d'Aſie dans la Cappadoce, ſelon Strabon, dans l'Arménie mineure, ſelon Ptolémée; mais ces deux façons de parler reviennent à la même notion; car la Cappadoce a compris autrefois l'Arménie mineure, & dans le temps même qu'elles ont été diſtinguées, leurs bornes n'ont jamais été que très-confuſes. Ptolémée, *l.* 5. *c.* 7, la met entre le Taurus & l'Antitaurus, aux environs du fleuve Cydnus. Strabon dit, *l.* 12, *p.* 533, que les anciens ont pris la Cataonie pour un pays diſtingué de la Cappadoce. Il ajoute que de ſon temps la Cappadoce étoit diviſée en dix parties; que la Cataonie en étoit la dixiéme partie, & que les Cataoniens ne différoient en rien, ni pour le langage, ni pour les mœurs, des Cappadociens. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CATAPACTAYNE, fête des habitans du Pérou, qu'ils célébrent avec ſolemnité au mois de décembre. Ils l'appellent *Rayme*, & c'eſt le commencement de leur année: cette fête eſt conſacrée aux trois ſtatues du ſoleil, nommées *Apointi*, *Churtunti* & *Intiaquacqui*; c'eſt à-dire, au ſoleil pere, au ſoleil fils, au ſoleil frere. * Jean-Hugues Linſchot, *hiſt. Ind. occident.*

CATAPANS, nom des gouverneurs que les empereurs de Conſtantinople envoyerent dans la Pouille & dans la Calabre en Italie. Quelques ſavans tirent l'origine de ce mot de κατεπανω, dont les Byſantins ſe ſervoient pour marquer ceux qui commandoient, & qui étoient au-deſſus des autres. Il y en a qui croient que c'étoit un abrégé de κατὰ βασιλεα, comme qui diroit, *après l'empereur, lieutenant de l'empereur.* Quoi qu'il en ſoit, le nom de Catapans ſe trouve ſouvent dans les auteurs de l'hiſtoire Byzantine, & dans les écrivains du moyen âge; & le ſavant M. du Cange a cru qu'il étoit important pour l'intelligence de cette hiſtoire, de faire une table chronologique de ces gouverneurs.

Les Goths ayant été chaſſés de l'Italie, l'empereur Juſtinien y envoya des gouverneurs, dont le premier fut Béliſaire, puis Narsès, qui attira les Lombards, & les autres qui furent ſuivis des exarques de Ravenne. Les gouverneurs qui vinrent dans la ſuite furent nommés Catapans, dont voici la ſuite.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES CATAPANS.

Etienne, ſurnommé *Maxence*, ſous l'empire de Baſile le Macédonien.
Nicephore Phocas.
Gregoire, nommé Baïl impérial des Grecs, en 875.
Caſan ou Caſſan, Patrice, en 883.
Joannicius Candidatus, en 884.
Trapezius Straticus, en 886.
Theophylacte Strategus, en 887.
Conſtantin, Patrice, en 889.
Symbaticius Protoſpatharius; autrement, Sabbaticius Straticus, en 891.
George, Patrice, en 891.
Barſacius, Patrice, en 892.
Coſmas Anthius, Protopatrice, en 893.
Meliſſenus, ou Meliſianus, en 900.
Nicolas, Patrice, ſurnommé Picyglus, en 915.
Urſilco, en 921.
Michel Schlavus, en 926.
Inogalaptus, en 940.
Platopotius, en 947.
Meliſſenus, ou Malachianus, en 951.
Marianus, Patrice, en 951.
Nicephore *Magiſter*, en 966.
Paſſarus Protoſpatha, en 973.
Zacharias, en 975.
Porphyrius Protoſpatha, en 979.
Calocyrus Delphinas, Patrice, en 982.
Romanus Patrice, en 985.
Sergius Protoſpatha, en 987.
Nicolas Crités, en 988.
Jean Patrice, nommé auſſi *Ammiropolus*, en 989.
Tubali, en 990.

Macrotheodorus Excubitus, en 996.
Gregoire Trachianotés, en 998.
Belus Barenſis, en 999.
Xiphias Catapan, en 1006.
Curcuas Patrice, en 1008.
Baſile Maſardonités, en 1010.
Andronicus Turnicés, en 1017.
Baſile Bugianus, ou Bajanus, en 1018.
Abalantius, Patrice, en 1019.
Safarius Crités, en 1023.
Leo Potus, en 1027.
Michel Protoſpatharius Crités, en 1032.
Conſtantin Protoſpatha, en 1033.
Leo Opus, en 1037.
Nicephore Dokiano, en 1039.
Michel Dokiano, en 1041.
Vaguſto Catapan, en 1042.
George Maniacés, en 1042.
Pardus Patricius, en 1043.
Conſtantin Theodorocanus, en 1043.
Euſtachius, Palatin, en 1045.
Jean, ou Raphaël, en 1047.
Argyrus Magiſter, en 1051.
Alexius Charon, en 1055.
Trombus, en 1058.
Marulés, en 1061.
Sirianus, en 1062.
Apochara, en 1064.
Curiacus, en 1066.
Mabrix, en 1066.
Etienne Patrian, en 1071. Ce fut vers ce temps-là que les Grecs furent chaſſés de la Pouille & de la Calabre par les Normans. Aujourd'hui on donne encore le nom de Catapan au magiſtrat de la police à Naples. * Du Cange, *gloſſar. lat.*

CATAPHRYGES, hérétiques qui s'éleverent contre l'égliſe dans le ſecond ſiécle. On leur donnoit ce nom, parceque leurs auteurs étoient venus de Phrygie. Ces hérétiques ſuivoient les erreurs de Montanus. *Voyez* MONTAN.

CATAPULTE, *Catapulta*, ἀπὸ τῆς πάλλω, qui ſignifie un arc ou un dard, machine de guerre, dont les anciens ſe ſervoient pour lancer des javelots de douze & de quinze pieds de long. La deſcription de la catapulte, dit Perrault dans ſes notes ſur Vitruve, n'a été entendue de perſonne, quoique pluſieurs grands perſonnages s'y ſoient employés avec beaucoup de ſoin, comme Juſte Lipſe l'a remarqué. Les deſcriptions qu'Athenée, Ammian Marcellin, & Vegece en ont données; les deux figures qui ſont dans le livre anonyme, intitulé *Notitia imperii*; celle que Guillaume du Choul dit avoir tirée d'un ancien marbre; celle que Lipſe a vue dans l'arſenal de Bruxelles, ni celles qui ſont repréſentées dans la colonne Trajane, n'ont aucun rapport avec la deſcription de Vitruve. Céſar Ciſaranus, qui eſt le premier qui, après Jocondus, a fait les figures de Vitruve avec beaucoup d'exactitude, n'en a point fait de la catapulte; & même après avoir traduit & commenté Vitruve juſqu'à cet endroit, il abandonna cet ouvrage, qui fut achevé par Benedetto Jovio. Jocondus déclare en propoſant ſa figure, que ce n'eſt point pour expliquer le texte de Vitruve, auquel elle ne convient point, & il avoue qu'il ne comprend rien, ni à ſa figure, ni au texte de Vitruve. Ce que l'on ſait en général des catapultes, c'eſt qu'elles étoient faites pour jetter des javelots, de même que les baliſtes ſervoient à jetter des pierres: (quoique cette diſtinction n'ait pas été faite par les derniers auteurs Latins, qui ont toujours exprimé l'une & l'autre machine par le mot de baliſte) que les catapultes lançoient les javelots avec une ſi grande force, qu'ils perçoient pluſieurs hommes les uns après les autres, au rapport de Lucain, & qu'elles portoient d'un bord du Danube à l'autre. *Voyez* M. Perault ſur le 10e livre de Vitruve, & les machines de guerre des Romains de Juſte-Lipſe qui en a fait graver des planches & des figures très-belles. Elien dit que la catapulte a été trouvée en Sicile par Denys *le Tyran*, & qu'un Grec l'ayant vue apportée de cette iſle dans ſon pays, il s'écria que le courage étoit péri, *Periit virtus*, ἔφατο ἀρετή. Il eſt certain que les Siciliens étoient très-habiles machiniſtes: Archimede en eſt une preuve. * Pline, *l.* 7, *c.* 56. *Conſultez* Adrien Turnebe, *adverſ. l.* 29, *c.* 28.

CATARO ou CATTARO, ville de Dalmatie, appartenante aux Vénitiens, qui l'ont très-bien fortifiée contre les efforts des Turcs. Elle eſt le ſiége d'un évêché ſuffragant d'Antivari. Les auteurs Latins la nomment *Catharum* & *Cathara*, & le Noir croit que c'eſt l'*Aſcrivium* de Ptolémée & de Pline; mais il y a plus d'apparence que c'eſt, ou Caſtelnovo, ou quelqu'autre ville. Quoi qu'il en ſoit, Cataro eſt ſituée ſur un golfe auquel elle donne ſon nom, & elle eſt défendue par un bon château bâti ſur une colline. Les Turcs ont ſouvent tenté de l'emporter. * Sanſon. Baudrand.

CATAY, partie ſeptentrionale de la Chine, qui comprend les ſix provinces de Pekin, Xantung, Honan, Suchuen, Xenſi & Xanſi. La partie méridionale qui contient neuf provinces, s'appelle *Mangi*. Les Tartares même & les Arabes donnent ces noms de Catai & de Mangi à ces deux parties de la Chine. On a cru autrefois que le Catai étoit un royaume de la grande Tartarie, ayant la Chine au midi, le Turqueſtan au couchant, la Tartarie propre au ſeptentrion, & la mer au levant; mais les relations nouvelles font connoître que tout ce que l'on a écrit du Catai, convient parfaitement aux ſix provinces ſeptentrionales de la Chine, & que la ville de Cambalu eſt celle que l'on nomme communément *Pekin*. * Martin Martini, *deſcription de la Chine, dans le recuil de* M. Thevenot, *au* 3 *vol.*

CATAY, chancelier de Boſtkai, prince de Tranſilvanie, fut accuſé d'avoir voulu empoiſonner ſon prince pour ſuccéder à ſes états; & ayant été arrêté priſonnier, il eut la tête tranchée en 1606. * Emanuel de Meteren, *hiſt. des Pays-Bas.*

☞ CATEAU-CAMBRESIS, petite ville de France aux Pays-Bas, dans le Cambreſis, à cinq lieues de Cambrai. C'eſt à Câteau-Cambreſis qu'en 1559 on fit un traité de paix entre Henri II roi de France, & Philippe II roi d'Eſpagne. Par ce traité la France céda cent quatre-vingt-dix-huit places pour Saint-Quentin, Ham & le Câtelet. Câteau-Cambreſis fut fermé de murailles & érigé en ville l'an 1001 par l'évêque Herluin, qui obtint pour cette nouvelle ville une patente de l'empereur Othon III. Autrefois elle étoit fortifiée; mais ayant été priſe & repriſe pluſieurs fois pendant les guerres, elle eſt aujourd'hui toute ouverte. L'archevêque de Cambrai en eſt ſeigneur temporel. Elle eſt très-peuplée, à cauſe des priviléges & des exemptions d'impôts dans leſquelles elle a toujours été maintenue. Il y a dans cette ville l'abbaye de S. André. Notre-Dame eſt une paroiſſe où l'on conſerve le corps de S. Sare (*Sarius*). A S. Ladre ſont des chanoineſſes régulieres qui ne ſont point grillées. Le S. Eſprit eſt une autre maiſon de chanoineſſes régulieres. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CATÉCHUMENES. On appelloit ainſi dans les premiers ſiécles de l'égliſe, les Gentils ou les Juifs que l'on inſtruiſoit pour recevoir le baptême. Ce nom vient du grec κατηχέω qui ſignifie *enſeigner de vive voix*; κατηχούμενος *celui que l'on inſtruit de vive voix*. Il y avoit des catéchiſtes exprès prépoſés pour les inſtruire. Euſebe dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique, fait mention de Pantenus, de Clément & d'Origène, qui ont été catéchiſtes dans l'égliſe d'Alexandrie. Il y avoit même un lieu particulier dans les égliſes où l'on inſtruiſoit les nouveaux chrétiens, & où ils ſe plaçoient. On l'appelloit *le lieu des Catéchumenes*. Ce qui paroît dans un des canons du concile de Néocéſarée. Il ne leur étoit pas permis d'aſſiſter au ſacrifice de la meſſe avec les fidéles; on leur permettoit ſeulement d'être préſens à l'office juſqu'à l'évangile qu'ils entendoient; & après cela, le diacre crioit à haute voix: *Retirez-vous en paix, Catéchume-*

nes. C'eſt ce qu'on voit dans le livre des conſtitutions apoſtoliques. Cette partie de la meſſe depuis le commencement juſqu'à l'offertoire, s'appelloit *la meſſe des catéchumenes;* on donnoit auſſi du pain bénit, que l'on appelloit le pain des catéchumenes; car n'étant point baptiſés, il ne leur étoit pas permis de recevoir, ni même de voir la ſainte euchariſtie. Ils n'étoient point reçus à faire la priere avec les fidéles, comme il paroît par un canon du concile d'Orange. Il y avoit même quelques dégrés dans le catéchuménat; car on les inſtruiſoit d'abord en particulier, & on les admettoit enſuite à la prédication qui ſe faiſoit dans l'égliſe. On nommoit ceux-ci *audientes*, *écoutans*. C'étoit-là le premier dégré du catéchuménat. Le ſecond étoit celui des *élus*, qui étoient admis pour recevoir le baptême; & le troiſiéme des *competans*, qui, parfaitement inſtruits du ſymbole & de la doctrine chrétienne, étoient en état d'être baptiſés. On recevoit les catéchuménes, en faiſant ſur eux un ſigne de croix, & en leur impoſant les mains. On y joignit dans pluſieurs égliſes les exorciſmes, le ſouffle ſur le viſage, la ſalive appliquée aux oreilles, aux narines, & l'onction ſur les épaules & ſur la poitrine. On leur mettoit du ſel dans la bouche. Le premier jour on les faiſoit catéchuménes, le ſecond jour on les exorciſoit, & enſuite on leur permettoit de venir entendre les inſtructions dans les égliſes. Le catéchuménat duroit plus ou moins, ſelon que les ſujets étoient diſpoſés, & on le différoit quand ils venoient à tomber dans quelque faute. Le catéchuménat a été pratiqué dans l'égliſe d'orient & d'occident, tant qu'il y a eu des infidéles qui ſe ſont convertis à la religion, c'eſt-à-dire, en occident juſqu'au huitiéme ſiécle. Depuis ce temps-là, on n'a plus obſervé ſi exactement les cérémonies du catéchuménat à l'égard des adultes qui demandoient le baptême. Quant aux enfans que l'on baptiſe, on fait à préſent ſur eux toutes les cérémonies du catéchuménat, immédiatement avant leur baptême. Autrefois qu'on ne les baptiſoit qu'aux jours ſolemnels, il y a apparence que ces cérémonies étoient faites avant que de les préſenter au baptême. * Saint Auguſtin, *ſerm. de temp.* 116 & 237. Joan. Morinus, *de pœnitentia*. Gabr. de l'Aubeſpine, *obſervations ſur les anciens rits de l'égliſe, t. II.*

CATEL (Guillaume) conſeiller au parlement de Toulouſe, a vécu à la fin du XVI & au commencement du XVII ſiécle. Il étoit natif de cette ville, & ſortoit d'une des meilleures familles de la robe. Nous avons de lui l'hiſtoire des comtes de Toulouſe, & l'on peut dire qu'il eſt le premier qui nous a donné la méthode de prouver l'hiſtoire par des chartes anciennes. Catel mourut à Toulouſe le 5 octobre de l'an 1626. Son neveu publia après ſa mort ſes *mémoires de l'hiſtoire du Languedoc*. On pourra voir ſa vie à la tête de cet ouvrage.

CATELET (le) ſur l'Eſcaut, petite ville de France en Picardie, ſur les frontieres du Hainaut & du Cambreſis. Elle étoit aſſez forte, mais elle a été démolie. Les Eſpagnols qui l'avoient priſe en 1557, la rendirent en 1559; & l'ayant encore priſe dans le XVII ſiécle, ils la reſtituerent par le quarantiéme article de la paix des Pyrénées en 1659. * Sanſon.

CATELLAN (Jean de) ſeigneur de la Maſquere, conſeiller au parlement de Toulouſe, juriſconſulte célébre dans le dernier ſiécle (le XVII.) Il avoit été reçu conſeiller en 1664, & il eſt mort en 1700 âgé de 82 ans. On connoît les *Arrêts remarquables du parlement de Toulouſe*, qu'il avoit recueillis, & qui ont été donnés au public en 1705, à Toulouſe en deux volumes *in*-4°, par les ſoins de ſon neveu, François de Catellan, préſident de la premiere chambre des enquêtes du même parlement. Le pere de *Jean* étoit auſſi conſeiller, & mourut doyen du parlement de Toulouſe.

CATENA (Pierre) de Veniſe, docteur en théologie, vivoit dans le XVI ſiécle, & enſeigna les belles lettres à Padoue. Il publia auſſi divers ouvrages, & entr'autres des commentaires ſur Porphyre & Ariſtote, imprimés à Veniſe l'an 1556.

CATENA (Jerôme) natif de Norcia en Ombrie, qui vivoit dans le XVI ſiécle, & qui fut ſecrétaire cardinal Alexandrin, & de la congrégation des régulie a écrit la vie du pape Pie V, & a publié un volume lettres, des poëmes latins en VIII livres, &c.

CATENOISE (Philippe la) *cherchez* PHILIPPE.

CATERLAGH, petite ville d'Irlande, capitale du même nom, dans la province de Leinſter. Elle eſt ſur la riviere de Barrow, & preſque au milieu entre Kildare au ſeptentrion, & Kilkenni au midi. Cette ville donne le nom au comté de Caterlagh; il s'étend entre les comtés de Kildare & de Dublin au ſeptentrion, de Kilkenni au couchant, & de Wiklo au midi, & la mer ou manche d'Irlande au levant. On le diviſe en cinq baronies, qui ſont Ravilli, Caterlagh, Forsh, Idrone & Saint-Mullin; il n'y a que deux petites villes, ſavoir, Caterlagh ſa capitale, & Leighlin. * Sanſon. Baudrand.

CATERUS (N.) d'Anvers, d'une maiſon connue dans le pays, principalement par la piété, fut docteur en théologie de la faculté de Louvain, & il réſidoit ordinairement à Alcmaër en Hollande. Ce fut de-là qu'il envoya en 1640 des objections fort ſolides, ſur quelques endroits de la troiſiéme, de la cinquiéme & de la ſixiéme méditation de M. Deſcartes, qui ayant été communiquées à ce célébre philoſophe, en furent approuvées. Elles ont été imprimées dans ſes méditations métaphyſiques. Mais l'auteur n'y eſt pas nommé, parceque ſa modeſtie le porta à prier M. Deſcartes de ne le point faire connoître. Caterus étoit plus âgé alors que M. Deſcartes, d'environ cinq ans, & il avoit pour frere puîné un jéſuite, qui ſe ſignaloit par la prédication en Flandre, pendant que lui de ſon côté, travailloit en Hollande à la converſion des hérétiques. Il étoit auſſi bon théologien que philoſophe. * Baillet, *vie de Deſcartes* in-4°, *l.* 6, *p.* 111, 112.

CATGRAVE, CAPGRAVE ou CATPGRAW (Jean) religieux de l'ordre de S. Auguſtin, a fleuri ſur la fin du XV ſiécle. Il étoit Anglois; & étant entré parmi les auguſtins, après avoir été reçu docteur d'Oxford, il exerça les principales charges de ſon ordre, & celle même de provincial. On dit qu'il mourut le 12 août de l'an 1484. Il avoit compoſé des commentaires ſur preſque toute l'écriture, ſur le Maître des ſentences: *Determinationes theologiæ. De illuſtribus viris ordinis ſancti Auguſtini, &c.* * Joſeph Pamphile, *bibl. Aug.* Pitſeus, *de ſcript. Angl. &c.*

CATANESIUS (Adam) fut brulé par la populace émue en 1255, lorſqu'il exigeoit les dîmes; il a écrit trois livres de l'hiſtoire d'Ecoſſe. * Meredih Hanmer, *hiſtoria Hiberniæ*.

CATHARES, nom faſtueux qu'ont uſurpé pluſieurs ſectes d'hérétiques en différens temps. Ce mot ſignifie *purs;* & les premiers qui commencerent à ſe l'appliquer, furent les *Apotactiques* ou *renonçans*, branche des *Encratites*, dont le chef étoit Tatien, *voyez* ENCRATITES. Quelques montaniſtes ſe firent enſuite appeller *Cathares*, pour exprimer par un terme qui ſignifie *pureté*, qu'ils n'avoient point de part au crime de ces malheureux, qui renioient la foi dans les tourmens; mais qu'au contraire ils refuſoient de les recevoir à faire pénitence. Ils portoient pour cela des robes blanches, afin, diſoient-ils, que leur vêtement convînt à la pureté de leurs conſciences; ils nioient auſſi que l'égliſe eût le pouvoir de remettre les péchés: ſur quoi S. Auguſtin faiſant alluſion au mot latin *mundus*, qui ſignifie *pur*, dit qu'ils devoient plutôt prendre le nom de *mondains*, que de *purs: Si nomen ſuum voluiſſent agnoſcere, mundanos potiùs quàm mundos vocaſſent.* Euſébe parle auſſi de ces hérétiques. Novatien donna le nom de *Cathares* à ſa ſecte, & ſouvent les anciens ne la déſignent point autrement. Enfin on a donné par ironie le nom de *Cathares* aux Paretans, ou Patarins, ou Patrins, aux Albigeois & aux Coteraux, diverſes ſectes d'errans qui s'éleverent dans le XII ſiécle, & qui s'étoient formées de celles des Henriciens, de Marſile, de Tendeme,

& de diverſes autres. Le III concile de Latran tenu l'an 1179, ſous Alexandre III, les condamna. Les puritains d'Angleterre ont renouvellé ce nom magnifique, par celui qu'ils ont pris. * Euſebe, *l.* 6, *c.* 35. Socrate, *l.* 6, *c.* 20. S. Auguſtin, *de agon. Chriſt. c.* 31. S. Epiphane, *l.* 61, *c.* 1. Baronius, *A. C.* 254, *n.* 106, 107. III concile de Latran, *au can.* 27. Sanderus, *hær.* 147. Baronius, *A. C.* 119. Turrecremata, *lib.* 4 *ſomm. part.* 2, *cap.* 35. Rainaldi & Sponde, &c.

CATHARES, *cherchez* COTEREAUX.

CATHARIN (Ambroiſe) nommé dans le monde LANCELOT POLITI, vivoit dans le XVI ſiécle. Il naquit à Sienne en 1487. Après avoir enſeigné le droit civil en pluſieurs univerſités d'Italie ſous le nom de Lancelot, il entra à l'âge de trente ans dans l'ordre de S. Dominique à Florence. Il prit alors le nom d'*Ambroiſe Catharin*, par dévotion pour le bien-heureux *Ambroiſe* de Sanſedoine, & ſainte *Catherine* de Sienne, ſes compatriotes, & ſe donna tout entier à l'étude de la théologie. Il ſe rendit bientôt célèbre par ſes écrits. Sa réſidence ordinaire étoit à Rome, d'où il fut envoyé à Trente à l'ouverture du concile l'an 1545. Il s'y fit diſtinguer tant par ſa capacité, que par les opinions qu'il y ſoutint, éloignées du ſentiment commun des théologiens. Il fut choiſi pour faire le ſermon de l'ouverture de la troiſiéme ſeſſion tenue le 4 de février 1547. La même année, il fut promu à l'évêché de la petite ville de Minori dans le royaume de Naples, dépendant de l'archevêché d'Amalphi. Jules III qui avoit autrefois étudié le droit ſous Catharin, le transféra l'an 1551 à l'archevêché de Conza dans le même royaume; il n'en jouit pas long-temps, étant mort ſubitement à Naples en 1553, dans le temps qu'il alloit être élevé à la dignité de cardinal. Catharin a fait des commentaires ſur les cinq premiers chapitres de la Genèſe, ſur les épîtres de S. Paul, & ſur les épîtres canoniques. Il combat ſouvent les explications de Cajetan, & il a fait des remarques particulieres contre les commentaires de cet auteur. Il a inventé un nouveau ſyſtême ſur la prédeſtination, ſuivant lequel il diſtingue le genre humain en deux claſſes, l'une eſt celle d'élûs & de prédeſtinés d'une maniere ſpéciale, auſquels Dieu donne des ſecours qui les conduiſent ſi infailliblement au ſalut, qu'ils ne ſauroient manquer de l'obtenir, ſans néanmoins qu'ils perdent leur liberté. Cette claſſe n'eſt compoſée que d'un petit nombre de perſonnes, pour leſquelles Dieu a une prédilection particuliere; tels que ſont la Vierge, les Apôtres, S. Paul & d'autres ſemblables. La ſeconde claſſe comprend tout le reſte des hommes, que Dieu n'a pas prédeſtinés au ſalut par un décret fixe & immuable, mais ſous une condition qui peut être & n'être pas, & dont le ſalut dépend du bon & du mauvais uſage qu'ils feront des graces que Dieu leur accorde. Il ſoutient ce ſyſtême, non-ſeulement dans ſes commentaires ſur l'écriture, mais auſſi dans un traité qu'il a fait exprès ſur la prédeſtination, & dans le traité de la prédeſtination excellente de Jeſus-Chriſt où il ſoutient que Jeſus-Chriſt ſeroit venu, quand bien même Adam n'auroit pas péché. C'eſt en conſéquence de ce ſentiment qu'il avance dans un autre traité, que le péché des mauvais anges a conſiſté en ce qu'ils n'ont pas voulu reconnoître le décret de l'incarnation. Il a fait auſſi un traité de la chute de l'homme & du péché originel, qu'il fait conſiſter dans l'action même par laquelle Adam a péché en mangeant du fruit défendu, qui eſt un péché en nous, en tant que notre volonté eſt compriſe dans la ſienne. Il a fait pluſieurs ouvrages ſur l'immaculée conception de la Vierge, qu'il ſoutient avec beaucoup de chaleur. Il a auſſi écrit pour l'aſſomption, & prétendu que S. Jean l'évangéliſte n'étoit point mort, mais qu'il avoit été enlevé comme Elie & Henoch. Il a fait un traité de la mort & de la réſurrection, dans lequel il enſeigne que les enfans morts ſans baptême ſont non-ſeulement exempts des peines, mais qu'ils jouiſſent même d'une félicité convenable à leur état. Il a fait un traité de la certitude de la gloire, de l'invocation & de la vénération des Saints, dans lequel il ſoutient que l'égliſe ne peut ſe tromper dans la canoniſation des Saints; il y établit auſſi leur culte, celui des reliques & des images. Du temps du concile de Trente, il fit un traité pour prouver que les juſtes peuvent être certains de leur juſtification; un ouvrage ſur l'immaculée conception, contre un écrit du cardinal Turrecremata; & une eſpéce de manifeſte ſur la prédeſtination. Il a auſſi défendu dans un traité particulier le culte des images; il établit dans un autre la vérité du ſacrifice de l'autel, mais il ſoutient dans un autre traité que Jeſus-Chriſt n'a point conſacré par ces paroles: *Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang*, qui ne ſont qu'énonciatives dans les évangéliſtes. Il a fait encore un traité de controverſe touchant la communion ſous les deux eſpéces; enfin il a ſoutenu au concile de Trente un ſentiment qui a préſentement quelques ſectateurs ſur l'intention du miniſtre, qui adminiſtre les ſacremens; ſavoir, qu'il n'eſt pas néceſſaire qu'il ait une intention intérieure de faire une choſe ſacrée, mais qu'il ſuffit qu'il veuille adminiſtrer le ſacrement de l'égliſe, & qu'il a cette intention quand il fait extérieurement les cérémonies requiſes, quoiqu'il puiſſe avoir intérieurement la penſée de faire tout cela par jeu & par moquerie. Il a fait pluſieurs traités ſur les ſacremens, & particuliérement ſur celui du mariage. Il a compoſé un traité des écritures canoniques, dans lequel il ſoutient contre les proteſtans les livres que l'égliſe romaine reçoit comme canoniques, & qui ne ſont pas de l'ancien canon. On a encore de lui divers traités, I. ſi la peine de mort contre les hérétiques eſt de droit divin; II. ſi la réſidence des évêques eſt du même droit; III. ſur le baptême des enfans des Juifs, &c. IV. *Claves duæ ad aperiendas, intelligendaſve ſacras ſcripturas*, à Lyon 1543, *in*-8°. Catharin étoit fort libre, & même hardi dans ſes ſentimens, & ne s'embaraſſoit pas de s'écarter de ceux de S. Auguſtin, de S. Thomas, & des autres théologiens. * M. Du Pin, *bibliothéque des auteurs eccléſiaſtiques, XVI ſiécle.*

CATHARISTES ou PURIFICATEURS, ſecte de Manichéens, ſur laquelle ces hérétiques tâchoient de rejetter les ordures abominables, & les horribles impiétés qui entroient dans la prétendue conſécration de leur euchariſtie. * S. Auguſtin, *hæreſ. c.* 46. Léon, *epiſt.* 8.

CATHERINE CORNARO, *cherchez* CORNARO.

CATHERINE (ſainte) vierge d'Alexandrie, étoit ſi ſavante, ſi l'on en croit les actes de ſa paſſion, qui ſont de peu d'autorité entre les critiques, qu'à l'âge de dix-huit ans elle diſputa contre cinquante philoſophes, & les vainquit par la force de ſes raiſonnemens. On dit qu'elle ſouffrit la mort pour Jeſus-Chriſt, ſous l'empire de Maximin. On n'a rien de certain touchant ſainte Catherine; les faits que l'on a de ſa vie & de ſon martyre ſont ſuppoſés. Baronius a cru la reconnoître ſans nom, à la deſcription qu'Euſebe nous a faite d'une femme illuſtre d'Alexandrie, noble, riche & ſavante, qui réſiſta courageuſement à la paſſion brutale de Maximin; mais ce que rapporte Euſebe que Maximin ne put ſe réſoudre à faire mourir celle dont il parle, & qu'il ſe contenta de la dépouiller de ſes biens & de l'envoyer en exil, ne convient point à ce que l'on dit du martyre de ſainte Catherine, & Rufin appelle cette femme dont parle Euſebe, *Dorothée*. On n'a point parlé dans l'égliſe de ſainte Catherine avant la fin du VIII ſiécle, ou le commencement du ſuivant. Ce fut pour lors que l'on commença à parler d'elle, à l'occaſion d'un corps trouvé dans la montagne de Sina en Arabie, qui fut pris par les chrétiens de ce pays, réduit alors ſous le joug des Saraſins mahométans, pour le corps d'une ſainte martyre. Ils commencerent à lui rendre un culte religieux, qui paſſa chez les Grecs ſous le nom d'*Aicatarine*. On a depuis fait une hiſtoire à plaiſir de cette ſainte, & les Grecs ont célébré ſa fête le 25 de novembre. Les Latins n'ont eu connoiſſance de cette

ſainte que par le canal des Grecs dans l'onziéme ſiécle, & ont abrégé ſon nom en l'appellant Catherine. Mais ſon culte fut bientôt établi dans tout l'occident, & l'on fit ſa fête au même jour que les Grecs la célébroient. * Baillet, *vies des ſaints, mois de novembre.* Bede. Uſuard. Adon, *au martyr.* 25 *novembre.* Baronius, *A. C* 307. Voſſius, *philol. cap.* 11, §. 3, &c.

CATHERINE (ſainte) de Suéde, vierge, fille d'*Ulphon* Guthmarſon, prince de Nericie en Suéde, naquit dans le XIV ſiécle vers l'an 1330. Elle fut élevée par ſa mere ſainte *Brigitte* dans la piété. Elle fut mariée à *Egard*, mais elle perſuada à ſon mari de garder la continence. Elle alla l'an 1348 trouver ſa mere en Italie, & elles allerent à Rome, où elles vécurent enſemble, & firent enſuite le pélerinage de la terre ſainte. Brigitte étant morte à Rome le 23 juillet 1373, ſa fille rapporta ſon corps en Suéde, & le dépoſa dans le monaſtere de Vaſten, au diocèſe de Lincoping, où elle ſe renferma. Elle fut choiſie pour ſupérieure par les religieuſes de ce monaſtere, & leur donna la régle de S. Sauveur qu'elle avoit pratiquée à Rome. Elle retourna en cette ville en 1375, pour faire canoniſer ſa mere, & mourut étant revenue de Rome dans ſon monaſtere le 24 mars 1381. Quoiqu'elle ne ſoit point canoniſée, les papes ont permis que l'on fît ſa fête. Sa vie écrite par Ulphon ſe trouve dans Bollandus avec les remarques d'Henſchenius. * Baillet, *vies des ſaints*, 25 *mars.*

CATHERINE DE SIENNE (ſainte) religieuſe du tiers ordre de S. Dominique, née l'an 1347, fit vœu de virginité à l'âge de huit ans, & prit quelque temps après l'habit de l'ordre de S. Dominique. Elle avoit beaucoup d'eſprit, écrivoit parfaitement bien, & étoit fort charitable & fort zélée. Elle vint à Avignon, pour accorder les Florentins, avec Grégoire XI qui les avoit excommuniés. Ce pape fut tellement preſſé par les diſcours de cette fille, de paſſer en Italie, qu'il ſortit de France, & arriva au commencement de l'année 1377 à Rome, où il rétablit le ſiége pontifical, 70 ans après que Clément V l'eut tranſporté en France. On attribue à cette ſainte diverſes lettres imprimées, & quelques petits traités de dévotion. Elle mourut l'an 1380, âgée de trente-trois ans, & fut canoniſée par Pie II en 1461. * S. Antonin, 3 *part. tit.* 23, *c.* 14. Sponde, *A. C.* 1376, *n.* 2 *& ſuiv.* Bzovius, *A. C.* 1370, *n.* 20 *& ſuiv.* Raymond de Capoue, *en ſa vie, &c.*

CATHERINE (ſainte) ſurnommée *de Boulogne*, du lieu de ſa naiſſance en Italie, vint au monde le 8 ſeptembre 1413, & fut élevée auprès de ſa mere Bienvenue juſqu'à un âge auquel on la crut capable de ſe conduire. Alors ſon pere *Jean*, qui étoit de l'ancienne famille de Vigri de Ferrare, la mit auprès de la princeſſe Marguerite, fille de Nicolas d'Eſt, marquis de Ferrare. Elle quitta bientôt la cour, & ſe retira à l'âge de quatorze ans dans une communauté de ſœurs de ſainte Claire. Ce couvent ayant été érigé en monaſtere ſous le nom de Corps de Chriſt, elle y fit profeſſion en 1432. Elle fut demandée par les habitans de Boulogne, pour être ſupérieure du monaſtere qu'ils vouloient fonder dans leur ville. Elle y établit ce monaſtere, & eut la conſolation de le voir achevé avant ſa mort, qui arriva le 9 de mars 1463. Elle a laiſſé quelques écrits, tant en italien qu'en latin. On a publié le livre des ſept armes ſpirituelles, & celui des révélations qu'elle avoit laiſſées cachetées à ſon confeſſeur, qui auroit peut-être bien fait de ne le pas décacheter, ou du moins de ne le pas publier. Elle a été canoniſée par Clément VII. * Bollandus. Baillet, *vies des ſaints*, 9 *mars.*

CATHERINE (ſainte.) On lui a donné le ſurnom de *Gènes* à cauſe de ſa patrie, celui de *Fieſque* à cauſe de ſon pere, & celui d'*Adorne* à cauſe de ſon mari. Quoique cette pieuſe veuve n'ait pas été encore canoniſée, cela n'empêche pas néanmoins que l'on ne la regarde, & que l'on ne lui donne même le nom de ſainte. Elle naquit à Gènes vers l'an 1448, d'une des plus riches & des plus puiſſantes familles du pays, & étoit fille de *Jacques* de Fieſque, viceroi de Naples, & de *Françoiſe* de Negro. Dès ſes plus tendres années elle pratiqua les régles de la plus auſtere pénitence. Dès l'âge de treize ans elle voulut entrer chez les religieuſes de Notre-Dame de Grace; mais la délicateſſe de ſon tempérament & la petiteſſe de ſa taille furent un obſtacle à ſa réception. Quelque temps après ſes parens l'engagerent à épouſer un ſeigneur nommé *Julien Adorne*, avec lequel elle vécut pendant dix ans dans une contrainte & un chagrin preſque continuel, après leſquels elle ſe donna entiérement à Dieu, & pratiqua les régles de la plus ſublime piété. Elle mourut le 14 ſeptembre 1510; ſon corps fut enterré dans l'égliſe du grand hôpital de Gènes, dont elle avoit eu l'intendance pendant pluſieurs années. Cette ſainte a compoſé deux traités de dévotion qui contiennent des principes de la plus ſublime myſticité. L'un eſt un dialogue entre l'ame, le corps & notre Seigneur; l'autre eſt un traité du purgatoire. * Marabot, *vit. Cath. Gen.* Baillet, *vies des ſaints*, 14 *ſeptembre.*

CATHERINE de Courtenai, impératrice titulaire de Conſtantinople, & dame de Courtenai, étoit fille unique de *Béatrix* de Sicile. En 1300 elle fut mariée à *Charles* de France, comte de Valois, par diſpenſe du pape Boniface VIII. Ce prince étoit veuf de *Marguerite* de Sicile. Il eut de ce mariage un fils & trois filles, dont l'aînée *Catherine* de Valois, impératrice titulaire de Conſtantinople, n'étant encore qu'au berceau, fut accordée à *Hugues*, dit *Huguenin*, fils de *Robert II*, duc de Bourgogne, par traité paſſé à Sens en 1302; mais il n'eut point d'effet, & Catherine fut mariée à Fontainebleau le 30 juillet 1313, avec *Philippe* de Sicile, prince de Tarente, qui prit le titre d'empereur de Conſtantinople. Après la mort de ce prince, elle alla dans la Gréce; & enſuite étant venue à Naples, elle y mourut au mois d'octobre de l'an 1346, âgée de 45 ans. La comteſſe Catherine ſa mere mourut à Paris le 2 janvier de l'an 1307, ou 1308, ſelon la façon moderne de compter. *Voyez* l'hiſtoire de Conſtantinople de du Cange, *liv.* 6 *&* 7. Villani. Sainte-Marthe, &c

CATHERINE de Médicis, reine de France, fille unique & héritiere de *Laurent* de Médicis, duc d'Urbin, & de *Magdeléne* de la Tour, naquit à Florence le 13 avril de l'an 1519. Son mariage fut traité à Marſeille en 1533, pendant l'entrevue du pape Clément VII, ſon oncle, avec le roi François I; & elle fut mariée à *Henri* de France, alors duc d'Orléans, & depuis dauphin & roi ſous le nom de HENRI II. Après la mort du roi François I, ſon beau-pere, elle fut couronnée à S. Denys le 10 juin de l'an 1549; & après dix ans de ſtérilité, elle donna dix enfans au roi ſon époux, autant de l'un que de l'autre ſexe. *François II*, le plus âgé, n'avoit que ſeize ans, lorſque Henri II fut malheureuſement tué l'an 1559. L'un des fils & deux des filles de cette princeſſe moururent au berceau. Il reſta quatre fils, FRANÇOIS, CHARLES, ALEXANDRE & HERCULE. On changea le nom des deux derniers à la confirmation; le premier fut nommé *Henri*; le ſecond *François*; les trois premiers régnerent l'un après l'autre, mais aucun d'eux ne continua ſa poſtérité. Les trois filles étoient *Iſabelle*, qui épouſa *Philippe II*, roi d'Eſpagne; *Claude*, mariée à *Charles III*, duc de Lorraine; & *Marguerite*, femme de *Henri* de Bourbon, roi de Navarre, & puis roi de France, IV de ce nom. Catherine de Médicis fut trois fois régente du royaume; ſavoir, durant le voyage du roi ſon mari en Lorraine en 1552, pendant la minorité de Charles IX, & depuis la mort de ce dernier juſqu'au retour de Henri III, qui étoit roi de Pologne. Les guerres civiles des hérétiques, les mécontentemens des grands & la corruption des

peuples, lui donnerent tant de ſujets de chagrin, que ſon adminiſtration n'a pu être du gout de tout le monde. Auſſi faut-il avouer que la paſſion de ſe maintenir dans l'autorité à laquelle elle s'étoit accoutumée, lui a fait faire beaucoup de démarches qu'il ſeroit difficile de juſtifier. Elle permit le colloque de Poiſſi entre les catholiques & les proteſtans en 1561, & la publication de l'édit pour la liberté de conſcience l'année ſuivante. Au reſte, la paix qu'elle fit ſouvent avec les mêmes proteſtans, les priviléges qu'elle leur donna, & la facilité qu'elle eut à leur accorder leurs demandes, pour ne pas irriter ces eſprits remuans, lui ont attiré la haine des peuples, & la cenſure des écrivains, qui l'ont accuſée de beaucoup d'ambition, de peu de piété, & d'avoir cauſé tous les maux du royaume. Elle mourut au château de Blois, de douleur, dit-on, qu'elle eut du maſſacre de meſſieurs de Guiſe, le 5 janvier de l'an 1589, qui étoit le 70ᵉ de ſon âge. Son corps ne fut porté à S. Denys que l'an 1610, & il fut enterré dans la belle chapelle qu'elle avoit commencé d'y faire bâtir. * De Thou. Davila. P. Mathieu. La Popeliniere. Mezerai, &c.

CATHERINE de France, reine d'Angleterre, étoit la derniere des enfans du roi *Charles VI* & d'*Iſabeau* de Baviere. Elle naquit à l'hôtel de Saint-Paul à Paris, le 27 octobre de l'an 1401, & fut mariée le 2 juin de l'an 1420, dans l'égliſe de S. Jean de Troyes, à *Henri V*, roi d'Angleterre. Ce prince mourut deux ans après, & la reine épouſa ſecrettement *Owen* Tudor ou Theoder, chevalier du pays de Galles. Catherine mourut en 1438, & fut enterrée à Weſtmunſter. De ſon premier mari elle eut HENRI VI du nom, roi d'Angleterre; & du ſecond, elle laiſſa entr'autres enfans EDMOND comte de Richemont, pere de HENRI VII roi d'Angleterre. * Du Chêne, *hiſt. d'Angl.* Sainte-Marthe, *hiſt. généal. de la maiſon de France.*

CATHERINE d'Aragon ou d'Eſpagne, reine d'Angleterre, étoit fille de *Ferdinand V*, roi d'Aragon, & d'*Eliſabeth* ou *Iſabelle* reine de Caſtille, qui la fit élever dans la piété & dans la connoiſſance des ſciences, en quoi elle réuſſit parfaitement. Elle épouſa le 14 novembre l'an 1501 *Artus*, prince de Galles, fils de *Henri VII*, roi d'Angleterre, & héritier préſomptif de la couronne. Ce prince étant mort cinq mois après ſans avoir, comme on l'aſſuroit, conſommé le mariage, elle fut fiancée à *Henri VIII*, frere d'Artus, avec diſpenſe du pape Jules II. Ce prince étant monté ſur le trône, épouſa *Catherine* en 1509, malgré quelque répugnance qui l'éloignoit de ce mariage. Elle accoucha l'année ſuivante d'un prince qui ne vécut que trois mois, puis d'une princeſſe nommée *Marie*, qui parvint à la couronne après la mort d'*Edouard VI*, fils de *Henri*. Depuis, le roi concevant du mépris pour ſa femme, voulut la répudier pour épouſer ſa maîtreſſe Anne de Boulen. Le pape refuſa d'autoriſer cette répudiation; ce qui fâcha ſi fort Henri, qu'il ſe déclara chef de l'égliſe anglicane, & ſe ſépara entiérement de l'obéiſſance dûe au ſaint ſiége. Il défendit par un édit exprès de donner le nom de reine à Catherine, mais ſeulement de veuve du prince de Galles. Cette princeſſe exilée à Kimbalton, maiſon royale dans le comté de Bedford, y compoſa des *méditations ſur les pſeaumes*, un traité des *plaintes du pécheur*, & mourut trois ans après ce divorce le 8 janvier 1536. Elle ſupporta ſes malheurs avec conſtance, accuſant néanmoins, avec raiſon, le cardinal Volſei, qui alla la voir avec le cardinal Campeggi, légat en Angleterre. Comme elle ſe ſentit proche de la mort, elle écrivit au roi ſon mari, qui ne put refuſer des larmes à la lettre de cette princeſſe. * Sanderus, *hiſt. du ſchiſme d'Anglet.* Polydore Virgile, *l.* 27. *hiſt. d'Angl.* Surius, *in comment.* Sponde, *in annal.* Du Chêne, *hiſt. d'Angl. &c.* Voyez auſſi l'*hiſt. de la réformation d'Angl.* par M. Burnet.

CATHERINE d'Autriche, reine de Pologne, étoit fille de l'empereur *Ferdinand I* & d'*Anne* de Hongrie. Elle naquit à Vienne en Autriche le 11 du mois de novembre de l'an 1534, & fut mariée à *François* de Gonzague, duc de Mantoue. Ce prince étant mort en 1550, elle prit une ſeconde alliance en 1553, avec *Sigiſmond-Auguſte*, roi de Pologne, avec diſpenſe du S. ſiége; car ce roi avoit épouſé en premieres noces *Elizabeth*, ſœur de *Catherine*, & il étoit veuf pour lors de *Barbe* Radzwil. Sigiſmond n'eut point d'enfans de ces trois femmes, & on voulut vainement lui perſuader de répudier Catherine. Elle s'occupoit à des œuvres de piété; & étant venue à Lintz en Autriche, elle mourut le 28 février de l'an 1572. Le cardinal Hoſius & les hiſtoriens de Pologne parlent avec eſtime de cette princeſſe.

CATHERINE d'Autriche, reine de Portugal, étoit fille de *Philippe* archiduc d'Autriche, & de *Jeanne* reine de Caſtille, & ſœur de l'empereur *Charles-Quint*. Elle fut mariée en 1525 avec *Jean III* roi de Portugal. C'étoit une princeſſe d'une grande piété & d'une vertu ſolide. Elle gouverna le royaume avec beaucoup de prudence durant la minorité du roi Sébaſtien ſon petit-fils; & elle mourut à Lisbonne l'an 1577 en la 72ᵉ année de ſon âge. * Franciſco Andrada, *vita de D. Juan. III.* Vaſconcellos, &c.

CATHERINE de Pologne, reine de Suéde, étoit fille de *Sigiſmond I*, roi de Pologne, & de ſa ſeconde femme *Bonne* Sforce. Le roi *Sigiſmond-Auguſte* ſon frere la maria avec *Jean*, prince de Suede, duc de Finlande, qui étoit fils de *Guſtave I*, & frere d'*Eric XIV*, roi de Suede. Ce dernier, qui étoit un prince vicieux, jaloux & emporté, fit mettre Jean ſon frere en priſon au château de Wibourg; la princeſſe Catherine ſon épouſe l'y ſuivit, & lui tint compagnie durant ſept ans. Enſuite Eric ayant remis en liberté le duc Jean, le fit viceroi de Suede, & lui donna le célebre Pontus de la Gardie, pour lui ſervir de conſeiller. Peu de temps après, ce tyran étant retombé dans ſes premiers tranſports de jalouſie, voulut ſe défaire de ſes freres; & ſachant que Baſile, grand duc de Moſcovie, avoit été paſſionnément amoureux de la princeſſe ſa belle-ſœur, il réſolut de la lui envoyer; mais ſes deſſeins ayant été heureuſement découverts, on l'enferma dans une priſon, & le prince Jean fut mis en 1568 ſur le trône. Les Suédois connurent bientôt la différence qu'il y avoit entre ces deux princes. La reine contribua beaucoup au bonheur de ce dernier régne; elle ne négligea rien pour rétablir la religion catholique en Suéde; & elle en ſeroit venue à bout, ſi elle eût vécu encore quelque temps; mais elle mourut en 1583, dans le temps qu'elle avoit envoyé des ambaſſadeurs à Rome pour faire éclater ce grand deſſein. Elle avoit élevé ſes enfans dans la véritable religion, & Sigiſmond ſon fils, qui fut roi de Pologne, étoit un prince très-catholique. * Hilarion de Coſte, *élog. des Dames illuſtres.*

CATHERINE d'Autriche, ducheſſe de Savoye, étoit fille de *Philippe II* roi d'Eſpagne, & d'*Elizabeth* de France. Elle fut accordée en 1584 avec *Charles-Emanuel*, I du nom, duc de Savoye, lequel ayant fait l'année ſuivante un voyage en Eſpagne, épouſa à Saragoſſe l'infante, qu'il ramena trois mois après dans ſes états. Ce voyage du duc de Savoye fut très-magnifique; ce qui a fait dire à quelques hiſtoriens que la dépenſe qu'il y fit, montoit plus haut que la dot de ſa femme, qui mourut à Turin le 6 novembre de l'an 1597, âgée de trente ans, après avoir eu une heureuſe poſtérité, ſavoir, cinq fils & cinq filles * Guichenon, *hiſtoire de Savoye.*

CATHERINE de Bourbon, princeſſe de Navarre, ducheſſe de Bar, étoit fille d'*Antoine* de Bourbon, roi de Navarre, & de *Jeanne* d'Albret. Elle naquit à Paris le 7 février de l'an 1558. Le roi Henri *le Grand*, ſon frere, la maria le 30 janvier de l'an 1599, avec *Henri* de Lorraine, duc de Bar. Elle eut aſſez de répugnance

pugnance à donner ſon conſentement à ce mariage, car elle avoit depuis long-temps une très-forte inclination pour le comte de Soiſſons. Elle mourut à Nanci ſans enfans le 13 février de l'an 1604, & fut enterrée à S. George de Vendôme. * De Thou, *hiſt.* Davila. P. Matthieu. Mezerai, &c.

CATHERINE de Portugal, ducheſſe de Bragance, étoit fille d'*Edouard* de Portugal, II du nom, duc de Guimaranez, petit-fils d'*Emanuel* dit *le Grand*, roi de Portugal. Elle épouſa *Jean* de Portugal, II du nom, duc de Bragance, dont elle eut une heureuſe poſtérité, & entr'autres enfans THEODOSE II, pere de JEAN IV roi de Portugal en 1640. Catherine étant légitime héritiere de cet état, le diſputa à Philippe II, roi d'Eſpagne en 1580. Cette princeſſe qui étoit extrêmement courageuſe, ſavoit les langues grecque & latine, les mathématiques & les belles lettres, qu'elle avoit ſoin d'enſeigner elle-même à ſes enfans. Elle ſurvécut long-tems à ſon mari, mort en 1582. * Pierre-Paul Ribera, *delle glorie de Donne illuſt. l.* 13, *art.* 375. Nicolas Antonio, *bibl. Hiſp.* Hilarion de Coſte, &c. Mezerai.

CATHERINE de Portugal, épouſe de CHARLES II, roi d'Angleterre, étoit fille de JEAN IV, roi de Portugal, & de *Louiſe* de Guſman, née à Villaviçoſa le 25 novembre 1638, ſon pere étant encore duc de Bragance. L'an 1661 ſon mariage ſe conclut avec Charles II, roi d'Angleterre, & elle eut en mariage l'iſle de Bombaim aux Indes orientales, & la place de Tanger en Afrique, avec deux millions de cruſades argent comptant, outre des pierreries d'un grand prix. Cette princeſſe avoit l'ame plus belle que le corps, & c'eſt ce qui lui acquit l'eſtime, & non pas le cœur du roi ſon époux. Son zèle pour la religion romaine, joint à ſa ſtérilité, lui attirerent pluſieurs accuſations de la part des communes; mais le roi la ſoutint toujours avec beaucoup de fermeté. Cette princeſſe contribua beaucoup à la converſion de Jacques duc d'York, frere du roi, & à celle de ce monarque, qui mourut dans la communion romaine. Pendant le régne de Jacques II, cette princeſſe jouit de beaucoup de tranquillité; mais en 1688 elle réſolut de retourner en Portugal, quoiqu'elle changeât ſouvent de réſolution: enfin elle partit de Londres en 1692, & arriva à Lisbonne le 20 de janvier 1693. Le roi Pierre II, ſon frere, étant tombé malade à la fin de l'année 1704, & ayant beſoin de ſe repoſer pour quelque temps, la déclara régente de Portugal, & elle donna en cette occaſion toutes les marques d'une grande ſageſſe, continuant à faire la guerre à l'Eſpagne avec beaucoup de vigueur; & pendant ſa régence, l'armée portugaiſe prit Valence d'Alcantara, & Albuquerque; & un autre corps de troupes s'empara de Salvaterra & de Zarça. Elle fit bâtir le palais de Bempoſta, & y tint ſa cour; & l'Angleterre continua toujours à lui payer exactement ſon douaire. Cette princeſſe mourut le 31 décembre 1705, & ſon corps fut porté au couvent de Bellem.

CATHERINE ALEXIOWNA, ſurnommée depuis, ſuivant quelques mémoires, *Marthe* Mathwriwna, ſeconde femme de PIERRE, I du nom, ſurnommé *le Grand*, czar & grand duc de Moſcovie, empereur de Ruſſie, étoit née le 27 de janvier 1689. On la diſoit fille d'un gentilhomme Suédois, nommé *Albendiel*, & veuve d'un lieutenant-colonel de la même nation, nommé *Thiebenhauſen*. Le czar qui l'avoit épouſée ſecretement au mois de février 1707, ne déclara ſon mariage avec elle qu'en 1711. Elle fut couronnée dans l'égliſe de Moſcou le 18 de mai 1724; ayant reçu la couronne impériale & le ſceptre royal des mains du czar ſon mari. Après la mort de ce prince elle fut reconnue & déclarée grande ducheſſe de Moſcovie, & ſouveraine impératrice de toutes les Ruſſies le 8 février 1725, par un acte ſolemnel conformément aux volontés du feu czar ſon mari. Elle ſignala ſon avénement au trône par pluſieurs marques de clémence, & par le rappel de la plupart des exilés. Elle fit auſſi abattre les potences & les roues ſur leſquelles étoient expoſés les corps & les têtes de pluſieurs perſonnes exécutées pour malverſations, & elle permit à leurs familles de les faire enterrer. Le 6 d'avril 1725, après avoir reçu en cérémonie dans l'égliſe de la ſainte Trinité à Petersbourg, les marques d'honneur de l'ordre de S. André des mains du prince Menzicoff, & du grand chancelier de Moſcovie, elle inſtitua un nouvel ordre ſous le titre de S. Alexandre de Nefski, dont elle ordonna que les marques d'honneur ſeroient un cordon rouge, & une croix rouge, ſur laquelle le patron de l'ordre ſeroit repréſenté à cheval avec cette deviſe: *Pour le travail & la patrie.* Elle déclara en même temps qu'elle ne conféreroit cet ordre qu'à ceux qui auroient le rang de majors généraux, ou d'autres titres plus éminens. Le 12 de mai 1726, elle reçut encore en cérémonie le collier & l'étoile de l'ordre de l'Aigle-Blanc, que le roi de Pologne, électeur duc de Saxe, lui avoit envoyé. Cette princeſſe étant devenue valétudinaire, & ſujette à différentes incommodités, mourut dans ſon palais à Petersbourg d'une attaque d'apoplexie, après 27 jours de maladie, le 17 de mai 1727, âgée de trente-huit ans, trois mois & vingt-deux jours, ayant régné deux ans, trois mois & neuf jours. Ses obſéques furent célébrées le 27 du même mois de mai avec une grande pompe & beaucoup de magnificence dans l'égliſe de S. Pierre & S. Paul de Petersbourg, où elle avoit commencé à faire conſtruire un ſuperbe tombeau impérial, qui n'ayant été achevé que depuis ſon décès, le corps du feu czar ſon mari & le ſien y furent inhumés le 9 de juin 1731, avec beaucoup d'appareil, en préſence de toute la généralité, de l'amirauté, & des colléges reſpectifs, & au bruit d'une décharge de 51 piéces de canon. Elle eut pour ſucceſſeur au trône PIERRE Alexiowitz, II du nom, petit-fils du czar PIERRE I.

CATHERINE de France, fille du roi *Charles V* & de *Jeanne* de Bourbon, naquit le 4 février 1377. Elle fut mariée à *Jean* de Berri, duc de Montpenſier, en 1386, & mourut en 1388.

CATHERINE de France, fille du roi *Charles VII* & de *Marie* d'Anjou, fut mariée en 1439 à *Charles*, ſurnommé *le Hardi*, duc de Bourgogne, & mourut à Bruxelles l'an 1446, âgée de dix-huit ans. * *Hiſtoire de France.*

CATHERINE de Badajoz ou de la Paze, *Pacencis*, vivoit dans le XVI ſiécle. Elle ſavoit très-bien les langues, & faiſoit des vers latins. Alfonſe Garcia Montamoro parle avantageuſement de cette fille, qui mourut à Guadalajara en 1553, âgée de vingt-ſept ans. * Matamorus *in apolog.* Nicolas Antonio, *biblioth. Hiſpan.*

CATHERINE DU MONT SINAI (Sainte) nom d'un ordre de chevalerie établi autrefois dans la Paleſtine. Les pélerins de Jeruſalem qui alloient honorer les reliques de cette ſainte dans le monaſtere bâti au pied du mont Sinaï ſous ſon invocation, recevoient cet ordre du principal caloyer ou abbé du monaſtere. La marque étoit une roue percée de ſix rais de gueules clouée d'argent, qu'ils portoient ſur la croix de Jeruſalem, en mémoire du martyre de ſainte Catherine. * Favin, *Théatre d'honneur & de chevalerie.*

CATHERINOT (Nicolas) naquit au château de Luſſon près de Bourges, le 4 novembre de l'année 1628, pendant que la capitale de la province étoit affligée de la maladie contagieuſe. Son pere ſe nommoit *Denys* Catherinot, & étoit conſeiller au préſidial de Bourges, & ſa mere *Michele* Riglet. Denys Catherinot étoit habile, & dans ſa jeuneſſe il fit un journal du parlement des années 1611 & 1612, que ſon fils publia en 1685. Celui dont nous parlons perdit ſon pere à l'âge de trois ans, ce qui ne l'empêcha pas de s'appliquer de bonne heure à l'étude des ſciences, &

d'y faire de grands progrès. En 1650 il obtint des licences à Bourges, & au mois de mai de la même année il prêta ſerment d'avocat au parlement de Paris, & fréquenta aſſidument le barreau juſqu'à ſon retour à Bourges. A peine y fut-il arrivé, qu'il épouſa *Marie* Dorſanne, fille de *Jacques* Dorſanne, ami intime de M. Pithou, conſeiller au parlement. Il traita incontinent après des charges d'avocat du roi & de conſeiller à Bourges, auſquelles il fut reçu en 1655 au parlement. L'attachement inviolable à ſes fonctions parut non-ſeulement par les diſcours qu'il prononça au bareau, mais encore par les notes qu'il fit imprimer ſur le teſtament de Pierre Pithou, & par diverſes obſervations ſur le droit civil. La mort de Marie Dorſanne ſon épouſe, arrivée en 1663, pendant qu'il étoit échevin de Bourges, ne l'empêcha pas de continuer ſes travaux avec tant d'aſſiduité, & une ardeur ſi infatigable, que l'on compte juſqu'à cent trente traités qu'il a mis au jour ſur différens ſujets d'hiſtoire & de critique, ſans un grand nombre d'autres qui ſont demeurés écrits de ſa main dans ſon cabinet; mais il eſt bon, afin qu'on ne s'y trompe point, d'avertir que tous ces traités n'excedent pas chacun deux ou trois feuilles. Il n'arrivoit preſque point d'événement conſidérable en Europe, ſur lequel il ne compoſât une piéce en proſe, ou au moins une épigramme latine. La plupart de ſes ouvrages ont été imprimés à ſes dépens. Il mourut le 28 de juillet de l'année 1688, d'une maladie qui ne dura que cinq jours, & qui commença par une colique ſuivie de fiévre, de tranſport au cerveau, & enfin d'apoplexie. Le jour ſuivant il fut enterré dans l'égliſe de l'hôtel-Dieu de Bourges, où il avoit choiſi ſa ſépulture, proche celle de ſes ancêtres. Tous les corps de la ville aſſiſterent à ſes obſeques en habits de cérémonies.

CATHETH-NAALOL, ville de la tribu de Zabulon, ſituée entre la ville de Semeron & la vallée de Japhtaël. (*Joſué* 19, 15.) C'eſt apparemment la même que Cethron & Neela. * Sanſon.

CATHLAS, fils de Siméon Idumeen, commandoit quelques troupes de ceux de ſa nation; il ſe joignit à Simon, faux zélateur & tyran de Jéruſalem, & fit des maux épouvantables dans la ville; il fut tué durant le ſiége. * Joſephe, *guerre des Juifs, liv. 5. chap. 16.*

CATHO, *cherchez* CATTHO.

CATHOLIQUE, c'eſt-à-dire en grec, *univerſel*, eſt le ſurnom que l'on donne à la véritable égliſe chrétienne, comme il eſt marqué au ſymbole des apôtres, *Credo unam ſanctam catholicam eccleſiam.* Ce nom marque l'univerſalité de l'égliſe, qui a ſubſiſté dans tous les temps, dans tous les lieux, & parmi toutes les nations de la terre, ſelon la promeſſe que Jeſus-Chriſt en a faite à ſes diſciples après ſa réſurrection, en les envoyant prêcher ſa doctrine par tout le monde. (*Act. 1. 8.*) *voyez* S. Auguſtin (*epiſt. 107 contre Petilien.*) Quoique quelques hérétiques aient pris le nom de *Catholiques*, cependant le nom d'égliſe catholique n'étoit donné communément qu'à une ſeule ſociété, & les différentes ſectes des hérétiques ou ſchiſmatiques en parlant des étrangers, étoient obligés de le donner à l'égliſe véritablement catholique; comme S. Cyrille de Jéruſalem le remarque, *Catechef.* 18, & S. Auguſtin, dans le livre *de la véritable religion, chap. 5 & 6.*

Anciennement on a donné le nom de CATHOLIQUE à des magiſtrats, aux officiers qui avoient ſoin de faire recevoir & payer les tributs dans les provinces. Il eſt fait mention de ces officiers *catholiques* des provinces dans Euſebe, dans l'hiſtoire de Théodoret, & dans les écrivains de l'hiſtoire Byſantine.

Les rois d'Eſpagne ont long-temps après pris le titre de *Catholique.* Mariana prétend qu'il fut donné à Recarede roi des Goths, après qu'il eut détruit l'arianiſme dans ſon royaume, & qu'il ſe trouve dans le concile de Tolede tenu l'an 589; mais cela eſt avancé ſans preuve, & on ne voit pas que dans ce concile le titre de *Catholique* ſoit donné d'une maniere ſpéciale à Recarede. Ce que Vaſée aſſure, qu'Alfonſe, après avoir domté les Sarafins & rétabli le chriſtianiſme en Eſpagne, vers l'an 738, prit le titre de roi *catholique*, n'eſt pas mieux fondé, & l'on ne voit pas que les rois d'Eſpagne aient été appellés *rois catholiques* juſqu'à Ferdinand roi d'Aragon, lequel ayant chaſſé les Maures de toute l'Eſpagne l'an 1492, prit ce ſurnom, qui eſt devenu comme héréditaire aux rois d'Eſpagne ſes ſucceſſeurs; mais ce ne ſont pas les ſeuls princes à qui ce nom ait été donné. Car nous liſons dans Paul Emile (*l. 8.*) & dans Froiſſard (*l. 1.*) que Philippe de Valois roi de France, l'a auſſi porté, parcequ'il avoit défendu les droits de l'égliſe. C'eſt ainſi que le roi de France prend le titre de *très-chrétien*, & celui de *fils aîné de l'égliſe;* le roi de Pologne, celui d'*orthodoxe*; le roi de Navarre & celui de Portugal de *très-fidele;* & que les rois de la Grande-Bretagne ont gardé celui de *défenſeur de la foi*, qui fut donné à Henri VIII par le pape Léon X, avant qu'il ſe fût ſéparé de la communion romaine.

CATHOLIQUES. Ainſi furent appellés dès le temps de Juſtinien des prélats du patriarchat d'Antioche, ſupérieurs en dignité aux métropolitains, qui en avoient pluſieurs ſous leur autorité, & qui en pouvoient ordonner, ſans avoir recours au patriarche. Il y en eut d'abord deux, celui de Perſe & celui d'Arménie; Nilus Donopatrius aſſure, qu'encore de ſon temps il y en avoit un troiſiéme appellé le Catholique de Romogyris, pour les Indes. Les neſtoriens établis à Seleucie & à Cteſiphonte, ayant renoncé à l'obéiſſance des orthodoxes à qui ils avoient ſuccédé, & les ayant dépouillés de toute autorité, par la protection des derniers rois de Perſe, prirent auſſi le titre de Catholiques, & ils l'ont conſervé depuis, en y ajoutant celui de patriarches, parcequ'ils étoient chefs de toute la communion neſtorienne. Le nom de Catholiques, que les Arabes écrivent Jatlik, eſt devenu depuis tellement affecté aux patriarches neſtoriens, que les Jacobites, qui avoient dans leur égliſe les véritables Catholiques, leur ont fait quitter ce titre, pour prendre celui de Moſrian. * Renaudot, *relations des Indes.*

CATIF, *cherchez* EL CATIF.

CATILINA (Lucius) ſortoit d'une noble famille de Rome. Né avec un eſprit vif & un courage élevé, mais entreprenant, ambitieux, avide du bien d'autrui, prodigue du ſien, il s'abandonna dès l'enfance à toutes ſortes de débauches. L'indigence où elles le réduiſirent, lui inſpirerent le deſſein d'uſurper la ſouveraineté de ſa patrie. Pour y réuſſir, il prit le temps que les armes de la république étoient occupées au bout du monde, & ménagea pour complices de ſa fureur, de jeunes gens de la premiere qualité, qu'il avoit eſſayés auparavant par pluſieurs crimes, & auſquels il fit boire, dit-on, du ſang humain, pour arrhes de leur union. Les conſuls Ciceron & Antoine furent informés de cette conjuration l'an 691 de Rome, & 63 avant J. C. par une femme nommée *Fulvia*, qu'un des conjurés entretenoit, & par les ambaſſadeurs des Allobroges. Ciceron aſſembla le ſénat, & par une harangue très-éloquente accuſa & convainquit Catilina: ce qui ne ſervit qu'à lui faire prendre le parti de ſe ſauver. Il ſe retira en effet, fulminant publiquement ces menaces, qu'il éteindroit l'embraſement dans lequel on le précipitoit, (c'eſt ainſi qu'il appelloit ſa condamnation) ſous les ruines de la ville de Rome: ce fut en Toſcane qu'il marcha, pour ſe mettre à la tête d'une armée qu'on avoit levée pour lui: il y apprit le ſupplice de Lentulus, de Cethegus & des autres conjurés, qui avoient été arrêtés à Rome. Il fut défait lui-même, après avoir combattu avec une valeur incroyable, dans une bataille que lui livra Petreius, lieutenant du conſul Antoine, l'an de Rome 692, & avant J. C. 62. * Plutarque, *vie de Ciceron.* Salluſte, *de la guerre*

de Catilina. Ciceron, *in orat. Catilin.* Florus, *l.* 4; *c.* 1, *&c.*

CATILLUS, évêque de Lincoping en Suede, délivra ſa patrie du joug des Danois dans le XV ſiécle. Chriſtiern, roi de Danemarck, ayant profité de la diſgrace de Canut, qui avoit été chaſſé par une faction de ſes ſujets; ce prélat adroit & plein de zèle entra dans l'égliſe, ſe revêtit des habits pontificaux, comme s'il eût voulu officier, & les ayant enſuite poſés ſur l'autel, fit vœu en préſence de ſes chanoines, de ne les point reprendre, qu'il n'eût fait en ſorte de rendre la liberté à ſa patrie: en même temps il prit les armes, & s'étant mis à la tête des chanoines, qui voulurent bien le ſuivre, il groſſit cette petite troupe de ce qu'il put promptement ramaſſer de bons Suédois. Alors feignant de prendre la fuite & d'avoir peur des Danois, il les attira dans des paſſages étroits & dans des glaces, d'où ils ne purent ſe débaraſſer, & où ils furent tous taillés en piéces. Après cette ſanglante défaite, le roi Canut fut rétabli ſur le trône. * Joan. Magnus, *l.* 23, *c.* 9.

CATINAT (Nicolas) ſeigneur de Saint-Gratien, maréchal de France, né le premier ſeptembre 1637, commença de ſervir dans la cavalerie, & s'étant diſtingué au ſiége de Lille, le roi le gratifia d'une lieutenance, puis d'une compagnie dans le régiment des gardes, où il rendit des ſervices conſidérables en 1672, 1673 & 1674, & particuliérement à l'attaque de Maſtrick, à la priſe du fort de S. Etienne, de la citadelle de Beſançon, & à la bataille de Senef, où il fut bleſſé. Il fut fait major général de l'infanterie dans l'armée de Flandre en 1676, & ſur la fin de l'année il commanda les troupes qui furent miſes dans Câteau-Cambreſis pour le blocus de la ville de Cambrai. Ayant été fait brigadier en 1677, il ne laiſſa pas de continuer ſon emploi de major général de l'infanterie aux ſiéges de Valenciennes, de Cambrai & de Saint-Omer; & après la priſe de Saint-Guillain, il en fut nommé gouverneur. Il fit encore les fonctions de major général aux ſiéges de Gand & d'Ypres, & fut nommé en 1678 commandant à Dunkerque. A ſon retour d'un voyage qu'il fit à Pignerol, pour négocier une affaire importante qui n'eut pas d'effet, il fut gratifié du gouvernement de Longwi, & ſucceſſivement de ceux de Condé & de Tournai. Il alla en 1680 prendre poſſeſſion de la ville de Cazal, avec pouvoir d'y commander, ſuivant le traité fait avec le duc de Mantoue; & en même temps il fut nommé maréchal de camp. Pendant le ſéjour qu'il y fit, il eut le commandement des troupes que le roi envoya au duc de Savoye en 1685, pour chaſſer des vallées ceux de ſes ſujets qui ne vouloient pas rentrer dans le ſein de l'égliſe, où après avoir ſurmonté par ſa ſageſſe une grande partie des obſtacles, qui s'y préſentoient, il en fut retiré pour être pourvu du gouvernement de la ville & de la province de Luxembourg. Ayant été nommé lieutenant général en 1688, il alla ſervir dans l'armée que commandoit monſeigneur le dauphin, à Philisbourg, eut le commandement de l'armée que le roi envoya en Italie contre le duc de Savoye, & gagna les batailles de Staffarde & de la Marſaille, ſe rendit maître de toute la Savoye & de pluſieurs places du Piémont: il fut fait maréchal de France le 27 mars 1693, & le roi lui donna l'ordre de S. Louis au mois d'avril ſuivant. Il continua depuis de ſervir en Piémont juſqu'à la paix faite avec le duc de Savoye en 1696, après laquelle s'étant joint à lui pour engager les Eſpagnols à accepter la neutralité propoſée pour leurs états d'Italie, il aſſiégea Valence, ſe retira après que la neutralité eut été acceptée, & eut en 1697 le commandement d'une des armées du roi en Flandre, avec laquelle il aſſiégea & prit Ath. La guerre s'étant renouvellée en 1701, au ſujet de la ſucceſſion à la couronne d'Eſpagne, il eut le commandement des armées du roi en Italie, fut bleſſé à l'affaire de Chiarri, eut en 1702 le commandement de l'armée d'Allemagne, & ne ſervit point depuis. Le roi le nomma en février 1705, pour être chevalier de ſes ordres; mais il remercia ſa majeſté de cet honneur, & mourut en ſa terre de Saint-Gratien, où il s'étoit retiré, le 25 février 1712, en ſa 74ᵉ année, ſans avoir été marié.

Il étoit cinquiéme fils de PIERRE Catinat, ſeigneur de la Fauconniere, mort doyen des conſeillers du parlement de Paris en 1674, & de *Françoiſe* Poille, dame de Saint-Gratien: & eut pour freres & ſœurs, RENÉ Catinat, qui ſuit; *Pierre*, docteur de Sorbonne, abbé de S. Julien de Tours, mort en octobre 1676; *Charles-François*, mort au ſiége de Lille en août 1667; *Clément*, abbé de S. Julien de Tours après ſon frere, mort le 7 mai 1687; *Guillaume*, ſeigneur de Croiſilles, capitaine au régiment des gardes, mort le 19 mars 1701; *Georges*, né en 1643, mort en 1646; *Catherine*, née en 1626, morte en 1627; *Françoiſe*, mariée en avril 1652 à *Claude* Pucelle, fameux avocat au parlement, morte le 19 mars 1702; *Louiſe*, née en 1628, morte en 1640; *Edouarde*, née en 1629, morte en 1637; *Claude*, née en 1633, morte en 1636; *Jeanne*, née en 1634, morte jeune; *Charlotte*, née en 1640; *Marie*, née en 1642, morte en 1645; & *Antoinette* Catinat, née en 1645, religieuſe à la Ville-Levêque.

RENÉ Catinat, ſeigneur de la Courtheraye-Saint-Mars, &c. né le 30 avril 1630, fut reçu conſeiller au parlement le 29 mai 1655, & mourut conſeiller d'honneur le 24 janvier 1704, laiſſant de *Françoiſe* Frezon, fille de *François* Frezon, correcteur des comptes, & de *Catherine* Feydeau, *Louis* Catinat, abbé de S. Julien de Tours après ſes oncles, né en 1663, mort en 1714; & PIERRE Catinat, ſeigneur de S. Mars, &c. né le 10 avril 1670, reçu conſeiller au parlement le 2 janvier 1697, qui a épouſé le 29 juin 1700, *Marie* Fraguier, fille de *Nicolas* Fraguier, ſeigneur du Mée, conſeiller au parlement, & de *Jeanne* Charpentier, dont il y a des enfans. *Voyez* le P. Anſelme, *hiſtoire des grands officiers.*

CATIUS ou CAUTUS, certain Dieu de l'antiquité païenne, que l'on adoroit, parceque l'on croyoit qu'il rendoit les hommes prudens & ſubtils: ce nom vient de *catus*, fin, ou *cautus*, prudent. * S. Auguſt. *de la cité de Dieu.*

CATIUS (Marcus Catius Inſuber) philoſophe Epicurien, dont Ciceron fait mention dans une lettre à Caſſius, & qu'Horace tourne en ridicule, par les préceptes qu'il lui fait débiter ſur la cuiſine dans une de ſes ſatyres. * Ciceron, *epiſt. ad fam. l.* 15, *c.* 16. Horace, *ſatyre* 4, *l.* 2. Bayle, *diction. crit.*

CATIVULCE, roi d'une partie des Oburons, peuples de l'ancienne Gaule Belgique, où eſt maintenant le pays de Liége, ſe trouva engagé dans la révolte d'Ambiorix, l'an 53 avant Jeſus-Chriſt. Ne pouvant, à cauſe de ſa vieilleſſe, ſoutenir les fatigues de la guerre, ni conſentir à une retraite qui lui paroiſſoit honteuſe, il s'empoiſonna avec de l'if, pour ne pas venir au pouvoir de Céſar, dont il appréhendoit le reſſentiment. * Jules Céſar, *l.* 6.

CATOLICA ou LA CATOLICA, bourg d'Italie dans la Romagne, entre Peſaro, & Rimini, fut ainſi appellé, parceque de 400 évêques qui furent convoqués au concile de Rimini, l'an 359, par le pape Libere, il y en eut un petit nombre qui étant orthodoxes & vrais catholiques, ſe ſéparerent des Ariens, pour célébrer les ſaints myſteres en ce lieu: ce qui lui donna ce nom. * Baronius.

CATOLICON d'Eſpagne, ou *Satyre Menippée*: nom qu'on donne à un écrit fort ingénieux qui dépeint les intrigues & les cabales des prétendus états généraux du royaume, au commencement du régne de Henri IV, que les rebelles ſuſcités par les Eſpagnols ne vouloient pas reconoître, ſous prétexte qu'il n'étoit pas catholique, mais en effet par d'autres motifs. Cette piéce re-

préſente fort bien les principaux perſonnages de ceux qui étoient intéreſſés dans cette révolte, & a mérité d'être conſervée comme un ouvrage ſingulier. Les auteurs de cette excellente ſatyre, furent un prêtre nommé *le Roi*, chanoine de Rouen, Jacques Gilot, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, & conſeiller du parlement, Rapin, Paſſerat, Pithou, & quelques autres beaux eſprits de ce temps-là. * Mezerai, *hiſtoire de France ſous Henri IV. Conſultez* ſur-tout un petit ouvrage intitulé : *Mélanges d'hiſtoire & de littérature par* M. de Vigneuil-Marville, *imprimé à Rouen en* 1699, page 200 *& ſuivantes, juſqu'à la page* 206.

CATON (Marcus Portius) ſurnommé *le Cenſeur*, naquit l'an de Rome 519, avant Jeſus-Chriſt 235, dans la ville de Tuſcule. Il demeura d'abord dans le pays des Sabins, où il poſſédoit des terres qu'il cultivoit lui-même ; vint à Rome, à la ſollicitation de Valerius Flaccus, & fut élu tribun militaire pour la province de Sicile, vers l'an 549 ou 550 de Rome, & avant Jeſus-Chriſt 205. On lui donna enſuite la charge de queſteur, qu'il exerça avec exactitude en Afrique, ſous Scipion ; mais n'ayant pu s'accorder avec lui, il vint l'accuſer devant le ſénat. Après avoir exercé la dignité de préteur, dans laquelle il rendit une rigoureuſe juſtice, il ſubjugua la Sardaigne en 556 de Rome, & gouverna cette province avec une modération admirable. En 559, avant J. C. 195, il fut élu conſul avec le même L. Valerius Flaccus, qui lui avoit conſeillé de venir à Rome, & fit tous ſes efforts pour maintenir la loi Oppia, qui réprimoit le luxe des dames Romaines dans leurs ajuſtemens. L'année ſuivante il domta quelques peuples d'Eſpagne. Depuis il fut tribun dans la guerre de Syrie, gagna le ſommet des montagnes, au détroit des Thermopiles, & donna de grandes marques de courage en combattant contre Antiochus *le Grand*. A ſon retour il fut fait cenſeur ; cette charge étoit une des plus importantes de la république. Il l'exerça avec une intégrité, qu'on n'avoit point encore vue dans aucun de ſes prédéceſſeurs ; il accuſa les méchans ; il s'oppoſa au luxe ; il fit condamner les criminels, ſans que ſes ennemis, qui l'avoient déféré pluſieurs fois en juſtice, (Pline dit 44, Plutarque 50 ; d'autres font monter ce nombre juſqu'à 400,) euſſent jamais pu noircir ſon innocence par leurs calomnies. Le peuple Romain fut ſi content de la maniere dont il s'étoit conduit dans ſa magiſtrature, qu'il lui fit élever une ſtatue dans le temple de la déeſſe de la Santé. Au reſte, il étoit déja âgé lorſqu'il étudia la langue grecque. Il ſe repentoit ordinairement de trois choſes ; d'avoir paſſé un jour ſans rien apprendre ; d'avoir dit ſon ſecret à ſa femme, & d'être allé par eau, lorſqu'il pouvoit voyager par terre. A l'âge de 80 ans, il épouſa en ſecondes noces une jeune femme nommée *Salonia*, fille d'un de ſes domeſtiques, de laquelle il eut un fils. Il prononça quelques harangues, étant encore fort jeune ; & dans ſa vieilleſſe, il écrivit ſept livres d'hiſtoire, ſelon Cornelius Nepos, dans le fragment qui nous reſte de ſa vie. Dans le premier étoient décrites les actions des rois de Rome. Le ſecond & le troiſiéme apprenoient d'où chaque ville d'Italie a pris ſon origine, & c'eſt pour cela qu'il a appellé tous les livres du nom d'*Origines* ; le quatriéme traitoit de la premiere guerre punique ; & le cinquiéme de la ſeconde. Les autres livres comprenoient tout ce qui s'étoit paſſé juſqu'à la premiere guerre de Galba, en Luſitanie. Annius de Viterbe a donné au public des *Origines* ſous le nom de Caton ; mais les ſavans ont toujours regardé ces piéces, comme des ſuppoſitions ridicules. Caton a fait auſſi quelques autres ouvrages, dont on trouve les titres dans les auteurs cités à la fin de cet article. Ciceron lui donne le nom d'excellent orateur, de bon ſénateur, & de grand général d'armée. Il fit réſoudre la troiſiéme guerre punique, & conſeilla toujours la deſtruction de Carthage. Il ſe ſacrifia dans toutes les occaſions, pour le bien de la république. On ne ſait pas en quelle année il mourut ; l'opinion la plus ſuivie fixe ſa mort en l'an 606 de la fondation de Rome, qui étoit la 86ᵉ de ſon âge, 148 avant la naiſſance de J. C. Tite-Live & Plutarque le font vivre juſqu'à 90 ans. Nous avons des diſtiques moraux qui portent le nom d'un Caton ; mais on n'a jamais cru qu'ils fuſſent de ce célébre cenſeur, ni d'aucun Romain de ce nom ou de cette race. On n'a point eu plus de raiſon de les donner à un Dionyſius Caton, que les critiques ne connoiſſent que fort imparfaitement. Quelques critiques croient que c'eſt l'ouvrage d'un chrétien, & ils penſent que l'auteur ou les copiſtes auroient pu lui donner le titre de Caton, à l'imitation des anciens, qui donnoient le nom de quelque perſonne conſidérable, qui s'étoit particuliérement diſtinguée, au ſujet que l'on traitoit dans l'ouvrage qu'on vouloit publier, comme Platon a fait dans ſes dialogues, Ciceron, Lucien, & pluſieurs autres. Cependant on y trouve ces penſées toutes paiennes. Par exemple, que c'eſt une ſottiſe d'appréhender la mort, & de ſe priver des plaiſirs de la vie dans cette appréhenſion. Il ſemble que ces vers aient été faits pour des enfans ; l'auteur n'étoit point poëte, mais il étoit homme de bon ſens. Ces vers ſont compris en quatre livres ou parties, & quoiqu'ils ſoient tous hexametres, on les trouve d'ordinaire diſtingués par diſtiques. Leur auteur paroît être du VII ou VIII ſiécle. * *De autore hujus operis vid. Joann. Sarisberienſ. de Nugis Curial. l.* 7, *c.* 9. Baillet, *jugemens des ſavans ſur les poëtes Latins, tome VI.* Plutarque, *en ſa vie.* Valere Maxime, *l.* 8, *c.* 7, *ex* 1. Voſſius, *l.* 1, *de hiſt. Lat. c.* 5. Ciceron. Cornelius-Nepos. Pline. Florus. Tite-Live, &c.

CATON, le préteur, dit d'*Utique*, parcequ'il y mourut, étoit arriere-petit-fils du cenſeur, dont nous venons de parler. Son pere l'ayant laiſſé fort jeune, il fut nouri avec ſon frere Cépion, & ſa ſœur Porcie, dans la maiſon de Livius Druſus leur oncle naturel. Il donna, dans l'âge le plus tendre, tant de preuves de ſon amour pour la république, que n'ayant que 14 ans, il demanda une épée pour tuer Sylla, qui exerçoit la tyrannie. Il aima auſſi beaucoup la philoſophie, & s'attacha ſur-tout à la ſecte des Stoiciens, dans laquelle il puiſa cette grandeur d'ame, dont il donna des marques en tant d'occaſions. Dans la guerre des eſclaves révoltés, ſous Spartacus, l'an 681 de Rome, & 73 avant J. C. il fit ſa premiere campagne en Italie, & commanda peu de temps après mille hommes de pied dans la Macédoine. Il voyagea depuis en Aſie, avec ſi peu de ſuite, qu'on ſe mocqua de lui ; il s'en mit peu en peine, & ne conſidéra pas davantage les honneurs que lui firent rendre Pompée & Dejotarus. A ſon retour, il fut élevé à la dignité de queſteur, qu'il exerça avec grand ſoin, réformant les officiers, & faiſant taxer & punir les aſſaſſins gagés aux dépens du public du temps de Sylla. Il demanda le tribunat, pour empêcher un méchant homme de l'avoir ; & lorſque la conjuration de Catilina fut découverte en 691, il ſe joignit à Ciceron pour faire punir les complices, & s'oppoſa à Céſar dans le ſénat. Ayant ſu qu'Hortenſius étoit amoureux de ſa femme Martia, il la lui céda, & la reprit lorſqu'Hortenſius fut mort ; ce qui donna ſujet au même Céſar de lui reprocher qu'il l'avoit donnée pauvre, avec deſſein de la reprendre lorſqu'elle ſeroit plus riche. Lorſqu'il eut été fait queſteur en 698, ſes ennemis qui ne vouloient pas l'avoir auprès d'eux, l'éloignerent, ſous prétexte d'honneur, en lui faiſant donner ordre d'aller en Chypre pour ſe ſaiſir de cette iſle, que l'on avoit injuſtement confiſquée ſur Ptolémée ſon roi. Cette affaire étoit très-délicate : il la conduiſit néanmoins avec tant de prudence, qu'on n'eut rien à lui reprocher ; & ſes amis furent les ſeuls à ſe plaindre de la ſévérité dont il uſa à leur égard, en leur refuſant des richeſſes, qu'il ne conſerva que pour le tréſor public. Au reſte il n'oublia rien pour s'oppoſer aux brigues de Céſar & de Pompée pendant leur union, & pour les accorder durant les guerres civiles. Mais

enfin, il ſuivit le parti de Pompée, qu'il conſidéroit comme le défenſeur de la république. Après la bataille de Pharſale & la mort de Pompée en 706 de Rome, 48 avant J. C. il paſſa en Afrique, ſe joignit à Juba & à Scipion, & laiſſa la conduite de l'armée au dernier. Il ſe retira dans Utique; & ayant ſu que Céſar le pourſuivoit, il conſeilla à ſes amis de prendre la fuite, & à ſon fils d'éprouver la clémence du vainqueur. Pour lui il ſe mit au lit, ſe fit apporter le livre de l'immortalité de l'ame de Platon, qu'il lut deux fois, & puis ſe donna un coup de poignard; ce coup n'étoit pas mortel, on lui mit un appareil, qu'il défit lui-même. Il mourut âgé de quarante-huit ans, le 708e de Rome, environ 45 ans avant l'ére chrétienne. * Plutarque, *en ſa vie.*

CATON *le Cenſeur* eut un fils de ce nom, lequel combattant dans la Macédoine, ſous Paul Emile, en l'an 586 de Rome, & 168 avant J. C. donna de ſi grandes marques de bravoure, que ce général lui fit épouſer ſa fille nommée *Tertia.* Il en eut deux fils, M. PORTIUS CATO, conſul en l'an 636, & 118 ans avant J. C. & CAIUS PORTIUS CATO, auſſi conſul en 640, & mourut étant préteur, avant ſon pere, qui épouſa à l'âge de 80 ans, Salonia fille d'un de ſes domeſtiques. De ce mariage naquit CATON *Salonius*, qui mourut préteur, & laiſſa deux fils, LUCIUS CATO, qui fut conſul en 665; & MARCUS pere de CATON d'*Utique.* Ce dernier fut pere de CATON qui mourut dans la bataille de Philippes contre Auguſte & Antoine, l'an 712 de Rome, & avant J. C. 45. * Plutarque, *vies des deux Catons.*

CATON (Valerius) poëte Latin, étoit né dans la Gaule Narbonnoiſe, ſelon l'opinion la plus commune, & il aſſure lui-même qu'il étoit né libre. Mais étant encore jeune & déja orphelin, il s'éleva dans ſon pays une guerre civile, du temps de Sylla, dans laquelle il ſe trouva dépouillé de tous ſes biens; & ce qui étoit plus triſte pour lui, forcé de ſe bannir lui-même de ſa patrie. Il ſe retira à Rome, & y ouvrit une école publique, où il eut un grand nombre de diſciples, même parmi la nobleſſe: *Docuit multos & nobiles*, dit Suetone: & il s'y acquit la réputation d'un maître habile, principalement pour ceux qui vouloient étudier la poëtique. Il paſſoit auſſi pour un bon grammairien. Ses qualités ſont exprimées en peu de mots dans ces deux vers de ſon ami Marcus Furius Bibaculus, qui étoit poëte auſſi:

Cato Grammaticus, Latina ſyren,
Qui ſolus legit ac facit poëtas.

Sa profeſſion le mit d'abord à ſon aiſe. Il acheta même une maiſon de campagne près de Tuſculum. Mais ſes affaires ayant été enſuite dérangées, on ne ſait à quelle occaſion, il fut obligé de la vendre pour ſatisfaire en partie ſes créanciers, qui étoient en grand nombre. Depuis ce moment, il vécut & fut logé pauvrement. Il paroît même par Bibaculus, qu'il manqua ſouvent du néceſſaire, mais qu'il ſupporta cet état avec beaucoup de conſtance. Il parvint juſqu'à une extrême vieilleſſe, & mourut plus de 20 ans avant le commencement de l'ere chrétienne. Le ſeul de ſes ouvrages qui ſoit parvenu juſqu'à nous, eſt un petit poëme qui a pour titre *Diræ.* Le ſujet de cette petite piéce, eſt le chagrin que Caton avoit de quitter ſon pays & ſa chere Lydie. Elle a été donnée ſéparément par Chriſtophe Arnold, à Leyde, in-12, 1652. (& non 1632, comme on a mis, par erreur, dans l'*hiſtoire littéraire* de D. Rivet). Suétone dit que Caton avoit auſſi compoſé pluſieurs traités de grammaire, *Grammaticos libellos*, & deux poëmes, l'un intitulé *Lydia*, & l'autre *Diana.* Il en avoit fait encore quelques autres, comme il paroît par ces deux premiers vers des *Diræ*:

Battare Cycnæas repetamus carmine voces;
Diviſas iterum ſedes & rura canamus.

A l'égard des *Diræ*, on les a long-temps attribuées à Virgile, entre les catalectes duquel cette piéce a été pluſieurs fois imprimée. On les trouve cependant ſous le nom de CATON dès 1590, dans le recueil d'anciennes épigrammes & autres poëſies, imprimé cette année-là à Paris, *in*-12. * Suétone *de illuſtrib. grammat. pag.* 7, *edit. Caſaub.* in-4°. *Hiſt. littér. de la France, par* D. Rivet, *Bénéd. de la congregation de S. Maur, & autres, t. I, p.* 88 *& ſuiv.* Baillet, *jugem. des ſav. t. IV, édit. de* 1722, *in*-4°, *p.* 54.

CATONA, en latin, *Catona Columella, Columna Rhegina*, village bâti ſur un cap du même nom. Il eſt dans la Calabre ultérieure, à l'embouchure de la riviere Cénis, dans le détroit de Meſſine, vis-à-vis la ville de ce nom. Ce lieu n'eſt connu que parceque les voyageurs y viennent ordinairement prendre des bateaux, pour paſſer à Meſſine, dont il n'eſt éloigné que de trois lieues. On le prend pour la *Columella*, ou *Columna Regia* & *Rhegina*, qui étoit anciennement un bourg des Brutiens. * Mati, *dict.*

CATPGRAW (Jean) *cherchez* CATGRAVE.

CATROU (François) qui s'eſt beaucoup diſtingué de nos jours dans la république des lettres, naquit à Paris le 28 de décembre 1659, de *Mathurin* Catrou, conſeiller-ſécretaire du roi, maiſon, couronne de France & de ſes finances, & de *Marthe* de Lubert. Après s'être diſtingué dans ſes claſſes d'humanités & de philoſophie, il renonça aux avantages temporels que lui offroit feu M. de Lubert ſon oncle, tréſorier général de la marine, & entra au noviciat des Jéſuites le 28 octobre 1677. Il fit la profeſſion ſolemnelle des quatre vœux le 15 août 1694 au collége de Bourges où il demeuroit alors. Lorſqu'il eut paſſé un certain nombre d'années à étudier & à profeſſer, ſelon l'uſage de ſa ſociété, ſes ſupérieurs le deſtinerent à la chaire. Il exerça pendant ſept ans, en différentes villes du royaume, ſes talens pour la prédication. Il s'y fit un grand nom, & il ſe feroit aſſuré un ſuccès encore plus conſtant pour l'avenir, s'il avoit pu ſe captiver à réunir avec ordre dans ſa mémoire les mêmes penſées qu'il avoit tracées ſur le papier; mais il ne pouvoit ſupporter cette contrainte qui lui paroiſſoit un travail perdu. Las enfin de lutter contre le dégout que lui cauſoit la peine d'apprendre par cœur, il abandonna le miniſtere de la prédication, & il fut choiſi pour être l'un des écrivains chargés de travailler au *Journal de Trévoux*, qui commença pour lors à paroître, & qui a toujours continué depuis 1701. On relit encore avec plaiſir les extraits & les diſſertations dont il a enrichi cet ouvrage périodique pendant plus de douze ans; mais le ſoin d'aider à remplir ce journal, ne l'occupa pas tellement, qu'il ne trouvât encore le temps de s'occuper à d'autres ouvrages qui lui ont acquis la qualité d'habile écrivain. Il donna en 1702 une *Hiſtoire générale de l'empire du Mogol*, depuis ſa fondation, ſur les mémoires portugais de M. Manouchi, Vénitien. Elle fut imprimée en 1705 à Paris, en un volume *in*-4°, & en deux volumes *in*-12, chez Jean de Nully. On la réimprima à la Haye en 1708, auſſi *in*-4°. & *in*-12; & l'on en donna une troiſiéme édition en 1715 en quatre volumes *in*-12, augmentée de l'hiſtoire du régne d'Orengzeb. Le même ouvrage a été traduit en italien par Dominique Occhio, & imprimé ainſi à Veniſe en 1731 *in*-4°. Son *Hiſtoire du fanatiſme des religions proteſtantes* parut en 1706 à Paris. Elle ne contenoit que l'hiſtoire des Anabaptiſtes, en un ſeul volume *in*-12. En 1733 l'auteur la fit réimprimer en deux volumes *in*-12, augmentée de l'*Hiſtoire du Davidiſme*: ce qui fut ſuivi la même année d'un troiſiéme volume, contenant l'*Hiſtoire des Quakers ou Trembleurs.* Ces trois volumes, écrits avec beaucoup d'agrément, & une grande vivacité de ſtyle, attachent encore le lecteur par la variété, la ſingularité, & l'importance des faits qui y ſont rapportés. Le pere Catrou travailloit en même temps à un ouvrage d'un

Digitized by Google

tout différent. Cet ouvrage eſt ſa traduction de Virgile en proſe, avec des notes hiſtoriques & critiques. Elle parut à diverſes repriſes. Jacques Etienne, libraire à Paris, publia les églogues *in*-12, en 1708. Elles furent réimprimées avec les géorgiques & l'énéide en 1716 à Paris chez Barbou en ſix volumes *in*-12. Ce même libraire en donna une nouvelle édition en 1729 en quatre volumes *in*-12. Cette traduction, les notes & la vie de Virgile qui l'accompagnent, firent beaucoup d'honneur au pere Catrou, ſi l'on en croit ſes apologiſtes qui prétendent qu'il y ſoutient avec dignité les caracteres de traducteur, de commentateur, de critique & d'homme de lettres; d'autres critiques en ont penſé différemment, & cette traduction eſt une de celles de Virgile que M. l'abbé des Fontaines cenſure plus fréquemment, & avec le plus de vivacité dans ſa nouvelle traduction de Virgile, ſi cenſurée à ſon tour. Le principal ouvrage du pere Catrou, celui qui lui a fait un nom éclatant, & qui l'a occupé une grande partie de ſes jours, eſt ſa grande *Hiſtoire romaine* avec des notes. On connoit la vaſte étendue de cet ouvrage, dont le pere Catrou a partagé le travail avec le pere Julien Rouillé ſon confrere, qui eſt principalement l'auteur des notes. Cet ouvrage eſt intitulé : *Hiſtoire Romaine, depuis la fondation de Rome, avec des notes hiſtoriques, géographiques & critiques, des gravures en taille-douce, des cartes géographiques, & pluſieurs médailles authentiques*, à Paris, vingt volumes *in*-4°. La même hiſtoire parut en 1737 ſans les notes, les diſſertations, les cartes, les médailles, en vingt volumes *in*-12. On a fait diverſes traductions de cet ouvrage en Italie & en Angleterre. Le pere Rouillé qui s'étoit chargé ſeul, après la mort de ſon aſſocié, de continuer cette hiſtoire juſqu'à la fin du régne de Domitien, n'a pu donner qu'un volume *in*-4°. en 1739, étant mort après une longue maladie, le 7 de mai 1740, âgé d'environ 60 ans. Le pere Routh doit achever ce que ſon confrere n'a pu finir. Pour revenir au pere Catrou, perſonne n'ignore qu'il avoit une imagination belle & vive, comme il eſt aiſé de le reconnoître par ſes écrits. Il a conſervé tout ce feu juſques dans un âge fort avancé. Il a vécu juſqu'à 78 ans, étant mort le 18 d'octobre 1737, & non le 18 de novembre, comme on le dit dans l'*hiſtoire littéraire de la France*, imprimée à Amſterdam, chez du Sauzet, tome XXIX. On reproche à ſon hiſtoire romaine un ſtyle ſouvent trop pompeux, des termes hazardés, des expreſſions trop brillantes, quelquefois des détails inutiles; mais en général on eſtime & l'on recherche cet ouvrage. * *Voyez* les obſervations d'un anonyme ſur cette hiſtoire, dans le tome de l'*hiſtoire littéraire de la France* que l'on vient de citer. On y trouve auſſi un éloge hiſtorique du pere Catrou, de même que dans les *mémoires de Trévoux* du mois d'avril 1738. L'*hiſtoire romaine* a été traduite en italien ſous ce titre : *Storia romana, con annotazioni ſtoriche, geografiche & critiche, con tavole in rame, con carte di geografia, & con molte medaglie autentiche : traſlazione di Fra Zannino Marſecco*, à Veniſe. Elle a auſſi été traduite en anglois, & imprimée ainſi, à Londres *in-folio* en 1728, 1729 & 1730.

CATS (Jacques) fils d'un conſeiller de Browershaven en Zélande, dans l'iſle de Schouwen, où il naquit le 10 novembre 1577, alla étudier le droit à Leyde après ſon cours de philoſophie, & vint enſuite à Orléans, où il prit le bonnet de docteur en droit. Après quelque ſéjour à Paris, il alla à la Haye, où il s'appliqua ſans relâche à la juriſprudence; il plaida quelques cauſes dans ſa patrie & ailleurs. Etant tombé dans une maladie qui le rendit étique, il changea d'air par le conſeil des médecins, alla en Angleterre, où il viſita les académies de Cambridge & d'Oxford, & repaſſa en Hollande, ayant toujours la fiévre. Un vieux alchymiſte l'en délivra enfin. Sa ſanté étant revenue, il reprit la profeſſion d'avocat, & ſe fixa à Middelbourg, où il acquit une grande réputation. Il cultivoit la poéſie dans ſes heures de loiſir, & ſur-tout lorſqu'il étoit dans l'agréable maiſon de campagne qu'il avoit près de Middelbourg, & qu'il perdit en 1621 par l'inondation que l'on fut obligé d'attirer ſur toute la campagne de Zélande, pour couper le paſſage à l'ennemi. Les états ayant dans le même temps déclaré ſa terre confiſquée, parcequ'il l'avoit achetée du parti ennemi, il alla à la Haye pour défendre ſes intérêts contre cette déclaration, & pendant qu'il étoit dans cette ville, il fut fait profeſſeur en droit civil à Leyde. La ville de Middelbourg lui ayant dans le même temps offert l'emploi de penſionnaire, il l'accepta préférablement à celui de Leyde. La ville de Dordrecht lui fit peu après le même honneur, qu'il accepta. Il fut envoyé en 1627 en Angleterre, pour les intérêts des Etats, qui eurent lieu d'être contens de ſa négociation. Le roi Charles ayant eu lieu de connoître ſon mérite dans cette occaſion, il le fit chevalier de S. Georges. En 1634 Cats fut nommé penſionnaire de Hollande & de Weſtfriſe, & en 1648 on l'élit garde du ſceau des états & du comté de Hollande & de Weſtfriſe, & ſtadhouder des fiefs. Sur la fin de ſes jours il réſigna tous ſes emplois, & réſolut d'achever ſa vie dans la tranquillité & le repos; mais on l'en tira pendant la régence de Cromwel, pour l'envoyer en ambaſſade en Angleterre, avec pluſieurs autres. Cats avoit alors 74 ans. Son voyage fut inutile pour les Etats, & il eut ordre de revenir avec ceux qui l'avoient accompagné. Il mourut dans ſa campagne de Sorguliet le 12 ſeptembre 1660, âgé de 82 ans, 9 mois & 23 jours. Dans le repos dont il jouit pendant les dernieres années de ſa vie, qu'il paſſa dans cette campagne, il compoſa pluſieurs poëmes flamands, qui ont été imprimés. En 1726 on a donné une édition complette de toutes ſes œuvres en Hollande, en deux volumes *in-fol.* On trouve un de ſes ouvrages en vers flamands, traduit en vers latins, dans le recueil intitulé : *Gaſparis Barlei & Cornelii Boyi faces auguſtæ, &c.* à Dordrecht en 1643, *in*-12. La maiſon de Sorguliet plut ſi fort à Guillaume III, roi d'Angleterre, qu'il l'acheta après la mort de Cats * *Dict. flam.*

CATTARO, ville, *cherchez* CATARO.

CATTES, anciens peuples d'Allemagne, dans le pays de Heſſe & de Thuringe d'aujourd'hui, où eſt Caſſel, *Caſtellum Cattorum*. Druſus leur fit la guerre ſous le régne d'Auguſte; ils furent battus par Sulpice Galba ſous celui de Claude; par L. Pomponius ſous le même; & enfin ils donnerent, du temps de Neron, un grand combat contre les Hermondures pour des ſalines, parceque chacun d'eux vouloit tirer dans ſon pays une petite riviere dont le ſel ſe formoit. Les Cattes furent défaits, & leur malheur fut d'autant plus grand, que les victorieux avoient voué leurs dépouilles à Mars & à Mercure; ce qui étoit une eſpéce de conſécration, par laquelle on détruiſoit tout, hommes, chevaux & bétail. Les Cattes paſſerent depuis dans l'iſle des Bataves, qui eſt la Hollande d'aujourd'hui, où il y a encore Catwick op Zée ſur le bord de la mer, & Catwick-op-den-Rhein, ſur le Rhin. * Tacite, *l.* 13 *annal.*

CATTHO (Angelo) archevêque de Vienne au XV ſiécle, étoit de Tarente. Comme il s'étoit attaché au parti d'Anjou dans le royaume de Naples, les ducs Jean & Nicolas de Calabre, qui prétendirent l'un & l'autre au mariage de la fille unique du duc Charles de Bourgogne, le tinrent près de la perſonne de ce duc pour conduire de leur part ce mariage. Cette négociation n'eut aucun ſuccès; ils vécurent peu, & décéderent bientôt l'un après l'autre. Après leur mort le duc de Bourgogne connoiſſant le mérite d'Angelo Cattho, le retint à ſon ſervice, & lui donna penſion. Cattho prit congé de lui après la bataille de Morat, & ſe retira à la cour de Louis XI, où il fut très-bien reçu; & on lui donna la charge d'aumônier du roi, puis l'archevêché de Vienne. Quelques-uns diſent qu'il ſervit de médecin & d'aſtrologue à Louis XI. Il ſe forma une étroite liaiſon d'amitié entre lui & Philippe de Comi-

nes pendant qu'ils étoient à la cour du duc de Bourgogne, & elle ne fut pas moindre, pendant qu'ils furent au ſervice de Louis XI. Ce fut à la ſollicitation d'Angelo Cattho, que Philippe de Comines fit les mémoires que nous avons de ſa façon. Il le déclare dès les premieres lignes, & lui adreſſe la parole en pluſieurs endroits de ſon ouvrage. On raconte de grandes particularités touchant le don prophétique de Cattho, qui mourut à Vienne, & fut enterré dans ſa métropole. Il avoit ces mots pour deviſe : *Ingenium ſuperat vires.* * Sainte-Marthe, *Gallia chriſt.* Chorier, *hiſt. du Dauph.* Mezerai, *au regne de Louis XI.* Philippe de Comines, *dans ſa préface.* Claudius Robert, *in Gallia chriſtiana, pag.* 282 *in catalog. præſul. Viennenſ. num.* 96, & Denys Godefroi, *dans les preuves & illuſtrations de Philippe de Comines, p. m.* 10. *Sommaire de la vie d'Angelo Cattho, pag.* 4. Pierre Matthieu *hiſtoire de Louis XI, l.* 10, *au commenc. p. m.* 522 *ad ann.* 1480. Bayle, *dictionnaire critique, ſeconde édition.*

CATUALDE, ſeigneur Allemand, du temps de Tibere, que ce prince artificieux trouva moyen d'animer contre Marobode, roi des Suéves. Catualde, ſoutenu des Romains, chaſſa ſon ennemi de ſes états, & le réduiſit à aller chercher ſa vie à Ravenne ; mais il ne jouit pas long-temps de ſa vengeance : car il fut chaſſé lui-même par les Hermondures, & contraint de chercher un aſyle à Frejus, en Provence. Les Allemans qui avoient accompagné ces deux princes, furent tranſportés au-delà du Danube, où on leur aſſigna des terres ſous la puiſſance d'un Quade, nommé *Vannius*, qu'on leur donna pour roi. * Tacite, *l.* 2 *annal.*

CATULA (Ælia) vieille femme âgée de 80 ans, ſe diſtingua par la danſe & par des poſtures mal-honnêtes, dans les jeux appellés *Ludi juveniles*, que l'empereur Neron avoit établis pour divertir la jeuneſſe, & pour ſolemniſer le jour auquel il s'étoit fait raſer pour la premiere fois. * Xiphilin, *abr. de Dion.*

CATULAIRE, *Catulariæ*, nom d'une des portes de Rome, ainſi appellée des chiennes rouſſes qu'on immoloit pour appaiſer les ardeurs de la canicule. * *Antiqq. grec. & rom.*

CATULE, *Catulus*, ſurnom de la famille des Lutatiens, du mot *Catus*, fin & aviſé, ſelon Varron.

CATULE (Caius, ou Quintus Valerius) naquit à Vérone, ſous le ſeptiéme conſulat de Caius Marius, & ſous le ſecond de Lucius Cornelius Cinna, 86 ans avant la naiſſance de J. C. & 668 de la fondation de Rome. On dit qu'il vint la premiere fois à Rome à la ſuite de Manlius. Il y fut ami de Cicéron, de Plancus, de Cinna, & des plus grands hommes de ſon temps. Jules-Ceſar le conſidéra auſſi, quoique ce poëte l'eût traité peu favorablement dans ſes écrits ; & l'on dit même qu'ayant vu des vers qu'il avoit faits contre lui, il ſe contenta d'une légere ſatisfaction, & le pria le même jour à ſouper. Il aima Ipſitille qui étoit de ſon pays, & Clodia, qu'il appelle Lesbie, toutes deux célébres dans ſes écrits, & ſur-tout la derniere. Nous avons encore de lui cent dix-ſept épigrammes ou autres petites piéces de poëſies ; les autres ſont perdues, & on lui attribue fauſſement le poëme pour la veille d'une fête de Venus. Il mourut, ſelon S. Jerôme, âgé de 30 ans, en l'an 697 de Rome, 57 avant J. C. l'année que Cicéron revint de ſon exil. Joſeph Scaliger croit qu'il a vécu plus long-temps, & il eſt ſuivi en cela de la plupart des ſavans, quoiqu'ils ne ſoient pas d'accord touchant l'année de ſa mort. Encore que le plus grand talent de ce poëte conſiſtât à bien faire des épigrammes, on prétend qu'il n'a pas moins bien réuſſi dans deux autres genres de poëſies, ſavoir, dans les vers lyriques & dans les élégiaques. Il n'y a preſque point de poëtes parmi les Romains, à qui il n'ait diſputé le rang de préſéance ; il a ſes partiſans dans preſque tous les ſiécles, & ſur-tout dans ces derniers temps ; Victorius le préféroit à Virgile pour la pureté de la diction. On ne peut nier que Catule n'ait été un fort bel eſprit, & qu'il n'ait fort bien ſu faire ſervir à ſes propres paſſions, l'humeur la plus facile & la plus enjouée qu'on eût peut-être encore vue parmi les Romains. Cette qualité le rendit fort agréable à quelques perſonnes conſidérables dans la république, & particuliérement à Cicéron, qui ne haiſſoit pas le caractere des eſprits libres. Il a été le premier qui ait ſu la maniere de tourner en un bon latin tout ce que les poëtes Grecs ont eu de beau & de délicat, & tout ce qui paroiſſoit inimitable. Son ſtyle eſt du bon ſiécle ; mais il y a dans ce poëte beaucoup d'infamies & de ſaletés. Après tout, les ſentimens des critiques ſont fort partagés ſur le mérite de Catule, & ſur la comparaiſon qu'ils en ont faite avec Martial * *Conſultez là-deſſus* M. Baillet, *jugemens des ſavans ſur les poëtes Latins*, 1, 6, *qui en traite amplement. Parmi les éditions de Catule, celles de Scaliger & de Voſſius le fils étoient les meilleures avant celle que feu Urbain Couſtelier, libraire à Paris, a fait imprimer en* 1724 *in*-4°. *avec Tibulle & Properce.* A. Gelle, *l.* 7. *noct. attic. c.* 2. Paul Jove, *in elogiis Caſanovæ & Naugerii.* Gaſpard Barthius, *col.* 2356, *& alii paſſim.* Jules Scaliger, *poëtic. l.* 5. *p.* 753, *l.* 6. *ejuſdem operis, p.* 865. Joſeph Scaliger fils, *in primis Scaligeranis, p.* 47. Gerard. Johan. Voſſius, *l. ejuſdem operis, p.* 75. *l.* 3, *inſtitut. poëticar. p.* 56, 107, 108. Philipp. Briet, *l.* 2 *de poëtis Latin. pag.* 14, 15, *ante acutè dicta, &c.* Rapin comp. d'Homere & de Virg. *chap. X, p.* 42 *édit. in*-4°. *Epigrammat. delectus* de M. Nicole, *edit. Savreux anni* 1659, *in præf. op. & idem diſſertat. de vera pulchritudine, p.* 24, *& epigram. l.* 1, *p.* 313 *&* 314, *& l.* 7, *p.* 355. Bayle, *nouvell. de la rép. des lettres de juin* 1684, *p.* 364, *le même auteur parlant de l'édition de Catule par* Voſſius, *p.* 363, *&c.* P. Richelet, *dict. Franç. pag.* 296, *au mot* épigramme. S. Jérôme, *en ſa chron.* Quintilien. Diomede, Suétone, &c. rapportés par Lilius Giraldus, au 10e *dial. des poëtes Latins.* Voſſius, *au chap.* 1 *des mêmes.*

CATULE, ou CATULUS, gouverneur de la Lybie Pentapolitaine. Il fit mourir après la ruine de Jéruſalem une infinité de Juifs qui s'étoient aſſemblés dans un déſert ſous la conduite d'un tiſſeran nommé *Jonathas*, le plus méchant homme du monde, qui, pour les abuſer, leur promettoit de leur faire voir des ſignes & des prodiges extraordinaires. Catule ſe ſaiſit de ce ſéducteur, qui, pour ſauver ſa vie, accuſa quantité d'honnêtes gens, quoique fauſſement, de l'avoir porté à cette révolte. Parmi les accuſés furent Alexandre & Berenice ſa femme, que Catule tourmenta en diverſes manieres, & puis les condamna à la mort, ſeulement pour avoir leurs biens. Il envelopa encore trois mille habitans de la ville d'Alexandrie dans ſon accuſation, auſſi-bien que l'hiſtorien Flave Joſephe, qui étoit alors à Rome ; & ſi Veſpaſien & Tite n'euſſent eu une parfaite connoiſſance de ſon innocence & de ſon mérite, il auroit été perdu. Jonathas fut convaincu de menſonge, & Joſephe déclaré innocent. Cet impoſteur ne vécut que peu après, car Veſpaſien le condamna à être brulé vif. Pour Catule, à qui il ſauva la vie, il porta la peine de ſa cruauté & de ſon avarice dès ce monde ; car il tomba dans une maladie ſi extraordinaire, que les médecins n'y connoiſſoient rien. Il étoit travaillé de douleurs inſupportables par tout le corps, & celles qu'il ſentoit dans le fond de ſon ame étoient encore plus grandes ; car nuit & jour il avoit devant les yeux les ſpectres de ceux qu'il avoit fait mourir, qui lui ôtoient toute ſorte de repos, & lui imprimoient des douleurs épouvantables. Il ſe jettoit hors du lit, comme il auroit fait de deſſus une roue, ou du milieu d'un braſier ardent. Ses maux, preſque inconcevables, allerent toujours en augmentant, & ſes entrailles étant toutes dévorées par le feu qui le conſumoit, il finit ſa vie criminelle au milieu de ces horribles tourmens. * Joſephe, *guerre des Juifs, livre VII, c.* 28.

CATULUS, *cherchez* LUTATIUS CATULUS.

CATUMSYRITUS (Jean-Baptiſte) Grec, du

nombre de ceux qui vinrent au collége de Rome, fit grand bruit en ce pays-là, auſſitôt que le livre d'Arcudius, où il tâcha de concilier l'Egliſe grecque avec la latine, fut publié. Il prêcha une requête à l'ambaſſadeur d'Eſpagne, qui étoit à Rome, pour parler à la ſainteté de l'ouvrage d'Arcudius, comme d'un livre rempli d'hérétiques, & qui favoriſoit le luthéraniſme & le calviniſme. Il alla même plus avant, car il fit imprimer à Veniſe un livre en 1632, ſous le titre de *Vera utriuſque eccleſiæ concordia*, pour oppoſer à celui d'Arcudius. Il y attaque Bellarmin, & quelques autres Jéſuites dont il parle, comme de gens qui n'avoient aucune connoiſſance de cette matiere. Il y fait auſſi ſouvent mention de l'*Euchologe* qui avoit été pris du monaſtere appellé *Crypta Ferrata*; & il prétend que ces *Euchologes* manuſcrit, qu'on eſtimoit en Italie, & qui étoit ſuivi par Arcudius & par les Jéſuites, n'étoit point exact. Il le reprend en pluſieurs endroits, comme ſi on n'y eût point trouvé quelques-uns des ſacremens, & ſi aucun en même temps Arcudius & les Grecs du collége de Rome de favoriſer les nouvelles héréſies, en ſuivant cet *Euchologe*. Cependant on peut dire de Caumſyrinus, qu'il fait paroître plus d'emportement, que de ſolidité dans ſon ouvrage. Comme il avoit étudié la théologie ſcholaſtique, & qu'il prend même la qualité de docteur en théologie, il y traite la plupart des matieres avec une méthode trop ſcholaſtique, & avec trop de ſubtilité. Cet ouvrage eſt rempli d'égaremens & d'abſurdités. Ce qui n'a pas empêché qu'il n'ait été approuvé par les inquiſiteurs de l'état de Veniſe, & par un grand nombre de théologiens, qui en ont fait l'éloge. Il y a même quelque choſe de dur contre le ton de douceur, & qui paroît fort affecté. Au reſte ce livre n'a point eu de cours en ces pays-ci, où il ne ſe trouve point. * *Mém. des ſavans.*

CATURIGES; c'étoit anciennement un peuple de la Gaule Narbonnoiſe. Il étoit placé entre les Allobroges, les Ebruntiens, les Mimeniens, & les Vocontiens; leurs villes principales étoient *Vapincum* & *Caturiga*. Leur pays porte maintenant le nom de Gapençois; la premiere de leurs villes celui de *Gap*; & la derniere celui de *Chorges*. * Mati, *dict.*

CATUS. (Q Ælius Tubero, ſurnommé *Catus*) conſul Romain, fut moins célebre par ſes victoires, que par ſa modeſtie & par ſa frugalité. Il mangeoit dans de la vaiſſelle de terre, n'ayant que deux gobelets d'argent, dont L. Paulus ſon beau-pere lui avoit fait preſent, après qu'il eut vaincu le roi Perſée; mais il ne voulut jamais prendre les vaſes d'argent que lui offrirent les députés des Etoliens, lorſqu'ils le virent manger dans de la terre. * Pline, *l.* 33, *c.* 12. Valere Maxime, *l.* 4, *c.* 3.

CATUS (Louis) de Ferrare, l'un des antagoniſtes d'Alciat, vers l'an 1550, obligea Aimon Craveta, qui étoit venu enſeigner à Ferrare, d'aller ailleurs. * Pancirole, *de clar. legum. interpret. Bibl. hiſtor. des auteurs de droit*, &c. par Denys Simon, *édit. Pariſ.* in-12, 1692.

CATWICK, en latin *Catorum Vicus*, Il y a deux villages dans la Hollande qui portent ce nom, & qui ne ſont ſéparés que par quelques monceaux de ſable, qu'on appelle *Dunes*. L'un eſt ſur le bord de la mer, qui emporte ſouvent des maiſons des habitans, & l'autre un peu plus avant dans la terre, à l'endroit où le Rhin ſe perd dans les ſables. Il n'en eſt environ à cinq lieues de Leyde; & pour les diſtinguer, on les appelle *Catwick op Zée*, c'eſt-à-dire, *Catwick ſur la mer*, & *Catwick op den Rhein*, c'eſt-à-dire, *Catwick ſur le Rhin*. On prétend qu'ils ont pris leur nom des anciens Cattes, & on y a trouvé quelques antiquités. * Mati, *diction.*

CATZ (Mathias) *chercher* FELIZE.

CATZENELBOGHEN ou CATZENELLEBOGEN, *Catti Melibœi*, pays d'Allemagne dans la Wétravie, appartenant au landgrave de Heſſe-Caſſel. C'étoit une partie de la contrée occupée par les anciens Cattes dont il porte le nom. Dans le XVI ſiecle Guillaume comte de Naſſau pourſuivit ſes prétentions ſur ce pays; l'empereur Charles-Quint le lui adjugea en 1548, avec la reſtitution de tous les fruits, qui ſe montoient à la ſomme de douze cens mille écus; mais depuis cet arrêt fut caſſé par le traité de Paſſaw. * *Voyez* ce qu'en dit J. A. de Thou dans ſon hiſtoire, *l.* 5 & 16.

CAVA ou CABA, fille de *Julien* comte de Ceuta & de Conſuegra, fut violée par Roderic roi d'Eſpagne. Cette injure outra ſi fort Julien, qui étoit gouverneur pour ce prince en Afrique, que s'étant joint à deux fils de Vitiza, dernier roi, que Roderic avoit aveuglé, & duquel il avoit exclu les fils de la couronne, il appella l'an 711 les Sarraſinsen Eſpagne, où ayant défait le roi l'année ſuivante, ils réduiſirent tout le pays ſous leur tyrannie. * Garibai, *liv. 8. compen. chap.* 48. Roderic Sanche, *part.* 2, ch. 17. Valere, *de la chron.* Mariana, *l.* 6, *c.* 21 & 23. Marmol, *l.* 2, *c.* 10.

CAVA ou LA CAVA, petite ville du royaume de Naples dans la principauté citérieure. avec un évêché ſuffragant de Salerne; il y a auſſi une abbaye. Ange Fundi, abbé & prélat ordinaire du diocèſe, y célebra l'an 1628, un ſynode diocéſain, dont les conſtitutions furent imprimées en 1629, à Naples, chez Dominique Maccarani, en un volume *in-4°*. * Sanſin, *voyage d'Italie.*

CAVACCIA (Jean Antoine) docteur à Boulogne, a traité, *De indemnitate mulierum dotis causâ. De Cambiis per litteras. De impedimentis juſtitiæ. De converſatione cum Banniis. Diſputationes criminales.* Il floriſſoit en 1588. * *Bibl. hiſt. des auteurs de droit*, par Denys Simon, *édit. Pariſ. in-12*, 1692.

CAVACCI (Jacques) de Padoue, religieux de la congrégation de ſainte Juſtine, ou du mont Caſſin, a vécu dans le XVII ſiecle. Il eſt auteur de quelques ouvrages, dont le plus eſtimé, eſt l'hiſtoire du monaſtere de ſainte Juſtine de Padoue; le titre eſt : *Hiſtoriarum canonici divi Juſtinæ Patavinæ, libri ſex : quibus Caſinenſis congregationis origo, & plurima ad urbem Patavium ac finitimos attinentia opportunè interſeruntur : auctore D. Jacobo Cavaccio Patavino, monacho ejuſdem congregationis*, à Venise 1606, *in-4°*, dédié au cardinal Frédéric Borromée, archevêque de Milan. Cet ouvrage qui eſt rare & recherché, eſt plein de faits curieux. M. l'abbé Lenglet en cite une édition moderne, à Padoue 1696, mais l'ancienne de 1606. On connoit encore de Cavacci, *Illuſtrium anachoretarum elogia*, à Rome 1661, *in-4°*.

CAVACHI, ville de l'iſle de Niphon, la principale iſle de cet empire du Japon. Cette ville eſt dans le quartier de Jetſengo au midi de la ville de Meaco, près de la côte. Elle eſt défendue par une bonne citadelle, & elle eſt capitale d'un royaume qui porte ſon nom. * Mati, *dict.*

CAVADE, roi de Perſe, *cherche;* CABADE.

CAVADO; c'eſt le nom d'une riviere & d'un petit pays dans la province d'Entre-Douro & Minho, appellé *Entre Homem e Cavado*, dont le bourg d'Amares eſt la capitale. Cette ſeigneurie appartient à Louis-Charles Machado, gentilhomme Portugais, & eſt attachée à ſa maiſon depuis long-temps. La riviere de Cavado a ſa ſource dans les montagnes de Geres; & en ſe précipitant dans un vallon, elle y reçoit pluſieurs ruiſſeaux, & dans le gué, dit *Veſdo Bico*, elle reçoit la riviere Homem : elle eſt fort poiſſonneuſe, & l'on trouve dans ſes bords des jacintes, des améthiſtes, & du cryſtal, & l'océan la reçoit entre Faro, & Eſpoſende. Son ancien nom étoit *Celanus*. * Villasboas *Nobiliarchia Portugueſa.*

CAVAGNES (Arnaud de) maître des requêtes, ayant été déclaré complice des crimes imputés à l'amiral de Châtillon, ſous le régne de Charles IX roi de France,

Digitized by Google

France, après le maſſacre de la S. Barthelemi, fut traîné ſur la claye, & pendu dans la place de Gréve à Paris, le 27 octobre 1572, avec un vieux gentilhomme nommé Briquemaut. * Mezerai, *au régne de Charles IX.*

CAVAGNOLE (Rolland) de Caſal, avocat célébre à Milan, a fait, *Deciſiones conſultativæ*, Mediol. 1614, in-fol. *Paraphraſis aurea*, Mediol. 1614. *In conſtitut. & decreta Montisferrati, &c.* Caſali, 1595. *Obſervationes legales & concilia legalia. Ibid.* * *Biblioth. des auteurs de droit, par* Denys Simon, *edit. Pariſ. in*-12, 1692.

CAVAILLON, ville de Provence dans le comté Venaiſſin, avec évêché ſuffragant d'Avignon. C'eſt le *Cabellio Cavarum*, de Strabon, que d'autres ont nommé *Cabellicum* ou *urbs Cavallicorum*. Elle eſt ſituée près de la riviere de Durance, dans une plaine extrêmement fertile. Cavaillon étoit autrefois bâtie ſur une colline, où l'on voit quelques reſtes de bâtimens, & depuis les habitans deſcendirent dans la plaine. La ville eſt petite & mal bâtie; l'égliſe cathédrale eſt dédiée ſous le titre de S. Verant, évêque de cette ville, qui vivoit dans le V ſiécle; entre ſes ſucceſſeurs, on doit diſtinguer Philippe de Cabaſſole cardinal, Touſſaint de Ville-Neuve, Jean-Baptiſte Pallavicini cardinal, Mario Maffée, Hieronymo Ghinucci cardinal, &c. Outre la cathédrale il y a encore quelques maiſons religieuſes. * Ptolémée, *l.* 2, *c.* 10. Strabon, *l.* 4. Sainte-Marthe, *Gall. chriſt. &c.*

CAVALCANTI (Guido) de Florence, qui vivoit ſur la fin du XIII ſiécle, étoit poëte & philoſophe, & a laiſſé divers ouvrages en vers & en proſe, entr'autres des régles pour bien écrire. Bocace l'a ſoupçonné d'avoir des doutes un peu trop forts ſur la divinité; il mourut en 1300. * Léandre Alberti, *deſc. Ital.* Poccianto, *de ſcript. Florent.*

CAVALCANTI (Barthelemi) de Florence, naquit en 1503. Il fut inſtruit dans les belles-lettres; & étant ſorti jeune de ſon pays, il s'arrêta à Rome, où il fut employé par le pape Paul III, & par Octavio Farnèſe ſon petit-fils. Il ſervit encore utilement le roi Henri II dans la cauſe des Siennois, tant que cette république put défendre ſa liberté avec les armes de France. On lui confia l'adminiſtration de quantité d'autres affaires, qu'il termina avec beaucoup de prudence & d'intégrité; & enfin lorſque la paix eût été faite entre les François & les Eſpagnols, comme il aimoit le repos des lettres, il ſe retira à Padoue, où il finit tout enſemble ſes études & ſa vie, le 9 décembre de l'an 1562. Il fut enterré par Jean Cavalcanti ſon fils, dans l'égliſe de S. François. Les principaux ouvrages de Cavalcanti ſont *ſept livres de rhétorique, & un commentaire du meilleur état d'une république*, que François Sanſovino fit imprimer après la mort de l'auteur. * Poccianto, *de ſcript. Flor.* J. A. de Thou, *hiſt. l.* 34, *&c.*

CAVALCANUS (Borgninus) a laiſſé quatre volumes de déciſions *de tutore & curatore, & de uſufructu mulieri relicto* 1604, *in*-4°. Il y a un Hortenſe CAVALCANUS, qui a écrit *de brachio regio, & de teſtibus ann.* 1619. * *Biblioth. hiſtor. des auteurs de droit, &c. par* Denys Simon, *édit. Pariſ.* 1692.

CAVALERIUS (Jacques) Romain, auditeur de Rote, dataire, & qui fut créé cardinal par Urbain VIII en 1626, a donné *Deciſiones Rotæ*. Il eſt mort en 1629, âgé de 63 ans. * *Biblioth. hiſt. des auteurs de droit, par* Denys Simon, *édit. Pariſ. in*-12, 1692.

CAVALIERI (Bonaventure) de l'ordre des jéſuates, natif de Milan, s'eſt acquis la réputation d'avoir été un des plus habiles mathématiciens du XVII ſiécle. Cavalieri étoit diſciple du célébre Galilei, & du pere Caſtelli. Il fut pendant quelques années profeſſeur en mathématiques dans l'univerſité de Boulogne. Il a compoſé divers ouvrages très-ingénieux, comme le *Directorium univerſale uranometricum*, qu'il publia en 1632; *Geometria indiviſibilium continuorum, novâ quâdam ratione promota*, qu'il donna en 1635, & dont la meilleure édition eſt celle donnée à Boulogne en 1653, par un de ſes diſciples. *Lo ſpecchio uſtorio, &c.* Il mourut le 3 décembre de l'an 1647. * Voſſius, *de ſcient. mathem. cap.* 58, §. 13. Riccioli, *chron. reform. &c.*

CAVALIERI (Gaſpard) cardinal archevêque de Capoue, Romain; étant clerc de chambre, il fut nommé cardinal par le pape Innocent XI, le 2 ſeptembre 1686. Il mourut à Rome le 18 août 1690, âgé de 42 ans, & fut inhumé dans l'égliſe d'*Ara-Cœli*.

CAVALIERI (Jean-Michel) natif de Bergame, & religieux de l'ordre de S. Dominique, s'étant trouvé à Boulogne compagnon d'études de Vincent Orſini, depuis cardinal, & enſuite pape, lia une étroite amitié avec lui, & devint ſon théologien, lorſqu'il fut promu au cardinalat; il le ſuivit auſſi dans ſon archevêché de Bénévent, où il le ſervit utilement juſqu'à ſa mort, arrivée en 1701. C'eſt dans cette ville que Cavalieri a fait imprimer en 1696 une *hiſtoire des papes, des patriarches, archevêques & évêques de l'ordre de S. Dominique, avec un catalogue des cardinaux du même ordre.* Il y publia auſſi un traité *du Roſaire*, dont on a fait une troiſiéme édition en 1613 à Naples. * Echard, *ſcript. ord. Præd. tom. II.*

CAVALIERI (Marcel) frere de celui dont on vient de parler, entra comme lui dans l'ordre de S. Dominique, & fut auſſi compagnon d'études de Vincent Orſini, qu'il ſuivit à Rome en 1672, lorſqu'il y vint pour tâcher à ſe diſpenſer de recevoir la pourpre, ce qu'il ne put obtenir. En 1675, le même cardinal lui fit quitter la chaire de philoſophie à Naples pour être ſon vicaire général à Siponte, enſuite à Ceſene, & enfin à Bénévent, où il fut trouvé ſain & ſauf ſous les ruines du palais archiépiſcopal, renverſé avec preſque toute la ville par un tremblement de terre. Sa réputation porta le cardinal Ricci ſon couſin, évêque de Biſeglia, à vouloir lui réſigner ſon évêché. Le cardinal Juſtiniani, évêque de Bergame, voulut auſſi l'avoir pour coadjuteur; mais il refuſa tout généreuſement, juſqu'à ce qu'Alexandre VIII lui ayant donné l'évêché de Gravina le 11 janvier 1690, il fut contraint de l'accepter; la conduite du prélat juſtifia le choix qu'on avoit fait de lui. L'égliſe cathédrale embellie, le ſéminaire rebâti, des égliſes conſtruites dans les endroits où il en manquoit, un clergé inſtruit & formé à la pratique de ſes devoirs, furent les fruits de ſon épiſcopat. Il mourut en 1705, & laiſſa des ouvrages, entre leſquels celui qu'il avoit publié de la meſſe en 1686 à Naples, eſt également ſolide & ſavant; en voici le titre: *Statera ſacra rituum ordinis Prædicatorum in celebratione miſſæ, &c. expendens.* Un autre de la maniere de conſtruire les égliſes, & de les orner, *il Rettore eccleſiaſtico inſtrutto nelle regole della fabrica, è delle ſupellettili delle chieſe*, eſt auſſi très-eſtimé, & on en fit trois éditions en très-peu de temps. Enfin les ſtatuts ſynodaux qu'il publia en 1693, & qu'il répandit dans tout ſon diocèſe dans le cours de ſa viſite, ſont remplis de ſageſſe. Il travailloit en 1696, à la priere du pere Antonin Cloche, à un rituel pour l'uſage des jacobins, & il recueilloit auſſi l'hiſtoire des évêques de Gravina; mais on ne ſait ce que ſont devenus ſes mémoires. * Echard, *ſcript. ord. Præd. tome II.*

CAVALLA, ville de la Turquie en Europe: elle eſt dans la Macédoine, aux confins de la Romanie, ſur le golfe de Conteſſa, entre la ville de ce nom & celle de Philippi, à quatre lieues de l'une & de l'autre. Cette ville a porté anciennement le nom de *Bucephala*, & l'on croit que c'eſt une de celles qu'Alexandre *le Grand* fit bâtir à l'honneur de ſon cheval Bucephale. * Mati, *dict.*

CAVALLERINI (Jean-Jacques) cardinal archevêque de Nicée, Romain. Pendant ſa nonciature en France, il fut nommé cardinal le 12 décembre 1695, par le pape Innocent XII, qui lui donna auſſi la charge de prétet de la ſignature de juſtice. Il mourut à Rome le 18 février 1699, âgé de 60 ans, & fut inhumé en l'égliſe de ſaint Charles de Catinari.

CAVALLI (Séraphin) né à Breſce dans l'état de Veniſe, entra de bonne heure dans l'ordre de S. Dominique, où ſa piété, ſon zèle pour la régularité, & ſon amour pour la religion le mirent en conſidération. Le pape Paul IV l'ayant fait venir à Rome, pour être un des officiers de l'inquiſition, il courut après la mort de ce pape de très-grands dangers. Le peuple s'étant jetté avec fureur ſur la maiſon de l'inquiſition, y mit le feu, ouvrit les priſons, chercha les miniſtres du ſaint office pour les faire périr, & Séraphin étant tombé entre leurs mains, n'en échapa qu'avec le ſecours de quelques gentilshommes, & bien bleſſé. L'élection de Pie IV ayant fait ceſſer le tumulte, Vincent Juſtiniani, général de l'ordre, prit Séraphin pour ſon compagnon, avec le titre de provincial de la Terre-Sainte, l'emmena avec lui, & enſuite en Eſpagne, puis au concile de Trente, où il parut avec éclat, & eut l'honneur de prêcher ſur le jugement général le 29 novembre 1562; ce ſermon fut imprimé à Breſce. L'année ſuivante, de retour à Rome, il fut fait en 1569 procureur général de ſon ordre, & l'onziéme juin 1571, général à la place de Juſtiniani, qui venoit d'être fait cardinal. Le cours de ſes viſites fut célébré par la dépoſition de Nicolas Bourin, docteur en théologie de Paris, & vicaire général de la congrégation gallicane, à la place de qui il mit le 16 octobre 1573, Vincent Sergent, qui fut maintenu, quoique le parlement ſe fût déclaré pour Bourin. Il alla de France en Eſpagne, où il tint un chapitre général en 1574, & de-là en Italie, dans le deſſein de viſiter la province de Sicile; mais la peſte l'en empêcha. Etant retourné en Eſpagne pour y régler des affaires importantes; après y avoir été long-temps languiſſant de la fiévre quarte, il mourut à Séville le 21 novembre 1578, n'étant âgé que de 56 ans. On a quelques-unes de ſes lettres, imprimées avec le petit ouvrage *De eruditione religioſorum*, & avec les vies des Saints de l'ordre de S. Dominique. * Echard, *ſcript. ord. Præd. tome II.*

CAVALLINI (Pietro) peintre & ſculpteur de Rome, qui vivoit dans le XVI ſiécle, fut diſciple du fameux Giotto, & a fait entr'autres ouvrages le crucifix qui eſt dans l'égliſe de S. Paul de Rome, & qui a, dit-on, parlé à ſainte Brigitte. Ce peintre étoit regardé comme un ſaint, à cauſe de ſon humilité & de ſa piété. Il eſt enterré dans la même égliſe de S. Paul: il a vécu 85 ans. * De Piles, *abrégé de la vie des peintres*

CAVALLO, le *Monte-Cavallo*, autrefois le *Mont-Quirinal*, une des montagnes de Rome, & qui tire ce nom du latin *Caballus*, à cauſe de deux ſtatues de marbre qui repréſentent Alexandre domtant le cheval Bucéphale. Onuphre dit que l'empereur Conſtantin fit tranſporter d'Alexandrie à Rome ces deux ſtatues, & les plaça au milieu des Thermes qu'il avoit fait bâtir ſur le Mont-Quirinal. * *Voyez* auſſi Georges Fabrice dans ſa *Rome*, & au mot *Quirinalis*.

CAVALLO, CAPO CAVALLO, cap du royaume de Naples, eſt ſur la côte de la Calabre ultérieure, au nord de la ville de Rheggio, vis-à-vis de celle de Meſſine. Il y a une petite tour ſur ce cap qu'on nomme la *Torre di Cavallo*, dont le cap a apparemment pris ſon nom. Au reſte quelques géographes placent en ce lieu le cap des Brutiens, nommé anciennement *Canis*, que quelques autres mettent au Capo Pezzaro, qui eſt près de celui de Cavallo. * Mati, *dict.*

CAVALLOS, PORTO DE CAVALLOS, grand port de l'Amérique ſeptentrionale, eſt ſur la côte de la province de Honduras, à l'embouchure de la riviere de Sal dans le golfe de Honduras, au ſeptentrion de la ville de Comayaga. * Mati, *diction.*

CAVALLUS (Bonaventure) *cherchez* CABALLUS.

CAVAN, ville & comté dans l'Ultonie en Irlande. Ce fut là où le duc de Bervick eut un cheval tué ſous lui, & où ſes troupes furent défaites par un parti des troupes du roi Guillaume III en 1689. La ville eſt défendue par un bon château. Elle eſt à deux lieues de celle de Kilmore du côté du levant. Elle a ſéance & voix dans le parlement d'Irlande. Quant au comté dont elle eſt la capitale, on l'appelloit autrefois *Premilli* ou *Breane*. Il eſt borné au levant par le comté de Monaghan, au nord par celui de Fermanach; il a la Connacie au couchant, & la Lagénie au ſud. Il peut avoir quatorze lieues de longueur, & neuf ou dix de largeur. Outre la ville ou le bourg de Cavan, il y a celui de Belterbet, qui a auſſi une ſéance au parlement, & la petite ville de Kilmore, privée de ce privilége. * Mati, *dict.*

CAVAZZI *de Monte Cavallo* (Jean Antoine) Capucin, étoit du duché de Modène. Le zèle qu'il fit paroître pour les miſſions, engagea le procureur général de ſon ordre à le préſenter à la congrégation de la propagation de la foi, pour annoncer l'évangile aux peuples de l'Afrique méridionale. Il partit d'Italie avec ſes compagnons en 1654, & il arriva la même année au royaume de Congo, d'où il alla prêcher dans les états voiſins. Pendant douze années qu'il a demeuré dans cette partie de l'Afrique, il s'eſt inſtruit de la ſituation de ces différens états, de l'hiſtoire naturelle de ces divers pays, des mœurs & des coutumes, de même que des religions de ceux qui les habitent, & de ce qu'on peut ſavoir de leur hiſtoire civile ou militaire. Le pere Cavazzi étant revenu à Rome en 1668, rendit compte de ſon voyage à la congrégation de la propagande. On fut ſi content de ſa relation, qu'on l'engagea à la mettre par écrit; mais comme les langues barbares qu'il avoit appriſes, & la langue portugaiſe dont il avoit été obligé de ſe ſervir en Afrique, lui avoient fait perdre le gout de la langue italienne, le pere Fortuné Allamandi de Boulogne, célébre prédicateur, travailla à rédiger cette relation ſous les yeux du miſſionaire. L'ouvrage fut examiné par la congrégation de la propagande, & imprimé par ſes ordres. Cette relation a été traduite en françois par le P. Labat, dominicain, & publiée à Paris l'an 1732, en cinq volumes *in*-12, ſous le titre de *Relation hiſtorique de l'Ethiopie occidentale, contenant la deſcription des royaumes de Congo, Angole & Matamba, traduite de l'italien du pere Cavazzi, &c.* Voyez LABAT. Le traducteur s'eſt plus appliqué à rendre la penſée de ſon auteur que ſes paroles. Souvent même il y a joint ſes propres réflexions, & quelquefois des traits particuliers d'auteurs Portugais ou Eſpagnols qui ont connu la partie de l'Afrique dont il s'agit. Il y a auſſi divers endroits dans leſquels le pere Labat prend des ſentimens contraires à ceux du pere Cavazzi. L'hiſtoire ſinguliere de la reine Zuinga, qui occupe preſque un volume entier de cette relation, eſt remplie de faits très-intéreſſans; & le traducteur a pris la peine de confronter ce qu'en dit le pere Cavazzi, avec ce qu'en rapportent les autres auteurs qui en ont parlé. * *Voyez* la préface du P. Labat au commencement du premier volume de cette relation, & le *journal des ſavans* des mois de février & mars de l'année 1733.

CAUB, en latin *Cubæ*, petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhin; elle eſt dans le duché de Simmeren ſur le Rhin, vis-à-vis de Baccarat, & elle eſt défendue par le château de Gutenfels. * Mati, *dict.*

CAUCASE, montagne de la Mingrélie ou Colchide, qui commence vers l'embouchure du Phaſe. Le Caucaſe eſt plein de rochers & de précipices affreux, & on y a pratiqué en pluſieurs endroits de petits ſentiers, dont le paſſage eſt très-difficile. Le haut eſt perpétuellement couvert de neige & inhabité; les guides du pays attachent à leurs pieds une maniere de ſandales, propres pour marcher ſur la neige; la ſemelle a la forme d'une raquette ſans manche, mais elle n'eſt pas ſi large; le réſeau eſt plus lâche, & le bois eſt tout rond. Cette chauſſure les empêche d'enfoncer dans la neige, car elle n'y entre pas plus d'un travers de doigt, & ne laiſſe que de légeres tràces. Le Mont Caucaſe au-deſſous de ſon ſommet eſt fertile & abondant en *gom*, (qui eſt une graine ſemblable au millet, & que l'on ſeme comme

le ris,) en bled, en miel, en vin, en fruits, en cochons & en gros bétail; il y a par-tout de très-bonnes eaux, & l'on y trouve pluſieurs villages. La vigne y croît autour des arbres, & s'éleve juſqu'aux plus hautes branches; le vin y eſt excellent, & à ſi bon marché, qu'en quelques endroits on en donne le poids de trois cens livres pour un écu. Les payſans habitent dans des cabanes faites de bois, & chaque famille en a quatre ou cinq; ils font un grand feu au milieu de la plus grande, & ſe tiennent tout autour; on y cuit le pain dans des pierres creuſes de la profondeur de trois doigts, que l'on échauffe avant que d'y mettre la pâte, puis on la couvre de cendres chaudes & de charbons ardens. Ils gardent le vin dans de grandes urnes de terre, comme en Mingrélie. Les habitans de cette montagne ſont la plupart chrétiens du rit géorgien; ils ont le teint fort vif, & les femmes y ſont belles; ils ſont beaucoup plus à leur aiſe que les Mingréliens, & que les autres peuples du mont Caucaſe, qui ne ſont point ſous la domination des Turcs. Lorſqu'on eſt arrivé au haut de la montagne, par pluſieurs chemins eſcarpés, & par pluſieurs détours, on deſcend du côté d'Acalziké pendant quatre lieues; à la moitié de la deſcente on voit ſur pluſieurs pointes & ſommets des maſures de châteaux & d'égliſes: les gens du pays diſent qu'il y en a eu là beaucoup, que les Turcs ont détruites. Au bas du mont on entre dans une belle vallée, large d'environ trois milles, qui eſt fertile & abondante, & remplie de villages. Le fleuve Cur paſſe au milieu; & ſur les collines dont elle eſt environnée, on voit quantité de bétail. Après avoir avancé cinq lieues dans cette plaine, on trouve la forteresſe nommée *Acalziké*, qui eſt ſituée dans un lieu enfoncé entre vingt tertres, ou éminences, qui commandent à cette place, & dont l'on pouroit aiſément la battre de tous côtés. Proche de la forteresſe il y a un bourg compoſé d'environ quatre cens maiſons; il eſt peuplé de Turcs, de Chrétiens, Arméniens, Géorgiens & Grecs, & de Juifs; les Chrétiens y ont pluſieurs égliſes, & les Juifs une ſynagogue. Le bacha demeure dans la forteresſe; les principaux officiers & les ſoldats ſe tiennent dans les villages qui en ſont proche. Cette forteresſe a été bâtie par les Géorgiens, ſur qui les Turcs la prirent vers la fin du XVI ſiécle. A trois lieues d'Acalziké, la plaine s'étrécit, & les montagnes s'approchent; de ſorte qu'elle n'a plus que demi-lieue de largeur. On voit là un château aſſez fort nommé *Usker*; il eſt bâti ſur une roche à la droite du fleuve Cur, au pied de laquelle eſt une petite ville qui occupe le terrein entre le fort & la montagne oppoſée. Il y a un Sangiac avec ſa milice, & une douane. Deux lieues au-delà d'Usker, on paſſe une montagne qui ſépare la Perſe de la Turquie de ce côté-là. * Le chevalier Chardin, *voyage de la Perſe en* 1673.

CAUCAUBARDITES, ſecte d'hérétiques dans le VI ſiécle, ainſi nommés d'un certain lieu, où ils firent leurs premieres aſſemblées; ils ſuivoient les erreurs de Severe d'Antioche & des Acéphales. * Nicephore, *liv.* 18, *c.* 49. Baronius, *A. C.* 535.

CAUCHON (Pierre) évêque de Beauvais, puis de Liſieux, eſt connu dans l'hiſtoire de France pour avoir été un des plus zélés partiſans de la maiſon de Bourgogne & des Anglois contre le roi Charles VII. Juvenal des Urſins dit qu'il étoit fils d'un vigneron près de Reims, & d'autres ſoutiennent, mais mal-à-propos, qu'il étoit Anglois d'origine. Quoi qu'il en ſoit, il eſt ſûr qu'il fut docteur de Paris, puis vidame d'Amiens, enſuite maître des requêtes du roi Charles VI, & qu'en 1420 il fut mis ſur le ſiége de l'égliſe de Beauvais, après la mort d'Euſtache de Laiſtre. Monſtrelet parle de ſa réception en cette ville, qui fut extrêmement magnifique, & à laquelle le duc de Bourgogne voulut aſſiſter. En 1429 il ſe vit contraint d'abandonner la ville, que les habitans remirent au ſouverain légitime; il ſe retira vers le duc de Bedfort, & eut depuis l'évêché de Liſieux, en récompenſe de ce qu'en 1430 il avoit été un des juges de la pucelle d'Orléans, qu'il abandonna au bras ſéculier. Il eſt vrai que cette injuſtice ne demeura pas longtemps impunie, car Cauchon mourut de mort ſubite en ſe faiſant faire la barbe. Cette mort eſt rapportée par tous les auteurs de ce temps-là, & par Valeran, qui a fait un poëme de la pucelle d'Orléans.

L'auteur des annales de Beauvais dit que ce prélat fut excommunié après ſa mort par le pape Calliſte IV, & que ſes oſſemens furent tirés de l'égliſe de S. Pierre en Vallée, où il avoit été enterré, & jettés à la voirie. * Juvenal des Urſins, *hiſtoire de Charles VI.* Merier, *l.* 16. *annal.* Belleforêt, *annal.* Monſtrelet, *l.* 1, *c.* 234. Louvet, *antiquités de Beauvais.* Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* Blanchard, *hiſt. des maîtres des requêtes.* Loiſel, *antiq. de Beauvais*, *&c.*

☞ CAUCON, riviere de Gréce au Péloponnèſe, ſelon Strabon, *l.* 8, *p.* 342. Elle coule aux environs de Dyme, & va ſe perdre dans le Teutheas, lequel après avoir paſſé à Dyme, ſe jette dans l'Achéloüs. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CAUCON, lieu maritime de Sicile, à deux cens ſtades de Syracuſe, comme nous l'apprend Procope, *des Wand. l.* 1. L'hiſtoire mêlée nomme ce même lieu CAUCANA. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CAUCONS, peuple ancien d'Aſie, dans la Bithynie, ſelon Ptolémée, *l.* 5, *c.* 1. Strabon parlant de ce peuple, *l.* 12, *p.* 542, rapporte que l'on diſoit que les Caucons habitoient la côte du Pont-Euxin, depuis les Mariandyni juſqu'au fleuve Parthenius, & étoient maîtres de la ville de *Teium.* Quelques-uns, ajoute-t-il, les font Scythes, d'autres Macédoniens, d'autres Pelaſges. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CAUCONS, ancien peuple de Gréce dans le Péloponnèſe. Strabon, *l.* 8, *c.* 345, les place dans le pays nommé l'*Elée*, depuis la Meſſenie, juſqu'à Dyme. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CAUCUS (Antoine) noble Vénitien, & archevêque de Corfou, ayant eu ordre du pape Grégoire XIII de rechercher avec ſoin les erreurs des Grecs, les recueillit au nombre de trente-une, dans un ouvrage latin qui eſt dédié au même pape, & qui n'a point été imprimé. Nous en donnons les vingt-ſix premiers articles, au titre EGLISE GRECQUE. Il ſe trouve en manuſcrit dans la bibliothéque du roi, & il y a apparence que c'eſt de-là que M. Simon les a priſes, pour les inſérer dans ſon hiſtoire de la créance & des coutumes des nations du levant. Leo Allatius, dans ſon troiſiéme livre du conſentement de l'égliſe orientale avec celle d'occident, traite fort mal Caucus, l'appellant ignorant, calomniateur, & homme ſans jugement, qui a cru obliger les papes, en multipliant les erreurs des Grecs, & en attribuant à tous ce qu'il avoit vu ſeulement dans Corfou. En effet, il étoit plus à propos de diminuer les erreurs des Grecs, que de les augmenter, comme Caucus a fait en pluſieurs endroits. Cependant M. Simon l'excuſe, & a même pris ſa défenſe contre Leo Allatius. Il fait voir que ce que Caucus a remarqué dans les Grecs de Corfou, eſt commun aux Grecs des autres lieux; il dit de plus que cet archevêque avoit ſuivi les ordres qu'il avoit reçus de Rome, ſavoir, d'examiner la créance des Grecs, par rapport au Concile de Trente, & aux ſentimens des théologiens Latins; & c'eſt ce qui lui a fait condamner d'erreur tout ce qui n'y étoit point conforme. M. Simon ajoute que ſi Caucus a pris quelquefois plaiſir à exagérer les erreurs des Grecs & à leur en impoſer, l'on peut auſſi dire que Leo Allatius n'a pas toujours gardé les régles de la modération dans leur défenſe. * M. Simon, *dans ſon hiſtoire de la créance des nations du Levant.*

CAUDEBEC, ville de France en Normandie, dans le pays de Caux. Elle eſt près de la barre de la Seine, qui eſt le nom qu'on donne à cette riviere, dans l'endroit où elle s'élargit, en joignant ſes eaux à celles de la mer. Caudebec, que les auteurs Latins nomment *Calidobecum*, eſt à ſept lieues au-deſſus de Rouen, du côté

de Harfleur & du Havre de Grace. On y fait diverſes ſortes de manufactures, & entr'autres des chapeaux qui ont le nom de la ville. * Sanſon. Baudrand.

CAUDIEZ, petite ville de France dans le haut Languedoc, au pied des Pyrénées, & ſur la frontiere du Rouſſillon, ſur la riviere d'Egli, à ſept lieues d'Alet, du côté du midi. * Mati, *diction.*

CAVE, ville épiſcopale du royaume de Naples, dans le territoire de Salerne. C'étoit autrefois une célébre abbaye de l'ordre de S. Benoît, & il y a encore un monaſtere de ce nom à deux milles de la ville, dont l'évêque eſt abbé. S. Alfere, ou Adelfere fonda ce monaſtere vers le commencement de l'onziéme ſiécle, au bas d'un rocher, & y vécut juſqu'à l'an 1050 avec douze diſciples, n'en ayant pas voulu recevoir un plus grand nombre; mais ceux qui vinrent ſe mettre ſous la conduite de ſon ſucceſſeur S. Léon, ayant été admis, le nombre des religieux multiplia tellement en peu de temps, qu'il y en eut plus de trois mille, & l'on fut obligé de bâtir ſur la montagne pluſieurs autres monaſteres avec leurs égliſes; il en reſte encore trente & une, dont on peut voir la perſpective dans les annales bénédictines, tome IV. La réputation de ce monaſtere engagea les ſouverains pontifes à lui ſoumettre pluſieurs autres monaſteres dans le royaume de Naples & dans la Sicile, & il devint le chef d'une congrégation compoſée de vingt-neuf abbayes, de quatre-vingt-onze prieurés, & de deux cens dix paroiſſes, preſque toutes deſſervies par des religieux. Le pape Grégoire VII l'avoit exempté de la juriſdiction de l'archevêque de Salerne, mais l'an 1394 Boniface IX l'érigea en évêché ſuffragant de cet archevêque. Les quatre premiers abbés de Cave, Alfere, Léon, Pierre neveu d'Alfere, & Conſtable, ſont mis au nombre des ſaints. On donne le titre de bienheureux à quatre autres, ſavoir, à Simon & à Faucon, cinquiéme & ſixiéme abbés, à Benincaſa huitiéme, & à Léonard onziéme.* Ughell. *Italia ſacra, tom. VII, pag.* 515. Mabillon, *annal. ord. Bened. tom. IV.* Heliot, *hiſt. des ordres monaſtiques, tom. V, c.* 26.

CAVE, *cherchez* CAVA.

CAVE (Guillaume) ſavant théologien Anglois, fort verſé dans les antiquités eccléſiaſtiques, fit ſes premieres études à Cambridge, & par ſon mérite il devint docteur en théologie & chapelain du roi Charles II. Il eut dans la ſuite une cure à *Iſlington* près de Londres, & enfin en 1684 il fut chanoine à Windſor. Il a paſſé preſque toute ſa vie dans l'étude, & ſon érudition étoit fort étendue. On l'a accuſé ſans raiſon de ſocinianiſme: il a toujours été bon anglican, excepté qu'il a eu en tout temps beaucoup plus de reſpect pour les peres de l'égliſe, que n'en ont ceux qui vivent dans le ſchiſme ou dans l'héréſie. Ce reſpect venoit de ce qu'il les avoit lus aſſidument, & avec moins de faux préjugés que ceux des communions ſéparées de l'égliſe en apportent en les liſant. Il mourut fort âgé le 4 août 1713. Son ouvrage principal, & que l'on recherche avec plus d'ardeur, eſt ſon hiſtoire littéraire des auteurs eccléſiaſtiques, écrite en latin, & dont il y a eu deux bonnes éditions faites à Genève *in-fol.* en 1705 & 1725. Cave avoit donné d'abord deux eſſais de cet ouvrage; l'un intitulé: *Tabula ſcriptorum eccleſiaſticorum*; l'autre: *Cartophilax eccleſiaſticus*, à Leipſick en 1687 *in*-8°. A la fin de l'hiſtoire littéraire on trouve trois diſſertations de l'auteur: la premiere, ſur les écrivains eccléſiaſtiques, dont on ignore le temps auquel ils ont vécu: la ſeconde, ſur les livres & offices eccléſiaſtiques des Grecs: la troiſiéme, ſur l'arianiſme d'Euſebe de Céſarée. Cette troiſiéme diſſertation eſt contre Jean le Clerc. L'hiſtoire littéraire des auteurs eccléſiaſtiques de M. Cave a été réimprimée à Oxford en deux volumes *in-fol.* 1740 & 1743, ſous ce titre: *Scriptorum eccleſiaſticorum hiſtoria litteraria, à Chriſto nato ad ſeculum XIV*, &c. Cette édition eſt plus correcte & plus complette que celles qui ont paru juſqu'ici. Elle a été faite ſur les corrections & additions de l'auteur même, communiquées à l'éditeur, qui a mis au bas des pages des notes où il marque les éditions des auteurs qui avoient échapé au docteur Cave, ou qui ont paru depuis ſa mort, & renvoie aux écrivains qui ont traité la même matiere. On y trouve auſſi une longue apologie de M. Cave contre le Clerc. M. Cave a fait en anglois les ouvrages ſuivans: le Chriſtianiſme primitif; les Antiquités apoſtoliques, que l'on trouve auſſi avec la vie de Jeſus-Chriſt par Taylor; les Antiquités eccléſiaſtiques & des Peres des premiers temps; le Gouvernement de l'ancienne égliſe par des évêques, des métropolitains & des patriarches. Le Chriſtianiſme primitif a été imprimé en 1673 *in*-8°, à Londres, & en 1689 à Londres. Il a été traduit en françois & imprimé en Hollande. Les Antiquités apoſtoliques ont paru *in-fol.* à Londres en 1684. En 1682 M. Cave donna l'hiſtoire de la vie, des actions, de la mort & du martyre de ceux qui vivoient du temps des apôtres, ou immédiatement après eux, en anglois, *in-fol.* à Londres; & en 1687 il publia au même lieu & dans la même langue, l'hiſtoire & la vie des Peres de l'égliſe qui ont vécu au quatriéme ſiécle, avec une deſcription de l'état du paganiſme ſous les premiers empereurs chrétiens. Quelques-uns de ces ouvrages ont été traduits en françois. * *Mém. du temps.*

CAVEDONE (Jacques) de Saſſalo dans l'état de Modène, ſe voyant chaſſé de la maiſon de ſon pere, on ne ſait pour quelle raiſon, entra dans l'école des Caraches à Boulogne. Il y apprit à deſſiner le nud avec cette fierté qui caractériſe les ouvrages de ſes maîtres; & ayant paſſé dans la ſuite à Veniſe, il puiſa dans les ouvrages du Titien cette force de coloris qui les rend ſi admirables. S'étant approprié ces deux parties, ſi néceſſaires pour former un grand peintre, il fit pendant quelque temps des tableaux qui étonnerent tous les premiers peintres de Boulogne. Le Guide, tout habile qu'il étoit, ne put s'empêcher de demander au Cavedone des enſeignemens, & il devint en quelque façon ſon diſciple: il le mena avec lui à Rome. Le Cavedone n'y reſta pas long-temps: il revint à Boulogne, continua de travailler avec ſuccès, & fut preſque toujours employé dans de grands ouvrages, ce qui fait qu'on voit peu de ſes tableaux à Paris & ailleurs. Son nom n'en eſt pas moins eſtimé en Italie, quoiqu'il faille ſe renfermer dans les ouvrages qu'il a faits dans le temps de ſa grande maniere; car ſes derniers tableaux ſont fort inférieurs aux premiers: trop ſenſible à la perte de ſa femme & de ſon fils, il n'eut plus cette vivacité, & ce génie particulier qui avoient fait eſtimer juſqu'alors ſes productions. Il mourut d'une chute dans un âge avancé l'an 1660, la même année que l'Albane. * Malvaſia, *vies des peintres de Boulogne.*

CAVELIER (Jean) libraire & imprimeur du roi & de l'univerſité de Caën, où il étoit né le 28 octobre 1624, fut homme de lettres, & compoſa pluſieurs ouvrages ſur les antiquités romaines. Comme il ſoutenoit ſa profeſſion avec dignité, on l'appella aux charges municipales, & on l'élut échevin. L'amour qu'il avoit pour l'étude, le porta enfin à quitter l'imprimerie, qu'il abandonna aux ſoins de ſon fils. Il mourut le premier juillet de l'an 1701, dans la ſoixante-dix-ſeptiéme année de ſon âge. Pierre-Daniel Huet, mort ancien évêque d'Avranches, en parle avec éloge dans ſes *Origines de Caën, page* 410 *de la ſeconde édition.*

☞ CAVELIER (Louiſe) née à Rouen le 23 novembre 1703, morte à Paris le 18 mai 1745 dans la quarante-troiſiéme année de ſon âge, étoit fille d'un procureur au parlement de Rouen, & fut mariée au ſieur Lévêque, gendarme de la garde du roi. Elle étoit d'une très-belle figure; elle avoit un eſprit vif & enjoué, & compoſoit de jolis ouvrages en proſe & en vers. Elle eſt auteur de deux poëmes, l'un intitulé l'*Auguſtin*, piéce grave, & l'autre *Minet*, piéce comique & facétieuſe. Ces deux poëmes ont été imprimés à Paris, de même qu'un autre ouvrage de ſa compoſition en proſe intitulé *le Siécle*, avec une épître en vers à M. d'Argouges, lieutenant civil. M. Philippe de Prétot a rapporté plu-

ſieurs vers de cette dame, dans les premiers volumes de ſes *amuſemens du cœur & de l'eſprit.* * M. Titon du Tillet, *ſecond ſupplément au Parnaſſe françois.*

CAVELLUS (Hugues-Marc-Caghwel) étoit du comté de Down en Irlande. Après avoir pris l'habit de S. François, il paſſa à Salamanque pour s'y perfectionner dans la théologie. Etant appellé à Louvain, il gouverna pendant pluſieurs années le couvent irlandois de S. Antoine de Padoue, à la fondation duquel il avoit eu beaucoup de part, conjointement avec le pere Florent Conry, obſervantin célébre. Il profeſſa la théologie dans cette maiſon, de même qu'au couvent d'*Ara cœli*, à Rome. Il devint enſuite définiteur général de ſon ordre, & le pape le jugea digne de ſuccéder à l'apôtre d'Irlande S. Patrice, dans le ſiége primatial d'Armagh; mais la mort le ſurprit pendant qu'il ſe préparoit à retourner dans ſa patrie. Ce fut le 22 ſeptembre 1626, étant pour lors âgé de 55 ans. Il fut enterré dans l'égliſe du couvent irlandois de S. Iſidore, où on lit ſur ſa tombe l'inſcription ſuivante.

D. O. M.

Illuſtriſſimo & reverendiſſimo domino Fr. HUGONI CAVELLO, *ordinis Minorum ſtrictioris obſervantiæ lectori, definitori generali, archiepiſcopo Armachano, primati Hiberniæ, de patria, religione, literis, bene merito; cujus in patriam reditum mors prævenit. Excellentiſſimus dominus Joannes ó Neil, Tironiæ comes, hunc lapidem poni fecit. Obiit 22 ſeptembris. Ætat.* 55.

Ce religieux prélat étoit d'une modeſtie, d'une piété & d'une humilité ſingulieres. Il paſſoit pour un des plus habiles théologiens ſcholaſtiques de ſon temps; ce qui le fit infiniment regréter à la cour de Rome parmi tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué par leur ſcience & leur vertu. Ses ouvrages ſont: *Scoti commentaria in quatuor libros ſententiarum cum annotationibus marginalibus. Huic operi præmittitur vita Scoti. Antuerpiæ* 1620, *in-fol. Apologia pro Joanne Duns-Scoto adversùs Abr. Bzovium, ordinis Prædicatorum.* Nicolas Jeanſens, dominicain, ayant répondu à ce traité par ſes *Animadverſiones & ſcholia in apologiam, &c.* le pere Cavellus lui repliqua ſous le nom d'un de ſes diſciples nommé Magennis. Cet ouvrage a pour titre: *Apologia apologiæ pro Joanne Duns-Scoto, ſcriptæ adversùs Nicholaum Janſenium, ordinis prædicatorum*, à Paris 1623, *in-8°. Scoti commentaria, ſeu reportata Pariſienſia. Quæſtiones quodlibetales.* Ces deux piéces ſont inſérées dans le volume ci-deſſus marqué. *Quæſtiones in metaphyſicam, expoſitiones in eandem, & concluſiones ex eadem collectæ, tractatus de primo principio & theoremata*, Venetiis, 1625. *Quæſtiones in libros de anima.* On imprima à Louvain, après la mort de l'auteur, en irlandois & dans le caractere propre à cette langue, un volume *in-8°*, ſous le titre de Miroir de la pénitence. Toutes ſes notes ſur Scot ſe trouvent dans la grande édition des œuvres de ce docteur ſubtil, publiée par Wadingue, à Lyon 1639, en douze volumes *in-fol.* Pluſieurs autres Irlandois du même ordre ont pris la peine d'écrire de longs commentaires ſur cet auteur, qu'ils regardent comme leur compatriote, témoin celui dont nous parlons, Hicky, Ponce, Wadingue, &c. Il paroît cependant plus vraiſemblable que Scot étoit natif de l'Ecoſſe moderne. Apparemment que ces auteurs ont voulu rendre la pareille à Thomas Dempſter, qui, dans un ouvrage intitulé: *Nomenclatura ſcriptorum Scotorum*, s'efforça d'ôter à l'Irlande une infinité de ſaints & d'auteurs qui ſont inconteſtablement de cette iſle, ſous prétexte qu'ils ſont appellés quelquefois *Scoti*, Ecoſſois, comme ſi aucun ſavant pût ignorer que le nom d'Ecoſſe étoit particulier à l'Irlande juſqu'au XII ſiécle, & même plus tard, tandis que l'Ecoſſe moderne portoit le nom d'Albanie. Uſſerius, Roche évêque d'Oſſory, & quantité d'autres auteurs Irlandois ont démontré cette vérité par le témoignage du vénérable Bede, & généralement de tous les écrivains qui ont parlé de ces deux pays juſqu'au ſiécle ſuſdit. * *Mémoires manuſcrits communiqués.*

CAVENDISCH: c'eſt le nom d'une illuſtre famille d'Angleterre, qui deſcend d'une branche cadette des Gernons, perſonnages d'une grande diſtinction dans les comtés de Norfolk & d'Eſſex. S'étant établis à Cavendiſch dans le comté de Suffolck, ils prirent pour ſurnom celui de cette place. Le premier qui jetta les fondemens de la grandeur dont cette famille jouit encore à préſent, fut GUILLAUME Cavendiſch de Chatſworth, dans le comté de Derbi, chevalier, qui l'an 31 du régne de Henri VIII, à cauſe du grand déréglement de vie des maiſons religieuſes, fut auditeur de la cour nommée d'*Augmentation*, & puis tréſorier de la chambre de ce prince & membre du conſeil privé. Le roi *Edouard VI* le continua dans ces mêmes charges, & la reine Marie l'éleva à la dignité de chevalier. Il laiſſa de ſa femme *Elizabeth*, l'une des filles de *Jean* Hardwick, de Hardwick dans le comté de Derbi, écuyer, ſœur & cohéritiere de *Jean* ſon frere, trois fils, *Henri*, GUILLAUME & *Charles*; & trois filles, *Françoiſe*, mariée à *Henri* Pierrepoint, chevalier; *Elizabeth*, mariée à *Charles* Stuart, comte de Lenox; & *Marie*, alliée à *Gilbert* comte de Shrewsburi. *Elizabeth* leur mere, par ſes heureux mariages, après la mort de ſon premier époux, 1. avec *Guillaume* Saint-Lo, capitaine des gardes de la reine Elizabeth, & poſſeſſeur de diverſes belles ſeigneuries dans le comté de Gloceſter; & puis avec *Georges* comte de Shrewsburi, augmenta très-conſidérablement ſes biens, & bâtit les belles maiſons de Chatſworth, Hardwick & Old-Cots, toutes ſituées dans le comté de Derbi. *Henri*, ſon fils aîné, étant mort ſans poſtérité légitime en 1616, GUILLAUME le ſecond hérita de tous ſes grands biens, & fut fait la troiſiéme année du régne de Jacques I, baron de Cavendiſch d'Hardwick, & l'an 16e du même régne comte de Devon. Ce Guillaume étant mort en 1625, laiſſa pour ſucceſſeur & héritier *Guillaume* ſon fils; & celui-ci eut pour ſucceſſeur un autre *Guillaume*, qui fut fait chevalier du bain au couronnement de Charles I. Il épouſa *Elizabeth*, fille de *Guillaume*, que le roi Guillaume III fit marquis de Hattington & duc de Devonshire, & fut grand-maître de la maiſon du roi; & *Charles*, qui mourut ſans avoir pris alliance. Il eut auſſi une fille nommée *Anne*, mariée 1°. à *Charles*, lord Rich, fils unique de *Charles*, comte de Warwick: & 2°. à *Jean*, lord Burleigh, fils unique de *Jean*, comte d'Exeſter. *Guillaume*, lord Cavendiſch, duc de Devonshire, a épouſé *Marie*, fille de *Jacques* duc d'Ormond, dont il a eu *Guillaume*, *Henri* & *Elizabeth*. *Henri* mourut en 1700. De la même famille étoit *Guillaume* Cavendiſch, qui fut fait baron du royaume la dix-huitiéme année du régne de Jacques I, ſous le titre de lord *Ogle*, puis vicomte de Mansfield; & la troiſiéme anuée du régne de Charles I, baron de Cavendiſch de Bolſover, & comte de Newcaſtle ſur Tine; il fut auſſi choiſi pour être gouverneur du prince Charles. Au commencement des guerres civiles il fortifia la ville & le port de Newcaſtle pour le ſervice du roi; & enſuite ayant levé des troupes, outre celles qu'il avoit miſes dans ſa ville, il prit pluſieurs places fortes, gagna les victoires de Gainsboroug dans le comté de Lincoln, de Cheſterfield dans le comté de Derbi, de Pierebrig, de Cecroſt, de Tankerſlei, de Tadcaſter, de Sheffield, de Rotherham, d'Yarium, de Beverlei, de Cawode, de Selbi, de Halifax, de Leads & de Bradfort. Ayant vaincu dans cette derniere, dans laquelle il ſe comporta très-vaillamment, la grande armée que les parlementaires avoient dans le nord, il leur prit vingt-deux piéces de gros canon, & pluſieurs de plus petit calibre: pour le récompenſer de tant de ſervices, le roi Charles I le fit marquis de Newcaſtle, & le roi Charles II le créa comte d'Ogle & duc de Newcaſtle. * Dugdale.

CAVENDISCH (Thomas) *cherchez* CANDISCH.

CAVERNES de Suſes, *cherchez* SUSES.

Digitized by Google

CAVICEO (Jacques) mal appellé *Caniceus* dans le dictionnaire de Bayle, naquit à Parme le premier de mai 1443, d'*Antoine* Caviceo, d'une famille noble & riche, mais qui chaſſée pluſieurs fois de cette ville dans des temps de troubles, avoit perdu la meilleure partie de ſes biens, & s'étoit trouvée réduite à faire le commerce pour réparer ſes pertes. Dès qu'il fut en âge d'étudier, ſes parens l'envoyerent à Boulogne, où après avoir fait ſon cours d'humanités, il s'appliqua à l'étude du droit canon; mais quelques querelles, dans leſquelles ſon caractere vif & bouillant l'avoit engagé, l'obligerent de ſortir de Boulogne, & de ſe retirer dans ſa patrie, où pour étudier plus ſolidement il paſſoit la plus grande partie des journées dans la bibliothéque du couvent de l'Annonciade, hors de la ville, la médiocrité de ſa fortune ne pouvant lui permettre d'acheter les livres dont il avoit beſoin. Il embraſſa l'état eccleſiaſtique, prit les ordres ſacrés, fit un voyage à Rome, & revint à Parme où il s'appliqua avec ſuccès à la prédication. Il pouvoit eſpérer de s'avancer par cette voie, & il y a tout lieu de croire que ſon mérite auroit été en effet récompenſé, s'il n'y eût pas mis obſtacle par ſa mauvaiſe conduite. Il fut accuſé d'avoir débauché une religieuſe, & d'ailleurs il ſe trouva dans une batterie où il bleſſa un homme à mort; ce qui le fit mettre en priſon par ordre de l'évêque. S'en étant ſauvé, il s'enfuit à Vérone, & enſuite à Veniſe, où il s'embarqua ſur une galere, & fut trois ans errant de côté & d'autre, demeurant tantôt dans les iſles de l'Archipel, & tantôt à Conſtantinople. Revenu à Parme, il commença à mener une vie plus réglée, fréquentant les ſavans, & les perſonnes diſtinguées par leur mérite. Quelque temps après, l'évêque de Parme ayant voulu s'attribuer certains droits, & ayant pour cela aſſemblé ſon clergé, Caviceo s'oppoſa à ſes prétentions, & les réfuta avec tant de force, que le clergé le choiſit pour ſon protecteur, enſorte que le clergé n'eut plus qu'à négocier avec lui. Un jour que l'évêque l'avoit fait venir dans ſon palais, il y demeura ſi long-temps, que le clergé penſant qu'on l'avoit fait arrêter, prit les armes, briſa les portes du palais épiſcopal, emmena Caviceo, & cauſa une grande frayeur à l'évêque, qui appréhendoit pour ſa propre vie. Caviceo étant allé à Rome pour cette affaire, fut un ſoir viſité par une perſonne, qui l'ayant fait ſortir de chez lui ſous quelque prétexte, le bleſſa dangereuſement; mais Caviceo le pourſuivit & le tua: car malgré ſon état, il ne quittoit point l'épée. Dès le lendemain matin, il alla ſe jetter aux pieds du pape, qui ayant appris la maniere dont cette affaire s'étoit paſſée, lui donna l'abſolution de l'homicide. Revenu à Parme, l'évêque fit encore tout ce qu'il put pour l'engager dans ſon parti; mais n'ayant pu le gagner, même par les promeſſes & les libéralités, il ſe plaignit de lui à Galéas Sforce, duc de Milan, qui étoit maître alors du duché de Parme. Galéas voulut voir Caviceo, & lui témoigna de la bonne volonté; mais toujours pourſuivi par ſes adverſaires, il fut arrêté, & enſuite relégué à Alexandrie de la Paille, où il demeura cinq mois. Au bout de ce terme, il eut permiſſion de ſe retirer où il voudroit, à l'exception de Parme, & il ſe retira à Pavie, où il trouva encore le moyen de tant inquiéter l'évêque de Parme, que ce prélat fut contraint de changer de ſiége. Caviceo étant revenu à Parme avec la permiſſion de Galéas Sforce, lorſque ce duc fut aſſaſſiné l'an 1476, les factions commencerent de nouveau à agiter tout l'état. Caviceo aſſiégé par la populace dans une tour de Parme, où il s'étoit réfugié avec pluſieurs perſonnes, trouva encore moyen de s'évader; il ſe mit alors au ſervice de Pierre-Marie Roſſi, ſeigneur Parmeſan, engagé dans un parti oppoſé à Ludovic Sforce, nouveau duc de Milan. Roſſi l'envoya à Veniſe demander du ſecours à la République. Cette démarche le fit proſcrire à Parme, tous ſes biens furent confiſqués, & on raſa même ſa maiſon paternelle. Il demeura ſept ans à Veniſe, après quoi il ſe rendit à Corneliano, auprès de *Guy* Roſſi, fils de *Pierre-Marie*, qui l'avoit retenu à ſon ſervice après la mort de ſon pere. Guy l'envoya en 1489 ſaluer l'empereur Ferdinand, qui paſſoit à Pardenone dans le Frioul, & ce prince lui fit beaucoup d'accueil, & le créa docteur en droit civil & canonique, comme il paroit par les lettres qu'il lui accorda, & qui ſont datées de ce lieu le 28 juillet 1489. Après la mort de Gui Roſſi arrivée en 1490, Caviceo ſe retira à Pardenone, & enſuite à Rimini, où il fut pendant deux ans grand-vicaire de l'évêque de cette ville. Il le fut de l'archevêque de Ravenne pendant ſept ans, qu'il paſſa à Ferrare. Ayant quitté cette ville, il ſéjourna ſucceſſivement à Florence, à Sienne & à Montecchio dans le diocèſe de Parme. Ce fut-là qu'il mourut le 3 juin 1511, âgé de ſoixante-huit ans. Son corps fut porté à Parme, & enterré dans la cathédrale, avec cette épitaphe: *Memoriæ Jacobi Caviceæ V. C. qui vixit annis 68, menſ. 1, dieb. 2.* LEONARDUS CAVICÆUS *Fr. & Joann. Franç. Nep. B. M.* George Anſelme, auteur de ſa vie, lui a fait une autre épitaphe, qui n'eſt ni aſſez claire ni aſſez élégante pour être rapportée. Caviceus eſt auteur des ouvrages ſuivans, 1°. *Libro del peregrino, diligentemente in lingua Toſcha corretto, & novamente ſtampato & hiſtoriato*, en 1526 & 1547 *in* 8°. On en a une traduction françoiſe par Jean Martin, ſous le titre de Dialogue très-élégant intitulé, *le Perégrin*, &c. *Voyez* MARTIN. (Jean) 2°. *La Lupa*, piéce faite pour une dame qu'il aimoit. 3°. *Lo exilio di cupido.* 4°. *La reſtitutione di cupido.* 5°. *Il conflitto di Roveré.* 6°. *La vita di Pietro Maria Roſſi.* Bonaventure Angeli dans ſon hiſtoire de Parme, croit que ces deux derniers ouvrages n'ont point été écrits en italien, mais en latin. 7°. *Il modo di confeſſar li commeſſi errori.* * Sa vie par George Anſelme, à la fin du *Peregrino.* Les *mémoires* du pere Niceron, tome XXIV.

CAULET (François-Etienne de) naquit à Toulouſe le 19 mai 1610, d'une famille de robe très-conſidérable dans le parlement de Languedoc. Il fit ſes premieres études à Toulouſe, & fut élu abbé de S. Voluſien de Foix, à l'âge de dix-ſept ans, c'eſt-à-dire en 1627. Il s'attacha à procurer la réforme de cette abbaye, & il y établit par ſes ſoins & par ſes libéralités les chanoines réguliers de Sainte Geneviéve. Les habitudes qu'il eut étant encore jeune, avec M. Olier, depuis curé de S. Sulpice à Paris, & M. Vincent de Paul, général de la miſſion, lui inſpirerent des préventions contre l'abbé de Saint-Cyran; mais il changea depuis de ſentiment, comme il paroit par un acte du 20 octobre 1671, imprimé en 1679, à la tête des œuvres ſpirituelles & chrétiennes de l'abbé de Saint-Cyran. Il avoit remis ſon abbaye entre les mains du roi, quelque temps avant ſa nomination à l'évêché de Pamiers, qui arriva le 14 juin 1644. Il reçut ſes bulles de la cour de Rome le 16 janvier de l'année ſuivante, & fut ſacré évêque dans l'égliſe paroiſſiale de S. Sulpice le 5 mars; le 12 il prêta ſerment de fidélité, & ſe rendit immédiatement après dans ſon diocèſe. Il fit ſon entrée à Pamiers le dimanche des Rameaux de la même année; il trouva un diocèſe déſolé par les guerres civiles, de grands déréglemens dans le clergé, & peu de piété parmi les peuples; il eut toutes les peines du monde à réduire dans quelque ordre douze chanoines réguliers, que M. Sponde ſon prédéceſſeur appelloit douze léopards. Il obtint des bulles du pape Alexandre VII, & des lettres patentes du roi pour réformer ſon chapitre, à meſure que les anciens chanoines mourroient, en quoi il eut le bonheur de réuſſir. Il établit trois ſéminaires; dans les deux premiers, on élevoit des enfans dès leur tendre jeuneſſe, & le troiſiéme étoit deſtiné à former des régentes pour inſtruire les filles dans tous les lieux de ſon diocèſe. Il en viſitoit toutes les années juſques aux moindres villages, & prêchoit par-tout. Son épiſcopat fut célébre par trois grandes affaires; la premiere regardoit la ſignature du formulaire, & lui fut commune avec les évêques d'Alet, d'Angers & de Beauvais, mais fut terminée en 1668. Dans cette.

Digitized by Google

même année, il avoit été obligé d'excommunier trois jéſuites de ſa ville épiſcopale, principalement parce qu'ils tenoient des diſcours peu reſpectueux envers leur évêque, ſoutenoient que leurs approbations ne pouvoient être révoquées, & donnoient l'abſolution à des pécheurs ſcandaleux, déja liés par leurs paſteurs légitimes. M. de Pamiers fit une ordonnance datée du 19 décembre 1667, par laquelle il révoqua toutes les approbations verbales qu'il auroit pu accorder auparavant, & défendit à ceux qui les auroient de confeſſer juſqu'à ce qu'ils en euſſent obtenu une par écrit, ſous peine de ſuſpenſe, qui ſeroit encourue par le ſeul fait, *ipſo facto*. Tout le clergé ſéculier & régulier déféra à cette ordonnance; il n'y eut que les jéſuites qui réſiſterent. Le 24 décembre les jéſuites firent ſignifier à M. de Pamiers un acte qui étoit injurieux, & tout rempli d'erreurs contre la hiérarchie & la dignité des évêques; il fut cenſuré le 20 février 1668 par dix évêques aſſemblés aux états de Languedoc à Montpellier, & les propoſitions en furent déclarées fauſſes, erronées & ſchiſmatiques. Les jéſuites continuerent de confeſſer contre l'ordonnance de leur évêque, & remplirent toute la ville de leurs libelles. M. de Pamiers déclara par une ordonnance du 5 janvier 1668, que trois d'entr'eux, ſavoir, freres Jean Bouclier, recteur, Pierre Falgueyras, ſyndic, & François Adanet, prêtres jéſuites avoient encouru la ſuſpenſe, & leur défendit de continuer à entendre les confeſſions, ſous peine d'excommunication *ipſo facto*. Bien loin d'obéir à cette ſeconde ordonnance, ils la firent arracher des lieux où elle étoit affichée par le correcteur de leur collége, & par leurs écoliers, & entendirent les confeſſions à l'ordinaire. M. de Pamiers, après leur avoir fait faire les admonitions canoniques, & après avoir employé tous les moyens imaginables pour les ramener, fulmina contre eux la ſentence d'excommunication le 5 février 1668. Les jéſuites s'éleverent contre ce jugement, firent courir des libelles contre l'évêque de Pamiers, & entreprirent même de faire informer contre lui par le juge criminel de Pamiers. L'affaire ayant été portée au conſeil de ſa majeſté, le roi informé de la conduite de cet évêque, rendit un arrêt le premier février 1668, par lequel il fut réglé que l'ordonnance du mois de décembre ſeroit exécutée par proviſion par les jéſuites, ſelon ſa forme & teneur. La troiſiéme affaire dans laquelle l'évêque de Pamiers ſe trouva engagé, eſt celle de la régale. Le roi fit une déclaration le 10 février 1673, par laquelle il déclara que le droit de régale lui appartenoit univerſellement ſur tous les archevêchés de ſon royaume; & en conſéquence, ſa majeſté enjoignoit à tous archevêques & évêques qui lui avoient auparavant prêté ſerment de fidélité, d'obtenir des lettres de main-levée, & de les faire enregiſtrer dans deux mois à la chambre des comptes; & qu'à faute d'y ſatisfaire dans ledit temps, la régale ſeroit déclarée ouverte dans leurs diocèſes. Des évêques de quelques provinces, qui ne ſe croyoient pas ſujets au droit de régale, firent difficulté d'exécuter cette déclaration du roi; mais il n'y eut que les évêques de Pamiers & d'Alet qui s'y oppoſerent formellement. Le premier publia une ordonnance le 27 avril 1677, par laquelle il déclara que conformément au concile général de Lyon, il ne peut conſentir à l'extenſion de la régale, qui n'avoit jamais eu lieu dans ſon diocèſe; & que ſon égliſe cathédrale étant réguliere & réformée, c'étoit encore une nouvelle raiſon qui l'empêchoit de reconnoître ce droit. Cette ordonnance fut caſſée par un jugement de l'archevêque de Toulouſe. M. de Pamiers répondit à ce jugement par un acte du 18 octobre 1677, & le 26 du même mois il fit ſignifier à cet archevêque un appel de ſon jugement au ſaint ſiége: cette démarche irrita la cour contre l'évêque de Pamiers, & ſes revenus furent ſaiſis. Innocent XI ayant pris ſon parti, cela fut cauſe d'une diviſion entre la cour de Rome & celle de France, qui dura juſqu'à la mort de ce pape. L'évêque de Pamiers mourut avant qu'elle fût finie le 7 août 1680, âgé de 70 ans & près de trois mois. On a de lui une relation de ce qui s'eſt paſſé ſur le différend qu'il a eu avec les jéſuites de Pamiers, & une réponſe à un écrit intitulé: *Nullité de la ſentence d'excommunication de M. de Pamiers*; pluſieurs ordonnances, actes, lettres au pape Innocent XI, au roi & à différentes perſonnes. Toutes ces piéces ſont contenues dans la premiere partie de l'inventaire des affaires de Pamiers. On a encore de lui un livre qui a pour titre: *Traité de la régale.* * Sainte-Marthe, *Gall. chriſt. Relation de ce qui s'eſt paſſé dans les différends, &c. Premiere partie de l'inventaire des piéces contenant les affaires de l'égliſe de Pamiers. Mém. du temps.*

CAULIAC (Gui de) médecin de l'univerſité de Montpellier, floriſſoit dans le XIV ſiécle. Il étudia à Paris ſous Henri de Hermondavilla, qui étoit premier médecin de Philippe *le Bel*. Cauliac eſt auteur d'une chirurgie qui fut fort eſtimée, & qui fut traduite & publiée avec des notes & des ſupplémens. Il en a paru à Lyon en 1579 une, dont voici le titre: *La chirurgie de Gui de Cauliac reſtituée nouvellement à ſa dignité par Laurent Joubert, lequel, outre ſa nouvelle traduction, a mis pluſieurs belles annotations en marge.* Cauliac fut médecin du pape Clément VI & du pape Urbain V, comme le dit Rioland (*recherches des écoles de médecine, page* 184,) & il étoit à Montpellier, & aſſez vieux, quand il écrivit ſes traités de chirurgie l'an 1363, & non pas l'an 1499, comme l'aſſure Konig, *biblioth. page* 178. Il y parle fort modeſtement, & inſinue que ce n'étoit qu'un recueil de tout ce qu'il avoit lu dans les bons auteurs. * Du Verdier Vauprivas, *biblioth. françoiſe, p.* 519. *Lindenius renovatus, p.* 368. Geſner, *biblioth. fol.* 286.

CAUMARTIN, *cherchez* FEVRE.

CAUMONT-LA-FORCE, maiſon, *cherchez* FORCE.

CAUMONT-LAUZUN, maiſon. Outre la famille de Caumont-la-Force, il y a encore en France celle de Caumont-Lauzun. FRANÇOIS de Caumont, créé comte de Lauzun en 1570, épouſa *Charlotte* de la Roche-Andri, dont il eut entre autres enfans GABRIEL, qui ſuit.

GABRIEL-NOMPAR de Caumont, comte de Lauzun, vicomté de Montbahus, baron de Pui-Guilhem, fut fait chevalier des ordres du roi en 1585, & épouſa *Charlotte*, fille de *Louis*, ſeigneur d'Eſtiſſac, dont il eut entr'autres enfans FRANÇOIS NOMPAR, qui ſuit; *Charlotte-Catherine* de Caumont, mariée à *Alexandre*, baron de Caſtelnau & de Clermont-Lodéve.

FRANÇOIS NOMPAR de Caumont, comte de Lauzun, &c. chevalier des ordres du roi, épouſa *Catherine*, fille de *Philibert* de Gramont, comte de Guiche, dont il eut GABRIEL NOMPAR, qui ſuit; *Helie*; & *Charlotte* de Caumont, mariée en 1611 à *Jean-Frédéric* de Foix, comte de Gurſon, morte le 21 janvier 1671, âgée de 77 ans.

GABRIEL NOMPAR de Caumont, comte de Lauzun, &c. épouſa *Charlotte*, fille de *Henri* de Caumont-la-Force, marquis de Caſtelnau, dont il eut *Jacques*, comte de Lauzun, mort ſans alliance; ANTOINE NOMPAR, qui ſuit; *Gabriel*, vicomte de Lauzun, mort le 17 octobre 1692 ſans alliance; *François*, comte de Lauzun, mort ſans alliance le 30 décembre 1707, âgé de 60 ans; *Diane-Charlotte*, mariée le 28 avril 1663 à *Armand* de Bautru, comte de Nogent, maréchal de camp, lieutenant général de la province d'Auvergne, & maître de la garderobe du roi, morte le 4 novembre 1720 en ſa 88ᵉ année; *Anne*, mariée en 1668 à *Armand* de Belſunce, grand ſénéchal & marquis de Caſtelmor, gouverneur des provinces d'Agenois & de Condomois, morte le 6 octobre 1722, en ſa 81ᵉ année; *Charlotte*, abbeſſe de Notre-Dame-de Saintes, morte en octobre 1701; & *Françoiſe* de Caumont, abbeſſe de Roncerai, morte en novembre 1714, âgée de 64 ans.

Digitized by Google

ANTOINE NOMPAR de Caumont, duc de Lauzun, marquis de Pui-Guilhem, chevalier de l'ordre de la Jarretiere, ci-devant général des dragons de France, capitaine des gardes du corps du roi, & gouverneur de Berri, mort le 19 novembre 1723, âgé de 90 ans ſix mois, avoit épouſé le 21 mai 1695, *Genevieve-Marie* de Durfort, fille de *Gui-Aldonce* de Durfort, duc de Lorges, pair & maréchal de France, &c. & de *Genevieve* de Fremont. Il n'en eut point d'enfans. *Voyez* le pere Anſelme.

CAUNE, *cherchez* CONEI.

CAUNUS, fils de Milet de Créte, voyant que ſa ſœur Byblis bruloit pour lui d'une flamme criminelle, abandonna ſa patrie, & alla bâtir une ville dans la Carie, à laquelle il donna ſon nom. * Ovid. *métamor.* 9. Cette ville eſt à préſent nommée *la Roſſa*, ſur la côte du golfe de Macre. Strabon en parle *dans le livre* 14, & dit que les extrêmes chaleurs en rendent le ſéjour dangereux en été & en automne; c'eſt pourquoi Stratonique, célébre joueur d'inſtrumens, faiſant alluſion aux incommodités que ceux de Caune ſouffroient, leur appliqua un vers d'Homere, *du 6e livre de l'Iliade*, dont le ſens eſt: *Ces hommes reſſemblent aux feuilles*, parceque les Cauniens avoient la couleur verdâtre. Voyant qu'ils s'en fâchoient, il enchérit, en ajoutant que l'air de cette ville étoit extraordinairement ſain, puiſqu'il y voyoit marcher des morts. Cette ville étoit néanmoins célébre pour ſes excellentes figues, dont elle fourniſſoit pluſieurs pays. Ciceron (*livre* 2 *de la divinat.*) remarque que M. Craſſus, embarquant ſon armée à Brindes, il y vint un homme ſur le port qui crioit des figues de Caune, en latin *Cauneas*, ce qui étoit peut-être un avertiſſement que les dieux donnoient à Craſſus; comme ſi ce vendeur eût été crier, *cave ne eas*, garde-toi d'y aller. Herodote (*liv.* 1,) dit que les habitans de Caune étoient fort adonnés à la débauche du vin & des femmes, & qu'ils chaſſerent de leur ville tous les dieux étrangers, & les prêtres qui les ſervoient, ne ſe réſervant que les dieux du pays.

CAVO, *Monte Cavo*, anciennement *Albanus Mons*, montagne de la Campagne de Rome en Italie, à cinq lieues de Rome, du côté du levant, & près de la ville d'Albano. Cette montagne a été autrefois célébre par la ville d'Albe la longue, qui y étoit conſtruite, & par les féries latines, que tous les peuples du Latium y célébroient. * Mati, *dict.*

CAVOURS ou CAOURS, bourg d'Italie dans le Piémont, au duc de Savoye. Il eſt ſitué dans une aſſez grande plaine, au bas d'une montagne, près de la riviere de Peles, & à ſix milles de Pignerol, dont il dépend. Le ſommet de la montagne eſt fait en croiſſant, & on voit d'un côté un château, & à ſon oppoſite une tour appellée *Bramſan*, éloignés de cent à ſix vingt pas l'un de l'autre. Leſdiguieres prit en 1594 Cavours, que le duc de Savoye reprit l'année ſuivante. Ce bourg fut encore pris d'aſſaut, & ſaccagé par les François en l'an 1690.

CAVOYE (Louis d'Oger, marquis de) grand maréchal des logis de la maiſon du roi, naquit en 1640, & fut le dernier d'une famille illuſtre de Picardie, ſes deux freres ayant été tués ſans laiſſer de poſtérité, non plus que lui. Il eut le bonheur d'être élevé auprès du roi Louis XIV, les belles qualités qui brilloient en lui ayant engagé ceux qui étoient chargés de l'éducation de ce prince à admettre le jeune d'Oger qui n'avoit encore que ſept ans, pour lui tenir compagnie; ce qui l'exemptant des fatigues ordinaires de l'étude, lui en fit recevoir tout le fruit, ſon gout s'étant formé parfaitement dans une cour, dont la politeſſe eſt connue de tout le monde. Etant en âge de porter les armes, il alla en Hollande, où il s'acquit un grand nom par une action hardie, qui ſauva la flotte de cette république au mois d'août 1666; car ce fut lui, connu alors ſous le nom de *chevalier de Cavoye*, qui voyant venir un brulot anglois qui alloit infailliblement faire périr l'amiral, propoſa à Ruiter d'aller dans une chaloupe avec les chevaliers de Lorraine & de Coiſlin, & M. de Buſca, au travers des ennemis, couper les cables des chaloupes du brulot; ce qui ayant été exécuté heureuſement, les Anglois furent obligés de mettre le feu à leur brulot. Les quatre ſeigneurs François récompenſés par les Etats généraux, ne s'acquirent pas moins de gloire par leur libéralité, que par leur bravoure, en diſtribuant tout l'argent à l'équipage. Cavoye de retour en France, ſuivit Louis XIV dans toutes ſes campagnes, où ſon intrépidité lui acquit le titre de *brave Cavoye*; & ce prince qui l'honora toujours d'une confiance particuliere, lui donna la charge de grand maréchal des logis, en le mariant à Louiſe de Coëtlogon, fille d'honneur de la reine Marie-Thérèſe d'Autriche, fille & ſœur de deux lieutenans de roi de Bretagne. Son rang lui procura moins d'amis que ſon mérite: le vicomte de Turenne, qui avoit recherché ſon amitié ſur l'idée que lui en avoit donné l'action hardie dont on vient de parler, & le maréchal de Luxembourg, ſont ceux avec qui il fut le plus étroitement uni. Ce fut lui qui conſeilla au dernier dans une occaſion très-délicate, d'aller ſe rendre priſonnier à la baſtille, ce qui déconcerta ſes accuſateurs. Il eut d'autres amis qu'il avoit formés à la vertu, comme René-Gui-Edouard, comte de Tournemine, neveu de ſa femme, capitaine des gendarmes de la reine, mort d'une bleſſure, après la bataille de Malplaquet. Entre les gens de lettres, M. Racine lui fut fort attaché, & l'abbé Geneſt, qu'il avoit contribué à faire connoître à la cour; mais ce qui lui fait le plus d'honneur, eſt la protection qu'il accorda toujours aux malheureux opprimés; auſſi un officier qu'il n'avoit jamais eu occaſion de ſervir, lui rendit ce témoignage, qu'il ne s'étoit ſervi de ſon crédit que pour faire plaiſir à tout le monde. Il paſſa les vingt dernieres années de ſa vie dans l'exercice des vertus chrétiennes, & mourut comme il avoit vécu, le 3 février 1716, âgé de 75 ans & quelques mois. Il n'avoit eu qu'un fils, mort incontinent après ſa naiſſance: ſa veuve mourut le 31 mars 1729, âgée d'environ 88 ans.

CAUREA, CAURERA, anciennement *Theganuſa*, *Thiganuſa*, petite iſle de la mer de Grece. Elle eſt ſur la côte méridionale de la Morée, entre l'iſle de Sapienza, & la ville de Mondon. * Mati, *diction.*

CAURET (Henri de) évêque de Luques, *cherchez* HENRI DE CAURET.

CAURIANA (Philippe) médecin de la reine Catherine de Médicis, a commenté ſix livres de l'hiſtoire de Tacite. * De Vigneul Marville, *mélanges d'hiſt.*

CAURES (Jean des) étoit natif de Moreul en Picardie, & fut fait principal du collége de la ville d'Amiens & chanoine de l'égliſe de S. Nicolas de ladite ville. La Croix du Maine & du Verdier le mettent au rang des ſavans de ſon ſiécle, & parlent de ſes ouvrages, qui ſont: 1. *Les premiers élémens de la piété chrétienne*, avec cinq autres petits traités: le premier, la réſolution des controverſes pour la foi & religion; le ſecond, petit œuvre de la croix & mort de notre Sauveur; le troiſiéme, Sentences notables extraites de Nil, évêque & martyr, traduites de latin en rime françoiſe; le quatriéme, Opuſcule du maintien, geſtes & contenances que l'enfant doit garder, principalement prenant les viandes; le cinquiéme, Exhortation à la fille chrétienne: le tout imprimé à Paris, par Guillaume Chaudiere en 1573. 2. *Traité ſpirituel contenant une briéve inſtitution pour guider & conduire la jeuneſſe à la voie de perfection chrétienne*, avec un petit traité en vers, de la conſervation de la ſanté, à Paris, 1575. 3. *Œuvres morales & diverſifiées en hiſtoires recueillies de pluſieurs auteurs & traducteurs François*, par exemple, de l'anthologie de Pierre Breſlai, Angevin, du commentaire de Jean de Coras ſur l'arrêt de Martin Guerre; de la traduction des livres de l'impoſture des diables, par Jacques Grevin, &c. le tout en ſix livres,

à Paris, 1575, *in*-8°, & depuis réimprimé avec des augmentations de l'auteur, à Paris, 1583 : à la tête de cette ſeconde édition eſt ſon portrait, autour duquel on lit ces mots, *ætatis* 43, *anno* 1583 ; 4. *La vraie forme & maniere de vivre des chrétiens en tous états*, enſemble, la remontrance que fit Jacob à ſes enfans avant ſa mort, accompagnée de celle de ſes douze enfans, patriarches, & de Tobie à ſon fils, à Paris, 1577 ; 5. *Les Dialogues ou Colloques de Muthurin Cordier*, traduits du latin avec des ſcholies chrétiennes, à Paris, par Michel de Rougny, 1578, *in*-16 ; 6. *Avertiſſement à gens de tous états pour ſubvenir aux pauvres en temps de cherté & de famine* ; 7. *Traité de charité*, pour le même ſujet, en vers françois. Ces deux derniers ſont imprimés à Paris, chez Guillaume Chaudiere, en 1574 ; 8. *Deux Eclogues ſur le mariage de Gilles de Mailly & de dame Marie de Blanchefort*, à Paris 1575 ; 9. *Odes ſur l'heureux avénement & ſacre de Geoffroy de la Martonie, évêque d'Amiens*, à Paris, en 1577. La Croix du Maine dit, dans les additions à ſa bibliothèque, que Jean de Caures avoit fait auſſi pluſieurs ouvrages en latin, & il en cite quelques autres en françois qui n'étoient point encore imprimés en 1584. On trouve deux piéces du même, l'une en vers latins, & l'autre en vers françois, toutes les deux ſur la mort de Ronſard, dans le recueil intitulé : *Les funèbres regrets ſur la mort de Pierre de Ronſard, gentilhomme Vandômois*, imprimé à Paris, chez Guillaume Linocier, en 1586, *in*-12. L'auteur mourut le 17 mars 1587, à l'âge de 47 ans, comme on le voit par le recueil de quelques piéces grecques, latines & françoiſes ſur ſa mort, par Jean Dorat, Clouet, & autres, imprimé en 1587, à Paris, chez Prévoſteau, à la ſuite des piéces compoſées à l'occaſion de la mort d'Edouard du Monin.

CAURROY (Euſtache du) étoit un fameux muſicien, qui vivoit ſous le régne de Charles IX, roi de France. Il étoit de Beauvais. Sauval, dans ſes *Recherches ſur les antiquités de Paris*, dit qu'il ne reſte de lui qu'une meſſe des *trépaſſés* qui ſe chantoit de ſon temps chaque année le jour de la Commémoration des Fidéles trépaſſés dans le chœur de l'égliſe de Paris, & que la muſique de cette meſſe étoit très-lugubre, ſavante & achevée. M. Piganiol de la Force, dans ſa nouvelle *Deſcription de Paris*, dit, qu'outre cette meſſe, il avoit vu encore pluſieurs livres de muſique de la compoſition de du Caurroy chez l'abbé Paul Tallemant, de l'académie françoiſe, & qui appartenoient à Charles Perrault, de la même académie. Il ajoute que c'eſt une tradition aſſez généralement répandue parmi ceux qui ſont au fait de l'hiſtoire de notre muſique, que la plupart des noëls que l'on chante, ſont des gavottes & des menuets d'un ballet que du Caurroy avoit compoſé pour le divertiſſement de Charles IX. Du Caurroy eſt mort en 1609, âgé de ſoixante ans, & fut enterré dans l'égliſe des grands Auguſtins à Paris, où l'on voit encore proche la chaire du prédicateur, une table de marbre noir, élevée, ſur laquelle eſt gravée ſon épitaphe rapportée dans le tome VI de la *deſcription de Paris*, par M. Piganiol de la Force, *page* 196 *& ſuiv.* Cette épitaphe nous apprend que du Caurroy étoit de Beauvais, & fut maître de la muſique de la chapelle de nos rois Charles IX, Henri III & Henri IV, & eut pour ſucceſſeur dans le même emploi N. Formé, qui a fait dreſſer ce monument à du Caurroy.

CAURSINS, marchands d'Italie, *cherchez* CAORSINS.

CAURZIM, petite ville de Bohême, capitale du cercle de Caurzim, ſituée environ à deux lieues de l'Elbe, & à ſix de la ville de Prague, du côté du levant. Cluvier la prend pour l'ancienne *Caſurgis*. * Mati, *dictionn.*

CAUSERA, iſle d'Afrique, *cherchez* PANTALARÉE.

CAUSSADE, bourg autrefois fortifié. Il eſt dans le Querci, province de France, près de l'Aveirou, à ſix lieues de Cahors, du côté du midi. * Mati, *dictionn.*

CAUSSIN (Nicolas) jéſuite, né à Troyes en Champagne l'an 1583, ſe fit religieux en 1596, ou plutôt ſelon le pere Alegambe en 1606, âgé de 23 ans, & enſeigna avec beaucoup de réputation à Rouen, à Paris, à la Fléche & ailleurs ; enſuite il parut avec tant d'éclat dans la chaire, que cela le fit choiſir pour confeſſeur de Louis XIII. C'étoit un homme d'une grande probité, & qu'aucune conſidération humaine ne pouvoit obliger de trahir ſes ſentimens lorſqu'il les croyoit raiſonnables. Perſuadé par les conſeils du confeſſeur de la ducheſſe de Savoye, il travailla à faire rappeller la reine mere Marie de Médicis, & à détruire le cardinal de Richelieu ; mais ce miniſtre plus habile que lui, le fit reléguer, & il ne revint à Paris qu'après la mort du cardinal. Il y mourut le 2 juillet de l'an 1651. Nous avons divers ouvrages de ſa façon, *Theſaurus græcæ poëſeos. Electorum ſymbolorum & parabolarum hiſtoricarum ſyntagmata, ex Horo, Clemente, Epiphanio, & aliis, cum notis & obſervationibus, Pariſ.* 1618, *in*-4°. *Diſputes ſur les quatre livres des Rois, touchant l'éducation des princes*, à Paris 1650, *in-folio. Tragediæ ſacræ*, à Paris 1620, *in*-24. 3. *De Eloquentiâ ſacrâ & humanâ libri XVI*, à la Fléche 1619, ſeconde édition, à Paris 1623 & 1636, *in*-4°. M. Gibert parle de cet ouvrage dans ſes *Jugemens des Savans qui ont traité de la rhetorique*, tome III, page 33 & ſuivantes. *La Sageſſe évangélique pour les ſacrés entretiens du Carême*, à Rouen 1644, *in*-8°. *Traité de la conduite ſpirituelle ſelon l'eſprit du bienheureux François de Sales, évêque de Genève*, à Paris 1637, *in*-8°. *Apologie pour les religieux de la compagnie de Jeſus*, à Paris 1644, *in*-8°. L'univerſité de Paris a répondu à cette Apologie. *La vie neutre des filles dévotes qui ſont état de n'être ni mariées, ni religieuſes ; ou la vie de ſainte Iſabelle de France, ſœur du roi S. Louis*, à Paris 1644, *in*-12, & 1647, *in*-8°. *Symbolica Ægyptiorum ſapientia*, à Paris 1647, *in*-4° & *in*-8°. *Epiſtola R. P. Nicolai Cauſſini, ſocietatis Jeſu presbyteri, regis chriſtianiſſimi Ludovici XIII confeſſarii, ad reverendiſſimum patrem* Mutium Vitelefcium, *ejuſdem ſocietatis præpoſitum generalem.* Cette curieuſe & longue lettre eſt du 7 mars 1638. Elle ſe trouve dans le recueil intitulé : *Tuba magna mirum clangens ſonum*, &c. donné par le pere Henri de S. Ignace, carme, tome II, édition de 1717, depuis la page 310, juſqu'à la page 343. * *Voyez* Alegambe, *biblioth. ſocict. Jeſu.* Le Mire, *de ſcript. ſæc. XVII. Vie du cardinal de Richelieu*, imprimée à *Amſterdam en deux volumes.*

CAUTIN, évêque de Clermont en Auvergne, vivoit dans le VI ſiécle, & y fut en exécration à tout le peuple, qui ne pouvoit ſouffrir les vices de ce prélat avare & adonné au vin. On dit qu'un jour après avoir long-temps fait endurer de cruels tourmens à un pauvre prêtre, pour avoir ſon bien, il le fit enterrer tout vif ſur un corps mort & puant. Il mourut de peſte. * Saint Grégoire de Tours, *hiſtoire de France, liv.* 4.

CAUTUS, divinité païenne, *cherchez* CATIUS.

CAUVIGNY (François de) ſieur de Colomby ou Coulomby, comme on le lit dans une piéce de l'auteur intitulée : *Plainte de la belle Calliſton ;* ou Collombi, comme on le voit à la tête de ſa traduction de Juſtin. Ce ſavant étoit de Caen en Normandie, parent de Malherbe, dont il fut diſciple & ſectateur, & l'un des premiers membres de l'académie françoiſe. Il avoit auſſi une charge à la cour qui n'avoit point été avant lui, & qui n'a point été depuis ; car il ſe qualifioit *Orateur du roi pour les diſcours d'Etat ;* & c'étoit en cette qualité qu'il recevoit douze cens écus tous les ans. Il recevoit encore d'autres bienfaits de la cour. Sur la fin de ſes jours il prit l'habit eccléſiaſtique, mais il n'entra point dans le ſacerdoce. Il mourut à l'âge de 60 ans vers le milieu du XVII ſiécle ;

Digitized by Google

on ne ſait en quelle année. On croit que ce fut en 1648. On l'a accuſé d'avoir beaucoup d'ambition & de vanité. Malherbe diſoit de lui qu'*il avoit fort bon eſprit, mais qu'il n'avoit pas le génie à la poëſie.* Ses ouvrages ſont : 1. La traduction d'une partie du I livre des annales de Tacite, avec des obſervations politiques, topographiques & hiſtoriques, à Paris *in*-8°, en 1613. 2. Réfutation de l'aſtrologie judiciaire, à Paris en 1614. L'hiſtoire de Juſtin, traduite en françois par le commandement du roi, à Tours *in*-8°, en 1616. Tannegui le Fevre eſtimoit cette traduction, & il en a donné une édition retouchée avec des notes, à Saumur en 1672. 4. Plainte de la belle Calliſton au grand Ariſtarque, durant ſa captivité : c'eſt un poëme d'environ trois cens vers, qui a été publié à Paris en 1616. 5. Lettre à M. le Chancelier en 1624. 6. Trois autres lettres dans le recueil de Faret ; la premiere, Diſcours de conſolation au préſident Jeannin ; la ſeconde, Lettre d'état ſur le ſujet de la main-levée du temporel des eccléſiaſtiques de Béarn ; la troiſiéme au roi, ſur l'utilité de lire l'hiſtoire, en 1627. 7. De l'autorité des rois, premier diſcours & le ſeul qui ait paru, *in*-4°, en 1631. 8. Poëſies diverſes dans les recueils de ſon temps. * *Hiſtoire de l'acad. françoiſe, par* Pelliſſon, *édition de M. l'abbé d'*Olivet, *tome* I, in-12, *pag.* 266, 289 & 396. Huet, *Origines de Caën*, 2e *édition*, *p.* 369. Dans les *Divertiſſemens* de M. Moiſant de Brieux, on l'appelle (page 62,) de Cauvigny Bourtronvilliers, & l'on dit qu'il a fait le roman de Colindor en proſe & en vers : une autre hiſtoriette auſſi en proſe & en vers, d'une petite fleur dont il avoit fait, dit-on, la découverte, & qu'il nommoit *Mouche-fleur*, à cauſe de ſa reſſemblance avec l'abeille : ſur ces deux piéces, M. de Brieux en a fait une autre en vers françois, qui eſt rapportée dans ſes *Divertiſſemens*, page 62, & ſuivantes.

CAWOOD, bourg d'Angleterre, dans la partie occidentale du comté d'Yorck, & dans la contrée nommée *Barkſton*. * Moreri anglois.

CAUX ou PAYS de CAUX, pays de France en Normandie, qu'on croit être la demeure des anciens *Caletes*, eſt un bailliage du parlement de Rouen, entre la Seine & l'Océan, qui comprend Dieppe, le Havre de Grace, Aumale, Harfleur, Eu, Caudebec, Saint-Valeri, &c. Il y a auſſi le cap & promontoire de Caux, avec un bourg de même nom. Ce pays eſt aſſez grand & très-fertile ; ſes habitans portent aujourd'hui le nom de Cauchois. * Sanſon.

CAUX (Gilles de) poëte François, né en Normandie, a fait ſes études à Caen dans le collége des jéſuites. Il entra enſuite en qualité de précepteur dans une penſion de la même ville. Son génie & ſon gout l'ayant fait connoître & eſtimer de M. le Riche, pour lors directeur des fermes & receveur du grenier à ſel, & depuis receveur général des finances, M. le Riche le prit pour être précepteur de ſes enfans, & M. de Caux vint avec eux à Paris, où il eſt demeuré pluſieurs années. Il obtint dans la ſuite l'emploi de contrôleur général des fermes à Troyes, & depuis le même emploi à Bayeux, où il eſt mort le 16 ſeptembre 1733, âgé d'environ ſoixante & huit ans. Il a donné au théatre françois une tragédie intitulée, *Marius*, dédiée à M. le prince de Conti, repréſentée en 1715, & imprimée la même année à Paris, avec une préface. Après la mort de l'auteur, ſon fils préſenta aux comédiens François, *Liſimachus*, ſeconde tragédie ; & l'on dit qu'il en avoit compoſé une troiſiéme, intitulée : *Adraſte*. On a d'autres piéces de M. de Caux ; entr'autres, une adreſſée à madame la princeſſe de Conti, une ſeconde, adreſſée à M. de Montargis, garde du tréſor royal & greffier de l'ordre du S. Eſprit ; une troiſiéme, qui a pour titre, l'*Horloge de ſable* (*figure du monde.*) Cette piéce, toute morale, eſt très-eſtimée. Elle fut imprimée en 1714 à Paris, *in*-4°, avec une traduction en vers latins, par M. d'Hérouville, profeſſeur de ſeconde au collége de la Marche. Cette traduction a été réimprimée avec l'original, à la page 218 du recueil intitulé, *Fables choiſies de M. de la Fontaine, traduites en vers latins, & autres piéces de poëſie, latines & françoiſes*, à Anvers, (Rouen) 1738, *in*-12. La piéce ſeule de M. de Caux, ſans la traduction, ſe trouve encore dans le tome III du *Choix de poëſies morales & chrétiennes*, donné par M. Le Fort de la Moriniere, & à la fin du tome XIV des *Amuſemens du cœur & de l'eſprit*, par M. Philippe. * Voyez le *Supplément de la deſcription du Parnaſſe françois*, par M. Titon du Tillet ; & la préface de M. l'abbé Saas, éditeur du recueil des *fables choiſies*, &c. cité ci-deſſus.

CAXAMALCA, pays de l'Amérique méridionale dans le Perou, en la province de Lima, proche du fleuve Vagna, à trente lieues de la mer Pacifique, eſt remarquable dans l'hiſtoire, parceque ce fut-là qu'Atabalipa, roi du Pérou, fut défait & pris par François Pizarre, général des Eſpagnols, qui le firent mourir quelque temps après en 1533. Il y avoit autrefois pluſieurs palais des incas ou empereurs du Pé ou, & des ſeigneurs de leur cour. * *Hiſtoire des Incas.* Baudrand.

CAXEM, CAYEM, ville de l'Aſie, ſituée ſur la côte méridionale de l'Arabie heureuſe, environ à vingt lieues de la ville de Fartach, du côté du midi occidental. Caxem a un bon port & fréquente ; on la prend pour l'ancienne Cane, ville des Adramites. * Mati, *diction.*

CAXTON, bourg d'Angleterre, dans la contrée du comté de Cambridge, qu'on appelle Slow. * Moreri anglois.

CAXTON (Guillaume) hiſtorien Anglois, vivoit ſur la fin du XV ſiécle ; il paſſa près de trente années en Flandre, auprès de Marguerite ducheſſe de Bourgogne, ſœur d'Edouard IV, roi d'Angleterre. Il traduiſit en la langue de ſon pays pluſieurs ouvrages latins & françois, & compoſa une chronique en ſept livres, qu'il appelle *Fructus temporum* ; il la finit au vingt-un an d'Edouard, qui étoit en 1483 de J. C. * Pitſeus, *de ſcript. Anglor.* Simler. Poſſevin. Voſſius, *l.* 3 *des hiſt. lat. ch.* 9.

CAXUME, *cherchez* AXUM.

CAYÉMITES, iſles, *cherchez* CAIERNITTES.

CAYET (Pierre-Victor) *cherchez* CAIET.

CAYPHAS, ville, *cherchez* CAIPHAS.

☞ CAYRON (Gabriel) avocat au parlement de Toulouſe & ſecrétaire ordinaire de la chambre du roi, étoit né à Figeac en Quercy. Il a donné au public un volume *in*-4°, intitulé *Styles de la cour de parlement, chambre des requêtes, ſénéchal & autres juges royaux ſubalternes & politiques du reſſort de Toulouſe.* Cet ouvrage qui eſt diviſé en cinq livres, contient pluſieurs choſes curieuſes, tant ſur les uſages du parlement de Toulouſe, que ſur l'hiſtoire de ce pays & ſur l'hiſtoire de France en général. Il y a à la fin une chronique abrégée de ce qui s'eſt paſſé depuis François I, juſqu'en 1630. L'auteur a donné trois éditions de cet ouvrage, la premiere en 1610, la ſeconde en 1625, la troiſiéme en 1630. * *Mem. mſſ.* de M. Boucher d'Argis, avocat.

CAYS, ancienne famille d'Arles, originaire du comté de Nice. *Jacques* de Cays exerçoit dans ce comté la charge d'amiral dès l'an 1262, & fut l'un des ambaſſadeurs que Charles d'Anjou, comte de Provence, envoya à Gènes, pour recevoir le ſerment de fidélité de cette république. *Raimond* de Cays étoit chevalier de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, & commandeur de ſaint Luce, ou du Temple, dès l'an 1340. Ce commandeur s'étant retiré en Provence, amena avec lui trois de ſes neveux, *Jacques*, *François*, & un autre *François*, dont les deux derniers furent auſſi chevaliers de S. Jean de Jéruſalem. *Jacques* épouſa l'an 1351 *Raimonde* de l'Eſtang, fut premier conſul de la ville d'Arles l'an 1355, & en 1359 fut député vers la reine Jeanne dont il obtint la confirmation des priviléges de cette ville. Il

fut pere de *Pons* de Cays, qui fut auſſi premier conſul de la ville d'Arles l'an 1387, & ayant pris enſuite le parti de la robe, il fut élevé aux premieres charges, comme de maître-rational, de juge-mage, & de chancelier, ſous les comtes de Provence. Il tranſigea avec un autre *Pons* de Cays, de Nice, ſon parent, l'an 1376, à l'occaſion des biens qu'ils avoient dans ladite ville, où la maiſon de Cays ſubſiſte encore, & ſe trouve alliée aux maiſons de Galéan, de Doria, de Grimaldi, de Ploanne & autres. Pons de Cays, chancelier & juge-mage, épouſa *Gentienne* de Quiqueran, dont il eut *Nicolas*, *Fouquet* & *Raimonde* de Cays. Raimonde épouſa *Jean* de Sado, ſeigneur d'Aiguiéres, de S. Jeurs & du Poil, & juge-mage de Provence. *Nicolas* continua la poſtérité, & *Fouquet* fut écuyer de la reine Yolande de Sicile, & de Louis III, ſon fils, & fut fort conſidéré de Charles, duc d'Orléans, pere de Louis XII, roi de France, qui le fit chevalier de ſon ordre du Porc-Epi; il mourut ſans enfans. Nicolas de Cays fut quatre mois premier conſul d'Arles; il épouſa *Monotone* de Porcelet, dont il eut *Alexis* de Cays, marié l'an 1440 avec *Raimonde* de Boëtre, dont il eut *Paul* de Cays, qui épouſa l'an 1485 *Orientine* de Grille. Paul fit ſon teſtament l'an 1510, & laiſſa en mourant *Jean* de Cays, qui épouſa l'an 1518 *Bernardine* d'Iſnard. De ce mariage vint *Louis* de Cays, qui épouſa l'an 1555 *Marguerite* de Caſtillon, de laquelle il eut *Hardouin* de Cays, marié l'an 1587 avec *Pierrette* de l'Eſtang. *Gilles* de Cays, iſſu de ce mariage, fut fait gouverneur & commandant dans la ville des Saintes-Maries, lorſque les Eſpagnols firent une deſcente aux iſles de S. Honorat & de ſainte Marguerite. Il avoit été marié l'an 1617, avec *Julie* de Porcelet, des ſeigneurs de Fos, dont il eut *Joſeph* de Cays, qui épouſa l'an 1650, *Françoiſe* de Caſtillon, dont vinrent *François-Joſeph*, & *Pierre* de Cays. Ces deux derniers furent reçus chevaliers de Malte l'an 1668. Tel étoit l'état de cette famille en 1693, ſelon le nobiliaire de Provence, par Brianſon. Les armes de cette famille ſont *d'or au lion d'azur, couronné, lampaſſé, armé & vilainé de gueules.* Cimier : *un lion naiſſant de même:* & pour ſupports, *deux Porcs-Epi d'or.* La deviſe eſt, *Fortior in adverſis.*

CAYSTRE, *Cayſter*, *Cayſtrus*, eſt le nom d'une petite riviere de l'Aſie mineure, fameuſe chez les poëtes, parcequ'elle étoit autrefois pleine de cignes. Elle a ſa ſource dans la Phrygie, ou, ſelon d'autres, dans les montagnes de Lydie, arroſe cette province & la plaine d'Ephèſe, paſſant à un mille de cette ville du côté du couchant, & ſe jette dans la mer Ionienne. Cette riviere fait beaucoup de tours & de détours, qui ont trompé quelques gens qui l'ont priſe pour le Méandre, & qui font que les Turcs l'appellent *Coutchouk-Mindre*, c'eſt-à-dire, *petit Méandre*, & *Minderſcare*, Méandre noir. Ils lui donnent auſſi le nom de *Caraſou*, qui veut dire *eau noire*; d'autres la nomment *Chiat.*

CAYSTRIUS, dieu ou héros qui fut adoré, & qui eut un temple proche du Cayſtre dans la Lydie, ſi l'on en croit Strabon, *liv.* 14.

CAYT-BEI, *cherchez* CAIT-BEI.

CAZADO de AZEVEDO de ROSALEZ, marquis de Monteleon, miniſtre d'état en Eſpagne, étoit en 1701 envoyé de Philippe V, roi d'Eſpagne, au duc de Mantoue, qui étoit alors à Veniſe. Il ſut ſi bien gagner l'eſtime de ce duc, qu'il l'engagea à prendre le parti de Philippe V, & à céder la ville de Mantoue aux François. Philippe V reconnut ce ſervice : il aſſigna à Cazado une penſion de trois mille écus, & le créa à ſon retour marquis de Monteleon, vicomte d'Alcazar-Réal, membre du grand conſeil des Indes & chambellan. Il fut enſuite député en qualité d'envoyé à Gênes, & en 1712, en qualité de ſecond plénipotentiaire au congrès d'Utrecht, où il ſigna la paix avec l'Angleterre, la Hollande, le Portugal & la Savoye. En 1713 il alla en Angleterre comme ambaſſadeur d'Eſpagne, & y demeura juſqu'en 1720, qu'il partit pour la Haye en la même qualité. En 1726 il fut nommé plénipotentiaire de la part du roi d'Eſpagne en Italie. Il mourut à Veniſe le premier novembre 1733: ceux de ſes enfans qui ſe ſont fait connoître, ſont 1. *Antoine*, qui en 1721 enleva une fille du comte Danois de Guldenſtein; 2. *François*, qui épouſa en 1726 la fille aînée du marquis de Campo Florido. * *Supplément françois de Baſle.*

CAZAL, ville d'Italie, *cherchez* CASAL.

CAZALLA, bourg d'Eſpagne, *cherchez* CAÇALLA.

CAZAN, royaume de la Tartarie d'Aſie, avec une ville de même nom, *cherchez* CASAN.

CAZAN, ou, comme d'autres l'écrivent, HAZAN, eſt un officier des ſynagogues juives, qui eſt établi pour entonner les prieres que les Juifs récitent dans ces ſynagogues en chantant. Il eſt dans un lieu élevé au-deſſus des autres, & qui eſt auſſi l'endroit où le rabbin ſe place, lorſqu'il prêche. Tout cela ſe fait avec une grande confuſion, chaque Juif récitant ſans aucun ordre; le plus ſouvent même ils s'interrompent les uns les autres, & s'entretiennent de leurs affaires. Le Cazan continue toujours de réciter, & éleve ſa voix de temps en temps. Ce mot ſe trouve dans S. Epiphane, & il ſignifioit dès ſon temps un des miniſtres de la ſynagogue. Il y a apparence que les Juifs ont ainſi nommé cet officier, parcequ'il a la vue ſurtout ce qui ſe paſſe dans la ſynagogue, & principalement ſur la lecture de la loi & de tout l'office. * M. Simon, *Supplément aux cérémonies des Juifs.*

CAZARES, peuples qui faiſoient partie des Huns, & qui ſe joignirent aux Avares, *voyez* AVARES.

CAZERNE, forteresſe du royaume de Pologne; elle eſt dans la baſſe Podolie, ſur le Nieſter, aux confins des Tartares d'Oczacow & de Budziac, environ à ſeize lieues au-deſſus de la ville de Bialogrod. On croit que c'eſt l'Ophiuſa des anciens. * La Martiniere, *dictionn. géogr.*

CAZORLA, *cherchez* CAÇORLA.

CAZZICHI, anciennement *Amniſius*, petite riviere de l'iſle de Candie, qui ſe décharge dans la mer de Candie, près de Spinalonga, & y forme le petit port de Cazzichi. * Mati, *dictionn.*

C E

CEA, bourg d'Eſpagne, avec un château & titre de duché, eſt dans le royaume de Léon, ſur la petite riviere de Céa, qui va ſe joindre au Carion, quatre lieues au-deſſous, près de la petite ville de Carion de Conde. * Mati, *dictionn.*

CEA, iſle, *cherchez* CÉE.

CEADDE (ſaint) évêque de Lindiſch ou de Lichfeld en Angleterre, vivoit dans le VII ſiécle, & étoit de Northumberland. Il fut élevé avec trois autres freres dans le monaſtere de Lindisfarne, & fut élu abbé de Lerthinghe en Northumberland, à la place de ſon frere aîné, qui fut fait évêque de Londres. En 667 il fut ſacré évêque d'Yorck par un évêque d'Angleterre, quoique Vilfrid eût été auſſi ſacré évêque d'Yorck en France par les évêques de ce royaume trois ans auparavant. Ceadde prit poſſeſſion de l'évêché d'Yorck, & Vilfrid étant paſſé en Angleterre, fut obligé de ſe retirer; mais Théodore envoyé en Angleterre par le pape Vitalien en 670, ayant déclaré que Vilfrid étoit légitime évêque, Ceadde ſe retira dans ſon monaſtere, d'où Théodore l'obligea néanmoins de ſortir la même année pour le faire évêque de Mercie. Il fit ſa réſidence à Li, où il mourut l'an 673, après deux ans & demi d'épiſcopat. On fait la fête de S. Ceadde le 2 mars, & celle de ſon frere Ceadde, évêque de Londres, le 7 janvier. * Bede, *hiſt. eccleſ. d'Angleterre*, *liv.* 3. Baillet, *vies des ſaints*, 2 *mars.*

CEADRAGUE, fils de *Thraſicon*, prince des Albodrites, ſujets des François. Ce Thraſicon fut aſſaſſiné par les Danois ſous le régne de Charlemagne ſon pro-

recteur ; & depuis Ceadrague fut nommé duc, après que Louis *le Débonnaire* eut chaſſé Sclaomir odieux à ſes peuples. Mais étant convaincu d'intelligence avec les Danois, on le dépouilla de ſa dignité, & Sclaomir fut rétabli. Ce dernier étant mort l'an 818, Ceadrague vint trouver le roi à Compiégne, ſe juſtifia & recouvra la principauté qu'il avoit perdue. * Mezerai. Cordemoi, *hiſt. de France.*

CEAULIN, troiſiéme roi de Weſtſex, dans la grande Bretagne, vivoit ſur la fin du VI ſiécle, & ſe rendit illuſtre par ſes victoires. Il battit Ethelbert, roi de Kent, qui faiſoit des courſes ſur ſes terres, chaſſa les Bretons juſque dans les déſerts de Galles, & s'empara de leurs villes. Ces victoires ayant réveillé la haine de ces divers peuples, qui étoient ſes ennemis, l'attaquerent tous enſemble, défirent toutes ſes troupes, & le détrônerent. * Bede, *hiſt. d'Angl.*

CEBA (Anſaldo) d'une famille de Gènes, a vécu au commencement du XVII ſiécle. Son génie qui le portoit à la poëſie, lui fit compoſer diverſes piéces de théatre & quelques poëmes épiques, entr'autres, *il Furio Camillo* & *La regina Eſther.* Ce dernier eſt rempli de fables qui ſont indignes des vérités ſaintes de l'écriture ; & c'eſt pour cette raiſon que cet ouvrage de Ceba a été mis entre les livres défendus. Nous avons encore de lui une hiſtoire romaine en italien. Anſaldo Ceba mourut le 21 avril de l'an 1623, âgé de 58 ans. * Giuſtiniani & Soprani, *ſcritt. della Lig.* Janus Nicius Erythræus, *Pin. III, imag. illuſtr. c.* 3. Ghilini, &c. Les autres ouvrages d'Anſaldo Ceba, ſont les ſuivans, qui ſont cités dans la *bibliotheca Italiana* : 1. *Le Gemelle capovane*, tragédie imprimée pour la premiere fois dans le tome II d'un recueil intitulé *Theatro Italiano*, &c. donné par M. le marquis Scipion Maffei, à Vérone 1723, *in*-8° ; 2. *L'Alcippo*, autre tragédie, dans le tome III du même recueil ; 3. *Orazione di Anſaldo Ceba, nell' incoronazione di Agoſtino Doria duca della republ. di Genova*, à Gènes 1601, *in*-4° ; 4. *Lezioni ſopra due ſonetti del Petrarca*, dans les *Eſercizi academici* du même Ceba, imprimés à Gènes en 1621, *in*-4° ; 5. *Il Doria, overo dell'orazion panegyrica, dialogo di Anſaldo Ceba*, à Gènes 1621, *in*-8° ; *Il Gonzaga, overo del poëma eroico dialogo*, à Gènes 1621, *in*-8° ; 7. *Il cittadino di republica, alla valloroſa Gioventu Genoveſe*, à Gènes 1617, *in-folio.* * *Bibliotheca Italiana*, &c. édition de Veniſe, 1728, *in*-4°, dans divers endroits.

CEBARES, *cherchez* OEBARE.

CEBARSUSSI, bourg de la province Byſacène, célébre par un concile que les Donatiſtes d'Afrique y tinrent vers l'an 394, contre Primien, évêque de Carthage, qui avoit été élu après Parmenien, ſucceſſeur de Donat. Ce prélat ſchiſmatique, accuſé par un diacre nommé Maximin, qu'il avoit excommunié, fut cité au concile tenu au lieu dit *les Cavernes*, ou *Grottes de Suſes* ; mais ayant refuſé de comparoître, & ayant même maltraité ceux qu'on lui envoya, on le dépoſa dans ce ſecond ſynode de Cebarſuſſi, tenu quelque temps après le premier. Maximin fut élu en ſa place, & douze ſchiſmatiques lui impoſerent les mains. *Voyez* la remarque après l'article des *Cavernes de Suſes*, au mot SUSES. * S. Auguſtin, *ſur le pſeaume* 36, *& contre Creſconius, l.* 3, *c.* 53, *& l.* 4, *c.* 5.

CEBÈS, philoſophe de Thèbes, diſciple de Socrates, écrivit trois dialogues, l'un intitulé, *la Semaine*, l'autre, *Phrynichus*, & le troiſiéme *Pinax* ou *Table*, qui contient un récit de la naiſſance, de la vie & de la mort des hommes. On l'avoit cru imparfait juſqu'à préſent ; mais Jacques Gronovius l'a publié parfait ſur un manuſcrit de la bibliothéque du roi de France en 1689, à Amſterdam, chez *Weſtein.* Gilles Boileau, de l'académie françoiſe, a traduit cet ouvrage en françois, ſous ce titre : *Le tableau de Cebés*, à Paris 1653, *in*-4°.

Il y a lieu de douter ſi l'auteur de la table de Cebés eſt le diſciple de Socrates, dont il eſt parlé dans le Phédon de Platon ; parceque dans cette table il eſt fait mention des philoſophes péripatéticiens, nom qui n'a été donné aux diſciples d'Ariſtote que vers la fin de la vie de ce philoſophe. Caſaubon prétend que cela a été ajouté à la table de Cebés. Gronovius croit cet auteur pythagoricien : il eſt aſſez vraiſemblable que cet ouvrage eſt d'un auteur beaucoup plus récent que Cebés, diſciple de Socrates. * Suidas.

CEBU ou ZEBU, *cherchez* ZEBU.

CECCANO (Grégoire) cardinal dans le XI ſiécle. On dit qu'il étoit de Ceccano, petite ville dans le diocèſe d'Aquin, qui a donné le nom à ſa famille. Il fut nommé cardinal par le pape Paſchal II, vers l'an 1099, & mourut ſous le pontificat du pape Honoré II. Cette même famille a produit encore ETIENNE Ceccano, religieux de l'ordre de S. Benoît, puis cardinal créé par Innocent III, en 1212, qui fut employé par ce pape, & ſous le pontificat d'Honoré III, en diverſes négociations. Il mourut à Rome en 1227. * Ughel, *Ital. ſac.* Onuphre. Ciaconius & Auberi, *hiſt. des card.* La Roche-Pozai, *nomencl. card. &c.*

CECCANO (Thibaud de) iſſu de la famille des comtes de TERRACINE dans la Campagne de Rome. A l'âge de dix-neuf ans il entra dans l'ordre de Cîteaux, & devint dans la ſuite abbé de *Foſdinuovo.* En 1274 il accompagna Grégoire X au concile de Lyon, & ce pape lui donna alors le chapeau de cardinal. Ceccano a rendu de grands ſervices au ſaint ſiége, & il eut en particulier beaucoup de part à l'élection de Rodolphe I, pour empereur des Romains. Il fut lié d'amitié avec S. Thomas d'Aquin, qui mourut entre ſes bras dans le couvent de Foſſe-neuve en 1274. Pour lui, il mourut en 1279. *Jordan* de Ceccano, qui a été auſſi cardinal, ſortoit de cette même famille des comtes de Terracine. * *Catalog. abbat. Foſſæ-novæ.* Ughelli, *Ital. ſacr.*

CECCANO (Annibal ou Annibaud.) Il fut nommé *Ceccano*, parcequ'il étoit natif d'une ville de ce nom, dans le pays de Labour. Il fut archevêque de Naples, puis créé cardinal par Jean XXII, le 18 décembre de l'an 1327. Clément VI l'envoya pour conclure la paix entre Philippe de *Valois*, roi de France, & Edouard III, roi d'Angleterre. Ceccano étoit à Rome dans le temps que le fameux Nicolas Gabrini, dit *de Rienzi*, tribun du peuple, y exerçoit un pouvoir qui alloit juſqu'à la tyrannie, & qui fut porté plus loin dans la ſuite. C'étoit auſſi le temps du jubilé, ou de l'année ſainte ; & pour empêcher les déſordres pendant ce temps-là, Clément VI avoit envoyé Ceccano à Rome. Ce cardinal légat n'omit rien pour empêcher le tumulte & le déſordre. Mais comme malgré ſes précautions le déſordre augmentoit chaque jour, il multiplia extrêmement les diſpenſes qu'il avoit pouvoir de donner par rapport au nombre de jours limité que les étrangers devoient employer à faire leurs ſtations. Ces diſpenſes mécontenterent le peuple ſuperſtitieux & peu inſtruit. Il éclata de la maniere ſuivante. Le légat avoit fait pratiquer hors de ſon palais des écuries, où il y avoit un chameau qui attiroit la curioſité de la populace. Cet animal ayant été harcelé, le palefrenier s'irrita ; on en vint aux injures, puis aux coups : les gens du légat chaſſerent le peuple, celui-ci s'ameuta, briſa les portes, fit voler les pierres de toutes parts ſur les fenêtres du palais en criant, *à l'hérétique.* Bientôt la fureur fournit toute ſorte d'armes, & le palais fut comme aſſiégé par la foule. Ceccano voulut ſe montrer ſur un balcon, on ne le reſpecta point ; il connut le riſque & ſe retira. Jean de Lucca, commandeur du Saint Eſprit, vint avec une troupe de cavaliers, & appaiſa le tumulte qui fut mis ſur le compte de Gabrini qui haiſſoit Ceccano, & qui ne cherchoit qu'à étendre ſa puiſſance à la faveur des troubles. Le légat revenu de cette premiere frayeur, voulut quelques jours après faire ſes ſtations : il ſe mit en chemin avec un grand équipage & un nombreux cortége ; & comme il alloit à l'égliſe du Saint Eſprit, au bruit des trompettes, on tira ſur lui d'une fenêtre grillée deux

flèches, dont il ne fut point bleſſé. On inveſtit la maiſon d'où elles étoient parties; il ne s'y trouva perſonne; & toute la vengeance que l'on put tirer de cet attentat, fut de la faire démolir & raſer. Ce crime fut encore mis ſur le compte de Gabrini. Ceccano douta ſi peu qu'il en fût coupable, qu'il l'accuſa par ſes lettres auprès du pape en lui envoyant le fer d'une des deux flèches; qu'il excommunia de nouveau Rienzi & ſes complices, le qualifia de *Patarin*, nom d'héréſie infamant & odieux, caſſa & annula tout ce que le tribun avoit fait pendant ſon gouvernement, le chargea des plus horribles malédictions, le déclara déchu & incapable de toute charge ou dignité, & lui interdit l'eau & le feu. Gabrini, dit *Rienzi*, coupable ou non de cet attentat, vit bien qu'il n'y avoit plus de ſureté pour lui à Rome, & il ſe ſauva dans les caravanes des pélerins qui s'en retournoient. Ceccano qui ignoroit ſa fuite, n'en craignoit pas moins quelque nouvelle entrepriſe. Il redoubla les précautions qu'il pouſſa juſqu'au ridicule. Il ne paroiſſoit jamais en public ſans porter une calotte de fer ſous ſon chapeau, & une cuiraſſe ſous ſa ſoutane. Et cependant il ne ſe contraignoit point quand il parloit du peuple romain, qu'on lui entendoit ſouvent traiter de gueux & de glorieux: ce qui ne ſervoit encore qu'à irriter ce peuple contre lui. Pour tirer Ceccano de la ſituation fâcheuſe où il ſe trouvoit, le pape lui donna, au refus du cardinal Gui de Boulogne qui s'en étoit excuſé, la légation de Naples pour traiter avec le roi de Hongrie, dont le retour dans les états de Naples avoit rallumé la guerre plus vivement que jamais. Annibald partit de Rome; mais à peine eut-il paſſé par la ſeigneurie de Ceccano, par Mont-Caſſin & S. Germain, que s'étant arrêté à une lieue de-là dans un château, il y fut empoiſonné par du vin que l'on mêla parmi les autres rafraîchiſſemens qui lui furent préſentés. Il en mourut dès le lendemain 17 juillet 1350. Fortifiocca, qui a rapporté preſque tous les faits qui ſont dans cet article, prétend qu'il mourut d'indigeſtion. Mais outre qu'il le prétend ſans preuves ſolides, il eſt certain que cet auteur ne paroît point favorable à Ceccano. * *Vita di Cola di* Rienzi, *tribuno del popolo romano ſcritta in lingua volgare romana di quella èta, da Tomao Fortifiocca, &c.* Du Cerceau, *hiſtoire de la conjuration de Gabrini, dit* Rienzi, *liv.* 9. *Voyez* auſſi Victorel, *in addit. ad Clem. VI.* Ciaconius, *in vita Bonif.* Boſquet, *in vita Clement. VI.* Auberi, *hiſt. des card.* Voſſius, *de hiſt. latin. &c.*

CECCARELLI (Alfonſe) de Bevagna ville d'Ombrie, eſt auteur de l'hiſtoire italienne de la maiſon de Monaldeſchi, qu'il fit imprimer à Aſcoli en 1580. Elle eſt pleine de fables. Ceccarelli en rempliſſoit tous ſes ouvrages: il falſifioit tout. Etoit-ce à deſſein ou par ignorance? Il paroît que c'étoit à deſſein, puiſque le pape Grégoire XIII le traita pour ce ſujet en criminel, le fit mettre en priſon, & le jugea digne de ſouffrir le dernier ſupplice, ce qui fut exécuté. * *Voyez* Leo Allatius; & M. L. Ant. Muratori, *tom. XII. ſcriptor. rer. Ital. pag.* 527. On a de Ceccarelli une lettre écrite de Rome le 14 avril de l'année 1581, adreſſée à François Mercati, où il lui parle de ſon hiſtoire de la maiſon de Monaldeſchi, & des monumens qu'il connoiſſoit ſur les maiſons de Cavalcanti & de Médicis. Cette lettre eſt dans le recueil intitulé: *Lettere memorabili*, &c. tome I, *in*-12, p. 103, *& ſuiv.*

CECCHINI (Dominique) Romain, auditeur de Rote, & dataire du pape, fut nommé cardinal par le pape Innocent X en 1644, & mourut le premier mai 1656, âgé de 68 ans, ayant donné *deciſiones Rotæ.* * *Biliot. hiſt. des auteurs de droit, par* Denys Simon, *édit. Pariſ. in*-12, 1692.

CECCHINI (Rainaud) né à Rome d'une famille noble, entra dans l'ordre de S. Dominique, où il eut le bonheur d'être l'éleve de Sante-Toſini, religieux célébre par ſa piété. Comme il avoit fait de bonnes études, Laurent Robbia, évêque de Fieſole, le choiſit pour enſeigner la rhétorique dans ſon ſéminaire: il eut depuis des emplois plus importans, & même en 1629 il fut fait prédicateur général pour le couvent de Prato; mais on ignore le temps de ſa mort. Outre la vie de Sante-Toſini, qu'il publia en 1641 à Florence, on a de lui trois diſcours latins imprimés à Florence ſur divers ſujets. * Echard, *ſcript. ord. Præd. tome II.*

CECCO d'ASCOLI étoit de la famille des *Stabili*, & ſe nommoit proprement *Franceſco de Gli Stabili*; mais il n'eſt preſque connu que ſous le nom de *Cecco d'Aſcoli*, qu'il porta lui-même. *Cecco* eſt un diminutif de *Franceſco*, & *Aſcoli* eſt le nom du lieu de ſa naiſſance, ville de la Marche d'Ancone. Il y naquit en effet vers l'an 1257, & eut pour pere *Simon* de Gli Stabili, bourgeois de ce lieu, qui étant à ſon aiſe, procura à ſon fils une éducation convenable. Cecco apprit la poéſie, la philoſophie, la théologie, la médecine & les mathématiques. C'eſt principalement dans cette derniere ſcience qu'il s'eſt fait un nom. Il s'y crut même aſſez de capacité pour promettre aux magiſtrats d'Aſcoli de faire venir juſqu'aux murs de cette ville la mer Adriatique, qui en eſt éloignée de ſix lieues, afin d'attirer le commerce & de la rendre par-là plus floriſſante: mais cette propoſition ne fut point acceptée, les magiſtrats ne jugeant pas à propos d'acheter un avantage incertain, par la perte de l'avantage réel qu'on trouvoit dans la fertilité des terres voiſines, appellées la vallée de Tronto, du nom d'une riviere qui l'arroſe. Le pape Jean XXII qui réſidoit à Avignon, informé de la capacité de Cecco, le fit venir auprès de lui, & le prit pour ſon médecin; mais ayant eu des envieux à la cour de ce pape, & ceux-ci lui ayant cauſé des délagrémens, il quitta peu après ſon poſte & retourna en Italie, où il ſe vit recherché de tous côtés. Il préféra la ville de Florence, ſans doute à cauſe des ſavans qui y vivoient alors, & il y contracta une étroite amitié avec le poëte Dante, & avec pluſieurs autres perſonnes d'eſprit. Le Dante & lui agitoient ſouvent entr'eux des queſtions de philoſophie, ſur leſquelles ils diſputoient quelquefois avec beaucoup de chaleur; & comme Cecco étoit rarement d'accord avec le poëte, ces diſputes les refroidirent inſenſiblement l'un pour l'autre. Cecco eſtimoit peu d'ailleurs le fameux poëme du Dante, qu'il traitoit de fables vaines & puériles, & il faiſoit connoître trop librement ce qu'il en penſoit. Il cenſura même ce poéme dans celui qu'il fit lui-méme, & que l'on citera plus bas. Il n'y parla pas plus avantageuſement de la fameuſe piéce de vers de Gui Cavalcanti, qui commence par ces mots: *Donna mi priega, perche io voglio dire*, &c. Ces critiques le firent paſſer pour un homme cauſtique, & lui attirerent l'inimitié du Dante & de Cavalcanti, de même que de leurs partiſans, entr'autres de Dino del Garbo, fameux médecin de Florence, & de Thomas, ſon frere. Leur haine n'eut cependant aucun effet alors, parceque Cecco fut appellé à Boulogne, où on lui donna des appointemens conſidérables pour y enſeigner la philoſophie & l'aſtrologie, quoique Cecco eût fort mal parlé dans ſon poëme du peuple de cette ville. Il y enſeigna depuis l'an 1322 juſqu'en 1325, & y compoſa des commentaires ſur la ſphere de Sacroboſco, que Dino del Garbo attaqua par un écrit fort vif. Thomas, frere de Dino, alla plus loin: il dénonça Cecco à frere Lambert, dominicain, inquiſiteur général de la Lombardie, l'accuſant d'avoir avancé des propoſitions hérétiques, d'attribuer tout aux influences & au pouvoir des aſtres, & de prétendre prévoir l'avenir par les régles de l'aſtrologie judiciaire. Cecco ſe tira alors d'affaire en abjurant les propoſitions qu'on l'accuſoit de ſoutenir, & en ſe ſoumettant à la pénitence que l'inquiſiteur lui impoſa. Charles Sans-Terre, duc de Calabre, fils de Robert, roi de Naples, étant allé à Florence pour y commander au nom de ſon pere, & y ayant fait ſon entrée le 30 juillet 1326, il y rappella Cecco, & le prit à ſon ſervice en qualité de médecin & d'aſtrologue. Cecco fut pendant quelque temps en grande faveur auprès de lui;

mais l'horoſcope qu'il fit, quoique malgré lui, de Marie de Valois, femme de Charles Sans-Terre, & de Jeanne, leur fille, âgée alors de deux ans, lui attira ſa diſgrace. Il avoit prédit que Marie de Valois & ſa fille s'abandonneroient à l'impudicité & à la débauche. Les ennemis de Cecco profiterent de l'indiſpoſition de Charles & de Marie pour le perdre, s'ils le pouvoient : ils mirent dans leurs intérêts l'évêque d'Averſa, ſecrétaire du duc de Calabre, & l'inquiſiteur Accurſe, tous deux cordeliers, & perſuaderent par leur moyen au prince de chaſſer de ſa cour un homme ſi pernicieux, & qui rempliſſoit, diſoient-ils, toute la ville de Florence du poiſon de ſes erreurs. Cecco fut arrêté en effet par l'ordre d'Accurſe & conduit dans les priſons de l'inquiſition, où l'on ne tarda pas à travailler à ſon procès. On l'accuſa d'être relaps, & d'avoir enſeigné de nouveau les erreurs qu'il avoit rétractées à Boulogne, c'eſt-à-dire, d'avoir prétendu que tout ſe faiſoit dans le monde ſuivant les influences des aſtres, & conſéquemment par une néceſſité indiſpenſable, & d'avoir ſoumis Jeſus-Chriſt même à cet empire des aſtres, en enſeignant que ſa naiſſance, ſa vie & ſa mort avoient été dirigées par leurs influences. On dit auſſi qu'on l'accuſa de plus d'avoir enſeigné, que, ſuivant la doctrine d'Hermès, quelques eſprits, qui étoient dans la premiere ſphere, étoient ſoumis aux enchantemens, & qu'on pouvoit par leur moyen faire des choſes merveilleuſes; mais Cecco nia la vérité de cette accuſation, & on ne la trouve point dans les actes de ſon procès. On dit auſſi qu'il fut accuſé de magie, & il en eſt parlé en effet une fois dans les mêmes actes, mais ſans y inſiſter. Cecco a trop déclamé lui-même contre cette prétendue ſcience dans la préface de ſon commentaire ſur la ſphere, pour croire qu'il n'en ait pas fait le mépris qu'elle mérite. Quoiqu'on ne puiſſe nier qu'il n'eût un foible extraordinaire pour l'aſtrologie, il faut convenir cependant, que les deux accuſations qui le firent condamner, ne pouvoient faire impreſſion que ſur des gens prévenus, & réſolus par avance à le faire périr. Quant à la premiere, loin de nier la liberté, il cenſure dans le premier chapitre du ſecond livre de ſon poëme, le Dante, d'avoir admis une eſpèce de néceſſité; & réfute dans le ſecond chapitre de ſon commentaire ſur la ſphere, ceux qui vouloient que les influences des aſtres euſſent quelque effet ſur notre volonté. D'ailleurs il a toujours ſoutenu que dans tout ce qu'il avoit dit du pouvoir des aſtres, il avoit fait abſtraction de la puiſſance divine & de la liberté de l'homme, auſquelles les influences céleſtes ne peuvent porter préjudice, comme les actes de ſon procès le reconnoiſſent. La ſeconde accuſation n'eſt pas mieux fondée, puiſque dans le chapitre quatriéme de ſon commentaire, il invective vivement contre les infidéles, & entr'autres, contre Zoroaſtre, pour avoir attribué aux aſtres tout ce que Jeſus-Chriſt a fait ſur la terre. Ce fut cependant pour ces chefs que Cecco fut condamné à être brulé, & cette ſentence cruelle & injuſte, comme l'appelle le P. Paul Appiani, jéſuite, auteur de ſa vie, fut exécutée le 15 ſeptembre 1327, dans la ſoixante-dixiéme année de ſon âge. Il ſe trouva à ſon ſupplice une multitude innombrable de peuple, qui s'attendoit à voir un des génies familiers qu'on lui ſuppoſoit, l'arracher des flammes. Dino del Garbo, ſon ennemi & le principal promoteur de ſon ſupplice, mourut quelques jours après de chagrin & de regret, & accablé par les remors de ſa conſcience, au moins à ce que l'on rapporte. Les ouvrages de Cecco d'Aſcoli, ſont : 1. l'*Acerba dell' illuſtre poëta Cecco di Aſcoli*, à Veniſe, *in*-4°, ſans date : ce poëme a ſouvent été imprimé depuis, comme on peut le voir dans les *mémoires* du P. Niceron. Quelques-unes de ces éditions ſont avec des commentaires fort ſavans de Nicolas Maſſeti, de Modène, qui a mis à la tête un ſonnet italien, lequel exprime fort bien le contenu du poëme. Celui-ci eſt une eſpèce de traité phyſique en vers aſſez rudes & groſſiers, où l'auteur parle de toutes les choſes naturelles. 2. Commentaires (latins) ſur la ſphere de Jean de Sacroboſco, qui ont été imprimés pluſieurs fois, entr'autres, à Veniſe, l'an 1499, *in-fol.* & en 1559 auſſi *in-fol.* 3. Un ſonnet, non encore imprimé avant que M. Creſcimbeni l'eût donné dans ſon hiſtoire italienne de la poéſie vulgaire. Dans la *Bibliotheca italiana*, on cite, *Tutte le opere di Cecco d'Aſcoli, in Venezia, per Bernardino da Novara*, 1487, in-4°, *ed. in Venezia* 1516, *in*-4°, & 1519, *in*-8°. Cecco a laiſſé divers ouvrages qui n'ont point paru. * *Voyez* ſa vie, écrite en latin par le P. Paul-Antoine Appiani, jéſuite, dans le tome III de l'hiſtoire italienne des héréſies de Dominique Bernini, imprimée à Rome, en 1707, *in-folio*. Les *Mémoires* du P. Nicéron, barnabite, tome XXX. *Bibliotheca italiana*, édition de Veniſe, 1728, *in*-4°, page 94, n°. 4 & 5.

CECERIGO ou CERIGOTA, anciennement *Ægialia*, petite iſle de l'Archipel ou de la mer Egée, eſt fort près de la côte orientale de l'iſle de Cerigo, dont elle prend ſon nom, & n'eſt pas éloignée du cap de Spada, qui eſt en Candie, dont elle n'eſt qu'à vingt-cinq milles. Elle eſt très-déſerte, & n'a que des montagnes & les écueils de Poro & Poroſſa aux environs. Les matelots la nomment ſouvent Cerigotte. * Baudrand, *diction. géographiq.* Hoffman, *diction.* Mati, *dictionnaire.*

CECILE, célébre avocat dont parle Minutius Felix. *Voyez* CECILIUS.

CECILE (ſainte) eſt du nombre de ces ſaintes, dont on n'a aucun monument ſur lequel on puiſſe faire quelque fonds. Les actes de ſon martyre, que l'on prétend être arrivé ſous l'empereur Alexandre *Severe*, ſont fabuleux. Quelques-uns l'ont mis ſous Marc-Aurele & Commode; les autres ſous Dioclétien, ſans aucun fondement. Tout ce que l'on a dit de ſa naiſſance & de ſa vie eſt de même nature; ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſur la fin du V ſiécle, & dans les ſiécles ſuivans, ſon culte étoit établi à Rome, où il y avoit une égliſe de ſon nom; cependant ſon corps n'y repoſoit pas, puiſqu'on prétend qu'il fut trouvé en 821 par le pape Paſchal I, dans le cimetiere de S. Sixte appellé le *Prétextat*; mais cette hiſtoire n'a pas plus de vraiſemblance que les actes de la Sainte : on ne voit pas même que l'on ait connu le lieu où étoit le corps de ſainte Cécile à Rome, juſqu'au pontificat de Clément VIII, c'eſt-à-dire, à la fin du XVI ſiécle, temps auquel on prétend qu'il fut découvert dans l'égliſe de ſainte Cécile, comme Baronius l'a rapporté. Le culte de cette Sainte a été aſſez célébre dans l'égliſe d'Occident depuis le VI ſiécle; l'égliſe grecque a auſſi fait ſa fête comme l'égliſe latine au 22 novembre. Fortunat de Poitiers, qui eſt le plus ancien que nous connoiſſions des auteurs qui en parlent, fait entendre qu'elle mourut en Sicile, comme ſainte Thecle à Seleucie. * *Acta ſancta Catharinæ*, donnés par Bozius *apud* Surium. Bolland. Fortunat, *lib.* 7, *cap.* 4. Sigebert, *in chron.* Baron. *ad ann.* 821. Tillemont, *mém. eccleſ.* Baillet, *vie des Saints*, 22 *novembre.*

CECILE (Guillaume) baron de Burghlei, & grand tréſorier d'Angleterre, né en 1521, étoit fils de RICHARD Cecile de la maiſon des Alterins. Après avoir achevé ſes études, il entra au ſervice du duc de Sommerſet, dont il fut maître des requêtes, & le premier qui ait pris cette qualité en Angleterre. Peu de temps après, le roi Edouard VI le fit un de ſes ſecrétaires, & l'honora de la dignité de chevalier. Il fut eſtimé de la reine Marie, ſœur d'Edouard; mais voyant que cette princeſſe ne l'élevoit pas aux honneurs, parcequ'il n'étoit pas de la religion catholique, il ſe retira auprès de la princeſſe Elizabeth, qui lui confia la conduite de ſes affaires. Cette princeſſe étant parvenue à la couronne, fit Cecile conſeiller & ſecrétaire d'état; enfin elle lui donna le titre de baron de Burghlei, & la charge d'intendant général des finances d'Angleterre. Il mourut en 1598. * Guillaume Camden, *hiſt. d'Elizabeth, reine d'Angleterre.* Imhoff, *en ſes pairs d'Angleterre.*

CECILE (Robert) grand tréſorier d'Angleterre, fils de GUILLAUME Cecile, baron de Burghlei, accompagna le comte de Darbi, ambaſſadeur en France ; & étant de retour, il fut fait premier ſecrétaire d'etat par la reine Elizabeth. Le roi Jacques lui donna le comté de Salisburi, le fit chevalier de l'ordre de la Jarretiere, & enfin l'honora de la dignité de grand chancelier. Cecile ſe montra digne de cette grande charge, & fit paroître auſſi ſa magnificence dans la fondation qu'il fit pour la ſubſiſtance des vieux capitaines, & dans le fameux bâtiment de la bourſe de Londres. Il mourut en 1612. * *Herolog. Angl.*

CECILE, ducheſſe d'Yorck, & mere d'Edouard IV. Jamais princeſſe n'a vu plus de gloire dans ſa maiſon, ni plus de déſaſtre. Elle vit régner quatre de ſes deſcendans, Edouard IV, & Richard III, ſes deux fils ; Edouard V, ſon petit-fils, & Elizabeth, femme de Henri, ſa petite-fille. Mais elle en vit périr un pareil nombre qui s'égorgerent les uns les autres. Edouard IV fit mourir ſon frere le duc de Clarence ; Richard fit maſſacrer ſes deux neveux, fils de ſon frere Edouard, & fut tué lui-même à la bataille de Beſworth, que Henri gagna contre lui. Cecile mourut fort âgée en 1495, & fut enterrée à Foderingham auprès de ſon mari. * De Larrey, *hiſt. d'Angl. tome II, page* 45.

CECILE, ſœur du roi de Suéde Eric XIV, & femme du prince de Bade. Cette princeſſe fut mere d'*Edouard Fortuné*, dont elle accoucha en Angleterre, où elle étoit allée avec le prince ſon mari pour y voir la reine Elizabeth. Ce fut cette reine qui tint l'enfant ſur les fonts, & qui aſſigna au pere & à la mere une penſion ſur ſes domaines qui leur fut exactement payée. * De Larrey, *hiſt. d'Angl. tome II, page* 45.

CECILIEN, *Cecilianus*, diacre de Menſurius, évêque de Carthage, vivoit dans le IV ſiécle. Après la mort de cet évêque, il fut élu l'an 311 en ſa place par les prélats voiſins, avec le conſentement du clergé & du peuple. Botrus & Celeſius, prêtres de la même égliſe, ſe voyant exclus de cette dignité, qu'ils avoient ouvertement briguée, formerent le deſſein d'un ſchiſme. Ils le firent éclore, lorſque Cecilien demanda les vaſes ſacrés de l'égliſe, qui durant la perſécution avoient été donnés en garde à des perſonnes qu'on croyoit fidéles ; car ceux-ci qui ne les vouloient pas rendre, ſe joignirent à ces deux ambitieux, afin de troubler leur nouveau paſteur, & ſe ſéparerent de ſa communion. Ils alléguerent fauſſement que ſon ordination étoit nulle, parcequ'il avoit été ordonné par Félix d'Aptonge, qu'ils prétendoient déchu de l'épiſcopat, pour avoir livré les livres ſacrés, & attirerent dans leur parti une riche dame, nommée *Lucile*, laquelle en ſon particulier haïſſoit le prélat, parcequ'étant diacre il l'avoit repris de ce qu'avant que de recevoir la ſainte Euchariſtie, elle baiſoit les reliques d'un prétendu martyr qui n'étoit point reconnu. *Secundus de Tigiſis*, & les autres évêques de Numidie s'étant aſſemblés à Carthage au nombre de 70, citerent Cecilien, qui leur fit réponſe, que ſi l'on avoit quelque accuſation à faire contre lui, ſon accuſateur n'avoit qu'à paroître & le prouver. Ses ennemis n'eurent rien alors à lui reprocher, ſinon, qu'ayant été ordonné par un évêque qui avoit livré les livres ſacrés, il n'étoit point évêque. Cecilien leur répliqua qu'en cas que Félix d'Aptonge n'eût pas pu l'ordonner, ils l'ordonnaſſent de nouveau, comme s'il n'eût été ordonné que diacre. Purpurius de Limes, homme malicieux, fut d'avis qu'on le prît au mot, & que quand il ſeroit venu, au lieu de lui impoſer les mains pour l'ordination, on les lui impoſât pour le mettre en pénitence. Le clergé de Cecilien ayant oui parler du deſſein de ces évêques, retint Cecilien. Les évêques de Numidie, ſur le refus qu'il fit de comparoître, le condamnerent, premiérement comme contumace ; ſecondement, comme ayant été ordonné par un traditeur, (c'eſt ainſi qu'on appelloit ceux qui avoient livré les livres ſacrés aux païens ;) troiſiémement, comme ayant empêché qu'on apportât à manger aux martyrs qui étoient dans les priſons. Ils prononcerent contre lui une ſentence de dépoſition & d'excommunication, ordonnerent Majorin en ſa place, & écrivirent des lettres circulaires à tous les évêques d'Afrique contre Cecilien. Pluſieurs évêques d'Afrique ſe rangerent de leur côté, & ce fut ce qui cauſa le ſchiſme ; mais les évêques des autres provinces perſiſterent dans la communion de Cecilien. L'empereur Conſtantin le reconnut en 312 pour légitime évêque, en lui faiſant remettre les aumônes qu'il donnoit aux pauvres chrétiens d'Afrique, & en lui adreſſant des lettres pour l'immunité des clercs catholiques de l'égliſe d'Afrique, à laquelle Cecilien préſidoit. Anulin, proconſul d'Afrique, ayant exécuté ſur ce ſujet les ordres de l'empereur, les ennemis de Cecilien le vinrent trouver, & lui préſenterent, ſous le nom de l'égliſe catholique du parti de Majorin, un mémoire, contenant les crimes dont ils accuſoient Cecilien, avec une requête, par laquelle ils demandoient à l'empereur qu'on leur donnât des juges dans les Gaules. Le proconſul envoya la requête & le mémoire à l'empereur, qui nomma Maternus, évêque de Cologne, Rheticius, évêque d'Autun, & Marin, évêque d'Arles, pour juger cette cauſe avec Miltiade, évêque de Rome, dans le mois d'octobre ſuivant. Anulin intima cet ordre aux deux partis, & leur ordonna d'envoyer chacun de leur côté dix évêques à Rome. Les juges nommés s'y rendirent, & Miltiade y fit venir quinze évêques d'Italie, qui s'aſſemblerent le 2 octobre de l'an 313, dans la maiſon de Fauſte, dans le palais de Latran. Cecilien fut déclaré innocent dans ce concile ; Donat, évêque de Caſenoire, ſon plus grand adverſaire, y fut condamné ; & à l'égard des évêques du parti de Majorin, il fut réglé que dans les lieux où il y auroit deux évêques, l'un du parti de Majorin, l'autre de celui de Cecilien, le premier ordonné demeureroit évêque. Après ce jugement, Donat demanda à retourner en Afrique, & Cecilien fut retenu à Breſſe ; mais on envoya les évêques Olympius & Eunomius en Afrique, pour déclarer laquelle des deux communions étoit la catholique ; ces deux évêques ſe rendirent à Carthage, & ils y demeurerent quarante jours, & prononcerent en faveur de Cecilien. Les Donatiſtes perſiſtant dans leur obſtination, demanderent à Conſtantin un nouveau jugement ; ce prince ordonna qu'avant toutes choſes on informât du fait avancé par les Donatiſtes, que Félix d'Aptonge qui avoit ordonné Cecilien étoit coupable d'avoir livré les livres ſacrés. Elien, proconſul d'Afrique, fut chargé de cette commiſſion ; il fut juſtifié par l'information achevée le 15 février 314, que l'accuſation contre Félix étoit ſans fondement. La même année Conſtantin fit aſſembler un concile dans la ville d'Arles, dans lequel Cecilien fut encore abſous, & ſes adverſaires condamnés. Les Donatiſtes appellerent encore de ce jugement à l'empereur, qui connut lui-même de ce différend, & déclara par ſon jugement du 8 novembre 316, que Cecilien étoit innocent, & ſes adverſaires des calomniateurs. Depuis ce temps-là, Cecilien demeura en poſſeſſion du ſiége de Carthage. Il étoit mort avant l'année 347, en laquelle Gratus ſon ſucceſſeur aſſiſta au concile de Sardique. * S. Auguſtin, *l.* 1, *contre Parm. c.* 3. *Brev. Coll. l.* 3, *c.* 14, *l.* 3, *contre Creſcon. c.* 27 *& ſuiv.* Optat, *l. contre Parm.* Baronius, *A. C.* 306, 313, *&c.* Henri de Valois a publié toute l'hiſtoire des Donatiſtes à la fin de ſon *Euſebe*, & M. Du Pin dans ſa nouvelle édition d'Optat.

CECILIUS ou CECILIENS, famille. Les auteurs parlent diverſement de l'origine de la famille des Ceciliens, qui étoit plébéienne. Quelques-uns diſent qu'elle eſt venue d'un Troyen compagnon d'Enée, nommé *Ceculus*, que la fable fait fils de Vulcain. Virgile en fait mention comme du fondateur de Preneſte, *liv.* 6, *Eneid.*

Le plus ancien des Ceciliens, dont nous ayons

Digitized by Google

connoiſſance, eſt L. CECILIUS METELLUS, que quelques-uns ſurnomment *Dento*, lequel fut conſul avec C. Servilius Tucca, l'an 470 de Rome, 284 avant l'ére chrétienne. L'année d'après ſon conſulat, il fut tué par les Gaulois Sénonois, qui aſſiégerent Arezzo, & qui tuerent avec lui treize mille hommes qu'il conduiſoit. Il fut pere de L. CECILIUS METELLUS, qui défit Aſdrubal en Sicile, & ce dernier laiſſa Q. CECILIUS METELLUS, qui fut maître de la cavalerie, & conſul l'an 548 de Rome, & 206 avant J. C. avec L. Veturius Philo. Il eut deux fils, CECILIUS METELLUS, *dont nous parlerons dans la ſuite*; & L. Cecilius Metellus, ſurnommé *Calvus*, qui fit une branche particuliere. Celui-ci fut conſul l'an 612 de Rome, & avant J. C. 142, & eut pour collegue Q. Fabius Maximus Servilianus. Ciceron, Eutrope & Caſſiodore font mention de lui. Il laiſſa L. CECILIUS METELLUS, dit *Calvus*, qui fut conſul l'an 635, & avant J. C. 119, avec L. Aurelius Cotta, & cenſeur en 639, & avant J. C. 115, avec Cn. Domitius. Ce fut alors qu'ils bannirent de Rome tous les arts qui ne ſervoient qu'au divertiſſement, excepté les joueurs de flûtes latines avec la voix, & le jeu qu'ils nommoient *Tali*. Le fils de ce dernier eſt CECILIUS METELLUS le *Numidique*, *dont nous parlerons plus bas*, pere de CECILIUS METELLUS SCIPIO, ſurnommé *Pius*, qui fut conſul avec Sylla en 674, & avant J. C. 80, & qui fit la guerre en Eſpagne contre Sertorius. Appien, Caſſiodore, Plutarque & Velleius Paterculus font mention de lui. Son fils qui étoit de même nom que lui, fut conſul l'an 703, & avant J. C. 51, avec Pompée *le Grand*, dont il ſuivit le parti. Il fit la guerre à Céſar en Afrique l'an 708 de Rome, 46 ans avant J. C. & voulant paſſer en Eſpagne, après avoir été vaincu, il périt avec la flotte, que la tempête pouſſa au port de Bonne, & que Sitius coula à fond. Reprenons la branche des aînés. Q. CECILIUS METELLUS fut ſurnommé le *Macédonique*, & laiſſa quatre fils. Les deux premiers laiſſerent poſtérité. Les deux autres furent M. CECILIUS METELLUS, qui fut conſul l'an 639 de Rome, & 115 avant J. C. avec M. Æmilius Scaurus, & qui défit les peuples de Sardaigne, dont il triompha; & C. CECILIUS METELLUS, ſurnommé *Caprarius*, qui fut conſul avec Cn. Papirius Carbo, l'an 641, & avant J. C. 113, & qui triompha de la Macédoine. Les deux aînés ſont Q. Cecilius, & L. Cecilius. Q. CECILIUS METELLUS, ſurnommé *Balearicus*, fut conſul en 631, & avant J. C. 123, avec T. Quinctius Flaminius, & cenſeur en 634, avec Q. Servilius. Il fit la guerre en Eſpagne & dans les iſles Baleares qu'il ſoumit. Il laiſſa Q. CECILIUS METELLUS, ſurnommé *Nepos*, conſul en 656, & avant J. C. 98, avec T. Didius, & fut pere de deux fils, ſelon Ciceron; de Q. CECILIUS METELLUS, ſurnommé *Nepos*, conſul en 697, & avant J. C. 57, avec P. Cornelius Lentulus Spinter; & de Q. CECILIUS METELLUS, ſurnommé *Celer*, qui exerça en 694 la même dignité avec L. Afranius. Pline, Dion & Caſſiodore en font mention. CECILIUS METELLUS, ſurnommé *Dalmaticus*, ſecond fils du *Macédonique*, fut conſul en 637 de Rome, & avant J. C. 117, avec Q. Mutius Scevola Augure. Il détruiſit les Dalmates, dont il eut le ſurnom de *Dalmaticus*, & fit bâtir le temple de Caſtor. Les auteurs parlent de trois fils qu'il eut; l'aîné étoit L. CECILIUS METELLUS, qui fut préteur en Sicile, l'an 684 de Rome, 70 avant J. C. & qui mourut étant déſigné conſul avec Q. Marcius Rex, l'an 686; le troiſiéme étoit M. CECILIUS; & le puîné, qui laiſſa poſtérité, étoit Q. CECILIUS METELLUS, ſurnommé *Creticus*. Celui-ci fut conſul avec Q. Hortenſius en 685: il ſoumit l'iſle de Crete dont il triompha, & il en mérita le ſurnom de *Creticus*. Son fils Q. CECILIUS laiſſa Q. CECILIUS METELLUS CRETICUS, qui fut conſul avec L. Licinius Nerva, l'an 7 de l'ére chrétienne, qui étoit le 760e. de Rome. La famille des Ceciliens a produit encore P. CECILIUS, célébre juriſconſulte, que nous voyons ſouvent cité dans les livres des digeſtes; & SEXT. CECILIUS, qui enſeigna le droit ſous l'empire de Trajan & d'Adrien. Bernardin Rutilius parle de l'un & de l'autre dans les vies des anciens juriſconſultes.

CECILIUS METELLUS (L.) conſul & général Romain. On croit qu'il étoit fils de Q. Cecilius, qui fut conſul avec C. Servilius Tucca, l'an 470 de Rome, 284 avant J. C. Celui dont on parle, le fut avec C. Furius Pacilius, l'an 503 de Rome, 251 avant la naiſſance de J. C. Il fit la guerre en Sicile contre les Carthaginois. D'abord il ſe tint ſerré dans les montagnes, ne voulant ni expoſer ſes troupes, ni être enfermé par les ennemis; quelque temps après il s'élargit dans la plaine, & il emporta Theruce & Liparis en préſence même de l'armée ennemie. Il veilloit cependant ſur les démarches d'Aſdrubal, général des Carthaginois, & grand capitaine; & il cherchoit les occaſions de le ſurprendre. Il prit ſi bien ſon temps, qu'il le chargea inopinément près de Palerme, & qu'il le défit entiérement dans le temps qu'il décampoit. Il lui tua même vingt-ſix éléphans, & il en prit cent quatre, qu'on mena à Rome avec treize chefs des ennemis enchaînés. Ce qui fut un des plus illuſtres ornemens de ſon triomphe. L. Cecilius Metellus fut encore conſul l'an 507 de Rome, & avant J. C. 247, avec M. Fabius Buteo. * Polybe, *l.* 1. Eutr. *liv.* 2.

CECILIUS METELLUS (Quintus) conſul, & capitaine Romain, fut ſurnommé *le Macédonique*, pour avoir ſubjugué la Macédoine, l'an 607 de Rome, & avant J. C. 147, & pour avoir vaincu un certain Andriſcus qui ſe faiſoit roi de ce pays, & qui avoit pris le nom de Philippe. Il défit les Achaïens, & remporta de grands avantages en Eſpagne. Sa trop grande ſévérité le fit haïr du peuple, & fut cauſe qu'il eut peine à parvenir au conſulat, qu'on lui avoit refuſé deux fois. On remarque qu'il fut porté à la ſépulture ſur les épaules de quatre fils qu'il laiſſa, après avoir eu le plaiſir d'en voir trois honorés de la dignité de conſul, & de voir le quatriéme remporter l'honneur du triomphe. * Tite-Live, *l.* 49 & 50. Florus, *l.* 2, *c.* 14. Aurelius Victor, *vies des hommes illuſtres*, *c.* 61. Eutrope.

CECILIUS METELLUS (Quintus) fils de L. Cecilius Metellus Calvus, qui fut auſſi conſul, mérita le nom de *Numidique*, parcequ'il triompha de Jugurtha, roi de Numidie, après avoir été conſul avec M. Junius Silanus. L'Afrique échut à Q. Cecilius Metellus, qui entra dans ce pays ennemi, après avoir rétabli la diſcipline militaire, que la molleſſe de ceux qui l'avoient précédé dans la charge de général, avoit laiſſé corrompre. Ce fut alors que Jugurtha effrayé lui offrit la paix, avec promeſſe de ſe ſoumettre aux Romains. Cette offre ne rendit pas le conſul plus négligent. Au contraire il ſe campa toujours avantageuſement; & comme il envoyoit avec ſoin à la découverte, ayant appris que Jugurtha étoit aſſez éloigné, il lui enleva la ville de Vacca, où il établit ſes magaſins. Enſuite il défit Jugurtha; mais cette victoire n'étant pas auſſi parfaite qu'il le ſouhaitoit, il fit aſſiéger Zama, capitale de Numidie. Le roi l'obligea d'abandonner cette entrepriſe. L'année d'après, qui étoit la 646e de Rome, & la 108e avant J. C. Vacca ſe révolta. Metellus la prit par ruſe, & tailla en piéces les habitans qui allerent au-devant de lui. Enſuite il défit encore Jugurtha dans une ville nommée *Tula*, qu'on lui abandonna; mais comme cette guerre traînoit en longueur, Marius qui fut conſul l'an 647, & avant J. C. 107, obtint la commiſſion de l'achever, & Cecilius Metellus fut obligé de s'en revenir; mais ſon triomphe n'en fut pas moins beau. Quelque temps après étant cenſeur, il ne voulut jamais admettre au dénombrement un certain Quinctius, qui ſe diſoit fauſſement fils de Tiberius Gracchus. Il refuſa auſſi de jurer par la loi d'Apuleius, qui n'avoit été autoriſée que par la force: ce qui le fit condamner

au

au bannissement sous le sixiéme consulat de Marius, l'an 654 de Rome, & 100 ans avant J. C. Il alla à Smyrne, & fut depuis rappellé par les prieres de son fils, qui pour cela fut appellé *le Pieux*. Ce fut l'année suivante, sous le consulat de M. Antoine & d'A. Posthumius Albinus. * Salluste, *in Jugurth.* Florus, *l.* 3. Appien. Plutarque, *in Mar.* Cicer. Eutr. Cassiod.

CECILIUS STATIUS, poëte comique, natif des environs de Milan, vivoit vers l'an 575 de Rome, & 179 avant l'ére chrétienne. Il étoit contemporain d'Ennius, & il laissa quelques comédies, dont Robert Etienne a recueilli les fragmens. Ciceron l'accuse de parler très-mal latin; cependant Volcatius Sedigius le nomme prince des poëtes comiques. * S. Jerôme, *chron.* Ciceron, *ad Attic.* & Aullu-Gelle, *au l.* 4, *c.* 10, *& l.* 15, *c.* 15.

CECILIUS, rhéteur célébre, qui professa la rhétorique à Rome du temps d'Auguste, étoit né dans un lieu de Sicile, nommé *Calacta*, ainsi qu'on l'apprend d'Athenée (*lib.* 6 *&* 11.) Ses parens, selon Suidas, avoient été esclaves; mais il n'étoit pas rare alors de trouver de fort habiles gens dans cette condition. Quelques-uns ont dit qu'il étoit Juif; ce qui n'a pas plu à ce grammairien, & lui-même ajoute encore une chose moins croyable, qui est, qu'il vécut jusqu'au régne d'Adrien. Il y a beaucoup d'apparence que c'est le même Cecilius rhéteur, qui étoit ami de Verrès, & que Ciceron (*in divinat.*) traite de Juif: *quid Judæo cum Verre*, de sorte que Suidas se trompe également à l'égard de sa condition, & du temps où il vécut. Athenée (*lib.* 6.) dit qu'il écrivit l'histoire des guerres serviles, c'est-à-dire, des guerres que les esclaves révoltés firent aux Romains, & il lui attribue encore (*lib.* 11,) un traité de l'histoire; mais il n'est pas exact en cet endroit, puisqu'ainsi que l'assure Suidas, Cecilius ne parloit dans cet ouvrage que de l'usage que les orateurs avoient fait de l'histoire. Il avoit composé encore un traité sur l'orateur Antiphon, qui est cité par Plutarque, (*lib. de dec. Rhet.*) & Longin au commencement de son traité du sublime, dit que Cecilius avoit composé un ouvrage sur le même sujet, mais avec peu de succès. Suidas parle encore d'autres ouvrages de Cecilius; Denys d'Halicarnasse dit dans sa lettre à Pompée, qu'il étoit son intime ami, & Quintilien le loue plus d'une fois. * Dalechamp, *l.* 6 *&* 11. Athenée. Casaubon, *in Athen. l.* 6, *c.* 21. Vossius, *de hist. Græc. l.* 2, *c.* 4.

CECILIUS, célébre avocat de Rome, vivoit sur la fin du II siécle, & au commencement du III; c'est le même que Minutius Felix introduit dans son dialogue, qu'il intitule *Octavius*. Cet Octavius étoit ami de Minutius Felix; & Dieu qui leur avoit fait la grace de les éclairer des vérités de la foi, se servit de ce premier, pour convertir Cecilius aussi ami de Minutius Felix. On dit même qu'il mérita d'être honoré du sacerdoce; & on croit que c'est ce même Cécilius dont il est parlé dans la vie de S. Cyprien, & qui contribua à la conversion de ce docteur de l'église, lequel prit au baptême le nom de Cecilius, pour témoigner la considération qu'il avoit pour son maître & son ami. Mais tout cela n'est fondé que sur de simples conjectures. * Minutius Felix, *in Octav.* Ponce, *in vit. S. Cypriani*, Baron. *A. C.* 211, *n.* 2.

CECILL (Guillaume & Robert) *cherchez* CECILE.

CECINA, riviere de Toscane, en Italie, prend sa source dans le Siennois, baigne dans le Pisan la vallée de Cecinna, qui est un pays fort agréable & fort fertile, & se décharge dans la mer de Toscane, entre la mer de Livourne & celle de Piombino. * Mati, *dict.*

CECINNA (Aulus) chevalier Romain, originaire de Volterre, fut ami de Cicéron, qui le défendit par une oraison que nous avons encore. Il prit le parti de Pompée, durant les guerres civiles, l'an 705 de Rome, 49 ans avant J. C. & on l'accusa d'avoir écrit un livre contre César. On croit aussi qu'il est le même dont parle Sénéque dans les *Questions naturelles*, qui avoit écrit un traité de la formation du tonnerre. Le même César avoit un secrétaire nommé CECINNA. Il y a eu un autre CECINNA, capitaine de Vitelius, qui vainquit Othon l'an 69 de l'ére chrétienne, & qui fut envoyé à la tête de trente mille hommes contre Primus, gouverneur de Mœsie, qui s'étoit déclaré en faveur de Vespasien; ce que Josephe a remarqué dans la *guerre des Juifs*. Suétone parle aussi dans la *vie de Titus* d'un homme consulaire de ce nom, que ce prince fit assassiner durant la nuit, ayant trouvé un écrit signé de sa main, dans lequel il avoit préparé un discours aux soldats, pour les porter à la sédition. * Cicéron, *orat. page* 13, *& in ep.* Josephe, *lib.* 4, *bell. Jud. cap.* 40. Suétone, *in Tito*, *cap.* 6, *&c.*

CECROPES, *cherchez* CERCOPES.

CECROPIUS, évêque de Nicomédie dans le IV siécle, défenseur des Ariens, & persécuteur de S. Athanase. Il avoit succédé à l'impiété d'Eusebe, aussi-bien qu'à sa chaire; & il périt miférablement dans les ruines de cette ville, qu'un tremblement de terre, dont Ammien Marcellin fait une description effroyable, ruina de fond en comble l'an 358. * Ammien Marcellin, *l.* 17. Socrate & Sozomene, *l.* 4.

CECROPIUS, évêque de Sebaste, assista au concile général de Chalcédoine l'an 451: il soutint dans la seconde session, qu'il étoit défendu par un canon, de faire la nouvelle profession de foi que l'on exigeoit des peres du concile; que le pape Léon, sur la dispute émue par Eutychès, avoit proposé la forme de la foi que l'on devoit embrasser, & que cette formule de foi proposée par S. Léon, devoit suffire. Enfin il obtint qu'on feroit la lecture du symbole de Nicée, & de la lettre à Flavien. Le concile le députa avec deux autres prélats, pour citer Dioscore, & pour lui porter un écrit. Comme cet héréfiarque demandoit des commissaires séculiers, le saint évêque lui répondit, que s'agissant de son affaire personnelle, nuls laïcs ne devoient être présens. Dans la quatriéme session, il s'emporta contre les évêques d'Egypte, qui ne vouloient pas souscrire à la lettre de S. Léon, ajoutant qu'il n'étoit pas juste qu'au mépris de douze cens prélats, on écoutât dix hérétiques. Dans la cinquiéme, pour réformer quelques désordres, il proposa qu'il plût au synode d'ordonner que toutes les pragmatiques qui avoient été faites dans les provinces contre les saints canons, fussent abolies. Ce qui fut exécuté. * Baronius, *A. C.* 451. *Voyez* les actes du concile de Chalcédoine.

CECROPS I de ce nom, Egyptien de naissance, fut le premier roi des Athéniens, & bâtit, ou, selon les autres, embellit la ville d'Athènes, qui fut nommée *Cécropie* de son nom. Il épousa *Agraule*, fille d'*Actée*, principal seigneur de l'Attique, où il fonda son royaume. On le surnomma *Diphyes*, parcequ'il parloit deux langues, la grecque & l'égyptienne, qui étoit celle de son pays, ou parcequ'il avoit établi le premier l'union de l'homme avec la femme, suivant les loix du mariage légitime; ayant aboli pour cela la communauté des femmes, qui étoit auparavant tolérée parmi les Grecs. C'est à cette occasion que toute l'antiquité a supposé que ce roi avoit eu deux visages. Il institua les premiers sacrifices qui furent faits à Athènes, & commença à policer ses sujets. Son régne fut de cinquante ans. Eusebe en met le commencement l'an 1558 avant l'ére chrétienne, & 780 ans avant la I olympiade; ce qui répond à l'an du monde 2478. Cecrops a eu seize successeurs jusqu'à Codrus, durant 488 ans. Quelques historiens Grecs ont écrit que certains caractéres ayant été gravés sur le tombeau de ce prince, & plusieurs coqs ayant été immolés à ses manes, son ombre parut aux yeux du peuple en forme de lion. Le chronologue inconnu de l'isle de Paros, publié par Selden, commence ses époques par ce roi, dont il place le commencement du régne à l'an 3132 de la période julienne, 1582 avant J. C. 26 ans plutôt que l'on ne compte

communément. * Euſebe, *en ſa chron.* S. Cyrille d'Alexandrie, *l.* 2, *contre Julien.* S. Auguſtin, *l.* 18 *de la cité de Dieu*, *ch.* 8 & 9. Pauſanias, *in Achaic.* Tornel & Salien, *A. M.* 2498. Petau, *ration. temp. part.* 1, *l.* 1, *c.* 4, *& part.* 2, *l.* 2, *c.* 8, *&c.*

CECROPS II, ſeptiéme roi des Athéniens, ſuccéda à ſon frere Erechthée, l'an du monde 2686, avant J. C. 1349, ou 26 ans plutôt, ſuivant les marbres d'Arondel, & régna 40 ans. * Jules Africain & Euſebe, *en ſa chron.*

CECULUS, fils de Vulcain, fut conçu, diſent les poëtes, d'une étincelle de feu, qui vola dans le ſein de ſa mere Preneſte, pendant qu'elle ſe chauffoit auprès de la cheminée. Il eut toujours une inflammation dans les yeux, pour marque du feu qui lui avoit donné la naiſſance. Il bâtit la ville de Preneſte en Italie, & prit le parti de Turnus contre Enée. Les poëtes, pour enrichir cette fable, ajoutent que quelques-uns voulant lui conteſter l'honneur qu'il ſe faiſoit d'être né de Vulcain, ce dieu excita le tonnerre, & fit tomber la foudre ſur eux. D'autres diſent que Ceculus venant de naître, fut trouvé par des bergers dans le feu, ſans être aucunement endommagé de la flamme, ce qui fit croire qu'il étoit fils de Vulcain. * Virgile en parle *dans le liv. 7 de l'Enéide*, *v.* 678.

CEDAR, pays d'Arabie habité autrefois par les Iſraélites. *Cedar* en hébreu veut dire *noir* & *basané*, comme étoit le teint de ces peuples; d'où vient que l'épouſe dans le cantique des cantiques 1, 5, dit d'elle-même qu'elle eſt brune comme les tentes de Cedar, c'eſt-à-dire comme les Arabes qui habitent ſous des tentes; & c'eſt peut-être auſſi la raiſon pourquoi les Hébreux appelloient Cedar, l'Arabie déſerte qui eſt proche de la Méſopotamie, & du golfe Perſique; on l'appella ainſi du nom de Cedar, ſecond fils d'Iſmaël. * *Genèſe*, *c.* 25, *v.* 14. S. Jerôme *des lieux Hébr.* Voyez Samuel Bochart, *dans ſon phaleg.*

CEDAR, ville ou contrée au-delà du Jourdain, dans la tribu de Manaſſé. * *Judith I*, 8. Sanſon.

CEDES, ville de la tribu de Nephtali, *cherchez* CADES.

CEDES, ville de la tribu d'Iſſachar, donnée aux lévites, & nommée *Ceſion*. * *Joſué*, 21, 28. *I. Paral. VI*, 72.

CEDIMA, *cherchez* CADIMA.

CEDIMOTH, *cherchez* CADEMOTH.

CEDITIUS (Quintus) tribun des ſoldats en Sicile, l'an 500 de Rome, & avant J. C. 254, voyant toute l'armée romaine envelopée par les ennemis, & hors de toute eſpérance de ſalut, s'offrit volontairement au conſul Attilius Calatinus de ſe mettre à la tête de quatre cens jeunes hommes, & d'aller affronter avec eux ceux qui les tenoient ſerrés de ſi près. Il prévoyoit bien que ni lui ni ſes compagnons ne pouroient éviter de périr dans cette entrepriſe; mais il étoit perſuadé que tandis qu'il attireroit une partie des ennemis au combat, le conſul pouroit attaquer l'autre, & mettre par ce moyen ſes troupes en liberté. La choſe arriva comme Ceditius l'avoit projettée, & les Romains ſe dégagerent du péril dont ils étoient menacés. Tous ceux qui l'avoient accompagné furent tués, & lui ſeul fut conſervé par un bonheur extraordinaire. On le trouva entre les corps morts, encore reſpirant, & tout couvert de bleſſures, dont il fut guéri par la généroſité des ennemis, qui admirerent ſon courage & ſa vertu. Claudius Quadrigarius (*au* 3 *des annal.*) l'appelle *Liberius*; & Frontin *Calphurnus*. Aulu-Gelle (*l.* 3, *c.* 7,) dit que Caton le mettoit en parallele avec ce fameux Léonidas, qui à la tête d'une poignée de Lacédémoniens, combattit aux Thermopiles contre toute l'armée des Perſes.

CEDMONÉENS, l'un des dix peuples qui ſubſiſtoient dans la terre de Chanaan, lorſqu'Abraham alla dans ce pays, & qui étoit exterminé ou confondu avec les autres, lorſque les Iſraélites s'en emparerent. * *Gen. XV*, 19. Bochart, *l.* 4, *c.* 36.

CEDOAL, *cherchez* CEDWAL.

CEDOGNA, CEDOGMA, ou CEDONIA, ville d'Italie, avec titre d'évêché ſuffragant de Conza, eſt dans la principauté ultérieure, province du royaume de Naples. Quelques-uns la prennent pour l'*Aedonia* de Tite-Live, qui dit que le conſul L. Papirius y fit jurer fidélité aux Samnites. Les auteurs Latins la nomment auſſi *Alcedonia*. * Léandre Alberti, *deſcript. Ital.*

CEDRENUS (George) moine Grec, qui vivoit ſur la fin du XI ſiécle, vers l'an 1057, a écrit des annales ou un abrégé d'hiſtoire depuis le commencement du monde juſqu'au régne d'Iſaac Comnene, empereur de Conſtantinople, qui ſuccéda à Michel VI, l'an 1057. Cet ouvrage n'eſt qu'une compilation de pluſieurs auteurs, & principalement de George Syncelle, dont il a copié ſa chronographie, depuis le commencement du monde juſqu'au temps de Dioclétien; de Théophane, depuis Dioclétien juſqu'à Michel Curopalate; & de Jean Thraceſius Scylitzes, depuis Curopalate juſqu'à ſon temps; en un mot, toute ſon hiſtoire eſt tirée de divers auteurs, dont il a fait des extraits ſans beaucoup de diſcernement & de critique. Cet ouvrage a été traduit par Xylander, & imprimé à Baſle en 1566. Il y a une autre édition des annales de Cedrenus, imprimée l'an 1647, à Paris, de l'imprimerie royale, avec la traduction latine de Guillaume Xylandor; les notes du pere Jacques Goar dominicain, & avec le gloſſaire de Charles Annibal Fabrot. * Poſſevin, *in app.* Geſner *in biblioth.* Voſſius *de hiſt. Græc. l.* 2, *c.* 26. Le Mire, *in auct. &c.* Du-Pin, *biblioth. des aut. eccléſ. XI ſiécle.*

CEDRO ou CEDRON, place forte que Cendebée avoit réparée. * *I Mach.* 19, 9.

CEDRON, torrent qui paſſe par le milieu de la vallée de Joſaphat, proche de Jeruſalem, & qui l'arroſe en temps d'hiver & de pluies. Son canal n'a pas plus de trois pas de largeur, & n'a de l'eau que quand il pleut. Avant que la vallée fût remplie, comme elle eſt, des ruines de la ville, il recevoit les eaux de quelques ſources vives, qui ſont dans l'égliſe du ſépulcre de la ſainte Vierge; mais ces eaux ſe perdent maintenant ſous terre. Il y a ſur ce torrent deux petits ponts de pierre d'une ſeule arcade; l'un vers le ſépulcre de la ſainte Vierge, & l'autre vers le ſépulcre de Joſaphat. Il eſt ſouvent parlé de ce torrent dans l'écriture-ſainte. Jeſus-Chriſt le paſſa peu de temps avant ſa mort. * *Saint Jean*, *c.* 18. David le paſſa auſſi, lorſqu'il fuyoit devant ſon fils Abſalon. * *II Rois*, 15. Ce fut dans le vallon où paſſe ce torrent, que le roi Aſa fit mettre en piéces & brûler l'infâme idole que ſa mere Maacha, à laquelle il avoit ôté la régence, avoit fait élever dans un bocage. * *III Rois*, 13, & que le roi Joſias en fit faire autant de tous les vaſes & uſtenſiles qui avoient été faits pour le ſervice de Baal. * *IV Rois*, 23. La même choſe fut faite auprès de Cedron, par le roi Ezechias. * *II Paralipom.* 29. Doubdan, *voyage de la Terre-Sainte.*

CEDWAL, ou CEDOALD, roi des Saxons occidentaux en Angleterre, dans le VI ſiécle, voulut s'emparer de la couronne de Kent, après la mort d'Ederic, qui l'avoit uſurpée, & que ſes peuples firent mourir. Il mit ſur pied des troupes; mais il fut vaincu par ſes ennemis, qui choiſirent un roi, & l'obligerent de ſe retirer. * Bede & du Chêne, *hiſt. d'Angl.*

CÉE, *Cea*, une des iſles Cyclades, d'environ quarante milles de tour, nommée aujourd'hui *Zia*, ou *Zée*, fut appellée *Hydruſſa* par les Grecs, ſelon Pline. Julide, qui eſt la *Julis* des anciens, capitale de cette iſle, eſt célébre par la naiſſance de Simonide & de Bachilide, poëtes lyriques, & du philoſophe Ariſton. * Pline, *l.* 4. Pinet. Higer, &c.

CEELATHA, campement des Iſraélites dans le déſert, entre Reſſa & le mont Sepher, mémorable par la ſédition de Coré. * *Nombres*, 33, *v.* 22, 23.

CEFALO (Jean) juriſconſulte célébre de Ferrare, enſeigna à Pavie, & enſuite à Padoue, où il

acquit beaucoup de réputation. Il a compoſé cinq volumes de conſultations. Il mourut dans un âge avancé, à Padoue en 1576. * Jacques-Philippe Thomaſini, *éloge des hommes illuſtres*, pag. 70. *Biblioth. hiſt. des auteurs de droit, par* Denys Simon, *édit. Pariſ. in*-12, 1692.

CEFALONIE ou CEFALOGNE, *cherchez* CEPHALONIE.

CEFALU ou CIFALU, eſt une ville maritime de Sicile, nommée par les Latins *Cephaloedis* ou *Cephalodium*, avec évêché ſuffragant de l'archevêché de Meſſine. Octavio Branciforti y fit en 1635 des conſtitutions ſynodales qu'on a données au public. Quelques auteurs croient que le nom de cette ville eſt tiré du mot grec κεφαλή, qui veut dire *cap* ou *promontoire*, parcequ'elle eſt ſituée au ſeptentrion de l'iſle de Sicile, ſur un cap qui s'avance dans la mer, avec un bon port. La ville eſt aſſez bien bâtie, & défendue par un château élevé ſur une colline. L'égliſe cathédrale a une façade magnifique. Cephalu eſt près de Termini.

CEGLIE, bourg ou petite ville du royaume de Naples, ſituée dans la terre d'Otrante, au pied des monts Apennins, environ à deux lieues d'Oſtuxi, du côté du midi. * Mati, *dictionn.*

CEGLIE étoit autrefois une petite ville de la Pouille Peucétienne; maintenant ce n'eſt qu'un petit village du royaume de Naples, ſitué dans la terre de Bari, du côté du midi. * Mati, *dictionn.*

CEILA, ville de la tribu de Juda, que David délivra d'entre les mains des Philiſtins, & d'où il ſe retira enſuite dans le déſert de Ziph, connoiſſant que les habitans étoient dans la diſpoſition de le livrer à Saül, qui cherchoit à ſe ſaiſir de lui. * *Joſué*, 15, 44. *I. Rois*, 23, 5.

CEILAN, iſle de la mer des Indes, vers le cap de Comorin, qui eſt à la pointe de la preſqu'iſle de l'Inde, au-deçà du golfe de Bengale. Elle a 60 lieues de longueur ſur 40 de largeur, & environ 205 lieues de tour. On croit que cette iſle eſt la Taprobane des anciens. Les Indiens l'appellent *Tenaſirim* ou *Teharisain*, qui en leur langue ſignifie *terre de délices*. Elle fut découverte l'an 1506 par Laurent, fils de Francisco Almeida, qui en prit poſſeſſion au nom du roi de Portugal; d'autres diſent que ce fut Jacques Lopez de Siquaire, général d'une flote portugaiſe, qui en fit la découverte en 1509. Cette iſle eſt extrêmement fertile; car outre qu'elle produit tout ce que l'on trouve ailleurs, on y voit des forêts entieres d'orangers & de citroniers, mais particuliérement de canelle, qui pouſſe ſon odeur bien avant dans la mer. Il y a auſſi quantité de pierres précieuſes, & on y en trouve de toutes ſortes, à la réſerve du diamant. On y pêche auſſi des perles; mais elles ne ſont pas ſi belles que celles du Baharain, iſle du golfe de Perſe. Pour ſon yvoire, il eſt le meilleur du monde. Cette iſle contient neuf royaumes, dont les principaux ſont ceux de Candi, de Colombo & de Gale. Il y a une montagne que l'on croit être la plus haute des Indes; on la nomme *Pic d'Adam*, & les inſulaires aſſurent qu'Adam a été créé ſur cette montagne, & qu'il eſt enterré au-deſſous. Ils montrent auſſi deux veſtiges, qu'ils diſent être les traces de ce premier homme, & ils prétendent que le paradis terreſtre étoit dans leur iſle. On y trouve des mines de fer & de cuivre: il eſt certain qu'il y en a d'or & d'argent, principalement dans le royaume de Candi, mais le roi ne veut point qu'on les fouille; il ne ſouffre point auſſi que l'on vende aux étrangers les pierres fines que l'on y trouve en très-grande quantité; cependant on ne laiſſe pas d'en faire quelque commerce ſous main. Les habitans de la ville de Candi en trouvent même dans les ruiſſeaux, après que la pluie y a fait rouler de la terre d'une montagne voiſine. La canelle y eſt à ſi bon marché, que les Hollandois n'y achetent le quintal de 128 livres que 48 ſols. Les Portugais s'y établirent dès l'an 1506; mais les Hollandois ne commencerent à y faire commerce qu'en l'année 1602, du temps de Fimala Derma, roi de Candi, qui étoit le plus puiſſant prince, & en quelque façon le ſouverain de l'iſle. Vers l'an 1606, les Hollandois firent la guerre aux Portugais, qui poſſédoient une partie de l'iſle; & ayant obtenu du ſecours du roi de Candi, ils prirent les villes de Gale, de Colombo, outre quelques autres places, & chaſſerent entiérement les Portugais. Les habitans de l'iſle de Ceilan ſont fort adroits, & il n'y a point de pareils ſauteurs dans le monde. Le peuple y va tout nud, à la réſerve de ce que la pudeur oblige de couvrir; mais ceux qui ont un peu de bien, portent des habits de toile ou de drap fin, enrichis de pierreries, & pliés en pluſieurs ondes. Ils aiment la guerre, & manient fort adroitement l'épée, l'arc & les armes à feu. Ils ſe ſervent de boucliers ou rondaches revêtues de peaux de crocodiles, qui ſont à l'épreuve du mouſquet. Ils chargent le dos de leurs éléphans d'une petite tour de bois, capable de tenir quatre ou cinq perſonnes armées de fléches & de pierres pour combattre. Ces inſulaires ſont idolâtres, & ſuivent à-peu près la religion des Bramins. Il y a des Mahométans qui demeurent parmi eux, avec une liberté entiere. A l'égard des villes qui obéiſſent aux Hollandois, on y ſuit leur religion. Bochart a prouvé par diverſes raiſons, qu'elle eſt non-ſeulement l'Ophir de Salomon, mais encore la Taprobane des anciens, dont Pline, Strabon & Ptolémée ont fait une très-particuliere mention; mais il faut avouer que le dernier fait la Taprobane beaucoup plus grande que n'eſt Ceilan; ce qui ne détruit pourtant pas le raiſonnement de Bochart, puiſque les inſulaires aſſurent que la mer en a ſubmergé une grande partie. * Mandello, *tome* II d'Olearius. Bochart, *geogr. ſac. Hiſt. de l'iſle de Ceilan, traduite du portugais par M. l'abbé* le Grand.

CEINTURES. Les ceintures étoient fort en uſage chez les Juifs: il en eſt fait mention dans l'ecriture-ſainte. Celle que Dieu commanda au grand-prêtre de porter, étoit tiſſue de fil d'or, de pourpre, d'écarlate, de cramoiſi & de fin lin retors. Les grands prêtres qui ſuccéderent à Aaron, pouvoient porter cette ceinture pendant tout le temps du ſacrifice; mais il ne leur étoit pas permis de s'en ſervir lorſqu'ils n'étoient pas en fonction. Lorſque les Juifs mangeoient la pâque, ils avoient des ceintures autour de leurs reins, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de Dieu.

Les Grecs & les Romains ſe ſervoient auſſi de ceintures, dont l'uſage étoit d'autant plus néceſſaire, que leurs habits étoient fort larges; les magiſtrats portoient des ceintures auſſi-bien que le peuple. Elles étoient encore néceſſaires aux voyageurs, ſur-tout chez les Orientaux, qui portoient des habits incommodes par leur longueur & leur amplitude. Ceux qui couroient dans les jeux olympiques, ſe ſervoient d'abord de ceintures; mais la premiere année de la XXXV olympiade, Hyppomene archonte d'Athènes leur fit défenſe de courir ayant une ceinture; enſorte que depuis les coureurs ſe dépouillerent pour courir. Comme c'étoit une marque d'honneur aux magiſtrats de porter la ceinture, & une peine & une marque d'infamie de ne pouvoir s'en ſervir, le prince uſoit ſouvent de cette punition contre ceux qui avoient prévariqué dans leurs charges. Les dames Grecques & Romaines ſe ſervoient auſſi de ceintures. Le premier ſoir des nôces le mari dénouoit la ceinture de la fille qu'il avoit épouſée. Homere (*l.* 11 *de l'Odyſſée*) appelle cette ceinture ζωστὴρ κούρης, *ceinture de fille*. Feſtus dit que la nouvelle mariée portoit une ceinture que le mari lui dénouoit dans le lit, & qu'elle étoit faite de laine de brebis. Cette ceinture, ajoute-t-il, étoit nouée du nœud d'Hercule, & le mari défaiſoit ce nœud pour un bon préſage, afin qu'il fût heureux en enfans, comme Hercule l'avoit été, qui laiſſa 70 enfans lorſqu'il mourut. *Conſultez* de Meziriac, dans ſon commentaire ſur Ovide, lettre de *Phillis à Demophon*. Les poëtes attribuoient à Venus une

eſpece de ceinture qu'ils appelloient *ceſte*, *cephis*. Ils y attachoient le pouvoir d'inſpirer de l'amour & de charmer les cœurs; c'eſt dans ce ſens que Boileau a dit :

On diroit que pour plaire, inſtruit par la nature,
Homere ait à Venus dérobé ſa ceinture.

Voyez CESTE. *Exod.* 4. *Rois* 1. *Matth.* 3, 10. *Iſaie*, 3. Ovide. Martial.

CEINTURE de la reine, eſt un droit fort ancien qui ſe leve à Paris de trois ans en trois ans, qui étoit d'abord de trois deniers pour chaque muid de vin, & de ſix deniers pour chaque queue. Il étoit deſtiné à l'entretien de la maiſon de la reine. On l'a depuis augmenté, & on l'a étendu ſur d'autres denrées, comme ſur le charbon, &c. On l'appelloit autrefois *la taille du pain & du vin*, comme il ſe voit par les regiſtres de la chambre des comptes de l'an 1339. * *Antiquités de Paris.*

CEJONIUS (Lucius Ælius Verus Commodus) jeune homme doué d'une extrême beauté, fut adopté par Adrien, & créé Céſar, quoique gendre de Nigrinus, qui avoit attenté à la vie de ce prince. Il le créa préteur, lui donna le gouvernement de la Pannonie, & le déſigna conſul en 136; mais ces honneurs ne purent le garantir d'une cruelle maladie, qui le rendit incapable des fonctions d'une ſi grande charge; de ſorte qu'Adrien le voyant ainſi malade, diſoit à ſes amis, qu'il avoit perdu l'argent donné aux ſoldats & au peuple pour cette adoption, & qu'il avoit voulu appuyer la république ſur une muraille qui tomboit ſous ſon propre poids. Cejonius mourut au retour de ſon gouvernement de Pannonie le premier jour de l'an 138; & Adrien n'adopta Antonin *le Pieux*, qu'à condition qu'il en uſeroit de même en faveur d'Annius Verus, fils de ce Cejonius, qui fut aſſocié à l'empire avec Antonin le philoſophe. * Spartien, *en la vie d'Adrien.* Dion, &c.

CEJONIUS JULIANUS, eſt rangé par Geſner & la Popeliniere entre ceux qui ont écrit l'hiſtoire des empereurs. C'eſt ſans fondement, comme l'a remarqué Voſſius, *hiſt. Lat. l.* 2, *c.* 7.

CEIRAM ou CERAM, iſle dans la mer des Indes, entre les Moluques, la terre des Papous, Gilolo, &c. Elle eſt aſſez grande & bien peuplée, & fournit des épiceries & autres marchandiſes des Indes. * Sanſon.

CEIRESTE, anciennement *Citariſtes*, *Citariſta*, étoit autrefois une petite ville; ce n'eſt maintenant qu'un village de Provence, ſitué près de la côte, entre Marſeille & Toulon, à une lieue de la Ciotat, qui a profité de ſes pertes, & appartient à la maiſon de Brancas. * Mati, *dictionn.*

CEIS ou SCEY, ancienne maiſon qui a tiré ſon nom d'un village avec château, ſitué au bailliage d'Ornans, appellé *Scey* en Varais, *in Varaſco*, pour le diſtinguer de Scey ſur Saone, & que l'on trouve écrit *Ceis* dans les anciennes chartes. Il y en a une de la fin du XI ſiécle, dans laquelle Hugues III, archevêque de Beſançon, dit que l'archevêque Gerfroi avoit donné à titre de précaire, la terre nommée *Frontiniacum*, ſituée dans le comté de Port, à une noble dame nommée *Atelle* & à ſes deux fils, & qu'il a obtenu d'*Otton* de Ceis, leur ſucceſſeur, la reſtitution de cette terre, du conſentement de *Pétronille*, femme d'Otton de Ceis, & de *Robert* & *Humbert*, leurs fils. Le mari d'Atelle vivoit au commencement du dixiéme ſiécle, puiſque cette dame étoit veuve du temps de Gerfroi, archevêque de Beſançon dès l'an 937, & il étoit de la maiſon de Ceis, puiſqu'Otton de Ceis ſe dit ſucceſſeur d'Atelle, *prædictæ Atellæ*, *nobilis matronæ*, *ſucceſſorem.* Fondé ſur ces raiſons, l'on commence la généalogie de Ceis ou Scey, par Atelle & ſon mari.

I. *N.* De Ceis, mari d'*Atelle*, mort avant l'an 937.

II. Les fils d'*Atelle*, encore jeunes en l'an 937.

III. Les enfans des fils d'*Atelle*, dont les noms ne ſont point connus.

IV. HUGUES de Ceis, nommé dans une charte de l'égliſe de Flavigny, de l'an 1037.

V. HENRI de Ceis, nommé dans une charte du chapitre métropolitain de Beſançon, de l'an 1060.

VI. PIERRE de Ceis, premier du nom, qualifié ſeigneur de Ceis, *Dominus caſtri quod dicitur de Ceis*, reſtitua à la ſollicitation de l'archevêque Hugues III, vers l'an 1090, à Richard de Montfaucon, une partie de la terre de Montfaucon, qu'il retenoit.

VII. OTTON de Ceis, qui rendit avant l'an 1110, à Hugues III, archevêque de Beſançon, la terre nommée *Frontiniacum*, qu'Atelle & ſes fils avoient reçue à titre de précaire de l'archevêque Gerfroi. *Raimond* & *Pagan* de Ceis ſont nommés dans une autre charte, datée de la treiziéme année de l'épiſcopat d'Hugues III.

VIII. ROBERT & HUMBERT de Ceis, fils d'OTTON, étoient probablement freres de *Ponce* & d'*Etienne* de Ceis : ce dernier étoit chanoine à Beſançon, ſuivant un accord fait entre l'archevêque Anſeric, mort en 1134, & Renaud, comte de Bourgogne, par lequel accord le comte s'engagea de faire rendre à l'archevêque l'égliſe de Brégille détenue par Ponce de Ceis & ſes freres; l'archevêque ayant promis de donner à Etienne de Ceis, chanoine, une ſomme à chaque ſynode, & de le faire archidiacre.

IX. PIERRE de Ceis, deuxiéme du nom, contribua à la fondation de l'abbaye de Billon, qui fut faite après l'an 1134, & fut nommé préſent à une donation que Poncette de Traves, veuve de Guillaume de Bourgogne, comte de Vienne & de Mâcon, fit à l'égliſe de S. Etienne de Beſançon en 1150. Ses enfans s'appelloient *Pierre*, *Humbert* & *Otton* de Ceis. *Guillen* (*a illencus*) de Ceis eſt auſſi nommé dans une charte de l'archevêque Humbert de l'an 1147. On croit qu'il étoit de la même maiſon de *Ceis.*

X. PIERRE de Ceis, troiſiéme du nom, confirma en 1196, avec ou du conſentement d'Humbert & Otton, ſes freres, & en préſence de Renaud de Ceis, les donations que Pierre deuxiéme, leur pere, avoit faites à l'abbaye de Billon. Il avoit épouſé *Bonne* de Montfaucon, ſœur de Richard, comte de Montbéliard deuxiéme du nom, & il fut pere de PIERRE & RICHARD, qui ſuivent.

XI. PIERRE & RICHARD de Ceis ſont compris avec les principaux ſeigneurs du comté de Bourgogne, & qualifiés ſeigneurs de Ceis dans un diplôme adreſſé à ces ſeigneurs en 1237, par l'empereur Frédéric II, en faveur de l'égliſe de S. Etienne. L'on voit auſſi dans les journaux de la ville de Beſançon, que vers l'an 1243, Pierre & Richard de Ceis, chargés par l'empereur, convinrent des droits de ce prince ſur les citoyens de cette ville, leſquels en reconnoiſſance leur envoyerent des lettres de citoyens. L'on trouve de leur temps, *Thierri*, *Simon* & *Etienne* de Ceis, chevaliers, nommés dans le titre de l'archevêché de 1276; *Gerard*, *Humbert*, *André*, *Henri*, grand-chantre de la métropolitaine en 1269; & *Gui* de Ceis, qui fut pere de *Marguerite*, mariée à *Jean* de Claiton, ſuivant un acte de l'an 1277; de *Béatrix*, qui vivoit encore en 1298; & d'*Hugues*, chanoine de la métropolitaine en 1279; Pierre de Ceis avoit épouſé *Guillemette* de Fondremant, ſuivant un titre de l'an 1231, & il eut OTTON, qui ſuit; & *Guillaume.* Celui-ci épouſa *Marguerite* de Cromari, dont il eut *Renaud*, *Perrin*, chanoine de l'égliſe de Beſançon & doyen de Calmoutier; *Henri & Thomas. Henri* de Ceis, damoiſeau, fut pere de *Guillaume*, chanoine; de *Thomas* & de *Philippe* de Ceis.

XII. OTTON de Ceis eut de *N.* de Neufchatel, *Rodoal*, nommé RAALD de Ceis dans le nécrologe de S. Etienne, où on lit : *Obiit Raaldus, filius Ottonis, domini de Ceis.*

XIII. RAALD de Ceis épouſa *Jeanne*, dame de Fertans, laquelle, dans ſon teſtament de l'an 1329, nomme

Digitized by Google

ſes enfans, ſavoir, JEAN, qui ſuit; *Philippe*, chanoine de l'égliſe de Beſançon; *Michel*, marié à *N.* d'Eſternod; & *Jeanne*, qui épouſa, 1°. *Otton* de Remiremont: 2°. *Guiot* de Vaudrey. *Renaud* de Ceis, chanoine & grand chantre de l'égliſe de Beſançon, étoit auſſi fils de Raald, ſuivant le nécrologe de S. Etienne: il teſta & mourut en 1314.

XIV. JEAN de Ceis épouſa *Agnès* de Cuſance, dont il eut THIEBAUD, qui ſuit; *Iſabeau*, mariée 1°. à *Jean* de Joux: 2°. à *Jean* de Lod, dit de *Thoraiſe*; *Alis*, dame de Remiremont, mariée à *Jean* de Verchamps; *Simone*, religieuſe d'Ounans; *Marguerite*, *Agnès*, *Jeanne* & *Catherine* de Ceis.

XV. THIEBAUD de Ceis, ou de Scey; car on le trouve de cette derniere maniere, de même que les ſuivans, eut d'*Etiennette* de Dommartin, PHILIPPE, qui ſuit; *Pierre*, grand-chantre de l'égliſe de Beſançon en 1334; *Jean*, chevalier, pere de *Jeanne*, mariée à *Richard* de Varre; *Richard*, chevalier; *Henri*; *Jacqueline*, femme d'*Etienne* Mouchet; & *Clémence*, qui épouſa *Jacques* de Longevelle ſur Lougnon.

XVI. PHILIPPE de Scey, ſieur de Fertans, aliéna la terre de Ceis, ou Scey, qui avoit donné le nom à ſa famille, & qu'elle avoit poſſédée juſqu'alors. Il épouſa *Alixan*, fille de *Guillaume* de Gilley, dont il eut HUGUENIN, qui ſuit; & *Thiébaud*, qui reprit en fief d'Huguenin, ſon frere aîné, la part qui lui avoit été donnée dans la terre de Fertans. THIEBAUD de Scey *fut tige d'une branche dont il ſera parlé.*

XVII. HUGUENIN de Scey, chevalier, ſeigneur de Fertans, épouſa *Jeanne* de Savigni, ſuivant un titre de l'an 1406. Leurs enfans furent, HENRI, qui ſuit; *Etienne*, chevalier, ſeigneur de Chantonnay, marié à *Alis* de Molan en 1430, dont il n'eut point d'enfans; *Jean*, *Philippe*, & *Jeanne*, mariée 1°. à *Hugues* de Belmont: 2°. à *Jean* de Maiſonvaux.

XVIII. HENRI de Scey, chevalier, ſeigneur de Fertans, eut de *Cécile* de Groſon, ſa femme, JEAN, qui ſuit; *Guillaume*, mort ſans avoir été marié; *Jean*, ſeigneur du Larderet; JACQUES, ſeigneur de Fertans en partie, *qui fit la branche de* FERTANS, *mentionnée ci-après*; *Agnès*, *Etiennette*, mariée à *Perrin* d'Ornans, chevalier, par titre de l'an 1483; & *Louiſe*, qui épouſa en 1466, *Guillaume* d'Oiſelet. Cécile de Groſon après la mort de Henri de Scey, ſon mari, épouſa *Philippe* d'Oiſelet, pere de *Guillaume*, ſon beau-fils.

XIX. JEAN de Scey, fils aîné de Henri, épouſa 1°. *Iſabeau* d'Achey: 2°. *Catherine* d'Epenois. Il eut de la premiere, *Jeanne* de Scey, femme 1°. de *Marc* de Beaujeu: 2°. de *N.* de Montureux. Jean eut du ſecond lit, *Etienne*, ſeigneur de Maillot, qui leva un régiment pour ſervir en Hongrie, où il mourut ſans poſtérité; CLAUDE, qui ſuit; *Antoine*, qui accompagna Philippe *le Bel* au voyage d'Eſpagne, & mourut à la guerre ſans poſtérité; *Claudine*, mariée au ſeigneur d'Acey; *Jeanne*, épouſe de *Jean* de Champagne; *Claude*, religieux bénédictin; *Pierrette*, mariée à *Anatoile* de Gevigney, ſeigneur de Courcelles. Jean de Scey fut capitaine de deux cens chevaux pour Maximilien, roi des Romains, par commiſſion du 26 février 1516. Il eſt inhumé chez les carmes chauſſés de Beſançon.

XX. CLAUDE de Scey, chevalier, ſeigneur de Maillot, Butier, Pin, Epenois, Groſon, &c. épouſa 1°. *Anne* de Quingey, dont il eut *Anne* de Scey, mariée à *Jacques* de Nance; & *Jeanne* de Scey, épouſe de *Jacques* de Montureux, ſeigneur de Maliſey: 2°. *Marguerite* de Chauviré, dont il eut *Claude*, mort jeune; ANATOILE, qui ſuit; *Iſabeau*, abbeſſe de Migette; *Jeanne*, femme de *Jean* de Clairon; *Françoiſe*, femme de *Claude*, ſeigneur du Vernois; & *Bonne*, qui épouſa 1°. *Charles* de Pillot: 2°. *Bénigne* de Chaffoy. Jean eut d'un troiſiéme mariage avec *Andrienne* d'Andelot, PIERRE de Scey, *dont on parlera*; *Antoine*, tué à la bataille de Lépante; & *N.* de Scey, épouſe du ſieur de Guierche.

XXI. ANATOILE de Scey, ſeigneur de Maillot, &c. chevalier, gouverneur de Dole, eut de *Suſanne* d'Achey; *Jérôme*, mort ſans enfans de ſon mariage avec *Claudine* de Guierche; & ANTOINE-BAPTISTE, qui ſuit.

XXII. ANTOINE-BAPTISTE de Scey, ſeigneur de Maillot, Groſon, le Vernois, Longeville, Véſigneux, &c. marié à *Charlotte* de Poligni, fut pere de *Françoiſe*, qui porta les biens de la branche aînée de ſa famille à *Charles* d'Achey, ſeigneur de Thoraiſe, ſon mari; de *Louiſe*, mariée à *François* de Neufchatel; de *Charlotte*, qui épouſa 1°. le baron de Bilon: 2°. le baron de Boutavan-Montagu; enfin, de *Charlotte*, *Suſanne*, *Anne* & *Jeanne*, religieuſes.

BRANCHE DE BUTIER.

XXI. PIERRE de Scey, chevalier, ſeigneur de Butier, Pin, Epenois, Eſmagni, Chevro, Chargey, &c. troiſiéme fils de CLAUDE de Scey, & d'*Andrienne* d'Andelot, ſa troiſiéme femme, eut d'*Anne* de Poligni, FRANÇOIS, qui ſuit; LOUIS, *dont on parlera*; *Anatoile*, religieux, célérier à ſaint Claude; *Antoinette*, mariée à *N.* de Beaurepaire; & *Iſabeau*, religieuſe à Migette.

XXII. FRANÇOIS de Scey, ſeigneur de Butier, Baumotte, Pin, &c. épouſa *N.* de Chatenay, dont il eut JEAN-BAPTISTE, qui ſuit; *Alexandre*, religieux, chambellan en l'abbaye de S. Claude; *Anatoile*, chevalier de l'ordre de Malte; *Jean*, ſeigneur de Butier; & *Magdeléne*, laquelle épouſa *Louis* de Chaviré, ſeigneur de Recologne.

XXIII. JEAN-BAPTISTE de Scey, colonel du régiment de Bourgogne au bailliage d'Amont, fut titré comte par lettres de l'an 1649, & mourut ſans poſtérité. *Jean*, ſon frere, avoit été titré marquis de la Manglane en Italie, par lettres du 18 mars 1647; & dès 1645 il avoit été nommé lieutenant général de la cavalerie de Bourgogne: il ſe diſtingua au ſiége de Lérida, & mourut auſſi ſans poſtérité.

BRANCHE DE CHEVRO.

XXII. LOUIS de Scey, ſeigneur de Chevro, Eſmagni & Laraye, ſecond fils de PIERRE, ſeigneur de Butier, & d'*Anne* de Poligni, eut d'*Antoinette* de Pillot, *Bénigne* & *Anatoile*, décédés ſans alliance; *Louis*, mort ſans enfans de ſon mariage avec *Anne-Eléonore* de Thomaſſin; & JEAN-CLAUDE, qui ſuit.

XXIII. JEAN-CLAUDE, comte de Scey, ſeigneur de Butier, Chevro, Pin, Baumotte & Eſmagni, ſuccéda aux biens de Louis, ſon frere, & de Jean-Baptiſte & Jean de Scey; ſes couſins. Il laiſſa de ſon mariage avec *Albertine* de Blicterſvick, CLAUDE-LOUIS, qui ſuit; *Jean-Antoine*; *Louiſe-Caroline*, qui épouſa *N.* de Moreal, ſeigneur de Moiſſey; & *N.* abbeſſe de Battans.

XXIV. CLAUDE-LOUIS, comte de Scey, ſeigneur de Butier, Pin, Baumotte & Eſmagni, racheta la terre de Ceis, ou Scey, qui avoit donné le nom à ſa famille. Il eut de *Marie-Charlotte-Nicole* de Saint-Maurice Montbaré; *Antoine-Alexandre*, comte de Scey, capitaine de cavalerie; *Jean-Baptiſte*, chanoine de l'égliſe de S. Pierre de Mâcon; *Deſle*, *Bénigne* & *Marie-Gabrielle* de Scey.

BRANCHE DE FERTANS.

XIX. JACQUES de Scey, ſeigneur de Fertans, Marcey, Gevigney, &c. troiſiéme fils de HENRI de Scey & de *Cécile* de Groſon, épouſa 1°. en 1472, *Thiébaude* de Beaujeu: 2°. en 1478, *Jeanne* le Févre, dont il eut, ſuivant le teſtament de l'an 1483, HENRI, qui ſuit; & *Jean*, mort ſans enfans de *Bonne* d'Artaufontaine.

XX. HENRI de Scey, ſeigneur de Fertans, Marcey, Gevigney, &c. épouſa 1°. *Catherine* de la Palu, dont

il n'eut point d'enfans : 2°. en 1479, *Anne* de Petite-Pierre, dont il eut *Magdeléne* de Scey, qui porta la terre de Fertans à *Etienne* de Montrichard, ſeigneur de Flametans, ſon mari ; & *Catherine*, qui épouſa *Etienne* Bouveret, ſieur de Chilley. * Extrait du Nobiliaire du comte de Bourgogne, qui fait partie des *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire du comté de Bourgogne*, &c. par M. Dunod de Charnage, &c. à Beſançon 1740, *in*-4°, depuis la page 211, juſqu'à la page 221.

CEITAVACA, ville d'Aſie, *cherchez* CEYTAVACA.

CEIX, *Ceix*, fils de Lucifer, étoit roi de Trachine, & oncle de Chione, à qui Diane perça la langue d'un coup de fléche ; ce qui toucha ſi fort ſon pere Dedalion, qu'il ſe précipita du haut d'un rocher en bas. Ceix affligé de viſions étranges après cette mort, alla conſulter l'oracle d'Apollon à Claros, & fit naufrage à ſon retour. Alcyone ſa femme ſe noya de déſeſpoir, ayant ſu cette triſte nouvelle, & tous deux furent métamorphoſés en Alcyons. * Ovide, *l.* 11 *des métamorph. fab.* 8, 9 & 10.

CELADE, affranchi de l'empereur Auguſte, ne ſut pas démêler ni diſtinguer le vrai Alexandre, fils d'Hérode *le Grand*, roi des Juifs, quoiqu'il l'eût connu très-particuliérement, d'avec Alexandre l'impoſteur, & ſe laiſſa tromper par la reſſemblance. * Joſephe, *antiq. l.* 8, *c.* 14.

CELADION, patriarche d'Alexandrie, ſuccéda à Marc II, l'an 153, & gouverna cette égliſe juſqu'en l'année 167. * Baronius, *in annal.*

CELADRAGUE, fils de Liube, roi de Wiltzes, dans le IX ſiécle, fut préféré par le peuple à Milégaſte, qui étoit l'aîné. Louis *le Débonnaire*, roi de France & empereur, autoriſa cette préférence, & fit de grands préſens à l'un & à l'autre pour les obliger d'être fidéles. * Aimoin, *l.* 4.

CELANO, petite ville avec titre de comté dans l'Abruzze ultérieure, près du lac Celano. Quelques géographes la prennent pour l'ancienne *Cliternum*, ville des Marſes, que d'autres croient avoir été ſur le lac même de Celano, & être entiérement ruinée.

CELANO (le lac de) anciennement *Lacus Marſorum* ou *Fucinus*, lac du royaume de Naples. Il eſt dans l'Abruzze ultérieure, aux confins de la citérieure, & de la terre de Labour, & prend aujourd'hui ſon nom de la ville de Celano, qui n'en eſt pas beaucoup éloignée. * Mati, *dict.*

CELAYA (Dominique de) natif de Bilbao, entra le 17 octobre 1538 dans l'ordre de S. Dominique, & mourut à Saragoſſe en 1574, au retour du chapitre général tenu à Barcelone, auquel il avoit aſſiſté en qualité de définiteur de la province. On a de lui une *expoſition des ſept pſeaumes de la pénitence*, qui ne parut qu'en 1578, à Salamanque. C'eſt lui que Poſſevin appelle *Cuteca*, d'autres *Calara* ou *Calaia* ; les Eſpagnols écrivent *Zelaia*. * Echard, *ſcript. ord. præd. c.* 2.

CELCHYTH, place en Angleterre, dans le royaume des Merciens. On y tint un ſynode l'an 794, & un autre l'an 816, où Wulfred préſida en préſence du roi Kenulphe. On y dreſſa dix canons pour la réforme des mœurs. * Camden.

CELDALES ou ZELDALS, peuples de l'Amérique, *cherchez* ZELDALES.

CELEBES, grande iſle des Indes, *cherchez* MACASSAR.

CELENE, ville autrefois capitale de toute la Phrygie, fut repeuplée par Antiochus *Soter*, qui l'appella *Apamée* du nom de ſa mere, fille d'Artabaze, & femme de Seleucus *Nicanor*. CELENA eſt auſſi le nom d'une des Pleyades. * Strabon, *l.* 12.

CELENO, l'une des ſept Pleyades, fille d'Atas, & de la nymphe Pleyonne ; c'eſt auſſi le nom d'une des harpies, fille de Jupiter & de la terre, dont Virgile a donné la deſcription dans le troiſiéme livre de l'Enéide. *Voyez* HARPIES.

CELER, centurion, commandoit dans la place où l'on bâtiſſoit la ville de Rome, & eut ordre de Romulus de tuer ceux qui oſeroient, ſans ſon ordre, paſſer le foſſé, ou monter ſur les murailles. Remus conſidérant cette nouvelle ville, franchit le foſſé d'un ſaut, & ſe moqua de ſes fortifications, ſi peu capables de réſiſter aux ennemis. Celer le tua ſur le champ, par une obéiſſance trop aveugle aux ordres de ſon prince, & répandit ſur les fondemens de la ville de Rome le ſang de celui qui devoit régner avec ſon frere ; d'autres diſent que ce fut Romulus qui tua lui-même ſon frere, la premiere année de la fondation de cette ville, 753 ans avant J. C. * Ovide, 4 *faſt.*

CELER, meſtre de camp dans l'armée que Cumanus commandoit en Judée. Il fut accuſé de pluſieurs crimes, & envoyé priſonnier à Rome par Quadratus, afin de ſe juſtifier devant l'empereur Claude, qui le renvoya en Judée, pour être traîné par les rues de Jéruſalem, juſqu'à ce qu'il rendît l'ame ; ce qui arriva l'an 17 de la paſſion de J. C. le 7e de l'empire de Claude. * Joſephe, *antiq. liv.* 20, *chap.* 5.

CELERES, étoit le nom que l'on donnoit à trois cens jeunes hommes que Romulus choiſit pour être auprès de ſa perſonne, afin de le défendre & d'exécuter ſes ordres. Il les nomma *Celeres*, comme qui diroit *prompts & légers*. Cette compagnie l'aſſuroit contre les émotions populaires, & le mettoit en état de faire tête par-tout où ſes ennemis voudroient l'attaquer. Le chef de cette compagnie s'appelloit *Tribunus celerum*, & il étoit la troiſiéme perſonne de l'état ; car il commandoit à tous les gens de guerre, qu'il réformoit à ſa volonté. Il avoit encore le droit de convoquer le peuple dans le champ de Mars. * Joh. Roſin. *antiquit. rom. l.* 7, *c.* 4.

CELERIN (ſaint) lecteur de l'égliſe de Carthage du temps de S. Cyprien, étoit d'une race illuſtre parmi les chrétiens ; ſa grand'-mere ſainte Célerine avoit été couronnée par le martyre. Deux de ſes oncles, qui avoient ſervi dans les armées de l'empire, ſavoir S. Laurentin, frere de ſon pere, & ſaint Ignace, frere de ſa mere, avoient auſſi ſouffert le martyre durant la perſécution précédente. S. Célerin étoit à Rome, lorſque l'empereur Dece commença la perſécution, l'an 250 de Jeſus-Chriſt. Il fut des premiers des chrétiens arrêtés, chargé de chaînes, & jetté dans une priſon où il ſouffrit beaucoup. Il fut conduit peu de temps après devant l'empereur, lequel étonné de ſa fermeté, & ayant pitié de ſa foibleſſe, le renvoya en liberté. Célerin, délivré de priſon, revint, ſi l'on en croit quelques-uns, en Afrique, & fut renvoyé à Rome par S. Cyprien avec des lettres pour les confeſſeurs Romains. A ſon arrivée il eut la douleur d'apprendre que ſa ſœur Lucerie avoit été aſſez foible pour ſacrifier aux idoles, auſſi-bien que quelques autres femmes chrétiennes. Célerin fit part de ſa douleur au confeſſeur Lucien, priſonnier à Carthage, qui lui fit réponſe. On a ces deux lettres parmi celles de S. Cyprien. Célerin revint peu de temps après en Afrique ; & ſans paſſer par Carthage, il alla trouver S. Cyprien, qui étoit encore dans ſa retraite. Ce ſaint évêque l'ordonna lecteur avec Aurele, & en donna auſſitôt avis à ſon clergé. On fait la fête de S. Célerin le 3 de février, quoique l'on ne ſache pas préciſément le jour ni l'année de ſa mort. Il ne faut pas confondre ce Célerin avec un autre *Célerin* ou *Macaire*, qui étoit à Rome dans le temps de l'élection du pape Corneille, & qui quitta le parti de Novatien pour ſe réunir aux catholiques. Il eſt fait mention de celui-ci dans la lettre du pape Corneille à Fabius d'Antioche. * Bollandus. Lettres de S. Cyprien. *Annales Cypriani.* Tillemont, *mémoires pour ſervir à l'hiſt. eccleſ.* Baillet, *vies des Saints*, 3 *février.*

CELESTIN I, Romain de naiſſance, fut élu évêque de Rome au commencement du mois de novembre de l'an 423, & ſuccéda à Boniface I. Cette élection ſe fit ſans brigue & ſans diviſion, & il gouverna paiſiblement l'égliſe de Rome juſqu'au mois d'avril 432.

L'affaire de Neſtorius & l'aſſemblée du concile d'Ephèſe rendit ſon pontificat célebre. Les ſermons de Neſtorius ayant été portés à Rome, Céleſtin & les évêques d'Italie déſapprouverent ſa doctrine; ce qui donna occaſion à Neſtorius d'écrire au pape Céleſtin, ſous prétexte de lui parler de quatre évêques pélagiens, qui s'étoient préſentés à l'empereur de Conſtantinople. Céleſtin qui avoit écrit à S. Cyrille d'Alexandrie, & à qui S. Cyrille avoit écrit, ne fit point de réponſe à Neſtorius. Ce patriarche de Conſtantinople écrivit une ſeconde lettre au pape; S. Cyrille lui écrivit auſſi de ſon côté, & envoya le diacre Poſſidonius à Rome, pour l'informer de la doctrine de Neſtorius. Poſſidonius y étant arrivé, Céleſtin aſſembla un concile au mois d'août l'an 430, dans lequel, après qu'on eût lu & examiné les écrits de Neſtorius, ſes lettres & celles de S. Cyrille, on déſapprouva la doctrine de Neſtorius, & on approuva celle de S. Cyrille. Ce concile ne condamna pas néanmoins la perſonne de Neſtorius; il ordonna ſeulement qu'on lui déclareroit que ſi dix jours après la ſignification de ce jugement, il ne condamnoit la nouvelle doctrine qu'il avoit introduite, & n'approuvoit celle de l'égliſe de Rome, celle de l'égliſe d'Alexandrie, & celle de toute l'égliſe catholique, il ſeroit dépoſé & privé de la communion de l'égliſe. S. Cyrille d'Alexandrie fut commis par S. Céleſtin pour l'exécution de cette ſentence. Sur ces conteſtations Théodoſe aſſembla le concile général d'Ephèſe, où Céleſtin envoya ſes légats Philippe, Arcadius & Projectus, avec deux lettres écrites au concile contre Neſtorius. Ils aſſiſterent à la ſeconde & à la troiſiéme ſeſſion, & approuverent ce qui avoit été fait dans le concile. Céleſtin approuva auſſi le jugement du concile, & écrivit des lettres de communion à Maximien, qui avoit été ordonné à la place de Neſtorius. On a dans les actes du concile d'Ephèſe pluſieurs lettres de Céleſtin ſur l'affaire de Neſtorius, & dans le recueil donné par le pere Lupus, un mémoire inſtructif qu'il avoit mis entre les mains de ſes légats allant au concile. Il y a encore trois autres lettres de ce pape, l'une de l'an 431, adreſſée à Venerius, évêque de Marſeille, à Léonce, évêque de Fréjus, & à quelques autres évêques des Gaules leurs voiſins, contre ceux qui attaquoient en France la doctrine de S. Auguſtin ſur la grace. On a joint à cette lettre un recueil des déciſions des papes, prédéceſſeurs de Céleſtin, & des conciles d'Afrique ſur les principaux points touchant la grace & le libre arbitre. Quelques-uns attribuent ce recueil à S. Proſper, d'autres à S. Léon; mais il y a de l'apparence qu'il fut dreſſé par Céleſtin, ou par ſon ordre, & envoyé aux évêques de France. La ſeconde lettre de Céleſtin, de l'an 428, eſt adreſſée aux évêques de Vienne & de Narbonne; il y reprend les eccléſiaſtiques qui s'habilloient d'une maniere particuliere, en mettant un manteau & une ceinture, & ſemble déſapprouver toute diſtinction d'habits entre les laïcs & les eccléſiaſtiques. Il condamne dans la même lettre la ſévérité de quelques évêques de France, qui, ſuivant la diſcipline ancienne d'Afrique, refuſoient la pénitence à ceux qui la demandoient à l'article de la mort. Il y a encore d'autres réglemens dans cette lettre qui regardent les évêques & les clercs, auſſi-bien que la troiſiéme lettre écrite en 429, & adreſſée aux évêques de la Pouille & de la Calabre, dans laquelle il défend, comme dans la précédente, d'ordonner évêques des laïcs. Ce pape avoit eu en 426 un différend avec les évêques d'Afrique au ſujet des appellations au ſaint ſiége, interjettées par quelques évêques & quelques clercs de l'égliſe d'Afrique. Cette diſpute ſe renouvella à l'occaſion d'Apiarius & d'Antoine du Fuſſale, prêtres Africains, leſquels ayant été condamnés par les évêques d'Afrique, avoient appellé de leur jugement au ſaint ſiége. Les évêques d'Afrique ſoutinrent fortement le droit des évêques, & ne voulurent point déférer à ces appellations. L'hiſtoire des papes dit que Céleſtin ordonna que les cent cinquante pſeaumes de David ſeroient chantés dans l'égliſe les mêmes jours qu'on célebreroit le ſacrifice (ce qui ne ſe faiſoit pas auparavant, car on récitoit ſeulement le ſaint évangile & les épitres de S. Paul.) On ajoute que Céleſtin édifia la baſilique de Jule, & qu'il fit trois ordinations au mois de décembre, dans leſquelles il créa 32 prêtres, 12 diacres & 46 évêques. Il eut pour ſucceſſeur Sixte III. * Lettres de Céleſtin. *Actes du concile d'Ephèſe.* S. Auguſtin, *epiſt.* 26. Proſper. Gennade, *de ſcriptorib. eccleſ. c.* 54. Sigebert. Platine. Onuphre. Genebrard, *en la chron.* Socrate, *liv.* 7. Evagre, *liv.* 1. Nicephore, *liv.* 14. Baronius, *depuis l'an* 423 *juſqu'à l'an* 432. Louis Jacob, *biblioth. pont. &c.* Du Pin, *ſiécle V, part.* 2.

CÉLESTIN II, nommé auparavant *Gui du Chaſtel*, parcequ'il étoit natif de la ville de Tiſerne, dite *Citta di Caſtello*, en Italie, avoit étudié ſous Pierre Abailard. Honoré II le créa en 1128 prêtre cardinal du titre de S. Marc. Il ſuccéda à Innocent II le 25 ſeptembre de l'an 1143, & mourut cinq mois & treize jours après, le 8 mars de l'année ſuivante. LUCE II tint le ſiége après lui. On a trois lettres de lui. S. Bernard & Pierre *le Vénérable*, abbé de Cluni, lui écrivirent une lettre; celle du premier eſt la 234e, & celle du ſecond eſt la 17e du 5e livre. * Platine. Binius. Papire Maſſon. Du Chêne. Ciaconius, &c. *in vit. pont.* Baronius *in annal.*

CELESTIN III, Romain, nommé auparavant *Hyacinthe Bobo*, avoit été fait cardinal diacre en 1145 par Eugène III, & avoit été employé en diverſes légations en Allemagne & en Eſpagne. Il ſuccéda à Clément III, l'an 1191, fut fait prêtre le jour du ſamedi-ſaint, & fut conſacré le jour de pâque. Le lundi d'après il couronna l'empereur Henri V & ſa femme Conſtance. L'ardeur qu'il avoit pour la conquête de la terre-ſainte l'obligea à ſe déclarer pour Richard roi d'Angleterre, contre ſes ennemis, dans le temps que ce prince faiſoit la guerre en orient aux infidéles. Il employa auſſi pour ce prince en 1195 les cenſures eccléſiaſtiques contre l'empereur Henri, qui le retenoit priſonnier, & Léopold duc d'Autriche, qui le lui avoit livré; & après la mort du premier, arrivée en 1197, il donna la Sicile à Frédéric ſon fils, à condition qu'il payeroit un tribut à l'égliſe. Se voyant extrêmement foible & prés de la mort, il propoſa aux cardinaux de mettre Jean de S. Paul, prêtre cardinal du titre de ſainte Priſque, en ſa place, offrant même de ſe démettre du pontificat; mais les cardinaux ne voulurent pas recevoir cette propoſition. Céleſtin canoniſa S. Jean Gualbert en 1194. Il tint le ſiége ſix ans neuf mois & dix jours, & mourut l'an 1198 en janvier. INNOCENT III lui ſuccéda; le ſiége ne vaqua pas ſeulement un jour, comme l'aſſure le cardinal Baronius, qui a fini en cette année le XII & dernier tome de ſes annales de l'égliſe. On a dix-ſept lettres de ce pape. * Platine & Ciaconius, *en ſa vie.* Onuphre & Genebrard, *en la chron.* S. Antonin. Roger. Du Pin, *bibl. des auteurs eccleſ. XII ſiécle.*

CELESTIN IV, nommé auparavant *Geofroi*, de la maiſon de Caſtiglione de Milan, étoit fils de *Jean* & de *Caſſandre* Cribelli, ſœur d'*Urbain III.* Il fut élu le 22 ſeptembre de l'an 1241, trente jours après la mort de Gregoire IX, par dix cardinaux ſeulement. L'empereur Frédéric, ennemi de l'égliſe, tenoit les autres en priſon. Céleſtin avoit été chanoine & chancelier de l'égliſe de Milan, durant la vie de ſon oncle Urbain, & puis il s'étoit fait religieux de Cîteaux. Gregoire l'avoit fait cardinal prêtre du titre de S. Marc en 1227, & puis évêque du titre de ſainte Sabine. Ce pape voyant qu'il s'étoit fait le protecteur des pauvres eccléſiaſtiques, lui prédit qu'il ſeroit élevé au pontificat, comme S. François le lui avoit autrefois prophétiſé à lui-même. Cependant Céleſtin mourut dix-huit jours après ſon élection, avant que d'être couronné. Sa mort fut pleurée de tous les gens de bien. Après ſa

Digitized by Google

mort l'égliſe fut ſans chef viſible pendant vingt-un mois, les plus ſages ne jugeant pas à propos de faire un pape, ſi Frédéric ne mettoit auparavant en liberté les cardinaux qu'il tenoit priſonniers. * Platine, *en ſa vie.* Genebrard, *en ſa chron.* Sponde, *A. C.* 1241. *num.* 15 & 18. Louis Jacob, *biblioth. pont. &c.*

☞ CELESTIN V, nommé auparavant *Pierre de Mourrhon*, du nom de ſa ſolitude, naquit à Iſernia, ville épiſcopale de l'Abruzze, dans le comté de Moliſe, province du royaume de Naples, l'an 1215. Ses parens, ſans être nobles, étoient d'une honnête condition, & d'une grande probité. Son pere s'appelloit l'*Angelerio*, & ſa mere *Marie*. Ils eurent douze fils, dont Pierre étoit l'onziéme. Dès l'âge de ſeize ou dix-ſept ans, il ſe retira dans la ſolitude. Il étoit encore dans l'état érémitique lorſqu'il reçut l'ordre de prêtriſe à Rome. Peu de tems après il embraſſa la vie religieuſe, & reçut l'habit de l'ordre de S. Benoit dans le monaſtere de N. D. de Feſoli, au diocèſe de Bénévent, où il fit ſa profeſſion monaſtique. Il ſortit enſuite de ce monaſtere, avec la permiſſion de ſes ſupérieurs, pour ſe retirer ſur la montagne de Mourrhon, éloignée de Sulmone d'environ deux mille pas. Le ſaint homme demeura dans cette ſolitude pendant cinq années. Importuné des viſites trop fréquentes qu'on lui rendoit, il paſſa en 1244 du mont de Mourrhon, ſur celui de Magelle. Il n'avoit pour lors avec lui que deux compagnons de ſa pénitence. Le nombre de ſes diſciples ne tarda pas à s'augmenter; & pour ſatisfaire à leurs empreſſemens, il bâtit en ce lieu un monaſtere qu'il mit ſous l'invocation du S. Eſprit. Ce fut le premier monaſtere de ſa congrégation. On a une bulle d'Innocent IV, datée du 25 février 1248, par laquelle ce pontife donne pluſieurs indulgences au monaſtere du S. Eſprit de Sulmone, ou de Mourrhon. Le pape Urbain IV approuva en 1264, & Grégoire X confirma au concile de Lyon en 1274, cette congrégation; mais ce fut à condition que ceux qui voudroient y entrer, n'obſerveroient d'autre regle que celle de S. Benoit. Pierre de Mourrhon fut élu pape, & ſuccéda à Nicolas IV, après que le S. ſiége eut vaqué deux ans, trois mois & deux jours. Les cardinaux qui étoient aſſemblés à Pérouſe ne pouvant s'accorder ſur l'élection du nouveau pontife, Latin Malabranca, cardinal d'Oſtie, propoſa le ſaint ſolitaire, qui fut élu le 5 juillet 1294. La nouvelle de cette élection le ſurprit tellement, qu'il voulut prendre la fuite; mais retenu par les prélats & les rois de Hongrie & de Sicile, il ſe rendit enfin, & accepta le pontificat. Il vint à Aquila, monté ſur un âne, & fut ſacré dans cette ville le 29 août 1294, en préſence de plus de deux cens mille perſonnes, que la ſingularité du ſpectacle avoit attirées de toutes parts. Etant à Naples, il créa douze cardinaux, tous gens de probité, ſept François, & cinq Italiens. Du nombre de ces derniers furent deux moines du nouvel ordre, l'un nommé Thomas d'Ocra, l'autre Pierre d'Aquila. L'adminiſtration du pape Céleſtin V ne fut pas heureuſe. Comme il étoit peu propre aux affaires, ceux qui l'approchoient abuſant de ſa confiance, lui faiſoient commettre les plus grandes fautes. Céleſtin le reconnut lui-même: il n'y trouva d'autre remède, que de quitter une place que ſon incapacité & ſon grand âge ne lui permettoient pas de remplir avec utilité. Ayant donc aſſemblé les cardinaux à Naples, il leur fit part de la réſolution qu'il avoit priſe d'abdiquer le pontificat, & il l'exécura ſolemnellement dans un conſiſtoire qu'il tint à ce ſujet le 13 décembre 1294, cinq mois après ſon élection. Le cardinal Benoit Cajétan fut élu pour lui ſuccéder, le 24 décembre, veille de Noël de la même année, & prit le nom de Boniface VIII. Celui-ci crut devoir veiller avec une attention particuliere ſur la conduite de Céleſtin ſon prédéceſſeur, craignant qu'on n'abuſât de ſa ſimplicité, pour lui perſuader de reprendre la dignité qu'il avoit quittée, ou le reconnoître pape malgré lui, ſous prétexte qu'il n'avoit pu renoncer, comme en effet quelques-uns le prétendirent. Neanmoins il le traita d'abord avec beaucoup d'honnêteté; lui donna de grandes louanges, & réſolut de le mener avec lui à Rome. Enſuite il le fit conduire à Anagni, & le fit enfin convenir de demeurer au château de Fumone, en Campanie. Céleſtin y fut enfermé dans une tour très-forte, & gardé nuit & jour par ſix chevaliers & trente ſoldats, qui ne le laiſſoient voir à perſonne. Il y demeura dix mois, ſouffrant avec une grande réſignation les incommodités de cet affreux ſéjour & les mauvais traitemens de ſes gardes, & y mourut ſaintement le ſamedi 19 du mois de mai 1296, dix-ſept mois & huit jours après ſon abdication. Il étoit pour lors âgé de 81 ans. Ses vertus & ſes miracles l'ont fait mettre au nombre des ſaints. Clément V le canoniſa le 5 mai 1313, à Avignon, dans l'égliſe de S. Didier. On a de lui divers opuſcules, *Relatio ſuæ vitæ; de virtutibus; de vitiis; de hominis vanitate; de exemplis; de Sententiis patrum*, &c. imprimés à Naples en 1640, *in*-4°. D. Céleſtin Telera, général de l'ordre des Céleſtins, éditeur des ouvrages du ſaint, les a intitulés *Summa Celeſtina*. On les a réimprimés depuis, dans le tome XXV de la *bibliothéque des peres*, édition de Lyon, en 1677, *in-fol.* On conſerve encore aujourd'hui dans le monaſtere de Collemade, près Aquila, le manuſcrit de ces ouvrages, écrit de ſa main. Les Céleſtins de Paris ont de lui deux autres ouvrages écrits auſſi de ſa main, l'un intitulé *Collectiones in vitas patrum, præcipuè verò eremi incolarum, in*-4°, ſur parchemin; & l'autre *Conſtitutiones ſanctiſſimi patris Cœleſtini*, in-fol. Choppin parle de ce dernier ouvrage. Le pape Céleſtin V fit deux conſtitutions. Par la premiere il renouvella le décret de Grégoire X touchant la retraite des cardinaux dans un conclave fermé, pour procéder à l'élection d'un nouveau pape. Par la ſeconde il déclara qu'à l'avenir il ſeroit libre aux ſouverains pontifes de renoncer à leur dignité, lorſqu'ils le jugeroient à propos. Ces deux décrets furent confirmés par le pape Boniface VIII, & inſérés au huitiéme livre des décrétales. Il a encore confirmé par une bulle ſolemnelle l'ordre des Céleſtins. * Le cardinal Pierre d'Ailli, *in vita Cœleſtini V.* Beurrier, *des relig.* D. Becquet, *vie de ce pape*, à la tête de ſon *hiſtoire* latine *de la congrégation des Céleſtins de France*, & *remarques critiques ſur le* 23ᵉ *chapitre du tome VI de* l'hiſtoire des ordres religieux & militaires. Du Pin, *biblioth. des auteurs eccléſ.* 13ᵉ ſiécle.

CELESTIN, nom qu'avoit pris Thibaut, cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie. Il avoit été élu pape après la mort de Calliſte II; mais pendant qu'on chantoit le *Te Deum* pour ſon élection, Robert Frangipani proclama pape Lambert, évêque d'Oſtie, qui aſſiſtoit à la cérémonie. Céleſtin qui ne montoit ſur le ſiége qu'avec répugnance, céda volontiers à Lambert, qui fut nommé HONORÉ II. * Baronius *A. C.* 1124.

CELESTIN, hiſtorien, qui vivoit dans le III ſiécle ſous l'empire de Valérien & de Gallien, ne nous eſt connu que par le témoignage de Trebellius Pollio, qui le cite dans la vie des deux Valériens. *Valérien le Jeune*, dit-il, *fut nommé Céſar par ſon pere abſent, & fut appellé Auguſte par ſon frere, comme le marque Céleſtin.* * Trebell. Pollio, *in Valerian.*

☞ CELESTINS, ordre religieux inſtitué par Pierre de Mourrhon, depuis pape ſous le nom de Céleſtin V, commença en 1244. Les Céleſtins ne furent appellés ainſi qu'après que leur inſtituteur fut devenu pape. Avant ce temps on les nommoit les *Mourrhonites*, ou *Morronites*. C'eſt par erreur que quelques-uns ont prétendu qu'ils ſe nommoient alors *Ermites de S. Damien*. Cet ordre fut approuvé, comme nous l'avons dit au titre de ce pape, *voyez* CELESTIN V. Ce ſaint homme, après avoir obtenu la confirmation de ſon nouvel inſtitut au concile de Lyon tenu en 1274, retourna à ſon monaſtere du S. Eſprit de Magelle, où il indiqua un chapitre général, qui fut tenu le 18 juin de la même

même année. François d'Atria y fut élu ſupérieur général de toutes les maiſons de la congrégation. Au moyen de cette élection, le ſaint inſtituteur ſe trouva déchargé des détails du gouvernement, & acquit la liberté de ne s'occuper plus que de Dieu ſeul. Ce fut dans ce monaſtere de Magelle, que ſe tinrent pendant long-temps les chapitres généraux de l'ordre, de trois ans en trois ans. Mais comme ce monaſtere ſe trouve ſitué dans un lieu d'un accès fort difficile, on choiſit dans la ſuite celui du S. Eſprit de Mourrhon ou de Sulmone, pour y tenir ces chapitres. Il y a préſentement en Italie quarante abbayes de Céleſtins, & dix-neuf prieurés. Les autres monaſteres ne ſont que des hoſpices unis aux abbayes ou aux prieurés : le tout diviſé en quatre provinces ou quartiers. C'eſt le pape Paul V, qui a fait cette diſpoſition des monaſteres des Céleſtins en Italie, par ſa conſtitution *ad ſacram beati Petri ſedem*, donnée le 29 janvier 1616, imprimée au tome III du bullaire, édition de Lyon 1692. Avant ce pape, il n'y avoit que le monaſtere du S. Eſprit de Sulmone, qui eût le titre d'abbaye.

Les Céleſtins avoient pluſieurs monaſteres en Allemagne. La plupart ont été détruits par les hérétiques. Le roi Philippe *le Bel* les introduiſit en France. Il donna ordre à Pierre de Sorra, ſon ambaſſadeur à Naples, de demander en ſon nom à Jean de Cucullo, abbé général de l'ordre, douze religieux Céleſtins, pour les établir en France. L'ambaſſadeur les amena avec lui à ſon retour en France, & les préſenta au roi, en ſon château de S. Germain en Laye, la veille de l'aſſomption de la vierge, l'an 1300. Ce prince les reçut avec affection, & les fit conduire par le même Pierre de Sorra aux deux monaſteres qu'il leur avoit fait bâtir, l'un dans la forêt d'Orléans, au lieu appellé *Ambert*, & l'autre dans la forêt de Compiégne, ou de Cuiſe, au mont de Châtres, *in monte Caſtrorum*. Quelques années après, le bienheureux Roger *le Fort*, archevêque de Bourges, leur en fonda un troiſiéme dans la Marche, en ſon château des Ternes, au diocèſe de Limoges; & ils en prirent poſſeſſion en 1338.

Le monaſtere de Paris eſt le quatriéme établiſſement que les Céleſtins ayent eu en France. Voici ce qui ſe trouve à ce ſujet de plus certain dans ſes archives, bien différent de ce qu'en ont dit pluſieurs auteurs. L'endroit où eſt préſentement ce monaſtere, fut premiérement occupé par les Carmes, que l'on appelloit les *Barrés*, à cauſe de leur manteau qui étoit diviſé par bandes de diverſes couleurs. S. Louis qui les avoit amenés de Paleſtine, leur avoit donné cet établiſſement en 1259. Le trouvant trop reſſerré, & ſujet à bien des incommodités, ils préſenterent requête au roi Philippe V, dit *le Long*, pour en obtenir un autre; & ce prince acheta d'un particulier au mois de décembre 1317 le lieu où ils ſont à préſent, près la place Maubert. Ces religieux vendirent le 28 mars de l'année ſuivante 1318 à Jacques Marcel, marchand drapier, bourgeois de Paris, le monaſtere qu'ils venoient de quitter. Marcel y fit bâtir deux chapelles, & y fonda deux chapelains. Il fut enterré dans une de ſes chapelles, ſous une tombe de marbre noire, qui ſe voit encore dans la nef de l'égliſe des Céleſtins devant le crucifix. Garnier Marcel, ſon fils, échevin de Paris, & Eudeline ſa femme, donnerent aux Céleſtins la propriété de cette maiſon, avec ſes dépendances. Cette donation, dont l'acte fut paſſé le ſamedi 10 novembre 1352, ſe fit à la ſollicitation de Robert de Juſſy, chanoine de S. Germain l'Auxerrois, & ſecrétaire du roi. Celui-ci avoit été novice chez les Céleſtins du mont de Châtres, & ſe reſſouvenoit des exemples de vertu qu'il avoit trouvés parmi eux. Il parla ſi avantageuſement de ces religieux au dauphin Charles, régent du royaume pendant la détention du roi Jean ſon pere, que la même année ce prince fit venir ſix religieux du monaſtere du mont de Châtres, qui ſe joignirent à ſix autres, qui s'étoient déja établis dans le terrein que Garnier Marcel leur avoit donné. C'eſt ainſi que les Céleſtins établirent à Paris leur monaſtere proche le grand arſenal, qu'ils poſſédent encore aujourd'hui.

Le dauphin Charles, touché de leur grande pauvreté, les gratifia, par lettres patentes du mois d'août 1358, d'une bourſe chaque mois à prendre ſur le ſceau de ſa grande chancellerie, qu'il leur apporta & leur diſtribua lui-même pour la premiere fois, en préſence du chancelier, du grand audiencier, & du collége des ſecrétaires du roi. Le roi Jean, de retour d'Angleterre, confirma cette donation, par lettres patentes données en 1361. Charles devenu roi, le fit auſſi par lettres patentes données en 1368. Depuis ce temps, ils ont toujours joui de ce privilége, & de tous les autres droits & exemptions attribués aux conſeillers ſecrétaires du roi. Ce prince donna au même monaſtere la ſomme de dix mille livres d'or, avec la coupe de douze arpens de bois de haute futaye dans la forêt de Moret, pour faire bâtir leur égliſe. Il leur fit encore depuis pluſieurs donations, tant pour la conſtruction des bâtimens de leur maiſon, que pour l'augmentation de leur enclos. Il poſa la premiere pierre de leur égliſe, & ſe trouva à la dédicace, qui s'en fit le 15 ſeptembre 1370, par Guillaume de Melun, archevêque de Sens, ſous le titre de l'annonciation de la ſainte vierge. Le même prince ſe déclara fondateur des Céleſtins de Paris, les prit ſous ſa protection, & commit toutes leurs cauſes aux requêtes du palais. La charte eſt du mois d'octobre 1369, & fut publiée au châtelet en jugement le 29 janvier 1370. Les grands biens que ce prince a fait à ce monaſtere, & la protection dont il l'a honoré, l'ont rendu le plus conſidérable qu'il y ait en France. En conſéquence la congrégation le déclara en 1417 chef de l'ordre en France & parties unies, en une ſeule province compoſée de vingt-un monaſteres, gouvernée par un ſeul provincial, qui a le pouvoir du général en France, en vertu des concordats paſſés entre l'abbé général & le provincial de France. Il réſide à Paris, où il eſt élu tous les trois ans, dans le chapitre provincial qui ſe tient pour ce ſujet. * Beurrier, *des antiq. & priviléges des Céleſtins de Paris.* D. Becquet, *remarques critiques ſur le 23e chapitre du tome VI de l'*hiſtoire des ordres monaſtiques & militaires.

CELESTINS (Hermites) Le pape Céleſtin V donna ce nom l'an 1294 à quelques religieux de l'ordre de S. François, qui, mécontens des relâchemens introduits dans l'ordre ſous le généralat de Matthieu d'Aqua Sparta, ſouhaitoient mener une vie plus auſtere & plus retirée. Leur inſtitut ne ſubſiſta pas long-temps; ils furent obligés de ſe retirer dans l'Achaïe dès le commencement du pontificat de Boniface VIII, qui, après s'être refuſé pendant quelque temps aux inſtances des ſupérieurs, vint enfin à croire qu'ils cabaloient contre lui, & ordonna qu'on informât contr'eux. Mauvais traitemens, excommunications, tout fut employé contr'eux. S. Jacques du Mont ménagea un accommodement que l'opiniâtreté des généraux rendit inutile; on mit en uſage les plus noires calomnies. Sans avoir dogmatiſé, ils paſſerent pour hérétiques; & une ſéparation autoriſée par un pape, fut traitée de ſchiſme. Enfin frere Liberat, le plus conſidérable d'entre eux, étant mort vers l'an 1309, on arrêta les autres, & on leur fit ſouffrir les plus rigoureux traitemens. Quelques-uns en moururent, d'autres vinrent en France, où quelques couvens les reçurent, & le nom d'Hermites Céleſtins fut éteint.* Wadingue, *ann. Min. tom. II & III.* Donin. de Gubern. *orb. ſeraph.* Heliot, *hiſt. des ord. monaſtiq. tome VII, chap.* 4.

CELESTIUS, diſciple de Pélage, étoit Ecoſſois, comme l'on diſoit en ce temps-là, c'eſt-à-dire, Irlandois de nation. Il étoit de bonne maiſon, & né eunuque, à ce qu'on prétend. Il avoit, auſſi-bien que ſon maître, l'eſprit vif, ardent & ſubtil, & il paſſa avec lui à Rome, & de-là en Afrique, où il voulut être élevé à la prêtriſe, pour autoriſer ſon héréſie. Paulin, diacre de Milan,

qui ſe trouvoit alors en Afrique, l'accuſa l'an 411 devant Aurele, évêque de Carthage: ce prélat aſſembla un ſynode contre lui, où Celeſtius fut condamné & chaſſé d'Afrique. Celeſtius appella de ce jugement au ſaint ſiége; & ſans ſe mettre alors en état de pourſuivre cet appel, il ſe retira à Ephèſe, ayant peut-être paſſé par la Sicile, où il fut ordonné prêtre, & où il continua de dogmatiſer avec plus d'opiniâtreté que jamais. Pélage ſon maître ayant été déféré par Eros, évêque d'Arles, & Lazare d'Aix, au concile de Dioſpole en Paleſtine l'an 415, la doctrine de Celeſtius y fut condamnée, & Pélage la déſavoua. Les évêques d'Afrique aſſemblés en 416, au nombre de 64, à Carthage, & de 60 à Miléve, y renouvellerent la condamnation de l'héréſie de Pélage & de Celeſtius, & écrivirent au pape Innocent I, qui confirma leur jugement en 417. Mais ce pape étant mort la même année, Celeſtius chaſſé d'Aſie par Atticus évêque de Conſtantinople, vint à Rome, & ſe préſenta au pape Zozime, ſucceſſeur d'Innocent, lui donna une confeſſion de ſa foi, & fit tous ſes efforts pour ſe juſtifier, & déclara qu'il étoit près de ſe ſoumettre au jugement du ſaint ſiége. Zozime l'interrogea, examina ſa confeſſion de foi, & remit le jugement de ſon affaire à deux mois de-là; cependant il condamna Eros & Lazare, & écrivit aux Africains des lettres très-favorables à Celeſtius. Les Africains, ſans s'arrêter au jugement de Zozime, qui avoit été ſurpris, tinrent un concile à Carthage à la fin de l'an 417, où ils confirmerent encore le jugement qu'ils avoient rendu contre la doctrine de Celeſtius, & écrivirent au pape Zozime, pour le détromper. Zozime leur fit réponſe qu'il n'avoit encore rien déterminé, & qu'il examineroit plus mûrement cette affaire. La lettre de Zozime arriva dans le temps que les évêques d'Afrique tenoient un concile général à Carthage, qui commença le premier mai 418, dans lequel ils firent huit canons contre la doctrine de Pélage & de Celeſtius. Zozime, touché des remontrances des Africains, réſolut de faire venir encore Celeſtius, & de l'examiner de nouveau ſur ſa doctrine. Il le fit citer; mais Celeſtius n'oſant comparoître, ſortit promptement de Rome: alors Zozime le condamna, & confirma le jugement des conciles d'Afrique. L'an 419 les empereurs Honorius & Théodoſe donnerent un édit contre Celeſtius, dans lequel il eſt marqué expreſſément qu'ils avoient donné ordre qu'il fût chaſſé de Rome. On trouve dans S. Proſper, que Celeſtius revint à Rome vers l'an 421, d'où il fut chaſſé par ordre de l'empereur Conſtance, & que Celeſtin le fit ſortir de l'Italie; & dans Marius Mercator, qu'il alla avec quelques évêques Pélagiens à Conſtantinople trouver Neſtorius, qui écrivit en leur faveur à Celeſtin; & que Marius Mercator ayant préſenté un mémoire contr'eux à l'empereur Théodoſe, les fit chaſſer de cette ville en 429. On a encore ſix propoſitions de Celeſtius qu'Hilaire de Syracuſe envoya à S. Auguſtin, qui les réfute dans ſa lettre 89e; huit autres définitions que ce même ſaint combat dans le livre fait contre Celeſtius, & quelques fragmens de la profeſſion de foi qu'il préſenta au pape Zozime dans le livre II de la grace, & du péché originel du même S. Auguſtin. * S. Jerôme, *contra Pelagianos.* S. Auguſtin, *dans ſes lettres & dans ſes traités contre les Pélagiens.* Saint Proſper, *contra Collatorem.* Marius Mercator. Uſſerius archevêque d'Armach, *antiquités eccléſiaſtiq. Britan. hiſtor. Pelagiana.* Noris, *hiſtoria Pelagiana.* De Tillemont, *vie de S. Auguſtin, tome XIII de ſes mémoires pour ſervir à l'hiſtoire eccléſiaſtique; & la préface du X tome de S. Auguſtin par les Bénédictins.* M. du Pin, *bibl. des auteurs eccléſiaſtiques, V ſiécle.* Stillingfleet, évêque de Worceſter. S. Auguſtin, *de la perfection de la juſtice, de la rémiſſion des péchés, &c.* Prateole, *au mot* Celeſtius. Sanderus, *her.* 99. Baronius, *A. C.* 411, *n.* 44, 45: 412, *n.* 22 *& ſuiv.*

CELESTRIS (Joſeph) étoit Sicilien comme le précédent; mais on ne dit pas s'il étoit de la même famille. Il étoit docteur en théologie, & ſe diſtingua dans la poëſie. Il vivoit en 1670. Il a écrit un ouvrage intitulé: *Aborto di filoſofia, all' inclita reina e real maëſta de la reina di Suetia.* * *Dictionnaire hiſtorique*, édition de Hollande, 1740, & *Bibliotheca Sicula.*

CELESTRIS (Vincent) contemporain des deux précédens, & né pareillement en Sicile, étoit poëte & hiſtorien: il vivoit au milieu du dix-ſeptiéme ſiécle. Il a écrit: *Theatrum poëticum: De ſancto Gulielmo civitatis Siclis patrono hiſtoria: Muriale bellum*, &c. * *Dictionnaire hiſtorique*, édition de Hollande, 1740, & *Bibliotheca Sicula.*

CELESYRIE, eſt le nom qu'on donnoit anciennement au pays, ou à cet eſpace qui eſt entre le Liban & l'anti-Liban, où eſt la ſource du fleuve Oronte, qu'on appelle en ſyriac *Farfar.* Ses principales villes étoient Damas, Céſarée, Héliopolis, métropolitaine de toute la Syrie. Ce pays dans le partage des états d'Alexandre appartint aux rois d'Egypte, qui eſtimoient cette poſſeſſion plus que l'Egypte même; mais Antiochus, roi de Syrie, la leur enleva l'an 535 de Rome, & depuis ils firent de vains efforts pour la reprendre. * Polybe, *liv.* 5.

CELEUS, *cherchez* CELION.

CELIBAT, état de ceux qui ne ſont pas mariés, tel qu'eſt celui des eccléſiaſtiques. Il eſt vrai que le célibat n'eſt pas attaché de droit divin aux ordres ſacrés, c'eſt-à-dire, qu'il n'y a point de loi divine qui défende d'ordonner prêtres des perſonnes mariées, ni aux prêtres de ſe marier; car dans l'ancien teſtament il étoit permis aux prêtres de contracter mariage, & d'épouſer des femmes, après avoir été élevés à cette dignité. Dans le nouveau teſtament J. C. n'a fait aucun précepte ſur cette matiere; & ſi l'apôtre S. Paul, *dans ſes épîtres à Timothée & à Tite*, veut que les évêques & les diacres ſoient chaſtes & continens, ce n'eſt pas un commandement divin, mais un précepte apoſtolique; & d'ailleurs ces paſſages de S. Paul ne s'entendent point du célibat, & cet apôtre défend ſeulement aux évêques d'avoir pluſieurs femmes en même temps, ou ſucceſſivement; *oportet epiſcopum eſſe unius uxoris virum.* Il eſt vrai que dans l'Egliſe grecque & latine, il a toujours été défendu à ceux qui avoient été promus au ſacerdoce de ſe marier, ou de ſe remarier après avoir perdu leurs femmes. On a même donné dans le concile d'Ancyre la liberté à ceux qu'on ordonnoit diacres qui n'étoient pas mariés, de ſe marier dans la ſuite, en déclarant dans le temps de l'ordination qu'ils ne vouloient point s'engager au célibat. On propoſa dans le premier concile de Nicée de faire une loi générale du célibat pour les évêques, les prêtres & les diacres. L'évêque Phanuce s'y oppoſa, ſi l'on en croit Socrate & Sozomene. Cette hiſtoire a paru ſuſpecte à pluſieurs. On n'a pas néanmoins de raiſons aſſez fortes pour prouver qu'elle eſt fauſſe. En Occident le célibat fut preſcrit aux clercs par les décrets des papes Sirice & Innocent. Cette pratique a été depuis ce temps-là générale en Occident, où l'on n'ordonnoit pour évêques, prêtres & diacres, que des perſonnes non mariées, ou qui renonçoient à l'uſage du mariage. Il n'en a pas été de même de l'Egliſe grecque, dans laquelle on n'a point fait difficulté d'ordonner prêtres ou diacres, & même évêques, des perſonnes mariées, pourvu que ce fût leur premiere femme, & qu'ils n'euſſent point épouſé de veuves; cependant cela étoit aſſez rare dans la pratique à l'égard des évêques, même dans l'ancienne Egliſe grecque. Le canon 13 du concile *in Trullo* tenu vers l'an

700, confirme l'uſage de l'Egliſe grecque, touchant la permiſſion de garder les femmes qu'ils avoient épouſées avant l'ordination, & leur défend même de les quitter. Cet uſage ſubſiſte encore dans l'Egliſe grecque; & l'Egliſe latine n'exigea point des Grecs, au concile de Florence, qu'ils y renonçaſſent. Le canon ajoute néanmoins qu'ils s'abſtiendront d'avoir commerce avec elles, dans le temps qu'ils s'approcheront du miniſtere ſacré. Cependant pluſieurs des prêtres Grecs étant moines gardent le célibat, & on oblige ordinairement les patriarches & les évêques de faire profeſſion de la vie monaſtique avant que de les ordonner. En Occident Wiclef, les Huſſites & les Bohémiens, & après lui Luther & ſes diſciples, Calvin & les prétendus-réformés de France, ont abrogé parmi eux le célibat des miniſtres de l'égliſe, & permis non-ſeulement d'élever au miniſtere des perſonnes mariées, mais auſſi à leurs miniſtres de ſe marier. Vigilance & Jovinien avoient autrefois ſoutenu la même doctrine. Il fut propoſé au concile de Trente de donner permiſſion aux prêtres de ſe marier; & la même choſe fut propoſée au pape, après la tenue du concile par l'empereur, par le duc de Baviere & par les Allemans, mais cette tentative ne réuſſit point. Les principaux canons ſur le célibat des clercs faits en Occident ſont; le décret du pape Sirice de l'an 385 dans ſa lettre à Himerius, canon VII, & dans ſa lettre aux Africains, canon IX; celui du pape Innocent, dans ſa lettre à Victricius, canon IX; celui de S. Léon à Ruſtique de Narbonne, & celui de la lettre 12 à Anaſtaſe de Theſſalonique, ch. 4, où il étend le célibat aux ſoudiacres qui n'avoient pas été compris dans la loi de Sirice & d'Innocent, & qui ont même été long-temps ſans être compris dans la défenſe générale, quoique le pape S. Gregoire, ſuivant l'uſage de l'égliſe romaine, l'ait établie, même à l'avenir, pour les diacres de la Sicile, qui ſuivoient auparavant l'uſage de l'Egliſe grecque; celui du concile d'Elvire en 304, canon XXXIII; ceux des conciles de Tolede de l'an 400; celui du concile de Carthage de l'an 419, canon III & IV; le concile d'Orange de l'an 441, canon XXII & XXIII; celui du II concile d'Arles en 452, qui ordonnent qu'aucun homme marié ne ſoit promu au ſacerdoce; les conciles de Tours de l'an 461, d'Agde en 506, d'Orléans en 538; les capitulaires de nos rois, & les conciles tenus en France ſous Charlemagne, ſous ſes ſucceſſeurs & depuis, & quantité d'autres conciles de toutes les provinces d'Occident juſqu'à notre temps. Ceux qui permettent dans l'Egliſe grecque aux prêtres & aux autres clercs de garder leurs femmes, & leur défendent d'en épouſer après leur ordination, ſont le canon IX du concile d'Ancyre tenu en 314, le premier canon du concile de Néocéſarée, le IV du concile de Gangres, les conſtitutions apoſtoliques, *l.* 6, *c.* 17, le XIII du concile *in Trullo*; le XLVIII exclut de cette permiſſion les évêques, dont il veut que les femmes ſe ſéparant d'avec eux, entrent dans un monaſtere ou ſoient faites diaconeſſes, avant que leur mari ſoit ordonné; la novelle 123 de Juſtinien. Le pape Etienne III (*diſtinct.* 31, *c.* 14,) ne condamne point en cela l'uſage des Grecs. Dans le concile de Florence il ne fut fait aucune difficulté pour la réunion ſur cette pratique. Au commencement, quand les clercs obligés au célibat ſe marioient, ils en étoient quittes pour être dépoſés, & leur mariage ſubſiſtoit, parceque l'on ne conſideroit pas l'obligation de garder le célibat, comme provenant du vœu, mais ſeulement d'une loi eccléſiaſtique. Depuis ce temps-là les ordres ſacrés ont été conſidérés comme un empêchement dirimant du mariage, ſuivant les décrétales d'Alexandre III, *cap. de Diacono, & cap. ex Litterarum extra tit. qui Clerici vel Voventes.* * Bellarm. *de controv. tome II, cap.* 18, 19, 20, 21 & 22. Calixtus, *de conjugio clericorum.* Thomaſſin, *lib.* 2 *de diſciplin. cap.* 61, 62, 63. Les hiſtoriens eccléſiaſtiques & les théologiens ou controverſiſtes, qui ont traité cette matiere.

CELICOLES, c'eſt-à-dire, *adorateurs du ciel*; certains hérétiques que l'empereur Honorius, par des reſcrits particuliers, condamna vers l'an 408 avec les païens & les hérétiques. Comme ils ſont mis dans le code Théodoſien, ſous le titre des Juifs, on croit qu'ils étoient des apoſtats, leſquels de la religion chrétienne étoient paſſé dans le judaïſme, ſans en prendre le nom, qu'ils ſavoient être odieux à tout le monde. Ils n'étoient pas pourtant ſoumis au pontife des Juifs, mais ils avoient des ſupérieurs qu'ils nommoient *Majeurs*; & ſans doute ils devoient avoir auſſi des erreurs particulieres.

Les Juifs avoient auſſi été appellés *Celicoles*, parceque quelques-uns d'entr'eux étant tombé dans l'idolâtrie, du temps des prophétes, ils adoroient les aſtres du ciel & les anges; c'eſt pour cela que S. Jerôme donne dans ce ſentiment, étant conſulté par Algaſie ſur le paſſage de S. Paul aux Coloſſiens, *chap.* 2, *verſ.* 18: *Que perſonne ne vous ſéduiſe, en affectant de paroître humble par un culte ſuperſtitieux des anges.* Il répond que l'apôtre veut parler de cette erreur des Juifs, & prouve qu'elle étoit ancienne parmi eux, & que les prophétes l'avoient condamnée. Clément Alexandrin reproche les mêmes erreurs aux Juifs, & S. Epiphane dit que les Phariſiens croyoient que les cieux étoient animés, & les conſidéroient comme les corps des anges. * *Liv.* 12 *cod. Theod. & 16. C. Juſt. de Jud. & Cœlic.* Baronius, *A. C.* 408. *Deuteronome, ch.* 17, *verſ.* 3. *IV. livre des Rois, ch.* 17, *verſ.* 16, *ch.* 21, *verſ.* 3 & 5, *&c.* S. Jerôme, *ep.* 151, *q.* 10. Clément Alexandrin, *liv.* 6 *des tapiſſ.* S. Epiphane, *liv.* 1, *panegyr. chap.* 16.

CELIDONIUS, évêque qui fut dépoſé par S. Hilaire d'Arles, dans un concile tenu l'an 444, où S. Germain d'Auxerre aſſiſta. Les raiſons de ſa dépoſition furent qu'il avoit épouſé une veuve, & aſſiſté à un jugement de mort avant ſon ordination, & que les canons défendoient d'élever aux ordres ceux qui étoient dans ce cas. Celidonius ſe voyant condamné, eut recours au pape S. Léon: il alla à Rome, & s'y plaignit du jugement rendu contre lui par S. Hilaire. Celui-ci l'y ſuivit; & après avoir viſité l'égliſe de S. Pierre & S. Paul, pour y prier ces apôtres, il vint trouver S. Léon, & le ſupplia humblement de ne point troubler les égliſes; lui fit ſes plaintes de ce qu'il y avoit des évêques des Gaules, qui ayant été juſtement condamnés dans les Gaules, aſſiſtoient néanmoins librement aux ſaints myſteres dans la ville de Rome, & le pria inſtamment de ſe rendre à ſes remontrances; lui déclarant en même temps qu'il n'étoit point venu pour accuſer ſon adverſaire, mais ſimplement pour faire ſes proteſtations & ſes remontrances; & que s'il ne le faiſoit, il alloit ſe retirer, comme il le fit effectivement, quand il vit que S. Léon aſſembloit un ſynode pour procéder au jugement. Après ſon départ, S. Léon prononça l'abſolution de Celidonius, & le rétablit dans ſon ſiége; mais Hilaire d'Arles n'aquieſça point à ce jugement, & Celidonius demeura dépoſé, nonobſtant la lettre que S. Léon écrivit aux évêques de la province de Vienne, pour maintenir ſon jugement. Il n'eſt point dit dans l'antiquité, de quel ſiége Celidonius étoit évêque. François Chifflet, fondé ſur un manuſcrit de la vie de S. Romain, tiré de l'abbaye de S. Claude, a aſſuré qu'il étoit évêque de Beſançon: ce qui a été ſuivi depuis par les plus habiles gens; mais le pere Queſnel dans ſes diſſertations ſur S. Léon, prouve que cette vie de S. Romain n'eſt point d'un auteur contemporain, ni digne de foi, & montre que Celidonius n'étoit point un métropolitain, mais un évêque de la province de Vienne * S. Léon, *de la nouvelle édition du pere Queſnel, ep.* 10. Honorat, *dans la vie de S. Hilaire d'Arles.* Le pere Queſnel, *diſſertations & notes ſur S. Léon.* M. Du Pin, *bibl. des auteurs eccleſ. V ſiecle.*

CELINE, riviere du Frioul en Italie, prend ſa ſource entre celle de Cajamento & la ville de Cadore, baigne Monte-Reale & le village de Maniago, où étoit l'ancienne *Cœlina*, ville des Carniens, & va ſe décharger dans la riviere de Medune. * Mati, *diction.*

CELION ou CELEUS, roi d'Eleuſie, étoit pere de Triptolême, à qui Cerès apprit l'art de labourer la terre.

Virgile en parle dans *ſes géorg. l.* 1. Ovide, *l.* 4. *des faſtes, &c.*

CELIUS, ou ſelon d'autres, CLAUDIUS de Terracine, d'une illuſtre & ancienne famille, fut trouvé tué dans ſon lit; ſes deux fils furent accuſés de ce parricide, parcequ'ils étoient pour lors couchés dans la chambre la plus proche de la ſienne, & qu'il n'y avoit point de domeſtique, ſoit affranchi, ſoit eſclave, qu'on pût vraiſemblablement ſoupçonner d'une ſi méchante action. Ils furent néanmoins renvoyés abſous, parceque les juges conſidérerent qu'on les avoit trouvés tous deux dormans dans leur lit, la porte ouverte, & que le ſommeil étoit une marque infaillible de leur innocence, n'y ayant pas d'apparence que la nature eût permis de prendre aucun repos à des enfans enſanglantés ſi fraîchement du meurtre de leur pere, & dans un lieu ſi proche de lui. * Valere Maxime, *l.* 8, *c.* 1, *ex.* 14.

CELIUS (Marianus) jéſuite, né à Meſſine en Sicile l'an 1595. Il enſeigna durant pluſieurs années les humanités, la philoſophie & la théologie morale. Il expliqua auſſi pendant treize ans publiquement l'écriture ſainte. Il mourut à Palerme dans un âge fort avancé le onziéme de novembre de l'an 1676. On a de lui: *Inſtruttione prattica per ajuto de condemnati à morte.* * *Dictionnaire hiſtorique*, édition de Hollande, 1740. *Bibliotheca Sicula.*

CELIUS, *le Mont Celius*, *Cœlius*, l'une des ſept montagnes de Rome, ainſi nommée de Cœle Vibenna, roi de Toſcane, qui donna du ſecours à Romulus contre les Latins. Cette montagne fut enfermée dans Rome par Tullus Hoſtilius, qui y fit conſtruire ſon palais. Il y avoit ſur ce mont pluſieurs beaux temples, un dédié au dieu Faunus, un autre à Venus, un troiſiéme à Cupidon, & un quatriéme à l'empereur Claude. Tibere ordonna qu'on l'appelleroit le Mont *Auguſte*, ſuivant Suétone, *chap.* 48. Tacite, (*liv.* 4, *des annales*, *chap.* 65,) dit qu'il fut appellé d'abord *Querquetulanus.* Varron, (*l.* 6, *c.* 4,) en parle auſſi.

CELIUS ANTIPATER (Lucius) avoit écrit une hiſtoire romaine, dont M. Brutus fit un abrégé, comme nous l'apprenons de Ciceron dans une de ſes épîtres à Atticus. On connoît en quel temps il vivoit, par ce que Valere Maxime rapporte de lui; car en marquant que Gracchus fut averti en ſonge par ſon frere, qu'il ſeroit tué dans le capitole, il ajoute: » Celius, fidéle hiſtorien, aſſure que le bruit de ce ſonge vint à ſa connoiſſance, pendant que Gracchus étoit encore en vie. » Gracchus fut tué en 633 de Rome, & 121 ans avant J. C. * Ciceron. Aulu-Gelle. Tite-Live. Severius Charifius. Feſtus. Nonius & Priſcien parlent de Celius Antipater; les curieux pouront conſulter Voſſius, *des hiſt. Lat.* 1, *c.* 8.

CELIUS JANSONIUS, imprimeur, *cherchez* BLAEU.

CELL, *cherchez* ZELL.

CELLARIUS, *cherchez* BORRHAUS.

CELLARIUS (Jean) le premier ſurintendant des Luthériens à Dreſde, naquit en 1496. Il enſeigna publiquement la langue hébraïque à Louvain, à Mayence, à Tubingue, & à Heidelberg. Il fut fait enſuite profeſſeur dans la même langue hébraïque à Leipſick. Il fut, après Luther, un des plus zélés réformateurs: ce qui engagea le ſénat & la bourgeoiſie de Francfort ſur le Mein, où l'on ſuivoit les opinions luthériennes, de l'appeller pour lui confier le miniſtériat. Il fut depuis choiſi pour être ſurintendant des égliſes de la même ſecte à Dreſde, où il mourut le 21 avril de l'an 1542. On a de lui: 1. *Iſagogicon in hebræas litteras:* 2. *Tabulæ declinationum & conjugationum hebræarum:* 3. *Epiſtola ad Wolfangum Fabricium de vera & conſtanti ſerie theologicæ diſputationis.* * *Dictionnaire hiſtorique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Baſle.*

CELLARIUS (Chriſtianus) natif d'Iſemberg, près de Furnes en Flandre, qui vivoit vers l'an 1536, enſeigna le grec à Louvain & ailleurs, & publia divers ouvrages en proſe & en vers, & entr'autres un poëme de la guerre faite par l'empereur Charles-Quint contre le Turc, qui fut imprimé en 1533. Il prononça auſſi contre les mendians une harangue ſous ce titre: *Oratio contra mendicitatem publicam, pro nova pauperum ſubventione;* ce qui lui fit des affaires avec les religieux, qui ne manquerent pas de le faire paſſer pour un hérétique. * Valere André, *biblioth. belg.* Le Mire, *de ſcript. ſæc. XVI.*

CELLARIUS (Balthaſar) né à Rottleben dans le comté de Schwartsbourg en 1614, vint à Gera en 1630, fut créé maître-ès-arts en 1636 à Iene, où il étoit depuis 1632, & où il donna des leçons particulieres ſur le droit. Il y étudia auſſi la théologie à laquelle il continua de s'appliquer à Wittemberg, & en 1646 on le fit paſteur à Brunſwick. En 1648 il alla à Helmſtett, où il fut fait profeſſeur en théologie & ſurintendant général des égliſes, & quelque temps après abbé de Marienthal. Il mourut en 1671. Ses ouvrages ſont: *Politica; Libellus de conſequentia; Epitome philoſophicæ theologiæ; Tabulæ ethicæ; Tabulæ phyſicæ*, & pluſieurs théſes. * Witt, *memor. theol.* & *diar. biogr.*

CELLARIUS (Chriſtophe) né à Smalcalde en Allemagne le 22 novembre de l'an 1638, n'avoit pas encore trois ans lorſqu'il perdit ſon pere, qui étoit ſurintendant de cette ville. A l'âge de 18 ans il alla étudier à Iene, ou il apprit la philoſophie, les mathématiques, & les langues orientales. Il paſſa de-là à l'académie de Gieſſen, où il ſoutint en 1659 des théſes ſur la valeur infinie du mérite de Jeſus-Chriſt; mais ne trouvant pas dans cette univerſité des maîtres qui le ſatisfiſſent dans les mathématiques & dans les langues orientales, il retourna à Iene, où il cultiva encore plus la philoſophie, qu'il n'avoit fait auparavant. Après avoir paſſé ſept ans dans les académies, il vécut quelque temps en particulier à Gotha & à Hall. Ayant atteint l'âge de trente ans, il fut appellé pour enſeigner la philoſophie morale & les langues orientales dans le collége de Weiſſenfels. En 1673 il fut fait recteur du collége de Weimar, & trois ans après, de celui de Zeits, qu'il gouverna douze ans. Il profeſſa enſuite pendant l'eſpace de cinq ans dans celui de Mersbourg. Enfin le roi de Pruſſe ayant fondé une académie à Hall en Saxe, qu'on a nommée l'*académie de Frédéric*, Cellarius, qui s'étoit acquis une grande réputation, y fut fait profeſſeur en éloquence & en hiſtoire. Il a donné un grand nombre d'ouvrages au public, & a procuré la réimpreſſion de pluſieurs auteurs anciens. On a de lui un livre *de latinitate mediæ & infimæ ætatis*, ou *antibarbarus, curæ poſteriores de barbariſmis & idiotiſmis ſermonis latini.* Il a fort augmenté le *Theſaurus* de *Faber.* Il a donné un abrégé des préceptes de la langue latine en allemand, & a publié les *épîtres de Ciceron ad familiares*, un *Cornelius Nepos*, les épîtres de Pline avec le panégyrique de Trajan, Q. Curce, Eutrope, Sextus Rufus, Velleius Paterculus, les XII anciens panégyriques avec des oraiſons tirées de quelques auteurs latins. Il a auſſi travaillé ſur quelques auteurs eccléſiaſtiques; il a donné un Lactance, l'Octavius de Minutius Felix, le livre de S. Cyprien, *de la vanité des idoles.* Il a auſſi publié quelques poëtes, Célius Sedulius, Prudence, & Silius Italicus: il y eût joint le Baptiſte Mantouan, ſi le libraire en avoit voulu faire les frais. Il a encore donné une édition des épîtres de Jean Pic de la Mirande, des harangues & d'autres opuſcules de Cunæus. Des auteurs Grecs, il nous a donné Zozime, Pæanius, le paraphraſte d'Eutrope. Ses ouvrages ſont ſon abrégé de l'hiſtoire univerſelle, des recueils de l'hiſtoire des Saraſins, diverſes diſſertations, des élémens d'aſtronomie, pour mieux entendre les poëtes, un abrégé de géographie ancienne & moderne; & un traité fort étendu ſur la géographie ancienne, imprimé en 1703 à Cambridge, en 2 vol. *in*-4°, ſous ce titre: *Notitia orbis antiqui, ſive Geographia plenior, ab ortu Rerumpublicarum, ad Conſtantinorum tempora, orbis terrarum faciem declarans.* Cet ouvrage qui eſt le meilleur

Digitized by Google

que nous ayons ſur la géographie ancienne, a été réimprimé à Leipſick en 1731, 2 vol. *in*-4° avec les notes de Conrad Schwartz. Il avoit fort avancé une géographie du moyen âge. Il avoit auſſi réſolu de publier un abrégé d'antiquités romaines. Il mourut âgé de 68 ans le 4 juin 1707. Depuis ſa mort on a donné un recueil qui renferme ſes lettres & quelques autres écrits. Il a été imprimé à Leipſick en 1715 *in*-8°, par les ſoins de George Walchius. * Burchard, *Chriſtoph. Cellarii obitus*, *Hallæ*, 1707 *in*-4°. Niceron, *mém. tom. V. On voit une liſte de tous les ouvrages de Cellarius.*

CELLARIUS (Salomon) fils de Chriſtophe Cellarius dont nous venons de parler, naquit à Zeitz en 1676. Il mourut en 1700, étant pour lors licentié en médecine. On a de lui un écrit intitulé : *Origines & antiquitates medicæ*, *editæ auctiores à Chriſtophoro Cellario*, à Iene 1701, *in*-8°.

☞ CELLE, abbaye de France en Champagne, à une demi-lieue de Troyes, dans un lieu fort marécageux & mal-ſain. On la nomme aujourd'hui *Montier-la-Celle*; mais elle a changé pluſieurs fois de nom, comme nous allons le rapporter. S. Frobert, natif de Troyes, & chanoine de l'égliſe cathédrale, fonda cette abbaye en 661 ou 664 dans ce lieu marécageux qu'on nommoit alors l'*Iſle Germaine*. Ce lieu étoit en ce temps-là du domaine royal, & Clotaire II le donna à S. Frobert : la donation lui en fut confirmée par Clotaire III, fils & ſucceſſeur de Clovis II. L'égliſe que S. Frobert fit bâtir pour ce monaſtere, fut conſacrée à Dieu, ſous l'invocation de S. Pierre ; & on appella le monaſtere *Sanctus Petrus de Cella*, *S. Pierre de la Celle*. Après la mort de S. Frobert, on l'appella la *Celle de S. Frobert*. Depuis, un religieux de cette maiſon, nommé Bobin, étant devenu évêque de Troyes, & ayant conſidérablement augmenté les bâtimens & les revenus du monaſtere, ce monaſtere fut appellé *Cella Bobini*, la Celle de Bobin. Environ ce temps-là fut fondée l'abbaye de Montier-Amey, qui fut nommée *Cella nova ;* & Montier-la-Celle changea de nom pour la quatriéme fois, & fut appellé *Cella antiqua* : elle en changea encore dans la ſuite ; mais depuis pluſieurs ſiécles, ce monaſtere eſt connu ſous le nom de *Montier-la-Celle*. Les premiers religieux que S. Frobert y mit ſuivoient la régle de l'abbaye de Luxeu, où ce ſaint avoit demeuré. Depuis que le roi Robert eut mis la régle de S. Benoit dans pluſieurs monaſteres qu'il avoit fait rétablir, la régle de S. Benoit y fut reçue, & y eſt reſtée depuis ce temps-là. La réforme y fut établie par cinq religieux de l'abbaye de S. Vanne qui y furent introduits le 7 décembre 1655. Ce fut environ l'an 1391, que l'abbé Henri obtint du pape Clément VII le droit de porter la mitre & les autres ornemens pontificaux : la bulle eſt du 18 mai, datée d'Avignon. L'abbaye de Montier-la-Celle a ſous ſa juriſdiction dix-ſept prieurés, & elle nomme à plus de trente cures. * La Martiniere, *diction. géogr.*

☞ CELLE (la) abbaye de France en Provence dans le diocèſe d'Aix, à une demi-lieue de Brignole. C'eſt une abbaye de filles de l'ordre de S. Benoit.

☞ CELLE DUNAISE, bourg de France, dans la Marche, ſur la grande Creuſe, quatre lieues avant qu'elle reçoive la petite Creuſe.

☞ CELLE FROUIN, abbaye de France de l'ordre de S. Auguſtin, environ à ſept lieues de la ville d'Angoulême.

☞ CELLES, déſert d'Egypte, ainſi nommé à cauſe de la multitude des cellules de ſolitaires bâties en un lieu qui faiſoit la ſéparation de l'Egypte & de la Lybie.

☞ CELLES EN ARDENNE, ou SELLE, monaſtere des Pays-Bas au diocèſe de Maſtricht, maintenant de Liége : il fut bâti vers l'an 680, par S. Hadelin dans le Luxembourg, à trois quarts de lieue environ de Dinant. Il s'y eſt formé dans la ſuite des temps un bourg qui ſubſiſte encore ; mais l'abbaye a été convertie en un chapitre de chanoines. L'an 1338, les chanoines de Celles emportérent le corps de S. Hadelin à Wiſet, petite ville ſur la Meuſe, entre Liége & Maſtricht, & s'y établirent.

☞ CELLES EN BERRY, ville & abbaye de France au diocèſe de Bourges, avec un pont ſur la riviere du Cher, aux confins du Blaiſois & de la Sologne. S. Euciſe quittant l'abbaye de Mici, bâtit en 532 ce monaſtere. Il fut appellé d'abord *Cellule*, enſuite la *Celle S. Euciſe*, & enfin *Celles* ou *Selles en Berry*, pour diſtinguer le lieu d'avec la petite ville de Selles, qui eſt au pays de Sologne ſur la riviere de Saudre. L'abbaye ſubſiſte encore aujourd'hui dans l'archiprêtré de Vierzon ; mais elle a paſſé des Auguſtins aux Feuillans, qui y ont été mis par M. de Bethune, frere du duc de Sully, & elle s'appelle depuis ce changement la *Celle Notre-Dame*. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CELLES (Pierre de) *cherchez* PIERRE DE CELLES.

CELLESE, *cherchez* CHELLESE.

CELLINI (Benevenuto) célébre artiſte Florentin, né l'an 1500, avoit embraſſé la profeſſion d'orfévre dans laquelle il a, dit-on, excellé. Son habileté le fit connoître de bonne heure du pape Clément VII, qui lui témoigna beaucoup de bienveillance. Ce pape fit plus, le château Saint-Ange ayant été aſſiégé, il chargea Cellini de ſa défenſe ; & quoique celui-ci n'eût point été élevé dans le métier des armes, il ſe conduiſit avec beaucoup de prudence & de bravoure. Quelque temps après, le pape ayant eu contre lui quelque ſujet de mécontentement, le traita avec rigueur & le fit mettre en priſon. Lorſque Cellini eut recouvré la liberté, il vint en France où il acquit l'eſtime du roi François I. Il retourna enfin à Florence, où il mourut le 15 février 1570. Il étoit membre de l'académie de Florence. Il excelloit dans l'art de faire des médailles & dans la ſculpture. En 1568 il donna deux traités italiens ſur la maniere de travailler en or & en ſculpture : le titre de cet ouvrage eſt : *Due trattati, uno intorno alle otto principali arti dell' oreficeria, l'altro in materia dell' arte della ſcoltura, dove ſi veggono infiniti ſegreti nel lavorar le figure di marmo, e nel gettarle di bronzo, compoſti da Benevenuto Cellini, ſcultore Fiorentino, in Firenze per Valente Panizzi*, 1568, *in*-4°. Cellini a compoſé auſſi lui-même l'hiſtoire de ſa vie, comme nous l'apprenons du catalogue des livres de feu M. l'abbé de Rothelin, où cet écrit eſt cité ainſi, page 565 ; *Vita di Benevenuto Cellini orefice e ſcultore Fiorentino, ſcritta da lui medeſimo. Colon. Martello, in*-4°. La date n'eſt point marquée. * *Dictionnaire hiſtorique*, édition de Hollande 1740. *Bibliotheca Italiana*, édition de Veniſe 1728, *in*-4°, page 207, n°. 10.

CELLITES, certain ordre religieux, qui a des maiſons à Anvers, à Louvain, à Malines, à Cologne & en d'autres villes d'Allemagne & des Pays-Bas. Le fondateur de cet ordre eſt Alexius Romain, dont fait mention l'hiſtoire d'Italie, où ils ſont auſſi nommés *Alexiens*. * Daviti, *déſeuvrs des ordres religieux.*

CELLON, pays entre l'Euphrate & l'Arabie occupé autrefois par les Iſmaélites. * *Judith*, 2, 13.

CELLOT (Louis) natif de Paris, entra dans la ſociété des jéſuites l'an 1605, âgé de dix-ſept ans. Après avoir été recteur à Rouen & à la Fleche, il fut provincial de ſon ordre en France. Il mourut à Paris le 20 octobre 1658, âgé de 70 ans. Il étoit habile dans le grec, & théologien. Ceux de ſa ſociété ayant été attaqués par Petrus Aurelius, (Jean du Verger de Hauranne, abbé de S. Cyran,) & par M. Hallier, ſur la hiérarchie eccléſiaſtique, le pere Cellot entreprit de faire un ouvrage complet ſur cette matiere, qu'il fit paroître *in-folio* en 1641, ſous ce titre : *De hierarchia & hierarchicis*. Cet ouvrage fut imprimé à Rouen ſur une ſimple permiſſion, & déféré à l'aſſemblée de la faculté de théologie de Paris du premier février 1641, où l'on nomma des députés pour l'examiner. Dans une autre

Digitized by Google

aſſemblée du 3 avril de la même année, on réſolut de cenſurer cet ouvrage, & nommément pluſieurs propoſitions qui en avoient été extraites ; mais lorſque cette cenſure étoit prête à paroître, le cardinal de Richelieu fit terminer cette affaire dans des conférences de pluſieurs docteurs nommés à cet effet avec le jéſuite accuſé, qui rétracta pluſieurs propoſitions, en adoucit d'autres, donna un ſens catholique à quelques-unes, & avoua que les autres lui étoient échapées. Il donna cette déclaration ſignée de lui le 22 mai, & elle parut auſſitôt imprimée. Cependant ſon livre fut mis à Rome à l'*Index* des livres défendus juſqu'à ce qu'il fût corrigé, par un décret du 22 janvier 1642 ; & le 12 avril, l'aſſemblée générale du clergé qui ſe tenoit à Mante, le condamna auſſi comme contenant une doctrine nouvelle, téméraire, fauſſe, pernicieuſe, ſéditieuſe, &c. Cette condamnation n'empêcha pas le pere Cellot de ſoutenir les mêmes ſentimens qui venoient d'être condamnés, dans ſon livre intitulé : *Horarum ſubciſivarum liber ſingularis*, qui parut en 1646, & où il attaque le traité de la hiérarchie eccléſiaſtique de M. Hallier ſon adverſaire. Il y donne dans cet ouvrage une hiſtoire de ſa rétractation contraire à la vérité, ce qui obligea la faculté de théologie de Paris de publier cette rétractation en 1648. Quelque temps après que les *Heures ſubciſives* de ce pere furent publiées, M. Hamon, médecin, donna, ſous le nom ſuppoſé d'*Alype de Sainte-Croix*, une apologie latine du pere Cellot en trois livres, adreſſée à l'auteur même ; mais cette apologie eſt une critique délicate & ſolide : c'eſt un volume *in*-8°, qui parut en 1648, ſans nom de ville ni d'imprimeur. Au reſte, le pere Cellot écrivoit bien en latin, & ne manquoit ni de lecture, ni d'érudition. Il a encore donné une hiſtoire de Gotheſcalc en latin, *in-fol.* à Paris en 1655, avec une *Appendice*. Le premier concile de Douzy, tenu en 871, avec des notes, *in*-4°, à Paris en 1656, avec quelques ouvrages de Hincmar, & un recueil de quelques opuſcules des auteurs du moyen âge. Le pere Cellot eſt encore auteur de différentes piéces qui ont été imprimées dans le recueil qui a paru ſous ce titre : *Ludovici Cellotii, Pariſienſis, è ſocietate Jeſu, panegyrici & orationes, Pariſ.* 1631 & 1641, *in*-8°. Les piéces de ce recueil ſont ; 1. Trois panégyriques ou harangues à la louange de Louis XIII, l'un en 1620, le ſecond en 1621, & le troiſiéme qui eſt le premier dans le recueil, en 1628. 2. *Gratiarum actio pro impetrata per Ludovicum XIII, à Gregorio XV, P. M. BB. Ignatii & Franciſci Xaverii conſecratione, celebrata Flexiæ ad VIII. Kal. Auguſti, anno* 1622. Cette piéce eſt ſuivie d'un bref du pape Grégoire XV à Louis XIII, de la lettre du roi au même pape, pour demander la canoniſation de S. Ignace, d'un ſecond bref de Grégoire XV, & d'une lettre du roi à M. du Bellay. 3. *In ſola ſcripturæ ſacræ hiſtoria veritatem reperiri, oratio.* 4. *In ſcholis publicis utilius quàm domi juventutem erudiri, oratio.* 5. *Utrùm res litterariæ plus ſcriptis libris, an vivâ voce promoveatur, oratio.* 6. *Vetus pronuntiatum oratorem eſſe virum bonum ſolis oratoribus Chriſtianis convenire, oratio.* 7. Enfin quatre plaidoyers, auſſi en latin, pour & contre les bateleurs, comédiens, & autres gens de cette eſpéce. On a auſſi du pere Cellot, *Opera poetica*, à Paris 1630, *in*-8°. * Alegambe, *bibliotb. ſcriptor. ſociet. Jeſu.* Du Pin, *hiſt. eccléſiaſt. du XVII ſiécle, tome I, à la fin, p.* 663, 667, 672, 673, 674. Salmon, *traité de l'étude des conciles, au catalogue des auteurs.*

CELMIS, pere nourricier de Jupiter, fut, ſelon la fable, métamorphoſé en diamant ; & voici quelle en fut l'occaſion ; Jupiter, pendant qu'il étoit jeune, l'avoit beaucoup aimé ; mais après avoir chaſſé Saturne, il ſe ſouvint que Celmis avoit révélé que Jupiter étoit mortel. C'eſt pourquoi ce dieu le changea en diamant. * Ovide, *met.* 4, *fable* 7. Quelques-uns croient que Celmis étoit un homme fort modéré qui ne s'abandonnoit point à la colere. On a feint, diſent-ils, qu'il avoit été changé en un diamant, parcequ'on ne peut faire d'impreſſion ſur cette pierre ; & que s'il en faut croire Pline, (*liv.* 37, *c.* 10,) il y en a une eſpéce qui a la vertu de réprimer la colere & la violence des paſſions. Ce mot vient, ſelon quelques-uns, de *Challamis*, en hébreu, qui ſignifie une *pierre très-dure*.

CELMIS, un des Curetes ou Corybantes, lequel ayant couché, dit-on, avec la mere des dieux, fut chaſſé par ſes autres freres. Il avoit le ſecret de donner au fer dans la forge une ſi grande dureté, que le fer de Celmis paſſa depuis en proverbe. * Scaliger, *ſur Euſeb.* Palmerius, *ſur les marbres d'Arondel.*

CELRED ou CEOLRED, roi des Merciens en Angleterre qui ſuccéda à Ethelred, fut très-brave, & donna de grandes marques de valeur contre Inax, roi des Saxons occidentaux, mais il ne put étendre ſa domination ; car il fut prévenu de la mort en l'année 716, après un régne de huit ans. * Bede, qui vivoit de ſon temps, *hiſt. d'Angl.*

CELRIC, quatriéme roi de Weſtſex en Angleterre dans le VI ſiécle, ſuccéda à ſon oncle Geaulin, & gouverna ſix ans cet état avec beaucoup de prudence. * Bede & Polydore Virgile, *hiſt. d'Angl.*

CELSE Maphée de Vérone, *cherchez* MAFFÉE.

CELSI, cardinal, *cherchez* CELSUS. (Angelo)

CELSUS (Julius) ou JULIUS CELSUS, qui vivoit quelque temps avant la naiſſance de J. C. compoſa des commentaires de la vie de Jules Céſar, publiés en 1473. Divers auteurs ſe ſont trompés au ſujet de cet auteur, comme Voſſius l'a remarqué. * Voſſius, *inſtit. orat. l.* 5, *& de hiſt. Lat. lib.* 1, *cap.* 13.

CELSUS, poëte plagiaire, qui vivoit environ quinze ou vingt ans avant l'ére chrétienne. Horace lui donne quelques avis dans une de ſes épîtres à Julius Florus, *l.* 1, *ep.* 3.

CELSUS (Albinovanus) qui eſt différent de ce poëte plagiaire dont nous venons de parler, à qui le même Horace a écrit la huitiéme lettre du premier livre.

> Celſo *gaudere*, & *bene rem gerere*, Albinovano
> *Muſa rogata refer*, &c.

CELSUS ou CELSE (Aurelius-Cornelius, ou, ſelon M. Mahudel, qui s'écarte en cela de l'opinion commune, Aulus-Cornelius). Ce ſavant étoit de la famille patricienne Cornelia, & vécut ſous les régnes d'Auguſte, de Tibere & de Caligula. Il écrivoit du temps des deux derniers empereurs ; mais à n'enviſager que ſes ouvrages, on ne peut dire préciſément de quelle profeſſion il étoit. Il a écrit en effet de la rhétorique, de l'art militaire, de l'agriculture & de la médecine ſi pertinemment, qu'il ſemble qu'on auroit autant de raiſon de dire qu'il étoit orateur ou homme de guerre que médecin. Cependant on croit qu'après s'être ſucceſſivement appliqué à pluſieurs choſes, il avoit conſacré les dernieres années de ſa vie, & le temps de la plus grande maturité de l'âge, à la médecine. Pline, en pluſieurs endroits de ſon ouvrage, lui donne la qualité de médecin, & parle de ſes opérations, ſur-tout dans le *livre* 20, où il dit qu'il falloit appliquer pour la goutte des racines de guimauve cuites dans du vin. On ne peut douter non plus que Celſe n'ait travaillé de ſon fonds ſur la médecine, & ceux qui ne le veulent faire paſſer que pour ſimple traducteur en ce genre, ſe ſont trompés. Il ſuffit de lire ce qu'il a écrit ſur cette matiere pour en être convaincu. Il ne nous reſte de ce qu'il avoit compoſé ſur l'éloquence, qu'un abrégé de rhétorique qu'il avoit fait, non pour inſtruire des perſonnes qui ne ſauroient rien, mais pour ſervir de mémoire à un homme déja inſtruit. Sixtus à Popma Phryſius l'a fait imprimer à Cologne en 1569. Nous avons perdu ce qu'il avoit écrit ſur l'agriculture. Columelle qui travailla quelques années après ſur le même ſujet, nous apprend que cet ouvrage de Celſe étoit diviſé en cinq livres & très-eſtimé. A l'égard de ſon ouvrage ſur la médecine, il a paru admirable à tous ceux qui l'ont lu ; & le grammairien,

l'hiſtorien & l'antiquaire y trouvent dequoi ſe ſatisfaire, comme le médecin & le phyſicien. Cet ouvrage parut pour la premiere fois à Florence en 1478. Trois ans après, on le donna à Milan : il fut publié deux fois à Veniſe ſur la fin du même ſiécle, & on l'a ſouvent réimprimé depuis. Vanderlinden en donna une nouvelle édition en 1657, avec de nouvelles corrections. Almeloveen l'a donné depuis en 1713. Malgré tant d'éditions, l'ouvrage eſt encore très-altéré dans les marques des poids & des meſures, dans les noms des plantes & dans le tour des phraſes. M. Ninnin, médecin ordinaire de M. le comte de Clermont, en a donné une traduction françoiſe, qui a été publiée à Paris en 1753, en 2 vol. *in*-12. M. Freind, dans ſon hiſtoire de la médecine, dit que le principal mérite de Celſe conſiſte dans ſa partie chirurgique de ſes écrits, & que l'on voit auſſi que les applications extérieures ſont le gros de ſon livre. * *Réflexions ſur le caractere, les ouvrages & les éditions de* Celſe, le médecin, *par M.* Mahudel, *dans les mémoires de l'académie des inſcriptions & belles lettres, tome VII, page* 97 *& ſuiv.* Gibert, *jugem. des ſav. ſur les maitres d'éloquence, tome II, page* 111 *& ſuiv.* Freind, *hiſt. de la médec.* in-4°, *page* 28.

CELSUS (Marius) fut déſigné conſul par Neron. C'étoit un homme de mérite & de capacité, qui demeura toujours fidéle à l'empereur Galba, & qui avoit tâché d'amener les troupes d'Illyrie à ſon ſecours. Sa fidélité paſſa pour un crime, auprès de ceux qui ne s'étoient ſignalés dans le malheur de cet empereur que par leur perfidie. De ſorte que, lorſqu'après la mort de ce prince, il vint au camp, pour y ſaluer Othon comme empereur, les ſoldats ſe mirent à crier contre lui, & à demander ſa mort. Othon qui ſouhaitoit de le conſerver, craignoit que la mort d'un homme de cette qualité, & qui avoit été déſigné conſul, ne fût le commencement d'un grand déſordre ; mais comme il avoit plus de pouvoir pour faire des crimes, que pour les empêcher, il uſa d'adreſſe, & témoigna être fort irrité contre Celſus, & prêt à le faire mourir, s'il n'eût voulu auparavant apprendre de lui certaines choſes. Ainſi il le fit arrêter, & charger de chaînes, pour ſatisfaire les ſoldats. Mais dès le lendemain, il le fit amener dans le capitole : il l'embraſſa, & le pria d'oublier l'injure qu'il ne lui avoit faite que pour le ſauver. Celſus lui répondit, que n'étant coupable que d'avoir été fidéle à Galba, à qui il n'avoit point d'obligation, ſon crime lui étoit un gage de ce qu'il pouvoit attendre de lui. La généroſité de l'un & de l'autre fut eſtimée de tout le monde & des ſoldats même. Othon le mit auſſitôt au nombre de ſes intimes amis ; & il en fit peu-à-peu un des généraux de ſon armée, & Celſus ne lui fut pas moins fidéle qu'à Galba, & n'eut pas un ſuccès plus heureux. Il étoit un des généraux qui perdirent la bataille de Bedriac, après laquelle l'empereur Othon ſe tua d'un coup de poignard, laiſſant l'empire à ſon compétiteur Vitellius, qui eut encore de l'eſtime pour Celſus, à qui il conſerva le conſulat qu'il devoit exercer au mois de juillet de l'an de J. C. 69. * De Tillemont, *hiſt. des emp. tome I.*

CELSUS (Juventius, ou Jubentius) célébre juriſconſulte, vivoit dans le premier ſiécle de l'ére chrétienne, & au commencement du ſecond, ſous l'empire de Domitien, de Nerva, de Trajan & d'Adrien. Forſter, dans ſon *hiſtoire latine du droit civil*, dit qu'il fut diſciple de Quintus Mutius Scævola, & que Servius Sulpitius avoit appris le droit ſous lui. Celſus voyant la conduite odieuſe & criminelle de l'empereur Domitien, conjura contre lui ; & ayant été arrêté, il évita par ſon adreſſe, la punition qu'il méritoit, en différant toujours de nommer les autres conjurés juſqu'à ce qu'enfin Domitien mourut. Les pourſuites faites contre les conjurés ceſſerent alors, & Celſus eut part aux bonnes graces de l'empereur Trajan. Pline au livre VI de ſes épîtres, dit qu'il fut fait préteur. Juvenal le dit auſſi dans ſa huitiéme ſatyre.

Nec dubitant CELSI *prætoris vendere ludis.*

Il fut admis à Rome dans le conſeil du conſul Decenius Verus, qui étoit compoſé de cinq ſénateurs & de cinq chevaliers, & auquel le préteur préſidoit. On décidoit dans ce concile des cauſes des ſerfs affranchis par des mineurs de vingt ans. Adrien étant parvenu à l'empire, on dit que Celſus fut aſſaſſiné, ſous prétexte qu'il avoit dreſſé des embuches à l'empereur pendant qu'il étoit à la chaſſe. D'autres aſſurent que ce ne fut pas le juriſconſulte Celſus qui fut aſſaſſiné, mais L. Publius Celſus qui avoit été conſul ſous l'empereur Trajan.

CELSUS (Jubentius) *fils du précédent*, fut auſſi un juriſconſulte célébre. Il fut ſurnommé *Adoleſcent*, peut-être parcequ'à cet âge il commença de répondre ſur le droit. Il fut deux fois conſul au rapport du juriſconſulte Pomponius, & ſelon la loi derniere au code *de ſervis reipublicæ manu mittendis*. Il eſt rapporté dans la vie d'Adrien, que lorſque cet empereur jugeoit dans ſon conſeil, il avoit coutume d'y appeller Jubentius Celſus, Salvius Julianus, & quelques autres juriſconſultes. Celſus vécut juſque ſous le régne d'Antonin le Pieux, ſous lequel il fit en ſecond les fonctions de ſecrétaire ou garde des livres ou papiers de ce prince. Celſus a laiſſé trente-neuf livres des digeſtes, vingt des inſtituts, treize d'épîtres. Il ne reſte aucun ouvrage de Celſus le pere, mais ſon fils le cite dans les Pandectes. * Rutilius *in vitis juriſconſultorum.* Valentini Forſteri *de hiſtoria juris civilis, l.* 2, *cap.* 39. Taiſand, *vies des juriſconſultes*, édition de M. de Ferrieres, *in*-4°, pages 117, 118 & 119.

CELSUS (Metianus) qui a vécu ſous l'empire d'Alexandre Severe, étoit juriſconſulte, & peut-être de la famille de Juventius. * Spartien, *in Adr.* Vulcatius Gallicanus, *in Avid. Caſſ.* Lampridius, *in Alex. Sev.* Bernardus Rutilius, *in vit. juriſc.*

CELSUS (Publius) qui fut conſul en 113, avec C. Claudius Criſpinus, eſt apparemment le même que celui qui avoit conſpiré contre Adrien, & qu'on fit mourir. *Conſultez* les auteurs cités après Celſus Metianus.

CELSUS, philoſophe de la ſecte d'Epicure, vivoit dans le II ſiécle. C'eſt à lui que Lucien dédia ſon *pſeudomantis*. Il écrivit contre les chrétiens un ouvrage, qu'il intitula : *Le diſcours véritable*, auquel Origène répondit par un autre en huit livres. Un ſaint confeſſeur nommé Ambroiſe, engagea Origène à réfuter ce diſcours, auquel les chrétiens n'avoient pas apparemment voulu répondre. Après avoir confondu la vanité de Celſus, qui ſe glorifioit de connoître toutes choſes, il répond ſur les impoſtures qu'on avoit accoutumé de publier contre l'égliſe. Celſus promettoit un autre ouvrage, dans lequel il s'engageoit d'enſeigner, de quelle ſorte devoient vivre ceux qui voudroient ſuivre les régles de la philoſophie. Origène envoya à Ambroiſe ſa réponſe au livre de Celſus, le priant de s'informer de ce ſecond ouvrage, & de le lui envoyer s'il le trouvoit ; mais on ne ſait pas ſi Celſus s'aquitta de ſa promeſſe, & s'il travailla à ce ſecond traité. * Origène, *contra Celſ.* Euſebe, *hiſt. l.* 6, *c.* 26. Baronius, *A. C.* 132, *n.* 16. Volaterran, *l.* 14. *Anthrop.* Gaſſendi, *l.* 2 *de la vie d'Epicure, c.* 6.

CELSUS (Caïus Titus Cornelius) tyran, qui s'éleva en Afrique du temps de l'empereur Gallien, vers l'an 265 ; les Africains l'obligerent d'accepter l'empire, & le revêtirent du voile d'une ſtatue, pour lui ſervir de manteau impérial ; mais ſept jours après il fut tué. Les habitans de Siccé laiſſerent manger ſon corps aux chiens ; & par un nouveau genre de ſupplice, ils attacherent ſon effigie à une potence. * Trebellius Pollio, *vies des trente tyrans.*

CELSUS (Angelo) Romain, auditeur de Rote, qui fut créé cardinal par Alexandre VII, en 1664, a donné *deciſiones Rotæ*, & mourut le 7 novembre 1671, âgé de 71 ans. * *Biblioth. hiſt. des auteurs de droit*, par Denys Simon, *édit. Pariſ.* 1692.

CELTES, anciens peuples des Gaules. Quelques-uns

Digitized by Google

les font deſcendre d'Aſcenès, fils de Gomer, fils de Japhet ; les autres, comme Appien Alexandrin, attribuent leur origine à Polypheme & à Galathée, qu'il dit avoir eu trois fils, Celtus, Gallus & Illyricus. Les autres tirent ce nom de *Celtes*, qu'ils font IXe roi des anciens Gaulois. Les plus anciens auteurs Grecs, comme Herodote, le donnent indifféremment aux Gaulois & aux Allemans. Ceux qui ont examiné de plus près ce nom, comme Polybe, Diodore, Plutarque, Ptolémée, Strabon, Athenée, Joſephe, &c. ne le donnent qu'aux Gaulois originaires. D'autres y ajoutent les Eſpagnols, croyant avec quelque eſpéce de raiſon, que les Celtes avoient fait alliance avec les Ibériens, & que c'étoit de là qu'étoit venu le nom de Celtibériens : c'eſt le ſentiment de Lucain, *l.* 4, *phraſ.*

——— Profugique à gente vetuſta
Gallorum Celtæ miſcentes nomen Iberi.

Quoi qu'il en ſoit, ce nom n'a été proprement donné qu'à des peuples des Gaules. L'empire des Celtes fut célébre ſous le régne d'Ambigat, prince des Berruiers, qui régnoit du temps que Tarquin *l'ancien* commandoit à Rome, comme Tite-Live le remarque. Ce fut vers l'an 164 de Rome, & 590 avant J. C. Deux deſcendans de ce prince ſe ſignalerent par de fameuſes colonies qu'ils conduiſirent en Italie & dans l'Allemagne ; celle-ci ſous Segoveſe, & l'autre ſous Belloveſe. Du temps de Céſar, ces mêmes Celtes tenoient encore tout ce qui eſt depuis le Rhin juſqu'à l'Océan, entre le mont de Voge ; les rivieres de Marne & de Seine d'un côté ; & le Rhône, les montagnes des Cévennes, & la Garonne de l'autre. Après Ceſar, la région de ces Celtes fut appellée *Gaule Celtique* ou *Lyonnoiſe ;* & Auguſte voulut qu'elle fût bornée des rivieres du Rhône, Marne, Seine, Loire, & de la grande mer océane. * Herodote, *l.* 2 & 4. Tite-Live, *l.* 5. Strabon, *l.* 4. Céſar, *de bell. Gall.* Bodin, *c.* 9, *meth.* Cluvier. Briet. Sanſon, &c.

CELTES (Conrad) nommé auſſi PROTUCIUS & MEISSEL, ſavant Allemand du XV ſiécle, étoit d'une famille honnête, & naquit à Schweinfurt, ville de Franconie, le premier février 1459, ou ſelon d'autres le 22 mars de la même année, le même jour que naquit l'empereur Maximilien. A peine eût-il commencé ſes études, que ſon pere qui les regardoit ſans doute comme peu importantes, les lui fit quitter pour l'envoyer à la campagne où il avoit du bien, afin qu'il y veillât à la culture des vignes qui lui faiſoient un revenu conſidérable. Celtes qui avoit des inclinations plus nobles, s'ennuya bientôt de ce genre de vie, l'abandonna à l'inſu de ſon pere ; & s'étant embarqué ſur le Mein, il ſe rendit à Cologne où il s'appliqua avec beaucoup d'ardeur aux belles-lettres, & à la théologie. La réputation de Jean Camerarius Dalbourg, évêque de Wormes, & chancelier de l'électeur Palatin, qui demeuroit ordinairement à Heidelberg, & celle de Rodolphe Agricola, qui enſeignoit dans la même ville, l'engagerent à s'y tranſporter ; il y fit de grands progrès dans l'éloquence & dans la poéſie, & il y apprit auſſi les élemens des langues grecque & hébraique. Il parcourut enſuite les univerſités d'Erfort, de Leipſick, & de Roſtock, où il amaſſa de l'argent par les leçons qu'il y fit. C'étoit dequoi fournir aux frais des voyages qu'il avoit deſſein d'entreprendre pour ſe perfectionner dans les ſciences. Il alla en effet en Italie où il ſuivit les fameux profeſſeurs qui y enſeignoient, à Padoue, Calphurnius & Creticus ; à Ferrare, Guarini ; à Boulogne, Philippe Béroalde ; à Florence, Marſile Ficin ; à Veniſe, Marc-Antoine Sabellicus ; à Rome, Pomponius Lætus. De Rome, il alla en Pologne, où il étudia l'aſtronomie ſous Albert Brutus. Revenu de ces voyages, il ſe fit connoître à Frédéric, électeur de Saxe, qui conçut de l'eſtime pour lui, & en parla ſi avantageuſement à l'empereur Frédéric III, que ce prince lui donna à Nuremberg la couronne poëtique le premier mai 1491. Le pere Niceron dit qu'il eſt le premier qui ait reçu cet honneur, fondé apparemment ſur ces deux vers que Celtes fit lui-même à cette occaſion :

Primus ego titulum geſſi nomenque poetæ,
Cæſareis manibus laurea nexa mihi.

Mais il eſt certain que long-temps avant lui il y avoit eu des poëtes qui avoient reçu le même honneur, comme M. l'abbé Du Reſnel le prouve, & en apporte des exemples, dans ſa diſſertation ſur ce ſujet, imprimée dans le tome X des *mémoires de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres.* Celtes, toujours plein d'ardeur pour augmenter ſes connoiſſances, quitta encore Nuremberg, pour viſiter diverſes autres univerſités d'Allemagne. Le pere Niceron dit qu'il employa encore dix ans à ces courſes, & qu'enfin il ſe fixa en 1501 à Vienne, où il fut fait premier profeſſeur en éloquence & en poëſie ; mais cette date de 1501 n'eſt ſurement pas exacte. On voit par une lettre de Celtes qu'il étoit à Nuremberg en 1497, qu'il fut appellé la même année à Vienne, qu'il s'y rendit auſſitôt, & qu'en 1497 même, il y fit imprimer l'*Epitoma divinum de mundo* du philoſophe Apulée. C'eſt par l'explication de cet ouvrage qu'il commença ſes leçons à Vienne ; ce qui porteroit à croire qu'il fut chargé d'abord d'enſeigner la philoſophie : auſſi dans la lettre dont nous parlons, prend il le titre de *triformis philoſophiæ doctor.* Quelque temps après ſon arrivée dans cette ville, l'empereur Maximilien lui confia la direction de ſa bibliothéque, & lui accorda le privilége de donner lui-même la couronne poëtique à ceux qu'il en jugeroit dignes. Celtes ne s'étoit pas moins appliqué à l'hiſtoire qu'aux autres ſciences, mais ſa mort trop prompte nous a privés de ce qu'il eſpéroit donner ſur ce ſujet, principalement concernant l'hiſtoire d'Allemagne. Il mourut le 4 février 1508. Dès le temps qu'il demeuroit à Heidelberg, il avoit formé une ſociété littéraire, dont l'évêque de Wormes étoit le chef, & qui ſubſiſta quelque temps. Cette ſociété eſt appellée *Societas Rhenana*, ou *Sodalitas Celtica*, ſur quoi l'on peut voir les *Amœnitates hiſtoriæ eccleſiaſticæ & litterariæ* de Jean George Scelhorn, tome I, page 809 & 810. Les ouvrages de Celtes Protucius, ſont : 1 *Lucii Apulei Platonici & Ariſtotelici philoſophi epitoma divinum de mundo, ſeu Coſmographia, ductu Conradi Celtis impreſſum*, Vienne, 1497, *in-folio.* Jean-Albert Fabricius, le pere Niceron, Maittaire, &c. n'ont point connu cet écrit. M. Scelhorn en donne une notice dans l'ouvrage cité plus haut, & il y rapporte en entier la lettre préliminaire de Conrad Celtes ; le titre de cette lettre eſt : *Conradus Celtis Protucius triformis philoſophiæ doctor, imperatoriiſque manibus poeta laureatus, Joanni Fuſemanno regio ſenatori, & Joanni Gracco Pierio protonotario, ſodalitatis litterariæ Danubianæ principibus.* La date eſt, *Viennæ, kalendis novembribus orbe noſtro chriſtiano*, 1497. A la fin, Celtes promet les autres livres d'Apulée, & une mythologie. Ces ouvrages n'ont point paru. 2. *Opera Hroſvitæ illuſtris virginis & monialis Germanæ à Conrado Celte inventa*, à Nuremberg 1501, *in-fol.* Ce recueil contient des comédies pieuſes, des odes ſacrées ; l'hiſtoire de la ſainte Vierge, celle de la réſurrection de Jeſus-Chriſt ; celles de S. Gengoul, de S. Pélage, de la converſion de S. Théophile, de S. Denys & de ſainte Agnès, & un panégyrique d'Othon le grand, premier empereur d'Allemagne. Conrad Samuel Schurzfleiſch a publié en 1700 une nouvelle édition de ce recueil, avec une préface curieuſe ſur la religieuſe, auteur de ces ouvrages. 3. *De origine, ſitu, moribus, & inſtitutis Norimbergæ libellus*, à Nuremberg 1501, *in-8°*, avec le livre intitulé : *Franciſci Irenici Germaniæ exegeſeos libri XII*, *Hagenoæ* 1518, *in-folio*, & dans le recueil des œuvres de *Bilibaldus Pirckheimer*, à Francfort 1610, *in-folio.* 4. *Vita divi Sebaldi Norimbergenſis Patroni*, en vers, avec l'ouvrage précédent. 5. *Amorum libri IV*, à Nuremberg 1502, *in-4°.*

Ces

Ces quatre livres ſont en vers élégiaques, & regardent quatre maitreſſes que le poëte ſe vante d'avoir eues. 6. *Odarum libri IV*, à Strasbourg 1513, *in*-4°. Après les quatre livres d'Odes, on en trouve un d'Epodes, & un poëme ſéculaire en vers ſaphiques. Gundlingius, dans ſa vie de Conrad Celtes, nous apprend que la ſociété littéraire, que ce ſavant avoit formée, fit imprimer en 1515 à Strasbourg les quatre livres de ſes amours, ſes odes, ſes cinq livres d'épigrammes, & ſon *Parnaſſus biceps*, qui avoient déja paru ſéparément. Dans la *bibliotheca ſelectiſſima*, &c. de Samuel Engel, à Berne 1743, *in*-8°, on cite, page 41, *Conradi Protucii Celtis IV lib. Amorum, item deſcriptio Norimbergæ. Hymnus in vitam S. Sebaldi. Ludus Dianæ. Privilegium poëtarum. Panegyricus ad Maximilianum imperatorem*, &c. & l'on ajoute : *Abſoluta ſunt hæc CC. opera in Vienna domicilio Maximiliani Aug. Cæſar. anno MD. novi ſæculi II. cal. feb. impreſſa autem Norib. ejuſdem anni nonis aprilibus, ſub privilegio ſodalitatis Celticæ, nuper à Senatu imp. impetrato, ut nullus hæc in X annis in imp. urbibus imprimat.* 7. *De moribus & ſitu Germaniæ*, en vers, dans le tome I des écrivains d'Allemagne de Simon Schardius. 8. *De Viſtulâ fluvio, & de Veſontibus ac eorum venatione :* poëme dans les *Scriptores rerum Polonicarum* de Piſtorius, tome I. 9. *Salinaria : Sermonem ad janum Terinum*, poëme dans le même volume. 10. *Eorum fere omnium quæ rhetores in orationem venire adſerunt, ex Ciceronе index*, à Ingoſtald 1532, *in*-8°, à Strasbourg 1534 & 1568, *in*-8°. 10. *De conſcribendis epiſtolis, Coloniæ Agrippinæ* 1537, *in*-8°, à Baſle 1567, *in*-8°. 11. *Carmen de diverſis diverſorum ſtudiis & humoribus*, à Francfort, *in*-8°, ſans date. 12. *De arte verſificandi*, *in*-4°, ſans date & ſans indication du lieu de l'impreſſion. 13. *Orationes variæ & epiſtolæ ad diverſos*, en proſe & en vers. On trouve pluſieurs des épitres de Celtes dans l'ouvrage intitulé : *De linguæ latinæ in Germaniâ per XVII ſæcula amplius ſatis, &c. auctore Jacobo Burckhard*, &c. à Hanovre 1713, *in*-8°. * *Voyez*, outre les ouvrages cités dans cet article, le tome XVI des *mémoires* du pere Niceron, où pluſieurs des ouvrages de Celtes ſont oubliés ; *Joan. Alberti Fabricii bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, tome I, livre III. *Nicolai Hieronymi Gundlingii de vita, ſatis & ſcriptis Conradi Celtis commentarius.*

CELTIBÉRIENS, peuples de l'ancienne Gaule, étoient des Celtes qui paſſerent en Eſpagne, qui s'y établirent le long de l'Iber, & qui firent alliance avec les Ibériens en Aragon, & puis en Caſtille. Ils étoient bons ſoldats, & réſiſterent avec courage aux Romains & aux Carthaginois. Auſſi Florus les appelle *la force d'Eſpagne*. Ce nom de Celtibériens étoit formé de celui des Celtes & de celui des Ibériens, comme nous l'avons remarqué après Lucain, en parlant des Celtes. Martial eſt auſſi de ce ſentiment, *l.* 4, *épigr.* 55.

Nos Celtis geniti & ex Iberis.

Les anciens auteurs parlent ſouvent de la force, du courage & de l'adreſſe des Celtibériens, qui étoient diviſés en diverſes ſortes de peuples, dont il y en avoit quatre principaux. * Diodore, *l.* 6. Strabon, *l.* 4. Pline, *l.* 3, *c.* 1. Tite-Live, *l.* 5. Florus, *l.* 2, *c.* 17. Mariana, *hiſt.* Dupleix, *l.* 2 *des mémoires des Gaules*, *c.* 41 *& ſuiv.* Nonius, *c.* 48. *Hiſp.* Merula Botero.

CEMARE, auteur Grec, a écrit une hiſtoire des Indes. Il eſt allegué par Plutarque dans le dixiéme livre des fleuves.

CEMELÉE ou CEMENELÉE, aujourd'hui *Cumelle*, ville ruinée dans les Alpes maritimes près de Nice en Provence. On l'avoit ainſi appellée à cauſe du voiſinage du mont *Cemenus*, qui renfermoit tout l'eſpace, qui eſt depuis la ſource du Var, juſqu'à ſon embouchure dans la mer. Elle étoit compriſe dans les Gaules ; & Pline & Ptolémée la nomment ville *des Vediantiens*. Elle fut auſſi la capitale & le ſiége du gouverneur des Alpes maritimes. Les Romains y avoient établi leur ſéjour, comme il ſe voit par les inſcriptions & les tombeaux qu'on y trouve. Mais ſa grandeur ancienne paroît encore mieux par le reſte d'un amphithéatre fort ample, par les grands canaux qu'on a trouvés depuis peu, & par les ruines du temple d'Apollon. Cette ville fut auſſi le ſiége d'un évêque ; & elle a eu pluſieurs prélats illuſtres par leur ſainteté, comme Amantius, qui aſſiſta l'an 381 au concile d'Aquilée ; Valerien, dont il eſt parlé dans les épitres de S. Léon, au ſujet de la querelle qui ſurvint entre Théodore de Frejus, & Valerien ; Maxime de Riez, & Fauſte abbé de Lerins, qui nous a laiſſé auſſi vingt homélies ; & Auxanius, dont il eſt parlé dans les actes du ſynode que le pape Hilaire tint à Rome l'an 465. Ingenuus d'Embrun qui s'y trouva, ſe plaignit au pape de l'uſurpation de quelques droits de ſon égliſe, faite par cet Auxanius, ſur un faux expoſé à ſa ſainteté, & Hilaire écrivit (*epiſt.* 4,) à Leonce d'Arles, à Veran de Vence, & à Victurus pour cette affaire, &c. Cemelée fut ruinée par les Goths & les Vandales, dans le VI ſiécle, comme quelques auteurs l'ont cru, ou par les Lombards, ou les Sarafins dans le VII ou le VIII, ſuivant le ſentiment des autres. Le ſiége épiſcopal a été transféré à Nice, qui n'étoit qu'un bourg, tandis que Cemelée étoit dans ſa ſplendeur. * Pierre Jofredi, *hiſt. des évêques de Nice.* Sainte-Marthe, *Gall. chr. tom. III*, *p.* 785. Guetnai, *hiſt. de Marſeille.* Godeau, *hiſt. eccl. tom. III*, *l.* 3, *num.* 6. Théophile Rainaud, *en ſa défenſe pour Valerien*, *c.* 1 *& ſuiv.*

CENACLE de Jéruſalem, grand bâtiment ſur le mont de Sion, au côté méridional de la ville, où l'on voit encore une égliſe couverte d'un dôme, avec un couvent qui appartenoit autrefois aux religieux de S. François, qui ſont à préſent à S. Sauveur. La tradition tient que l'égliſe a été bâtie ſur les fondemens de la maiſon où Jeſus-Chriſt fit la derniere céne avec ſes apôtres, & où le S. Eſprit deſcendit le jour de la pentecôte ; c'eſt en ce même lieu que Notre-Seigneur inſtitua le très-ſaint ſacrement de l'autel, & qu'il apparut à ſes diſciples après ſa réſurrection. L'impératrice ſainte Hélene renferma dans l'enclos de cette égliſe, les tombeaux du roi David, & de ſes ſucceſſeurs, Salomon, Roboam, & autres, dont les ſépultures étoient ſur le mont de Sion. Ce ſuperbe édifice fut ruiné par les infidéles vers l'an 640, puis rétabli par les chrétiens vers l'an 1044 ; mais ce ne fut pas avec la même magnificence. Cette egliſe ſubſiſtoit encore du temps de Godefroi, premier roi de Jéruſalem, qui y mit un prieur, avec des religieux de l'ordre de S. Auguſtin. L'an 1313 Robert, roi de Naples & de Jéruſalem, y fit bâtir un couvent pour les religieux de S. François, qui avoient la garde du ſaint ſépulcre ; mais ces religieux en furent chaſſés par les Turcs l'an 1560. L'égliſe que l'on voit à préſent a été relevée ſur les fondemens de celle que ſainte Hélene y avoit fait bâtir. Elle eſt diviſée en quatre parties, deux baſſes & deux hautes. Le bas eſt une ſalle longue de vingt-quatre pas, & large de ſeize, qui eſt le lieu où Jeſus-Chriſt lava les pieds à ſes apôtres. De cette ſalle on entre dans l'autre de plein pied, qui eſt un peu plus petite, & n'a que vingt pas de longueur, & quatorze de largeur. On y voit un tombeau, qu'on tient être en la même place que celui de David. Le haut contient deux chambres, au-deſſus des deux ſalles, & de la même grandeur. La premiere eſt celle où le S. Eſprit deſcendit ſur les apôtres le jour de la pentecôte, & l'autre eſt le lieu où Notre-Seigneur fit la céne, & inſtitua le très-ſaint ſacrement, & où il apparut à ſes apôtres après ſa réſurrection. Tous ces ſaints lieux ſont profanés par les Turcs qui les occupent. Néanmoins le pere gardien de Jéruſalem retient toujours le titre de gardien du mont Sion, pour conſerver la mémoire de ce droit. * Doubdan, *voyage de la Terre-Sainte.*

CENALIS (Robert) évêque d'Avranches en Normandie, docte prélat du XVI ſiécle, étoit natif de Pa-

ris, où il reçut le bonnet de docteur de la faculté de théologie en 1513. Le roi François I le nomma en 1523 à l'évêché de Vence, qu'il quitta le 7 mai 1530 pour celui de Riez, où il publia des ordonnances synodales, & d'où il fut enfin transféré à celui d'Avranches en 1532. Il composa une hiſtoire de France, qu'il dédia au roi Henri II; & cet ouvrage fut bientôt ſuivi d'un autre, qui comprenoit l'hiſtoire eccléſiaſtique de Normandie. On a encore de lui un écrit contre la formule publiée par l'empereur Charles-Quint, ſous le nom d'*Interim*; un traité des poids & des meſures; & un autre intitulé *Larva ſycophantica in Calvinum*; & pluſieurs autres ouvrages de controverſe, &c. Il mourut en 1560, à Paris. L'on voit ſa ſtatue d'airain avec ſon tombeau & ſon épitaphe dans l'égliſe de S. Paul. * Poſſevin, *in app. ſacr.* Genebrard, *in chron.* Sponde, *in annal.* Bartel *de epiſc. Rejenſ.* Sainte-Marthe, *Gall. chr. de epiſc. Abrinc. Rejenſ. & Venc. &c.* M. Du Pin, *bibliothèque des auteurs eccléſiaſtiques, XVI ſiécle.*

CENCHRÉE, port de mer de la ville de Corinthe dans l'Archipel, où S. Paul ſe fit couper les cheveux, pour s'aquitter d'un vœu qu'il avoit fait. Il eſt éloigné de Corinthe de ſoixante & dix ſtades. * Pline, Strabon & Ptolémée en parlent. * Baudrand.

CENCHRIS, femme de *Cinyrax*, roi de Chypre, & mere de *Myrrha*, ayant oſé ſe vanter d'avoir une fille beaucoup plus belle que n'étoit Venus, cette déeſſe, dit la fable, pour ſe venger de l'orgueil de la mere, permit que la fille brulât pour ſon pere d'une flamme inceſtueuſe qu'elle trouva moyen de ſatisfaire, ſans qu'il le ſût, par l'adreſſe & l'entremiſe de ſa nourice. Myrrha ſe voyant enceinte, & voulant cacher ſon crime, ſe retira dans les forêts, où Venus qui en eut pitié, la changea en un arbre, d'où naquit Adonis, & d'où coule la myrrhe. * Hygin, *fab.* 58. Le Scholiaſte de Théocrite (*Idylle* 1,) n'attribue pas ce malheur à l'orgueil de Cenchris, mais à celui de Myrrha, qui attira ſur elle la colere de Venus, parcequ'en ſe peignant, elle ſe vantoit d'avoir de plus beaux cheveux que cette déeſſe.

CENCI (Balthaſar) cardinal, archevêque de Fermo, Romain, né le 20 janvier 1648, maître de chambre du pape Innocent XII, qui le nomma cardinal *in petto* dans la promotion du 12 décembre 1695, & ne le déclara que le 11 novembre 1697. Le 16 du même mois le pape le déclara évêque de Fermo. Il mourut au mois de mai 1709, d'une hydropiſie de poitrine, en ſa 62e année. * *Mémoires du temps.*

CENCI (Séraphin) cardinal, naquit à Rome le 31 mai de l'an 1676. Il étoit d'une bonne nobleſſe, & de la même famille que le cardinal Balthaſar Cenci, dont nous venons de parler. Séraphin Cenci fit ſes études à Rome, & s'appliqua avec ſoin à celle du droit canon. Les lumieres qu'il y acquit, & ſes autres talens, le firent employer utilement à la cour de Rome, où il remplit avec dignité les différentes charges qui lui furent données. Il parvint dans la ſuite à celle de lieutenant de l'auditeur général de la chambre apoſtolique; & en 1722, il fut fait auditeur de la rote. Ce fut en cette qualité qu'il porta la croix devant le pape Benoît XIII, lorſque ce pontife fit la cérémonie de fermer la porte de S. Pierre le 24 décembre 1725, lors du jubilé. Dès 1723 il avoit été nommé nonce pour le royaume de Naples. Vers la fin de l'année 1733, Séraphin Cenci obtint l'archevêché de Bénévent, où il alla réſider. Le pape Clément XII le nomma cardinal prêtre le 24 mars 1734. Ce pape étant mort le 6 de février 1740, Cenci partit le 26 du même mois pour ſe rendre au conclave. Il fut mis d'abord au nombre des cardinaux éligibles, & il eut la pluralité des voix dans pluſieurs ſcrutins. Mais il tomba malade, & mourut le 24 juin ſuivant. Il étoit alors âgé de 64 ans. * *Mémoires du temps.*

CENCIUS, ou CENCIO SABELLI, camérier ou chambellan du pape Céleſtin III, pape ſous le nom d'Honorius III. *Cherchez* HONORIUS III.

CENDEBÉE, *Cendebeus*, général des armées d'Antiochus *Sidetes*, déſola la Judée, & fut défait dans une bataille, par Jean, fils de Simon, de la famille des Machabées, l'an 135 avant J. C. ſous la CLXI olympiade. * *I. des Machabées*, *c.* 16 & *dern.* Salian, *A. M.* 1918.

CENDRATA (Louis) ſavant de Vérone, fut diſciple & ami de Guarini. Il donna en 1480 une édition de l'*hiſtoire de la guerre des Juifs* par Joſephe, & des livres du même contre Appion. Cette édition fut faite chez Innocent Zileti. Cendrata dit que cet ouvrage lui avoit couté beaucoup de travail, n'ayant eu en mains que des exemplaires fort peu corrects. Par la maniere dont il s'exprime, & par les premiers vers d'une épigramme qu'on lit au commencement de ſon édition, il ſemble que Cendrata croyoit être le premier qui eût fait imprimer l'hiſtorien Joſephe, dont il y avoit eu cependant une édition antérieure: voici ce que les vers font dire au livre:

..... Fueram qui rarus in aula
Regum, me parvo quiſque popellus emat.

Donat fait alluſion dans ces autres vers aux peines que Cendrata s'étoit données pour ſon édition:

Nam ſi te vitio quiſquam labefecerat ullo,
Id CENDRATA *tibi ſedulus eripuit.*

Leonard Montagna appelle Cendrata la gloire de Véroñe, dans cette courte épigramme:

CENDRATA, eloquii columenque decuſque Latini,
Nunc Veronæi gloria prima ſoli.

Jean-Albert Fabricius dit qu'il avoit fait des notes ſur Perſe, qui ſont demeurées manuſcrites. On conſerve du même diverſes lettres. Pamphile Saſſi dit qu'il mourut jeune. * *Verona illuſtrata*, par M. le marquis Scipion Maffei, au 3e livre des écrivains de Vérone, pag. 123 & 124 de l'édition *in-fol.*

CENE (Charles le) naquit à Caën vers l'an 1647, & y fit ſes premieres études. Comme il ſuivoit la religion prétendue-réformée, il alla en 1667 étudier la théologie à Sedan, où il demeura juſqu'au mois d'avril 1669. Il revint enſuite dans le lieu de ſa naiſſance, avec la qualité de Propoſant, après quoi il alla à Genève pour y continuer ſes études, & de-là à Saumur, d'où il revint à Caën au mois de mars 1672. Il reçut l'impoſition des mains le 14 ſeptembre de la même année. Quelque temps après, il fut appellé à Honfleur, où il ſe maria. Il fut détaché de cette égliſe à ſa réquiſition le 2 de ſeptembre 1682; & l'année ſuivante, il fut appellé à ſervir l'égliſe de Charenton. Cette vocation ne put cependant avoir lieu: quelques perſonnes firent naître des difficultés qui furent examinées & levées dans un conſiſtoire tenu à Paris, mais qui ne purent être terminées par l'autorité des ſynodes, dont la cour ne voulut pas permettre la continuation. Après la révocation de l'édit de Nantes en 1685, M. le Cene ſe retira en Angleterre, où il vécut avec M. Allix, & pluſieurs autres ſavans de ſa communion, de qui il étoit eſtimé. Il paſſa depuis en Hollande, y demeura pluſieurs années, & retourna de nouveau en Angleterre; il mourut à Londres en 1703. Son occupation principale, ſur-tout depuis ſa retraite de France, avoit été de travailler à une verſion nouvelle de la bible en françois. C'étoit à quoi il rapportoit ſes études, & les lumieres qu'il acqueroit dans ſes voyages & dans ſes converſations avec les ſavans. Il en publia le projet en 1696, ſous ce titre: *Projet d'une nouvelle verſion françoiſe de la bible, dans lequel on juſtifie que les verſions précédentes ne juſtifient pas bien le ſens de l'original, & qu'il eſt néceſſaire de donner une nouvelle verſion*, à Roterdam, 1696 *in*-8°. Ce projet eſſuya diverſes critiques, & nous connoiſſons entr'autres celle qui fut imprimée en 1698 à Amſterdam, *in*-8°, ſous le titre ſuivant: *Conſidérations théologiques & critiques ſur la*

Digitized by Google

projet d'une nouvelle verſion françoiſe de la bible, publié ſous le nom de Charles le Cene, dans leſquelles la vérité eſt défendue ſur un grand nombre de paſſages de l'écriture ſainte, par Jacques Gouſſet. Le projet de M. le Cene fut traduit en anglois, & réimprimé en 1727 en Angleterre, dédié aux archevêques & aux évêques. Les critiques qu'il éprouva, n'empêcherent pas l'auteur de pourſuivre ſon travail. Etant mort ſans avoir pu le rendre public, ſon fils MICHEL le Cene l'a donné en 1741 à Amſterdam, en deux volumes *in-fol.* * *Bibliothéque Britannique*, tome XVIII, partie ſeconde. *Supplément françois de Baſle.* Le Long, *bibliotheca ſacra*, *in-fol.* pag. 672 & 749.

CENEDA, en latin *Ceneta* & *Ceneda*, ville d'Italie, dans la marche Tréviſane, du domaine de Veniſe, avec évêché ſuffragant d'Aquilée. Elle eſt petite, mais aſſez peuplée, & ſujete à ſon évêque propre, qui réſide d'ordinaire à Serravalle, à deux milles de-là. * Leand. Alberti.

CENEDO (Jean-Jérôme) natif de Saragoſſe, entra dans l'ordre de S. Dominique, où il fut fait maître de théologie en 1605. Il avoit acquis une grande connoiſſance; & même il profeſſa publiquement le droit canon à Saragoſſe, dès l'an 1616; ce qu'il faiſoit encore en 1627. On a de lui deux ouvrages, qui parurent en ces années-là; le premier en eſpagnol, *de la pauvreté religieuſe*; le ſecond en latin, eſt un *recueil de queſtions canoniques & civiles*, que Pierre-Jérôme Cenedo ſon frere avoit commencé, & auquel il mit la derniere main. * Echard, *ſcript. ord. prad. tome II.*

CENÉE, *Ceneus*, l'un des Lapithes, avoit été fille, à ce que diſent les poëtes, & s'étoit nommé *Cenis*. Cette fille ſe voyant aimée de Neptune, le pria de la changer en un homme, mais en un homme invulnérable; & elle obtint ce qu'elle demanda. Depuis, ſous le nom de Cenée, elle aſſiſta aux noces de Pirithoüs, & combattit contre les centaures, qui l'étoufferent ſous la peſanteur des arbres qu'ils jetterent ſur ſon corps. Neptune, qui ſe ſouvint de l'avoir aimée, ne voulut pas qu'elle périt entiérement, & la métamorphoſa en oiſeau. * Ovide, *métam. l.* 12, *v.* 531. *Æneid*, *l.* 6, *v.* 448.

CENERETH, ou CENEROTH, ville de la tribu de Nephthali ou de Zabulon, qui a donné le nom à toute la contrée voiſine, & même au *lac de Tibériade*, autrement appellé *mer de Galilée*, *lac de Cenereth*, *de Ceneroth*, & *de Genezareth*. * *Joſué*, *XI*, 2. *XII*, 3. *XIX*, 3. *Nomb. XXXIV*, 11. *Deut. III*, 17. Sanſon.

CENEVALK, ſeptiéme roi des Saxons occidentaux, ou de Weſtſex en Angleterre, dans le VII ſiécle, prit le ſceptre après Cinigiſſe. Penda, roi de Mercie, le dépouilla de ſes états, pour ſe venger d'une injure reçue en la perſonne de ſa ſœur, que ce prince avoit épouſée, & puis répudiée. Il ſe retira vers Anne, roi des Anglois orientaux, chez lequel ayant demeuré près de trois ans, il ſe fit chrétien. Depuis ſe mettant en campagne avec quelques amis que ſa mauvaiſe fortune lui avoit laiſſés, il recouvra ſon royaume, & conquit une partie de celui de Mercie ſur Wiskere, fils de Penda. * Du Chêne, *hiſt. d'Angl.*

CENEZ, juge d'Iſraël, dans Joſephe, *cherchez* OTHONIEL.

CENEZÉENS, l'un des dix peuples de Chanaan, dont il eſt fait mention, * *Geneſ. XV.* 19.

CENI, pays de la Paleſtine, dans la tribu de Juda, ſur lequel David feignit à Achis de faire des courſes. * *I. Rois*, *XXVII*, 10. *XXX*, 29. C'eſt peut-être le pays des Cinéens, qui étoient amis des Iſraélites. * *Ibid. XV*, 6.

CENIS, *voyez* CENÉE.

CENIS, ou MONT-CENIS, eſt le nom moderne de ce paſſage fameux des Alpes, qui ſépare la Savoye du Piémont, & que les anciens appelloient *Alpes Cottiæ.*

CENOMANS, eſt le nom d'un ancien peuple de la Gaule Celtique. Ce peuple habitoit le Maine. Il y avoit auſſi des Cénomans en Italie, qui étoient une colonie de ceux des Gaules.

CENSALIUS (François) avocat à Naples, a fait des obſervations ſur Peregrinus, *de fideicommiſſis*, imprimées *in-fol.* à Lyon en 1672, avec quelques autres opuſcules de Peregrinus. * *Bibl. hiſt. des auteurs de droit* par Denys Simon, *édit. de Paris*, *in*-12, 1692.

CENSALIUS (André) di Vitulano, docteur & noble de Bénévent, & frere de François Cenſalius, a été auditeur des rotes de Perouſe, de Lucques & de Gènes, auditeur général de la province d'Ombrie, conſeiller & préſident au conſeil du duc de Parme & de Plaiſance, & ſon ambaſſadeur à Rome. Cet auteur a fait, *Declaratio ad text. in leg. Unit. Cod. ſi quis imperat. maledix.* où il traite du crime de léze-majeſté, imprimé à Gènes en 1660, *in-fol. Deciſiones Perufinæ & Lucenſes*, 2 tomes. *Semicenturia deciſionum Rotæ romanæ in materia de fideicommiſſo*, qui ſe trouve à la fin des obſervations de François Cenſalius ſur Pèregrinus. * *Bibl. hiſtor. des auteurs de droit*, *édit. de Paris*, *in*-12, 1692.

CENSE (le) *Cenſus*, ou la *revûe générale* du peuple Romain, qui ſe faiſoit de cinq ans en cinq ans par les cenſeurs. Le roi Servius Tullius inſtitua le Cenſe, & ce fut lui, qui le premier fit le dénombrement du peuple Romain, pour ſavoir préciſement quel nombre il pouvoit avoir de combattans, & quel ſecours d'argent il en pouroit tirer. Chaque citoyen Romain, ou celui qui avoit droit de bourgeoiſie, étoit obligé de donner une déclaration fidéle de ſes biens, de ſes enfans, de ſes eſclaves & de ſes affranchis, ſous peine de confiſcation des biens qu'il n'auroit point déclarés. Les cenſeurs de leur côté étoient tenus d'avoir un regiſtre exact de toutes ces déclarations, & de veiller ſoigneuſement à ce qu'aucun étranger ne s'y fit inſcrire par ſurpriſe, *ne quis in cenſorias tabulas irreperet.*

Les trois ordres de la république, ſavoir le ſénat, les chevaliers & le peuple, étoient compris dans ce dénombrement. Le premier s'appelloit *lectio & recitatio ſenatûs*; le ſecond *cenſio*, *recenſio* & *recognitio*; & le troiſiéme *cenſus* ou *luſtrum*: car le cenſeur étant aſſis ſur ſa chaiſe curule, commandoit à l'huiſſier d'appeller les ſénateurs, chacun par ſon nom, *legebant* ou *recitabant ſenatum.* Ils rayoient de deſſus la liſte le nom de ceux qu'ils vouloient dépoſer à cauſe de leurs mauvaiſes mœurs, & ils en ſubſtituoient d'autres en leur place, que l'on tiroit du nombre des chevaliers; ce qu'ils exprimoient par ces mots *legere in ſenatum.*

Ils faiſoient enſuite la revûe des chevaliers, qu'on appelloit les uns après les autres; & lorſqu'il n'y avoit rien à dire à leur conduite, le cenſeur lui diſoit: *Præteri & traduc equum*; que ſi au contraire il y avoit quelque choſe à reprendre, on lui ôtoit le cheval & la penſion, *equus adimebatur.* Après cela on paſſoit à la revue du peuple, non-ſeulement de la ville de Rome, mais encore des autres villes municipales qui avoient le droit de bourgeoiſie romaine, dont on envoyoit les noms aux cenſeurs. Lorſqu'il y avoit à redire à leurs mœurs, on les dégradoit, les privant du droit de ſuffrage, & les mettant à la taille, *aratios fieri*, *& in Ceritum tabulas referri*; parceque les habitans de la petite ville de Ceré obtinrent à la vérité la qualité de citoyens Romains, mais ils n'avoient pas obtenu le droit de ſuffrage.

Le cenſe ainſi achevé, on indiquoit à certain jour une aſſemblée dans le champ de Mars, pour aſſiſter au ſacrifice d'expiation. Le peuple s'y trouvoit en armes, diviſé par claſſes ou centuries, ſelon l'inſtitution de Servius; & on faiſoit un ſacrifice appellé *Suovetaurilia*, parcequ'on y immoloit un verrat ou pourceau mâle, une brebis & un taureau, pour prier les dieux d'avoir pour agréable le cenſe qu'on venoit de faire, & qu'il leur plût conſerver la république dans ſa ſplen-

Digitized by Google

deur & dans ſa gloire, & cette cérémonie finiſſoit le cenſe.

CENSEURS, magiſtrats de l'ancienne Rome, ainſi appellés, parcequ'ils avoient ſoin de faire tous les cinq ans le dénombrement du peuple Romain, & de veiller ſur la police & les mœurs de la ville de Rome & des habitans, même des chevaliers & des ſénateurs Romains. Ils eſtimoient les biens, dégradoient les ſénateurs, créoient le prince du ſénat, obſervoient ce qui ſe paſſoit dans les familles; ſi on y avoit ſoin de l'éducation des enfans, & des biens; ſi on faiſoit trop grande dépenſe. Enfin ils avoient droit de reprendre chacun, & de s'employer pour tout ce qui pouvoit être à l'avantage du public & des particuliers. Ces magiſtrats furent créés l'an 310 de Rome, & avant J. C. 444, après que le ſénat eut remarqué que les conſuls, qui étoient ordinairement occupés aux expéditions militaires, ne pouvoient pas veiller ſur les autres affaires privées. L. Papirius Mugellanus & L. Sempronius Atratinus, de l'ordre des patriciens, furent les premiers qu'on éleva à cette dignité. *Cenſui agendo populus ſuffragiis præfecit cenſores, abs re appellati.* * Tite-Live.

Leur charge fut au commencement de cinq ans, & on les élifoit aux grands états qu'on appelloit *comitia centuriata*, comme les conſuls, *cenſores quinto quoque anno creari ſolebant*, dit Aſconius Pedianus. Cette longue durée fit peine aux conſuls dans la ſuite, & le dictateur Mamercus Emilius l'abrégea, & la réduiſit à dix-huit mois. Les cenſeurs, en haine de cette réduction, rayerent Mamercus de ſa tribu, & le mirent au nombre des Cérites, ou de ceux qui payoient la taille.

Pour parvenir à cette magiſtrature, il falloit dans les premiers temps être noble d'extraction, ce qui n'a duré que cent ans; car comme le peuple eut été admis au conſulat & aux grandes magiſtratures, l'on voit que C. Martius Rutilus, qui avoit été le premier dictateur pris d'entre le peuple, fut auſſi créé cenſeur avec Manlius Nævius; & dans la ſuite, le dictateur Q. P. Philon fit paſſer une loi, qui ordonnoit qu'on éliroit un cenſeur d'entre le peuple. On remarque même dans l'hiſtoire, que Q. Pompeius & Q. Metellus furent tous deux élus cenſeurs, quoique de race plébéienne, l'an 621 de la fondation de Rome. Avant la ſeconde guerre punique, il n'étoit pas néceſſaire d'avoir exercé quelque grande magiſtrature pour être cenſeur, puiſque l'on voit dans Tite-Live que Publius Licinius Craſſus, qui n'avoit encore été qu'édile, fut élu cenſeur & ſouverain pontife tout à la fois; mais depuis ce temps-là, on n'élevoit à cette charge que ceux qui avoient été conſuls. Cette magiſtrature ne s'exerçoit qu'une ſeule fois par une même perſonne; & l'on voit dans Valere Maxime, que M. Rutilius ayant été fait cenſeur pour la ſeconde fois, reprit aigrement le peuple du peu de reſpect qu'il avoit pour les loix de ſes ancêtres, qui avoient jugé à propos de raccourcir le temps de cette magiſtrature, parcequ'elle leur avoit paru trop puiſſante, & qu'ainſi c'étoit aller contre, que d'en revêtir un homme pour la ſeconde fois. Pline *le Jeune* veut même qu'il la refuſa, ne jugeant pas qu'il fût avantageux à l'état, qu'on exerçât cette charge deux fois.

Lorſqu'un des cenſeurs venoit à mourir durant le temps de ſa magiſtrature, ou bien à s'en démettre volontairement, ſon collégue étoit obligé de s'en démettre pareillement, quoiqu'il n'y eût aucune loi qui l'ordonnât, ſeulement par une coutume établie ſur un ſcrupule de religion: car depuis que Lucius Papirius, pour ne pas ſortir de la cenſure après la mort de C. Julius ſon collégue, eut ſubſtitué en ſa place M. Cornelius Maluginenſis, il arriva que Rome fut priſe par les Gaulois; ce qu'on attribua à l'action de Papirius. De ſorte que tous ceux qui vinrent après lui, quittoient leur charge, ſitôt que la mort de leur collégue étoit arrivée, ou qu'il donnoit ſa demiſſion. Il eſt vrai qu'Appius Claudius *l'Aveugle*, & Emilius Scaurus voulurent la retenir; mais les tribuns firent jetter le dernier dans une priſon, & l'exemple du premier n'a été ſuivi de perſonne.

Lorſque les cenſeurs avoient été élus dans le champ de Mars, ils s'aſſeyoient auſſitôt dans leurs chaiſes curules, proche l'autel de Mars, & là ils remercioient le peuple, par un compliment, de l'honneur qu'il leur avoit fait. De-là ils montoient au capitole, où ils en prenoient poſſeſſion, avec les marques de leur magiſtrature. Ils faiſoient un ſerment ſolemnel de n'agir ni par haine ni par faveur dans leurs fonctions, mais de ſuivre exactement en toutes choſes les régles de l'équité & de la droiture. Ces fonctions étoient doubles. La premiere conſiſtoit à faire le dénombrement des citoyens & de leurs biens; & la ſeconde de réformer les mœurs, & de retrancher les abus. Ils tenoient pour cela un regiſtre fort exact du nom & des revenus de chacun, comme auſſi de leurs enfans & de leurs eſclaves, dans lequel ils avoient grand ſoin de ranger chaque citoyen dans une claſſe ou centurie à proportion de ſon revenu, les changeant tous les cinq ans dans une autre plus baſſe ou plus haute, ſelon l'augmentation ou la diminution qui arrivoit à leurs revenus.

Ils puniſſoient le célibat par de groſſes amendes, principalement depuis la loi de Furius Camillus qui le défendoit, afin de pouvoir repeupler d'hommes la ville de Rome, que les guerres civiles avoient épuiſée. Ils régloient encore la dépenſe des ſacrifices publics, & faiſoient nourir les oyes ſacrées du capitole. L'autre fonction des cenſeurs étoit la réformation des mœurs, *populi mores regunto*: pour cela ils faiſoient la revue des trois ordres qui compoſoient la république; ſavoir des ſénateurs, des chevaliers & du peuple. Ils avoient droit de retrancher du nombre des ſénateurs ceux qu'ils en jugeoient indignes pour leurs mauvaiſes mœurs, & en ſubſtituoient d'autres en leur place. Ils ôtoient aux chevaliers leur cheval, & leur retranchoient la penſion qu'ils avoient du fiſc, lorſqu'ils ne vivoient pas en gens d'honneur. Ils changeoient les citoyens de tribu, les faiſant deſcendre d'une plus haute dans une plus baſſe, les privant du droit de ſuffrage, & les mettant à la taille. Ils avoient inſpection ſur la levée des impôts. Ils étoient chargés de diſtribuer l'eau aux citoyens ſelon leurs beſoins; de faire réparer les chemins publics. Ils faiſoient mettre dans le palais des nymphes, des tables qui contenoient un précis de ce qui s'étoit paſſé pendant leur magiſtrature.

Quoique le pouvoir des cenſeurs fût d'une grande étendue, ils ne pouvoient cependant indiquer d'aſſemblée, ni porter aucune loi: ils étoient même obligés de rendre compte de leurs actions aux tribuns & aux grands édiles; & on lit dans Tite-Live que le tribun Appius Metellus fit mettre en priſon les deux cenſeurs M. Furius Philus, & M. Attilius Regulus; parcequ'étant queſteur l'année précédente, ils l'avoient rayé de ſa tribu & mis à la taille. On fit donc une loi qui les obligeoit de dire les raiſons qu'ils avoient, pour dégrader un citoyen, & pour le noter d'infamie, en le privant de ſes priviléges.

Mais cette magiſtrature vit diminuer ſon pouvoir avec la république. Sous les empereurs elle déchut entiérement, parcequ'ils s'en attribuerent toutes les fonctions. Car Suétone rapporte qu'Auguſte fit faire la revue du peuple avec dix hommes qu'il demanda au ſénat. Ce qui fut ſuivi par les empereurs, juſqu'à Théodoſe qui tâcha de la rétablir; mais le ſénat s'y oppoſa, & la cenſure fut attachée dans la ſuite à la dignité impériale. * Cicéron, *l.* 13 *des loix*. Plutarque, *en la vie de Caton le cenſeur*. Tite-Live. Denys, &c. Pitiſcus, *lexicon antiquitatum*.

CENSEUR, nom emprunté des anciens cenſeurs Romains, qui ſe donne aujourd'hui à ceux qui ont inſpection ſur les livres que l'on publie. Les puiſſances eccléſiaſtiques & ſéculieres ont établi dans leurs états des cenſeurs, pour examiner les ouvrages des auteurs, &

porter leur jugement ſur les livres que l'on donne au public, afin d'empêcher que rien ne paroiſſe au jour, qui puiſſe ſéduire les eſprits par une fauſſe doctrine, ou corrompre les mœurs par des maximes dangereuſes. Le droit d'examiner les livres concernant la religion & la police eccléſiaſtique, a toujours été attaché à l'autorité épiſcopale; parceque les évêques ſont les juges naturels de la doctrine de l'égliſe. Mais depuis l'établiſſement de la faculté de théologie, il ſemble que les évêques aient bien voulu ſe décharger de ce ſoin ſur les docteurs, ſans néanmoins rien diminuer de leur autorité en ce point. Depuis ce temps-là, les docteurs de la faculté de théologie de Paris ont conſidéré le droit d'examiner les livres qui ſe publient, comme une des principales prérogatives de leur corps. Les papes ont donné ce pouvoir à la faculté par leurs bulles, les rois de France par leurs ordonnances & leurs lettres patentes, le parlement par ſes arrêts; & elle s'y eſt maintenue par une poſſeſſion immémoriale. On a une ordonnance de François I de l'an 1520, qui fait défenſe d'imprimer aucun livre, à moins qu'il ne ſoit approuvé par la faculté de théologie de Paris. Elle a été maintenue dans le même droit par pluſieurs arrêts & réglemens; par un édit de Henri II, du 2 décembre 1547, & du 27 juin 1551, par un arrêt du conſeil d'état du roi, donné par Charles IX, le 17 de ſeptembre 1569. En l'année 1624 Louis XIII donna des lettres en forme d'édit pour l'érection de quatre cenſeurs & examinateurs des livres avec des gages, dont trois places devoient être données à l'ancienneté, & la quatriéme remplie par le choix des docteurs de la maiſon de Sorbonne & de Navarre. Mais la faculté de théologie s'oppoſa à l'exécution de ces lettres, & ceux qui avoient été nommés pour cenſeurs, furent obligés de ſe déporter de cette charge, & les lettres ne furent point vérifiées au parlement. En 1629 le roi fit un édit, par lequel il accorda au chancelier le pouvoir de nommer telles perſonnes qu'il voudroit pour l'examen des livres. En 1648 M. le chancelier Seguier nomma des cenſeurs ordinaires; mais la faculté n'a pas été pour cela privée de ſon droit d'approuver les livres qui concernent la religion, & a été maintenue par l'édit du mois de ſeptembre 1651, & par arrêt de la cour du 25 février 1665. Néanmoins le chancelier nomme de ſon côté des cenſeurs, ſur le certificat deſquels il accorde des priviléges pour l'impreſſion des livres.

Pour ce qui eſt des autres livres, qui ne regardent pas la religion, il ſemble qu'on avoit autrefois donné le pouvoir de les examiner aux maîtres des requêtes, qui paroiſſent avoir gardé cet emploi juſqu'au régne de Henri IV. Mais il y a apparence que cette commiſſion étoit perſonnelle, plutôt qu'attachée à la dignité de maître des requêtes, & que d'ailleurs ils n'étoient chargés que de lire les livres de droit & d'hiſtoire, où l'on a coutume de traiter des queſtions politiques, & de rapporter des faits qui peuvent regarder les droits du roi, les intérêts de l'état, & les loix du royaume. Il y a aujourd'hui des cenſeurs laïcs pour les livres d'hiſtoire, de médecine, de poéſie, &c.

On doit ajouter ici ce qui regarde la cenſure des mauvais livres, qui ont été publiés ſans approbation des cenſeurs. Le pape Gelaſe préſidant au concile de Rome, tenu l'an 494, cenſura les livres des hérétiques, & ceux de quelques catholiques, où l'on avoit remarqué quelque choſe qui étoit capable de préjudicier à la pureté de la foi, ou des mœurs de ceux qui les pouroient lire. Dans cette même vue, le concile de Trente nomma des commiſſaires de diverſes nations, pour examiner l'*Index* romain des livres défendus; ſur leur rapport, il remit cette affaire entre les mains du pape Pie IV, pour en faire la diſcuſſion à loiſir. On a depuis fait pluſieurs *indices*, & pluſieurs décrets de la ſacrée congrégation; mais ils n'ont eu lieu que dans les pays d'inquiſition. Car comme la cenſure & condamnation des livres qui concernent la religion, ſont du reſſort de la juriſdiction eccléſiaſtique; leur ſuppreſſion auſſi-bien que de tous les autres livres, appartient à la puiſſance ſéculiere, qui a été en poſſeſſion de ce droit, dès qu'elle eſt devenue chrétienne. Nous voyons que dans les premiers ſiécles, immédiatement après la perſécution contre les chrétiens, les livres qui étoient cenſurés par les conciles, étoient ſouvent ſupprimés & défendus par l'autorité du prince; non-ſeulement comme étant le protecteur des canons, mais comme agiſſant de plein droit par raiſon d'état. Le concile de Nicée célébré en 325, condamna les dogmes d'Arius; & l'empereur Conſtantin en défendit les livres par un édit fort ſévere, contre tous ceux qui les cacheroient, au lieu de les bruler. L'an 398, l'empereur Arcadius publia un édit contre les livres d'Eunomius & des Manichéens, à la ſollicitation de S. Chryſoſtome, comme l'on voit, après lui avoir repréſenté que l'égliſe les avoit cenſurés. Théodoſe *le Jeune*, après que le concile d'Ephèſe tenu en 431, eût condamné les livres de Neſtorius, fit un édit pour les faire rechercher & les faire bruler. L'an 452 l'empereur Marcien autoriſa par ſes ordonnances, la cenſure que le concile de Chalcédoine avoit faite des livres d'Eutychès & les fit jetter au feu; & deux ans après il condamna les livres des Apollinariſtes, à la ſollicitation du pape S. Léon. L'empereur Juſtinien fit une ordonnance en 536, par laquelle il défendoit les livres de Severe d'Antioche, & des autres hérétiques qui avoient été cenſurés au concile de Conſtantinople, ſous le patriarche Mennas. Les livres que Photius avoit écrits contre le pape Nicolas & le patriarche S. Ignace, ayant été condamnés par le IV concile de Conſtantinople, tenu en 869, furent brulés, par ordre & en préſence de l'empereur Baſile, qui étoit au concile. Il s'eſt trouvé auſſi en occident, des exemples de cette conduite des princes, avant le temps de Charlemagne. Ainnoin rapporte que Récarede, roi d'Eſpagne, ſupprima les livres des Ariens, ſur les avis de ſaint Léandre de Séville, ou, ſelon d'autres, après leur condamnation faite au III concile de Tolede en 593. Frapaolo, dans l'hiſtoire du concile de Trente, prétend que cette pratique a ſubſiſté juſqu'à la fin du VIII ſiécle, & que juſqu'alors il ſuffiſoit aux conciles & aux évêques d'indiquer & de noter les livres qui contenoient une doctrine condamnée; mais qu'après l'an 800, comme les papes commencerent à ſe mêler du gouvernement politique, ils défendirent auſſi, & firent bruler les livres dont ils condamnoient les auteurs. Cet auteur ne s'eſt peut-être pas ſouvenu que les papes S. Léon, dès l'an 443, Gelaſe en 492, & Symmaque en 503, firent bruler de leur propre autorité les livres des Manichéens: d'où néanmoins on ne peut rien conclure contre la puiſſance des princes ſouverains, ſur la publication des livres eccléſiaſtiques. Le pape Adrien II fit auſſi bruler les livres de Photius, l'an 868, ſuivant le décret de ſon concile de Rome. Innocent II condamna pareillement au feu les livres de Pierre Abailard & d'Arnaud de Breſſe, l'an 1140, après qu'ils eurent été condamnés dans le concile de Sens, par les ſoins de S. Bernard. Pluſieurs autres papes ont jugé à propos d'en uſer de la ſorte à l'égard des écrits de ceux qui n'étoient pas ſoumis à leur puiſſance temporelle; ce qui ne porte aucun préjudice au droit des rois & des princes ſéculiers; le pouvoir de condamner des livres ſous les peines eccléſiaſtiques, appartenant ſeulement au pape & aux évêques; & le droit de les ſupprimer ou faire bruler, au prince & aux magiſtrats. Mais outre cela les facultés de théologie, & particuliérement celle de Paris, ſont en poſſeſſion de cenſurer les livres par un jugement purement doctrinal, ſans avoir aucune juriſdiction ni ſur les auteurs ni ſur les livres; & cependant les cenſures de celle de Paris ont toujours été de grand poids, non-ſeulement dans le royaume, mais auſſi dans toute l'égliſe. * *Conſultez l'origine de l'imprimerie. Actes divers de la faculté de théologie de Paris.* Baronius. Sponde. Théophile Rainaud, *in erotematis.* Baillet, *dans les jugemens des ſavans.*

CENSORIN (Appius Claudius) ſénateur Romain

& grand homme de guerre, vivoit dans le III ſiécle. Il avoit été deux fois propréteur, deux fois conſulaire, quatre fois proconſul, trois fois préfet de Rome, deux fois préfet du prétoire, deux fois conſul, & ambaſſadeur en Perſe & en Sarmatie. Mais ſur le déclin de ſon âge, ſe ſentant incommodé d'une bleſſure qu'il avoit reçue dans la guerre de Perſe, ſous Valérien, & de laquelle il étoit demeuré boiteux, il ſe retira dans ſes terres à la campagne, apparemment vers Bologne. Ce fut-là que quelques ſoldats révoltés l'allerent prendre, pour le revêtir de la pourpre, vers l'an 269. Ils lui donnerent le nom de *Claude*, ou parcequ'il étoit boiteux, ou pour contrecarrer l'empereur régnant, qui étoit Claude II. Mais le régne de Cenſorin ne fut pas long; car ſon extrême ſévérité, qui ne laiſſoit point de faute impunie, le fit tuer ſept jours après ſon élection, par ceux mêmes qui l'avoient élu. On dit que ſon tombeau ſe voyoit près de Bologne en Italie, avec cette inſcription: *Felix ad omnia infeliciſſimus imperator*, & qu'une partie de ſa famille ſe retira dans la Thrace, & l'autre en Bithynie. Goltzius & Occo qui mettent l'élection tumultuaire de Cenſorin ſous l'empereur Gallien, ſe ſont trompés auſſi lourdement que Mezzabarbe de Birague, qui ſur la foi d'une médaille grecque, qu'il dit avoir vue, fait régner Cenſorin trois ans. * Trebellius Pollio, *additions aux trente tyrans, chap.* 32.

CENSORIN, que quelques auteurs font deſcendre de la famille des Marciens, vivoit dans le III ſiécle. Il écrivit l'année 238, qui étoit la premiere de l'empire de Gordien, ſon traité *de die natali*, qu'il dédia à Q. Cærillus. Il avoit auſſi compoſé un ouvrage des accens; & il eſt ſouvent cité par Apollinaris Sidonius, par Caſſiodore & par d'autres auteurs. Son traité *de die natali*, eſt d'une grande importance pour la chronologie. Nous l'avons avec des notes de Henri Lindenbrog, imprimé à Hambourg l'an 1614, à Leyden en 1642, & à Cambridge en 1695, &c. * Genébrard, *en ſa chron.* Voſſius, *des hiſt. Lat. l.* 2, *c.* 3; *des math. c.* 34, §. 9; *de la phil. ch.* 9, §. 8.

CENSURE des livres, *voyez* CENSEUR.

CENTALE, petite ville ou bourg des états de Savoye. Ce lieu, qui eſt du marquiſat de Saluces, eſt enclavé dans le Piémont propre, & ſitué entre Coni & Savillan, à une lieue de la premiere, & à deux de la derniere. * Mati, *diction.*

CENTARET, certain capitaine de Galatie, ſe ſaiſit du cheval d'Antiochus, & le monta après que ce prince eut été tué dans un combat; mais ce ſuperbe animal ayant comme honte de porter un autre homme que ſon maître, ſe jetta avec le Galate dans un précipice, où le cheval & le cavalier furent briſés. * Pline, *lib.* 8, *chap.* 42. Solin a tout défiguré cet endroit de Pline, en le copiant.

CENTAURES, monſtres, moitié hommes & moitié chevaux, que les anciens ont cru fils d'Ixion & d'une nuée. Ceux qui furent invités aux noces de Pirithoüs & de Deidamie, y prirent querelle avec les Lapithes, & les maltraiterent. On ajoute qu'ils furent vaincus par Hercule, qui les chaſſa de Theſſalie. Quelques auteurs croient que cette fable des Centaures fut inventée ſur ce que des peuples de Theſſalie, qui habitoient près du mont Pelion, trouverent les premiers l'art de domter les chevaux, & que leurs voiſins, qui n'avoient point vu d'homme à cheval, les prenant de loin pour des monſtres, les nommerent *centaures*; ce qui paroît aſſez vraiſemblable, à conſidérer ce que dit Pline ſur ce ſujet. Ainſi quand on a dit que Chiron *le Centaure* étoit précepteur d'Achille, on doit entendre que ce fut lui-même qui, bon écuyer & habile gouverneur, lui montra l'art de monter à cheval; & le combat des Centaures, c'eſt un combat de gens à cheval. Ce mot vient du grec κένταυρος, compoſé de κεντέω *pungo*, & de ταῦρος *taurus*. Lucrece n'a jamais voulu croire qu'il y ait eu des Centaures & des Hippocentaures, ni des Onocentaures, c'eſt-à-dire, moitié hommes & moitié ânes. Lucain a été éloigné de croire qu'il y en ait eu; mais il a parlé plus exactement que Lucrece, quand il a dit:

Et populum Pholoë mentita biformem.

Car il eſt vrai que c'eſt un menſonge & une fable, qu'il y ait eu des peuples monſtrueux de cette ſorte. Tout ce qu'Ovide conte de la nation des Centaures, n'eſt qu'une fable fondée ou ſur l'idée de quelque monſtre ſemblable, ou ſur l'invention encore nouvelle de combattre à cheval, en laquelle ces peuples excellerent.

Plutarque rapporte dans le feſtin des *ſept ſages*, qu'un berger leur apporta dans une corbeille un enfant qu'une cavalle venoit de mettre au monde, ayant le haut du corps d'un homme, & le bas d'un cheval. Pline aſſure avoir vu lui-même un Hippocentaure qu'on apporta d'Egypte à Rome, embaumé à la maniere de ce temps-là avec du miel. Phlegon de Tralles a rapporté la même hiſtoire, & Tacite ſemble y faire alluſion, quand il dit que la naiſſance de quelques monſtres fut un préſage de la mort de l'empereur Claude. S. Jérôme fait la deſcription de l'Hippocentaure que S. Antoine rencontra dans le déſert, lorſqu'il alloit chercher S. Paul l'hermite. Le même S. Jérôme écrivant contre Vigilance, commence ſon diſcours par la diſtinction de deux ſortes de monſtres, dont les uns ont été effectivement produits, & les autres ont été forgés par les poëtes, & il met les Centaures au rang des animaux véritables & monſtrueux.

Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que les peuples Centaures dans la Theſſalie, furent, comme on l'a déja remarqué, ou les premiers, ou les plus habiles à domter les chevaux, ou à donner des combats de cavalerie. C'eſt pour cela qu'on leur donne le nom d'Hippocentaures. Leur prince nommé Centaurus, fut frere de Pirithoüs, ce fameux ami de Théſée, & combattit avec les Lapithes, qui étoient commandés par Polipoëtes, fils de Pirithoüs, au ſiége de Troye. En temps de paix, ces peuples s'exerçoient à la chaſſe à cheval, ſur-tout à jetter par terre des taureaux, en les prenant par les cornes. Jules Céſar fut le premier qui transporta cette chaſſe à Rome dans les ſpectacles, ſelon le témoignage de Pline. En quoi il fut imité par Néron, comme nous l'apprenons de Suétone. Lucien nous dit encore ſur cela, qu'Ixion, roi de Theſſalie, que Jupiter avoit admis à la table des dieux, parcequ'il étoit fort galant homme & de bonne compagnie, devint amoureux de Junon, & que Jupiter pour le tromper, forma une nuée à la reſſemblance de Junon, pour contenter en quelque ſorte ſa paſſion, des embraſſemens de laquelle naquit un Centaure; mais Palephat raconte la choſe autrement: il dit qu'Ixion, roi de Theſſalie, étant un jour ſur le mont Pélion, d'où il vit pluſieurs taureaux qui étoient ſi furieux, qu'on n'oſoit en approcher, & qui faiſoient un grand dégat dans la campagne d'alentour; il promit de grandes richeſſes à qui pouroit chaſſer ces animaux furieux. Auſſitôt quelques jeunes hommes d'un village de la montagne appellée *Nephele*, c'eſt-à-dire, *nuée*, montés ſur des chevaux, ſe préſenterent pour combattre ces taureaux: ce qu'ils firent avec ſuccès, les ayant mis à mort. De cette défaite ils furent appellés centaures, de κεντῶν & ταῦρος, comme qui diroit *pique-taureau*. Iſaac Tzetzès, prétend que ce Jupiter qui aima Ixion, étoit un roi qui avoit une femme d'une extrême beauté, dont Ixion devint éperdument amoureux, & qu'ayant découvert la paſſion d'Ixion à ſon mari, on lui ſuppoſa une de ſes filles de chambre, nommée *Nephele* ou *Nuée*, de laquelle il eut un fils nommé *Imbrus*, & qui fut ſurnommé *Centaurus*, de κεντῶν & d'ὠθρα, comme qui diroit *piquant une eſclave*. * Ovide, *l.* 12. *metam.* Natal. Comes.

CENTO, petite ville ou bourg, autrefois fortifié, dans le Ferrarois, province de l'état de l'égliſe, ſur les confins du Boulonois & du Modénois, environ à ſept lieues de Ferrare, de Boulogne & de Modéne. * Mati, *dictionnaire*.

CENTOBRIGUE, ancienne ville des Celtibériens, en Eſpagne, fut aſſiégée par Q. Metellus, qui commandoit les troupes romaines. Une des machines de l'armée romaine ayant renverſé un pan de muraille, & fait une breche qui rendoit la priſe de la ville indubitable, Metellus préféra l'humanité à une victoire qui ne lui pouvoit échaper : car il ne voulut jamais ſouffrir que ſes béliers miſſent en piéces les enfans de Rethogene, qui s'étoit rendu à lui, & que les ennemis avoient exprès expoſés à la breche où donnoit ſa batterie. Ainſi quoique le pere inſiſtât au contraire, & qu'il conſentît d'immoler ſa famille à la gloire de Metellus, ce vertueux capitaine aima mieux lever le ſiége, que de permettre qu'un pere ſi généreux eût le déplaiſir de voir maſſacrer ſes enfans. Mais en même temps cette action ſi pleine de généroſité & de clémence, gagna tellement les eſprits des Celtibériens, qu'ils ouvrirent volontairement leurs portes aux Romains. * Valer. Max. *l.* 5, *c.* 1.

CENTONAIRES, officiers de l'armée des Romains, qui fourniſſoient les étoffes que l'on appelloit *Centones*, dont on ſe ſervoit autrefois pour couvrir les tours & les machines. Vegece (*livre* 4) parlant de la machine qui ſervoit de galerie couverte, dit que par dehors, de peur qu'on n'y portât le feu, on la couvroit de cuirs crus, ou de centons, *centonibus*, c'eſt-à dire, de quelques vieilles étoffes, qui étant mouillées, étoient propres à réſiſter au feu & aux fléches. Jules Céſar (*dans le troiſiéme livre de ſes commentaires*, de la guerre civile, *chap.* 44,) dit que les ſoldats ſe ſervoient auſſi quelquefois de ces centons, pour ſe garantir des traits des ennemis. Les centonaires étoient ſouvent joints aux dendrophores ou charpentiers, & autres officiers, comme on voit par quelques inſcriptions anciennes. * *Antiquités grecques & romaines.*

CENTORBI, ou CENTORVE, bourg de la vallée de Demona, en Sicile, au pied du mont Gibel, du côté du couchant, ſur la riviere de Chiamara, à trois lieues au-deſſus de Paterno. C'étoit autrefois une aſſez grande ville, mais ayant été ruinée par l'empereur Frédéric II, elle n'a pu ſe rétablir entiérement. * Mati, *dict.*

CENTORIO DE GLI HORTENSI (Aſcanio) de Milan; a vécu vers l'an 1575 & 1580. Il écrivoit fort poliment en latin & en italien, en proſe & en vers; & il a laiſſé divers ouvrages, comme les guerres de ſon temps, un commentaire de la guerre de Tranſſylvanie, &c. * Jan. Nic. Erythr.

CENT SUISSES de la garde du roi, commandés par un capitaine colonel qui a deux lieutenans, l'un François, & l'autre Suiſſe. Aux jours de cérémonie, le capitaine des cent gardes Suiſſes marche devant le roi, & le capitaine des gardes du corps François derriere ſa majeſté; ſi bien que de ces deux côtés ils couvrent la perſonne du roi. Ce fut Louis XI, à la recommandation de Charles VII, qui retint les Suiſſes à ſon ſervice en 1481. Il prit une compagnie de cette nation pour la garde ordinaire de ſa perſonne. Au ſacre du roi & autres jours de grande cérémonie, le capitaine & les lieutenans ſont vêtus d'un ſatin blanc, avec de la toile d'argent dans les entaillures, & les Suiſſes ont des habits de velours. Cette compagnie a des juges particuliers de ſa nation; & les cent Suiſſes jouiſſent des mêmes priviléges que les François nés ſujets du royaume. Ils ſont encore exempts de toutes tailles & impoſitions, & cette exemption s'étend à leurs enfans & à leurs veuves. La colonelle marche ordinairement dans l'ordre ſuivant : 1. le capitaine à la tête de la compagnie : 2. les deux lieutenans : 3. le premier ſergent: 4. quatre trabands choiſis pour la défenſe particuliere du capitaine: 5. les caporaux: 6. les anſpeſſades : 7. les tambours : 8. les mouſquetaires : 9. deux trabands pour la défenſe de l'enſeigne : 10. deux tambours : 11. l'enſeigne : 12. les piquiers : 13. les mouſquetaires de la ſeconde manche : 14. les ſous-lieutenans à la queue de la compagnie : 15. les autres ſergens ſur les ailes. * *Etat de la France.*

CENTUMCELLES, ville de Toſcane, où on relégua le pape Corneille, durant la perſécution de Trebonianus Gallus en 252, après qu'il eut ſouffert divers tourmens, par leſquels cet empereur eſſaya d'ébranler ſa conſtance. Pline *le Jeune* fait mention de cette ville. Procope en parle auſſi dans l'hiſtoire de la guerre des Goths. Léandre Alberti la nomme *Ferolle* ou *Forcelle*, & Coſlenutius croit que c'eſt *Civitavecchia*, ſentiment qu'ont embraſſé la plupart des modernes.

CENTUM-VIRS (les) *Centum viri*, qu'on peut nommer la *cour des cent juges*, étoient des magiſtrats Romains, établis l'an 51 de la fondation de Rome pour juger les différends du peuple que le préteur leur renvoyoit comme à une cour ſouveraine, compoſée des plus ſavans juriſconſultes. Ils furent choiſis des trente-cinq tribus du peuple, trois de chacune, ce qui faiſoit le nombre de cent cinq; & quoique dans la ſuite on en ait augmenté le nombre juſqu'à cent quatre-vingt, on ne laiſſa pas de les appeller toujours la *cour des cent juges*, & on nommoit leurs jugemens *centumviralia judicia*. Cette ſorte de magiſtrature a ſubſiſté long-temps dans la république, & même ſous les empereurs Veſpaſien, Domitien & Trajan. Sous ce dernier ils furent partagés en quatre chambres, chacune de quarante-cinq juges. Ils connoiſſoient de toutes ſortes de cauſes, principalement de celles qui étoient embaraſſées, & dont la déciſion dépendoit de l'explication & de l'interprétation des loix. Leurs jugemens étoient ſouverains; l'on n'en pouvoit appeller à qui que ce fût. C'étoit le préteur qui les créoit & qui leur donnoit l'autorité qu'ils avoient pendant l'année de ſa préture. Ils ne s'aſſembloient point pendant les jours de fêtes, ni lorſque le préteur exerçoit quelqu'acte de juriſdiction. Ils tenoient leurs aſſemblées dans des baſiliques. * Joh. Roſin, *antiq. romaines*, *liv.* 7, *ch.* 30.

CENTURIE, certaine partie du peuple Romain, qui étoit de cent hommes ou environ. Ce fut Servius Tullius, ſixiéme roi de Rome, qui fit cette diviſion, lorſqu'il diſtingua tout le peuple en ſix claſſes, & chaque claſſe en pluſieurs centuries. Ce roi s'aviſa d'inſtituer le cenſe, c'eſt-à-dire, le dénombrement de tous les citoyens Romains, avec une déclaration de leur âge, de leurs enfans, de leurs eſclaves & de leurs biens, comme auſſi du quartier de la ville qu'ils habitoient, & de la profeſſion qu'ils faiſoient. Le premier cenſe ſe fit dans le champ de Mars, où l'on compta juſqu'à quatre-vingt mille hommes capables de porter les armes, au rapport de Tite-Live & de Fabius Pictor; ou quatre-vingt mille ſept cens, ſelon Denys d'Halicarnaſſe. Ce rôle ayant été mis entre les mains de Servius, il diviſa tout ſon peuple en ſix claſſes, chacune compoſée de pluſieurs centuries ou compagnies de cent hommes, différens d'armes & de livrées, à proportion de leur revenu. La premiere claſſe, qui étoit des plus riches, fut diviſée en 80 centuries, dont il y en avoit 40 deſtinées pour la garde de la ville, remplies de perſonnes depuis l'âge de 45 ans & au-deſſus, & les 40 autres de jeunes hommes depuis 17 ans juſqu'à 45, étoient pour la guerre. Leurs armes étoient pareilles, ſavoir, le caſque, la cuiraſſe, le bouclier, le javelot, la lance & l'épée. On les appelloit dans les armées *Claſſici*, & ils étoient plus conſidérés que les autres, qu'on appelloit *infra claſſem*, comme nous l'apprenons d'Aulu-Gelle. Ils devoient avoir cent mille as de revenu, qui ſont environ mille écus de notre monnoie. Aſconius Pedianus fait monter leur revenu à 2500 écus. La ſeconde, la troiſiéme & la quatriéme claſſe n'étoient compoſées chacune que de vingt centuries, dont il y en avoit dix des plus vieux, & dix autres des plus jeunes. Leurs armes étoient différentes de celles de la premiere claſſe, car ils portoient une grande rondache au lieu de bouclier, avec une pique & le javelot. Le revenu de ceux de la ſeconde claſſe devoit être de 700 écus par an, le revenu de la troiſiéme de 500, & le revenu de la quatriéme devoit être de 200 écus. La cinquiéme claſſe étoit compoſée de trente centuries, qui avoient pour armes des fron-

des & des pierres pour jetter, dont trois étoient des charpentiers, & autres artisans nécessaires dans les armées. Ils devoient avoir 125 écus de revenu. La sixième étoit une centurie confuse de toute la populace, ou de ceux qui étoient exempts d'aller à la guerre, & de contribuer aux frais. On les appelloit *Proletarii*, parcequ'ils ne servoient qu'à donner des enfans à la république; on les nommoit encore *capite censi*, parcequ'ils ne donnoient que leur nom au censeur. Entre les nobles, le roi Servius choisit 18 centuries de chevaliers, qu'il joignit à la premiere classe, qui contenoit ainsi 98 centuries: il ajouta encore deux centuries d'artisans & de forgerons à la seconde classe, & deux de trompettes & joueurs de flûtes à la quatrième: cela faisoit le nombre de 193 centuries. L'assemblée de ces centuries se faisoit lorsqu'il falloit créer des magistrats, établir des loix, ou déclarer la guerre: alors on prenoit les suffrages de chaque centurie, & ce qu'un plus grand nombre de centuries approuvoit, étoit ratifié par tout le peuple. On y rendoit la justice, mais c'étoit seulement dans les causes où il s'agissoit des crimes commis contre la république, ou contre le privilége des citoyens Romains. Le droit d'assembler des centuries n'appartenoit qu'aux grands magistrats, qui étoient les consuls, les préteurs, les censeurs, les dictateurs & les décemvirs, & ils n'avoient ce droit que par l'autorité du sénat, qui les permettoit ou les défendoit à sa volonté. Le dictateur, non plus que le roi des sacrifices, n'avoit ce droit que par commission, & en l'absence du peuple. Cette assemblée se faisoit dans le champ de Mars hors de la ville; durant ce temps-là toutes les troupes romaines étoient sous les armes aux environs de la ville; & pendant leurs tenues on plantoit un étendard au capitole, qu'on ôtoit lorsqu'elles étoient finies. Le sénat ayant donc approuvé l'assemblée, le consul indiquoit à trois jours de marché franc, qui faisoient vingt-sept jours, afin que ceux qui avoient droit de donner leurs suffrages, en fussent suffisamment avertis; ce qu'ils appelloient *edicere comitia in trinundinum*. Cette indication se faisoit par affiches que l'on mettoit à toutes les grandes places, & aux carrefours de Rome, par trois jours de marché consécutifs. On y marquoit les affaires qui devoient s'y traiter, & l'on ajoutoit à la fin des défenses aux petits magistrats de prendre les auspices au jour de l'assemblée, *in edicto confudum, quo edicunt quis dies comitiis centuriatis futurus sit*. C'est ce que l'on trouve écrit dans une ancienne formule: NE QUIS MAGISTRATUS MINOR DE COLO SERVASSE VELIT.

Lorsqu'on vouloit faire recevoir quelque loi dans ces assemblées, voici l'ordre qui s'y observoit. Celui qui la proposoit, qu'on nommoit *Rogator legis*, haranguoit le peuple, ou le faisoit haranguer, pour lui faire voir la nécessité & l'utilité tout ensemble de la loi, ce qu'on nommoit *concione declarare*. Si le peuple témoignoit gouter cette loi, on l'affichoit par trois jours de marché, l'affiche commençant par ces mots: QUOD BONUM, FAUSTUM, FELIXQUE REIPUBLICÆ, POPULO, LIBERISQUE EORUM ESSET: c'est ainsi que les loix des douze tables furent proposées. Cette affiche demeuroit ainsi pendant trois jours de marché, & celui qui la proposoit, en expliquoit ou en faisoit expliquer toutes les circonstances & les avantages par quelque habile orateur. Cette action s'appelloit *promulgatio legis per trinundinum*; ce qui fait voir la différence qu'il y a entre ces deux expressions latines, *proponere legem* l'afficher, & *promulgare* l'expliquer de vive voix; comme aussi entre ces deux autres mots, *rogator legis*, & *autor legis*; le premier étoit celui qui proposoit simplement la loi; & le second celui qui la persuadoit, après en avoir fait voir l'importance & l'utilité. Le jour marqué pour tenir l'assemblée étant venu, le consul montoit dès le grand matin au capitole, ou sur quelque autre lieu élevé, accompagné de l'augure, auquel il commandoit d'observer les signes du ciel, ce qu'il exprimoit par ces termes latins, *jubebat sibi in auspicio esse*. Ayant demeuré quelque temps assis à regarder ce qui paroîtroit en l'air, le consul lui adressoit la parole en ces termes: *dicito, silentium esse videtur?* déclarez-moi si rien n'empêche l'assemblée? à quoi l'augure répondoit, *silentium esse videtur; rien ne l'empêche*. Ou au contraire, *obnuntiabat*, disant que les auspices n'approuvoient pas l'assemblée.

Après cette premiere cérémonie, le magistrat faisoit dresser son pavillon dans le champ de Mars, d'où il haranguoit le peuple, l'exhortant de n'avoir égard qu'au bien de la république, ou de ne rien faire par caprice ou par interêt dans les choses qui lui étoient proposées, les renvoyant chacun dans sa centurie pour donner son suffrage, *succedite in centurias vestras, & de iis deliberate*; alors les centuries se retiroient séparément, & tous donnoient leurs suffrages de vive voix, chacun dans sa centurie. Chaque centurie avoit un président ou doyen nommé *rogator*, qui recueilloit les voix. La délibération étant faite, le consul faisoit appeller la premiere classe pour rapporter les suffrages. Si les sentimens se trouvoient uniformes, on n'appelloit point les autres classes, parceque la premiere surpassoit en nombre toutes les autres, & ainsi sa voix l'emportoit toujours; que si les suffrages se trouvoient partagés, on appelloit la seconde classe, & les autres ensuite, jusqu'à ce qu'on eût le nombre des suffrages porté par les ordonnances. Cet avantage de la premiere classe fit mutiner les autres, qui ne purent plus souffrir que leurs suffrages fussent ordinairement sans effet; on trouva donc un tempérament pour les appaiser, qui fut de tirer au sort toutes les classes, & pour savoir laquelle seroit appellée la premiere; & celle sur qui le sort tomboit, s'appelloit *la tribu prérogative*, parcequ'elle étoit la premiere à qui on demandoit son avis.

Cette façon de donner son suffrage fut observée religieusement jusqu'en l'année 615 de la fondation de Rome, sous le consulat de Cn. Calpurnius Pison, & de M. Popilius Lænas, que Gabinius, tribun du peuple, fit faire une loi, qui ordonnoit que cela seroit à l'avenir par *bulletins* ou *balotes*, qu'on jettoit dans une urne préparée pour cet usage, ce qui fit nommer cette loi *lex tabellaria*. Le peuple trouva ce changement fort agréable; car il n'osoit auparavant donner librement son suffrage, de crainte de s'attirer l'indignation des grands, qu'il avoit peur de désobliger: *Grata est tabella*, dit Ciceron dans la défense de Plancus, *quæ frontem operit, hominum mentes tegit, datque eam libertatem, ut quod velint faciant*; & dans le second livre de la loi Agraire, il appelle cette maniere de donner son suffrage, *vindex libertatis & principium justissimæ libertatis*. Ce n'est pas qu'elle n'eût ses inconvéniens, comme le même Ciceron l'a reconnu, livre troisième des loix: *Non fuit latebra danda populo, in qua, bonis ignorantibus quid quisque sentiret, tabella vitiosum occultaret suffragium*.

Le magistrat ayant tiré de l'urne la classe prérogative, il la faisoit appeller tout haut par un huissier, & alors elle entroit dans un enclos par de petits ponts fort étroits, à l'entrée desquels il y avoit des distributeurs de bulletins, nommés *distributores*, qui en donnoient deux à chacun, qu'on alloit jetter à l'autre bout, dans une urne qu'on y avoit mise à cet effet. Cela fait, le consul comptoit les suffrages, & référoit le magistrat élu, en ces termes: QUOD BONUM, FAUSTUM, FORTUNATUMQUE SIT MIHI, MAGISTRATUIQUE MEO, POPULO, PLEBIQUE ROM. TALEM CONSULEM OU PRÆTOREM RENUNTIO. *Je déclare qu'un tel est élu consul ou préteur, à la pluralité des voix, pour mon avantage, & la prospérité du peuple, & de la république romaine.*

Nonobstant tant de sages précautions, on ne laissoit pas de faire quelque supercherie; car ceux qui avoient du crédit, & qui vouloient faire rejetter une loi, ou condamner quelqu'un, faisoient enforte qu'on ne donnât point de *bulletin*, pour absoudre ou pour recevoir la loi; c'est à peu près ce qui arriva dans le jugement de Claudius qui avoit violé les sacrés mysteres de la bonne déesse. Au commencement, la coutume étoit de faire

Digitized by Google

faire rapport au ſénat de ce qui avoit été réſolu par le peuple, afin qu'il le confirmât ; mais dans la ſuite le ſénat fut obligé de donner ſon conſentement à tout ce qui ſeroit délibéré dans l'aſſemblée, avant qu'elle ſe tînt, ſans qu'il fût néceſſaire d'avoir enſuite ſon approbation.

CENTURIES DE MAGDEBOURG ; c'eſt un corps d'hiſtoire eccléſiaſtique, que quelques miniſtres de Magdebourg publierent en l'année 1552 & en 1574. Ces miniſtres ſont Mathias Flaccius, ſurnommé *Illyricus*, Jean Wigand, Matthieu le Juge, Baſile Faber, Nicolas Gallus, André Cervin & Thomas Holtther. Ces ſept habiles gens travailloient à recueillir les matériaux, qu'on mettoit entre les mains de deux autres ſavans pour les digérer ; après quoi ils paſſoient par d'autres mains, dont l'approbation étoit néceſſaire, avant qu'on en vînt à la compoſition, qui étoit revûe auſſi. C'eſt ce qu'on apprend de la préface même de cet ouvrage, qui a été continué juſqu'au XIII ſiécle. Chaque centurie contient toutes les choſes remarquables dans un ſiécle, & eſt partagée en 16 chapitres : le 1 eſt un ſommaire de ce qui va être dit : le 2 eſt du lieu & de l'étendue de l'égliſe : le 3 de la perſécution ou de la paix de l'égliſe : le 4 de la doctrine : le 5 des héréſies : le 6 des cérémonies & des rits : le 7 de la police & du gouvernement : le 8 du ſchiſme : le 9 des ſynodes : le 10 des vies des évêques des grands ſiéges : le 11 des hérétiques : le 12 des martyrs : le 13 des miracles : le 14 de ce qui regarde les Juifs : le 15 des religions ſéparées de l'égliſe : le 16 des mouvemens & changemens politiques des états. Cet ouvrage eſt une compilation qui a demandé beaucoup de travail, mais qui ne peut point paſſer pour une hiſtoire bien écrite, exacte & parfaite. Comme le but que les centuriateurs ſemblent s'être propoſé, étoit d'attaquer l'égliſe romaine & d'établir la réforme, le cardinal Baronius entreprit ſes annales eccléſiaſtiques, pour les oppoſer aux centuries.

CENTURION, capitaine d'une centurie romaine, ou d'une compagnie de cent hommes. Lorſque les troupes étoient en marche, les centurions ſe tenoient à la tête de leur compagnie ; celui de la premiere cohorte de chaque légion s'appelloit *Primipilus* : il n'obéiſſoit qu'au tribun, & commandoit quatre centuries. Il gardoit l'étendard & l'aigle de la légion. Les centurions portoient une marque à leur caſque qui les diſtinguoit du commun des officiers ; quelques-uns aſſurent que le nom de leur cohorte y étoit gravé. La légion, dans le temps que la république floriſſoit, étoit de dix cohortes ou régimens, & chaque cohorte contenoit ſix centuries, de ſorte que la légion étoit de ſoixante centuries ou de ſix mille hommes. * Roſin, *antiquités romaines*, *liv.* 10. *chap.* 5.

CENTURIPA ou *Centuripæ*, ville ancienne de l'iſle de Sicile, qui fut la patrie de Celſus Apuleïus, médecin célebre, qui floriſſoit ſous l'empire de Tibere vers l'an 34 de J. C. Centuripa n'eſt plus aujourd'hui qu'un bourg, qu'on nomme Centorbi. * *Voyage d'Italie.*

CENULPHE ou KENULPHE, XIV roi des Merciens, célébre par ſa pieté & par ſa valeur, rendit au ſiége de Cantorberi l'autorité & le luſtre que ſon prédéceſſeur lui avoit ôté. Il fit la guerre au roi de Kent, le prit priſonnier, & fut toujours heureux en ſes entrepriſes. Son régne fut de 24 ans, & on met ſa mort environ l'an 819. * Du Chêne, *hiſt. d'Angleterre.*

CEO ou CIEL (ſœur Yolande do) religieuſe du couvent de la Roſe, ordre de S. Dominique, naquit à Lisbonne, & fut baptiſée dans la cathédrale de cette ville en 1603. Elle avoit de grands talens, ſur-tout pour l'éloquence & pour la poëſie, qui la firent admirer dès ſa plus tendre jeuneſſe. Elle n'avoit que ſeize ans, lorſqu'elle compoſa une piéce de théatre, dont le ſujet eſt ſainte Eugenie, & dont le titre eſt, *la transformation por Dios.* Cette piéce fut trouvée digne d'être repréſentée en 1619, à Lisbonne, en préſence de Philippe III. La ſœur Ceo continua à faire des vers juſqu'à ſa mort arrivée en 1693, étant âgée de quatre-vingt-dix ans. Nous avons d'elle un recueil de la plupart de ſes poëſies, imprimé à Lisbonne, & deux autres piéces de théatre, l'une intitulée, *El hijo, eſposo, y hermano*, & l'autre, *La victoria por la cruz.* On a encore d'elle pluſieurs autres ouvrages : le tout a été recueilli depuis peu à Lisbonne en deux volumes *in-folio.* Elle avoit été deſtinée à Paul Gonçalves d'Andrade, dont nous avons un volume de poëſies où il loue cette fille ſous le nom de *Silvie* : mais ce mariage ne s'étant point fait, Yolande ſe fit religieuſe. Son monaſtere étoit fort pauvre, & elle y ſouffrit d'abord de l'indigence ; mais Jeanne-Joſephe de Meneſès, comteſſe d'Ericeyra, lui accorda une forte penſion, dont on dit qu'Yolande fit part à ſa communauté.

CEOLFRIDE, abbé de l'abbaye de Jarow, de l'ordre de S. Benoît, en Angleterre, & maître du vénérable Bede, a vécu ſur la fin du VII & au commencement du VIII ſiécle. Il écrivit un traité pour la célébration de la fête de pâque, des homélies, des épîtres, & une relation de ſes voyages. Il avoit été deux fois à Rome, & en revenant une ſeconde fois l'an 720, il mourut à Langres le 24 ſeptembre, âgé de 79 ans. Wicbert a écrit ſa vie qu'on poura conſulter. *Voyez* auſſi Bede, *hiſt. d'Angleterre*, *livre* 5, *chap.* 16 & 22. Baronius, *A. C.* 699. Trithême, *de ſcript. eccleſ.* Balæus & Pitſeus, *de ſcript. Angl. &c.* du Pin, *bibl. des auteurs eccléſiaſt. VII & VIII ſiécles.*

CEOLPHE ou CLEOLWPHE, XVI roi des Merciens, ſuccéda à ſon frere Kenelme, fils de Cenulphe, vers l'an 821. Il ne fit rien de mémorable, & fut chaſſé en la dixiéme année de ſon régne. Il y a eu un roi des Saxons orientaux de ce nom, & un de Danemarck.

CEOLRED, roi des Merciens, *cherchez* CELRED.

CEPEDE (Jean de la) ſieur d'Aigalades, premier préſident de la chambre des comptes & aides de Provence. Ce fut un des plus grands magiſtrats de ſon ſiécle, & il ſe diſtingua autant par ſa ſolide pieté que par ſon profond ſavoir. Il mourut environ l'an 1623, & ne laiſſa qu'une fille de ſon mariage avec *Magdeléne* de Brancas, qui fut mariée avec *Henri* de Simiane, ſieur de la Coſte. Cette branche de la maiſon de SIMIANE demeure à Aix, & porte auſſi le nom *de la Cepede.* Le célebre poëte Malherbe étoit fort ami du préſident de la Cepede, & il en parle avec éloge en pluſieurs endroits de ſes ouvrages ; il fit auſſi un ſonnet à la louange d'un ouvrage que ce magiſtrat fit en vers françois, & qu'il intitula : *Theorêmes ſpirituels ſur la vie & la paſſion de notre Seigneur Jeſus-Chriſt.* Dans la ſeconde partie de ces théorêmes ſpirituels, on trouve quelques poëſies françoiſes de M. de Villeneuve, ſeigneur de la Garde, du Freinet & de la Motte, villages ſitués au diocèſe de Fréjus ; & quelques autres d'Arnauld de Villeneuve ſon frere, marquis des Arcs, qui avoit été un des gentilshommes ordinaires de Henri III. * *Voyez* la lettre de Malherbe à M. de Villeneuve, ſeigneur de la Garde, dans les *Mém. de litter. & d'hiſt. recueillis par le pere* Deſmolets, *de l'orat. tom. I, part.* 1. *Notes du pere* Bougerel, *de l'orat. ſur cette lettre.* Autre lettre de Malherbe à madame la princeſſe de Conti, ſur la mort du chevalier de Guiſe, parmi les œuvres de Malherbe.

CEPERANO ou CIPERANO, certain lieu de la Campagne de Rome, ſur le Garillan, qui eſt le *Liris* des Latins. Il eſt renommé par un concile que le pape Paſchal II y tint l'an 1114. L'archevêque de Cozence, qui avoit été contraint par les violences de Roger, comte de Sicile, de prendre l'habit de moine au Mont-Caſſin, y fut rétabli en ſon ſiége. Guillaume y fut fait duc de la Pouille & de la Calabre ; & Landulphe qu'on y avoit accuſé de quelques crimes, n'ayant pu ſe juſtifier, prit la fuite au même monaſtere du Mont-Caſſin. * Pierre Diacre, *chron. Caſſ. l.* 4, *c.* 15. Falcon, *chronique de Bénévent.* Baronius, *A. C.* 1114.

CEPEROUX, forteresſe de la Guiane, dans l'Amerique méridionale, qu'on nomme autrement le FORT LOUIS ; en latin *Ceperoſium*, ou *Arx Ludovicia.* Elle,

eſt ſituée dans l'iſle de Cayenne, ſur la montagne de Ceperoux. Les Hollandois la prirent ſur les François en 1675; mais les François l'ayant repriſe ſur eux l'année ſuivante, l'ont conſervée juſqu'à préſent.

CEPHALE, fils de *Dejon*, ou, ſelon d'autres, de Mercure & de Herſé, fille de Cecrops, roi d'une partie de la Phocide, avoit épouſé Procris, fille d'Erecthée, roi d'Athènes. Comme il étoit grand chaſſeur, & très-beau prince, il fut bientôt après enlevé à la chaſſe par l'Aurore, qui l'aima & qui ne put jamais en être aimée. Cette déeſſe outrée de ſes refus, le menaça de s'en venger; Cephale alla revoir Procris, qu'il aimoit; mais il lui vint en penſée d'éprouver la fidélité de ſon épouſe ſous un habit déguiſé; il fit fort bien ſon perſonnage, parceque l'Aurore lui avoit changé l'air & la voix, pour tirer avantage de cette feinte. Procris enfin ſe rendoit à ſes prieres & aux grandes offres qu'il lui faiſoit, lorſque Cephale ſe fit connoître, & lui reprocha ſon infidelité. La honte qu'elle en eut la fit réſoudre à ſe retirer dans les bois, d'où Cephale, qui n'en pouvoit être éloigné, la fit bientôt revenir. Elle lui donna à ſon retour un javelot & un chien, dont Minos lui avoit fait préſent; & Cephale continua de s'exercer à la chaſſe; mais enfin Procris étant devenue jalouſe de Cephale, ſe cacha un jour dans un buiſſon, où Cephale croyant que ce fût une bête, la tua de ce dard qu'elle lui avoit donné. Ovide (*métamorph.*) récite plus au long cette fable, qu'Hygin rapporte avec quelque changement. Le ſcholiaſte d'Euripide dit que Cephale fut cité devant l'Aréopage, pour ſe juſtifier du meurtre de Procris, & que ce fut le ſecond jugement de ce célébre ſénat. Il y en a qui feignent que Cephale fut métamorphoſé en pierre par Jupiter, mais Ovide n'en dit rien. Ceux qui rapportent cette fable à l'hiſtoire, diſent que Procris s'étant ſéparée de ſon mari, ſe retira dans un pays de la domination de Minos, roi de Crete, & que ce prince lui donna pour ſa garde des gens de guerre, dont le capitaine s'appelloit *Cyon*; que depuis s'étant réconciliée avec Cephale, par le moyen de Minos, elle donna à Cephale Cyon & ſes gens de guerre, & que cela a donné lieu à la fable du *dard* & du *chien*, dont Procris lui fit préſent à ſon retour; car le mot grec κύων, ſignifie *un chien*, & le javelot eſt pris pour les gens de guerre. Il s'en ſervit depuis pour défaire un capitaine vaillant & ruſé, appellé *Alopex*, c'eſt-à-dire, *Renard*, en grec ἀλώπηξ, ce qui a fait dire qu'il avoit tué un renard par le moyen de ſon chien. Cet Alopex, à ce que dit Palephat, (*l. de Fab. narr.*) étoit un grand ennemi des Thébains, qui ſe retiroient entre des montagnes inacceſſibles; mais enfin Cephale le défit dans un combat. * Ovide, *métamorph. l.* 7. Hygin, *fabul.* Scholiaſte d'Euripide.

CEPHALE, orateur Athénien, introduiſit l'uſage des exordes & des peroraiſons. Eſchine & Démoſthène en parlent honorablement; il avoit accoutumé de ſe vanter de n'avoir donné aucun avis contre les loix, quoiqu'il en eût fait plus de conſultations qu'aucun autre orateur de ſon temps. * Suidas. Cœlius Rhodig, *l.* 11 *antiq. lection. c.* 14.

CEPHALEON, hiſtorien Grec, qui vivoit dans le II ſiécle, & que l'empereur Adrien relégua en Sicile. Il écrivit un abrégé de l'hiſtoire depuis Ninus juſqu'à Alexandre *le Grand*, en neuf livres, auſquels il donna le nom de *Muſes*, comme Hérodote à ſon hiſtoire. On ne ſait de quel pays étoit Céphaleon, & il ne le voulut jamais dire, ayant imité en cela Homere. Euſebe parle de lui *en la chron. liv.* 1. * Photius, *en la biblioth.* Voſſius, *des hiſt. Grecs, liv.* 1, *chap.* 3, *& liv.* 2, *chap.* 12.

CEPHALO ou CEPHALUS, *cherchez* CEFALO.

CEPHALON, de Gergithe, dans le territoire de Cymé en Aſie, avoit écrit une hiſtoire de Troye, dont Parthenius (*in* Ερωτ) & Feſtus (*in v.* Romam) font mention. Denys d'Halicarnaſſe aſſure (*l.* 1 *antiq.*) que c'étoit un très-ancien auteur, & dont l'autorité étoit de grand poids; à quoi il ajoute qu'il aſſuroit qu'Enée étoit mort dans la Thrace, où il s'étoit retiré après la priſe de Troye; c'eſt de quoi embaraſſer ceux qui veulent abſolument que ce héros ſoit venu en Italie. Ce qu'Etienne cite de Cephalon (*in v.* Κρόσσα & *in v.* Τραλλεις) étoit pris ſans doute de la même hiſtoire de Troye, auſſi-bien que ce qu'on en lit dans Photius (*c.* 68.) D'autres, comme l'auteur de l'étymologique (*in v.* Κεπποι) ont cité Cephalon, de l'ouvrage duquel on ne peut trop regretter la perte.

CEPHALONIE, iſle de la mer Ionienne, vis-à-vis des golfes de Patras & de Lepante, qui ſont entre l'Achaie & la Morée. On la nommoit autrefois *Samos*, qu'il ne faut pas confondre avec l'autre iſle de Samos, dans l'Archipel vers l'Aſie. Elle a environ 170 milles de circuit, & on la diviſe en ſept parties, qui ſont *Argoſtoli*, *Liſcuri*, *Finea*, *Eriſſo*, *Pillaro*, *Samo* & *Lucato*, dont chacune a pluſieurs bons villages. Les peuples de cette iſle ont naturellement de la bravoure & beaucoup d'eſprit; le terroir fournit une grande quantité de raiſins ſecs, que les Anglois viennent charger tous les ans dans leurs vaiſſeaux, & dont les Vénitiens tirent un profit très-conſidérable. On y fait en juin la récolte du bled qu'on y a ſemé au milieu de l'hiver; les arbres y donnent le plus ſouvent leurs fruits en avril & en novembre; les roſes & les œillets y ſont communs, même dans la ſaiſon de l'hiver. Cette iſle a pluſieurs abris & deux ports, dont le meilleur eſt celui d'Argoſtoli, qui eſt au ſud-oueſt. Cephalonie eſt un évêché auquel l'égliſe de Zante a été annexée. Il eſt ſuffragant de l'archevêché de Corfou. Le marquis de Tocchis, qui dans le XII ſiécle étoit prince d'Achaïe & de ces iſles, fit ériger cet évêché, & y fonda auſſi un chapitre de chanoines. Gayo, qui en étoit ſeigneur l'an 1224, fit donation de cette iſle à la république de Veniſe. Les Turcs l'enleverent en 1479 à un petit prince, ſous la domination duquel elle étoit tombée. L'an 1499 la flotte vénitienne chaſſa la garniſon turque, & repeupla l'iſle de chrétiens. En 1595 les Vénitiens bâtirent dans la ville de Cephalonie la forteresſe d'Aſſo, pour ſervir de retraite aux habitans du pays, en cas d'invaſion, la ville de Cephalonie n'étant pas aſſez grande pour y retirer tous les peuples de l'iſle. Cette forteresſe eſt ſituée ſur une montagne fort élevée, & toute environnée de la mer, à la réſerve d'une langue de terre d'environ vingt pas de largeur, qui la joint à l'iſle. Le ſénat de Veniſe y envoie un noble avec titre de provéditeur, dont le gouvernement dure trente-deux mois. La plupart des habitans ſuivent la liturgie des Grecs. Il y eut dans le XVII ſiécle un ſanglant démêlé entre deux familles conſidérables. Il ſe faiſoit des partis de cinquante ou ſoixante, qui ſe battoient auſſi cruellement que les Turcs ſe battent contre les chrétiens. Les gouverneurs Vénitiens n'avoient pas aſſez de pouvoir pour appaiſer ces différends; mais enfin ils firent la paix, à condition qu'une des deux familles ennemies ne prendroit jamais la liberté de paſſer dans le quartier de l'autre ſur peine de la vie. * J. Spon. Coronelli, *deſcription de la Morée.*

CEPHAS, eſt le nom que Jeſus-Chriſt donna à Simon fils de Jean, lorſque ſon frere André le lui amena. Ce nom ſyriac *Cépha* ſignifie *Pierre*, comme S. Jean l'explique. C'eſt pourquoi les évangéliſtes & les apôtres écrivant en grec, l'ont appellé Πέτρος, nom que les Latins ont traduit par *Petrus*, & les François par *Pierre*. Ils ont néanmoins retenu en quelques endroits le nom de *Céphas*. C'eſt-là la véritable étymologie du mot *Céphas*, comme S. Jérôme, Tertullien, S. Auguſtin & la plupart des commentateurs l'ont remarqué. Optat de Miléve ſemble inſinuer que le nom de *Céphas* vient du grec κεφαλή, & Baronius a ſoutenu affirmativement que le nom de *Céphas* étoit dérivé de κεφαλὴ; mais cette étymologie n'a aucune vraiſemblance. Car J. C. parloit ſyriac, & avoit appellé S. Pierre du nom ſyriac *Céphas*, qui ſignifie *Pierre*, comme S. Jean l'explique nettement: *Vous êtes Simon fils de Jean*, dit J. C. *vous ſerez appellé Céphas*, c'eſt-à-dire, *Pierre*, ajoute

Digitized by Google

l'évangile. Jeſus-Chriſt l'a ainſi nommé, parcequ'il devoit être la principale pierre de l'égliſe; & c'eſt en ce ſens qu'il lui dit, en S. Matth. *c.* 16: *Tu es Pierre, & ſur cette pierre je bâtirai mon égliſe.* Il parloit en ſyriac; & S. Matthieu, que l'on croit avoir écrit ſon évangile en la même langue, avoit dit, *Tu es Cépha, & ſur cette Cépha je bâtirai, &c.* Ce qui a été traduit en grec ὅτι σὺ εἶ Πέτρος, καὶ ἐπὶ ταύτῃ τῇ Πέτρᾳ ; en changeant le nom de Πέτρα en celui de Πέτρος, pour le faire convenir à la perſonne de Pierre. Heureuſement en françois, il n'y a rien à changer au nom; *Tu es Pierre, & ſur cette pierre, &c.* Il eſt parlé pluſieurs fois de Céphas dans les épîtres de S. Paul, ſavoir, *I Corinth. chap. I*, ℣. 1, *L'un dit je ſuis à Paul, l'autre à Apollon, & l'autre à Céphas: c. III*, ℣. 22, *Car tout eſt à vous, ſoit Paul, ſoit Apollon, ſoit Céphas: chap. IX*, ℣. 5, *N'avons-nous pas le pouvoir de mener une femme notre ſœur, comme l'ont les autres Apôtres, les freres du Seigneur & Céphas? chap. XV*, ℣. 5, il eſt dit que Jeſus-Chriſt eſt *apparu à Céphas, & enſuite aux onze.* Enfin dans l'épître aux Galates, *chap. II*, ℣. 9, il eſt dit que S. Paul *réſiſta en face à Céphas, parcequ'il étoit en faute.* Le P. Hardouin prétend, ſans raiſon, que ce Céphas dont parle S. Paul, n'eſt pas S. Pierre, mais un des ſoixante-douze diſciples, comme S. Clément d'Alexandrie, Dorothée, quelques perſonnes du temps de S. Jérôme, l'auteur de la chronique d'Alexandrie, & quelques autres commentateurs plus récens l'ont cru du moins probable; mais on peut oppoſer à ce ſentiment, non-ſeulement l'aveu des papes, qui ont reconnu que le Céphas auquel S. Paul réſiſta en face, étoit S. Pierre, mais encore le conſentement preſque unanime de tous les peres & commentateurs de l'écriture ſainte. Outre que S. Paul parle de Céphas, non comme d'un diſciple, mais comme d'un des plus grands apôtres, le comparant à S. Jacques & aux autres qui paſſoient pour les chefs de l'Egliſe. Enfin ce qu'il dit que J. C. *a apparu premiérement à Céphas & enſuite aux onze*, fait voir clairement que ce Céphas eſt S. Pierre, parcequ'il eſt dit dans S. Luc, chap. XXIV, ℣. 34, que J. C. *apparut premiérement à Simon.* Ce Simon eſt ſans doute S. Pierre; donc ce Céphas dont il eſt parlé dans S. Paul eſt S. Pierre. * Hardouin, *diſſ. de Cépha.* Du-Pin, *biblioth. des aut. eccleſ. du XVIII ſiécle.* Boileau, *diſſ. de Cephal.* Conſultez les interprétes de l'écriture, auſſi-bien que Bellarmin, *au traité de l'égliſe*, & Baronius, *A. C.* 31. n°. 26, *au tome I. des annal.*

CEPHÉE, roi d'Ethiopie, fut pere d'Andromede, que Perſée délivra d'un monſtre. Les poëtes feignent que par une heureuſe métamorphoſe, il fut transformé en aſtre. * Ovide, *l.* 5 *métam.*

CEPHÉE, prince d'Arcadie, frere du roi Aléus, eut pour ſon partage une province de ce pays. Il fut eſtimé invincible, à cauſe d'un cheveu que Minerve, dit-on, lui avoit attaché ſur la tête, après l'avoir tiré de celle de Meduſe. Son fils Echemus lui ſuccéda au royaume d'Arcadie. * Pauſanias.

CEPHIRA, ville de la tribu de Benjamin, proche Maſpha & Amoſa, qui dépendoit de la ville de Gabaon, & dont les habitans revinrent de la captivité. * *I. Eſdras XI*, 25, *II. Eſdras, XI*, 24. C'eſt la même que Caphara & Caphira dont il eſt parlé, * *Joſué, IX*, 17. *XVIII*, 26.

CEPHISE, fleuve de la Phocide, ſur les bords duquel étoit l'oracle de Thémis, qui fut conſulté par Deucalion & Pyrrha. Il avoit ſa ſource dans la Doride; paſſoit près du Parnaſſe, puis dans la Béotie, où il recevoit l'Aſope & l'Iſmene; & après avoir traverſé le lac de Copaïs, dit aujourd'hui *Lago di Stivo*, il ſe jettoit dans l'Euripe ou détroit de Négrepont. Ce fleuve eſt connu aujourd'hui ſous le nom de *Ceffiſſo.* On trouve encore quelques rivieres de ce nom dans la Gréce, près d'Athènes, à Argos, à Sicyone; & même à Apollonie, il y a une fontaine nommée *Céphiſe*, dont Strabon & Ptolémée font mention. Ovide parle auſſi d'un certain CEPHISE, duquel le petit-fils fut changé en un monſtre marin par Apollon. * Strabon, *l.* 9. Ptolémée, *l.* 3. Ovide, *l.* 1 & 7 *métam.*

CEPHISODORE d'Athènes, poëte de l'ancienne tragédie, étoit contemporain d'Eſchyle, & vivoit ſous la LXXXI olympiade, & vers l'an 456 avant J. C. Suidas rapporte le nom de quelques piéces de ſa façon. Il eſt différent d'un hiſtorien de ce nom, qui écrivit de la guerre ſacrée ou phocique; & d'un autre diſciple d'Iſocrate, qui a cenſuré Ariſtote d'avoir écrit des proverbes. * Athénée, *l.* 2. Voſſius, *des hiſt. Grec. l.* 3; *des poëtes, c.* 6; *de la Philolog. c.* 6, §. 1.

CEPION, célébre muſicien. Plutarque dans ſon dialogue touchant la muſique en parle. Il nous apprend que Cépion étoit diſciple du fameux Terpandre; qu'il compoſa un *nome*, ou un air, auquel il donna ſon nom, ce qui eſt confirmé par Clément d'Alexandrie, par Pollux, & par Heſychius; enfin, que de ſon temps la *cithare* reçut une nouvelle forme. * *Voyez* les remarques de M. Burette ſur le dialogue de Plutarque cité, dans les *Mémoires de l'Académie des belle-lettres*, tome X, pages 271 & 272.

CEPION (Coriolan) de Dalmatie, qui étoit enfermé dans Scutari, lorſque Mahomet II l'aſſiégea en 1478. Il a écrit l'hiſtoire de Pierre Mocenigo, capitaine Vénitien, & depuis doge de la république. * Voſſius, *l.* 3 *des hiſt. Lat. c.* 6.

CÉPION (Q. Servilius) *cherchez* SERVILIUS Cépion, conſul Romain.

CEPORIN (Jacques) de Zurich, mourut en 1525. Il a laiſſé un abrégé de grammaire grecque, & a fait des ſcholies ſur la deſcription du monde de *Dionyſius*, & ſur les aſtronomiques d'*Aratus.* * Konig, *bibliothéque.*

CEPUS, comté de Hongrie, *cherchez* SCEPUS.

CERAM, *cherchez* CEIRAM.

CERAMIQUE, lieu célébre d'Athènes, dont le nom grec Κεραμεικὸς, ſignifie *Tuillerie.* Il y avoit le Céramique de dedans, qui étoit un quartier de la ville, orné de pluſieurs beaux portiques, & une des principales promenades d'Athènes; & le Ceramique de dehors, qui étoit un fauxbourg de la ville, où l'on faiſoit des tuiles, & où étoit l'académie de Platon. Meurſius dit que c'étoit dans le Céramique hors de la ville d'Athènes, où l'on enterroit ceux qui étoient morts en combattant pour leur patrie; qu'on y faiſoit des oraiſons funébres à leur louange, & qu'on y élevoit des ſtatues avec des inſcriptions pour immortaliſer leur mémoire. Il ajoute qu'il y avoit dans Athènes un autre lieu du même nom, où les femmes de mauvaiſe vie ſe retiroient, & que ces deux lieux furent ainſi appellés du mot grec κέραμος, qui ſignifie *tuile* ou *brique*, parcequ'ils étoient bâtis de brique. * Suidas. J. Meurſius, *Athen. Att.* J. Spon. *voyage.*

CERASI (Tibere) vivoit vers la fin du XVI ſiécle. Il exerça pendant vingt ans la profeſſion d'avocat à la rote de Rome, enſuite il devint avocat conſiſtorial en 1589; il fut auſſi avocat du fiſc & de la chambre apoſtolique, puis clerc de la même chambre, & enfin tréſorier du pape. Quoiqu'il ait compoſé pluſieurs écrits, le public n'a vu que ſes réponſes parmi les conſeils de Farinacius. Il mourut à Rome le 7 de mai 1601, de chagrin, dit-on, d'avoir été repris un peu fortement du pape Clément VIII: il étoit âgé d'environ 57 ans. Il laiſſa tous ſes biens à l'hôpital de la conſolation, & fut enterré dans l'égliſe de notre-dame *del Popolo.* * Proſper Mandozi, *biblioth. Rom. cent.* 1, *page* 24. Bayle, *dict. critiq.*

CERASOLA ou CERESOLA (Flaminio) de Bergame, a vécu au commencement du XVII ſiécle, ſous le pontificat du pape Paul V. Il étudia à Pérouſe, où il fut grand-vicaire de l'évêque; & étant venu à Rome, où il avoit déja paſſé une partie de ſa jeuneſſe avec un de ſes oncles, chanoine de ſainte Marie-Majeure, il s'y fit d'illuſtres amis. On lui procura un canonicat à Ber-

Digitized by Google

game ; mais n'ayant pas pu s'y accoutumer, il revint encore à Rome, où il mourut fort âgé. Flaminio Cerasola a traduit diverses homélies de grec en latin, & a composé un volume *de laudibus Deiparæ*. * Janus Nicius Erythræus, *pinac. II. imag. illustr. c.* 57. Le Mire, *de scriptoribus sæcul. XVII.* Maraccius, *biblioth. marian.*

CERASOLA (Dominique) poëte Italien, naquit à Bergame le 11 de juillet 1683. Au mois de mars de l'an 1707, il entra chez les jésuites en qualité de coadjuteur ou de frere servant. Toutes ses connoissances se bornoient alors à une légere teinture de l'arithmétique. Il s'aquitta avec autant d'humilité que d'exactitude des différens emplois dont il fut chargé. Le hasard lui ayant fait rencontrer un Pétrarque, non seulement il apprit alors à distinguer les vers de la prose, la lecture de ce poëte le charma & lui fit découvrir en lui-même un talent dont il ne croyoit pas avoir le germe. Cerasola suivit l'attrait du penchant ; il s'appliqua à la poésie, mais sans jamais permettre à son gout de prendre quelque chose sur son devoir. La poésie n'obtint que des momens où ses occupations le laissoient à lui-même. Cependant ne tardant pas à comprendre que le génie le plus heureux seroit bientôt épuisé, s'il n'étoit nouri de la lecture des meilleurs auteurs, il eut assez de courage pour apprendre le latin à l'âge de trente ans. Ses progrès furent rapides, & il fut bientôt en état de lire les grands maîtres que Rome produisit autrefois. Il lut avec la même avidité & le même succès tout ce que lui offroit le parnasse de l'Europe, ayant appris dans cette vue le françois & l'espagnol. Il fit aussi une étude profonde de la langue italienne. Il se rendit si familier les ouvrages & le génie de Pétrarque, qu'au jugement même des Italiens, personne, après Bembo, n'a mieux ressemblé à son modéle, avec cette différence, que la muse de Pétrarque fut licencieuse, & que celle du frere Cerasola ne sortit jamais des bornes de la modestie, de la vertu & de la piété. Quand il traitoit quelques matieres qui avoient rapport aux dogmes de la religion, il consultoit les plus habiles théologiens, de peur de s'égarer en suivant ses propres pensées. Ses amis ayant répandu dans Rome plusieurs de ses piéces, qu'il ne cherchoit pas lui-même à publier, l'académie des Arcadi les gouta, & l'élut par acclamation pour un de ses membres en 1738. Le frere Cerasola mourut en 1743, exerçant alors l'emploi de portier au noviciat de S. André. On a imprimé ses poésies en 1747 à Rome, *in*-12, sous ce titre : *Rime sacre di Domenico Cerasola, fratello coadjutore della compagnia di Gesu : opera posthuma dedicata al l'eminentissimo principe il signor cardinale Giov. Francesco Albani.* Ce recueil renferme 267 sonnets, 24 madrigaux, & trois idiles ou chansons pastorales dans le gout des Italiens. * Extrait des *mémoires de Trévoux*, août 1748, article 72.

CERASTIS, étoit ci-devant le nom de l'isle de *Chypre*, qui fut autrefois habitée par certains peuples fort cruels nommés *Cerastes*, que Venus changea en taureaux, ainsi qu'Ovide le rapporte dans ses métamorphoses, *liv.* 10. *Cerastis* veut dire en grec, *portant des cornes ;* & cette isle fut appellée *Cerastis*, du grand nombre de ses montagnes, dont les pointes semblent des cornes. C'est le sentiment d'Etienne. * Nonius, *l.* 13.

CERASUS, ancienne ville de Cappadoce, sur la côte du Pont-Euxin, que l'on nomme à présent *Chirisfonda*, autrement *Emid* & *Omidie*. Pompon. Mela (*l.* 11, *c.* 19) dit qu'elle étoit aussi considérable que la ville de Trapezus ou Trebizonde. Elle est aujourd'hui ruinée, & a très-peu d'habitans, qui sont sujets des Turcs aussi-bien que toute cette partie de la Natolie. C'est de ce lieu-là que les cerises furent premiérement apportées en Italie par Lucullus, selon Athénée & selon S. Jerôme, dans une lettre à Marcella. Quant à l'origine du nom, il y a apparence que la ville a été ainsi appellée, parcequ'il y croissoit beaucoup de cerises, plutôt que de dire que le fruit a pris son nom de celui de la ville. * Casaubon, *sur Athénée.*

CERATINUS (Jacques) ecclésiastique, connu sous le nom de Hornanus, parcequ'il étoit de Hoorn, en Hollande, vivoit au commencement du XVI siécle. Son véritable nom étoit *Teyng*, qu'il changea en celui de *Ceratinus*, dérivé du mot κέρας, qui signifie *Corne*, aussi-bien que *Hoorn*, en flamand. On dit que lorsqu'il se présenta pour être examiné avant que de recevoir l'ordre de la prêtrise, il fut renvoyé, parcequ'il n'avoit pu réciter une régle de grammaire qu'on lui demandoit ; mais qu'ayant été ramené par un savant ecclésiastique, qui le fit connoître pour un aussi habile homme qu'il étoit effectivement, on le reçut avec excuses de ce qui s'étoit passé. Il savoit les belles-lettres & la langue grecque, qu'il enseigna en particulier à Tournai & à Louvain, où il mourut jeune, le 20 avril de l'an 1530, & non en 1539, comme le dit M. Baillet *dans ses jugemens des savans*. Ceratinus traduisit de grec en latin le traité du sacerdoce de S. Jean Chrysostome. Il augmenta le *Lexicon* grec-latin, & composa un excellent ouvrage *De sono græcarum litterarum*, qu'il dédia à Erasme, qui parle très-avantageusement de cet auteur. Son édition du Lexicon grec-latin, parut en 1524, avec une préface d'Erasme. Le traité *De sono græcarum litterarum*, a été imprimé en 1529, *in*-8°, avec l'écrit d'Erasme, *De recta pronunciatione*. M. Sigebert Havercamp l'a inséré dans le recueil des écrits faits sur la véritable prononciation de la langue grecque, qu'il a fait imprimer à Leyde en 1736. * Erasme, *l.* 20 *epist.* Valere André, *bibl. belgiq.* Le Mire, *de script. sæc. XVI*, *&c.* Bayle, *diction. critique.*

CERAUNE, *cherchez* SELEUCUS.

CERAUNE, *Ceraunus*, foudre, surnom qui fut donné à Ptolémée, roi de Macédoine, & à Seleucus roi de Syrie, parcequ'ils étoient vaillans. C'est ainsi que lorsque nous parlons d'un grand capitaine, devant qui tout plie, nous disons que c'est un *Foudre de guerre*. * Justin, *l.* 24, *c.* 1 & 2. Cœl. Rhod. *l.* 24, *c.* 6.

CERAUNE ou CERAN (Saint, succéda à Simplice dans le siége épiscopal de Paris vers le commencement du septiéme siécle. Il allia la science avec la vertu la plus profonde. Un de ses premiers soins fut de s'instruire dans les sources mêmes de tous les dogmes de la religion : *Divinarum litterarum legendi studio universa dogmata peragrasti*, lui dit dans une lettre un écrivain de son temps, qui y fait son éloge. Un des fruits principaux de son savoir & de sa piété, fut de recueillir les Actes des martyrs, afin de les conserver dans son église, comme des monumens précieux de leur foi & de leur constance. On ignore tous les mouvemens qu'il se donna pour réussir dans ce dessein, qui le fit regarder comme un autre Eusebe ; mais on juge, par les soins qu'il prit auprès de Warnahaire, ou Warnachaire, clerc de l'église de Langres, qu'il n'oublia rien pour l'exécution de son entreprise. C'est une perte pour l'église, que le recueil de ce zélé prélat ne se soit pas conservé. On ne croit pas qu'il nous en reste autre chose que les actes des trois freres jumeaux, Speusippe, Meléasippe, & Eleusippe, & ceux de S. Didier de Langres, que Warnahaire lui avoit envoyés. Il paroît certain que S. Céraune fut de ce grand nombre d'évêques qui composerent en 614 le sixiéme concile de Paris. Le pere du Bois, prêtre de l'oratoire, penche dans son Histoire de l'église de Paris écrite en latin, à lui attribuer les actes du martyre de S. Denys, premier évêque de Paris ; mais il n'apporte aucune raison pour appuyer son sentiment. Ces actes paroissent d'ailleurs aux critiques postérieurs d'un siécle à S. Céraune. Ce prélat eut pour successeur Leudebert, qui se trouva en 625 au concile de Reims. * D. Rivet, *histoire littéraire de la France*, tome III, pages 526 & 527.

CERAUNIENS (monts) c'est ainsi que les Grecs appelloient plusieurs chaînes de montagnes, parcequ'elles étoient souvent frapées de la foudre, qui est

Digitized by Google

nommée en grec Κεραυνιοι. Ils ont particuliérement donné ce nom à une longue ſuite de montagnes ſur les confins de l'Epire, qui vient aboutir à l'endroit où l'on commence à diſtinguer la mer Ionienne de la mer Adriatique. On l'appelle à préſent *Monti de Chimera* dans la Chaonie, & elle s'étend du couchant au levant, entre l'Epire & l'Albanie, n'étant éloignée que de cinquante milles de l'iſle de Corfou. D'autres montagnes d'Aſie qui font une partie du Caucaſe, d'autres auſſi en Afrique ont été appellées du même nom, qui paroît avoir été commun à la plupart des montagnes, que leur élévation expoſoit aux coups du tonnerre. * Pline, *l.* 5, *c.* 27. Pompon. Mela, *l.* 5, *c.* 19. Baudrand.

CERBERE, nom que les poëtes ont donné au chien à trois têtes & trois gueules, gardien de la porte du palais de Pluton dans les enfers. Ils le font naître du géant Typhon & d'Echidna. Il careſſe, diſent-ils, les ames malheureuſes qui y ſont précipitées, & dévore celles qui en voudroient ſortir, ou les hommes vivans qui voudroient y entrer. On dit qu'Hercule l'enchaîna, le tira hors des enfers, & s'en fit ſuivre. * Hom. Virg. *aneïd. l.* 6, *v.* 417. Tibul. *l.* 3, *eleg.* 4, *v.* 87. Soph. *in Trachiniis.* Ovid. *métam. l.* 9, *v.* 185. Heſiod. *in théog. v.* 310 & 796. Horat. *l.* 2 *carmin. od.* 13, *v.* 34, Pluſieurs ſoutiennent que le ſens littéral & hiſtorique de Cerbere eſt un ſerpent, qu'ils diſent avoir été dans Tenare promontoire de Lacédémone, & qui de ſon venin faiſoit mourir les habitans du lieu; & parceque dans ce promontoire on y croyoit une entrée pour aller aux enfers, ils ont nommé cette bête le chien de Pluton, lequel ayant été tué par Hercule, a donné lieu à la fable de dire qu'il avoit tué un chien à trois têtes; quoique d'autres diſent que ce Cerbere domté par Hercule, n'eſt qu'une allégorie, pour marquer l'empire que ce héros avoit ſur ſes paſſions & ſur les vices, ſouvent plus difficiles à ſurmonter que les bêtes les plus féroces. Les mythologiſtes, ou ceux qui ſe mêlent de développer le ſens des fables, prétendent trouver un myſtere dans ce chien monſtrueux; ils diſent que ce n'eſt autre choſe que la terre, & que le mot Cerbere vient de κρεοβορων, *Créoboron*, c'eſt-à-dire, dévorant la chair, *carnivorum*, d'autant que c'eſt le propre de la terre de conſumer les cadavres, & de les réduire à leur premier état, c'eſt-à-dire, de les convertir en terre. Ils diſent encore que cet animal déſigne le temps qui conſume toutes choſes, *tempus edax rerum*, & qu'il a trois têtes ou trois gueules, le préſent, le paſſé & l'avenir. On a auſſi donné le nom de Cerbere à un chien d'Alexandre.

CERBON ou CERBONEI (ſaint) en latin *Cerbonius*, évêque de Populone en Toſcane, fut en grande réputation de ſainteté dans le VI ſiécle. Ayant reçu un jour des ſoldats de l'armée romaine, qu'il cacha chez lui, pour les garantir de la fureur des Goths, Totila le fit prendre & expoſer à un ours pour être dévoré. L'ours étant lâché vint droit à l'évêque; mais au lieu de lui faire du mal, il ſe mit à lui lécher les pieds. Cet événement ayant touché Totila, il renvoya Cerbonei dans ſon égliſe. Ce ſaint évêque fut obligé de la quitter en 568, par les irruptions des Lombards, & il mourut la même année. Sa fête eſt marquée dans le martyrologe romain au mois d'octobre. * S. Grég. *dial. l.* 3, *c.* 11, *ep.* 17, *l.* 1. Molan. Uſuard. Il y a eu un autre CERBON évêque de Verone, dont il eſt fait mention le même jour. * Baillet, *vies des ſaints, mois d'octobre.*

☞ CERCAMP, abbaye de France en Artois, dans le bourg de Treven, à quatre lieues de Heſdin. Elle eſt de l'ordre de Cîteaux, & fut fondée l'an 1140, par un comte de Saint-Pol. Cette abbaye eſt en commende: ſon nom latin eſt *Carus Campus.* * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CERCANCEAU, abbaye de France, de l'ordre de Cîteaux, dans le Gâtinois, ſur la rive droite du Loing, à deux lieues au-deſſus de Nemours, au diocèſe de Sens. Elle fut fondée le 12 décembre 1181, par Henri-Clément, ſire d'Argenton, maréchal de France, & dotée neuf ans après par le roi Philippe-Auguſte. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CERCARE, CHERCARE, iſle de la mer de Barbarie, ſur la côte du royaume de Tunis, à l'entrée du golfe de Capès, vis-à-vis la ville d'Elmadia, eſt petite & mal peuplée. Elle a au midi la petite iſle de Gamelara, qui pouroit être la *Cercina minor*, ou la *Cercinitis* des anciens. * Mati, *diction.*

CERCEAU (Jean-Antoine du) jéſuite, né à Paris l'an 1670, entra le 12 janvier 1688 dans la compagnie de Jeſus, où il ſe diſtingua par ſon eſprit. Né avec du gout pour la poëſie, il s'y livra dès ſa jeuneſſe, autant que ſon génie ennemi de toute contrainte & naturellement inconſtant, le lui put permettre. Il publia dès 1705 un recueil qui a été imprimé en 1723 chez les freres Barbou, de ſes poëſies latines, à Paris, chez Boudot, & ce recueil fut aſſez gouté. On crut y appercevoir une heureuſe verſification, & une latinité aſſez recherchée. Mais ayant bientôt quitté les muſes latines, trop ſérieuſes pour lui, il s'abandonna entiérement à ſon génie, qui le portoit à une poëſie familiere & naïve, mais quelquefois trop rampante & trop négligée. Il a voulu imiter Marot; mais le modele eſt infiniment au-deſſus de la copie. Cependant le pere du Cerceau ne paſſera point abſolument pour un poëte mépriſable; il amuſe ſouvent avec agrément, & quelquefois avec utilité. Il a donné dans les mercures des *Réflexions ſur la poëſie françoiſe*, que l'on a réunies & réimprimées en Hollande en 1730 dans un *Recueil de divers traités ſur l'éloquence & la poëſie*, en deux volumes. Ces réflexions ſont une eſpece de poëtique qu'il faut abandonner pour être bon poëte. On les a réimprimées en 1742, à Paris, avec deux autres écrits du même: 1. *Défenſe de la poëſie françoiſe* (& de la rime) contre la diſſertation de l'abbé de Pons ſur le poëme épique: 2. *Apologie pour les ſavans, ſur les vivacités & les impoliteſſes qui leur échapent dans leurs querelles.* Ces deux derniers écrits avoient déja paru, l'un dans le *Mercure* de janvier 1717; l'autre dans ceux d'avril & de mai de la même année. On a encore du pere du Cerceau une lettre ſur le livre intitulé: *hiſtoire des Flagellans*, que l'abbé Boileau, de la Sainte-Chapelle, fit imprimer en latin en 1700. Deux *lettres d'un abbé à Eudoxe*, *in*-12, en 1698, ſur l'apologie des provinciales par dom Petitdidier, bénédictin de la congrégation de S. Vannes, mort évêque de Macra. Il y en a qui prétendent que ces deux lettres ſont du pere Daniel, & que le pere du Cerceau a fait ſix *lettres d'Eudoxe à M. l'abbé* de ***, les cinq premieres imprimées à Lyon en 1698, & la ſixiéme en 1699. Le pere du Cerceau a auſſi compoſé quelques ſatyres, & pluſieurs chanſons ſatyriques imprimées en différens recueils, & d'autres encore manuſcrites: une oraiſon funébre de feu monſeigneur le Dauphin, prononcée à Bourges; l'hiſtoire de la derniere révolution de Perſe, qui a duré tant d'années, & qui n'a fini qu'en 1727. Cette hiſtoire eſt en deux volumes, imprimée à Paris chez Briaſſon, en 1728. C'eſt encore le pere du Cerceau qui eſt auteur des *factums* qui parurent au nom de ſa compagnie, dans la fameuſe affaire de Breſt, qui a occupé les eſprits depuis 1717 juſqu'en 1723, où elle eſt reſtée indéciſe, les Jéſuites n'ayant pas voulu remuer davantage après l'arrêt qui les mit hors d'accuſation. Ce même pere a donné en 1696 l'*Hiſtoire des troubles cauſés par M. Arnauld après ſa mort, ou démêlé de M. Santeul avec les Jéſuites*, 1696, *in*-12. On donne encore au pere du Cerceau la lettre à M. l'archevêque de Reims (Maurice le Tellier) ſur ſon ordonnance touchant deux théſes des Jéſuites, &c. *in*-12 de vingt-deux pages: Les vies de Socrate & de Platon, imprimées avec celles des anciens philoſophes, ouvrage poſthume de M. de Fenelon, en 1726, *in*-12, & la *réponſe* à M. l'abbé d'Olivet de l'académie françoiſe, ſur ſon APOLOGIE, &c. à Paris 1726, *in*-12. A l'égard des poëſies françoiſes

Digitized by Google

du pere du Cerceau, on les a recueillies plusieurs fois à Paris, & imprimées chez Etienne. La quatriéme & derniere édition est de 1733, en deux volumes; mais le second n'en renferme qu'un petit nombre, entre lesquelles se trouve la piéce intitulée: *Gregoire, ou les incommodités de la grandeur*, qui a été représentée plusieurs fois. Ce poëte a laissé plusieurs ouvrages commencés, mais trop imparfaits pour espérer que quelqu'un voulût les achever. C'étoit son génie; tant qu'une certaine impétuosité d'imagination duroit, il employoit les jours & les nuits à travailler; dès que cette imagination un peu capricieuse se refroidissoit, il abandonnoit tous ses desseins & les oublioit entiérement. C'est ainsi qu'il a commencé des commentaires françois sur Horace, sur les lettres de Pline, sur les dialogues de Cicéron de la nature des dieux, &c. Il a poussé plus loin des ouvrages d'un moindre projet, entr'autres un *essai sur le caractere poëtique*; & un *traité de la perspective*: car quelquefois il vouloit être mathématicien; mais il avoit presque fini l'*histoire de la conjuration de Nicolas Gabrini*, dit *de Rienzi*, tyran de Rome en 1347. Le pere Brumoi a mis la derniere main à cet ouvrage, & l'a fait imprimer en 1733. C'est à la fin de ce gros volume *in*-12, que se trouve le petit nombre de poésies du pere du Cerceau, nouvellement imprimées. La plupart des piéces que les pensionaires du collége de Louis le Grand jouent chaque année sont de lui. On trouve aussi plusieurs de ses piéces dans les mémoires de Trevoux auxquels il a travaillé pendant plusieurs années, entr'autres une explication d'un endroit d'Horace, qui l'a engagé à entrer dans ce que la musique ancienne a de plus profond. Voyez en particulier les mois de janvier & de février 1729. Il y attaque principalement M. Burette, de l'académie des belles lettres, qui avoit donné quelques dissertations sur la musique des anciens, dans les premiers volumes des *Mémoires de ladite académie*. Ce savant académicien a répondu solidement à la critique du pere du Cerceau, dans le *tome VIII des mêmes mémoires*. Ce jésuite est mort le 4 juillet 1730, à Veret, maison du duc d'Aiguillon, près de Tours, au retour d'un voyage où il avoit accompagné madame de Conti. Sa mort a été très-subite, & on l'a enterré dans l'église même de Veret. * *Merc. de France, septembre* 1730. *Mém. du temps. Lettre manuscrite. Mém. histor. & critiq. octobre* 1722. Préface de *la conjuration de Grabrini*.

CERCHI (Umiliana de) née à Florence l'an 1219, étoit fille d'Olivier de Cerchio ou de Cerchi, de l'ancienne maison des seigneurs d'Ancône, du château de Val de Sienne. Elle fut mariée à l'âge de seize ans à un gentilhomme aussi noble & aussi riche qu'elle, mais d'un naturel bien différent; ce qui la fit souvent maltraiter, parcequ'elle faisoit aumône de tout, même jusqu'à donner ses meubles & ses habits. Elle ne demeura que cinq ans mariée, pendant lesquels elle employa tous ses soins pour obliger son mari à restituer ce qu'il avoit mal acquis, lui offrant même sa dot & tous ses biens pour y satisfaire. Lorsqu'elle fut veuve, elle se mit sous la conduite du révérend pere Michel Albert, de l'ordre de S. François; elle reçut de ses mains l'habit du tiers-ordre, & même elle fonda la congrégation des Terzins dans l'église de sainte Croix de Florence. Son pere la pressa de se remarier, mais elle n'y voulut point entendre, parcequ'elle avoit fait vœu de vivre le reste de ses jours dans une continence perpétuelle. Cette résistance fit que son pere la dépouilla de sa dot, ne lui laissant qu'une modique pension pour son entretien & celui d'une servante. Elle s'enferma dans une tour de la maison, où elle passa le reste de sa vie dans la pratique d'une oraison continuelle. Elle mourut âgée de 27 ans, un samedi 19 de mai l'an 1246, & fut enterrée solemnellement dans l'église de sainte Croix des grands cordeliers de Florence. Sa vie a été écrite en huit langues différentes, en latin, en françois, en italien, en portugais, en espagnol, en allemand, en flamand & en polonois, dont les principaux auteurs sont le pere Vito de Cortone, & le pere Hippolyte de Florence, cordeliers, ses contemporains. * Le pere Marc de Lisbone, observantin, *dans ses chroniques*, &c.

CERCHIARA, bourg du royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, environ à une lieue & demie de Cassano; on croit que Cerchiara est l'ancienne *Arponium*, petite ville de la grande Gréce. * Mati, *diction.*

CERCHIARIO (Aloisio) clerc régulier de la congrégation des Somasques, né à Vicence en 1603, s'avança dans les belles lettres, & se fit estimer à Bergame, puis à Venise, où il passa une partie de sa vie parmi les savans & les personnes de mérite. On l'engagea à faire un voyage à Rome; mais dans un discours public, ayant avancé quelque chose qui ne fut pas du gout de l'ambassadeur d'Espagne, il craignit le ressentiment de cette nation, & revint à Venise, où il s'occupa à écrire l'histoire de sa congrégation. Ensuite dans un voyage qu'il fut obligé de faire en Piémont durant les grandes chaleurs, il tomba malade, & mourut à Alexandrie de la Paille, l'an 1636, âgé de 33 ans. Nous avons de lui un volume d'oraisons & de poëmes, & quelques autres ouvrages. * Jacques-Philippe Thomasini, *in vit. illust. virorum*.

CERCOPES, peuples de l'isle Pithecuse, que Jupiter changea en singes, pour les punir de ce qu'ils s'abandonnoient à toutes sortes de désordres & de crimes. * Ovide, *métamor. l.* 14, *fab.* 3, *v.* 91.

CERCOPS, ancien auteur cité par Apollodore, qui par l'usage qu'il en fait (*biblioth. lib.* 2) montre que cet écrivain avoit traité l'histoire fabuleuse. Athénée (*lib.* 11) cite un poëme intitulé Αἰγίμιος que quelques-uns, comme il le dit, attribuoient à Hésiode, & d'autres à Cercops de Milet; & il paroît en effet que les avis étoient fort partagés là-dessus, puisque le scholiaste d'Apollonius voulant citer ce poëme, n'osa en nommer l'auteur, & se contenta de dire (*in lib.* 3) *celui qui a fait l'Ægimion*. On ne voudroit pas assurer que c'est le même auteur, dont S. Clément d'Alexandrie parle ainsi (Στρώματ. *lib.* 1) *Epigene dans son discours sur les poëmes attribués à Orphée, dit que celui qui est intitulé*, la descente dans les enfers, *& un autre qui a pour titre*, le discours sacré, *sont de Cercops philosophe pythagoricien*. Mais si ce sont deux écrivains différens, ils ont eu la même fortune, puisque les ouvrages de l'un ont été attribués à Hésiode, & ceux de l'autre à Orphée; & il faut aussi qu'ils aient été fort anciens l'un & l'autre, puisqu'on a pu trouver une si grande conformité de leur style avec celui de ces anciens poëtes.

CERCYON, fameux voleur, qui exerçoit ses brigandages dans le pays d'Attique, & qui forçant les passans à luter contre lui, massacroit ceux qu'il avoit vaincus. Il avoit une force de corps & de bras si extraordinaire, qu'il faisoit plier les plus gros arbres l'un contre l'autre, & ensuite il y attachoit ceux qu'il avoit terrassés. Il eut une fille nommée *Alope*, laquelle s'étant laissé aller aux empressemens de Neptune, en eut un fils nommé *Hippothoon*. Cercyon en ayant été informé par la nourice de l'enfant, il en conçut un dépit si violent, qu'il fit exposer Hippothoon dans les bois pour être dévoré par les bêtes, & fit mourir de faim la mere dans une prison. Ce voleur fut vaincu par Thésée, qui, après l'avoir terrassé, lui fit souffrir à son tour le supplice qu'il avoit fait souffrir à tant d'autres. * Plutarch. *in Theseo*. Ovid. *metamor. l.* 7, *fab.* 23, *v.* 439. *Idem, in Ibin. v.* 411.

CERDA (seigneurs de la) issus des rois de Castille, *cherchez* CASTILLE.

CERDA (Melchior de la) jésuite Espagnol, qui a composé quelques traités de grammaire & de rhétorique, mourut à Seville en 1625. * Alegambe, *biblioth. societatis Jesu*. Nicolas Antonio, *bibl. Hisp. &c.*

CERDA (Jean-Louis de la) jésuite, étoit Espagnol, & naquit à Tolede, où il se fit religieux en 1574. Il enseigna en divers endroits avec beaucoup d'ap-

Digitized by Google

plaudiſſement, & s'acquit tant de réputation, qu'on dit que le pape Urbain VIII voulut avoir ſon portrait. Lorſqu'il envoya en 1626 le cardinal François Barberin ſon neveu, légat en Eſpagne, il lui recommanda de voir de ſa part ce docte jéſuite, & de l'aſſurer de ſon eſtime. Le pere de la Cerda a écrit trois volumes de commentaires ſur Virgile, des argumens, des notes & des explications en trois volumes *in-folio*, imprimés à Paris en 1624, en 1630 & 1641, ſur une partie des livres de Tertullien; des commentaires ſur le traité *de Pallio* du même auteur; *adverſaria ſacra*, *&c.* mais tous ſes commentaires ſont longs & ennuyeux, parcequ'il explique des choſes qui n'ont pas beſoin d'éclairciſſement, & qu'il s'écarte ſouvent de ſon ſujet. * Du Pin, *bibl. des auteurs eccleſ. dans les trois premiers ſiécles.*

CERDA (Bernarde Ferreira de la) dame Portugaiſe, qui vivoit vers l'an 1630 & 1635, étoit fille d'*Ignace* Ferreira, chevalier de S. Jacques, & de *Paule* de Sâ. Outre les langues qu'elle parloit avec facilité, elle ſavoit encore la philoſophie, les mathématiques, la rhétorique, & écrivoit en proſe & en vers. Elle publia un recueil de diverſes poëſies, un volume de comédies, un poëme intitulé: *Eſpagna libertada. Las Soladades de Buſaco*, *&c.* Lopez de Vega lui adreſſa une de ſes élégies intitulée, *la Philis.* * Antoine de Souſa, *in Excell. Portugal.* Cardoſo, *in agialogio luſit.* Nicolas Antonio, *biblioth. Hiſp. &c.*

CERDA (Joſeph de la) évêque de Badajoz, étoit Eſpagnol & natif de Madrid, où il prit l'habit de religieux de S. Benoît. Il fit beaucoup de progrès dans la théologie ſcholaſtique, & il l'enſeigna dans l'univerſité de Salamanque en qualité de profeſſeur royal. En 1637 on lui donna l'évêché d'Almeria, & en 1670 celui de Badajoz, où il mourut en 1645. Il a écrit des commentaires ſur le livre de Judith. *De Maria & Verbo incarnato*, *&c.* * Nicolas Antonio, *bibl. Hiſp.*

CERDA (Manuel de la) *cherchez* LACERDA. (Manuel de)

CERDAIGNE ou LA CERDAGNA, petit pays dans les Monts-Pyrenées, entre le Languedoc & la Catalogne, qui appartient en partie au roi de France, & en partie au roi d'Eſpagne. C'eſt ainſi que la choſe a été réglée par la paix générale de l'an 1659. La Cerdaigne eſt le pays des anciens peuples, nommés *Cerretani* ou *Ceretani*, dont Pline, Strabon & les auteurs anciens font ſouvent mention. Puicerda ſur la Segre, en eſt la ville capitale, & elle donne ſon nom au pays nommé *le Puicerdan.* * *Voyez* le 42e article de la paix des Pyrenées.

CERDITIUS, *cherchez* CERTITIUS.

CERDON, évêque d'Alexandrie, fut ordonné prêtre par S. Marc, & ſuccéda en 98 à Abile, ſecond évêque de cette ville, après la mort duquel quelques monumens de l'égliſe d'Alexandrie diſent que le ſiége vaqua trois ans. Il y a lieu de croire qu'il fut fait évêque le 20 août de cette année-là, & qu'il mourut le 5 juin de l'année 107, après avoir gouverné neuf ans moins deux mois ou environ. Toute ſa vie fut un modele de continence, d'humilité & de douceur, & il eut Prime pour ſucceſſeur.

Il n'eſt pas certain que Cerdon ait été ordonné prêtre par S. Marc. Abile, ſon prédéceſſeur, eſt mort, ſelon Euſebe, la premiere année de l'empire de Trajan, la 98e de J. C. La chronique orientale met trois ans de vacance entre lui & Cerdon, mais ce fait n'eſt pas certain; & la raiſon qu'en rend l'auteur de cette chronique, que Jeruſalem fut alors détruite, eſt fauſſe. Euſebe lui donne onze années de pontificat. La chronique orientale y ajoute 286 jours; au contraire, Eutychius, Nicephore & Sincelle ne lui donnent que dix ans. Sa mort eſt placée dans la chronique d'Euſebe à l'an 306; mais cette époque eſt réformée dans l'hiſtoire où elle eſt rapportée à la 12e année de Trajan, 109 de J. C. On ſuit le pere Pagi, qui la place à l'an 107. * M. Du Pin, *bibl. des auteurs eccleſ. trois premiers ſiécles.* Tillemont, *mem. pour l'hiſt. eccleſ. tome II*, *page* 172. Pagi, *crit. an. Baron. ann.* 108.

CERDON, héréſiarque, maître de Marcion, qui vivoit dans le II ſiécle, s'attacha aux dogmes de Simon *le Magicien*, qu'il tourna à ſa maniere, & débita d'abord ſes erreurs dans la Syrie. Il admettoit deux dieux, l'un bon, & l'autre mauvais; le premier, créateur du ciel; & le dernier, créateur de la terre. Il rejettoit la loi & les prophétes, & ne recevoit du nouveau teſtament qu'une partie de l'évangile de S. Luc, & quelques épîtres de S. Paul. Il enſeignoit auſſi que J. C. étoit venu avec l'apparence & non pas avec la vérité d'un corps humain, & n'admettoit la réſurrection que pour l'ame. Il vint à Rome ſous le pontificat du pape Hygin vers l'année 139. Il ne fut pas d'abord bien ferme dans ſon héréſie, car il feignit pluſieurs fois d'abjurer ſon erreur & de rentrer dans l'égliſe, continuant néanmoins de l'enſeigner ſecretement; mais enfin convaincu de ſon impiété, il fut entiérement chaſſé de l'aſſemblée des fidéles. On doit entendre de lui ce que Tertullien dit de Marcion, qu'après avoir abjuré (ſous le pontificat d'Hygin & de Pie ſon ſucceſſeur) il fut chaſſé abſolument de l'égliſe, parcequ'il ne ceſſoit de la troubler par ſes erreurs; mais qu'ayant encore eu recours à la pénitence, on lui promit la paix, pourvû qu'il ramenât ceux qu'il avoit ſéduits. Il fut prévenu de la mort, dans le temps qu'il travailloit à exécuter cette condition. * Tertullien, *des preſc. chap.* 51. Saint Irenée, *contre les hérétiques*, *liv.* 1, 3, *&c.* S. Epiphane, *hær.* 41. S. Auguſtin, *hær.* 21. Baronius, *A. C.* 146, 155. Tillemont, *mém. pour l'hiſt. eccléſiaſtique.* Du Pin, *trois premiers ſiécles.*

CERÉALES, *Cerealia*, jeux ou fêtes que l'on célébroit à l'honneur de Cerès déeſſe des bleds. Voici ce qui donna occaſion à l'établiſſement de cette fête. Proſerpine, fille de Jupiter & de Cerès, s'étant amuſée à cueillir des fleurs dans des champs écartés du lieu de ſa demeure, Pluton épris de ſa beauté, l'enleva & la mena dans les enfers. Cerès ignorant cette aventure, alla chercher Proſerpine par toute la terre; elle prit pour ſe conduire deux flambeaux allumés qu'elle portoit à ſes mains, & vint juſqu'à Eleuſine, petite ville de l'Attique, dont les habitans prierent Cerès de ſe repoſer. Cerès, fatiguée du chemin qu'elle avoit déja fait, ſe rendit à leurs inſtances, & leur déclara le ſujet de ſa triſteſſe; après l'avoir conſolée, ils l'engagerent de prendre quelques alimens, & diſſiperent par leurs careſſes le chagrin de Cerès. C'eſt en mémoire de ce voyage que l'on prétend que ces fêtes ont été d'abord inſtituées chez les Grecs par Triptolemus, natif d'Eleuſine, ville d'Attique, à qui Cerès avoit appris l'agriculture. Il y en avoit de deux ſortes, les unes qui ſe paſſoient dans le deuil & dans la triſteſſe, que l'on nommoit *Theſmophoria*, & les autres où on exprimoit la joie & le plaiſir, à qui on donna le nom d'*Eleuſinia*. Les premieres ſe célébroient dans les villes, & ſur-tout à Athènes; les ſecondes au contraire ne ſe ſolemniſoient qu'à la campagne. Celles que l'on appelloit *Theſmophoria*, avoient été inſtituées en mémoire du chagrin que Cerès avoit eu de l'enlévement de Proſerpine, & des fatigues qu'elle avoit eſſuyées pour la recouvrer. Les femmes ſeules avoient droit d'aſſiſter à ces ſortes de ſacrifices; elles ſeules en étoient auſſi les prêtreſſes. Celles qui y aſſiſtoient étoient vêtues de robes blanches, couronnées de myrte & d'if, & portoient des flambeaux allumés. Dans les jours de la célébration de ces myſteres, on s'abſtenoit de l'uſage du mariage, de boire du vin, & l'on ne prenoit d'alimens que vers la fin du jour. Dans les commencemens ces fêtes étoient de cent jours; le ſénat romain les réduiſit à trente. Les ſecondes fêtes que l'on nommoit *Eleuſinia*, étoient plus générales, les hommes comme les femmes y avoient part; la joie & la bonne chere en étoient une des principales cérémonies; on y faiſoit pluſieurs largeſſes au peuple. Des

Digitized by Google

Grecs, ces fêtes passèrent aux Romains ; ce fut C. Memmius édile curule qui le premier les institua à Rome, où on les célébroit pendant dix jours, qui commençoient le 19 d'avril. Après la seconde guerre punique, ou la bataille de Cannes, les Romains instituerent dans cette fête une marche pompeuse où ils portoient les simulacres de leurs fausses divinités, des portraits ou tableaux, des chars, des couronnes, & les plus riches dépouilles que l'on avoit prises sur les ennemis. Macrobe assure que l'on y portoit un œuf, qui étoit un des mysteres de Cerès, *ovum in Cerealis pompæ apparatu numerabatur primum.* Rhodiginus croit que cet œuf représentoit la terre que Cerès avoit enrichie par les bleds ; d'autres prétendent que c'étoit une figure de Castor & de Pollux, engendrés, suivant la fable, d'un même œuf, dont le culte étoit fort en vogue parmi les Romains. On portoit aussi la figure de deux truyes, l'une d'or & l'autre d'argent. Cette solemnité étoit suivie de jeux & entr'autres d'un combat de gens à cheval. A ces jeux présidoient les édiles curules, comme on le voit par une ancienne médaille. Les prêtres de la déesse s'appelloient *Taciti Mystæ*, parcequ'il leur étoit défendu de divulguer ses mysteres. * Plinius, *liv.* 24, *c.* 9. Arnobe, *l.* 5, *adversùs Gentes.* Tertullianus, *de spectaculis*, *c.* 7. Macrobius. Cœl. Rhodig. *liv.* 27, *chap.* 17. Ovid. *liv.* 4 *fastorum.* Rosin, *liv.* 5 *antiquit. rom. c.* 14.

CEREALIS (Anicius) découvrit à C. Caligula une conjuration que l'on croit être celle dont Getulicus & Lepidus étoient les chefs. Il avoit été désigné consul en l'an 65, sous l'empire de Néron ; mais son collégue Plautius Lateranus fut tué avant qu'ils prissent possession du consulat. * Tacite, *annal.* 15, *c.* 48 & 49.

CEREALIS ou PETILIUS CEREALIS, capitaine Romain, qui fut défait en Angleterre par les troupes de Bounduica, reine des Iceues, la huitiéme année de l'empire de Néron. Dans la suite il se déclara pour Vespasien, & fut défait dans les fauxbourgs de Rome, ce qui ne l'empêcha pas avec le secours de Primus qui commandoit l'armée avec lui, de se rendre maître de Rome & de la personne de l'empereur Vitellius. * Tacite, *liv.* 14 *annal. hist. l.* 4, *&c.*

CEREALIS (Sextus) tribun de la cinquiéme légion, qui alla attaquer avec 600 chevaux & 3000 hommes de pied, 11600 Juifs, qui s'étoient retirés sur la montagne de Garizim, & les tailla tous en piéces, sans qu'il pût s'en sauver un seul, le 27 juin l'an 12 de Néron. Il ravagea ensuite toute l'Idumée, prit plusieurs villes, emporta Chebron d'assaut, tua tout ce qu'il y rencontra, la saccagea, & y mit le feu. * Josephe, *livre* 3, *chap.* 22, *& livre* 4, *chap.* 33 *de la guerre des Juifs.*

CEREALIS (Vetilianus) qui, après la ruine de Jérusalem, fut laissé en Judée pour y commander les troupes romaines, qui y resterent. Il eut Lucilius Bassus pour successeur. * Josephe, *guerre des Juifs*, *liv.* 7, *ch.* 20.

CEREALIS, oncle de l'empereur Gratien, dans le IV siécle, fit proclamer Auguste, Valentinien, cadet du même prince, âgé alors de quatre ans, comme dit Ammien Marcellin. Gratien, qui étoit extrêmement bon, ne s'opposa point à cette élection, qui se fit l'an 375. * Socrate, *l.* 4, *hist. c.* 26. Ammien Marcellin, *l.* 30, *&c.*

CEREALIS, évêque de *Castulum* en Afrique, vivoit dans le V siécle, vers l'an 490. Ce fut environ cette même année, que se trouvant à Carthage, il écrivit un livre contre l'évêque Maximien arien, qui l'avoit attaqué en présence du roi des Vandales. Cet ouvrage est dans le IV tome de la bibliothéque des Peres, & sous ce titre, *liber de fide S. Trinitatis.* Il est divisé en vingt petits chapitres, & il contient les autorités de l'écriture-sainte, pour prouver la consubstantialité du Verbe avec son Pere. * Gennad. *de script. eccles. cap.* 95. Honoré d'Autun, *de lum. eccles. lib.* 2, *cap.* 95. Trithême, &c.

CEREIDAS fut un excellent législateur de Megalopolis. Etant sur le point de mourir, il se tourna vers ses amis, & leur assura qu'il sortoit fort content de la vie, parcequ'il étoit persuadé qu'il alloit bientôt joindre Pythagore le plus sage des philosophes, Hécatée le plus habile des historiens, Olympe le plus excellent des musiciens, & Homere le pere de la fable, & le prince des poëtes. * Etienne.

☞ CEREMISSES ou CZEREMISSES, peuples de l'empire russien, qui habitent des deux côtés du fleuve Volga, au pays de Casan, à l'occident. Le Volga les divise en deux peuples, qu'on distingue par les noms de *Logowoi* & de *Zanagornoi.* Les Céremisses Logowoi, c'est-à-dire, *habitans* des plaines, sont à la gauche du Wolga, dans des vallées abondantes en foin, & c'est de-là qu'ils ont pris leur nom. Les Céremisses Zanagornoi, c'est-à-dire, *montagnars*, sont au midi du Wolga. Ils ont pris leur nom des montagnes rudes & incultes dans lesquelles ils habitent. Ce sont des Tartares que le grand duc de Moscovie soumit à son empire en 1552. Ils n'ont point de maisons, mais seulement quelques hutes ; ils ne vivent que de miel, de gibier qu'ils prennent dans les bois, & de lait que leurs bestiaux leur fournissent. Il y en a quelques-uns de mahométans ; mais ceux d'auprès de Casan sont tous païens, & ne savent ce que c'est que baptême & circoncision. Ils croient la plupart qu'il y a un Dieu qui est immortel, & qui doit être adoré ; mais ils ne croient point l'immortalité de l'ame, ni la résurrection des morts ; quoiqu'ils n'admettent ni paradis ni enfer, ils ne laissent pas de faire des sacrifices à Dieu. Ils en font aussi aux diables, qu'ils tâchent d'appaiser par le culte qu'ils leur rendent, de peur qu'ils ne les tourmentent en cette vie. Dans les sacrifices qu'ils font à Dieu, ils tuent un cheval, un bœuf ou un mouton, & en brulent la peau, avec une tranche de la chair, versant dans le feu plein une écuelle d'hydromel. Ils adorent aussi le soleil & la lune, & ont un langage particulier ; mais ceux qui sont obligés de trafiquer avec les Moscovites, se servent aussi de leur langue. Ils se font tous raser la tête ; & ceux qui ne sont point encore mariés, se laissent croître une longue tresse de cheveux qui leur pend sur le dos, ou qui est relevée par un nœud. La polygamie est commune parmi eux, & il n'y en a point qui n'ait quatre ou cinq femmes. * Olearius, *voyage de Moscovie.* Strahlenberg, *descript. de l'empire russien*, *ch.* 13.

CERENZA, CIRENZA, ou ACERENZA, en latin *Cerentia*, *Geruntia*, ville dans la Basilicate, province du royaume de Naples. Les anciens la nommoient *Acherontia* & *Acherontus*, & c'est la même que Paul Diacre nomme par corruption *Agerentia.* Elle a été autrefois le siége d'un archevêché ; il se trouve aujourd'hui uni avec celui de Matera, dans la terre d'Otrante. * Collenutio, *hist. Neap.* Le Mire, *notit. episc.* Léandre Alberti, *descript. Ital.* Les anciens auteurs en ont aussi parlé, comme Tite-Live, Pline & Horace, *l.* 2 *carm.*

CERÈS, fille de Saturne & d'Ops, sœur de Jupiter & de Neptune, fut mere de Proserpine. Les anciens la reconnoissent pour la déesse des grains & des fruits, & croient que pour apprendre aux hommes l'art de cultiver la terre, elle voyagea long-temps avec Bacchus. On dit que voulant retrouver sa fille (que Pluton, selon la fable, lui avoit enlevée) elle alluma deux flambeaux sur le mont Etna pour la chercher nuit & jour par toute la terre. * Stace, *Thebaïde*, *l.* 12. Ovide, *métam. l.* 5. Dans cette recherche, elle vint à la cour du roi d'Eleusis en Attique ; elle prit le soin d'élever son fils Triptolème ; & voulant le rendre immortel, elle le nourrissoit durant le jour de lait divin, & le cachoit la nuit dans le feu. Le roi s'étonnant de voir croître cet enfant à vue d'œil, épia une nuit la nourice, & voyant qu'elle le mettoit dans le feu, jetta un cri de frayeur qui le découvrit, & fut cause de sa perte ; car cette déesse

déeſſe irritée de ſa curioſité, le fit auſſitôt mourir. Pour ce qui eſt du jeune Triptolème, elle lui enſeigna la maniere de labourer la terre, & d'y ſemer du bled; & l'ayant mis ſur un char tiré par des ſerpens aîlés, elle l'envoya par tout l'univers pour enſeigner l'agriculture à tous les hommes. Ovide (*liv.* 5, *fab.* 6 & 7) dit que Cerès a été la premiere qui a fait labourer les champs, qui a donné des bleds pour la nouriture des hommes, & qui par ſes loix leur a enſeigné la juſtice & la ſociété. Ce poëte ajoute que lorſqu'elle fut retournée en Sicile, la nymphe Arethuſe lui découvrit que Proſerpine avoit été enlevée par Pluton, & qu'elle obtint de Jupiter que ſa fille lui ſeroit rendue, ſi elle n'avoit rien mangé dans les enfers; mais Aſcalaphe, fils d'Acheron & d'Orphné, une des nymphes infernales, déclara qu'il avoit vu Proſerpine cueillir une grenade dans les jardins de Pluton, & qu'elle en avoit ſucé ſept grains; cette déeſſe fut ſi indignée, qu'elle le changea en hibou. Enfin, Jupiter, pour conſoler ſa ſœur Cerès, lui accorda que ſa fille demeureroit ſix mois dans les enfers avec ſon mari, & ſix mois dans le ciel avec ſa mere.

Quelques auteurs croient que Cerès fut une reine de Sicile, dont Orcus, roi des Moloſſiens, enleva la fille, & que cette aventure donna ſujet à la fable. Les poëtes prennent encore Cerès pour la lune, & Bacchus pour le ſoleil, comme Virgile, *au* 1 *des Georg.*

Vos ô clariſſima mundi
Lumina, labentem cœlo quæ ducitis annum,
Liber & alma Ceres.

D'autres prennent Cerès pour la terre qui eſt la mere nourice des hommes. On l'a nommée *Teſmophore* ou *Légiſlatrice*, *Legifera*, parcequ'avant l'uſage du froment, les hommes vivoient de gland dans les bois, ſans loix & ſans police. Dès que le froment fut trouvé, il fallut partager & labourer la terre; ce qui donna commencement à la police & aux loix, comme le dit Servius: *Leges Ceres dicitur inveniſſe, nam & ſacra ipſius Teſmophoria, id eſt, legum latio vocantur; ſed hoc ideò fingitur, quia ante frumentum inventum à Cerere, paſſim homines ſine lege vagabantur: quæ feritas interrupta eſt, poſtquàm ex agrorum diſcretione nata ſunt jura.*

Prima Ceres unco terram dimovit aratro,
Prima dedit fruges, alimentaque mitia terris;
Prima dedit leges. . . . . .
Ovide, *métamorph. lib.* 5, *v.* 341.

Cerès eſt la mere de Proſerpine, & néanmoins l'une & l'autre eſt la terre. Rhea eſt la mere de Cerès, & néanmoins ni l'une ni l'autre ne ſont autre choſe que la terre. Les vérités ſont réelles & phyſiques, les généalogies ſont poétiques & figurées: quelques-uns conſiderent diverſement la terre, & veulent que Rhea ſoit tout le globe de la terre; que Cerès n'en ſoit que la ſurface, que l'on ſeme & qu'on moiſſonne, & que Proſerpine ne ſoit que l'hémiſphere de nos antipodes; c'eſt le ſentiment de Voſſius. Quelques écrivains aſſurent que Cerès étoit venue de Sicile en Gréce; qu'elle demeura à Athènes la 16e année du régne d'Erectée; que les marbres d'Arondel mettent à l'an 1409 avant J. C. qu'elle apprit aux Athéniens à ſemer du bled, que Triptolemus, fils de Celé & de Nerée, en ſema dans le champ appellé *Rharius*, proche d'Eleuſine, & que cet art paſſa ainſi aux autres nations.

La tradition des Egyptiens, ſelon Diodore de Sicile, eſt qu'Iſis eſt la même que Cerès, qui inventa la culture & l'uſage du froment, & publia des loix très-équitables; ainſi c'étoit une divinité d'Egypte. Diodore de Sicile rapporte qu'Erectée, roi d'Athènes, étant paſſé d'Egypte en Gréce, & y ayant fait tranſporter une grande quantité de froment dans un temps de famine, les Grecs, par une juſte reconnoiſſance, lui déférerent la royauté; qu'enſuite ce prince établit à Athènes les myſteres de Cerès, ſelon l'uſage & les cérémonies d'Egypte. Cet hiſtorien dit encore au même endroit, que l'arrivée de Cerès à Athènes n'eſt autre choſe que le tranſport des fromens de l'Egypte en Gréce; *Deam illo tempore in Atticam veniſſe traditur, quo fruges ejus nomine inſignes Athenas ſunt importatæ, quarum ſemina tunc Cereris beneficio quaſi denuò reperta videantur.* Il y auroit même ſujet de croire que cette courſe de Cerès par toute la terre, n'auroit été que le tranſport & la diſtribution du froment par-tout, ſoit quand on commença à ſemer du grain, ſoit dans la ſuite du temps, que la ſtérilité eut fait naître la famine; & s'il y a eu des pays qui aient été en état de fournir en abondance du froment aux autres, c'eſt certainement l'Egypte & la Sicile, mais ſur-tout l'Egypte, parceque les débordemens du Nil rendent les terres de ce pays plus fertiles qu'elles ne le ſont en aucun autre endroit du monde; c'eſt ce qui a donné lieu de croire qu'Iſis, reine d'Egypte, eſt la même que Cerès, & qu'elle communiqua aux autres parties de la terre le bled & l'art de le cultiver. Enfin pour confirmer ce qui a été dit, le même auteur ajoute que les cérémonies & les antiquités des Egyptiens ſont ſemblables. Il y a d'autres endroits où Diodore ſemble balancer les raiſons qui mettoient en avant la Sicile, l'Attique, l'iſle de Créte, & l'Egypte, pour s'aproprier la gloire d'avoir été le pays originaire de Cerès, l'inventrice de l'art de ſemer & de cultiver les bleds. Herodote avoue que les myſteres de Cerès, qu'on appelloit la *Légiſlatrice* ou *Teſmophore*, avoient été tranſportés d'Egypte en Gréce.

Les villes de la Gréce, au rapport de Pauſanias, ſur-tout Athènes & Argos, diſputoient entr'elles de la même maniere que les Egyptiens & les Phrygiens, ſur l'origine & l'antiquité des myſteres de Cerès, & de la diſtribution du bled.

Pauſanias nous apprend encore que les myſteres de Cerès & d'Iſis étoient ſi ſecrets, qu'il n'étoit permis qu'à ſes prêtres de voir ſa ſtatue. Il dit ailleurs qu'il n'étoit pas même permis à ceux qui n'avoient pas été admis à ces myſteres, de s'informer de ce que c'étoit, bien loin d'y pouvoir aſſiſter, ou d'en être ſpectateurs. Il parle auſſi d'un autre temple de Cerès, où les ſeules femmes entroient, nous aſſurant que les myſteres & les ſacrifices de Cerès Eleuſine étoient ce que la Gréce avoit de plus ſaint. On diſtinguoit les grands myſteres qu'on appelloit τέλεα, des petits que l'on nommoit μύησεις. Les grands ſe célébroient tous les ans à Argos, les petits une fois en cinq ans à Eleuſis; ceux-là en automne, ceux-ci au printemps, comme ſi on avoit égard à l'éloignement & aux approches du ſoleil. Les petits duroient neuf jours, après leſquels on célébroit diverſes ſortes de combats. Le premier endroit où Cerès a commencé à recevoir les honneurs d'une déeſſe, eſt, ſelon Denys, (*l.* 1,) la ville de Palantium, que les Arcadiens bâtirent ſur le mont Palantio, avec un temple en ſon nom, & une prêtreſſe Grecque de nation, & des jours de fêtes qui ſe célébroient à la fin du mois de mars. Les cérémonies de ces fêtes furent apportées à Rome par Evandre, l'an de la fondation de Rome 259, ſous le conſulat de A. Poſthumius & de T. Virginius. Après la victoire remportée ſur les Volſques, on porta les dépouilles dans le temple de Cerès, lequel trois ans après fut dédié ſolemnellement à cette déeſſe par le conſul Sp. Caſſius reſté à Rome. Ce temple étoit bâti au bout d'un grand cirque; on commençoit la ſolemnité de ſa fête à la pointe du jour, un peu avant l'aurore; & les femmes qui en étoient les ſeules prêtreſſes, couroient comme des furieuſes de tous côtés avec des torches allumées; elles étoient avec cela obligées à une grande pureté, & il ne leur étoit point du tout permis de divulguer les myſteres de la déeſſe; pour mieux garder le ſilence, elles étoient obligées de s'abſtenir de vin. On repréſentoit Cerès d'un air triſte & déſolé, tenant dans ſa main un flambeau ou un bouquet d'épis de bled, ou avec une couronne des mêmes épis ſur la tête, comme on le

voit dans la plupart des anciennes médailles, dont on parlera à la fin de cet article.

Ciceron dit qu'à Catane en Sicile, Cerès étoit honorée comme dans Rome & dans tout le reſte de la terre, y ayant une ſtatue d'elle, dont les hommes n'ont nulle connoiſſance, non pas même s'il y en a une, les hommes n'entrant jamais dans ſon temple, mais les ſeules femmes & les ſeules vierges y faiſant toutes les fonctions ſacerdotales : *Sacrarium Cereris eſt apud Catanenſes, eadem religione, quâ Romæ, quâ in cæteris locis, quâ propè in toto orbe terrarum. In eo ſacrario intimo fuit ſignum Cereris per antiquum, quod viri non ſolùm cujuſmodi eſſet, ſed ne eſſe quidem ſciebant. Aditus enim in id ſacrarium non eſt viris. Sacra per mulieres & virgines confici ſolent.*

Pour découvrir l'origine des myſteres de Cerès Eleuſine, il faut ſe ſouvenir que l'invention du labourage a été attribuée par les uns à Cerès, qui ſe ſervit de Triptolème, par les autres à Bacchus. Le grand myſtere de Bacchus, inſtitué par Iſis ou Cerès, qui paſſa dans la ſuite des temps de l'Egypte en Gréce, étoit l'adoration de Phallus ou du membre viril d'Oſiris, qui ne put être trouvé par Iſis après que Typhon l'eût mis à mort, & à qui Cerès ou Iſis fit rendre ces honneurs infâmes. Saint Auguſtin (*liv. 7 de la cité de Dieu, chap.* 20 parle ainſi de Cerès : « Entre les myſteres de Cerès, les plus fameux » ſont ceux de Cerès Eleuſine, que les Athéniens célé» broient avec beaucoup de pompe. » Tout ce que Varron en dit, ne regarde que l'invention du froment qu'on lui attribue, & le rapt de ſa fille Proſerpine que Pluton enleva, & qu'il dit être la fécondité des ſemences. Cette fécondité, ajoute-t-il, ayant manqué pendant quelque temps, & la terre étant devenue ſtérile, cela donna lieu à cette opinion, que Pluton avoit enlevé & retenu dans les enfers la fille de Cerès, c'eſt-à-dire, la fécondité même ; mais comme après cette calamité, qui avoit cauſé un deuil public, l'on vit revenir la fécondité, on crut que Pluton avoit rendu Proſerpine, & l'on inſtitua des fêtes ſolemnelles en l'honneur de Cerès. On faiſoit anciennement préſider Cerès à toute l'économie champêtre ; & Pauſanias (*in Arcadicis*) fait mention d'un autel où l'on offroit des fruits des arbres, du miel, de la laine, & autre choſe de cette nature, des ſerpens, une truye pleine, ſur-tout du pavot, mais point de vin. De-là vient que Plaute (*in aulularia*) parlant d'une certaine noce où il n'y avoit point de vin, dit plaiſamment que c'étoit des noces de Cerès. Le même Pauſanias l'appelle *Mallophore*, c'eſt-à-dire, *porte-laine* ; & *Mélophore*, comme qui diroit, *porte-brebis*, noms ſous leſquels elle étoit révérée au pays de Mégare. Varron (*de ling. lat. lib.* 4 veut que le nom de Cerès ait été pris pour celui de *Gerès*, & qu'il vienne du latin *gerere*, c'eſt-à-dire, *porter*, parceque la terre porte des épis ; mais il y a plus d'apparence qu'il prend ſon origine de *goresh*, mot hébreu, qui ſignifie *du bled battu* ou *moulu*. Les Cnidiens l'appelloient *Cyré*, en grec Κυρὴ, comme qui diroit *maîtreſſe de la vie*. Cerès étoit repréſentée dans un chariot tiré par deux dragons, tenant des têtes de pavots en une main, & une torche ardente en l'autre, avec une gerbe de bled ſur la tête. Les Arcadiens tenoient toujours du feu dans les temples de Cerès & de Proſerpine.

L'on a pluſieurs médailles ſur leſquelles Cerès eſt repréſentée. Une de Memmius, édile curule, nous la repréſente aſſiſe, tenant en ſa main droite trois épis de bled, & en ſa gauche un flambeau allumé. Une autre de C. Volteius la fait voir traînée dans un char attelé de deux ſerpens, ayant des flambeaux en ſes mains ; & ſur deux autres de Vibius Panſa, elle eſt dépeinte la robe un peu trouſſée, ayant pareillement des flambeaux en ſes mains, & portant le pied droit ſur une truye, qu'on lui offroit ordinairement en ſacrifice, parceque cet animal gâte les bleds.

On a donné pluſieurs épithétes à Cerès, comme *Actæa*, *Alumna*, *Attica*, *Eleuſina*, de la ville d'Eleuſine, *Ennenſis*, de la ville d'Enna, auprès de laquelle ſa fille Proſerpine fut enlevée : *Frutis*, dans Solin, *c.* 2 : *Mammoſa*, dans Lucrece, *l.* 4, *v.* 1161 ; & dans Arnobe, *l.* 7, *nigra & inferna* Θεσμοφόρος, & dans Orphée, hymne ; *Panda* ou *Pantica*, du mot *panis* ; *Profunda* ; *Rharia*, d'un champ appellé *Rharius*, près de la ville d'Eleuſine, qui, ſuivant Pauſanias, eſt le premier qui ait été enſemencé par Cerès : *ſanctæ Teſmophoros* ou *Legiferæ* ; on a déja donné ci-devant la raiſon & l'éclairciſſement de ce nom dans un paſſage de Servius. Voilà à peu près tout ce qui regarde la déeſſe Cerès, ſi connue des Egyptiens, des Grecs & des Romains. *Voyez* Joh. Roſin, *antiq. Rom. l.* 2, *c.* 11. Thomas Dempſter, *paralip. in illud.* Saumaiſe, *ad Solin.* Gaſpar Barth. *ad Stat.* La fête qui ſe célébroit à Rome en ſon honneur s'appelloit *Cerealis* ; & il y en avoit à Athènes deux ſous le nom de *Cerealia*. Pline (*l.* 34, *c.* 4) parle de la premiere ſtatue érigée en ſon nom à Rome. *Voyez* CEREALES. * Hygin. Stace. Ovide. Heſiode. Apollodore. Pitiſcus, *lexicon. antiquitatum.* Du Pin, *hiſt. profane, tome I.*

CERESOLA (Flaminie) *cherchez* CERASOLA.

CERESTE, *cherchez* CEIRESTE.

CERET, bourg du Rouſſillon, au pied des Pyrenées, près la riviere de Tech, à cinq ou ſix lieues de Perpignan & d'Elna. C'eſt le lieu où s'aſſemblerent l'an 1660 les envoyés de France & d'Eſpagne, pour régler les limites des deux états dans ces quartiers. * Mati, *diction.*

CERETHI, contrée de la Paleſtine. David ſe ſervoit des ſoldats de ce pays pour ſa garde * *I. Rois*, 30, 14. *II. Rois*, 20, 23.

CERETI (Daniel) ſavant médecin de Breſce en Italie, dans le XV ſiécle, étoit fils de Baptiſte Cereti, médecin, qui tiroit ſon nom d'une terre près de Bergame. Il fit le panégyrique de ſa patrie, & l'éloge en vers des hommes illuſtres qu'elle avoit produits. Il vivoit encore l'an 1470. * Voſſius, *de hiſt. Lat. l.* 3, *c.* 10.

☞ CERETI ou CERETA (Laura) ſœur de Daniel, naquit à Breſce en 1469. Elle fut confiée dès l'âge de ſept ans à de ſaintes filles, qui eurent ſoin de former encore plus ſon cœur que ſon eſprit. Son pere ſe chargea depuis de lui apprendre les ſciences, & il eut lieu d'être ſatisfait des progrès qu'elle fit dans l'étude des langues grecque & latine. Elle étudia pareillement la philoſophie, & même aſſez de théologie pour ne point ignorer ce qu'il y a de plus eſſentiel dans cette ſcience ſublime. Son pere lui fit épouſer de bonne heure Pierre Serini, dont il connoiſſoit la probité, les bonnes mœurs & le bon eſprit. Cereta en demeura veuve au bout de dix-huit mois. Elle profita de la liberté du veuvage pour ſe livrer avec plus d'ardeur à ſes cheres études. On voit par ſes lettres, qu'elle étoit en relation avec les ſavans les plus diſtingués de ſon temps, & même avec des perſonnes de la premiere diſtinction. Elle mourut à la fleur de ſon âge, & ne vit pas la fin du quinziéme ſiécle. Il nous reſte de cette ſavante ſoixante-douze lettres, que Jacques-Philippe Thomaſini a données au public avec quelques notes, & la vie de l'auteur, en un volume *in*-8°, imprimé à Padoue en 1640. On trouve une notice de ce recueil dans celui intitulé, *Piéces fugitives d'hiſtoire & de littérature anciennes & modernes*, &c. Paris 1704, *in*-12, premiere partie, page 70 *& ſuiv.* Mais cette notice ne peut ſuppléer à la lecture même des lettres de Cereta. * *Mém. mſſ.* de M. l'abbé Goujet.

CERF (Jean-Laurent le) écuyer, ſieur de la Vieuville de Freneuſe, garde des ſceaux du parlement de Normandie, né à Rouen en 1674, d'une noble & ancienne famille, & mort le 10 novembre 1707, âgé ſeulement de trente-trois ans. Il étoit d'une famille originaire de Pont-Audemer, & iſſue d'un Pierre le Cerf, capitaine des côtes ſous Charles VII, qui fut ennobli par ce prince en 1449. Jean-Laurent le Cerf fit ſes études avec beaucoup de ſuccès ſous le célébre pere de Tour-

nemine, jéſuite ; & après ſa philoſophie, il étudia en droit à Caën. En 1696 il fut pourvu de la charge de garde des ſceaux du parlement de Normandie créée en 1449, & dont Laurent le Cerf de la Vieuville ſon pere avoit été revêtu en 1671. Quoique Jean-Laurent le Cerf ait peu vécu, il avoit beaucoup appris, & c'étoit ſon ardeur immodérée pour l'étude qui l'avoit épuiſé, & qui l'enleva enfin à la fleur de ſon âge. Il a donné au public, 1. l'explication du quatre cent trente-cinq & du quatre cent trente-ſixiéme vers du quatriéme livre de l'énéide de Virgile, avec les penſées de M. du Tot de Ferrare, conſeiller au parlement de Normandie, touchant deux endroits conſidérables de la pharſale de Lucain ; & un éloge abrégé de M. du Tot, inſéré dans les mémoires de Trévoux de juillet 1702. 2. Diſſertation où l'on prouve qu'Alexandre *le Grand* n'eſt pas mort empoiſonné ; & remarques ſur Auſone & Catulle, dans le *Mercure de Trévoux, ſeptembre & octobre* 1708. 3. L'abbé Raguenet ayant publié en 1702 un parallele des Italiens & des François en ce qui regarde la muſique & les opera, où il avoit donné la préférence aux Italiens, M. le Cerf prit en 1704 la défenſe du gout des François dans un écrit intitulé : *Comparaiſon de la muſique italienne & de la muſique françoiſe*, à Bruxelles, *in*-12. Cet ouvrage eſt d'un ſtyle vif, & l'auteur y ſoutient avec feu l'honneur de ſa patrie. Cette diſpute s'échauffa encore davantage. L'abbé Raguenet répondit en 1705, & prit la *défenſe du parallele des Italiens & des François, en ce qui regarde la muſique & les opera*, à Paris, *in*-12. Le journal des ſavans qui avoit parlé d'abord avantageuſement de l'ouvrage de M. de la Vieuville, loua beaucoup cette réponſe, & lança pluſieurs traits contre le défenſeur de la muſique françoiſe. M. de la Vieuville fit remarquer avec vivacité cette contradiction dans la réplique qu'il fit à l'abbé Raguenet, c'eſt-à-dire, dans deux nouveaux volumes qu'il ajouta au premier intitulé : *Comparaiſon de la muſique italienne & de la muſique françoiſe*, à Bruxelles en 1705, *in*-12, en trois parties. La premiere partie porte le titre de *ſeconde édition ;* mais elle n'a de nouveau qu'un nouveau titre ; il n'y a que les deux autres parties qui aient paru alors pour la premiere fois. Le journal des ſavans paſſant les bornes d'un extrait, les tourna en ridicule & augmenta ſes premieres contradictions. M. de la Vieuville piqué au vif, répondit aux journaliſtes avec encore moins de ménagement dans l'écrit intitulé : *L'art de décrier ce qu'on n'entend point, ou le médecin muſicien : Expoſition de la mauvaiſe foi d'un extrait du journal de Paris*, à Bruxelles en 1706, brochure *in*-12. Le médecin *muſicien* eſt M. Andri, que M. de la Vieuville accuſoit d'être auteur de l'extrait de ſon livre. Le journaliſte parla auſſi de cette brochure, & fit quelque réparation à l'auteur. M. de la Vieuville faiſoit auſſi des vers françois, & l'on a de lui quelques piéces en ce genre qui ont été goutées. En 1698, il adreſſa au pere Bouhours, jéſuite, avec qui il étoit très-lié, une belle épître en vers françois, ſur le rétabliſſement de la ſanté de ce pere. Elle n'a point été imprimée. C'eſt lui encore qui eſt auteur de cette épitaphe du pere Bouhours, qui a couru dans le temps de la mort de ce pere :

Ci gît Bouhours. Que la Cour & la Ville
Viennent révérer tour à tour
Le tombeau d'un auteur habile
Qui polit la Ville & la Cour.

* Éloge de M. le Cerf de la Vieuville de Freneuſe, par dom Philippe le Cerf de la Vieuville, bénédictin de la congrégation de S. Maur, *dans le Mercure d'avril* 1726.

CERIGLIANO, *cherchez* CIGLIANO.

CERIGNOLA, bourg du royaume de Naples, dans la Capitanate, environ à deux lieues de la riviere d'Offanto, & de la terre de Bari. * Mati, *diction.*

CERIGO, premiere iſle de l'Archipel vers l'Europe, au midi du cap *Malco* de la Morée, à l'orient du golfe de *Colochina*, & environ à 40 ou 50 milles de Candie, qui eſt ſituée vis-à-vis. Cette iſle a environ 60 milles de circuit ; les anciens la nommoient *Porphyris*, à cauſe du porphyre qu'on y trouve en abondance ; ou *Cythere*, du nom d'une de ſes villes, où les poëtes diſent que Vénus prit naiſſance. On dit que Sinan Cigale avoit coutume de l'appeller *la lanterne de l'Archipel*, parceque c'eſt de-là qu'on peut découvrir les flottes du Turc. Autrefois elle ſervoit de rempart aux Lacédémoniens, & de retraite à leurs vaiſſeaux qui retournoient d'Egypte & de Lybie. Le meilleur de ſes ports, qui eſt à 12 milles de la forteresſe, eſt profond & ſûr ; ſon baſſin peut contenir quarante galeres. Le terroir produit de très-bon vin, mais il n'y croît pas en abondance. Il y a beaucoup de bled, d'huile d'olive & de bêtes fauves ; on y voit beaucoup d'ânes ſauvages ; l'on dit qu'on trouve dans leurs têtes de certaines pierres qui facilitent l'accouchement des femmes. La ville qui porte le même nom que l'iſle, eſt un évêché : elle eſt bâtie ſur la pointe d'un roc, & extrêmement fortifiée, tant par l'art que par la nature. La mer lui ſert de foſſé, & ſon artillerie eſt pointée ſur une hauteur, d'où elle commande de toutes parts. La république de Veniſe poſſédoit cette iſle, depuis la diviſion de l'empire grec, & elle y envoyoit tous les deux ans un noble Vénitien pour y commander en qualité de gouverneur & de provéditeur ; mais les Turcs s'en ſont rendu maîtres. Il y a quelques couvens de caloyers Grecs, dont le plus célébre eſt celui de S. Jean de la Grotte, bâti ſur un rocher, à la droite de la forteresſe. Ce monaſtere eſt taillé dans le roc à la pointe du marteau ; & quoique l'abord en ſoit très-difficile, ces religieux ne laiſſent pas d'y monter toutes les nuits pour y faire leurs prieres. Les habitans ont une vénération particuliere pour ce lieu, à cauſe qu'ils ſe perſuadent que ce fut en cet endroit que S. Jean commença ſon apocalypſe. L'iſle de Cerigo a ſes côtes fort élevées, particuliérement celles qui regardent l'occident ; de ſorte que les vaiſſeaux qui viennent d'Italie croient que cette iſle fait une partie de la terre-ferme de la Morée, & ne découvrent le canal de Cervi que de trois lieues. Elle a quatre petites montagnes, dont les ſommets étoient autrefois occupés par autant de petites villes ; aujourd'hui il n'y a que celle qu'on nomme Cerigo, qui eſt fort peuplée, parceque pluſieurs habitans de l'iſle de Candie s'y ſont réfugiés, pour ne pas s'éloigner du climat de la Gréce. * P. Coronelli, *deſcription de la Morée.*

CERIGOTA, *cherchez* CECERIGO.

CERILIANUS (Fabius) hiſtorien, qui vivoit dans le III ſiécle, du temps des empereurs Carus, Carin & Numerien. Il ne nous eſt connu que par un paſſage de Vopiſcus, dans la vie de ces princes, *au chap.* 3.

CERINTHE, héréſiarque, diſciple de Simon *le Magicien*, vivoit dans le premier ſiécle, à Antioche de Syrie. Quelques-uns ont cru qu'il fut un des principaux auteurs du ſchiſme qui penſa ſe former dans cette ville entre les chrétiens, pour l'obſervation des cérémonies légales qu'il vouloit mêler avec l'évangile. On le fait auſſi un des auteurs de la ſecte des Chiliaſtres ou Millénaires. S. Jean étant de retour à Ephèſe après la mort de Domitien, écrivit ſon évangile à la priere des fidéles, pour réfuter les erreurs de cet héréſiarque. On dit même que ce ſaint apôtre ayant trouvé Cerinthe dans les bains publics, où il alloit pour ſe laver, ſelon la coutume de ſon temps, n'y voulut pas entrer, *de peur*, dit-il à ſes diſciples, *que la maiſon ne tombe ſur nous.* Ce que S. Epiphane rapporte, que Cerinthe fut un de ceux qui exciterent les Juifs à murmurer de ce que S. Pierre avoit baptiſé Corneille, & que ceux qui ſoutenoient à Antioche & à Jéruſalem la néceſſité de la circonciſion, étoient des diſciples de Cerinthe, ne s'accorde point avec le temps auquel quelques anciens placent Cerinthe ; car ils ne mettent ſon héréſie qu'après celle de Carpocrate, qui ne commença qu'en 120 : cependant il eſt certain que Cerinthe a commencé à dogmatiſer du vivant de S. Jean l'évangeliſte, c'eſt-à-dire, avant

Digitized by Google

l'an 101 ; mais il n'y a pas d'apparence que ce ſoit dès l'année 50, puiſque S. Irenée remarque que les Nicolaïtes, qui étoient une branche des Gnoſtiques, avoient commencé long-temps avant Cérinthe. Il faut donc dire que Cérinthe n'a publié ſes erreurs que vers la fin du premier ſiécle ſous l'empire de Nerva & de Trajan, & qu'il a continué ſous celui d'Adrien. On peut croire que dans les commencemens il n'avoit point d'autre erreur, ſi ce n'eſt qu'il vouloit établir la néceſſité de ſe faire circoncire, & d'obſerver les cérémonies de la loi & l'évangile ; mais il ne demeura pas dans ces bornes, car étant en Aſie, où il fit ſa demeure, il enſeigna 1. que le monde n'avoit pas été fait par le Dieu ſouverain, mais par une vertu ſéparée & inférieure au premier principe qui eſt au-deſſus de toutes choſes, laquelle n'avoit aucune connoiſſance du Dieu ſouverain ; 2. que J. C. n'étoit pas né d'une vierge, mais qu'il étoit fils de Joſeph & de Marie, comme les autres hommes, différent ſeulement en ce qu'il avoit plus de juſtice, plus de prudence & plus de ſageſſe ; 3. que le Chriſt, fils du Dieu ſouverain, étoit deſcendu ſous la figure d'une colombe dans Jeſus, quand il fut baptiſé, qui lui avoit fait connoître le Pere inconnu, & opérer des miracles ; 4. que ce Chriſt avoit quitté Jeſus qui avoit ſouffert ſeul, & que le Chriſt étoit demeuré impaſſible. Voilà les erreurs que lui attribue S. Irenée. Les auteurs qui ont traité des héréſies, ajoutent qu'il admettoit des Æons & une plénitude inviſible, que les erreurs précédentes ſuppoſent, & qu'il diſoit que le monde avoit été créé par les anges, & que l'auteur de la loi n'étoit qu'un ange ; ce qui ne ſemble guères s'accorder avec le ſentiment qu'on lui attribue de la néceſſité de l'obſervation de la loi. Caïus & Denys d'Alexandrie, cités par Euſebe (*l.* 3, *c.* 28 *de ſon hiſtoire*,) reprennent Cerinthe d'avoir cru que le régne de J. C. ſeroit terreſtre, & qu'il conſiſteroit dans les voluptés charnelles du boire, du manger & des nôces, dans des fêtes & dans des ſacrifices continuels pendant mille ans. Cette opinion du régne de J. C. ſur la terre pendant mille années n'étoit pas particuliere à Cerinthe, & pluſieurs des anciens l'ont ſoutenue après Papias ; mais il ſemble que Cerinthe n'admettoit point d'autre béatitude que ce régne terreſtre. Il y avoit même quelques-uns des Cerinthiens, ſi l'on en croit S. Epiphane, qui nioient abſolument la réſurrection, du moins pluſieurs d'entr'eux ſoutenoient que J. C. n'étoit pas encore reſſuſcité. Cerinthe rejettoit tous les évangiles, à l'exception de celui de S. Matthieu ; il rejettoit les actes des apôtres & les lettres de S. Paul ; il honoroit Judas, & étoit ennemi du martyre, ſi l'on en croit Philaſtre. Quelques anciens ont attribué l'apocalypſe de S. Jean à Cerinthe, & Caïus dit qu'il établiſſoit ſon opinion du régne de mille ans ſur des révélations ou apocalypſes, qu'il débitoit comme écrites par un grand apôtre ; ce que l'on peut entendre de lui-même : mais il n'eſt pas néceſſaire d'interpréter ceci de l'apocalypſe de S. Jean, & il ſe peut faire que Cerinthe avoit lui-même compoſé une apocalypſe. * S. Irenée, *l.* 1, *c.* 25, *&c.* S. Epiphane, *hær.* 28. Euſebe. Theodoret. Baronius, *A. C.* 35, 41, 51, 57, 74, 97. Ittigius, *de hær. lib.* 1, *cap.* 5. Du Pin, *biblioth. des auteurs eccléſiaſt. trois premiers ſiécles.*

CERIOLAN (Frédéric Furio) étoit ſorti d'une bonne famille de Valence en Eſpagne. Il ne ſe diſtingua pas moins par ſon eſprit & par ſon ſavoir, que par ſa naiſſance. Ayant commencé ſes études à Paris, il s'en alla à Louvain, où il diſputa contre Bononia, Sicilien, profeſſeur en théologie, ſur les verſions de la bible en langue vulgaire, qu'il prétendoit qu'on devoit rendre publiques. Ayant paſſé en Allemagne, il mit par écrit & donna au public cette diſpute, qui fut jugée digne de cenſure ; mais l'empereur Charles-Quint, bon juge du mérite des gens d'eſprit, ayant reconnu l'érudition, la candeur & les bonnes qualités de Furius, non-ſeulement le délivra du danger où il ſe trouvoit, mais l'envoya à Philippe ſon fils. Il demeura toute ſa vie auprès de ce prince ; & pendant les guerres des Pays-Bas, il fit tous ſes efforts pour faire ceſſer les différends & les troubles qui agitoient ces provinces. Il paſſa pour un des éloquens hommes de ſon ſiécle, & il donna au public l'art de bien parler, en trois livres de rhétorique, écrits en latin, & publiés à Louvain. Il a fait un livre *des devoirs d'un conſeiller & des conſeils.* Tous ces ouvrages paſſoient pour excellens, dans un temps où les bons auteurs & les bons livres étoient rares. Ceriolan ayant paſſé toute ſa vie dans le célibat, mourut à Valladolid en 1592, âgé de plus de 60 ans. * De Thou, *hiſt.* Teiſſier, *addition*, *partie* 2.

CERISANTE (Marc Duncan, ſurnommé de) étoit fils d'un célébre médecin nommé Marc Duncan, gentilhomme Ecoſſois, habitué à Saumur en Anjou, où Ceriſante naquit. Il avoit beaucoup d'eſprit, & étoit bien fait de corps, mais naturellement vain, ambitieux & fanfaron. Le marquis du Vigean le choiſit pour précepteur du marquis de Fors ſon fils aîné, lequel étant devenu meſtre de camp ou colonel du régiment de Navarre, fit ſon précepteur lieutenant de ſa compagnie, par maniere de reconnoiſſance. Ils ſe trouverent enſemble à la bataille de Thionville en 1639 ; mais le marquis de Fors ayant été tué l'année ſuivante au ſiége d'Arras, Ceriſante vendit ſa lieutenance deux mille écus, & fut envoyé en 1641 à Conſtantinople par le cardinal de Richelieu. Il alla peu après chercher une nouvelle fortune en Suéde, avec des lettres de recommandation de Hugues Grotius, ambaſſadeur de cette couronne en France. Le chancelier de Suéde qui aimoit les belles lettres, ayant vu ſes vers latins & ſa proſe, en fut ſi charmé, qu'il le députa en France en qualité d'envoyé, vers l'an 1644. Dans cette négociation il ſe fit eſtimer du cardinal Mazarin ; mais ſes rodomontades & ſon inſolence le firent haïr du marquis du Vigean, du duc d'Epernon, & de ſon fils le duc de Candale, qui ſollicitérent ſi fort les puiſſances, que la cour en fit ſes plaintes en Suéde, & que l'envoyé fut rappellé de ſon emploi en 1646. Ceriſante s'en alla enſuite en Pologne, où il ne put rien faire, & s'en étant apperçu bientôt, vint à Rome, où il ne fit que très-peu de ſéjour. La révolte de Naples étant arrivée l'an 1647, il ſuivit le duc de Guiſe qui ſe jetta dans la place, & traita ſecrettement avec Gennaro Anneſe, pour être meſtre de camp général des troupes de Naples. Enfin le jour de l'attaque générale des poſtes des Eſpagnols, il reçut un coup de mouſquet dans le talon, dont il mourut, l'an 1648, le 28 ou le 29 février. Il fit ſon teſtament la veille de ſa mort, dans lequel il laiſſa à ſes freres ſes terres, ſes meubles & ſon argent comptant, quoiqu'il n'eût pas un pouce de terre ni un ſol de bien. Le duc de Guiſe dit dans ſes mémoires, qu'il eut l'effronterie de le faire ſon exécuteur teſtamentaire, & qu'il fit pour vingt-cinq mille écus de legs pieux, quoiqu'il n'eût pas un denier. Mais dans la copie de ſon teſtament, on trouve que ce fût Carlo Carola, qu'il nomma exécuteur teſtamentaire, & que ſes legs, donations & fondations montoient ſeulement à la ſomme de 550 ducats. On a voulu noircir ſa mémoire, en lui imputant des vues qu'il ne paroît pas avoir eues dans ſes voyages. Il étoit né proteſtant, & il avoit paſſé du calviniſme à la religion catholique ſur la fin de ſes jours. A l'égard de ſa poëſie latine, elle eſt fort eſtimée des ſavans ; ſon caractere eſt noble & élevé, & les deux odes qui nous reſtent de lui, & que l'on trouve à la fin des lettres latines de Balzac & dans le Ménagiana de 1715, tome II, approchent aſſez du caractere d'Horace. * Bayle, dans ſon *dictionnaire critique de la ſeconde édition* 1702. Louis Auberi du Maurier, *mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de Hollande. Vie de Grotius*, *page* 425 *& ſuiv.* René Rapin, *réflexions ſur la poëtique*, *partie* 2, *réflex.* 30. Baillet, *jugemens des ſavans ſur les poëtes*, *tome VIII*, *page* 223.

CERISOLES, bourg d'Italie en Piémont ; il eſt ſitué ſur une colline près de Carmagnole, & eſt célébre

Digitized by Google

par la bataille que les François y donnerent, ſous le régne du roi François I, contre les troupes de l'empereur Charles-Quint. Ce fut le 14 avril de l'an 1544. François de Bourbon, duc d'Anguien, âgé ſeulement de 22 ans, étoit à la tête des François, & les Impériaux étoient conduits par Alfonſe d'Avalos, marquis du Guaſt, qui prit la fuite après avoir été bleſſé, & perdit douze mille hommes tués ſur la place, outre un grand nombre de priſonniers, entre leſquels on compta deux mille cinq cens vingt Allemans, & ſix cens trente Eſpagnols. Les François prirent encore quinze canons, les armes & tout le bagage, où l'on trouva plus de quatre mille chaînes que le marquis du Guaſt avoit fait apporter pour les enchaîner. * De Thou. Mezerai.

☞ CERISY, *Ceraſium*, ou *Ceriſium*, bourg de France en baſſe Normandie, à deux lieues de Saint-Lo, & à quatre de Bayeux, dans le diocèſe duquel il eſt ſitué. Ce bourg eſt décoré d'une riche abbaye, ſous le titre de S. Vigor, laquelle a la baronie du lieu, avec haute, moyenne & baſſe juſtice. Il eſt voiſin d'une forêt de plus de deux lieues de circuit, qui porte le même nom.

L'abbaye de S. Vigor de Ceriſy, de l'ordre de S. Benoît, fut fondée l'an 1032, par Robert *le Magnifique*, duc de Normandie, pere de Guillaume *le Conquérant*: & celui-ci, en confirmant la fondation de ſon pere, y ajouta de grands biens. Durand, religieux de S. Ouen de Rouen, & Almode, en furent les premiers abbés. Cette abbaye jouit de près de quarante mille livres de rente. Elle prit la réforme de S. Maur en 1716. Avant ce temps-là elle ne prétendoit relever que du ſaint ſiége; & dans la réforme qui fut faite, il y a pluſieurs années, de l'ordre de S. Benoît, ne voulant point reconnoître pour ſupérieur l'évêque de Bayeux qui vouloit y faire la viſite, elle s'unit à la congrégation des bénédictins exempts, mais elle n'en devint que plus indépendante; car elle ne vit jamais depuis ce temps-là de ſupérieur général, qui ſe contentoit d'y envoyer tous les trois ans une commiſſion en blanc pour y faire la viſite, & les religieux la rempliſſoient du nom de tel viſiteur que bon leur ſembloit. Le prieur de cette abbaye recevoit auſſi des lettres d'indiction pour aſſiſter aux chapitres généraux; mais il s'en excuſoit toujours, & l'on ſe contentoit de mettre la lettre d'indiction dans les archives.

M. Hermant dans ſon Hiſtoire de Bayeux, dit d'après la *Neuſtria pia* & Surius, que Hugues II, 30e évêque de Bayeux a ſigné à la fondation de cette abbaye, & qu'il eſt rapporté dans les actes de la vie de S. Vigor, huitiéme évêque de Bayeux, qu'à la priere d'un nommé Voluſien qui étoit un homme fort riche, il délivra ſes terres qui n'étoient pas beaucoup éloignées de la ville de Bayeux, d'un horrible ſerpent qui y cauſoit de grands ravages, & qu'en reconnoiſſance de ce bienfait, ce ſeigneur lui donna ſa terre de Ceriſy, où l'on fonda dans la ſuite un monaſtere, qui eſt maintenant une célébre abbaye, & l'on y a bâti une égliſe ſous l'invocation de S. Vigor. Dans le IX ſiécle les maiſons & l'égliſe furent détruites par la barbare fureur des Normans. Mais Robert I du nom, duc de Normandie, employa ſes ſoins & ſes biens pour rétablir ces ouvrages que la piété avoit conſacrés au ſervice & à la gloire de Dieu. * *Mem. mſſ.* de M. Beziers, chapelain de Bayeux.

CERISY, *cherchez* HABERT.

CERITES; les Cérites, peuples d'Italie, habitans de la ville de Céré, reçurent dans leur ville les vierges Veſtales, qui s'enfuyoient de Rome à l'arrivée des Gaulois. Les Romains voulant reconnoître ce bienfait, accorderent à ces peuples le droit de bourgeoiſie romaine, ſans leur accorder toutefois le droit de ſuffrage dans les aſſemblées, pour monter aux charges de la république; de-là vient que l'on dit *in Ceritum tabulas referre aliquem*, priver un citoyen de donner ſon ſuffrage. *Voyez* CERVETERE. * Jean Roſin, *antiquit. Rom.* Thom. Dempſter, *paralip.*

CERLE (Jean) né à Aubin, au diocèſe de Rodé en 1634. Après avoir étudié en théologie dans l'univerſité de Toulouſe, il prit le dégré de bachelier, & ſe retira dans le diocèſe de Pamiers. Il fut pendant quatre ou cinq ans dans Taraſcon vicaire du prieur Caulet, frere de l'évêque de Pamiers. S'étant aquitté dignement de cet emploi, il fut reçu chanoine régulier de la cathédrale de Pamiers; il alla faire ſon noviciat dans l'abbaye de Chancelade, parcequ'il n'y en avoit pas encore d'établi à Pamiers. Après ſa profeſſion il s'attacha principalement à l'étude, ce qui le rendit capable de préſider aux conférences des curés du diocèſe, lorſque l'évêque de Pamiers ne pouvoit pas s'y trouver. Il fut nommé précenteur de l'égliſe cathédrale de cette ville, ſur la démiſſion du pere Rainſſant qui ſe retira à S. Victor de Paris, ſa maiſon de profeſſion, après avoir été employé à la réforme du chapitre de Pamiers. Après la mort de M. de Pamiers, il fut élu par le chapitre vicaire général du diocèſe, le ſiége vacant, conjointement avec M. Charlas. Le dernier d'août 1680, ou peu de jours auparavant, il avoit été fait official, ſur la démiſſion du pere Rech. Les troubles qui ſurvinrent dans l'égliſe de Pamiers, l'obligerent de ſe retirer. Joſeph de Montpezat de Carbon, archevêque de Toulouſe, déclara nulle la nomination des vicaires généraux, & nomma en leur place un autre grand vicaire. Le pere Cerle en appella au ſaint ſiége le 17 ſeptembre 1680, donna pluſieurs lettres paſtorales, ordonnances, &c. pour ſoutenir ſa cauſe & exercer la juriſdiction que le chapitre lui avoit donnée, le ſiége vacant, & que le pape avoit confirmée. Le parlement de Toulouſe, ſur les ordres du roi, le condamna à mort, & il fut exécuté en effigie dans la ville de Toulouſe, & dans celle de Pamiers. Le pere Cerle vécut depuis errant & caché, ne laiſſant pas néanmoins d'écrire diverſes lettres au peuple & au clergé de Pamiers, & de faire des ordonnances, entr'autres une contre le péché philoſophique, datée du premier janvier 1690, & une autre de l'amour de Dieu, du 20 août de la même année. Il mourut dans le lieu de ſa retraite le 16 août 1691, âgé de cinquante-huit ans. On a de lui un grand nombre de piéces, comme actes, ordonnances, lettres paſtorales, cenſures, lettres aux papes, dans leſquelles on trouve beaucoup de ſcience eccléſiaſtique. * *Mémoires du temps.*

CERMELLI (Auguſtin) natif d'Alexandrie de la Paille, & religieux de l'ordre de S. Dominique, a été pendant douze ans inquiſiteur général dans la Ligurie, depuis l'an 1651, juſqu'en 1661. On a de lui divers ouvrages, une chaîne ſur Job, compoſée des écrits des SS. Peres & des auteurs eccléſiaſtiques, qui parut à Gênes en 1636; *la vie de S. Jerôme*, publiée en 1648 à Ferrare; *la vie de S. Auguſtin, avec les éloges de S. Thomas d'Aquin & de S. Dominique*, parut en même temps; deux autres ouvrages, le premier, *Monita Prælatorum*, dont la ſeconde édition faite en 1655 à Gênes, eſt la plus ample; le ſecond, *Princeps Catholicus*, qu'il publia à Rome en 1657. Rovetta en parlant de lui à l'année 1677, donne lieu de croire qu'il a vécu juſque-là. * Echard, *ſcript. ord. Fr. Præd. tom. II.*

CERMENATI (Jean de) notaire & ſyndic de la ville de Milan, floriſſoit au commencement du XIV ſiécle, & vivoit encore vers l'an 1330. Selon Raphaël Fagnani dans ſes annales manuſcrites, la famille de Cermenati étoit noble & très-ancienne à Milan; & l'emploi qu'il y exerçoit, loin de le dégrader, l'honoroit, étant ordinaire avant lui & depuis de le voir poſſédé par des perſonnes nobles. Jean de Cermenati étoit homme de lettres, & ſur-tout hiſtorien. L'empereur Henri VII ayant fait ſon entrée à Milan en 1308, Cermenati en prit occaſion de décrire en latin aſſez élégant l'hiſtoire de cette ville, ſon origine, ſa ſituation, le génie de ſes habitans, & ce que les Milanois ont fait de plus remarquable ſous le régne de cet empereur depuis 1307, juſqu'en 1313. Il ne dit rien dont il n'ait été témoin ocu-

Digitized by Google

laire. Louis-Antoine Muratori ayant eu communication de cet ouvrage, l'a fait imprimer dans le *tome II*, *p.* 31 *& ſuiv.* de ſes *Anecdota*, ou piéces tirées de la bibliothéque Ambroſienne, imprimées à Milan en 1698, *in*-4°. Cet ouvrage de Cermenati contient bien des particularités ſur cette partie de l'hiſtoire de l'empereur Henri VII, que l'on chercheroit inutilement ailleurs. Comme le manuſcrit ſur lequel M. Muratori avoit donné cette hiſtoire n'étoit pas complet, en ayant découvert un autre entier depuis ſon édition, il a donné le ſupplément de cette hiſtoire dans le *tome IV* de ſon même recueil, *page* 211. Il en a publié une nouvelle édition complette depuis ce temps-là dans le *tome IX* de ſon grand recueil *in-fol.* des écrivains de l'hiſtoire d'Italie, en 1726, à Milan. * Voyez *l'ouvrage cité*, *page* 27 *& ſuivantes*. Picinelli, *Athenæum litterat. Mediolan. pag.* 293.

CERMISONI (Antonio) de Padoue, fut profeſſeur ordinaire dans ſa patrie, & le plus célébre médecin qu'on y vît alors. Il a été le précepteur du célébre Jerôme Savonarole. C'eſt au moins l'opinion du ſavant M. Manget, dans ſa *bibliothéque des médecins & des auteurs des livres de médecine*; mais ſi ce ſentiment eſt vrai, Cermiſoni n'eut pas long-temps Savonarole ſous ſa diſcipline, puiſqu'il mourut en 1458, & que ſon diſciple n'étoit né qu'en 1452. Il eſt vrai qu'il y en a qui reculent la mort de Cermiſoni juſqu'en 1467. On a de lui des conſeils de médecine en latin, au nombre de cent cinquante-trois, ſur preſque toutes les maladies, imprimés à Veniſe *in-fol.* en 1503, avec quelques autres opuſcules de médecine: on les avoit imprimés au même lieu dès 1497, avec les ouvrages choiſis de Barthelemi Montagnana, *in-fol.* & on en a fait encore d'autres éditions poſtérieures à celle de 1503.

CERNARVAN, *cherchez* CARNAVAN.

CERNE, bourg d'Angleterre dans la contrée du comté de Dorſet, qu'on nomme Totcombe, eſt dans une plaine arroſée d'un petit ruiſſeau; il eſt conſidérable, parcequ'il a été autrefois une ville abbatiale, à 99 milles anglois de Londres. * *Diction. angl.*

CERNICH, *cherchez* CZERNICH.

CERNITIS (Pierre de) docteur de Boulogne, vers l'an 1308, a fait *Conſilia*, *& de Feudis*. * *Bibl. hiſtoriq. des auteurs de droit*, *par* Denys Simon, *édit. Pariſ. in*-12, *tom. II.* 1695.

CERNUNNOS, nom que les Gaulois donnoient à leurs dieux Cornus: car ces peuples avoient de ces prétendues divinités, de même que les Grecs & les Romains. Le terme *Cernunnos* eſt un ancien mot celte, compoſé de *cern* corne, & d'*ynne* ou *onn*, qui ſignifie une *lance*. Cette ſignification jointe à la forme des cornes, qu'on donnoit à *Cernunnos*, & qui étoient toujours de dains, de cerfs & d'élans, fait préſumer que les Gaulois invoquoient principalement ce prétendu dieu dans l'exercice de la chaſſe des bêtes fauves, qui étoit chez eux très-fréquent, noble, mais périlleux. Quelques ſavans d'Allemagne ont prétendu que *Cernunnos* eſt *Bacchus*, & ils ſe fondent ſur les cornes de Cernunnos même, qu'on ſait avoir été données à Bacchus. Pour fortifier leur conjecture, ils diſent que ce mot vient de l'allemand *Hornung*, qui, ſelon eux, approche de celui de Cernunnos, & qui ſignifie le mois de février, qui étoit le temps où les Celtes ſe repoſant de leurs travaux, buvoient plus largement, & faiſoient plus d'honneur à Bacchus. Ils diſent encore que le mot *Cernunnos* approche de l'anglois *cuuruu*, *cuuruuf*, qui eſt la cervoiſe ou bierre des Gaulois, qui s'en ſervoient à la place du vin, & qu'ainſi Cernunnos peut ſignifier le dieu de la cervoiſe. Mais la premiere étymologie paroît la plus certaine, & la mieux autoriſée. * D. Martin, *relig. des Gaulois*, *l.* 2.

CERON, pays dans l'Aſſyrie, fertile en bois odoriférans, où Joſephe dit que l'on voyoit de ſon temps les reſtes de l'arche de Noé. * Joſephe, *antiq. liv.* 20, *ch.* 2.

CERQUOZZI (Michel-Ange) Romain, ſurnommé *des batailles*, parcequ'il excelloit à peindre ces ſortes de ſujets, n'avoit pas moins de talens pour peindre les fleurs, les fruits & les animaux, qu'il a repréſentés avec une vérité & une fermeté de touche qui lui eſt particuliere. Après avoir été quelque temps, dans ſa jeuneſſe, ſous la diſcipline d'un peintre Flamand, nommé Jacques d'Aſé, il eut occaſion de connoître Pierre Paul de Cortonne, ſurnommé *il Gobbo de Frutti*, parcequ'il étoit boſſu, & qu'il peignoit les fruits dans la plus grande perfection. Ce fut dans cette derniere école que Cerquozzi ſe perfectionna. Il mourut à Rome en 1660, âgé de 58 ans. * Paſcoli, *vie des peintres modernes*, en italien, *in*-4°, 1730.

CERRATI ou CERRATO (Paul) étoit d'Alba dans le Montferrat, au duc de Savoye, ſurnommé par les anciens *Pompeia*, & vivoit vers l'an 1520. Les poëſies de cet auteur ſe trouvent parmi les Délices des poëtes Latins d'Italie, & ſes trois livres de la virginité furent imprimés à part, *in*-8°, à Paris l'an 1528. Scaliger témoigne qu'il s'étoit tellement accoutumé au grand ſtyle, qu'il ne lui étoit pas poſſible de deſcendre de cette élévation, lors même qu'il traitoit des matieres baſſes par elles-mêmes; de ſorte qu'il parloit d'une mouche d'un ton auſſi magnifique qu'il auroit fait d'un héros. Il ajoute qu'il eſt court, qu'il eſt plein; & que comme la poëſie eſt compoſée de quatre parties, qui ſont *le nerf* ou *la force*, *le nombre* ou *la meſure*, *la candeur* ou *l'air naturel*, & *cette beauté* qui conſiſte dans les agrémens accompagnés de la douceur: il ne lui manquoit que la derniere de ces quatre qualités pour être bon poëte; mais on croit que cet obſtacle venoit plutôt du défaut de ſa matiere, que de celui de ſon génie ou de ſon jugement. * Jules-Céſar Scaliger, *hypercrit. lib.* 6, *poët. pag.* 798, 799. Baillet, *jugemens des ſavans ſur les poëtes modernes*, *tom. VII*, *pag.* 126.

CERRI (Charles) cardinal, évêque de Ferrare, Romain, doyen de la rote, fut nommé cardinal par le pape Clément IX le 29 novembre 1669, évêque de Ferrare, & légat d'Urbin. Il mourut à Rome le 14 de mai 1690 âgé de 80 ans. Il a donné au public *Deciſiones rotæ*. * *Biblioth. hiſtor. des auteurs de droit*, *par* Denys Simon, *édit. de Paris*, *in*-12, *tom. II*, 1695.

CERRITO, petite ville épiſcopale du royaume de Naples, au pied de l'Apennin, dans la terre de Labour, aux confins de la principauté ultérieure & du comté de Moliſe, à ſix lieues de la ville de Bénévent, du côté du couchant. * Mati, *diction.*

CERRONI (Jean) fut gouverneur de Rome en 1350, après que le fameux Nicolas Gabrini, dit *Rienzi*, tribun du peuple Romain & ſon tyran, eut été empriſonné, ſous le pape Clément VI. Cerroni étoit un ſimple bourgeois de Rome, mais d'une famille ancienne & conſidérable dans la bourgeoiſie; d'un âge d'ailleurs & d'une probité qui le rendoient reſpectable à tous les citoyens, & digne d'occuper ſa place, par une autre voie que par celle d'une conjuration. Car voici comment il fut élu. Comme les déſordres alloient toujours en croiſſant pendant l'année ſainte ou le jubilé de ce temps-là, à cauſe de la multitude extraordinaire d'étrangers qui accouroient à Rome, & qu'il n'y avoit point de chef qui fût capable de s'y oppoſer; une confrerie de la Vierge, compoſée de ce qu'il y avoit de plus honnêtes gens dans la ville, entreprit de s'en donner un. Le lendemain de Noël 1350, les confreres s'aſſemblerent dans l'égliſe de ſainte Marie Majeure, & ayant appellé à leurs délibérations la plus ſaine partie du peuple, ils conclurent que l'unique remede aux maux préſens, étoit de ſe choiſir un chef, pour commander avec une autorité abſolue dans la ville, & ce fut Cerroni qu'on élut d'une voix unanime. Dès que l'élection fut faite, on le mena en grande pompe, mais ſans tumulte & ſans armes, au palais du Capitole, où commandoit Jacques Savelli, après en avoir chaſſé le vicaire du pape. On lui ſignifia que l'on vouloit qu'il rendît le Capitole, & voyant bien qu'il n'étoit pas en état de ré-

Digitized by Google

ſiſter, il ſe retira. Cerroni y entra & fit ſonner la cloche du Capitole, qu'on n'avoit point entendue depuis le gouvernement de Gabrini. A ce ſon, tout le reſte du peuple accourut ſans armes. Les grands au contraire, croyant que Gabrini étoit en liberté, accoururent bien accompagnés & bien armés. Ils demanderent ce que vouloient dire tous ces mouvemens. Tout le peuple s'écria, qu'il avoit choiſi pour chef Jean Cerroni, afin de gouverner la ville ſelon les loix de l'équité. La nobleſſe effrayée y ſouſcrivit malgré elle; mais Cerroni voulut avoir encore l'agrément du vicaire du pape, qui le donna volontiers, après avoir exigé de Cerroni qu'il fît ſerment de fidélité à l'égliſe, & qu'il jurât d'obéir ponctuellement à tous les ordres du pape, qui réſidoit encore à Avignon. Tout ceci ſe paſſa le jour de S. Etienne au matin, & fut terminé avant midi, au grand contentement du peuple. Cerroni étoit d'un eſprit juſte, d'un cœur droit, d'une humeur pacifique, ennemi de la violence, exemt de tout vice, & d'autant plus ſolidement vertueux, que ſa nouvelle grandeur n'altéra point ſa vertu. Il gouverna le peuple avec beaucoup de douceur & de paix, ſans qu'il y eût, durant tout le temps qu'il fut en charge, ni diviſion au-dedans, ni guerre au-dehors, à la réſerve d'une excurſion qu'on fut obligé de faire ſur le territoire de Jean de Vic, gouverneur de Viterbe. Cerroni gouverna le peuple pendant près de vingt mois; mais ce qui auroit dû affermir ſon autorité, fut ce qui la ruina. Le peuple naturellement inquiet & factieux, accoutumé aux ſcénes ſanglantes & aux fêtes extraordinaires de ſon tribun, s'ennuya d'une forme de gouvernement auſſi unie & auſſi modérée que celle qu'avoit établi Cerroni. Celui-ci s'en apperçut: il n'étoit plus obéi, ſes ordres étoient ſouvent mépriſés: on manquoit au reſpect qui lui étoit dû; les grands l'inſultoient impunément. Il ſe laſſa à ſon tour d'avoir affaire à une multitude ſi volage & ſi indocile; & prenant occaſion d'une inſulte que lui avoit fait Luc Savelli, ſans que le peuple en eût témoigné le moindre reſſentiment, il l'aſſembla pour ſe démettre de ſa charge. Les uns vouloient qu'on le prît au mot, les autres furent d'avis de le conſerver en place & de le venger: Raynaud des Urſins, qui étoit à la tête de ce dernier parti, prit les armes & chaſſa de Rome Luc Savelli & ſes partiſans. Mais ceux-ci y rentrerent bientôt à main armée. Cerroni pour les réprimer, demanda main-forte, & alla lui-même dans les différens quartiers ſolliciter le peuple, qu'il ne put jamais rallier. Cette nouvelle affaire acheva de le dégouter: il s'aſſura de tout ce qu'il put recueillir de ſes biens, & ſur-tout de ſix mille florins qu'on lui avoit donnés ſur les revenus de l'état eccléſiaſtique, pour ſoutenir ſa dignité, & ſortit de Rome au mois de ſeptembre 1352. Peu après il acheta un château dans l'Abruzze, où il finit ſes jours dans le repos & le contentement d'une vie privée. * *Voyez* Matthieu Villani, *dans ſon hiſtoire;* & *le liv.* 10 *de la conjuration de* Gabrini, *par le P.* du Cerceau, *jéſuite.*

CERSOBLEPTES, roi de Thrace, étoit fils de Cotys, qui l'aſſocia au gouvernement du royaume. Il s'empara de pluſieurs villes ſituées ſur l'Helleſpont; mais Philippe roi de Macédoine conduiſit ſon armée contre lui, & après l'avoir défait, l'obligea de lui payer tribut. * Diodore de Sicile, *l. XVI.*

CERTITIUS ou CERDITIUS, capitaine de Saxe, ſe mit vers l'an 495 ſur mer avec cinq vaiſſeaux chargés de ſoldats, & aborda ſur la côte de la grande Bretagne, où il prit terre malgré la réſiſtance des habitans. Il fit la guerre durant près de 24 ans; & avec le ſecours de quelques princes voiſins, il s'établit dans la partie occidentale de l'iſle, & fut le premier roi des Saxons occidentaux, ou de Weſtſex. * Du Chêne, *hiſt. d'Angleт. tome. II.*

CERVANTES (Jean) cardinal, archevêque de Séville, étoit Eſpagnol, natif de Lora, dans l'Andalouſie, & originaire de Galice. Il eut l'archidiaconé de Séville, & fut fait cardinal par le pape Martin V le 24 de mai de l'an 1426. Il ſe trouva au concile de Baſle ſous le pontificat d'Eugène IV, qui l'envoya légat en Italie avec le cardinal Albergati, pour tâcher d'appaiſer les différends qui s'étoient élevés entre la république de Veniſe & Jean Marie Viſconti, duc de Milan. Lorſqu'il fut de retour à Baſle, déſapprouvant la méſintelligence qu'on avoit fait naître entre le concile & le pape, il ſe retira en Eſpagne, où il eut l'évêché d'Avila, puis celui de Ségovie, & enfin l'archevêché de Séville, où il mourut le 25 novembre de l'an 1453. * *Hiſt. de Ségovie.* Ciaconius. Auberi, &c.

CERVANTES (Gaſpard) cardinal, archevêque de Tarragone, ſavoit le droit canon & le civil, & étoit bon théologien. Il ſe diſtingua dans le concile de Trente, & s'y fit admirer par ſon ſavoir & ſon éloquence. On lui donna l'archevêché de Meſſine en Sicile, puis celui de Salerne, dans le royaume de Naples, enſuite celui de Tarragone; & enfin il fut nommé cardinal en 1570 par le pape Pie V. Cervantes fonda un ſéminaire eccléſiaſtique & un collége de jéſuites, & mourut en 1575 âgé de 64 ans. * Auberi, *hiſt. des card.* Le Mire, *de ſcript. ſæc. XVI.*

CERVANTES SAAVEDRA (Miguel) Eſpagnol, connu principalement par ſon roman de D. Quichotte. Peu d'auteurs ont eu plus de juſteſſe, de brillant & de délicateſſe que lui; ce qu'on peut aiſément connoître par la lecture de ſes ouvrages en proſe & en vers. Il naquit l'an 1549 au mois de juin ou de juillet. On n'a point de preuves qu'il ſoit né à Séville, ni à Eſquivias, & beaucoup moins à Madrid. S'étant enrollé ſous les drapeaux de Marc-Antoine Colonne, il ſe trouva, à l'âge de vingt-deux ans, à la fameuſe bataille de Lépante; il n'étoit que ſimple ſoldat, & il y perdit la main gauche en combattant avec valeur. Il fut eſclave pendant cinq ans & demi, état où, comme il le remarque, il apprit à être patient dans l'adverſité. Délivré de l'eſclavage, il retourna en Eſpagne, où il compoſa des comédies qui furent fort applaudies. Ces piéces n'étoient pas ſes premieres productions. Avant ſa captivité, il étoit déja regardé comme le meilleur poëte de ſon temps. Pour ſe venger du duc de Lerme, premier miniſtre de Philippe III, roi d'Eſpagne, qui l'avoit traité avec mépris, & n'avoit aucune conſidération pour les gens de lettres, il compoſa le roman de dom Quichotte, qui eſt une ſatyre très-fine de ſa nation, parceque toute la nobleſſe d'Eſpagne, qu'il tourne en ridicule dans ce livre, s'étoit alors entêtée de chevalerie. Les vers tronqués qu'on y voit au commencement témoignent que cette piéce regardoit principalement le duc de Lerme, car ſon nom y eſt caché avec adreſſe. Cervantes publia la premiere partie de ſon dom Quichotte en 1605; & comme il négligeoit d'en donner la continuation, un certain Alonſo Fernandez de Avellaneda, y travailla, & la publia en 1614 à Tarragone. Cette ſupercherie fâcha Cervantes, qu'on déchiroit dans la préface de ce livre; il donna cette ſeconde partie, & il s'y plaint qu'on lui avoit dérobé ſa copie: en effet il y a bien des choſes ſemblables dans ſa continuation & dans celle de Avellaneda, qui étoit eccléſiaſtique, & du nombre des docteurs que les Eſpagnols nomment *Licenciados.* Cervantes mourut miſérable en 1616. On dit qu'il n'avoit pas même de pain, cependant ſa réputation ne mourra jamais. Outre ſon dom Quichotte de la Manche, on a de lui huit comédies, dont on a fait en 1749 la ſeconde édition, à la tête de laquelle ſe trouve une ſavante préface, & les ouvrages ſuivans, *La diſcréte Galatée*, en ſix livres, qui parut en 1584. On croit que c'eſt le premier ouvrage qu'il fit imprimer. Dans le temps qu'il travailloit à la continuation de l'hiſtoire de dom Quichotte, il compoſa ſes *Nouvelles*, imprimées d'abord à Madrid en 1613, *in*-4°; elles ont été imprimées en françois à Lauſanne en 1744 en deux volumes. On a encore de Cervantes, les *infortunes de Perſile & de Sigiſmonde*, hiſtoire ſeptentrionale, qui ne parut qu'après

Digitized by Google

ſa mort en 1617, *in*-4°. * *Voyez* Nicolas Antonio, *bibl. Hiſpan.* ſa vie imprimée à la tête de ſes *Nouvelles*, édition de Lauſanne ; *ſupplément françois de Baſle.*

CERVATON (Anne) dame Eſpagnole, étoit fille d'honneur de la reine Germaine de Foix, que Ferdinand V, roi d'Aragon, épouſa en 1505. Elle étoit la plus belle perſonne de la cour, & s'appliqua avec ardeur aux belles lettres, dans leſquelles elle fit du progrès. Parler latin, écrire ſpirituellement, s'exprimer juſte, étoient des talens par leſquels Anne Cervaton s'acquit l'eſtime de tous les honnêtes gens de la cour. Frédéric de Tolede, duc d'Albe, l'aima avec une paſſion extrême. Nous avons parmi les épîtres de Lucius Marinæus de Sicile, qui étoit très-bien à la cour de Ferdinand, des lettres latines qu'il écrivit en 1512 à cette dame, & les réponſes qu'elle lui fit en cette même langue. * Lucius Marinæus, *lib.* 16, *epiſt.* Nicolas Antonio, *bibl. Hiſpan.*

CERVERA, bourg d'Eſpagne, dans la contrée de la Sierra, dans la Caſtille nouvelle, à ſix lieues de la ville de Cuença, vers le midi occidental. * Mati, *diction.*

CERVERA, bourg de la viguerie de Gironne en Catalogne, ſur la côte occidentale, près d'une grande baye, qui porte ſon nom, entre Roſes & Collioure, à quatre lieues de la premiere & à trois de la derniere. * Mati, *diction.*

CERVERA, petite ville d'Eſpagne, capitale de la viguerie de Cervera en Catalogne ; elle eſt à la ſource de la riviere de Cervera, à douze lieues de la ville de Tarragone, du côté du nord. * Mati, *diction.*

CERVETERE, petite ville d'Italie, dans le patrimoine de S. Pierre, eſt ſituée ſur un côteau, à trois milles de la mer de Toſcane, & à huit milles de Bracciano. C'étoit anciennement une grande ville nommée *Cære* ou *Cære vetus*, capitale de l'Etrurie. C'eſt d'où prirent leur nom certains regiſtres appellés *Cæritæ tabulæ*, où les cenſeurs faiſoient mettre ceux qui étoient privés du droit de ſuffrage ; car après que la ville de Rome eut été priſe par les Gaulois, les habitans de *Cære* reçurent civilement ceux qui apporterent dans leur ville les choſes ſacrées & le feu éternel de Veſta, & la république leur accorda enſuite le droit de bourgeoiſie romaine, ſans néanmoins leur accorder droit de ſuffrage. Voilà comme Strabon raconte la choſe, (*l.* 5.) Elle ſe trouve à-peu-près de même dans Aulu-Gelle.

CERVIA, autrefois nommée *Ficocle*, ville d'Italie, vers la mer Adriatique, avec évêché ſuffragant de Ravenne, eſt dans la Romagne. Jean-François de Guidi, cardinal de Bagni, qui en étoit évêque, y tint un ſynode, l'an 1634, dont nous avons les ordonnances.

CERULARIUS, *cherchez* MICHEL CERULARIUS.

CERUS, *Cærus*, a été appellé par les Grecs le *Dieu* du temps favorable, *opportuni temporis numen*, & par les Latins l'*occaſion*. Les Eléens lui avoient conſacré un autel. Calliſtrate, excellent ſculpteur, avoit repréſenté ce dieu ſous la figure d'un beau jeune homme, ayant les cheveux épars & flottans au gré du vent, qui tenoit un raſoir en ſa main. Un certain poëte le nomme le plus jeune de tous les enfans de Saturne. Phédre, dans ſes fables ingénieuſes, nous l'a dépeint ſous la figure d'un homme qui a des ailes, n'ayant des cheveux que par devant, & qui eſt chauve par derriere, qu'on ne peut reprendre lorſqu'on le laiſſe une fois échaper, parcequ'il va ſi vîte, qu'il pouroit marcher ſur le tranchant d'un raſoir ſans ſe bleſſer. * *Antiquités grecques & romaines.*

CERUTI (Frédéric) ſavant de Vérone, naquit à Vérone en 1541. Il étoit encore enfant, lorſque Jean Frégoſe, évêque d'Agen, l'emmena en France. Ceruti y fit ſes études : il ſuivit enſuite pendant quelque temps le parti des armes, & ſervit ſous Octave Frégoſe, frere de l'évêque d'Agen. Ce prélat le mena depuis à Rome dans le deſſein de lui faire obtenir quelque dignité eccléſiaſtique ; mais Ceruti n'ayant pas voulu embraſſer ce parti, retourna dans ſa patrie où il ſe maria. Il ouvrit enſuite une école à Vérone, où ſon mérite lui attira un grand nombre de diſciples de tous côtés, & particuliérement pluſieurs nobles Vénitiens. Il fut, avec Guarinoni, chef de l'académie des *Moderati*. Il étoit en liaiſon avec les ſavans, comme on le voit entr'autres par les lettres de Joſeph Scaliger, & par celles de pluſieurs autres. En 1585 il donna à Vérone une édition *in*-4° d'Horace, avec une paraphraſe qui en explique tout le texte. M. Maffei n'en cite qu'une édition de 1593. Il a donné au même lieu en 1597, une édition des ſatyres de Perſe, avec une pareille paraphraſe, & une de Juvenal, imprimée à Augsbourg, & dédiée au comte Fugger qui avoit été un de ſes diſciples à Vérone. Il a travaillé auſſi ſur pluſieurs ouvrages de Cicéron : il a commenté de ce philoſophe & orateur Romain la harangue pour Archias, & celles pour Milon, pour Marcellus, & pour Rabirius, & le traité ou dialogue de l'amitié. Il a commenté de même les Géorgiques de Virgile. Tous ces ouvrages ont été imprimés depuis 1587 juſqu'en 1598 ou 1599 ; car nous trouvons de cette année une édition de ſa paraphraſe de Juvenal (*Juvenalis ſatyræ, cum Federici Ceruti paraphraſi, Auguſtæ Vindelicorum*, 1599 *in*-4°.) On a du même Ceruti deux lettres dans l'ouvrage intitulé : *Amphotides Scioppianæ ; Dialogus de comœdia*, à Vérone 1593, *in*-8° ; un autre dialogue *de ritu adoleſcentulorum inſtitutione ;* un recueil de vers latins, en 1584. Il a traduit du françois quelques dialogues moraux, & un abrégé des opuſcules de Plutarque, & a laiſſé une traduction de l'Anthologie, qui mériteroit, dit-on, de voir le jour. Simon Ogier eſtimoit beaucoup la poëſie de Ceruti, comme on le voit par cet éloge qu'il en fait en deux mots au quatriéme livre de ſes Silves :

..... Facunda CERUTI
Proxima Mœoniis carmina carminibus.

Tomaſini qui dit un mot de Ceruti dans ſes éloges, page 177, dit que ce ſavant mourut en 1579, & qu'il laiſſa un fils médecin habile, mort en 1620. On a de lui : Un recueil de piéces latines & italiennes en vers, à la louange de Marco-Antonio di Monte, intitulé *Ara Marci-Antonii Montani*, &c. imprimé en 1608, & *Muſeum Fr. Calceolarii, à Benedicto Ceruto incœptum, & ab Andrea Chiocco deſcriptum & perfectum*, à Vérone 1622, *in-fol.* avec figures. * *Verona illuſtrata*, par M. le marquis Scipion Maffei, au livre quatriéme des écrivains de Vérone, pages 225 & 226, édition *in-fol.*

CESAIRE, diacre & martyr à Terracine, fut martyriſé, à ce que portent ſes actes, dans le I ſiécle de l'égliſe, ſous l'empereur Claude ou Néron ; mais ces actes ſont ſi pleins de fictions, que l'on n'y peut ajouter aucune foi. Son culte a néanmoins été célébre dans l'égliſe romaine, comme on le voit par le ſacramentaire de S. Grégoire, & par le calendrier du pere Fronteau, où ce ſaint ſe trouve au premier de novembre, auſſi-bien que dans quelques anciens martyrologes. Les Grecs ont auſſi honoré ſa mémoire au même jour. Il y avoit à Rome une égliſe qui portoit ſon nom, dont S. Grégoire fait mention. Elle étoit d'abord à un monaſtere qui fut enſuite converti en titre ou en paroiſſe ; elle a depuis été détruite, & rebâtie au même endroit, ſous le pontificat de Clément VIII. On croit que l'on y conſerve encore ſon corps.

CESAIRE (Saint) frere de S. Grégoire de Nazianze, vivoit dans le IV ſiécle. Il étudia à Alexandrie, & depuis étant venu à la cour, il fut médecin de l'empereur Julien. Sa demeure près d'un prince apoſtat déplut fort à ſon frere S. Grégoire, qui lui écrivit que la place qu'il occupoit auprès d'un empereur ennemi de J. C. ſcandaliſoit tout le monde ; que leur pere Grégoire en étoit extrêmement affligé, & qu'ils avoient empêché que leur mere Nonna n'en fût rien, parcequ'elle en mourroit de déplaiſir ; qu'il le conjuroit donc de revenir dans la maiſon de ſes parens, où il trouveroit aſſez de bien pour un homme modéré. Céſaire fut ſi touché de cet avis, qu'il renonça à ſa charge. Avant que de retour-

ner

ner chez ſon pere, il confondit Julien dans une diſpute publique, où il prouva clairement l'impiété des idoles. Ce prince le voyant ſi ferme dans ſa religion, s'écria: *O bienheureux pere! ô malheureux enfans!* paroles qui marquoient l'eſtime qu'il faiſoit de ces deux freres. Céſaire revint à la cour ſous l'empereur Jovinien, & l'empereur Valence lui donna depuis une charge de queſteur ou de tréſorier de la Bithynie. Il l'exerçoit à Nicée pendant l'épouvantable tremblement de terre qui ruina entiérement cette ville l'an 368, & il fut ſauvé par miracle, comme nous l'apprenons de S. Grégoire ſon frere, dans l'oraiſon funébre qu'il prononça à ſa louange. Il y a apparence que Céſaire mourut ſur la fin de la même année 368, ou au commencement de la ſuivante. L'égliſe l'honore comme ſaint, la Latine le 25 de février, & la Grecque le 9 de mars; nous apprenons de Nicephore que c'eſt depuis pluſieurs ſiécles. On lui attribue quatre dialogues, ſur les queſtions les plus ſubtiles de la théologie & de la philoſophie, que quelques-uns ont cru avoir été faits ſous ſon nom par S. Gregoire de Nazianze; mais ils ſont d'un auteur beaucoup plus récent. Photius en fait mention, & remarque qu'ils contenoient 220 queſtions ou réponſes; préſentement nous n'en avons que 195, imprimées en grec & en latin dans l'auctuaire de la bibliothéque des Peres de 1624. Leunclavius les avoit déja fait imprimer en latin en 1571, & après lui Elias Elinger, bibliothécaire d'Augsbourg en a donné l'an 1626, 79 en grec & en latin. * Gregor. Nazianz. *orat.* 10, *& carmine in vitâ ſuâ.* Nicephore Calliſte, *l.* 12, *c.* 24. Photius, *biblioth. can.* 210. Suidas & Jacques Billi, *en la préf. ſur la* 10e *oraiſon de S. Gregoire de Nazianze.* Bollandus, *ad diem* 25 *febr.* Hermant, *vie de S. Gregoire.* Tillemont, *mémoires pour l'hiſtoire eccleſ.* Baillet, *vies des Saints.* Du Pin, *biblioth. des auteurs eccleſiaſtiques, IV ſiécle.*

CESAIRE (Saint) archevêque d'Arles, illuſtre par ſa doctrine & par ſa piété, a vécu dans le VI ſiécle, & étoit de Châlons-ſur-Saône, ſelon quelques auteurs. Il fut élevé ſous l'abbé Porchaire dans l'iſle de Lerins, qui étoit l'école de la piété pour les Gaules. Une maladie qu'il eut l'ayant obligé de venir à Arles, pour y recouvrer la ſanté, il fut fait diacre, prêtre, puis abbé par Eonius, qui étoit évêque de cette ville, & auquel il ſuccéda vers l'an 502 ou 503. Quelques citoyens l'accuſérent auprès du roi Alaric, de favoriſer le parti des Bourguignons, & de vouloir leur livrer la ville d'Arles; mais le ciel fit connoître ſon innocence. Il préſida au concile d'Agde l'an 506, à ceux de Carpentras en 527, de Vaiſon, & au II d'Orange en 529, & à un autre où Contumelioſus, évêque de Riez, fut accuſé & dépoſé. Le pape Symmaque, qu'il alla ſaluer à Rome, lui donna le *Pallium.* On met ſa mort au 27 d'août de l'an 544. Nous avons de lui 46 homélies, imprimées dans la bibliothéque des Peres; 23 de ces mêmes homélies, imprimées avec 81 autres dans l'appendix du 5e tome des œuvres de S. Auguſtin, de l'édition des bénédictins; quelques lettres, une exhortation à la charité, un traité des dix vierges, des régles pour les religieuſes en faveur de ſa ſœur ſainte Céſaire, abbeſſe d'un monaſtere de ſaintes filles qu'il avoit fondé à Arles, & quelques autres imprimées à part, & dans le IX tome de la grande bibliothéque des Peres. M. Baluze fit imprimer en 1669 14 homélies de S. Céſaire, qu'il croyoit qu'on n'avoit point encore vues; mais il n'y a que la 10e qui parut alors pour la premiere fois. Cyprien ſon diſciple écrivit ſa vie, qu'on voit à la tête de ſes ouvrages, avec le prêtre Muſianus & le diacre Etienne. Nous avons auſſi le teſtament de S. Céſaire: non-ſeulement il avoit compoſé ſes ſermons pour les prêcher à ſon peuple, mais il les envoyoit encore à ſes confreres de France, d'Italie & d'Eſpagne, afin qu'ils s'en ſerviſſent pour en inſtruire leur troupeau; c'eſt ce qui fait que l'on en trouve un grand nombre. Il copioit ſouvent lui-même les ſermons des autres, & entr'autres ceux de S. Auguſtin, ſur les matieres qui concernent la liberté, la grace, la prédeſtination, &c. Il copie d'ordinaire Fauſte de Riez. L'auteur qui l'a inſéré dans le livre des écrivains eccléſiaſtiques de Gennade; (car Gennade n'en a pas pu parler, puiſque quand il écrivoit, Céſaire n'étoit pas encore évêque d'Arles) cet auteur, dis-je, lui attribue un recueil de paſſages de l'écriture & des Peres ſur la grace, approuvé par le pape Felix; ce qui ſe doit entendre des canons du II concile d'Orange, où Céſaire a aſſiſté. Sa vie ne nous paroît pas pure, & telle qu'elle a été faite par ſes premiers auteurs. * Ruricius Lemovicenſis, *epiſt.* 31. Cyprien, *en ſa vie.* Gennade, *au catal. c.* 86. Sigebert, *c.* 119. Trithéme & Bellarmin, *des écrivains eccléſiaſtiques.* Gregoire de Tours. Florien. Venance & Baronius, *A. C.* 441, *num.* 13, 454, *num.* 42 *& ſuiv.* 490, *num.* 10, 506, *num.* 5, 508, *num.* 23, *&c.* au martyrologe, *au* 27 *août.* Saxi, *Pont. Arelat.* Louis Jacob, *de clar. ſcript. Cabilon.* Du Pin, *biblioth. des auteurs eccleſ. VI ſiécle.* On trouve un article très-circonſtancié touchant S. Céſaire & ſes écrits, dans l'*hiſtoire littéraire de la France*, par D. Rivet, tome III, page 190-234.

CESAIRE, religieux de l'orde de Cîteaux, dans le monaſtere de Heiſterbach, dans le diocèſe de Cologne, où il entra l'an 1199, & puis prieur de Villers en Brabant, a compoſé un gros ouvrage diviſé en douze livres en forme de dialogues, à l'imitation de S. Grégoire, contenant l'hiſtoire des miracles & viſions arrivées de ſon temps, particuliérement en Allemagne. Il aſſure dans la préface qu'il n'a rien inventé de lui-même, & qu'il a appris des autres tout ce qu'il a écrit: cependant il n'eſt pas excuſable d'avoir cru trop légérement des gens peu dignes de foi, & d'avoir, ſur leur rapport, recueilli dans ſon ouvrage quantité de fables & d'hiſtoires ſuppoſées. Il marque au livre 10, chapitre 48, qu'il compoſoit cet ouvrage l'an 1222. Il a encore compoſé l'an 1226, la vie & la paſſion de S. Engelbert, archevêque de Cologne, en trois livres, que Surius rapporte dans le IV tome, ſous le 7 novembre, & des homélies données par André Coppenſtein, ſous le titre de recueil de moralités, imprimé à Cologne. Il compoſa encore divers autres traités, dont on pourra voir le dénombrement dans la bibliothéque des écrivains de Cîteaux, & dans le catalogue qu'en a donné Coppenſtein à la tête du recueil de moralités. * Trithéme, *de ſcript. eccleſ.* Charles de Viſch, *biblioth. Ciſterc.* Le Mire. Poſſevin. Voſſius, &c. M. Du-Pin, *au ſiécle XIII.*

CESAIRE (Innocent) prévôt de l'égliſe de Breſce en Italie, vivoit au commencement du XVI ſiécle, & fut fait priſonnier, lorſque cette ville fut priſe par les François l'an 1512. Il a décrit les malheurs que ſouffrit cette ville en cette occaſion. Gaſton de Foix, général des armées du roi Louis XII en Italie, y étant entré par le château, couvrit les rues de huit mille morts, & en chaſſa les Vénitiens, que les bourgeois de Breſce avoient introduits dans leur ville. * Voſſius, *des hiſt. Lat. liv.* 3, *ch.* 10.

CESAIRE, de Spire, étant entré dans l'ordre de S. François, dès le vivant de ce Saint, s'y diſtingua par un attachement inviolable à la régularité. Sa vie exemplaire le fit regarder comme le chef des religieux zélés qui s'oppoſoient aux relâchemens que le pere Hélie général, introduiſoit chaque jour; on les appella de ſon nom, *les Céſarins.* La fermeté avec laquelle il reprenoit Hélie, irrita contre lui cet homme ambitieux, qui ayant fait entendre au pape Grégoire XI, que les Céſarins ne cherchoient qu'à exciter des troubles, obtint de lui en 1237, la permiſſion d'employer contr'eux les plus rigoureux traitemens. Quelques-uns furent punis de peines corporelles; d'autres diſperſés. Céſaire, qu'Hélie craignoit le plus, fut mis dans une obſcure priſon, chargé de chaînes, dont on le déchargea quelque temps après. Il paſſa deux années dans ce triſte lieu; enfin au commencement de 1239, ayant trouvé la porte de la priſon ouverte, il en ſortit pour s'échauffer aux rayons du

Digitized by Google

ſoleil ; mais le geolier l'ayant apperçu, le frapa d'un coup de bâton ſur la tête. Céſaire en mourut un moment après, en priant Dieu de pardonner à ſon meurtrier & à ſes perſécuteurs, & ſa mort fut vengée par la dépoſition d'Hélie. Les religieux qui l'avoient regardé comme leur chef, continuerent de s'appeller Céſarins, mais ſans faire de congrégation juſqu'à l'an 1256. Saint Bonaventure ayant été fait alors général, fit ceſſer tous les troubles, en rétabliſſant l'obſervation de la régle. * Franc. Gonzag. *de orig. ſcrap. rel.* Wading. *ann. Min. tome I.* Helyot, *hiſtoire des ordres monaſtiques, tome VII, chap.* 3.

CESAIRE (Jean) de Juliers, philoſophe & médecin, étudia la philoſophie à Paris ſous le célébre Jacques le Fevre d'Etaples. Il vint enſuite demeurer à Cologne ; mais ayant été contraint d'en ſortir à cauſe de ſa religion, il fut accueilli par Guillaume, comte de Nuénar & de Meurs, qui le reçut chez lui. On prétend que dans la ſuite il rentra dans le ſein de l'égliſe romaine ; & Pierre de Merſſe ou Merſſée (*Merſſæus*) dit qu'il mourut à Cologne, âgé de quatre-vingt-dix ans, l'an 1551, & qu'il fut enterré dans l'égliſe des freres de S. Jérôme. Valere André cite de Jean Céſaire les ouvrages ſuivans : 1. *Diomedes Grammaticus, emendatus, ſcholiſque illuſtratus*, à Cologne 1536 : 2. *Rhetorica*, à Paris 1541 : 3. *Dialectica*, à Cologne 1532 ; cet ouvrage a été pluſieurs fois réimprimé : 4. *Commentaria in Jodoci Clichtovei introductionem cognitionis terminorum*, à Paris : 5. *Epitome introductorii geometrici Caroli Bovilli*, à Baſle : 6. *C. Plinii ſecundi opus hiſtoriæ naturalis*, à Cologne 1524. Céſaire a donné dans cette édition de Pline des argumens ſur chaque livre, & de courtes notes en marge : 7. *C. Plinii libri duo de Medicinâ piſcium*, avec des ſcholies, à Strasbourg, 1534 : 8. *Boëtius de conſolatione philoſophiæ*, à Cologne 1535, avec les commentaires de Murmellius & de Rodolphe Agricola ſur le même ouvrage. * Valere André, *Bibliotheca Belgica*, édition de 1739, tome I, pages 595 & 596.

CESALPIN (André) en latin *Cæſalpinus*, a été un très-habile homme, tant en philoſophie qu'en médecine. Il étoit d'Arezzo, & il profeſſa long-temps à Piſe ; après quoi il devint premier médecin du pape Clément VIII. Il mourut à Rome le 23 de février 1603, à l'âge de 84 ans. Il croyoit, dit-on, que les premiers hommes furent formés de la maniere que pluſieurs philoſophes s'imaginent que s'engendrent les grenouilles. Ses principes s'approchoient un peu de ceux de Spinoſa ; ce ſeroit dérober à Ceſalpin une gloire très précieuſe, que de paſſer ſous ſilence qu'il a connu la circulation du ſang. Les ouvrages qu'il a donnés au public ſont Κατοπτρον, *ſive ſpeculum ; ſpeculum artis medicæ Hyppocraticum ; de plantis libri XVI ; de metallicis libri III ; quæſtionum medicarum libri II. Praxis univerſæ medicinæ. Dæmonum inveſtigatio peripatetica. Quæſtionum peripateticarum libri V.* Nicolas Taurel, médecin de Montbelliard, a écrit contre ce dernier ouvrage, & a intitulé ſon livre : *Alpes cæſæ, hoc eſt Andreæ Ceſalpini monſtroſa dogmata diſcuſſa & excuſſa.* Les endroits dans les ouvrages de Ceſalpin, qui prouvent qu'il connoiſſoit la circulation du ſang, ſont *Cæſalp. quæſt. Peripatetic. lib.* 5, *cap.* 4, *fol.* 125, *verſo. Id. quæſtionum medicarum lib.* 2, *cap.* 17, *fol.* 234, *edit.* 1593. * Hiſtoire de Thou, *lib.* 229, *p. m.* 1003. Witte, *diar. biograph. & bibliographia curioſa apud.* Teiſſier, *éloges, tome I, page* 330.

CESAR, titre d'honneur que les empereurs Romains donnoient à leurs fils, ou à ceux qu'ils adoptoient pour être leurs ſucceſſeurs. Le titre de roi des Romains répond aujourd'hui à celui de Céſar. * Roſin, *antiq. rom. liv.* 7, *chap.* 13.

Ce mot CESAR eſt un ſurnom de la famille des Jules, ou parceque le premier de cette famille avoit été tiré du côté ouvert de ſa mere, ou parcequ'il vint au monde avec bien des cheveux, ou parcequ'enfin l'aïeul de Caïus avoit tué un éléphant, qui s'appelle, dit-on, *Céſar* dans la langue punique.

CESAR (C. Jule) dictateur, étoit fils de *Lucius* Céſar, & d'*Aurelie*, fille de Cotta. On le fait deſcendre du côté paternel d'Iule, fils d'Enée, & du côté de ſa grand'mere Marcia, d'Ancus Martius, quatriéme roi des Romains, comme lui-même le dit dans la harangue funebre de ſa tante Julie qu'il prononça. Il naquit le 12e jour du 5e mois, qui de ſon nom fut appellé depuis *Juillet*, l'an 654 de Rome, 100 ans avant J. C. A l'âge de 16 ans il perdit ſon pere, & l'année ſuivante il fut déſigné grand-prêtre de Jupiter. Le dictateur Sylla voulut le faire mourir, ce qui l'obligea de ſe cacher, juſqu'à changer de logis preſque toutes les nuits, quoiqu'il fût incommodé de la fievre quarte, & à s'échaper en gagnant à force d'argent ceux qui avoient ordre de l'arrêter. Enfin il fut remis en grace ; & Sylla après avoir *réſiſté long-temps* à ſes amis, ſe laiſſa vaincre à leurs importunités, en s'écriant : *Que celui dont les intérêts leur étoient ſi chers, ruineroit un jour l'état.* Il porta premiérement les armes en Aſie, ſous M. Thermus, préteur, qui l'envoya vers Nicomede, roi de Bithynie, à qui le bruit courut qu'il s'étoit proſtitué. A ſon retour il accuſa Cornelius Dolabella de péculat ; & depuis, s'étant embarqué pour Rhodes, afin d'étudier en repos ſous Apollonius Molon, il fut pris par des pirates : il leur demanda ce qu'ils vouloient pour ſa rançon ; & ayant ſu qu'ils n'exigeoient que trente talens, il ſe moqua d'eux, & leur en promit cinquante ; mais dès qu'il fut délivré, il aſſembla des vaiſſeaux, attaqua ces écumeurs de mer, & les fit tous pendre ; les puniſſant de ce ſupplice, dont il les avoit ſouvent menacés par raillerie, lorſqu'il étoit leur priſonnier. La premiere charge qu'il eut, par les ſuffrages du peuple, fut celle de tribun militaire : il fut depuis queſteur, enſuite édile ; & ayant perdu l'eſpérance d'obtenir la commiſſion de rétablir le roi d'Egypte qu'il briguoit, il demanda la charge de ſouverain pontife, & l'emporta ſur deux de ſes compétiteurs extrêmement puiſſans, & qui le ſurpaſſoient en âge & en autorité. Enſuite il fut préteur & gouverneur d'Eſpagne, où ayant vu l'image d'Alexandre dans le temple d'Hercule à Cadis, il ne put s'empêcher de verſer des larmes, de ce qu'il n'avoit encore rien fait de remarquable, à l'âge qu'Alexandre avoit ſubjugué preſque tout le monde. A ſon retour il fut conſul en 695 de Rome avec Bibulus qu'il chaſſa, parcequ'il s'étoit oppoſé à la publication de la loi *Agraria ;* affront qui obligea ce dernier à ſe tenir dans ſa maiſon le reſte de ſon conſulat. Ainſi Céſar eut ſeul l'adminiſtration de la république, ce qui donna ſujet à quelques perſonnes d'eſprit d'en faire une raillerie ; car au lieu de mettre en leur date, *Céſar & Bibulus étant conſuls*, ils mettoient *Jules & Céſar étant conſuls.* Pendant ſon conſulat, étant appuyé de L. Piſon ſon beau-pere, & de Pompée ſon gendre ; (car il avoit épouſé Calpurnie, fille du premier, & il avoit donné Julie au ſecond) il opta le gouvernement des Gaules, qu'il réduiſit en forme de province ; & pendant neuf ou dix années qu'il les gouverna, il impoſa quatre cens mille ſeſterces de tribut par an. Il fut le premier de tous les Romains qui fit bâtir un pont ſur le Rhin pour attaquer les Allemans, ſur leſquels il remporta pluſieurs victoires. Il attaqua auſſi les peuples de la grande Bretagne, qui n'étoient pas encore connus aux Romains ; & les ayant ſubjugués, il les contraignit de lui donner des ôtages & de l'argent. Cependant ſa fille Julie étant morte, l'intelligence, qui étoit entre lui & Pompée, fut entiérement détruite, parceque l'un ne pouvant ſouffrir de maître, ni l'autre de compagnon, ils ſe regardoient tous deux comme rivaux. Pompée, qui étoit à Rome, s'oppoſa à toutes les demandes de Céſar abſent, lequel croyant avoir ſujet de ſe plaindre du procédé du ſénat, entra l'an 705 en Italie avec ſon armée victorieuſe, & donna ſi fort l'épouvante à ſes ennemis, qu'ils prirent la fuite. Il emporta quelques places, fit priſonnier Domitius, qui avoit

Digitized by Google

été nommé pour lui ſuccéder en ſon gouvernement, & s'en alla par mer à Brindes, où les conſuls & Pompée s'étoient réfugiés pour paſſer la mer. Céſar les manqua, puis il revint à Rome, fit aſſembler le ſénat ſur les affaires de la république, & alla en Eſpagne attaquer l'armée de Pompée, commandée par ſes trois généraux, M. Petreius, L. Afranius & M. Varron. Il les défit en peu de temps, quoique le ſiége de Marſeille retardât ſes progrès. Il retourna dans la ſuite à Rome, paſſa en Macédoine; & après avoir campé près de Pompée durant quatre mois, il le défit enfin dans la plaine de Pharſale l'an 706 de Rome, 48 ans avant J. C. & le pourſuivit juſqu'à Alexandrie, où ayant appris qu'il avoit été tué, il tourna ſes armes contre Ptolémée roi d'Egypte, qui le vouloit ſurprendre; quoique ce fût durant les rigueurs de l'hiver, & qu'il ſe trouvât dépourvu de toutes choſes, dans une ville où régnoit un ennemi puiſſant & ruſé, il ne laiſſa pas de le vaincre, & de ſe rendre maître de l'Egypte, qu'il donna à Cléopatre. D'Alexandrie il paſſa en Syrie, & de-là dans le Pont, où il défit le cinquiéme jour de ſon arrivée Pharnace, fils du grand Mithridate. Il vainquit enſuite Scipion & Juba en Afrique, & les enfans de Pompée en Eſpagne. Dans toutes les guerres civiles la fortune ne lui fut jamais contraire que deux fois; l'une à Dyrrachium, contre Pompée; & l'autre au dernier combat qu'il donna en Eſpagne.

Après avoir mis fin à ces guerres, il retourna à Rome, où il triompha quatre jours de ſuite; ſavoir, des Gaules, de l'Egypte, du Pont & de l'Afrique; & encore une cinquiéme fois, pour avoir vaincu le jeune Pompée dans les Eſpagnes, dont la pompe & les richeſſes ſurpaſſerent tout ce qui avoit paru juſqu'alors de plus grand dans Rome; mais le premier & le plus magnifique de ſes triomphes, fut celui des Gaules. Après tant de victoires, il fut élu dictateur perpétuel, & déclaré empereur, nom qu'il accepta volontiers, & qui depuis eſt demeuré à ſes ſucceſſeurs. Alors ſe voyant affermi, il donna pluſieurs ſortes de ſpectacles au peuple, & s'appliqua avec un ſoin extrême au réglement de la république. Il réforma en 707, les faſtes qui étoient tombés dans une grande confuſion par la faute des pontifes; il diſpoſa l'année ſelon le cours du ſoleil, la fixant à 365 jours par le conſeil de Sogigene & d'autres excellens aſtronomes; réforme qui a fait donner à cette année le nom de *Julienne*. Il remplit le nombre des ſénateurs, partagea avec le peuple le pouvoir de faire les magiſtrats, fit le dénombrement des citoyens, & régla toutes choſes avec une prudence admirable, & ſur-tout pour ce qui regardoit le luxe & la dépenſe. Entr'autres projets qu'il avoit formés, il devoit bâtir un temple de Mars, le plus grand & le plus magnifique qui fût au monde, faire remplir & applanir un lac, où il avoit donné le ſpectacle d'un combat naval, avec un théatre d'exceſſive grandeur, réduire le droit en abrégé, faire des bibliotheques publiques, ſécher les marais du Pont, faire couler le lac Fucin, accommoder les chemins depuis la mer juſqu'au Tibre par les Alpes, couper le détroit de Corinthe, &c. mais la mort le prévint, lorſqu'il étoit ſur le point de faire la guerre aux Getes & aux Parthes; car il fut aſſaſſiné dans le ſénat, & reçut vingt-trois coups de poignard à l'âge de 56 ans, l'an de Rome 710, & 44 ans avant la naiſſance du Sauveur. On dit qu'il avoit eu de grands préſages de ce malheur, ſans que cela pût l'empêcher de ſortir, quoique ces pronoſtics & ſon indiſpoſition le fiſſent balancer s'il devoit le faire. Céſar étoit d'un naturel fort doux, & pardonnoit volontiers; auſſi pleura-t-il la mort de Pompée, & fit grace à certains poëtes qui avoient publié des piéces diffamatoires contre lui. Dans la journée de Pharſale, il commanda d'épargner les citoyens Romains, & permit à chacun des ſiens de ſauver tel ennemi qu'il voudroit; & lorſque Caton ſe fut tué en Afrique, il s'écria qu'il portoit envie à ſa mort, & ſe plaignit de ce qu'il lui avoit envié la gloire de lui donner la vie. Il étoit bon ami, magnifique, généreux, intrépide dans les dangers, d'un eſprit élevé, vif & pénétrant, néanmoins agréable & facile; mais ambitieux juſqu'à l'excès, entreprenant, donnant beaucoup au haſard, & prêt de ſacrifier toutes les vertus à la paſſion de dominer. Il avoit la taille haute, le teint blanc, & les yeux vifs, le nez grand, un peu élevé à l'endroit où il ſe joint avec le front, les narines un peu retirées en haut, & la pointe baiſſant, la tête bien formée, le col aſſez long, le front médiocrement enfoncé au milieu, & le viſage aſſez plein. Il étoit chauve ſur le devant de la tête; ce défaut l'obligea de demander au ſénat permiſſion de porter toujours une couronne de laurier. Il avoit de très-grandes diſpoſitions pour les ſciences; & ſi la guerre & les affaires de l'état l'euſſent moins occupé, peut-être eût-il été le plus ſavant & le plus éloquent homme de ſon ſiécle.

Dès ſa plus tendre jeuneſſe il compoſa un poëme à la louange d'Hercule, & fit une tragédie intitulée, *Œdipe*, outre des recueils de bons mots & des réponſes remarquables. Suetone lui attribue un poëme intitulé, *le Voyage*, que nous ne connoiſſons pas; & quelques auteurs veulent qu'il ſoit auteur de l'épigramme de ce jeune Thracien, qui tomba dans l'Hebre en ſe jouant ſur la glace. Il étoit auſſi grand orateur, & il fit des harangues pour les Bythiniens, pour la loi Plautia, pour Decius Samnite, pour Sextilius & pluſieurs autres. A l'âge de 21 ans il accuſa Dolabella; & n'étant encore que queſteur, il fit l'oraiſon funebre de ſa tante Julie, & celle de ſa femme Cornelie. Il compoſa, étant déja avancé en âge, les deux anti-Catons, deux livres de l'analogie, quelques traités d'aruſpices & d'augures, & des éphémérides, dont parle Servius. Il ne nous eſt reſté de lui que ſes commentaires ſur les guerres des Gaules & ſur les guerres civiles; ouvrage qui, quoique fait en forme de mémoires, peut paſſer pour une parfaite hiſtoire. Voici le jugement qu'en fait Cicéron: *Nudi ſunt, recti, & venuſti, & omni ornatu orationis tanquam veſte detracto; ſtultis ſcribendi materiam præbuit, ſanos verò homines à ſcribendo deterruit.* Le ſeptiéme livre de la guerre des Gaules eſt d'Hirtius, qui a auſſi fait les commentaires des guerres d'Eſpagne, d'Afrique & d'Alexandrie; d'autres diſent qu'Oppius, intime ami de Céſar, en eſt l'auteur. * Suetone. Plutarque. Dion. Appien. Diodore. Florus, &c. Bayle, *dictionnaire critique, ſeconde édition.*

CESAR (Octavius) *cherchez* AUGUSTE.

CESAR (Lucius) oncle du triumvir Marc-Antoine, s'étant attaché à Pompée, fut employé plus d'une fois pour traiter de la paix; mais enfin ſe rencontrant entre les proſcrits nommés par Auguſte, il fut tué par ſon ordre; & Marc-Antoine obtint réciproquement qu'il pouroit faire mourir Cicéron, ami d'Auguſte, ce qui fut exécuté.

CESAR duc de Vendôme, d'Eſtampes & de Mercœur, de Beaufort & de Penthievre, pair de France, prince de Martigues, comte de Butançois, ſeigneur d'Anet, grand-maître, chef & ſurintendant général de la navigation & commerce de France, étoit fils *naturel* du roi Henri IV & de *Gabrielle* d'Eſtrées, ducheſſe de Beaufort. Il naquit à Couci en Picardie, l'an 1594. Le roi ſon pere le légitima en 1595, & lui donna le duché de Vendôme en 1598. Il épouſa en 1609 *Françoiſe* de Lorraine, ducheſſe de Mercœur, fille unique & héritiere de *Philippe-Emanuel* de Lorraine, duc de Mercœur, & de *Marie* de Luxembourg, ducheſſe d'Eſtampes. Le duc ſon beau-pere lui céda le gouvernement de Bretagne, & le roi Louis XIII l'aſſocia à l'ordre des chevaliers du Saint Eſprit, en 1620. Depuis, il fut arrêté à Blois le 3 juin 1626, & perdit ſon gouvernement. En 1630 il fut mis en liberté, & l'année ſuivante il porta les armes au ſervice des Hollandois. En 1643 il ſe retira de la cour; & y ayant été rappellé, il eut en 1650 la charge de grand-maître de la navigation. Il rétablit la paix dans la Guienne en 1653, & l'année ſuivante il ſe trouva au

ſacre du roi Louis XIV, & y repréſenta le duc de Normandie. En 1655 il mit en fuite l'armée navale d'Eſpagne, près de Barcelone, & mourut à Paris le 22 octobre 1665, & la ducheſſe ſon épouſe, le 8 de ſeptembre 1669. Il avoit eu *Louis* cardinal duc de Vendôme, mort en 1669; *François* duc de Beaufort, mort auſſi en 1664; & *Elizabeth* ducheſſe de Nemours, mere de deux filles, dont l'une a été ducheſſe de Savoye, & l'autre reine de Portugal.

CESARÉE, ville de Paleſtine, d'une ſituation très-avantageuſe le long de la mer, auparavant appellée la *tour de Straton*, fut rebâtie par Herode *le Grand*, qui la conſacra en l'honneur d'Auguſte, & qui donna des ſpectacles au peuple, avec une magnificence incroyable. Joſephe fait la deſcription des édifices de cette ville, de ſon port, de ſon mole & de ſes autres beautés. Elle fut depuis métropole de la Paleſtine, & honorée du nom de *Colonie Romaine*, pour avoir bien ſervi les troupes de Veſpaſien contre les Juifs. On l'appella alors *Flavie-Auguſte-Ceſarée*, métropole de la province de Syrie-Paleſtine, ſous leſquels noms on la retrouve ſouvent dans les médailles. Herode Agrippa y fut frapé par un ange, & mourut mangé de vers, comme il eſt marqué dans les actes. S. Philippe, diacre, étoit natif de cette ville. Le centenier Corneille y fut baptiſé par S. Pierre. On dit auſſi que le prophéte Agabe y avoit pris naiſſance. Elle a eu pluſieurs prélats de grande érudition; entr'autres Euſebe, qui nous a laiſſé de ſi beaux ouvrages; & ce Theophile, qui du temps du pape Victor, célébra un ſynode pour la fête de Pâque, vers l'an 196, où il arrêta qu'elle ſe célébreroit le dimanche après le quatorziéme de la lune de mars. On en aſſembla un autre l'an 334, au ſujet de S. Athanaſe; mais il fut transféré l'année ſuivante à Tyr. Cette ville fut priſe par Moaviah, après un ſiége de ſept années, l'an 653. * *Actes des Apôtres*, *c.* 12. Joſephe, *antiq. l.* 4, *c.* 9, *l.* 15, *c.* 13, *& l.* 13, *c.* 13. Euſebe, *l.* 5, *c.* 22. Bede, *de Æquin. vern. tom. II concil.*

CESARÉE, ville de Cappadoce, anciennement Mazaca, à laquelle Tibere donna le nom de Ceſarée. Strabon en parle, & Etienne de Byſance aſſure que long-temps auparavant on l'appelloit Edeſſe la Parthenienne. Un voyageur moderne, qui a été dans le pays, prétend prouver que cette ville a été auſſi nommée *Apamia*, & qu'elle eſt l'*Erſeron* d'aujourd'hui. L'opinion commune eſt pourtant que c'eſt celle qu'on nomme aujourd'hui *Caiſar*, ſelon quelques-uns, & *Tiſaria*, ſelon d'autres. Cette ville étoit la métropole de la Cappadoce, & la principale du diocèſe ou de l'exarchat de Pont, qui comprenoit onze provinces dans l'Aſie mineure & l'Arménie. Elle n'étoit habitée que par des chrétiens dès le IV ſiécle, & on n'y ſouffroit ni paien ni hérétique. Julien l'*Apoſtat* irrité de ce que les chrétiens avoient renverſé tous les temples des idoles qui étoient dans cette ville, y vint en 362, & la dégrada de tous les privileges dont elle jouiſſoit: il la raya du nombre des cités, lui ôta le nom de Ceſarée, lui donna celui de Mazaca qu'elle avoit porté auparavant; ôta aux habitans de la ville & du territoire voiſin tout ce qu'ils poſſédoient, fit enrôler tous les eccléſiaſtiques dans la milice la plus vile & la plus mépriſable, & fit taxer tous les laïcs, les femmes & les enfans d'un tribut conſidérable, comme on en payoit dans les villages. Cette ville a eu pluſieurs évêques recommandables par leur ſcience, & par leur piété; entr'autres S. Firmilien qui mourut vers l'an 269, S. Leonce qui aſſiſta au premier concile de Nicée, & S. Baſile qui en fut fait évêque l'an 370, & mourut en 379. * Strabon, *liv.* 12. Etienne de *Byſance*. Poulet, *voyage d'Orient.*

CESARÉE DE PHILIPPE, ville appellée de ce nom, parceque Philippe, fils d'Herode, la fit rebâtir en l'honneur de Ceſar Caligula. Elle ſe nommoit auparavant Paneas; & lorſqu'elle changea de nom, on ajouta le nom de Germanique à celui de Ceſarée, ſans doute à cauſe de Germanicus, pere de l'empereur. Elle étoit au pied du mont Liban, près des ſources du Jourdain, ſur les confins de la Cœleſyrie; & on croit qu'elle eſt nommée aujourd'hui *Beline* ou *Bolbec*. Elle a eu un évêché ſuffragant de Tyr. Cette ville fut priſe par Foulques ſucceſſeur de Baudouin, après la défaite des Saraſins près d'Antioche, en l'année 1135, ainſi que le rapporte Guillaume de Tyr (*l.* 14) & P. Emile (*l.* 5.) Elle fut repriſe ſur les chrétiens par Noradin, après qu'il eut vaincu Raimond, pendant le regne d'Aimeri dans la Paleſtine, l'an 1169. * Guillaume de Tyr, *l.* 19. Bellon, *l.* 2, *obſerv. c.* 95.

CESAREE, ſur la mer, ville autrefois capitale de la Mauritanie en Afrique, & célebre dans l'hiſtoire romaine. On croit que c'eſt la *Jol* de Pline, de Ptolémée & de Pomponius Mela. Elle fut depuis le ſiége d'un évêché. Les Africains l'appelloient *Tiguident*, ou *vieille ville*, & les califes la ruinerent l'an 959. On prétend qu'elle fut bâtie par Juba, roi de Numidie & de Mauritanie, du temps de Pompée. Les veſtiges de ſes murs ont plus de trois lieues de circuit, & l'on voit encore dans ſes ruines quelques marques de ſa grandeur. Lorſque les Arabes couroient victorieux par toute l'Afrique, elle étoit conſidérable par ſes richeſſes, par ſes académies, d'où ſont ſortis de grands poëtes & d'excellens philoſophes. Quelques-uns croient que c'eſt ſur ſes fondemens qu'a été bâtie *Alger*, appellée *Cezeis* par les gens du pays; mais c'eſt une erreur groſſiere, puiſqu'elle en eſt éloignée de plus de 40 lieues. * Strabon en parle *au l.* 17; & Marmol, *l.* 5, *c.* 34. Plin. *l.* 5, *c.* 2. Mela. Solin, *c.* 25, *l.* 2, *c.* 6. *Voyez* auſſi Saumaiſe ſur Solin, *p.* 39.

CESARINI (Julien) cardinal, d'une noble famille de Rome, fut élevé à cette dignité en 1426, par Martin V. C'étoit un homme d'un mérite diſtingué, qui avoit joint à une vertu ſolide une grande connoiſſance des belles lettres. Il ſavoit auſſi le droit, qu'il avoit enſeigné à Padoue. Le même pontife l'envoya en Pologne, en Hongrie & en Bohême, pour y prêcher la croiſade. Depuis, le pape Eugène IV, ſucceſſeur de Martin, l'envoya en Allemagne, & le fit ſon légat *à latere*, pour aller prêcher une autre croiſade contre les Huſſites. Enſuite il eut ordre d'ouvrir le concile convoqué à Baſle, où il préſida de la part du même pontife, auquel il écrivit avec aſſez de force, pour le porter à calmer les troubles qui commençoient de s'élever dans l'égliſe. Il ſe trouva auſſi à Florence, où Eugène avoit transféré ſon concile, & y ſoutint avec zèle les intérêts de l'égliſe romaine, contre les prétentions des Grecs. Enfin il fut envoyé en Hongrie pour ménager des intérêts aſſez délicats; car il s'agiſſoit de faire rompre à Ladiſlas, roi de Hongrie & de Pologne, la paix qu'il avoit faite avec Amurat, empereur des Turcs. Les conjonctures paroiſſoient extrêmement favorables pour pouſſer à bout l'Ottoman. Le cardinal Julien diſpenſa Ladiſlas du ſerment qu'il avoit fait à Amurat, pour l'obſervation de la paix; & enſuite on donna la bataille de Varnes, au mois de novembre 1444, que les chrétiens perdirent avec un malheur irréparable. Les rois de Hongrie & de Pologne y furent tués. Le cardinal Julien y périt auſſi; mais on ne ſait pas ſi ce fut dans la mêlée, ou en fuyant. Il y en a même qui diſent qu'un batelier, en paſſant le Danube, l'aſſaſſina pour avoir ſon argent. * Cochlæus, *l.* 6, *hiſt. Huſſit.* Ciaconius, *in addit. ad Mart. V.* Victorel, *ibid.* Auberi, *hiſt. des card. tome II.* Sponde, *in annal. eccleſ.*

CESARINI (Alexandre) cardinal, avoit contracté une amitié particuliere avec les ſeigneurs de Médicis. Le pape Léon X qui étoit de cette maiſon, le créa cardinal le premier juillet 1517, puis le pourvut de quelques évêchés. Auſſitôt après l'élection d'Adrien VI, il paſſa en Eſpagne, pour conférer avec ce nouveau pontife de quelques affaires importantes. Clément VII & Paul III l'employerent ſouvent. C'étoit un prélat d'une grande intégrité, & qui aimoit les gens de lettres. Sadolet & Alde Manuce parlent avantageuſement de lui. Le cardinal Alexandre Ceſarini mourut à Rome le 13 février

Digitized by Google

1542. * Onuphre. Victorel. Ughel.

CESARINI (Virginio) de Rome, naquit au mois d'octobre en 1595, de *Julien* Cesarini duc de Citta Nuova, & de *Livia* Ursini. Il savoit les langues, la philosophie, la théologie, le droit, la médecine, les mathématiques, l'histoire sainte & profane. Des qualités si éminentes ne lui inspiroient ni vanité, ni présomption. Il étoit modeste, civil & homme de bien. Le pape Urbain VIII lui ayant donné une charge de camérier, avoit dessein de le mettre au nombre des cardinaux; mais la mort enleva Cesarini dans la fleur de son âge, au mois d'avril 1624. Il étoit de l'académie des *Lyncei*. Nous avons de lui des poësies latines & italiennes. On en a imprimé plusieurs dans le recueil intitulé, *septem illustrium virorum poemata*, à Anvers 1662, *in*-8°, & réimprimé depuis. Cesarini a fait un traité contre les astrologues. Il en avoit commencé plusieurs autres, comme sur l'immortalité de l'ame, sur la nature des choses, qu'il n'a point achevés. Cesarini étoit un merveilleux homme, qui avoit presque toutes sortes de connoissances spéculatives, en un âge où les autres ont à peine commencé l'étude. Le cardinal Bellarmin ne faisoit point de difficulté de le comparer avec Pic, comte de la Mirandole; & l'on trouva tant de conformité dans les mœurs, les études, les qualités de l'ame & du corps même, de l'un & de l'autre, & dans l'âge qu'ils ont vécu, qu'on a frapé une médaille, où d'un côté l'on voit leurs têtes jointes ensemble, couronnées de laurier, & de l'autre deux phenix. * Janus Nicius Erythræus, *pinac. I. imag. illust. c.* 35. Lorenzo Crasso. Leo Allatius. Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes modernes, tome VIII, p.* 174, 175, *édit. Paris.*

Augustin Favoriti, secrétaire du collége des cardinaux, a écrit en latin la vie de Virginio Cesarini; & on trouve cette vie, page 167 & suiv. des *Memoriæ philosophorum, oratorum, poetarum, &c. renovatæ, curante Henningo* Witten, *decas prima*, à Francfort 1677, *in*-8°. On y a gravé la médaille dont nous venons de parler. M. Jean Bianchi, professeur public d'anatomie dans l'université de Sienne, parle aussi de Virginio Cesarini, dans sa notice des académiciens, dits *Lyncei*, imprimée en 1744 à Milan, à la suite d'un ouvrage de Fabio Colomna sur les plantes. Dans le même ouvrage, M. Bianchi dit que Juste Rickius, chanoine de Gand, a fait imprimer à Padoue en 1629 la vie de Virginio Cesarini. Il se trompe en cela. Ryckius étoit mort dès 1627. De plus, Valere-André ne fait point mention de cette vie, dans la liste qu'il a donnée des ouvrages de Ryckius.

CESARION, est le nom qu'on donne à un fils qu'on assure que Jules Cesar eut de Cleopatre. Suetone dit que selon le rapport de quelques auteurs Grecs, il avoit beaucoup de son air. Antoine protesta en plein sénat, que Cesar l'avoit reconnu pour son fils; mais malgré cela, Auguste le fit mourir. * Suetone, *en la vie de Cesar & d'Auguste.*

CESELETH-THABOR, ville de la tribu de Zabulon, sur les confins de la tribu d'Issachar. * *Josue* 19, 12. C'est sans doute la même que Cethron & Cartha.

CESENA, sur le Savio, ville d'Italie dans la Romagne, avec évêché suffragant de Ravenne. Elle est nommée *Cesena*, ou *Cæsæna*, dans l'itinéraire d'Antonin. On y voit sur un rocher les restes d'un château qu'on croit avoir été bâti par l'empereur Frederic II. Cesena a été soumise aux Bolonois, puis à Maghinardio de Susenana, qui s'en rendit maître vers l'an 1293. Elle a été ensuite aux Malatesta, dont l'un la remit à l'église. Alexandre VI l'avoit donnée à Cesar Borgia; mais ce dernier ne la tint pas long-temps. Il y a eu souvent des factions qui ont penté ruiner entiérement cette ville, qui est située dans un pays très-fertile. Pierre Bonaventura, évêque de Cesena, y publia des ordonnances synodales en 1633. * Strabon, *l.* 5. Pline, *l.* 14, *c.* 6. Procope, *l.* 3 & 4. Pandulfus Collenutius, *hist. l.* 14. Leandre Alberti, *descript. Ital.* Scipion Claromonti, *hist. Cæsar.*

CESENE (Michel) *voyez* OCCAM.

CESENNIUS (Gallus) commandant de la douziéme légion de l'armée romaine de Syrie, fut envoyé par Cestius, gouverneur, au commencement de la guerre des Juifs contre les Romains, pour se rendre maître de la Galilée, l'an 66 de J. C. le 12e de Neron. Il prit d'abord Sephoris & plusieurs autres villes des environs; & ayant su qu'un grand nombre de mutins s'étoient retirés & retranchés sur la montagne d'Azamon, qui traverse la Galilée, il alla les attaquer, gagna le haut, & en tua plus de mille. Quelques-uns se sauverent; mais le plus grand nombre de ces malheureux fut mis aux fers. Ce capitaine voyant qu'il n'avoit plus rien à faire en Galilée, retourna vers Cestius. * Josephe, *guerre des Juifs, l.* 2, *c.* 34.

CESENNIUS (Petus) gouverneur de Syrie, homme très-malicieux, faillit à faire périr entiérement Antiochus, roi de Comagène, & ses deux fils, Antiochus & Callinique, leur supposant faussement d'être d'intelligence avec Artabane roi des Parthes, contre les Romains. Vespasien, en la quatriéme année de son empire, la 93e de J. C. lui ordonna d'entrer dans son pays, de le ravager, & de le chasser de ses états; mais le peu de défense que fit ce prince, fut une assez bonne preuve de la fausseté de cette accusation. * Josephe, *guerre des Juifs, liv.* 7, *chap.* 8.

CESENNIUS PÆTUS, *voyez* PETUS.

CESIL, ville de la tribu de Juda. * *Josué*, XV, 30. C'est la même que Bathuel. * *I. Paral. IV*, 30.

CESIO, ou CECIS, famille des plus illustres de Rome, qui est venue dans cette ville de la province de Spolette, où est un château de ce nom, vers l'an 1400.

CESIO (Paul Emile de) cardinal, étoit fils d'*Angelo* de Cesio, comte de Manzano, & de *Francisca* Carula, & naquit dans une des maisons de son pere en Ombrie, le 11 mars 1487. Lorsqu'il eut achevé ses études, il vint à Rome, où après avoir exercé diverses charges, il fut fait cardinal par le pape Léon X, en 1517, qui lui donna peu après l'archevêché de Lunden en Danemarck. Adrien VI le nomma à l'évêché de Sion en Vallais, dont il ne jouit point; & il eut ensuite ceux de Narni, de Todi, &c. Sous le pontificat de Clément VII, il perdit tout ce qu'il avoit, lorsque Rome fut prise par les Impériaux. Et après la mort de ce pontife, on parla de le mettre sur le trône de S. Pierre. Il mourut le 5 août 1537, & fut enterré dans l'église de sainte Marie majeure, où l'on voit son tombeau. * Bzovius, *A. C.* 1523. Ughel, *Italia sacra.* Victorel. Auberi, *hist. des cardinaux.*

CESIO (le prince Frédéric) instituteur de l'académie des *Lyncei*, duc d'Aqua Sparta, étoit fils d'un autre FRÉDÉRIC, & petit-fils d'ANGELO de Cesio, comte de Manzano. Cette vérité est établie sur plusieurs médailles, entr'autres sur une que M. Jean Bianchi de Rimini, professeur public d'anatomie dans l'université de Sienne, a fait graver à la tête de son histoire de l'académie des *Lyncei*. Elle représente d'un côté le buste du prince de Cesio, revêtu du manteau ducal, avec cette légende: *Fed. Cæsius Lync. princ. & inst. P. I. S. A. S. P. M. II. M. Cæl. B. R.* ce qui veut dire: *Federicus Cæsius, Lynceorum princeps & institutor, princeps primus sancti Angeli, sancti Poli Marchio secundus, & monti Cælii Baro Romanus.* Au revers on voit un lynx, marchant au milieu d'une couronne civique, sur laquelle est posée une couronne de marquis, & on y lit cette légende, *Lynceis institutis.* Le prince Cesio fit cet établissement en l'année 1603, qui étoit la dix-huitiéme de son âge; ainsi il devoit être né en 1586. Il étoit de l'ancienne famille *Cæsio.* Né avec de grandes dispositions pour les sciences, il les cultiva dès sa plus tendre jeunesse. Il avoit joint à l'étude des belles-lettres, celle de la philosophie, des mathématiques, des méchaniques, & principalement de la physique. L'établissement de l'académie des Lyncei est une preuve de son amour pour les sciences & pour ceux qui les cultivoient. On n'a trouvé nulle part les statuts

Digitized by Google

de cette académie; mais il paroît, par les ouvrages de ceux qui la compoſoient, qu'ils étoient particuliérement obligés à perfectionner par leurs découvertes les mathématiques, la phyſique & l'hiſtoire naturelle; c'eſt ce qui avoit fait choiſir pour emblême de l'académie un lynx, qui paſſe pour l'animal le plus clairvoyant. Les *Lyncei* s'aſſembloient à Rome, à des jours marqués, dans le palais du fondateur, & dans d'autres endroits éloignés de cette ville, pour ſe rendre compte de leurs travaux, & s'aider réciproquement dans leurs découvertes. Ils portoient un anneau d'or, dont le chaton contenoit une émeraude où étoient gravés un lynx, le nom du fondateur & celui de l'académicien. Ils étoient outre cela munis de patentes. Le nombre de ceux qu'on aſſocia à cette compagnie fut petit, parcequ'on demandoit des connoiſſances profondes & ſolides. Avec ces qualités, les étrangers comme les Romains pouvoient y prétendre. Un des premiers étrangers fut *Jean-Baptiſte* Porta, qui étoit alors d'un âge fort avancé, & que le prince Ceſio mit à la tête de la branche de cette académie établie à Naples, où elle fit de grands progrès. Il eut pour ſucceſſeur *Fabio* Colonne, qui remplit cette place juſqu'à ce que le roi d'Eſpagne ſupprima cette compagnie; on ne ſait ni pourquoi, ni en quel temps. Le prince Ceſio ne ſe contenta pas d'exciter ſes académiciens au travail, il leur en donnoit l'exemple. Il fit un traité ſur les abeilles (*Apiarium*, à Rome 1625, *in-folio*) ſur le ciel, qu'il ſoutenoit fluide (*de cœlo, quo auctoritate ſanctorum patrum cœlum eſſe fluidum, non ſolidum demonſtratur*, à Rome 1630, *in-folio*, avec l'ouvrage de Chriſtophe Scheiner, jéſuite, intitulé: *Roſa urſina*, &c.) Une expoſition phyſique de tous les prodiges (*prodigiorum omnium phyſica expoſitio.*) Un traité ſur le bois foſſile (*metallophytum*, préſenté au pape Urbain VIII.) Ces ouvrages furent imprimés pendant la vie de l'auteur. Après ſa mort, Stelluti fit imprimer à la fin de l'ouvrage de Reccho, dont on parlera, ſes tables phytoſophiques (*tabulæ phytoſophicæ*, concernant les plantes.) Ces morceaux furent tirés d'un grand ouvrage que le prince intituloit *theatrum naturæ*, dont le reſte n'a pas vu le jour. Leon Allatius, dans ſes *Apes urbanæ*, &c. p. 90, édition de Rome 1633, ajoute à ſes ouvrages, *phyſica matheſis: univerſale rationis ſpeculum: cœleſtis natura expoſita: moralia, paradoxa, monita*, & pluſieurs autres, dit-il, mais qu'il ne nomme point. Outre ces ſervices rendus à l'hiſtoire naturelle, celle-ci a obligation au prince Ceſio, de la traduction de l'abrégé de l'hiſtoire naturelle de François Hernandez, fait par Nardo Antonio Reccho, & des remarques dont il a été enrichi. Il employa à la compoſition de ces remarques, Jean Terrentius de Conſtance, naturaliſte très-habile, Jean Fabri, médecin Romain, & botaniſte du pape Urbain VIII, diſciple du célébre André Céſalpin, & dont les remarques finies en 1628, ont été auſſi imprimées ſéparément, enfin Fabio Colonne, dont nous parlons à ſon article. L'ouvrage de Reccho eſt terminé, comme on l'a dit, par les *tables phytoſophiques* du prince Ceſio; ce ſont comme des inſtitutions botaniques, rédigées en forme de tables, ſuivant le gout du temps, mais qui ne ſont pas complettes, l'édition n'en ayant été faite par Stelluti, qu'après la mort du prince. Frédéric Ceſio fit planter à Rome, pour l'uſage de ſes académiciens, un jardin de plantes, où il fit conſtruire un cabinet d'hiſtoire naturelle, & une bibliothéque, à qui Virginio Ceſarini, camérier du pape Urbain VIII, & qui étoit un des *Lyncei*, légua la ſienne. Le ſoin de la bibliothéque fut confié à Juſte Riquius, Flamand, & chanoine de Gand; & la direction du jardin de botanique fut donné à Jean-Baptiſte Wintherius, Bavarois, médecin de Frédéric. Le prince Ceſio ayant entendu parler du téleſcope découvert en Hollande, appliqua de lui-même à la pratique la théorie de Porta ſur les lunettes, & fit de pareils inſtrumens. Il inventa auſſi le microſcope, & s'en ſervit le premier pour pénétrer dans les ſecrets de la nature, comme Galilée du téleſcope, ce qui arriva en l'année 1611. Ces deux noms ont auſſi été imaginés par le prince. Stelluti ſe ſervit après lui très-utilement du microſcope. C'eſt auſſi dans ce temps que Porta inventa la ſarbacane, dont Fabri, l'un des *Lyncei*, dans ſon commentaire ſur Reccho, expliqua l'effet par la condenſation de l'air. Le prince Ceſio n'ayant point eu d'enfans d'*Artemiſia* Colonna ſa premiere femme, il épouſa en ſecondes noces *Iſabelle* Salviati. Il mourut de maladie aiguë, & preſque ſubitement, en l'année 1630, qui étoit la 45ᵉ année de ſon âge. Sa mort fut preſque fatale à ſon académie, qui avoit été floriſſante pendant vingt-ſept ans, & qui ne ſe ſoutint juſque vers 1650, que l'hiſtoire de Reccho fut imprimée, que par la faveur du cardinal Barberin, qui étoit de cette académie. L'hiſtoire de Reccho, de l'édition de Rome, eſt de 1651, *in-folio*, intitulée: *Franciſci* Hernandez *nova plantarum, animalium & mineralium Mexicanorum hiſtoria, à Nardo Antonio Reccho digeſta, cum notis & additamentis Joan. Terentii, Joan. Fabri & Fabii Columnæ.* * *Voyez* l'ouvrage intitulé: *Fabii Columnæ Lynceï* [illegible], *cui acceſſit vita Fabii & Lynceorum notitia, &c. auctore Jano Planco Ariminenſi*, &c. à Milan 1744, *in-4°*, ou l'extrait de cet ouvrage, dans le *journal des ſavans*, du mois de janvier 1746. *Leonis Allatii apes urbanæ*, &c.

CESIO (Pietro Donato) Romain, fut d'abord tréſorier général du pape Urbain VIII, qui le fit enſuite cardinal en 1641, & lui donna le titre de S. Marcel. Il fut légat de Pérouſe, protecteur de Sicile & de Sardaigne, & mourut à Rome le 30 janvier 1656, en ſa 71ᵉ année.

CESIO (Bernard) jéſuite, d'une illuſtre famille de Modène, ſe rendit habile dans la philoſophie qu'il enſeigna aux princes de Modène. Son ouvrage ſur les minéraux (*mineralogia*) eſt ſavant & utile. C'eſt un volume *in-folio*, imprimé à Lyon en 1636. Ceſio mourut de peſte à Modène en 1630, âgé de 49 ans.

CESION, ville de la tribu d'Iſſachar, entre Roboth & Abes, qui fut accordée aux Levites de la famille de Gerſon. * *Joſué, IX, XX, XXI*, 28.

CESIUS, certain poëte Latin, dont parle Catulle dans une de ſes épigrammes. Ce poëte répondant à Cornelius Licinius Calvus, orateur célebre, qui lui avoit envoyé de très-méchans vers d'auteurs inconnus, pendant la fête des Saturnales, le menace en raillant, de lui chercher tous les ouvrages de Ceſius, d'Aquinus, & de Suffenus, trois ridicules faiſeurs de vers, pour lui en faire préſent. Voici ſes termes:

Nam ſi luxerit, ad librariorum
Curram ſcrinia. Cæſios, Aquinos,
Suffenum, omnia colligam venena,
Ac te his ſuppliciis remunerabor.

CESIUS BASSUS, poëte lyrique & hiſtorien, vivoit du temps de Galba & de Neron. Perſe étoit de ſes amis, & il lui adreſſe la ſixiéme de ſes ſatyres. Nous y voyons quels étoient alors les ouvrages de Ceſius Baſſus.

At que marem ſtrepitum fidis intendiſſe Latinæ,
Mox juvenes agitare jocos, & pollice honeſto
Egregios luſiſſe ſenes.

On lui attribue des commentaires ſur Aratus. * Fabius, *l.* 10. Voſſius, *de poët. Lat. c.* 3, *& de hiſt. Lat. l.* 1, *c.* 22.

CESO (Lucius) fils de Quintius Cincinnatus, & fort débauché, ayant été deshérité par ſon pere & noté par les cenſeurs, il en eut tant de dépit, que pour ſe venger, il ſe retira chez les Volſques & les Sabins, qui faiſoient la guerre aux Romains ſous le commandement de Caius Gracchus.

CESONIE (Milonia) étoit femme de l'empereur Caligula, dont elle ſe fit aimer à force de charmes & de breuvages, ſelon quelques-uns. Elle n'étoit ni fort jeune, ni fort belle lorſqu'il l'épouſa en l'an 39 de Jeſus-Chriſt, après avoir répudié ſa femme Pauline; elle avoit même eu trois filles d'un autre mari encore vivant.

Digitized by Google

L'année précédente Caligula l'avoit fait prêtreſſe du temple qu'il s'étoit bâti. Elle fut tuée par Julius Lupus, auprès du corps de Caligula qu'on venoit d'aſſaſſiner, l'an 41 de Jeſus-Chriſt. Elle préſenta la gorge nue aux conjurés avec une conſtance admirable. Sa fille Julia Druſilla, qui n'étoit encore qu'un enfant, fut auſſi égorgée auprès d'elle; d'autres diſent qu'elle fut froiſſée contre un mur. * Suetone, *Caligul. ch. dern.* Joſephe, *l.* 19, *antiquités judaïques, ch.* 2.

CESSE, riviere du duché de Luxembourg, laquelle, après avoir paſſé à Ham ſur Ceſſe, près de Rochefort, ſe jette dans un antre affreux où elle ſe cache entiérement l'eſpace de près d'une lieue, après quoi on la voit ſortir auſſi belle & auſſi claire qu'elle y eſt entrée. L'ouverture de ce lieu ſouterrain a quelque choſe d'effroyable, & perſonne n'a jamais oſé ſe haſarder d'y aller en bateau d'un bout à l'autre, parcequ'on a ſouvent éprouvé qu'en y jettant quelque matiere, elle n'en reſſort qu'un jour ou deux après. Néanmoins depuis peu d'années quelques bateliers des plus hardis reconnurent une bonne partie de cette affreuſe caverne; & y étant entrés bien avant avec des flambeaux, paſſerent entre des rochers horribles à voir, parmi leſquels l'eau ſe précipitoit avec un bruit qui leur fit peur. Ils parvinrent enfin à un lieu plus étendu, qui reſſembloit à une petite mer, au-delà duquel ils n'oſerent avancer, craignant de s'engager dans des courans & des détours, d'où ils ne puſſent ſortir. * *Mémoires du temps.*

CESSELIUS, renommé par ſa ſcience dans le droit, vivoit environ trente ans avant l'ére chrétienne. Il ne put jamais ni par amour, ni par crainte, ſe laiſſer perſuader de mettre dans ſon recueil de loix, aucun édit qui eût été publié pendant le triumvirat. Le même parlant un peu trop librement de Céſar, & ſes amis le conjurant de modérer ſa liberté: *Il y a deux choſes*, leur dit-il, *que les hommes eſtiment fâcheuſes, & qui me donnent à préſent une très-grande aſſurance de tout dire, être vieux & n'avoir point d'enfans.* * Valere Maxime, *l.* 6, *c.* 2, *ex.* 12.

CESSELIUS BASSUS, Africain, vint à Rome pour faire ſavoir à Néron qu'il avoit trouvé dans ſes terres, près de Carthage, une caverne où il y avoit une grande quantité d'or en maſſe. L'empereur, ſans s'informer d'autre choſe, fit partir des galeres pour aller querir ce prétendu tréſor: mais on ne trouva rien; Ceſſelius Baſſus s'étant imaginé ces choſes en ſonge. On dit qu'il ſe fit mourir, pour ſe dérober à la honte du ſupplice. Les autres aſſurent qu'on lui enleva ſon bien, & qu'on le laiſſa vivre, ſans lui faire d'autre peine. * Tacite, *l.* 16. *an.*

CESTE, *Ceſtus*, gros gantelet de cuir crû garni de plomb, dont ſe ſervoient les anciens athlétes, qui combattoient à coups de poing dans les jeux publics. Calepin s'eſt trompé, quand il dit que c'étoit une eſpèce de maſſue; car c'étoit ſeulement une longe de cuir, garnie de plomb ou de lames de fer, dont on entouroit la main en forme de liens croiſés, & même le poignet, & une partie du bras, pour empêcher qu'ils ne fuſſent rompus ou démis en frapant. Ce mot vient, ſelon quelques-uns, de *Cædo*, fraper, & l'on appelloit les combattans qui s'en ſervoient *Cæſtiferi*. Etyce de Sicile qui excelloit dans cet exercice, fut vaincu par Hercule. On voit dans Théocrite que Pollux ſurpaſſoit tous les autres en cette eſpèce de jeux, où il vainquit Amycus, homme très-robuſte. Cette ſorte de combat étoit rude & violent. * *Conſultez* Virgile, *l.* 5, *Æneïd. v.* 457, où il décrit d'une maniere vive le combat d'Entellus & de Darès avec le ceſte. Et au même *l. v.* 405. *Voyez* Servius ſur cet endroit de Virgile. Properce, *l.* 3. élégie 13, *v.* 9. Ovide vante beaucoup l'adreſſe de Brothée & d'Ammon dans le combat du ceſte (*métamorph. l.* 5.) Plutarque dit que Lycurgue défendit les ſpectacles publics, où il falloit lever le bras pour fraper, prétendant que ces ſortes d'exercices affoibliſſoient plutôt le corps, qu'ils ne le fortifioient. Mercurialis a gravé toutes les eſpèces de combats, & particuliérement celui du ceſte, qu'il avoit deſſiné ſur les anciens ſépulcres & ſur les médailles qui lui furent données par * Ligorius, *de arte gymnaſt. l.* 2, *c.* 9. *Voyez auſſi* Onuphre *de ludis Circenſib. l.* 2, *c.* 2. Ald. Manut. *de Quæſit. per epiſt. l.* 1, *c.* 8. & Turneb. *lib.* 14, *c.* 4. Jules Céſar Scaliger, *Poëtices, l.* 1, *c.* 15.

CESTE, *Ceſtus* ou *Ceſtum*, (avec une diphtongue ou ſans diphtongue) eſt le nom d'une ceinture que les poëtes & les peintres donnent à Venus & à Junon. Auſſi Pallas avertit Pâris dans Lucien de faire ôter à Venus ſa ceinture, afin de juger mieux de la beauté des trois déeſſes; parceque, ajouta-t-elle, Venus eſt une magicienne, qui tient quelque charme enfermé dans ſa ceinture. Ce mot vient du grec κεστὸς qui ſignifie une *ceinture* ou autre ouvrage brodé à l'aiguille, qui étoit un ornement ordinaire des femmes. C'étoit une large courroie, qui ſervoit de ceinture, faite de laine, & que le mari délioit à ſon épouſe le premier jour de ſes noces avant que de ſe coucher, comme nous l'apprenons d'Homere, λύσε δ' ἁπτυκτὸν ζῶνον, & Ovide *Caſtaque fallaci zona recincta manu*; & cela ſe rapporte au ceſte de Venus que Junon emprunta d'elle pour engager Jupiter à l'aimer; car ce ceſte, dit Homere, *liv.* 14 *de l'Iliade*, renfermoit les amours, les déſirs & les attraits, par leſquels Venus unit les cœurs des nouveaux mariés. Ce qui fait dire à Martial:

Ut Martis revocetur amor ſummique Tonantis,
A te Juno petat ceſtos, & ipſa Venus. L. VI, épig. 13.

CESTIUS GALLUS, gouverneur de Syrie pour l'empereur Néron, fut appellé en Judée par Florus, ſous prétexte d'y réprimer une ſédition, dont Florus lui-même étoit la cauſe. Il entra auſſi dans cette province, avec une grande armée romaine, ruina pluſieurs places, & fit de très-grands ravages. Mais s'étant approché de Jéruſalem, les Juifs l'attaquerent & le contraignirent de ſe retirer. Depuis, profitant de la diviſion des Juifs, il les mit en fuite, & les pourſuivit juſqu'à Jéruſalem qu'il aſſiégea, & dont il ſe ſeroit rendu maître, s'il n'eût imprudemment levé le ſiége. Les Juifs le pourſuivirent dans ſa retraite, lui tuerent quantité de gens, & le réduiſirent à uſer de ſtratagême pour ſe ſauver, l'an de J. C. 67. * Joſephe, *l.* 2. *de la guerre des Juifs, c.* 37 *& ſuiv.*

CESTIUS, méchant railleur, & ſans eſprit, oſa néanmoins s'exercer aux dépens du célébre Cicéron, ce qui lui réuſſit mal dans la ſuite; car mangeant un jour chez M. Tullius (fils de Cicéron) qui avoit alors le gouvernement de l'Aſie, celui-ci qui ne tenoit rien du génie de ſon pere, & qui avoit très peu de mémoire, demanda pluſieurs fois à un de ſes domeſtiques, quel étoit celui qui mangeoit au bas bout de la table. Comme il oublioit toujours le nom de Ceſtius, ce domeſtique lui dit enfin: C'eſt ce railleur, qui ſoutenoit que Cicéron, votre pere, étoit un ignorant. En même temps M. Tullius commanda que l'on apportât des verges, & fit rudement fouetter Ceſtius en ſa préſence. * Seneque le rhéteur, *Suaſor VII.* Cœl. Rodig. *l.* 14, *c.* 7.

CESTONI (Hiacynthe) habile chymiſte, naquit le 13 mai 1637, dans un lieu de la Marche d'Ancone entre Macerata & Fermo, appellé *Sainte Marie in Giorgio*. Il apprit d'abord les premiers élémens de la langue latine; mais ſes parens n'étant pas en état de lui faire continuer ſes études, l'en retirerent en 1648, & le mirent chez un apothicaire, où il demeura environ deux ans. Sur la fin de l'année 1650, ils l'envoyerent à Rome pour y travailler dans une apothicairerie; il y reſta juſqu'en 1656. Alors pouſſé par un caprice de jeuneſſe, il ſe mit dans une barque, ſans ſavoir où il vouloit aller, & il fut conduit à Livourne, où il fut bien reçu par un apothicaire du lieu. Le ſéjour de Livourne lui plut, & il y demeura dix ans; mais en 1666, quelques fantaiſies, comme il nous l'apprend lui-même, lui ayant paſſé par l'eſprit, il s'embarqua & alla à Marſeille, d'où

Digitized by Google

il paſſa à Lyon, & enſuite à Genève. Il demeura quatre mois dans cette ville chez un apothicaire, après quoi il retourna à Livourne, rentra dans l'apothicairerie où il avoit déja demeuré, & y fut en qualité de maître, parceque celui qui en étoit propriétaire n'étoit point de cette profeſſion. Ce propriétaire voulant l'attacher, lui fit épouſer au bout de deux ans la ſœur de ſa femme, dont il n'eut qu'un fils qui mourut au berceau. Il mourut lui-même le 29 janvier 1718, dans la quatre-vingt-uniéme année de ſon âge. Pluſieurs années auparavant il avoit été honoré du droit de bourgeoiſie à Livourne. Il étoit en relation avec pluſieurs ſavans de ſon temps, principalement avec MM. Redi & Valliſnieri. On a de lui les ouvrages ſuivans : 1. *Oſſervazioni intorno à pellicelli del corpo umano, inſieme con altre nuove oſſervazioni.* Ces obſervations ſont de Ceſtoni, quoique Redi, qui les a réduites en forme de lettre, les ait publiées ſous le nom du docteur Jean-Coſme Bonomi. 2. *Vere condizioni delle falſa-pariglia ; del modo di conoſcer la vera e di darla, come venga adulterata, ed in quali mali convenga, e in quale maniera piu efficace :* cette piéce eſt dans la *Galleria di Minerva*, tome VI. 3. *Vero modo di dare, e preparare la chinachina*, &c. dans le même volume de la *Galleria di Minerva*. 4. *Nuove e maravigliose ſcoperte dell' origine di molti inſetti dentro gl' inſetti*, écrit en forme de lettre à M. Valliſnieri, à la fin du livre intitulé : *Trattato de' rimedi per le malatie del corpo umano, tradotto del franceſe*, à Padoue 1709, *in*-4°. 5. *Dell' origine delle pulci dall' uovo, & del ſeme dell' alga marina :* c'eſt M. Valliſnieri qui a rédigé ces obſervations, qui y a joint les ſiennes, & les a publiées dans ſon livre intitulé : *Eſperienze, ed oſſervazioni intorno all' origine, ſviluppi, e coſtumi di vari inſetti*, &c. à Padoue 1713, *in*-4°. 6. Dans l'*Iſtoria del Camaleonte affricano* par Valliſnieri, on a un journal de Ceſtoni, où il rapporte la maniere dont il s'étoit conduit à l'égard de quelques caméléons qui lui étoient venus d'Afrique. 7. *Iſtoria della grana del kermes, e di un' altra nera grana, che ſi trova negli elici delle campagne di Livorno*, &c. dans l'ouvrage précédent de Valliſnieri. 8. *Lettera ſcritta di Livorno a dì 10 Gennajo dell' anno* 1698, *al ſign. Valliſnieri.* Cette lettre où Ceſtoni donne un détail de ſa vie juſqu'au jour qu'il l'écrivit, ſe trouve dans le journal de Veniſe, tome III. *Voyez* auſſi ſon éloge dans le même journal, & les *mémoires* du P. Niceron, tome XV.

CETES, eſt un roi d'Egypte, dont les Grecs ont fait leur Protée. Il étoit fort habile dans les arts, & ſe transformoit en différentes formes. Les différens ornemens que les rois d'Egypte avoient coutume de prendre & de changer ſouvent, donnerent occaſion à la fable, comme l'a remarqué Diodore de *Sicile*. * Le P. Kirker, *Œd. Egypt. t. I, p.* 96.

CETHEGUS, famille romaine, branche de celle de Cornelius, a produit pluſieurs perſonnes, dont la mémoire s'eſt conſervée. Cornelius CETHEGUS créé conſul avec Quintus Flaminius, diſtribua du vin mixtionné au peuple, après que ſon élection fut faite. Ces deux conſuls furent obligés de ſe démettre de leur charge l'an de Rome 421, parcequ'il y avoit eu de l'irrégularité dans leur création. Marcus Cornelius CETHEGUS, fut élevé à la charge de cenſeur l'an 545, avant que d'avoir été conſul, ce qui étoit contre l'uſage. Il obtint le conſulat cinq ans après. Ce fut un grand orateur. Caïus Cornelius CETHEGUS, qui avant que d'être édile, fut proconſul en Eſpagne, y remporta une victoire ſignalée. Il fut fait édile peu après pendant ſon abſence l'an 556. Sigonius le confond avec Cneïus Cornelius CETHEGUS, qui fut conſul en 557, & qui triompha des Inſubres ; il ſuppoſe mal que Cicéron & Tite-Live donnent à ce conſul le prénom Caïus ; ils lui donnent celui de Cneïus. Il ne faut pas oublier Publius Cornelius CETHEGUS, qui ſuivit avec ardeur le parti de Marius contre Sylla, & qui pour cela fut déclaré ennemi du peuple romain, lorſque ce parti fut abattu. Il ſe ſauva en Afrique auprès de Marius, & puis il implora la miſéricorde de Sylla, & s'offrit de le ſervir en toutes choſes ; il fut reçu en grace. Quelques-uns croient qu'il ne faut pas le diſtinguer de ce CETHEGUS qui eut un ſi grand crédit dans Rome, qu'on ne pouvoit rien obtenir ſans ſon entremiſe. Comme il avoit une maîtreſſe à qui il ne pouvoit rien refuſer, il arriva que cette femme eut à ſa diſpoſition toute la ville de Rome. Il fallut que Luculle fît la cour à cette femme, lorſqu'il voulut obtenir la commiſſion de faire la guerre à Mithridate. Sans cela il n'auroit point obtenu cet emploi. Pluſieurs autres grands ſeigneurs firent cent baſſeſſes pour monter aux charges par la recommandation de Cethegus. C'eſt de lui ſans doute que Cicéron parle dans un de ſes paradoxes. Il a parlé d'un Cethegus orateur, qui apparemment ne differe point du galant de cette femme dont on a parlé. Caïus Cornelius CETHEGUS fut convaincu d'avoir conſpiré avec Catilina à la ruine de la patrie, & comme tel il fut étranglé dans la priſon. Il fut le plus emporté de ſes complices ; il étoit toujours d'avis que l'on ſe hâtât. CETHEGUS ſénateur Romain fut décapité pour crime d'adultere, ſous l'empire de Valentinien l'an 368. Il eſt à remarquer que ceux de cette famille affecterent une maniere particuliere de s'habiller. Ce qui a fait dire à Horace dans ſon art poétique (*v.* 50,) *fingere cinctutis non exaudita Cethegis.* Le poëte repréſente ici les Cetheges comme des hommes mâles & laborieux, qui avoient retenu dans leurs habits l'ancienne maniere de leurs peres, leſquels mépriſant la tunique comme trop embaraſſante, ne portoient qu'une eſpèce de tablier qui leur ſervoit de caleçon, depuis la ceinture en bas, & mettoient par-deſſus leur toge. De maniere que le pan qu'ils jettoient ſur l'épaule gauche, & qui paſſant par derriere le dos, venoit faire la ceinture, laiſſoit le bras droit tout nud ; & c'eſt ce qu'on appelloit proprement *Cinctus Gabinus*, qui étoit ordinaire aux conſuls & aux préteurs, quand ils faiſoient leurs fonctions. * Pline, *l.* 19, *c.* 8, *p. m.* 612. *Voyez* le P. Hardouin ſur ce paſſage de Pline. Tit. Liv. 27, *p. m.* 405, *& lib.* 31 *ſub. fin. p.* 588, *& l.* 32, *p.* 603, *& lib.* 33, *p.* 611. Cicero in Bruto, *p. m.* 103. Sigonius in faſtis *ad ann.* 556. Appian. *de bellis civilib. lib.* 1, *p. m.* 204, *& p.* 196, 197, 204. Plutarch. *in Lucullo, p.* 494. *Voyez* la verſion par Amiot. Salluſt. *in bello Catilin. p. m.* 114, 115. Ciceron, *orat.* 3 *in Catilin. & orat. pro Sylla.* Dacier, *ſur l'art poétique d'Horace, p.* 120, 121, *édit.* 3 *de Paris.* Bayle, *dictionnaire crit.* 2° *édit.* 1702.

CETHIM ou CETTHIM, fils de Javan, petit-fils de Japha. C'eſt de lui que ſont deſcendus les Cethéens ou les habitans de la terre de Cethim, c'eſt-à-dire, de la Macédoine. * *Geneſe, X,* 4 ; *I. Mach. I.* 1.

CETHLIS, ville de la tribu de Juda, ſituée entre Leheman & Gederoth. * *Joſué, XV,* 40.

CETHOSIS-RAMESSES, ſuccéda à Amenophis III au royaume d'Egypte. Il aſſembla de grandes armées de terre & de mer, laiſſa le gouvernement de ſes états à ſon frere Armais avec un pouvoir abſolu, & lui défendit ſeulement de prendre le titre de roi, de rien faire au préjudice de ſa femme & de ſes enfans, & d'abuſer de ſes maîtreſſes. Il marcha enſuite contre l'iſle de Chypre, la Phénicie, les Aſſyriens & les Medes. Il vainquit les uns, & s'aſſujétit les autres par la ſeule terreur de ſes armes. Tant d'heureux ſuccès lui enflant le courage, il vouloit pouſſer ſes conquêtes encore plus loin dans l'Orient ; mais ayant reçu de fâcheuſes nouvelles du grand prêtre d'Egypte, qui lui écrivit que ſon frere Armais, par une étrange perfidie avoit uſurpé la couronne, & violé abſolument toutes les defenſes qu'il lui avoit faites, il interrompit le cours de ſes conquêtes, & revint en ſon royaume à deſſein de mettre ſon frere à la raiſon, à quoi il réuſſit. On dit que ce Cethoſis a donné le nom à l'Egypte, parcequ'il s'appelloit Egyptus & Cethoſis, ayant deux noms de même que ſon frere, qui s'appelloit Armais & Danaüs. * Manethon, cité

Digitized by Google

cité par Joſephe dans *ſa réponſe à Appion*, *l.* 1, *c.* 5.

CETHRON, *cherchez* CESELETH-THABOR.

CETHURA, femme qu'Abraham épouſa dans ſa vieilleſſe après la mort de Sara. Les Hébreux croient qu'elle eſt la même qu'Agar; mais outre la différence qui eſt expreſſément marquée dans le chapitre 25 de la Genèſe, tous les autres chrétiens, après S. Auguſtin, s'inſcrivent en faux contre cette opinion des rabins. Abraham eut de cette femme ſix enfans, ſavoir, Zamram, Jecſan, Madan, Madian, Jesboc & Sué, auſquels il donna du bien pour ſubſiſter, les ſéparant d'Iſaac. On croit que c'eſt d'eux & de leurs enfans que ſortirent les Madianites, les Ephéens, les Dedanéens & les Sabéens, dont il eſt ſouvent parlé dans l'écriture. Pluſieurs ſaints docteurs aſſurent que c'eſt d'eux que ſont deſcendus les mages, qui vinrent adorer le Sauveur du monde dans la crêche de Bethléem. Baronius traite au long cette queſtion. * S. Auguſtin, *de civit. Dei*, *l.* 34. Baronius, *A. C.* 1. Torniel, *A. M.* 2179.

CEVA, ou CEVE, petite ville d'Italie en Piémont, avec titre de marquiſat. Elle eſt capitale d'un petit pays où ſont les Langhes, nom qu'on donne à des collines, qui ſont le commencement de l'Apennin. Ceva eſt ſur le Tanaro, avec un château; elle a eu autrefois des ſeigneurs particuliers, avec titre de marquis, qui vendirent leur petit état à la ville d'Aſte en 1195; ainſi elle eſt à préſent au duc de Savoye, à ſept milles de Mondovi au levant. Le pays eſt du côté de Tende & du Montferrat. Il y a une très-grande quantité de gibier, & ſur-tout de perdrix & de faiſans. Ceva fut priſe par les François en 1553. *Voyez* la deſcription que le préſident de Thou fait de cette place, *l.* 12.

CEVENNES ou SEVENNES, MONTS DES CEVENNES & PAYS DES CEVENNES, *Gebenna*, *Cemmenius* & *Gebennici montes*, montagnes de France au ſeptentrion du Languedoc, entre l'Aquitaine & la Gaule Narbonnoiſe des anciens. Elles s'étendent l'eſpace d'environ trente lieues, depuis la ſource de la Loire, juſque vers Lodéve. On y comprend en partie le Vivarès, le Velai & le Gevaudan, que ces monts ſéparent du Rouergue. On appelle particuliérement le pays des Cevennes, les environs d'Anduſe, d'Alais, Saint-Ambroiſe, &c. juſqu'à Lodéve, qui eſt la partie ſeptentrionale du Languedoc. Les montagnes des Cévennes ſont très-fertiles, bien peuplées; & il y a des mines, ſur-tout de plomb & d'étain. Ces pays ont été très-long-temps le théatre des guerres civiles de la religion. Sur la fin du XVI ſiécle & au commencement du XVII, le roi Louis XIII obligea les rebelles de ſe ſoumettre; & après les avoir vaincus, il leur donna la paix. Des fanatiques y ont fait encore de grands déſordres au commencement du XVIII ſiécle, que l'on n'a pu appaiſer que par la force des armes.

CEULEN, connu ſous le nom de LUDOLPHE à Colen, Allemand, étoit de Hildesheim dans la Saxe, & fit un très-grand progrès dans les mathématiques, qu'il enſeigna à Delft & ailleurs. Depuis on l'attira à Leyden, où il enſeigna les fortifications en qualité de profeſſeur. Ce fut en 1599, & il mourut en 1610. Il a écrit en ſa langue naturelle quelques ouvrages de mathématiques, qu'on a traduits en latin. * Meurſius, *Ath. Bath.* Voſſius, *de ſcient. math. &c.*

CEURAWATH, nom d'une ſecte de Banians dans les Indes, qui croient la métempſycoſe avec tant de ſuperſtition, qu'ils craignent même de faire mourir les moindres inſectes. Leurs bramins ou prêtres ſe couvrent la bouche d'un linge, de peur que quelque mouche n'y entre. Ceux de cette ſecte vont la tête & les pieds nuds, portant un bâton blanc à la main pour ſe diſtinguer des autres. Lorſqu'ils font du feu chez eux, ou qu'ils allument de la chandelle, ils prennent bien garde que les moucherons ne viennent s'y bruler. Ils ne boivent point non plus d'eau froide, parcequ'ils appréhendent d'y trouver des inſectes. C'eſt pourquoi ils la font bouillir. Ils diſent que Dieu n'eſt pas maître abſolu des événemens & de la bonne ou mauvaiſe fortune. Ils ne croient ni paradis ni enfer. Ils aſſurent néanmoins que l'ame eſt immortelle; mais ils ſuppoſent qu'elle paſſe d'un corps dans un autre, d'un homme ou d'une bête, ſelon que le défunt a fait du bien ou du mal. Leurs temples, qu'ils appellent *Rales*, ſont bâtis en quarré, & les chapelles de leurs pagodes ou idoles, ont une forme pyramidale. Ils brulent les corps des perſonnes âgées après leur mort; mais ils enterrent ceux des enfans qui meurent au-deſſous de l'âge de trois ans. Leurs veuves ne ſont point obligées de ſe faire bruler avec leurs maris; mais elles promettent une viduité perpétuelle. Tous ceux qui font profeſſion de cette ſecte, peuvent être admis à la prêtriſe. L'on y reçoit même les femmes, pourvu qu'elles aient plus de vingt ans; mais les hommes y ſont reçus dès l'âge de neuf ans. Pour ſe faire prêtres, ils n'ont qu'à en prendre l'habit; à faire vœu de chaſteté, & pratiquer l'auſtérité de la vie, qui eſt extraordinaire. Car ils ſont quelquefois quinze jours ſans prendre autre choſe que de l'eau, dans laquelle ils raclent d'un certain bois amer, que l'on dit être nouriſſant: ce qui paroît incroyable; mais cela paſſe pour une vérité conſtante dans les Indes. Toutes les autres ſectes de Banians ont de l'averſion & du mépris pour celle-ci, & la condamnent ſi fort, que leurs docteurs exhortent continuellement leurs auditeurs à éviter la converſation de ces gens-là. * Mandeſlo, *tome II* d'Olearius.

CEUTA, ville & château d'Afrique, ſur le détroit de Gibraltar, aux Eſpagnols: elle eſt dans le royaume de Fez, dans la province de Habat, & fut autrefois capitale de la Mauritanie Tingitane. Les Romains la nomment *Civitas*, & Pomponius Mela l'appelle *Septa*. Ortelius croit qu'elle eſt l'*Eſſiliſſa* ou *Exiliſſa* de Ptolémée. Les Goths la prirent ſur les Romains, ſelon Procope. Les Arabes en furent depuis les maîtres; & Jean I, roi de Portugal, l'emporta ſur les Maures l'an 1415. Il y a aujourd'hui une égliſe collégiale qui a droit de cathédrale, parceque Ceuta & Tanger ont un évêché ſuffragant de l'archevêché de Lisbonne. Philippe II, roi d'Eſpagne, s'étant rendu maître du Portugal en 1580, mit un gouverneur Eſpagnol à Ceuta, comme dans une place très-forte & très-importante, & outre cela voiſine de l'Eſpagne, n'y ayant entre Ceuta & ce royaume, que le détroit de Gibraltar. C'eſt pour cette raiſon que toutes les places que les Portugais ont dans les quatre parties du monde, ayant des gouverneurs de leur nation, après avoir ſecoué toutes en même jour le joug eſpagnol l'an 1640, pour reconnoître le prince légitime; Ceuta, qui avoit un gouverneur Eſpagnol, reſta ſous la domination d'Eſpagne, à qui les Portugais l'ont depuis cédée par la paix de 1668. Les Maures l'ont tenue long-temps bloquée depuis l'an 1690, ſans la pouvoir prendre. * Vaſconcellos, *in Anaceph.* Marmol, *l.* 4, *c.* 55. Gramaye, *l.* 18, *c.* 7. Le Mire, *geograph. eccl. &c.*

CEYLAN, iſle, *cherchez* CEILAN.

CEYTAVACCA ou CEITAVACCA, ville d'Aſie. On la met dans l'iſle de Ceylan, entre la ville de Colombo & la montagne qu'on nomme Adams Pic. Elle eſt ſituée dans le Caneland, & elle appartient aux Hollandois, ſelon la carte que Wiſcher a donnée de ce pays-là. * Mati, *dict.*

CH.

CHABANNES. La maiſon de Chabannes, très-noble & ancienne, a été féconde en hommes illuſtres. L'on ne rapportera ici leur poſtérité que depuis

I. HUGUES de Chabannes, ſeigneur de Charlus-le-Pailloux, qui fut pere de

II. ROBERT de Chabannes, ſeigneur de Charlus, qui mourut à la journée d'Azincourt en 1415, ayant eu d'*Alix* de Bort, dame de Pierrefitte, *Etienne* de Chabannes, ſeigneur de Charlus, capitaine d'une compagnie de gendarmes, tué au combat de Crevant en

Digitized by Google

1423 ; JACQUES de Chabannes I du nom, qui ſuit ; ANTOINE, *qui a fait la branche des comtes de* DAMPMARTIN, *rapportée ci-après ; Daufine* de Chabannes, abbeſſe de Bonne-Saigne en Limoſin ; *Jeanne*, mariée à *Jean* de Balſac, ſeigneur d'Entragues ; & *N.* de Chabannes, alliée à *Balthazar* de Neuville, ſeigneur de Magnac.

III. JACQUES de Chabannes I du nom, ſeigneur de la Palice, de Charlus, &c. ſénéchal de Toulouſe, & grand-maître de France, eut part à toutes les grandes expéditions de ſon temps. Il ſe trouva au combat de Rouvrai en 1429 ; à la priſe de Compiegne en 1430, & ailleurs. Depuis, en 1440, dans le temps de la Praguerie, il prit le parti du dauphin, ſervit au ſiége de Caen en 1450, & fut pourvu en 1451, de la charge de grand-maître de France. Il traita enſuite de la capitulation de Blaye, contribua à la réduction de Bayonne ; & ayant été bleſſé à la bataille de Caſtillon le 17 juillet 1453, il mourut de cette bleſſure le 20 octobre ſuivant. Il épouſa 1°. *Anne* de Launai, dame de Fontenille, morte ſans poſtérité : 2°. en 1435 *Anne* de Lavieu, fille d'*Edouard*, ſeigneur de Fougerolles, & de *Marguerite* dauphine de Saint-Ilpice, laquelle vivoit encore en 1480, & en eut GEOFROI, qui ſuit ; & GILBERT de Chabannes, *qui a fait la branche des marquis de* CURTON, *rapportée ci-après.*

IV. GEOFROI de Chabannes, ſeigneur de la Palice, Charlus, &c. conſeiller & chambellan du duc de Bourbon, ſon lieutenant général au gouvernement du Languedoc, puis gouverneur du Pont-ſaint-Eſprit, vivoit encore en 1494. Il épouſa en 1462 *Charlotte* de Prie, fille d'*Antoine*, ſeigneur de Buſançois, grand-queux de France, & de *Magdeléne* d'Amboiſe, dont il eut JACQUES II du nom, qui ſuit ; *Jean*, ſeigneur de Vendeneſſe, tué à la retraite de Rebec en Italie en 1523, avec le chevalier Bayard, ſans laiſſer de poſtérité de *Claude* le Viſte ; *Antoine*, évêque du Pui en Velai & prieur de S. Martin d'Ambert ; une fille prieure de Poiſſi ; une autre abbeſſe de la Ferté ; & *Jeanne* de Chabannes, mariée à *Yves* II du nom, ſeigneur d'Alégre, qui fut tué à la bataille de Ravenne en 1512.

V. JACQUES de Chabannes II du nom, ſeigneur de la Palice & de Paci, grand-maître, puis maréchal de France, *dont il ſera parlé ci-après dans un article ſéparé*, épouſa 1°. *Jeanne* de Montberon, fille d'*Euſtache*, vicomte d'Aunai, baron de Maulévrier & de Mathas, & de *Marguerite* d'Eſtuer : 2°. *Marie* de Melun, veuve de *Jacques* de Bruges, ſeigneur de Gruthuſe, gouverneur de Picardie, & fille de *Jean* de Melun III du nom, ſeigneur d'Antoing, & d'*Iſabelle* de Luxembourg. Du premier lit vinrent *N.* de Chabannes, mort jeune ; & *Françoiſe*, mariée à *Jacques* de Beaufort, marquis de Canillac. Du ſecond lit ſortirent CHARLES, ſeigneur de la Palice, qui ſuit ; *Marie*, premiere femme de *Claude* de Savoye, comte de Tende ; *Charlotte*, premiere femme d'*Antoine*, ſeigneur de Moi en Picardie ; & *N.* de Chabannes, religieuſe à Poiſſi.

VI. CHARLES de Chabannes, ſeigneur de la Palice, &c. mourut en 1552. Il épouſa 1°. *Anne* de Mendozze : 2°. *Catherine* de la Rochefoucaud, dame de Combronde, fille aînée d'*Antoine*, ſeigneur de Barbeſieux, &c. & d'*Antoinette* d'Amboiſe-Ravel, de laquelle il eut *Antoine* de Chabannes, vivant en 1554 ; *Eléonore*, mariée 1°. à *Juſt* III du nom, ſire de Tournon : 2°. à *Philbert*, ſeigneur de la Guiche, grand-maître de l'artillerie ; *Marie*, alliée 1°. à *Jean*, ſeigneur de Langheac : 2°. à *Louis* d'Amboiſe, comte d'Aubijoux, chevalier des ordres du roi ; *Suſanne*, mariée à *Jean* Olivier, ſeigneur de Leuville ; & *Marguerite* de Chabannes, femme d'*Antoine* Maſquerel, ſeigneur d'Hermanville.

BRANCHE DES SEIGNEURS ET MARQUIS DE CURTON.

IV. GILBERT de Chabannes, ſecond fils de JACQUES de Chabannes I du nom, ſeigneur de la Palice, &c. grand maître de France, & d'*Anne* de Lavieu, fut ſeigneur de Curton, chevalier de l'ordre du roi, grand ſénéchal de Guienne, & gouverneur du Limoſin, & mourut avant l'an 1493. Il épouſa 1°. le 26 novembre 1469 *Françoiſe* de la Tour, fille aînée de *Bertrand* VI du nom, ſeigneur de la Tour, comte d'Auvergne & de Bologne, & de *Louiſe* de la Tremoille : 2°. en 1484 *Catherine* de Bourbon, fille de *Jean* de Bourbon II du nom, comte de Vendôme, & d'*Iſabeau* de Beavau, dont il n'eut point d'enfans, & eut pour fils unique du premier lit JEAN, qui ſuit.

V. JEAN de Chabannes, ſeigneur de Curton, de Rochefort, de Madic, de Saignes, &c. épouſa le 24 octobre 1497 *Françoiſe* de Blanchefort, dame de Boiſſami & de Nozerolles, fille unique d'*Antoine*, ſeigneur de Boiſſami, &c. & de *Gabrielle* de Layre, &c. dont il eut JOACHIM, qui ſuit ; *François*, tué à la bataille de Pavie ; *Catherine*, mariée à *Jean* de Hautefort, ſeigneur de Tenon en Périgord ; & *Helène* de Chabannes, alliée à *N.* ſeigneur de Dienne & du Cheylar en Auvergne.

VI. JOACHIM de Chabannes, ſeigneur de Curton, Rochefort, &c. ſénéchal de Toulouſe, & chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis, mourut en 1569. Il fut marié quatre fois, 1°. en 1522 à *Perenelle* de Levis, fille de *Gilbert* I du nom, comte de Ventadour, & de *Jacqueline* du Mas : 2°. le 28 janvier 1526 à *Louiſe* de Pompadour, fille d'*Antoine*, ſeigneur de Pompadour, vicomte de Comborn, &c. & de *Catherine* de la Tour d'Oliergues : 3°. en 1533 à *Catherine-Claude* de la Rochefoucaud : 4°. à *Charlotte* de Vienne, veuve de *Jacques* de Montboiſſier, marquis de Canillac, & fille de *Gerard* de Vienne, ſeigneur de Pimont & de Ruffei. Du premier lit vinrent *N.* de Chabannes, mort jeune ; & *Catherine* de Chabannes, mariée le 29 novembre 1540 à *François* I du nom, ſeigneur d'Eſtaing. Du ſecond lit ſortirent *Jean* de Chabannes, ſeigneur de Curton, tué à la bataille de Renti en 1553, ſans poſtérité de *Françoiſe* de Montboiſſier, fille de *Jacques*, marquis de Canillac ; *Iſabelle*, abbeſſe de Pont-aux-Dames ; & *Catherine* de Chabannes, mariée à *François* de Bar, ſeigneur de Baugi. Du troiſiéme lit vinrent, FRANÇOIS, marquis de Curton, qui ſuit ; *Jeanne*, mariée à *Jean* de Chaſlus, ſeigneur de Cordez ; *Catherine*, alliée à *Claude* de Leſtranges, vicomte de Cheleyne en Auvergne ; & *Catherine* de Chabannes, abbeſſe de Bonne-Saigne. Du quatriéme lit ſortirent, FRANÇOIS de Chabannes, qui a fait la branche des comtes de SAIGNES, *rapportée ci-après* ; GABRIEL, qui a donné commencement à celle des comtes de PIONZAC, *auſſi rapportée ci-après ;* & *Gillette* de Chabannes, mariée en 1565 à *Jean* de Montboiſſier, marquis de Canillac.

VII. FRANÇOIS de Chabannes, marquis de Curton, comte de Rochefort, lieutenant général en Auvergne, chevalier des ordres du roi, défit le comte de Randan à la bataille d'Iſſoire en 1590. Il épouſa *Renée* du Prat, fille d'*Antoine*, ſeigneur de Nantouillet, prévôt de Paris, & d'*Anne* d'Alégre, dame de Viteaux, dont il eut 1. *Chriſtophe* de Chabannes, marquis de Curton, mort en 1636. Il avoit épouſé en 1591 *Marie* de Cruſſol, fille de *Jacques*, duc d'Uſez, après la mort de laquelle il épouſa en août 1617 *Claude* Julien, qui avoit été femme de chambre de ſa femme, de laquelle il eut quatre filles, qui diſputerent la ſubſtitution de la maiſon de Chabannes après la mort de leur pere. 2. *Henri* de Chabannes, marquis de Curton après ſon frere, au profit duquel la ſubſtitution fut déclarée ouverte par arrêt du 4 juin 1637, rapporté parmi les plaidoyers de M. le Maiſtre. 3. JEAN-CHARLES de Chabannes, baron de Saint-Angeau, qui ſuit ; & 4. *Antoine* de Chabannes, ſeigneur de Nebouzan, mort ſans poſtérité de *N.* veuve de *N.* ſeigneur de Montagnac.

Digitized by Google

VIII. JEAN-CHARLES de Chabannes, ſeigneur de Saint-Angeau, puis après la mort de ſes freres, marquis de Curton, comte de Rochefort, &c. épouſa *Louiſe* de Margival, dame de Bournoncel, fille de *Céſar*, ſeigneur de Salanci & de Bournoncel, & d'*Antoinette* de Chepois, dont il eut *François* de Chabannes, ſeigneur de Saint-Angeau, qui fut aſſaſſiné par le bâtard de *Chriſtophe*, marquis de Curton ſon oncle; CHRISTOPHE, qui ſuit; *Gabriel*, ſeigneur de Chaumont, tué au ſiége de Bapaume; *Iſabelle*, abbeſſe de l'Eſclache; & *Marie* de Chabannes religieuſe.

IX. CHRISTOPHE de Chabannes, marquis de Curton, comte de Rochefort, eut de *Gabrielle-Françoiſe* de Rivoire du Palais, ſa femme, HENRI, qui ſuit; *Gilbert* de Chabannes, dit *le comte de Curton*, capitaine de carabiniers, mort ſans poſtérité depuis 1712; *Pierre* de Chabannes de Curton, ſeigneur de Paulagnac, prêtre du diocèſe de Clermont, nommé abbé de l'abbaye de S. Pierre de Vienne, ordre de S. Benoît, le 22 avril 1713, vivant en 1733; *Jean*, dit *le chevalier de Chabannes*, reçu page du roi en ſa grande écurie, le premier janvier 1681, puis capitaine au régiment du roi infanterie, & tué au combat de Steinkerque en 1692; *Françoiſe* de Chabannes, prieure, puis abbeſſe du monaſtere de la Vaſſin, (*Vallis ſanæ*) ordre de Cîteaux, diocèſe de Clermont, morte le 20 janvier 1690, après avoir gouverné ſagement cette maiſon pendant trente ans; *Elizabeth* de Chabannes de Curton, qui fut miſe à l'âge de ſix ans dans le monaſtere de la Vaſſin, où elle prit l'habit à l'âge de dix ans, & dont après la mort de ſa ſœur elle fut inſtituée abbeſſe en 1691, morte le 8 février 1730; & une troiſiéme fille religieuſe dans le même monaſtere de la Vaſſin.

X. HENRI de Chabannes, marquis de Curton, comte de Rochefort, baron de Riom, d'Auriere & de Madic, ſeigneur de Saint-Angeau, ſe diſtingua à la bataille de Senef en 1674, & en pluſieurs autres occaſions. Il mourut à Paris le 16 mai 1714, âgé de 60 ans, & fut inhumé le lendemain à S. Sulpice. Il avoit été marié, 1°. le 25 avril 1680 avec *Gabrielle* de Monlezun, morte au château de Rochefort en Auvergne, fille de *François* de Monlezun, ſeigneur de Beſmaux & du Boſc, gouverneur du château de la Baſtille à Paris, & du fort de Notre-Dame de la Garde à Marſeille, & de *Marguerite* de Peyrolles de Veillonnay: & 2°. en 1709 avec *Catherine-Gaſparde* de Scorailles de Rouſſille, veuve de *Sébaſtien* de Roſmadec, marquis de Molac & de Sacé, comte des Chapelles & de Guébriant, mort le 3 novembre 1700, & fille de *Jean-Rigaud* de Scorailles, comte de Rouſſille, marquis de Cropiere & de S. Jovery, & d'*Aimée-Léonore* de Plas. Du premier mariage ſont venus JACQUES, qui ſuit; *Antoine*, dit *le comte de Chabannes*, colonel du régiment de Coſtentin, qui fut réformé après la paix d'Utrecht en 1714; *Jean*, dit *le chevalier de Chabannes*, major du régiment royal des Cravates, qui a épouſé au mois de novembre 1731 *Marie* de Roquefeuil; *Françoiſe-Gabrielle* de Chabannes de Curton, mariée le 2 juillet 1696 avec *Jean-Paul* de Rochechouart de Barbaſan-d'Aſtarac, marquis de Faudoas & de Fontrailles, duquel étant reſtée veuve le 20 ſeptembre ſuivant, elle ſe retira au couvent des religieuſes bénédictines de Montargis, où elle prit l'habit le 11 octobre 1701, & fit profeſſion le 29 octobre 1702; & deux autres filles, l'une abbeſſe de la Vaſſin, morte, & l'autre pricure du monaſtere de ſainte Colombe à Vienne, vivante en 1732.

XI. JACQUES de Chabannes, marquis de Curton, comte de Rochefort, &c. fut fait meſtre de camp du régiment d'Anjou cavalerie, par commiſſion du 11 mai 1704, puis du régiment royal des Cravates en 1707, & brigadier des armées du roi, le premier février 1719. Il commanda la même année la cavalerie dans l'armée du roi en Rouſſillon. Il fut fait maréchal de camp le 20 février 1734, & fut employé en cette qualité dans l'armée du roi en Allemagne pendant les campagnes de 1734 & 1735. Il fut fait lieutenant général à la promotion du 24 février 1738, & en 1741 il fut nommé pour aller ſervir en cette qualité dans l'armée du roi en Bohême. Il eſt mort de maladie à Prague, en Bohême, le 9 octobre 1742, dans la 59ᵉ année de ſon âge. Il avoit été marié en 1705 avec *Marie-Charlotte* Glucq, veuve depuis le 26 mars 1691 de *Jacques* de Vaſſan, ſeigneur de la Tournelle, avocat général en la chambre des comptes de Paris, & fille de *Jean-Baptiſte* Glucq, ſeigneur de S. Port, Boſſiſe-la-Bertrand, &c. conſeiller, ſecrétaire du roi & de ſes finances, & de *Charlotte* Julienne. Elle mourut à Paris ſans poſtérité le 15 janvier 1724, dans la quarante-ſixiéme année de ſon âge, n'ayant eu qu'un fils nommé *Henri* de Chabannes, mort à 20 mois le vingt juillet 1708.

BRANCHE DES COMTES DE DAMPMARTIN.

III. ANTOINE de Chabannes, ſeigneur de Saint-Fargeau, &c. puis comte de Dampmartin & ſeigneur de Blancafort, à cauſe de ſa femme, chevalier de l'ordre du roi, grand-panetier, puis grand-maître de France, ſecond fils de ROBERT de Chabannes, ſeigneur de Charlus, & d'*Alix* de Bort, dame de Pierrefitte, naquit en 1411, fut élevé page du comte de Ventadour, & du ſeigneur de la Hire, ſe trouva en 1424 à la bataille de Verneuil, où il fut fait priſonnier; & ayant été mis en liberté, il continua de ſervir dans toutes les occaſions, juſqu'à ce qu'il ſuivit le comte de Vaudemont; mais à la ſollicitation du duc de Bourbon, il s'attacha au roi Charles VII, qui l'employa en diverſes occaſions, & le fit grand-panetier de France. Depuis étant tombé dans la diſgrace du roi Louis XI, il fut condamné au banniſſement en 1463, & ne fut néanmoins qu'enfermé à la Baſtille, d'où il ſe ſauva l'année ſuivante & ſe retira en Bretagne. Quelque temps après il ſe jetta dans la ligue qui avoit pour prétexte le bien public, & rentra enſuite dans les bonnes graces du roi, qui lui donna en 1469 la charge de grand-maître de France, & le fit chevalier de l'ordre de S. Michel. Il remit le comté d'Armagnac ſous l'obéiſſance du roi, jetta du ſecours dans la ville de Beauvais, aſſiégée par le duc de Bourgogne en 1471, fut enſuite gouverneur de Paris, & mourut le 25 décembre 1488, âgé de ſoixante-dix-ſept ans. Il avoit épouſé en 1439 *Marguerite* de Nanteuil, comteſſe de Dampmartin, fille unique & héritiere de *Renaud* de Nanteuil, ſeigneur d'Aci, & de *Marie* du Fayel, comteſſe de Dampmartin, vicomteſſe de Breteuil, &c. dont il eut JEAN, qui ſuit; & *Jacqueline* de Chabannes, dame d'Onchain, mariée à *Claude-Armand* vicomte de Polignac, morte ſans enfans.

IV. JEAN de Chabannes, comte de Dampmartin, &c. mourut avant l'an 1503. Il épouſa 1°. *Marguerite* de Calabre, fille naturelle de *Nicolas* d'Anjou, duc de Calabre & de Lorraine: 2°. *Suſanne* de Bourbon, comteſſe de Rouſſillon & dame de Montpenſier, fille aînée de *Louis*, bâtard de Bourbon, comte de Rouſſillon, amiral de France. Du premier lit vint *Anne* de Chabannes, comteſſe de Dampmartin, mariée en 1496 à *Jacques* de Coligni, ſeigneur de Chaſtillon-ſur-Loing, prévôt de Paris, morte ſans enfans. Du ſecond lit ſortirent *Antoinette* de Chabannes, dame de Saint-Fargeau, mariée à *René* d'Anjou, baron de Méſieres; & *Avoye* de Chabannes, comteſſe de Dampmartin, mariée: 1°. à *Edmond* de Prie, ſeigneur de Buſançois: 2°. à *Jacques* de la Tremoille, ſeigneur de Bommiers: 3°. à *Jacques* de Briſai, ſeigneur de Beaumont, lieutenant de roi en Bourgogne. * François de Pavie, baron de Fourquevaux, *vie de Jacques* de Chabannes. Guichardin. Paul Jove. Langei. Jean Chartier. Sanſovin. Brantôme. De Thou. Le Feron. Godefroi. Le pere Anſelme.

Branche des comtes de Saignes.

VII. François de Chabannes, comte de Saignes, ſeigneur de Bois-l'Ami, de Nozerolles, de Tinieres, de la Jaille & de la Roche, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances, & conſeiller d'état, fils de Joachim de Chabannes, ſeigneur de Curton, & de *Charlotte* de Vienne, ſa quatriéme femme, étoit ſous la tutelle de ſa mere en 1562. Son pere lui avoit fait donation le 26 ſeptembre 1554 de pluſieurs terres, entr'autres de celles qui lui venoient de la maiſon de Blanchefort, à la charge de porter les noms & armes de cette maiſon, avec ſubſtitution perpétuelle en faveur des mâles d'aîné en aîné, à l'excluſion des filles qui ſeroient dotées ſelon leur qualité. Il fut marié le 18 ſeptembre 1570, par contrat du 6 précédent, avec *Valentine* d'Armes, fille unique & ſeule héritiere de *François* d'Armes, ſeigneur du Verger & de Truſſy-l'Orgueilleux, & de *Diane-Jeanne* de Berno. Il en eut François de Chabannes II du nom, comte de Saignes, qui ſuit; Jacques de Chabannes, ſeigneur du Verger, *qui a fait une branche rapportée ci-après*; Joachim de Chabannes, ſeigneur de Truſſy, *qui ſera auſſi mentionné ci-après, avec ſes enfans*; *Edme* de Chabannes, ſeigneur de Sainte-Colombe, mort capucin; & *Gilberte* de Chabannes, mariée par contrat du 12 mai 1612, avec *Claude* de la Riviere en Nivernois, & morte le 27 août 1614, âgée de 19 ans.

VIII. François de Chabannes II du nom, comte de Saignes, ſeigneur de Bois-l'Ami, &c. chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances, fut marié, 1°. par contrat du 7 février 1595, avec *Serene* de Crevant, fille de *François*, ſeigneur de Bauché, & de *Claude* de la Marthonie: & 2°. par contrat du 2 octobre 1602, avec *Heléne* de Daillon, fille de *Gui*, comte du Lude, chevalier des ordres du roi, & de *Jacqueline* de la Fayette, dame de Pontgibault. Il eut de cette derniere François III, comte de Saignes, qui ſuit; & Anselme de Chabannes, ſeigneur de Nozerolles, *dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon frere.*

IX. François de Chabannes III du nom, comte de Saignes, ſeigneur de Bois-l'Ami, de Nozerolles, &c. épouſa 1°. le 19 juillet 1630 *Anne* Dauvet, fille de *Jean*, ſeigneur de Rieux, & de *Jeanne* du Puy-Vatan: & 2°. *Marie* de Cluys, ſœur de *Joſeph* de Cluys, chevalier, ſeigneur de la Douge, laquelle ſe remaria à l'âge de 30 ans, le 21 ſeptembre 1678, avec *Guillaume* de Bouillyé des Portes, comte de Treby, ayant eu de ſon premier mari *Joſeph* de Chabannes, comte de Saignes, ſeigneur de Bois-l'Amy, mort en 1688 à l'âge de vingt ans, étant mouſquetaire; & *Magdeléne* de Chabannes, religieuſe à Bleſſac.

IX. Anselme de Chabannes, ſeigneur de Nozerolles, fils puîné de François de Chabannes II du nom, comte de Saignes, & d'*Heléne* de Daillon du Lude, ſa ſeconde femme, mourut au mois d'août 1683. Il avoit été marié par contrat du 7 février 1644 avec *Gabrielle* de Leſtrange, fille de *René*, baron de Maignac en la Marche, & d'*Anne* de Bonneval. Il en eut entr'autres François, qui ſuit; Anne-Marie de Chabannes, ſeigneur de Mariol, *qui ſera mentionné après ſon frere*; & *Pierre* de Chabannes, lieutenant dans le régiment de Normandie en 1689.

X. François de Chabannes, ſeigneur de Nozerolles & de Bois-l'Amy, fut marié le 9 février 1683 avec *Marguerite* de la Marche, fille de *Silvain*, ſeigneur de Peguillon, & de *Marguerite* d'Arnac, & ne vivoit plus en 1698, ayant laiſſé d'elle Louis, qui ſuit; *François* de Chabannes de Nozerolles; & *Gabriel* de Chabannes, mort ſans poſtérité.

XI. Louis de Chabannes, ſeigneur de Nozerolles, fut marié le 8 ſeptembre 1717, avec *Léonarde-Françoiſe* Galand, dame de la Vareine, & en eut *Silvain-Léonard* de Chabannes, né le 25 janvier 1718, tonſuré en 1732, docteur de Sorbonne en 1750, grand-vicaire de Clermont en 1751, & aumônier du roi en 1753; *Léonard* de Chabannes, mort jeune; & *Marie-Françoiſe* de Chabannes, née le 3 ſeptembre 1727.

X. Anne-Marie de Chabannes, ſeigneur de Mariol en Bourbonnois, par la donation que lui en fit François de Chabannes III du nom, comte de Saignes, ſon oncle, en date du 29 novembre 1669, confirmée le 3 juillet 1670, étoit ſecond fils d'Anselme de Chabannes, & de *Gabrielle* de Leſtrange, & fut marié par contrat du 18 février 1681, avec *Henriette* Coëffier, fille de *Jean* Coëffier, ſeigneur de la Mothe-Mazurier & de Morette, procureur du roi en la généralité de Moulins, & de *Marie* Maréchal. Il en a eu *Gilbert-Honoré* de Chabannes, né le 30 décembre 1682, fait capitaine de dragons en 1705, & depuis meſtre-de-camp de cavalerie, exempt des gardes du corps du roi, & chevalier de l'ordre militaire de S. Louis; *Claude-Marie* de Chabannes, enſeigne de vaiſſeau, tué au ſiége de Bethune en 1709; *Joſeph* de Chabannes, baptiſé le 19 mars 1690, fait enſeigne de vaiſſeau le 25 novembre 1712, & lieutenant le 30 ſeptembre 1731; *Annet-Marie* & *François* de Chabannes, morts jeunes, l'un des deux ayant été enſeigne de vaiſſeau; *Henriette* de Chabannes, née le 18 novembre 1671, reçue à S. Cyr au mois de ſeptembre 1689, & depuis mariée avec *Pierre* Feydeau; *Marguerite* de Chabannes, morte fille.

Seigneurs du Verger, et de Sainte-Colombe.

VIII. Jacques de Chabannes, chevalier de l'ordre du roi, ſeigneur du Verger & de Sainte-Colombe, ſecond fils de François de Chabannes I du nom, comte de Saignes, & de *Valentine* d'Armes, épouſa par contrat du 23 août 1610 *Gabrielle* Babute, fille de *Léonard* Babute, ſeigneur de la Bruyere, gentilhomme ordinaire de la maiſon du roi, & d'*Anne* de la Porte, & en eut ſeize enfans, entr'autres François, qui ſuit; *Claude* de Chabannes, religieux bénédictin, prieur de Melun; *Joachim* de Chabannes, ſeigneur de Sainte-Colombe, qui vivoit en 1669; *Louis* de Chabannes, ſeigneur de Vaux; *Pierre* de Chabannes, ſeigneur de Chaillou, vivant en 1645; *Marie* de Chabannes, vivante en 1645; *Gabrielle* de Chabannes, religieuſe au Reconfort; & *Antoinette* de Chabannes.

IX. François de Chabannes, ſeigneur du Verger, de Sainte-Colombe, des Bois & de Chandon, fut marié par contrat du 12 février 1645, avec *Antoinette* Monnot, fille d'*André* Monnot, ſeigneur des Fontaines en Brie, & d'*Elizabeth* Duchon, de laquelle vinrent Hubert, qui ſuit; *Henri-Gaſton* de Chabannes, chevalier de l'ordre de Malte, qui ſe maria & mourut ſans poſtérité; *René* de Chabannes; *Gabrielle* de Chabannes; *Antoinette* & *Marie* de Chabannes, religieuſes bénédictines à S. Fargeau.

X. Hubert de Chabannes, ſeigneur du Verger, fut tué par un accident, & avoit été marié par contrat du 29 août 1678, avec *Marie* de Charry, fille de *Samuel* de Charry, ſeigneur de Vrée, & de *Jeanne* du Puy, dame de Ligny. Il en eut Paul, qui ſuit; *Gabriel* de Chabannes, mort jeune au ſervice du roi, & autres enfans morts jeunes ou ſans alliance.

XI. Paul de Chabannes, ſeigneur du Puy & de Vrée, a été marié par contrat du premier juillet 1715, avec *Marie-Magdeléne* Sallonier, dame d'Epiry, fille unique de *Guillaume* Sallonier, ſeigneur de Rozimont, & de *Charlotte-Françoiſe* Dollet, & en a eu *Gabriel-Jacques* de Chabannes, mort en bas âge; *Charlotte-Céſarde* de Chabannes, née le 25 octobre 1718; *Louis-Jacques* de Chabannes, né le 29 novembre 1719; *Claude-François* de Chabannes, né le 16 janvier 1721; *Guillaume-Hubert* de Chabannes, né le 29 août 1723; *Pierre-Paul* de Chabannes, né le 28 octobre 1726; & *Louis-Antoine* de Chabannes, né le 27 juillet 1730.

Seigneurs de Trussy l'Orgueilleux.

VIII. Joachim de Chabannes, ſeigneur de Truſſy-l'Orgueilleux, & chevalier de l'ordre du roi l'an 1610, troiſiéme fils de François de Chabannes I du nom, comte de Saignes, & de *Valentine* d'Armes, épouſa *Gilberte* de Bourbon, fille de *Jean* de Bourbon-Buſſet, ſeigneur de la Mothe-Feuilly en Berri & du Montet, & d'*Euchariſte* de la Broſſe-Morlet, & en eut *Joachim* de Chabannes, ſeigneur de Truſſy; *François* de Chabannes, ſeigneur de la Mothe-Feuilly, tué au ſiége de Dole, pere d'un fils, ſeigneur de la Mothe-Feuilly, en 1650; *Gabriel* de Chabannes, ſeigneur de Sarragoſſe & de Faye, marié en 1646 avec *Julienne*, fille de *Jacques* de Saint-Aubin, ſeigneur de Sarragoſſe, qui le rendit pere de trois fils & d'une fille, qui vivoient en 1657; *Louis* de Chabannes, ſeigneur de Seauve, qui ſe maria à Moulins, & mourut ſans enfans; *Jeanne* de Chabannes, mariée en 1620 avec *Iſaac* de Saconnin, premier baron de Bourbonnois, baron de Brezolles, qui ne vivoit plus en 1655; & trois autres filles religieuſes.

Branche des seigneurs et comtes de Pionzac.

VII. Gabriel de Chabannes, vicomte de Savigny, ſeigneur de Nozerolles & de Vernieres, gentilhomme ſervant le duc d'Anjou, l'an 1570, depuis gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & premier échanſon de la reine, dernier fils de Joachim de Chabannes, ſeigneur de Curton, comte de Rochefort, & de *Charlotte* de Vienne ſa quatriéme femme, fut détaché de la taxe de l'arriere-ban, par ordonnance du lieutenant au bailliage de Bourges du 10 juillet 1588, en conſéquence des lettres à lui accordées par le roi le 27 avril précédent, par leſquelles il eſt qualifié chevalier de l'ordre, & vivoit encore le 12 mars 1598. Il eut pour femme *Gabrielle* d'Apchon, fille de *Gabriel* ſeigneur d'Apchon, & de *Françoiſe* de la Jaille, & laiſſa d'elle Jacques, qui ſuit; & *Charlotte* de Chabannes, mariée par contrat du 28 mars 1598, avec *Pierre* de Cordebeuf de Beauverger, ſeigneur de Montgon en Auvergne.

VIII. Jacques de Chabannes, comte de Pionzac, vicomte de Savigny, lieutenant pour le roi en Bourbonnois, pourvu de cette charge par lettres du 23 août 1650, ne vivoit plus le 17 août 1652. Il avoit épouſé par contrat du 9 mars 1604 *Charlotte* de Chazeron, dame de Pionzac, fille de *Gilbert*, ſeigneur de Chazeron, chevalier des ordres du roi, & de *Gabrielle* de Saint-Nectaire. Il eut d'elle Gilbert, qui ſuit; *Jacques* de Chabannes, ſeigneur du Mont, qui épouſa *Marguerite*, fille de *Jean* de Guiſe, ſeigneur de Tanquert, laquelle le rendit pere de *Gabriel* de Chabannes, chanoine à Verjetan près de Billom, en Auvergne; *Gabriel* de Chabannes, ſeigneur de Préaux, mort ſans avoir été marié; & *Gabrielle* de Chabannes, mariée par contrat du 9 novembre 1632 avec *Annet*, ſeigneur de la Rochebriant.

IX. Gilbert de Chabannes, comte de Pionzac, vicomte de Savigny, lieutenant de la compagnie des gendarmes du roi ſous la charge du comte de S. Geran, depuis meſtre de camp, fut fait maréchal des camps & armées du roi, par brevet du 23 août 1650, & lieutenant général du pays de Bourbonnois le 19 octobre 1651, & fut tué au ſiége de Mouron. Il avoit épouſé par contrat du 24 mai 1637 *Marie* de Champfeu, fille de *Gilbert* de Champfeu, ſeigneur d'Uriage, tréſorier de France en la généralité de Bourbonnois, & de *Marie* d'Aubigny de Genſac. Elle ſe remaria avec *Edouard* de Montmorin, ſeigneur dudit lieu, la Chaſſagne, &c. ayant eu de ſon premier mari Gilbert, qui ſuit; Thomas de Chabannes, ſeigneur de Belarbre, *qui ſera mentionné après ſon frere aîné*; *Gilberte* de Chabannes, religieuſe à Notre-Dame de Riom; *Suſanne* de Chabannes, religieuſe à l'Eſclache, morte; & *Marie* de Chabannes, religieuſe au prieuré de Marſat.

X. Gilbert de Chabannes II du nom, comte de Pionzac, ſeigneur de Préaux, vicomte de Savigny, né le 16 & baptiſé le 18 juillet 1646. Etant capitaine au régiment de Navarre, dans lequel il avoit commencé à ſervir en qualité de ſous-lieutenant, il fit hommage au roi pour ſa terre de Pionzac & autres mouvantes du duché d'Auvergne, le 31 juillet 1669, & 15 décembre 1683. Depuis, étant commandant du ſecond bataillon du même régiment, il fut chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, le 20 janvier 1703. Il ſe trouva à la bataille de Spire, le 15 novembre 1703, & contribua beaucoup au gain de cette bataille par les mouvemens hardis qu'il fit faire au régiment de Navarre, qu'il commandoit. Il ſe trouva à la bataille d'Hochſtet, le 13 août 1704, & y demeura priſonnier avec le régiment de Navarre dont il étoit alors lieutenant colonel; fut fait brigadier le 19 ſeptembre de la même année, & colonel du régiment de Navarre au mois d'avril 1706; obtint au mois de janvier 1709 le gouvernement de l'iſle & citadelle d'Oleron, & ſe démit alors du régiment de Navarre. Il fut fait maréchal de camp des armées du roi. Il mourut à Paris le 20 janvier 1720, dans la 74ᵉ année de ſon âge, & fut inhumé le lendemain à S. Sulpice. Il avoit été marié par contrat du 30 juin 1681 avec *Anne-Françoiſe* de Lutzelbourg, dite *de Luxembourg*, fille d'*Antoine* de Lutzelbourg, dit *de Luxembourg*, ſeigneur d'Imling en Alſace, & de *Marie-Magdeléne* de Schellemberg. De ce mariage ſont ſortis 1. Gilbert-Gaspard, qui ſuit; 2. *François-Antoine*, comte de Chabannes, marquis de la Palice, terre ſortie depuis long-temps de ſa maiſon, qu'il racheta en 1731 de Gilles Brunet d'Evry, maître des requêtes, ci-devant intendant à Moulins, fut reçu chevalier des ordres de Notre-Dame du mont Carmel & de S. Lazare de Jéruſalem le 17 décembre 1701, & depuis de l'ordre militaire de S. Louis. Il ſervit dans le régiment de Navarre, enſuite dans celui des gardes, où il devint capitaine, major du même régiment en 1729, brigadier en 1733, major général de l'armée du Rhin en 1734, maréchal de camp en 1737, lieutenant-général en 1744, grand-croix de l'ordre royal & militaire de S. Louis la même année. Il fut pourvu du gouvernement de la ville & citadelle de Verdun & pays Verdunois en 1745, en récompenſe du courage qu'il avoit fait paroître à la bataille de Fontenoy, en combattant ſous les yeux du roi. Il fut fait commandant général des provinces d'Aunis, Poitou, Saintonge, & de la Rochelle, dans le temps que ces côtes étoient menacées d'une invaſion de la part des ennemis; & il ſut ſi bien pourvoir à tout, que les ennemis n'oſerent même tenter de les inſulter. C'étoit un homme d'une valeur peu commune, & d'un zèle entiérement déſintéreſſé pour le ſervice du roi. Il eſt mort à Paris en 1754, & fut inhumé à S. Sulpice. Il avoit épouſé en premieres noces *Marie-Claude* Cahouet de Beauvais, veuve d'*Olivier* le Fevre d'Ormeſſon, intendant en Franche-Comté, & fille de *Claude* Cahouet de Beauvais, ſeigneur des Ormes, & de *Marie* Fontaines des Montées; & en ſecondes, *N.* du Pleſſis-Châtillon, fille du marquis du Pleſſis-Châtillon, & de Dame Colbert de Croiſſy. 3. *Thomas* de Chabannes, baptiſé le 6 décembre 1688, ſervit dans le régiment de Navarre avec ſes freres, fut fait brigadier en 1719, reçu chevalier des ordres de N. D. du mont Carmel & de S. Lazare de Jéruſalem le 27 août 1722, maréchal de camp en 1734. Il ſervit avec le ſecours qu'envoya l'électeur de Baviere à l'empereur dans la guerre de Hongrie, où il ſe concilia l'eſtime & la confiance des officiers généraux de l'empereur, en particulier celle de M. le Prince Eugène, qui diſoit du comte de Chabannes, *qu'il ne connoiſſoit pas d'homme plus propre à attaquer un bon retranchement.* En 1734 il fut nommé maréchal de camp, & mourut le 7 juin 1735 à l'armée du Rhin où il étoit employé. 4. *Charles-Antoine* de Chabannes, capitaine dans le régiment royal des Cravates, puis dans le régiment colonel général de la cavalerie, & reçu chevalier de Notre-Dame du mont Carmel & de S. Lazare le 24 avril 1725.

5. *Marguerite* de Chabannes, religieuſe, morte au monaſtere de la Magdeleine de Trenel à Paris, au mois d'octobre 1730; & 6. *Anne-Joſéphe* de Chabannes, née le 16 octobre 1690, reçue à S. Cyr au mois de janvier 1699, & mariée en 1707 avec *Anne* de la Queilhe, ſeigneur de Pramenoux.

XI. GILBERT-GASPARD de Chabannes, comte d'Apchon, marquis de Pionzac, né le 7 ſeptembre 1685, ſervit dans le régiment de Navarre en qualité de capitaine, & ſe trouva aux batailles de Spire & d'Hochſtet, où il fut bleſſé & fait priſonnier, traita en 1712 d'une lieutenance aux gardes, devint capitaine dans le même régiment en 1719, fut pourvu du régiment des dragons de la reine en 1732, ſervit en Italie avec ſon régiment, fut fait brigadier en 1734, inſpecteur général de cavalerie & dragons en la même année; maréchal général des logis des armées de France, d'Eſpagne & de Sardaigne, au commencement de l'année 1735, ſous le commandement de ſa majeſté le roi de Sardaigne, qui étoit généraliſſime des armées, & fut envoyé en négociation auprès de ſadite majeſté par la cour. C'étoit un homme actif, vigilant, ferme, & d'une intelligence ſupérieure. Il s'étoit concilié la confiance ſi rare des généraux étrangers, d'Eſpagne & de Sardaigne, dont il ne s'eſt jamais ſervi que pour l'avantage & la proſpérité des armes du roi. Enfin, après la paix, fatigué plus de travaux que d'années, il ſe retira au château de Pionzac en Auvergne, où il mourut en 1748. Il avoit épouſé au mois d'avril 1708 *Philiberte* d'Apchon, fille de *Claude-Eléonor*, marquis d'Apchon, & de *Philiberte* de Saint-André. Les enfans nés de ce mariage, ſont, 1. *Gilbert-Blaiſe* de Chabannes, né le 3 février 1714, fait enſeigne au régiment des gardes en 1730, capitaine au régiment de Turenne, cavalerie, en 1732, tonſuré en 1733, grand-vicaire du diocèſe de Langres en 1736, abbé commendataire de l'abbaye de S. Méen, diocèſe de Saint-Malo, député du clergé en 1745, pourvu de l'abbaye de N. D. de Bonport, diocèſe d'Evreux, au mois de mars 1745. 2. *Jean-Baptiſte* de Chabannes, marquis d'Apchon & de la Palice, comte de Pionſac, baron de Vauxmier, de Triſac, de Cheronges, Duras, Belarbre, la Chénal, &c. premier baron d'Auvergne, né le 4 octobre 1715, fait gentilhomme à drapeau dans le régiment des gardes en 1730, enſeigne en 1731, dont il ſe démit pour une compagnie de dragons, dont il fut pourvu en 1734 dans le régiment de la reine, dont ſon pere étoit meſtre de camp, à la tête de laquelle compagnie il ſe trouva aux affaires de Colorno, de Parme & de Guaſtalla; fut pourvu de la cornette de la ſeconde compagnie des mouſquetaires du roi en 1740, & eut en même temps la commiſſion de meſtre de camp. Il s'eſt trouvé en cette qualité à la bataille d'Ettingen, où il fut bleſſé à la jambe d'un coup de feu, & eut un cheval tué ſous lui. Ce fut à cette occaſion que le roi le fit chevalier de l'ordre de S. Louis. Il a fait la campagne de 1744, où il s'eſt trouvé aux ſiéges de Menin, d'Ypres, &c. Il s'eſt trouvé aux batailles de Fontenoy en 1745, & de Lawfeldt en 1747. Il a été fait brigadier le premier mars 1747, enſeigne des mouſquetaires en 1750, ſous-lieutenant en 1754. Le 3 février 1743, il a épouſé *Marie-Elizabeth-Olive-Louiſe* Bernard, dont eſt née une fille morte en bas âge. 3. *Joſeph* de Chabannes, né en 1717, tonſuré en 1731, prieur de Nantua, ordre de Cluny en 1732, & mort à Nantua en 1737; un quatrième fils mort jeune.

X. THOMAS, dit *le comte de Chabannes*, ſeigneur de Belarbre, ſecond fils de GILBERT de Chabannes I du nom, comte de Pionzac, & de *Marie* de Champteu, fut capitaine dans le régiment de Normandie, & commanda le ban & arriere-ban en Auvergne en 1696. Il fut marié en 1695 avec *Amable* Boyer, fille de *Jacques* Boyer, ſeigneur de Saunat, baron de Chamiane & du Cerf, ſeigneur de Saint-Geneſt, & de *Marie* de Blot, & en a eu *Jacques-Louis* de Chabannes, ſeigneur du Cerf, baron de Chamiane, né en 1697, capitaine au regiment de Bourbonnois en 1729; *Joſeph-Gaſpard* de Chabannes, né en 1701, nommé abbé de Valricher, ordre de Cîteaux, diocèſe de Bayeux, le 17 octobre 1723, prieur de Sorbonne en 1724, docteur en 1726, vicaire général d'Aire la même année; puis archidiacre de l'égliſe d'Aire, vicaire général de Tours en 1730, & nommé agent général du clergé de France le 2 août 1732; *Marie-Jacqueline* de Chabannes, nommée abbeſſe de Bonlieu en Forez, ordre de Cîteaux, diocèſe de Lyon, au mois de juin 1725; & *Gilberte* de Chabannes, abbeſſe de S. Pierre de Beaumont, ordre de S. Benoît, diocèſe de Clermont, en 1732.

CHABANNES (Jacques II) ſeigneur de la Palice, de Paci, &c. maréchal de France, a été l'un des grands capitaines de ſon temps. Il étoit fils de GEOFROI de Chabannes & de *Charlotte* de Prie, & commença de paroître à la cour ſur la fin du régne de LOUIS XI. Comme il étoit très-bien fait, & qu'il avoit beaucoup d'eſprit, il ſe fit des amis illuſtres, & fut conſidéré du dauphin, qui fut depuis le roi Charles VIII. Il ſuivit ce roi en 1495, à la conquête du royaume de Naples, & ſe ſignala par ſon courage. Depuis, en 1500, il ſervit au recouvrement du duché de Milan. L'année ſuivante il ſe trouva aux combats qui ſe donnerent dans la Pouille & l'Abruzze, & y fut fait priſonnier à la défenſe de la ville de Rouvre. En 1503 il donna des marques de ſon courage à la bataille de Cérignole, à la priſe de Boulogne en 1506, à celle de Gènes en 1507, où il fut bleſſé, à la bataille d'Aignadel en 1509, & ailleurs. Le roi Louis XII le fit capitaine de cinq cens hommes d'armes; & enſuite le pourvut de la charge de grand-maître de France, qui avoit été tenue par deux grands hommes de ſa famille. Chabannes contribua beaucoup au gain de la bataille de Ravenne en 1512; & le roi lui donna alors le gouvernement du duché de Milan. L'année ſuivante, ayant été fait priſonnier à la bataille des éperons, où il remplit très-bien les devoirs de ſoldat & de capitaine, il trouva moyen de ſortir des mains de ceux qui l'avoient arrêté. Cependant la paix ayant été conclue entre la France & l'Angleterre, & le roi Louis XII étant mort, François I qui lui ſuccéda, ſouhaitant d'avoir la charge de grand-maître de France, pour Artus Gouffier, comte d'Eſtampes, &c. qui avoit été ſon gouverneur, Chabannes lui donna ſa démiſſion, & fut fait maréchal de France. Après cela, il continua de ſervir en Italie, & ſe trouva à la bataille de Marignan l'an 1515. En 1521 il alla avec le chancelier du Prat, & quelques autres, à Calais pour y conclure la paix avec les députés de l'empereur Charles-Quint; mais cette négociation n'ayant pas eu tout le ſuccès qu'on en attendoit, on recommença la guerre. Le maréchal de Chabannes, qui avoit commandé un corps d'armée en 1522, à la bataille de la Bicoque, pourſuivit le connétable de Bourbon, prit toutes les places qu'il avoit en France, & alla le chaſſer en 1523 de devant Marſeille, qu'il avoit aſſiégée. Avant cela il avoit ſecouru Fontarabie; depuis il ſervit le roi en Italie, & y fut tué l'an 1525 à la funeſte bataille de Pavie. Il avoit ſagement conſeillé au roi de ſe retirer; & tous les principaux chefs étoient comme lui de ce ſentiment; mais l'amiral de Bonnivet l'emporta ſur les autres, & fut cauſe qu'on donna bataille. Le maréchal de Chabannes eut ſon cheval tué ſous lui; & comme il ſe mettoit en état de combattre à pied, un capitaine Eſpagnol nommé Caſtelclo le fit priſonnier; & un autre Eſpagnol nommé Buzarto, le tua brutalement, de ſang froid. * *Voyez* les auteurs cités dans la généalogie de ſa maiſon.

CHABLAIS, province de Savoye, a le lac de Genève au nord, le pays de Vallais au levant, le Foucigni au midi, & le Genevois au couchant. On la prend ordinairement pour une ancienne contrée des peuples Andates ou Nantuates, & des Veragriens dont parle Céſar dans ſes commentaires. Les Romains avoient des haras de chevaux dans cette province, qui fut nommée *provincia equeſtris* & *Caballica*; & c'eſt de la corrup-

Digitized by Google

tion de ce dernier mot qu'on a formé celui de Chablais. On a prétendu que l'empereur Conrard dit *le Salique*, donna ce pays à Humbert I, ſurnommé *aux blanches mains*, pour récompenſe de ce qu'il avoit ſoutenu ſon parti contre Eudes II, comte de Champagne, qui lui diſputoit le royaume de Bourgogne. Cette province a neuf ou dix lieues de longueur, & trois à quatre de largeur. Elle comprend cinq bailliages, qui ſont ceux de Tonon, Evian, Aups, Ternier & Gaillard. Thonon ſur le lac de Genève eſt le bourg principal : les autres ſont Ripaille, Evian, & Nouville. L'héréſie s'y étoit répandue dans le XVI ſiécle, mais elle fut preſqu'entiérement déracinée par les ſoins & le zèle de S. François de Sales. * Cæſar, *l.* 3, *de bell. gall.* Guichenon, *hiſt. de Savoye.*

☞ CHABLIES, petite ville à l'extrémité du diocèſe de Langres, éloignée d'Auxerre de quatre lieues, & de la généralité de Paris. C'étoit au neuviéme ſiécle un petit monaſtere appartenant immédiatement au roi. Charles le Chauve étant à Auxerre les fêtes de Noël de l'année 867, le donna à l'abbaye de S. Martin de Tours, à la priere de l'abbé Hugues. La charte de cette donation le dit ſitué en Tonnerois, ſur la riviere de Senain, & dédié en l'honneur de S. Loup. *Cella Capleienſis in pago Tornodrenſi, ſuper fluvium Sedenæ, in honorem ſancti Lupi dedicata.* Le corps de S. Martin y repoſa dix ans après. Il y avoit alors des chanoines, qui firent l'échange de quelques biens avec les religieuſes de S. Julien d'Auxerre, *ann. Bened. tom. II, pag.* 147 & 203. L'égliſe de S. Martin de Tours lui a depuis communiqué ſon nom & des reliques de S. Hiſpade, dit vulgairement *S. Epain*, martyr de la Touraine, qui eſt regardé à Chablies comme le ſecond tutélaire du lieu. Outre l'égliſe collégiale de S. Martin, il y a hors les murs l'égliſe paroiſſiale de S. Pierre, auprès de laquelle eſt une belle chapelle de Notre-Dame. Ce n'eſt point à Chablies, ni auprès, qu'a été donné en 841 la fameuſe bataille de Fontenay, mais dans un lieu du pays Auxerrois, comme il eſt prouvé par une diſſertation expreſſe de M. Lebœuf de l'année 1738. Chablies eſt célébre par ſes excellens vins blancs. Cette ville fut priſe par les calviniſtes au printemps de l'année 1598, & fut en partie brulée en ce temps-là. Le vrai nom latin eſt *Cableia.* Il en eſt auſſi fait mention dans la vie de S. Bernard. * La Martiniere, *diction. géogr.*

CHABOR, riviere, *cherchez* CHABUR.

CHABOT, maiſon ancienne du Poitou, & connue depuis

I. GUILLAUME Chabot, qui vivoit en l'an 1040, & eſt nommé avec Guillaume duc de Guienne, & autres grands ſeigneurs du Poitou, dans l'acte de la fondation de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, faite par Geofroi *Martel*, comte d'Anjou. Ce peut être lui qui s'obligea de fournir tous les ans à l'abbaye de S. Maixant deux cierges du poids de treize livres au jour de la fête de ce Saint, en reconnoiſſance de la victoire qu'il avoit remportée dans un combat; ce que ſes ſucceſſeurs ont depuis aquitté. On le croit pere de THIBAULT, qui ſuit; d'*Ithier*, évêque de Limoges en 1052, & qui mourut vers l'an 1073; de *Lezin*, qui ſuivoit la cour du roi Philippe I en 1072; de *Eudes*, nommé dans un titre de l'abbaye de Vendôme de l'an 1086; de *Pierre*, nommé dans le même titre avec *Perronelle* ſa femme; *Thibault*; *Pierre*, dit *la Tour*; *Bayard*; & *Raoul* Chabot ſes enfans.

II. THIBAULT Chabot, ſeigneur de Sainte-Hermine, vivoit ès années 1060 & 1100. Il épouſa en 1092 *Mirabilis*, veuve de *Raoul* de Mauleon, que l'on tient avoir été héritiere de *Gerard*, ſeigneur de Vouvent, dont il eut SEBRAN, qui ſuit; *Gaudin*, vivant en 1148; *Briant* vivant en 1151; & *Beline* Chabot, vivante en 1120.

III. SEBRAN Chabot, ſeigneur de Vouvent, fit le voyage de Jéruſalem, vivoit en 1151, & laiſſa d'*Agnès* ſa femme, THIBAULT II du nom, qui ſuit; *Sebran*, élu évêque de Limoges en 1177, contre le conſentement du roi d'Angleterre, mort en 1197; *Pierre*; *Garnier*; & *Ameline* Chabot, mariée à *Pierre* Lunel, du conſentement duquel elle ſe rendit religieuſe à Fontevrault en 1150.

IV. THIBAULT Chabot II du nom, ſeigneur de Vouvent, vivoit en 1173, & fut pere de THIBAULT III du nom, qui ſuit, & d'*Euſtache* Chabot, dame de Vouvent, mariée à *Geofroi* de Lezignem, morte en 1229.

V. THIBAULT Chabot III du nom, ſire de Roche-Cerviere & de la Greve, fut préſent avec pluſieurs autres grands ſeigneurs au traité de trève, accordé entre le roi Philippe *Auguſte* & Jean, roi d'Angleterre, en 1206. Il épouſa *Marguerite* dame de la Mothe-Achard & de la Mauriere, fille de *Guillaume*, ſeigneur des mêmes terres, dont il eut THIBAULT IV du nom, qui ſuit; GERARD Chabot, ſeigneur de la Mothe-Achard & de la Mauriere *tige des barons de* RETZ, *mentionnés ci-après*; & SEBRAN Chabot, ſeigneur de la Greve, *duquel ſont deſcendus les ſeigneurs de la* GREVE *& de* JARNAC, *dont la poſtérité ſera rapportée ci-après.*

VI. THIBAULT Chabot IV du nom, ſire de la Roche-Cerviere, &c. fit ſon teſtament en 1250. Il épouſa *Ænor* de Broſſe, dame des Eſſars, fille de *Bertrand* III du nom, vicomte de Broſſe, dont il eut SEBRAN II du nom, qui ſuit; *Thibault* & *Gerard*, vivans en 1303; & *Marguerite* Chabot, mariée en 1243 à *Guillaume* de Beaumont.

VII. SEBRAN Chabot II du nom, ſeigneur de Roche-Cerviere & des Eſſars, fut l'un des principaux ſeigneurs du Poitou qui traiterent en 1269 avec Alfonſe, comte de Poitiers, du réglement du rachat des fiefs à merci, & ne laiſſa que *N.* dame de la Roche-Cerviere, qu'elle porta dans la maiſon de Ruffec; & *Mahault* Chabot, dame des Eſſars, mariée à *Savari* de Vivonne, ſeigneur de Thors.

BRANCHE DES BARONS DE RETZ.

VI. GERARD Chabot, ſecond fils de THIBAULT Chabot III du nom, ſire de la Roche-Cerviere, & de *Marguerite*, dame de la Mothe-Achard, eut en partage les terres de la Mothe-Achard & de la Mauriere, & étoit mort en 1250. Il épouſa *Euſtache* de Retz, dite *Aliette*, fille & héritiere de *Raoul*, ſire de Retz, Machecoul, Faleron, Fredefons, &c. dont il eut *Gerard* II du nom, qui ſuit; *Geofroi*, ſeigneur de la Mauriere; & *Euſtache* Chabot, mariée à *Gerard* de Machecoul, ſeigneur du Couſtumier & de la Benaſte.

VII. GERARD Chabot II du nom, baron de Retz, &c. fit le voyage d'Aragon avec les autres barons de Bretagne en 1285. Il avoit épouſé, 1°. avant l'an 1266 *Amicie* de Château-Gontier: 2°. *Jeanne*, fille de *Maurice* V du nom, ſeigneur de Craon, & d'*Iſabeau* de Lezignem la Marche, dont il eut GERARD III du nom, qui ſuit; *Raoul*, qui étoit mort en 1329; & *Guillaume* Chabot, ſeigneur de la Mothe-Achard, la Mauriere, S. Hilaire du Vaujoux, Falleron, &c. qui mourut en Sicile, où il avoit épouſé *Guillemette* de Preſſai, dont il eut *Simon* Chabot, mort ſans poſtérité.

VIII. GERARD Chabot III du nom, ſurnommé *le Benoît*, baron de Retz, &c. vivoit en 1332, & épouſa *Marie-Clemence* de Parthenai, fille de *Guillaume* l'Archevêque, ſeigneur de Parthenai, & de *Jeanne* de Montfort ſa premiere femme, dont il eut GERARD IV du nom, qui ſuit; & *Jeanne* Chabot, dite *la Folle*, pour s'être mariée ſans le conſentement de ſes parens à *Jean*, ſeigneur de la Muſſe-Ponthus, à cauſe de quoi elle fut exhérédée en 1333. Depuis elle épouſa *Foulques* de Laval, ſeigneur de Chaloyau, & mourut vers l'an 1341.

IX. GERARD Chabot IV du nom, baron de Retz, la Mothe-Achard, &c. étoit mort en 1342, laiſſant de *Catherine* de Laval, dame d'Avrilli en Anjou, fille de *Gui* IX du nom, ſire de Laval & de Vitré, & de *Béa-*

Digitized by Google

srix de Gavre, un fils unique nommé

X. GERARD Chabot V du nom, baron de Retz, ſeigneur de la Mothe-Achard, &c. qui mourut avant l'an 1362. Il épouſa *Philippe* Bertrand, fille aînée de *Robert*, ſeigneur de Briquebec, maréchal de France, & de *Marie* de Sulli, dont il eut GERARD IV du nom, qui ſuit; & *Jeanne* Chabot, dame de Retz, &c. mariée à *François* de Chauvigni, baron de Retz à cauſe d'elle, morte le 16 janvier 1406.

XI. GERARD Chabot VI du nom, baron de Retz, &c. aſſiſta Charles de Blois à la bataille d'Aurai en 1364, où il demeura priſonnier, & mourut peu après ſans enfans de *Marguerite*, comteſſe de Sancerre ſa femme.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA GREVE.

VI. SEBRAN Chabot, dit *le Prud'homme*, troiſiéme fils de THIBAULT Chabot III du nom, ſeigneur de Roche-Cerviere, & de *Marguerite*, dame de la Mothe-Achard, eut en partage les terres de la Greve, de Larriere, des Granges, de Fontenaye, &c. ſervit le roi Philippe *le Hardi* contre le comte de Foix, & étoit mort en 1298, laiſſant d'*Ayrois* de Châteaumur, dame d'Oulmes, de Chantemeſle, &c. THIBAULT I du nom, qui ſuit; *Gerard*, qui ſe trouva aux guerres de Flandre en 1303 & 1304; *Sebran*, vivant en 1303; *Ænor*, dame d'Oulmes, &c. mariée à *Ebles* de Rochefort, ſeigneur de Faye, de Thors & d'Aubigné; & *Guillaume* Chabot, ſeigneur de Chantemeſle, Champigni, ſainte Gemme & ſainte Radegonde-de-Mareis, qui fut mandé au mois de novembre 1318 de ſe rendre à Paris aux octaves de la chandeleur pour aller contre les Flamands. Il eut un grand différend contre le ſeigneur de la Greve ſon neveu, duquel il avoit eu la garde & la tutelle pendant ſeize ans, & qui dura même long-temps après ſa mort contre ſes enfans. Il épouſa *Jeanne* Pouvereſſe, qui vivoit en 1354, & dont il eut *Louis* Chabot, chevalier, ſur lequel les terres de Champigni & de Sainte-Gemme furent vendues en mai 1350, pour payer les dettes de ſon pere, & qui ne laiſſa pas de ſervir en 1352 & en 1356; *Geheudin* Chabot, qui obtint rémiſſion en 1391 des violences qu'il avoit commiſes contre les ſeigneurs de la Greve ſes couſins pendant leur procès, & qui ſe diſoit chargé de femme, de ſix fils & de trois filles; & *Sebran* Chabot, compris dans la même rémiſſion, étant tous deux priſonniers à Paris.

VII. THIBAULT Chabot I du nom, ſeigneur de la Greve, du petit château de Vouvent, de Larriere, de Fontenaye & des Granges, épouſa *Jeanne* de Saint-Vincent, dont il eut THIBAULT II du nom, qui ſuit; *Marguerite*; & *Jeanne* Chabot, morte ſans enfans.

VIII. THIBAULT Chabot II du nom, ſeigneur de la Greve, &c. fut pendant ſeize ans ſous la tutelle de *Guillaume* Chabot, ſeigneur de Chantemeſle ſon oncle, contre lequel il eut depuis de grands procès, & contre ſa veuve & ſes enfans, au ſujet de la reddition du compte de ſa tutelle, & obtint contre eux de grandes condamnations. Il mourut en 1355, laiſſant de *N.* de Machecoul, dame du Couſtumier, fille de *Gerard*, ſeigneur de la Benaſte, du Bourg-neuf, & de l'iſle Bouin, & d'*Eléonore* de Thouars, THIBAULT III du nom, qui ſuit; & GUILLAUME Chabot, qui a fait la branche des ſeigneurs de la Turmeliere & de Liré, finie à *Renée* Chabot, qui épouſa le 12 octobre 1504 *Jean* du Bellai, ſeigneur de Pontferon.

IX. THIBAULT Chabot III du nom, ſeigneur de la Greve, &c. reprit en 1377 le procès que ſon pere avoit eu contre les enfans de *Guillaume* Chabot ſon grand oncle, & en obtint la terre de Chantemeſle, & vivoit en 1385. Il avoit épouſé avant l'an 1365 *Amicie* de Maure, fille de *Jean* IV du nom, ſeigneur de Maure, & d'*Aliette* de Rochefort, dame de Queilhac, dont il eut LOUIS I du nom, qui ſuit; & *Marie* Chabot, alliée à *Gui* de Beaumont, ſeigneur de Breſſuire.

X. LOUIS Chabot I du nom, ſeigneur de la Greve, Chantemeſle, &c. mourut en 1422, ayant eu de *Marie* de Craon, dame de Montcontour, Marnes, Montſoreau, Colombieres, Savonnieres, Jarnac ſur Charente, Precigni, Verneuil & Ferrieres, fille de *Guillaume* de Craon, vicomte de Châteaudun, & de *Jeanne*, dame de Montbaſon; THIBAULT IV du nom, qui ſuit; RENAUD, *qui a fait la branche des ſeigneurs de* JARNAC, *rapportée ci-après*; *Jean*, & *Anne* Chabot morts ſans alliance.

XI. THIBAULT Chabot IV du nom, ſeigneur de la Greve, Montcontour, Montſoreau, &c. mourut à la journée de Patai, dite *des Harens* contre les Anglois en 1428. Il épouſa en juin 1422 *Bruniſſande* d'Argenton, fille aînée de *Guillaume*, ſeigneur d'Argenton, & de *Jeanne* de Naillac, dont il eut LOUIS II du nom, qui ſuit; *Catherine*, mariée en mars 1445 à *Charles* de Chaſtillon, ſeigneur de Sourviliers, Marigni, Bouville, &c. morte en 1466; & *Jeanne* Chabot, alliée en mars 1445 à *Jean* de Chambes, premier maître d'hôtel du roi, qui acquit la terre de Montſoreau de ſon beau-frere.

XII. LOUIS Chabot II du nom, ſeigneur de la Greve, Montcontour, &c. conſeiller & chambellan du roi, n'avoit que quatre ou cinq ans lors de la mort de ſon pere, & fut à la conquête de Guienne en 1453. Le roi Louis XI le retint ſon conſeiller & chambellan par lettres du 6 avril 1464. Il aſſiſta trois ans après aux états tenus à Tours; commanda le ban & arriere-ban de la nobleſſe du Poitou ès années 1472 & 1475, & mourut en 1486. Il avoit épouſé le 3 juin 1444 *Jeanne* de Courcillon, fille de *Guillaume*, ſeigneur de Montlean & de Tillai, bailli & capitaine de Chartres, & de *Thomine* de Leſpine, morte le 26 août 1472. Quelques mémoires lui donnent pour ſeconde femme *Heſſeline* Chapron, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de ſa premiere furent, *René* Chabot, ſeigneur de la Greve, mort avant l'an 1469; *Marie*, nommée au teſtament de ſon pere; & *Magdeléne* Chabot, mariée le 4 janvier 1469 à *Navarrot* d'Anglade, chevalier, capitaine de Mauleon, dont elle n'eut point d'enfans. Après ſon décès les grands biens de cette maiſon entrerent dans la maiſon de Chaſtillon.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE JARNAC.

XI. RENAUD Chabot, ſeigneur de Jarnac, &c. ſecond fils de LOUIS Chabot I du nom, ſeigneur de la Greve, &c. & de *Marie* de Craon, dame de Jarnac, &c. eut en partage la terre de Jarnac ſur Charente, fut conſeiller & chambellan du roi, & mourut vers l'an 1476. Il épouſa 1° *Françoiſe* de la Rochefoucaud, veuve de *Gilles* d'Appelvoiſin, & fille de *Gui*, ſeigneur de Barbeſieux, & de *Roſine* de Montaut, dame de Verteuil: 2°. *Iſabeau* de Rochechouart, fille & héritiere de *Jean*, ſeigneur d'Aſpremont & de Brion, & de *Jeanne* de la Tour-Landri, dame de Clervaux. Du premier lit vinrent, *Marguerite* Chabot, qui étoit ſous la tutelle de ſon pere en 1440; & *Agnès*, mariée à *Gui* Chenin, ſeigneur de l'Iſle-Bapaume. Du ſecond lit ſortirent, *Louis* Chabot, ſeigneur de Jarnac, &c. mort avant l'an 1480, ſans laiſſer d'enfans de *Jeanne* de Montberon ſa femme; *Antoine*, chevalier de Rhodes & grand prieur de France, mort le 6 novembre 1507; *François*, ſeigneur de Jarnac, après ſon frere aîné, abbé de Caſtres & de Baignes, mort en 1493; JACQUES, qui ſuit; *Marguerite*, alliée à *Pierre* de Reillac, vicomte de Merinville & de Brigueil; *Françoiſe*, mariée en mai 1456 à *Renaud* de Sainte-Maure, ſeigneur de Jonzac; *Jeanne* alliée en 1466 à *Pierre* de S. Julien, ſeigneur de Laſſeré; *Philippe* mariée en 1469 à *Antoine* de Clerambaut, ſeigneur de la Pleſſe; & *Robert* Chabot, ſeigneur de Clervaux, baron d'Aſpremont, &c. qui épouſa *Antoinette* d'Illiers, fille de *Jean*, ſeigneur d'Illiers, & de *Marguerite* de Chourſes, dont il eut *Paul* Chabot, ſeigneur

Digitized by Google

ſeigneur de Clervaux, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, mort après l'an 1560, ſans enfans de *Jacqueline* de Montigni, fille de *Jacques*, ſeigneur de Freſnes, & de *Léonore* de Ferrieres, qu'il avoit épouſée en octobre 1537; *Anne* Chabot, mariée à *Jean*, ſeigneur de la Tour-Landri; & *Iſabelle* Chabot, alliée, 1°. à *Charles* de Vivonne, baron de la Châtaigneraye: 2°. à *Jacques* Turpin, ſeigneur de Criſſé.

XII. JACQUES Chabot, ſeigneur de Jarnac, de Brion, d'Aſpremont, &c. conſeiller & chambellan du roi en 1490, étoit mort en 1496. Il avoit épouſé le 15 ſeptembre 1485 *Magdeléne* de Luxembourg, veuve de *Charles* de Sainte-Maure, ſeigneur de Puyſeuls, & fille de *Thibault*, ſeigneur de Fiennes, & de *Philippe* de Melun, dame de Sottenghen, dont il eut CHARLES, qui ſuit: PHILIPPE, ſeigneur de Brion, *duquel ſont deſcendus les comtes de* CHARNI, *mentionnés ci-après*; & *Catherine* Chabot, mariée à *Bertrand*, ſeigneur d'Eſtiſſac.

XIII. CHARLES Chabot, baron de Jarnac, &c. rendit de grands ſervices au roi François I, qui le fit chevalier de ſon ordre, gouverneur de la Rochelle & du pays d'Aunis, maire perpétuel de Bourdeaux, capitaine du château de Ha, & vice amiral de Guienne en 1544. Il épouſa, 1°. en 1506 *Jeanne* de Saint-Gelais, dame de Saint-Gelais, de Saint-Aulaye, & de Monlieu, fille unique de *Jean* de Saint-Gelais, ſeigneur de Monlieu, &c. & de *Marguerite* de Durfort-Duras: 2°. *Magdeléne* du Puyguyon. Du premier mariage ſortirent, *Louis* Chabot, qui fut au voyage de Naples avec le ſeigneur de Lautrec en 1528, & y mourut; & GUI I du nom, ſeigneur de Jarnac, qui ſuit. Du ſecond vinrent, *Catherine* Chabot, vivante en 1548; *Jeanne*, mariée à *Pierre* de Pierrebuffiere, vicomte de Châteauneuf en Perigord; & *Charles* Chabot, ſeigneur de Sainte-Foi, mort en 1573, laiſſant de *Marie* Joubert ſa femme, *Eſther* Chabot, dame d'Antilli, le Marais, du Breuil, & en partie de Jarnac, mariée à *Charles* de Fonſeque, baron de Surgeres.

XIV. GUI Chabot I du nom, baron de Jarnac, ſeigneur de Saint-Gelais, Saint-Aulaye, &c. chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de ſa chambre & du duc d'Orléans, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur & lieutenant pour le roi en la ville de la Rochelle & pays d'Aunis, maire perpétuel de Bourdeaux, & capitaine du château de Ha, dans toutes leſquelles charges il fut confirmé en 1569. Ce fut lui qui ſoutint en 1547, au commencement du régne de Henri II, ce fameux combat en champ clos, dans le parc de S. Germain en Laye, contre François de Vivonne, ſeigneur de la Châtaigneraye. Il y fut vainqueur, & parla ſi ſagement, que le roi l'ayant fait monter ſur l'échafaud où il étoit, lui dit, *qu'il avoit combattu en Céſar, & parlé en Ciceron.* Il avoit épouſé en 1540 *Louiſe* de Piſſeleu, fille de *Guillaume*, ſeigneur de Heilli, & de *Magdeléne* de Laval, dont il eut, LÉONOR Chabot, qui ſuit; *Charles*, mort ſans poſtérité; & *Jeanne* Chabot, mariée, 1°. à *Anne* d'Anglure, baron de Givri: 2°. à *Claude* la Chaſtre, ſeigneur de la Maiſonfort, maréchal de France.

XV. LÉONOR Chabot, baron de Jarnac, ſeigneur de Saint-Aulaye, &c. ſervit le roi Henri IV en ſes guerres, & mourut en 1605. Il épouſa 1°. *Marguerite* de Durfort, fille de *Symphorien*, ſeigneur de Duras, & de *Barbe* Cauchon-Maupas: 2°. en mars 1571 *Marie* de Rochechouart, fille & héritiere de *Charles*, ſeigneur de Saint-Amand, & de *Françoiſe* de Maricourt. Du premier lit ſortirent, GUI Chabot II du nom, ſeigneur de Jarnac, qui ſuit; *Jean*, ſeigneur de Saint-Aulaye, mort ſans laiſſer de poſtérité de *Charlotte* de Clermont, fille de *Georges*, marquis de Galerande, & de *Marie* Clutin; CHARLES, ſeigneur de Saint-Aulaye, après ſon frere, *qui a fait la branche des ſeigneurs de* SAINT-AULAYE, *rapportée ci-après*; *François*, chevalier; *Hélène*, *Françoiſe*, & *Catherine* Chabot, religieuſes. Du ſecond mariage vinrent *Léonor* Chabot, comteſſe de Conac, mariée, 1°. avec *Louis* de Vivonne, ſeigneur de la Châtaigneraye: 2°. avec *Jacques* de Harcourt, marquis de Beuvron; *Claude* Chabot, mariée avec *Aloph* Rouaut, ſeigneur de Thiembrune & de Serifontaine; & *Marie* Chabot, mariée, 1°. avec *Urbain* Gillier, ſeigneur de Purgareau, baron de Marmande: 2°. par contrat du 9 août 1640 avec *François* de Vernou, ſeigneur de Bonneuil.

XVI. GUI Chabot II du nom, baron de Jarnac, ſeigneur de Saint-Gelais, &c. capitaine de cent chevaux-légers, conſeiller d'état, & lieutenant général en Saintonge ſous le prince de Condé, fit ſon teſtament en 1640. Il épouſa, 1°. *Claude* Marouette, dame de Montagrier: 2°. *Marie* de la Rochefoucaud, fille d'*Iſaac*, baron de Montendre, & d'*Héléne* de Fonſeque. Du premier lit vint, *Jacques* Chabot, ſeigneur de Monlieu, mort imbécille. Du ſecond lit ſortirent LOUIS, qui ſuit: *Gui-Charles*, doyen de Saintes en 1665; *François*, chevalier de Malte; *Claire*, carmélite à Paris; *Charlotte*, & *Marie* Chabot, religieuſes à Saintes.

XVII. LOUIS Chabot, comte de Jarnac, ſeigneur de Saint-Gelais, &c. maréchal de camp, & meſtre de camp d'un régiment de cavalerie, eut commiſſion en octobre 1651 d'aſſembler la nobleſſe à Coignac, & mourut vers l'an 1666. Il avoit épouſé en 1648 *Catherine* de la Roche-Beaucourt, fille de *Jean*, ſeigneur de Soubran, lieutenant de roi de la ville d'Angoulême, & de *Jeanne* de Galard-de-Bearn, dont il eut GUI-HENRI, qui ſuit; *Henri*, mort jeune; *Gui-Charles*, doyen de Saintes; *Joſeph-Louis-Auguſtin*, chevalier de Malte en 1675; *Héléne-Françoiſe* Chabot, mariée avec *Charles* de la Rochefoucaud, marquis de Surgeres; & *Julie-Euſtache* Chabot, damoiſelle de Jarnac, morte en 1687.

XVIII. GUI-HENRI Chabot, comte de Jarnac, marquis de Soubran, &c. né le 27 novembre 1648, fut lieutenant général pour le roi en Saintonge & en Angoumois en janvier 1678, & mourut le 6 novembre 1690. Il avoit épouſé, 1°. *Marie-Claire* de Crequi, fille unique d'*Adam* de Crequi, ſeigneur de la Creſſonniere, vicomte de Houlles, &c. & de *Jeanne-Lambert* de Lannoi, morte le 29 mars 1684, âgée de trente-ſept ans: 2°. en 1688 *Charlotte-Armande* de Rohan, fille aînée de *Charles*, duc de Montbaſon, & d'*Armande* de Schomberg. Il eut de ſon premier mariage, *Louis* Chabot, comte de Jarnac, né en novembre 1675, mort en mars 1691; & *Gillone-Gabrielle* Chabot de Jarnac. Du ſecond mariage eſt venue *Henriette-Charlotte* Chabot, comteſſe de Jarnac, marquiſe de Soubran, Semouſſat, Servillac, &c. héritiere de ſa maiſon, baptiſée à S. Pierre de Jarnac, le 4 juin 1690, mariée, 1°. le ... juillet 1709 avec *Paul-Auguſte* Gaſton de la Rochefoucaud, chevalier de Montendre, colonel du régiment de Béarn, & brigadier des armées du roi, comte de Jarnac à cauſe d'elle, mort ſans enfans le 10 décembre 1714: 2°. le 20 juin 1715 avec *Charles-Annibal* de Rohan-Chabot, chevalier de Léon, ſon couſin au quatriéme degré, devenu comte de Jarnac par cette alliance.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE SAINT-AULAYE, DUCS DE ROHAN.

XVI. CHARLES Chabot, ſeigneur de Saint-Aulaye, troiſiéme fils de LEONOR Chabot, baron de Jarnac, & de *Marguerite* de Durfort, épouſa en 1613 *Henriette* de Lur, fille de *Michel*, ſeigneur de Longa, & de *Marie* Raguier-d'Eſternai, dont il eut, *Charles* Chabot, baron de Saint-Aulaye, tué en 1646 au ſiége de Lérida en Catalogne; HENRI, qui ſuit; *Gui-Aldonce*, dit *le chevalier Chabot*, maréchal de camp, mort des bleſſures qu'il reçut au ſiége de Dunkerque en octobre 1646; *Jeanne*, morte ſans alliance; *Lidie*, mariée en 1634 à *François* de Leſpinai, ſeigneur de Bellevûe; *Anne*,

Digitized by Google

morte ſans alliance ; & *Judith*, dite *Marguerite* Chabot, religieuſe.

XVII. HENRI Chabot, ſeigneur de Saint-Aulaye, puis duc de Rohan, pair de France, & gouverneur d'Anjou, mourut le 27 février 1655, âgé de 39 ans. Il avoit épouſé en 1645 *Marguerite* ducheſſe de Rohan, princeſſe de Léon, comteſſe de Phorroët, &c. fille unique de *Henri*, duc de Rohan, pair de France, &c. & de *Marguerite* de Béthune-Sulli, morte le 9 avril 1684, âgée de 67 ans, dont il eut des enfans. *Voyez* ROHAN.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BRION, COMTES DE CHARNI.

XIII. PHILIPPE Chabot, ſeigneur de Brion, comte de Charni & de Buſançois, amiral de France, chevalier des ordres de S. Michel & de la Jarretiere, gouverneur de Bourgogne & de Normandie, *dont il ſera parlé ci-après dans un article ſéparé*, étoit ſecond fils de JACQUES Chabot, ſeigneur de Jarnac & de Brion, & de *Magdeléne* de Luxembourg ; & épouſa en janvier 1526 *Françoiſe* de Longui, dame de Pagni & de Mirebeau, & de *Jeanne* d'Angoulême, dont il eut, LEONOR Chabot, comte de Charni, qui ſuit ; FRANÇOIS, marquis de Mirebeau, *qui a fait la branche des marquis de* MIREBEAU, *rapportée ci-après* ; *Françoiſe*, mariée à *Charles* de la Rochefoucaud, baron de Barbeſieux ; *Antoinette*, alliée à *Jean* d'Aumont IV du nom, comte de Châteauroux, maréchal de France ; *Anne*, mariée en janvier 1559 à *Charles* de Halwyn, ſeigneur de Piennes, créé duc de Halwyn, pair de France ; & *Jeanne* Chabot, abbeſſe du Paraclet, qui ſe fit de la religion prétendue-réformée, & garda ſon abbaye, où elle mourut, y entretenant toujours le ſervice divin ſans y aſſiſter.

XIV. LEONOR Chabot, comte de Charni & de Buſançois, ſeigneur de Pagni, &c. grand écuyer de France, rendit de grands ſervices au roi Henri III, qui le nomma lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, & mourut au mois d'août 1597. Il épouſa 1°. le 15 février 1549 *Claude* Gouffier, fille aînée de *Claude* Gouffier, duc de Roannez, & de *Jacqueline* de la Tremoille : 2°. *Françoiſe* de Rye, dame de Longui, fille unique de *Joachim*, ſeigneur de Rye, chevalier de la toiſon d'or, & général de la cavalerie légere de l'empereur Charles V, & d'*Antoinette* de Longui, dame de Givri. Du premier lit ſortirent, *Catherine* Chabot, comteſſe de Buſançois, mariée à *Guillaume* de Saulx, comte de Tavannes, chevalier des ordres du roi ; & *Charlotte* Chabot, alliée à *Jacques* le Veneur, comte de Tillieres, &c. morte en 1606. Du ſecond lit vinrent, *Marguerite* Chabot, comteſſe de Charni, mariée à *Charles* de Lorraine I du nom, duc d'Elbeuf, morte le 29 ſeptembre 1652, âgée de 87 ans ; *Catherine*, mariée en 1584 à *Claude* de Vergi II du nom, comte de Champlite, chevalier de la toiſon d'or, morte en 1588 ; *Françoiſe*, premiere femme de *Henri* Hurault, comte de Chiverni, morte en 1602 ; & *Léonore* Chabot, mariée en 1598 à *Chriſtophe* de Rye, marquis de Varembon, comte de Varax, chevalier de la toiſon d'or, bailli de Dole, colonel de l'infanterie de Bourgogne pour le roi d'Eſpagne aux Pays-Bas.

BRANCHE DES MARQUIS DE MIREBEAU.

XIV. FRANÇOIS Chabot, ſecond fils de PHILIPPE Chabot, ſeigneur de Brion, comte de Charni, &c. amiral de France, & de *Françoiſe* de Longui, dame de Pagni & de Mirebeau, fut marquis de Mirebeau, comte de Charni, baron de Chaumont & de Charroux, ſeigneur de Brion, chevalier des ordres du roi, & épouſa 1°. *Françoiſe*, dame de Lugni, fille & héritiere de *Jean*, ſeigneur de Lugni, & de *Françoiſe* de Polignac : 2°. *Catherine* de Silli, fille de *Louis*, comte de la Rocheguyon, & d'*Anne* de Laval. Du premier lit vint, *Catherine* Chabot, mariée à *Jean* de Saulx-Tavannes, vicomte de Lugni. Du ſecond lit ſortirent, JACQUES, qui ſuit ; *Henri*, ſeigneur de Fontaine-Françoiſe, mort ſans alliance ; *Léonor*, ſeigneur de Brion, mort ſans poſtérité de *Diane* de Marmier ; *François*, chevalier de Malte ; *Charles*, religieux ; *Anne*, mariée à *Henri*, baron de Fours ; & *Charles* Chabot, ſeigneur de Charroux, mort avant ſon frere aîné, & qui épouſa *Françoiſe* Bernard-de-Monteſſus, fille d'*André* Bernard-de-Monteſſus, ſeigneur de Soixans, & de *Catherine* Faulquier, dont il eut *Jacques* Chabot, comte de Charni, mort en 1644 ; *Marguerite-Françoiſe*, dame de Charroux, mariée à *Henri*, comte de Bonneval, morte en 1654 ; & *Marie-Charlotte* Chabot, religieuſe.

XV. JACQUES Chabot, marquis de Mirebeau, comte de Charni, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, chevalier des ordres du roi, &c. mourut d'apoplexie le 29 mars 1630. Il épouſa 1°. en 1574 *Anne* de Coligni, fille de *François*, ſeigneur d'Andelot, & d'*Anne* de Salmes : 2°. en 1622 *Antoinette* de Loménie, fille d'*Antoine*, ſeigneur de la Ville-aux-Clercs, ſecrétaire d'état, & d'*Anne* d'Aubourg, morte le 4 juin 1638 ſans enfans. Ceux qu'il eut de ſa premiere femme furent, CHARLES, comte de Charni, qui ſuit ; & *Catherine* Chabot, mariée 1°. en 1615 à *Céſar-Auguſte* de Saint-Lari, dit *de Bellegarde*, baron de Termes, grand écuyer de France : 2°. en 1635 à *Claude* Vignier, ſeigneur de Saint-Liebaut & de Villemort, préſident au Parlement de Metz, morte en mars 1662.

XVI. CHARLES Chabot, comte de Charni, &c. mourut au ſervice du roi en 1621, ſans laiſſer de poſtérité de *Charlotte* de Caſtille, fille de *Pierre* de Caſtille, contrôleur général & intendant des finances, & de *Charlotte* Jehannin, qu'il avoit épouſée en 1620.

La maiſon de Chabot porte pour armes *d'or, à 3 chabots de gueules.* * Le Laboureur, *tombeaux des hommes illuſtres.* Brantome, *mém. tome I, hommes illuſt. Fran.* Langei, *mémoires de Tavannes.* De Thou. Mezerai. Le Feron. Godefroi. Le P. Anſelme. Sainte-Marthe, &c.

CHABOT (Philippe) comte de Charni & de Buſançois, ſeigneur de Brion, &c. amiral de France, chevalier des ordres de S. Michel & de la Jarretiere, gouverneur de Bourgogne & de Normandie, a été long-temps connu ſous le nom de *ſeigneur de Brion.* Il étoit fils puîné de *Jacques* Chabot & de *Magdeléne* de Luxembourg ; & dès ſon plus jeune âge il s'attacha au comte d'Angoulême, qui fut depuis le roi François I. En 1523 il ſe jetta dans Marſeille, qu'il défendit contre l'armée impériale, & en 1525 il fut pris à la bataille de Pavie. Etant ſorti de priſon, il fut employé en diverſes négociations pour le roi, lequel étant revenu en France, lui donna en 1526 la charge d'amiral & le gouvernement de Bourgogne. En 1532 il fut envoyé ambaſſadeur en Angleterre, où il reçut le collier de l'ordre de la Jarretiere, ayant déja celui de S. Michel. Depuis le roi l'envoya commander l'armée dans le Piémont, où il prit quelques places. *Mais*, dit Brantôme, *étant au plus beau train deſdites affaires, il fit une très-grande faute à Verceil, où le trouvant M. le cardinal de Lorraine, que le roi envoyoit à Rome & vers l'empereur, pour l'entretien de la paix & ſes excuſes (il n'étoit plus temps) de quoi il avoit envahi la Savoye & le Piedmont, lui dit & conſeilla de ne paſſer point plus outre, de peur d'altérer les choſes leſquelles il alloit traiter. M. l'amiral le crut, & arrêta ſon flux de victoire court ; en quoi il faillit grandement pour un grand capitaine, d'ajouter foi ſi librement à M. le cardinal, & qui ne lui en montra nul pouvoir du roi, ni ſigné de ſa main ; mais ſe régla ſimplement ſur ce qu'il lui en dit, s'excuſant & penſant qu'il parlât de la part du roi, envers lequel il avoit plus de crédit que ſeigneur de la cour. Mais M. le cardinal s'excuſa après que ce qu'il lui en avoit conſeillé, c'étoit qu'il penſoit faire au mieux. Tant y a que le roi voulut un grand mal audit ſieur amiral, pour lui avoir fort débauché ſes affaires, qui étoient en très-bon état, & d'avoir donné loiſir à*

l'empereur de ſonger aux ſiennes, de s'en venir aiſément projetter & exécuter ſon voyage de Provence, &c. Du Bellai raconte les choſes autrement dans ſes mémoires. On fit le procès à l'amiral, qui fut néanmoins rétabli dans ſes charges en 1542. Il mourut le premier juin de l'an 1543, & fut enterré dans l'égliſe des céleſtins de Paris, en la chapelle d'Orléans, où l'on voit ſa ſtatue de marbre blanc, que le roi y fit mettre. * *Hiſtoire de France.* Brantôme, *mém.*

CHABOT (Pierre Gautier dit) eſt connu ſous ce dernier nom, qui eſt celui de ſa mere. Il naquit à Saint-Loup, dans le Poitou, en 1516, & fit ſes premieres études dans le lieu de ſa naiſſance. Etant parvenu à l'âge de vingt-quatre ans, il alla à Poitiers y apprendre le grec; il y fit un progrès ſi conſidérable dans les langues, qu'il fut appellé pour enſeigner les humanités dans ſon pays. Il y régenta ſix ans, après leſquels il vint à Paris en 1546, pour y étudier la philoſophie au collége de Preſle. Après s'y être appliqué pendant trois ans, il reçut le dégré de maître ès-arts, & répéta la philoſophie à pluſieurs enfans de condition. Enfin M. le chancelier de l'Hôpital lui confia l'éducation de ſix enfans de M. de Belesbat ſon gendre. Chabot remplit cette place avec honneur pendant douze ans, qu'il employa principalement à expliquer Horace d'une maniere qui lui eſt particuliere. Son commentaire ſur cet auteur contient l'analyſe du texte, tant ſelon les régles de la grammaire, que ſelon celles de la réthorique & de la dialectique. Il avoit fait imprimer une petite analyſe d'Horace dès l'an 1582, comme une eſpèce d'échantillon du commentaire qu'il avoit deſſein d'en donner au public, & en 1587 il publia ce commentaire à Baſle; mais ne le trouvant point encore à ſon gré, il continua d'y travailler; & quelques années après ſa mort, Jacques Graſſer qui avoit entre les mains les recueils des paſſages & des remarques nouvelles de Chabot, les inféra en leur place le mieux qu'il put dans l'édition *in-folio* de l'an 1615. C'eſt ce qui fait que cet ouvrage n'eſt point dans la perfection où il auroit paru, ſi Chabot eût aſſez vécu, pour en faire faire lui-même une nouvelle édition. Chabot mourut vers l'an 1597, âgé de quatre-vingts ans. * Paul Freher, *theatr. viror. illuſtr.* imprimé à Nuremberg en 1683, 2 *vol. in-fol.* Jacques Boiſſard, *vita 80 viror. doctrinâ illuſtr.* Bayle, *diction. critique.*

CHABRI, un des gouverneurs de la ville de Béthulie du temps qu'elle fut aſſiégée par Holoferne, & délivrée par Judith. Il étoit fils de Gothoniel: Judith l'envoya querir avec les autres gouverneurs, & les reprit de ce qu'ils avoient promis de rendre la ville dans cinq jours, s'ils ne recevoient du ſecours. * *Judith*, 6, 11, 8, 9, 10.

CHABRIAS, général Athénien, ſervit très-bien ſa patrie. La troiſiéme année de la centiéme olympiade, & 378 ans avant Jeſus-Chriſt, il gagna une bataille navale près de l'iſle de Naxos, contre Pollis Lacédémonien. L'expédient dont il ſe ſervit dans la bataille de Thèbes, lorſqu'il vint au ſecours des Béotiens contre Agéſilaüs, le fit eſtimer de tout le monde: car voyant que l'ennemi avoit fait tourner le dos aux troupes qui étoient à ſa ſolde, il commanda à ce qui lui reſtoit de ſon bataillon de faire ferme, leur enſeignant la maniere de mettre un genouil en terre, de ſe couvrir de leurs boucliers, & de ſoutenir ainſi le choc des ennemis. Agéſilaüs voyant cette ordonnance, n'oſa enfoncer ce bataillon, & fit ſonner la retraite. Chabrias voulut être repréſenté en cette poſture, lorſque les Athéniens lui érigerent une ſtatue dans leur place publique. Il commanda pluſieurs armées dans la Gréce, & dans l'Egypte; rétablit l'an 362 avant Jeſus-Chriſt Nectanebus dans ſon royaume d'Egypte, & aſſiſta Evagoras roi de Chypre. Sa valeur ne fut pas exemte d'envie; il ſe vit obligé de ſe bannir lui-même. Durant la guerre des alliés, étant entré ſeul dans le havre de l'iſle de Chio, que les Athéniens tenoient aſſiégé, il y périt, ſon vaiſſeau ayant été coulé à fond, la quatriéme année de la cent-cinquiéme olympiade, & 357 avant Jeſus-Chriſt. * Cornélius Nepos, *en ſa vie.* Diodore, *livre* 16.

CHABRON (Guillaume) jéſuite, né en Auvergne en 1601, entra dans la ſociété des jéſuites en 1622, & il s'y engagea dans la ſuite par la profeſſion ſolemnelle des quatre vœux. Après y avoir enſeigné les humanités, il profeſſa durant ſix ans la philoſophie. Sorti de la régence des écoles, il fut chargé du rectorat de divers colléges, & de la maiſon profeſſe de Toulouſe. Il fut enfin provincial de la même province. Il mourut à Toulouſe le 24 janvier de l'an 1670. On ne connoît de lui que l'ouvrage ſuivant: *Philoſophia per argumenta breviter explicata, ad uſum & exemplum hujus ſcientiæ ſtudio vacantium*, à Paris, Gaſpard Meturas 1650, 3 vol. *in-12.* Quelques exemplaires portent la date de 1664; mais on croit que ce n'eſt qu'un changement de frontiſpice. * *Mémoires manuſcrits* du pere Oudin, jéſuite.

CHABUL, *cherchez* CABUL.

CHABUR ou CHABOR, riviere d'Aſie, que quelques-uns prennent pour le Chobar du prophéte Ezéchiel. Elle a ſa ſource au mont Maſius, qui eſt une partie du mont Taurus, ſur les frontieres de la grande Arménie. Elle coule dans la Méſopotamie, paſſe à Orpha & à Harran, & après avoir reçu diverſes rivieres, entr'autres Soaide, elle ſe jette dans l'Euphrate, au-deſſous de Querqueſia, qui eſt de l'Arabie déſerte. Cette riviere eſt celle qu'Ammien Marcellin appelle *Aboras*, Ptolémée *Chaboras*, Strabon *Aborras*, Etienne de *Byzance*, *Aborus*, Elien, *Burrhas.* * Sanſon. Baudrand.

CHACABOUT, nom d'une ſecte de la religion des Tonquinois. Elle eſt ainſi nommée d'un certain ſolitaire, qui leur a donné dix commandemens pour bien vivre, dans leſquels il défend le meurtre, le larcin, les ſouillures du corps, le menſonge, les outrages, la perfidie, les deſirs déréglés, la médiſance, la colere, & commande l'étude des ſciences néceſſaires à chaque particulier. Il a auſſi établi des religieux, qui renoncent aux délices de cette vie, & s'appliquent à la méditation, ou au ſoulagement des pauvres. Ce ſolitaire leur a enſeigné la métempſycoſe, ou tranſmigration des ames d'un corps en un autre. Il promit à ceux qui obſerveroient ſa loi une joie infinie, dont ils jouiroient auſſitôt après leur mort, & menaça d'une peine éternelle ceux qui la mépriſeroient; mais il aſſura que ceux qui ayant reçu ſa loi, n'y auroient pas néanmoins entiérement obéi, paſſeroient en divers corps durant trois mille ans, avant que d'entrer dans le lieu des bienheureux. Ce chacabout répandit ſa ſecte dans tout le royaume de Siam, dans une partie du Japon, & de-là dans le Tonquin, où il mourut. * Tavernier, *voyage des Indes.*

CHACARAS, nom des prêtres idolâtres, qui ſacrifioient au ſoleil dans le Pérou.

CHACHEMIUS (Henri) cordelier, & chancelier de l'empereur Louis V, dit *le Bavarois*, fut excommunié en 1330, par le pape Jean XXII. Il y a toute apparence, ſuivant l'opinion d'un chanoine, ami de Goldaſt, que c'eſt lui qui eſt auteur de l'information; *De nullitate proceſſuum Joannis papæ contra Ludovicum imperatorem, pro ſuperioritate imperatoris in temporalibus*, en l'an 1328. * *Bibliothéque hiſtor. des auteurs de droit*, *par* Denys Simon, *édit. Pariſ. in-12*, *tome II*, 1695.

CHACO, grand pays de l'Amérique méridionale. Il a le Tucuman au midi, Sainte-Croix de la Sierra au nord, le Paraguay propre à l'orient, le Pérou & la province de los Charcas à l'occident. Ce pays eſt extrêmement peuplé, & contient un nombre infini de nations différentes, dont pluſieurs ſont venues du Pérou, pour y chercher un refuge contre les Eſpagnols. En 1556, le marquis de Canette, vice-roi du Pérou, y envoya André Manſo, un des premiers conquérans de l'empire des Yncas; & ce capitaine y fonda ſur les bords du *Rio Vermejo*, la ville de Sant-Jago de Guadalca-

zar ; mais les Chiriguanes détruisirent d'abord cette ville, après en avoir massacré tous les habitans pendant la nuit. Manso y périt avec les autres. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHACON, *cherchez* CIACONIUS.

CHADERTON (Laurent) naquit le 14 septembre 1536, dans un lieu du comté de Lancastre en Angleterre, nommé *Oldham*. Son pere Edmond Chaderton, étoit de bonne famille & riche, mais catholique romain. Le fils n'eut pas plutôt fait ses études à Cambridge, qu'il y prit les sentimens de l'église anglicane, & y persista malgré les menaces de son pere. Après avoir été promu aux ordres en 1568, il fut fait maître ès-arts. Il eut en 1571 diverses charges considérables & dans ce collége, & dans l'université. On lui donna la direction des études de plusieurs jeunes gens, & il s'en aquitta toujours très-heureusement ; & plusieurs savans d'Angleterre, qui se sont acquis de la réputation par leur mérite & par leurs ouvrages, ont été ses éleves. Un des principaux fut Perkins, qui, quoique mort fort jeune, a laissé un grand nombre d'ouvrages très-estimés dans son parti. Outre la théologie, Chaderton possédoit très-bien plusieurs langues mortes & vivantes, & entr'autres, la latine, la grecque, l'hébraique, la françoise, l'espagnole & l'italienne. Il enseigna publiquement la logique dans l'université, & y mit en réputation celle de Pierre Ramus, de laquelle il disoit avoir tiré de grands avantages. Il ne négligeoit pas cependant ses études particulieres. Il fut reçu bachelier en théologie à l'âge de quarante-deux ans, c'est-à-dire, en 1578. Trois ans après il eut une dispute avec Pierre Baron, François de nation, & professeur en théologie en l'université de Cambridge. Celui-ci soutenoit que l'amour de Dieu étoit de l'essence de la foi justifiante, & que cette foi étoit commandée dans le décalogue. Cette dispute dura quelque temps, & finit sans que ni l'un ni l'autre des disputans abandonnât son opinion, quoiqu'il parût sur la fin qu'ils n'étoient pas si éloignés l'un de l'autre que cela avoit paru. Chaderton avoit contracté amitié avec Gautier Mildmai, qui avoit été élevé dans le même collége que lui, & qui devint depuis chancelier de l'échiquier. Celui-ci ayant résolu de fonder un nouveau collége dans l'université de Cambridge, qui fût comme un séminaire de personnes qu'on instruisit dans l'art de la prédication, jetta les yeux sur Chaderton son ancien ami, pour en faire le recteur de ce collége. Comme on étoit occupé à l'exécution de ce projet, on offrit à Chaderton une place plus avantageuse que celle de chef de cette nouvelle école. Mais Mildmai lui ayant déclaré que s'il refusoit l'emploi qu'il lui offroit, il abandonneroit son dessein, Chaderton préférant l'intérêt de l'université à ses avantages particuliers, refusa le bénéfice qui lui avoit été offert, & qui valoit beaucoup plus. Il fut donc fait recteur du nouveau collége en 1584, & garda cet emploi jusqu'à ce que son extrême vieillesse ne lui permît plus d'en remplir les fonctions. Sa charge de recteur ne l'empêchoit point de prêcher avec applaudissement. Chaderton avoit 97 ans lorsqu'il se démit de son emploi, & en vécut encore 8, n'étant mort qu'à l'âge de 105 ans, au mois de novembre de 1640. Dans un âge si avancé, il eut toujours l'usage de tous ses sens, & de la mémoire. Il employa les dernieres années de sa vie à la culture des arbres de son jardin ; & à recevoir les visites de ses amis & des personnes de la premiere qualité. Il composa divers ouvrages, mais il n'y en a qu'un qui ait vu le jour ; c'est un petit traité de *la justification* & de *la foi justifiante*, qu'Antoine Thysius, professeur en théologie à Leyde, fit imprimer avec les écrits de quelques autres auteurs. Il avoit écrit contre Baronius, & cet ouvrage est manuscrit dans quelques bibliothéques d'Angleterre, de même qu'un volume de sermons. Il avoit aussi fait un traité sur l'eucharistie, & un autre sur l'oraison dominicale. Sa vie a été écrite par Guillaume Dillingham, & imprimée à Cambridge en 1700. * *Voyez les nouvelles de la république des lettres de janvier* 1701, *page* 70.

CHADOUIN (Saint) que quelques-uns appellent *S. Hardouin*, & d'autres *S. Audouin*, évêque du Mans. Les auteurs qui parlent de ce saint ne conviennent pas du lieu de sa naissance : les uns le font naître en Irlande ; & les autres prétendent que la France lui avoit donné le jour ; quoi qu'il en soit, on convient qu'il succéda à S. Bertrand dans l'évêché du Mans, vers l'an 623. Près de deux ans après son ordination, il se trouva au concile de Reims, & s'appliqua depuis ce temps à rétablir la régularité dans plusieurs monasteres. Il fonda celui d'Evron à dix lieues du Mans, & contribua à l'établissement de celui de Boisseliere. En 642 il fit son testament, par lequel il instituoit la cathédrale du Mans pour son héritiere, & faisoit plusieurs legs en faveur de plusieurs autres églises. Quelques historiens lui donnent quarante-huit ans d'épiscopat ; mais les autres, dont le sentiment est plus vraisemblable, ne lui en donnent que trente, & mettent sa mort au 20 août 653. Quoique son nom ne se trouve dans aucun des martyrologes qui ont été faits, on ne peut néanmoins révoquer en doute la sainteté de cet évêque, qui est attestée par des actes authentiques, & par plusieurs auteurs dignes de foi. * Baillet, *vies des saints*, 20 *août*. Bollandus. Mabillon. Le Cointe, &c.

CHADUC (Louis) étoit d'une bonne famille de la ville de Riom en Auvergne. Après le cours de ses premieres études, ses parens l'envoyerent à Bourges, où il fut pendant cinq ans disciple du célébre jurisconsulte Cujas. De retour à Riom, il fut pourvu en 1594 d'une charge de conseiller au présidial, dont il fit les fonctions pendant quarante-quatre ans, avec une grande réputation de capacité & d'intégrité. Il cultivoit en même temps son talent pour la poésie, & donnoit à son gout pour l'antiquité, tout ce qu'il pouvoit ôter à des occupations plus sérieuses. Il n'épargna ni soin, ni travail, ni dépenses pour le satisfaire. Une bibliothéque nombreuse & choisie, plusieurs suites de médailles de tout métal, & de toute grandeur, ne firent qu'exciter sa curiosité. Elle fut jusqu'à ce point, qu'il abandonna pour un temps son pays, sa famille, les devoirs de sa charge, pour parcourir l'Italie, visiter Rome, & repaître ses yeux de la vue de tous les monumens que les temps ont épargnés. Il fut accueilli des savans les plus distingués de l'Italie, entr'autres du cardinal Bellarmin, & il entretint avec eux après son retour un commerce de lettres agréable. Il dressa aussi une relation de son voyage ; & le fruit principal qu'il retira de ses courses, fut un grand nombre de manuscrits, de livres rares, de médailles, de marbres antiques, & plus de deux mille pierres gravées, dont il enrichit son cabinet. Il conçut peu de temps après le dessein de faire connoître toutes ces richesses au public. Pour cet effet, il fit graver en taille-douce toutes ses pierres, & les rangea sous quinze classes différentes, dont il fit autant de chapitres ; chaque chapitre est précédé d'une courte préface, après laquelle il explique toutes les lettres & tous les caracteres qui sont gravés sur chaque pierre. Il composa aussi vingt différentes tables fort étendues & fort détaillées, qui fournissent la matiere d'un traité complet de tout ce qui concerne les pierres gravées. Il composa aussi un traité *de Annulis*, que l'on dit très-curieux. Mais ces ouvrages n'ont point encore été imprimés ; les maladies fréquentes de l'auteur en ont empêché en partie. Le traité *de Annulis* qui pouvoit être publié, ne l'a point été, parceque M. Chaduc se voyant prévenu par Jean Kirchmann, qui donna un traité sur le même sujet, lorsqu'il alloit confier le sien à l'impression, renferma le sien avec ses autres papiers. M. Chaduc est mort à Riom le 19 septembre 1638, âgé de 74 ans. Toutes les curiosités qu'il avoit amassées, après avoir passé successivement entre les mains de M. le président de Mesmes, qui les avoit achetées, & de M. Gaston de France, duc d'Orléans, à qui ce magistrat les avoit cédées, sont maintenant dans le cabinet du roi. M. Chaduc est

Digitized by Google

cité avec éloge dans le commentaire de M. Savaron ſur Sidoine Apollinaire. M. Triſtan n'en parle pas avec moins d'eſtime dans ſes commentaires hiſtoriques. Jérôme Bignon étoit lié particuliérement avec lui. François Petau, conſeiller au parlement de Paris, & le pere Sirmond, jéſuite, avoient pour lui une eſtime ſinguliere. Les jéſuites ont fait ſon éloge *dans les mémoires de Trévoux du mois de mars* 1727, *pag.* 413 *& ſuiv.*

CHAFRE, en latin *Theofredus* ou *Fletfridus*, abbé de Calmeri ou Monſtier S. Chaffre en Velai, étoit fils de *Leuffroi*, gouverneur d'Orange. Il ſe retira étant encore jeune dans le monaſtere de Calmeri en Velai, dont ſon oncle Eude étoit le premier abbé. On lui commit le ſoin des affaires de cette abbaye, & il ſuccéda à Eude, & gouverna ce monaſtere, juſqu'à ce que les Sarafins étant venus dans le pays de Velai, il en fit ſortir ſes religieux, & y demeura ſeul. Les Sarafins y étant venus, le bleſſerent à mort. Il ſurvécut cinq ou ſix jours, & mourut le 19 octobre de l'an 728. Sa mémoire eſt devenue ſi célébre, que ce monaſtere ayant été rétabli par Louis *le Débonnaire*, fut appellé de ſon nom, le Monſtier de S. Chaffre. * *Anonym. apud Mabil.* Baillet, *vies des ſaints, mois d'octobre.*

CHAFFAUT (Pierre Prouſit du) évêque de Nantes en Bretagne, homme du premier mérite, fut élu l'an 1477. Les différends du duc de Bretagne avec les évêques pour divers droits, &c. finirent ſous ſon épiſcopat. Ce prélat mourut l'an 1487, le 12 novembre. On voit ſon tombeau dans la cathédrale de Nantes, avec ce reſte d'épitaphe : *Pierre prélat prudent, précieux près Dieu, ayant prins.....* Nous avons ſous ſon nom un miſſel ſans date, ni nom d'imprimeur, dans lequel la rubrique du vendredi ſaint ordonne au prêtre aſſiſtant de ſe communier & tous les aſſiſtans : *Communicet ſe & omnes.* La bénédiction du raiſin eſt preſcrite au jour de S. Sixte, le 6 août, après la ſecrette de la meſſe, ce qui prouve que le mot ſecrette vient plutôt du verbe *ſecerno*, que du ſubſtantif *ſecretum*, comme l'a prouvé M. Boſſuet, évêque de Meaux. Nous avons encore de Pierre de Chaffaut un bréviaire imprimé *Venetiis*, c'eſt-à-dire, en cet endroit, à Vannes, l'an 1480, & non à Veniſe. On remarque dans ce bréviaire beaucoup de choſes ſingulieres, & en particulier les chiffres arabes, dont on croit communément que l'uſage eſt beaucoup plus récent en France. Enfin, on a de ce prélat des ſtatuts ſynodaux, qui ne cédent en rien à ceux de ſes prédéceſſeurs. * *Hiſt. abrégée des évêques de Nantes, par M.* Travers, *au tom. VII des mém. de litt. & d'hiſt. chez* Simart, *ſeconde part.*

☞ CHAGAN ou CAGAN, nom qui paroît avoir été commun à pluſieurs rois des Huns, ou Avares. Un d'entr'eux fit des courſes dans la Thrace, ſous l'empire de Maurice en 598 & 601. Il s'approcha même de Conſtantinople avec une nombreuſe armée, pour en faire le ſiége; mais la contagion qui ſe mit dans ſes troupes, l'obligea de quitter cette entrepriſe. Vers l'an 612, Chagan paſſa de la Pannonie dans le duché de Frioul, où il mit tout à feu & à ſang. Gilulfe, duc de Frioul, qui vint à lui avec toutes les forces qu'il avoit pu raſſembler, pour s'oppoſer à ſes ravages, perdit la bataille, & fut maſſacré avec la plupart des ſiens. Chagan s'avança enſuite vers la capitale du duché, nommée *Forum Julii*, aujourd'hui, *Citta di Friuli*, pour en former le ſiége. Romilda, veuve du duc, s'y étoit enfermée; & au moyen des proviſions dont la ville étoit abondamment pourvue, elle pouvoit faire une longue réſiſtance; mais ayant apperçu du haut des remparts Chagan, lorſqu'il viſitoit ſes troupes, elle fut épriſe de ſa jeuneſſe & de ſa bonne mine : elle lui propoſa donc de lui rendre la ville, s'il vouloit conſentir à l'épouſer. Chagan accepta la propoſition, entra dans la ville, & épouſa Romilda; mais dès le lendemain, il l'abandonna à douze jeunes ſoldats, pour, diſoit-il, ſatisfaire la lubricité de cette princeſſe, & enſuite il la fit empaler. Chagan, après avoir mis le feu à la ville, en emmena tous les habitans qui étoient tombés entre ſes mains. Il leur avoit fait entendre que ſon deſſein étoit de leur aſſigner des terres en Pannonie; mais par une perfidie, qui mit le comble à toutes les précédentes, dès que ces malheureux furent arrivés ſur les frontieres, il les fit tous paſſer au fil de l'épée, & mit en captivité les femmes & les enfans. * *Hiſt. univ. trad. de l'anglois.* Voyez ROMILDA.

CHAGAS (Manuel das) né à Lisbonne, étant entré dans la congrégation des carmes déchauſſés, lui fit honneur par l'uſage qu'il fit des talens que Dieu lui avoit donnés. Sa jeuneſſe fut toute employée à l'étude, & il devint en peu de temps un bon prédicateur & un délicieux poëte; à quoi la bonté de ſa mémoire ne contribua pas peu. On dit qu'elle alla juſqu'à lui conſerver toute la réputation qu'il avoit acquiſe dans la chaire, quoique la perte de ſa vue parût devoir le faire renoncer à la prédication. Avant qu'il devint aveugle, il avoit fait imprimer quelques ouvrages, qui ſont eſtimés en Portugal. En voici les titres; *Feſtaſque o convento do Carmo ſes à canonizaçao de ſanto André Corſino*, Liſbonne, 1628, *in* 8°. *Cantico gratulatorio pello aſſaſſinio nao effeituado* 1648, *in*-4°. *Tereſa militante* 1630, *in*-8°. Il mourut à Lisbonne le 28 décembre 1666. * *Mémoires envoyés de Portugal.*

CHAGAS (Antoine das) Portugais, fut appellé dans le monde *Antoine Soares de Fonceca.* Il étoit né à Vidiguera, dans la province d'Alantejo, le 25 juillet 1631; & le ſoin qu'on avoit pris de ſon éducation à Evora, où il fit ſes études, lui laiſſa des impreſſions que toute la violence de ſes paſſions ne put jamais effacer entiérement. On dit qu'ayant pris le parti des armes, il fut auſſi mauvais chrétien que bon ſoldat, & qu'après une opiniâtre réſiſtance à la grace de Jeſus-Chriſt, qui ne ceſſoit de le rappeller à lui, il fut enfin comme contraint de ſe ſoumettre à ſa toute-puiſſance. L'ordre de S. François lui parut propre à un pénitent; il y entra, & un de ſes premiers ſoins fut de ſupprimer pluſieurs piéces de vers de ſa façon, qui ne lui paroiſſoient pas convenir à un diſciple de Jeſus-Chriſt, ce qui n'a pas empêché qu'on n'en ait trouvé quelques-unes, comme la Philis en douze chants. Il étoit âgé alors de près de trente-ſept ans. Tout le reſte de ſa vie fut conſacré d'abord à l'étude, & enſuite à l'inſtruction du prochain. Il a parcouru tout le Portugal & une partie de l'Eſpagne nuds pieds, & ne paſſa par aucun lieu où il ne tâchât de gagner des ames à Jeſus-Chriſt. Le zéle de leur ſalut alla juſqu'à l'engager à inſtituer un ſéminaire de miſſionaires apoſtoliques à Varatojo, dans le diocèſe de Lisbonne, & ce fut dans ce ſéminaire qu'il mourut le 20 octobre 1682. Il avoit refuſé, par humilité, l'évêché de Lamégo, en Portugal, auquel il avoit été nommé. Il a laiſſé quelques ouvrages de piété, imprimés après ſa mort. *Viſcas do amor divino*, Lisbonne 1683, *in*-8°. *Obras eſpirituaes*, en deux parties, 1684, 1687, puis en 1701 a Lisbonne, *in*-4°. *Certas eſpirituaes*, en deux tomes, 1684, & 1687, *in*-4°. *Eſcola da penitentia*, 1687, *in*-4°. * *Mémoires envoyés de Portugal.*

CHA-GEHAN, roi des Indes, nommé auparavant Kourom, étoit ſecond fils de Gehan-guir, dont Koſrou étoit l'aîné. Après la mort de Gehan-guir, en 1627, la couronne appartenoit légitimement à Bolaki, fils de Koſrou; mais Cha-gehan monta ſur le trône, par l'artifice d'Aſouskan, premier miniſtre d'état. Ce miniſtre, qui devoit ſoutenir les intérêts de ſon roi, favoriſa le parti de Cha-gehan, parcequ'il étoit ſon gendre; & comme il étoit généraliſſime des armées, il gagna les principaux chefs, qui conſpirerent avec lui, pour donner le titre de roi à Cha-gehan. Pour exécuter ſurement ſon deſſein, il fit courir le bruit que Kourom étoit mort, & qu'ayant ſouhaité d'être enterré auprès de Gehan-guir ſon pere, on apportoit ſon corps à Agra. En même temps il perſuada au jeune roi Bolaki d'envoyer ſon armée au-devant du corps de ſon oncle, &

Digitized by Google

d'y aller lui-même à une lieue d'Agra. Cha-gehan ayant marché en inconnu, ſe mit dans une bierre, lorſqu'il fut proche de cette ville; & l'on porta cette bierre, ſous une tente où tous les généraux & officiers vinrent comme pour faire honneur au corps du prince défunt; mais c'étoit en effet pour le déclarer roi: ce qu'ils firent, lorſque Cha-gehan, s'étant levé, parut aux yeux de toute l'armée. Bolaki apprit en chemin cette étrange nouvelle, & prit la fuite, laiſſant la poſſeſſion du royaume à ſon oncle. Cha-gehan étant ainſi monté ſur le trône, exerça pluſieurs cruautés pour s'aſſurer la couronne, faiſant mourir injuſtement ceux qui avoient témoigné de l'affection pour ſon neveu; mais comme il avoit ôté l'empire au légitime héritier, il en fut privé de ſon vivant, par ſon fils Aureng-zeb. Il avoit quatre fils, dont l'aîné s'appelloit Dara-cha; le ſecond, ſultan Sujah; le troiſiéme, Aureng-zeb; & le dernier, Morat-Bakche, & il les avoit fait gouverneurs ou vice-rois de quatre de ſes plus conſidérables provinces ou royaumes. Dara-cha demeura auprès du roi à Dehli, & eut le gouvernement de Sendi, où il mit un lieutenant en ſon abſence; ſultan Sujah eut pour ſon département le royaume de Bengala; Aureng-zeb fut envoyé au royaume de Decan; & Morat-Bakche en celui de Guzarate.

Quoique Cha-gehan tâchât de contenter également ſes quatre fils, leur ambition ne fut pas ſatisfaite de ce partage. Quelque temps après, Cha-gehan étant malade, & s'étant retiré dans l'appartement de ſes femmes, ſans ſe faire voir durant pluſieurs jours, le bruit courut qu'il étoit mort, & que Dara-cha qui étoit demeuré auprès de lui, céloit ſon décès, pour avoir le temps de donner ordre à ſes affaires, & de s'aſſurer de toutes les places de l'empire. Sur ce faux bruit, les trois autres fils de Cha-gehan remuerent auſſitôt, & chacun prétendit au trône de ſon pere. Morat-Bakche, qui étoit le plus jeune, aſſiégea la ville de Surate, & s'en rendit le maître, puis il ſe fit déclarer roi, non-ſeulement de Guzarate, mais de tout l'empire de Cha-gehan. D'un autre côté, ſultan Sujah s'aſſujétit le royaume de Bengala, & s'avança dans le royaume de Lahor; mais il fut repouſſé par Soliman Checour, fils de Dara-cha, qui en aſſura les frontieres par de bonnes garniſons. Aureng-zeb auſſi ambitieux, mais plus ruſé que ſes freres, leur laiſſa jetter leur premier feu, & feignit de n'avoir aucune prétention à l'empire, comme s'il eût renoncé au monde, pour vivre en dervis ou religieux mahométan. Pour mieux réuſſir dans ſon deſſein, il offrit du ſecours à Morat-Bakche, & entreprit d'aller avec lui aſſiéger la ville d'Agra. Dara-cha les prévint en chemin, & leur donna bataille; mais ſe voyant abandonné d'une partie de ſon armée, il fit retraite, & retourna à Agra, où ſon pere commençoit à ſe mieux porter. Cha-gehan conſeilla à ſon fils de ſe retirer dans la forteresſe de Dehli, & d'emporter le tréſor qui étoit à Agra; ce qu'il fit. Ainſi Aureng-zeb & Morat-Bakche demeurerent les maîtres de la meilleure partie du royaume. Cha-eſt-kan, fils d'Aſouf-kan, & beau-frere de Cha-gehan, lequel avoit épouſé la fille d'Aſouf-kan; Cha-eſt-kan, dis-je, oncle de ces quatre princes, dont la mere étoit ſa ſœur, ſe jetta du côté d'Aureng-zeb, avec les principaux chefs de Dara-cha & de Morat-Bakche, qui abandonnerent leur maître; (ce Cha-eſt-kan mourut en 1694, âgé de plus de 100 ans.) Alors Aureng-zeb s'aſſura de la perſonne du prince Morat-Bakche, & le fit conduire dans la forteresſe de Govaleor. Cependant le roi Cha-gehan, pour ſe mettre en ſureté contre l'impétuoſité de ſes fils victorieux, s'étoit enfermé dans la forteresſe d'Agra, afin de n'être pas ſurpris, & de voir juſqu'où ſes enfans porteroient leur inſolence. Aureng-zeb entra dans Agra en 1660, & feignit de croire que Cha-gehan étoit mort, pour avoir lieu d'entrer dans la forteresſe, où il diſoit qu'un des omras, ou principaux ſeigneurs vouloit tenir bon. Plus Aureng-zeb publioit que Cha gehan étoit mort, plus Cha-gehan tâchoit de faire ſavoir qu'il étoit en vie; & pour en aſſurer Aureng-zeb, il lui envoya Fazelkam, grand-maître de ſa maiſon, avec ordre de dire à ce prince, que le roi ſon pere lui ordonnoit de ſe retirer dans ſon royaume de Decan, dont il avoit le gouvernement. Aureng-zeb répondit qu'il étoit près d'obéir, mais qu'il ſouhaitoit ſaluer ſon pere auparavant. Ce qui lui fut accordé. Il demanda enſuite que la garniſon de Cha-gehan ſortît de la forteresſe, parcequ'il craignoit que le roi, mal inſtruit de ſes intentions, ne commandât qu'on ſe ſaiſît de ſa perſonne. Cha-gehan ſe vit obligé d'y conſentir, & Aureng-zeb y envoya une garniſon commandée par ſultan Mahamond ſon fils aîné, auquel il ordonna de s'aſſurer de la perſonne du roi; mais il n'alla point le ſaluer, & ne ſongea qu'à mettre la main ſur toutes les richeſſes que Dara-cha n'avoit pu emporter dans une fuite précipitée, & à s'aſſurer la couronne. Cha-gehan fut alors abandonné de tous ſes ſujets, qui ne regarderent plus qu'Aureng-zeb pour leur ſouverain; & quelques années après, il finit triſtement ſes jours en priſon à Agra, l'an 1666. * Tavernier, *voyage des Indes.* Voyez auſſi Bernier, *dans ſon voyage de l'Indoſtan.*

CHAGRE, fameuſe riviere de l'Amérique, qui prend ſa ſource près de la mer du ſud, à quelques lieues à l'eſt de Panama, & ſe va décharger dans la mer du nord. Son embouchure eſt gardée par un fort que les Eſpagnols nomment le fort S. Laurent. Il y a une ville ſur cette riviere, qui s'appelle auſſi *Chagre*: en 1670 des aventuriers Anglois remonterent cette riviere avec des canots, & allerent piller Panama ſur la mer du ſud. On pouroit facilement faire une communication des deux mers, par le moyen de cette riviere, & de quelques autres qui tombent dans la mer Pacifique. * Oexmelin, *hiſt. des aventuriers de l'Amérique, tome II.*

CHAIIM BAR ABRAHAM BEN ISAAC, rabbin, a fait un livre intitulé: *Sepher Thorath Chacham, le livre de la loi du Sage.* Ce ſont de longs ſermons ſur les leçons du Pentateuque. Il prend pour matiere de ſon diſcours, quelques endroits du thalmud; & après avoir invoqué le nom de Dieu, il explique ſa leçon. Ce livre a été imprimé à Veniſe en 1654. L'auteur fait mention dans ſa préface de pluſieurs autres livres qu'il avoit compoſés. Dans le temps qu'il vouloit les faire imprimer à Veniſe, il fut pris par les Maltois, qui l'emmenerent à Malte. A peine y fut-il arrivé, qu'il ſe précipita dans la mer, & ſe ſauva à la nage dans une terre déſerte avec un ſeul de ſes livres, & trouva moyen de ſe rendre à Veniſe. * Bartolocci, *biblioth. rabbinica, in-fol. Hiſt. des Juifs depuis J. C. juſqu'à préſent, édit. Pariſ. in-12, 1710, tome VII.*

CHAIIM DE BOTSOLO, rabbin Italien, floriſſoit vers l'an 1550. Il a écrit un livre de la Cabale, & une explication des cinq livres de Moyſe, imprimée à Veniſe en 1599. * Bartolocci, *biblioth. rabbinica. Hiſt. des Juifs depuis J. C. juſqu'à préſent, édit. Pariſ. in-12, 1710, tome VII.*

CHAIIM BEN BANAST, rabbin, a écrit un livre intitulé, *la grande Synagogue*, qui eſt un commentaire légal, judiciel & cérémoniel, ſur deux livres de Joſeph Caro, dans lequel il rapporte les avis & les déciſions des anciens & des nouveaux rabbins. Cet ouvrage a été imprimé à Livourne en 1658. * Bartolocci, *bibl. rabbinica. Hiſt. des Juifs depuis J. C. juſqu'à préſent, édit. Pariſ. in-12, 1710, tome VII.*

CHAIIM VITALIS, rabbin, eſt l'auteur d'un livre intitulé, *l'arbre de vie*, dans lequel il traite des myſteres cabaliſtiques, imprimé en 1629.

CHAIIM CHAURIA eſt mis dans le Jalkuth au nombre des auteurs qui ont fait des commentaires ſur l'écriture-ſainte.

CHAIIM CHOEN, autre rabbin, diſciple de R. Tham, qui mourut en 1170, avoit compoſé des commentaires thalmudiques. Ce rabbin étoit l'aïeul maternel de Moïſe Kotci, auteur du livre Juchſaſin.

CHAIIM, fils de Rabbi Samuel de Tolède, diſciple d'Hariska, a écrit vers l'an 1291 un livre intitulé, *le*

Digitized by Google

faiſceau de myrrhe ; un autre intitulé, *le faiſceau d'argent ;* ce ſont deux ouvrages de morale. * *Hiſt. des Juifs depuis J. C. juſqu'à préſent, édit. Pariſ. in-12, 1710, tome VII.*

CHAILLI, *cherchez* CHALIS.

CHAISE (Jean Filleau de la) plus connu ſous ce premier nom, que ſous celui de FILLEAU, qui étoit néanmoins ſon nom de famille, étoit fils de NICOLAS Filleau écuyer, & d'une dame qui étoit d'une bonne nobleſſe de Poitou. L'aïeul paternel de *Nicolas* Filleau, étoit ſorti de la ville d'Orléans avec ſa famille, dans le temps que les calviniſtes y étoient les plus forts. Il ſe déroba à leur perſécution, qu'il s'étoit attirée par ſon zèle pour la religion catholique, & il abandonna tout ce qu'il avoit de bien dans l'Orléanois. Le pere de M. de la Chaiſe, établi à Poitiers, entra dans les affaires du roi, & y fit une fortune aſſez conſidérable, quoique légitime. Il eut trois garçons & deux filles, tous cinq nés à Poitiers. Les deux filles ont été mariées dans deux des meilleures maiſons de la haute & baſſe Marche. Les deux freres de M. de la Chaiſe, qui étoient ſes cadets, ont été M. des Billettes, & M. de S. Martin, le premier qui eſt mort le 10 août 1720, âgé de 86 ans, étoit penſionnaire méchanicien de l'académie royale des ſciences à Paris ; le ſecond s'eſt fait connoître par la traduction de Dom Quichotte. Les trois freres avoient des mœurs irréprochables, de l'amour pour les ſciences ; & tous trois étant venus vivre à Paris, ils s'attacherent à madame de Longueville, à M. le duc de Roanès, & à un certain nombre de perſonnes, dont l'eſprit, les lumieres & la piété n'ont pas été conteſtées. M. le duc de Montauſier ayant prié M. de Sacy d'écrire la vie de S. Louis, celui-ci engagea M. de Tillemont à l'aider dans ce travail, & à lui en dreſſer des mémoires. M. de Tillemont y conſentit, & employa plus de deux ans à y travailler ; mais M. de Sacy étant mort en 1684 ſans avoir achevé cette vie, M. de la Chaiſe l'entreprit ſur les mêmes mémoires de M. de Tillemont. Cette hiſtoire fut imprimée à Paris chez Coignard en 1688, en deux volumes *in-4°*, & la même année à Bruxelles, en deux volumes *in-12*. Le premier volume contient auſſi l'hiſtoire de Philippe-Auguſte. Cette hiſtoire, quoiqu'écrite d'un ſtyle un peu lâche, fut reçue d'abord avec tant d'empreſſement, que le libraire fut obligé, les premiers jours de la vente, de mettre des gardes chez lui, de peur que l'affluence des acheteurs ne lui fût nuiſible. Cependant cet ouvrage n'étoit plus dans l'état où l'auteur l'avoit mis. Sur le bruit qui s'étoit répandu avant l'impreſſion, que cette hiſtoire ſe reſſentoit beaucoup des liaiſons de l'auteur, dont on a parlé au commencement de cet article ; & ſur la dénonciation d'une perſonne à qui M. de la Chaiſe avoit lu lui-même ſon ouvrage, Louis XIV voulut qu'il fût ſoumis de nouveau à l'examen, & l'on y fit tant de retranchemens, que l'auteur lui-même ne voulut plus l'adopter. On fit encore plus : une perſonne diſtinguée par ſa qualité engagea l'abbé de Choiſy à donner une autre hiſtoire de S. Louis, qui fut compoſée en moins de trois ſemaines, & dont l'impreſſion fut aſſez prompte, pour être rendue publique dès le commencement ou environ de 1689. La nouveauté, le crédit de ceux qui appuyoient ce nouvel ouvrage, d'ailleurs très-ſuperficiel, un ſtyle léger & agréable, qui caractériſe tous les ouvrages de M. de Choiſy, tout cela fit tomber entiérement l'hiſtoire de M. de la Chaiſe, que l'on recherche néanmoins aujourd'hui & qui eſt devenue rare. Quelques perſonnes qui ont connu M. de la Chaiſe, diſent que ce fut lui qui recueillit les penſées de M. Paſcal, & qui les fit imprimer, & on le fait auteur du *diſcours ſur les preuves des livres de Moyſe*, qui eſt imprimé avec ces penſées, quoique M. l'abbé d'Olivet dans ſa continuation de l'hiſtoire de l'académie françoiſe, donne ce diſcours à Philippe Goibaud du Bois, traducteur habile de pluſieurs ouvrages de S. Auguſtin & de Ciceron. M. de la Chaiſe eſt mort en 1693. * *Mémoires du temps. Elog. de M.* des Billettes, *par M.* de Fontenelles. Le P. le Long, *biblioth. hiſt. de la France. Vie de M. de* Tillemont, *par M.* Tronchay, *chan. de Laval.*

CHAIZE-DIEU, monaſtere célébre de religieuſes de l'ordre de Fontevraud, dans le diocèſe d'Evreux. Ce monaſtere, nommé dans les chartes *Caſa Dei*, fut fondé dans le XII ſiécle, par l'ancienne maiſon de l'Aigle. Il eſt ſitué à deux lieues de Verneuil, de Breteuil, & de l'Aigle, au milieu de ces trois villes. Il eſt très-diſtingué dans l'ordre de Fontevraud, & ordinairement il eſt compoſé de ſoixante dames de chœur, de la premiere nobleſſe des quatre diocèſes qui l'environnent. Madame de Lanfernat, veuve de M. de l'Omoſne, ſeigneur de Bois de la Pierre, &c. a écrit l'hiſtoire de ce monaſtere avec beaucoup d'exactitude & de délicateſſe. *Voyez* BOIS DE LA PIERRE.

☞ CHAIZE-DIEU (la) ou CHEZE-DIEU, petite ville de France dans la baſſe Auvergne, au pied des montagnes, & ſur le ruiſſeau de Sénoire, à cinq lieues de Brioude, vers le levant. Elle doit ſon nom & ſon origine à une fameuſe abbaye, qui a pour fondateur S. Robert. Ce Saint fut d'abord chanoine & tréſorier du chapitre de Brioude. L'an 1043 il embraſſa la vie hérémitique. Le nombre de ſes diſciples s'étant accru, il réſolut de leur bâtir un monaſtere. Il commença à exécuter ce deſſein en 1046 ; & lorſqu'il fut achevé, le roi Henri I conſentit, par ſes lettres patentes du mois de ſeptembre 1052, que ce monaſtere fût érigé en abbaye. S. Robert en fut établi premier abbé, par Rencon ſon évêque, & par le pape Léon IX. Les abbés qui ſe ſignalerent le plus après S. Robert, ſont, entr'autres, S. Séguin, qui ſervit beaucoup à l'ordre des chartreux, lequel commença de ſon temps ; Saint Adelheme, qui étant paſſé en Eſpagne avec la reine Conſtance, y opéra pluſieurs miracles, & y établit pluſieurs monaſteres dépendans de celui-ci. Le pape Clément VI qui en avoit auſſi été abbé, fit de grands biens à cette maiſon, & voulut y être enterré. On y voit encore les reſtes de ſon tombeau & de celui du cardinal ſon neveu. Les proteſtans les ont détruits, ou du moins fort endommagés, pendant les guerres civiles. L'abbaye de la Chaize-Dieu fut réunie en 1640 à la congrégation de S. Maur. Le cardinal de Richelieu en étoit pour lors abbé. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHAIZE (François de la) naquit dans le château d'Aix en Forez le 25 août 1624, de meſſire *George* d'Aix, ſeigneur de la Chaize, chevalier de l'ordre de S. Michel, gentilhomme diſtingué par ſes ſervices ; & de *Renée* de Rochefort, iſſue d'une des meilleures maiſons de la province. Il fut le ſecond de douze enfans ; & après avoir étudié chez les jéſuites à Roanne, dans un collége qu'un de ſes parens avoit fondé, il entra dans cette ſociété dès qu'il eut fini ſa rhétorique. Il étoit petit-neveu du fameux pere Cotton, & il avoit actuellement un autre oncle dans cette compagnie. Il fit ſa philoſophie à Lyon avec beaucoup de ſuccès, & on lui fit faire en même temps un cours de mathématiques & de belles lettres, ſous le pere d'Aix ſon oncle. Ce cours fini il profeſſa les humanités pendant quelques années, après leſquelles il étudia en théologie ; & lorſqu'il eut fait ſes derniers vœux à Rhodès, il revint à Lyon où il remplit avec diſtinction la chaire de philoſophie du collége de ſa ſociété. Les jéſuites de Lyon voulurent l'engager à faire imprimer ſes cahiers : mais il conſentit ſeulement à en donner un abrégé, qui a paru en deux petits volumes *in-folio*, en forme de théſes. Il paſſa enſuite à une chaire de théologie, ſur laquelle on vouloit obtenir de lui un pareil abrégé, lorſqu'il fut nommé recteur de la maiſon de Grenoble. Il fit peu de ſéjour dans cette ville. M. de Villeroi, alors archevêque de Lyon, qui l'eſtimoit, le redemanda & l'obtint au bout de quelques mois. Le pere de la Chaize revenu à Lyon, y gouverna les deux colléges ſucceſſivement, & il fut enſuite provincial de cette province. Il étoit dans cet emploi lorſque le feu roi Louis XIV le choiſit

Digitized by Google

pour ſon confeſſeur à la place du pere Ferrier. Tout ce que le pere de la Chaize a fait dans ce poſte ſi délicat eſt aſſez connu. Il y entra en 1675, & le conſerva juſqu'à ſa mort arrivée le 20 janvier 1709, âgé de 85 ans. En 1701 le feu roi le nomma entre les premiers ſujets dont il augmenta l'académie des inſcriptions & belles lettres. Ce choix fut applaudi. Le pere de la Chaize avoit étudié les médailles & l'hiſtoire avec aſſez d'application & de gout, & il étoit en relation avec bien des ſavans qui faiſoient honneur à ſon mérite. M. Vaillant lui a dédié ſon livre de l'hiſtoire des rois de Syrie par médailles; & M. Spon lui a adreſſé la relation de ſes voyages. * *Voyez* ſon éloge dans les *mém. de l'acad. des inſc. & belles lettres, tome I, page* 373. *Mémoires de Trévoux, mois d'août* 1709, *page* 1396.

CHALAIS, bourg avec un château & titre de principauté. Il eſt dans la Saintonge, aux confins du Périgord, ſur la riviere de Tudé, & à deux lieues d'Aubeterre. * Mati, *dict.*

CHALCEDOINE ou CALCEDOINE, ancienne ville d'Aſie en Bithynie, avec titre d'archevêché, eſt ſituée ſur le Boſphore de Thrace, ou canal de la mer Noire, près de Scutari, & vis à-vis de Conſtantinople. On aſſure qu'elle fut bâtie par les Mégariens, quelques années avant Byzance, & qu'on la nomma d'abord *Proceraſtis*. Strabon & Euſebe parlent de cette fondation, qu'on place ſous la XXIII olympiade, & 685 ans avant l'ére chrétienne. Depuis, cette ville ſe rendit très-puiſſante. Theramenes capitaine Athénien, la prit l'an 409 avant J. C. dans le même temps qu'Alcibiade ſoumit Byzance. L'an 74 avant J. C. Mithridate roi de Pont, s'étant emparé de la Bithynie, aſſiégea Cotta dans la ville de Chalcédoine, qui fut ſecourue par le conſul Lucius Lucullus. Dans le IV ſiécle, Procope, qui ſe diſoit deſcendu de Julien l'*Apoſtat*, ſe ſaiſit de Chalcédoine; en 363 entra ſecretement dans Conſtantinople, & ſe rendit maître de l'empire; mais Valens ayant fait mourir cet empereur prétendu, fit abattre les murailles de Chalcédoine. Quelques auteurs la prennent pour Scutari, mais ils ſe trompent; & il eſt sûr que Scutari, que les Turcs nomment *Iſcodar*, n'a jamais été Chalcédoine, mais plutôt Chryſopolis, ou *ville d'or*, ainſi nommée, parceque les rois de Perſe amaſſoient en ce lieu tout l'or qu'ils tiroient des tributs de l'Aſie. Chalcédoine n'eſt plus qu'un village rempli de ruines. On n'y voit plus ces fameux temples de l'antiquité païenne, ni ces édifices ſacrés de la primitive égliſe. Il y a ſeulement pour égliſe, une petite partie de celle de Sainte Euphemie qui eſt encore aujourd'hui ſur pied, où le peu de Grecs qui demeurent dans cette ville, font leur office. Pour ce qui eſt des antiquités, il ne reſte que quelques tombeaux & inſcriptions briſées, avec une partie d'un bel aqueduc. Le port n'eſt plus fermé de chaînes, comme il étoit autrefois, pour en défendre l'entrée; mais quoiqu'il ſoit ouvert, il n'eſt pas plus fréquenté pour cela. Chryſopolis, qu'on nomme à préſent Scutari, ſervoit d'arſenal & de magaſin, pour conſerver ſes proviſions. Mais enfin les Perſes, les Goths, les Saraſins & les Turcs l'ont entiérement ruinée. Les empereurs de Conſtantinople, qui ne ſongeoient qu'à agrandir cette ſuperbe ville, y ont employé les dépouilles de Chalcédoine. Le grand aqueduc, qui eſt proche de la Solimanie à Conſtantinople, & la meilleure partie de cette moſquée, ont été bâtis des débris de cette ancienne ville, qui n'eſt célébre à préſent que par le IV concile général, qu'on y tint en 451. * Strabon, *l.* 7. Euſebe, *in chron.* Ammien Marcellin, *l.* 26. Petrus Gillius, *l.* 3 *de Boſphor. Thrac. c.* 10. Busbequius, *in itin.* Daviti, *déſcription de l'Aſie.* Le Mire, *not. epiſc. orb. &c.* Grelot, *voyage de Conſtantinople.*

Concile général de Chalcedoine.

Depuis la condamnation de Neſtorius faite l'an 451, dans le concile général d'Ephèſe, Flavien, patriarche de Conſtantinople, aſſembla l'an 448 un concile pour quelque affaire particuliere; & ce fut dans cette aſſemblée qu'Euſebe évêque de Dorylée en Phrygie, préſenta un mémoire contre Eutychès, prêtre & ſupérieur d'un célébre monaſtere de Conſtantinople, lequel nioit qu'il y eût deux natures en J. C. Eutychès ſoutint opiniâtrément cette doctrine, & attira dans ſon parti Dioſcore, patriarche d'Alexandrie, qui portoit envie à Flavien de Conſtantinople. Flavien ne laiſſa pas de condamner cette erreur; mais l'année ſuivante, il fut cité & condamné par la brigue d'Eutychès & de Dioſcore, dans le conciliabule d'Ephèſe, appellé *latrocinium Epheſinum*; on l'envoya même en exil: il fut ſi maltraité par ceux qui l'y conduiſoient, qu'il en mourut, & qu'il a été depuis révéré comme martyr. Ce fut dans cette aſſemblée ſi peu canonique, que les erreurs d'Eutychès furent approuvées, & que les légats du pape furent chaſſés avec les orthodoxes, & preſque auſſi maltraités que Flavien. S. Léon, qui étoit alors ſur le ſiége de S. Pierre, voulut obliger l'empereur Théodoſe *le Jeune*, de convoquer un nouveau concile, qu'il prétendoit faire tenir en Italie; mais ce prince obſédé par Chryſaphius, miniſtre qui ſoutenoit les hérétiques, refuſa d'y conſentir; de ſorte que le pontife ſe contenta de condamner ce concile d'Ephèſe dans un ſynode qu'il tint à Rome. Après la mort de Théodoſe, Marcien ſon ſucceſſeur convoqua le concile de Nicée, & le transféra depuis à Chalcédoine. Il fit ſavoir cette tranſlation aux évêques; & auſſitôt ils ſe rendirent à Chalcédoine au nombre de 630, ſelon la chronique de Marcellin, Liberatus & Photius, & de 636 ſelon Nicephore. Les prélats s'aſſemblerent dans l'égliſe de Sainte Euphemie. Le pape y envoya Paſchaſin, évêque de Lilybée en Sicile, Lucentius évêque d'Aſcoli, Julien évêque de Cos, & Boniface prêtre, ſes légats; & la premiere ſeſſion ſe tint le 8 octobre de l'année 451. Les erreurs d'Eutychès y furent condamnées, & Dioſcore fut dépoſé. Le titre de métropole fut donné à l'égliſe de Chalcédoine, & on y régla pluſieurs autres affaires eccléſiaſtiques. Les peres firent quinze aſſemblées, qu'on appelle *actions* ou *ſeſſions* & XXX canons. Mais les légats du pape s'oppoſerent au 28e, qui accordoit à l'égliſe de Conſtantinople, appellée la *nouvelle Rome*, les mêmes priviléges dont jouiſſoit l'égliſe de l'ancienne Rome, & lui adjugeoit la juriſdiction ſur les diocèſes du Pont, de l'Aſie & de la Thrace, & ſur les égliſes qui étoient hors des limites de l'empire, avec le droit d'ordonner les métropolitains dans les provinces de ces diocèſes. Nonobſtant l'oppoſition des légats, le canon fut approuvé par les évêques & par les commiſſaires de l'empereur, ſans préjudice de la primauté de l'évêque de Rome. Ainſi ſe conclut ce grand & célébre concile, qui a toujours été en une ſinguliere vénération à l'Egliſe. * *Conſultez* les actes de ce concile, Evagre, Liberatus, &c.

CHALCIDE, petit pays qui, joint avec la contrée d'Abyléne, formoit un petit état, qu'on nommoit royaume de Chalcide, ou la tétrarchie d'Abyléne. Ce pays étoit une des contrées les plus fertiles de la Cœléſyrie. Il s'étendoit tout le long du mont Liban, qui le ſéparoit de la haute Galilée. Hérode, fils d'Ariſtobule, & petit-fils d'Hérode *le Grand*, poſſéda ce pays après Lyſanias. Chalcis, patrie du philoſophe Jamblique, en étoit la capitale. On aſſure qu'elle porte aujourd'hui le nom de *Chinſerin*; mais elle n'eſt d'aucune conſidération. * Mati, *dictionn.*

CHALCIDIUS, célébre philoſophe platonicien, vivoit, comme on le croit, au ſecond ou au troiſiéme ſiécle de l'égliſe. Il a donné un commentaire eſtimé ſur le Timé de Platon, que Meurſius a fait imprimer *in*-4°, & que Jean Alb. Fabricius a donné de nouveau à la fin du ſecond volume des œuvres de S. Hyppolite, avec de nouvelles notes, &c. à Hambourg en 1718 *in-folio*. Ce ſavant Allemand prétend que Chalcidius étoit chrétien, & il n'eſt pas le ſeul qui ſoit de ſon avis. M. Colomiers, dans ſes notes ſur les dialogues des poétes de

Digitized by Google

de Gyraldi, l'a même fait diacre de l'égliſe de Carthage. C'étoit bien aſſez de le faire chrétien. D'autres aſſurent auſſi que l'*Oſius* à qui ce philoſophe a dédié ſon commentaire, étoit le célébre évêque de Cordoue de ce nom. Mais ils le diſent ſans preuves. A l'égard du chriſtianiſme de Chalcidius, les raiſons qu'on en apporte paroiſſent plus que foibles. Il y en a de fortes au contraire, qui ſemblent faire prononcer pour le paganiſme de cet auteur. En effet, il adopte la métempſycoſe, l'éternité du monde, & les autres erreurs de ſon maître Platon. Il ne parle, qu'en doutant, de l'inſpiration de Moyſe. Il eſt vrai qu'il rapporte ce que le Juif & le Chrétien ont penſé; mais il en parle avec indifférence, ſans ſe déclarer plutôt pour l'un que pour l'autre: il ne paroît décidé que lorſqu'il parle des erreurs enſeignées dans le paganiſme. *Voyez* ſur ce ſujet le ſavant Fabricius dans l'endroit que nous venons de citer; & une diſſertation particuliere ſur le même ſujet dans *le premier volume des mémoires de littérature & d'hiſtoire, recueillis par le P.* Deſmolets, de l'Oratoire, *partie I.* Cette diſſertation eſt de M. Goujet, chanoine de S. Jacques-l'Hôpital. Les preuves qu'on y apporte contre le chriſtianiſme de Chalcidius, ont paru déciſives aux Journaliſtes des ſavans. *Voyez* le mois d'avril 1726.

CHALCIS, nommée aujourd'hui *Negrepont*, eſt la ville capitale de l'iſle d'Eubée, ſur l'Euripe; on nomme auſſi l'Eubée, l'iſle de *Negrepont*, du nom de cette ville. Elle fut autrefois une colonie des Athéniens, qui la bâtirent avant la guerre de Troye, & maintenant elle eſt une des principales que le Turc ait dans l'Archipel. *Voyez* NEGREPONT. * Strabon, *liv.* 10. Pline, *liv.* 4.

CHALCIS, en latin, *Chalcitis*, petite iſle, où il y a une ville de ce même nom, autrefois épiſcopale, eſt dans la mer de Marmora, près de la côte de la Natolie, & de la ville de Nicomedie. Quelques-uns croient que Chalcis eſt la même iſle, que l'on appelloit autrefois *Demoneſus.* * Mati, *dict.*

CHALCIS, ville de Gréce dans l'Etolie, a été autrefois conſidérable, & n'eſt plus connue aujourd'hui. * Strabon, *l.* 10. Ptolémée, *l.* 3.

CHALCIS, ville dans la Syrie. Ptolémée (*l.* 5,) & Pline, (*l.* 5,) en font mention. Un autre CHALCIS dans le voiſinage de Corinthe. * Thucydide, *l.* 1.

CHALCONDYLE, *cherchez* DEMETRIUS CHALCONDYLE.

CHALCONDYLE (Laonic) Athénien, dans le XV ſiécle, a écrit en grec l'hiſtoire des Turcs en dix livres. Il commence par Othoman, fils d'Orthogul, qui fut déclaré roi vers l'an 1300, & conduit ſon ouvrage juſqu'en 1463, que Mahomet II repouſſoit les efforts de Mathias, roi de Hongrie, & des Vénitiens. Conrad Clauſer de Zurich traduiſit cette hiſtoire en latin; Blaiſe de Vignere la mit en françois, & nous l'avons avec des commentaires, & deux diverſes continuations, dont l'une eſt de Mezerai.

CHALDÉE, province d'Aſie autour de Babylone, étoit ſituée entre l'Euphrate, le Tygre, le golfe Perſique, & les montagnes de l'Arabie déſerte. Cette province, dite aujourd'hui *Caldor*, & plus ſouvent *Yerack*, a grand nombre de belles villes, comme Bagdad, Balſora, Couſah, Waſet, &c. *Cherchez* BABYLONE, & YERACK.

Il faut remarquer qu'il y a deux provinces qui ont porté ce nom. L'une étoit montagneuſe au ſeptentrion de la Méſopotamie, dont Xenophon parle dans le troiſiéme livre de ſa *Cyropedie*, & Strabon (*l.* 22;) c'eſt-là qu'étoit *Ur*, patrie d'Abraham, comme Bochart l'a fait voir dans ſa géogr. ſacrée, (*Phaleg. l.* 11, *c.* 6,) & ailleurs. Les peuples qui habitoient ce pays, étoient extrêmement belliqueux, & ne vivoient que de brigandages. L'autre Chaldée étoit au midi de Babylone, proche de l'Arabie déſerte, & ſa plus grande partie conſiſtoit en des plaines extrêmement vaſtes, dans leſquelles les Chaldéens, adonnés à l'aſtrologie, obſervoient les aſtres. On en trouve la deſcription dans le 15e livre de Strabon. Ceux qui habitoient ce pays ne paſſoient pas pour des peuples guerriers, mais pour des philoſophes, dont la ſcience étoit reſpectée de tout l'Orient. Etienne de Byzance diſtingue ces deux Chaldées dans ſes *Ethniques*, & dit que la méridionale ſe nommoit *Cephene*, avant que d'être nommée *Chaldée*; mais la ſeptentrionale s'appelloit *Chaldée.* Cependant Strabon la nomme, après Xenophon, *Chaldée. Ind. Philolog. in hiſt. philoſ. Orient.*

CHALDÉENS ou BABYLONIENS, peuples d'Orient qui habitoient dans le pays d'Aſſyrie, nommé aujourd'hui Yerack & Diarbek. Ces peuples prétendoient précéder les Egyptiens en aſtronomie; ils ſe vantoient d'une grande antiquité, & diſoient que dans le temps où Alexandre paſſa en Aſie, ils avoient des obſervations aſtronomiques de 473000 ans. Cependant Simplicius cité par Porphyre, réduit le nombre de ces années à 1903, pour leſquelles les calculs aſtronomiques des Chaldéens étoient exacts: ce qui remonte preſque juſqu'au déluge, & avant la conſtruction de la tour de Babel. Béroſe, qui avoit dédié ſon hiſtoire des Chaldéens à Antiochus, ne compte juſqu'à ſon temps, que 490 ans d'obſervations, & Epigene, qui vivoit du temps d'Auguſte, 720: ce qui revient au calcul de Béroſe; mais c'eſt que ces deux auteurs n'avoient trouvé d'obſervations que celles qu'on avoit faites depuis le commencement de l'ére de Nabonaſſar. L'empire des Chaldéens ou Babyloniens a été fondé par Nemrod; mais depuis il fut diviſé entre pluſieurs petits rois, juſqu'à Semiramis, qui rendit ce royaume puiſſant & floriſſant. Julius Africanus, Euſebe, & après eux George Syncelle, comptent avant Belus ſept rois Chaldéens & ſix rois Arabes, qui avoient régné 440 ans; mais ces rois ſont fabuleux, auſſi-bien que la liſte des rois d'Aſſyrie donnée par Cteſias. Depuis Semiramis le royaume ſe diviſa entre les rois de Ninive & de Babylone. Nabonaſſar eſt le premier roi, d'où l'on prend l'époque des Babyloniens ou Chaldéens, à l'an 747 avant J. C. & Nabonide le dernier vaincu par Cyrus l'an 538 avant J. C. Les noms des véritables rois de Babylone ſe trouvent dans l'écriture ſainte, & dans un fragment de Béroſe rapporté par Joſephe. On en a donné la liſte dans l'article d'ASSYRIE, où l'on parle fort au long des Chaldéens.

CHALDÉENS, philoſophes de Chaldée, faiſoient profeſſion de connoître le mouvement des aſtres, la viciſſitude des ſaiſons, & de prédire les choſes à venir. Ils croyoient que le monde étoit éternel, ſans commencement & ſans fin; & ſe vantoient que depuis quarante-trois mille ans leurs ancêtres s'adonnoient à l'étude de la ſcience des aſtres qu'ils s'étoient communiquée de pere en fils. Ils étoient communément diviſés en deux ſectes, en *Orchenes* & *Borſippenes*, qui ſoutenoient chacun en particulier des opinions différentes. On ne doute point que les Egyptiens, & les autres peuples n'aient appris des Chaldéens l'arithmétique, la géométrie, & l'aſtrologie. Herodote marque poſitivement, que les Egyptiens avoient appris de ces philoſophes de Chaldée tout ce qui concerne l'élévation du pole, l'uſage du quart du cercle, & la diviſion du jour en douze parties. Au reſte, leur philoſophie & leur théologie étoient bien différentes de celle des philoſophes Grecs; excepté de celles des Platoniciens & des Pythagoriciens, qui avoient appris en Chaldée ce qu'ils enſeignoient de meilleur. Pluſieurs ſavans ſe ſont efforcés de déterrer les ſentimens des Chaldéens; mais il n'y a perſonne qui l'ait fait ſi exactement & avec tant de netteté, qu'un ſavant Anglois, nommé Thomas Stanlei, dans ſon *hiſtoire de la philoſophie*, écrite en anglois, & traduite en latin par Godefroi Olearius, & imprimée *in*-4°, à Leipſick en 1712. Il eſt bon de remarquer que les philoſophes Chaldéens & les mages n'étoient pas les mêmes. Les mages étoient proprement les ſacrificateurs, les interpretes des ſonges, & les poëtes du pays.

Digitized by Google

Ils évoquoient les démons, exerçoient la magie, & quelques-uns d'eux écrivoient en vers l'hiſtoire de leur état & de leurs princes. Les philoſophes ne s'appliquoient qu'à l'aſtrologie, & prétendoient pouvoir révéler ce qui arriveroit à un homme, par la ſituation des aſtres dans le moment de ſa naiſſance; ce que les mages de Babylone ne croyoient pas pouvoir être prédit de la ſorte. * *Not. in oracula Chaldaica, & Ind. Philolog. in hiſt. philoſ. Oriental.* Herodote, *l.* 2, ou *Euterpe.* Strabon, *l.* 12, 15 & 16. Diodore de Sicile, *l.* 2, 3. Quinte-Curce, *l.* 5. Ciceron, *de la divin. l.* 1 & 2. Joſephe, *l.* 2, *contre Apion.* S. Auguſtin, *de la Cité de Dieu.* Voſſius, *des ſectes des philoſ. ch.* 1, §. 3 & *ſuiv. des math. c.* 30, §. 5 & *ſuiv. & c.* 38, §. 10.

CHALDEEN: miſſel chaldéen eſt le nom du miſſel des Maronites, qui eſt en langue chaldaique ou ſyriaque, & qui a été imprimé *in-folio* à Rome, en cette langue, l'an 1592. Ce miſſel contient douze meſſes ou liturgies, ſous les noms de S. Jacques, de S. Pierre, de S. Jean, des Saints Apôtres, &c. *Voyez* les remarques ſur le chapitre 24 du voyage du pere Jerôme Dandini, au mont Liban.

CHALÉ, ou HALA, ou LAHELA, ville d'Aſſyrie, bâtie par Aſſur, auprès du fleuve Lycus. * *Geneſ. X*, 11, 12.

CHALE (Antoine-Fernandes de) nom que prit un certain Malabar, parcequ'il y étoit né, ajoutant le ſurnom de Chale à celui de Fernandes, qu'il prit, lorſqu'il embraſſa la religion chrétienne. Il vivoit l'an 1570, & rendit de grands ſervices dans la guerre des Portugais aux Indes, ſoit ſur mer, ſoit ſur terre, toujours auſſi plein de valeur que de fidélité. Le roi de Portugal l'honora de l'ordre de Chriſt. * Pinto Pereira, *hiſt. do vicerey* D. Louis d'Attayde.

CHALES (Claude-François Millet de) naquit à Chamberi en 1621, d'une famille diſtinguée en Savoye, & entra chez les jéſuites où il s'appliqua particuliérement aux mathématiques. Le feu roi Louis XIV, inſtruit de ſa capacité, le nomma profeſſeur royal d'hydrographie à Marſeille. Il enſeigna auſſi les mathématiques pendant pluſieurs années dans le collége de la Trinité poſſédé par les jéſuites à Lyon. Après s'y être acquis une grande réputation, ſes ſupérieurs, on ne ſait par quelle idée, le chargerent d'enſeigner la théologie dans le même collége. Ce n'étoit nullement le fait du pere de Chales; & d'un excellent mathématicien, on l'obligeoit à être un médiocre théologien. Charles-Emanuel II, duc de Savoye, l'ayant ſu, en témoigna ſon étonnement, & dit qu'on devoit laiſſer vieillir un tel homme dans la ſcience où il excelloit. On ſuivit le judicieux conſeil de ce prince. Le pere de Chales reprit les mathématiques, & fut appellé à Paris pour les y enſeigner, ce qu'il fit pendant pluſieurs années. Enfin s'étant rendu à Turin ſur les ordres de ceux qui l'y demandoient, il mourut en cette ville en 1678. Le pere Ferrero, célébre orateur, y prononça publiquement ſon oraiſon funébre. Nous avons du pere de Chales, 1°. Un cours complet de mathématiques, imprimé pour la premiere fois en 1674, à Lyon, en trois volumes *in-folio*. On en fit au même lieu une ſeconde édition en 1680, augmentée d'un volume, ſous ce titre: *Claudii Franciſci Milliet de Chales, curſus ſeu mundus mathematicus.* Ce fut le pere Amé Varcin qui en fut l'éditeur, & l'on ajouta à cette édition pluſieurs traités importans, que l'archevêque de Tarentaiſe, frere du pere de Chales, avoit trouvés parmi les papiers de celui-ci. 2°. Son traité de la navigation, & ſes recherches ſur le centre de la gravité, ſont les deux morceaux que les connoiſſeurs eſtiment le plus. Il eſt bon de remarquer que l'on trouve à la tête du recueil de ſes ouvrages de l'édition de 1680, une hiſtoire abrégée des progrès qu'ont fait les mathématiques depuis Thalès *le Milé-ſien* juſqu'à nous, avec le caractére des plus célébres mathématiciens qui ont fleuri durant le même temps. * Le pere Lami, de l'oratoire, *Entretiens ſur les ſciences, ſixiéme entretien, pag.* 232 & 233, *dans l'édition de* 1694. Le pere Colonia, jéſuite, *hiſt. litter. de Lyon, tome II, pag.* 731 & 732.

CHALI, ville de la tribu d'Aſer dans la Phénicie. * *Joſué, XIX*, 25.

CHALIGNI (Henri de Lorraine, comte de) frere de PHILIPPE-EMANUEL de Lorraine, duc de Mercœur, ſuivit avec quantité de volontaires ce prince en Hongrie, où il alloit commander les troupes de l'empereur contre les Turcs, & ſignala ſon courage en diverſes occaſions. *Cherchez* LORRAINE. * Mezerai, *au régne de Henri IV.*

CHALIGNI, bourg de Lorraine, ſitué ſur la Moſelle, à trois lieues au-deſſus de Toul, & à deux lieues de Nanci. * Mati, *dict.*

☞ CHALINE (Paul) avocat au parlement de Paris, a donné au public, 1°. des obſervations ſur les maximes du droit françois par de Lhommeau, édition de 1665, *in*-4°; 2°. méthode pour l'intelligence des coutumes de France 1666, *in*-12; 3°. les inſtitutes coutumieres de Loyſel avec des notes, 1665, *in*-8°, & 1679, *in*-12. * *Mém. mſſ.* de M. Boucher d'Argis, avocat.

☞ CHALIS, CHAALIS, ou CHAILLI, en latin *Caroli locus.* Célébre abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Pontigni, dans le diocèſe de Senlis, & à deux lieues de la même ville. Elle a été fondée ſous le régne de Louis *le Gros*, dans un lieu très-aquatique & rempli d'étangs & de bois. Le nom de ce lieu, & de toute la ville, en tirant du côté de Ver, étoit *Cadolaïcum*, d'où fut formé le nom de *Chaalit, Chaalyt, Chaalid, Chaélit, Caelith*, & qui a été depuis adouci en latin, depuis qu'un de nos rois du nom de Charles, s'eſt plu en ces quartiers-là, qui étoient l'ancienne route de Compiegne. L'abbaye de Vezelai y avoit eu un prieuré, avant que les Ciſterciens de Pontigni y fuſſent appellés ſous la conduite d'André de Baudiment, qui en fut le premier abbé. S. Guillaume étoit abbé de ce monaſtere, lorſqu'il fut élu archevêque de Bourges. Pluſieurs évêques de Senlis y ont été enterrés. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CHALIVOI, abbaye de France en Berri, au village nommé Chalivoi-Milon. Elle eſt de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Pontigni. Elle fut fondée en 1133 par Guifroi de Magni. Le célébre Furetiere étoit abbé de Chalivoi. Cette abbaye & ſon égliſe furent brulés par les proteſtans en 1562. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHALMERS (Guillaume) *cherchez* CAMERARIUS.

CHALONS ou CHALLON ſur Saone, ancienne ville du duché de Bourgogne avec évêché ſuffragant de Lyon, bailliage & titre de comté, dont Céſar fait mention dans ſes commentaires, & que les auteurs Latins nomment diverſement, *Cabillo Æduorum, Cabillonum, Cabillonia*, & *Cabillonus.* Un très-grand nombre de ſtatues, de vaſes, d'inſcriptions, & les reſtes d'un amphithéatre, & de quelques autres édifices publics, ſont des monumens illuſtres de l'antiquité de Chalons. Les Romains y avoient établi des magaſins de blé pour leur armée; & depuis, les empereurs aſſemblerent ſouvent leurs troupes en cette ville, où les rois de Bourgogne ſe plurent auſſi beaucoup. On dit qu'elle fut detruite par Attila, & qu'elle fut réparée bientôt après. Nos rois de la premiere race la ſoumirent à leur empire. Chramne, fils de Clotaire I, la prit, & la ruina vers l'an 555, en ſon voyage d'Auvergne; mais elle ſe rétablit bientôt dans ſon ancien luſtre. Le roi Gontran y faiſoit ſon ſéjour ordinaire, & y fonda vers l'an 590 le prieuré ou abbaye de S. Marcel, où il eſt enterré. Louis *le Débonnaire* l'érigea en comté; & elle a été long-temps poſſédée par des ſeigneurs particuliers, deſquels eſt deſcendue l'illuſtre maiſon de Chalons. Le premier de ces comtes de Chalons eſt appellé VARIN, du temps du même prince Louis *le Débonnaire*; & on

Digitized by Google

en trouve un autre nommé MANASSÈS ſous le régne de Raoul. Leurs ſucceſſeurs nous ſont inconnus ; & le premier qui ait tenu le comté de Chalons en propriété, eſt LAMBERT, qui vivoit du temps de Hugues *Capet*. On prétend qu'il épouſa *Adelaïde*, fille de *Robert*, comte de Troyes, dont il eut *Hugues*, évêque d'Auxerre, comte de Chalons, qui vivoit encore en 1037, & une fille, mere de *Thibaut*. Hugues prit le parti du roi Robert contre Othe-Guillaume, comte de Dijon. THIBAUT ſon neveu lui ſuccéda, & eut d'*Ermentrude* HUGUES II, qui vivoit en 1072. On ignore quelle alliance il prit, & ſi GILBERT, SAVARI, & GEOFROI de Donzi, comtes de Chalons, étoient ſes enfans ou ſes parens. Le dernier voulant faire le voyage de la terre-ſainte vers l'an 1097, vendit à Gautier, évêque de Chalons, ſa part du comté, dont les évêques ont joui depuis. Les ſucceſſeurs de Savari, qui avoient l'autre moitié du comté, nous ſont inconnus juſqu'à GUILLAUME, à qui le roi Louis *le Jeune* fit la guerre, pour le punir des violences qu'il faiſoit à l'abbaye de Cluni. Ce prince prit en 1166 la ville de Chalons & toutes ſes autres terres ; mais depuis, Guillaume étant rentré dans ſon devoir, rentra auſſi dans ſes biens. Il laiſſa une fille unique nommée *Béatrix*. Quelques généalogiſtes modernes aſſurent qu'elle épouſa ALEXANDRE de Bourgogne, ſeigneur de Montagu, fils puîné de *Hugues III*, duc de Bourgogne, & que leur fille *Matilde* porta le comté de Chalons à JEAN, fils d'*Etienne*, comte de Bourgogne, qui prit le nom de Chalons. C'eſt ce même Jean qui échangea en 1237 ce comté pour quelques autres terres que lui donna Hugues IV du nom, duc de Bourgogne. Ainſi le comté de Chalons fut réuni à la Bourgogne, & depuis l'une & l'autre ont été réunies à la couronne.

La ville eſt ſituée dans un pays fertile, entre Verdun & Tournus. La riviere de Saone y fait une iſle, appellée *le fauxbourg S. Laurent*, enclos & fortifié, depuis qu'on a entouré toute la ville de murailles, & qu'on y a ajouté de nouvelles fortifications. Cette iſle eſt entre deux ponts, l'un de pierres, & l'autre de bois ; & l'on y voit le couvent des cordeliers & un grand quai, où eſt la maiſon de l'hôpital bâtie de neuf. La ville ſe diviſe en vieille & neuve ; celle-ci enferme l'autre, qui ne conſiſte preſqu'en trois grandes rues ; & l'on y voit le palais du bailliage bâti à la moderne, le palais dit *du prince*, l'égliſe cathédrale, & l'hôtel de ville, avec ſa grande tour de l'horloge. La ville neuve contient une citadelle flanquée de quatre grands baſtions royaux, le palais du gouverneur, la commanderie de S. Jean, l'abbaye de S. Pierre, &c. & on y ajoute le fauxbourg de Muſeau, enfermé dans la ville par les nouvelles murailles. L'égliſe cathédrale, autrefois de S. Etienne, & aujourd'hui de S. Vincent, a un beau chapitre compoſé d'un doyen, d'un chantre, d'un tréſorier, de quatre archidiacres, de vingt-quatre chanoines, de deux ſouchantres, de trois prébendiers, & de neuf habitués. S. Marcel eſt reconnu pour apôtre de Chalons. Donatien en étoit évêque dans le IV ſiécle, & il ſe trouva au concile de Cologne de l'an 346, au moins ſelon les actes de ce concile, qui ſont fort ſuſpects. Jean, Sylveſtre, Agricol, Loup, & Gratus y ſont reconnus pour ſaints. Ils ont eu d'illuſtres ſucceſſeurs, & entr'autres Roclenus, Gautier de Serci, Pierre, Engilbert, Durand, Alexandre de Bourgogne, Gui de Senecei, Pons de Seiſſel, Guillaume du Blé, Robert de Deſiſe, Bertolde de la Chapelle, Jean Aubriot, Jean de S. Juſt, Nicolas de Veris, Olivier de Martreuil, Jean Rolin, cardinal, Jean Germain, Jean André & Jean II de Pourpet, Antoine de Vienne, Antoine Erlault, Jacques Fourré, Ponthus de Tiard, Jacques de Nucheze, &c.

Outre l'égliſe cathédrale il y a à Chalons l'abbaye de S. Pierre, occupée par les bénédictins de la congrégation de S. Maur, une abbaye de bénédictines, dite Notre-Dame de Lancharre, une égliſe collégiale de S. George, fondée en 1322 par Odoard, ſeigneur de Montagu, une commanderie de l'ordre de Malte, dite du temple, dans le grand prieuré de Champagne, une commanderie de l'ordre de S. Antoine, quatre paroiſſes qui ſont S. George, S. Laurent, ſainte Marie, & le prieuré de S. Marcel. Un ſéminaire dirigé par les prêtres de l'Oratoire, des couvens de carmes, cordeliers, capucins, minimes, carmélites, jacobines, urſelines, & de la Viſitation ; un collége où les jéſuites enſeignent les humanités, un hôpital général ſervi par des religieuſes, & un hôpital de la charité.

Outre le bailliage, auquel eſt uni le préſidial, & la chancellerie aux contrats, & qui reſſortit au parlement de Bourgogne, il y a une châtellenie royale pour partie de la ville & des fauxbourgs ; le bailliage du temporel de l'évêché, qui reſſortit nument au même parlement, & les juſtices du chapitre de la cathédrale, de l'abbaye de S. Pierre, & de la commanderie du temple. Il y a auſſi une maîtriſe particuliere des eaux & forêts, une juſtice conſulaire, une mairie qui a la police, &c. Le bailliage de Chalons ſe diviſe en deux principales parties, qui ſont ſéparées par la Saone. La premiere au couchant du côté de la montagne, contient dix lieues du nord au midi, & ſix de l'orient à l'occident. La ſeconde, qu'on appelle la Breſſe Chalonoiſe a dix lieues du midi au nord, & autant de l'occident à l'orient, outre le pays qui eſt entre la Saone & le Dou, lequel a cinq lieues de longueur depuis Pagni juſqu'à Verdun, ſur deux ou trois de large.

Le pays eſt bon, fertile & abondant. Un rideau de montagnes couvertes de vignes s'étend en demi-cercle depuis le bailliage de Beaune juſqu'au Mâconnois ; les vins les plus délicats ſont ceux de Ruilli, Mercurei, Givri, & S. Vallerin. Depuis la côte juſqu'à la Saone, c'eſt une grande & belle plaine où on recueille toutes ſortes de grains : il y a de belles prairies le long de cette riviere ; il y a auſſi dans la plaine des bois de futaye & des taillis, de même que dans les montagnes derriere la côte de vignes. La Breſſe Chalonoiſe a quelques montagnes du côté de Cuiſeau ; le reſte qui eſt coupé d'un grand nombre de rivieres & de ruiſſeaux, eſt une plaine en terres labourables, bois de futaye, taillis, étangs & prairies. Cette ville ſouffrit beaucoup dans le XVI ſiécle pendant les guerres civiles pour la religion. Les huguenots la prirent en 1562, & ils y envoyerent Charles du Pui-Montbrun, qui l'abandonna peu de temps après. Chalons eſt la capitale d'un petit pays dit LE CHALONOIS, ou la Breſſe Chalonoiſe. * Strabon, *l.* 4. Cæſar, *l.* 7. Ammien Marcellin, *l.* 15. Pierre de Saint-Julien Balleure, *antiq. de Chal.* Louis Jacob, *de claris Cabilon.* Cuſſet, *hiſt. de Chal.* Claude Perry, *hiſt. de l'égliſe de Chalons.* Du Chêne, *antiq. des villes & hiſt. de Bourgogne.* Robert & Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* Du Pui, *droits du roi.* Papire Maſſon, *deſcript. flum. Gall. &c.*

CONCILES DE CHALONS SUR SAONE.

La plus ancienne des aſſemblées eccléſiaſtiques qu'on ait faites à Chalons, eſt celle que S. Patient, évêque de Lyon, y tint vers l'an 470, pour donner un ſucceſſeur à Paul II, dit *le Jeune*. L'archidiacre Jean, que le pape Jean VIII mit depuis, l'an 879, au catalogue des ſaints, y fut élu, & conſacré par le même prélat métropolitain, en préſence d'Euphrone d'Autun, comme nous l'apprenons d'Apollinaris Sidonius, *l.* 4, *ep.* 25. Le roi Gontran y fit tenir l'an 479 un concile contre Salone d'Embrun, & Sagittaire de Gap, où ſur l'accuſation du crime de lèze-majeſté, & de beaucoup d'autres méchantes actions, ils furent dépoſés de l'épiſcopat, & enfermés dans un monaſtere en Bourgogne, d'où ils ſe ſauverent peu de temps après. Grégoire de Tours en fait mention, *l.* 5, *hiſtoire*, *c.* 29. On met une autre aſſemblée de prélats faite l'an 590, ſous le régne du même Gontran, ou à Chalons, ou dans le diocèſe. On y examina la cauſe de Baſine & de Chrodielde princeſſes

du ſang royal, & religieuſes, qui avoient accuſé Lubovere, abbeſſe de Poitiers. La vie ſcandaleuſe de Brunehaut ayant obligé S. Didier archevêque de Vienne de lui faire des remontrances, cette princeſſe en fut ſi piquée, qu'à ſa priere on aſſembla l'an 603 un concile à Chalons, où Aridius de Lyon préſida. Le ſaint prélat de Vienne fut dépoſé & lapidé quelque temps après, & Domnole mis en ſa place. L'égliſe de Lyon honore néanmoins la mémoire d'Aridius, en ſon martyrologe, au 10 août; le P. Théophile Raynaud, auſſi-bien que pluſieurs autres hiſtoriens, s'eſt efforcé de le purger de ce crime. Cependant les anciens auteurs aſſurent qu'il préſida à ce concile. Aimoin (*l.* 3, *hiſt. c.* 90,) & Fredegaire dans l'addition à Grégoire de Tours (*au ch.* 32,) diſent qu'il fut un de ceux qui conſeillerent de faire mourir S. Didier. Sous le régne de Clovis II, l'an 650, les prélats tinrent un autre concile, auquel Canderic de Lyon préſida. Nous avons encore vingt canons qu'on y dreſſa avec une lettre à Théodoſe, ou Théodoric d'Arles. Celui qu'on nomme ordinairement le II, fut aſſemblé par les évêques & abbés de toute la Gaule Lyonnoiſe l'an 813, & il comprend environ 66 canons. On fit une aſſemblée à Chalons en 839, pour régler pluſieurs affaires eccléſiaſtiques & politiques. Nous avons auſſi connoiſſance d'un concile tenu en l'an 873, & d'un autre en 887. Aurelien de Lyon qui s'étoit trouvé à ce concile, préſida à celui qui y fut tenu l'an 894, en la préſence de Gaulon d'Autun, d'Ardrale de Chalons, de Gerald de Mâcon, & des députés de Tubalde de Langres. Cerfred, moine de Flavigni, accuſé d'avoir donné du poiſon à Adalgaire d'Autun, prédéceſſeur de Gaulon, y fut reçu à ſe purger de ce crime, par ſerment ſur le corps de J. C. Trois archevêques & autant d'évêques s'aſſemblerent l'an 915 en cette même ville, contre Rodolphe, comte de Mâcon, qu'ils obligerent par la crainte des cenſures, de reſtituer les biens qu'il avoit uſurpés ſur l'égliſe de Chalons. Pierre de Damien, légat du ſaint ſiége, préſida au concile tenu l'an 1063, par treize évêques, où Dreux de Mâcon fut repris des violences faites à Cluni. Girard d'Oſtie, légat & ſucceſſeur de Pierre de Damien, en aſſembla un l'an 1073. On met encore quelques ſynodes en 1281, 1499, 1554, &c.

CHALONS, maiſon. La maiſon DE CHALONS, illuſtre par elle-même & par ſes alliances, venoit des comtes de Bourgogne & de Chalons, & a produit les branches des comtes d'Auxerre & de Tonnerre, & des princes d'Orange.

COMTES D'AUXERRE DE LA MAISON DE CHALONS.

I. JEAN I du nom, dit *le Sage*, comte de Chalons & de Bourgogne, mourut le 30 ſeptembre 1267. Il épouſa 1°. *Mahaud*, fille de *Hugues* III du nom, duc de Bourgogne, & de *Béatrix* dauphine de Viennois ſa ſeconde femme: 2°. *Iſabeau* de Courtenai, fille de *Robert* I du nom, ſeigneur de Champignelles, & de *Mahaud*, dame de Mehun: 3°. *Laure* de Commerci, fille de *Simon* II, comte de Commerci. De la premiere il eut entr'autres enfans, HUGUES de Chalons, comte de Bourgogne, *qui continua la branche des comtes de* BOURGOGNE. *Voyez* BOURGOGNE. De la ſeconde ſortirent entr'autres enfans, JEAN I du nom, qui ſuit. De la troiſiéme vint JEAN de Chalons, ſeigneur d'Arlai, *qui a fait la branche des ſeigneurs d'*ORANGE, *rapportée ci-après.*

II. JEAN de Chalons I du nom, ſeigneur de Rochefort, &c. mourut en 1309. Il épouſa 1°. *Elizabeth* de Lorraine, veuve de *Guillaume*, comte de Vienne, & fille de *Matthieu* II du nom, duc de Lorraine: 2°. *Alix* de Bourgogne, comteſſe d'Auxerre, dame de Saint-Aignan & de Montjai, troiſiéme fille & héritiere de *Eudes* de Bourgogne, comte de Nevers, & de *Mahaud* de Bourbon, comteſſe de Nevers, d'Auxerre & de Tonnerre: 3°. *Marguerite* de Beaujeu, fille de *Louis* de Forez, ſeigneur de Beaujeu. Du ſecond lit vint, GUILLAUME, qui ſuit.

III. GUILLAUME de Chalons, comte d'Auxerre & de Tonnerre, ſurnommé *le Grand*, ſeigneur de Rochefort, Saint-Aignan, &c. mourut à la bataille de Mons en Puelle, le 9 août 1304. Il épouſa *Eléonore* de Savoye, fille d'*Amé* V du nom, dit *le Grand*, comte de Savoye, & de *Sibille* de Baugé, dont il eut JEAN II du nom, qui ſuit; & *Jeanne* de Chalons, comteſſe de Tonnerre, mariée à *Robert* de Bourgogne, morte ſans enfans.

IV. JEAN de Chalons II du nom, comte d'Auxerre & de Tonnerre, ſeigneur de Rochefort, &c. mourut à la journée de Creci en 1346. Il épouſa 1°. *Marie*, fille d'*Amé* II du nom, comte de Genève: 2°. *Ali[illegible]*, fille de *Renaud* de Bourgogne, comte de Montbeliard, & de *Guillemette* de Neufchâtel, dont il n'eut point d'enfans; & laiſſa entr'autres de ſa premiere femme, JEAN III, qui ſuit.

V. JEAN de Chalons III du nom, comte d'Auxerre & de Tonnerre, ſeigneur de Montjai, Saint-Aignan, &c. fut en grand crédit ſous le régne de Philippe de *Valois*. Il exerça la charge de grand bouteiller de France au ſacre du roi Jean en 1350, & la continua juſqu'à ſa mort, arrivée avant l'an 1361. Il épouſa *Marie* Creſpin, dame de Louves & de Boutavent, ſeconde fille & héritiere de *Guillaume* Creſpin VI du nom, ſeigneur du Bel & d'Eſtrepagni, & de *Marguerite* de Beaumez, dont il eut *Jean* de Chalons IV du nom, qui vendit au roi en 1370 ſon comté d'Auxerre, & mourut ſans poſtérité en 1379, LOUIS, qui ſuit; *Marie*, morte ſans alliance; & *Mahaud* de Chalons, mariée en 1364, à *Jean* d'Antigni, dit *de Sainte-Croix*, ſeigneur de Savigni en Revernont.

VI. LOUIS de Chalons, comte de Tonnerre, ſeigneur de Saint-Aignan, &c. mourut en 1398, ayant eu de *Marie* de Parthenai ſa femme, fille de *Guillaume* Larchevêque, ſeigneur de Parthenai, & de *Jeanne*, dame de Matheſelon, *Louis* de Chalons II du nom, comte de Tonnerre, &c. tué à la bataille de Verneuil en 1424, ſans laiſſer de poſtérité de *Marie* de la Trémoille, ni de *Jeanne* de Perilleux; *Hugues* de Chalons, ſeigneur de Cruſi & d'Argueil, mort ſans enfans de *Catherine* de l'Iſle-Bouchard; *Jean*, ſeigneur de Ligni, tué à la bataille d'Azincourt en 1415; *Guillaume*, chevalier de Rhodes; *Amedée*, abbé de Baume, mort en 1431; *Marie*, morte jeune; *Jeanne*, mariée le 10 août 1400 à *Jean* de la Beaume II du nom, ſeigneur de Bonrepos, mort en 1451; & *Marguerite* de Chalons, comteſſe en partie de Tonnerre, dame de Saint-Aignan, Celles, &c. mariée à *Olivier*, ſeigneur de Huſſon, chambellan du roi Charles VII, *dont deſcendent les autres comtes de* TONNERRE.

SEIGNEURS D'ARLAI ET PRINCES D'ORANGE de la maiſon de CHALONS.

II. JEAN de Chalons II du nom, fils de JEAN, comte de Chalons & de Rochefort, & de *Laure* de Commerci ſa troiſiéme femme, fut ſeigneur d'Arlai, & gouverneur du comté de Bourgogne. Il épouſa 1°. *Marguerite* de Bourgogne, baronne de Viteaux, fille de *Hugues* IV du nom, duc de Bourgogne, & de *Beatrix* de Navarre ſa ſeconde femme: 2°. *Alix* de Neſle, veuve de *Guillaume* de Flandres, ſeigneur de Tenremonde, & fille de *Raoul*, ſeigneur de Neſle, connétable de France, & d'*Alix* de Dreux, dont il n'eut point d'enfans, & laiſſa de ſa premiere femme, HUGUES I du nom, qui ſuit; *Jean*, évêque de Langres, mort vers l'an 1335; & *Iſabelle* de Chalons, mariée en 1309 à *Louis* de Savoye, ſeigneur de Vaud.

III. HUGUES de Chalons I du nom, ſeigneur d'Arlai, baron de Viteaux, &c. fit ſon teſtament en 1322. Il épouſa *Beatrix* de la Tour, dite *de Viennois*, fille de *Humbert* I du nom, ſeigneur de la Tour-du-Pin, & d'*Anne* dauphine de Viennois, dont il eut JEAN III du

Digitized by Google

nom, qui ſuit; *Louis*, *Hugues* & *Jacques*, dont on ne trouve que les noms.

IV. JEAN de Chalons III du nom, ſeigneur d'Arlai, d'Argueil, Viteaux, &c. étoit mort en 1366. Il épouſa 1°. en 1346 *Marguerite* de Mello, dame de Sainte-Hermine, veuve de *Maurice* IV du nom, ſeigneur de Craon, & fille de *Dreux* de Mello IV du nom, ſeigneur de Château-Chinon, &c. & de *Leonore* de Savoye: 2°. en 1361 *Marie* de Genève, fille de *Guillaume* III du nom, comte de Genève, dont il n'eut point d'enfans, & laiſſa de ſa premiere femme, HUGUES de Chalons II du nom, ſeigneur d'Arlai, &c. mort vers l'an 1390, ſans poſtérité de *Blanche* de Genève ſa femme, fille d'*Amé* III du nom, comte de Genève, & de *Mahaud* d'Auvergne; LOUIS, qui ſuit; *Marguerite* alliée à *Jean*, comte de Montbelliard; *Béatrix*, mariée à *Antoine*, ſeigneur de Beaujeu; & *Jeanne* de Chalons, femme de *Jean* de Vergi III du nom, ſeigneur de Champlite & de Fouvens, ſénéchal, maréchal & gouverneur de Bourgogne.

V. LOUIS de Chalons, ſeigneur d'Argueil & de Cuiſel, accompagna *Amé* IV, comte de Savoye, dit *le Verd*, au voyage de Gréce, & mourut en 1366. Il épouſa *Marguerite* de Vienne, fille de *Philippe*, ſeigneur de Pymont, &c. dont il eut JEAN IV du nom, qui ſuit; & *Hugues* de Chalons, ſeigneur d'Argueil, mort ſans poſtérité en la guerre contre les Turcs en Hongrie le 11 ſeptembre 1397.

VI. JEAN de Chalons IV du nom, ſeigneur d'Arlai, &c. ſuccéda en 1393 en la principauté d'Orange à ſon beau-pere. Depuis il embraſſa le parti de Jean, duc de Bourgogne, qui le fit lieutenant général des duché & comté de Bourgogne, & lui donna en 1408 le commandement de l'armée qu'il envoya au ſecours de Jean de Baviere, évêque de Liége, contre ſes ſujets rebelles. Il fut nommé chambrier de France par les partiſans du duc de Bourgogne en 1415, gouverneur du Languedoc en 1417, & mourut de peſte à Paris le 4 décembre 1418. Il épouſa en 1389 *Marie* de Baux, fille unique de *Raymond* de Baux V du nom, prince d'Orange, & de *Jeanne* de Genève, dont il eut LOUIS II du nom, prince d'Orange, *dont la poſtérité eſt rapportée à* ORANGE; JEAN de Chalons, ſeigneur de Viteaux, *qui fit la branche des comtes de* JOIGNI, finie en *Charlotte* de Chalons, mariée à *Adrien* de Sainte-Maure, marquis de Neſle. Les autres enfans de JEAN IV du nom, prince d'Orange, furent *Hugues*, ſeigneur de Cuiſel, mort ſans alliance; *Alix*, femme de *Guillaume* de Vienne, ſeigneur de S. Georges & de Buſſi; & *Marie* de Chalons, alliée à *Jean*, comte de Fribourg, ſeigneur de Neufchâtel. *Voyez* NASSAU. * Du Chêne, *hiſt. de Bourg. & de Verg.* Du Bouchet, *hiſt. de Courten.* La Piſe, *hiſt. d'Orange.* Denys Godefroi, *officiers de la couronne.* Le P. Anſelme. Du Cange. Sainte-Marthe, &c.

CHALONS ſur Marne, ville de France en Champagne, avec évêché ſuffragant de Reims, a le titre de comté & pairie. C'eſt le *Catalaunum* des anciens dont fait mention Ammien Marcellin. On prétend que ce fut dans les plaines voiſines de cette ville, que Merouée roi des François, Aëtius général des Romains, & Théodoric roi des Viſigots, ayant joint leurs armées, donnerent bataille à Attila, & le défirent en 451. C'eſt l'opinion de ceux qui entendent par *Campi Catalaunici*, la plaine de Châlons en Champagne; mais on doit lire, *Campi Secalaunici*, campagne de Soulogne près d'Orléans. Châlons eſt une ville ancienne; & dès le temps de Julien l'*Apoſtat*, elle tenoit rang entre les premieres villes de la Gaule Belgique. Elle eſt ſituée dans une plaine fertile, ſur la riviere de Marne, dont une partie entrant dans la ville, y forme une iſle, & ſert beaucoup pour la commodité des habitans. Elle a de ce côté d'aſſez bonnes fortifications, que le roi François I y fit faire; & elle eſt entourée de murailles avec des foſſés preſque toujours remplis d'eau. Il y a de belles rues, des maiſons aſſez bien bâties, & de grandes places; entr'autres celle où l'on voit la maiſon de ville, & celle où eſt l'égliſe collégiale de Notre-Dame. La cathédrale de S. Etienne dans l'iſle eſt renommée par ſes évêques & par ſon chapitre. S. Memie, que le vulgaire nomme Menge, eſt le plus ancien de ſes prélats: Donatien, Domitien, Alpin, Elaiſe, & Leudomir y ſont auſſi reconnus pour ſaints. Il y a encore eu d'autres prélats célébres, comme Mancion, Bovon, Roger, Philippe de Champagne, Guillaume de Champeaux, Alberic de Reims, Gui de Montagu, Barthélemi de Senlis, Guillaume du Perche ou de Bellême, Jean de Châteauvillain, Pierre de Latilli, Robert & Philippe de Lenoncour cardinaux, Jérôme de Burges, Nicolas, Côme, & Henri Clauſe, Felix Vialart, &c. Outre la cathédrale, il y a douze paroiſſes, entre leſquelles pluſieurs ſont collégiales; trois abbayes, qui ſont de ſaint Pierre ès-Monts, de S. Menge-lez-Châlons, & de Touſſaint en l'iſle, avec diverſes maiſons eccléſiaſtiques & religieuſes, & un collége de jéſuites. Les avenues de Châlons ſont agréables, & il y a à l'entour de la ville de beaux promenoirs, entre leſquels celui du Jare eſt le plus renommé. La riviere de Marne la rend une ville de négoce, par la commodité qu'elle donne de tranſporter les denrées à Paris. Il y a pluſieurs riches marchands, même dans le fauxbourg de Marne, qui eſt très-conſidérable; ce qui eſt cauſe que pluſieurs diviſent Châlons en ville, iſle, & bourg. On y paſſe la riviere ſur divers ponts. Châlons a auſſi un ſiége de juſtice, & généralité. Elle ſouffrit dans le XVI ſiécle pendant les guerres civiles; & dès l'an 1562, les huguenots y avoient commis de grands déſordres. On en punit quelques-uns. En 1592 le parlement de Paris transféré à Châlons, y donna un célébre arrêt contre le légat du pape & la ligue, qui ſous un faux prétexte de religion, s'efforçoient d'ôter la couronne à celui qui en étoit légitime héritier. Châlons a eu des comtes qui ont cédé leurs droits aux évêques, qui ſont comtes & pairs de France. * Ammien Marcellin, *l.* 15. Grégoire de Tours, Aimoin & Sigebert. Papire Maſſon, *deſcript. flumin. Gall.* Du Chêne, *recherches des antiquités de France.* Sainte-Marthe, *Gall. chr.* Rapine, *vie de S. Memie, & catalogue des évêques, &c.*

CONCILES DE CHALONS SUR MARNE.

CONON évêque de Préneſte, & légat du ſaint ſiége en France, pour le pape Paſchal II, ayant tenu divers conciles à Reims, à Troyes & à Cologne, contre l'empereur Henri IV & ſes adhérans, en aſſembla un pour le même ſujet en cette ville l'an 1115. Jérôme de Burges, le même que le roi Charles IX envoya au concile de Trente, & celui à qui Genebrard dédia les livres de l'Euchariſtie de Claude d'Eſpenſe, y tint un ſynode l'an 1559. Felix Vialart en a tenu d'autres en 1641, 1654, &c.

CHALOSSE, petit pays de France dans la Gaſcogne. Il eſt près de l'Adour, renfermé dans la Gaſcogne propre. S. Sever en eſt le lieu principal. * Mati, *dict.*

CHALUCET (*Armand-Louis* Bonnin de) étoit évêque de Toulon, lorſque le duc de Savoye aſſiégea cette ville en 1707. Il rendit de grands ſervices en cette occaſion. Il s'appliqua avec zéle à mettre l'union parmi les commandans de l'armée qui devoit la défendre, fournit de l'argent & de la farine pour le pain, & pendant le ſiége demeura intrépide au milieu des bombes, qui tomberent au nombre de treize dans ſa maiſon, même au coin de ſon lit. En reconnoiſſance de ſon zéle, la ville lui a fait dreſſer un monument dans la chambre de ville, avec cette inſcription:

ARMANDO
LUDOVICO BONNIN DE CHALUCET,
Epiſcopo Tolonenſi,
Quod
Urbe, terrâ, marique,

Digitized by Google

A Germanis, Anglis, Batavis & Sabaudis
Obſeſſâ,
Inter miſſiles hoſtium ignes
Et dijectæ domus ruinas
Intrepidus,
Optimates conſilio & exemplo firmavit;
Plebem frumento & pecuniâ juvit,
Conſules
Et civitas Tolonenſis
Poſt depulſos hoſtes
Grati animi
Monumentum
P. P.
1708.

M. de Chalucet méritoit d'ailleurs beaucoup d'eſtime par ſon érudition. En 1704 il publia d'excellentes ordonnances ſynodales pour ſon diocèſe, *in*-12, à Toulon. Avant ſon épiſcopat, il avoit eu de fréquentes conférences avec les proteſtans, pour les ramener au ſein de l'égliſe, & il étoit en effet très-habile dans la controverſe. Les miniſtres Claude & Boſſatran l'ont éprouvé en particulier. M. de Chalucet a fait contre le premier une réponſe à l'écrit de ce miniſtre ſur la préſence réelle, imprimée en 1682, *in*-12, avec l'écrit même de M. Claude. Rien de plus clair & de plus fort que cette courte réponſe. M. Boſſatran ayant tourné à ſon propre avantage, dans un écrit public, ce qui s'étoit paſſé entre lui & M. de Chalucet, & en préſence de pluſieurs autres, dans une conférence tenue à Niort, M. de Chalucet ſe crut auſſi obligé de le réfuter & de faire connoître la vérité. C'eſt le ſujet d'une *réponſe* très-ſolide qu'il publia en 1684, *in*-12, & qui eſt beaucoup plus longue que la réponſe à M. Claude.

CHALVET (Matthieu de) nommé en latin MATTHÆUS CALVENTIUS, étoit iſſu de la famille des Chalvets, de Roche-Montez en la haute Auvergne. Il naquit au mois de mai 1528. Le célébre Pierre Lizet, ſon oncle, qui étoit du même pays, & qui fut nommé en 1529 premier préſident du parlement de Paris, étant allé voir ſa famille pendant les vacances de l'année 1539, demanda le jeune Chalvet, & l'ayant amené à Paris, il lui fit faire les meilleures études que l'on pouvoit faire alors, principalement ſous Oronce Finé, Tuſan, Buchanan & quelques autres ſavans qui ſe diſtinguoient le plus en ce temps-là. Chalvet, après avoir étudié ſix ans ſous eux, fut envoyé en 1546, à Toulouſe pour s'y appliquer au droit civil ſous les plus habiles maîtres. En 1550 étant allé en Italie, il y fréquenta auſſi les ſavans, entr'autres Alciat à Pavie, & Socin à Boulogne. Revenu à Toulouſe, il continua de ſe livrer à l'étude du droit, & il y fit de grands progrès. Il tempéroit ſa grande aſſiduité à l'étude par les exercices du corps, & récréoit ſon eſprit en cultivant la poéſie latine & françoiſe. Lorſqu'il eut pris le dégré de docteur, M. Lizet ſongea à le faire revenir à Paris; mais on le retint à Toulouſe, & il y épouſa en 1552 *Jeanne* de Bernuy, fille du ſeigneur de Palficat, baron de Villeneuve. L'année ſuivante 1553, il fut reçu conſeiller au parlement de Toulouſe, & peu après créé juge de la poéſie françoiſe & *mainteneur* des jeux floraux. En 1573 le parlement le nomma préſident des enquêtes. Entre le grand nombre d'amis illuſtres qu'il s'acquit en Languedoc, on compte particuliérement M. du Faur de Saint-Jorry, premier préſident du parlement de Toulouſe, magiſtrat d'un grand mérite, & qui eut toujours pour M. Chalvet une affection ſinguliere. Durant les troubles des guerres civiles dont la France ſe vit alors agitée, M. Chalvet, toujours fidéle à ſon roi, ſe retira en Auvergne dans ſa famille, & dans cette retraite, pour ſe conſoler & s'y faire une occupation, il ſe mit à traduire en françois les ouvrages de Séneque le philoſophe. Lorſque le parlement de Toulouſe eut été transféré à Caſtel-Sarazin, ville de Languedoc, en l'évêché de Montauban, M. Chalvet fut choiſi par ce parlement pour aller ſaluer Henri IV à Lyon : c'étoit l'an 1595. Le roi le reçut avec beaucoup de bonté, le loua ſur ſon attachement à ſa perſonne, & lui fit un préſent. En 1603 il fut encore député au nom du même parlement vers le roi, pour pluſieurs affaires importantes. Ce fut dans cette occaſion, que Henri IV voulant reconnoître les ſervices que ce ſujet fidéle lui avoit rendus, le fit, de ſon propre mouvement, & ſans aucune ſollicitation étrangere, un de ſes conſeillers d'état. M. Chalvet prêta ſerment entre les mains de M. de Belliévre, chancelier de France. Un an après ſon retour à Toulouſe, voulant achever ſes jours dans le repos, il réſigna ſa dignité de préſident à *François* de Chalvet, l'un de ſes fils. Matthieu ſurvécut peu à cette réſignation; il mourut à Toulouſe le 20 de juin 1607, à l'âge de 79 ans. Sa traduction des œuvres de Séneque le philoſophe parut *in-folio*, à Paris, en 1604. Elle fut réimprimée dans la même ville, chez Michel Blageart & Michel Brunet, en 1638, auſſi *in-folio*. Cette édition eſt augmentée d'un abrégé de la vie du traducteur, & de quelques vers latins & françois à ſa louange; les françois par François de Chalvet, ſieur de Fenouillet, conſeiller au parlement de Toulouſe, fils de l'auteur; les latins par G. Criton, profeſſeur au collége royal à Paris. On y trouve enſuite 1. la traduction des ſept livres des bienfaits. 2. Les lettres. 3. Les autres écrits moraux de Séneque. 4. Le diſcours ſur la mort de l'empereur Claude, qui eſt proprement une ſatyre contre ce prince. 5. Deux recueils de ſentences extraites des divers traités de Séneque. 6. Pluſieurs *traités moraux & philoſophiques*, attribués au même, & traduits par Jean Baudouin. 7. *Les controverſes & ſuaſoires de M. Annæus Seneca, rhéteur.* M. Huet, dans ſon traité *De claris interpretibus*, page 185, dit entr'autres, que ce magiſtrat a traduit Séneque d'une maniere trop diffuſe : *Verba verbis conſentanea ut eſſent parum curavit, ſiccumque Senecam & conciſum, exuberanti ſermonis copiâ diſtendit.* M. de Chalvet a fait auſſi beaucoup de poéſies latines & françoiſes : on ne ſait point ſi elles ont été imprimées. * *Voyez* l'abrégé de ſa vie au-devant de ſa traduction de Séneque; & ſon éloge, écrit en latin, au livre cinquiéme des éloges de Scévole de Sainte-Marthe.

CHALVET (Hyacinthe de) dominicain. Il étoit fils d'un préſident du parlement de Languedoc, & petit-fils de MATTHIEU de Chalvet, préſident du même parlement, *dont on a parlé dans l'article précédent.* Ce pere naquit le 14 ſeptembre 1605 à Toulouſe. Il fut reçu étant fort jeune, dans le couvent des Freres-Prêcheurs de cette ville. Il s'appliqua auſſitôt à l'étude de la théologie & à la prédication, & remplit avec éclat pluſieurs des principales chaires du royaume. Il vint à Caen pour la même fonction en 1644, & il y travailla à la réforme du couvent que ceux de ſon ordre ont dans cette ville. En 1647 il ſe chargea de la direction de la conſcience du comte de Remorantin, & de celle de quatre mille hommes que ce comte menoit au ſecours de la ville de Candie, aſſiégée par les Turcs. Il y demeura environ un an, en partit au commencement de ſeptembre 1648 pour aller viſiter les ſaints lieux; & à ſon retour il fut pris par les infidéles, & ne ſortit de captivité qu'en 1650. Il paſſa par Rome, & revint à Toulouſe la même année. Ce fut-là qu'il fit imprimer le premier tome de ſon *Theologus eccleſiaſtes*, (c'eſt-à-dire, le Théologien prédicateur.) La demeure de Lyon lui ayant paru plus commode pour la continuation de l'impreſſion de cet ouvrage, il s'y tranſporta & y fit imprimer les quatre tomes ſuivans depuis 1653 juſqu'en 1656, qu'il alla demeurer au noviciat de ſon ordre à Paris. Ni ces voyages, ni ces travaux n'interrompirent point ſon aſſiduité à la prédication. Mais ſe voulant enfin fixer, il choiſit pour ſa retraite la ville de Caen, où il prit le titre de docteur en 1659, & y fit imprimer le ſixiéme volume de ſon grand ouvrage. Ce fut M. Huet, ſon ami, depuis évêque d'Avranches, qui engagea les libraires de

Digitized by Google

Caen à imprimer ce ſixiéme volume. La chaire royale de théologie de l'univerſité de cette ville étant venue à vaquer en 1662, il la diſputa, l'obtint, & la remplit pendant quatorze ans avec un grand concours d'auditeurs. Mais ayant eu pluſieurs affaires dans ſon couvent, il ſe vit contraint d'en ſortir & de demeurer au collége des arts dans la même ville. Il rentra néanmoins quelques années après dans ſon couvent, & ſe ſentant affoibli, il ſe retira dans ſon pays en 1681, c'eſt-à-dire, à Toulouſe, où il mourut l'an 1683, âgé de 78 ans : d'autres lui donnent 80 ans. Ce pere étoit très-zélé pour la doctrine de S. Thomas, qu'il avoit bien étudiée. On a encore de lui un ouvrage ſur les grandeurs de S. Joſeph ; & un autre ſur les avantages de S. Dominique. * *Voyez* les origines de Caen, par M. Huet, *chap.* 24 *de la ſeconde édition.* Le même, dans les mémoires latins ſur ſa propre vie, *Commentarius de rebus ad eum pertinenbus*, page 212.

CHALVETTI, inſtituteur de pluſieurs ordres religieux parmi les Turcs. C'eſt de lui que ſont venus les régles des Mimetulhites, des Cadrites, des Calenders, des Edhemites, des Hizrevits, & des Beftaſchites ; les fondateurs de ces ordres ayant ſuivi ſes préceptes & ſa doctrine. * Ricaut, *de l'empire Othoman.*

CHALUS ou CHASLUS (*Caſtrum Lucii*) bourg de France dans le Limoſin, vers les frontieres du Périgord, entre Saint-Irier & Limoges. Il eſt renommé par une foire de chevaux qu'on y tient toutes les années, le jour de S. George. Ce bourg a donné naiſſance à Emeri de Chalus, cardinal, archevêque de Ravenne, & évêque de Chartres. Il fut aſſiégé par Richard I, roi d'Angleterre, qui y mourut d'une bleſſure, l'an 1199. On tient que ce qui donna occaſion à ce ſiége, fut qu'un ſeigneur de Chalus trouva ſous terre les ſtatues en or d'un empereur, de ſa femme & de ſes enfans. Le roi Richard voulant s'emparer de ce tréſor contre la volonté de ce ſeigneur, l'aſſiégea en ſon château. Richard y reçut un coup de fléche dont il mourut. * Adrien de Valois, *Notitia Galliar.*

CHALUS (Emeri) cardinal, *cherchez* EMERI.

CHAM, l'un des trois fils de Noé, & le plus jeune de tous, ſelon la plus commune opinion, naquit vers l'an du monde 1559, qui étoit le 503e de l'âge de Noé & le 2476e avant J. C. Après le déluge, il s'appliqua avec ſon pere & ſes freres, à cultiver la terre. Noé planta la vigne, & ne connoiſſant pas encore la force du vin, il en but par excès, & s'endormit enſuite dans une poſture indécente, découvrant ce que l'honnêteté ordonne de cacher. Cham l'ayant apperçu dans cette poſture, loin de le couvrir en avertit ſes freres, qui par un ſentiment de reſpect détournerent les yeux, & jetterent un manteau ſur Noé. Ce fut en punition de cette action, que ce patriarche maudit Chanaam fils de Cham. Nous ne ſavons pas le temps de la mort de Cham. Quelques-uns croient qu'il régna en Egypte où ſes deſcendans l'ont adoré, dit-on, ſous le nom de Jupiter Ammon. *Voyez* AMMON. * *Geneſ. V & VI.* Torniel. Salien, *in annal.* Genebrard, *liv.* 1 *chron.* Bochart, *Paleg. liv.* 1, *chap.* 1.

CHAM, *cherchez* KAM.

CHAMANS (Saint) famille, *cherchez* S. CHAMANS.

CHAMANT (Saint) ou plutôt S. Amant, en latin *Amantius.* On croit qu'il fut le premier évêque de Rhodes dans le V ſiécle ; qu'il travailla à la converſion de pluſieurs idolâtres, qui reſtoient dans ce pays, & qu'il y mourut vers la fin du même ſiécle. On ne ſait pas préciſément l'année de ſa mort ; mais Adon & Uſuard font mémoire de lui au quatre novembre. Peu d'années après ſa mort, Quintien ſon ſucceſſeur, au retour du concile d'Orléans, tenu en 511, tranſporta ſon corps dans l'égliſe qu'il avoit rebâtie, qui porta depuis le nom de ce Saint. * *Greg. Tur. vitæ Patrum, cap.* 4. *Amantii vita apud Surium & Labbe.* Baillet, *vies des Saints, mois de novembre.*

CHAMB (le comté de) petit pays du cercle de Baviere. Il eſt entre la Bohême, le duché & le palatinat de Baviere. Il n'a pas au-delà de ſix lieues de longueur & quatre de largeur, & la ville de Chamb qui lui donne ſon nom, en eſt le ſeul lieu conſidérable. Ce pays a eu autrefois ſes comtes particuliers ; enſuite il fut uni au haut Palatinat, auquel il donna le nom de *Marche de Chamb.* L'un & l'autre appartiennent maintenant aux ducs de Baviere. * Mati, *dictionn.*

CHAMBELLAN DE FRANCE (grand) eſt un officier de la couronne, qui commande à tous les officiers de la chambre & de la garderobe du roi. Quand le roi s'habille il lui donne ſa chemiſe, & ne céde cet honneur qu'aux fils de France, & aux princes du ſang. Lorſque le roi mange dans ſa chambre, il y fait tous les honneurs, lui donne la ſerviette, & le ſert. Dans les cérémonies & autres aſſemblées, ſon ſiége eſt derriere celui du roi ; mais quand le roi tient ſon lit de juſtice au parlement, le grand-chambellan eſt aſſis à ſes pieds ſur un carreau de velours violet, couvert de fleurs-de-lys d'or. Il ſe trouve encore aux audiences des ambaſſadeurs, où il a ſa place derriere le fauteuil du roi, & il couchoit anciennement dans la chambre du roi, quand la reine n'y étoit point. C'étoit lui qui faiſoit prêter le ſerment de fidélité à ceux qui faiſoient hommage au roi ; qui gardoit les coffres & les tréſors du roi, & avoit l'adminiſtration des finances, qui ſignoit les lettres patentes, & autres actes de conſéquence, & qui gardoit le cachet du cabinet. Le jour du ſacre, il chauſſe les botines au roi, & lui vêt la dalmatique, & le manteau royal. Lorſque le roi eſt décédé, il enſevelit le corps, étant accompagné des gentilshommes de la chambre. Les grands-chambellans ont une table entretenue chez le roi ; mais M. le duc de Chevreuſe, grand-chambellan, s'en accommoda avec les premiers maîtres d'hôtel, leſquels tiennent à préſent cette table, qui eſt toujours appellée la table du grand-chambellan. Les marques de ſa dignité ſont, deux clefs d'or, dont le manche ſe termine en couronne royale, paſſées en ſautoir derriere l'écu de ſes armes. Les rois de Perſe avoient leurs chambellans. Il eſt parlé dans les actes des Apôtres d'un chambellan d'Hérode. Les empereurs Romains du haut & du bas empire ont eu leurs chambellans qui ont été appellés *præpoſiti cubiculi ;* & les derniers empereurs Grecs de Trébizonde ont conſervé cette dignité. On croit que c'eſt en France la plus ancienne charge de la couronne. Pluſieurs hiſtoriens ont aſſuré que Gautier de Calès ou de Caux, ſeigneur d'Ivetot, étoit chambellan de Clotaire fils de Clovis. Voici ce que l'hiſtoire nous apprend touchant la ſuite de ceux qui ont exercé cette charge.

Nicole Gille aſſure que Clovis, premier roi chrétien, eut pour chambellan Aurelien ; mais le témoignage de cet auteur n'eſt pas de grande autorité. Gaguin dit que Gautier de Calès, ſeigneur d'Ivetot, fut grand-chambellan de Clotaire. Aimoin & Frédegaire parlent de Valdemar grand-chambellan de Gontran roi d'Orléans. Grégoire de Tours fait mention d'Evreux & de Ferfaut chambellans de Chilpéric ; il parle auſſi de Cæregiſile chambellan de Sigebert roi de Metz, qui fut tué en voulant défendre ce prince, lorſque Frédegonde le fit aſſaſſiner à Vitri. L'on trouve ſous Childebert, fils de Sigebert trois chambellans ; Eberon, qui fut gouverneur dans Poitiers ; Cothron, & Radanes : Théodoric ſon fils avoit Berthaire pour chambellan.

En la race des Carlovingiens, Algiſe étoit grand chambellan ſous Charlemagne, & fut un des chefs de l'armée du roi contre les Sénes. Etant mort dans la bataille, Mangefride lui ſuccéda dans la charge & dans le commandement d'une partie de l'armée. Gerouſt ou Geronge ſervit Louis *le Débonnaire* en cette qualité, ou fut, ſelon d'autres, capitaine de la garde de la porte. Bernard, duc de Septimanie, fut grand-chambellan ſous Louis *le Débonnaire ;* Angilram ſous Charles *le Chauve ;* Bozon, frere de l'impératrice Richilde, femme de l'empereur Charles *le Chauve*, ſous Louis *le Bé-*

Digitized by Google

gue. Celui-ci ayant été fait roi de Provence, Théodoric lui ſuccéda en ſa charge : il la conſerva pendant le régne de Louis & de Carloman, fils de Louis *le Bégue*, qu'il fit ſacrer rois de France, après la mort de leur pere.

En la famille de Hugues *Capet*, commença la diſtinction du chambellan & du chambrier. Sous Philippe I, Angelram étoit grand-chambellan ; & Gaſton de Poiſſi qui fut pourvu de cet office après lui, prend la qualité de chambellan dans une charte ſous Louis *le Gros*. Sous le régne de Louis *le Jeune*, l'on trouve Renaud grand-chambellan & Mathieu chambrier. Depuis Philippe *Auguſte*, la ſucceſſion des chambellans eſt plus ſuivie.

I. Gautier de Villebeon I du nom, ſeigneur de la Chapelle & de Nemours, étoit chambellan de France, ſous le régne de Louis *le Jeune*, & de Philippe *Auguſte*. Il mourut fort âgé en 1205.

II. Gautier de Villebeon II du nom, dit *le Jeune*, ſeigneur de la Chapelle, ſuccéda à ſon pere en cette charge, qu'il exerçoit encore en 1219.

III. Philippe II du nom, ſeigneur de Nemours, chambellan de France ſous le régne de Louis *le Jeune*, & de Philippe *Auguſte*. Il étoit fils de Gautier, ſeigneur de Nemours, & petit-fils de *Philippe* de Nemours, lequel étoit frere de *Gautier II*, ſeigneur de la Chapelle.

IV. Adam de Villebeon, ſeigneur de la Chapelle-Gautier & de Villebeon, étoit chambellan de France en 1223, & mourut en 1238.

V. Pierre de Villebeon, ſeigneur de Baignaux, fils d'*Adam*, chambellan de France, fut en grand crédit auprès du roi S. Louis, & l'accompagna en ſes deux voyages d'outremer. Il mourut au port de Tunis en Afrique, l'an 1270, & ſon corps fut apporté à S. Denys, où il eſt enterré aux pieds du roi.

VI. Mathieu de Marli, de la maiſon de Montmorenci, exerçoit l'office de chambellan de France en 1272.

VII. Pierre, ſeigneur de la Broſſe, de Langeais en Touraine, chambellan de France, fut fort aimé du roi Philippe *le Hardi* ; mais ayant abuſé de ſa faveur, il fut condamné à être pendu ; ce qui fut exécuté en préſence des ducs de Bourgogne & de Brabant, & du comte d'Artois, l'an 1277.

VIII. Raoul de Clermont II du nom, ſeigneur de Neſle, eſt qualifié chambellan de France, dans l'arrêt rendu en faveur du roi Philippe *le Hardi*, pour le comté de Poitou, l'an 1285. Il fut depuis connétable de France, & mourut à la bataille de Courtrai en 1302.

IX. Mathieu IV du nom, dit *le Grand*, ſeigneur de Montmorenci, amiral de France, fut pourvu de la charge de grand-chambellan, par le roi Philippe *le Bel*, & mourut en 1304.

X. Mathieu de Trie I du nom, ſeigneur de Fontenai, chambellan de France, vivoit en 1306.

XI. Enguerrand de Marigni III du nom, comte de Longueville, chambellan de France, fut fort en crédit auprès du roi Philippe *le Bel* ; mais étant tombé dans la diſgrace du comte de Valois, frere du roi, il fut exécuté au gibet de Montfaucon proche de Paris en 1315, ſous le régne ſuivant.

XII. Jean I du nom, vicomte de Melun, rendit de grands ſervices au roi Philippe *le Long*, qui lui donna la charge de chambellan de France en 1318 : il étoit mort en 1347.

XIII. Jean II du nom, vicomte de Melun, créé comte de Tancarville par le roi Jean, ſuccéda à ſon pere en la charge de chambellan, & fut reçu grand-maître de France en 1351 : il mourut l'an 1382.

XIV. Jean III du nom, vicomte de Melun, grand-chambellan de France en 1382, mourut l'an 1384.

XV. Arnaud-Amanjeu, ſire d'Albert, étoit grand-chambellan dès l'année 1381, & mourut en 1401.

XVI. Jacques de Bourbon II du nom, comte de la Marche, fut pourvu de l'office de grand-chambellan de France, en juillet 1397, & mourut en 1438.

XVII. Gui, ſeigneur de Couſan, exerçoit cette charge, dans les années 1401 & 1407.

XVIII. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, fut créé grand-chambellan de France, par lettres du 17 avril 1407, & ſouverain maître d'hôtel, ou grand-maître de la maiſon du roi, l'an 1413, & mourut en 1446.

XIX. Jean II du nom, ſeigneur Montmorenci, reçut en 1424 les proviſions de cet office, dont il ſe démit en faveur du ſeigneur de la Tremoille.

XX. Georges, ſeigneur de la Tremoille, fut honoré de la charge de grand chambellan de France, par le roi Charles VII en 1427 : il mourut l'an 1446.

XXI. Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois & de Longueville, poſſédoit cet office dès l'an 1443, & mourut en 1470.

XXII. Antoine de Château-neuf, ſeigneur du Lau, grand-chambellan, & bouteillier de France, fut arrêté priſonnier l'an 1466, & s'échapa deux ans après. Il vivoit encore l'an 1472.

XXIII. René II du nom, duc de Lorraine & de Bar, reçut les proviſions de la charge de grand-chambellan de France en 1486 ; mais il ſe ligua enſuite avec le duc d'Orléans contre le roi, & mourut en 1508.

XXIV. François d'Orléans I du nom, comte de Dunois & de Longueville, étoit grand-chambellan de France dès l'année 1484, & mourut en 1491.

XXV. François, marquis de Hocberg, comte de Neufchâtel en Suiſſe, ſeigneur de Rothelin, &c. fut pourvu de la charge de grand-chambellan de France en 1491, dont il fut déchargé l'année ſuivante, & mourut en 1503.

XXVI. Philippe de Crevecœur, ſeigneur d'Eſquerdes, maréchal de France, fut nommé grand-chambellan de France en février 1492, & mourut en 1494.

XXVII. Louis de Luxembourg, prince d'Altemure, exerçoit cet office en 1500, & mourut en 1503.

XXVIII. François d'Orléans II du nom, duc de Longueville, grand-chambellan de France, mourut en 1512.

XXIX. Louis d'Orléans I du nom, duc de Longueville, grand-chambellan de France, mourut l'an 1516.

XXX. Claude d'Orléans, duc de Longueville, poſſéda enſuite cette charge, & fut tué au ſiége de Pavie, l'an 1524, âgé d'environ dix-ſept ans.

XXXI. Louis d'Orléans II du nom, duc de Longueville, qui lui ſuccéda en cet office, mourut l'an 1537.

XXXII. François d'Orléans III du nom, duc de Longueville, grand-chambellan de France, mourut à Amiens en 1551, âgé de 16 ans.

XXXIII. François de Lorraine, duc de Guiſe, grand-Chambellan & grand-veneur de France, mourut au ſiége d'Orléans, en 1562.

XXXIV. Charles de Lorraine, duc de Mayenne, qui lui ſuccéda, mourut à Soiſſons en 1611.

XXXV. Henri de Lorraine, duc de Mayenne & d'Aiguillon, grand-chambellan de France, fut envoyé ambaſſadeur extraordinaire en Eſpagne l'an 1612, pour ſigner le contrat de mariage de Louis XIII avec l'infante, & fut tué au ſiége de Montauban l'an 1621.

XXXVI. Claude de Lorraine, duc de Chevreuſe, fut pourvu de la charge de grand-chambellan de France en 1621, & mourut en 1657.

XXXVII. Louis de Lorraine, duc de Joyeuſe, reçut les proviſions de cet office en 1644, fut depuis établi colonel général de la cavalerie légere de France, & mourut en 1654.

XXXVIII. Henri de Lorraine II du nom, duc de Guiſe, & grand-chambellan de France, accompagna la reine de Suéde à ſon entrée dans Paris, l'an 1656, & mourut en 1664.

XXXIX. Geofroi-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, prêta le ſerment au roi pour la charge de grand-chambellan, au mois d'avril 1658, & mourut en 1721.

XL. Emanuel Théodoſe de la Tour, duc de Bouillon, fut nommé grand-chambellan de France en ſeptembre 1715, ſur la démiſſion du duc de Bouillon, ſon pere. Il mourut en 1730.

XLI. Frédéric

Digitized by Google

XLI. Frédéric Maurice Caſimir de la Tour, prince de Turenne, fut reçu grand-chambellan de France, en ſurvivance du duc d'Albret ſon pere, dont il prêta ſerment le 3 mai 1717. Il mourut le 1 octobre 1723.

XLII. Charles Godefroi de la Tour, duc de Bouillon, fut pourvu de la charge de grand-chambellan de France, par la démiſſion de ſon pere, & en prêta le ſerment le 26 août 1728. *Voyez* l'auteur du livre intitulé : *Le grand-chambellan de France*, qui en nomme encore quelques autres, Bardin, *grand-chambellan de France ;* le P. Anſelme, *hiſtoire des grands officiers de la couronne.*

CHAMBELLAN (le grand) à Rome, eſt celui qui a ſoin du gouvernement de la ville, qui préſide au patrimoine de l'égliſe & au fiſc, & qui fait les aumônes du revenu de l'égliſe ; c'eſt comme le préfet du tréſor romain, ou le ſur-intendant des finances : il a auſſi le ſoin des édifices publics, comme autrefois les édiles. Le ſiége vacant, il loge à l'appartement du pape, marche avec ſa garde Suiſſe, & ordonne de l'aſſemblée du conclave. Il y a auſſi à Rome une charge de chambellan du ſacré collége, qui s'exerce tour à tour pendant un an par les plus anciens cardinaux. Il a ſoin du revenu du ſacré collége, & en ſortant de charge, il diſtribue à chacun des cardinaux ce qui lui appartient. Il eſt différent du camerlingue ou chambellan du pape. *Voyez* CAMERLINGUE. * *Voyage d'Italie.*

CHAMBER (Jean) aſſocié du collége d'Eton en Angleterre. Il a procuré en grec l'arithmétique de Barlaam, moine de Calabre, & a publié cet ouvrage avec une traduction latine & des ſcholies (*Barlaami monachi logiſtica, græcè cum verſione latinâ & ſcholiis Joannis Chamberi*, à Paris 1600, *in* 4°.) Sa verſion latine eſt dédiée à la reine Elizabeth. On trouve dans ce livre la théorie des opérations les plus communes de l'arithmétique : cependant M. Volf dit que cet ouvrage paſſe la portée de ceux qui commencent, & que cette trop grande exactitude leur paroît inutile, & même un peu ridicule. * *Joannis Chriſtophori Heilbronner hiſtoria Matheſeos univerſæ*, pages 489 & 798. *Supplément françois de Baſle.*

CHAMBERI, ville capitale de Savoye, en latin *Cameriacum*, *Camberiacum*, ou *Camberium*, eſt l'ancien ſéjour des ducs, & le ſiége d'un parlement, qu'ils appellent ſénat, compoſé de ſénateurs & de quatre préſidens. Il y a auſſi une chambre des comptes compoſée de préſidens, d'auditeurs, de généraux, & tréſoriers des finances de Savoye. Chamberi eſt du diocèſe de Grenoble, ſituée ſur la petite riviere d'Orbane, dans une plaine entourée de diverſes collines. Elle eſt aſſez grande, & aſſez bien bâtie. Il y a un beau château qui commande la ville, avec des jardins aſſez propres ; & dans la cour de ce château, une ſainte-chapelle, où il y a des chanoines. L'égliſe principale de Chamberi eſt la paroiſſe de S. Leger ; il y en a pluſieurs autres avec divers beaux monaſteres, & un collége de jéſuites. Cette ville eſt encore embellie par pluſieurs fontaines qui ont la plupart leurs ſources ſur la colline de Saint-Martin, & ſe diſtribuent en divers quartiers. Celle qui eſt à la place du marché, devant la maiſon de ville, eſt des plus belles. Outre cette commodité, les habitans ont encore celle de divers canaux de la petite riviere d'Orbane, qu'on a eu ſoin de faire paſſer dans la ville. En quelques endroits les maiſons qui s'avancent ſur la rue, portées ſur des pilliers, y forment des galeries, où l'on marche en tout temps à couvert. Chamberi a au couchant le fauxbourg Machée, & à côté le Vernai, avec diverſes promenades, entr'autres celle du mail, qui eſt très-fréquentée & très-agréable. * Sanſon. D'Audifret, *géographie.*

CHAMBON (N.) naquit dans la ville de Grignan. Il étudia en médecine à Aix, où il prit le dégré de docteur ; de-là, il fut à Marſeille dans l'intention d'y fixer ſon ſéjour ; mais une querelle qu'il eut avec une perſonne l'obligea de paſſer en Italie, de-là en Allemagne, enſuite en Pologne où il devint le médecin du roi Jean Sobieski. Ce prince connut bientôt tout ſon mérite, & lui en donna des preuves ; mais étant allé au ſiége de Vienne, Chambon le quitta & fut en Hollande voir les diſciples de Paracelſe & de Vanhelmont, enſuite en Angleterre où il ſe fit connoître des ſavans. De retour en France, il revint à Paris, où il fut reçu avec eſtime & diſtinction par M. Fagon, premier médecin du roi, qui ſouhaita de le faire aggréger à la faculté de médecine de cette ville, ce qui ſouffrit d'abord quelque difficulté à cauſe qu'il n'étoit pas maître-ès-arts ; mais M. Fagon les leva. Il paſſa bachelier & licencié ſans aucune contradiction ; lorſqu'il n'avoit plus qu'à prêter le ſerment, les médecins voulurent lui faire promettre qu'il ne donneroit aucun reméde particulier & qu'il laiſſeroit ce ſoin aux apothicaires ; il répondit qu'il ne pouvoit pas le promettre, parcequ'il avoit des remédes ſpécifiques dont il avoit cent fois fait l'expérience, avec leſquels il avoit opéré des cures très-conſidérables. Il s'engagea ſeulement à ne débiter jamais aucun des remédes qu'on trouveroit chez les apothicaires. Les médecins n'ayant pas voulu ſe contenter de cette promeſſe, Chambon toujours appuyé de la protection de M. Fagon, obtint un arrêt du parlement, qui le confirma & le maintint dans ſon grade de licencié. Il pratiqua la médecine à Paris avec un très-grand ſuccès. Quelques années après, un ſeigneur Napolitain ayant été conduit à la Baſtille, il fut choiſi par M. d'Argenſon, alors lieutenant général de Police, pour lui ſervir de médecin. Les fréquentes converſations qu'il eut avec ce ſeigneur, le mirent bientôt au fait du ſujet qui l'avoit fait arrêter. Chambon réſolut alors de le faire mettre en liberté, & compoſa dans cette vue un mémoire ou placet, qu'il fit préſenter au roi. Comme ce mémoire étoit directement contre le duc de Savoye & madame la ducheſſe de Bourgogne, madame de Maintenon le communiqua à cette princeſſe, & Chambon fut auſſitôt enfermé lui-même à la Baſtille. M. d'Argenſon étant allé l'interroger, Chambon s'imagina qu'il ſortiroit plutôt de priſon s'il s'avouoit le ſeul coupable ; mais il ſe trompa & demeura encore deux ans à la Baſtille. Il y étoit encore détenu le 5 août 1703, comme on le voit dans le *choix de lettres diverſes de madame de Coulanges, de madame de Sévigné, & autres*, pages 203 & 204 ; mais par les mêmes lettres, il paroît que Chambon eut ſa liberté vers le même-temps, puiſque madame de Coulanges en mande la nouvelle dans une lettre du 25 ſeptembre ſuivant. Quand il en ſortit, il ſe trouva ſans pratique, de ſorte que ne pouvant plus ſoutenir ni ſa table, ni ſon équipage, il ſe retira en Provence, & par le crédit de M. le comte de Grignan, il fut fait médecin des galeres à Marſeille. L'an 1705 madame la comteſſe de Grignan étant morte à Marſeille de la petite vérole entre les mains de Chambon, il en eut tant de chagrin, qu'il quitta ſon poſte & ſe rendit dans ſa patrie auprès d'un de ſes freres, doyen du chapitre de cette ville. Il vivoit encore au mois d'août 1732, étant alors âgé de 85 ans. Nous avons de lui un ouvrage intitulé : *Principes de Phyſique rapportés à la Médecine pratique, & autres traités ſur cet art, & une diſſertation ſur le principe univerſel*, à Paris 1711, *in*-8°. M. l'abbé Lenglet du Frenoy, qui dit que cet ouvrage a été imprimé à Paris en 1714, deux volumes *in*-12, ajoute au tome IIIe de ſon *Hiſtoire de la philoſophie hermétique*, page 134, « Il y a du curieux dans les prin-» cipes de Chambon, mais ce qu'il y a de meilleur re-» garde la médecine tirée des métaux ; d'ailleurs le li-» vre eſt un peu languiſſant & ennuyeux. * Bougerel, *mémoires manuſcrits.*

CHAMBOR, maiſon royale de France, dans le Blaiſois, à deux ou trois lieues de Blois à l'orient. Le roi François I la fit commencer un peu avant ſa mort, & le roi Henri II la fit achever. Chambor eſt ſitué au milieu d'un grand parc, ſur le bord de la petite riviere de Cuſſon, qui l'environne preſque tout. Quatre grands pavillons font le tour du château, & ont au milieu un

Digitized by Google

eſcalier admirable fait en coquille, avec deux montées qui communiquent l'une à l'autre, où pluſieurs perſonnes peuvent monter ſans ſe voir, quoiqu'elles puiſſent parler enſemble. * Sanſon. Baudrand. *Deſcription de la France.*

☞ CHAMBORS (de la Boiſſiere de) branche d'une maiſon originaire de Bretagne, dont les armes ſont *de ſable au ſautoir d'or*, & de laquelle la généalogie ſe trouve rapportée dans les lettres patentes données au mois de mai 1756, portant érection de la ſeigneurie de Chambors, ſituée dans le Vexin françois, en comté, en faveur de Joſeph-Jean-Baptiſte de la Boiſſiere de Chambors. Voici la teneur de ces lettres patentes.

» LOUIS par la grace de Dieu, roi de France & de » Navarre : à tous préſens & à venir, ſalut. L'expé- » rience nous a fait connoître que la plus ſolide récom- » penſe que l'on puiſſe donner à la vertu, eſt celle des » titres d'honneur & de diſtinction qui paſſent à la poſ- » térité. Dans cette vue nous avons toujours eu attention » d'élever aux dignités convenables à leur naiſſance & » à leur mérite, ceux de nos ſujets qui ſe ſont finguliè- » rement dévoués à notre ſervice, & s'y ſont diſtin- » gués par leur zèle, leur fidélité & leur attachement » inviolable pour notre perſonne. C'eſt ce qui nous en- » gage à donner des témoignages éclatans de notre af- » fection & de notre bienveillance à notre cher & bien » amé *Joſeph-Jean-Baptiſte* de la Boiſſiere de Cham- » bors, chevalier de l'ordre de S. Louis, & de la ſa- » tisfaction que nous reſſentons de ſes ſervices dans nos » armées & dans la charge de l'un de nos écuyers ordi- » naires qu'il a tranſmiſe à *Yves-Jean-Baptiſte* de la » Boiſſiere de Chambors ſon fils, dès qu'il a été en âge » d'en remplir les fonctions ; & à cet effet d'aſſurer à » cette famille le titre & la qualité de comte, ancienne- » ment attribuée à la terre de Chambors, ſiſe dans le » Vexin françois, qu'elle poſſede depuis plus de deux » ſiécles, dont les ancêtres dudit ſieur de la Boiſſiere » ont fondé la paroiſſe, & ont réuni pluſieurs fiefs à » cette terre, en laquelle il y a un château & un parc » bien planté, un moulin à eau, un preſſoir banal, & » pluſieurs autres droits qui la rendent d'une étendue » & d'un revenu aſſez conſidérable pour être ſuſcepti- » ble d'être décorée du titre de comté. Nous avons » même réſolu de faire jouir de ce titre le ſieur de la » Boiſſiere, encore bien qu'il ne poſſede plus actuelle- » ment ladite terre de Chambors, & qu'elle ait paſſé » à *Louis-Joſeph-Jean-Baptiſte* de la Boiſſiere ſon petit- » fils (né poſthume le 31 janvier 1756) auquel & à » ſes deſcendans ſera tranſmis le titre & dignité de comtes » de Chambors. Nous nous portons d'autant plus volon- » tiers à accorder cette grace ſinguliere à cette famille, » que ſa nobleſſe eſt très-ancienne, étant originaire de » notre province de Bretagne, où GUILLAUME de la » Boiſſiere, ſeigneur de la terre & ſeigneurie de la » Boiſſiere près de Quimper, poſſédoit cette terre en » 1421. MAURICE, ſon petit-fils, quitta cette province » pour s'attacher au roi Louis XI, & après lui au roi » Charles VIII, ſon fils, qui le revêtit en 1491 » de la charge de ſon maître-d'hôtel ordinaire. Le bre- » vet de cette charge qualifie Maurice de la Boiſſiere du » titre de *chevalier*, & s'exprime en termes honorables » ſur ſa naiſſance & ſa valeur. YVES, fils de Maurice, » dit *de Kergourneſec*, fut pourvu d'une charge d'écuyer » de la reine Anne de Bretagne. GUILLAUME de la » Boiſſiere III du nom, fils d'Yves, fut écuyer tran- » chant du roi François I, & du dauphin François, » duc de Bretagne. Il épouſa en 1528 une héritiere de » la maiſon de Trie, qui apporta dans celle de la Boiſ- » ſiere la terre de Chambors. De ce mariage ſortirent » *Marie* de la Boiſſiere, qui épouſa *Claude* d'Orléans » bâtard de Longueville, *Yves* de la Boiſſiere, gouver- » neur du château de Viereau près de Châteaubriant en » Bretagne ; & JEAN de la Boiſſiere, ſieur de Chambors, » & en partie de la ſeigneurie de la ville de Giſors que » poſſedent encore actuellement ſes deſcendans. Ledit » *Jean* de la Boiſſiere ſervit en qualité de maître d'hô- » tel les rois Henri II, François II, Charles IX, Hen- » ri III, Henri IV & Louis XIII, n'étant mort qu'en » 1624 âgé de 91 ans, & ayant ſurvécu ſes quatre en- » fans, dont deux furent tués en 1590 à la bataille » d'Yvry, officiers dans la compagnie des gendarmes » de la garde ; le troiſiéme, chevalier de l'ordre de Mal- » te & capitaine au régiment de Navarre, fut tué au ſiége » d'Amiens en 1597 ; & le quatriéme, JEAN de la Boiſſiere » de Chambors, décédé à 30 ans en 1611, fut pere de » JEAN, enſeigne aux gardes, tué à l'attaque des barrica- » des de Suze en 1629, & de GUILLAUME, IV » du nom, dit *le comte de Chambors*, capitaine d'une » compagnie de chevaux-légers en 1636, maître d'hô- » tel du roi Louis XIII en 1638, & meſtre de camp du » régiment de cavalerie du cardinal Mazarin en 1645. » Il avoit la réputation d'un des meilleurs hommes de » guerre de ſon temps. Etant parvenu au grade de ma- » réchal de camp, il fut tué à la bataille de Lens en » 1648, âgé de 39 ans. De ſon mariage avec la demoi- » ſelle le Tenneur de Goumiers, fille d'un conſeiller » d'état de Louis XIII, il eut *Louis*, page de la grande » écurie du feu roi notre biſaïeul, puis capitaine au ré- » giment de Picardie, tué à Arleu en 1651, âgé de 16 » ans ; & GUILLAUME de la Boiſſiere V du nom, » dit *le comte de Chambors*, page de la chambre du » même roi en 1643, enſeigne aux gardes en 1648, » puis capitaine de cavalerie & lieutenant des cent Suiſſes » de notre garde ordinaire en 1650. Il fut bleſſé à la ba- » taille de Retel en 1650, & au combat de S. Antoine » en 1652. De ſon premier mariage avec la demoiſelle » *Sevin* de Miramion il eut deux fils morts ſans poſtérité, » l'un capitaine de cavalerie au régiment colonel géné- » ral, & l'autre capitaine de dragons au régiment meſ- » tre de camp. Il épouſa en ſecondes nôces en 1688 la » demoiſelle de la Fontaine-Solare, d'une maiſon origi- » naire de Piémont, laquelle a produit douze chevaliers » de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, dont un grand » prieur de France en 1563, un autre ambaſſadeur de » l'ordre en France, & pluſieurs commandeurs, un » grand-maître des cérémonies, un gouverneur de Pa- » ris en 1584. De ce mariage eſt né en 1691 ledit ſieur » JOSEPH-JEAN-BAPTISTE de la Boiſſiere de Cham- » bors, lequel a ſervi dix-ſept ans en qualité de capi- » taine au régiment d'infanterie de Bretagne, & s'eſt » diſtingué en pluſieurs occaſions, notamment à la priſe » du fort de Scarpe en 1712. Il a épouſé en 1717 la » demoiſelle de la Fontaine-Solare, ſa couſine germaine, » ſœur de la comteſſe de Mornay, & tante de la mar- » quiſe de Seſmaiſons ; en ſecondes noces, en 1730, la » demoiſelle Hinſelin du nom & armes du marquis de » Myennes, & en troiſiéme noces, en 1739, la demoiſelle » de Sarsfield, d'une ancienne maiſon d'Irlande, déco- » rée deux fois de la pairie. De ces trois mariages il n'a » eu d'enfans que du premier, ſavoir, *Henriette-Marie-* » *Joſéphine* de la Boiſſiere de Chambors, mariée en » 1750 au ſieur de Borel, comte de Manerbe, lieute- » nant général de nos armées, grand-croix de l'ordre de » S. Louis, & gouverneur de Joux & de Pontarlier ; » & YVES-JEAN-BAPTISTE de la Boiſſiere de Cham- » bors, né en 1716, pourvu en 1745 de la charge de » notre écuyer ordinaire, en laquelle qualité il a ſervi » près de notre perſonne dans nos campagnes de Flan- » dre, & a épouſé en 1754 la demoiſelle le Petit d'A- » vennes, ſœur de la marquiſe de Sommery, d'une » bonne maiſon de Normandie des mieux alliées, & eſt » mort en 1755. A CES CAUSES, & autres conſidé- » rations à ce nous mouvans, de notre grace ſpéciale, » pleine puiſſance & autorité royale, nous avons créé, » érigé, élevé, & par ces préſentes ſignées de notre » main, créons, érigeons & élevons en titre, nom, » prééminence *& dignité de comté* ladite terre, ſeigneu- » rie & paroiſſe de Chambors, ſes appartenances & dé- » pendances, ſiſe dans le Vexin françois, *ſous ledit nom*

Digitized by Google

» *& titre de comté de Chambors* en faveur *dudit ſieur* » *Joſeph-Jean-Baptiſte* de la Boiſſiere de Chambors, ſon » petit-fils, ſes enfans & deſcendans mâles, nés & à naî» tre en légitime mariage, ſeigneurs & propriétaires » deſdites terres & comté de Chambors : voulons & » nous plaît que conformément à notre brevet du 20 » août 1755 cy attaché ſous le contreſcel de notre chan» cellerie, nonobſtant la démiſſion que ledit ſieur Joſeph» Jean-Baptiſte de la Boiſſiere de Chambors a faite de » ladite terre, il puiſſe, ainſi que ledit Louis-Joſeph-Jean» Baptiſte de la Boiſſiere de Chambors & ſes ſucceſſeurs » mâles, ſe dire, nommer & qualifier comte de Cham» bors en tous actes & en toutes occaſions, tant en juge» ment que dehors, & qu'ils jouiſſent des mêmes hon» neurs, armes & blaſons, droits, prérogatives, au» torités, prééminences en fait de guerre, aſſemblées » d'état & de nobleſſe, & autres avantages & priviléges » dont jouiſſent ou doivent jouir les autres comtes de » notre royaume, & nommément ceux de notre pro» vince du Vexin, encore qu'ils ne ſoient ſi particuliére» ment exprimés ; que leurs vaſſaux, arriere-vaſſaux & » autres tenans noblement, ou en roture, des biens mou» vans & dépendans dudit comté de Chambors, les » reconnoiſſent pour comtes ; qu'ils faſſent les foi & » hommages, fourniſſent leurs aveux, déclarations & » dénombremens, le cas y échéant, ſous leſdits nom, » titre & qualité de comte de Chambors, ſans toute» fois aucun changement ni mutation de reſſort & de » mouvance, attribution ou augmentation de juſtice, » ni que pour raiſon de la préſente érection, leſdits ſieurs » de Chambors & leurs deſcendans ſoient tenus envers » nous, & leurs vaſſaux & tenanciers envers eux, à autres » & plus grands droits que ceux dont ils ſont actuelle» ment tenus, ni qu'au défaut d'hoirs mâles nous puiſ» ſions prétendre ladite terre, ſeigneurie & comté de » Chambors, ſes circonſtances & dépendances, être réu» nis à notre couronne, en exécution des édits, décla» rations, ordonnances & réglemens ſur ce intervenus, » & notamment l'édit du mois de juillet 1566, auſquels » nous avons dérogé & dérogeons par ces préſentes » pour ce regard ſeulement, & ſans tirer à conſéquence, » & ſans rien innover aux droits, devoirs & juſtices » qui peuvent être dûs & appartenir à d'autres qu'à » nous. A la charge toutefois par ledit ſieur Louis-Joſeph» Jean-Baptiſte de la Boiſſiere de Chambors, ſes enfans » & deſcendans, propriétaires de ladite terre & comté » de Chambors, de relever de nous en une ſeule foi & » hommage, à cauſe de notre château du Louvre, pour » raiſon de la dignité de comté ſeulement, & de nous » payer les droits accoutumés, ſi aucuns ſont dûs, tant » que ladite terre s'en trouvera décorée, laquelle, au dé» faut d'hoirs mâles, retournera au même & ſemblable » état qu'elle étoit avant ces préſentes. *Si donnons en* » *mandement* à nos amés & féaux conſeillers les gens » tenans notre cour de parlement & chambres de nos » comptes à Paris, & autres nos juſticiers qu'il appar» tiendra, que ces préſentes ils aient à faire regiſtrer, » & de leur contenu jouir & uſer leſdits ſieur Joſeph» Jean-Baptiſte & Louis-Joſeph-Jean-Baptiſte de la » Boiſſiere de Chambors, leurs enfans & ſucceſſeurs » mâles pleinement, paiſiblement & perpétuellement, » ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens » à ce contraires, auſquels, & aux dérogatoires des dé» rogatoires y contenues nous avons dérogé & déro» geons par ceſdites préſentes pour ce regard ſeulement, » & ſans tirer à conſéquence, ſauf toutefois notre droit » & l'autrui en tout. Car tel eſt notre plaiſir ; & afin » que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, nous avons » fait mettre notre ſcel à ceſdites préſentes données à » Verſailles au mois de mai 1756, & de notre régne » le quarante-uniéme. Signé, LOUIS. Par le roi, » PHELYPEAUX.

CHAMBORS (Guillaume de la Boiſſiere, comte de) né en 1609, ſervit volontaire à l'attaque des barricades de Suze & au ſiége de la Rochelle. Il fut pourvu en 1631 de la cornette d'une des douze compagnies d'ancienne ordonnance, & le 11 octobre 1636 du commandement en chef de l'une de ces compagnies. Il ſe ſignala au ſiége de Saint-Amour en 1637, & défit le chevalier de Clinchan, colonel Eſpagnol, qui s'étoit avancé au ſecours de la place. Il fut bleſſé à l'épaule gauche en cette action, dite le combat de Saint-Laurens de la Roche, & prit pluſieurs étendards & un drapeau que le roi lui permit de dépoſer dans le chœur de l'égliſe de Chambors. Il obtint l'année ſuivante une charge de maître d'hôtel de ſa majeſté, & ſe trouva au ſiége de Saint-Omer. Il ſervit auſſi à celui de Thionville, en qualité de maréchal général des logis de la cavalerie ; & malgré les prodiges de valeur qu'il fit paroître dans la bataille que livra M. de Feuquieres pendant ce ſiége, il y fut fait priſonnier. Après ſon échange, la bienveillance dont le comte de Soiſſons l'honora, l'engagea à ſe joindre à lui, & il étoit à lever des troupes dans le pays de Liége pour ce prince, lors de la bataille de la Marfée. Le cardinal de Richelieu ne pouvant ſe venger ſur ſa perſonne, fit détruire ſes châteaux, maiſons & bois de haute futaie, enſorte qu'il fut obligé de ſe retirer à la cour du cardinal infant, enſuite à celle de Savoye, d'où il ne revint en France qu'après la mort du premier miniſtre dont il redoutoit la colere, quoiqu'il eût été compris notamment dans le traité de Mézieres. A ſon retour, le cardinal Mazarin, à qui ſon mérite étoit connu, ayant formé un régiment de cavalerie de vingt compagnies de cinquante hommes chacune, l'en fit premier capitaine & major. Il ſe trouva à la bataille de Rocroy, à celle de Fribourg & au ſiége de Philisbourg, après lequel il eut ordre de conduire à Heilbron la garniſon ennemie que commandoit le major général Bamberg. Le roi Louis XIV lui accorda le 2 juin 1644 une penſion de 2000 livres, & l'année ſuivante il fut fait meſtre de camp du régiment de Mazarin. Il fut bleſſé à l'épaule droite à la tête de ce régiment, & fait une ſeconde fois priſonnier à la bataille de Nortlingue avec le maréchal de Gramont. En 1646 il fut établi ſergent de bataille : il ſervit au ſiége de Courtrai & eut le commandement de la cavalerie qui fut envoyée en Hollande au nombre de deux mille hommes pour joindre le prince d'Orange. En 1647 il fut fait maréchal de bataille, & ſervit en cette qualité aux ſiéges d'Armentieres, de la Baſſée & de Lens. Sur la fin de cette campagne, il alla à Fontainebleau régler avec les miniſtres les quartiers d'hiver de l'armée. En 1648 ſa majeſté le fit maréchal de camp, ce qui étoit un emploi conſidérable alors, & le prince de Condé lui donna le commandement d'Ypres après la priſe de cette place, en attendant que la cour y eût nommé un gouverneur. Il fut tué d'un coup de mouſquet à la bataille de Lens, âgé de trente-neuf ans, le jeudi 20 août de la même année, à la tête de ſon régiment, lorſque ſon expérience, ſon mérite & ſa faveur lui pouvoient faire eſpérer de parvenir à une fortune beaucoup plus brillante. Son corps fut porté aux récollets d'Arras, où ſe voit ſon épitaphe, & ſon cœur à Chambors, où ſon fils aîné lui fit élever dans le ſanctuaire un mauſolée d'une très-belle ſculpture. * Voyez les *Mémoires* de Gramont, de Feuquieres, la Barde ; *hiſtoire de la milice françoiſe*, par le pere Daniel ; & *l'hiſtoire de France*, par le même, tome XV ; pluſieurs hiſtoriens de Louis XIII ; les lettres panégyriques du ſieur de Rangouze ; les gazettes & relations de ce temps.

CHAMBORS (Guillaume de la Boiſſiere, comte de) petit-fils du précédent, né en 1666, fut d'abord mouſquetaire du roi dans ſa premiere compagnie pendant la guerre de 1688, puis capitaine dans le régiment colonel général cavalerie en 1696, avec lequel il paſſa en Italie en 1701, & ſe diſtingua à la bataille de Luzara & en pluſieurs autres actions. Depuis la paix, ſon mérite & ſon gout pour les ſciences qu'il avoit cultivées avec ſuccès dès ſa jeuneſſe, engagerent l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres à le choiſir pour un de ſes membres à la place de M. l'abbé d'Antin, depuis évê-

Digitized by Google

que-duc de Langres ; il y prit ſéance au mois de novembre 1721. Il avoit épouſé en 1696 *Marie-Anne* Bazin, morte au château de Chambors en 1741, & lui-même décéda à Paris le 7 avril 1743 ſans enfans, dans ſa ſoixante-dix-ſeptième année. Son éloge a été lu publiquement à l'académie le 14 novembre ſuivant par M. Freret, ſecrétaire perpétuel. Dans les *mémoires de l'académie des belles-lettres*, on trouve 1. dans le tome V, page 330 & ſuivantes, une analyſe de ſa diſſertation ſur l'eſtime & la conſidération que les anciens Germains avoient pour les femmes de leur nation. Dans le volume IX, page 28 & ſuivantes : explication de quelques paſſages d'anciens auteurs, comme d'Héſiode, & des lettres de Ciceron à Atticus. 3. Dans le tome X, une premiere *diſſertation ſur Titus Labienus*. 4. Dans le tome XIII, une ſeconde *diſſertation ſur Titus Labienus*. Il avoit laiſſé des mémoires ſur madame & mademoiſelle Deshoulieres, ſur leſquels on a compoſé l'éloge de ces deux dames, qui ſe trouve à la tête de l'édition de leurs poéſies, données à Paris en 1747, 2 vol. *in*-12.

☞ CHAMBRAY, château ſitué ſur la riviere d'Iton, diocèſe d'Evreux ; a donné le nom à une ancienne maiſon de Normandie, qui prend ſa ſource dans celle de la Ferté-Freſnel.

I. THURULPHE, l'un des ſeigneurs qui accompagnerent Rollon à la conquête de la Normandie, en l'an 912, fut baron de la Ferté-Freſnel, diocèſe d'Evreux, & eut pour fils RADULPHE, qui ſuit. *Voyez l'hiſtoire de la maiſon de Harcourt*, & les *mémoires* de M. de Saint-Georges de Moges, conſeiller au parlement de Normandie, commiſſaire aux requêtes du palais.

II. RADULPHE, baron de la Ferté-Freſnel, vivoit à la fin du X ſiecle, & au commencement du XI. Il fut pere de GUILLAUME, qui ſuit, & de *Robert*. *Voyez* les auteurs ci-deſſus cités, & l'article ſuivant.

III. GUILLAUME, baron de la Ferté-Freſnel, & Robert ſon frere ; leur exiſtence ſe prouve, ainſi que celle de Radulphe & de Thurulphe leurs pere & aieul, par une charte qui eſt conſervée à l'abbaye de S. Evroul ; laquelle porte que *Guillaume* & *Robert* de la Ferté-Freſnel, freres, fils de *Radulphe*, qui étoit fils de *Thurulphe*, donnerent à Thierri, abbé de S. Evroul, la forêt de Notre-Dame du Bois, l'an 1035. Peu après, *Robert* conſentit à la fondation du prieuré de Bollebec dans le pays de Caux ; & cette fondation fut confirmée par Guillaume *le conquérant*, duc de Normandie, en 1071. Guillaume de la Ferté-Freſnel fut pere de RICHARD, qui ſuit.

IV. RICHARD, baron de la Ferté-Freſnel, fut l'an 1099, avec Robert duc de Normandie, à la conquête de la Terre Sainte. Il fut l'un des favoris & grands-officiers de Richard I, roi d'Angleterre & duc de Normandie. Il bâtit dans ſa vieilleſſe l'ancien château de la Ferté-Freſnel. Il épouſa *Edme* dont il eut huit fils, qui tinrent avec lui le parti de Guillaume Cliton, fils de Robert *courte botte*, contre le roi Henri I, l'an 1118. Son château de la Ferté-Freſnel, qu'il avoit fait rebâtir, ou auquel il avoit ajouté de nouvelles fortifications, ayant été aſſiégé l'an 1119, il ſe reconcilia avec le roi. Sur la fin de la même année, il ſe retira à l'abbaye de S. Evroul, où il prit l'habit monaſtique, & mourut peu après avoir pris ce parti, auquel ſa rebellion avoit beaucoup de part. *Richard* donna à l'abbaye de S. Evroul la moitié des dixmes de la paroiſſe de Gonfriere. De ſes huit enfans on ne ſait le nom que de GUILLAUME qui étoit l'aîné, & fut ſeigneur de la baronie de la Ferté-Freſnel, Orderic Vital s'étant contenté de dire qu'il avoit huit garçons en état de porter les armes, dont *Guillaume* étoit l'aîné.

V. GUILLAUME, baron de la Ferté-Freſnel, II du nom, donna à l'abbaye de S. Evroul le patronage & les dixmes de la paroiſſe de Goville. Il augmenta les revenus des abbayes de Lyre, du Bec & de la Chaiſe-Dieu. Il ſe trouva à la dedicace de l'égliſe de Notre-Dame du déſert, le 28 avril 1125, qui étoit le 4 des kalendes de mai, & y donna 5 ſols de rente à prendre ſur les revenus de la terre de la Ferté-Freſnel, ainſi qu'on le voit dans la charte de Robert, comte de Leiceſtre, ſeigneur de Breteuil, conſervée à l'abbaye de Lyre. Il fut préſent & aſſiſta comme témoin à la dédicace de la nouvelle Chaiſe-Dieu l'an 1132, avec Richer, ſeigneur de l'Aigle, qui en étoit le fondateur. Il s'arma l'an 1138 avec ſes ſix freres contre Robert Giroye, ſire d'Echauſon & de Montreuil, qui avoit commis pluſieurs violences dans le diocèſe d'Evreux ſur les terres de Robert, comte de Leiceſtre. Guillaume & ſes ſix freres ſont employés dans la liſte des ſeigneurs qui prirent le parti d'Etienne de Blois contre Mathilde, fille de Henri I, roi d'Angleterre, mort ſans enfans mâles le premier jour de décembre l'an 1135. Il épouſa *Alix* de Marneſi, & fut pere de *Guillaume*, de RICHARD, qui ſuit, de *Payen* & de *Gueffier*.

VI. RICHARD, baron de la Ferté-Freſnel, ſecond du nom, devint héritier de Guillaume ſon frere aîné ; il aumôna à l'abbaye de S. Evroul le patronage & les dixmes de la paroiſſe de Gouy. Il ſouſcrivit comme témoin à une charte de Robert comte de Leiceſtre, ſeigneur de Breteuil, conſervée à l'abbaye de la Chaiſe-Dieu, en préſence de Rotrou, évêque d'Evreux. Cette charte n'eſt point datée ; mais Rotrou fut évêque d'Evreux depuis l'an 1139, juſqu'en 1162, qu'il fut fait archevêque de Rouen. Richard épouſa *Eumeline*, fille de *Richer* II du nom, baron de l'Aigle, & de *Beatrix*, leſquels ont leurs tombeaux dans l'égliſe de la Chaiſe-Dieu. De ce mariage vinrent trois enfans ; GUILLAUME, qui ſuit ; SIMON, qui a formé la branche des ſeigneurs de Chambray, rapportée ci-après ; & *Richard*.

VII. GUILLAUME de la Ferté-Freſnel, III du nom, s'allia en la maiſon de Briquebec ; ce qui ſe voit dans un échiquier de l'an 1207. Il eſt fait mention de lui dans une infinité de chartes conſervées aux abbayes de Lyre, de S. Evroul, de la Chaiſe-Dieu, & dans des rolles conſervés à la chambre des comptes de Paris depuis l'an 1205 juſqu'en l'an 1239. Il en ſera fait mention en traitant l'article de Simon de Chambray ſon neveu, fils de Simon de la Ferté-Freſnel ſon frere. Il fut pere de Jean de la Ferté-Freſnel, duquel il ſera pareillement fait mention en traitant l'hiſtoire de la branche du nom de Chambray. *Jean* de la Ferté-Freſnel, fut pere de *Guillaume* IV du nom, qui s'allia avec *Marie* Bertrand, vicomteſſe de Fauguernon, dont il eut *Jean*, baron de la Ferté-Freſnel, II du nom, vicomte de Fauguernon, maréchal de Normandie, qui épouſa *Alix* de Meullent, dame de Neubourg, de Gacé & de Maule, de laquelle il eut *Jean*, baron de la Ferté-Freſnel, III du nom, vicomte de Fauguernon, baron de Neubourg, de Gacé, ſeigneur des Planches, maréchal de Normandie, qui épouſa *Béatrix* de Roſny, & vivoit avec elle l'an 1383, ſelon le pere Anſelme, tome VII, p. 160. Ils eurent *Jean* IV du nom, qui épouſa *Jeanne* de Garencieres, de laquelle il n'eut point d'enfans ; & ſa ſucceſſion fut partagée entre *Agnès* de la Champagne, femme de *Roger* d'Hellenvilliers, & *Yves* de Vieupont IV du nom, qui deſcendoient d'*Alix* de la Ferté-Freſnel, fille de *Jean* II du nom. Son tombeau & ſon épitaphe ſont à l'abbaye de S. Evroul ; il mourut le 8 janvier 1412.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE CHAMBRAY.

VII. SIMON de la Ferté-Freſnel, ſecond fils de *Richard* II du nom & d'*Eumeline* de l'Aigle, eut en partage la terre de Chambray, à condition de la tenir de Guillaume ſon frere aîné & de ſes deſcendans par parage, pendant ſix dégrés de conſanguinité. Tel étoit anciennement l'uſage de la Normandie. Il épouſa *Iſabelle* de Granvilliers, qui étoit veuve de lui l'an 1210, ainſi qu'on le voit par une charte conſervée en la cathédrale d'Evreux. De ce mariage vinrent 1°. SIMON, qui ſuit ; & un autre fils, qui eut en partage la terre de Blandé, qui faiſoit partie de celle de Chambray, & forma une branche du nom de BLANDÉ, qui ne s'eſt

Digitized by Google

éteinte qu'au commencement du XVII ſiécle.

VIII. SIMON II du nom, ſeigneur de Chambray, adopta le nom de cette terre. Il épouſa *Euſtache*, dont il ne paroît point de ſurnom; ce qui étoit aſſez ordinaire dans ces temps-là. Il aumôna le patronage de ſa chapelle de Chambray aux moines du Déſert l'an 1239, & leur fit pluſieurs autres dons du conſentement de *Guillaume* de la Ferté-Freſnel ſon oncle, duquel il tenoit la terre de Chambray en parage par lignage, comme il ſe voit par ſix chartes originales de l'an 1239, conſervées à l'abbaye de Lyre. Il eſt qualifié chevalier dans tous ces actes. Il fut pere de JEAN, qui ſuit.

IX. JEAN, ſeigneur de Chambray, épouſa *Marguerite* du Freſne, d'une famille très-noble, à laquelle la terre du Freſne, près Conche, avoit donné le nom. Il en eut quatre enfans, *Pétronille*, *Odonille*, JEAN, qui ſuit; *Roger*, dont il ne paroît point de poſtérité. *Pétronille* & *Odolline* furent religieuſes à la Chaize-Dieu, & il leur donna en dot huit livres de rente perpétuelle, à prendre ſur les rentes ſeigneuriales de la terre de Chambray, du conſentement de *Jean* de la Ferté-Freſnel, aîné de ſa maiſon, duquel il tenoit la terre de Chambray en parage par lignage. La charte eſt ſaine & entiere à l'abbaye de la Chaize-Dieu, & eſt ſcellée du ſceau des armes de la maiſon de Chambray, d'*hermines à trois tourteaux de gueules poſés* 2 & 1. Elle fut paſſée au mois d'avril 1283; il y eſt qualifié *chevalier*. Marguerite du Freſne étant veuve de lui, vendit au chapitre d'Evreux, la dixme inféodée au fief de Chambray, pour & au nom de ſes enfans mineurs, le jeudi en la fête de S. Simon & S. Jude apôtres 1288; & cette vente fut confirmée par *Jean* de Chambray, ſeigneur de Blandé, conſeil de la tutelle des enfans mineurs. Son ſceau eſt le même que celui de *Jean*, ſeigneur de Chambray, à l'exception qu'il y a une faſce qui partage les deux tourteaux qui ſont en chef, d'avec celui qui eſt en pointe. Tous ces différens actes furent pareillement confirmés par *Jean* de la Ferté-Freſnel, aîné de la maiſon de Chambray, en vertu du droit de parage, que l'ancienne coutume de Normandie attribuoit aux branches aînées ſur les branches des puînées.

X. JEAN, ſeigneur de Chambray, II du nom, ſe trouve nommé en qualité de chevalier dans un échiquier de l'an 1305. Il étoit chambellan du roi Charles *le Bel* en 1323. Il fut du nombre des ſeigneurs qui accompagnerent Jean de Bretagne, comte de Richemont, lorſqu'il paſſa la mer, auquel, comme à ceux qui l'avoient accompagné, & qui furent faits priſonniers avec ledit comte, le roi d'Angleterre donna des paſſeports le 22 novembre 1324, pour venir en France vaquer à leurs affaires. Il épouſa *Yolande* de Sommiere, dont il eut *Yon*, qui ne laiſſa que deux filles; ROGER, qui ſuit; & *Pierre*, qui n'eut que des enfans illégitimes.

XI. ROGER de Chambray fut ſeigneur de S. Denys du Behelland & de Limeux. Il épouſa *Catherine* de Meuilles, dame de Meuilles & de Thevray, dont il eut JEAN II du nom, qui ſuit; *Simon*, qui a formé une branche, laquelle eſt fondue dans la maiſon de Maizieres; *Guy*, *Gilbert & Catherine*, qui n'eurent point de poſtérité.

XII. JEAN III du nom, ſeigneur de Chambray, de Thevray & de Meuilles, racheta par échange le deux février 1428 la terre de Chambray qui appartenoit à *Yolande* de Chambray ſa couſine germaine, fille d'*Yon*, qui eut en partage cette terre, comme fils aîné de *Jean* II, & de *Yolande* de Sommiere. Il épouſa *Gillette* Chollet, dame de Durbois, de Leureyville & de Bretoncelles, fille de *Gilles* Chollet, ſeigneur de la Cholettiere, de Dangeau, &c. & de *Jeanne* de Varennes. Il fut fait chevalier dès l'an 1428. Il fut très-fidéle au roi Charles VII, & aima mieux ſouffrir la confiſcation de ſes terres de Chambray, de Thevray & de Meuilles, que de ſe ſoumettre à la domination de Henri VI, roi d'Angleterre. Il eut pour enfans 1. JEAN, qui ſuit. 2. *Jacques*, qui fut chambellan du roi Louis XII, bailli d'Evreux & ambaſſadeur en 1499, pour ratifier la paix d'Eſtaples, & mourut en 1504, ſans poſtérité. 3. *Jeanne*, qui épouſa le 17 mai 1462 *Gilles* de la Haye, ſeigneur de Ceſſeville, de Chanteloup, de Cretot, de Freville, de Champagne, & de Fontaines ſous-Jouy. 4. *Catherine*, qui épouſa *Guillaume* de Mellicourt, ſeigneur dudit lieu, de la Guillerie & de Chandé. 5. *Germaine-Vincent*, qui étoit abbeſſe d'Almeneches en 1504. 6. *Jeanne*, qui fut élue abbeſſe de Montivilliers le 27 octobre 1503, ainſi qu'on le voit au chartrier de cette abbaye. Jean de Chambray III du nom, pere des enfans ci-deſſus, étoit au cinquiéme dégré de conſanguinité avec la maiſon de la Ferté-Freſnel, repréſentée par celle d'Hellenvilliers. Il paſſa pendant ſa vie pluſieurs actes au ſujet du parage, qui ſubſiſtoit entre ces deux maiſons. Il mourut en 1459, & laiſſa ſes enfans en minorité ſous la garde de *Gillette* Cholet leur mere.

XIII. JEAN IV du nom, ſeigneur de Chambray, de Varennes, Blandé, Chicou, Thevray, Meuilles, baron de la Roche-Turpin & de Pouſſey en Vendômois, épouſa *Françoiſe* de Tillay, baronne d'Auffay en Caux, dame d'Aſnieres. En 1483, 84 & 85, il étoit l'un des cent gentilhommes de la maiſon du roi. Il fut fait chevalier en 1500. Il mourut en 1528. Ce fut en ſa perſonne que finit le parage qui ſubſiſtoit entre les ſeigneurs d'Hellenvilliers repréſentans la maiſon de la Ferté-Freſnel, & la maiſon de Chambray, parcequ'il étoit arrivé au ſixiéme dégré de conſanguinité. Il paſſa pluſieurs actes pendant ſa vie à ce ſujet. Ses enfans furent 1. *Gabrielle*, qui épouſa l'an 1500 *Charles* de Bombel, chevalier de l'ordre du roi, ſeigneur des Minieres & d'Icore au Perche, duquel elle étoit veuve en 1520, & tutrice de *Charles*, *Gabrielle* & *Louis*, ſes enfans. 2. *Jacques*, mort ſans enfans de *Françoiſe* d'Amfreville-ſur-Yton, qu'il avoit épouſée l'an 1528. Elle prit une ſeconde alliance avec *Robert* de Pommereuil, ſeigneur du Moulin-Chappel, dont elle eut poſtérité. 3. NICOLAS, qui ſuit. 4. *Charles*, chanoine & archidiacre de Laon en 1529, prieur de Bezeu, puis grand chambrier du cardinal de Lorraine, aumônier du roi en 1547. 5. *Jean*, ſeigneur de Pouſſey, de Durbois & d'Ivreville en Vendômois, porte-guidon du grand ſénéchal de Normandie, puis lieutenant de la compagnie d'ordonnance de l'amiral d'Annebaut, & pannetier du roi en 1554. Sa poſtérité finit en la perſonne de *Jeanne* de Chambray ſon arriere-petite-fille, mariée en 1625 à *Nicolas* de Thiville, comte de Bapaume, ſeigneur de Champromain en Dunois, &c. gentilhomme de la chambre du roi, & maréchal de ſes camps & armées, dont des enfans. 6. *Oger*, qui étoit abbé du Joudieu dans le Beaujolois, archevêché de Lyon, de Cormeilles, diocèſe de Lizieux, prieur de Charolles & de Beaumont-le-Roger, en 1531, 1547 & 1557. Il mourut peu après. 7. *Charlotte*, qui épouſa en 1516 *Pierre* Filhet, ſeigneur de la Curée, & lui porta la terre de la Roche-Turpin. Ils furent aïeuls de *Gilbert* Filhet, ſeigneur de la Curée & de la Roche-Turpin, capitaine lieutenant des chevaux-légers de la garde, chevalier des ordres du roi en 1619. 8. *Jeanne*, qui épouſa *N....* de la Croix, ſeigneur de Tourpes.

XIV. NICOLAS, ſeigneur de Chambray, de Thevray, baron d'Auffay, &c. épouſa le 5 janvier 1530 *Bonaventure*, fille de *François*, ſeigneur de Prunelé, & d'*Antoinette* de Roy de Chavigny, iſſue de la branche royale de Dreux, dont il eut 1. *Jean*, élevé enfant d'honneur du dauphin, mort ſans alliance. 2. GABRIEL, qui ſuit. 3. *Françoiſe*, mariée le 20 décembre 1547, à *Jean* de Miez, baron de Gueprié. 4. *Barbe*, alliée 1°. à *René* le Muterel, ſeigneur de Fauville: 2°. à *Louis* de Canonville, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de ſa chambre. 5. *Suzanne*, religieuſe à Poiſſy, puis abbeſſe de ſaint Remy des Landes, diocèſe de Chartres, en 1580. 6. *Marguerite*, religieuſe à Poiſſy, qui s'étant retirée à Paris pour le déſaſtre des guerres, y mourut âgée de

Digitized by Google

23 ans, le 25 octobre 1567, & fut inhumée en l'égliſe des Freres Prêcheurs.

XV. GABRIEL, ſeigneur de Chambray, de Thevray, & baron d'Auffay, &c. fut nommé en janvier 1554, coadjuteur d'Oger ſon oncle, abbé de Cormeilles, qu'il quitta pour prendre le parti des armes. Le roi Henri III le fit chevalier de l'ordre, & le pourvut de la charge de gentilhomme de ſa chambre, par lettres du 17 mai 1585, après avoir été député de la nobleſſe du bailliage d'Evreux, aux états généraux du royaume, tenus à Blois en 1576. Henri IV étant parvenu à la couronne, lui donna en 1590 une compagnie de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances, l'envoya commander à Condé pendant la ligue, puis lui ordonna de négocier la réduction des ville & château de Dreux, où il avança de ſes deniers la ſomme de cinq mille écus, dont il fut rembourſé par ordonnance du 18 mars 1585. Il épouſa 1. le 15 juin 1566, *Perronne* le Piquart de Radeval, fille de *Georges* des comtes d'Eſtelan, & de *Françoiſe* de Saint-Simon, dont il n'eut point d'enfans; 2. le 27 janvier 1578, *Jeanne*, fille de *Denys* d'Angennes, & de *Jacqueline* de Silly-la-Rochepot, dont il eut pour fils unique, TANNEGUY, qui ſuit.

XVI. TANNEGUY, ſeigneur de Chambray, de Thevray, de Machemainville en Beauce, baron d'Auffay, &c. fut meſtre de camp, entretenu en l'infanterie françoiſe, par lettres du 26 février 1620, puis maréchal des camps & armées du roi: il fut auſſi député de la nobleſſe de la vicomté de Beaumont-le-Roger, pour l'élection d'un député aux états de Rouen, & mourut en 1645, après avoir conſommé une grande partie de ſes biens au ſervice du roi & à ſes plaiſirs. Il épouſa 1°. par contrat paſſé au château de Pequigny en Picardie, le 24 mai 1600, *Suzanne* d'Ailly, ſœur de *Philbert-Emanuel*, vidame d'Amiens, ſeigneur de Pequigny, dont il n'eut point d'enfans: elle étoit ſœur de *Marguerite* d'Ailly, qui avoit épouſé le 18 mai 1581 *François*, comte de Coligny, ſeigneur de Chatillon-ſur-Loing, amiral de Guyenne; elles étoient toutes deux dames du Palais de la reine Marguerite. 2°. Par contrat du 19 juin 1636, il ſe maria à *Heléne* de Baignard, niéce de François de Pericard, évêque d'Evreux, dont il eut pour fils unique NICOLAS II, qui ſuit.

XVII. NICOLAS II du nom, ſeigneur de Chambray, fut capitaine des armées navales de ſa majeſté, par brevet du dernier décembre 1662. Il fut chargé par Céſar, duc de Vendôme, qui l'avoit fait élever, & l'honoroit de ſon amitié, de négocier le mariage de Marie-Elizabeth-Françoiſe de Savoye-Nemours ſa petite-fille, avec Alfonſe-Henri IV du nom, roi de Portugal, & la conduiſit à Lisbonne. Etant de retour en France, il épouſa le 10 ſeptembre 1669 *Anne* le Doulx de Melleville, fille d'*Eſtienne*, ſeigneur du Breüil, conſeiller au parlement de Rouen, dont il eut 1°. FRANÇOIS-NICOLAS, qui ſuit. 2°. *Henri-Nicolas*, capitaine au régiment de Picardie, qui épouſa en 1714, *Eſpérance-Marie* de Pelerin, dame de Morſan, près Evreux, dont des enfans. 3°. *Marie-Anne*. 4°. *Françoiſe-Maurice*, religieuſes à l'abbaye de S. Sauveur d'Evreux. 5°. *Marie-Gabrielle*, mariée par contrat du 27 août 1698 à *Charles* Dufour, écuyer, ſeigneur de Saint-Léger & de Pihalliere. 6. *Heléne-Marthe*, premiérement religieuſe en l'abbaye de Caën, puis abbeſſe d'Almeneche, par brevet du 23 août 1727. 7°. *Marie-Magdeléne*, religieuſe à l'abbaye de Caën. 8°. *Jacques-François*, chevalier, grand croix de l'ordre de Malthe; lequel après s'être diſtingué par la priſe de onze vaiſſeaux ſur les infidéles, & notamment de la patrone de Tripoli, & d'une ſultane du grand ſeigneur, commandant alors l'eſcadre de la religion, avec titre de lieutenant général, a fait conſtruire & fortifier à ſes frais, une ville qui porte ſon nom, dans l'iſle du Goze, & a mis par cet ouvrage important les Goſitains à l'abri des deſcentes des barbareſques. Il eſt mort à Malthe le huit avril 1755. On a gravé ſur ſon tombeau cette épitaphe: *Mari ætatis ſuæ nulli ſecundus ſudit Turcas; terra arce propriis impenſis extructâ tutavit cives.*

XVIII. FRANÇOIS-NICOLAS, ſeigneur de Chambray, &c. a été douze ans capitaine au régiment de Picardie, & fut nommé par le roi en 1702, pour lever à ſes dépens un régiment d'infanterie; il étoit né le 29 juillet 1675. Il épouſa le premier avril 1704, *Marie-Louiſe* de Folleville, fille de *Charles*, ſeigneur de Manancourt, Baumartin, &c. & de *Clémence-Gabrielle* de Lameth. A cauſe de cette alliance, il a eu part à la ſucceſſion de *Paule-Françoiſe-Marguerite* de Gondi de Retz, veuve de *François-Emanuel* de Bonne de Crequi, duc de Leſdiguieres, morte le 21 janvier 1716. Il a eu pour enfans, 1°. LOUIS, qui ſuit. 2°. *Jacques* né le 14 juin 1715, reçu chevalier de Malthe le 7 octobre ſuivant. 3°. *Marie-Anne* née le 2 mars 1705, mariée à *Charles* Dufour, ſeigneur de S. Léger, ſon couſin germain, morte le 21 ſeptembre 1728, dont une fille, *Clotilde-Louiſe* née au mois de ſeptembre 1727. 4°. *Clémence-Renée*, née le 6 août 1724, actuellement prieure royalle de Bellefond dans Rouen. 5°. *Marthe-Gabrielle*, née le 6 mars 1709, religieuſe en l'abbaye d'Almeneches, le 22 novembre 1729, & depuis abbeſſe de cette abbaye, par brevet du 15 mars 1744, morte le 31 juin 1755. 6°. *Marie-Henriette*, née le 22 mars 1711, religieuſe en l'abbaye de S. Sauveur d'Evreux en 1737.

XIX. LOUIS, ſeigneur de Chambray, né le 16 juin 1713, page du roi à la grande écurie en 1730, a ſuivi en 1733 le prince Charles de Lorraine, écuyer de France, à l'armée d'Italie, en qualité d'aide de camp, eſt entré dans le régiment des gardes Françoiſes, en qualité d'enſeigne à drapeau en 1734, a épouſé le 8 avril 1734 *Marie-Elizabeth-Françoiſe* de Bonnigalle, fille unique de *Simon-Charles* de Bonnigalle, écuyer conſeiller du roi, maître ordinaire en ſa chambre des comptes de Paris, & de dame *Marie-Elizabeth* de Vigny, fille du feu *Jean-Baptiſte* de Vigny, ſeigneur de Courquelaine en Brie, &c. maréchal de camp, lieutenant général d'artillerie & colonel des bombardiers. De ce mariage eſt iſſu un fils, né le 23 de mai 1737, nommé *Louis-François*. Sa mere mourut en couches de lui le 27 du même mois. Le grand maître de Malthe lui a accordé la permiſſion de porter la croix de ſon ordre, en conſidération des ſervices du feu bailli de Chambray ſon grand oncle. Le 18 juin 1741, *Louis*, ſeigneur de Chambray, a épouſé en ſecondes noces, *Anne-Catherine* d'Aubenton, fille de *Jean-Baptiſte* d'Aubenton, écuyer, commiſſaire général de la marine, morte le 21 juillet 1743, dont un fils nommé *François-Nicolas*, actuellement garde de la marine, né le 30 mai 1742. Le 3 juillet 1747, il a épouſé en troiſiéme noces *Jacqueline-Anne-Magdeléne* de Bernard, dame de la Beliere, de Monſel, la Roziere, Gentilly & Roſnay en Normandie, fille & ſeule héritiere de *Charles* de Bernard, chevalier, ſeigneur de la Beliere, &c. & de dame *Heléne-Scholaſtique* de Pillier, dont quatre enfans, 1. *Heléne-Marthe-Cecile*, née le 3 novembre 1749. 2. *Louiſe-Françoiſe-Charlotte*, née le 22 novembre 1750. 3. *Bernard*, né le 19 mai 1752. 4. *Jacques*, né le 27 d'août 1754, reçu chevalier de Malthe le ſept mars 1755.

La maiſon de Chambray porte pour armes un écu *ſemé d'hermines, chargé de trois tourteaux de gueules poſés 2 & 1.* * *Mémoires domeſtiques.*

CHAMBRE, petite ville ou bourg dans la Savoye. Ce lieu a titre de marquiſat, & eſt ſitué dans le comté de Maurienne, ſur la riviere d'Arc, à quelques lieues au-deſſous de S. Jean de Maurienne. * Mati, *dict.*

CHAMBRE DES COMPTES, compagnie ſouveraine établie pour examiner & pour juger tous les comptes de ceux qui ont reçu les deniers royaux, de quelque nature & qualité qu'ils ſoient. Ses fonctions

Digitized by Google

ſont auſſi anciennes que l'établiſſement de la monarchie, & elles étoient exercées par des officiers du conſeil royal, qui paroiſſent avoir été ceux qu'on appelloit *Graphions* ſous les rois de la premiere race. Car ce nom que l'on donne à huit membres du conſeil dans une charte de Clovis III, de l'an 693, qui eſt imprimée dans les preuves de l'hiſtoire de S. Denys, paroît ne pouvoir convenir qu'à ceux qui tenoient les comptes, ou qui dreſſoient & ſignoient les lettres royaux: deux choſes que faiſoient dans le conſeil ceux qui formerent la chambre des comptes. On apprend d'un titre de l'an 1339, cité dans les mémoires de Miraulmont, que la chambre des comptes fut ſédentaire à Paris dès le régne de S. Louis; ce qui découvre l'erreur de l'opinion commune, ſuivant laquelle ce fut Philippe *le Bel* qui la fixa dans cette ville peu auparavant le parlement. On trouve auſſi dans ce titre, que ceux qui compoſerent cette chambre, ceſſerent, lorſqu'elle fut fixée, de dreſſer & de ſigner les lettres royaux, comme ils avoient coutume de faire, & que cette fonction fut attribuée à des notaires & ſecrétaires du roi; c'eſt à cauſe de ce ſervice que les premiers officiers de cette chambre rendoient, qu'encore aujourd'hui deux maîtres des comptes ont le droit de bourſe à la chancellerie. Comme nos rois attentifs à la conſervation & à l'augmentation de leurs revenus, en prenoient connoiſſance par eux-mêmes, la chambre des comptes aſſiſta longtemps au conſeil, d'où vient qu'encore préſentement les ſix anciens maîtres des comptes ont le titre, & même les gages de conſeillers d'état. C'étoit alors cette chambre qui examinoit preſque toutes les lettres, avant que le chancelier les ſcellât. Philippe de Valois lui donna une grande marque de ſon eſtime, lorſque partant pour la Flandre, il lui laiſſa ſon ſceau, avec le pouvoir d'accorder en ſon abſence toutes ſortes de lettres de graces, comme il auroit pu faire lui-même. On prétend que dès le commencement elle fut logée au palais dans l'iſle, où elle occupe depuis Louis XII un bâtiment aſſez vaſte; mais il ne lui fallut d'abord qu'un fort petit logement, la chambre n'étant compoſée que de deux préſidens, ordinairement clercs, & quelquefois archevêques ou évêques, de trois maîtres clercs, & de trois maîtres laïcs. La multiplicité des affaires obligea néanmoins bientôt à augmenter le nombre de ces officiers. Philippe *le Long* y ajouta un maître-clerc, & huit clercs ou auditeurs. Charles *le Bel* ſon frere créa encore un maître laïc & un clerc, & il y eut depuis d'autres créations. Entre les préſidens laïcs, on trouve en 1397 Jacques de Bourbon, prince du ſang. Préſentement la chambre des comptes eſt compoſée de treize préſidens, ſavoir, d'un premier, à qui le roi donne ce rang, & de douze autres qui ſont dits & nommés ſecond, troiſiéme, &c. ſuivant l'ordre de leur réception, & qui ſervent par ſemeſtre; de ſoixante & dix huit maîtres des comptes, de trente-huit conſeillers correcteurs, & de quatre-vingt-deux conſeillers auditeurs, leſquels ſervent tous par ſemeſtre, & néanmoins peuvent entrer toute l'année, ainſi que les douze préſidens, avec un avocat général du roi, un procureur général du roi, & ſon ſubſtitut, deux greffiers en chef, un greffier plumitif, un premier huiſſier, un garde des regiſtres, &c. Les préſidens, les maîtres, les correcteurs & les auditeurs ſont de robe longue, s'ils ſont reçus ſur la loi, après avoir pris leurs licences; & de robe courte, s'ils n'y ſont pas reçus. Néanmoins ils portent tous la robe longue depuis le mariage de Louis XIV & l'entrée de la reine Marie-Thereſe d'Autriche ſon épouſe, l'an 1660. Comme ils ſont réputés commenſaux, ils touchent à la mort des rois une ſomme d'argent pour les habits de deuil, avec leſquels ils aſſiſtent à leurs funerailles, au lieu que le parlement, qui n'a pas ce droit, y aſſiſte en robes rouges. Le premier préſident, & les trois anciens préſidens de ſemeſtre, ſont toujours au grand bureau, & les trois derniers de ſemeſtre tiennent le ſecond. Les maîtres des comptes ſervent dans les deux bureaux alternativement par mois; ſavoir, le plus ancien maître de ſemeſtre au grand bureau, en janvier, mars & mai; & au ſecond, en février, avril & juin. Le ſecond maître de ſemeſtre au grand bureau, en février, avril & juin; & au ſecond bureau, en janvier, mars & mai. Ainſi du troiſiéme, du quatriéme, & des autres maîtres conſécutivement: ce qui ſe pratique de même au ſemeſtre de juillet. Elle a droit de recevoir la foi & hommage des prélats, des princes, des ducs, & autres ſeigneurs poſſédans des fiefs qui relevent du roi, & de leur faire donner aveu & dénombrement. Elle a auſſi le pouvoir d'avoir l'œil ſur les aliénations & uſurpations du domaine, & de vérifier les édits & ordonnances touchant le fait des finances; c'eſt elle encore qui enregiſtre les ſermens de fidélité que font au roi les archevêques, les évêques, les abbés des abbayes royales, & les chefs d'ordre, ſujets au droit de régale: elle peut donner main-levée des fruits de leurs bénefices. La chambre des comptes connoît & juge ſouverainement de toutes les matieres qui concernent la recette, & de la dépenſe des finances. Elle examine les comptes du tréſor royal, ceux de la maiſon du roi & des maiſons royales, & généralement tous les comptes que l'on appelle de la cour, & ceux des receveurs des provinces de ſon reſſort. Elle vérifie & enregiſtre les édits, les déclarations & les ordonnances qui lui ſont adreſſés de la part du roi, comme auſſi les déclarations de guerre, les traités de paix, les contrats de mariage des rois & des enfans de France, les apanages, les aliénations & réunions des domaines du roi, les ennobliſſemens, les naturalités, les légitimations, les amortiſſemens, les dons & gratifications. Elle enregiſtre encore les créations des duchés, des pairies, des principautés, des marquiſats, des comtés, & autres titres de dignité. Enfin elle connoît de toutes les affaires qui peuvent entrer en ligne de compte, ſoit directement ou indirectement, & où le domaine du roi eſt intéreſſé. Les enfans de France ont droit d'établir une chambre des comptes au principal lieu de leur apanage; mais cette chambre finit en cas de réverſion à la couronne, faute d'hoirs mâles, & le plus ſouvent même le roi leur permet de faire compter leurs tréſoriers en la chambre des comptes de Paris.

A l'égard des autres chambres des comptes, qui ſont au nombre de dix, ſavoir, celles de Rouen, Dijon, Nantes, Montpellier, Grenoble, Aix, Pau, Blois, Dole, & Metz, il faut remarquer qu'avant la réunion des duchés de Normandie, de Bourgogne, de Bretagne, & des comtés de Toulouſe & de Provence, ces ducs & comtes avoient leurs officiers & chambres des comptes; & depuis en divers temps, les rois de France ont conſervé & rétabli celles de Rouen pour la Normandie, de Dijon pour la Bourgogne, de Nantes pour la Bretagne, de Montpellier pour le Languedoc, comme auſſi celles de Grenoble pour le Dauphiné, de Pau pour la Navarre, & de Dole pour la Franche-Comté. Les chambres des comptes de Rouen, de Nantes, de Grenoble, & de Dijon, ont le même pouvoir dans leur reſſort que celle de Paris, pour ce qui regarde les comptes des receveurs & autres comptables, la réception des officiers du domaine & des finances, la vérification des dons, des lettres de naturalité, & ſemblables affaires. Celle de Montpellier fut unie à la cour des aides de cette même ville en 1629, ſous le titre de cour des comptes, aides & finances; & il y a eu en 1706 pareille réunion de la chambre des comptes & de la cour des aides de Rouen. Celle d'Aix a toujours été unie à la cour des aides, ou plutôt la juriſdiction des aides fut attribuée à la chambre des comptes par le roi Louis XI, qui en ôta la connoiſſance au parlement. Celle de Pau eſt pour la Navarre, le Béarn, l'Armagnac, le comté de Foix; & la chambre des comptes de Nerac pour Albret, y fut unie l'an 1624. La chambre des comptes de Blois pour le duché d'Alençon & le comté de Blois, a ſubſiſté, nonobſtant la réunion de ces

Digitized by Google

terres à la couronne, & quoique l'échiquier d'Alençon ait été ſupprimé. La chambre des comptes de Metz eſt unie au parlement de cette ville. Il faut encore remarquer ici quel eſt l'habit de cérémonie de ceux qui compoſent la chambre des comptes. Les préſidens ont la robe de velours noir; les maîtres des comptes la robe de ſatin; les correcteurs des comptes, la robe de damas; les auditeurs des comptes, la robe de taſetas; l'avocat & le procureur général portent la robe de ſatin, comme les maîtres des comptes, avec le chaperon doublé d'hermine; les greffiers la robe de damas; le contrôleur général des reſtes, & le premier huiſſier, la robe de taſetas: & toutes ces robes ſont de couleur noire. * Daviti, *de la France.* Miraulmont, *origine & inſtitution des cours ſouveraines.*

CHAMBRE IMPÉRIALE DE SPIRE, juriſdiction où l'on rend juſtice au nom de l'empereur. Cette chambre, qui avoit été établie à Francfort par l'empereur Maximilien I l'an 1495, fut miſe à Wormes l'an 1497, à Nuremberg l'an 1501, à Ratisbonne l'an 1503. Elle fut enſuite rétablie à Wormes l'an 1509, d'où elle fut transférée à Spire l'an 1513, à Wormes pour la troiſiéme fois l'an 1521, à Eſlingen l'an 1524, & enfin à Spire en 1527, où elle a toujours été depuis. * Chevreau, *hiſtoire du monde.* Voyez le titre des tribunaux dans l'article ALLEMAGNE.

CHAMBRE APOSTOLIQUE, tribunal qui eſt comme le conſeil des finances du pape, puiſqu'il a la direction de ſon domaine, qu'on appelle les revenus de la chambre apoſtolique. Il eſt compoſé du cardinal camerlingue qui en eſt le chef, du gouverneur de Rome qui eſt vice-camerlingue, du tréſorier & de l'auditeur de la chambre, du préſident de la chambre, de l'avocat des pauvres, de l'avocat fiſcal, du fiſcal général de Rome, du commiſſaire de la chambre, & de douze clercs de chambre, quatre deſquels ſont, l'un préfet *dell' annona*, ou de l'abondance des grains; un autre préfet *della graſſia*, ou de toutes ſortes de denrées; un autre préfet des priſons, & un autre préfet des rues. Autrefois le pape députoit ſix clercs de ſa maiſon pour gouverner ſes finances, d'où ils en ont retenu le nom. Sixte V les érigea en charges vénales, & augmenta leur nombre juſqu'à douze. La charge de clerc de chambre coutoit quatre-vingt mille écus romains, celle de tréſorier & d'auditeur plus de cent mille écus chacune, & celle de préſident trente mille écus; de ſorte que les papes dans une promotion de cardinaux donnant le chapeau au tréſorier, à l'auditeur, & à trois ou quatre clercs de chambre, profitoient tout d'un coup de plus de cinq cens mille écus dont ils enrichiſſoient leurs neveux, en revendant ces charges à d'autres; mais Innocent XII a ſupprimé la vénalité de ces charges, qui ne ſe donnent préſentement qu'au ſeul mérite. Quand ce tribunal prend ſes vacances, tous les officiers à la derniere aſſemblée qu'ils font, ſont magnifiquement traités à dîner par le pape. Le cardinal camerlingue les traite auſſi le premier jour d'août; & la veille de S. Pierre, ils s'aſſemblent au palais apoſtolique pour recevoir les redevances des feudataires de l'égliſe. Ils appliquent au profit de la chambre celles qui ſe payent en argent; celles que l'on apporte en argenterie ou bijoux, appartiennent au tréſorier, & les clercs de chambre partagent entr'eux celles qui ſe payent en cire. * De Seine, *deſcription de la ville de Rome, tome IV*, & *Mém. du temps.*

CHAMBRE (David) Écoſſois, ſeigneur d'Ormont, conſeiller à Edimbourg, vivoit en France l'an 1470 & 1480. Il écrivit une hiſtoire abrégée des rois de France, d'Angleterre & d'Écoſſe, avec pluſieurs autres ouvrages. * La Croix-du-Maine, & du Verdier Vauprivas, *en ſa bibliothéque françoiſe.*

CHAMBRE (Philippe de la) cardinal de Boulogne, étoit fils de *Louis*, comte de la Chambre, & d'*Anne* de Boulogne, qui avoit été mariée en premieres nôces à *Alexandre* Stuart, duc d'Albanie. Ce prélat, qui après avoir été religieux de l'ordre de S. Benoît, avoit été élu abbé de S. Pierre de Corbie, fut honoré de la pourpre à Marſeille par le pape Clément VII en 1533; il ſe trouva à l'élection de Paul III & de Jules III, & mourut à Rome le 21 février 1550. * Du Chêne, *hiſt. de Bourg. liv.* 4. De Thou, *liv.* 3. Juſtel, *hiſt. de la Tour d'Auvergne.* Auberi, *hiſtoire des cardinaux.*

CHAMBRE (Marin Cureau de la) médecin ordinaire du roi, étoit né au Mans. La réputation que ſon eſprit lui avoit acquiſe, le fit connoître au chancelier Seguier; & ce magiſtrat voulut avoir la Chambre auprès de lui, non-ſeulement comme un excellent médecin, mais encore comme un homme conſommé dans la philoſophie & dans les belles lettres. Le cardinal de Richelieu, qui le vit peu après, en porta le même jugement, & en fit une eſtime ſinguliere: il le deſtina pour être un des ornemens de l'académie françoiſe, qu'il avoit établie depuis peu, dans laquelle M. de la Chambre fut reçu au commencement de l'an 1635. Depuis, le même cardinal le choiſit entre le grand nombre d'écrivains qui s'étoient attachés à ſa fortune, pour répondre à l'ouvrage ſéditieux du ſieur Herſent, intitulé: *Optatus Gallus, de cavendo ſchiſmate.* Les ouvrages de cet habile médecin ſont: *Nouvelles penſées ſur les cauſes de la lumiere, du débordement du Nil, & de l'amour d'inclination*, in-4°, en 1634. *Nouvelles conjectures ſur la digeſtion*, in-4°, en 1636. *Les caracteres des paſſions*, 5 volumes, en quatre tomes *in*-12, 1663. *Traité de la connoiſſance des animaux*, en 1648. *Nouvelles obſervations & conjectures ſur l'Iris*, en 1650. Ces ouvrages ont été imprimés à Paris. *Obſervations de Philalethe*, ſur un livre intitulé: *Optatus Gallus*, à la fin des œuvres poſthumes de Gui Coquille, en 1650. *Diſcours ſur les principes de la chiromance*, in-8°, en 1653. *Novæ methodi pro explanandis Hippocrate & Ariſtotele ſpecimen*, en 1655, avec le premier livre de la phyſique d'Ariſtote, traduit en françois. *Traité de la lumiere*, en 1657. *L'art de connoître les hommes*, en trois parties imprimées ſéparément, la premiere en 1659, la ſeconde en 1664, la troiſiéme en 1666. *Recueil des épitres, lettres & préfaces de* M. de la Chambre, *in*-12, en 1664. *Diſcours ſur les cauſes du débordement du Nil, avec un diſcours de la nature divine, &c.* en 1665. *Diſcours* (fait à l'académie françoiſe en 1635,) où il eſt prouvé *que les François ſont les plus capables de tous les peuples de la perfection de l'éloquence*, en 1686. *Diſcours de l'amitié & de la haine qui ſe trouvent entre les animaux*, Paris 1667, *in*-8°. Le *ſyſtéme de l'ame*, Paris 1665, *in*-12. Il avoit encore compoſé pluſieurs ouvrages, qui n'ont point paru. Il avoit auſſi fait une traduction entiere des huit livres de la phyſique d'Ariſtote, dont on n'a imprimé que le premier. M. de la Chambre mourut en bon chrétien, dans la ſoixante-quinziéme année de ſon âge, le 29 novembre 1669, & fut enterré à S. Euſtache. Il laiſſa deux fils, qui ſoutinrent par leur mérite la réputation qu'il s'étoit acquiſe. L'aîné, *François* de la Chambre, étoit premier médecin de la reine. Le ſecond, *Pierre* de la Chambre, fait le ſujet de l'article ſuivant.

CHAMBRE (Pierre Cureau de la) curé de S. Barthelemi à Paris, dont il étoit natif, & de l'académie françoiſe, dans laquelle il fut reçu en 1670, avoit étudié pour être médecin; mais frapé de ſurdité dès ſa jeuneſſe, il ſe tourna du côté de l'égliſe. On lui conſeilla de voyager pour diſſiper ſon mal. Il alla en Italie, & ce fut-là qu'il ſe lia d'amitié avec le cavalier Bernin, dont il a fait l'éloge. C'étoit ſon deſſein de donner au public la vie de cet illuſtre ſculpteur & architecte; mais comme la réputation que le ſieur Bernin avoit acquiſe en France, tomba tout d'un coup, M. l'abbé de la Chambre abandonna ce deſſein. Il avoit promis une nouvelle édition de toutes les œuvres de M. de la Chambre ſon pere, mais il n'a point exécuté ſa promeſſe. Il écrivoit peu & avec peine. On n'a de lui que quelques ſermons & deux ou trois diſcours prononcés à l'académie

Digitized by Google

mie françoiſe dont il étoit l'un des membres. Il diſoit qu'il étoit comme Socrate, qui ne produiſant rien de lui-même, aidoit aux autres à produire & à enfanter. Ç'a été par ſes preſſantes exhortations que des perſonnes habiles, mais timides, ont mis au jour de bons ouvrages, entr'autres celui de l'*Athènes ancienne & moderne*. Il aimoit la poëſie; mais il n'étoit point du tout poëte, & n'avoit jamais fait qu'un ſeul vers, ce qui donna ſujet à feu M. Boileau, de l'académie françoiſe, à qui il récitoit ce vers, de s'écrier en l'admirant: *Ah! M. que la rime en eſt belle!* Il aimoit les livres italiens & eſpagnols. Les bons mots lui plaiſoient auſſi. Il les écoutoit volontiers, & en diſoit quelquefois d'aſſez agréables. On en peut voir quelques-uns dans les mêlanges d'hiſtoire & de littérature de Vigneul-Marville, cités à la fin de cet article. Il appelloit le pere Bouhours l'*empereur des muſes*, parcequ'il trouvoit peu de naturel dans le ſtyle, & même dans les penſées de ce jéſuite bel eſprit. M. l'abbé de la Chambre mourut au mois d'avril 1693, & fut enterré dans ſon égliſe de S. Barthelemi à Paris. * *Mémoires publics. Mélanges d'hiſtoire & de littérature, édit. de Rouen, in-12, 1699, pages 76 & ſuiv.*

☞ CHAMBRE (François Illharrart de la) docteur de la maiſon & ſociété de Sorbonne, naquit à Paris le 2 janvier 1698. Il commença ſes études aux jéſuites, les continua au collége Mazarin, & les acheva en Sorbonne. Il fit ſa licence avec diſtinction en 1726 & 1727, & prit enſuite le bonnet de docteur. Depuis ce temps il mena une vie ſédentaire, & s'appliqua ſans ceſſe à l'étude. Il devint chanoine de S. Benoît, & mourut à Paris d'une fièvre maligne le 16 août 1753, à cinquante-ſix ans. Ses principaux ouvrages imprimés ſont, 1. Un traité de la vérité de la religion, 5 vol. *in*-12. 2. Un traité du formulaire, 4 vol. *in*-12. Un autre ſur les bulles contre Baius, 2 vol. *in*-12. Un autre ſur la conſtitution *Unigenitus*, 2 vol. *in*-12. *La réalité du janſéniſme*, un vol. *in*-12. 3. *Introduction à la théologie*, un vol. *in*-12. 4. *Expoſition claire & préciſe des différens points de doctrine qui ont rapport aux matieres de religion*, Paris 1745, *in*-12. C'eſt un précis des vingt-deux traités de théologie. 5. *Traité de l'égliſe*, 6 vol. *in*-12. 6. *Traité de la grace*, 4 vol. *in*-12. 7. *La logique, la morale & la métaphyſique*, en françois, Paris 1754, 2 vol. *in*-12, &c. * M. l'abbé Ladvocat, *dict. hiſtor. portatif.*

CHAMBRIER DE FRANCE, officier de la couronne, étoit diſtingué du grand-chambellan. Il fut ſupprimé par François I, qui en ſa place créa un premier gentilhomme de ſa chambre. Un des plus conſidérables droits de la charge de grand-chambrier, étoit d'avoir juriſdiction, par lui-même & par ſes lieutenans, ſur tous les marchands & artiſans du royaume, de donner des lettres de maîtriſe, & de leur faire obſerver les ordonnances. Il tenoit ſa juriſdiction à Charonne & à Picpus, au bout du fauxbourg S. Antoine, & ſes jugemens étoient portés par appel au grand conſeil. La différence des deux charges de grand-chambellan & de grand-chambrier paroît par des lettres patentes du roi Charles V en 1368, où il eſt dit que le chambellan de France avoit dix ſols ſur chaque maîtriſe, & le chambrier ſix. Voici ce que l'on peut ſavoir de la ſuite des chambriers par les anciens titres.

SUITE CHRONOLOGIQUE DES CHAMBRIERS de France, ſous la troiſième race de nos rois.

I. Renaud, chambrier de France en 1060, ſous le roi Henri I.

II. Walerand, en 1065 & 1085, ſous Philippe I.

III. Gui, fils de Walerand, en 1106 & 1121, ſous Philippe I, & Louis *le Gros*.

IV. Albéric, en 1128, ſous Louis *le Gros*.

V. Manaſſés, en 1130, ſous Louis *le Gros*.

VI. Hugues, en 1134, ſous le même roi.

VII. Matthieu I du nom, comte de Beaumont, en 1139, ſous Louis *le Jeune*.

VIII. Albéric I du nom, comte de Dammartin, en 1162, ſous le même roi, vivoit en 1181.

IX. Matthieu II du nom, comte de Beaumont, en 1174, ſous le même roi.

X. Renaud fut créé chambrier de France en 1176, & vivoit en 1179, ſous le même roi.

XI. Raoul étoit chambrier de France en 1186, ſous Philippe *Auguſte*.

XII. Matthieu III du nom, comte de Beaumont, étoit chambrier de France en 1190 & 1207, ſous le même roi, & mourut avant l'an 1214.

XIII. Urſion de Mereville, eſt qualifié chambrier de France dans les titres de l'année 1209.

XIV. Barthelemi, ſire de Roye, vers l'an 1209, ſous Philippe *Auguſte* & Louis VIII, mourut en 1224.

XV. Jean, comte de Beaumont en 1225, ſous Louis VIII.

XVI. Jean de Nanteuil, en 1240 & 1248, ſous S. Louis.

XVII. Alfonſe de Brienne, comte d'Eu, en 1258, ſous le même roi, mort en 1270.

XVIII. Erard, ſeigneur de Valeri, en 1272, ſous Philippe *le Hardi*, étoit mort en 1277.

XIX. Robert II du nom, duc de Bourgogne, en 1287, ſous Philippe *le Bel*.

XX. Jean II du nom, comte de Dreux, en 1306, ſous le même roi, mourut en 1309.

XXI. Louis I du nom, duc de Bourbon, dit *le Boiteux*, en 1312, ſous le même roi, mourut en 1341.

XXII. Pierre I du nom, duc de Bourbon, en 1341, ſous Philippe *de Valois*, fut tué à la bataille de Poitiers en 1346.

XXIII. Louis II du nom, duc de Bourbon, en 1357, ſous le roi Jean, mourut en 1410.

XXIV. Jean I. du nom, duc de Bourbon, en *** ſous le roi Charles VI, mourut priſonnier en Angleterre en 1434.

XXV. Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, en 1410, ſous le même roi, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

XXVI. Jean de Châlons III du nom, prince d'Orange en 1415, du régne du même roi, nommé par les partiſans du duc de Bourgogne, mourut de peſte à Paris en 1418.

XXVII. Guillaume, ſeigneur de Château-villain, en 1419, élu par les partiſans du duc de Bourgogne, mourut en 1439.

XXVIII. Raoul de Cromwel, grand tréſorier d'Angleterre, fut pourvu par le roi d'Angleterre de la charge de grand chambrier de France en 1434, ſous Charles VII.

XXIX. Charles I du nom, duc de Bourbon, mourut en 1456.

XXX. Jean II du nom, duc de Bourbon, en 1456, ſous le même roi, mourut en 1488.

XXXI. Pierre II du nom, duc de Bourbon, en 1488, ſous Charles VIII, mourut en 1503.

XXXII. Charles III du nom, duc de Bourbon, en 1503, ſous Louis XII, fut tué à l'aſſaut de la ville de Rome, en 1527.

XXXIII. Henri de France, duc d'Orléans & d'Angoulême, en 1527, puis dauphin en 1536, & roi de France ſous le nom de Henri II, en 1547.

XXXIV. Charles de France, duc d'Orléans, en 1536, mort en 1545.

Après ſa mort en ſeptembre 1545, l'office de chambrier fut ſupprimé. * P. Anſelme, *hiſtoire des grands officiers de la couronne.*

☞ CHAMBRIER, famille noble & ancienne, établie en Dauphiné, depuis le commencement du quinziéme ſiécle, comme il paroît par la réviſion des feux de 1429, enregiſtrée en la chambre des comptes de cette province, où il eſt parlé de noble *Jean* de

Chambrier, & de dame *Emilie* de Beranger Dugua ſa femme, coſſeigneurs de Vif. On trouve pluſieurs de cette famille qui ont ſervi avec diſtinction. *Randon* Chambrier, capitaine de cinquante hommes d'armes, fut tué dans le combat que donna Adrien de l'Hopital contre La Mouſſaye, ſous le régne de Charles VIII en 1488. *Hyppolite* ſon fils fut tué à Saint-Avaur en Alſace, où il commandoit pour le roi Louis XII en 1513. *Hugues*, ſon petit-fils, fut tué à la funeſte bataille de Pavie en 1525.

Les alliances directes de la maiſon de Chambrier ſont avec celles de Beranger, Ricoud, Briançon, Charanſonay, Bectoz, Gumin, Montcheney, Bardonnenche, &c. La branche ainée de cette maiſon a pour chef Louis de Chambrier, ſeigneur de la Maiſon forte des Granges, né le 18 octobre 1699: ſes armes ſont *d'azur à une tour & avant-mur crenelée d'argent, maçonnée, fenétrée, portillée de ſable.* La branche cadette que repréſente *Laurent-Céſar* de Chambrier-Chaléon, né le 13 novembre 1729, reçu conſeiller au parlement de Dauphiné le 4 mai 1750, fils de *Jean-Baptiſte* de Chambrier-Châléon, ſeigneur de l'Albenc, Bivan, &c. baron de Chateau-neuf, doyen des conſeillers du même parlement, & de *Marguerite* de Bardonnenche, écartelé *d'azur à une bande d'argent, chargée d'un tronceau de gueules*, du chef de *Marguerite* de Chaléon ſon aïeule.

CHAMELEON, auteur d'un traité des dieux, & d'un autre de l'ivreſſe, cités par S. Clément d'Alexandrie (*lib.* 1. Στρωμ.) qui aſſure qu'il étoit d'Héraclée. On ne ſait ſi c'eſt le même dont Athénée cite (*lib.* 12,) un ouvrage touchant Anacréon, & (*lib.* 13,) d'autres touchant Sapho & Simonides; mais on ne doute pas que celui-ci ne ſoit encore auteur d'un ouvrage ſur l'Iliade, dont le ſcholiaſte d'Apollonius fait mention (*in lib.* 2.) d'un traité touchant Theſpis, & d'un autre ſur les ſatyres, cités par Apoſtolius (*in prov.* Ἀδύνατος, & Ἀπὸ τέχνης) Tous ces ouvrages conviennent à un grammairien, & même les quatre premiers ſont, ſelon toutes les apparences, des commentaires de l'Iliade, & des poëtes nommés. Diogène Laerce avoit lu apparemment dans le commentaire de l'Iliade ce qu'il a cité de Chameleon dans les vies de Platon & d'Héraclides.

CHAMFLEURI (Hugues de) évêque de Soiſſons, chancelier de France ſous le roi Louis *le Jeune*, a vécu dans le XII ſiécle. Son nom eſt célébre dans l'hiſtoire. Othon de Friſingen dit qu'il diſputa contre Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers. Il eſt auſſi fait mention de lui dans le recueil des auteurs de l'hiſtoire de France de Freher, & dans le IV tome de ceux de Du Chêne. On y voit pluſieurs lettres qui parlent de ſa diſgrace. Il ſouſcrivit diverſes chartes l'an 1151, & les ſuivantes. * Othon de Friſingen, *liv.* 1, *ch.* 51. Du Chêne, &c.

CHAMIER (David) miniſtre de la religion prétendue-réformée, & profeſſeur en théologie à Montauban, floriſſoit au commencement du XVII ſiécle. Il fut employé ſouvent pour les affaires de ſon parti, & fut même chargé de dreſſer le célébre édit de Nantes. Ces occupations politiques ne l'empêcherent pas de compoſer quelques livres; un traité *de Œcumenico Pontifice*; lettres jéſuitiques, *Panſtratie catholique*, ou *guerres de l'éternel*, qui eſt un cours de controverſe, en quatre volumes *in-folio*. Ce fameux miniſtre fut tué d'un coup de canon l'an 1621, ſur un baſtion de Montauban, où pendant le ſiége, il faiſoit les fonctions de prédicant & de ſoldat. * Bayle, *diction. critiq.* M. l'abbé Joly, *remarques ſur ce dictionnaire.*

CHAMILLARD (Etienne) habile jéſuite, étoit de Bourges, où il naquit le onziéme novembre 1656. Il entra au noviciat à Paris le 15 d'octobre 1673, & fit la profeſſion des quatre-vœux le 19 novembre 1690. Il a enſeigné les humanités durant ſix ans, la philoſophie pendant deux, & on l'a entendu vingt années de ſuite annoncer avec zèle la parole de Dieu dans les chaires. Il eſt mort à Paris le premier juillet 1730. Il étoit très-habile dans la ſcience des médailles & dans celle de l'antiquité. Jean Foy Vaillant & Ezéchiel Spanheim ont loué ſur cela ſa profonde érudition, le premier dans ſes *Numiſmata ærea imperatorum, Auguſtarum & Cæſarum in coloniis*, &c. le ſecond dans le tome II de ſon traité *De uſu & præſtantia numiſmatum.* Auſſi le pere Chamillard a-t-il plus écrit ſur cette matiere que ſur toute autre. Voici la liſte de ſes ouvrages: 1. *Aurelii Prudentii Clementis opera cum interpretatione & notis, ad uſum delphini*, à Paris 1687, *in*-4°. 2. Lettres du pere Chamillard ſur quelques médailles curieuſes de ſon cabinet, à Paris 1697 *in*-12, & avec l'ouvrage ſuivant. 3. Diſſertations du pere Etienne Chamillard ſur pluſieurs médailles & pierres gravées de ſon cabinet, & autres monumens d'antiquité; I. une lettre dans laquelle on examine ſi les médailles ont été des monnoies ou non; II. lettre ſur le même ſujet; III. ſur les Quinaires; IV. ſur l'avantage que les lettres retireroient, ſi l'on défendoit de fondre les médailles antiques; V. ſavoir ſi les revers des médailles ont toujours rapport aux empereurs ou aux impératrices, dont les têtes ſont repréſentées de l'autre côté de la médaille; VI. ſur une médaille de Fauſtine la mere; VII. ſur une médaille d'Annia Fauſtina; VIII. ſur une médaille de Julia Mamæa; IX. ſur une médaille de Pacatianus; X. ſur une médaille de Mariniana; XI. ſur une médaille de l'empereur Gallien; XII. ſur une médaille de Poſtume; XIII. ſur un tréſor de médailles trouvé; XIV. ſur les médailles de Julien, tyran du temps de Carinus; XV. ſur quelques pierres gravées; XVI. ſur une médaille trouvée à Bourges; XVII. ſur la galerie du grand duc de Toſcane; XVIII. remarques faites dans un voyage d'Italie, à Paris 1711 *in*-4°. Pluſieurs de ces lettres avoient déja paru dans les *Mémoires de Trévoux.* Il y en a quelques-unes en latin dans les *Eleſta rei nummariæ*, à Hambourg 1709 *in*-4°. 4. *Epiſtola ad Carolum Cæſarem Baudelot, de Pacatiani ætate. Altera de nummis Mariniana, Poſtumorum & Juliæ Mameæ*, à Amſterdam 1701, *in*-12, en françois & en latin. Les ouvrages qui ſuivent ſe trouvent dans les *Mémoires de Trévoux.* 5. Diſſertation ſur une médaille de Claude le Gothique, avril 1712. 6. Diſſertation ſur quelques médailles de Carinus, juin 1714. 7. Lettre à M. de Chezelles ſur pluſieurs médailles trouvées vers Néris, mars 1712. 8. Lettre ſur une médaille de Valérien dont la légende eſt ſinguliere, avril 1719. 9. Lettre ſur les médailles de Gallien, où l'on fait voir que tous les hiſtoriens ſont d'accord avec les médailles, mois de novembre 1719. 10. Lettre ſur un catalogue de médailles, août & ſeptembre 1723. On lit ce qui ſuit dans une lettre de M. Beauvais l'aîné, écrite d'Orléans le ſeptiéme mai 1736, & imprimée dans le *Mercure* du même mois. « Le » pere Chamillard qu'une inclination naturelle avoit por» té à l'étude des médailles, en étoit devenu grand con» noiſſeur, en même temps qu'antiquaire habile. Ce» pendant le deſir de poſſéder quelque choſe d'extraor» dinaire, & qui ne ſe trouvât point dans les autres ca» binets de l'Europe, l'aveugla ſur deux médailles qu'il » crut antiques. La premiere étoit un *Pacatien* d'argent, » médaille inconnue juſqu'à ſon temps, & qui l'eſt encore » aujourd'hui. Le pere Chamillard ayant trouvé cette » piéce, en fit grand bruit. Pacatien, ſelon lui, étoit un » tyran; mais par malheur, perſonne avant lui n'en » avoit parlé, pas même *Trebellius Pollio*: il ſortoit de » deſſous terre après 14 ou 1500 ans d'oubli; mais la » fauſſeté de cette médaille a été généralement recon» nue depuis la mort de ſon poſſeſſeur. La ſeconde mé» daille ſur laquelle il ſe trompa auſſi, étoit une *Annia* » *Fauſtina*, grecque, de grand bronze. La princeſſe y » portoit le nom d'*Aurelia*, d'où le pere Chamillard » conclut qu'elle deſcendoit de la famille des Antonins. » Elle avoit été frapée, ſelon lui, en Syrie par les ſoins » d'un Quirinus ou Cyrinus, qui deſcendoit, à l'en croire, » de ce Quirinus dont il eſt parlé dans l'évangile de » S. Luc. Le pere Chamillard étala cette érudition dans » une belle diſſertation qu'il fit paroître. Mais malheu» reuſement un antiquaire Romain ſe déclara le pere » d'*Annia Fauſtina*, & en fit voir quelques autres de

Digitized by Google

» la même fabrique qu'il avoit fondues & réparées en» ſuite avec beaucoup d'art. La nouvelle qu'on en reçut » à Paris, mortifia le pere Chamillard, qui fut dans la » ſuite plus circonſpect à écrire ſur des médailles ſingu» lieres. * *Mémoires manuſcrits* du pere Oudin, jéſuite.

CHAMILLI, *cherchez* BOUTON.

CHAMINITZA, *cherchez* CAMINITZA.

CHAMNEE, CHANCÉE ou CHANNEY (D. Maurice) Anglois, chartreux de la maiſon de l'Annonciation près de Londres, dans le XVI ſiécle. Il fut témoin des cruautés que Henri VIII exerça contre les orthodoxes, pour établir le ſchiſme & l'erreur en Angleterre. Dix-huit chartreux, ſes compagnons, furent martyriſés, pour n'avoir pas voulu adhérer aux ſentimens du prince. Les autres, & Maurice lui-même, furent exilés en 1536 au monaſtere de ſainte Brigitte, où on les obligea de ſigner la confeſſion de foi de Henri VIII, & enſuite on les chaſſa de leur maiſon. D. Maurice décrit lui-même tous ces malheurs aux *folio* 58 & 60 de l'ouvrage dont nous parlerons dans un moment. Il ſe retira dans les Pays-Bas, où il fut fait prieur de la chartreuſe de Bruges. Il étoit viſiteur de la province d'Angleterre, & prieur de la maiſon de *Schéne*, ou *Richemond*, à trois lieues de Londres, lorſqu'il mourut le douziéme de juillet 1581. Pendant ſa retraite dans les Pays-Bas, il compoſa l'hiſtoire des martyrs de ſon ordre en Angleterre, qui fut imprimée par les ſoins du prieur & du procureur des chartreux de Mayence, ſous ce titre : *Hiſtoria aliquot noſtri ſæculi martyrum cùm pia, tùm lectu jucunda, nunquam antehac typis excuſa, Moguntia* 1550, *in*-8°. D. Maurice s'y nomme lui-même *Frater Mauritius Channey ;* mais il eſt plus connu ſous le nom de *Chamnée*. Il a mis à la tête de ſon ouvrage un abrégé du martyre de Jean Fiſcher, évêque de Rocheſter, & l'hiſtoire de celui du chancelier Thomas Morus.

CHAMOS, idole des Moabites, à laquelle Salomon, ſéduit par les femmes idolâtres, fit bâtir un temple ſur une montagne près de Jéruſalem. S. Jérôme croit que c'étoit le même que Béelphegor ou Priape ; mais l'opinion la plus vraiſemblable eſt que c'étoit Bacchus, lequel eſt appellé Κῶμος *Comos*, par les Grecs. * *Rois, III, c.* 11. Kirchet, *Ædipus Ægyptiacus, tom. I.* Selden, *de diis Syris, ſynt. I, c.* 5.

CHAMP de Mars (le) *Campus Martius*, grande place hors de Rome, ainſi nommée à cauſe d'un ancien temple qui y avoit été bâti à l'honneur du dieu Mars : on l'appelloit auſſi *Campus Tiberinus*, le champ du Tibre, parcequ'il eſt près de ce fleuve. Les auteurs ne conviennent point ſur les premiers propriétaires de ce champ, que quelques-uns croient avoir appartenu à une veſtale nommée *Caia Tarrutia*, qui le donna au peuple Romain ; quelques autres prétendent que c'eſt à *Acca Laurentia* que les Romains ſont redevables de cette place, & de pluſieurs biens qu'elle laiſſa en mourant. L'antiquité de ce champ n'eſt pas plus certaine. Quelques auteurs aſſurent que Romulus le conſacra au dieu Mars, & qu'il le deſtina aux exercices de la jeuneſſe romaine : ce qu'il y a de certain, c'eſt que du temps de Servius Tullius, ſixiéme roi des Romains, il y avoit dans ce champ un temple conſacré à Mars, dans lequel ſe tinrent les premieres aſſemblées que les Romains appelloient *Comitia centuriata*, & que ſe fit pour la premiere fois la cérémonie qu'ils appelloient *Luſtre*. Tarquin *le Superbe* s'en étant emparé, & y ayant fait ſemer du bled, le conſul Brutus & ſon collégue le reſtituerent au peuple Romain, & firent jetter dans le Tibre tous les grains qui ſe trouverent tant ſur pied que dans les greniers que l'on avoit fait bâtir dans ce champ, & rétablirent les aſſemblées ſur le pied où elles avoient été avant l'uſurpation de Tarquin. Ce champ étoit très-ſpacieux, & comprenoit toute la grande plaine qui eſt juſqu'à la porte del Popolo, & même juſqu'au Ponte-Mole : Strabon en décrit exactement toutes les dimenſions. C'étoit dans cette place que le peuple s'aſſembloit pour élire ſes magiſtrats, & qu'il tenoit régulierement pluſieurs de ſes aſſemblées : les conſuls y enrôloient les ſoldats : la jeuneſſe s'en ſervoit pour faire ſes exercices, comme à monter à cheval, à luter, à tirer de l'arc, à lancer le palet ou le diſque, &c. On y faiſoit auſſi la cérémonie de bruler les corps morts. C'étoit de ce champ que les Romains voyoient les naumachies ou combats ſur l'eau. Il y avoit entr'autres, deux endroits remarquables, l'un qui s'appelloit *Area, l'Arene*, qui étoit proche du Tibre, où les ſoldats faiſoient leurs exercices militaires ; l'autre que l'on nommoit *Septa* ou *Ovilia*, dans lequel on enfermoit le peuple juſqu'à ce qu'il eût donné ſon ſuffrage dans les élections. Cette place étoit très ornée : on y avoit placé les ſtatues de pluſieurs hommes illuſtres autour d'une grande galerie qu'Antonin *le Pieux* y avoit fait bâtir : ce même prince avoit fait conſtruire au milieu de cette place une colonne qui avoit 70 pieds de haut, où l'on montoit par 106 dégrés, éclairés par 36 fenêtres ; Auguſte y avoit fait placer le fameux obéliſque qu'il avoit fait venir d'Egypte, ſur lequel on avoit poſé un cadran ſolaire : on y voyoit encore l'arc & la naumachie de Domitien, l'amphithéatre de l'empereur Claude, le mauſolée d'Auguſte, le ſépulcre de Marcellus ſon neveu, les trophées de Marius, & un très-grand nombre d'autres monumens anciens & ſuperbes.

Au bout de cette place il y avoit une petite éminence appellée *Mons Citorius*, ou *Citatorum*, ſur lequel le peuple montoit pour donner ſon ſuffrage dans les élections : tout proche étoit l'hôtel de ville, où l'on recevoit les ambaſſadeurs étrangers, les logeant & les nourriſſant aux dépens de la république durant le temps de leur ambaſſade, comme Tite-Live le rapporte au ſujet des ambaſſadeurs Macédoniens : *Macedones deducti extra urbem in villam publicam, ibique eis locus & lautitia præbita.* Les généraux qui revenant de l'armée, demandoient les honneurs du triomphe, ne pouvoient pas entrer dans la ville, & reſtoient avec leurs troupes au champ de Mars.

Du temps de Ciceron, C. Capito propoſa de bâtir le champ de Mars & de l'enfermer dans la ville ; il propoſa de faire de marbre les ſept clôtures dans leſquelles le peuple entroit un à un pour donner ſon ſuffrage, & qui n'étoient que de bois ; mais les guerres civiles qui ſurvinrent empêcherent l'exécution de ce grand deſſein. * Dyoniſ. Halicar. *antiq. grec. & rom.* Roſin. Dempſter. Pitiſcus, *lexicon antiquit.* &c.

CHAMP de Mars, fêtes inſtituées à l'honneur de Mars, qu'on célébroit le 27 février, & le 14 mars : Ovide (*liv.* 2 de ſes Faſtes,) les appelle Equiries, *Equiria ;* & Varron qui leur donne le même nom, dit qu'il venoit de ce que ces jours-là il ſe faiſoit des courſes de chevaux dans le champ de Mars à Rome. L. Cécilius, auteur du livre Des morts des perſécuteurs, eſt celui de qui on apprend que le nom de champ de Mars, *campus Martis*, fut donné à la fête même que les empereurs célébroient en quelque lieu qu'ils ſe trouvaſſent : nous apprenons encore de lui que ce fut à une de ces fêtes que Maximin, fils de la ſœur de Galerius, ſe fit appeller Auguſte par ſes troupes, l'an 308.

CHAMP DE MARS, nom que l'on donna dans le premier établiſſement de la monarchie françoiſe aux aſſemblées générales du peuple, que les rois convoquoient tous les ans, pour y faire de nouvelles loix, ou de nouveaux réglemens, pour recevoir les plaintes de leurs ſujets, pour décider les grands différends d'entre les princes & les ſeigneurs de la cour, & pour faire une revue de toute la milice. Quelques auteurs ont écrit que ces aſſemblées furent nommées champs de Mars, parcequ'elles ſe faiſoient dans une campagne ſemblable au champ de Mars qui étoit proche de la ville de Rome, & à peu près pour le même deſſein. D'autres croient plus vraiſemblablement qu'on appella ainſi ces aſſemblées, parcequ'elles ſe faiſoient au commencement de mars : ce qui s'obſerva ſous la premiere race des rois de France. Mais Pepin jugeant que cette ſaiſon n'étoit pas encore

Digitized by Google

propre pour faire la revue des troupes, choiſit le mois de mai, vers l'an 755, de ſorte que ces aſſemblées furent nommées depuis champs de Mai. On ne laiſſa pas néanmoins de les appeller auſſi champs de Mars, quoiqu'elles ſe tinſſent au mois de mai. Les rois recevoient alors les préſens de leurs ſujets que l'on appelloit, *dons annuels*, ou *dons royaux*, & qui étoient deſtinés pour la défenſe de l'état. Les eccléſiaſtiques n'étoient pas exempts de préſenter ces dons, à cauſe de leurs domaines. On voit dans une conſtitution de Louis *le Débonnaire*, qu'il y avoit des monaſteres qui devoient ces préſens; & outre cela, des ſoldats; d'autres qui n'étoient tenus qu'aux préſens, & d'autres qui étoient ſeulement obligés de faire des prieres pour la ſanté du prince & de la maiſon royale, & pour la proſpérité des affaires publiques. Quelques-uns croient que c'eſt de-là qu'on peut tirer l'origine des ſecours d'argent que les rois reçoivent de temps en temps du clergé de France, particuliérement depuis que les ſeigneurs des fiefs ont été exempts de ſervir & de conduire leurs vaſſaux à la guerre; à quoi les eccléſiaſtiques étoient obligés auſſi-bien que les laïcs. Sous la ſeconde race, on tint ces aſſemblées deux fois l'an, ſavoir, au commencement de l'année, & au mois d'août, ou de ſeptembre. Et ſous la troiſiéme race on en fit d'autres, que l'on nomma Parlements, ou Etats généraux. Les anciens Anglois ſemblent avoir emprunté des François l'uſage de ces aſſemblées & champs de Mars; car nous liſons dans les loix d'Edouard *le Confeſſeur*, qui fut couronné en 1044, que ces peuples étoient obligés de s'aſſembler tous les ans, au commencement de mai, pour renouveller les ſermens d'obéiſſance à leur prince. Quelques auteurs Anglois parlent encore de cette coutume en l'an 1094, & diſent que l'aſſemblée ſe fit *in Campo Martio*; ce qui montre qu'encore que ces aſſemblées ſe tinſſent au mois de mai, elles ne laiſſoient pas de conſerver le nom de champs de Mars, & qu'elles furent encore en uſage ſous les premiers rois Normans. * Du Cange, *diſſertation 4 ſur l'hiſtoire de S. Louis.*

CHAMP DE FLORE (le) *campus Floræ*, lieu conſacré à cette déeſſe, & où ſe repréſentoient les jeux appellés *Floralia*, inſtitués en ſon honneur, *Antiq. rom.*

CHAMP CRIMINEL (le) *campus ſceleratus*, place de Rome qui étoit proche de la porte Colline, où l'on enterroit toutes vives les veſtales qui s'étoient abandonnées. * *Antiq. grec. & rom.*

CHAMP DU RIRE (le) *campus ridiculi*, place où Annibal avoit campé aſſiégeant Rome, qu'il eût pu prendre aiſément, s'il n'avoit point levé le ſiége de devant cette ville, épouvanté de vaines terreurs, & de certains fantômes qui le troublerent; ce qui fut cauſe que les Romains lui voyant lever le ſiége, & leur ville par ce moyen délivrée, ſe mirent à faire de grands éclats de rire, & éleverent-là un autel au dieu du rire. * *Antiq. grec. & rom.* Roſin. Dempſter.

CHAMP, *cherchez* SONNIUS. (François)

CHAMPAGNE, province de France, avec titre de comté, *Campania*: elle a la Lorraine, & partie de la Franche-Comté au levant: la Picardie, l'iſle de France, & le Gâtinois au couchant; la Bourgogne au midi; & une partie du Luxembourg & du Hainaut au ſeptentrion. Grégoire de Tours croit que ſon nom eſt tiré de l'étendue de ſes campagnes, qui fourniſſent en abondance du bled & du bétail. La Champagne comprend partie de la Brie & du Sénonois, le Rhétélois, le Baſſigni, le Rhémois, la principauté de Sédan, &c. Son étendue du midi au ſeptentrion eſt d'environ 70 lieues; celle de l'occident à l'orient, eſt inégale, & de 30 à 45 lieues. On la diviſe ordinairement en haute & baſſe: d'autres la diviſent ſelon le cours de ſes rivieres, qui ſont la Seine, la Marne, l'Aîne, l'Aube, &c. avec la Meuſe & l'Yonne, qui n'en arroſent qu'une petite partie. Elle a deux archevêchés, Reims & Sens, & quatre évêchés, Châlons-ſur-Marne, Langres, Meaux & Troyes: cette derniere ville ſur la Seine, eſt capitale de la Champagne: les autres ſont Bar ſur-Aube, Mouſſon, Provins, Mezieres, Nogent-ſur-Seine, Sedan, Epernai, Vitri-le-François, Chaumont, Charleville, Saint-Dizier, Sainte-Ménehoult, Rocroi, Château-Thierri, Montereau-Faut-Yonne, Joinville, Château-Porcien & Raucour, les trois dernieres principautés; Beaufort, Pinei, Choiſeul, &c. duchés; Brienne, Planci, Anghure, &c. Le pays de Champagne & de Brie, ſelon l'ancienne diviſion de Céſar, étoit en partie dans la Gaule Belgique, & en partie dans la Celtique. Le nom de Champagne eſt nouveau; & le premier qui s'en eſt ſervi, eſt le continuateur de la chronique du comte Marcellin, qui a été ſuivi par Gregoire de Tours, par Thegan, par Aimoin, & par d'autres qui l'appellerent la Champagne de Reims & quelquefois de Châlons. Dans le partage de la monarchie françoiſe que firent les enfans du roi Clovis I, & puis ceux de Clotaire I, la Champagne faiſoit partie du royaume de Metz, ou d'Auſtraſie. Gregoire de Tours dit que du temps de Sigebert roi de Metz, qui vivoit en 570, il y avoit un duc de Champagne, nommé LOUP, qui témoigna beaucoup de fidélité pour le jeune roi Childebert, contre Urſion & Betzfroi: GUINTRIO, ou WINTRIO, fut enſuite duc de Champagne; & c'eſt le même que Brunchaut fit mourir. Flodoard parle de JEAN, fils du même Loup: il étoit frere de *Romulſe* archevêque de Reims. Adon & Sigebert diſent que DREUX, fils aîné de PEPIN, ſurnommé *Heriſtal*, fut duc de Champagne; mais ce titre de duc n'étoit pas alors une dignité perpétuelle, c'étoit une ſorte de gouvernement. Le premier comte héréditaire de Champagne a été ROBERT de Vermandois, fils d'HERBERT II & d'*Hildebrande*, qui ſe rendit maître de la ville de Troyes vers l'an 953: ſon frere HERBERT lui ſuccéda; & mourut fort âgé le 28 décembre 993, laiſſant d'*Ogive* d'Angleterre ſon épouſe, veuve du roi *Charles*, dit *le Simple*, *Etienne*, qui mourut ſans poſtérité en 1019. Après ſa mort, EUDES II, comte de Blois, &c. fut comte de Champagne; il étoit fils d'EUDES I, & petit-fils de THIBAUD *le Tricheur*, comte de Blois, ainſi qu'il ſe voit par la généalogie qui ſuit.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE ET GÉNÉALOGIQUE DES COMTES DE CHAMPAGNE.

I. THIBAUD I du nom, dit *le Vieux* & *le Tricheur*, fut ſeigneur de Montagu en Laonois, par don de Hugues, dit *le Grand*, duc de France, de Vierzon, & de Sancerre en Berri: il fut auſſi comte de Blois, de Chartres & de Tours, & mourut avant le mois de février 978. Il épouſa *Leutgarde* de Vermandois, veuve de *Guillaume* I du nom, duc de Normandie, & fille de *Herbert* II du nom, comte de Vermandois & de Troye, dont il eut *Thibaud*, dit *le Jeune*, qui fut tué à Chartres l'an 962, dans une ſortie qu'il fit ſur Richard I du nom, duc de Normandie; EUDES I du nom, qui ſuit; *Hugues*, archevêque de Bourges, mort le premier janvier 985; & *Emme*, mariée à *Guillaume* IV du nom, duc de Guienne, & comte de Poitou, morte après le mois d'avril 1004.

II. EUDES I du nom, comte de Blois, de Chartres & de Tours, mort l'an 995, épouſa 1°. *Mahaud*, troiſiéme fille de *Richard* I du nom, duc de Normandie: 2°. *Berte*, ſœur aînée de *Raoul* III du nom, dit *le Fainéant*, roi de la Bourgogne-Transjurane, dont il eut, *Thibaud* II du nom, qualifié comte & évêque dans un titre de Marmoutier, & par d'autres archevêque de Vienne, vivant l'an 1004; EUDES II du nom, qui ſuit; & *Agnès*, qui vivoit l'an 1001.

III. EUDES II du nom, dit *le Champenois*, comte de Blois, de Chartres, de Tours, de Troyes & de Meaux, s'empara des comtés de Troyes & de Meaux, après la mort du comte Etienne de Vermandois ſon couſin, malgré Robert roi de France, qui le battit en trois rencontres, & l'obligea de lui demander la paix. Après la mort de ſon oncle maternel, il prétendit ſuccéder au royaume de la Bourgogne-Transjurane;

Digitized by Google

& comme il pourſuivoit ſon droit par les armes contre l'empereur Conrad *le Salique*, il fut tué dans un combat, près de Bar, le 17 ſeptembre 1037, âgé d'environ 55 ans. Il épouſa vers l'an 1015 *Ermengarde*, fille de *Robert* I du nom, comte d'Auvergne, & d'*Ermengarde* de Provence, dont il eut, THIBAUD III du nom, qui ſuit; *Henri*, ſurnommé *Etienne*, comte de Troyes, qui fit la branche des comtes d'Aumale; & *Berte*, mariée 1°. à *Alain* II du nom, dit *le Rebra*, comte de Bretagne: 2°. à *Hugues* II du nom, comte du Mans, morte l'an 1085.

IV. THIBAUD III du nom, comte de Champagne, de Brie, de Blois, de Chartres & de Tours, fut fait priſonnier par Geofroi II du nom, ſurnommé *Martel*, comte d'Anjou, le 21 août 1044, & lui donna la ville de Tours pour ſa rançon, eut pluſieurs differends avec Henri I du nom, roi de France, & mourut, ſelon quelques auteurs, l'an 1085. Il épouſa *Alix*, fille de *Raoul* II du nom, dit *le Grand*, comte de Creſpi & de Valois, & d'*Alix* comteſſe de Bar-ſur-Aube, ſa premiere femme, dont il eut ETIENNE, dit *Henri*, qui ſuit; *Eudes* III du nom, comte de Troyes & de Meaux, mort ſans poſtérité; *Philippe*, évêque & comte de Châlons, mort l'an 1100; & *Hugues*, comte de Troyes & de Bar-ſur-Aube, qui fit la branche des ſeigneurs de Champlite.

V. ETIENNE, ſurnommé *Henri*, comte de Champagne, de Brie, de Blois & de Chartres, entreprit deux fois le voyage d'outre-mer, & étoit en telle réputation parmi les barons de la Paleſtine, qu'ils l'appelloient *le pere du conſeil*. Il fut tué au ſecond voyage près de Ramès le 18 juillet 1102, ayant eu d'*Alix*, fille puînée de *Guillaume*, dit *le Bâtard*, roi d'Angleterre & duc de Normandie, GUILLAUME, comte de Chartres, duquel ſont deſcendus les ſeigneurs de Sulli & de Voulon, *cherchez* SULLI; THIBAUD IV du nom, qui ſuit; *Etienne*, dit *de Blois*, comte de Mortain & de Bologne, & roi d'Angleterre, mort le 25 octobre 1154, après un régne de 18 ans, dix mois moins trois jours; *Henri*, dit *Eudes*, évêque de Vincheſter en Angleterre, mort l'an 1171; *Mahaud*, qui fut engloutie dans la mer avec *Richard*, comte de Cheſter, ſon mari, le 25 novembre 1120; *Lituiſe*, mariée à *Miles* II du nom, ſeigneur de Brai & Montlheri, vicomte de Troyes; & *Alix*, qui épouſa *Renaud* IV du nom, comte de Joigni.

VI. THIBAUD IV du nom, ſurnommé *le Grand*, comte palatin de Champagne, de Brie, de Blois & de Chartres, mourut le 10 août 1152, fort regretté de ſes ſujets, auſquels il avoit fait de grands biens, & fut enterré en l'abbaye de Lagni. Il avoit épouſé avant l'an 1123 *Mahaud*, fille aînée de *Engilbert* III du nom, duc de Carinthie, dont il eut HENRI I du nom, qui ſuit; THIBAUD I du nom, *qui fit la branche des comtes de* BLOIS, *rapportée ci-après*; ETIENNE, de qui deſcendirent les comtes de Sancerre, *cherchez* SANCERRE; *Guillaume*, cardinal & archevêque de Reims, mort le 9 octobre 1202; *Hugues*; *Agnès*, dame de Ligni, mariée à *Renaud* II du nom, dit *le Jeune*, comte de Bar; *Marie*, alliée à *Eudes* I du nom, duc de Bourgogne, après la mort duquel elle ſe rendit religieuſe à Fontevraut; *Mahaud*, qui épouſa *Rotrou* III du nom, comte du Perche; *Elizabeth*, mariée 1°. à *Roger*, duc de la Pouille: 2°. à *Guillaume* Goëth IV du nom ſeigneur de Montmirail; *Alix*, troiſiéme femme de *Louis* VII du nom, dit *le Jeune*, roi de France, morte le 4 juin 1206; & *Marguerite* de Champagne, religieuſe au prieuré de Fontaine.

VII. HENRI I du nom, comte palatin de Champagne & de Brie, mort le 17 mars 1182, épouſa *Marie* de France, fille de *Louis* VII du nom, dit *le Jeune*, roi de France, & d'*Aliénor*, ducheſſe de Guienne: elle mourut le onze mars 1198, âgée de 60 ans, de regret d'avoir perdu ſon fils aîné. Leurs enfans furent HENRI II du nom, qui ſuit; THIBAUD V du nom, qui continua la poſtérité, *rapportée après celle de ſon frere aîné*; *Scholaſtique*, mariée à *Guillaume* III du nom, comte de Vienne & de Mâcon; & *Marie* de Champagne, qui épouſa *Baudouin* IX du nom, comte de Flandres, empereur de Conſtantinople, morte le 29 août 1204.

VIII. HENRI II du nom, dit *le Jeune*, comte palatin de Champagne, & roi de Jéruſalem, tomba d'une fenêtre au château d'Acre en la Paleſtine l'an 1197, dont il mourut. Il épouſa 1°. *Ermanſon*, fille & héritiere de *Henri*, marquis de Namur, dont il n'eut point d'enfans: 2°. *Iſabeau*, reine de Jéruſalem & de Chypre, veuve de *Conrad*, marquis de Montferrat, & fille du roi *Amauri*, dont il eut *Alix* de Champagne, reine de Chypre, mariée à *Hugues* du Luzignan I du nom, roi de Chypre; & *Philippe* de Champagne, alliée l'an 1214 à *Erard* de Brienne, fils d'*André*, ſeigneur de Rameru.

VIII. THIBAUD V, fils puîné du roi Henri I, fut comte palatin de Champagne & de Brie après ſon frere aîné, & mourut le 25 mai 1201, âgé de 25 ans ou environ. Il avoit épouſé en 1195 *Blanche* de Navarre, fille de *Sanche*, roi de Navarre, dont il eut THIBAUD VI du nom, qui ſuit; & *N.* de Champagne, morte jeune.

IX. THIBAUD VI du nom, dit *le Poſthume*, puis *le Grand*, ou *le Faiſeur de chanſons*, fut maintenu dans la poſſeſſion du comté de Champagne, contre la prétention de ſa couſine Philippe, & d'Erard de Brienne ſon mari, par arrêt des grands du royaume, donné à Melun l'an 1216. Il fit depuis la guerre contre S. Louis, fils de ſon bienfaiteur, & la régente Blanche de Caſtille, avec leſquels il s'accorda, & devint roi de Navarre vers l'an 1236, après la mort de Sanche, ſon oncle maternel: il fit auſſi le voyage d'outre-mer avec les ducs de Bourgogne & de Bretagne, & pluſieurs autres grands ſeigneurs de France, & mourut après ſon retour le 10 juillet 1254. Il épouſa 1°. à l'âge de 18 ans *Gertrude*, comteſſe de Daſchbourg, de Moha, & de Metz, veuve de *Thibaud* I du nom, duc de Lorraine, & fille unique d'*Albert* comte de Daſchbourg, &c. dont il fut ſéparé: 2°. *Agnès* de Beaujeu, fille de *Guichard*, ſeigneur de Beaujeu, & de *Sibille*, fille de *Philippe*, comte de Flandre & de Hainault: 3°. par contrat du mois de mars 1232, *Marguerite* de Bourbon, fille aînée d'*Archambaud* VIII du nom, dit *le Grand*, ſire de Bourbon, & de *Beatrix* de Monluçon. Du ſecond mariage ſortit *Blanche* de Champagne, mariée l'an 1235 à *Jean* I du nom, dit *le Roux*, duc de Bretagne, morte le 5 août 1283. Du troiſiéme vinrent, *Thibaud* VII du nom, dit *le Jeune*, comte de Champagne & de Brie, & II du nom, roi de Navarre, mort au retour du voyage d'outre-mer à Trapani au royaume de Sicile, le 4 décembre 1270, ſans poſtérité d'*Iſabelle* de France, fille du roi S. Louis, morte le 17 avril 1271; *Pierre*, mort jeune; HENRI III, qui ſuit; *Aliénor*; *Marguerite*, alliée l'an 1255 à *Ferri* II du nom, duc de Lorraine; & *Béatrix* de Champagne, mariée par contrat du mois de novembre 1258 à *Hugues* IV du nom, duc de Bourgogne.

X. HENRI III du nom, ſurnommé *le Gros*, comte palatin de Champagne & de Brie, roi de Navarre, mourut le 22 juillet 1274, laiſſant de *Blanche* d'Artois, fille de *Robert*, comte d'Artois, qu'il avoit épouſée l'an 1269, & morte le premier mai 1302, pour fille unique *Jeanne* reine de Navarre, comteſſe de Champagne & de Brie, mariée le 16 août 1284 à *Philippe* IV du nom, roi de France, morte le 2 avril 1304, âgée de 33 ans.

COMTES DE BLOIS.

VII. THIBAUD de Champagne, ſurnommé *le Bon*, ſecond fils de THIBAUD IV du nom comte de Champagne, & de *Mahaud* de Carinthie, fut comte de Blois & de Chartres, & fut créé ſénéchal de France en 1152. Il rendit de grands ſervices aux rois Louis VII, dit *le Jeune*, & Philippe II, dit *Auguſte*, & mourut au ſiége

Digitized by Google

d'Acre l'an 1191. Il épouſa en 1164 *Alix* de France, fille du roi *Louis* VII, dit *le Jeune*, & d'*Aliénor*, ducheſſe de Guienne ſa premiere femme, dont il eut *Thibaud*, mort jeune; LOUIS, qui ſuit; *Henri*, mort jeune; *Philippe*, pere de *Thibaud*; *Marguerite*, alliée 1°. à *Hugues* d'Oiſi III du nom, ſeigneur de Montmirail: 2°. à *Oton*, comte de Bourgogne: 3°. à *Gautier* II du nom, ſeigneur d'Aveſnes; *Elizabeth*, comteſſe de Chartres, mariée 1°. à *Sulpice* III du nom, ſeigneur d'Amboiſe: 2°. à *Jean* d'Oiſi, ſeigneur de Montmirail; & *Alix* de Blois, abbeſſe de Fontevrault en 1211.

VIII. LOUIS, comte de Blois & de Chartres, fut tué à la bataille d'Andrinople par les Bulgares le 14 août 1204. Il épouſa *Catherine*, comteſſe de Clermont en Beauvoiſis, fille aînée & héritiere de *Raoul* I du nom, comte de Clermont, connétable de France, dont il eut THIBAUD II, qui ſuit; *Raoul*, mort jeune; & *Jeanne* de Blois, morte jeune.

IX. THIBAUD II du nom, dit *le Jeune*, comte de Blois, de Chartres & de Clermont, mourut vers l'an 1218, ſans laiſſer de poſtérité de *Mahaud* d'Alençon, fille de *Robert* I du nom, comte d'Alençon, & de *Jeanne* de la Guerche, ni de *Clémence* des Roches, fille de *Guillaume* des Roches, ſénéchal d'Anjou & de *Marguerite* de Sablé, ſes deux femmes: cette derniere ſe remaria à *Geofroi* IV du nom, vicomte de Châteaudun, dont elle eut deux filles.

Lors du mariage de JEANNE, comteſſe de Champagne, & reine de Navarre, avec PHILIPPE IV du nom, roi de France, la Champagne fut inſéparablement unie à la couronne: ce qui fut depuis confirmé par les traités particuliers, comme celui de Laon en 1317, du roi Philippe *le Long*, avec Eudes de Bourgogne, & un autre du 14 mars 1335, entre le roi Philippe *de Valois*, & Philippe, roi de Navarre, avec Jeanne de France ſa femme. Par ce dernier traité le roi & la reine de Navarre céderent tous les droits qu'ils pouvoient avoir ſur la Champagne & la Brie, au roi qui leur donna quelques autres terres. En 1361 le roi Jean réunit encore ces comtés à la couronne. Au reſte il eſt ſûr que les comtes de Champagne faiſoient tenir les états de leur pays par ſept comtes leurs vaſſaux, qu'ils appelloient Pairs de Champagne: c'étoient les comtes de Joigni, de Retel, de Brienne, de Rouci, de Braine, de Grand-pré & de Bar-ſur-Seine. Les rois de France étant devenu comtes de Campagne, y faiſoient tenir les états ou grands jours par leurs officiers. Les auteurs parlent diverſement du titre de Palatin, qu'avoient les comtes de Champagne: Du Cange prouve dans *ſes notes ſur Joinville*, que comme les comtes rendoient la juſtice dans les villes, celui de Troyes étoit appellé Palatin, parcequ'il exerçoit la juriſdiction ſur les officiers de la maiſon du roi. * Grégoire de Tours. Aimoin. Sigebert, &c. Pithou, *mémoires des comtes héréditaires de Champagne, & généalogie des comtes héréditaires de Troyes.* Claude Moiſſant, *genealograph. hered. Camp. Comit.* Camuzat. Du Cange. Sainte-Marthe. Labbe. Du Pui. Le pere Anſelme, &c.

CHAMPAGNE (Guillaume de Champagne ou de Blois, dit *aux blanches-mains*,) vivoit dans le XII ſiécle. Il fut archevêque de Sens, puis de Reims, nommé cardinal l'an 1180, par le pape Alexandre III, légat dans les Gaules & en Allemagne, régent du royaume, & principal miniſtre d'état ſous le roi Philippe Auguſte. Il étoit le quatriéme fils de *Thibaud*, dit *le Grand*, comte de Champagne, qui l'avoit deſtiné dès ſon enfance à l'égliſe, comme nous l'apprenons des épitres de S. Bernard, & frere d'*Alix* de Champagne, mere du roi Philippe Auguſte: auſſi lorſque ce prince entreprit le voyage de la terre ſainte, il laiſſa ſa mere *Alix* & ſon oncle Guillaume régens du royaume: il mourut l'an 1202 à Laon. Pierre de Blois lui adreſſe deux lettres, la 28e & la 122e. Etienne de Tournai, abbé de Sainte Genevieve, puis évêque de Tournai, lui en écrivit 25 ſur divers ſujets importans. Pierre Comeſtor lui dédia ſon hiſtoire ſcholaſtique; & Gautier, célébre poëte de ce ſiécle-là, ſon Alexandriade. On peut encore voir les auteurs de ſon temps. * Pierre de Celles, *liv. I, ep.* 5. Guillaume le Breton, *in Philip.* Rigord, *in vita Philip. Longi.* S. Bernard, *ep.* 11. Jean de Salisberi, *ep.* 287. Roger de Hoveden. Vincent de Beauvais. Bzovius. Sponde. Ciaconius. Sainte-Marthe. Auteuil, *hiſt. des miniſt. d'état, &c.*

☞ CHAMPAGNE (Guillaume de la) reçu au ſerment d'avocat au parlement de Paris, le 20 avril 1693, a donné un traité de la légitime, Paris 1720, *in*-12. * *Mém. mſſ.* de M. Boucher d'Argis.

CHAMPAGNE ou CHAMPAIGNE (Philippe) peintre célébre, né à Bruxelles le 16 mai de l'an 1602. Dès ſon plus jeune âge, il témoigna beaucoup d'inclination pour la peinture: & après s'être appliqué d'abord à la figure, il étudia enſuite le payſage ſous le célébre Fouquier. On lui conſeilla de faire un voyage en Italie; & en paſſant à Paris, du Chêne, peintre de la reine Marie de Médicis, l'arrêta dans ſa maiſon. Champaigne épouſa depuis la fille de du Chêne, dont il obtint la place après qu'il fut mort. La reine Marie de Médicis lui donna un appartement dans ſon palais du Luxembourg où il fit divers ouvrages, & l'employa encore à peindre la voute de l'égliſe des Carmélites du fauxbourg S. Jacques, ou il y a un crucifix de ſa main qu'on eſtime beaucoup. Le roi Louis XIII, & le cardinal de Richelieu l'honorerent auſſi de leur eſtime. Champaigne étoit l'homme du monde le plus doux & le plus honnête, tout-à-fait déſintéreſſé, bon ami, ſerviable, & qui ſavoit ſe faire aimer. Il a fait un très-grand nombre de tableaux, payſages, portraits & hiſtoires: un de ſes meilleurs ouvrages eſt un plafond dans l'appartement du roi à Vincennes, qu'il fit au ſujet de la paix de 1659. Il ſe trouva à l'établiſſement de l'académie royale des peintres, de laquelle il fut recteur, & il mourut le 12 août de l'an 1674. Il étoit reſté veuf à l'âge de 36 ans, & n'avoit point ſongé à de ſecondes nôces. Entre ſes bonnes qualités, on admira ſa piété, ſon déſintéreſſement, & une grande charité pour les pauvres. Il avoit eu divers fils qui moururent jeunes, & ſa fille aînée ſe fit religieuſe; mais il éleva auprès de lui Jean-Baptiſte CHAMPAIGNE, ſon neveu, fils de ſon frere, qu'il a laiſſé pour héritier de ſes biens & de ſon eſprit. Ce dernier a fait graver le portrait de ſon oncle peint par lui-même. Il étoit né à Bruxelles en 1643, & eſt mort profeſſeur de l'académie de peinture à Paris en 1688. M. d'Argenville a donné la vie de Philippe Champagne, au tome II, *in*-4°, de ſes *vies des plus fameux peintres.* * *Mém. du temps.*

CHAMPEAUX (Guillaume de) *cherchez*, GUILLAUME dit de CHAMPEAUX.

☞ CHAMPI (Jacques) reçu au ſerment d'avocat au parlement de Paris en 1641, a donné au public la coutume de Meaux, avec des notes, en un volume *in*-12, dont il y eut deux éditions de ſon vivant. Il y a joint des notes ſur la coutume prétendue locale de Sezane, qui a depuis été abrogée par arrêt du parlement du 11 juin 1739. A la fin de ce volume, il y a une petite diſſertation ſur les ſubſtitutions, & un abrégé de pluſieurs queſtions de droit coutumier. Il a auſſi donné la coutume de Melun, avec des notes, en un volume *in*-12. * *Mém. mſſ.* de M. Boucher d'Argis, avocat.

CHAMPIER (Symphorien) étoit de Lyon, & fut échevin de cette ville en 1520, & une ſeconde fois en 1533. Avant ſon premier conſulat il s'étoit déja fait une grande réputation en enſeignant & en pratiquant la médecine dans ſa patrie. Antoine, duc de Lorraine & de Calabre, partant avec Louis XII, roi de France, pour la guerre d'Italie, le prit pour ſon premier médecin, & le combla de biens & d'honneurs. Champier de ſon côté n'abandonna pas le duc dans toutes les occaſions dangereuſes où ce prince ſe trouva expoſé; il combattit avec lui en pluſieurs rencontres, & donna lieu de faire

Digitized by Google

admirer autant ſa valeur, que l'on eſtimoit ſa ſcience. Pour le récompenſer de cette fidélité, le duc le fit chevalier de ſa main, & depuis ce temps-là Champier mit à la tête de ſes ouvrages le titre d'*eques auratus ;* (chevalier aux éperons dorés.) Champier épouſa *Marguerite* du Terrail, de la maiſon du chevalier Bayard, & il ſe faiſoit un grand honneur de cette alliance. Il fut aggrégé le 9 octobre 1515 à l'univerſité de Pavie ; & ce fut lui qui jetta les premiers fondemens du collége des médecins à Lyon, qui ne prit néanmoins une forme ſtable que pluſieurs années après ſa mort ; auſſi prend-il le titre d'aggrégé au collége des médecins de Lyon, *aggregator Lugdunenſis.* Ce fut lui encore qui, par ſes ſoins & par ſon crédit, fit établir le collége de la ſainte Trinité dans la même ville. Il étoit en liaiſon avec la plupart des ſavans de ſon temps, tant étrangers que François, & il en a été comblé d'éloges. Il a fait un grand nombre d'ouvrages avant & depuis ſon voyage d'Italie. Les meilleurs ſont ceux qui traitent de la médecine, ou de quelque partie de la phyſique. Il étoit aſſez mauvais hiſtorien. On compte entre ſes ouvrages, les ſuivans : *Hortus Gallicus pro Gallis in Gallia ſcriptus, qui Gallos in Gallia omnium ægritudinum remedia reperire docet, nec medicaminibus egere peregrinis*, in-8°, à Lyon en 1533. *Campus Elyſius Galliæ amœnitate refertus, in quo quidquid apud Indos, Arabes, & Pæonos reperitur, apud Gallos poſſe reperiri*, à Lyon, *in*-4° en 1533. *De Gallis ſummis pontificibus ;* avec ſon trophée françois, *in-fol.* en 1507. *Eccleſiæ Lugdunenſis hierarchia, quæ eſt Franciæ prima ſedes*, in-fol. en 1537. Le même traduit par Léonard de Ville, (c'eſt-à-dire, par Champier lui-même) *in*-4° en 1545. Cet ouvrage eſt plein de fables. *Des évêques & comtes de Toul*, juſqu'en 1509. Cette hiſtoire eſt imprimée dans la chronique du royaume d'Auſtraſie, par le même, *in-fol.* en 1509. *Deſcriptio expeditionis in Gennenſes à Ludovico XII, anno* 1506 *facta*, avec ſon trophée des François, *in-fol.* en 1507. *Les triomphes de Louis XII, contenant l'origine & la déclinaiſon des Vénitiens, & leur défaite à Agnadel*, in-4°, en 1509. Tous ces ouvrages ont été imprimés à Lyon. *Regum Francorum genealogia*, avec ſon trophée des François. *Les généalogies des Gaules & des rois de France, & celles des ducs de Savoye, avec la chronique des ducs de Savoye*, par le même, *in-fol.* à Paris en 1516. *Genealogia Lotharingorum principum*, in-fol. en 1537. *De monarchia Gallorum, & de triplici ejus imperio*, à Paris, *in*-8°, en 1537. *De viris illuſtribus ac heroïbus Galliæ*, avec ſon traité de la monarchie des François, *in*-8°, en 1537. *La vie du capitaine Bayard, gentilhomme de Dauphiné*, in-4°, à Paris en 1525, & *in*-8°, en 1526, à Lyon en 1602. La même, en latin, à Baſle en 1550. Cette hiſtoire eſt un vrai roman. *Petit livre du royaume des Allobroges*, dit depuis *de Bourgogne* ou *Viennois*, in-8°, à Lyon en 1529. * *De origine & commendatione civitatis Lugdunenſis*, in-fol. à Lyon en 1507. Le même, avec d'autres piéces, *in-fol.* en 1537, à Lyon chez Treſchel. *Diverſa geſta Lotharingorum, & de ſitu & ſingularibus Lotharingiæ*, in-8°. *Le recueil ou chronique des hiſtoires du royaume d'Auſtraſie, &c.* à Lyon, *in-fol.* en 1509. *Le fondement & origine des titres de nobleſſe, & des états de tous les nobles*, avec la maniere de faire les rois d'armes, hérauts, &c. *Le ſecret de l'art de l'armoirie, &c.* in-12, à Paris en 1535, à Lyon en 1537. *De antiquitate domûs Turnonenſis*, in-fol. à Lyon en 1527. *Pretioſa margarita de medici atque ægri officio*, dédié à André Briau, premier médecin de Louis XII. Champier ſe nommoit en latin *Campegius* ou *Camperius.* * Le P. Colonia, jéſuite, *hiſt. littér. de Lyon, tome II.* Le Long, *biblioth. hiſt. de la France.*

CHAMPIER (Claude) fils du précédent, ſieur de la Faverge, Corcelles & la Baſtie, écrivit à l'âge de dix-huit ans un livre curieux ſur les ſingularités des Gaules, imprimé à Paris chez Janot en 1538, & à Lyon par Rigaud en 1556. On a encore de lui un catalogue des trois Gaules Celtique, Belgique, & Aquitanique, *in*-8°, à Paris en 1560, *in*-16, & à Lyon en 1573. Le pere Colonia ne parle pas de cet ouvrage. Claude Champier étoit Lyonnois. * *Voyez* les auteurs cités ci-deſſus.

CHAMPIER (Jean Bruyerin) neveu de Symphorien Champier, étoit médecin & du collége des médecins de Lyon. On a de lui un livre *de re cibaria ;* & des traductions de pluſieurs livres d'Avicenne. * Le pere Colonia, jéſuite, *hiſt. littér. de Lyon, tome II.*

CHAMPION. On appelloit ainſi autrefois un combattant, qui entroit dans le champ de bataille, pour vuider quelque différend par un duel. Dans la ſuite du temps, on donna ce nom à celui qui entreprenoit de combattre pour un autre, ſoit pour une dame, ſoit pour un homme qui eût quelque infirmité, ou qui fût trop jeune, ou trop vieux. Sur quoi il faut remarquer qu'anciennement on terminoit par duel les différends qui ne ſe pouvoient décider par les juges ; quelquefois on ordonnoit ce combat pour juger de l'innocence de ceux qui étoient accuſés de quelque crime ; de ſorte que celui qui demeuroit vainqueur, étoit réputé innocent, ou avoit meilleur droit. Les chevaliers & les ſeigneurs de marque ne combattoient pas eux-mêmes contre ceux qu'ils accuſoient de larcin, ou de rapt, ou de quelqu'autre crime ſemblable. Les clercs, les chanoines, & les religieux donnoient auſſi des champions pour eux. Enfin tous ceux qui étoient accuſés d'un crime, dont la peine n'alloit pas à la privation de la vie, ou de quelque membre, étoient exempts de combattre en perſonne, & donnoient des champions. Les parricides, les voleurs, & autres gens de cette eſpece étoient obligés de ſoutenir le duel, ſi l'âge & les forces leur permettoient de combattre. Les champions mercénaires, qui combattoient pour l'intérêt & non pas pour la gloire, ni pour défendre leur innocence, étoient mis au rang des perſonnes infâmes. Il y en avoit qui ſe louoient à des ſeigneurs, pour ſervir de champions, quand l'occaſion s'en préſenteroit, & leur faiſoient hommage pour la ſomme qu'ils en recevoient, ou pour le fief qu'ils poſſédoient à cette condition. Les champions combattoient toujours à pied, & jamais à cheval. On leur coupoit auparavant les cheveux, leur laiſſant une maniere de couronne ou rond ſur le haut de la tête. Leurs armes étoient un bâton, & un bouclier.

En Angleterre, on appelle champion du roi, un chevalier, qui après le couronnement du roi, préſente un cartel à quiconque veut nier que le nouveau prince ſoit légitime roi d'Angleterre. Thomas Milet, Walſingham, & Froiſſart décrivent de pareils défis, après le couronnement d'Edouard V en 1326, de Richard II en 1376, & de Henri IV en 1399. Froiſſart dit, qu'après le ſecond ſervice de table, il vint un chevalier tout armé, couvert de mailles de vermeil, monté ſur un cheval de guerre, & précédé d'un chevalier qui portoit ſa lance, & que s'étant approché du roi pendant le feſtin, il lui préſenta un cartel, par lequel il défioit celui qui oſeroit dire que Henri IV n'étoit pas légitime roi d'Angleterre. Ce que le roi fit crier par un héraut d'armes en la ſalle, & en ſix endroits de la ville. Quelques-uns croient que ce champion du roi repréſente l'Angleterre, parceque, diſent-ils, le roi ne doit combattre en ces rencontres que par un champion, & qu'il n'a point d'autre champion que la patrie. Villani dit que vers l'an 1270 on propoſa de donner au comte d'Anjou & de Provence le titre de *champion de la ſainte égliſe ;* c'eſt-à-dire, de défenſeur & de protecteur. * Du Cange, *Gloſſarium latinitatis.*

CHAMPION (Pierre) jéſuite, né à Avranches en Normandie le 19 d'octobre 1631, entra dans la ſociété des jéſuites le 18 novembre de l'an 1651. Il enſeigna dans les baſſes claſſes pendant ſept ans, & régenta la rhétorique deux ans. Il fit ſes quatre vœux le 2 février de l'an 1665. La même année ayant demandé & obtenu d'être envoyé au-delà des mers pour y exercer les fonctions de miſſionaire apoſtolique, il ſe rendit à Marſeille où il tomba malade. Ce contre-temps

Digitized by Google

arrêta pour lors les effets de ſon zèle, & par le conſeil des médecins il fut renvoyé à Paris. Lorſque ſa ſanté fut rétablie, on le chargea de nouveau d'enſeigner la rhétorique ; après quoi il ſe livra au miniſtere de la prédication. Quelques années après, ſa majeſté ayant fait équiper une flotte pour les iſles de Cayenne & de Tabago, il eut la permiſſion de s'y embarquer avec la qualité d'aumônier. De retour en France, il paſſa vingt ans dans une maiſon de ſa ſociété à Nantes. Il y eſt mort le 28 juin de l'an 1701. Il eſt auteur des ouvrages ſuivans : 1. *La vie du pere Jean Rigoleuc, jéſuite, avec ſes traités de dévotion*, & *ſes lettres ſpirituelles*, à Paris, chez Etienne Michallet, 1694, *in*-12 ; & à Lyon, chez Pierre Valfray, en 1735, *in*-12. 2. *La vie & la doctrine ſpirituelle du pere Louis Lallemant, jéſuite*, à Paris, chez Etienne Michallet, en 1694, *in*-12 ; & à Lyon, en 1735, *in*-12. 3. *La vie des fondateurs des maiſons de retraite, monſieur* (*Louis-Eudes*) *de Kervilio, le pere Vincent Huby, & mademoiſelle* (Catherine) *de Francheville*, à Nantes, chez Jacques Mareſchal, en 1698, *in*-12. 4. Le pere Champion eſt auſſi l'éditeur des lettres ſpirituelles & des dialogues du pere Jean-Joſeph Surin, jéſuite. * Extrait d'un mémoire manuſcrit latin, communiqué par le R. P. Oudin, jéſuite.

CHAMPLAIN (Samuel de) gentilhomme de Xaintonge, a été un de ceux qui ont le plus contribué à l'établiſſement du Canada. Ses premiers voyages furent à l'Acadie, dont il a reconnu tous les ports. Nous en avons des deſcriptions & des planches très-exactes dans ſes mémoires. Il parcourut toute la côte méridionale du continent, environ quinze lieues, par-de-là Baſton, où les Anglois n'avoient alors aucun établiſſement. Dans ces voyages il n'étoit que lieutenant du ſieur de Monts. Il fit en cette même qualité quelques autres voyages dans le fleuve de ſaint Laurent ; commença le premier établiſſement de Quebec ; remonta juſqu'au lac qui porte ſon nom, où il aida les ſauvages, Micmaks, & Algonquins à remporter un grand avantage ſur les Iroquois ; & jetta les premiers fondemens d'une habitation dans l'iſle de Mont-Réal. Dans un autre voyage il monta beaucoup plus haut dans le fleuve, & défit encore les Iroquois dans leur propre pays, n'ayant avec lui que peu de François, & un très-grand nombre de ſauvages. En 1611, étant de retour en France pour ſolliciter de nouveaux ſecours, les Malouins firent révoquer le privilége excluſif pour la pêche du Canada, qui avoit été accordé au ſieur de Monts ; mais en 1613 M. le Prince qui fut nommé vice-roi de la nouvelle France, fit le ſieur de Champlain ſon lieutenant de roi dans ce pays-là, & l'y envoya avec tout ce qui étoit néceſſaire pour ſe fortifier à Quebec. Il fut ſur ce pied-là ſucceſſivement ſous les ducs de Montmorenci & de Vantadour, & enfin ſous le cardinal de Richelieu, qui, les uns après les autres, ſuccéderent à M. le Prince. La compagnie de cent aſſociés qui fut formée en 1628, lui confirma la même dignité & la même autorité, & il s'en ſervit utilement pour l'avancement de la colonie en 1629. Quebec, malgré la vigoureuſe réſiſtance de Champlain, fut pris par les Anglois, & les François furent obligés de ſortir preſque tous du pays en 1631. Le Canada fut rendu à la France, & Champlain en fut fait gouverneur général : il y paſſa en 1634 avec quatre vaiſſeaux, & il mourut à Quebec ſur la fin de l'année ſuivante, après trente-trois années de travaux, dont ſes ſucceſſeurs ont gouté les fruits. *Voyez* ſes voyages. * Leſcarbot, *diverſes relations du Canada*.

CHAMPS (Gilles des) étoit de Rouen, & docteur de Paris. Il a été regardé comme l'un des plus célébres théologiens de ſon temps, & ſon mérite l'a élevé aux premieres dignités de l'égliſe. Il fut grand-maître du collége de Navarre à Paris, vers l'an 1389, après Pierre d'Ailly. Le roi Charles VI le choiſit pour ſon confeſſeur, & l'employa dans pluſieurs négociations pour l'extinction du fameux ſchiſme d'Avignon. Ce prince l'employa entr'autres dans la grande ambaſſade qui fut envoyée à Benoît XIII en 1395, pour l'engager à céder le pontificat. Il harangua ce pape en préſence de vingt-deux cardinaux, & de beaucoup d'autres prélats. Le pape ayant voulu répliquer, des Champs réfuta publiquement ſon diſcours. Le pape ayant enſuite demandé que l'avis des députés fût mis par écrit, des Champs répondit avec liberté qu'il n'étoit pas néceſſaire de coucher ſur le papier un mot qui ne contenoit que deux ſyllabes, *ceſſion*. Il fut auſſi envoyé en Allemagne, pour donner avis à l'empereur Wenceſlas de cette ambaſſade. Gilles des Champs fut évêque de Coutances en Normandie, & le pape Jean XXIII l'éleva au cardinalat le 6 juin de l'an 1411 ; mais il n'eſt pas vrai qu'il ait été évêque de Senlis, comme preſque tous les auteurs l'ont avancé ; il ne ſe trouve point en effet dans les catalogues les plus exacts des évêques de cette ville. * *Hiſt. du collége de Navarre, par M.* de Launoy. Lenfant, *hiſt. du concile de Piſe. Mémoire manuſcrit ſur les évêques de Senlis*.

CHAMPS (Etienne Agard de) jéſuite, naquit à Bourges l'an 1613, & entra dans la ſociété à l'âge de dix-ſept ans. Il s'y appliqua d'abord aux belles lettres ; & il y réuſſit ſi bien, que le cardinal de Richelieu fit repréſenter dans ſon palais une tragédie latine de ſa compoſition. Après un cours de philoſophie qu'il enſeigna au collége de Paris, il y fut établi profeſſeur en théologie ; & il eut l'honneur d'avoir parmi ſes écoliers le prince de Conti, Armand de Bourbon, que le prince de Condé ſon pere deſtinoit à l'égliſe. Ce jeune prince ſoutint ſes thèſes de tentative en Sorbonne, quoiqu'étudiant chez les jéſuites, le 10 juillet 1646, n'étant entré que depuis trois mois dans ſa dix-ſeptiéme année. Le diſciple fit grand honneur à ſon maître ; & s'il changea par la ſuite de ſentiment ſur la grace, il ne changea rien à l'eſtime qu'il avoit conçue pour celui qui lui avoit appris à raiſonner ſur ces matieres. Les lettres qu'ils s'entr'écrivirent à ce ſujet en 1664 en ſont une preuve. Le premier ouvrage du P. de Champs fut en latin, ſur le *libre arbitre*. Il en donna une troiſiéme édition en 1646, ſous le nom d'*Antoine Ricard*, & y joignit les thèſes du prince de Conti. Il fut ſuivi en 1648 d'une *réponſe* latine *à la Thériaque*, que Libert Froidmont, doyen & profeſſeur de Louvain, avoit fournie, ſous le nom de *Vincentius Lenis*, contre le libre arbitre de Ricard, & du livre françois imprimé en 1651 ſous le titre de *ſecret du janſéniſme découvert*, ouvrage qui mit aux priſes le pere de Champs avec l'abbé de Bourzeis. Ces trois traités ſervent comme de préliminaires à ſon ouvrage *de hæreſi janſeniana*, qu'il dédia au pape Innocent X en l'année 1654. Il fut encore auteur d'un autre petit traité intitulé : *Quæſtio facti*, imprimé à Paris en 1660, où il examine ſi les jéſuites ſont les ſeuls qui aient tenu la doctrine de la probabilité. On lui attribue auſſi un autre livre imprimé en 1682, avec ce titre : *Sentimens de S. Auguſtin ſur la grace, oppoſés à ceux de Janſénius*. Mais cet ouvrage eſt du pere Jean le Porcq, prêtre de l'oratoire, qui a enſeigné la théologie pendant près d'un demi-ſiécle dans ſa congrégation. Le pere de Champs fut honoré dans ſon ordre & paſſa par les premiers emplois, juſqu'à être trois fois provincial. Dans ces poſtes il ſe fit aimer au dedans, & conſidérer au dehors. Ses manieres polies, mais religieuſes, ſoutenues d'un extérieur avantageux, lui mériterent l'attachement des perſonnes du premier rang. Le grand prince de Condé qui l'avoit connu dès ſa jeuneſſe, l'eſtima juſqu'à la mort ; & dans les dernieres années de ſa vie, il lui confia ce qu'il avoit de plus précieux. Enfin le pere de Champs accablé de vieilleſſe, ſe retira à la Fléche, où il mourut âgé de 88 ans, le 31 juillet 1701, ayant paſſé 71 ans dans ſa compagnie, à pratiquer toujours exactement les vertus de ſon état. *Voyez* l'hiſtoire du janſéniſme en trois volumes, & la préface des lettres du prince de Conti & du pere de Champs *ſur la grace*, de l'édition de Hollande. Dans les *ſelectæ orationes panegyricæ patrum ſocietatis Jeſu*, tome II, à Lyon 1667,

on

Digitized by Google

on trouve un diſcours du pere de Champs, intitulé : *S. Auguſtinus theologorum Ariſtoteles, ſive de S. Auguſtini in rebus theologicis auctoritate oratio.* Les lettres du pere de Champs à M. le prince de Conti ſur la matiere de la grace, ſont au nombre de neuf, écrites depuis le 5 août 1664 juſqu'au 19 ſeptembre de la même année. Elles ont été imprimées avec les réponſes du prince en 1689, *in*-12, en Hollande, ſous le titre de Cologne, avec quelques autres piéces.

☞ CHAMPS (François-Michel-Chrétien des) né en Champagne en 1683, fut d'abord deſtiné à l'état eccléſiaſtique, enſuite à l'état militaire, & il finit par être financier. Le trop de ſoin qu'il prit pour conſerver ſa ſanté, précipita ſes jours. Il mourut à Paris en 1747, dans ſa ſoixante-quatriéme année. On a de cet auteur trois tragédies, *Caton d'Utique*, repréſentée le 25 janvier 1715; *Antiochus & Cléopatre*, repréſentée le 29 octobre 1717, & *Artaxerce* en 1721. La premiere de ces piéces eut un ſuccès aſſez heureux : elle a même été traduite en anglois, & jouée ſur le théatre de Londres. M. des Champs a donné encore une *hiſtoire du théatre françois.* S'étant marié à Paris, il quitta le théatre, s'appliqua à la finance, & travailla pluſieurs années dans les bureaux de MM. Paris. * M. Titon du Tillet, *ſecond ſupplément du Parnaſſe françois.*

CHANA, CANA, anciennement *Coptos*, ancienne ville de la haute Egypte. Elle eſt ſur le bord oriental du Nil, dans le caſſilif de Minio, entre la ville de ce nom & celle d'Aſſuana. Cette ville a été fort conſidérable pour le commerce; parceque toutes les marchandiſes qu'on apportoit des Indes par la mer Rouge, y étoient tranſportées par terre, pour y être embarquées ſur le Nil. * Mati, *dict.*

CHANA, royaume d'Afrique, *cherchez* CANO.

CHANAAN, fils de *Cham*, vivoit l'an 1670 du monde, & 2365 avant J. C. L'écriture dit que Cham ayant apperçu ſon pere Noé enſeveli dans le vin, & dormant dans une poſture indécente, oſa l'expoſer aux yeux de ſes freres qui furent plus reſpectueux, & couvrirent la nudité de leur pere. Noé après ſon réveil, ayant appris ce qui s'étoit paſſé, maudit Chanaan fils de Cham, & ſoumit ſa poſtérité à celle de ſes oncles. Quelques interprétes ont cru que Chanaan avoit découvert le premier la nudité de ſon aïeul. Quoi qu'il en ſoit, la malédiction qu'il reçut, fut accomplie ſelon S. Chryſoſtome, dans les Gabaonites. Genebrard veut qu'à cauſe d'elle les Chananéens & pluſieurs peuples d'Afrique aient été ſujets à des rois étrangers d'Aſie ou d'Europe; aux Ptolémées, aux Grecs, aux Romains, aux Vandales, aux Saraſins, & enfin aux Turcs & aux Arabes; mais il eſt plus ſûr qu'elle regardoit la deſtruction des deſcendans de Chanaan, par les Iſraélites, & que Noé voyoit par un eſprit de prophétie les crimes de ces Chananéens, qui furent vaincus du temps de Moïſe, de Joſué, des Juges, & des rois d'Iſraël. Quelques-uns croient que Chanaan eſt le même que le Mercure des païens. * *Geneſe, ch. IX, v.* 25. S. Chryſoſtome, *hom.* 8 *ſur S. Math.* Génebrard, *l.* 1, *chron. A. M.* 1637. Torniel, *A. M.* 1666, *num.* 5 *& ſuiv.* Bochart, *phaleg. l.* 1, *c.* 2.

CHANAC (Bertrand de) que divers auteurs confondent avec Bertrand de Coſnac, cardinal; mais c'eſt ſans aucune raiſon. Car quoiqu'ils fuſſent tous deux natifs de la province de Limoſin, celui dont nous parlons étoit archevêque de Bourges, patriarche de Jéruſalem, & adminiſtrateur de l'évêché du Pui. En 1344 il étoit clerc de la chambre du pape Clément VI. Il fut fait archidiacre d'Agde en 1350, en 1374 archevêque de Bourges, en 1382 patriarche de Jéruſalem, & en 1383 adminiſtrateur de l'évêché du Pui, qu'il ne tint que peu de temps. Clement VII le fit cardinal en 1385, & il mourut le 20 mai de l'an 1404 à Avignon, où il eſt enterré dans l'égliſe des dominicains. * Boſquet, *in vit. Greg. XI.* Zurita, *l.* 10, *c.* 15. Frizon, *Gall. purp.* Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* Auberi, *hiſt. des cardinaux.* Victorel. Onuphre. Ughel, &c. Baluze, *vitæ pap. Aven.*

CHANAC (Guillaume de) évêque de Paris, vivoit dans le XIV ſiécle. Il étoit Limoſin, & fut archidiacre de Paris, élevé à l'épiſcopat de cette ville par le pape Jean XXII, le 18 août de l'an 1332. Il fut fait enſuite patriarche d'Alexandrie l'an 1342 : il céda pour lors l'évêché de Paris à FOULQUES DE CHANAC ſon neveu. Ceux qui ont dit qu'il étoit de la maiſon de Pompadour ſe ſont trompés; car les Pompadours ne ſont entrés dans la maiſon de Chanac, que par Raoul, ſeigneur de Pompadour, qui épouſa *Galliene* de Chanac : il a fondé à Paris le collége de Chanac, dit auſſi de Pompadour, ou de S. Michel. Il mourut le 3 mai en 1348, âgé de près de cent ans, & a été enterré à S. Victor. On voit dans la chapelle de l'infirmerie ſon épitaphe. * Du Breul & Du Chêne, *antiquités de Paris.* Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.*

CHANAC (Guillaume de) cardinal, évêque de Chartres & de Mende, étoit originaire du Limoſin, mais né à Paris, petit neveu de Guillaume, patriarche d'Alexandrie, & neveu de Foulques, évêque de Paris, qui mourut le 25 juillet 1349. Il fut mis dans l'abbaye de S. Martial à l'âge de ſept ans, fut docteur en droit canon, enſuite chefcier de S. Martial, prieur de Longpont & de Vezelai, abbé de S. Florent de Saumur en 1354, & évêque de Chartres en 1368. Il fut transféré dès le commencement de l'an 1371 à l'évêché de Mende, dans le Gévaudan; & la même année il fut fait cardinal par le pape Grégoire XI. Ce prélat mourut le 30 décembre de l'an 1394, à Avignon. * Onuphre. Ciaconius, &c. Frizon, *Gall. purp.* Auberi, *hiſtoire des cardinaux, &c.* Baluze, *vitæ pap. Aven.*

CHANAO, comte de Vannes, vivoit dans le VI ſiécle. Peu content de l'héritage qui lui étoit échu, il fit mourir trois de ſes freres, pour uſurper leur bien, & pourſuivit Macliau qui étoit le quatriéme. Ce dernier prit la fuite, fut d'abord garanti de la fureur de ſon frere par Felix, évêque de Nantes; mais ayant voulu ſe révolter, il fut obligé de ſe cacher, & ſe retira chez un comte du pays nommé Chonomore, lequel fit accroire aux envoyés de Chanao, que Macliau étoit mort; cependant il fut fait évêque de Vannes, vers l'an 561, & ſuccéda depuis aux états de Chanao. * Grégoire de Tours, *l.* 4, *c.* 3 *&* 4, *l.* 5, *c.* 16, *hiſt.*

CHANATH ou CANATH, ville de la tribu de Manaſſés, au-delà du Jourdain, *cherchez* CANATH.

CHANCEE, *cherchez* CHAMNÉE (Maurice.)

CHANCELER (Richard) Anglois, excellent pilote, vivoit en 1554 : il chercha un chemin au Cathai par la mer glaciale, & fut porté à l'embouchure de la Duna, d'où il alla juſques à Moskou. Jean, czar de Moſcovie, le reçut très-bien, & promit de grands priviléges aux Anglois, s'il pouvoit avoir par mer les marchandiſes qu'il ne tiroit que difficilement des Polonois ſes ennemis. Chanceler étant revenu en Angleterre, on établit à Londres une ſociété qu'on appella la ſociété de Moſcovie. On continua ce commerce, & les Anglois allant juſqu'à Aſtracan par le Volga, avoient eſpérance de s'ouvrir un paſſage juſque dans le Cathai; mais les guerres des Turcs & des Perſes firent échouer ce deſſein. * De Thou, *hiſt. l.* 41.

CHANCELIER : celui qui portoit ce nom dans l'empire romain n'étoit pas de la dignité, ni n'avoit pas le pouvoir de celui que nous appellons aujourd'hui chancelier en France. C'étoit un petit officier de fort peu de conſidération parmi les Romains, qui ſe tenoit dans un lieu fermé de grilles ou barreaux, pour copier les ſentences des juges, & les autres actes judiciaires, comme à-peu-près nos greffiers ou commis du greffe. Ils étoient payés par rôles des écritures, ainſi qu'a remarqué Saumaiſe, rapportant un paſſage d'une loi des Lombards : *Volumus ut nullus Cancellarius pro ullo judicio aut ſcripto aliquid amplius accipere audeat, niſi dimidiam libram argenti de majoribus ſcriptis; de minoribus*

autem infra dimidiam libram. Il falloit ſans doute que cet officier fût très-peu de choſe, puiſque Vopiſcus dit que Carin fit une élection tout-à-fait honteuſe, en faiſant un de ces officiers gouverneur de Rome : *Præfectum urbi unum è Cancellariis ſuis fecit, quo fœdius nec cogitari potuit aliquid, nec dici.* Ménage dit que ce mot vient *à Cancellis*, c'eſt-à-dire, des barreaux & treillis où étoit l'empereur quand il rendoit la juſtice ; parceque le chancelier étoit à la porte de la clôture qui ſéparoit le prince du peuple. Du Cange, après Jean de Gênes, nous apprend que ce mot vient de la Paleſtine, où les toîts étoient plats & faits en terraſſe avec des baluſtrades grillées, qu'on appelloit *Cancelli ;* que ceux qui montoient ſur ces toîts pour réciter quelque harangue, s'appelloient *Cancellarii*, & qu'on a étendu ce nom à ceux qui plaidoient dans les barreaux, qu'on nommoit *Cancelli forenſes.* On a appellé Chanceliers dans la ſuite, ceux qui étoient les premiers aſſis entre ces barreaux. * *Antiq. Rom.*

CHANCELIER de France, eſt le chef de la juſtice, que le roi de France commet pour la rendre à ſes ſujets, avec la même autorité & la même puiſſance qu'il feroit lui-même. Les Romains nommoient celui qui avoit un ſemblable emploi, ſous les empereurs chrétiens, Queſteur du palais, *Quæſtor ſacri palatii ;* & il devoit avoir une très-grande connoiſſance des loix divines & humaines, pour les expliquer aux peuples. C'eſt pour cette raiſon que les anciens auteurs lui donnoient des éloges ſi pompeux & ſi magnifiques, diſant que le chancelier eſt la voix & le conſervateur des loix & de la juſtice, le tréſor du droit, l'image du prince, qu'il entre dans tous les deſſeins du roi, qu'il eſt l'arbitre des graces qu'on lui demande, & enfin le légiſlateur & le juriſconſulte de l'état. Ce que Symmaque exprime ainſi : *Vox & cuſtos legum atque juſtitiæ, armarium legum & principis imago, conſilii regalis particeps, precum arbiter, legum conditor, & majorum gentium juriſconſultus, &c.* Cette dignité eſt extrêmement conſidérée en France, & une des principales de l'état. Les chanceliers ont été nommés RÉFÉRENDAIRES ſous nos rois de la premiere race. Ce mot eſt tiré du latin *referre*, qui veut dire *rapporter*, parceque cet officier avoit ſoin de rapporter au roi les requêtes, les placets, & même les lettres des gouverneurs de province. Outre cela ils portoient le cachet du roi, ils ſignoient les chartes & les graces que nos monarques accordoient, & ils avoient une obligation indiſpenſable de s'attacher à leur perſonne. Aurelien qui eſt le premier dont l'hiſtoire ait conſervé le nom, exerça cette charge ſous Clovis. Sous la ſeconde race, ils ont eu divers noms. On les appelloit Apocriſiaires, Souverains Chanceliers, Archi-notaires. Le mot de Chancelier vient du mot *cancelli*, *grilles*, ou *barreaux ;* & on donna ce nom parmi les Romains aux clercs des juges, qui écrivoient les ſentences & autres actes de juſtice, dans un bureau environné de grilles. Les chanceliers en faiſoient de même ſous nos rois de la ſeconde race, de peur qu'on ne les incommodât. Ce même nom ſe donnoit autrefois en France aux notaires, aux greffiers, puis il paſſa aux ſecrétaires, qui dreſſent les lettres que l'on doit ſceller, & enfin aux ſecrétaires d'état. On établit ſur tous ces officiers ſubalternes, appellés chanceliers, un magiſtrat qui fut nommé archi-chancelier, & à qui, dans la troiſiéme race, le nom de chancelier demeura, à l'excluſion de tous les autres. Il avoit ſoin de dreſſer tous les actes, édits, réglemens & ordonnances que nos rois devoient ſignêr, & il les ſignoit avec eux. Au ſujet de cette ſignature, il ne ſera peut-être pas inutile de remarquer que les empereurs ſignoient les premiers, par ces quatre lettres AA. M. D. c'eſt-à-dire, *Auguſti manu divinâ.* Mais nos monarques ſignoient leur nom en croix, portant juſque ſur le papier le glorieux caractere de rois très-chrétiens. Auſſi voyons-nous dans les chartes des fondations des égliſes & monaſteres de France ſous Charlemagne & Louis *le Débonnaire*, que leur nom eſt exprimé de cette maniere.

C'eſt-à-dire, *Carolus* & *Ludovicus.* Ce qui peut même ſervir, pour bien entendre ce qui eſt marqué dans les chartes & patentes de nos rois de la ſeconde race, & des premiers de la troiſiéme, où ces monarques témoignent que pour faire valoir les actes publics qu'ils laiſſoient, ils y faiſoient mettre leur ſceau, & ils ajoutoient leur ſeing en croix : *Et ut hæc firma & inconvulſa permaneant, memoriale iſtud fieri & nominis ſui caractere, & ſigillo ſignari, & præſente propriâ manu ſuâ, cruce ſanctâ corroborari præcepit.* Les princes & les officiers de la maiſon du roi mettoient enſuite leur ſeing en chiffre. Ce que le chancelier exprimoit ainſi S. c'eſt-à-dire, *Signum Dadonis, S. Theobaldi, &c.* & enfin le chancelier ſouſcrivoit lui-même en cette façon : *Data per manum Cancellarii*, ou bien, *ad vicem Cancellarii, &c.* La dignité de chancelier eſt encore devenue plus conſidérable ſous nos rois de la troiſiéme race, depuis qu'on a établi des parlemens. Le chancelier préſide aux conſeils du roi ; il expoſe ſes volontés, lorſqu'il va au parlement tenir ſon lit de juſtice, & il y eſt aſſis devant ſa majeſté à main gauche. La principale fonction du chancelier, c'eſt de garder le ſceau royal. On ne dépoſſede point un chancelier ; on lui donne un garde des ſceaux ; & les lettres données au garde des ſceaux, lui accordent ordinairement l'expectative de la place du chancelier après ſon décès. Ribier rapporte des faits qui conſtatent l'ancien uſage où étoient ces perſonnes ſubſtituées au chancelier, de prendre, même de ſon vivant, le titre de chancelier, & de jouir des mêmes titres & prérogatives que lui. Voyez ſon ouvrage *in-4°*, imprimé à Paris en 1629, intitulé : *Mémoires & advis concernans les charges de MM. les chanceliers & gardes des ſceaux de France, & diſcours touchant la forme dans laquelle les chanceliers & gardes des ſceaux ont coutume d'écrire ; touchant celle des princes & grands ſeigneurs à l'égard du parlement, & du parlement envers eux.* Le chancelier de France eſt préſident né du grand conſeil. Les cours ſouveraines lui rendent les premiers honneurs après le roi, & il a ſeul le droit d'y préſider. Il ne prête le ſerment qu'entre les mains du roi ; il ne porte jamais le deuil, pour quelque cauſe que ce ſoit. La raiſon de ce privilége, eſt, dit M. le Maître, qu'il ſe détache de lui-même, pour ne plus repréſenter que la juſtice, dont il eſt le chef. Les rois en France ont raſſemblé dans le chancelier l'autorité de toutes les magiſtratures, c'eſt pourquoi ſes lettres ſont préſentées dans toutes les cours ſouveraines : il a chez lui les marques de la majeſté royale ; ſa maiſon eſt ornée de fleurs-de-lys. Il a ſéance & opine le premier après les princes du ſang ; & au parlement, il précéde le connétable, comme étant la bouche du prince, & l'interpréte de ſes volontés. Mais il y a des lettres patentes du 3 avril 1582, qui marquent que dans les cérémonies le connétable a le pas avant le chancelier & le garde des ſceaux, qui précédent le grand-maître & les autres officiers de la couronne. Voici une table chronologique des chanceliers de France.

CHANCELIERS SOUS LA PREMIERE RACE des rois de France.

Pendant le régne des rois de la premiere race, appellée des *Mérovéens*, les chanceliers de France ont été nommés *référendaires* par les hiſtoriens, & *chanceliers* dans quelques titres, & ont preſque tous été eccléſiaſtiques.

1. Aurelien eſt le premier que l'on conſidere avoir été

Digitized by Google

chancelier, référendaire, ou garde des ſceaux du roi Clovis, vers l'an 500: l'auteur des geſtes des François l'appelle *Legatorium & Miſſum Clodovæi.* Aimoin le nomme *Familiariſſimum Clodovæo regi ;* & Hincmar, archevêque de Reims, nous dit qu'Aurelien étoit *Conſiliarius & Legatarius regis.*

II. Anachalus eſt nommé dans un titre du roi Clovis pour l'abbaye de Monſtier S. Jean, de la 16e année de ſon régne.

III. Valentinien eſt qualifié notaire du roi dans le titre de la fondation de l'abbaye de S. Germain des Prés de Paris, daté du 6 décembre de la 48e année du régne de Childebert, c'eſt-à-dire, de l'an de J. C. 563.

IV. Baudin, évêque de Tours, eſt appellé référendaire du roi Clotaire I, dans l'hiſtoire de Grégoire de Tours, en 563.

V. Chariſigile, référendaire du roi Clotaire I, en 564.

VI. Marc, référendaire du roi Chilperic, vers l'an 575.

VII. Saint Ouen, chancelier ou référendaire du roi Dagobert I, & de Clovis II, ſon fils, vers les années 645 & 650.

VIII. Robert, pere de S. Angadriſme, fut garde du ſceau du roi Clotaire III, vers l'an 665.

IX. Airard & non Abbienus, eſt nommé dans un titre accordé à l'abbaye de S. Benigne de Dijon, par le roi Clotaire III, vers l'an 668.

X. Einard eſt nommé dans un arrêt donné par le roi Theodoric en une aſſemblée tenue au château de Ponthion en Champagne, vers l'an 685.

XI. Grimaud étoit chancelier ou ſecrétaire du roi Theodoric II, vers l'an 730.

CHANCELIERS SOUS LA SECONDE RACE des rois de France.

Sous cette race, appellée des *Carlovingiens*, le référendaire ou chancelier a eu pluſieurs noms. Car les hiſtoriens & les titres le nomment ſouvent *archi-chancelier, ſouverain-chancelier, archi-notaire.*

I. S. Boniface, archevêque de Mayence, eſt qualifié *archi-chancelier* du roi Pepin, dans une charte de l'an 752.

II. Francon eſt nommé dans un titre de 754 pour l'abbaye de S. Denys en France, ſous le même roi Pepin.

III. Volfard, dont il eſt fait mention dans l'hiſtoire de Tréves, du régne de Pepin.

IV. Beddilo porte ce nom dans un titre de l'abbaye de S. Denys, ſous le même roi Pepin.

V. Ithier fut chancelier du roi Pepin, puis de l'empereur Charlemagne. Le pape Etienne III en parle fort honorablement, en ſa lettre écrite à la reine Berthe, & à ſon fils Charles.

VI. Luibert ou Ludebert, archi-chapelain du roi, faiſoit la fonction de chancelier ſous l'empereur Charlemagne, ſelon Bruſchius qui en rapporte deux titres.

VII. Radon, ſimple ſecrétaire, devint chancelier. Le pape Adrien I parle de lui dans une lettre adreſſée à l'empereur Charlemagne.

VIII. Barthelemi, chancelier de France, vivoit en 769, comme porte une charte de l'empereur Charlemagne.

IX. Archambaud, après avoir été ſimple ſecrétaire ſous Radon, parvint à la dignité de chancelier. Eginart dans ſes annales en l'an 801, rapporte qu'il fut envoyé en Ligurie, pour faire équiper des navires, afin d'amener en France un éléphant, & d'autres choſes rares qu'on avoit fait venir d'Orient & d'Afrique.

X. Engelram, archi-chapelain de l'empereur Charlemagne, fut ſi chéri de ce prince, qu'il le fit ſon chancelier, & lui donna l'évêché de Metz. Il mourut le 25 décembre 791.

XI. Hildebold, archi-chapelain du ſacré palais, & archevêque de Cologne, dont il eſt fait mention dans une lettre écrite par l'empereur Charlemagne en 797. Il préſida au concile de Mayence tenu en 813, & fut envoyé en 816 par l'empereur Louis *le Débonnaire*, au-devant du pape Etienne V, & mourut le 3 de ſeptembre 818.

XII. Eginart eſt nommé archi-chapelain, & notaire de l'empereur Charlemagne, dans la chronique de Laureſheim, ſous l'année 805. C'eſt lui qui a écrit la vie de cet empereur, dont il avoit épouſé la fille nommée *Imme.*

XIII. Authpert, abbé, eſt nommé archi-chancelier de l'empereur Charlemagne, dans la chronique de S. Vincent de *Volturno.*

XIV. Heliſachar abbé de S. Maximin de Tréves, commença d'exercer la charge de chancelier ſous le régne de Louis *le Débonnaire*, vers l'an 815.

XV. Louis, eſt nommé dans un titre de la ſixiéme année du régne de Louis *le Débonnaire*, & du ſecond de ſon empire.

XVI. Regemfroi, archevêque de Vienne, & archi-chancelier de l'empereur Louis *le Débonnaire*, ſigna une charte pour ſon égliſe, la cinquiéme année de l'empire de ce prince.

XVII. Fridegiſe, Anglois d'extraction, fut abbé de S. Martin de Tours, & chancelier ſous l'empereur Louis *le Débonnaire*, vers l'an 820.

XVIII. Theudon, ou Théoton, abbé de Marmoutier, & chancelier ſous le même roi.

XIX. Hugues, chancelier ſous le même empereur.

XX. Louis, fils de *Rotrude* de France, fille *naturelle* de l'empereur *Charlemagne*, fut chancelier de France, & abbé de S. Denys. Il aſſiſta au concile de Vernon en 844, & à celui de Verberie en 853, & mourut l'an 867.

XXI. Gauzlin, chancelier de France, abbé de ſaint Denys, puis évêque de Paris. Il réſiſta courageuſement aux Normans durant le ſiége de Paris en 887. On le fait fils de *Roricon*, comte d'Anjou, & frere du précédent.

XXII. Adalgarius, chancelier du ſacré palais, & abbé de Monſtier-en-Der, du temps de l'empereur Charles *le Chauve*, duquel il obtint la confirmation de tous les priviléges de ſon abbaye.

XXIII. Ebles de Poitiers, abbé de S. Hilaire de Poitiers, fut fait chancelier de France, au commencement du régne du roi Eudes, & le fut juſqu'à ſa mort, arrivée en 893, au ſiége de Brillac en Poitou, où il fut tué.

XXIV. Foulques, archevêque de Reims, ſacra le roi Charles *le Simple* en 893, & fut enſuite ſon grand chancelier juſqu'au dix-ſeptiéme juin 900, qu'il fut aſſaſſiné par Winimer, un des gens-d'armes de Raoul, comte de Cambrai.

XXV. Anskeric, ou Anſcheric, évêque de Paris, après Gauzlin, fut élevé à la dignité de chancelier de France, après Foulques.

XXVI. Herivée ou Hervé, archevêque de Reims, chancelier en 911, mourut le 9 juillet 922.

XXVII. Roger, archevêque de Tréves en 914, fut depuis chancelier de France.

XXVIII. Luitward, évêque de Verceil, chancelier après Roger.

XXIX. Adalgaire eſt nommé en deux titres donnés l'an ſixiéme du régne du roi Eudes, pour les abbayes de Cormeri & de S. Martin de Tours.

XXX. Gautier, fut auſſi chancelier du roi Eudes, & eſt nommé dans deux titres pour l'abbaye de S. Denys, & l'égliſe d'Angers.

XXXI. Abbon évêque de Soiſſons, aſſiſta au concile de Troſli, au diocèſe de Soiſſons, l'an 909, & fut grand chancelier de Raoul duc de Bourgogne, qui ſe fit ſacrer roi de France, l'an 923; il mourut en 937.

XXXII. Anſuſe, ou Anſeaſe, évêque de Troyes, fut auſſi chancelier ſous le roi Raoul. Flodoard parle de lui en ſa chronique ſous l'année 925 & 949.

Digitized by Google

XXXIII. Eric, évêque de .... eſt nommé chancelier de France dans un titre pour l'égliſe de S. Hilaire de Poitiers, en 949, du régne de Louis *d'Outremer*.

XXXIV. Hugues de Vermandois, archevêque de Reims, étoit chancelier du même roi, vers l'an 948.

XXXV. Artaud, archevêque de Reims, grand-chancelier, vers l'an 950, mourut le 30 ſeptembre 961.

XXXVI. Odolric ou Odalric, archevêque de Reims, chancelier de France, ſous le roi Lothaire, mourut en 971.

CHANCELIERS ET GARDES DES SCEAUX ſous la troiſiéme race des rois de France.

Sous cette race, nommée des *Capétiens*, la charge de *chancelier* eſt devenue beaucoup plus illuſtre qu'elle n'étoit auparavant. Il y a eu auſſi des gardes des ſceaux pendant que l'office de chancelier étoit vacant, & même durant la vie du chancelier, à qui le roi ôtoit la garde des ſceaux pour quelque raiſon particuliere.

I. Adalberon, archevêque de Reims, fut grand-chancelier de France, ſous les rois Lothaire, Louis V & Hugues *Capet*. Il ſacra ce dernier l'an 987, & mourut le 5 janvier 989.

II. Renaud, évêque de Paris, eſt nommé chancelier de France dans une charte du roi Hugues *Capet* pour l'abbaye de S. Maur des Foſſés, datée du 12 des calendes de juillet 988, le ſecond jour de ſon régne.

III. Gerbert, natif d'Aurillac en Auvergne, religieux de l'abbaye de Fleuri, puis précepteur du roi Robert, vers l'an 985, & archevêque de Reims, exerça quelque temps la charge de chancelier de France, & fut enſuite élu pape ſous le nom de SILVESTRE II, & mourut le 12 mai 1003.

IV. Roger, grand-chancelier de France, vers l'an 995: ayant été élu évêque de Beauvais, il échangea la ſeigneurie de Sancerre en Berri (qui lui étoit échue pour ſon patrimoine) avec le comté de Beauvais, qu'il unit à ſon évêché, du conſentement du roi Robert, & mourut le 24 juin 1024.

V. Francon fut chancelier du roi Robert, ès années 1005, 1006 & 1015, & mourut le 4 des ides d'avril 1018.

VI. Arnoul, archevêque de .... eſt nommé premier chancelier, dans un titre de l'abbaye de Lagni, en 1018.

VII. Baudouin I du nom, a exercé long-temps l'office de chancelier de France ſous les dernieres années du roi Robert, & durant tout le régne de Henri I ſon fils.

VIII. Gervais, troiſiéme fils de *Hamelin*, ſeigneur du château du Loir, fut évêque du Mans, puis archevêque de Reims, où ayant ſacré le roi Philippe I, l'an 1059, il obtint la charge de chancelier de France, que pluſieurs de ſes prédéceſſeurs archevêques avoient poſſédée, & mourut le 4 juillet 1084.

IX. Baudouin II eſt nommé chancelier de France en quelques titres de l'année 1065.

X. Pierre, ſurnommé *de Loiſeleves*, natif de la Pouille au royaume de Naples, étoit chancelier de France l'an 1067, & abbé de S. Germain des Prés en 1078, & mourut en 1082.

XI. Guillaume poſſédoit la dignité de chancelier l'an 1073, ſous le roi Philippe I.

XII. Roger qu'on dit avoir été évêque de Beauvais, eſt qualifié chancelier dans les titres de 1074 & 1080.

XIII. Godefroi de Boulogne, frere puîné d'Euſtache II, comte de Boulogne, fut évêque de Paris, & archi-chancelier de France, dans les années 1074, 1082 & 1087.

XIV. Urſion, évêque de Senlis, prend la qualité de chancelier du roi Philippe I, dans un titre de l'an 1090.

XV. Hubert eſt appellé chancelier dans une donation faite par le roi Philippe I, à l'archevêque de Rouen, l'an 1091.

* 1. Ambalde, ou Ambaud, eſt qualifié vice-chancelier dans un titre de l'an 1095.

XVI. Etienne de Senlis fut fait chancelier de France par le roi Philippe I, en 1106, & le fut quelque temps ſous le roi Louis VI, dit *le Gros*. Il fut depuis doyen d'Orléans en 1113, & ſe démit de ſa dignité en faveur d'Etienne de Garlande, puis évêque de Paris, & mourut le 30 juillet 1140.

XVII. Etienne de Garlande fut fait chancelier de France avant 1118, & pourvu de la dignité de ſénéchal l'an 1120, & mourut le 14 janvier 1150.

XVIII. Simon fut chancelier pendant la diſgrace ou la démiſſion d'Etienne de Garlande, dans les années 1127 & 1130.

XIX. Algrin, chanoine d'Eſtampes & chapelain du roi, eſt qualifié chancelier dans une lettre patente du roi Louis *le Jeune*, de 1139.

XX. Noël, abbé de Rebais en Brie, étoit chancelier de France en 1140.

XXI. Cadurc, étoit chancelier de France en 1141, & fut fort aimé du roi Louis *le Jeune*, qui le voulut faire élire archevêque de Bourges; mais le pape Innocent II appuya l'élection faite de Pierre de la Chaſtre, parent d'Aimeric, chancelier de l'égliſe romaine. Il fut depuis doyen de S. Aignan d'Orléans, & mourut vers l'an 1198.

XXII. Barthelemi eſt qualifié chancelier dans une lettre du roi Louis *le Jeune*, pour l'évêque de Chalons, en 1147.

XXIII. Simon, chancelier de France, eſt nommé dans les titres des années 1150 & 1152.

XXIV. Hugues de Champfleuri, évêque de Soiſſons, & chancelier de France en 1151, eſt fort renommé dans l'hiſtoire. Son article eſt au mot CHAMPFLEURI.

XXV. Hugues de Puiſeaux, chancelier de France en 1180, étoit fils naturel de Hugues, évêque de Durham en Angleterre, lequel étoit neveu d'Etienne de Blois, roi d'Angleterre, & mourut vers l'an 1185.

XXVI. Hugues de Bethiſi étoit chancelier de France en 1186.

2. * Gui d'Athies, exerçoit la charge de vice-chancelier de France, l'an 1201, ſous Philippe *Auguſte*.

XXVII. Frere Guerin, chevalier de l'ordre de ſaint Jean de Jéruſalem, fut fait conſeiller d'état en 1190, puis garde des ſceaux vers l'an 1203, & enſuite évêque de Senlis en 1213. Après avoir été un des principaux miniſtres d'état du roi Philippe *Auguſte*, il ne fut pas moins en faveur auprès du roi Louis VIII, qui le fit chancelier en titre l'an 1223. *Voyez* ſon article au mot GUERIN.

* 3. Philippe d'Antogni porta le grand ſcel du roi S. Louis, ſuivant une cédule de la chambre des comptes de Paris, qui n'a point de date préciſe.

* 4. Nicolas, doyen & archidiacre de l'égliſe de Chartres, chapelain du roi S. Louis, fut choiſi pour porter ſon ſcel, lorſqu'il alla à la terre-ſainte, l'an 1249. Il mourut en Egypte en 1250.

* 5. Gilles, archevêque de Tyr en Phénicie, conſeiller du roi S. Louis, portoit le ſcel royal l'an 1253. Il mourut en Allemagne le 23 avril 1266.

* 6. Raoul de Groſparmi, natif de Paris, doyen de l'égliſe de S. Martin de Tours, fut fait garde du ſceau du roi l'an 1253, & nommé évêque d'Evreux l'an 1259; il fut créé depuis cardinal & légat du ſaint ſiége outremer, où il mourut accompagnant le roi, l'an 1270.

* 7. Simon de Brion, dit *de Brie*, tréſorier de ſaint Martin de Tours, fut garde des ſceaux du roi depuis 1260, juſqu'en l'année ſuivante, qu'il fut créé cardinal du titre de ſainte Cécile, & envoyé légat en France. Il fut élu pape le 22 février 1281, & nommé MARTIN IV, & mourut le 22 mars 1285.

* Matthieu de Vendôme, abbé de S. Denys, & Simon de Clermont, ſire de Neſle, furent commis au gouvernement du royaume de France par le roi ſaint Louis en 1270, pour en avoir l'adminiſtration pendant

Digitized by Google

ſon ſecond voyage d'outre-mer; & le roi leur donna un ſceau particulier, pour ſervir aux lettres concernant leur charge.

XXVIII. Pierre Barbet, archidiacre de l'égliſe de Chartres, eſt appellé chancelier dans un titre de l'an 1271. Il fut depuis archevêque de Reims; ſacra le roi Philippe *le Bel* en 1286, & mourut le 3 octobre 1300.

XXIX. Henri de Vezelai, archidiacre de Bayeux, eſt qualifié chancelier du roi Philippe *le Hardi*, par un arrêt donné par ce prince l'an 1279: quelque temps après il fut élu évêque; mais le pape refuſa d'approuver ſon élection, parcequ'il étoit borgne.

XXX. Pierre Challon, doyen de ſaint Martin de Tours, chancelier du roi, eſt nommé pour exécuteur du teſtament de Pierre de France, comte d'Alençon, en 1282.

XXXI. Jean de Vaſſoigne, chanoine de Tournai, & avocat au parlement du roi, fut créé chancelier de France, & fut élu évêque de Tournai l'an 1292: il mourut en 1300.

XXXII. Guillaume de Creſpi, archidiacre de l'égliſe de Paris, puis chancelier de Philippe *le Bel* en 1293, pria le roi en plein conſeil, l'an 1296, de le décharger de la garde du ſceau; ce qui lui fut accordé, à condition de demeurer auprès du roi, & d'être des réſidens au parlement, & aux comptes, quand il y pouroit vaquer. On régla en même temps le ſceau des arrêts de la cour, où le chancelier ne pouroit rien innover.

XXXIII. Pierre Flotte, chevalier, ſeigneur de Revel, d'Auvergne, chancelier de France, eſt nommé en cette qualité dans un titre du mardi avant pâque de l'an 1302, & ne jouit pas long-temps de cette dignité, étant mort les armes à la main, à la bataille de Courtrai, le 11 juillet 1302.

XXXIV. Etienne de Suizi, appellé communément *l'archidiacre de Flandre*, fut fait garde du ſcel royal en janvier 1290, & nommé chancelier depuis 1302, juſqu'en 1304. Il fut créé cardinal par le pape Clément V, le 13 décembre 1305, & mourut à Avignon le 10 décembre 1311.

XXXV. Pierre de Mornai, évêque d'Auxerre en 1295, fut enſuite chancelier de France, ſelon l'hiſtoire des évêques d'Auxerre, & mourut en 1306.

XXXVI. Pierre de Belle-Perche, chancelier & garde du ſceau royal, fut évêque d'Auxerre en 1306, & mourut le 17 janvier 1307.

XXXVII. Pierre de Corbeil, dit *de Gretz*, chantre de l'égliſe de Paris, eſt nommé chancelier de France en l'hiſtoire MS. des évêques d'Auxerre; mais il exerça peu de temps cette charge.

XXXVIII. Guillaume de Nogaret, chevalier, ſeigneur de Cauviſſon, fut fait garde des ſceaux en 1307, & enſuite chancelier de France en 1308, juſqu'en 1309, & mourut en 1313.

XXXIX. Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne, puis de Rouen, eut la garde du ſceau royal l'an 1310, ſous Philippe *le Bel*: il mourut le 23 juin 1318.

XL. Pierre de Latilli, archidiacre, puis évêque de Chalons, fut nommé chancelier en 1313 ſous le même roi, & mourut le 15 mars 1327.

XLI. Etienne de Mornai, chanoine d'Auxerre, fut nommé chancelier de France en 1314, du régne de Louis *Hutin*, & le fut juſqu'en 1326; il mourut le 13 août 1332.

XLII. Pierre d'Arrablai poſſéda cette charge juſqu'en 1316, qu'il fut créé cardinal par le pape Jean XXII. Il étoit mort en 1346.

XLIII. Pierre de Chappes, tréſorier de l'égliſe de Laon, fut nommé chancelier de France en 1316, & fut fait évêque de Chartres en 1326, cardinal en 1327, & mourut le 24 mars 1336.

XLIV. Jean de Cerchemont, doyen de l'égliſe de Poitiers, chanoine de Paris, & tréſorier de l'égliſe de Laon, fut nommé chancelier de France par le roi Philippe *le Long*, en 1320, qui lui donna la garde de ſon ſcel royal, qu'il eut juſqu'à la mort de ce prince, arrivée en 1321, qu'il en fut déſapointé, & Pierre Rodier mis en ſa place. Le roi Charles *le Bel* le rétablit le 19 novembre 1323, après que Pierre Rodier eut été démis. Il poſſéda cette charge juſqu'à ſa mort, arrivée le 25 octobre 1328.

XLV. Pierre Rodier, chanoine de S. Martial de Limoges, enſuite chanoine de l'égliſe de Paris, ſecrétaire du roi, aumônier de Philippe, dit *le Long*, chancelier de Charles de France, comte de la Marche, lequel étant parvenu à la couronne, le fit ſon chancelier, & lui donna les ſceaux en 1321, qu'il garda juſqu'en 1323, qu'il fut nommé évêque de Carcaſſonne.

XLVI. Matthieu Ferrand, chanoine de S. Quentin, fut élévé à cette dignité l'an 1328, & l'exerça juſqu'en 1329, qu'il en fut démis. Il y fut rétabli la même année, & la tint encore quelque temps.

XLVII. Jean de Marigni, évêque de Beauvais, tint les ſceaux l'an 1329, pendant la diſgrace de Matthieu Ferrand, auquel il les remit enſuite: il fut depuis archevêque de Rouen, & mourut le 26 décembre 1351.

XLVIII. Guillaume de Sainte-Maure, tréſorier de l'égliſe de Laon, refuſa l'évêché de Noyon, puis reçut les ſceaux en 1329, & les garda juſqu'à ſa mort arrivée en janvier 1334.

XLIX. Pierre Rogier, religieux en l'abbaye de la Chaiſe-Dieu, abbé de Fécamp, de la Chaiſe-Dieu, puis évêque d'Arras, reçut les ſceaux après la mort de Guillaume de Sainte-Maure, ſelon Ciaconius & de Sainte-Marthe, & en fut déchargé lorſqu'il fut nommé archevêque de Sens; cependant il ne ſe trouve aucun acte qui marque qu'il ait été chancelier ou garde des ſceaux: il fut depuis archevêque de Rouen, puis cardinal en 1337, & enfin élu pape en 1342, ſous le nom de CLEMENT VI, & mourut le 6 décembre 1352.

L. Gui Baudet, évêque de Langres, étoit chancelier de France au mois de mars de l'an 1334, & mourut en 1338.

LI. Etienne de Viſſac, chevalier d'une ancienne maiſon d'Auvergne, poſſédoit cet office en avril 1334, & juin 1339. Il remit peu après les ſceaux, & vivoit en 1350.

LII. Guillaume Flotte, chevalier, ſeigneur de Revel, étoit chancelier au mois d'août 1339, & exerçoit encore cette charge en 1347.

LIII. Firmin de Coquerel, chancelier de France en 1347, par la démiſſion de Guillaume Flotte, fut élu évêque de Noyon l'an 1348, & mourut en 1349.

LIV. Pierre de la Forêt, cardinal archevêque de Rouen, fut créé chancelier de France, l'an 1349; fut deſtitué en 1357, & rétabli en 1359; mais il ne ſe ſoucia pas beaucoup d'exercer cette charge; & s'étant retiré à Avignon, il y mourut le 25 juin 1361, âgé de 56 ans.

*8. Fouquet Bardoul, conſeiller au parlement de Paris, fut garde de la chancellerie pendant la priſon du roi Jean, après la deſtitution de Pierre de la Forêt; ce qui ceſſa lorſque le régent donna les ſceaux à Jean de Dormans.

LV. Gilles Aicelin de Montagu, évêque de Therouenne, fut chancelier du roi Jean, priſonnier en Angleterre, l'an 1357 & l'an 1360, puis créé cardinal par le pape Innocent VI. Il mourut le 5 décembre 1378.

LVI. Jean de Dormans, chancelier de Normandie, dit *le cardinal de Beauvais*, fut commis pour adminiſtrer la chancellerie de France par Charles duc de Normandie, régent du royaume, en mars 1357. Il exerçoit cette charge en 1360, & fut enſuite créé chancelier en titre (après la mort du cardinal de la Forêt,) par le roi Jean, qui lui donna ſes ſceaux, le 18 ſeptembre 1361. Il mourut le 7 novembre 1373.

LVII. Guillaume de Dormans, ſeigneur de Dormans & de Silli, après avoir été avocat du roi au parlement de Paris, chancelier de Normandie, puis du Dauphiné, fut élu par voie de ſcrutin, chancelier de France, le 21 janvier 1371, en conſéquence de la démiſſion

Digitized by Google

volontaire de *Jean* ſon frere, & mourut le 11 juillet 1373.

LVIII. Pierre d'Orgemont, ſeigneur de Meri & de Chantilli, premier préſident du parlement de Paris, fut élu chancelier de France par voie de ſcrutin, ou ſuffrage, en préſence du roi Charles V, tenant ſon grand conſeil au Louvre, compoſé des princes & barons, des ſeigneurs du parlement & des comtes & autres, au nombre de cent trente, le dimanche 20 novembre 1373. Il quitta les ſceaux en octobre 1380, & mourut le 3 juin 1389.

LIX. Miles de Dormans, évêque de Beauvais, fut élu chancelier de France, par voie de ſuffrage, en plein conſeil, le premier octobre 1380; ſe démit de cette charge en 1383, & mourut le 17 août 1387.

LX. Pierre de Giac, chevalier, ſeigneur de Soupi, & de Saint-Germain du Bois, premier chambellan du roi Charles VI, fut élevé à la dignité de chancelier de France en juillet en 1383, dont il ſe démit en 1388. Il mourut en 1407.

LXI. Arnaud de Corbie, chevalier, ſeigneur de Jaigni, premier préſident au parlement de Paris, fut nommé chancelier de France en 1388. Il fut deſtitué en 1398, rétabli l'an 1400, dépoſé une ſeconde fois en 1405, & encore rétabli en 1409; mais enfin il fut entiérement déchargé, à cauſe de ſon grand âge, l'an 1413, & mourut le 24 mars, âgé d'environ 88 ans.

LXII. Nicolas du Bois, dit *du Boſc*, évêque de Bayeux, premier préſident en la chambre des comptes de Paris, fut établi chancelier de France, en la place d'Arnaud de Corbie en 1397. Il en fut déchargé en 1400, à cauſe de ſon grand âge, & mourut le 20 ſeptembre 1408.

LXIII. Jean de Montagu, archevêque de Sens, fut nommé chancelier l'an 1405, en la place d'Arnaud de Corbie; fut deſtitué de cette charge en 1409, & établi préſident en la chambre des comptes en 1413. Il fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

LXIV. Euſtache de Laître, chevalier, ſeigneur d'Eſcuri, un des principaux partiſans de la maiſon de Bourgogne, fut pourvu de la charge de chancelier de France en 1413, & deſtitué un mois après, puis rétabli par la faction de Bourgogne en 1418, & mourut le 18 juin 1420.

LXV. Henri le Corgne, dit *de Marle*, ſeigneur de Verſigni, premier préſident du parlement de Paris, fut élu chancelier de France le 8 août 1413, au lieu d'Euſtache de Laître; mais les partiſans du duc de Bourgogne le firent aſſaſſiner le 12 juin 1418, & rétablirent Euſtache.

LXVI. Jean le Clerc, chevalier, ſeigneur de Luzarche, fut créé chancelier de France par le roi Charles VI en 1420, fut déchargé de cet office en février 1425, & mourut le 14 août 1438.

LXVII. Louis de Luxembourg, évêque de Therouenne, fut créé chancelier de France par Henri VI, roi d'Angleterre, qui ſe diſoit roi de France, en 1424, & exerça cette charge juſqu'en 1435. Il fut depuis archevêque de Rouen & cardinal, & mourut le 18 ſeptembre 1473.

LXVIII. Thomas Hoo, chevalier Anglois, reçut les ſceaux en 1435; prit la qualité de chancelier de France, dans une lettre patente de Henri VI, roi d'Angleterre, en 1436, & exerça cette charge juſqu'en 1449, qu'il fut fait gouverneur de Mantes.

LXIX. Robert le Maçon, chevalier, ſeigneur de Tréves, exerça la charge de chancelier de France en 1418, ſous le dauphin: il en continua l'exercice juſqu'en 1421, & mourut le 28 janvier 1442.

LXX. Martin Gouge de Charpaignes, évêque de Clermont, fut inſtitué chancelier de France & du Dauphiné, pendant la régence du dauphin en 1421, & fit les fonctions de cette charge juſqu'en 1424. Il y fut rétabli quatre mois après, & en fut déſappointé tout-à-fait en 1428. Il mourut le 25 novembre 1444.

LXXI. Renaud de Chartres, archevêque de Reims, & cardinal, fut pourvu de la charge de chancelier par lettres du roi Charles VII, en date du 28 mars 1424, après la deſtitution de Martin Gouge, évêque de Clermont, laquelle charge il lui remit le 6 août ſuivant: il y fut nommé de nouveau en 1428, & l'exerça juſqu'à ſa mort arrivée le 4 avril 1445.

LXXII. Guillaume Juvenal des Urſins, chevalier, ſeigneur de Trainel, & vicomte de Troyes, fut créé chancelier de France en 1445, deſtitué par le roi Louis XI en 1461, puis rétabli en 1465, & l'exerça juſqu'à ſa mort arrivée le 23 juin 1472.

LXXIII. Pierre de Morvilliers, chevalier, ſeigneur de Clari, fut élevé à la dignité de chancelier l'an 1461, dont il fut deſtitué en 1465, & mourut en 1476.

LXXIV. Pierre d'Oriole, chevalier, ſeigneur de Loiré, chancelier de France en 1472, fut deſtitué, & pourvu de la charge de premier préſident en la chambre des comptes en l'an 1483, mourut le 14 ſeptembre 1485.

LXXV. Guillaume de Rochefort, chevalier ſeigneur de Pleuvaut, fut honoré par le roi Louis XI de la charge de chancelier en 1483. Le roi Charles VIII le confirma dans la jouiſſance de cet office en la même année: il mourut le 12 août 1492.

* 9. Adam Fumée, chevalier, ſeigneur de Roches, maître des requêtes, fut commis à la garde des ſceaux de France l'an 1492, & en fit l'exercice juſqu'à ſa mort arrivée en novembre 1494.

LXXVI. Robert Briçonnet, archevêque de Reims, depuis cardinal, ayant exercé quelques mois la charge de garde des ſceaux, fut pourvu de l'office de chancelier de France en 1495; mais il n'en jouit pas longtemps, étant mort le 3 juin 1497.

LXXVII. Gui de Rochefort, chevalier, ſeigneur de Pleuvaut, fut créé chancelier de France par le roi Charles VIII en 1497: ce fut ſous lui que le grand conſeil fut réduit en corps particulier (comme les compagnies ſouveraines) compoſé du chancelier, des maîtres des requêtes, & de dix-ſept conſeillers ordinaires: il mourut en janvier 1507.

LXXVIII. Jean de Ganai, chevalier, ſeigneur de Perſan, qui avoit été premier préſident au parlement de Paris, fut pourvu de l'office de chancelier par le roi Louis XII en 1507, & mourut à Blois en 1512.

* 10. Etienne Poncher, évêque de Paris, fut commis à la garde des ſceaux de France l'an 1512, & les tint juſqu'au 2 janvier 1515. Il fut archevêque de Sens en 1519, & mourut le 24 février 1524, âgé de 78 ans.

LXXIX. Antoine du Prat II du nom, chevalier, ſeigneur de Nantouillet, premier préſident, fut créé chancelier de France par François I en 1515. Après la mort de ſa femme, il fut élevé à la dignité d'archevêque de Sens & de cardinal, & mourut le 9 juillet 1535, en ſa 72e année.

LXXX. Antoine du Bourg, chevalier, baron de Saillans, fut honoré de la charge de chancelier de France en 1535, par le roi François I, & mourut en 1538.

* 11. Matthieu de Longuejoue, chevalier, ſeigneur d'Yverni, évêque de Soiſſons, fut commis à la garde des ſceaux l'an 1538, en attendant que Guillaume Poyet eût ſes proviſions: il reçut les ſceaux pour une ſeconde fois, après la mort de François Erraut, l'an 1544, & en fut déchargé l'année ſuivante. Il mourut le 7 décembre 1558.

LXXXI. Guillaume Poyet, baron de Beine, fut pourvu de la charge de chancelier de France en novembre 1538, empriſonné en 1542, & privé de toutes ſes charges par arrêt du 23 avril 1544. Il mourut en avril 1548, âgé de 74 ans.

* 12. François de Montholon I du nom, préſident au parlement de Paris, fut commis à la garde des ſceaux en l'an 1542, & mourut le 12 juin 1543.

* 13. François Erraut, chevalier, ſeigneur de Chemans, maître des requêtes & préſident de Turin, fut

Digitized by Google

créé garde des ſceaux de France en 1542 ; & mourut le 3 ſeptembre 1543, à Châlons.

LXXXII. François Olivier, chevalier, ſeigneur de Leuville, préſident au parlement, fils de Jacques Olivier, premier préſident, fut commis à la garde des ſceaux après Mathieu de Longuejoue, puis pouvu de l'office de chancelier en 1544 : étant tombé dans une paralyſie, les ſceaux furent donnés ſans commiſſion à Jean Bertrand, juſqu'à ce qu'il pût retourner auprès du roi ; mais en janvier 1550, il demanda à ſa majeſté d'être déchargé de cet office, ſous la réſerve des droits & honneurs : ce qui lui fut accordé ; néanmoins le roi François II le remit en l'exercice de cette charge l'an 1559, mais peu après il mourut le 30 mars 1560.

* 14. Jean Bertrand, chevalier, ſeigneur de Frazin, premier préſident, fut nommé garde des ſceaux en 1551, & exerça cette charge juſqu'à la mort du roi Henri II. Après la mort de ſa femme, il fut évêque de Comenges, archevêque de Sens & cardinal, & mourut à Veniſe le 4 décembre 1560. Ce fut en ſa faveur que le roi donna en 1551 des lettres patentes en forme d'édit, *portant érection & création en titre d'office, de l'état & office de garde des ſceaux de France.* Sur quoi il y eut des remontrances de la part du parlement de Paris, nonobſtant leſquelles l'édit fut enregiſtré.

LXXXIII. Michel de l'Hôpital, chevalier, ſeigneur de Bélesbat, fut pourvu de la charge de chancelier de France en 1560, par le roi François II. Il quitta les ſceaux en 1568, & mourut le 13 mars 1573, âgé d'environ 70 ans.

* 15. Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, eut la garde des ſceaux en 1560, après la mort d'Olivier, juſqu'à l'arrivée de Michel de l'Hôpital qui étoit pour lors en Savoye. Il eut enſuite de nouveau cette commiſſion en 1568. Il s'en fit décharger l'an 1570 par le roi Charles IX, & mourut à Tours le 23 octobre 1577, âgé de 71 ans.

LXXXIV. René de Birague, noble Milanois, conſeiller au conſeil privé, préſident du parlement, fut établi garde des ſceaux en 1570, puis élevé à la dignité de chancelier de France l'an 1573. Ayant été créé cardinal en 1578, & commandeur de l'ordre du Saint-Eſprit, il fut déchargé des ſceaux aux mêmes conditions que le chancelier Olivier. Il mourut le 24 novembre 1583, âgé de 78 ans.

LXXXV. Philippe Huraut, chevalier, comte de Chiverni, conſeiller au conſeil privé, & chancelier du roi Henri III, lors de ſon avénement à la couronne, fut créé garde des ſceaux de France par le même roi en 1578, & chancelier en 1583, après la mort du cardinal de Birague : il quitta les ſceaux en 1588 ; mais il fut rappellé à la cour par le roi Henri IV, qui lui rendit les ſceaux en 1590 : il les tint juſqu'à ſa mort arrivée le 30 juillet 1599, âgé de 71 ans.

* 16. François de Montholon II du nom, fils de François de Montholon, garde des ſceaux, fut pourvu de cette charge le 6 ſeptembre 1588, & remit les ſceaux entre les mains du cardinal de Vendôme, après la mort du roi Henri III, en 1589, & mourut en 1590.

* 17. Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme, tint les ſceaux ſans proviſions depuis le mois d'août 1589, juſqu'en décembre ſuivant, & ne ſcella qu'en plein conſeil.

LXXXVI. Pompone de Bellievre, chevalier, ſeigneur de Grignon, fut pourvu de la charge de chancelier de France en 1599. Il quitta les ſceaux en 1604, demeura chef du conſeil, & mourut le 9 ſeptembre 1607, âgé de 78 ans.

LXXXVII. Nicolas Brulart, chevalier, marquis de Silleri, fut créé garde des ſceaux l'an 1604, & chancelier en 1607 ; depuis il remit les ſceaux entre les mains du roi l'an 1616, les reprit en 1623, les rendit une ſeconde fois en janvier 1624, & mourut le premier octobre de la même année.

* 18. Guillaume du Vair, évêque & comte de Lizieux, fut nommé garde des ſceaux de France en mai 1616 ; ſe démit de ſa charge au mois de novembre ſuivant ; puis reprit les ſceaux l'an 1617, qu'il garda juſqu'à ſa mort arrivée le 3 août 1621.

* 19. Claude Mangot, ſecrétaire d'état, fut fait garde des ſceaux, par la démiſſion volontaire de M. du Vair, en 1616, & les remit entre les mains du roi, l'année ſuivante.

* 20. Charles d'Albert, duc de Luines, s'étant trouvé chef du conſeil, dans le temps de la mort de M. du Vair en 1621, fut commis par le roi à la garde des ſceaux, dont il ſcelloit en préſence du conſeil d'état. Il mourut le 15 décembre de la même année.

* 21. Méri de Vicq, chevalier, ſeigneur d'Ermenonville, ſurintendant de la juſtice de Guienne, reçut à Bourdeaux les proviſions de la charge de garde des ſceaux, datées du 24 décembre 1621, & mourut près de Montpellier le 2 ſeptembre 1622.

* 22. Louis le Févre, chevalier, ſeigneur de Caumartin, préſident au grand conſeil, reçut les ſceaux au camp devant Montpellier, en ſeptembre 1622, & mourut à Paris le 22 janvier 1623, âgé de 72 ans.

LXXXVIII. Etienne d'Aligre, conſeiller d'état, fut nommé garde des ſceaux en janvier 1624, & fut pourvu de la charge de chancelier, au mois d'octobre ſuivant, après la mort de M. de Silleri ; deux ans après il quitta les ſceaux, & mourut le 11 décembre 1635, âgé de 76 ans.

* 23. Michel de Marillac, ſurintendant des finances, reçut les ſceaux de la main du roi en 1626 ; les quitta en 1630, & mourut le 7 août 1632, âgé de 69 ans.

* 24. Charles de l'Aubépine, marquis de Châteauneuf, fut fait garde des ſceaux en 1630, & les quitta en 1633 ; les ſceaux lui furent donnés une ſeconde fois l'an 1650, & il les rendit en 1651. Il mourut le 17 ſeptembre 1653, âgé de 73 ans.

LXXXIX. Pierre Seguier, duc de Villemor, &c. pair de France, exerça la charge de garde des ſceaux en 1633, & fut créé chancelier après la mort de M. d'Aligre en 1635. Il quitta les ſceaux l'an 1650, les reprit en avril 1651, & les rendit une ſeconde fois le 7 ſeptembre ſuivant ; mais ils lui furent remis en 1656, & il les tint juſqu'à ſa mort arrivée le 28 janvier 1672, âgé de 84 ans.

* 25. Matthieu Molé, chevalier, ſeigneur de Champlatreux, premier préſident au parlement de Paris, reçut les ſceaux le 3 avril 1651, & les remit dix jours après entre les mains du roi, qui les lui rendit en ſeptembre 1651 : il les garda juſqu'à ſa mort, arrivée le 3 février 1656, en ſa 72e année.

* Le roi retint les ſceaux après la mort de M. Seguier, & fit ſceller en ſa préſence, après avoir nommé ſix conſeillers d'état & ſix maîtres des requêtes, pour aſſiſter au ſceau ; mais en avril 1672, il donna les ſceaux à M. d'Aligre.

XC. Etienne d'Aligre II du nom, fut nommé garde des ſceaux en avril 1672, & pourvu de la charge de chancelier de France en janvier 1674, & en a joui juſqu'à ſa mort arrivée le 25 octobre 1677, âgé de 85 ans.

XCI. Michel le Tellier, ſecrétaire d'état, fut créé chancelier de France l'an 1677, & mourut le 30 octobre 1685, âgé de 85 ans.

XCII. Louis Boucherat, comte de Compans, maître des requêtes, conſeiller d'état, fut pourvu de la charge de chancelier de France en 1684, & mourut le 2 ſeptembre 1699, âgé de 84 ans.

XCIII. Louis Phelypeaux, comte de Pontchartrain, miniſtre & ſecrétaire d'état, contrôleur général des finances, fut créé chancelier le 5 ſeptembre 1699, dont il s'eſt démis le 2 juillet 1714, pour paſſer le reſte de ſes jours dans la retraite.

XCIV. Daniel-François Voiſin, miniſtre & ſécrétaire d'état, fut nommé chancelier & garde des ſceaux de France en juillet 1714, & mourut le 2 février 1717, âgé de 62 ans.

XCV. Henri-François Dagueſſeau, procureur-géné-

Digitized by Google

ral au parlement de Paris, a été nommé chancelier & garde des ſceaux de France le 2 février 1717. Il remit les ſceaux l'année ſuivante entre les mains du roi, qui les lui rendit le 8 juin 1720, & les rendit une ſeconde fois le 8 février 1722. Il eſt mort le 9 février 1751, s'étant démis avec conſervation des honneurs, le 27 novembre 1750.

* 26. Marc-René de Voyer de Paulmi, marquis d'Argenſon, conſeiller d'état, lieutenant général de police, chancelier, garde des ſceaux de l'ordre royal & militaire de S. Louis, fut fait garde des ſceaux de France le 28 janvier 1718, & en même temps miniſtre d'état: il rendit les ſceaux le 8 juin 1720, & mourut au mois de mai 1721.

* 27. Joſeph-Jean-Baptiſte Fleuriau d'Armenonville, ſecrétaire d'état, reçut les ſceaux le 28 février 1722, les remit au roi le 15 août 1727, & mourut le 27 novembre 1728.

* 28. Germain-Louis Chauvelin, préſident à mortier au parlement de Paris, fut nommé garde des ſceaux de France, le 17 août 1727, & en prêta le ſerment le lendemain. La charge de ſecrétaire d'état, avec le département des affaires étrangeres, lui fut donnée le 19 du même mois. Il remit les ſceaux le 20 février 1737.

XCVI. Guillaume de Lamoignon, ſeigneur de Blancmeſnil & de Maleſherbes, préſident à mortier au parlement de Paris, puis premier préſident de la cour des aides, a été nommé chancelier de France, le 9 décembre 1750.

* 29. Jean-Baptiſte de Machault, miniſtre d'état, contrôleur général des finances, reçut les ſceaux le 9 décembre 1750, & les a remis le premier février 1757.* Le Feron & Godefroi, *officiers de la courronne.* Favin, *traité des premiers officiers de la couronne.* P. de Miraumont. La Peyre. Jacques de Fonteni. Laurent Bouchel. Le pere François de la Noue. Le P. Labbe. Du Chêne. Teſſereau. Le P. Anſelme, *hiſt. des grands officiers de la couronne.* Le Maitre.

CHANCELIER de l'univerſité de Paris. Il y avoit anciennement deux célébres écoles publiques à Paris; l'une dans la ville, auprès de l'égliſe cathédrale; & l'autre auprès de Sainte Géneviéve: la premiere étoit gouvernée par l'évêque de Paris, qui avoit ſous lui un chancelier, pour licencier ceux qui étoient capables d'être maîtres en quelque ſcience, c'eſt-à-dire, pour leur donner licence d'enſeigner dans l'étendue de ſa juriſdiction & de ſon diocèſe. L'abbé de ſainte Geneviéve avoit pareillement la direction de ſes écoles publiques, avec un chancelier ſous lui, qui avoit autorité de donner des licences non-ſeulement pour les arts, mais auſſi pour la théologie, le droit canon, & la médecine, dans l'étendue de ſon territoire, dont il étoit ſeigneur ſpirituel & temporel; & comme il relevoit immédiatement du ſaint ſiége, le pape lui donna un privilége apoſtolique, pour donner la faculté à ceux qu'il licencieroit, d'enſeigner publiquement par toute la terre, *hic & ubique terrarum:* ce pouvoir étant plus ample que celui du chancelier de Notre-Dame, celui-ci en obtint un ſemblable du pape Benoît XI dans le XIV ſiécle; ces deux chanceliers ſont tous deux membres & officiers de l'univerſité de Paris. Le chancelier de ſainte Geneviéve ne peut point aſſiſter aux aſſemblées de la faculté de théologie, n'étant plus docteur, depuis que ſa congrégation a renoncé aux grades, lors de la réforme, au commencement du XVII ſiécle. Le chancelier de Notre-Dame y a droit, comme tous les autres docteurs; mais parceque le doyen de la faculté ne veut pas lui céder l'honneur de préſider aux aſſemblées, il ne s'y trouve jamais. * *Mémoires hiſtoriques.*

CHANCELIER, dans les univerſités d'Angleterre: dans celle d'Oxford, le chancelier de l'univerſité eſt le premier magiſtrat de la ville; il eſt élu par les écoliers mêmes. Sa charge conſiſte à gouverner l'univerſité, à en conſerver les priviléges & les libertés, à convoquer les aſſemblées, & à rendre juſtice entre les membres de l'univerſité, qui ſont tous ſoumis à ſa juriſdiction. Le chancelier de l'univerſité de Cambridge a auſſi une cour de juſtice, & jouit des mêmes prérogatives que celui d'Oxford, excepté qu'il n'eſt pas élu à vie comme celui d'Oxford. On le peut changer, ou continuer tous les trois ans. * Chamberlaine, *état de l'Angleterre.*

CHANCELIER ou CHANCELLER (Gautier) François, vivoit dans le XII ſiécle: il y a apparence que ſon nom ne fut pas celui de ſa dignité, comme le Mire l'a cru, mais celui de ſa famille. Il ſe croiſa pour la guerre ſainte ſous Godefroi de Bouillon, & écrivit une hiſtoire de tout ce qui s'étoit paſſé à Antioche l'an 1095, & des malheurs de cette ville en 1119. Il avoue qu'il avoit été fait priſonnier, & que ſon eſprit s'étoit extrêmement affoibli durant cette captivité: ſon livre eſt dans le recueil de l'hiſtoire orientale.

CHANCEREL (Bernard) cordelier, prédicateur célébre dans le dernier ſiécle, étoit de Caen. Nous n'avons de lui imprimé que le poëme latin intitulé: *Triumphalis Fratrum mendicantium unionis applauſus.* Il a laiſſé des recueils latins de ſermons qu'il avoit prêchés, & pluſieurs autres ouvrages. La prédication étoit ſon talent principal. Il fut docteur en théologie de la faculté de Paris. Il enſeigna la théologie à Naples, & il fut employé dans le gouvernement de ſon ordre. Il fut provincial & neuf ans gardien du couvent de Caen, à la décoration duquel il travailla utilement. Il mourut le 3 novembre de l'année 1671, dans le couvent des filles de ſainte Claire de Rouen, dont il étoit confeſſeur. * *Voyez* les origines de Caën, par Pierre-Daniel Huet, mort ancien évêque d'Avranches, *page* 388 *de la ſeconde édition.*

CHANDIEU (Antoine de) étoit ſorti d'une famille du Forès, noble & ancienne. Il eſt parlé des barons de CHANDIEU dans l'hiſtoire de France. La mere de celui-ci s'appelloit *Chabot.* Dans ſa jeuneſſe il embraſſa la religion prétendue-réformée, quitta l'étude de la juriſprudence qu'il avoit commencée, & s'appliqua à la théologie. Il fut miniſtre de ſa ſecte à Paris dès l'âge de vingt ans. Il n'en avoit pas encore vingt-deux, lorſque le crime d'héréſie le fit mettre en priſon; mais Antoine, roi de Navarre, le délivra, & en 1562 Chandieu préſida au troiſiéme ſynode national des proteſtans convoqué à Orléans. Il quitta la France après l'an 1583, & ſe retira à Genève, où il fut reçu au nombre des miniſtres ordinaires de cette ville. Pendant les guerres civiles de France, le roi de Navarre l'appella auprès de lui, & Chandieu y demeura trois ans. Il ſe trouva à la bataille de Coutras & à quelques autres. Mais las des fatigues de la guerre, il retourna à Genève, où il mourut en 1591. Ses deſcendans ſont encore dans le pays de Vaux, & ſur-tout à Lauſanne, où ils tiennent un rang honorable entre les familles nobles de ce pays-là. Il a fait imprimer en latin & en françois un aſſez grand nombre d'écrits théologiques, où il prend le nom de *Sadéel*, qui, en hébreu ſignifie *Champ de Dieu.* Il y attaque dans preſque tous, & les dogmes & les pratiques de l'égliſe catholique, dont il ſe montre un zélé adverſaire. On lui attribue auſſi un poëme intitulé: *La métamorphoſe de Ronſard en prêtre*, ou *Temple de Ronſard*, où il accuſe ce poëte d'athéiſme. Ronſard répondit par ſa piéce intitulée: *Les miſeres du temps*, & Chandieu répliqua par un autre poëme. * Teiſſier, *éloges, tom. II.* Aymond, *ſynodes nationaux, tom. I, pag.* 170. Jacob Lectius, *in orat. pag.* 28.

CHANDOS (Jean) fut un des capitaines les plus illuſtres qui ait été au ſervice d'Edouard III, roi d'Angleterre. Il fut fait chevalier de la Jarretiere à la premiere promotion que fit ce prince, qui le déclara ſon lieutenant-général dans toutes les terres qu'il poſſédoit hors de l'Angleterre. Il fit priſonnier le fameux Bertrand du Gueſclin, à la bataille qui fut donnée en Bretagne l'an 1364 entre Charles de Blois, qui y fut tué, & Jean de Montfort. Après le traité de Brétigni en 1360, dont le premier article accorde aux Anglois la Saintonge

Digitized by Google

Saintonge en-deçà & au-delà de la Charante, il ſurvint pluſieurs obſtacles au ſujet de quelques fiefs, entr'autres de celui de Belleville en Poitou, tenu par le ſire de Cliſſon ; de celui de Jarnac poſſédé par le ſire de Craon, & de celui de Rochefort qui n'étoit alors qu'une châtellenie, appartenant à Guichard d'Angle ou d'Angoulême, gentilhomme d'une famille illuſtre de Gaſcogne, que Mezerai appelle *un hardi capitaine*. Ces conteſtations firent de la peine aux parties intéreſſées ; mais afin de les terminer promptement, les rois de France & d'Angleterre laiſſerent le ſoin de les terminer au maréchal de Boucicaut, & à Jean Chandos, qui les réglerent en effet dès 1361. Par cet accord, Rochefort fut laiſſé aux Anglois. L'année ſuivante Edouard III érigea le duché de Guienne en principauté, ſous le nom de principauté d'Aquitaine, en faveur d'Edouard, prince de Galles ſon fils. Le jeune prince tenoit ſa cour à Bourdeaux : elle étoit magnifique, & Jean Chandos qui avoit la qualité de ſon connétable & de ſon ſénéchal en Poitou, y brilloit avec Guichard d'Angle. En 1369 ces deux derniers firent la guerre en Poitou pour les Anglois ; le combat fut livré devant Luſſac : il fut rude, & Jean Chandos y fut tué. Voici ſon épitaphe, que les hiſtoriens nous ont conſervée.

Je Jean CHANDOS, *des Anglois capitaine,*
Fort chevalier, de Poitou ſénéchal,
Après avoir fait guerre très-lointaine
Au roi François tant à pied qu'à cheval,
Je prins Bertrand de Gueſquin en un vol.
Les Poitevins près Luſſac me défirent,
A Mortemer mon corps enterrer firent
En un cercueil élevé tout de neuf,
L'an mil trois cent avec ſoixante & neuf.

* Du Tillet, *recueil des traités de paix.* Larrey, *hiſtoire d'Angleterre.* Mezerai, *hiſtoire de France. Hiſtoire de la ville de Rochefort, pag.* 23 *& ſuiv.*

CHANDOUX (N. de) philoſophe & chymiſte, qui s'eſt rendu fameux dans le ſiécle dernier par ſon éloquence, par la facilité avec laquelle il en impoſa long-temps aux plus grands génies, & par ſa mort funeſte. Il faiſoit profeſſion de la médecine, & exerçoit particuliérement la chymie. C'étoit un de ces génies libres qui parurent en aſſez grand nombre du temps du cardinal de Richelieu, & qui entreprirent de ſecouer le joug de la ſcholaſtique. Il n'avoit pas moins d'éloignement pour la philoſophie d'Ariſtote que Bacon, Merſenne, Gaſſendi & Hobbes. Ceux-ci pouvoient avoir plus de capacité, plus de force & plus d'étendue d'eſprit ; mais il avoit plus de facilité pour s'exprimer, & autant d'ardeur qu'eux pour ſe frayer un chemin nouveau, & ſe paſſer de guide dans la recherche des principes d'une philoſophie nouvelle. Il ſut prévenir en ſa faveur l'eſprit de pluſieurs perſonnes de conſidération ; & le talent qu'il avoit de s'expliquer avec beaucoup d'art & de grace, lui avoit procuré un accès libre & familier auprès des grands. Un jour, plein d'ardeur pour faire connoître ſes principes, il accepta une conférence chez le nonce du pape, qui étoit, non le cardinal Barberin, comme pluſieurs l'ont dit, mais M. de Bagni, qui fut créé cardinal au mois de décembre 1629. Le nonce y invita beaucoup de perſonnes de diſtinction. Le cardinal de Berulle, M. Deſcartes, & le pere Merſenne, minime, s'y trouverent ; l'aſſemblée étoit illuſtre & nombreuſe. Chandoux y parla long-temps, & avec tant de force & d'éloquence qu'il eut un applaudiſſement preſque général. M. Deſcartes ſeul garda le ſilence. Le cardinal de Berulle le remarqua ; & lorſque Chandoux fut parti, il preſſa cet illuſtre philoſophe de lui dire pourquoi il ne s'étoit pas joint au concert de louanges que toute l'aſſemblée avoit fait retentir en faveur de Chandoux. M. Deſcartes s'en excuſa ; mais enfin vivement ſollicité, il fit connoître ce que l'art de bien raiſonner peut ſur des eſprits, qui, quoiqu'éclairés, n'ont pas aſſez approfondi les matieres que l'on traite en leur préſence. Il réfuta ce qu'avoit avancé Chandoux, & l'on convint que l'on s'étoit laiſſé abuſer. Chandoux néanmoins continua à voir les grands, & à en être favorablement reçu : il ſe jetta de plus en plus dans les exercices de la chymie, & il abuſa de ce que cette ſcience peut raiſonnablement apprendre. Il s'enfonça dans une chymie qui, par l'altération & la falſification des métaux, tendoit à mettre le déſordre dans le commerce de la vie. La France étoit alors remplie de gens qui avoient voulu profiter des troubles du royaume, pour ruiner la police des loix qui regardoient la fabrique & l'uſage des monnoies, & l'impunité y avoit introduit une licence qui alloit à la ruine de l'état. Louis XIII, pour la réprimer, établit dans l'Arſenal à Paris une chambre de juſtice, par des lettres patentes données à S. Germain le 14 juin 1631. Chandoux y fut accuſé & convaincu d'avoir fait de la fauſſe monnoie ; & il fut condamné à être pendu en la place de Gréve, ſans que les protecteurs, que ſon éloquence lui avoit gagnés, vouluſſent le ſervir pour l'arracher au ſupplice. * *Voyez* principalement la vie de Deſcartes, par M. Baillet, *édit. in*-4°, *part.* 1, *pag.* 160, 161, 162, 163, 230 *&* 231.

CHANGCHEU, grande ville de la province de Fokien dans la Chine, eſt capitale d'un territoire de même nom, & a juriſdiction ſur neuf cités : elle n'eſt pas éloignée de la mer, qui pouſſe ſon flux juſqu'à ſes murs. Au midi, où la riviere de Chanes paſſe devant la ville, on voit un pont magnifique, compoſé de trente-ſix arches fort grandes & fort hautes, qui forment un chemin ſi large, qu'il y a des maiſons de part & d'autre, avec des boutiques, où l'on vend tout ce qui ſe trouve de rare dans la Chine, & dans les royaumes étrangers. Changcheu eſt une ville fort peuplée : les habitans ont de l'eſprit & de l'induſtrie ; mais ils ſont naturellement trompeurs, & adonnés à leurs plaiſirs. Il y a aux environs quantité d'orangers, qui portent des oranges fort groſſes, & beaucoup meilleures que celles de l'Europe : elles ont le gout de nos raiſins muſcats, & une odeur qui eſt admirable ; ce fruit quitte facilement ſon écorce. On a trouvé, dit-on, dans Changcheu des monumens anciens de la religion chrétienne, comme des croix, des images de la Vierge, taillées dans des pierres, & d'autres marques de la dévotion des chrétiens. Les jéſuites y ont dans leur égliſe une belle croix de marbre, qui a été tirée du palais d'un gouverneur : on a vu même entre les mains d'un Chinois une grande partie de l'écriture-ſainte en latin, écrite ſur du parchemin en lettres gothiques ; ce païen ne la voulut point vendre, parceque c'étoit un livre qu'il vouloit conſerver dans ſa famille, comme une choſe rare que ſes ancêtres y avoient laiſſée. * Martin Martini, *deſcription de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol.* 3.

CHANGCHEU, autre grande ville de la province de Nanking, dans la Chine. Elle eſt capitale d'un territoire de même nom, & commande à quatre cités. Le pays eſt très-fertile à cauſe de la riviere de Kiang, & du canal qui l'arroſe, & l'on voit ſur les quais de la ville pluſieurs arcs triomphaux très-magnifiques. On fait en la cité de Gnihing des vaſes de terre que l'on eſtime fort, pour y conſerver le cha ou thé, parcequ'ils lui donnent un gout & une odeur très-agréable. Proche de la cité de Vuſic, il y a une fontaine nommée *Hoëi*, dont l'eau eſt excellente pour boire, & pour faire du thé. * Martin Martini, *deſcription de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol.* 3.

CHANGI (Pierre) écuyer, vivoit dans le ſeiziéme ſiécle. Il étoit né à Dijon : il ſuivit quelque temps le parti des armes, & mourut en 1563, âgé de plus de ſoixante ans. Il a traduit du latin de Louis Vivès en françois l'ouvrage intitulé : *Inſtitution de la femme chrétienne, tant en ſon enfance, que mariage & viduité : auſſi l'office dudit mari*, à Lyon 1543, *in*-16. Bayle cite une édition de cet ouvrage, auquel étoit jointe *une très-briefve & fructueuſe inſtitution de la vertu d'humilité,*

Digitized by Google

avec une épître de S. Bernard, touchant le négoce & gouvernement d'une maiſon. Du Verdier en a fait un livre ſéparé, imprimé à Paris en 1539, *in*-16. On a encore de Pierre de Changi : *Inſtruction chrétienne pour femmes & filles, mariées & à marier : De la paix & union qu'elles doivent moyenner & entretenir en mariage*, à Poitiers 1545, *in*-16. *Sommaire des ſingularités de Pline, extrait du ſeiziéme livre de ſa nouvelle hiſtoire, mis en françois*, à Lyon 1546, *in*-16, 1551 & 1586, *in*-16. On dit qu'il avoit mis en françois ſix livres de Pline ; & l'on ſe fonde ſur ces vers de Simon *Romyglæus*, d'Anjou, qui ſont au-devant de ſa traduction de Louis Vivès : on y fait parler l'auteur :

Me miſerum (aiebat) qui bella ferocia geſſi
Pro patriâ, corpus dum juvenile foret :
Qui Plinii bis tres in gallica verba libellos,
Mars verti in caſtris ſanguinolente tuis.

Pierre de Changi fut pere de *Jacques* de Changi, docteur ès droits, & avocat à Dijon, de qui l'on ne connoît qu'une épître qui eſt à la fin de la traduction de *la Femme chrétienne*, faite par ſon pere, laquelle épître eſt adreſſée à mademoiſelle de Villeſablon, ſœur dudit Jacques de Changi. * *Voyez* les bibliothéques de la Croix du Maine & de du Verdier ; le *dictionnaire critique* de Bayle ; & la *bibliothéque des auteurs de Bourgogne*, par Papillon.

CHANGTE, grande ville capitale d'un territoire de même nom, dans la province de Honan dans la Chine. Elle a juriſdiction ſur ſix cités, qui ſont Cu, Tangin, Linchang, Lin, Vugan, & Xé. On pêche dans ce pays une ſorte de poiſſon, qui crie comme un enfant, quand on l'a pris, & qui reſſemble à un petit crocodille ; quand ſa graiſſe brule, il n'y a point d'eau ni d'artifice qui la puiſſe éteindre. * Martin Martini, *deſcription de la Chine, dans le recueil de* M. Thevenot, *vol.* 3.

CHANGTE, autre grande ville, capitale du territoire du même nom, dans la province de Huquang, dans la Chine. Elle a juriſdiction ſur trois cités, qui ſont Taoiven, Lungyang & Ivenkiang. Ce petit pays ſurpaſſe les autres en fertilité, & produit toutes ſortes d'oranges, dont quelques-unes ſont nommées *oranges d'hiver*, parcequ'elles viennent quand la ſaiſon des autres eſt paſſée. Il abonde en pierres d'azur, & l'on y amaſſe auſſi de la manne. * Martin Martini, *deſcription de la Chine, dans le recueil de* M. Thevenot, *vol.* 3.

CHANGXA, grande ville, capitale d'un territoire de même nom, dans la province de Huquang dans la Chine : elle a juriſdiction ſur dix cités, qui ſont Siangin, Ninghiang, &c. Ce pays abonde en toutes choſes néceſſaires, & le ris y croît toujours en grande quantité, parcequ'il y a pluſieurs lacs & rivieres, qui arrôtent les champs, & d'où l'on fait auſſi venir l'eau dans les terres, avec des machines fort induſtrieuſes. On tire beaucoup de talc de la montagne de Juno, proche de Changxa. La riviere de Milo, près de la cité de Siangin, eſt célébre, à cauſe de la fête de Tuonu, qui étoit un gouverneur fort aimé dans le pays. Ce ſeigneur étant pourſuivi par des traîtres, ſe précipita dans cette riviere ; & pour honorer ſa mémoire, on fait tous les ans des jeux publics, des combats ſur l'eau, & des feſtins non-ſeulement auprès de Siangin, mais auſſi dans toute la Chine. * Martin Martini, *deſcription de la Chine, dans le recueil de* M. Thevenot, *vol.* 3.

CHANNEY (Maurice) *cherchez* CHAMNÉE.

CHANOINE, en latin *canonicus*. Ce mot vient de *canon*, qui ſignifie *régle* ; & c'eſt ce qui a fait dire à pluſieurs écrivains, que *chanoine* eſt la même choſe que *régulier*, comme s'il avoit été ainſi nommé, de la vie réguliere qu'il doit obſerver ; mais d'autres prétendent avec moins de fondement, que le nom de chanoine eſt dérivé du mot *canon*, qui ſignifie auſſi *penſion*, & une certaine portion d'argent, qui a été aſſignée à ceux qu'on appelle chanoines : d'où eſt venu la coutume de dire, *ſolve mihi canonem meum*, qui eſt la même choſe que *payez-moi ma penſion*. Quelques-uns ont cru qu'il n'y a point eu de véritables chanoines dans les égliſes cathédrales avant le VIII ſiécle. Le pere Mabillon, auteur de la premiere préface qui eſt à la tête du III ſiécle bénédictin, croit qu'on en trouve rarement avant ce temps-là : on ne peut pas néanmoins nier qu'il n'y eût longtemps auparavant un clergé très-nombreux dans pluſieurs égliſes, où les clercs chantoient l'office divin, comme font aujourd'hui les chanoines. Si l'on veut même remonter plus haut, on trouvera un clergé établi dans l'égliſe, avec l'évêque, dès le temps des apôtres ; & c'eſt ce qu'on nommoit *presbyterium*, c'eſt-à-dire, une aſſemblée compoſée de l'évêque & des prêtres qui faiſoient une forme de ſénat, pour gouverner enſemble l'égliſe qui leur étoit confiée : c'eſt pourquoi il fut arrêté dans un concile de Carthage, que l'évêque jugeroit les cauſes de ſon diocèſe avec ſon clergé. Le collége des cardinaux, qui a été ſubſtitué au clergé de l'égliſe de Rome, repréſente encore aujourd'hui cet ancien uſage ; mais on n'a commencé à appeller le clergé de l'égliſe épiſcopale du nom de chanoines, que du temps de Pepin & de Charlemagne, quand ils ont commencé à vivre en commun & en congrégation. Il y en avoit non-ſeulement dans les égliſes cathédrales, mais encore dans des maiſons particulieres, où ils vivoient ſous un abbé. Anciennement les chanoines ſéculiers mangeoient à une même table, & demeuroient dans un même cloître, ſous la direction de l'évêque, comme il ſe voit dans les capitulaires de Charlemagne, *liv.* 1, *ch.* 73, & comme S. Auguſtin le témoigne des clercs de ſon temps, *Serm.* 1. *Comm. vita cler.* Etienne, évêque de Tournai, écrivant au doyen de l'égliſe de Reims, dit que cette égliſe avoit perſévéré dans l'inſtitution des apôtres, ayant encore un même réfectoire & un même dortoir ; en quoi elle étoit *majoribus exemplum, minoribus documentum, amabilis ſuis, admirabilis alienis :* c'eſt pour cette raiſon que quelques-uns ont cru que le nom de chanoine venoit de κανονικος formé de κοινος, *commun*, parcequ'ils vivoient en communauté : néanmoins depuis qu'ils ont ceſſé de vivre en commun, le nom de chanoine leur eſt demeuré. Chopin parle des chanoines réguliers ſécularisés, *l.* 1, *de ſacra polit.*

CHANOINES RÉGULIERS. Ce ſont des chanoines qui vivent en communauté & en religieux, & qui ont fait des vœux pour obſerver quelques régles. Ils ſont tous ſous la régle de S. Auguſtin, qui ne l'avoit pourtant faite que pour des filles. Les chanoines réguliers font remonter leur inſtitut au temps des apôtres ; mais c'eſt ſans fondement, & l'on ne voit point de chanoines réguliers avant le VIII ou le IX ſiécle. Chrodegan, évêque de Metz depuis 742 juſqu'en 766, ſe conformant à l'exemple de S. Auguſtin, engagea la plus grande partie de ſon clergé à ſuivre des réglemens propres à les retenir dans leur devoir ; & l'an 816 le concile d'Aix-la-Chapelle approuva une régle preſque ſemblable, qu'Amalarius avoit écrite par ordre de Louis *le Débonnaire*. Ces premiers chanoines réguliers ne faiſoient point de vœux, ils menoient ſeulement une vie commune & deſſervoient des égliſes. Dans la ſuite, c'eſt-à-dire, l'an 1059, le concile de Rome, tenu par Nicolas II, ordonna que tous les clercs logeroient & vivroient enſemble, & qu'ils n'auroient rien en propre : ce réglement fut confirmé l'an 1063 dans un autre concile tenu par Alexandre II ; mais ni l'un ni l'autre ne trouva de ſoumiſſion dans la plus grande partie du clergé ; ce qui engagea quelques chanoines d'Avignon de former la congrégation de S. Ruf. Leur exemple fut ſuivi par Yves de Chartres ; il établit une congrégation de chanoines réguliers qui faiſoient vœu de pauvreté, & qui demeuroient dans des monaſteres ſous un ſupérieur, d'où on les tiroit pour les employer au ſervice de l'égliſe. Il s'eſt établi diverſes congrégations de ces chanoines réguliers qui font des vœux ; en ſorte qu'on les peut conſidérer comme religieux, quoiqu'il y

Digitized by Google

ait de la différence entr'eux & les moines, parcequ'ils peuvent faire les fonctions hiérarchiques, ce qui eſt défendu aux moines par les canons. Il y a eu autrefois pluſieurs chapitres des égliſes cathédrales qui ont embraſſé la régularité. S. Bernard fut très-favorable aux chanoines réguliers, dont il fait ſouvent l'éloge. Il les préféra aux chanoines, pour ce qui étoit des fonctions eccléſiaſtiques : auſſi quoiqu'ils ſoient préſentement de purs religieux, & que pluſieurs même d'entr'eux vivent en congrégation, ils poſſedent des bénéfices à charge d'ames. Tout le droit canonique leur eſt favorable en cela, parceque venant originairement des clercs, ils jouiſſent des priviléges qui ſont attachés à la cléricature. Lorſque les conciles ont exclu les religieux bénédictins des cures, comme étant incapables par leur profeſſion du gouvernement des ames, ils y ont conſervé les chanoines réguliers, qui ſont auſſi-bien titulaires de leurs bénéfices, que des prêtres ſéculiers. * Heliot, *hiſt. des ord. monaſt. tom. II, ch.* 2.

CHANOINES LAICS : les chanoines laics ou ſéculiers, ſont ceux qui ont été reçus par honneur & par privilége dans quelques chapitres de chanoines. C'eſt ainſi que dans le cérémonial romain, l'empereur eſt reçu chanoine de S. Pierre ; les comtes d'Anjou dans l'égliſe de S. Martin de Tours, auſſi-bien que ceux de Nevers. Les rois de France, par le ſeul titre de leur couronne, ſont chanoines de l'égliſe de S. Hilaire de Poitiers, de S. Julien du Mans, de S. Martin de Tours, d'Angers, de Châlons, de S. Aignan d'Orléans, &c. & les ducs de Berri, chanoines de S. Jean de Lyon : les comtes de Chatelus ſont premiers chanoines d'Auxerre : l'équipage même dans lequel ils paroiſſent, eſt aſſez ſingulier. Humbert dauphin de Vienne étoit chanoine de la grande égliſe. * Du Cange.

CHANOINESSES. On appelloit en Orient de ce nom certaines femmes dévotes qui avoient ſoin de la ſépulture des défunts, & qui chantoient des pſeaumes avec les acolythes dans les convois : en Occident, on a donné le nom de chanoineſſes à des filles qui vivoient en communauté, à l'imitation des chanoines réguliers. Cet inſtitut a commencé, dit-on, ſous le régne de Pepin, vers l'an 755 ; mais dans le concile de Verneuil qu'on cite, il n'eſt parlé que de moineſſes : on ne commence à en trouver quelques veſtiges, que dans le 47e canon du concile de Francfort tenu l'an 794 ; & ce qu'on y lit, comme ce qu'on trouve dans le concile de Châlons ſur Saone, de l'an 813, montre que cet inſtitut ne s'étoit pas introduit dans les formes : ce fut dans ce dernier concile qu'on commença à donner des réglemens que devoient ſuivre *celles qui ſe diſoient chanoineſſes*. L'an 816 le concile d'Aix-la-Chapelle en fit d'autres, qui leur étoient aſſez commodes : ſelon ces réglemens, elles faiſoient vœu de continence, & ne ſortoient point de leurs cloîtres ; mais elles poſſédoient leurs biens, & pouvoient hériter : ce dernier article fut condamné l'an 1060 dans un concile tenu à Rome par Nicolas II. Dans la ſuite les chanoineſſes régulieres ſe relâcherent, ne couchant plus dans un même dortoir, ne mangeant plus dans un même réfectoire, & ſe donnant la liberté de ſortir, & même ſe diſpenſant de faire aucun vœu de continence : ce qui les fit appeller chanoineſſes ſéculieres. Mais les conciles, les papes & les évêques ont fait divers réglemens, pour rétablir la régularité dans leurs congrégations.

Il y a en certains lieux des chanoineſſes, principalement dans quelques villes de Flandre, comme à Mons, à Maubeuge ; de Lorraine, comme à Remiremont, Eſpinal, &c. qui chantent l'office au chœur comme les chanoines : mais il faut remarquer qu'il y en a, dont l'abbeſſe ſeule fait vœu, les autres pouvant quitter leur inſtitut, pour ſe marier : preſque toutes celles-ci ſont originairement des religieuſes bénédictines. * Du Cange, *gloſſ. lat.* Heliot, *hiſt. des ord. monaſt. tom. II, ch.* 7.

CHANTAL (Jeanne-Françoiſe) *cherchez* FREMIOT.

CHANTEAU (Antoine) de la famille de Caumartin, couſin-germain de M. de Caumartin, conſeiller d'état, a retracé dans le ſiécle dernier la vie de ces anciens pénitens, dont la vie a été ſi ſainte & la mort ſi précieuſe aux yeux du Seigneur. Il avoit été revêtu d'abord d'une charge d'auditeur des comptes, dont il s'étoit démis vers l'âge de quarante ans. C'étoit un homme bienfait de ſa perſonne, d'un eſprit vif & pénétrant, d'un caractere enjoué, ardent & zélé pour ſes amis, mais plongé dans le crime & dans la débauche, & ſe faiſant gloire de ne rien croire de ce que la religion enſeigne de plus reſpectable. Madame Chanteau ſa mere, qui avoit beaucoup de piété, prioit Dieu ſans ceſſe pour la converſion de ce fils, & le ſeigneur exauça enfin ſes vœux. M. Chanteau entraîné malgré lui à un des ſermons que M. Feuillet, chanoine de S. Cloud, prêchoit en 1661 à S. Nicolas des Champs à Paris, & dont le ſujet fut ce jour-là *la fauſſe pénitence*, en fut pénétré ſi vivement, qu'il ne put retenir ſes ſoupirs, ni ſes larmes. Après le ſermon il alla trouver un gentilhomme de ſes amis, nouveau pénitent, nommé M. *Boisbondeau*, à qui il découvrit ce qui ſe paſſoit dans ſon cœur, & lui demanda un confeſſeur. M. Boisbondeau lui donna un religieux, qui fit faire une confeſſion générale à M. Chanteau, & lui accorda l'abſolution & la communion ; mais M. Feuillet qu'il conſulta peu de temps après, blâmant cette précipitation, le remit dans la voie de la pénitence, lui fit ſonder de nouveau ſon cœur, & le conduiſant lui-même dans une route que ce nouveau pénitent ignoroit, il lui fit lire aſſidument le nouveau teſtament, lui apprit à prier, à s'humilier, à racheter ſes péchés par le jeûne & par l'aumône, & l'aſſiſta continuellement de ſes avis. Dieu bénit le zéle de M. Feuillet : M. Chanteau écouta le chanoine comme un prophéte qui lui parloit de la part de Dieu, & il eut toujours pour ſes avis la docilité d'un enfant. Celui-ci lui donna un réglement de vie conforme à ſes beſoins, & proportionné aux fautes dont il s'étoit rendu coupable, & il le mena au ciel par la voie étroite qui ſeule conduit au ſalut. M. Chanteau y marcha conſtamment tout le reſte de ſa vie. Humble, mortifié, plein d'auſtérité pour lui-même, pendant qu'il étoit bienfaiſant envers tout le monde, il paſſoit les jours & les nuits dans le jeûne, dans la priere, dans la retraite & dans les larmes d'une ſainte componction. Il répandoit d'abondantes aumônes, & faiſoit au ciel cette ſainte violence qui le ravit. Il mourut ainſi dans les bras de la pénitence en 1667, le 23 mai, âgé de 47 ans. On ne peut trop lire l'hiſtoire de ſa converſion & de ſa pénitence, que M. Feuillet a laiſſée par écrit, & qui a été imprimée après la mort de ce chanoine. Les lettres que celui-ci écrivoit à M. Chanteau, & celles de ce dernier, font voir toute la ſageſſe de l'un & la profonde humilité de l'autre. Le ſermon ſur la fauſſe pénitence, qui avoit été l'occaſion de la converſion de M. Chanteau, ſe trouve auſſi imprimé dans les dernieres éditions de l'hiſtoire de cette converſion. M. Chanteau a été enterré dans l'égliſe de S. Nicolas des Champs, dans la chapelle de Choiſi. Son convoi fut une eſpece de triomphe. Une foule innombrable de peuple voulut en être le témoin, & chacun louoit hautement les vertus de ce ſaint homme. *Voyez* FEUILLET. * *Hiſtoire de la converſion de M.* Chanteau, *par M.* Feuillet, *chanoine de Saint Cloud.*

CHANTECLERC (Charles de) de Moulins en Bourbonnois, vivoit ſous le régne de François I, & avoit été élevé auprès des princes de Bourbon. Il ſe maria en Auvergne ; & lorſque le roi François I revint d'Eſpagne en 1526, Chanteclerc eut ordre d'aller ſaluer ce grand monarque, & de lui faire les complimens pour la province d'Auvergne. Il s'aquitta ſi bien de cette commiſſion, que ce prince lui témoigna ſon eſtime par ſes bienfaits ; car d'abord il le fit lieutenant-général au ſiége de la province, & juge ordinaire du bailliage de Tours ; & enſuite il lui donna une charge de

Digitized by Google

conſeiller au parlement de Paris, où il fut reçu le 2 juillet 1541. Chanteclerc s'acquit beaucoup de réputation : il laiſſa deux fils, *Pierre* & *Charles*, qui furent conſeillers au même parlement, & le dernier fut conſeiller d'état, & maître des requêtes. *Voyez* l'article ſuivant. * Scevole de Sainte-Marthe, *in elog. doct.* Blanchard, *hiſt. des préſidens du parlement de Paris.*

CHANTECLERC (Charles de) fils du précédent, fut conſeiller au parlement, puis conſeiller d'état. Il fut reçu le 20 juin 1578 au nombre des maîtres des requêtes, & mourut en 1620. Il a donné des preuves de ſon érudition dans les écrits ſuivans : 1. *De legationibus Dexippi Athenienſis, Eunapii Sardiani, &c. excerpta, latinè, interprete & notatore Carolo Cantoclaro*, à Paris 1610, *in*-8°. 2. *Juliani imperatoris de Cæſaribus ſermo, græcè cum latinâ verſione ſubjunctâ & annotationibus Caroli Cantoclari*, à Paris 1577, *in*-8°. 3. *Leonardi Aretini excerpta ex hiſtoriâ gothicâ Priſci, latinè interpretata*, 1606, *in*-8°. 4. *Hiſtoriarum à pace conſtitutâ anno* 1598, *liber primus Caroli Cantoclari libellorum ſupplicorum magiſtrorum decani*, à Paris 1616, *in*-4°.

CHANTELOU (Dom Claude) religieux bénédictin de la congrégation de S. Maur, naquit en Anjou, ſur la paroiſſe de Vion, qui eſt le ſiége de l'archiprêtré de la Fléche. Il entra fort jeune dans l'ordre de Fontevrault ; mais il y demeura peu de temps, & en ſortit avec cinq autres, qui firent comme lui profeſſion de la régle de S. Benoît dans l'abbaye de Notre-Dame de la Dorade à Toulouſe, le 7 février 1639. Dom le Cerf, dans ſa *bibliothéque des auteurs de la congrégation de S. Maur*, dit que ce fut en 1640 dans la maiſon de S. Louis de la même ville. Dom Chantelou avoit alors 23 ans. Jeanne de Bourbon, abbeſſe de Fontevrault, prétendit les obliger de rentrer dans ſon ordre ; l'affaire fut portée en juſtice, & il intervint arrêt du conſeil qui permit au général de la congrégation de S. Maur de retenir ces ſix religieux. Dom Chantelou ſe diſtingua bientôt par ſon érudition ; il embraſſa particuliérement l'étude de l'hiſtoire, des généalogies & de la critique ; & ce n'eſt pas ſans raiſon que le pere Mabillon l'a appellé un religieux plein d'une érudition variée, *vir multigenâ eruditione plenus*. Il aida beaucoup Dom Luc d'Acheri dans ſon édition du *Spicilége*, & pour les quatre premiers tomes de la *bibliothéque aſcétique*, dont on a cinq volumes *in*-4°. Ayant été chargé de donner une nouvelle édition des ouvrages de S. Bernard, il s'y appliqua avec ſoin ; mais il ne put donner que les ſermons de ce Pere, *de ſanctis & de tempore*, en un volume *in*-4°, qui parut en 1662. Le pere Mabillon a achevé ce que la mort précipitée de dom Chantelou ne lui permit pas de continuer. Ce dernier a donné encore en 1664 les *régles de S. Baſile*, *in*-8°, en latin, avec deux diſcours ſur l'inſtitut religieux. Il a fait imprimer à Paris le bréviaire des bénédictins, auquel il avoit eu beaucoup de part. En 1726 on a publié ſous le nom d'un frere convers bénédictin, une carte bénédictine, dont ce pere eſt auteur, & pour l'impreſſion de laquelle il avoit obtenu le privilége, lors de ſa mort arrivée ſubitement à Paris, dans l'abbaye de S. Germain des Prés, le 28 novembre 1664, âgé de 47 ans. Il a laiſſé manuſcrites l'hiſtoire de l'abbaye de Mont-Majour d'Arles, & celle de S. André d'Avignon : il avoit auſſi commencé celle de Marmoutier, & celle de S. Florent en Anjou ; cette derniere a été achevée par dom Jean Guignes, Angevin, & habile antiquaire. Dom le Cerf a oublié pluſieurs des circonſtances que nous avons rapportées dans cet article, de même que ces deux dernieres hiſtoires & la carte bénédictine. * *Mém. du temps.* D. le Cerf, *biblioth. des auteurs de la congrégation de S. Maur*, *pag.* 58 *& ſuiv.*

CHANTELOUP (Nicolas de) religieux carme, étoit d'Angleterre, & fut illuſtre par ſa piété & par ſes écrits, ſi l'on en croit Pitſeus : il vivoit en 1441. * Pitſeus, *de ſcript. Angl.* Lucius, *in biblioth. Carmel.* Alegre, *in Parad. Carmel.*

CHANTEREAU (Louis) religieux de l'ordre des Auguſtins, évêque de Mâcon, vivoit au commencement du XVI ſiécle : il étoit ſavant théologien, & fut confeſſeur du roi Louis XII. Depuis, le roi François I le nomma à l'évêché de Mâcon en 1529. Il mourut à Paris le 14 ſeptembre l'an 1531, & ſon corps fut enterré dans l'égliſe de ſon ordre, près du pont-neuf où l'on voit ſon éloge en vers.

CHANTEREAU-LE-FEBVRE (Louis) conſeiller du roi en ſes conſeils, & préſident des tréſoriers de France dans la généralité de Soiſſons, s'eſt acquis beaucoup de réputation dans le XVII ſiécle. Il étoit de Paris, où il naquit le 12 ſeptembre de l'an 1588, de *François* Chantereau-le-Febvre, ſecrétaire du roi, & de *Louiſe* de Saintyon : il avoit un eſprit aiſé, ſubtil, & l'avoit tellement cultivé par l'étude de la juriſprudence civile & canonique, de l'hiſtoire, de la politique, & des belles lettres, qu'il s'y étoit rendu un des plus ſavans hommes de ſon temps. Son érudition étoit ſoutenue par beaucoup de diſpoſition pour les affaires politiques, & par un grand fonds de bonté, de franchiſe & d'honnêteté. Le roi Louis XIII lui donna l'intendance des fortifications de Picardie, & enſuite celle des gabelles, puis celle de l'évaluation de la principauté de Sedan, & enfin l'intendance des finances des duchés de Bar & de Lorraine, qu'il a très-long-temps exercée. Ce fut durant cet emploi qu'il s'acquit une parfaite connoiſſance des affaires de ce pays, & qu'ayant les piéces originales, il travailla aux mémoires hiſtoriques des maiſons de Lorraine & de Bar, dont nous n'avons que la premiere partie, imprimée à Paris en 1642, *in-folio*. Il en avoit compoſé deux autres qu'on poura publier un jour. Ce n'eſt pas dans ce ſeul ouvrage qu'il a fait d'heureuſes découvertes, il en a fait dans l'hiſtoire de nos rois, dans celles des maiſons illuſtres ; & il avoit un génie facile pour rétablir les paſſages tronqués dans les auteurs. Sa maiſon étoit la retraite des gens de lettres, qui y faiſoient tous les mardis des aſſemblées, où ils profitoient des converſations de ce ſavant homme : il mourut le 2 juillet de l'an 1658. Outre les conſidérations hiſtoriques ſur les maiſons de Lorraine & de Bar, Chantereau-le-Febvre a fait imprimer un *diſcours hiſtorique concernant le mariage d'Ansbert & de Blithilde, prétendue fille de Clotaire I ou II*, à Paris 1647, *in*-4°. Il a encore publié un traité où il examine cette queſtion, *Si les provinces de l'ancien royaume de Lorraine doivent être appellées terres de l'empire*, Paris 1644, *in*-8°. Il avoit donné d'autres ouvrages ſous le nom de *l'Ouvrier*. Depuis ſa mort, Pierre Chantereau-le-Febvre ſon fils, qui avoit auſſi beaucoup d'érudition & de mérite, a fait imprimer un traité des fiefs que ſon pere avoit laiſſé. On a encore trouvé une réponſe au livre du ſieur Chifflet, intitulé *Vindiciæ Hiſpanicæ ;* un traité de la loi ſalique ; un de l'ancienne coutume de France ; un de l'état militaire des anciens Germains ; & trois volumes de chronologie. On nous fait eſpérer ce dernier ouvrage, où nous aurons le plaiſir de voir à la tête la vie de Chantereau-le-Febvre, compoſée par un de ſes amis.

☞ CHANTILLI, bourg de l'Iſle de France, ſitué ſur la petite riviere de Nonéte, à une grande lieue de Senlis, & à neuf de Paris. On y voit une maiſon magnifique, qui appartient à M. le duc de Bourbon-Condé. * La Martiniere, *dict. géogr.* La terre de Chantilli étoit originairement poſſédée par les ſeigneurs de Senlis, grands-bouteilliers de France. Elle appartint enſuite à Gui de Laval, qui la vendit, vers l'an 1350, à Pierre d'Orgemont, ſieur de Mery-ſur-Oiſe, chancelier de France ſous Charles V. Cette terre paſſa à ſon fils Amaury d'Orgemont, en 1380. Son fils *Pierre II* ne laiſſa que deux enfans, ſavoir *Pierre III* d'Orgemont, & *Marguerite*, qui en 1453 épouſa *Jean I* de Montmorenci. Ce fut elle qui porta la terre de Chantilli dans la maiſon de Montmorenci ; d'où elle paſſa enſuite dans celle de Bourbon-Condé, par le mariage de Henri de Bourbon, ſecond prince de Condé, avec *Charlotte-Marguerite* de

Digitized by Google

Montmorenci, en 1609. L'on ne trouve aucun auteur qui marque que la terre de Chantilli ait jamais donné ſon nom à perſonne, & il n'y a dans l'hiſtoire aucun ſeigneur qui ſe ſoit appellé du nom de Chantilli. Ainſi c'eſt une erreur de croire qu'il y a eu autrefois une famille du nom de Chantilli. Chantilli a toujours été & eſt encore une ſimple terre de plaiſir, ſans apanage, ſans fiefs, & ſans droits, que ceux que lui a donnés depuis la famille de Bourbon-Condé. * *Mém. mſſ.*

☞ CHANTOCÉ, petite ville, château & baronie de France en Anjou, près de la Loire, un peu au-deſſus d'Ingrande. Ce lieu étoit ſi conſidérable, que ſes anciens ſeigneurs portoient autrefois le titre de *Princes de Chantocé*. Il fut donné en apanage à Gilles de Bretagne, I du nom, troiſiéme fils de Jean V, duc de Bretagne, & depuis à Gilles de Bretagne, II du nom, fils de Jean VI, duc de Bretagne. Il appartenoit dans ces derniers temps au marquis d'Avaugour. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CHANTOCEAUX, ville de France en Bretagne, au diocèſe de Nantes, ſur une montagne auprès de la Loire, à quatre lieues au-deſſus de Nantes. Son nom devroit être *Château-Ceaus*, & pluſieurs le mettent dans l'Anjou, parcequ'il eſt ſur la frontiere. Le château fut raſé, lorſqu'il fut pris par les barons de Bretagne, qui l'aſſiégerent pour délivrer leur duc Jean VI, que la comteſſe de Penthiévre y retenoit priſonnier. Ce lieu appartient préſentement au chef de la maiſon de Bourbon-Condé. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHANTRE : les chantres ſont chez les Grecs un office eccléſiaſtique, ou une eſpece d'ordre de ceux qui chantoient dans l'égliſe. Il y a eu chez les Latins des chantres qui faiſoient cette fonction : ces chantres étoient de ſimples clercs ſans dignité ; mais pour régler le chant & l'office, on choiſit dans la ſuite un archi-chantre ou préchantre, qui devint une dignité dans pluſieurs égliſes. Le chantre porte la chape & le bâton dans les fêtes ſolemnelles, & donne le ton aux autres, en commençant les pſeaumes & les antiennes. * Thomaſſin, *diſcipline de l'égliſe.*

CHANTRE (Gilles le) François de nation, étoit eccléſiaſtique & non laïc. Il fut avec Guillaume de Hildernieſſen, carme Allemand, évangeliſte d'une nouvelle ſecte qui s'éleva en Picardie en 1412. Leurs ſectateurs prirent le titre de *Hommes d'intelligence*. Le Chantre ſe diſoit le Sauveur du monde, & ſe vantoit que les fidéles verroient un jour Jeſus-Chriſt par ſon moyen, comme ils verront le Pere par Jeſus-Chriſt. Il enſeignoit que le diable & les damnés ſeroient un jour ſauvés ; & il blâmoit la chaſteté, les jeûnes, la pénitence, & toutes les autres vertus ſans leſquelles on ne peut être ſauvé. Il débitoit encore d'autres impiétés ſemblables. On ne ſait s'il mourut dans ce funeſte état : pour ſon compagnon, on l'obligea de rétracter publiquement ſes erreurs dans les lieux où il les avoit ſemées, comme à Bruxelles, à Cambrai, à S. Quentin, &c. * Mézerai, *hiſt. de France, au XV ſiécle.*

CHANTRE, *cherchez* PIERRE LE CHANTRE.

CHANUT (Pierre) vivoit dans le XVII ſiécle : il fut tréſorier de France à Riom, d'où il tiroit ſon origine, puis conſeiller d'état ordinaire, & ambaſſadeur de France auprès de la reine Chriſtine de Suéde. Après avoir été long-temps réſident en la même cour, il ſe trouva encore plénipotentiaire de France à Lubeck, en 1650, juſqu'en 1653, d'où il revint ambaſſadeur en Hollande, juſqu'en 1655, que le roi le rappella pour le ſervir dans ſes conſeils. Il donna dans tous ces emplois de grandes preuves de ſa fidélité & de ſa capacité, & mourut en juillet 1662, âgé de 62 ans. On a de lui des mémoires curieux donnés après ſa mort, & tirés de ſes dépêches par M. Linage de Vauciennes. * *Mémoires du temps.*

CHANUT (Pierre) fils du précédent, & de *Marguerite* Clercelier, fut abbé d'Iſſoire, aumônier de la reine-mere Anne d'Autriche, & viſiteur général des carmélites de France, qu'il gouverna plus de trente années : il mourut le 13 novembre 1695. On a de lui pluſieurs ouvrages de piété, entr'autres la traduction de la *vie de ſainte Thereſe*, écrite par elle-même, *in*-8°, Paris 1691 ; la *traduction des œuvres de piété*, de cette ſainte ; une *traduction du concile de Trente*, en 1674, 1686, &c. & celle de la grande apologie de S. Juſtin, en 1670, *in*-12, ſous le nom de Pierre *Fondet*, & réimprimée en 1686 ſous ſon nom. Il y joignit en 1670 l'ordonnance d'Adrien en faveur des chrétiens, la lettre d'Antonin *le Pieux* aux peuples d'Aſie, & celle de Marc-Auréle au ſénat romain. * *Mémoires du temps.*

CHAOCHEU, grande ville de la province de Quangtung, ſur les frontieres de celle de Fokien, dans la Chine : elle eſt capitale d'un territoire de même nom, & a juriſdiction ſur neuf cités : le flux de la mer va juſque ſous les murailles de cette ville, ce qui la rend fort marchande. On y voit deux temples très-ſuperbes, & un beau pont, dont la largeur eſt de cinq perches, & la longueur de quatre-vingt. * Martin Martini, *deſcription de la Chine, dans le recueil de* M. Thevenot, *troiſiéme volume.*

CHAOKING, grande ville de la province de Quangtung, dans la Chine, eſt la capitale d'un territoire de même nom, & a dix cités dans ſon reſſort. Le vice-roi fait ſon ſéjour dans cette ville, dont les édifices publics & particuliers marquent la magnificence. On y voit une tour de porcelaine, ſemblable à celle de Nanking, & les dehors ſont ornés de fort beaux arbres. On trouve dans ce pays quantité de paons ſauvages & privés, qui ſont rares dans les autres provinces. Il y a une riviere, où l'on pêche un poiſſon, que l'on nomme *la vache qui nage*. Elle vient ſouvent à terre, & ſe bat quelquefois contre les vaches domeſtiques ; mais lorſqu'elle a demeuré long-temps hors de l'eau, ſa corne s'amollit : ce qui l'oblige de ſe retirer dans la riviere, où ſa corne reprend ſa premiere dureté. Le territoire de Chaoking produit auſſi beaucoup de bois d'aquila, & de bois roſe, dont les Portugais font des tables, des chaiſes, & d'autres ameublemens. Ce bois eſt d'un noir qui tire ſur le rouge, marqué de veines, & peint naturellement de couleurs très-vives. Proche de la cité de Sinhing, il y a un étang, où ſi l'on jette la moindre petite pierre, on entend auſſitôt un bruit ſemblable à celui du tonnerre, l'air ſe brouille, & il tombe de la pluye ; c'eſt pourquoi les habitans l'appellent *l'étang du dragon*. On rapporte la même choſe d'un lac qui eſt dans les Alpes. Auprès de Teking, une des dix cités, eſt la montagne de Caoleang, qui produit ces grands arbres, qu'on nomme *arbres de fer*, à cauſe de la dureté & de la peſanteur de leur bois. * Martin Martini, *deſcription de la Chine, dans le recueil de* M. Thevenot, *vol.* 3.

CHAOS, ſelon les poëtes, entr'autres Héſiode, dans ſa théogonie, & Ovide au commencement de ſes métamorphoſes, étoit une maſſe informe & groſſiere, ou un mélange confus de toutes choſes, qui ſervit de matiere premiere à la production du monde. Il n'y avoit point, dit Ovide, de ſoleil qui fît briller le jour, ni de lune qui éclairât pendant la nuit. La terre n'étoit pas encore ſuſpendue au milieu de l'air qui l'environne, & la mer n'étoit pas encore renfermée dans ſes bornes. Partout où il y avoit de la terre, il y avoit de l'air & de l'eau ; ainſi la terre n'avoit point de fermeté, l'eau n'étoit pas navigable, l'air n'étoit point éclairé ; enfin il n'y avoit rien dans l'univers qui eût quelque forme. Mais, pourſuit-il, un dieu ſépara le ciel d'avec la terre, & la terre d'avec les eaux, & il tira de l'air ce qu'il avoit de plus pur, pour en former l'élément du feu. Par cette deſcription il eſt aiſé de voir que les anciens païens avoient quelque connoiſſance des livres de Moïſe, & qu'ils avoient eu relation avec les Hébreux ; car ce récit fabuleux du chaos paroît avoir été tiré de la véritable hiſtoire de la création du monde, que Moïſe nous décrit au commencement de la Genèſe. *Voyez* Lactance, *inſtit. lib.* 5. Manilius a reconnu qu'Héſiode dans ſa

théogonie, avoit fait ſortir le monde du chaos, lorſqu'ayant prié les muſes de lui apprendre quelle fut la naiſſance, & quels furent les commencemens des dieux & de la terre, des fleuves & de la mer, il fait enſuite répondre les muſes que le chaos précéda, puis les enfers & l'amour: les tenebres & la nuit ſortirent du chaos; le ciel & le jour ſortirent du ſein de la nuit. Quoique ce chaos d'Héſiode ſoit fort confus, il n'eſt pourtant pas difficile de reconnoître que c'eſt une peinture contrefaite de celui de Moïſe dans la Genèſe. Le chaos qui contient tout en confuſion, précede toutes choſes en leurs natures propres & ſéparées. Les ténébres couvroient le chaos, & c'eſt ce que ce poëte appelle *Erebus* & la nuit, car le terme grec ἐρεβος vient de l'hébreu *harab*, qui ſignifie les *ténébres*. Le jour eſt ſorti, auſſi-bien que le ciel, du chaos ou de la terre, parceque les aſtres étoient effectivement dans le chaos, & le ciel ou le firmament y étoit auſſi avant que Dieu l'en eût ſéparé. L'enfer même eſt ſorti du chaos, & le nom lui en eſt demeuré: c'eſt comme Orphée l'appelle dans Ovide, *metamorph.* 10.

Per chaos hoc ingens, vaſtique ſilentia regni.

Appien aſſure que ce fut Jupiter qui habita au haut des cieux, qui tira tous les corps & tous les membres de ce vaſte univers, de la confuſion du chaos, γεῦ μάκαρ ἐς δ' ἐπὶ πάντα ἐγὼ καὶ ἀθὴρ ἐρέζομαι, *Jupiter beate, in te omnia & ex te orta ſunt.* Il faut expliquer de l'amour ce qu'Appien dit de la concorde des cauſes ſecondes.

Diodore de Sicile mêlant la fable avec l'hiſtoire & la philoſophie, fait auſſi ſortir le monde du chaos, comme ont fait encore Euripide & Plutarque; & pour revenir à celui dont on a déja fait mention au commencement de cet article; Ovide, entre les poëtes Latins, a parlé fort diſtinctement du chaos qui a précédé la création de l'univers.

Ante mare & terras, & quod tegit omnia cœlum,
Unus erat toto naturæ vultus in orbe,
Quem dixére chaos, rudis indigeſtaque moles.
Nec quidquam niſi pondus iners; congeſtaque eodem
Non benè junctarum diſcordia ſemina rerum.
* Liv. 1, Metam.

Il marque enſuite que ce fut Dieu qui donna l'ordre, la diſtinction, & le jour à ce chaos ténébreux. L'on peut dire que ce poëte ſuit Moïſe de fort près, quand il ſépare premiérement le ciel & les airs de la terre; quand il fait couler les eaux dans les creux, ou les concavités de la terre; quand il fait enſuite ſortir les arbres & les plantes de la terre; quand après cela il fait former les aſtres; quand enſuite il met la production des poiſſons & des oiſeaux, puis des animaux terreſtres; & quand après tout cela, il finit l'ouvrage de ſix jours par la formation de l'homme: car Ovide a ponctuellement ſuivi l'arrangement des ouvrages de Dieu, comme ils furent formés les uns après les autres en ſix jours. Enfin la formation de l'homme eſt repréſentée comme un chef-d'œuvre, où Dieu fit entrer des rayons de ſa ſainteté, de ſa divinité, de ſon empire, & de ſa ſouveraineté, & ſa propre image, c'eſt-à-dire, une intelligence pénétrée des vérités du ciel & de l'amour de l'éternité. C'eſt ce que ce même poëte a fort bien décrit dans le premier livre de ſes métamorphoſes, où il exprime clairement ce que l'hiſtoire de la Genèſe nous apprend; que l'homme fut créé comme un être plus parfait que les animaux; que Dieu lui donna l'empire ſur le reſte du monde, avec une origine divine, qu'il le fit à ſon image; & qu'il le forma pour contempler le ciel. Quand Seneque, uſant du langage commun, donne le nom de chaos aux enfers, *noctis æternæ chaos, averſa ſuperis regna*, il fait aſſez connoître que cette partie du monde a conſervé le nom de chaos, comme en ayant encore les ténébres, le trouble & la confuſion de toutes choſes.

Touchant l'origine du mot chaos, il y a pluſieurs opinions différentes; les uns le tirent du grec χέω *produire*, ou mieux encore de χάω pour χάινω, qui ſignifie *s'entr'ouvrir*; mais Rittershuſius, *en ſes notes ſur Guntherus*, tient que chaos vient d'un mot hébreu, qui ſignifie *être couvert de ténébres*: ce qui eſt confirmé par le poëte Prudence, *hymn.* 5. *Cathemer.*

Merſo ſole chaos ingruit horridum,
Lucem redde tuis, Chriſte, fidelibus.

L'ancien interprete de la bible (*Luc. c. XVI*, 26.) appelle chaos, l'eſpace d'entre le ciel & les enfers. Ce que l'évangéliſte nomme χάσμα, c'eſt-à-dire, *abyſme*: Fauſte de Riez s'eſt auſſi ſervi du même terme. *Voyez* encore Hugues Grotius, *ſur ce paſſage de S. Luc.*

CHAOUL, que quelques-uns écrivent *Chaul*, prononçant l'*u* comme un *ou*; c'eſt une ville maritime à la côte de Malabar, dans la preſqu'iſle deçà le Gange, & dans le royaume de Decan, ſur les frontieres du royaume de Guzarate, & de l'empire du grand Mogol, à ſix-vingt milles de Surate, vers le midi, du côté de Goa. Elle eſt dans une ſituation avantageuſe, ayant la mer au couchant qui lave le pied de ſes murs; & au midi une belle riviere, & ſi profonde, qu'elle porte les plus gros vaiſſeaux juſque tout auprès de la fortereſſe. Elle a du côté de la terre des fortifications qui la mettent hors d'inſulte, toute entourée d'un mur très-fort, avec onze baſtions; il y en a trois qui regardent la mer, les autres battent la riviere ou la plaine; la fortereſſe appellée *il Morro*, où le gouverneur réſide ordinairement, tient à la ville, & commande ſur la riviere. Les rues en ſont belles & fort larges; mais elles ne ſont pas fort fréquentées, parceque cette ville eſt auſſi peu peuplée aujourd'hui, qu'elle l'a été beaucoup autrefois. Il y a des monaſteres & des égliſes dont les revenus ont été conſidérables; mais les pertes que les Portugais y ont faites, ont, en les appauvriſſant, appauvri auſſi les égliſes, dont la plupart manquent de prêtres. Le gouverneur de cette ville a cela de particulier, qu'il eſt envoyé immédiatement du roi de Portugal, & ne peut être révoqué que par lui; au lieu que les autres tiennent leurs charges du vice-roi qui eſt à Goa, & ne les poſſedent que pour trois ans. Ce privilége des gouverneurs de Chaoul, les met en liberté d'entreprendre & d'exécuter de grandes choſes, par la durée de leurs charges; mais d'ailleurs pour peu qu'ils aient du penchant vers l'avarice, & aux autres défauts qui gâtent le gouvernement, ils peuvent ſe ſatisfaire, ſans rien riſquer, & devenir les tyrans de tout le pays.

Il faut remarquer qu'il y a l'ancienne ville de Chaoul, diſtinguée de celle dont nous venons de parler, & beaucoup plus grande; mais elle n'eſt ni ſi réguliérement bâtie, ni ſi bien fortifiée. Ses habitans ſont la plupart idolâtres, les autres mahométans. Quoiqu'elle ſoit éloignée de la mer d'environ deux lieues, elle n'en eſt pas moins propre au commerce, étant arroſée de deux rivieres qui ſervent à y porter les marchandiſes, en même temps qu'elles rendent les terres fertiles. Les marchands y ſont fort riches, & y vivent dans une grande opulence. * Voyez *Baudrand*, & les *voyages de M. Carre*, imprimés en 1699.

CHAPE, *cherchez* CHASUBLE.

CHAPEAUVILLE (Jean de) naquit à Liége le 5 janvier 1551, de *Guillaume* de Chapeauville ou *Chapeaville*, comme le nomme Valere-André, & de *Marguerite* de Meers. Il fut inſtruit aux lettres dans le lieu de ſa naiſſance, & ſon pere l'exhorta à étudier le droit & à prendre le parti du barreau; mais Jean de Chapeauville avoit d'autres inclinations: ſon gout l'avoit décidé pour des études plus relevées; & ayant embraſſé l'état eccléſiaſtique, il alla à Cologne où il commença à prendre des leçons de philoſophie, ce qu'il continua à Louvain où il s'appliqua enſuite à la théologie. Il y prit le dégré de licencié, s'engagea dans les ordres ſacrés & vécut d'ailleurs dans une aſſez grande retraite. Son pere étant devenu veuf, le retira malgré lui du genre de vie qui faiſoit toutes ſes délices, & l'engagea de revenir à Liége, pour être ſa conſolation dans ſon veuvage. &

Digitized by Google

dans ſa vieilleſſe. Chapeauville n'y fut pas long-temps ſans emploi. Le cardinal Gérard de Groisbeeck, évêque & prince de Liége, le fit en 1578 un des examinateurs ſynodaux : peu après il le chargea de la cure de S. Michel, & enſuite il lui donna un canonicat de l'égliſe de S. Pierre. En 1582 le prince Erneſt de Baviere, ſucceſſeur de Gérard de Groisbeeck, le nomma inquiſiteur de la foi. En 1587 le pape Sixte V le fit chanoine de l'égliſe cathédrale & premier pénitencier : nomination qui lui fut d'autant plus honorable, qu'elle fut faite à la réquiſition de Jean François, évêque de Verceil, nonce apoſtolique, du prince Erneſt, & des plus illuſtres chanoines de l'égliſe de Liége. En 1598 l'évêque l'obligea d'accepter de plus la charge de grand vicaire, & en 1599 celle d'archidiacre. La même année ſes anciens confreres l'élurent prévôt de leur égliſe de S. Pierre, à la place de Gilles Oran, mort le 7 mai 1599. Pendant tout le temps qu'il fut curé, il s'appliqua avec beaucoup de zèle à l'inſtruction de ceux qui lui étoient confiés, & il fit beaucoup de bien ſpirituel & temporel, tant à ſon égliſe qu'à ſon peuple. Lorſqu'il ſe vit fixé à Liége, il enſeigna avec beaucoup d'applaudiſſement la théologie dans pluſieurs monaſteres de cette ville. Il alloit ſouvent, quoique chanoine & pénitencier, faire de ſolides inſtructions dans le ſéminaire établi à Liége ſous l'épiſcopat du prince Erneſt, & il en eut autant de ſoin, que ſi ce ſéminaire eût été ſon propre ouvrage ; ce qui a donné lieu à ces vers de Politus, poëte Liégeois.

Salve clara domus, ſtudiis ſacrata juventæ.
Salve iterum veneranda domus, tuque inclyta pubes,
Quam præſtans CHAPEAVILLUS *amat : tibi candidus ille*
Divinas referabit opes, & ſenſa Tonantis
Strenuus incumbens plena ad ſubſellia pandet.

Lorſqu'il fut vicaire général, il obtint du prince Erneſt la permiſſion de réparer la maiſon de ce ſéminaire, & il en fit preſque faire une nouvelle : il y établit d'excellens profeſſeurs en théologie, & augmenta beaucoup le nombre des étudians. Il rendit les mêmes ſervices à un autre ſéminaire de la ville de Louvain. En 1612 lorſque le prince *Ferdinand* de Baviere ſuccéda à *Erneſt*, ſon oncle, dans l'évêché de Liége, Chapeauville lui demanda à être déchargé de la dignité de grand vicaire, ſous prétexte de ſon âge avancé ; mais ce prélat, bien informé que ſes ſervices étoient néceſſaires à ſon diocèſe, le pria de les lui continuer. Il mourut le 11 mai 1617, à l'âge de 66 ans. La multitude de ſes occupations ne l'empêcha pas de compoſer un aſſez grand nombre d'ouvrages ; en voici la liſte : 1. *Tractatus de caſibus reſervatis.* Ce traité qui eſt fait principalement à l'uſage des égliſes de Flandre, a paru à Liége en 1596 *in*-4°, & en 1614, & a été pluſieurs fois réimprimé depuis ailleurs. 2. *Elucidatio ſcholaſtica catechiſmi romani*, à Liége 1600 & 1603, *in*-8°. 3. *Summa catechiſmi romani*, pour les ordinans, à Liége 1605 *in*-8°. 4. *De adminiſtrandis ſacramentis tempore peſtis*, à Mayence 1612, *in*-8° ; à Cologne 1625, & à Louvain 1637, *in*-12, & encore à Saltzbourg en 1681. Chapeauville s'étoit trouvé lui-même au milieu de la contagion, & y avoit donné de grandes preuves de ſon zèle & de ſon détachement de la vie. 5. *Vita & miracula ſancti Perpetui, epiſcopi Trajectenſis*, en 1601. Cette vie eſt en latin & en françois. 6. *Epiſcoporum & rerum Leodienſium ſcriptores ;* c'eſt une collection à laquelle Chapeauville a joint des notes & des jugemens, à Liége, en trois tomes *in*-4°, 1612 & 1616. A la fin du ſecond, on trouve un traité hiſtorique *De prima & vera origine feſtivitatis SS. corporis & ſanguinis Chriſti.* Le titre entier de cet ouvrage eſt : *Hiſtoria ſacra, profana, necnon politica tribus tomis comprehenſa, in qua non ſolùm reperiuntur geſta pontificum Tungrenſium, Trajectenſium & Leodienſium ; verùm etiam pontificum Romanorum, atque imperatorum & regum Franciæ uſque ad Ludovicum decimum tertium Galliæ ac Navarræ regem chriſtianiſſimum. Adjuncta eſt hiſtoria gubernatorum, qui tempore tumultuum Belgii, uſque ad ſereniſſimos principes Albertum & Iſabellam, totam illam regionem rexére, ac ab hoſtium telis propugnavêre. Nunc primùm ſtudio ac induſtria reverendi D. Joannis Chapeavilli, inſignis eccleſiæ Leodienſis canonici & vicarii, in lucem edita, ac annotationibus illuſtrata. Acceſſit venerabilis P. Ægidii Bucheri, è ſocietate Jeſu, chronologia, in qua videre eſt quotquot ad hæc uſque tempora extiterunt ſummi pontifices, imperatores, Galliarum reges, principes ac epiſcopi.* Chapeauville employa les dernieres années de ſa vie à ramaſſer les piéces qu'il a fait entrer dans ce recueil, & à compoſer les remarques qui les accompagnent. La plus grande partie fut imprimée de ſon vivant ; mais après ſa mort on changea la date de 1612 en celle de 1618, dans les exemplaires qui reſtoient, & l'on y ajouta le portrait gravé de l'auteur, où on lit les dates de ſa naiſſance & de ſa mort ; & un abrégé chronologique de ſa vie, en latin. On y trouve auſſi un nombre de piéces en vers latins à la louange de l'ouvrage & de ſon auteur. * *Voyez* la vie de Chapeauville, à la tête dudit ouvrage ; la bibliothéque Belgique de Valere-André, édition de 1739 *in*-4°, tome II, page 608 & ſuivantes ; & les *Mémoires* du pere Niceron, tome XVII.

CHAPELAIN. C'eſt ainſi que furent premiérement appellés ceux qui avoient en garde le coffre où la châſſe, où l'on ſerroit les reliques, & que les Latins nommoient *capella*, peut-être pour *capſella*, de *capſa*. On donna le même nom à ceux qui avoient ſoin du lieu, où ſe gardoit cette châſſe, lequel fut auſſi appellé *Chapelle ;* & enfin aux prêtres & à tous les clercs. D'autres diſent que le nom de *chapelain* vient de *chape*, & que l'on appella ainſi ceux qui portoient la chape de S. Martin. Mais ſelon Spelman, du temps de S. Martin, qui mourut vers l'an 400, les noms de *chapelle* & de *chapelain* n'étoient point encore en uſage. Depuis, les notaires ou ſecrétaires, & enfin les chanceliers furent auſſi nommés *chapelains :* c'eſt pourquoi la chancellerie, où l'on gardoit les titres, fut quelquefois appellée chapelle royale, de même que l'on appelloit chapelle, le lieu où l'on gardoit les reliques. A préſent chapelain eſt un prêtre gagé pour dire la meſſe à quelque prince, ou à quelque perſonne de qualité ; ou celui qui deſſert une chapelle, à laquelle eſt attaché certain revenu. Il y a huit chapelains de l'oratoire du roi, ſervans par quartier. * *Voyez l'état de la France.*

CHAPELAIN (Jean) ancien poëte François, qui vivoit vers l'an 1260. Il fit un certain roman intitulé : *Fabiau du ſecretan*, c'eſt-à-dire, *du ſacriſtain de Clugni.* * Fauchet, *des anciens poëtes François, ch.* 89. La Croix du Maine, &c.

CHAPELAIN (Jean) médecin du roi Charles IX, mourut pendant le ſiége de Saint-Jean d'Angeli en 1569. Voici de quelle maniere en parle M. de Thou : *Il mourut auſſi en ce ſiége deux grands hommes, qui n'étoient pas plus unis par leur profeſſion, que par leur amitié, ayant preſque toujours demeuré enſemble à la cour & dans les armées, Jean Chapelain & Honoré Caſtelan, premiers médecins du roi & de la reine, l'un & l'autre illuſtres, & que les biens acquis par la libéralité des princes, avoient mis en état de ne pas courir après le gain qui deshonore cet art en la plupart des médecins. Mais principalement Chapelain avoit ajouté à ces richeſſes, les biens que ſon pére lui avoit laiſſés ; & quoiqu'il eût été parmi les troubles de la cour, il n'abandonna jamais ſes livres, qu'il laiſſa en mourant enrichis de belles annotations, avec une belle bibliothéque. Au reſte, comme ils avoient vécu enſemble, ils moururent auſſi enſemble dans une même maiſon, & tous deux de peſte.* * De Thou, *hiſt. liv.* 46. Vander Linden, *de ſcript. med. &c.*

CHAPELAIN (Jean) conſeiller du roi en ſes conſeils, l'un des premiers membres de l'académie françoiſe, fils de *Sébaſtien* Chapelain, notaire au châtelet, & de *Jeanne* Corbiere, fille de *Michel* Corbiere, qui étoit ami particulier de Ronſard. Jean Chapelain naquit à Paris en 1595 le 4 décembre, étudia dès ſon enfance

Digitized by Google

ſous le célébre Frédéric Morel, doyen des lecteurs du roi, & ſous Nicolas Bourbon, excellent poëte Latin, & qui fut un des académiciens nommés par le cardinal de Richelieu. Au ſortir des claſſes, Chapelain entra chez le marquis de la Trouſſe, grand prévôt de France, qui lui confia d'abord l'éducation de ſes enfans, & enſuite l'adminiſtration de ſes affaires. Il y demeura dix-ſept ans entiers, & ce fut pendant ce temps-là qu'il traduiſit de l'eſpagnol le roman intitulé : *Guzman d'Alfarache*, ſuppoſé qu'il en ſoit le traducteur, comme on le croit. Il fit auſſi une étude particuliere de la poëtique, & l'on vit qu'il entendoit cette matiere, lorſqu'il donna ſa *lettre* ou ſon *diſcours*, où il donne ſon opinion *ſur le poëme d'Adonis du chevalier Marino*, à la tête de ce poëme, à Paris, *in-folio* en 1623. Le ſuccès de cette piéce lui fit croire qu'il étoit appellé à faire un poëme épique. Mais il eut lieu d'éprouver que l'on peut ſavoir parfaitement les régles de l'art poëtique, ſans être poëte. Il prit pour ſujet de ſon poëme *Jeanne d'Arc*, ou *la Pucelle d'Orléans*, ou autrement *la France délivrée*. Il avoit 34 ans quand il mit la main à l'œuvre, & il fut plus de vingt ans à l'achever. Le plan fait d'abord en proſe parut beau ; on trouva l'ouvrage inſupportable en vers. Il fut publié ſous ce titre : *La Pucelle, ou la France délivrée, poëme héroique*, à Paris, *in-folio*, en 1656. Il n'y eut que les douze premiers chants qui parurent, c'eſt-à-dire, que l'on n'eut que la moitié de l'ouvrage, pour lequel la prévention fut d'abord victorieuſe. Mais on ne tarda pas à ne plus s'imaginer y voir des beautés qui n'y étoient pas, & on y apperçut les défauts ſans nombre qui y étoient. C'eſt ce qui fait dire à un poëte de ce temps là :

Nous attendons de Chapelain,
Ce rare & fameux écrivain,
Cette digne & docte Pucelle.
La cabale en dit force bien :
Depuis vingt ans l'on parle d'elle,
Et dans trois jours l'on n'en dira plus rien.

Ce poëme donna encore lieu à deux autres vers latins de M. Montmaur, maître des requêtes :

Illa Capellani dudùm expectata Puella,
Poſt tanta in lucem tempora prodit anus.

M. de S. Pavin a dit du même poëme de la Pucelle, qu'il y avoit des fautes ſi belles dans cet ouvrage, que les ennemis de M. Chapelain ſe ſeroient fait gloire de les avouer, mais qu'il auroit été à ſouhaiter que M. Chapelain eût oublié une partie de cent belles choſes qu'il ſavoit, pour écrire plus au gout du public. Le mépris du public pour la Pucelle, n'a pas empêché le célébre M. Huet, évêque d'Avranches, d'en faire un pompeux éloge, & de prétendre que pour la conſtitution de la fable, & pour les vertus eſſentielles de l'épopée, ce poëme vaut infiniment. Au reſte, Chapelain fut le mieux renté de tous les beaux eſprits de ſon temps. Il eut des penſions conſidérables du roi, des cardinaux de Richelieu & Mazarin, & de M. le duc de Longueville ; & il faut avouer qu'en lui ſupprimant la qualité de poëte, on ne peut lui refuſer celles de ſavant, d'homme de probité, & d'ami bienfaiſant. Il étoit doux, complaiſant, officieux, ſincere ; & quand en 1662 Louis XIV voulut faire des gratifications à tout ce qu'il y avoit de ſavans célébres en France, & ailleurs dans l'Europe, ce fut ſur-tout à M. Chapelain que s'adreſſa M. Colbert pour avoir la liſte de ces ſavans, dont il y eut ſoixante *gratifiés*, ſavoir, quinze étrangers, & quarante-cinq François. Chapelain mourut le 22 février 1674, & fut enterré à S. Merri, à Paris, où il ſe lit une inſcription latine en ſon honneur. Outre *la Pucelle* & la lettre ou diſcours *dont nous avons parlé*, on a encore de lui : une *paraphraſe ſur le* Miſerere, en vers, en 1636. Une *ode au cardinal de Richelieu*, en 1637. Une autre *pour la naiſſance de M. le comte de Dunois*, en 1646. Une autre *pour M. le duc d'Anguien*, en 1646. Une autre *pour M. le cardinal de Mazarin*, en 1647. *La couronne impériale*, pour la guirlande de Julie, dans l'*Huetiana*, art. 44. Un *dialogue ſur la lecture des vieux romans*, dans les *mém. de littér. & d'hiſt. recueillis par le pere* Des Moletz, *de l'oratoire, tome VI*. On conſerve de lui pluſieurs recueils de ſes lettres, dont le ſieur Camuſat a tiré en 1726 un très-petit volume de *mélanges de littérat. & d'hiſt.* in-12. On a auſſi les douze derniers chants de la Pucelle, que M. Huet eſtime beaucoup, mais dont feu M. Fléchier, qui les avoit lus, ne porte pas un jugement ſi favorable. * Voyez l'*hiſtoire de l'académie françoiſe*, *par* Pelliſſon, *& ſur-tout ſa continuation par M.* d'Olivet ; Baillet, *jugem. des ſav. édit. de M.* de la Monnoie, *tom. V. Silloge epiſtol. à viris illuſt. ſcript. pag.* 328 ; les *mélanges de* Vigneul Marville ; la *préface des mélanges de littérature tirés des lettres manuſcrites de M.* Chapelain ; *Huetii comment. de rebus ad eum pertinentibus, pag.* 162, *&c.* l'*Huetiana* & le *Menagiana, tom. I, pag.* 125 ; le *parallele de l'Iliade d'Homere, avec la Pucelle de* Chapelain, par Van Effen, *à la fin du chef-d'œuvre d'un inconnu qui eſt de M.* de Themiſeuil ; Titon du Tillet, *Parnaſſe françois*, in-fol. *pag.* 334. M. l'abbé Goujet, *biblioth. françoiſe, ou hiſtoire de la littérature françoiſe*, tome XVIII.

CHAPELET. On donne parmi les chrétiens ce nom à pluſieurs grains enfilés, qui ſervent à compter le nombre des *Pater* & des *Ave* que l'on dit. On l'appelle auſſi *roſaire* ou *couronne*. Cet uſage de réciter un certain nombre de fois une même priere par compte, n'eſt pas fort ancien dans l'égliſe. S. Dominique eſt le premier qui a établi le roſaire de quinze dixaines d'*Ave Maria*. On a depuis diminué ce nombre dans les chapelets ordinaires.

CHAPELETS DES TURCS. Les voyageurs ont parlé de ces chapelets dans leurs relations. Le pere Dandini jéſuite (*dans ſon voyage du mont Liban, chap.* 11,) dit que les Turcs portent ces chapelets à leur main, ou pendus à leur ceinture, mais qu'ils different beaucoup des nôtres, parceque les grains en ſont tous d'une même groſſeur, & qu'ils n'ont point cette diſtinction que nous avons de dix en dix grains, quoiqu'ils les compoſent de ſix dixaines. Il ajoute qu'ils ont une autre forme de chapelet, qui contient cent grains, & qu'ils diviſent en trois parties, avec de petits filets. M. Simon explique plus en particulier ce que c'eſt que le chapelet des Turcs. Il dit qu'il n'eſt pas compoſé de grains inégaux à la façon des nôtres, parceque les Turcs ne récitent pas ſur ces grains, différentes prieres comme nous ; que celui de cent grains a quelque diſtinction, parcequ'ils le diviſent en trois parties, & qu'ils diſent ſur une de ces parties trente-trois fois *ſoubhan lallah*, c'eſt-à-dire, *Dieu eſt louable ;* & ſur l'autre *elham lallah*, *gloire à Dieu ;* & enfin ſur la troiſiéme *allah echer*, *Dieu eſt grand :* & comme ces trois fois trente-trois ne ſont que quatre-vingt-dix-neuf, ils ont ajouté une autre priere ſur la tête du chapelet pour faire le nombre de cent. Le même M. Simon écrit que ce chapelet des Turcs tire ſon origine des *meah beracoth*, ou *cent bénédictions*, que les Juifs ſont obligés de réciter tous les jours. * M. Simon, *remarques ſur le voyage du pere Dandini.*

CHAPELLE (la) eſt un bourg dans le Limoſin, qui a donné ſon nom au cardinal Pierre la Chapelle.

CHAPELLE MILON, *cherchez* BESSE.

CHAPELLE (Jean de la) de l'académie françoiſe, étoit fils de PIERRE de la Chapelle, écuyer, ſeigneur du Plaix, & conſeiller du roi, doyen des profeſſeurs de droit de l'univerſité de Bourges : ſa famille eſt noble & ancienne, & a fait des chevaliers de Rhodes, comme M. de la Chapelle pere l'a juſtifié lorſqu'il a produit ſes titres devant les commiſſaires nommés par le roi. On l'a confondu dans pluſieurs ouvrages avec M. Chapelle, qui a fait avec M. de Bachaumont *le voyage ingénieux* que tout le monde connoit, & avec M. de la Chapelle à qui l'on doit l'*Hiſtoire des campagnes de Nortlingue & de Fribourg*, & qui eſt mort inſpecteur des beaux arts ſous feu M. de Villacerf, ſurintendant des bâtimens. Jean de la Chapelle naquit à Bourges en 1655, vint dès

ſa

Digitized by Google

ſa jeuneſſe à Paris, où après avoir travaillé quelque temps dans les affaires, il acheta la charge de receveur général des finances de la Rochelle. Cet emploi ne l'empêcha pas de cultiver les belles lettres; & M. le prince de Conti ayant connu ſon mérite, le fit ſecrétaire de ſes commandemens en 1687. Ce prince l'envoya en Suiſſe pour ſes affaires; & le feu roi ayant été informé de ſa capacité, l'employa auſſi quelque temps dans le même pays. La Chapelle a fait connoître en effet ſon ſavoir dans la politique & dans la connoiſſance des intérêts des princes, dans un ouvrage qui fut imprimé en 1703 à Paris, ſous le titre de Baſle, en huit volumes *in*-12, ſous ce titre: *Lettres d'un Suiſſe à un François, où l'on voit les véritables intérêts des princes & des nations de l'Europe qui ſont en guerre, & divers mémoires & actes pour ſervir de preuves à ces lettres*, à Baſle 1704. Ces lettres ſe publioient tous les mois, & ces huit volumes en ſont le recueil. Ses autres ouvrages ſont: *Mémoires hiſtoriques ſur la vie d'Armand de Bourbon, prince de Conti*, imprimés avec la pompe funébre de ce prince en 1699, *in*-4°, Paris. *Hiſtoire des amours de Catulle*, où l'on trouve toutes les poéſies de cet ancien poëte, traduites ou imitées en vers françois. Cet ouvrage, après avoir été imprimé pluſieurs fois fort peu correctement, fut réimprimé en 1700 chez Aniſſon, par les ſoins de l'auteur; c'étoit un ouvrage de ſa premiere jeuneſſe, dont il a cru pouvoir ſe faire honneur dans un âge plus avancé. Il joignit à cette édition un ſecond volume *in*-12, qui contient ſon épître en vers à M. le prince de Conti, ſur la mort du prince ſon pere, arrivée à Fontainebleau en 1685. Remercîment à meſſieurs de l'académie françoiſe, lorſqu'il y fut reçu en 1688, après l'excluſion de l'abbé Furetiere. Réponſe à M. l'abbé de S. Pierre à ſa réception. Réponſe à M. de Valincourt à ſa réception. *Zaïde*, tragédie, avec une préface; *Téléphonte*, tragédie, avec une préface; *Cléopatre*, tragédie, avec une autre préface. *Les Carroſſes d'Orléans*, comédie en proſe, avec une préface. *Les amours de Tibulle*, dans le gout de l'hiſtoire des amours de Catulle, parurent en 1712 en trois volumes *in*-12, avec une préface où l'auteur tâche de faire l'apologie des romans & des hiſtoires galantes. Il dit à la fin, qu'il deſireroit employer le reſte de ſa vie à écrire l'hiſtoire du régne de Louis XIV. On ne croit pas qu'il ſe ſoit beaucoup appliqué à cet ouvrage; & s'il y a travaillé, rien n'en a paru. En 1686 on joua à l'hôtel de Guénégaud *Ajax*, tragedie de ſa compoſition qui n'a point été imprimée. M. de la Chapelle avoit épouſé au mois de juillet 1687 *Cécile* Pellard, dont il n'a point eu d'enfans, & qui eſt morte au mois de janvier 1735. Il fut reçu à l'académie françoiſe en 1688, & il en a été doyen. Il mourut à Paris le 29 mai 1723, âgé de 68 ans, & fut inhumé à S. Gervais. * M. Titon du Tillet, *Parnaſſe françois*, *édition* in-fol. Lenglet du Freſnoy, *méthode pour étudier l'hiſtoire*, *édit.* in-4°, *tome IV*, &c. *Biblioth. des théatres*, *pag.* 5 & 6.

CHAPELLE (Claude-Emanuel Luillier) ſurnommé *Chapelle*, parcequ'il étoit né dans le village de la Chapelle, entre Paris & Saint-Denys, étoit fils *naturel* de *François* Luillier, maître des comptes. Son pere, qui avoit beaucoup de tendreſſe pour lui, prit un fort grand ſoin de ſon éducation, & lui donna les plus habiles maîtres. Le célébre Gaſſendi lui enſeigna la philoſophie; mais Chapelle ſe diſtingua ſur-tout par la délicateſſe de la poëſie. Il avoit une facilité extraordinaire à faire des vers d'un tour aiſé; & il excelloit à en compoſer avec des rimes redoublées, c'eſt-à-dire ſur deux ſeules rimes en chaque ſtance. On peut dire qu'il a été original en ce genre de poëſie également difficile & harmonieuſe. C'eſt à lui en partie que nous devons cet ouvrage ingénieux en proſe & en vers, intitulé, *Voyage de Chapelle & Bachaumont*. On lit encore avec plaiſir quelques autres ouvrages poëtiques de ſa façon, dont on peut voir la liſte dans le Parnaſſe françois de M. Titon du Tillet. On les trouve à la ſuite du *Voyage*, édition de la Haye 1732. M. le Fevre de S. Marc a donné en 1755 en deux petits volumes *in*-12 une nouvelle édition du voyage de Chapelle & Bachaumont, & des ouvrages du premier, avec des notes & des mémoires ſur la vie de l'un & de l'autre. On a cru auſſi qu'on lui devoit une partie des beautés que nous voyons briller dans les comédies de Moliere, qui le conſultoit, dit-on, ſur tout ce qu'il faiſoit, & qui avoit une entiere déférence pour la juſteſſe de ſon gout; mais il eſt certain que de ce côté-là il faut beaucoup rabattre des éloges qu'on lui a donnés. Moliere étoit de ſes amis, mais il ne le voyoit guères hors des fumées du vin; & ayant un jour voulu eſſayer ſa capacité ſur le théatre, il l'engagea à travailler au Tartuffe. Ce que Chapelle fit en cette occaſion, ſe trouva fort inférieur à ce que Moliere produiſit de ſa part. Une famille de Paris garde encore cette piéce, qui n'a pas paru mériter d'être miſe au jour. Il mérita l'eſtime de tous les beaux eſprits, & des perſonnes de la premiere qualité dont il ſe voyoit recherché; & c'eſt en partie ce qui le détourna d'entrer dans les charges publiques, comme ſon pere le deſiroit. Il mourut l'an 1686 au mois de ſeptembre. Il ne faut pas le confondre avec M. de la CHAPELLE, inſpecteur des beaux arts ſous M. de Villacerf, ſurintendant des bâtimens, auteur de la *relation des campagnes de Rocroi & de Fribourg*, ni avec M. de la CHAPELLE, de l'académie françoiſe, dont on parle dans l'article précédent. * *Recueil de piéces de poëſie de* 1692. Grimarêt, *vie de Moliere. Parnaſſe françois*, par Titon du Tillet, *p.* 138.

CHAPELLE (Pierre de la) cardinal, *cherchez* PIERRE.

CHAPERONS, nom de certains factieux, qui s'éleverent en France ſous le régne du roi Jean, l'an 1358. Ces ſéditieux furent ainſi appellés, parcequ'ils portoient un chaperon mi-parti de rouge & de bleu. On en vit encore de pareils en 1413, du temps de Charles VI, à la réſerve de la couleur de leur chaperon, qui étoit blanche. Ces révoltés porterent un chaperon blanc au duc de Guienne. Jean de Troyes, chirurgien de profeſſion, & chef de cette ſédition, en oſa même préſenter un au roi, lorſqu'il alloit à Notre-Dame. Mais bientôt après cette faction fut diſſipée. * Mezerai, *en ſon abrégé chronologique*.

CHAPITRE. Il y a toujours eu dans l'égliſe un nombre de prêtres & d'autres clercs qui aſſiſtoient l'évêque, & qui faiſoient avec lui l'office dans l'égliſe cathédrale; mais le nom de chapitre n'eſt venu, que depuis que pluſieurs clercs menant une vie commune, furent appellés chanoines, c'eſt-à-dire, au VIII ſiécle de l'égliſe. Ce fut alors que le corps des chanoines commença à être appellé Chapitre; le chapitre des chanoines de la cathédrale fut comme le conſeil de l'évêque, & eut la juriſdiction pendant la vacance. Outre les chapitres des cathédrales, il ſe forma des chapitres, ou des congrégations particulieres de chanoines; & les moines ont même depuis donné le nom de chapitre à leurs congrégations. Le chef du chapitre des égliſes cathédrales étoit anciennement l'évêque; ils eurent depuis des abbés, ou d'autres dignités, comme des doyens, des prévôts, des tréſoriers, des chantres, des chefciers, &c. quoique naturellement ils doivent être ſoumis aux évêques. Pluſieurs chapitres ont obtenu des priviléges d'exemption, pour ſe ſouſtraire à leur juriſdiction. * Thomaſſin, *diſcipline eccléſiaſtique*.

CHAPNOEL (Raymond) chanoine régulier de la congrégation de ſainte Geneviéve, prieur de S. Eloy de Roiſſy, diocèſe de Paris, a vécu principalement dans le dix-ſeptiéme ſiécle. Après avoir exercé avec diſtinction pluſieurs emplois dans ſa congrégation, il profita du repos qui lui fut accordé, pour compoſer quelques ouvrages qui lui ont fait honneur. Le plus connu eſt intitulé: *Hiſtoire des chanoines, ou Recherches hiſtoriques-critiques ſur l'ordre canonique*, à Paris, 1699 *in* 12. Il dit dans ſa préface, que ce livre n'eſt qu'un extrait de plus amples recherches qu'il avoit faites pour un plus grand deſſein. Cette hiſtoire eſt diviſée en deux livres. Dans

Digitized by Google

les derniers chapitres du ſecond livre, l'auteur traite du pécule des chanoines réguliers bénéficiers. Le pere Hugo, de l'ordre de Prémontré, mort évêque de Ptolémaïde, a oppoſé à cet ouvrage du pere Chaponel, celui qui a pour titre : *Critique de l'hiſtoire des chanoines, ou Apologie de l'état des chanoines propriétaires depuis les premiers ſiécles de l'égliſe juſqu'au douziéme, avec une diſſertation ſur la canonicite de l'ordre de Prémontré*, à Luxembourg 1700, *in*-8°. On a encore du pere Chaponel, 1. *Traité de l'uſage de célébrer le ſervice divin en langue non vulgaire, & de l'eſprit avec lequel il faut lire l'écriture ſainte pour en profiter*, à Paris 1687, *in*-12. 2. *Examen des voies intérieures* ; nous ne connoiſſons que le titre de ce dernier ouvrage.

CHAPPARS. Les Perſes donnent ce nom aux couriers qui portent les dépêches du roi aux gouverneurs des provinces, & des gouverneurs au roi. Lorſqu'un des couriers part, l'écuyer du roi ou du gouverneur lui donne un cheval avec un homme qui court après, pour le ramener ; & quand un courier rencontre un cavalier, il a droit de le démonter : ce qu'il fait lorſqu'il ſent que ſon cheval eſt las ; & c'eſt au cavalier démonté à courir après ſon cheval, ou à envoyer quelqu'un pour le reprendre, quand le courier en changera. Il y a eu autrefois en Turquie de ces ſortes de couriers ; mais le ſultan Amurat ayant ſu que ceux qu'on démontoit lui donnoient mille malédictions, établit des maiſons de poſtes dans de raiſonnables diſtances, faiſant tenir dans chacune ſept ou huit chevaux, que le pays eſt obligé d'entretenir. Et ce bon ordre fait que le voyageur n'eſt pas ſujet en Turquie aux incommodités qu'il faut eſſuyer en Perſe ; car il n'y auroit point de rémiſſion pour un cavalier qui auroit refuſé ſon cheval, non plus que pour ceux qui refuſeroient le meilleur de leur écurie. * Tavernier, *voyage de Perſe*.

CHAPPEL, ſur le *Firth*, bourg d'Angleterre avec marché, dans la contrée du comté de Devon, qu'on appelle High Peak. * *Dict. angl.*

CHAPUIS. (Claude) La Croix du Maine, & du Verdier Vauprivas, parlent de ce poëte François, & s'expliquent mal ſur ſon ſujet ; le premier en fait deux hommes, & il ſe trompe. Claude Chapuis étoit Tourangeau, & peut-être d'Amboiſe. Il fut valet de chambre de François I, & enſuite garde de ſes livres. Il eut des voix pour être doyen de Rouen en 1536 ; mais le chantre de cette égliſe ayant été fait doyen en 1537, il eut ſa place. Il eut l'honneur de haranguer Henri II, lorſque ce prince fit ſon entrée ſolemnelle à Rouen en 1550. On ne ſait pas préciſément le temps de ſa mort. Il vivoit encore en 1555, comme on le voit par des vers que Charles Fontaine lui adreſſa cette année. D'ailleurs il prit ſoin des études de Gabriel Chapuis ſon neveu, qui n'étoit né qu'en 1546. Chapuis a compoſé divers ouvrages en vers, comme : un diſcours de la cour, un poëme de la fuite de Charles V empereur, devant le roi François I, ſous ce titre : *l'Aigle qui fait la poule devant le Coq*. * *Voyez* la Croix du Maine, & du Verdier Vauprivas.

CHAPUIS (Gabriel) dit en latin *Capuſius*, natif d'Amboiſe, né vers 1546, étudia ſous les yeux de ſon oncle. Il ſavoit les langues, & traduiſit divers ouvrages de latin, italien, & eſpagnol, en françois, entr'autres les derniers livres des *Annales*. Il en compoſa auſſi d'autres de ſa façon, mais il fut un auteur médiocre pour la capacité. * *Conſultez* La Croix du Maine & du Verdier Vauprivas.

CHAPUZEAU (Samuel) de la religion prétendue-réformée, fut autrefois précepteur de Guillaume III, roi de la grande Bretagne, & depuis il fut gouverneur des pages auprès de George duc de Brunſwick-Lunebourg. Il demeura dans cet emploi juſqu'à ſa mort arrivée à Zell, le 31 août 1701. Trois jours avant ſa mort, il compoſa un ſonnet, où il ſe plaignoit d'être en même temps vieux, aveugle & pauvre. Il eſt le premier qui ait mis en ordre les voyages de Tavernier, & qui les ait fait imprimer *in*-4° en 1675, en françois. M. Jurieu ayant pris vivement la défenſe des Hollandois qui y ſont attaqués, dans ſon libelle intitulé : *L'eſprit de M.* Arnauld, Chapuzeau répondit en 1691 par l'écrit qui a pour titre : *Défenſe du ſieur* Samuel Chapuzeau, *contre l'eſprit de M.* Arnauld. Il y fait voir entr'autres, que les endroits dont les Hollandois ſe plaignoient, n'étoient point de lui, mais de Tavernier même. Cette défenſe eſt écrite avec vivacité. L'auteur donna en 1694 un *deſſein d'un nouveau Dictionnaire hiſtorique, géographique & philologique*, &c. à Cell, *in-folio*, & il y avoit dès-lors plus de 15 ans qu'il travailloit à remplir ce deſſein : cependant il eſt mort ſans avoir pu donner ce dictionnaire au public. Il s'eſt plaint que Louis Moréri avoit beaucoup profité de ſon manuſcrit pour ſon propre dictionnaire. Dès l'an 1656 Chapuzeau donna un éloge de la ville de Lyon, qui fut imprimé dans cette ville, *in*-4°, ſous ce titre : *Lyon dans ſa ſplendeur, ou deſcription de la ville de Lyon*. Il a donné encore une relation de Savoye, &c. Enfin il étoit poëte, & on a de lui pluſieurs tragédies, & comédies, ſavoir : *Pythias & Damon, l'académie des femmes, le Colin Maillard, Armezzard, & le Riche mécontent*. * Bayle, *lettr. avec les notes de M.* Des Maizeaux. *Biblioth. des théatres, p.* 267. *Hiſt. des ouv. des ſav. mois de nov.* 1694, *p.* 142. On a encore de Samuel Chapuzeau le *Théatre françois, en trois livres, où il eſt traité de l'uſage de la comédie, des auteurs qui ſoutiennent le théatre, & de la conduite des comédiens*, à Lyon 1674, *in*-12. On donne au même, l'*Europe vivante, ou Relation nouvelle, hiſtorique & politique de tous ſes états, tels qu'ils ſont en l'année* 1666, à Paris 1667, *in*-4° ; plus, *Les entretiens familiers d'Eraſme*, traduits par Samuel Chapuzeau, à Paris 1662, *in*-12. *Relation de l'état préſent de la maiſon électorale & de la cour de Baviere*, par le même, à Paris 1673, *in*-12.

CHARACA, *cherchez* ACHARACA.

CHARACONDIUS (Gregoire) dit *le Noir*, Hongrois, vivoit en 1570. Il ſe diſoit envoyé de Dieu pour délivrer la Hongrie de la tyrannie des Turcs, & fut puni de ſon impoſture. * Sponde, *A. C.* 1572, *n.* 24.

CHARAGD ou CHARAG, parmi les Turcs, eſt le tribut que les Chrétiens & les Juifs ſont obligés de payer au grand ſeigneur. Ce tribut ſe paye par tête, & on commence à le lever ſur les hommes, dès qu'ils ont atteint l'âge de neuf ans, ou ſelon d'autres, de ſeize ans. Les femmes en ſont exemptes, auſſi-bien que les prêtres & les religieux, & les rabbins des Juifs. Il y a des chrétiens qu'on appelle *Franguis* ou *Francks*, qui ne paient point ce tribut : ce ſont ceux qui ſont ſous la protection de la république de Raguſe. Il ne ſe leve point non plus ſur les Juifs qui ſont nés, & qui demeurent dans le pays ſoumis à la domination des chrétiens. Ce charagd augmente ou diminue, ſelon que le pays eſt bon ou mauvais : d'ordinaire c'eſt une piſtole par tête, quelquefois quatre ou cinq écus. Les chrétiens qui vont dans la Turquie pour négocier, ou pour affaires, paient ce tribut dès la premiere ville où ils arrivent. Les Grecs étrangers, comme de Moſcovie, paient 350 aſpres. Les Arméniens, qui viennent de la Perſe, de la Géorgie, de la Mingrelie, ou d'autres pays, ne ſont taxés qu'à 300 ; & comme les Turcs ne font leur année que de douze lunes, la nôtre étant de douze lunes & onze jours, ils font payer le double du tribut de trente-trois ans en trente-trois ans, afin de trouver le payement de chaque année, ſuivant leur calcul, ſans perdre les onze jours de l'année civile ordinaire. * Ricaut, *de l'empire Ottoman*. Gondola, *relat. Ital. de l'état de la religion en Turquie*.

CHARANTE, *Carantonus*, riviere de France, qui a ſa ſource à Cheronoc, village ſur les frontieres du Limoſin & de l'Angoumois. Elle paſſe à Civrai, à Ruffec, à Angoulême, à Vibrac, à Jarnac, & à Cognac dans l'Angoumois, où elle reçoit l'Argentor, la Sonne, la Tardouere, la Boueme, le Nai, &c. dans l'Angoumois. Enſuite elle entre dans la Saintonge, paſſe à Taillebourg, à Saintes, à Tonnai-Charante, à Rochefort. Et ayant reçu dans cette province la Chalandre, la

Sévigne, la Boutonne, &c. elle ſe jette dans la mer océane, entre Soubize & le port Lupin, vis-à-vis de l'iſle d'Oleron. * Papire Maſſon, *deſc. flumm. Gall.*

CHARAS (Moiſe) né à Uſez, s'eſt rendu fameux dans le XVII ſiécle, par ſon habileté dans la pharmacie. Il exerça ſa profeſſion à Orange, d'où il vint s'établir à Paris, & y brilla d'abord par ſon traité de la *thériaque :* trois cens livres de thériaque qu'il compoſa en préſence des magiſtrats, du premier médecin du roi & d'autres députés de la faculté de Paris, lui attirerent une grande réputation. Il s'appliqua beaucoup à la connoiſſance de la vipere, & à la maniere de guérir ſes morſures, & il en fit un traité enrichi d'un poëme latin, contenant la deſcription anatomique de la vipere ; ce qui le fit connoître par toute l'Europe. On le choiſit enſuite pour faire le cours de chymie au jardin royal des plantes, ce qu'il fit avec un applaudiſſement général durant neuf années. Le fruit de cette étude fut ſa *pharmacopée royale, galénique, & chymique*, qui a été traduite dans toutes les langues de l'Europe, & qu'on a même miſe en chinois pour la commodité de l'empereur de la Chine. Les ordonnances rendues contre les Calviniſtes vers l'an 1680, obligerent Charas qui l'étoit, de ſe retirer en Angleterre, où Charles II le reçut avec honneur, lui ayant même envoyé un de ſes yachs pour le paſſer. Il y reſta cinq années, & y fut reçu docteur. De-là il paſſa en Hollande, & pratiqua la médecine dans Amſterdam avec beaucoup de réputation. L'ambaſſadeur d'Eſpagne voulut l'engager d'aller au ſecours du roi ſon maître dont la ſanté étoit très-foible ; mais l'inquiſition faiſoit peur à Charas : l'ambaſſadeur le raſſura ſur ſes frayeurs, & le fit défrayer lui & ſa famille juſqu'à Madrid. Là il fit de grandes expériences ſur la vipere, & déſabuſa pluſieurs grands de l'exagération populaire que les viperes à douze lieues à la ronde de Tolède n'avoient aucun venin après avoir mordu, parceque long-temps auparavant un archevêque de cette ville leur avoit ôté le pouvoir d'envenimer ce qu'elles mordoient. Diverſes expériences faites par Charas ſur différens animaux les perſuaderent du contraire. Enfin ſa ſcience ayant donné de la jalouſie aux médecins du palais, où il étoit ſouvent appellé, on le déféra à l'inquiſition. Il fut traîné en priſon par ordre de ce tribunal, âgé de ſoixante & douze ans, & il y reſta quatre mois, ne ceſſant de prier Dieu qu'il lui fît connoître s'il étoit dans l'erreur. Enfin après pluſieurs conférences avec d'habiles théologiens, & enſuite avec quelques inquiſiteurs, qui étoient ſurpris de l'entendre parler ſi facilement & ſi ſavamment latin, il fit ſon abjuration & reçut les ſacremens de confirmation, de pénitence & d'euchariſtie, donnant toutes les marques d'une converſion véritable. Son fils aîné s'étoit converti quelque temps auparavant, ſans que ſon pere le ſût. Charas revint en France, & il eut l'honneur de ſaluer le roi, qui lui témoigna de la joie de ſa converſion. Il fut admis auſſitôt dans l'académie royale des ſciences, & mourut bon catholique le 17 janvier 1698, âgé de 80 ans. * *Mém. du temps.*

CHARAX de Bergame, étoit prêtre païen & philoſophe. On ne ſait pas préciſément en quel temps il a vécu ; mais il a fait mention des ſucceſſeurs de Néron, d'où l'on peut recueillir qu'il a vécu aſſez tard ſous les empereurs. Il a compoſé une hiſtoire de la Gréce, en quarante livres, ſelon Suidas. Il y a eu un CHARAX, grammairien ; & Sapho avoit un frere appellé CHARAX, qui devint amoureux de Rhodope. * Herodote, *liv.* 2, ou *Euterpe.* Voſſius, *de hiſt. Græc. lib.* 3.

CHARAX ; il y a eu pluſieurs villes de ce nom. Ptolémée en marque une dans la Cherſonèſe Taurique, dont Pline appelle les habitans Charaſenes. Une ſeconde dans la petite Arménie, qui eſt auſſi connue des autres géographes ; & une troiſiéme qu'on appelloit Charax de Paſine, dans la Suſiane, entre l'Eulée & le Tigre. Alexandre donna ſon nom à celle-ci, qu'on appella depuis Antioche. Lucien (*in Macrob.*) fait mention d'une reine des Characéniens, qu'il appelle *Hyſpaſine*, ce qui donne lieu de croire que le vrai nom de cette ville eſt Charax d'Hyſpaſine ; & en effet Etienne de *Byſance* l'appelle *Spaſine.* Elle doit avoir été conſidérable autrefois, & la capitale d'un royaume que Nabuchodonoſor aura détruit. On ſait que ces vaſtes pays de la haute Aſie, dont a été formé l'empire des Perſes, n'ont pas toujours été réunis ſous la domination d'un ſeul ; & Eſchyle dans ſa tragédie *des Perſes*, montre clairement que Suſe étoit une ville moderne. Il y a eu d'autres villes appellées Charax, qu'il ſeroit inutile d'indiquer.

CHARCAS ou LOS CHARCAS, province de l'Amérique méridionale, au midi du Pérou. Elle eſt au-deſſous du tropique du capricorne, & vers la mer Pacifique. La ville capitale eſt la Plata, qui donne quelquefois ſon nom à la province. Les autres ſont Potoſi, Oropeſa, Tobiſo, &c. Tout ce pays-là eſt ſous la puiſſance du roi d'Eſpagne. * Laët. Sanſon.

☞ CHARDAVON, prévôté de l'ordre de ſaint Auguſtin, que les uns placent dans le diocèſe de Siſteron, & que le dernier Pouillé met dans celui de Gap. Ce bénéfice eſt en commende depuis l'an 1447. Il y avoit autrefois des chanoines ; mais il n'en ſubſiſte plus que la prévôté, qui a été transférée à la Beaume, près de Siſteron. Cette prévôté fut poſſédée par Honoré Bouche, hiſtorien de Provence.

CHARDIN (Jean) fils d'un joaillier de Paris, y vint au monde le 16 novembre 1643. Il ſe mit à voyager dès 1664, & revint pour la premiere fois en 1670. Il avoit paſſé la plus grande partie de cet intervalle en Perſe. De retour à Paris, il y fit imprimer *le couronnement de Soliman III, roi de Perſe, en l'an* 1666, *& ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable dans les deux premieres années de ſon régne*, en 1671, *in*-12. Quinze ans après, étant à Londres, il y publia le livre ſuivant : *Journal du voyage du chevalier Jean* Chardin, *en Perſe & aux Indes orientales, &c.* premiere partie, contenant le voyage de Perſe en 1671, 1672 & 1673, *in-fol.* à Londres en 1686. Ce premier ouvrage a été réimprimé la même année à Amſterdam, & à Lyon en deux volumes *in*-12 ; & dans le recueil complet de ſes voyages en dix volumes *in*-12, à Amſterdam en 1711 ; & la même année en trois volumes *in*-4°. On trouve dans le premier volume de ce recueil *in*-12, la *relation de la religion des Mingréliens*, de D. Joſeph-Marie Zampi, préfet des théatins miſſionaires de Mingrélie. Les deux ſuivans avec une partie de celui-ci, contiennent ce qui eſt dans l'*in-fol.* dont nous venons de parler, mais plus entier & plus parfait. Ces trois premiers volumes ont été traduits en anglois, en flamand & en allemand. Le quatriéme & les ſuivans, comprennent le ſecond voyage que Chardin fit en Perſe depuis 1671, juſqu'en 1677 ; & l'on y trouve une deſcription complette de la Perſe, de ſa religion, de ſes uſages, de ſes mœurs, &c. Jean Chardin étant arrivé à Londres le 14 avril 1681, le 14 du même mois, le roi Charles II lui *conféra de ſa main la dignité de chevalier.* Le meme jour, Chardin épouſa une demoiſelle née à Rouen, mais réfugiée en Angleterre, & calviniſte comme lui. Il faiſoit commerce de bijoux, & il mourut à Londres le 5 janvier 1713. Outre le recueil de ſes voyages, qui eſt eſtimé, il avoit promis une géographie perſane, un abrégé de l'hiſtoire de Perſe, tirée des auteurs Perſans, & des notes ſur divers endroits de l'écriture-ſainte, dont l'intelligence dépend de la connoiſſance des pays orientaux ; mais ces ouvrages n'ont point été imprimés. * *Mémoires du temps.* Le Clerc, *biblioth. du* Richelet. *Préface de la derniere édit. des voyages de* Chardin, *en dix vol. in*-12.

CHARDON, ordre militaire inſtitué par Louis II, duc de Bourbon, en 1370, lorſqu'il épouſa Anne, fille de Beraud II, comte de Clermont, & dauphin d'Auvergne. On prétend que dès le premier janvier de l'an 1369, ce prince avoit fondé un ordre ſous le nom de l'*Ecu d'or*, dont la marque étoit un écu d'or,

dans lequel il y avoit une bande de perles, avec ce mot *Allen ;* & une ceinture ſur laquelle ſeroit écrit *eſpérance ;* mais ſi l'on ne ſe trompe point, il faut que cet ordre ait pris une nouvelle forme à l'occaſion des noces de l'inſtituteur. Voici l'idée qu'on donne de l'habit des chevaliers : une large ceinture de velours bleu, doublée de ſatin rouge, brodée d'or, ſur laquelle étoit le mot *eſpérance* en broderie d'or : elle fermoit à boucles & ardillons d'or ébarbillonnés & échiquetés avec l'émail vert, comme la tête d'un chardon : un manteau de bleu céleſte, doublé de ſatin rouge : un collier d'or compoſé de loſanges entieres, & de demies à double orle, émaillées de vert, percées à jour, remplies de fleurs de lys d'or, & du mot *eſpérance*. Ce collier ſe fermoit par derriere à boucles & ardillons ; au bout pendoit ſur l'eſtomac un ovale dans lequel étoit l'image de la ſainte Vierge, entourée d'un ſoleil d'or, & couronnée de douze étoiles avec un croiſſant ſous ſes pieds ; & au bout une tête de chardon émaillée de vert. Enfin un bonnet de velours vert rebraſſé de panne cramoiſi, ſur lequel étoit l'écu d'or à la déviſe, *Allen*. Les ducs de Bourbonnois, ſucceſſeurs de Louis II, devoient être à perpétuité chefs de cet ordre, qui devoit être de vingt-ſix chevaliers, tous gentilshommes & ſans reproche ; mais il y a bien de l'apparence qu'il ne ſubſiſta pas long-temps. * Héliot, *hiſt. des ord. mon. tome VIII, chap.* 47.

CHARDON (Gervais) docteur en théologie, & chantre de S. Maurice d'Angers, étoit fils d'un maréchal de Froidefonds dans le Maine. N'ayant pas de biens, il fut obligé de ſe mettre auprès de quelques jeunes gens en qualité de précepteur, afin de trouver dans cet emploi de quoi ſubſiſter & achever ſes études. Henri Arnauld, alors évêque d'Angers, ayant été informé de ſon mérite, le chargea d'enſeigner la philoſophie à S. Nicolas de la même ville. M. Chardon la profeſſa pendant quatre ans, & ayant pourſuivi enſuite, par le conſeil du même prélat, & obtenu la théologale contre Alexandre Garande, grand archidiacre, que M. Arnauld jugeoit incapable de cet emploi, il profeſſa la théologie pendant dix-huit ans avec beaucoup de ſuccès. Mais ayant pris part aux conteſtations qui agitoient l'égliſe en ſon temps, il fut exilé le 9 juillet 1676, à Riom en Auvergne, où il vécut encore dix ans & quelques mois. Sa candeur, l'eſtime ſinguliere qu'en faiſoit l'évêque d'Angers, & l'opinion que l'on avoit de ſa ſcience, lui firent une ſi grande réputation pendant cet exil, qu'on le conſultoit de toute part. Il fut ſi fidéle dans ſes liens, qu'il ne découcha jamais hors de Riom, lors même que de violens orages le ſurprenoient un peu loin de cette ville. Il avoit coutume de dire qu'il falloit regarder les diſgraces comme on regarde une pluie violente qu'on laiſſe tomber tranquillement ; & que pour lui, il n'avoit commencé d'être chrétien, que depuis qu'il étoit Auvergnat. Il ſe plaignoit d'avoir prêché avant que d'avoir gouté, diſoit-il encore, les vérités qu'il avoit enſeignées. Quoiqu'il eût un neveu qui ſe deſtinoit à l'état eccléſiaſtique, il ne voulut pas lui réſigner ſon bénéfice, parcequ'il ne crut pas ſa vocation aſſez légitime, ou du moins aſſez déſintéreſſée. Il mourut dans le lieu de ſon exil le 21 décembre 1686, âgé de 66 ans ; & les chanoines de S. Amable l'enterrerent dans le caveau deſtiné à leur ſépulture, avec les mêmes cérémonies qu'ils obſervent à l'inhumation de leur doyen, & firent les frais des funérailles. Il a laiſſé une théologie manuſcrite en quatre volumes, dans leſquels il emploie principalement l'autorité de S. Auguſtin, dont il poſſédoit bien la doctrine. Il n'étudia preſque que les ouvrages de ce pere pendant tout le temps de ſon exil ; & il étudioit tous les jours, & ſouvent pendant huit heures de ſuite, après midi. * *Mémoires du temps. Lettres manuſcr. de l'an* 1686 *&* de 1687 *ſur la mort de M.* Chardon, *écrites de Riom à M.* Arnauld, *évêque d'Angers & à d'autres.* On les trouve dans *la bibliothéque des peres de la doctrine chrétienne de* S. Charles *à Paris.*

CHARDON (Saint) *voyez* ANDRÉ.

CHARENTON, *Carentonium*, nom de pluſieurs lieux en France, dont le plus conſidérable eſt à une lieue au-deſſus de Paris, vers le levant, près de la pointe où ſe joignent les rivieres de Seine & de Marne. C'eſt un gros bourg clos de murailles, & accompagné aux deux bouts de deux villages, l'un nommé vulgairement *les Carrieres*, parcequ'on tiroit au-deſſus quantité de pierres à bâtir, ſitué ſur le confluent des deux rivieres ; l'autre ſur la Marne, nommé Charenton-Saint-Maurice. Les calviniſtes avoient à Charenton un temple fameux, qui fut démoli comme les autres, en 1685. André Du Chêne tient que Charenton eſt un lieu ancien, ce que témoignent, dit-il, pluſieurs vieilles maſures, qui font juger qu'il y a eu là autrefois une forte place. Ammien Marcellin s'eſt trompé, lorſqu'il a mis la ville de Lutece ou Paris, au pont de Charenton, vers le bec où les deux rivieres ſe réuniſſent. Il y avoit proche de Charenton un bel écho, qui renvoyoit le ſon juſqu'à dix ou douze fois, avant que les carmes déchauſſés euſſent fait bâtir aux Carrieres.

CHARENTON (Joſeph-Nicolas) né à Blois le 9 février de l'an 1659, entra dans la ſociété des jéſuites à Paris le 4 décembre 1675. Après avoir régenté ſix ans les humanités, & fait ſes études de théologie, il fut envoyé en Perſe, & il fit ſes derniers vœux à Hiſpaan. Il remplit pendant quinze ans les fonctions de miſſionaire ; mais ſes forces ne ſuffiſant plus pour en ſoutenir les fatigues, il fut rappellé à Paris, & occupé durant vingt ans dans la maiſon des retraites. Il paſſa enſuite au collége, où il eſt mort le dixiéme août 1735. On a de lui : 1. *Entretiens de l'ame dévote ſur les principales maximes de la vie intérieure, traduits de deux opuſcules de Thomas à Kempis*, à Paris 1706, *in*-12. 2. *Hiſtoire générale d'Eſpagne du pere Mariana jéſuite, traduite en françois, augmentée du ſommaire du même auteur, & des faſtes juſqu'à nos jours, avec des notes hiſtoriques, géographiques & critiques, des médailles & des cartes géographiques*, à Paris 1725, cinq volumes *in*-4°. Le traducteur a dédié ſon travail à Philippe V, roi d'Eſpagne, par l'ordre duquel il dit l'avoir entrepris. La préface qui ſuit l'épître dédicatoire, ſe lit avec ſatisfaction. On trouve, communément jointe à ces cinq volumes, la *Diſſertation hiſtorique ſur les monnoies antiques d'Eſpagne* par M. Mahudel, docteur en médecine, & de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres (de laquelle il s'eſt retiré en 1744 ;) cette diſſertation a été auſſi imprimée en 1725, *in*-4°.

CHARES, le plus conſidérable Juif de la ville de Gamala : il fut élu capitaine avec un nommé Joſeph pendant le ſiége que Veſpaſien mit devant cette place. Chares la défendit fort courageuſement tant qu'il fut en ſanté ; mais étant tombé malade à l'extrémité, il fut facile aux Romains de s'en rendre maîtres. Il fut frapé d'une ſi grande conſternation, lorſqu'il ſut que les ennemis y étoient entrés, qu'il en mourut ſur l'heure. * Joſéphe, *guerre des Juifs, liv. IV, ch.* 3.

CHARES, hiſtorien Grec, qui étoit de Mitylene. On ne ſait pas en quel temps il a vécu. Il compoſa un ouvrage des belles actions d'Alexandre *le Grand*, cité très-ſouvent par Athénée, *livres* 3, 5, 10, 11, 12, par Plutarque dans la vie d'Alexandre, & par Aulu-Gele, *liv.* 5, *ch.* 2. Il y a auſſi eu pluſieurs archontes & pluſieurs autres Grecs de ce nom, entr'autres, celui qui avoit une très-grande facilité à tout promettre, d'où eſt venu le proverbe, *Charetis pollicitationes* ; & un autre CHARES Lydien, habile ſtatuaire, diſciple de Lyſippe, qui fit le fameux coloſſe du ſoleil dans la ville de Rhodes. * Pline, *liv.* 34, *ch.* 7. Suidas & Eraſme, *adag. tit. magnifica promiſſa.*

CHARES Oppius, *cherchez* OPPIUS.

CHARIA, ou *Agios Adrianos*, c'eſt-à-dire, *ſaint Adrien*, anciennement *Mycenæ*, ville de Morée dans la Zacanie, entre la ville de Corinthe & celle de Na-

Digitized by Google

poli de Romanie, à ſept lieues de la premiere, & cinq de la derniere. * Mati, *diction.*

CHARIBERT, CHEREBERT, CARIBERT, ou ARIBERT, roi de Paris, ſuccéda à ſon pere *Clotaire I*, l'an 561. Il répudia ſa femme *Ingoberge* ou *Nigebride* qu'il avoit épouſée du vivant de ſon pere, pour épouſer *Meroſſede*, & puis *Marcouëſe* ou *Marcouëſe*, qui étoit ſœur de *Meroſſede*, & qui avoit déja le voile ſacré, toutes deux filles d'un cardeur de laine. Il ajouta à ces deux femmes, *Theodegilde* ou *Theudelichilde*, fille d'un berger, & les entretint toutes trois à la fois. Ce ſcandale obligea S. Germain, évêque de Paris, de lui interdire l'uſage des ſacremens. Quelque temps après étant allé en Saintonge, qui étoit de ſon partage, il mourut le 7 mai de l'an 567, au château de Blaye ſur la Garonne, où il eſt enterré dans l'égliſe de S. Romain. Son régne fut de ſix ans. Il laiſſa d'*Ingoberge*, une fille nommée *Edilberge* ou *Berthe*, mariée à *Ethelbert*, roi de Kent en Angleterre, qu'elle convertit à la foi chrétienne, *& deux filles naturelles*, Bertroſlede ou Bertheſlede & Chrodielde. *Bertheſlede prit le voile de religion au monaſtere bâti par Ingeltrude à Tours; & depuis elle paſſa en celui du Mans; mais elle n'y vécut pas ſelon la ſainteté de ſa profeſſion. Chrodielde, qui étoit à ſainte Croix de Poitiers, ſe révolta avec Baſine de France ſa couſine, contre Leubovere ſon abbeſſe; ce qui cauſa de grands déſordres.* * Grégoire de Tours, *l.* 4, 9 & 10. Aimoin. Sigebert & Mezerai.

CHARIBERT, CHAREBER, ou ARIBERT, roi d'Aquitaine, étoit fils de Clotaire II, roi de France. Dagobert I, ſon aîné, lui donna pour apanage la Saintonge, le Périgord, l'Agenois, le Toulouſain, & toute la troiſiéme Aquitaine. Il établit ſon ſiége à Toulouſe, où il mourut l'an 630, peu de jours avant ſon fils *Childeric*, qui étoit au berceau. On a cru que ce fut Dagobert qui les fit mourir. * Fredégaire, *c.* 57, *chron.* Aimoin, *l.* 4, *c.* 17. Valois, *tom. III*, *pag.* 81, 95 & 102. Mézerai.

CHARICLÉE, fille d'Hydaſpe, roi d'Ethiopie, vint au monde avec une grande blancheur, parceque la reine ſa mere avoit ſouvent regardé pendant ſa groſſeſſe, le tableau d'une belle fille dont la peau étoit fort blanche. Cette reine craignoit que cette blancheur, qui étoit extraordinaire dans le pays, ne rendit ſa chaſteté ſuſpecte à ſon mari; mais quelque temps après on vit ſur le bras de cette petite princeſſe, la marque de la famille d'Hydaſpe, qui étoit une tache ronde de couleur d'ebene. Toutes ces aventures ſont imaginaires, auſſi-bien que le nom de Chariclée même, qui eſt l'héroïne du roman d'Heliodore, & l'amante de ſon Théagene. * Heliodore, *liv.* 10.

CHARICLES, habile médecin, vivoit du temps de l'empereur Tibere. Il n'avoit pas ſoin de la ſanté de ce prince, mais il lui donnoit quelquefois de bons avis. Sous le conſulat d'Acerronius & de C. Pontius, il alla voir Tibere qui étoit fort mal; & comme s'il ne lui eût rendu viſite que pour ſes propres affaires, il lui prit la main & lui tâta adroitement le pouls. Alors Charicles aſſura Macron, que les forces du malade diminuoient conſidérablement, & qu'il ne paſſeroit pas deux jours. * Tacite, *l.* 6, *annal. c.* 50.

CHARICLO, fille d'Apollon, & femme de Chiron le Centaure, ou, comme d'autres le prétendent, de Sciron, eut une fille dont parle Ovide, *l.* 2 *metam. fab.* 10, *v.* 635.

Ecce venit rutilis humeros projecta capillis,
Filia Centauri, quam quondam Nympha Chariclo
Fluminis in rapidi ripis enixa, vocavit
Ocyroën. . . . .

CHARIDAS ou CHARIDES, auteur Grec, avoit écrit de l'art des machines. On ne ſait pas bien en quel temps il a vécu. * G. J. Voſſius, *de mathemat.* 48, §. 9.

CHARIDEME, le dernier des prêtres de Jupiter Cranaüs, qu'on mit en la place des rois, pour gouverner l'état des Sicyoniens, prit la fuite, ne pouvant plus fournir à la dépenſe qu'il étoit obligé de faire, l'an du monde 2862, & avant Jeſus-Chriſt 1173. * Euſebe. Diodore, *liv.* 17.

CHARIDEME, capitaine Athénien, que fit mourir Darius, piqué des conſeils trop ſinceres qu'il lui donna, ſur la guerre qu'il avoit contre Alexandre. * Q. Curce, *lib.* 2, *c.* 10.

CHARILAS, une des trois grandes ſolemnités qui ſe célébroient de neuf en neuf ans à Delphes. Les deux autres ſe nommoient le Septrium & l'héroïde.

CHARILAUS, roi de Lacédémone, de la famille des Proclides ou Euripontides, régna environ ſoixante-quatre ans, & fut obligé de la vie & du bonheur de ſon régne à ſon oncle Lycurgue. Il étoit fils de Polydecte, lequel étant mort fort jeune, laiſſa la conduite de ſa famille à Lycurgue ſon frere. Ce dernier refuſa le nom de roi juſqu'à l'accouchement de la reine, que Polydecte avoit laiſſée groſſe environ d'un mois. Cette princeſſe ambitieuſe lui envoya dire que s'il lui promettoit de l'épouſer, elle ſe feroit avorter. Lycurgue que cette propoſition fit trembler, craignant quelque mauvaiſe ſuite d'une ambition ſi dénaturée, feignit d'accepter cette offre; mais il lui inſinua que comme cet avortement, en faiſant périr ſon fruit, lui ſeroit peut-être fatal à elle-même, il lui conſeilloit d'attendre le terme de ſa groſſeſſe, & qu'enſuite ils trouveroient moyen de ſe défaire de cet enfant. La reine y conſentit; mais lorſque l'accouchement fut arrivé, Lycurgue envoya des gardes qui enleverent l'enfant, qu'il nomma *Charilaüs*, c'eſt-à-dire, *joie du peuple*, & qu'il fit élever avec ſoin, juſqu'à ce qu'il fût en état de gouverner. Ce qui arriva l'an du monde 3150, 885 ans avant Jeſus-Chriſt. Charilaus commença de ſe ſignaler par la victoire qu'il remporta ſur les Argiens. Il fit enſuite la guerre aux Tégéates; & quoiqu'il eût ſuivi le commandement de l'oracle, il ne laiſſa pas d'être mis en déroute, & d'être pris même dans une ſortie que les Tégéates firent, ſecondés de leurs femmes; mais il racheta ſa liberté, en leur accordant la paix. Ce roi étoit d'un naturel ſi doux, qu'Achelaüs ſon collégue diſoit quelquefois, en parlant de ſa grande bonté, qu'il ne s'étonnoit pas que Charilaüs fût ſi bon envers les perſonnes de mérite, puiſqu'il l'étoit même à l'égard des méchans. Herodote parle d'un CHARILAUS, qui porta ſon frere Méandrie à prendre les armes contre les Perſes. * Herodote, *l.* 3, ou *Thalie.* Clément *Alexandrin*, *l.* 1. *Stromat.* Plutarque, *en Lycurgue.* Juſtin, *l.* 3. Pauſanias. Euſebe, &c.

CHARILAUS, illuſtre Lacédémonien, étoit fort curieux de ſa chevelure. Comme on lui demanda un jour, pourquoi il en prenoit tant de ſoin, il répondit que c'étoit le plus bel ornement d'un homme, le plus agréable, & celui qui coutoit le moins en dépenſe; *quia ex ornatu hic foret pulchrior, venuſtiorque ac ſumptûs minimi.* Une autre fois on lui demanda pourquoi Lycurgue avoit fait ſi peu de loix: *Peu de loix*, dit-il, *ſuffit à ceux qui parlent peu: pauca dicentibus, paucitas legum ſufficit.* Il faut remarquer que les Lacédémoniens parloient peu, & qu'ils diſoient beaucoup en peu de mots: d'où vient cette maniere de parler, qui dure encore, un ſtyle laconique, pour dire un ſtyle vif & concis. * Plutarque. Cœl. Rhodig. *l.* 18, *c.* 4.

CHARILE, pauvre fille orpheline, qui dans une grande famine ayant demandé au roi ſon ſouverain de quoi ſoulager ſa miſere, en reçut un coup de ſoulier au viſage: elle fut ſi ſenſiblement touchée de cet affront, qu'elle s'étrangla de ſa ceinture. Les anciens donnerent le nom de cette infortunée à la troiſiéme octaëteride d'un cycle de vingt-quatre ans, parcequ'elle étoit comme pauvre & étranglée, à cauſe qu'on en ôtoit tous les jours ce qu'il y avoit eu de ſuperflu dans les deux premieres octaëterides. * Dodwel, *de veteribus Græcorum Romanorumque cyclis, diſſert. V.*

CHARISIUS, orateur Athénien, dont Cicéron parle dans ſon *Brutus.* Il y a auſſi un grammairien latin de

ce nom, dont parle Priſcien. Ses inſtitutions ſont placées les premieres dans *le recueil des anciens grammairiens* de Putſchius. * Loyd.

CHARISIUS, prêtre économe de l'égliſe de Philadelphie, préſenta en 431 une requête aux peres du concile d'Ephèſe, par laquelle il leur faiſoit ſavoir que les Neſtoriens ayant dreſſé un ſymbole de foi, le faiſoient ſigner aux *quartodecimans*, qui ſe réuniſſoient à l'égliſe. Le concile s'étant fait lire cette expoſition de foi qui étoit ſemée d'héréſies, défendit d'en dreſſer aucune, ou d'en faire ſigner d'autre que celle de Nicée, ſous peine de dépoſition pour les évêques & pour les clercs, & d'excommunication pour les laics. * *Actes du concile d'Ephèſe.* Du Pin, *bibliothèque des auteurs eccléſiaſtiques, V ſiécle.*

CHARISIUS, clerc de Conſtantinople, menoit une vie ſcandaleuſe, & périt d'une maniere étonnante. Le patriarche Gennade voyant qu'il ne tenoit compte, ni de remontrances, ni de corrections, envoya un prêtre dans l'oratoire du martyr Eleuthere, où Charſius faiſoit l'office de lecteur, pour adreſſer au Saint ces paroles, qui témoignoient la confiance qu'il avoit en ſon pouvoir : *Eleuthere, ſaint martyr de Dieu, ton ſoldat eſt un grand pécheur ; ou fais qu'il devienne meilleur, ou punis-le toi-même.* Le lendemain ce clerc fut trouvé mort dans ſon lit. * Nicephore, *l.* 15, *c.* 33. Théodore, *l.* 1.

CHARISTIES, ou le jour du cher parentage, *dies caræ cognationis* ou *Chariſtia* : cette fête eſt marquée au mois de février dans le calendrier ruſtique qui ſe voit à Rome ſur un ancien marbre ; elle ſe trouve auſſi dans le calendrier de Conſtantin. Valere Maxime nous enſeigne ce que c'étoit. « Nos ancêtres (dit-il) établirent » un feſtin ſolemnel, qu'ils appellerent *Chariſtia*, auquel » on ne convioit que des parens ou des alliés, afin que » s'il y avoit quelque différend entr'eux, il fût terminé » plus facilement & à l'amiable dans la joie du feſtin : *Convivium etiam ſolemne majores inſtituerunt : Idque* CHARISTIA *appellaverunt : cui præter cognatos & affines nemo interponebatur ; ut ſi qua inter neceſſarios querela eſſet orta, inter ſacra menſæ & inter hilaritatem animorum fautoribus concordiæ adhibitis tolleretur.* Ovide en parle, *l.* 2. *Faſt. v.* 617.

Proxima cognati dixère Chariſtia chari,
Et venit ad ſocios turba propinqua deos.

* *Antiqq. Gr. & Rom.* Valere Maxime, *l.* 2, *c.* 1, *n.* 8.

CHARITÉ (la) ſur Loire, ville de France dans le Nivernois, entre Nevers & Cône : elle eſt ſituée ſur le penchant d'une petite colline, qui s'éleve ſur le bord de la riviere, qu'on y paſſe ſur un beau pont. Il y a un grand marché, diverſes égliſes, & un prieuré célébre de l'ordre de Cluni, que S. Hugues fit bâtir l'an 1056. Cette ville ſouffrit beaucoup durant les guerres des Anglois ; mais elle ne ſouffrit pas moins dans le XVI ſiécle, pendant les guerres civiles pour la religion. Les huguenots la prirent & la reprirent ſouvent en 1552 & 1563 ſur les catholiques. Ceux-ci en étoient les maîtres en 1569 ſous le régne de Charles IX, lorſque Wolfgang, duc de Deux-Ponts, la leur enleva, & y fit paſſer le ſecours qu'il menoit aux proteſtans dans la Guienne. Celui qui commandoit dans la place, s'enfuit ſecrétement ; & les habitans troublés de ce départ, demanderent à parlementer ; mais comme les députés de part & d'autre étoient en conférence, quelques-uns des habitans qui favoriſoient les huguenots donnerent un ſignal, & deſcendirent une corde, par laquelle les ennemis étant montés les uns après les autres, s'emparerent le 20 mai de la ville, où tout étoit dans la crainte & dans la confuſion. Elle fut donnée en proie aux Allemans, au lieu d'un mois de paye qui leur étoit dû, & qu'ils demandoient. * Gui Coquille, *hiſtoire du Niv.* De Thou, *hiſt. l.* 31, 34 & 45.

CHARITÉ. (Freres de la) On connoît en France ſous ce nom les religieux hoſpitaliers de la congrégation de S. Jean de Dieu : on les appelle en Eſpagne Freres de l'hoſpitalité ; & en Italie, Freres *Fatte ben Fratelli.* Saint Jean de Dieu, qui inſtitua cet ordre, étoit né dans le royaume de Portugal : il fut pendant quelques années berger, ſoldat, économe, artiſan ; enfin Dieu l'ayant touché, il s'appliqua à ſervir les malades ; & tant ſon travail que ſes quêtes le mirent en état de louer l'an 1540 une maiſon pour y retirer les pauvres malades, à qui il procuroit toute ſorte de ſecours. Ce nouvel hôpital devint très-célébre en peu de temps, & pluſieurs prélats s'intéreſſerent à ſon agrandiſſement. Mais quoique l'inſtituteur eût pris un habit tel que le portent les freres de la Charité, il ne penſa point à donner d'autre régle que ſon exemple à ceux qui ſe joignirent à lui : ce ne fut qu'en 1572, douze ans après ſa mort, que Pie V donna à ces nouveaux religieux la régle de S. Auguſtin, & leur permit de faire promouvoir aux ordres ſacrés un d'entr'eux dans chaque hôpital, pour leur adminiſtrer les ſacremens auſſi-bien qu'aux malades. Il y avoit déja pluſieurs hôpitaux de cette congrégation en Eſpagne, & ils s'en établit d'autres auſſitôt après en Italie. Sixte V & Grégoire XIV leur accorderent de grands priviléges ; mais ayant voulu ſe ſouſtraire à la juriſdiction des ordinaires, & quelques-uns d'entr'eux négligeant le ſoin des malades pour s'appliquer à des études qui les rendiſſent capables de recevoir les ordres ſacrés, ils s'attirerent l'indignation de Clément VIII, qui par un bref du 13 février 1592, ſoumit entiérement cette congrégation à l'autorité des évêques ; ordonna qu'ils ne ſeroient plus gouvernés par un major général, & leur défendit de prendre les ordres ſacrés, & de faire profeſſion ſolemnelle, voulant qu'ils ne fiſſent qu'un ſeul vœu de pauvreté & d'hoſpitalité. Ce même pape remit néanmoins quatre ans après ces religieux dans le droit qu'ils avoient d'élire un général ; mais ce ne fut qu'en 1609, que Paul V leur permit de faire prendre les ordres ſacrés à quelques-uns de leurs freres, qui ne pouroient exercer aucune charge, afin d'être plus en état de vaquer aux beſoins ſpirituels des malades. Le bref de Clément VIII n'avoit pas eu de lieu en Eſpagne, & ils avoient toujours fait les trois vœux ſolemnels ordinaires, avec un quatriéme de ſervir les malades ; d'où il arriva que les religieux de ce royaume ſe ſéparerent des autres religieux établis en Italie & ailleurs, & qu'il y eut toujours depuis deux généraux, dont l'un gouverne les maiſons d'Eſpagne, & des pays ſoumis au roi catholique, tant dans les Indes qu'en Amérique, & l'autre qui fait ordinairement ſa réſidence à Rome, gouverne toutes les autres maiſons de l'ordre. Ceux d'Eſpagne crurent néanmoins néceſſaire de faire confirmer leurs uſages par l'autorité apoſtolique ; & Paul V, toujours favorable à cette congrégation, en approuvant leur conduite, leur permit de plus, d'avoir deux prêtres de leur ordre dans chaque hôpital. Le même pape accorda depuis, les mêmes graces aux religieux d'Italie, de France, de Pologne & d'Allemagne ; & il les déclara encore exempts de la juriſdiction des ordinaires : ce qu'Urbain VIII confirma vers l'an 1638, avec cette reſtriction, que cette exemption n'auroit lieu que dans les provinces où il y auroit plus de douze maiſons, & que dans celles où il y en auroit moins, les évêques examineroient les recettes & les dépenſes conjointement avec les provinciaux & les autres ſupérieurs. Les religieux de la Charité ne s'établirent en France qu'en 1601, par le moyen de Marie de Médicis, qui leur donna dans le fauxbourg Saint-Germain, la place où ils ont bâti un des plus célébres hôpitaux. L'année ſuivante, Henri IV leur permit par ſes lettres patentes de s'établir dans toutes les villes du royaume où ils ſeroient appellés ; & en 1617 Louis XIII leur en donna de nouvelles qui confirmerent celles de ſon prédéceſſeur. Il y a en France un provincial vicaire général né, en conſéquence d'une bulle d'Alexandre VII, du 15 juillet 1664, & un autre vicaire général en Pologne. La ſupériorité du major général dure ſix ans, & le chapitre général ſe tient pour chaque changement :

Digitized by Google

le chapitre provincial s'assemble tous les trois ans, & l'on y nomme un nouveau provincial. * Heliot, *hist. des ord. mon. tome IV, c.* 18.

CHARITÉ (Filles de la) Congrégation instituée par M. Vincent de Paul, & par madame le Gras à Paris. *Voyez* GRAS (Louise de Marillac, veuve de M. le) Ces filles, qui sont aussi appellées *les servantes des pauvres*, ont un séminaire dans le fauxbourg Saint Denys; & c'est dans ce lieu qu'on les reçoit toutes. Elles ne sont admises à faire des vœux simples, qu'après cinq ans d'épreuves; elles les font seulement pour un an, & toute leur vie elles les renouvellent le 25 de mars, avec la permission de leurs supérieurs, qui sont le supérieur général de la congrégation de la mission, & sous son autorité les visiteurs des provinces. Leur principal emploi est de servir les pauvres dans les paroisses où on les a reçues, & elles ne sont que deux ou trois dans chaque logement. Elles servent aussi dans plusieurs hôpitaux de Paris, comme aux Invalides, aux Incurables, aux Petites-maisons & aux Enfans trouvés. Le cardinal de Retz, archevêque de Paris, approuva cet institut au mois de janvier 1655. Le roi Louis XIV l'autorisa ensuite par lettres patentes de 1657; & le cardinal de Vendôme, légat en France, le confirma en 1660, au nom du pape Alexandre VII. Louise-Marie de Gonzague, reine de Pologne, avoit établi quelques-unes de ces filles à Warsovie dès l'an 1652, & elles y avoient donné des preuves de leur zèle en servant les pestiférés. Présentement elles ont près de trois cens établissemens, tant en France qu'en Pologne, & dans les Pays-Bas: & par-tout elles menent une vie très-pauvre. * Heliot, *histoire des ord. mon. tome VIII, c.* 14.

CHARITE CHRETIENNE, ordre que Henri III, roi de France & de Pologne, institua pour les pauvres soldats estropiés au service du roi & du public. Il leur assigna pour leur entretien un revenu sur les hôpitaux & maladeries de France, & leur donna à Paris une maison au fauxbourg S. Marcel. Il ordonna que ceux qui seroient reçus en cet ordre charitable, porteroient sur leurs manteaux, au côté gauche, une croix ancrée de satin blanc, en broderie, orlée & brodée de bleu-céleste, & au milieu de la même croix, une lozange de satin bleu-céleste chargée d'une fleur de lys d'or, & ces mots en broderie d'or: *Pour avoir fidélement servi.* La mort de Henri III empêcha les suites de cette belle entreprise, qui a été renouvellée par le roi Louis XIV, par l'établissement de l'hôtel royal des Invalides. * Favin, *au liv.* 3.

CHARITÉ DE NOTRE-DAME (hospitalieres de la) Religieuses engagées par leur état à rendre aux femmes malades les mêmes services que les religieux de la congrégation de S. Jean de Dieu rendent aux hommes. Simone Gaugain, connue sous le nom de *la mere Françoise de la Croix*, institua cet ordre à Paris, avec cinq ou six personnes de son sexe, avec qui elle avoit été novice dans un couvent du diocèse d'Evreux, où elle avoit été persécutée comme magicienne. La premiere maison de cet ordre est l'hôpital de la Charité de Notre-Dame, proche les minimes de la Place royale. La mere Françoise commença à y demeurer dès l'an 1624, & ne fit ses vœux solemnels que le 24 juin 1629. Elle acquit aussi au fauxbourg S. Antoine le lieu appellé communément la Raquette, & les religieuses de la Place royale y alloient tour-à-tour pour servir les malades, jusqu'à ce qu'en l'an 1690, ces deux maisons furent entiérement séparées, & les biens partagés. Il y a plusieurs maisons de cet institut en divers lieux de France. Leurs constitutions leur furent données par Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, & approuvées l'an 1633 par Urbain VIII, qui leur donna la régle de S. Augustin; elles joignent aux trois vœux ordinaires celui d'exercer l'hospitalité envers les femmes malades; mais elles ne reçoivent ni les femmes grosses, ni celles qui ont des maladies contagieuses. * Heliot, *hist. des ord. mon. tome IV, ch.* 48.

CHARITÉ DE S. HIPPOLYTE (Freres de la) congrégation de religieux hospitaliers, qui ne sont connus que dans les Indes occidentales, & qui rendent aux malades dans les hôpitaux, les mêmes services que les religieux de la congrégation de S. Jean de Dieu. Bernardin Alvarez, bourgeois de la ville de Mexique, institua cet ordre avec l'aide de quelques personnes pieuses, qui contribuerent à fonder un hôpital avec une église dédiée à S. Hyppolite, patron de la ville, & se consacrerent avec lui au service des pauvres. SixteV, dès le commencement de son pontificat, approuva les réglemens que Bernardin avoit dressés, & en peu de temps il y eut plusieurs autres hôpitaux semblables à celui de S. Hyppolite auquel ils s'unirent. Clément VIII leur accorda les privileges dont jouissoient les religieux de la congrégation de S. Jean de Dieu, & leur permit d'élire un général, dont l'élection se feroit par les vingt plus anciens de la congrégation, ce qui s'observe encore. Ils ne firent d'abord que deux vœux simples de chasteté & de pauvreté; mais Clément VIII, par sa bulle du premier octobre 1593, leur ordonna d'en faire deux autres de perpétuelle hospitalité & d'obéissance; & cela subsista jusqu'à l'an 1700, qu'Innocent XI leur ordonna de faire les quatre vœux solemnels, sous la régle de S. Augustin. * Heliot, *hist. des ord. mon. tome IV, c.* 19.

CHARITÉ DE LA SAINTE VIERGE, ordre religieux sous la régle de S. Augustin, fut établi dans le diocèse de Châlons en Champagne, par Gui, seigneur de Joinville & du Bourg-Saint-George, qui fonda le monastere ou hôpital à Boucheraumont dans le même diocèse. Les papes Boniface VIII & Clément VI approuverent cet institut, auquel on donna le monastere des Billettes, bâti à Paris en la maison d'un Juif convaincu d'un crime atroce contre la sainte Hostie, qu'il avoit percée d'un coup de canif: cela arriva l'an 1290. Consultez S. Antonin, & plusieurs autres auteurs allégués par Sponde, *A. C.* 1290, *n.* 1.

CHARITES ou CARITES, *cherchez* GRACES.

CHARITON d'Agrigente, entreprit, pour venger un jeune homme qu'il aimoit, nommé Ménalippe, de tuer Phalaris, tyran de leur commune patrie, vers la seconde année de la LII olympiade; & 571 ans avant J. C. Il fut découvert; & Ménalippe ayant su qu'il étoit arrêté, alla se livrer au tyran, & il lui dit que ce n'étoit qu'à sa priere que Chariton avoit fait cette entreprise. Phalaris étonné de l'amitié de ces deux personnes, leur pardonna, à condition qu'ils sortiroient de Sicile. La prêtresse d'Apollon à Delphes, rendit encore plus célébre leur liaison, par un distique qu'elle fit à leur honneur, où elle les propose comme un modèle d'amitié. Elien, *var. hist. l.* 2, *c.* 4. Athénée, *l.* 13.

CHARITON, moine Grec, fut fait patriarche de Constantinople l'an 1177, & ne tint ce siége qu'onze mois: Théodose lui succéda. * Baronius, *A. C.* 1147 & 1148. Banduri, *imp. orient. l.* 8 *comm.*

CHARITON, fille de Lucilien, homme illustre, fut mariée à Jovien, qui fut fait empereur l'an 363, & mourut au commencement de l'année suivante. Elle eut quelques enfans de ce mariage, & entr'autres Varronien, qui fut consul l'an 364 avec son pere: on lui donna aussi le titre de nobilissime, égal à celui de César; mais Valentinien qui succéda à Jovien, fit crever un œil à cet enfant, pour lui ôter toute espérance de parvenir à l'empire. Chariton avoit perdu son pere l'année précédente, & ces malheurs domestiques ne la toucherent pas assez pour en mourir. Elle vivoit encore l'an 380, & depuis on ne parle plus d'elle. * Banduri, *Numism. imp. Rom.*

CHARITOPULE (Manuel) patriarche de Constantinople, *cherchez* MANUEL CHARITOPULE.

CHARKLIQUEU, bourg à deux lieues de Tocat, dans la Cappadoce ou Amasie, province de la Natolie. Il est situé dans un beau pays, entre des côteaux fertiles, où il croît d'excellent vin. C'est où se font les meilleurs maroquins bleus, à cause de la bonté de ses eaux. Tocat & ce bourg sont célébres pour ces sortes

de maroquins ; Diarbekir & Bagdat, pour les rouges ; Moſſul, ou l'ancienne Ninive, pour les jaunes, & Orſa, pour les noirs. A deux mille pas de ce bourg, on voit une roche que l'on croit avoir ſervi de retraite à S. Jean Chryſoſtôme pendant ſon exil. Du côté du levant, on monte huit ou neuf dégrés, qui conduiſent à une petite chambre, où il y a un lit, une table & une armoire, le tout taillé dans le roc ; & du côté du couchant, on monte cinq ou ſix autres dégrés qui menent à une petite galerie, auſſi taillée dans le roc, quoiqu'il ſoit d'une dureté extraordinaire. Les chrétiens du pays diſent que ce ſaint ſe mettoit ſur cette galerie pour y prêcher au peuple qui accouroit de toutes parts. Parceque les marchands chrétiens ſont toujours le plus grand corps dans les caravanes qui paſſent par ce pays ; elles s'arrêtent deux ou trois jours à Charkliqueu, pour donner le temps aux chrétiens d'aller faire leur dévotion ſur cette roche, où l'évêque du lieu, ſuivi de quelques prêtres, chacun un cierge à la main, vient dire la meſſe. Les caravanes y font auſſi quelque ſéjour, afin d'y faire proviſion de vin pour le voyage. * Tavernier, *voyage de Perſe*.

CHARLAS (Antoine) prêtre, étoit de Conſerans. Il fut pendant pluſieurs années ſupérieur du ſéminaire de Pamiers ſous l'épiſcopat de M. Caulet. Après la mort de ce prélat, arrivée le 7 août 1680, il alla à Rome, où il ſe fixa. Il y compoſa divers ouvrages. 1. *Tractatus de libertatibus eccleſiæ gallicanæ*, à Liége 1684, *in*-4°. Son but d'abord étoit ſeulement d'attaquer différens abus qu'il croyoit avoir été introduits par les juriſconſultes François, & par les magiſtrats de ce royaume, ſous prétexte de conſerver les libertés de l'égliſe gallicane. Mais M. Caſoni, depuis cardinal, l'engagea à étendre la matiere, & à traiter auſſi des droits & des prérogatives du pape, que l'on prétendoit violés dans les quatre célébres articles du clergé de France, de l'an 1682. Il y a de cet ouvrage une édition bien plus ample imprimée à Rome en 1720, *in*-4°, 3 *vol.* 2. *Cauſa Regaliæ penitùs explicata adverſùs diſſertationem Natalis Alexandri de jure Regaliæ*, à Liége 1685, *in*-4°. 3. *Diſſertatio de probabilitate*. 4. *Oratiuncula de vocandis ad epiſcopatum*. 5. *De primatu ſummi pontificis*, *in*-8°. 6. De la puiſſance de l'égliſe contre le pere Maimbourg. M. Charlas eſt mort à Rome le 7 avril 1698.

CHARLEMONT, petite ville des Pays-Bas, dans le comté de Namur, avec une très-bonne fortereſſe. L'empereur Charles V la fit bâtir en 1555, & elle eſt ſituée ſur le haut d'une montagne, avec de bons boulevards, & d'autres défenſes très-régulieres. La Meuſe lave le pied de ce mont, au-deſſous de Givet, à trois lieues de Mariembourg, & à ſept de Namur. On la nomme en latin *Carolomontium*. Elle fut cédée aux François par le traité de Nimegue en 1680. * Sanſon. Baudrand.

CHARLEMONT, bourg & fortereſſe de l'Ultonie dans le nord d'Irlande. Quelque forte que ſoit cette place, elle fut contrainte de ſe rendre au mois de ſeptembre 1689 au duc de Schomberg. Ayant été réduite à l'extrémité, faute de proviſions. Elle eſt ſur une montagne dans le comté d'Armagh, au pied de laquelle coule une riviere nommée Blackwater, à quatre milles au ſud-eſt de Dungannon. Ce fut le roi Charles qui la fit fortifier, & ce fut pour ce ſujet qu'on l'appella Charlemont. * *Dict. anglois*.

CHARLEROI, ville & fortereſſe des Pays-Bas, dans le comté de Namur, ſur les frontieres du Hainaut. Elle eſt ſur une petite montagne près de la Sambre, environ à cinq lieues de Namur, & à ſix de Mons. C'étoit un bourg, dit le Charnoi, que les Eſpagnols fortifierent en 1666, & auquel ils donnerent le nom de Charleroi, du nom de Charles II, roi d'Eſpagne. Depuis, les François prirent cette place en 1667, & elle leur fut cédée par la paix d'Aix-la-Chapelle, conclue le 2 mai de l'an 1668. Le prince d'Orange eſſaya vainement de la ſurprendre ſur la fin de 1672. Elle fut rendue à l'Eſpagne par la paix de Nimegue conclue en 1678. Les François l'ont repriſe en 1693, & l'ont rendue par la paix de Ryſwick en 1697.

CHARLES BORROMÉE (ſaint) *cherchez* BORROMEE.

EMPEREURS.

CHARLES I de ce nom, empereur d'occident ; *cherchez* CHARLES I, dit *le Grand*, ou CHARLEMAGNE, roi de France.

CHARLES II, *cherchez* CHARLES II, dit *le Chauve*, roi de France.

☞ CHARLES III, ſurnommé *le Gros* ou *le Gras*, étoit le troiſiéme fils de Louis le Germanique, & lui ſuccéda au royaume d'Allemagne, le 8 août 876. Pour ſatisfaire aux inſtances du pape Jean VIII, qui demandoit du ſecours contre les Saraſins, Charles paſſa en Italie en 879, & en fut couronné roi la même année. Il vint à Rome ſur la fin de l'an 880, & fut couronné empereur le jour de Noël de la même année. Quelques auteurs mettent ce couronnement en 881 ; mais, comme le remarque le pere Pagi, c'eſt qu'ils commencent l'année à Noël. Après la mort de Carloman, roi de France, Charles *le Simple* devoit naturellement lui ſuccéder ; mais comme il étoit à peine âgé de quatre ans, & que la France avoit beſoin d'un prince capable de s'oppoſer aux Normans, & qui pût gouverner par lui-même, les grands offrirent la couronne à l'empereur Charles, qui l'accepta. Il paſſa donc en France au commencement de l'an 885, & reçut à Gondreville les hommages & le ſerment de fidélité de ſes nouveaux ſujets. Il repaſſa auſſitôt en Allemagne, & ne revint en France en 886, que pour faire une paix honteuſe avec les Normans, qui depuis plus d'un an aſſiégeoient Paris. Ce prince tomba dans une telle foibleſſe de corps & d'eſprit, que les ſeigneurs qu'il avoit aſſemblés à Tribur le 11 novembre 887, le déclarerent incapable de régner, & reconnurent pour roi Arnoul, ſon neveu, fils naturel de Carloman, roi de Baviere. Charles ſe vit auſſitôt abandonné de tout le monde ; & peut-être ſeroit-il mort de faim, ſi Luitpert, archevêque de Mayence, ne l'eut nouri juſqu'à ce qu'on eut pris les meſures néceſſaires pour ſa ſubſiſtance. Il mourut à Neidingen, ſur le Danube, le 13 janvier 888, & ſon corps fut enterré dans le monaſtere de Richenaw, qui eſt dans une iſle du lac de Conſtance. Un évêque de Conſtance fit rétablir ſon tombeau dans le ſeiziéme ſiécle, & y fit graver une épitaphe qui s'y voit encore aujourd'hui. * *Annales de S. Bertin, de Metz & de Fuldes*. Regin. Sigebert. Aimoin. Othon de Friſingen, &c.

CHARLES IV, empereur, roi de Bohême, duc de Luxembourg, fils de JEAN, roi de Bohême, & petit-fils de l'empereur HENRI VII, fut élu un an avant la mort de Louis de Baviere, à la ſollicitation du pape Clément VI, & du roi de France, Philippe *de Valois*. Ce qui ſe fit à Rentz, village ſur le Rhin, au-deſſus de Coblents, ſur la fin du mois de juillet de l'an 1346. Edouard, roi d'Angleterre, le marquis de Miſnie, & Guntier, comte de Schwartzembourg avoient auſſi été créés ; mais Charles demeura paiſible poſſeſſeur de l'empire. Il ſe trouva à la bataille de Creci donnée l'an 1346, en laquelle il perdit ſon pere, & fut bleſſé de trois coups. Pierre Bertrand, cardinal, évêque d'Oſtie, le couronna à Rome l'an 1355, & l'année ſuivante Charles étant à Nuremberg, fit la célébre conſtitution que l'on appelle *la Bulle d'Or*, pour l'élection des empereurs. Elle eſt ainſi appellée du grand ſceau d'or de figure ronde, qui y eſt attaché avec des cordons de ſoie jaune & rouge, ſur lequel, d'un côté, cet empereur aſſis en ſon thrône, & de l'autre, le capitole de Rome, ſont repréſentés. Elle contient 30 chapitres enfermés en 24 feuilles de parchemin reliées à la façon d'un livre. Il en publia les 23 premiers à Nuremberg le 10 de janvier 1356, & les ſept autres à Metz le jour de Noël. Il eſt à propos de remarquer la diviſion qu'il fit de l'empire,

Digitized by Google

pire, par le nombre de quatre ; car il inſtitua quatre *ducs*, quatre *landgraves*, quatre *marquis*, &c. *Voyez* ALLEMAGNE. Charles IV eut pour l'égliſe un ſi profond reſpect, qu'on le nomma *l'empereur des prêtres*. Il accrut ſon royaume de Bohême, de la Luſace & de la Siléſie. Il y fonda la nouvelle ville & l'univerſité de Prague ; & il acheta d'Othon de Baviere, ſon gendre, le marquiſat de Brandebourg, dont il inveſtit ſon fils Venceſlas, lequel le céda depuis à Sigiſmond ſon frere. Charles introduiſit, autant qu'il lui fut poſſible, en Allemagne, les loix & les coutumes de France, où il avoit été élevé à la cour. On dit que comme il avoit ruiné ſa maiſon pour acquérir l'empire, il ruina enſuite l'empire pour pouvoir rétablir ſa maiſon. On dit encore de ce prince qu'il parloit pluſieurs langues, & qu'il formoit de beaux deſſeins, mais qu'il n'exécutoit rien. Il épouſa 1°. *Agnès*, fille de *Rodolphe* Palatin, dont il n'eut point d'enfans : 2°. *Blanche*, fille de *Charles* de Valois, dont il eut quatre filles : 3°. *Anne* de Siléſie, de laquelle il eut VENCESLAS, & SIGISMOND, tous deux empereurs : 4°. *Elizabeth*, fille de *Rodolphe*, duc de Stetin. Il mourut le 29 novembre 1378 dans la ville de Prague, âgé de 63 ans, après en avoir regné 32. * Crants, *Metrop.* Æneas Sylvius, *hiſt de Bohéme.* Trithème. Onuphre, *en la chron.* Sponde & Bzovius, *aux annal. eccleſ.* Favin.

CHARLES V, nommé communément CHARLES-QUINT, empereur & roi d'Eſpagne, étoit fils aîné de PHILIPPE I, archiduc d'Autriche, & de *Jeanne* reine de Caſtille. Il naquit à Gand le 24 février de l'an 1500 ; & après la mort de l'archiduc ſon pere, il fut élevé ſous la tutelle de Guillaume de Croi, ſeigneur de Chievres, ſon gouverneur, & ſous la conduite d'Adrien d'Utrecht ſon précepteur, qu'il fit depuis élire pape. Il ſuccéda aux états de la maiſon de Bourgogne & à la couronne d'Eſpagne, dont il alla prendre poſſeſſion l'an 1517 ; & deux ans après, les électeurs le firent empereur à Francfort, après la mort de Maximilien I, ſon grand-pere. Il avoit eu pour concurrent François I, roi de France, dont la valeur déja connue fit peur aux électeurs, qui craignirent de voir leur autorité rabaiſſée ; au lieu que la grande jeuneſſe de Charles, qui paſſoit d'ailleurs pour un prince de peu de génie, le rendoit moins redoutable ; ce qui le fit élire au préjudice de ſon rival. Cette préférence mit la diviſion entre ces deux princes, déja jaloux l'un de l'autre, & ils éclaterent dans la ſuite par une guerre ouverte en 1521. Le prétexte fut la protection qu'accordoit le roi à la maiſon de la Marck contre la maiſon de Croi, que protégeoit l'empereur. Ce dernier fit une ligue avec le pape Léon X, entra en France avec pluſieurs armées, & y prit Ardres & Tournai, dans le même temps qu'il perdoit Fontarabie. En Italie les François furent plus maltraités. Lautrec, après avoir laiſſé prendre Milan, perdit la bataille de la Bicoque, ce qui entraîna la perte de tout le Milanez. En 1523 Charles-Quint trouva moyen de faire entrer dans la ligue Henri VIII roi d'Angleterre, & de corrompre Charles de Bourbon, connétable de France. Les tentatives que firent les armées de la ligue ſur la Bourgogne, ſur la Picardie, & ſur Bayone, furent inutiles ; mais en Italie les François, ſous l'amiral Bonnivet, furent défaits à Biagras. Ce mauvais ſuccès fut ſuivi l'an 1525 de la bataille de Pavie, dans laquelle François I fut fait priſonnier, & mené en Eſpagne, où Charles le fit traiter très-durement dans ſa priſon. Il en ſortit en 1526, par le traité forcé de Madrid, qu'il fit caſſer après ſon retour en France. L'an 1527 l'armée de l'empereur prit Rome, & le pillage de cette ville dura deux mois, pendant leſquels les Eſpagnols, quoique catholiques, ſurpaſſerent de beaucoup en violence les Allemans, qui profeſſoient les erreurs de Luther. L'empereur feignit de n'approuver pas ce procédé, prit le deuil, & fit faire des proceſſions publiques pour la délivrance du pape, qui étoit Clément VII ; mais ces grimaces jointes à l'impunité de ceux qui avoient fait ce coup, ne ſervirent qu'à démaſquer ſa diſſimulation. Cependant le pape ayant acheté bien chérement ſa liberté, s'accorda l'an 1529 avec Charles, qui conclut auſſi le traité de Cambrai avec les François le 5 août de la même année. Au mois d'octobre ſuivant, l'empereur chaſſa Soliman de devant Vienne. En 1535 il paſſa en Afrique, avec une armée de plus de 50000 hommes, prit le fort de la Goulette, & rétablit Mulei Haſſan dans Tunis, puis il repaſſa en Italie. De-là en 1536 il porta la guerre en Provence, où il perdit plus de 30000 hommes, & où quelques payſans, enfermés dans le château de Mui, dans le diocèſe de Fréjus, arrêterent ſon armée, & manquerent de le tuer lui-même. Il aſſiégea Marſeille inutilement, & fut obligé de s'en retourner par les Alpes, ſans avoir rien fait dans cette entrepriſe. La tréve ſe fit à Nice l'an 1538, & Charles paſſa enſuite par la France, où il trompa le roi par ſes promeſſes, & alla châtier les Gantois révoltés. Ceux-ci envoyerent des ambaſſadeurs au roi François I, pour le prier de les recevoir en ſa protection, comme anciens ſujets de la couronne ; mais le roi les refuſa, à cauſe de la tréve & de l'alliance qu'il y avoit alors entre l'empereur & lui. Charles-Quint l'ayant ſu, envoya prier François I en 1539 de lui donner paſſage par ſes états, & promit à George de Selve, évêque de Lavaur, ambaſſadeur du roi auprès de lui, de rendre Milan. Il pria pourtant que l'on n'agitât point cette affaire à ſon paſſage, de peur qu'on ne crût qu'il avoit agi par contrainte. Enſuite il fut reçu en France avec beaucoup de magnificence ; car les deux fils de France le conduiſirent par tout le royaume, & il entra dans Paris avec une grande pompe, accompagné du roi même. On a mis en queſtion, lequel de ces deux monarques fut le plus grand dans cette conjoncture ; ou l'empereur, qui ſe livra avec tant de confiance entre les mains d'un prince, qu'il avoit ſi ſouvent irrité, & qu'il avoit traité ſi rudement durant ſa priſon ; ou le roi, qui pour recevoir ſon hôte avec plus de civilité, ne le voulut importuner d'aucune demande, quelque juſte qu'elle fût. La queſtion ne ſera pas difficile à décider, ſi l'on conſidere que François I ſacrifia ſes propres intérêts à ſa généroſité, & que Charles-Quint au contraire, après avoir fait céder le ſoin de ſa ſureté à celui de ſes intérêts, leur ſacrifia ſa parole même, qui devoit être inviolable. Pendant ſon ſéjour en France, il avoit confirmé la promeſſe qu'il avoit faite de rendre Milan, & s'étoit engagé au connétable Anne de Montmorenci, qui en répondit au roi pour lui. Mais lorſqu'il fut arrivé à Valenciennes, & que l'évêque de Lavaur le preſſa de tenir ſa parole, il uſa d'abord de quelques excuſes, & enſuite ſe déclara tout-à-fait. Ce qui fit éloigner de la cour le connétable, & ralluma la guerre entre les deux princes en 1542. L'année précédente l'empereur avoit paſſé en Afrique contre Barberouſſe ; mais cette entrepriſe avoit été malheureuſe, & il étoit revenu en Eſpagne avec grande perte. La guerre qu'il fit en France, fut ſuivie d'auſſi peu de ſuccès : ſon armée fut même défaite à Cerizoles, & la paix fut conclue à Crépi l'an 1545. Quant à ce qui regarde la religion, on l'accuſe avec raiſon d'avoir laiſſé croître l'héréſie pendant trente ans en Allemagne, pour profiter des diviſions qu'elle faiſoit naître ; ce qui ſe voit que trop par l'édit nommé *Interim*, qui ordonnoit de ſuivre certaines formules de doctrine, accordant cependant la liberté du mariage pour les prêtres, & l'uſage du calice aux laïcs, en attendant un concile. Il eſt vrai qu'il pourſuivit avec aſſez de chaleur les princes proteſtans d'Allemagne ; mais ſes intérêts l'y portoient peut-être davantage que la religion, dans le deſſein qu'il avoit d'établir une monarchie univerſelle, comme on l'en accuſe juſtement. Quoi qu'il en ſoit, il eſt ſûr, que s'occupant contre les étrangers, dans le temps que Luther troubloit l'Allemagne, & ne lui oppoſant que des théologiens & de vains édits, il lui donna le temps d'élever ſa nouvelle égliſe, & d'y attirer les princes & les peuples, qu'on appella *proteſtans*, pour avoir proteſté en 1529 contre le réglement de la diéte de Spire, qui obli-

geoit chacun à ſe conformer à l'ancienne doctrine. Depuis, ce parti s'étant encore affermi par la ligue offenſive & défenſive de Smalcalde en 1530, il ne put le détruire, ni par les proſcriptions, ni par la victoire qu'il gagna à Mulberg ſur la puiſſante armée des confédérés en 1547, ni par la détention de leurs principaux chefs, Jean Frédéric électeur de Saxe, & Philippe landgrave de Heſſe. Lorſque les Allemans reprirent les armes ſous la protection de la France en 1551 & en 1552, il fut contraint de conſentir à la paix; & par le traité de Paſſaw, il leur accorda, outre l'élargiſſement des priſonniers, la liberté de conſcience appellée *Evangélique*, la poſſeſſion des biens eccléſiaſtiques qu'ils avoient uſurpés, & le privilége d'être du nombre des juges de la chambre impériale. Le peu de ſuccès qu'eut ſon entrepriſe ſur Metz, qu'il aſſiégea en 1552 avec une armée de plus de 100000 hommes, fut comme la borne de ce *Plus outre*, qu'il portoit en ſa deviſe: la fortune s'étoit déclarée en faveur de Henri II, fils & ſucceſſeur de François I, ce qui fit réſoudre Charles-Quint à la retraite. Après avoir cédé ſes états d'Allemagne à Ferdinand ſon frere, & avoir remis les autres à Philippe ſon fils, le 26 octobre 1555 à Bruxelles, il ſe retira en Eſpagne, dans le couvent de S. Juſt, de l'ordre des Jéronimites, qui eſt dans la province d'Eſtrémadure, à huit milles de Palença. Il y mourut environ 3 ans après, le 21 ſeptembre 1558, âgé de 58 ans, 7 mois moins trois jours, après avoir tenu l'empire 38 ans, 2 mois & 24 jours. C'étoit un prince d'un grand eſprit, d'une profonde politique, d'un courage vaſte & entreprenant, mais facile à être ébranlé dans l'adverſité, comme il a paru dans ſa fuite devant le duc Maurice, & dans ſon abdication; ambitieux au reſte juſqu'à l'excès, ſacrifiant à la paſſion de dominer, & ſa parole & ſa religion, dur, inflexible, vain & plein de lui-même, mais couvrant ſes défauts avec adreſſe, & affectant quelquefois, pour les déguiſer, de pratiquer au dehors les vertus qui leur étoient les plus oppoſées. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à AUTRICHE. Son frere FERDINAND lui ſuccéda à l'empire. C'étoit Charles qui l'avoit fait élire roi des Romains; mais il s'en étoit repenti depuis, & avoit inutilement mis toutes choſes en uſage, pour le faire renoncer à ſon droit en faveur de ſon fils Philippe II, roi d'Eſpagne. * Guichardin. Paul Jove, & de Thou, *hiſt.* Sandoval, *Vida de Carlos V.* Langei. François de Beaucaire. Sponde, &c. Bayle, *diction. critique.*

CHARLES VI, empereur des Romains, fut le cinquiéme fils de l'empereur LÉOPOLD, & frere de Joſeph. Il avoit pour mere, *Eléonore-Magdeléne-Thérèſe*, fille de *Philippe-Guillaume*, électeur Palatin. Il naquit le premier octobre 1685, & il reçut l'an 1687, après le couronnement de Joſeph, en qualité de roi de Hongrie, le titre d'archiduc. Il commença dès ſa jeuneſſe à aimer les exercices militaires, & les apprit avec beaucoup de ſoin. On lui donna en 1694 pour premier gouverneur Antoine Fleuriau, prince de Lichtenſtein, & pour précepteur le pere André Bauer, jéſuite. On lui inſpira de bonne heure beaucoup de zèle pour la religion romaine, & une eſtime ſinguliere pour les eccléſiaſtiques & particuliérement pour les jéſuites, & on lui enſeigna en même temps les langues & les ſciences. Charles II, roi d'Eſpagne, lui envoya l'ordre de la toiſon d'or, & on ſouhaitoit que le jeune archiduc vînt en Eſpagne. On ne put pas s'y réſoudre alors; mais Ferdinand Bonaventure, comte de Harrach, fut député en 1696 à la cour d'Eſpagne; parceque non-ſeulement le roi n'avoit point d'héritiers, mais ne pouvoit pas même en eſpérer. Pluſieurs grands tâcherent d'engager le roi de diſpoſer de la ſucceſſion au trône en faveur du prince électoral de Baviere, qui étoit fils d'une princeſſe d'Autriche, dont la mere étoit fille de Philippe IV, roi d'Eſpagne. Mais à ce parti il s'en oppoſa un autre, qui porta, dit-on, le roi à nommer, par un teſtament, l'archiduc à la ſucceſſion; nomination qui fut annullée dans la ſuite; le prince électoral héréditaire de Baviere, & après ſa mort, Philippe II, fils du Dauphin, ayant été déclaré héritier de toute la monarchie eſpagnole. Le roi étant mort, on vit naître auſſitôt la guerre que l'on nomme de la ſucceſſion. Philippe V ſe rendit en Eſpagne dès l'an 1701, & arriva à Madrid le 24 février. Les Etats généraux, de même que Guillaume, roi d'Angleterre, reconnurent d'abord Philippe; mais ils ſignerent peu à près, la grande alliance avec l'empereur. Le duc de Mantoue reçut des troupes françoiſes dans ſa réſidence, & fut mis, à cauſe de cela, au ban de l'empire. L'électeur de Cologne en laiſſa auſſi entrer dans ſes états, ſous le nom de troupes du Cercle de Bourgogne. L'électeur de Baviere prit le parti de la France. Le prince Eugène de Savoye paſſa enſuite les Alpes, & on ſe battit avec beaucoup de chaleur près de Carpi & de Chiari. Les cercles du Rhin, d'Autriche, de Franconie & de Souabe s'aſſocierent l'année ſuivante, & l'on eut occaſion de voir alors la différente diſpoſition des eſprits en Allemagne. Le maréchal de Villeroi fut contraint par les Allemans de ſortir de Crémone. Philippe V alla en perſonne à Naples, & de-là à Milan, où il ſe donna une ſanglante bataille près de Luzara, entre le prince Eugène & le duc de Vendôme. Joſeph, roi des Romains, & le prince Louis de Bade, aſſiégerent Landau, qui fut obligé de capituler. Le même prince, & le maréchal de Villars en vinrent aux mains près de Friedlingen. L'électeur de Baviere ſurprit Ulm, & les impériaux prirent Kayſerswerth. Le duc de Marlborough commandoit dans les Pays-Bas. On pourra voir les circonſtances de cette guerre plus en détail aux articles LÉOPOLD, JOSEPH, EUGÈNE, &c. L'archiduc fut proclamé roi d'Eſpagne à Vienne l'an 1703, ſous le nom de Charles III. Il ſe rendit enſuite en Eſpagne par la Hollande, l'Angleterre & le Portugal. Il publia à Lisbonne le 9 mars 1704 un manifeſte, & Philippe V lui en oppoſa un autre, par lequel il lui déclaroit la guerre auſſi-bien qu'au roi de Portugal. Les alliés prirent le 4 août 1704 la forteresſe de Gibraltar. Léopold étant mort en 1705, Joſeph lui ſuccéda dans l'empire d'Allemagne. Charles s'empara, pendant ce temps-là, de Barcelone, qui fut peu après aſſiégée, mais vainement, par les Eſpagnols. Les Portugais pénétrerent juſque dans le cœur de l'Eſpagne, & firent proclamer à Madrid le 2 juillet 1706 Charles III roi d'Eſpagne. Mais les Portugais furent bientôt après repouſſés de Madrid & des environs, & Philippe V y fit ſon entrée le 22 ſeptembre. Pierre II, roi de Portugal, mourut le 9 décembre de la même année, ce qui fut pour Charles un grand ſujet d'affliction. Mais Jean V qui lui ſuccéda, promit non-ſeulement de tenir ferme à la grande alliance; mais de plus il ajouta qu'il avoit deſſein d'épouſer une ſœur de Charles. Il reçut dans le même temps l'agréable nouvelle d'avoir été créé duc de Milan, le 13 janvier 1707, & que la plus grande partie des Pays-Bas Eſpagnols étoit tombée entre les mains des alliés. Philippe V recouvra tout en Eſpagne, à l'exception de la Catalogne. L'amiral Anglois Leake s'empara dans ces entrefaites de la Sardaigne, & le général Stanhope de l'iſle de Minorque. Le pape, qui avoit reconnu Philippe V pour roi d'Eſpagne, fut contraint en 1709 de reconnoître Charles III pour roi de cette monarchie. Le marquis de Prié menaça le pontife de faire hiverner dans ſes états une armée qui y vivroit à diſcrétion. Cette menace fit hâter la déclaration. Les armes des alliés furent heureuſes l'année ſuivante. Philippe V s'en reſſentit, & l'on étoit ſur le point de croire qu'il repaſſeroit les Pyrénées pour ſe retirer. L'amiral Norris ruina le deſſein qu'il avoit formé ſur la Sardaigne. Charles marcha contre Philippe, & il ſe donna entr'eux une bataille près d'Alménara. Philippe, qui fut obligé de fuir, abandonna ſon camp à l'ennemi. La même choſe arriva près de Sarragoſſe, après quoi la plus grande partie des Aragonnois paſſa dans le parti de Charles, qui fit ſon entrée publique à Madrid. Mais Philippe ne tarda pas long-temps à être remis de nouveau en poſſeſ-

Digitized by Google

ſion de ce qu'il avoit perdu. Car ayant obtenu un ſecours conſidérable ſous la conduite du duc de Vendôme, Charles quitta Madrid, & ſe retira en Catalogne. Il y perdit tout, à l'exception de Barcelone & de Tarragone. On reçut en 1711 la nouvelle de la mort de l'empereur Joſeph, & Charles ſortit d'Eſpagne. Il laiſſa la régence à ſon épouſe, & remit le commandement de l'armée au comte de Stahremberg. Charles devint empereur le douze octobre de la même année, le propre jour qu'il débarqua à Gènes, & fut le ſixiéme de ce nom. Il fit ſon entrée à Francfort le 19 décembre, & fut couronné le 22. Il créa en 1712 vingt-un, tant princes que comtes, chevaliers de la toiſon d'or, & ſe rendit à Vienne au mois de janvier. Il fut couronné roi de Hongrie à Presbourg le 23 mai. On continua, pendant ce temps-là la guerre, quoique ſans beaucoup de ſuccès. Les différends avec Clément XI, au ſujet de Comachio ſubſiſterent. Il y eut encore, la même année, une tréve entre le Portugal, l'Eſpagne & la France. L'empereur fut contraint lui-même de conſentir à un traité d'évacuation de la Catalogne, de Majorque & d'Yviça, afin de ſauver l'impératrice & les troupes qu'il y avoit laiſſées. Les Catalans ſe défendirent cependant encore contre les Eſpagnols. Mais la paix ayant été ſignée à Utrecht l'an 1713, Fribourg & Landau ayant été pris, cela donna occaſion à la négociation de paix qui commença à Raſtadt, & fut continuée & terminée à Bade dans l'Argow. L'ambaſſade impériale y reçut auſſi la commiſſion de conclure avec la France de la part de l'empire. L'empereur parvint par ce moyen à la poſſeſſion des Pays-Bas. On rendit Cologne & la Baviere. La paix entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies ſe conclut auſſi à Utrecht. La guerre continua cependant toujours entre l'Eſpagne & l'empereur, & les Eſpagnols ſe rendirent maîtres de Barcelone. Il ſe fit en 1715, au ſujet des Pays-Bays, un nouveau traité de barriere à Anvers avec les Etats-Généraux par la médiation de l'Angleterre. On leur accorda, en vertu de ce traité, de mettre garniſon dans les villes & forteresſes de Namur, Tournay, Menin, Furnes, Warneton, Ypres, & le fort Knoke. Le marquis de Prié, qui en avoit obtenu le gouvernement au nom du prince Eugène, prit peu de temps après poſſeſſion des Pays-Bas au nom de l'empereur.

On vit d'abord que l'empereur, en conſéquence de ſon alliance avec Veniſe, ſeroit envelopé dans la guerre qu'eut cette république avec la Porte Ottomanne; ce qui parut d'autant plus vraiſemblable dans la ſuite, que la Porte s'empara, dans une ſeule campagne, de toute la Morée, & répondit aſſez fiérement au réſident impérial qui conſeilloit la paix. L'empereur prit d'abord de juſtes meſures. La guerre fut déclarée aux Turcs le 5 juin 1716, & la campagne ouverte ſous la conduite du prince Eugène. On en vint aux mains le 5 août près de Péterwaradin. Les Turcs y furent battus, le grand vizir tué & le camp pillé. Temeſwar fut pris par accord le 13 octobre, après un ſiége fort court; & tout le Bannat, de même que Panzova & Vipalanka, fut ſoumis à l'empereur. Le premier capitaine Dettine fit ſortir Nicolas Maurocordato, hoſpodar de Valachie, avec toute ſa famille, de Bukareſt, ſa réſidence, & le tranſporta à Hermanſtat en Tranſylvanie. Le comte de Volckra avoit conclu, pendant ce temps-là, avec le roi Georges I, une alliance défenſive, qui tendoit à la totale pacification de l'Europe. La guerre contre les Turcs duroit encore en 1717. L'armée allemande aſſiégea Belgrade; la garniſon turque fut battue, la place priſe, de même que Semendria, Sabacz, & Orſova. On avoit ſuſpendu en Italie toutes les hoſtilités, en vertu d'un traité de neutralité; mais le cardinal Albéroni crut que c'étoit le temps favorable de nuire à l'empereur. L'Eſpagne équipa pour cet effet une flotte, ſous prétexte de donner du ſecours aux Vénitiens contre les Turcs; mais elle prit, lorſqu'on s'y attendoit le moins, la route de la Sardaigne, & s'empara de toute l'iſle. Cette entrepriſe cauſa beaucoup de ſurpriſe à l'Europe; mais le coup étoit frapé, & l'on tâcha de s'en excuſer, en diſant qu'on n'avoit point encore fait de paix avec l'Autriche. On érigea dans ces entrefaites une nouvelle académie à Vienne, dans laquelle on devoit enſeigner principalement l'architecture & les mathématiques. L'empereur déclara auſſi, par une patente, Vinodole, autrement Port-Royal, place libre de commerce, afin de faciliter le négoce. La paix ſe fit avec le Turc en 1718, à Paſſarowitz en Servie; & moyennant ce traité, l'empereur gardoit toutes ſes conquêtes, & ajoutoit par-là à ſes états héréditaires un pays d'environ 180 milles hongrois.

Charles VI eut à la vérité par-là la paix d'un côté; mais la guerre, qui avoit été commencée l'année précédente avec l'Eſpagne, continuoit avec beaucoup plus de chaleur. On croyoit ſurement à Vienne, que les Eſpagnols attaqueroient le royaume de Naples. Mais l'amiral Eſpagnol Cartagnetta aborda, contre toute eſpérance, avec une nombreuſe flotte ſur les côtes de Sicile, à une petite diſtance de Palerme, & y mit à terre le 2 juillet une armée de 18000 hommes ſous la conduite du marquis de Léede, qui fut, peu après, renforcée de Sardaigne à un tel point, qu'elle montoit à 30000 hommes. Le gouverneur de l'iſle, de la part de la Savoye, ne put pas réſiſter à une ſi grande puiſſance, & toute l'iſle ne tarda pas de ſe rendre à l'Eſpagne, à l'exception de Meſſine, de Melazzo, Syracuſe & Trapani. La quadruple alliance ſe conclut pendant ce temps-là à Londres le 2 août, entre la Grande-Bretagne, la France, l'Empereur & les Etats-Généraux. L'empereur s'engageoit dans ce traité non-ſeulement à reconnoître Philippe V pour roi d'Eſpagne, mais de plus à renoncer pour toujours à ce royaume. Les duchés de Toſcane, Parme & Plaiſance, en cas qu'ils devinſſent vacans, devoient être donnés au fils aîné du roi d'Eſpagne de ſon ſecond mariage, comme fiefs impériaux, à condition cependant qu'on ne les ajouteroit point à la monarchie eſpagnole. On conclut de céder la Sardaigne au duc de Savoye, de l'en reconnoître pour roi, & de confirmer non-ſeulement l'accord paſſé à Turin l'an 1703, en vertu duquel il devoit conſerver ce qu'on lui avoit autrefois cédé dans le Monferrat, & dans le Milanez, mais de plus de laiſſer valoir ſon droit de ſucceſſion au trône d'Eſpagne, ſi la maiſon royale d'aujourd'hui venoit à s'éteindre. Que l'empereur de ſon côté, en qualité d'archiduc d'Autriche, demeureroit, de même que ſes deſcendans, en poſſeſſion paiſible de ſes royaumes & états qui avoient appartenu autrefois à la monarchie eſpagnole, auſquels Philippe V devoit renoncer à toujours, & que l'on donneroit à Charles VI la Sicile au lieu de la Sardaigne. Les cours alliées s'engagerent outre cela à garantir leurs royaumes & leurs états. Le duc de Savoye ne fit pas beaucoup de difficulté de ſe joindre à cette quadruple alliance. Il céda à l'empereur ſon droit ſur la Sicile, & prit peu après le titre de roi de Sardaigne. Mais la cour d'Eſpagne ne voulut point entendre à tout cela. C'eſt ce qui engagea l'amiral Bings à attaquer les Eſpagnols près de Syracuſe: il les battit, de même que peu de temps après entre la Sicile & Malte: ils prirent cependant Meſſine. On jetta pendant ce temps-là les premiers fondemens d'une compagnie de commerce, qui devoit s'établir à Oſtende dans les Pays-Bas. On commença à agrandir le port d'Oſtende, & à faire de cette ville une véritable place de commerce. Il arriva en Sicile, au mois de mai 1719, un ſecours de 15000 hommes ſous le comte de Merci. Les Eſpagnols leverent, à cauſe de cela, le ſiége de Mélazzo, & furent obligés d'abandonner Meſſine aux impériaux. Les Anglois & les François ayant attaqué l'Eſpagne, & le cardinal Albéroni, comme auteur de tous ces troubles, ayant été diſgracié, on commença d'écouter les propoſitions de paix. La guerre ſe termina auſſi, dès que l'Eſpagne entra dans la quadruple alliance le 26 janvier 1720. Les Eſpagnols quitterent enſuite

la Sicile & la Sardaigne ; & cette derniere isle fut remise entre les mains du duc de Savoye par le prince Ottajano Médicis, au nom de l'empereur. Le duc de Montéléone prit possession de la Sicile en qualité de vice-roi. On remit la pacification des autres différends à un congrès qui devoit se tenir à Cambrai. Le comte Léopold-Victorin de Windischgrætz, & le baron de Bendtenrieder furent nommés plénipotentiaires de la part de l'empereur. On convoqua un autre congrès à Brunswic, dans lequel on devoit mettre fin à tous les différends de la guerre du nord, par la médiation de l'empereur. Mais les puissances alliées contre la Suéde ayant fait des traités particuliers, le congrès fut levé.

La cour impériale se brouilla avec la Prusse l'an 1721. Ces brouilleries avoient été occasionées par les griefs de religion dans l'Empire, & sur-tout dans le Palatinat, l'électeur ayant ordonné à ses sujets réformés d'enlever la 80e demande du catéchisme de Heidelberg, & leur ayant ôté le 4 septembre 1719 l'église du S. Esprit à Heidelberg. Les plaintes n'ayant produit aucun effet, le roi de Prusse usa de représailles dans ses états, de sorte qu'il paroissoit que la chose deviendroit assez sérieuse. L'électeur se rendit cependant, & l'affaire ne fut pas poussée plus loin. Les choses se passant de cette maniere, l'empereur tâcha d'introduire & d'affermir partout la pragmatique-sanction, au sujet de la succession dans ses états héréditaires. Il fit connoitre dès l'an 1713 à tous ses conseillers & ministres, que l'empereur Léopold-Joseph, roi des Romains, & lui, en qualité de roi d'Espagne, nouvellement déclaré, avoient établi en 1703 un certain ordre de succession. Les états d'Autriche & de Silésie s'engagerent en 1720 à se conformer à cet ordre ; ceux de Hongrie & de Transylvanie, en 1722. La cérémonie de l'hommage & du couronnement s'étant faite en 1723 en Bohême, la pragmatique-sanction y fut aussi établie, & les états des Pays-Bas s'y joignirent enfin. Le pape donna, la même année, à l'empereur le royaume de Naples en fief. Le congrès de Cambrai se sépara en 1724, sans avoir rien fait, parceque l'Espagne vouloit non-seulement ne pas se désister de ses anciennes prétentions, mais aussi parcequ'elle en formoit tous les jours de nouvelles, & qu'outre cela le pape protestoit contre l'investiture des duchés de Parme & de Plaisance par l'empereur. C'est pourquoi le duc de Ripperda fut envoyé secrétement à Vienne en 1725, & il conclut, au nom de la cour d'Espagne, avec les ministres de l'empereur, le 30 avril, un traité de paix, & le premier mai un traité de commerce particulier, de même qu'une alliance d'amitié & défensive. On posa alors pour fondement la quadruple alliance, l'on renonça des deux côtés à tous les royaumes & pays que les deux puissances possédoient alors, & l'on garantit la succession héréditaire de D. Carlos aux états de Toscane & de Parme, & la pragmatique-sanction d'Autriche. Cette alliance fut nommée l'alliance de Vienne, à laquelle la France & la Grande-Bretagne opposerent celle de Hanovre, & le roi de Prusse se joignit à cette derniere. La Russie, les électeurs de Mayence, de Trèves & de Cologne, la Baviere & le Palatinat, de même que le duc de Wolffenbuttel entrerent dans l'alliance de Vienne, & ils garantirent tous la pragmatique-sanction. Il paroissoit en 1727, que la guerre entre les alliés de Vienne & de Hanovre, alloit s'allumer. Les Espagnols commencerent les hostilités, & allerent devant Gibraltar ; mais l'empereur se fit de la peine d'y prendre part. Il fut engagé, pendant ce temps-là, à accepter quelques articles préliminaires, en vertu desquels il devoit suspendre, pendant sept ans, la compagnie de commerce d'Ostende. Les préliminaires furent ensuite signés par l'Espagne, & l'on indiqua pour l'année suivante un congrès général de paix à Aix-la-Chapelle, qui fut transféré à Soissons, à la réquisition du cardinal de Fleury. Il y fut tenu, mais sans aucun fruit. La France, l'Espagne & l'Angleterre conclurent en 1729 le fameux traité de Séville, qui déplut très-fort à l'empereur, parceque l'on spécifioit entr'autres, que D. Carlos seroit installé dans la Toscane, &c. avec 6000 hommes de troupes espagnoles. L'empereur craignit alors quelque acte de violence, & fit marcher beaucoup de troupes en Italie. Il conclut avec l'Angleterre un nouveau traité, par lequel l'amitié entre les deux puissances étoit rétablie ; ce qui fut arrêté le 16 mars 1731. Les Etats-Généraux, & enfin l'Espagne, s'y joignirent. C'est par ce moyen que la mésintelligence, qui avoit régné jusqu'alors, fut entierement dissipée ; que la compagnie d'Ostende fut abolie pour toujours ; que l'on consentit à l'envoi des 6000 hommes Espagnols en Italie, & que l'on garantit encore la pragmatique-sanction. La France, peu contente de ces traités, faisoit envisager aux états de l'Empire la garantie de la pragmatique que l'on exigeoit d'eux comme fort préjudiciable. La garantie passa dans la diéte de Ratisbonne le 11 janvier 1732, à la pluralité des voix, de sorte cependant que les électeurs de Baviere, de Saxe & le Palatin protesterent contre ce qui se passoit. Le duc Antoine-François de Parme étant mort en 1731, & son épouse ayant prétexté une grossesse qui n'étoit qu'apparente, on accorda la succession aux états du défunt à l'infant D. Carlos. La république de Gènes eut de grands démêlés avec ceux de Corse dès l'an 1730. Elle se vit obligée de demander du secours à la cour impériale, qui y envoya le général Wachtendonck avec quelques régimens, qui furent renforcés en 1732 de quelques troupes sous la conduite du prince Louis de Wirtemberg, qui avoit outre cela le plein pouvoir de faire le médiateur. La médiation se fit en effet, & les troupes impériales furent congédiées au mois de juin 1733. L'année 1732 est encore remarquable en ce que l'empereur eut le malheur de tuer à la chasse le prince de Schwarzenberg, son premier maréchal de la cour, ce qui le toucha sensiblement. Il se fit au mois de mai de la même année une nouvelle alliance à Copenhague entre la Russie & le Danemarck, moyennant laquelle ces deux puissances promirent de garantir la pragmatique-sanction. Le duc François de Lorraine fut établi gouverneur-général & viceroi de Hongrie.

L'année 1733 vit naitre une nouvelle guerre sanglante. On dit que l'empereur avoit été prié du vivant d'Auguste II, roi de Pologne, par le primat & par quelques autres grands, de s'employer à défendre la liberté de leur république. Il avoit fait assembler pour cet effet quelques troupes sur les frontieres de Pologne. Le roi étant mort dans ces entrefaites, il renforça ce corps ; mais la France, qui n'avoit pas réussi, selon ses vues, à placer sur le trône le roi Stanislas Leszinsky, en prit occasion de faire la guerre aux états de l'empereur. Elle commença à la vérité seulement au mois d'octobre ; cependant Kehl fut pris avant la fin de l'année, la Lorraine remplie de troupes françoises, & tout le Milanez conquis par les forces réunies de la France & de la Sardaigne. Le nouvel électeur de Saxe se chargea de la garantie de la pragmatique-sanction, pour dédommager en quelque façon l'empereur. Les états de l'empire consentirent en 1734 à la guerre, à la pluralité des voix, après que l'on eut donné aux protestans de bonnes assurances au sujet de la clause du IV article de la paix de Ryswick ; mais les électeurs de Cologne, de Baviere & le Palatin se déclarerent pour la neutralité. Il s'assembla ensuite une forte armée sur le bord du Rhin, à laquelle se joignirent des troupes danoises, prussiennes, hanovériennes & hessoises. On confia le commandement général au prince Eugène. Mais avant que l'armée fut réunie, les François avoient déja mis garnison dans Trèves, pris Trarbach, pénétré dans les lignes d'Etlingen, & assiégé Philisbourg. Les François s'y étant fortement retranchés, le général de Wutgenau, commandant de la place, fut obligé, après une vigoureuse résistance, de se rendre par accord, le 18 juillet, au maréchal d'Asfeld, qui avoit succédé au duc de Berwick, qui y avoit été tué. La campagne d'Italie ne fut pas

plus favorable. Le comte de Mercy prit à la vérité poſſeſſion de la Mirandole, & attaqua l'ennemi près de Parme; mais il fut couché ſur le carreau avec pluſieurs officiers de marque, & l'armée contrainte de ſe retirer. Le comte de Konigſeck fut plus heureux. Il paſſa la Secchia ſans être apperçu, & ayant ſurpris l'ennemi, commandé par le maréchal de Broglio, il le chaſſa de ſon camp. On en vint à une ſanglante bataille près de Guaſtalla, où les impériaux n'eurent aucun avantage. Le duc de Montemar étoit arrivé, pendant ce temps-là, en Italie avec une armée eſpagnole, & il attaqua, avec l'infant D. Carlos, le royaume de Naples, dont ils ſe rendirent maîtres après la bataille infortunée près de Bitonto; de ſorte que D. Carlos fit ſon entrée à Naples, & fut proclamé roi. La même choſe arriva en Sicile, où D. Carlos fut maître de tout au mois de mars 1735. L'impératrice de Ruſſie & Auguſte III, roi de Pologne, furent à la vérité plus heureux; mais ils eurent tant à faire, qu'ils ne purent pas donner le moindre ſecours à l'empereur. Les Pays-Bas demeurerent neutres, ce qui ne donna aucune occaſion aux Etats-Généraux de ſe déclarer contre la France. Les impériaux furent chaſſés en 1735 du *Stato delli Preſidii* & de toute la Lombardie, tellement qu'il ne leur reſtoit plus que la ville de Mantoue. Un ſecours conſidérable de Ruſſiens & de Saxons étant venu joindre l'armée du Rhin, & le comte de Seckendorf ayant remporté quelques avantages ſur les François près de la Moſelle, on ceſſa ſubitement les hoſtilités. On traita ſecrétement de la paix avec la France à Vienne, & les préliminaires furent ſignés le 3 octobre. Auguſte III demeura en conſéquence roi de Pologne, & Staniſlas devoit, en conſervant le titre de roi, prendre poſſeſſion des duchés de Lorraine & de Bar, à condition qu'après ſa mort ils écherroient à la France. On rendit le Milanez à l'empereur, de même que Parme & Plaiſance; mais Tortone & Novare, avec quelques fiefs, tomberent en partage au roi de Sardaigne. La France garantit la pragmatique-ſanction, & on donna au duc de Lorraine la ſurvivance de la Toſcane. Dom Carlos garda Naples & la Sicile avec le titre de roi, & on reſtitua tout à l'Empire. La France retirant ſes troupes d'Italie, l'Eſpagne & la Sardaigne furent obligées de faire une tréve. La guerre fut terminée de cette maniere avec aſſez de perte pour la maiſon d'Autriche.

A cette guerre en ſuccéda une autre avec le Turc l'an 1737, qui ne fut guères plus avantageuſe. Le ſecours que l'empereur devoit à la Ruſſie, en vertu d'une ancienne alliance, en fut l'occaſion. La premiere campagne fit perdre tellement la faveur de la cour au général de Seckendorff, qu'à ſon retour à Vienne il eut ſa maiſon pour arrêts. Il fut examiné & transféré à Gratz le 23 juillet 1738, où il fut gardé juſqu'à la mort de l'empereur. Le général Doxat, d'Yverdon en Suiſſe, perdit la tête pour avoir rendu Niſſe. La ſeconde campagne ne fut pas plus heureuſe. Les Turcs, ſous la conduite du comte de Bonneval, eurent par-tout l'avantage. Tel fut auſſi le ſort de la troiſiéme; ce qui fit que le comte de Neuperg, en conſéquence d'un plein pouvoir qu'il avoit reçu du comte de Wallis, travailla à une paix par la médiation du marquis de Villeneuve, ambaſſadeur de France, & ſigna les préliminaires dans le camp, le premier ſeptembre 1739. Par ce traité on devoit abandonner aux Turcs les forteresſes de Belgrade & de Sabacz, après que leurs fortifications auroient été raſées, de même que toute la Servie & ce que la maiſon d'Autriche poſſédoit dans la Valachie. Quoique l'empereur fût obligé d'acquieſcer à cette paix honteuſe, les deux comtes de Neuperg & de Wallis n'en furent pas moins arrêtés, & tranſportés l'un à Spielberg & l'autre à Gratz.

La mort inopinée de l'empereur changea tout à coup la face de l'Europe. Le 12 octobre 1740, il tomba malade pour avoir mangé avec excès d'un plat de champignons. On le crut mieux après un vomiſſement qui le ſoulagea; mais la nuit du 16 au 17, on déſeſpéra de ſa vie. D'abord le monarque ne voulut pas ajouter foi à ceux qui lui annonçoient une mort prochaine; mais voyant que l'on continuoit à lui parler ſur le même ton, il ſe diſpoſa à cette derniere heure avec beaucoup de réſignation & de fermeté. La veille de ſa mort, il éleva le vieux veld-maréchal, comte de Palfi, à la dignité de Palatin de Hongrie, & recommanda l'impératrice & ſes enfans au comte Gundacre de Stahrenberg. Ce prince eſt mort la nuit du mercredi 19, au jeudi 20 du mois d'octobre 1740, entre une & deux heures du matin, âgé de cinquante-cinq ans & dix-neuf jours. Il étoit le dernier mâle de la maiſon d'Autriche, & le ſeiziéme empereur de ſa race. La dignité impériale n'étoit point ſortie de cette maiſon depuis l'an 1438. Son ſucceſſeur à l'empire fut CHARLES-ALBERT de Baviere, qui ſuit. Charles VI étoit ſavant & aimoit la juſtice. Il étoit d'une ſtature médiocre, maigre, & reſſemb'ant aſſez à Léopold, ſon pere. Il étoit zélé pour ſa religion. Les eccléſiaſtiques avoient chez lui une libre entrée, & leurs repréſentations faiſoient beaucoup d'impreſſion ſur ſon eſprit; ce qui fit que les proteſtans ne furent pas toujours bien traités dans l'Empire, ni même dans les états héréditaires. Il avoit épouſé le 23 avril 1708 *Elizabeth-Chriſtine* de Brunſwic-Wolffenbuttel qui, pour l'épouſer, embraſſa la religion romaine. Il eut d'elle un prince, nommé *Léopold*, né le 13 avril 1716, mort le 4 novembre ſuivant; & *Marie-Thérèſe-Walpurge*, née le 13 mai 1717, qui épouſa le 12 février 1736 *François-Etienne*, duc de Lorraine, & grand-duc de Toſcane, & qui, d'abord après la mort de Charles, fut proclamée reine de Hongrie & de Bohême, archiducheſſe d'Autriche, & princeſſe ſouveraine de toutes les provinces & pays héréditaires de l'empereur ſon pere, conformément à la pragmatique-ſanction. * *Supplément françois de Baſle.*

CHARLES VII, empereur d'Allemagne, &c. naquit le 6 août 1697 à Bruxelles, de MAXIMILIEN-EMANUEL, électeur de Baviere, qui étoit alors gouverneur des Pays-Bas Eſpagnols, & de *Thérèſe-Cunegonde*, fille de *Jean* III, roi de Pologne. Il fut nommé à ſon baptême *Charles-Albert-Cajetan-Joſeph-George-Adam.* Il ſuivit ſon pere dans ſon retour en Baviere, l'an 1701, & y reſta juſqu'à l'an 1705, d'où il fut tranſporté, avec ſes freres, à Clagenfurth en Carinthie, & l'an 1712 à Gratz en Stirie, par ordre des empereurs qui, pendant ce temps-là, avoient la poſſeſſion des états de ſon pere, qui étoit alors dans les Pays-Bas ou en France. Après que ſon pere eut été rétabli dans ſes états, par la paix de Bade, il retourna à Munich, l'an 1715, & y fut honoré par l'empereur Charles VI, le 17 février, de l'ordre de chevalier de la Toiſon d'or. Le 16 août de la même année, il fit en latin une relation de ſes études, en préſence de ſon pere & de ſes miniſtres. Il voyagea en Italie juſqu'à Naples l'an 1716, depuis le mois de février juſqu'au mois d'août, ſous le titre de comte de Trauſnitz, & eut une audience du pape au mois d'avril. Il vint à Vienne l'an 1717, au mois de mai, fit la campagne en Hongrie, & ſe trouva au ſiége de Belgrade. Au mois de mai de l'année ſuivante, il alla voir ſon oncle, électeur de Cologne; repartit pour l'armée en Hongrie, & fut préſent à la ſignature de la paix à Paſſarowitz, le 21 juillet. Il ſéjourna enſuite juſqu'au mois de mai 1719 à la cour impériale, & alla l'an 1720 au devant de ſon frere, à préſent électeur de Cologne, à Veniſe, & revint avec lui à Munich. Il fit un autre voyage dans toute l'Italie l'an 1722, & conſomma à Vienne, le 5 octobre, ſon mariage avec la fille de l'empereur Joſeph, ayant renoncé ſolemnellement, le 3 octobre auparavant, à cauſe de ce mariage, à la ſucceſſion des pays autrichiens héréditaires, par ſon plénipotentiaire, & par ſon épouſe en perſonne. L'an 1724, au mois de décembre, il partit pour aller voir à Rome la cérémonie de l'ouverture de la Porte Sainte, & en 1725 il vint voir incognito la cérémonie du mariage

Digitized by Google

du roi de France à Fontainebleau, d'où il revint par les Pays Bas à Bonn, & de-là à Munich ſur la fin de l'année. Peu de temps après, il perdit ſon pere, le 26 février 1726, auquel il ſuccéda dans ſes dignités & états, & fit quelques changemens dans les penſions, dans les dépenſes & dans le militaire. Il accéda au traité de Vienne, & le fit ſigner le 5 ſeptembre de la même année. L'an 1728, il fit une viſite à ſon frere, l'électeur de Cologne, & en reçut une de lui, la même année, & une autre l'année ſuivante, dans laquelle année ſon frere fit, en qualité de légat plénipotentiaire du pape, l'introduction ſolemnelle du nouvel ordre des chevaliers de S. Georges, défenſeurs de la conception immaculée de la ſainte Vierge, que l'électeur avoit fondé en s'en établiſſant grand-maître, le 24 avril 1729. Sur la fin de cette année, le 15 décembre, le feu prit au palais de ſa réſidence à Munich, & en conſuma une partie qu'il fit rebâtir enſuite ſuperbement. L'électrice, ſa mere, étant morte à Veniſe le 10 mars 1730, il fit tranſporter ſon corps à Munich. Il ne donna pas ſon conſentement à la garantie que la diéte générale de l'empire conclut par la pluralité des voix, le 11 janvier 1732, de la pragmatique-ſanction, faite par l'empereur Charles VI, ſur l'ordre de la ſucceſſion de la maiſon d'Autriche, & il proteſta contre, & fit ſigner à Dreſde le 4 juillet de la même année, par ſon plénipotentiaire, une alliance défenſive avec l'électeur de Saxe. Sur la fin de l'année, il fit un voyage à Bonn, & après s'être abouché, dans ce voyage, avec les électeurs de Trèves & de Cologne, & avec l'électeur Palatin, il revint à Munich au mois de février 1733. Cette même année, le 18 décembre, il reçut de l'empereur, par ſes plénipotentiaires, l'inveſtiture des fiefs de ſon électorat & du duché de Baviere, &c. L'année ſuivante 1734, il prit poſſeſſion des terres du comte de Maxelrain, mort ſans héritiers mâles. Dans la guerre ſurvenue entre l'empereur & le roi de France, à l'occaſion de l'élection conteſtée du roi de Pologne, il reſta neutre, en augmentant cependant ſes troupes, en formant quelques campemens ſur les confins de la Bohême & de la Souabe, & en retenant ſon contingent de troupes dans ſon pays, ſous divers prétextes. Il tint la même conduite juſqu'à la fin de l'année 1735. Ce fut auſſi dans ce temps-là qu'il forma, à la cour impériale, diverſes prétentions de ſa maiſon, touchant la ſucceſſion, & ſur quoi on négocia de temps en temps, les années ſuivantes. L'année 1736, comme quelques états de l'Empire décrierent ſa nouvelle monnoie, il proteſta contre, & en témoigna ſon reſſentiment à la ville d'Augsbourg. Le 22 mai de l'an 1737, il partit avec l'électrice & ſon frere, le duc Ferdinand, de Munich pour Lorette, & y apporta en préſent une lampe de pur or, revint à Munich le 26 juin, & tâcha de faire fleurir dans ſes états la manufacture en laine. Il envoya l'an 1738 à l'empereur, ſous certaines conditions, un corps de troupes auxiliaires en Hongrie, qui y reſterent juſqu'au mois d'avril 1740. L'an 1739, au mois de mai, il alla voir, avec l'électrice & ſa famille, l'impératrice douairiere, mere de l'électrice, dans le couvent de Mœlk, & il eut par-là occaſion de s'aboucher avec l'empereur le 4 juillet à Burkersdorff. Il obtint en 1740, par la mort du dernier comte de Wolffſtein, ſes pays & droits de fiefs de l'empire, les châteaux de Soulzbourg & Pyrbaum, le village de Mulhauſen, &c. L'empereur Charles VI étant mort le 20 octobre 1740, il fut, pendant la vacance de l'empire, conjointement avec l'électeur Palatin, vicaire de l'empire, en la contrée du Rhin, en Souabe, & où l'on ſuit la loi de Franconie; & de concert avec ſon collégue, il établit à Augsbourg le premier février 1741 une cour commune de juſtice du vicariat. Son frere, l'électeur de Cologne, vint chez lui, & y demeura depuis le mois de novembre juſqu'au mois de janvier de cette derniere année. Il ne voulut pas reconnoître l'archiducheſſe Marie-Thérèſe, fille aînée de l'empereur défunt, pour ſon héritiere univerſelle, ni la pragmatique-ſanction, faite en faveur de cette princeſſe par ſon pere, & il fit imprimer & diſtribuer un mémoire, dans lequel il prétendoit établir le droit de ſa maiſon à la ſucceſſion des états héréditaires de la maiſon d'Autriche, fondé ſur un teſtament de l'empereur Ferdinand I, du premier janvier 1543, ſur un traité de mariage de ſa fille aînée avec le duc Albert de Baviere, du 13 juin 1546, & ſur le codicille dudit empereur, du premier février 1547. Au mois de juin, il publia une proteſtation contre le couronnement de l'archiducheſſe en qualité de reine de Hongrie, & ratifia le 4 de ce mois une alliance, ſignée le 18 mai auparavant, avec le roi de France, qui lui envoya, au mois d'août, un corps conſidérable de troupes auxiliaires, & l'établit ſon lieutenant-général, repréſentant ſa perſonne en ſon armée en Allemagne. Il s'empara le 31 juillet par ſurpriſe de la ville de Paſſau & du château d'Oberhaus, appartenant à l'évêque de Paſſau, & entra, au mois de ſeptembre, avec ſes troupes & celles de France, dans la haute Autriche, prit le titre d'archiduc d'Autriche, & ſe rendit maître le 10 ſeptembre de Lintz, capitale de la haute Autriche, dont les états lui prêterent hommage & ſerment de fidélité ſolemnellement le 2 octobre. Il tira auſſi de grandes contributions & quantité de fourage de la baſſe Autriche. Il entra en Bohême, & publia une déclaration à cette occaſion le 25 octobre. Ses troupes & celles de France, & de l'électeur de Saxe, prirent de nuit & par aſſaut Prague, capitale de ce royaume, entre le 25 & le 26 novembre. Il fut proclamé roi de Bohême le 7 décembre, & y reçut l'hommage de tous les ordres du royaume, avec beaucoup de ſolemnité, le 19 dudit mois. En 1742 il alla de Prague à Dreſde, où il s'aboucha avec le roi de Pologne, & de-là à Manheim pour faire viſite à l'électeur Palatin, où il reçut la nouvelle que les princes électeurs de Mayence & de Cologne en perſonne, & les ambaſſadeurs extraordinaires des autres ſix princes électeurs abſens (la voix de l'électeur de Bohême ayant été conteſtée & ſuſpendue par cette raiſon) l'avoient élu unanimement roi des Romains à Francfort ſur le Mein le 24 janvier. Il y fit ſon entrée publique le 31 du même mois, & y fut couronné empereur des Romains ſolemnellement par ſon frere l'électeur de Cologne le 12 février, & ſon épouſe, impératrice le 8 mars après, & ſes ambaſſadeurs y firent les fonctions de l'archi-échanſon de l'empire. Cependant la reine de Hongrie proteſta contre cette élection, & au commencement de cette année ſon armée s'avança dans la haute Autriche, & reprit, au mois de janvier, la ville de Paſſau & celle de Lintz, & par-là toute la haute Autriche. Ayant gagné une bataille près de Scharding contre les troupes bavaroiſes, elle pénétra, du côté de l'Autriche, & du Tirol dans la Baviere, où elle s'empara des villes de Brunau & Landshut, & après, au mois de février, par compoſition, de Munich, la capitale, & mit preſque tout l'électorat ſous contribution. Ses troupes prirent poſſeſſion au mois de mars de la ville de Kehlheim, ſommerent celles de Landsberg & de Straubingen ſans effet, & s'emparerent de celle de Reichenhall, où elles prirent une grande quantité de ſel, & firent la garniſon priſonniere. Au commencement du mois d'avril, les troupes hongroiſes leverent le ſiége de Straubingen après quelque bombardement, & l'entrepriſe des troupes impériales ſur Kehlheim échoua. L'armée de l'empereur ayant été renforcée ſur la fin de ce mois, de 20000 François, s'empara de Deckendorff, Kehlheim, & d'autres places en Baviere vers le Danube, & les troupes hongroiſes quitterent le 29 avril la réſidence de Munich; mais elles s'en remirent en poſſeſſion le 5 mai ſuivant, après quelque réſiſtance, & après avoir mis le feu à un de ſes fauxbourgs. On paſſa preſque tout l'été dans l'inaction, & les troupes impériales & françoiſes étoient maîtreſſes du Danube, & les hongroiſes de Munich, Landshut, &c. & de la plus grande partie de la Baviere ſur les confins de l'Autriche, du Tirol, &

Digitized by Google

de la Souabe, d'où elles exigerent de grandes contributions. Il y eut auſſi entre ces troupes pluſieurs eſcarmouches, & de petites actions, mêlées d'avantage & de déſavantage, & ſur-tout le 28 mai, où les troupes impériales & françoiſes tâcherent de ſurprendre le château de Hilghersberg; mais elles en furent empêchées par les troupes hongroiſes avec perte. Le commandement de l'armée impériale fut changé au mois d'août, & confié au comte de Seckendorff. Les huſſars impériaux & françois firent cependant auſſi des courſes dans le haut Palatinat, & la ville de Cham fut miſe en cendres au mois de ſeptembre. Dans ce mois les troupes françoiſes quitterent l'armée impériale, en marchant vers le haut Palatinat, pour s'y joindre avec les troupes auxiliaires françoiſes, que le maréchal de Maillebois amenoit du bas Rhin. De même la plus grande partie des troupes hongroiſes quitterent la Baviere & les environs, en marchant vers les mêmes endroits & vers la Bohême, pour empêcher la jonction deſdites troupes avec les troupes françoiſes en Bohême, & à Prague, ce qui donna occaſion à l'armée impériale, qui occupoit les bords du Danube, de pénétrer plus avant dans la Baviere. Elle envoya des détachemens de différens côtés pour la recouvrer, & s'empara, ſur la fin de ſeptembre, de Deckendorff, & au commencement d'octobre de Landshut, de Haag, le 7 de Munich, la capitale, le 16 de Burghauſen, enſuite de Waſſerbourg, de Brunau, & d'autres places, & fit dans quelques-unes pluſieurs priſonniers. Les troupes hongroiſes qui s'étoient retirées vers l'Autriche, s'avancerent bien au commencement du mois de décembre du côté de la ville de Brunau & la bombarderent; mais elles furent repouſſées & contraintes de ſe retirer ſous Paſſau, & dans l'Autriche. Dans cette année, les troupes impériales & françoiſes eurent dans la Bohême une forte garniſon dans Prague, & établirent de gros magaſins, & un corps ſe fortifia près de Piſeck, lequel fut pourtant affoibli par les troupes impériales, qui s'en détacherent pour ſe rendre en Baviere. Elles s'emparerent le 19 avril d'Egra, & contraignirent les troupes hongroiſes de lever le ſiége du château de Frauenberg après l'action de Savay, arrivée le 25 mai au déſavantage de ces dernieres. Le roi de Pruſſe ayant enſuite conclu une paix particuliere avec la reine de Hongrie le 11 juin, & les troupes hongroiſes s'étant jointes, & s'avançant avec une grande force, les troupes françoiſes ſe retirerent après une action déſavantageuſe près du Thein au commencement du mois de juin, ſous le canon de Prague. L'armée hongroiſe les ſuivit, fit priſonniers les François qui ſe trouverent dans les places qu'ils avoient abandonnées, Wodnian, Piſeck, Pilſen, &c; ſe poſta le 25 juin devant Prague, & continua le ſiége de cette capitale juſqu'au 14 de ſeptembre, que la marche du grand ſecours des troupes françoiſes qui arriverent du bas Rhin ſous le maréchal de Maillebois, & leur jonction avec un gros corps des mêmes troupes qui avoient été juſqu'alors en Baviere, contraignirent les aſſiégeans de diſcontinuer ce ſiége, & de le convertir en blocus, afin de pouvoir marcher à la rencontre de cette armée avec la meilleure partie de leurs troupes; ce qu'ils firent, & ſe joignirent avec un détachement des troupes hongroiſes, tirées de la Baviere, & empêcherent la jonction des troupes françoiſes avec celles qui étoient encore dans Prague & en Bohême, quoiqu'elles ſe fuſſent déja avancées juſqu'à Egra, & ſe fuſſent emparé de la ville d'Ellnboguen le 10 octobre. Pendant ce temps-là, les troupes impériales firent les progrès ſuſmentionnés en Baviere, & les aſſiégés en Prague s'ouvrirent le paſſage pour le tranſport des vivres, juſque ſur la fin du mois d'octobre, auquel l'armée de France, & le gros corps de celle de Hongrie ſe retirerent dans le haut Palatinat, tandis qu'un autre corps de troupes hongroiſes ſe rendit en Bohême pour former un nouveau blocus de Prague, qui fut continué juſqu'à la nuit du 16 au 17 de décembre, que le maréchal de Belle-Iſle ſortit avec la plus grande partie de la garniſon de Prague, & ſe retira à Egra. Cette ville fut la ſeule qui reſta au pouvoir des François, les troupes hongroiſes n'ayant pas ſeulement repris poſſeſſion de Prague, mais s'étant auſſi emparé le 25 novembre de la ville de Leutmeritz, & ayant fait la garniſon françoiſe de cette place priſonniere de guerre, de même que le reſte de la garniſon de Prague. Dans ces circonſtances l'empereur & ſa famille paſſerent l'année à Francfort ſur le Mein, où ce prince fit ouvrir le 17 mars le nouveau conſeil aulique impérial de l'empire, qu'il avoit établi, & le 21 mai la diéte générale de l'empire, qu'il transféra de Ratisbonne à Francfort, à cauſe des troupes qui étoient dans le voiſinage de la premiere de ces villes. Il reçut, dans cette année, lui-même, l'hommage de la ville impériale de Francfort, & il le fit recevoir des autres villes impériales par divers commiſſaires impériaux. Il éleva les comtes de Stolberg, Geuderen, & de Solms-Braunfels, à la dignité de princes de l'empire, & d'autres aux dignités de comtes, de barons, &c. Il demanda aux états de l'empire, par un décret, publié à la diéte générale le 28 mai, une ſecours d'une quantité conſidérable & proportionnée de mois romains pour ſoutenir la régence & l'adminiſtration de l'empire, pour maintenir ſon autorité & ſa grandeur, & pour ſubvenir aux dépenſes & appointemens des ambaſſadeurs, du conſeil aulique de l'empire, &c. & il confirma le 16 octobre la réſolution priſe là-deſſus par la pluralité des états de lui accorder cinquante mois romains, quoique pluſieurs autres n'euſſent voté que pour trente. Il fit auſſi porter, de temps en temps, par ſon principal commiſſaire, à la diéte divers décrets, ſavoir, le 15 mai, ſur les moyens d'accélérer l'adminiſtration de la juſtice dans le conſeil aulique; & l'extradition des archives de l'empire juſqu'alors retenues à Vienne, ſans laquelle elle ne pouvoit être promptement adminiſtrée, de même que ſur les moyens de conſerver la paix & la tranquillité dans l'empire. Il en fit auſſi préſenter d'autres les 11 août & 11 ſeptembre, tendant au rétabliſſement de cette tranquillité, comme auſſi le 4 octobre, touchant la convention faite entre les cours bavaroiſe & palatine en 1724, d'exercer conjointement la charge de vicaire de l'empire. L'empereur, étant dans la poſſeſſion de la plus grande partie de ſes états héréditaires, partit inopinément le 17 avril 1743, de Francfort, & arriva le 19 à Munich; mais dans le même mois l'armée hongroiſe rentra en Baviere, battit le 9 mai un gros corps de troupes impériales près d'Erbach proche de Brunau, & s'empara des villes de Dingelfing, &c. & paſſa auſſi le 9 juin le Danube & l'Iſer. Les troupes françoiſes éviterent la jonction avec les troupes impériales, & ſe retirerent de la Baviere & du haut Palatinat vers Ingolſtadt, & enſuite vers Donavert, tellement que les états de l'empereur étoient ouverts, preſque par-tout, à l'armée hongroiſe; ce qui fit prendre la réſolution à l'empereur de ſe retirer le 8 juin de Munich à Augſbourg, puis de-là à Francfort, où il fut de retour le 28 du même mois. Pendant ce temps-là les troupes hongroiſes reprirent poſſeſſion d'Amberg, &c. & le 9 juin de Munich, & s'emparerent le 26 de Reichenhall, dont elles firent la garniſon priſonniere, comme auſſi de la ville de Friedberg. On leur céda auſſi, après une conférence tenue entre les généraux des deux partis le 27 juin à Schœnfeld, la ville de Brunau, & le 29 juillet la fortereſſe de Straubingen. Toutes les troupes auxiliaires de France ayant évacué ſur la fin du mois de juin les états de l'empereur, après avoir brulé le pont à Donavert, & ayant pris la route par la Souabe & le Palatinat, les troupes palatines ayant été auſſi révoquées par l'électeur, & les troupes impériales s'étant retirées à Wembding, toute la Baviere & le haut Palatinat tomberent ſous la puiſſance de la reine de Hongrie, excepté la fortereſſe d'Ingolſtadt, laquelle ſe rendit auſſi le premier octobre après un ſiége. La reine

Digitized by Google

établit enſuite une adminiſtration particuliere en Baviere. La ville d'Egra, qui reſtoit auſſi ſeule en Bohême au pouvoir des François, ſe rendit le 7 ſeptembre aux troupes hongroiſes, qui l'aſſiégerent quelque temps. Il arriva auſſi des Pays-Bas ſur le Mein une armée hongroiſe avec un grand ſecours de troupes de la grande Bretagne, commandées par le roi lui-même, tandis que d'un côté une grande armée françoiſe s'avança, ſous le nom de troupes auxiliaires de l'empereur. Les deux armées en vinrent aux mains le 17 juin près de Dettinguen, & l'armée françoiſe repaſſa le Mein. Après la bataille, les troupes que les Provinces-Unies faiſoient marcher au ſecours de la reine de Hongrie, étant arrivées, l'armée françoiſe repaſſa le Rhin; celle des alliés l'ayant ſuivie, elle ſe retira dans l'Alſace, & ſe dépouilla de la qualité de troupes auxiliaires de l'empereur, qui reſta cependant toujours à Francfort, & confirma le 8 juillet la réſolution de la diéte, tendant à faire intervenir la médiation de l'empire pour terminer les démêlés de l'empereur avec la reine de Hongrie. En 1744, le roi de Pruſſe ayant rompu de nouveau avec la reine de Hongrie, entra dans la Bohême, & prit Prague au mois de ſeptembre, & pluſieurs autres places. L'empereur Charles VII profita de cette diverſion, pour recouvrer ſes états, & rentra enfin dans Munich, ſa capitale le 22 novembre. Il mourut en cette ville le 20 janvier 1745. On trouve un grand détail concernant ſon élection, ſon couronnement, & les ſuites de l'un & de l'autre dans le mercure ſuiſſe de l'année 1742, à commencer au mois de janvier. * *Suppl. françois de Baſle.*

Princes d'Allemagne.

CHARLES III, margrave de Bade-Dourlach, fils du margrave FREDERIC-MAGNE, & d'*Auguſte-Marie*, ducheſſe de Holſtein-Gottorp, naquit le 17 janvier, vieux ſtile, de l'an 1679. Il fit, dès ſa plus tendre jeuneſſe, un voyage à Lauſanne & à Genève, où il poſa les premiers fondemens de ſes études. Il alla viſiter en 1697, l'univerſité d'Utrecht, & y profita des leçons des plus ſavans docteurs ſur les principales ſciences. Ce prince fit en 1693, un tour en Angleterre pour y voir & la cour & les autres choſes remarquables du royaume; & ſon oncle, l'illuſtre margrave Louis-Guillaume de Bade, allant à Londres pour concerter avec le roi Guillaume III, les préparatifs de la guerre pour la campagne ſuivante, il y retourna avec lui. C'eſt à cette occaſion que le margrave Louis, voyant que la mer étoit fort agitée, lorſqu'ils s'embarquerent à Hellevoet-Sluys, lui dit en riant: *Quoiqu'il n'y ait plus guéres de margraves, nous en confierons cependant deux à la mer.* Le prince Charles entreprit enſuite un voyage en Italie & dans le royaume de Naples, & il aſſiſta en 1695 au ſiége de Caſal. Il ſe tranſporta en 1696 en Danemarck & en Suéde, & parcourut à cette occaſion les cours des princes & des électeurs d'Allemagne. Etant à Stockholm, il ſe fit ſi fort gouter, tant de ſa tante, la reine douairiere Hedwig-Eléonore, que du roi & du prince royal d'alors, qu'ayant envie de faire la campagne ſur le Rhin, il fut retenu, preſque malgré lui, juſqu'au mois d'octobre; & curieux de tout voir & de tout apprendre, il y vit dans ces entrefaites les mines d'argent & de cuivre, & les curioſités du royaume. Il fit paroître, dès ſa jeuneſſe, beaucoup d'inclination pour le ſervice, & il fit ſon premier eſſai, lorſque le cercle de Souabe le nomma en 1701 major général & colonel. Il ſe trouva en 1702 au ſiége de Landau, & la garniſon qui avoit fait une forte ſortie, ayant déja repouſſé les aſſiégeans hors de la premiere approche, il rallia les fuyards, & fit rentrer avec vigueur l'ennemi dans la forteresſe. Il fut cependant bleſſé aſſez fortement à la cuiſſe gauche par un coup de fuſil, de ſorte qu'il fut obligé de ſe faire conduire à Dourlach. Sa majeſté, le roi des Romains, Joſeph, vit pendant ce ſiége tant de preuves de la valeur & de la prudence du margrave, qu'elle eut la bonté d'en témoigner ſa joie dans une lettre écrite de ſa main, dans laquelle elle dit que le margrave pouvoit s'attribuer une bonne partie de la priſe de Landau; qu'il avoit donné un très-bel exemple à imiter, & qu'elle ſe félicitoit elle-même de ce qu'il étoit du nombre de ceux dont Dieu s'étoit ſervi pour bénir cette premiere campagne. Il aſſiſta auſſi le quatorze octobre de la même année à la bataille de Fridlingue, quoique les bleſſures qu'il avoit reçues devant Landau, ne fuſſent pas encore entiérement guéries. La cavalerie impériale, qui étoit en très-petit nombre, fut d'abord miſe en fuite par l'ennemi; & le général comte de Furſtemberg, qui commandoit l'infanterie, ayant été tué dès la premiere attaque, le margrave ſe chargea du commandement, conjointement avec le prince Guillaume d'Auſpach. Il engagea même les troupes qui avoient déja tiré, & s'étoient retirées en arriere, à mettre l'épée à la main, à fondre ſur l'infanterie ennemie qu'elles repouſſerent, lui enleverent quelques canons & ſe rendirent maîtreſſes du champ de bataille, avantage que les François attribuerent eux-mêmes à ſa valeur & à ſa bonne conduite. Environné de toutes parts d'ennemis, il ſe trouvoit dans un péril éminent, & peut-être que ſi le colonel Gager, qui étoit à ſes côtés, n'eût été tué en parant les coups qu'on lui portoit, il auroit eu le malheur d'y perdre la vie. L'année ſuivante, il fut commandé avec le corps de troupes qui étoient ſur le Danube ſous les ordres du général veldt-maréchal, comte de Styrum. Ce corps ayant été ſurpris par l'ennemi le 20 ſeptembre à une petite diſtance de Hochſtet, & la cavalerie taillée en piéces, le margrave & le prince de Deſſau firent retirer avec tant de prudence les régimens d'infanterie qui leur avoient été confiés, & s'oppoſerent avec tant de valeur aux différentes attaques de la cavalerie ennemie, qu'elle étoit à chaque fois contrainte de reculer & de laiſſer par-là un libre paſſage à l'infanterie impériale, qui ne ſouffrit pas conſidérablement. Les François ayant enſuite aſſiégé Landau, le margrave reçut ordre de ſe rendre du côté des lignes de Buhl pour couvrir le Rhin. Il demanda en 1704 le pouvoir de joindre l'armée allemande ſur le Danube, commandée par le prince Eugène, afin de pouvoir manifeſter, dans cette occaſion, ſon zéle pour le ſervice de la patrie. Il reçut après cela, lors de la célébre bataille de Hochſtet, & cela dans le plus fort du combat, le commandement de l'aîle droite de la cavalerie, qui attaqua l'ennemi avantageuſement & le repouſſa quatre fois, avant qu'il pût la mettre en déſordre. Le drapeau que le margrave enleva dans cette rencontre à un régiment mis en déroute, eſt une nouvelle preuve bien marquée de ſa valeur. Landau, que les François avoient repris, après l'infortunée bataille de Styrum, ayant été aſſiégé pour la ſeconde fois par les Allemans, le margrave ſe trouva encore à ce ſiége, & ayant été poſté, comme la premiere fois, dans les approches, il repouſſa un corps aſſez conſidérable de François qui avoient fait une ſortie, & quelques officiers tomberent à ſes côtés. Il défendit en 1705, ſous le général-veld-maréchal de Thungen les lignes de Lauterbourg. Le maréchal de Villars tâcha d'attaquer ce corps vers le commencement du mois de juillet; mais les prudens préparatifs qu'avoient faits ſes ennemis, firent avorter tous ſes deſſeins. Le margrave ne s'éloigna point du retranchement, pendant tout le temps que l'armée ennemie fut devant les lignes, & à peine ſe repoſa-t-il quelquefois en plein air, couché preſque ſur la dure. Il eut toujours part aux autres expéditions. Il reçut ordre de paſſer le Rhin avec un détachement, ſous la conduite du général-veld-maréchal de Thungen, qui s'avança juſqu'à Hagenbach, s'y retrancha & fit un pont ſur le Rhin. Le général ayant été appellé à Raſtatt par le prince Louis-Guillaume de Bade qui étoit incommodé, on remit, pendant ce temps-là, le commandement entre les mains du margrave. Le maréchal de Villars qui avoit une grande envie de ſurprendre ce corps peu conſidérable, s'approcha, pour la ſeconde fois, du camp avec ſon armée; mais comme tout étoit en bonne poſture, il fut obligé de s'en retourner ſans avoir rien fait. Le

margrave

margrave eut à défendre l'an 1707 les lignes allemandes près de Buhl, de l'eſpace de quelques lieues vers les montagnes, n'ayant cependant pour cela qu'environ deux mille hommes d'infanterie, & moins de ſix cens dragons ſous ſon commandement. Le maréchal de Villars s'étant avancé avec trente mille hommes, & le renfort que le margrave attendoit, n'étant point arrivé, les François s'étant même déja poſtés au-deſſus de Tachslande, il fit défiler avec tant de prudence ſes troupes, à la vue de l'ennemi, & les mit ſi bien à couvert, qu'il n'en perdit pas un ſeul homme. Il eut cette année-là deux accidens particuliers. Voulant, au printemps, aller à cheval par un ſentier fort étroit, ſuivi ſeulement d'un laquais & d'un palefrenier, ſon cheval tomba avec lui dans un chemin creux, profond pour le moins de douze pieds. Mais la providence permit que le cheval ne s'abattit point, de ſorte qu'il fut en état de porter ſon maître ſain & ſauf juſqu'à Durlach. Ayant enſuite été commandé avec quelques régimens du Cercle pour garder Ulm; & ayant voulu en exercer un hors de la ville, il fit encore une chute avec ſon cheval, & ſe caſſa la jambe droite, qui fut ſi mal panſée, qu'il fallut lui rompre de nouveau & recommencer la cure. Il fit encore la campagne de 1708, & fut chargé du commandement à Ettlingue des troupes d'obſervation pendant l'hiver. Mais le margrave, ſon pere, étant mort l'année ſuivante 1709, le bonheur de ſes états qui lui tenoit à cœur, l'engagea à quitter le ſervice, & à diriger ſes principales vues du côté du gouvernement politique, auquel il ſe livra avec beaucoup d'ardeur & de ſoin. Il acquit, dans très-peu de temps, une exacte connoiſſance des affaires, & s'inſtruiſit avec une attention extrême de la ſituation de ſes états & des intérêts de ſa famille. Il parcouroit tous les protocoles de ſes conſeils, ou ſe les faiſoit lire mot à mot, & y ajoutoit ſa déciſion, de ſa propre main. Le margrave avoit outre cela fixé un jour de la ſemaine, auquel il entendoit lui-même ſes ſujets ſur leurs affaires, recevoit leurs requêtes & leur faiſoit rendre juſtice, ou les aſſiſtoit. Partiſan zélé de la juſtice, il avoit uniquement à cœur que l'on fît droit à chacun. S'il arrivoit qu'une partie ſe plaignît avec quelque vraiſemblance, qu'on eût bleſſé la juſtice à ſon égard, il envoyoit en ſecret & à ſes propres frais les actes aux facultés en droit des pays étrangers, afin de ſe faire expliquer les loix, & de voir ſi quelqu'un avoit été réellement léſé. Il fit pluſieurs nouveaux réglemens tendant à l'utilité publique, & corrigea les anciens. Le rétabliſſement des finances ne lui tenoit pas moins à cœur; & il étoit ſi exact, à cet égard, qu'il ne ſe pouvoit faire la moindre dépenſe, qu'il ne l'eût ſignée de ſa propre main. Il employa, action rare mais belle, de groſſes ſommes à décharger ſes états de dettes conſidérables faites par ſes prédéceſſeurs, depuis pluſieurs ſiécles. S'appliquant, autant que cela dépendoit de lui, à terminer à l'amiable tous les différends avec ſes voiſins, ou ſes propres vaſſaux, il ne laiſſoit échaper aucune occaſion d'acheter, s'il étoit poſſible, les biens qui étoient en litige, & les payoit ſouvent au-deſſus du juſte prix. C'eſt ainſi qu'il a acquis pluſieurs châteaux, villages & autres terres, entretenu la paix, groſſi ſes revenus & étendu ſes états ſans opprimer perſonne. Le margrave pourvoyoit tellement à la ſureté de ſes pays en temps de guerre, d'un côté par les précautions qu'il prenoit, & à l'égard de ſes amis & à l'égard de ſes ennemis, & de l'autre côté en relâchant à ſes ſujets leurs redevances, ou en leur faiſant même des avances de ſes propres tréſors, qu'ils ont toujours pu ſe ſoutenir. Il commença l'an 1715 de bâtir un château de plaiſance & de chaſſe dans les bois, à une lieue de Durlach. Il en poſa la premiere pierre le 17 juin, & inſtitua en même temps l'ordre de la Fidélité. Il réſolut enſuite de jetter dans ce lieu-là les fondemens d'un château de réſidence, & de la ville qui porte le nom de *Carlſruhe*. L'art ſeconda ſi bien la beauté de la ſituation du terrein, que ce lieu peut paſſer, ſans briller cependant par de ſomptueux palais, pour un des plus agréables du monde. Le château eſt ſitué à l'entrée du bois, & la ville eſt vis-à-vis, diſpoſée en demi-cercle. On voit entre deux le magnifique jardin de plaiſance. Les rues de la ville & les trente-deux allées, ménagées dans l'étendue de pluſieurs lieues, & cela dans le bois, forment une eſpéce d'étoile, & aboutiſſent toutes, comme à leur centre, à la tour qui eſt derriere le château, ce qui joint à pluſieurs magnifiques vues que l'on découvre depuis cette tour, préſente un des plus beaux coups d'œil. Le margrave y fonda auſſi un gymnaſe très-bien ordonné. Il obtint la même année 1715 de ſa majeſté impériale la charge de veld-maréchal, & conclut avec elle un traité, en vertu duquel il promettoit de lui fournir pour dix ans un régiment d'infanterie de deux mille cent hommes, qu'il laiſſa pour toujours à ſon ſervice après le temps écoulé. Le cercle de Souabe conféra au margrave le même grade l'an 1733. A une grande vivacité d'eſprit, le margrave joignoit beaucoup de pénétration & une mémoire extraordinaire. Il poſſédoit, outre la connoiſſance de l'art militaire, qui lui étoit comme naturelle, non-ſeulement l'hiſtoire, la politique, le droit naturel & civil; mais de plus il avoit une idée de preſque toutes les autres ſciences; & ſurpaſſoit, à l'égard de pluſieurs, les maîtres même qui les enſeignoient. Il entendoit parfaitement bien l'économie & tout ce qu'elle renferme, ce qui regarde les mines & la chymie, & préparoit lui-même pluſieurs remédes. La lecture des meilleurs livres l'occupoit beaucoup, & ſe reſſouvenant toujours parfaitement de ce qu'il avoit lu, il en jugeoit avec beaucoup de ſolidité. Le margrave parloit très-bien l'allemand, le françois & l'italien, & s'exprimoit aſſez heureuſement en latin & en hollandois. Il partageoit ſes amuſemens entre la lecture & le jardinage. Il rangea même à Carlſruhe un parterre qui a peu d'égaux, ſoit à l'égard de la quantité, ſoit à l'égard de la rareté des plantes & des fleurs. On y cultive avec tant de ſoin les plus curieuſes productions des quatre parties de la terre, que l'on diroit que chacune a trouvé à Carlſruhe ſon terrein natal. On a même produit, par l'art & l'induſtrie, une ſi grande variété dans les différentes fleurs, que l'on peut y compter dans les ſeules tulipes, la fleur favorite du margrave, environ cinq mille eſpéces différentes. Outre cela il y a une magnifique orangerie. La juſtice incorruptible, dont le margrave faiſoit profeſſion, étoit cependant accompagnée d'une extrême douceur; & il mitigeoit, pour l'ordinaire, les peines que les facultés impartiales avoient adjugées à ceux qui l'avoient directement offenſé, & qui lui avoient volé des ſommes conſidérables. La maiſon des pauvres & des orphelins qu'il fonda à Pforzheim, eſt une preuve de ſon ardente charité; & l'on ne doit pas moins eſtimer l'ordre qu'il y a établi, que les riches fonds qu'il lui a aſſignés. Il ſavoit, en un mot, par ſon extrême affabilité, s'attirer le cœur, l'amour & le reſpect de tous ceux avec qui il commerçoit. Il s'abaiſſoit juſqu'aux plus petits, & chacun ſortoit ſatisfait de ſa préſence. Jamais le margrave n'aima le luxe ni la ſomptuoſité dans les bâtimens, les ameublemens & la parure. Les bâtimens qu'il a fait conſtruire en aſſez grand nombre dans ſes états, ſont plus commodes que magnifiques. L'on peut cependant dire, qu'à cet égard il a laiſſé ſon pays plus beau qu'il ne l'avoit trouvé à ſon avénement à la ſouveraineté. Heureux, s'il avoit ſu modérer ſon trop grand penchant pour le ſexe, & le retenir dans ſes juſtes bornes! Baſle fut le ſéjour qu'il choiſit, dans la derniere guerre, au ſujet de l'élection du roi de Pologne. Il y reſſentit de temps en temps quelques incommodités; après quoi la paix s'étant faite, il s'en retourna à Carlſruhe. C'eſt là qu'il fut attaqué le 6 juin 1737 d'une eſpéce d'apoplexie, & cela ſi fortement, que dès-lors on craignoit pour ſa vie. Ce ne fut cependant que le 12 mai de l'année ſuivante 1738, que voulant, à ſon ordinaire, ſe faire lire à ſon réveil quelques chapitres de la bible, il eſſuya une rechute qu'il l'enleva dans très-peu de temps &

Digitized by Google

ſans beaucoup de douleurs, ainſi qu'il l'avoit demandé pluſieurs fois à Dieu depuis ſa premiere attaque. Le margrave s'étoit marié le 27 juin 1697 avec *Magdelène-Guillelmine*, ducheſſe de Wirtemberg, princeſſe d'un grand mérite, morte le 29 octobre 1742. En vertu du teſtament fait par ſon époux, elle devoit gérer, conjointement avec le margrave Charles Auguſte, neveu du défunt margrave, l'adminiſtration & la tutelle des états. Les enfans qu'il a eus de cette princeſſe ſont, 1. *Charles-Magne*, né le 21 janvier 1701, & mort dans ſes voyages à Lauſanne, le 12 janvier 1712; 2. *Auguſte-Magdelène*, née le 13 novembre 1706, morte le 25 août 1709; & 3. *Frédéric*, né le 7 octobre 1703, marié le 3 juillet 1727, avec *Anne-Charlotte-Amélie*, princeſſe de Naſſau-Orange, & mort le 26 mars 1732. Ce prince avoit eu de ſon épouſe, 1. *Charles-Frédéric*, margrave d'aujourd'hui, né le 22 novembre 1728; & 2. *Louis-Guillaume*, né le 14 janvier 1732. * *Suppl. françois de Baſle.*

ROIS ET PRINCES DE FRANCE DU NOM DE CHARLES.

CHARLES I, dit *le Grand*, & communément CHARLEMAGNE, roi de France, premier empereur d'occident, naquit dans un château appellé Ingelheim près de Mayence, vers l'an 742, & fut baptiſé par S. Boniface, archevêque de Mayence. Il étoit fils aîné de PEPIN *le Bref*, & de *Berthe* ou *Bertrade*; & ayant été couronné après la mort de ſon pere, à Noyon le 9 octobre de l'an 768, il commença ſon régne par la défaite d'Hunaud, fils & ſucceſſeur de Gaifre, duc d'Aquitaine; & il devint monarque abſolu des François en 771, par la mort de Carloman ſon frere, qui lui avoit fait quelque peine. L'année ſuivante il domta les rebelles Saxons dans une bataille près d'Oſnabrug; & pourſuivant ſa victoire, il prit le château d'Eresbourg, & démolit un fameux temple dédié à une fauſſe divinité, nommée *Erminſul*. En Italie, Didier, roi des Lombards, perſévérant dans le deſſein qu'avoient formé ſes prédéceſſeurs, d'abaiſſer la puiſſance des pontifes Romains, traita fort mal le pape Etienne IV, & enſuite Adrien I, qui lui ſuccéda. Ce dernier eut recours à Charlemagne, qui travailla à délivrer le ſaint ſiége de l'oppreſſion des Lombards. Pour y réuſſir, en 773 il paſſa en Italie avec une puiſſante armée, qu'il diviſa en deux corps, & tailla celle de Didier en piéces; tandis que le traître Hunaud, qui étoit le bouteſeu de la guerre, & le général des troupes ennemies, périt lapidé par des femmes. Charles força le roi Didier dans Pavie, au mois de juin 774, l'emmena priſonnier en France, & éteignit ainſi le royaume des Lombards, 206 ans après ſa fondation, l'an 774. Pendant le ſiége de Pavie, il viſita le pape, & confirma la donation que ſon pere avoit faite à l'égliſe en 776. Il tourna une ſeconde fois ſes armes contre les Saxons, & employa environ treize années à les domter, juſqu'à ce qu'il eût diſperſé toutes les familles qui étoient au delà de l'Elbe, & qu'il les eût contraintes d'embraſſer le chriſtianiſme, le roi Witikind s'étant fait auſſi baptiſer. Le zèle de la religion fit paſſer Charles en Eſpagne contre les Sarraſins, l'an 778; il y prit Hueſca, Barcelone, Gironne, Pampelune, avec un grand nombre d'autres places, & envoya du ſecours au roi de Léon, pour lui aider à ſecouer le joug d'un tribut auquel il étoit ſujet. En s'en retournant, ſon armée, qui rapportoit un fort riche butin, fut ſurpriſe dans les détroits des Pyrénées, & fut maltraitée à Roncevaux. Les Gaſcons qui vivoient de voleries, s'étant mis en embuſcade dans les montagnes, ſe jetterent ſur l'arriere-garde, & tuerent grand nombre de braves officiers. Là périt le fameux Roland, neveu du roi, & les autres preux, que nos anciens romans ont rendu plus célébres que les hiſtoires. Les auteurs Eſpagnols veulent que cette déroute ſe fit par le roi Alfonſe *le chaſte*; mais ce prince ne régnoit point encore. Charles revint enſuite encore en Italie l'an 781. Durant ce voyage, le pape Adrien couronna les deux fils de ce monarque; Pepin, roi d'Italie, & Louis, roi d'Allemagne. Depuis, pour châtier une troiſiéme révolte des Saxons, Charles en 782 fit couper la tête à plus de quatre mille d'entr'eux; il vainquit encore les Bretons en 786, ſoumit en 787 Aragiſe, duc de Bénévent, & Taſſillon, duc de Baviere, qu'on avoit condamné à perdre la tête, & qu'il ſe contenta d'enfermer dans un monaſtere, avec ſon fils Théodon. L'année 788 & la ſuivante furent remarquables par la défaite des Huns, que l'on appelloit Avares, & des Eſclavons; & les autres ne furent pas moins célébres, ou par quelque victoire, ou par quelque monument de piété. Le pape Adrien étant mort, Léon III, ſon ſucceſſeur, qui avoit été indignement traité par quelques Romains, vint trouver Charles à Paderborn, pour lui demander ſa protection. Ce prince paſſa pour la troiſiéme, ou, ſelon d'autres, pour la quatriéme fois, en Italie, afin de venger le pontife des outrages de ſes ennemis. Ce fut pour lors qu'il fut couronné à Rome empereur d'occident l'an 800. Il étoit allé le jour de Noël à l'égliſe de S. Pierre, pour y faire ſes prieres; dans le temps qu'il les faiſoit, le clergé, les grands & le peuple firent de fortes inſtances au pape, de le couronner empereur dans le même moment. Il ne lui eut pas plutôt mis la couronne impériale ſur la tête, que tous ſe mirent à crier trois fois: *Victoire, & longue & heureuſe vie à Charles Auguſte, grand & paiſible empereur des Romains, couronné de Dieu*; & le pape le ſacra enſuite avec les ſaintes huiles: & alors l'Occident eut encore un empereur, avec tout le pouvoir & toutes les marques des empereurs Romains; car non-ſeulement Charles fut déclaré Céſar & Auguſte, titres qui tirent leur origine des noms des deux premiers empereurs Romains, & qui ont été affectés à leurs ſucceſſeurs; mais il prit auſſi les mêmes ornemens dont ils avoient uſé. Sur-tout il n'oublia pas l'aigle romaine; & pluſieurs diſent que ce fut lui, & non pas Conſtantin, qui commença à la porter éployée à deux têtes, avec une couronne impériale. Les meilleurs hiſtoriens aſſurent que Charlemagne n'avoit point recherché ce couronnement: ils ajoutent même que l'empereur avoit dit que s'il eût ſu le deſſein du pape, il n'auroit point été à l'égliſe de S. Pierre, le jour qu'il fut couronné, quoique ce fût le jour de Noël. En quoi ils diſent que Charlemagne avoit raiſon, puiſque, bien loin que ce fût lui donner quelque avantage, c'étoit, ce ſemble, lui faire en quelque façon tenir de l'élection des Romains ce qu'il ne tenoit que de ſon épée. En effet, par les victoires continuelles que Charlemagne avoit remportées pendant 32 ans, il avoit prodigieuſement étendu les limites de ſon empire; car au royaume de France, qui comprenoit auſſi la partie d'Allemagne, laquelle eſt entre la Saxe, le Danube, & le Rhin, il avoit ajouté l'Aquitaine, la Gaſcogne, le pays des Pyrénées & la Catalogne. Il avoit encore uni à ſa couronne le royaume de Lombardie, & toute l'Italie juſqu'à la baſſe Calabre. Il avoit de plus conquis la Souabe, la Baviere, la Franconie, toute la Saxe, la Hongrie, & la Tranſylvanie, l'Iſtrie, la Croatie, & la Dalmatie, à la réſerve des villes maritimes, qu'il avoit laiſſées à l'empereur de Conſtantinople, pour entretenir l'amitié & l'alliance qu'il avoit faite avec lui. Il avoit encore joint à ſes conquêtes la partie de la Pologne, dont la Viſtule fut la frontiere, avec tout le pays qui s'étend le long de la mer Baltique. Ainſi l'on voit que tout ce qui avoit été de l'empire romain en Occident, étoit réduit ſous ſa puiſſance, ſoit par droit de ſucceſſion, ſoit par droit de conquête, & qu'outre cela il avoit ſoumis à ſon obéiſſance pluſieurs nations païennes, qui n'avoient jamais reconnu les précédens empereurs, & qu'il avoit obligées d'embraſſer le chriſtianiſme. De-là on conclut que le pape ni le peuple Romain n'ont point donné l'empire à Charlemagne, & que le pape Léon III a fait ſeulement la cérémonie de ſon couronnement, par un ſentiment de reconnoiſſance, ou, parcequ'ainſi qu'ont fait ſes ſuc-

Digitized by Google

ceſſeurs, il a cru qu'il étoit de ſa dignité, d'avoir l'avantage de couronner & de ſacrer le premier monarque de la chrétienté, à qui d'ailleurs l'égliſe de Rome étoit redevable de toute ſa grandeur temporelle. Nicephore, empereur d'Orient, conſentit dans la ſuite à cette élévation. On convint qu'ils porteroient tous deux le nom d'Auguſte; que Charlemagne porteroit le titre d'empereur d'Occident, & que Nicephore retiendroit celui d'empereur d'Orient; que tout ce qui étoit en Italie, depuis la riviere de Vulturne, dans la terre de Labour, juſqu'à la mer de Sicile, demeureroit à Nicephore, & que tout ce qui étoit en deçà appartiendroit à Charles, avec les deux Pannonies, la Dace, l'Iſtrie, & la Dalmatie. Depuis ce temps-là, Charles ne s'occupa qu'à faire fleurir les bonnes mœurs, & la religion. Ses ſujets l'aimoient, & tous les princes de la terre l'eſtimoient & le redoutoient. Les chefs des Sarafins d'Eſpagne & d'Afrique rechercherent ſon alliance; & le ſuperbe Aaron al Raſchid calife, qui mépriſoit tous les princes de la terre, lui envoya des préſens conſidérables. En 813 Charles aſſocia à l'empire ſon fils Louis *le Débonnaire*, & le fit couronner à Aix-la-Chapelle. Il mourut dans cette ville le 28 janvier 814, & fut enterré en l'égliſe de Notre-Dame qu'il avoit fait bâtir. Son régne en France fut de 45 ans, 4 mois & 4 jours, depuis la mort de Pepin ſon pere; de 43 ans moins quelques mois, depuis celle de Carloman ſon frere; en Italie, de 40 ans, depuis la priſe de Didier, roi des Lombards; & il fut empereur 13 ans, un mois & 4 jours. Charles étoit beau de viſage, bien fait de corps, & d'un port majeſtueux. Il avoit l'eſprit doux, généreux, bienfaiſant, enjoué, & ennemi de la flaterie. Durant ſes repas il ſe faiſoit lire l'hiſtoire des rois ſes prédéceſſeurs, ou quelque livre de S. Auguſtin. Il paſſoit le printemps & l'été à la guerre; une partie de l'automne à la chaſſe, & l'hiver dans les occupations du gouvernement. Il fit rédiger par écrit les loix & les coutumes des pays aſſujétis à ſon empire; il dreſſa des capitulaires ou ordonnances, & recueillit tous les anciens vers, qui contenoient les belles actions des Germains & des François, pour lui ſervir de mémoires à leur hiſtoire qu'il avoit deſſein de compoſer. Il attira les ſavans en France, & ſur-tout Alcuin, qu'il fit venir d'Angleterre, & auquel il donna l'abbaye de S. Martin de Tours. Son amour pour les ſciences, eſt encore connu par les écoles qu'il établit, par les obſervations qu'il faiſoit ſur les aſtres, & par cette grammaire qu'il compoſa pour enrichir ſa langue. Il entendoit ſi bien la théologie, qu'Alcuin le prie, dans une de ſes lettres, de réſoudre un doute qu'il avoit; & il écrivit lui-même contre l'héréſie de Felix d'Urgel, contre lequel il fit aſſembler un concile, auſſi-bien que contre Elipand. Au reſte, il fut ſi charitable, qu'il nouriſſoit les pauvres juſqu'en Syrie & en Egypte. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à FRANCE.

Ce grand nombre d'enfans naturels, joint aux cinq concubines qu'Eginard donne en termes exprès à ce prince, outre ſes quatre femmes, l'ont fait accuſer d'incontinence par quelques auteurs. D'autres ſoutiennent qu'il avoit épouſé neuf femmes l'une après l'autre; les quatre premieres ſolemnellement, & avec toutes les prérogatives dûes aux reines; & les cinq autres légitimement à la vérité, mais ſecrétement, & ſans leur faire part des mêmes droits, de peur de diviſer le royaume à l'infini. Ceux qui ſoutiennent ce dernier parti, ſe fondent ſur la ſignification équivoque du nom de *concubine*, qui quelquefois marque celle avec laquelle un homme entretient un commerce illégitime, & quelquefois une dont le mariage eſt légitime, non-ſolemnel, & par conſéquent privé des avantages civils. Ce nom de concubine eſt appliqué dans l'écriture ſainte à la femme légitime d'un lévite (*Jug. ch.* 19.) Le concile de Tolède en 405 (*can.* 17) le prend dans le même ſens. Quelques juriſconſultes l'ont expliqué de même. Mais cette interprétation ſemble tirée d'un peu loin à l'égard de Charlemagne, & trop foible pour juſtifier ſa mémoire, à moins qu'on ne produiſe quelque auteur grave & contemporain, pour autoriſer cette ſucceſſion extraordinaire de neuf femmes légitimes. Il faudroit même que Charlemagne eût eu dix femmes; car s'il eſt vrai, comme quelques auteurs l'aſſurent, qu'Hermengarde, fille de Didier, ait été répudiée la ſeconde année de ſon mariage, & la ſeconde du régne de Charlemagne, ce prince en avoit donc épouſé une autre auparavant, puiſqu'il paroît par une lettre du pape Etienne III, que Charles & Carloman ſon frere, étoient mariés du vivant même de Pepin leur pere.

Charlemagne peut être mis entre les auteurs eccléſiaſtiques Latins, comme Conſtantin au rang des Grecs, à cauſe des loix qu'il a faites touchant la diſcipline eccléſiaſtique; des lettres qu'il a écrites ſur le même ſujet, & des traités qu'il a fait compoſer ſur les matieres eccléſiaſtiques. Ses loix ſont appellées Capitulaires, & ont été données par M. Baluze. Entre ſes lettres ſur les matieres eccléſiaſtiques, celle qui eſt écrite en ſon nom à Elipande, évêque de Tolède, & aux autres évêques d'Eſpagne, contre l'erreur de Félix, évêque d'Urgel, eſt la plus ſolemnelle. On a encore les livres Carolins compoſés ſous ſon nom, & par ſon ordre, contre le décret du II concile de Nicée, touchant le culte des images. Il eſt certain qu'il étoit verſé non-ſeulement dans les langues & les ſciences humaines, mais auſſi dans la ſcience eccléſiaſtique. Il liſoit aſſidument l'écriture ſainte, & étudioit particuliérement les œuvres de S. Auguſtin, ayant toujours le volume *de la cité de Dieu* au chevet de ſon lit. Il bâtit un grand nombre d'égliſes dans les villes de ſon empire, fonda divers évêchés en Allemagne, & pluſieurs abbayes qu'il dota de grands revenus. Il commença le premier à introduire en France le chant & les rits de l'égliſe romaine. On prétend qu'il eſt mort d'une maniere très-ſainte. Son corps fut porté dans l'égliſe d'Aix-la-Chapelle, où il a été en ſi grande vénération, que Frédéric *Barberouſſe* le fit élever de terre. Il fut alors canoniſé en 1165 par Paſchal III, antipape, qui tenoit le parti de Frédéric contre Alexandre III. Depuis ce temps-là il a été mis au rang des ſaints dans pluſieurs martyrologes, & l'on fait l'office de ſa fête dans pluſieurs égliſes, le 28 de janvier, & le 27 de juillet celle de ſa tranſlation, ſans que jamais les papes s'y ſoient oppoſés, comme les cardinaux Baronius & Bellarmin l'ont remarqué.* Eginard; le moine de S. Gal; le moine de S. Cibar d'Angoulême, & Aciajolus, *in vit. Car. Magni*; les annales de Metz, de Fuldes, de S. Bertin; Adon; Aimoin; Paul Diacre; Anaſtaſe; tous les hiſtoriens de France, & Baronius, *depuis l'an* 678, *juſqu'en* 814. Du Pin, *bibliothéque des auteurs eccléſiaſtiques, VIII ſiécle.* Baillet, *vies des ſaints*, 28 *janvier.* Il faut auſſi conſulter ſon éloge, dans l'*hiſtoire littéraire de la France*, tome IV, pages 368-413.

CHARLES II, dit *le Chauve*, roi de France, & empereur d'Occident, étoit le dernier des enfans de LOUIS *le Débonnaire*, qu'il avoit eu ſeul de *Judith*, fille de *Welfe*, comte de Baviere, ſa ſeconde femme. Il naquit à Francfort ſur le Mein, le 13 juin 823, ſelon la chronique de Verdun de Hugues de Flavigni, & ſuccéda à ſon pere en 840. L'année ſuivante il ſe joignit à Louis ſon ſecond frere, avec lequel il vainquit, dans les plaines de Fontenai en Auxerrois, le ſamedi 25 juin, l'empereur Lothaire, leur aîné, qui vouloit envahir leur partage, & Pepin, roi d'Aquitaine, leur autre frere, qui s'étoit joint à Lothaire. Pendant la guerre que ces freres ſe faiſoient entr'eux, leurs royaumes étoient expoſés aux courſes des étrangers. Le roi Charles punit Bernard, duc de Septimanie, qui avoit pris le parti de Pepin, & marcha enſuite contre les Bretons, qui s'étoient révoltés, & qu'il domta en 845, après avoir été repouſſé d'abord. L'année ſuivante, il ſe rendit maître de la perſonne de Pepin, & ſe fit couronner roi d'Aquitaine en ſa place. En 866 les Bretons ſe ſouleverent encore contre lui, & il fut obligé de traiter avec eux, pour chaſſer les Normans de la ville d'Angers. Louis, roi d'Allemagne, entra en France, & s'en fit

Digitized by Google

couronner roi, mais il fut obligé de ſe retirer ; & Charles, après la mort de Lothaire, ſon neveu, en 869, s'empara de la Lorraine, qu'il fut obligé de partager avec Louis, roi d'Allemagne. Six ans après, Charles fut couronné empereur à Rome par le pape Jean VIII, & ſuccéda à Louis II. Le roi d'Allemagne lui diſputa vainement ce titre ; mais ſon fils battit Charles *le Chauve*, à Andernac en 876. Les Normans s'établirent en France, malgré la réſiſtance de l'empereur. Enfin ce prince étant revenu en France, après un voyage qu'il avoit fait en Italie, pour y porter la guerre, fut empoiſonné par ſon médecin Sédécias, Juif de nation, après avoir été tourmenté toute ſa vie, par les guerres que lui firent ſes freres & ſes neveux, & par les révoltes de ſes ſujets, & de ſes propres enfans. Il mourut à Briord en Breſſe dans la chaumiere d'un payſan, le 6 octobre de l'an 877, âgé de cinquante-quatre ans, après en avoir régné trente-huit. Son corps fut porté au prieuré de Nantua, diocèſe de Lyon, puis tranſporté ſept ans après, en l'abbaye de S. Denys. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à FRANCE. * Nitard. Thegan. Reginon. Flodoard. Les annales de Metz & de ſaint Bertin. Aimoin. Adon. Les capitulaires de Charles *le Chauve*. Sigebert. Du Tillet, &c. Guichenon, *hiſtoire de Breſſe & de Bugei, part. II.* Daniel, *hiſtoire de France*. Voyez auſſi l'*hiſtoire littéraire de la France*, par D. Rivet, tome V, pages 483-514.

CHARLES III, roi de France, dit *le Simple*, pour la foibleſſe de ſon eſprit, étoit fils poſthume de LOUIS *le Begue*, & de la reine *Adélaïde*, qu'il laiſſa groſſe en mourant. Il naquit le 17 ſeptembre de l'an 879. Pendant ſa minorité Charles *le Gros*, & puis Eudes, fils de Robert *le Fort*, que pluſieurs hiſtoriens mettent au nombre des rois, s'emparerent du royaume. Foulques, archevêque de Reims, prélat d'un grand courage, entreprit de faire reconnoître Charles pour roi, à l'âge de quatorze ans, quatre mois & onze jours. En effet, il le couronna à Reims le dimanche 28 janvier de l'an 893, & écrivit au pape Formoſe, & à l'empereur Arnoul, qui ſe déclara pour Charles, contre Eudes. Ce jeune prince commença ſon régne par une double paix, qu'il fit après quelques avantages remportés, & qu'il jura avec Zuintibold, duc de Lorraine, & avec les Normans. Raoul ou Rollon, chef de ceux-ci, eut la Neuſtrie ou Normandie, ſous le titre de duché, ſe fit chrétien, prit le nom de Robert au baptême, & épouſa *Giſèle*, fille du roi : cependant Charles étant devenu maître de preſque toute la Lorraine, après la mort de l'empereur Louis, en diſtribua ſi mal-à-propos le gouvernement, que ceux qu'il y mit s'en rendirent les maîtres ; d'autres diſent que ce fut lui-même qui la leur donna en propriété. Haganon ſon favori, abuſant de ſa bonté, lui attira la haine des grands & du peuple, qui l'abandonnerent à Soiſſons l'an 920. Alors Robert, comte de Paris, frere d'Eudes, & aïeul paternel de Hugues *Capet*, ſe fit couronner roi à ſaint Remi de Reims, le 29 juin de l'an 922 ; puis ſe mettant à la tête d'une puiſſante armée, donna bataille près de Soiſſons à Charles, qui le tua lui-même d'un coup de lance, au rapport de quelques auteurs, le 15 juin de l'an 923 ; mais il profita ſi mal de cet avantage, que les factieux eurent le temps de lui oppoſer Raoul de Bourgogne ; & peu après, Humbert II de ce nom, comte de Vermandois, l'ayant attiré à Saint-Quentin ſur la Somme, le fit priſonnier. On l'envoya dans Château-Thierri ſur Marne, & de-là à Péronne, où il mourut après ſix ans de captivité, le 7 octobre de l'an 929, abandonné de ſes ſujets, dans des ſouffrances qui lui ont acquis la qualité de *Martyr*, que quelques auteurs lui ont donnée. Il fut enterré en l'égliſe de S. Fourci de Péronne. Son régne fut de plus de 30 ans, depuis ſon couronnement juſqu'à ſa captivité, & ſa vie de 50. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à FRANCE. * Flodoard, *hiſt. l.* 3 & 4, *& chron.* Les annales de Metz. Le continuateur d'Aimoin. Sigebert, &c.

CHARLES IV du nom, dit *le Bel*, roi de France & de Navarre, étoit troiſiéme fils du roi PHILIPPE *le Bel*. Dès l'an 1313, il fut fait chevalier le jour de la pentecôte, & porta le titre de comte de la Marche, du vivant des rois Louis *Hutin* & Philippe *le Long*, ſes freres. Il ſuccéda à ce dernier, mort le 2 janvier de l'an 1321, & fut ſacré à Reims par l'archevêque Robert de Courtenai, le dimanche de la quinquagéſime, 21 février de la même année. On aſſure que ce fut à ce ſacre qu'il prit la qualité de roi de Navarre, comme étant aux droits de ſa mere *Jeanne* reine de Navarre, fille de *Henri I*, & de Blanche d'Artois. Au commencement de ſon régne, il reçut l'hommage de Louis II, comte de Flandre, & enſuite il fit une recherche générale des traitans, dont on confiſqua les biens. Gerard de la Guette, natif de Clermont en Auvergne, qui avoit eu le maniment des finances, ſous Philippe *le Long*, fut convaincu de grandes extorſions, & mourut en priſon. L'année précédente 1323, Jourdain de l'Iſle en Aquitaine, qui avoit épouſé la niéce du pape Jean XXII, avoit été puni de mort pour ſes crimes. Peu après, Louis II, comte de Flandre, fut maintenu par Charles, contre Robert ; après que le parlement eut calmé la colere du roi contre le même Louis, qu'il avoit fait mettre en priſon, parcequ'il ne lui avoit pas demandé l'inveſtiture de ſes terres. Peu après, le roi irrité contre Edouard II, roi d'Angleterre, qui n'avoit pas aſſiſté à ſon ſacre, & contre ſon ſénéchal de Bourdelois, qui avoit mis garniſon en un château ſur les terres de France, envoya une armée ſous ſon oncle Charles de Valois, qui prit preſque toute la Guienne en 1324. Le conſeil d'Angleterre trouva bon que la reine Iſabelle, ſœur de Charles, paſſât en France avec Edouard ſon fils aîné, pour faire hommage de la Guienne & du comté de Ponthieu, & pour négocier la paix. Ce qui fut exécuté, & le traité conclu le dernier jour de mai 1326. Depuis, le pape offrit à ce roi l'empire qu'il refuſa. Enfin la veille de noël de l'an 1327, il tomba malade au bois de Vincennes, & mourut le premier février 1328, âgé de 33 ans, dont il en avoit régné ſix & un mois. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à FRANCE. * Belleforeſt, *liv.* 4, *ch.* 56 *& ſuiv.* Le continuateur de Guillaume de Nangis. Paul-Emile, *l.* 8, *&c.* Le pere Anſelme.

CHARLES V, roi de France, dit *le Sage* & *l'Eloquent*, étoit fils aîné du roi JEAN, & de *Bonne* de Luxembourg. Il naquit au château de Vincennes, le 21 janvier 1337, & fut le premier qui porta la qualité de dauphin de Viennois affectée aux fils aînés des rois de France, depuis la donation faite par le dauphin Humbert. Il fut auſſi duc de Normandie, & prit le titre de régent, durant la priſon du roi ſon pere, auquel il ſuccéda l'an 1364, & fut couronné à Reims par l'archevêque Jean de Craon, avec la reine ſa femme, le 19 mai, à l'âge de vingt-ſept ans. Quoiqu'il ne ſe mit que rarement en campagne, & qu'il fît la guerre par ſes freres & par ſes généraux, il donna plus de peine aux Anglois par ſa prudence, que n'avoient fait ſes prédéceſſeurs. Il gagna d'abord ſon frere Philippe *le Hardi*, en confirmant la donation que Jean leur pere lui avoit faite de la Bourgogne en apanage, & en lui faiſant enſuite épouſer l'héritiere de Flandre. Bertrand du Gueſclin & le maréchal de Boucicaut ſes généraux, gagnerent la bataille de Cocherel en Normandie, le 23 mai de l'an 1364, contre Charles d'Evreux, roi de Navarre, ſurnommé *le Mauvais*, & celui de ſes ennemis qui étoit le plus à craindre. Enſuite Charles envoya ſes troupes en Bretagne, pour y maintenir Charles de Blois, qui avoit des prétentions ſur ce duché, contre Jean de Montfort. Ce dernier tua ſon ennemi le 29 ſeptembre de la même année, en la bataille d'Aurai, où du Gueſclin fut pris, puis délivré par le traité de paix de Guerande. Le roi le fit paſſer en Eſpagne, pour aſſiſter Henri, comte de Traſtamare, qu'il fit reconnoître roi de Caſtille, contre Pierre *le Cruel*, qui avoit fait étrangler ſa femme

Digitized by Google

Blanche de Bourbon, pour plaire à ſa maîtreſſe. Charles, à l'exemple de ſon pere, venoit de réunir à la couronne tout ce qui avoit été aliéné depuis Philippe *le Bel*. Touché des plaintes du peuple de Guienne, que les Anglois accabloient d'impôts, il confiſqua tout ce qu'ils poſſédoient en France. Du Gueſclin rappellé d'Eſpagne, fut fait connétable; défit l'armée de Robert Knoles, près du Pont-Vilain au Maine; chaſſa les Anglois de Berri, Touraine, Anjou, Limoſin, & Rouergue, & gagna ſur eux la bataille de Chizé près de Niort en Poitou, l'an 1370. Leur armée navale fut encore défaite ſur les côtes de la Rochelle, où le comte de Pembrock, qui la commandoit, fut pris avec huit mille des ſiens le 23 juin 1372: enfin, ils furent défaits la même année en l'iſle de Gerneſai. Ainſi les armes du roi furent heureuſes, par la valeur du connétable, qui prit preſque toute la Guienne & la Bretagne, après que Jean de Montfort ſe fut retiré en Angleterre, & obligea la Rochelle de ſuivre le parti françois. Vers l'an 1374, Charles V ordonna, par un édit irrévocable, que nos rois ſeroient réputés majeurs à 14 ans, & comme tels, qu'ils prendroient à cet âge le gouvernement de leur état. Il reçut magnifiquement à Paris l'empereur Charles IV, le 4 janvier 1377; & les Anglois furent enſuite défaits près de la petite ville d'Aimet en Guienne, où la plupart des chefs furent arrêtés priſonniers. On ſe préparoit à de nouvelles entrepriſes; mais la mort du roi fit changer les affaires de ſituation. Quelques années auparavant, le roi de Navarre lui avoit fait donner du poiſon, dont un médecin de l'empereur avoit arrêté la violence, en lui ouvrant le bras par une fiſtule pour faire écouler le venin; mais cette ouverture s'étant bouchée, il mourut le 16 ſeptembre 1380 au château de Beauté ſur Marne, âgé de 42 ans, & environ ſix mois, après avoir régné 16 ans, 5 mois & 8 jours. Ce prince très-ſage, eut ſur-tout la juſtice en récommandation, & établit la cour des aides à Paris. Son corps fut porté à S. Denys, ſon cœur à notre-dame de Rouen, & ſes entrailles en l'abbaye de Maubuiſſon près de Pontoiſe. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à FRANCE.

CHARLES VI, roi de France, dit *le Bien-aimé*, naquit à Paris, le 3 décembre de l'an 1368. Il ſuccéda à ſon pere, âgé ſeulement de douze ans, neuf mois, & fut ſacré & couronné le 4 de novembre de l'an 1380. Louis, duc d'Anjou ſon oncle, régent & chef du conſeil, ſe ſaiſit d'abord des finances, & les ménagea fort mal; car il en employa une partie pour avancer ſon entrepriſe ſur le royaume de Naples, où il mourut avec une partie de la nobleſſe françoiſe en 1384. Les ſubſides extraordinaires qu'il impoſa ſur le peuple, furent la ſemence d'une révolte. Un partiſan ayant demandé dans la halle à Paris, un denier à une herbiere pour une botte de creſſon, la populace s'amaſſa aux cris de cette femme, alla enfoncer l'hôtel de ville pour avoir des armes, & y prit trois ou quatre mille maillets de fer, qui firent donner le nom de *Maillotins* à ces factieux. La ſédition commença en même temps à Rouen, à Orléans, & dans quelques autres villes: elle auroit eu des ſuites funeſtes, ſi le roi n'eût réprimé ces factieux en les puniſſant, ou par le dernier ſupplice, ou par des amendes pécuniaires, à ſon retour de Flandre. Il y étoit allé en perſonne, pour châtier les rebelles de Gand, que Philippe d'Artevelle avoit ſoulevés contre leur comte; & le roi leur tua plus de vingt-cinq mille hommes en la bataille de Roſebeck, donnée le jeudi 27 ſeptembre de l'an 1382. Ainſi les villes de Flandre furent priſes, ou ſe ſoumirent à leur ſeigneur, qui mourut l'an 1384, & laiſſa cette riche ſucceſſion à Marguerite, mariée à Philippe *le Hardi*, duc de Bourgogne, qui pacifia les troubles excités ſous le régne de ſon beau-pere. Le roi obligea en 1388 le duc de Gueldre de ſe ranger à ſon devoir, & prit d'abord le gouvernement de ſon état. Il accorda la tréve aux Anglois, & ratifia en 1391 une alliance que ſon pere avoit faite avec Robert d'Ecoſſe. Il accorda auſſi du ſecours aux Génois, pour s'oppoſer aux barbares d'Afrique, qui par leurs pirateries ruinoient le commerce ſur la Méditerranée. Enſuite le roi ſe vit obligé de porter la guerre en Bretagne, pour ſe venger du duc Jean de Montfort, qui donnoit retraite à Pierre de Craon. Ce dernier par ſa négligence ayant été cauſe de la mort du duc d'Anjou ſon maître, avoit été menacé par le duc de Berri, frere de ce duc. Il s'attira la haine du duc d'Orléans, qu'il crut que le connétable Olivier de Cliſſon lui avoit ſuſcitée; & pour s'en venger, il l'aſſaſſina, & ſe retira en Bretagne. Charles voulant tirer raiſon de cet outrage par la force, ſe mit en campagne au commencement du mois d'août en 1392; mais un jour le ſoleil lui donna ſi fort ſur la tête à la ſortie du Mans, qu'il tomba en frénéſie. La ſurpriſe que lui cauſa un homme inconnu, havre & défiguré, augmenta ſon mal. Il s'étoit préſenté à lui, & prenant la bride de ſon cheval, lui avoit dit: *Arrête, roi, où vas-tu? tu es trahi*: enſuite de quoi il diſparut. Pour comble de malheur, un page qui portoit une lance, s'endormant à cheval, la laiſſa tomber ſur un caſque, qu'un autre portoit devant lui, de ſorte que le roi croyant qu'on l'alloit livrer à ſes ennemis, fut agité d'un ſi cruel excès de furie, qu'il ſe jetta ſur ſes pages & ſur ſes officiers, en tua trois ou quatre, & ſe tourmenta juſqu'à ce qu'il tombât en pâmoiſon. Il revint à ſoi trois jours après, & recouvra la ſanté; mais dans une maſcarade que l'on avoit faite pour le divertir, le 19 janvier 1393, le feu prit à un habit poiſſé qu'on y portoit; ce qui le fit retomber en frénéſie. Cet accident arriva par l'imprudence du duc d'Orléans ſon frere, qui s'étoit approché avec un flambeau pour connoître les acteurs qui repréſentoient des ſauvages. En 1395 il conclut une tréve pour quatre ans avec Richard II, roi d'Angleterre, auquel on donna en mariage la princeſſe Iſabelle, fille ainée de France; & il envoya un puiſſant ſecours à Sigiſmond de Luxembourg, roi de Hongrie, contre les Turcs, qui gagnerent la bataille de Nicopolis en 1356. Il prit poſſeſſion de la ſeigneurie de Gênes, par ſes ambaſſadeurs, ſur la fin de la même année. En 1398 il reçut l'empereur Wenceſlas à Reims, & deux ans après il reçut de même à Paris Manuel Paléologue empereur d'Orient. Peu après le royaume ſe trouva malheureuſement partagé par les factions d'Orléans & de Bourgogne. Après le premier accident arrivé à Charles, les ducs de Berri & de Bourgogne s'étant fait déclarer régens, donnerent de la jalouſie à Louis, duc d'Orléans, qui prétendoit à cet emploi. Lorſque le roi fut retombé dans ſon premier état, l'animoſité de ce prince ſe ralluma; & Jean, comte de Nevers, qui avoit ſuccédé à ſon pere le duc de Bourgogne, fit aſſaſſiner le duc d'Orléans l'an 1404. Cette mort diviſa étrangement le royaume, ce qui donna entrée aux Anglois. Jean s'étant ſaiſi de la perſonne du roi, le mena en 1412 devant Bourges, où étoient enfermés grand nombre de grands qu'il obligea de venir à un accommodement; & puis Charles d'Albret connétable, perdit la bataille d'Azincourt, contre les Anglois, dite depuis *la Mal-journée*, le 25 octobre de l'année 1415, en laquelle quatre princes du ſang, & la fleur de la nobleſſe de France périrent, ou furent faits priſonniers. Ce malheur fut ſuivi de la perte de Rouen, de la Normandie, & du Maine. Dans le temps que le duc de Bourgogne, s'étant uni avec la reine, fomentoit les déſordres de l'état, ce prince ſe ſervant de l'autorité du roi, fit commettre des cruautés exécrables à Paris, où il fit maſſacrer le 18 juin de l'an 1418 le connétable d'Armagnac, le chancelier, & quelques autres, qu'il croyoit contraires à ſa faction. Mais il en porta la peine l'année ſuivante; car le dauphin, Charles, duc de Berri, l'ayant attiré, ſous prétexte d'une conférence, à Montereau-Faut-Yonne, l'y fit tuer par Tannegui du Châtel, l'an 1419. Philippe *le Bon*, ſon fils, voulant venger cette mort, s'unit, aux dépens de la France, avec Henri V, roi d'Angleterre, de concert avec la reine Iſabeau de Baviere, mere indigne & dénaturée. Ils por-

Digitized by Google

terent le roi à déclarer, contre toutes les loix, le dauphin incapable de ſuccéder à la couronne, & la firent tranſmettre à l'Anglois, qui épouſa Catherine de France, derniere fille de Charles, & qui fut enſuite déclaré régent du royaume l'an 1420. Le dauphin ſe retira dans l'Anjou, & la guerre fut plus ardente que jamais. Henri V mourut le 22 août, & le roi Charles le 22 octobre de la même année 1422, âgé de 52 ans. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à FRANCE. * L'hiſtoire de Charles VI, par deux religieux de S. Denys. Monſtrelet. Froiſſard. Du Bellai. Jean-Juvenal des Urſins. Le Laboureur. Mezerai. Le P. Anſelme.

CHARLES VII, roi de France, ſurnommé *le Victorieux* & *le Bienſervi*, fils de CHARLES VI, naquit à Paris le 22 février de l'an 1402. Il prit la qualité de régent l'an 1418, & ſe fit couronner à Poitiers après la mort de ſon pere, dans le temps que ſa mere, d'intelligence avec ſes ennemis, fit proclamer roi Henri VI, fils de Henri V, roi d'Angleterre, & de Catherine de France. En 1422, les Bourguignons défirent à Mons en Vimeu, ſes troupes, leſquelles venoient de vaincre à Baugé en Anjou les Anglois qui ſe croyoient invincibles. Ces derniers tenoient les meilleures provinces du royaume; & comme Charles réſidoit au commencement dans le Berri, ils le nommerent *roi de Bourges*. Il ſe moqua lui-même de leur inſolence, & ne ſongea qu'à s'en venger. Pour y réuſſir, il attira dans ſon parti les plus grands ſeigneurs du royaume; gagna Artus, comte de Richemont, frere du duc de Bretagne, en lui donnant l'épée de connétable, & ſe ſervit de lui pour calmer les reſſentimens du duc d'Orléans. Cependant les premieres années de ſon régne ne furent pas heureuſes; car il perdit la bataille de Crévant près d'Auxerre, en 1423; celle de Verneuil au Perche, le jeudi 17 août 1424; & celle de Janville en Beauce, dite *des Harengs*, le ſamedi 12 février 1427. Il gagna néanmoins celle de Gravelle en Anjou, l'an 1423, & le combat de Montargis en 1427; mais ſes ennemis qui n'oublioient rien pour s'établir de plus en plus, mirent enfin le ſiége devant Orléans. Cette ville ſe défendoit avec peine ſous le comte de Dunois, bâtard de la maiſon d'Orléans; & le roi méditoit déja ſa retraite en Dauphiné, lorſqu'une fille âgée de 18 à 20 ans, nommée *Jeanne d'Arc*, & depuis *la pucelle d'Orléans*, ſe préſenta à Charles, & lui donna des marques indubitables de ſa miſſion. Ce fut par ſes conſeils & par ſon ſecours que les Anglois furent chaſſés le dimanche 8 mai 1429, de devant Orléans, puis de Gergeau, de Beaugenci, & que peu après le 18 juin de la même année ils furent battus à Patai en Beauce. Les François animés par ces ſuccès, prirent pluſieurs autres villes dans la Champagne, Troyes, Châlons & Reims. Charles fut ſacré & couronné dans cette derniere ville le 17 juillet 1429, par Renaud de Chartres, archevêque de cette ville & ſon chancelier. Ces proſpérités furent ſuivies de pluſieurs autres; & le roi défit le prince d'Orange au combat d'Anton en Dauphiné le 11 juin 1430. Jeanne d'Arc ayant accompli les deux points de ſa miſſion, qui étoient la levée du ſiége d'Orléans, & le ſacre du roi, voulut ſe retirer en ſon pays. Les inſtances des gens de guerre, qui ſe croyoient invincibles avec elle, l'arrêterent; mais elle fut bleſſée au ſiége de Paris, d'où le roi fut repouſſé, & enſuite elle fut priſe devant Compiégne, menée à Rouen, & brulée comme une ſorciere en 1431. Depuis cette mort, les affaires des Anglois allerent encore plus mal. Pour les rétablir, ils firent venir leur jeune roi à Paris, & le couronnerent d'une double couronne; cérémonie qui ne produiſit aucun ſuccès. Charles appaiſa le duc de Bourgogne, par un traité fait à Arras l'an 1435. Paris chaſſa les étrangers l'année ſuivante, & le roi y fit ſon entrée au mois de novembre 1437. A l'exemple de la capitale, pluſieurs autres villes ſecouerent le joug des Anglois, & ſe rangerent ſous l'obéiſſance de leur légitime ſouverain, qui diſſipa en même temps quelques révoltes excitées par le dauphin ſon fils, ſous le nom de la *Praguerie* en 1441; & ayant fait une tréve avec les Anglois à Tours en 1444, il tourna ſes armes contre la ville de Metz, qu'il ſoumit. Enſuite la guerre s'étant rallumée contre les Anglois, il gagna ſur eux la bataille de Formigni, le mercredi 15 avril de l'an 1450. Il prit Rouen, & ſoumit toute la Normandie, puis la Guienne, après la bataille de Caſtillon, gagnée le mardi 17 juillet 1453: cette victoire fut ſuivie de la priſe de Bourdeaux, & de celle de Bayone. Enfin Talbot, général des Anglois, ayant été tué en la même année 1453, tout ſe ſoumit, & il ne leur reſta plus en France que la ſeule ville de Calais, qui ne put leur être enlevée que plus de cent ans après en 1558. Le roi aimoit avec une paſſion extrême une fille nommée *la belle Agnès*, dont les charmes lui faiſoient oublier quelquefois le ſoin de ſes affaires. Louis dauphin, qui avoit envie de régner, ſe ſervant de ce prétexte, & de quelques autres auſſi peu ſolides, ſe retira chez le duc de Bourgogne, & fut près de quatorze ans abſent de la cour, où il ne revint qu'après la mort de Charles. Ce roi s'imaginant qu'on le vouloit empoiſonner, paſſa ſept jours de ſuite ſans rien prendre, après quoi il lui fut impoſſible de rien avaler. C'eſt ainſi qu'il mourut de faim à Mehun-ſur-Yevre en Berri, le 22 juillet de l'an 1461, en la 58e année de ſon âge, & après 38 ans & 9 mois de régne. C'eſt ce prince qui établit la *pragmatique-ſanction* à Bourges, le 7 juillet 1438, & qui fit le premier alliance avec les Suiſſes, l'an 1453. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à FRANCE. * Jean Chartier & Berri Heraut, *hiſt. de Charles VII.* Monſtrelet. Sainte-Marthe. Mézerai, &c.

CHARLES VIII, roi de France, dit l'*Affable* & *le Courtois*, fils de Louis XI, & de *Charlotte* de Savoye, né au château d'Amboiſe, le ſamedi 30 juin 1470, ſuccéda à ſon pere à l'âge de 13 ans en 1483, & fut ſacré à Reims l'année ſuivante par l'archevêque Pierre de Laval. Pendant la minorité de ce prince, Anne de France ſa ſœur aînée, femme de Pierre, ſeigneur de Beaujeu, depuis duc de Bourbon, fut déclarée régente du royaume, ſuivant la derniere volonté du feu roi. Louis, duc d'Orléans, premier prince du ſang, qui prétendoit à la régence, ſe ligua avec pluſieurs autres ſeigneurs, & mit ſur pied une armée nombreuſe. Elle fut défaite par Louis II, ſeigneur de la Tremouille, lieutenant général des troupes du roi, à la journée de Saint-Aubin du Cormier en Bretagne, le 26 juillet 1488; & c'eſt ainſi que ce parti fut diſſipé. Charles renvoya Marguerite, fille de Maximilien I, empereur, qu'il avoit fiancée, & épouſa en 1491 Anne, ducheſſe de Bretagne, que l'archiduc d'Autriche avoit lui-même épouſée par procureur. Enſuite il fit un traité de paix avec Henri VII, roi d'Angleterre, la même année, & un autre en 1493, avec l'empereur Maximilien. Sa trop grande facilité lui fit remettre les comtés de Rouſſillon & de Cerdaigne, à Ferdinand V, roi d'Aragon & de Caſtille, pour l'empêcher d'aſſiſter Ferdinand, roi de Naples, contre lequel Charles levoit des troupes, à la perſuaſion de Ludovic Sforce, uſurpateur du duché de Milan. Ce jeune roi avoit réſolu la conquête du royaume de Naples, dont Charles, héritier du roi René, avoit cedé ſes droits à Louis XI. Il mit pour cela une armée en campagne: il partit de Grenoble le 29 du mois d'août de l'an 1494, & paſſa à Turin le 5 ſeptembre, où il emprunta les pierreries de la ducheſſe de Savoye, pour les engager, de ſon conſentement, & trouver de l'argent deſſus. Enſuite il alla à Pavie, à Plaiſance, à Fornoue, à Florence, & puis à Rome, où il arriva le dernier jour de l'année. Le pape Alexandre VI ſortant du château S. Ange, où il s'étoit retiré, reçut le roi dans l'égliſe de S. Pierre le 16 janvier, & quoiqu'ennemi des François, fut obligé de lui donner l'inveſtiture du royaume de Naples, & de le couronner empereur de Conſtantinople. Le roi Charles ſortit de Rome le 28 janvier 1495, prit Capoue; & ayant

Digitized by Google

appris la fuite d'Alfonſe fils de Ferdinand, entra dans Naples, le 22 février. Pour conſerver ce royaume, dont la conquête n'avoit couté que quatre mois, Gilbert de Bourbon, comte de Montpenſier, y fut laiſſé gouverneur avec 4000 François, dont l'inſolence irrita tellement les Napolitains, qu'ils ſe révolterent bientôt après. Cependant les Italiens, à qui les heureux ſuccès de Charles avoient inſpiré une furieuſe jalouſie, entreprirent de le perdre à ſon retour. Le pape, les Vénitiens, l'infidéle Sforce, duc de Milan, & Ferdinand s'étant ligués avec l'empereur & le roi d'Aragon, formerent une armée de plus de quarante mille hommes, & couperent chemin à celle de Charles, qui n'étoit au plus que de huit mille combattans. Ce conquérant leur paſſa ſur le ventre, gagna la bataille de Fornoue le 6 juillet 1495, d'autant plus glorieuſe, qu'il n'y perdit que quatre-vingts hommes, & délivra le duc d'Orléans ſon couſin, aſſiégé à Novarre. Lorſqu'il fut de retour, il médita pendant quelque temps un ſecond voyage en Italie, & quitta ce deſſein, pour ne plus ſonger qu'à maintenir ſon royaume en paix; mais en 1498, étant à Amboiſe, ſéjour qu'il aimoit, parcequ'il y avoit pris naiſſance, & regardant d'une galerie du château jouer à la paume dans les foſſés, il fut atteint d'apoplexie, & mourut dans le même lieu le 7 avril. D'autres diſent qu'il donna du front contre le ſeuil de la porte, qu'il en perdit toute connoiſſance, & qu'il mourut de ce coup, âgé de 27 ans, 8 mois & 8 jours, après avoir régné quatorze ans, ſept mois & neuf jours. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à FRANCE. * Philippe de Comines, *mém.* Robert Gaguin, *hiſt.* André de la Vigne. Guillaume de Jaligni, *en ſa vie.* Belleforêt. Paul Jove. Guichardin, &c.

CHARLES IX, roi de France, ſecond fils de HENRI II & de *Catherine* de Médicis, naquit à S. Germain en Laye, le 27 juin 1550. Il porta d'abord le titre de duc d'Orléans, ſuccéda à ſon frere François II, à l'âge de dix à onze ans, & fut ſacré à Reims le 15 mai 1561 par le cardinal de Lorraine, qui avoit couronné ſon pere & ſon frere. La reine Catherine ſa mere ſe fit déclarer régente, & fit lieutenant général du royaume Antoine de Bourbon roi de Navarre, n'oubliant rien pour ménager en même temps le parti des princes de Bourbon, & celui des Guiſes. La trop grande facilité qu'elle eut à accorder aux calviniſtes ce qu'ils demandoient, leur donna l'audace de s'élever plus ouvertement, & l'aſſemblée des notables à Saint-Germain, auſſi-bien que le colloque de Poiſſy, où l'on diſputa en 1561 ſur la créance des articles conteſtés, ne produiſirent qu'une plus grande aigreur. Les calviniſtes peu ſatisfaits de l'édit de janvier en 1562, prirent les armes par-tout, & ſe rendirent maîtres des villes d'Orléans, de Lyon, de Bourges, de Tours, de Poitiers, d'Angers, & de pluſieurs autres, ſous le commandement du prince de Condé. Les troupes des catholiques conduites par le connétable Anne de Montmorenci les battirent à la journée de Dreux, le 19 décembre 1562, où les deux généraux furent faits priſonniers; le connétable, par l'amiral de Châtillon ſon neveu, l'un des chefs proteſtans; & le prince de Condé, par le duc de Guiſe, qui fut tué le 20 février de l'année ſuivante au ſiége d'Orléans, par Poltrot, ſeigneur de Mere, huguenot. Dans la ſuite, le royaume fut continuellement déchiré par les guerres & les diviſions. Rouen, où le calviniſme s'étoit fortifié, fut aſſiégée deux fois, & le roi de Navarre y fut bleſſé au dernier ſiége en 1562. La paix qu'on fit enſuite le 18 mars, ne fit qu'aſſoupir le mal ſans le guérir. Après que Charles IX eut été déclaré majeur, il conclut un traité de paix avec les Anglois, alla viſiter les provinces du royaume, & s'aboucha à Bayone avec la reine d'Eſpagne ſa ſœur, en 1565. Au retour, l'aſſemblée des états ſe tint à Moulins en 1566; mais les huguenots ayant voulu ſe ſaiſir de ſa perſonne, lorſqu'il retournoit de Meaux à Paris le 27 ſeptembre, ce procédé rompit la paix. Les proteſtans reprirent les armes, & furent défaits à la bataille de S. Denys, donnée le 10 novembre 1567 par le connétable, qui y mourut des bleſſures qu'il y avoit reçues à l'âge de 80 ans. Henri duc d'Anjou, frere du roi, prit la conduite des armées, & gagna la bataille de Jarnac, après laquelle le prince de Condé priſonnier, fut tué de ſang froid par Monteſquiou le 13 mars 1569. Le duc d'Anjou gagna encore la bataille de Moncontour en Poitou, le 3 octobre de la même année. Charles IX propoſa peu après le mariage du roi de Navarre, depuis Henri *le Grand*, avec Marguerite ſa ſœur, qui fut exécuté. Ce projet qui paroiſſoit avoir pour but la réunion des deux partis, n'étoit qu'un piége dreſſé, pour attirer les principaux chefs des rebelles que l'on vouloit perdre. En effet, après la cérémonie des noces, l'amiral de Coligni fut bleſſé, & quelques jours après, il fut le premier par lequel on commença la ſanglante journée de la S. Barthelemi, un dimanche 24 août de l'an 1572. Le carnage fut horrible à Paris & par toute la France, où l'ordre fut porté à même jour & à même heure contre les calviniſtes. Ce maſſacre ne fit pourtant qu'irriter le mal. L'année ſuivante fut employée au ſiége de Sancerre en Berri, & à celui de la Rochelle. Dans le temps que le duc d'Anjou attaquoit cette derniere ville, défendue par la Noue, on lui donna avis qu'il venoit d'être élu roi de Pologne. Il alla prendre poſſeſſion de cette couronne, qu'il quitta ſix ou ſept mois après, étant rappellé en France, par la mort du roi Charles ſon frere, arrivée le 30 mai 1574, fête de la pentecôte, non ſans ſoupçon de poiſon. Ce prince étoit âgé de 24 ans, 10 mois & quelques jours, & avoit régné 13 ans 5 mois & 25 jours. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à FRANCE. Charles IX avoit le courage élevé, l'eſprit vif & ſubtil, & beaucoup d'éloquence; mais il étoit violent, emporté, diſſimulé, & avoit contracté la mauvaiſe habitude de jurer fréquemment. Il faiſoit bien des vers, & aimoit fort la chaſſe, dont il compoſa un traité, qu'il dicta à M. de Villeroi. Nous avons encore des poëſies de ſa façon. On aſſure que ce prince, parlant des poëtes, diſoit ordinairement, qu'il falloit les traiter comme on fait les bons chevaux, les bien nourir, & ne les pas raſſaſier, de crainte de les rendre oiſifs. Le cours de ſon régne devint funeſte par un grand nombre de combats, de ſiéges de villes, de pilleries, de meurtres, & par le cruel maſſacre de la S. Barthelemi. Les triſtes ſuites de ce carnage l'irriterent contre les Guiſes, qui en avoient été les premiers auteurs, & qui dans cette occaſion avoient peut-être eu plus d'égard à leur haine particuliere & à leur propre ambition, qu'à la gloire du prince & à la tranquillité du royaume. Charles avoit réſolu de le gouverner par lui-même, s'il eût vécu davantage. Il dit en mourant qu'il s'eſtimoit heureux de mourir dans un âge, où il ne laiſſoit point d'enfans après lui, qui puſſent être héritiers de la couronne, n'ayant que trop expérimenté par lui-même, combien eſt miſérable la conduite d'un prince, qui monte ſur le trône, étant encore enfant, & lorſqu'il ne peut gouverner que par le miniſtere des autres. * De Thou, *hiſt.* Davila. *Mémoires de Caſtelnau.* Pierre Matthieu. Mezerai, &c.

PRINCES DU SANG DE FRANCE.

CHARLES MARTEL, maire du palais, & prince des François, étoit fils de PEPIN, ſurnommé *Heriſtal*, qui l'avoit eu d'une ſeconde femme nommée *Alpaide*. Après la mort de ce prince, Plectrude ſa belle-mere, le fit arrêter à Cologne; mais Charles en ſortit peu après en 715. Il commença par faire la guerre à Rainfroi, maire du palais du roi Chilperic II, & le défit entiérement à la bataille de Vinci près de Cambrai, le dimanche de la paſſion 21 mars 717, & à la journée de Soiſſons, l'année ſuivante. Enſuite il s'empara du gouvernement de la France, & vainquit en trois rencontres les Saxons, puis les Allemans, les Bavarois & les Noriciens en 728 & 729. Il vainquit auſſi Eudes duc d'Aquitaine, & enſuite les Sarafins. Abderame, chef de ces barbares, faiſoit des ravages incroyables dans l'Aquitaine. Charles s'oppoſa

Digitized by Google

à leurs violences; & dans une campagne près de Tours, entre les rivieres de Loire & du Cher, il en tua, non pas trois cens quinze mille, comme on l'a cru, mais une très-grande multitude, avec leur général Abderame. Les annales de Fulde fixent cette victoire au 22 juillet 726; mais celles de Metz & les plus anciennes chroniques la placent ſous l'an 732. Depuis, Charles prit la Bourgogne, marcha contre les Friſons en 733 & 734, & ſoumit Plunaud, fils & ſucceſſeur d'Eudes duc d'Aquitaine, l'année ſuivante, & éteignit en 736 une révolte qui s'étoit élevée dans la Saxe. Ce fut la même année qu'il ſe mit en campagne contre les Sarafins, qui avoient repaſſé en France. Il leur enleva Avignon, qu'ils avoient pris, les chaſſa du bas Languedoc, & défit leur armée commandée par Amorroz, ſur la riviere de Berre, dans la vallée de Corbiere, en 737. Il prit encore Beziers, Agde, Maguelonne & Niſmes ſur ces barbares. Peu après, il domta une ſeconde fois les Saxons qu'il rendit tributaires. Il ſe vit obligé de combattre encore les Sarafins en 738. Il s'empara une ſeconde fois d'Avignon, & chaſſa de Marſeille & de la Provence le traître Mauronte, qui avoit appellé les Sarafins. Pendant ſa derniere maladie, il protégea le pape Grégoire III contre le roi des Lombards, & mourut enfin à Creſſi ſur Oiſe, le 22 octobre de l'an 741, âgé de 50 ou 55 ans, après en avoir gouverné 24. Cette inclination martiale, qui lui faiſoit avoir toujours les armes à la main, lui fit donner le ſurnom de *Martel*. Il fut enterré en grande pompe dans l'égliſe de S. Denys en France. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à FRANCE. * Les annales de Metz, de Fulde. Aimoin. Oderic Vitalis. Sainte-Marthe. Adrien de Valois. Mezerai, &c.

CHARLES, fils aîné de CHARLEMAGNE, né en 776, fut fait roi de la France orientale, par le teſtament que ſon pere fit l'an 806. Ce prince alla au-devant du pape Léon III qui venoit en France, pour le recevoir. Il s'employa avec grand ſoin, à domter ce qui reſtoit de peuples idolâtres d'Allemagne. Il remporta une grande victoire ſur les Bohémiens, tua leur duc Lecho en 805, & vainquit les Eſclavons Sorabes, qui habitoient ſur l'autre rive de l'Elbe. Charles mourut le 4 décembre 811, ſans enfans. * Eginhart, *en la vie de Charlemagne*. Aimoin, *hiſtoire de France*, *l.* 4.

CHARLES DE FRANCE, roi d'Aquitaine, étoit fils du roi CHARLES II, dit *le Chauve*, roi de France & empereur, & de ſa premiere femme *Ermentrude*. Il fut ſacré roi d'Aquitaine à Limoges le 15 octobre de l'an 855, & mourut près du Buzançois, d'une bleſſure à la tête, le 29 ſeptembre de l'an 866. Il fut enterré à S. Sulpice de Bourges. * Les annales de S. Bertin. Sainte-Marthe, &c.

CHARLES, roi de Provence, & d'une partie de la Bourgogne, troiſiéme fils de l'empereur LOTHAIRE I, & d'*Ermengarde*, ſuccéda à ſon pere en 855, & ne fit rien de mémorable. On dit qu'il mourut ſans lignée en 863, & qu'il fut enterré dans l'égliſe de l'abbaye de S. Pierre à Lyon. Une charte du chapitre de Carpentras lui donne treize années de régne. * Du-Chêne, *hiſt. de Bourg. l.* 2, *c.* 9. Sainte-Marthe, *hiſt. généal.* Bouche, *hiſt. de Prov. l.* 5, *c.* 6, *&c.*

CHARLES DE FRANCE, fils puîné de Louis V, dit d'*Outre-mer*, *cherchez* CHARLES I de ce nom, duc de Lorraine.

CHARLES DE FRANCE, comte d'Anjou, *cherchez* CHARLES I de ce nom, roi de Naples & de Sicile, comte de Provence.

CHARLES DE FRANCE, comte de Valois, d'Alençon, de Chartres, du Perche, d'Anjou & du Maine, pair de France, fils puîné du roi PHILIPPE *le Hardi*, naquit en 1270. On le ſurnomma *le défenſeur de l'Egliſe*; & c'eſt de lui qu'on a dit, qu'il étoit *fils de roi, frere de roi, oncle de trois rois, & pere de roi, ſans avoir été lui-même roi*. Car il étoit frere de Philippe *le Bel*, oncle de Louis *Hutin*, de Philippe *le Long* & de Charles *le Bel*, & pere de Philippe *de Valois*. C'eſt lui qui a laiſſé le nom de Valois à la premiere branche collatérale, qui a regné dans la troiſiéme race, pendant 260 ans. En 1283 le pape Martin IV inveſtit Charles de Valois du royaume d'Aragon, dont il prit d'abord le titre, qu'il quitta enſuite pour le bien de la paix. Il fit la guerre en Guienne en 1295, puis aux Flamands en 1299; & il prit leur comte avec ſes deux fils. Depuis, en 1301, il paſſa en Italie au ſecours de l'Egliſe, & du roi de Sicile, & prit la qualité d'empereur de Conſtantinople, à cauſe de *Catherine* de Courtenai ſa deuxiéme femme. Le pape Boniface VIII le nomma vicaire & défenſeur de l'égliſe, comte de la Romagne, & pacificateur de la Toſcane; après que par ſa prudence il eut terminé les différends des Florentins, qui étoient diviſés en deux partis, l'un des blancs, & l'autre des noirs. Charles chaſſa quelques-uns des premiers, entre leſquels ſe trouva le poëte Dante, qui pour s'en venger, écrivit très-inſolemment contre ce prince & contre la maiſon de France. Le comte fit un traité à Rome avec le roi Charles II de Sicile, & il paſſa dans cette iſle contre Frédéric, qu'il obligea d'abandonner toutes ſes conquêtes de la Pouille & de la Calabre, & de demander la paix, qu'on lui accorda le 26 de ſeptembre 1302. Enſuite Charles très-irrité contre le pape Boniface VIII, revint en France le 7 novembre de la même année. Ce pape lui avoit manqué de parole, après lui avoir promis de lui procurer l'empire d'Occident qu'il fit avoir à Albert duc d'Autriche, dont il confirma l'élection. Charles ſe trouva en 1305 à Lyon au couronnement du pape Clément V, & eut encore part aux affaires, ſous le régne de ſes trois neveux. Charles *le Bel* l'envoya contre le roi d'Angleterre en Guienne, où il ſoumit tout le pays d'entre les rivieres de Dordogne & de Garonne. Cette conquête obligea l'Anglois à envoyer faire hommage au roi, & à demander la paix. Charles mourut de paralyſie à Nogent le 16 décembre 1325, & fut enterré dans le chœur des Jacobins de Paris, où l'on voit ſon tombeau. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à FRANCE. * Nicolas Berenger, *Valois Franç.* Sainthe-Marthe, *hiſt. généal. de France*, *&c.*

CHARLES DE FRANCE, duc de Berri, puis de Normandie & de Guienne, étoit fils du roi CHARLES VII, & de *Marie* d'Anjou, & frere du roi Louis XI. Il prit naiſſance au château de Montils-lès-Tours le 28 décembre 1446, & porta d'abord le titre de duc de Berri. En 1464 il ſe joignit à Charles de Bourgogne, comte de Charollois, pour faire la guerre au roi ſon frere, ſous prétexte du *bien public*; car c'eſt le nom qu'on donna à cette ligue. Par le traité de Conflans de l'an 1465, il fut établi duc de Normandie, & enfin duc de Guienne le 29 avril 1469. Il fut fait chevalier de l'ordre de S. Michel le premier d'août ſuivant; & il mourut à Bourdeaux le douziéme mai de l'an 1472, ayant été empoiſonné par Jordain Faure, dit *Verſois*, abbé de S. Jean d'Angeli ſon aumônier. On dit que ce fut par ordre du roi Louis XI. Son corps fut enterré à S. André de Bourdeaux. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à FRANCE. * Philippe de Comines, *mémoires*. Pierre Matthieu, *hiſt. de Louis XI*. Sainte-Marthe.

CHARLES DE FRANCE, duc d'Orléans, fils du roi François I, & de *Claude* de France, naquit à Saint-Germain-en-Laye le 22 janvier de l'an 1522, & porta le titre de duc d'Orléans, de Bourbon, d'Angoulême, de Chaſtelleraud, de comte de Clermont & de la Marche, & fut pair & grand-chambrier de France, & gouverneur de Champagne & de Brie. Le roi ſon pere lui donna en 1542 le commandement de l'armée qu'il envoya contre l'empereur dans le Luxembourg, où il prit Damvilliers, Arlon, Yvoi & Luxembourg. On eſpéroit de grandes choſes de ce prince, qui mourut ſans alliance le 9 ſeptembre de l'an 1545, d'une pleuréſie dans l'abbaye de Foreſtmontier, près d'Abbeville; quelques-uns diſent de poiſon. Son corps fut porté depuis, en 1547, dans l'abbaye de S. Denys, avec celui du roi ſon pere. * Sainte-Marthe, *hiſtoire généalogique de la maiſon*

ſon de France. François de Beaucaire. De Langei, &c.

CHARLES DE FRANCE, duc de Berri, troiſiéme fils de *Louis*, dauphin, & petit-fils du roi LOUIS XIV, né au château de Verſailles le 31 août 1686, fut duc de Berri, d'Alençon & d'Angoulême, vicomte de Vernon, Andeli & Giſors, ſeigneur des châtellenies de Coignac & de Merpins, chevalier des ordres du roi, & de la toiſon d'or. Il mourut au château de Marli le 4 mai 1714, en ſa 28ᵉ année, & eſt enterré à S. Denys en France, & ſon cœur au Val de Grace. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à FRANCE.

DUCS DE BOURBON.

CHARLES I de ce nom, duc de Bourbon & d'Auvergne, comte de Clermont & de Forez, ſeigneur de Beaujolois & de Dombes, &c. pair & chambrier de France, & gouverneur du Languedoc, étoit fils de *Jean* I, duc de Bourbon, & de *Marie* de Berri. Il ſe déclara pour le dauphin, qui fut depuis le roi Charles VII, & lui ſoumit Beziers. Ce roi lui donna le gouvernement de l'iſle de France, & l'employa en différentes occaſions, ſur-tout pour la paix d'Arras, que le duc de Bourbon conclut en 1435 avec le duc de Bourgogne. Depuis il favoriſa les deſſeins du dauphin Louis, ce qui lui ſuſcita des affaires à la cour; mais il trouva moyen de faire ſa paix, & mourut à Moulins le 4 décembre de l'année 1456. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à BOURBON. * Noël Couſin, *ephemer. Bourbon.* Monſtrelet. Sainte-Marthe. Mézerai.

CHARLES II, cardinal de Bourbon, archevêque & comte de Lyon, vice-légat d'Avignon, &c. étoit fils de CHARLES I du nom, duc de Bourbon, & d'*Agnès* de Bourgogne. Il prit le titre de duc de Bourbon après la mort de Jean II ſon frere, mort ſans enfans légitimes le 1 avril 1488. Charles avoit d'abord été adminiſtrateur de l'évêché de Clermont, prieur de la Charité ſur Loire, abbé de Fleuri & de S. Waaſt d'Arras, puis archevêque de Lyon, après Amédée de Talaru, comme veulent les hiſtoriens de Lyon, ou après Geofroi Vaſſalieu, ſelon meſſieurs de Sainte-Marthe. Il fit tenir en 1449 un concile à Lyon, pour finir le ſchiſme de Felix V, contre le pape Nicolas V, & le ſuccès de cette aſſemblée fut très-heureux. Louis XI qui le conſidéroit beaucoup, le choiſit pour être parrein de ſon fils Charles VIII, & l'employa pour ménager un traité entre Charles, duc de Bourgogne, & François II, duc de Bretagne. Enfin il fut fait cardinal par le pape Sixte IV, l'an 1476, après avoir été légat d'Avignon. Il ſe trouva à l'entrevue que le roi Louis XI, & Edouard, roi d'Angleterre, eurent à Pequigni, pour la confirmation du traité qui avoit été fait entre les deux couronnes. Philippe de Comines dit *que le roi Louis XI ayant invité le roi d'Angleterre à venir à Paris pour s'y divertir avec les dames, lui propoſa en même temps le cardinal pour confeſſeur, comme celui qui l'abſoudroit très-volontiers de ce péché; ce que le roi d'Angleterre* (dit le même auteur) *prit à grand plaiſir, ſachant bien que le cardinal étoit bon compagnon.* Il mourut à Lyon le 13 ſeptembre 1488, & il eſt enterré dans l'égliſe de S. Jean de la même ville, en la chapelle qu'il y fit bâtir. *Voyez* BOURBON. * Mémoires de Philippe de Comines, *l.* 4, *c.* 10. Sainte-Marthe, *hiſtoire généalog. de France*, *l.* 2, *ch.* 10; & *Gall. chriſt. tom. I.*

CHARLES III du nom, duc de Bourbon, d'Auvergne & de Châtelleraud, comte de Clermont en Beauvoiſis, de Montpenſier, de Forez, de la Marche, &c. gouverneur de Languedoc & de Milan, pair, chambrier, & connétable de France, étoit fils de GILBERT de Bourbon, comte de Montpenſier, & de *Claire* de Gonzague. Il naquit le 27 février de l'an 1489; & dès ſon jeune âge il s'accoutuma aux grandes actions. En 1507 il accompagna le roi Louis XII à ſon voyage de Gênes, & deux ans après il paya très-bien de ſa perſonne à la bataille d'Agnadel. En 1512 il commanda l'armée deſtinée pour recouvrer la Navarre, & l'année ſuivante il s'oppoſa aux Suiſſes qui étoient deſcendus en Bourgogne. Le roi François I lui donna la dignité de connétable de France, dont les lettres lui furent expédiées le 10 janvier 1515. Charles ſuivit ce monarque en Italie, & combattit vaillamment à la bataille de Marignan, & à la conquête de Milan, où il fut laiſſé gouverneur. Quelque temps après il fut rappellé, & ſe trouva en 1520 à l'entrevue des rois de France & d'Angleterre, entre Ardres & Guines. Charles de Bourbon avoit épouſé le 10 de mai 1505 *Suſanne*, fille unique & héritiere de *Pierre* II du nom, duc de Bourbon, & d'*Anne* de France, laquelle mourut le 28 avril 1521, ſans laiſſer de poſtérité; trois fils qu'elle avoit eu de ce mariage, étoient morts en enfance. Louiſe de Savoye, mere du roi François I, prétendoit à la ſucceſſion de la maiſon de Bourbon, comme étant petite fille de Charles I & fille de Marguerite, mariée à Philippe duc de Savoye. Ce qui fut le prétexte dont elle ſe ſervit pour chicaner le connétable. Celui-ci diſoit que toute la ſucceſſion de la maiſon de Bourbon lui appartenoit, par le *fidéicommis*, qui eſt particulier à cette famille, à l'excluſion même de *Suſanne*, fille de *Pierre* de Bourbon. Auſſi, lorſque Charles l'épouſa, on étoit convenu, pour terminer toute diſpute par ce mariage, que ſi elle mouroit la premiere, tout le droit de la ſucceſſion de Bourbon lui retourneroit; mais Louiſe de Savoye, qui étoit une princeſſe impérieuſe, recommença le procès & pouſſa le duc de Bourbon à bout. On dit qu'elle avoit encore une raiſon particuliere d'en uſer de la ſorte, & que rien ne la put perſuader de ſe déporter de la vexation qu'elle faiſoit à ce prince, dont elle n'avoit pu ſe faire aimer, & qu'elle aimoit éperdument. Le roi donna aveuglément dans les ſentimens de ſa mere; & le duc de Bourbon pour ſe venger, oublia ſon devoir, & traita avec l'empereur Charles-Quint, qui promit de lui faire épouſer ſa ſœur. Son premier exploit contre ſon roi & ſa patrie, fut en 1524 dans la Provence, où il prit quelques places; mais il fut obligé de ſe retirer de devant Marſeille, qu'il avoit aſſiégée. L'année ſuivante il ſervit à la bataille de Pavie, où le roi fut fait priſonnier. Depuis, il commanda l'armée qui aſſiégea Rome; & lorſqu'il montoit des premiers à l'aſſaut, il y fut tué le 6 mai 1527. Son corps fut porté à Gayette dans le royaume de Naples, où l'on voit ſon tombeau avec cette épitaphe en eſpagnol:

Francia me diò la leche,
Eſpagna ſuerte y ventura;
Roma me diò la meurte,
Y Gaëta la ſepultura.

CHARLES DE BOURBON, duc de Vendôme, pair de France, &c. gouverneur de Paris & de l'iſle de France, étoit fils aîné de FRANÇOIS de Bourbon, & de *Marie* de Luxembourg: il naquit à Vendôme le 2 juin de l'an 1489. En 1507 il ſuivit le roi Louis XII à ſon voyage de Gênes, & combattit en 1509 à la bataille d'Agnadel, où il fut fait chevalier de la main même de ce monarque. François I le créa duc de Vendôme, & l'employa en diverſes occaſions, après avoir connu ſon courage à la conquête de Milan: il à la bataille de Marignan en 1515. Il étoit alors gouverneur de Paris, & de l'iſle de France. Le roi lui donna encore en 1518 le gouvernement de Picardie, où il contraignit le comte de Naſſau de ſe retirer de devant Mézieres, qu'il avoit aſſiégée. La conduite du connétable de Bourbon ne l'ébranla point; auſſi le roi, ſûr de ſa fidélité, lui continua ſes emplois, & en tira de très-bons ſervices. Il mourut à Amiens d'une fiévre maligne, le jour de pâque fleurie, 25 mars 1536. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à BOURBON. * Martin du Bellai. Sainte-Marthe, &c. Le pere Anſelme.

CHARLES DE BOURBON, comte de Soiſſons & de Dreux, pair & grand-maître de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Dauphiné & de Normandie, étoit fils puîné de LOUIS de Bourbon I du nom,

prince de Condé, & de *Françoiſe* d'Orléans ſa deuxiéme femme, & naquit à Nogent-le-Rotrou, le 3 novembre 1566. Il étoit aſſez bien à la cour, ſous le régne de Henri III; mais dans la ſuite ayant eu quelque mécontentement, il embraſſa le parti du roi de Navarre, & combattit pour lui à la bataille de Coutras en 1587. Quelque temps après il rentra dans les bonnes graces du roi: il aſſiſta aux états de Blois; & en 1589 il ſoutint tout un jour l'effort de l'armée de la ligue, dans un combat donné aux fauxbourgs de Tours, où il étoit venu trouver le roi. Enſuite ayant eu le commandement de l'armée de Bretagne, il y fut fait priſonnier, & fut conduit à Nantes, d'où il ſe ſauva. Il amena à Dieppe du ſecours au roi Henri *le Grand*, qui lui donna la charge de grand-maître de France. Il commanda la cavalerie au ſiége de Paris en 1590, & l'année ſuivante il ſervit à celui de Chartres. Charles entra depuis dans les intrigues du cardinal de Bourbon ſon frere, qui vouloit former un tiers parti, mais ſans ſuccès. En 1594 il aſſiſta au ſacre du roi Henri IV, où il repréſenta le duc de Normandie; il repréſenta auſſi le duc de Guienne, au ſacre du roi Louis XIII en 1610. Charles étoit alors gouverneur du Dauphiné. Il mourut à Blandi en Brie, le premier novembre de l'an 1612, & fut enterré dans la chartreuſe de Gaillon. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à BOURBON. * De Thou. Davila. Pierre Matthieu. *Mémoires de Sulli.* Sainte-Marthe. Le pere Anſelme.

CHARLES DE BOURBON, prince de la Roche-ſur-Yon, duc de Beaupreau, comte de Chemillé, & gouverneur de Dauphiné, fils puîné de LOUIS de Bourbon I du nom, prince de la Roche-ſur-Yon, & petit-fils de JEAN de Bourbon II du nom, comte de Vendôme, ſervit ſous les rois François I, Henri II, & Charles IX. Henri II lui donna le gouvernement de Dauphiné, & érigea en duché & pairie ſa terre de Beaupreau en Anjou, où Charles mourut le 6 octobre 1565. *Voyez* ſes ancêtres à BOURBON. * De Thou. Sainte-Marthe, &c.

CHARLES DE BOURBON, ſeigneur de Carenci, de Buquoi, &c. étoit fils de JACQUES & d'*Antoinette* de la Tour. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à BOURBON.

CHARLES II du nom, cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, évêque de Beauvais, & légat d'Avignon, pair de France, commandeur des ordres du roi, abbé de S. Denys, de S. Germain des Prés, & de S. Ouen, naquit à la Ferté-ſous-Jouare en Brie, le 22 décembre de l'an 1523. Il étoit fils de CHARLES de Bourbon, duc de Vendôme. En 1540 il fut pourvu de l'évêché de Nevers, puis de celui de Saintes, & enſuite de l'archevêché de Rouen, après Georges d'Amboiſe en 1550. Le pape Paul III l'avoit déja fait cardinal en 1548. Il aſſiſta au colloque de Poiſſy, aux états aſſemblés à Orléans, & travailla avec un ſoin particulier, pour le bien de l'égliſe, contre les violences des novateurs. Il leur défendit les aſſemblées, célébra un concile l'an 1581, & porta les autres prélats de France à les traiter avec la même ſévérité, leur en ayant parlé fortement dans l'aſſemblée du clergé, à laquelle il préſida l'an 1580. Charles adminiſtra auſſi l'évêché de Beauvais, lorſque le cardinal de Châtillon ſe fut déclaré pour les héréticques; mais ſa trop grande facilité fut cauſe que les principaux chefs de la ligue emprunterent ſon nom, à deſſein de ſe faire un roi qu'ils puſſent gouverner. En effet, ils l'élurent après Henri III, & le nommerent Charles X, pour exclure Henri *le Grand* ſon neveu de la couronne. Il mourut le 9 mai de l'an 1590 à Fontenai-le-Comte. * Sponde. De Thou. Petramellarius & Sainte-Marthe, *tome II, hiſt. généal. de la maiſon de France; & tome I de la France chrét. p.* 605. Le P. Anſelme.

CHARLES III, dit *le cardinal de Bourbon le jeune*, étoit quatriéme fils de LOUIS de Bourbon, prince de Condé, & d'*Eléonore* de Roye, & naquit à Gandelus en Brie en 1562. Il fut archevêque de Rouen après ſon oncle Charles II. Le pape Grégoire XIII le fit cardinal l'an 1583; & quoiqu'il eût été élevé entre les calviniſtes, il demeura conſtamment attaché à la foi orthodoxe. Ce prélât mourut en ſon abbaye de S. Germain des Prés le 30 juillet de l'an 1594, âgé ſeulement de 32 ans. M. de Thou a fait l'éloge de ce cardinal, qui eut pour ſucceſſeur à l'archevêché de Rouen CHARLES de Bourbon, fils *naturel* d'ANTOINE de Bourbon, roi de Navarre. Charles III étoit auſſi abbé de S. Denys, de S. Germain des Prés, de S. Ouen de Bourgueil, de ſainte Catherine de Rouen, & d'Orcamp. Ce cardinal avoit projetté de former en France un tiers parti de catholiques, & aſpiroit de ſe faire élire roi; mais ſes deſſeins s'évanouirent à la converſion du roi Henri IV, & il mourut peu de temps après d'hydropiſie. * De Thou, *hiſt. l.* 110. Davila. Pierre Matthieu. Sainte-Marthe, &c. Le P. Anſelme.

DUCS D'ORLÉANS.

CHARLES, duc d'Orléans & de Milan, pair de France, comte de Valois, &c. fils de LOUIS de France, duc d'Orléans, & de *Valentine* de Milan, naquit à Paris le 26 mai de l'an 1391. Il porta le titre de duc d'Angoulême, pendant la vie de ſon pere, qui fut miſérablement aſſaſſiné en 1407, par des émiſſaires du duc de Bourgogne. Le duc Charles fit diverſes pourſuites auprès du roi Charles VI, pour tirer vengeance de cette mort; mais ce fut inutilement, & il ſe vit contraint de ſouſcrire aux traités de Bourges, l'an 1412, & à ceux d'Auxerre & de Melun. Lorſque les affaires eurent changé, il gouverna le roi à ſon tour; & depuis, les Anglois ayant fait une deſcente en Picardie, il ſe trouva à la funeſte bataille d'Azincourt, où il fut fait priſonnier. On le conduiſit en Angleterre, & il y fut tenu vingt-cinq ans de ſuite, juſqu'en 1440, que Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne, l'en fit ſortir; ce qui fut le ſujet de la réconciliation qui ſe fit entre les maiſons de Bourgogne & d'Orléans. Enſuite Charles entreprit la conquête du duché de Milan, qui lui appartenoit du chef de ſa mere; mais il ne put recouvrer, que le comté d'Aſt. En 1464 il ſe trouva avec les autres princes à la premiere aſſemblée des états tenus à Tours. Quelque temps après, il tomba malade à Amboiſe, outré du mépris que le roi Louis XI avoit fait de ſes remontrances; & il mourut de cette maladie le 4 janvier de l'an 1465. Son corps fut tranſporté l'an 1504, de l'égliſe de Saint Sauveur de Blois aux Céleſtins de Paris. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à ORLÉANS. * Philippe de Comines. Monſtrelet, *hiſt. de Charles VI & Charles VII.* Sainte-Marthe. Mézerai, &c.

CHARLES-PARIS d'Orléans, duc de Longueville, &c. fils de HENRI II, duc de Longueville, & d'*Anne-Geneviéve* de Bourbon-Condé, naquit dans la maiſon de ville de Paris, le 29 janvier l'an 1649. En 1667 il ſuivit le roi à la campagne de Flandre, où il ſe trouva à la priſe de Tournai, de Douai & de Lille, & l'année ſuivante à la conquête de la Franche-Comté. Depuis il alla au ſecours de Candie aſſiégée par les Turcs, & il y ſignala ſon courage en diverſes rencontres. En 1672 il ſuivit le roi en Hollande, & fut tué près du Tolhuys, le 12 juin, dimanche de la Trinité. Il n'avoit point été marié. Son corps fut enterré le 9 août ſuivant dans la chapelle d'Orléans, en l'égliſe des Céleſtins de Paris. *Voyez* ORLÉANS.

DUCS DE BOURGOGNE.

CHARLES, duc de Bourgogne, de Brabant, &c. ſurnommé *le Hardi*, *le Guerrier* & *le Téméraire*, étoit fils de PHILIPPE III, dit *le Bon*, duc de Bourgogne, & de ſa troiſiéme femme *Iſabelle* de Portugal. Il naquit à Dijon le 10 novembre de l'an 1433, & porta d'abord le titre de comte de Charollois, ſous lequel il ſe trouva en 1462, à la bataille de Rupelmonde, & les années ſuivantes à celles de Morbéque & de Gavre, & en 1465 à celle de Monthléri, contre le roi Louis XI,

dont il fut juſqu'à la mort l'ennemi irréconciliable. En 1467 il ſuccéda aux états de ſon pere, & commença par faire la guerre aux Liégeois, qui s'étoient révoltés contre leur évêque, & qu'il défit à la bataille de Saint-Tron. Enſuite ſe joignant aux ennemis du roi Louis, il cauſa de grands maux à la France par ſon ambition. Depuis, il envahit la Lorraine, qui lui étoit néceſſaire pour joindre les Pays-Bas avec le duché & le comté de Bourgogne. Il avoit encore deſſein de ſoumettre d'autres provinces; mais il entreprit auparavant de forcer les Suiſſes, dont il avoit mépriſé les ſoûmiſſions. Les courſes que ces peuples avoient faites ſur les terres de Jacques de Savoye, comte de Romont, lui ſervirent de prétexte pour les attaquer; & la querelle d'entre les Suiſſes & le comte, venoit d'une charretée de peaux de moutons qu'on leur avoit priſe. Mais le duc Charles perdit ſon infanterie & ſon équipage à Granſon le ſamedi 2 mars 1476, & près de dix-huit mille hommes devant Morat, le vingt-deuxiéme juin ſuivant. Depuis cela ayant oſé attaquer, avec trois mille hommes ſeulement, Nanci, que le duc René avoit repris, il fut trahi par le comte de Campobaſſe Napolitain, & fut tué devant cette ville le 5 janvier de l'an 1477. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à BOURGOGNE. * Philippe de Comines, *l.* 5. Guaguin, *l.* 10. Monſtrelet. Pierre Matthieu. Sainte-Marthe, &c.

CHARLES DE BOURGOGNE, comte de Nevers, & de Rhétel, étoit fils de PHILIPPE de Bourgogne, comte de Nevers, qui étoit fils de PHILIPPE, duc de Bourgogne, ſurnommé *le Hardi*. Après la mort de ſon pere tué à la bataille d'Azincourt, l'an 1415, il demeura ſous la tutelle de *Bonne* d'Artois ſa mere. Il ſervit très-fidélement le roi Charles VII, & il repréſenta le comte de Flandre au ſacre du roi Louis XI. *Voyez* BOURGOGNE. * Du Chêne, Sainte-Marthe, &c.

DUCS ET COMTES D'ANGOULESME.

CHARLES D'ORLÉANS, comte d'Angoulême, ſeigneur d'Etpernai, &c. étoit fils de JEAN d'Orléans, comte d'Angoulême, ſurnommé *le Bon*, & de *Marguerite* de Rohan. Il ſe trouva en diverſes occaſions dans le Hainaut & en Guienne, & donna par-tout des marques de ſon courage & de ſa prudence. Il mourut le premier de janvier de l'an 1496, n'étant âgé que de trente-ſept ans, & ſon corps fut enterré dans l'égliſe cathédrale d'Angoulême. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à ORLEANS. * Jean de Saint-Gelais. Guillaume de Jaligni. Sainte-Marthe. Le pere Anſelme, &c.

CHARLES DE VALOIS, duc d'Angoulême, pair de France, &c. chevalier des ordres du roi, colonel général de la cavalerie légere de France, & fils *naturel* du roi CHARLES IX, & de *Marie* Touchet, dame de Belleville, naquit au château de Fayet en Dauphiné le 28 avril 1573, & fut deſtiné à la religion de Malte, dans laquelle il fut depuis grand prieur de France. Le roi Henri III avoit beaucoup d'amitié pour lui. Après la funeſte mort de ce monarque, le duc d'Angoulême qui portoit alors le titre de comte d'Auvergne, fut le premier, qui reconnut à S. Cloud le roi Henri *le Grand*, pour lequel il combattit à la bataille d'Arques, où il tua le comte de Sagonne, général de la cavalerie légere des ennemis, & en celles d'Ivri, de Fontaine-Françoiſe, &c. Depuis, il fut mis à la baſtille l'an 1604, pour avoir cabalé avec la marquiſe de Verneuil ſa ſœur de mere, & il n'en ſortit qu'en 1616. L'année ſuivante il aſſiégea Soiſſons, après quoi le roi Louis XIII lui donna le duché d'Angoulême, & en 1620 il fut choiſi pour être chef d'une célébre ambaſſade, envoyée en Allemagne. A ſon retour, il ſervit en diverſes occaſions, en Allemagne, en Languedoc, en Lorraine, en Flandre, & mourut à Paris le 24 ſeptembre de l'an 1650, & fut enterré dans l'égliſe des minimes de la place royale où l'on voit ſon tombeau. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à VALOIS.

DUCS ET COMTES D'ALENÇON.

CHARLES I de ce nom, comte d'Alençon, *cherchez* CHARLES de France, comte de Valois & d'Alençon.

CHARLES DE VALOIS II du nom, dit *le Magnanime*, étoit fils de CHARLES de France I du nom, comte de Valois & d'Alençon, & de *Marguerite* de Sicile ſa premiere femme, & frere du roi PHILIPPE *de Valois*: il eut en partage les comtés d'Alençon, du Perche, &c. En 1328 il ſe trouva au ſacre du roi ſon frere; & quelque temps après il combattit très-vaillamment à la baille de Montcaſſel contre les Flamans, & y fut même dangereuſement bleſſé. Enſuite il prit diverſes places ſur les Anglois dans la Guienne, & fut tué à la bataille de Créci, où il commandoit l'avant-garde, le 26 août 1346. Son corps eſt enterré dans l'égliſe des dominicains de la rue S. Jacques de Paris, où l'on voit ſon tombeau. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à ALENÇON. * Gilles de Bri de la Clergerie, *hiſtoire du Perche & d'Alençon*. Sainte-Marthe, *hiſtoire généalogique de la maiſon de France*. Le P. Anſelme.

CHARLES IV, duc d'Alençon, pair de France, comte du Perche, d'Armagnac, &c. gouverneur de Champagne & de Normandie, fils de RENÉ, duc d'Alençon, & de *Marguerite* de Lorraine, naquit le 2 ſeptembre de l'an 1489. En 1507 il ſuivit le roi Louis XII en Italie, où il ſe trouva en 1509 à la bataille d'Agnadel; & au mois d'octobre de la même année, il épouſa *Marguerite*, ſœur unique du roi *François* I, qui le fit reconnoître premier prince du ſang. Charles ſe trouva à la bataille de Marignan l'an 1513, puis à celle de Pavie, où il commandoit l'arriere-garde. A ſon retour il mourut à Lyon le 11 avril de l'an 1525, du regret de la perte de cette bataille, & de la priſe du roi. Son corps fut enterré dans l'égliſe de S. Juſt. *Voyez* ALENÇON.

ROIS DE NAPLES ET COMTES DE PROVENCE.

CHARLES DE FRANCE I de ce nom, roi de Naples, de Sicile, &c. étoit fils du roi Louis VIII, ſurnommé *le Lion*, & frere du roi S. Louis. Il naquit au mois de mars de l'an 1220, & il épouſa dans la ſuite *Béatrix*, héritiere & quatriéme fille de *Raymond Bérenger*, comte de Provence. En faveur de ce mariage, le roi ſon frere lui donna les comtés d'Anjou & du Maine en 1246. Il ſe croiſa pour la guerre ſainte, que le même roi entreprit, & le ſuivit au levant en 1248. A ſon retour, il réduiſit quelques villes de Provence révoltées; & depuis ayant reçu l'inveſtiture des royaumes de Naples & de Sicile, des papes Urbain IV & Clément IV, il en fut prendre poſſeſſion en 1266, & reçut la couronne des mains de Raoul de Groſparmi, cardinal, évêque d'Albane, ancien évêque d'Evreux, légat du ſaint ſiége. Enſuite il remporta dans la campagne de Bénévent, une grande victoire ſur les troupes de Mainfroi, fils naturel de Frédéric II, qui y fut tué. Il gagna depuis en 1268 une autre bataille près du lac Célano, le 25 août, ſur Conradin, duc de Souabe, qui avoit des prétentions ſur le royaume de Naples. Il le prit avec ſon couſin Frédéric, fils de Herman, marquis de Bade, qui ſe diſoit auſſi duc d'Autriche par ſa mere; & il leur fit couper la tête à Naples le 29 octobre de la même année: cruauté qui ne pouvoit être excuſée, même par les plus fortes raiſons de politique. Charles fit un voyage en Afrique en 1270, avec S. Louis ſon frere, & ſe trouva au ſiége de Tunis. Il fut fait depuis ſénateur Romain, & vicaire du ſaint empire. En 1277 il acheta le titre de roi de Jéruſalem, de Marie, fille de Raymond Rupin, prince d'Antioche, & de Méliſinde de Luzignan, reine de Chypre & de Jéruſalem, veuve de Frédéric, bâtard de l'empereur Frédéric II. L'ambition de Charles donnoit de la jalouſie à tous ſes voiſins; ce qui porta l'empereur Rodolphe I, & Michel, empereur de Conſtantinople, à lui ſuſciter des affaires. En effet, s'étant brouillé avec le pape Ni-

colas III, ce pape le contraignit de quitter, quoiqu'à regret, les titres de ſénateur de Rome, & de vicaire de l'empire. Depuis, Jean, ſeigneur de l'iſle de Procida, que le roi avoit dépouillé de ſes biens, conçut une ſi forte haine contre lui, qu'il fit révolter les Siciliens en 1282. Ils égorgerent tous les François le jour de pâque à l'heure de vêpres, ce qui fit appeller cette tuerie *les vêpres Siciliennes*. Dans le même temps, Pierre, roi d'Aragon, qui avoit épouſé une fille de Mainfroi, étoit entré en Sicile. Pour amuſer les François, il offrit à Charles de vuider eux-mêmes ce différend, & de combattre aſſiſtés chacun de cent chevaliers d'élite. Charles qui étoit franc & courageux, quoiqu'âgé de près de ſoixante ans, accepta le défi contre ſon concurrent, qui n'en avoit que 40. Au jour marqué pour le combat, il entra dans le champ, qui leur avoit été aſſigné à Bourdeaux par le roi d'Angleterre; mais le roi d'Aragon ne comparut que quand le terme fut paſſé, en 1283. Ce dernier mit le ſiége devant Meſſine, & l'année ſuivante ſe préparant à y revenir, il y eut un combat naval, dans lequel le prince de Salerne, fils de Charles, fut pris par les Aragonois, trois jours avant l'arrivée de ſon pere, qui venoit à ſon ſecours avec bon nombre de vaiſſeaux. Le roi Charles mourut quelques mois après, au château de Foggia dans la Pouille, le dimanche 7 janvier 1285. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à ANJOU. * Blondus. Villani. Guillaume de Nangis, &c. rapportés par Sponde, Bzovius, & Raynaldus, *aux ann. eccl.* & par Bouche, *l.* 9, *hiſt. de Prov.* Ruſſi, &c. Le pere Anſelme.

CHARLES II, dit *le Boiteux*, qui durant la vie de ſon pere étoit appellé prince de Salerne, & ſeigneur du mont Saint-Ange, étoit encore en priſon lorſque Charles I mourut. Il n'en ſortit que l'an 1288, par un traité conclu par les ſoins du pape Nicolas IV, du roi Philippe IV, ſurnommé *le Bel*, du roi d'Angleterre, & de quelques autres princes. Avant cela, la reine Conſtance l'avoit condamné à mort; mais elle rétracta ſa ſentence. Charles promit de porter Charles, comte de Valois, à renoncer au royaume d'Aragon, & conſentit que le pape inveſtit Jacques d'Aragon de celui de Sicile: pour aſſurance de quoi il donna en ôtage trois de ſes fils & cinquante gentilshommes; ce qui fait voir que la délivrance prétendue de ce prince par Sainte Magdeléne, eſt tout-à-fait fabuleuſe. Lorſqu'il fut délivré, il paſſa en France, puis en Italie, où il fut couronné à Rieti, roi de Naples & des deux Siciles, par le pape Nicolas IV, le jour de la pentecôte, 29 mai de l'an 1289. Il devoit avoir auſſi la Hongrie par ſon mariage avec *Marie*, fille d'*Etienne* V, ſœur de *Ladiſlas* IV, mort ſans enfans. Au reſte, quoiqu'il fût obligé de ſoutenir la guerre contre les uſurpateurs de ſes états, il gouverna pourtant ſes ſujets avec beaucoup de douceur. Il travailla auſſi à procurer la paix à l'égliſe, en faiſant élire pape Céleſtin V à Pérouſe, & il ſoutint les deſſeins de Clément V contre les Templiers. Le grand nombre d'égliſes & de monaſteres qu'il a fondés, ſont encore des monumens de ſa piété, & de ſon humeur bienfaiſante. Il mourut à Caſenove, près de Naples, le 5 ou le 6 mai de l'an 1309, à l'âge de 63 ans, après en avoir régné 25. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à ANJOU. * Henri Sédule, *en la vie de Charles*. Paul Emile. Surita. Villani, &c. rapportés par Sponde. Noſtradamus. Ruſſi. Bouche, *en l'hiſt. de Prov. l.* 9. Le pere Anſelme.

CHARLES de Sicile, duc de Calabre, fils unique de ROBERT, roi de Naples, fils de CHARLES II, a été nommé par quelques-uns *Sans-terre*, juſqu'à ce que ſon pere le fit duc de Calabre, & gouverneur de ſes états en Italie, en 1325. Il s'aquitta très-bien de cet emploi, chaſſa de Sicile Frédéric, roi de Sicile, qui s'étoit aſſocié avec Caſtruccio Caſtracani & les Gibelins, pour faire périr le roi Robert. Charles fut depuis élu gouverneur de Florence, où il fut reçu avec magnificence le 30 juillet 1326. Enſuite étant venu à Naples pour s'oppoſer aux entrepriſes que l'empereur Louis de Baviere y formoit contre ſon pere, il y mourut peu de temps après, âgé de trente-un ans, le 9 ou le 10 novembre en 1328. Il avoit eu pour gouverneur Elzéar, comte d'Arian, illuſtre par ſa ſainteté. Pétrarque qui a fait ſon éloge, dit qu'il avoit uni en ſa perſonne le courage de Charles I, ſon biſaïeul, la franchiſe de ſon aïeul, & la prudence de Robert ſon pere, à un amour extrême pour la juſtice. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à ANJOU. * Pétrarque, *liv.* 10, *ep. à Donat.* Summonte, *hiſtoire de Naples*. Bouche, *hiſtoire de Provence*, *l.* 6. Villani. Le P. Anſelme, &c.

CHARLES, duc de Duras, fils de JEAN de Sicile, huitiéme fils de CHARLES II, roi de Naples, épouſa en 1343 ſa couſine *Marie*, fille de *Charles*, duc de Calabre. Ce fut à l'inſu de la reine Jeanne ſa ſœur, & par diſpenſe du pape Clément VI, que le cardinal de Périgord lui fit obtenir cette princeſſe. Depuis il fut établi lieutenant général & gouverneur du royaume de Naples par la même reine, lorſqu'elle abandonna ſon royaume, après avoir fait étrangler ſon mari André de Hongrie à Averſa. Elle craignoit Louis, roi de Hongrie, frere d'André, lequel étant venu en Italie, fit couper la tête à Charles, dans la même ville & dans la même chambre où André avoit été mis à mort. C'eſt ainſi que Charles périt, l'an 1347 ou 1348, à compter à la moderne. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à ANJOU. * Villani. Summonte. Le pere Anſelme, &c.

CHARLES III de ce nom, roi de Naples, &c. dit *de la Paix* & *le Petit*, fils de LOUIS, comte de Gravine, & petit-fils de JEAN, duc de Duras, fils de CHARLES II, dit *le Boiteux*, ſe retira auprès de Louis, roi de Hongrie, qui l'employa contre les Vénitiens, & lui céda ſon droit ſur le royaume de Naples en 1380. Son ingratitude envers la reine Jeanne I fut ſi grande, que l'ayant fait priſonniere, il eut la cruauté de la faire mourir. S'étant ſervi de l'inveſtiture du pape Urbain VI, il ſe fit couronner roi de Naples, de Sicile, &c. comte de Provence en 1381; mais Louis d'Anjou, fils de Jean, roi de France, adopté par Jeanne, lui diſputa ce droit: ce dernier mourut en 1384. Charles s'étant brouillé avec le pape Urbain, qui l'excommunia, lui fit la guerre avec avantage; enſuite il paſſa en Hongrie, pour prendre poſſeſſion de ce royaume, & fut tué à Bude l'an 1386, par les pratiques d'Iſabelle, veuve de Louis, roi de Hongrie, laquelle vouloit faire régner Sigiſmond ſon gendre. Charles étoit âgé de 41 ans, & ce meurtre parut être une punition de celui qu'il avoit commis en la perſonne de la reine Jeanne. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à ANJOU. * Gobelin. Collenutio. Summonte. Cromer. Sponde, *aux ann.* Ruffi, *hiſtoire des comtes de Provence*. Bouche, *hiſt. de Provence*, *liv.* 9. Le P. Anſelme.

CHARLES D'ANJOU, prince de Tarente, duc de Calabre, comte de Rouſſillon, du Maine, &c. étoit fils de LOUIS de France I du nom, & frere de Louis II, roi de Naples. En 1389 il fut fait chevalier à S. Denys, par le roi Charles VI, & en 1397 on traita de ſon mariage avec la fille de Thomas de S. Severin, duc de Venouſe; mais il ne s'acheva pas. Ce prince accompagna l'an 1401 le roi ſon frere au voyage de Naples, & à ſon retour il mourut à Angers le 19 mai 1404.

CHARLES D'ANJOU, I du nom, comte du Maine, &c. étoit troiſiéme fils de LOUIS II, roi de Naples, & naquit en 1414. Il ſe trouva dans toutes les guerres contre les Anglois, du temps du roi Charles VII, qui le fit ſon lieutenant général dans les provinces de Languedoc & de Guienne. Il combattit auſſi pour le roi Louis XI à la bataille de Montlhéri en 1463, & il mourut le 10 avril 1472. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à ANJOU.

CHARLES IV, fils de CHARLES d'Anjou, dont nous venons de parler, étoit roi de Naples, de Sicile & de Jéruſalem, comte de Provence, du Maine, de Mortaing, &c. Il fut adopté par le roi René ſon couſin, &

Digitized by Google

lui ſuccéda l'an 1480. Il inſtitua le roi Louis XI, ſon héritier univerſel par ſon teſtament du 10 décembre 1481, & il mourut le lendemain. Il avoit épouſé *Jeanne* de Lorraine, fille aînée de *Ferri II*, comte de Vaudemont, & d'*Iolande* d'Anjou, fille de *René*, dont il n'eut point d'enfans; cette princeſſe mourut le 25 janvier 1480. Le tombeau de ce prince ſe voit dans l'égliſe de S. Sauveur d'Aix. * Noſtradamus. Ruffi. Bouche, *hiſt. de Prov.* Le P. Anſelme.

Rois de Hongrie.

CHARLES, ſurnommé MARTEL I de ce nom, fils de CHARLES II, dit *le Boiteux*, roi de Naples & de Sicile, & comte de Provence, naquit en 1272, & prit le titre de roi de Hongrie l'an 1290 par le droit de ſa mere, *Marie* de Hongrie, fille d'*Etienne V*, & ſœur de *Ladiſlas IV*, mort ſans enfans l'an 1290. André, ſurnommé *le Vénitien*, couſin de la reine mere, fut élu en même temps par les Hongrois: ce qui empêcha Charles de prendre poſſeſſion de ſon royaume. L'empereur Rodolphe I voulant profiter de cette diviſion, entreprit de faire reconnoître pour roi ſon fils Albert, archiduc d'Autriche; mais le pape Nicolas IV qui avoit fait couronner Charles par un cardinal légat, envoya ſes nonces Eugubinus & Eſinus, évêques, à l'empereur, pour lui dénoncer qu'il n'avoit rien à prétendre ſur un royaume qui étoit ſous la protection du ſaint ſiége. Rodolphe ſe ſoumit à cet ordre, & donna en mariage ſa fille *Clémence* à Charles qui entra dans ſes états, dont une partie étoit toujours occupée par André. Il mourut l'an 1297, ſelon les généalogiſtes de France; mais s'il eſt vrai qu'il ſe trouva à Rome l'an du jubilé accordé par Boniface VII, il faut avouer avec les hiſtoriens de Hongrie & de Naples, qu'il ne mourut que l'an 1301, ou 1302. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à ANJOU. * Villani, *livres 7 & 8.* Boſinius. Thuroſius. Le pere Anſelme.

CHARLES II, dit *Charles-Robert*, ou vulgairement & en abrégé Carobert, & Charobert, *cherchez* CAROBERT.

CHARLES III, dit *le Petit*, *cherchez* CHARLES III, roi de Naples.

Rois de Navarre.

CHARLES I de ce nom, roi de Navarre, *cherchez* CHARLES IV, roi de France, ſurnommé *le Bel*.

CHARLES II, dit *le Mauvais*, roi de Navarre, comte d'Evreux, &c. étoit fils de PHILIPPE, comte d'Evreux, & de *Jeanne* de France, fille du roi *Louis X*, dit *Hutin*, à laquelle les états de Navarre déférerent la couronne, après la mort de Philippe *le Long*, & de Charles *le Bel* ſes oncles. Il fut couronné à Pampelune, au mois de juin 1350. Son retour en France trois ou quatre années après, y fit naître une longue ſuite de malheurs, que l'eſprit, l'éloquence, la hardieſſe & l'adreſſe de ce prince, qualités que ſon mauvais naturel rendit pernicieuſes, firent durer aſſez long-temps. Il fit poignarder le 6 janvier 1353 Charles d'Eſpagne de la Cerda, connétable de France, & favori du roi Jean, au château de l'Aigle en Normandie, qu'il fit eſcalader la nuit; & bien loin de couvrir cette action criminelle, il eut l'inſolence de l'avouer & de s'en vanter. Il fit ſouvent alliance avec les Anglois contre la France, & porta les peuples à la révolte, ſur-tout dans le temps que le roi Jean étoit priſonnier en Angleterre. Lorſque ſes entrepriſes ne réuſſiſſoient pas, il ſe ſervoit du poiſon ſans ſcrupule, & ne ſe ſoucioit point de manquer de foi, pourvû qu'il lui en revînt quelque avantage. Sa haine fut ſi violente contre Charles V, dit *le Sage*, qui l'avoit fait priſonnier, lorſqu'il n'étoit encore que dauphin, qu'il voulut l'empoiſonner, auſſi-bien que les autres princes de la maiſon de France; mais ce deſſein fut découvert, & les coupables furent punis. Depuis, il prit mieux ſes meſures, & fit donner du poiſon à ce prince, qui en fut incommodé le reſte de ſa vie. Il voulut auſſi faire empoiſonner Gaſton Phœbus, comte de Foix, ſon beau-frere: ce fut par le miniſtere de Gaſton, fils du comte, qui croyoit ne donner à ſon pere qu'un philtre amoureux, pour faire rappeller Agnès ſa mere, & ſœur du roi de Navarre; mais ce jeune prince fut accuſé & mourut en priſon. Enfin par une juſte punition de Dieu, Charles *le Mauvais*, qui avoit excité tant d'incendies, fut malheureuſement brulé lui-même; car s'étant fait envelopper dans des draps trempés dans de l'eau-de-vie & du ſouffre, pour ranimer ſa chaleur naturelle affoiblie par les débauches, ou pour apporter quelque remède à ſa lépre, le feu prit à ſes draps, & le brula juſqu'aux os: ſupplice dont il mourut trois jours après, le premier janvier de l'an 1386 ou 1387, à compter à la moderne, âgé de cinquante-cinq ans & preſque trois mois. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à EVREUX. Le regiſtre (E) de la chambre des comptes de Paris, en parlant de ſa mort, remarque que la France n'en fut aucunement affligée: *Fato cujus Francia non condoluit: quamvis de ſtirpe regia ſe vivens gloriaretur emanaſſe, &c.* * Froiſſard, *l.* 3. Juvenal des Urſins, *en la vie de Charles VI.* Paul Emile, *l.* 9. Belleforêt, *l.* 7. Mariana, *l.* 18. Garibai. Le pere Anſelme, &c.

CHARLES III, roi de Navarre, ſurnommé *le Noble* & *Salomon*, naquit à Mante l'an 1361, & ſuccéda au roi Charles II ſon pere en 1386 ou 1387. Ce ſurnom lui fut donné, par rapport à la juſtice, à la conduite, & à la douceur avec laquelle il gouverna ſes ſujets. Il fut couronné à Pampelune l'an 1389, & paſſa en France, où il conclut un traité de paix avec le roi Charles VI, le 9 juin de l'an 1404: ce monarque érigea en ſa faveur la terre de Nemours en duché & pairie. Charles *le Noble* fit bâtir les châteaux de Tafala & d'Olite, où il mourut ſubitement le 8 ſeptembre de l'an 1425, après un régne de trente-neuf ans, neuf mois & ſept jours. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à EVREUX. * *Hiſtoire de Charles VI.* Monſtrelet. Surita. Oihenard, Mariana, *lib.* 18, 19, 20. Le pere Anſelme, &c.

Rois d'Espagne.

CHARLES I, roi d'Eſpagne, *cherchez* CHARLES V, empereur.

CHARLES II, roi d'Eſpagne, né à Madrid le 6 novembre de l'an 1661, ſuccéda l'an 1665 à PHILIPPE IV ſon pere, qui nomma en mourant ſix conſeillers pour aſſiſter la reine *Anne-Marie* d'Autriche ſon épouſe, au gouvernement de ſes états, durant la minorité du roi. Ce prince fut déclaré majeur en 1676. Sa premiere femme fut *Marie-Louiſe* d'Orléans, fille de *Philippe* de France, duc d'Orléans, & de *Henriette-Anne* Stuart qu'il épouſa en 1679, & ſa ſeconde, *Marie-Anne* de Baviere, princeſſe de Neubourg, qu'il épouſa en 1690. Il n'eut point d'enfans ni de la premiere, ni de la ſeconde, & mourut après des infirmités continuelles, à l'âge de trente-neuf ans, le premier novembre 1700. En lui finit la branche aînée de la maiſon d'Autriche régnante en Eſpagne; prince très-bon & très-pieux, mais dont la ſanté foible & chancelante l'empêcha de vaquer aux affaires, autant qu'il l'auroit deſiré. Par ſon teſtament il appella à la ſucceſſion univerſelle de la monarchie d'Eſpagne Philippe, duc d'Anjou, ſecond fils de Louis dauphin de Viennois, & petit-fils de Louis XIV, roi de France. *Voyez* ſes ancêtres à AUTRICHE. * *Mémoires du temps.*

CHARLES, prince d'Eſpagne, connu ſous le nom de *Dom Carlos*, fils de PHILIPPE II, roi d'Eſpagne, & de *Marie* de Portugal, naquit à Valladolid en 1545. Au traité de paix commencé au Château-Cambreſis, on parla de le marier avec Elizabeth de France, fille du roi Henri II, on la lui promit même; mais Marie, reine d'Angleterre, femme de Philippe II, étant morte dans le même temps, le 15 novembre 1558, Philippe prit pour ſoi-même Elizabeth qu'il avoit deſtinée pour ſon fils. On dit que ce jeune prince en témoigna toujours du reſſentiment: il eſt ſûr que c'étoit un eſprit chagrin, violent

Digitized by Google

& défiant. Il portoit ordinairement ſur lui deux piſtolets faits avec beaucoup d'art, & ne dormoit point qu'il n'eût des épées nues ſous ſon chevet avec des armes à feu. Son ambition l'avoit rendu très-ſuſpect au roi ſon pere : on l'entendoit déplorer la miſérable condition des Flamans, & excuſer leur révolte ; & il avoit réſolu, dit-on, de s'aller mettre à leur tête dans les Pays-Bas, lorſqu'on s'aſſura de ſa perſonne. On le ſurprit la nuit dans ſon lit : ce qu'on fit avec de grandes précautions, à cauſe des armes qu'il tenoit ſous ſon chevet ; & enſuite le roi lui ôta ſon train ordinaire, lui donna des gardes, & ne lui fit porter que des habits lugubres : on ôta même de ſa chambre les tapiſſeries, & le lit à la royale qui y étoit, & l'on n'y laiſſa qu'un petit lit rouge & un matelas. Ce prince s'abandonnant au déſeſpoir, ſe voulut tuer lui-même ; il ſe jetta une fois dans le feu, une autre fois il s'efforça de s'étrangler avec un diamant ; & ayant paſſé deux jours ſans boire ni manger, il but enſuite tant d'eau froide, qu'il s'en fallut peu qu'il n'en crevât. Quelque temps après il fut empoiſonné par ordre du roi ſon pere, & il mourut le 24 juillet 1568. Quelques hiſtoriens diſent qu'on lui ouvrit les quatre puncipales veines ; & d'autres rapportent qu'on l'étrangla. On crut auſſi que Philippe s'étoit porté à cette extrémité par un tranſport de jalouſie, ayant découvert que le prince aimoit encore la reine Elizabeth, & qu'il en étoit aimé ; cette princeſſe mourut le 3 octobre ſuivant, & ce fut de poiſon, à ce qu'on prétend. On ajoute que le prince dom Carlos ſe plaignoit du duc d'Albe, du prince d'Eboli, de dom Juan d'Autriche, & de quelques autres qui l'avoient détruit dans l'eſprit du roi, auquel il demanda la vie avec beaucoup de ſoumiſſion, & néanmoins ſans baſſeſſe ; mais ce prince inflexible lui répondit froidement, que lorſqu'il avoit du mauvais ſang, il ſe le faiſoit tirer : cette réponſe acheva de précipiter ſon fils dans le déſeſpoir. * De Thou, *hiſt. liv.* 43. Strada, *de bello Belg. dec.* 1, *liv.* 7. Opmeer, *in chron.* Laurenzo Vaderhamen, *hiſt. de dom Felippe II.* Saint-Réal, *hiſt. de dom Carlos, &c.*

Rois d'Angleterre.

CHARLES I de ce nom, roi d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, né le 19 novembre 1600, ſuccéda à ſon pere JACQUES I, l'an 1625, & épouſa le 11 mai de la même année *Henriette* de France, fille du roi *Henri IV*, ſurnommé *le Grand*, & ſœur de *Louis XIII*, dit *le Juſte*. Il s'efforça d'empêcher la priſe de la Rochelle, par le moyen d'une armée qu'il envoya l'an 1627, ſous la conduite du duc de Buckingham, à l'iſle de Rhé, pour ſoutenir les huguenots de France ; mais cette entrepriſe n'eut pas de ſuccès, car les Anglois furent défaits. Une ſeconde flotte que Charles envoya en 1628, ne fut pas plus heureuſe ; & la priſe de la Rochelle fut ſuivie d'un traité de paix entre les deux couronnes. Quelque temps après, les Ecoſſois ſe révolterent : le roi prit les armes pour les punir ; puis il leur pardonna, & congédia ſes troupes. Cette bonté les rendit plus fiers & plus opiniâtres dans leur rébellion. Charles ayant accordé au parlement d'Angleterre le pouvoir de demeurer aſſemblé tant qu'il le trouveroit à propos, fut attaqué par ce corps : le roi fut obligé de prendre les armes en 1644, pour maintenir ſon autorité contre ſes ſujets, qui lui firent une ſi cruelle guerre, qu'après pluſieurs ſiéges & combats, ils le dépouillerent de ſon état. Les Ecoſſois, vers leſquels il s'étoit réfugié, le livrerent lâchement aux Anglois. Ce prince ayant été amené à Londres, fut renfermé dans le palais de S. Jacques ou James, près de Withéal, dans le fauxbourg de Weſtminſter ; & le ſamedi 20 janvier 1649, les parlementaires de la faction de Cromwel s'aſſemblerent à Weſtminſter. Ils choiſirent pour leur ſéance le haut bout de la grande ſale, où ils avoient fait dreſſer des deux côtés des ſiéges couverts d'écarlate pour les commiſſaires, avec un fauteuil de velours rouge, & un pupitre pour le préſident Bradshaw : on portoit l'épée & la maſſe devant lui, & il avoit pour ſa garde vingt gentilshommes armés de pertuiſanes, & commandés par le colonel Fox. Ce légiſte érigé en magiſtrat, s'étant aſſis, & les commiſſaires après lui, les huiſſiers ouvrirent la grande porte de la ſale, pour y faire entrer le peuple ; puis on amena le roi que l'on fit aſſeoir ſur un fauteuil de velours rouge. Alors le greffier lut l'ordonnance des communes, qui donnoit pouvoir au préſident & aux commiſſaires de faire le procès au roi ; enſuite Jean Couk, comme procureur général, dit à haute voix, qu'il accuſoit Charles Stuart de trahiſon & de pluſieurs autres crimes, de la part de tout le peuple d'Angleterre ; & qu'il demandoit en leur nom, que les charges & informations lui fuſſent lues. Ces charges portoient, que le roi, qui étoit obligé par le ſerment qu'il avoit fait à ſon ſacre, de gouverner le royaume ſelon les loix, les avoit violées par un gouvernement tyrannique, en ſupprimant le parlement, & qu'il avoit malicieuſement fait la guerre à ſes peuples, au lieu de les protéger & de les maintenir dans leurs libertés, s'étant ainſi rendu l'auteur de tous les meurtres qui s'étoient commis depuis les guerres. Après cette lecture, Couk, au nom du peuple, accuſa le roi d'être tyran, traître, meurtrier & ennemi irréconciliable de l'état d'Angleterre, & demanda qu'il fût obligé de répondre à ces accuſations. Le roi refuſa de répondre devant des juges qui n'avoient aucun pouvoir légitime, & déclara qu'il ne reconnoiſſoit point l'autorité de cette nouvelle cour : il fit les mêmes proteſtations dans les autres ſéances du lundi 22, du mardi 23, & du ſamedi 27, où les juges s'étant aſſemblés au nombre de 67, le préſident Bradshaw, vêtu d'une robe rouge, dit au roi, que la cour avoit réſolu de donner ſa ſentence, & qu'il parlât, s'il avoit quelque choſe à dire pour ſe défendre. Le roi demanda à parler aux ſeigneurs & aux communes dans la chambre peinte ; mais ces gens-là lui refuſerent ce délai, & firent prononcer l'arrêt, qui portoit que Charles Stuart, roi d'Angleterre, étoit condamné comme traître, meurtrier, & ennemi public, d'avoir la tête tranchée. Le roi demandant à parler, fut renvoyé par Bradshaw, qui ne voulut point lui donner d'audience : on le renferma dans une des chambres de Withéal, où les ſoldats qui le gardoient, commettoient mille inſolences pour inſulter à ce malheureux prince. L'évêque de Londres ayant prêché le dimanche ſuivant devant ſa majeſté, les chefs des conjurés lui firent préſenter un cahier, qui contenoit pluſieurs articles contraires aux loix & à la religion du royaume, & offrirent au roi de lui ſauver la vie, s'il les vouloit ſigner. Sa majeſté en ayant lu quelques-uns, leur rendit le papier, & leur dit : *Qu'elle aimoit mieux ſe ſacrifier pour ſon peuple, que d'expoſer la liberté, les biens & la vie de ſes ſujets, à l'inſolence d'une faction armée.* Le lundi on amena au roi le duc Gloceſter & la jeune princeſſe Henriette ſes enfans, auſquels il fit de très-belles remontrances ; & après les avoir embraſſés, il leur donna ſa bénédiction. La chambre des communes fit ôter dès ce jour toutes les marques de ſa royauté, juſqu'aux armes du roi, dont on briſa même la ſtatue, qui étoit dreſſée dans la bourſe de Londres. Le mardi 30 janvier, le roi fut mené ſur les dix heures du matin du palais de S. Jacques (où il avoit couché cette nuit-là) au palais de Withéal : on le fit traverſer le parc à pied, environné d'un régiment d'infanterie, qui marchoit tambour battant, & enſeignes déployées. Le roi entra dans ſa chambre ordinaire, qu'on appelle *la chambre du cabinet*, où il continua ſes dévotions avec l'évêque de Londres. On dit que ſuivant les rubriques de l'office divin, l'évangile du jour étoit le 27ᵉ chapitre de S. Matthieu qui contient l'hiſtoire de la cabale des Juifs & de la paſſion de J. C. Sa majeſté ayant communié de la main de l'évêque, ne voulut point dîner, & n'avoit pris qu'un morceau de pain avec un peu de vin & d'eau, lorſqu'elle fut menée ſur l'échafaut dreſſé proche de la grande ſale appellée *la ſale aux feſtins* : cet échafaut étoit couvert, tendu de drap noir tout autour ; & la hache qui ſert

Digitized by Google

aux exécutions, étoit ſur un billot où il y avoit quatre anneaux de fer, pour y attacher le roi, s'il eût voulu réſiſter. Le menu peuple accourut de toutes parts, pour voir cet horrible ſpectacle, pendant que les honnêtes gens pleuroient la mort de leur roi en leur particulier. Ce prince paſſa par une fenêtre de la ſale, pour aller ſur l'échafaut, accompagné de l'évêque de Londres, du colonel Thomlinſon, & de quelques autres officiers; & après avoir hautement ſoutenu ſon innocence, & déclaré qu'il mouroit dans la communion de l'égliſe d'Angleterre, il apperçut deux hommes qui avoient été choiſis pour exécuter cet attentat; parceque l'exécuteur ordinaire de la haute juſtice n'y voulut jamais venir, quelques promeſſes & quelques menaces qu'on lui eût faites. Le roi leur dit, avec une conſtance admirable, que quand il étendroit ſes mains, ils fiſſent ce qui leur étoit ordonné: à ce ſigne ſa tête fut d'un ſeul coup ſéparée de ſon corps. On couvrit l'un & l'autre d'un drap de velours noir, puis on les porta dans Withéal, & de-là au palais de S. Jacques, où on les mit dans un cercueil de plomb, qui fut expoſé quelque temps à la vue du peuple. Le duc de Lennox, prince du ſang royal, le marquis de Hartfort, le comte de Southampton, & l'évêque de Londres, conduiſirent le cercueil à Windſor, où il fut mis dans la chapelle royale, auprès de Henri VIII, ſans autre inſcription que ces trois mots, *Charles, roi d'Angleterre*, parceque Cromwel ne ſouffrit pas qu'on l'inhumât avec les cérémonies ordinaires. Ainſi mourut Charles I, roi de la grande Bretagne, âgé de quarante-huit ans, deux mois & vingt jours, dans le 25e de ſon régne, le mardi 30 janvier 1649, vieux ſtyle. Le lendemain de la mort du roi, les communes firent publier une ordonnance, qui portoit défenſes, ſur peine de trahiſon, de proclamer roi le prince de Galles, ou quelque autre perſonne que ce fût; & ordonnerent que la nation ſeroit dorénavant gouvernée en façon de république, ſans roi & ſans pairs, par un conſeil de quarante perſonnes choiſies. Néanmoins Cromwel s'empara de l'autorité ſouveraine, ſous le nom de protecteur, & fut le maître abſolu de cette république. Charles laiſſa de *Henriette* de France, fille du roi *Henri* IV, dit *le Grand*, morte le 10 ſeptembre 1669, CHARLES II, roi de la grande Bretagne; JACQUES, duc d'Yorck, & roi après la mort de ſon frere; *Henri*, duc de Glocester, mort en 1660, âgé de vingt ans; *Henriette-Marie*, femme de *Guillaume* de Naſſau, prince d'Orange, morte à Londres le 24 décembre 1660, âgée de vingt-neuf ans; & *Henriette-Anne*, premiere femme de *Philippe* de France, duc d'Orléans, morte en ſa maiſon de Saint-Cloud, le 30 juin 1670, âgée de vingt-ſix ans & quinze jours. * Du Chêne, *hiſtoire d'Angleterre*. Mentet de Salmonet, *hiſtoire des troubles de la grande Bretagne. Journal du procès de* Charles Stuart, *imprimé* à Londres en 1650.

CHARLES II, roi de la grande Bretagne, fils du roi CHARLES I, naquit le 29 mai de l'an 1630. Les cruels déſordres du royaume l'obligerent d'en ſortir avec toute la famille royale; & il étoit à la Haye en Hollande, lorſqu'il apprit la funeſte nouvelle de la mort de ſon pere. Les Ecoſſois, qui l'avoient déclaré roi, l'obligerent de paſſer en ce royaume; mais les Anglois rebelles conduits par Cromwel, le pourſuivirent avec tant de vigueur, qu'après la perte de la bataille de Worceſter, en 1651, il eut aſſez de peine à ſe ſauver déguiſé en bucheron, puis en valet de chambre de la fille du colonel Lane, pour paſſer en France, & enſuite en Hollande. Il demeura dans cet exil juſqu'après la mort de Cromwel, qui ſe faiſoit appeller *le Protecteur*; car alors le général Monk s'étant rendu maître abſolu du parlement, rappella le roi & ſes deux freres l'an 1660. Charles fut couronné l'année d'après; & le 31 mai 1662 il épouſa à Portſmouth *Catherine*, infante de Portugal, morte à Liſbonne le 31 décembre 1705. Enſuite il eut deux différentes fois la guerre contre les Hollandois, ſans avantage, & contre les François qui défirent ſes troupes à l'iſle de Saint-Chriſtophe; mais ces différends furent terminés par la paix de Breda en 1667. Il s'unit avec la France en 1672, pour faire la guerre aux Provinces-Unies, & deux ans après il fit la paix avec elles. Depuis ce temps-là Charles II ne s'appliqua plus qu'à éteindre les factions qui s'élevoient dans ſon royaume, & à y faire fleurir la paix, le commerce, les arts & les belles lettres. Il vécut dans une parfaite intelligence avec la France, & mourut le 16 février 1685, ſans poſtérité légitime, dans les ſentimens de l'égliſe catholique, à ce que l'on a publié: les proteſtans n'en conviennent pas. Le duc d'Yorck, ſon frere, lui ſuccéda ſous le nom de JACQUES II. *Voyez* ſes ancêtres à ANGLETERRE.

ROIS DE SUEDE.

Il y a eu douze rois de Suéde du nom de CHARLES: les ſix premiers ſont ſi peu conſidérables dans l'hiſtoire, qu'on n'y marque que leurs noms: c'eſt pourquoi nous commencerons par Charles VII, qui ſuit.

CHARLES VII de ce nom, roi de Suéde, vengea la mort d'Eric IX, ſurnommé *le Saint*, ſur Henri Scatelet, roi de Danemarck, & ſur ſon fils Magnus, qu'il tailla en piéces avec toute leur armée. C'eſt ainſi qu'il monta ſur le trône de Suéde, auquel il joignit celui de Gothie qu'il poſſédoit déja. Ce prince régna huit années en Suéde, & fut tué en 1168 par Canut, fils d'Eric IX. * Olaüs Magnus, *hiſt. de Suéde*.

CHARLES VIII, ſorti des anciens rois de Suéde, étoit fils de CANUT Bonde, ſénateur du royaume, & gouverneur de Finlande. Il fut chargé du gouvernement du royaume, après Eric XIII; mais il fut chaſſé pour faire place à Chriſtophe de Baviere, auquel il ſuccéda l'an 1448. Les peuples, qui avoient éprouvé combien le joug des princes étrangers étoit rude, voulurent éprouver en ſa perſonne, ſi celui d'un ſouverain de leur nation ſeroit plus doux: ils ne ſe tromperent pas; car Charles eſt loué par les hiſtoriens, non-ſeulement pour ſa juſtice & ſa prudence, mais encore pour la connoiſſance qu'il avoit de la philoſophie & des mathématiques. Cependant ſon ambition exceſſive le brouilla avec le clergé & la nobleſſe, qui appellerent en Suéde Chriſtiern II, roi de Danemarck, en 1457. Charles qui s'étoit retiré en Pologne, fut encore rétabli en 1464, après que ſon ennemi eut été chaſſé, & mourut à Stockholm en 1470. * Jean Magnus, *liv.* 25. Crantz. Puffendorf, *hiſt. de Suéde, &c.*

CHARLES IX, duc de Sudermanie, né le 4 octobre 1550, étoit fils de GUSTAVE I, frere de JEAN III, & oncle de SIGISMOND, roi légitime de Suéde. Ce dernier ayant été obligé à prendre la fuite, Charles fut fait gouverneur de l'état, & enſuite reconnu roi en 1604. Il fit la guerre aux Polonois, aux Danois & aux Moſcovites. Ce prince affermit en Suéde la religion proteſtante, & mourut le 29 octobre 1611, laiſſant pluſieurs enfans d'*Anne-Marie*, fille de *Louis*, électeur Palatin, & de *Chriſtine*, fille d'*Adolphe*, duc de Holſtein, ſes deux femmes.

CHARLES-GUSTAVE X, roi de Suéde, de la maiſon de Deux-Ponts, né à Upſal en 1622, étoit fils de JEAN-CASIMIR, comte palatin du Rhin, & de *Catherine* de Suéde, fille de *Charles* IX. Il ſervit en qualité de général-major des troupes de Suéde ſous le fameux Léonard Tortenſon. Il ſe trouva à la ſeconde bataille de Leipſick, & à la grande action de Jenecop en Bohême, où ſa valeur ſervit beaucoup à la défaite des plus grandes forces de l'empereur. Ce prince toujours guidé par Tortenſon, battit encore l'armée impériale près de Magdebourg, puis au commencement de 1644 entra dans le Holſtein, le Sleſwick & le Jutland, afin de prendre des quartiers d'hiver ſur les terres du roi de Danemarck, dont les Suédois étoient mécontens, l'accuſant de favoriſer ouvertement leurs ennemis. Charles ſuccéda l'an 1654 à la reine Chriſtine ſa couſine, qui fit en ſa faveur une abdication volontaire de ſes états. L'an-

Digitized by Google

née ſuivante il commença la guerre contre la Pologne, où il défit tout ce qui s'oppoſoit à ſes deſſeins, & prit Warſovie, Cracovie, avec pluſieurs autres places, agiſſant de concert avec les Polonois rebelles à leur roi Caſimir. Mais ce dernier, ſoutenu par un brave capitaine, nommé *Czarneski*, défit les Suédois à Jaroſlau le 12 mars de l'an 1656, & les chaſſa de la Pologne après divers combats. Charles-Guſtave aſſiégea auſſi Dantzick, ſans la pouvoir prendre. Depuis, il entreprit la guerre contre les Danois, ſur leſquels il remporta de grands avantages, & conclut à Roskild un traité, en vertu duquel il garda les provinces de Bleking, de Schonen, & de Halland, qui arrondiſſoient la Suéde, & ôtoient aux Danois la commodité de l'attaquer par terre. Il attaqua auſſi Copenhague leur ville capitale; & il l'auroit priſe, ſans la flotte de Hollande, qui vint au ſecours du roi *Frédéric* III. Charles-Guſtave étoit brave & entreprenant. Il eût vraiſemblablement exécuté de grandes choſes, s'il eût vécu plus long-temps; mais il mourut à Cottembourg le 13 février 1660, à l'âge de trente-ſept ans, trois mois, de chagrin de n'avoir pu prendre Copenhague. Il avoit de grandes qualités, de la piété & de la conſcience. Il employoit tout le jour aux affaires, ſans jamais rien donner à la bagatelle, & ſe propoſoit continuellement de parvenir à la gloire du grand Guſtave ſon oncle. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à BAVIERE. * Du Maurier, *mém. de Hamb.*

CHARLES XI, roi de Suéde, né le 25 décembre 1655, fut laiſſé par CHARLES-GUSTAVE, ſon pere, ſous la tutelle de la reine ſon épouſe, qui gouverna très-ſagement les états de ſon fils, & les augmenta même par les traités de paix qu'elle conclut avec la Pologne & le Danemarck. Chriſtiern V, roi de Danemarck, ayant attaqué la Suéde en 1674, & pris quelques places importantes, le roi ſe mit en campagne, & remporta ſur lui de grands avantages; car il gagna la bataille de Helmſtad le 27 août, & celle de Lunden en Schonen le 14 décembre de l'an 1676. Il défit encore les Danois près de Lanſcron le 14 juillet 1677, & reprit diverſes de ſes places. Ces avantages n'empêcherent pas que le roi de Danemarck & l'électeur de Brandebourg ne lui enlevaſſent toutes les places qu'il poſſédoit en Poméranie, qui lui furent reſtituées par le traité de Nimégue en 1679. Depuis, le roi de Danemarck s'étant emparé de la perſonne & des états du duc de Holſtein-Gottorp, le roi de Suéde fit marcher ſes troupes, & contraignit le roi de Danemarck de remettre ce prince en liberté, & de lui reſtituer ſon duché. Ce prince, après avoir été reconnu pour médiateur par les puiſſances qui traitoient de la paix de Ryſwick, mourut le 15 d'avril 1697, âgé de 42 ans. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à BAVIÈRE, branche de KLEBOURG.

CHARLES XII, roi de Suéde, prince dont la valeur a mérité l'admiration de toute l'Europe, naquit le 27 juin 1682. Par le teſtament du roi Charles XI, ſon pere, mort au mois d'avril 1697, l'adminiſtration ſouveraine avoit été déférée à la reine douairiere Hedwige-Eléonore de Holſtein-Gottorp, qui devoit l'exercer conjointement avec cinq ſénateurs du royaume, juſqu'à ce que ce jeune prince, ſon petit-fils, eût atteint l'âge de dix-huit ans: il fut néanmoins déclaré majeur à quinze ans & cinq mois, par les états du royaume aſſemblés à Stockholm le 27 novembre de la même année, & fut couronné le 24 décembre ſuivant. A peine fut-il monté ſur le trône, qu'il eut la ſatisfaction de conſommer ce grand ouvrage de la paix de Ryſwick, qui avoit été commencé par ſon prédéceſſeur; mais l'ambition de quelques princes ſes voiſins, lui ravit bientôt le repos qu'il avoit ſu procurer aux autres. Frédéric-Auguſte, roi de Pologne & électeur de Saxe, Frédéric IV, roi de Danemarck, & Pierre Alexiowitz, czar ou grand duc de Moſcovie, comptant trop légérement ſur la foibleſſe d'un âge, dont ils ſuppoſoient que Charles devoit ſe reſſentir, ainſi que les autres hommes, ſe liguerent ſecrétement contre lui, & projetterent de l'accabler chacun de ſon côté. Le premier éclat de cette conſpiration tomba ſur les états du duc de Holſtein, beau-frere du roi de Suéde, contre leſquels le roi de Danemarck exerça quelques actes d'hoſtilité: ce fut ſous le prétexte de réduire ce duc à raſer ſes nouvelles fortifications, qui lui avoient néanmoins été permiſes par le traité conclu à Altena en 1689. L'Angleterre, la Hollande, & les princes de la maiſon de Lunebourg, puiſſances intéreſſées, auſſi-bien que la Suéde, à la garantie de ce traité, ſongerent à prévenir les déſordres qui pouvoient naître de ſon infraction. On prit d'abord la voie de la négociation: on indiqua une aſſemblée à Pinneberg, & l'on y tint pendant ſix mois des conférences, qui devinrent infructueuſes par l'opiniâtreté des miniſtres Danois. Leur roi ne cherchoit qu'à gagner du temps, pour ſe mettre en état d'agir à force ouverte, dès que ſes alliés auroient achevé leurs préparatifs: ces derniers n'épargnoient cependant ni ſoins, ni proteſtations d'amitié, pour diſſiper les ſoupçons & tromper la vigilance du roi de Suéde. Mais ce prince diſſimulant de ſon côté, & pénétrant néanmoins à travers ces artifices le ſecret de leur alliance, prenoit toutes les meſures néceſſaires pour faire échouer leurs projets. Il étoit perſuadé qu'il ſeroit très-difficile de vaincre d'auſſi puiſſans ennemis, s'ils venoient une fois à ſe joindre, & qu'il ne ſeroit pas moins dangereux de leur laiſſer allumer le feu de la guerre juſque dans le ſein de la Suéde. Ainſi il prit le parti d'en ſortir, pour tomber d'abord ſur celui qui ſe déclareroit le premier, & de marcher enſuite contre celui qui le preſſeroit de plus près. Ce fut après avoir choiſi le comte Piper pour le ſeconder dans l'adminiſtration des affaires pendant le cours de ſes expéditions, & après avoir établi un conſeil appellé *de défenſe*, qui devoit réſider à Stockholm, & pourvoir au gouvernement & à la ſureté du royaume. Dès que ces ordres eurent été donnés, il fit paſſer cinq mille hommes en Poméranie, où ils débarquerent heureuſement, malgré l'oppoſition d'une flotte de douze vaiſſeaux danois. Ces troupes étoient deſtinées à la défenſe du Holſtein, où le roi de Danemarck s'étoit jetté ſur la fin de l'an 1699, dès qu'il eut appris l'irruption du roi de Pologne dans la Livonie. Elles ſe joignirent au commencement de l'année 1700 aux autres troupes de Brême & de Poméranie, que le général Gyllenſtiern commandoit au nombre de dix mille hommes, tandis qu'un corps de douze mille hommes défiloit par la Scanie. Les autres puiſſances qui étoient intervenues au traité d'Altena, ne demeurerent pas dans l'inaction: car après avoir encore fait une tentative inutile, pour porter le roi de Danemarck à quelque accommodement, les troupes de Lunebourg groſſirent l'armée ſuédoiſe, qui paſſa l'Elbe pour s'oppoſer aux progrès des Danois dans le Holſtein. Les Anglois & les Hollandois armerent de leur côté cinquante vaiſſeaux de guerre, qui entrerent dans le Sund, & qui firent leur jonction au mois de juillet, avec la flotte ſuédoiſe, commandée par le roi lui-même, & compoſée de trente-neuf vaiſſeaux de ligne, & de vingt galiotes, frégates ou brulots. Le parti que prit la flotte danoiſe, ce fut de ſe retirer & de ſe renfermer dans le port de Copenhague. Il fallut donc ſe réduire à la reſſerrer & à lui faire eſſuyer le feu de quelques bombes, auſſi-bien qu'à la ville, ſous laquelle elle s'étoit réfugiée. Expédition trop peu conſidérable pour occuper & flater un courage tel que celui du roi de Suéde.

Plein d'un projet beaucoup plus eſſentiel, mais infiniment plus difficile, il réſolut de porter la guerre dans le cœur même du Danemarck, pour en aſſiéger la capitale par terre, tandis que les flottes la bloqueroient par mer, & fit une deſcente à Humblebeck, vis-à-vis de Landſcroon. La côte étoit défendue par un gros de cavalerie danoiſe, & par un corps de milices, retranchées derriere des lignes. Charles n'avoit alors que cinq mille hommes avec lui; cependant à peine fut-il à cinquante ou ſoixante braſſes du rivage, qu'il ordonna le débarquement, & ſe jetta lui-même à l'eau, ſuivi de ſes

Digitized by Google

ſes troupes, pour aller aux ennemis. Une ardeur ſi vive les déconcerta ; ils furent mis en fuite après quelque réſiſtance, & céderent au vainqueur le poſte de Humblebeck, muni de quelques pieces de canon. Après s'y être établi, il renvoya les batimens de charge à Landſcroon, pour en amener le reſte de ſon armée, avec la groſſe artillerie, & s'étendit enſuite dans le Zéland. Cependant le roi de Danemarck, alarmé de ces progrès, dont la ſuite alloit devenir terrible pour lui, crut devoir accepter une paix ſi long-temps éludée, & la conclut enfin avec le Holſtein à Travendahl le 18 août 1700, aux conditions qui lui furent preſcrites par les ſouverains, garans du traité d'Altena.

Le roi de Suéde, débaraſſé de cette expédition, fit repaſſer ſon armée dans la Scanie, & réſolut de la mener au printemps contre le roi de Pologne, qui avoit bloqué Riga. Déja ſes ordres étoient diſtribués pour faire entrer ſes troupes en quartiers d'hiver, lorſqu'il fut informé que Nerva, où commandoit le comte de Horn, venoit d'être aſſiégée par une armée de cent mille Moſcovites. Cette nouvelle imprévue lui fit changer de deſſein, & l'obligea de tourner tout-à-coup du côté du czar, malgré la rigueur de la ſaiſon, qui rendoit la mer Baltique preſque impraticable. Il s'embarqua lui-même à Carlshom, au commencement du mois d'octobre, & aborda heureuſement à Pernau en Livonie, avec une partie de ſes troupes, tandis que l'autre prenoit terre à Revel. Dès qu'elles furent raſſemblées au nombre de huit mille hommes, à Weſedberg dans l'Eſtonie, il tira droit à Nerva, chaſſa ſur ſa route le général Moſcovite Czéremerof, & le pouſſa juſqu'au défilé de Pyhajaggi. Ce poſte inacceſſible, qui étoit défendu par huit mille chevaux, fut forcé ſans perte, contre l'eſpérance de la plupart des officiers Suédois, & leur ouvrit le chemin juſqu'au camp des ennemis devant Nerva, où on arriva le 30 novembre à dix heures du matin. L'armée des Moſcovites étoit de quatre vingt mille hommes ; ils étoient couverts de doubles retranchemens, fortifiés par des chevaux de friſe, & par des paliſſades enchaînées ; ils occupoient toutes les hauteurs, dont la plaine étoit commandée : cependant, ni leur nombre, ni ces difficultés ne purent arrêter un moment le roi de Suéde. Ce prince en arrivant rangea ſes troupes en bataille, ſous le feu même du canon des Moſcovites ; & après avoir fait agir le ſien pendant quelque temps, commença, ſur les deux heures après midi, l'action peut-être la plus éclatante dont l'hiſtoire ait conſervé la mémoire. Le foſſé fut comblé, & les retranchemens ouverts en moins d'un quart-d'heure ; trente mille des ennemis furent tués ſur la place, ou pouſſés dans la riviere de Nerva, dans laquelle ils ſe noyerent. Vingt mille demanderent quartier, & furent renvoyés, la plupart ſans armes ; le reſte fut ou pris ou diſperſé. Cette victoire qui ne couta au vainqueur qu'environ quinze cens hommes, tant tués que bleſſés, fit tomber ſous ſa puiſſance le duc de Croi, généraliſſime, le prince de Georgie, avec ſept autres généraux, & lui livra cent quarante-cinq piéces de canon, vingt-huit mortiers, cent cinquante-un drapeaux, vingt étendards, avec tous les bagages, & la caiſſe de l'armée ennemie.

Le czar qui s'étoit retiré de ſon camp la veille de la bataille, eut encore le chagrin d'apprendre que le major général Spens lui avoit défait un corps de ſix mille hommes, dont mille étoient reſtés ſur la place, & qu'un autre détachement de ſes troupes, compoſé de huit mille hommes, avoit été battu par le comte de Stenbock.

Après cette grande victoire, qui força les Moſcovites d'évacuer les provinces qu'ils avoient inondées, le roi de Suéde paſſa l'hiver à Laïs, où on lui avoit aſſemblé des magaſins : il les avoit ordonnés, avant même que de marcher à Nerva, & en avoit écrit en ces termes : *Je m'en vais battre les Moſcovites ; préparez un magaſin à Laïs : quand j'aurai ſecouru Nerva, je paſſerai par cette ville, pour aller battre enſuite les Saxons.* L'événement juſtifia pleinement cette prédiction : car après avoir reçu un renfort de quinze mille hommes arrivés de Suéde, il chargea le général Schlippenbach de veiller à la défenſe de la Livonie ; & au printemps de l'année 1701, il ſe mit en marche du côté de Riga, où il trouva les Saxons retranchés ſur un des bords de la Duna. Ils étoient commandés par le maréchal de Steinau, par le prince Ferdinand de Curlande, & le lieutenant général Paykel, & avoient même fortifié quelques iſles pour défendre le paſſage de cette riviere. Ces obſtacles & leur réſiſtance n'empêcherent pas l'armée ſuédoiſe de la paſſer dans des bateaux, à la faveur de certains radeaux de nouvelle invention, ſur leſquels on avoit dreſſé des batteries, & de quelques chaloupes de fumier embraſé, dont la fumée déroboit aux ennemis la vue des troupes ſuédoiſes. Le roi combattit lui-même avec les premiers qui avoient pris terre ; & ayant donné aux autres le temps de débarquer, les mit en ordre de bataille, à la vue des Saxons, qui occupoient près d'une lieue de terrein fortifié, & défendu par de bonnes batteries. Il fallut forcer, avant que de les vaincre, cinq redoutes, deux grands épaulemens, & huit retranchemens différens, derriere leſquels ils ſe rallioient à meſure qu'ils étoient pouſſés. Enfin tous ces ouvrages furent emportés, & les ennemis furent chaſſés de leurs poſtes, & pourſuivis près d'une lieue, avec perte de deux mille hommes tués, de quinze cens priſonniers, de trente-ſix canons, de cinq drapeaux, de deux étendards, & de la plus grande partie de leur bagage.

Cette action déconcerta tous les projets du roi de Pologne, qui dès le commencement de l'année précédente ayant attaqué la Livonie, ſans avoir fait précéder aucune déclaration de guerre, s'y étoit emparé du fort de Kobron, & enſuite de celui de Dunemunde, lequel avoit été contraint de ſe rendre, faute de vivres & de munitions. Sur la nouvelle de cette irruption, le général Welling avoit eu ordre de marcher avec huit mille hommes de troupes finlandoiſes, pour en prévenir les ſuites, & avoit d'abord repouſſé les Saxons juſque dans la Curlande. Mais lorſqu'au mois d'août ſuivant le roi de Pologne parut à la tête d'une groſſe armée, ce général trop foible alors pour riſquer aucune action, s'étoit retiré ſous Pernau avec ſa cavalerie, & avoit poſté ſon infanterie ſous Riga, dont les ennemis formerent inutilement le blocus : ſa retraite leur avoit donné lieu de s'étendre dans le pays, & de ſe rendre maîtres des forteresſes de Kokenheuſen, de Sehlsbourg, & de Creunzbourg. Telle étoit en Livonie la ſituation des affaires, que l'arrivée du roi de Suéde fit bientôt changer de face. Le lendemain de la bataille gagnée au paſſage de la Duna, le major général Mornet fut détaché, avec ordre de s'emparer de Mittau, capitale de Curlande, où étoit le plus gros magaſin des Saxons, ce qu'il exécuta ſans aucune perte. Un autre magaſin qui étoit à Sloke, où ils avoient renfermé une grande quantité de farine & d'avoine, outre quarante-huit piéces de canon de fer, & quatre cens grenades, fut auſſi emporté par le colonel Klingſporte, non ſans beaucoup de réſiſtance de la part des ennemis. Le roi de Suéde lui-même s'avança juſqu'à Kokenheuſen, que les Saxons abandonnerent, après avoir fait ſauter le fort, & avoir rompu le pont : il ſe rendit maître ſur ſa route de pluſieurs autres forts & magaſins, & enſuite de la ville & du château de Bautſch. De-là il marcha à Birſen, d'où vingt mille Moſcovites s'enfuirent en déſordre juſque dans leur pays, laiſſant dans cette place ſix piéces de canon & trente-deux pontons, qui appartenoient aux Saxons. Ainſi le duché de Curlande devint la proie du vainqueur ; & toutes les places uſurpées par les ennemis, rentrerent ſous la domination du roi de Suéde, hors le fort de Dunemunde, qui tint juſqu'à la fin de l'année, & qui fut pris alors avec 74 piéces de canon, & 12 mortiers, que le roi de Pologne y avoit fait amener de ſon arſenal de Dreſde. Ce prince effrayé de la rapidité de ces conquêtes, & voulant évi-

ter le combat que ſon ennemi venoit lui préſenter, abandonna ſes poſtes, & ſe retira précipitamment en Pologne, avec ce qui lui reſtoit de troupes.

Le roi de Suéde qui n'attendoit pour l'y ſuivre, que le retour de la belle ſaiſon, ſe confirma dans cette réſolution, par l'occaſion que lui en donnerent pour lors les princes de la maiſon de Sapieha, leſquels implorerent ſa protection contre les violences du roi de Pologne, & contre les courſes du ſieur Oginski. En vain les députés des états de Lithuanie vinrent à Bautſch le conjurer de ne point entrer en Pologne; il avoit réſolu de faire déclarer la république, de la forcer même à détrôner ſon ennemi, & s'en étoit expliqué par une lettre écrite dès le neuviéme août au cardinal Radzieuski, primat de Pologne. Dans le temps qu'il s'appliquoit aux préparatifs néceſſaires à faire réuſſir cette grande entrepriſe, huit mille hommes de ſes troupes, commandés par le colonel Schlippenbach, défirent vingt mille Moſcovites à Sagnitz, leur tuerent deux mille hommes, & s'emparerent de leur canon & de leur bagage. Un autre corps de trois mille Suédois, attaqués près de Bautſch par dix mille Moſcovites, fut ſecouru par dix-huit cens hommes, paſſa au fil de l'épée trois mille de leurs ennemis, & leur enleva huit piéces de canon. Ces deux avantages remportés en un même jour, vengerent avec uſure la diſgrace de cinq cens Suédois, que le czar avoit accablés à Rapin avec douze mille hommes, dont deux mille périrent par la main des vaincus.

Cependant le roi Auguſte qui jugeoit combien l'entrée du roi de Suéde en Pologne lui ſeroit préjudiciable, n'omettoit rien de tout ce qui pouroit la détourner. La république qu'il avoit tenté vainement d'embarquer dans ſa querelle, redoutoit les armes d'un conquérant, tel que le roi de Suéde, & paroiſſoit diſpoſée à lui envoyer des ambaſſadeurs. Ce fut pour prévenir ce coup mortel, qu'il eſſaya de faire des propoſitions à ſon ennemi, d'abord par l'entremiſe de la belle comteſſe de Koniſgmarck, & quelque temps après par celle du ſieur Witzdumb ſon chambellan; mais le roi de Suéde incapable de ſe laiſſer ſurprendre par ces artifices, ne voulut voir ni l'un ni l'autre, & refuſa entiérement d'écouter les offres d'un prince avec lequel il croyoit ne pouvoir traiter ſurement. Au contraire, il pouſſa ſes projets avec plus d'ardeur: car après avoir fait quelques détachemens en Lithuanie, pour appuyer le prince Sapieha grand maréchal, il paſſa dans la Samogitie, au mois de janvier 1702, diſſipa les troupes du prince Wienowiski, qui lui avoient enlevé un parti, & fit tant de diligence, qu'il rencontra à ſeize lieues de Warſovie les ambaſſadeurs que le roi Auguſte lui avoit fait dépêcher par la république, pour eſſayer de le retenir en Curlande.

Cette marche imprévue fit rompre la diéte qui ſe tenoit à Warſovie, où le roi de Suéde arriva le 22 mai, & où il s'aboucha avec le cardinal primat. Le roi Auguſte s'étoit déja retiré du côté de Cracovie. Le cardinal lui écrivit le 14, pour le diſſuader d'en venir à une bataille, laquelle alloit décider de ſa fortune; mais ce prince qui ſavoit qu'outre les dix mille hommes ſur leſquels le roi de Suéde pouvoit compter, après avoir été joint par le général major Mornet, il en attendoit douze mille de Pomeranie, & huit mille autres de Lithuanie, réſolut de le combattre avant qu'il eut reçu ſes renforts. Il s'avança dans cette vue juſqu'à Cliſſow, où l'armée ſuédoiſe le trouva poſté très-avantageuſement le 29 juillet, à la tête de trente-trois mille Saxons ou Polonois. Malgré l'inégalité du nombre, & la fatigue de ſes troupes, le roi de Suéde attaqua l'ennemi, dont l'aile droite ayant été priſe en flanc, à côté d'un marais qui couvroit le front de leur armée, fut renverſée en très-peu de temps, & pouſſée bien loin au-de-là de leur camp. Dans ce premier mouvement, le duc de Holſtein fut tué d'un coup de canon chargé à cartouche, qu'il reçut dans les reins. L'aile gauche des Saxons, qui n'avoit point encore combattu, combla le marais avec des faſcines, & tomba ſur la droite des Suédois. Cette aile, beaucoup moins nombreuſe que celle des ennemis, ſoutint néanmoins le choc à la faveur du terrein fort étroit qu'elle occupoit, & chargea enſuite les Saxons avec tant de vigueur, qu'elle les chaſſa au-delà du marais. Ce fut en vain qu'ils ſe rallierent, & tinrent encore ferme derriere leurs chevaux de friſe; ils furent enfoncés de toutes parts, après un combat fort opiniâtre. Les Suédois reſterent maîtres du champ de bataille, qui fut couvert des corps de quatre mille Saxons. Ils en firent deux mille priſonniers, ſans compter le nombre des Polonois tués ou pris, & s'emparerent de tous les bagages & de tout le canon, qui montoit à quarante-quatre piéces. Deux cens femmes ou maîtreſſes des Saxons, perdirent auſſi la liberté, qui leur fut rendue; & elles furent renvoyées avec eſcorte à Cracovie, où les ennemis ſe raſſembloient, & où le roi de Suéde les pourſuivit.

Mais le roi de Pologne, n'oſant l'y attendre, ſe retira du côté de Léopold, & abandonna Cracovie, dont les portes furent forcées par les Suédois, & dont le château fut emporté d'aſſaut, quoique défendu par douze mille hommes, qui furent faits priſonniers avec leur commandant. Le roi de Suéde, dont l'armée fut renforcée quelques ſemaines après la bataille, par les douze mille hommes arrivés de Poméranie, ſe préparoit à pouſſer les Saxons, de quelque côté qu'ils tournaſſent, lorſqu'il tomba de cheval, & ſe caſſa le genou. Cet accident l'obligea d'interrompre le cours de ſes victoires, & donna le temps de reſpirer au roi Auguſte, qui profita de cet intervalle pour tenir une diéte à Sandomir. Dans cette aſſemblée, gagnée par les Saxons, & prévenue d'une haine aveugle contre le roi de Suéde, on déclara ce prince ennemi de la république, & on réſolut de le pourſuivre comme tel: réſultat qui fut confirmé quelque temps après à Mariembourg.

Pendant que le roi de Pologne convoquoit diétes ſur diétes, pour engager la république dans une guerre ouverte, le cardinal primat, & preſque tous les palatins de la grande Pologne, ſongeant à prévenir les maux dont cette rupture menaçoit l'état, s'apprêtoient de leur côté à tenir une aſſemblée à Warſovie. D'ailleurs les armées que l'hiver avoit tenues dans l'inaction, commençoient à ſe mettre en mouvement. Celle de Suéde ſuivit quelque temps le cours de la Viſtule, pendant qu'un détachement de quatre mille hommes, commandés par le comte de Steenbock, s'occupoit à réduire pluſieurs palatins du parti contraire. Le roi lui-même, quoiqu'encore incommodé de ſon genou, fit une longue marche à la tête de ſes troupes, & arriva à Lublin au mois de février 1703. De-là il détacha la moitié de ſon armée, ſous le lieutenant général Renſchild, qui eut ordre de s'avancer vers Warſovie, où le cardinal primat, & les ſénateurs confédérés annulerent tout ce qui avoit été arrêté dans les aſſemblées de Sandomir & de Mariembourg. Le reſte de l'armée ſuédoiſe ſuivit au mois d'avril, & arriva vis-à-vis de Warſovie, où le roi la fit camper à Prag, & de l'autre côté de la Viſtule. Il y reçut des députés de la diéte, à laquelle le roi de Pologne en avoit oppoſé une autre convoquée à Lublin; & après avoir conféré avec le cardinal primat, ſur les moyens de lier étroitement la république avec la Suéde, il publia ſes intentions ſur cette alliance, dans une déclaration datée du 26 avril.

Peu après, ennuyé des opérations lentes & incertaines de l'aſſemblée de Warſovie, qui avoit peine à digérer le détrônement du roi Auguſte, il tira ſon armée de ſes quartiers; puis feignant de lui en vouloir faire prendre d'autres au-delà de la Viſtule, il fit jetter un pont ſur ce fleuve, pour donner le change aux ennemis, & tourna tout à coup vers le Bug. Un corps de cavalerie ſaxone, commandé par le maréchal Steinau, n'oſa lui en diſputer le paſſage, & ſe ſauva à Pultuſck. Le roi fit prendre de l'infanterie en croupe à ſa cavale-

Digitized

rie, traverſa une petite riviere à la nage, pour gagner quelques lieues de chemin, & força tellement ſa marche, qu'il atteignit les fuyards à la vue de cette ville, qui eſt ſituée dans une iſle, formée par deux bras de la riviere de Nareu. Les Saxons s'y réfugierent, après avoir rompu le pont qui étoit entre le roi de Suéde & eux. Ce prince craignant que cette cavalerie ne lui échapât à la faveur du pont, qui étoit ſur l'autre bras de Nareu, prit le parti de le traverſer une lieue plus bas; mais le détour qu'il lui fallut prendre, & les défilés par leſquels il fut obligé de paſſer, l'arrêterent ſi long-temps, qu'en arrivant à Pultauſck, il n'y trouva plus que ſept cens hommes, dont deux cens furent tués, & cinq cens furent faits priſonniers. Tout le bagage des ennemis fut pillé, & le lieutenant général Beiſt fut pris par le roi même, dans le temps qu'il ſe ſauvoit ſur un moulin flotant, dont il avoit rompu le cable. Le deſſein de ruiner une partie de l'infanterie ſaxone, & la néceſſité de s'aſſurer une libre communication avec la ville de Dantzick par la Viſtule, déterminerent le roi de Suéde à faire le ſiége de Thorn, place forte, & de laquelle le roi de Pologne s'étoit emparé par ſurpriſe. Ainſi, après avoir fait prendre au général Renſchild le chemin de la grande Pologne, pour y ſoumettre avec un gros corps de troupes, les palatinats ennemis, il mena le reſte de ſon armée devant Thorn, & ſe contenta de tenir cette place étroitement bloquée, en attendant la groſſe artillerie, qui lui devoit être envoyée de Suéde.

Quelque temps après, le cardinal primat fit paroître ſa réponſe à la derniere déclaration publiée par le roi de Suéde. Dans cet écrit, daté du 15 mai, il juſtifioit la conduite & les bonnes intentions de la diete de Warſovie, & témoignoit beaucoup de reſpect pour le roi de Suéde, qu'il invitoit avec ardeur à la paix; offrant la garantie de la république pour le rétabliſſement des affaires, ſur le pied du traité d'Oliva, & proteſtant qu'elle ne pouvoit le porter à détrôner un roi qu'elle s'étoit choiſi. Peu content de ce réſultat, le roi de Suéde chargea le comte Piper d'exiger de la diete une explication plus poſitive, & de lui faire connoître combien elle s'écartoit de ſes véritables intérêts: commiſſion dont ce miniſtre s'aquitta avec une habileté qui ne manqua pas de produire ſon effet. Tandis que les confédérés de Warſovie s'efforçoient de témoigner la violente inclination que la république avoit pour la paix, l'armée de la couronne, animée d'un autre eſprit, s'avançoit dans la grande Pologne, où néanmoins elle ne fit pas de grands progrès, non plus qu'un corps de huit mille hommes, qui tenoit pour le roi Auguſte dans la Lithuanie. Ce prince n'ayant pu porter ces deux armées, qui étoient aigries par quelques mécontentemens, à marcher au ſecours de Thorn, fit offrir au roi de Suéde de lui céder cette importante place, à condition qu'il lui ſeroit permis d'en retirer la garniſon ſaxone; mais le roi de Suéde lui ayant répondu qu'il n'attaquoit Thorn, que pour ſe rendre maître des troupes qui la défendoient, preſſa ſi vivement cette place, lorſqu'il eut reçu ſa groſſe artillerie avec quatre mille hommes de recrue, qu'il força la garniſon de ſe rendre à diſcrétion, quoique compoſée de ſix mille hommes de pied, & de deux cens dragons.

Le fruit de cette conquête fut la liberté qu'eut le roi de mettre ſes troupes en quartiers d'hiver dans la Pruſſe royale & dans l'Ermelande. Quelques troupes de Brandebourg parurent d'abord s'y oppoſer: cependant la ville d'Elbing fut contrainte d'ouvrir ſes portes, & de ſe ſoumettre aux contributions, auſſi-bien que tout le pays d'alentour, & la ville de Dantzick même. Les Polonois ne ſavoient que juger de la facilité, avec laquelle l'électeur de Brandebourg ſouffroit que les Suédois portaſſent leurs armes juſque ſur ſes frontieres. Leur étonnement fut extrême, lorſqu'ils apprirent que ce prince, en conſéquence du traité d'Oliva, venoit d'en conclure un autre avec le roi de Suéde, par lequel il s'engageoit de ſe déclarer contre la république de Pologne, ſi elle prenoit parti pour ſon roi, dans la guerre qu'il avoit allumée contre les Suédois.

Ainſi finit la campagne de 1703, que le roi de Pologne paſſa toute entiere à faire tenir des diétes contre ſon ennemi. Celle de Lublin, qui avoit été convoquée dès le temps de l'aſſemblée de Mariembourg, & qui fut tenue le dix-neuviéme juin, fit d'abord concevoir à ce prince quelque eſpérance de rétablir ſes affaires extrêmement délabrées. La plupart des palatinats crioient au ſujet des contributions exigées par les Suédois; la diéte étoit preſque toute compoſée de nonces dépendans de leur roi, & avoit pour maréchal le prince Wiſnowiski, général de l'armée de Lithuanie. Le cardinal primat, dont la préſence eut pu traverſer les meſures priſes par l'aſſemblée, ſembloit être hors d'état de s'y trouver: cependant cette éminence, par un trait de hardieſſe & de politique parfaitement bien concertées, ſe rendit à Lublin lorſqu'on l'y attendoit le moins. Elle ſe fit donner audience du roi, preſque malgré ce prince, & prêta le ſerment ordinaire, pour être en droit d'entrer dans la diéte, où elle parla avec tant de force & de vivacité, que les nonces, ébranlés par ſes raiſons, combattirent, ou du moins reſtreignirent les réſolutions qu'on avoit réſolu de leur faire embraſſer. On adoucit extrêmement le projet de condamnation formé contre la maiſon de Sapieha; on ne voulut point ſouffrir que les troupes ſaxones fuſſent incorporées dans celles de la république, & on refuſa de conſentir aux alliances étrangeres que le roi propoſoit de faire contre la Suéde. Ces oppoſitions n'empêcherent pas ce prince d'agir, autant qu'il le put, ſur le plan qu'il avoit dreſſé; car au mois de décembre ſuivant, dans l'aſſemblée de Jawarow, il fit nommer le palatin de Culm, en qualité d'ambaſſadeur extraordinaire, pour traiter d'une union plus étroite avec les Moſcovites, non ſans être déſavoué par une partie de ſes créatures mêmes, qui proteſterent hautement contre cette démarche.

Au reſte, une ſemblable propoſition ne pouvoit manquer d'être reçue favorablement du czar, qui ne cherchoit qu'à entretenir le fort de la guerre en Pologne, pour y arrêter le roi de Suéde, dont l'abſence lui permettroit de s'agrandir impunément en Livonie; mais les avantages qu'il y remportoit depuis deux années, étoient bien peu conſidérables, par rapport aux armées nombreuſes qu'il y employa, & au peu de troupes ſuédoiſes qui veilloient à la défenſe de cette province.

Pendant la campagne de 1702, il fondit avec une armée de quarante mille hommes, ſur un corps de trois mille Suédois commandés par le maréchal Schlippenbach, lequel accablé par le nombre, fut obligé de faire retraite, avec perte de mille des ſiens, & d'environ trois mille des ennemis. Enſuite de quoi le czar étant entré en Livonie, y fit du dégât, enleva quelques habitans, & paſſa dans la Nylande, où il prit les forts de Notebourg, & de Niskantz, tandis que les Suédois lui faiſoient ſouffrir tous les jours de nouvelles pertes, ſur le lac de Peypuz, & dans la Curlande. L'année ſuivante fut encore moins glorieuſe pour le czar; car il eut au printemps deux mille hommes de taillés en piéces par le colonel Lewenhaupt, près de Birſen en Curlande. Pour lui, n'ayant paru dans la Livonie qu'en automne, à la tête de ſoixante mille hommes, il borna toutes ſes conquêtes à faire quitter la campagne au maréchal Schlippenbach, & à bruler tout ce qu'il trouva ſur ſa route en ſe retirant.

Le roi de Suéde, peu touché de ces vains exploits, dont il étoit ſûr de ſe dédommager amplement en temps & lieu, s'attachoit ſans relâche à ſon projet le plus eſſentiel, qui étoit de faire détrôner ſon principal ennemi: plus les obſtacles qu'on y oppoſoit paroiſſoient invincibles, plus il étoit glorieux de les ſurmonter. Il en vint enfin à bout dans la nouvelle diéte que les confédérés de la grande Pologne commencerent de tenir à Warſovie, le 30 janvier 1704. Peu après que les commiſſaires Suédois y furent arrivés, le roi de Suéde, par-

faitement inſtruit des diſpoſitions de l'aſſemblée, lui écrivit une lettre, par laquelle il lui conſeilloit de nommer pour roi, le prince Jacques Sobieski : promettant d'employer toutes ſes forces, pour maintenir ce prince ſur le trône. Cette propoſition ne laiſſa pas d'exciter quelque conteſtation entre les nonces ; mais l'autorité du cardinal primat, l'eſpoir de rendre le calme à la Pologne, & la crainte de déplaire au roi de Suéde, prévalurent ſur la répugnance particuliere de quelques membres, ſur les remontrances faites au nom du pape, & ſur la lettre menaçante écrite par le czar ; de ſorte qu'on convint de faire une députation à ſa majeſté Suédoiſe, pour la prier d'envoyer des ambaſſadeurs qui aſſiſtaſſent à l'élection du roi qu'on devoit choiſir. Enfin l'aſſemblée, dans une ſéance tenue le 14 février, déclara que le trône étoit vacant, & qu'elle reprenoit l'exercice de la ſouveraineté ; attendu que le roi Auguſte ayant violé les loix & les priviléges de la nation, l'avoit déchargée, ſuivant les *Pacta conventa*, de l'obéiſſance qu'elle lui avoit jurée. On confirma cette réſolution par un ſerment ſolemnel ; on ordonna que les revenus de la couronne ſeroient ſaiſis & adminiſtrés par les confédérés ; on déclara les troupes ſaxones ennemies de la république, & on s'ajourna pour procéder à une nouvelle élection.

Un tel coup de foudre étonna le roi Auguſte, & ne fut pas capable de l'accabler. Il publia d'abord un manifeſte, par lequel, après avoir taché d'imputer au cardinal primat les violences dont on l'accuſoit, il imploroit en termes preſſans le ſecours de l'empereur & de l'empire. Il fit caſſer par une aſſemblée de ſes adhérans, tout ce qui avoit été arrêté contre lui dans la diéte des confédérés. Enfin il ſongea à ſe procurer un ſecours conſidérable de Coſaques & de Moſcovites, & il donna ſes ſoins à faire ruiner les terres de ſes ennemis, & à ſe fortifier aux environs de Cracovie. Ces dernieres meſures furent abſolument rompues par l'activité du général Renſchuld, que le roi de Suéde envoya contre lui avec un gros détachement. La marche des troupes ſuédoiſes fut ſi prompte & ſi ſecréte, qu'il s'en fallut très-peu que le roi Auguſte ne fût ſurpris dans Cracovie. Il n'eut que le temps d'ordonner à ſon armée de le ſuivre en toute diligence à Bochnie, où il ſe retiroit ; mais le général Renſchild le pouſſa ſi vivement, qu'il le contraignit de fuir à Tarnaw, puis à Boranow, près duquel lieu il fut atteint par les Suédois. Ils lui défirent ſon arriere-garde, dont une partie demeura priſonniere, lui prirent trois piéces de canon, avec quelque bagage, & le réduiſirent à mettre la Viſtule entre eux & lui, pour ſa propre ſûreté, & à rompre un pont qu'il faiſoit conſtruire ſur ce fleuve, dans le deſſein de ſe conſerver la communication de Sandomir.

La nouvelle ſe répandit alors, que le roi Auguſte avoit fait enlever le prince Jacques Sobieski, & le prince Conſtantin Sobieski ſon frere, près de Breſlaw en Siléſie le 28 février, & qu'il les avoit fait conduire en Saxe, où ils étoient retenus priſonniers. On n'eut plus lieu d'en douter lorſqu'on reçut une lettre du prince Jacques, par laquelle il s'adreſſoit à la république, pour avoir raiſon d'un attentat qui violoit le droit, & renverſoit les priviléges de la nation polonoiſe. Elle fut lue le 3 mars dans l'aſſemblée des confédérés, & excita tant de reſſentiment & d'indignation, qu'on réſolut de ne plus garder aucunes meſures. Ce fut vers ce temps-là, que la ville de Dantzick fut contrainte d'entrer dans la confédération, qui avoit été embraſſée par le prince Lubomirski, grand général de la couronne ; mais les contributions que les Suédois impoſoient ſur toute la Pologne, pour fournir aux frais de la guerre, aliénoient extrêmement les eſprits. Ces mécontentemens ſemblerent s'adoucir peu de temps après, lorſque le palatin de Poſnanie apporta de la part du roi de Suéde quelques articles, par leſquels ſa majeſté Suédoiſe promettoit de ne point ſouffrir qu'il fût fait aucun démembrement des provinces de la république, de retirer ſes troupes, & de prêter cinq cens mille écus pour l'entretien de l'armée de la couronne, dès qu'on auroit élu & couronné le nouveau roi ; de remettre aux confédérés toutes les conquêtes qui ſe feroient, en cas que la république fût obligée de joindre ſes armes aux ſiennes, & de relâcher alors tous les priſonniers Polonois, qui ſeroient en ſon pouvoir. On diſcuta pendant quatre jours les conditions propoſées ; on réſolut unanimement de traiter avec la Suéde, & on prépara la publication de l'interrégne ; puis, lorſque le comte Arfwed Horn, le ſieur de Wachſlager, & le ſieur de Palmberg, ambaſſadeurs de Suéde, furent entrés le ſixiéme mai dans la diéte, on indiqua l'élection pour le 19 juin ſuivant. La préſence du roi de Suéde qui s'étoit rendu à Warſovie, pour veiller de plus près à cette grande affaire, fut l'unique reſſort qui en avança le ſuccès. Sans l'autorité de ce prince, ſans les mouvemens que ſe donnerent ſes miniſtres, il eſt sûr qu'elle auroit échouée.

Rien de plus tumultueux que la conduite de la diéte au ſujet de l'élection : tous les membres ſembloient être diviſés d'inclination & d'intérêts ; les uns vouloient qu'avant toutes choſes, les troupes ſuédoiſes ſortiſſent de deſſus les terres de la république ; les autres demandoient pour roi, le prince Jacques Sobieski, à qui ſa détention ne permettoit pas de remédier aux malheurs preſſans dont l'état étoit accablé ; la plupart offroient la couronne au prince Alexandre Sobieski, qui la refuſa, de peur, diſoit-il, d'attirer de nouveaux malheurs ſur la tête de ſes freres ; les autres enfin, tels que le cardinal primat, & le grand général, ſembloient ſe repentir de s'être engagés trop avant, & n'oſoient interpoſer leur autorité, pour appaiſer les troubles de l'aſſemblée, dans la crainte de porter ſeuls toute la haine d'un ſi grand changement. Ces troubles rendirent inutiles la ſeſſion du 19 juin, & la firent renvoyer au 26 du même mois, ſans que l'on pût encore rien conclure. Enfin le 12 juillet, Staniſlas Leczinski, palatin de Poſnanie, fut élu roi ſur les neuf heures du ſoir, par une partie des nonces, en l'abſence du cardinal primat & du grand général, & malgré les proteſtations de la nobleſſe de Podlachie. Le mérite du nouveau roi, ſa naiſſance illuſtre, ſon affabilité, & ſon génie propre à ſoutenir le poids des affaires, firent gouter ſon élection, non-ſeulement à ceux qui n'y avoient point eu de part, mais à ceux-mêmes qui s'y étoient oppoſés. Sa premiere démarche fut d'écrire au roi de Suéde, pour lui faire part de ſon élection, ſur laquelle il fut félicité par ce prince. Enſuite les deux rois agiſſant de concert pour faire ceſſer les plaintes de toute la nation, nommerent des commiſſaires, auſquels ils donnerent pouvoir de conclure un traité, qui pût ſervir de fondement à l'union ſincere des deux nations, & au maintien de la liberté polonoiſe. Mais ſi leurs ſoins furent agréables aux confedérés de la grande Pologne, ils firent peu d'impreſſion ſur les partiſans du roi Auguſte. Dans une diéte commencée à Sandomir, même avant la nouvelle élection, ils traiterent de rebelles & d'ennemis de la république, tous les membres qui compoſoient celle de Warſovie ; & déclarerent nulles & abuſives toutes les réſolutions qu'ils avoient priſes, ou pouroient prendre à l'avenir : ce qu'il y eut de fâcheux pour le prince, auquel ils étoient attachés, c'eſt qu'ils pouſſerent la défiance à ſon égard juſqu'à lui faire faire un nouveau ſerment, par lequel il s'engageoit de ne rien entreprendre ſur les droits & priviléges de la nation, & d'obſerver inviolablement les *Pacta conventa*.

Pendant que les deux partis ſe combattoient de vive voix dans les diétes, leurs troupes répandues dans la grande Pologne, ſignaloient leur haine réciproque par des courſes, & des enlevemens de quartiers. Le roi de Suéde méditant une expédition plus déciſive, ſe contenta de laiſſer un détachement dans la grande Pologne, ſous les ordres du général Meyerfeld, & partit ſubitement de Neuſtad avec le reſte de ſon armée, dans l'eſpérance de ſurprendre le roi Auguſte à Jaroſlaw ;

mais ce prince, informé du deſſein de ſon ennemi, étoit déja ſorti de Sandomir, où il étoit alors, & s'étoit rendu en toute diligence à Tornogrode. Son deſſein étoit de rentrer par une autre route dans la grande Pologne, tandis que le général Brandt amuſeroit les Suédois au paſſage de la riviere de Sann. Mouvemens qui lui réuſſirent avec d'autant plus de facilité, que le roi de Suéde ne ſe mit pas en peine de le pourſuivre, & crut ne devoir pas interrompre le projet qu'il avoit formé de lui enlever Lemberg ou Léopold, capitale du palatinat de Ruſſie. Cette place, l'une des plus importantes & des mieux fortifiées de toute la Pologne, avoit été aſſiégée pluſieurs fois, & n'avoit point été priſe juſqu'alors. Elle fut inveſtie le cinquiéme ſeptembre, & fut emportée d'aſſaut dès le lendemain, avec une rapidité ſurprenante. Les Suédois paſſerent au fil de l'épée tout ce qui oſa réſiſter; firent priſonniers le ſieur Galeski, gouverneur de la place, auſſi-bien que le palatin de Kaliſch, & demeurerent maîtres de cent quarante-quatre piéces de canon, qu'ils firent preſque toutes crever, faute de chevaux pour les emmener. Outre le butin précieux, dont les officiers & les ſoldats s'enrichirent, les habitans de Léopold furent encore contraints de payer une ſomme de cinquante mille écus au roi de Suéde, qui ſe retira ſur la fin de ſeptembre des environs de cette ville, pour repaſſer à Warſovie, où ſon abſence avoit extrêmement dérangé les affaires du roi Staniſlas.

Le roi Auguſte, après s'être ſauvé de Jaroſlaw & de Sandomir, s'étoit emparé de quelques châteaux, & avoit été joint par le prince Gallitzen, qui lui amenoit un corps de dix-neuf mille Moſcovites. Fortifié de ce ſecours, & trouvant les chemins de Warſovie ouverts, il s'avança à grandes journées vers cette ville, pour y enveloper les principaux chefs des confédérés. Mais ſur l'avis qu'ils en reçurent, la nouvelle reine, le cardinal primat, & le prince Sapieha, grand tréſorier de Lithuanie, prirent, avec quelques palatins, la route de la Pruſſe; tandis que le roi Staniſlas, ſuivi du prince Alexandre, paſſa la Viſtule ſur le pont qu'il fit rompre après lui, & ſe retira à Léopold, près du roi de Suéde. En vain dans un conſeil qui avoit été tenu, le comte de Horn avoit propoſé d'aller au-devant des Saxons, juſqu'au poſte de Lakovitz, & d'y tenir ferme avec ſix mille hommes de l'armée de la couronne, & environ ſept cens Suédois. Les Polonois refuſerent de courir les riſques d'un combat, & laiſſerent à ce général le ſoin de défendre Warſovie. Il n'avoit avec lui que quatre cens ſoixante & quinze hommes; les deux cens autres ayant été détachés, pour garder le poſte de Lakovitz, où ils ſe firent tous tuer, après avoir vendu cherement leur vie. Cependant avec cette petite troupe, il s'enferma d'abord dans la ville qui fut inveſtie le 30 août, & ſe jetta dans le château la nuit du 2 au 3 ſeptembre. Ce fut plutôt par un motif de bravoure, que dans l'eſpérance de s'y maintenir, contre une armée auſſi nombreuſe que celle du roi Auguſte. En effet, le quatriéme du mois, voyant la place ſur le point d'être emportée de force, il la rendit par capitulation, après avoir été ſommé trois fois, & demeura priſonnier de guerre avec ſa garniſon. Les bourgeois de Warſovie ſe racheterent du pillage, par une ſomme de cinquante mille rixdales; mais les maiſons & meubles des confédérés ne furent point épargnés; on enleva la mere & les deux fils du grand général, qui s'étoient réfugiés dans un couvent; on arrêta, à la ſortie du château, le comte de Horn, & les deux autres ambaſſadeurs Suédois; on ſe ſaiſit de l'évêque de Poſnanie, qui fut reclamé par le nonce comme priſonnier du pape, & qui dans la ſuite fut conduit à Rome.

Sur la fin de ſeptembre, le roi Auguſte, après avoir formé ſon plan, pour recueillir de cette conquête tous les fruits qu'elle promettoit, alla camper à Vichſgrod, ſur la Viſtule, & près de l'embouchure du Bug. Sitôt qu'il y fut arrivé, il y expédia ſes ordres, pour ramener les palatinats voiſins, qui s'étoient ſoumis au roi Staniſlas: en même temps, il fit tenir une aſſemblée générale où l'on délibéra entr'autres affaires, ſur les quartiers d'hiver qu'on devoit aſſigner aux troupes ſaxones, pour faciliter la réduction de la grande Pologne, & ſur les moyens de s'oppoſer aux ennemis, s'ils tournoient encore leurs armes de ce côté-là.

Tout ſembloit alors conſpirer à faire perdre au roi Auguſte le ſouvenir de ſes diſgraces paſſées. Un renfort de ſeize mille Saxons, avoit à peine groſſi ſon armée, qu'il reçut avis de la concluſion du traité qu'il ménageoit depuis long-temps avec les Moſcovites. Par les articles, le czar s'obligeoit d'entretenir, & de recruter à ſes frais pendant toute la guerre, un corps de douze mille hommes, qui ſerviroient dans les armées de la république; de lui faire toucher chaque année deux millions de ſubſides, & de lui remettre toutes les conquêtes qu'il feroit en Livonie, à condition qu'elle s'engageroit de ſon côté à ne traiter avec la Suéde, que de concert avec les Moſcovites. Une ſituation ſi floriſſante fit juger au roi Auguſte qu'il étoit en droit de menacer toute la Pruſſe. Il fit ſommer la ville de Dantzick de renoncer à la confédération, de chaſſer de ſon territoire les confédérés qui s'y étoient retirés, & de lui payer les mêmes contributions, qu'elle s'étoit engagée par traité de fournir aux Suédois; mais les Dantzikois, prévoyant apparemment que le roi de Suéde ne ſeroit pas long-temps ſans faire craindre encore ſes armes ſur la Viſtule, éluderent civilement les demandes de ſon ennemi, & n'y répondirent que par un compliment aſſez reſpectueux, dont il fut obligé de ſe payer, dans un temps où la fortune ſe laſſa tout-à-coup de le favoriſer.

Le général Meyerfeld, à qui la défenſe de la grande Pologne avoit été commiſe, ſe ſentant trop foible pour tenir la campagne, s'étoit cantonné ſous Poſnanie, avec une troupe d'environ trois mille Suédois. Le 18 août, ſur les onze heures du ſoir, il fut averti par un déſerteur, que le général Schulembourg marchoit ſecrétement, pour le ſurprendre à la tête de quatre mille chevaux ſaxons, de deux mille cinq cens fantaſſins de la même nation, & de cinq cens chevaux polonois. Dans l'inſtant même il renvoie les bagages dans la ville, & en tire un ſecours de quatre cens cinquante hommes, fait ſortir le reſte de ſes troupes de leur camp, leur ordonne d'y laiſſer leurs tentes dreſſées, les range en bataille, & attend l'ennemi dans cette poſture. A la pointe du jour les Saxons ayant enlevé quelques ſentinelles, s'alloient jetter ſur les tentes des Suédois qu'ils y croyoient aſſommer tout endormis, lorſqu'ils les virent s'avancer tous en bon ordre, & fondre ſur eux l'épée à la main. Ils s'arrêterent pour les recevoir, leur firent eſſuyer le feu de quelques décharges, & furent néanmoins enfoncés, mis en fuite & pourſuivis. Ce ne fut pas ſans ſe rallier, & ſans faire tête de temps en temps au colonel Taube, qui ne leur permettoit pas de reprendre haleine. La perte des Suédois ne fut que d'environ trois cens hommes tués & de quarante-huit priſonniers; mais celle des Saxons monta beaucoup plus haut: car outre qu'ils eurent ſix cens hommes bleſſés, ils abandonnerent près de cent priſonniers, & laiſſerent ſur le champ de bataille plus de cinq cens quarante morts, entre leſquels on comptoit le comte de Pronitz, le colonel Rets, & autres officiers, outre le major général Brauſer, qui mourut quelques jours après de ſes bleſſures.

Le roi Auguſte chagrin de cet échec, & connoiſſant de quelle importance étoit Poſnanie, pour faciliter le paſſage des troupes qu'il faiſoit venir de Saxe en Pologne, réſolut de faire aſſiéger cette ville par une armée de ſeize mille Saxons, Polonois, & Moſcovites, ſous les ordres du général Patkul, Livonien de nation. Ce dernier, né ſujet du roi de Suéde, avoit été arrêté, pour avoir fomenté quelques cabales contre ſon prince en Livonie; & s'étant ſauvé des priſons de Stockholm, s'étoit attaché au roi Auguſte, & au czar de Moſcovie, par leſquels il avoit été élevé aux plus hautes dignités, pour récompenſe de les avoir excités à entreprendre la

ruine de ſa propre patrie. Tandis que les Saxons attendoient de la groſſe artillerie de Saxe, pour foudroyer Poſnanie, le général de Meyerfeld, qui y commandoit une garniſon de dix-huit cens Suédois, ſe préparoit à faire une vigoureuſe réſiſtance; la place étoit néanmoins très-mauvaiſe, ſans canon, & revêtue pour toutes fortifications d'une double enceinte de murailles à l'antique. Il commença par bruler les fauxbourgs, qui pouvoient favoriſer les approches des ennemis; il fit enſuite pluſieurs ſorties très-meurtrieres, dans l'une deſquelles il ravagea tout un quartier des Saxons: il ſoutint même deux aſſauts en un même jour, & repouſſa les aſſiégeans avec tant de valeur, qu'ils déſeſpérerent de forcer la place, quoiqu'il y eut trois bréches, & leverent le ſiége au bout de deux mois & demi, pour aller joindre le roi Auguſte, dont les Suédois ſe rapprochoient.

Le roi de Suéde revenant de Léopold à Warſovie, avoit pris ſur ſa route la ville de Beltz, capitale d'un palatinat de même nom, & étoit entré dans celle de Zamoſch, dont le prince Zamoski lui avoit ouvert les portes; enſuite de quoi paroiſſant tout à coup, entre le Bug & la Viſtule, il fondit avec tant de promptitude ſur les différens poſtes ſitués entre ces deux rivieres, que les troupes ſaxones les évacuerent, ſans rendre aucun combat: elles ſe ſauverent au-delà du Bug, & porterent l'épouvante dont elles étoient ſaiſies juſqu'à Pulſtauck, où le roi Auguſte étoit campé.

Il en partit lui-même avec précipitation, & alla paſſer la Viſtule près de Sacrotzin, pour ſe rendre à Warſovie, où il ſongea d'abord à ſe fortifier; mais la marche rapide du roi de Suéde le fit bientôt changer de plan. Ce prince, après avoir laiſſé une partie de ſon armée à Prag, vis-à-vis de Warſovie, ſous le commandement du général Stromberg, traverſa le Bug avec le reſte de ſes troupes, & fit pluſieurs détachemens, qui nettoyerent le pays de tout ce qu'ils y trouverent de Saxons. Ces derniers ayant fui d'abord vers Thorn, ſe ſauverent enfin de l'autre côté de la Viſtule, rompant après eux les ponts qu'ils avoient ſur ce fleuve, & s'ôtant ainſi toute communication avec la Lithuanie. Le roi de Suéde, qui n'avoit eu pour but dans cette expédition que de leur en fermer les chemins, repaſſa le Bug, & fit traverſer la Viſtule le 27 octobre par une partie de ſon infanterie à Othfock, trois lieues au-deſſus de Warſovie. Un corps de Saxons qui défendoient ce poſte, prit la fuite juſqu'à Warſovie, d'où le roi Auguſte partit la nuit même, ſe contentant d'y laiſſer des troupes moſcovites, leſquelles diſparurent bientôt après lui. Le lendemain le général Stromberg, qui faute de bateaux, avoit été obligé de faire préparer à Prag des ponts de radeaux, en fit jetter un ſur la Viſtule, lequel rompit malheureuſement en deux endroits. Ce contre-temps fit que ſa cavalerie ne put traverſer que trois jours après, & favoriſa extrêmement la fuite du roi Auguſte, que le roi de Suéde, accompagné du roi Staniſlas, ne laiſſa pas de pourſuivre avec quelque peu de cavalerie, qui avoit paſſé à Othfock. Il ordonna que les autres régimens le ſuiviſſent, à meſure qu'ils auroient traverſé le fleuve, & ſe mit avec une extrême diligence ſur les traces des ennemis. Le gros de leur armée, dont le roi Auguſte s'étoit détaché ſecrétement pour tirer vers Cracovie, avoit déja beaucoup d'avance, & enfiloit à grandes journées la route de Siléſie: cependant le 7 novembre, ils furent atteints ſur la frontiere par les Suédois, qui avoient fait en neuf jours une marche de quarante lieues de Pologne, ſans infanterie ni bagage.

Le général Schulembourg qui commandoit les Saxons & les Moſcovites, tâchoit d'aſſurer leur retraite, en occupant avec ſa cavalerie les poſtes les plus avantageux, tandis que l'infanterie gagnoit les devants; mais il fut pouſſé ſi vivement, qu'il fut forcé de s'arrêter près de Punitz, à une lieue & demie de Liſſa, dans le palatinat de Poſnanie. Alors ne doutant point d'être attaqué par les Suédois, qu'il croyoit ſupérieurs en nombre, il mit en ordre de bataille ſon armée compoſée de quatre régimens de cavalerie, & de douze bataillons, dans le centre deſquels il fit pointer du canon. Le roi de Suéde, qui n'avoit avec lui que les régimens de Renſchild, de Craſſau, de Ducker, dragons, & d'Ornſted, cavalerie, dont trois l'avoient joint ſur ſa route, avec le général Renſchild, chargea néanmoins avec tant d'impétuoſité, qu'il renverſa d'abord la cavalerie ſaxone. L'infanterie, ſur laquelle les Suédois fondirent enſuite l'épée à la main, ſe défendit avec plus de vigueur: cependant ſans la nuit qui ſurvint, elle ne pouvoit éviter d'être taillée en piéces, d'autant plus qu'elle avoit déja perdu ſon canon, & que de nouveaux régimens ſuédois commençoient d'arriver, lorſque le combat ceſſa. A la faveur de l'obſcurité & d'une pluie violente, les vaincus abandonnant neuf canons de bronze, grand nombre de morts, de bleſſés & de priſonniers, ſe retirerent à petit bruit, dans un village prochain, & ſe ſéparerent en pluſieurs corps pour embaraſſer le vainqueur, par la diverſité des routes qu'ils tiendroient. En effet il fallut s'informer, avant que de les pourſuivre, de quel côté le gros de leurs troupes avoit tourné; enſuite de quoi le roi de Suéde remonta le long de l'Oder, que l'ennemi étoit obligé de paſſer. Le général Welling ayant eu ordre de prendre par le chemin de Glogaw en Siléſie, avec les régimens nouvellement arrivés, tomba le 8 & le 9 novembre ſur différentes troupes de Moſcovites qu'il tailla en piéces. Six à ſept cens hommes de leur infanterie, ſe voyant arrêtés près de Travenſtadt, ſe baricaderent entre des maiſons, d'où ils firent un feu terrible de canon & de mouſqueterie, & ſe défendirent avec tant d'opiniâtreté, qu'ils ſe firent tous tuer, à l'exception de deux officiers & de trois ſoldats. On ſe rendit maître d'onze canons de bronze, qu'ils traînoient avec eux. Le roi de ſon côté ſuivant de près le général Schulembourg, qui marchoit à Guraw en Siléſie, au-delà de l'Oder, ſe rendit maître de ſes bagages, & prit ou tua tout ce qu'il trouva de ſoldats débandés. Ce général fuyant de Guraw à Lutken, & puis à Guben, où il ne ſe trouva plus que quatre mille ſoldats, eut la précaution de les poſter entre des digues & des marais, & dans des bois impraticables pour la cavalerie; de ſorte que le roi de Suéde, jugeant ne pouvoir les y forcer ſans infanterie, prit le parti de repaſſer l'Oder, vers le 11 novembre, après avoir défait près de Guraw deux mille Coſaques & trois cens Saxons, qui furent preſque tous taillés en piéces. Cette expédition glorieuſe ne couta aux Suédois qu'environ cent trente cavaliers ou dragons, & quatre ou cinq officiers, mais un bien plus grand nombre de chevaux. Elle aſſura la tranquillité de la grande Pologne, & livra aux Suédois les quartiers d'hiver que les Saxons s'étoient préparés ſur le Bug & dans la Pruſſe même, où le roi ſe rendit avec quelque cavalerie.

La fortune qui ſecondoit conſtamment la valeur du roi de Suéde, par-tout où il agiſſoit en perſonne, fut moins favorable à ſes généraux en Livonie, où le czar avoit réſolu de jetter toutes ſes forces, pour réparer la honte de ſa derniere campagne. Le major général Schlippenbach, qui avoit pris ſes quartiers dans cette province, après la retraite des Moſcovites ſur la fin de l'année 1703, n'avoit rien oublié pendant l'hiver pour mettre en état de défenſe les places de Dorpt, & de Nerva, qu'il jugeoit devoir être les premieres attaquées. Au printemps de l'année 1704, voyant que l'ennemi ne paroiſſoit point encore, il forma le deſſein de le prévenir, & de ſe joindre avec un détachement de mille hommes, au major général Lewenhaupt, qui avoit le département de Curlande, pour aller enſemble ravager les frontieres de Moſcovie, du côté de Pleskow; mais l'arrivée d'une groſſe armée de Moſcovites en Livonie, le réduiſit bientôt à ſe tenir ſur la défenſive, quoiqu'il eût eu ſoin d'augmenter ſes troupes par la levée de quelques nouveaux régimens. Les ennemis qui en vouloient à Nerva, commencerent par prendre leurs poſtes ſur l'embouchure de la riviere de même nom, & priverent ainſi la ville de toute communication par mer: cette démarche em-

Digitized by Google

baraſſa fort la garniſon, qui attendoit du ſecours de la Carélie Finoiſe. Pendant la rigueur de l'hiver, le major général Mindel, qui commandoit dans cette province, avoit eu beſoin de toutes ſes troupes, pour s'oppoſer aux irruptions que les Moſcovites y firent ſur les glaces, & pour fournir aux entrepriſes qu'il forma contr'eux par la même voie; mais dès que le dégel eut fait ceſſer cette ſorte de guerre, en rendant les lacs navigables, il ſongea à ſecourir Nerva, & fit embarquer ſous les ordres du vice-amiral Prou, un convoi de vivres & de munitions, avec le régiment de Rebinder qui étoit de douze cens hommes: la flotte compoſée de treize frégates, fit voile de Vibourg, & traverſant le golfe de Finlande, tenta vainement l'entrée de la riviere de Nerva. Déſeſpérant de la forcer, & de faire paſſer le convoi juſque dans la ville, elle ſe contenta de débarquer ſur la côte de l'Eſthonie les douze cens hommes de ſecours, avec ordre de joindre le major Schlippenbach. Ce général s'étoit avancé juſqu'au-delà de Weſemberg, avec quinze cens chevaux, pour favoriſer le débarquement du convoi de la Carélie. Il fut attaqué par huit mille Moſcovites; & après un combat opiniâtre qui leur couta dix-huit cens hommes, il fut obligé de ſe retirer avec perte de huit cens, & de deux piéces de canon. Une autre tentative qu'il fit ſur le lac de Peypus, fut ſuivie d'un ſuccès encore plus malheureux: quatorze bâtimens, qui étoient partis de Dorpt le 13 mai pour croiſer ſur le lac, furent environnés dès qu'ils eurent pris le large, par une flotte nombreuſe de barques moſcovites armées en guerre. Ils ſe défendirent très long-temps avec beaucoup de bravoure; mais la multitude des barques ennemies qui ſe ſuccédoient les unes aux autres, & le feu continuel que faiſoient ſur eux neuf mille hommes, accourus des forêts ſur les bords du lac, les contraignirent enfin à ſe rendre. Le vice-amiral Loſcher, qui commandoit les Suédois, ne voulut point de quartier; & ayant mis le feu aux poudres, ſe fit ſauter avec la frégate qu'il montoit. Ces diſgraces ne rebuterent point le major général Schlippenbach; toujours attentif à ſecourir les aſſiégés, il marcha ſecrétement avec le régiment de Rebinder, & le fit entrer dans Nerva, le 20 mai, à la faveur d'une ſortie de trois cens fantaſſins & de deux cens chevaux, que la garniſon avoit concertée avec lui.

Juſqu'alors la place n'avoit été bloquée par terre que de quelques côtés; mais le czar y étant arrivé le 10 juin, la fit ſerrer étroitement par quarante mille hommes, que le général Ogelvi commandoit ſous ſes ordres. Cinq jours après, une autre armée de vingt mille Moſcovites inveſtit la ville de Dorpt, qui étoit une aſſez mauvaiſe place, défendue par une garniſon de quinze cens hommes. Les aſſiégeans commencerent à faire leurs approches le 16, & après avoir formé trois attaques, firent pendant près d'un mois un feu prodigieux de bombes & de canon. Du côté des aſſiégés on n'omit rien de tout ce qui pouvoit contribuer à repouſſer leurs efforts; ſorties, ſtratagêmes, canonades, coups de main, tout fut employé ſans relâche: cependant une ſi belle réſiſtance ne ſervit qu'à prolonger un ſiége, qui, ſelon toutes les régles, ne devoit durer que peu de jours; de ſorte que le 24 juillet les maiſons étant preſque toutes conſumées, les dehors à demi renverſés, & les ennemis étant déja maîtres d'une porte, le colonel Skitte qui commandoit dans la place, fut obligé de capituler. Par les articles qui lui furent accordés; premiérement, la garniſon devoit ſortir avec armes & bagage, & devoit être eſcortée juſqu'à Revel; ſecondement, elle devoit être défrayée ſur toute la route aux dépens du czar; mais les Moſcovites refuſerent abſolument de ſatisfaire à la ſeconde de ces conditions, & balancerent long-temps, avant que de conſentir à l'exécution de la premiere. Ils ſe rendirent néanmoins, ſur les plaintes réitérées des Suédois, & les firent conduire à Revel, après avoir détenu les officiers pendant huit jours.

Les efforts que les Moſcovites avoient faits devant Dorpt, n'avoient point ralenti ceux qu'ils employoient pour ſe rendre maîtres de Nerva. Dès le 26 juin, le czar avoit fait ouvrir la tranchée en divers endroits, & battoit jour & nuit la ville avec tant de furie, qu'à peine la garniſon trouvoit-elle quelque moment d'intervalle, pour interrompre les travaux des aſſiégeans. Elle étoit de trois mille hommes, & avoit pour chef le comte de Horn, célébre par le ſiége qu'il avoit déja ſoutenu dans la même place en 1701. Ce commandant, qui dès-lors avoit été élevé à l'emploi de major général, mettoit tout en uſage pour ſoutenir la gloire qu'il s'étoit acquiſe, & pour faire recevoir au czar un ſecond affront; & peut-être y auroit-il réuſſi, ſans un accident inopiné, qui rendit ſa bravoure inutile. Les fortifications de la place avoient été élevées en partie ſur un fonds peu ſtable & marécageux. Un des baſtions, que l'on avoit ſurnommé *Honor*, s'enfonçant tout à coup le 17 août, combla le foſſé de ſes ruines, endommagea extrêmement le baſtion voiſin, appellé *Victoria*, & ouvrit une brêche capable de contenir près de cent hommes de front. Le czar redoutant la valeur de la garniſon, laquelle néanmoins étoit déja réduite à la moitié, n'oſa d'abord profiter, à force ouverte, de cet avantage que la fortune lui offroit. Il fit jetter dans la ville des billets attachés à des fléches, pour intimider & ſéduire les aſſiégés, en leur faiſant voir leur perte infaillible; mais encouragés par le gouverneur qui fut ſommé pluſieurs fois inutilement, ils réſolurent de ſe défendre juſqu'aux dernieres extrémités, & mirent hors de la place une partie des bouches inutiles. Le vingt août, ſur les deux heures après midi, ſeize mille Moſcovites monterent à l'aſſaut par quatre endroits différens, & furent reçus avec tant d'intrépidité, qu'après avoir été repouſſés, & avoir attaqué pluſieurs fois, ſept mille des leurs y périrent, ſans que les autres ſe rebutaſſent. Plus le carnage étoit grand, plus le czar s'obſtinoit à l'augmenter, en ſacrifiant de nouvelles troupes; de ſorte que les Suédois, dont le petit nombre diminuoit conſidérablement, furent enfin accablés ſous celui des ennemis, qui ſe renouvelloit à chaque inſtant. La ville fut forcée par la brêche des baſtions ruinés, après deux mois de tranchée ouverte, & fut bientôt après inondée du ſang de ſes habitans, ſur leſquelles les Moſcovites exercerent des cruautés inouies. Ils n'épargnerent ni femmes ni enfans, & ne donnerent quartier qu'à la garniſon, dont une partie ſe ſauva dans le château d'Ivanogorod, & dont l'autre fut forcée de ſe rendre priſonniere de guerre, à condition d'avoir la vie ſauve. Dès le même jour, ce château ſitué près de Nerva, de l'autre côté de la riviere, fut ſommé par le général Ogelvi. Le lieutenant colonel Stiernſtrahl, qui y commandoit avec deux cens hommes, ne laiſſa pas de tenir quelques jours, & n'accepta la capitulation qui lui fut propoſée, que parcequ'il ſe voyoit près de manquer abſolument de vivres. Il fut conduit à Revel avec ſa garniſon, tandis qu'on menoit à Moſcou les priſonniers faits à Nerva, auſquels on fit eſſuyer tous les mauvais traitemens imaginables: le comte de Horn ſur-tout qui devoit être reſpecté, fut jetté avec trois demoiſelles ſes filles, dans le fond d'une priſon, où on les laiſſa languir très-long-temps, ſans lits, ſans linge, & ſans aucune autre des commodités de la vie. C'eſt ainſi que le czar vengeoit ſur un ſi brave homme, les pertes que ſa valeur lui avoit cauſées pendant les deux ſiéges de Nerva.

Ce prince, comptant que ſes nouvelles conquêtes répandroient la terreur dans tous les endroits de la Livonie, où il entreprendroit de porter ſes armes, marcha du côté de Revel, & s'avança juſqu'à deux lieues de cette ville dans le deſſein de l'aſſiéger; mais apprenant qu'elle étoit pourvue de tout ce qui étoit néceſſaire à une vigoureuſe défenſe, & craignant d'ailleurs les approches d'une ſaiſon peu favorable pour un ſiége de longue haleine, il prit le parti de ſe retirer en Moſcovie. Ce ne fut néanmoins qu'après avoir laiſſé dans les deux villes conquiſes, des garniſons qu'il crut ſuffiſantes pour tenir en bride une partie de la province. Le major général Schlippenbach, commençant alors à

reſpirer, jugea n'avoir pas beſoin de toutes ſes troupes pour réprimer les courſes des Moſcovites : il en donna une partie au major général Lewenhaupt, qui, pendant toute l'année 1704, s'étoit ſignalé par pluſieurs avantages remportés dans la Curlande & dans la Lithuanie.

Dès le commencement de la campagne, les troupes du prince Wiſniowiski & du ſieur Oginski, agiſſant de concert avec les Moſcovites, traverſerent le deſſein que ce général avoit formé, de faire une irruption dans la province de Pleskow, avec un détachement de l'armée ſuédoiſe de Livonie. Au mois de mai, contraint de changer de plan, il réſolut de tourner du côté de la Lithuanie, pour y fixer le ſiége de la guerre, après avoir joint le prince Sapieha. Wiſniowiski qui obſervoit ſes mouvemens, s'avança par des forêts & des chemins impraticables, pour tomber ſur Sapieha avant cette jonction. Mais un ſecours de 600 hommes détachés par Lewenhaupt, lui fit abandonner ce projet, pour marcher à Birſen où il y avoit un corps de Moſcovites : en vain Wiſniowiski les preſſa de le ſuivre, pour aller à la rencontre des ennemis ; il n'en put rien obtenir, parcequ'ils attendoient, diſoient-ils, un ſecours de 6000 hommes qui devoit arriver inceſſamment. Ce refus n'empêcha pas Wiſniowiski de faire encore quelques courſes dans la Curlande, juſqu'à ce qu'il eut appris à Janiski, que le major général Lewenhaupt, après avoir été renforcé de quelques troupes de Riga & de celles de Sapieha, venoit à lui dans le deſſein de le combattre. Sur cette nouvelle, il prit un détour de plus de vingt lieues, toujours pourſuivi par Lewenhaupt, & s'alla réfugier ſous le canon de Birſen. De-là s'étant joint avec Oginski, il marcha à grandes journées pour aſſiéger Sehlsbourg, petite place de Curlande ſur la Duna. Les Suédois marcherent ſur ſes pas ; & l'ayant atteint deux fois, lui enleverent une partie de ſon bagage avec quelques priſonniers. Ils firent halte à Poniewits, où le prince Sapieha, ayant publié des univerſaux pour une diéte, y attira deux cens gentilshommes, qui confirmerent par ſerment tout ce qui avoit été arrêté par les confédérés de Warſovie. Enſuite dequoi il fit partir quelques détachemens, qui ruinerent un magaſin établi par les troupes moſcovites, taillerent en piéces cinq cens cavaliers & deux cens dragons, & pillerent le bagage d'Oginski. Wiſniowiski avoit convoqué de ſon côté une aſſemblée de Lithuaniens, pour y faire recevoir les délibérations de la diéte de Lublin ; mais voyant que perſonne ne s'y rendoit, il reprit ſon projet ſur Sehlsbourg, où commandoit le comte de Lindſchold, & battit ce fort pendant onze jours, à la tête d'une armée de douze mille hommes. Déja tout étoit prêt pour l'aſſaut, lorſque le général Lewenhaupt, inſtruit du danger que couroient les aſſiégés, parut à la vue de cette place le 4 août : ce qui obligea Wiſniowiski de lever le ſiége pour ſe retirer à Jacobſtadt, où ſes troupes furent groſſies par un ſecours de Moſcovites. Les Suédois l'y ſuivirent deux jours après ; & s'étant mis en ordre de bataille à la portée de ſon canon, donnerent avec tant d'ardeur, qu'ils renverſerent ſon aîle gauche ſur ſa droite. Quelques efforts que fiſſent les ennemis pour ſe rallier, ils n'en purent venir à bout, prirent la fuite de tous côtés, juſqu'à ce que la nuit les eut dérobés à la pourſuite des troupes victorieuſes. Cette bataille, donnée par 3400 Suédois, & 4000 hommes des troupes de Sapieha, contre dix mille Lithuaniens & quatre mille Moſcovites, couta plus de deux mille hommes à ces derniers. Ils y perdirent 39 drapeaux & étendards, vingt-une piéces de canon, ſix mille quatre cens cinquante grenades, avec grand nombre d'autres munitions. Les ſuites en furent très-avantageuſes pour le roi Staniſlas, & firent déclarer en ſa faveur, non-ſeulement toute la Samogitie, mais encore un grand nombre de ſeigneurs Lithuaniens, qui prêterent ſerment en ſon nom. D'ailleurs le général Lewenhaupt voulant profiter de la conſternation où la défaite de Jacobſtat avoit jetté les ennemis, inveſtit Birſen, dont la garniſon polonoiſe, craignant d'être forcée, ſe rendit par compoſition, & prit parti dans les troupes de Sapieha. Cette place, qui n'étoit pas d'une grande utilité pour les Suédois, pouvoit au contraire leur être préjudiciable, ſi elle venoit à tomber encore entre les mains des Moſcovites ; ce fut ce qui engagea Lewenhaupt à la faire raſer, après avoir fait tranſporter à Riga trente-deux piéces de canon de bronze, & quelques mortiers qu'il y avoit trouvés. Tant de ſuccès différens déconcerterent les projets du czar, lequel, après la priſe de Torpt & de Nerva, s'étoit flaté de faire lever le ſiége de Birſen, d'emporter au moins Mitau & Bauſtche. Les Suédois après ſa retraite, prirent leurs quartiers en Lithuanie, d'où le général Lewenhaupt ne laiſſa pas de veiller à la ſureté de la Curlande.

La rigueur de l'hiver, qui forçoit les troupes des deux partis d'obſerver une eſpéce de trève, facilitoit aux confédérés de Warſovie les moyens d'avancer leurs affaires dans la grande Pologne. Le roi Staniſlas ne négligeant rien de ce qui pouvoit réunir à ſon parti les palatins de la faction contraire, publia le 30 octobre un manifeſte pour prévenir les eſprits, & convoqua bientôt après une diéte à Koſten, ville de la grande Pologne, dont l'ouverture ſe fit le 2 décembre. Cependant le roi Auguſte, bien moins inquiet de ce qui ſe paſſeroit dans cette aſſemblée, que de l'irruption dont la Saxe ſembloit être menacée par le roi de Suéde, partit tout-à-coup de Pologne, & ſe rendit ſecrétement dans ſon électorat. A peine y fut-il arrivé, qu'il fit travailler en toute diligence aux fortifications de Dreſde ſa capitale, & qu'il fit ouvrir des lignes dans tous les endroits du pays les plus expoſés. Le départ inprévu de ce prince frapa d'une extrême ſurpriſe les Polonois qui lui étoient attachés. Ce n'eſt pas que leurs chefs n'employaſſent toutes ſortes de reſſorts, pour ſoutenir les intérêts communs ; mais les particuliers engagés dans cette ligue, étoient tellement diviſés, qu'ils ne pouvoient convenir entr'eux des meſures néceſſaires, pour remédier aux déſordres préſens ; un autre eſprit régnoit dans la diéte de Koſten, dont tous les membres étoient parfaitement unis.

On y réſolut au mois de janvier 1705 de faire deux députations, l'une au cardinal primat, l'autre au ſieur Bronits, maréchal de la confédération. On y aſſigna dans la ſuite une ſomme de ſix mille florins par mois pour l'entretien de la table du nouveau roi ; & on ordonna pour ſa garde la levée de douze compagnies de nobleſſe : après quoi ce prince conſulta ſur ce qui ſe paſſoit, le cardinal Radziewiski, qui s'étoit retiré à Dantzick. Ces différentes démarches de la diéte, ſoutenues de l'autorité du roi de Suéde, attirerent dans la confédération quantité de nobleſſe, & entr'autres les palatins de Siradie, de Poſnanie & de Calitz. Un homme ſeul harceloit continuellement les confédérés, & ſembloit être préſent par-tout, pour leur dreſſer des embuches en quelque endroit qu'ils ſe trouvaſſent : c'étoit le ſieur Smiegilski, ſtaroſte de Gnetne, & partiſan le plus déterminé de tous ceux qui ſuivoient la fortune du roi Auguſte. Il diſſipa la diéte de Siradie, dont il enleva le maréchal, & fit priſonniers quelques députés de la diéte d'Opatow. Quelque temps après, s'étant jetté dans Warſovie, il y déchira les univerſaux, qu'on y avoit affichés pour le couronnement du roi Staniſlas, & y fit publier ceux que le roi Auguſte avoit expédiés, pour faire monter à cheval les nobles de ſon parti ; mais ces exploits paſſagers ne décidoient rien en faveur de ce prince, dont la ſituation chancelante exigeoit des ſecours beaucoup plus efficaces. Il avoit eu recours à la médiation de l'électeur de Brandebourg, pour obtenir la paix du roi de Suéde, dont les refus lui avoient fait eſpérer vainement, qu'il pouroit embarquer l'électeur dans ſa querelle. Ses ſollicitations firent moins d'effet ſur l'eſprit de ce prince, que celles des députés de Dantzick, qui conclurent un traité d'alliance avec lui, par lequel il s'engageoit de les protéger moyennant une ſomme de cinquante mille écus par an.

Le roi de Suéde feignant de ne point faire attention

au procédé des Dantzikois, dont il les punit néanmoins dans la ſuite, donnoit tous ſes ſoins à l'accompliſſement du projet qu'il avoit ſi heureuſement commencé en faveur du roi Staniſlas. Tandis qu'il y employoit les voies ſecrétes de la négociation, il voyoit avec plaiſir ſes armes proſpérer de tous côtés, ſous la conduite de ſes généraux, malgré les incommodités de la ſaiſon.

Dans la Lithuanie, les Suédois au mois de juillet, ſe rendirent maîtres de Polange, poſte important pour la communication de la Curlande avec la Lithuanie. Peu de temps après, huit cens des leurs, ſoutenus de quatre cens hommes des troupes de Sapieha, furent attaqués près de ce lieu par ſeize cens Moſcovites & cinq cens Lithuaniens. Ils les repouſſerent, leur tuerent ſix cens hommes, & tomberent en les pourſuivant ſur un autre corps de trois mille Moſcovites & de mille Lithuaniens, qu'ils paſſerent tous au fil de l'épée, à l'exception de trois cens.

Vers la Siléſie, les partis qui battoient la campagne, par ordre du général Renſchild, faiſoient chaque jour des priſonniers & du butin, & eurent aſſez de bonheur pour s'emparer, entr'autres priſes, de quelques chariots de laine, dans leſquels le czar avoit fait cacher deux cens mille écus deſtinés à l'entretien de ſes troupes qui étoient en Saxe.

Dans la Carélie, le major général Maindel, après avoir brulé beaucoup de fourages aſſemblés par les Moſcovites, & leur avoir tué deux cens hommes dans l'iſle de Ratuzari, réſolut de ruiner leur flote, qui hivernoit à la hauteur de Notebourg. Le partiſan Séewicas, auquel il donna cinq cens hommes pour cette expédition, ſurprit les ennemis à la faveur des glaces, & leur brula onze vaiſſeaux, avant que de leur donner le temps de ſe reconnoître.

Dans la grande Pologne, le colonel Lybecker, qui commandoit un détachement de trois mille Suédois, fut averti au mois de janvier, que deux mille Polonois de la confédération de Sandomir, étoient à Lowitz, où ils faiſoient une aſſez mauvaiſe garde, ſous les ordres du caſtellan Polianecki. Il les attaqua de nuit, leur tua ſix cens hommes, en fit cinq cens priſonniers, & diſſipa les autres, dont la plupart ſe ſauverent en traverſant la Viſtule. Ce fut dans le même lieu, que la nuit du 10 au 11 mars, un parti de trois cens cinquante chevaux ſuédois, détachés avec quelques Polonois & deux compagnies de Valaques, par le lieutenant général Nieroth, eut affaire contre quarante-deux compagnies polonoiſes de Quartiens, troupes entretenues dans l'armée de la couronne. Le major Piper, qui étoit à la tête des Suédois, voyant que les Polonois & les Valaques refuſoient de charger, fondit avec ſa cavalerie ſur les ennemis, qui s'étoient retranchés dans un fauxbourg de Lowitz, & les força de prendre la fuite, avec une perte conſidérable de leur part.

Trois jours après, vingt-huit compagnies de Quartiens qui étoient revenus à Lowitz, de l'autre côté de la Viſtule, avec deux cens dragons Allemans, y ſurprirent le capitaine Elfsborg du régiment de Creutz cavalerie. Cet officier qui n'avoit que ſa compagnie ſeule avec lui, ſe retira dans un cimetiere, d'où il ſe défendit avec tant de bravoure, que les ennemis furent contraints de jetter du monde dans les maiſons voiſines, pour faire feu ſur ſa troupe. Alors Elfsborg ſortant du cimetiere, ſe fit jour à travers les Polonois, alla bruler les maiſons d'où l'on tiroit ſur lui; & rentrant enſuite dans ſon poſte, les força de le lui abandonner, après s'être battu contre eux depuis ſept heures du matin, juſqu'à quatre heures après midi, ſans autre perte que celle de deux caporaux & d'un cavalier.

Cette ſuite d'avantages remportés par les armes ſuédoiſes, s'accrut encore par la jonction du ſieur Potoski, palatin de Kiovie, qui avoit formé dans la grande Pologne un troiſiéme parti, avec lequel il avoit affecté d'abord de paroître neutre entre les deux autres. Il ſe déclara pour le roi Staniſlas; & ayant joint un corps de ſix mille hommes qu'il commandoit, à un détachement que le lieutenant général Stromberg lui envoya de Cracovie juſqu'à Javarow, il entraîna dans la confédération qu'il venoit d'embraſſer, grand nombre de ſes amis, tous gens de diſtinction. Ainſi le parti du roi Auguſte s'affoibliſſoit conſidérablement & diminuoit chaque jour, même dans la petite Pologne, où le général Schulembourg avoit été obligé d'évacuer Cracovie, pour ſe retirer à Lublin: toute la reſſource de ce prince conſiſtoit alors dans le ſecours qu'il attendoit des Moſcovites. Le bojar Alexandre-Daniel Monshoff étoit arrivé à Wilna au mois d'avril, avec ordre de propoſer au roi de Suéde un cartel pour l'échange des priſonniers; mais il ne fut point accepté, ſoit à cauſe de la bizarerie des conditions, ſoit par rapport à la hauteur avec laquelle ce miniſtre ſembloit vouloir les impoſer. S'il eût été permis de l'en croire, on ne devoit pas moins attendre des efforts du czar ſon maître, que la conquête de la Curlande & de la Livonie, & l'entiere deſtruction du parti ſuédois: ces promeſſes magnifiques devoient être exécutées cette année par une armée de cent mille Moſcovites, & par une autre de ſoixante mille Coſaques ſous le général Mazeppa: elles étoient encore appuyées par le prince Dolhonski, ambaſſadeur vers la république, auquel on fit toucher de Moſcou les deux millions promis par le traité d'alliance, pour l'entretien de l'armée de la couronne. D'autre côté, le roi Auguſte s'appliquant à raſſurer ſes partiſans, dont la plupart étoient extrêmement ébranlés par ſon abſence, leur promettoit de paſſer inceſſamment l'Oder, pour ſe rendre en Pologne avec une armée de vingt-cinq mille hommes.

Ces menaces embaraſſoient peu le roi de Suéde; beaucoup plus ſûr de ſes projets, que ſes ennemis ne l'étoient des leurs: tranquille dans ſon quartier de Ravitz, il attendoit l'ouverture de la diéte générale, qui ſe préparoit dans des aſſemblées particulieres, pour le couronnement du roi Staniſlas, & diſtribuoit cependant ſes ordres pour mettre ſes armées en état de faire tomber les préparatifs de ſes ennemis. Les contributions avoient été levées exactement pendant l'hiver ſur chaque palatinat, qui avoit été taxé ſuivant ſa richeſſe & ſuivant ſon étendue. La ville de Thorn avoit contribué quatre cens écus par mois: celle de Dantzick eut ſon tour, & malgré la protection de ſon nouvel allié, fut forcée de remettre aux Suédois tous les effets appartenant au roi Auguſte, & de laiſſer lever dans la ſuite, cent cinquante-ſix écus ſur chaque village de ſon territoire. En Suéde on équipa à Carlſcroon douze vaiſſeaux & dix-huit frégates, pour tranſporter en Livonie les troupes deſtinées à recruter les armées ſuédoiſes: cette flote, commandée par l'amiral Anckeſtiern, débarqua les recrues à Revel au mois de mai, & ſe joignit enſuite à l'eſcadre du contre-amiral Sparre, pour aller chercher les Moſcovites dans la mer d'Ingermelande.

Enfin la grande diéte fut indiquée pour le mois de juillet à Warſovie, par les univerſaux du cardinal primat, & fut précédée d'une victoire ſignalée, remportée ſur la frontiere de la Lithuanie par les Suédois. Czeremetoff, qui commandoit dans la petite Ruſſie une armée de trente mille Moſcovites, étoit accouru le long de la Duna, dans le deſſein de fondre ſur les quartiers du comte de Lewenhaupt, qu'il croyoit prendre au dépourvu, & de former enſuite le blocus de Riga, après avoir conquis la Curlande; mais le général Suédois ayant raſſemblé ſes troupes au village de Zacharie dans la Samogitie, les groſſit par un ſecours de mille ou douze cens hommes détachés de la garniſon de Riga & de celle de Libau. Il ſe préparoit à recevoir les ennemis, lorſqu'on lui vint rapporter le 13 juillet, qu'ils s'étoient emparé par ſurpriſe de la ville de Mitau, & en avoient paſſé la garniſon au fil de l'épée. Plus irrité qu'abattu de cette diſgrace, il partit à l'inſtant même avec ſa cavalerie, après avoir ordonné à l'infanterie de le ſuivre juſqu'à Gemurshoff, & marcha toute la nuit juſqu'à Mi-

tau, d'où les Moſcovites s'étoient déja retiré dans leur camp de Nepten, à quatre lieues de-là. On revint ſur le ſoir à Gemurshoff, & on y paſſa la riviere le 16, pour attendre l'ennemi dans un poſte fort ſerré, où l'armée ſe rangea ſur deux lignes, couverte à ſa droite par un marais, & à ſa gauche par un ruiſſeau. Quelques eſcadrons, qui avoient été détachés pour reconnoître, furent envelopés, à la faveur d'un bois, par l'infanterie moſcovite, & eurent aſſez de peine à regagner le gros de l'armée. Enfin la bataille commença par une charge que Lewenhaupt fit faire, pour ôter aux ennemis le temps de reſſerrer leur ordre de bataille trop étendu, par rapport au terrein qu'ils devoient occuper. Les ennemis chargerent à leur tour avec de l'infanterie mêlée parmi leur cavalerie; & ce fut avec tant de fureur, que l'aîle gauche des Suédois fut rompue après une aſſez longue réſiſtance; & elle auroit été abſolument défaite, ſi l'infanterie de la ſeconde ligne, ayant pris ſa place, ne lui eût donné le temps de ſe rallier; ce fut-là que l'infanterie moſcovite, enfermée de toutes parts, fut taillée en piéces entre les deux lignes. A la droite, les colonels Horn & Schreitenfelt s'étant mêlés d'abord l'épée à la main dans les eſcadrons & les bataillons des Moſcovites, en coucherent un grand nombre ſur la place, & gagnerent beaucoup de terrein ſur eux; mais dans le temps que la premiere ligne combattoit le gros de l'armée ennemie, un détachement de leur cavalerie prit les Suédois en queue, & obligea la ſeconde ligne à faire face pour quelque temps. Ils furent bientôt repouſſés & contraints de ſe ſauver en confuſion au-delà du ruiſſeau, que la tête de leur armée avoit déja repaſſé: alors le général Lewenhaupt le fit traverſer par ſon aile droite, qui recommença le combat & fut bientôt ſuivie de la gauche. Tant que les deux aîles, qui étoient d'abord aſſez écartées l'une de l'autre, ne purent agir que ſéparément, les Moſcovites qui étoient fort ſupérieurs en nombre, ſe défendirent avec quelque égalité; mais dès qu'elles ſe furent jointes, pour ne plus faire qu'un même front, ils furent enfoncés, ſans eſpoir de pouvoir ſe rallier, & s'enfuirent dans un grand déſordre juſqu'à leur camp, qui étoit à demi-lieue de-là. Ces barbares y maſſacrerent inhumainement les priſonniers qu'ils avoient faits à Mitau, & ſe diſperſerent après avoir pillé une partie de leur bagage, dont le reſte demeura au pouvoir du vainqueur, outre treize gros canons de fonte, huit drapeaux & un étendard. C'eſt ainſi que finit cette bataille, où périrent ſix mille Moſcovites, & quinze cens Suédois, du nombre deſquels étoit le colonel Horn, les lieutenans colonels Dankwert, Kulbars, le major Wrangel, & le comte Linſchold.

Au reſte, quelque éclatant que fût ce ſuccès, il ne put détourner de deſſus la Curlande & la Livonie, l'orage effroyable dont le czar menaçoit ces provinces; car ce prince qui faiſoit avancer du côté de Léopold une armée de ſoixante mille Coſaques, & qui ſe trouvoit en Lithuanie avec un pareil nombre de Moſcovites, n'eut pas plutôt appris la défaite de Czerematoff, qu'il ſe mit à la tête d'un gros corps de ſes meilleures troupes, pour aller en perſonne accabler le comte de Lewenhaupt. Ce dernier n'eut point d'autre parti à prendre, que d'aller camper ſous le canon de Riga, après avoir retiré la garniſon de Mitau, où il ne laiſſa que cinq cens hommes dans le château, & après avoir reçu un renfort de deux mille hommes, tirés de la garniſon de Revel. Le château de Mitau fut inveſti le 22 août, & ne put tenir long-temps contre une armée auſſi forte que celle qui en faiſoit le ſiége: de ſorte que le colonel Knorring voyant les défenſes de la place où il commandoit abſolument ruinées, fut obligé de la rendre au général Ronne à des conditions honorables. Le blocus de Riga ſe fit en même temps, & fut formé du côté de la Curlande par trente mille Moſcovites, commandés par le czar lui-même: cependant ce prince, qui s'etoit flaté d'une prompte conquête, fut bientôt rebuté par la difficulté de l'entrepriſe; ſoit qu'il déſeſpérât de pouvoir forcer le comte de Lewenhaupt dans ce poſte, où il s'étoit retranché; ſoit qu'il prévît que la ville, déja couverte par la petite armée de ce général, pouroit être rafraîchie par mer; ſoit enfin qu'il jugeât plus à propos, pour l'utilité de la cauſe commune, de repaſſer dans la grande Pologne. Il leva donc le blocus preſque auſſitôt après l'avoir commencé; enſuite de quoi laiſſant le général Czerematoff ſur la Duna, & le général Ronne dans la Curlande, il prit ſa route vers Tickzin, pour s'approcher de Warſovie, où tout conſpiroit à favoriſer les projets des confédérés.

L'aſſemblée de Warſovie avoit été ouverte le 11 juillet, après qu'on eut pris quelques précautions pour la mettre à couvert des courſes du ſtaroſte Smiegilki, & de celles d'un corps de Saxons & de Polonois, qui étoient de l'autre côté de la Viſtule. On n'y agita d'abord aucune affaire; & ce fut ſeulement dans la ſeſſion tenue le 18 juillet, que le maréchal de la confédération propoſa aux députés, d'écrire au cardinal primat, pour l'inviter de ſe rendre à l'aſſemblée; de travailler à conclure inceſſamment le traité avec les commiſſaires qu'on prieroit le roi de Suéde de nommer, & d'engager ce prince, par l'entremiſe du roi Staniſlas, à procurer la ſureté des députés de la grande Pologne, qui arriveroient à la diéte. Ces trois propoſitions furent approuvées de toute l'aſſemblée, & les deux dernieres furent bientôt miſes en exécution par le roi de Suéde, qui s'étoit rendu à Warſovie dès le 17, un jour avant le roi Staniſlas. Après avoir nommé pour commiſſaires le comte Arſdwed Horn, le ſieur de Wachſlager, & le ſieur de Palmberg, il donna ſes ordres pour renforcer le général Nieroth, qui campoit ſous Viaſdow, avec un petit corps de troupes, & il retourna enſuite à ſon camp de Blonie. Les Saxons & les Polonois, qui occupoient l'autre bord de la Viſtule, où leurs troupes s'aſſembloient de jour en jour, avoient formé le deſſein d'enlever les membres de la diéte, & avoient déja fait traverſer à Othfock, un détachement de mille hommes, qui avoient été défaits; ils deſcendirent plus bas, & réſolurent de tenter le paſſage à Gura, au-deſſus de Warſovie, ou à Sacrotzin, près de l'embouchure du Bug. Dès que le général Nieroth en fut informé, il fit deux détachemens de cent quatre-vingt maîtres chacun, pour obſerver les ennemis; l'un pour Sacrotzin, ſous le lieutenant colonel Stalhamar; & l'autre pour Gura, ſous le lieutenant colonel Claës Bonde. Ce dernier s'étant avancé vers la Viſtule, à la tête de vingt-quatre hommes ſeulement, après avoir mis les autres en embuſcade, eut le malheur d'être envelopé & taillé en piéces avec ſa petite troupe, par l'armée ennemie, laquelle avoit paſſé près de Gura, à la faveur d'un gué, la nuit du 29 au 30. Alors le général Nieroth laiſſant ſes bagages dans Viaſdow, marcha plus d'une lieue & demie au-devant des ennemis, avec ſes trois régimens de Smalandie, d'Oſtrogothie, & de Kruſe, qui faiſoient un peu plus de deux mille chevaux. Il trouva les Saxons & les Polonois rangés ſur trois lignes, au nombre de ſix mille hommes; les premiers, ſous les généraux Schulembourg, & Paykel; & les autres, ſous le maréchal Denhoff, le ſieur Comentowski, le prince Wiſniowiski, & le ſieur Riwaski. Pendant que les Suédois ſe mettoient en ordre de bataille, commandés à la droite par le général Nieroth; à la gauche, par le colonel Burinſchold; & dans le centre, par le colonel Kruſe, les Saxons commencerent l'attaque par la gauche, & y trouverent tant de réſiſtance, qu'ils furent contraints de reculer, & de ſe jetter ſur les Polonois de leur aîle. Le colonel Burinſchold, profitant de ce déſordre, les chargea ſi vivement, qu'il leur fit prendre la fuite juſqu'à une lieue de-là, où ils ſe rallierent derriere un village: il les y força l'épée à la main & les mena battant une demi-lieue, renverſant, & maſſacrant tout ce qui lui réſiſtoit. A ſon retour, il fut rencontré par le général Nieroth & le colonel Kruſe, qui de leur côté avoient enfoncé la gauche des ennemis, quoiqu'avec

Digitized by Google

beaucoup plus de difficulté, & les avoient ſuivis près d'une lieue, après avoir fait un grand carnage ſur le champ de bataille. Plus de deux tiers des Saxons & des Polonois reſterent dans ce combat, qui dura depuis dix heures du matin, juſqu'à quatre heures après midi; & grand nombre de priſonniers furent conduits au roi de Suéde: entr'autres, on lui mena le général Paykel, différent de Patkul, mais Livonien comme lui, & par conſéquent ſujet de ce prince. Depuis cette défaite, qui couta environ trois cens hommes aux Suédois, la diéte n'ayant plus rien à craindre de la part des ennemis, ſe trouva dans une pleine liberté de continuer ſes ſeſſions: ce qu'elle fit avec beaucoup de ſuccès, après le retour des deux rois à Warſovie. Le ſieur Potoski, palatin de Kiovie, qui s'y étoit rendu ſur le Bug, à la tête d'une armée de quinze mille hommes, & le prince Lubomirski ſtaroſte de Sepuſe, qui avoit ſes troupes près de Cracovie, acheverent d'aſſurer pleinement la tranquillité de l'aſſemblée: elle mépriſa les efforts que firent le prince Wiſniowiski, & le prince de Radziwil, pour la traverſer, en lui oppoſant un conſeil général qui devoit être convoqué par le maréchal de la confédération de Sandomir; & elle ne crut pas devoir s'arrêter aux brefs adreſſés par le pape aux évêques, ni aux inſtances faites par ſon nonce, en faveur du roi Auguſte.

Au contraire, après avoir confirmé ſolemnellement, dans la ſeſſion du 27 août, tout ce qui avoit été fait en faveur du roi Staniſlas, & contre le roi Auguſte, & ſes adhérans, il fut arrêté dans celle du 5 ſeptembre, qu'on écriroit à tous les palatinats, pour les exhorter d'embraſſer la confédération, & aux évêques ſur-tout, comme premiers ſénateurs, pour les inviter à venir prendre ſéance dans la diéte, faute de quoi ils ſeroient exclus de la part qu'ils ont au gouvernement. On convint d'envoyer auſſi des députés au cardinal primat, pour le prier de ſe rendre à Warſovie; & on réſolut de ſe plaindre au pape de la détention de l'évêque de Poſnanie, du contenu des brefs adreſſés aux évêques, & des intrigues de quelques uns de ſes miniſtres. On délibéra le 15, ſi l'amniſtie devoit être générale, & ſi on devoit l'étendre juſque ſur le prince Lubomirski, grand général, qui avoit abandonné la confédération de Warſovie, pour rentrer dans celle de Sandomir. Il fut arrêté à la pluralité des voix, qu'elle ſeroit accordée ſans exception, mais que ceux du parti contraire ſeroient tenus de l'accepter dans le terme de ſix ſemaines, à compter du jour que le roi Staniſlas ſeroit couronné, & que le traité d'alliance entre la Pologne & la Suéde, ſeroit ſigné. Enfin le 17, on fixa le couronnement du nouveau roi, pour le 14 d'octobre, & on ſtatua que la cérémonie en ſeroit faite à Warſovie. Ce fut vers le même temps que les commiſſaires du roi de Suéde, & ceux de la république, commencerent à travailler avec plus d'ardeur au traité de ligue offenſive & défenſive, entre la Suéde & la Pologne, qui ne fut ſigné que le 28 novembre ſuivant, & dont les principaux articles portoient, qu'après le couronnement du roi Staniſlas, aucunes contributions ne ſeroient exigées ſur les terres de la république; que le traité d'Oliva ſeroit renouvellé; qu'il y auroit ligue entre la Suéde & la Pologne contre le czar; qu'aucune province ne ſeroit démembrée de la couronne; qu'il y auroit entiere liberté de commerce pour les Suédois en Pologne, & pour les Polonois en Livonie; enfin, que la maiſon de Sapieha ſeroit rétablie dans ſes biens & dignités. Le cardinal Radziewiski, qui, comme archevêque de Gneſne, devoit ſacrer le roi, écrivit à la diéte, que ne pouvant ſe rendre à Warſovie, il ratifioit tout ce qui s'y paſſeroit, & ſubſtituoit l'archevêque de Léopold, pour y remplir les fonctions de primat en cette conjoncture.

Ainſi le roi Staniſlas, après avoir juré l'obſervation des *Pacta conventa*, reçut le ſacre & la couronne le 14 octobre, dans l'égliſe de S. Jean de Warſovie: enſuite de quoi il alla paſſer trois jours avec le roi de Suéde, dans ſon camp de Blonie. Le lendemain même de cette cérémonie, le cardinal primat tomba malade à Dantzick, où il réſidoit, & mourut ſept jours après, univerſellement regretté des confédérés, & digne, par l'élévation de ſon génie, de tenir rang entre les plus grands politiques de ſon ſiécle. Son archevêché fut conféré à l'archevêque de Léopold, parent du roi Staniſlas; & le palatinat de Poſnanie, vacant par l'élévation de ce prince ſur le trône, fut la récompenſe des ſervices que lui avoit rendus le ſieur Bronitz, maréchal de la confédération.

Un grand nombre de Polonois de la faction contraire s'en détachoient les uns après les autres, pour profiter de l'amniſtie. Le roi Auguſte prévoyant quelles ſeroient les ſuites de cette révolution, qui pouvoit devenir univerſelle, réſolut enfin de repaſſer en Pologne, & arriva ſecrétement à Konisberg dans la Pruſſe, d'où il ſe rendit le premier novembre à Ticozin. Il y fut reçu avec beaucoup de joie, par ſes partiſans les plus affectionnés; il inſtitua en leur faveur un ordre de chevalerie, nommé de l'*Aigle blanche*, & ne déſeſpéra pas de réparer ſes pertes, en ſe ſervant des forces du czar. Ce prince, avec lequel il s'aboucha, n'avoit pu rien opérer pour les intérêts communs dans la grande Pologne, malgré le grand nombre de troupes qu'il y avoit jettées; & il avoit même perdu depuis ſon départ de Curlande, tout ce qu'il avoit conquis dans cette province, à l'exception de Mitau; mais il leur reſtoit encore de groſſes armées, tant de Moſcovites que de Coſaques, ſur leſquelles ils pouvoient compter, outre les Polonois fidéles, & les troupes qu'ils eſpéroient toujours tirer de Saxe. Pour redonner une forme certaine aux affaires, ils convoquerent à Grodno une grande aſſemblée, dans laquelle le roi Auguſte fit paſſer quelques propoſitions abſolument oppoſées aux libertés de la nation polonoiſe. La facilité avec laquelle ſes créatures y ſouſcrivirent, lui firent concevoir des eſpérances qui ſe diſſiperent bientôt par la valeur infatigable du roi de Suéde, & par les ſoins prévenans du roi Staniſlas, dont le parti groſſiſſoit tous les jours.

Pendant que la diéte de Grodno, qui ſe ſépara le 15 décembre, conſumoit le temps en délibérations, une partie de l'armée de la couronne, commandée par le ſieur Potkomoski & par le prince Lubomirski, grand-chambellan, vint prêter ſerment au nouveau roi, & ſe retira enſuite avec ſes chefs à Jaroſlaw, vers la Viſtule, pour ſe joindre avec Potoski & Sapieha. Le reſte de l'année ſe paſſa en courſes mutuelles, que les deux partis firent l'un ſur l'autre. Un capitaine de cavalerie de l'armée du lieutenant général Stromberg, ayant été renforcé par quelques compagnies de Lubomirski, battit les troupes de Commentowski, par lequel un parti ſuédois venoit d'être défait. Quelques détachemens faits ſur la Viſtule, par le général Meyerfeld, leverent des contributions ſur les ennemis, & ramenerent au camp pluſieurs priſonniers; mais un de ces partis, que conduiſoit le capitaine Colmer, fut inveſti par mille Polonois dans le château de Plotsko, & fut contraint de ſe rendre, pour éviter le feu qu'ils avoient mis à l'égliſe voiſine. Smiegilski tenant auſſi la campagne, voulut ſurprendre, près de Kielce, le colonel Crudſinski, qui, s'étant retiré dans le château de Warſovie, fondit à ſon tour ſur ſon ennemi, & lui tua cent cinquante hommes dans ſa retraite. Le ſtaroſte eut bientôt ſa revanche; car après avoir enlevé deux compagnies de Potoski, il paſſa à Cracovie, où il attaqua la garde du roi Staniſlas avec quelque avantage.

Le mouvement que fit le roi de Suéde, au mois de janvier 1706, fut bien d'une autre conſéquence. Dès qu'une forte gelée commença de glacer les marais & les rivieres, il décampa le 8 de Blonie, pour aller chercher ſes ennemis, & fut joint par les troupes de Sapieha & de Potoski: enſuite il paſſa la Viſtule à Warſovie, & marchant par Staniſlowa, Wenegrod, Korowitſce, & Krzemin ſur le Bug, il traverſa le 17 cette riviere à Poptavie, près du village de Brainski:

de-là s'avançant près de Tykoczin, il paſſa à deux lieues de cette ville, & vint camper le 25 dans le voiſinage de Grodno. Le lendemain, dans le temps que l'armée ſuédoiſe alla paſſer le Niemen ſur la glace, on apperçut dans un chemin creux, ſur l'autre bord de cette riviere, un gros corps de dragons ennemis, dont quelques-uns ayant mis pied à terre, commencerent à faire feu, tandis que les autres ſe rangeoient dans la plaine. Le roi ne laiſſa pas de la traverſer en perſonne à la tête de ſes gardes à pied, ſans autre perte que celle de trois ſoldats bleſſés. Les dragons moſcovites, qui avoient oſé l'attendre, furent bientôt chaſſés de leurs poſtes par les dragons ſuédois, & s'allerent rallier près de Grodno, où ils furent ſoutenus de toute leur cavalerie. Comme leur infanterie ſe montra dans le même temps, le roi de Suéde crut qu'ils vouloient haſarder un combat, & mit ſes troupes en ordre de bataille, à meſure qu'elles arrivoient; mais les Moſcovites, trop timides pour le riſquer, quitterent leur camp, ſe retirerent dans la ville, & abandonnerent pluſieurs chariots chargés de vivres, outre cent fantaſſins qui furent coupés, & preſque tous taillés en piéces. Sur le ſoir, l'armée ſuédoiſe prit ſon chemin vers les fauxbourgs, que l'ennemi brula lui-même, & parut le lendemain devant Grodno. Quelque envie qu'eut le roi de Suéde d'y forcer les Moſcovites, il aima mieux conſulter ſa prudence que ſon courage; & les trouvant avantageuſement retranchés au nombre de vingt-ſix mille hommes, derriere des ouvrages inacceſſibles par eux-mêmes, & défendus par un grand nombre de canons, il prit le parti de les inveſtir, en étendant ſes troupes autour de la ville: par cette conduite, il leur coupoit infailliblement les vivres & le bois, dont ils avoient très-grande diſette, & les réduiſoit, ou à ſe rendre, ou à périr de miſere. Ces extrémités n'étoient point à craindre pour les Suédois, graces à la diſcipline que les Moſcovites avoient obſervée dans leurs quartiers: car on y avoit trouvé, tant ſur la route qu'aux environs de Grodno, un grand nombre de magaſins fournis d'une abondance prodigieuſe de vivres & de munitions. Enfin en tenant les ennemis bloqués de toutes parts, on les mettoit hors d'état d'être ſecourus par les troupes de leur parti, répandues dans le reſte de la Lithuanie, avec leſquelles ils ne pouvoient plus ſe joindre, ſans être forcés d'en venir à un combat avec les Suédois. Toutes ces conſidérations déterminerent le roi de Suéde à paſſer l'hiver devant Grodno, d'où le roi Auguſte étoit parti précipitamment le lendemain de ſon arrivée, avec quatre régimens de dragons: il avoit été devancé par le général Menskikoff, qui s'étant ſauvé le jour d'auparavant avec une nombreuſe eſcorte, avoit communiqué ſon épouvante au czar, & l'avoit diſſuadé de s'expoſer aux incommodités qu'alloient eſſuyer ſes troupes inveſties. Pour lors le roi de Suéde établiſſant ſon quartier entre Grodno & Wilna, travailla à réduire tout le pays d'alentour, par des détachemens qu'il fit en différens endroits.

Un parti de Valaques ayant pénétré juſqu'à Tykozin, en défit un de Moſcovites, dont la plupart reſterent priſonniers.

Le major général Meyerfeld étant allé à Indura, à la tête de mille chevaux, y attaqua un régiment de dragons, dont il y eut cent hommes de tués, quarante de pris: il eût infailliblement enlevé toute la cavalerie ennemie, diſperſée dans les villages voiſins, ſi les chevaux trop fatigués euſſent pu pourſuivre les fuyards, qui ſe réfugierent dans Grodno, par quelques avenues ſerrées de moins près. Le butin qu'ils abandonnerent étoit très-conſidérable, & conſiſtoit en grand nombre de chariots chargés, & en plus de mille chevaux qui furent conduits au camp.

Six mille hommes de cavalerie des troupes de Sapieha & de Potoski, tomberent à Olita ſur le major général Sienitski, qui avoit aſſemblé un corps de Lithuaniens, de Moſcovites & de Saxons, à deſſein de ſurprendre les quartiers des Suédois: ils lui paſſerent quinze cens hommes au fil de l'épée, & ſe rendirent maîtres de trois paires de tymbales, de quinze drapeaux, de trois chameaux & de tout le bagage, dans lequel on trouva vingt mille écus, outre la vaiſſelle d'argent du général.

Le colonel Kruſe, qui avoit été détaché vers les frontieres de la Pruſſe, emporta d'aſſaut la forteresſe d'Auguſtodowa, défendue par une garniſon de Moſcovites, qui furent tous maſſacrés: il tua encore en différens poſtes plus de ſix cens ennemis, & ramena une centaine de priſonniers.

Un autre corps de ſix mille Polonois & de Lithuaniens, ſoutenus par quelques compagnies ſuédoiſes, eurent ordre de tourner vers Caun, & de percer plus avant dans le pays, qui fut entiérement ſoumis.

La joie que ces différentes expéditions cauſerent dans l'armée ſuédoiſe, fut conſidérablement augmentée par les nouvelles qu'on y reçut de Siléſie. Le roi Auguſte, qui étoit rentré dans la grande Pologne après ſa retraite de Grodno, jugea bien qu'il lui ſeroit impoſſible de rétablir ſes affaires preſque déſeſpérées, s'il n'y faiſoit des progrès conſidérables, pendant que le roi de Suéde étoit occupé dans la Lithuanie. Dans cette vue, il donna ordre au général Schulembourg, qui commandoit ſes troupes en Saxe, de paſſer l'Oder, à quelque prix que ce fût, & marcha de ſon côté pour donner de l'inquiétude au général Renſchild, toujours attentif à obſerver la contenance des Saxons. L'armée ſuédoiſe étoit alors dans le palatinat de Poſnanie: elle en décampa pour aller à Roſten, & puis à Liſſa, où on apprit que les Saxons au nombre de quinze mille hommes d'infanterie & de ſept mille cavaliers ou dragons, avoient enfin traverſé l'Oder à la faveur des glaces. Le général Renſchild, qui avoit formé le deſſein de les attirer dans un poſte où il pût les combattre avec moins d'obſtacle, feignit de vouloir reprendre le chemin de Poſnanie: les ennemis le crurent d'autant plus facilement, que ſon armée n'étoit compoſée que de cinq régimens d'infanterie, de cinq régimens de dragons, & de quinze autres de cavalerie, qui ne faiſoient en tout que dix mille hommes. Un autre ſujet de confiance pour eux, c'eſt que ce général n'avoit fait aucune démarche, pour leur diſputer le paſſage de la riviere, & pour les empêcher de ſe joindre aux Moſcovites, qu'il mépriſoit trop pour vouloir les attaquer ſeuls; cependant ſon but n'étoit que de tirer les Saxons des bois & des marais dont ils étoient couverts; & ils ne purent s'empêcher de donner dans le piége qu'il leur avoit tendu. Dès le 12 février, quelques gros corps d'ennemis parurent aux environs de Fravenſtadt, & furent plus perſuadés que jamais de la crainte imaginaire des Suédois, par le mouvement que ces derniers firent pour tourner en arriere, juſqu'à un lieu nommé Twetske, à une demi-lieue près de Liſſa. Auſſitôt que le général Renſchild y eut rangé ſon armée en bataille, il la fit marcher aux Saxons, qu'il trouva poſtés très-avantageuſement, ayant les villages de Jagerſdorf à la droite, de Roërſdorf à la gauche, & la ville de Fravenſtadt à dos. Le général Schullembourg méditoit de faire un détachement le long des deux villages, pour prendre les Suédois en queue, lorſqu'il les vit s'avancer au petit pas: il fit alors retirer ſa premiere ligne derriere un chemin creux; il lui ordonna de ſe couvrir de ſes chevaux de friſe, de longues poutres hériſſées de lames d'épées, & de ſon canon, qui ne fit pas grand effet, parcequ'il tiroit trop haut. Les Suédois ſauterent le chemin creux, forcerent les obſtacles qu'ils trouverent au-delà, & pénétrerent ainſi dans les retranchemens, malgré la mouſqueterie des deux aîles, qui purent à peine ſoutenir le prémier choc, & ſe ſauverent à toute bride. L'infanterie ſaxonne ſe voyant abandonnée, forma dans l'inſtant un bataillon quarré, & après avoir tenu quelque temps, fut enfin réduite à céder. Les régimens entiers mettoient les armes bas, & deman-

Digitized by Google

doient la vie à genoux : on l'accorda aux Saxons, & on en fit huit mille treize priſonniers ; mais il n'y eut point de quartier pour les Moſcovites, qui furent tous taillés en piéces. Le lieutenant général Wuſtromiski & le major général Zutzelbourg, quatre colonels, ſavoir, le comte de Joyeuſe, qui mourut depuis de ſes bleſſures, les ſieurs Droſt, Sak, & Boſe, & cent ſoixante hauts-officiers, ſans compter les autres, tomberent entre les mains des Suédois, qui les traiterent avec beaucoup d'humanité. Sept mille hommes des ennemis furent trouvés ſur le champ de bataille & aux environs, après un combat d'une heure, pendant laquelle les vainqueurs ne perdirent que trois cens ſoixante & treize hommes, & n'eurent que cinq cens ſix bleſſés. De ce nombre étoient les lieutenans colonels Buckwald, Patkul, & Creutz ; les majors Wrangel, Snolski, & le capitaine Lod, dont le premier avoit reçu neuf coups de balles, & quatre coups d'épée. Le général Renſchild eut un cheval tué ſous lui, & demeura maître de trente-deux piéces de canon de fonte, de trente-ſix étendards ou drapeaux, de douze mille quatre-vingt-quatorze mouſquets, & de tout le bagage des ennemis qu'ils avoient laiſſé à deux lieues de Fravenſtadt.

Le bruit de cette victoire, qui ouvroit les chemins de la Saxe, & qui mettoit la grande Pologne à couvert des nouvelles entrepriſes du roi Auguſte, porta l'effroi juſque dans Grodno, où les aſſiégés ne ſongeoient plus dès-lors qu'à ſauver les débris de leurs troupes. En effet, comme ils avoient alors le Niémen entre les Suédois & eux, ils commencerent leur retraite dès que la ſaiſon plus douce vint à fondre les glaces de cette riviere. De vingt-ſix mille qu'ils avoient été d'abord, il ne s'en ſauva que ſept mille fantaſſins, & deux mille dragons ; le reſte étant mort de faim, de froid, & de maladies. Le roi de Suéde, à qui cette lente défaite des ennemis n'étoit pas moins glorieuſe, que l'eut été la victoire la plus ſanglante, ne fut pas plutôt informé de leur fuite, qu'il ſe mit à les pourſuivre ; mais comme le dégel faiſoit alors charier la riviere de Niémen, ce qui en rendoit le paſſage impraticable, on fut obligé d'y rétablir le pont près d'Orlowa. Le temps qu'on y employa, donna beaucoup d'avance aux Moſcovites, & leur facilita les moyens de ſe fortifier ſur leur route, où ils exercerent toutes ſortes de barbaries imaginables, pillant & brulant tout ce qu'ils rencontroient. Ils avoient tourné vers le palatinat de Brzeſcie, pour gagner la Moſcovie ; & jugeant néceſſaire d'arrêter les Suédois dans quelque poſte, pour couvrir la retraite de leur canon, de leur bagage & de leurs malades, ils s'attacherent à ſe retrancher ſur un des bords de la Jaſiolda. Tout le terrein, depuis cette petite riviere juſqu'à Pinsk, étoit extrêmement propre pour leur deſſein, & étoit preſque tout couvert de forêts entrecoupées de ruiſſeaux & de marais impénétrables. Les ennemis, après avoir rompu les ponts, & fait des abattis d'arbres, juſqu'à une lieue & demie dans les terres, pour fermer quelques paſſages moins difficiles, éleverent cinq redoutes, près de Sielce, & les garnirent de quelques piéces de canon. Le roi de Suéde qui n'avoit pu traverſer le Niémen que le 14 d'avril, étoit arrivé le 24 à Roſana, & trois jours après ſur la Jaſiolda, dont il tenta le paſſage, non près de Sielce, mais deux lieues plus bas, près de Bereza. Quinze cens dragons ennemis gardoient le bord de la riviere en cet endroit, & étoient protégés d'une redoute qu'ils avoient conſtruite au milieu des marais ; mais les Suédois ſe jettant à l'eau, quelques-uns juſqu'à la ceinture, & d'autres juſqu'au col, fondirent ſur eux l'épée à la main, & les forcerent à quitter ce poſte, ſans avoir rendu preſqu'aucun combat. Dès que cette nouvelle eut été portée à Sielce, les Moſcovites qui en défendoient les fortifications, les abandonnerent en déſordre, prirent la fuite au travers des bois, auſſi-bien que ceux qui occupoient le dedans du pays. Ces malheureux, ſaiſis de frayeur, n'obſervoient plus d'ordre dans leur retraite ; & s'étant diſperſés au haſard, furent preſque tous aſſommés par les payſans, ou par les Suédois, qui ſe ſervoient de barques plattes, pour les pourſuivre ſur les marais.

Les Coſaques, qui s'étoient emparé de pluſieurs villes & forts dans le palatinat de Novogrodeck, dans le duché de Sluczck, en furent chaſſés à leur tour par les troupes ſuédoiſes. Ils s'étoient retranchés au nombre de deux mille à Neſvitsh, où le lieutenant colonel Trautwerter les ayant ſurpris avec un parti de cinq cens chevaux, mit le feu à la ville, fit cent cinquante priſonniers, & tua trois ou quatre cens hommes. De ce nombre, étoit le colonel Michalowitz, qui commandoit pour lors en chef, & qui avoit commandé en ſecond ſous le général Mazeppa.

Quelques jours après, le roi Staniſlas fit un détachement pour attaquer Szabern, place forte, ſituée dans des marais. La garniſon, qui étoit de plus de huit cens hommes, fut ſommée, & ſe rendit à diſcrétion, auſſi-bien que Lakowicze & Neſvitsh. Ces trois places, qui commandoient à tout le plat pays, furent dépouillées de leur artillerie, qui montoit à ſoixante & dix piéces de fonte, auſſi-bien que de leurs fortifications, dont la démolition cauſa beaucoup de joie à toute la petite nobleſſe. On n'épargna que celle de la ville de Sluczck, défendue par quatorze baſtions, & par une bonne citadelle, en conſidération des ſecours de vivres & de munitions qu'elle venoit de fournir aux Suédois, & de la maiſon de Neubourg, dont une princeſſe eſt héritiere de ce duché.

Ainſi la Lithuanie, ſur laquelle le roi Auguſte avoit toujours fondé ſes eſpérances les plus ſolides, fut entiérement purgée des armées étrangeres qu'il y avoit appellées, & des troupes même du pays, dont il s'étoit ſervi pour y entretenir le trouble & la diviſion ; car en même temps que les reſtes de Moſcovites & de Coſaques qui avoient pu ſe ſouſtraire à la pourſuite des troupes victorieuſes, fuyoient, les uns vers la Moſcovie, les autres vers l'Ukraine ; Wiſniowiski, Oginſki, & Sienitski, principaux chefs du parti lithuanien, prirent la même route, & jetterent en paſſant quelques bataillons dans Bicho. Les deux rois débaraſſés du plus grand poids de la guerre dans ces quartiers, s'appliquerent à y faire renaître l'ordre & la ſureté.

Pendant que les troupes ſuédoiſes ſe rafraîchiſſoient aux environs de Dubna, dans la Volhinie, où elles avoient marché, le roi Staniſlas tenant une diéte, qu'il avoit convoquée à Zuzuch, raſſembloit, outre les ſeigneurs de ſon parti, la plupart de ceux qui juſqu'alors avoient été dans des intérêts contraires. La nobleſſe de Lithuanie, de Volhinie, de Podolie, & des palatinats voiſins, ne ſe contenta pas d'envoyer des députés aux deux rois le premier juillet, elle accourut en foule pour leur offrir ſes ſervices, & monta même à cheval pour agir contre les Saxons. Le prince Radziwil, grand chancelier de Lithuanie, fut reçu en grace, auſſi-bien que le prince Czartoriski, qui intercéda pour le maréchal Denhoff, ſon beau-frere ; Lubomirski grand chambellan, qui amena avec lui les quarante-deux compagnies de la couronne ; & Jablonowski, palatin de Ruſſie, oncle maternel du roi Staniſlas, qui promit d'en détacher un autre parti. Wiſnowiski & Oginski, dont on venoit de ravager les terres, furent les ſeuls qui ne purent faire agréer leurs ſoumiſſions.

Le palatinat de Cracovie ſuivoit preſque ſeul la fortune du roi Auguſte, qui avoit fait commencer quelques fortifications pour défendre la ville de ce nom. Il ne pouvoit voir ſans inquiétude, que le général Meyerfeld ſe fût avancé juſqu'à Lublin, avec un corps de troupes. Celles de Potoski palatin de Kiovie, avoient été détachées vers Léopold, où elles avoient défait un corps de Coſaques & avoient enlevé douze compagnies de la couronne. Celles de Sapieha campoient entre Brzeſcie & Caun ; de ſorte que le roi Auguſte appréhenda d'être envelopé de tous côtés dans Cracovie, & ſur-tout par l'armée du roi de Suéde, & par celle du gé-

néral Renſchild, qui étoient en marche ; ainſi il ſe prépara dès-lors à ſortir de cette ville, en cas qu'on entreprit de l'y forcer, & il renvoya le gros de ſon armée en Saxe. Jamais il n'avoit été plus embaraſſé. Les palatinats de Lublin & de Beltz, offroient de prendre les armes, & de lever quelques nouveaux régimens contre lui. L'armée de la couronne, qui étoit ſon unique reſſource, chancelloit de maniere à lui faire craindre qu'elle ne ſe portât juſqu'à le livrer à ſes ennemis ; ce qui l'obligeoit de ne point ſe montrer, ſans une forte garde. Il ne laiſſa pas d'en faire la revûe à Konighof le 3 août, & la conduiſit enſuite avec quelques troupes ſaxones, près de Wolpa, à ſix ou ſept lieues de Grodno, où il ſe retira, dès qu'il eut appris que le roi de Suéde approchoit de la Viſtule. Ce prince y fit jetter deux ponts, l'un à Bulavie, l'autre à Caſimir, & arriva le 24 à Radom. Il en partit, pour aller à Lencziza, viſiter l'armée de Renſchild, qui étoit compoſée de trois mille chevaux, de quatre mille ſix cens dragons, & de ſix mille tartaſſins ; & après avoir donné ſes ordres à ce général, il revint à Radom pour y diſpoſer toutes les choſes néceſſaires à l'exécution du grand deſſein qu'il méditoit.

Les ennemis commencerent alors à reparoître dans les provinces que l'armée ſuédoiſe venoit de quitter. Un parti de Coſaques fit irruption dans la Volhinie, où ils pillerent les biens du chambellan Lubomirski. Le czar de ſon côté, avoit ramaſſé tout ce qu'il avoit de troupes dans le palatinat de Kiovie, ſur le Boriſthène, d'où il menaçoit d'entrer dans la grande Pologne ; mais le ſieur Wentul, capitaine de cavalerie, ayant été détaché de Jarollaw avec deux cens Valaques, pénétra juſqu'à Kaminiec, & contraignit le hoſpodar de Moldavie de lui remettre le ſieur de Potoski Stranike, avec promeſſe de la part de ce prince, de ne plus donner de retraite aux ennemis des deux rois. Un parti polonois s'étoit ſaiſi du chancelier Siuka, confident intime du roi Auguſte, & des épouſes du maréchal Denhoff, & du ſieur Prebentowski. Le colonel Borckouski avoit défait dans la grande Pologne ſix compagnies de la couronne, & les avoit forcées de ſe rendre priſonnieres.

Enfin le roi de Suéde ayant laiſſé huit mille hommes au général Meyerfeld, pour veiller à la défenſe de la grande Pologne, avec quinze mille hommes des troupes de Potoski, de Sapieha & de Lubomirski, marcha par Rawitz le premier ſeptembre, & fit prendre à ſon armée la route de la Siléſie. Il paſſa l'Oder, accompagné du prince de Sapieha & du général Renſchild, & campa le 6 avec une partie de ſa cavalerie près de Schomberg, à une lieue de Gorlitz, dans la haute Luſace. Toutes ſes troupes raſſemblées montoient à vingt-quatre mille hommes effectifs, & jetterent tant d'effroi dans le pays, que les habitans fuyoient de toutes parts abandonnant leurs biens & leurs maiſons ; mais ils y retournerent bientôt, raſſurés par la diſcipline exacte que le roi de Suéde faiſoit obſerver à ſon armée.

Preſque toutes les villes qui étoient en deçà de l'Elbe, lui ouvrirent leurs portes, & envoyerent des députés pour implorer ſa protection, qu'il leur accorda, à condition d'habiter leurs maiſons. On ne vit paroître alors aucunes troupes ſaxones, hors les deux régimens de dragons de Jordan & de Furſtemberg qu'on découvrit près du village de Teplel, à une lieue de Gorlitz. Le colonel Gortz, qui commandoit deux cens cinquante dragons Suédois, & cinquante Valaques, les chargea ſi rudement, qu'il en jetta quatre-vingt-ſeize ſur la place, & en fit trente-ſix priſonniers, après avoir tué de ſa main le major general Jordan. Il fut commandé avec quelques mille chevaux, pour aller au-delà de l'Elbe, combattre les ennemis qu'il y trouveroit ; & il reçut ordre à Naumbourg d'aller plus avant, & de pourſuivre les ennemis juſqu'à ce qu'ils fuſſent entierement chaſſés de tous les états de Saxe. De-là, s'avançant vers Erfort, il apprit que les Saxons au nombre de quatre à cinq mille hommes, tournoient vers Eunenau, où il ſe rendit ; mais à peine y fut-il arrivé, que les ennemis ſe ſauverent dans la forêt voiſine, où il les pourſuivit, tuant pluſieurs Moſcovites, & faiſant quelques priſonniers Saxons & François. Le général Schullembourg qui les commandoit, s'empara de quelques poſtes avantageux, dans la forêt de Turingerwald, fit couper grand nombre d'arbres pour s'y baricader, & diſputa pied à pied le terrein aux dragons ſuédois, qui le pouſſerent juſque dans le bois de Fravenwald. Il s'y maintint encore à la faveur d'un défilé fort étroit, & des nouveaux abattis qu'il avoit fait faire ; de ſorte que le colonel ne jugeant point qu'on pût forcer les ennemis en cet endroit, laiſſa le major Adleberg, pour les y amuſer, tandis qu'il enfileroit une autre route dans le deſſein de les prendre à dos. Ils profiterent de cet intervalle, ſe diſperſerent dans le bois, par differens ſentiers, & ſe retirerent à la faveur de la nuit ; les uns en Franconie avec leur général, les autres du côté de Kobourg & de Bareith, les autres enfin vers la forêt de Bohême. Trois cens cinquante François, moins heureux que les autres, furent rencontrés par le colonel Gortz. Ils ſe défendirent long-temps en déſeſpérés, juſqu'à ce que le capitaine Toanſlycht ayant fait mettre pied à terre à ſa compagnie, acheva de les forcer.

C'eſt ainſi que les troupes ſaxones, hors celles qui étoient en garniſon dans Dreſde, évacuerent entiérement l'électorat de Saxe, & le laiſſerent jouir d'une tranquillité d'autant plus grande, qu'il y eut le même jour une tréve de deux mois & demi, publiée dans le camp du roi de Suéde. Ce prince, qui avoit arrêté avec les députés des villes & de la campagne l'état des contributions, fit imprimer un réglement très-ſévere pour prévenir les déſordres qui pouroient naître de la part des officiers & des ſoldats. Il leur étoit défendu de rien prendre ſans payer, excepté le fourage, ſoit dans les maiſons où ils ſeroient logés, ſoit par-tout ailleurs ; de ſe ſervir des chevaux des particuliers, ſans en payer le louage, de ſe choiſir eux-mêmes leurs logemens, d'inſulter ou de maltraiter leurs hôtes en aucune maniere ; de faire violence à perſonne dans les villes, villages, ou ſur les grands chemins, & d'y arrêter aucune voiture publique ou particuliere. Enfin il leur étoit enjoint de veiller à ce qu'il n'arrivât par leur faute aucun incendie, & de rapporter même des certificats de leurs hôtes, pour preuve de l'exactitude avec laquelle ils auroient obſervé ces différens articles.

Ce n'étoit pas ſeulement aux ſujets du roi Auguſte, que l'irruption du roi de Suéde dans la Saxe avoit inſpiré de la terreur : tous les princes ligués contre la France & l'Eſpagne, en avoient paru vivement alarmés, & n'avoient épargné ni prieres ni ſollicitations pour la détourner. Les princes d'Allemagne ſur-tout, dès les premiers bruits qui en coururent, s'en étoient extrémement formaliſés & s'en étoient expliqués avec beaucoup de hauteur, dans la diéte de Ratisbonne, où ils avoient menacé de déclarer les Suédois ennemis de l'empire, s'ils entreprenoient de porter la guerre en Saxe. L'empereur qui avoit preſſé le roi de Suéde par ſon envoyé, de s'expliquer ſur ce projet, même avant ſon exécution, avoit apparemment dicté le réſultat menaçant de la diéte, dont il étoit le premier mobile : cependant auſſitôt qu'il fut informé des progrès du roi de Suéde dans l'électorat, il crut qu'il étoit de ſon intérêt d'appaiſer ce prince, & de lui députer le comte de Wratiſlau, pour s'excuſer de ce qui s'étoit paſſé à Ratisbonne. Il prit donc le parti de l'imputer abſolument à quelques membres des états de l'empire ; & il promit même tout ce qu'il pouroit contribuer de ſa part pour achever de réduire le roi Auguſte. Cet envoyé extraordinaire eut audience le 13 octobre ; & après s'être acquitté de ſa commiſſion, il laiſſa le ſoin au comte de Zinzendorff envoyé extraordinaire, aux ſieurs Robinſon, & de Cranenbourg, envoyés d'Angleterre & de Hollande, qu'on attendoit de Dantzick, & au ſieur Oberg, miniſtre de Hannover, de ménager une paix

Digitized by Google

dont quelques-uns de ces ſouverains euſſent été ravis de ſe faire honneur.

Durant le cours de ces intrigues, peu capables d'ébranler le roi de Suéde, les affaires de Pologne prenoient une autre face, & commençoient à tourner favorablement pour le roi Auguſte ; car quoique le ſieur Potoski palatin de Kiovie, & nommé grand général de la couronne par le roi Staniſlas, eût défait un corps de Tartares près de Peterskow ; quoiqu'il eût battu deux gros détachemens, qui s'étoient avancés au-delà de la Viſtule, néanmoins le roi Auguſte n'avoit pas laiſſé de traverſer ce fleuve avec une groſſe armée. Sa marche obligea les troupes polonoiſes & lithuaniennes confédérées, de ſe joindre à Caliſch avec les troupes ſuédoiſes. On y tint conſeil de guerre, & on réſolut d'en venir à un combat, que le maréchal Meyerfeld fut contraint d'accorder aux inſtances réitérées des Polonois. Pour l'engager, il détacha ſix mille chevaux, avec ordre de paſſer la riviere de Boſna, & de reconnoître le roi Auguſte qui étoit campé à une lieue & demie de-là ; puis il les rappella pour mettre toute ſon armée en ordre, dès qu'il apprit que ce prince s'avançoit. Le corps de bataille étoit compoſé de quatre régimens de cavalerie ſuédoiſe, & de deux régimens d'infanterie, l'un ſuédois qui étoit celui de Horn, & l'autre de François & de Suiſſes, qui ayant été pris à Fravenſtadt, avoient été réunis en un ſeul corps ſous le colonel Gorts ; l'aîle droite, qui étoit toute de Polonois, étoit commandée par le général Potoski, & la gauche étoit compoſée des Lithuaniens : toutes ces troupes, qui montoient à peine à dix mille hommes, avoient à combattre quarante mille Moſcovites, Saxons, Coſaques, Polonois & Tartares, rangés ſur deux lignes. A leur droite étoit le prince Menskikoff avec ſes Moſcovites ; à la gauche, le roi Auguſte avec ſes Saxons ; & dans le centre, le grand maréchal & le petit maréchal de la couronne avec les Polonois. Après les ſignaux ordinaires, les Suédois chargerent les premiers, pouſſerent d'abord les Saxons plus de trois mille pas, & les renverſerent ſur leur ſeconde ligne ; mais les Polonois & les Lithuaniens du roi Staniſlas lâcherent le pied dès les premieres décharges, & furent pourſuivis par la cavalerie ennemie, qui revint prendre les Suédois en queue. Ces derniers, quoiqu'inveſtis de toutes parts, & diſperſés en divers pelotons ſe défendirent très-long-temps, auſſi-bien que le régiment de Gorts ; mais la nuit qui ſurvint leur ôta toute l'eſpérance de pouvoir ſe ſecourir les uns les autres, ou ſe faire un chemin à travers de la multitude qui les environnoit ; ils ne laiſſerent pas de combattre avec un courage inconcevable, juſqu'à ce que ſe trouvant accablés du nombre & du feu des eſcadrons ennemis, ils capitulerent & furent forcés de mettre armes bas, régiment par régiment, chacun dans le lieu où ils avoient combattu ſéparément. Le général Meyerfeld ne trouva près de lui que deux bataillons & ſoixante cavaliers. Les François & les Suiſſes voyant qu'on refuſoit quartier à leur régiment, reprirent les armes, avec proteſtation de diſputer leur vie juſqu'au dernier ſoupir, s'ils n'obtenoient les mêmes conditions que les autres ; ce qui leur fut accordé avec ſerment. Le général Potoski, animé de ſa bravoure ordinaire, fut pris dans un tabor où il avoit ſoutenu avec beaucoup de vigueur tous les aſſauts qui lui avoient été livrés. Le major général Craſſow avoit fait une brigade de cavalerie de ce qu'il avoit pu rallier, & après avoir tenté vainement de percer les ennemis, pour joindre l'infanterie ſuédoiſe, s'étoit retiré vers Poſnanie, avec cinq ou ſix cens hommes.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette bataille où les Suédois eurent deux mille cinq cens hommes de pris, c'eſt que le roi Auguſte ait été forcé de les vaincre lorſqu'il étoit intéreſſé à les ménager ; lui qui en avoit toujours été vaincu, dans le temps qu'il ne reſpiroit contre eux que haine & que carnage. Cette énigme ſe débrouillera d'elle-même, lorſqu'on ſaura que peu de jours avant cette action, ce prince avoit ratifié la tréve qui avoit été publiée en Saxe, & ne doutoit point même que la paix ne fût conclue entre le roi de Suéde & lui, lorſqu'il fut réduit à combattre ſon armée. Le ſieur Pfingſten, qui avoit apporté de Saxe les articles de la tréve, & le projet de paix que le roi Auguſte devoit ſigner, s'étoit auſſi chargé d'une lettre du roi de Suéde, par laquelle le général Meyerfeld étoit informé de ce qui ſe paſſoit ; avec ordre de faire ceſſer de ſa part toutes ſortes d'actes d'hoſtilité. Comme il s'agiſſoit de tromper les Moſcovites, & que l'on cachoit ces traités, il fut impoſſible au ſieur Pfingſten de rendre lui-même cette lettre au général Suédois ; de ſorte qu'elle fut égarée, & ne put parvenir juſqu'à lui. Dans cet intervalle, Menskikoff, à qui la lenteur du roi Auguſte commençoit à devenir ſuſpecte, preſſa ce prince avec beaucoup d'ardeur de marcher aux Suédois, qu'il ſavoit être fort inférieurs en nombre. Il n'y avoit dans l'armée que cinq mille Saxons. Toutes les troupes pouvoient ſe réunir contre eux, & leur faire un mauvais parti, ſi elles ſe fuſſent apperçues de quelque intelligence : ainſi le roi Auguſte fut contraint de céder, & de ſuivre les Moſcovites qui l'entraînoient ; tout ce qu'il put faire en cette extrémité, fut d'avertir ſecrétement le général Meyerfeld par le ſieur Pflug de la négociation de Saxe, de la ſituation où il ſe trouvoit, & du détail de ſes forces, le conjurant de ſe retirer en arriere pour éviter un combat qui ne lui pouvoit être que déſavantageux. Le général qui n'avoit reçu du roi ſon maître aucun avis ſur la paix dont on lui faiſoit part, crut que cette confidence étoit un piége tendu par l'ennemi, dans lequel il lui ſeroit honteux de donner. Cette prévention l'arrêta dans ſon poſte, où l'opiniâtreté des Polonois l'obligea de riſquer une bataille, dans laquelle le roi Auguſte fit tout ce qu'il put pour ne point vaincre, ou du moins pour conſerver les vaincus.

Il y avoit long-temps que ce prince, laſſé de l'inconſtance des Polonois, & de la dépendance où les Moſcovites ſembloient le vouloir tenir, n'aſpiroit qu'à finir une guerre, qui le jettoit dans une abîme de pertes & de malheurs. L'entrée des Suédois dans ſon électorat mit le comble à ſes chagrins, & acheva de le déterminer. Il envoya par un tambour une lettre au roi de Suéde, par laquelle, après avoir expoſé l'inclination ſincere qu'il avoit pour la paix, & les raiſons preſſantes qui l'y portoient, il offroit d'en traiter par le baron d'Imhof & par le ſieur Pfingſten, auſquels il avoit envoyé des pleins pouvoirs. Le roi de Suéde choiſit, de ſon côté, le comte Piper, grand maréchal & miniſtre, & le ſieur Hermelin ſecrétaire d'état, pour entrer en négociation avec les plénipotentiaires Saxons. La premiere & l'unique conférence qui ſe ſoit tenue dans les formes, s'ouvrit le 2 ſeptembre à Biſcopſwerden près de Leipſick, ſous prétexte de régler les contributions. Après de longues conteſtations, on y convint enfin du point principal, qui étoit l'abdication de la couronne de Pologne ; & on prépara la matiere des conférences ſuivantes, qu'on réſolut de tenir cachées avec tout le ſoin poſſible. En effet, les plénipotentiaires paroiſſant toujours n'avoir à traiter que des contributions, s'aſſembloient aſſez rarement ; ne demeuroient que peu de temps enſemble, & prenoient la précaution d'agir par le canal de quelques perſonnes de confiance qui alloient & venoient de part & d'autre, pour communiquer les difficultés & les expédiens. Le comte de Jablonouwski palatin de Ruſſie, & le prince Sapieha, grand maréchal de Lithuanie, furent nommés plénipotentiaires par le roi Staniſlas, à qui l'on rendoit compte de tout ce qui ſe paſſoit ; mais ils ne virent point les Saxons pendant le cours des conférences, & ne s'aboucherent avec eux que dans un jardin hors de Leipſick, après la ſignature du traité, dont voici la ſubſtance.

I. Il y aura paix entre le ſéréniſſime & très-puiſſant prince Charles XII, roi de Suéde, &c. ſon allié le ſéréniſſime & très-puiſſant prince Staniſlas I, roi de

Pologne, &c. d'une part : & entre le ſéréniſſime & très-puiſſant prince Frédéric-Auguſte, roi, électeur & duc de Saxe, d'autre.

II. Tous les dommages cauſés ou ſoufferts par les deux partis, pendant le cours de la guerre, ſeront oubliés & réputés comme non advenus ; perſonne n'en poura prétendre ſatisfaction, & ne poura s'en reſſentir par voie de fait ou de droit ; & les particuliers ne pouront intenter aucune action, pour raiſon des biens qui avoient été confiſqués ſur eux pendant la guerre, ſans néanmoins que cette derniere clauſe puiſſe préjudicier au contenu du VI article.

III. Le ſéréniſſime & très-puiſſant prince Frédéric-Auguſte, roi, électeur de Saxe, renonce pour toujours en faveur de la paix, à tous ſes droits & prétentions ſur le royaume de Pologne, & reconnoît en conſéquence pour légitime ſouverain de ſes états, le très-ſéréniſſime & très-puiſſant prince Staniſlas I, ſous condition que ledit ſéréniſſime roi, électeur de Saxe, retiendra pendant ſa vie le nom & les honneurs de roi, mais ſans pouvoir porter les armes, ni prendre le titre de roi de Pologne.

IV. Le ſéréniſſime roi & électeur promet de notifier dans ſix ſemaines, après la ſignature du préſent traité, ſon abdication aux états de la république de Pologne, auſquels il remet dès-à-préſent le ſerment qu'ils lui ont prêté, s'engageant en outre de n'entretenir aucune intelligence avec eux, & de ne donner retraite ni ſecours à aucuns membres de la république, ennemis déclarés ou ſecrets du roi Staniſlas.

V. Il renonce à toutes les alliances qu'il a conclues ci-devant contre le roi de Suéde & le roi de Pologne, avec les puiſſances étrangeres, & ſur-tout à celles qu'il a contractées avec le czar de Moſcovie, auquel il promet de ne donner aucun ſecours dans la ſuite, comme auſſi de rappeller les Saxons qui ſe trouveroient combattre encore ſous ſes enſeignes.

VI. Tous les décrets prononcés dans les diétes & dans les autres tribunaux de Pologne, depuis le 15 février 1704, portant condamnation, confiſcation de biens, deſtitution de charges, &c. demeureront dès-à-préſent éteints & annulés ; mais à l'égard des dignités ſéculieres & eccléſiaſtiques conférées depuis ce temps par le ſéréniſſime roi, électeur de Saxe, il dépendra uniquement du ſéréniſſime roi de Pologne, ou de les conſerver à ceux qui en auront été revêtus, ou de les en dépouiller pour les conférer à d'autres.

VII. Le ſceptre & la couronne de Pologne, & les ornemens royaux, auſſi-bien que les pierreries, papiers & archives de la couronne, qui auront été tranſportés en Saxe, ſeront remis au ſéréniſſime roi de Pologne, auſſitôt après la ratification du préſent traité.

VIII. Les ſéréniſſimes princes royaux, Jacques & Conſtantin Sobieski, ſeront relâchés & mis en liberté, après avoir promis par écrit, de ne prendre aucune vengeance de ce qu'ils ont ſouffert, pendant la guerre, & pendant leur détention. De ſon côté, le ſéréniſſime roi électeur promet par écrit de payer au ſéréniſſime prince Jacques les ſommes d'argent qu'il lui doit, & d'en faire inceſſamment liquider les comptes.

IX. Tous les Polonois & Lithuaniens qui ont été enlevés de Pologne, pour être empriſonnés en Saxe ou ailleurs, recouvreront leur liberté. Sa majeſté électorale s'engage auſſi d'interpoſer ſes bons offices auprès du pape, pour obtenir de lui l'élargiſſement de l'évêque de Poſnanie.

X. Tous les ſoldats & officiers Suédois & Saxons, qui auront été pris pendant la guerre, & ſont actuellement détenus de part ou d'autre, ſeront élargis ſans rançon, & ſans qu'on en puiſſe retenir aucun, pour l'engager de force.

XI. Tous les traîtres & transfuges, nés ſous la domination du roi de Suéde, qui ſeront trouvés en Saxe, ſeront livrés à ſa majeſté ſuédoiſe, & nommément Jean Rheinhold Patkul, qui, juſqu'à ce temps, ſera retenu dans une étroite priſon.

XII. Tout ce qui reſte de ſoldats Moſcovites en Saxe, ſeront auſſi remis au roi de Suéde, comme étant ſes priſonniers.

XIII. Tous les drapeaux, étendards, tymbales, canons, mortiers & autres inſtrumens militaires, qui peuvent ſervir de trophées, & qui auroient été pris ſur les Suédois, ſeront cherchés, & leur ſeront rendus, ſans qu'on en puiſſe retenir aucun, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

XIV. Le colonel Gotts, que ſa majeſté ſuédoiſe prend ſous ſa protection, & qui a été condamné au dernier ſupplice, ſans avoir été entendu, ſera déchargé des peines prononcées contre lui, & ſera rétabli dans ſon honneur & réputation.

XV. Comme il eſt impoſſible, attendu la diſtance des lieux, que le préſent traité puiſſe être ratifié de longtemps, & puiſſe être revêtu des garanties, dont il ſera fait mention, il ſera cependant permis à ſa majeſté ſuédoiſe, de tenir ſon armée en quartier d'hiver dans l'électorat de Saxe, & d'en tirer pour elle, pendant ce temps, des vivres & contributions. Les troupes ſuédoiſes qui ſont encore en Pologne, y demeureront ſans empêchement, juſqu'à ce que les Saxons en ſoient ſortis.

XVI. Les villes & châteaux de Cracovie & de Tykoczin, ſeront évacuées en même temps par les troupes ſaxones, & ſeront remiſes au commiſſaire de ſa majeſté polonoiſe, en l'état qu'elles ſe trouveront pour lors, avec toute leur artillerie & munitions.

XVII. Les villes & citadelles de Leipſick & de Wittemberg, qui ont reçu garniſon ſuédoiſe, en ſeront délivrées, dès que les conditions du préſent traité auront été accomplies ; enſuite de quoi toutes les troupes de Suéde ſe retireront de Saxe, au jour dont on ſera convenu.

XVIII. Depuis le jour que les commiſſaires auront conclu & ſigné le préſent traité, il y aura tréve entre les Suédois, & l'électorat de Saxe, ainſi qu'en Pologne, & en Lithuanie, dès que la nouvelle du même traité y aura été portée ; ce qui ſe fera dans le terme de vingt & un jours.

XIX. Il a été arrêté entre le ſéréniſſime roi de Suéde & le ſéréniſſime roi électeur, qu'ils concourront tous deux à protéger dans l'empire la religion évangélique ; & pour la ſureté de ſa conſervation dans la Saxe & dans la Luſace, le ſéréniſſime roi électeur s'engage pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, de n'y introduire ou ſouffrir aucun changement ; de n'y ceder à ceux de la communion romaine, aucunes égliſes, écoles, académies, colléges ou monaſteres, & de ne leur accorder aucune place pour en bâtir.

XX. En cas qu'à l'occaſion de ce traité, le ſéréniſſime roi électeur de Saxe ſoit attaqué par le czar de Moſcovie, ou par d'autres, les ſéréniſſimes rois de Suéde & de Pologne s'engagent de le ſecourir, comme auſſi de le comprendre dans tous les traités qu'ils pouroient faire dans la ſuite avec le czar.

XXI. Pour rendre ce traité plus ferme & plus ſtable, le ſéréniſſime roi électeur s'engage d'y faire intervenir comme garants, dans l'eſpace de ſix mois, le ſéréniſſime & très-puiſſant empereur, la ſéréniſſime & très-puiſſante reine de la grande Bretagne, & les hauts & puiſſans états généraux ; ſa majeſté ſuédoiſe ſe réſervant le droit de faire entrer dans cette garantie telle autre puiſſance qu'elle jugera à propos.

XXII. Le préſent traité ſera ratifié dans le terme de ſix ſemaines, & il en ſera fait un exemplaire de la part de ſa majeſté ſuédoiſe, un autre de la part de ſa majeſté polonoiſe, & deux autres de la part de ſa majeſté électorale pour être échangés par les commiſſaires, immédiatement après la ratification.

ARTICLE SEPARÉ.

Quoique le ſéréniſſime roi électeur de Saxe ait promis

de

de fournir dans ſix mois les actes de garantie qui ont été ſpécifiés, cependant s'il arrive qu'il ſoit empêché par quelques raiſons, de fournir un ou deux de ces actes, dans le terme preſcrit, il a été arrêté que le préſent traité n'en aura pas moins de force & de vigueur, & n'en ſortira pas moins ſa pleine exécution.

Dès que le traité eut été ſigné par les commiſſaires le 24 ſeptembre 1706, le ſieur Pfingſten, l'un des plénipotentiaires Saxons, prit la poſte pour le porter au roi Auguſte qui le ratifia, ſans former aucune difficulté; de ſorte qu'au retour de ce miniſtre, l'échange des ratifications fut fait dans les formes, & la paix fut publiée dans le camp du roi de Suéde, à Leiplick, & à Dreſden le 24 novembre 1706.

Toute l'Europe apprit avec ſurpriſe le prompt ſuccès de cette importante négociation, & ne put s'empêcher d'admirer le déſintéreſſement du roi de Suéde, qui ne daigna pas ſe faire céder un ſeul pouce de terre, pour l'agrandiſſement de ſes états, & qui ne ſe réſerva, pour tout fruit de ſes victoires, que la gloire de les avoir remportées; plus grand dans la paix par ce rare exemple de modération, qu'il ne l'avoit été dans la guerre, par la grandeur de ſon courage & par la rapidité de ſes conquêtes. Ce prince reſta en Saxe, juſqu'au mois de ſeptembre 1707, qu'il retourna en Pologne, dans le deſſein d'en chaſſer entiérement les Moſcovites. Après pluſieurs combats, il les obligea en 1708 d'abandonner la Pologne; il les pourſuivit juſqu'en Moſcovie, où s'étant engagé trop avant, il perdit le 8 juillet 1709 la bataille près de Pultowa dans laquelle il fut bleſſé au pied, & perdit 8000 hommes. Le 11 du même mois le général Lewenhaupt fut obligé de ſe rendre avec le reſte de l'armée ſuédoiſe au nombre de 16000 hommes au prince Menzikou, général du czar. Le même jour le roi de Suéde paſſa le Boriſthène; & ſe voyant pourſuivi par un détachement de Moſcovites, il ſe retira à Oczakow à l'embouchure de la même riviere, où il arriva avec beaucoup de peine, ſuivi de deux à trois cens Suédois, & de trois compagnies de Valaques, ayant été obligé de marcher par des campagnes déſertes. Il arriva à Bender, où il fut bien reçu par le ſeraskier. Le grand ſeigneur ayant été informé de ſon arrivée, envoya ordre de lui faire tous les bons traitemens poſſibles, même de lui fournir l'eſcorte & les autres aſſiſtances dont il auroit beſoin. Le ſultan fit étrangler le bacha d'Oczakow, parcequ'il avoit différé durant deux jours d'envoyer des bateaux, pour faire paſſer le Boriſthène à ce prince, avec ceux qui l'avoient ſuivi. Depuis qu'il eut paſſé cette riviere, il fut joint par une partie de ſes troupes; enſorte qu'il ſe trouva auprès de lui 1500 Valaques & 1800 Suédois, parmi leſquels ſe trouverent trois généraux, ſix colonels, & un grand nombre d'officiers. Le grand ſeigneur lui envoya 40000 Tartares pour lui ſervir d'eſcorte juſqu'à ce qu'il fût en lieu de ſureté. Quelques officiers Turcs & Tartares gagnés par ſes ennemis auſquels ils vouloient le livrer, ayant voulu obliger ce prince, qui en avoit été averti, de partir de Bender avec une eſcorte trop foible pour le mettre en ſureté, il crut être obligé de ſe retirer à Warniza, où il avoit fait bâtir une maiſon, autour de laquelle il fit faire des retranchemens: on le preſſa de retourner à Bender pour ſe préparer à partir; mais il le refuſa, diſant qu'il vouloit attendre la réponſe du grand ſeigneur, auquel il avoit écrit. Alors ils réſolurent de l'attaquer avec un grand nombre de troupes. Le combat commença le 11 février 1713 vers les dix heures du matin, & ce prince donna des marques d'une valeur extraordinaire: beaucoup de Turcs & de Tartares furent tués; mais les retranchemens ayant été forcés, il ſe retira dans ſa maiſon, où il continua de ſe défendre, juſqu'à ce que le feu y ayant été mis, il fut obligé de ſe rendre, ayant reçu deux ou trois bleſſures. Il fut conduit à Bender, où il fut très-bien reçu par le ſeraskier & par le kan des Tartares, qui avoient été trompés par quelque ordre ſuppoſé du grand ſeigneur, auquel le ſeraskier envoya un courier pour lui rendre compte de ce qui s'étoit paſſé. Le roi de Suéde fut conduit à Andrinople avec une eſcorte, où le lendemain de ſon arrivée il eut audience du grand ſeigneur, qui lui promit non ſeulement une entiere ſatisfaction, & le dédommagement des pertes qu'il avoit faites à Bender, mais auſſi la punition de tous ceux dont il ſe plaindroit. Enfin, après avoir reſté plus de cinq ans dans les états du grand ſeigneur, étant parti de Demir-Toca le premier octobre 1714, & après avoir paſſé par la Valaquie, par la Tranſylvanie & la Hongrie, ce prince arriva le 22 novembre ſuivant à Stralzund entre trois & quatre heures du matin, ſuivi de trois perſonnes ſeulement, ou étant entré ſous le nom d'un gentilhomme du Holſtein, il fut conduit au général Duker, qui le reconnut auſſitôt qu'il eut quitté une perruque noire qu'il avoit priſe à Cronſtadt en Tranſylvanie, pour paſſer ſans être connu, ayant fait en poſte en huit jours plus de cent lieues d'Allemagne, & ayant paſſé à Vienne & à Caſſel ſans y être connu, à cauſe de l'impatience qu'il avoit d'arriver dans ſes états. Nonobſtant la fatigue qu'il avoit eue pendant un ſi prompt voyage, dans une ſaiſon auſſi fâcheuſe, dès le lendemain de ſon arrivée, ce prince fut viſiter les fortifications de Stralzund, paſſa en revue les troupes qui y étoient, & leur fit faire l'exercice. Sa préſence ni ſa valeur ne purent empêcher que les rois de Danemarck & de Pruſſe, qui lui avoient déclaré la guerre pendant ſon abſence, ne s'emparaſſent de l'iſle de Rugen le 17 novembre 1715: ce qui fut ſuivi de la priſe de la ville de Stralzund le 22 décembre ſuivant. Il ſe ſauva de cette place quelques jours avant qu'elle fût rendue, & continua la guerre, principalement contre le roi de Danemarck. Ayant formé le ſiége de Fredericshall en Norwege avec une armée de plus de 18000 hommes, & ayant attaqué le fort de Guldenlew, dont la priſe rendoit l'attaque de la place plus ſure & moins difficile, il y donna deux aſſauts que les aſſiégés ſoutinrent; mais au troiſiéme, ce fort fut emporté l'épée à la main, avec perte de cinq à ſix cens hommes, ce prince s'étant expoſé au plus grand feu pendant l'attaque. Le gouverneur craignant qu'il ne profitât de cet avantage, en faiſant donner un aſſaut la nuit, fit faire des feux ſur les ouvrages, & jetter dans les foſſés quantité de faſcines goudronnées & d'autres artifices, faiſant cependant un feu continuel de canon & de mouſqueterie. Le roi de Suéde crut que c'étoit à deſſein de faire une grande ſortie; & pour encourager ſes troupes, il alla lui-même viſiter les travaux, & reconnoître ce que pouroient entreprendre les aſſiégés, pour déloger ſes troupes des poſtes qu'elles y avoient occupés. Comme il y étoit, donnant les ordres avec ſon intrépidité ordinaire, une balle perdue lui perça le menton & l'épaule gauche, & ſortit par le bras droit, dont il mourut ſur la place la nuit du 11 au 12 décembre 1718, en ſa trente-ſeptiéme année, ſans avoir été marié. Son corps fut mis ſur un brancard & porté à Sumzund, où il fut embarqué ſur une galere pour être tranſporté à Strombſtedt, étant accompagné du duc de Holſtein-Gottorp ſon neveu, du prince héréditaire de Heſſe-Caſſel ſon beau-frere, & du général Renſchild, puis fut mis en dépôt dans le château de Carlsberg, où il reſta juſqu'au 10 mars ſuivant, qu'il fut porté au tombeau de ſes ancêtres. ULRIQUE-ELEONORE ſa ſœur, princeſſe de Heſſe-Caſſel, lui ſuccéda.

Ce prince avoit la taille haute & déliée, le teint naturellement blanc, l'œil bleu, les cheveux blonds, l'air noble & gracieux, le tempérament robuſte, & à l'épreuve de toutes les fatigues de la guerre. Son génie, quoique vif & pénétrant, ſe fixoit aiſément, & donnoit beaucoup à la réflexion. Il parloit peu, mais fort juſte, & très-ſouvent avec énergie. Ses manieres étoient affables & prévenantes. Son humeur agréable, & même enjouée dans ſon domeſtique. Il eſtimoit le mérite, & récompenſoit la valeur juſque dans ſes ennemis. *Voyez* ſes ancêtres à BAVIERE-DEUX-PONTS. * *Mém. hiſtor.*

Ducs de Bretagne.

CHARLES de Blois, duc de Bretagne, étoit fils de GUI, comte de Blois, ſeigneur de Châtillon-ſur-Marne, & de *Marguerite*, ſœur du roi Philippe, dit *de Valois*. Il épouſa en 1337 *Jeanne*, ſurnommée *la Boiteuſe*, fille de *Gui*, comte de Penthiévre, & frere de *Jean* III, tous deux nés du premier mariage d'*Artus* II duc de Bretagne. Jean III ſe voyant ſans ſucceſſeur, fit le mariage de ſa niéce, & traita Charles comme ſon héritier préſomptif. Jean de Montfort, né du ſecond mariage d'Artus II, diſſimula pour lors les prétentions qu'il avoit ſur la Bretagne; mais après la mort de Jean III, ſon frere aîné, il s'en voulut mettre en poſſeſſion par les armes. Le roi Philippe *de Valois* prit le parti de Charles, qui fut reçu à l'hommage par la cour des pairs, & déclaré duc de Bretagne par arrêt du 7 ſeptembre 1341. Ces prétentions réciproques entretinrent une guerre qui dura long-temps. Charles de Blois étant allé aſſiéger l'an 1341 la Roche de-rien, fut pris avec ſes deux fils *Jean* & *Gui*. Il fut depuis tué à la bataille d'Aurai le 29 ſeptembre l'an 1364. Outre les deux fils que nous venons de nommer, il eut encore *Henri*, mort ſans poſtérité en 1400; *Marguerite* femme de *Charles* d'Eſpagne, connétable de France; & *Marie* femme de *Louis* de France I du nom, duc d'Anjou, roi de Sicile, &c. morte en 1404. * Argentré, *hiſt. de Bretagne*. Du Chêne, *hiſt. de Châtil. &c.*

Ducs de Lorraine.

CHARLES de France I du nom, duc de Lorraine, étoit fils puîné du roi LOUIS IV, dit d'*Outremer*, & naquit à Laon en 953. Depuis, en 977, il fut créé duc de Lorraine par l'empereur Othon II ſon couſin, auquel il fit hommage-lige de ſes états, au grand regret des ſeigneurs François, qui ne purent ſouffrir cette lâcheté, dans un prince de la maiſon de France: auſſi après la mort de Louis V, dit *le Fainéant*, ſon neveu, les états du royaume aſſemblés en 987, lui ôterent la couronne, pour la donner à Hugues *Capet*. Il tenta vainement de faire valoir ſon droit par les armes. Les troupes qu'il avoit en campagne, ne firent que piller. Peu après Adalberon, dit *Aſcelin*, & *Azolin*, évêque de Laon, appella Hugues *Capet* le jour du vendredi ſaint, 2 avril 991, & lui livra ſa ville, où Charles fut pris avec ſa femme, & Arnoul archevêque de Reims. Ils furent envoyés dans une tour à Orléans, où le duc mourut vers l'an 994. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à FRANCE. * On peut conſulter Sigebert, le continuateur d'Aimoin, *l'hiſtoire généalogique de la maiſon de France*, par MM. de Sainte-Marthe, & *les conſidérations hiſtoriques* de Louis Chantereau le Févre. Le P. Anſelme, &c.

CHARLES II, de la maiſon des derniers ducs de Lorraine, différente de celle de Charles I, étoit fils de JEAN, qui fut empoiſonné à Paris le 27 ſeptembre 1382, & de ſa premiere femme *Sophie* de Wirtemberg. Il pourſuivit ceux qui avoient donné du poiſon à ſon pere, & ſe trouva à la bataille de Roſebek en la même année 1382, & au ſiége que Philippe *le Hardi*, duc de Bourgogne, mit devant Gand. Charles alla auſſi en Pruſſe, où dans un combat il fit lui-même le duc de Lithuanie priſonnier proche de Wilna. A ſon retour, il ſecourut l'empereur Robert ſon beau-pere, qui aſſiégeoit Francfort. Les princes de Bar, de Juliers, de Naſſau, &c. le vinrent attaquer dans ſes états avec une puiſſante armée, que Charles défit avec peu de troupes, & dont il prit les principaux chefs. Il ne fut pas ſi heureux du côté de la France, contre laquelle il voulut continuer les hoſtilités que ſon pere avoit commencées. Car on l'obligea d'en faire ſatisfaction l'an 1412. Il fut nommé connétable en 1418 par la reine Iſabelle de Baviere, après la mort du connétable d'Armagnac; mais il ne jouit pas long-temps de cette dignité, dont il fut privé, & il mourut l'an 1430. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſterité à LORRAINE. * Froiſſart. Jean Juvenal des Urſins, *hiſt. de Charles VI. Anne de Lorraine.*

CHARLES III, fils de FRANÇOIS, duc de Lorraine, naquit le 18 février de l'an 1543. Il fut élevé à la cour de Henri II, roi de France; enſuite de quoi s'étant engagé dans le parti des Guiſes, il fit la guerre en Champagne, & ſe trouva au ſiége de Marſal, & mourut le 14 mai 1608. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à LORRAINE.

CHARLES IV, duc de Lorraine, étoit fils de FRANÇOIS, comte de Vaudemont. Nous avons remarqué que CHARLES III, duc de Lorraine, avoit eu trois fils: l'aîné, nommé HENRI, mort en 1624, laiſſa deux filles, *Nicole*, ducheſſe de Lorraine, & *Claude*; FRANÇOIS, qui étoit le troiſiéme, mourut le 15 octobre 1632, & laiſſa deux fils. L'aîné étoit CHARLES IV, dont nous parlons, qui épouſa l'an 1621, avec diſpenſe du pape, ſa couſine *Nicole*, morte le 20 février 1657, & dont il n'eut point d'enfans; & le ſecond, FRANÇOIS-NICOLAS, qui fut premiérement cardinal, & qui épouſa depuis en 1634 ſon autre couſine *Claude*, morte le 2 août 1648, dont il eut CHARLES V, duc de Lorraine. Charles IV étoit un prince généreux, hardi, mais malheureux, & qui cauſa lui-même ſes chagrins par ſa légéreté & par ſon inconſtance. Du vivant de la ducheſſe Nicole, il contracta le 2 avril 1637 un ſecond mariage avec *Béatrix* de Cuſance, veuve d'*Eugene-Léopold*, prince de Cante-Croix, dans l'égliſe des minimes de Beſançon. Il eut de ce mariage, qui ne ſubſiſta point, *Charles-Henri*, légitimé, prince de Vaudemont; & *Anne*, auſſi légitimée, femme de *Jules* de Lorraine, prince de Liſlebonne; & après la mort de la ducheſſe Nicole, il épouſa en 1665 *Marie* d'Apremont de Nanteuil, dont il n'eut point d'enfans. En 1630 il entra dans le parti de la reine-mere, & de monſieur, & porta même l'empereur à ſe rendre maître de Moyenvic, principale place de l'évêché de Metz. Son pays ayant été ſoumis par les armes du roi Louis XIII, il le retira par divers traités faits en 1632 & 1633, réſolu d'exciter de nouveaux troubles à la premiere occaſion. En 1641 il revint à Paris, y fit un nouveau traité de paix, qu'il jura ſolemnellement; & auſſitôt il ſe ligua avec le comte de Soiſſons, & ſe déclara pour les Eſpagnols. Ceux-ci plus défians & moins traitables que les François, l'arrêterent en 1654 à Bruxelles, le conduiſirent dans la citadelle d'Anvers, & le transférerent à Tolede en Eſpagne, où il fut juſqu'en 1659, qu'on lui permit de ſe trouver aux conférences de la paix. Le LXIIe article & les autres, juſqu'au LXXIXe, réglent tout ce qui regarde ce duc. En 1661 il fit un traité avec le roi, & le 6 février de l'an 1662 il en fit un autre, par lequel il cédoit tous ſes états à ſa majeſté, ſous des conditions très-avantageuſes à toute ſa maiſon; mais ſe repentant d'avoir ſigné ce traité, il ſe retira en ſon pays, où il recommença de brouiller, ce qui lui couta la ville de Marſal. Depuis ce temps-là, il ne ceſſa de ſuſciter, autant qu'il lui fut poſſible, de nouvelles affaires à la France. Ces inconſtances continuelles obligerent le roi d'envoyer en 1670 le maréchal de Créqui en Lorraine, pour ſe ſaiſir de tous les états de ce duc, qu'il devoit tenir pendant ſa vie; & ce fut alors que Charles ſe retira en Allemagne, pour ſe joindre aux impériaux ligués contre la France. En 1674 il fut battu à Sintsheim par M. de Turenne; mais ſur la fin de la campagne il eut ſa revanche, & défit en Lorraine l'arriere-ban d'Anjou. En 1675 il battit le maréchal de Créqui proche de Trèves; enſuite il l'aſſiégea dans cette place, s'en rendit maître, & le fit priſonnier. Enfin ce prince qui par ſes caprices s'étoit réduit à la condition d'aventurier, mourut près de Birkenfeld le 17 ſeptembre de la même année 1675, âgé de ſoixante-onze ans & ſix mois.

CHARLES V, duc de Lorraine, ſecond fils du duc FRANÇOIS, & de la princeſſe *Claude* de Lorraine, naquit à Vienne en Autriche, le 3 avril 1643. Lorſque Charles IV, duc de Lorraine, eut été arrêté par ordre

Digitized by Google

du roi d'Eſpagne, on offrit au duc François, ſon frère, le commandement des troupes lorraines dans les Pays-Bas. Il s'y rendit, & y amena ſes deux fils, dont *Ferdinand*, l'aîné, mourut à Paris, de l'opération de la taille, le premier avril 1659, âgé de 19 ans. Après la paix des Pyrénées, le prince Charles ſon frere alla à la cour de France, où l'on propoſa de le marier avec la princeſſe de Montpenſier, puis avec mademoiſelle de Nemours; mais ni l'un ni l'autre de ces mariages ne réuſſit. Le dernier, quoiqu'il eût été célébré, échoua par le caprice du duc Charles IV, qui ſigna même un traité le 6 février 1662 dans l'abbaye de Montmartre, par lequel il cédoit ſes états à la France, ſous certaines conditions. Ces revers obligerent le prince Charles à ſortir ſecrétement de la cour de France, pour ſe retirer à celle de Vienne, où il arriva, après avoir fait un voyage en Italie, immédiatement après le traité ſigné à Marſal le premier ſeptembre 1663, entre le duc Charles & la France. Ce prince qui étoit rentré dans ſes états, conſentit d'abord, que le prince ſon neveu pût venir réſider auprès de lui. Mais dans la ſuite, piqué d'une jalouſie, qui ne le quitta qu'à la mort, il lui en fit défendre l'entrée. De ſorte que ce prince, après avoir inutilement tenté de le fléchir, paſſa à la cour de France, où il ne put avoir audience du roi, & retourna enſuite auprès de l'empereur, au ſervice duquel il s'attacha pour toujours. Il étoit alors âgé d'environ vingt ans, & ſe ſignala contre les Turcs au paſſage du Raab, à la tête d'un régiment de mille chevaux qu'il commandoit. La paix, qui ſuccéda peu de temps après à cette guerre, tint ſa valeur dans l'inaction, & lui donna le temps de faire ſa cour exactement, ſoit à l'empereur, dont la protection étoit ſon unique reſſource, ſoit à l'impératrice douairiere Eléonore de Gonzague, qui avoit beaucoup de part dans les affaires. Cette princeſſe avoit deſſein de le marier avec ſa fille Eléonore-Marie, & n'épargna rien pour le faire élire roi de Pologne, dans la diete du mois de ſeptembre 1669; mais elle eut le chagrin de lui voir préférer Michel Wiſniowiski, qui fut choiſi par les Polonois, pour éviter une guerre civile, & qui épouſa même la princeſſe Eléonore. Le prince Charles, qui perdit vers ce temps-là le duc François ſon pere, fut employé dans la guerre que l'empereur avoit entrepriſe pour réduire les mécontens de Hongrie. Il y exerça la charge de général de la cavalerie, & ſervit avec la même qualité pendant les campagnes ſuivantes, dans l'armée du général Montécuculli ſur le Rhin. Au mois de mai 1674, après la mort du roi Michel Wiſniowiski, il fut mis encore ſur les rangs pour remplir le trône de Pologne; mais quoiqu'il fût puiſſamment ſoutenu par les partiſans de la reine & par ceux de la maiſon d'Autriche, il ne fut pas plus heureux dans cette élection, qu'il l'avoit été dans ſa premiere, & perdit toute eſpérance de ce côté-là. On le vit auſſitôt après ſe jetter dans l'armée impériale, qui étoit en Flandre, ſous le commandement du comte de Souches. Il combattit à la bataille de Senef, où il reçut une bleſſure conſidérable; & il ſe ſignala extrêmement la campagne ſuivante, où le général Montécuculli lui confia le ſoin de s'emparer, avec le comte Caprara, du pont de bois que le vicomte de Turenne avoit fait jetter ſur le Rhin. Cette entrepriſe qui manqua, ne laiſſa pas de lui acquérir de la gloire. Peu de temps après la mort du vicomte de Turenne, laquelle fut ſuivie de celle de Charles IV, il prit le titre de duc de Lorraine, & fut bleſſé d'un coup de mouſquet au ſiége de Haguenau. Il s'aboucha avec le prince de Vaudemont, régla avec lui ce qui regardoit la ſucceſſion du défunt duc, & ramena les troupes lorraines pour ſervir dans l'armée impériale. Lorſque les conférences de Cologne, qui avoient été rompues par l'enlevement du comte Guillaume de Furſtemberg, eurent été renouées à Nimégue, le nouveau duc fit tant de pourſuites auprès de la France, qu'à la ſollicitation des alliés, il en obtint le titre de duc de Lorraine dans les paſſeports expédiés à ſes députés. Il prit enſuite le commandement de l'armée impériale, à la place du comte Montécuculli; donna quelques petits combats contre celle de France, commandée par le duc de Luxembourg, & couvrit le ſiége de Philisbourg, qui fut pris par le prince Frédéric de Bade-Dourlac, général de l'armée des cercles. Le reſte de la campagne ſe paſſa en marches & en contre-marches, pour aſſurer les places de Fribourg & de Briſac. Le duc animé par les ſuccès qu'il y avoit eus, entra l'année ſuivante en campagne avec une armée formidable; & ſe flata ſi fort de pouvoir s'ouvrir par force les chemins de la Lorraine, qu'il fit mettre ſur ſes étendards ces deux mots latins: AUT NUNC, AUT NUMQUAM: *ou maintenant, ou jamais.* Alors il paſſa le Rhin ſur le pont de Strasbourg, & réſolut de forcer les poſtes qui étoient ſur la Sarre, tandis que le prince de Saxe-Eiſenack, nouveau général de l'armée des cercles, marcheroit avec ſes troupes en Alſace. En effet, il s'empara du château d'Illinghen, & de celui de Sarbruck, dont la ville avoit été brulée, & de celui de Kirchel; mais le maréchal de Créqui ſe conduiſit ſi prudemment, que toutes les conquêtes du duc de Lorraine ſe réduiſirent à faire contribuer juſqu'à Metz & Thionville, & à bruler Mouſon, qui avoit été abandonné; après quoi ce prince fut obligé de ſe retirer avec ſon armée, fort affoiblie par le grand nombre d'actions peu déciſives, & par la diſette des vivres qu'elle avoit ſoufferte. Il marchoit au ſecours du prince de Saxe-Eiſenack, qui avoit été inveſti par le maréchal de Créqui, dans une iſle ſituée ſur le Rhin, entre le pont & la ville de Strasbourg, lorſqu'il apprit en chemin que ce général avoit été forcé de ſe rendre, & avoit promis de ne point porter les armes contre la France, de cette campagne. Cette fâcheuſe nouvelle fut ſuivie d'une autre, qui ne fut pas moins ſenſible pour le duc de Lorraine: ce fut celle de la priſe de Fribourg, que le maréchal emporta après huit jours de tranchée ouverte; enſuite de quoi les deux armées entrerent en quartier d'hiver. Il fut agréablement conſolé de ces diſgraces, par l'avis qu'il reçut, que l'empereur l'attendoit à Vienne avec impatience, pour faire célébrer ſon mariage avec la reine douairiere de Pologne.

Avant que de partir, il viſita les places impériales ſur le Rhin, & faillit à périr par un accident qui lui arriva ſur le pont de Philisbourg: une planche qui ſe détacha ſous ſes pieds, l'obligea de ſe jetter dans le foſſé, & lui cauſa une incommodité à la jambe, dont il eut beaucoup de peine à ſe remettre. Enfin il arriva à Vienne, où il épouſa avec beaucoup de magnificence la princeſſe qui lui étoit deſtinée; & après avoir paſſé le carême avec elle à Inſpruck, il en partit au mois d'avril 1678, pour aller reprendre le commandement de l'armée d'Allemagne. Toute cette campagne, pendant laquelle le duc de Lorraine avoit eſpéré de reprendre au moins Fribourg, ne produiſit aucun ſuccès conſidérable, ſoit par l'habileté du maréchal de Créqui, qui s'oppoſoit à toutes les entrepriſes de ſon ennemi, ſoit par la faute des commiſſaires impériaux, qui laiſſerent manquer l'armée d'argent & de magaſins. Les François mêmes s'étant ſaiſi du château d'Ottembourg & du fort de Kell, auſſi-bien que du fort de l'Etoile, & du château de Lichtemberg, préſenterent vainement la bataille aux impériaux, que le duc de Lorraine ne put diſpoſer à l'accepter. La paix de Nimégue, qui fut conclue immédiatement après, ne fut pas plus avantageuſe à ce prince; tout ce qu'il put obtenir de la France, après une longue ſuite de conteſtations, ce fut l'alternative ſuivante; ou d'être rétabli dans les duchés de Lorraine & de Bar, conformément aux articles portés dans le traité des Pyrénées, ſans y rien changer ou altérer, ou de n'y entrer qu'en cédant à la France la ville de Nanci en toute ſouveraineté, en échange de laquelle il recevroit celle de Toul. Il devoit encore abandonner à la France le chemin dont on étoit convenu par le traité de 1661, pour paſſer de ſes frontieres en Alſace, comme auſſi les autres chemins qui conduiſoient des limites de la France à Nanci, de Nanci à Metz, à Briſac & dans la Franche-Comté: de plus,

Digitized by Google

les plénipotentiaires de France demandoient par ce projet, pour le roi leur maître, la propriété de Longwick & de ſa prévôté, avec offre de dédommager le duc par la ceſſion d'une prévôté de la même valeur dans les trois évêchés. Quant à la ville de Marſal, ils ſoutenoient que ne faiſant point partie de la Lorraine, elle ne devoit point entrer dans cette reſtitution, que la France ne faiſoit que pour le bien de la paix, & en ſe dépouillant des droits qu'elle avoit légitimement acquis ſur les états conteſtés. Ces conditions parurent néanmoins ſi dures au duc de Lorraine, qu'il aima mieux ne point rentrer dans ſes duchés, que de les accepter. Il retourna à Vienne, & fut nommé généraliſſime de l'armée deſtinée contre les Turcs, qui étoient déja aſſemblés à Belgrade, avec un puiſſant corps de troupes, pour favoriſer le ſoulevement des Hongrois. Le duc de Lorraine fit alors le ſiége de Gran, puis celui de Neuhauſel, leſquels il fut obligé de lever. Après la défection de ſix mille Hongrois, il fût obligé d'abandonner la campagne à l'armée formidable des Turcs, pour couvrir Vienne, qu'ils étoient près d'aſſiéger. Tout ce qu'il put faire pendant ce ſiége, ce fut de harceler ces infidéles par des courſes continuelles, & de leur couper les convois, juſqu'à ce que le roi de Pologne étant accouru au ſecours, il ſe joignit à lui pour attaquer les Turcs dans leur camp. Cette grande journée fut très-glorieuſe au duc de Lorraine, & eût eu des ſuites très-avantageuſes, ſi l'on eût ſuivi ſon conſeil, qui étoit de pourſuivre les ennemis ſans leur donner le temps de reprendre haleine. Il obligea néanmoins le roi de Pologne de marcher juſqu'à Barcam, où les Polonois couroient riſque d'être vaincus, s'ils n'euſſent été ſecourus par les troupes allemandes. Le lendemain il y eut un combat général, dans lequel les Turcs furent entiérement défaits, enſorte que le fort de Barcam fut obligé de ſe rendre.

Gran qui fut enſuite aſſiégé, fut pris en cinq jours, par compoſition, & entraîna la réduction de quelques autres places de Hongrie. Au printemps de l'année ſuivante, le duc de Lorraine ſe rendit maître de Vicegrad, de Vaccie, de Peſt, & forma le ſiége de la ville de Bude, devant laquelle il tomba malade, après avoir battu une armée de vingt mille Turcs, qui s'étoit avancée pour ſecourir la place. Sa maladie rallentit extrêmement les progrès de ce ſiége, qu'il fut obligé de lever, après trois mois & demi. Au mois de juillet 1685 il inveſtit Neuhauſel; & ayant appris que les Turcs, après avoir pris la baſſe ville de Vicegrad, aſſiégeoient celle de Gran, il marcha, pour les combattre, avec l'électeur de Baviere, à la tête de 30000 hommes, quoiqu'ils en euſſent 60000.

Le combat fut fort opiniâtré, & ſe termina néanmoins à l'avantage des Impériaux, qui firent un grand carnage de leurs ennemis, pendant que Neuhauſel, dont le comte Caprara continuoit le ſiége, fut emporté d'aſſaut. Bude fut aſſiégée au mois de juin de l'année ſuivante, & ſoutint pluſieurs aſſauts, dans le dernier deſquels elle fut forcée par trois endroits, à la vûe de l'armée turque, conduite par le grand viſir. Enſuite le duc diviſa ſon armée en deux corps, dont l'un commandé par le prince Louis de Bade, prit les villes de Cinq-Egliſes, de Darda, & de Kaſpowar; & l'autre commandée par le comte Caraffe, & le général Heuſler, s'empara de celle de Ségedin. Le pont d'Eſſeck, qu'on avoit réſolu d'attaquer l'année ſuivante, fut couvert par le grand viſir; lequel après avoir ſoûtenu quelque temps le combat, réſolut enfin de le haſarder près de Mohatz, où il fut abſolument défait, avec perte de douze mille hommes. Le fruit de cette victoire fut la priſe d'Eſſeck, celle de Walpo, & la réduction entiere de la Tranſylvanie, dont Abaffi, qui en étoit ſouverain, & qui s'étoit mis ſous la protection des Turcs, fut forcé de traiter avec l'empereur. Le duc de Lorraine, après avoir fini cette campagne par la priſe d'Agria, mit ſon armée dans ſes quartiers, & fut attaqué à ſon retour par une dangereuſe maladie, qui ne lui permit pas de commander la campagne ſuivante contre les Turcs, qui avoient dépoſé le ſultan Mahomet IV, pour élever Soliman III ſur le trône. Ces infidéles, rebutés de tant de diſgraces, réſolurent de traiter de paix avec l'empereur, qui chargea le duc de Lorraine d'aller à Bude pour y écouter leurs propoſitions; mais lorſqu'il y fut arrivé, une fiévre violente qui le ſaiſit, l'obligea de retourner à Inſpruck. A peine en fut-il guéri, qu'il alla à Vienne, d'où il partit auſſitôt après pour aller commander une des deux armées de l'empire, qui fit le ſiége de Mayence. Cette place, quoique mauvaiſe, ſe défendit près de trois mois, & fut enfin contrainte de ſe rendre par compoſition. Le duc de Lorraine alla joindre alors l'électeur de Brandebourg devant Bonn, dont les Allemans ſe rendirent maîtres, après une défenſe preſque incroyable de la part des aſſiégés. A la fin de la campagne, ce prince retournant à Vienne, fut arrêté à Welz en Autriche, par la maladie dont il mourut, dans les ſentimens d'une piété parfaite, le 18 avril 1690, âgé de 47 ans. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à LORRAINE.

CHARLES-HENRI, légitimé de Lorraine, prince de Vaudemont, fils de CHARLES IV, duc de Lorraine, & de *Béatrix* de Cuſance, veuve du prince de Cante-Croix, né en 1649, s'eſt ſignalé dans les armées du roi d'Eſpagne & des alliés contre la France, qu'il a commandées pluſieurs fois. Il a été gouverneur de Milanez pour le roi d'Eſpagne Charles II; & après la mort de ce prince, il reçut dans ſon gouvernement les troupes de la France & de Philippe V, roi d'Eſpagne, & entra dans les intérêts des deux couronnes. *Voyez* LORRAINE.

CHARLES I, cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, de Narbonne, évêque de Metz, de Toul, de Verdun, de Terouanne, de Luçon & de Valence, abbé de S. Denys, de Feſcamp, de Cluni, de Marmoutier, &c. naquit à Joinville le 17 février de l'an 1525. Il étoit fils de CLAUDE de Lorraine, premier duc de Guiſe, & d'*Antoinette* de Bourbon, & frere de *François*, duc de Guiſe, & de *Louis*, cardinal. Le roi François I le nomma archevêque de Reims, à l'âge de 15 ans. Henri II qu'il ſacra l'an 1547, déféroit beaucoup à ſes conſeils. Il l'envoya à Rome vers le pape Paul III, qui lui avoit déja donné le chapeau de cardinal la même année. Charles à ſon retour ſe déclara ouvertement contre les nouveaux ſectateurs du calviniſme, & perſuada le roi de faire punir ceux qui profeſſeroient ces erreurs. Il conclut auſſi le traité de Cambrai de 1559, au nom de ce prince; & après ſa mort il ſacra François II, puis Charles IX. Sous le régne de ce dernier, il aſſiſta l'an 1561 au colloque de Poiſſi, où il réfuta les blaſphêmes de Beze contre la réalité du corps de J. C. dans l'euchariſtie. On dit qu'il avoit ménagé cette aſſemblée pour y faire admirer ſon éloquence. Il ſe trouva enſuite au concile de Trente, paſſa à Rome, pour y conférer de quelques affaires importantes avec le pape Pie IV, & retourna à Trente pour aſſiſter à la concluſion de ce concile. A ſon retour en France, il célébra un concile provincial à Reims, l'an 1564, & ſe trouva l'an 1572 à la création de Grégoire XII. Il fut envoyé en Eſpagne par Charles IX, & il exerça les emplois les plus importans du royaume, dont il gouverna les finances en qualité de miniſtre d'état. On voit encore pluſieurs monumens de ſa piété par les académies qu'il fonda, ou remit en vigueur, & par les ſéminaires qu'il établit. Il mourut le 26 décembre de l'an 1574, à Avigon, où il étoit venu pour ſaluer Henri III qui revenoit de Pologne. Son corps fut porté à Reims, où il fut enterré, & où on lui éleva un tombeau magnifique, ſur lequel on lit cette épitaphe faite par lui-même:

CAROLUS S. E. R. presbyter, cardinalis de LOTHARINGIA, archiepiſcopus dux Remenſis, primus par Franciæ, ſanctæ ſedis apoſtolicæ legatus-natus, de morte & reſurrectione cogitans, vivens ſibi poſuit,

anno M. D. LXXIII, pontificatûs ſui anno XXXV: vixit annos 49, *menſes* 10, *dies* 8, *horas* 4, *obiit anno* 1574, *vij. calend. jan.*

Requieſcat in pace. Amen.

Ego credidi quia tu es Chriſtus Filius Dei vivi, qui in hunc mundum veniſti. Expecto donec veniat immutatio mea.

Ciaconius, Petramellarius, Sponde, de Thou, Papire Maſſon, Hilarion de Coſte, Davila, & pluſieurs autres parlent de lui. *Voyez* auſſi Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* Voici la liſte des ouvrages du cardinal de Lorraine, qui ſe trouve dans les *éloges de quelques illuſtrès François*, par M. l'abbé Joly, de Dijon. 1. *Oraiſon prononcée au colloque de Poiſſy*, à Paris 1561, *in*-8°, à Reims 1561, *in*-4°, & 1562, *in*-12, ſans nom de ville, ſous ce titre: *Les ſommaires points de M. le chancelier* (Michel de l'Hôpital) *de Théodore de Beze & du cardinal de Lorraine*: cette édition vient d'une main ennemie de l'égliſe. 2. *Harangue au roi Charles IX, à ſon entrée en la ville de Reims en* 1561, à Reims, même année. 3. *Harangue au ſujet de la religion prononcée en préſence du roi*, dans les *Commentaires de l'état de la religion ſous Charles IX*, par le ſieur de la Place, édition de 1565. 4. *Oratio habita in concilio Tridentino* 23 *novembre* 1562, dans le recueil intitulé, *Concilium Tridentinum, orationes*, &c. à Louvain 1567, *in-folio*, & dans les *Inſtructions ſur le concile de Trente*, par du Puy, édition de 1654, *in*-4°. Dans le recueil qu'on vient de citer, il y a auſſi quelques lettres du même cardinal au ſujet du concile de Trente; & pluſieurs autres piéces du même dans les mémoires de M. du Puy ſur le même concile. Ces recueils étant connus & entre les mains d'un grand nombre de perſonnes, nous ne donnerons point le détail de ces piéces. 5. *Lettre à madame de Guiſe, ſa belle-ſœur, ſur le trépas de feu ſon frere, excellent prince, François de Lorraine, duc de Guiſe, lieutenant général pour le roi, & grand-maître de France*, à Lyon, ſur la copie de Paris 1563. 6. *Harangue faite au roi au département du clergé de Fontainebleau le* 28 *mai* 1573 à Paris, même année. 7. *Sermon enſeignant par quel moyen nous devons préparer nos conſciences pour recevoir Jeſus-Chriſt venant à nous.* Ce ſermon eſt imprimé dans un livre *in*-4°, qui a pour titre: *La conjonction des lettres & des armes*, &c. 8. On attribue au même cardinal la *Lettre d'un ſeigneur du pays de Haynaut, envoyée à un ſien voiſin & ami*, à Anvers 1564, *in*-8°. Cette lettre fut attaquée par pluſieurs écrits, entr'autres par celui-ci: *Reponſe à l'écrit de Charles de Vaudemont, cardinal de Lorraine, jadis prince imaginaire de Jéruſalem & de Naples, duc & comte par fainteiſie d'Anjou & de Provence, & maintenant ſimple gentilhomme de Haynaut*, 1563, *in*-8°. On ne connoit pas l'auteur de cette piéce qui contient, dit-on, des choſes très-curieuſes, particuliérement ſur la généalogie des maiſons de Châtillon & de Lorraine, & ſur les cauſes d'inimitié entre l'amiral de Coligny, & le duc de Guiſe. 9. Des mémoires latins ſur la vie de Henri II, cités par le pere le Long, mais ſeulement manuſcrits. 10. *Ordinationes monaſterii Cluniacenſis, editæ anno* 1554, *à cardinale Lotharingio, abbate*, manuſcrit. Dans le catalogue des ouvrages du cardinal de Lorraine, rapporté dans les *Eloges de quelques auteurs François*, cités plus haut, on donne une liſte des autres écrits manuſcrits du même cardinal, dont on a trouvé la notice dans divers auteurs. Nous ne rapporterons point cette liſte: on peut la voir dans l'ouvrage en queſtion.

CHARLES II de Lorraine, dit *le cardinal de Vaudemont*, étoit fils de NICOLAS, comte de Vaudemont, & de *Jeanne* de Savoye, ſa ſeconde femme, & frere de *Louiſe*, qui épouſa l'an 1575 *Henri* III. Il fut évêque de Toul, puis de Verdun. Il fut fait cardinal par le pape Grégoire XIII, l'an 1578, commandeur de l'ordre du Saint-Eſprit par le roi Henri III; & il mourut le 30 octobre de l'an 1587. * Ciaconius. Petramellarius, & d'Attichi, *hiſtoire des cardinaux*. Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.*

CHARLES III, cardinal de Lorraine, fils du duc CHARLES II, & de *Claude* de France, fille de *Henri* II, né le 2 juillet de l'an 1576, fut évêque de Metz, abbé de S. Victor & de Gorze, & chanoine de Trèves & de Mayence. Le pape Sixte V le nomma cardinal en 1589; & les catholiques de Strasbourg l'élurent auſſi pour leur prélat l'an 1592, lorſque les proteſtans eurent nommé Jean-George de Brandebourg. Le pape Clément VIII lui donna le titre de légat du ſaint ſiége dans les duchés de Lorraine & de Bar, & dans les trois évêchés. Il mourut le 30 novembre 1607, en ſa trente-deuxiéme année. * Ciaconius & d'Attichi, *hiſtoire des cardinaux*. Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.*

CHARLES de Lorraine, duc de Mayenne, pair, amiral, & grand-chambellan de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Bourgogne, &c. étoit ſecond fils de FRANÇOIS de Lorraine, duc de Guiſe, & d'*Anne* d'Eſt, & naquit le 26 mars 1554. Il ſe trouva en 1569 au ſiége de Poitiers, puis à la bataille de Moncontour, & enſuite l'an 1573 au ſiége de la Rochelle, où il fut bleſſé. Depuis il fut amiral de France, commanda des armées contre les proteſtans dans la Guienne, puis dans le Dauphiné & en Saintonge. Lorſqu'il eut appris à Lyon la mort de ſes freres tués aux états de Blois, en 1688, il ſe déclara chef de la ligue, & prit le titre de *lieutenant général de l'état & couronne de France*. Cette qualité lui fut donnée dans le parlement par les ligueurs, où Charles, cardinal de Bourbon, fut déclaré roi en 1589. Enſuite le duc de Mayenne alla attaquer Tours; mais il ſe vit obligé de venir défendre Paris, aſſiégé par le roi Henri III, & par le roi de Navarre. Après la mort du premier, il continua à ſoutenir le parti de la ligue; mais la jalouſie qu'il conçut contre le duc de Guiſe ſon neveu, l'empêcha de donner aveuglément dans les projets intéreſſés de l'ambaſſadeur d'Eſpagne & des autres ennemis de l'état. Il fit tête au roi Henri IV, qui le défit au combat d'Arques, à la bataille d'Yvri, & ailleurs. Ces mauvais ſuccès l'obligerent d'aller en Flandre chercher du ſecours, avec lequel il fit lever le ſiége de Paris, puis celui de Rouen en 1592. Enfin après divers chagrins, ayant été défait en 1595, à la journée de Fontaine-Françoiſe, il rentra dans ſon devoir en 1599, & ſe ſoumit au roi, qui le reçut avec beaucoup de bonté. Depuis il ſervit avec fidélité au ſiége d'Amiens & ailleurs, & mourut à Soiſſons le 3 octobre de l'an 1611. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à LORRAINE. * De Thou. Davila. Pierre Matthieu. Vignier, &c.

CHARLES DE LORRAINE, duc d'Aumale, chevalier des ordres du roi, pair & grand-véneur de France, gouverneur de Picardie, naquit le 25 janvier de l'an 1555, de CLAUDE de Lorraine, & de *Louiſe* de Brezé, dame d'Anet. Il porta les armes dès ſa jeuneſſe, ſe trouva à l'attaque de Vimori en 1587, & fut aîné du roi Henri III. Depuis il ſe jetta dans le parti de la ligue, & aſſiégea Senlis, d'où il fut contraint de ſe retirer le 17 de mai de l'an 1589. Il eut encore part aux autres entrepriſes des ligueurs, au ſiége de Dieppe, au combat d'Arques, à la bataille d'Yvri, où il commanda l'aile gauche des troupes de la ligue, & contribua à faire lever au roi les ſiéges de Paris & de Rouen. Après la paix, il reſta dans le parti d'Eſpagne, & mourut dans les Pays-Bas, vers l'an 1619. *Voyez* ſes enfans à LORRAINE-AUMALE.

CHARLES DE LORRAINE, duc de Guiſe & de Joyeuſe, pair de France, prince de Joinville, &c. chevalier des ordres du roi, gouverneur de Provence, & amiral des mers de Levant, étoit fils de HENRI de Lorraine I du nom, duc de Guiſe, & de *Catherine* de Cléves, & naquit le 20 août 1571. Il eut la charge de grand-maître de France en ſurvivance de ſon pere; mais depuis, en 1594, il la remit au roi Henri IV, qui

lui donna le gouvernement de Provence, où sa conduite lui gagna le cœur des peuples de ce pays. En 1617 il commanda une armée contre les princes ligués, & en 1622 il gagna un combat naval sur les Rochelois ; mais depuis, ayant encouru la disgrace de la cour, pour avoir, dit-on, parlé trop librement du cardinal de Richelieu, il se retira avec sa famille à Florence, & mourut à Cuna dans le Siennois, le 30 septembre 1649. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à LORRAINE.

CHARLES DE LORRAINE I du nom, duc d'Elbeuf, pair, grand-écuyer & grand-véneur de France, comte de Harcourt, de Lisle-bonne, &c. étoit fils de RENÉ de Lorraine, marquis d'Elbeuf, & de *Louise* de Rieux. Il naquit le 18 octobre de l'an 1556, & fut très-bien auprès du roi Henri III, qui le fit duc d'Elbeuf en 1581, & qui l'année suivante le fit chevalier du S. Esprit. Il donna des marques de son courage en diverses occasions, & en 1588 il fut arrêté sur ce qu'on le soupçonnoit d'avoir eu part aux desseins du duc de Guise. En 1591 il recouvra sa liberté, & fit sa paix en 1594 avec le roi Henri IV, qu'il servit fidélement jusqu'à sa mort, qui arriva en 1605. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à LORRAINE.

Duc de Mantoue.

CHARLES DE GONZAGUE I de ce nom, duc de Mantoue, de Nevers, &c. étoit fils de LOUIS de Gonzague, & de *Henriette* de Clèves. Il devint duc de Mantoue & de Monferrat, par la mort de Vincent II son cousin, arrivée le 26 décembre 1627. Lorsqu'il eut reçu cette nouvelle, il prit la poste, & arriva le 28 janvier suivant à Mantoue, où il prit possession de ces duchés. L'empereur, le roi d'Espagne, le duc de Savoye, & Ferdinand de Gonzague, duc de Guastalla, s'y opposerent, & de là naquirent les guerres, qui affligerent long-temps l'Italie & l'Allemagne. Le roi Louis XIII prit la défense du duc de Mantoue, & lui conserva Casal ; mais Colalte, général des Impériaux, surprit Mantoue le 12 juillet de l'an 1630, & y laissa commettre de grands désordres. La paix de Querasque faite au mois de juin de l'année suivante, termina ces différends ; & le duc Charles mourut à Mantoue le 31 août 1631. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à GONZAGUE.

Ducs de Savoye.

CHARLES I de ce nom, duc de Savoye, troisiéme fils d'AMÉ IX, dit *le Bienheureux*, succéda à son frere *Philibert* l'an 1482, à l'âge de quatorze ans. Il avoit été élevé à la cour de Louis XI, roi de France, qui voulut être son tuteur après la mort de Philibert, pour ôter à quelques grands qui prétendoient à cet emploi un prétexte plausible d'exciter des troubles. Lorsqu'il fut majeur, il fut attaqué par le marquis de Saluces, qui lui fit la guerre ; mais cette témérité fut punie par la prise de Saluces & de Carmagnole, & enfin par la perte des états du marquis, qu'on accusa d'avoir empoisonné Charles, mort à Pignerol l'an 1489. Ce prince avoit refusé d'entrer dans la ligue des princes d'Italie contre le pape Innocent VIII. Le chevalier Bayard fut élevé entre les pages de Charles I, auquel Charlote laissa le titre de roi de Chypre l'an 1485. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à SAVOYE. * Guichenon, *hist. de Savoye.* Philippe de Bergame, &c.

CHARLES-JEAN-AMEDÉE II du nom, duc de Savoye, né à Turin l'an 1488, eut pour parrein le roi Charles VIII. Il reçut trois noms ; le premier, à cause du roi ; celui de *Jean*, parcequ'il étoit venu au monde le jour de S. Jean-Baptiste, & celui d'*Amédée*, en mémoire de son aieul. Il n'avoit que neuf mois, lorsque son pere CHARLES I mourut ; de sorte que le marquis de Saluces prit cette occasion de rentrer dans ses états l'an 1496. Ce petit prince mourut le 16 avril de la même année à Montcalier, étant tombé de son lit ou de dessus une chaise, comme veulent quelques auteurs. * Guichenon, *histoire de Savoye.*

CHARLES III, dit *le Bon*, duc de Savoye, fils de PHILIPPE, & de sa seconde femme *Claudine* de Brosse, né le 10 octobre 1486, succéda à PHILIBERT II, dit *le Bon*, son frere, l'an 1504. Son regne fut long & pénible, mais malheureux ; car voulant pacifier les différends de François I, son neveu, & de Charles-Quint, son beau-pere, sans pouvoir demeurer neutre, il se vit accablé de tous côtés. Les François en 1536 pillerent Turin, en 1543 Nice, qui sentit la violence des armes de Barberousse ; & l'épouvante se répandit dans le Piémont, après la bataille de Cerisoles en 1544. Le duc voyant que son pays étoit devenu le théatre de la guerre, fut accablé d'une tristesse si grande, qu'elle lui causa une fièvre lente dont il mourut à Verceil le 16 septembre de l'an 1553, âgé de 66 ans, après en avoir régné 49. Il étoit pieux, sage, juste, amateur des lettres & des savans, mais peu guerrier, & plus propre pour le cabinet que pour les armes. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à SAVOYE. * Guichenon, *hist.* Paul Jove, *l.* 32 *& suiv.* De Thou, *l.* 11 *&* 12, *&c.*

CHARLES-EMANUEL, I de ce nom, dit *le Grand*, duc de Savoye, fils d'EMANUEL-PHILIBERT, surnommé *Tête de fer*, né le 12 janvier de l'an 1562, au château de Rivoles, épousa à Saragosse l'an 1585 l'infante *Catherine-Michelle* d'Autriche, fille de *Philippe* II, roi d'Espagne, & d'*Elizabeth* de France sa troisiéme femme. Ce prince signala sa valeur en diverses occasions, & se trouva au camp de Montbrun, aux combats de Vig, d'Ast, de Châtillon & d'Ostage, au siége de Verrue, aux barricades de Suze, &c. Il étoit savant & ami des gens de lettres ; parloit bien françois, espagnol & italien, avoit une grande mémoire, un jugement merveilleux, la repartie ingénieuse, & un secret admirable pour gagner les cœurs, & pénétrer dans les secrets des princes. Ses principales pensées n'étoient que pour la guerre, où il acquit tant d'estime, qu'il a passé pour l'un des plus braves capitaines de son siecle. Il fut aussi magnifique en palais & églises ; & les marques de sa piété paroissent encore en ces lieux saints, mais l'éclat de tant de vertus a été obscurci par des défauts considérables. On l'a blâmé d'un trop grand penchant pour les femmes, de peu de fidélité à garder sa parole, & d'une trop grande défiance. Son ambition démesurée lui fit entreprendre de se faire comte de Provence en 1590, & le fit aspirer même au royaume de France pendant la ligue, & à la couronne impériale après la mort de l'empereur Matthias : il songea aussi à la conquête du royaume de Chypre, & fut sur le point d'accepter la principauté de Macédoine, qui lui étoit présentée par les peuples de ce pays, que la tyrannie du Turc avoit jettés dans le désespoir. Cette humeur entreprenante excita souvent contre lui la jalousie des rois de France & d'Espagne, & lui attira la haine de ses voisins : au reste, il n'y eut jamais prince moins ouvert que lui ; & on disoit que son cœur étoit plus inaccessible que son pays. Le roi Henri *le Grand* prit sur lui les principales villes de Savoye, qu'il lui rendit en 1601, après un traité de paix, par lequel il échangea le marquisat de Saluces pour la Bresse. Depuis, Charles-Emanuel se vit intéresse dans les guerres de Mantoue, & s'exposa lui-même aux armes des François, à celles des Espagnols, après la guerre pour la Valteline ; aux François, qui protégeoient le duc de Mantoue en 1628, & enfin à celles des Allemans. Ces malheurs affligerent tellement Charles-Emanuel, qu'il tomba malade à Savillan, & y mourut trois jours après, le 26 juillet 1630, âgé de 78 ans, 5 mois & quelques jours. *Voyez* ses ancetres & sa postérité à SAVOYE. * Guichenon, *histoire de Savoye.* De Thou. Davila. Chorier, &c. Voyez aussi Vittorio Siri, dans ses *memorie recondite.*

CHARLES-EMANUEL II, duc de Savoye, étoit fils de VICTOR-AMEDÉE. Il naquit le 20 juin 1634, & succéda à son frere *François-Hyacinthe*, l'an 1638,

Digitized by Google

ſous la tutelle de ſa mere madame Chriſtine de France, fille de Henri IV. Les princes de Savoye pouſſés par les Eſpagnols, exciterent, pendant la minorité de ce duc, de grands troubles, qui furent appaiſés par madame royale, ſoutenue des armes du roi Louis XIII, ſon frere. Le duc fut déclaré majeur en 1648, & prit alors le gouvernement de ſes états. Conſervant toujours une grande reconnoiſſance des obligations qu'il avoit aux François, il fut moins uni avec les Eſpagnols, qu'on obligea de lui faire raiſon par la paix des Pyrénées, en 1659. En 1654 il fut contraint de porter ſes armes contre les Vaudois des vallées de Luzerne, Angrogne, &c. qui continuoient d'abattre les égliſes, & de faire inſulte aux miſſionaires qu'on envoyoit dans leur pays : ces hérétiques avoient même aſſaſſiné le curé de Fenil dans ſa maiſon ; & le jour de Noël, les habitans de la tour, pour ſe moquer de la fête, promenerent tout le jour un âne en triomphe, avec des tambours, des flûtes & des cris inſolens & injurieux. Tous les proteſtans de l'Europe prirent part à cette querelle, que le roi de France termina, après avoir été choiſi pour médiateur, avec les Cantons proteſtans. Le duc Charles-Emanuel II mourut le 12 juin de l'an 1675. C'étoit un prince bienfait, courageux, qui étoit ami des gens de lettres, & qui avoit lui-même beaucoup d'eſprit. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à SAVOYE.

Comte d'Artois.

CHARLES D'ARTOIS, comte d'Eu, pair de France, &c. lieutenant général en Normandie & en Guienne, étoit fils de PHILIPPE d'Artois, & de *Marie* de Berri. En 1415 il fut pris à la funeſte bataille d'Azincourt, & conduit en Angleterre, d'où il ne revint que vingt-trois ans après, en 1438. Il ſuivit en diverſes expéditions le roi Charles VII, qui le fit pair de France en 1458. Le roi Louis XI donna le gouvernement de Paris en 1465 à ce prince, qui mourut le 25 juillet de l'an 1472, ſans poſtérité. *Voyez* ARTOIS.

Comtes de Flandre.

CHARLES DE DANEMARCK, ſurnommé *le Bon*, comte de Flandre, fils de S. CANUT, roi de Danemarck, & d'*Alix* de Flandre, fille de *Robert*, dit *le Friſon*, comte de Flandre, ſuccéda l'an 1119, à ſon couſin *Baudouin* VII, dit *à la Hache*. Il vécut ſaintement, & fut tué à Bruges dans l'égliſe de S. Donatien le premier mars 1127. Gautier, archidiacre de Térouane, compoſa ſa vie, que le P. Sirmond fit imprimer l'an 1615, avec celle du pape Léon IX. Orderic Vitalis parle auſſi de lui. Il ne laiſſa point d'enfans de *Marguerite* de Clermont ſon épouſe, qui prit une ſeconde alliance avec *Thierri* d'Alſace, auſſi comte de Flandre.

CHARLES (Jean) religieux de l'ordre de S. Dominique, de Florence, a vécu ſur la fin du XV ſiécle, & même au commencement du XVI ; car on aſſure qu'il n'eſt mort qu'en 1503. Il étoit né en 1425. Il compoſa divers ouvrages hiſtoriques, & ſur-tout des vies de quelques hommes illuſtres. * Léandre Alberti. Voſſius, *des hiſtoriens Latins*. Echard, *ſcript. ord. Præd.*

CHARLES DE FLAVIGNI, ſeigneur de Juilli, qui prend la qualité de chevalier François, publia en 1594 une hiſtoire des rois de France de la premiere & ſeconde race : cet ouvrage *in*-8°, fut imprimé à Paris, chez Michel Sonnius. * Du Chêne.

CHARLES (Jean) né à Anvers, étudia dans les académies de Louvain, d'Orléans, de Padoue & de Boulogne ; & à l'âge de 24 ans, il reçut à Padoue le dégré de docteur en droit civil & en droit canon. Revenu dans ſa patrie, il exerça à Malines la profeſſion d'avocat. Dans la ſuite, il fut fait conſeiller à la cour de Friſe, & procureur du fiſc. En 1575 il fut ſucceſſivement ſénateur ou conſeiller, & vice-préſident du conſeil de Malines. Sur la fin de ſes jours, & dans un âge fort avancé, il quitta ſes emplois & le monde, pour ſe retirer dans l'ordre des Freres-mineurs ; mais il mourut dans l'année de ſon noviciat. On lui a dreſſé cette épitaphe :

Joanni CHARLES, *juris utriuſque doctori,*
Conſiliario ſupremi ſenatûs Belgii,
Cui etiam aliquot annis
Cum laude præfuit :
Qui mundi vanitatem deſpiciens,
Ætatis anno LXXII,
In ordinem FF. Minorum
Reformatorum receptus,
Innocentiâ vitæ, & puritate eximiâ,
Voluntariâ paupertate, meruit
In brevi explere tempora multa.
In primo novitiatûs & devotionis calore ;
Peſte, hanc vitam cum illa beata
Mutanti an. 1598, *idibus ſeptembris,*
Liberi mœſti poſuerunt.

Il a fait l'ouvrage ſuivant : *Rerum à Gaſpare Robleſio Friſiæ præfecto in Friſiâ geſtarum, libri IV*, adreſſés à Philippe II, roi d'Eſpagne. Valere André dit que l'auteur envoya cet ouvrage en Eſpagne, & qu'il ignore quel uſage on en a fait. * Valere André, *bibliotheca belgica*, édition de 1739, tome II, pag. 610.

CHARLES (le cap de) Il y a deux caps de ce nom dans l'Amérique ſeptentrionale, l'un eſt ſur la côte de la nouvelle Bretagne, à l'entrée occidentale du détroit de Hudſon, vis-à-vis de l'iſle de Cumberland ; l'autre eſt ſur la côte de Virginie, à l'embouchure de la riviere de Cheſapeac, du côté du nord : il y en a encore un troiſiéme moins connu, à la pointe de l'iſle de Cumberland, qui joint la côte occidentale & méridionale de cette iſle. * Mati, *dict.*

CHARLESSTRAIGT, détroit de la mer du nord, qui eſt entre la pointe ſeptentrionale de l'iſle de Terreneuve, & l'orientale de la nouvelle Bretagne. Il porte le nom de Charles II, roi d'Angleterre. * Mati, *diction.*

CHARLES-TOWN, ou CARELSTOWN, ville que les Anglois ont bâtie dans la Barbade, une des Antilles, & à la quelle ils ont donné le nom du roi Charles II. * Mati, *diction.*

CHARLEVAL (Charles Faucon de Ris, ſeigneur de) étoit d'une ſi foible complexion, qu'on ne croyoit pas qu'il dût vivre ; cependant par ſon bon régime, il prolongea ſes jours juſqu'à quatre-vingts ans. La nature, qui lui avoit donné un corps ſi délicat & ſi bon tout enſemble, lui avoit formé l'eſprit de même. Il aima toute ſa vie les belles-lettres paſſionnément, & les poſſéda avec jalouſie, ne ſe communiquant pas facilement à tout le monde. Les gens de ſon temps les plus polis chériſſoient ſa perſonne, & recherchoient la douceur de ſon entretien ; la plupart lui ont donné des louanges. Sarrazin entr'autres, l'a immortaliſé, dans le fameux ſonnet d'Adam & d'Eve : Scarron, qui étoit ami particulier de M. de Charleval, diſoit, parlant de la délicateſſe de ſon eſprit & de ſon gout, que les muſes ne le nouriſſoient que de blanc-manger & d'eau de poulet. Il écrivoit poliment & avec beaucoup de fineſſe en vers & en proſe. Le recueil de ſes lettres & de ſes poéſies eſt tombé, après ſa mort qui arriva en 1688, entre les mains de M. le premier préſident de Ris ſon neveu ; mais ce magiſtrat n'a point voulu enrichir le public de ces ouvrages. * De Vigneul-Marville, *mélanges d'hiſtoire, &c. pag* 230. M. l'abbé Goujet, *bibliothéque françoiſe*, ou *hiſtoire de la littérature françoiſe*, tome XVIII.

CHARLE-VILLE, en anglois, *Charles-Town*, eſt la ville la plus ſeptentrionale du comté de Corcke dans la Mommonie en Irlande, ſur les frontieres du comté de Limerick. * *Diction. anglois.*

CHARLE-VILLE, en latin, *Carolopolis*, ville de France dans le Rhételois en Champagne, eſt ſituée

ſur la Meuſe, à quatre lieues au-deſſous de Sedan, entre Meſieres & Rocroi. C'étoit autrefois un bourg, dit *Arches*, où Charles de Gonzague, duc de Nevers & de Mantoue, fit bâtir une ville très-agréable, à laquelle il donna ſon nom, & qu'on a depuis fortifiée réguliérement. Vis-à-vis, de l'autre côté de la riviere, eſt ſitué le mont Olympe, où l'on voit les ruines d'un vieux château, qu'on croit avoir été un temple des païens. Le feu duc de Mantoue en étoit ſouverain; mais les portes, les murailles & le château du mont Olympe ſont au roi de France: on en a raſé les fortifications en 1686.

CHARLIER (Gilles) connu ſous le nom d'*Ægidius Carlerius*, né à Cambrai. Après avoir fait ſes études au collége de Navarre à Paris, & y avoir expliqué le maître des ſentences avec réputation, en 1414, il reçut le bonnet de docteur en théologie, & fut élu l'an 1431 doyen de l'égliſe de Cambrai. Il ſe trouva l'an 1433 au concile de Baſle, & il y répondit pendant quatre jours de ſuite au ſecond article des Bohémiens: *De peccatis publicè corrigendis*; nous avons ſon diſcours dans le III volume du recueil que Caniſius a publié ſous le titre d'*Antiquæ lectiones*. Il répondit depuis à diverſes conſultations qu'on donna en deux volumes; le premier intitulé *Sporta*, contient divers traités: *De conſervatione bonorum eccleſiæ, & defenſorum eccleſiæ, &c.* Il fut imprimé à Bruxelles l'an 1478. Le ſecond imprimé en 1479, & publié ſous le titre de *Sportula*, contient auſſi divers traités: *De electione Judæ proditoris: de hierarchia eccleſiaſtica: de reditibus ad vitam pro decimis: de imaginibus, &c.* Gilles Charlier vécut très-long-temps, & mourut doyen de la faculté de théologie de Paris, en 1472. * Le Mire, *in auct. de ſcript. eccl.* Valere André, *bibliotheca belg. &c.* Du Pin, *bibliothéque eccléſiaſtique, XV ſiécle.*

CHARLIER (Jean) connu ſous le nom de GERSON, docteur, chanoine & chancelier de l'égliſe & de l'univerſité de Paris, a été l'un des plus grands hommes de ſon temps. Il fut appellé *Gerſon*, du nom du village où il prit naiſſance dans la Champagne, au diocèſe de Reims, près de Rhetel, le 14 décembre de l'an 1363. Son pere s'appelloit *Arnoul* le Charlier, & ſa mere *Elizabeth* la Chardeniere d'Ailli. Il vint étudier à Paris au collége de Navarre. Après y avoir fait ſes humanités, il étudia la philoſophie ſous Pierre d'Ailli, depuis cardinal, & Gilles Deſchamps. Dans le temps qu'il n'étoit encore que bachelier, il fut choiſi en 1387, pour être du nombre des députés que l'univerſité envoya à Clément VII, ſur l'affaire de Jean de Monteſon. Il prit le bonnet de docteur en théologie de Paris l'an 1392, & fut nommé chancelier de l'égliſe & de l'univerſité de Paris, en la place de Pierre d'Ailli l'an 1395. Il s'aquitta des fonctions de cette charge, avec toute la ſageſſe poſſible, dans un temps très-difficile, où il avoit à ſe ménager entre les factions du duc d'Orléans & du duc de Bourgogne, & à prendre des meſures pour éteindre le ſchiſme des papes. Il fut un des députés qui furent envoyés en 1406, vers les papes Grégoire & Benoît. Après ſon retour, il compoſa quantité d'écrits, ſur les moyens d'éteindre le ſchiſme. Il aſſiſta en qualité de député de l'univerſité de Paris au concile de Piſe, & fut un de ceux qui contribuerent le plus à faire dépoſer les deux contendans, & à faire élire Alexandre V, qu'il congratula de ſon élection par une harangue ſolemnelle. Quand il fut de retour en France, il travailla à préparer les matieres qui devoient être traitées dans le concile général, dont celui de Piſe avoit ordonné la célébration; mais il ſe trouva peu de temps après impliqué dans la querelle du duc d'Orléans, parcequ'il témoigna publiquement les ſentimens d'indignation qu'il avoit contre l'action du duc de Bourgogne, qui avoit fait aſſaſſiner le duc d'Orléans. Les ſéditieux le chercherent pour le faire mourir, ou pour le mettre en priſon; il ſe ſauva, mais tous ſes meubles furent pillés: il étoit alors curé de S. Jean en Gréve depuis 1405. Quand cette tempête fut appaiſée, il combattit fortement le livre que Jean Petit avoit fait pour juſtifier le meurtre du duc d'Orléans, & les propoſitions qu'il y avoit avancées, & fit tant, qu'elles furent cenſurées par la faculté de théologie de Paris, & par l'évêque de cette ville, l'an 1414, & le livre condamné au feu. Il ſoutint fortement ces jugemens dans le concile de Conſtance, où il aſſiſta en qualité d'ambaſſadeur du roi de France, & de député de l'univerſité de Paris & de la province de Sens. Il eut la principale part à toutes les affaires de doctrine, & de diſcipline, qui furent traitées dans ce concile, & en fut comme l'ame & la langue. Après le concile de Conſtance, il n'oſa retourner directement en France, où le duc de Bourgogne lui auroit fait un mauvais parti: il s'arrêta quelque temps à Rathemberg en Baviere, déguiſé en pelerin; mais enfin il revint à Lyon auprès de ſon frere, prieur des céleſtins de cette ville. C'eſt mal-à-propos que Poſſevin & quelques autres ont confondu ces deux freres; le nom commun à tous les deux, a été la cauſe de cette erreur. Celui dont nous parlons vécut en ce lieu-là, dans la retraite & dans les exercices d'une vie humble & pénitente, inſtruiſant la jeuneſſe, & y mourut le douziéme de juillet de l'an 1429, âgé de 66 ans, & fut enterré dans l'égliſe de S. Laurent à Lyon, proche la collégiale de S. Paul, où l'on mit ſur ſon tombeau ces paroles qu'il répétoit ſouvent: *Faites pénitence, & croyez à l'évangile.* Le pere Méneſtrier, jéſuite, rapporte dans ſon *Plan d'une nouvelle hiſtoire de la ville de Lyon*, que le caveau où ce vertueux eccléſiaſtique avoit été enterré, ayant été ouvert en 1643, on y trouva ſon corps revêtu d'habits ſacerdotaux. M. Vernay, l'un des perpétuels de S. Paul, en fit une relation latine en forme d'éloge, ſous ce titre: *Joannes Charlerius de Gerſon in tumulo glorioſus.* Dans le ſeiziéme ſiécle il ſe déclara un parti conſidérable de ſavans, qui ont attribué à Gerſon le livre de l'imitation de Jeſus-Chriſt. Nous avons pluſieurs éditions des œuvres de ce grand homme; trois d'Allemagne; la premiere de l'an 1488, en trois parties; la ſeconde, de l'an 1499, en quatre parties; la troiſiéme, de l'an 1518, diviſée comme les précédentes: les dernieres éditions beaucoup plus achevées, ſont celles de Paris de l'an 1521, & 1605; l'une & l'autre en deux volumes. M. Du Pin, en a donné une depuis, beaucoup plus ample que les précédentes, imprimée à Amſterdam ſous le titre d'Anvers en 1706, en cinq tomes *in-folio*, dans laquelle les ouvrages de Gerſon ſont rangés dans un bel ordre. Le premier tome contient les œuvres dogmatiques touchant les dogmes de la religion; le deuxiéme, ce qui regarde la diſcipline & la police de l'égliſe; le troiſieme, les œuvres morales; le quatriéme, les commentaires ſur l'écriture, & d'autres œuvres ſur différens ſujets; & le dernier, tous les actes, piéces & monumens, qui concernent l'affaire de Jean Petit. On a mis à la tête de cette édition, un ouvrage intitulé *Gerſoniana*, qui contient l'hiſtoire eccléſiaſtique du temps de Gerſon; la vie de Gerſon, de Pierre d'Ailli, & des autres auteurs contemporains; le dénombrement & la critique de ſes écrits, avec une diſſertation ſur l'auteur du livre de l'imitation de Jeſus-Chriſt, & un ſommaire de toute la théologie de Gerſon. On trouve auſſi dans cette édition des traités de Pierre d'Ailli, de Jean de Courte-Cuiſſe & d'autres théologiens du temps de Gerſon, qui n'avoient point encore été publiés. Gerſon a été grand défenſeur de l'autorité du concile général, très-zelé pour la réforme, ſage & prudent dans ſa conduite, inflexible dans la défenſe de la vérité, & a joint à la ſcience théologique beaucoup de piété & de dévotion: les ouvrages qu'il a travaillés ſont aſſez bien écrits; mais il y en a pluſieurs qui ſont compoſés d'un ſtyle uſuel & négligé. * *Conſultez* auſſi l'hiſtoire de l'univerſité de Paris, Pierre Schottus, Trithême, Poſſevin, Bellarmin, le Mire, Sponde, la Croix du Maine, le

Le P. Colonia, *hiſt. litt. de la ville de Lyon*, tome II. Jean Bouchet s'eſt trompé, mettant ſa mort dans les annales d'Aquitaine, ſous l'an 1432. * Du Pin, *Gerſoniana*.

CHARLIEU, bourg du comté de Charolois en Bourgogne, dans le diocèſe de Mâcon. C'étoit autrefois une abbaye que les auteurs Latins ont nommée *Carilocus* & *Carus locus*, différente d'une autre de ce nom dans le diocèſe de Mâcon : ce n'eſt aujourd'hui qu'un prieuré conventuel. Anſcherie, archevêque de Lyon, Gerald de Mâcon ou plutôt Léobalde ſon ſucceſſeur, s'il eſt vrai que Gerald mourut l'an 912, & Odilard de ſaint Jean de Maurienne y célébrerent un concile l'an 926, pour eſſayer de rétablir les lieux ſaints, ruinés par les voleurs & les impies : on y ordonna de relever neuf égliſes. * *Tome IX, concil.*

CHARLOTTE, reine de France, fille de *Louis*, duc de Savoye, & d'*Anne* de Chypre, fut fiancée à *Frédéric* de Saxe ; mais ce mariage ne ſe conſomma point : elle épouſa *Louis* XI, alors dauphin, & eut en dot 200000 écus d'or, & 10000 écus d'or de douaire, aſſignés ſur les comtés de Valentinois & de Diois. Le roi eut trois fils d'elle, dont il ne reſta que CHARLES VIII ſon ſucceſſeur, & trois filles ; 1. *Louiſe*, morte en bas âge ; 2. *Anne*, mariée l'an 1474, à *Pierre*, ſire de Beaujeu ; 3. la B. *Jeanne* de France, épouſe de *Louis*, duc d'Orléans, ducheſſe de Berri, & fondatrice des religieuſes de l'Annonciade. Cette reine mourut ſur la fin de l'an 1483, & eſt enterrée dans l'égliſe de N. D. de Cleri, près d'Orléans, auprès du roi ſon époux.

CHARLOTTE DE BOURBON, reine de Chypre, étoit fille de *Jean* de Bourbon I du nom, comte de la Marche, & de *Catherine* de Vendôme. On aſſure que c'étoit une des plus belles, & des plus ſages princeſſes de ſon temps ; elle fut mariée le 2 août 1489, à *Jean* II du nom, roi de Chypre, où elle alla en 1411, & elle fut mere de *Jean* III, pere de *Charlotte*, qui ſuit.

CHARLOTTE, fille de JEAN III du nom, roi de Chypre, de Jéruſalem & d'Arménie, & d'*Hélène* Paléologue, fille de *Théodore*, deſpote de la Morée, étoit une princeſſe de grande piété. Elle fut 1°. mariée à *Jean* de Portugal, duc de Conimbre, fils de *Pierre*, auſſi duc de Conimbre, & d'*Iſabelle* d'Aragon ; mais ce prince étant mort peu après en 1457, elle épouſa 2°. *Louis*, duc de Savoye, comte de Genève, ſecond fils de *Louis*, duc de Savoye, & d'*Anne* de Chypre, ſœur de *Jean* III. Son pere mourut dans le temps qu'on traitoit de ce mariage, & elle fut couronnée à Nicoſie reine des trois royaumes en 1458. En revenant de l'égliſe, la haquenée ſur laquelle on l'avoit miſe s'étant cabrée, la couronne lui tomba de deſſus la tête ; ce qui fut pris pour un fâcheux augure : en effet, Jacques, bâtard, que le roi Jean avoit eu de Marie Patra, & qu'il avoit deſtiné à l'égliſe, en lui faiſant prendre l'ordre de ſoudiacre, prit les armes contr'elle, & par le ſecours du ſoudan Melec-Ella, la chaſſa du royaume. Ainſi cette princeſſe ayant perdu toute eſpérance de rentrer dans ſes états, après l'avoir tenté inutilement, ſe retira en Savoye, puis à Rome, où elle fit donation du royaume de Chypre à Charles, duc de Savoye, ſon neveu, en préſence du pape & de pluſieurs cardinaux. Elle mourut en cette même ville de paralyſie, l'an 1487. * Æneas Silvius, *en l'Aſie*, *c.* 98 & *l.* 7 *des comment.* Etienne de Luſignan, *hiſt. de Chypre*. Guichenon, *hiſt. de Savoye*, *&c.*

CHARLOTTE DE BOURBON, fille de *Louis* I, comte de Montpenſier, fut mariée en 1468, à *Wolfart* de Borſelle, ſeigneur de la Vere en Zélande.

CHARLOTTE DE BOURBON, fille de *Jean* II, comte de Vendôme, épouſa en 1489, *Engelbert* de Clèves, comte de Nevers ; & étant veuve ſe fit religieuſe à Frontevrauld, où elle mourut en 1520. Divers auteurs ont travaillé à ſon éloge.

CHARLOTTE DE BOURBON, fille de *Louis* II, duc de Montpenſier, fut abbeſſe de Jouare, d'où elle ſortit en 1572, pour ſe retirer en Allemagne chez Frédéric II, comte palatin du Rhin, où elle ſe fit calviniſte. Depuis, elle fut mariée à *Guillaume* de Naſſau, prince d'Orange. Elle fut tellement ſaiſie de peur, en apprenant que le prince ſon mari avoit été bleſſé par un certain Jean de Jauregui, qu'elle tomba dans une fièvre chaude, dont elle mourut à Anvers le 6 mai 1582.

CHARLOTTE, nom de pluſieurs autres princeſſes. *Voyez* l'article de leurs familles.

CHARLTON (Gautier) naquit à Septon-Mallet ou Septonmallet, dans le comté de Sommerſet, en Angleterre, le 2 de février 1619, de *Gautier* Charlton, recteur de l'égliſe de ce lieu. Il fut reçu au collége de la Magdeléne à Oxford l'an 1635, & il y fit de grands progrès dans la philoſophie, ſous la direction de Jean Wilkins, qui fut depuis évêque de Cheſter. Son cours fini, il ſe tourna du côté de la médecine, & fut reçu docteur en cette faculté, au mois de février 1642. Peu de temps après, le roi Charles I qui le connoiſſoit, le mit au nombre de ſes médecins ordinaires. Lorſque le parti de ce prince commença à avoir du deſſous, il ſe retira à Londres, où il pratiqua la médecine, & fut aggrégé au collége des médecins. Après le rétabliſſement du roi Charles II, il fut fait membre de la ſociété royale de Londres ; & le 30 ſeptembre 1689, on l'élut préſident du collége des médecins, dignité qu'il remplit juſqu'à l'année 1691. Il ſe retira enſuite dans l'iſle de Jerſey, où il étoit en 1695. On croit qu'il mourut peu de temps après ; du moins n'a-t-on plus entendu parler de lui depuis. Il a compoſé divers ouvrages ; mais le bibliothécaire d'Oxford prétend qu'ils ne lui ont pas couté beaucoup, les ayant tirés pour la plupart de différens auteurs. Ces ouvrages ſont : 1. *Spiritus Gorgonicus vi ſuâ ſaxipará exutus, ſive de cauſis, ſignis & ſanatione Lithiaſeos, diatriba*, à Leyde 1650, *in*-8°. 2. Les ténébres de l'athéiſme diſſipées par les lumieres de la nature. Traité phyſico-théologique en anglois, Londres 1651, *in*-4°. 3. Les femmes Ephéſiennes & Cimmériennes, ou deux exemples remarquables de la puiſſance de l'amour & de la force de l'eſprit, en anglois, à Londres 1653 & 1658, *in*-8°. 4. *Phyſiologia Epicuro-Gaſſendo-Charltoniana*, ou l'édifice de la ſcience naturelle, fondé ſur les plus anciennes hypothèſes des atômes, en anglois, 1654, *in-folio*. 5. L'immortalité de l'ame démontrée par des raiſons naturelles, en anglois, à Londres 1657, *in*-4°. 6. *Œconomia animalis, novis anatomicorum inventis, indeque deſumptis modernorum medicorum hypotheſibus phyſicis ſuperſtructa, & mechanicè explicata*, à Londres 1658, *in*-12 ; à Amſterdam 1659, *in*-12, à Leyde 1678, *in*-12, à la Haye 1681, *in*-12. On a joint à cette derniere édition *Guillielmi Cote de ſecretione animali cogitata*. 7. L'hiſtoire naturelle de la nutrition, de la vie, & du mouvement volontaire, contenant toutes les nouvelles découvertes des anatomiſtes, en anglois, à Londres 1658, *in*-4°. 8. *Exercitationes pathologicæ, in quibus morborum penè omnium natura, generatio & cauſæ ex novis anatomicorum inventis ſedulò inquiruntur*, à Londres 1660 & 1661, *in*-4°. 9. Le caractere de Charles II, roi d'Angleterre, en anglois, à Londres 1660, *in*-4°. 10. *Diſquiſitiones duæ anatomico-phyſicæ ; altera anatome pueri de cœlo tacti : altera de proprietatibus cerebri humani*, à Londres 1664, *in*-8°. 11. *Choræa Gigantum*, ou les plus fameuſes antiquités de la grande Bretagne, vulgairement appellées Stone-heng, qui ſe trouvent dans la plaine de Salisbury, rendues aux Danois, à Londres 1663, *in*-4°. 12. *Onomaſticon Zoicon, plerorumque animalium differentia & nomina propria pluribus linguis exponens, cui accedunt Mantiſſa anatomice, & quædam de variis foſſilium generibus*, à Londres 1668 & 1671, *in*-4°, & à Oxford 1677, *in-folio*. 13. Deux diſcours philoſophiques, 1°. touchant les différens eſprits des hommes, 2°. le myſtere

des cabaretiers, ou diſcours ſur les différens défauts du vin, & ſur les manieres d'y remédier, qui ſont à préſent en uſage, en anglois, à Londres 1668, 1675, 1692, *in*-8°. 14. *De ſcorbuto liber ſingularis : cui acceſſit epiphonema in medicaſtra*, à Londres 1671, *in*-8°, à Leyde 1672, *in*-12. 15. L'hiſtoire naturelle des paſſions, à Londres 1674, *in*-8°. 16. Recherches ſur la nature humaine, contenues en ſix leçons anatomiques, faites dans le nouveau théatre du collége royal des médecins de Londres, en anglois, à Londres 1680, *in*-4°. 17. *Oratio anniverſaria habita in theatro inclyti collegii medicorum Londinenſis, 5 auguſti* 1680, &c. à Londres 1680, *in*-4°. 18. Harmonie de la loi naturelle & de la loi divine poſitive, en anglois, à Londres 1682, *in*-8°. 19. Trois leçons anatomiques ſur le mouvement du ſang dans les veines & dans les artéres, ſur la ſtructure organique du cœur, ſur la cauſe efficiente du mouvement du cœur, à Londres 1683, *in*-4°, en anglois. 20. *Inquiſitio phyſica de cauſis catameniorum, & uteri rheumatiſmo, in qua probatur ſanguinem in animali fermenteſcere nunquam*, à Londres 1685, *in*-8°. 21. *Guilielmi ducis Novicaſtrenſis vita*, à Londres 1668, *in-folio*. C'eſt une traduction faite ſur l'original anglois, compoſé par Marguerite, ſeconde femme de ce duc. 22. Trois paradoxes ſur la cure magnétique des bleſſures, ſur la production du tartre dans le vin, ſur l'image de Dieu dans l'homme, en anglois, à Londres 1650, *in*-4°. C'eſt une traduction d'un écrit de Jean-Baptiſte Vanhelmont, de même que l'ouvrage ſuivant. 23. Les erreurs des médecins touchant les fluxions, appellées *deliramenta catarrhi*, à Londres 1650, *in*-4°. 24. La morale d'Epicure (tirée de divers auteurs) en anglois, à Londres 1655, *in*-4°. 25. La vie de Marcellus, traduite de Plutarque, en anglois, à Londres 1684, *in*-8°. * Antoine Wood, *Athenæ Oxonienſes*, tom. II. Les *mémoires* du pere Niceron, tom. XVIII, pag. 110 & ſuiv.

CHARMEL (Louis de Ligny, comte du) *cherchez* LIGNY.

CHARMES, bourg de Lorraine ſitué ſur la Moſelle, à neuf ou dix lieues au-deſſus de Toul. * Mati, *diction.*

CHARMES magiques, *voyez* PHYLACTERES.

CHARMIDAS, fils d'Euthys, capitaine Lacédémonien, fut envoyé dans l'iſle de Chypre ſous le régne d'Alcamene, roi de Sparte, vers la V olympiade, & 760 ans avant J. C. pour y calmer une ſédition qui s'y étoit élevée, ſelon Pauſanias, *in Lacon.* Diogène Laërce parle d'un CHARMIDAS dans *la vie de Socrate, au l.* 1, & Thucydide, *au l.* 1. Pline fait auſſi mention, (*au l.* 7, *c.* 24,) d'un CHARMIDAS ou CHARMADAS, dont la mémoire étoit excellente, le nom duquel quelques ſavans ſubſtituent à celui de Carnéade, que l'on trouve dans Cicéron, 1. *Tuſc.* & Quintilien, *l.* 11, *chap. de la mem.* Macrob. *Saturnal. l.* 7, *c.* 1.

CHARMIS, médecin de Marſeille, quitta les Gaules, où il s'étoit déja acquis quelque nom, & vint à Rome ſous l'empire de Néron, peu de temps après la mort de J. C. dans le deſſein de briller ſur un plus grand théatre : il ſe diſtingua en effet entre les autres médecins, en renverſant leurs ſyſtêmes. Il condamnoit entre autres les bains chauds, & ordonnoit à ſes malades des bains d'eau froide, même pendant les plus grandes rigueurs de l'hiver. « J'ai vu moi-même, dit à cette occaſion » Pline l'hiſtorien, qui vivoit du temps de Charmis, j'ai » vu des vieillards, hommes conſulaires, ſe ſoumettre » aveuglément aux bizares ordonnances de ce médecin, » & ſe faire gloire de prendre des bains froids dans la » plus grande rigueur de l'hiver. Séneque, ajoute Pline, » s'en faiſoit lui-même, avec toute ſa ſageſſe, une eſpéce » d'honneur ». Charmis, malgré ces bizareries, amaſſa néanmoins de grands biens dans ſa profeſſion, à ce qu'il paroît encore par Pline, & il faiſoit payer bien cher les ſoins qu'il prenoit de ſes malades. On aſſure que pour avoir ſollicité un homme de province pendant une maladie & une rechute qui la ſuivit, il en tira deux cens mille ſeſterces, ou vingt mille livres de notre monnoie. On ne connoît aucun écrit de ce médecin. * Pline, *liv.* 29. *Hiſt. littér. de la France, tom. I.*

CHARMUS, poëte de Syracuſe. C'étoit un homme de plaiſirs, & qui avoit coutume dans les feſtins, où il ſe trouvoit ſouvent, de chanter les mets qu'on y ſervoit. Ce fut pour cette raiſon que Cléarque, diſciple d'Ariſtote, ayant recueilli ſes poëſies, donna à ce recueil le titre de *Dipnologie*, c'eſt-à-dire, *diſcours de table.* Athénée rapporte que les habitans de Meſſine firent beaucoup d'honneur & d'amitié à Charmus, à cauſe des agrémens de ſon eſprit. * Raguſæ *elog. Siculor. &c.*

CHARNACE (Hercule-Girard, baron de) étoit fils de *Jacques-Girard* de Charnacé, conſeiller au parlement de Bretagne, & d'*Adrienne* Guyer. Il ſuivit le parti des armes, & ſe ſignala en diverſes occaſions. Il fut marié avec *Jeanne* de Maillé de Brézé, avec laquelle il ne vécut que quinze mois. Cette mort arrivée en 1620 lui cauſa tant de chagrin, qu'il en tomba dangereuſement malade. Son mal dégénéra en paralyſie, dont il fut affligé l'eſpace de trois ans. Il attribua ſa guériſon à un vœu qu'il avoit fait en l'honneur de la ſainte Vierge, pour l'accompliſſement duquel il donna 2000 liv. qui devoient être employées à conſtruire le grand autel de l'égliſe des carmes d'Angers. Se voyant entiérement gueri, il employa ſix ans à viſiter les diverſes cours de l'Europe, pour s'inſtruire des différens intérêts des princes. Le cardinal de Richelieu, connoiſſant ſon habileté, lui fit donner en 1628 l'ambaſſade de Suéde. Ses négociations auprès du grand Guſtave eurent tout l'effet qu'on pouvoit ſouhaiter. Il fit conclure le traité de Berwalde le 23 juin 1631, & fit paſſer les armes de Suéde en Allemagne. Il négocia auſſi en Danemarck, en Pologne, en Allemagne & en Hollande. Ce fut lui qui ſigna, le 25 avril 1634, le traité de la Haye, après lequel on jugea à propos de faire celui du 8 janvier de l'année ſuivante, ou M. de Charnacé intervint comme commiſſaire du roi. Par le traité de 1634, le roi s'étoit engagé de faire lever & d'entretenir, au ſervice des états, un régiment d'infanterie & une compagnie de cavalerie, dont le commandement fut donné à Charnacé, qui joignant les fonctions de colonel avec l'état d'ambaſſadeur, voulut ſe trouver au ſiége de Bréda, où il fut tué en 1637. Il fut fort regretté à la cour. Son corps fut apporté à Champigné en Anjou, où il repoſe avec celui de ſa femme, ſous un beau mauſolée. Son cœur eſt à Angers, dans l'égliſe des carmes, où l'on a mis une épitaphe qui marque ſa mort au premier de ſeptembre : on lui donne dans cette épitaphe les qualités de gentilhomme de la chambre, de conſeiller d'état, de maréchal de camp, & gouverneur des ville & château de Clermont en Ergone. * Mémoire manuſcrit de M. du Mabaret. Bayle parle auſſi de M. de Charnacé dans ſon *dictionnaire critique*, où il ſe contente preſque de copier ce qui s'en lit dans le traité de l'ambaſſadeur par Wicquefort.

CHARNAGE. Famille noble de S. Claude en Franche-Comté, qui a fait de bonnes alliances, & poſſédé les fiefs du Chatillonnois, & des Tours de Villars & de S. Lupicin.

GUILLAUME Charnage épouſa, par contrat du 28 janvier 1444, *Jacquette*, fille de *Jean* de Chatillon de Michaille, co-ſeigneur dudit lieu & du Chatillonnois, fils de *Nicod* de Chatillon, chevalier, ſeigneur de Cotaillou, Epercy, &c. Il acquit en 1447 la part que ſon beau-pere avoit dans la ſeigneurie, dite du Chatillonnois-Tiere, les villages d'Epercy, la Rixouſe, Arbens & Dortans.

PHILIPPE Charnage, ſieur du Chatillonnois, fils de *Guillaume* & de *Jacquette* de Chatillon, qualifié noble, dans ſon teſtament du 17 janvier 1496, nomme *Marguerite* ſa femme, ſans nom de famille, & inſtitue *Jean* ſon fils. Celui-ci épouſa une fille de la maiſon de Pérolier, ſuivant cette épitaphe, qui eſt au parvis de l'égliſe de S. Claude : *Cy git demoiſelle Jeanne Pérolier, à ſon vivant, femme de noble Jean Charnage, bachelier ès*

loix, ſieur du Chatillonnois.

CLAUDE Charnage *le Vieux*, leur fils, ſieur du Chatillonnois, grand-juge, adjoint en la grande judicature de S. Claude, étoit mort en 1560, ſuivant un traité du 27 novembre de la même année, fait entre *demoiſelle Fermne Bachod, veuve de noble Claude Charnage, nobles Claude & Pierre Charnage leurs enfans.* Fermne Bachod étoit de Varey en Bugey, d'une famille que François Bachod, mort évêque de Genève en 1568, a beaucoup illuſtrée.

PIERRE Charnage épouſa *Jeanne*, héritiere de *Claude* de la Tour, gentilhomme de nom & d'armes, ſieur de la Tour, & prévôt héréditaire de S. Lupicin. Il releva le nom & les armes de la Tour, fit bâtir des maiſons à S. Claude & à S. Lupicin, où il fit mettre les armes de la Tour, écartelées avec celles de Charnage; & la deviſe, *toujours en bon lieu*, pour marquer les bonnes alliances de ſa famille. Le pere Méneſtrier, jéſuite, a fait graver dans ſon traité de l'origine des quartiers, pag. 35, ceux d'une tombe du XIII ſiécle de la maiſon de la Tour S. Lupicin, pour la ſingularité de leur diſpoſition. *Pierre* Charnage *fut tige de la branche des* CHARNAGE *de la* TOUR, qui ont poſſédé les fiefs de ce nom à S. Lupicin & aux Villars, avec la prévôté héréditaire de S. Lupicin, juſqu'à l'extinction de cette branche, arrivée à la troiſiéme génération, par le décès de *Claude-François-Gaſpard* Charnage, ſieur de la Tour, arriere-petit-fils de Pierre, ſans enfans de ſon mariage avec *Marie-Angélique* Desbordes de Nercia.

CLAUDE Charnage le jeune, ſieur du Chatillonnois, frere aîné de *Pierre*, ſieur de la Tour, fut pere de *Cirice*, & celui-ci de *Jacques* & *Denys*, prêtres; de *Claude-Gaſpard* & *Henri*, morts ſans alliance; d'*Anne* & *Salomé*. *Henri* mourut profeſſeur en l'univerſité de Beſançon, & fut inhumé aux carmes de l'ancienne obſervance, où l'on voit ſon épitaphe.

FRANÇOIS-IGNACE Dunod de Charnage, écuyer, profeſſeur en la même univerſité de Beſançon, principal héritier de la branche aînée de Charnage, du chef de Salomé ſon aïeule paternelle, porte les armes de Charnage écartelées avec les ſiennes, & en a relevé le nom en vertu de lettres patentes données à Verſailles au mois de juillet 1737. Il ne l'a pas moins illuſtrée par ſes ouvrages, entr'autres par ceux qu'il a compoſés pour faire connoître l'hiſtoire de ſa province, tels que ſont, 1. l'*hiſtoire des Séquanois & de la province Sequanoiſe, des Bourguignons & du premier royaume de Bourgogne, de l'égliſe de Beſançon juſque dans le ſixiéme ſiécle; & des abbayes nobles du comté de Bourgogne, S. Claude*, (aujourd'hui évêché) *Baume, Gigny, Château-Chalon, Baume-lès-Dames, Lons-le-Saunier, Migette & Montigny, depuis leur fondation juſqu'à préſent*, à Dijon 1735, *in*-4°; 2. *Hiſtoire du ſecond royaume de Bourgogne, du comté de Bourgogne ſous les rois Carlovingiens, des troiſiéme & quatriéme royaumes de Bourgogne, & des comtes de Bourgogne, Montbeliard & Neufchâtel; avec une deſcription du comté de Bourgogne, & pluſieurs généalogies*, ſuite du volume précédent, à Dijon 1738, *in*-4°; 3. *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire du comté de Bourgogne, contenant l'idée générale de la nobleſſe & le nobiliaire dudit comté, l'hiſtoire des comtes de Bourgogne, des maiſons de Valois & d'Autriche; de l'adminiſtration de la juſtice, de ſon parlement, & de ſa réunion au royaume de France; l'hiſtoire de toutes les révolutions & faits remarquables arrivés en cette province juſqu'au temps préſent; & le cérémonial de la cour de Bourgogne*, avec figures. C'eſt de ce dernier ouvrage, pag. 250 & ſuivantes, que l'on a extrait la généalogie que l'on vient de rapporter. On aſſure que M. Dunod de Charnage a fait une hiſtoire littéraire de la Franche-Comté: il ſeroit à ſouhaiter que cet ouvrage, fait par une main ſi habile, fût donné au public.

CHARNI (Geoffroi de) chevalier, ſervit aux guerres de Languedoc & de Guienne en 1337, ſous Raoul, comte d'Eu, connétable de France, & en 1338, ſous ce même connétable, en Flandre, à Lille & à Tournai, & ſervit le duc de Normandie & le roi en toutes ſes guerres. Ayant fait une entrepriſe ſur la ville de Calais en décembre 1348, il y demeura priſonnier; mais ayant été mis à rançon, le roi lui fit donner douze mille écus d'or pour la payer, le 31 juillet 1351. Il fut établi lieutenant ou capitaine général des guerres de Picardie & des frontieres de Normandie; & pendant qu'il y demeura, il fit la viſite des places & forteresſes, & des frontieres de Flandre. Il fut auſſi envoyé en 1455 en Normandie, & la même année il fut choiſi pour porter l'oriflamme, & il lui fut aſſigné certaine ſomme, tant pour lui, que pour les gendarmes qu'il étoit obligé d'avoir pour l'aſſiſter en cet office. Il mourut à la journée de Poitiers, le 19 ſeptembre 1356; & ſes funérailles furent faites aux dépens du roi en l'égliſe des céleſtins de Paris.

Il deſcendoit de PONCE de Mont-ſaint-Jean, ſeigneur de Charni & de Chaſtel-Sanſei en partie, qui vivoit en 1212 & 1228, avec *Sybille* de Noyers, ſa femme, fille de *Clairembaut*, ſeigneur de Noyers, & d'*Alix* de Brienne, dont il eut HUGUES, qui ſuit; *Agnès*, mariée à *Hugues*, ſeigneur de Cuiſeau; & *Eliſabeth* de Charni, alliée, 1° au ſeigneur de Thil en Auxois: 2° à *Gaucher* de Saint-Florentin, ſeigneur de Paci en Tonnerrois.

II. HUGUES, ſeigneur de Charni, Boucei, &c. vivoit en 1252, avec *Mabile*, ſa femme, dont il eut JEAN, qui ſuit; & *Dreux* de Charni.

III. JEAN, ſeigneur de Charni, aſſiſta le duc de Bourgogne dans les guerres qu'il eut contre les Flamans, & vivoit en 1352; on le croit pere de DREUX, qui ſuit; & de GEOFROI, qui continua la poſtérité, *rapportée après celle de ſon frere aîné.*

IV. DREUX, ſeigneur de Charni, vivant en 1325, fut pere de *Guillemette*, dame de Charni, alliée à *Philippe*, ſeigneur de Jonvelle, dont *Agnès* de Jonvelle, dame de Charni, qui épouſa *Philibert*, ſeigneur de Baufremont.

IV. Geofroi de Charni, ſeigneur de Lirei, porte-oriflamme de France, *qui a donné lieu à cet article*, épouſa *Jeanne* de Vergi, dame de Montfort, de Savoiſi, &c. fille de *Guillaume*, ſeigneur de Mirebeau, & d'*Agnès* de Durnai, ſa ſeconde femme, dont il eut GEOFROI II du nom, qui ſuit.

V. GEOFROI de Charni, II du nom, ſeigneur de Montfort, Savoiſi, Lirei, commença à ſervir l'an 1362, ſous le comte de Tancarville, lieutenant du roi en Champagne, Bourgogne & Languedoc, étoit bailli de Caux en 1375, & de Mante en 1388, & vivoit encore en 1392. Il épouſa *Marguerite* de Poitiers, fille de *Charles*, ſeigneur de Saint-Vallier, & de *Simonne* de Meri, dont il eut pour fille unique *Marguerite* de Charni, dame de Montfort, Savoiſi, Lirei, &c. alliée, 1°. en 1400 à *Jean*, ſeigneur de Beaufremont & de Charni: 2°. à *Humbert*, ſeigneur de Villiers-Seyſſel*, comte de la Roche, morte le 7 octobre 1460. * Le pere Anſelme, &c.

CHAROLLES, ville principale ou capitale du comté de Charolois, eſt ſituée ſur une colline entre les rivieres d'Arconce & de Semence, à dix lieues de la Saône, quatre de la Loire, & dans un bon terrein. Le château des comtes de Charolois eſt ſur la hauteur, dans l'enceinte de la ville, qui n'a que 300 pas de long, & 250 de large. Mais dans ce petit eſpace, outre l'égliſe paroiſſiale de S. Nizier, qui eſt auſſi une collégiale fondée en 1524 par Jean de la Magdeléne, grand-prieur de Cluni, il y a un prieuré de l'ordre de S. Benoît, des couvens de religieux du tiers-ordre de S. François, de Clariſtes, Urbanites & de filles de la Viſitation, un collége, & un hôpital ſervi par des religieuſes. Il y a auſſi un bailliage, qui eſt le ſixiéme principal du parlement de Bourgogne, & qu'on appelle *le bailliage des cas royaux*; un bailliage du comté, qui reſſortit nûment au parlement; une châtellenie, ou juſtice ordinaire de la ville, reſſortiſ-

ſante au bailliage du Comté ; une juſtice ſeigneuriale des eaux & forêts, qui reſſortit à la table de marbre de Dijon, un grenier à ſel, & une ſubdélégation de l'intendance ; de ſorte qu'on y trouve preſque tout ce qu'on remarque dans les villes conſidérables. * Gareau, *deſcript. du gouvernement de Bourgogne.*

CHAROLOIS, premier comté de la province & des états de Bourgogne, & ſixiéme bailliage de la même province. Ce pays a onze lieues du nord au midi, ſur huit de large : il eſt limité à l'orient par le Châlonnois & le Mâconnois ; au midi, par le Máconnois & le Brionnois ; au couchant, par le Bourbonnois & les bailliages d'Autun & de Montcenis, & encore par celui de Montcenis au nord. Il eſt environné preſque de tous côtés de hautes montagnes : le dedans du pays eſt rempli de collines, & il n'y a que deux ou trois montagnes aſſez élevées. Il produit du froment, du ſeigle, des bois de haute futaye & des taillis ; il y a beaucoup d'étangs, dont le poiſſon eſt apporté à Paris, de même que les bois à bâtir & de merrain, par la riviere de Loire & le canal de Briare. Les bœufs gras qu'on y nourit, ſont diſtribués dans la même ville, & dans celles de Lyon & de Dijon. Outre Charolles, qui eſt la principale ville, il y a encore celle de Parai-le-Monial, les bourgs de Mont-ſaint-Vincent, Toulon-ſur-Arroux, Perreci & Digoin ; ces deux-ci renommés par leurs mines de fer. On a parlé de la tenue des états du comté à l'article de Bourgogne. Le Charolois devenant un pays ſéparé, fut d'abord une baronie du comté de Châlons, dont le domaine particulier étoit le même qu'aujourd'hui ; mais le comté de Châlons ayant été acquis en 1237 par Hugues IV, duc de Bourgogne, ce prince donna le Charolois, par ſon teſtament de l'an 1272, à ſa petite fille Béatrix, fille de Jean de Bourgogne, & d'Agnès de Bourbon. Cette inſtitution héréditaire fut confirmée par un traité du mois d'août de l'an 1279, paſſé par la médiation & en préſence de Philippe *le Hardi*, entre le duc Robert II & la même Béatrix, alors épouſe de Robert de France, tige de la maiſon de Bourbon ; & il fut accordé que le Charolois ſeroit tenu en fief du duc de Bourgogne & de ſes ſucceſſeurs, avec tous les honneurs qui appartiennent à comte & à baron. Jean, ſecond fils de Robert & de Béatrix, leur ſuccéda dans le comté de Charolois, & il ne laiſſa qu'une fille nommée *Béatrix*, alliée à Jean I, comte d'Armagnac, dont le fils Bernard d'Armagnac vendit le comté de Charolois à Philippe *le Hardi*, duc de Bourgogne. Ses ſucceſſeurs, ducs, le conſerverent, & en donnerent le titre à leurs fils aînés. Après la mort du dernier, Louis XI s'empara du Charolois, qu'il prétendoit réverſible à la couronne, de même que le duché de Bourgogne ; mais en 1492, Charles VIII le rendit à Philippe d'Autriche, pour le tenir en fief de la couronne, & depuis, il a continué d'appartenir à ſes deſcendans, rois d'Eſpagne, juſqu'en 1684, que le parlement de Bourgogne l'ayant diſcuté par décret ſur le roi Charles II, ce prince le vendit à Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, qui en reprit le fief entre les mains du roi de France. * Gareau, *deſcription du gouvernement de Bourgogne.*

CHARON ou CARON, divinité infernale, que les anciens païens conſidéroient comme le batelier des enfers, ou celui qui y paſſoit les ames, qui étoient obligées de payer une piéce de monnoie pour le paſſage du fleuve Lethé. C'eſt pour cette raiſon que certains peuples avoient coutume de mettre quelque piéce de monnoie dans la bouche des morts, afin qu'ils euſſent de quoi payer ce prétendu péage. Virgile (*l.* 6, *Æneid. v.* 298,) nous le dépeint fort vieux, mais d'une vieilleſſe verte & réſolue, & fort mélancolique, ayant une barbe négligée, fort touffue, avec un pan d'habit noué vers l'épaule.

Portitor has horrendus aquas & flumina ſervat
Terribili ſquallore Charon, cui plurima mento
Canities inculta jacet ; ſtant lumina flamma :
Sordidus ex humeris nodo dependet amictus.
Ipſe ratem conto ſubigit, velisque miniſtrat,
Et ferrugineâ ſubvectat corpora cymbâ,
Jam ſenior, ſed cruda Deo, viridiſque ſenectus.

Properce (*l.* 3, *eleg.* 17, *v.* 24,) en parle comme d'un vieillard d'une mine affreuſe, & d'un regard noir & farouche, qui conduit la barque fatale, dans laquelle chacun doit monter à ſon tour.

Scandenda eſt torvi publica cymba ſenis.

L'on en peut encore voir une belle deſcription en ſix vers dans Seneque le tragique (*in Hercul. fur. act.* 3, *v.* 765) & dans ſon Oedipe (*act.* 1, *v.* 166.) Euripide en parle auſſi dans ſon Alceſte. Tout le monde connoît l'agréable dialogue de Lucien, ſur la barque de Charon, traduit avec tous les ouvrages du même auteur par Perrot d'Ablancourt. Cette créance ridicule où étoient les anciens, qu'il falloit payer une piéce de monnoie à Charon, pour le paſſage du fleuve Lethé, peut avoir pour fondement, celui que lui donne Diodore de Sicile. Il dit qu'Orphée voyageant en Egypte, & ayant obſervé que les habitans d'une certaine ville enterroient les morts dans des tombeaux qu'ils avoient au-delà d'un lac, il fit accroire aux Grecs que Charon paſſoit les ames des morts aux enfers, parcequ'en langage égyptien les bateliers ſont nommés *charons*. Les ames de ceux à qui on n'avoit point donné la ſépulture, devoient errer cent ans le long du fleuve, afin qu'il les paſſât enſuite. * Diodore de Sicile, *l.* 1, *biblioth. Hiſp. c.* 92 ; & Marsham, *ad ſæc. IX.* Lucien, & tous les poëtes.

CHARON, hiſtorien, natif de Carthage, compoſa la vie des ſouverains qui avoient regné en Europe & en Aſie, & celles des hommes & des femmes illuſtres, en deux livres. C'eſt ce que nous aprenons de Suidas, qui parle d'un autre CHARON de Naucrate, auteur d'un traité des ſacrificateurs d'Egypte. Les curieux conſulteront Voſſius, *des hiſtoriens Grecs, liv.* 3, *p.* 342 ; *liv.* 4, *c.* 3, *p.* 442, *&c. c.* 13, *p.* 468.

CHARON, fils de *Pythoclès*, né à Lampſaque, écrivit une hiſtoire de Perſe en deux livres, qui ſont cités par Plutarque (*in Themiſt.*) & par Athenée, (*lib.* 9.) L'auteur de la deſcription des olympiades obſerve qu'il floriſſoit ſous la LXXV olympiade : en quoi il eſt conforme à Suidas, qui ajoute que l'ouvrage dont on vient de parler, étoit une hiſtoire de la guerre que Darius, & après lui Xerxès, avoient faite aux Grecs. Il avoit encore écrit une hiſtoire ou deſcription de l'Ethiopie, une autre de la Gréce en quatre livres, & une autre encore de la Lybie ou Afrique, deux livres touchant Lampſaque, quatre du territoire de la même ville, une chronique des Prytanées ou princes de Lacédémone, deux livres de l'origine des villes, trois livres touchant l'iſle de Créte où il rapportoit les loix de Minos, & une navigation au-delà des colonnes d'Hercule. Mais comme Suidas, qui donne la liſte de tous ces ouvrages, ne les avoit pas vus, on pouroit croire que la plupart ne furent que des parties détachées de l'hiſtoire des Perſes, où Charon ſe ſeroit donné la liberté de faire de longues digreſſions, telles qu'on en trouve dans les neuf livres d'Herodote, qui vécut peu après lui, ainſi que l'obſerve Denys d'Halicarnaſſe, (*epiſt. ad Pomp.*) C'eſt ſans contredit cet auteur que le ſcholiaſte d'Apollonius cite (*in lib.* 2.) en parlant des Bebryces ; mais le CHARON, ami du poëte qu'il commentoit, & dont il cite les commentaires hiſtoriques ſur ce même poëte ſur lequel il travailloit, eſt très-différent & plus moderne de près de deux ſiécles. Celui-ci pouroit être l'hiſtorien de Naucrate, dont Suidas dit qu'il avoit écrit une hiſtoire de ſa patrie, la ſuite des rois d'Egypte, celle des prêtres du même pays, avec ce qui étoit arrivé de plus remarquable de leur temps, & divers autres mémoires concernant l'hiſtoire d'Egypte. Le même grammairien parle d'un CHARON de Carthage, qui avoit écrit une hiſtoire des tyrans, les vies des hommes illuſtres en quatre livres, & quatre autres livres des

Digitized by Google

vies des femmes illuſtres. Conſultez ſur Charon de Lampſaque, un *mémoire* de M. l'abbé Séguin, imprimé au tome XIV des *mémoires de l'académie des inſcriptions & belles lettres, pag. 56 & ſuivantes.*

CHARON (Louis le) dit CHARONDAS, Pariſien, célebre avocat, qui vivoit ſur la fin du XVI ſiécle, a laiſſé divers ouvrages de belles lettres & de juriſprudence. Il mourut en 1617, âgé de plus de 80 ans. Il demeuroit à Clermont en Picardie. Il compoſa un panégyrique du roi Charles IX, & différens traités, comme, *de reſtituenda & in artem dirigenda juriſprudentia. De juriſdictione & imperio. Veriſimilium libri tres. Annotationes in leges antiquas, &c.* * Fortler, *in vit. juriſ.* Du Verdier & la Croix-du-Maine, *bibliothéque françoiſe.*

CHARON, *cherchez* CHARRON.

CHARONDAS, natif de la ville de Catane en Sicile, donna des loix aux habitans de la ville de Thurium, rebâtie par les Sibarites, dans la grande Gréce, comme nous l'apprenons de Diodore. Ces loix furent publiées l'an 444 avant J. C. ſous la LXXXIV olympiade. Diogène Laërce dit que Charondas étoit diſciple de Pythagore. Valere Maxime ajoute que ce légiſlateur voyant que les Thuriens étoient extrêmement mutins, ordonna pour empêcher les déſordres qui pouroient arriver dans leurs aſſemblées, que quiconque y viendroit armé, ſeroit tué ſur le champ. Un jour ſe trouvant obligé, à ſon retour de la campagne, de convoquer une aſſemblée, avec précipitation, il y porta ſon épée, ſans y prendre garde, & ſe l'enfonça dans le ſein, lorſqu'on lui eut fait remarquer qu'il avoit violé la loi. * Diodore, *l.* 12. Diogene, *l.* 8. Valere Maxime, *l.* 6, *c.* 5, *ex.* 14. Cicéron en fait auſſi mention, *de leg. l.* 3, *c.* 2.

CHAROPS, fils d'Eſchyle, ſuccéda à Alcméon, le dernier des Archontes perpétuels d'Athénes, & fut le premier qui ne tint cette magiſtrature ſouveraine, que dix ans. Euſebe en fait mention ſous la VI olympiade, l'an 754 avant J. C. Il devoit le faire ſous l'an 752.

CHAROST (duc de) de la maiſon de Bethune, *cherchez* BETHUNE.

CHARPENTIER (Pierre) de Toulouſe, juriſconſulte & avocat du roi au grand conſeil. Ses ouvrages ſont aſſez connus de ceux qui ſavent les affaires & l'hiſtoire du XVI ſiécle. Il étoit proteſtant, & s'étant échapé du maſſacre de la ſaint Barthelemi, il ſe ſauva à Strasbourg. * *Conſultez* la Croix-du-Maine, & du Verdier Vauprivas, *bibl. franç.*

CHARPENTIER (Jacques) médecin & profeſſeur royal en philoſophie, naquit à Clermont en Beauvoiſis, d'une famille honnête. Il fut élevé à Paris, où après ſes humanités, il s'attacha pendant cinq ans à l'étude de l'éloquence. Il paſſa enſuite à celle de la philoſophie, qu'il profeſſa au collége de Bourgogne avec tant de réputation, & un ſi prodigieux concours d'écoliers de toute nation, qu'une partie de la voie publique étoit remplie de ſes auditeurs, même dans les temps les plus fâcheux de l'année. Après avoir régenté la philoſophie pendant ſeize ans, il reprit ſes études de medecine, & fut admis avec honneur dans la faculté de Paris. Il devint depuis médecin du roi, & profeſſeur royal en philoſophie. Dans ce dernier poſte, il défendit, peut-être avec trop de chaleur, les ouvrages & la doctrine d'Ariſtote contre le fameux Pierre Ramus, qui prétendoit que la lecture de ce philoſophe étoit capable de jetter dans l'erreur. Charpentier avoit travaillé long-temps ſur cette philoſophie, qu'il a enrichie de commentaires & de notes ſavantes, dont on s'eſt ſervi depuis avec utilité dans les écoles. Cet habile homme étant tombé dans une mélancolie que rien ne put diſſiper, il mourut de phthiſie au mois de janvier 1574. Voyez ſon oraiſon funebre par Claude-Henri Gozzius, inſérée dans le recueil des vers qu'il fit à ſa louange. On y lit auſſi l'épitaphe qui fut compoſée pour lui.

CHARPENTIER (Hubert) prêtre, licencié en théologie de la maiſon de Sorbonne, étoit né à Coulommiers le 3 novembre 1575, comme le portent les regiſtres de cette égliſe. Il s'eſt rendu recommandable dans le ſiécle dernier par ſa grande piété, & par trois établiſſemens celébres qui ſubſiſtent encore. Son amour ſingulier pour Jeſus-Chriſt crucifié, & la perſuaſion où il étoit qu'il n'y a pas de dévotion plus ſolide que celle des fideles pour Jeſus-Chriſt en croix, ont donné lieu à ces établiſſemens, & au nom de *Prêtres du Calvaire*, que M. Charpentier & ſes aſſociés ont pris. La premiere maiſon de cette nouvelle ſociéte fut établie ſur la montagne de Betharam en Béarn; & le deſſein de M. Charpentier fut de contribuer par-là à rétablir dans ce pays la piété & l'exercice de la religion catholique, que les guerres & les héréſies y avoient preſque entiérement abolie. Louis XIII approuva ce deſſein, & confirma cet établiſſement par ſes lettres patentes données à Monceaux au mois d'août 1633. M. Charpentier eut auſſi la conſolation de voir que Dieu bénit ſes travaux en ce lieu, & qu'il y fit éclater ſa puiſſance & ſa miſéricorde par pluſieurs miracles, dont M. de Marca, alors préſident au parlement de Navarre, & depuis archevêque de Toulouſe, & nommé enſuite à l'archevêché de Paris, nous a laiſſé le récit, dans le livre intitulé: *Les merveilles opérées en la chapelle du Calvaire de Betharam*, ou *hiſtoire de N. D. de Betharam dans le Béarn*, à Barcelone en 1648, *in*-8°. Louis XIV, informé & touché de ces merveilles, dont il avoit fait faire l'examen, deſira de voir un pareil établiſſement ſur le Mont-Valérien, près de Paris, & donna plein pouvoir de le former à M. Charpentier, à qui il accorda à cet effet des lettres patentes, pour lui ſervir de titre & à ſa communauté, au mois de février 1650. Ces lettres furent enregiſtrées au parlement le 13 décembre de la même année. Les lettres patentes de Louis XIII peuvent auſſi être regardées comme un premier titre de cette maiſon, puiſque ce prince, en établiſſant la communauté de M. Charpentier à Betharam, lui permit de s'établir également dans tout ſon royaume, & deſira même qu'il vint s'établir particuliérement ſur le Mont-Valérien, ainſi qu'il eſt porté par ces mêmes lettres. M. de Gondi, premier archevêque de Paris, s'étoit uni en cela avec Louis XIII; & dès le 12 ſeptembre 1634, il avoit donné une permiſſion en forme à M. Charpentier *de faire conſtruire & bâtir une chapelle ſur ledit mont Valerien, & d'être ſupérieur d'icelle; comme auſſi de choiſir des prêtres juſqu'au nombre de treize au plus, pour être aſſociés avec lui, &c.* On fit des réglemens en 1638, qui furent également approuvés, & confirmés enſuite par les lettres patentes de 1650, vérifiées en parlement. Le troiſiéme établiſſement de M. Charpentier fut Notre-Dame de Garaiſon, à l'extrémité du diocèſe d'Auſch, du côté des monts Pyrénées. C'eſt auſſi un fameux pélerinage, dont la chapelle eſt deſſervie par un certain nombre d'eccléſiaſtiques, qui ont titre de *chapelains*. M. Charpentier mourut à Paris chez M. Loyſel, curé de S. Jean en Grève, le 10 décembre 1650, âgé de quatre-vingt cinq ans, & non de quatre-vingt neuf, comme le porte ſon épitaphe. Il avoit été ami particulier de M. du Verger de Haurane, abbé de S. Cyran, & de tout Port-Royal. Sa maiſon du mont Valérien fut troublée environ dix ans après ſa mort, par les religieux dominicains de la rue S. Honoré à Paris, qui, munis d'un ordre du roi du 8 avril 1661, qu'ils firent valoir, quoiqu'il eût été révoqué le lendemain, & fortifiés enſuite d'une ordonnance du cardinal de Retz, archevêque de Paris, mais donnée à Liége, hors du royaume, le 14 février 1662, vinrent prendre poſſeſſion de la maiſon du mont Valérien le 17 mars 1662, en chaſſerent ceux qui y étoient, & s'y établirent. Mais ces religieux en furent exclus peu de temps après, & la maiſon rétablie ſur le pied où elle étoit auparavant, & telle qu'elle ſubſiſte encore aujourd'hui. Le cœur de M. Charpentier fut porté à Betharam, & ſon corps au mont Valérien, où il repoſe au milieu de la nef. On ne ſera pas fâché de voir ici ſon épitaphe.

Digitized by Google

Adjacet huic altari ſacro
Qui ſuper manum Domini cecidit,
Qui ſemper abſcondi voluit,
HUBERTUS CARPENTARIUS,
Meldenſis Sacerdos, Sorbonæ ſocius.
Ubique, ex neceſſaria dilectione officioſus hoſpes,
Nullibi ex voluntaria paupertate peculiaris Dominus.
Domos tamen duas ad Pyrenæos erexit,
Quæ ſuo viciſſim inſtitutore ægrè caruerunt.
Timuit nempe Garaizonenſi, cùm diteſceret,
Deinde Betharanenſem pauperiorem ei prætulit,
Hanc poſtea amplificatam reliquit.
Tandem illuſtriſſimo archiepiſcopo Pariſienſi primo
JOANNI-FRANCISCO GONDIO,
Novum ſe dedit hujus loci cultorem:
Tranſtulit, quaſi ex Judæa, Calvariæ locum,
Et in eo crucem exaltavit.
Sapientem egit architectum
Qui in monte fundamenta poſuit.
Chriſto confixus hic commori debuerat,
Sed nihil interfuit ubi decederet à vita:
Et in ipſo votivæ ſolitudinis exilio
Ne relictum ſibi voluit eſſe deſiderium ſui.
Lutetiæ obiit in presbyterio ſancti Joannis,
In ejus quem diu amaverat paſtoris ſinu,
In unius Dei conſpectu quem ſemper coluerat.
Dignus planè immortali memoriâ
Qui nec vixit ſibi, nec ſibi mortuus eſt,
Qui quamdiu ſervavit animam, collaboravit evangelio,
Et quando afflavit, oravit,
Annos natus 89 *die* 16 *decembris* 1650.

* *Mém. du temps. Titres des prêtres du Calvaire*, in-4°. *Hiſt. de la ville de Paris, par* Félibien, *tome II, à la fin. Les lys du Val de Garaiſon, par* Molinier, *en* 1646, *&c. Factum pour les hermites du mont Valérien, par M.* Varet.

CHARPENTIER (François) doyen de l'académie françoiſe, naquit à Paris le 15 février 1620. Le génie aiſé & la vivacité qu'il fit paroître dans ſes premieres études, l'avoient fait deſtiner au barreau; mais quelques talens qu'il eût pour réuſſir dans cette profeſſion, l'amour des lettres ne lui permit pas de s'y engager. Il préféra le repos & le ſilence du cabinet à une vie tumultueuſe & agitée; & à l'étude des loix, la connoiſſance des langues & des bons auteurs de l'antiquité; mais il eut le bonheur de joindre au commerce de ces fameux anciens la familiarité de quelques-uns de nos illuſtres modernes, à qui il fut encore plus étroitement uni par la place qu'ils lui accorderent dans l'académie françoiſe en 1651. Ce n'étoit pas un médiocre avantage de faire partie de ce corps, dans le temps qu'il étoit animé de l'eſprit de ſes premiers inſtituteurs, & ſoutenu de leur préſence. M. Colbert, étant entré dans le miniſtere, & ayant conçu le deſſein de former, à l'imitation des voiſins de la France, une compagnie pour le commerce des Indes orientales, voulut d'abord donner à toute la France une idée avantageuſe de cet établiſſement, par un diſcours qu'on publia ſur ce ſujet; & il fut tellement ſatisfait de M. Charpentier, qui l'avoit compoſé par ſon ordre, qu'il le retint pour être d'une autre académie, qui ne faiſoit que de naître, & qu'on a connue depuis ſous le nom d'*Académie des inſcriptions & médailles*. Ce miniſtre, qui étoit devenu ſurintendant des bâtimens, étoit perſuadé, comme il diſoit lui-même, que dans cette charge, *il n'étoit pas ſeulement queſtion de mettre pierre ſur pierre, mais de porter les arts auſſi loin qu'il ſeroit poſſible*. Dans cette vûe il avoit marqué dans ſa maiſon des jours d'aſſemblée à quelques perſonnes de lettres, dont il vouloit prendre les avis, afin que dans les monumens publics qu'il ſe propoſoit de faire élever à la gloire du roi, le ſavoir fût joint à l'art, & que le bon gout s'y fît voir par-tout. Les langues ſavantes, que M. Charpentier poſſédoit très-bien, la profonde connoiſſance qu'il avoit de l'antiquité, & cette critique judicieuſe & ſure qui étoit le fruit de ſes veilles, le rendoient très-propre à concourir aux travaux de cette nouvelle académie; & c'eſt une juſtice que tout le monde lui rend, qu'il n'y a perſonne de ceux qui l'ont compoſée, qui ait plus contribué que lui au deſſein de cette belle ſuite de médailles, qu'on a frapées ſur les principaux événemens du régne de Louis XIV. Nous avons pluſieurs ouvrages de M. Charpentier, qui ont été favorablement reçus. Il compoſa d'abord *la vie de Socrate*, qu'il accompagna des *choſes mémorables de ce philoſophe*, traduites du grec de Xenophon, & qu'il publia en 1650. Il donna la traduction de la *Cyropédie* en 1659. Cet ouvrage fut réimprimé à Amſterdam en 1661. Il y a à la fin de cette traduction l'*éloge d'Agéſilaüs*, qui eſt encore de M. Charpentier. Il compoſa auſſi le *diſcours d'un fidéle ſujet du roi touchant l'établiſſement d'une compagnie françoiſe pour le commerce des Indes orientales, adreſſé à tous les François, en* 1664, & la *relation de cet établiſſement*, qu'il dédia au roi en 1665. Le parti qu'il prit dans une célébre diſpute, qui s'éleva pour ſavoir, ſi l'on feroit en France des monumens publics en latin & en françois, l'engagea à publier en 1676 *la défenſe de la langue françoiſe pour l'inſcription de l'arc de triomphe*; & ce volume fut ſuivi de deux autres en 1683, ſous le titre, *de l'excellence de la langue françoiſe*. Les *harangues* & *les diſcours* qu'il a prononcés à la tête de l'académie, ou dans les aſſemblées, ou dans ſes députations au roi, ſe trouvent dans les recueils de l'académie. On a auſſi de lui diverſes *poëſies*; ſavoir, *Louis, églogue royale*, en 1663. *Ode au roi*, en 1667. Verſion en vers du Pſ. 19 & du 50e. On a encore de lui un *Panégyrique du roi, ſur la paix*, en 1679. *Le voyage du Vallon tranquille, nouvelle hiſtorique*, en 1673; un *diſcours de l'excellence & de l'utilité des exercices académiques*, en 1695. M. Charpentier a procuré auſſi l'édition de pluſieurs ouvrages auſquels il a eu part, ſur quoi *voyez* le *Carpentariana*. Les ouvrages qu'il a laiſſés de ſa compoſition, & qui ne ſont pas encore imprimés, ne ſeroient pas moins agréables au public. C'eſt le reſte de la *traduction des œuvres de Xenophon*: une *diſſertation ſur la Cyropédie, pour juſtifier que l'hiſtoire de Cyrus, écrite par Xenophon, eſt une hiſtoire véritable. La rhétorique d'Ariſtote en françois, avec des commentaires. Trois comédies d'Ariſtophane*, en proſe françoiſe, *le Plutus, les nuées* & *les grenouilles*; un grand nombre *d'épigrammes de l'anthologie* & *de Martial* en vers françois: un traité de peinture, ſous le titre de *la peinture parlante, où il fait voir qu'il faut mettre des inſcriptions aux tableaux, & des noms aux portraits*, & pluſieurs autres petits ouvrages en proſe & en vers. On doit juger par-là combien il étoit laborieux. A l'égard du caractere de ſes ouvrages, on peut dire en général, qu'on y trouve par-tout de l'eſprit & de l'art, de la force & de l'érudition. On y remarque des traits d'éloquence dignes de la meilleure antiquité; & ceux qui connoiſſent les anciens ſentent, en liſant ſes écrits, qu'il avoit puiſé dans les bonnes ſources, & qu'il s'étoit formé ſur les grands modéles. Il avoit le corps robuſte & ſain, la voix mâle & forte, avec un certain air de confiance, & ſi on l'oſe dire, d'intrépidité. Il étoit naturellement éloquent, & parloit avec véhémence. De ſorte que lorſqu'il ſoutenoit un avis, & que ſon feu s'allumoit par la contradiction, il lui échapoit quelquefois des choſes plus belles encore, que tout ce qu'il a écrit de plus vif & de plus animé. Le diſcours qu'il donna au public *de l'excellence & de l'utilité des exercices académiques*, découvre aſſez quel étoit ſon zèle pour ces exercices. Mais ſon aſſiduité aux aſſemblées de l'académie l'a fait encore mieux voir. Il en a toujours ſoutenu les travaux & la réputation par ſon exemple, & nul autre académicien n'a parlé plus de fois à la tête de l'académie. Il finit ſa vie dans des ſentimens très-chrétiens le 22 avril 1702, âgé de 82 ans, 2 mois & 7 jours. * *Journal des ſavans de* 1702. XXXII Journal. Pelliſſon,

Digitized by Google

hiſtoire de l'académie. Carpentariana, ou remarques ſur différens ſujets, attribuées à M. Charpentier, en 1724.

CHARPENTIER (René) ſculpteur ordinaire du roi, de l'académie royale de peinture & de ſculpture, après s'être diſtingué dans ſon art, eſt mort à Paris le 15 mai 1723, n'étant âgé que de 43 ans. Il joignoit à beaucoup d'habileté une grande probité & une piété ſinguliere. Entre les ouvrages publics qu'il a faits à Paris, on eſtime particuliérement ce qu'il a fait dans l'égliſe de S. Roch, ſa paroiſſe, ſous la chapelle de la Vierge; le tombeau de M. le comte de Rangony, ſeigneur Italien; l'autel du chœur au-deſſous de la chaſſe de S. Roch; & la roſe qui eſt au-deſſus du ſanctuaire, & qu'il finit ſeulement quatorze heures avant que de mourir. M. le duc d'Antin & M. de Coſte, qui l'avoient chargé de tout le nouveau bâtiment de cette paroiſſe, ordonnerent que l'on ſuivroit ſes deſſins pour la ſculpture du chœur. M. Charpentier ſavoit le deſſin en perfection; il peignoit même, & l'on a trouvé chez lui après ſa mort des tableaux de ſa façon. M. de Coſte a envoyé ſes deſſins à l'académie de peinture & ſculpture. * *Mémoires du temps. Mercure de ſeptembre* 1723.

CHARPY (Nicolas) *cherchez* SAINTE-CROIX (Nicolas Charpy de)

CHARRETIER, *cherchez* CHARTIER.

CHARRON (Pierre) chantre & théologal de Condom, célébre par ſes ouvrages, docteur en droit à Bourges, & avocat au parlement de Paris, né à Paris en 1541, étudia ès droits à Orléans & à Bourges, où il reçut le bonnet de docteur. Quelque temps après il vint à Paris, où il ſe fit recevoir avocat, dont il exerça la fonction pendant cinq ans. Il tourna enſuite ſes vûes d'un autre côté, & s'appliqua à l'étude de la théologie; il y réuſſit en peu de temps, ſe donna tout entier à la prédication, & s'y diſtingua tellement, que quelques évêques de France s'empreſſerent fort à lui donner de l'emploi. Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, l'emmena avec lui à Saintes, à Bourdeaux, & dans preſque toutes les villes du Languedoc & de la Gaſcogne. Il poſſéda pluſieurs bénéfices conſidérables. Car on lui donna ſucceſſivement la théologale de Bazas, d'Acqs, de Leitoure, d'Agen, de Cahors & de Condom; il fut chanoine & écolâtre de Bourdeaux, puis chantre de la cathédrale de Condom. Il ſuivit le cardinal d'Armagnac dans ſa légation d'Avignon. Après une abſence de 15 ou de 18 ans, il revint à Paris. L'amour qu'il avoit pour la retraite lui fit former la réſolution de ſe faire chartreux. Le prieur de la chartreuſe de Paris ne voulut pas le recevoir à cauſe de ſon âge (il avoit déja 47 ans.) Ce refus ne le rebuta point, il ſe préſenta aux céleſtins, qui lui firent la même difficulté; ainſi il réſolut de finir ſa vie dans l'état de prêtre ſéculier. Il alla enſuite à Angers, où il prêcha le carême en 1589, d'où il alla à Bourdeaux, où il publia ſon livre des trois vérités en 1594. Ce qui engagea l'évêque de Cahors de le faire ſon grand vicaire, & de lui donner la théologale de ſon égliſe. Il fut député à l'aſſemblée du clergé, qui ſe tint à Paris en 1595, dont il fut élu ſecrétaire. Il publia pluſieurs ouvrages à Cahors, entr'autres les trois livres de la ſageſſe. Quelque temps après il donna un recueil de ſes *diſcours chrétiens*. Il revint à Paris en 1603, pour remercier l'évêque de Boulogne de l'offre qu'il lui avoit faite d'un bénéfice conſidérable. Charron mourut ſubitement à Paris le 16 novembre 1603. Il avoit fait l'année précédente ſon teſtament, par lequel il laiſſoit le revenu de 6000 livres pour quatre pauvres écoliers, & pour un pareil nombre de filles. C'étoit un homme ſage, bon, craignant Dieu, qui avoit beaucoup de zèle. Balzac diſoit que Charron dans ſon livre de la ſageſſe, n'avoit été que le copiſte de M. Du Vair & de Michel de Montagne, juſqu'à ſe ſervir de leurs propres paroles. Chanet, médecin, a fait un livre intitulé, *conſidération ſur la ſageſſe de Charron*, dans lequel il attaque avec beaucoup de véhémence la doctrine & les ſentimens d'un homme qui n'étoit plus en état de ſe défendre. Scipion Dupleix s'emporte contre lui, à ſon ordinaire; & le P. Garaſſe a dit auſſi beaucoup de mal de Charron, qu'il fait paſſer pour le patriarche des eſprits forts de ſon ſiécle; mais cela n'a pas empêché que beaucoup de gens d'eſprit & de probité ne ſe ſoient déclarés pour Charron, entr'autres Gabriel Naudé, qui, dans ſa *bibliographie*, témoigne qu'il eſtimoit cet auteur, juſqu'à le préférer à Socrate.* Eloge de Pierre Charron. Bayle, *ſeconde édit. du dict. crit.*

CHARROUX, en latin *Karroſium* ou *Carroſum*, ancienne abbaye dans le haut Poitou, non loin du Berri. * Du Chêne, *antiq. des villes de France, c. 5, du pays de Poitou.*

Conciles de Charroux.

Le premier, auquel préſida Gombaut, archevêque de Bourdeaux, fut tenu l'an 989 (*tome IX conc.*) Le ſecond fut célébré l'an 1028, par les évêques & les abbés, à la ſollicitation de Guillaume, comte d'Aquitaine, afin de confondre les Manichéens, qui répandoient leurs erreurs dangereuſes. La chronique du monaſtere de Maillezais parle d'un troiſiéme concile ſous l'an 1082, & fait en même temps mention d'un certain moine de Corneri, nommé Litier, qui durant dix ans ne but ni vin ni eau, ſinon à la meſſe. On en met encore un autre tenu l'an 1186, par Henri, légat du ſaint ſiége, du temps d'Urbain II.

CHARSENA, ſeigneur de Perſe de la cour d'Aſſuérus, fut un de ceux qui approchoient le plus près de ſa perſonne, & qui lui conſeillerent de répudier Vaſthi pour ſa déſobéiſſance. * *Eſther, l.* 14.

CHARSIGNÉ (Jean-Baptiſte PIÉDOUE, écuyer, ſeigneur de) l'un des trente de l'académie de Caen, neveu de feu M. Huet, ancien évêque d'Avranches, naquit à Caen en 1658, & fit ſes études à Paris. Après être ſorti du collége, ayant pris le parti des armes, il fut fait en 1688, lieutenant d'une compagnie dans le régiment de Fonténey, & quelques mois après il devint capitaine de la même compagnie. Après cinq ou ſix campagnes, où il s'étoit fait eſtimer & aimer de ſes ſupérieurs comme de ſes égaux, il quitta le ſervice & ſe conſacra au barreau. Il fut revêtu en 1695 de la charge de procureur du roi au bureau des finances de Caen; & dans ce poſte il montra toujours beaucoup de droiture & de déſintéreſſement, un grand amour pour la paix, & le talent le plus rare pour concilier les cœurs, appaiſer les différends & renouer des amitiés rompues. Il avoit l'eſprit naturellement vif & juſte; & l'étude de cette philoſophie nette & ſolide, qui tend à former le jugement, avoit perfectionné en lui le talent qu'il avoit reçu de ſaiſir le vrai. Au premier coup d'œil il démêloit dans un ouvrage des ſophiſmes qui auroient ébloui le commun des ſavans. Cette juſteſſe d'eſprit éclatoit ſur-tout dans ſes diſſertations philoſophiques, & l'on regréte que ſa modeſtie ait privé le public de celles qu'il a faites ſur la peſanteur de l'air, ſur la fumée, &c. On eſpere que ceux qui en ſont dépoſitaires ne les enſeveliront point dans l'oubli. M. de Charſigné avoit joint à l'étude de la philoſophie celle des hiſtoriens & des poëtes, & il avoit retenu tout ce qu'il y a de plus remarquable dans les uns & dans les autres. Sur la chronologie, les époques lui revenoient ſi facilement à la mémoire, que l'on eût dit que les choſes ſe fuſſent paſſées de ſon temps. Verſé dans la belle antiquité, il a ſouvent fait part à l'ancienne académie de Caen des richeſſes de ſon eſprit. Il a été quelque temps directeur de cette académie; & ce poſte lui fourniſſant l'occaſion de paroître tel qu'il étoit, on l'écoutoit toujours avec autant de ſatisfaction que d'utilité. La poëſie, même la poëſie galante, l'amuſoit auſſi quelquefois, & l'on aſſure que ſes amis poſſedent en ce genre pluſieurs piéces où brillent l'eſprit & la délicateſſe. La religion les lui a fait ſupprimer autant qu'il a pu; & ne prenant plus conſeil que

Digitized by Google

d'elle, il en a ſuivi exactement les maximes, & il eſt mort dans les ſentimens qu'elle inſpire, le 12 avril 1735, à l'âge de 76 ans, 5 mois. Il avoit épouſé mademoiſelle de Cauvigni Clinchamp, dont il a laiſſé deux fils & deux filles. * Extrait de ſon éloge compoſé par M. du Touchet, ſecrétaire de l'académie de Caen, & imprimé dans les *nouvelles littéraires de Caen* pour l'année 1744, page 342 & ſuivantes.

CHARTIER (ALAIN) né à Bayeux, auſſi-bien que ſes deux freres, qui ſuivent, ſecrétaire des rois Charles VI & Charles VII, l'un des plus habiles perſonnages de ſon temps, floriſſoit vers l'an 1430 & 1432. Il compoſa pluſieurs ouvrages en proſe & en vers, comme *le bréviaire des nobles*, & d'autres piéces qu'on a depuis recueillies dans un volume, & qu'on a imprimées en 1526, puis en 1583. André Du Chêne a fait imprimer quelque choſe de lui; & dans le recueil qu'il nous a donné des hiſtoriens François, il aſſure que l'hiſtoire de Charles VI & Charles VII, qu'il lui avoit attribuée, eſt de Berri, premier héraut du roi Charles VII. En effet, ceux qui ont lu les ouvrages d'Alain Chartier, avoueront ſans peine, que celui-ci ne peut être d'un auteur ſi judicieux en tout ce qu'il a écrit, & ſi élégant dans ſon ſtyle, pour le ſiécle dans lequel il vivoit. Cependant Du Chêne s'eſt encore trompé; cette hiſtoire n'eſt pas de Berri, mais de Gilles de Bouvier. Gilles Corrozet, qui a écrit les diſcours mémorables des perſonnes de qualité, rapporte que Marguerite d'Ecoſſe, premiere femme du dauphin de France, depuis roi Louis XI du nom, paſſant dans une ſale du Louvre, où elle vit Alain endormi ſur une chaiſe, s'approcha de lui & le baiſa. Cette action ſurprit les ſeigneurs de la ſuite de cette dame, qui ne purent s'empêcher de lui dire, qu'ils s'étonnoient qu'elle eût voulu appliquer la bouche ſur celle d'un homme auſſi laid qu'Alain: la princeſſe répondit en riant, *qu'elle n'avoit pas baiſé l'homme, mais la bouche qui avoit prononcé tant de belles choſes*; ce qui marque l'eſtime qu'elle faiſoit de ce ſavant perſonnage. Nous avons les poéſies françoiſes de cet auteur, & elles ſont la ſeconde partie de ſes œuvres, publiées par M. Du Chêne le pere, l'an 1617, *in*-4°, où il y a beaucoup de piéces inſérées ſous ſon nom parmi les ſiennes, qu'on lui a attribuées mal-à-propos, dès le temps même de Clément Marot, qui nomme entr'autres *la contre-danſe ſans merci; l'hôpital d'amour; la plainte de S. Valentin; & la paſtourelle de Granſon*. Il dit que ce ſont des ouvrages tout-à-fait indignes de ſon nom: on pouroit y ajouter encore le *parlement d'amours*, & *le dialogue d'un amoureux & de ſa dame*. Après tout, Chartier n'a jamais dû paſſer pour un fort excellent poëte, quoique perſonne n'eût encore mieux fait que lui juſqu'alors pour les vers françois: il ne manquoit pourtant pas de génie, & l'on dit qu'il étoit l'homme de ſon temps qui parloit le mieux. Il faiſoit même en partie l'ornement de la cour de Charles VII, où il s'étoit acquis une grande réputation de ſavoir & d'éloquence, mais Alain réuſſiſſoit mieux en proſe qu'en vers; & s'il a été appellé le *pere de l'éloquence françoiſe*, c'eſt plutôt pour ſon *Curial*, & pour ſon traité de l'*eſpérance*, qui eſt le meilleur de tous ceux qu'il a faits, que pour ſes poéſies, qui ſont obſcures & ennuyeuſes. * La Croix-du-Maine & du Verdier Vauprivas, *bibl. franç.* Du Chêne, Gilles Corrozet, &c. Clément Marot, *épître à Etienne Dolet du 31 juillet* 1538, citée par Du Chêne, *dans ſes notes ſur Al. Chart. page* 867. Enguerrand de Monſtrelet, *hiſt. de France* & les auteurs de l'*hiſt. de Charles VII.* Jean Bouchet, *annales d'Aquitaine, & épit.* 13 *de famil.* Etienne Paſquier, *l.* 5 *des recherches.* Baillet, *jugemens des ſavans ſur les poëtes, tome VII, page* 40. La Thaumaſſiere, *hiſt. du Berri, l.* 1, *c.* 97.

CHARTIER (Jean) moine de S. Benoît, auteur des grandes chroniques de S. Denys en France, frere d'Alain Chartier, dont nous venons de parler, & de Guillaume Chartier, évêque de Paris, vivoit en 1430. Nous avons ſon ouvrage en trois volumes ſous ce titre, *Les grandes chroniques de France, vulgairement appellées chroniques de S. Denys, rédigées en françois, depuis Faramond, juſqu'au décès de Charles VII, roi de France, par Jean Chartier, moine de l'abbaye de S. Denys, & depuis additionnées juſqu'au trépas de Louis XII.* Cet ouvrage a encore le titre de *mer* & *chronique des hiſtoires de France*. Cependant on prétend avec raiſon, que Jean Chartier n'eſt pas le ſeul qui ait travaillé à cette hiſtoire, mais que ce ſont des recueils que divers religieux de S. Denys avoient faits, & qu'il ſe donna la peine de réduire en un même corps.

CHARTIER (Guillaume) évêque de Paris, frere des précédens, & auſſi né à Bayeux, fut fait évêque en 1447. Il ordonna qu'on célébreroit la fête de ſainte Geneviéve, patrone de Paris, & s'employa avec grand ſoin pour le bien de ſon égliſe. Charles de France, duc de Berri, frere du roi Louis XI, & quelques autres grands du royaume, ayant fait une ligue qu'ils nommoient *du bien public*, s'avancerent pour prendre Paris. Le prélat, qui étoit fort zélé pour le bien de l'état, s'efforça de calmer les eſprits révoltés, & s'aboucha avec le duc de Berri: cette conférence déplut fort au roi, qui lui en témoigna ſon reſſentiment dans toutes les occaſions. Chartier fut nommé par le pape Paul II, pour aſſiſter avec Thomas de Courcelles, doyen de Paris, à une aſſemblée faite l'an 1468 à Tours, pour la réforme de l'ordre de Fontevrault. Il mourut l'an 1472, au retour d'une proceſſion faite le premier jour de mai; on ſoupçonna ſes ennemis d'avoir contribué à ſa mort. * Paul Emile, *dans Louis XI.* Sainte-Marthe, *dans la France chrétienne, tome I, page* 258.

CHARTIER (Matthieu) ſeigneur d'Allainville, hiſtoriographe & ſecrétaire du roi, l'un des fameux avocats du XVI ſiécle, laiſſa un fils de même nom, conſeiller au parlement de Paris, & gendre de *François* de Montholon, garde des ſceaux; car il épouſa en 1543 *Marie* de Montholon.

☞ CHARTIER (François & Pierre le) freres, & tous deux prêtres de l'Oratoire, étoient de Vire. Ils quitterent l'un & l'autre la maiſon de l'Oratoire, & revinrent dans leur pays. François fut pourvu de la charge de principal du collége de Bayeux, après Jean Maſſon. Sa collation eſt du 2 mai 1681; mais il s'en démit en 1685, pour prendre un canonicat qui lui fut donné dans la cathédrale de cette ville. Il cultiva beaucoup les belles lettres, comme on peut en juger par pluſieurs piéces en vers & en proſe qu'il a compoſées, & qui ont mérité l'approbation des connoiſſeurs. Il mourut à Bayeux en 1701. Pierre le Chartier, ſon frere, au ſortir de l'Oratoire, devint curé de Boutigni, enſuite chanoine de Grizy à Bayeux, & principal du collége à la place de ſon frere. Il a auſſi compoſé pluſieurs piéces de poéſies & d'éloquence, qui ont été fort eſtimées. Il mourut à Bayeux en 1690. * *Mém. mſſ.* de M. Beziers, de Bayeux.

CHARTIER (René) docteur en médecine, étoit de Vendôme. Il fut profeſſeur royal à Paris dans le XVII ſiécle, & médecin du roi. Comme il avoit une grande connoiſſance de la langue grecque & de la ſcience néceſſaire à ſa profeſſion, il entreprit de revoir ſur les manuſcrits & les éditions imprimées, les ouvrages d'Hippocrate & de Galien, les corrigea, les arrangea ſous des titres communs, afin qu'on vît d'un coup d'œil tout ce qui concerne la même matiere, y plaça tout ce qu'il put découvrir de nouvelles piéces, & fit imprimer le tout en grec & en latin. Cette édition, faite à Paris & achevée en 1679, comprend treize tomes en neuf volumes *in-folio*. Les trois derniers tomes furent donnés par meſſieurs Blondel & le Moine, auſſi médecins de la faculté de Paris. Chartier étoit mort après l'impreſſion du dixiéme tome. * Fabricius, *bibliotheca græca*, lib. VI, cap. 24 & lib. IV, cap. 17.

CHARTIER (Jean le) prêtre, curé de S. Ouen du Breuil, ancien recteur de l'univerſité de Caen, membre de l'académie de cette ville, naquit de parens pauvres, mais diſtingués par leur probité, à Saint-Martin des

Digitized by Google

des Beſaces ; à quelques lieues de Caen, en l'année 1667. Jacques Lair, célébre profeſſeur de rhétorique au collége du Bois de l'univerſité de Caen, ayant eu lieu de connoître les heureuſes diſpoſitions de ce jeune homme, entreprit de les cultiver lui-même, & ce diſciple lui fit l'honneur qu'il pouvoit ſouhaiter. Sous la direction d'un maître auſſi habile que l'étoit M. Lair, M. le Chartier devint un vrai ſavant, pour qui l'érudition grecque & latine n'eut preſque rien de caché. Appellé à l'état eccléſiaſtique, il ſe ſervit de la connoiſſance qu'il avoit acquiſe des langues ſavantes pour ſe familiariſer avec l'écriture ſainte & avec les peres & les conciles, & il devint un théologien auſſi parfait qu'il étoit bon humaniſte. Modeſte avec tant de ſavoir, il ne ſongeoit point à ſe produire, lorſqu'on l'arracha de ſon cabinet pour le faire profeſſeur d'humanités au collége du Bois de l'univerſité de Caen. Le public eut cette obligation à M. Malouin, alors principal de ce collége. Dans la ſuite on lui donna la chaire royale de grec, après la mort de M. Marin le Verrier. Ce fut l'univerſité qui demanda elle-même M. le Chartier pour remplir cette chaire, ne connoiſſant perſonne qui fût plus digne de l'occuper. M. Foucault, intendant de Caen, lui aſſigna vers le même temps une place à l'académie, & ce nouveau grade donna lieu à M. le Chartier de donner ſouvent des preuves de ſa profonde érudition. On cite entr'autres ſa *Diſſertation ſur la vraie cauſe de l'exil d'Ovide*, où l'on voit, ajoute-t-on, un écrivain qui poſſéde à fond l'hiſtoire ancienne & les auteurs de la bonne latinité. On parle encore d'une autre diſſertation ſur ces mots : *Tabernaculum vitio capere*, mais que nous ne connoiſſons pas plus que la premiere. M. le Chartier étoit curé de S. Ouen du Breuil, lorſqu'il fit cette ſeconde diſſertation, & on la donne comme une preuve que les fonctions paſtorales ne l'empêcherent point de continuer à cultiver les belles-lettres. Ceux qui l'ont connu aſſurent qu'il avoit toutes les qualités que S. Paul exige des vrais paſteurs : à beaucoup de lumiere il joignoit un zèle toujours bien placé, un grand déſintéreſſement, une humilité profonde, une vigilance aſſidue, un amour efficace pour les pauvres. Il mourut au milieu des regrets de ſes paroiſſiens & de ſes amis, le premier novembre 1737, âgé de 70 ans. * Extrait de ſon éloge par M. du Touchet, lu dans une aſſemblée de l'académie de Caen, le 17 avril 1738, & imprimé dans les *nouvelles littéraires de Caen* pour l'année 1744, *in*-8°, page 442 & ſuivantes.

CHARTRES ſur l'Eure, *Carnutum* ou *Autricum Carnutum*, ville de France dans la Beauſſe, & capitale du pays Chartrain, avec préſidial & évêché, autrefois ſuffragant de Sens, & maintenant de Paris, depuis l'an 1622. Cette ville eſt ſi ancienne, que des auteurs ont cru, mais trop légérement, que les *Gomérites*, envoyés pour peupler la Gaule, peu après Noë, en jetterent les premiers fondemens : il y en a d'autres qui aſſurent que les *Druides* & les *Saronides*, du temps des anciens Gaulois, la bâtirent, & y prédirent que J. C. naîtroit d'une mere Vierge. Priſcus, gouverneur pour les Romains, éleva, dit-on, un temple à la gloire de cette fille fortunée, qui devoit enfanter ſans violer ſa pureté, avec cette inſcription : *A la Vierge qui doit enfanter.* Mais ſans entrer dans ces diſcuſſions, ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que les peuples de cette contrée firent courageuſement tête aux Romains, pour conſerver leur liberté, & qu'ils entrerent enſuite dans leur alliance, lorſque Céſar les eut ſoumis. Rollon chef des Normans, aſſiégea Chartres l'an 911. Elle fut preſque toute brulée l'an 1019. Les proteſtans l'aſſiégerent inutilement dans le XVI ſiécle en 1568, ſous le régne de Charles IX, & elle ſuivit depuis le parti de la ligue ; mais le roi Henri *le Grand* la prit l'an 1591, & s'y fit ſacrer, dans le temps que la ville de Reims perſiſtoit encore dans la rebellion. Chartres, qui eſt la capitale de la Beauſſe, eſt ſituée ſur l'extrémité d'une grande plaine, & s'étend ſur une vallée aſſez difficile à deſcendre : la riviere d'Eure la ſépare d'une autre partie de la ville, qui eſt la moindre. Les rues y ſont étroites, comme dans toutes les villes anciennes. La cathédrale eſt une des plus belles du royaume, & ſon chœur, ſon égliſe ſouterraine, & ſes deux clochers, y ſont un ſujet d'admiration pour les étrangers. Outre cette égliſe, il y en a encore pluſieurs autres très-conſidérables, comme celles de S. André & de S. Agnan, lès abbayes de S. Pierre en Vallée, de S. Cheron & de Joſaphat-lès-Chartres, avec diverſes maiſons eccléſiaſtiques & religieuſes : ainſi toutes choſes contribuent à rendre cette ville une des plus agréables du royaume. Il y a diverſes ſortes de manufactures de laines, & on dit que l'eau de la riviere d'Eure eſt très-propre pour les préparer : on s'en ſert encore à divers uſages ; ce qui eſt d'une grande commodité pour les habitans.

On prétend que la ville de Chartres a eu des rois ſous les anciens Gaulois : depuis, Robert II, aïeul du roi Hugues *Capet*, fut comte de Chartres : les autres qui ont tenu ce comté, ne nous ſont pas bien connus juſqu'à THIBAUD I, dit *le Tricheur*, qui fut fait comte de Blois, de Chartres & de Tours. Il mourut vers l'an 978, laiſſant de *Letgarde* ou *Leutgarde* de Vermandois ſon épouſe, THIBAUD II, dit *le Jeune*, qui fut tué en 962 ; & EUDES I, mort en 995, lequel eut *Thibaud* & EUDES II, dit *le Champenois*. Ce dernier, mort en 1037, laiſſa THIBAUD III, pere d'ETIENNE, ſurnommé *Henri*, tué dans la Paleſtine l'an 1102. THIBAUD IV, dit *le Grand*, ſon fils, mourut en 1152. HENRI I ſon aîné, fut comte de Champagne ; & THIBAUD le puîné, le fut de Blois, de Chartres, &c. THIBAUD I, qu'on ſurnomma *le Bon*, fut ſénéchal de France, & rendit de grands ſervices aux rois Louis *le Jeune*, & Philippe *Auguſte*. Il épouſa *Alix* de France, fille de *Louis*, & mourut au ſiége d'Acre, l'an 1191. Ses enfans furent *Thibaud*, mort jeune ; LOUIS, qui ſuit ; *Henri* & *Philippe*, morts ſans lignée ; *Marguerite*, mariée 1°. à *Hugues* d'Oiſi III du nom, ſeigneur de Montmiral : 2°. à *Othon*, comte de Bourgogne : & 3°. à *Gautier*, ſire d'Avênes, duquel elle eut *Marie*, femme d'HUON, ou HUGUES de Châtillon, comte de Saint-Paul, & mere de JEAN de Châtillon ; *Elizabeth*, alliée 1°. à *Sulpice* III du nom, ſeigneur d'Amboiſe, &c : & 2°. à *Jean* d'Oiſi, ſeigneur de Montmiral, &c. & *Alix*, abbeſſe de Fontevrault en 1211. LOUIS, comte de Blois & de Chartres, ſe trouva à la conquête de Conſtantinople, & fut tué à la bataille d'Andrinople le 14 août de l'an 1205. Il avoit épouſé *Catherine* de Clermont, fille aînée & héritiere de *Raoul* I, connétable de France, dont il eut THIBAUD, qui ſuit ; *Raoul* & *Jeanne*, morts jeunes. THIBAUD II, dit *le Jeune*, comte de Blois, de Chartres & de Clermont, mourut vers l'an 1218, ſans laiſſer de poſtérité de *Mahaud* d'Alençon ni de *Clémence* des Roches, ſes deux femmes. *Elizabeth*, fille de THIBAUD *le Bon*, eut de ſon premier mari, *Mahaud* qui fut comteſſe de Chartres, laquelle épouſa *Richard* de Beaumont, puis *Jean*, comte de Soiſſons. Elle mourut ſans poſtérité ; & après elle, Jean de Châtillon iſſu de *Marguerite*, fut comte de Blois & de Chartres. Il mourut en 1279, & laiſſa d'*Alix* de Bretagne, *Jeanne* de Châtillon, mariée en 1272 ou 1273, à *Pierre* de France, comte d'Alençon, fils du roi *S. Louis*, IX du nom. *Jeanne*, qui mourut en 1291, ſans poſtérité, avoit vendu en 1286, depuis la mort de ſon mari, le comté de Chartres au roi Philippe *le Bel*, qui le donna en 1293 à ſon frere Charles, comte de Valois. Celui-ci fut pere du roi Philippe de *Valois*, qui réunit une ſeconde fois ce comté à la couronne. Le roi François I l'érigea l'an 1528 en duché, pour *Renée* de France, ducheſſe de Ferrare, à laquelle il l'engagea pour la ſomme de 250 mille écus d'or : ce duché paſſa ſous cette condition à *Anne* d'Eſt ſa fille, mariée 1°. à *François* de Lorraine, duc de Guiſe : 2°. à *Jacques* de Savoye, duc de Nemours,

pere de *Henri*, duc de Nemours; mais ce dernier remit le duché de Chartres au roi Louis XIII, ſous les conditions portées par la tranſaction faite le 26 août 1623. Depuis, le même duché a été un des apanages de *Gaſton-Jean-Baptiſte de France*, duc d'Orléans, &c. mort en 1660, & enſuite de *Philippe* de France, auſſi duc d'Orléans, & frere unique de *Louis* XIV. Il a appartenu depuis à *Philippe*, duc d'Orléans, qui le céda à *Louis* d'Orléans ſon fils, alors duc de Chartres, & depuis duc d'Orléans. Le pays Chartrain ne comprend que quelques villages à l'entour de Chartres, qui a eu autrefois bailliage, changé depuis en préſidial. * Céſar, *aux comment.* Merula, *coſmogr.* Jean Boniface, *hiſt. Virgin. l.* 2, *c.* 1. Sebaſtien Rouillard, *hiſt. de l'égl. de Chartr.* Du Chêne, *aux antiq. de France, ch.* 1 *de Chartr.* Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* Du Pui, *droits du roi.* De Thou, *hiſt. l.* 42, *&c.*

Egliſe de Chartres.

Saint Savinien & S. Potentien, envoyés en France pour y prêcher l'évangile, fonderent l'égliſe de Chartres, & y laiſſerent pour évêque S. Aventin. Ce prélat eut des ſucceſſeurs illuſtres par leur ſainteté & par leur doctrine : Martin, Anien, Leubin & Caletricu ſont reconnus pour ſaints. Les autres plus renommés ſont Burchard, Giſlebert, Aimeric, Aganon, Ragenfroi, Odon, Fulbert, Ives, Jean de Salisberi, Renaud de Bar, Erard de la Mark cardinal, Nicolas de Thou, &c. La cathédrale qu'on croit être la plus ancienne égliſe de France, dédiée en l'honneur de la ſainte Vierge, a 72 chanoines, avec 16 dignités; & entr'eux on comptoit ſix archidiacres, celui de Chartres, qu'on appelle le grand, & ceux de Dunois, Vendôme, Dreux, Pincerais & de Blois; mais on en a démembré ceux de Blois & de Vendôme, pour compoſer l'évêché de Blois. Il y a auſſi quatre prévôts, d'Ingré, Normandie, Meſange & Auvers; & on compte dans le diocèſe, environ 30 abbayes, 257 prieurés, & plus de 1300 paroiſſes. Blois, qui dépendoit de l'évêque, a été érigé en évêché en 1697. On conſerve dans l'égliſe cathédrale une eſpece de chemiſe, que l'on prétend avoir été celle de la Vierge, dont les orfévres de Chartres font quantité de figures d'argent, que l'on fait toucher à la prétendue chemiſe de la Vierge, & que l'on diſtribue à la porte de l'égliſe. Quelques-uns ont cru que cette chemiſe avoit été apportée de Conſtantinople par Charles *le Chauve*, mais jamais il n'alla à Conſtantinople : ainſi l'on ne ſait point d'où les Chartrains peuvent avoir eu cette chemiſe; mais il eſt certain que dès le IX ſiécle, il y avoit une chemiſe conſervée ſoigneuſement dans cette égliſe; & l'on dit que lorſque cette ville fut aſſiégée par Raoul général des Normans, Goſſelin, que d'autres nomment Aimeric, évêque de Chartres, ſe ſervit de cette chemiſe comme d'un étendard ſacré qui mit en déroute les Normans, la faiſant porter au bout d'une lance à la tête des ſoldats. On rapporte cet évenement à l'an 898, dans lequel à la vérité la ville de Chartres fut aſſiégée par les Normans, & délivrée par Richard, duc de Bourgogne, & Robert, comte de Paris. * André du Chêne, *antiquités des villes de France.* Fauchet, *antiquités gauloiſes.* Sainte-Marthe, *Gallia chriſtiana.* Guillaume le Breton parle de l'égliſe de Chartres *dans le* 2 *liv. de ſa Philippide.*

Conciles de Chartres.

D'autres auteurs parlent très-avantageuſement de la même égliſe, où l'on a aſſemblé quelques conciles en divers temps. La chronique de Maillezais fait mention d'un concile qui y fut tenu l'an 1124. L'on y en célébra un autre national le troiſiéme dimanche d'après pâque de l'an 1146; tous les prélats du royaume y aſſiſterent avec Louis *le Jeune*. Goſſene étoit alors évêque de Chartres, & l'on s'y détermina pour l'expédition de la terre-ſainte. S. Bernard y fut choiſi pour généraliſſime; mais il refuſa cet emploi, & ſe contenta d'exciter les peuples à prendre les armes : c'eſt ce qu'on apprend par la lettre 256 de ce ſaint, & par celles que l'abbé Suger & lui écrivirent à Pierre de Cluni, avec les réponſes de ce dernier. Louis Gaillard y tint un ſynode, & y fit des ordonnances publiées l'an 1536, & d'autres vers 1550. Charles Gaillard ſon neveu en publia auſſi en 1558; Nicolas de Thou, en 1575 & 1587; & Jacques Leſcot, en 1646.

CHARTRES (Renaud de) archevêque de Reims, chancelier de France & cardinal, fut nommé doyen de l'égliſe de Beauvais en 1404, & fut pourvu de l'archevêché de Reims en 1414. Depuis il fut commis lieutenant du roi & du dauphin au pays de Languedoc, Lyonnois & Mâconois en 1418; fut fait chancelier de France, après la deſtitution de Martin Gouge, évêque de Clermont, par lettres du 28 mars 1424, laquelle charge il remit à cet évêque le 6 août ſuivant. En récompenſe le roi lui accorda une penſion de 2500 livres par lettres du 7 août 1425, & l'envoya à Rome vers le pape pour ſes affaires au mois de janvier ſuivant. Depuis, l'évêque de Clermont ayant été tout-à-fait déchargé de l'office de chancelier, il en fut pourvu par lettres du 8 novembre 1428, & l'exerça juſqu'à ſa mort. Il ſacra le roi Charles VII en l'égliſe de Reims le 21 juin 1429, en préſence de la pucelle d'Orléans; & au mois d'octobre ſuivant, il vint à S. Denys avec les autres ambaſſadeurs du roi, pour traiter avec ceux du roi d'Angleterre. Il fut auſſi l'un des ambaſſadeurs que le roi députa en juillet 1435, pour aller à Arras traiter de la paix avec le duc de Bourgogne, & enſuite à Calais, pour pacifier les différends qui étoient entre la France & l'Angleterre. En reconnoiſſance de tant de ſervices, le roi lui procura le chapeau de cardinal, que lui donna le pape Eugène IV au concile général tenu à Florence en janvier 1439. Il eut auſſi l'adminiſtration du temporel de l'évêché d'Orléans en 1441, pour la juriſdiction duquel il eut procès contre ſon chapitre, qui fut terminé par arrêt rendu en 1442. Etant allé trouver le roi à Tours en 1445, pour traiter de la paix avec l'Angleterre, il y mourut ſubitement le 4 avril, & fut enterré en l'égliſe des cordeliers de la même ville.

I. Il étoit petit-fils de JEAN de Chartres, ſeigneur d'Ons-en-Brai en Beauvoiſis, lequel épouſa *Marie* l'Eſtendart, dont il eut HECTOR, qui ſuit.

II. HECTOR de Chartres, ſeigneur d'Ons-en-Brai, baron du Cheſnedoré, fut grand-maître des eaux & forêts de Normandie & de Picardie, & maître-d'hôtel du roi, & mourut à la journée d'Azincourt en 1415. Il épouſa 1°. *Jeanne* d'Eſtouteville, fille de *Jean*, ſeigneur de Torci, dont il n'eut point d'enfans : 2°. *Blanche* de Neſle, dame de Savigni, veuve de *Raoul* de Flavi, ſeigneur de Baſentin, & de *Gui* de Beaumont, ſeigneur de Neufville, & fille de *Jean* de Neſle, II dunom, ſeigneur d'Offemont & de Mello, & de *Ade* de Mailli, dont il eut *Pierre* de Chartres, qui fut condamné en 1406, avec le doyen de Beauvais ſon frere, en 500 livres d'amende, pour une inſulte faite au bailli de l'évêque de Beauvais; *Renaud*, archevêque de Reims, chancelier de France & cardinal, *qui a donné lieu à cet article;* & HECTOR, qui ſuit.

III. HECTOR de Chartres, ſeigneur d'Ons-en-Brai, d'Alomne & Caudeville, &c. mourut en 1418, laiſſant d'*Antoinette* de Hemeri ſa femme, *Iſabeau* de Chartres, dame d'Ons-en-Brai, mariée par contrat du 9 novembre 1425 à *Antoine* de Levis, ſeigneur de Vauvert, dont elle eut des enfans. * *Voyez* Du Chêne, *hiſt. des chanc.* Sainte-Marthe *Gall. chriſt.* Le P. Anſ. *hiſt. des grands offic. de la couronne.*

CHARTRES (Guillaume de) dominicain, *voyez* GUILLAUME DE CHARTRES.

CHARTREUSE, *la grande Chartreuſe :* c'eſt un célébre monaſtere de France dans le Dauphiné, à trois lieues de Grenoble du côté du nord. Elle eſt ſituée au

haut d'une grande montagne, dans un vallon, qui a une lieue de long, ſur cinq cens pas de large, & qui n'eſt acceſſible que d'un côté, qu'on ferme par une porte, auprès de laquelle on a bâti une maiſon pour les freres ſervans, & des étables pour les vaches que les chartreux nouriſſent dans leur petite vallée. Le couvent ſe trouve plus avant dans la vallée; il eſt bien bâti & fort vaſte, ayant du logement non-ſeulement pour ſes moines, qui ſont en grand nombre, mais pour les députés des autres chartreuſes qui s'y aſſemblent toutes les années. Ce couvent eſt chef de ſon ordre: le général des chartreux y fait ſa réſidence: il porte le titre de *prieur de la Chartreuſe*, & il n'eſt élu que par les moines de ce couvent.

CHARTREUX, ordre religieux, fut fondé l'an 1084, par S. Bruno, natif de Cologne, & chanoine de Reims. Il ſe retira avec ſept compagnons dans une affreuſe montagne de Dauphiné, en un lieu nommé *Chartreuſe*, qui a donné ſon nom à l'ordre. S. Hugues, évêque de Grenoble, établit dans ce déſert, qui étoit de ſon diocèſe, S. Bruno & ceux qui l'avoient ſuivi. Il fut appellé en Italie l'an 1089, par Urbain II, & ſe retira l'année ſuivante avec ſa permiſſion dans une ſolitude de Calabre appellée *la Tour*, où il mourut le 6 octobre de l'an 1101. Il ne laiſſa aucunes régles à ſon ordre. Guigues, cinquiéme général des chartreux, peut être regardé comme le ſecond fondateur de l'ordre, à cauſe des loix qu'il y établit. Il les appella *coutumes de la grande Chartreuſe*, & les rendit communes aux autres maiſons, qui n'étoient encore qu'au nombre de trois. S. Anthelme, ſeptiéme général, introduiſit l'uſage des chapitres généraux, où l'on fit divers réglemens, qui furent compilés en 1258 par Bernard de la Tour; c'eſt ce qu'on appelle les *anciens ſtatuts*. Guillaume Rainaud fit une ſeconde compilation en 1368, & François du Pui une troiſiéme qui fut publiée en 1509. Enfin, après quelques troubles, on publia en 1581 une nouvelle collection des ſtatuts, qui fut réimprimée en 1681, & confirmée l'année ſuivante par Innocent XI. Le jeûne & le ſilence continuel, l'abſtinence de chair, même dans les plus grandes maladies, la clôture perpétuelle, le cilice qu'ils ne quittent jamais, la meilleure partie du jour & de la nuit paſſée à la priere, ſont les principales parties de la diſcipline des chartreux; & ce qu'il y a de merveilleux, c'eſt qu'ils ont plutôt ajouté de nouvelles auſtérités, que de ſe relâcher ſur les anciennes. Le bref que le pape Urbain II écrivit à Seguin, abbé de la Chaiſe-Dieu, pour remettre les premiers diſciples de S. Bruno, qui l'avoient ſuivi en Italie, en poſſeſſion de la grande Chartreuſe, eſt comme la premiere confirmation que cet ordre ait reçue du ſaint ſiége. Guigues II, neuviéme général, en obtint une plus authentique d'Alexandre III, qui, par ſa bulle du 17 ſeptembre 1170, mit l'ordre ſous la protection du ſaint ſiége. Les chartreux ont obtenu depuis d'autres bulles très-favorables. Enfin en 1508, Jules II ordonna que toutes les maiſons de l'ordre obéiroient au prieur de la grande chartreuſe, qui eſt le général, & au chapitre général qui ſe tient tous les ans dans ce monaſtere. On compte 172 chartreuſes, dont il y en a environ 75 en France. Pluſieurs ſaints prélats en ont été tirés pour le bien de l'égliſe. Jean Birel, Limoſin, fut propoſé par les cardinaux pour être transféré du gouvernement de cet inſtitut à celui de l'égliſe, après la mort de Clément VI, arrivée l'an 1352, ſelon Sponde. Il refuſa le chapeau de cardinal, qu'Innocent VI, ſucceſſeur de Clément, voulut lui donner. Elzear Grimoaldi, prieur général après Birel, neveu d'Urbain V, refuſa la pourpre avec la même conſtance; & Guillaume Rainaldi ſon ſucceſſeur, pria le même pape de le diſpenſer de cet honneur, & du titre d'abbé général, qu'il voulut lui donner. Il refuſa la diſpenſe que l'on vouloit donner à ſes religieux, de manger de la chair dans les maladies. Cet ordre a eu de grands hommes, comme ſaint Hugues, évêque de Lincoln, S. Anthelme, évêque de Bellai, S. Etienne, le bienheureux Ulric, & le bienheureux Didier, tous trois évêques de Die; Humbert, archevêque de Vienne; Guigues, cinquiéme général, auteur de la vie de S. Hugues, d'un livre de méditations & de pluſieurs autres ouvrages, & célébre dans les lettres de S. Bernard & dans celles de Pierre *le Vénérable*; Baſile, huitiéme prieur de la Chartreuſe, qui dreſſa, avec la permiſſion d'Innocent II, les conſtitutions de l'ordre; Pierre *le Vénérable* lui écrivit deux lettres, qui ſont la 40e & la 41e du livre 6e; & Pierre de Celles, trois, les 9e, 11e & 12e du livre 5e. Martin, onziéme général, donna pour deviſe à l'ordre un globe avec une croix plantée au-deſſus, & ces mots: *Stat crux, dum volvitur orbis*. Bernard de la Tour, treiziéme général, fit établir la régle indiſpenſable pour l'abſtinence de la chair. Boſon, dix-ſeptiéme prieur de la chartreuſe, aſſiſta au concile général de Vienne, par ordre du pape Clément V. Boniface Ferrier, vingt-ſixiéme général, fut envoyé au concile de Piſe. François du Pui, trente-quatriéme général, écrivit un ouvrage ſur les pſeaumes, & fit canoniſer S. Bruno. Denys Rikel, ſurnommé *le Chartreux*; Laurent Surius, Ludolphe, Lanſpergius, auſſi-bien que Bruno d'Affringues, & divers auteurs chartreux, ſont illuſtres par leur piété & par leur doctrine.

TABLE CHRONOLOGIQUE des généraux des chartreux.

1084. Saint Bruno.	6.
1089. Le B. Landuin.	10.
1100. Pierre I.	1.
1102. Jean I.	8.
1110. Guigues I.	27.
1137. Hugues I.	2.
1139. Saint Anthelme.	12.
1151. Baſile.	24.
1174. Guigues II, dit *l'Ange*.	2.
1176. Jancelin.	57.
1234. Martin.	8.
1242. Hugues II.	11.
1253. Bernard de la Tour.	5.
1258. Riſſier.	9.
1267. Gerard.	6.
1273. Guillaume I. Fabri.	5.
1278. Boſon.	35.
1313. Haiman d'Aoſt.	17.
1330. Jacques de Vinai.	1.
1331. Clair de Fontaines.	6.
1337. Jacques de Vinai, élu de nouveau.	4.
1341. Henri Pollet.	5.
1346. Jean Birel.	14.
1360. Elzear Grimoaldi.	6.
1367. Guillaume Raynaud.	35.
1402. Boniface Ferrier.	8.
1410. Jean Griffemont.	10.
1420. Guillaume de la Motte.	17.
1437. François Mareſme.	26.
1463. Jean Rocſendal.	9.
1472. Antoine Dellieux.	9.
1481. Antoine de Charne ou de Berno.	14.
1495. Pierre Rufi, ou de Roux.	8.
1503. François du Pui.	18.
1521. Guillaume Bibauc.	14.
1536. Jean de Gillad.	5.
1541. Pierre de Leiden.	4.
1545. Jean Volon ou Valon.	8.
1553. Damien Longon.	1.
1554. Pierre Sarde.	12.
1566. Bernard-Pierre Garaſſe.	20.
1586. Jerôme Delignan.	2.
1588. Jerôme Marchant.	6.
1594. Jean Michel.	5.
1600. Bruno d'Affringues.	31.
1631. Juſte Perrot.	12.
1643. Léon Tixier.	6.

1649. Jean Pegon. 26.
1675. Innocent Maſſon. 28.
1703. Dom Antoine de Mongeſſond. 28.
1731. Dom Ambroiſe Crollet. 8 mois.
1732. Dom Etienne Richard. 5.
1737. Dom Michel le Brunier de Larnage.

Le ſchiſme qui arriva dans l'égliſe l'an 1378, après la mort de Grégoire XI, mit auſſi la diviſion dans l'ordre des chartreux. Ceux qui reconnurent Clément VII pour chef de l'égliſe, continuerent d'obéir à Guillaume Raynaud; mais les maiſons d'Italie élurent en 1382 Jean de Barri pour général: Chriſtophe lui ſuccéda en 1392, & à celui-ci, Etienne Macon. Mais la paix étant rétablie dans l'égliſe, Boniface Ferrier, qui avoit ſuccédé à Guillaume Raynaud, & Etienne Macon, renoncerent à leurs offices; & l'on élut pour général Jean Griffemont en 1410. Cet ordre a donné à l'égliſe ſix cardinaux, deux patriarches, quinze archevêques, & quarante-neuf évêques. Les chartreux ont conſervé pluſieurs anciens rits dans la célébration de la meſſe. Il y a quelques couvens de chartreuſes, qui obſervent la même régle que les chartreux, excepté qu'elles mangent toujours en commun. Elles ont conſervé l'ancienne conſécration des vierges, qui ſe fait par l'évêque en la maniere preſcrite par les anciens pontificaux, lorſqu'elles ont atteint l'âge de 25 ans. L'évêque en leur donnant l'étole, le manipule & le voile noir, prononce les mêmes paroles qu'il dit à l'ordination des diacres & des ſoudiacres. Un vicaire, & quatre ou cinq autres religieux, tant prêtres que convers, demeurent auprès d'elles: la prieure obéit au vicaire, & les autres religieuſes à la prieure. Dans les ſtatuts de l'an 1368, il fut défendu de recevoir à l'avenir, ou d'incorporer à l'ordre de nouveaux couvens de filles. Cette défenſe a été renouvellée depuis; les chartreux en ont même laiſſé périr pluſieurs, & il n'y en a plus que cinq, dont trois ſont aſſez près de la grande chartreuſe, & les deux autres dans les diocèſes d'Arras & de Bruges. * Saint Bernard, *epiſt.* 11 & 12. Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* Colombi, *de init. carth.* Chorier, *hiſt. & état polit. de Dauph.* Nicolas Moine, *l.* 3, *c.* 8 & 23 de la vie de S. Geofroi, évêque d'Amiens, rapportée par Surius, *au* 8 *novembre.* Pierre, abbé de Celles, *ep.* 23, *du liv.* 1. Vincent de Beauvais, *liv.* 26, *c.* 28. S. Antonin, *tit.* 15, *c.* 22. Pierre de Blois, *ep.* 86. Jean de Salisberi, *l.* 7, *polit. c.* 23. Pierre *le Vénérable*, *l.* 1, *ep.* 2 & *l.* 2, *ep.* 12, & *l.* 2, *c.* 28 *des miracl.* Dorlan, *chron. des chart.* Petreius, *bibl. des chart.* Aubert le Mire, *de l'origine des rel. l.* 2, *c.* 35. Louis Beurrier, *des ordres relig. p.* 14, *&c.* Héliot, *hiſt. des ord. monaſt. tom.* 7, *ch.* 53.

☞ CHARTUITIUS, évêque en Hongrie, a vécu dans le XI ſiécle. Il écrivit la vie de S. Etienne, premier roi de Hongrie, & la dédia au roi Colman, qui commença de régner l'an 1093, & mourut en 1114. Cette vie eſt rapportée par Surius au 20 août, & Baronius en parle ſous les années 989 & 1011. Chartuitius a auſſi compoſé la vie de S. Emeric, fils de S. Etienne, que Surius a donnée au mois de novembre. Ces deux vies ont été imprimées dans les recueils intitulés: *Scriptores rerum hungaricarum*, imprimés à Francfort en 1600, & à Vienne en 1746.

CHARYBDE, gouffre horrible joignant le rivage de Sicile dans le détroit de Meſſine. Il eſt au midi & près de Scylla, qui eſt un rocher du côté du ſeptentrion, attaché à la côte d'Italie. L'un & l'autre eſt très-dangereux, & c'eſt de-là qu'eſt venu le proverbe: *Qu'il faut prendre garde de tomber de Scylle en Charybde.* Les poëtes ont feint que CHARYBDE étoit une femme de mauvaiſe vie, laquelle ayant ravi les bœufs d'Hercule, fut accablée d'un coup de foudre par Jupiter, & métamorphoſée en ce gouffre, dont Virgile fait une ſi belle deſcription dans le troiſiéme livre de l'Enéide, où il repréſente les flots des deux gouffres, Scylla & Charybde, ſe combattant l'un l'autre, en ſorte que par leur choc contraire ils s'élevent à une hauteur prodigieuſe. Horace (*lib.* 1, *od.* 27, *v.* 19), donne le nom de Charybdes aux courtiſanes, qui abuſant de l'amour qu'on a pour elles, épuiſent les forces & la bourſe de leurs amans.

———— *ah miſer!*
Quantâ laboras in Charybdi,
Digne puer meliore flammâ.

Cluvier (*Sicilia antiq. p.* 64,) fait une deſcription ample & exacte du Charybde. Quant à la nature du Charybde, tel qu'on le voit aujourd'hui, l'on remarque que tantôt les eaux de cet endroit ſont toutes bouillantes, comme l'eau qui eſt ſur le feu, tantôt qu'elles lancent en l'air des flots comme agités par des tourbillons, qui ſont bien plus dangereux aux vaiſſeaux qui paſſent, que les bouillons du Charybde; car pendant ce bouillon des flots, les vaiſſeaux peuvent paſſer ſans riſque. On a remarqué par une longue expérience des matelots, que le Charybde bouillonnoit dans le temps que le vent *Syrophenix* domine ſur cette mer: ce vent alors agit avec tant d'impétuoſité, qu'il forme des déluges d'eaux en figure de colomnes. Ce gouffre fut ſondé du temps de Frédéric roi de Sicile, par un fameux nageur, que l'on ſurnommoit pour ſon habileté *Peſcecola*, ou le poiſſon Colas. Il dit 1. qu'il avoit reconnu d'abord dans ce gouffre une ſi grande violence de flots, qu'aucun homme, quelque robuſte qu'il fût, ne pouvoit tenir contre, & qu'il fut tellement empêché par cette violence, qu'il fut obligé de chercher pluſieurs détours pour arriver juſqu'au fond. 2. Il dit qu'il vit un grand nombre de rochers de tous côtés; 3. qu'il ſentit pluſieurs courans d'eaux contraires les uns aux autres, qui s'entre-choquoient, & qui étoient effroyables; 4. qu'il avoit rencontré par troupeaux une ſorte de poiſſons nommés *Polypes*, qui venant à ſerrer un homme avec leurs filets, le faiſoient mourir en fort peu de temps; 5. qu'enfin il avoit reconnu une grande quantité de carcharis, qui ſont une eſpéce de chiens de mer, très-grands & très-méchans, avec trois rangées de dents horribles. Peſcecola étant allé une ſeconde fois juſqu'au fond de ce gouffre, pour y chercher une coupe d'or que le roi y avoit fait jetter, & qui devoit être la récompenſe de ſa peine, y périt, ſans que l'on ait jamais pu en avoir de nouvelles. *Voyez* Athanaſe Kircher, *Mundi ſubterr. lib.* 2, *cap.* 15 & 16. C'eſt à Charybde qu'on éleva depuis le Phare, dit aujourd'hui *le Phare de Meſſine*, parcequ'il eſt près de cette ville. Charybde eſt connu ſous le nom de *Capo di Faro*, qu'on lui donne préſentement. Bochart dit que ce mot vient du phénicien *Char-Obdan*, c'eſt-à-dire, *trou de perdition* (*Can. lib.* 1, *c.* 38.) & Scylla vient du mot *Sehol*, qui ſignifie *exitium*, malheur. Strabon donne auſſi le nom de CHARYBDE à un lieu de Syrie, entre Apamée & Antioche, où l'Oronte ſe cache en terre, pour aller reparoître à quarante ſtades de-là. En faiſant alluſion au premier Charybde qui eſt proche de Meſſine, on a fait un proverbe, *Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdin*, pour dire, tomber d'un petit mal dans un plus grand; ou, comme l'on parle populairement, *tomber de fiévre en chaud mal.*

CHASIENS, *cherchez* ASSASINIENS.

☞ CHASLES (Jacques de) avocat en parlement, a donné au public en 1725 un dictionnaire univerſel, chronologique & hiſtorique de juſtice, police & finances, diſtribué par ordre de matieres, contenant tous les édits & déclarations du roi, lettres patentes & arrêts du conſeil d'état rendus depuis l'année 600, juſques & compris 1720. Cet ouvrage eſt en 3 vol. in-fol. * *Mém. mſſ.* de M. Boucher d'Argis, avocat.

CHASLUS, *cherchez* CHALUS.

CHAS-ODAH-BACHI (le) dans la cour du grand ſeigneur, eſt le grand chambellan qui commande à tous les officiers de la chambre où couche le ſultan: Chas-Odah ſignifie *chambre particuliere*, & Bachi, *chef.* * Ricaut, *de l'empire ottoman.*

CHASPHIA, village près de Babylone, où habitoit le ſacrificateur Eddo, de la race des Lévites. * *Eſdras, VIII*, 17.

CHASSAGNE (Iſaac de la) conſeiller au parlement de Bourdeaux dans le XVI ſiécle, étoit pere de GEOFROI DE LA CHASSAGNE, ſeigneur de Preſſac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III. Il vivoit en 1584, & écrivoit aſſez bien en proſe & en vers. LA CHASSAGNE, préſident à Bourdeaux, qui étoit un homme d'autorité & fort aimé, fut obligé de ſe mettre à la tête des ſéditieux qui s'éleverent en cette ville l'an 1548, ce qui lui fit de fâcheuſes affaires. * La Croix-du-Maine, *biblioth.* De Thou, *hiſt. l.* 5.

CHASSANÉE (Barthelemi) *cherchez* CHASSENEUZ.

CHASSE-MAL, *cherchez* ALEXICACUS.

CHASSENEUZ (Barthelemi de) nommé par quelques-uns, *Chaſſanée*, en latin *à Chaſſaneo*, ſeigneur de Prelay, en la paroiſſe de Broye, près d'Autun, maître des requêtes de Charles d'Amboiſe, docteur en l'univerſité de Pavie, né à Iſſy-l'Evêque, bourg à une demi-lieue de la ville d'Autun, au mois d'août 1480. Après ſes premieres études qu'il fit à Corbigny, petite ville du Nivernois, il alla étudier en droit à Dole ſous Jean de la Magdeléne, de-là à Poitiers, & enſuite à Turin, où il étudia ſous Claude Seyſſel. La réputation de ceux qui profeſſoient à Pavie l'y ayant attiré, il y demeura juſqu'à ce que la peſte l'eut obligé d'en ſortir, & il y revint dès que la contagion fut diſſipée. En 1501 Charles d'Amboiſe ayant été envoyé par Louis XII dans le Milanez pour y commander, établit Robert de Pardines capitaine de juſtice dans la ville de Milan, & Chaſſeneuz fut choiſi pour aſſeſſeur de ce magiſtrat. Charles d'Amboiſe le fit auſſi ſon maître des requêtes, quoiqu'il n'eût encore que vingt-un ans, & l'année ſuivante il reçut à Pavie le bonnet de docteur. Il ſuivit Charles d'Amboiſe au ſiége de Boulogne qui fut priſe en 1506, & il demeura quelque temps auprès du pape Jules II, pour ſolliciter en particulier un chapeau de cardinal, qu'il obtint pour Louis d'Amboiſe, frere de Charles, évêque d'Autun & d'Alby. Revenu de Boulogne en 1507, il épouſa *Petronille* Languet, veuve de *Pierre* Sevre, avocat du roi au bailliage d'Autun & de Mont-Cenis: & peu de temps après étant venu à Paris, Gui de Rochefort, chancelier de France, lui fit d'abord expédier des lettres de maître des requêtes honoraire; mais ce chancelier étant mort trop promptement pour Chaſſeneuz, il fut obligé de retourner chez lui, réduit à y faire la profeſſion de ſimple avocat. En 1508 il eut la charge d'avocat du roi au bailliage d'Autun & de Mont-Cenis; en 1531 il fut pourvu de celle de conſeiller au parlement de Paris, & en 1532 il eut celle de premier ou plutôt de ſeul préſident au parlement de Provence; car alors il n'y en avoit point d'autre. Il étoit dans cette place, lorſque le parlement d'Aix rendit le célébre arrêt du 18 novembre 1540, par lequel pluſieurs hérétiques, particuliérement de Cabrieres & de Merindol, furent condamnés au feu par contumace, leurs femmes & leurs enfans bannis du royaume, leurs biens confiſqués, &c. Chaſſeneuz ennemi de ces violences, voulut empêcher que cet arrêt fût rendu; & n'ayant pu y réuſſir, il en arrêta au moins l'exécution tant qu'il vécut; mais après ſa mort, cet arrêt eut ſon effet. Chaſſeneuz mourut vers le milieu du mois d'avril 1541. Il a laiſſé un fils & deux filles, l'une nommée *Anne*, & l'autre *Philipote*, qui eut la ſeigneurie de Prelay, laquelle fut vendue le 15 octobre 1603 au préſident Jeannin, pour être unie à ſa baronie de Montjeu, dont elle fait maintenant partie. Les ouvrages de Chaſſeneuz ſont, 1. Un commentaire latin ſur les coutumes de Bourgogne & de preſque toute la France, volume *in-folio*, imprimé cinq fois pendant la vie de l'auteur, & plus de quinze depuis. La derniere édition fut donnée *in*-4° à Paris en 1717, & M. le préſident Bouhier a mis à la tête l'éloge de l'auteur. 2. *Catalogus gloriæ mundi*, à Lyon, *in-fol.* en 1529, & réimprimé pluſieurs fois depuis. Cet ouvrage fut fait à l'occaſion de quelques queſtions de préſéance agitées entre certains officiers. 3. *Conſilia*, à Lyon, *in-fol.* en 1531. Ce ſont des conſultations ſur différentes matieres de droit. 4. *Epitaphes des rois de France, depuis Pharamond juſqu'à François I, en vers, avec leurs effigies.* Item, *Barth. Chaſſanei in eoſdem reges diſticha & carmina latina*, *in*-12, à Bourdeaux, ſans date. 5. On lui a encore obligation de l'édition donnée en 1517 & 1518 des commentaires d'*Alberic à Roſate*, quoique dans cette édition l'honneur en ſoit donné à Jean Thierri de Langres. * *Son éloge par le préſident* Bouhier, *au-devant des commentaires ſur les coutumes de Bourgogne, édition de* 1717. Niceron, *mémoires, tome III & tome X.*

CHASTEL (Jean de) *cherchez* CASTRO.

CHASTEL, ſur la Moſelle, *cherchez* CHATTE.

CHASTELAIN (Claude) chanoine de l'égliſe de Paris, ſa patrie, a été un des hommes des plus ſinguliers de l'Europe dans ſon genre. L'abbé Ménage qui connoiſſoit toute l'étendue de ſon génie, & ſon grand ſavoir en toutes ſortes de matieres, diſoit de lui que ſon ſiécle ne l'avoit pas compris, *Caſtellanum ſuum ſæculum non intellexit.* La ſcience dans laquelle M. Chaſtelain excelloit principalement, étoit celle des liturgies, des rits & des cérémonies de l'égliſe. Il avoit voyagé dans toute l'Italie, la France & l'Allemagne, & par-tout il avoit étudié avec ſoin les uſages de chaque égliſe en particulier. Il connoiſſoit tout ce qu'il y avoit de curieux dans les lieux où il paſſoit, & ſouvent il en inſtruiſoit même les gens du pays. M. Deſerte, ami particulier & le conſeil de M. le cardinal de Bouillon, & qui avoit été dix-ſept fois à Rome, diſoit que M. l'abbé Chaſtelain lui avoit plus fait voir de curioſités, & lui avoit appris plus de choſes pendant ſon ſéjour en Italie, qu'il n'en avoit ſu pendant ſes dix-ſept voyages. M. de Harlay, archevêque de Paris, qui connoiſſoit le talent particulier du ſavant chanoine pour les liturgies & les rits, le choiſit pour être à la tête d'une commiſſion dont le but étoit de faire les livres d'égliſe à l'uſage du diocèſe. M. Chaſtelain en compoſa juſqu'au chant des hymnes, des proſes, des antiennes & des répons, mieux que n'auroit pu faire l'homme le plus verſé dans la note. A l'exemple de M. de Harlay, pluſieurs autres évêques le prierent de vouloir bien auſſi ſe charger de revoir, de corriger, de diminuer ou d'augmenter dans les bréviaires & autres livres de leurs diocèſes, ce qu'il jugeroit à propos. Il le fit, & reçut toujours de juſtes applaudiſſemens de ſon travail. Il rendit les mêmes ſervices à pluſieurs ordres religieux, dont il a fait lui-même les offices propres. Il a mis au jour un *Dictionnaire hagyologique*, qui eſt inſéré dans celui des étymologies de la langue françoiſe de M. Ménage. En 1697 il donna la vie de S. Chaumont, *in*-12, à Paris. En 1705 parut ſon *Martyrologe romain, traduit en françois, avec deux additions à chaque jour, des Saints qui ne ſont point en ce Martyrologe, placés ſelon l'ordre des ſiécles: la premiere, de ceux de France, la ſeconde, de ceux des autres pays, & des notes ſur chaque jour.* Il n'a donné que les deux premiers mois de l'année, en un volume *in*-4° qu'il dédia au roi, & qui fut imprimé à Paris chez Fréderic Léonard. En 1709 cet ouvrage fut ſuivi d'un *Martyrologe univerſel*, contenant le texte du martyrologe romain, traduit en françois, avec deux additions à chaque jour, des ſaints qui ne s'y trouvent point: l'une des ſaints de France, l'autre des ſaints des autres nations. Il y a joint un catalogue des ſaints dont on ne trouve point le jour. C'eſt un volume *in*-4°. Ce genre d'étude avoit lié M. Chaſtelain avec les jéſuites qui recueillent les actes des ſaints, dont la collection avoit été commencée par le pere Bollandus; & ils lui ont dédié un des volumes de cette vaſte collection. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages manuſcrits, entr'autres un *Journal de ſa vie*, qui eſt proprement une hiſtoire exacte & curieuſe des plus grands événemens de ſon temps. Dix ans avant ſa mort, voulant vaquer encore plus librement à l'étude, il réſigna ſon canonicat à M. Etienne-Marie Chaſtelain ſon neveu. Il mourut âgé de ſoixante-treize ans, le 20 mars de l'an 1712. Il deſcendoit d'une famille noble, originaire du Beaujolois,

M. ſon pere, ſecrétaire du conſeil d'état, avoit marié une de ſes filles à M. le marquis de Termes, couſin germain de M. de Monteſpan. L'épitaphe de M. Chaſtelain, qui a été gravée dans le lieu de ſa ſépulture dans l'égliſe de Paris, a été imprimée. * *Mémoires du temps.*

☞ CHASTELLARD, maiſon ancienne de Dauphiné. D'HAUTERIVE eſt le premier nom de cette maiſon, qui a l'avantage peu commun de juſtifier une filiation exactement ſuivie depuis cinq ſiécles. On trouve une preuve bien authentique de l'ancienneté du nom d'*Hauterive*, dans la vie d'AMEDÉE d'Hauterive, religieux de l'abbaye de Bonnevaux, de l'ordre de Cîteaux au diocèſe de Vienne, où l'on conſerve en original un manuſcrit du XIII ſiécle, qui contient cette vie écrite vers l'an 1185 par un moine de la même abbaye. Amedée d'Hauterive, ſeigneur d'Hauterive en Viennois, de Planeſe, de Charmes, de Lemps, de Clermont, de Saint-Geoire, & co-ſeigneur de pluſieurs autres terres, mérita, par la ſainteté de ſa vie, le ſurnom de *Vénérable*. Il avoit pour oncle maternel Guigues Dauphin, comte d'Albon. (chap. I & VII de la vie de cet Amedée) *Guigo Delphinus comes Albionenſis ejus avunculus fuit, & ex illuſtri Conradi imperatoris proſapia originis propaginem duxit.* Le gout pour la retraite le conduiſit à l'abbaye de Bonnevaux, où il embraſſa la vie religieuſe, avec ſeize chevaliers de diſtinction qui s'étoient joints à lui. Il quitta depuis ce monaſtere pour ſe retirer, avec *Amedée* ſon fils, dans la célébre abbaye de Cluni, où les lettres étoient en honneur & où on les cultivoit avec ſuccès. Les religieux de Cluni, perſuadés que l'inſtruction qu'ils pouvoient donner à un ſi digne éleve (Amedée le fils) quelque bonne qu'elle pût être en ſoi, ſeroit bien au-deſſous de celle qui lui convenoit à tous égards, crurent ne pouvoir faire rien de mieux que de s'en décharger promptement ſur l'empereur Conrad ſon parent, qui en effet ne négligea rien pour l'élever d'une maniere qui répondit dignement à la nobleſſe de ſon extraction, & qui prit de lui le même ſoin, pendant pluſieurs années, que s'il eut été ſon propre fils (chapitre 5 de la vie de cet Amedée): *Filium quoque (Amedæum) ipſius (Amedæi) cum gaudio ſuſcipientes, poſt dies aliquot in Germaniam ad conſanguineum ſuum Conradum imperatorem delegarunt, qui eum gratanter ſuſcipiens, eruditiſſimis doctoribus erudiendum tradidit, multoque tempore curam illius ac veluti ſi ſpecialiter ejus filius eſſet ita peregit.* Cependant le vénérable Amedée ſe reprochant de n'avoir pas perſévéré conſtamment dans ſa premiere vocation, fonda quatre monaſteres, qu'il ſoumit à celui de Bonnevaux, où il étoit retourné, & où il mourut plein de mérites & de bonnes œuvres, le 14 janvier, vers l'an 1150. Les religieux de l'ordre de Cîteaux le mettent au nombre de leurs ſaints. Voyez le titre d'AMEDÉE, évêque de Lauſanne.

AMEDÉE, fils du précédent, prit l'habit de religieux dans l'abbaye de Clairvaux, & fut enſuite abbé de Hautecombe en Savoye, puis évêque de Lauſanne. Il eſt mis auſſi au nombre des ſaints de l'ordre de Cîteaux. *Voyez* AMEDÉE, évêque de Lauſanne.

I. BERLION d'Hauterive ou de Chaſtellard, damoiſeau, eſt celui où commence la filiation ſuivie de cette maiſon de Chaſtellard. Il épouſa d'abord *Elizabeth*, & étoit remarié en 1262 avec *Blanchette* Gaudin, fille de *Guillaume* Gaudin, chevalier, & de dame *Girine*; fit ſon teſtament dans ſa maiſon d'Hauterive, en Viennois, le vendredi avant la fête de S. Luc 1295; & en nomma exécuteur *Pons* ou *Poncet*, ſeigneur d'Hauterive dont il étoit vaſſal, & *Aymar* de Rovoire, chevalier, ſon parent. Du premier lit il eut *Guigonne*, qui épouſa en 1279 Antelme Aynier damoiſeau; & de l'un des deux lits, NICOLAS, qui ſuit.

II. NICOLAS d'Hauterive ou de Chaſtellard, damoiſeau, épouſa *Catherine* de Clavayſon, fille de *Guillaume* de Clavayſon, chevalier, par contrat du mardi après la fête de la Magdeléne 1295, paſſé en préſence de *Pons*, ſeigneur d'Hauterive, & vivoit encore en 1335.

III. PIERRE d'Hauterive ou de Chaſtellard ſon fils, damoiſeau, eut pour femme *Agnès* Roſtain, & fit ſon teſtament à Hauterive le 23 mars 1341, c'eſt-à-dire, 1342. Par ce teſtament, entr'autres diſpoſitions, il donna ſa maiſon d'Hauterive avec ce qui lui appartenoit dans la ſeigneurie d'Hauterive à *Pierre* & à *Humbert* d'Hauterive damoiſeaux. Il eut, entr'autres enfans, 1. BERLION, qui ſuit; & 2. *Catherine*, femme de *Hugues* Maugiron, chevalier.

IV. BERLION d'Hauterive ou de Chaſtellard, chevalier, qualifié *noble & puiſſant homme* en 1351, épouſa en 1362 *Françoiſe* de Quincieu, fille de noble *Aymaron* de Quincieu; fit hommage en 1374 à Joachim de Clermont, ſeigneur d'Hauterive, pour tout ce qu'il poſſédoit dans l'étendue de la ſeigneurie d'Hauterive; vivoit encore le 15 août 1395, & mourut avant le 9 décembre 1398. Il eut pour enfans, 1. *Pierre* de Chaſtellard, qui épouſa en 1394 *Marguerite* de la Baſtie, fille de noble & puiſſant homme *Rolland* de la Baſtie, chevalier, ſeigneur de S. Roman, & qui fit ſon teſtament en 1398, par lequel il voulut être enterré dans le cimetiere de l'égliſe de S. Martin d'Auſerin *à Hauterive*, au tombeau de ſon pere; & 2. GUILLAUME, qui ſuit.

V. GUILLAUME de Chaſtellard, chevalier, épouſa en 1395 *Béatrix* de Murinais, fille de noble *Odobert* de Murinais. Il ne vivoit plus en 1450. Il eut deux enfans, 1. *Pierre* de Chaſtellard, qui épouſa *Catherine* d'Urre, ſuivant un mémoire domeſtique dreſſé récemment, lequel ajoute que ce *Pierre* a fait la branche de S. Lattier qui eſt éteinte; & 2. ANTOINE, qui ſuit.

VI. ANTOINE de Chaſtellard, damoiſeau, donataire d'Antoine de Clermont, chevalier, ſeigneur d'Hauterive, pour la troiſiéme partie des revenus de la châtellenie d'Hauterive, par acte du 9 août 1442, épouſa peu de temps après *Anne* Ollanier, fille de noble *Pons* Ollanier; déclara le 20 novembre 1450, qu'il devoit & qu'il vouloit tenir dorénavant du dauphin de Viennois tous les biens qu'il avoit poſſédés juſque-là en franc-aleu dans le mandement de Moras, & teſta le 13 ..... de la même année 1450. On lui connoît un fils qui ſuit, & une fille appellée *Catherine* de Chaſtellard, femme de noble *Antoine* du Palais.

VII. CLAUDE de Chaſtellard, damoiſeau, épouſa par contrat du 8 février 1472, c'eſt-à-dire 1473, *Louiſe* de Breſſieu, fille de puiſſant homme *François* de Breſſieu, chevalier, ſeigneur de Beaucroiſſant & de Quincenet. Il eut, entr'autres enfans, 1. AYNARD, qui ſuit; & 2. *Françoiſe* de Chaſtellard, qui épouſa en 1492 noble *Jean* Salignon. Dans le même temps paroiſſent *Philippe* de Chaſtellard, abbeſſe de S. André-le-Haut à Vienne en 1525, date d'un acte où pend un ſceau ſur lequel on voit les trois chevrons qui déſignent les armes de la maiſon de Chaſtellard; & *Louiſe* de Chaſtellard, élue abbeſſe de Sainte Claire d'Annonay, le premier novembre 1538.

VIII. AYNARD de Chaſtellard, ſeigneur de Chaſtellard dans le mandement d'Hauterive, épouſa en 1515 *Catherine* de Chavanes, fille de noble *Jean* de Chavanes, & teſta en 1556. On lui connoît, entr'autres enfans, 1. SIMON, qui ſuit; & 2. *Antoine* de Chaſtellard, ſeigneur de Vaux, qui épouſa *Fleurie* de Chapponay, & qui, ſuivant un mémoire domeſtique dreſſé récemment, a formé les branches de Vaux, de Levaux & d'Herpieu, qui ſont éteintes.

IX. SIMON de Chaſtellard, ſeigneur de Chaſtellard lès-Hauterive & de Levaux, épouſa *Antoinette* Barbier, & teſta en 1588. Ses enfans furent, entr'autres, 1. CLAUDE, qui ſuit; & 2. *Antoinette* de Chaſtellard, veuve en 1588 de noble *Imbaud* du Cros.

X. CLAUDE de Chaſtellard, ſeigneur de Chaſtellard lès-Hauterive, inſtitué héritier univerſel de ſon pere en 1588, pour tous les biens qu'il poſſédoit dans le mandement d'Hauterive & de Moras, épouſa en 1593 *Jeanne* Muſy, ſœur de *Simon* Muſy, maître & audi-

teur en la chambre des comptes de Dauphiné, & testa en 1611. Il eut, entr'autres enfans, 1. ALEXANDRE, qui suit; 2. *Melchior* de Chastellard, capitaine d'infanterie en 1632; 3. HENRI, qui a formé la branche de CHASTELLARD-SALIERES, rapportée ci-après; & 4. *Claude* de Chastellard, femme de noble *Balthasar* de Flotte, sieur de la Freidiere.

XI. ALEXANDRE de Chastellard, seigneur de Chastellard lès-Hauterive, capitaine dans le régiment de Nereſtang, marié en 1624 avec *Catherine* de Legue ou de Laique, fille de noble *Claude* de Legue, seigneur de Legue & de la Sabliere, & de *Louise* du Peloux, fit son testament en 1659, dans lequel il rappelle tous ses enfans au nombre de neuf, qui suivent. 1. *Christophe* de Chastellard, seigneur de Chastellard lès-Hauterive, commanda le régiment de Bourbonnois, & mourut sans postérité; 2. *Georges* de Chastellard, sieur de la Contamine, capitaine dans le régiment de Bourbonnois; 3. FRANÇOIS a continué la descendance; 4. *Antoine* de Chastellard, chanoine de S. André-le-Bas à Vienne, & prieur de S. Pierre de Chandieu; 5. *Charles* de Chastellard, oratorien; 6. *Marie* de Chastellard, abbesse de Notre-Dame de Bons en Bugey; 7. *Reine* de Chastellard, ursuline à Romans, sous le nom de *sœur de S. Joachim*; 8. *Louise-Magdeléne* de Chastellard, femme de noble *Charles* de Gruel, seigneur de Fontagier; & 9. *Claudine* de Chastellard, abbesse de Bons en Bugey, après *Marie* de Chastellard, sa sœur.

XII. FRANÇOIS de Chastellard, seigneur de Chastellard lès-Hauterive, épousa en 1690 *Virgine* de Virieu-de-Beauvoir, fille d'*André* de Virieu-de-Beauvoir, seigneur & baron de Faverges, & de *Marguerite* de Virieu-de-Beauvoir. Il eut quatre enfans, 1. CHRISTOPHE, qui suit; 2, 3 & 4. *Marie*, *Marie-Anne*, *Catherine*, religieuses de la Visitation à S. Marcellin, dont deux sont mortes.

XIII. CHRISTOPHE de Chastellard, seigneur de Chastellard lès-Hauterive, de la Maisonblanche, de Fontagé, &c. appellé *le comte de Chastellard*, a épousé en 1716 *Marguerite* Roux Deageant, fille de *François* Roux Deageant, seigneur de Morges, & de *Marguerite* de Virieu-de-Ponterrey. Ses enfans sont au nombre de trois, 1. FRANÇOIS de Chastellard, qui suit; 2. *Pierre-Jacques* de Chastellard, appellé *le chevalier de Chastellard*, major du régiment des gardes de Lorraine; 3. *Antoine-Claude* de Chastellard, chanoine du chapitre noble de S. Pierre de Vienne.

XIV. FRANÇOIS de Chastellard, appellé *le marquis de Chastellard*, brigadier des armées du roi, colonel d'infanterie, & lieutenant-colonel du régiment des gardes de Lorraine, a épousé le 18 décembre 1755 *Marie-Therèse* de la Morte-de-Laval, dame de la Motte-Chalençon, de Vors, &c. fille de *Jean-René* de la Morte, seigneur des mêmes terres, & de *Marie-Louise* de Manent-de-Montaux.

BRANCHE DES MARQUIS DE SALIERES.

XI. HENRI de Chastellard, appellé *le marquis de Salieres*, troisiéme fils de *Claude*, seigneur de Chastellard lès-Hauterive, & de *Jeanne* Musy, colonel d'infanterie, commandant le régiment de Carignan en 1664, commandoit en 1670 ce même régiment pour le service de S. M. en Canada. Il étoit aussi gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; & il eut pour femme *Honorée* de Maty, dont il eut 1. FRANÇOIS-BALTASAR, qui suit; & 2. *Claudine* de Chastellard, qui épousa en 1670 noble *Jean* de Rignac.

XII. FRANÇOIS-BALTASAR de Chastellard, appellé *le marquis de Salieres*, colonel d'infanterie, commandant des forts & ville de Salins, marié en 1681 avec *Anne-Louise* d'Affigny, fille de noble *Pierre* d'Affigny, seigneur de Préaumont, & de *Jeanne* du Cocqlet, mourut en 1720. Il fut pere de 1. ALEXIS-ANTOINE, qui suit; & de 2. *Louise-Henriette* de Chastellard, qui épousa en 1712 *Claude-Raimond*, comte de Narbonne-Pelet, & mourut en 1751.

XIII. ALEXIS-ANTOINE de Chastellard, appellé *le marquis de Salieres*, né à Salins en 1687, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre royal & militaire de S. Louis, inspecteur général de l'infanterie, gouverneur d'Ardres, de Dieppe, & de l'hôtel de l'école royale militaire en 1752, place dont il donna sa démission en 1754, mourut à Paris le 29 février 1756.

La maison de Chastellard porte pour armes *d'or à trois chevrons d'azur*. Le détail qu'on vient d'en donner, est tiré de son histoire généalogique, certifiée véritable, le 10 mai 1756, par M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France en survivance, & imprimée *in-folio*, avec un corps de preuves ou piéces justificatives, depuis l'an 1262, suivies de la vie en latin du vénérable Amedée d'Hauterive, dont on a parlé au commencement de cet article.

☞ CHASTELLET, terre, & fief noble, situé dans le pays d'Artois, près la ville d'Aire, a donné l'origine & le nom à la maison du Chastellet, l'une des plus anciennes de la province.

I. CAMILLE du Chastellet, chevalier, seigneur dudit lieu, épousa par contrat du 8 février de l'an 993 *Anne* Wilsbeck, dont il eut ROBERT, qui suit. Il mourut le 2 mars de l'an 1030, âgé de 95 ans.

II. ROBERT, chevalier, seigneur du Chastellet, vivoit encore vers l'an 1095. Il avoit épousé par contrat du 20 novembre 1065 *Isabelle* de Fiennes, fille d'*Alfonse*, seigneur de Fiennes, dont il eut PIERRE, qui suit; *Hues* & *Pierre* qui furent faits chevaliers à la prise de Jérusalem par Godefroi de Bouillon, roi de Jérusalem, en 1099. Ils moururent à Jérusalem, & furent inhumés dans l'église du S. Sépulcre.

III. PIERRE, chevalier, seigneur du Chastellet & de Freffay, né en 1074, épousa par contrat du 20 janvier 1140 *Catherine* d'Halluin, fille de *Théodore* d'Halluin & de *Cyrille* Rhumbeck, dont il eut,

IV. PIERRE, chevalier, seigneur du Chastellet & de Freffay, qui épousa par contrat du 10 novembre 1210 *Marie* de Fiennes, fille d'*Augustin* de Fiennes & d'*Elizabeth* de Vaudrimont, dont il eut,

V. GUY, chevalier, seigneur du Chastellet & de Freffay, né l'an 1230, épousa en 1302 *Marie* d'Allennes, fille de *Jean*, seigneur d'Allennes & d'*Agathe* de Blessy, dont il eut HUGUES, qui suit; & *Jean* qui fut fait chevalier par Philippe VI, à la bataille de Crecy, le 26 août 1346, mort sans enfans.

VI. HUGUES, chevalier, seigneur du Chastellet, de Freffay & de Collomby, né en 1304, épousa en 1369 *Marguerite* de la Rachie, fille de *Matthieu* de la Rachie, chevalier, seigneur dudit lieu & de *Jeanne* de Crequi. Il en eut *Claude*, seigneur de la Flandrie-lès-Bethune, mort au service du duc de Bourgogne, étant à la prise de Paris le 30 octobre 1411; GEORGE qui suit; & *Robert* du Chastellet, qui fut fait chevalier à la bataille d'Azincourt en 1415, fut blessé au pont de Monterau-faut-Yonne le 18 août 1419, & mourut sans laisser d'enfans de *Robine* de la Viefville qu'il avoit épousée. Il fut enterré en la grande église d'Aire en novembre 1475, comme l'on peut voir par le tableau de fondation fait en cette église.

VII. GEORGE, chevalier, seigneur du Chastellet, de Freffay & de Collomby, né en 1370, épousa le 11 avril 1421 *Marie* de Caumaisnil, fille de *Malin* de Caumaisnil, dit *Paien*, chevalier, seigneur dudit lieu, & de dame *Robine* de Tenques. Ses enfans furent JACQUES, qui suit; *Antoine*, religieux de Corbie, & *Elepte* du Chastellet qui épousa en 1455 *Jacques* de la Motte, gouverneur de Gravelines, fils de *Jean* de la Motte, seigneur de Beauclencourt, & de Guye de Fieffe, dame de Villers, de Foncourt & de Flixcourt.

VIII. JACQUES, chevalier, seigneur du Chastellet, de Lumbres, de Collomby & de Freffay, fut fait chevalier à la journée de Morat par Charles, duc de Bourgogne, dont il étoit conseiller. Il fut toujours attaché

au ſervice des ducs de Bourgogne, comtes de Flandre & d'Artois. Il ſe trouva à la journée de Granſon en 1476, & à celle de Nanci où le duc Charles fut tué en 1477. Après la mort de ce prince, Jacques du Chaſtellet vendit ſes biens, & vint avec Philippe de Crevecœur, ſeigneur des Querdes, ſon parent & ſon allié, offrir ſes ſervices au roi Louis XI, lequel, pour ſe l'attacher, le fit gouverneur du château d'Oile en Cambréſis. C'étoit en 1477. Jacques du Chaſtellet épouſa en premieres noces, le 25 juin 1459 *Jeanne* de Sains, fille de Jean de Sains, ſeigneur d'Herbeval & de Jeanne de Creſpireul, dont il n'eut point d'enfans. En ſecondes noces il épouſa en mars 1460 *Jeanne* de Conty, fille de Guillaume de Conty, ſeigneur de Roquencourt & du Sochoy, & de dame *Marie* Acard, dont il eut JEAN, qui ſuit; & *Adrienne*, mariée en 1490 à Jean de Pardieu, ſeigneur de Bainghen & Lemnenghen.

IX. JEAN du Chaſtellet, né le 24 juillet 1462, fut fait chevalier à la priſe de Saint-Omer en 1487 par Philippe de Crevecœur, ſeigneur des Querdes, & fut commis par lui à la garde des ville & château de Saint-Omer, avec Jean Dubos, gouverneur & capitaine deſdites ville & château, ſon proche parent. Il a toujours été au ſervice des rois Louis XI, Charles VIII & Louis XII. Il épouſa le 8 janvier 1501 *Jeanne* de Fleſchin, fille de *Raoul* de Fleſchin, chevalier, ſeigneur de Journy, & de *Jeanne* de Cours, dont il eut CHARLES, qui ſuit; *Adrien*, écuyer, ſeigneur de Collomby, qui épouſa *Marie* de Thory, fille de *Chriſtophe* de Thory, écuyer, ſeigneur du Bus de Villers, & de *Jeanne* de Bernetz, & mourut ſans enfans, & *Colchon*, qui épouſa en 1536 *Jean* le Cordier, ſeigneur de Fontaine.

X. CHARLES, chevalier, ſeigneur du Chaſtellet, de Collomby, & de Freſſay, épouſa le 20 octobre 1533 *Antoinette* de Moyencourt, fille & héritiere de *Charles* de Moyencourt, écuyer, ſeigneur dudit lieu. De ce mariage il eut CLAUDE, qui ſuit; & *Marguerite*, mariée en 1563 à *Jacques* Trudaine, ſeigneur de S. Romain.

XI. CLAUDE du Chaſtellet, chevalier, ſeigneur de Moyencourt, fut gentilhomme de la chambre du roi Henri IV, par lettres de l'an 1594. Sa famille conſerve l'original d'une lettre que lui écrivit en 1582 le roi Henri III, ſur ce qu'il avoit battu les troupes du capitaine Champs. Il n'eut point d'enfans de ſon premier mariage avec *Adrienne* de Belleforiere, fille de *Charles* de Belleforiere, ſeigneur de Soyecourt, gouverneur de Corbie, & de *Catherine* de Saint-Jean. Il épouſa en ſecondes noces en 1583 *Louiſe* de la Chauſſée, fille du ſeigneur dudit lieu, & de *Huberte* de Franciere. Les enfans qu'il eut de ce ſecond mariage furent, CLAUDE, qui ſuit; *Henri*, chevalier de Malte, commandeur de Fontaine & grand bailli de la Morée, mort généraliſſime des galeres de Malte en 1656; LAURENT, ſeigneur de Frenieres, dont eſt ſorti la branche qui ſubſiſte aujourd'hui; *Charles* capucin, nommé *Paulin*; *Jacques*, religieux de Bouzancourt en 1625; *Louis*, mort page de la chambre de Louis XIII; *Catherine*, mariée en 1613 à *Ferry* de Warluſel, morte ſans enfans; *Mahaud* qui épouſa en 1611 *François* de Bommy, ſeigneur de Viemville & Veaux, dont des enfans; *Eliſabeth*, mariée 1°. en 1620 à *Cyprien* de Gerard, ſeigneur de Montesbene & de Heriſſart, dont des enfans: 2°. à *Charles* de Monchy, ſeigneur de Cueveron, près Heſdin; *Marie*, abbeſſe de notre-dame des Prés, près la ville de Troyes.

XII. CLAUDE du Chaſtellet, II du nom, chevalier de l'ordre du roi en 1618, & gentilhomme ordinaire de ſa chambre dans la même année, épouſa le 5 octobre 1622 *Marie* de Proiſſy, fille de *Louis* de Proiſſy, ſeigneur baron de la Baure, & de *Louiſe* de Gris. De ce mariage ſont iſſus FRANÇOIS, qui ſuit; *Louiſe*, religieuſe de Variville; *Charlote*, mariée 1°. en 1640 à *Jean* Danglebellemere, baron de la Beauſſe, ſeigneur de Paſſy & de Lagny, & 2°. à *Daniel* de Ligneville, ſeigneur d'Autricourt, baron de Vannes, capitaine d'une compagnie de chevaux-légers; & *Claude*, religieuſe à l'abbaye de Bertaucourt, près Abbeville, en 1643.

XIII. FRANÇOIS du Chaſtellet, chevalier, ſeigneur de Moyencourt, Vadencourt, Famechon, Failly, Saint-Romain & Lentilly, épouſa *Catherine* de Preſteval, fille de *Henri*, ſeigneur de Preſteval & S. Pair, & de *Louiſe* le Clerc, baronne dudit lieu, & de Panilleuſe. De ce mariage il eut *Henri* reçu en 1673 chevalier de Malte, & mort enſuite; *Nicolas*, qui épouſa *Catherine* de Cheſpy, & mourut en 1728 ſans enfans; *Claire*, mariée à *Jean* Daboual, ſeigneur de Bacouel, dont des enfans, & *Catherine*, mariée à Sarcus, ſeigneur de Courcelles.

XII. LAURENT du Chaſtellet, *né en 1592*, chevalier, ſeigneur de Freſnieres, Levigni, la Taulette, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII, étoit troiſiéme fils de *Claude* du Chaſtellet, ſeigneur de Moyencourt, & de *Louiſe* de la Chauſſée. Il épouſa en premieres noces en 1624 *Louiſe* de Saint-Simon, fille de *Louis* de Saint-Simon, chevalier, ſeigneur de Race, & de *Denyſe* de la Fontaine, dont il n'eut point d'enfans, & en ſecondes noces, en 1627, *Catherine* Fauyer, fille de *Jacques* Fauyer, conſeiller du roi en ſes conſeils d'état, privé & finances, baron de Merry, ſeigneur de Montdevigne, &c. & de *Marie* Charlet. Les enfans qu'il eut de ce mariage furent, 1. JACQUES, qui ſuit; 2. *Charles*, chevalier, ſeigneur de Levigny, qui mourut meſtre de camp de cavalerie & brigadier des armées du roi: il avoit épouſé *Charlotte* de Blotteſiere, fille de *Gabriel* de Blotteſiere, ſeigneur de Villancourt & de Dompierre, & de *Charlote* le Chevalier, dont il a eu *Laurent*, capitaine de cavalerie dans le régiment de Neſmond, mort retiré au mont Valérien, près Paris, en mai 1754; & *François*, mort religieux profès de l'ordre de Grandmont; 3. *Gabriel*, reçu en 1643 chevalier de Malte, commandeur de S. Etienne & grand prieur d'Aquitaine, mort à Malte en 1708; 4. *Laurent*, abbé de S. Jacques, & prieur de Bouzencourt; 5. *Louiſe*, religieuſe au couvent de Wariville-lès-Clermont; 6. *Anne-Marie*, mariée à *Jean-François* de Choiſeul, baron de Beaupré, ſeigneur de Daillecourt, &c. mort lieutenant-général des armées du roi & gouverneur de Dinant, dont des enfans.

XIII. JACQUES du Chaſtellet, II du nom, chevalier, ſeigneur de Freſnieres, mort en 1710, avoit été marié deux fois: la premiere, le 9 mai 1660, avec *Catherine* du Verdier, fille de *Jean* du Verdier, chevalier, & de dame *Marie* Pavillon: la ſeconde, en 1670, avec *Magdeléne* de Riquetti, dont il n'a point eu d'enfans. De ſon premier mariage il a eu JEAN, qui ſuit; & *Catherine*, morte religieuſe.

XIV. JEAN du Chaſtellet, II du nom, chevalier, comte du Chaſtellet, ſeigneur de Freſnieres & Levigny, né le 29 août 1662, mort le 15 décembre 1733, avoit épouſé en 1689 *Suſanne-Geneviéve* Talon, morte au mois d'août 1728, dont il a eu *Alexandre-Gaſton* mort le 10 avril 1741, ſans enfans mâles; trois autres, morts ſans poſtérité, dont un chevalier de Malte; & ALEXIS-JEAN, qui ſuit.

XV. ALEXIS-JEAN, marquis du Chaſtellet, gouverneur de Bray-ſur-Somme, par brévet du 11 mai 1736, ſeigneur châtelain de la Ferté lès-Saint-Riquier, Cromont, Maiſon-Roland, Genville, grand voyer de Picardie entre les rivieres de Somme & d'Authie, ſeigneur châtelain de Vermanton en Bourgogne, ſeigneur de Bazarne & Courtenay en Vermanton. Il a épouſé par contrat du 3 mars 1741, en premieres noces, demoiſelle *Jeanne* Regnault, morte le 17 avril 1753, dont il n'a point eu d'enfans. En ſecondes noces, il a épouſé le 7 mai 1754 *Adelaïde-Marie-Thérèſe* de Laſcaris la Rochefoucaud d'Urfé, marquiſe de Bagé, Langeac, Urfé, comteſſe de S. Juſt, S. Ylpice, Arlet, la Baſtie, baronne

Digitized by Google

baronne des Eſſars, & autres lieux. De ce mariage il a eu deux fils, *Alexis-Jean-Camille* de Laſcaris d'Urfé du Chaſtellet, né le 19 avril 1755, mort le 29 novembre 1756; & *Arnulphe-Robert-Honoré*, né le 26 août 1756, mort le 2 janvier 1757.

Les armes de la maiſon du Chaſtellet ſont *de gueules à la faſce d'argent, accompagné de trois châteaux d'or, girouettés d'or, crenelés & maçonnés de ſable.*

Depuis ſon mariage avec mademoiſelle d'Urfé, le marquis du Chaſtellet porte les nom & armes de Laſcaris d'Urfé, en vertu de la ſubſtitution graduelle & perpétuelle établie par *Anne* de Laſcaris, femme de *René* de Savoye, comte de Tendes. Cette ſubſtitution, qui eſt de l'an 1511, ordonne que les mâles venant à manquer dans ſa maiſon, l'ainée des filles ſera prendre au mari qu'elle épouſera, les nom & armes de Laſcaris. * *Je donne cet article tel qu'il m'a été remis par M. le marquis du Chaſtellet.*

CHASTELUS ou CHASTELLUX (Claude de Beauvoir, ſeigneur de Mont Saint-Jean,) vicomte d'Avalon, &c. maréchal de France, ſuivit toute ſa vie le parti des ducs de Bourgogne, dont il étoit né ſujet, & deſquels il reçut beaucoup de biens. Le duc Jean le retint ſon conſeiller & chambellan en 1409, lui donna le gouvernement du Nivernois, & le commit en 1417 au gouvernement des villes de Mantes, Pontoiſe, Meullant, Poiſſy & du plat pays d'alentour, pour les garder contre ſes ennemis. Son mérite & ſon expérience dans les emplois de la guerre, lui acquirent la charge de maréchal de France, le 2 juin 1418, & au mois d'août ſuivant, celle de lieutenant & capitaine général pour tout le duché de Normandie, pour remettre dans l'obéiſſance du roi les places occupées tant par les Anglois, que par ceux qui tenoient le parti de la maiſon d'Orléans. Peu après il fut battu dans une rencontre à Louviers, où ſes gens furent défaits, & lui fait priſonnier: en conſidération de quoi & des pertes qu'il y avoit faites, le roi lui fit payer en 1418 une ſomme de 2250 livres, lui accorda 400 livres par mois pour l'état de ſa perſonne, & lui commit la garde de pluſieurs châteaux & forteresſes, tant en Brie qu'en Bourgogne. Il fut envoyé en Guienne en 1419, d'où étant de retour, le roi le fit ſon lieutenant & capitaine général de la ville de S. Denys; mais il fut déſappointé de ſa charge de maréchal de France en janvier 1421, ce qui ne l'empêcha pas de continuer ſes ſervices au duc de Bourgogne & au roi d'Angleterre; & il ſoutint en 1423 contre le connétable d'Ecoſſe le ſiége de Crevant, qu'il remit au chapitre d'Auxerre, qui, en reconnoiſſance, lui accorda & à ſa poſtérité le droit d'entrer au chœur de leur égliſe, & d'y prendre ſéance l'épée au côté, revêtu d'un ſurplis, & l'aumuſſe ſur le bras, comme auſſi aux aſſemblées du chapitre. Il ne mérita pas moins du roi d'Angleterre, qui dans la diſtribution des terres confiſquées ſur les ſujets du roi, lui en donna de conſidérables en 1424. Il aſſiſta à l'aſſemblée tenue à Auxerre en 1431, de la part du duc de Bourgogne avec ſon chancelier, pour y traiter la paix avec le cardinal de Sainte-Croix, & les ambaſſadeurs des rois de France & d'Angleterre, & obtint de ce duc en 1433 le pouvoir de fortifier la tour & la maiſon de la vicomté d'Avalon, qui avoit été ruinée par les guerres. Ayant été troublé en la poſſeſſion & jouiſſance de la capitainerie & gouvernement de cette ville & du pays d'alentour que ce prince lui avoit donné; le comte de Fribourg, maréchal de Bourgogne, reçut ordre en 1440 de l'y maintenir, & de l'en faire jouir paiſiblement. Charles de Bourgogne, comte de Nevers, confia en 1445 le gouvernement & adminiſtration de la juſtice de ſes terres & baronies à ce maréchal, qui s'en étoit autrefois dignement aquitté, & qui mourut en 1453. Il eſt enterré en l'égliſe cathédrale d'Auxerre, où il eſt repréſenté.

I. Il étoit petit-fils de JEAN de Beauvoir, qui ſervit en 1352 en Picardie, ſous le roi de Navarre, & laiſſa de *Jacquette*, ſa femme, GUILLAUME, qui ſuit; *Iſabeau*, mariée 1°. en 1360 à *Gérard* de Bourbon, ſeigneur de Montpéroux: 2°. à *Philippe* de Jaucourt, ſeigneur de Ville-Arnoul, vivante en 1394; & *Marie* de Beauvoir, alliée en 1360 à *Jean* Broichard, ſeigneur de Weure.

II. GUILLAUME de Beauvoir, ſeigneur de Chaſtelus, Bazoches, Marigni, le Bouchet, &c. conſeiller & chambellan du duc de Bourgogne, mourut le 6 juin 1408. Il épouſa 1°. *Alix* de Bourbon, fille de *Jean*, ſeigneur de Montpéroux, dont il n'eut point d'enfans: 2°. *Jeanne* de Saint-Verain, veuve de *Geoffroi* du Bouchet, dont il eut CLAUDE, qui ſuit; *Laurette*, mariée en 1409 à *Guillaume* de Grancei, ſeigneur de Parey & de Prâlin, morte avant l'an 1432; & *Alix* de Beauvoir, qui épouſa en 1412 *Pierre*, ſeigneur de Raigni.

III. CLAUDE de Beauvoir, ſeigneur de Chaſtelus, vicomte d'Avalon, maréchal de France, *qui a donné lieu à cet article*, épouſa 1°. avant l'an 1412 *Alix* de Toci, dame du Mont-ſaint-Jean, Baſerne & du Val de Loigni, veuve d'*Oger*, ſeigneur d'Anglure, avoué de Therouanne, qu'il avoit enlevée de nuit dans ſon château du Val de Loigni, & fille de *Louis* de Toci, ſeigneur de Baſerne & du Val de Loigni, & de *Guye*, dame du Mont-ſaint-Jean, morte en 1427, dont il n'eut point d'enfans: 2°. par contrat du 11 août de la même année, *Jeanne* de Longui, fille de *Matthieu*, ſeigneur de Raon, & de *Bonne* de la Tremoille, morte auſſi ſans enfans: 3°. *Marie* de Savoiſi, fille de *Charles*, ſeigneur de Seignelai, & d'*Iolande* de Rodemach, dont il eut JEAN, qui ſuit; *Claude*, ſeigneur de Baſerne, Coulanges & Bazoches, échanſon du comte d'Eſtampes, mort en 1472; *Louis*, ſeigneur de Bazoches, qui ſuivoit l'état eccléſiaſtique en 1469; *Catherine*, mariée par contrat du 23 décembre 1467 à *Amauri*, ſeigneur de Fontenai, morte avant l'an 1472; *Agnès*, dame d'Autrei & de Bazoches, alliée par contrat du 12 mai 1472 à *Antoine*, ſeigneur du Follet, chambellan du roi; & *Perrette* de Beauvoir, abbeſſe de ſaint Pierre lès-Auxerre. *Il eut auſſi pour fils naturel* Jacques *de Chaſtelus, ſeigneur de Courſon, écuyer d'écurie du comte de Nevers, en* 1437 *&* 1455.

IV. JEAN, ſire de Chaſtelus, vicomte d'Avalon, ſeigneur de Baſerne & de Coulanges, chambellan du roi, mort avant l'an 1490, épouſa *Jeanne* d'Aulenai-d'Arci, dont il eut PHILIPPE, qui ſuit; *Jean*, mineur en 1493; & *Hélène* de Chaſtelus, mariée 1°. à *Hector* de Salazar, baron de Saint-Juſt: 2°. à *Jean* de Marburi.

V. PHILIPPE, ſeigneur de Chaſtelus, de Coulanges, vicomte d'Avalon, &c. fut nouri enfant d'honneur du roi Charles VIII, & épouſa 1°. avec diſpenſe *Jeanne* de Follet ſa couſine, fille d'*Antoine*, ſeigneur de Follet, & d'*Agnès* de Chaſtelus: 2°. le 9 août 1502 *Barbe* de Hochberg. Du premier mariage vinrent *Charlotte*, mariée 1°. par contrat du 7 novembre 1513 à *Antoine* de Boutillac, ſeigneur d'Aſpremont: 2°. à *Robert* d'Anleſi, ſeigneur de Menetou: 3°. à *Saladin* de Montmorillon, ſeigneur de Vérigneux; & *Gabrielle* de Chaſtelus, prieure de Gennes au Maine. Du ſecond, ſortirent *Claude* de Chaſtelus, vicomte d'Avalon, &c. mort ſans enfans de *Françoiſe* Bloſſet, fille de *Jean*, ſeigneur de Torci, & d'*Anne* de Cugnac, qu'il avoit épouſée le 22 décembre 1531; PHILIPPE, qui ſuit; LOUIS, qui fit *la branche des ſeigneurs de* CHASTELUS, *rapportée ci-après*; OLIVIER, qui fit *celle des ſeigneurs de* COULANGES, *auſſi mentionnée ci-après*; *Marie*, alliée par contrat du 25 ſeptembre 1524 à *Jacques* Aux-Eſpaules, ſeigneur de Piſi & de Sainte-Marie; *Catherine*, mariée à *Philippe* de Moiſi, ſeigneur de Mons, & de Châteaurenard; & *Antoinette* de Chaſtelus, religieuſe à S. Avit, près Châteaudun.

VI. PHILIPPE de Chaſtelus, ſeigneur de Baſerne, Prégilbert & Saint-Palais, enfant d'honneur du roi en 1530, épouſa 1°. en 1561 *Jeanne* de Conflans, fille de *Jean*, ſeigneur de Vieuxmaiſons, & de *Marguerite*

Lucas : 2°. *Anne* Raguyer, veuve de *François* de Hangeſt, ſeigneur de Moyencourt, & fille de *Louis* Raguyer, ſeigneur de la Motte, & de *Charlote* d'Inteville : 3°. *Marthe* de Culan, qui prit une ſeconde alliance avec *N.* ſeigneur de Rougemont. Du premier mariage étoit iſſu *Antoine* de Chaſtelus, ſeigneur de Baſerne, guidon des gendarmes du roi, tué dans le ſervice, ſans alliance. Du ſecond vinrent *Catherine*, mariée par contrat du dernier décembre 1571 à *Olivier* de Sterlin, ſeigneur du Bouchet ; *Jeanne*, alliée à *Bernard* de Chiuron, dit *de Villette*, ſeigneur de Toarſé, Gié & Pontoire en Savoye ; *Barbe*, qui épouſa *Jean* de Choiſeul-Traves, ſeigneur de Vauteau ; *Blanche*, mariée à *François* d'Aulenai, ſeigneur de Lye ; & *Françoiſe* de Chaſtelus, alliée à *Claude* de Culan, ſeigneur de la Motte. Du troiſiéme mariage ſortit ANTOINE, qui ſuit ;

VII. ANTOINE de Chaſtelus, ſeigneur de Baſerne après ſon frere, épouſa *Claude* de la Buſſiere, dame d'Avigneau, dont il eut *Jean* ; LEON, qui ſuit ; *Anne*, capitaine de chevaux légers, tué ; & *Olivier* de Chaſtelus, mort ſans alliance.

VIII. LEON de Chaſtelus, ſeigneur de Baſerne & d'Avigneau, épouſa *Anne* de Moroges, dame de la Tour-du-Bos, fille de *François*, baron du Chon, ſeigneur de la Tour-du-Bos, & de *Jeanne* de Coulange, dont il eut *François*, mort à dix-ſept ou dix-huit ans ; *Jeanne*, mariée à *François-Louis* de Beugne ; *Anne*, qui épouſa *Charles* Boucherat, ſeigneur de la Rocatelle ; & *Marie* de Chaſtellus, alliée à *François* de la Duz, ſeigneur de Vieux-champ.

SEIGNEURS DE CHASTELUS.

VI. LOUIS de Chaſtelus, troiſiéme fils de PHILIPPE, ſeigneur de Chaſtelus, Baſerne, &c. & de *Barbe* de Hochberg, ſa ſeconde femme, fut ſeigneur de Chaſtelus, vicomte d'Avalon, ſeigneur de Carré, Marigni & Alonne, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de ſa chambre, gouverneur de Marſal en 1569, & de la citadelle de Metz en 1570. Il épouſa le 30 décembre 1540 *Anne* de la Rouere, fille de *François*, ſeigneur de Chamoi, & d'*Hilaire* Raguier, morte en octobre 1549 : 2°. le 22 avril 1551 *Anne* de Loges, fille de *Hugues*, ſeigneur de la Boulaye, & de *Charlotte* du Meſnil-Simon. Du premier mariage vinrent OLIVIER, qui ſuit ; *Claude*, mariée par contrat du 16 janvier 1560 à *Jacques* d'Eſguilli, ſeigneur de Chaſſi ; *Edmée* de Chaſtelus, alliée le 8 octobre 1564 à *René* de Meung, dit *de la Ferté*, ſeigneur de la Ferté-Aurain. Du ſecond ſortirent *Antoinette*, mariée le 4 mars 1578 à *Anathoille-Louis* de Pontaillier, ſeigneur de Chaſtillon en Baſois ; & *Claudine* de Chaſtelus, morte le 21 février 1572, âgée de douze ans.

VII. OLIVIER, ſeigneur de Chaſtelus, vicomte d'Avalon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, bailli d'Autun, mort en 1617, épouſa le 6 avril 1583 *Marguerite* d'Amboiſe, fille de *Jacques* de Clermont, dit d'*Amboiſe*, ſeigneur de Buſſi, & de *Catherine* de Beauvau, morte en 1605, dont il eut HERCULES, qui ſuit ; *Céſar*, chevalier de Malte, mort en 1609 ; *Alexandre*, tué en duel en 1616 par le baron d'Eſguilli ſon parent ; *Jean*, mort en Italie ; *Achille*, mort ſans alliance en 1623 ; *Auguſte*, tué à Saint-Jean d'Angeli en 1621 ; *Diane*, mariée par contrat du 17 février 1602 à *Gui* de Chaugi, baron de Rouſſillon & de Merei ; *Angélique*, abbeſſe de Criſenon en 1600 ; *Minerve*, alliée 1°. à *Philippe* Bertrand, ſeigneur de Beuvron : 2°. à *N.* Pouffier, ſeigneur de Longpré ; *Héléne*, religieuſe à Sainte-Marie de Moulins ; *Lucrèce*, morte en 1616 ; *Caſſandre*, urſuline à Dijon ; & *Magdeléne* de Chaſtelus, morte ſans alliance en 1623.

VIII. HERCULES, comte de Chaſtelus, vicomte d'Avalon, baron de Carré & de Marigni, mort en 1644, avoit épouſé par contrat du 27 février 1612 *Charlote* le Genevois, fille de *Pierre*, ſeigneur de Bleigni, & de *Françoiſe* d'Anglure, mort en 1663, dont il eut *Céſar-Pierre*, comte de Chaſtelus, tué d'un coup de canon à la bataille de Nortlingue, faiſant la charge de maréchal de bataille, le 5 août 1645 ; *Céſar-Achille*, comte de Chaſtelus, tué en Catalogne ; CÉSAR-PHILIPPE, qui ſuit ; *Georges*, commandeur ; *Roger-Octave* ; *Louiſe*, religieuſe ; *Catherine*, mariée le 17 janvier 1640 à *Paul* de Remigni, baron de Joux ; *Françoiſe* & *Charlote* de Chaſtelus, religieuſes.

IX. CÉSAR-PHILIPPE, comte de Chaſtelus, vicomte d'Avalon, baron de Carré, lieutenant de la compagnie des gendarmes du prince de Condé, & maréchal de camp des armées du roi, mourut le 8 juillet 1695. Il épouſa 1°. *Magdelène* le Sueur, fille de *Nicolas*, ſeigneur d'Oſni, & de *Marie* Sublet d'Heudicourt : 2°. en 1658 *Judith* Barillon, fille de *Jean-Jacques*, préſident ès enquêtes du parlement de Paris, & de *Bonne* Fayet. Du premier mariage vinrent *Nicolas-Céſar*, comte de Chaſtelus ; & *Nicolas-Michel*, mort le 29 janvier 1659. Du ſecond ſortirent *Philibert-Paul*, comte de Chaſtelus, colonel réformé, tué au combat de Chiari en Italie, le premier ſeptembre 1701, âgé de 33 ans ; *Henri*, capitaine dans le régiment de Normandie, tué en Allemagne ; *André*, chevalier de Malte, capitaine de vaiſſeau ; GUILLAUME-ANTOINE, qui ſuit ; *Bonne*, mariée le 25 juillet 1687 à *François*, comte de S. Chamant ; *Marie-Judith*, chanoineſſe à Poulangei ; & *Anne* de Chaſtelus, mariée à *Charles* de Vienne, comte de Commarain, veuve le 2 février 1731, & morte le 26 décembre 1744.

X. GUILLAUME-ANTOINE, comte de Chaſtelus, &c. capitaine, lieutenant des gendarmes de Berri, lieutenant général des armées du roi, & commandant en Rouſſillon. Il avoit épouſé le 16 février 1722 *Claire-Thérèſe* Dagueſſeau, fille de *Henri-François* Dagueſſeau, chancelier de France, & d'*Anne* le Fevre d'Ormeſſon. Il eſt mort à Perpignan au mois d'avril 1742, âgé d'environ 58 ans.

SEIGNEURS DE COULANGES.

VI. OLIVIER de Chaſtelus, quatriéme fils de PHILIPPE, ſeigneur de Chaſtelus, Baſerne, &c. & de *Barbe* de Hochberg, fut ſeigneur de Coulanges & du Val-de-Merci, & épouſa en 1561 *Liénarde* de Groſſoye, fille de *N.* ſeigneur de Peſſelieres, dont il eut 1. OLIVIER II, qui ſuit ; 2. *Louis*, ſeigneur en partie de Coulanges, qui laiſſa une fille d'*Anne* de Ponville, ſa femme ; & 3. *Jeanne* de Chaſtelus, mariée à *Jean* de Giverlai, ſeigneur de Chaſtres.

VII. OLIVIER de Chaſtelus II du nom, ſeigneur de Coulanges & du Val-de-Merci, épouſa par contrat du 19 janvier 1586 *Anne* du Pleſſis-Liencourt, fille de *Jean*, ſeigneur d'Aſnieres, & de *Louiſe* de Vieilchaſtel, dont il eut ALEXANDRE, qui ſuit.

VIII. ALEXANDRE de Chaſtelus, ſeigneur de Coulanges, &c. épouſa *Anne* de Gauville, fille de *Jean*, vicomte de Saint-Vincent, & de *Marguerite* Piedefer, dont il eut *Roger*, ſeigneur de Coulanges, capitaine au régiment de Navarre, tué ; *François*, meſtre de camp de cavalerie ; *Louis*, capitaine de chevaux-légers, tué ; & *Catherine*, dite *Iſabelle* de Chaſtelus, mariée à *N.* ſeigneur de Villefranche.* *Voyez* Godefroi. Le pere Anſelme, &c.

CHASTENET, *cherchez* PUYSÉGUR.

CHASTETÉ (la) *Caſtitas*, dont les Romains firent une déeſſe, & qu'ils repréſenterent ſous l'habit d'une dame Romaine, tenant un ſceptre en main, & ayant à ſes pieds deux colombes blanches.

CHASTEUIL, *cherchez* GALAUP.

CHASTILLON (le comte Balthaſar de) *cherchez* CASTIGLIONI.

CHASTILLON (Philippe-Gautier de) évêque de Maguelone, *cherchez* PHILIPPE-GAUTIER DE CHASTILLON.

CHASUBLE, eſt un ornement que le prêtre met

Digitized by Google

par-deſſus ſon aube, quand il va dire la meſſe. Les chaſubles des anciens étoient toutes rondes & traînantes à terre, fermées de toutes parts, ſeulement ouvertes par le haut pour paſſer la tête, ce qui leur a fait donner le nom de joug : elles ſe retrouſſoient ſur l'épaule, au lieu que maintenant elles ſont fendues par les côtés. Les Orientaux, lorſqu'ils célébrent la meſſe dans nos égliſes, ſe ſervent plutôt de chapes que de chaſubles. En effet, on diſoit autrefois la meſſe avec des chapes ; mais comme on les trouva embaraſſantes, on les coupa par le bas, & on les fendit par les côtés, ce qui eſt beaucoup plus commode. A l'égard des chapes, elles viennent originairement des manteaux, ou des robes que l'on portoit; car dans les commencemens les prêtres ne ſe ſervoient, ni de chapes, ni de chaſubles. Walafride Strabon dit que dans la primitive égliſe on célébroit la meſſe en habit ordinaire. Le cardinal Bona s'eſt fort emporté contre Nicolas Alemannus, qui a prétendu que les apôtres n'ont point eu l'uſage des habits ſacrés. Les premiers chrétiens, ſelon le ſentiment de pluſieurs auteurs, célébroient les myſteres avec les mêmes habits qu'ils avoient accoutumé de porter. Il n'y avoit en ce temps-là aucune différence entre les vêtemens de cérémonie & ceux dont on ſe ſervoit d'ordinaire, ſi ce n'eſt qu'on gardoit les plus propres pour la célébration des myſteres. *Conſultez* la préface qui eſt à la tête *des cérémonies & coutumes des Juifs*, imprimée à Paris en 1681. Lindanus (*livre* 47 de ſa panoplie, *chapitre* 56) parlant des chaſubles dont on ſe ſert préſentement dans l'égliſe, dit qu'elles différent entiérement des anciennes, qui couvroient tout le corps, étant de véritables robes ; en ce cas, cela appuyeroit l'origine que quelques auteurs, comme Rabanus, Ugutio, Iſidore & Joannes de Janua, donnent au terme de chaſuble, *quia inſtar parvæ caſæ totum hominem tegebat.* * Le cardinal Bona, *de rebus litur.* De Vert, *explication des cérémonies de l'ancienne égliſe.*

CHATEAUBRIANT, petite ville de France dans la haute Bretagne, avec un ancien château. Elle eſt ſituée vers les frontieres de l'Anjou, à neuf ou dix lieues de Nantes. Pluſieurs auteurs croient que c'eſt le pays des anciens *Cadates* de Céſar. Sanſon & d'autres géographes, ne ſont pas de ce ſentiment.

CHATEAUBRIANT, ancienne maiſon, dont on ne rapporte ici la poſtérité que depuis

I. JEAN de Châteaubriant, ſeigneur du Lyon d'Angers & des Roches Baritaut, qui vivoit en 1291 & 1311. Il épouſa 1°. *Iſabelle* la Prévoſte de Thouars, dame de Chavannes : 2°. *Aude* de Brillouet, dont il n'eut point d'enfans. Ceux du premier mariage furent GEOFROI, qui ſuit ; *Jean*, vivant en 1311, & *Iſabeau* de Châteaubriant, mariée à *Hardouin* de Bauçai, ſeigneur de la Motte-de-Bauçai, dont elle vivoit veuve en 1319.

II. GEOFROI, dit *Brideau* de Châteaubriant, ſeigneur du Lyon d'Angers, de Chalain, des Roches-Baritaut, de Chavannes, de la Bouardiere, &c. épouſa 1°. *Louiſe* de Sainte-Maure, fille de *Pierre*, ſeigneur de Montgaugier, dont il eut *Jeanne* & *Louiſe* de Châteaubriant, mortes ſans alliance : 2°. *Marguerite* de Parthenai, fille de *Gui* l'Archevêque, ſeigneur de Soubiſe, & de *Jeanne* d'Amboiſe, dont il eut 1. *Jean*, ſeigneur de Chalain, mort ſans enfans de *Marie* de Beuil, veuve de *Hardouin*, ſeigneur de Fontaine-Guerin, & fille unique de *Pierre* de Beuil, ſeigneur du Bois, bailli de Touraine, & d'*Anglésie* de Lévis, qu'il avoit épouſée en 1403 ; 2. GUYON, qui ſuit ; 3. *Iſabeau*, mariée à *Guyon*, ſeigneur du Pui-du-Fou ; & 4. *Marguerite* de Châteaubriant, alliée à *Antoine* Foucher, ſeigneur de Thénie.

III. GUYON de Châteaubriant, ſeigneur des Roches-Baritaut, mourut avant ſon frere aîné, laiſſant de *Jeanne* de Touteſſan ou Fonteſſan, 1. JEAN, qui ſuit ; 2. *Richard*, ſeigneur de Champagné, vivant en 1467, avec *Jeanne* Foucher ſa femme, fille de *Georges*, ſeigneur des Herbieres, & de *Marie* Buor ; 3, 4. *Guyon* & *Jean*, vivans en 1438 ; 5. *Louiſe*, mariée à *Geofroi* d'Abain, ſeigneur d'Amaillou ; & 6. *Jeanne* de Châteaubriant, qui épouſa *Guillaume* de Granges, ſeigneur du Puichenin.

IV. JEAN de Châteaubriant, ſeigneur de Chavannes, de Chalain, des Roches-Baritaut, du Lyon d'Angers, &c. épouſa 1°. *Jeanne* de Coëtmen, fille de *Jean*, ſeigneur de Coëtmen, & de *Marie* d'Ancenis : 2°. *Louiſe*, dame de Loigni, veuve de *Pierre* Odart, ſeigneur de Curſai, &c. dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de ſa premiere femme, furent THEAUDE, qui ſuit ; *Jacques*, ſeigneur du Pleſſis-Bergeret & des Chapelles, vivant en 1474 ; *Agnès*, mariée à *Jacques* Renault, ſeigneur de la Rouſſiere ; & *Catherine* de Châteaubriant, qui épouſa *François* Foucher, ſeigneur des Herbieres.

V. THEAUDE de Châteaubriant, baron du Lyon d'Angers, ſeigneur des Roches-Baritaut, comte de Caſan, au royaume de Naples, &c. étoit mort en 1470. Il épouſa le 6 août 1438 *Françoiſe* Odart, dame de Colombieres en Touraine, & baronne de Loigni, au Perche, fille unique de *Pierre*, ſeigneur de Verrieres, &c. & de *Louiſe*, dame de Loigni, dont il eut RENÉ, qui ſuit ; GEORGES, *qui continua la poſtérité, rapportée après celle de ſon frere aîné ; François*, doyen d'Angers, & abbé d'Evron ; *Jeanne*, alliée, 1°. à *Jean* de Scepeaux : 2°. en 1478 à *René* de Feſchal, baron de Poligni ; & *Louiſe* de Châteaubriant, qui épouſa *Jean*, ſeigneur d'Ingrande.

VI. RENÉ de Châteaubriant, chevalier de l'ordre du roi, comte de Caſan, baron de Loigni, vicomte de Regmalart, ſeigneur du Lyon d'Angers, &c. vivoit en 1489. Il épouſa *Héléne* d'Eſtouteville, dame du Tronchai, fille de *Robert*, baron d'Ivri, &c. & d'*Ambroiſe* de Lorré, dont il eut *Charlote*, mariée à *Henri*, ſire de Croi, comte de Porcean ; *Marie*, dame du Lyon d'Angers, alliée à *Jean* de Chambes, ſeigneur de Montſoreau ; & *Magdeléne* de Châteaubriant, dame de Chavannes, qui épouſa *François*, ſeigneur de la Noue.

VI. GEORGES de Châteaubriant, ſecond fils de THEAUDE, baron du Lyon d'Angers, &c. & de *Françoiſe* Odart, fut ſeigneur des Roches-Baritaut, capitaine, & maître de la vénerie du roi, & vivoit en 1483. Il épouſa *Anne* de Champagné, fille de *René*, ſeigneur de Champagné au Maine, & de *Julienne* de Beaumanoir-Lavardin, dont il eut LOUIS, qui ſuit ; *René*, abbé d'Evron après ſon oncle ; *Jean*, ſeigneur de Boicé, mort ſans enfans de *Jeanne* de Tucé ; *Jean*, prieur de S. Jean de Mauverais ; *Pierre*, *Hardouin* & *Nicolas*, morts jeunes ; *Jacquette*, alliée à *Urbain* Tillon, ſeigneur de la Bertherie ; & *Françoiſe* de Châteaubriant, mariée à *Léonard* de Caſtillio, ſeigneur de Mathefelon, vivante en 1545.

VII. LOUIS de Châteaubriant, ſeigneur des Roches-Baritaut, &c. épouſa le 14 octobre 1477 *Marguerite* de Vernon, dame de Graſſai, fille de *Philippe*, ſeigneur de Graſſai, & de *Louiſe* de Beauvau, dont il eut PHILIPPE, qui ſuit ; *Jean*, ſeigneur de Boicé ; *Magdeléne*, morte ſans alliance ; *Claude*, mariée 1°. au ſeigneur de Berri : 2°. au ſeigneur de Raſſan en Dauphiné ; & *Jean* de Châteaubriant, dit *le Jeune*, ſeigneur châtelain de S. Jean de Mauverais, Juigné & Clervant-les-Granges, qui de *Suſanne* de Montauſier ſa femme, fille du ſeigneur de la Charouliere, eut pour fille unique *Louiſe* de Châteaubriant, mariée le 5 décembre 1601 à *Jean* de la Tour-Landri, dit *Maillé*, comte de Châteauraoul.

VIII. PHILIPPE de Châteaubriant, chevalier de l'ordre du roi, comte de Graſſai, ſeigneur des Roches-Baritaut, &c. gouverneur de Fontenai-le-Comte, rendit de grands ſervices aux rois Charles IX, Henri III & Henri IV, pendant les guerres civiles. Il épouſa 1°. le 9 octobre 1559 *Hardouine*, dame de Champagné, fille de *Jean*, ſeigneur de Peſcheré, & d'*Anne* de Laval : 2°. le 18 décembre 1581 *Philiberte*, fille de *René*, ſeigneur du Pui-du-Fou, & de *Catherine* de la

Digitized by Google

Rochefoucaud, dame de Combronde. Du premier mariage vint *Philippe* de Châteaubriant, dame de Champagné & de Pefcheré, mariée 1°. à *Gilbert*, ſeigneur du Pui-du-Fou : 2°. le 23 mai 1601 à *Henri* de Bauves, baron de Contenan. Du ſecond ſortirent GABRIEL, qui ſuit; & *Marie* de Châteaubriant, alliée en 1608 à *Léon* de Sainte-Maure, baron de Montauſier.

IX. GABRIEL de Châteaubriant, ſeigneur des Roches-Baritaut, comte de Graſſai, &c. lieutenant de roi du bas-Poitou, épouſa *Charlote* de Sallo, fille & héritiere de *Lancelot* de Sallo, ſeigneur de la Grangouere, chevalier de l'ordre du roi, & de *Gabrielle* des Eſſars, dame de Sautour, dont il eut 1. *Philippe*, comte des Roches-Baritaut & de Graſſai, meſtre de camp de cavalerie, qui épouſa en 1631 *Suſanne* Loaiſel, fille d'*Iſaac*, ſeigneur de Brie, préſident au parlement de Bretagne, & d'*Antoinette* Huault, dont il eut pour fils unique *Iſaac*, mort jeune; 2. *Gabriel*, comte des Roches-Baritaut, abbé de Lezai, dont il ſe démit pour épouſer *Charlote* de Pompadour, veuve de *François* Bruneau, ſeigneur de la Rabateliere, & fille de *Jean* de Pompadour, baron de Lauriere, & de *Charlote* de Fumel, morte le 15 avril 1657; 3. GABRIEL, qui ſuit; 4. *Aimée*, alliée à *René* d'Aubigné, ſeigneur de la Jouſſeliniere, baron de ſainte Gemme; 5. *Iſabelle*, religieuſe au Calvaire à Paris; 6. *Celeſte*; 7. *Charlote*, mariée à *N.* Foucher, ſeigneur de la Verie; 8 & 9. *Marie* & *Louiſe* de Châteaubriant, religieuſes à Ceriſiers en bas-Poitou.

X. GABRIEL de Châteaubriant, dit *le Jeune*, ſeigneur de S. Pol, & meſtre de camp de cavalerie, puis lieutenant général des armées du roi, & lieutenant de roi du bas-Poitou après ſon pere, épouſa *Suſanne* de Remond, fille de *Louis*, ſeigneur de Champs en Agenois, & de *Claude* Gallier-Garnier, dont il eut RAYMOND, qui ſuit; & *Suſanne* de Châteaubriant.

XI. RAYMOND de Châteaubriant, comte des Roches-Baritaut, &c. * Le P. Anſelme, *hiſt. des grands officiers, &c.*

CHATEAUBRIANT (Françoiſe de Foix, comteſſe de) étoit fille de PHEBUS de Foix, & ſœur du fameux comte de Lautrec & du maréchal de Foix. Elle épouſa *Jean* de Laval, comte de Châteaubriant. Depuis elle fut maîtreſſe de François I, qui la quitta pour la ducheſſe d'Eſtampes. C'eſt ce que quelques auteurs diſent : Brantome, entr'autres, raconte des circonſtances bien particulieres de ſes amours. M. Varillas eſt celui qui a rapporté avec le plus d'étendue l'hiſtoire de cette intrigue, & il n'a pas oublié de dire que le comte fit ouvrir les veines à ſa femme; d'autres prétendent que cette hiſtoire eſt un conte très-fabuleux, & ont publié un *factum* en 1686 contre M. Varillas. On en a tiré l'épitaphe ſuivante, compoſée par Clément Marot, qui ſemble réfuter authentiquement la fable des amours de cette dame avec François I, & le meurtre prétendu commis en ſa perſonne par ſon mari en 1525. Cela fera d'autant plus de plaiſir, que cette hiſtoire eſt injurieuſe à deux illuſtres maiſons; ſavoir, à celle de *Foix*, dont étoit la comteſſe, & à celle de *Laval*, dont étoit le comte.

FF. Peu de telles. FF.

Sous ce tombeau gît Françoiſe de Foix,
De qui tout bien chacun ſouloit en dire,
Et le diſant onc une ſeule voix
Ne s'avança d'y vouloir contredire.

Prou de moins.

De grand beauté, de grace qui attire,
De bon ſavoir, d'intelligence prompte,
De biens, d'honneur, & mieux que ne raconte,
Dieu éternel richement l'étoffa.

Point de plus.

O viateur, pour t'abréger le conte,
Ci gît unq rien là où tout triompha.

FF. FF.

Cette épitaphe ſe voit encore avec ſon effigie en marbre dans l'égliſe des mathurins de Châteaubriant, & ce fut ſon mari, qui la lui fit dreſſer; ce qu'il n'eût pas fait, très-aſſurément, s'il eût fait mourir ſa femme pour cauſe d'adultere.

Le vicomte de Lautrec, frere aîné de la comteſſe, décedant en 1528, chargea le comte de Châteaubriant ſon beau-frere, de la tutelle de ſa fille unique *Claude* de Foix; preuve de la bonne intelligence qui étoit entre les deux maiſons, & qui probablement n'y eût pas été, ſi le comte eût été le meurtrier de la ſœur du vicomte, & eût pris la fuite, pour éviter de tomber entre les mains de la juſtice. Cette Claude de Foix fut mariée en 1531, avec le jeune comte de Laval, fils du comte de Laval, gouverneur de Bretagne, & couſin iſſu de germain du comte de Châteaubriant : autre preuve de l'union & de l'amitié de ces deux maiſons. M. Varillas dit encore que le comte de Châteaubriant fit donation de cette terre au connétable de Montmorenci pour obtenir ſa grace, & que le connétable aima mieux aquérir le comté de Châteaubriant par donation que par confiſcation; faute de ſavoir que la confiſcation des terres n'a point lieu en Bretagne, & que quand même ce comte auroit été condamné pour le meurtre de ſa femme, la confiſcation n'eût pu aller qu'à ſes héritiers. * Brantome, *mémoires des dames galantes, tom. II, p.* 394, *& au diſcours du connétable de Montmorenci. Additions aux mémoires de Caſtelnau, tom. I, p.* 246. *L'auteur des galanteries des rois de France, imprimées l'an* 1694, *tom. I, p.* 192. Varillas, *hiſt. de François I. Nouvelles de la république des lettres, janvier* 1686, *pag.* 15 *& ſuivantes.* Bayle, *diction. crit.*

CHATEAU-DAUPHIN, château fort de France dans le Dauphiné. Il eſt ſitué dans les Alpes, dans une vallée, qui porte ſon nom, entre Embrun & Saluſſes, à dix lieues de la premiere, & à ſept de la derniere. * *Cartes géograph.*

CHATEAU-DUN, ville de France dans le Blaiſois, capitale du petit pays de Dunois; les auteurs latins lui donnent le nom de *Caſtellodunum*; & les anciens lui ont donné celui de *Urbeclaire*, *Urbs-clara*. Grégoire de Tours remarque qu'à la nomination du roi Sigebert, Promete y fut fait évêque; mais comme cette ville dépendoit de l'évêque de Chartres, Papole, qui gouvernoit cette égliſe, en fit ſa plainte au quatriéme concile de Paris, aſſemblé l'an 573. Ainſi Promete, qui avoit interpoſé l'autorité de Childebert, fils & ſucceſſeur de Sigebert, fut obligé de vivre en perſonne privée. Château-Dun eſt ſur le Loir, & eſt le ſiége d'une châtellenie. * Grégoire de Tours, *l.* 7. *Tom. V, conc.* Du Chêne, *aux ant. des villes de France, c.* 4 *du bailliage de Blois.*

CHATEAU-GIRON (Geoffroi de) étoit fils de JEAN de Château-Giron, ſeigneur de Maleſtroit en Bretagne, &c. Dès ſa jeuneſſe il ſuivit les armées, où il ſignala ſon courage. En 1376 il ſoutint le ſiége de Saint-Malo, contre le duc de Lancaſtre, & en 1382 il fut un des chefs de l'armée, que Jean VI, duc de Bretagne, envoya en Flandre au ſecours de ſon couſin Louis, comte de Flandre, & il ſe trouva à la défaite des Flamans, au pont de Comines, & à la bataille de Roſebec. Il prit les armes en 1415, avec les autres ſeigneurs Bretons, pour délivrer le duc Jean qui étoit priſonnier; & fit lever le ſiége aux Anglois de devant le mont Saint-Michel, après les avoir vaincus dans un combat naval. Il accompagna le duc Jean en France l'an 1427, ſigna l'accord fait entre ce prince & le roi d'Angleterre, & aſſiſta à l'entrée de François, duc de Bretagne, & au couronnement de ce prince, fait à Rennes en 1442. * Auguſtin de Paz, *hiſtoire de Bretagne.*

CHATEAU-GONTIER, ville de France en Anjou, fondée par Foulques Nerra, qui lui donna le nom de ſon fermier. Elle s'appelloit auparavant *Baſilica*, c'eſt-à-dire, ſelon Gilles Ménage, *Baſoche* ou *Baſouche*. Elle eſt ſur la riviere de Mayenne, dans le diocèſe d'Angers. Laurent Bouchel rapporte divers conciles qui y ont été aſſemblés en 1221, ſous le pape Honoré III; en 1231, ſous Grégoire IX; en 1253, du temps d'Inno-

cent IV; en 1268, ſous Clément IV; un en 1336, où Pierre Frerot, archevêque de Tours, préſida ſous Benoît XII. * Cartulaire de S. Aubin d'Angers cité par Gilles Ménage, *dans ſon hiſtoire de la maiſon de Sablé.* Bouchel, *nomencl. ſynod. & autor. edit.* 1607.

CHATEAU-LANDON, *Caſtrum Nantonis*, petite ville de France, dans le Gâtinois. Elle eſt ſur le Loin, entre Nemours & Montargis. *Voyez* Du Pui, *dans ſon livre des droits du roi.* Du Chêne, *dans ſes recherches des antiquités des villes de France; & l'hiſtoire du Gâtinois.*

CHATEAU-DU-LOIR, *Caſtrum Lidi*, ou *ad Lædum*, petite ville de France dans la province du Maine, avec titre de baronie. Elle eſt ſituée ſur la riviere du Loir, vers la frontiere de la Touraine & du Vendômois, à cinq ou ſix lieues du Mans. Cette ville eſt du domaine, comme M. Du Pui le prouve dans ſon traité des droits du roi. * Sanſon.

CHATEAU-MEILLAN, en latin *Caſtrum Mediolanum*, ou *Caſtrum Melliani*, petite ville & châtellenie en Berri, remarquable particuliérement par ſon château, & par une tour qu'on dit avoir été bâtie du temps des Romains. * Du Chêne, *antiquités des villes.*

CHATEAU-NEUF, ville de France, dans le petit pays de Timerais, en la province du Perche. Il y a pluſieurs bourgs de ce nom en France, comme Château-neuf en Anjou, Château-neuf ſur le Cher dans le Berri, Château-neuf ſur Loire, Château-neuf en Breſſe, &c. * Sanſon. Baudrand.

CHATEAU-NEUF (Guillaume de) dix-neuviéme grand-maître de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, dont la réſidence étoit alors à Ptolémaide où S. Jean d'Acre, fut élu en 1251, après la mort de Pierre de Villebride. Le pape Alexandre IV lui donna en 1256, & à ſon ordre, le château de Bethanie avec ſes revenus, pour entretenir la garniſon de la forteresſe de Crac, dans le comté de Tripoli, compoſée de ſoixante chevaliers, & de pluſieurs ſoldats. Ce pape avoit donné à l'ordre, l'année précédente, le mont Thabor, & tous les biens que Baudouin I, roi de Jéruſalem, avoit aſſignés à l'abbé & aux religieux du couvent, qu'il fonda ſur cette ſainte montagne; mais les Saraſins avoient tout détruit. Le grand-maître de Château-neuf mourut en 1260, & eut pour ſucceſſeur HUGUES de Revel. * Boſio, *hiſtoire de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem.* Naberat, *priviléges de l'ordre.*

CHATEAU-NEUF (Pierre) gentilhomme & poëte de Provence, vivoit dans le XIII ſiécle, l'an 1276. Il compoſa divers ouvrages. * Noſtradamus, *hiſtoire des poet. Prov.* La Croix du Maine, & du Verdier, *bibl. Franc.*

CHATEAU-NEUF, garde des ſceaux, *cherchez* L'AUBEPINE.

CHATEAU-PÉLERIN, forteresſe de la Paleſtine, ſur le bord de la mer, à dix milles de Céſarée. Ce château eſt appellé de divers noms dans les auteurs; car les uns l'appellent *Pierre-Enciſe*, parcequ'il y a quantité de roches coupées & eſcarpées, & parceque le chemin y eſt fort ſerré: ce lieu eſt auſſi nommé *Détroit*; les Arabes le nomment *Aclyte*; & les chrétiens, *le Château-Pélerin*, parcequ'il a été bâti pour y veiller à la ſureté des pélerins de Jéruſalem. Il eſt ſitué ſur une terraſſe qui ſemble être environnée de la mer; mais elle tient par un petit iſthme à la terre ferme, du côté de l'orient. On ne voit plus que les reſtes de ce château, qui eſt un grand bâtiment, dont le bout ſe termine en demi-lune, avec des crénaux & des lucarnes ornées de ſculpture: il y a auſſi deux tours de pierres de taille à demi ruinées. Le cardinal de Vitri dit que cette forteresſe ayant été abattue, les Templiers la releverent l'an 1217, & qu'en fouillant les fondemens, ils trouverent un tréſor de piéces d'anciennes monnoyes, qui leur ſervit à rétablir ce château, & à y bâtir un palais pour leur grand-maître, avec pluſieurs maiſons pour les chrétiens. Son port eſt bon, & pouroit être rendu meilleur. Le terroir ſeroit fertile en bleds, en vins & en fruits, comme il a été autrefois, s'il étoit cultivé; mais depuis que les infidéles en ſont les maîtres, tout y eſt ſtérile & abandonné. * Doubdan, *voyage de la terre-ſainte.*

CHATEAU-PORCIEN, ville de France dans le Rhételois, en la province de Champagne, avec titre de principauté. Elle eſt ſituée ſur la riviere d'Aine, au-deſſous de Rhétel. Château-Porcien appartint premiérement aux comtes de Champagne, depuis rois de Navarre; & Jeanne, reine de Navarre, le porta au roi Philippe *le Bel* ſon mari: ce roi l'érigea en comté, & le donna à Gaucher de Châtillon, connétable de France. Jean de Châtillon le vendit en 1395, à Louis de France, duc d'Orléans; & Charles fils de ce dernier, qui avoit été pris à la bataille d'Azincourt, le revendit à Antoine de Croi, ſeigneur de Renti, pour avoir de quoi payer ſa rançon. Depuis, en 1561, le roi Charles IX l'érigea en principauté, en faveur de Charles de Croi, comte de Senighen.

CHATEAU-REGNARD, petite ville de France dans le Gâtinois. Elle eſt ſur la petite riviere de l'Ouaine, à deux lieues de Montargis. * *Conſultez* Du Pui, *des droits du roi, pag.* 770. Morin, *hiſtoire du Gâtinois, &c.*

☞ CHATEAU-REGNAUD, château, terre, & autrefois principauté ſouveraine de France en Champagne. Le château étoit une place forte; mais on en a abattu les fortifications. Il eſt ſitué à deux lieues au-deſſous de Charleville, aux confins du pays de Liége & du Luxembourg. Cette terre a fait partie du comté de Caſtrices, & avoit pour lieu principal Montarmé. Louis XIII l'a acquiſe de la princeſſe de Conti, douairiere, en 1629, en échange de Pont-ſur-Seine. Cette principauté comprend vingt-ſept villages, qui n'ont point d'autre commerce que l'ardoiſe. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CHATEAU-REGNAUD, ville de France dans la Touraine, avec titre de marquiſat, ſur la riviere de Branle. On croit qu'elle s'appelloit autrefois *Caraman*, ou *Ville-Morand.* Elle prit le nom de *Château-Regnaud*, d'un château que Geoffroi de Château-Gontier, filleul de Geoffroi-Martel, comte d'Anjon, fit bâtir à la fin du onziéme ſiécle, auquel il donna le nom de *Regnaud* qu'avoit porté ſon pere, & que porta ſon fils aîné qui naquit alors. Cette terre paſſa enſuite aux comtes de Blois, deſquels Louis, duc d'Orléans, l'acquit en 1391. Elle paſſa enſuite à la maiſon de Longueville, puis à celle de Gondi, & après à celle de Rouſſelet, en faveur de laquelle elle fut érigée en marquiſat. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHATEAU-REGNAUD (maiſon) *voyez* ROUSSELET.

CHATEAU-ROUX, ville de France en Berri, avec titre de duché, qui appartient à la maiſon de Condé. Elle eſt ſituée ſur la riviere d'Indre, entre Bourges & le Blanc en Berri. Les auteurs Latins la nomment diverſement, *Caſtrum Ruſum*, & *Caſtrum Rodulphium.* Il y a un beau château avec un parc. Un certain Raoul fit bâtir ce château; & c'eſt de-là que la ville a eu le nom de Château-Raoul, & par corruption Château-Roux. La ville eſt aſſez grande: il y a quatre paroiſſes, une collégiale, quelques monaſteres, & diverſes manufactures. Le roi Louis XIII l'érigea l'an 1616 en duché & pairie. Cette ville a encore été honorée par la naiſſance d'Odon ou Eudes de Château-Roux, cardinal, à qui elle a donné ſon nom, & que ſon mérite a rendu ſi conſidérable dans le XIII ſiécle, ſous le régne du roi S. Louis.

CHATEAU-ROUX, que les Italiens appellent *Caſtel-Roſſo*, & que les anciens nommoient *Caryſtus*, eſt une ville de l'iſle de Négrepont, dans l'Archipel, vers l'Euripe. Elle eſt ſituée proche du *Capo dell' Oro*, & a titre d'évêché; mais elle eſt particuliérement remarquable pour le beau marbre que l'on y trouva, & que

Digitized by Google

les Romains ont appellé *Caryſtium marmor.* * Baudrand.

CHATEAU-ROUX (Odon de) cardinal, *cherchez* ODON.

CHATEAU-SALINS, bourg de la Lorraine, ſitué près de la riviere de Seille, entre Nanci & Marſal, à quatre lieues de la premiere, & à deux de la derniere : ce lieu eſt conſidérable par ſes bonnes ſalines, qui lui ont donné le nom. * Baudrand.

CHATEAU-THIERRI, *Caſtrum Theodorici*, ainſi nommée dès l'an 923. C'eſt une ville de France en Champagne, ſituée ſur la Marne, appartenant aujourd'hui à la maiſon de Bouillon, avec titre de duché, bailliage, ſiége préſidial, prévôté & élection. Elle eſt à huit ou dix lieues de Meaux, & un peu plus éloignée de Reims ; ſa ſituation la rend très-forte & très-agréable : il y a un bon château avec diverſes égliſes. Le duc de Mayenne la prit dans le XVI ſiécle pour la ligue, & les Eſpagnols la pillerent avec une fureur extrême ; depuis, elle rentra dans l'obéiſſance qu'elle devoit au roi, qui accorda d'amples priviléges à ſes habitans. Artaut, archevêque de Reims, y tint un concile vers l'an 933, dans le temps que la ville étoit aſſiégée par Raoul. Hildegaire, évêque de Beauvais, y fut ſacré. * Flodoard, *en la chron. Tom. IX, conc.* De Thou. Du Chêne. Du Pui, &c.

CHATEAU DES SEPT TOURS, que les Grecs nomment *Eptapyrgion*, & les Turcs, *Jedicula*, eſt bâti à la pointe de la ville de Conſtantinople, qui eſt entre le midi & l'occident, ſur la mer de Marmora. On pouroit le nommer la baſtille de Stamboul, ou de Conſtantinople, pour le rapport qu'il a avec la baſtille de Paris, non pas dans ſa ſtructure, mais dans ſon origine & dans ſon uſage. C'étoit autrefois une des portes de Conſtantinople, comme la baſtille étoit une des portes de la ville de Paris : elle ſe nommoit *la porte dorée*, parceque les ornemens qui l'embelliſſoient, étoient enrichis d'or ; & c'eſt par où entroient ceux auſquels on faiſoit quelque magnifique réception. Aux quatre anciennes tours de cette porte, Mahomet II, qui prit la ville de Conſtantinople en 1453, y en ajouta trois autres en 1458, pour en faire un château, afin d'y conſerver la meilleure partie de ſes tréſors, à quoi ce château a long-temps ſervi ; & maintenant encore on y garde le revenu des moſquées, qui reſte après avoir aquitté toutes les charges, & qui eſt deſtiné à faire la guerre pour la défenſe de la religion mahométane : c'eſt auſſi où l'on renferme les priſonniers d'état ; & lorſqu'il y a quelques chrétiens, on leur permet d'y faire venir des prêtres, qui célébrent la meſſe dans une petite chapelle, & qui leur adminiſtrent les ſacremens en toute liberté. Si ces priſonniers ſont chevaliers de Malte, ou perſonnes qualifiées, on leur permet quelquefois de ſortir pour aller ſe promener à la ville ou à la campagne, durant quelques jours, pourvu qu'un ambaſſadeur promette de les y ramener, & de les repréſenter, quand l'aga ou gouverneur des ſept tours le deſirera. En 1622, pendant une ſédition des Janiſſaires, le ſultan Oſman fut arrêté & mené dans ce lieu, où il fut étranglé ; & en 1648, les Janiſſaires s'étant encore révoltés, allerent prendre dans le ſerrail Ibrahim ſultan, & l'étranglerent dans ce château. Au dehors des murs, proche l'une des tours, on voit deux grands basreliefs de marbre blanc, dont l'un repréſente la lune, qui vient trouver Endymion ; & l'autre, les neuf muſes avec le cheval Pégaſe : ces ouvrages, quoique d'un bon gout, ne ſont pas aſſez finis, pour convenir que nous n'ayons rien en Europe qui puiſſe leur être comparé. Cependant quelques voyageurs ont cru que l'on devoit donner un préſent conſidérable au caimacan ou gouverneur de Conſtantinople, & à l'aga des ſept tours, pour avoir d'eux la permiſſion d'enlever ces deux morceaux de ſculpture. * Grelot, *voyage de Conſtantinople.*

CHATEAU-VILAIN, bourg de France, avec titre de baronie, dans la Champagne, ſur la riviere d'Aube, vers ſa ſource, environ à trois lieues au-deſſous de Clairvaux, & à quatre de Bar-ſur-Aube. Il a donné le nom à une ancienne maiſon, dont la généalogie eſt rapportée par André du Chêne, & inſérée à la fin de ſon hiſtoire de la maiſon de Dreux. M. Dunod de Charnage l'a auſſi donnée dans le *nobiliaire du comté de Bourgogne*, pag. 130 & 131.

☞ CHATEEN, ville d'Aſie, ſituée dans la petite Bucharie, à l'eſt de la ville de Jerkehn. Elle appartient au contaiſch, grand kan des Callmoucks, & eſt dans un état aſſez floriſſant, à cauſe du grand commerce qui s'y fait entre les Buchares, habitans de la ville, les Callmoucks, & les marchands des Indes & du Tangut, qui y viennent en foule de tous côtés. Les habitans de la ville ſont la plupart mahométans ; néanmoins on y jouit d'une liberté entiere de religion, & on n'inquiéte jamais perſonne ſur cela. La ville eſt bâtie de briques, & ſes environs ſont extrêmement fertiles. Elle paye par an un certain tribut au contaiſch, moyennant quoi elle jouit de ſa protection. C'eſt la même ville que quelques hiſtoriens orientaux appellent CHOTAN. * *Hiſt. généal. des Tatars*, p. 193.

CHATEGNERAYE (François de Vivonne de la) fils puîné d'ANDRÉ de Vivonne, grand ſénéchal de Poitou, étoit un jeune ſeigneur fort conſidéré ſous le régne de François I & ſous celui de Henri II, rois de France. Il étoit intime ami de Gui Chabot, ſeigneur de Jarnac & de Montlieu, & avoit été élevé à la cour de François I ; mais quelques perſonnes mal-intentionnées rompirent cette étroite amitié. Ils rapporterent à Charles Chabot, pere de Gui, que ſon fils s'étoit vanté d'avoir eu un commerce deshonnête avec ſa belle-mere, ſeconde femme de Charles, & qu'ils l'avoient appris du ſieur de la Châtegneraye. Gui de Jarnac, ayant ſu la choſe de la bouche même de ſon pere, proteſta qu'il ſe juſtifieroit de cette calomnie, & publia auſſitôt un démenti, qui s'adreſſoit en paroles aſſez claires à la Châtegneraye, lequel pourſuivit la permiſſion d'un combat à outrance, auprès du roi François I. Jarnac la demanda auſſi, mais ce prince ne la voulut point accorder ; ils l'obtinrent enfin de Henri II, ſucceſſeur de François I ; & le 10 juillet 1547 le combat ſe fit en champ *clos*, dans le parc de Saint-Germain en Laye, en préſence du roi, du connétable de Montmorenci, des ſeigneurs de Sedan & de Saint-André, maréchaux de France. La Châtegneraye, après avoir reçu pluſieurs bleſſures, tomba par terre, de ſorte que ſa vie étoit à la diſcrétion de Jarnac ; mais le vainqueur ſupplia pluſieurs fois le roi, d'accepter le don qu'il lui faiſoit de la Châtegneraye, qui ne vouloit point demander la vie. Le roi ſe laiſſa enfin gagner par les prieres de Jarnac, & par celles du connétable & des maréchaux de France, & permit qu'on portât la Châtegneraye dans ſa tente, pour le panſer ; mais le déplaiſir que ce dernier eut de ſe voir vaincu, lui fit débander ſa plaie dont il mourut trois jours après. Telle fut l'iſſue de ce fameux combat, d'où l'on croyoit que la Châtegneraye ſortiroit victorieux, parcequ'il étoit l'un des plus robuſtes & des plus vaillans hommes du royaume : il étoit l'aſſaillant, & Jarnac étoit le ſoutenant. *Voyez* VIVONNE. * *Mem. hiſt.*

CHATEIGNER (Roch) ſeigneur de Touffou, chambellan de Henri II, de François II & de Charles IX, rois de France, & capitaine de cent chevaux-légers, naquit en 1527, & étoit fils de *Jean* III, ſeigneur de la Roche-Pozai. Il étoit encore fort jeune, lorſqu'il donna, dans le comté d'Oye & de Boulogne, les premieres marques de ſon courage. Depuis, Henri II le fit échanſon du dauphin. A l'age d'environ 25 ans, il paſſa déguiſé en Italie, & entra avec deux cens fantaſſins dans la Mirandole au travers des ennemis, qui avoient bloqué cette place. Lorſqu'il eut obtenu le commandement, il fit trois vigoureuſes ſorties ſur les aſſiégeans, prit d'aſſaut un de leurs forts, & en emmena l'artillerie & les capitaines priſonniers. L'an 1555 le roi l'envoya en Piémont, où avec environ quarante chevaux, il défit tout

Digitized by Google

le ſecours que les Eſpagnols envoyoient à Vulpian, & fut cauſe de la réduction de cette place ſous l'obéiſſance du roi, qui lui donna la conduite d'une compagnie de chevaux-légers, & la charge de chambellan. Il fut encore envoyé en Piémont en 1556; & ayant paſſé avec l'armée françoiſe juſqu'au royaume de Naples, il combattit vaillamment à Julia-Nova contre les Eſpagnols; puis il défendit la ville d'Aſcoli contre l'armée du duc d'Albe: il fut enſuite pris dans un combat, & demeura trois ans priſonnier. Pendant ſa captivité il s'exerça à faire des vers en françois & en eſpagnol, dont il a laiſſé un recueil. Lorſqu'il fut de retour en France, il ſe trouva à l'entrée du roi de Navarre vers Poitiers l'an 1560, & eut part à la défaite des huguenots près de S. Geneſt, où il prit trois enſeignes ſur eux. Il alla enfin au ſiége de Bourges l'an 1562, & y fut tué d'un coup de mouſquet, n'étant âgé que de trente-cinq ans. Son corps fut porté à la Roche-Pozai, où l'on voit ſon épitaphe que le poëte Ronſard compoſa. * Du Chêne, *hiſtoire de la maiſon des Châteigners.*

CHATEIGNER DE LA ROCHE-POZAI (Louis) ſeigneur d'Albain & de la Roche-Pozai, baron de Preulli, gouverneur de la haute & baſſe Marche, & chevalier des ordres du roi, étoit ſeptiéme fils de JEAN Châteigner III du nom, & s'appliqua également aux armes & aux lettres qui ſembloient être héréditaires dans ſa maiſon. Il apprit les ſciences & les langues ſous Joſeph Scaliger, & il y fit un grand progrès. Le roi Henri III l'envoya ambaſſadeur à Rome, où il ſoutint avec beaucoup de force la gloire de ſon prince & la réputation des François, contre la fine politique des Eſpagnols. Depuis, le roi Henri IV lui donna le gouvernement de la haute & baſſe Marche, où il défit les rebelles dans une mémorable occaſion, près de la riviere de la Vienne. Il avoit déja ſignalé ſon courage aux batailles de Saint-Denys, de Jarnac, de Mont-Contour, aux ſiéges de la Rochelle & ailleurs. Il ſervit encore l'an 1595 en Bourgogne, au combat de Fontaine-Françoiſe; & étant tombé malade, en ſe retirant chez lui, il mourut à Moulins en Bourbonnois le 29 ſeptembre de la même année. Louis Châteigner avoit épouſé par diſpenſe du pape en 1567 *Claude*, fille de *George* du Pui, ſeigneur du Coudrai, dont il eut entr'autres enfans, *Henri*, baron de Malval, tué dans un combat.

On ne doit pas oublier JEAN IV, ſeigneur de la Roche-Pozai, & pere de CHARLES, qui a été lieutenant de roi dans le haut Poitou, &

HENRI-LOUIS CHATEIGNER DE LA ROCHE-POZAI, évêque de Poitiers, célébre par ſes ouvrages. Celui-ci naquit l'an 1577 à Tivoli, dans le temps que ſon pere étoit ambaſſadeur à Rome. Après s'être avancé dans les lettres, il ſe conſacra de bonne heure à Dieu dans l'état eccléſiaſtique. Outre l'évêché de Poitiers, qu'il eut en 1611 après Geofroi de Saint-Belin, dont il avoit été coadjuteur, il poſſéda pluſieurs abbayes, & mourut ſubitement le 30 juillet 1611, âgé de 74 ans. Nous avons divers ouvrages de ſa façon. *Meubles des axiomes de philoſophie & de théologie; Exercitationes in Geneſim*, in-4°, en 1628. *Exercitat. in Exod. in libros Numer. Joſue & Judicum*, in-4°, en 1629. *Exercitat. in IV lib. Regum*, en 1626. *In lib. Job.* en 1628. Ces ouvrages ont été imprimés à Poitiers. *In proph. major. & minor.* à Paris, en 1630. *In IV Evang.* à Paris en 1626. *In acta Apoſtolor.* à Paris, en 1626. Tous ces ouvrages ſur la bible, ont été recueillis *in-folio*, à Poitiers, en 1640. On a encore de cet évêque de Poitiers des remarques françoiſes ſur l'évangile ſelon S. Matthieu, *in*-4°, en 1623; & *Nomenclator ſanct. R. E. cardinal.* à Toulouſe, en 1614. *Diſſertationes ethico-politicæ.* * Sainte-Marthe, *in elog. doct. Gall. chriſt.* Claude de Voyer d'Argenſon, *in elog. illuſt. viror.* Du Chêne, *généalogie de la maiſon de Châteigner.* Le Long, *biblioth. ſacrée, in fol.* p. 670.

CHATEL (du) ancienne maiſon de Bretagne, conſidérable par les grands hommes qu'elle a donnés à l'état, dont l'on ne connoît la poſtérité que depuis

I. HERVÉ, ſeigneur du Chatel, qualifié chevalier dès l'an 1296, qui de *Sibylle*, ſa femme, fille & ſeule héritiere de *Tregent*, ſeigneur de Leſſen, eut pour fils BERNARD, qui ſuit;

II. BERNARD, ſeigneur du Chatel, vivoit en 1327, & épouſa *Eléonore* de Roſmadec, morte le 15 juillet 1337, dont il eut TANNEGUI, qui ſuit; & *Olive* du Chatel, mariée à *Olivier* Artel, ſeigneur de Kermarker.

III. TANNEGUI I du nom, ſeigneur du Chatel, capitaine de Breſt, lieutenant général des armées du comte de Montfort, contre Charles de Blois, ſur lequel il gagna la célébre bataille de la Roche-de-Rien en 1347, mourut en 1352. Il épouſa *Tiphaine* de Pluſcalec, dame de la Roche-Dronion, fille de *Charles*, ſire de Pluſcalec, & d'*Aliette*, dame de la Roche-Dronion, ſa ſeconde femme, dont il eut *Bernard* & *Briant* du Chatel, qui furent exécutés à mort, en haine des ſervices qu'ils rendoient au comte de Montfort; GUILLAUME, qui ſuit; *Tannegui*, ſeigneur de la Roche-Dronion, dont deſcendent les ſeigneurs de Meſle; *Garſiot*, qui ſervoit le roi d'Angleterre en 1367, puis le duc d'Anjou, qui le fit ſon maréchal & général d'armée, mort ſans alliance; *Maurice*, ſeigneur de Lesborn; *Henri*, ſeigneur de Château-Gontier, vivant en 1373; *Derien*, qui fut d'égliſe; *Marguerite*, alliée à *Guillaume* de Kergournadec; *Tiphaine*, mariée à *Pregent*, ſeigneur de Coëtmeneck; *Ænor*, qui épouſa *Yaon* Prévôt, ſeigneur de Kernaſter; & *Marguerite* du Chatel, ſeconde femme de *Guillaume*, ſire de Roſmadec.

IV. GUILLAUME, ſire du Chatel, Leſſen, Coëtengours, &c. rendit de grands ſervices à Jean V du nom, duc de Bretagne, dit *le Vaillant*, pour lequel il demeura priſonnier en une rencontre, & paya ſix mille écus de rançon. Il mourut en 1370, ayant eu d'*Alix* de Leſourni, ſa femme, fille unique d'*Hervé*, ſeigneur de Leſourni, HERVÉ, qui ſuit; *Thomas*, ſeigneur de Coëtelis; *Jeanne*, mariée à *Hamon*, ſeigneur de Kergroaſès, morte le 20 mai 1400; *Marguerite*, alliée à *Pregent*, ſeigneur de Coëtmeneck; & *Amicie* du Chatel, qui épouſa *Maurice* de Pluſcalec, ſeigneur de Bruillac.

V. HERVÉ, ſeigneur du Chatel, Leſſen, Leſourni, &c. ſervit le roi Charles V dans ſes guerres, & vivoit en 1397. Il épouſa en juin 1360 *Mencie* de Leſcoët, fille unique de *Guillaume* de Leſcoët, dont il eut *Guillaume*, chambellan du roi Charles VI, l'un des ſept combattans du ſeigneur de Barbaſan, en 1402, contre ſept Anglois, qui gagna un combat naval contre les Anglois en 1403, pilla l'iſle de Gerzei à la côte d'Angleterre, où étant retourné une ſeconde fois en 1404, il y fut tué, ne laiſſant point d'enfans de *Marie* du Pont, ſa femme; OLIVIER, qui ſuit; TANNEGUI du Chatel, chambellan du roi, prévôt de Paris, & grand-maître de France, *dont il ſera parlé ci-après, dans un article ſéparé*, mort fort âgé en 1449. HERVÉ, *qui fit la branche des ſeigneurs de* COETELEZ, *rapportée ci-après; Marguerite*, alliée 1°. à *Hervé* de Guermeur, ſeigneur de Ponthou: 2°. à *Guillaume*, ſeigneur de Troumelin; *Catherine*, mariée le 12 janvier 1398 à *Alain*, ſeigneur de Coëtivi; *Marguerite* la Jeune, qui épouſa *Guillaume*, ſeigneur de Ploëuc & de Trimeur; & *Jeanne* du Chatel, mariée à *Bonabes*, ſeigneur de Treal.

VI. OLIVIER, ſeigneur du Chatel, de Leſſen, &c. chambellan des ducs de Bretagne, mourut en 1455. Il avoit épouſé le 2 février 1408 Jeanne de Ploëuc, dont il eut FRANÇOIS, qui ſuit; *Guillaume*, pannetier du roi Charles VII, & écuyer du dauphin, depuis roi de France, ſous le nom de Louis XI, qui donna des preuves de ſon courage à la défenſe de la ville de Saint-Denys, contre les Anglois, & au ſiége de Pontoiſe, où il fut tué le 20 juillet 1441, en s'oppoſant aux ennemis, au paſſage de la riviere d'Oyſe, & fut enterré, par ordre du roi Charles VII, en l'égliſe de l'abbaye de Saint-Denys en France; *Jean*, abbé de Ferrieres, & évêque de Carcaſſonne, mort en 1472; TANNEGUI, vicomte de la Belliere, &c. grand écuyer de France, *dont l'éloge & la*

poſtérité ſont rapportés ci-après, dans un article ſéparé; Marguerite, alliée à *Tannegui*, ſire de Kermeno; *Jeanne*, mariée le 29 août 1444 à *Hervé*, ſeigneur de Nevet; autre *Jeanne*, qui épouſa le 16 février 1450 *Yvon*, ſeigneur de Quelen & de Vieil-Chatel, morte en 1488, & *Mencie* du Chatel, alliée le 26 avril 1454 à *Olivier*, ſeigneur de Kergournadeck.

VII. FRANÇOIS, ſire du Chatel, Leſſen, Leſourni, &c. fut créé chevalier-banneret aux états de Bretagne, en novembre 1455. Il avoit épouſé en 1434 *Jeanne* de Kerman, fille de *Tannegui*, ſire de Kerman, & d'*Aliette* de Quelen, dont il eut *Guillaume*, ſeigneur de Leſſen, mort ſans poſtérité en 1479; & OLIVIER, qui ſuit.

VIII. OLIVIER, ſire du Chatel, &c. épouſa du vivant de ſon pere, le 27 janvier 1459, *Marie* du Poulmic, fille & héritiere de *Jean*, ſeigneur du Poulmic, & de *Charlote* de Beaumanoir, dont il eut TANNEGUI, qui ſuit; GABRIEL, *qui fit la branche des ſeigneurs de* COETANGARS, *rapportée ci-après*; *Olivier*, évêque de S. Brieu, mort en 1523; *Guillaume*, ſeigneur de Leſſen, mort ſans poſtérité; *Magdeléne*, alliée le 7 novembre 1485 à *Gilles* de Kerſaliou, ſeigneur de Kerraoul & de Limoëlan; *Jeanne*, mariée le 19 janvier 1498 à *Jean* de Bouteville, ſeigneur de Faouet, vicomte de Coëtquenan; & *Marguerite* du Chatel, qui épouſa *Alain* de Tournemine, ſeigneur de Coëtmeur.

IX. TANNEGUI, ſire du Chatel, du Poulmic, &c. épouſa 1°. par contrat du 21 octobre 1492 *Louiſe* du Pont, fille de *Pierre*, ſeigneur du Pont-l'Abbé, Roſtrenan & de Ponthou, & d'*Héléne* de Rohan: 2°. le 23 juin 1501 *Marie*, dame du Juch, fille de *Jean*, ſire du Juch, & de *Louiſe* le Bailli. Du premier mariage vinrent, *Jean*, mort jeune en 1498; & *Gillette* du Chatel, dame du Pont, de Roſtrenan, Ponthou, Creſpon, &c. mariée le 7 février 1517 à *Charles* de Quellenec, vicomte du Fou. Du ſecond ſortirent, FRANÇOIS, qui ſuit; *Pregent*, ſeigneur de Coëtivi, mort jeune; *Olivier*, abbé de Daoulas, mort en 1550; *Jacques*, ſeigneur du Juch, mort ſans enfans; *René*, mort ſans poſtérité; *Jeanne*, mariée le 8 mai 1528 à *Alain*, ſire de Roſmadec & de Tiverlan, baron de Molac & des Chapelles; & *Guillaume* du Chatel, ſeigneur de Kerſimon, du Poulmic & de Leſſen, capitaine de Breſt, lieutenant du roi en baſſe Bretagne, qui chaſſa les Anglois, & les défit en 1558, à S. Mahé de Léon. Il épouſa *Marie*, dame de Kerazret & de Kernelegon, dont il eut pour fille unique *Anne* du Chatel, dame du Poulmic, &c. mariée à *Vincent*, ſeigneur du Ploëuc & de Timeur.

X. FRANÇOIS, ſire du Chatel, de Leſcoët, du Juch, & mort en octobre 1537, avoit épouſé par contrat du 21 mai 1522 *Claude* du Châtellier, fille ainée & héritiere de *François*, vicomte de Pommerit, baron de Marné, & de *Jeanne* de Rohan, dont il eut CLAUDE, qui ſuit; & *Marie* du Chatel, morte ſans alliance.

XI. CLAUDE, baron du Chatel, du Juch, de Coëtivi, vicomte de Pommerit, &c. lieutenant du roi en baſſe Bretagne, vivoit en 1555. Il épouſa avec diſpenſe *Claude* d'Acigné, vicomteſſe de la Belliere, fille ainée de *Jean*, ſire d'Acigné, & d'*Anne* de Montejan, vicomteſſe de la Belliere, dont il eut *Anne*, dame du Chatel, &c. mariée à *Gui* de Rieux, ſeigneur de Châteauneuf, vicomte de Donges, &c. & *Claude* du Chatel, barone de Marcé & du Juch, vicomteſſe de Tonquedec, & du Pommerit, dame du Mur, &c. alliée à *Charles* Goyon, ſeigneur de la Mouſſaye, &c.

SEIGNEURS DE COETANGARS.

IX. GABRIEL du Chatel, fils puîné d'OLIVIER, ſire du Chatel, & de *Marie* du Poulmic, fut ſeigneur de Coëtangars, de Leſcoët, &c. & épouſa *Jeanne* de Saint-Gouhenon, dont il eut *Jean*, ſeigneur de Coëtangars, &c. qui vivoit en 1548, & mourut ſans enfans de *Catherine* de Guermeur; TANNEGUI, qui ſuit; *Marie*, qui épouſa en 1531 *Amauri*, ſeigneur de Leſquildri, vivante en 1580; *Anne*, dame de Kerouin; & *Françoiſe* du Chatel, mariée au ſeigneur de Poucelin.

X. TANNEGUI du Chatel, ſeigneur de Coëtangars, épouſa *Mencie* de Kerguizeau, fille du ſeigneur de Kerguizeau, dont il eut 1. GUILLAUME, qui ſuit; 2. *Jacques*, ſeigneur de Berrangon, mort ſans enfans de *Françoiſe* Rannou; 3°. *Charles*, ſeigneur de Kerivant, qui de *Marie* de Keraldanet eut *Jean*, jéſuite; & *Claude* du Chatel, mort jeune; 4. *Marie* du Chatel, alliée à *Alain* de Coëdic, ſeigneur de Kergoalet; & 5. *Jeanne* du Chatel, mariée au ſeigneur de Kergroin.

XI. GUILLAUME du Chatel, ſeigneur de Coëtangars & de Kerivant, épouſa *Leveneze* de Kermenon, dont il eut JEAN, qui ſuit.

XII. JEAN du Chatel, ſeigneur de Coëtangars, &c. épouſa 1°. *Marguerite* du Coſquier, fille de *François*, ſeigneur de Baraach, & de *Marie* de Kerhoënt: 2°. *Marie*, fille unique de *Jean* le Long, ſeigneur de Kerenroux, & de *Françoiſe* de Kermerhon, dont des enfans.

SEIGNEURS DE COETELEZ.

VI. HERVÉ du Chatel, fils puîné de HERVÉ, ſeigneur du Chatel, &c. & de *Mencie* de Leſcoët, fut ſeigneur de Coëtelez, en partie, & vivoit en 1411. Il fut pere de THOMAS, qui ſuit.

VII. THOMAS du Chatel, ſeigneur de Coëtelez, &c. épouſa *Marie*, dame de Coëtelez, dont il eut *Chriſtophe*, évêque de Tréguier, mort en 1491; & *Jeanne* du Chatel, dame de Coëtelez & de Coëtenan, mariée à *Jacques* de Kerimel, ſeigneur de Coëteniſan, de Gondelin & de Kerferat.

CHATEL (Tannegui du) chambellan du roi, prévôt de Paris, & grand-maître de la maiſon du roi, fils puîné de HERVÉ, ſire du Chatel, & de *Mencie* de Leſcoët, paſſa en Angleterre en 1404 avec quatre cens hommes d'armes, pour venger la mort de ſon frere aîné, qui avoit été tué devant l'iſle de Gerſei, où après avoir été près de deux mois, & porté un grand dommage aux Anglois, il revint en Bretagne, chargé d'un gros butin. Depuis, étant venu en France, il fut chambellan du duc d'Orléans, que le duc de Bourgogne fit aſſaſſiner en 1407. Il étoit à Rome en 1410, où il commanda les troupes que Louis, roi de Sicile, lui donna pour en aſſurer l'entrée au pape Alexandre, contre le roi Ladiſlas, uſurpateur de la couronne de Sicile; & après l'avoir défait, il manda au pape qu'il pouvoit s'y rendre en toute ſureté. Etant de retour en France, il s'attacha à Louis, dauphin, duc de Guienne, qui le fit ſon maréchal de Guienne en 1414, & lui fit de grands biens en conſidération de ſes ſervices, & de la conſervation & ſureté de Paris, dont il avoit été fait prévôt l'année précédente, à la ſortie des Bourguignons. Il ſe trouva à la journée d'Azincourt en 1415, & deux ans après il reprit Montlheri, & pluſieurs autres places aux environs de Paris, qui étoient occupées par les Bourguignons. Lorſque la ville de Paris fut ſurpriſe par ceux de la faction de Bourgogne le 28 mai 1418, il en ſauva le dauphin, qu'il fit conduire à Melun; & trois jours après ayant tenté le recouvrement de cette ville, il en fut repouſſé & contraint de ſe retirer. Il ſe trouva à Croces, près de Bourges, le 21 juin ſuivant, pour ſervir en la compagnie & ſous le gouvernement du dauphin, qui le fit maréchal de ſes guerres; alla de ſa part trouver le duc de Bourgogne à Pontoiſe le lendemain de l'aſcenſion 1419, pour le diſpoſer à la paix, qui fut conclue le 10 juin ſuivant entre ces deux princes au Ponceau, à une lieue près de Melun. Comme il étoit l'un des principaux conſeillers du dauphin, on lui impute le conſeil de la mort du duc de Bourgogne, arrivée à Montereau-Faut-Yonne le 10 ſeptembre de la même année, en vengeance de celle du duc d'Orléans. Après la mort du roi Charles VI, le dauphin devenu roi ſous le nom

Digitized by Google

nom de Charles VII, le fit grand-maître de ſon hôtel, qu'il exerça quelques années, & fut envoyé en Provence en 1423, pour y aſſembler certain nombre d'arbalêtriers, & en Bretagne, pour y obtenir quelques ſecours; mais quelque temps après, voyant que pour le bien de l'état, il étoit expédient qu'il quittât la cour, il en ſortit, & ſe retira à Beaucaire, dont le roi le fit ſénéchal. Ce prince lui donna de groſſes penſions, & le fit gouverneur & ſénéchal de Provence en 1446. Il vint à Marſeille pour pratiquer la réduction de la ville de Gènes ſous l'obéiſſance du roi, & fut envoyé en avril 1448 en ambaſſade à Rome vers le pape Nicolas V. Il mourut en Provence fort âgé, en 1449, ſans laiſſer de poſtérité de *Sibylle* le Voyer.

CHATEL (Tannegui du) vicomte de la Belliére & ſeigneur de Renac, du Bois-Raoul, &c. chevalier de l'ordre du roi, ſon chambellan, & grand écuyer de France, fils puîné d'OLIVIER, ſire du Chatel, chambellan des ducs de Bretagne, & de *Jeanne* de Ploëuc, ſuccéda à la faveur de *Tannegui* du Chatel ſon oncle, grand-maître de la maiſon du roi auprès du roi Charles VII, qui le fit ſon premier écuyer du corps, & grand-maître de ſon écurie, par lettres du 20 mai 1454. Il fut auſſi lieutenant du comte du Maine au gouvernement de Languedoc, où il eut pluſieurs commiſſions pour y requérir les aydes en l'aſſemblée des états pendant les années 1454, 1455 & 1456. Il exerça la charge de grand écuyer juſqu'à la mort du roi, arrivée le 22 juillet 1461: après quoi il ſe retira en Bretagne auprès du duc François, II du nom, qui le fit grand-maître de ſon hôtel, & lui fit obtenir par ſes ambaſſadeurs ſurſéance de rendre ſes comptes du maniment de l'écurie du roi. S'étant attiré la haine du duc de Bretagne, en lui remontrant l'énormité de l'adultere qu'il commettoit avec Antoinette de Maigneletz, femme d'André, ſeigneur de Villequier, le roi Louis XI l'attira à ſon ſervice, le fit chevalier de ſon ordre de S. Michel à la ſeconde promotion, & gouverneur de Rouſſillon & de Cerdaigne: en récompenſe deſquels gouvernemens, il lui aſſigna en 1472 une ſomme de vingt-quatre mille écus, & lui tranſporta au mois de février de la même année les châtellenies de Châtillon-ſur-Indre, de Paci, d'Ezi, & de Nonancourt, à condition de rachat de la ſomme de 36000 livres, & le retint à 2000 livres de penſion. Depuis, il vint trouver ce prince qui commandoit ſon armée en perſonne ſur la frontiere de Picardie en 1477, & il fut tué d'un coup de fauconneau au ſiége de Bouchain, *au grand regret du roi, qui envoya le 16 juin de la même année, offrir cent marcs d'argent à l'égliſe de Notre-Dame de la Victoire, qu'il avoit voués pour le ſalut de l'ame de ce ſeigneur, lequel étant en armes en ſa compagnie, & à ſon ſervice, étoit allé de vie à trépas devant la ville de Bouchain, comme porte le quatriéme compte de Pierre de Lailli.* Il fit auſſi porter ſon corps en l'égliſe de Notre-Dame de Cleri, où il fut inhumé. Il marqua ſon zèle & ſa fidélité au ſervice du roi Charles VII, en ſe tenant auprès de lui juſqu'au dernier ſoupir de ſa vie, fit faire ſes funérailles, & y employa une ſomme de 30000 écus, dont il ne fut rembourſé que dix ans après; c'eſt par cette raiſon qu'on mit depuis en 1560, ſur le drap mortuaire du roi François II, dont les funérailles étoient négligées par les Guiſes, une inſcription où étoient ces mots: *Où eſt maintenant Tannegui du Chatel?* M. de Thou (*liv. 26 de ſon hiſtoire*,) attribue mal cette reconnoiſſance à Tannegui du Chatel ſon oncle, qui ne fut point en état de rendre ſes derniers devoirs au roi ſon maître, puiſqu'il mourut en 1449, treize ans avant lui. Ce dernier avoit épouſé en 1462 *Jeanne* de Raguenel de Maleſtroit, vicomteſſe de la Belliére & de Combour, dame de Corrouet & de Villequeno, ſeconde fille de *Jean*, ſeigneur de Maleſtroit, vicomte de la Belliére, & de *Gillette* de Châteaugiron, dame de Combour, dont il eut *Gillette* morte ſans alliance; & *Jeanne* du Chatel, dame de Belliére & de Combour, mariée à *Louis*, ſeigneur de Montejan, & de Sillé-le-Guillaume, &c. *Voyez* Jean Chartier, *hiſtoire de France*. M. de Thou. Millet, *hiſtoire de S. Denys*. Le pere Anſelme, *hiſtoire des grands officiers*. Bayle, *diction. critiq. &c.*

CHATEL ou CASTEL (Robert du) ancien poëte François, vivoit en 1260. Il compoſa divers ouvrages qu'on conſerve encore dans les cabinets des curieux. * Fauchet, *des anciens poëtes françois*, c. 63. La Croix-du-Maine.

CHATEL (Pierre du) dit en latin *Caſtellanus*, fils de *Quentin* du Chatel, de la ville de Langres, & d'une naiſſance obſcure, fut évêque de Tulles, puis de Mâcon, & enfin d'Orléans, grand aumônier de France, & a été un des plus doctes & des plus illuſtres prélats qui aient vécu dans le XVI ſiécle. Après avoir étudié à Dijon où il régenta, il voyagea en Allemagne, & s'arrêta à Baſle où il fut très-conſidéré d'Eraſme, qui le fit correcteur de l'imprimerie de Froben. Depuis, il étudia à Bourges, & enſuite il paſſa en Italie & dans la Gréce, où il acheva de ſe faire connoître. On le recommanda à François I, qui le fit ſon lecteur, & l'éleva bientôt aux premieres dignités de l'égliſe. Du Chatel en étoit digne par la probité de ſes mœurs, & par ſa grande érudition. Il devint après Budé bibliothécaire du même prince. Il eut l'évêché de Tulles en 1539, & fut nommé évêque de Mâcon en 1544. Après la mort de François I, le roi Henri II le nomma grand aumônier de France le 25 novembre 1548, & enfin en 1551 évêque d'Orléans, où il mourut d'apoplexie, en prêchant le 3 février de l'an 1552 (ſtyle nouveau.) Ce prélat étoit très-ſavant dans les langues orientales; il poſſédoit un grand fond d'érudition, & prêchoit avec une éloquence à laquelle rien ne réſiſtoit. Ce fut lui qui fut cauſe de l'aſſemblée de Melun en 1545, dans laquelle quelques prélats préparerent l'inſtruction des théologiens, qu'on devoit députer au concile de Trente. Nous avons deux oraiſons funèbres du roi François I, de la façon de Pierre du Chatel, l'une prononcée à Notre-Dame de Paris, & l'autre à S. Denys en France, & que M. Baluze a publiées en 1674 avec la vie de ce docte prélat, compoſée par Pierre Galland ou Gallandius. Les curieux pouront conſulter ce dernier ouvrage. * De l'Hôpital, *liv. 1 & 6, epiſt.* De Thou, *l. 3, hiſt.* Scevole de Sainte-Marthe, *in elog. lib. 1.* La Croix-du-Maine, *bibliothéque françoiſe.* Robert & Sainte-Marthe, *Gall. chriſt. de epiſc. Aurel. Matiſc. & Tutel.* Bayle, *dict. critiq.*

CHATEL (Pierre du) naquit en 1585, à Grandmont en Flandre, & fut un célébre médecin. Après avoir étudié à Mons, à Douai, à Orléans & à Louvain, il reçut le bonnet de docteur dans cette derniere ville en 1618. Il ſavoit les langues & les belles lettres, & laiſſa quelques ouvrages, comme *de Græcorum geſtis: Vitæ illuſtrium medicorum, &c.* Il mourut en 1632. * Valere André, *biblioth. belg.*

CHATEL (Jean) étoit fils d'un marchand drapier de Paris. A l'âge de dix-neuf ans, il entreprit de tuer le roi de France Henri IV. Ce prince étant arrivé à Paris le 24 décembre 1594, comme il étoit ſur les ſix heures du ſoir dans la chambre de ſa maîtreſſe logée à l'hôtel du Bouchage, & qu'il s'avançoit pour embraſſer Montigni, Chatel lui donna un coup de couteau dans la lévre d'en-bas, qui lui rompit une dent. Il ſe fourra enſuite dans la preſſe; mais on reconnut à ſon viſage effaré, que c'étoit lui qui avoit fait le coup, & on le prit. C'étoit un eſprit mélancolique, qui dit dans ſon interrogatoire qu'il s'étoit porté à ce crime, parceque ſe ſentant chargé de péchés énormes & irrémiſſibles, & s'imaginant ne pouvoir éviter les peines de l'enfer, il avoit penſé les diminuer par cet attentat, qu'il croyoit être une action méritoire, parceque le roi n'étant pas réconcilié à l'égliſe, ne pouvoit paſſer que pour un tyran. Il confeſſa auſſi qu'il avoit fait ſon cours au collége de Clermont ſous les jéſuites, & qu'ils l'avoient ſouvent mené dans une chambre des méditations, où l'enfer étoit

repréſenté, avec pluſieurs figures épouvantables. Cette dépoſition, jointe aux libelles injurieux contre Henri III & contre Henri IV, qu'on trouva dans la chambre de Jean Guignard, un des peres de la ſociété, au ſouvenir de l'ardeur que quelques-uns d'eux avoient témoignée pour les intérêts d'Eſpagne, à quelques maximes que leurs prédicateurs avoient débitées contre la ſûreté des rois & contre les anciennes loix de France, & à l'opinion qu'on avoit que par le moyen de leurs colléges & des confeſſions auriculaires, ils tournoient l'eſprit de la jeuneſſe & les conſciences timorées du côté qu'il leur plaiſoit, donna ſujet au parlement de Paris d'envelopper toute la ſociété dans la punition du crime de Jean Chatel. Ainſi par un même arrêt qui fut prononcé le 29 du même mois de décembre, & exécuté aux flambeaux, il condamna Jean Chatel *aux peines accoutumées contre de ſemblables parricides, & ordonna que les prêtres & écoliers du collége de Clermont, & autres ſoi-diſans de la ſociété de Jeſus, comme étant corrupteurs de la jeuneſſe, perturbateurs du repos public, & ennemis du roi & de l'état, vuideroient dans trois jours de leur maiſon & collége, & dans quinze de tout le royaume, & que tous leurs biens ſeroient employés à des œuvres pies ſelon la diſpoſition du parlement.* * Mezerai, *abrégé chronologique, au régne de Henri IV. Recueil de littérature, &c. chez* l'Honoré, *à Amſterdam en* 1730.

CHATEL (du) abbé de Marchiennes, *cherchez* AMAND.

CHATEL (Jean) *cherchez* à CASTRO.

☞ CHATEL-AILLON, *Caſtrum Alionis*, & *Caſtellum Allionis*, ancienne ville maritime de France, dans la Saintonge. Elle eſt ſituée ſur la côte de l'océan, vers les anciens confins de la Saintonge, à deux lieues de l'endroit où l'on a bâti la Rochelle. Cette ville, autrefois conſidérable, étoit bâtie ſur une pointe qui avançoit dans la mer. Les eaux qui battoient au pied l'ont détruite, de maniere que le terrein qu'elle occupoit eſt entiérement inondé. Il n'y a plus à préſent qu'un petit bourg, dont la mer emporte encore de temps en temps quelque partie. Il a le titre de *baronie* relevante immédiatement du roi; & un grand nombre de châtellenies & ſeigneuries voiſines en ſont mouvantes. Il fut donné en apanage à la maiſon de Longueville, légitimée d'Orléans, qui en portoit le nom & les armes. En 1694 il retourna à la couronne, après la mort de l'abbé de Longueville, qu'on nommoit auſſi l'abbé d'Orléans, le ſeul qui reſtoit de cette maiſon. Mais il eſt ſorti des mains du roi, par l'échange qu'il en a faite en 1698 contre la terre de Dompierre, avec Leſi Gréen de Saint-Marceaux, de la maiſon de la Rochefoucault. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHATELAIN DE BEAUVAIS, *cherchez* BEAUVAIS.

CHATELAIN, *Caſtellanus*, étoit anciennement le gouverneur d'un château, où il commandoit en l'abſence du ſeigneur. Les comtes & les ducs qui avoient de grands domaines, établiſſoient dans le plus conſidérable de leurs châteaux un commandant qu'ils appelloient *Châtelain*, non-ſeulement pour faire tête aux ennemis qui pouvoient ſe préſenter, mais auſſi pour rendre la juſtice à leurs ſujets. Depuis, ces châtelains s'étant rendu puiſſans, leurs enfans leur ſuccéderent, & ces charges devinrent comme héréditaires. Ils obtinrent même de leurs ſeigneurs de les poſſéder en fiefs; & peu-à-peu d'officiers & de juges qu'ils étoient, ils s'érigerent en ſeigneurs. C'eſt de-là que par l'ordonnance du roi Henri III, donnée à Paris le 17 août 1575, il eſt porté qu'une terre, pour être érigée en châtellenie, doit avoir d'ancienneté haute juſtice, droit de foire, de marché, de prévôté & de péage, avec prééminence dans toutes les égliſes au-dedans de la terre; que la baronie doit être compoſée de trois châtellenies, pour le moins, unies enſemble, & tenues du roi; que le comté doit avoir deux baronies & trois châtellenies, ou une baronie & ſix châtellenies, & que le marquiſat doit contenir trois baronies & trois châtellenies, ou deux baronies & ſix châtellenies. *Voyez* DUC.

☞ CHATELAIN (Georges) en latin *Caſtellanus*, gentilhomme Flamand, qui avoit été élevé dans la maiſon des ducs de Bourgogne. Il entendoit fort bien la langue françoiſe, & compoſa quelques traités qui, malgré la prédiction d'Olivier de la Marche, ſont entiérement tombés dans l'oubli. Il écrivit en vers françois un recueil des choſes merveilleuſes, avenues de ſon temps, imprimé avec les œuvres de Jean Moulinet ſon diſciple. Il compoſa le *temple de la ruine d'aucuns nobles malheureux, tant de France que d'autres nations étrangeres, à l'imitation de Bocace*, imprimé à Paris, l'an 1517. *L'inſtruction du jeune prince*, contenant huit chapitres, imprimé avec les autres œuvres. *Les épitaphes d'Hector & d'Achilles, avec le jugement d'Alexandre le Grand*, imprimées à Paris en 1525, *in*-8°. *L'hiſtoire de Jacques de Lalain, chevalier de la toiſon d'or*, imprimée à Bruxelles *in*-4°, l'an 1634. Pluſieurs autres ouvrages qui ſe trouvent en manuſcrit dans l'abbaye de S. Waaſt d'Arras. Il fit en françois *la vie de Philippe le Bon*, duc de Bourgogne; mais on ne croit pas qu'elle ait été imprimée. Pontus Heuterus l'avoit lue & en a tiré quelque choſe. Châtelain mourut le 20 mars 1474, âgé de 70 ans, ſelon ſon épitaphe qui ſe voit dans l'égliſe de la Sale-le-Comté, à Valenciennes, où il fut inhumé. * Valere André, *bibl. belg.* La Croix-du-Maine, *pag.* 118. Du Verdier, *bibliothéque françoiſe.* Olivier, *préface de ſes mémoires.*

CHATELAIN (Henri) paſteur de l'égliſe Wallone d'Amſterdam, étoit né à Paris le 22 février 1684 d'une famille engagée dans le commerce, & qui faiſoit profeſſion de la religion prétendue-réformée. La révocation de l'édit de Nantes ayant obligé ſon pere de ſortir du royaume, celui-ci ſe retira en Hollande en 1686 avec ſa femme & ſon fils, & ſe fixa à Amſterdam. Henri y fit ſes premieres études; & lorſqu'il eut fini ſes claſſes, il s'attacha à M. Francius, célébre profeſſeur en belles-lettres dans l'école-illuſtre d'Amſterdam. Il donna des preuves du fruit qu'il remporta des leçons de ce profeſſeur dans une harangue publique, dont le ſujet étoit, *eloquentiæ laus*. Il la récita dans l'auditoire de l'école-illuſtre, au mois de mars 1703. Cette même année il paſſa à Leyde, pour s'attacher à l'étude de la philoſophie. En 1704 il commença celle de la théologie qu'il continua juſqu'en 1707. Il fut reçu au miniſtere dans le ſynode tenu à Goude, au mois d'avril 1708. Peu de temps après, il alla en Angleterre, & vint en 1709 à Londres où il paſſa environ un an. Il y reçut les ordres de l'évêque de Londres le 3 octobre 1710, après quoi il repaſſa en Hollande. Rappellé peu après en Angleterre, il y fut inſtallé le 7 ſeptembre 1711, miniſtre ou paſteur de l'égliſe de S. Martin Orgas à Londres, & le 23 du même mois il fit ſon ſermon d'entrée. Il s'y lia d'amitié avec Jacques Claude, petit-fils du fameux miniſtre Jean Claude; & ayant perdu ſon ami en 1712, on aſſure que ce fut lui qui compoſa ſa vie, qui eſt à la tête des ſermons de ce paſteur. M. Chatelain, ſouvent ſollicité de revenir en Hollande, avoit toujours réſiſté; mais enfin il ſe laiſſa fléchir, & paſſa à la Haye, où il fut inſtallé paſteur de l'égliſe de ce lieu le 21 avril 1721. Il ſe rapprocha davantage de ſa famille au mois de décembre 1727, en ſe fixant à Amſterdam, où il fut inſtallé paſteur de l'égliſe Wallone le 27 février 1728. Il en a rempli les fonctions juſqu'à ſa mort, arrivée le 19 mai 1743. Outre la *vie de M. Claude*, dont on a parlé, il a donné celle de M. *Bernard*, qu'on trouve à la tête du *traité*, du même, *de l'excellence de la religion chrétienne*. Avant ſa mort il fit un choix de ſes ſermons, de peur que l'on n'imprimât ceux qu'il jugeoit n'être pas dignes de l'impreſſion; & dans ce choix, il a laiſſé de quoi en former ſix volumes. On en a donné deux *in*-8°, en 1744 à Amſterdam, ſous ce titre: *Sermons ſur divers textes de l'écriture ſainte, par Henri Chatelain*, &c. Ces deux volumes comprennent dix-huit ſermons. * Ex-

trait de la *bibliothéque raiſonnée des ouvrages des ſavans de l'Europe*, tom. XXXII, ſeconde partie, article VI.

CHATELAIN (Martin) étoit de Warwich, petite ville de Flandre. Il étoit né aveugle, & cependant il faiſoit au tour des ouvrages ſurprenans, & même les inſtrumens dont il avoit beſoin pour ſon métier. Il faiſoit des orgues, des épinettes, des violes, des violons, & en jouoit paſſablement. On lui demanda un jour ce qu'il deſireroit le plus de voir: *les couleurs*, répondit-il, *parceque je connois preſque tout le reſte au toucher*; mais, lui répliqua-t-on, *n'aimeriez-vous pas mieux voir le ciel? Non*, dit-il, *j'aime mieux le toucher.* * *Furetieriana*, *pag.* 265.

CHATEL-CHINON, petite ville de France dans le Nivernois, & dans la contrée dite *le Morvant*. Elle eſt près de la riviere d'Yonne, vers les frontieres de Bourgogne.

CHATELET, maiſon illuſtre, qui deſcend en ligne maſculine des ducs de Lorraine de la maiſon d'Alſace. Cette origine, quoiqu'avouée & reconnue par d'anciennes chroniques de Lorraine & par tous les auteurs de ce pays, tels que le P. Vignier, M. le Laboureur, abbé de Juvigny, le P. Benoît de Toul, M. Hugo, évêque de Ptolémaïde, déguiſé ſous le nom de *Baleycourt*, M. Muſey, curé de Longwic, ſans qu'il y ait jamais eu de contradiction de perſonne, n'avoit point encore eu juſqu'à préſent d'hiſtorien particulier qui l'eût miſe dans ſon jour; mais le R. P. dom Calmet, abbé de Sénones, qui s'eſt rendu célébre par un grand nombre d'ouvrages, & ſur-tout par l'*hiſtoire générale de Lorraine*, vient de nous en donner une particuliere de la maiſon du Chatelet, comme un ſupplément à la premiere, dans laquelle il s'étoit contenté de dire au tome I, pag. 134, qu'elle avoit pour auteur THIERRI d'Enfer, fils puîné de FREDERIC de Bitche, duc de Lorraine. C'eſt de ce dernier ouvrage que nous avons tiré ce que nous allons rapporter ſur cette illuſtre maiſon.

I. THIERRI de Lorraine, ſurnommé *le Diable*, ou d'*Enfer*, fils puîné de FERRI ou FREDERIC, ſurnommé de *Bitche*, duc de Lorraine, & de *Ludomille* de Pologne, accompagnant ſon frere Frédéric II, duc de Lorraine, dans la guerre contre Thibaut, comte de Bar, eut le malheur d'être pris avec lui priſonnier au mois de février 1208, par le comte, qui les tint pendant ſept mois enchaînés dans ſes priſons, comme on l'apprend de la chronique d'Alberic ſur l'an 1208. Thierri dont les hiſtoriens ne nous apprennent plus rien, eut en partage la vallée de Rémoville avec pluſieurs autres terres, au milieu deſquelles ayant fait bâtir une forteresſe, qu'on appella le Chatelet, ſituée proche l'abbaye de l'Etanche, lui & ſa poſtérité en eurent le ſurnom, ſuivant l'uſage de ce temps de nommer les cadets du nom de leur apanage. Il fit de ſi grandes libéralités au prieuré de Rélange, qu'il paſſe pour en être un des fondateurs. Il vivoit encore à la fin de décembre de l'an 1225, qu'il mit ſon ſceau à un acte de Hugues, abbé de Sénones, en faveur de Henri *le Lombard*. Le P. Benoît de Toul, fondé ſur des titres du prieuré de Rélange, communiqués par M. l'abbé Riguer, grand-prévôt de ſaint Diey, nous apprend qu'il avoit épouſé *Gertrude* de Montmorenci, fille de *Matthieu* II, ſurnommé *le Grand*, connétable de France, & de *Gertrude* de Néele-Soiſſons. Leurs enfans furent 1. *Simon* du Chatelet, ſurnommé du *Diable*, qui fut chanoine de S. Diey. Il donna à Baudouin, abbé de Sénones, quinze livres d'argent pour l'aider à conſtruire un moulin à Rémoville, à condition qu'il en tireroit moitié de profit pendant ſa vie. Mais Simon du Diable étant mort avant que la choſe fût exécutée, il donna pour le repos de ſon ame ces quinze livres à ladite abbaye. Il paroît qu'il mourut vers l'an 1245. 2. FERRI I du nom, ſeigneur du Chatelet, qui ſuit. 3. *Pierre* du Chatelet. Celui-ci n'eſt connu que par la fondation qu'il fit d'une chapelle dans l'égliſe des cordeliers de Neufchateau, ſous l'invocation de S. Hilaire, ſuivant M. du Fourni, qui dit qu'il y fut enterré, & qui le qualifie chevalier, ſeigneur du Chatelet en Lorraine. Il en fait deſcendre la maiſon du Chatelet, & lui donne pour femme *Agnès*, & pour fils *Ferri* I, ſeigneur du Chatelet; mais dom Calmet prouve que M. du Fourni s'eſt trompé, en prenant le frere pour le fils.

II. FERRI I, ſeigneur du Chatelet, que dom Calmet prouve n'avoir poſſédé cette ſeigneurie & l'héritage de Thierri d'Enfer qu'à titre d'hérédité, fit hommage en 1256, à Thibaud roi de Navarre, comte de Champagne, de Vitri devant Nogent, & de ce qu'il avoit à Mulley & à Mamay. Il traita en 1263 avec Henri IV, comte de Salm, fut du nombre des quarante chevaliers que Ferri III du nom, duc de Lorraine, donna pour garans du traité d'alliance fait entre ce prince & le comte de Luxembourg, par lettres paſſées le vendredi après la mi-carême de l'an 1268. Il fit en 1285, un acte d'échange avec Ferri, duc de Lorraine, qui le qualifie *couſin*, & auquel il céda ce qu'il avoit à Dombaille en échange du finage de Vahengney. Ferri du Chatelet donna aux cordeliers des marques de ſa libéralité. Il leur accorda leur chauffage dans ſes bois, par lettres du mois de novembre 1292. Il mourut peu de temps après, âgé d'environ 75 ans, & fut inhumé au milieu du chœur de l'égliſe des cordeliers de Neufchateau, d'où ſa tombe a été tranſportée dans la ſacriſtie. Depuis ce temps, les ſeigneurs du Chatelet ont choiſi pour leur ſépulture cette égliſe, où l'on voit encore pluſieurs de leurs mauſolées. La femme de Ferri du Chatelet, qui ſe nommoit *Iſabelle*, étoit de la maiſon de Joinville, ſuivant les mémoires domeſtiques & les conjectures de dom Calmet. Leurs enfans furent, 1. *Erard* du Chatelet, mentionné dans un titre de l'an 1270; 2. JEAN du Chatelet, qui ſuit; 3. *Iſabelle* du Chatelet, mariée à *Francon* de Longwic, par traité de l'an 1272, & du conſentement de Ferri, duc de Lorraine; 4. *Laure* du Chatelet, femme de *Henri*, comte de Salm, lequel vivoit en 1288.

III. JEAN I du nom, ſire du Chatelet, eſt mentionné dans deux titres des années 1285 & 1290. Il vendit l'an 1303 à Charles, comte de Valois, & à Catherine de Courtenay, ſon épouſe, ce qu'il avoit à Piffond & à Fougerolles, moyennant la ſomme de 1300 livres. Il fut marié avec *Gille* de Paſſavant, fille de *Wichard*, ſeigneur de Paſſavant, & veuve de *Vedon* de Lorraine, comte de Toul. De ce mariage ſortirent 1. *Erard* I du nom, chevalier, ſeigneur du Chatelet, lequel conjointement avec ſon frere Henri, ſe rendit caution pour Ferri IV, duc de Lorraine, d'une ſomme de 2500 livres envers Gaucher de Châtillon, connétable de France, beau-pere du duc, par lettres du 28 juin 1321. Dans les lettres réverſales que le duc donna à ces deux freres pour ce cautionnement, il les qualifie *nobles hommes & ſaiges, nos amcis couſins & feaubles monſeigneur Erard du Chatelet, & monſeigneur Henri, ſon frere, ſeigneur d'Antigny, chevaliers.* Erard du Chatelet cautionna auſſi Henri, comte de Vaudemont, envers Ferri, duc de Lorraine, pour la ſomme de 1200 livres de petits tournois, dont le comte lui donna ſes lettres réverſales. 2. *Ferri* du Chatelet nommé fils de *Jean*, & qualifié ſeigneur du Chatelet dans un acte d'échange qu'il fit le 25 mars 1325, avec Henri d'Apremont, évêque de Verdun; 3. HENRI du Chatelet, qui ſuit; 4. *Pierre* du Chatelet, gouverneur de Chateau-Salins, qu'il défendit vaillamment l'an 1348, contre les troupes d'Hademar de Monteil, évêque de Metz; 5. *Agnès* du Chatelet, mariée vers l'an 1300, à *Thierri*, fils de *Gerard* de Nanci, chevalier.

IV. HENRI du Chatelet, chevalier, ſeigneur d'Antigny en Voſges, ſe rendit caution avec ſon frere Erard, comme nous l'avons déja dit, pour le duc de Lorraine, qui les qualifie de couſins. Il accompagna en Sicile le comte de Vaudemont, qui alloit combattre en faveur de Charles d'Anjou contre le roi d'Aragon. Il paroît qu'il ne vivoit plus en 1341. Il avoit été marié en pre-

mieres noces à *N.* de Beaufremont, ſœur de *Huet* de Beaufremont, ſeigneur de Bulgnéville. Il épouſa en ſecondes noces *Adeline* de Germiny, fille de *Jean* ſeigneur de Germiny, & ſœur de *Henri*, doyen de Toul, élu évêque de Verdun en 1349. Il eut de ſon premier mariage ſix enfans, ſavoir, 1. ERARD du Chatelet II du nom, qui ſuit; 2. *Jean* du Chatelet, ſurnommé *Sarazin*, qui fut pris à la bataille de Signy, donnée le 4 avril 1368, contre les Meſſins. Celui-ci avoit épouſé *Marguerite* d'Agimont, dame du Fau & de Tynes, fille d'*Arnoul* de Looz & d'Agimont, & de *N.* du Fau: elle ſe remaria à *Raſſe*, ſeigneur de Celli, puis à *Guillaume* de Proeſt. 3. *Jean* du Chatelet, chanoine de Mayence; 4. *Agnès* du Chatelet, femme de *Ferri* de Ludres, lequel vivoit en 1359; 5. *Béatrix* du Chatelet, mariée à *Henri* de Salm, ſeigneur de Dompbale; 6. *Liébault*, ou *Pierre-Liébault* du Chatelet, auquel Robert, duc de Bar, donna en récompenſe de ſes ſervices, par lettres du 2 février 1383, une rente de 40 petits florins, rachetable pour la ſomme de 400. Il étoit décédé en 1401, & laiſſa de ſa femme *N.*.... Duval, fille de *Jean* Duval, chevalier, quatre enfans qui furent *Renal* ou *René* du Chatelet, écuyer, mentionné avec ſon pere dans un acte de 1389; *Pierre* du Chatelet, nommé parmi les chevaliers que Charles, duc de Lorraine, donna pour caution de la ſomme de 2100 florins par acte du 2 août 1409: on ignore le temps de ſa mort, & s'il laiſſa des enfans de ſa femme *Jacquette*, dame de Bioncourt, remariée à *Jean* de Puligny, écuyer; *Erard* du Chatelet, ſurnommé *le petit Erard*, qui fit de grandes libéralités aux cordeliers de Neufchateau, & à tout l'ordre de S. François, dont il prit l'habit au lit de la mort; *Jenat* du Chatelet, mariée à noble *Jean*, ſire de Bouxieres.

V. ERARD du Chatelet, II du nom, chevalier, ſeigneur du Chatelet & d'Antigny, reçut de la ducheſſe de Bourgogne une donation de 20 livres de rente ſur les tailles de Juſſé, par lettres du 20 juin 1357. Il ſervit fidélement Jean, duc de Lorraine, dans la guerre contre Henri V, comte de Vaudemont, où il fut fait priſonnier avec Jean du Chatelet, un de ſes fils. Il lui en couta une forte rançon pour leur liberté; & le duc, pour les dédommager, leur accorda par lettres du 22 ſeptembre 1357, les droits qu'il avoit pour cauſe de garde ſur les habitans des villes du Chatelet & Horchechamp, droits que leſdits Erard & Jean du Chatelet remirent au duc pour la ſomme *de 200 florins* par lettres de l'an 1364. Erard mourut après l'an 1372. Il avoit épouſé *Odette* de Chauvirey, fille de *Vauthier* de Chauvirey, chevalier, & d'*Elizabeth* d'Oiſelet. Il en eut, 1. RENAUD du Chatelet, qui ſuit; 2. *Liébault* du Chatelet, bailli de Nanci, qui fut ſouvent honoré des marques de la confiance du duc Charles II; 3. *Jean* du Chatelet, qui demeura priſonnier l'an 1348, avec ſon pere dans la guerre contre le comte de Vaudemont, & enſuite dans la bataille de Linéy, où il combattoit contre les Meſſins, en faveur de Robert, duc de Bar; 4. *Charles* du Chatelet, ſeigneur de Fontenoy, marié, ſuivant M. du Fourni, à *Jeanne* de Ceriz, veuve de *Simon* de Deuilly; 5. *Jeanne* du Chatelet, mariée à *Jean*, fils de *Ferri* de Germigny.

VI. RENAUD du Chatelet, chevalier, ſeigneur du Chatelet, de Deuilly en partie, de Removille, de Theullieres, bailli de Baſſigni, céda par acte du 2 janvier 1419, à Charles II, duc de Lorraine, la portion qui lui appartenoit dans la terre & forteresſe du Chatelet, où le duc fit bâtir une tour appellée communément la tour du duc de Lorraine. Peu d'années après la mort de ce prince, la ducheſſe Iſabelle la remit aux enfans de Renaud, qui mourut le 22 mars 1429. Il fut inhumé aux cordeliers de Neufchateau. Il avoit épouſé *Jeanne* de Chaufour, fille de *Jean* de Chaufour, chevalier, & d'*Alix* de Deuilly. Elle ſurvécut à ſon mari juſqu'en 1435, & fut inhumée auprès de lui ſous un magnifique tombeau. Leurs enfans furent 1. ERARD III du nom, qui ſuit; 2. *Gerard* du Chatelet, chevalier, ſeigneur de Rancé, qui fut pris à la bataille de Bulgnéville, combattant pour René d'Anjou, & qui mourut vers l'an 1449, ſans enfans de ſa femme *Ildegarde*, fille de *Jean* de Bouxieres; 3. PHILIBERT du Chatelet, *tige des branches de* SOREY *&* VAUVILLARS, *rapportées ci-après*; 4. *Béatrix* du Chatelet, premiere femme de *Pierre* de Beaufremont, chevalier; 5. *Iſabelle*, mariée à *Simon* d'Anglure, ſeigneur d'Etoges & de Domjeux, conſeiller, chambellan du roi.

VII. ERARD du Chatelet, III du nom, ſurnommé *le Grand*, chevalier, baron baronnet, & ſeigneur de Deuilly, Cirey, Bulgnéville, chambellan du roi de Sicile, maréchal & gouverneur général de Lorraine & Barois, &c. ſe trouva avec René d'Anjou à la funeſte bataille de Bugnéville, dans laquelle il demeura priſonnier le 2 juillet 1431, & ayant obtenu ſa liberté, moyennant 2400 florins d'or, il fut aſſocié par la ducheſſe Iſabelle au gouvernement de Lorraine, avec cinq autres ſeigneurs. Il fut enſuite député vers Philippe, duc de Bourgogne, pour traiter de la délivrance du duc René, qui lui donna beaucoup de part dans ſa confiance. La mort l'enleva le 18 août 1459, & il fut enterré aux cordeliers de Neufchateau, où l'on voit ſon tombeau. Il avoit été marié deux fois, la premiere avec *Alix* de S. Eulien, fille & héritiere d'*Yvain*, baron de S. Eulien de Cirey, & d'*Agnès*, dame de S. Amand. Sa ſeconde femme fut *Marguerite* de Grancey, fille de *Guillaume* de Grancey, ſeigneur de Larès, & de *Laurette* de Beauvoir de Chatelus, qu'il avoit épouſée par contrat du 25 juin 1440, & laquelle décéda le 25 octobre 1466. Les enfans du premier lit furent 1. PIERRE du Chatelet, qui ſuit; 2. GUILLAUME, *auteur de la branche de* PIERREFITTE, *rapportée ci-après*; 3. *Ide* ou *Odette* du Chatelet, mariée 1°. avec *Colard* de Marley, ſeigneur du Savey, de Dun, de Jametz & de Florange, chevalier, conſeiller, chambellan du roi de Sicile: 2°. l'an 1456, avec *Bertrand* de Beauvau, ſeigneur de Précigny; 4. *Peronette* du Chatelet, qui épouſa par contrat du premier janvier 1434, *Jean* de Nanci, ou de Lenoncourt, ſeigneur de Gombervaux; 5. *Jeanne*, alliée à *Guillaume* de Choiſeul, ſeigneur de Clémont; 6. *Agnès*, femme de *Jean* d'Orne, bailli de l'évêché de Verdun; 7. *Iſabelle*, mariée à *Louis* de Dompmartin, chevalier, ſeigneur de Dompmartin, conſeiller de René, duc de Lorraine. Les enfans d'Erard du Chatelet III du nom, & de Marguerite de Grancey ſa ſeconde femme, furent, 1. ERARD du Chatelet, *auteur de la branche de* BULGNÉVILLE, *rapportée ci-après*; 2. *Catherine* du Chatelet, qui fut mariée par contrat du 17 avril 1458, avec noble *Simon* de Granſon, ſeigneur de Poix; 3. *Jeanne* du Chatelet, alliée en 1467 à *Helion* de Granſon, ſeigneur de la Marche, frere de *Simon*: il étoit remarié en 1488 à *Jeanne* de Beaufremont; 4. *Magdeléne* du Chatelet, femme de *Ferri* de Paroye, avec lequel elle vivoit en 1475. Une généalogie manuſcrite qui eſt à la bibliothéque du roi, & dans le cabinet de M. Clairembaut, marque que *Magdeléne* du Chatelet fut femme de *N.* marquis de Bade en Allemagne.

VIII. PIERRE du Chatelet I du nom, ſeigneur du Chatelet, de Deuilly, Bulgnéville, S. Eulien, Cirey, Bauzancourt, Pierrefitte, Chainſy, Merlant, Outrepont, Iſche, Balerme, Nancey, Guimont, &c. avoit en 1476 la conduite des nobles du bailliage de Meaux, & en 1479 celle de l'arriere-ban du bailliage de Chaumont, & fut gratifié par le roi d'une penſion de 200 liv. Il mourut vers le milieu de décembre de l'année 1482, & fut inhumé aux cordeliers de Neufchateau dans la chapelle qu'il y avoit fondée en l'honneur de S. Chriſtophe, ſainte Barbe & ſainte Marie-Magdeléne. Il avoit épouſé en premieres noces *Manne* d'Autel, comteſſe d'Apremont, fille ainée de *Hue* d'Autel, comte d'Apremont, & d'*Agnès* comteſſe de Hohenſtein. Devenu veuf, il ſe remaria avant 1469 à *Jeanne* de Toulongeon,

Digitized by Google

dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de ſa premiere femme, furent 1. *Jean* du Chatelet, *qui a fait la branche de* DEUILLY, *rapportée ci-après*; 4. *Balthazar* du Chatelet, religieux, puis abbé de S. Evre de Toul & de S. Vincent de Metz, que le duc Antoine nomma en 1511 un des adminiſtrateurs du duché de Lorraine en ſon abſence, & qui mourut le 9 mars 1529; 5. *Agnus* ou *Anne* du Chatelet, chanoine de Langres, & archidiacre du Tonnerois; 6. *Pierre* du Chatelet, chevalier, ſeigneur de Deuilly, ſénéchal de Lorraine en 1500; 7. *Catherine*, mariée en 1493 avec *Claude* de Haraucourt, ſeigneur de Paroye, laquelle mourut en 1516; 8. *Alix* qui étoit dame à Remiremont en 1465, épouſa par contrat du 16 décembre 1474 *Pierre* du Fey, ſeigneur de Bazeille.

IX. ERARD du Chatelet IV du nom, chevalier, ſeigneur du Chatelet-Bauzancourt, Cirey, Briecourt, &c. eut différend avec ſa tante Anne d'Autel, femme du comte de Linanges, lequel fut terminé par la médiation de René II, duc de Lorraine, le 11 octobre 1484. Erard qui vivoit encore le 19 avril 1520, avoit épouſé *Françoiſe* d'Haraucourt, dame de Ville-ſur-Illon, & fille de *Jacques* d'Haraucourt, chevalier, & d'*Anne* de Paroye. Il en eut pour enfans, 1. CHRISTOPHE du Chatelet, qui ſuit; 2. *Jean-Baptiſte*, chevalier de Malte, commandeur de Beauchemin en 1520, tué au ſiége de Malte en 1565; 3. *Marguerite*, ſecrette de l'abbaye de Remiremont.

X. CHRISTOPHE du Chatelet, ſeigneur en partie du Chatelet, de Deuilly, S. Eulien, Cirey, Bauzancourt, Pierrefitte, Bulgnéville, &c. étoit en 1505 un des gentilshommes de la maiſon du roi, & fut tué au ſiége de Pavie en 1525. Il avoit été marié par contrat du 14 octobre 1514, avec *Jaqueline* de Bethune, fille de *Jean* de Bethune III du nom, ſeigneur de Mareuil, & de *Jeanne* d'Anglure. Elle ſe remaria enſuite avec *Jean* du Chatelet, ſeigneur de Pierrefitte. Les enfans de Chriſtophe du Chatelet, furent 1. ERARD V du nom, qui ſuit; 2. *Chriſtophe* du Chatelet, mineur en 1527, dont on ignore le temps de la mort; 3. *Nicole* du Chatelet, mariée par contrat du 14 avril 1540, du conſentement & en préſence de madame la ducheſſe de Guiſe, comteſſe d'Aumale, avec meſſire *René* de Malain, fils d'*Antoine* de Malain, chevalier, ſeigneur de Digoine, qui la laiſſa veuve au mois d'octobre 1573; 4. *Françoiſe* du Chatelet, dame, puis ſecrette de l'égliſe de Remiremont; 5. *Petronille* du Chatelet, dame à Remiremont en 1550.

XI. ERARD du Chatelet V du nom, chevalier, ſeigneur du Chatelet, Cirey, Deuilly, Bauzancourt & Pierrefitte, qui fut le dernier de la branche directe des ſeigneurs du Chatelet, étoit mort en 1545, ayant perdu peu auparavant un fils unique, qu'il avoit eu de ſon mariage avec *Anne* de Hangeſt, fille de *Louis* de Hangeſt, ſeigneur de Montmor, & de Chaleranges, conſeiller & chambellan du roi, gouverneur de Mouzon, grand écuyer de la reine Anne de Bretagne, & de *Marie* du Fay d'Athies, dame de Moyencourt. Elle ſe remaria avec *Antoine* de Stainville, ſeigneur de Couvanges.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE DEUILLY.

IX. HUE ou HUET du Chatelet, chevalier, baron de Deuilly, ſeigneur en partie du Chatelet, de S. Amand, Cirey, Thons, S. Eulien, &c. étoit troiſiéme fils de PIERRE du Chatelet II du nom, & de *Manne* d'Autel. Il avoit en 1503 une penſion du roi de 200 livres, & ne vivoit plus en 1521. Il avoit épouſé en premieres noces par contrat du 13 octobre 1486, *Magdeléne* de Wiſſe de Gerbevillers, fille de *Jean* de Wiſſe, chevalier, ſeigneur de Gerbevillers, de Romont, de Bazemont, conſeiller & chambellan du roi de Sicile, bailli de Nanci, & de *Catherine* de Lénoncourt. Elle décéda le 26 octobre 1488, & Huet ſe remaria peu de temps après avec *Jeanne* Gicon d'une noble & ancienne maiſon du comté de Bourgogne, avec laquelle il acheta en 1510 les terres de Thons, Boucharmais & Larbach. Sa troiſiéme femme fut *Guillemette* d'Amoncourt, fille d'*Elion* d'Amoncourt, chevalier, ſeigneur de Piepape, de Montigni-ſur-Aube, & de *Guyonne* de Malain, dame dudit lieu. Les enfans du premier lit furent 1. *Philippe* du Chatelet, ſeigneur de S. Amand, mort ſans alliance; 2. PIERRE, dit PERRIN du Chatelet, qui ſuit. Ceux du ſecond lit furent 1. *Claude-Alexis-Marguerite* du Chatelet, mariée par contrat du 14 janvier 1514 à *Jean* d'Amoncourt, chevalier, ſeigneur de Tannay-Piepape, Montigni-ſur-Aube, &c. & morte en 1575; 2. *Iſabelle* du Chatelet, religieuſe en 1514 & en 1544, abbeſſe de Sainte-Claire de Neufchateau; 3. *Salmone*, religieuſe, puis abbeſſe de Sainte-Gloſſinde de Metz, décédée le 10 décembre 1539; 4. *Agnès* du Chatelet, dame d'honneur de la ducheſſe de Lorraine. Hue du Chatelet eut de ſon troiſiéme mariage avec *Guillemette* d'Amoncourt cinq enfans, ſavoir, 1. *Anne* du Chatelet, chanoine, puis grand archidiacre de l'égliſe de Langres, aumônier du roi, protonotaire du ſaint ſiége, grand fourier de Remiremont, & abbé commendataire de Flabémont, de Beaulieu & de Clairlieu, décédé le 6 janvier de l'an 1590, & inhumé dans le ſanctuaire de l'égliſe cathédrale de Langres auprès du cardinal de Givry; 2. *Valentin* du Chatelet, religieux de l'ordre de S. Benoît, coadjuteur, puis abbé de S. Vincent de Metz en 1529, & de ſainte Avolde en 1545, décédé le 4 mai 1549; 3. JEAN du Chatelet, *tige des ſeigneurs de* THONS, *& marquis de* TRICHATEAU, *duquel deſcendent toutes les branches qui ſubſiſtent aujourd'hui, & dont on parle ci-après*; 4. *Gregoire* du Chatelet, baron & ſeigneur de Bonney & de Chatillon en-Voſges, mort l'an 1574 ſans enfans de ſa femme, *Marie* du Marez, qu'il avoit épouſée étant veuve de *N.* ſeigneur de Lenoncourt; 5. *Marion* du Chatelet, abbeſſe de Sainte-Claire de Neufchateau, après ſa ſœur Iſabelle.

X. PIERRE, dit PERRIN du Chatelet, chevalier, baron de Deuilly, ſeigneur du Chatelet & de Bulgnéville en partie, de Gerbevillers, Romont, Bazemont, conſeiller d'état, ſénéchal de Lorraine, & bailli de Nanci, eut la gloire de terminer en 1546 le différend qui étoit entre Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, & la ducheſſe ſa belle-ſœur, Chriſtine de Danemarck, qui lui donnerent l'emploi de gouverneur du duc Charles II, leur pupille, dont il s'aquitta très-dignement juſqu'à ſa mort arrivée le 23 août 1556. Il avoit été marié par contrat du 15 décembre 1520, avec *Bonne* de Beaudoche, fille de *Claude* de Beaudoche, chevalier, ſeigneur de Môlin en Lorraine, & de *Philippe* de Ferrieres, ſa ſeconde femme. Ils furent inhumés l'un & l'autre dans l'égliſe de S. Jean-Baptiſte de Gerbevillers, où leurs figures ſont en marbre blanc. Leurs enfans furent, 1. OLORI du Chatelet, qui ſuit; 2. *Magdeléne* du Chatelet, religieuſe, puis abbeſſe de Sainte-Gloſſinde de Metz, après ſa tante en 1539, décédée le 20 avril 1584; 3. *Catherine*, religieuſe, puis coadjutrice de ſa ſœur, abbeſſe de Sainte-Gloſſinde de Metz, & décédée le 27 février 1570; 4. *Barbe* du Chatelet, mariée à *Claude-Antoine* de Baſſompierre, baron d'Arouille, ſeigneur de Removille, bailli de l'évêché de Metz, dont elle étoit veuve en 1587, & vivoit encore en 1592; 5. *Philippe* du Chatelet, religieuſe de l'ordre de S. Dominique à Metz; 6. *Manne* du Chatelet, mariée en 1551 avec *Wari* de Savigny, ſeigneur de Seymont, bailli de Clermont, & morte vers l'an 1575.

XI. OLORI du Chatelet, chevalier, baron de Deuilly, ſeigneur de Gerbevillers, Romont, Bazemont, Bulgnéville, Senoncourt, &c. ſe laiſſa entraîner dans le parti des religionaires, & fut tué au ſiége de la Charité-ſur-Loire au mois de mai 1569. Il avoit épouſé en 1555 *Jeanne* de Scepeaux, dame de S. Michel, fille & cohéritiere de *François* de Scepeaux, chevalier, ſeigneur de la Vieilville, comte de Duretal, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, capitaine de cent hommes

Digitized by Google

d'armes, gouverneur de Bretagne, & de dame *Renée* le Roux. Elle ſe remaria en 1573 avec *Antoine* d'Epinay, chevalier, ſeigneur de Broon, chevalier de l'ordre du roi. Les enfans d'Olori furent 1. CLAUDE du Chatelet, qui ſuit; 2. *Chriſtine* du Chatelet, mariée par contrat du 16 février 1587 à *Jean* III du nom, baron d'Hauſſonville, ſeigneur d'Orne, S. Georges, &c. premier pair de l'évêché & comté de Verdun, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances, maréchal de ſes camps & armées, lieutenant général du pays Verdunois, dont elle reſta veuve ſans enfans le 24 mai 1609. Elle fonda avec ſa ſœur & le comte de Tornielle ſon beau-frere, à Gerbevillers un monaſtere de carmes déchauſſés, & mourut en odeur de ſainteté au commencement de l'année 1621 à Nanci, d'où ſon corps fut tranſporté trois ans après dans l'égliſe de Gerbevillers avec celui de ſon mari. 3. *Anne* du Chatelet, mariée en 1590 à *Charles-Emanuel* de Tornielle-Chalant, comte de Solarol & de Brione, baron de Beaufremont, qui devint ſeigneur de Deuilly, Gerbevillers, Bazemont, Romont & Bulgnéville, du chef de ſa femme héritiere de ſon frere & de ſa ſœur, morts ſans poſtérité.

XII. CLAUDE du Chatelet, chevalier, baron de Deuilly, ſeigneur de Gerbevillers, Romont, Bazemont, Bulgnéville, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, cornette de la compagnie du duc de Lorraine, &c. élevé par les ſoins de ſon grand oncle Jean du Chatelet dans la religion catholique, s'engagea par un zèle indiſcret dans le parti de la ligue, au ſervice de laquelle il mourut au ſiége de Dieppe le 21 ſeptembre de l'an 1589, portant la banniere de Henri de Lorraine, marquis de Pont-à-Mouſſon. Il fut le dernier de cette branche, n'ayant point laiſſé d'enfans de ſon alliance avec *Anne* de Beauvilliers, fille de *Claude* de Beauvilliers II du nom, comte de Saint-Aignan, & de *Marie* Babou de la Bourdaiſiere. Elle ſe remaria à *Pierre* Forget, ſeigneur de Freſne, ſecrétaire d'état, décédé en 1610, & auquel elle ſurvécut juſqu'en 1636.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE THONS, marquis de TRICHATEAU.

X. JEAN du Chatelet II du nom, chevalier, baron du Chatelet, de Thons, ſouverain de Vauvillars & de Chatillon en Voſges, marquis de Trichateau, ſeigneur de Bonney & de Champigneul, chevalier des ordres du roi, gentilhomme ordinaire de ſa chambre, lieutenant de cent hommes d'armes de ſes ordonnances, ſous François de Lorraine, comte de Vaudemont, maréchal de Lorraine, ſurintendant des places de Baſſigni, & gouverneur de Langres, étoit troiſiéme fils de HUET du Chatelet, ſeigneur de Deuilly, & de *Guillemette* d'Amoncourt ſa troiſiéme femme. Il s'attacha au ſervice de France, ſe fit remarquer par ſa valeur à la journée de Landrecy, après laquelle le roi le fit chevalier, & lui donna l'accolade. Il fut enſuite capitaine de trois cens hommes de pied; & le roi Henri II, dont il eut des proviſions d'écuyer de ſon écurie, le fit capitaine de Veaucouleur, & le pourvut du gouvernement de la ville de Langres. Charles IX le fit par lettres du 20 août 1570 gentilhomme de ſa chambre, & lui donna commiſſion en date du 27 août 1572 pour commander en l'abſence de M. le duc de Guiſe, & de M. de Barbeſieux dans la province de Champagne. Il fut un des députés aux états aſſemblés le 19 novembre 1580, & mérita par ſes ſervices rendus au roi & à l'état, l'honneur d'être nommé chevalier de l'ordre du S. Eſprit dans la promotion du 31 décembre 1585. Il étoit mort en 1590, ayant épouſé 1° en 1541 *Marguerite* d'Hauſſonville, fille de *Gaſpard*, baron d'Hauſſonville, chevalier, bailli de Nanci, & de *N...* de Ligneville: 2° en 1561, *Claire-Renée* de Choiſeul, veuve de *Geoffroy* de Rochebaron, ſeigneur de Berze, & fille de *François* de Choiſeul I du nom, baron de Clémont, & de *Magdeléne* de Livron. Les enfans du premier lit furent 1. JEAN du Chatelet, qui ſuit; 2. RENÉ du Chatelet, qui continua la poſtérité *rapportée ci-après*; 3. *Marguerite* du Chatelet, mariée à *Claude* de Chauvirey, chevalier, dont elle étoit veuve le 6 de février 1614. Ceux du ſecond lit furent 1. ERARD du Chatelet VI du nom, *chef de la branche de* TRICHATEAU-BONNEY, *rapportée ci-après*; & 2. *Françoiſe* du Chatelet, abbeſſe de Sainte-Gloſſinde de Metz en 1584, après ſa tante Salmone, & morte le 30 novembre de l'an 1595.

XI. JEAN du Chatelet III du nom, chevalier, baron du Chatelet, ſeigneur de Thons, de Chatillon en Voſges, de Taintru de Creux, marquis de Trichateau, s'attacha, à l'exemple de ſon pere, au ſervice de France, & fut pourvu, ſur ſa démiſſion, du gouvernement de la ville de Langres, & de la lieutenance générale du Baſſigny; fut gentilhomme de la chambre du roi, & capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances. Après la concluſion de la paix, étant paſſé à la cour du duc de Lorraine, il fut fait gentilhomme de ſa chambre, conſeiller d'état, maréchal & chef des finances de Lorraine & Barrois. Il mourut au commencement de l'année 1610 ſans poſtérité, quoique marié deux fois, 1° avec *Anne* de Choiſeul, fille de *François* de Choiſeul II du nom, baron de Clémont, & d'*Anne* de la Guiche: 2° avec *Anne-Marie-Elizabeth* Bayer de Boppart, fille d'*Adam* Bayer, baron de Boppart, & de *Marie* de Malberg, laquelle ſe remaria l'an 1613 à *René* de Choiſeul, baron de Clémont, & décéda le 9 juillet 1636.

XI. RENÉ du Chatelet, chevalier, ſeigneur de Bevillers, Romont, Bazemont, Chaumancey, Châtillon en Voſges, Champigneul, Margeville, baron de Thons & de Chauvirey, conſeiller d'état & privé du duc de Lorraine, &c. avoit d'abord été deſtiné à l'égliſe, & étoit en 1584 abbé commendataire de Beaulieu. Il fut pourvu en 1596 de l'abbaye de Flabémont. Son frere aîné n'ayant point d'enfans, il quitta l'habit eccléſiaſtique, & épouſa à Paris, par contrat du 11 mars 1600, *Gabrielle* de Lenoncourt, fille de *Louis* de Lenoncourt, ſeigneur de Colombé, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances, & de *Jeanne* de Dainteville des Chenets. Il mourut en 1617, & ſa femme en 1638. Leurs enfans furent 1. *Philippe* du Chatelet, ſeigneur de Thons, colonel d'un régiment de cavalerie, envoyé par le duc de Lorraine au ſervice de l'empereur, & décédé à Munich à la fleur de ſon âge; 2. ANTOINE du Chatelet, qui ſuit; 3. *Dorothée-Henriette* du Chatelet, mariée par contrat du 28 ſeptembre 1628, avec *Claude-Francois* de Grammont, chevalier, ſeigneur de Conflandé.

XII. ANTOINE du Chatelet, marquis du Chatelet & de Cirey en Voſges, ſeigneur de Thons, Chauvirey, Gerbevillers, Romont, Bazemont, Champigneul, &c. épouſa *Catherine* de Prieſſac, fille de *Daniel* de Prieſſac, conſeiller d'état de S. A. de Lorraine, & de *Marie* de Bernay, dont étant veuf, il ſe remaria en 1633 à *Gabrielle* de Mailly, fille d'*Afriquain* de Mailly, chevalier, ſeigneur de Clainchamp, & d'*Anne* d'Anglure. Antoine du Chatelet, qui vivoit encore en 1666, n'eut point d'enfans de ce ſecond mariage. Il laiſſa du premier deux fils, 1. PIERRE-ANTOINE du Chatelet, qui ſuit; 2. *Daniel* du Chatelet, marquis du Chatelet, & de Lénoncourt, baron de Chauvirey & de Chauſſenay, ſeigneur de Bazincourt en Artois, de Bretignole, près Bar-ſur-Aube, & de Senail en Barrois, mort après l'an 1674. Il avoit épouſé, par contrat du 30 janvier 1666, *Elizabeth* de la Fontaine, dame à Rémiremont, fille de *Nicolas* de la Fontaine, comte de Verton, ſeigneur de Hallencourt & de la Mothe-Verlinton, député de la nobleſſe du comté de Ponthieu pour les états convoqués à Orléans en 1649, & de *Catherine* de Rouſſay d'Alenbon, ſa premiere femme. Elizabeth de la Fontaine ſe remaria à *Balthazar* de Cultz, marquis de Samboin, & mourut en 1695. Les enfans de Daniel du Chatelet furent, 1. *Marie* du Chatelet, alliée au comte de Duyn, dont elle n'eut point

d'enfans ; 2. *Béatrix* du Chatelet, dame de Chauvirey, du Gouzet, de Bazincourt en Artois, & de Mezinghen en Boulonnois, mariée par contrat du 19 février 1693 à *Philippe-François*, marquis d'Ambli, baron des Ayvelles, capitaine de dragons dans le régiment de Vartigny.

XIII. PIERRE-ANTOINE du Chatelet, chevalier, marquis du Chatelet, baron de Cirey en Voſges, ſeigneur de Chauvirey & de Thons, &c. épouſa le 12 mai 1665 *Marie-Richard* de Jauny, fille de *Marie-Richard* de Jauny ſous les côtes Sainte-Gorgone, Arri & Pagni en partie, capitaine, puis ſergent de bataille au ſervice de Charles IV, duc de Lorraine, & de dame *Charlotte* de Maujan. Leurs enfans ſont 1. *Pierre-Denys*, marquis du Chatelet, chambellan de ſon alteſſe royale Léopold I, duc de Lorraine, capitaine dans le régiment de ſes gardes, décédé en 1739, laiſſant pour fils unique *Léopold*, marquis du Chatelet, chambellan de ſon alteſſe royale François de Lorraine, grand duc de Toſcane, capitaine de ſes gardes, mort à Vienne en Autriche le 11 février 1740 ; 2. RENÉ-FRANÇOIS du Chatelet, qui ſuit ; 3. *Marie-Catherine* du Chatelet, mariée à *N.* de Jalnoncourt, comte de Greſche, chambellan de ſon alteſſe royale François de Lorraine, grand duc de Toſcane, & capitaine de cuiraſſiers.

XIV. RENÉ-FRANÇOIS du Chatelet, marquis du Chatelet & de Grandfeille, baron de Cirey en Voſges, &c. chambellan, colonel des gardes, & général major des troupes de ſon alteſſe royale de Toſcane, a épouſé le 10 février 1710 *Marie* de Fleming, fille de *Richard* de Fleming, ſeigneur d'Ardach, capitaine dans le régiment de milord Galmois, & de *Hélène* d'Orelii, fille du baron de Klinky. Leurs enfans ſont 1. *Luc-René* du Chatelet, né le 18 d'octobre 1716, qui, à l'âge de dix-ſept ans, entra au ſervice de France, en qualité de capitaine de cavalerie ; & après avoir fait les deux campagnes d'Italie pendant la derniere guerre, a paſſé avec le conſentement du roi, au ſervice de ſon alteſſe royale François de Lorraine, grand duc de Toſcane, qui l'a fait ſon chambellan, & capitaine dans le régiment des gardes ; 2. *Charlotte-Antoinette* du Chatelet, morte jeune & ſans alliance ; 3. *Marie-Catherine-Françoiſe* du Chatelet, née le 20 janvier 1720, dame de cour de la reine de Hongrie & de Bohême.

BRANCHE DE TRICHATEAU-BONNEY, iſſue de la précédente.

XI. ERARD du Chatelet VI du nom, chevalier, marquis de Trichateau, baron de Bonney, Thons, Bulgnéville, ſeigneur de Cirey en Champagne, Chatillon en Voſges, Lomont, &c. gentilhomme de la chambre du roi Henri III, conſeiller d'état, ſénéchal & maréchal de Lorraine & Barrois, gouverneur de Gray, &c. étoit fils de JEAN du Chatelet II du nom, ſeigneur de Thons, & de *Claire* de Choiſeul ſa ſeconde femme. Il ſervit les rois Henri III & Henri IV, en qualité de meſtre de camp d'un régiment de gens de pied. Etant paſſé en Lorraine, il fut revêtu des dignités de conſeiller d'état, de ſénéchal & de maréchal de Lorraine & de Barrois. Le duc qui connoiſſoit ſa capacité, l'envoya au mois de juin 1610 en Suiſſe, pour moyenner un accommodement entre les cinq cantons catholiques de Lucerne, Ury, Schwitz, Undervald & Zug d'une part, & celui de Zurich de l'autre, & rétablir la bonne intelligence entr'eux. Le roi Louis XIII, en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus au roi ſon pere, lui donna par brévet du 14 mars 1612, la permiſſion de nommer une perſonne capable à l'abbaye de Flabémont. Erard mourut le 13 décembre 1648, âgé d'environ 86 ans. Il avoit épouſé *Lucrèce* d'Orſans, fille & héritiere de *Pierre* d'Orſans, ſeigneur de Lomont, la Neuvelle-Senoncourt, Moconcourt, Vaucouleurs, Val de Montmartin, maréchal héréditaire de l'empire, gouverneur de Grav, & d'*Anne* de Marmier. Leurs enfans furent 1. *Henri* du Chatelet, marquis de Trichateau, mort avant ſon pere, vers l'an 1639, ayant épouſé *Claude-Françoiſe* de Pouilly, fille de *Simon* de Pouilly, marquis d'Eſne, ſeigneur de Loupy, conſeiller d'état, ſénéchal de Barrois, & gouverneur des ville & citadelle de Stenay, & de *Françoiſe* de Bermant, laquelle ſe remaria à *Alexandre* Vedon, marquis de Pranzac, ayant eu de ſon premier mari *Gabrielle* du Chatelet, morte ſans alliance ; & *Marie* du Chatelet, mariée en 1680 à *Jacques* d'Eſcars, dit *le comte de S. Bonnet*, & morte ſans enfans l'an 1695 ; 2. ANTOINE du Chatelet, qui ſuit ; 3. ERARD du Chatelet *qui a fait la branche de* THONS-CLEMONT, *rapportée ci-après* ; 4. *François* du Chatelet, mort le 15 décembre 1698, inhumé aux cordeliers de Thons ; 5. *Anne* du Chatelet, épouſa *Charles* de Gournay, ſeigneur de Boſny, grand bailli de Nanci & ſénéchal de Lorraine. Elle mourut ſans enfans, ſuivant M. d'Hozier. 6. *Gabrielle* du Chatelet, ſeconde femme de *Charles*, comte d'Eſcars, baron d'Aix, & de la Mothe-Trichateau. Il étoit veuf d'*Anne* de Breſſey, & mourut ſans enfans de ſes deux mariages le 6 août 1626. Gabrielle du Chatelet épouſa en ſecondes noces *Charles* de Narbonne, marquis de Fimarcon, colonel d'infanterie, mort devant Cazal le 2 novembre 1630, ſans enfans. Elle épouſa en troiſiémes noces *Georges* de Monchy, ſeigneur de Hocquincourt, gouverneur de Boulogne & de Péronne en 1639, capitaine des chevaux-légers, premier maître d'hôtel de la reine, grand-louvetier de Boulonnois, grand-prevôt de l'hôtel le 25 février 1630, & lieutenant général en Lorraine l'an 1636. Il étoit veuf de *Claude* de Monchy, dont il avoit eu un fils qui fut le maréchal de Hocquincourt. Gabrielle du Chatelet étoit veuve pour la troiſiéme fois, lorſqu'elle teſta le 26 juin 1660. Elle décéda à Paris le 14 ſeptembre de l'année ſuivante, & fut inhumée dans l'égliſe des Feuillans. 7. *Paule* du Chatelet, mariée à *Daniel* de Ligneville, chevalier, ſeigneur de Vannes, fils de *Jean-Jacques* de Ligneville, & de *Catherine* du Chatelet de Saint-Amand, ſa premiere femme ; 8. *Françoiſe* du Chatelet, alliée à *Richard* de Serocourt, ſeigneur de Romain, conſeiller d'état, & chambellan du duc de Lorraine ; 9. *Nicole* du Chatelet, dame à Bouxieres ; 10. *Charlotte* du Chatelet, dame à Rémiremont, & mariée à *N...* de Rougemont.

XII. ANTOINE du Chatelet, chevalier, marquis de Trichateau, baron de Thons, Bulgnéville, ſeigneur de Lomont, Vaucontour, Roye, Leauffan, Andomay, Manisbert, Coulan, Mizaudan, Lénoncourt, Contregliſe, Cané, Gauzancourt, Evillier, Daumale, la Bruyere, colonel, capitaine des gardes ſuiſſes de ſon alteſſe ſéréniſſime de Lorraine, naquit en 1604, fut fait gentilhomme de la chambre du roi par brevet du 14 décembre 1645, ayant obtenu des lettres de naturalité pour lui & ſes deſcendans, enregiſtrées le 11 mars précédent à la chambre des comptes de Paris, & décéda en 1674. Il avoit épouſé par contrat du 27 février 1635 *Elizabeth-Louiſe* d'Haraucourt, fille de *Charles* d'Haraucourt, chevalier, ſeigneur & baron de Chambley, Germiny, général de l'artillerie du duc de Lorraine, & de dame *Gabrielle* d'Ardres, dame de Bayonne, d'Ambley, Marbeg, Daudier & de Bouzeville. Leurs enfans furent 1. ERARD du Chatelet VII du nom, *qui aura ſon article ſéparé ci-après*, & qui mourut en 1684, ſans lignée. Il avoit épouſé par contrat du 29 juillet 1670, *Elizabeth* le Charon, comteſſe d'Origny, fille de *Pierre* le Charon, ſeigneur d'Ormeil-ſaint-Ange, & veuve de *Guillaume* Bourgeois, comte d'Origny, ſeigneur de Crépy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & gouverneur de Semur ; 2. CHARLES-GABRIEL du Chatelet, qui ſuit ; 3. FLORENT du Chatelet, *dont la poſtérité ſera rapportée après ſon frere* ; 4. *Honoré-Henri-Arnold* du Chatelet, marquis de Trichateau, &c. colonel d'infanterie au ſervice de France en 1678, puis conſeiller d'état, capitaine des gardes du corps de Léopold, duc de Lorraine, grand

Digitized by Google

bailli de Nanci, & gouverneur du prince François de Lorraine, abbé de Stavelo, & décédé au mois d'août 1720, ayant épouſé *Iſabelle-Agnès*, baronne de Honſbruck, fille & héritiere d'*Adrien-Arnauld*, baron de Honſbruck. Elle décéda en 1712, ayant pour fils unique *Marc-Antoine* du Chatelet, marquis de Trichateau, ſeigneur de Ham, Beringhen & Fouckray, chambellan de ſon alteſſe royale le grand duc de Toſcane, mort ſans alliance le 2 d'avril 1740, à Cirey en Champagne; 5. *Charlotte* du Chatelet, ſecrette, puis doyenne d'Epinal; 6. *Suzanne* du Chatelet, femme de *N.* Gilley, baron de Marnos; 7. *Chriſtine* du Chatelet, dame à Rémiremont, puis ſeconde femme d'*Arnoul* Saladin d'Anglure, marquis de Coublans, garde de la ſouveraineté de S. Loup, fils de *René* Saladin d'Anglure, & de *Françoiſe* du Chatelet.

XIII. CHARLES-GABRIEL du Chatelet, marquis du Chatelet, ſeigneur de Lomont, Sénoncourt, Géſincourt, Aboncourt, Bonney, &c. avoit été deſtiné à l'état eccléſiaſtique, qu'il quitta après la mort de ſon frere aîné, & s'établit alors à Beſançon à l'occaſion du mariage qu'il fit avec *N.* d'Orſans ſa parente, laquelle fut ſtérile, & qui en mourant le laiſſa ſon héritier. Il épouſa en ſecondes noces *Anne-Eléonore* de Thomaſſin, barone de Montboillon, Pin, Beaumotte, Emagny, veuve du comte de Scey, fille de *Charles* de Thomaſſin, baron de Montboillon, & de *Charlotte-Eugénie* de Pierrefontaine. Il mourut à Beſançon le 6 août 1696, pere de trois enfans, qui ſont 1. *Ferdinand-Florent*, marquis du Chatelet, ſeigneur de Lomont, Montboillon, Pin, Pont-le-Magny, &c. colonel d'infanterie, retiré du ſervice avec une penſion de 3000 livres, marié en 1712 avec *Marie-Emanuelle* de Poitiers, dame d'Amance, troiſiéme fille de *Ferdinand-François* de Poitiers de Rye, & de *Marie-Françoiſe* d'Achey; 2. *Jean-François*, marquis du Chatelet & d'Haraucourt, meſtre de camp de cavalerie en 1722, créé major général, & inſpecteur de la gendarmerie de France, le premier janvier 1735, brigadier des armées du roi, le premier mars 1738, & en 1744 maréchal de camp, grand-croix, commandeur de l'ordre royal & militaire de ſaint Louis, avec une penſion de 4000 livres; 3. *Thérèſe* du Chatelet, dame de Sénoncourt, mariée en 1712 à *N.* de Villers-la-Faye, comte de Vaugrenant, qui l'a laiſſé veuve ſans enfans.

XIII. FLORENT du Chatelet, dit le comte de Lomont, ſeigneur de Cirey, Pierrefitte, &c. naquit à Trichateau le 8 février 1652, fut deſtiné à l'état eccléſiaſtique, & reçu chanoine à l'égliſe métropolitaine de Beſançon; mais ſon inclination guerriere lui ayant fait prendre le parti des armes, il ſervit en 1673 en qualité d'aide de camp de M. le maréchal de Turenne, & en 1675 il ſe trouva à l'attaque de Limbourg, où commandant la compagnie des grenadiers du régiment royal infanterie, dont le marquis du Chatelet Pierrefitte étoit colonel, il reçut en un ſeul jour trois bleſſures conſidérables. Il fut auſſi bleſſé en 1678 au paſſage de la Quinche, & fut fait priſonnier, mais le duc de Lorraine l'ayant reconnu, le retira des mains de ceux qui l'avoient pris, & le renvoya avec une eſcorte. Le roi lui donna quelques années après le régiment de Ponthieu infanterie, & le nomma en 1689 commandant du Havre de Grace, & en 1692 brigadier de ſes armées. Deux ans après il fut envoyé à Namur que le prince d'Orange aſſiégeoit avec 132 piéces de canon & 80 mortiers. Le roi fut ſi content de la défenſe que fit le comte de Lomont, qu'après la priſe de cette place, il le fit maréchal de ſes camps & armées, commandeur de l'ordre militaire de ſaint Louis, avec 4000 livres de penſion, & commandeur au gouvernement de Dunkerque. Lorſque cette place fut évacuée l'an 1712, en conſéquence du traité fait avec la grande Bretagne, la reine *Anne* lui envoya ſon portrait enrichi de trés-beaux diamans, qu'il reçut avec l'agrément du roi. Il ſe retira enſuite dans ſon gouvernement de Semur, qu'il avoit eu avec la charge de grand bailli d'Auxois après la mort du marquis de Trichateau ſon frere aîné. Le roi ne l'y oublia point, & lui donna en 1727 une penſion de 3000 livres ſur les cantines de Dunkerque, dont il jouit avec les autres bienfaits de ſa majeſté juſqu'au 27 janvier 1732, qu'il mourut âgé de 81 ans. Il avoit épouſé le 15 mars 1692 *Marie-Gabrielle-Charlotte* du Chatelet, héritiere de ſa branche, qui lui apporta les terres de Cirey en Champagne, & de Pierrefitte, &c. Elle décéda le 12 août 1705. De ce mariage naquirent 1. FLORENT-CLAUDE du Chatelet, qui ſuit; 2. *Honoré-Roger*, né à Dunkerque le 17 ſeptembre 1698, enſeigne, puis capitaine en 1721 dans le régiment de Hainaut, mort ſans alliance; 3. *Florent-François* du Chatelet, né à Dunkerque le 24 novembre 1700, reçu chevalier de Malte le 25 mars 1704, lieutenant, puis capitaine dans le régiment de Hainaut, nommé le 2 avril 1727 ſecond cornette des chevaux-légers de Bretagne, en 1733 enſeigne des gendarmes Dauphins, & l'année ſuivante, meſtre de camp de cavalerie, puis brigadier le 2 mai 1744, & commandant de la gendarmerie en 1746; 4. *Gaſpard*, né en 1702, mort en 1706; 5. *Marie-Gabrielle*, née le 31 janvier 1696, morte à Semur le 4 janvier 1724; 6. *Suſanne* du Chatelet, née le 27 février 1703, mariée la nuit du 30 au 31 janvier 1731 avec *Jean-Nicolas* de Saugy, marquis de Rouſſillon; 7. *Florence* du Chatelet, née le 4 avril 1704, mariée la nuit du 23 au 24 juillet 1731 avec *Melchior-Eſprit* de la Baume, comte de Montrevel, qui eſt mort le 13 janvier 1740, étant maréchal des camps & armées du roi.

XIV. FLORENT-CLAUDE, marquis du Chatelet, chevalier, ſeigneur de Cirey, &c. naquit à Namur le 7 avril 1695; & étant entré en 1712 dans la premiere compagnie des mouſquetaires du roi, il fit les campagnes de Landau & de Fribourg. Il fut fait en 1714 lieutenant dans le régiment du roi, & au mois d'avril 1718, colonel de celui de Hainaut, infanterie, à la tête duquel il fit la campagne de 1733, & ſervit la ſuivante en qualité de brigadier, & au ſiége de Philisbourg. Dans la promotion de 1738 il fut fait maréchal de camp; & ayant ſervi avec beaucoup de réputation dans l'armée auxiliaire envoyée en Baviere, il a été fait au mois de juin 1743 grand-croix commandeur de l'ordre royal & militaire de S. Louis, & lieutenant général des armées du roi le 2 mai 1744; depuis ſon retour de Baviere, il a été employé dans l'armée ſur le Rhin. Le marquis du Chatelet qui a ſuccédé à ſon pere dans les emplois de grand bailli d'Auxois & de Saar-Louis, & dans le gouvernement de Semur, a épouſé le 20 juin 1725 *Gabrielle-Emilie* de Breteuil, fille de *Nicolas* de Breteuil, baron de Preuilly, introducteur des ambaſſadeurs & princes étrangers auprès du roi, & d'*Anne* de Froulay. Leurs enfans ſont 1. *Marie-Gabrielle-Pauline* du Chatelet, née à Paris le 30 juin 1726, mariée à Paris l'an 1743 avec *Alfonſe* Caraffe, duc de Montenegro; 2. *Florent-Louis-Marie* du Chatelet, né à Semur le 20 novembre 1727, qui a fait la campagne de 1745, en qualité d'aide de camp de ſon pere; 3. *Victor-Eſprit* du Chatelet, né à Paris en 1734, mort au berceau.

BRANCHE DU CHATELET DE CLÉMONT.

XII. ERARD du Chatelet, VII du nom, baron du Chatelet, ſeigneur de Thons, Clémont, Bulgnéville, &c. étoit troiſiéme fils d'ERARD, VI du nom, marquis de Trichateau, & de *Lucrèce* d'Orſans. Il fut toujours conſtamment attaché à la perſonne de Charles III, duc de Lorraine, appellé communément IV du nom, qui l'honora d'une eſtime & d'une confiance particuliere, & qui le fit capitaine de ſes gardes du corps, général de l'artillerie, & maréchal de Lorraine. Lorſque ce prince fut arrêté par les Eſpagnols & conduit à Madrid, le baron du Chatelet fut choiſi avec M. du Bois, conſeiller d'état, pour aller ſolliciter ſa liberté; & lorſque le traité en eut été ſigné, le duc l'envoya en Flandre informer de ſes intentions le prince François, ſon frere.

Il

Il fut marié trois fois, 1°. à *Claire-Françoiſe* de Rouxel-Medavi, niéce du maréchal de Grancey & fille de *Guillaume* de Rouxel, comte de Medavi, maréchal des camps & armées du roi, chambellan de M. le duc d'Orléans, & de *Marie* d'Achey, baronne de Clémont, décédée le 12 décembre 1654 : 2°. le 23 décembre 1656, à *Anne-Elizabeth* d'Aumont, dame d'Aubigny & de Faye, fille & unique héritiere de *Jacques-Emanuel* d'Aumont, ſeigneur d'Aubigny, & de *Suſanne* de Saint-Aubin, morte le 19 juin 1665 : 3°. à *Marie* de la Baume-le-Blanc de la Valliere, veuve de *Charles* Bruneau, vicomte de la Rabataliere, fille de *Jean* de la Baume le Blanc, chevalier, ſeigneur de la Valliere, gouverneur d'Amboiſe & du château de Tours, & de *Françoiſe* de Beauvau du Rivau. Elle décéda le 27 décembre 1712, âgée de 88 ans, ſans enfans de ſon ſecond mari. Erard eut de Claire-Françoiſe de Rouxel-Medavi, ſa premiere femme, *Erard*, marquis du Chatelet, tué l'an 1678, étant aide de camp de M. le maréchal de Créqui. Les enfans du ſecond lit furent, 1. *Antoine* du Chatelet, marquis d'Aubigni, tué à la guerre en 1675 ; 2. ANTOINE-CHARLES du Chatelet, qui ſuit ; 3. *Henri* du Chatelet, chevalier de Malte, mort jeune.

XIII. ANTOINE-CHARLES du Chatelet, marquis du Chatelet & d'Aubigni, ſeigneur de Thons, Clémont, &c. s'attacha au ſervice de France où il fut colonel d'un régiment de cavalerie de ſon nom, & ſervit avec diſtinction dans la guerre qui précéda la paix de Ryſwick. Il fut fait en 1696 brigadier des armées du roi, en 1702 maréchal de camp, & deux ans après lieutenant général. Il fut nommé en 1710 capitaine des chaſſes & gouverneur du château de Vincennes après la mort du marquis de Bellefonds, neveu de ſa femme *Therèſe-Marie* de Bellefonds, fille de *Bernardin* Gigault, marquis de Bellefonds, maréchal de France & chevalier des ordres du roi, & de *Magdelène* Fouquet. Elle étoit dame du palais de madame la dauphine, lorſque le marquis du Chatelet, meſtre de camp de cavalerie, l'épouſa par contrat du 8 janvier 1688. Elle reſta veuve au mois de ſeptembre 1720, & vécut juſqu'au mois d'octobre 1733. De ce mariage ſont nés, 1. FRANÇOIS-BERNARDIN, qui ſuit ; 2. *Antoine-Bernardin*, comte du Chatelet, ci-devant enſeigne des gendarmes de la reine, meſtre de camp de cavalerie depuis 1733, que ſa ſanté l'a obligé de quitter le ſervice ; 3. *Magdelène-Suſanne* du Chatelet, vivante en 1741 ; 4. *Charlote*, morte en 1739 ; 5. *Louiſe-Suſanne*, vivante en 1741.

XIV. FRANÇOIS-BERNARDIN du Chatelet, marquis du Chatelet, baron de Thons & de Clémont, maréchal des camps & armées du roi depuis 1734, gouverneur de Vincennes, a épouſé par contrat du 23 avril 1714, *Armande-Gabrielle* du Pleſſis-Richelieu, fille d'*Armand-Jean* du Pleſſis, duc de Richelieu & de Fronſac, pair de France, prince de Mortagne, chevalier des ordres du roi, général des galeres, & d'*Anne-Marguerite* d'Acigné, ſa ſeconde femme, dont ſont nés, 1. *Marie-Suſanne-Armande* du Chatelet, mariée le 21 juin 1733 avec ſon couſin *Godefroi-Armand*, marquis de Bellefonds, colonel du régiment de la Marche ; 2. *N...* du Chatelet, religieuſe à la Préſentation de Paris.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE PIERREFITTE.

VIII. GUILLAUME du Chatelet, fils puîné d'ERARD III du nom, baron du Chatelet, & d'*Alix* de Saint-Eulien, ſa femme, eut, par partage fait avec ſes freres en 1460, la ſeigneurie & le château de Saint-Amand, avec un tiers dans celle de Pierrefitte & une portion dans celle du Chatelet. Il fut pourvu le 5 mars 1469 par Nicolas d'Anjou, duc de Calabre, de l'office de gouverneur, capitaine du chaſtel & place de Coiffy, avec 300 livres d'appointemens, & combattit vaillamment en faveur de René I, duc de Lorraine, à la bataille livrée en 1476 devant Nanci à Charles, duc de Bourgogne, où probablement il périt. Il avoit épouſé en 1460 *Iolande* d'Haraucourt, fille de *Jacques*, ſeigneur d'Haraucourt, & de *Suſanne*, dame de Ville-ſur-Illon. Elle vivoit encore en 1497. Leurs enfans furent, 1. *Jacques* du Chatelet, ſeigneur de Saint-Amand, qui étoit mort le 9 mars 1500. Il laiſſa *un fils naturel nommé* Jean, *auquel ſon oncle* Philibert *du Chatelet laiſſa par ſon teſtament douze livres de rente* ; 2. PHILIBERT du Chatelet, qui ſuit ; 3. *Pierre* du Chatelet, commandeur de Libdo & de Nourroy, mentionné avec ſes freres dans une ſentence du premier juin 1491 ; 4. *Thibaut* du Chatelet ; 5. *Alix* du Chatelet, morte en 1514. Elle avoit épouſé *Jean* de Landres, chevalier, ſeigneur de Taxey, conſeiller, chambellan du roi de Sicile ; 6. *Salome* ou *Salivane* du Chatelet, mariée à *Ferri* de Savigny, chevalier, ſeigneur de Valfrecourt, fils de *Jean* de Savigny, & de *Hadwige* de Hauſſonville ; 7. *Marie* du Chatelet, qui épouſa *Claude* de Beſſey, chevalier, ſeigneur de Beſſey-le-Chaſtel.

IX. PHILIBERT du Chatelet, I du nom, chevalier, baron du Chatelet & de Saint-Amand, ſeigneur de Sorey, Pierrefitte, Saint-Eulien, Bulgnéville, Hanſignemont, &c. fut conſeiller & chambellan du duc de Lorraine, ſénéchal de Barrois, bailli de Baſſigni. Il ſuivit le duc Antoine de Lorraine en qualité de grand guidon en 1525, à la guerre d'Alſace, dans laquelle il ſe diſtingua. Il ſe retira en 1529 à l'abbaye de S. Victor de Paris, où il paſſa les dernieres années de ſa vie dans les exercices de piété, & fit de grandes libéralités à cette abbaye dans laquelle il mourut le premier décembre 1534. Le mariage qu'il avoit contracté avec *Nicole* de Vernencourt ayant été caſſé en 1489 par ſentence de l'official de Toul, il épouſa le 22 juin 1494 *Marguerite* de Ville, dame de Domjulien, veuve de *Jean* de Saint-Amadour, & fille d'*Antoine* de Ville, chevalier, ſeigneur de Domjulien, duc de Saint-Ange au royaume de Naples, & de *Claude* de Beauvau. De ce mariage naquirent, 1. JEAN du Chatelet, qui ſuit ; 2. *Claude* du Chatelet, laquelle vivoit en 1559, & épouſa 1°. *Engilbert* de Beſſey, ſeigneur de Tilchaſtel, l'un des cent gentilshommes de la chambre du roi : 2°. *François* de Crux, ſeigneur du Tronchain.

X. JEAN du Chatelet, chevalier, ſeigneur de Pierrefitte, Saint-Amand, Domjulien, Vauvillars, Cirey, Bauzancourt, mourut au château de Cirey en 1566, ayant épouſé 1°. *Jacqueline* de Béthune, douairiere de *Chriſtophe* du Chatelet : 2°. *Philippe* de Ludre, fille de *Jean*, ſeigneur de Ludre, & d'*Eve* de Ligneville. Elle ſe remaria en ſecondes noces à *François* de Poutere, chevalier : & en troiſiémes, à *Céſar* de la Croix, vicomte de Semoine. Jean du Chatelet eut de ſon premier mariage PHILIBERT du Chatelet, II nom, qui ſuit.

XI. PHILIBERT du Chatelet, II du nom, chevalier, ſeigneur de Pierrefitte, qui fit ſes premieres armes dans la guerre contre l'Eſpagne, ſous Henri II. Il ſervit en qualité de colonel des Reîtres ſous le roi Charles IX, qui le fit gentilhomme de ſa chambre & chevalier de ſon ordre. Il mourut le 14 mai 1568 à l'âge de 37 ans, & fut inhumé en l'abbaye de S. Victor de Paris en la chapelle de S. Denys, où l'on voit ſon tombeau. Il avoit épouſé *Françoiſe* de Lenoncourt, veuve de *René* de Fraiſneau, ſeigneur de Pierrefort, & fille de *Louis* de Lenoncourt, II du nom, ſeigneur de Gondrecourt, & de *Catherine* de Haraucourt. Elle mourut en 1591. Les enfans de Philibert du Chatelet furent, 1. *Antoine* du Chatelet, ſeigneur de Saint-Amand & de Cirey, mort l'an 1620 ſans enfans de ſa femme *Judith* de la Rochefoucaud, fille de *François* de la Rochefoucaud, baron de Montendre, & d'*Hélene* Goulard. Elle ſe remaria en 1624 à *Louis* de Saint-Georges, ſeigneur de Laubigné ; 2. LOUIS du Chatelet, qui ſuit ; 3. *Iſaac* du Chatelet, mort ſans alliance ; 4. *Catherine* du Chatelet, qui fut la premiere femme de *Jean-Jacques* de Ligneville, ſeigneur de Vennes, baron de Villars, ſouverain de Charmes-la-Côte, colonel de cinq cens hom-

mes de pied & de deux mille chevaux pour le ſervice du roi, gentilhomme ordinaire de ſa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances, chevalier de l'ordre, conſeiller d'état, gouverneur des villes, pays & évêché de Toul; 5. *Marguerite* du Chatelet, dame à Remiremont; 6. *Anne* du Chatelet, mineure en 1571, nommée dans un partage fait avec ſes freres en 1593.

XII. LOUIS du Chatelet, chevalier, baron de Cirey & de Saint-Amand, ſeigneur de Neuville, Pierrefitte, Domjulien, &c. fut tué en Hongrie l'an 1604 dans une partie de chaſſe, étant capitaine de cavalerie dans le régiment du Rhingrave. Il avoit épouſé le 5 ſeptembre 1590 *Urſule* Riden de Collemberg, fille de *Loup-Théodoric* Riden de Collemberg & de Bodickheim, conſeiller aulique de S. A. El. de Mayence, & de *N.* de Sternfels. Leur fils unique fut

XIII. LOUIS-JULES du Chatelet, chevalier, baron de Cirey & de Saint-Amand, ſeigneur de Pierrefitte, Domjulien, conſeiller d'état, gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine, né le 8 mai ou août 1594. Il hérita en 1620 des baronies de Cirey & de Saint-Amand par la mort de ſon oncle Antoine du Chatelet. Il ſervit dans la guerre contre les proteſtans avec tant de diſtinction, que le roi le fit en 1630 gouverneur d'Aigues-Mortes, & maréchal de ſes camps & armées. Monſieur, frere unique du roi, le choiſit vers le même temps pour ſon premier chambellan; mais l'attachement qu'il voua à ce prince, fut dans la ſuite cauſe de ſa perte: car l'ayant ſuivi dans ſa retraite en Lorraine, le roi fit raſer ſon château de Cirey & confiſqua ſes biens; mais ils furent rendus à ſon fils, à cauſe d'une ſubſtitution. Il étoit décédé en 1671, & avoit épouſé par contrat du 25 février 1618 *Chriſtine* de Gleſeneuve, veuve de *Paul* de Stainville, & fille de *Nicolas* de Gleſeneuve, ſeigneur de Marinville & Valacourt, conſeiller d'état du duc de Lorraine, bailli de Barrois, & de *Marguerite* de Chauvirey. Leurs enfans furent, 1. *Geoffroi* du Chatelet, mort âgé de 21 ans, le 8 mars ou mai 1640, étant aide de camp des armées du roi. Il fut inhumé dans l'abbaye de S. Victor-lès-Paris, où l'on voit ſon épitaphe; 2 & 3. *Philippe* & *François* du Chatelet, morts en bas âge; 4. CHARLES du Chatelet, qui ſuit; 5. CHARLES-ANTOINE du Chatelet *dont on parle après ſon frere*; 6 & 7. *Marie* & *Antoinette* du Chatelet, mortes jeunes; 8. *Nicole-Françoiſe* du Chatelet, qui fut mariée avec *Charles* du Brouſſel, ſeigneur de la Neuville, de Voilecomte, &c; 9. *Diane* du Chatelet, religieuſe à l'abbaye royale de S. Pierre de Reims, & depuis prieure de la Pitié-lès-Joinville; 10. *Louiſe* du Chatelet, religieuſe à S. Pierre de Reims; 11. *Magdeléne* du Chatelet, religieuſe aux Annonciades de Joinville; 12. *Bonne-Françoiſe* du Chatelet, religieuſe Urſuline à Bar-ſur-Aube.

XIV. CHARLES du Chatelet, chevalier, marquis du Chatelet & de Cirey, comte de Ganne & de Marigny, fut fait en 1648 meſtre de camp du régiment de cavalerie de Gaſton de France, duc d'Orléans, & devint dans la ſuite maréchal des camps & armées du roi, qui lui donna en 1659 le gouvernement d'Aigues-Mortes & de la Tour de Carbonniere, ſur la démiſſion de ſon pere. Il mourut à Cirey, où il fut inhumé le 18 février 1693, après avoir épouſé le 25 novembre 1672 *Catherine* de Lamet, fille d'*Antoine-François* de Lamet, chevalier, comte de Buſſi, lieutenant général des armées du roi, & gouverneur des ville & citadelle de Mézieres, & de *Claire* de Nicey ſon épouſe. Elle mourut & fut inhumée à Cirey le 24 novembre 1675. Leur fils unique fut *Armand-Jean* du Chatelet, tué à la bataille de la Marſaille le 4 octobre 1693, étant cornette dans le régiment de Villepierre.

XIV. CHARLES-ANTOINE du Chatelet, chevalier, marquis de Pierrefitte, dernier fils de LOUIS-JULES du Chatelet, eut en 1652 une commiſſion de capitaine de chevaux-légers, & en 1656 celle de meſtre de camp, lieutenant du régiment d'infanterie de M. le duc d'Orléans. Il eut enſuite le régiment royal d'infanterie, fut fait brigadier des armées du roi en 1672, commandant des ville & citadelle de Metz en 1675, & maréchal de camp l'année ſuivante. Enfin il fut nommé lieutenant général des armées du roi dans le temps de ſa mort arrivée à Paris le 18 d'avril 1680. Il fut inhumé à S. Victor de Paris. Il avoit épouſé le 31 mars 1657 *Marie* de Neuville, fille aînée de *Pierre* de Neuville, chevalier, ſeigneur, marquis de S. Remy, baron de Freſne, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine d'une compagnie de chevaux-légers franche de ſes ordonnances, & de *Marie* de Rouville. Elle mourut le 15 juillet 1703, âgée de 67 ans. Leur fille unique fut *Marie-Gabrielle-Charlote* du Chatelet, qui épouſa le 15 mars 1692 meſſire *Florent* du Chatelet, comte de Lomont. Elle mourut à Dunkerque le 12 août 1705, âgée de 27 ans.

BRANCHE DE BULGNÉVILLE.

VIII. ERARD du Chatelet, dit *le Jeune*, chevalier, ſeigneur en partie du Chatelet, de Deuilly, Bulgnéville, Cirey, Saint-Amand, Pierrefitte, &c. étoit fils d'ERARD, III du nom, & de *Marguerite* de Granſey, ſa ſeconde femme. Il vivoit encore en 1509, & avoit épouſé *N.* ..... d'Haraucourt, de laquelle il eut, 1. CLAUDE du Chatelet, qui ſuit; 2. *Balthazar* du Chatelet, chevalier de Malte, commandeur de Nourroy en 1527, lequel laiſſa un *fils naturel nommé* Troilus, *ou* Torilin, *marié avec* Françoiſe de Salm, *fille de Hannequin* de Salm, *ſeigneur de Mandres, & de Catherine de* Choiſeul; 3. *Ferri* du Chatelet; 4. *Alix* du Chatelet, qui fut ſeconde femme de *Philippe* de Nourrai, ſeigneur de Port-ſur-Seille.

IX. CLAUDE du Chatelet, I du nom, ſeigneur en partie du Chatelet, Naive, Bulgnéville, Pierrefitte, &c. ſuivit le duc Antoine à l'expédition contre les payſans révoltés, & décéda le 19 février 1562. Il avoit épouſé *Hélene* de Rouſſi, fille de *Louis* de Rouſſi, ſeigneur de Siſſone, & de *Jeanne* de Blecourt. De ce mariage ſortirent, 1. *Claude* du Chatelet, II du nom, ſeigneur de Bulgnéville, mort ſans lignée de ſa femme *Françoiſe* Meliant, veuve d'*Odet* de Rouillac, capitaine de la Mothe & gentilhomme du duc René, fille de *Nicolas* Meliant, gouverneur des Salines, de Dieuſe, Marſal & Mayenwic, & d'*Agnès* de Valoy, dite *de Frouart*; 2. ANTOINE du Chatelet, qui ſuit; 3. PHILIPPE, *qui continua la lignée, rapportée après ſon frere*; 4. *Pierre* du Chatelet, mentionné dans un acte de 1560; 5. *Baptiſte* du Chatelet mentionné avec ſes freres dans un acte de 1560, fut chevalier de Malte, & ne vivoit plus en 1598; 6. *Guillemette* du Chatelet, mariée vers l'an 1545 avec *Gerard* d'Aſpremont, ſeigneur de Marcheville, dont elle étoit veuve en 1558, & remariée en ſecondes noces à *Chriſtophe* de Mondragon, chevalier, ſeigneur de Remereicourt, gouverneur de Dampvillers, colonel d'infanterie, conſeiller d'état de ſa majeſté catholique. Ils vivoient encore en 1590. 7. *Françoiſe* du Chatelet, élue abbeſſe de Pouſſay le 9 juillet 1686, morte le 27 ſeptembre ſuivant; 8. *Iolande* du Chatelet, coadjutrice de ſainte Gloſſinde à Metz.

X. ANTOINE du Chatelet, chevalier, ſeigneur en partie de Pierrefitte, Bulgnéville, & de Saint-Amand, fut marié deux fois. Sa premiere femme fut *Marguerite* de Rouillac, fille d'*Odet* de Rouillac, gentilhomme du duc Antoine, capitaine de la Mothe, & de *Françoiſe* de Méliant. Etant veuf ſans enfans, vers l'an 1560, il ſe remaria à *Lucie* de Tilly, fille de *Gilles*, ſeigneur de Tilly, & de *Philippe* de Villers-en-Hey. Les enfans d'Antoine furent, 1. *Pierre*, & 2. *Daniel* du Chatelet, morts jeunes & ſans alliance au ſervice de l'empereur; 3. *Lidie* du Chatelet qui épouſa, par contrat du 25 avril 1590, *Henri* de Franquemont, chevalier, ſeigneur d'Audenne en Franche-Comté; 4 & 5. *Ruth* & *Phebé* du Chatelet, mortes ſans avoir été mariées;

6. *Angélique* du Chatelet, mariée par contrat du 26 février 1604, avec *Georges* de Franquemont, II du nom, ſeigneur de Tremoing, gentilhomme de la chambre du duc de Wirtemberg, gouverneur de Valogne en Normandie, mort au mois d'août 1615; 7. *Marie* du Chatelet, qui épouſa *Samuel* de Saint-Hilaire.

X. PHILIPPE du Chatelet, I du nom, ſeigneur de Bulgnéville, Pierrefitte & de Saint-Amand en partie, étoit fils de CLAUDE du Chatelet, & d'*Héléne* de Rouſſi. Il mourut le 9 juin 1574; & ſon cœur fut dépoſé dans l'égliſe de Bulgnéville, comme il ſe voit par une inſcription attachée ſur l'un des piliers de cette égliſe. Il avoit épouſé *Adrienne* de Miremiont, fille d'*Aimé* de Miremiont, chevalier, ſeigneur de la Boulaye, & de *Jeanne* de Brunieres. Adrienne ayant ſurvécu à ſon mari, ſe remaria à *Hector*, ſeigneur d'Ugny, & décéda en 1602. Leur fils unique fut

XI. PHILIPPE du Chatelet, II du nom, chevalier, ſeigneur de Bulgnéville, gentilhomme de la chambre du duc Charles. Il apprit le métier de la guerre ſous Chriſtophe de Mondragon, ſon oncle, & ſervit avec beaucoup de diſtinction dans la guerre des Pays-Bas pour le roi d'Eſpagne. Il mourut le 4 janvier 1607. Il avoit épouſé le 20 février 1590 *Magdeléne* de Nogent, dite *de Neuſlotte*, fille de *Nicolas* le Champenois, ſeigneur de la Neuſlotte, la Grande, Forcelle, &c. gouverneur de Boucconville & de Valdevrange, & de *Jeanne* de Varin, dame de Ville. Magdeléne de Nogent ſe remaria en 1607 à *Jean* de Ligneville, comte de Bey, ſeigneur de Dombrot, premier gentilhomme de la chambre du duc Henri, & gouverneur d'Hattonle-Chaſtel. Les enfans de Philippe du Chatelet furent, 1. & 2. *Philippe* & *Jean* du Chatelet, morts jeunes; 3. *Jeanne* du Chatelet, morte en jeuneſſe; 4. *Louiſe* du Chatelet, décédée le 20 juin 1607; 5. *Françoiſe* du Chatelet, mariée par contrat du 5 mai 1617 à *René* Saladin d'Anglure, chevalier, marquis de Coublans, baron & gardien de la ſouveraineté de Saint-Loup, ſeigneur de Piepape, &c. dont elle étoit veuve le 7 juin 1664.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE SORCY.

VII. PHILIBERT du Chatelet, chevalier, ſeigneur du Chatelet en partie, de Sorcy, Domcourt, Saint-Amand, Bulgnéville, Horchechamp, ſouverain de Vauvillars, &c. étoit troiſiéme fils de RENAUD du Chatelet, & de *Jeanne* de Chaufourt. Il ſe trouva avec ſes freres en 1431 à la funeſte journée de Bulgnéville, où il fut fait priſonnier, en combattant vaillamment pour le ſervice de René, duc d'Anjou. Il obtint ſa liberté l'année ſuivante, & il lui en couta mille vieux florins pour ſa rançon, pour ſureté deſquels, il donna en hypothéque à Antoine de Vergy les terres & villes de Chauvirey-la-vieille, de Vitrey & de Betoncourt. Il fut un des quarante gentilshommes, qui, pour procurer la liberté à leur ſouverain, s'engagerent à ſe conſtituer priſonniers du duc de Bourgogne. Le duc René, pour dédommager Philibert du Chatelet des pertes qu'il avoit ſouffertes & le récompenſer de ſes ſervices, lui donna par lettres du 21 ſeptembre 1433 la ſomme de 800 florins à prendre ſur les aides de Neufchateau. Deux ans après, il lui remit & à ſes freres la groſſe tour du Chatelet, bâtie par le duc Charles, moyennant l'hommage-lige. Philibert du Chatelet ne vivoit plus en 1478. Il avoit été marié trois fois, 1°. à *Claude* de Paroye, de laquelle il eut RENAUD du Chatelet, qui ſuit: 2°. à *Louiſe* de Granſon, fille de *Louis* de Granſon, chevalier, & de *Marie* de Vienne: 3°. à *Béatrix* de Germigny, fille & héritiere de *Bertrand* de Germigny, & de *Hermengarde* de Raville. Cette dame, dont il n'eut point d'enfans, ſe remaria à *Varri* de Lutzbourg. Les enfans de ſa ſeconde femme furent, 1. NICOLAS du Chatelet, *chef de la branche de* VAUVILLARS, *rapportée ci-après*; 2. *Pierre* du Chatelet, religieux de l'ordre de S. Benoît, élu l'an 1506 abbé de S. Mihiel, diocèſe de Verdun, mort après 1515; 3. *Jean* du Chatelet, abbé de S. Urbain, diocèſe de Chalons, depuis 1487 juſqu'en 1494; 4. *Antoine* du Chatelet, chancelier de l'égliſe de Remiremont en 1474.

VIII. RENAUD du Chatelet, chevalier, ſeigneur du Chatelet en partie, comte de Vignori, ſouverain de Vauvillars, ſeigneur de Chateauneuf, Sorcy, Pompierre, &c. aſſiſta au traité de paix conclu le 5 août 1442, entre les ducs de Bourgogne & de Lorraine: il étoit en 1454 écuyer d'honneur du roi. Il fut conſeiller, chambellan & écuyer tranchant du roi Louis XI, qui le pourvut de l'office de capitaine & de châtelain de la groſſe Tour de Ville-neuve-le-Roi, place alors très-importante. Sa femme *Charlote* l'Allemand, fille de *Jean* l'Allemand, chevalier, maréchal du Dauphiné, & de *Bonne* de Chalan, lui procura les terres de Chateauneuf & de Larbene, avec la dignité de maréchal de Dauphiné; & le roi Louis XI, en conſidération de ce mariage, lui fit un don de dix mille livres. Renaud du Chatelet étoit en 1466 bailli de Chaumont, & de Sens en 1469. Il fut choiſi par le roi Charles VIII, pour remettre la ducheſſe de Lorraine & le duc ſon fils, en poſſeſſion des places du duché de Bar, ſaiſies par Louis XI. Ses enfans furent 1. *Antoine* du Chatelet, baron du Chatelet & de Chateauneuf, conſeiller & grand chambellan d'Antoine, duc de Lorraine, qui mourut le 10 novembre 1529, pere par ſa femme *Marguerite* de Baudoche, de *René* & d'*Agnès* du Chatelet, qui étoient morts avant le 25 janvier 1536; 2 JACQUES du Chatelet, qui ſuit; 3. *Marguerite* du Chatelet, mariée par contrat du 20 août 1488, avec *Gerard* d'Haraucourt, ſeigneur d'Ubexy & de Magnieres. Elle mourut le 9 décembre 1522.

IX. JACQUES du Chatelet, chevalier, ſeigneur du Chatelet, ſouverain de Vauvillars, baron de Chateauneuf, de Larbene, ſeigneur de Sorcy, Paſſavant, Pompierre, Brouſſey & Rautecourt, conſeiller & chambellan du duc de Lorraine, bailli de Saint-Mihiel, mourut le 31 mai 1551, & fut inhumé dans l'égliſe de Sorcy. Il avoit épouſé *Françoiſe* de Beauvau, nièce à la mode de Bretagne d'*Iſabeau* de Beauvau, comteſſe de Vendôme, & fille de *Pierre* de Beauvau II du nom, baron de Manonville, ſénéchal de Lorraine, & de *Marguerite* de Montberon, ſa premiere femme. Leurs enfans furent, 1. *Philibert* du Chatelet établi en 1550, bailli de Baſſigny, & pourvu en 1592 par le duc de Lorraine de l'office de ſénéchal de Barrois, & décédé le 12 juillet 1599, âgé de 88 ans, ſans avoir eu d'enfans de ſa femme *Marguerite* de Domcourt; 2. RENAUD du Chatelet, qui ſuit; 3. ANTOINE du Chatelet, *dont on parlera après ſon frere*; 4. PIERRE du Chatelet, *évêque de Toul, qui aura ſon article ci-après*; 5. *Adolſe* du Chatelet, mort ſans alliance; 6. *Charles* du Chatelet, marié en 1583, avec *Bonne* de Choiſeul, & mort ſans poſtérité; 7. *Anne* du Chatelet, mariée avec *Nicolas* de Gournay, ſeigneur de Villers & de Sécourt; 8. *Claude* du Chatelet religieuſe à ſainte Gloſſinde de Metz; 9. *Antoinette* du Chatelet, religieuſe à S. Pierre de Metz.

X. RENAUD du Chatelet, chevalier, ſeigneur du Chatelet en partie, de Maxel-ſur-Vraye, &c. enſeigne de la compagnie du duc de Lorraine, mourut le 4 février 1557, ayant épouſé *Marie* Freſnot, fille de *Claude* Freſnot, écuyer, ſeigneur de Pierrefort, & de ſa ſeconde femme *Marie* de Betancourt, dont naquirent, 1. *Antoinette* du Chatelet, mariée à *Jean-Blaiſe* de Mauléon, ſeigneur de la Baſtide, chambellan & capitaine des gardes du corps du duc Charles II, bailli de l'évêché de Toul, & ſénéchal de Barrois; 2. *Françoiſe* du Chatelet, femme de *Charles* de Stainville, ſeigneur de Couvonges, avec lequel elle vivoit le 19 mai 1579; 3. *Marguerite* du Chatelet, mentionnée dans les actes de 1557 & 1558.

X. ANTOINE du Chatelet II du nom, chevalier, baron du Chatelet & de Chateauneuf, ſeigneur de

Digitized by Google

Paſſavant, de Sarthes, Pompierre, Sorcy, Saint-Martin, Brouſſey, Rolecourt, &c. fut conſeiller privé & grand chambellan du duc de Lorraine, bailli de Nanci en 1567. Il fut député cette année par le duc de Lorraine avec Claude de Mangin, préſident des comptes, & Bertrand le Hongre, procureur général, pour régler à l'amiable les droits que ce prince pouvoit avoir à Berkem & autres lieux, au ſujet deſquels il étoit en différend avec l'archiduc d'Autriche. Il mourut le 25 janvier 1577, & fut inhumé en l'égliſe paroiſſiale de Martinville. Il avoit épouſé *Anne* de Beauvau, dame de Paſſavant, veuve de *Théodore* d'Haraucourt, baron d'Orme, & fille unique de *Charles* de Beauvau II du nom, baron de Paſſavant, & de *Barbe* de Choiſeul-Praſlin. Elle mourut le 10 octobre 1579, & fut inhumée auprès de ſon mari. De ce mariage naquirent, 1. CHARLES du Chatelet, qui ſuit; 2. *François* du Chatelet, mort ſans alliance avant le 10 mars 1588; 3. *Philibert* du Chatelet; 4. *Philiberte* du Chatelet, admiſe le 3 janvier 1576 pour une prébende de Remiremont, & mariée en 1591 avec *Joſias* d'Anglure, chevalier, ſeigneur d'Autricourt; 5. *Marguerite* du Chatelet, femme de *François* Saladin d'Anglure, marquis & ſeigneur de Coublans, Tromblaine, Charmes-la-Côte, baron de Saint-Loup; 6. *Chriſtine* du Chatelet, qui eut dans le partage fait avec ſes freres les terres de Sorcy & de Saint-Martin, mourut le 3 juin 1623, & fut inhumée dans l'égliſe de Sorcy: elle avoit épouſé le 10 décembre 1591 *Maximilien* de Choiſeul, baron de Meuze, de Menil & de Beaupré; 7. *Claude* du Chatelet, dame, puis grande aumônière de l'abbaye de Remiremont, qui décéda le 28 janvier 1612.

XI. CHARLES du Chatelet, chevalier, baron de Chateauneuf, ſeigneur du Chatelet, Paſſavant, Sorcy, Brouſſey, Rolecourt, &c. épouſa *Magdelene* de Gournay, ſa couſine, fille de *Renaud* de Gournay, chef du conſeil du duc de Lorraine, bailli de Nanci, & de *Anne* d'Etche, ſa premiere femme. Charles du Chatelet n'eut point d'enfans, & mourut à Bruxelles le 27 mai 1587, âgé de 20 ans; ſon corps fut tranſporté dans l'égliſe de Sorcy. Sa femme ſe remaria à *Daniel* de Gournay, ſeigneur de Tallanges, bailli de Baſſigni.

BRANCHE DE VAUVILLARS.

VIII. NICOLAS du Chatelet I du nom, ſouverain de Vauvillars, ſeigneur de Montureux-ſur-Saone, Deuilly, Saint-Julien, Serecourt, Tignecourt, Norville, Landaville, Girancourt, &c. étoit fils de PHILIBERT du Chatelet, ſeigneur de Sorcy, & de *Louiſe* de Granſon, ſa ſeconde femme. Il fut marié au commencement de l'an 1487, avec *Bonne* de Cicon, fille de *Guillaume* de Cicon, chevalier, ſeigneur de Mangeville, & de *Catherine* d'Haraucourt. Nicolas mourut probablement peu après l'an 1519, & eut pour enfans, 1. ERARD du Chatelet, qui ſuit; 2. *Béatrix*, qualifiée en 1528 abbeſſe de l'Etanches, ordre de Cîteaux.

IX. ERARD du Chatelet, chevalier, ſouverain de Vauvillars, ſeigneur de Montureux-ſur-Saone, Mogneville, fut marié le 15 juillet 1512 avec *Nicole* de Lenoncourt, dame de Demangeville, & niéce de *Robert* de Lenoncourt, archevêque & duc de Reims, pair de France, ſœur de *Robert* II cardinal, évêque & comte de Chalons, pair de France, puis archevêque d'Embrun, & fille de *Thierri* IV du nom, ſeigneur de Lenoncourt, & de *Jeanne* de Ville, dame de Colignon: elle étoit veuve le 15 octobre 1525, & décéda le 9 novembre 1555, à Vauvillars où elle fut inhumée. Les enfans qui vinrent de ce mariage furent, 1. NICOLAS du Chatelet II du nom, qui ſuit; 2. *Thierri* du Chatelet, né à Vauvillars le 9 mars 1519, accordé le 5 décembre 1535 avec *Claude* d'Haraucourt; mais ce mariage n'ayant pas été accompli, il prit le parti de l'égliſe, & étoit en 1545 protonotaire du ſaint ſiége & commendataire perpétuel du prieuré de Chaigny. Il étoit pourvu en 1551 de celui de Relanges, & de l'abbaye de S. Clément de Metz. Il eut encore les prieurés de S. Quirin & de S. Vaubert de Fougecourt, & vivoit encore le 5 août 1577. 3. *Claude* du Chatelet, née le 15 janvier 1518, mariée 1°. le 4 janvier 1532, avec *Claude* de Vienne, ſeigneur de Clairvant, d'Oignant, de Perſan, &c. chambellan de l'empereur Charles-Quint, lequel étant mort vers l'an 1540, Claude du Chatelet ſe remaria par contrat du 21 ſeptembre 1545 à *Robert* de Heu, ſeigneur de Malroy, veuf de *Philippe* de Chievreſſon, dame de Montoy. Il étoit mort le 9 avril 1553, & Claude du Chatelet ſe remaria pour la troiſiéme fois le 30 juillet 1554, avec *Jean* de la Boulaye, ſeigneur de ce lieu & de Hautperoux, auquel elle ſurvécut. Elle mourut le 15 août 1562, & fut inhumée à Montureux. 4. *Bonne* du Chatelet, qui épouſa en 1541 *François* de Livron, ſeigneur de Bourbonne, & qui décéda après lui, mourut le 20 juillet 1573, & fut inhumée dans l'égliſe paroiſſiale de Bourbonne.

X. NICOLAS du Chatelet II du nom, ſouverain de Vauvillars & de Mangeville, Mogneville, ſeigneur de Ville-ſur-Illon, Montureux, Mervaux, &c. fit en qualité de ſouverain de Vauvillars, fraper des piéces de monnoie à ſes armes. Il en eſt fait mention dans deux édits du roi Henri II, en ſa cour des monnoies ès années 1553 & 1556, pour en fixer le prix, ou plutôt pour les décrier en France. Il fut gentilhomme de la chambre du roi Henri II, à 1200 livres de gages, & lieutenant de cent hommes d'armes de ſes ordonnances, ſous la charge du duc d'Aumale. Il périt glorieuſement à la bataille de Dreux, donnée le 19 décembre 1562. Son corps fut tranſporté à Vauvillars, où il fut inhumé. Il étoit le dernier de ſa branche & avoit épouſé le 8 juillet 1543, *Elizabeth* d'Haraucourt fille unique & héritiere de *Claude* d'Haraucourt, ſeigneur d'Ubexy & de Magneres, & de *Marguerite* de Deinteville. Elle renonça aux avantages que Nicolas du Chatelet lui fit par ſon teſtament pendant ſa viduité, pour épouſer *Claude* de Taillans, baron de Montfort.

CHATELET (Pierre du) évêque & comte de Toul, étoit quatriéme fils de JACQUES du Chatelet, ſeigneur de Sorcy, & de *Françoiſe* de Beauvau. Il fut deſtiné de bonne heure par ſon pere à l'état eccléſiaſtique, ayant été pourvu à l'âge de quatre ans de la chapelle de ſainte Catherine, fondée en l'égliſe du Chatelet. Il eut enſuite un canonicat dans l'égliſe cathédrale de Toul, fut protonotaire du ſaint ſiége, & grand chancelier de l'égliſe de Remiremont. Il fut pourvu des abbayes de S. Clément & de S. Martin de Metz. Cette derniere abbaye ayant été ruinée par le ſiége de 1552, il permit aux religieux de ſe retirer dans le prieuré de Nanci, auquel il fit unir cette abbaye par bulle du ſaint pere du 2 décembre 1564. Il en augmenta le revenu par la donation des terres de Sorcy & de Saint-Martin. Le mérite de Pierre du Chatelet avoit engagé Touſſaint d'Hocédi, évêque de Toul, à le choiſir pour ſon coadjuteur, & les chanoines agréerent ce choix; mais le pape refuſa de lui accorder des bulles de coadjutorerie. Cependant après la mort de ce prélat, arrivée à Nanci le 30 juillet 1565, Pierre fut élu ſon ſucceſſeur au mois de novembre ſuivant; mais l'emploi de chef des conſeils de Lorraine qu'il exerça ſous les ducs Antoine, François & Charles, ne lui permit pas de réſider à Toul. Ce prélat fit l'an 1579 une fondation dans l'univerſité de Pont-à-Mouſſon pour y faire étudier huit pauvres écoliers dont deux devoient être natifs de Sorcy, & deux autres ſujets de la groſſe Tour rouge du Chatelet, à la nomination des ſeigneurs de ces lieux. Il mourut à Nanci le 25 de janvier de l'année ſuivante, âgé de 64 ans, ayant fait un teſtament daté du même jour, dans lequel il choiſit ſa ſépulture dans l'égliſe cathédrale de Toul, confirma la fondation par lui faite à Pont-à-Mouſſon, fit de grandes libéralités à ſon ſéminaire de Toul, & laiſſa la bibliothéque à ſon ſucceſſeur dans l'abbaye de S. Martin. Les pauvres reſſentirent

auſſi les effets de ſa libéralité. Il inſtitua l'hôpital de S. Julien de Nanci ſon héritier, pour moitié de ſes biens, & donna 2500 livres pour augmenter le bâtiment de cet hôpital, où il fonda à perpétuité deux meſſes de la paſſion le mercredi & le vendredi de chaque ſemaine.

CHATELET (Erard du) VIII du nom, chevalier, marquis de Trichateau, baron du Chatelet & de Thons, étoit fils aîné d'ANTOINE du Chatelet, marquis de Trichateau, & d'*Elizabeth-Louiſe* d'Haraucourt. Il fit ſes premieres armes en Italie, en qualité de cornette de la meſtre de camp dans le régiment d'Epernon. Il en fut enſuite capitaine, & ſervit ſix campagnes, pendant leſquelles il donna des preuves de ſa valeur au combat de Caſtelas & aux ſiéges de Pavie, de Mortare, de Valence & d'Alexandrie. La paix le ramena à la cour, & il y trouva le duc de Lorraine, qui l'engagea plus par les motifs de ſa naiſſance, que par ſes promeſſes, à quitter le ſervice du roi pour s'attacher à celui de ſa maiſon. Il ſuivit en Lorraine ce prince, qui le fit capitaine de ſes gardes du corps, enſuite colonel, emploi qui fut créé en ſa faveur, & quelque temps après gouverneur & bailli de Saint-Mihiel. Il fut enſuite chargé par le duc de Lorraine d'une négociation en Angleterre, puis de la conduite des troupes auxiliaires que le duc de Lorraine envoyoit aux électeurs eccléſiaſtiques contre l'électeur Palatin & le duc de Lunebourg. Il donna dans cette occaſion des marques de ſa valeur & de ſa prudence. A ſon retour le duc de Lorraine, pour reconnoître ſes ſervices, le fit maréchal de Lorraine & de Barrois. Après la mort de ce prince, il ſe retira en France, où le roi Louis XIV qui connoiſſoit le mérite de ce ſeigneur, lui donna le gouvernement de Semur & la charge de grand bailli d'Auxois, dont il remplit dignement les devoirs par ſes ſoins à procurer le bien public & à faire rendre la juſtice. Peu après, l'électeur de Cologne, allié de la France, le choiſit pour général major de ſes troupes; & le roi ayant accordé à M. du Chatelet avec des marques d'eſtime particuliere ſon agrément pour cet emploi, il partit pour ſe rendre à l'armée de l'électeur, dont le choix fut juſtifié par le ſuccès heureux qu'eut le marquis du Chatelet. La mort enleva ce général au camp de Lons ſur la fin de l'an 1684.

CHATELET (Paul du Hai, ſeigneur du) de la famille de Hai en Bretagne, qui ſe vante d'être ſortie, il y a ſix cens ans, de celle des comtes de Carliſle, une des plus illuſtres d'Ecoſſe, fut d'abord avocat général au parlement de Rennes, puis maître des requêtes, & enfin conſeiller d'état. Ce fut lui qui eut la commiſſion d'établir le parlement à Pau, & qui en l'année 1635 exerça l'intendance de la juſtice dans l'armée royale, où le roi Louis XIII étoit en perſonne. Il fut encore nommé pour être un des commiſſaires, au procès du maréchal de Marillac; mais ce maréchal le récuſa comme ſon ennemi capital, outre qu'il avoit fait une ſatyre latine en proſe rimée contre lui, & contre le garde des ſceaux, ſon frere. On dit que voulant ſe tirer du nombre des juges, il avoit fait ſuggérer lui-même cette requête de récuſation au maréchal de Marillac; mais ſon artifice ayant été découvert, excita contre lui le courroux du roi & du cardinal de Richelieu. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'après la derniere requête de récuſation qui fut préſentée contre lui à Ruel, où ſe faiſoit la procédure, il fut mandé par le roi qui étoit à Saint-Germain, & fut retenu & conduit le même jour à Villepreux, d'où il ſortit quelque temps après. Depuis, il fit un recueil de pluſieurs piéces de divers auteurs, pour la défenſe du roi & des miniſtres: il le fit imprimer à Paris *in-folio*, en 1635, & y mit une préface qui eſt comme une apologie du cardinal de Richelieu. Ce recueil fut imprimé la même année *in*-4°, à Paris, & réimprimé dans la même forme en 1645. Cette derniere édition, qui eſt auſſi de Paris, eſt la meilleure & la plus ample. Du Chatelet étoit un homme de bonne mine, d'un eſprit ardent, & qui parloit admirablement bien. Il étoit de l'académie françoiſe. On rapporte de lui quelques bons mots. Un jour qu'il étoit avec M. de S. Preuil, qui ſollicitoit la grace du duc de Montmorenci, & qu'il témoignoit beaucoup de chaleur pour cela, le roi lui dit: *Je penſe que M. du Chatelet voudroit avoir perdu un bras pour ſauver M. de Montmorenci*, Il répondit: *Je voudrois, ſire, les avoir perdus tous deux, car ils ſont inutiles à votre ſervice, & en avoir ſauvé un, qui vous a gagné des batailles, & qui vous en gagneroit encore.* Un peu après qu'il fut ſorti de priſon, on le mena à la meſſe du roi, qui ne le regardoit point, & qui affectoit, ce ſembloit, de tourner la tête d'un autre côté, comme par quelque eſpéce de chagrin de voir un homme qu'il venoit de maltraiter. Du Chatelet s'approcha de M. de Saint-Simon, & lui dit: *Je vous prie, Monſieur, de dire au roi que je lui pardonne de bon cœur, & qu'il me faſſe l'honneur de me regarder.* M. de Saint-Simon le dit au roi, qui en rit, & qui careſſa du Chatelet. Il mourut âgé de quarante-trois ans & cinq mois, le 6 d'avril 1636. On a de lui d'autres ouvrages en vers & en proſe, comme les *avis aux abſens de la cour*, piéce de cent cinquante vers, contre ceux qui étoient alors à Bruxelles avec la reine mere Marie de Médicis, &c. Une ſatyre aſſez longue contre la vie de la cour, qui commence, *Sous un calme trompeur*, &c. qu'on a fauſſement attribuée à Théophile, ſous le nom duquel elle ſe trouve dans les recueils de Serci, *tom. I.* Une autre ſatyre contre un magiſtrat. La proſe rimée en latin contre MM. de Marillac, dans le journal du cardinal de Richelieu. Les obſervations ſur la vie & la condamnation du maréchal de Marillac, Paris 1633, *in*-4°; & l'hiſtoire de Bertrand du Gueſclin, connétable de France, à Paris, *in-fol.* 1666, & *in*-4°, 1693. M. du Chatelet avoit auſſi compoſé un *Factum pour meſſire François de Montmorenci, comte de Luz & de Boutteville; & meſſire François de Roſmadec, comte des Chapelles*, in-folio de huit pages. Ce factum fut trouvé également éloquent & hardi. M. le cardinal de Richelieu en ayant fait des reproches à M. du Chatelet, & lui ayant dit que cette piéce étoit faite pour condamner la juſtice du roi: *Pardonnez-moi*, répliqua M. du Chatelet, *c'eſt pour juſtifier ſa miſéricorde, s'il a la bonté d'en uſer envers un des plus vaillans hommes de ſon royaume.* * Paul Pelliſſon, *hiſtoire de l'académie françoiſe.*

CHATELET, eſt le nom qu'on donne au lieu où ſe tient la juſtice de la prévôté & vicomté de la ville de Paris. Il eſt ainſi appellé, parceque c'eſt un ancien château que l'on tient avoir été bâti par Julien l'*Apoſtat*, alors gouverneur des Gaules, qui y faiſoit ſa demeure, comme dans une place forte, & qui y recevoit les tributs de tout le pays. Depuis, Philippe Auguſte le deſtina pour l'adminiſtration de la juſtice. Le vulgaire l'appelle la *porte de Paris*, croyant que ce lieu a été autrefois une des portes de la ville; mais la vérité eſt que c'étoit l'abord des bateaux, le port où ils arrivoient, & le lieu où l'on apportoit les denrées & les marchandiſes: c'eſt pourquoi pluſieurs l'appellent encore à préſent l'*apport de Paris*. On lui donne le nom de *grand Châtelet*, pour le diſtinguer d'un autre lieu nommé le *petit Châtelet*, ancienne forteresſe de la même ville, qui ſert ſeulement de priſon. * André du Chêne, *en la deſcription de Paris.*

CHATELLERAUD, *Caſtrum-Heraldi*, ville de France en Poitou, ſur la riviere de Vienne, avec titre de duché. On croit que c'eſt à une petite lieue de cette ville, qu'une biche ſervit de guide aux ſoldats du grand Clovis, pour paſſer la riviere, lorſqu'ils alloient combattre Alaric, roi des Goths. Châtelleraud portoit anciennement le titre de vicomté; mais le roi François I l'érigea l'an 1514 en duché & pairie pour François de Bourbon, fils de *Gilbert* de Bourbon, comte de Montpenſier. Ce prince étant mort l'année ſuivante à la bataille de Marignan, Charles, ſon frere, connétable de France, lui ſuccéda. Depuis, ce duché revint à la couronne, & le roi Henri III l'engagea en 1584 à François

de Bourbon, duc de Montpenſier; de ſorte que ceux qui l'ont eu de lui ne le tiennent que par engagement. Châtelleraud eſt une ville agréable, vers les frontieres de la Touraine, & à ſix ou ſept lieues de Poitiers. Elle ſouffrit beaucoup, & fut ſouvent priſe, repriſe & pillée dans le XVI ſiécle, durant les guerres civiles. * Du Chêne, *recherches des villes*. De Thou, *hiſtoire*. Du Pui, &c.

CHATENIER (Bernard) cardinal, évêque d'Albi, puis du Pui en Velai, natif de Montpellier, vivoit dans le XIII ſiécle. Il ſe rendit habile dans la juriſprudence civile & canonique; & s'étant établi à la cour de Rome, il y exerça long-temps la charge d'auditeur du ſacré palais, ſous le pontificat de Gregoire X. Enſuite il fut chapelain du pape, & archidiacre dans l'égliſe de Narbonne. Innocent V le pourvut de l'évêché d'Albi en 1276, & Nicolas V lui donna commiſſion d'informer dans le diocèſe de Lodeve contre ceux qui avoient uſurpé les biens eccléſiaſtiques. Philippe *le Bel* le choiſit pour l'envoyer à Rome, où il procura la canoniſation du roi S. Louis. Il obtint auſſi en 1295 la ſécularisation des chanoines de ſon égliſe d'Albi, qui étoient de l'ordre de S. Auguſtin, mais qui ne vivoient pas aſſez régulièrement. Il fit auſſi de grands biens à cette égliſe; & en 1306 s'étant fait tranſférer à celle du Pui, il diſoit ordinairement qu'il avoit préféré l'honorable pauvreté de celle-ci aux grandes richeſſes de l'autre. Il fit recevoir la régle de S. Auguſtin aux religieuſes du monaſtere du Val, qui étoient pénitentes. Le pape Jean XII le créa cardinal en 1316; mais comme il étoit déjà extrêmement âgé, il ne jouit pas long-temps de cette dignité, car il mourut le 14 août 1317 à Avignon, où il fut enterré dans l'égliſe cathédrale. * Frizon, *Gall. purp.* Robert & Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* Odon de Giſſei, *liv.* 3, *hiſt.* Du Pui, *c.* 19. Aubert. Ciaconius. Ughel. Catel, &c.

CHATILLON-LÈS-DOMBES, ville de Breſſe, ſituée entre deux collines ſur la riviere de Chalaronne, qui la traverſe, avec un comté, dont la juſtice d'appel reſſortit au bailliage de Bourg, une mairie & un grenier à ſel. Outre la paroiſſe, qui fut érigée en collégiale en 1652, on y voit des couvens de capucins & d'urſulines, un collége & un hôpital. C'eſt le lieu du dépôt des vins de Mâconois & de Beaujolois, dont on y fait un grand débit. * Gareau, *deſcription du gouvernement de Bourgogne*.

CHATILLON-SUR-SAONE, bourg du duché de Bar en Lorraine. Il eſt aux confins de la Bourgogne & de la Champagne ſur la Saône, à cinq ou ſix lieues de ſa ſource, & à ſept de Langres, du côté du levant.

CHATILLON-SUR-SEINE, ville de France dans le duché de Bourgogne, ſituée dans une diſtance égale de Dijon & de Troyes, entre Arnay-le-Duc & Bar-ſur-Seine, eſt partagée par la riviere de Seine qui la traverſe en deux endroits, & par deux portes principales qui ferment la partie de la ville qu'on appelle Chaumont, & l'autre le Bourg, & qui n'ont l'un & l'autre qu'une ſeule enceinte. Cette ville eſt élevée dans les deux extrémités, & baſſe vers le milieu; ce qui forme une eſpece d'amphithéatre. Son circuit eſt d'environ 3500 pas, & on y voit les ruines de l'ancien château des ducs de Bourgogne. Outre ſa paroiſſe qui a deux annexes, il y a une abbaye de chanoines réguliers de la congrégation de France, une autre de bénédictines, une commanderie de Malte, des couvens de feuillans, cordeliers, capucins, carmélites & urſulines; un hôpital pour les malades, un autre pour les paſſans, & un collége. Il y a auſſi un bailliage, qui eſt le cinquiéme principal du parlement de Bourgogne, & qu'on appelle le *Bailliage de la Montagne*, auquel eſt uni le préſidial & la chancellerie aux contrats: Un bailliage du duché-pairie de Langres, reſſortiſſant nument au parlement de Bourgogne: Une mairie qui a la juſtice ordinaire & la police de la ville, & qui reſſortit par triennalité au bailliage royal & à celui de la pairie, avec les juſtices ſeigneuriales de l'abbaye & de la commanderie. Les autres ſiéges ſont une maîtriſe particuliere des eaux & forêts, & un grenier à ſel. Châtillon eſt la dixiéme ville qui députe aux états de Bourgogne, & la neuviéme qui nomme l'élu du tiers-état. Son bailliage a quatorze lieues de longueur du nord au midi, & dix de largeur. On y compte juſqu'à quatorze bourgs. On y trouve plus de montagnes que de plaines; il y vient du froment, du ſeigle, des bois de futaie & des taillis. On fabrique des ſerges à Châtillon & à la Margelle, & des toiles à Arnai-le-Duc & aux environs. On y trouve pluſieurs mines de fer, qu'on voiture à Troyes, à Dijon & à Lyon. Le comté de Châtillon, réuni depuis pluſieurs ſiécles au duché de Bourgogne, a été tenu autrefois par des ſeigneurs particuliers, entr'autres par le pere de S. Bernard. C'eſt à cauſe de ce comté, que le marquiſat de Cruzi & les baronies d'Anci-le-Franc, Leigne & Raviere dans le bailliage de Sens, ſont mouvans du duché de Bourgogne pour la foi & hommage.

CHATILLON-SUR-INDRE, petite ville de France en Touraine, avec ſiége royal, qui dépend du bailliage de cette province; d'autres la mettent dans le Berri. Elle eſt ſur la riviere d'Indre, au-deſſus de Loches. *Voyez* Du Pui, au *traité du domaine du roi*. * Sanſon. Baudrand.

CHATILLON-SUR-LOING, petite ville de France dans le Gâtinois, eſt aſſez agréable, avec un château ſur une colline. Cette ville eſt ſur la riviere de Loing, environ à ſix lieues de la Loire, & à quatre au-deſſus de Montargis. Cette terre qui étoit entrée en 1437 dans la maiſon de Coligni, par le mariage de *Catherine*, dame de Saligni, fille de *Jean* Lourdin, II du nom, ſeigneur de Saligni, & de *Jeanne* Braque, dame de Châtillon, a été poſſédée par les ſeigneurs de Coligni juſqu'en 1695, qu'*Elizabeth-Angélique* de Montmorenci, veuve de *Gaſpard* IV, la laiſſa par ſon teſtament à ſon neveu *Paul-Sigiſmond* de Montmorenci-Luxembourg, comte de Luſſe, en faveur duquel le roi l'érigea en duché, par lettres vérifiées au parlement en mars 1696. * Sanſon. Baudrand.

CHATILLON-SUR-LOIRE, bourg de France dans le Berri, au-deſſus de Coſne, qui eſt de l'autre côté de la riviere. Cette province a encore CHATILLON-SUR-CHER, vers le confluent de la Saudre & du Cher. * Sanſon. Baudrand.

CHATILLON-SUR-MARNE, ville de France en Champagne, entre Epernai & Château-Thierri, qui eſt auſſi ſur la Marne. C'eſt une petite ville aſſez agréable. Il y a châtellenie d'où relevent plus de huit cens fiefs, & la ſeigneurie du château, qui en a été autrefois ſéparée. La châtellenie fut compriſe dans le domaine du roi en 1303; & après diverſes échanges, dons & engagemens, le tout fut réuni à la couronne l'an 1558. * *Conſultez* Du Pui, au *traité du domaine du roi*. Sanſon. Baudrand.

CHATILLON, nom d'une maiſon très-ancienne, qui a tiré ſon nom de la ville de Châtillon-ſur-Marne.

I. GUI I du nom, ſeigneur de Châtillon-ſur-Marne, vivoit en 1076, & laiſſa d'*Ermengarde*, ſœur d'Alberic, ſeigneur de Choiſi, GAUCHER I du nom, qui ſuit; *Guermond*, ſeigneur de Savigni, qui eut des enfans; *Jacques*, vivant en 1103; & *Pierre* de Châtillon, chanoine & archidiacre de Soiſſons.

II. GAUCHER I du nom, ſeigneur de Châtillon, ſuivit en 1096 Etienne, dit auſſi *Henri*, comte de Champagne & de Blois, au voyage de la Terre-Sainte, & y mourut, laiſſant de ſa femme, dont le nom n'eſt pas connu, HENRI I du nom, qui ſuit; *Renaud*, & *Hugues* de Châtillon, chanoine de Reims.

III. HENRI I du nom, ſeigneur de Châtillon, vivoit en 1180, & eut d'*Ermengarde*, ſa femme, fille de *Payen*, ſeigneur de Montjai, GAUCHER II du nom, qui ſuit; *Gervais*, chevalier, mort après l'an 1159, ſans enfans de *Baſilie* de Dameri; *Elizabeth*, mariée à *Thibaud* de Creſpi, ſeigneur de Nanteuil-le-Haudouyn; & *Renaud*

de Châtillon, prince d'Antioche, qui ſe rendit ſi célébre au voyage de la Terre-Sainte, où il accompagna le roi Louis *le Jeune* en 1147, qu'il mérita d'épouſer en 1152 *Conſtance*, princeſſe d'Antioche, veuve de *Raymond* de Poitiers, & fille unique de *Boëmond* II du nom, prince d'Antioche, & d'*Alix* de Jeruſalem. Il remporta quelques avantages ſur les infidéles en 1153; mais il fut fait priſonnier en 1163 dans un combat donné contre le ſoltan d'Alep, qui lui fit ſouffrir les rigueurs d'une longue priſon; après laquelle étant tombé entre les mains de Saladin, il lui fit trancher la tête en 1186. Il étoit lors remarié à une dame nommée *Etiennette*, dont il n'eut point d'enfans, & laiſſa de ſa premiere femme deux filles; *Agnès* de Châtillon, premiere femme de *Bela* II du nom, roi de Hongrie, & *Alix* de Châtillon, mariée à *Azon* d'Eſt V du nom, ſeigneur de Ferrare.

IV. GAUCHER II, ſeigneur de Châtillon, de Troiſſi, de Montjai, &c. accompagna le roi Louis *le Jeune* au voyage de la Terre-Sainte, où paſſant par les montagnes de Laodicée, il fut tué par les Sarafins, avec pluſieurs autres ſeigneurs, le 19 janvier 1147, au grand regret de l'armée des chrétiens. Il avoit épouſé *Ade*, fille de *Hugues*, dit *Cholet*, comte de Rouci, & d'*Aveline*, ſa premiere femme, dont il eut GUI II du nom, qui ſuit; & *Gaucher* de Châtillon, dont on fait deſcendre les ſeigneurs de Nanteuil-la-Foſſe.

V. GUI II du nom, ſeigneur de Châtillon, de Troiſſi, de Montjai & de Créci, vivoit en 1170. Il avoit épouſé en 1156 *Alix* de Dreux, veuve de Waleran III du nom, ſeigneur de Breteuil, fille de *Robert* de France, comte de Dreux, & d'*Avoiſe* d'Evreux, ſa ſeconde femme, dont il laiſſa GAUCHER III du nom, qui ſuit; *Gui*, ſeigneur de Montjai, mort au ſiége d'Acre en 1191; *Robert*, évêque de Laon, qui ſe trouva à la bataille de Bouvines en 1214, & mourut en 1215; *Marie* alliée à *Renaud*, comte de Dammartin, qui la répudia, 2°. à *Jean* III du nom, comte de Vendôme; *Alix*, dame de Clichi-la-Garenne, mariée en 1193 à *Guillaume* V du nom, ſeigneur de Garlande & de Livri; & *Amicie* de Châtillon, qui étoit mariée en 1185 à *Baudouin* du Donjon, fils aîné de *Gui* du Donjon, l'un des plus illuſtres chevaliers de ſon temps.

VI. GAUCHER III du nom, ſeigneur de Châtillon, &c. ſuivit le roi Philippe *Auguſte* au voyage de la Terre-Sainte, où il ſe ſignala au ſiége d'Acre en 1191. A ſon retour le duc de Bourgogne lui donna la charge de ſénéchal de Bourgogne; & Thibault, comte de Champagne, celle de bouteiller de Champagne. Il accompagna enſuite le roi à la conquête du duché de Normandie en 1203 & 1204; & ayant ſuccédé, à cauſe de ſa femme, au comté de Saint-Paul, il en prit la qualité, en laquelle il ſuivit le comte de Montfort en Languedoc contre les Albigeois, & ſe diſtingua à la priſe de Beziers. Il eut enſuite le commandement d'une armée que Philippe *Auguſte* envoya en Bretagne, avec laquelle il força en peu de jours le fort de Carplie. La guerre s'étant rallumée en Flandre, le roi lui donna le commandement de ſon armée, avec laquelle il reprit Tournai & Mortagne, dont les ennemis s'étoient emparé, ſe rendit maître de preſque tout le pays, & donna des preuves de ſon courage & de ſon expérience à la bataille de Bouvines en 1214. Il ſe croiſa derechef contre les Albigeois en 1219, & mourut avec honneur avant le mois d'octobre de la même année. Il avoit épouſé *Elizabeth*, comteſſe de Saint-Paul, fille aînée & héritiere de *Hugues*, dit *Campdavaine*, comte de Saint-Paul, & d'*Yolande* de Hainault, dont il eut GUI I du nom, comte de Saint-Paul, qui ſuit; HUGUES I du nom, comte de Saint-Paul, qui a fait *la branche des comtes de* SAINT-PAUL *& de* BLOIS, *rapportée ci-après*; *Euſtache*, mariée à *Daniel*, ſeigneur de Bethune; & *Elizabeth* de Châtillon, alliée à *Aubert* de Hangeſt, ſeigneur de Genlis, morte en 1233.

VII. GUI de Châtillon I du nom, comte de Saint-Paul, Seigneur de Montjai, &c, ſuivit l'armée du roi en Languedoc contre les Albigeois, & ſe trouva au ſiége d'Avignon, où il fut tué d'un coup de pierre au mois d'août 1226. Il épouſa en 1221 *Agnès*, dame de Donzi, comteſſe de Nevers, d'Auxerre & de Tonnerre, qui avoit été accordée à *Philippe* de France, frere aîné du roi S. *Louis*, & fille unique d'*Hervé* IV du nom, ſeigneur de Donzi, de S. Aignan, &c. & de *Mahaud* de Courtenai, comteſſe de Nevers, dont il eut GAUCHER, qui ſuit; & *Yolande* de Châtillon, dame de Montjai & de Saint-Aignan, comteſſe de Nevers, accordée en 1227 à *Archambault* IX du nom, ſire de Bourbon, dont elle eut des enfans.

VIII. GAUCHER de Châtillon, ſeigneur de Montjai, Donzi, &c. ſuivit le roi S. Louis en ſon premier voyage de la Terre-Sainte en 1248, ſe ſignala au ſiége de Damiette & à la journée de la Maſſoure, n'étant âgé que de vingt-deux ans. Il eut le commandement de l'arriere-garde à la ſanglante retraite où S. Louis fut fait priſonnier, & fut tué à la journée de Pharanie le 5 avril 1251, en défendant ſeul un paſſage contre une armée de Saraſins, à l'âge de vingt-huit ans, ſans laiſſer de poſtérité de *Jeanne* de France, comteſſe de Bologne, de Dammartin & d'Aumale, fille unique de *Philippe* de France, dit *Hurepel*, comte de Clermont, de Mortaing & d'Aumale, oncle de S. Louis, & de *Mahaud*, comteſſe de Dammartin & de Boulogne, qu'il avoit épouſée en 1236.

COMTES DE SAINT-PAUL ET DE BLOIS.

VII. HUGUES de Châtillon I du nom, comte de Saint-Paul & de Blois, ſecond fils de GAUCHER III du nom, ſeigneur de Châtillon, & d'*Elizabeth*, comteſſe de Saint-Paul, ſuccéda à ſon pere aux ſeigneuries de Châtillon, Créci, &c. & à la charge de bouteiller de Champagne. Il ſuivit pendant un temps le parti du comte de Champagne, lorſqu'il ſe révolta contre le roi S. Louis, & fut des premiers à rentrer dans ſon devoir; ſe trouva à l'aſſemblée tenue à S. Denys en 1235, pour le réglement de la juriſdiction des prélats; & ſe diſpoſant à faire le voyage de la Terre-Sainte avec le roi S. Louis, il mourut le 9 avril 1248. Il avoit épouſé 1°. *N.* de Bar, fille de *Thibault*, comte de Bar, dont il n'eut point d'enfans: 2°. *Marie* d'Aveſnes, comteſſe de Blois, fille unique de *Gautier* II du nom, ſeigneur d'Aveſnes, de Guiſe, de Leuſe, de Landrecies, &c. & de *Marguerite* de Champagne, comteſſe de Blois: 3°. *Mahaud* de Guynes, fille d'*Arnoul* II du nom, comte de Guynes, & de *Béatrix* de Bourbourg, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de ſa ſeconde femme, furent, JEAN I du nom, qui ſuit; GUI de Châtillon II du nom, qui a fait *la branche des comtes de* BLOIS *& de* SAINT-PAUL, *qui ſera rapportée ci-après*; GAUCHER de Châtillon, ſeigneur de Créci & de Crevecœur, *qui a fait celle des comtes de* PORCÉAN, *mentionnée ci-après*; & *Hugues* de Châtillon, mort ſans lignée en 1255.

VIII. JEAN de Châtillon I du nom, comte de Blois, de Chartres & de Dunois, ſeigneur d'Aveſnes, &c. mourut le 28 juin 1279. Il fut ſubſtitué à *Pierre* de France, ſon gendre, pour la tutelle des enfans du roi Philippe *le Hardi*, & pour la régence du royaume. Il avoit épouſé en 1254 *Alix* de Bretagne, dame de Pontarci & de Brie-Comte-Robert, fille de *Jean*, duc de Bretagne, & de *Blanche* de Champagne-Navarre, dont il eut pour fille unique *Jeanne* de Châtillon, comteſſe de Blois, de Chartres, de Dunois, dame d'Aveſnes, de Guiſe, de Leuſe, de Condé, de Landrecies, accordée à l'âge de neuf ans en 1263, mariée en 1272 à *Pierre* de France, comte d'Alençon & du Perche, cinquiéme fils du roi S. *Louis*, duquel étant demeurée veuve ſans enfans, elle paſſa le reſte de ſes jours en viduité, vendit ſon comté de Chartres au roi Philippe *le Bel* en 1286, tranſporta ſa ſeigneurie d'Aveſnes à Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul ſon couſin, en 1286, fit bâtir quatorze cellules au couvent des Chartreux de Paris pour autant de religieux qu'elle y fonda en 1290, & mourut le 19 janvier 1291.

Digitized by Google

SUITE DES COMTES DE BLOIS.

VIII. GUI de Châtillon II du nom, comte de Saint-Paul, ſeigneur d'Encre, d'Aubigni, &c. ſecond fils de HUGUES de Châtillon I du nom, comte de Saint-Paul & de Blois, & de *Marie* d'Aveſnes, comteſſe de Blois, ſa ſeconde femme, ſuivit en 1270 le roi ſaint Louis au voyage d'Afrique. Depuis il accompagna le roi Philippe *le Hardi* en ſon expédition d'Aragon; ſecourut Jean, duc de Brabant ſon neveu, contre Renaud, duc de Gueldres; ſe diſtingua au combat de Woring le 3 juin 1288, où il fit priſonniers le comte de Gueldres & l'archevêque de Cologne, & mourut le 12 mars 1289. Il avoit épouſé *Mahaud* de Brabant, veuve de *Robert* de France, comte d'Artois, dont il eut HUGUES de Châtillon II du nom, comte de Blois, qui ſuit; GUI de Châtillon III du nom, comte de Saint-Paul, *qui a fait la branche des comtes de* SAINT-PAUL, *rapportée ci-après*; JACQUES, ſeigneur de LEUCE & de CARENCI, *dont la poſtérité eſt mentionnée ci-après*; *Béatrix*, alliée à *Jean* de Brienne I du nom, comte d'Eu; *Jeanne*, mariée à *Guillaume* de Chauvigni III du nom, ſeigneur de Châteauroux; & *Gertrude* de Châtillon, mariée, ſelon quelques-uns, à *Florent*, ſeigneur de Malines.

IX. HUGUES de Châtillon II du nom, comte de Blois & de Dunois, ſeigneur d'Aveſnes, de Guiſe, &c. ſuccéda au comté de Blois en 1291 à *Jeanne* de Châtillon ſa couſine, & mourut vers l'an 1303. Il épouſa en 1287 *Béatrix*, fille puinée de *Gui* de Dampierre, comte de Flandre, & d'*Iſabelle* de Luxembourg, dont il eut GUI de Châtillon I du nom, comte de Blois, qui ſuit; & *Jean* de Châtillon, dit *de Blois*, ſeigneur de Château-Regnaud & de Milancai, mort ſans poſtérité, après l'an 1329.

X. GUI de Châtillon I du nom, comte de Blois & de Dunois, ſeigneur d'Aveſnes, &c. fut fait chevalier par le roi Philippe *le Bel* le jour de la pentecôte l'an 1313, avec pluſieurs princes & grands ſeigneurs du royaume; aſſiſta Philippe *de Valois* ſon beau-frere contre le roi d'Angleterre en 1338, & mourut en 1342. Il avoit épouſé en 1298 *Marguerite* de Valois, ſœur du roi Philippe VI du nom, dit *de Valois*, dont il eut LOUIS de Châtillon I du nom, comte de Blois, qui ſuit; CHARLES de Blois, dit *le Saint*, duc de Bretagne, *qui a fait la branche des comtes de* PENTHIEVRE, *rapportée ci-après*; & *Marie* de Blois, mariée 1°. en 1334 à *Raoul*, duc de Lorraine: 2°. à *Frédéric*, comte de Linanges.

XI. LOUIS de Châtillon I du nom, comte de Blois & de Dunois, ſeigneur d'Aveſnes, &c. ſervit le roi dans la guerre contre les Anglois; aſſiſta Charles de Blois ſon frere, contre le comte de Montfort, & fut tué à la journée de Créci pour la défenſe de l'état en 1346. Il avoit épouſé *Jeanne* de Haynault, comteſſe de Soiſſons & dame de Chimai, fille unique de *Jean* de Haynault, ſeigneur de Beaumont & de Valenciennes, & de *Marguerite*, comteſſe de Soiſſons, morte en 1350, dont il eut *Louis* II du nom, comte de Blois & de Dunois, ſeigneur d'Aveſnes, &c. qui prit auſſi le titre de comte de Soiſſons, qu'il porta juſqu'à ſa mort arrivée en 1372, ſans alliance; *Jean*, comte de Blois & de Dunois, qui établit ſa demeure en Hollande, où il épouſa en 1372 *Mathilde* de Gueldres, fille & héritiere de *Renaud* I du nom, duc de Gueldres, à cauſe de laquelle il fut reconnu duc de Gueldres, & mourut ſans enfans légitimes; & GUI de Châtillon II du nom, comte de Soiſſons, qui ſuit.

XII. GUI de Châtillon II du nom, comte de Soiſſons, de Blois & de Dunois, ſeigneur d'Aveſnes, &c. fut donné en ôtage par ſon frere aîné au roi d'Angleterre, pour la délivrance du roi Jean. Il y demeura quelque temps priſonnier; mais pour ſe rédimer, il céda par une donation entre-vifs ſon comté de Soiſſons à Engueran, ſire de Couci, en faveur d'Elizabeth d'Angleterre ſa femme, par contrat paſſé à Londres le 15 juillet 1367. Il alla enſuite en Pruſſe, où par ſa valeur il mérita l'ordre de chevalier; & à ſon retour il ſuivit en 1370 les ducs d'Anjou & de Berri en la guerre contre les Anglois en Guienne. Depuis il eut le commandement de l'arriere-garde de l'armée ducroi à la bataille de Roſebéque en 1382; & après la mort de ſon fils unique, il vendit ſes comtés de Blois & de Dunois à Louis de France, duc d'Orléans, moyennant la ſomme de deux cens mille livres, au préjudice de ſes héritiers, & mourut le 22 décembre 1397. Il avoit épouſé *Marie* de Namur, fille de *Guillaume* de Flandre I du nom, comte de Namur, & de *Catherine* de Savoye, dame de Vaud, ſa ſeconde femme, dont il eut LOUIS, qui ſuit.

XIII. LOUIS de Châtillon III du nom, comte de Dunois & de Romorentin, mourut avant ſon pere le 15 juillet 1391, ſans poſtérité de *Marie* de Berri, fille de *Jean* de France, duc de Berri, qu'il avoit épouſée par contrat du 29 mars 1386.

COMTES DE PENTHIEVRE.

XI. CHARLES de Blois, dit *le Saint*, duc de Bretagne, comte de Penthievre, vicomte de Limoges, ſeigneur de Guiſe, de Mayenne, d'Avaugour, &c. ſecond fils de GUI de Châtillon I du nom, comte de Blois, & de *Marguerite* de Valois, né en 1319, épouſa par contrat du 4 juin 1337 *Jeanne* de Bretagne, niéce de *Jean* III du nom, duc de Bretagne, à la charge, que ſi le duc Jean mouroit ſans enfans, Charles de Blois ſuccéderoit au duché de Bretagne, à cauſe de ſa femme, & que leur poſtérité porteroit le nom, le cri, & les armes de Bretagne. Après la mort de ce duc, Jean, comte de Montfort ſon cadet, qui avoit conſenti & été préſent à ce traité, ne laiſſa pas de prétendre le duché de Bretagne, s'empara des principales villes, & fit alliance avec Edouard III, roi d'Angleterre, auquel il fit hommage du duché de Bretagne. Charles de Blois ayant appris le procédé du comte de Montfort, vint à Paris implorer la juſtice du roi Philippe *de Valois* ſon oncle, lequel, par le conſeil des princes & pairs de France aſſemblés à Conflans près de Paris, rendit un arrêt le 7 ſeptembre 1341, par lequel Charles de Blois & ſa femme furent reçus à faire foi & hommage du duché de Bretagne, après quoi le roi le fit chevalier, & l'inveſtit ſolemnellement du duché de Bretagne. La guerre s'étant enſuite allumée, la victoire au commencement favoriſa le duc Charles, qui fit priſonnier le comte de Montfort; mais le ſort des armes ayant changé, le duc Charles demeura priſonnier à la bataille de la Rochederien, le 20 juin 1347, & fut conduit en Angleterre, où il reçut de rudes traitemens, qu'il ſupporta avec une conſtance héroïque. Ayant été mis en liberté après quelques années de priſon, & la guerre ayant recommencé, il perdit la bataille, la vie & l'état tout enſemble au combat d'Aurai, donné le 29 ſeptembre 1364. Son corps fut enterré aux cordeliers de Guingamp, où il eſt révéré comme ſaint. De ſon mariage ſortirent JEAN de Blois, dit *de Bretagne*, comte de Penthievre, qui ſuit; *Gui*, mort en ôtage en Angleterre, ſans alliance, après une longue priſon; *Henri*, qui ſervit Louis II du nom, duc d'Anjou, en la guerre qu'il eut contre Ladiſlas, roi de Naples, & qui mourut en décembre 1400 ſans enfans de *N.* Caëtan, fille d'*Honorat*, comte de Fundi; *Marguerite*, dame de l'Aigle, mariée en 1351 à *Charles* d'Eſpagne, comte d'Angoulême, connétable de France; & *Marie* de Blois, dite *de Bretagne*, alliée en 1360 à *Louis* de France I du nom, duc d'Anjou, roi de Naples, morte le 12 novembre 1404.

XII. JEAN de Blois, dit *de Bretagne*, comte de Penthievre & de Goëllo, vicomte de Limoges, ſeigneur d'Avaugour, d'Aveſnes, &c. demeura priſonnier en Angleterre pendant trente-ſix ans; n'en ſortit qu'après avoir payé une groſſe rançon, & mourut le

16 janvier 1403. Il avoit épouſé, par contrat du 10 janvier 1387, *Marguerite* de Cliſſon, dame de Chantoceaux, &c. fille puînée & héritiere d'*Olivier* IV du nom, ſire de Cliſſon, connétable de France, & de *Catherine* de Laval, ſa premiere femme, dont il eut *Olivier* de Bretagne, comte de Penthievre, vicomte de Limoges, ſeigneur d'Aveſnes, &c. qui embraſſa le parti du duc d'Orléans en 1411, & accompagna le duc d'Anjou au ſiége de Bourges en 1412: depuis, il eut de grands differends avec Jean VI du nom, duc de Bretagne, qu'il arrêta priſonnier par le conſeil de ſa mere, en 1419; mais ayant été contraint de lui rendre la liberté, il fut condamné à mort par arrêt, & tous ſes biens furent confiſqués; de ſorte qu'il fut obligé de ſe retirer à Aveſnes en Hainault, où il mourut en 1434, ſans laiſſer de poſtérité d'*Iſabelle* de Bourgogne, qu'il avoit épouſée en 1406, & qui étoit fille de *Jean* Sans-peur, duc de Bourgogne, comte de Flandre & d'Artois, ni de *Jeanne* de Lalain, ſa ſeconde femme; *Jean* de Bretagne, comte de Penthievre & de Périgord, vicomte de Limoges, ſeigneur de Laigle, &c. entra en la poſſeſſion du comté de Penthievre, & fit ſon accommodement avec François I du nom, duc de Bretagne, en 1448; deux ans après, le roi Charles VII l'établit général de ſon armée en Guienne, avec laquelle il prit les villes de Bergerac & de Caſtillon, ſe diſtingua à la bataille de Caſtillon en 1453, & à la réduction de Bourdeaux, & mourut en 1454 ſans enfans de *Marguerite* de Chauvigni, dame de Saint-Chartier, fille de *Gui*, ſeigneur de Châteauroux; CHARLES de Bretagne, ſeigneur d'Avaugour, qui ſuit; & *Guillaume*, vicomte de Limoges, ſeigneur d'Aveſnes, qui fut détenu priſonnier pendant vingt-huit ans, dans une ſi grande affliction, qu'à force de pleurer, il perdit la vue. Ayant été mis en liberté en 1448, il épouſa en 1450, quoiqu'aveugle, *Iſabeau* de la Tour, ſeconde fille de *Bernard*, comte d'Auvergne & de Boulogne, & mourut en 1455, laiſſant pour enfans *Françoiſe* de Bretagne, comteſſe de Périgord, vicomteſſe de Limoges, dame d'Aveſnes, mariée en 1470 à *Alain*, ſire d'Albret; *Jeanne*, alliée en 1475 à *Jean* de Surgeres, ſeigneur de Balon; & *Charlote* de Bretagne, mariée à *Antoine* de Villequier, ſeigneur de Montreſor.

XIII. CHARLES de Bretagne, ſeigneur d'Avaugour, aſſiſta ſon frere *Olivier*, à la priſe du duc de Bretagne, & mourut avant l'an 1434. Il avoit épouſé *Iſabeau* de Vivonne, dame de Thors, des Eſſars, &c. fille de *Savari* de Vivonne, ſeigneur de Thors, & de *Jeanne* d'Aſpremont, dame de Rignac, dont il eut *Nicole* de Bretagne, comteſſe de Penthievre, dame de Thors, &c. mariée en 1437 à *Jean* de Broſſe II du nom, ſeigneur de Bouſſac, dont la poſtérité prit le ſurnom & les armes de Bretagne.

COMTES DE SAINT-PAUL.

IX. GUI de Châtillon III du nom, comte de Saint-Paul, ſeigneur de Doullens, d'Encre, &c. grand-bouteiller de France, ſecond fils de GUI de Châtillon II du nom, comte de Saint-Paul & de Blois, & de *Mahaud* de Brabant, fut fait grand-bouteiller de France par le roi Philippe *le Bel*, en mai 1296. Il fut envoyé à Tournai pour traiter de la paix avec les ambaſſadeurs du roi d'Angleterre & de-là à Rome vers le pape Boniface VIII, qui avoit été nommé arbitre. A ſon retour il fut encore envoyé vers l'empereur Albert I, où il conclut un traité d'alliance en 1299, & fut encore employé au traité de tréve, accordé avec le roi d'Angleterre en janvier 1301: il eut la conduite d'une partie de l'armée à la journée de Courtrai en 1302. Le gain de la victoire remportée deux ans après ſur les Flamans, à la bataille de Mons-en-Puelle, lui fut attribué avec la gloire d'avoir ſauvé la vie au roi, avec les comtes de Valois & d'Evreux. Depuis, il fut nommé par le même roi Philippe *le Bel*, pour être l'un de ſes exécuteurs teſtamentaires. Le roi Louis *Hutin* l'employa auſſi dans pluſieurs affaires importantes, & le nomma auſſi l'un des exécuteurs de ſon teſtament. Il mourut le 6 avril 1317, ayant eu de *Marie* de Bretagne, ſeconde fille de *Jean* II du nom duc de Bretagne, & de *Béatrix* d'Angleterre, qu'il avoit épouſée en 1292 JEAN, comte de Saint-Paul, qui ſuit; *Jacques*, ſeigneur d'Encre, mort ſans poſtérité vers l'an 1365; *Mahaud* de Châtillon, dite *de Saint-Paul*, mariée en 1308 à *Charles* de France, comte de Valois, dont elle fut la troiſiéme femme, morte en octobre 1358; *Béatrix*, alliée en 1315 à *Jean* de Flandre, vicomte de Châteaudun, vivante en 1350; *Iſabeau*, mariée en 1311 à *Guillaume*, ſire de Couci & de Marle; *Marie*, alliée en 1320 à *Aymar* de Valence II du nom, comte de Pembrock; *Eléonore*, mariée à *Jean* Mallet III du nom, ſeigneur de Graville; & *Jeanne* de Châtillon, femme de *Miles* de Noyers, ſeigneur de Maiſi, gouverneur du comté d'Artois.

X. JEAN de Châtillon, comte de Saint-Paul, &c. fut employé en pluſieurs affaires importantes par le roi Philippe *de Valois*, qu'il ſuivit dans l'armée contre Edouard III, roi d'Angleterre, & mourut avant l'an 1344. Il avoit épouſé *Jeanne* de Fiennes, fille de *Jean*, ſeigneur de Fiennes & de Tingri, & d'*Iſabeau* de Flandre, dont il eut GUI de Châtillon IV du nom, qui ſuit; *Mahaud*, comteſſe de Saint-Paul, &c. après la mort de ſon frere, mariée à *Gui* de Luxembourg, comte de Ligni, *dont ſont deſcendus les autres comtes de Saint-Paul*; & *Jeanne* de Châtillon, dite *de Saint-Paul*, dame de Freneuch, morte ſans alliance avant l'an 1389.

XI. GUI de Châtillon IV du nom, comte de Saint-Paul, &c. ſervit ſous le connétable de Fiennes ſon oncle, en pluſieurs guerres ès années 1357, 1358 & 1359, & mourut en ôtage en Angleterre en 1360, ſans enfans de *Jeanne* de Luxembourg-Ligni.

SEIGNEURS DE LEUSE.

IX. JACQUES de Châtillon, troiſiéme fils de GUI de Châtillon II du nom, comte de Saint-Paul & de Blois, & de *Mahaud* de Brabant, eut en partage les ſeigneuries de Leuſe & de Condé. Il ſe rendit caution en 1292 du comté de Hainault envers le roi, qui l'envoya vers l'empereur Adolphe, pour le détourner de venir en Flandre, où le roi faiſoit la guerre; & à ſon retour il aſſiſta le comte d'Artois aux priſes de Caſſel & de Bergues, & à la journée de Furnes. Il rendit enſuite de grands ſervices à la conquête de Flandre, après la réduction de laquelle il en fut établi gouverneur, & mourut à la bataille de Courtrai le 11 juillet 1302. Il avoit épouſé *Catherine* de Condé, dame de Carenci, de Buquoi, de Duiſant & d'Aubigni, dont il eut HUGUES, ſeigneur de Leuſe, qui ſuit; & GUI de Châtillon, *qui fit la branche des ſeigneurs de* BLAIS, *qui ſera rapportée ci-après.*

X. HUGUES de Châtillon, ſeigneur de Leuſe, de Condé, de Carenci, de Buquoi, d'Aubigni, &c. accompagna le connétable de Châtillon au voyage qu'il fit en Artois en 1323, pour y rétablir la comteſſe Mahaud, & mourut en 1329. Il avoit épouſé *Jeanne* dame d'Argies & de Catheu, dont il eut *Jeanne* de Châtillon, dame de Leuſe, Condé, Carenci, Buquoi, &c. mariée en 1335 à *Jacques* de Bourbon, comte de la Marche, morte en 1371; & *Catherine* de Châtillon, mariée 1°. à *Jean* de Piquigni, ſeigneur d'Ailli: 2°. à *Jean* III du nom, comte de Grand-pré.

SEIGNEURS DE BLAIS.

X. GUI de Châtillon, ſeigneur de Blais, ſecond fils de JACQUES de Châtillon, ſeigneur de Leuſe & de Condé, & de *Catherine* de Condé, dame de Carenci, &c. épouſa *Yolande* de Chimai, dont il eut JACQUES, qui ſuit; *Jean*, mort jeune; & *N.* de Châtillon, mariée à *N.* ſeigneur de Fontaines.

XI. JACQUES de Châtillon, ſeigneur de Blais & de la Baſtie, épouſa *Marie* de Harcheres, dont il eut NICOLAS, qui ſuit; *Jean*, religieux en l'abbaye de ſaint Waaſt d'Arras; *Gaſpard* & *Hugues*, morts à la bataille

d'Azincourt en 1415; & *Louiſe* de Châtillon, chanoineſſe de Maubeuge.

XII. NICOLAS de Châtillon, ſeigneur de Blais, la Baſtie, &c. épouſa *Conſtance* de Traſignies, dont il eut *Mahaud* de Châtillon, dame de Blais, mariée à *Jean* de Hennin; & *Blanche* de Châtillon, dame de la Baſtie, alliée à *Jean* de Roſieres.

COMTES DE PORCEAN ET SEIGNEURS DE FERE.

VIII. GAUCHER de Châtillon, ſeigneur de Créci, Crevecœur, Troiſſi, Marigni, &c. troiſiéme fils de HUGUES de Châtillon I du nom, comte de Saint-Paul, &c. & de *Marie* d'Aveſnes, comteſſe de Blois, mourut en 1261. Il avoit épouſé *Iſabeau* de Villehardouin, dite *de Liſignes*, fille de *Guillaume*, ſeigneur de Liſignes, maréchal de Champagne, & de *Marguerite* de Mello, dont il eut GAUCHER IV du nom, ſeigneur de Châtillon, connétable de France, qui ſuit; *Gui*, ſeigneur de Pontarci, mort ſans alliance; & *Marie* de Châtillon, alliée à *Miles* V du nom, ſeigneur de Noyers & de Vendeuvre.

IX. GAUCHER IV du nom, ſeigneur de Châtillon, comte de Porcean, &c. fut créé connétable de Champagne par le roi Philippe *le Bel*, vers l'an 1286, & ſe ſignala à la journée de Courtrai en 1302, après laquelle il fut connétable de France. Il eut grande part à la victoire que le roi remporta ſur les Flamans en 1304, à la journée de Mons-en-Puelle; accompagna le prince Louis *Hutin*, fils aîné du roi, au voyage qu'il fit en Navarre, où par ſa prudence il pacifia les troubles de ce royaume, & fit couronner ce prince dans la ville de Pampelune le premier octobre 1307; aſſiſta au jugement rendu contre le comte de Flandre, au mois de juin 1315, & eut la principale direction des affaires ſous le régne du roi Louis *Hutin*, qui le nomma un de ſes exécuteurs teſtamentaires. Il fut élu tuteur de l'enfant qui devoit naître de la veuve de ce prince, & chef du conſeil des grands, auquel fut confié le gouvernement de l'état durant l'interrégne. Il contribua beaucoup à maintenir la ſucceſſion légitime de la couronne de France, & l'exécution de la loi ſalique. Il aſſiſta à Reims au ſacre du roi Philippe *le Long* en 1317, & en 1322 à celui du roi Charles *le Bel*, qui le fit l'un des exécuteurs de ſon teſtament. Lorſque la guerre fut déclarée aux Flamans, au commencement du régne du roi Philippe *de Valois*, il contribua beaucoup au gain de la bataille de Mont-Caſſel, donnée le 22 août 1328, & y mourut comblé d'honneur & de gloire en 1329, à l'âge de 82 ans. Il avoit épouſé 1°. en 1281 *Iſabelle* de Dreux, fille de *Robert* de Dreux, ſeigneur de Beu, & d'*Iſabelle* de Villebon, morte en 1300: 2°. en 1301 *Héſilende* de Vergi, veuve de *Henri*, comte de Vaudemont, & fille de *Jean* de Vergi, ſeigneur de Fonvens, & de *Marguerite* de Noyers, morte en 1312: 3°. la même année, *Iſabeau* de Rumigni, veuve de *Thibault* II du nom, duc de Lorraine, & fille aînée de *Hugues* IV du nom, ſeigneur de Rumigni, &c. & d'*Ade*, dame de Boves. Du premier lit vinrent GAUCHER de Châtillon V du nom, qui ſuit; JEAN I du nom, ſeigneur de Châtillon & de Troiſſi, grand-maître de France, *qui a fait la branche des ſeigneurs de* TROISSI, *qui ſera rapportée ci-après*; *Hugues* de Châtillon, ſeigneur de Roſoi, mort en 1336, qui a fait la branche des vidames de Laon, ſelon Du Chêne; *Jeanne* de Châtillon, mariée à *Gautier* V du nom, comte de Brienne & de Liches, duc d'Athènes, morte le 16 janvier 1354; *Marie*, alliée à *Guichard* VI du nom, dit *le Grand*, ſire de Beaujeu, morte en 1317; & *Iſabeau* de Châtillon, abbeſſe de Notre-Dame de Soiſſons. Du ſecond lit ſortit, GUI de Châtillon, ſeigneur de Fere en Tardenois, &c. qui fut pourvu du gouvernement du comté de Bourgogne, dont il jouiſſoit en 1335, & mourut le 2 octobre 1362. Il avoit épouſé *Marie* de Lorraine, fille de *Thibault* duc de Lorraine, & d'*Elizabeth*, dame de Rumigni, dont il eut GAUCHER, qui ſuit; & *Marie* de Châtillon, alliée en 1353 à *Jean* de Lorris, ſeigneur d'Ermenonville. GAUCHER de Châtillon, ſeigneur de Fere & de S. Lambert, vicomte de Blaigni, ſuivit le roi Charles VI en Flandre en 1382; ſe trouva à la bataille de Roſebeque & à la priſe de Caſſel; vendit la châtellenie de Fere au duc d'Orléans en 1394, & mourut en 1404. Il avoit épouſé *Jeanne* de Couci, fille de *Guillaume*, ſeigneur de Couci, de Marle, &c. & d'*Iſabeau* de Châtillon-ſaint-Paul, dont il n'eut que deux filles, qui furent *Marie* de Châtillon, vicomteſſe de Blaigni, mariée à *Henri* de Montbeillard, ſeigneur d'Orbe, &c. morte avant ſon pere; & *Jeanne* de Châtillon, dame de S. Lambert, alliée à *Jean*, ſeigneur de Ghiſtelles, de Warneton & d'Enghlemouſtier.

X. GAUCHER de Châtillon V du nom, ſeigneur du Tour & de Sompuis, ſuivit le connétable ſon pere au voyage qu'il fit en Artois en 1318, pour y rétablir la comteſſe Mahaud, & mourut avant lui, le 25 août 1325. Il avoit épouſé en 1305 *Marguerite* de Flandre, dame de Dampierre & de Sompuis, fille aînée de *Jean* de Flandre, ſeigneur de Dampierre, de Bailleul, de l'Ecluſe, &c. & de *Marguerite* de Brienne, dont il eut GAUCHER de Châtillon VI du nom, qui ſuit; JEAN de Châtillon, *qui a fait la branche des ſeigneurs de* DAMPIERRE, *rapportée ci-après*; *Hugues*, mort jeune le 14 janvier 1318; & *Marguerite* de Châtillon, alliée à *Pierre* Flotte II du nom, ſeigneur d'Eſcolle, amiral de France.

XI. GAUCHER de Châtillon VI du nom, comte de Porcean, &c. aſſiſta à l'aſſemblée des princes & ſeigneurs, tenue au Louvre en 1331 ſur les preſſantes néceſſités de l'état; eut un grand différend avec le chapitre de Reims, touchant les dommages qu'il avoit faits en leurs terres, & mourut vers l'an 1342. Il avoit épouſé vers l'an 1323 *Jeanne* de Conflans, dame de Preci & de Verneuil-ſur-Marne, fille de *Hugues* IV du nom, ſeigneur de Conflans, maréchal de Champagne, & de *Brande* de Blancafort, dont il eut JEAN, qui ſuit; *Hugues* de Châtillon, ſeigneur de Preci, qui ſervit les rois Charles V & Charles VI dans leurs guerres, & mourut ſans poſtérité d'*Iſabeau* de Cramailles, dame de Ville près Noyon, veuve de *Raoul*, ſeigneur de Gaucourt, & fille de *Bureau* de Cramailles, ſeigneur de Ville, & d'*Iſabeau* de Thorote; *Gaucher* de Châtillon, abbé de S. Maur des Foſſez; *Jeanne*, mariée en 1368 à *Robert* de Bethune, vicomte de Meaux, morte en 1371; & *Iſabeau* de Châtillon, alliée à *Othe* de Rœux, ſeigneur de Traſignies.

XII. JEAN de Châtillon I du nom, comte de Porcean, ſeigneur du Tour, &c. fut fait chevalier en 1346; aſſiſta Charles de Châtillon, duc de Bretagne ſon couſin dans ſes guerres, & fut l'un des ôtages donnés aux Anglois pour la délivrance du roi Jean. Il accompagna le roi Charles V, lorſqu'il alla au-devant de l'empereur en 1377, fut préſent à l'hommage que le duc de Bretagne fit au roi en 1381, & vivoit encore en 1390. Il avoit épouſé 1°. avant l'an 1346 *Jeanne* d'Aſpremont, dame de Chaumont, fille de *Gobert*, ſeigneur de Chaumont en Porcien, morte ſans lignée: 2°. *Jacqueline* de Trie, fille de *Jean* II du nom, comte de Dammartin, & de *Jeanne* de Sancerre, dont il eut JEAN II du nom, qui ſuit; & *Marguerite* de Châtillon, alliée à *Guillaume* de Fayel, dit *le Begue*, vicomte de Breteuil.

XIII. JEAN de Châtillon II du nom, comte de Porcean, ſeigneur du Tour & de Neſle, vendit en 1400 ſon comté de Porcean à Louis duc d'Orléans, que Charles, auſſi duc d'Orléans, revendit en 1453 à Antoine de Croi, ſeigneur de Renti, & mourut ſans poſtérité.

SEIGNEURS DE DAMPIERRE.

XI. JEAN de Châtillon I du nom, ſecond fils de GAUCHER de Châtillon V du nom, ſeigneur du Tour & de Sompuis, & de *Marguerite* de Flandre, dame de Dampierre, fut ſeigneur de Dampierre & capitaine de Bethune; ſervit le roi Philippe *de Valois* en pluſieurs occa-

ſions ; défendit la ville de Bethune contre les Flamans, qui avoient pris le parti des Anglois, & mourut en 1362. Il avoit épouſé *Marie*, dame de Rollaincourt, dont il eut *Jean* de Châtillon II du nom, ſeigneur de Dampierre, mort ſans alliance vers l'an 1364 ; HUGUES, qui ſuit ; & *Marguerite* de Châtillon, alliée à *Jean* Tyrel, ſeigneur de Poix.

XII. HUGUES de Châtillon, ſeigneur de Sompuis, puis de Dampierre, &c. fut pourvu de l'office de grand-maître des arbalêtriers, auquel il fut reçu le 14 octobre 1364 ; prit Abbeville en 1369, & ſe rendit maître de S. Valeri, du Crotoi, de Rue & autres places ; mais ayant été ſurpris la même année dans une embuſcade, il fut mené priſonnier en Angleterre, & ne fut mis en liberté que deux ans après, qu'il reçut une ſomme de 8000 livres du roi, qui le fit ſon capitaine général & ſouverain en Picardie, Artois & Boulonois ; & quoiqu'il eût manqué de ſe rendre maître de la forteresſe d'Ardres, il ne laiſſa pas de le récompenſer des dépenſes qu'il y avoit faites. Il fut deſtitué de ſa charge en 1379, & ne laiſſa pas d'en prendre la qualité en 1380, qu'il ſervoit en Picardie ſous le ſire de Couci. Il ſervit au ſiége de Gand en 1381, & à la bataille de Roſebeque en 1382, après avoir été rétabli en la fonction de ſa charge, qu'il exerça juſqu'en 1388, & étoit mort en 1390. Il avoit épouſé en 1362 *Agnès* de Sechelles, fille de *Matthieu*, ſeigneur de Sechelles, dont il eut JACQUES I du nom, qui ſuit ; & *Jean* de Châtillon, dit *Floridas*, chevalier.

XIII. JACQUES de Châtillon I du nom, ſeigneur de Dampierre, de Sompuis, de Rollaincourt, &c. conſeiller & chambellan du roi, fut pourvu de la charge d'amiral en France en 1405, par la faveur du duc de Bourgogne, dont il tenoit le parti. Il le ſuivit contre les Liégeois, & conclut la tréve à Boulogne ſur mer avec les députés du roi d'Angleterre en 1410. Fâché d'avoir été ſuſpendu de ſa charge d'amiral, que Pierre de Breban lui conteſtoit, il ſe retira à ſa terre de Rollaincourt ; mais la guerre ayant été déclarée à l'Angleterre, il leva des gens pour le ſervice du roi, & ſe trouva à la journée d'Azincourt en 1415, où il perdit la vie pour le ſervice de ſon prince. Il avoit épouſé *Jeanne* de la Riviere, fille de *Charlet*, dit *Bureau*, ſeigneur de la Riviere, premier chambellan des rois Charles V & Charles VI, & de *Marguerite*, dame d'Auneau, dont il eut *Jacques* de Châtillon II du nom, ſeigneur de Dampierre, de Sompuis, &c. qui ſe retira de Paris avec quelques ſeigneurs au commencement de l'année 1413, craignant les ſéditions & les mouvemens du peuple, & qui après la mort du roi Charles VI, ſuivit conſtamment le parti du roi Charles VII ; ce qui lui cauſa de grandes pertes, ſes terres ayant été confiſquées. Pour le récompenſer, le roi lui donna en 1432 la charge de grand pannetier de France, en laquelle il fut maintenu en 1439 par arrêt du parlement, & mourut en 1446 ſans poſtérité de *Jeanne* Flotte, dame de Revel, &c. veuve de *François* d'Aubiſchecourt, ſeigneur de Rochefort, & fille unique d'*Antoine* Flotte, ſeigneur de Revel, &c. & de *Catherine* de Couſan ; WALERAN, qui ſuit ; *Louis*, mort ſans lignée après l'an 1460 ; *Iſabeau*, premiere femme de *Jean* de Courtenai II du nom, ſeigneur de Champignelles, morte ſans enfans ; *Marguerite*, alliée à *Philippe* de Foſſeux, dit *le Borgne*, ſeigneur d'Arli, morte ſans poſtérité vers l'an 1469 ; *Agnès*, mariée à *N.* ſeigneur de Fromont ; *Marie*, alliée à *N.* ſeigneur d'Auries ; *Jacqueline*, femme de *Jean* de Werting, ſeigneur d'Aubigni ; & *Jeanne* de Châtillon, mariée à *David* de Brimeu, ſeigneur de Ligni, gouverneur d'Artois.

XIV. WALERAN de Châtillon, ſeigneur de Beauval, puis de Dampierre, &c. après la mort de ſon frere aîné, vivoit encore en 1471. Il épouſa *Jeanne* de Saveuſe, fille de *Bon* de Saveuſe, capitaine général du comté d'Artois, & de *Catherine* de Boubers, dont il eut *Marguerite* de Châtillon, dame de Dampierre, mariée à *Philippe* de Lannoi, ſeigneur de Willerval ; & *Barbe* de Châtillon, dame de Beauval, alliée à *Jean* de Soiſſons II du nom, ſeigneur de Moreuil & de Poix.

SEIGNEURS DE CHATILLON, DE GANDELUS, TROISSI, LA FERTÉ, &c.

X. JEAN de Châtillon I du nom, ſecond fils de GAUCHER IV du nom, ſeigneur de Châtillon, comte de Porcean, connétable de France, & d'*Iſabelle* de Dreux, ſa premiere femme, fut ſeigneur de Châtillon, de Gandelus, Troiſſi, Marigni, &c. & eſt nommé entre les exécuteurs du teſtament du roi Charles *le Bel*, fait en l'année 1314. Il repréſenta le grand-queux de France au ſacre du roi Philippe *de Valois* en 1328, & ſuivit Jean de France, duc de Normandie, au voyage qu'il fit en Flandre en 1340. Il défendit la ville de Tournai, aſſiégée par les Anglois en 1341, fut pourvu de la charge de grand-maître de France en 1350, ſe trouva à la bataille de Poitiers en 1356, & mourut fort âgé en 1363. Il avoit épouſé 1°. en 1312 *Eléonore* de Roye, dame de la Ferté-en-Ponthieu, fille de *Matthieu* de Roye II du nom, ſeigneur de la Ferté, & *Marguerite* de Piquigni, morte en 1333 : 2°. en 1336 *Iſabelle* de Montmorenci, dame de Germaines, fille de *Jean*, ſeigneur de Montmorenci, & de *Jeanne* Calletot : 3°. *Jeanne* de Sancerre, veuve de *Jean* de Trie, comte de Dammartin, & fille de *Jean* II du nom, comte de Sancerre, & de *Louiſe* de Beaumez, morte vers l'an 1354 : 4°. *Marguerite* de Roye, fille de *Druxe*, ſeigneur de Germigni, de laquelle il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de ſa premiere femme furent, GAUCHER V du nom, ſeigneur de Châtillon, qui ſuit ; *Jean*, ſeigneur de Gandelus, Duri, &c. lieutenant général de Philippe de France, duc d'Orléans, en 1365, qui fut donné en ôtage au roi de Navarre en 1377, & mourut après l'an 1386, laiſſant d'*Iſabeau* de Flandre-Dampierre, fille de *Jean*, ſeigneur de Saint-Dizier, & d'*Alix* de Neſle-Offemont, une fille unique nommée *Jacqueline* de Châtillon, dame de Gandelus, mariée à *Jean* de la Bove, dit *Barat*, ſeigneur de Montchablon, morte ſans enfans le 8 ſeptembre 1393 ; GAUCHER, *qui a fait la branche des ſeigneurs de* DOURS, *rapportée ci-après* ; *Hugues*, ſeigneur de Marigni, maître des requêtes de l'hôtel du roi, chantre de l'égliſe de Reims, & chanoine de Châlons en 1377 ; *Jeanne*, mariée à *Gilles*, ſeigneur de Rodemach ; & *Iſabeau* de Châtillon, dame d'Orli & de Beauverger, alliée à *Gui* de Laval I du nom, ſeigneur d'Attichi & de Saint-Aubin, morte avant l'an 1386. Du ſecond lit ſortirent *Charles*, ſeigneur de Châtillon, de Souvain & de Joncheri, conſeiller & chambellan du roi Charles VI, qui demeura priſonnier des Anglois en 1374, d'où étant ſorti, il ſe trouva à la bataille de Roſebeque & au ſiége de Caſſel en 1383. Il fut fait grand-maître des eaux & forêts le 4 juillet 1384, grand-queux de France en 1390, & mourut en 1401, ne laiſſant point d'enfans d'*Iſabeau* de Joinville, dame d'Eſtraëlles, ſa ſeconde femme, veuve de *Jean* de Sarrebruche, ſeigneur de Commerci, & fille d'*Amé* de Joinville, ſeigneur d'Eſtraëlles ; mais de *Jeanne* de Couci, ſa premiere femme, il avoit eu deux filles nommées, la premiere, *Iſabelle*, dame de Châtillon & de Sains, mariée à *Charles* de Soyecourt, ſeigneur de Moui, chambellan du roi, morte en 1403 ; & la ſeconde, *Jeanne* de Châtillon, alliée le 21 mai 1383 à *Pierre* de Villiers II du nom, ſeigneur de l'Iſle-Adam ; JEAN, *qui a fait la branche des ſeigneurs de* BONNEUIL, *mentionnée ci-après* ; *Hugues*, ſeigneur de Germaines ; & *Iſabelle*, mariée 1°. à *Oger* V du nom, ſeigneur d'Anglure & d'Eſtauges : 2°. à *Simon* de Sarrebruche, ſeigneur de Commerci ; elle étoit morte le 31 janvier 1413. Du troiſiéme lit vint *Jacqueline* de Châtillon, ſeconde femme de *Pierre* II du nom, dit *Hutin*, ſeigneur d'Aumont, premier chambellan du roi, & porte-oriflamme de France, morte le 17 novembre 1390.

XI. GAUCHER V du nom, ſeigneur de Châtillon,

de Troiſſi, de la Ferté-en-Ponthieu, &c. chevalier de l'ordre de l'Etoile, ſouverain maître d'hôtel de la reine, & capitaine général de la ville de Reims, fut fait grand-maître de France, & en 1364 ſouverain réformateur des eaux & forêts du royaume. Le roi Charles V l'employa en pluſieurs négociations, & particuliérement au traité de mariage de l'héritiere de Flandre, avec Philippe de France, duc de Bourgogne, qu'il ſervit en la guerre contre les Anglois, & mourut en 1377. Il avoit épouſé 1°. *Jeanne* de Guynes, dite *de Couci*, vicomteſſe de Meaux, dame de Condé-en-Brie, & de la Ferté, fille de *Jean* de Guynes, dit *de Couci*, vicomte de Meaux, &c. & de *Jeanne* le Bouteiller: 2°. *Allemande* Flotte de Revel, fille de *Guillaume* Flotte, ſeigneur de Revel, chancelier de France. Du premier lit vint *Gaucher* de Châtillon, vicomte de Meaux, mort jeune avant l'an 1347. Du ſecond lit ſortirent *Jean* II du nom, ſeigneur de Châtillon, mort en 1416, ſans poſtérité de *Jeanne* de Couci, vicomteſſe de Meaux, ni de *Marie* de Montmorenci, dame d'Argentan, ſes deux femmes; GAUCHER VI du nom, qui ſuit; & *Jeanne* de Châtillon, mariée à *Blanchet* Bracque, ſeigneur de S. Mautice-ſur-Laveron, de Châtillon-ſur-Loing, &c. maître-d'hôtel du roi Charles VI.

XII. GAUCHER VI du nom, ſeigneur de Châtillon, de Troiſſi, de Marigni, &c. conſeiller & chambellan du roi, fut fait priſonnier par les Anglois en 1375; fut conduit en Angleterre, où il demeura ſept ans, & mourut en 1413. Il épouſa 1°. *Jeanne* Caſſinel, dame de Sourvilliers, fille de *Guillaume* Caſſinel II du nom, ſeigneur de Romainville, &c. maître-d'hôtel du roi, & de *Marie* de Pomponne: 2°. en 1407, *Iſabeau* de Vendôme, fille de *Robert*, ſeigneur de la Charité-ſur-Loire, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de ſa premiere femme, furent CHARLES, ſeigneur de Sourvilliers, qui ſuit; *Guillaume*, ſeigneur de Châtillon & de la Ferté-en-Ponthieu, qui fut nommé gouverneur de la ville de Reims, & grand-queux de France, par le roi Charles VI en 1418; ce qui l'engagea dans le parti du roi d'Angleterre, qu'il tint long-temps. Il défendit la ville de Château-Thierri contre les troupes du roi, après quoi il ſe retira à Paris auprès du duc de Bethfort, & y demeura juſqu'à la tréve accordée en 1431. Il entra dans l'obéiſſance qu'il devoit à ſon roi, après le traité de paix conclu à Arras avec le duc de Bourgogne en 1435, auquel il contribua beaucoup, & porta les armes pour le ſervice du roi au ſiége du château de Creil, & à la réduction de la ville de Paris. Il épouſa *Eléonore* de Montigni, dame de Hachicourt, fille de *Jean*, ſeigneur de Montigni en Oſtrevant, & d'*Eléonore* des Queſnes, morte en 1454, dont il eut *Jacques* de Châtillon, mort avant ſon pere en 1427; *Jean* & *Artus* de Châtillon, morts jeunes. Les autres enfans de GAUCHER VI du nom, ſeigneur de Châtillon, furent *Catherine* de Châtillon, mariée à *Jean* des Eſſars, ſeigneur de Bouville & de Farcheville; *Jeanne*, mariée à *Pierre* de Montboiſſier, ſeigneur d'Aubuſſon & de Faverie; & *Jean* de Châtillon III du nom, ſeigneur de Châtillon & de la Ferté-en-Ponthieu, capitaine d'Eſpernai, qui fut l'un des ſeigneurs qui aſſiſterent de la part du duc de Bourgogne au traité de paix d'Arras en 1435, qui ſervit depuis le roi Charles VII contre les Anglois, & mourut le 19 octobre 1443. Il avoit épouſé 1°. *Béatrix* de Nantouillet, dame de Noviant, fille d'*Oger* de Nantouillet, & de *Jeanne* le Mercier, dame de Noviant, dont il eut trois filles mortes jeunes: 2°. *Blanche*, dame de Gamaches, fille de *Guillaume* de Gamaches, grand veneur de France, &c. & de *Marguerite* de Corbie. Elle prit une ſeconde alliance avec *Louis* de Chalons, prince d'Orange, & mourut le 14 mai 1474, ayant eu de ſon premier mariage, *Artus*, ſeigneur de Châtillon, de la Ferté-en-Ponthieu & de Troiſſi, mort à la fleur de ſon âge après l'an 1456, ſans laiſſer de poſtérité de *Jeanne* de Banquetin; *Eléonore* & *Catherine*, mortes jeunes; *Marguerite*, dame de Châtillon, de la Ferté & de Troiſſi, mariée à *Pierre* I du nom, ſeigneur de Roncherolles, baron du Pont S. Pierre & de Hugueville, chambellan des rois Louis XI & Charles VIII, morte en juin 1519.

XIII. CHARLES de Châtillon, ſeigneur de Sourvilliers & de Marigni, chambellan du roi, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Il épouſa en 1407 *Marie* des Eſſars, fille aînée de *Julien*, ſeigneur d'Ambleville, & d'*Iſabeau* de Vendôme, dont il eut CHARLES II, qui ſuit; & *Marie* de Châtillon, alliée 1°. à *Jean* ſeigneur d'Iſques: 2°. à *Gilles* d'Azincourt, dit *Laigle*, ſeigneur de Rutel & de Fontenai, écuyer d'écurie du roi.

XIV. CHARLES de Châtillon II du nom, ſeigneur de Sourvilliers, de Marigni, &c. conſeiller & chambellan du roi Charles VIII, qu'il ſervit contre les Anglois, mourut en 1480, âgé de 67 ans. Il avoit épouſé en mars 1445 *Catherine* Chabot, fille aînée de *Thibault* Chabot, ſeigneur de la Gréve & de Montcontour, & de *Bruniſſende*, dame d'Argenton, dont il eut JEAN, ſeigneur de Bouville, qui ſuit; JACQUES, *qui a fait la branche des ſeigneurs de* MARIGNI, *rapportée ci-après*; *Louis*, mort jeune; *Aimeri*, ſeigneur de Montcontour, de Bouville, &c. vivant en 1517, âgé d'environ 63 ans; *Marie*, dame de Sourvilliers, alliée à *Philippe* de Campremi, ſeigneur du Breuil, &c. bailli de Meaux; & *Antoine* de Châtillon, ſeigneur de Varennes & de Bouville en partie, qui épouſa *Anne* Bourſier, dont il eut *Charles* & *Jean*, morts ſans lignée; *Catherine*, mariée à *Jean* de Neufcarre; *Marie*, alliée à *Oudet* de la Roque; & *Charlote* de Châtillon, femme de *Guillaume* de la Prunaudaye.

XV. JEAN de Châtillon, baron de Bouville, ſeigneur d'Argenton, de Farcheville, la Gréve, Montcontour, Chantemerle & de la Rambaudiere, mort en juillet 1520, avoit épouſé 1°. en 1484 *Jeanne* de Rochechouart, fille de *Jean*, ſeigneur de Mortemar, de Vivonne, &c. & de *Marguerite* d'Amboiſe: 2°. *Louiſe* de la Touche, dame de Châteaumart, veuve d'*Antoine* Chauſſon, ſeigneur de la Rambaudiere, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de ſa premiere femme, furent *Triſtan* de Châtillon, ſeigneur de la Gréve, d'Argenton, &c. qui épouſa en 1518 *Jeanne* du Bellai, fille aînée de *René*, baron de la Foreſt, &c. & de *Marquiſe* de Laval, morte ſans poſtérité; CLAUDE, qui ſuit; *François*, doyen de Coſnac, prieur de Souvigni & de Larnai; & *Chriſtophe* de Châtillon, mort jeune.

XVI. CLAUDE de Châtillon I du nom, ſeigneur de Bouville, d'Argenton, &c. mort après l'an 1539, avoit épouſé en 1526 *Gabrielle* de Sanzai, fille d'*Etienne*, ſeigneur de Sanzai, & de *Gabrielle* Turpin, dont il eut *Louis*, mort jeune; & CLAUDE II du nom, qui ſuit.

XVII. CLAUDE de Châtillon II du nom, ſeigneur d'Argenton, de la Gréve, &c. chevalier de l'ordre de S. Michel, aſſiſta à la réformation de la coutume de Paris en 1580, & mourut en 1589. Il avoit épouſé en 1559 *Renée* Sanglier, dame de Bois-rogues, fille aînée de *Gilles*, ſeigneur de Bois-rogues, & *Françoiſe* du Pui-du-Coudrai, dont il eut *Gilbert*, mort jeune; CHARLES de Châtillon III du nom, ſeigneur d'Argenton, mort en 1604, à l'âge de 34 ans, ſans laiſſer de poſtérité de *Marguerite* de la Châtre, fille de *Gaſpard*, ſeigneur de Nancei, & de *Gabrielle* de Batarnai, de laquelle il fut ſéparé; GILLES, qui ſuit; *Claude*, mariée en mai 1581 à *Charles* d'Appelvoiſin-Thiercelin, ſeigneur de la Roche-du-Maine; *Louiſe*, alliée 1°. en 1581 à *Charles*, ſeigneur d'Apchon, chevalier de l'ordre du roi: 2°. en 1595 à *Gilbert* du Pui-du-Fou, ſeigneur de Combronde; *Philiberte*, mariée 1°. à *Robert* de Ravenel, ſeigneur de Sablonnieres: 2°. à *Henri* de Gournai, ſeigneur de Marcheville; & *Marie* de Châtillon, alliée en 1597 à *Charles* de Menthon, comte de Montrotier, &c.

XVIII. GILLES de Châtillon, ſeigneur & baron d'Argenton, Bouville, &c. épouſa en 1599 *Marie* de Vivonne, fille de *Charles*, ſeigneur de la Chaſtaigneraye,

chevalier des ordres du roi, sénéchal de Saintonge, & de *Renée* de Vivonne, dame d'Oulmes, dont il eut *Louis* & *Henri*, morts jeunes; ANDRÉ, marquis d'Argenton, qui suit; FRANÇOIS, *qui a fait la branche des seigneurs de* BOIS-ROGUES, *mentionnée ci-après*; *Marie-Diane*, morte jeune en 1611; *Louise*, abbesse de S. Jean, près Thouars; & *Elizabeth* de Châtillon, abbesse de S. Jean, près Thouars, après sa sœur.

XIX. ANDRÉ de Châtillon, marquis d'Argenton, seigneur de Bouville, &c. mourut vers l'an 1666, âgé de 61 ans. Il avoit épousé *Marie-Marguerite* Gouffier, fille de *Louis*, duc de Roanès, & de *Claude* de Lorraine-Elbeuf, dont il eut *Charles*, mort jeune; URBAIN-CHARLES, qui suit; *Marie-Magdeléne*, religieuse en l'abbaye de S. Jean de Thouars; & *Charlote-Elizabeth* de Châtillon, mariée à *N.* marquis de Monteſſon, morte sans enfans en 1672.

XX. URBAIN-CHARLES de Châtillon, marquis d'Argenton, mourut sans alliance vers l'an 1667.

SEIGNEURS DE BOIS-ROGUES, comtes de Châtillon.

XIX. FRANÇOIS de Châtillon, seigneur de Bois-rogues, second fils de GILLES de Châtillon, seigneur & baron d'Argenton, & de *Marie* de Vivonne, mourut en septembre 1642, âgé de 56 ans. Il avoit épousé *Magdeléne-Françoiſe-Honoré*, dont il eut *Charles-Gaucher*, seigneur de Bois-rogues, mort en 1662; CLAUDE-ELZEAR, comte de Châtillon, qui suit; *François-Urbain*, mort jeune; ALEXIS-HENRI, marquis de Châtillon, *qui a fait la branche des marquis de* CHASTILLON, *rapportée ci-après*; *Charles-François*, mort en 1670; *Marie*, alliée à *Joſeph* d'Angennes, marquis de Poigni; *Yolande-Marie*, abbesse de S. Jean-lès-Thouars; *Magdeléne-Angelique*, abbesse de S. Jean-lès-Thouars, après sa sœur; *Louiſe-Charlote*, abbesse de S. Loup-lès-Orléans, morte en 1711; & *Françoiſe-Marie-Anne* de Châtillon, grande prieure de S. Jean-lès-Thouars.

XX. CLAUDE-ELZEAR, comte de Châtillon, &c. premier gentilhomme de la chambre de Philippe de France, duc d'Orléans, épousa le 27 février 1684 *Anne-Thérèſe* Moret, fille de *Louis* Moret, seigneur de Bournonville, fermier général des fermes du roi, & de *Magdeléne* Berbier-Dumetz, morte le 28 mars 1703, âgée de 36 ans, dont il a eu entr'autres enfans *Philippe-Gaucher* de Châtillon, baron d'Argenton, né le 10 avril 1686, meſtre de camp d'un régiment de dragons, mort en 1703; & ALEXIS-MAGDELENE-ROSALIE, comte de Châtillon, qui suit.

XXI. ALEXIS-MAGDELENE-ROSALIE, comte de Châtillon, né le 24 septembre 1690, meſtre de camp général de la cavalerie légere, grand bailli d'Haguenau, gouverneur de monſeigneur le dauphin, chevalier & commandeur des ordres du roi, lieutenant-général des armées de S. M. a épousé le 22 janvier 1711 *Charlote* Vautrude-Voiſin, fille de *Daniel-François* Voiſin, chancelier de France, & de *Charlote* Trudaine. Le roi érigea en sa faveur, au mois d'avril 1736 la terre & baronie de Mauléon en Poitou, en duché & pairie de Châtillon.

MARQUIS DE CHASTILLON.

XX. ALEXIS-HENRI, marquis de Châtillon, seigneur de Chamtemerle, la Rambaudiere, &c. capitaine des gardes du corps de Philippe de France, duc d'Orléans, puis premier gentilhomme de sa chambre, chevalier des ordres du roi, second fils de FRANÇOIS de Châtillon, seigneur de Bois-rogues, fut marié le 28 mars 1685 avec *Marie-Roſalie* de Brouilli, dame d'atours de madame la ducheſſe d'Orléans, seconde fille d'*Antoine* de Brouilli, marquis de Piennes, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ſes armées, & de *Françoiſe* Godet des Marais, dont il a entr'autres enfans *Olympe* de Châtillon, abbesse de S. Loup, près Orléans, après sa tante en 1711, bénie par M. le cardinal de Noailles, dans sa chapelle à Paris le 3 novembre 1726; *Pulcherie* de Châtillon, mariée en juin 1714 à *Jean-François* Boivin, marquis de Bacqueville, Bonnetot, &c. colonel d'un régiment d'infanterie; & *Marie-Roſalie* de Châtillon, alliée en décembre 1714 à *Louis-Vincent*, marquis de Goësbriant, chevalier des ordres du roi, & lieutenant général de ſes armées.

SEIGNEURS DE MARIGNI.

XV. JACQUES de Châtillon, troiſiéme fils de CHARLES de Châtillon II du nom, seigneur de Sourvilliers, & de *Catherine* Chabot, fut seigneur de Marigni, du Vau-Saint-Germain, de Bonnes, de Limours, &c. mourut après l'an 1495. Il avoit épousé *Iſabeau* d'Aiſſe, dont il eut ANTOINE, qui suit; *Claude*, mort jeune; *Artus*, prieur de S. Amand; & *Magdeléne* de Châtillon, abbesse de Sauvoir, près de Laon, morte le 19 septembre 1558.

XVI. ANTOINE de Châtillon, seigneur de Marigni, &c. épousa *Marguerite* de Thuilleres, dont il eut JACQUES, qui suit; *Jeanne*, mariée 1°. à *Louis* de Havart, seigneur de Sénantes: 2°. à *Catherine* Raillard, seigneur de la Touche; *Charlote*, alliée 1°. à *Claude* de Languedoue, seigneur de Puſſai: 2°. à *François* de Rimbert, seigneur de la Chapelle; *Jacqueline*, abbesse de Sauvoir après sa tante, morte en 1578; *Françoiſe* & *Claude* de Châtillon, religieuſes à Sauvoir.

XVII. JACQUES de Châtillon, seigneur de Marigni, &c. ſe trouva à la journée de S. Quentin, & mourut à la bataille de Dreux en 1562. Il avoit épousé en 1549 *Françoiſe* de Renti, dame de Bailleul, fille de *François*, seigneur de Ribehem, &c. & de *Catherine* des Urſins, dont il eut *Louis*, seigneur de Marigni, &c. mort au voyage du duc d'Alençon en Flandre en 1583; JACQUES, qui suit; & *Magdeléne* de Châtillon, alliée à *Nicolas* de Noue, seigneur de Courlandon & de Romain.

XVIII. JACQUES de Châtillon, seigneur de Marigni, &c. après son frere, mourut en 1612. Il avoit épousé *Claude* de Proiſi, fille de *François*, baron de la Bove, bailli de Vermandois, & d'*Anne* de Boſſut, dont il eut FRANÇOIS, qui suit; & *Anne* de Chatillon, fille en 1620.

XIX. FRANÇOIS de Châtillon, seigneur de Marigni, &c. épousa *Louiſe* des Foſſés, dame de Ciſſi, fille de *Valeran*, seigneur de Ciſſi, & de *Gabrielle* de Cerci, dont il eut *Charles* de Châtillon, seigneur de Ciſſi, mort jeune; & *Magdeléne* de Châtillon, dame de Ciſſi, mariée en 1628 à *Chriſtophe* de Conflans, comte de Vezilli, morte en 1683, âgée de 73 ans.

SEIGNEURS DE DOURS.

XI. GAUCHER de Châtillon, troiſiéme fils de JEAN de Châtillon I du nom, seigneur de Châtillon, de Gandelus, &c. grand-maître de France, & de *Eléonore* de Roye ſa premiere femme, fut seigneur de Dours & de S. Hillier qu'il eut en partage, & fut l'un des principaux du conſeil du roi en 1363. Il épousa 1°. *N.* de Paci, fille de *Philippe*, seigneur de Paci & de Nanteuil: 2°. *Jeanne* de Buci, fille de *Simon* de Buci, premier préſident du parlement, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de ſa premiere femme, furent JEAN, seigneur de Dours, qui suit; *Gaucher*, seigneur de Buiſſon, mort sans enfans de *Marie* de Couci, dame de Droiſi; *Robert*, seigneur de Doui, mort à la bataille d'Azincourt en 1415, laiſſant de *Marie* de Paci, dame de Bri-ſur-Marne, fille de *Nicolas*, seigneur de Bri, & d'*Iſabeau* de Valleri, qu'il avoit épouſée en 1388, pour fils unique *Robert* de Châtillon, seigneur de Doui & de Bri-ſur-Marne, mort sans poſtérité de *Gerarde* Bureau, fille de *Gaſpard* Bureau, maître de l'artillerie. Les autres enfans de GAUCHER

de Châtillon, ſeigneur de Dours, furent, *Philippe*, abbé de S. Corneille de Compiégne, maſſacré à Paris avec le connétable d'Armagnac en 1418; *Louis*, abbé de S. Maur des Foſſés; *Hugues*, abbé de S. Vincent de Laon, & de Beaulieu en Argonne; *Béatrix*, mariée 1°. à *Jean* d'Offignies: 2°. à *Colart* de Tanques, maître de l'écurie du roi; *Iſabeau*, abbeſſe de Notre-Dame de Soiſſons en 1412; & *Marie* de Châtillon religieuſe en la même abbaye.

XII. JEAN de Châtillon, ſeigneur de Dours, de S. Hillier, de Souvain, de Joncheri, &c. ſuivit le roi Charles VI en ſon voyage de Flandre en 1382, & mourut le 13 janvier 1397. Il avoit épouſé 1°. la dame de Juilli: & 2°. *Béatrix* de Château-Villain, fille de *Robert*, ſeigneur de Vaucler, & de *Marguerite* Trainel, dont il eut CHARLES, qui ſuit; *Jacqueline*, dont l'alliance eſt ignorée; *Béatrix*, mariée à N. ſeigneur de Trelon; & *Marie* de Châtillon, alliée à *Jean* de Roye, ſeigneur de Cangi & de Millancourt.

XIII. CHARLES de Châtillon, ſeigneur de Dours, S. Hillier, &c. chambellan du duc de Bourgogne, mourut ſans laiſſer de poſtérité de *Louiſe* de Mirebel, qu'il avoit épouſée le 6 février 1406.

SEIGNEURS DE BONNEUIL.

XI. JEAN de Châtillon, troiſiéme fils de JEAN de Châtillon I du nom, ſeigneur de Châtillon, &c. grand-maître de France, & d'*Iſabeau* de Montmorenci ſa ſeconde femme, fut ſeigneur de Bonneuil & de Loiſi-ſur-Marne, & vivoit en 1378. Il épouſa *Iſabeau* de Trie, fille de *Renaud*, dit *Billebaut* de Trie, ſeigneur de Marli, & d'*Iſabeau* la Gourlée, dame de Freſſines, dont il eut CHARLES, qui ſuit; *Guillaume*, vivant en 1413; & *Marie* de Châtillon, dame de Loiſi en partie, mariée à *Pierre* le Bouteiller, ſeigneur de Pringi.

XII. CHARLES de Châtillon, ſeigneur de Bonneuil, vivoit en 1439, & épouſa *Jeanne* de S. Gobert, fille de *Geofroi*, ſeigneur de S. Gobert, & de *Jeanne* d'Antoing, châtelaine de Couci, dont il eut *Jean* de Châtillon II du nom, ſeigneur de Bonneuil, châtelain de Couci, & capitaine de Gonneſſe en 1436; & *Guillaume* de Châtillon, chanoine de Rouen en 1449. * *Voyez* Du Chêne, *hiſtoire de la maiſon de Châtillon.* D'Auteuil, *hiſtoire des miniſtres d'état.* Hiſt. de France, *dans les vies de Philippe* le Bel; Louis *Hutin*, *&c.* Le P. Anſelme, *hiſt. des grands officiers.* Conſultez auſſi les lettres patentes portant érection de la terre & baronie de Mauléon, en duché & pairie de Châtillon, du mois d'avril 1736.

CHATILLON (maiſon) *cherchez* COLIGNI.

CHATILLON (le comte de) poëte, *cherchez* CASTIGLIONI (Balthaſar.)

CHATILLON (Jérôme) conſeiller du roi & préſident en la cour du parlement de Dombes, & en la ſénéchauſſée & ſiége préſidial à Lyon. Ce magiſtrat aimoit les belles-lettres & ceux qui les cultivoient. Il a fait lui-même quelques ouvrages, dont parle du Verdier de Vauprivas dans ſa bibliothéque. Henri-Etienne, établi à Genève, lui dédia en 1576 ſon traité *De latinitate falſo ſuſpecta*; & en 1582 il lui dédia encore une lettre de Claude Mitalier, bailli de Viennois, qu'il imprima alors, & que ce ſavant, qui étoit lui-même en relation avec Jérôme Chatillon, avoit écrite à ce magiſtrat touchant les mots que les Juifs pouvoient avoir laiſſés aux François pendant leur ſéjour en ce royaume. Elle eſt imprimée à la ſuite du livre que Henri-Etienne a intitulé: *Hypomneſes de lingua gallica.* Antoine de Harſy dédia auſſi à Jérôme Chatillon l'édition qu'il donna à Lyon en 1574 des œuvres poétiques de Mellin de S. Gelais. On a réimprimé cette dédicace dans l'édition de ce poëte, à Paris en 1719. Cette épître dédicatoire eſt proprement un éloge de la poéſie. Mellin de S. Gelais étoit mort quand cette édition parut.

CHATRE (la) eſt un grand bourg de Berri, ſur la riviere d'Indre, entre S. Severe & Château-Roux, vers les frontieres de la Marche. Il a donné ſon nom à la famille de LA CHATRE, conſidérable dès le XII ſiécle.

CHATRE (la) eſt le nom d'une famille illuſtre, qui a produit deux maréchaux de France.

I. PHILIPPE de la Châtre, ſeigneur de Beſigni, chambellan du comte d'Anjou, étoit mort en 1360, ayant eu de *Marie* de Vaneci ſa femme, GUILLAUME, qui ſuit; & *Jean* de la Châtre, qui ſervoit dans les armées du roi, ès années 1370 & 1380.

II. GUILLAUME de la Châtre, chevalier, ſeigneur de Beſigni, conſeiller & chambellan du comte de Poitiers, fut envoyé vers le duc de Normandie en 1357, & vers le comte de Foix en 1359, avec Bertrand d'Eſpagne. Il acheta en 1371 la terre de Nançai en Sologne de *Godemar* de Linieres, ſeigneur de Menetou-ſur-Cher, frere d'*Agnès* de Linieres ſa femme, dont il eut JEAN, ſeigneur de Nançai, qui ſuit; *Guillaume*, ſeigneur d'Eſtrechi, vivant en 1417; & *Jeanne* de la Châtre, mariée à *Guillaume* de Crevant, ſeigneur de Maubranches.

III. JEAN de la Châtre, ſeigneur de Nançai, Beſigni, &c. maître-d'hôtel & chambellan du duc de Berri en 1397, bailli de Gien en 1409, capitaine du château de Mehun en 1418, épouſa *Huguette* de Vaudenai, dont il eut PIERRE, qui ſuit; *Jean*, prieur de S. Pontian; & *Antoine* de la Châtre, ſeigneur de la Porcheresſe, vivant en 1473.

IV. PIERRE de la Châtre, ſeigneur de Nançai, &c. maître-d'hôtel du duc de Berri, & capitaine de Mehun-ſur-Yeure, vivoit en 1457. Il épouſa *Marie* de Roui, fille de *Jean*, ſeigneur de Menetou-ſur-Naon, dont il eut CLAUDE, qui ſuit; & *Jeanne* de la Châtre, mariée en 1753 à *Jean* Savari, ſeigneur de Lancoſme.

V. CLAUDE de la Châtre, ſeigneur de Nançai & de Beſigni, capitaine des gardes du corps du roi, chevalier de l'ordre de S. Michel, ſervit le roi Louis XI auquel il s'attacha après la mort du duc de Berri & de Guienne. Il ſervit le roi Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, & combattit auprès de ſa perſonne à la journée de Fornoue en 1495. En reconnoiſſance de ſes ſervices, ce prince lui accorda la ſurvivance de ſa charge pour ſon fils aîné. Il épouſa *Catherine* de Menou, fille de *Jean*, ſeigneur de la Ferté-Menou, & de *Jacquette* de Chaborant, dont il eut *Abel* de la Châtre, ſeigneur de Nançai, qui fut pourvu en ſurvivance en 1490 de la charge de capitaine des gardes du corps du roi, qui ſervit à la conquête du royaume de Naples, & à la journée de Fornoue, & qui mourut ſans alliance avant ſon pere; & GABRIEL, qui ſuit.

VI. GABRIEL de la Châtre, ſeigneur de Nançai, Beſigni, la Maiſon-Fort, &c. chambellan & maître d'hôtel du roi, capitaine de ſes gardes du corps & de la groſſe tour de Bourges, accompagna le roi Louis XII en ſes guerres d'Italie, fut maître des cérémonies de France, & prévôt de l'ordre de S. Michel. Le roi François I le choiſit comme l'un des plus ſages gentilshommes de ſon royaume, pour être l'un des gouverneurs de ſes enfans; & après avoir ſervi quatre rois, il mourut le 9 mars 1538, & fut enterré en l'égliſe cathédrale de Bourges. Il avoit épouſé, 1°. en 1496 *Marie* de S. Amadour, fille de *Guillaume*, ſeigneur de S. Amadour, & de *Marguerite* de Quebriac; 2°. *Jeanne* Sanglier *dont il n'eut point d'enfans.* Ceux qu'il eut de ſa premiere femme, furent, JOACHIM, qui ſuit; CLAUDE, *qui a fait la branche des ſeigneurs de la* MAISON-FORT, *rapportée ci-après*; & *Jeanne* de la Châtre, mariée à *Claude* de Graçai, ſeigneur de Ternaut.

VII. JOACHIM de la Châtre, ſeigneur de Nançai, Beſigni, Sigonneau, &c. capitaine des gardes du corps du roi, maître des cérémonies de France, prévôt de l'ordre de S. Michel, & maître des eaux & forêts de France au département d'Orléans, rendit des ſervices conſidérables au roi François I, qui le pourvut en 1532 du gouvernement des ville & château de Gien, &

mourut à Lyon le 21 ſeptembre 1546. Il avoit épouſé *Françoiſe* Foucher, fille d'*Antoine*, ſeigneur de Thenie, & de *Françoiſe* de Marconnai, dont il eut GASPARD, qui ſuit; *Balthazar*, ſeigneur de Beſigni, chevalier de l'ordre du roi, mort ſans alliance; *Jeanne*, alliée à *Gui* de Monceaux, ſeigneur de Houdan; & *Melchiore* de la Châtre, mariée à *Pierre* du Pé, ſeigneur de Tanerre.

VIII. GASPARD de la Châtre, ſeigneur de Nançai, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de ſes gardes du corps, né vers l'an 1539, fut élevé enfant d'honneur du dauphin, fit ſes premieres campagnes en Italie ſous le duc de Guiſe en 1558, & fut bleſſé au ſiége de Rouen en 1562. Il donna des preuves de ſon courage aux batailles de Dreux, de S. Denys, de Jarnac, & de Montcontour, ſervit aux ſiéges de S. Jean d'Angeli, de Chaſtelleraut, de Poitiers & de la Rochelle, & mourut le 20 novembre 1576 d'une bleſſure qu'il avoit reçue au combat de Dreux, & qui ſe rouvrit. Il avoit épouſé en janvier 1570 *Gabrielle* de Batarnai, fille de *René*, comte du Bouchage, & d'*Iſabelle* de Savoye-Tende, dont il eut HENRI, qui ſuit; *Magdeléne*, alliée à *Charles* de Châtillon, ſeigneur d'Argenton, duquel ayant été ſéparée, elle épouſa *Henri*, vicomte de Bordeilles, baron d'Archiac, &c. gouverneur & ſénéchal de Perigord, chevalier des ordres du roi; *Louiſe*, mariée 1°. à *Louis* de Voiſins, baron d'Ambres, vicomte de Lautrec, gouverneur de Lavaur; 2°. à *Martin*, ſeigneur du Bellai, prince d'Yvetot, chevalier des ordres du roi; & *Gaſparde* de la Châtre, alliée à *Jacques-Auguſte* de Thou, baron de Meſlai, préſident au parlement, ſi fameux par l'hiſtoire qu'il a donnée au public.

IX. HENRI de la Châtre, comte de Nançai, &c. maréchal des camps & armées du roi, bailli & capitaine du château de Gien, épouſa 1°. en juin 1605 *Marie* de la Gueſle, fille de *Jacques*, ſeigneur du Laureau, procureur général au parlement de Paris, & de *Marie* de Rouville, dame de Chars; 2°. *Gaſparde* Mitte de Miolans, veuve de *Timoléon* de Beaufort, marquis de Canillac, *dont il n'eut point d'enfans*, & laiſſa de ſa premiere femme EDME, qui ſuit.

X. EDME, marquis de la Châtre, comte de Nançai, &c. ſi connu par ſes mémoires, fut maître de la garde-robe du roi, puis colonel général des Suiſſes en 1643, dont il ſe démit huit mois après en faveur du maréchal de Baſſompierre, qui avoit été dépouillé de cette charge; ſe ſignala à la bataille de Nortlinghen en Allemagne, où il demeura priſonnier, & étoit mort en décembre 1645. On a de lui des mémoires ſur ce qui s'eſt paſſé à la fin de la vie de Louis XIII, & au commencement de la régence de la reine mere. Ces mémoires ſont imprimés avec ceux de M. de la Rochefoucault, *in*-12, à Leyde 1662, & depuis ailleurs. Ils vont juſques vers la fin de l'année 1643, & ſont fort eſtimés. Henri-Auguſte de Loménie, comte de Brienne, a fait contre ces mémoires, une apologie pour la reine mere Anne d'Autriche, ſous le titre de *réponſes aux mémoires de M. de la Châtre*, imprimées dans un recueil de *piéces pour ſervir à l'hiſtoire*, Cologne 1664, *in*-12. M. de la Châtre avoit épouſé en 1632 *Françoiſe* de Cugnac, dame de Boucart, fille unique de *François* de Cugnac, marquis de Dampierre, & de *Gabrielle* Popillon du Riau, dont il eut LOUIS, qui ſuit; & *Louiſe-Antoinette-Thérèſe* de la Châtre, mariée à *Louis* de Crevant, duc d'Humieres, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, & grand maître d'artillerie.

XI. LOUIS de la Châtre, comte de Nançai, dit *le marquis de la Châtre*, meſtre de camp de cavalerie, gouverneur de Bayone, ſe ſignala à la levée du ſiége d'Arras en 1654, & fut tué près de Gigeri en Afrique en août 1664. Il avoit épouſé en 1658 *Charlote-Louiſe* de Hardoncourt, dame de Roſieres, fille de *Henri*, ſeigneur de Roſieres, gouverneur de la ville & citadelle de Marſal, & de *Charlote-Barbe* d'Ernecourt, dont il eut LOUIS, qui ſuit; *Louis-Claude*, abbé de S. Sever-Cap de Gaſcogne, aumônier du roi, mort le 24 mai 1699; & *Louiſe-Marguerite* de la Châtre, religieuſe aux filles de S. Thomas à Paris.

XII. LOUIS de la Châtre, comte de Nançai, marquis de la Châtre, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Péquais, a épouſé le 13 mai 1694 *Anne-Charlote* de Beaumanoir, fille de *Henri-Charles*, marquis de Lavardin, &c. chevalier des ordres du roi, & de *Françoiſe-Paule-Charlote* d'Albert-Luines ſa premiere femme, dont il a entr'autres enfans LOUIS-CHARLES, qui ſuit; & *N.* abbé de la Châtre, nommé à l'évêché d'Agde en octobre 1726.

XIII. LOUIS-CHARLES de la Châtre, comte de Nançai, colonel d'un régiment, a épouſé le 23 février 1723 *Marie-Elizabeth* Nicolai, fille de *Jean-Aimard*, marquis de Gouſſainville, premier préſident de la chambre des comptes, & de *Françoiſe-Elizabeth* de Lamoignon.

BARONS DE LA MAISON-FORT.

VII. CLAUDE de la Châtre, fils puîné de GABRIEL de la Châtre, ſeigneur de Nançai, Beſigni, &c. & de *Marie* de S. Amadour, ſa premiere femme, fut baron de la Maiſon Fort, ſeigneur de S. André, de Sillac, &c. chevalier de l'ordre du roi, & épouſa *Anne* Robertet, dame de la Ferté-ſous-Reuilli, veuve de *Claude* d'Eſtampes, ſeigneur de la Ferté-Nabert, & fille de *Simon* Robertet, ſeigneur d'Alluye, ſecrétaire d'état, & de *Michelle* Gaillard, dont il eut CLAUDE, qui ſuit; *Jacques*, ſeigneur de Sillac, capitaine des gardes du duc d'Anjou, tué à la rencontre de Meſſignac le 25 octobre 1568; *Anne*, mariée 1°. à *François* de l'Hôpital, ſeigneur de Vitri, chevalier de l'ordre du roi: 2°. à *François* de Vievre, ſeigneur de Launai, gentilhomme de la chambre du roi, lieutenant de la compagnie des gendarmes du comte de Rhetelois; *Michelle*, alliée en 1559 à *Jean* de Menou, VI du nom, ſeigneur de Bouſſai; *Blanche*, religieuſe; *Jacqueline*, mariée à *Guillaume* Pot, ſeigneur de Rhodes, prévôt & grand maître des cérémonies de France & des ordres du roi, & *Marie* de la Châtre, alliée à *Guillaume* de l'Aubeſpine, ſeigneur de Châteauneuf, chancelier des ordres du roi.

VIII. CLAUDE de la Châtre, baron de la Maiſon-Fort, &c. maréchal de France, *dont il ſera parlé ci-après dans un article ſéparé*, épouſa en 1564 *Jeanne* Chabot, fille de *Gui*, ſeigneur de Jarnac, & de *Louiſe* de Piſſeleu, dont il eut LOUIS, qui ſuit; *Anne*, abbeſſe de Faremoutier; *Marie*, alliée à *Charles* de Balzac, ſeigneur de Marcouſſis, baron d'Entragues, gouverneur d'Orléans; *Jeanne*, mariée à *Gilbert* de S. Chamant, ſeigneur de Lignerac; *Marguerite*, premiere femme de *Henri* de Senneterre, marquis de la Ferté-Nabert, chevalier des ordres du roi; *Françoiſe*, abbeſſe de Faremoutier, morte en 1643; & *Louiſe* de la Châtre, ſeconde femme d'*Antoine* de la Grange, ſeigneur d'Arquien, gouverneur de Metz & de Calais.

IX. LOUIS de la Châtre, baron de la Maiſon-Fort, &c. chevalier des ordres du roi, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, ſervit le roi Henri IV en ſes guerres, ſuccéda à ſon pere au gouvernement de Berri, dont il ſe démit en 1616, reçut la même année le bâton de maréchal de France, & mourut en octobre 1630. Il avoit épouſé, 1°. *Urbaine* de Montalié, dont il n'eut point d'enfans; 2°. *Elizabeth* d'Eſtampes, fille de *Jean*, ſeigneur de Valencei, morte le 14 ſeptembre 1654, dont il eut pour fille unique *Louiſe-Henriette* de la Châtre, dame de la Maiſon-Fort, mariée 1°. à *François* de Valois, comte d'Aletz: 2°. à *François* de Cruſſol, dont elle fut ſéparée: 3°. à *Claude* Pot, ſeigneur de Rhodes, grand maître des cérémonies de France. * De Thou, *hiſt.* Davila. Pierre Matthieu. Godefroi. Le pere Anſelme. Sainte-Marthe. Du Chêne. Morin, *hiſt. de Gâtinois*. Thomas de la Thaumaſſiere, *hiſt. de Berri*, *&c.*

CHATRE (Claude de la) maréchal de France,

chevalier des ordres du roi, & gouverneur de Berri & d'Orléans, s'éleva par ſon courage à ces grands emplois. Le connétable de Montmorenci, auprès duquel il avoit été page, le favoriſa dans toutes les occaſions. La Châtre ſe trouva à la bataille de Dreux en 1562, au combat d'Arnai-le-duc en 1570, & à la priſe de Sancerre en 1573. Depuis, il fut envoyé en Angleterre en 1575, & trois ans après il ſuivit le duc d'Alençon dans les Pays-Bas. En 1588 il fut fait chevalier des ordres par le roi Henri III; & quelque temps après s'étant jetté dans le parti de la ligue, il ſe ſaiſit du Berri. Depuis, ayant fait ſon accommodement avec le roi Henri IV, il lui remit les villes de Bourges & d'Orléans; & ce monarque lui aſſura en 1594 la dignité de maréchal de France, que le duc de Guiſe lui avoit procurée. En 1610 il fut lieutenant général de l'armée envoyée dans le pays de Juliers, fit la fonction de connétable au ſacre du roi Louis XIII, & mourut le 18 décembre de l'an 1614, âgé de 78 ans. Ce ſeigneur a fait divers ouvrages. 1. *Mémoire du voyage de M. le duc de Guiſe en Italie, ſon retour; la priſe de Calais & de Thionville*, 1556 & 1557. Cet écrit eſt imprimé au commencement du tom. III du *journal de Henri III*, (ou des preuves de ce journal) édition de 1744, *in*-8°. 2. Une relation particuliere du ſiége de Thionville en 1558 ſous ce titre: *La priſe de Thionville*, à Paris 1558, *in*-4°. 3. *Avis de M. de la Châtre donné en* 1578 *à Monſieur pour la conſervation de ſa perſonne & de ſes états*, dans le tome cité du *journal de Henri III*, pag. 225 & ſuivantes. 4. *Diſcours de M. de la Châtre ſur le voyage de M. de Mayenne en Guienne, l'an* 1586, dans le même volume, pag. 273. 5. *Lettre de M. de la Châtre au prévôt des Marchands de la ville de Paris, étant à l'aſſemblée des états de Blois, du 9 décembre* 1588, dans le même volume, pag. 360. 6. *Avis donné à M. de Guiſe*, par M. de la Châtre, après la paix conclue à Nemours, dans le même volume, pag. 269 & ſuivantes.

CHATRE (Pierre de la) archevêque de Bourges, qui étoit de la maiſon des anciens ſeigneurs de la Châtre en Berri, & neveu ou couſin d'Aimeric de la Châtre, qui fut cardinal. Il avoit été diſciple d'Alberic, archevêque de Bourges, & fut élu vers l'an 1141 pour remplir ſa place. Le pape Innocent II approuva cette élection, qu'il ſouhaitoit extrêmement, pour faire plaiſir à Aimeric de la Châtre ſon chancelier; mais le roi Louis *le Jeune*, VII du nom, s'y oppoſa formellement. Cette affaire auroit eu des ſuites plus fâcheuſes qu'elle n'eut, ſi S. Bernard ne l'eût terminée. Le roi reçut en grace ce prélat, qui lui donna dans toutes les occaſions des marques de ſon zèle & de ſa fidélité. Nous avons quelques lettres de Pierre de la Châtre à ce roi & à l'abbé Suger, qu'André du Chêne a publiées dans le IV volume des auteurs de l'hiſtoire de France. Le nom de ce prélat s'eſt encore conſervé avec éloge, dans les épîtres des papes Eugène III, Adrien IV, & Alexandre III; dans celles de S. Bernard & de Pierre de Cluni, & dans les auteurs des chroniques de ſon temps. Il fit de grands biens à ſon égliſe, & mourut en 1171. On voit ſon tombeau dans la métropole de Bourges, avec ſon épitaphe. * S. Bernard, *ep.* 219. Pierre le Vénérable, *l.* 4, *ep.* 3. Robert du Mont, *in ſup. Sigib.* Papire Maſſon, *l.* 3, *annal. Franc.* Guillaume de Nangis, *in chron.* Robert & Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* Jean Chenu. La Thaumaſſiere, *hiſt. de Berri*, *pag.* 305, *&c.*

☞ CHATRES, en latin *Caſtrum*, *Chaſtra*, & *Caſtreſium oppidum prope montem Lehericî*, petite ville dans le Hurepoix, ſur la petite riviere d'Orge, à deux lieues de Montlheri au midi, & à ſept de Paris ſur le chemin d'Eſtampes. Elle a été érigée en marquiſat, en faveur du marquis d'Arpajon, & on lui donne le nom d'Arpajon dans les actes. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHATRI (Colombe) femme d'un tailleur d'habits de la ville de Sens en Champagne, vivoit du temps de Henri III, roi de France. Cette femme, vingt ans après ſon mariage, eut toutes les marques d'une véritable groſſeſſe, & au bout de quelques mois elle ſentit de très-grandes douleurs, qui paroiſſoient être des diſpoſitions à un accouchement; mais on ne put la délivrer, de ſorte qu'elle demeura trois ans dans cet état. Enfin ſes douleurs s'appaiſerent; mais l'enflure dura toujours, & elle fut incommodée de ce fardeau près de vingt-quatre ans. Après ſa mort, qui arriva à la ſoixante-huitiéme année de ſon âge, ſon mari la fit ouvrir, & on trouva le corps d'une petite fille tout formé, mais pétrifié. Un effet ſi extraordinaire dans la nature occupa long-temps l'eſprit des médecins, pour en chercher la cauſe; & d'Alibour, alors médecin de la ville de Sens, & puis premier médecin du roi Henri IV, ayant rédigé cette hiſtoire par écrit, comme témoin oculaire, fit une diſſertation ſur ce ſujet. * Paſquier, *recherches de France*, *l.* 6.

CHATTAS, nation ſauvage entre le *Miſſiſſipi* & la Caroline. On les appelle communément *Têtes plattes*, auſſi-bien que quelques autres peuples de ces contrées, parcequ'effectivement les femmes applatiſſent un peu le haut de la tête de leurs enfans quand ils ſont fort petits. * *Mémoires de la Louiſiane.*

☞ CHATZAN, ville d'Aſie dans l'Indoſtan, & dans la province de Multan, à vingt-cinq lieues, ou heures de chemin, de Multan, & à près de quatre-vingt de ces mêmes lieues de Candahar. * La Martiniere, *dictionn. géogr.*

CHAVAGNAC ou CHAVAIGNAC, ancienne famille d'Auvergne, qui porte le nom d'une terre & d'un vieux château démoli ſous le régne de Louis XIII, terre qui a été dans leur maiſon depuis plus de quatre cens ans. Le roi Charles VIII donna le gouvernement du Limoſin à MAURICE de Chavagnac, qui ſuivit le roi dans ſon expédition au royaume de Naples. Chavagnac retourna une ſeconde fois à Naples. Il y fut aſſiégé avec la nobleſſe françoiſe, qui s'y étoit retirée, par Gonſalve, ſurnommé par les Eſpagnols, *le grand capitaine*. Ce fut à ce ſiége que Pierre de Navarre mit en uſage les mines qu'il venoit d'inventer: elles firent un effet ſi prodigieux, qu'elles enleverent tous les boulevards qui couvroient la garniſon. Enfin après une réſiſtance des plus vigoureuſes, la place fut emportée d'aſſaut, & Maurice y fut tué les armes à la main.

Il eut de *Jeanne* de la Rochefoucault ſa femme, un fils qui épouſa *Henriette* de Biron. Celui-ci fut pere de CHRISTOPHE de Chavagnac, à qui Henri IV, pour lors roi de Navarre, fit remettre le gouvernement de la ville d'Iſſoire, place importante dans la baſſe Auvergne. Il en ſoutint le ſiége en 1577 contre le duc d'Alençon, frere du roi Henri III, lequel ayant pris cette place, rendit juſtice à la valeur & à la prudence du gouverneur. *Chriſtophe* eut de *Françoiſe* de Duras un fils nommé JOSUÉ, qui épouſa *Gillette* de Nogerat de Caſtviſſon. Celui-ci fut long-temps dans le parti des prétendus-réformés, eut le commandement de leurs troupes, avec le gouvernement de Caſtres & de quelques autres places. Il avoit un frere nommé *Aimard* de Chavagnac, docteur en théologie, comte & doyen de Brioude, & curé de la paroiſſe de S. Sulpice à Paris, qui procura ſa converſion; il laiſſa deux fils, FRANÇOIS & GASPARD.

FRANÇOIS, après avoir ſervi en Catalogne, en qualité de général de bataille & de maréchal de camp, fut fait enſuite lieutenant-général. Il épouſa, 1°. *Charlote* d'Eclinu, dont il eut entr'autres enfans, CLAUDE-FERDINAND, l'aîné, qui épouſa *Jeanne* de Beaufort-Montboiſier-Canillac, dont il a eu une fille: 2°. *Anne* du Bos, dont il eut deux fils; 1. ANNE, qui après pluſieurs campagnes qu'il a faites dans la gendarmerie, en qualité de cornette des chevaux-légers d'Orléans, a été obligé par ſes infirmités de quitter le ſervice. Il a épouſé *Catherine* de Charpin de Genetine, fille d'*Hector* Charpin, ſeigneur de la Forêt des Halles, & de *Louiſe* de Villars, dont il n'a qu'une fille. 2. HENRI, ſecond fils de *François*, & de *Louiſe* du Bos, après diverſes expéditions qu'il

qu'il a faites ſur mer en qualité de capitaine des vaiſſeaux du roi, a été fait chevalier de S. Louis, & commandant des gardes-marines de la compagnie de Rochefort. Il a épouſé *Louiſe* Deſnots, fille de *Gilles* Deſnots, ſeigneur de Champmeſlin, ancien capitaine des vaiſſeaux du roi, & frere de *Louis* Deſnots, mort lieutenant-général, & commandant pour le roi dans l'Amérique, & de *Julienne* de Cintré, fille du ſeigneur de Cintré, commandant de Breſt.

GASPARD, fils de JOSUÉ & frere de FRANÇOIS, après avoir ſervi en France, en qualité de maréchal de camp, fut obligé de ſe retirer en Eſpagne, d'où il paſſa à la cour de Vienne, où il ſervit long-temps en qualité de lieutenant-général des armées impériales. Après la paix de Nimégue il revint en France, & on a donné des mémoires au public ſous ſon nom. Il n'a point laiſſé d'enfans. * De Thou, *hiſt. l.* 63. Mezerai, *hiſt. de Henri III.* Varillas, *hiſtoire de Louis XII.* Maimbourg, *hiſt. de la ligue.*

CHAVANCI, bourg de Luxembourg, une des provinces des Pays-Bas, eſt vers les confins de la Lorraine ſur le Chiers, entre Montmedi & la Ferté, environ à une lieue de l'une & de l'autre. Il y a un château de même nom, à un quart de lieue du bourg, & une ſeigneurie qui en dépend. * Mati, *dictionaire.*

CHAVARIGTES, ſecte de Mahométans, oppoſée à celle des Schiites. Ils nient que Dieu ait jamais envoyé aucun prophete qui fût infaillible, & qui eût le pouvoir d'établir une nouvelle loi parmi les hommes: & ils prétendent que ſi quelque jour cet office de prophete devient néceſſaire, il ne peut être attaché à une ſeule race, tout homme juſte & fidéle étant capable d'être élevé à cette dignité. *Charagi* en arabe ſignifie *rebelle* ou *hérétique*, & le pluriel eſt *Chavarig.* * Ricaut *de l'empire ottoman.*

CHAUCER (Geofroi) natif de Woodſtock en Angleterre, dans le XIV ſiécle, fut ſurnommé l'*Homere Anglois*, à cauſe de ſes poëſies. Il donna au public divers ouvrages de ſa façon, dont on poura voir le dénombrement dans Leland, Pitſeus, Geſner, &c. Chaucer, outre la poëſie, ſavoit les mathématiques & les belles lettres. Ses ouvrages anglois ont été imprimés à Londres l'an 1561. Il mourut, âgé de ſoixante-douze ans, en 1400; & en 1555 on rétablit ſon tombeau, qui eſt à Weſtminſter. * Geſner, *in biblioth.* Leland, Balæus, & Pitſeus, *de ſcript. Angl.* Camden, &c. Sa vie ſe trouve à la tête du recueil de ſes œuvres.

CHAUCHEMER (François) religieux de l'ordre de S. Dominique, exprovincial de ſon ordre pour la province de Paris, a été un des bons prédicateurs de nos jours. Il eut l'honneur de prêcher pluſieurs fois devant le roi, & il fut toujours applaudi. On a imprimé pluſieurs fois ſes *ſermons ſur les myſteres de Notre-Seigneur, & les fêtes de la ſainte Vierge*, en un volume *in*-12, & ſes *traités de piété ſur les avantages de la mort chrétienne*, en deux volumes. Il a laiſſé un plus grand nombre de ſermons manuſcrits. Le pere le Long, dans ſa bibliothéque des hiſtoriens de France; & M. Deſmaizeaux, dans ſes notes ſur les lettres de Bayle, l'appellent *Cauchemer*: c'eſt une faute. Ce pere a eu une diſpute avec feu M. l'abbé Gaſtaud, d'Aix, à l'occaſion ſuivante. Marie-Angélique Charlier, femme de M. Tiquet, conſeiller au parlement de Paris, ayant été décapitée en 1699, pour avoir attenté à la vie de ſon mari, l'abbé Gaſtaud ſe divertit à faire ſon *oraiſon funébre.* C'étoit une eſpéce de badinage qui plut beaucoup. Mais le pere Chauchemer ne put ſouffrir qu'on plaiſantât ſur un ſujet ſi grave & ſi ſérieux. Il fit dans une courte lettre la *critique* de cette piéce, & publia de plus un *diſcours moral & chrétien* ſur le même ſujet. L'abbé Gaſtaud répondit à la critique, & donna auſſi dans la même piéce une critique particuliere du diſcours moral & chrétien. On a un recueil de ces petits ouvrages, imprimé à Paris en 1699, *in*-8°. Le pere Chauchemer eſt mort à Paris le 6 janvier 1713, & a été enterré le 7 aux Jacobins de la rue S. Jacques.

* Voyez la *Biblioth. des hiſt. de France*, *par le pere* le Long, *nombre* 17475. Deſmaizeaux, *notes ſur les lettres de* Bayle, *tome II*, *page* 770.

CHAUDEGRI, *cherchez* BISNAGAR.

CHAVES, *cherchez* CHIAVES.

CHAUGATARES, nom qu'on donne dans l'iſle de Ceilan aux prêtres du temple de Budu. C'eſt une ſecte d'idolâtres qui ſe diviſe en quatre autres, dont chacune reconnoît un prélat, qui a une juriſdiction ſemblable aux évêques; mais ces quatre différentes ſectes s'accordent à reconnoître un grand prêtre, qu'ils appellent Terunanſe. * *Voyez* le pere Souſa, *Oriente conquiſtado*, *part.* 1, *pag.* 199.

CHAVIGNY (Jean-Aymé de) que l'on trouve auſſi nommé CHEVIGNARD & CHEVIGNY, docteur en droit & en théologie, étoit né à Beaune. Il étoit fils de *Jean* Chevignard de Chevigny, & de *Pallas* le Blanc. La Croix du Maine, dans ſa bibliothéque françoiſe, en a fait deux auteurs, l'un qu'il nomme *Jean-Aimé* de Chavigny, & l'autre *Jean* de Chavigny. Cet écrivain avoit du génie & des talens: il eſt mort vers 1604, âgé de plus de quatre-vingts ans. Il a été trop adonné à l'aſtrologie. On peut diviſer ſes ouvrages en deux claſſes, celle des poëſies, & celle des écrits hiſtoriques. Dans la premiere, il faut placer: *Congratulation au ſieur Mandelet*, à Lyon 1551; épigramme latine, au-devant du livre intitulé: *Claudii Darioti, medici, ad aſtrorum judicia introductio*, 1557. *Hymne de l'Aſtrée à M. l'Archer, conſeiller au parlement de Paris*, Lyon 1570. *Le pilote de la nef françoiſe*, à Lyon 1570. L'Androgine, né à Paris le 20 juillet 1570, traduit du latin de Jean Dorat, avec quelques autres traductions, tant du grec que du latin, ſur le même ſujet, Lyon 1570, *in*-8°. Vers françois, à la tête des diverſes leçons d'Antoine du Verdier. Vers au devant des *omonimes*, *ſatyre des mœurs corompues de ce ſiécle*, par le même du Verdier, à Lyon 1572, *in*-4°. Sonnet au-devant des œuvres de Claude de Ponthoux, imprimées en 1579; & ſon tombeau pyramidal, à Lyon. Sonnet au-devant des mondes de Doni, traduits par Chapuys, *in*-8°. Huitain au-devant de l'*Apologie de Lyſias, orateur, ſur le meurtre d'Eratoſthene*, traduite par Vintemille, à Lyon 1576, *in*-8°. Vers latins au-devant du portrait de Bugnyon, à la tête des *loix abrogées*, 1578. Neuf piéces en vers latins, grecs, &c. dans le *Tumulus Pomponii*, en 1580; & dans le même livre, deux piéces en vers latins, adreſſées à Jacques de Vintemille ſur ſes poëſies. Vers ſur le trépas d'Antoine Fiancé Bourguignon, philoſophe, médecin, &c. à Paris 1582. Vers latins ſur la mort de Claude de Ponthoux, parmi les poëſies de Pontus de Thiard, *in*-4°. Vers françois au-devant des vies des philoſophes de Diogene Laërce, traduites en françois par Fougerolles, à Lyon 1602, *in*-8°. Un quatrain & quatre épigrammes latines au-devant de la *méthode excellente pour guérir la peſte*, par Guillaume de Leriſſe, capitaine de Grenoble, à Dijon 1628, *in*-8°. Pluſieurs autres poëſies conſervées manuſcrites. Les ouvrages hiſtoriques du même ſont, la premiere face du Janus François, contenant les troubles de France depuis 1534 juſqu'en 1589. Fin de la maiſon Valéſienne, extraite & colligée des centuries & commentaires de Michel Noſtradamus; & à la fin, eſt un diſcours de l'avénement à la couronne de France du roi très-chrétien, à préſent régnant, en françois, pour le contentement de pluſieurs, & breſs diſcours ſur la vie, &c. à Lyon 1593, *in*-4°, & 1594; le même en latin, à Lyon 1594. De l'avénement à la couronne de France de Henri de Bourbon, roi de Navarre, *ſive*, *Henrici IV, benigna fata*, en latin & en françois, *in*-8°, à Lyon 1594, dans l'ouvrage précédent. Commentaires ſur les centuries & prognoſtications de feu Me Michel de Noſtradamus, contenant ſommairement les guerres, diviſions particulieres & guerres civiles avenues, tant en ce royaume qu'ailleurs, depuis 1554 juſqu'à préſent, à Paris 1596, *in*-8°. Pleyades diviſées en ſept livres, où eſt l'exhortation des

Digitized by Google

antiques prophéties, conférées avec les oracles du célébre & célébré Noſtradamus, eſt traité du renouvellement des ſiécles, changement des empires & avénement du nom chrétien, avec les promeſſes, victoires & couronnes promiſes à notre magnanime prince Henri IV, roi de France, à Lyon 1603, *in*-8°. Les mêmes pleyades; enſemble un diſcours ſur les choſes turques; & un traité de la cométe de 1604, à Lyon 1606 & 1607, *in*-8°. Recueil de préſages proſaïques de Michel de Noſtradamus, &c. manuſcrit où l'on trouve auſſi les prophéties revues & corrigées, avec des réflexions, & la vie de Noſtradamus. Autre manuſcrit contenant l'entrée joyeuſe faite par le roi Henri II, à Beaune en 1548, en vers françois, & compliment que fit l'auteur comme maire de cette ville. La Croix-du-Maine lui donne auſſi une traduction de Cornelius Nepos, non imprimée. PHILIBERT Chevignard de Chavigny, préſident à mortier au parlement du comté de Bourgogne, eſt de la même patrie & de la même famille, de même que monſieur ſon frere, THEODORE Chevignard de Chavigny, qui, à l'âge de vingt-ſept ans, peu de temps après ſon retour de Hollande, fut nommé envoyé extraordinaire du roi dans toute l'Italie: de-là il paſſa en Eſpagne, en la même qualité d'envoyé extraordinaire. A ſon retour, il fut encore avec les mêmes titres auprès de ſa majeſté Britannique, & depuis à Ratisbonne, miniſtre plénipotentiaire du roi à la diéte de l'empire. Il fut rappellé de Ratisbonne au mois d'octobre 1731, pour aller en Angleterre en la même qualité de plénipotentiaire du roi, où il a demeuré juſqu'à la concluſion de la paix avec l'empereur. A ſon retour, le roi, pour lui témoigner ſa ſatisfaction, érigea le gouvernement de la ville de Beaune, ſa patrie, en gouvernement militaire, & ſur le pied des grands gouvernemens. M. de Chavigny a été auſſi ambaſſadeur auprès du roi de Danemarck, & il fut nommé en 1740 pour exercer les mêmes fonctions à la cour de Portugal. * Extrait de la *bibliothéque des auteurs de Bourgogne*, par feu M. l'abbé Papillon, *in-folio*, *tom. I.*

CHAVIGNY, *cherchez* BOUTHILLIER.

CHAULA, ou CHIAULA, Italien, qui vivoit vers l'an 1410. Il avoit été couronné poëte, & il mourut à Raguſe. On a de lui: *Tragœdiarum opus: Bellum Macedonicum, verſu heroïco XXIV libris feliciter abſolutum.* On lui attribue auſſi un livre dont le titre eſt: *Thomæ Chaulæ Siculi Claramont, de bello Cimbrico à C. Mario Arpinate geſto, libri decem, carmine heroïco, ad Alphonſum Aragoniæ & Siciliæ regem;* mais cet ouvrage n'a pas encore, dit-on, vu le jour. * *Dictionnaire hiſtorique*, de l'édition de Hollande 1740, où l'on cite la *Bibliotheca ſicula.*

CHAULIEU (Guillaume Anfrye de) abbé d'Aumale, prieur de S. George en l'iſle d'Oléron, de Poitiers, de Renel & de S. Etienne, ſeigneur de Fontenay, né au château dudit lieu, dans le Vexin-Normand, en 1639. Il étoit fils de *Jacques-Anfrye* de Chaulieu, maître des comptes à Rouen, avec brévet de conſeiller d'état. C'étoit un homme d'un commerce aimable. Ses poëſies, ingénieuſes, faciles, originales, ſont eſtimables à la morale près, qui eſt celle d'Epicure. Le grand duc de Vendôme, généraliſſime de nos armées, & M. le grand-prieur de Malte, ſon frere, l'honoroient d'une ſinguliere amitié, & ils vivoient familierement avec lui. L'abbé de Chaulieu étoit éleve du fameux Claude-Emanuel Luillier, ſurnommé *Chapelle;* & ſes poëſies repréſentent fidélement le génie & le caractere de ſon maître: il en avoit ſur-tout retenu l'uſage fréquent des rimes redoublées, qui donne une ſi belle harmonie à la poëſie, quand elles ſont ſagement employées. C'eſt ce que l'abbé de Chaulieu a reconnu lui-même, comme il le témoigne dans ces vers, où feignant de voir Chapelle dans les champs Elyſées, imaginés par les poëtes, au milieu de Catulle & d'Ovide, il s'exprime ainſi:

Chapelle au milieu d'eux, ce maître qui m'apprit
A ſon harmonieux des rimes redoublées,
L'art de charmer l'oreille & d'amuſer l'eſprit
Par la diverſité de cent nobles penſées.

L'abbé de Chaulieu ayant voulu être de l'académie françoiſe, engagea feu M. le duc à ſolliciter en ſa faveur après la mort de M. Perrault; mais le jour même de l'élection, M. de Tourreil, alors directeur de l'académie, voulant anéantir la brigue de cet abbé, déclara que M. le préſident de Lamoignon ſe mettoit ſur les rangs. Comme toute la compagnie connoiſſoit le mérite ſingulier de ce magiſtrat, elle ſe réunit en ſa faveur; mais M. le préſident de Lamoignon ayant remercié, ce fut M. le cardinal de Rohan qui fut élu. L'abbé de Chaulieu eſt mort à Paris le 27 juin de l'an 1720, âgé de 81 ans. En 1724 on a fait imprimer, *in*-8°, à Amſterdam (ou plutôt à Lyon) un recueil de quelques-unes de ſes poëſies françoiſes, auſquelles on a joint un petit nombre de piéces de même genre de M. le marquis de la Fare, avec qui M. de Chaulieu avoit été très-étroitement uni. On trouve trois piéces du premier dans le *tome VII des mémoires de littérature & d'hiſtoire, recueillis par le pere* des Molets, qui ne ſont point dans le recueil *dont on vient de parler.* Il y en a auſſi pluſieurs dans les mercures, ſur-tout dans ceux qui ont été donnés depuis la mort de l'abbé de Chaulieu, comme dans celui de mai 1723. Rouſſeau lui a écrit quelques épîtres en vers. En 1731 M. Camuſat, mort à Amſterdam après le milieu du mois d'octobre 1732, dans un âge fort jeune, & connu déja depuis pluſieurs années par différens ouvrages de littérature, a donné une nouvelle édition des poëſies de l'abbé de Chaulieu & de M. de la Fare, *in*-12, à la Haye. Il a augmenté cette édition d'une lettre en forme de préface, à M. d'Orville, profeſſeur en hiſtoire à Amſterdam, dans laquelle il parle de ceux des poëtes de la nation Françoiſe qui ont conſacré leur lyre à chanter la volupté, tout ce qui la fait naître, ou qui ſert à l'entretenir. Mais l'édition la plus complette des poëſies de M. de Chaulieu & de M. de la Fare, eſt celle qui a paru en 1733, en deux volumes *in*-8°, ſous le titre d'*Amſterdam.* Cette édition a été faite par les ſoins de M. de Launay, qui avoit été fort lié avec l'abbé de Chaulieu. M. le Fevre de Saint-Marc a donné à Paris en 1750, en deux petits volumes *in*-12, une nouvelle édition des œuvres de l'abbé de Chaulieu, augmentée d'un grand nombre de piéces qui n'étoient point dans les précédentes, & corrigée dans une infinité d'endroits ſur des copies authentiques. * *Mémoires du temps. Continuation de l'hiſtoire de l'académie françoiſe, par M.* d'Olivet, *tome II, édition* in-12, *page* 35. *Hiſtoire littéraire de l'Europe, tome I, p.* 339. *Le Parnaſſe françois de M.* Titon, *pag.* 142 *&* 146, *édition* in-12, *& page* 567 *de l'édition* in-fol. *Bibliothéque raiſonnée des ouvrages des ſavans de l'Europe, mois de janvier, février & mars* 1732, *article* 1.

Le feu marquis de Chaulieu étoit neveu de l'abbé *Guillaume* Anfrye de Chaulieu, *dont on vient de parler.* Comme ce marquis avoit été page de la grande écurie, feu M. Charles d'Hozier, oncle de celui d'aujourd'hui, & ſon prédéceſſeur dans l'emploi de généalogiſte de la maiſon & des écuries du roi, dreſſa à cette occaſion une preuve généalogique, dans laquelle il reconnut que la filiation & la nobleſſe militaire du marquis de Chaulieu étoient établies par titres d'une maniere inconteſtable depuis ROULPH Anfrye, ſon ſeptiéme aïeul, qui ſervit le roi Charles VII dans les guerres de ce prince contre les Anglois. Ce n'eſt pas cependant la plus haute époque où remonte la famille de Chaulieu, & l'on prétend avoir des preuves que les premiers ancêtres du marquis de Chaulieu étoient connus & diſtingués dès le temps où l'Angleterre & la Normandie obéiſſoient à un ſeul ſouverain; qu'ils étoient originairement Anglois, & qu'ils s'établirent en Normandie de la même maniere qu'un grand nombre de familles angloiſes ou normandes qui paſſoient ſouvent d'un pays dans l'autre, ſans

croire s'expatrier, parcequ'alors les deux peuples étant ſoumis à la même domination, n'en faiſoient qu'un. Après Roulph Anfrye, l'hiſtoire nomme ſon fils RAOUL Anfrye, *Thomas* Anfrye, ſeigneur de Clermont, ſon petit-fils, *Julien* Anfrye, ſeigneur du Reculei, ſon arriere-petit-fils, & *Louis* Anfrye, ſeigneur de *Chaulieu*, fils de ce dernier. Ceux qu'on vient de nommer ſe ſignalerent tous également au ſervice de nos rois. Les ſervices de Roulph Anfrye ſont connus par une ordonnance que le bailli de Caën rendit le 14 novembre 1452 en faveur de *Raoul* Anfrye ſon fils, pour lui faire reſtituer des biens que ſes prédéceſſeurs avoient poſſédés dans le vicomté de Vire, & dans la paroiſſe de S. Martin de Talvende. Elle porte expreſſément, que ces biens avoient été uſurpés ſur Roulph Anfrye, pendant qu'il ſervoit le roi, alors dauphin, contre les Anglois, *ſes anciens ennemis & adverſaires*. Ce fut dans les guerres que Charles VII eut à ſoutenir pour défendre ſes droits ſur le trône, attaqués par le roi d'Angleterre Henri V, en vertu du traité de Troyes du 21 mai 1420, qui lui avoit tranſporté la couronne au préjudice du légitime & unique héritier. Charles VII, non content de vouloir venger en même temps les pertes de Raoul Anfrye, lui aſſigna pour dédommagement des rentes à prendre ſur le domaine royal de la ville de Vire, & lui en donna le château pour ſa demeure. Les terres de Clermont, du Reculei, de Chaulieu & de la Gilletiere, poſſédées par la même famille, étoient dans la même province, & toutes conſidérables, de même que celle de S. Martin de Talvende qui entra dans la même famille, par le mariage de *Raoul* Anfrye avec *Catherine* de Talvende, riche héritiere de ſon nom. Le contrat de mariage de *Guillaume* Anfrye, du 7 mai 1587, le qualifie expreſſément *noble homme*, & *fils de noble homme Louis Anfrye, écuyer, ſeigneur de Chaulieu*; & il en partagea la ſucceſſion le 6 mai 1593 avec *Jean* Anfrye, ſon frere, à qui l'acte donne les qualités de *noble homme*, & de *lieutenant en l'élection de Vire & de Condé ſur Noireau*. *Julien* Anfrye, leur aïeul, repréſentant *Thomas* Anfrye, ſon pere, avoit ainſi partagé le 24 novembre 1498 la ſucceſſion de *Raoul* Anfrye, avec un oncle qu'il avoit, nommé *Pierre* Anfrye.

Quand *Guillaume* entra dans le parlement de Normandie, ſa fortune étoit bien différente de ce qu'avoit été celle de ſes prédéceſſeurs. Julien Anfrye ſon aïeul, ayant laiſſé trois fils qui furent *Jean*, *Louis* & *Thomas*, qui formerent chacun une branche, cet événement donna lieu à un partage des biens de la maiſon. *Jean* Anfrye qui étoit l'aîné en emporta les principaux domaines, en vertu de la coutume de Normandie; & ſa poſtérité maſculine ne s'eſt éteinte, que ſous le miniſtere du cardinal de Richelieu, à qui le dernier de ſes deſcendans fut attaché. Il mourut à la tête de la compagnie de gendarmes qu'avoit ce miniſtre. Sa ſucceſſion tomba en quenouille, & ſe perdit dans des mains étrangeres avec le nom, & peut-être la mémoire des premiers maîtres du domaine. *Thomas* Anfrye eut auſſi ſon lot; & ſa ligne ſubſiſtoit encore, il y a quelques années. La terre de Chaulieu & le fief de la Gilletiere furent le partage de *Louis* Anfrye; mais il ne le conſerva pas long-temps. Il manqua d'économie, & s'engagea dans les guerres civiles que le préjugé, l'ambition & le fanatiſme allumerent ſous Charles IX & Henri III: ſes domaines furent ſouvent la proie du parti oppoſé au ſien. Il fut lui-même fait priſonnier; il vendit ſa terre de Chaulieu pour payer ſa rançon, & pour réparer en partie ſon défaut d'économie. Il retint ſeulement le nom de la ſeigneurie, que ſes deſcendans ont toujours porté depuis ſucceſſivement. Il ne reſta donc qu'un bien très-médiocre à partager entre *Guillaume* & *Jean* Anfrye qui prirent le parti de la robe. *Guillaume* ſuivit d'abord le barreau à Rouen, en qualité de ſimple avocat. Il ſe maria dans la même ville le 7 mai 1587, avec *Marie* Arondel, ſœur de *Robert* Arondel, qui fut maître des requêtes ordinaires de la reine Marie de Médicis, femme de Henri IV, & ſon procureur général en Normandie. Guillaume Anfrye paſſa de la profeſſion d'avocat à une place de conſeiller au même parlement. Son fils, *Jacques-Paul* Anfrye de Chaulieu, ſeigneur de Beauregard, fut maître des comptes à Rouen, & mourut doyen de la chambre. *Jacques* Anfrye de Chaulieu, petit-fils de *Guillaume*, poſſéda comme lui une charge de conſeiller au parlement de la même ville; & l'un & l'autre furent faits, pour récompenſe de leurs ſervices, conſeillers d'honneur en la même cour. Ils furent nommés, l'un le 3 décembre 1618, l'autre le 23 mars 1674. Jacques-Paul Anfrye, maître des comptes, fut fait conſeiller d'état le 10 janvier 1647, par la reine Anne d'Autriche, mere de Louis XIV, & alors régente du royaume, pour s'être aquitté avec ſuccès de pluſieurs commiſſions particulieres, dont ſa majeſté & le cardinal Mazarin ſon miniſtre, l'avoient chargé. Il fut auſſi gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

JACQUES Anfrye de Chaulieu, qui étoit frere du feu abbé de Chaulieu, eut huit fils, dont le marquis de Chaulieu étoit l'aîné. *Guillaume* Anfrye de Chaulieu, appellé *le comte de Chaulieu*, ſecond de ces huit fils, mourut en 1720 capitaine de vaiſſeau au département de Toulon, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, & l'un des plus anciens officiers de la marine, où il avoit quarante-ſix ans de ſervice. Il s'étoit trouvé au bombardement de Gênes en 1684, aux différentes expéditions du feu maréchal duc d'Eſtrées, au combat de la Hogue en 1692, &c. *René-Guſtave-Adolphe; Auguſte;* & *Gilles-Emanuel-Théodoſe* Anfrye de Chaulieu, trois autres cadets du feu marquis de Chaulieu, furent tués, l'un au bombardement de Gênes où il commandoit cent hommes, le ſecond dans un combat particulier contre un vaiſſeau de guerre hollandois, & le troiſiéme aux iſles de l'Amérique dans la bataille que les Anglois y livrerent à l'armée navale de France, durant la guerre terminée par la paix de Ryſwick. Les deux premiers étoient lieutenans de vaiſſeau; le troiſiéme étoit déja capitaine: il faiſoit même les fonctions de major général dans l'affaire où il périt. Le ſecond avoit également commandé une batterie au premier ſiége de Barcelone en 1697: il y avoit été fait priſonnier par les Miquelets; mais il fut tiré de leurs mains par M. le duc de Vendôme, qui paya ſa rançon en conſidération de la bravoure dont il avoit donné des preuves éclatantes. FRÉDÉRIC-MAURICE Anfrye de Chaulieu, ſixiéme fils de *Jacques*, s'étant trouvé au ſiége de Tournay en 1706, à la tête de la compagnie de dragons qu'il avoit, y fut bleſſé, & mourut de ſes bleſſures quelques jours après la réduction de cette place. Le ſeptiéme nommé *François-Achille*, embraſſa l'état eccléſiaſtique régulier, & fut prieur de l'abbaye royale de S. Victor de Marſeille. Enfin *Louis-Joſeph* Anfrye de Chaulieu, huitiéme & dernier de ſes freres, encore vivant en 1745, & connu ſous le nom de chevalier de Chaulieu, eſt ancien capitaine au régiment des gardes Françoiſes; il étoit d'abord entré dans la marine, & il ſe trouva au ſiége de Barcelone en qualité d'enſeigne de galere; mais ayant paſſé depuis dans le régiment des gardes, il a eu part à toutes les actions où le corps a été employé. Il eſt arrivé juſqu'à la qualité de capitaine de ſa compagnie par ſon ſeul ſervice. Le feu marquis de Chaulieu, *qui a donné lieu à cet article*, étoit né le 11 novembre 1659, du mariage de JACQUES Anfrye de Chaulieu avec *Eſpérance* le Charpentier, fille de *Nicolas* le Charpentier, écuyer, ſieur de Saint-Aubin, procureur du roi au bailliage d'Evreux, dont la veuve épouſa en ſecondes noces *Jean* d'Aché, ſeigneur de Monteilles, de l'illuſtre maiſon d'Aché de Marbœuf, qui a l'honneur d'appartenir de fort près à celle de la Grange d'Arquien; & par celle-ci, aux maiſons de Béthune, de Bouillon, de Jablonowski, de Tarlo en Pologne, & autres. Après avoir été page du roi dans la grande écurie, il eut une lieutenance d'abord, & enſuite une compagnie de dragons. Il fut fait ſous-lieutenant de la compagnie des gendarmes

de M. le duc de Bourgogne, le premier janvier 1691, & meſtre de camp de cavalerie par commiſſion, du 4 mai 1693. Il ſe trouva le 4 octobre de la même année à la bataille de la Marſaille en Piémont, où il demeura eſtropié & priſonnier du duc de Savoye Victor-Amédée, depuis roi de Sardaigne. Ce prince, en conſidération particulierement de l'abbé de Chaulieu, oncle du marquis, eut toutes ſortes d'égards pour ſon priſonnier. Non-ſeulement il le fit traiter par ſes propres chirurgiens, mais il l'honora lui-même de pluſieurs viſites; & lorſqu'il le vit rétabli, il le renvoya en France, en exigeant pour unique rançon une parole expreſſe, que *le neveu de l'abbé de Chaulieu reviendroit paſſer l'hiver à ſa cour, puiſqu'elle n'avoit jamais eu aſſez de charmes pour attirer M. l'abbé de Chaulieu même.* Le marquis de Chaulieu eſt mort dans la quatre-vingt-cinquiéme année de ſon âge au château de Beauregard, & non au château de Chaulieu, comme on le lit dans la gazette de France. C'eſt auſſi une erreur d'avoir dit que ſon pere & lui furent ſeigneurs de *Chaulieu*. On a vu plus haut en quel temps cette terre eſt ſortie de la maiſon. Le marquis avoit épouſé le 10 ſeptembre 1700, dame *Marie-Magdeléne-Angélique* Pellard, fille d'*Etienne* Pellard, commiſſaire-provincial des guerres; mais n'ayant point laiſſé d'enfans de cette alliance, ſa ſucceſſion eſt paſſée à deux fils du comte de Chaulieu, ſon ſecond frere, qui ſont tous deux dans la marine, & nés du mariage de ce comte avec dame *Françoiſe* Flouſt de la Noue, fille de *Michel* Flouſt de la Noue, commiſſaire de la marine au département de Toulon, & gouverneur de la ville de Fréjus. L'aîné aujourd'hui, ſeigneur-patron de Fontenay, marquis de Guitry ou Quitry, ſeigneur de Beauregard, de Forêts, de Leubecourt & du fief de Saint-Cler au Vexin Normand, eſt marié depuis le 23 avril 1743, avec dame *Claude-Magdeléne* Courtin de Tanqueux, fille de *Pierre-François* Courtin, ſeigneur de Tanqueux, de Marſy, d'Uſſy & autres lieux, proche la Ferté-ſous-Jouarre, au diocèſe de Meaux en Brie, dont le pere a été tué en Sicile, étant lieutenant général des armées du roi d'Eſpagne, & commandant de l'artillerie. Les armes de meſſieurs de Chaulieu ſont *d'azur à trois triangles d'or poſés un & deux*, & un chef *de gueules chargé d'une tête de licorne d'or, ayant ſon cou, poſée de profil & accoſtée de deux croiſettes auſſi d'or.* * Extrait d'une lettre critique de M. l'abbé d'Eſtrées, prieur de Nefville, à M. le chevalier de la Roque, auteur du mercure, ſur la nobleſſe de la maiſon de Chaulieu, &c. 1745, *in*-12.

CHAULNES (ducs de) *cherchez* AILLI & ALBERT.

CHAUME, village avec une abbaye, eſt dans le duché de Retz, dans la Bretagne, ſur la riviere de Tenu, à un quart de lieue au-deſſous de Machecou, & à une lieue des confins du Poitou. Elle eſt de l'ordre de S. Benoît, & fut fondée en 1055 par Harcoid, baron de Retz. Le nom latin eſt *Calmaria*. * Mati & la Martiniere, *dict. géogr.*

CHAUMEJAN (Blaiſe de) premier marquis de Fourille, maréchal de camp, &c. étoit fils de Gilbert, & fut dès l'an 1587 capitaine du régiment de Picardie. En 1592 il eut la commiſſion de meſtre de camp d'un régiment d'infanterie, & deux ans après il fut capitaine d'une compagnie du régiment des gardes. Ce fut en ſa faveur que le roi Henri *le Grand* érigea la terre de Fourille en marquiſat en 1610. Louis XIII lui donna en 1617 le brévet de maréchal de camp. Il fut tué au ſiége de Montauban l'an 1621. Le maréchal de Baſſompierre en parle avantageuſement dans ſes mémoires. * Le chevalier l'Hermite-Souliers, *hiſtoire de la nobleſſe de Touraine.*

CHAUMEJAN (Michel de) marquis de Fourille, & fils de *Blaiſe*, ayant été nouri enfant d'honneur du roi Louis XIII, fut capitaine au régiment des gardes l'an 1617, & ſervit dans toutes les guerres contre les religionaires. Il ſe trouva au ſiége de Montauban, où ſon pere fut tué, & il paſſa enſuite dans l'iſle de Ré, où il ſe diſtingua dans le combat que l'on donna aux Anglois. En 1631, dans les premieres guerres d'Italie, il fut commandé pour mener les enfans perdus des gardes à l'attaque des lignes de Caſal, lorſque la paix ſe fit, les deux armées étant en préſence. Depuis, il fut fait gouverneur de Vreſol, & pourvu en 1632 de la charge de grand-maréchal des logis du roi. Cette même année il fut fait conſeiller d'état; & l'année ſuivante, le roi étant au camp de Nanci, lui donna ordre de lever une compagnie de chevaux-légers. Il paſſa à la tête de cette compagnie au ſecours d'Heidelberg en Allemagne, lorſqu'en 1634 l'armée de France traverſa le Rhin ſur la glace. Il ſe trouva auſſi à la bataille d'Aven; & cherchant par-tout les occaſions de ſignaler ſa valeur, il paſſa de-là en Hollande, & puis revint en Picardie au ſiége & à la priſe de Corbie. Dans le temps de la retraite du comte de Soiſſons à Sedan, le marquis de Fourille commanda pour le ſervice de ſa majeſté dans les provinces de Touraine. Il mourut à Paris dans le palais royal, l'an 1644. * Le chevalier l'Hermite-Souliers, *hiſtoire de la nobleſſe de Touraine.*

CHAUMONT, ville de France en Champagne, capitale & bailliage du Baſſigni, eſt ſituée ſur une colline, près de la Marne, entre Langres & Châlons. Ce n'étoit autrefois qu'un bourg fortifié d'un château, qui a eu des ſeigneurs particuliers, juſqu'à ce qu'il fut uni au comté de Champagne. Trois de nos rois, Louis XII, François I & Henri II, ont agrandi & fortifié de tours cette ville, qui eſt agréable & aſſez grande. Elle eſt à cinq lieues de Langres au ſeptentrion, & autant de Bar-ſur-Aube à l'orient. * Du Chêne, *du pays de Champagne, chap.* 2.

CHAUMONT en Vexin, *Mons Calvus*, petite ville de France, dans cette partie de l'iſle de France, dite *le Vexin François*, eſt ſur une colline près de Giſors, & a donné ſon nom à la maiſon de Chaumont, dont l'on rapporte ici la poſtérité depuis

I. ROBERT I du nom, dit l'*Eloquent*, ſeigneur de Chaumont en Vexin, & vidame en partie de Gerberoi en Beauvoiſis, qui tomba de cheval au retour d'une courſe qu'il avoit faite en Normandie, & ſe rompit le col, accablé de la peſanteur de ſes armes. On tient qu'il eut pour enfans OTMOND, qui ſuit; *Gaſce*, qui fit *la branche des ſeigneurs de* POISSI; & *Robert*, qui fit celle *des vidames de* GERBEROI, *dont ils prirent le nom.*

II. OTMOND I du nom, ſeigneur de Chaumont, fit la guerre aux Anglois, & fut fait priſonnier à la bataille de Breninville, l'an 1119. Sur la fin de ſes jours il ſe rendit religieux en l'abbaye de S. Germer de Flaix, comme il paroît par des titres de cette abbaye, qui lui donnent pour fils GUILLAUME, qui ſuit; & *Otmond* de Chaumont, mort avant ſon pere, ſans enfans de la fille de *Nicolas*, ſeigneur de Guitri.

III. GUILLAUME I du nom, ſeigneur de Chaumont & de Guitri, fut priſonnier des Anglois en 1119, lors de l'entrepriſe qu'il fit ſur Tilliers, & vivoit encore en 1137, qu'Etienne, roi d'Angleterre, prit & fit raſer ſon château de Guitri. Ses enfans furent OTMOND II du nom, qui ſuit; *Gautier*, dont il eſt parlé dans les épîtres de S. Bernard; & *Philippe* de Chaumont, chanoine de Rouen.

IV. OTMOND II du nom, ſeigneur de Chaumont & de Guitri, prit les armes avec ſon pere en 1137, contre Etienne, roi d'Angleterre, pour venger la ruine du château de Guitri, & fut pere, ſelon quelques-uns, de ROBERT II, qui ſuit.

V. ROBERT II du nom, ſeigneur de Chaumont, de Guitri & de Saint-Cler, dit *le Roux*, vivoit en 1179, & fut pere de GUILLAUME II du nom, qui ſuit; & d'*Amauri* de Chaumont, ſeigneur de Saint-Cler, dont la poſtérité prit le nom.

VI. GUILLAUME II du nom, ſeigneur de Chaumont en partie, & de Guitri, mourut avant l'an 1237, ayant eu de *Mathilde* ſa femme, GUILLAUME III du nom,

qui ſuit ; *Otmond* ; *Robert*, religieux à S. Vandrille ; *Gui*, & *N.* de Chaumont, mariée à *Jean*, ſeigneur de Vaumain, chevalier.

VII. GUILLAUME III du nom, ſeigneur de Chaumont en partie, & de Guitri, laiſſa de *Jeanne* ſa femme, MATTHIEU I, qui ſuit ; *Simond* ; *Renaud*, chevalier, puis prêtre, vivant en 1281 ; *Gautier*, clerc en 1270 ; & *Jean* de Chaumont, religieux en l'abbaye de Mortemer.

VIII. MATTHIEU I du nom, ſeigneur de Chaumont en partie, & de Guitri, vivoit en 1270, & eut de *Péronille*, ſa femme, *Guillaume*, mort ſans alliance ; RENAUD, qui ſuit ; & *Mathilde* de Chaumont, alliée à *Robert* de Rethencourt.

IX. RENAUD, ſeigneur de Chaumont & de Guitri, chevalier, mentionné dans des lettres du roi de l'an 1294, pour la réunion de Chaumont & de Giſors, eut pour fils MATTHIEU II du nom, qui ſuit.

X. MATTHIEU de Chaumont II du nom, ſeigneur de Guitri, vivoit en 1316, & fut pere de RENAUD II, qui ſuit.

XI. RENAUD de Chaumont II du nom, ſeigneur de Guitri, vivoit en 1259, & épouſa *Jeanne* de Beaumont, dame de Boiſſi-le-Bois, fille de *Pierre*, ſeigneur de Boiſſi, & de *Jacqueline* le Boureillier de Senlis, dont il eut RICHARD, qui ſuit.

XII. RICHARD de Chaumont, ſeigneur de Guitri, conſeiller & chambellan du roi Charles VI, qu'il ſuivit au ſiége de Bourbourg, mourut en 1390, ayant eu de *Jeanne* de Fours ſa femme, GUILLAUME IV, qui ſuit.

XIII. GUILLAUME de Chaumont IV du nom, dit *Lyonnel*, ſeigneur de Guitri, &c. conſeiller & chambellan du roi Charles VI, qu'il accompagna en Flandre en 1386, vivoit en 1402. Il épouſa le 22 décembre 1384 *Robine*, fille de *Gérard* de Montagu, chambellan du roi, & de *Biette* Caſſinel, dont il eut GUILLAUME V, qui ſuit ; *Louis*, ſeigneur de Boiſſi & de Bois-garnier, tréſorier de S. Martin de Tours, mort en 1462 ; *Jean*, qui vivoit en 1445 ; *Charles* ; *Jeanne*, dame du Coudrai, mariée en 1408 à *Robert* de la Heuze, dit *le Baudrand*, prévôt de Paris ; *Marguerite*, alliée en 1408 à *Louis* d'Orgeſſin, ſeigneur de Sainte-Meſme, chambellan du roi ; *Iſabelle*, qui épouſa *Jean*, ſire & ber d'Auxi ; & *Jacqueline* de Chaumont, mariée à *Gaſce*, ſire de Bouconvilliers, conſeiller, chambellan du roi.

XIV. GUILLAUME de Chaumont V du nom, ſeigneur de Guitri, Rigni-le-Feron, Boiſſi-les-Bois, Bois-garnier, &c. conſeiller & chambellan du roi Charles VI, qui le fit capitaine de cent hommes en 1413, & capitaine de Sens & d'Auxerre en 1417. S'étant depuis attaché au parti du dauphin, alors régent du royaume, ce prince le fit maître enquêteur, & général réformateur des eaux & forêts de France, par lettres du 20 ſeptembre 1418, & lui donna au mois de février de la même année le comté de Chaumont, dont il lui accorda de nouvelles lettres le 3 juin 1424, étant parvenu à la couronne. Il continua de rendre ſes ſervices à ce prince, ſe trouva en 1428 au ſiége d'Orléans, à ſon ſacre en 1429, & en pluſieurs autres occaſions juſqu'en 1439, & mourut en 1445. Il avoit épouſé, par contrat du 16 juin 1408, *Jeanne* de Mello, dame de Rigni-le-Feron & de Chaſſenai, fille de Draci, ſeigneur de Rigni, &c. & de *Jeanne* de Planci, dont il eut *Charles*, ſeigneur de Chaumont, mort au combat de Verneuil en 1423 ; ANTOINE, qui ſuit ; & *Jeanne* de Chaumont, mariée à *Jean* de Chandes, ſeigneur de Vaux.

XV. ANTOINE de Chaumont, ſeigneur de Guitri, Rigni-le-Feron, Chacenai, &c. vivoit en 1476, & épouſa *Jeanne* Martel, dame de Bacqueville & de Belleſtre, fille de *Jean*, dit *Bureau*, ſeigneur de Bacqueville, & de *Jeanne* de Joui, morte le 12 avril 1472, dont il eut JULIEN, qui ſuit ; GUILLAUME, qui fit *la branche des ſeigneurs de* RIGNI-LE-FERON, *rapportée ci-après* ; & *Catherine* de Chaumont, mariée le 6 février 1471 à *Jean* de Vauſſine, ſeigneur de la Riviere-Bourdet.

XVI. JULIEN de Chaumont, ſeigneur de Guitri, Boiſſi, Berticheres, &c. mort avant l'an 1516, avoit épouſé *Héléne* du Fai, fille de *Gilles*, ſeigneur de Châteaurouge, chambellan du roi, & de *Jeanne* de Lanvin de Blerencourt, morte avant l'an 1506, dont il eut GILLES, qui ſuit ; *Guillaume*, qui fit *la branche des ſeigneurs de* GUITRI *&* BERTICHERES, *rapportée ci-après* ; *Louiſe*, mariée à *Georges*, ſeigneur de Fours ; *Marguerite*, alliée le 3 mai 1506 à *Martin* de Châtillon, ſeigneur de Lihus ; *Antoinette*, qui épouſa en 1494 *Philippe* de Gaudechart, ſeigneur de Bachevilliers ; *Catherine*, mariée à *Antoine* de Saint-Saſſieu, ſeigneur d'Erqueri en Beanvoiſis ; & *Guillemette* de Chaumont, alliée à *Antoine* le Tiran, ſeigneur de Villiers en partie, & d'Hebecourt.

XVII. GILLES de Chaumont, ſeigneur de Boiſſi, Belleſtre, &c. épouſa en 1509 *Iſabeau* de Poiſſi, fille de *Jean*, ſeigneur de Goui, & de *Marguerite* Daniel, dont il eut ANTOINE, qui ſuit ; *Louis* ; *Guillaume*, & *Nicolas* de Chaumont, morts ſans alliance.

XVIII. ANTOINE de Chaumont, ſeigneur de Boiſſi, de Belleſtre, &c. épouſa le 24 février 1548 *Philippe* d'Yſques, fille de *Louis*, ſeigneur d'Omerville, & de *Marguerite* Perraux, dont il eut *Charles*, ſeigneur de Boiſſi, mort ſans poſtérité ; GILLES II du nom, qui ſuit ; & *Françoiſe* de Chaumont, mariée 1°. à *Jean* de Biville, ſeigneur de Saint-Lucien : 2°. à *Antoine* de Belin.

XIX. GILLES de Chaumont II du nom, ſeigneur de Belleſtre, épouſa *Anne* de Fouqueſolles, fille de *Jacques*, ſeigneur de Fouqueſolles & d'Andrehan, ſénéchal du Boulenois, & de *Magdeléne* du Biez, dont il eut PIERRE, qui ſuit ; *Guillaume* ; *Judith*, mariée, 1°. à *Adrien* de Preſteval, ſeigneur de Chambrai : 2°. à *Charles* d'Aubourg, ſeigneur de Porcheux ; *Suſanne* de Chaumont, alliée à *Annibal* de la Rue, ſeigneur de Bernardpré & du Puy ; & autres enfans.

XX. PIERRE de Chaumont, ſeigneur de Belleſtre, mourut ſans enfans de *Marie* de Caurel, fille de *Jean*, ſeigneur de Taigni-lès-Amiens, & de *Marguerite* de Saint-Blimont.

SEIGNEURS DE GUITRI ET DE BERTICHERES.

XVII. GUILLAUME de Chaumont, ſecond fils de JULIEN, ſeigneur de Guitri, &c. & de *Héléne* du Fai, fut ſeigneur de Guitri & de Berticheres, & épouſa, par contrat du 9 juillet 1512, *Adrienne* de l'Iſle, dame d'Athieules, fille d'*Yves*, ſeigneur d'Andrezi, & de *Jacqueline* du Tartre, dont il eut ANTOINE, qui ſuit ; LOUIS, *qui a fait la branche des ſeigneurs d'*ATHIEULES, *rapportée ci-après* ; *Françoiſe*, mariée par contrat du 9 octobre 1531 à *Gilles* d'Ereamcourt, ſeigneur de Cauville & de Recuſſon en Caux ; & *Jeanne* de Chaumont, religieuſe à Gomer-Fontaine.

XVIII. ANTOINE de Chaumont, ſeigneur de Guitri & de Berticheres, mort en 1582, avoit épouſé le 3 février 1544 *Jeanne* d'Aſſi, fille de *Jacques*, ſeigneur de Chantelou, capitaine de la légion de Normandie, & de *Jeanne* de Vançai, dont il eut 1. JEAN, qui ſuit ; 2. *Antoine*, ſeigneur de Preſſigni, qui de *Suſanne* de la Fayette-ſaint-Romain, veuve de *Pierre* des Friches, ſeigneur de Braſſeuſe, &c. & fille de *Claude*, baron de Saint-Romain, Maſſliers, &c. & de *Marie* de Suſe, dame de la Verſine, ſa premiere femme, qu'il avoit épouſée avant l'an 1584, eut pour fille unique, *Suſanne* de Chaumont, dame de Preſſigni, morte ſans alliance ; 3. ABDIAS, *qui a fait la branche des ſeigneurs d'*ORBEC, *rapportée ci-après* ; *Marie*, alliée à *Charles* de la Montagne, ſeigneur de Craville, gouverneur de Corbeil ; & *Magdeléne* de Chaumont, qui épouſa *Gobertin* de Chelandre, ſeigneur de Chaumont.

XIX. JEAN de Chaumont, ſeigneur de Guitri, chevalier de l'ordre du roi, épouſa le 11 août 1567 *Anne* de Champrond, dame de Villecoi, fille de *Michel* de

Champrond, dont il eut *Jean ; Charles*, & *Henri*, ſucceſſivement ſeigneurs de Guitri, morts ſans alliance ; *Anne*, mariée à *Jacques* Carbonel, ſeigneur de Chaſſegai ; *Marie*, alliée à *N.* de Montel, ſeigneur d'Erainnes ; & *Jeanne* de Chaumont, qui épouſa *Paul* du Duc, ſeigneur de la Gauterie.

XX. PHILIPPE de Chaumont, ſeigneur de Guitri, &c. maréchal des camps & armées du roi, mourut des bleſſures qu'il reçut au combat de Poligni en 1638, laiſſant de *Guionne* de Bouquetot, fille de *Jean*, ſeigneur du Breuil, & d'*Eſther*, barone d'Orbec, GUI, qui ſuit ; & *Gédéon* de Chaumont, mort jeune.

XXI. GUI de Chaumont, marquis de Guitri, grand-maître de la garderobe du roi, fut tué au paſſage du Rhin près de Tholuys, le 12 juin 1672, ſans avoir été marié.

SEIGNEURS DE BERTICHERES ET D'ORBEC.

XIX. ABDIAS de Chaumont, troiſième fils d'ANTOINE, ſeigneur de Guitri, & de *Jeanne* d'Aſſi, fut ſeigneur de Berticheres, & gouverneur d'Aigues-Mortes. Il épouſa *Magdeléne* du Pleix, dame de Lecques, fille d'*Antoine*, baron de Lecques, auſſi gouverneur d'Aigues-Mortes, & de *Françoiſe* de Berard, dont il eut HENRI, qui ſuit ; *Anne*, mariée à *Jean* de Grégoire des Gardies, ſeigneur de Saint-André, gouverneur de Montpellier ; *Françoiſe*, morte ſans alliance ; *Jeanne*, alliée à *Bernard* de Tremollet, ſeigneur de Mormoyrac ; *Marguerite*, mariée avec *N.* Américi, conſeiller à Niſmes ; *Magdeléne*, qui épouſa en 1635 *Pierre* de Conti, ſeigneur d'Argicourt & de la Motte ; *Gabrielle*, & *Marthe* de Chaumont.

XX. HENRI de Chaumont, baron de Lecques & de Bourdon, maréchal des camps & armées du roi, épouſa *Louiſe* de Bouquetot, dame d'Orbec & de Bienfaite, fille puînée de *Jean*, ſeigneur du Breuil, & d'*Eſther*, dame d'Orbec, dont il eut GUI, qui ſuit ; *Louis*, lieutenant de chevaux-légers, mort ſans alliance ; *François*, baron de Lecques ; *Charles* mort ſans alliance ; *Louiſe*, mariée à *Gédéon* de Refluge, comte de Coëſimes ; *Eſther*, alliée à *Jean* du Merle, ſeigneur de Blanchuiſſon ; *Marie-Magdeléne ; Anne ;* & *Marthe* de Chaumont, morte ſans alliance.

XXI. GUI de Chaumont, marquis d'Orbec, ſeigneur de Guitri, né le 22 juillet 1641, épouſa le 7 avril 1673 *Jeanne* de Caumont-la-Force, fille de *Pierre*, marquis d'Aymet, & de *Jeanne* de Favas, vicomteſſe de Caſtels, dont il eut JACQUES-ANTOINE, qui ſuit ; *Diane-Charlote*, mariée en 1705 à *Pierre* de Caſteras, ſeigneur de la Riviere, capitaine de grenadiers au régiment du Rhingrave au ſervice d'Eſpagne, & depuis colonel d'un régiment d'infanterie au ſervice de France, chevalier de l'ordre de S. Louis, & brigadier des armées du roi ; *Louiſe*, morte en 1699 ; *Marie-Magdeléne*, & *Judith*, religieuſes à la Chaiſe-Dieu, près Verneuil au Perche ; *Jeanne-Charlote*, morte dans la maiſon des nouvelles converties de Rouen ; & *Jeanne* de Chaumont.

XXII. JACQUES-ANTOINE de Chaumont, marquis de Guitri, né en 1679, & non marié en 1711.

SEIGNEURS D'ATHIEULES.

XVIII. LOUIS de Chaumont, ſecond fils de GUILLAUME, ſeigneur de Guitri, & d'*Adrienne* de l'Iſle d'Andrezi, dame d'Athieules, fut ſeigneur d'Athieules, & fut tué à la bataille de S. Denys en 1567, portant le guidon de la compagnie d'ordonnances de Charles de Montmorenci, baron de Damville. Il avoit épouſé en 1555 *Magdeléne* de Ceneſme, fille de *Jean*, ſeigneur de Luſarche, & de *Magdeléne* de Goui, dont il eut 1. LOUIS, qui ſuit ; 2. *Antoine*, ſeigneur de Boisgarnier, mort au ſiége de Verneuil, ſans enfans de *Françoiſe* de Boulart, dame de Deſnoncourt ; 3. *Ezéchias-Daniel* ; 4. *Jeanne*, mariée à *Pierre* de Belin, ſeigneur de Preſles ; 5. *Judith*, alliée à *Philippe* d'Eſcanneville, ſeigneur de Vaudencourt ; 6. *Eſther*, qui épouſa *Jean-Baptiſte* de Guéribalde, ſeigneur de Breuil ; & 7. *Marthe* de Chaumont, alliée au ſeigneur de la Haye.

XIX. LOUIS de Chaumont, ſeigneur d'Athieules, &c. épouſa *Iſabelle*, fille d'*Alexandre* du Breuil, ſeigneur de Montaud, gouverneur de Rue, & de *Françoiſe* de Fouqueſolles, dont il eut ALEXANDRE, qui ſuit ; *Charles*, mort jeune ; JEAN, *qui a fait la branche des ſeigneurs de* BOISGARNIER, *rapportée ci-après ;* & *Judith* de Chaumont, mariée en 1611 à *Jacques* d'Eſtuert, ſeigneur de Vezines.

XX. ALEXANDRE de Chaumont, ſeigneur d'Athieules, épouſa *Iſabelle* du Bois-des-Cours, fille d'*Adrien*, ſeigneur de Faviers, & de *Marie* de Boulehart, dont il eut HUGUES, qui ſuit ; *David ; Samuel ; Alexandre ; Judith ; Eſther*, & *Gabrielle* de Chaumont.

XXI. HUGUES de Chaumont, ſeigneur d'Athieules, de Villeneuve, &c. maréchal des camps & armées du roi, épouſa par contrat du 31 mai 1655, *Magdeléne* de Champagne, veuve de *Charles* de Hannique, ſeigneur de Benjamin, dont des enfans.

SEIGNEURS DE BOISGARNIER.

XX. JEAN de Chaumont, fils puîné de LOUIS, ſeigneur d'Athieules, & d'*Iſabelle* du Breuil, fut ſeigneur de Boiſgarnier, bibliothécaire du roi Henri IV, conſeiller d'état ordinaire, & mourut le 2 août 1667, âgé de 84 ans. Ce magiſtrat s'appliqua à l'étude de la théologie, & donna pluſieurs ouvrages en ce genre, entr'autres : *La chaîne de diamans* ou *la chaîne euchariſtique, faite du texte des Peres ſur ces paroles*, CECI EST MON CORPS, à Paris 1644, *in*-8°. Il avoit épouſé, par contrat du 6 février 1614, *Marie* de Bailleul, dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, fille de *Nicolas*, ſeigneur de Vattetot ſur la mer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & de *Marie* Habert, & ſœur de *Nicolas* de Bailleul, préſident à mortier, ſurintendant de finances, & chancelier de la reine, dont il eut *Hugues* & *Jean*, morts ſans alliance ; LOUIS, qui ſuit ; *Paul-Philippe*, abbé de S. Vincent du Bourg, garde de la bibliothéque du Louvre, *dont nous parlons plus bas dans un article ſéparé ; Marguerite*, alliée à *Jean* du Fai, comte de Maulevrier & de Boſcachard, ſeigneur du Tailli, &c. grand bailli de Rouen, morte le 10 avril 1684 ; *Marie* de Chaumont, religieuſe à la Viſitation de S. Denys en France ; & *Gabrielle-Iſabelle* de Chaumont.

XXI. LOUIS, dit *le comte de Chaumont*, ſeigneur de Saint-Cheron, &c. épouſa, par contrat du 25 février 1668, *Claude-Françoiſe* de Chaumont, veuve de *Charles-Claude* de Saint-Blaiſe, baron de Changi, & fille unique de *Henri* de Chaumont, baron de Saint-Cheron, capitaine des chevaux-légers, & colonel d'infanterie, & de *Claire* de Hatton.

SEIGNEURS DE RIGNI-LE-FERON & de CONANTES.

XVI. GUILLAUME de Chaumont, ſecond fils d'ANTOINE, ſeigneur de Guitri, & de *Jeanne* Martel, dame de Bacqueville, fut ſeigneur de Rigni-le-Feron, &c. & épouſa *Marguerite* d'Anglure, dame de Conantes, fille de *Guillaume*, ſeigneur d'Anglure, avoué de Therouanne, & de *Jeanne* de Vergi, dont il eut GALEAS, qui ſuit ; JACQUES, *qui a fait la branche des ſeigneurs de* D'ESGUILLI & *de* S. CHERON, *rapportée ci-après ; Jacqueline*, mariée à *Jean* de Baterne, ſeigneur de la Queue-en-Brie ; *Triſtane*, religieuſe à Provins ; & *Bernard* de Chaumont, ſeigneur de Conantes, qui épouſa *Nicole* de Melun, dame du Bignon en partie, dont il eut *Nicolas*, ſeigneur de Conantes, vivant en 1561 ; *Jean*, dont ſont deſcendus les ſeigneurs du Vernoi, près Brai-ſur-Seine ; *Claude*, ſeigneur du Bignon en partie ; *Pierre*, religieux ; *Aymée*, mariée, 1°. à *André* de Buffevant : 2°. à *Nicolas* de S. Pont ; *Marguerite*, alliée à *Charles* de Montberon, ſeigneur de la Riviere ; & *Jacqueline* de

Chaumont, qui épouſa *Jacques* de Jarris, ſeigneur de Motheux.

XVII. GALEAS de Chaumont, ſeigneur de Rigni-le-Feron & de Courſan, laiſſa de *Gauchere* de Brouillart ſa femme, *Aymée*, dame de Rigni-le-Feron, mariée à *Louis* du Roux, ſeigneur de Sigi; *Jeanne*, alliée à *Claude*, ſeigneur de Prouville; *Paul*, qui épouſa *Artus* d'Aſſigni, ſeigneur du Fort; & *Antoinette* de Chaumont, religieuſe à Provins.

SEIGNEURS D'ESGUILLI.

XVII. JACQUES de Chaumont, fils puîné de GUILLAUME, ſeigneur de Rigni-le-Feron, & de *Marguerite* d'Anglure, fut chevalier de l'ordre du roi, & eut pour ſa part de la ſucceſſion de ſon pere, les ſeigneuries d'Eſguilli & de Chacenai. Il épouſa *Mahaud* des Eſſars, dont il eut LEONARD, qui ſuit; & ANTOINE de Chaumont, *qui fit la branche des ſeigneurs de* S. CHERON, *rapportée ci-après.*

XVIII. LEONARD de Chaumont, ſeigneur d'Eſguilli, baron de Chacenai, chevalier de l'ordre du roi, épouſa *Antoinette* de Lantages, dont il eut ANTOINE, qui ſuit; *Jeanne*, mariée à *Joachim* de Chaſtenai, baron de S. Vincent; & *Mahaud* de Chaumont, alliée à *Henri* de la Tour, ſeigneur de Jouſſeau au comté de Bourgogne.

XIX. ANTOINE de Chaumont, ſeigneur d'Eſguilli, baron de Chacenai, laiſſa de *Marie* de Foiſſi un fils unique, mort ſans poſtérité.

SEIGNEURS DE S. CHERON, DE COURMONCLE & de RIVIERS.

XVIII. ANTOINE de Chaumont, ſecond fils de JACQUES de Chaumont, ſeigneur d'Eſguilli, & de *Mahaud* des Eſſars, fut ſeigneur de S. Cheron, chevalier de l'ordre du roi, l'un des cent gentilshommes de ſa maiſon, ſurintendant des maiſons & affaires de la reine d'Ecoſſe, gouverneur de Joinville pour la maiſon de Guiſe, & mourut en 1585. Il avoit épouſé *Jaqueline* Piedefer, fille d'*Antoine*, ſeigneur de Champloſt, & d'*Hilaire* Raguier, dont il eut, 1. LEONARD, qui ſuit; 2. *Jacques*, prieur de Rouſſi; 3. *Louis*, ſeigneur de Courmoncle, qui d'*Elizabeth* du Gas, eut un fils, ſeigneur de Courmoncle, qui épouſa *Marguerite* de Chambon; 4. *Antoine*, ſeigneur de Rivieres, qui de *Catherine* de Rivieres, laiſſa pour fille unique *Lieſſe* de Chaumont, mariée à *Antoine* de Chaumont, ſeigneur de S. Lucien ſon couſin; 5. *François*, chevalier de Malte; 6. *Edmée*, alliée en 1583 à *Jean* de Préci, ſeigneur de la Motte-lès-Poivre; & 7. *Jaqueline* de Chaumont, mariée à *Aymé* de S. Etienne, ſeigneur de Turgis.

XIX. LEONARD de Chaumont, ſeigneur de Saint-Cheron, chevalier de l'ordre du roi, l'un de ſes gentilshommes ſervans, & l'un des deux cens gentilshommes de ſa maiſon, capitaine d'infanterie, puis de chevaux-légers, gouverneur de Châteauvillain, colonel d'infanterie & chambellan de Charles de Bourbon, comte de Soiſſons, épouſa le 15 novembre 1583 *Claude* du Meſnil, dame de Piez, fille de *François* du Meſnil, maître-d'hôtel de Henri duc de Lorraine, capitaine de Vaucouleurs, & de *Hilaire* Piedefer, dont il eut HENRI, qui ſuit; & *Antoine* de Chaumont, ſeigneur de S. Lucien, vivant en 1646, qui épouſa *Lieſſe* de Chaumont ſa couſine, fille d'*Antoine*, ſeigneur de Riviers.

XX. HENRI de Chaumont, ſeigneur de S. Cheron, capitaine de chevaux-légers, puis colonel d'infanterie, épouſa le 3 ſeptembre 1616 *Claude* de Hatton, fille de *Dominique*, ſeigneur de Dompjulien, conſeiller d'état du duc de Lorraine, & de *Claude* de Cornillon, dont il eut *Henri-Proſper*, mort jeune; *Charles-Chrétien*; *Henri-Antoine*, ſeigneurs de S. Cheron, morts ſans alliance; & *Claude-Françoiſe* de Chaumont, dame de S. Cheron, mariée 1°. à *Charles-Claude* de S. Blaiſe, baron de Changi; 2°. par contrat du 25 février 1668, à *Louis*, comte de Chaumont ſon parent, qui fut ſeigneur de Saint-Cheron, à cauſe de ſa femme. * *Nobiliaire de Champagne.* Le P. Anſelme, *hiſt. des grands officiers.* Le Laboureur, &c.

CHAUMONT (Paul-Philippe de) de l'ancienne maiſon de Chaumont, dont nous venons de parler, étoit fils de *Jean* de Chaumont, ſeigneur de Bois-Garnier, mort le 2 août 1667, âgé de 84 ans. Paul-Philippe embraſſa l'état eccléſiaſtique, & ſuccéda à ſon pere dans la charge de garde des livres du cabinet; il y joignit celle de lecteur du roi. Il donna ſa jeuneſſe au miniſtere de la prédication, & fut reçu à l'académie françoiſe en 1654. Le feu roi Louis XIV le nomma à l'évêché d'Acqs en 1671. Il eut auſſi l'abbaye de S. Vincent du Bourg, ordre de S. Auguſtin, au diocèſe de Bourdeaux. M. de Chaumont ſe démit de l'évêché d'Acqs en 1684. Alors, de retour à Paris, & maître de ſe livrer plus que jamais à l'étude qu'il avoit toujours aimée, il compoſa deux volumes, dont le ſtyle ne répond pas moins à ſa qualité d'académicien, que le ſujet à ſon caractere d'évêque; ils ont pour titre: *Réflexions ſur le chriſtianiſme enſeigné dans l'égliſe catholique.* Ils furent imprimés à Paris en 1693, *in*-12, chez Barbin. L'auteur mourut dans la même ville le 24 mars 1697. Ce fut M. Couſin, préſident en la cour des monnoies, qui lui ſuccéda dans l'académie françoiſe. * *Mémoires du temps.* Pelliſſon, *hiſt. de l'académie françoiſe.*

CHAUNDULER ou CANDELAIR (Jean) Anglois, a compoſé dans le XV ſiécle quelques ouvrages hiſtoriques, dont Voſſius, Pitſeus, & d'autres ont fait mention. On lui attribue auſſi un traité, *De ſtatu naturæ humanæ*, des épîtres, &c. Il vivoit en 1460, & il eſt différent d'un autre CANDELAIR, évêque de Salisburi en 1417. * Voſſius, *de hiſtor. lat. l.* 3, *c.* 9. Pitſeus, *de illuſt. ſcript. Angl.*

CHAUNI, en latin *Calniacum*, petite ville de France, étoit de l'ancienne Picardie, & eſt compriſe aujourd'hui dans le gouvernement de l'iſle de France. Elle eſt ſur la riviere d'Oiſe, entre Noyon & la Fere. C'eſt une ville royale avec châtellenie, que le roi Charles VI confirma en 1411. * Du Puy, *traité du domaine du roi.*

CHAUSSE: pluſieurs compagnies qui ſe formérent à Veniſe, avant la fin du XV ſiécle, eurent le nom de la Chauſſe, commun entr'elles, parcequ'elles étoient diſtinguées les unes des autres par la couleur de leurs chauſſes. On met l'inſtitution de ces chevaliers avant la fin du XV ſiécle, parceque Gentil Bellini qui a peint quelques chevaliers de la Chauſſe, mourut l'an 1501, âgé de 80 ans; mais on n'oſe dire, comme ont fait quelques auteurs, que l'ordre de la bande, qu'Alfonſe XI, roi de Caſtille, inſtitua en 1332, ait été le modéle de celui de la Chauſſe, qui auroit été inſtitué peu après. Le premier fut un véritable ordre militaire, dont tous les réglemens étoient ſages, & propres à faire obſerver aux gentilshommes les vertus qui les diſtinguent des autres hommes; le ſecond n'a rien de ſemblable, & il n'en reſte aucun monument ancien. Quelques-uns des chevaliers de la Chauſſe étoient appellés *Sempiternels*, & Giuſtiniani a donné leurs réglemens, qui n'étoient propres qu'à jetter les chevaliers dans des dépenſes exceſſives & ruineuſes, ſans que d'autres que les dames en puſſent retirer quelque fruit. Cette compagnie ne fut inſtituée que l'an 1541; mais dès l'an 1529, il y en avoit une appellée *des Florides.* Céſar Vecellio a donné en 1589 la figure d'un chevalier de la Chauſſe, différent des Florides & des Sempiternels; ce qui montre qu'il y avoit encore au moins une troiſiéme compagnie de ce nom. On n'a pas meilleure opinion des unes que des autres: tous leurs réglemens ne rouloient que ſur l'ordre des feſtins, des ſpectacles & des autres occaſions de faire éclater ſon luxe; & l'on ne faiſoit point de faute qui ne fût punie par une très-groſſe amende au profit de la compagnie. * Giuſtiniani,

Digitized by Google

hiſt. di titi gli ord. milit. Menenius, *delicia equ. ord.*

☞ CHAUSSÉE (Pierre-Claude Nivelle de la) poëte françois, né à Paris, fut reçu à l'académie françoiſe à la place de M. Portail, premier préſident du parlement, le 25 juin 1736. La ſingularité de ſes talens a partagé long-temps la ville & la province, & l'a fait regarder comme un écrivain extraordinaire. Il eſt l'inventeur d'un nouveau genre de comédie, à qui ſes cenſeurs ont donné le nom de *Larmoyant*. Ce n'eſt point le ridicule du caractere, ni les travers de l'eſprit qu'il attaque, ce ſont les foibleſſes du cœur qu'il repréſente : il paroît que ſon principal but n'eſt point de corriger, il ne veut qu'attendrir. Voici le catalogue de ſes piéces de théatre : *La fauſſe antipathie ; la critique de la fauſſe antipathie ; le préjugé à la mode ; l'école des amis ; Maximien*, tragédie ; *Mélanide ; amour pour amour ; Pamela ; l'école des meres ; le rival de lui-même ; la gouvernante ; l'amour caſtillan ; l'école de la jeuneſſe ; l'homme de fortune.* Toutes ces piéces ſont en vers, & ont été repréſentées au théatre françois, excepté *l'amour caſtillan*, & *l'homme de fortune*, qui l'ont été au *théatre italien*. La Chauſſée a auſſi compoſé une lettre ſous le nom de madame la marquiſe de Lambert, ſur les fables nouvelles de la Motte, & une *épître de Clio* à M. de Bercy. Ce poëte eſt mort à Paris le 14 mars 1754, âgé de 63 ans. * M. Titon du Tillet, *ſecond ſupplément au Parnaſſe françois.*

CHAUSSURE des anciens. Il eſt difficile de déterminer le temps & le lieu où on a commencé à porter des chauſſures. Le plus ancien de tous les écrivains qui en parlent eſt Moïſe, qui dans la Genèſe, fait dire à Abraham, qu'il ne prendroit pas même la courroie des ſouliers des ennemis qu'il avoit vaincus ; ce qui prouve que dès ce temps-là l'uſage en étoit commun. La chauſſure étoit différente de matiere & de forme. Les anciens la nommoient *Calceamentum* : elle étoit faite d'abord de cuir crud avec tout le poil, qu'on appelloit *Carbatinas crepidas* ; mais dans la ſuite des temps, on préparoit les cuirs, les corroyant & les paſſant à l'alun, pour les rendre plus propres & moins incommodes. On employoit les cuirs de vaches, de veaux, de cerfs, de chevres, & de maroquin. D'où vient la raillerie que fait Martial d'un homme qui avoit une calote de maroquin, lui diſant *qu'il avoit la tête chauſſée.*

On ſe ſervoit pareillement de l'écorce de l'arbre appellé *papyrus*, dont on faiſoit un tiſſu, comme dit Martianus Capella, *Calceos præterea ex papyro textili ſubligavit.* Benoît Baudouin, *l.* 3 *de calceis antiquis*, dit la même choſe. Cette ſorte de chauſſure étoit d'uſage particuliérement en Egypte ; car leurs prêtres en portoient, lorſqu'ils ſacrifioient à leurs dieux. On en faiſoit auſſi de genêt & de jonc, appellés *ſpartei* & *juncei calcei*, dont la mode étoit venue des pays étrangers, & que les payſans Eſpagnols portoient, comme Pline le témoigne. Les Romains en portoient auſſi de ſoie rouge, du moins les empereurs & les premiers magiſtrats. Il s'en faiſoit encore de toile de lin fort blanche, brodés & enrichis de perles & de diamans. Nous voyons dans l'hiſtoire, que l'empereur Antonin, ſurnommé *le Philoſophe*, & ſes ſucceſſeurs, juſqu'à Conſtantin, en portoient de la ſorte. Ils employoient auſſi les métaux à faire leur chauſſure, comme le fer, l'airain, l'or & l'argent. Empedocle portoit des ſouliers ou pantoufles d'airain ; ce qui le fait apoſtropher par Lucien dans ſes dialogues, *Dieu te gard' maître pantouflier.* Faiſant alluſion à ce qu'Empedocle voulant faire croire qu'il avoit été enlevé au ciel, ſe précipita dans le mont Ethna, ſans que perſonne s'en apperçût, croyant par-là cacher au monde ce qu'il étoit devenu ; mais le genre de ſa mort fut découvert par ſes pantoufles d'airain, que les feux du mont Ethna rejetterent.

Les Romains avoient des ſouliers de fer ; mais pour en faire le ſupplice des chrétiens durant les perſécutions, ils les garniſſoient au-dedans de gros cloux, qu'ils faiſoient rougir au feu, comme on fit à S. Baſile martyr, *Ferreas crepidas ignitis clavis confixas calceatus.* Pour revenir aux ſouliers ordinaires, les Romains en portoient d'or, & d'autres qui étoient ſeulement dorés. Plaute, dans les bacchides parle d'un homme extrêmement riche, qui portoit des ſouliers, dont les ſemelles étoient d'or : *Etiam rogas qui ſoccis habebat auro ſuppactum ſolum.* Jules Céſar chauſſoit des ſouliers d'or, & d'autres qui n'étoient que dorés, ſelon le témoignage de Séneque, *Qui excuſant eum, negant id inſolentiâ factum, aiunt ſocculum auratum, imò aureum margaritis dictum oſtendere eum voluiſſe.* On ſe ſervoit encore de bois, dont on faiſoit des ſabots & des ſandales ou galoches, qui étoit la chauſſure des pauvres, comme auſſi des parricides, lorſqu'on les enfermoit dans un ſac, comme Cicéron le dit : *Si quis parentes occiderit vel verberarit, ei damnato obvolvaturos folliculo lupino, ſoleæ ligneæ pedibus induantur.*

Voici le nom des chauſſures de différentes eſpèces, dont les anciens ſe ſervoient, qui ſont : *Calcei, mullei, ſoleæ, ſandalia, cothurni, caligæ, crepidæ, gallicæ, ſocci, perones, ocreæ.* On peut encore y ajouter ceux que l'uſage a introduits, tirés pour la plupart des modes étrangeres de divers peuples, qui ſont : *Campagi, phœcaſia, ſicyonia, alcibiadæ, anciclaidæ, anaxirides, arpides, laconicæ, nymphides, perſicæ, ſcythicæ, iphicratides*, dont on parlera à meſure qu'ils ſe trouveront dans l'ordre alphabétique.

CALCEUS, que nous appellons *ſoulier*, étoit différent du nôtre, en ce qu'il couvroit la moitié de la jambe, & étoit ouvert par-devant, & ſe laçoit avec des aiguillettes ou lanieres, qu'ils appelloient *corrigias calceamenti* ; ce ſoulier étoit extrêmement ſerré ſur le pied, lorſqu'on vouloit être chauſſé proprement ; auſſi le nommoit-on *tenſum calceum*, ou *tentipellium*, & c'étoit une marque de négligence ou de pauvreté, de l'avoir trop large & le pied flottant dedans, *laxum calceum*, *ſollentem* ou *ſollicantem.* Ce qui fait que l'ingénieux Ovide avertit ſa maîtreſſe de prendre bien garde que ſon ſoulier ne ſoit trop large.

Nec vagus in laxa pes tibi pelle natet.

Penſée, qui ſe trouve exprimée de même dans le poëme françois de des Noyers : *Son pied nage dans un vieux ſoulier qu'on a refait cent fois.*

Auſſi S. Jerôme dit, que tout le ſoin des gens du monde étoit d'être vêtus & chauſſés proprement : *Omnis his cura in veſtibus, ſi benè oleant, ſi pes in laxa pelle non ſolleat.* Pour éviter cet inconvénient, ils avoient ſoin de ſerrer les lanieres, comme le dit Tibulle : *Anſaque compreſſos alligat arcta pedes*, & de les garnir de bourre ou de choſes ſemblables, comme on le voit par Tertullien, *Stipabant tomento* ; ſur quoi Rhenanus ajoute, *Stipant ne ſollicet calceus* ; ils les rembourrent, de crainte qu'ils ne faſſent des plis, & qu'ils ne tournent dans le pied. Le bout du ſoulier alloit en pointe un peu recourbée, qu'ils appelloient *calceum roſtratum, repandum, uncinatum* ; & ceux qui en portoient ainſi, s'appelloient *uncipedes*, ainſi que Tertullien le dit, *lib. de Pallio, c.* 5. Telle étoit la chauſſure de Junon, comme Cicéron le marque, *cum calceis repandis.*

Le commun des bourgeois portoit des ſouliers noirs, & le commun des femmes en portoit de blancs : ſur quoi Juſte-Lipſe paroît s'être trompé, quand il prétend prouver que les ſouliers des Romains étoient blancs, appuyé ſur un paſſage de Martial, où il dit : *Calceus candidior ſit prima nive.* Mais cet auteur n'a pas pris garde qu'en cet endroit Martial blâme Cécinna, de ce qu'il avoit une robe fort ſale, & qu'il portoit des ſouliers blancs comme de la neige, contre l'ordinaire des hommes. Il y a donc plus d'apparence, comme diſent Horace & Juvenal, qu'ils les portoient noirs. Il eſt vrai néanmoins, que les hommes en ont porté de blancs ſous les empereurs ; car nous liſons dans Spartien, qu'Alexandre

xandre Severe en défendit l'uſage aux hommes, & le permit ſeulement aux femmes, qui en portoient auſſi de rouges & d'autres couleurs. Ce qui fait que Perſe avertit un jeune homme de ſe donner de garde que ſa maîtreſſe ne le ſoufflete avec ſon patin rouge, *ſoleâ abjurgabere rubrâ.*

Les ſouliers des ſénateurs, des patriciens & de leurs enfans, avoient comme un croiſſant au bout, qui faiſoit la figure d'un C, pour donner à connoître qu'ils étoient deſcendus du nombre des cent premiers ſénateurs ou peres, que Romulus inſtitua avec ſa nouvelle ville. Plutarque en rend d'autres raiſons qu'on peut voir. Au reſte, ce croiſſant étoit ſur le cou de pied, & ſervoit à ſerrer le ſoulier, comme nos boucles d'aujourd'hui, ſi nous en voulons croire Baudouin, qui prétend le prouver par ce vers de Stace :

Primaque patriciâ clauſit veſtigia lunâ.

Et par l'autorité de Tiraqueau, ſur le livre cinquiéme d'Alexandre Neap. *Lunulæ*, dit-il, *in calceis erant fibulæ eburneæ, ad inſtar lunæ corniculantes.* Ces croiſſans étoient faits de diverſes matieres, comme d'or, d'argent & d'yvoire, ornés de diamans & d'autres pierres précieuſes. Les grands magiſtrats Romains portoient ordinairement des ſouliers rouges dans les jours de cérémonies & de leurs triomphes. La plupart des auteurs veulent que l'empereur Dioclétien ſoit le premier qui ait porté des pierres précieuſes ſur ſes ſouliers, & qu'il les donnoit à baiſer à ceux qui lui faiſoient la révérence. On trouve néanmoins qu'Heliogabale en a porté avant lui, auſſi-bien qu'Alexandre Severe; & Pline nous parle de cette coutume, comme d'un abus fort commun de ſon temps.

Les eſclaves ne portoient point de ſouliers, mais marchoient nuds pieds; & on les appelloit pour cela *cretati* ou *gypſati*, des pieds poudreux. Il y avoit auſſi des perſonnes libres qui alloient nuds pieds; & Tacite remarque que Phocion, Caton d'Utique, & pluſieurs autres marchoient ſans ſouliers. Mais ces exemples ſont rares; & généralement parlant, toutes les perſonnes qui étoient de condition libre, marchoient toujours chauſſées. Il faut en excepter quelques occaſions, car la nudité des pieds étoit une pratique uſitée parmi les Egyptiens & les Arabes dans les actes de leur religion. Nous voyons dans le livre de l'Exode (*c.* 3, *v.* 5,) que Dieu ordonne à Moïſe de ne s'approcher du buiſſon ardent, d'où il lui parloit, qu'après avoir délié ſes ſouliers, *Solve calceamentum de pedibus tuis.* On croit que Pythagore prit des Egyptiens cette maxime : *Adorez & ſacrifiez nuds pieds,* ανυπο δυο και θυειν, *apud Jamblic. in ejus vita.* Les Turcs ont conſervé juſqu'aujourd'hui cette coutume, de n'entrer dans leurs moſquées, qu'après avoir quitté leurs ſouliers. Les chrétiens d'Ethiopie ont le même reſpect pour leurs égliſes, & les brachmanes des Indes pour leurs pagodes. Ceux qui vouloient entrer dans le temple de Diane de Créte, quittoient leurs ſouliers, *Ædem Numinis* (dit Solin, c. 19,) *præterquam nudus veſtigio nullus licitò ingreditur.* Theodoret aſſure la même choſe des prêtres du temple de Jéruſalem. Ce qui paroît auſſi par le commandement que Dieu leur fait (*Exod. XXX, v.* 19,) de laver leurs pieds & leurs mains, quand ils doivent entrer dans le lieu ſaint. Juvenal (*Sat.* 6,) marque encore la coutume des Juifs de ſon temps, de paroître dans leurs temples pieds nuds.

Exercent ubi feſta mero pede ſabbata reges.

L'hiſtoire romaine nous apprend que, quand on lavoit la grande mere des dieux, on alloit pieds nuds en proceſſion, & que les dames romaines ſe déchauſſoient dans les ſacrifices de Veſta. Les pontifes des païens avoient de ſemblables cérémonies, & ordonnoient des proceſſions nuds pieds dans un temps de ſéchereſſe, lorſqu'ils demandoient de la pluie à Jupiter : *Cùm ſtupet cœlum* (dit Tertullien, *l. de jejunio,*) *& aret annus, nudipedalia denuntiantur.*

Nous voyons qu'à la mort de Jules Céſar, les principaux chevaliers Romains ramaſſerent ſes cendres, revêtus de tuniques blanches, & pieds nuds, pour marquer tout enſemble leur reſpect & leur triſteſſe. Lycurgue & la jeuneſſe lacédémonienne alloient toujours pieds nuds; & les Etoliens, comme les Herniques, peuples d'Italie, avoient un pied chauſſé & l'autre nud, auſſi-bien que les magiciennes dans leurs myſteres. Virgile & Ovide le diſent, *Unum exuta pedem vinclis, l.* 4, *v.* 5, 18. Æneid. Horace parlant de Canidie, fameuſe magicienne, nous apprend qu'elle marchoit pieds nuds.

Pedibus nudis, paſſoque capillo.

Quant aux chauſſures des Orientaux, elles étoient ordinairement à jour par le deſſus du pied, & n'avoient qu'une ſemelle attachée au pied avec des cordons, à cauſe de la chaleur du pays. A l'égard des chauſſures que portoient les dames Romaines, & dont les acteurs ſe ſervoient ſur le théatre, que l'on appelloit *Cothurne*, *voyez* COTHURNE. * Pitiſcus, *lexic. antiq. grec. & rom.* Joh. Roſin. Thom. Dempſter.

CHAUVEAU (Sébaſtien) né en 1635 au bourg de Gohier en Anjou, a été un de ces hommes, qui, ſans naiſſance & ſans titres éclatans, ont eu un mérite perſonnel & ſingulier, qui les a fait eſtimer & aimer, & leur a acquis, même après leur mort, une vénération particuliere. A l'âge de 16 ans il vint à Paris ſans argent; & y étant entré chez un de ſes oncles qui étoit procureur, il y travailla avec aſſiduité, & ſe rendit capable d'entrer quelques années après auprès de M. le duc d'Uzès en qualité de ſecrétaire. Il y fit paroître tant de capacité pour les affaires, que la ducheſſe d'Uzès crut devoir en faire un préſent à M. le duc de Montauſier ſon frere, pour le ſervir en la même qualité de ſecrétaire. Ce duc qui aimoit les gens de mérite & les appuyoit de ſon crédit, eut beaucoup d'affection pour M. Chauveau, qui de ſon côté ſe fit admirer à la cour par ſa rare modeſtie & ſon grand déſintéreſſement. Il ne rougiſſoit pas d'être connu pour le fils d'un payſan, & il ne cherchoit point les occaſions de faire paroître ſon mérite. Quand ſon oncle fut mort, il partagea la ſucceſſion entre ſes parens, & ne voulut rien retenir pour lui. Lorſque madame de Monteſpan fut chargée de la conduite des enfans de France, il entra à ſon ſervice; ce qui le fit connoître de Louis XIV, qui le chargea de régler la maiſon de feu M. le duc de Bourgogne, lorſque ce prince ſe maria, & il lui donna une charge de contrôlleur de ſa maiſon. Ce fut madame la dauphine qui le demanda. Il paſſa de-là au ſervice de la reine. M. Chauveau ſut dans tous ces emplois s'acquérir l'eſtime & la bienveillance de tout le monde; mais un dimanche gras, ayant entendu le ſermon, ce qui lui arrivoit rarement, il fut ému; il y retourna le lendemain, il y reçut de nouvelles impreſſions qui le conduiſirent à des réflexions ſérieuſes : le jour des cendres ſuivant, il prit congé de la cour pour n'y rentrer jamais, & choiſit pour ſa retraite la maiſon de l'inſtitution des peres de l'oratoire à Paris, au-deſſus des chartreux. Là, livré au jeûne le plus rigoureux, il ne vécut pendant pluſieurs années que d'un potage aux féves, qu'il mangeoit le matin, & d'un peu de pain & d'eau, qu'il prenoit le ſoir. Il ne couchoit d'ailleurs que ſur une paillaſſe, ſe levoit tous les jours avant quatre heures du matin, même en hiver, ſe chauffoit très-rarement, quelque froid qu'il fît, prioit beaucoup, ne ſortoit preſque jamais, & faiſoit d'abondantes aumônes. Ce ne fut que malgré lui, & par les ordres de ceux à qui il avoit donné ſa confiance, que trois ou quatre ans avant ſa mort il conſentit à manger de la viande la plus commune, quelques jours de chaque ſemaine. Il étoit logé & vêtu pauvrement; & plus il approchoit de ſa fin, plus il ſe dépouilloit de tout & de lui-même. Il a rétabli les affaires de bien des familles, qui auroient péri ſans les ſecours qu'il leur procura : il a fondé pluſieurs écoles à la campagne, pour l'inſtruction

de la jeuneſſe : il faiſoit apprendre des métiers à des enfans de l'un & de l'autre ſexe, qui étoient ſans bien ; il donnoit des livres à ceux qui étoient en état d'en profiter. Lui-même liſoit aſſidument l'écriture ſainte, & ſans d'autre étude que la méditation & la pratique des vérités qu'elle contient, il en avoit acquis l'intelligence. Il avoit une ſi grande horreur des déſordres publics, qu'il fit un jour préſenter un placet au roi, contre l'indécence des ajuſtemens, & l'immodeſte contenance des femmes dans l'égliſe. Il écrivit auſſi pluſieurs fois à M. l'archevêque de Paris, pour lui donner avis des irrégularités qui ſe commettent dans les égliſes & dans la plupart des paroiſſes. Il diſoit la vérité à tout le monde, même aux grands, avec beaucoup de liberté, & il étoit auſſi auſtere pour les autres, par rapport à la conduite des mœurs, que pour lui-même. Il n'a été malade que deux jours, de la maladie qui l'enleva de ce monde le 5 février 1725, à l'âge de 91 ans, après vingt-huit ans de retraite & de pénitence. M. le comte de la Riviere, qui a été pendant douze ans le compagnon de ſa ſolitude, a écrit ſa vie, qui n'a jamais été imprimée. Elle eſt adreſſée à M. d'Harouy, ci-devant intendant pour le roi dans les provinces de Champagne & de Franche-Comté. *Nous avons tiré de ce petit écrit, compoſé avec beaucoup d'élégance, & d'un mémoire qui nous a été envoyé d'Angers, ce que nous venons de rapporter.*

☞ CHAUVEAU (François) peintre, graveur & deſſinateur François, né à Paris le 10 mai 1613, mort en la même ville le 3 février 1676, âgé de 63 ans moins deux mois, étoit fils de *Lubin* Chauveau, écuyer, ſecrétaire de la chambre du roi Henri IV, tréſorier & payeur de la gendarmerie françoiſe. Il deſcendoit d'une ancienne famille du nom de Chauveau, originaire de Bourgogne, laquelle porte pour armes, *d'azur à deux coutelas d'argent garnis d'or paſſés en ſautoir, au chef couſu de gueules chargé de trois étoiles d'or.* Les titres que l'on a de cette famille ne remontent pas plus haut que *Hugues* Chauveau, écuyer, qui vivoit en 1470. HUGUES, JEAN & *Marie* Chauveau furent ſes enfans. *Jean* Chauveau vivoit en 1500. Il eut un fils nommé *Etienne* ou *Honoré* Chauveau, qui fut ſecrétaire du duc d'Anjou & d'Alençon, & vivoit en 1576. Son frere aîné HUGUES Chauveau, ſeigneur de Louveriennes, eut un fils conſeiller au parlement, qui dans le maſſacre de la S. Barthelemi fut enfermé dans un coffre pour ſe ſauver ; mais celui qui le portoit, ayant fait une chute ſur les dégrés du palais, le coffre s'ouvrit, & le conſeiller fut aſſommé par la populace. *Lubin* Chauveau, neveu de ce conſeiller, ſe diſoit parent d'un jeune ſeigneur du ſang des comtes de Friſe, nommé *Ennon* de Emda ou Emden, & gouverneur de cette ville. Le tombeau de ce ſeigneur eſt au cimetiere de la paroiſſe S. Severin. Les inſcriptions dont il eſt chargé ſont rapportées par Sauval, *liv. IV, pag.* 416 & 417. François Chauveau, dont nous parlons, fils de ce Lubin, lequel vivoit dans l'opulence, reçut une très-belle éducation, & apprit avec ſon frere aîné la muſique, les mathématiques, le deſſin & la peinture, chez M. de Lahire. Mais en 1618 Lubin Chauveau, qui étoit un grand joueur, perdit d'un ſeul coup de dés ſa maiſon rue S. Antoine, puis ſes terres & ſes équipages ; de façon que dès le lendemain il fallut qu'il congédiât tous ſes gens, & qu'il ſe retirât chez un de ſes freres, curé à la campagne. Ses fils furent obligés d'employer pour ſubſiſter, les talens & les connoiſſances qu'ils avoient acquis dans les arts. François Chauveau commença à produire de ſes ouvrages dès l'âge de 15 à 16 ans, & retira ſa mere avec lui pour en avoir ſoin. Il ſe perfectionna dans le deſſin & dans la peinture, mais il s'adonna particuliérement à la gravure au burin. Il fit d'abord pluſieurs morceaux d'après M. de Lahire ſon maître ; enſuite il s'appliqua à graver à l'eau forte, des morceaux de ſa propre compoſition. Il fut dès ſa jeuneſſe en relation d'amitié avec les ſieurs Gombaut, Chapelain, Giry, Habert, Scarron, Scuderi, Benſerade, Santeul, Sanſon, &c. Pluſieurs de ces habiles gens s'aſſembloient même aſſez ſouvent chez lui dès 1629 ou 1630, pour converſer enſemble ſur toutes ſortes de matieres. Ces aſſemblées faites tantôt chez les uns, tantôt chez les autres, donnerent lieu à l'établiſſement de l'académie françoiſe en 1650. Comme Chauveau étoit ami de la plupart des peintres & ſculpteurs qui compoſoient l'académie royale de peinture & de ſculpture, il fut admis dans cette compagnie en 1663, & élu conſeiller de la premiere claſſe. L'année ſuivante 1664, il commença à graver par ordre du roi la ſuite du *Carrouſel*. On ne peut trop y admirer la variété dans les attitudes des figures, & l'air animé des chevaux. Ce travail lui valut le brevet de graveur ordinaire du roi, & une penſion de 600 livres, qu'il a touchée juſqu'à ſa mort, par les ſoins de M. Perrault ſon ami, celui-là même qui a fait mention de lui dans *ſes vies des hommes illuſtres*. Chauveau avoit une ſi grande facilité de compoſition, que la plupart des planches des romans de *Cyrus, Pharamond, Cléopatre, Clélie, Scipion, Almahide*, & grand nombre d'autres, ont été exécutées & gravées après ſon ſoupé, par maniere de délaſſement. Il ſe faiſoit lire par ſes enfans les hiſtoires qu'il avoit à traiter, en ſaiſiſſoit le ſujet le plus frapant, & ſouvent traçant d'imagination au premier coup le deſſin ſur la planche avec la pointe, il la mettoit en état, avant de ſe coucher, de pouvoir la faire mordre par l'eau forte le lendemain, tandis qu'il graveroit ou deſſineroit autre choſe. Cependant les figures des romans que l'on vient de nommer, celles du *Poëme de S. Louis*, des *Délices de l'eſprit*, & des *Métamorphoſes en rondeaux* de Benſerade, faites ainſi à la hâte, ſont à juſte titre les plus eſtimés de ſes ouvrages. Son œuvre contient plus de quatre mille piéces gravées de ſa main, preſque toutes de ſon invention, & plus de 1400 gravées d'après ſes deſſins, par N. Cochin, P. Richer, J. le Pautre, J. Boulanger, N. Regneſſon, C. Simoneau, Daret & autres graveurs. Il fourniſſoit non-ſeulement des deſſins à des peintres & à des ſculpteurs, mais auſſi à des ciſeleurs, à des orfévres, des brodeurs, & même à des menuiſiers & à des ferruriers. Ce qui prouve encore plus l'excellence du génie de François Chauveau, c'eſt qu'après ſon décès, M. le Brun, premier peintre du roi, & ſon ami, ne pouvoit ſe laſſer d'admirer les tableaux qu'il avoit peints, qu'il en acheta pluſieurs, & qu'il y en eut même un qu'il crut être du fameux Pouſſin. François Chauveau avoit épouſé la fille d'un peintre ſur verre nommée Marguerite Roger, qui mourut quinze jours après lui. Il en eut pluſieurs enfans. Un d'eux s'eſt fait un nom dans les arts. Nous en parlons dans l'article ſuivant. * *Traité hiſtorique & pratique de la gravure en bois*, par Papillon, *ou mémoire pour ſervir de ſupplément à la vie de François Chauveau, &c.*

☞ CHAUVEAU (René) le plus jeune des cinq fils de François Chauveau dont on vient de parler, naquit à Paris le premier avril 1663. C'eſt celui d'eux tous qui a marché avec le plus de ſuccès & de rapidité ſur les traces de ſon illuſtre pere. Suivant la remarque de M. Perrault, il avoit la même fécondité de génie, & comme lui une vaſte imagination & un grand feu dans ſes compoſitions. Dès l'âge de 7 à 8 ans, il alloit tous les jours chez M. Girardon, l'un des plus grands ſculpteurs que la France ait produits, pour modeler ſous les yeux de cet excellent homme ; & de retour à la maiſon paternelle, il paſſoit les ſoirées à deſſiner avec ſes freres, ſous les yeux de leur pere. Il n'avoit que treize à quatorze ans lorſque la mort de ſon pere & celle de ſa mere le laiſſa ſous la conduite d'un tuteur, qui le mit en apprentiſſage chez un pauvre ſculpteur en bois, dont la capacité étoit ſi mince, que le jeune Chauveau s'en dégoûta bientôt. Il ſortit de chez lui, & ſe rendit auprès de M. Caſiere, ſculpteur, lequel lui offroit ſa maiſon. Celui-ci le fit d'abord modeler de grands trophées qu'il avoit ordre d'exécuter en bronze pour le roi. Peu de temps après, M. Colbert, qui venoit ſouvent chez ce ſculpteur, pour voir ces ouvrages, apperçut un jour

le jeune Chauveau, qui modeloit un de ces trophées avec une promptitude extraordinaire. La ſurpriſe que lui donnoit la dextérité de ce jeune homme, lui inſpira la curioſité de ſavoir qui il étoit. Il le recommanda après beaucoup de louanges à M. Cafiere. Flaté de ces louanges, Chauveau réſolut de ſe produire par lui-même auprès du miniſtre. Il compoſa quelques modeles, entre leſquels étoit un petit groupe de figures repréſentant l'enlevement de Proſerpine. Il les préſenta à M. Colbert qui le reçut fort bien, lui donna des ouvrages à exécuter ſeul, & un logement aux Gobelins. Il eſt à remarquer qu'il deſſinoit chez le miniſtre la plus grande partie de ſes projets: cela le fit connoître des plus grands ſeigneurs de la cour; & fort ſouvent monſeigneur le dauphin l'envoyoit chercher pour eſquiſſer & projetter les choſes qu'il vouloit faire exécuter.

Après la mort de M. Colbert, M. de Louvois, M. de Villacerf, puis M. le Fevre, controlleurs généraux des bâtimens, devinrent ſucceſſivement ſes protecteurs; enſorte qu'à l'âge de 25 à 26 ans, il ſe vit, pour ainſi dire, le premier de tous les ſculpteurs pour faire tous les projets & eſquiſſes. Il fit connoiſſance aux Gobelins avec M. de Cuuccy, Italien, orfévre, ébéniſte & fondeur, lequel faiſoit tous les meubles & les bronzes pour le roi & pour les princes; il ſe maria avec ſa fille aînée. La cadette épouſa M. Slodtz, ſculpteur. Chauveau ſe trouvant ſurchargé d'ouvrage, parcequ'outre ſes propres entrepriſes, il avoit encore à conduire l'attelier de ſon beau-pere, il demanda & obtint un logement au Louvre; mais ſur les remontrances de M. de Cuuccy, qui repréſenta le tort que lui feroit l'éloignement de ſon gendre, on lui conſeilla de s'accommoder avec lui, & on ne voulut plus lui donner le logement du Louvre. Cela le piqua au point que peu de temps après, M. Cronſtom, envoyé & réſident de Suéde, qui avoit appris ſon mécontentement, lui ayant offert de la part du roi ſon maître (qui lui avoit donné ordre de demander au roi pluſieurs ſculpteurs) une penſion de 1500 livres, ſes ouvrages payés, logé, chauffé, & les voyages d'aller & revenir, tant pour lui que pour ſa famille faits aux dépens de ce prince, Chauveau accepta ces offres, ſans que les offres avantageuſes que lui fit M. de Villacerf, puſſent le retenir en France. Il partit donc pour la Suéde en 1693, après avoir été prendre congé de M. Colbert, archevêque de Rouen, pour lequel il travailloit à Gaillon, & qui lui dit obligeamment qu'il attendroit ſon retour de Suéde, pour qu'il pût finir les ouvrages qu'il avoit commencés pour lui.

Arrivé en Suéde, Chauveau ſe voyant aimé & chéri du roi Charles XI, & conſidéré & protégé du baron de Teſſin ſurintendant des bâtimens, pere du fameux miniſtre de ce nom, il fit venir toute ſa famille auprès de lui. Chauveau dut en partie la conſidération dont il jouiſſoit à la cour de Suéde, à une circonſtance où il eut occaſion de développer toute la fécondité & la facilité de ſon génie. Le roi de Suéde voulant donner un bal, le ſurintendant s'adreſſa à Chauveau, pour en faire exécuter les décorations. Celui-ci, pour éviter la jalouſie de ſes confreres, ne voulut ſe charger que de ce qu'ils voulurent bien lui laiſſer. Quatre jours avant le bal, le baron de Teſſin envoya chercher Chauveau pour ſavoir en quel état étoit toute l'entrepriſe. Ce ſculpteur lui dit que ce qui le concernoit étoit exécuté, mais qu'il ne ſavoit rien du travail des autres, parcequ'ils avoient tenu leurs atteliers fermés. M. de Teſſin y alla ſur le champ, & fut étrangement ſurpris de ce qu'ils n'avoient pas encore commencé, ne ſachant même par où s'y prendre. Outré d'un telle négligence, le baron ſe tournant vers Chauveau, qui l'accompagnoit: *Je vois bien*, lui dit-il, *que par-là le bal va manquer; il n'y a que vous qui puiſſiez me tirer de cette peine.* M. Chauveau lui répondit qu'il le feroit de tout ſon cœur, qu'il ne demandoit qu'*une trentaine de filles, avec les clefs du magazin aux étoffes*, & qu'avec cela il lui répondoit de la célérité de l'exécution: il ne voulut pas s'ouvrir davantage ſur l'expédient qu'il avoit imaginé. Le ſurintendant fut d'abord choqué de cette propoſition; mais connoiſſant le zèle de Chauveau à le ſervir, il prit le parti de s'abandonner avec confiance à la facilité de ſon génie, & lui envoya ce qu'il lui avoit demandé. L'ingénieux ſculpteur qui avoit des creux tout préparés de figures d'hommes & de femmes, grandes comme nature, les fit mouler par parties, & avec du gros fil de fer il faiſoit ſes aſſemblages; au lieu de draperies de carton, il les habilloit avec les étoffes du magazin qu'il gommoit. Le fil de fer lui ſervoit auſſi à former les plis de ces draperies, leſquelles étoient auſſi couſues par endroits avec ce fil de fer; enſorte que le tout ſubſiſtoit, & étoit capable d'être mis en mouvement. Au jour indiqué, le bal & la fête furent exécutés à la ſatisfaction du roi & de toute la cour. Le baron de Teſſin ſur-tout fut extrêmement ſatisfait, & fit donner à Chauveau deux cens piſtoles pour cet extraordinaire. Quelque temps après, la femme de René Chauveau étant accouchée, il obtint du roi la permiſſion de faire baptiſer l'enfant dans la chapelle de l'hôtel de l'ambaſſadeur de France (c'étoit le comte d'Avaux) afin que cet enfant ne fût pas réputé étranger, & obligé de ſe faire naturaliſer en France, s'il vivoit. Il n'étoit pas alors d'uſage en Suéde de faire baptiſer les enfans des catholiques autre part que dans le temple des luthériens. Ainſi c'eſt à M. Chauveau que les catholiques ont obligation de la coutume qui s'eſt établie dans le nord & autres lieux, de faire baptiſer leurs enfans chez l'ambaſſadeur de leur nation, pour qu'ils ſoient réputés natifs de leur patrie.

La naiſſance de Pandore, peinte au grand ſalon de Droningholm par Evrard Chauveau, eſt de la compoſition de ſon frere René Chauveau. Celui-ci, après avoir demeuré ſept années en Suéde, demanda ſon congé pour faire, diſoit-il, un voyage en Italie pendant la guerre; mais ſon intention étoit de revenir en France. Il partit en avril 1700. Arrivé à Berlin, il ſculpta un cabinet pour l'électeur à Chernehouſe, maiſon de plaiſance proche de Berlin; ce qu'il exécuta en ſix ſemaines. Son alteſſe lui envoyant une bourſe de 3000 livres, le fit prier de reſter pour travailler à ſon ſalon à Berlin. Il s'en excuſa, ne pouvant reſter plus long-temps, ſans indiſpoſer la cour de Suéde qu'il n'avoit quittée, que ſous prétexte d'aller en Italie.

Il revint donc en France vers la fin de l'année, & fut fort bien reçu de M. Manſard, qu'il alla ſaluer, ainſi que de M. Colbert, archevêque de Rouen, lequel recommença auſſitôt à l'employer dans ſes bâtimens. Chauveau travailla enſuite à Roiſſy en Brie chez M. le comte d'Avaux, qui étoit revenu de Suéde. Entr'autres ouvrages, il y a ſculpté un beau fronton, au bout de l'orangerie, & deux autres frontons.

En 1705 & 1706 Chauveau fit les figures de ſaint Etienne & de ſainte Geneviéve, qui ſont ſur le maître-autel de l'égliſe de S. Etienne-du-Mont. Il fit auſſi dans le même temps les plans & les deſſins pour la décoration de toute la chapelle de S. Luc, dite des peintres, proche S. Denys de la Charte, & ci-devant égliſe paroiſſiale de S. Symphorien. Il en exécuta lui-même la gloire. Les figures de S. Luc & de S. Jean, ſont de MM. le Pautre & Voiriot. Tout le ſurplus de la décoration, excepté le tableau de l'autel, du deſſin de M. Elie, a été peint, ſculpté & doré par différens maîtres de l'académie de S. Luc. Bien des gens ont attribué mal-à-propos ces plans & deſſins à M. Oppenort, architecte de M. le duc d'Orléans régent. L'architecture, la ſculpture & la peinture du retable d'autel, ſont liés enſemble ſans bordure, enfermant le tableau de l'autel; ce qui a fort bien réuſſi, ſelon l'idée qu'à eu René Chauveau dans ſa compoſition, de faire connoître que ces trois arts, enfans du deſſin, font un bel effet unis enſemble par un génie ſavant & ſupérieur.

Le maréchal d'Harcourt fit auſſi travailler René Chauveau à ſon château d'Harcourt, & lui fit faire le

Digitized by Google

tombeau de M. le marquis de Beuvron, ſon pere, à la Meilleraye, près de Rouen. En même temps il fit d'autres ſculptures à Ecouy, au-deſſus des Andelis, chez madame Paviot, veuve du procureur général au parlement de Rouen. Enſuite il a travaillé aux baldaquins des bains d'Apollon, dans le parc de Verſailles, & conjointement avec M. le Pautre, aux chapelles du S. Sacrement & de ſainte Thérèſe, dans la chapelle royale du château. Louis XIV a admiré le bas-relief repréſentant la mort de cette ſainte, au coffre d'autel de ſadite chapelle. Le célébre Sébaſtien le Clerc a gravé quelques morceaux de la compoſition de René Chauveau, que ce ſculpteur a fait, & fait exécuter, entr'autres le catafalque ou mauſolée de la reine de Suéde, mere de Charles XII, lequel a paru comme étant de la compoſition de M. de Teſſin; & les plafonds de la ſale & de la chambre du lit d'un hôtel de ce même ſeigneur à Stockholm. Tous les ornemens de ces plafonds ont été peints par Evrard Chauveau, & les figures par un Italien. Il eſt facile dans ces rares eſtampes, de reconnoître le gout & la belle compoſition de notre habile ſculpteur. En 1709 Louis XIV le fit venir dans ſon cabinet, pour lui commander de faire une bordure diſpoſée de telle façon, qu'elle pût renfermer quatre petits tableaux ronds, chacun d'environ deux à trois pouces de diamétre, repréſentant les quatre ſaiſons. Chauveau a fait une piéce excellente de cette bordure; il a pris pour ſujet principal le ſoleil, deviſe de Louis XIV. Le ſoleil, ſous la figure d'Apollon, eſt placé au milieu des quatre ſaiſons ou tableaux, comme préſidant ſur elles. Chaque tableau eſt entouré d'ornemens & attributs convenables, avec un art & une délicateſſe admirables. Cette bordure a été moulée & jettée en bronze, réparée par un habile ciſeleur, & dorée d'or moulu.

M. le duc de Coaſlin, évêque de Metz, a beaucoup fait travailler René Chauveau, particuliérement au château de Freſcati, qu'il a fait reconſtruire, & dont il eut la direction & l'entrepriſe. Il fut huit années à faire tous ces ouvrages. Il a auſſi travaillé au grand ſalon, à Saverne, chez M. le cardinal de Rohan. Chauveau a fait encore quelque choſe au château de Sablé, chez M. le marquis de Torcy. Celui-ci, bien différent de M. l'évêque de Metz, qui le payoit par bourſe, ſans faire de marché préfix, demanda à deux différentes fois à Chauveau combien il vouloit gagner par jour. L'habile ſculpteur choqué d'une queſtion qui répondoit ſi peu à la maniere dont ceux qui avoient coutume de l'employer récompenſoient ſes talens, quitta l'ouvrage & le château ſans rien répondre. Il vint tout de ſuite à Paris. La fatigue de ce voyage qu'il fit à pied, le déſagrément qu'il venoit d'eſſuyer, & le chagrin que lui donnoit la perte de ſon argent comptant qu'il avoit converti en billets de banque, lui cauſerent une maladie dont il mourut en peu de jours, le 5 juillet 1722, âgé de 59 ans & trois mois. * *Traité hiſtorique & pratique de la gravure en bois* par Papillon.

CHAUVEREUX (Claude) conſeiller au parlement de Paris, chargé par des informations d'avoir été témoin dans une procuration prétendue fauſſe, au moyen de laquelle l'évêché de Saintes avoit été réſigné en cour de Rome, il lui fut enjoint par arrêt du 29 novembre 1496, de s'abſtenir de venir en la cour, & de demeurer en ſa maiſon, juſqu'à ce qu'autrement en eût été ordonné. Ayant été conſtitué priſonnier le premier décembre ſuivant, & débouté de ſa cléricature par arrêt du 22 du même mois, quoique l'évêque de Paris l'eût requis comme clerc, il fut, par arrêt du 23 dudit mois, qui fut exécuté le 24, mandé de venir au parquet en habit de conſeiller, vêtu d'une robe d'écarlate & chaperon fourré, pour aſſiſter à la prononciation de l'arrêt, qui fut faite par M. de la Vacquerie, premier préſident, préſens les autres préſidens en leurs manteaux & habits, & toutes les chambres aſſemblées, pendant laquelle prononciation il fut tête nue & à genoux. Par cet arrêt ayant entr'autres choſes été convaincu de pluſieurs fauſſetés par lui commiſes, ſubornation de notaires & de témoins touchant l'évêché de Saintes, il fut privé de ſon office de conſeiller, de tous offices royaux, & autres offices de judicature. Cet arrêt lui ayant été prononcé, il fut mené par les huiſſiers de la cour ſur la pierre de marbre en la cour du palais; & là, dépouillé de ſa robe d'écarlate; lui fut auſſi ôté ſon chaperon & ceinture; puis vêtu d'une autre robe, fut mis nuds pieds & nue tête, & delà fut ramené au parquet, en tenant une torche de quatre livres, & à genoux fit amende honorable, & cria merci à Dieu, au roi, à la juſtice, & aux parties intéreſſées, & fut la note de la fauſſe procuration dont étoit mention au procès, lacérée. Ce fait, fut ramené en la cour du palais, & livré au maître des hautes-œuvres, qui le mit dans une charette; de-là il fut mené par le châtelet, & là fit ſon cri; & du châtelet au pilori & tourné trois tours, puis lui fut appoſé une fleur-de-lys ardente au front; ce fait, fut deſcendu & conduit par les huiſſiers juſqu'à la porte S. Honoré, ayant été banni du royaume. * *Regiſtres du parlement.*

CHAUVIGNI, *Calviniacum*, bourg ou petite ville de France, dans le Poitou, ſur la Vienne, à trois ou quatre lieues de Poitiers, du côté du levant. * Mati, *dict.*

CHAXAN, cité du territoire de Chingyang, dans la province de Huquang à la Chine. Elle eſt célébre dans l'hiſtoire chinoiſe, à cauſe de la montagne de Nuiqua, qui en eſt proche, où il y a un temple magnifique, bâti en l'honneur d'une femme nommée *Nuiqua*, laquelle, diſent les Chinois, eut l'adreſſe de réparer un endroit du ciel qui étoit rompu. Cette ſimplicité a quelque rapport à celle des Mahométans, qui aſſurent que Mahomet ſouda la lune, & en rejoignit les parties qui s'étoient écartées. * Martin Martini, *deſcript. de la Chine, dans le recueil de* M. Thevenot, *tome* 3.

CHAZELLES (Jean-Matthieu de) naquit à Lyon le 24 juillet 1657 d'une famille honnête, qui étoit dans le commerce. Il fit toutes ſes études dans le grand collége des jéſuites de cette ville, après quoi il ſe rendit à Paris en 1675. La paſſion qu'il avoit d'y connoître les gens de mérite, le conduiſit chez feu M. du Hamel, ſecrétaire de l'académie des ſciences, qui, de ſon côté, favoriſoit de tout ſon pouvoir les jeunes gens, dont on pouvoit concevoir quelque eſpérance. Il remarqua dans celui-ci beaucoup de diſpoſition pour l'aſtronomie; car le jeune homme étoit déja géométre. Il le préſenta à M. Caſſini, qui le prit avec lui à l'obſervatoire. Il travailla ſous M. Caſſini à la grande carte géographique en forme de planiſphere, qui eſt ſur le pavé de la tour occidentale de l'obſervatoire, & qui a 27 pieds de diamétre. Elle avoit été dreſſée ſur les obſervations que l'académie avoit déja fait faire par ordre du roi en différens endroits de la terre. En 1683 l'académie continua vers le ſeptentrion & vers le midi le grand ouvrage de la méridienne, commencé en 1670; & M. Caſſini, à qui le côté du midi étoit tombé en partage, aſſocia à ce travail M. de Chazelles. Ils pouſſerent cette ligne juſqu'à la campagne de Bourges. M. de Chazelles, après avoir pris des leçons de M. Caſſini à l'obſervatoire pendant cinq ans, étoit devenu un excellent maître. Le duc de Mortemar le prit pour lui enſeigner les mathématiques, & le mena avec lui à la campagne de Gènes en 1684. Il lui fit avoir une nouvelle place de profeſſeur d'hydrographie, pour les galeres, à Marſeille; car il y en avoit depuis long-temps une ancienne remplie par un jéſuite, à qui il falloit donner du ſecours, parceque la marine de France s'étoit conſidérablement fortifiée. Le ſuccès qu'il avoit, l'encouragea à ſe charger dans cette place d'une nouvelle école de jeunes pilotes deſtinés à ſervir ſur les galeres. Elle a fourni, & fournit encore tous les jours un grand nombre de bons navigateurs. M. de Chazelles fit pluſieurs obſervations géométriques & aſtronomiques, par le moyen deſquelles il donna une nouvelle carte de la côte de Provence. Il fit deux campagnes ſur mer en 1687

Digitized by Google

& 1688. Elles produiſirent toutes deux un grand nombre de plans qu'il leva, ſoit des ports & des rades, où il aborda, ſoit des places qu'il put voir. M. de Chazelles eſt un des premiers qui imagina que l'on pouvoit conduire des galeres ſur l'Océan, deſſein qui fut exécuté. Comme il avoit beaucoup de part à la propoſition de cette entrepriſe, il fut envoyé au ponant au mois de juillet 1689, pour viſiter les côtes par rapport à la navigation des galeres. Enfin en 1690 quinze galeres nouvellement conſtruites partirent de Rochefort preſqu'entiérement ſur ſa parole, & donnerent un nouveau ſpectacle à l'Océan: elles allerent juſqu'à Torbai en Angleterre, & ſervirent à la deſcente de Tingmouth. M. de Chazelles y fit les fonctions d'ingénieur, fort différentes de celles de profeſſeur d'hydrographie. Quoiqu'il ne fût pas deſtiné à la guerre, & qu'il ne ſoit guéres naturel qu'un ſoldat ait été élevé à l'obſervatoire, il marqua en cette occaſion, & en pluſieurs autres pareilles, toute l'intrépidité que demande le métier des armes. Les galeres, après leur expédition, revinrent à l'embouchure de la Seine dans les baſſins du Havre & de Honfleur; mais elles n'y pouvoient pas hiverner, parcequ'il étoit néceſſaire de mettre de temps en temps ces baſſins à ſec, pour éviter la corruption des eaux. M. de Chazelles propoſa de faire monter les galeres à Rouen. Tous les pilotes y trouverent des difficultés inſurmontables: il ſoutint ſeul qu'elles y monteroient. Elles hiverneront donc à Rouen. M. de Chazelles, pour les y conſerver, inventa une nouvelle ſorte d'amarrage, & une petite jettée de pilotis, qui les mettoient à couvert des glaces qu'on craignoit, & cela à peu de frais, au lieu que de toute autre maniere, la dépenſe eût été conſidérable. Pendant qu'il étoit à Rouen, il mit en ordre les obſervations qu'il venoit de faire ſur les côtes du ponant, & en compoſa huit cartes particulieres accompagnées d'un *Portulan*, c'eſt-à dire, d'une ample deſcription de chaque port, de la maniere d'y entrer, du fond qui s'y trouve, des marées, des dangers, des reconnoiſſances, &c. Les nouvelles cartes de M. de Chazelles furent miſes dans le *Neptune François*, qui fut publié en 1692. Dans cette même année il fit la campagne d'Oneille, & ſervit d'ingénieur à la deſcente. En 1693 M. de Pontchartrain, alors ſecrétaire d'état de la marine, puis chancelier de France, ayant réſolu de faire travailler à un ſecond volume du *Neptune François*, qui comprît la mer Méditerranée, M. de Chazelles propoſa d'aller établir par des obſervations aſtronomiques la poſition exacte des principaux points du levant, & il ne demandoit qu'un an pour ſon voyage. Il partit, & parcourut la Gréce, l'Egypte, la Turquie, toujours le quart de cercle & la lunette à la main. Le voyage de M. de Chazelles donna ſur l'aſtronomie un éclairciſſement important & long-temps attendu. Pour la perfection, il eſt néceſſaire de comparer les obſervations des anciens & des modernes; & afin qu'elles ſe rapportent, il faut ſuppoſer qu'ils ont calculé ſuivant les lieux où ils étoient, & que nous calculons ſuivant les lieux où nous ſommes, & par conſéquent ſavoir exactement la longitude & la latitude de ces lieux. On ne peut pas trop s'en rapporter aux anciens eux-mêmes, parcequ'on obſerve préſentement avec des inſtrumens & une préciſion qu'ils n'avoient pas, & qui rendent ſuſpect tout ce qui a été trouvé par d'autres voies. Les aſtronomes, dont il étoit le plus important de comparer les obſervations aux nôtres, étoient Hipparque, Ptolémée, & Ticho-Brahé. Les deux premiers étoient à Alexandrie en Egypte, & ils la rendirent la capitale de l'aſtronomie. Ticho étoit dans l'iſle d'Huene, ſituée dans la mer Baltique, où il fit bâtir ce fameux obſervatoire, qu'il appelloit *Uranibourg*, *ville du ciel*. L'académie des ſciences, preſqu'encore naiſſante, avoit formé le deſſein d'envoyer des obſervateurs à Alexandrie & à Uranibourg, pour y prendre le fil du travail des grands hommes qui y avoient habité; mais les difficultés du voyage d'Alexandrie firent que l'on ſe contenta de celui d'Uranibourg, que M. Picard voulut bien entreprendre en 1671. Il y traça la méridienne du lieu, & fut fort étonné de la trouver différente de 18 dégrés de celle que Ticho avoit déterminée, & qu'il ne devoit pas avoir déterminée négligemment, puiſqu'il s'agiſſoit d'un terme fixe, où ſe rapportoient toutes ſes obſervations. Cela pouvoit faire croire que les méridiens changeoient, c'eſt-à-dire, que la terre ne tourne pas toujours ſur les mêmes poles; car, ſi un autre point devient pole, tous les méridiens qui doivent paſſer par ce nouveau point, ont néceſſairement changé de poſition. On voit aſſez combien il importoit aux aſtronomes de s'aſſurer de la variation ou de l'invariabilité des poles de la terre & des méridiens. M. de Chazelles étant en Egypte, meſura les pyramides, & trouva que les quatre côtés de la plus grande étoient expoſés préciſément aux quatre régions du monde. Or, comme cette expoſition ſi juſte doit, ſelon toutes les apparences poſſibles, avoir été affectée par ceux qui éleverent cette grande maſſe de pierres, il y a plus de 3000 ans, il s'enſuit que pendant un ſi long eſpace de temps, rien n'a été changé dans le ciel à cet égard, ou, ce qui revient au même, dans les poles de la terre, & dans les méridiens. Se ſeroit-on imaginé que Ticho, ſi habile & ſi exact obſervateur, auroit mal tiré ſa méridienne, & que les anciens Egyptiens, ſi groſſiers, du moins en cette matiere, auroient bien tiré la leur? L'invariabilité des méridiens a été encore confirmée par celle que M. Caſſini a tirée en 1655 dans l'égliſe de S. Petrone à Bologne. M. de Chazelles rapporta auſſi de ſon voyage du levant tout ce que l'académie ſouhaitoit ſur la poſition d'Alexandrie. Il fut aſſocié à l'académie des ſciences en 1695. Il retourna enſuite à Marſeille reprendre ſes premieres fonctions. Il fit des campagnes ſur mer preſque tous les ans, ſoit en guerre, ſoit en paix, quelques-unes ſeulement conſidérables, comme celle de 1697, où Barcelone fut priſe. Il profitoit de tous ces voyages, en prenant des plans de tous les lieux qu'il voyoit, en faiſant les fonctions d'ingénieur. Après ſes campagnes, il revenoit à ſon école de Marſeille. Lorſqu'en 1700 M. Caſſini, par ordre du roi, alla continuer du côté du midi la méridienne abandonnée en 1683, M. de Chazelles fut encore de la partie. Il ne put joindre qu'à Rodez M. Caſſini, qui, pour ainſi dire, filoit ſa méridienne en s'éloignant toujours de Paris; mais depuis Rodez M. de Chazelles s'attacha ſi fortement à ce travail, & cela pendant la plus fâcheuſe ſaiſon de l'année, que ſa ſanté commença à s'en altérer conſidérablement. La ligne étant pouſſée juſqu'aux frontieres d'Eſpagne, il retourna à Paris en 1701, & il fut malade ou languiſſant pendant plus d'une année. Ce fut alors qu'il communiqua à l'académie le vaſte deſſein qu'il méditoit d'un portulan général de la Méditerranée. On peut compter que dans les cartes géographiques & hydrographiques des trois quarts du globe, le portrait de la terre n'eſt encore qu'ébauché, & que même dans celle de l'Europe il eſt aſſez éloigné d'être bien fini ni bien reſſemblant, quoiqu'on y ait beaucoup plus travaillé. Malgré pluſieurs ſoins différens, & les infirmités même, qui deviennent les plus grands de tous les ſoins, M. de Chazelles ne perdoit point de vue ſes galeres égarées dans l'Océan. Etant encore à Paris en 1720, il propoſa qu'elles pouvoient reſter à ſec dans tous les ports, où il entroit aſſez de marée pour les y faire entrer: par-là il triploit le nombre des occaſions où elles pouroient être employées. On fit à Ambleteuſe l'épreuve de ſa propoſition ſur deux galeres qu'on échoua, & elles ſoutinrent l'échouage pendant quinze jours, ſans aucun inconvénient; au contraire, il donna une merveilleuſe commodité pour eſpalmer. Les neuf dernieres années de M. de Chazelles, quoiqu'auſſi laborieuſes que les autres, furent preſque toujours languiſſantes, & ſa ſanté ne fit plus que s'affoiblir. Enfin il lui vint une fiévre maligne qu'il négligea dans le commencement, ſoit par l'habitude de ſouffrir, ſoit par la défiance qu'il avoit de la médecine, à laquelle il préféroit les reſſources de la nature. Enfin il mourut le 6 janvier 1710, entre les

Digitized by Google

Chaldee Paraphrase, a Targum of Onkelos, that of Jonathan, &c. See Targum.

Chaldee Poetry, the poetical books of the Old Testament, written in the Chaldee language, as Daniel, Ezra, &c.

Chaldee Version, a translation of the Old Testament into the Chaldee language, by Onkelos, Jonathan, &c.

Chaldee Writing, the Chaldee character, or manner of writing, which is the same with the Hebrew.

Chaldees, a people of Chaldea, who were famous for their skill in astrology, and other sciences.

Chaldron, a measure of coals, containing 36 bushels.

Chalice, a cup or goblet for the communion.

Chalk, a white soft stone, of which lime is made.

Chalk-Cliffs, cliffs of chalk, as those on the coast of Kent.

Chalk-Pit, a pit where chalk is dug.

Chalky, of the nature of chalk.

Challenge, to call to fight a duel; to claim; to accuse.

Challenge, a call to fight a duel; a claim; an accusation.

Challenger, one who challenges.

Challenging, calling to fight a duel; claiming; accusing.

Chalybeate, impregnated with steel, or iron.

Chamber, a room in a house; a room for lodging; a room for retirement; a room for study; a room for entertainment; a room for state; a room for audience; a room for council; a room for justice; a room for prisoners; a room for ordnance; a room for provisions; a room for stores; a room for arms; a room for clothes; a room for books; a room for pictures; a room for curiosities; a room for medicines; a room for instruments; a room for tools; a room for utensils; a room for vessels; a room for liquors; a room for fruit; a room for corn; a room for wood; a room for coals; a room for hay; a room for straw; a room for dung; a room for manure; a room for soil; a room for earth; a room for stone; a room for lime; a room for sand; a room for gravel; a room for clay; a room for marl; a room for chalk; a room for iron; a room for steel; a room for brass; a room for copper; a room for tin; a room for lead; a room for silver; a room for gold; a room for jewels; a room for precious stones; a room for pearls; a room for diamonds; a room for rubies; a room for emeralds; a room for sapphires; a room for topazes; a room for amethysts; a room for carbuncles; a room for opals; a room for turquoises; a room for agates; a room for cornelians; a room for onyxes; a room for jaspers; a room for loadstones; a room for magnets; a room for compasses; a room for needles; a room for pins; a room for buttons; a room for thread; a room for silk; a room for cotton; a room for wool; a room for flax; a room for hemp; a room for linen; a room for woollen

& provincial de la province de Bretagne en 1562. Il ſe fit admirer par ſa ſageſſe, ſa ſcience & ſon éloquence au chapitre général tenu à Valladolid en Eſpagne, l'an 1565. Il fut enſuite cuſtode de la province de Bretagne; & pendant qu'il exerçoit cet emploi, étant allé au couvent d'*Ara-Cœli* à Rome, il y enſeigna la théologie, ce qui ne l'empêchoit pas de prêcher aſſez ſouvent. Le chapitre de ſon ordre s'y tint en l'année 1571, & Cheffontaine y fut élu général. Il étoit le cinquante-cinquiéme. Il gouverna pendant huit ans avec beaucoup de ſageſſe & de prudence, & fit de fréquens voyages pour viſiter les différentes maiſons de ſon ordre, y maintenir la régle, & y corriger les abus qu'il trouvoit. Son généralat fini, le pape Grégoire XIII le créa la même année, c'eſt-à-dire, en 1579, & non en 1586, comme M. Du Pin le prétend, archevêque de Céſarée, pour exercer les fonctions de l'épiſcopat dans le diocèſe de Sens, en l'abſence de l'évêque, le cardinal de Pellevé, qui réſidoit ordinairement à Rome. Cheffontaine s'aquitta de ſes fonctions en véritable évêque, & fit dans le diocèſe qui lui étoit confié, une réſidence preſque continuelle, juſqu'au mois de ſeptembre de l'an 1586, qu'il entreprit de faire un voyage en Flandre. Il parcourut preſque toute cette province, & par-tout on lui faiſoit de grands honneurs; car le bruit de ſon mérite n'étoit ignoré de perſonne. Etant à Anvers, il ramena à la foi catholique par ſes prédications un grand nombre d'hérétiques, & affermit dans la vérité beaucoup de catholiques qui ne l'étoient que de nom. Ces heureux ſuccès lui firent des envieux: on l'accuſa d'avoir lui-même des ſentimens peu orthodoxes, & il y en eut qui écrivirent au légat du pape à Liége, que la doctrine qu'il prêchoit étoit contraire à celle de l'égliſe romaine. Cheffontaine, informé de ces dénonciations calomnieuſes, ſe retira à Rome, où il ſe rendit au commencement de l'an 1587, ſous le pontificat de Sixte-Quint. Il s'y défendit contre les accuſations de ſes ennemis, encore plus par la patience, que par des apologies en forme; & comme on ne prouvoit point ce que l'on avançoit contre lui, il ſe contentoit d'aſſurer le pape & les cardinaux de ſa catholicité, & de prier pour ceux qui le calomnioient. Il vit cinq papes pendant ſon ſéjour à Rome, ſavoir, Sixte V, qui ſiégeoit quand il y arriva, Urbain VII, Grégoire XIV, Innocent IX & Clément VIII, qui fut élu pape le 30 janvier 1592. Ces changemens ſi fréquens en moins de cinq années, empêcherent que Cheffontaine ne fit approuver ſa doctrine ſolemnellement par le ſaint ſiége, comme il le déſiroit; mais les marques de bienveillance qu'il reçut de tous, firent aſſez connoître qu'on faiſoit peu de cas des accuſations de ſes délateurs. Il logeoit dans le couvent de S. Pierre *in Montorio*, & ce fut-là que le Seigneur l'appella à lui le 26 mai de l'an 1595. Il étoit âgé de ſoixante-trois ans. On voulut faire porter ſon corps au couvent d'*Ara-Cœli*; mais il fut enterré dans celui où il étoit mort, entre la ſacriſtie & le grand autel. Ce prélat a employé pendant bien des années onze heures chaque jour à l'étude. Il ſavoit le grec, l'hébreu, le latin, l'eſpagnol, l'italien & le françois, outre ſa langue vulgaire, qui étoit le bas-breton. Il étoit bon philoſophe pour ſon temps, & avoit bien étudié la théologie poſitive & la ſcholaſtique. Il a fait un aſſez grand nombre d'ouvrages. Voici les titres de ceux que nous connoiſſons. 1. *La défenſe de la foi de nos ancêtres*, premier livre, imprimé à Paris, & dédié à ſon frere aîné, ſeigneur d'Eſmorus, ſénéchal & premier magiſtrat de la ville de S. Paul de Léon. 2. Traduction latine de cet ouvrage, ſous ce titre: *Fidei majorum noſtrorum defenſio.* Cette traduction été imprimée à Anvers, à Veniſe & en Eſpagne; & quelques auteurs l'ont traduite en italien, en flamand & en allemand. 3. *Second livre de la défenſe de la foi que nos ancêtres ont eue de la préſence réelle du corps de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt au ſacrement de l'autel*, à Paris. Il a auſſi traduit ce ſecond livre en latin; & cette traduction dédiée au pape Grégoire XIII, a été imprimée à Rome. 4. *Chrétienne confutation du point d'honneur, ſur lequel la nobleſſe fonde ſes monomachies & querelles, & deux dialogues du point d'honneur*, à Paris. Il a traduit auſſi cet ouvrage en latin, ſous ce titre: *Confutatio puncti quod dicunt honoris*, à Cologne. 5. *Réponſe familiere à une épître contre le libéral arbitre, & le mérite des bonnes œuvres*, à Paris en 1568. 6. *Perpetuæ Virginis Mariæ ac Joſeph ſponſi ejuſdem Virginis catholica defenſio.* 7. Un dialogue intitulé: *Hyperapiſtes, ſive, propugnator libri perpetuæ virginis, &c.* à Lyon. 8. Un ſupplément contenant les priviléges concédés de nouveau, & qui ont été omis dans le recueil des monumens de l'ordre de S. François, intitulé: *Monumenta ordinis minorum.* 9. *Compendium privilegiorum fratrum minorum & aliorum fratrum mendicantium, & determinationum multarum quæſtionum ſuper regulam ſancti Franciſci à ſancto Bonavent. editam.* Cheffontaine compoſa cet ouvrage par ordre du pere François des Anges, autrefois miniſtre général de l'ordre. 10. *Nova illuſtratio fidei adverſùs impios, atheos, & omne genus infidelium conſcripta*, avec deux diſcours du même ſur la Vierge, à Paris. 11. *Nova illuſtratio fidei adverſùs improbos*, en quatre dialogues. 12. *Varii tractatus.* 13. Les 3e, 4e, 5e livres de la défenſe de la foi de nos ancêtres. 14. *De ſanctorum invocatione.* 15. *De indulgentia & de jubileo.* 16. *De veteri celebrandi Miſſam ritu.* Ce petit traité fait partie de celui qui eſt marqué, *n°.* 19. 16. *De certis capitibus decreti à concilio Tridentino facti.* 17. *De la philoſophie chrétienne.* 18. Un traité ſur ces paroles du ſymbole: *Credo eccleſiam.* 19. *De neceſſaria théologiæ ſcholaſticæ correctione.* 20. De la vertu des paroles, par leſquelles ſe fait la conſécration du ſaint Sacrement. Dès 1585 Cheffontaine prêchant l'avent à Paris, avança dans un de ſes ſermons, que la conſécration de l'euchariſtie ne pouvoit ſe faire par la ſeule prononciation des quatre mots: *Ceci eſt mon corps*, prononcés matériellement, & qu'il falloit y joindre la bénédiction & la priere, par laquelle le prêtre demande à Dieu de convertir le pain & le vin au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt: *ut nobis corpus & ſanguis fiat dilectiſſimi Filii tui, &c.* Il ajouta néanmoins qu'il ſe ſoumettoit ſur cela à la détermination de l'Egliſe catholique, apoſtolique & romaine. Cette addition n'empêcha point que cette propoſition ne fît du bruit; & Cheffontaine ſe crut obligé de la défendre dans pluſieurs de ſes ouvrages, entr'autres dans les deux derniers que nous venons de rapporter. 21. *Diſſertation ſur la prophétie du ſceptre de Juda.* 22. *Traité de la vraie religion qu'on doit tenir étant au ſacrifice de la divine meſſe*, 1577, *in*-8°. extrait d'un ſermon qu'il avoit prêché en 1571, dans l'égliſe de S. Euſtache à Paris. Cheffontaine a laiſſé pluſieurs autres ouvrages qui ſont demeuré manuſcrits juſqu'à préſent. * *Extrait d'un ancien mémoire manuſcrit ſur la vie & les ouvrages de* Cheffontaine, *rédigé par pluſieurs perſonnes de ſa famille. Lettre de M.* Simon, *tome II du recueil de ſes lettres, de l'édition d'Amſterdam* 1730, *pag.* 100 *& ſuiv.*

CHEKE ou CHEC (Jean) né à Cambridge en 1514, d'une famille diſtinguée, s'attacha principalement à l'étude de la langue grecque, qui étoit fort négligée de ſon temps. En 1540 il fut fait profeſſeur royal en cette langue dans ſa patrie. Il eſſaya de changer la prononciation ordinaire de cette langue, ſur-tout à l'égard des voyelles & des diphtongues, & compoſa pour cet effet un livre qui fut imprimé à Baſle, *de la véritable prononciation de la langue grecque.* Le chancelier de l'univerſité s'oppoſa à cette nouveauté, & fit en 1542 un décret qui portoit qu'il ne falloit pas philoſopher ſur les ſons, mais s'en tenir à l'uſage. Quatre ans après, le roi Henri VIII choiſit Cheke pour être le précepteur d'Edouard ſon fils. Il s'aquitta de cette emploi avec ſuccès, ſe ſervant, pour enſeigner la morale à ce jeune prince, de l'éthique d'Ariſtote, qu'il lui faiſoit lire en grec. Il traduiſit en latin quelques oraiſons de S. Jean Chryſoſtome. Cheke fut fort aimé du roi Henri VIII, qui

le fit chevalier & ſon ſecrétaire ; mais après la mort de ce prince, ſa fortune changea tout-à-fait : les catholiques & entr'eux le cardinal Polus & la reine Marie lui témoignerent qu'il ne leur plaiſoit pas. Il fut banni pour ſa religion, & ſe rendit en 1555 à Strasbourg, où il accepta la profeſſion en langue grecque ; pris & ramené à Londres, il fut mis à la tour. Il témoigna d'abord beaucoup de conſtance, mais enfin la crainte du feu le fit ſuccomber : il fit ſon abjuration publique de la religion anglicane, & mourut à Londres, le 13 ſeptembre 1557, à l'âge de quarante ans. Ses ouvrages ſont : Deux homélies de S. Chryſoſtome en latin, en 1543. Homélies du même ſur la Providence en latin, en 1547. *Joannis Cheki Angli de pronuntiatione græcæ potiſſimum linguæ diſputationes cum Stephano Wintonienſi epiſcopo ſeptem contrariis epiſtolis comprehenſæ, magnâ quâdam & elegantiâ & eruditione refertæ. Le mal des ſéditions*, où l'on fait voir combien elles ſont préjudiciables à un état, en anglois, à Londres en 1549, & réimprimé pluſieurs fois depuis. Lettre de conſolation à Pierre Martyr, ſur la mort de Martin Bucer, écrite en 1550 dans la vie de Cheke, par Strype. *Leo imperator, de bellico apparatu, J. Cheko interprete*, à Baſle en 1554, *in*-18. Traité de la ſuperſtition, imprimé à la fin de ſa vie par Jean Strype, à Londres en 1705. Cheke a laiſſé pluſieurs autres ouvrages qui ne ſont encore que manuſcrits. Il fut enterré à Londres dans l'égliſe de ſaint Alban. * Voyez *outre ſa vie par M.* Strype, Balée, *& les mémoires littéraires de la grande Bretagne, tome VII, pag. 96 & ſuiv. & tome XV, pag. 277*, où l'on montre contre le pere Anaſtaſe, picpus, qu'il a eu tort dans ſon *hiſtoire du ſocinianiſme*, imprimée en françois en 1723, à Paris, de traiter le chevalier Jean Cheke de *libertin de profeſſion*.

CHEKIANG, province de la Chine, ſur la côte orientale, entre Nanking & Fokien, eſt la plus fertile & la plus riche de cet empire, après celles de Peking & de Nanking. Elle comprend onze grandes villes, qui ont chacune leur territoire : en voici les noms, Hangcheu, Kiaking, Hucheu, Nieucheu, Kinhoa, Kiucheu, Chucheu, Xaohing, Ningpo, Taicheu & Vencheu. Ces villes commandent à ſoixante-trois cités & à pluſieurs bourgs, châteaux & villages. Les forêts de meuriers y nouriſſent une ſi grande quantité de vers à ſoie, que cette province fournit d'étoffes de ſoie, non-ſeulement toute la Chine, le Japon, & les iſles Philippines ou de Luçon, mais auſſi les royaumes des Indes & de l'Europe. Il ne faut pas croire que les vers qui ſont dans les arbres faſſent naturellement la ſoie; car l'induſtrie des hommes y eſt néceſſaire, auſſi-bien qu'en Europe. Les grands vaiſſeaux de l'empereur de la Chine vont quatre fois par an à la cour de Peking, chargés de draps de ſoie, parfaitement bien travaillés. Les ouvriers ont l'artifice d'y mêler l'or & l'argent, & d'y repréſenter pluſieurs figures, particuliérement des dragons, pour l'uſage de l'empereur & des ſeigneurs de ſa cour, qui ont ſeuls le droit d'en porter, comme une marque de leur grandeur. Le peuple eſt civil, & a beaucoup d'eſprit ; mais il eſt fort ſuperſtitieux. Il y en a pluſieurs qui ſont chrétiens, & qui ont un grand zèle pour la véritable religion. Tout ce pays eſt rempli de rivieres & de canaux, que l'induſtrie des habitans a creuſés : ils ſont revêtus de pierres de taille, avec des ponts d'une ſtructure magnifique, pour rejoindre les campagnes que les canaux ont diviſées. Ainſi on peut voyager dans toute cette province par eau & par terre. * Martin Martini, *deſcription de la Chine dans le recueil de M.* Thevenot, *vol. III.*

CHELCIAS. Il y a eu deux hommes de ce nom : le premier fit tuer Silas, général des armées du grand Agrippa, roi des Juifs, & lui ſuccéda dans le commandement des troupes de ce prince, l'an 43 de J. C. & le troiſiéme de l'empire de Claude. Il eut un fils appellé *Jules Archelaüs*, qui fut fiancé à *Marianne*, fille de cet Agrippa, & qui mourut jeune. * Joſéphe, *antiq. liv. 19, chap. 7.*

Le ſecond étoit garde du ſacré tréſor du temple de Jéruſalem, l'an 63 de J. C. Il obtint de l'empereur Néron, que le mur que les ſacrificateurs avoient bâti devant le palais d'Agrippa, & qui empêchoit de voir ce qui ſe faiſoit dans le temple, ſubſiſteroit. * Joſéphe, *antiq. liv. 20, chap. 7.*

CHELIDOINE, *Chelidonius*, ou plutôt *Celidonius*, évêque dépoſé par S. Hilaire d'Arles, *cherchez* CELIDONIUS.

CHELIDONIES (les iſles) ou le Corrente, en latin *Chelidoniæ Inſulæ*. Ce ſont trois petites iſles de la Natolie. On les trouve dans la mer Méditerranée, à l'entrée du golfe de Satalie, tout près du cap occidental qui forme ce golfe, & auquel elle donne le nom de cap de Chelidonie, en latin, *Chelidonium*, ou *Hiera*, ou *Sacrum Promontorium*. * Baudrand.

CHELIDONIS, maîtreſſe de Verrès, qui avoit tant de pouvoir ſur ſon eſprit, que ceux qui avoient affaire à ce préteur, étoient obligés de s'adreſſer à elle pour ſe le rendre favorable. Ciceron fait une invective contre elle dans ſes oraiſons contre Verrès, où il marque qu'elle avoit inſtitué Verrès ſon héritier par ſon teſtament. * Cicero, *in Verrem, orat. 3, 7, 10.* Bayle, *dictionnaire critique.*

CHELLES, bourg dans l'iſle de France, près de la Marne ; avec une célébre abbaye de filles, fondée l'an 662 par la reine ſainte Bathilde, femme de Clovis II. Le roi Robert, qui avoit une maiſon royale dans cet endroit, y fit tenir l'an 1008, un ſynode où Luthéric de Sens, Fulbert de Chartres, Hugues de Tours, &c. confirmerent les donations qu'il avoit faites en faveur de l'abbaye de S. Denys. * Du Breul, *livre 4 des antiquités de Paris*, Sigebert, &c.

CHELLES (Jean de) célébre architecte, bâtit à l'égliſe de Notre-Dame de Paris, le portique qui eſt du côté de l'archevêché, comme le témoigne cette inſcription qu'on y voit gravée en vieux caracteres.

Anno Domini M. CC. LVII. *menſe februario,*
Idus ſecundo,
Hoc fuit inceptum, Chriſti genitricis honori,
Kallenſi Latomo vivente Johanne Magiſtro.

(C'eſt-à-dire, l'année 1257 le 12 février, ceci fut commencé à l'honneur de la mere de J. C. du vivant de Jean de Chelles, maître maçon ou architecte.) Cela ne ſe doit pas entendre de l'égliſe entiere ; car on avoit commencé à la rebâtir dès le régne de Robert, au commencement du XI ſiécle, ou même ſous celui de Charlemagne, deux cens ans auparavant ; & il eſt conſtant que l'évêque Maurice, qui en fit faire une grande partie ſous Philippe *Auguſte*, vers la fin du XII ſiécle, laiſſa peu de choſe à achever à Odon de Sulli, ſon ſucceſſeur, par lequel Jean de Chelles fut employé. * M. Felibien, *vies des architectes.*

CHELLESE ou CELLESE, bourg ou village du diocèſe de Bagnarea, au patrimoine de l'Egliſe, & tout près de cette ville. On y fait de très-fins ouvrages de fayance. Il y a auſſi un ſaint ſépulcre tout ſemblable à celui de notre ſeigneur de Jéruſalem. Il eſt en grande vénération chez les peuples du voiſinage, qui s'y rendent en grand nombre, particuliérement les vendredis de mars. Il y a la famille de CHELLESE ou CELLESI de Piſtoye. Le bourg dont nous venons de parler eſt fief d'une branche de cette famille. C'eſt une des plus anciennes & des plus nobles de Toſcane, comme le remarquent pluſieurs auteurs. Elle eſt d'ailleurs illuſtrée par pluſieurs excellens perſonnages, dans le gouvernement, dans les lettres, & dans les armes, comme on peut le voir dans les archives ſecretes du grand duc de Toſcane. On voit par ces mémoires, qu'elle ſe nommoit anciennement DE CHELLE, d'où l'on peut conclure que c'eſt une branche de celle des comtes de Guidi : ce qui ſe confirme non-ſeulement parceque ceux-ci ſe nommoient *Longbard de Chelle*, mais encore par la conformité

formité des armoiries, & plus encore de ce qu'ils avoient des maiſons dans Piſtoye, & des terres & bourgs dans le territoire de la même ville, entr'autres le *Vinchio* & *Groppole*, qui ſont près de Chelle, duquel on voit que le premier de ſa famille Celleſe, étoit ſeigneur en 1222. Cette famille s'eſt, pendant pluſieurs ſiécles, rendue puiſſante & conſidérable, principalement en 1200, qu'elle avoit douze chevaliers qui augmentoient ſon luſtre. Elle conſerve encore aujourd'hui ſon ancien droit, qui eſt d'introduire les nouveaux évêques à Piſtoye par une certaine fonction ou cérémonie, qui eſt une marque de ſon antiquité & de ſa nobleſſe. * *Mémoires manuſcrits.*

CHELM, petite ville de Pologne dans la Ruſſie Rouge. Elle eſt capitale du palatinat de Chelm, & défendue par une citadelle de bois. Cette ville qui eſt environ à vingt-ſept lieues de Léopold du côté du nord, a un évêché grec. Elle en avoit auſſi un latin, qui a été transféré à Kraſnoſlauw à cauſe de la miſere de Chelm, qui a été ſaccagée & brulée par les Moſcovites & par les Tartares. * Baudrand.

CHELM (le palatinat de) province de la Ruſſie Rouge en Pologne. Elle a au midi le palatinat de Belcz, au couchant celui de Lublin, au nord la Poleſie, & au levant la haute Volhinie. Ce pays peut avoir vingt-quatre à trente lieues de longueur, ſur dix ou douze de largeur. On le diviſe en deux châtellenies qui ont leur ſiége à Chelm & à Kraſnoſlauw, les deux principales villes du pays. * Baudrand.

CHELMAD, contrée de la Médie, dont les peuples faiſoient un grand trafic à la foire de Tyr. * *Ezech. XXVII*, 23.

CHELMERSFORD ou CHENSFORD, bourg ou petite ville du comté d'Eſſex en Angleterre. Il eſt ſur la riviere de Chelmer, à trois lieues de Maldon, du côté du couchant. On y tient ordinairement les aſſiſes. * Mati, *dictionnaire.*

CHELMESTON (Jean) Anglois, natif d'Yorck, religieux de l'ordre des carmes, & docteur d'Oxfort, a vécu ſur la fin du XIII ſiécle, vers l'an 1290. Il enſeigna aſſez long-temps, & compoſa divers ouvrages. *Determinationes theologicæ. Lecturæ ſcholaſticæ. Quæſtiones ordinariæ. Quodlibeta. Sermones, &c.* * Lucius, *bibl. Carmel.* Alegre, *in Parad. Carmel.* Piteus, *de ſcript. Angl. &c.*

CHELMON, ville de la Paleſtine, *cherchez* CYAMON.

CHELO, fort de la province de Junan dans la Chine. Il y a une montagne aux environs, nommée *Munglo*, où l'on voit une fontaine dont on n'oſeroit boire de l'eau, parceque les hommes & les animaux meurent pour peu qu'ils en boivent. * Martin Martini, *deſcription de la Chine, dans le recueil de M.* Thevenot, *vol.* 5.

CHELONIS, fille de Léonidas, roi de Sparte, & femme de Cleombrote, roi de Lacédémone, vivoit ſous la LXXIV olympiade, & 484 avant J. C. Elle donna des marques d'une généroſité ſans exemple, dans une conjoncture très-délicate, ou pour mieux dire, elle s'en tira, non pas en habile femme, mais en héroïne de roman. Une faction ſi rédoutable s'éleva dans Lacédémone contre Léonidas, en faveur de Cleombrote, que le premier fut contraint de ſe retirer dans un aſyle, & que le dernier fut élevé ſur le trône. Chelonis, bien loin de prendre part à la fortune de ſon mari, ſe retira dans le même temple que ſon pere. Quelque temps après on permit à Léonidas de ſe retirer à Tegée. Chelonis y fut avec lui la compagne inſéparable de ſa mauvaiſe fortune. A ſon tour Cleombrote eut beſoin de trouver ſa ſureté dans un temple. Léonidas fut rappellé, & remonta ſur le trône : alors Chelonis quitta ſon pere, & alla trouver ſon mari. Ce fut un ſpectacle très-digne d'admiration, que de la voir intercéder pour ſon mari auprès de ſon pere, très-réſolue de partager avec celui-là l'état de la diſgrace, quoiqu'elle n'eût point participé à ſon bonheur, & de ne point partager avec ſon pere l'état de proſpérité, quoiqu'elle eût pris part à ſon infortune. Léonidas vint trouver à main armée ſon gendre dans l'aſyle où il ſe tenoit, & lui reprocha avec toute l'aigreur imaginable les injures qu'il en avoit reçues, la perte du trône, l'exil, & ce qui s'en ſuit. Cleombrote n'avoit rien à répondre. Sa femme parla pour lui, & le fit d'une maniere ſi forte & ſi touchante, en proteſtant même qu'elle mourroit avec ſon mari, en cas que ſes larmes & ſes prieres fuſſent inutiles, qu'elle lui ſauva la vie, & lui obtint la liberté de ſe retirer où il voudroit : entr'autres choſes elle repréſenta à ſon pere, qu'il faiſoit l'apologie de ſon gendre, & qu'elle avoit fait, par ſa conduite, un manifeſte contre ſon mari. *Si mon mari*, diſoit-elle, *avoit eu quelques raiſons ſpécieuſes de vous ôter la couronne, je les réfutois, je portois témoignage contre lui, en le quittant pour vous ſuivre ; mais ſi vous voulez le faire mourir, ne montrerez-vous pas qu'il a été excuſable ? N'apprendrez-vous pas au monde, qu'un royaume eſt quelque choſe de ſi grand & de ſi digne de nos vœux, que l'on doit, pour ſe l'aſſurer, répandre le ſang de ſon gendre, & ne tenir aucun compte de la vie de ſes propres enfans.* Après que Léonidas lui eut accordé la vie & la liberté de Cleombrote, il la pria tendrement de demeurer avec lui ; mais elle s'en excuſa, & donnant à tenir à ſon mari l'un de ſes enfans, pendant qu'elle tenoit l'autre, elle alla faire ſes prieres auprès de l'autel, après quoi elle partit avec ſon mari pour le lieu de leur exil. L'endroit où Montagne l'a louée, mérite d'être conſulté. * Plutarque, dans la vie d'Agis, & de Cléomenes. Montagne, *eſſais, l.* 3, *c.* 13. Bayle, *dictionnaire critique.*

CHELONIDE, Lacédémonienne, épouſe d'Acrotate, *voyez* ACROTATE.

CHEMACH, petite ville de la Natolie, autrefois épiſcopale, dans la Caramanie méridionale, ou le beglerbeglic de Chypre, aux confins de celui d'Alep, ou de l'Aladulie. * Baudrand.

CHEMERAUT (Magdeléne de) native de Poitou, & parente des dames des Roches, vivoit dans le XVI ſiécle. Elle avoit infiniment d'eſprit, & a compoſé en proſe & en vers, comme nous l'apprenons du pere Hilarion de Coſte.

CHEMILLÉ, petite ville d'Anjou, à ſix lieues d'Angers, en tirant du côté du couchant, eſt recommandable par ſes belles fontaines, & par les hautes & larges murailles de ſon ancien château. Il y a quatre paroiſſes, S. Pierre (le fauxbourg) S. Gilles, Notre-Dame & S. Léonard : S. Pierre & Notre-Dame s'étendent beaucoup dans la campagne. Il y a avec cela une fort ancienne communauté d'anciens bénédictins, c'eſt-à-dire, de non-réformés, & une belle collégiale, ſous l'invocation de S. Léonard. L'une & l'autre ont été fondées par Pierre de Chemillé, dans le X ſiécle. En l'année 1591 les proteſtans entrerent dans cette petite ville, & y commirent, à leur ordinaire, les brigandages du temps. L'égliſe de S. Léonard en ſouffrit beaucoup, elle fut pillée. Quelques chanoines pourtant s'aviſerent de ſe retirer diligemment avec ce qu'ils purent emporter avec eux dans les maiſons fortes du voiſinage, comme la Soriniere, Bouſillé, &c. Les autres chanoines, par un acte de piété aſſez peu imitable en pareil cas, allerent tranquillement chanter l'office à l'heure ordinaire. Un acte ſi pieux leur réuſſit mal : les irréligieux ſoldats pénétrerent dans le chœur des bons chanoines & les en arracherent avec violence : ils en pendirent deux aux piliers des halles ; mais n'étant ſuſpendus que par deſſous les épaules, ils n'en moururent pas. Ces faits ſont conſtatés par un procès-verbal en régle qui ſubſiſte authentiquement dans le tréſor du chapitre.

CHEMIN (Catherine du) *voyez* GIRARDON.

CHEMINAIS (Timoléon) jéſuite, célebre prédicateur, naquit à Paris le 3 janvier 1652, & entra le 25 ſeptembre 1667 chez les jéſuites, où il brilla par ſon eſprit. Il profeſſa pendant quelque temps les humanités & la rhétorique à Orléans ; mais comme il avoit du talent

nu, & continués depuis 1620 juſqu'à préſent, par Jean Filleau, à Paris 1630 & 1631, *in-folio*, deux volumes. Quoique cet ouvrage n'ait pas été donné par Chenu, il lui appartient en partie, puiſqu'il eſt extrait de ſon troiſiéme recueil de réglemens notables, *in*-4°. dont il y a eu cinq ou ſix éditions; & quatre de la ſuite de ce recueil, que Chenu donna ſous ce titre: *Des offices de France, ou continuation du recueil d'édits faits ſur les créations d'états & offices de judicature, réglemens des cours ſouveraines entre les eccléſiaſtiques, pour la célébration du ſervice divin, juges, magiſtrats & autres officiers royaux*, &c. à Paris 1620, *in*-4°. 3. *Praxis civilis univerſa, canonica, fori eccleſiaſtici gallici, actionum & judiciorum eccleſiaſticorum formas continens*, à Paris 1621, *in*-8°. 4. *Un Traité de l'aliénation du bien d'égliſe & des baux emphytéotiques, contenant les ſolemnités requiſes pour la validité deſdites aliénations, enſemble pluſieurs arrêts ſur cette matiere*, à Paris 1625, *in*-8°, & nouvelle édition, à Paris 1644, *in*-8°. 5. *Recueil d'arrêts, par* Jean Papon, *avec les obſervations de* Jean Chenu, donné par M. la Faye, à Paris 1621, *in*-4°. On trouve auſſi dans ce recueil une diſſertation où Jean Chenu a raſſemblé tous les auteurs qui ont écrit de la réſignation des cures ſans penſion. 6. *Recueil des antiquités & priviléges de la ville de Bourges, & autres villes capitales du royaume*, à Paris 1621, *in*-4°. 7. *Archiepiſcoporum & epiſcoporum Galliæ chronologica hiſtoria*, à Paris 1621, *in*-4°. 8. *Priviléges octroyés à la ville de Paris, avec le catalogue des prévôts des marchands*, à Paris 1621, *in*-4°. Les mêmes priviléges ſont imprimés avec les ordonnances de la ville de Paris, à Paris 1676, *in-folio*. 9. *Priviléges de la ville de Tours*, à Paris 1620, *in*-4°. 10. *Chronologia hiſtorica patriarcharum, archiepiſcoporum Bituricenſium & Aquitaniarum primatum*, ſeconde édition, à Paris 1621, *in*-4°. 11. *Notæ ad ſtylum juriſdictionis eccleſiæ Bituricenſis*, à Paris 1603, *in*-8°. Son teſtament, qui eſt du 15 ſeptembre 1627, eſt dans l'*hiſtoire du Berri*, par Thomas de la Thaumaſſiere. Dans la même hiſtoire, page 75, on lit l'éloge de Jean Chenu. * Le pere Niceron en a tiré ce qu'il dit du même auteur dans le tome XL de ſes *Mémoires*.

CHÉOPES, CHEOPS, ou CLEOPHÈS, roi d'Egypte, ſuccéda à Rhampſinitus. Ces rois ſont inconnus à Manethon & à Joſéphe; mais Hérodote en fait mention. Chéopes fit fermer les temples, & défendit ſur toutes choſes aux Egyptiens de ſacrifier. Il leur commanda enſuite de ne travailler que pour lui, & il employa cent mille hommes durant dix ans à fouiller les carrieres des monts de l'Arabie, & à en tirer des pierres qu'ils traînoient juſqu'au Nil. L'on employa encore dix années à bâtir ces grandes pyramides, qui ont paſſé pour une des merveilles du monde. Les prodigieuſes dépenſes qu'il fallut faire pour ces édifices, furent cauſe que Chéopes, qui manquoit d'argent, ſe laiſſa aller juſqu'à cette ignominie, que de proſtituer ſa fille pour de l'argent. Ce prince qui régna cinquante ans, ſelon Hérodote, eſt le même que Chemmis ou Chammos, dont parle Diodore. Il commença à régner l'an 880 avant J. C. * Hérodote, *liv.* 2. Diodore, *liv.* 1.

CHEPHRENES, frere de Chéopes, roi d'Egypte, lui ſuccéda, & régna cinquante-ſix ans. Il fit bâtir une pyramide comme ſon prédéceſſeur. La mémoire de l'un & de l'autre étoit ſi odieuſe aux Egyptiens, qu'ils évitoient de prononcer leur nom, & ſoutenoient que les pyramides avoient été édifiées par le berger Philiſton, qui en ce temps-là gardoit ſes troupeaux en cet endroit. Diodore appelle ce roi *Cephrés*, & dit que quelques-uns qui le nommoient *Chabreus*, ſoutenoient qu'il étoit fils & non pas frere de Chemmis. Il commença à régner l'an 830 avant J. C. * Hérodote, *liv.* 2. Diodore, *liv.* 1.

CHÉPREG, ville de Hongrie, *cherchez* CHZEPREG.

CHEQ, prince de la Mecque, appellé auſſi *Chérif*, eſt comme le grand-prêtre de la loi, & le ſouverain pontife de tous les mahométans, de quelque ſecte & de quelque pays qu'ils ſoient. Le grand-ſeigneur lui envoie tous les ans un riche tapis & une ſuperbe tente, avec une grande ſomme pour nourir les pélerins pendant les dix-ſept jours de dévotion. Ce cheq fait accroire aux mahométans, que durant ce temps-là il y a tous les ans à la Mecque ſoixante-dix mille pélerins, tant hommes que femmes, & que ſi le nombre n'étoit pas complet, les anges viendroient en forme d'hommes pour le remplir, c'eſt pourquoi le grand-ſeigneur lui envoie une grande quantité d'argent. A l'égard de la tente & du tapis, ce ſont deux piéces fort précieuſes, & par la beauté de l'étoffe, & par des enrichiſſemens que l'on y a ajoutés. Le tapis eſt pour couvrir le tombeau de Mahomet; & la tente qu'on y dreſſe près de la moſquée eſt pour le cheq, qui y demeure pendant les dix-ſept jours de dévotion. Ce cheq envoie des piéces du tapis & de la tente de l'année précédente à pluſieurs princes mahométans, de qui il reçoit de magnifiques préſens. Il leur fait entendre qu'en attachant à leur tente une des piéces de la courtine qui entouroit la tente de la Mecque, ils ne manqueront point de remporter la victoire contre ceux qu'ils appellent infidéles. Ce n'eſt qu'à un grand monarque, comme le kan de Tartarie ou le grand mogol, qu'il envoie ou la courtine entiere, ou la tente ou le tapis; ce qu'il fait de dix en dix ans, tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Tous les préſens que les princes mahométans envoient à la moſquée de la Mecque ou à Médine, appartiennent au cheq, quand il en vient de nouveaux au bout de l'an. Il profite même de tous ceux des pélerins; ce qui lui fait un revenu qui paſſe l'imagination: car le mahométiſme s'étend très-loin en Europe, en Aſie & en Afrique. Après les dix-ſept jours de cérémonie, chaque pélerin fait ſa dépenſe, & ce n'eſt plus le cheq qui la fait de l'aumône du grand-ſeigneur, mais il ne laiſſe pas d'y gagner encore beaucoup; car ce ſont ſes officiers qui vendent tout ce que les pélerins achetent. Il eſt bon de remarquer ici que Mahomet, dans ſon alcoran, ordonna ſeulement d'aller à la Mecque, où il n'y a point d'autre relique de ce faux prophéte qu'une de ſes ſandales, & que l'on va à Médine par dévotion pour y viſiter ſon tombeau. * Tavernier, *relation du ſerrail*.

CHEQUIANG, *cherchez* CHEKIANG.

CHER (le) en latin *Caris* & *Carus*, riviere de France. Elle a ſa ſource dans les montagnes d'Auvergne & de Limoſin, près de Sauvert, d'où paſſant par le Berri & la Touraine, elle ſe jette dans la Loire, au-deſſous de Tours, & un peu au-deſſus du confluent de l'Indre. * Papire Maſſon, *deſcr. flumin.*

CHERAZOUL, ville du Curdiſtan, ſur la route de Ninive ou Moſul, à Hiſpahan. Elle eſt conſtruite d'une autre maniere que les autres villes, & toute pratiquée dans un roc eſcarpé l'eſpace d'un quart de lieue. On monte aux maiſons par des eſcaliers de quinze ou vingt marches, tantôt plus, tantôt moins, ſelon l'aſſiette du roc. Ces maiſons n'ont pour toute porte qu'une maniere de meule de moulin, qu'on roule pour ouvrir & fermer l'entrée, les jambages de la porte étant taillés en dedans, pour recevoir la meule qui eſt alors au niveau du roc. Au-deſſus des maiſons, qui ſont comme des niches dans la montagne, on a creuſé des caves, où les habitans retirent leurs beſtiaux; ce qui fait juger que ce lieu-là a été une forte retraite, pour défendre la frontiere contre les courſes des Arabes & des Bedouins ou Pâtres du Diarbeck. * Tavernier, *voyage de Perſe*.

CHERBOURG, en latin *Cæſarisburgus*, *Caroburgum*, ou *Caroburgus*, ville de France, ſur la côte de Normandie. Elle eſt dans le Coſtentin, près de Harfleur & de la Hogue, avec un aſſez bon port; elle eſt preſqu'iſolée par la mer. C'eſt la derniere des villes qui furent entre les mains des Anglois ſous le régne de Charles VII. On la leur enleva vers l'an 1453. Ses fortifi-

cations furent raſées en 1689. * Sanſon. Baudrand.

CHERCA, riviere de Dalmatie, *cherchez* KERKA.

CHERCARE, iſle, *cherchez* CERCARE.

CHERCHEURS, nouveaux hérétiques, à ce que rapporte l'auteur d'un traité intitulé, *La religion des Hollandois*, imprimé à Paris en 1673. Ils avouent qu'il y a une vraie religion que Jeſus-Chriſt nous a apportée du ciel, & qu'il nous a révélée pendant ſa vie ſur la terre; mais ils ſoutiennent qu'aucune des religions établies parmi les chrétiens, n'eſt cette véritable religion de J. C. Ils trouvent à réformer quelque choſe en particulier dans chacune de ces religions, & les condamnent toutes en général, n'ayant point pris de parti, & ne s'étant déterminés ſur le choix d'aucune. Ils font profeſſion de lire inceſſamment les ſaintes écritures, & de prier Dieu avec un zèle ardent, afin qu'il les éclaire dans la connoiſſance qu'ils cherchent de la religion qu'ils doivent embraſſer. L'auteur du traité que nous avons allégué, eſt M. Stoup, premiérement miniſtre & enſuite colonel dans les troupes fuiſſes en France. Il dit qu'il ſait qu'il y a eu autrefois en Angleterre de ces chercheurs, & qu'il y en a un bon nombre préſentement en Hollande; mais ſi cela eſt, ils ont ſoin de ſe cacher; car on ne les a point encore découverts; & tout ce qu'en dit cet auteur, pouroit bien n'être fondé que ſur ſon imagination.

CHEREAS, *Chæreas*, hiſtorien Grec. Polybe en parle avec un mépris extrême, & dit qu'on doit conſidérer ce qu'il avance avec certains hiſtoriens, comme on regarde les fables inventées dans la boutique d'un barbier. *Mihi quidem*, dit Polybe, *non pro hiſtoriis ſcripta eorum videntur haberi debere, ſed pro fabulis ex officina alicujus tonſoris aut vulgi fa.e profectis.* On ne ſait pas bien en quel temps il a vécu. CHEREAS eſt auſſi le nom du capitaine qui abandonna Ptolémée pour ſe ranger du parti d'Antiochus. * Polybe, *liv.* 3 & 5.

CHEREAS ou CHÆREAS, frere de Timothée & d'Apollophanès, fut tué avec ſes freres après la priſe de Gazara, dans un marais où tous trois étoient allé ſe cacher. * *II Machab. X*, 32. Ce Chereas étoit gouverneur de Gazara l'an du monde 3881, avant Jeſus-Chriſt 154.

CHEREAS Caſſius, *cherchez* CASSIUS.

CHEREBERT, roi de France, *cherchez* CHARIBERT.

CHEREMEDE, frere d'Epicure, s'adonna à l'étude de la philoſophie, & vécut depuis la CX olympiade, vers l'an 340 avant J. C. Epicure compoſa un traité des dieux, intitulé: *Cheremede*, en l'honneur de ce frere ou de quelqu'un de ſes amis, dont il vouloit faire connoître le nom à la poſtérité. * Diogène Laërce, *vie d'Epic.* Gaſſendi, *vie du même*, *liv.* 1, *chap.* 8 & 10.

CHEREMON, écrivain du temps d'Auguſte, ainſi qu'on l'apprend de Strabon, qui aſſure (*lib.* 17) qu'il ſuivit Ælius Gallus, allant d'Alexandrie dans la haute Egypte. C'étoit, ſuivant le même auteur, un homme vain, qui vouloit paſſer pour grand philoſophe & bon aſtronome, mais qui ſe fit moquer de lui. Tzetzes, en nous apprenant qu'il fut écrivain ſacré en Egypte, ajoute (*chil.* 5, *hiſt.* 6) que dans l'explication des lettres ſacrées, il aſſuroit que le phenix étant venu en Egypte, mouroit après avoir vécu ſept mille ſix ans. Le livre ou il liſoit cette impertinence, eſt apparemment celui qui eſt appellé les hiérogliphyques par Suidas, qui lui attribue encore une hiſtoire d'Egypte, & qui aſſure qu'il fut le maître de Denys d'Alexandrie (*in v.* Διονύσ.) Joſéphe (*lib.* 1 *cont. Appion.*) cite ſon hiſtoire d'Egypte, mais pour le réfuter; Théodoret (*Therapeut. ſerm.* 3, en fait auſſi mention; & ce que Porphyre dit après Cheremon des prêtres d'Egypte (*lib.* 4 *de abſtin.*) il l'a pris ſans doute dans le même ouvrage. On apprend de cet endroit-ci que Cheremon étoit ſtoïcien; ce qui donne tout ſujet de croire qu'il fut l'auteur du traité des cométes cité par Origène (*lib.* 1 *cont. Celſ.*) comme d'un ſtoïcien de ce nom; & c'eſt avec aſſez d'apparence qu'on croit que l'auteur du livre des cométes employé par Séneque (*natur. quæſt. l. ult. cap.* 5) eſt celui-même dont on parle ici, quoique dans les imprimés il ſoit appellé Charimander. * *Bibliothéque univerſelle des hiſtoriens profanes de* M. Du Pin, *tom. I*, *pag.* 46.

CHEREMON (Saint) évêque de Nilople en Egypte, fut un des ſaints confeſſeurs qui, pendant la perſécution de Déce, ſe retirerent dans les montagnes d'Arabie. Il étoit alors fort âgé, & mourut de ſa mort naturelle, ou fut tué par les barbares. Quoi qu'il en ſoit, il eſt honoré comme martyr dans les martyrologes au 22 de décembre. S. Denys d'Alexandrie fait mention de la fuite de ce ſaint évêque, dans Euſebe, *liv.* 6, *hiſt. chap.* 42. * Tillemont, *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire eccléſiaſtique*, *tom. III.*

CHEREPHON, poëte tragique, né dans l'Attique, vivoit du temps de Philippe, roi de Macédoine, ſous la CVIII olympiade, vers l'an 348 avant J. C. & étoit un des diſciples de Socrate. Il devint ſi pâle à force d'étudier, qu'on l'appella *Byxinos*, c'eſt-à-dire, *de couleur de buis*; on le nomma encore *chauve-ſouris*, parcequ'il étoit noir, & qu'il avoit une voix déliée. Il compoſa une tragédie intitulée *les Héraclides*. * Suidas.

CHERESTRATE, mere du philoſophe Epicure, ſortoit d'une famille très-noble. * Diogene Laërce, *vie d'Epicure.* Gaſſendi.

CHERICATO, CHERICATI, CLERICATUS (Jean) né à Padoue le 8 décembre 1633, étoit originaire d'Angleterre par ſon pere, & ſa mere nommée *Dorigoni*. Né de parens pauvres, mais avec une forte inclination pour l'étude & de grandes diſpoſitions pour y réuſſir, il trouva dans la généroſité d'une religieuſe les moyens de ſe livrer à ſon attrait. Après les études ordinaires, il s'appliqua à celles du droit civil & du droit canon, fut reçu bachelier à Padoue l'an 1651; & par le crédit de la même religieuſe qui pourvoyoit aux frais de ſes études, il fut nommé coadjuteur de la chancellerie épiſcopale de Padoue. En 1656 il fut élevé au ſacerdoce par Georges Cornario, évêque de la même ville, & cardinal. Il fut enſuite ſecrétaire d'un prélat, & regardé comme l'un des plus habiles hommes dans les matieres de juriſprudence eccléſiaſtique. Ses ouvrages prouvent les lumieres qu'il y avoit acquiſes. Ses *Diſcordiæ forenſes* furent reçues avec beaucoup d'applaudiſſement. Le premier volume de cet ouvrage eſt le ſeul qui ait paru: il a été réimprimé en 1717, *in-fol.* L'auteur en a laiſſé trois autres volumes. Il a revu les *Deciſiones cleri Patavini*, qui avoient paru déja, & il a perfectionné ce recueil avec beaucoup de ſoin. Son édition fut donnée à Veniſe, *in-folio*, par le célébre Poletti. On a de plus de Chericati, *De ſacramentis tractatus vij. Erotemata theologiæ moralis. Via lactea, ſive inſtitutiones juris canonici. Deciſiones juris civilis.* La vie du cardinal Barbarigo, &c. l'auteur avoit eu toute l'amitié & la confiance de ce cardinal, & il la méritoit par l'étendue de ſes lumieres, la ſolidité de ſon eſprit, ſa probité & ſa conduite toujours ſage & réglée. Il eſt mort l'an 1717, à l'âge de 84 ans. * *Giornale de letterati d'Italia*, tome XXIX, partie XII, page 307 & ſuivantes. *Supplément françois de Baſle.*

CHERIF ou SHÉRIF, nom arabe qui ſignifie en général, *noble*, *élevé en naiſſance* ou *en dignité*. C'eſt une épithéte ou titre particulier que portent ceux qui deſcendent de Mahomet, par Ali ſon gendre, & par Fathime ſa fille. * D'Herbelot, *bibl. or.* Les Turcs donnent quelquefois ce nom à leur empereur, auſſi-bien que celui de ſultan. Le prince de la Mecque s'appelle *Chérif*, de même que l'empereur de Sus, qui eſt auſſi roi de Tafilet. Celui de Fez, & celui de Maroc en Afrique, ſe ſont rendus ſouverains depuis le com-

Digitized by Google

mencement du XVI ſiécle. Le premier de ces chérifs fut un alfaqui, docteur de la loi de Mahomet, qui parut en 1508, & ſe nommoit Mahomet-Ben-Hamet, autrement le chérif Haſcen. Il ſe diſoit de la lignée de leur prophéte ; c'eſt pourquoi il prit le nom de chérif, comme propre aux deſcendans des filles de Mahomet. Il avoit trois fils, Abdelquivir, Hamet & Mahamed, qu'il envoya en pélerinage à la Mecque & à Médine pour les mettre en réputation parmi les Africains. A leur retour, parcequ'ils ſuivoient la ſecte des Morabites, ils furent eſtimés comme ſaints par ces barbares. Ben-Hamet envoya à Fez les deux plus jeunes, qui étoient fort ſavans, diſputer la chaire du collége de Modaraça, laquelle fut donnée au plus âgé. Son cadet fut précepteur des enfans du roi ; mais comme leur pere avoit de plus hautes penſées, il leur perſuada de demander au roi de Fez la permiſſion d'aller combattre les chrétiens, qui ſe rendoient puiſſans en Afrique, & de maintenir par les armes la loi de Mahomet, comme ils y étoient obligés en qualité de chérifs. Le roi jugea bien que cette permiſſion pouvoit avoir de dangereuſes conſéquences, & que joignant le titre de protecteur du peuple avec celui de chérifs, ils pouroient uſurper toute l'autorité. Néanmoins il ſe laiſſa gagner par leur ſainteté apparente, & leur permit de publier une *gazie* contre les chrétiens (c'eſt parmi eux ce qu'eſt la croiſade parmi nous.) Après avoir levé une armée fort nombreuſe, qu'ils entretenoient des dixmes qui leur furent accordées, ils s'approcherent de Tanger & d'Arzile, d'où ils retournerent à Fez avec quelque butin. De-là ils paſſerent au royaume de Maroc l'an 1514, avec leurs tambours & leurs bannieres, pour attirer de nouvelles troupes, & avancerent juſqu'à Tarudant, dans la province de Sus, où ayant gagné les principaux du pays, ils prirent avec leur pere la qualité de gouverneurs de Tarudant & de Dara, puis encore le titre de de princes de Héa, qui eſt une province au ſeptentrion de celle de Sus. Le chérif Haſcen étant mort, ſes trois fils ne furent pas moins ardens que lui à établir leur domination. Ils attaquerent le gouverneur de Safi, qu'ils firent priſonnier avec pluſieurs gentilshommes Portugais ; mais Abdelquivir mourut dans le combat. Les deux autres chérifs retournerent victorieux, ce qui augmenta leur réputation. L'an 1519 ils réſolurent de s'emparer du royaume de Maroc. Dans ce deſſein ils allerent à Maroc, & trouverent moyen d'empoiſonner le roi ; d'autres diſent qu'ils le firent poignarder la nuit, après l'avoir attiré à une conférence ſecrete. Lorſqu'ils eurent exécuté cette trahiſon, ils ſe rendirent maîtres du château ; & l'aîné fut déclaré roi comme parent de Mahomet, & légitime héritier de la couronne : le cadet prit le titre de viceroi & de gouverneur de Tarudant. Quelque temps après, Hamet ſe qualifia roi d'Afrique ; ce qui irrita le roi de Fez, lequel alla aſſiéger Maroc, d'où il fut contraint de ſe retirer. Les deux freres dont l'un étoit roi de Maroc, & l'autre ſe nommoit roi de Sus, apprirent que le roi de Fez revenoit avec une puiſſante armée ; & ſans attendre ſon arrivée, ils l'allerent joindre à ſon paſſage, où ils lui donnerent bataille, & remporterent la victoire. Le fils du roi de Fez y fut tué, & ce roi ſe ſauva en diligence, laiſſant ſon artillerie dans le camp. Après cette victoire, les chérifs allerent aſſiéger la ville de Tafilet dans la Numidie, où eſt maintenant le Biledugerid, & s'en rendirent maîtres.

L'an 1536 Mahamed, roi de Sus, conquit la ville de Sainte-Croix au cap d'Aguer qui appartenoit au roi de Portugal, où il trouva beaucoup d'artillerie & de munitions, & où il fit un grand nombre de chrétiens captifs. Enfin la puiſſance des chérifs devint ſi formidable, que le roi de Portugal abandonna la plupart des places qu'il avoit ſur ces côtes. Au milieu de ces conquêtes, l'ambition fit naître entre les deux freres une très-cruelle guerre. Hamet, comme l'aîné, régnoit dans Maroc, & avoit donné Sus à Mahamed pour le gouverner ſous ſon autorité ; mais le cadet qui étoit le plus vaillant, & le plus aimé du peuple, voulut jouir de l'autorité ſouveraine, & refuſa d'obéir aux ordres de ſon frere. Lorſqu'on en vint aux mains, le roi de Sus gagna la bataille, & fit priſonnier le roi de Maroc, qu'il remit en liberté après la paix qui fut conclue en 1543, par laquelle il fut accordé que les deux freres partageroient également toutes leurs conquêtes. Mais Hamet ſe voyant libre leva de nouvelles troupes, marcha contre Mahamed, qui alla au-devant de lui, remporta une ſeconde victoire, & ſe rendit maître de la ville de Maroc en 1545. Il traita néanmoins ſon frere avec beaucoup de douceur, & l'envoya commander dans Tafilet, lui promettant de mettre ſes fils en poſſeſſion de ſes états. Comme Mahamed ne pouvoit demeurer en repos, il chercha une occaſion de rompre la tréve qu'il avoit faite avec le roi de Fez, l'engagea à une bataille, & le fit priſonnier avec ſon fils, en 1547. L'année ſuivante il le mit en liberté ; mais trois mois après il alla avec une armée devant Fez, prit poſſeſſion du palais, & envoya le roi à Maroc, puis il épouſa une des filles de ce roi, & demeura ainſi maître de la ville, & de la plus grande partie de l'état. Le chérif pourſuivant ſes conquêtes, envoya trois de ſes fils contre Trémecen, qu'ils prirent ſans tirer l'épée, parceque le Turc qui y commandoit, ſe rendit d'abord. Quelque temps après, il conçut quelque ſoupçon contre le roi de Fez & ſes fils qui étoient à Maroc ; & dans la penſée qu'ils ſoulevoient le peuple, il les envoya égorger tous en même temps. L'an 1553, les Turcs d'Alger reprirent Trémecen, & s'approcherent de Fez : ce qui obligea le chérif de ſortir en campagne, parceque cette ville a le privilége de ſe pouvoir rendre, lorſque ſes ennemis ſont à demi-lieue de la ville, & que le prince n'eſt pas aſſez fort pour les combattre ; les rois jurent à leur avénement, d'obſerver inviolablement cette coutume. Mahamed ayant perdu la bataille, ſe retira dans le nouveau Fez, d'où il prit la fuite vers Maroc. Les Turcs entrerent dans la ville, & pillerent le tréſor du chérif ; mais Mahamed y revint en 1555, gagna une bataille, & rentra en poſſeſſion de la ville & de tout le royaume. De-là il retourna à Maroc, d'où il prit la route de Sus, avec quantité de cavalerie, & douze cens Turcs de ſa garde ; mais il fut aſſaſſiné en chemin par quelques mécontens, l'an 1557. Abul-Mumen, un des fils du chérif, pourſuivit ces aſſaſſins ſur la route de Trémecen, & recouvra le tréſor de ſon pere qu'ils enlevoient. Cependant le gouverneur de Maroc craignant quelque ſoulevement, & que le peuple inconſtant ne proclamât roi Hamet, frere du défunt chérif, qui étoit priſonnier à Maroc, le fit égorger, avec ſept fils ou petits-fils qu'il avoit ; de ſorte que les deux freres Hamet & Mahamed moururent tous deux preſqu'en même temps de mort violente. MULEI ABDALLAH, fils de Mahamed, demeura paiſible poſſeſſeur de l'empire. Il laiſſa pour ſucceſſeur de la couronne, MAHAMED *le Noir*, lequel ayant été privé du royaume par Melic & Hamed ſes oncles, appella à ſon ſecours, Sébaſtien roi de Portugal ; mais Mahamed & Sébaſtien furent tués dans la bataille en 1578, & HAMED ſe maintint dans la poſſeſſion du royaume. Le chérif de Fez ſe nomme aujourd'hui *le chérif des chérifs*, & poſſéde l'empire de Sus, les royaumes de Tafilet, de Fez, de Maroc, de Tegorarin, &c. * Diego de Torrès, *hiſtoire des chérifs*. Marmol, *de l'Afrique*, *l.* 2. De Thou, *hiſt. l.* 7.

CHERILE (Χαιρίλος) ancien poëte dont la patrie n'eſt pas bien connue. Etienne de *Byzance* dit qu'il naquit dans la petite iſle appellée Jaſe, près de la Carie (*in* Ἄνακτος.) Heſychius ſoutient qu'il étoit de Samos ; & ſi l'on en croit Suidas, il étoit d'Halicarnaſſe. On peut concilier ces trois auteurs, en obſervant que l'iſle où étoit né Chérile, étoit de la dépendance de Samos, & qu'étant allé demeurer à Halicarnaſſe, il y acquit le droit de bourgeoiſie. Ce fut dans cette derniere ville, ainſi qu'on l'apprend des deux auteurs cités, qu'il ſe lia étroitement avec Hérodote, qu'on accuſe de

Digitized by Google

l'avoir trop aimé. Il s'appliqua à la poéſie ; & le poëme où il décrivit la victoire que les Athéniens remporterent contre Xerxès, leur parut ſi beau, qu'ils lui firent donner une piéce d'or pour chaque vers. Ce qui en a été conſervé par Ariſtote dans ſes livres de la rhétorique, & par Joſephe (*lib. 1 cont. Appion.*) juſtifie le bon gout des Athéniens. Plutarque aſſure dans la vie de Lyſander, que ce général voulut toujours avoir Chérile auprès de lui, pour immortaliſer ſon nom par les vers de ce poëte ; & ſi l'on en croit Suidas, il fut ordonné que ſes poéſies ſeroient récitées avec celles d'Homere. Il avoit auſſi décrit en vers la guerre de Darius roi de Perſe, dont Strabon a conſervé un beau fragment (*lib.* 7,) & il avoit encore compoſé quelques autres poëmes, ainſi qu'on l'apprend de Suidas. Horace fait mention (*epiſt.* 1, *lib.* 2, *art poet.*) d'un CHÉRILE, contemporain d'Alexandre, auteur d'un fort mauvais poëme, que ce prince paya très-bien ; mais s'il ne ſe trompe pas, il y a eu deux Chériles. L'ancien inventa une ſorte de metre qui porte ſon nom, & dont Suidas, Marius Victorinus & Photius font mention.

CHERILLE, poëte tragique d'Athènes, compoſa cent-cinquante piéces de théatre, & ne fut que treize fois vainqueur, ſelon Suidas. Il eſt différent de CHERILE de Samos, poëte, qui fut aimé de Lyſander, & d'un autre de même nom qui vivoit du temps d'Alexandre *le Grand*. Ce dernier faiſoit de très-méchans vers, comme on l'a déja dit dans l'article précédent, & ſon nom a paſſé aux mauvais poëtes ſes ſucceſſeurs. On dit de lui, qu'étant convenu qu'il recevroit un écu de chaque bon vers de ſa façon, & un ſoufflet d'autant de mauvais qu'il en produiroit, il fut ſi bien payé des derniers, qu'il périt ſous la main de ſes débiteurs. * Horace, *l.* 2, *ep.* 1. Quinte-Curce, *liv.* 8. Lilio Giraldi, &c.

CHERON (Saint) que l'on croit avoir vécu ſur la fin du V ſiecle, étant ordonné diacre par ſon évêque, prêcha l'évangile aux François nouvellement établis dans les Gaules. Après avoir prêché quelque temps dans le pays Chartrain, il voulut venir avec ſes diſciples à Paris ; mais ayant été rencontré dans une forêt proche de Chartres, par des voleurs, il fut tué. Son corps fut reporté à Chartres, & enterré ſur une éminence hors de la ville. On y bâtit depuis une égliſe, & on y établit une communauté de clercs en 537. Ce lieu a depuis été donné en 1137 à des chanoines réguliers, & l'on croit que ſon corps y repoſe. Ses actes compoſés par un auteur du IX ſiécle, ſont pleins de faits qui paroiſſent fort douteux. * Henſchenius. Bollandus. Baillet, *vies des ſaints*, 28 mai.

CHERON (Elizabeth-Sophie) fille de Henri Cheron, peintre, né à Meaux, naquit à Paris le 3 octobre 1648. Son pere étoit de la religion prétendue reformée, & *Marie* le Fevre ſa mere de la religion catholique. Elle fut élevée dans la religion & dans la profeſſion de ſon pere ; mais étant déja dans un âge mûr, elle ſe fit catholique, & vécut toujours depuis d'une maniere qui prouve que ſa converſion étoit ſincere. Elle ſe maria depuis ſa converſion avec M. le Hay, ingénieur du roi. Elle ne réuſſit pas ſeulement à peindre des portraits, mais elle entendoit fort bien la figure, & l'on a des tableaux de ſa compoſition que les gens de bon gout eſtiment beaucoup. M. le Brun lui procura un honneur ſingulier, en la faiſant aſſocier à l'académie royale de peinture & de ſculpture. Elle ſavoit auſſi fort bien la muſique, & poſſédoit les langues ſavantes, & avoit beaucoup de talent pour la poéſie. Les traductions qu'elle a données en 1693 de quelques pſeaumes & cantiques en vers ſur le texte hebreu, ſont aſſez eſtimées ; elle a laiſſé beaucoup d'autres poéſies qui n'ont pas été imprimées : l'académie des *Ricovrati* de Padoue l'avoit honorée du titre d'*Académicienne* en 1699. Elle mourut à Paris le 3 ſeptembre 1711, âgée de ſoixante-trois ans. * *Jour. de Trev.* mars 1713. Les ouvrages que mademoiſelle Cheron a compoſés ſont ceux qui ſuivent ; 1. *Eſſai des Pſeaumes & Cantiques, mis en vers, & enrichis de figures*, à Paris en 1693, *in*-8°. Les figures ſont de Louis Cheron ſon frere. 2. *Le cantique d'Habacuc & le pſeaume* 103 *traduits en vers françois, avec des eſtampes qui repréſentent le ſujet*, à Paris en 1717, *in*-4°. C'eſt M. le Hay qui a fait imprimer cet ouvrage de ſa femme, qu'il avoit perdue dès le 3 de ſeptembre 1711. 3. Traduction de l'ode latine de l'abbé Boutard, contenant la deſcription de Trianon. Cette traduction eſt en vers françois, & parut en 1696. On la trouve auſſi dans le recueil de vers choiſis, donné par le pere Bouhours. 4. *Les ceriſes renverſées*, poëme héroique en trois chants, avec la *Batrachomyomachie d'Homere, en vers françois*, par feu M. Boivin le cadet, à Paris en 1717, *in*-8°. L'aventure décrite dans le poëme des *ceriſes renverſées*, étoit arrivée à M. le Hay ſon mari & à elle. Le célébre Rouſſeau faiſoit une eſtime ſinguliere de ce poëme & des autres poéſies de mademoiſelle Cheron. 5. *Livre à deſſiner, compoſé de têtes tirées des plus beaux ouvrages* de Raphael, gravé par M. le Hay, en 1706, *in-fol.* à Paris. La préface eſt de mademoiſelle le Hay. M. l'abbé Boſquillon a fait ces quatre vers pour mettre au bas d'un portrait de mademoiſelle Cheron :

De deux talens exquis l'aſſemblage nouveau,
Rendra toujours Cheron l'ornement de la France ;
Rien ne peut de ſa plume égaler l'excellence,
Que les graces de ſon pinceau.

L'abbé Boutard a fait auſſi une ode latine pour célébrer les ouvrages & les talens de cette demoiſelle. Elle a été traduite en vers françois par M. de Senecé. * *Son éloge par M. de* Fermelhuis, *docteur en médecine.* De Piles, *abrégé de la vie des peintres*, 2e *édition.* Niceron, *mémoires, tome XIV.* Titon du Tillet, *Parnaſſe françois*, in-fol. *page* 540. *Lettres* de M. Rouſſeau.

CHERONÉE, ville de la Béotie, célébre par la bataille que Philippe, roi de Macédoine, y gagna ſur les Athéniens, ſous la CX olympiade, vers l'an 340 avant J. C. Plutarque étoit de cette ville. * Pline. Strabon.

CHERSIAS, natif d'Orchomene dans la Béotie ; vivoit ſous la XLVII olympiade, vers l'an 592 avant J. C. & du temps de Périandre, qui fut ſon ennemi déclaré, juſqu'à ce que Chilon les eût réconciliés. Pauſanias rapporte des vers de lui, *au livre* 9.

CHERSIM. C'eſt ainſi qu'on doit prononcer, quoiqu'il s'écrive *Czerim. Cherchez* CZERIM.

CHERSIPHRON, architecte, *cherchez* CTESIPHON.

CHERSO, iſle avec une ville de même nom. Elle eſt dans le golfe de Camero, partie de celui de Veniſe, entre la côte de l'Iſtrie & l'iſle de Veghia. Cherſo appartient aux Vénitiens, & elle a titre de comté, duquel dépendent les iſles d'Oſero, d'Unie, de Sanſego, & quelques moindres. * Baudrand. Les anciens ont connu l'iſle de Cherſo ſous le nom de *Cripſa*, *Crexa* ou *Crixa*. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHERSONÈSE D'OR, anciennement *aurea Cherſoneſus*, péninſule de l'Inde au-delà du Gange, qui comprenoit non-ſeulement la preſqu'iſle que l'on nomme aujourd'hui *Malaca*, mais encore l'iſle de Sumatra, qui en a été détachée depuis. Pluſieurs ont cru que c'eſt la terre d'*Ophir*, où Salomon envoyoit ſes vaiſſeaux. *Voyez* OPHIR. * Ptolémée. Pline. Strabon.

CHERSONÈSE TAURIQUE, *cherchez* TAURIQUE.

CHERTSEI, bourg avec marché, dans la contrée du nord-oueſt du comté de Surrei, à laquelle il donne ſon nom. Il a un pont ſur la Tamiſe ; & il y avoit autrefois un riche monaſtere. Le roi d'Angleterre Henri VI ayant été égorgé en priſon, y fut enterré ſans cérémonie ; mais dans la ſuite ſon corps fut porté à Windſor. * *Diction. angl.*

CHERUB, ville de la Chaldée. Les Juifs qui en ſortirent au retour de la captivité de Babylone, ne purent jamais montrer des preuves évidentes de leur origine.

* *I. Eſdr. II.* 59. *II. Eſdr. VII.* 6.

CHERUBIN, ordre militaire de Suéde, dit autrement de Jeſus, ou collier des Seraphins. Magnus IV, roi de Suéde, l'inſtitua l'an 1334, ſelon Ziegler. Le collier de cet ordre étoit compoſé de Cherubins d'or émaillés de rouge, & de croix patriarchales d'or ſans émail, en mémoire du ſiége métropolitain d'Upſal : au bout du collier pendoit une ovale, de même émaillée d'azur, avec un nom de Jeſus en or ; & dans la pointe de l'ovale quatre petits cloux émaillés de blanc & de noir, pour exprimer la paſſion du Fils de Dieu. Charles IX ayant banni la religion catholique de Suéde, abolit cet ordre. * Favin, *théatre d'honneur & de chev.*

CHERUBINI (Laërtio) natif de Norcia, ville épiſcopale en Ombrie, vivoit ſous le pontificat de Sixte V & des papes ſuivans, juſqu'au commencement de celui d'Urbain VIII, ſous lequel il mourut vers l'an 1626. C'étoit un juriſconſulte extrêmement laborieux. Il recueillit les conſtitutions & les bulles des papes depuis S. Léon I, & en forma le recueil que nous avons ſous le nom de *bullaire*. ANGELO-MARIA CHERUBINI, ſon fils, moine du mont Caſſin, l'augmenta beaucoup, & le publia tel que nous l'avons en IV volumes. D'autres y ont fait de nouvelles additions. Laërtio laiſſa un autre fils nommé ALEXANDRE CHERUBINI, qui a vécu ſous le pontificat du pape Urbain VIII en 1630 & 1635. Il ſavoit les langues, traduiſit quelques ouvrages de grec en latin, & s'attacha particuliérement à la philoſophie de Platon. Jean-Victor Roſſi, connu ſous le nom de *Janus Nicius Erythræus*, a fait mention de lui dans un article particulier. * Pinac. III, *imag. illuſt. c.* 46.

CHERUBINI (François) cardinal, natif de Monte-Bodio, dans la Marche d'Ancone, ſavoit un peu le droit, de la maniere qu'on l'étudie à la cour de Rome. Lorſqu'il entra au ſervice du cardinal Pamphile, il eut le plaiſir de le voir élevé au pontificat ſous le nom d'Innocent X. Cherubini avoit déja exercé quelques charges eccléſiaſtiques. Le pape le reçut encore dans le palais apoſtolique, le fit auditeur, & enſuite l'éleva au cardinalat au mois d'octobre de l'an 1647. C'étoit un homme de bonne vie, prudent, honnête & ami des pauvres. Il mourut le 21 avril 1656.

CHERUBINS, anges du ſecond ordre de la premiere hiérarchie. On doute de la véritable origine du mot hébreu *Cherubim*. Quelques-uns diſent que cherub vient d'une racine, qui en chaldéen & en hébreu ſignifie *labourer ;* cherub ſignifie auſſi *fort* & *puiſſant*, & en ce ſens Ezechiel appelle le roi de Tyr un cherub, *tu cherub unctus*, vous êtes un puiſſant roi. Chez les Egyptiens, cherub ſignifie une figure ſymbolique & figurative. La plupart des Juifs, & quelques auteurs chrétiens, diſent que *cherubim* ſignifie *comme des enfans*, qui étoit la figure qu'on leur donnoit ; *che* en hébreu ſignifie *comme*, & *rub*, *un enfant*, ou *jeune garçon*. Quelques écrivains eccléſiaſtiques, & même S. Jerôme dans ſon épitre à Paulin, & dans ſes commentaires ſur le prophéte Ezechiel, ont entendu par ce mot, *une multitude de ſcience & de connoiſſance ;* de l'hébreu *nachar*, *ſavoir ;* & *rub*, *beaucoup*. Mais ce ſens eſt trop éloigné. Le ſentiment d'Aben-Eſra, dans ſes commentaires ſur la Genèſe, eſt le plus ſûr. Ce rabbin croit qu'on ne doit pas ſeulement entendre par le mot de *cherubim* une figure de jeune homme, comme pluſieurs rabbins l'ont entendu avec la paraphraſe chaldaique, mais en général toutes ſortes de figures ; & en effet, *cherubim* marque quelquefois cela dans l'écriture. Quelques-uns ont cru qu'il y avoit dans ce mot une métathèſe ou tranſpoſition de lettres, & qu'au lieu de *charab*, il falloit lire *rachab :* or *rachab* ſignifie *aller à cheval*, *conduire un chariot*, comme ſi les cherubins étoient le chariot ſur lequel Dieu eſt monté : ce qui s'accorde parfaitement avec les cherubins. Quand Joſéphe parle (*dans ſon liv. 3 des antiq. jud. c.* 6,) des deux cherubins qui couvroient l'arche, il dit ſeulement que c'étoit des animaux ailés, qui n'approchoient d'aucune figure qui nous ſoit connue ; que Moïſe les avoit vu figurés dans le trône de Dieu, & les avoit fait repréſenter de la même maniere. A l'égard des cherubins d'Ezechiel, la figure en eſt marquée expreſſément, ſavoir, l'homme, le lion, le bœuf & l'aigle ; mais les auteurs ne conviennent point entr'eux s'ils ont eu chacun leur figure propre, ou ſi chacun avoit la forme des quatre animaux différens. Villalpandus croit que chaque chérubin a eu une même forme, qui étoit compoſée de quatre ; de ſorte que la face & les bras étoient d'homme, les quatre aîles d'aigle, le ventre de lion & les pieds de veau. Il donne auſſi cette même figure aux chérubins qui étoient ſur l'arche. Au reſte, tout cela ne pouvoit être que ſymbolique. La tête d'homme, par exemple, ſignifioit la ſcience. Les aîles d'aigle étoient le ſymbole de la ſublimité de leur contemplation, ou de la promptitude avec laquelle ils exécutent les commandemens de Dieu. La poitrine de lion marque leur force & leur puiſſance ; & les pieds de veau ou de bœuf, leur fermeté & leur aſſiduité au travail. Les premiers chérubins dont il eſt parlé dans l'écriture, ſont ceux qui furent mis à l'entrée du paradis terreſtre, dont il eſt parlé dans la Genèſe, *c. III, v.* 24. Quoique le texte de la Vulgate ſemble n'exprimer qu'un chérubin, les Septante ont exprimé au pluriel *chérubins*, & le terme hébreu *cherubim* eſt auſſi au pluriel. Théodoret, Théodore d'Héraclée & Procope entendent par ces chérubins des figures épouvantables que Dieu fit paroître à Adam pour l'éloigner du paradis ; mais l'opinion la plus commune eſt que c'étoient des anges qui tenoient une épée flamboyante, ou, ſelon d'autres, un grand feu. Quelques-uns croient que les chérubins & le glaive flamboyant ſont la même choſe. En général chérubin ſe prend pour des figures qui repréſentent des choſes différentes ; & c'eſt en ce ſens qu'il eſt dit dans l'hébreu (*Exod.* 26,) que l'ouvrage des courtines étoit un ouvrage de chérubins ; ce que l'auteur de la Vulgate a traduit par un ouvrage en broderie ; mais la principale figure des chérubins étoit le bœuf. S. Jean dans l'apocalypſe, *chap. IV*, nomme les chérubins des animaux ; ils étoient aîlés, comme il paroît par la deſcription des chérubins qui étoient ſur l'arche. Pour exprimer la grandeur, l'élevation, la puiſſance de Dieu, il eſt dit ſouvent dans l'écriture, qu'il eſt aſſis ſur les chérubins. Jean Spencer, théologien Anglois, a cru que les chérubins étoient une figure égyptienne, & a traité à fond cette matiere dans ſon livre *de legibus Hebræorum ritualibus*, *lib.* 3, *diſſert. V.* * M. Simon.

CHERUBINUS BELLUS, *cherchez* BELLUS (François & Cherubin)

CHERUBIQUE, hymne chérubique ; c'eſt une hymne que les Grecs récitent avec beaucoup de cérémonie dans leur liturgie, & qui a pris ſon nom des chérubins dont il eſt fait mention dans cette hymne, & qu'ils prétendent imiter en chantant les louanges de Dieu. Ils la récitent, lorſqu'on porte les ſaints dons du petit autel, appellé l'*autel de la prothèſe*, au grand autel, ſur lequel on va faire le ſacrifice. Cedrenus rapporte l'inſtitution de l'hymne chérubique au temps de l'empereur Juſtinien. M. Simon a obſervé que cette hymne n'eſt point dans les liturgies ſyriaques des Jacobites ou Maronites, ni dans celles des Neſtoriens, qui ont été priſes des grecques, d'où il conclut qu'elle n'étoit point auſſi dans les liturgies des Grecs, lorſque les ſyriaques en ont été traduites. Cependant il remarque qu'elle ſe trouve dans la théorie de S. Germain, patriarche de Conſtantinople ; & parcequ'on pouroit dire que la théorie qui a été imprimée, eſt pleine d'additions poſtérieures au temps du patriarche Germain, il produit un exemplaire manuſcrit de cette théorie, ou explication de la liturgie grecque, dans laquelle ces additions ne ſont point, & où l'on trouve néanmoins l'hymne chérubique. * M. Simon, *remarques ſur Gabriel de Philadelphie.*

CHERVINSKO, qu'on écrit *Czerwinsk*, ville de Pologne, à huit lieues de Warſovie, en deſcendant la Viſtule. Elle eſt ornée d'un bâtiment magnifique, qui

Digitized by Google

eſt une abbaye de l'ordre des chanoines de S. Auguſtin. Elle eſt des plus riches & des plus conſidérables de Pologne, poſſédée toujours par les plus grands ſeigneurs du royaume, & même par des fils de rois, quoiqu'elle ſoit réguliere. Elle vaut environ quarante mille livres de rente. Le roi y nomme; mais comme l'abbé doit être moine, l'élection en doit auſſi être faite par les moines de l'abbaye, en confirmation du brévet du roi, & très-ſouvent ils n'y ont aucun égard; ce qui fait que la premiere élection eſt ſuivie d'une deuxiéme, & même d'une troiſiéme dans des intervalles d'un mois de l'une à l'autre; & ſi la derniere n'eſt pas encore conforme à la nomination du roi, le titulaire de cour ſe pourvoit à Rome: les fruits ſont en ſequeſtre pendant la vacance, n'y ayant point d'économat en Pologne. Cette abbaye a une prétendue image miraculeuſe de la Vierge, qui fait une des plus grandes dévotions de Pologne. L'habit de ces moines eſt une ſoutane blanche, avec un petit ſurplis court & ſerré, comme un rochet, mais ſans manches, en forme de ſcapulaire, & dans le chœur ils ont un camail d'évêque, noir, doublé de cramoiſi. * *Mém. du chevalier de Beaujeu.*

CHERUSQUES, peuple puiſſant en Allemagne, avoit eu pour chef le vaillant Arminius, dont il eſt ſouvent parlé dans Tacite & dans d'autres hiſtoriens qui ont écrit les guerres des Romains au-delà du Rhin. Ils habitoient entre l'Elbe & le Weſer, & avoient pour voiſins à l'orient les Hermondures, qui étoient vers l'endroit où la Sala entre dans l'Elbe; à l'occident & au midi les Cattes, à préſent ceux de Heſſe, & au nord les Foſiens, qui tenoient la baſſe Saxe & le pays de Holſtein. Baudrand leur donne toute cette partie de l'Allemagne, qui comprend aujourd'hui les duchés de Brunſwick & de Lunebourg, les diocèſes de Hildesheim & de Halberſtat; la vieille Marche, & une partie des pays de Thuringe & de Magdebourg. * Cluvier, *en ſon ancienne Allemagne*, *l.* 3, *c.* 19. Baudrand.

CHERX, *cherchez* CZERSK.

CHESEL, anciennement *Jaxartes*, fleuve de la grande Tartarie en Aſie. Il prend ſes ſources aux confins du royaume de Thibet, dans des montagnes, qui ſont une partie de l'ancien *Imaüs*. Enſuite traverſant tout le Zagathai d'orient en occident, & étant arrivé à Kand ou Cant, il ſe ſépare en deux branches, dont la ſeptentrionale prenant le nom de *Kand*, de *Sihum* ou *Althash*, va ſe décharger dans la mer Caſpienne, un peu au midi de Caracus; & l'autre va ſe rendre dans cette même mer, entre Madrandan & Caraſſat. Ainſi elles forment une iſle, qui a au-delà de cent lieues d'orient en occident, & de vingt du nord au ſud. * *Voyez* la carte des parties ſeptentrionales de l'Aſie & de l'Europe, que M. Witſen a publiée.

CHESLON, ville de Paleſtine, qui bornoit la tribu de Juda du côté du nord. * *Joſué XV*, *v.* 10, *&* 70; c'eſt apparemment Cariathiarim.

CHESNE, ou LE CHESNE, fauxbourg de la ville de Chalcedoine, où Théophile d'Alexandrie, & plus de trente prélats de ſon parti, tinrent l'an 403 un faux ſynode contre S. Jean Chryſoſtome. Cet évêque y fut cité, pour répondre ſur les chefs d'accuſation, que propoſoit contre lui Jean ſon diacre, qu'on n'avoit pas eu de peine à ſuborner, parceque le ſaint prélat l'avoit dépoſé pour ſa mauvaiſe vie. A la fin, Paul, évêque d'Heraclée, ayant recueilli les voix, le ſaint patriarche fut dépoſé & envoyé en exil à Preneſte de Bithynie. Mais un tremblement de terre, qui arriva le lendemain de ſon départ, & qui fit tomber une partie de la chambre de l'empereur Arcadius, obligea ce prince de le rappeller. * Socrate, *l.* 6, *c.* 14. Sozomene, *l.* 8, *c.* 17, 18. Theodoret, *l.* 5, *c.* 34. Baronius, *A. C.* 403, *n.* 11 *& ſuiv.*

CHESNE (Joſeph du) *cherchez* QUESNE.

CHESNE (André du) géographe & hiſtoriographe, naquit au mois de mai 1584 à l'iſle Bouchard en Touraine. Il a été l'un des plus ſavans hommes que nous ayons eu dans le XVII ſiécle, pour l'hiſtoire, ſur-tout pour celle du bas empire. Il communiquoit aiſément ſes découvertes, non-ſeulement à ſes amis, mais encore à tous ceux qui le conſultoient. Pluſieurs s'en ſont fait honneur, ſans avoir avoué qu'ils tenoient de lui ce qu'on eſtimoit le plus dans leurs ouvrages. Ceux que nous avons de Du Chêne, ſont *une hiſtoire des papes. Une hiſtoire d'Angleterre. Les antiquités & recherches des villes de France. Une hiſtoire des cardinaux François* qu'il commença, & que ſon fils acheva en partie: car il n'y en a eu que deux volumes de publiés, & il devoit y en avoir quatre. *La bibliothéque des auteurs qui ont écrit l'hiſtoire & la topographie de France*, & pluſieurs autres ouvrages, tant en latin qu'en françois, & pluſieurs éditions d'auteurs anciens & modernes, comme des œuvres d'Abailard, de celles d'Etienne Paſquier, &c. C'eſt auſſi l'auteur qui s'eſt le plus attaché aux hiſtoires généalogiques. Il nous a donné celles des ducs & comtes de Bourgogne, des dauphins de Viennois, des maiſons de Dreux, de Bar-le-Duc, Luxembourg, Limbourg, du Pleſſis-Richelieu, Broyes, Châteauvillain, Châtillon-ſur-Marne, Montmorenci & Laval, Vergi, Guiſnes, Ardres, Bethune, Gand, Couci, & de Châteignier la Roche-Pozai. Sur la fin de ſa vie, il publia un recueil des auteurs qui ont écrit l'hiſtoire de France; & il y a ſujet de s'étonner, qu'un particulier ait pu faire une recherche ſi conſidérable. Il fit imprimer en 1633 le projet de ce grand recueil ſous ce titre: *Series auctorum omnium, qui de Francorum hiſtoria & rebus Francicis, tum eccleſiaſticis, tum ſæcularibus, ſcripſerunt, ab exordio regni Franciæ ad noſtra uſque tempora*; & en 1636, il donna les deux premiers volumes depuis l'origine de la nation, juſqu'à Hugues Capet. Le troiſiéme & le quatriéme depuis Charles Martel juſqu'au temps de Philippe Auguſte, étoient ſous preſſe lorſque ce ſavant homme fut écraſé par une charette le 30 mai 1640, en allant à ſa maiſon de campagne à Verriere; il n'étoit âgé que de 54 ans. Son fils François Du Chêne, fit achever l'impreſſion du troiſiéme & du quatriéme volume de ſa collection, & en publia un cinquiéme depuis Philippe *Auguſte*, juſqu'à Philippe *le Bel*. Il donna auſſi une nouvelle édition de l'hiſtoire des papes compoſée par ſon pere; l'hiſtoire des chanceliers & gardes des ſceaux de France, qu'André Du Chêne avoit laiſſée manuſcrite; la vie de l'abbé Suger, &c. François Du Chêne étoit avocat au conſeil. On écrit diverſement le nom d'André en latin; comme, *Andreas à Quercu*, *Cheſneus*, *du Cheſneus*, & *Quercetanus*. Il a lui-même quelquefois pris ce dernier nom. * Le Long, *dans ſa bibl. hiſt. de la France.* Le pere Niceron, *tom. VII de ſes mémoires*, a donné une ample liſte des ouvrages de Du Chêne, qu'il faut conſulter: il y a oublié une traduction en proſe des ſatyres de Perſe, qu'il avoit faite dans ſa jeuneſſe.

CHESNEAU (Nicolas) dit *Querculus*, doyen de S. Symphorien de Reims, qui vivoit dans le XVI ſiécle, en 1580, étoit natif de Turteron dans le comté de Rhétel. Il traduiſit de latin en françois l'hiſtoire eccléſiaſtique de Reims de Flodoard; cinq livres de la meſſe évangélique. Ce dernier ouvrage eſt de Fabri d'Hailbrun, qui l'écrivit en allemand. Surius le traduiſit en latin, & c'eſt ſur cette traduction que Nicolas Cheſneau fit la ſienne. On a encore de Cheſneau, *Poëtica meditatio de vita & morte domini Franciſci Picarti, theologi Pariſienſis*, 1556, *in*-4°, c'eſt un éloge de François Picart; & une traduction françoiſe des *avis & remontrances du cardinal Hoſius touchant la cenſure contre les Trinitaires*, à Reims 1573, *in*-8°.

CHESNEAU (Nicolas) natif de la paroiſſe de Cheſſes en Anjou, étoit libraire à Paris, où il mourut en 1584: il étoit ſavant; & on voit à la tête de divers excellens livres qu'il a imprimés, des préfaces & des épitres de ſa façon qui le témoignent. * La Croix-du-Maine, & du Verdier Vauprivas, *bibl. franç.* Belle-Forêt, &c.

CHESTER,

Digitized by Google

ſes caracolles, ſans s'embaraſſer avec lui ; ce qui ſe fait avec beaucoup d'agilité & toujours en cadence. Vingt-quatre autres danſeurs vêtus à la légere, avec des grelots aux jambes, & conduits par deux capitaines, entourent ces deux-ci, & s'entrelacent en pluſieurs façons, en danſant toujours les mêmes rigaudons que le chevalet.

CHEVALIER. On donnoit anciennement ce nom à ceux qui tenoient le ſecond rang dans la république romaine, entre les ſénateurs & les plébéiens. Ils étoient ainſi appellés, parceque la république leur donnoit par honneur un cheval & un anneau d'or. Il n'y a plus maintenant de ces ſortes de chevaliers. *Voyez* ce qui en eſt dit ci-après, à l'article, CHEVALIERS ROMAINS. Louis du Mai remarque *dans ſon état de l'empire*, que les rois ne ſe trouvant pas aſſez riches pour récompenſer les belles actions & les ſervices que les gentilshommes leur rendoient, inventerent les ordres de chevalerie, qui, ſans épuiſer leurs finances, leur donnerent le moyen de contenter ceux qui n'eſtiment rien autant que l'honneur. Il ajoute qu'il croit que c'eſt pour cette raiſon, qu'anciennement on créoit les chevaliers avant le combat, afin qu'ils y allaſſent avec plus d'ardeur, ou incontinent après, pour récompenſer ſur le champ ceux qui avoient eu plus de part à la victoire. La chevalerie, dit André de la Roque, *au traité de la nobleſſe*, a été autrefois en telle conſidération, que les enfans des princes & des ſeigneurs n'étoient point admis à la table de leur pere, s'ils n'étoient chevaliers, & que les ſimples écuyers n'avoient pas le privilége de manger à la table des grands, comme le rapporte Jean Diacre d'Aquilée, *dans ſon hiſtoire des Lombards*, *l.* 1 ; auſſi les chevaliers ont toujours précédé les écuyers. En effet, le haſard de la naiſſance fait le gentilhomme, qui prend ordinairement la qualité d'écuyer, ſans qu'il y ait rien contribué ; & ſa vertu ſeule éleve le chevalier à ce dégré d'honneur. On dit bien, que les fils des grands princes ſont chevaliers nés ; néanmoins Louis XI, roi de France, voulut recevoir l'ordre de chevalerie de la main de Philippe, duc de Bourgogne, le jour de ſon ſacre en 1461 ; & François I, avant la bataille de Marignan, l'an 1515, reçut le même ordre de Pierre Bayard, gentilhomme du Dauphiné, que ſa vertu fit ſurnommer, *le Chevalier ſans reproche*. L'hiſtoire remarque encore, que Guillaume, comte de Hollande, ayant été élu roi des Romains, voulut être créé chevalier, avant que de recevoir la couronne.

Enfin les rois de France, dans la cérémonie de leur couronnement, ont ſouvent donné l'ordre de chevalerie à leurs fils, & à d'autres princes de leur ſang. Néanmoins François Mener, auteur Italien, aſſure qu'il y a quelques exemples en Italie de chevaliers héréditaires ; comme cela ſe voit, dit-il, dans Rome, où la qualité de chevalier de S. Jean de Latran a paſſé de pere en fils en certaines familles, par priviléges des empereurs. Matthieu Paris dit, que pour être capable de combattre dans un tournoi, il falloit être chevalier, & que pour ce ſujet le comte de Gloceſter fit en Angleterre Guillaume ſon frere chevalier, afin qu'il y fût admis. Anciennement la réception des chevaliers ſe faiſoit avec de grandes cérémonies ; il y en avoit une entr'autres fort ſinguliere. On faiſoit d'abord la barbe à celui qui vouloit être chevalier ; on le mettoit enſuite dans un bain où on lui jettoit de l'eau ſur les épaules ; puis on le mettoit dans un lit, au ſortir duquel on le conduiſoit vêtu d'une robe & d'un capuchon à une chapelle, où il paſſoit la nuit en priere. Le matin il entendoit la meſſe, après il alloit ſe coucher ; & quand il avoit repoſé quelque temps, on l'éveilloit pour recevoir une chemiſe blanche, une robe rouge, des chauſſes noires, & une ceinture blanche ; on le menoit enſuite à celui qui le devoit faire chevalier, qui lui donnoit l'accolade avec quelques coups de plat d'épée ſur les épaules, & lui faiſoit attacher aux pieds des éperons d'or. Enfin on le conduiſoit à la chapelle où il faiſoit ſerment ſur l'autel de ſoutenir les droits de l'égliſe toute ſa vie, & il ſe mettoit à table avec les chevaliers aſſemblés ; mais il n'y pouvoit manger ni boire. Cette pratique a été longtemps en uſage en France, en Italie, & en d'autres pays ; on l'obſervoit auſſi en Angleterre, & l'on y ajoutoit même beaucoup d'autres façons également divertiſſantes pour les ſpectateurs, & incommodes pour le poſtulant. On peut en voir la deſcription, qu'Edouard Biſſée a donnée dans ſes remarques ſur le traité de l'art militaire de Nicolas Upton, copié d'un ancien manuſcrit. Saladin fut fait chevalier de cette maniere par Hugues de Tabarie ſon priſonnier, qui ne changea dans les cérémonies, que ce qui ne pouvoit s'accorder avec la religion du Soudan, & les coups de plat d'épée. Godefroi, fils de Foulques, comte d'Anjou, fut auſſi fait chevalier avec ces cérémonies en 1128 par *Henri I*, roi d'Angleterre. En donnant au chevalier l'épée, la lance, le chapeau, le hautbert, les chauſſes de fer, les éperons, les molettes, le gorgerin, la maſſe, l'écu, les gantelets, le cheval, la ſelle, & autre ſorte d'équipage, on lui faiſoit entendre que tout y étoit myſtérieux, & que chacune de ces choſes le devoit inſtruire de ſon devoir. Chamberlaine, dans *l'état préſent d'Angleterre*, dit que lorſqu'un chevalier eſt condamné à mort pour un crime énorme, on lui ôte ſa ceinture & ſon épée, on lui coupe ſes éperons avec une petite hache, on lui arrache ſon gantelet, on lui biffe ſes armes. Pierre de Beloi dit que pour la dégradation du chevalier, la coutume de France étoit de l'armer de pied en cap, comme s'il eût dû combattre, & de le faire monter ſur échafaut, où le héraut le publioit traître, vilain & déloyal. Après que le roi ou le prince chef d'ordre, accompagné de douze chevaliers vêtus de deuil, avoit prononcé la condamnation, on jettoit le chevalier attaché à une corde ſur le carreau ; & en cet équipage il étoit conduit à l'égliſe, où l'on chantoit le pſeaume 108, *Deus laudem meam*, *&c.* qui eſt plein de malédictions, puis on le mettoit en priſon, pour être puni par la juſtice ordinaire, ſelon les loix militaires. La maniere de révoquer la chevalerie eſt exprimée dans l'arrêt du grand-conſeil, donné à Paris le 6 août 1579, où il fut enjoint au chevalier dégradé de rendre le collier & le petit ordre de S. Michel, pour être mis entre les mains du tréſorier de l'ordre.

Il eſt à remarquer, que celui qui a la ſouveraine puiſſance, fait faire quelquefois des chevaliers par ceux qui ne ſont pas chevaliers. Ainſi le roi Louis XIII reçut l'ordre du Saint-Eſprit à ſon ſacre en 1610, des mains de François, cardinal de Joyeuſe, encore qu'il ne fût pas aſſocié à cet ordre. Les papes ont donné le même pouvoir au gardien des cordeliers de Jéruſalem, de conférer l'ordre de chevalerie du S. ſépulcre aux pélerins, ou voyageurs de la terre-ſainte. Pour ce qui eſt de pouvoir prendre deux ordres de chevalerie enſemble, cela eſt ſans difficulté ; & l'on voit qu'en France les chevaliers du Saint-Eſprit ſont conjointement chevaliers de S. Michel & de la toiſon d'or. Comme en Eſpagne il y a des chevaliers d'Alcantara, qui ſont auſſi chevaliers de Calatrava, & ainſi des autres ordres de cette nation, lorſqu'ils ſe rapportent aux mêmes vœux & aux mêmes fonctions, qui ſont de combattre les ennemis de la religion chrétienne. Néanmoins les ordres militaires religieux, comme celui des hoſpitaliers de S. Jean de Jéruſalem, le Teutonique, & autres de cette nature, ſont incompatibles avec les ordres militaires des rois, parcequ'en ces premiers on fait des vœux qui attachent le chevalier au ſervice de ſon ordre. Il faut auſſi remarquer qu'on ne peut accepter l'ordre de chevalerie d'un prince étranger, ſans le conſentement de ſon ſouverain, parceque cet engagement eſt une maniere de rebellion. C'eſt pourquoi François I, duc de Bretagne, fit mourir ſon frere Gilles de Bretagne, baron de Châteaubriant, en 1450, parceque ſans ſon conſentement, & au mépris du roi Charles VII,

[illegible] [illegible] [illegible] [

cut, in the game of whist, the act of taking up the pack of cards and separating it into two parts, in order to determine who shall deal, or to change the position of the cards. The person who cuts the lowest card deals, and the cards are cut by the player on the dealer's right. The dealer then gathers the cards together, and the player on his right cuts them again, and so on. The cards are cut by the player on the dealer's right, and the dealer then gathers the cards together, and the player on his right cuts them again, and so on. The cards are cut by the player on the dealer's right, and the dealer then gathers the cards together, and the player on his right cuts them again, and so on.

cut, in the game of whist, the act of taking up the pack of cards and separating it into two parts, in order to determine who shall deal, or to change the position of the cards. The person who cuts the lowest card deals, and the cards are cut by the player on the dealer's right. The dealer then gathers the cards together, and the player on his right cuts them again, and so on. The cards are cut by the player on the dealer's right, and the dealer then gathers the cards together, and the player on his right cuts them again, and so on. The cards are cut by the player on the dealer's right, and the dealer then gathers the cards together, and the player on his right cuts them again, and so on.

ſe ſignala dans l'expédition d'Italie, ſous le commandement de Charles comte de Valois, & fut fait chevalier par le roi Philippe VI qui lui ceignit le baudrier, pour avoir aidé à la défenſe de la ville de Tournai contre les Anglois en 1340. De *Sybille* d'Albon ſon épouſe, fille, au rapport de Papire Maſſon, de *Thibault* d'Albon, ſieur de Baignols & de Châtillon d'Azergues, naquirent HENRI, qui ſuit; *André* de Chévriers; & quatre filles.

VI. HENRI de Chévriers, ſieur de Saint Mauris, rendit hommage au roi Philippe VI de tout ce qu'il tenoit dans le bailliage de Mâcon, ainſi que le portent les lettres du roi, datées de Romanvilliers le 9 juin 1348: il le rendit de même au roi Jean, ſuivant les lettres de ce prince données à Lyon le 7 février 1350 (vieux ſtyle,) ſcellées du ſceau dont il uſoit avant que d'être parvenu à la couronne: ces lettres ſont rapportées par Severt *pages* 176 & 179. Il ſervit auſſi avec honneur dans les armées du roi Jean, ſur-tout à la bataille de Poitiers en 1356, & en récompenſe fut fait chevalier de l'ordre de l'Etoile, au rapport de Papire Maſſon, qui dit qu'il épouſa *Cécile* de Grolée, ſœur d'*Humbert* de Grolée, ſénéchal de Lyon. De cette alliance ſortirent ANDRÉ de Chévriers, qui ſuit; *Pierre*, qui peut bien avoir été le religieux de Cluny, ſacriſtain de Treſort en Breſſe & doyen de Saint Martin des Vignes, ordre de Cluny, près de Mâcon, dont Severt (*page* 194,) rapporte un acte de la veille de l'Aſcenſion 1409; *Jean* de Chévriers; & trois filles.

VII. ANDRÉ de Chévriers, libre ſeigneur de Saint Mauris, ſervit à la bataille de Roſebeque contre les Flamans, ſous le roi Charles VI, en 1382; fut lieutenant de Jean de Vienne, amiral de France en 1385, puis du maréchal de Boucicaut, en ſon expédition d'Italie, l'an 1401. Papire Maſſon, qui rapporte ces faits, ajoute qu'il s'étoit trouvé avec Jean de Bourgogne au combat de Nicopolis en 1396. Son épouſe fut *Jeanne* de Bletterans, dont il eut LOUIS, qui ſuit; *Jacques*; *André*, qui vraiſemblablement eſt celui dont il eſt parlé dans un certificat du maréchal de Boucicaut, en date du 11 décembre 1411, qui porte que Claude de la Tour, écuyer, ſert à cheval & en armes dans l'armée du roi, pour *André* & *Henri* de Chévriers, écuyers, auſquels il a permis de demeurer dans le Mâconnois leur patrie: c'eſt ainſi qu'il eſt rapporté chez Severt, *page* 194. Cette qualité d'écuyer donnée à *André*, porte à croire qu'il eſt le fils de l'autre *André*; *Claude* de Chévriers; & trois filles.

VIII. LOUIS de Chévriers, libre ſeigneur de Saint Mauris, étoit capitaine des nobles du comté de Mâcon au combat de Rupelmonde en 1452, & à celui de Grave l'année ſuivante; & fut très-conſidéré du duc de Bourgogne Philippe *le Bon*, pour lequel il combattoit. De ſon épouſe *Claudine* de Mince, comme écrit Papire Maſſon, ou de Nince, ſuivant Severt, naquirent PHILIPPE, qui ſuit; *Philibert* de Chévriers; & une fille.

IX. PHILIPPE de Chévriers, libre ſeigneur de Saint Mauris, ſervit en Italie dans les armées des rois Charles VIII & Louis XII: celui-ci le fit gouverneur de Novarre. Il ordonna ſa ſépulture près de ſon pere dans l'égliſe de Saint Mauris qu'il avoit fait bâtir, & où ſes deſcendans ſe ſont fait inhumer. Sa femme fut *Philiberte* de Lugni, dont il eut PHILIBERT qui ſuit; & une fille.

X. PHILIBERT de Chévriers, libre ſeigneur de Saint Mauris, ſeigneur auſſi de la Saugerée près Châlons, de Buſſi & de Talant en Châlonois, chevalier de l'ordre du roi, étoit capitaine de cinquante lances à la bataille de Ceriſolles en 1544, & continua de ſervir le roi Henri II. Il épouſa, par contrat du 23 janvier 1534 (vieux ſtyle,) *Claudine* de Tarlet, fille unique & héritiere de *Claude* de Tarlet, ſieur de Marmont & de Duyſia, & de *Pernette* de la Geliere-de-Cornaton. Leurs enfans furent 1. GABRIEL de Chevriers, qui ſuit; 2. FRANÇOIS, *qui a fait la branche rapportée ci-après*; 3. *Leonard*; 4. *Claude*, ſieur de Marmont, qui d'*Anne* de Nagu-de-Varennes eut *Philiberte* de Chévriers, femme de *Jean-Louis* de Seyturier, ſieur de Beauregard, Marmont & du Tiliet, dont elle eut vingt-un enfans, au rapport de Guichenon, *hiſtoire de Breſſe*, *II partie*, *page* 371; 5. *Philibert* de Chévriers, ſieur de la Saugerée, Vandins & Duyſia, conſeigneur de Talant, qui de *Marguerite* de Seyturier, fille puînée de *Jean* de Seyturier, baron de Cornod, *mentionné ci-après*, & de *Marguerite* d'Achei ſa ſeconde femme, eut trois fils; *Gaſpard*; *Gabriel*; & *François* de Chévriers, reçu chevalier de Malte le 3 janvier; & une fille *Marie* de Chévriers, ſeconde femme de *Claude* d'Angeville, ſieur de Montuerant. Cette branche, dite *de la Saugerée*, dont étoient *Eléonore* de Chévriers de la Saugerée, élue le 21 ſeptembre 1638 prieure perpétuelle du noble chapitre de Neuville en Breſſe, dépendant de S. Claude; & *Gabriel* de Chévriers de la Saugerée, chanoine du noble chapitre de S. Pierre de Mâ 1, mort après le 19 juin 1680, eſt finie. 6. *Guillemette* de Chévriers, mariée le 17 janvier 1557 à *Georges* de Lyobard, ſieur du Chaſtelard, Ruſſieu & la Palu, lieutenant-général pour le duc de Savoye au gouvernement de Breſſe, Bugei & Valromei, dont elle fut la premiere femme; 7. *Aymée* de Chévriers, alliée le 10 décembre 1563 à *Louis* de la Touviere, ſieur de Servigna & de Beauregard, dont elle fut la premiere femme; 8. & 9. deux autres filles.

XI. GABRIEL de Chévriers, libre ſeigneur de Saint Mauris, &c. commença de ſervir ſous le regne de Henri II, & continua ſous celui de Charles IX. Il étoit capitaine de cinquante lances au ſiége de la Rochelle en 1573, & ne quitta les armes qu'après la mort de Henri III. Il ſoutint un grand procès pour la part qu'il avoit héritée de ſes ancêtres ſur le péage de Mâcon, dans laquelle il fut confirmé, ainſi qu'il a été dit ci-deſſus, & mourut en 1598, ayant eu de *Françoiſe* de Nagu, ſœur de *François* de Nagu, marquis de Varennes, créé chevalier des ordres du roi en 1633, fille de *Jean* de Nagu, ſieur de Varennes, & de *Philiberte* des Loges; LAURENT, qui ſuit; *Charles*; *François*, ſeigneur de Salagni, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de ſa chambre, qui fut inſtitué en 1614 juge d'armes de France, & qui mourut l'an 1641, ayant eu pour ſucceſſeur en cette charge Pierre d'Hozier, pourvu par lettres du 28 avril de la même année; & une fille.

XII. LAURENT de Chévriers, libre ſeigneur de Saint Mauris, auſſi ſeigneur du Thil en Beaujolois, de Salagni & des Chézeaux, ſervit en qualité de volontaire, ſous le roi Henri IV, & teſta le 6 décembre 1629: ſa veuve fut déclarée tutrice de leurs enfans le 10 juillet 1630; elle ſe nommoit *Claudine* de Seyturier, & étoit fille aînée de *Jean* de Seyturier, baron de Cornod & de Montdidier en Breſſe, conſeiller d'état, premier écuyer & chambellan du duc de Savoye, ſon ambaſſadeur à Rome, commiſſaire général des guerres deçà les monts, & gouverneur de la citadelle de Bourg-en-Breſſe, & de ſa ſeconde femme *Marguerite* d'Achei, niéce par ſa mere du cardinal de Grandvelle. De cette alliance naquirent HONORÉ, qui ſuit; *Leonard*, chanoine & tréſorier de S. Pierre de Mâcon, dont il ſe démit en faveur de ſon neveu l'an 1678; *François*, chevalier de Malte; *Philibert*, lieutenant au régiment de Normandie; *Anne*, religieuſe Urſuline avant le 22 juillet 1640; & cinq autres filles.

XIII. HONORÉ de Chévriers chevalier de l'ordre du roi, libre ſeigneur de Saint Mauris, vicomte du Thil, ſeigneur d'Emeringe, de Salagni, & en partie du péage de Mâcon, fut pluſieurs fois élu chef de la nobleſſe dans ſa province: il avoit épouſé par contrat du 22 juillet 1640, en conſéquence d'une diſpenſe ſur le troiſiéme dégré de conſanguinité, expediée en cour de Rome dès le 15 mars 1636; *Claudine* Damas, fille aînée de FRANÇOIS Damas, ſeigneur du Breuil, du Buiſſon en Dombes & d'Arbain, & d'*Anne* de Gaſpard, dame des mêmes lieux, héritiere de ſa famille. Leurs enfans furent CLAUDE-JOSEPH, qui ſuit; *Léonard-François*, chevalier de Malte, où il a long-temps commandé une des galeres de ſon ordre, commandeur des Echelles & de la Ville-Dieu

Digitized by Google

Ville-Dieu de Fontenelle, grand prieur d'Auvergne, vivant au commencement de 1723 ; *Alexandre*, baptiſé le 29 décembre 1653, fut chanoine & tréſorier de l'égliſe de S. Pierre de Mâcon, par proviſions de Rome du 11 août 1678, ſur la démiſſion de Léonard de Chévriers ſon oncle ; prit poſſeſſion le 7 mai 1680, & ſes preuves de nobleſſe furent admiſes le 19 juin ſuivant ; reçut le bonnet de docteur en théologie dans la faculté de Paris le 22 mars 1692 ; devint prévôt de ſon égliſe, fut ſacré évêque de Saintes le 25 mars 1703, & mourut le 25 décembre 1710 ; *Philibert-Alexandre*, ſurnommé *l'abbé du Changi*, chanoine & tréſorier de S. Pierre de Mâcon, après ſon frere ; & *Marianne* de Chévriers, prieure perpétuelle des dames de Neuville en Breſſe, morte en 1722.

XIV. CLAUDE-JOSEPH de Chevriers, libre ſeigneur de Saint-Mauris, &c. mourut en 1702. Il avoit épouſé *Marguerite* Grolier, dame du Soleil, fille d'*Humbert*, ſeigneur du Soleil, & de *Catherine* du Mottet, dont il eut pluſieurs enfans morts jeunes ; & CLAUDE-JOSEPH-FRANÇOIS, qui ſuit.

XV. CLAUDE-JOSEPH-FRANÇOIS de Chévriers, libre ſeigneur de Saint-Mauris & de la partie du péage de Mâcon, dont ſa maiſon eſt en poſſeſſion depuis près de cinq cens ans, comte du Thil, ſeigneur d'Emeringe, de Salagni, des Chézeaux & du Soleil, épouſa le 9 octobre 1709 *Magdelène-Elizabeth* de l'Hoſpital, fille aînée de *Guillaume-François*, marquis de l'Hoſpital-Sainte-Meſme, & de *Marie-Charlote* de Romillei-la-Cheſnelaye, marquiſe de Montillier en Breſſe, &c. Elle eſt morte le 17 janvier 1719, laiſſant

XVI. LEONARD-FRANÇOIS de Chévriers-Saint-Mauris, né en 1711.

BRANCHE CADETTE DE CHÉVRIERS.

XI. FRANÇOIS de Chévriers, ſecond fils de *Philibert* de Chévriers, ſeigneur de Saint-Mauris, & de *Claudine* de Tarlet, fut ſeigneur de Tanei en Lyonnois, & mérita que Papire Maſſon fît ſon éloge en langue latine, parmi ceux de pluſieurs autres hommes illuſtres de ſon temps. Il vivoit en mars 1613, âgé de 65 ans, au rapport de Jean Maſſon, archidiacre de Bayeux, qui fit imprimer les éloges compoſés par feu ſon frere. Severt marque que ce ſeigneur vivoit encore en 1625. Il avoit épouſé par contrat du 12 juin 1584 *Claudine* de Paranges, dame de la Flachere en Lyonnois, fille de *Matthieu* de Paranges, chevalier, dont il eut entr'autres enfans, *Hyppolite*, mort ſans alliance après l'an 1625 ; FRANÇOIS, qui ſuit ; & *Alexandre* de Chevriers, chevalier de Malte, commandeur de l'Hormeteau en Berri, qui, après avoir été durant trois ans eſclave en Barbarie, commanda pendant vingt années une des galeres de ſon ordre nommée la Mothe Houdancourt.

XII. FRANÇOIS de Chévriers II du nom, ſeigneur de Tanei, Paranges & la Flachere, ſervit long-temps dans le régiment de la Mothe-Houdancourt, & il le commandoit en 1619. Il avoit épouſé par contrat du 2 juillet de cette année *Claudine* de Varennes, fille d'*Antoine* de Varennes, ſeigneur de Rapetour, Corbevilli, l'Octave & Gletteins, & d'*Antoinette* de Ranée Gletteins, ſa ſeconde femme. Il en eut *Alexandre* de Chévriers, capitaine de la galere de la Mothe-Houdancourt, qui accompagnant le chevalier de la Ferriere, commandant des galeres de France, au ſecours de la place de Roſes, aſſiégée par les Eſpagnols, ſe perdit au retour avec cinq galeres de France ſur les côtes de Sardaigne ; & PHILIBERT de Chévriers, qui ſuit.

XIII. PHILIBERT de Chévriers, ſeigneur de la Flachere, Tanei & Paranges, ſervit dans le régiment de Mercœur, & ſe maria par contrat du 22 avril 1668 à *Jeanne* de Maiſon-Seulle, fille de *Claude*, marquis de Maiſon-Seulle, comte de la Maſtre, ſeigneur de la Cour, la Chapelle, &c. & de *Claudine* de Royraud-du-Villard. Il en eut *Alexandre*, mort lieutenant de vaiſſeau ; *Antoine-Joſeph*, chevalier de Malte, où au retour de Chio il ſe tua en tombant d'un balcon ; CLAUDE-JOSEPH, qui ſuit ; *Antoine-Joſeph*, baptiſé le 8 mai 1683, reçu chanoine de S. Pierre de Mâcon le 20 juin 1702, puis comte de Lyon, pourvu le 29 mai 1711 : ſes preuves furent admiſes le 7 novembre ſuivant ; *Louiſe*, mariée à *Gaſpard* de Grolier, ancien lieutenant-colonel, commiſſaire ordonnateur en Dauphiné ; & deux filles religieuſes en l'abbaye royale de S. Pierre de Lyon.

XIV. CLAUDE-JOSEPH de Chévriers, ſeigneur de la Flachere, Magni & Tanei, marquis de Montillier, a quitté ſa croix de Malte après la mort de ſes deux aînés ; & ayant ſervi durant quelques années, il s'eſt marié le 30 janvier 1711 à *Charlote-Silvie* de l'Hoſpital, ſeconde fille de *Guillaume-François*, marquis de l'Hoſpital-Sainte-Meſme, & de *Marie-Charlote* de Romillei-la-Cheſnelaye, marquiſe de Montillier, dont *Antoine* de Chévriers, né en janvier 1720 ; & *Silvie-Charlotte* de Chévriers, née à Paris le 22 mai 1722.

Il a paru dans les éditions de ce dictionaire, antérieures à celle de 1732, un article de Raoul de Chévriers, cardinal, évêque d'Evreux, qui, diſoit-on, avoit reçu le chapeau des mains d'Urbain IV, en 1261, & avoit, en qualité de légat apoſtolique, couronné dans Rome le roi de Sicile Charles, comte d'Anjou, frere de S. Louis, l'an 1265. On ajoutoit qu'il avoit ſuivi ce ſaint roi en Afrique, avec le même titre de légat du ſaint ſiége, & qu'il y étoit mort de peſte le 17 août 1270, on auroit dû dire le 7, puiſque Guillaume de Nangis, auteur contemporain, marque la mort du légat, dont il ne dit pas le nom, le jeudi avant la fête de S. Laurent. Le premier auteur de ce dictionaire avoit tiré cet article des éloges de Papire Maſſon ; de Ciaconius, hiſtoire latine des papes & des cardinaux ; de Jacques Severt, hiſtoire latine des évêques de Mâcon ; & de celle des évêques d'Evreux, à la ſuite de celle des archevêques de Lyon ; de Frizon, *Gallia purpurata* ; d'Auberi, hiſtoire des cardinaux François ; & d'Oldoin, continuateur de Ciaconius, ſur celui-ci. Il eſt bon de remarquer que dans les premieres éditions de Ciaconius, depuis 1600 juſqu'en 1630 incluſivement, le cardinal dont il eſt queſtion, y eſt ſans ſurnom, & qu'il n'a eu celui de Chévriers, que dans l'édition de 1676. Il eſt vrai que dans celle de 1630, les armes de Chévriers s'y trouvent à ſon article ; mais ſon ſurnom n'y eſt pas. L'erreur de tous ces auteurs eſt venue de ce qu'y ayant eu ſucceſſivement deux évêques d'Evreux du nom de Raoul, il n'en ont fait qu'un ſeul évêque, & ont attribué à Raoul de Chévriers ce qui appartenoit à Raoul de Groſparmi, ſon prédéceſſeur. Les deux ſavans freres de Sainte-Marthe, ont commencé à le démontrer dans leur *Gallia chriſtiana*. François du Chêne en a donné des preuves inconteſtables, *page* 283 & ſuivantes de ſon hiſtoire des cardinaux François, imprimée en 1660, & dans celle des chanceliers en 1680, en quoi ils ont été ſuivis par M. le Braſſeur, qui y a ajouté de nouvelles preuves dans ſon hiſtoire du comté d'Evreux en 1722.

CHEVRIERS (Raoul de) évêque d'Evreux dans le XIII ſiécle, eut pour pere & mere *Jean* de Chévriers, chevalier, & *Marie* de Baugé. Il étoit chanoine de l'égliſe de Paris, lorſqu'il fut élu évêque d'Evreux, ſur la démiſſion de Raoul de Groſparmi, qui venoit d'être fait cardinal & évêque d'Albano. Eudes Rigault, archevêque de Rouen, le ſacra dans ſon égliſe métropolitaine le dimanche 29 juillet 1263 ; & ce nouveau prélat donna dans la même année des lettres en faveur de l'abbé de Fécamp. Il établit en 1266 la paroiſſe de S. Denys dans un des fauxbourgs de la ville d'Evreux, fit du bien à l'abbaye de Lire, & écrivit au pape Clément IV, pour ſe plaindre de quelques vexations qui lui étoient faites de la part de ſes miniſtres : ſur quoi le pape lui fit réponſe le 31 mai 1266, qu'il veilleroit à ce qu'à l'avenir il n'eût aucun ſujet de ſe plaindre. Cette réponſe eſt rapportée par dom Martenne, tome XI du *Theſaurus anecdoton*, *col.* 337. Le même prélat ratifia l'accord fait entre le chapitre de ſa cathédrale, & Richard, abbé de S. Tau-

Digitized by Google

peu après dans l'union, & on y reçut encore l'abbaye de S. Germain-des-Prez en 1510; mais elle ne fut confirmée que l'an 1516 par Léon X, qui ſupprimant les titres des cinq abbayes qu'on a nommées, ordonna qu'à l'avenir les abbés ſeroient triennaux, & élus dans le chapitre général de la congrégation. Il y a eu encore d'autres abbayes en France, comme celle de ſainte Colombe de Sens, qui ont été membres de la congrégation de Chezal-Benoît. Le roi François I qui avoit autoriſé la bulle d'érection, par ſes lettres-patentes du 19 mai 1517, donna enſuite l'abbaye de S. Vincent du Mans au cardinal du Bellai, & fit caſſer en 1542 l'arrêt d'enregiſtrement, en ce qui concernoit la ſuppreſſion des titres des cinq abbayes, auſquelles néanmoins il promit, par un traité fait avec les religieux, de ne nommer que des moines de la congrégation, qui auroient un certificat du chapitre & des viſiteurs; mais Henri II rétablit les choſes dans leur premier état, & ne ſe réſerva que le droit de donner des lettres d'attache & d'approbation aux abbés triennaux élus par le chapitre. La congrégation ſe maintint juſqu'à ce que le cardinal de Richelieu, ſous prétexte que le relâchement s'y étoit introduit, s'en fit nommer adminiſtrateur général au temporel & au ſpirituel. Ce cardinal fit dreſſer des projets de réforme qui ne réuſſirent pas, & permit enfin en 1636, que cette congrégation fût unie à celle de S. Maur; ce que le roi Louis XIV confirma l'an 1650, par des lettres-patentes qui confirmerent auſſi l'élection triennale des cinq premieres abbayes. * Claude Blondeau, *biblioth. canon. tom. II, p.* 680. Heliot, *hiſt. des ordres monaſtiques, tom. VI, chap.* 39.

☞ CHEZI, village avec abbaye dans la Champagne, ſur la Marne, à deux lieues au-deſſus de Château-Thierri. L'abbaye fut fondée en 1136, pour l'ordre de Prémontré, par Anſelme & Guillaume de Cayeux. Elle fut donnée enſuite à l'ordre de Cîteaux. Elle eſt de la filiation de l'abbaye de Trois-Fontaines. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHIABRERA (Gabriel) poëte, étoit de Savonne, ville ſur la côte de Gènes, où il naquit le 18 juin de l'an 1552. Quinze jours après la mort de ſon pere, un de ſes oncles prit ſoin de ſon éducation, & le fit étudier à Rome, où les converſations qu'il eut avec Alde Manuce, & avec Marc-Antoine Muret, fortifierent l'inclination qu'il avoit pour les belles lettres. Lorſqu'il fut de retour chez lui, il compoſa des vers latins qu'on eſtima, & puis, à la priere de ſes amis, il s'attacha entiérement à la poéſie italienne, dans laquelle il réuſſit. Les ducs de Savoye, de Mantoue, le grand duc de Toſcane, la république de Gènes, &c. lui donnerent des marques de leur eſtime; & le cardinal Maffée Barberin lui adreſſa une de ſes odes. Ce cardinal, qui fut depuis pape ſous le nom d'Urbain VIII, lui adreſſa pour lors un bref très-honorable, & l'invita en 1624 d'aller à Rome pour y paſſer l'année ſainte; mais Chiabrera qui étoit âgé & valétudinaire, s'en excuſa. Il s'occupa alors à des exercices de piété, & il mourut le 14 octobre de l'an 1638, âgé de 86 ans. Nous avons divers ouvrages de ſa façon: *Italia liberata. Firenze. Il Foreſto, e il Ruggiero. Amadeida, &c.* qui ſont des poémes héroïques. Le dernier a pour ſujet la conquête de Rhodes par Amédée de Savoye. Il y a encore trois volumes de ſes poéſies, diverſes piéces de théatre, &c. On dit que Chiabrera étoit un des plus beaux eſprits & des plus laids viſages de toute l'Italie: ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'il étoit un des plus féconds & des plus laborieux poétes Italiens de ſon ſiécle. Il a fait pluſieurs poémes héroïques, & un grand nombre de lyriques. Dans le genre dramatique ou ſcénique, il a compoſé des tragédies, diverſes paſtorales ou fables bocageres, un grand nombre d'opéra; des poémes de toutes ſortes de genres, qu'il ſeroit trop long de rapporter. On eſtime ſur-tout ſes vers lyriques. Pour bien juger de ce poéte, *conſultez* Baillet, *jugemens des ſavans ſur les poétes modernes, tome VIII, pag.* 90, 91; & Ghilini, *theat. d'huom. illuſt. part.* 2. Janus Nicius Erythræus, *Pinac. I. imag. illuſt. c.* 36. Lorenzo Craſſo, *elog. de litt. part.* 2. Juſtiniani & Soprani, *ſcript. Lig. &c.*

CHIAI, *cherchez* SCHIAIS.

CHIAHING, grande ville de la Chine, qui eſt la ſeconde de la province de Chekiang, & capitale de cinq de celles qu'on appelle petites. * Baudrand.

CHIAMETLAN ou ACAPONETA, province de l'audience de la nouvelle Galice, dans l'Amérique ſeptentrionale. Cette province eſt entre celles de Culiacan, de Zacatecas, de Guadalajara, de Xaliſco & de la mer Pacifique. Aquacura en eſt le lieu principal. * Mati, *dict.*

CHIANE, grand marais d'Italie dans la Toſcane, qui s'étend dans le Florentin, & ſur les confins du Siénois & du Perugin; les cartes lui donnent environ dix lieues de long & une de large. Il en ſort deux rivieres du côté du midi, la Chiane, qui va ſe joindre à la Paglia à Orviette; l'autre, qui coule du nord, ſe jette dans l'Arno, à l'occident d'Arezzo. Ce marais donne ſon nom à la vallée de Chiane, qui s'étend tout le long de ſon bord occidental, & dont les principaux lieux ſont Monte Pulciano & Chiuſi. * Baudrand.

☞ CHIANGARE. Quelques géographes nomment ainſi un canton de la Natolie aux environs d'Angouri, & qui répond en partie à la Galatie des anciens. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHIAOUS, officiers du grand ſeigneur, qui font la fonction d'huiſſiers & d'exempts; il y en a environ cinq ou ſix cens: leur capitaine ou chef, qui eſt fort conſidéré, ſe nomme *Chiaous-Baſchi.* Ils s'aſſemblent ordinairement dans le palais du grand-viſir, afin d'être prêts à exécuter ſes ordres, & à porter des lettres dans toutes les provinces de l'empire, à quoi ils ſont ſouvent employés. Le ſultan les envoie auſſi comme ambaſſadeurs dans les pays étrangers; & nous en avons vu, il n'y a pas long-temps, en France, en Angleterre & en Hollande. Il portent à la main un bâton couvert d'argent, qui a un bouton au haut, & ſont armés d'un cimeterre & d'un arc avec ſes fléches. C'eſt d'entr'eux que l'on en choiſit un pour porter les ordres du grand-ſeigneur, quand il veut faire mourir le viſir, un bacha ou quelque autre grand de l'empire. Ils portent cet ordre de mort enveloppé dans un ſatin noir, & exécutent l'ordre ſur le champ. Chiaous eſt un mot turc qui ſignifie *envoyé.* Les chiaous portent des armes offenſives & défenſives; ils aſſignent les particuliers pour accommoder leurs différends, & les priſonniers de diſtinction ſont mis en leur garde. * Georg. Horn. *orb. polit.* Briot, *hiſt. de l'empire ottoman, liv.* 3. Jean-Baptiſte Tavernier, *relation du ſerrail.* Ricaut, *de l'empire ottoman.*

CHIAPA, province de la nouvelle Eſpagne, dans l'Amérique ſeptentrionale, a pris ſon nom d'un bourg appellé *Chiapa*, célébre pour la bonté de ſes chevaux. La capitale eſt *Ciudad Real*, qui eſt le ſiége d'un évêque ſuffragant de l'archevêque de Mexique. Cette province a été depuis pluſieurs ſiécles habitée par quatre nations différentes, dont la premiere, appellée *de Chiapa*, fournit un bon nombre d'excellens eſprits, & de gens qui ſurpaſſent tous les peuples de la nouvelle Eſpagne, en politeſſe & en civilité. Ils nourriſſent des chevaux très-vifs, & les ſavent très-bien domter. Ils excellent auſſi dans la muſique, dans la peinture & dans les autres arts. La ſeconde nation eſt celle des *Zoques* ou *Zoaques*, la troiſiéme des *Zeltales*, & la quatriéme celle des *Quelenes.* Ces peuples ont leurs territoires ſéparés, remplis de pluſieurs bourgs, & forment quatre eſpéces de républiques. La ville de *Ciudad Real* eſt gouvernée par des magiſtrats choiſis entre les bourgeois de la ville, ce que le roi d'Eſpagne leur a permis par un privilége tout particulier. La riviere de Gialva, qui arroſe la province de Chiapa, nourit certains animaux qui ne ſe trouvent nulle part ailleurs; ils ſont ſemblables à desſinges, ont une longue queue, & la peau tachetée comme les tigres. On ne les voit guères ſur l'eau,

Digitized by Google

mais ils ſe cachent deſſous ; & lorſque quelque ſauvage paſſe la riviere à la nage, ils entortillent leur queue autour de ſes jambes pour le tirer à fond ; c'eſt pourquoi les ſauvages portent avec eux de petites haches, dont ils coupent la queue de ces animaux pour s'en dégager. On n'a pas remarqué néanmoins qu'ils aient rien mangé de ce qu'ils ont fait noyer. Ils ne s'adreſſent pas ſeulement aux hommes, mais auſſi aux chevaux qui paſſent la riviere. L'autre riviere de cette province, que les Eſpagnols nomment *Rioblanco*, pétrifie la ſuperficie du bois qu'on jette dedans. L'eau en eſt toutefois fort claire, & on en boit ſans danger. On trouve pluſieurs fontaines dans l'étendue de cette province. Proche du village de Cazacualpa il y en a une qui croît & qui décroît de ſix heures en ſix heures par un flux & reflux réglé ; ce qui ne peut venir de la mer, dont elle eſt extrêmement éloignée. Auprès de Tafixa, on voit une autre fontaine qui jette ſes eaux trois ans durant avec abondance, quoiqu'il pleuve peu, & qui tarit les trois autres années d'après, quoique les pluies ſoient fréquentes. A cinq lieues de *Ciudad Real*, il y en a une autre qui ſe déborde l'été, & ſe ſeche l'hiver. Près du bourg de Cinacaton on voit une petite fontaine, dont l'eau guérit les maux où il faut appliquer le cautere, & fait mourir les oiſeaux & autres animaux qui en boivent. Proche le bourg de S. Barthelemi, dans le territoire de Quelenes, on trouve un trou profond comme un puits, dans lequel, ſi l'on y jette une pierre, ou quelque choſe de ſemblable, il ſe fait auſſitôt un grand bruit, & il s'éleve un orage avec un tonnerre que l'on entend de tous les environs. Dans le bourg de Chicomuzelo on voit une caverne, dont l'entrée eſt fort étroite ; mais au-dedans elle eſt ſpacieuſe, & renferme une grande plaine, avec un lac à côté, dont l'eau eſt extrêmement claire, quoiqu'elle ſoit immobile, & profonde de deux braſſes vers les bords. La province de Chiapa étoit autrefois fort célébre pour l'abondance d'or qu'on en tiroit. Les veines d'or n'y manquent pas à préſent, mais l'on a peu d'eſclaves pour y travailler. Il y a auſſi beaucoup de mines d'argent, & d'autres métaux, qui demeurent inutiles. Au midi de Ciudad Real eſt la montagne d'Ecatepecce, nom qui ſignifie *montagne de vent*. Sa hauteur eſt ſi extraordinaire, qu'il faut faire neuf lieues de chemin pour arriver à ſon ſommet ; & l'on n'y peut monter que la nuit, parceque dès le lever du ſoleil il s'y éleve ordinairement de ſi grands orages, qu'il eſt preſque impoſſible de ſe tenir ferme en marchant. * De Laët. *hiſt. du nouveau monde.*

CHIAPPIN (Vitelli) *cherchez* VITELLI.

CHIARAMONTI (Scipion) en latin *Claramontius*, naquit à Céſene, ville de la Romagne, où il fut baptiſé le 22 juin 1565. Son pere étoit médecin de cette ville, & ſa mere ſe nommoit *Polixène*. Il fit ſes études à Pérouſe & à Ferrare, & ſe rendit habile dans la philoſophie & les mathématiques. Il enſeigna quelque temps la premiere à Piſe. Il paſſa cependant la plus grande partie de ſa vie à Céſene ; & dans l'hiſtoire de cette ville, imprimée en 1641, il nous apprend qu'il y avoit alors 59 ans qu'il ſervoit ſa patrie dans les charges publiques. Il avoit été pluſieurs fois député à Rome, ſoit pour rendre obéiſſance au pape au nom de ſes concitoyens, ſoit pour d'autres affaires. Il avoit épouſé *Virginie de Abbatibus* ; & en étant devenu veuf à l'âge de 80 ans, il embraſſa l'état eccléſiaſtique, reçut l'ordre de prêtriſe, & ſe retira avec les prêtres de la congrégation de l'oratoire, à qui il fit bâtir une égliſe à Céſene. Il mourut le 3 octobre 1652, âgé de 87 ans. Il avoit établi à Céſene l'académie des *Offuſcati*, dont il fut prince juſqu'à ſa mort. Il laiſſa pluſieurs enfans dont quatre étoient capucins. Ses ouvrages ſont, 1. *Diſcorſo della cometa pogonare dell' anno* 1618, *aggiuntavi la riſpoſta della cometa proſſima antecedente*, à Veniſe 1619, *in*-4°. Il s'eſt propoſé dans cet ouvrage de prouver que les comètes ſont des corps ſublunaires, & non point des corps céleſtes. 2. *Anti-Tycho*, *in quo contra Tychonem-Brahe*, *& nonnullos alios*, *rationibus eorum ex opticis & geometricis principiis ſolutis*, *demonſtratur cometas eſſe ſublunares non cœleſtes*, à Veniſe 1621, *in*-4°. Keppler prit la défenſe de Tycho-Brahé, qui étoit mort depuis pluſieurs années. 3. *De conjectandis cujuſque moribus & latitantibus animi affectibus ſemeiotice moralis*, *ſeu de ſignis libri X*, à Veniſe 1625, *in*-4° ; & *cura Hermanni Conringii*, à Helmſtadt 1665, *in*-4°. M. Trichet Dufreſne apporta en France le premier exemplaire de ce livre, dont M. de la Chambre s'eſt beaucoup ſervi pour compoſer ſon ouvrage de l'*Uſage des paſſions*. 4. *Nota in moralem ſuam ſemeioticam*, *ſeu de ſignis*, à Céſene 1625, *in*-4°. 5. *Apologia pro Anti-Tychone ſuo adversùs Hyperaſpiten Joannis Keppleri*, à Veniſe 1626, *in*-4°. 6. *De tribus novis ſtellis*, *quæ annis* 1572, 1600 *&* 1604 *comparuere*, *libri tres*, &c. à Céſene 1628, *in*-4°. Galilée prit à ſon tour la défenſe de Tycho-Brahé, & publia contre Chiaramonti un ouvrage italien, imprimé à Florence en 1632, *in*-4°. Chiaramonti répliqua dans l'écrit ſuivant : *Diſeſa di Scipione Chiaramonti al ſuo Anti-Tychone*, *è libro delle tre nuove ſtelle d'ell' oppoſitioni dell' autore de due maſſimi ſiſtemi Tolemaïco*, *e Copernicano*, à Florence 1633, *in*-4°. 8. *Della ragione di ſtato libri tre*, *nel quale trattato da primi principii dedotto ſi ſuo prono la natura*, *le maſſime*, *e le ſpecie de' governi buoni*, *cattivi e maſcherati*, à Florence 1635, *in*-4° ; le même traduit en latin par Jean Gamers, à Hambourg 1679, *in*-4°. 9. *Examen ad cenſuram Joannis Camilli Glorioſi in librum de tribus novis ſtellis*, à Florence 1636, *in*-4°. 10. *De ſede ſublunari cometarum*, *opuſcula tria*, &c. à Amſterdam 1636, *in*-4°. 11. *Caſtigatio Joannis Camilli Glorioſi adversùs Claramontium caſtigata ab ipſo Claramontio*, à Céſene 1638, *in*-4°. 12. *De methodo ad doctrinam ſpectante libri IV*, *in quibus tum controverſiæ omnes de ordine & methodis diſcutiuntur*, *tum novæ praxes traduntur ex Ariſtotele*, *quæ certum exhibent inventarum doctrinarum judicium*, *& aditum aperiunt ad novas inveniendas*, à Céſene 1639, *in*-4°. 13. *Caſenæ hiſtoria libris XVI*, *ab initio civitatis ad hæc tempora*, *in quâ totius interdum Italiæ ſtatus deſcribitur*, à Céſene 1641, *in*-4°. 14. *De atrabile*, *quoad mores attinet*, à Paris 1641, *in*-8°, dédié à Naudé. On a mis mal-à-propos dans le privilége, que l'auteur étoit médecin du pape. 15. *Anti-Philolaus*, *in quo Philolaus redivivus de terræ motu & ſolis ac fixarum quiete impugnatur*, &c. à Céſene 1643, *in*-4°. contre le *Philolaus*, *ſeu de vero ſyſtemate mundi* d'Iſmaël Boulliaud. 16. *Defenſio ab oppugnationibus Fortunii Licetι de ſede cometarum*, à Céſene 1644, *in*-4°. 17. *De univerſo libri XVI*, à Cologne 1644, *in*-4°. 18. *De altitudine Caucaſi liber unus*, *curâ Gabrielis Naudæi editus*, à Paris 1649, *in*-4°. 19. *Philoſophia naturalis methodo reſolutiva tradita*, *ſeu de principiis & communibus affectionibus rerum naturalium libri XI*, à Céſene 1652, *in*-4°. 20. *Opuſcula varia mathematica ; de phaſibus lunæ ; de horizonte ſenſibili ; de uſu ſpeculi pro libellâ*, *& de totâ libratione*, &c. à Bologne 1653, *in*-4°. 21. *Commentaria in Ariſtotelem de iride*, *de coronâ ; de parelίis & virgis*, *autore Petro Ruinetto*, à Céſene 1654, *in*-4°. 22. *In quartum meteorum Ariſtotelis librum commentaria ; editore Felice-Petro Gallo*, à Veniſe 1668, *in*-4°. 23. *Delle ſcene*, *e theatri opera poſthuma*, à Céſene 1675, *in*-4°. * *Mémoires* du pere Niceron, tom. XXX.

CHIARI, petite ville d'Italie, entourée d'une muraille & d'un foſſé, ſituée ſur les terres de la république de Veniſe dans le Breſſan, près de la riviere d'Oglio, eſt fameuſe par le combat du premier ſeptembre 1701, où les troupes de France perdirent deux mille hommes tués ou bleſſés par les impériaux, qui tirerent le canon à cartouche. * *Mémoires du temps.*

CHIARI (Joſeph) né à Rome en 1654, a fait durant le cours de ſa vie un grand nombre d'ouvrages

Digitized by Google

de peinture dans les égliſes & les palais de Rome, qui lui ont acquis un grand nom parmi ceux de ſa profeſſion. Il avoit étudié ſous Charles Maratti. Il eſt mort à Rome en 1727, âgé de 73 ans, d'une attaque d'apoplexie. * Paſcoli, *vies des peintres, ſculpteurs, &c.* en italien, *in*-4°. en 1730.

CHIAVARI, petite ville d'Italie ſur la côte de Gènes. Elle eſt vers l'embouchure de la riviere de Lavagna, près de Rapallo. Les auteurs Latins la nomment diverſement *Clavarum*, *Claverum* & *Claverinum*. On dit que les Génois la firent bâtir vers l'an 1167, & qu'ayant depuis été ruinée, on la rétablit encore. Elle eſt aſſez marchande. C'eſt le lieu de la naiſſance du pape Innocent IV. Elle n'eſt qu'à 25 milles de Gènes vers le levant, & eſt aſſez peuplée, quoique petite. * Merula, *l.* 10. Leandre Alberti. Blondus, &c.

CHIAVENNA, bourg & vallée dans le pays des Griſons, avec titre de comté. Le bourg eſt ſur la riviere de Meira qui ſe joint à l'Adda, & ſe jette enſuite dans le lac de Como. Chiavenna, que les auteurs Latins nomment *Clavenna*, & les Allemans *Claven*, eſt dans les montagnes. Ses autres bourgs ſont, Volongo, Nova, &c. * Sanſon. Baudrand.

CHIAVES & CHAVES, bourg ou petite ville de Portugal: ce lieu eſt dans la province de Tra-los-Montes, ſur la riviere de Tamage & la frontiere de la Galice, à douze lieues de la ville de Bragance, du côté du couchant. Chiaves eſt l'ancienne *Aquæ Flaviæ*, ville des Bracariens, laquelle fut ainſi nommée, à cauſe de Veſpaſien & de Tite, qui portoient le nom de Flavius. * Baudrand.

CHIAVETTA (Jean-Baptiſte) prêtre de Palerme & docteur en théologie, acquit de grandes lumieres dans l'hiſtoire ancienne & moderne. Il fut fait vicaire général des égliſes du diocèſe de Montréal. Il mourut à Palerme le premier novembre 1654. On a de lui, *Trutina quâ Joſephi Balli ſententia eo libro contenta, cui titulus eſt, Ænigma diſſolutum, de modo exiſtendi Chriſti Domini ſub ſpeciebus panis & vini in auguſtiſſimo euchariſtiæ ſacramento, ad æquiſſimum examen expenditur.* Il a laiſſé manuſcrits, 1. *Notitia Eccleſiarum Sicularum.* 2. *Genealogia della famiglia Moncada.* * *Dictionnaire hiſtorique*, édition de Hollande 1740.

CHIAULA, *cherchez* CHAULA.

CHIAURLIC, ZIORLO, CIORLO, ville de la Turquie en Europe. Elle eſt dans la Romanie, entre Andrinople & Conſtantinople, ſur la riviere d'Athiras, à une lieue de ſon embouchure dans la mer de Marmora. Chiaurlic eſt l'ancienne ville de Thrace qui portoit les noms de *Tzurulum*, *Turulus*, *Tutullus*, *Turulea*, & qu'on croit avoir été la même que celle d'*Arzus*. * Baudrand.

CHICHELEY (Henri) archevêque de Cantorberi en Angleterre, naquit dans un bourg ancien, nommé *Heighamferrers*, ſitué dans le territoire de Northampton en Angleterre, & eut pour pere *Thomas* Chicheley. Après avoir été reçu docteur en droit civil & canonique, il fut archidiacre, puis chancelier de l'égliſe de Salisburi. Le roi Henri IV le choiſit pour un des ambaſſadeurs qu'il envoya au pape Grégoire XII, duquel il fut ſi bien reçu, qu'il le fit & conſacra de ſes propres mains évêque de Meneve, ou de Saint-David. Il aſſiſta en cette qualité au concile de Piſe en 1409, après quoi il revint en Angleterre, & s'attacha à la viſite de ſon diocèſe, autant que les affaires publiques de l'égliſe lui permirent. Le roi Henri IV étant mort en 1413, Henri V, ſon fils & ſon ſucceſſeur, dès le commencement de ſon régne, envoya Chicheley en ambaſſade vers Charles VI, roi de France, & Jean, duc de Bourgogne, qui avoient de grands démêlés. Peu après, Thomas Arondel, archevêque de Cantoberi étant mort, Chicheley fut élu en ſa place. En 1421 le roi Henri avec Catherine de France, qu'il avoit épouſée à Troyes, retourna en Angleterre, où Chicheley l'ayant ſuivi, couronna la reine, & baptiſa ſon fils nommé *Henri*, ce qui fit que le roi le nomma toujours depuis ſon compere, & eut de grands égards pour lui. En 1424 Chicheley fonda un collége dans la ville de Heigamferrers. En 1440 ce prélat étant à Oxford, y dédia la chapelle du collége qu'il y avoit fondée, & y fit quelques réglemens. Depuis ce temps on ne voit point qu'il ait rien fait de public, ſinon quelques libéralités, tant en faveur de l'univerſité d'Oxford, que de l'égliſe de Cantorberi, & de quelques gens de lettres, auſquels il fourniſſoit des penſions. Enfin il mourut le 12 avril 1443, & fut inhumé dans ſon égliſe de Cantorberi, où il s'étoit fait bâtir un tombeau, au haut duquel on voit ſon buſte en marbre blanc, & à côté ſon épitaphe.

CHICHESTER, en latin *Ciceſtria*, ville d'Angleterre dans le comté de Suſſex, avec évêché ſuffragant de l'archevêché de Cantorberi. Elle eſt ſur la petite riviere de Lavant, à deux ou trois lieues de la mer Britannique. La ville eſt petite, mais aſſez peuplée, & à 50 milles de Londres. L'évêché y fut établi au commencement du VIII ſiécle. * Camden, *deſcript. Angl.* Godwin, *de epiſc. Angl.*

CHICHEU, *cherchez* CHUGHEU.

CHICHON (Jacques) lieutenant-général du bailliage de Breſſe, exerça long-temps cette charge, ſous les régnes de François I & de Henri II. Ses ennemis le firent deſtituer, par arrêt du parlement de Chamberi; mais il en appella au roi, qui commit le parlement de Dauphiné pour en connoître. Chichon fut rétabli dans ſes honneurs & dans ſa charge, qu'il ne voulut pourtant point exercer depuis, aimant mieux paſſer le reſte de ſes jours dans la retraite & dans l'étude. Il étoit juriſconſulte, hiſtorien & bon poëte latin. On a un livre de lui ſous ce titre: *Antipelargia Senatui Regio Delphinati*, qui eſt un diſcours ſur ſa diſgrace, & un remerciment à ſes juges. Il mourut en 1569. * Guichenon, *hiſt. de Breſſe & de Bugei.*

CHICOKO, iſle du Japon, *cherchez* XICOCO.

CHICOT. Voici ce qu'en dit M. de Thou, rapporté dans les *Thuana*. « C'étoit un bon François, grand » bouffon & fort vaillant. Il prit le comte de Chaligni » au ſiége de Rouen, & le prenant ne lui dit point qui » il étoit, & voyant le roi, lui dit, *tien, je te donne* » *ce priſonnier, qui eſt à moi.* Le comte ſe voyant pris, » donna un grand coup d'épée ſur la tête de Chicot, » dont il mourut quinze jours après par mauvais régime. » Il y avoit dans la chambre où il étoit malade un ſoldat » qui ſe mouroit. L'on fit venir le curé du lieu pour le » confeſſer, qui ne le voulut point abſoudre, pour ce » qu'il avoit ſuivi le roi, qui étoit de la religion. Chicot » ſe leva de ſon lit en colere, battit outrageuſement le » curé, & le jetta à coups de pieds hors de la chambre. » Il diſoit les vérités aux grands de la cour avec toute » liberté. Il étoit de Gaſcogne, & avoit été au ma- » réchal de Villars. Il mourut riche.

CHICOYNEAU (François) chancelier & juge en ſurvivance de l'univerſité de médecine à Montpellier, profeſſeur d'anatomie & de botanique, & intendant du jardin royal des plantes, naquit dans la même ville le 2 juin 1702 de *François* Chicoyneau, revêtu des mêmes charges, & conſeiller en la cour des comptes, aides & finances de Montpellier, depuis conſeiller d'état, & premier médecin de ſa majeſté, & de *Catherine* Fournier. *Michel* Chicoyneau, ſon grand-pere, ſi connu par ſa profonde érudition, ſuccéda à Richer de Belleval, ſon oncle, dans les charges de chancelier de l'école de médecine & d'intendant du jardin royal. L'aîné & le troiſiéme de ſes fils ſe diſtinguerent auſſi par leur érudition, & mériterent ſucceſſivement la ſurvivance de la place de leur pere, mais une mort prématurée les enleva. François Chicoyneau étoit né avec un génie délicat, pénétrant, élevé. M. ſon pere voulut être ſon premier maître, & après lui avoir montré les élémens de la langue latine, il l'envoya à Paris où M. Chirac voulut bien préſider à ſon éducation. M. Chicoyneau fit ſes humanités & ſa philoſophie au collége de Beauvais,

Digitized by Google

CHIEN (le banc du) *Syrtis Canis*, banc de ſable fort étendu dans l'Océan, entre la côte d'Angleterre à l'occident, & celles des Provinces-Unies & de Jutland à l'orient, par l'eſpace de cinquante lieues. Les Anglois & les Flamans l'appellent *Doggers-Banck*, & le regardent comme fort dangereux.

CHIENCHANG, ou KIENCHANG. C'eſt une des grandes villes de la Chine, qui eſt ſituée entre deux lacs dans la province de Kiangſi, dont elle eſt la ſixiéme capitale de quatre autres villes de l'ordre inférieur. * Mati, *diction.*

CHIENNING, *cherchez* KIENNING.

CHIERS, *cherchez* QUIERS.

CHIETI, *cherchez* CITTA DI CHIETI.

CHIEUCHIANG ou KIEUKIANG; c'eſt une des grandes villes de la Chine, capitale de quatre plus petites & d'une cinquiéme de la province de Kiangſi. Elle eſt ſituée ſur la riviere de Kiang, peu avant ſa chute dans le lac de Poyang. * Mati, *dict.*

CHIEVRE, petite ville des Pays-Bas, ſituée dans le Haynaut, entre la ville d'Ath & celle de S. Guiſlain. * Mati, *dict.*

CHIEVRES, *cherchez* CROY.

CHIFALE, iſle de la mer rouge, ſituée près les côtes de l'Arabie Petrée, vis-à-vis de la ville d'Eltor. On croit que cette ville eſt celle que les auteurs appelloient *Are*, ou *Minervæ Ara*. * Baudrand.

CHIFFLET (Jean-Jacques) né à Beſançon le 21 janvier 1588, étoit fils de *Jean* Chifflet, dont le pere *Laurent* Chifflet, avoit été conſeiller de Dole. Il fit ſes premieres études dans ſa patrie; & s'étant tourné du côté de la médecine, il étudia à Paris ſous les deux Riolan pere & fils; à Montpellier, ſous Jean Varandé, & à Padoue, ſous Fabricius d'Aquapendente, Jean-Thomas Minadous, & Euſtache Rudius. Après avoir viſité en curieux & en ſavant pluſieurs autres royaumes de l'Europe, il retourna dans ſa patrie. Il fut choiſi en 1614 pour être médecin de la ville à la place de ſon pere. Il fut auſſi honoré des principales charges de ſa patrie & du conſulat, & fut député au nom de ſa ville vers l'archiducheſſe Iſabelle-Claire-Eugénie, ſouveraine des Pays-Bas, pour des affaires importantes. Cette princeſſe, ſatisfaite de lui, le retint auprès de ſa perſonne en qualité de ſon premier médecin. Elle l'envoya depuis en Eſpagne au roi Philippe IV, dont il fut fait médecin, & qui le chargea d'écrire l'hiſtoire de l'ordre de la toiſon d'or. De retour en Flandre, & après la mort de l'archiducheſſe, arrivée le premier décembre 1633, il fut premier médecin du cardinal Ferdinand, gouverneur des Pays-Bas. Chifflet mourut en 1660, âgé de 72 ans. Ses ouvrages ſont: 1. *Aſitiæ in puella helvetica mirabilis phyſica extaſis*, à Beſançon 1610, *in*-8°. 2. *Dædalmatum libri duo priores*, à Paris 1612, *in*-8°. 3. *Veſontio, civitas imperialis, libera, Sequanorum metropolis, plurimis necnon vulgaribus ſacræ & profanæ hiſtoriæ monumentis illuſtrata, & in duas partes diſtincta*, à Lyon 1618, *in*-4°: ſeconde édition augmentée, 1650, *in*-4°. M. Dunod parle ainſi de cet ouvrage dans la préface de ſon hiſtoire des Séquanois: « L'hiſtoire de Beſançon par Chifflet eſt en beau latin; mais »l'auteur a fait de cette ville celtique, une ville toute »romaine; & ſi l'on retranche de ſon hiſtoire civile, »l'érudition étrangere dont il l'a chargée, ſuivant le »gout de ſon temps, elle ſe réduira à peu de choſes. »Celle de l'égliſe de Beſançon eſt bien meilleure. Il y »a peu à corriger, ſi l'on excepte les faits fabuleux des »légendes de nos anciens évêques, qu'il ſemble avoir »adoptés; mais on y peut beaucoup ajouter. » 3. *De loco legitimo concilii Eponenſis obſervatio*, à Lyon 1621, *in*-8°. Le ſentiment de Chifflet eſt que le concile dont il s'agit s'eſt tenu à Nyons ſur le lac de Genève: d'autres placent ailleurs le lieu appellé *Epona*. 4. *Diſſertatio militaris de vexillo regali in Caſtellenſi pugna Francis erepto (anno* 1642 *) armis Philippi IV, regis catholici, duci Franciſci de Mello Turris Lacunæ marchionis*, à Anvers 1642, *in*-4°. 5. *Recueil des traités de paix, de tréve, de neutralité entre les couronnes d'Eſpagne & de France, depuis le traité de Madrid en* 1526, *juſqu'en* 1611, à Anvers 1643, *in*-4°, 1645, *in*-8°, & 1664, *in*-12. Cette troiſiéme édition eſt continuée juſqu'à la paix de l'iſle des Faiſans, faite en 1659, à Amſterdam, 1664, *in*-12. 6. *Vindiciæ hiſpanicæ*, à Anvers 1643, *in*-4°, en 1647, *in-fol.* & 1650, *in-fol.* Chifflet prétend dans cet ouvrage, que la race de Hugues Capet ne deſcend pas en ligne maſculine de Charlemagne, & que du côté des femmes, la maiſon d'Autriche précéde celle de Hugues Capet, dont il ſe vante de donner la véritable origine. Le juriſconſulte Marc-Antoine Dominicy a oppoſé à cet ouvrage celui qui a pour titre: *Aſſertor Gallicus contra vindicias hiſpanicas*, &c. à Paris 1646, *in* 4°. 7. Chifflet a défendu ſon opinion contre Dominicy par trois autres écrits qui ont été imprimés dans l'édition des *Vindiciæ hiſpanicæ* faite à Anvers en 1647, *in-fol.* & dans un autre intitulé, *Ad vindicias hiſpanicas lampades hiſtoricæ*, &c. 8. *Prælibatio de terrâ & lege ſalicâ, & vindiciis Lotharingicis*, à Bruxelles 1643, *in*-8°. 9. Il y a une piéce de lui dans un livre intitulé: *De cauſis naturalibus pluviæ purpureæ Bruxellenſis clarorum virorum judicia*, à Bruxelles 1647, *in*-8°. 10. *Lotharingia maſculina*, à Anvers 1648, *in-folio.* 11. *Commentarius Lotharienſis, quo præſertim Lotharienſis ducatus imperio aſſeritur, jura ejus regalia Carolo III, Lotharingiæ duci, vindicantur*, à Anvers 1649, *in-fol.* David Blondel a réfuté ce livre dans ſon *Barrum campano-francicum*, &c. à Amſterdam 1652, *in-folio.* 12. *Alſatia jure proprietatis & protectionis Philippo IV vindicata*, à Anvers 1650, *in-folio.* 13. *Stemma Auſtriacum aſſertum & illuſtratum*, &c. à Anvers 1650, *in folio.* Une grande partie des ouvrages hiſtoriques de Chifflet, mentionnés juſqu'ici, a été réunie & imprimée à Anvers en 1650, *in-fol.* 14. *Lacrymæ priſco ritu fuſæ in exequiis ſereniſſimi archiducis Alberti Pii*, &c. à Anvers 1621, *in*-4°. & dans le recueil intitulé: *Tumulus Alberti archiducis Auſtriæ*, à Anvers 1622, *in*-4°. L'archiduc Albert mourut le 13 janvier 1621. 15. *De linteis ſepulcralibus Chriſti ſervatoris criſis hiſtorica*, à Anvers 1624, *in*-4°. Cet ouvrage a été mis en françois ſous ce titre: *Hiérothonie de J. C.* ou *diſcours des ſaints ſuaires de notre Seigneur*, traduit du latin par A. D. C. P. à Paris 1631, *in*-8°. Il y a beaucoup d'érudition & de crédulité dans cet ouvrage. 16. *Portus Iccius Julii Cæſaris demonſtratus*, &c. à Madrid 1626, *in*-4°, & à Anvers 1627, *in*-4°, ſeconde édition augmentée. 17. *Unitas fortis à marchione de Legannes provinciis Belgicis nomine Philippi IV propoſita anno* 1627, &c. à Anvers 1628, *in*-4°. 18. *Inſignia gentilitia equitum ordinis Velleris aurei, ſocialium verbis enunciata. Le blaſon des armoiries des chevaliers de l'ordre de la toiſon d'or*, &c. en latin & en françois, à Anvers 1632, *in*-4°. 19. *Acia Cornelii Celſi, propriæ ſignificationi reſtituta. Alphonſus Nunnez, regius archiator defenſus*, à Anvers 1633, *in*-4°. 20. *Geminianæ matris ſacrorum titulus ſepulcralis explicatus & verus exequiarum ritus unà detectus*, à Anvers 1634, *in*-4°, & dans le tome I du *Novus theſaurus antiquitatum romanarum*, de Sallengre. C'eſt l'explication d'une inſcription trouvée à Beſançon en 1633, ſur la pierre d'un tombeau. 21. *De morte præcellentis viri D. Franciſci de Paz, archiatri primi, epiſtola*, à Anvers 1640, *in*-4°. 22. *De pace cum Francis ineunda, conſilium à præteritorum exemplis*, à Anvers 1650, *in-fol.* 23. *De ampulla Remenſi nova & accurata diſquiſitio, &c. acceſſit parergon de unctione regum contra Jacob. Alexandr. Tenneurium*, &c. à Anvers 1651, *in-fol.* Chifflet traite de fable l'hiſtoire de ce qu'on appelle la ſainte Ampoule, & entreprend de prouver qu'Hincmar, archevêque de Reims, en a été l'inventeur pour faire valoir les droits de ſon égliſe. M. le Tenneur a fait contre ce livre celui qui a pour

Digitized by Google

titre : *De ſanctâ Ampullâ Remenſi tractatus apologeticus*, &c. à Paris 1652, *in*-4°. 24. *Tenneurius expenſus, ejuſque calumniæ repulſæ ; ſubjecta eſt appendix ad corollarium de baptiſmo Clodovei primi regis Francorum*, à Paris 1652, *in-fol.* 25. *Pulvis febrifugus orbis Americani, juſſu Leopoldi Guilelmi, archiducis Auſtriæ, &c. ventilatus à Joanne Jacobo Chifletio, equite regio, Archiatrorum comite*, 1653, *in*-8°. Cet écrit eſt contre le quinquina. Le P. Honoré Fabri, jéſuite, l'a réfuté. 26. *Imago Francici everſoris Davidis Blondelli, clypei Auſtriaci liber prodromus*, à Anvers 1655, *in-fol.* 27. *Anaſtaſis Childerici primi Francorum regis, ſive theſaurus ſepulcralis Tornaci Nerviorum effoſſus, & commentario illuſtratus*, à Anvers 1655, *in*-4°. 28. *Verum ſtemma Childebrandinum contra Davidem Blondellum, alioſque Auſtriaci ſplendoris adverſarios*, à Anvers 1656, *in-fol.* 29. *Lilium Francicum veritate hiſtoricâ, botanicâ & heraldicâ illuſtratum*, à Anvers 1658, *in-fol.* C'eſt une réponſe au livre de Triſtan de Saint-Amand, intitulé : *Traité du Lys, ſymbole de l'eſpérance*, &c. 30. *Mémoires des ſiècles paſſés contre le faux Childebrand du philoſophe inconnu*, &c. ou *mémoires touchant les Carliens iſſus de S. Arnoul de Metz & les Capétiens de race Saxonne*, &c. à Bruxelles 1659, *in-fol.* contre un livre anonyme du ſieur de Combault d'Auteuil, intitulé, *Le vrai Childebrand*, &c. Jean-Jacques Chifflet a eu trois fils, auteurs de pluſieurs ouvrages, JULES, JEAN & HENRI-THOMAS.

I. JULES étudia à Louvain, où il apprit les belles-lettres ſous Henri du Puy, & le droit ſous Diodore Tuldenus. Il alla enſuite à Bruxelles, où il s'appliqua à la langue hébraïque. De retour à Beſançon, il fut pourvu d'un canonicat de cette ville & du prieuré de Dampierre dans la Franche-Comté. Il prit le dégré de docteur à Dole en 1646, & fut nommé grand-vicaire par l'archevêque de Beſançon. Philippe IV l'ayant appellé à Madrid en 1648, le fit chancelier de l'ordre de la toiſon d'or. On a de lui les ouvrages ſuivans : 1. *Hiſtoire du bon chevalier Jacques de Lalain, frere & compagnon de l'ordre de la toiſon d'or*, écrite par George Chaſtelain, & miſe nouvellement en lumiere par Jules Chifflet, à Bruxelles 1634, *in*-4°. 2. *Le voyage du prince don* Ferdinand, *infant d'Eſpagne, cardinal, & ſes expéditions depuis l'an* 1632, *qu'il partit de Madrid pour Barcelone avec le roi* Philippe IV *ſon frere, juſqu'à ſon entrée à Bruxelles en* 1634, traduite de l'eſpagnol de Diego de Aedo & Gallart, à Anvers 1635, *in*-4°. 3. *Audomarum obſeſſum & liberatum anno* 1638, à Anvers 1640, *in*-12. 4. *Traité de la maiſon de Rye*, 1644, *in-fol.* 5. *Les marques d'honneur de la maiſon de Taſſis*, à Anvers 1645, *in-fol.* 6. *Aula ſanctæ principum Belgii, ſive commentarius Julii Chiffletii de capellæ regiæ in Belgio principiis, miniſtris, ritibus, &c. accedunt pro eadem capella conſtitutiones & diarium officii divini*, à Anvers 1650, *in*-4°. 7. *Breviarium hiſtoricum Velleris aurei*, à Anvers 1652, *in*-4°.

II. JEAN Chifflet, avocat à Beſançon, s'étoit appliqué à la langue hébraïque à Bruxelles avec ſon frere Jules. C'eſt lui qui a mis au jour l'ouvrage de ce frere, intitulé, *Aula ſanctæ principum Belgii*, &c. On a de lui : 1. *Apologetica paræneſis ad linguam ſanctam*, à Anvers 1642, *in*-4°. 2. *Conſilium de ſacramento Euchariſtiæ ultimo ſupplicio afficiendis non denegando*, à Bruxelles 1644, *in*-8°. 3. *Palmæ cleri Anglicani*, à Bruxelles 1645, *in*-8°. 4. *De ſacris inſcriptionibus, quibus tabella divæ virginis Cameracenſis illuſtratur, lucubratiuncula*, à Anvers 1649, *in*-4°. 5. *Apologetica diſſertatio de juris utriuſque architectis, Juſtiniano, Triboniano, Gratiano & ſancto Raymundo*, à Anvers 1651, *in*-4°. 6. *Joannis Macarii Abraxas, ſeu Apiſtopiſtius, quæ eſt antiquaria de gemmis Baſilidianis diſquiſitio. Accedunt Abraxas Proteus, ſeu multiformis gemmæ Baſilidianæ portentoſa varietas, tabulis æreis exhibita & commentario illuſtrata, necnon Socrates, ſive de gemmis ejus imagine cælatis judicium, cum earum iconibus*, à Anvers 1657, *in*-4°. 7. *Annulus pontificius Pio papæ II aſſertus*, à Anvers 1658, *in*-4°. 8. *Vetus imago Deiparæ in jaſpide viridi inſcripta Nicephoro Botoniatæ imperatori, nunc primum edita, anno* 1661, *in*-4°. 9. *Aqua virgo, fons Romæ celeberrimus, & priſcâ religione ſacer, opus ædilitatis M. Agrippæ in vetere annulari gemmâ*, 1662, *in*-4°. & dans le tome IV des antiquités romaines de Grævius. 10. *Judicium de fabula Joannæ papiſſæ*, à Anvers 1666, *in*-4°.

III. HENRI-THOMAS Chifflet fut chapelain de Chriſtine, reine de Suéde. Quoiqu'il ſe ſoit beaucoup appliqué à la connoiſſance des médailles, il n'a donné ſur ce ſujet, que l'écrit intitulé : *Diſſertatio de Othonibus æreis*, où il ſoutient fauſſement qu'on n'a point de véritables Othons en bronze. Lui même a reconnu dans la ſuite, qu'il s'étoit trompé, comme on le voit par une de ſes lettres à Charles Patin, que celui-ci a donnée dans ſes *Imperatorum Romanorum numiſmata*, 1671, *in-fol.* La diſſertation de Chifflet a été imprimée avec une ſeconde édition du livre de Claude Chifflet, *De antiquo numiſmate liber poſthumus*, à Anvers 1656, *in*-4°. & dans le tome I du tréſor des antiquités romaines de M. de Sallengre.

JEAN-JACQUES Chifflet a eu auſſi un oncle paternel nommé *Claude*, & trois freres, *Laurent*, *Philippe* & *Pierre-François*, tous écrivains. CLAUDE fut profeſſeur en droit à Dole, & mourut en 1580, âgé de 40 ans. On connoît de lui : 1. *De Ammiani Marcellini vita & libris monobiblion ; item ſtatus reipublicæ romanæ ſub Conſtantino magno & filiis*, à Louvain 1627, *in*-8°. 2. *De numiſmate antiquo liber poſthumus*, à Louvain 1628, *in* 8°. & à Anvers 1656, *in*-4°, avec la diſſertation *de Othonibus æreis* de Henri-Thomas Chifflet, & avec l'ouvrage de Rodolphe Capellus, intitulé, *Nummophylacium Luderianum*, à Hambourg 1678, *in-fol.* & enfin dans le tome I des *antiquités romaines* de Sallengre. Le P. Niceron a parlé de tous ces écrivains du nom de Chifflet, dans le tome XXV de ſes *mémoires*. A l'égard des trois freres de Jean-Jacques Chifflet, dont il parle auſſi dans le même volume, nous allons en donner des articles particuliers.

CHIFFLET (Laurent) étoit né à Beſançon en 1598. Dans la derniere édition de la Bibliothéque belgique (page 806) on le dit fils de Jean-Jacques Chifflet : on s'eſt trompé, il étoit ſon frere. Il entra chez les jéſuites en Flandre en 1617. Après la régence des humanités & de la philoſophie, il fut appliqué à la prédication & devint un zélé miſſionaire. Il fut ſupérieur, ou, comme l'on parle en ce pays-là, *Prévôt* de la maiſon profeſſe d'Anvers, dans laquelle il mourut le 9 de juillet 1658. Il eſt auteur d'un grand nombre d'ouvrages de piété, dont on peut voir la liſte dans la Bibliothéque de Sotwel. Ceux qui ſont cités dans la Bibliothéque belgique, ſont : 1. *Idea præcipuorum actuum ad invocandam miſericordiæ matrem*, à Bruxelles 1640. 2. *Hiſtoria miraculoſæ curationis, cœleſtis vocationis, miſſionis apoſtolicæ & glorioſæ mortis patris Marcelli Franciſci Maſtrillii è ſocietate Jeſu*, à Douai 1640, *in*-8°. 3. *Epitome panegyrica præcipuarum laudum SS. Ignatii & Xaverii*, traduits de l'italien en latin, à Bruxelles 1648, *in*-12. Les ſuivans ſont en françois : *Exercices ſpirituels* : on en a une traduction eſpagnole, à Anvers 1653, *in*-12. *Pſeautier de la B. V. M. La doctrine chrétienne : Exercices pour les malades : Pratique de dévotion : Méthode pour réciter le roſaire*, &c. *L'eſſai d'une grammaire françoiſe*, imprimée à Anvers 1659, & ſouvent réimprimée depuis, en divers endroits. Les journaliſtes de Trévoux ont parlé de cette grammaire, comme ſi elle étoit de Pierre-François Chifflet ; mais elle eſt ſurement de Laurent.

CHIFFLET (Philippe) frere de *Jean-Jacques* & de *Laurent* Chifflet, naquit à Beſançon le 10 mai 1597, & fut envoyé, comme ſon frere Jean-Jacques, dans

dans les Pays-Bas pour y faire ſes études. Il étudia à Louvain ſous Henri du Pui, avec lequel il fut toujours lié depuis. Ayant embraſſé l'état eccleſiaſtique, il fut fait en différens temps chanoine de Beſançon, prieur de Belle-Fontaine, abbé de Ballerne & grand-vicaire de Claude d'Achey, archevêque de Beſançon. Il fut auſſi aumônier de la princeſſe Iſabelle-Claire-Eugénie, & du prince Ferdinand, infant d'Eſpagne. Il eſt mort peu après l'an 1663. Ses ouvrages ſont, 1. Le Phénix des princes, ou la Vie du pieux Albert mourant, dépeinte par l'épître d'André-Tréviſe, & par la paraphrate d'Eryce Putéan, traduit du latin. Cette traduction ſe trouve dans le livre intitulé : *Pompa funebris Alberti Pii, Belgarum principis, à Jacobo Franquart imaginibus expreſſa*, à Bruxelles 1623, *in-fol.* 2. *Hiſtoire du prieuré de Notre-Dame de Belle-Fontaine*, par Philippe Chifflet, prieur & ſeigneur dudit lieu, à Anvers 1631, *in* 4°. Le même ouvrage a été traduit en latin, & imprimé la même année au même lieu, *in*-4°. 3. *Le ſiége de Breda*, traduit du latin du pere Herman Hugo, jéſuite, à Anvers 1631, *in-fol.* avec figures. 4. *Concilii Tridentini canones & decreta*, à Anvers 1640, *in*-12; outre le ſoin de l'édition, il y a de Chifflet une préface & des notes. 5. Une édition des quatre livres de l'Imitation de J. C. avec une préface, à Anvers 1647, *in*-12. 6. Copie de deux lettres écrites par M. Philippe Chifflet touchant le véritable auteur du livre de l'Imitation, avec un avis ſur le *factum* des bénédictins (par Gabriel Naudé,) à Paris, *in*-8°. 7. *Advis de droit ſur la nomination à l'archevêché de Beſançon, en faveur de ſa majeſté catholique*, à Dole 1663, *in*-4°. 8. *De la piété des fidèles envers les ames du purgatoire*, à Anvers 1635, *in*-12. Il y a auſſi des épigrammes de Philippe Chifflet, comme on le voit par ces vers de Guillaume Colletet, dont le titre eſt : *Sur les épigrammes de* Philippe Chifflet, *mon frere d'alliance*, 1622.

Vous, qui ſur les bords de l'Aurore,
Ou qui ſur le rivage More,
Par mille effroyables dangers
Cherchez les tréſors étrangers;
Revenez, ames ſoucieuſes,
Jouir des pierres précieuſes
Que Philandre vient d'apporter;
Sa main les forme & les délivre;
Les voyez-vous pas eſclatter
Dans les feuillets de ce beau livre?

* Niceron, *mémoires*, &c. tome XXV. *Bibliotheca belgica*, édition de 1739, tome II, page 1027. Epigrammes de Colletet, page 445.

CHIFFLET (Pierre-François) *frere du précédent*, né à Beſançon l'an 1592, ſe fit jéſuite en 1609, à l'âge de 17 ans, & dans la ſuite s'engagea par la profeſſion ſolemnelle des quatre vœux. Il profeſſa pluſieurs années la philoſophie, la langue hébraïque & l'écriture-ſainte. Il fut appellé en 1675 par M. Colbert, pour mettre en ordre les médailles du roi, & mourut à Paris le 5 octobre de l'an 1682; le pere Niceron dit le 11, & ne parle point de l'emploi dont M. Colbert l'avoit chargé. Le pere Chifflet a donné les ouvrages ſuivans : 1. De l'offrande de ſoi-même, en latin & en françois. 2. *De la pratique quotidienne de l'amour de Dieu, & de la dévotion envers la Vierge, les anges & les ſaints*, à Dole en Franche-Comté 1629, *in*-12. 3. *Fulgentii Ferrandi, diaconi Carthaginienſis, opera, junctis Fulgentii, & Criſconii, Africanorum epiſcoporum, opuſculis relativis. Petrus Franciſcus Chifletius, &c. pluraque ex antiquis codicibus aut nunc primum protulit, aut emendavit, notaſque adjecit*, à Dijon 1649, *in*-4°. Cette édition eſt dédiée aux deux freres Louis de Bourbon, prince de Condé, & Armand de Bourbon, prince de Conti. 4. *Scriptorum veterum de fide catholica quinque opuſcula, edita à Petro Franciſco Chifflatio, qui ſuam in S. Ferrandum redivivum animadverſionem adjecit*, à Dijon 1656, *in*-4°. L'ouvrage que Chifflet a ici en vue, a pour titre : *Joannis Ferrandi è ſocietate Jeſu Sanctus Ferrandus redivivus : ſive ſancti Ferrandi archiepiſcopi Toletani vita*, à Lyon 1650, *in*-4°. Jean Ferrand repliqua au pere Chifflet par un écrit intitulé : *Animadverſioni Chifletianæ animadverſio cum fœnore repenſa*, à Dijon 1662, *in*-4°. 5. *Lettre touchant* Béatrix, *comteſſe de Chalons, laquelle déclare quel fut ſon mari, quels furent ſes enfans, ſes ancêtres & ſes armes; avec une carte généalogique qui fait deſcendre du comte* Lambert *cette princeſſe, auſſi-bien que ſon mari, & avec les preuves*, à Dijon 1656, *in*-4°. 6. *Manuale ſolitariorum, ex veterum patrum Carthuſianorum cellis depromptum*, à Dijon 1657, *in*-4°. Ce ſont divers opuſcules de piété. 7. *De eccleſiæ ſancti Stephani Divionenſis antiquitate, dignitate, ſacris opibus, ſtatu multiplici, variis caſibus & præfectis, diſſertatio*, à Dijon 1657, *in*-8°. 8. *Sancti Bernardi Clarevallenſis abbatis genus illuſtre aſſertum : accedunt Odonis de Diogilo* (Deuil, dans la vallée de Montmorenci) *Joannis Eremitæ, Herberti Turrium Sardiniæ archiepiſcopi, & aliorum ſcriptorum opuſcula, ſæculi XII hiſtoriam eccleſiaſticam ſpectantia*, à Dijon 1660, *in*-4°. 9. *Paulinus illuſtratus, ſive appendix ad opera & res geſtas S. Paulini Nolenſis epiſcopi*, à Dijon 1662, *in*-4°. Ce livre n'eſt plus recherché depuis la belle & exacte édition des ouvrages de S. Paulin, donnée par feu M. le Brun des Marettes, à Paris, en 1685, *in*-4°. 10. *Victoris Vitenſis & Vigilii Tapſenſis provinciæ Byzacenæ epiſcoporum opera, cum notis*, à Dijon 1664, *in*-4°. On a une édition meilleure & plus complette de Victor de Vite, donnée en 1694, à Paris, *in* 8°, par dom Thierri Ruinart, bénédictin, qui, dans ſa préface, loue néanmoins beaucoup le travail du pere Chifflet. 11. *Hiſtoire de l'abbaye royale & de la ville de Tournus, avec les preuves, enrichies de pluſieurs pièces rares*, à Dijon 1664, *in*-4°. M. Pierre Juénin, chanoine de l'abbaye de Tournus, qui a donné en 1733, à Dijon, une *nouvelle hiſtoire de l'abbaye royale & collégiale de S. Philibert, & de la ville de Tournus*, &c. *in*-4°, parle ainſi de l'ouvrage du pere Chifflet. « Ce ſavant n'a pas pris tout le temps néceſſaire » pour mettre ſon livre au point de perfection où il » étoit capable de le porter. Dans les deux voyages qu'il » a faits à Tournus, pour s'inſtruire de ce qui regardoit » l'abbaye, il n'y a demeuré qu'un mois; ce n'étoit » pas aſſez pour tout lire, ni même pour tout voir. » En effet, il n'a pas connu tous les abbés; pluſieurs » chartes importantes lui ont échapé; il a ſouvent » laiſſé des fautes dans celles qu'il a lues; il y a quel- » quefois ajouté des fautes nouvelles, ſoit qu'il n'eût » pas examiné les piéces à fond, ſoit qu'il ne les eût pas » fait copier exactement. » 12. *Diſſertationes tres :* 1. *De uno Dionyſio.* 2. *De loco & tempore converſionis Conſtantini magni.* 3. *De S. Martini Turonenſis temporum ratione*, à Paris 1676, *in*-8°. Il prétend prouver dans la premiere diſſertation, que S. Denys l'Aréopagite eſt le même que S. Denys l'apôtre de France. 13. *Opuſcula quatuor* : 1. *De S. Dionyſii ætate.* 2. *De unâ ſanctâ Cyrâ virgine.* 3. *Origo prima comitum Valentinienſium ex Pictavienſibus.* 4. *Gauffridi excerpta de vitâ & geſtis S. Bernardi*, &c. à Paris 1679, *in*-8°. 14. *Bedæ presbyteri & Fredegarii ſcholaſtici concordia ad ſenioris Dagoberti definiendam monarchiæ periodum, atque ad primæ totius regum Francorum ſtirpis chronologiam ſtabiliendam : in duas partes diviſa; quarum prior continet hiſtoriam eccleſiaſticam gentis Anglorum, cum notis & diſſertatione de autore hujus hiſtoriæ : poſterior diſſertationem de annis Dagoberti Francorum regis eo nomine primi. Acceſſit Appendix de S. Dionyſio Areopagitâ, & de S. Genovefâ Pariſiorum patronis*, à Paris 1681, *in*-4°. En 1682 le pere Mabillon donna dans le tome III de ſes Analectes une diſſertation ſur les années de Dagobert, dans laquelle il contredit pluſieurs fois celle du pere Chifflet ſur le même ſujet. 15. *Illuſtrationes Claudianæ, opus*

posthumum. Ces éclairciſſemens ſur la vie de S. Claude, archevêque de Beſançon, ſe trouvent dans Bollandus, au ſixiéme de juin. 16. *De S. Albrico, ſeu Aldrico excerpta ex ſchedis Petri Franciſci Chifletii* : dans Bollandus au quinziéme de juin. * Niceron, *mémoires*, &c. tome XXV, & les autres auteurs cités dans cet article.

CHIFFRE, caractere qui ſert à exprimer les nombres. Le chiffre romain eſt celui qui ſe marque par certaines lettres de l'alphabet, comme mil ſix cent quatre-vingt-un, s'exprime ainſi, M DC LXXXI ou CIↃ IↃC LXXXI. Celui dont on ſe ſert en arithmétique, algébre, trigonométrie & aſtronomie eſt ainſi figuré, 1681. Les Arabes reconnoiſſent qu'ils ont reçu ces caracteres des Indiens, & ils les appellent figures indiennes. On croit communément, que l'on a commencé à compter par ces figures du temps des Sarafins ; & que Planude, qui vivoit ſur la fin du XII ſiécle, eſt le premier des chrétiens qui ſe ſoit ſervi de chiffres ; mais Alfonſe X, roi de Caſtille, s'en étoit ſervi avant lui, pour conſtruire ſes tables aſtronomiques. Les Romains n'avoient que ces cinq figures pour marquer les nombres, qui leur tenoient lieu de chiffre : I valoit un, V cinq, X dix, L cinquante, C cent ; ils n'avoient point de nombre au-delà de cent mille. Le C qui vaut cent, étant tourné vers l'I vaut cinq cens ; ainſi CIↃ, faiſoit mille. L'origine du chiffre romain vient de ce que l'on a compté d'abord par les doigts ; de ſorte que pour marquer les quatre premiers nombres, on s'eſt ſervi des I qui les repréſentent ; & pour le cinquiéme, on s'eſt ſervi d'un V. repréſenté en rabaiſſant les doigts du milieu, & en montrant ſimplement le pouce avec l'index ; & pour le dixiéme, d'une X qui eſt un double V, dont il y en a un renverſé & mis au-deſſous de l'autre : de-là vient que la progreſſion dans ces nombres eſt toujours d'un à cinq, puis de cinq à dix. Le cent fut marqué par ſa capitale C. Depuis, ou en corrompant les figures, ou pour la commodité des écrivains, l'on a ajouté deux autres chiffres romains ; le D qui vaut cinq cens, & l'M qui vaut mille : ainſi il y a préſentement ſept lettres qui ſervent à cette ſorte de nombre. On repréſentoit quelquefois le mille par un 8 couché, parceque cette figure approchoit beaucoup de celle de CIↃ, & qu'elle ſe formoit plus aiſément. Il y a apparence, ſelon Laurent Valle, que les chiffres ont été inventés par les Orientaux, parceque dans les chiffres, on commence à ſupputer du côté droit en tirant vers la gauche ; ce qui étoit en uſage dans tout l'Orient parmi les Hebreux, les Chaldéens, Syriens, Egyptiens, &c. outre que les Indiens ſe ſervent encore des mêmes caracteres qu'on fait ici, pour marquer les chiffres, auſſi-bien que les ſignes du zodiaque & des planettes. Nicod dérive le terme de chiffre de l'hébreu *Sephira*, qui ſignifie nombre, ou *Saphar*, qui ſignifie *numeravit*, & croit que par raiſon de l'étymologie, il faudroit écrire *Siphre*. * *Antiq. Grec. & Rom.* Lancelot, *met. lat.* dite de Port Royal. Nicod.

CHIGI, famille de Sienne, commença d'être employée à Rome, dès le temps du pape Jules II. AUGUSTIN Chigi fut intendant des finances ſous ce pape. Sous Urbain VIII, FABIO Chigi exerça diverſes nonciatures, & parvint au pontificat. *Voyez* ALEXANDRE VII. MARIO Chigi, frere aîné de ce pape, fut gouverneur de Rome ſous ſon régne ; ſon fils *Flavio* Chigi, fut cardinal patron, & mourut le 13 ſeptembre 1693, en ſa 63ᵉ année. AUGUSTIN Chigi, fils d'Auguſte, autre frere d'Alexandre VII, devint le chef de ſa famille, & épouſa en 1655 *Marie-Virginie* Borgheſe : il mourut le 22 octobre 1705, âgé de 75 ans. C'étoit un homme de lettres, qui entretenoit commerce avec tous les gens de cette profeſſion : le pape lui acheta la principauté de Farnèſe. *Sigiſmond* Chigi, frere d'*Auguſtin*, fut fait cardinal en 1667, par Clément IX, & mourut le 30 avril 1678. * Bayle, *dict. crit.*

CHILA, ville du Pérou, *cherchez* SAINT-MICHEL.

CHILAO, ville d'Aſie, ſur la côte occidentale de l'iſle de Ceylan, à l'embouchure de la riviere de Chilao, & à dix lieues de Négombo, du côté du nord. Chilao étoit autrefois capitale d'un royaume du même nom : elle eſt ſous la domination des Hollandois. * Mati, *diction.*

CHILCA, vallée très-fertile, à dix lieues de Lima, dans le Pérou, & à ſix de Pachacama. Quoiqu'elle ne ſoit arroſée d'aucune riviere, & qu'il y pleuve très-rarement, elle ne laiſſe pas de produire quantité de maïs & d'arbres fruitiers ; & cela par une induſtrie particuliere des ſauvages, qui font de profondes foſſes, où ils ſement. Ils y mettent au lieu de fumier, des têtes de ſardines, qui eſt un poiſſon que la mer prochaine fournit en abondance, parceque l'expérience leur a appris que cela rendoit la terre beaucoup plus fertile. * De Laët, *hiſt. du nouveau monde.*

CHILDEBERT I, le troiſiéme des fils que CLOVIS I, roi des François, laiſſa de ſainte *Clotilde*, eut en partage l'an 511, cette partie de la France, qu'on nomma le royaume de Paris. Il eut peine au commencement de vivre en paix avec ſes freres, que le deſir de régner ſeuls rendoit ſes ennemis ; mais leur mere les réunit, pour venger la mort de leur aïeul, ſur Sigiſmond & Gondemar, rois de Bourgogne. Les trois freres, Clotaire, Thierri & Childebert, partagerent entr'eux le royaume de Gondemar, & puis celui d'Orléans, après que Clotaire, de concert avec Childebert, eut fait mourir deux de ſes neveux. Childebert ſous un faux bruit de la mort de ſon frere Thierri, entra dans l'Auvergne ; mais ayant ſu qu'il revenoit victorieux, il retourna dans ſon royaume, pour entreprendre une expédition plus juſte, contre Amalaric, roi des Viſigoths. Ce prince arien maltraitoit ſa femme Clotilde, ſœur de Childebert, à cauſe de la religion ; elle s'en plaignit à ſon frere, lequel porta ſes armes contre Amalaric, avec tant de bonheur, qu'il le vainquit l'an 531. Il ſe brouilla enſuite avec le roi Clotaire, ſon frere ; mais ce ne fut pas pour long-temps : ce dernier l'accompagna en Eſpagne, où Childebert fit un ſecond voyage vers l'an 542, ſelon Sigebert, ou 543, ſelon pluſieurs modernes. Il mit le ſiége devant Saragoſſe, qu'il leva après que l'évêque de cette ville lui eut fait préſent de l'étole de S. Vincent, diacre & *martyr*. A ſon retour il bâtit en l'honneur de ce ſaint, une égliſe, qui eſt aujourd'hui S. Germain des Prez, & commença la cathédrale de Paris. Il mourut le 23 décembre de l'an 558, après avoir régné quarante-ſept ans & vingt-ſept jours. S. Germain, évêque de Paris, l'enterra dans l'égliſe de S. Vincent. Il eut de ſa femme *Ultrogote* deux filles, *Chrotberge* & *Chrodeſinde*, qui ne furent point mariées. Ce prince eſt recommandable par ſa charité pour les pauvres, & par ſon zèle pour la religion. La premiere de ces vertus le porta à donner ſa vaiſſelle d'or & d'argent pour ſoulager les néceſſiteux ; & il ſignala l'autre par un grand nombre de fondations, & par le ſoin qu'il prit d'étendre la religion catholique. * Grégoire *de Tours*, *l.* 3 & 4. Aimoin, *l.* 2. Procope, *l.* 1 *de la guerre des Goths. Hiſtoire de France.* Iſidore. Adon, &c.

CHILDEBERT II, roi d'Auſtraſie, fils de SIGEBERT, n'étoit âgé que de cinq ans, lorſque ſon pere fut aſſaſſiné au ſiége de Tournai par les émiſſaires de Frédegonde ; ſa mere Brunehaud, qui étoit à Paris, le fit conduire à Metz, où il fut couronné le jour de Noël de l'an 575, à l'âge de 13 ou 14 ans. Il conduiſit une armée en Italie contre les Lombards, & il y en envoya d'autres, à la priere de l'empereur Maurice. Il ſuccéda en 593, dans le royaume de Bourgogne, au roi Gontran ſon oncle, qui l'avoit adopté. Par le ſtratagême de Landri, maire du palais de Clotaire II, il perdit la bataille de Soiſſons, dite *de Truce*, mais il s'en vengea ; car il prit Paris, & en 594 il vainquit les Varnes, qui s'étoient révoltés. Autharis, qui lui avoit manqué de parole, fut auſſi défait. Au reſte, Frédegonde n'épargna rien pour le faire aſſaſſiner ; mais ceux qu'elle

chargeoit de cet attentat furent toujours découverts & punis. Paul Diacre & Aimoin la ſoupçonnent d'avoir enfin fait donner du poiſon à ce prince, qui mourut preſque en même temps que ſa femme *Faileube*, l'an 596, âgé de 26 ans, après en avoir régné vingt-un en Auſtraſie, & trois dans les états de Gontran. *Voyez ſes ancêtres & ſa poſtérité à* FRANCE. S. Grégoire *le Grand* lui écrivit la lettre 58e du cinquiéme livre. * Grégoire *de Tours*, *l.* 5, 6, *&c.* Aimoin, *l.* 3. Paul Diacre, *hiſt. des Lomb. l.* 3. Frédegaire, &c. On a dans le recueil des hiſtoriens, donné par Du Chêne, au tome premier, pluſieurs lettres de Childebert II. Ce prince fit divers réglemens pour maintenir le bon ordre dans ſes états: ils ſont partie des capitulaires de nos anciens rois, & on les trouve à la tête de la belle édition qu'en a donnée M Baluze en 1677. * D. Rivet, *hiſtoire littéraire de la France*, tome III, pag. 398, 399.

CHILDEBERT III, dit par quelques-uns I, & par les autres II de ce nom, roi de France, ſurnommé *le Juſte*, étoit fils de THIERRI I, & ſuccéda à ſon frere *Clovis* III, l'an 695. Sous ſon régne, Pepin *le Gros*, maire du palais, gouverna toutes les affaires, & Childebert n'eut que le nom de roi. Il mourut avant la mi-juin de l'an 711, & fut enterré dans l'égliſe de S. Etienne de Choiſi, près de Compiégne. On ne ſait pas le nom de ſa femme, qui le fit pere de DAGOBERT II, ſon ſucceſſeur. * Frédegaire, *chap.* 101 & 104. Aimoin, *l.* 4. Le P. Anſelme, &c.

CHILDEBERT étoit fils de GRIMOALD, maire du palais en Auſtraſie. Après la mort du roi Sigebert, en 650, Grimoald fit accroire au peuple, que le prince Sigebert avoit adopté ſon fils, & le mit ſur le trône. Il prit cependant un fils que le prince avoit laiſſé nommé *Dagobert*, le fit tondre par Dodon, évêque de Poitiers, & l'envoya en Irlande. Cet attentat déplut extrêmement aux Auſtraſiens: ils ſe défirent de Childebert & de ſon pere, qu'ils menerent à Paris, où Clovis II le punit de mort cette année-là même. * Aimoin, *l.* 4, *chap.* 42. *Hiſtoire de France.*

CHILDEBRAND, fils de PEPIN, dit *le Gros*, & d'*Alpaïde*, ſa concubine, étoit frere de Charles *Martel*, qui lui donna ſouvent le commandement de ſes troupes. Il eſt la tige de nos rois de la troiſiéme race, à ce que l'on conjecture, ſur la foi de Frédegaire & de ſon continuateur, & du ſupplément de Grégoire *de Tours*, *c.* 109 & 110. Ce CHILDEBRAND fut pere de NEBELONG; celui-ci eut pour fils THIEBERT ou THEODEBERT, comte de Matrie, qui eſt un petit pays de Normandie, entre Evreux & Vernon: après lui on met ROBERT I; puis ROBERT II, dit *le Fort*, & enſuite ROBERT III, ſacré roi de France le 29 juin 922. Ce roi fut pere de HUGUES *le Grand*, & lui de HUGUES *Capet*, de qui nos rois très-chrétiens de la troiſiéme race deſcendent. Cette ſucceſſion eſt adoptée par nos plus ſavans généalogiſtes, Du Chêne, Du Bouchet, Sainte-Marthe, Cholet, Dominici, &c. Adrien de Valois & d'autres, ont néanmoins combattu ce ſentiment. *Cherchez* BOURBON.

CHILDERIC ou CHILPERIC I de ce nom, roi des François, ſuccéda à ſon pere MEROUÉE, l'an 456. Ses excès, au commencement de ſon régne, le firent chaſſer du trône, par une révolte générale de ſes ſujets, qui mirent en ſa place un Romain, nommé *Egidius* ou *Gillon*, gouverneur de Soiſſons. Childeric ſe retira chez Baſin ſon ami, roi de Thuringe, pendant que Guiemans ou Wiomade, qu'il avoit laiſſé en France, s'étant mis tout-à-fait bien dans l'eſprit de Gillon, le porta à tant de ſortes de violences, que les peuples ſouhaiterent de revoir leur ſouverain légitime. Alors le fidéle Guiemans avertit Childeric de ce qui ſe paſſoit: quelques-uns diſent qu'il lui envoya la moitié d'une piéce d'or, qu'ils avoient partagée en ſe ſéparant, avec promeſſe de la part de Guiemans, d'envoyer au roi la moitié qu'il avoit gardée, lorſque les choſes ſeroient diſpoſées pour ſon retour. Quoi qu'il en ſoit, Childeric revint dans ſes états en 464, après un exil de ſept ou huit ans, & chaſſa Gillon: depuis il gouverna ſes ſujets avec beaucoup de douceur. Il prit Angers, Orléans, & les iſles de la Loire, occupés par les Saxons; fit enſuite une ligue avec Adocrate leur roi, & défit les Allemans; pourſuivit Gillon qu'il força d'abandonner Cologne, prit la ville de Trèves, conquit le pays qui porte aujourd'hui le nom de Lorraine; & après avoir traverſé la Champagne, il ſe rendit maître de Beauvais, de Paris & de pluſieurs autres villes ſur l'Oiſe & ſur la Seine. *Voyez ſes ancêtres & ſa poſtérité à* FRANCE. Son régne fut de vingt-quatre ans, après leſquels il mourut en 481, âgé de 45 ans; & il fut enterré à Tournai, où l'on découvrit ſon ſépulcre dans la paroiſſe de S. Brice, en 1653. Cet endroit de la ville de Tournai, n'étoit pas alors enfermé dans l'enceinte de cette ville, ſur quoi Jacques Chifflet remarque que Childeric fut inhumé près du grand chemin, ſelon la coutume des Romains. Lorſque l'on fit cette découverte, on trouva un coutelas, qui, dès qu'on le manía, s'en alla en poudre, une hache d'armes, des agrafes, des boucles, & autres ornemens d'un baudrier, le tout d'or, avec quantité de rubis enchaſſés: il y avoit auſſi des abeilles d'or émaillé, un vaſe d'agathe, une boule de criſtal (qui étoit d'un grand prix en ce temps-là) deux anneaux, avec l'effigie de Childeric, & ces mots latins *Childerici Regis*: ce curieux monument eſt préſentement dans la bibliothéque du roi. On y trouva encore le ſquelete d'un cheval, parcequ'alors on enterroit les princes, non-ſeulement revêtus de leurs plus riches habits, & avec ce qu'ils avoient de plus precieux, mais auſſi avec leur cheval de bataille. * Grégoire *de Tours*, *l.* 2. Aimoin, *l.* 1, *chap.* 7. Paul Emile. Du Tillet, &c.

CHILDERIC II, fils puîné de CLOVIS II, roi de France, & de ſainte *Bathilde* ou *Baudour*, fut fait roi d'Auſtraſie en 660, & ſuccéda à ſon frere Cloraire III, roi de Bourgogne & de Neuſtrie en 670. Ebroin, qui avoit voulu mettre Thierri ſur le trône, fut raſé, & confiné dans le monaſtere de Luxeu en Bourgogne, & le prince fut mis dans celui de S. Denys, pour y être gardé, & non pour être fait moine. Childéric devint par cet éloignement maître abſolu du royaume, & gouverna heureuſement pendant que Léger, évêque d'Autun, fut à la tête des affaires; mais dans la ſuite, il uſa très-mal de ſon autorité, & par ſes exceſſives debauches il ſe rendit odieux à ſes ſujets. Entre les mécontens, Bodilon, qu'il avoit fait attacher à un pieu contre terre, & fouetter cruellement, l'aſſaſſina lorſqu'il revenoit de la chaſſe en la forêt de Laucome, que quelques auteurs croient être la forêt de Livri, près de Chelles, ou des Lions, aux environs de Rouen, l'an 673, à l'âge de 23 ans; & après un régne de treize à quatorze ans. *Bilichilde* ſa femme & *Dagobert* ſon fils, furent traités de même par les conjurés; mais *Childeric* II, dit *Daniel*, fut ſauvé de ce maſſacre. L'auteur de la vie de S. Ouen dit qu'ils furent enterrés dans l'égliſe de S. Pierre de Rouen; mais il eſt ſûr que ce fut dans celle de S. Germain des Prez à Paris, où leur ſépulture fut trouvée en 1646. Les curieux pourront conſulter les auteurs de ſon régne, rapportés par le ſieur Du Chêne, les geſtes des François, le ſieur de Valois, *tom. III*, & la préface que le pere dom Jean Mabillon a miſe à la tête du IV tome des vies des ſaints de l'ordre de S. Benoît. * Mezerai, Daniel, *hiſtoire de France.* Le P. Anſelme, &c.

CHILDERIC III, dit l'*Idiot* ou *le Fainéant*, fils, ſuivant quelques auteurs, de CHILPERIC II, dit *Daniel*, eſt le dernier roi de France de la premiere race. Pepin & Carloman ayant ſuccédé au pouvoir qu'avoit eu leur pere Charles *Martel*, mirent Childéric ſur le trône l'an 742. Pepin le fit depuis raſer, l'an 752. Il fut confiné dans l'abbaye de S. Bertin, près de S. Omer en Artois; d'autres diſent à Luxeu en Bourgogne, & de-là transféré au monaſtere de S. Himerin à Ratis-

bonne, où il mourut en 754. Les annales de S. Bertin diſent pourtant qu'il finit ſes jours à l'âge de 18 ans, dans l'abbaye de ce nom. Pepin ſe fit ſacrer & couronner roi de France en 752. Quelques auteurs diſent, mais ſans preuves, que la femme de Childéric nommée *Giſele* ou *Giſalde*, fut enfermée dans un monaſtere, & qu'un fils qu'il avoit, nommé *Thierri*, fut mis dans l'abbaye de S. Wandrille. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt en ce Childéric III que finit la premiere race des rois de France, dite *des Merovingiens*, qui avoit tenu le ſceptre 332 ans, à compter depuis 420, que Faramond fut reconnu roi, ſelon quelques auteurs. * *Voyez* les annales de Fulde, celles de S. Bertin, & les auteurs rapportés par André Du Chêne, *tome I, hiſtoriens de France.*

CHILI, grand pays dans l'Amérique méridionale. Il s'étend le long de la mer Pacifique, qu'il a à l'occident; à l'orient, le pays des environs de la riviere de Plata; au midi, le pays des Patagons, & au ſeptentrion, le Pérou. Les monts de los Andes, & la Sierra Nevada bornent ce pays au levant. Auſſi eſt-il extrêmement froid; & on prétend même que le nom de *Chili* veut dire *froid*, en langage du pays. On le diviſe ordinairement en trois parties, qui ſont Chili, Impériale & Chicuito ou Cuyo. S. Iago en eſt la ville capitale; la Conception ou Arauco l'a été autrefois. Les autres ſont Angol, Villarica, Oſorno, Chiloë, Impériale, Valdivia, la Serrena ou Coquumbo, S. Jean de la Frontera, Mendoca, Quillita, &c. Ce pays eſt preſque tout entier ſous la domination des Eſpagnols. Diego Almagro le découvrit le premier, & en fut fait gouverneur par Charles-Quint, vers l'an 1534. A ſon retour dans le nouveau monde, les Pizarres le firent mourir. La terre y eſt aſſez fertile; mais elle eſt ſujette à un certain vent froid, qui pénetre ſi fort, qu'on en meurt. A cela près le pays eſt beau & fertile. Les fruits qu'on y porte de l'Europe y viennent très-bien; & il y a grande quantité de mines d'or, & de carrieres de jaſpe. Il n'y manque pas auſſi de gibier & de bétail; & on y remarque une choſe très-ſinguliere, ſur les moutons en particulier; c'eſt qu'il y en a de ſi gros, qu'ils marchent les journées entieres avec une charge de cinquante livres ſur le dos. Les habitans du Chili ſont hardis & vaillans, & ſur-tout ceux de la vallée d'Arauco, de Puren, de Tucapel, & quelques autres, qui ont ſouvent donné de l'exercice aux Eſpagnols; auſſi n'ont-ils pu être entiérement ſoumis. Ils ſont habillés de peaux de bêtes, & ils adorent le diable ſous le nom d'*Epanoman*, c'eſt-à-dire, de *Fort* & de *Puiſſant*. Pluſieurs de ceux qui ſont ſujets des Eſpagnols ſe ſont fait baptiſer. Ces ſauvages ont des capitaines qui les gouvernent. Le Chili dépend en partie du vicerοi du Pérou, mais il a pourtant un gouverneur particulier. * Garcilaſſo de la Vega, *hiſt.* Herrera, *chap.* 22. A Coſta. Linſchot. Sanſon, &c.

CHILIANUS KONIG, *cherchez* KONIG.

CHILIASTES ou MILLENAIRES. On a donné ce nom à ceux qui ſoutenoient qu'après le jugement univerſel, les prédeſtinés demeureroient mille ans ſur la terre, où ils jouiroient de toutes ſortes de délices. Papias, qui vivoit dans le II ſiécle, & qui avoit été diſciple de S. Jean l'*évangéliſte*, & évêque d'Hiérapolis, fut, ſelon quelques uns, le premier auteur de cette opinion. Il a été ſuivi par pluſieurs des premiers peres de l'égliſe. S. Irenée, S. Juſtin martyr, Tertullien, Victorin, Lactance, ſont de ce ſentiment, qu'ils fondent ſur un paſſage de l'Apocalypſe, où il eſt parlé du régne de J. C. pendant mille ans ſur la terre. Nepos, évêque d'Egypte, qui vivoit dans le III ſiécle, ſoutint cette opinion avec opiniâtreté dans un livre qu'il intitula, *Réfutation des allégoriſtes.* Elle fut embraſſée par pluſieurs perſonnes d'une contrée d'Egypte, appellée *Arſinoé.* S. Denys d'Alexandrie étant allé en ce pays, fit aſſembler les prêtres & les plus conſidérables d'entre les fidéles; & ayant tenu une conférence de trois jours avec eux, il les détrompa enfin de cette erreur. Coracion, un des principaux défenſeurs de cette opinion, ſe rétracta, & promit de ne plus enſeigner à l'avenir cette doctrine. Mais comme ils s'étoient principalement appuyé ſur le livre de l'évêque Nepos, dont la mémoire étoit en vénération parmi eux, Denys d'Alexandrie ſe crut obligé de réfuter cet ouvrage, dans deux livres qu'il intitula, *des promeſſes.* Cette opinion ſubſiſta néanmoins juſqu'au IV ſiécle, & Apollinaire écrivit contre les livres de Denys d'Alexandrie. Baronius dit que le pape Damaſe condamna cette erreur dans le concile qu'il tint contre Apollinaire en 373; mais il n'en eſt point parlé dans les anathématiſmes de ce concile, rapportés par S. Grégoire de Nazianze, & par Théodoret. Quelques-uns diſtinguent deux ſortes de millénaires, les uns qui entendoient groſſiérement ce régne des plaiſirs du corps & de l'eſprit, & les autres qui l'entendoient d'un repos ſpirituel, que devoit *gouter l'égliſe pendant* cet eſpace de mille ans; mais cette diſtinction n'eſt pas bien fondée, parceque les peres, qui ont ſoutenu le régne des juſtes pendant mille ans ſur la terre, ont aſſuré que les juſtes y jouiroient de tous les plaiſirs permis. S. Auguſtin met entre les erreurs de Cerinthe ce régne de mille ans; & Caius aſſure que cet hérétique ſoutenoit qu'après la réſurrection, le régne de Jeſus-Chriſt ſeroit terreſtre, & que les hommes paſſeroient leur vie à Jéruſalem dans les voluptés du corps. Mais peut-être Cerinthe bornoit-il toutes les eſpérances des fidéles à ces récompenſes terreſtres & charnelles, au lieu que les millénaires attendoient un régne céleſte après ce régne de mille ans ſur la terre. L'opinion de ceux-ci a été long-temps tolérée dans l'égliſe; & ſaint Jerôme, qui la combat en pluſieurs endroits de ſes commentaires ſur les prophétes Ezéchiel & Jérémie, dit qu'il n'oſeroit pas néanmoins la condamner, parceque pluſieurs auteurs eccléſiaſtiques, & même des martyrs, ont été dans ce ſentiment. Mais depuis le V ſiécle, cette opinion a été rejettée unanimement, & l'on ne trouve point d'auteurs chrétiens qui l'aient ſoutenue. * Euſebe, *l.* 7, *c.* 24. S. Auguſtin, *de hæreſib.* Philaſtre, *hæreſ.* 12 & 13. S. Jerôme, *in prophetas.* Théodoret, *hereticj. fabular. lib.* 3. Baron, *ad ann.* 264 & 273. Pratéol, *de hæreſ.* Sander, *hæreſ.* 53. *Seconde apologie de Janſenius.* Tillemont, *tom. IV des mémoires pour l'hiſt. eccléſiaſtique.* Du Pin, *bibl. des auteurs eccléſiaſtiques des III premiers ſiécles.*

CHILIAN, petite ville du quartier de l'Impériale, province du Chili, environ à 40 lieues de la Conception, en tirant vers les Andes, & capitale d'une contrée, qui porte ſon nom, où l'on voit le volcan de Chilian, qui eſt une montagne qui vomit des flammes. * Mati, *dictionnaire.*

CHILLINGWORTH (Guillaume) Anglois, *né à* Oxford au mois d'octobre 1602, & aggrégé au collége de la Trinité en 1628, s'eſt fait un nom en Angleterre par un livre où il traite cette propoſition: *Que la religion des proteſtans eſt une route ſûre pour parvenir au ſalut.* Cependant il ne paroit pas qu'il ait été lui-même fort conſtant dans ſes principes. Il étoit né proteſtant, & il ſe fit catholique romain. Après ces changemens, il alla à Douai, où il mit par écrit les motifs de ſa converſion; enſuite il revint dans ſa patrie, environ ſix mois après l'avoir quittée, abandonna la religion catholique, réfuta les raiſons qui l'avoient engagé à la ſuivre, & depuis il n'eut proprement aucune religion; car à l'égard de l'égliſe anglicane, il déclara qu'il ne pouvoit en conſcience ſouſcrire à la confeſſion de cette égliſe. Il n'approuvoit pas entr'autres le ſymbole attribué à S. Athanaſe. Cependant il ſouſcrivit le 20 juillet 1638 les trente-neuf articles de l'égliſe anglicane, & dans cette ſouſcription il prend les titres de clerc & de maître-ès-arts. Il avoit refuſé auparavant cette ſignature; mais il la fit cette ſeconde fois pour être revêtu de la chancellerie de Salisbury, & de la prébende de Brixworth, dans la province de Northampton. Il oppoſoit la raiſon à la foi,

Digitized by Google

& il toléroit toutes les ſectes, ſans en condamner aucune. Il eut de fortes diſputes les derniers jours de ſa vie avec un miniſtre presbytérien très-rigide, nommé Cheynel, qui le trouva par haſard à Chicester, où Chillingworth avoit été fait priſonnier pour la cauſe du roi pendant les guerres civiles d'Angleterre. Cheynel voulut en vain l'engager à changer de ſentiment; Chillingworth l'écouta avec aſſez de patience, lui répondit avec douceur, mais demeura dans ſon déiſme. Quand il fut mort, ce qui arriva vers la fin de janvier 1644, Cheynel refuſa de l'enterrer; mais on permit à d'autres de l'inhumer dans un cloître. Alors Cheynel prenant un exemplaire du livre du défunt, *dont nous avons parlé plus haut*, voulut l'enterrer avec lui, & s'approchant de la foſſe tenant ce livre à la main, il l'apoſtropha ainſi: « Va-t-en, maudit livre, qui a ſéduit un ſi » grand nombre d'ames précieuſes. Va-t-en, livre in- » fâme, va-t-en dans le lieu de la pouriture, afin que » tu puiſſes pourir avec ton auteur, & voir la corruption. » Après avoir prononcé ces paroles, le miniſtre enthouſiaſte jetta le livre dans la foſſe. C'eſt Cheynel lui-même qui rapporte ces faits dans un livre fort rare qu'il a intitulé, *Chillingworti noviſſima*. Chillingworth a fait pluſieurs ouvrages qui ont été imprimés ſéparément, & que l'on a fait réimprimer en Angleterre en 1717 ou 1718. Son traité: *Que la religion des proteſtans, &c.* a été imprimé en 1637. Il y attaque principalement le jéſuite Wilſon. Cet ouvrage a ſouvent été réimprimé depuis la premiere édition, & attira à l'auteur beaucoup de réponſes qui furent publiées exprès, ou données en paſſant dans d'autres ouvrages. Ce que Chillingworth a fait pour réfuter les raiſons qui l'avoient porté à embraſſer la religion catholique n'a point été imprimé. * Voyez *Chillingworti noviſſima*, & la *bibliot. angl. tome III, part. 2, page* 549; *tome VI, part.* 1, *p.* 278; *tome XIV, part.* 2, *page* 441. M. Deſmaizeaux, *relation hiſtor. & crit. de la vie & des écrits de Guillaume Chillingwort*, en anglois.

CHILMEAD (Edmond) ſavant Anglois, né à Stowon-the Wold, dans le comté de Gloceſter, fut reçu en 1625 dans le collége de la Magdeléne à Oxford, & il y prit le dégré de maître ès-arts en 1632. Quelque temps après, il fut fait chapelain de l'égliſe de Chriſt dans la même ville; mais ſa fidélité pour le roi Charles I, le fit chaſſer de ce poſte en 1648, par les viſiteurs du parlement. Réduit alors à faire uſage, pour ſubſiſter, de la muſique, qui n'avoit fait auparavant que ſon amuſement, il ſe retira à Londres où il exerça utilement ſon talent. Sur la fin de ſa vie, il trouva des ſecours dans la libéralité d'Edouard Byſshe, que le parlement avoit fait roi d'armes. Il mourut en 1654, le premier mars. On a pluſieurs ouvrages de lui. 1. Traité de la nature, des cauſes, des ſymptômes, des pronoſtiques & de la guériſon de la mélancolie érotique, traduit du françois en anglois, à Londres 1640, *in*-8°. C'eſt la traduction d'un aſſez méchant livre de Jacques Ferrand, médecin d'Agen, intitulé, *De la maladie de l'amour, ou mélancolie érotique*, à Paris 1623, *in*-8°. C'eſt ſur cet ouvrage, qui ne répond point à ce que le titre fait attendre, que M. de la Monnoye a fait ce diſtique:

Ut titulum vidi, ſum libri captus amore:
Ut librum legi, liber amore fui.

2. Traité des globes, en anglois, à Londres 1639, & 1659, *in*-4°. Ce traité eſt traduit du latin de Robert Hugues. 3. Curioſités inouies ſur la ſculpture taliſmanique des Perſans; en anglois, à Londres 1650, *in*-8°. C'eſt une traduction des *curioſités inouies* de Jacques Gaffarel. 4. Diſcours touchant la monarchie d'Eſpagne, en anglois, à Londres 1654, *in*-4°; c'eſt une traduction de l'ouvrage latin de Thomas Campanella; on la trouve auſſi ſous ce titre: *Advis donné au roi d'Eſpagne par Thomas Campanella, moine Eſpagnol, pour parvenir à la monarchie univerſelle*, à Londres 1659, *in*-4°; mais ce n'eſt qu'un titre ajouté à la même édition, qui n'avoit point eu de débit. 5. Hiſtoire des cérémonies & coutumes qui s'obſervent maintenant parmi les Juifs dans tout le monde, en anglois, à Londres 1650, *in*-8°; c'eſt une traduction de l'italien de Léon de Modène. 6. Chilméad a eu part à la traduction angloiſe que Henri Holbroke a faite de l'hiſtoire des guerres de l'empereur Juſtinien, par Procope, & qui a été imprimée à Londres en 1653, *in-fol.* Il avoit pris ſoin de la comparer avec le texte grec. 7. A la fin de l'édition d'*Aratus*, donnée par Jean Fell, à Oxford, l'an 1672, *in*-8°. On trouve de Chilméad, 1. un écrit *De muſica antiqua græca*: 2. *Annotationes in odas Dionyſii.* 8. *Joannis Antiocheni, cognomento Malalæ, hiſtoria chronica, è mſſ. bibliothecæ Bodleianæ nunc primùm edita. Cum interpretatione & notis Edmundi Chilmeadi, & triplice indice rerum. Præmittitur diſſertatio de autore, per Humfredum Hodium*, à Oxford 1691, *in*-8°. 9. *Catalogus manuſcriptorum græcorum qui in bibliotheca Bodleiana aſſervantur, pro ratione autorum alphabeticus.* Ce catalogue, que l'on dit exact & bien fait, eſt demeuré manuſcrit. * Anton. Wood, *Athenæ Oxonienſes*, tome II, page 169. Niceron, *mémoires*, tome XXXV, page 131 & ſuivantes.

CHILMINAR, CHILMANOR ou CHEHEL-MANOR, comme qui diroit, *les quarante tours*, ſont d'illuſtres monumens, qui reſtent encore de l'ancienne ville de Perſépolis en Aſie. Leur fondement eſt tout de marbre, & de la hauteur d'environ 22 pieds géométriques; tout ce qui eſt au-deſſus des fondemens eſt de jaſpe & du plus beau marbre. On y voit plus de quarante colonnes. Mandeſlo néanmoins n'en compte que dix-neuf grandes & onze moyennes. L'entrée du palais & tous les murs, ſont remplis de différentes repréſentations très-bien travaillées, de rois, de combats, de triomphes & de pluſieurs ſortes d'animaux. L'on y voit auſſi pluſieurs caractères inconnus de figures triangulaires & pyramidales. Les connoiſſeurs prétendent que c'eſt le plus beau morceau d'architecture qui nous reſte de l'antiquité. Ce ſont les ruines de ce fameux palais de Perſépolis, auquel Alexandre étant yvre, mit le feu à la perſuaſion de la courtiſane Thaïs. L'on tient qu'un peintre des plus habiles, auroit à travailler plus de trois mois, pour deſſiner ſeulement les choſes les plus remarquables; mais ce qu'il y a de fâcheux, c'eſt que les habitans du pays, qui n'ont guères de gout pour tant de beaux ouvrages, en arrachent tous les jours quelques morceaux, & en enlevent les matériaux pour bâtir leurs maiſons. * Herbert, *itinerar. page* 61 *& ſuivantes.* Pietro della Valle, *dans ſes relations, tome II.* Il y en a auſſi une deſcription exacte dans l'ambaſſade de dom Garcias de Silva Figueroa.

CHILON, de Lacédémone, qu'on met au nombre des ſept ſages de Grece, fut fait éphore de Sparte, environ la LVI olympiade, & 556 ans avant J. C. Il diſoit ordinairement qu'il y avoit trois choſes bien difficiles dans le monde; *garder le ſecret, ſavoir employer le temps, & ſouffrir les injures ſans murmurer.* On dit qu'il mourut d'un excès de joie, en embraſſant ſon fils, qui avoit été couronné aux jeux olympiques. Diogène Laërce a écrit ſa vie. Pline dit qu'il fit graver en lettres d'or ces maximes ou ſentences au temple de Delphes; *qu'il falloit ſe connoître ſoi-même, & ne deſirer rien de trop avantageux, & que la miſere étoit inſéparable des dettes & des procès.* Stobée nous a conſervé quelques autres ſentences de lui, comme celles-ci: *Il faut parler peu dans le vin; ne point parler mal de ſon voiſin; n'aller que le moins que l'on peut aux feſtins de ſes amis; plutôt perdre que gagner par un lucre ſordide, &c.* * Diogène Laërce, *l.* 1, *c.* 69. Pline, *l.* 7, *c.* 32.

CHILON, célébre athléte, de la ville de Patras dans l'Achaïe, gagna deux couronnes aux jeux olympiques, une dans les delphiques, quatre dans les iſth-

miens, & trois dans les jeux neméens. Il fut tué dans une bataille, comme le marque ſon épitaphe rapportée par Pauſanias. Ce fut, ſelon cet auteur, du temps de Lyſippe qui fit la ſtatue de Chilon, c'eſt-à-dire, dans la bataille de Cheronée contre Philippe, roi de Macédoine, où les Achéens furent défaits avec les autres Grecs, la troiſième année de la CX olympiade, & 338 ans avant J. C. ou bien dans celle que les Grecs gagnerent contre Antipater, près du fleuve Lamia en Theſſalie, la ſeconde année de la CXIV olympiade, & avant J. C. 323. En ce cas, il faudroit conjecturer que Chilon n'y combattit que comme particulier, car les Achéens ne s'y trouverent point. Pauſanias, dans ſes achaïques, ſe déclare poſitivement pour cette derniere opinion. * Pauſanias, *in Eliac. l.* 2, *& in Achaïc.*

CHILPERIC I de ce nom, fils puîné de CLOTAIRE I, & de *Hardegonde*, ſa ſeconde femme, fut roi de Soiſſons en 561, & enſuite de la meilleure partie du royaume de Paris en 570, après la mort de ſon frere Cherebert. Tandis qu'il n'étoit encore que roi de Soiſſons, il prit deux ou trois fois les armes contre Sigebert I, roi d'Auſtraſie, ſon frere puîné, qui le vainquit, & ſe rendit maître de Paris. En 576, après que Sigebert eût été aſſaſſiné par ordre de Frédegonde, femme de Chilpéric, ce prince voulut s'emparer des états de ſon neveu Childebert, & prit ſur lui quelques places; mais le mariage de ſon fils Merouée avec Brunehaut, lui ſuſcita d'autres affaires. La même année deux de ſes armées furent défaites par Mummol, général de Gontran, roi d'Orléans. Les années 578 & 580 furent marquées par la mort des princes Merouée & Clovis, fils de Chilpéric du premier lit, que leur marâtre Frédegonde fit aſſaſſiner, du conſentement de leur pere. Dans la ſuite, Chilpéric trouva moyen de détacher ſon neveu Childebert de l'alliance de Gontran, & lui fit la guerre ſans ſuccès. Il s'étoit malheureuſement engagé dans les erreurs des Sabelliens, d'où il fut retiré l'an 580, par les conférences qu'il eut à ce ſujet avec Grégoire, évêque de Tours, & Salvius, évêque d'Albi, qui lui montrerent le peu de ſolidité d'un livre qu'il s'étoit ingéré de compoſer ſur la Trinité. Ce prince avoit de l'eſprit & quelque inclination à la piété. Il ne voulut point voir les grands, qui avoient mis l'épée à la main dans l'égliſe de S. Denys, qu'ils n'euſſent fait la pénitence que leur impoſa Ragnémonde ou Ruquemonde, évêque de Paris. Il renvoya Grégoire de Tours, & Carterie de Périgueux, accuſés de crime de lèze-majeſté, s'en étant remis à leur ſerment. Il prit auſſi ſoin de la converſion des Juifs de ſon royaume, & en tint pluſieurs ſur les fonts de baptême. Il fit de grands biens aux égliſes & aux monaſteres, & ſur-tout après la mort de ſes fils *Samſon*, *Clodebert* & *Dagobert*, qu'il avoit eus de *Frédegonde*. Mais ce petit nombre de bonnes œuvres fut flétri par un nombre infini d'actions tyranniques, qui ont obligé Grégoire *de Tours* à l'appeller *le Néron & l'Hérode de ſon temps*. Il épouſa *Audovere*, qu'il répudia pour avoir été marreine de ſa propre fille; puis il prit *Galſonde*, fille d'*Athanagilde*, roi des Wiſigoths, & la fit étrangler dans ſon lit, pour épouſer *Frédegonde* ſa maîtreſſe. Son amour pour cette méchante femme lui fit commettre cent ſortes de crimes, juſqu'à lui ſacrifier ſes propres enfans. A la fin ce fut elle, ſelon quelques-uns, ou Brunehaut, ſelon d'autres, qui le fit tuer, à Chelles, lorſqu'il revenoit de la chaſſe, l'an 584, après qu'il eut régné avec ſes freres environ 23 ans. On trouva l'an 1643 le véritable tombeau de ce roi & de Frédegonde, dans un portique du monaſtere de S. Germain des Prez. Celui qu'on voyoit dans l'égliſe étoit un cénotaphe. *Voyez ſes ancêtres & ſa poſtérité à* FRANCE. Grégoire de Tours, *l.* 4, 5 & 6. Aimoin, *liv.* 3. Frédegaire. Sigebert. Fortunat. De Valois. Mézerai, &c. D. Rivet, *hiſt. litt. de la France*, *tome III*, *page* 338-343.

CHILPERIC II, dit auparavant *Daniel*, étoit fils de CHILDERIC II, ſelon le ſentiment de quelques hiſtoriens. Après la mort de Dagobert II, en 715; Rainfroi, maire du palais, concurrent de Charles *Martel*, tira ce Daniel du cloître, lui fit prendre le nom de Chilpéric, qu'on ſurnomma *le Clerc*, & le mit à la tête de ſes troupes. Charles les vainquit en diverſes occaſions, & principalement à la bataille de Vinciac, près de Cambrai, le dimanche de la paſſion 21 mars de l'an 717. Chilpéric fut encore battu au combat de Soiſſons, l'an 718. Il mourut à Noyon ſur la fin de l'automne de l'année 720, en la cinquiéme année de ſon régne, & y fut enterré. Dès l'an 717 Charles *Martel*, qui étoit habile politique, avoit oppoſé à ce roi un Clotaire, qui mourut en 718. * Le continuateur de Grégoire de Tours, *c.* 106, 107 *& ſeq.* L'auteur des geſtes des François, *c.* 52 *&* 53, *&c.*

☞ CHILPERIC, fils de Gondicaire, premier roi de Bourgogne, lui ſuccéda l'an 463. *Il avoit même* régné avant la mort de ſon pere; *au moins on lui* donnoit le titre de roi dès l'an 456. *Tout ce qu'on lit* dans certaines hiſtoires, des combats livrés, des victoires remportées auprès d'Autun & ailleurs par Chilperic ſur ſes freres, &c. n'eſt que fiction & invention de quelques auteurs modernes, & n'a aucun fondement dans l'antiquité. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que l'ambition & la paſſion de régner, porta Gondebaud, frere de Chilperic, à ſe révolter contre lui. Cette révolte commença au plus tard vers l'an 477. Elle dura long-temps, & la fin en fut tragique. Chilperic, avec ſon frere Godomar, & ſes deux fils, périt par le fer. Sa femme fut jettée avec une pierre au cou dans le Rhône. Ses deux filles Chrone & Clotilde, d'abord condamnées à l'exil, furent réſervées: l'aînée prit le voile, & Clotilde fut élevée chez le meurtrier de ſon pere à Genève, & devint quelques années après l'épouſe de Clovis. Le temps de ce maſſacre, & de la ruine de la maiſon du roi Chilperic, n'eſt point fixé par les anciens. L'auteur de la nouvelle hiſtoire de Bourgogne, D. Plancher, croit qu'on pouroit le placer vers l'an 491. Chilperic avoit régné environ vingt-huit ans. Gondebaud fut ſon ſucceſſeur. * *Liſte chron. & hiſt. des rois de Bourgogne*, dans l'art de vérifier les dates, *p.* 574.

CHIMAI, ſur la petite riviere dite *la Blanche*, ville des Pays-Bas dans le Hainaut, avec titre de *principauté*. Elle eſt entre des forêts, à ſix lieues d'Avêtes, & à quatre de Rocroi; & quoiqu'elle ait été ſouvent ruinée durant les guerres, elle s'eſt pourtant toujours très-bien rétablie. Il y a un beau château. L'empereur Maximilien I érigea l'an 1486 Chimai en principauté pour Charles de Croi.

CHIMAROLES, *Chimiaroli*, habitans des montagnes della Chimera.

CHIMERA, ville & montagnes, *cherchez* ACROCERAUNIENS.

CHIMERE, petite ville de la Turquie en Europe. Elle eſt dans l'Épire, province de la Grece, ſur la côte de la mer Ionienne, à douze lieues de Butrinto, du côté du nord. Chimere, ſituée ſur la croupe d'un rocher eſcarpé de toutes parts, a un bon port, un évêché ſuffragant de Lépante, & elle eſt capitale d'une petite contrée, connue ſous le nom de *Chimere*, & ſes habitans ſous celui de *Chimarioti* ou *Cimarioti*. Ces Cimariots ſont deſcendus des anciens Macédoniens. Ils n'ont ſur la côte que cinq ou ſix petits lieux peu importans; mais leurs montagnes ſont ſi hautes & d'un accès ſi difficile, qu'elles leur ſervent de forts: auſſi ſe confient-ils ſi fort en cet avantage, qu'ils ſe diſpenſent de payer des tributs aux Turcs. Ils ſont Grecs de religion, & très-grands voleurs, de même que les Maniotes, deſcendus des anciens Lacédémoniens. * Mati, *dict.*

CHIMERE ou GORANTO, montagne de Lycie, qui jettoit de la fumée & du feu pendant la nuit. C'eſt ce qui a donné occaſion aux poëtes de feindre un animal monſtrueux, compoſé de la tête d'un lion, du corps d'une chévre, & de la queue d'un dragon, à quoi ils ont ajouté que Bellérophon tua ce monſtre. On dit que

le ſommet de cette montagne ſervoit de retraite aux lions; que le milieu, fertile en pâturages, étoit toujours couvert de chévres & d'autres troupeaux, & qu'enfin le bas, extrêmement marécageux, nouriſſoit un grand nombre de ſerpens, comme le dit Ovide.

——— mediis in partibus hircum
Pectus & ora leæ, caudam ſerpentis habebat.

Les poétes ont ajouté que Bellérophon tua ce monſtre, parcequ'il rendit le mont de Chimere habitable. Pline dit que le feu de cette montagne s'allume avec de l'eau, & qu'il ne s'éteint qu'avec de la terre & du fumier. Héſiode faiſant la deſcription de la Chimere, dit que c'eſt un monſtre compoſé de trois ſortes d'animaux, d'un lion, d'une chévre & d'un dragon:

Ante leo, retroque draco, medioque capella.

Euripide dit que la Chimere a trois corps, & l'appelle τριμορφος, *in Ione*. Ce monſtre, ſelon d'autres, n'eſt qu'une alluſion à trois capitaines que Bellérophon défit, Ayrus, Arzalus & Toſibis, dont les noms ſignifient ces trois eſpéces d'animaux. Airus vient d'*Ari*, qui ſignifie un *lion*; Arzalus vient d'*Arcal*, qui eſt une eſpéce de *chevreuil*; & Toſibis veut dire *la tête d'un ſerpent*. Plutarque veut que Chimere ſoit le nom d'un chef de pirates, qui montoit un vaiſſeau dont la proue avoit la figure d'un lion, la pouppe celle d'un dragon, & le milieu celle d'une chévre, & dit que Bellérophon le vainquit. * Apollodor, *l.* 1. Ovid. *metam. l.* 9, *v.* 646. Pauſanias, *l.* 2. Strabon. Pline, *l.* 2, *c.* 106. Lucret. *l.* 5, *v.* 903, & *l.* 2, *v.* 704. Héſiode, *theogon. v.* 319. Horace, *l.* 1, *carm. od.* 27, *au dernier vers*, *l.* 2, *od.* 17, *v.* 13, & *l.* 4, *od.* 2, *v.* 16. Tibull. *l.* 3, *eleg.* 4, *v.* 85. *Conſultez auſſi* Bochard, *de Phœnic. colon. l.* 1, *c.* 6, *ſur la fin*; & Cæſius, *cœlo aſtronomico poët. p.* 219.

CHIMORRHÆUS (Paul) de Beeck, dans le pays de Juliers, fut d'abord recteur du collége de Ruremonde, dans le duché de Gueldres, & enſuite de Heinsberg & de Duren. Il a vécu principalement ſous le prince Guillaume, au milieu du ſeiziéme ſiécle. Il s'étoit marié; mais étant devenu veuf, il embraſſa l'état eccléſiaſtique, fut revêtu du ſacerdoce & chargé du paſtorat ou de la cure de Sittard. Valere-André ajoute qu'il fut auſſi doyen de la faculté de Suſteren. On a de lui: *Epiſtolæ dominicales: Elegia de verâ & falſâ fide: De degenerante religione: De Platonis dicto*, Noſce te ipſum: *De vitandis falſis prophetis*; & pluſieurs autres. La plupart de ſes ouvrages ont été imprimés à Cologne, *in*-8°. * Valere-André, *bibliotheca belgica*, édition de 1372, *in*-4°, tome II.

CHIN, lac fameux de la province de Junnan, dans la Chine. On dit qu'à la même place il y avoit autrefois une grande ville, qui fut abîmée par un tremblement de terre; de ſorte qu'il n'y eut qu'un petit enfant qui fut ſauvé, & porté à bord ſur une petite piéce de bois. On y voit quantité d'herbes aquatiques, dont le haut, qui paroît ſur l'eau, porte la figure d'une étoile. C'eſt pourquoi quelques-uns ont appellé ce lac *la mer étoilée*. * Kircher, *de la Chine*.

CHINCA, grande & agréable vallée dans le diocèſe de Luna au Pérou, non loin de la vallée d'Yca, proche de Val-Verde. Pizarre, qui fit la découverte de ce pays, demanda au roi d'Eſpagne, que les limites de ſon gouvernement fuſſent bornées vers le nord, par la riviere de San-Jago, & vers le ſud par la vallée de Chinca. Elle eſt très-fertile en froment, & les vignes d'Eſpagne y viennent merveilleuſement bien. * De Laët. *hiſt. du nouveau monde*.

CHINCHILUNG ou IQUON, fameux pirate de la Chine, ſervoit d'abord les Portugais à Macao, puis les Hollandois dans l'iſle Formoſa. Il fit enſuite le métier de pirate; & ayant amaſſé de grandes richeſſes, il entretint un commerce de toutes les marchandiſes des Indes avec les marchands des iſles du levant. Enfin il devint ſi puiſſant, qu'il forma le deſſein de ſe faire empereur de la Chine. Il attendoit que Xunchi, lequel avoit conquis la plus grande partie de cet empire en 1644, eût entiérement éteint la famille de Thamin, pour prendre la défenſe des Chinois, & ſe rendre maître de cette puiſſante monarchie. Les Tartares, qui appréhendoient Chinchilung, le créerent roi ſous le nom de *Pignon*, qui ſignifie *pacificateur au midi*; mais enfin, après s'être rendu maître de la province de Fokien par ſa conduite, ils le prirent & l'enfermerent dans la ville de Pekin. * Martin Martini, *hiſt. de la guerre des Tartares contre la Chine*.

CHINCHIN, province de Tartarie. Dans une de ſes montagnes on trouve des minieres de ſalamandre (ce mot eſt expliqué ci-après) dont on fait du linge, qui réſiſte au feu. Ces minéraux produiſent des filets ſemblables à la laine, qui étant ſéchés au ſoleil, & nettoyés de la terre qui s'y trouve attachée, ſe filent comme de la laine, dont on fait du drap & du linge. On n'a qu'à les jetter dans le feu pour les blanchir; car lorſqu'ils y ont demeuré une heure, il n'y reſte aucune craſſe. Cette matiere que nous appellons *Albeſte*, eſt nommée *ſalamandre*, parcequ'elle ſe conſerve dans le feu, comme le lézard appellé *ſalamandre*, ſelon l'opinion mal fondée de quelques naturaliſtes; car il n'y a point d'animal qui puiſſe vivre dans le feu, ni demeurer dans un grand braſier, ſans ſe bruler. Il eſt vrai que la ſalamandre jette de ſon corps une certaine humeur viſqueuſe, & extrêmement froide, qui peut amortir un petit feu; mais ſi le feu eſt ardent, la ſalamandre y meurt, ſans néanmoins être réduite en cendres, comme les autres choſes combuſtibles. On dit qu'il y a à Rome un linge fait de la ſalamandre, qui a été envoyé à un pape par un roi de Tartarie, & dans lequel on a enveloppé le ſaint ſuaire de Jeſus-Chriſt. C'étoit de cette ſorte de toile, dont, ſelon quelques-uns, on enveloppoit autrefois les corps des princes ou grands ſeigneurs, que l'on bruloit, pour en conſerver les os & les cendres, & pour empêcher qu'elles ne fuſſent mêlées parmi les autres cendres du bucher. * Kircher, *de la Chine*. Marc Paul, Vénitien, *voyage*, *c.* 47.

CHINCON, bourg ancien avec titre de comté. Il eſt dans la Caſtille nouvelle en Eſpagne, entre la riviere de Tajuna & le Tage, à cinq lieues d'Alcala de Hénarés, vers le midi. * Mati, *dict.*

☞ CHINDASWINTHE, ou CHINDASVINDE, roi des Viſigoths en Eſpagne, fils du roi Suintila, après avoir détrôné Tulca, ſe fit élire roi des Viſigoths le 2 mai 642. Il rétablit la paix dans ſes états en puniſſant les grands du royaume qui avoient eu part aux révolutions arrivées en Eſpagne depuis quarante ans, & aux conjurations formées contre pluſieurs de ſes prédéceſſeurs. En 649, le 22 janvier, il aſſocia ſon fils Rechefvinde, & lui abandonna toute l'autorité. Pour lui, il paſſa le reſte de ſes jours dans la retraite & les œuvres de piété. Il mourut le premier octobre 653, 652 ſelon d'autres, âgé de 90 ans. * *Liſte chron. & hiſt. des rois Viſigoths*, dans *l'art de vérifier les dates*.

CHINDILANE, *cherchez* SUINTILE.

CHINE (la) grand pays à l'orient de l'Aſie, célébre pour ſa fertilité, ſes richeſſes, le grand nombre de ſes habitans, & la beauté de ſes villes. Ptolémée a parlé de ce pays ſous le nom de *Sinarum regio*; mais ce nom n'eſt pas connu aux Chinois d'aujourd'hui. Le nom de cet empire change ſouvent: lorſque la couronne tombe dans une nouvelle famille, celui qui régne ne manque jamais de donner auſſi un nouveau nom à l'empire. Ceux de la Cochinchine & de Siam l'appellent *Cin*, d'où nous avons formé notre nom de *Chine*. Les Japonois le nomment *Thau*, & les Tartares *Han*, & quelquefois *Cathai*, quoique ce nom ſoit auſſi celui de la partie la plus orientale de la Tartarie.

Situation et division de la Chine.

Ce pays a au ſeptentrion une longue chaîne de montagnes, que pluſieurs nomment *Ottocara*; & l'on y voit

Digitized by Google

cette fameuſe muraille qui, au rapport du P. le Comte, n'a guères moins de 500 lieues, ſi l'on en compte tous les détours. Elle eſt fortifiée de tours d'eſpace en eſpace, à-peu-près comme les murailles des villes de guerre; & dans les endroits les plus aiſés à forcer, on a élevé de ſuite deux ou trois remparts qui ſe défendent les uns les autres. Elle ſerpente le long des plus hautes collines, tantôt plus haute & tantôt plus baſſe, ſelon la diſpoſition du lieu & l'irrégularité du terrein, & non pas tirée par-tout au niveau, comme quelques-uns l'ont cru. D'elle-même elle n'égale pas les murailles ordinaires de leurs villes, & ſa largeur n'eſt que de quatre ou cinq pieds tout au plus. Preſque tout l'ouvrage eſt de brique, & ſi bien bâti qu'il eſt encore preſque tout entier, quoique fait environ 200 ans avant J. C. Ce fut l'empereur Xi-hoam ti qui fit conſtruire cette muraille pour ſervir de barriere aux Tartares, qui n'ont pas laiſſé d'entrer dans ce vaſte empire & de le ravager ſouvent, ſur-tout au XVII ſiécle. La Chine a au couchant d'autres monts nommés *Damaſiens*, qui la ſéparent en partie des Tartares, & en partie de quelques Indiens. L'Océan la borne au levant & au midi, où eſt auſſi le royaume de Tonquin. Cluvier fait la longueur de la Chine de douze cens lieues, & ſa largeur de ſix cens, à ne mettre que deux milles d'Italie par lieue; mais d'autres ne la font pas ſi grande. Jean Nieuhoff lui donne près de ſix cens lieues de longueur, dans la relation qu'il a donnée de ſon ambaſſade. Il eſt bon de remarquer que par les dernieres obſervations faites ſur les côtes orientales, on a découvert que les géographes ont placé cet empire cinq cens lieues plus loin vers l'orient, qu'ils ne devoient. On repréſente la Chine de figure preſque quarrée, & on la diviſe en quinze provinces ou gouvernemens. Les Tartares appellent *Catai* les ſix provinces ſeptentrionales de la Chine, qui ſont, ſelon le rang qu'ils leur donnent, Peking, Xanſi, Xenſi, Xantung, Honan & Sughuen. *Mangin* eſt le nom qu'ils donnent à la partie méridionale de la Chine, & qui faiſoit autrefois un empire ſéparé. Aujourd'hui cette partie eſt diviſée en neuf provinces, ſavoir, Huquang, Nanking, Chekiang, Kiangſi, Fokien, Quantung, Quangſi, Jungan & Queicheu. I. La province de PEKING contient huit villes principales, 135 autres villes, & deux temples de chrétiens, ou égliſes, qui ont été bâties par la permiſſion de l'empereur; hors de la cour il y a encore quatre temples & des miſſions. II. La province de XANSI contient cinq villes principales, quatre-vingt-douze autres villes, cinq temples, trois réſidences, vingt-neuf oratoires & miſſions. III. La province de XENSI comprend huit villes principales, cent ſept autres villes, ſix temples, deux réſidences, vingt-ſept oratoires & miſſions. IV. La province de XANTUNG renferme ſix villes principales, quatre-vingt-douze autres villes, deux temples, une réſidence, onze oratoires & miſſions. V. La province de HONAN contient huit villes principales, cent autres villes, un temple & une réſidence. VI. La province de SUGHUEN comprend huit villes principales, cent vingt-quatre autres villes, trois temples, & autrefois deux réſidences. VII. La province de HUQUANG renferme quinze villes principales, cent huit autres villes, quatre temples, une réſidence & huit miſſions. VIII. La province de NANKING contient trente-quatre villes principales, cent dix autres villes, un collége & cinq réſidences; il y a dix-huit temples dans les villes principales & dans les autres; & cent trois temples avec ſoixante-cinq miſſions dans les bourgs. IX. La province de CHEKIANG contient onze villes principales, ſoixante-trois autres villes, & un collége; il y avoit autrefois cinq temples & une réſidence. X. La province de KIANGSI comprend treize villes principales, ſoixante-ſept autres villes, ſept temples, trois réſidences & quinze miſſions. XI. La province de FOKIEN renferme huit villes principales, quarante-huit autres villes, vingt-quatre temples, cinq réſidences & miſſions. XII. La province de QUANGTUNG contient dix villes principales, ſoixante-treize autres villes, ſept temples, & autrefois trois réſidences & miſſions. XIII. La province de QUANGSI comprend onze villes principales, quatre-vingt dix-neuf autres villes, & autrefois un temple & une réſidence. XIV. La province de JUNGAN contient vingt-deux villes principales, & quatre-vingt-quatre autres villes. XV. La province de QUEICHEU comprend huit villes principales, & dix autres villes. Ces quinze provinces contiennent enſemble cent cinquante-cinq villes principales, treize cent douze autres villes, & deux mille trois cens cinquante-ſept bourgs militaires, environ deux cens temples, que les jéſuites ont fait élever, trois réſidences autoriſées par le ſceau public, trois colléges commencés, ſans les oratoires & les miſſions. *Leaotung* dépend auſſi de la Chine, & en fait une ſeiziéme province, & d'autres y ajourent la preſqu'iſle de *Corée* vers l'orient, qui fait la dix-ſeptiéme. L'iſle de *Hainan*, la *Formoſa* & quelques autres dépendent encore de ce grand empire. Ces provinces méritent le nom de royaume, ſi l'on conſidere leur étendue & leurs richeſſes. On les ſubdiviſe en pluſieurs autres, dont quelques-unes ont douze ou quinze belles villes; entre ces villes, il y a près de cent ſoixante cités, qu'ils nomment *Fu*, environ deux cens quarante grandes villes, qu'ils appellent *Cheu*, & près de douze cens *Hien*, ou petites villes, ſans les forteresſes, les châteaux & les autres places, qui ſervent de demeure aux officiers royaux. *Pekin*, *Pechin*, ou *Peking* eſt aujourd'hui la capitale de ce grand état. Elle eſt ſituée à l'extrémité de la Chine, environ à trente lieues de la grande muraille. Nanguin ou Nanking a eu autrefois cet avantage.

QUALITÉS DU PAYS.

La grandeur de cet état fait que la température de l'air y eſt fort différente. Nous apprenons pourtant par les relations de la Chine, que le froid eſt aſſez rude vers le ſeptentrion, mais que l'air y eſt ſi pur, que les habitans vivent juſqu'à une extrême vieilleſſe, & qu'ils n'ont jamais entendu parler de peſte. Les tremblemens de terre y ſont fréquens, & ruinent pour l'ordinaire les villes & les travaux, que les rois entreprennent pour couper les montagnes, afin que les eaux ne manquent point. Du reſte, le pays eſt abondant en grains & en fruits; car il produit de tous ceux que nous recueillons, excepté l'olive & l'amande. Ils tirent pourtant de très-bonne huile de diverſes plantes, & ſur-tout du ſéſame, que les Portugais nomment *gerſelin*. On fait d'ailleurs conſiſter la richeſſe de la Chine aux mines d'or & d'argent, aux perles baroques, épiceries, ſoies, manufactures, lin, coton & autres denrées. On en tire auſſi du ſucre, de l'ambre gris, du ſel, du camfre, du gingembre & du muſc, qui ſeroit le meilleur du monde, ſi on ne le falſifioit pas. La Chine a encore de très-beaux pâturages, quantité de gibier & de poiſſon. Enfin c'eſt un pays extrémement agréable & délicieux. Il y a de beaux fleuves & des rivieres, entre leſquels on remarque principalement le Kiang & l'Hoan. Le premier eſt très-grand & très-vaſte, & les Chinois le nomment *le fils de la mer*. Son cours en général eſt de l'occident à l'orient: il a ſa ſource dans la province de Junnan, & ſe décharge dans le golfe de Nanquing. L'Hoan, que ceux du pays appellent *fleuve jaune* ou *ſafrané*, étend ſon cours près de 600 lieues, & vient ſe jetter dans le même golfe de Nanquing.

RICHESSES DE LA CHINE.

Il y a une ſi prodigieuſe quantité de ſoie dans ce pays, que de la ſeule province de Chekiang, il en ſort plus que preſque de tout le reſte du monde. On peut croire que les autres nations ont appris des Chinois l'art de travailler la ſoie; mais à l'égard du coton, ce ſont les étrangers qui enſeignerent aux Chinois l'art de le ſemer & de s'en ſervir, il y a environ cinq cens ans. Depuis, il en croît en ſi grande quantité, que la Chine ſeule peut preſque fournir tout le monde d'étoffes de coton. On trouve dans la Chine une infinité de mines de divers métaux; mais

mais les loix du pays défendent d'ouvrir celles d'or & d'argent, les empereurs ne voulant pas expoſer la vie de leurs ſujets aux vapeurs & aux exhalaiſons empeſtées des mines. Il eſt ſeulement permis d'amaſſer l'or ſur le ſable des rivieres & des torrens. Les Chinois n'en font point de la monnoie comme nous, mais de petites piéces ou des lingots, dont la valeur dépend du poids, & chacun porte un trébuchet pour les peſer. Ils n'ont que des liards de cuivre marqués des armes du pays, qu'ils percent & enfilent d'un cordon. On tire auſſi dans la Chine quantité de minéraux, comme du vif-argent, du vermillon, de la pierre d'azur, de vitriol. On y fait du cuivre blanc, & qui n'eſt guères plus cher que le jaune.

Affluence de peuple dans la Chine.

Il eſt incroyable combien tout ce pays eſt peuplé. A voir le peuple ſur les grands chemins, vous croiriez voir une armée en marche, ou l'affluence de nos foires en Europe. De-là vient que quelques Portugais, lorſqu'ils y entrerent la premiere fois, avoient coutume de demander ſi les femmes faiſoient neuf ou dix enfans à la fois. On voit par-tout un ſi grand nombre de navires, que quand ils ont jetté l'ancre en un même lieu, il ſemble que ce ſoit une ville. Ils n'élevent pas ſeulement leurs familles dans ces vaiſſeaux; mais ils y nourriſſent auſſi quantité d'animaux, comme des cochons, des poulets & des cannes, de ſorte que l'eau paroît auſſi peuplée que la terre, particuliérement dans les provinces méridionales. Que ſi nous nous en rapportons aux hiſtoriens de la Chine les plus authentiques, qui gardent avec beaucoup de ſoin le dénombrement des hommes de chaque province, on y trouve cinquante-huit millions neuf cens quatorze mille deux cens quatre-vingt-quatre hommes, ſans comprendre la famille royale, les magiſtrats, les eunuques, les ſoldats, les ſacrificateurs, les femmes & les enfans. Il ne faut donc pas s'étonner ſi un auteur aſſure qu'il y a bien deux cens millions d'hommes. Or cette ſupputation eſt fort aitée à faire ſelon les loix de la Chine; car chaque pere de famille eſt obligé, ſous de griéves peines, de mettre un écriteau à la grande porte de ſa maiſon, qui contienne le nombre & la qualité de ceux qui demeurent chez lui; & il y a un dixainier, qu'ils nomment *Tiſang*, lequel a ſoin de tenir le rolle de dix familles.

Édifices de la Chine.

Chaque ville, & preſque toutes les cités, ont en quelque endroit, hors des murailles, une ou deux tours magnifiques à neuf étages, & revêtue de porcelaine comme celle de la ville de Nanquin: il y a d'ordinaire proche de chaque tour un ſuperbe temple rempli d'idoles, & un autre dédié au génie conſervateur de la ville. On voit preſque dans toutes les villes & cités des arcs triomphaux, dreſſés à l'honneur des vaillans hommes, des docteurs célébres, & de ceux qui ont rendu quelque ſervice conſidérable à leur patrie: il n'y a guères de ville ni de cité qui n'ait un collége de Confucius, célébre philoſophe des Chinois, où pluſieurs profeſſeurs enſeignent la morale de ce docteur à un grand nombre d'étudians; on remarque qu'il ne ſe trouve aucune idole dans ces colléges.

Inclinations et coutumes des Chinois.

Les Chinois ont le viſage large, les yeux très-petits, le nez camus, la démarche droite & fiere: ils ſont propres, civils, mais extrêmement avares & jaloux. Cette jalouſie les oblige de reſſerrer leurs femmes: auſſi n'ont-ils rien trouvé de plus inſupportable, depuis que les Tartares ſont leurs maitres, que de voir qu'ils donnent toute ſorte de liberté à leurs femmes. Depuis ce temps, les Chinoiſes ont le plaiſir de la campagne, qu'elles n'avoient pas avant cette conquête. Ces peuples aimoient auſſi leurs cheveux avec tant de paſſion, que pluſieurs d'entr'eux ont mieux aimé mourir, que de ſe faire raſer conformément à l'ordonnance du roi Tartare. Leur avarice eſt cauſe qu'ils ne font point de difficulté de vendre leurs enfans, & même de les noyer, quand ils en ont trop; car comme ils croient la métempſycoſe, ils ſe perſuadent qu'il leur eſt avantageux de faire paſſer leurs ames en d'autres corps, & de les faire devenir enfans d'un homme plus riche; & ce deſir d'avoir du bien, fait encore qu'ils ne ſouffrent point de gens oiſifs. Leur naturel trop ſoupçonneux leur inſpire une grande averſion pour les étrangers. Ils mangent peu proprement; & comme on leur ſert la viande toute découpée, ils la portent à leur bouche avec de petits bâtons qui leur ſervent de fourchettes. La viande de porc a été de tout temps chez eux un mets délicieux; ils font leur boiſſon avec les feuilles de certains arbriſſeaux. Comme ils n'aiment point à monter les dégrés d'un eſcalier, ils occupent le bas de la maiſon qu'ils partagent en ſales & en chambres. Ils ne veulent point de fenêtres ſur la rue, & diſent qu'il n'eſt pas honnête de s'en ſervir. L'appartement le plus retiré eſt pour les femmes, qui y ſont étroitement gardées ſans voir les hommes, & ſans avoir aucune familiarité avec eux; il n'y a que la province de Junnan, où les femmes aillent dans les rues comme en France. Le dedans de leurs maiſons eſt magnifique; tout y brille, parceque toutes les murailles ſont vernies de cette précieuſe colle de Cié, qui a un éclat merveilleux. Ils ont divers jeux ſemblables à ceux que nous avons, & ſur-tout des cartes & des échecs qui ſont peu différens des nôtres. Les hommes ſont obligés d'aſſigner la dot des filles qu'ils veulent épouſer, & la nouvelle mariée la remet à ſon pere pour le dédommager de la peine qu'il a eu de l'élever. Mendoça ajoute qu'en certaines provinces de la Chine, les magiſtrats donnent de belles filles aux riches; que l'argent qu'elles tirent, ſert à marier les laides aux pauvres; on ne regarde point la condition pour cela. Ils couvrent les morts des plus beaux habits qu'ils aient, & les placent ſur un ſiége où tous les parens vont les ſaluer en pleurant; on met enſuite le corps dans un cercueil de bois de ſenteur; on le dépoſe durant quelques jours dans une chambre; on dreſſe devant la porte une eſpéce d'autel, couvert de pains, de divers fruits, & de pluſieurs chandeliers, avec des cierges allumés, & les prêtres du pays y viennent tous les ſoirs chanter & faire d'autres cérémonies païennes. Les Chinois ont grand ſoin de la police publique; car on dit qu'il n'y a point de pays dans le monde, où les chemins ſoient mieux pavés & entretenus. On y voit des chariots qui vont à la voile; ce que les Hollandois ont voulu imiter, mais ſans ſuccès. La nobleſſe s'y acquiert par la ſcience, ſans qu'on ait égard à la naiſſance, excepté dans les familles royales.

Tous les voyageurs modernes ont parlé avantageuſement de l'eſprit & de la ſcience des Chinois; & leurs éloges ont fait tant d'impreſſion ſur quelques ſavans, qu'il s'en eſt trouvé qui ont oſé dire que ſi l'on ramaſſoit enſemble tout ce que toutes les nations qui ſont ou qui ont été, ont inventé de plus beau, toutes ces choſes enſemble ne ſeroient ni meilleures, ni en plus grand nombre que celles qui ont été inventées par les Chinois; mais un examen ſérieux de leurs progrès dans chaque art & dans chaque ſcience, paroît capable de convaincre du contraire. On fait un article à part de la religion de la Chine, qui fera voir ce que l'on peut penſer de leur métaphyſique. Pour ce qui regarde leur phyſique, le P. Martini avoue qu'ils ont diverſes opinions bizares & fauſſes ſur l'origine du monde; que les uns le croient éternel, & les autres créé par haſard. Ils admettent deux principes, qu'ils appellent *Yn* & *Yang*; l'un, diſent-ils, eſt caché & imparfait; l'autre, manifeſte & parfait. Le premier homme, ſelon la plupart d'entr'eux, & toutes choſes, ſelon quelques autres, ont été formées d'un œuf: tout le reſte eſt auſſi extravagant. Ils n'ont aucun ſyſtême de doctrine ſur l'immortalité de l'ame; & l'opinion de la métempſycoſe eſt très-commune parmi eux. On a beaucoup vanté leur habileté dans la mé-

decine ; & tout ce qu'il y a de vrai, eſt qu'ils jugent aſſez bien des maladies, en tâtant le pouls en divers endroits ; mais ils entendent peu l'uſage des remédes. Pour l'aſtronomie, il ſeroit difficile de juger des progrès qu'y ont fait les Chinois, par les tables imprimées, parcequ'on ſait qu'elles ont été réformées par les miſſionaires ſur celles de Tycho-Brahé : ſi les réformateurs n'y avoient pas laiſſé par mégarde deux parachroniſmes de plus de cinq cens ans. On apprend auſſi, que comme leur ignorance dans la philoſophie leur fit admirer des abrégés de l'école, de même leur ignorance dans l'aſtronomie les contraignit de laiſſer aux miſſionaires, qui n'étoient pas mathématiciens de profeſſion, le ſoin de réformer leur calendrier. Si on examine enſuite les arts qui dépendent des mathématiques, on trouvera qu'ils ſont bien éloignés de mériter les éloges qu'on leur donne, puiſqu'ils ont ignoré l'optique, les proportions, & tout ce qui eſt néceſſaire pour la peinture, la ſculpture, l'architecture, & généralement tout ce qui ſert à perfectioner les beaux arts ; à quoi on peut ajouter que depuis cent cinquante ans, ils n'ont pu apprendre à faire un cadran, ni à bien deſſiner une figure. Ceci peut paroître d'autant plus étonnant, qu'il y a déja pluſieurs ſiécles que l'on vante l'habileté des Chinois dans les arts méchaniques. On prétend qu'ils ont inventé l'imprimerie, l'artillerie, la poudre à canon, la conſtruction des ſpheres, des globes céleſtes & de pluſieurs inſtrumens de mathématiques, long-temps avant que les Européens les connuſſent ; mais on n'en a point d'autres preuves que leurs hiſtoires, qui ſont très-ſuſpectes ; & d'ailleurs il falloit que tout cela fût bien imparfait, puiſque les miſſionaires furent obligés de faire faire de nouveaux inſtrumens de mathématiques, & que ce furent des miſſionaires qui conduiſirent les fontes de canons, qu'on fit de leur temps. Toute leur habileté dans les arts méchaniques, ſe termine donc au vernis & à la porcelaine. Pour l'invention de la bouſſole, il y a lieu de croire qu'on a eu tort de la leur attribuer, puiſqu'ils n'en ont point fait d'uſage, & qu'ils ne navigeoient pas par hauteurs. Il ne reſte que deux points à examiner; leur morale, & leurs lettres. Leur morale ſe trouve dans des livres qu'il faut paraphraſer à tout moment, pour y trouver un ſens raiſonnable, & où l'on ne trouve aucuns principes. Ce qu'on y appelle *piété envers Dieu*, ſe borne à des ſacrifices & des cérémonies ſuperſtitieuſes. La *piété envers les parens*, conſiſte en des honneurs funébres qu'ils rendent à leur mémoire, & qui ne peuvent être exempts d'idolatrie; leurs autres vertus ſe réduiſent auſſi à des cérémonies & à des uſages également incommodes & ridicules. Pour leurs lettres, voici ce que le pere Trigault en a dit (*l.* 1, *chap.* 5.) Chaque mot de la langue chinoiſe a ſon caractere hyéroglyphique, & il y a autant de lettres que de mots, c'eſt-à-dire, qu'il y en a ſoixante-dix, ou quatre-vingt mille. Celui qui en ſait dix mille, en ſait autant qu'il eſt néceſſaire pour écrire, puiſqu'il n'y a peut-être perſonne dans tout l'empire, qui connoiſſe tous ces caracteres. Leur ſon eſt ordinairement le même, quoique la figure en ſoit différente, & que la ſignification ne ſoit pas la même; ce qui fait qu'il n'y a pas de langue plus remplie d'équivoques, qu'on ne peut écrire ce qu'on entend prononcer à un autre, & que l'homme du monde, qui parle le plus exactement & le plus poliment, eſt ſouvent obligé, non-ſeulement de répéter ce qu'il a dit, mais de l'écrire.

La religion.

Les Chinois ne reconnoiſſent point d'autre Dieu que le ciel, qu'ils appellent *Tien*, ou la vertu du ciel qu'ils nomment *Xau-ti*. Il y a pourtant parmi eux trois ſortes de ſectes, les lettrés, les idolâtres, & les ſorciers. La premiere eſt celle du roi & des nobles, qui offrent des ſacrifices aux aſtres ; la ſeconde adore les idoles & leur bâtit des temples ; les uns & les autres rendent un culte ſuperſtitieux à Confucius, aux philoſophes, aux rois & à leurs ancêtres ; la troiſiéme adore les démons & pratique la magie. Ces peuples examinent la figure des montagnes avec une ſuperſtition étrange, parcequ'ils croient que le dragon (qu'ils s'imaginent être le prince de la felicité) y fait ordinairement ſon ſéjour. Lorſqu'ils veulent faire bâtir des ſépulcres, ils recherchent toutes les veines & les finuoſités de la montagne, pour trouver un heureux endroit, ſavoir, la tête, la queue ou le cœur du dragon, & de-là ils tirent des augures du bonheur qui arrivera à la poſtérité du défunt. La plupart des montagnes de la Chine ont de gros bourgs ; & l'induſtrie de ceux qui les habitent, n'y laiſſe rien en friche. On y trouve quantité de temples & de couvens pleins de ſacrificateurs qui y vivent dans la retraite, au milieu des forêts & des bocages. Les chines, ou idoles des Chinois, ſont faites en forme de pyramides ouvragées ; & on dit qu'il y a une certaine eſpéce de fourmis blanches, qui y demeurent cachées dans des loges, faites en forme d'oratoires. Les naturels du pays craignent fort ces chines. Quand ils achetent un eſclave, ils l'amenent devant une de ces pyramides ; & après y avoir fait une offrande de riz, & d'autres choſes, ſuivant leur ſuperſtition, ils prient l'idole, que ſi l'eſclave s'enfuit, il ſoit dévoré par les ſerpens & par les tigres : ce que les eſclaves appréhendent tellement, qu'ils n'oſent jamais quitter leur maître, quoiqu'ils en ſoient maltraités. Il y a une de ces pyramides hors les murs de la ville de Focheu, dans la province de Fokien, qui a neuf étages ; c'eſt pourquoi on l'appelle *les tours Novizons*. Sa figure eſt octogone, ou à huit côtés ; ſa hauteur perpendiculaire, depuis la baſe juſqu'à la cime, eſt de neuf cens coudées, & ſa largeur eſt proportionée à ſon élevation. Toutes ſes murailles ſont revêtues d'une porcelaine très-fine, & de quantité d'ornemens admirablement bien travaillés. On voit à chaque étage un appui de marbre, orné de pluſieurs bas-reliefs, avec une baluſtrade, principalement au haut de l'édifice. Il y a un grand nombre de diverſes petites clochettes ſuſpendues en l'air, qui, étant agitées par le vent, forment une harmonie aſſez agréable. Sur la pointe de la pyramide, eſt placée une idole de cuivre doré.

Quelques auteurs croient que *S. Thomas l'apôtre*, porta la foi chrétienne dans la Chine, & que certains peuples de cet empire ont encore quelque reſte de la créance des chrétiens, comme une idole à trois têtes qui ſe regardent, des peintures de douze perſonnes vénérables, & des tableaux d'une fille qui porte un enfant entre ſes bras, aſſurant qu'elle fut vierge après l'enfantement. Toutes ces choſes s'appliquent par les ſpéculatifs, au myſtere de la Trinité, aux douze Apôtres, & à la ſainte Vierge.

Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que le chriſtianiſme commença à être prêché à la Chine par des prêtres qui y étoient allé de Syrie, l'an 636 de J. C. ainſi qu'on l'apprend d'une inſcription de l'an 780 ou 1092 des Grecs, qu'on trouva l'an 1625, dans le royaume de Xenſi ; c'eſt une longue table de marbre, gravée en caracteres chinois & ſyriacs, qui avoit dix pieds de long ſur cinq de large, & une épaiſſeur de quatre pouces. Elle fut trouvée en creuſant les fondemens d'une maiſon, dans un village proche de la ville de Siganfu, qui eſt la capitale du royaume de Xenſi. Un ſpectacle ſi curieux attira un nombre infini de toute ſorte de perſonnes, pour voir cette maniere d'épitaphe : le gouverneur même y accourut, & fit porter ce monument de l'antiquité dans le temple des bonzes, pour le faire examiner par les ſavans, & pour en découvrir l'explication. Il ordonna en même temps qu'on taillât une pierre de la même grandeur, & que l'on y gravât fidélement toutes les lettres & toutes les figures de ce monument. Il y a deux inſcriptions qui marquent l'année que cette pierre fut gravée, l'une chinoiſe & l'autre ſyriaque. *Voyez* CONFUCIUS, au ſujet du culte des Chinois. Le premier qui travailla à interpréter cette inſcription, fut Léon Man-

darin, lequel étoit nouvellement converti. Il mit un livre au jour pour l'expliquer : enſuite le pere Alvarès Samédo, jéſuite Portugais, qui fut un des premiers peres à qui l'on permit de bâtir une maiſon & une égliſe à Siganfu, l'an 1628, s'appliqua avec un ſoin particulier, à chercher l'intelligence des mots & des figures qui paroiſſent ſur ce monument ; mais le pere Kircher crut que leur travail ne ſuffiſoit pas, & il en donna une nouvelle explication, premierement, dans un ouvrage ſur la langue cophte, & enſuite dans le livre intitulé, *China illuſtrata*. Il a corrigé dans celui-ci quelques fautes qui lui étoient échapées dans le premier, mais il en a encore laiſſé ; & Muller dans ſon commentaire ſur cette pierre, ne les a pas corrigées. On apprend de ce monument, que c'étoit le catholique, c'eſt-à-dire, le patriarche des neſtoriens, qui avoit envoyé une miſſion à la Chine ; & quand on ne l'y auroit pas dit en termes formels, on trouveroit dans la lecture de ce qui y eſt dit de l'incarnation du Verbe, que l'inſcription a été faite par un neſtorien, puiſqu'il ne reconnoit l'union du Verbe & de l'homme, que dans l'inhabitation, par une plénitude de graces ſupérieure à celle de tous les Saints. On peut s'en convaincre encore par la notice des métropoles de l'égliſe neſtorienne, puiſqu'on y a marqué celle de la Chine, comme la douziéme, immédiatement avant celle des Indes, parcequ'on y avoit prêché la religion chrétienne auparavant. Il eſt vrai que dans les derniers ſiécles, il n'y avoit plus, ou au moins il y avoit peu de chrétiens à la Chine. Au témoignage de dom Alexis de Meneſès, il y avoit dans les Indes, lorſqu'il y alla, un prélat neſtorien, qui s'appelloit métropolitain des Indes & de la Chine. On a encore d'autres preuves que le chriſtianiſme étoit connu à la Chine long-temps avant les derniers ſiécles. Un auteur mahométan, qui écrivoit l'an 877 de J. C. aſſure que la capitale de la Chine, ayant été priſe par un rebelle, il y périt un grand nombre de chrétiens ; & il dit encore, qu'il avoit vu un Arabe qui avoit été à la Chine, à qui l'empereur avoit montré J. C. monté ſur un âne, & ſuivi des douze apôtres, comme le jour qu'il entra en triomphe à Jéruſalem. L'on ne s'arrêtera donc pas ici à décrire ce qui eſt marqué des myſteres de notre ſainte religion ſur cette pierre, parcequ'il n'y a rien de particulier, ſinon, qu'on y admet vingt-quatre livres du nouveau teſtament, c'eſt-à-dire, tous ceux que l'égliſe catholique a déclarés canoniques ; mais on ne peut ſe diſpenſer de marquer l'hiſtoire du chriſtianiſme dans ce pays, ſelon qu'elle ſe trouve dans l'inſcription : voici ce qu'elle contient. L'an 636 de J. C. ſous le patriarchat du catholique Hananiechuah, un prêtre qui prit le nom chinois d'*Olopuen*, alla prêcher le chriſtianiſme à la Chine ; & l'empereur *Tai-çum-ven*, ayant ordonné l'an 639, que la nouvelle religion fût publiée dans ſes états, on bâtit une égliſe dans la ville royale d'*Ianſan*. Quelques années après, c'eſt-à-dire, l'an 651, l'empereur *Cao-çun*, étant auſſi fort favorable aux chrétiens que ſon prédéceſſeur, le chriſtianiſme ſe répandit dans toutes les provinces, ſans qu'on inquiétât les miſſionaires juſqu'à l'an 699. Les troubles que les bonzes exciterent alors, furent bientôt appaiſés par l'autorité de l'empereur *Yven-çun-ci-tao*. En 747 il vint de Syrie un nouveau prêtre nommé *Kieho* ; en 757 l'empereur *So-cum-ven-mi* fit bâtir pluſieurs égliſes, & ſes ſucceſſeurs continuerent de favoriſer la nouvelle religion.

Voilà en ſubſtance l'hiſtoire de l'établiſſement du chriſtianiſme à la Chine. On n'en avoit pas fait mention dans les hiſtoires de la Chine. Le pere Couplet, jéſuite, avoit tiré de l'inſcription même, ce qu'il en a dit dans ſon abrégé chronologique. Ne ſeroit-ce pas que les hiſtoires chinoiſes auroient été fabriquées dans un temps où on ne ſavoit plus qu'il y avoit eu des chrétiens à la Chine ? Depuis, S. François Xavier forma le deſſein d'y aller prêcher ; mais il mourut en y abordant. Les miſſionaires apoſtoliques qui l'ont ſuivi, ont été plus heureux ; ils ont été reçus dans le royaume, y ont fait divers établiſſemens, & l'on aſſure que l'on y trouve un très-grand nombre de chrétiens. *Voyez* CONFUCIUS.

Il y a auſſi des Juifs, ou plutôt des Iſraélites dans la Chine : car ceux qu'on y trouve, ſe prétendent deſcendus des dix tribus ; mais leur nombre ne paroît pas avoir jamais été fort grand, & il diminue de jour en jour, parceque pluſieurs, pour parvenir aux charges, embraſſent la religion du pays. On ne doit pas omettre que, ſuivant le témoignage des premiers miſſionaires, les autres Juifs excluent de leur communion ceux qui s'appliquent aux études chinoiſes, qui ſont néceſſaires pour obtenir des dégrés, parcequ'ils ne croient pas que les cérémonies pratiquées parmi les lettrés, ſoient exemptes d'idolatrie. Les mahométans, dont le nombre eſt beaucoup plus grand, en jugent de même, & ne prennent point de dégrés, ſans renoncer au mahométiſme.

Ceux-ci ſont auſſi établis depuis pluſieurs ſiécles à la Chine ; car l'auteur Arabe qu'on a déja cité, aſſure que l'an 877 il périt grand nombre de Juifs & de Mahométans dans la ville capitale. La conſidération que les empereurs de la Chine avoient pour les caliſes, les avoit engagés à permettre qu'à Cumbdan, c'eſt-à-dire à Nanckin, ils euſſent un cadi, non-ſeulement pour adminiſtrer la juſtice aux marchands Arabes, comme font les conſuls dans les échelles du Levant, mais pour faire en leur nom les fonctions ſpirituelles de la priere & de la prédication ordinaire des moſquées. Le pere Navarette écrit que de ſon temps il y avoit environ cinq cens mille mahométans à la Chine.

Le gouvernement.

Ce grand état eſt gouverné par un roi qu'ils nomment *ſeigneur de l'univers*, *& fils du ciel*. Il reçoit plus d'honneur de ſes ſujets qu'aucun prince du monde. Il y a ſix principales cours à Pekin. La premiere eſt celle des magiſtrats, parcequ'ils ont droit de nommer les lettrés, & les juges qui ſont employés dans les provinces & qui montent toujours de charge en charge. La ſeconde eſt comme une chambre des finances, pour exiger les droits du roi. La troiſiéme eſt la chambre des cérémonies, qui a ſoin des ſacrifices publics, des temples, des prêtres, des honneurs qu'on doit au roi, des mariages, des réjouiſſances publiques, des ambaſſades, & des titres qu'on peut donner aux ſavans. L'autre eſt la cour militaire, qui diſpoſe de tous les emplois de la milice. La cinquiéme a ſoin des bâtimens publics, comme des ponts, murailles des villes, vaiſſeaux, palais, &c. & de la ſubſiſtance des princes du ſang de leurs rois. La derniere eſt établie pour les criminels. Toutes les affaires du royaume dépendent de ces cours : elles ont des officiers & magiſtrats ſubalternes dans toutes les provinces, qui les avertiſſent de ce qui ſe paſſe dans le reſſort de leur domination. Les Tartares ont troublé le bon ordre qui régnoit dans la Chine, & ſur-tout depuis le milieu du XVII ſiécle, qu'ils l'ont occupée toute entiere, comme nous l'avons appris par les relations qui nous ſont venues de ce pays. Nous en avons une particuliere qui a pour titre, *De la conquête de la Chine par les Tartares*. Cette révolution commença vers l'an 1645, ainſi que nous le dirons ci-après, en parlant du dernier empereur de la vingt-uniéme famille. Les Tartares avoient auſſi conquis la Chine dans le XIII ſiécle ; & le pere Trigault aſſure qu'ils y furent depuis l'an 1206, juſqu'en 1368 qu'on les en chaſſa.

L'auteur Arabe qu'on a cité, aſſure que de ſon temps les revenus de l'empereur de la Chine conſiſtoient en ce qui ſe tiroit des impoſitions par tête, qui n'étoient payées que par les hommes, depuis dix-huit ans juſqu'à quatre-vingts, & cela, à proportion de leurs biens : que le ſel & le thé appartenoient auſſi au roi, & que les terres étoient exemptes de tous les impôts. Mais lorſque le pere Martini alla à la Chine, il trouva que toutes les

Digitized by Google

provinces payoient des tributs fort conſidérables en ſoie, en coton, & en proviſions pour la table & pour les écuries de l'empereur, & que le ſel étoit encore en parti, mais non pas le thé. Préſentement, ſelon le pere Navarrette, les denrées ne payent aucuns droits; & les principaux ſont ceux des tailles réelles, des impoſitions par tête, du ſel, de la ſoie, & de plus, une taxe par maiſon.

Dans les ſiécles précédens, l'empereur s'étoit encore réſervé le droit de prélever ſur toutes les marchandiſes étrangeres qu'on apportoit dans ſes états celles qui pouvoient lui convenir, & de les payer en d'autres marchandiſes, avant que l'étranger pût les retirer des magaſins publics où elles étoient en dépôt. L'auteur Arabe & Joſeph Barbaro font mention de cette coutume. On fait encore à-peu-près la même choſe.

Toute la monnoie qui a cours à la Chine eſt de cuivre, à peu-près de la grandeur de nos liards, percée dans le milieu, afin de pouvoir être enfilée. On y a défendu de tout temps de battre de la monnoie d'or & d'argent; & ſi l'on ſe ſert de ces métaux pour acheter, ils paſſent pour marchandiſe.

La juſtice eſt adminiſtrée ſévérement dans ce royaume; cependant au lieu qu'autrefois les voleurs étoient toujours punis de mort, on ſe contente préſentement de les marquer avec un fer chaud, & avec de l'encre; & ce n'eſt qu'après pluſieurs récidives qu'on les condamne aux galeres. On coupoit autrefois les criminels tout vivans par morceaux; mais au lieu de ce cruel ſupplice, on a inventé celui de la baſtonade, qui conſiſte à fraper le criminel ſur les feſſes avec de groſſes cannes, de telle ſorte que ſouvent il en meurt; & l'on dit qu'il eſt ordonné pour des ſujets fort légers, & preſque ſans aucune forme de juſtice.

Gouvernement des villes.

On voit dans cet état 155 grandes villes, & 1312 cités, ſans y comprendre un grand nombre de villes de guerre, de forts, de bourgs, & de gros villages très-peuplés. La différence qu'il y a entre les villes & les cités, n'eſt pas fort conſidérable, ſi on regarde ſeulement la grandeur; car il y a des cités qui ſont auſſi grandes ou plus, que des villes. Ce qui les diſtingue, c'eſt le pouvoir & la juriſdiction des gouverneurs. Ceux des villes ſont ordinairement ſoumis aux vice-rois des provinces, & ont ſous eux les cités. Mais il y a des cités capitales de certains territoires qui ont encore d'autres cités dans leur reſſort. Les forts ne ſont différens des villes & cités, que parcequ'ils ont une garniſon qui y demeure avec les bourgeois. Chaque grande ville a pluſieurs cités qui en relevent, & avec leſquelles elle forme comme une petite province. Entre ces cités, les plus conſidérables ſont appellées, *Cheu*, & les autres *Hien*. Les villes ont leur ſurnom de *Fu*. Il y a des bourgs auſſi grands que des cités; mais parcequ'ils ne ſont point fermés de murailles, & qu'ils n'ont point leurs magiſtrats particuliers, ils n'ont pas le titre de cités.

De l'empereur, ou du roi de la Chine, avant l'invaſion des Tartares.

Le roi diſpoſoit abſolument de la vie & des biens de tous ſes ſujets. L'aîné ſuccédoit à l'empire; les autres avoient le titre de rois, ſans en avoir l'autorité. L'empereur leur aſſignoit à chacun une ville, avec un magnifique palais, des officiers, & un apanage, pour entretenir une maiſon royale; mais ils n'avoient aucun pouvoir ſur le peuple. Les officiers de la couronne leur envoyoient leur revenu tous les trois mois, afin que recevant ainſi des ſommes médiocres, ils ne puſſent pas ſe voir en état de rien entreprendre. Quoique l'empereur ne ſortît preſque jamais de ſa cour, il ne laiſſoit pas de ſavoir parfaitement l'état de ſon royaume, & comment les vice-rois & les gouverneurs ſe comportoient. Il envoyoit tous les ans un viſiteur en chaque province, qui avoit plus de pouvoir que les gouverneurs, & faiſoit la fonction d'un intendant de juſtice. Lorſque les enquêtes & les informations de ce viſiteur étoient rapportées à la cour, le roi mettoit ordre à toutes choſes, ſuivant le conſeil des philoſophes de la Chine, qui ſont employés depuis deux mille ans au gouvernement de l'état. Les Chinois appelloient leur empereur *Tien-çu*, c'eſt-à-dire, *fils du ciel*, ou *bien-aimé du ciel*. Ils le nommoient auſſi communément *Hoangti*, c'eſt-à-dire, *empereur jaune*, ou *empereur de la terre*, qu'ils diſent être de cette couleur; & ainſi ils le diſtinguoient du ſouverain *Xangti* ou de l'*empereur du ciel*. Le premier qui porta le nom d'*Hoangti*, régna, ſuivant le calcul des Chinois, l'an 2697 avant la naiſſance de J. C. Depuis, on a donné ce nom aux rois de la Chine, comme on a appellé *Céſars*, les empereurs qui ont ſuccédé à Jules Céſar.

Du roi Tartare de la Chine, &c.

La milice du roi Tartare de la Chine eſt compoſée de Tartares, excepté la garde du corps du roi, qui eſt d'environ quarante mille hommes, tant mouſquetaires, qu'archers, leſquels ſont tous Japonois ou de la Corée. Les Chinois ont la liberté d'exercer leur religion, ſuivant leurs cérémonies: les loix anciennes du pays ſont encore obſervées par tout le royaume; & la juſtice eſt adminiſtrée par des magiſtrats Chinois, avec ce ſeul changement, que dans tous les tribunaux, il y a un Tartare qui y préſide. Quant au gouvernement politique, le roi a établi neuf juriſdictions à Pekin, ville capitale du royaume, dont la premiere compoſée, moitié de Tartares, & moitié de Chinois, eſt une eſpece de parlement, qui juge de toutes les cauſes d'appel: la ſeconde connoît des affaires de religion, & des procès entre les gens de lettres: les autres ſont pour la milice, pour les procès criminels, & pour d'autres affaires, à-peu-près comme parmi nous. Dans toutes les villes de la Chine, il y a auſſi neuf tribunaux, qui ſont ſubalternes aux neuf juriſdictions de Pekin. Il n'eſt pas permis d'appeller d'un jugement rendu par le premier parlement de Pekin; & ceux qui veulent avoir recours au roi, doivent ſouffrir auparavant une centaine de baſtonades fort rudes. Si le roi voit que l'appellant ſupporte les premiers coups de canne avec quelques témoignages particuliers du reſſentiment qu'il a de l'injuſtice qu'on lui a faite, il lui fait grace des autres. S'il ſe trouve que le jugement ſoit mal rendu, il en coute la vie aux juges, ou du moins ils ſont dépoſés de leurs charges. Le roi de la Chine a quinze femmes que l'on appelle toutes reines, mais elles ne tiennent pas toutes le même rang. Il y en a trois principales; la premiere ou ſouveraine, s'appelle *Cin-ſi*, c'eſt-à-dire, *reine parfaite*: des deux autres, l'une ſe nomme *Tum-ſi*, qui ſignifie *reine orientale*, & l'autre *Oi-ſi*, c'eſt-à-dire, *reine occidentale*: ces deux reines que les Chinois appellent *latérales*, ont accès auprès de la ſouveraine; mais elles ne lui parlent qu'à genoux: les autres douze ne lui parlent jamais, ſi ce n'eſt par le moyen des deux reines *latérales*. Pour ce qui eſt des autres femmes, le nombre n'en eſt réglé que par l'humeur & le caprice du prince. Les enfans de ces reines n'ont aucune prééminence entr'eux. On tient pour aîné celui que le roi élit pour ſon ſucceſſeur. Lorſque le roi eſt mort, on brule ſon corps, ſelon la coutume des Tartares. Le bucher ne ſe fait pas de bois, mais de papier, dont la dépenſe monte ordinairement à plus de ſoixante mille écus. On brule avec le corps la garde-robe, les meubles, les bijoux, & les pierreries du défunt, en un mot, tout ce qui étoit deſtiné à ſon ſervice, excepté les animaux. Trois des domeſtiques du roi, ſavoir, un conſeiller, un ſacrificateur, & une concubine, ſe dévouent à l'ame de leur prince, & lui ſacrifient leur vie auſſitôt qu'il eſt expiré. Il dépend d'eux de choiſir tel genre de mort qu'ils veulent; mais ordinairement on leur coupe la tête. Outre ces trois officiers, il s'en trouve encore d'autres, qui

Digitized by Google

s'offrent à la mort, pour accompagner le défunt roi en l'autre monde.

A l'égard de la religion, il y a trois principales ſectes, ſavoir, celle des ſavans qui adorent un premier être qu'ils nomment *Xanthi*; celle des nobles & du peuple, qui font des ſacrifices au bon & au mauvais eſprit; & celle des bonzes, qui ſont de vrais idolâtres. Les Tartares ont encore des ſacrificateurs, dont quelques-uns portent une mitre de papier; mais ils vont le plus ſouvent la tête découverte & les pieds nuds. Il y a auſſi des monaſteres de femmes Tartares, bâtis ſur des montagnes de difficile accès. L'on a long-temps diſputé ſur la religion & les rits des Chinois. Il y a eu des miſſionaires qui ont prétendu qu'ils adoroient le vrai Dieu, & qui ont cru que quelques-unes des cérémonies qu'ils faiſoient en l'honneur de leurs ancêtres & de Confucius, pouvoient être tolérées, & même pratiquées par des chrétiens. Mais cette conteſtation a été terminée par les décrets du pape Clément XI, du 20 novembre 1704, & du 25 ſeptembre 1710, par leſquels les cartouches qui portent *Tien-chu*, adorez le ciel, ſont défendues, les cérémonies du culte des ancêtres & de Confucius, ſont déclarées idolâtres ou ſuperſtitieuſes, & comme telles interdites aux chrétiens. Les Chinois ne font point de vin, quoique leur pays produiſe de fort beaux raiſins. Leur boiſſon ordinaire eſt le thé & le vin de riz, qu'ils font apparemment par diſtillation. Le vin de riz tire ſur la couleur d'ambre, & a un gout fort délicat: il y en a d'auſſi bon que le vin d'Eſpagne. Toute leur vaiſſelle eſt de porcelaine, celle du roi auſſi-bien que celle de ſes ſujets. Les rois Chinois paroiſſoient dans les audiences ſolemnelles ſur un trône magnifique; mais le roi Tartare qui a conquis la Chine, s'aſſied à terre ſur un tapis.

SUITE CHRONOLOGIQUE DES FAMILLES impériales de la Chine.

On compte vingt-deux familles des empereurs de la Chine, dont les ſept premieres ſont nommées, *Hia*, *Xam*, *Cheu*, *Cin*, *Han*, *Heu han* & *Cin*: les cinq ſuivantes, que l'on comprend ſous le nom général *U-tai*, ſont appellées, *Sum*, *Ci*, *Leam*, *Chin* & *Sui*: la troiſiéme a le nom de *Tam*: les cinq qui ont ſuivi, & qui ſont appellées *Heu-tai*, d'un nom commun, ont chacune ces noms particuliers, *Heu-leam*, *Heu-tam*, *Heu-cin*, *Heu-han* & *Heu-cheu*: la dix-neuviéme eſt nommée *Sum*: la vingtiéme, *Yven*: la vingt-uniéme, *Min*; & la vingt-deuxiéme, *Cim*. A l'égard des empereurs, on en compte deux cens trente-cinq juſqu'à *Cam-hi*, qui régnoit encore en 1700; ſavoir, huit avant l'établiſſement de la famille *Hia*, qui ſont *Fo-hi*, *Xin-nun*, *Hoam-ti*, *Xao-hao*, *Chunhio*, *Ti-co*, *Yao*, *Xun*; & deux cens vingt-ſept des vingt-deux familles impériales, non compris ceux qui n'ont vécu que quelques mois, ou qui ſont retranchés du nombre des empereurs, pour quelque autre raiſon. Les huit premiers princes ont régné 737 ans, & ceux des familles impériales 3917 ans: ce qui fait 4654 ans, depuis la fondation de la monarchie; ſi l'on en croit néanmoins les annales chinoiſes, rapportées par le P. Martinius, jéſuite. Mais il eſt impoſſible d'accorder leur ſupputation avec celle de la vulgate, à laquelle nous nous attachons, à moins que de ſuppoſer que les Chinois ont eu des empereurs pluſieurs ſiécles avant le déluge, ce qui eſt incroyable. Nous ne laiſſerons pas d'expoſer ici ce que contiennent leurs monumens, qui ne paroîtront guères plus ſurs en chronologie, que le calcul dont les Chaldéens & les Egyptiens ſe ſervoient autrefois, pour prouver l'ancienneté fabuleuſe de leurs empires.

Famille.	*Nombre des empereurs.*	*Durée.*
I. Hia,	17	458 ans.
II. Xam,	28	644
III. Cheu,	35	873
IV. Cin,	4	43
V. Han,	25	426
VI. Heu-han,	2	44
VII. Cin,	15	255
VIII. Sum,	8	59
IX. Ci,	5	23
X. Leam,	4	55
XI. Chin,	5	33
XII. Suy,	3	29 ans.
XIII. Tam,	20	289
XIV. Heu-leam,	2	16
XV. Heu-tam,	4	13
XVI. Heu-cin,	2	11
XVII. Heu-han,	2	4
XVIII. Heu-cheu,	3	9
XIX. Sum,	18	319
XX. Yven,	9	89
XXI. Min,	16	279
XXII. Cim,	2	40

SUITE CHRONOLOGIQUE ET HISTORIQUE DES ROIS OU EMPEREURS DE LA CHINE.

Commencement du régne. Avant J. C.	*Durée du régne.*	EMPEREURS ÉLUS.
2952	115 ans.	1. *Fo-hi*, fondateur de l'empire chinois, civiliſa les peuples de cette extrémité de l'Orient, établit des loix, fit un livre d'aſtrologie, inventa la muſique, & choiſit un dragon pour ſymbole de la nation Chinoiſe, que les empereurs prirent enſuite pour leurs armes. Il nouriſſoit avec ſoin dans ſa maiſon ſept eſpéces d'animaux, pour ſervir aux ſacrifices qu'il offroit au ſouverain eſprit du ciel & de la terre; c'eſt pour cela que quelques-uns l'ont nommé *Pao-hi*, qui ſignifie *victime*.
2837	140 ans.	2. *Xinnung*, inventa l'agriculture & la médecine.
2697	100 ans.	3. *Hoangt*, ou *Hoam-ti*, eſt nommé par quelques-uns fondateur de la monarchie, parcequ'il rendit cet état plus floriſſant. Il bâtit un temple nommé *de la paix*, & dédié à *Xam-ti*, c'eſt-à-dire, au *ſouverain monarque du monde*, ou *ſouverain eſprit du ciel*; car *Ti* ſignifie *empereur*, ou *ſeigneur*. Il orna ſa tête d'un diadême, & choiſit la couleur jaune, qu'il défendit à tous ſes ſujets de porter. Il perfectionna l'aſtronomie, la muſique & la médecine.
2597	84	4. *Xahoan*, ou *Xao-hao*, auparavant nommé *Kin-tien*, jouit de la paix pendant ſon régne, bâtit pluſieurs villes, inventa une nouvelle muſique, & diſtingua les principaux officiers de ſon royaume, par des figures d'oiſeaux & de bêtes ſauvages, que les grands portent encore à préſent ſur leurs habits, pour marque de leur dignité.
2513	78	5. *Chuen-hio*, auparavant nommé *Cao-yan*, fut un prince fort pieux. Il ordonna qu'il n'appartiendroit qu'à l'empereur de la terre de ſacrifier ſolemnellement à l'empereur du ciel, & défendit à ſes ſujets de faire aucun ſacrifice à Dieu, nommant des prêtres ou mandarins eccléſiaſtiques en diverſes provinces, pour préſider aux ſacrifices; leur ordonnant ſur-tout, que le ſervice divin ſe fît avec reſpect, & qu'on obſervât religieuſement toutes les cérémonies. Il dreſſa un calendrier, que l'on ſuit encore aujourd'hui dans la Chine, commençant l'année à la nouvelle lune la plus proche du printemps.

Digitized by Google

Com. du régne. Avant J. C.	Durée du régne.	
2435	70	6. *Co*, ou *Ti-co*, auparavant appellé *Coaſin*, vécut dans la paix, & s'adonna à la piété ; mais il introduiſit un mauvais exemple, en épouſant quatre femmes. Il fonda pluſieurs colléges pour inſtruire la jeuneſſe de ſon royaume.
2365	8	* *Cheu*, ou *Chi*, un de ſes fils, fut privé de l'empire.
2357	100	7. *Yaa*, ou *Yao*, auparavant nommé *Tam* & *Tao*, ſe rendit illuſtre par ſa juſtice & par ſa libéralité. Pendant ſon régne, il arriva dans la Chine un déluge qui dura neuf ans. *Yao* en fit conduire les eaux dans la mer par des canaux artificiels ; ce qui lui fit gagner la couronne. Il eut beaucoup de piété, auſſi-bien que ſon frere Xun.
2257	50	8. *Xun*, auparavant appellé *Yu*, régna 28 ans avec Yao, comme aſſocié à l'empire ; puis il régna ſeul pendant cinquante ans. Il étoit excellent muſicien, & jouoit parfaitement des inſtrumens.
		I. FAMILLE, ſurnommée HIAA ou HIOA.
2207	10	1. *Yu*, ou *Ta-yu*, c'eſt-à-dire, *Yu le grand*, régna dix-ſept ans avec Xun, & dix ans ſeul. Il fut fondateur de la famille impériale ſurnommée *Hia*, dont il y a eu dix-ſept empereurs pendant 458 ans. Il diviſa l'empire en neuf provinces.
2197	9	2. *Ti-ki*, fils de *Ta-yu*, perfectionna la muſique, & inventa les danſes meſurées.
2188	29	3. *Tai-cam*, s'adonna à la chaſſe & à ſes plaiſirs, & abandonna le ſoin des affaires de l'état, dont l'adminiſtration fut confiée à *Chum-cam*, ſon frere puîné.
2159	13	4. *Chum-cam*, prince qui ſe fit admirer par ſa prudence, régna treize ans après ſon frere.
2146	27	5. *Ti-ſiam* ſe déchargea de la conduite du royaume ſur un miniſtre d'état, qui donna
2119	40	lieu à l'uſurpation de * *Hanzo*, lequel régna quarante ans.
2079	22	6. *Xao-cam*, fils de *Ti-ſiam*, remonta ſur le trône de ſon pere, & établit les loix du royaume.
2057	17	7. *Ti-xu* domta pluſieurs peuples rebelles des iſles de l'Océan oriental.
2040	26	8. *Hoay*, ou *Ti-hoay*, vécut dans l'oiſiveté & dans les délices, abandonnant la conduite de ſes états à ſes miniſtres.
2014	18	9. *Timam* viſita les provinces orientales de ſon empire, & y appaiſa pluſieurs révoltes.
1999	16	10. *Ti-ſie*, accorda quelques titres d'honneur aux princes qui lui étoient ſoumis.
1980	59	11. *Ti-pukiam* régna paiſiblement, après avoir vaincu neuf princes ou petits rois, qui s'étoient ſoulevés contre lui.
1921	21	12. *Ti-kium*, frere de *Ti-pukiam*, chaſſa *Cum-kiam*, fils de *Ti-pukiam*, & légitime ſucceſſeur de la couronne.
1900	21	13. *Ti-kin*, fils de *Ti-kium*, s'adonna à ſes plaiſirs & aux ſuperſtitions que ſes prédéceſſeurs avoient condamnées.
1879	31	14. *Cum-kia*, fils de *Ti-pukiam*, vécut dans les délices, ſans prendre aucun ſoin de ſon état.
1848	11	15. *Ti-cao* fut auſſi lâche & effeminé que ſon pere.
1837	19	16. *Ti-ſa* fut un peu plus réglé.
1818	52	17. *Kié* ſe rendit odieux par les déſordres de ſa vie. Il fit faire un lac de vin, où 3000 hommes ſe baignoient en ſa préſence, & une tour bâtie de jaſpe & d'autres pierres précieuſes, en faveur d'une de ſes concubines. Il mourut hors de la Chine, d'où il avoit été contraint de s'enfuir, & la couronne paſſa dans une autre famille.
		II. FAMILLE, ſurnommée XANGA ou XAM.
1766	13	1. *Tang*, ou *Chim-tam*, fut fondateur ou chef de la famille impériale nommée *Xam*, dont il y a eu vingt-huit empereurs, pendant 644 ans. Il choiſit la couleur blanche pour ſes drapeaux ou enſeignes, au lieu de la noire, que la famille *Hiaa* avoit priſe.
1753	33	2. *Tai-kia* fut fort aimé de ſon peuple, à cauſe de ſa bonté & de ſa douceur. Il y eut ſous ſon régne une grande ſtérilité qui dura ſept ans. Il paſſe pour avoir été fort religieux. On voit dans le livre du P. le Comte la priere que cet empereur fit au ciel, & qui fut ſuivie d'une pluie que l'on veut faire paſſer pour miraculeuſe, quoique cette priere ne s'adreſſe qu'au ciel matériel.
1720	29	3. *Vo-tim* régna heureuſement par les conſeils d'*Yon* ſon miniſtre d'état.
1691	25	4. *Tai-kim*, frere de *Vo-tim*, lui ſuccéda.
1666	17	5. *Siao-kia*, fils de *Tai-kim*, régna paiſiblement après lui.
1649	12	6. *Yum-ki*, frere de *Sia-kia*, calma quelques troubles qui s'éleverent dans ſon royaume, par la révolte des princes tributaires.
1637	75	7. *Tai-vu*, frere de *Yum-ki*, vécut preſque toujours dans la paix.
1562	13	8. *Chunting* ou *Chum-tim*, fils de *Tai-vu*, arrêta les courſes des peuples barbares, qui entrerent dans ſon royaume.
1549	15	9. *Vai-gin*, frere de *Chum-tim*, lui ſuccéda. Sous lui commencerent les guerres entre les freres & les fils des empereurs défunts, pour la ſucceſſion à la couronne. Ces guerres durerent environ 200 ans.
1534	9	10. *Ho-tan-kia*, frere de *Vai-gin*, régna après lui.
1525	19	11. *Zu-ye*, fils de *Ho-tan-kia*, rétablit la paix dans ſon empire.
1506	16	12. *Zu-ſin*, fils de *Zu-ye*, lui ſuccéda.
1490	25	13. *Vo-kia*, frere de *Zu-ſin*, régna après lui.
1465	32	14. *Zu-tim*, fils de *Zu-ſin*, monta enſuite ſur le trône.
1433	25	15. *Nan-kem*, fils de *Vo-kia*, fut troublé dans ſon régne par des guerres civiles.
1408	7	16. *Yam-kia*, fils de *Zu-tim*, régna après *Nan-kem*.
1401	28	17. *Puom-kem*, frere d'*Yam-kia*, appaiſa les troubles du royaume, & donna le nom d'*Yn* à ſa famille, au lieu de celui de *Xam*.

Digitized by Google

Com. du règne. Avant J. C.	Durée du règne.	
1373	21	18. *Siao-ſin*, frere de *Puom-kem*, s'adonna à ſes plaiſirs.
1352	28	19. *Siao-ye*, ſon frere, lui ſuccéda & vécut dans l'oiſiveté.
1324	59	20. *Vu-tim*, fils de *Siao-ye*, eut un régne fort heureux.
1265	7	21. *Zu-kem*, fils de *Vu tim*, régna auſſi paiſiblement.
1258	34	22. *Zu-kia*, frere de *Zu-ken*, ſe rendit odieux par ſes débauches.
1224	6	23. *Lin-ſin*, fils de *Zu-kia*, imita les déſordres de ſon pere.
1218	21	24. *Kem-tim*, frere de *Lin-ſin*, ne fut guères meilleur.
1197	4	25. *Vu-ye*, fils de *Kem-tim*, étoit un prince impie. Il fut tué d'un coup de foudre étant à la chaſſe.
1193	3	26. *Tai-tim*, ſon fils, lui ſuccéda, & fit la guerre au petit roi d'*Yen*, que l'on nomme aujourd'hui *Pekin*.
1190	36	27. *Ti-ye*, fils de *Tai-tim*, vainquit le roi d'*Yan*.
1154	32	28. *Cheu*, fils de *Ti-ye*, régna en tyran, & exerça de grandes cruautés ſur ſes ſujets : il ſe brula dans ſon palais, & fut le dernier de la famille *Xanga*.
		III. FAMILLE, ſurnommée CHEVA ou CHEU.
1122	7	1. *Fau*, ou *Vu-vam*, vainquit le tyran *Cheu*, & fut chef de la troiſiéme famille impériale, nommée *Cheva*, ou *Cheu*, dont il y a eu trente-cinq empereurs, durant 873 ans (*Vam* ſignifie *roi*.) Cette famille prit la couleur de pourpre. Ce prince offroit des ſacrifices au ciel, ſuivant l'ancienne coutume. On conte qu'un de ſes freres le voyant un jour en danger de mourir, ſe proſterna en terre, & fit une priere très-ardente pour obtenir la guériſon de celui qu'il nommoit ſon pere & ſon maître : il s'offrit même à ſervir de victime, & l'hiſtoire rapporte qu'il mourut après ſa priere, & que ſon frere guérit.
1115	37	2. *Ching*, ou *Chim-vam*, ſon fils, régna heureuſement, & donna ſur la fin de ſa vie des marques de l'attachement qu'il avoit à ſa religion.
1078	26	3. *Cum-vam* vécut dans la paix, & rétablit l'agriculture.
1052	51	4. *Chao-vam* étoit exceſſivement adonné à la chaſſe ; ce qui le rendit odieux à ſes ſujets.
1001	55	5. *Mo-vam* fit la guerre aux Tartares qui prirent la fuite.
946	12	6. *Cum-vam* aima les plaiſirs, & fut un peu cruel.
934	25	7. *Ye-vam* ne fit rien digne d'un empereur.
909	15	8. *Hiao-vam*, frere d'*Ye-vam*, ſe rendit maître du royaume.
894	16	9. *Yvam*, fils d'*Hiao-vam*, fut un prince timide & ſans eſprit.
878	51	10. *Li-vam* fut haï de ſes ſujets pour ſa cruauté, & mourut banni de ſon empire.
827	46	11. *Siüen-vam* appaiſa les rebelles, & ſe fit aimer du peuple & des ſages de ſon pays.
781	11	12. *Yu-vam* n'imita pas les vertus de ſon pere. Il fit néanmoins la guerre aux Tartares occidentaux, & fut tué dans une bataille. Sous lui le culte des idoles s'introduiſit dans la Chine.
770	51	13. *Pim-vam* chaſſa les Tartares ; mais les rois tributaires de ſon empire ſe révolterent contre lui.
719	23	14. *Huom-vam* combattit vaillamment contre les rois révoltés ; mais il fut tué dans la mêlée.
696	15	15. *Chuam-vam*, ſon fils, découvrit une grande conjuration, dont il punit les auteurs. Après ſa mort
681	5	16. *Li-vam*, prince de la race impériale, monta ſur le trône.
676	25	17. *Hoti-vam*, ſon fils, lui ſuccéda & vainquit les Tartares.
651	33	18. *Siam-vam* calma les déſordres du royaume.
618	6	19. *Kim-vam* ſe fit aimer de tous ſes peuples.
612	6	20. *Quam-vam* imita la ſageſſe & la bonté de ſon pere.
606	21	21. *Tim-vam*, frere de *Quam-vam*, aima la paix.
585	14	22. *Kien-vam*, fils de *Tim-vam*, lui ſuccéda.
571	27	23. *Ling*, ou *Li-vam*, naquit avec une barbe, & fut un prince fort prudent.
544	25	24. *Kim-vam* régna après lui.
519	44	25. *Kim-vam* II lui ſuccéda. Le célébre philoſophe *Confucius* mourut durant ſon régne.
475	7	26. *Yvem-vam* ſe fit aimer de ſon peuple.
468	28	27. *Chin-tim-vam* fut ſurnommé *le chaſte*, parcequ'étant veuf, il ne voulut pas ſe remarier.
440	15	28. *Cao-vam* régna, après avoir tué ſon frere pour poſſéder la couronne.
425	24	29. *Guci-lie-vam* vit renaître les guerres civiles, par les factions des rois tributaires.
401	26	30. *Ngam-vam* régna parmi les troubles.
375	7	31. *Lie-vam* ne put ſe faire reconnoître, que par un des rois ſes vaſſaux.
368	48	32. *Hien-vam*, ſon frere, fit jetter dans un lac les neuf vaſes que l'on avoit conſervés depuis 1970 ans, comme les ſymboles des neuf provinces de l'empire chinois, parceque les plus puiſſans de ſes ſujets révoltés tâchoient de s'en rendre les maîtres, dans la croyance que celui qui pouvoit les avoir en poſſeſſion, étoit aſſuré d'obtenir la couronne impériale.
320	6	33. *Xin-ci-vam* ne fit aucune action digne d'un empereur.
314	59	34. *Fo*, ou *Nan-vam*, fut un prince vertueux, mais dont le régne fut troublé par les guerres civiles.
255	6	35. *Cheu-kiun*, ſon petit neveu, fut contraint de quitter le ſceptre, & la famille de *Cheva* fut éteinte en ſa perſonne.

Com. du règne. Avant J. C.	Durée du règne.	
		IV. FAMILLE, surnommée CINA ou CIN.
249	3 ans.	1. *Chuam-siam-vam*, fut chef de la famille *Cin*, dont il y a eu quatre empereurs pendant quarante-trois ans.
246	37	2. *Ching*, ou *Xi-hoam-ti*, fils adoptif de *Chuam-siam*, se rendit odieux par sa cruauté. Ce fut lui qui fit construire cette fameuse muraille, contre les incursions des Tartares.
209	3	3. *Ulxi*, fils de *Ching*, ou *Xi-hoam-ti*, fit mourir son frere aîné.
206	un mois & demi.	4. *Ing*, ou *Im-vam*, neveu d'*Ulxi*, fut vaincu par *Lieu-pang*, & fut le dernier de la famille *Cin*.
		V. FAMILLE, surnommée HANA.
206	12	1. *Coo-zu*, ou *Cao-zu*, auparavant nommé *Lieu-pang*, établit sur le trône la cinquiéme famille nommée *Han*, dont il y a eu vingt-cinq empereurs qui ont régné pendant 426 ans.
195	7	2. *Ing*, ou *Hoei-ti*, son fils, étoit un prince pieux & pacifique.
188	8	*Liu-heva*, * sa mere se fit impératrice contre les loix du pays.
180	23	3. *Veni*, ou *Venti*, fils de *Coo-zu*, fut aimé de son peuple, à cause de sa douceur & de sa tempérance. Le papier fut inventé de son temps dans la Chine.
157	17	4. *Hiao-king*, ou *Kim-ti*, se rendit illustre par sa clémence & par ses victoires.
140	54	5. *Chée*, *Hiaou*, ou *Vu-ti*, étendit ses conquêtes dans la Tartarie & dans l'Inde. Il avoit à sa cour le fils d'un roi Tartare, auquel il donna la charge de général d'armée, avec le nom de *Kin*, qui a été conservé par cette famille des Tartares, laquelle régne aujourd'hui dans la Chine.
86	13	6. *Hiaocha*, ou *Chiao-ti*, fut un prince très-prudent & très-magnifique.
73	25	7. *Siveni*, ou *Siven-ti*, son neveu, lui succéda & gagna l'affection de ses sujets par sa douceur.
48	16	8. *Yüen-ti* retrancha les dépenses superflues qui épuisoient les finances de l'empire.
32	26	9. *Ching*, ou *Chim-ti*, s'adonna aux délices, & mourut subitement.
6	6	10. *Hiaogai-ti*, son neveu, régna après lui, & fut aimé du peuple.

Com. du régne. Après J. C.	Durée du regne.	
1	5	11. *Hiao-pim-ti*, petit neveu d'*Yüen-ti*, fut un prince pacifique.
6	3	12. *Ju-cu-ym*, jeune enfant de la famille de *Siven-ti*, régna trois ans.
9	14	* *Vam-mam* s'empara de la couronne, & souffrit le dernier supplice.
23	2	13. *Hoai-yam-van*, prince descendu de *Kim-ti*, quatriéme empereur de cette famille, fut privé de l'empire à cause de ses débauches.
25	33	14. *Quam-vu*, auparavant nommé *Lieu-sieu*, issu de *Kim-ti*, fut un prince doux & de facile accès.
58	18	15. *Mim-ti*, son fils, fonda une académie pour les jeunes gentilshommes. Ce fut pendant son régne que la secte impie de *Fæ* s'introduisit dans la Chine.
76	13	16. *Cham-ti* aima la paix & les sciences.
89	17	17. *Hoti* fut le premier qui éleva les eunuques aux charges publiques.
106	1	18. *Zam-ti* étoit fort jeune, & ne régna que quelques mois que l'on compte pour un an.
107	19	19. *Ngan ti*, neveu de *Cham-ti*, régna sous la conduite de l'impératrice sa mere. Il y eut de son temps de prodigieux tremblemens de terre.
126	19	20. *Xun-ti* fit de bonnes loix, & domta plusieurs barbares.
145	1	21. *Chum-ti*, enfant de deux ans, mourut la même année.
146	1	22. *Che-ti*, issu de *Cham-ti*, se fit admirer par sa prudence, quoiqu'il n'eût que huit ans.
147	21	23. *Huom-ti*, son frere, permit la vente des offices & des charges publiques. Il ne laissa aucun enfant, quoiqu'il eût plus de six mille concubines.
168	22	24. *Lim-ti*, descendu de *Cham-ti*, remporta une victoire signalée contre les barbares.
190	31	25. *Hien-ti* fut un prince lâche & sans esprit; ce qui exposa l'empire à des guerres étrangeres & domestiques.
		VI. FAMILLE, surnommée HEU-HAN.
221	3	1. *Chao-lie-vam*, auparavant nommé *Lieu-pi*, descendu de *Kim-ti*, fut chef de la famille nommée *Heu-han*, dont il n'y eut que lui & son successeur.
224	41	2. *Heu-ti* fut détrôné par *Sum-chao*, général d'armée.
		VII. FAMILLE, surnommée CIN.
265	25	1. *Xi-çu-vu-ti*, fils de *Sum-chao*, fut chef de la septiéme famille impériale, nommée *Cin* (différente d'une autre de même nom) laquelle régna 155 ans, & eut quinze empereurs.
290	17	2. *Hoe-ti*, son fils aîné, fut un prince fainéant, qui laissa la conduite du royaume à ses ministres.
307	6	3. *Hoai-ti*, fils puîné de *Xi-çu-vu-ti*, étoit un prince digne de l'empire; mais un de ses sujets révoltés le fit mourir, après l'avoir forcé de le servir à table.
313	4	4. *Min-ti*, neveu de *Xi-çu-vu-ti*, succéda à *Hoai-ti*, & fut tué par un roi de la famille de *Heu-han*.
317	6	5. *Yven-ti*, neveu du même *Xi-çu-vu-ti*, aima les sciences, & favorisa les savans.
323	3	6. *Min-ti*, son fils, lui succéda.
326	17	7. *Chim-ti*, régna après son pere, sous la conduite de l'impératrice sa mere.
343	2	8. *Cam-ti*, son frere, monta ensuite sur le trône.
345	17	9. *Motti*, fils aîné de *Cam-ti*, fut un prince vertueux & prudent.

Ère. du règne. Après J. C.	Durée du régne.	
362	4	10. *Ngai-ti*, fils de *Chim-ti*, mourut jeune.
366	5	11. *Ti-ye*, ſon frere, fut privé de la couronne par ſon premier miniſtre d'état, qui lui donna le gouvernement d'une place, pour y vivre en perſonne privée.
371	2	12. *Kien-ven-ti*, petit-fils d'*Yven-ti*, régna peu de temps.
373	24	13. *Vu-ti*, ſon fils, vainquit *Fu-kien*, qui régnoit dans la Chine ſeptentrionale; enſuite il régna dans les délices.
397	22	14. *Ngan-ti*, étoit un prince lâche & incapable de régner.
419	2	15. *Cum-ti*, ſon frere, fut le dernier de la famille de *Cin*. *Lieu-yu*, de cordonnier étant devenu capitaine, le fit étrangler pour s'emparer de la couronne.
		VIII. FAMILLE, ſurnommée SUM.
421	2	1. *Cao-çu-vu-ti*, auparavant appellé *Lieu-Yu*, fut chef de la huitiéme famille, nommée *Sum*, dont il y a eu huit empereurs pendant 59 ans. La Chine fut diviſée en empire auſtral, & empire ſeptentrional.
423	2	2. *Xao-ti*, ſon fils, lui ſuccéda; mais le premier miniſtre d'état lui fit perdre la couronne & la vie, parcequ'il étoit trop adonné à ſes plaiſirs.
424	30	3. *Ven-ti*, autre fils de *Cao-çu-vu-ti*, fut un prince ſage & vaillant. Il eut continuellement la guerre contre l'empereur du nord.
454	11	4. *Vu-ti*, ſon fils, aimoit trop la chaſſe, & étoit un peu trop inhumain.
465	1	5. *Fi-ti*, fils de *Vu-ti*, fut tué par ſes ſujets, à cauſe de ſa cruauté.
466	8	6. *Mim-ti*, fils de *Ven-ti*, ne fut pas moins cruel.
474	4	7. *Can-ngu-vam*, fils de *Mim-ti*, ſe rendit odieux par ſes mauvaiſes qualités. L'empereur de la Chine ſeptentrionale fut aimé à cauſe de ſa juſtice.
478	2	8. *Xun-ti*, autre fils de *Mim-ti*, fut tué par *Siao-tao-Chim*; & la huitiéme famille finit en ſa perſonne.
		IX. FAMILLE, ſurnommée CI.
480	3	1. *Cao-ti*, auparavant appellé *Siao-tao-Chim*, fut chef de la neuviéme famille impériale, nommée *Ci*, dont il y eut cinq empereurs durant 23 ans. Il aimoit la paix & les ſciences; & il diſoit ſouvent que s'il pouvoit régner dix ans, l'or ne ſeroit pas plus cher que la terre dans ſon empire.
483	11	2. *Vu-ti* fit rendre la juſtice, ſelon les loix anciennes de la Chine.
494	5	3. *Mim-ti*, frere de *Cao-ti*, régna paiſiblement, parceque l'empereur du nord s'appliquoit aux ſciences, & fuyoit la guerre.
499	2	4. *Hoen-heu*, ſon fils, fit bruler ſon palais, pour en rebâtir un plus magnifique.
501	2	5. *Ho-ti* ſuccéda à ſon pere; mais il fut tué en la même année par *Siac-yen*.
		X. FAMILLE, ſurnommée LEAM.
502	48	1. *Cao-çu-vu-ti*, auparavant appellé *Siac-yen*, fonda la dixiéme famille nommée *Leam*, qui dura 55 ans, & eut quatre empereurs. C'étoit un prince agiſſant & fort vertueux; mais il aima trop les bonzes, dont il imita la vie pendant ſon régne, & il ſe retira même durant quelque temps, dans leurs pagodes ou temples.
550	2	2. *Cien-ven-ti* fut tué par le roi *Heu-kim*, qui étoit un de ſes tributaires.
552	3	3. *Yven-ti*, autre fils de *Cao-çu-vu-ti*, fut aſſiégé dans Nankin par *Chim-pa-ſien*, roi tributaire, & fait priſonnier. Avant que de ſe rendre, il rompit ſon épée, & brula ſa bibliothéque, qui contenoit plus de cent quarante mille volumes, diſant que les armes ni les ſciences ne lui pouvoient plus ſervir de rien.
555	2	4. *Kim-ti*, un de ſes fils, fut tué deux ans après la mort de ſon pere.
		XI. FAMILLE, ſurnommée CHIN.
557	3	1. *Cao-çu-vu-ti*, auparavant appellé *Chim-pa-ſien*, fut chef de l'onziéme famille, nommée *Chin*, dont il y eut cinq empereurs pendant trente-trois ans.
560	7	2. *Ven-ti*, ſon frere, aima ſes ſujets & en fut aimé. Ce fut lui qui établit la coutume de marquer les heures de la nuit par différens ſons du tambour.
567	2	3. *Lim-hay-vam*, autrement *Fi-ti*, ſuccéda à ſon pere.
569	14	4. *Si-ven-ti*, neveu de *Ca-çu-vu-ti*, aimoit la paix, les ſciences & la muſique.
583	7	5. *Cham-chim-çum*, ſon fils, s'adonna à ſes plaiſirs, & fut chaſſé du trône.
		XII. FAMILLE, ſurnommée SUY.
590	15	1. *Cao-çu-ven-ti*, auparavant appellé *Yam-kiem*, fut chef de la douziéme famille impériale nommée *Suy*, qui n'eut que trois empereurs, & ne ſubſiſta que vingt-neuf ans.
605	12	2. *Yam-ti* fut un grand prince, quoiqu'adonné à ſes plaiſirs. Il établit les titres de docteurs, tant pour l'art militaire, que pour les autres ſciences.
617	1	3. *Cum-ti* fut détrôné par *Li-yven*, roi tributaire.
		XIII. FAMILLE, ſurnommée TAM.
618	9	1. *Xin-yao-ti*, auparavant nommé *Li-yven*, ſe fit chef de la treiziéme famille impériale, appellée *Tam*, dont il y eut vingt empereurs pendant 289 ans. Il obligea cent mille bonzes à ſe marier pour avoir plus de ſoldats.
627	23	2. *Tai-çum* ſurpaſſa tous ſes prédéceſſeurs en ſageſſe & en vertu. Il fonda des académies & des colléges, pour y enſeigner les ſciences & les exercices de la guerre. De ſon temps l'évangile fut prêché dans la Chine.
650	34	3. *Cao-çum* fit bâtir pluſieurs temples au vrai Dieu, & favoriſa l'établiſſement du chriſtianiſme.
684	21	* *Vu-heu*, impératrice, uſurpa la couronne au préjudice de ſon fils.
705	5	4. *Chun-çum*, ou *Ximlié*, fils de *Cao-çum*, n'aima que ſes plaiſirs.
710	2	5. *Jui-çum*, autre fils de *Cao-çum*, régna peu de temps.
712	45	6. *Hiven-çum*, fils de *Jui-çum*, fut un prince pieux, ſage, & chéri de ſes ſujets.

Com. du règne. Après J. C.	Durée du règne.	
757	6	7. *So-çum* fit paroître ſon courage dans pluſieurs batailles qu'il gagna, & fut zélé pour la foi chrétienne.
763	17	8. *Tai-çum* imita la vertu & la piété de ſon pere ; mais il ne fut pas heureux dans la guerre que lui firent les Tartares.
780	25	9. *Te-çum*, ou *Kien-çum*, étoit un prince pacifique.
805	1	10. *Xim-çum* ſe voyant attaqué d'une maladie incurable, ſe démit de l'empire.
806	15	11. *Hien-çum*, aima les chrétiens, & favoriſa néanmoins le culte de l'idole *Fœ*.
821	4	12. *Mo-çum* mourut, en prenant une médecine d'or potable.
825	2	13. *Kim-çum* ne ſongea qu'à vivre dans les délices.
827	14	14. *Ven-çum*, autre fils de *Mo-çum*, aima les belles-lettres & les ſavans.
841	6	15. *Vu-çum*, autre fils de *Mo-çum*, fut un prince guerrier & prudent.
847	13	16. *Siven-çum*, neveu d'*Hieu-çum*, fut ſurnommé *le petit Tai-çum*, parcequ'il imita les vertus de ce ſecond empereur de la treiziéme famille.
860	14	17. *Y-çum*, ſon fils, ſe rendit odieux par ſon orgueil & par ſes débauches.
874	15	18. *Hi-çum*, domta pluſieurs peuples rebelles.
889	16	19. *Chao-çum* fut tué par l'uſurpateur Chu-ven.
905	2	20. *Chao-ſiven*, fils de *Chao-çum*, régna deux ans, & fut auſſi tué par Chuven.
		XIV. FAMILLE, ſurnommée HEU-LEAM.
907	6	1. *Tai-çu*, auparavant appellé *Chu-ven*, fut chef de la quatorziéme famille impériale, nommée *Heu-leam*, dont il y eut deux empereurs qui régnerent ſeize ans.
913	10	2. *Mo-ti*, autrement *Kium-ti*, voyant ſon armée défaite par Chuam-çum, ſe tua lui-même.
		XV. FAMILLE, ſurnommée HEUTAM.
923	3	1. *Chuam-çum*, général d'armée, monta ſur le trône, & établit la quinziéme famille, nommée *Heu-tam*, qui eut quatre empereurs pendant treize ans.
926	8	2. *Mim-çum*, étoit un prince pacifique, & zélé pour le bien public.
934	1	3. *Min-çum*, fut tué dans une guerre civile excitée par Xe-kim-tam, gendre de Mim-çum.
935	1	4. *Fi-ti*, autrement *Lo-vam*, ſe voyant pourſuivi par Xe-kim-tam, ſe brula dans un palais où il s'étoit réfugié.
		XVI. FAMILLE, ſurnommée HEUCIN.
936	7	1. *Cao-çu*, auparavant appellé *Xe-kim-tam*, uſurpa la couronne, & fut chef de la ſeiziéme famille impériale, nommée *Heu-cin*, qui n'eut que deux empereurs pendant onze ans.
943	4	2. *Ci-vam*, ſon neveu, fut chaſſé du trône par *Lieu-chi-yven*.
		XVII. FAMILLE, ſurnommée HEU-HAN.
947	2	1. *Cao-çu*, auparavant nommé *Lieu-chi-yven*, commença la dix-ſeptiéme famille impériale, qui finit en ſon ſucceſſeur.
949	2	2. *Ynti* fut tué dans une ſédition.
		XVIII. FAMILLE, ſurnommée HEU-CHEU.
951	3	1. *Tai-çu*, auparavant appellé *Co-gui*, fut chef de la dix-huitiéme famille impériale, qui eut trois empereurs pendant neuf ans.
954	6	2. *Xi-çum*, ſon neveu, ſe fit aimer de ſes ſujets, dont il ſe diſoit le pere.
960	*	3. *Cum-ti* ne régna que quelques mois ; car étant trop jeune, il fut privé de l'empire, & ſon tuteur fut couronné.
		XIX. FAMILLE, ſurnommée SUM.
960	17	1. *Tai-çu*, tuteur de Cum-ti, commença la dix-neuviéme famille impériale, nommée *Sum*, dont il y eut dix-huit empereurs pendant 319 ans. Ce fut un bon prince.
977	21	2. *Tai-çum*, ſon frere, aima les ſciences, & fonda une bibliothéque compoſée de 80 mille volumes.
998	25	3. *Chin-çum*, fils de *Tai-çum*, favoriſa les ſavans ; mais ſa crédulité lui fit autoriſer les ſuperſtitions de la ſecte appellée *Tao*.
1023	41	4. *Gin-çum* n'aimant pas la guerre, fit la paix avec les barbares, ſous des conditions qui lui étoient déſavantageuſes.
1064	4	5. *Ym-çum*, ſon neveu, lui ſuccéda. De ſon temps vécut le célébre hiſtoriographe *Sumaquam*, dont les annales commencent à *Hoam-ti*, que la plupart des Chinois regardent comme le fondateur de leur monarchie.
1068	18	6. *Xin-çum* aima extrêmement les gens de lettres.
1086	15	7. *Ch.-ſum* fut un prince attaché à ſes ſentimens, & un peu trop ſévere.
1111	25	8. *Hoei-çum*, autre fils de *Xin-çum*, mourut captif dans la Tartarie, où l'empereur des Tartares l'avoit attiré, ſous prétexte de régler les bornes de leurs empires.
1126	1	9. *Kin-çum*, ſon fils & ſon ſucceſſeur, fut emmené en Tartarie par le même empereur des Tartares, après la priſe de Pekin.
1127	36	10. *Cao-çum*, autre fils de *Hoei-çum*, établit ſa cour à Nanking : c'étoit un prince vaillant, & qui aimoit les ſciences ; mais il fut trop adonné aux ſuperſtitions des bonzes.
1163	27	11. *Hao-çum*, fils adoptif de *Cao-çum*, vécut preſque toujours dans la paix, parceque l'empereur des Tartares étoit un prince ſage & pieux, qui ne lui fit point la guerre.
1190	5	12. *Quam-çum*, mourut d'apoplexie.
1195	30	13. *Nim-çum* fut un prince modeſte, doux & pacifique. Il mourut, ſans laiſſer d'enfans.
1225	40	14. *Li-çum*, deſcendu de *Tai-çu*, ſuccéda à *Nym-çum*. Il s'adonna trop aux ſciences dans un temps de guerre.

Com. du régne. Après J. C.	Durée du régne.	
1265	10	15. *Tu-çum*, neveu de *Li-çum*, négligea les affaires de l'empire, & vécut dans les délices.
1275	2	16. *Cum-çum*, fils de *Tu-çum*, fut fait priſonnier par l'empereur des Tartares, & mourut durant ſa captivité.
1277	2	17. *Tuon-çum*, ſon frere, s'enfuit dans la province de Quangtum, où il mourut.
1279	1	18. *Ti-pim*, ſon autre frere, périt dans une bataille navale, que l'empereur des Tartares gagna contre lui.
		XX. FAMILLE, ſurnommée YVEN.
1280	15	1. *Xi-çu*, empereur de la Tartarie occidentale, s'étant rendu maître de la Chine, fut chef de la vingtiéme famille impériale, nommée *Yven*, dont il y eut neuf empereurs pendant 89 ans.
1295	13	2. *Chum-çum*, ſon neveu, gagna l'affection des peuples par ſa bonté & par ſa clémence.
1308	4	3. *Vu-çum*, neveu de *Chim-çum*, fut un prince magnifique.
1312	9	4. *Gin çum*, frere de *Vu-çum*, régna dans la paix, & fut chéri de ſes ſujets.
1321	3	5. *Ym-çum*, imita les vertus de ſon pere.
1324	5	6. *Tai-tim*, fils adoptif, fut un prince pacifique.
1329	1	7. *Mim-çum*, ſon fils, ne régna que ſix mois.
1330	3	8. *Ven çum*, frere de *Mim-çum*, favoriſa trop les bonzes.
1333	36	9. *Xun-ti*, fils de *Mim-çum*, fut un prince fainéant & adonné à ſes plaiſirs.
		XXI. FAMILLE, ſurnommée MIM.
1369	30	1. *Tai-çu*, autrement *Hum-vu*, ou *Chu*, établit la vingt-uniéme famille impériale, nommée *Mim*, dont il y a eu ſeize empereurs pendant 276 ans.
1399	5	2. *Kien-veu-ti*, ſon neveu, étoit fort doux, & aimé du peuple; mais *Yum-lo*, fils de *Tai-çu*, indigné de ce qu'il avoit été préféré, lui fit la guerre, & le brula dans ſon palais.
1404	22	3. *Chin-çu*, auparavant nommé *Yum-lo*, fut un prince magnanime & prudent.
		4. *Gin-çum*, ſon fils, s'adonna fort à l'aſtrologie. Il ne régna que quelques mois.
1426	10	5. *Siven-çum*, fils de *Gin-çum*, vainquit les Tartares qui firent irruption dans la Chine.
1436	14	6. *Ym-çum*, fut fait priſonnier de guerre, & emmené en Tartarie.
1450	7	7. *Kim-ti*, ſon frere, gouverna l'empire pendant ſa détention.
1457	8	*Ym-çum*, qui fut ſurnommé *Tien-xun* après ſa délivrance, remonta ſur le trône & régna encore huit ans.
1465	23	8. *Hien-çum*, fils d'*Ym-çum*, remporta une célébre victoire contre les Tartares.
1488	18	9. *Hiao-çum* s'attacha aux ſuperſtitions des Bonzes, & à la chymie.
1506	16	10. *Vu-çum* fut un prince colere & violent.
1522	45	11. *Xim-çum* défit les Tartares & les Japonois.
1567	6	12. *Mu-çum* ne ſouffroit aucune remontrance de ſes ſujets.
1573	48	13. *Xin-çum*, autrement *Van-lic*, avoit un eſprit admirable & une prudence extraordinaire. Il repouſſa les Tartares qui étoient entré dans la Chine.
1621	un mois.	14. *Quam-çum* ne régna qu'un mois.
1621	7	15. *Hi çum*, autrement *Tien-ki*, ſon fils, continua la guerre contre les Tartares.
1628	17	16. *Hoai-çum*, autrement *Cum-chim*, autre fils de *Quam-çum*, vit ſon empire diviſé par les guerres civiles. Vers l'an 1644, un des petits rois de la Tartarie orientale s'étant plaint de quelque injuſtice faite à ſes ſujets par les marchands Chinois, ſans en avoir eu ſatisfaction, entra pour ſe venger, dans le Leaoton, avec une nombreuſe armée: ainſi la guerre s'alluma, durant laquelle un nommé *Li*, Chinois, fit révolter les provinces les plus éloignées, & marchoit droit à Pekin, dont il ſavoit que les meilleures troupes étoient ſorties, pour aller ſur la frontiere s'oppoſer aux Tartares. L'empereur y avoit pourtant encore 70000 hommes, mais preſque tous gagnés par les émiſſaires des révoltés: ils leur ouvrirent les portes, & leur chef mit tout à feu & à ſang. Ce pauvre prince ſe voyant ainſi trahi, propoſa de ſortir de ſon palais, à la tête de ſix cens gardes qui lui reſtoient, pour mourir glorieuſement les armes à la main; mais pas un d'eux ne voulut le ſuivre: de quoi déſeſpéré, il ſe retira dans un jardin avec ſa fille, où, après avoir écrit de ſon propre ſang ces paroles ſur le bord de ſa veſte: *Les miens m'ont abandonné; fais de moi tout ce qu'il te plaira, mais épargne mon peuple*, il fit tomber à ſes pieds d'un ſeul coup de ſabre cette jeune princeſſe, & ſe pendit lui-même à un arbre. Après ſa mort, tout plia ſous la puiſſance de l'uſurpateur, excepté le commandant des troupes Chinoiſes en Tartarie, qui ne voulant point ſe ſoumettre, fut aſſiégé dans *Leaoton*; mais inutilement, quoique le tiran, pour le réduire, lui eût fait voir ſon pere chargé de fers, proteſtant qu'il l'égorgeroit à ſes yeux s'il différoit à ſe rendre. Ce grand homme préféra ſon devoir à toute la tendreſſe naturelle; & le ſang qu'il vit répandre, ne ſervit qu'à l'animer davantage à la vengeance. Ainſi s'étant réconcilié avec le Tartare, ils joignirent leurs troupes enſemble, & marcherent droit à l'ennemi, qui n'ayant oſé les attendre, regagna Pekin; & après y avoir brulé le palais & tout ce qui avoit échapé à ſa premiere fureur, il s'enfuit dans la province de Chenſi, chargé des dépouilles de l'empire & de la malédiction des peuples. On le pourſuivit; mais il ſe cacha avec tant de ſoin, qu'on ne put jamais le découvrir, ni même ſavoir ce qu'il étoit devenu. Cependant les Tartares entrerent dans Pekin, & tournerent tellement les eſprits en leur faveur, qu'on les pria même de prendre ſoin de l'empire, dont ils ſe rendirent bientôt les maitres abſolus. Le roi Tartare nommé *Cum ti* ou *Tjonte*, n'eut pas le temps de jouir de ſa nouvelle conquête; il mourut en y entrant, & laiſſa à *Amavan*, ſon frere, le gouvernement de l'état & de l'éducation de ſon fils, qui

Com. du régne. Après J. C.	Durée du régne.	
		n'avoit encore que ſix ans. Amavan acheva de ſoumettre toutes les provinces ; prince véritablement grand par ſon courage, par ſa ſageſſe, par ſes ſuccès, mais plus recommandable par ſa fidélité & ſon déſintéreſſement ; car pouvant retenir l'empire pour lui, il le remit entre les mains de ſon neveu *Xun-chi*, dès que ce jeune monarque eut atteint l'âge de gouverner.
		XXII. FAMILLE, ſurnommée CIM.
1645	18	1. *Xun-chi* (fils de *Cum-ti*, roi Tartare, qui avoit conquis la Chine) a établi la vingt-deuxiéme famille impériale, nommée *Cim*.
1662	61	2. *Cam-hi*, ou *Yun-hi*, prince bon & magnifique.
1722	13	*Yum-tchim*, fils de *Cam-hi*, a régné treize ans.
1735		*Kien-lung*, fils d'*Yum-tchim*, régnoit encore en 1756. *Voyez* CYCLE Chinois.

NOUVELLE ROUTE POUR LE VOYAGE DE LA CHINE.

Le voyage de la Chine eſt long & dangereux par mer : ce qui a obligé Nikipoſa, Moſcovite, de chercher un nouveau chemin par terre depuis Moskou juſqu'à Pekin, capitale de la Chine. Voici un extrait de ſa relation : de Moskou on peut aller à Vologda, & de-là à Perma-velicki, dans la Permie, puis à Solkamskoi, dans la province de Sibérie : de Solkamskoi à Wergoture, forteresſe par où il faut paſſer pour éviter les grandes montagnes & les rochers qui ſont dans le droit chemin ; & de-là à Tobolsk, capitale de Sibérie : enſuite montant ſur le fleuve Obi durant trois ſemaines, on vient à la ville de Surgut où demeure un vaivode pour le grand duc de Moſcovie : ce pays eſt habité par un peuple idolâtre, appellé *Oſtiaski*. Continuant ſa route par le même fleuve Obi, on vient à Narim, où un vaivode fait ſa réſidence : toute cette contrée n'eſt qu'un bois, & le peuple eſt *Oſtiaski*. A Narim on laiſſe le fleuve Obi, & l'on entre dans la riviere Kieta, ſur laquelle, dans l'eſpace de cinq ſemaines, on arrive à Makouskichoroda, où l'on quitte les bateaux. La nation qui habite ce pays, eſt encore *Oſtiaski*. De-là on va à Jeniſéa, ville ſituée ſur le fleuve du même nom, où il y a un vaivode. Le peuple des environs, appellé *Tonguſi*, eſt idolâtre. Après avoir monté trois jours ſur le fleuve Jeniſéa, on entre dans la riviere de Tonguſi, par où, en trois ſemaines, on arrive à Ilimskoi, où réſide un vaivode. Le peuple d'alentour eſt *Tonguſi* & *Oſtiaski* ; de-là, par la riviere d'Hilima, on deſcend au fleuve Lena. Les habitans de ce pays s'appellent *Jakuti*, & ſont idolâtres. En quittant le fleuve Lena, on entre dans une riviere, ſur laquelle eſt la ville de Jukuſtanke, où il y a un vaivode. Cette route conduit à la ville de Bratska, qui eſt auſſi la réſidence d'un vaivode. Le peuple des environs eſt appellé *Bratsk*, & reſſemble aux Kalmoucs. De Bratska on monte à Irkutskoi, par la riviere d'Angara, & le chemin eſt de quinze jours ; enſuite on va par la même riviere juſqu'au lac Baikal : d'où, par la riviere Selenga, on arrive en trois ſemaines à Selenginskoi, où il y a un ſous-vaivode qu'on envoie de Jeniſéa : c'eſt en cet endroit que les limites de Moſcovie confinent avec le Mongoul, où le peuple, qui eſt idolâtre, a ſon kan. De la ville de Selenginskoi, on va par les bois à Jaravana, puis à Talembi & à Naroninskoi, où réſide un vaivode envoyé de Moskou. De Naroninskoi on va en neuf jours, par les rivieres Schilka & Amur, à la ville d'Albaſin, où le pays commence à être plus chaud. Albaſin eſt la derniere ville de Moſcovie, d'où l'on traverſe la riviere Amur, pour entrer dans le pays de Bogdoisk ; où de-là, paſſant par le Mongoul, on ſe rend en un mois à Pekin, capitale de la Chine. La premiere ville que l'on trouve, après avoir paſſé la muraille, s'appelle Taibierim. Cette route a paru très-commode en comparaiſon de celle de la mer ; & il y a des jéſuites qui ont été par Moskou, pour ſe rendre à la Chine, par ce nouveau chemin.

AUTEURS QUI PARLENT DE LA CHINE.

Le P. Martin Martini, *deſcription de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. III.* Le P. Grueber, *voyage de la Chine, dans le même recueil, vol. IV.* Ample deſcription de la Chine, par le P. Athanaſe Kircher, qui parut *in-fol.* à Amſterdam, l'an 1666, en latin, & en 1667 en françois. Le P. Couplet, *jéſuite, carte de la Chine, &c. Confucius Sinarum philoſophus.* Le P. le Comte, *dans ſes mémoires.* Nikipoſa, Moſcovite, *relation de la Chine.* Renaudot, *relation des Indes & de la Chine.* Le recueil donné par les jéſuites, ſous le titre de *lettres édifiantes des miſſionaires, &c.*

CHINES, idoles des Chinois, *voyez* dans l'article CHINE, *religion des Chinois.*

CHING, roi de la Chine, qui fut le ſecond de la famille de *Cheva*. Il ſuccéda fort jeune à ſon pere *Fau* ou *Vu*, l'an 1115 avant J. C. mais il fut élevé ſous la conduite d'un habile miniſtre. Ce fut, dit-on, ce jeune roi qui donna à l'ambaſſadeur de la Cochinchine une machine merveilleuſe, qui ſe tournoit toujours vers le midi de ſon propre mouvement, & qui conduiſoit ſûrement ceux qui voyageoient par mer ou par terre : on l'appelloit *Chinan* en langue du pays ; & c'eſt ainſi qu'on y nomme la bouſſole encore aujourd'hui : ce qui fait croire, comme remarque le P. Martini, qu'elle étoit en uſage dès ce temps-là, & que c'eſt des Chinois que les autres nations l'ont priſe. On dit ailleurs ce qu'on doit penſer de l'invention de la bouſſole. Ching régna trente-ſept ans, & mourut l'an 1078 avant J. C. * Martini, *hiſtoire de la Chine.* Paul Pezron, *antiquité des temps.*

CHING, ou XI-HOAM-TI, empereur de la Chine, fut le ſecond de la premiere famille de *Cina* ; il commença à regner l'an 246 avant J. C. & rendit ſon nom illuſtre par le grand nombre de ſes victoires. Il conquit toutes les provinces de la Chine qui ſont vers le midi, & fit bâtir cette prodigieuſe muraille qui eſt vers le ſeptentrion, pour arrêter les courſes des Tartares. Mais il flétrit ſes exploits & ſa valeur par de grands vices : car s'il fut courageux & magnifique, il fut d'ailleurs cruel, & ennemi des ſciences ; & les Chinois, qui le conſiderent comme le fondateur de leur monarchie, font néanmoins ſouvent des imprécations contre ſa mémoire, parcequ'il fit bruler tous les livres qui ſe trouverent dans ſon royaume. Il fit équiper une armée navale, ce que nul de ſes ancêtres n'avoit point encore fait, & ſubjugua une grande partie de l'Inde ; de ſorte que le nom de Ching devint célébre dans toute l'Aſie, & quelques-uns croient que ſes conquêtes donnerent occaſion aux Indiens d'appeller cet empire *la Chine* ; mais il eſt plus vraiſemblable que les Chinois ont pris leur nom des anciens peuples de ce pays, appellés *Sina*. Ching régna 37 ans, & laiſſa ſes états à ſon fils Ul-xi. * Le P. Martini, *hiſtoire de la Chine.* Paul Pezron, *antiquité des temps.*

CHINGAN, eſt une des grandes villes de la Chine, la dixiéme en ordre de la province de Quangſi. On aſſure qu'elle eſt maintenant au pouvoir du roi de Tunquin. * Mati, *dict.*

CHINGTIEN, grande ville de la province de Pekin, dans la Chine ; elle a ſous ſon reſſort trente-une cités, dont les plus conſidérables ſont Ting, Ki, Chao, Xin, & Cinking. On y voit un magnifique temple, nommé *Lunghing*, dans lequel il y a une ſtatue ou idole d'une fille, qui a plus de 70 coudées de hauteur ;

les Chinois la nomment *Quoning*. Aſſez près de la cité de Cinking eſt une célébre montagne appellée *Cangnien*, dont le ſommet ſurpaſſe les nues, & où il y a une fontaine médicinale, dont l'eau guérit autrefois la reine Xayanga d'une maladie incurable : c'eſt pourquoi elle y fit bâtir un ſuperbe monaſtere, auquel elle aſſigna de bons revenus pour pluſieurs ſacrificateurs qui y demeurent. * Martin Martini, *deſcription de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. III.*

CHINGTU, grande ville capitale d'un territoire de même nom, en la province de Suchuen, dans la Chine. Elle étend ſa juriſdiction ſur vingt-neuf cités, dont les plus remarquables ſont Nuikiang, Quon, Kien, Cungkin, Han, Mien, Mieu & Guei. On voit à Chingtu un oiſeau merveilleux, nommé *Tumhhoaſung ;* il a le bec rouge & les plumes de diverſes couleurs : il naît d'une fleur appellée *Tunghoa*, & ne vit qu'autant que cette fleur dure. Près de Nuikiang il y a une fontaine dont l'eau hauſſe & baiſſe, & ſuit les périodes du flux & du reflux de la mer, quoiqu'elle en ſoit fort éloignée. Proche de la cité de Quon eſt la montagne de Cinchin, où les Chinois diſent que les Xinſiens, qu'ils croyoient être des hommes immortels, font leurs aſſemblées ordinaires. Auprès de Cungking, ſur le mont Toyung, on trouve des ſinges qui reſſemblent preſque à des hommes, & qui ne ſont guères moins grands ; ils aiment les femmes, & les pourſuivent pour en jouir. Non loin de la cité de Mien, on voit un lac que la pluie ne fait point enfler, & qui ne diminue point durant la ſéchereſſe. Au midi de Chingtu, eſt la riviere de Kin, que l'on nomme vulgairement *la riviere damaſſée*, à cauſe de l'éclat & du luſtre qu'elle donne au velours qu'on y lave. Entre le midi & l'orient, on voit le grand lac que le roi Suius fit faire, pour y repréſenter des batailles navales. * Martin Martini, *deſcription de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. II.*

CHINILADAN, roi d'Aſſyrie, ſuccéda à Saoſduchée, l'an 3368 du monde, 667 ans avant J. C. Il eut guerre avec Phraortes, ſecond roi des Médes, qu'il défit & tua l'an 3400 du monde, 635 ans avant J. C. mais Cyaxares, fils & ſucceſſeur de Phraortes, eut bientôt ſa revanche, battit les troupes de Chiniladan, & entreprit même le ſiége de Ninive, la capitale de l'empire d'Aſſyrie. L'invaſion de la haute Aſie par les Scythes, garantit pour lors Chiniladan de ſa ruine, qui paroiſſoit certaine. Cyaxares, après avoir mis une partie de ſes états à couvert de l'invaſion de ces barbares, marcha une ſeconde fois contre ſon ennemi, & l'affoiblit d'abord en engageant Nabopolaſſar, gouverneur de Babylone, à ſe révolter ; après quoi il recommença le ſiége de Ninive, qui fut priſe l'an 3409 du monde, 626 ans avant J. C. Chiniladan qui s'étoit enfermé dans cette ville, la voyant près d'être priſe, s'y brula dans ſon propre palais. Alexandre Polyhiſtor l'appelle Sarac, & dit que c'eſt ce prince qu'il a plu aux Grecs d'appeller Sardanaple, & de qui ils ont dit tant de choſes contraires à la vérité. Le temps où il a vécu, & celui où il défit Phraortes, ne permettent point de douter qu'il ne ſoit le Nabuchodonoſor du livre de Judith, qui, après avoir vaincu & tué Arphaxad, roi des Médes, perdit enſuite dans la Judée une grande partie des troupes dont il avoit confié le commandement à Holofernes. On peut voir ce qu'on a dit de lui à l'article d'ARPHAXAD, & à celui d'ASSYRIE. * Herodote, *liv.* 1. *Canon* de Ptolémée. Euſebe, &c.

CHINKIANG, ville de la province de Junnan, dans la Chine, eſt capitale d'un territoire de même nom, & a juriſdiction ſur quatre cités. On voit proche de cette ville une fort grande pierre, où autrefois le roi de Mung recevant les ambaſſadeurs d'un autre roi de la Chine, qui ne lui donnoient pas la ſatisfaction qu'il attendoit, frapa de ſon épée avec tant de force, que d'un ſeul coup il fit à cette pierre une entamure de trois coudées de profondeur, & dit à ces ambaſſadeurs : *Allez, & faites ſavoir à votre roi de quelle trempe ſont nos épées;* ce qui arriva, dit-on, vers l'an 210 avant la naiſſance de J. C. On fait dans ce pays de fort beaux tapis de coton, & on y pêche de certains poiſſons, dont les médecins ſe ſervent comme de ſouverains remédes dans pluſieurs maladies. * Le P. Martini, *deſcription de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. III.*

CHINKIANG, grande ville de la province de Nanking, dans la Chine : elle eſt capitale d'un territoire de même nom, & a juriſdiction ſur deux cités. Il y a toujours quantité de vaiſſeaux, & le trafic y eſt très-conſidérable. Proche de la ville s'élevent pluſieurs côteaux fort agréables, où l'on a bâti de ſuperbes temples, dans l'un deſquels on voit une tour toute de fer, conſtruite ſur une baſe de même métal : elle a la figure d'une pyramide, & ſa hauteur eſt d'environ trente coudées. Depuis le bas juſqu'à la pointe, elle eſt ornée de diverſes figures d'animaux, de feſtons & de branches d'arbres, & principalement de lauriers. Les médecins de Chinkiang paſſent pour les plus ſavans & les plus habiles de la Chine. * Le P. Martini, *deſcription de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. III.*

CHINON, ſur la Vienne, en latin *Caino*, ville de France en Touraine, avec château, gouverneur & ſiége royal : elle eſt priſe par quelques auteurs pour le *Vicus Ciſomagenſis*, dont parle Grégoire de *Tours*. Si cela eſt, elle a reçu la foi par le miniſtere de S. Martin. Ce fut là que mourut Henri II, roi d'Angleterre, en 1188, ſelon Matthieu Paris. Cette ville eſt conſidérable par la retraite du roi Charles VII ; car c'eſt à Chinon que la pucelle Jeanne d'Arc le vint trouver, en 1429. François I, duc de Bretagne, y fit hommage au même roi, vers l'an 1442 ou 1443. André du Chêne aſſure que les chanoines de l'égliſe collégiale de S. Meſme, ſont ſoumis immédiatement au pape. On dit de cette ville, *Chinon, petite ville, grand renom, aſſiſe ſur pierre ancienne, au haut le bois, au pied de la Vienne.* Elle a été la patrie de François Rabelais, aſſez connu par ſon humeur enjouée & par ſes écrits ſatyriques : c'eſt lui qui a dit que cette ville a été la premiere du monde, bâtie par Caïn, qui lui donna ſon nom ; mais il l'a dit en badinant. S. MESME, ou S. MAXIME, diſciple de S. Martin, qui fut prieur des hermites de l'Iſle-Barbe, près de Lyon, après la mort de ſon maître, étoit de Chinon. Il y retourna, après avoir quitté l'Iſle-Barbe, y bâtit un monaſtere dont il eut la conduite, & y mourut ; ſon corps s'y eſt conſervé juſqu'en ces derniers ſiécles. Ce fut S. Brice, évêque de Tours, autre diſciple de S. Martin, qui bâtit à Chinon l'égliſe paroiſſiale. * Grégoire de *Tours*, *l.* 10, *c.* 31. Du Chêne, *antiq. des villes de Touraine*, *c.* 7. Baillet, *vies des ſaints*. Vie de S. Meſme, 20 août ; & de S. Bricç, 13 novembre, *edit. Pariſ. in-fol.* 1703.

CHINTING, *cherchez* CHINGTIEN.

CHINTU, *cherchez* CHINGTU.

CHINY, petite ville du Luxembourg, province des Pays-Bas. Elle eſt capitale du comté de Chiny, & ſituée ſur la riviere de Semoi, à quatre lieues de Montmedi, du côté du nord. * Baudrand.

CHINY (le comté de) contrée du duché de Luxembourg, province des Pays-Bas, eſt vers les confins de la Lorraine, de la Champagne & du duché de Bouillon ; il a une aſſez grande étendue. Ses lieux principaux ſont, Chiny, capitale, Herbemont, Neufchâtel, Virton, Marville en partie, Montmedi, Orval, Yvoi & Orchemont. Il a eu autrefois ſes comtes particuliers, dont nous allons rapporter la généalogie. * Baudrand.

I. ARNOUX de Granſon en Bourgogne, fut le premier comte de Chiny, en 941. Cette terre lui fut donnée pour la dot de *Mathilde*, ſa femme, fille de Ricuin, comte d'Ardenne, & ſœur de Sigefroi, premier comte de Luxembourg. Arnoux & Mathilde moururent l'un & l'autre vers l'an 992. Leurs enfans furent OTTON, qui ſuccéda au comté de Chiny ; GODEFROY, tige des comtes d'Orchimont, & ſeigneur de ce nom ; *Clémence*, qui épouſa le ſeigneur de Wiltz ; & *Jeanne*, dont on ne ſait rien.

II. OTTON I épouſa *Marguerite*, fille d'*Albert* I, comte de Namur, dont il eut LOUIS, qui ſuit; *Hugues* & *Clémence*, dont on ne ſait rien.

III. LOUIS I ne nous eſt preſque connu que de nom. Il avoit épouſé *Catherine*, fille de *Louis*, comte de Los: il mourut en 1028. Il n'avoit qu'un fils, ſavoir, LOUIS, qui ſuit.

IV. LOUIS II étoit marié à *Sophie*, fille de *Frédéric*, comte de Verdun. Il mourut l'an 1068, & eut pour enfans, ARNOUX II, ſon ſucceſſeur au comté de Chiny, qui ſuit; *Manaſſés*, religieux de l'abbaye de S. Hubert en Ardenne: il eſt fait mention de lui dans la charte de la fondation de Pries.

V. ARNOUX II fonda l'abbaye d'Orval en 1070, & le prieuré de S. Sulpice de Pries, près de Mézieres, en 1068, celui de ſainte Walpurge à Chiny, en 1097. Il eut de ſa femme *Adélaïde*, OTTON, qui lui ſuccéda, & qui ſuit; *Alberon*, évêque de Verdun; *Louis*, qui ſouſcrivit à la fondation d'Orval, l'an 1124; *Hadvide*, femme du ſeigneur de la Grand-Ville: ils fonderent l'un & l'autre en 1088 le prieuré de S. Michel. Arnoux II mourut l'an 1110. Quelques-uns veulent qu'il ſe ſoit fait enterrer dans l'abbaye de S. Hubert; mais d'autres aſſurent que ſa ſépulture eſt dans l'abbaye de S. Arnoul de Metz.

VI. OTTON II perfectionna la fondation de l'abbaye d'Otval. Il avoit épouſé *Adélaïde*, fille d'*Albert* III, comte de Namur, dont il eut ALBERT, comte de Chiny, qui ſuit; *Frédéric*, prévôt de l'égliſe de Reims. Otton mourut l'an 1125.

VII. ALBERT introduiſit l'an 1131 des religieux de Cîteaux à Orval, à la place des chanoines qui y étoient. Il mourut l'an 1163. Il eut de ſa femme nommée *Agnès*, LOUIS, qui lui ſuccéda, & qui ſuit; *Thierri*, ſeigneur d'Eſtalles; *Arnoux*, évêque de Verdun; *Hugues*, dont il eſt parlé dans une charte de l'an 1173; & *Chriſtine*, qui épouſa le ſeigneur d'Hierges.

VIII. LOUIS III épouſa *Sophie*, fille de *Renaud*, comte de Bar, dont il eut LOUIS IV, ſon ſucceſſeur, qui ſuit; *Anſelme*, dont il eſt parlé dans un titre de l'an 1197; & *Béatrix*, mariée à *Thierri* de Walcourt, ſeigneur d'Orgeo. Louis III ſe croiſa vers l'an 1188, & mourut à Belgrade. Sophie ſe remaria deux fois: 1°. à *Anſelme* de Gerlande: 2°. à *Galchere*, ſeigneur d'Ivoix, où elle mourut; on ne ſait en quelle année.

IX. LOUIS IV épouſa *Mathilde*, fille de *Jacques* d'Aveſnes, dont il eut deux filles: *Jeanne*, qui épouſa ARNOUX, comte de Los, qui ſuit; & *Agnès*, qui reſta fille. Par le défaut d'enfans mâles, la premiere race des comtes de Chiny fut éteinte, & les comtes de Los fonderent la ſeconde. Louis mourut en 1226. Il eſt enterré à Orval.

X. ARNOUX III, comte de Los, épouſa *Jeanne*, héritiere du comté de Chiny, dont il eut cinq fils & trois filles, ſavoir, *Jean*, qui ſuccéda à ſon pere au comté de Los, & LOUIS, qui ſuccéda à celui de Chiny, & qui ſuit; *Henri*, qui prit la tonſure cléricale; *Gerard*, ſeigneur de Chevancy; *Arnoux*, mort évêque de Châlons en France; *Jeanne*, qui épouſa *Thierri*, ſeigneur de Fauquemont; *Julienne*, mariée à *Nicolas*, ſeigneur de Quevraing; & *Iſabelle*, qui épouſa *Thomas* de Coucy. Arnoux III vivoit en 1271. On ignore l'année de ſa mort. Il s'étoit déporté de l'adminiſtration de ſes comtés, en faveur de ſes fils, dès l'an 1258.

XI. LOUIS V étoit marié dès l'an 1258 à *Jeanne* de Blamont. Ils fonderent le prieuré de Sutſi en 1286. Il eut de ſon mariage deux fils, *Thierri* & *Godefroy*, morts en bas âge; & *Marguerite*, morte ſans alliance. Louis mourut en 1299. Le comté de Chiny retourna alors à ſon neveu ARNOUX, fils de *Jean*, comte de Los & de Duraz, qui ſuit.

XII. ARNOUX IV donna en 1302 le château de Villemont à Gilles de Wans. En 1303 il fit une fondation dans l'abbaye de S. Hubert, & en 1305 il affranchit les bourgeois de Chiny. Il avoit épouſé *Marguerite*, fille de *Philippe*, comte de Vienne, morte le 8 mars 1315. Il en eut LOUIS, ſon ſucceſſeur aux comtés de Los & de Chiny, qui ſuit; *Jean* & *Arnoux*; *Mathilde*, qui épouſa, dit-on, *Godefroi*, fils de *Thierri*, ſeigneur de Heinsberg, à qui elle porta en dot la terre de Voguelſang; *Marie*, qui fut deux fois mariée, & mourut ſans poſtérité; *Jeanne*, qui épouſa *Arnoux* de Weſemale, & enſuite *Guillaume* d'Oreille, de la maiſon d'Awans; *Marguerite*, qui épouſa *Guillaume* de Neuchâteau en Ardenne, de laquelle il eut le château de Duraz. Arnoux, leur pere mourut en 1328. Il s'étoit démis long-temps auparavant de ſes deux comtés, en faveur de ſon fils aîné.

XIII. LOUIS VI, comte de Los & de Chiny, épouſa *Marguerite*, fille de *Thibaut* II, duc de Lorraine, dont il n'eut pas d'enfans. Marguerite mourut vers 1352. Elle eſt enterrée à Orval. Louis nomma pour héritier THIERRI de Heinsberg, ſon neveu, qui ſuit. Louis mourut l'an 1337.

XIV. THIERRI, comte de Los & de Chiny, épouſa *Cunegonde* de la Marck, & vendit l'an 1340 les villes & prévôtés d'Ivoix, de Virton & de la Ferté à Jean, roi de Bohême & comte de Luxembourg. Il mourut en 1361, ſans laiſſer d'enfans. Il avoit donné le comté de Chiny à GODEFROI de Los, ſon neveu, qui ſuit.

XV. GODEFROI épouſa *Philippote* de Fauquemont. Il accorda l'an 1350 des priviléges aux bourgeois de Montmédy, & mourut ſans enfans en 1353. Philippote ſe remaria à *Jean*, comte de Salm, qui, l'an 1363, vendit à Arnoux de Rumigny le douaire que ſa femme avoit ſur le comté de Chiny pour vingt mille florins.

XVI. ARNOUX V avoit épouſé *Iſabelle*, fille de *Louis* le Mâle, comte de Flandre. L'an 1364 il vendit le comté de Chiny à Wenceſlas, premier duc de Luxembourg, qui l'unit à ſon domaine. *Voyez* l'article des ducs de LUXEMBOURG. * *Hiſtoire eccléſiaſtique & civile des duché de Luxembourg & comté de Chiny*, par le P. Jean Bertholet, jéſuite, *in*-4°, tome III.

CHINYVEN, ville de la province de Junnan, dans la Chine, a ſous elle le fort nommé *Loko*. Ce pays eſt riche en mines d'argent, & nourit beaucoup de paons ſauvages & domeſtiques. La montagne de Nalo eſt remplie de tigres & de léopards fort dangereux. * Martin Martini, *deſcription de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. III.*

CHINYVEN, ville de la province de Queicheu, dans la Chine: elle eſt capitale d'un territoire de même nom, & a juriſdiction ſur cinq cités ou forts. Ce pays produit les fleurs les plus belles & les plus eſtimées de toute la Chine; il y a auſſi quantité de grenades & d'oranges. Ceux qui habitent les montagnes, n'ont point de ſel, & ſe ſervent des cendres de l'herbe nommée *hive*, pour aſſaiſonner leurs viandes. * Martin Martini, *deſcription de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. III.*

CHIO ou SIO, *Chios* & *Chius*, iſle de l'Archipel, entre Samos & Lesbos, ou Metelin. Elle a environ vingt-cinq ou trente lieues de tour, & on la diviſe ordinairement en haute, du côté du nord, dite *Epanomere*; & en baſſe, du côté du midi, dite *Catomere*. Elle eſt détachée de la terre-ferme de Natolie, par un canal de trois lieues, appellé *le détroit du cap blanc*, parceque ce cap eſt environné de rochers, où les vagues agitées forment une écume fort blanche. Il y a outre la ville de Chio, quatorze ou quinze villages, dont les habitans cultivent le lentiſque & le térébinthe, pour en tirer le maſtic & la térébenthine, dont on fait beaucoup de cas dans toute l'Europe. La ville a un bon port, mais petit, & une fortereſſe. Quelques-uns ont compté juſqu'à trente-ſix villes dans cette iſle. Elle fut d'abord ſujette aux Athéniens, puis aux Macédoniens, enſuite

aux Romains, & enfin aux empereurs Grecs. Les Génois s'en rendirent maîtres l'an 1346, & elle fut gouvernée en forme de république, par les Mahons, premiers gentilshommes de la maiſon de Giuſtiniani : ils payoient un tribut au Turc. Le baſſa Piali la prit par ordre de Soliman, l'an 1566, ſous prétexte qu'ils ne payoient pas le tribut, & qu'ils avoient averti ceux de Malte, du deſſein qu'on avoit de les aſſiéger. Les Vénitiens, après s'en être rendu maîtres en 1694, la laiſſerent reprendre l'année ſuivante par les Turcs, qui y tiennent garniſon, & y levent un tribut appellé *Carach*, qu'on exige encore trois ans après la mort, ſur les biens de celui qui l'a payé, lorſqu'il vivoit. Il y avoit autrefois un évêque ſuffragant de Rhodes, qui fut depuis métropolitain. Ce lieu eſt devenu célébre par le martyre de S. ISIDORE, qui ſouffrit ſous Dece : une partie de ſes reliques fut portée de-là à Conſtantinople, au milieu du V ſiécle, deux cens ans après ſa mort : l'autre partie fut enlevée au XII ſiécle par les Vénitiens, qui l'apporterent dans leur ville, & la mirent en 1125 dans une chapelle de l'égliſe de S. Marc. Aujourd'hui la ville de Chio eſt habitée par des Turcs & des Juifs ; & les fauxbourgs par les chrétiens latins & grecs, qui ont chacun leurs évêques, & pluſieurs maiſons religieuſes. Les femmes y ſont très-belles & très-curieuſes de leur parure. On y recueille d'excellens vins, & les perdrix y ſont auſſi privées que les poules le ſont ailleurs. A quatre milles de la ville, preſque ſur le bord de la mer, on voit un rocher où ſont taillés des ſiéges autour d'une chaire pratiquée dans le même roc, & plus élevée que les ſiéges ; ce que les habitans du pays appellent l'école d'Homere, parceque, diſent-ils, c'étoit où il enſeignoit ſes diſciples. A trois lieues de Chio, ſur une montagne qui eſt au midi, il croît quantité de lentiſques, qui ſont de petits arbriſſeaux, d'où coule le maſtic : ils ont la feuille approchante de celle du myrte, & pouſſent des branches ſi longues, qu'elles vont juſqu'à terre en ſerpentant ; mais ce qui eſt ſurprenant, c'eſt qu'auſſitôt qu'elles ſont en bas, elles ſe relevent peu-à-peu d'elles-mêmes. On fend les branches dans les mois de mai & de juin, & il en ſort une eſpèce de gomme, que nous appellons *maſtic*, & que les Turcs nomment *ſages*. Le grand ſeigneur envoie tous les ans dans cette iſle un certain nombre de boſtangis ou jardiniers, qui enlevent tous les maſtics pour la proviſion du ſerrail, & qui en vendent, lorſqu'il y en a extraordinairement. Toutes les femmes du ſerrail en mâchent inceſſamment pour ſe rendre les dents blanches, & pour avoir l'haleine agréable. * Bellon, *liv.* 2, *obſ. c.* 8. Ortelius, *geogr. eccl.* Sponde, *A. C.* 1346, *n.* 26, *&* 1566, *n.* 8. Porcaccio, *deſc. de Chio.* Le Mire. De Thou, *hiſt. liv.* 39, *&c.* Spon, *voyage d'Italie & de Grece. Vie de S. Iſidore de Chio*, 15 *mai*, par Baillet, *vies des ſaints*, *édit. Pariſ. in-fol.* 1703.

CHIO, ville d'Aſie, *cherchez* CIO.

CHIOCCO (André) médecin & profeſſeur à Vérone, a vécu au commencement du XVII ſiécle. Il mourut le 3 avril 1624, laiſſant divers ouvrages de ſa façon : *Quæſtionum medicarum & philoſoph. lib. III. De cœli Veronenſis clementia : de collegii Veronenſis illuſtr. medic. & philoſoph. Apol. pro Fraſcatorii Syphillide*, *&c.* Vander Linden, *de ſcript. med.*

CHIOGGIA ou CHIOZA, qui eſt *la Clodia Foſſa*, ou *Claudiopolis* des anciens, ville & port de mer dans une iſle de même nom, ſous la domination de la république de Veniſe : il y a auſſi évêché. C'eſt à Chioza que l'on fait le ſel, dont la ſeigneurie tire un très-grand profit. Laurent Prézati, évêque de cette ville, y tint l'an 1603 un ſynode dont on a publié les ordonnances. Chioza eſt célébre par la victoire que remporterent les Génois en 1380. * Volaterran, *liv.* 4. Sabellicus, *liv.* 3. Leander, *deſcription des iſles de Veniſe*, *page* 96.

CHIOMARE, femme d'Ortiagonte, ayant été faite priſonniere de guerre, lorſque les Romains, ſous la conduite de Manlius, défirent les Galates, l'an de Rome 565, & avant J. C. 189, fut violée par le capitaine qui la fit priſonniere. Depuis, étant convenue de ſa rançon, pendant qu'on la payoit au centurion Romain, elle commanda en ſa langue à ceux qui la comptoient, de lui couper la tête, qu'elle porta à ſon mari. Ortiagonte ſurpris, lui dit qu'il ne falloit pas violer la foi donnée, & elle répondit qu'elle le ſavoit bien, mais qu'il ne devoit y avoir qu'un homme ſeul, qui pût ſe vanter d'avoir eu ſa compagnie. * Aurelius Victor. Plutarque, *dans ſon traité des femmes illuſtres.* Tite-Live, *l.* 38, *c.* 24.

CHIONÉ, fille de Deucalion, fut aimée d'Apollon, dont elle eut Philammon, grand joueur de luth, & de Mercure, qui la rendit mere d'Autolycus, célébre filou. Elle coucha dans une même nuit avec ces deux dieux. Sa beauté la rendit ſi vaine, qu'elle oſa la préférer à celle de Diane, qui, pour punir cet orgueil, lui perça la langue d'un coup de fléche, dont elle mourut. Deucalion ſon pere fut métamorphoſé en épervier. Pline dit que Chioné donna ſon nom à l'iſle de Chio. Une autre CHIONÉ, ou peut-être la même, eut de Neptune un fils appellé *Eumolpe*, qu'elle jetta dans la mer, & qui fut ſauvé par Neptune. * Apollodore, *liv.* 36. Ovide, *liv.* 11, *metam.* Pline, *liv.* 5, *c.* 31. Hygin, *fab.* 200.

CHIONIDES d'Athènes, poëte, vivoit ſous la LXX olympiade, 8 ans avant la bataille de Marathon, & 500 avant J. C. On le met ordinairement le premier entre les poëtes de la comédie ancienne. * Suidas. Voſſius, *des poëtes grecs*, *c.* 4, 25.

CHIOVO, iſle de la mer Adriatique, *cherchez* BUA.

CHIOUTAYE, *cherchez* CHIUTAYE.

☞ CHIPPARD (Nicolas) chevalier, ſeigneur du Chippard & de Laas-Saint-Andéol (qu'on appelle vulgairement S. André des Arcs) célébre avocat au parlement de Paris, étoit d'une famille qui s'étoit rendue conſidérable dès le régne de Philippe *Auguſte*. Outre la ſeigneurie du Chippard & autres lieux qu'elle poſſédoit en Valois & Champagne, elle avoit auſſi dès-lors celle de Laas-Saint-Andéol, près Paris. Lors de l'agrandiſſement de cette ville ſous Philippe *Auguſte*, cette ſeigneurie de Laas fut enclоſe dans la nouvelle étendue de la ville ; on y bâtit des maiſons & on y forma des rues, & la chapelle du château de Laas dédiée à ſaint Andéol, martyr en Vivarais, dont la fête vient le premier mai, ſervit à ce nouveau quartier de paroiſſe, laquelle, par ſucceſſion de temps, fut nommée S. André. Les ſeigneurs du Chippard qui demeurerent toujours ſeigneurs de Laas-Saint-Andéol, ont eu de temps immémorial leur ſépulture dans cette chapelle. Nicolas Chippard, dont nous faiſons ici mention, étoit petit-fils de Jean Chippard, ſeigneur du Chippard & Laas-Saint-Andéol, capitaine, tué à la bataille de Pavie ſous François I, qui avoit épouſé *Louiſe* de Silly, dont il eut pluſieurs fils tués au ſervice de ce prince. Il ne lui reſta que *Nicolas* Chippard I du nom, ſeigneur du Chippard & de Laas-Saint-Andéol, qui fut d'abord un célébre avocat au parlement de Paris, dont Loiſel, Airault, Brodeau, Dorat, Joly & autres ont fait mention. Il fut depuis conſeiller au parlement, & laiſſa pluſieurs enfans, dont l'aîné Nicolas Chippard II du nom, qui eſt celui dont il s'agit ici, fut ſeigneur des mêmes lieux que ſon pere. Il ſuivit la profeſſion du barreau, & plaida pluſieurs cauſes au parlement, en qualité d'avocat. Il eſt compris en cette qualité dans la liſte imprimée des avocats de l'an 1597. Il fut enſuite envoyé par le roi pour ſon réſident, & auſſi en qualité d'envoyé, en divers lieux d'Italie & de Suiſſe, dont il s'aquitta à la ſatisfaction des rois Henri IV & Louis XIII. Ayant ainſi diſcontinué pendant long-temps la profeſſion d'avocat, lorſqu'il fut de retour de ſes négociations & emplois d'état, il la reprit & plaida quelques cauſes. Quand il vint à vaquer une place des douze

anciens avocats du parlement, que l'on inſcrivoit alors dans un tableau, Nicolas Chippard ſe préſenta pour y être inſcrit. L'avocat qui le ſuivoit en réception s'y oppoſa, prétendant qu'il en devoit être exclus pour ſa longue abſence du palais. Chippard ſoutint au contraire, qu'on devoit le réputer toujours préſent, ſon abſence n'ayant eu d'autre cauſe que les emplois d'état qu'il avoit exercés pour le ſervice de Henri IV & de Louis XIII. Les gens du roi qui prirent connoiſſance de ce différend, en parlerent à meſſieurs de la grand-chambre. Chippard fut inſcrit, par ordre de la cour, le douziéme avocat en ce tableau; & depuis il ſe préſenta toujours à la S. Martin au ſerment. Il mourut le 19 août 1640, âgé de 79 ans, étant le 3e ou 4e des avocats. Son corps fut enterré au tombeau de ſes ancêtres, à S. André; & à ſon convoi, qui ſe fit de ſa maiſon où il demeuroit à ſa paroiſſe S. Nicolas des Champs, quatre anciens avocats porterent le poele; & on mit ſur une ceinture de velours noir, ſes armes dans le chœur de S. Nicolas des Champs, & ſur ſon cercueil on mit un couſſin de velours noir, avec une couronne de vicomte au-deſſus, couverte d'un crêpe noir, à cauſe d'une vicomté qu'il poſſédoit. Sa fille unique, *Geneviéve* Chippard, dame des mêmes lieux, épouſa *Gabriel* Chaſſebras, ſeigneur du Breau, réſident & envoyé par le roi en Angleterre, Allemagne & Italie. *Voyez* les antiquités de Paris, page 196. * *Mém. manuſc.* de M. Boucher d'Argis.

CHIPPENHAM, bourg du comté de Wilt, en Angleterre. Il eſt ſur la riviere d'Avon, à neuf lieues de la ville de Salisburi, vers le nord, & à quatre de celle de Bath, vers l'orient. Ce bourg eſt un de ceux qui ont ſéance & voix au parlement d'Angleterre. * Mati, *dictionaire.*

CHIPROVAZ, bourg de Bulgarie, province de la Turquie en Europe: il eſt dans les montagnes de Prédel, ſur une petite riviere, qui ſe joint à celle d'Ogoſt, entre la ville de Niſſa & celle de Sophie; l'évêque de cette derniere ville y fait ſa réſidence ordinaire. * Baudrand.

CHIRAC (Pierre) premier médecin du roi de France, de l'académie royale des ſciences établie à Paris, de l'académie impériale des curieux de la nature, &c. naquit en 1650, à Conques en Rouergue, de *Jean* Chirac, bourgeois de cette petite ville, & de *Marie* Rivet. Deſtiné d'abord à l'égliſe, en même temps qu'il étudioit en théologie, il s'appliquoit par curioſité à la philoſophie de Deſcartes encore naiſſante, & il en continua l'étude à Montpellier, où M. Chicoyneau, chancelier & juge de l'univerſité de cette ville, le prit chez lui en 1678, pour diriger les études de deux de ſes fils qu'il deſtinoit à la médecine. Peu de temps après, M. Chicoyneau qui trouvoit dans M. Chirac peu de vocation pour l'état qu'il avoit embraſſé, & beaucoup d'acquis dans la phyſique, lui conſeilla de prendre le parti qu'il vouloit faire ſuivre à ſes fils; il ſe rendit à ſes avis, devint membre de la faculté de Montpellier en 1682, & y enſeigna, cinq ans après, les différentes parties de la médecine avec tant de ſuccès, que les leçons qu'il dictoit à ſes auditeurs ont été conſervées avec ſoin. Outre ces leçons publiques, il faiſoit chez lui des cours particuliers où les étrangers venoient en foule. De la théorie, M. Chirac paſſa à la pratique, & profita beaucoup des lumieres de M. Barbeyrac, qui tenoit alors le premier rang parmi les médecins de Montpellier. En 1692 M. le maréchal de Noailles, de l'avis de M. Barbeyrac, lui donna la place de médecin de l'armée de Rouſſillon; & il ſe trouva en 1693 au ſiége de Roſes où il rendit les plus importans ſervices à l'armée attaquée de dyſenterie. Quelques années après, appellé à Rochefort par M. Begon, intendant de cette ville, il n'y travailla pas avec moins de ſuccès à la guériſon d'une maladie épidémique, qu'on appelle de *Siam*; & en ayant été attaqué lui-même, il ſe guérit par les mêmes remédes qu'il avoit employés pour les autres. Pendant ſon ſéjour à Rochefort, il traita beaucoup de petites-véroles, & eut recours, pour les guérir, à la ſaignée, & même à celle du pied, malgré les préjugés qui faiſoient regarder communément alors ce remède comme mortel, ſur-tout étant employé envers les hommes. Ses ſuccès vérifierent ſa ſageſſe & la certitude de ſes connoiſſances, & forcerent les préjugés à ſe diſſiper. Revenu à Montpellier, il y reprit ſes anciennes fonctions de profeſſeur & de médecin, & il eut deux conteſtations fort vives; l'une ſur la découverte de l'acide du ſang, avec M. Vieuſſens, célébre docteur de la faculté de Montpellier; l'autre, ſur la ſtructure des cheveux, avec M. Soraci, médecin Italien. En 1706 feu M. le duc d'Orléans partant pour aller commander l'armée de France en Italie, prit avec lui, par le conſeil de M. le comte de Nocé, M. Chirac qui accompagna le prince, & qui le guérit d'une bleſſure très-dangereuſe au poignet qu'il reçut au ſiége de Turin. L'année ſuivante, M. le duc d'Orléans mena encore avec lui M. Chirac en Eſpagne; & après ces voyages, cet habile médecin vint à Paris où il acheta le droit d'y exercer la médecine par une des charges de la maiſon du prince. A la mort de M. Homberg, qui arriva en 1715, M. le duc d'Orléans, déja régent du royaume, le fit ſon premier médecin. L'année ſuivante, M. Chirac entra à l'académie royale des ſciences en qualité d'aſſocié libre. En 1718 il ſuccéda à M. Fagon dans la ſurintendance du jardin du roi. En 1720 Marſeille ayant été attaquée de la maladie contagieuſe, M. Chirac offrit au régent d'y aller; & le prince n'ayant pas voulu accepter ſon offre, il propoſa en ſa place meſſieurs Chicoyneau & Verny, célébres médecins de Montpellier, dont il connoiſſoit les lumieres & le zèle. M. Chicoyneau eſt le même dont il avoit été précepteur, qui avoit épouſé ſa fille unique, & qui eſt devenu depuis premier médecin de Louis XV. Du ſein de la cour, M. Chirac procura à Marſeille les ſecours les plus abondans en tout genre, & l'on peut dire que cette ville lui a les plus grandes obligations. Son zèle pour les progrès de la médecine, & la faveur dont il jouiſſoit auprès du prince régent, lui avoient fait naître l'idée de former une ſociété de vingt-quatre médecins, qui auroient des correſpondances avec tous ceux qui ſe diſtinguoient dans la même profeſſion dans les autres villes du royaume; on auroit envoyé aux premiers le détail des maladies conſidérables, de leurs circonſtances, de leurs variations, & des remédes qui avoient été employés; les réflexions faites ſur ces maladies, ſur les ſymptomes qu'elles auroient plus ou moins variés, ſelon les années, les ſaiſons, les tempéramens, &c. La ſociété auroit examiné les mémoires, & envoyé réciproquement ſes obſervations; mais la mort ſubite de M. le duc d'Orléans obligea celui qui avoit formé ce projet, de n'en point pourſuivre l'exécution. Il voulut le reprendre dans la ſuite, & trouva d'autres obſtacles qui l'arrêterent & qui l'ont fait évanouir. En 1728 M. Chirac obtint des lettres de nobleſſe; & enfin en 1730 il eut la place de premier médecin, vacante par la mort de M. Dodart. Il mourut le premier mars 1732, âgé de 82 ans. Il a légué par ſon teſtament à l'univerſité de Montpellier, la ſomme de 30000 livres, pour être employée à la fondation de deux chaires pour deux profeſſeurs, dont l'un doit faire des leçons d'anatomie comparée, l'autre expliquer le traité de Bor elli *de motu animalium*, & les matieres qui y ont rapport. Dès 1726 il avoit obtenu l'établiſſement de ſix places de médecins-chirurgiens, qui devoient être reçus gratuitement dans la faculté de Montpellier, à condition qu'ils exerceroient eux-mêmes la chirurgie dans l'hôpital de cette ville; mais ce deſſein qui à peine commençoit à s'exécuter, fut arrêté par des accidens étrangers. On peut voir un plus grand détail concernant la vie de M. Chirac dans ſon éloge, par M. de Fontenelle, alors ſecrétaire de l'académie royale des ſciences. Cet éloge imprimé dans les mémoires de cette académie, & dans la derniere édition du recueil des éloges compoſés par M. de Fontenelle, a été encore réimprimé en 1744 dans le premier volume

lume du recueil intitulé : *Diſſertations & conſultations médicinales de meſſieurs Chirac & Silva*, &c. à Paris, *in*-12. Voici ce que l'on trouve de M. Chirac dans ce recueil : 1. *Extrait d'une lettre écrite à M. Régis, l'un des quatre commis pour le journal des ſavans, ſur la ſtructure des cheveux.* On voit à la fin, que M. Chirac écrivit cette lettre le premier janvier 1688, à Montpellier, où elle fut imprimée au commencement de la même année. L'auteur y donne ſes conjectures, & fait part de ſes obſervations ſur deux accidens de la maladie appellée *Plica polonica*, où il ſe fait des friſures, & des entortillemens des cheveux & du poil de la barbe, qui les treſſent, & les embaraſſent ſi fort les uns avec les autres, qu'il n'y a aucun moyen de les débrouiller, & que lorſqu'on vient à les couper, il en découle quelquefois du ſang, & que les malades en perdent la vue. La découverte de la ſtructure des cheveux que les obſervations firent faire à M. Chirac, lui fut, dit-on, volée par M. Placide Soraci, docteur de l'univerſité de Montpellier, aggrégé au collége des médecins de Marſeille, & médecin de Monſieur, frere unique de Louis XIV. M. Soraci revendiqua cette découverte comme lui appartenante ; & M. Chirac le prit ſi fort au ſérieux, qu'il fit aſſigner M. Soraci par-devant les juges de Marſeille, qui, dit-on, ne déciderent pas la conteſtation. 2. Diſſertation ſur le cochemar, où l'on examine ſi la rouille de fer convient dans cette maladie. C'eſt une traduction de M. Bruhier de la théſe de M. Chirac, *an incubo ferrum rubiginoſum*, ſoutenue à Montpellier en 1692. 3. Deux lettres qui ſont les dernieres de cinq, que M. Chirac a écrites contre M. Vieuſſens, nommé plus haut, à l'occaſion d'une diſpute qui s'éleva entr'eux au ſujet de l'extraction de l'acide du ſang ; découverte prétendue que chacun s'attribuoit, avec cette différence que M. Vieuſſens croyoit en tirer beaucoup de gloire, & que M. Chirac la mettoit à ſa juſte valeur. Il y a beaucoup trop de vivacité & de perſonalités dans ces lettres. La premiere avoit déja été imprimée à Montpellier, au mois de décembre 1698, ſous le nom de l'auteur. La ſeconde publiée ſous le nom de Julien, eſt datée de Maubeuge au mois de janvier 1699 ; on n'a pu recouvrer les trois autres qui devoient être, dit-on, de 1698. 4. Une partie des conſultations qui ſont dans le deuxiéme volume du recueil cité. 5. *Quæſtio medico-chirurgica, utrùm abſolutâ vulnerum ſuppuratione ad promovendam cicatricem præſtent detergentia ſalino-aquea ſarcoticis aliis oleoſis*, à Montpellier 1707, *in*-8°. Cette théſe de M. Chirac ſur les plaies, a été traduite depuis peu en françois. On a encore d'autres théſes du même, mais nous ne les connoiſſons pas. Voyez la préface de M. Bruhier dans le recueil des conſultations, &c. cité plus haut. Dans le même recueil, à la ſuite de l'éloge de M. Chirac, on trouve une épitaphe très-emphatique dreſſée à ſa louange.

CHIRAM, excellent ouvrier pour toutes ſortes d'ouvrages d'or, d'argent & de cuivre, étoit fils d'un Tyrien, nommé *Ur*, & d'une femme de la tribu de Nephtali : ce fut de lui que Salomon ſe ſervit pour travailler aux chérubins & autres ornemens du temple. Outre les chérubins, il fit deux colonnes de cuivre, qui avoient dix-huit coudées de haut, & douze de tour, au-deſſus deſquelles étoient des corniches de fonte, en forme de lys, de cinq coudées de hauteur. Il y avoit à l'entour de ces colonnes des feuillages d'or, qui couvroient ces lys ; & on y voyoit pendre en deux rangs, deux cens grenades, auſſi de cuivre. Chiram floriſſoit vers l'an du monde 3003, & avant Jeſus-Chriſt 1032. * *III. Reg. c.* 7. Joſephe, *l.* 8, *c.* 2.

CHIRCO (Jacques de) étoit de Palerme, comme il paroit par ſon teſtament, en date du 4 décembre 1484. C'étoit un ſavant juriſconſulte. Il a exercé pluſieurs fois dans la cour royale l'office de juge, & a été conſeiller du roi. Il fit bâtir à Palerme de belles maiſons ornées de tours. On a de lui : *Apoſtillæ ſuper capita* 139 *&* 140, *ad bullam apoſtolicam Nicolai V, & regiam pragmaticam Alphonſi de cenſibus annotationes.* * *Bibliotheca ſicula. Dictionnaire hiſtorique*, édition de Hollande, 1740.

CHIRON, centaure, étoit fils de Saturne & de Phillyre. On dit que Saturne étant devenu fort amoureux de cette nymphe, & appréhendant que Rhéa, ſa femme, ne le ſurprît dans ce commerce de cœur, ſe changea en cheval pour en jouir ; ce qui fut cauſe que Chiron, qui en naquit, vint au monde demi-homme & demi-cheval : d'autres le font fils d'Ixion & d'une nuée, ſous la figure de Junon. Il vivoit dans les montagnes, s'adonna à la chaſſe, & devint, par la connoiſſance des ſimples, un des plus fameux médecins de ſon temps : il enſeigna cette ſcience à Eſculape, & l'aſtrologie à Hercule. On lui confia depuis, l'éducation d'Achille, qu'il rendit très-ſavant dans l'art de la guerre, ne le nouriſſant que de moëlle de lions & de ſangliers, pour lui communiquer, joint à la diſpoſition naturelle qu'Achille y avoit, la force & le courage de ces animaux, & l'occupant à monter à cheval & à la chaſſe comme un prélude de la guerre. S. Clément d'Alexandrie dit qu'il apprit aux hommes le culte des dieux & les ſacrifices ; la maniere de ſe rendre la juſtice les uns aux autres, & la forme des ſermens. Chiron fut bleſſé par Hercule d'une fléche trempée dans le ſang de l'hydre, qui lui tomba par hazard ſur le pied, ce qui lui fit une telle douleur cauſée par ce venin, que ne pouvant plus ſupporter la vie, quoiqu'il fût immortel, les dieux par compaſſion, le placerent dans le ciel au nombre des douze ſignes du zodiaque, ſous le nom de Sagittaire. * Pline, *l.* 7, *c.* 26. Euſtathius, *ſur l'Iliade d'Hom.* Ovid. *l.* 6, *métam.* Apollod. Hygin.

CHIRVAN, province du royaume de Perſe, ſur la côte occidentale de la mer Caſpienne, où ſont les villes de Derbent ou Demir-Capi, de Bachu & de Chamaki : *Derbent* en perſan, ſignifie *porte étroite ;* & *Demir-Capi* en turc, *porte de fer :* c'eſt vers cet endroit où étoit le fameux paſſage, que les anciens appelloient *Caſpiæ portæ.* * Tavernier, *voyage de Perſe.*

CHIRURGIE, troiſiéme partie de la médecine, qui conſiſte dans les opérations qui ſe font de la main, pour guérir les plaies & les autres maladies du corps humain. Comme les effets de la chirurgie ſont plus évidens que ceux de la médecine, qui ſont plus incertains, on la cultiva beaucoup plutôt ; & Eſculape lui-même, dit-on, excella dans cet art. Arcabuto fut le premier chirurgien que les Romains reçurent en leur république ; mais ils l'eurent bientôt en horreur, à cauſe qu'ils le voyoient couper & trancher des membres : de ſorte qu'ils le lapiderent au champ de Mars. Le plus ancien titre que les chirurgiens de France puiſſent produire de leur établiſſement, eſt du roi Philippe *le Bel*, & de l'an 1311. Charles V, par un édit de 1364, amplifia beaucoup leurs priviléges. Quoique la chirurgie faſſe partie de la médecine, qui eſt une des quatre facultés de l'univerſité de Paris, cependant les chirurgiens ne ſont point du corps de l'univerſité : elle a refuſé de les y admettre. * *Antiq. Rom.* Paſquier, *recherches.* Voyez, l'*index funereus chirurgorum*, par M. Devaux.

CHIRURGIE. (Académie de) Les progrès de l'école de chirurgie établie à Paris, ont été ſi ſenſibles depuis long-temps, que pour ſoutenir cette émulation, & y aſſembler un grand nombre de matériaux chirurgiques, feu M. *George* Mareſchal, alors premier chirurgien du roi, & M. *François* Gigot de la Peyronie, reçu en ſurvivance dans la même place, formerent en 1731 le deſſein d'établir une *académie de chirurgie*, qui, ſous la protection du roi, & ſous l'inſpection du premier chirurgien de ſa majeſté, s'occupât à perfectionner la pratique de la chirurgie, principalement *par l'expérience & l'obſervation.* Meſſieurs Mareſchal & de la Peyronie firent en conſéquence un projet de réglement qui contient trente-trois articles. Le 18 décembre de la même année 1731, il y eut à S. Coſme une aſſemblée de chirurgiens jurés, convoquée par le premier chirurgien du roi, qui y préſida. On y lut le projet de régle-

ment pour l'établiſſement de ladite académie, enſuite une lettre de M. le comte de Maurepas, par laquelle il mande au ſieur Mareſchal, que ſa majeſté a approuvé ce projet, &c. Après cette lettre, on lut la liſte de ſoixante-dix académiciens préſentée au roi par M. Mareſchal, & enfin une autre lettre de M. de Maurepas, qui fait ſavoir au ſieur Mareſchal, que ſa majeſté approuve le choix qu'il a fait. Le plan que ſe propoſe cette académie, eſt d'élever la chirurgie ſur les recherches phyſiques & ſur les expériences. Si les maîtres de l'art avoient réuni ci devant leurs efforts, s'ils euſſent formé des ſociétés conſacrées à de nouvelles recherches, les progrès auroient été plus rapides. Combien n'y a-t-il pas eu de chirurgiens qui ont enſeveli avec eux des connoiſſances précieuſes? Ces connoiſſances ne ſe feroient pas perdues, ſi quelque compagnie ſavante en eût été dépoſitaire, & les eût répandues. L'art trouve d'ailleurs dans de telles ſociétés des reſſources qu'il ne trouve jamais dans les travaux des particuliers; elles ſont des eſpéces de bureaux qui appellent de toutes parts les travaux des ſavans, pour les conſacrer à l'utilité publique, & aux progrès des ſciences; elles établiſſent un commerce où le public gagne plus que ceux-mêmes qui en font les frais; le fonds d'un tel commerce ne périt point: il ſera d'âge en âge une ſource féconde de nouvelles richeſſes. C'eſt pour raſſembler ces richeſſes, & pour en cultiver le fonds qui eſt déja ſi étendu, qu'on a établi l'académie dont il s'agit: c'étoit-là le ſeul avantage que la chirurgie pouvoit envier aux autres ſciences. Cette compagnie s'aſſemble le mardi de chaque ſemaine dans la grande ſale de S. Côme. Elle a déja donné deux volumes *in*-4° de ſes mémoires, qui renferment des mémoires utiles de MM. Queſnay, Petit, pere & fils, de la Peyronie, du Fouart, Puzos, Faget, Houſtet, le Dran, Hevin, de la Faye, Foubert, Simon, Delaunay, Garengeot, &c. Pluſieurs des membres & des correſpondans ſont auſſi connus par divers ouvrages. La préface qui eſt bien faite, eſt de M. Queſnay. Pour illuſtrer davantage l'école de chirurgie de Paris, & la rendre plus utile, ſa majeſté, par une déclaration donnée à Verſailles le 23 avril 1743, a ordonné qu'aucun de ceux qui ſe deſtinent à la profeſſion de la chirurgie, ne poura à l'avenir être reçu maître en chirurgie pour l'exercer dans la ville & fauxbourgs de Paris, s'il n'a obtenu le grade de maître-ès-arts dans quelqu'une des univerſités du royaume; & par la même déclaration, le roi interdit pour ceux qui ſeront reçus maîtres chirurgiens l'exercice de la barberie. Un anonyme a fait ſur cette déclaration des *réflexions* pour en contredire preſque tous les articles & toutes les diſpoſitions, brochure de quatorze pages *in*-8°, à laquelle les chirurgiens ont répondu par des *obſervations* ſur ledit écrit, de ſeize pages *in*-4°. Les médecins, ou un anonyme en leur nom, ont répliqué à ces *obſervations*. Il a paru auſſi de la part des chirurgiens des recherches hiſtoriques ſur l'origine & les progrès de la chirurgie en France; & de la part des médecins, un mémoire curieux contre ces recherches. Ces écrits méritent d'être lus. Voyez la préface des *mémoires de l'académie de chirurgie*, & le tome VI de la nouvelle *deſcription de Paris*, par M. Piganiol de la Force, pag. 35 & ſuivantes.

CHISIME, fleuve, *cherchez* SIMOIS.

CHISOPOLIS, CHRYSOPOLIS ou EMPOLI, *cherchez* AMPHIPOLIS.

CHISSOING, abbaye, *cherchez* CISOIN.

CHISSON, riviere, *cherchez* CLUSON.

CHITIM ou CITIM, fils de *Javan*, dont il eſt parlé dans la Geneſe (*c.* 10, *v.* 4,) de qui ſont venus les Macédoniens; car le mot *Macetes*, Μακέτης, dont l'antiquité s'eſt ſervi, au lieu de *Macedo*, vient, ſans doute, du mot *Chitim*. On voit dans Homere (*Odiſſ. l.* 11,) que les Cithéens, *Citheos*, habitoient dans le voiſinage de la Macédoine, & qu'ils obéiſſoient, ſuivant le même poëte, à Télephe, roi des Myſiens; c'eſt pour cela qu'Alexandre *le Grand*, au premier livre des Machabées (*chap.* 1, *v.* 1,) eſt appellé le roi de Chitim, deſquels les Latins étoient ſortis; car Suidas dit que Latinus, fils de Télephe, mena les Cithéens en Italie. Ainſi le terme de *Chitim* ſemble ſignifier auſſi-bien des habitans de l'Italie, que les Macédoniens; c'eſt pour cela qu'au livre des nombres (*chap.* 24, *v.* 24.) Balaam prédit qu'il arrivera des flottes de Citim, qui détruiroient les Aſſyriens & les Hébreux; ce qui convient mieux aux Romains qu'aux Macédoniens. * Philippe Mélancthon, *ſur le chapitre* 11 *du prophète Danuel.* Georg. Hornius, *hiſt. philoſoph. liv.* 3, *chap.* 2. Jean-Jacques Hoffman, *lexic. univerſ. édit. de Leyde*, *in-fol.* 1693. *Voyez* ſur cela le P. Auguſtin Calmet, *dans ſon commentaire littéral ſur les nombres*, *chap.* 24, *v.* 24.

CHITIS, iſle de l'Arabie, dans laquelle les bandits Troglodytes, après avoir ſouffert long-temps la faim, & avoir été contraints d'y ſéjourner par la tempête, ſe mirent à arracher les herbes & les racines de la terre, pour s'en nourir. Ils trouverent en fouillant la pierre précieuſe, que l'on nomme *Topaſe*. * Pline, *lib.* 36, *cap.* 8.

CHITOR, province de l'empire du grand Mogol, dans la terre ferme de l'Inde, entre les provinces de Malva & Guzarate, avec une ville de même nom. Cette province a autrefois appartenu à un raja qui ſe diſoit de la race du roi Porus, vaincu par Alexandre. Quoique ce raja eût un état conſidérable, & extraordinairement fort, à cauſe des montagnes dont il eſt preſque tout environné, il ne put éviter le malheur des autres princes; il fut ſoumis comme eux par les armes des Mogols. La ville eſt preſque ruinée, & l'on y voit de beaux reſtes de pluſieurs pagodes, ou temples, & d'édifices publics fort magnifiques. Il y a une forteresſe où l'on renferme les ſeigneurs de la premiere qualité, que l'on a fait arrêter pour quelque faute légere; car ceux qui ſont condamnés à mort, ſont gardés dans le château de Rantipor, capitale de Malva. * Thévenot, *voyage des Indes*, *tome III.*

CHITRO, en latin *Cithrum*, *Pydna*, ville épiſcopale de la Macédoine, ſituée ſur le golfe de Salonichi, à douze lieues de la ville de ce nom, dont ſon évêché eſt ſuffragant. Elle eſt à l'embouchure de la riviere de Chitro, appellée autrement *Palacas* & *Platamona*. * Baudrand.

CHIVERNI, famille, *voyez* HURAULT.

CHIUN, idole des Iſraélites, dont il eſt parlé dans Amos, *c.* 5, 26, repréſentoit Hercule, qui dans la langue des Egyptiens s'appelle *Chon*; c'étoit le ſymbole du ſoleil: car ſoit que ce nom vienne de l'hébreu כיון *heir. col.* c'eſt-à-dire, *il éclaire tout*; ſoit qu'il vienne du grec Ηρω χλόος, c'eſt-à-dire, *la gloire de l'air*, il eſt clair qu'il marque le ſoleil; car d'où l'air reçoit-il ſa lumiere, ſi ce n'eſt du ſoleil? *Quæ enim alia eſt aëris niſi à ſole illuminatio?* dit Macrobe, *Saturnal. lib.* 1, *c.* 20. * Thomas Godwin, *de ritibus Hebr. l.* 4, *c.* 2. Jean-Jacques Hoffman, *lexic. univ. édit. de Leyde*, *in-fol.* 1693.

CHIUSA, anciennement *Auguſtanæ*, *Clauſuræ*, *Julia Caſtra*, *Via Beloium*, bourg de l'état de Veniſe en Italie, dans le Frioul, aux confins de la haute Carinthie, ſur la riviere de Fella, à une lieue au-deſſous de Ponteba. * Baudrand.

CHIUSI, *cherchez* CLUSIUM.

☞ CHIUTAYE, ville de la Turquie en Aſie; dans la Natolie, dans un pays auquel elle donne le nom, & qui fait partie du Germian, dans la Natolie propre. Les anciens ont connu cette ville ſous le nom de *Cotyæum*, ville de la grande Phrygie au deçà de la riviere de Sangar. Le gouverneur de la province y réſidoit ſouvent, comme on voit dans les actes de pluſieurs martyrs, & elle eſt encore une des principales de ces quartiers-là, & le ſéjour du beglierbeg. Elle a été autrefois célébre par le martyre de S. Menne de Phrygie, qui y répandit ſon ſang durant la perſécution de Dioclétien,

& par le culte qu'on y a rendu depuis à ſa mémoire. L'égliſe en fait commémoration le 11 de novembre. * La Martiniere, *diction. géogr.*

CHIZICO, *cherchez* CYZIQUE.

CHIZZOLA (Hippolyte) chanoine régulier de S. Afre, étoit ſavant théologien & bon prédicateur. Il réfuta Pierre-Paul Verger, évêque de Capo d'Iſtrie, dans l'état de Veniſe, célébre apoſtat. Chizzola mourut à Padoue vers l'an 1560. * Roſſi, *elog. hiſtor.*

CHLADENIUS ou CHLADNY (Martin) théologien luthérien, naquit à Cremnitz en Hongrie l'an 1669. *George* Chladny, ſon pere, duquel on a un livre intitulé : *Inventarium templorum*, y perdit ſon emploi de paſteur, lorſqu'on enleva l'égliſe aux luthériens pour être donnée aux bénédictins. Il vécut enſuite pendant ſept ans dans la miſere, juſqu'à ce qu'il fut appellé pour être miniſtre de Hauſwalde dans la Baſſe-Luſace. Son fils l'y ſuivit : on le mit depuis aux écoles des princes à Gœrlitz & à Grimma. En 1688 il alla à Wittemberg, où il devint maître-ès-arts en 1691. Après y avoir ſoutenu différentes thèſes, & entr'autres une *de Eccleſia græca hodierna*, & une *de Diptychis veterum*, il fut établi d'abord paſteur dans la petite ville d'Ubigau, & enſuite à Lauſſig ; peu après il fut fait prévôt & ſurintendant à Jeſſen. Enfin il devint docteur & profeſſeur en théologie à Wittemberg, où il fut pendant les dernieres années de ſa vie, prevôt de l'égliſe du château, & aſſeſſeur du conſiſtoire. Il mourut à Wittemberg le 12 ſeptembre 1725. Ses *Inſtitutiones theologiæ moralis*, furent imprimées après ſa mort, avec une préface de Gottlieb Wernſdorf. * *Supplément françois de Baſle.* Dans le *Specimen Hungariæ litteratæ* de Czuittinger, pag. 101, on donne encore à Chladny, *Epiſtola de abuſu chymiæ in rebus ſacris*, & *Diſſertatio de eccleſiis Colchicis, earumque ſtatu, doctrina ac ritibus, cum præfatione Conradi Samuelis Schurzfleiſchii*, 1702, *in*-4°, à Wittemberg : c'eſt peut-être la même que celle qui eſt citée dans le ſupplément de Baſle ſous le titre de *De eccleſia græca*, &c. Dans le même ouvrage de Czuittinger, on rapporte ainſi le titre de l'écrit de George Chladny, pere de Martin, *Inventarium templorum, continens res eas quæ in templis & extra illa ſunt, cum dedicatione & encæniis*, &c. Gorlicii 1679, *in*-12. On donne au même pluſieurs autres ouvrages écrits en allemand. Voyez la pag. 100 de Czuittinger.

CHLINGENSBERG (Chriſtophe de) célébre juriſconſulte, naquit le 7 juin 1651, à Frontenhauſen en Bavicre, où ſon pere & pluſieurs de ſes ancêtres ont été bourgue-meſtres. Il étoit fils unique, né avec beaucoup d'eſprit, & il fut élevé avec ſoin. On l'envoya d'abord à l'école de Landshut, enſuite à l'univerſité d'Ingolſtadt, où, après quelques années, il fut créé docteur. En 1677 il fut créé profeſſeur ordinaire en droit. A cet emploi, dont il exerça les fonctions avec beaucoup d'honneur, on joignit depuis, pluſieurs autres charges & dignités, & l'on aſſure qu'il ſe diſtingua dans toutes. Pendant pluſieurs années, il fut directeur, tant du conſeil de l'électeur à Ingolſtadt, que de la juſtice libre du pays à Hirchsberg, de même que préfet à Stambhamb & à Oetting, avec le titre de conſeiller de l'électeur. L'empereur Léopold l'ennoblit lui & ſa poſtérité en 1693. Il mourut le 28 août 1720, dans le temps qu'il étoit recteur magnifique de l'académie d'Ingolſtadt. Il fut regretté comme un homme éclairé, d'une rare probité & d'une grande prudence. Il a fait durant le cours de ſa vie environ cent relations & déductions très-importantes, entre leſquelles ſe trouvent *Primitiæ actorum compromiſſi Francofurtenſis in cauſa S. D. ducisſæ Aurelianenſis contra ſereniſſimum dominum electorem Palatinum* : on dit que cet écrit a paru à Rome. Il a publié pluſieurs autres traités, & a laiſſé manuſcrit un grand nombre de conſeils & de réponſes juridiques, que ſon fils *Germain-Antoine-Marie* de Chlingensberg, conſeiller de l'électeur de Baviere, profeſſeur du code & du droit public à Ingolſtadt, a promis de mettre au jour. Ce fils a prononcé l'oraiſon funébre de ſon pere en latin. * *Supplément françois de Baſle.*

CHLOÉ, dame chrétienne de la ville de Corinthe, qui fit avertir S. Paul des conteſtations ſurvenues entre les fidéles au ſujet des différens partis qu'ils épouſoient ; l'un diſant *je ſuis à Paul*, l'autre, *je ſuis à Apollos*, l'un *je ſuis à Pierre*, & l'autre, *je ſuis à Jeſus-Chriſt*. L'apôtre entreprit d'étouffer ces factions, en leur remontrant que Paul, Apollos & Pierre n'avoient pas été crucifiés pour eux, & qu'il n'y avoit que J. C. qui fût leur Sauveur ; que J. C. n'étoit point diviſé pour faire tant de partis & exciter tant de tumultes : que Paul, Apollos & Céphas ne prêchoient & ne baptiſoient point pour ſe faire des ſectateurs, mais pour gagner des membres & des diſciples à J. C. * *I. Corinth. I*, 2.

CHLORIS, fille d'Amphion & de Niobé, fut femme de Nelé & mere de Neſtor. Elle fut tuée à coups de fléches par Apollon & Diane, parceque ſa mere avoit eu la témérité de ſe préférer à Latone, comme on le voit dans Ovide, *liv. 6, métamorph.* Elle eſt différente d'une autre CHLORIS, déeſſe des fleurs, qui eſt la même que Flore, qui fut mariée au vent Zephyre, & de CHLORIS, femme d'Ampyx ou Ampycus, & mere de Mopſus. * Ovide, *liv. 6, métamor. & 5, des faſtes.* Propert, *l. 4 & l. 6, v. 195, eleg. 7, v. 72, & l. 6, v. 195.* Hygin, *fab. 4.*

CHMIELNICK, petite ville de Pologne, dans la haute Podolie, aux confins de la baſſe & de la Wolhynie. Cette ville eſt forte par ſes travaux, mais principalement par ſa ſituation dans une petite iſle de la riviere de Bog. * Mati, *diction.*

CHNIN ou KNIN, place forte de la Croatie, ſur les frontieres de la Boſnie & de la Dalmatie. Elle eſt conſidérable par ſa ſituation, & par deux foſſés naturels d'une grande largeur, que les rivieres de Chercha & de Botiſniza y forment. Au pied du château ſitué ſur une montagne, eſt un gros bourg entouré de foibles murailles. En 1649 le général Foſcolo attaqua cette place occupée par les Turcs, & la prit. Les Vénitiens y trouverent huit piéces de canon, dont il y en avoit une qui étoit d'une compoſition merveilleuſe ; on la nommoit *la Marguerite*. Et par l'inſcription qu'elle portoit, marquée de l'année 1580, on reconnut qu'elle avoit été à l'archiduc Charles d'Autriche. Il y avoit dans l'arſenal toutes ſortes de machines pour conduire le canon ſur ces montagnes eſcarpées. Le général Foſcolo fit ſauter la forteresſe, & enleva ce qui ſe put tranſporter. En 1652 le grand viſir rétablit cette forteresſe, ce qui ôta aux Morlaques la liberté de faire leurs courſes ordinaires, & favoriſa celles des Turcs. Le général Delfini, gouverneur de Dalmatie, fit de grands efforts pour enlever cette retraite aux Infidéles ; mais une partie de ſon armée fut taillée en piéces, & l'autre fut contrainte de prendre la fuite. * P. Coronelli, *deſcription de la Morée.*

CHNODOMAIRE, roi des Allemans, vainquit Décence, frere du tyran Magnence, en bataille rangée, ſous l'empire de Conſtance, l'an de J. C. 351, courut les Gaules, les ravagea ſans réſiſtance, & pilla pluſieurs villes fort riches. Julien, après une grande victoire qu'il remporta ſur lui près du Rhin, le fit priſonnier en 357, & l'envoya à l'empereur Conſtance à Rome, où il mourut de maladie. * Amm. Marcell. *l. 16, ad Athan.*

CHOARINE, *Choarina*, pays de tous ceux qui étoient ſoumis aux Parthes, le plus voiſin de l'Inde, lequel, Cratere, général d'Alexandre *le Grand*, parcourut d'un bout à l'autre, ſubjuguant ceux qui ne vouloient pas ſe ſoumettre pour les incorporer dans l'armée d'Alexandre. * Strabon, *lib. 15.*

CHOBAR, riviere de Chaldée, près de laquelle le prophéte Ezechiel eut ſes révélations, comme il eſt marqué dans le premier chapitre. C'étoit un bras de l'Euphrate, comme le Sodi, dont il eſt parlé dans Baruch,

Provisional Order may be made by the Board of Trade, and confirmed by Act of Parliament, for the purposes of this Act, and the provisions of the Lands Clauses Acts with respect to the purchase and taking of lands otherwise than by agreement shall not apply to any lands which may be required for the purposes of this Act.

Power to Board of Trade to make Provisional Order for purchase of lands.

Provisional Order to be confirmed by Act of Parliament.

Lands Clauses Acts not to apply to lands required for purposes of this Act.

Power to Board of Trade to make Provisional Order for purchase of lands.

Provisional Order to be confirmed by Act of Parliament.

Lands Clauses Acts not to apply to lands required for purposes of this Act.

chœur & le chef du demi chœur s'entretenoient ſur le ſujet de la piece. Avant même le temps de Plaute, la comédie ceſſa d'avoir un chœur, & n'eut que des intermèdes de gens qui chantoient, danſoient & jouoient des inſtrumens, pour marquer les intervalles des actes. La tragédie conſerva les chœurs; mais enfin elle les a perdus parmi nous, & ils ont été remplacés par les violons qui jouent entre les actes. M. Dacier déſapprouve fort ce retranchement, qui ôte, dit il, à la tragédie une partie de ſon luſtre: il trouve ridicule que l'action tragique ſoit ſéparée & interrompue par des airs de violon, qui n'ont nulle liaiſon à ce qui ſe paſſe, & que les ſpectateurs émus par la repréſentation demeurent tranquilles, & s'arrêtent au plus fort de la paſſion, pour s'amuſer paiſiblement à un divertiſſement étranger. Le rétabliſſement du chœur ſeroit néceſſaire, ſelon M. Dacier, non-ſeulement pour l'embelliſſement & la régularité, mais encore parceque c'étoit une de ſes plus utiles fonctions de redreſſer & de corriger ce que la paſſion faiſoit dire aux auteurs de trop emporté, par des réflexions de ſageſſe & de vertu: ce ſont les raiſons que M. Dacier apporte en faveur du chœur. Nous l'avons vu rétabli de nos jours avec applaudiſſement dans les tragédies d'Eſther & d'Athalie, compoſées par M. Racine, & dans quelques autres piéces de théâtre.

Ce qui a fait ſupprimer le chœur dans nos piéces de théâtre, c'eſt apparemment que ſa préſence eſt incompatible avec certains complots & certaines délibérations ſecrettes des acteurs. Or il eſt contre le vraiſemblable, que ces machinations ſe faſſent devant les ſpectateurs intéreſſés à l'action; & comme le cœur ne ſortoit jamais du théâtre, il a fallu le bannir pour rendre plus vraiſemblables ces ſortes d'intrigues, qui demandent du ſecret. *Conſultez la poëtique d'Ariſtote, traduite en françois avec des notes*, par M. Dacier.

Donner le chœur, c'étoit chez les Grecs acheter la piéce d'un poëte, & faire les frais pour la repréſenter. Celui qui faiſoit cette dépenſe s'appelloit *Choragos*. Il y avoit à Athènes un archonte que ce ſoin-là regardoit, comme les édiles à Rome. Le poëte dont on achetoit la piéce, étoit dit *recevoir le chœur*. * *Antiquités grecques & romaines.* Diogène Laërce, *l.* 3. Athenée, *l.* 4. Caſſiodor. L'abbé Hedelin d'Aubignac, *pratique du théâtre.*

CHOISEUL, maiſon qui tire ſon nom de la terre de Choiſeul en Baſſigny. Elle eſt une des plus grandes & des plus conſidérables de la province de Champagne. L'opinion du pere Jacques Vignier, Jéſuite, touchant l'origine de cette maiſon, eſt, qu'elle eſt deſcendue avec les comtes & vicomtes de Baſſigny, & les ſeigneurs de Clémont & d'Aigremont, d'un *Hugues*, comte de Baſſigny & de Bologne-ſur Marne, qui vivoit environ l'an 937, ſous le régne de Louis IV, ſurnommé d'*Outremer*, & qui fit du bien avec *Gertrude*, ſa femme, & *Gotzelin*, ſon fils, abbé de S. Geomes, à ce monaſtere. L'abbé le Laboureur, qui a auſſi traité de l'origine de cette maiſon, dans une généalogie qu'il en a dreſſée, eſtime, contre le ſentiment du P. Vignier, qu'elle eſt ſortie des anciens comtes de Langres, fondé ſur ce que les ſeigneurs de Choiſeul étoient les premiers vaſſaux du comté de Langres, & que les principaux fiefs des provinces étoient des partages des comtés donnés à des enfans puinés des comtes. D'ailleurs, RAYNIER de Choiſeul, le premier de ce nom, dont on trouve des titres, ayant conſenti, en qualité de ſeigneur de fief de Renaud, comte de la Ferté, chevalier, à la donation faite par celui ci & par Bertiude, ſa femme, à l'abbaye de Moleſme, du presbytere, de la dîme, & du four d'un lieu appellé *Vacua Silva*, qu'il tenoit de ce Raynier, l'abbé le Laboureur infére de-là, que Raynier de Choiſeul étoit de famille comtale, & de même race que Renaud de la Ferté, parceque cette qualité de ſeigneur de fief ſuppoſe que, ſuivant la coutume de ce temps là, il n'y avoit que les puinés qui tinſſent leurs partages en fief de leurs ainés, & qui fuſſent leurs principaux vaſſaux. Quoi qu'il en ſoit de l'origine de cette maiſon, les chartes des donations qu'elle a faites à l'égliſe de Langres, & aux abbayes de Moleſme, de Morimond & de la Chaſité, & qui ſont confirmées de degrés en degrés, pendant les XI, XII & XIII ſiécles, établiſſent clairement ſa filiation, & elle a cet avantage que plus on remonte dans les temps reculés, plus on y trouve d'illuſtration & de grandeur.

Ses armes ſont d'*azur à la croix d'or cantonnée de vingt billettes de même, poſées cinq à chaque canton.* Quelques branches ont réduit ces *billettes à dix-huit; ſavoir cinq à chaque canton au chef, & quatre à chacun de la pointe*; d'autres ont porté au ſurtout de ces armes *un croiſſant de gueules*; enfin d'autres *une roſe de même en chef.* On trouve des exemples de ces différentes dans des ſceaux anciens, ſur les tombeaux de pluſieurs ſeigneurs de cette maiſon à Morimont & en d'autres abbayes.

Comme l'hiſtoire de la maiſon de Choiſeul eſt chargée d'un trop grand nombre de faits, liés avec l'hiſtoire eccléſiaſtique & civile de la province de Champagne, pour pouvoir la donner ici en détail, on ſe contentera d'en donner ſeulement un précis pour faire connoître les différentes branches qui en ſont ſorties.

RAYNIER, ſeigneur de Choiſeul, qui a donné origine à cette maiſon, étoit le premier vaſſal du comté de Langres, dès l'an 1060. Il donna pour le ſalut de ſon ame & de celles de ſes prédéceſſeurs, l'égliſe de S. Gengoul de Varennes, à l'abbaye de Moleſme, du conſentement de *Hermengarde*, ſa femme, & de ſes enfans: ce qui fut depuis confirmé par lettres de Renaud, évêque de Langres, de l'an 1084. Il eut pour fils ROGER, qui ſuit; & *Adeline* de Choiſeul, femme d'*Ulric*, ſeigneur d'Aigremont, fondateur de l'abbaye de Morimond.

ROGER, ſeigneur de Choiſeul, confirma les donations faites par ſon pere à Moleſme, tant devant qu'après ſon voyage de Jéruſalem, où il alla avec les autres ſeigneurs de France, à la premiere croiſade de l'an 1095. Celui-ci fut pere de *Raynard*, I du nom, ſeigneur de Choiſeul, qui, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, fit auſſi du bien à l'égliſe de Moleſme en 1157. Sa femme eſt nommée *Haviz* dans les titres. Il en eut *Fouques*, ſeigneur de Choiſeul, qui vivoit en 1178 & 1182, avec *Alais*, ſa femme. *Raynard II*, ſeigneur de Choiſeul, leur fils, fut compris avec les comtes de Brienne, de Rhetel, de Noyers & de Chiny dans le catalogue des grands vaſſaux de la couronne, chevaliers bannerets, dreſſé en 1214; & mourut avant le mois de juin 1218, ayant laiſſé un fils unique, qui fut *Raynard III*, ſire de Choiſeul, qui s'obligea en 1235, avec le duc de Bourgogne & les comtes de Bar, de Saint-Paul, de Mâcon, de Grandpré, de Roucy & de Soiſſons, aux conventions du mariage de Blanche, fille de Thibaut, comte de Champagne & roi de Navarre, avec Jean, fils de Pierre, duc de Bretagne. Il fut marié avec *Alix* de Dreux, dame de Salins & de Traves, veuve de *Gautier* de Bourgogne, dit *de Vienne*, ſire de Salins, frere d'*Etienne II*, comte de Bourgogne, mari d'*Agnès* de Dreux, ſœur d'*Alix*, toutes deux filles de *Robert II*, comte de Dreux, de Nevers & de Braine, & de *Iolande* de Coucy, & petite fille de *Robert*, comte de Dreux, quatriéme fils du roi Louis *le Gros*, VI du nom, & d'*Alix* de Savoye. *Raynard III* aſſigna en 1221, à *Alix* de Dreux, ſa femme, pour ſon douaire, la moitié de la ſeigneurie & le château de Choiſeul. Il eut d'elle entr'autres enfans, JEAN I, ſire de Choiſeul, qui ſuit; & ROBERT de Choiſeul, ſire de Traves, qui fit une branche, *dont on parlera en ſon rang.*

JEAN I, ſire de Choiſeul, qualifié ainſi par un titre de 1239, ſe rendit caution du traité de mariage arrêté au mois d'octobre 1249, entre Marguerite, fille de Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne, & Ferri II fils de Matthieu, duc de Lorraine, & s'obligea à deux cens marcs d'argent pour les conventions. Il s'engagea par ſes lettres du mardi d'après la fête de Notre Dame de la mi août 1253, de faire la guerre pour Hugues, comte Palatin de Bourgogne, & Alix, ſa femme, contre le comte de Champagne, après la mort duquel il fit accord avec Marguerite de Bourbon, ſa veuve, & Thibaut, ſon fils, au mois de juillet 1255, à la charge de le garantir des demandes qui lui pourroient être faites, pour raiſon de ce qu'il avoit pris pendant que la guerre avoit duré. Il eut encore guerre avec Thibaud, comte de Bar, ſon couſin germain, fils de Philippe de Dreux, ſa tante; mais par l'entremiſe de Henri, comte de Vaudemont, & des ſires d'Apremont & de Bourlemont, il termina ſes différends avec lui en 1271. Il avoit été marié avec *Berthemette*, ſurnommée *Alix*, dame héritiere d'Aigremont. Il en eut *Jean* II, ſire de Choiſeul & d'Aigremont: celui-ci porta les armes avec Liebaut, ſeigneur de Beaufremont, pour Ferri, duc de Lorraine, contre les Meſſins; & ayant été fait priſonnier à la bataille de Morelberg, le duc fut obligé

ſuivant l'uſage du temps, de payer leur rançon, & de les indemniſer des pertes qu'ils avoient ſouffertes à cette occaſion. Le ſire de Choiſeul traita à ce ſujet au mois de juillet 1282, avec le duc qui promit de lui payer la ſomme de 2000 livres. Ce traité eſt conçu en ces termes: *Je, Ferris, duc de Lorraine & Marchis, fais ſavoir . . . , que je me ſuis apaiſies à Jehan ſignor de Choyeul, me feant de la reanſſon que il me demandoit par dous mille livres de Tournois.* Ces expreſſions ont fait croire à pluſieurs hiſtoriens de France & de Lorraine que le ſire de Choiſeul avoit fait la guerre au duc Ferry, l'avoit fait ſon priſonier, & ne l'avoit relâché qu'après en avoir tiré une rançon de 2000 livres. Mais d'autres actes relatifs à ce traité en déterminent clairement le véritable ſens. Robert II, duc de Bourgogne, qui l'avoit fait ſon connétable, le nomma l'un des exécuteurs de ſon teſtament du mois de mars 1297, dans lequel il le qualifie ſon couſin, & il fut l'un des ſeigneurs qui appoſerent leurs ſceaux au codicille que ce prince fit à Arras au mois de ſeptembre 1302. Il mourut au mois de mars 1308, & fut inhumé dans l'abbaye de Morimond. Il avoit épouſé *Alix*, ſurnommée de *Nanteuil* dans ſon épitaphe qui ſe voit à Morimond, & par laquelle on apprend qu'elle mourut au mois d'août 1318. De cette alliance vinrent, entr'autres enfans, JEAN III, ſire de Choiſeul, qui ſuit; & RENIER de Choiſeul, ſeigneur d'Aigremont, chef d'une nombreuſe poſtérité, *dont on fera mention ci-après.*

JEAN III, ſire de Choiſeul, donna en 1333, le dénombrement de la garde de l'abbaye de Morimond, & de dix-huit terres qu'il tenoit du comte de Bar. Il mourut au mois de juillet 1336, & fut inhumé à Morimond, avec *Alix* de Grancey, ſa femme, morte au mois d'avril 1320. Il en avoit eu, outre quelques filles, pluſieurs fils, dont il n'y eut que GUY, ſire de Choiſeul & de Montaiguillon, qui laiſſa poſtérité. Ce fut lui qui vendit au mois de décembre 1362, avec permiſſion du roi, aux abbé & moines de Morimond, la garde gardienne de cette abbaye qui lui appartenoit héréditairement, pour le prix de deux mille florins d'or de Florence, dont il lui convenoit payer grande ſomme, tant pour le rachat de la forteresſe de Joinville, dont il étoit pleige, & pour ſes ôtages en la ville de Metz, que pour les donations faites à ce monaſtere du temps de ſes freres. Il mourut le 9 mars 1365; & *Jeanne* de Joigny, ſa femme, étoit morte le 15 octobre 1364. Elle étoit fille de *Jean*, ſeigneur des Noyers, comte de Joigny, ſeigneur de Montaiguillon, & de *Jeanne* de Joinville. Deux de leurs fils laiſſerent poſtérité, ſavoir, AMÉ, ſire de Choiſeul, qui ſuit; & GIRARD de Choiſeul, baron de Clémont, *duquel ſont deſcendus les barons de* CLÉMONT *& de* LANQUES, *les ſeigneurs de* PRECIGNY, *&c. dont on parlera plus bas.*

AMÉ, ſire de Choiſeul, de Noyers en partie, de Montaiguillon &c. conſeiller & chambellan de Jean, duc de Bourgogne, & gouverneur pour ce prince, de Noyers ayant été fait priſonier par les Anglois devant Calais, fut retiré de leurs mains par le même duc de Bourgogne, qui paya deux mille francs pour ſa rançon. Il vivoit encore le 5 octobre 1419, & avoit épouſé *Claude* de Grancey, dame de Chaſſenay, veuve de *Philippe* de Chauvirey, ſeigneur de Buſſieres, & fille de *Robert* de Grancey, ſeigneur de Chaſſenay, & de *Jeanne* de Beaujeu. Elle mourut le dernier décembre 1439, remariée en troiſiémes noces, avec *Jean* de Mello, chevalier. AMÉ de Choiſeul ne laiſſa d'elle, que *Jeanne*, dame de Choiſeul & de Montaiguillon, qui porta ces terres en mariage en 1420, à *Etienne*, ſire d'Anglure, chevalier, chambellan de Henri roi d'Angleterre. Elle épouſa en ſecondes noces *Jean* de Blaiſy, & en troiſiémes *Jacques* de Louan-

BRANCHE DES BARONS DE CLÉMONT.

Cette branche a été formée par GIRARD de Choiſeul, fils puîné de GUI, ſire de Choiſeul, & de *Jeanne* de Joigny, du vivant deſquels il épouſa *Roline* de Clémont, fille & héritiere de *Gui*, baron de Clémont en Baſſigny, & de *Marguerite* de Vieuchâtel, *dit* de Moolain. Elle étoit remariée l'an 1418, avec *Pierre*, dit *Gallehaut* de Choiſeul, ſeigneur d'Aigremont, & avoit eu de ſon premier mari, *Louis* de Choiſeul, baron de Clémont, qui étoit marié l'an 1412, avec *Iſabelle*, fille & héritiere de *Jean*, ſeigneur de Lanques: celle-ci étoit auſſi remariée en 1418 avec *Jean* de Gand, écuyer, & étoit mere de *Guillaume* de Choiſeul, baron de Clémont & de Lanques, ſeigneur de l'Iſle en Rigaut, de Montaiguillon, &c. lieutenant de Louis de Laval, ſeigneur de Chaſtillon, au gouvernement de Champagne, en 1467. Il mourut le 5 mai 1479. Il avoit été marié deux fois, la premiere avec *Jeanne* du Chaſtelet, morte le jour de S. Vincent de l'an 1461, fille d'*Erard* du Chaſtelet, ſeigneur de Deuilly, & de *Jeanne* de Saint Eullien, dame de Bulligneville: & la ſeconde, par contrat du 10 mars 1464, avec *Jeanne* de Cournonville, dame d'Eſtrée au-Pont, & de Foreſtrée en Thierache, veuve de *Raoul* de la Bove, ſeigneur de Silly, & fille d'*Antoine*, ſeigneur de Bournonville & de Sonnevelle, &c. & de *Perrone* Blondel. Un premier mariage ſortirent entr'autres deux fils, PIERRE de Choiſeul, baron de Clémont, qui ſuit; & PHILIBERT de Choiſeul, ſeigneur de Lanques, *qui a fait la branche des barons & marquis de* LANQUES, *dont on fera mention ci-après.*

PIERRE de Choiſeul, baron de Clémont & de Montaiguillon, premier chambellan de François II, duc de Bretagne, mourut le 4 avril 1505, & fut inhumé à Clémont. Il avoit été marié le 9 ſeptembre 1482, avec *Antoinette* Jouvenel des Urſins, morte le 17 octobre 1515, & inhumée avec lui, fille de *Michel* Jouvenel des Urſins, écuyer, ſeigneur de la Chapelle-Gautier & de Doue en Brie, bailli de Troyes, & d'*Iolande* de Montberon. Il en eut entr'autres enfans, *François* de Choiſeul, baron de Clémont, mort le 12 novembre 1560, dont l'arriere-petit-fils *René* de Choiſeul, baron de Clémont, ſeigneur d'Andeloncourt, Peruſſe, Buſſieres, &c. comte de Martigny, mourut le 25 novembre 1621, au camp devant Juliers, commandant une compagnie de cent chevaux-légers pour les états de Hollande, ſans laiſſer de poſtérité.

BRANCHE DES BARONS ET MARQUIS DE LANQUES.

PHILIBERT de Choiſeul, ſeigneur de Lanques, d'Aigremont & de Meuvy, commença cette branche. Il étoit fils puîné de GUILLAUME de Choiſeul, baron de Clémont & de Lanques, & de *Jeanne* du Chaſtelet, ſa premiere femme; & il eut la terre de Lanques, par le partage qu'il fit avec *Pierre* de Choiſeul, ſon frere aîné, le 24 février 1479. Il fut ſucceſſivement conſeiller & chambellan du roi Charles VIII, & capitaine des ville, château, terres & appartenances de Noyers, l'an 1486; gouverneur d'Arras, lieutenant pour le roi au pays de Florence l'an 1491, & au gouvernement de Bourgogne l'an 1493; capitaine & gouverneur de Langres, conſeiller du roi Louis XII, & capitaine de quarante lances fournies de ſes ordonnances, l'an 1500. Il mourut le 4 août 1504, & fut inhumé à Lanques avec *Louiſe* de Sully, ſa femme, morte le 4 avril 1499, avec laquelle il avoit été marié par contrat du 19 février 1487. Elle étoit fille de *Guillaume* de Sully, ſeigneur de Vouillon, & de *Marguerite* de Beaujeu, & niéce, à cauſe de ſa mere, d'*Anne* de Beaujeu, qui lui conſtitua en dot avec *Jean*, ſeigneur de Baudricourt, ſon mari, maréchal de France & gouverneur de Bourgogne, la ſomme de deux mille écus d'or, & lui donna une partie de ce qui lui appartenoit aux meubles laiſſés par le décès de *Louis*, ſeigneur de Beauvau, ſon premier mari, ſénéchal de Provence, avec la ſeigneurie de Soulieres en Barrois. De ce mariage vinrent ſix fils & quatre filles. Des ſix fils il n'y eut qu'ANTOINE de Choiſeul, baron de Lanques, & de la Ferté ſur-Amance, chevalier de l'ordre du roi, qui fut marié. Sa femme fut *Anne* de Ray, baronne de la Ferté ſur-Amance, fille de *Claude*, baron de Ray en Franche Comté, & de *Jeanne* de Rouſſillon. Il en eut un grand nombre d'enfans, tant fils que filles; mais des premiers il n'y en eut que deux qui eurent poſtérité, ſavoir, JEAN de Choiſeul, baron de Lanques, qui ſuit; & *François* de Choiſeul, ſeigneur de Précigny, Verecourt, Chamarande & d'Autreville, chevalier de l'ordre du roi en 1564; mais celle de ce dernier ne ſubſiſte plus.

JEAN de Choiſeul, ſeigneur & baron de la Ferté, de Lanques & d'Autreville, & capitaine de trois cens chevaux légers pour le ſervice du roi l'an 1556, puis gentilhomme ordinaire de ſa chambre, chevalier de ſon ordre, lieutenant de la compagnie de cinquante lances

de René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, & enſuite capitaine de cinquante hommes d'armes, mort en 1564, avoit été marié par contrat du 15 décembre 1556, avec *Antoinette* de Vergy, baronne de Fontvens, veuve de *Henri* de Pontaillier, baron & ſeigneur de Flagey, gentilhomme ordinaire de la chambre de l'empereur Charles V, & fille de *Claude* de Vergy, baron de Champlite, Fontvens & Morey, comte de Gruyere, chevalier de l'ordre de la toiſon d'or, maréchal & gouverneur du comté de Bourgogne, & de *Philiberte* de Vienne. De ce mariage ſortit un fils unique, qui fut *Antoine* de Choiſeul, ſeigneur & baron de Lanques, la Ferté ſur Amance, Fontvens & Amplepuis en Beaujolois, qui vivoit en 1583, avec *Philippe* de Choiſeul, ſa femme, fille de *Nicolas* de Choiſeul, ſeigneur d'Iche, & de *Renée* de Lutzelbourg. Il en eut entr'autres *David* de Choiſeul, ſeigneur & baron de Lanques, la Ferté ſur-Amance, Fontvens, & colonel d'infanterie pour le ſervice du roi, mort à Vezel en 1621. Celui ci avoit été marié, par contrat du 21 mars 1600, avec *Anne* de Villermin, fille de *Claude* de Villermin, ſeigneur de Lanfroicourt, & d'*Antoinette* de Chaſtenoy, & en laiſſa *Clériadus* de Choiſeul, I du nom, marquis de Lanques, baron de la Ferté-ſur-Amance, de Fontvens, &c. meſtre de camp du régiment de cavalerie du prince de Condé, & maréchal des camps & armées du roi, qui fut marié, par contrat du 27 août 1649, avec *Anne* de Verrieres, comteſſe de Poſſeſſe, fille unique de *Nicolas* de Verrieres, ſeigneur de Vauchonvilliers & Vaux-Suzenay, & de *Louiſe* d'Averhoult, dame de la Lobbe. Il en eut *Clériadus* de Choiſeul, II du nom, marquis de Lanques, baron de la Ferté & de Fontvens, meſtre de camp du régiment de Bourbon, cavalerie, mort à Paris ſans poſtérité le 8 mai 1692, & inhumé à ſaint Paul, ayant été marié en la même paroiſſe le 2 précédent, ſix jours avant ſa mort, avec *Philiberte* de Saintrailles, qui ſe remaria le 25 mai 1707, avec *Alexandre* d'Illiers de Balzac, marquis d'Entragues, ſeigneur de Gié, Malesherbes, Marcouſſis; 2. *Victor-Amé* de Choiſeul, marquis de Lanques, & chef du nom & armes de ſa maiſon, par la mort de ſon frere aîné, au lieu duquel il fut fait auſſi meſtre de camp du régiment de Bourbon, cavalerie. Il fut marié avec *Anne* de la Fitte de Pelaport, dite *de Peleport*, & en eut *Magdeléne-Gabrielle-Antoinette* de Choiſeul, qui épouſa en 1721, *Jacques-Philippe-Auguſte* de la Tour-Gouvernet, marquis de la Charce; 3. *Françoiſe* de Choiſeul de Lanques, mariée le 21 mars 1677, avec *Marie-Beaune* Bernard de Monteſſus, ſeigneur de Belleneufrie; 4. *Béatrix* de Choiſeul, religieuſe à la congrégation à Gray; 5. *Louiſe*; 6. *Catherine*; & 7 *Gabrielle* de Choiſeul, mortes filles.

Branche des premiers ſeigneurs d'Aigremont, d'où ſont ſorties pluſieurs autres.

Regnier de Choiſeul, fils puîné de Jean II, ſire de Choiſeul & d'Aigremont, & d'*Alix*, ſa femme, fut ſeigneur d'Aigremont par le partage qu'il fit avec ſes freres, le 14 juin 1310. Il épouſa *Iſabelle* de Grancey, veuve de *Jean*, ſire de Bourlemont, morte le jour de S. André 1335, & inhumée à Morimond; & il en eut *Regnier* de Choiſeul, II du nom, ſeigneur d'Aigremont, de Freſnoy, &c. mort au mois de janvier 1339, & enterré à Morimond. Celui-ci avoit épouſé *Iſabeau* de Lor, veuve de *Jean* de Conflans, ſeigneur de Vieil-maiſon & de Vezilly, morte en 1347, & inhumée à Morimond. *Regnier* de Choiſeul, III du nom, leur fils aîné, ſeigneur d'Aigremont & de Freſnoy, vivoit encore en 1369, & avoit épouſé *Iſabelle* de Salm, dame de Chery, fille de *Guillaume*, comte de Salm, & de *Catherine*, dame de Provins & de Chery. Ce fut du chef de cette *Iſabelle* que la poſtérité de *Regnier* a formé en différens temps des prétentions ſur le comté de Salm. Il en eut Renaud, ſeigneur d'Aigremont, qui ſuit; & Pierre, dit *Gallehaut* de Choiſeul, ſeigneur d'Aigremont, d'Arnoncourt & de Freſnoy, *dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon frere aîné.*

Renaud de Choiſeul, ſeigneur d'Aigremont, de Maulonne, de Chery, étoit tuteur de ſes enfans en 1386, & vivoit encore le 27 février 1390. On ignore le nom de ſa femme; mais il eut deux fils, l'aîné *Jean* de Choiſeul, ſeigneur d'Aigremont, dont le petit-fils ne laiſſa qu'une fille, mariée dans la maiſon d'Anglure où elle porta la terre de Rimaucourt; & le cadet, *Guillaume* de Choiſeul, ſeigneur d'Eſclances, Maulonne & Chery en Thierache. Celui-ci mort en 1432, laiſſa de *Catherine* de Clemont, Huet de Choiſeul, qui ſuit; & Henri de Choiſeul, *qui a fait la branche des ſeigneurs de* Chery, *de* Senailly, *d'*Iſché *& de* Saint Germain.

Huet de Choiſeul, ſeigneur d'Eſclances & de Maulonne, fut pere d'*Anne* de Choiſeul, qui porta ces terres en dot à *Jacques* d'Apremont, ſeigneur de Marcheville. Il eut auſſi un fils *naturel*, qui fit la branche des ſeigneurs de Brouvelliers, qui ſubſiſta peu de temps.

Branche des ſeigneurs de Chery, de Senailly, d'Iſché et de Saint-Germain.

Cette branche a pour auteur, Henri de Choiſeul, ſeigneur de Chery, fils de Guillaume & de *Catherine* de Clémont. Il mourut avant 1449, laiſſant d'*Anejſon* de Veroncourt, *Claude* de Choiſeul, ſeigneur de Senailly, de Saint-Germain & d'Iſché, mort en 1520. Il avoit épouſé *Denyſe* de Chauvigny, & en avoit eu entr'autres enfans, Pierre de Choiſeul, qui ſuit; & René de Senailly, *dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon frere aîné.*

Pierre de Choiſeul, chevalier, ſeigneur d'Iſché, guidon de la compagnie de cinquante lances du comte d'Aumale en 1544, eut de *Jeanne*, fille de *Guillaume*, baron d'Oiſſelet, *Nicolas* de Choiſeul, marié en 1564, à *Renée* de Lutzelbourg, dite *de Luxembourg*, dont il eut entr'autres enfans, *Philippe* de Choiſeul, mariée en 1583, à *Antoine* de Choiſeul, baron de Lanques.

René de Choiſeul, ſecond fils de Claude & de *Denyſe* de Chauvigny, eut pour femme 1°. *Catherine* de Chapes, fille de *Gérard*, ſeigneur de Saint-Romans: 2°. *Barbe* de Seraucourt, fille de Jean, ſeigneur de Belmont, & d'*Iſabeau* de Beauvau Paſſavant. Il eut de la premiere, *Antoine* de Choiſeul, ſeigneur d'Iſché, pere d'un autre *Antoine*, auſſi ſeigneur d'Iſché, bailli de Baſſigny, & gouverneur de la Mothe en Lorraine, mort en 1617. Celui-ci fut pere d'Antoine, qui ſuit; de *Gabriel*, mort ſans poſtérité de *Claude* de Ligniville, ſa femme; de *Chriſtophe* de Choiſeul, religieux Capucin ſous le nom de P. Euſtache; de *Claude* & de *Joachim*, chevaliers de Malte; & de *Jeanne* de Choiſeul, mariée à *Louis*, baron de Watteville.

Antoine de Choiſeul, chevalier, ſeigneur d'Iſché, bailli de Baſſigny, & gouverneur de la Mothe, fut tué d'un coup de canon en défendant cette ville aſſiégée par le maréchal de la Force, le 21 juin 1634. Après ſa mort le P. Euſtache, ſon frere, fut l'un de ceux qui acheverent de défendre cette place pendant encore plus d'un mois, ne l'ayant rendue que le 26 juillet. Antoine de Choiſeul laiſſa entr'autres enfans, Henri de Choiſeul, *dont on va parler*; *Erard* & *Antoine* de Choiſeul, tués en Flandre au ſervice du duc de Lorraine en 1646, & 1647; *Anne* & *Nicole*, religieuſes, la premiere à S. Pierre, & la ſeconde à ſainte-Gloſſinde de Metz; & pluſieurs autres enfans, morts jeunes.

Henri de Choiſeul, ſeigneur d'Iſché, épouſa en 1640, *Marguerite* de Caroudelet, fille de Guillaume, ſeigneur de Berrien en Hainaut. Il eut pour fils *Charles-Henri* de Choiſeul, ſeigneur d'Iſché, capitaine au régiment de cavalerie d'Ouche, premier gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine, & gouverneur de Foug en Barrois, lequel mourut le 10 mars 1698. Il avoit épouſé en 1676, *Marie-Charlotte* Brunault de la Roboſtiere De ce mariage vinrent *Louis* & *Nicolas* de Choiſeul, capitaines au régiment de Choiſeul-Lanques, morts ſans poſtérité les derniers mâles de leur branche; *Charlotte-Elizabeth* de Choiſeul, mariée à Milan en 1702, au prince *Louis* de Gonzague Luzzara, & morte le 2 mars 1734, laiſſant pour fils *Bazile*, prince de Gonzague; *Catherine Charlotte-Emilie* de Choiſeul, qui épouſa 1°. *Jean-Conrad-Philippe Ignace*, baron de Taſſinguer, conſeiller d'état de l'empereur, vice-roi du Haut-Palatinat: 2°. *Louis-Henri* du Maillart, baron de Haneff. De cette derniere alliance eſt ſortie *Anne-Charlotte* de Maillart, marquiſe de Harcourt-Olonde.

Branche des derniers ſeigneurs et barons d'Aigremont.

Cette branche fut commencée par Pierre de Choiſeul, dit *Gallehaut*, I du nom, ſeigneur d'Aigremont, d'Ar-

...ment of the plaintiff's declaration, and the defendant's plea, and the replication, and the rejoinder, and the surrejoinder, and the rebutter, and the surrebutter, and the pleadings, and the issue, and the demurrer, and the joinder in demurrer, and the judgment, and the writ of error, and the assignment of errors, and the joinder in error, and the writ of execution, and the return, and the writ of possession, and the return, and the writ of restitution, and the return, and the writ of habeas corpus, and the return, and the writ of mandamus, and the return, and the writ of prohibition, and the return, and the writ of quo warranto, and the return, and the writ of certiorari, and the return

chœur & le chef du demi-chœur s'entretenoient ſur le ſujet de la piéce. Avant même le temps de Plaute, la comédie ceſſa d'avoir un chœur, & n'eut que des intermédes de gens qui chantoient, danſoient & jouoient des inſtrumens, pour marquer les intervalles des actes. La tragédie conſerva les chœurs ; mais enfin elle les a perdus parmi nous, au lieu deſquels on ſe ſert de violons qui jouent entre les actes. M. Dacier déſapprouve fort ce retranchement, qui ôte, dit-il, à la tragédie une partie de ſon luſtre ; il trouve ridicule que l'action tragique ſoit ſéparée & interrompue par des airs de violon, qui n'ont nulle liaiſon à ce qui ſe paſſe, & que les ſpectateurs émus par la repréſentation demeurent tranquilles, & s'arrêtent au plus fort de la paſſion, pour s'amuſer paiſiblement à un divertiſſement étranger. Le rétabliſſement du chœur ſeroit néceſſaire, ſelon M. Dacier, non-ſeulement pour l'embelliſſement & la régularité, mais encore parceque c'étoit une de ſes plus utiles fonctions de redreſſer & de corriger ce que la paſſion faiſoit dire aux auteurs de trop emporté, par des réfléxions de ſageſſe & de vertu ; ce ſont les raiſons que M. Dacier apporte en faveur du chœur. Nous l'avons vu rétabli de nos jours avec applaudiſſement dans les tragédies d'Eſther & d'Athalie, compoſées par M. Racine, & dans quelques autres piéces de théatre.

Ce qui a fait ſupprimer le chœur dans nos piéces de théatre, c'eſt apparemment que ſa préſence eſt incompatible avec certains complots & certaines délibérations ſecrettes des acteurs. Or il eſt contre le vraiſemblable, que ces machinations ſe faſſent devant les ſpectateurs intéreſſés à l'action ; & comme le chœur ne ſortoit jamais du théatre, il a fallu le bannir pour rendre plus vraiſemblables ces ſortes d'intrigues, qui demandent du ſecret. *Conſultez la poëtique d'Ariſtote, traduite en françois avec des notes, par* M. Dacier.

Donner le chœur, c'étoit chez les Grecs acheter la piéce d'un poëte, & faire les frais pour la repréſenter. Celui qui faiſoit cette dépenſe s'appelloit *Choragos*. Il y avoit à Athènes un archonte que ce ſoin-là regardoit, comme les édiles à Rome. Le poëte dont on achetoit la piéce, étoit dit *recevoir le chœur*. * *Antiquités grecques & romaines*. Diogène Laërce, *l.* 3. Athénée, *l.* 4. Caſſiodore, *l.* 4. L'abbé Hedelin d'Aubignac, *pratique du théatre*.

CHOGAN, ville de la province de Xanſi dans la Chine, proche la riviere de Fi. On y voit un pont admirable, qui n'a qu'une arche, laquelle joint deux montagnes qui ſont ſur les deux bords de cette riviere. Sa longueur eſt d'environ quarante perches, & ſa hauteur de cinquante ; c'eſt pourquoi les Chinois l'appellent le *Pont volant*, parcequ'il paroît élevé en l'air. Le pont du Gard en France, proche de la ville de Niſmes, eſt quelque choſe de ſemblable, car il a communication avec deux montagnes ; mais il eſt différent, en ce qu'il a trois étages, dont le premier qui a quatre arcades, ſert pour le paſſage des charettes ; le ſecond, qui en a douze, ſert pour les gens de pied ; & le troiſiéme, qui en a trente-ſix, ſert de canal aux eaux. * Kirker, *de la Chine. Voyage de la France*.

CHOGNITZ ou COGNITZ, bourg de la Dalmatie, ſitué aux confins de la Boſnie, à ſept lieues de Salona, vers l'orient ſeptentrional. Quelques géographes y placent l'ancienne colonie nommée *Æquum*, que d'autres mettent à *Clueci* ou *Cluzzi*, village voiſin. * Baudrand.

CHOISEUL, maiſon qui tire ſon nom de la terre de Choiſeul en Baſſigny. Elle eſt une des plus grandes & des plus conſidérables de la province de Champagne. L'opinion du pere Jacques Vignier, jéſuite, touchant l'origine de cette maiſon, eſt, qu'elle eſt deſcendue avec les comtes & vicomtes de Baſſigny, & les ſeigneurs de Clémont & d'Aigremont, d'un *Hugues*, comte de Baſſigny & de Bologne-ſur-Marne, qui vivoit environ l'an 937, ſous le régne de Louis IV, ſurnommé d'*Outremer*, & qui fit du bien avec *Gertrude*, ſa femme, & *Gotzelin*, ſon fils, abbé de S. Geomes, à ce monaſtere. L'abbé le Laboureur, qui a auſſi traité de l'origine de cette maiſon, dans une généalogie qu'il en a dreſſée, eſtime, contre le ſentiment du P. Vignier, qu'elle eſt ſortie des anciens comtes de Langres, fondé ſur ce que les ſeigneurs de Choiſeul étoient les premiers vaſſaux du comté de Langres, & que les principaux fiefs des provinces étoient des partages des comtés donnés à des enfans puînés des comtes. D'ailleurs, RAYNIER de Choiſeul, le premier de ce nom, dont on trouve des titres, ayant conſenti, en qualité de ſeigneur de fief de Renaud, comte de la Ferté, chevalier, à la donation faite par celui-ci & par Bertrude, ſa femme, à l'abbaye de Moleſme, du presbytere, de la dîme, & du four d'un lieu appellé *Vacua Silva*, qu'il tenoit de ce Raynier, l'abbé le Laboureur infere de-là, que Raynier de Choiſeul étoit de famille comtale, & de même race que Renaud de la Ferté, parceque cette qualité de ſeigneur de fief ſuppoſe que, ſuivant la coutume de ce temps-là, il n'y avoit que les puînés qui tinſſent leurs partages en fief de leurs aînés, & qui fuſſent leurs principaux vaſſaux. Quoi qu'il en ſoit de l'origine de cette maiſon, elle a cet avantage que plus on remonte dans les ſiécles paſſés, plus on y trouve d'illuſtration & de grandeur. Ses armes ſont d'*azur à une croix d'or, cantonnée de dix-huit billettes de même, poſées en chef cinq & cinq, & en pointe quatre & quatre*. On voit par les ſépultures de l'abbaye de Morimond, que les aînés de la maiſon de Choiſeul portoient *vingt billettes*, & que quelques cadets n'en portoient que dix-huit ; d'autres, *un croiſſant de gueules ſur le milieu de la croix ;* & enfin d'autres, *une roſe de même chef*. Il ſeroit trop long de rapporter ici la généalogie entiere de cette maiſon, qui a produit un grand nombre de branches, dont pluſieurs ſubſiſtent encore aujourd'hui avec honneur. On ſe contentera d'en donner ſeulement un précis, pour faire connoître les différentes branches qui en ſont ſorties.

RAYNIER, ſeigneur de Choiſeul, qui a donné origine à cette maiſon, étoit le premier vaſſal du comté de Langres, ſuivant du Cheſne, dès l'an 1060. Il donna pour le ſalut de ſon ame & de celles de ſes prédéceſſeurs, l'égliſe de S. Gengoul de Varennes, à l'abbaye de Moleſme, du conſentement d'*Hermengarde*, ſa femme, & de ſes enfans ; ce qui fut depuis confirmé par lettres de Renaud, évêque de Langres, de l'an 1084. Son fils fut

ROGER, ſeigneur de Choiſeul, qui confirma les donations faites par ſon pere à Moleſme, tant devant qu'après ſon voyage de Jéruſalem, où il alla avec les autres ſeigneurs de France, à la premiere croiſade de l'an 1095. Celui-ci fut pere de *Raynard* I du nom, ſeigneur de Choiſeul, qui, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, fit auſſi du bien à l'égliſe de Moleſme en 1157. Sa femme eſt nommée *Havis* dans les titres. Il en eut *Fouques*, ſeigneur de Choiſeul, qui vivoit en 1178 & 1182, avec *Alais*, ſa femme. *Raynard* II, ſeigneur de Choiſeul, leur fils, vivoit en 1203 & 1210, & mourut avant le mois de juin 1218, ayant laiſſé un fils unique, qui fut *Raynard* III, ſire de Choiſeul, qui s'obligea en 1235, avec le duc de Bourgogne & les comtes de Bar, de Saint-Paul, de Mâcon, de Grandpré, de Roucy & de Soiſſons, aux conventions du mariage de Blanche, fille de Thibaut, comte de Champagne & roi de Navarre, avec Jean, fils de Pierre, duc de Bretagne. Il fut marié avec *Alix* de Dreux, dame de Salins & de Traves, veuve de *Gautier* de Bourgogne, dit *de Vienne*, ſire de Salins, frere d'*Etienne* II, comte de Bourgogne, mari d'*Agnès* de Dreux, ſœur d'*Alix*, toutes deux filles de *Robert* II, comte de Dreux, de Nevers & de Braine, & de *Ioland* de Coucy, & petite-fille de *Robert*, comte de Dreux, quatriéme fils du roi LOUIS *le Gros*, VI du nom, & d'*Alix* de Savoye. *Raynard* III aſſigna en 1221 à *Alix* de Dreux, ſa femme, pour ſon douaire, la moitié de la ſeigneurie & le château de Choiſeul. Il eut d'elle entr'autres enfans, JEAN I, ſire de Choiſeul, qui ſuit ; & ROBERT de Choiſeul,

Digitized by Google

ſire de Traves, qui fit une branche, *dont on parlera en ſon rang.*

JEAN I, ſire de Choiſeul, chevalier, qualifié ainſi par un titre de 1239, ſe rendit caution du traité de mariage, arrêté au mois d'octobre 1249, entre Marguerite, fille de Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne, & Ferri II, fils de Matthieu, duc de Lorraine, & s'obligea à deux cens marcs d'argent pour les conventions. Il s'engagea, par ſes lettres du mardi d'après la fête de Notre-Dame de la mi-août 1253, de faire la guerre pour Hugues, comte Palatin de Bourgogne, & Alix, ſa femme, contre le comte de Champagne, après la mort duquel il fit accord avec Marguerite de Bourbon, ſa veuve, & Thibaud, ſon fils, au mois de juillet 1255, à la charge de le garantir des demandes qui lui pouroient être faites, pour raiſon de ce qu'il avoit pris pendant que la guerre avoit duré. Il eut encore guerre avec Thibaud, comte de Bar, ſon couſin-germain; mais par l'entremiſe de Henri, comte de Vaudemont, & des ſires d'Aſpremont & de Bourlemont, il termina ſes différends avec lui en 1271. Il avoit été marié avec *Berthemette*, ſurnommée *Alix*, dame héritiere d'Aigremont. Il en eut *Jean* II, ſire de Choiſeul & d'Aigremont. Celui-ci ſoutint une guerre contre Ferri, duc de Lorraine, le fit ſon priſonnier, &, par traité du jeudi d'après la fête de S. Pierre & S. Paul 1282, l'obligea de lui payer, pour ſa rançon, une ſomme de 2000 livres. Robert II, duc de Bourgogne, qui l'avoit fait ſon connétable, le nomma l'un des exécuteurs de ſon teſtament, au mois de mars 1297; & il fut l'un des ſeigneurs qui appoſerent leurs ſceaux au codicille que ce prince fit à Arras, au mois de ſeptembre 1302. Il mourut au mois de mars 1308, & fut inhumé dans l'abbaye de Morimond. Il avoit épouſé *Alix*, ſurnommée de *Nanteuil* dans ſon épitaphe qui ſe voit à Morimond, & par laquelle on apprend qu'elle mourut au mois d'août 1318. De cette alliance vinrent, entr'autres enfans, JEAN III, ſire de Choiſeul, qui ſuit; & RENIER de Choiſeul, ſeigneur d'Aigremont, chef d'une nombreuſe poſtérité, *dont on fera mention ci-après.*

JEAN III, ſire de Choiſeul, s'aſſocia au mois de novembre 1314, avec pluſieurs grands ſeigneurs, tant de Champagne que de Bourgogne, & ſe ligua enſuite avec eux contre le roi Philippe *le Bel*, pour la conſervation de leurs priviléges. Il mourut au mois de juillet 1336, & fut inhumé à Morimond avec *Alix* de Grancey, ſa femme, morte au mois d'avril 1320. Il en avoit eu, outre quelques filles, pluſieurs fils, dont il n'y eut que *Gui*, ſire de Choiſeul & de Montaiguillon, qui laiſſa poſtérité. Ce fut lui qui vendit, au mois de decembre 1362, avec permiſſion du roi, aux abbé & moines de Morimond, la garde-gardienne de cette abbaye, qui lui appartenoit héréditairement, pour le prix de deux mille florins d'or de Florence, dont il lui convenoit payer grande ſomme, tant pour le rachat de la forteresſe de Joinville, dont il étoit pleige, & pour ſes ôtages en la ville de Metz, que pour des donations faites à ce monaſtere du temps de ſes freres. Il mourut le 9 mars 1365; & *Jeanne* Joigny, ſa femme, étoit morte le 15 octobre 1364. Elle étoit fille de *Jean*, ſeigneur des Noyers, comte de Joigny, ſeigneur de Montaiguillon, & de *Jeanne* de Joinville. Deux de leurs fils laiſſerent poſtérité, ſavoir, AMÉ, ſire de Choiſeul, qui ſuit; & GIRARD de Choiſeul, baron de Clémont, *duquel ſont deſcendus les barons de* CLÉMONT *&* LANQUES, *les ſeigneurs de* PRECIGNY, *&c. dont on parlera plus bas.*

AMÉ, ſire de Choiſeul, de Noyers, en partie, de Montaiguillon, &c. conſeiller & chambellan de Jean, duc de Bourgogne, & gouverneur pour ce prince de Noyers, ayant été fait priſonnier par les Anglois devant Calais, fut retiré de leurs mains par le même duc de Bourgogne, qui paya deux mille francs pour ſa rançon. Il vivoit encore le 5 octobre 1419, & avoit épouſé *Claude* de Grancey, dame de Chaſſenay, veuve de *Philippe* de Chauvirey, ſeigneur de Buſſieres, & fille de *Robert* de Grancey, ſeigneur de Chaſſenay, & de *Jeanne* de Beaujeu. Elle mourut le dernier décembre 1439, remariée en troiſiémes noces avec *Jean* de Mello, chevalier. Amé de Choiſeul ne laiſſa d'elle que *Jeanne*, dame de Choiſeul & de Montaiguillon, qui porta ces terres en mariage, en 1420, à *Etienne*, ſire d'Anglure, chevalier, chambellan de Henri, roi d'Angleterre, *ſoi diſant alors* roi de France, duquel étant reſtée veuve, elle épouſa en ſecondes noces *Jean* de Blaiſy, & en troiſiémes, *Jacques* de Louan.

BRANCHE DES BARONS DE CLÉMONT.

Cette branche a été formée par GIRARD de Choiſeul, fils puîné de GUI, ſire de Choiſeul, & de *Jeanne* de Joigny, du vivant deſquels il épouſa *Roline* de Clémont, fille & héritiere de *Gui*, baron de Clémont en Baſſigny, & de *Marguerite* de Vieuchâtel, *dit* de Moolain. Elle étoit remariée l'an 1418 avec *Pierre*, dit *Gallehaut* de Choiſeul, ſeigneur d'Aigremont, & avoit eu de ſon premier mari *Louis* de Choiſeul, baron de Clémont, qui étoit marié l'an 1412 avec *Iſabelle*, fille & héritiere de *Jean*, ſeigneur de Lanques: celle-ci étoit auſſi remariée en 1418, avec *Jean* de Gand, écuyer, & étoit mere de *Guillaume* de Choiſeul, baron de Clémont & de Lanques, ſeigneur de l'Iſle en Rigaat, de Montaiguillon, &c. lieutenant de Louis de Laval, ſeigneur de Chaſtillon, au gouvernement de Champagne, en 1467. Il mourut le 5 mai 1479. Il avoit été marié deux fois, la premiere avec *Jeanne* du Chaſtelet, morte le jour de S. Vincent de l'an 1461, fille d'*Erard* du Chaſtelet, ſeigneur de Deuilly, & de *Jeanne* de S. Eullien, dame de Bullegneville: & la ſeconde, par contrat du 10 mars 1464, avec *Jeanne* de Bournonville, dame d'Eſtrée-au-Pont, & de Foreſtrée en Tieraſche, veuve de *Raoul* de la Bove, ſeigneur de Silly, & fille d'*Antoine*, ſeigneur de Bournonville, de Sonnevelle, &c. & de *Peronne* Blondel. Du premier mariage ſortirent entr'autres deux fils, PIERRE de Choiſeul, baron de Clémont, qui ſuit; & PHILIBERT de Choiſeul, ſeigneur de Lanques, *qui a fait la branche des barons & marquis de* LANQUES, *dont on fera mention ci-après.*

PIERRE de Choiſeul, baron de Clémont & de Montaiguillon, premier chambellan de François II, duc de Bretagne, mourut le 4 avril 1505, & fut inhumé à Clémont. Il avoit été marié le 9 ſeptembre 1482 avec *Antoinette* Jouvenel des Urſins, morte le 17 octobre 1515, & inhumée avec lui, fille de *Michel* Jouvenel des Urſins, écuyer, ſeigneur de la Chapelle-Gautier & de Doue en Brie, bailli de Troyes, & d'*Iolande* de Montberon. Il en eut entr'autres enfans, *François* de Choiſeul, baron de Clémont, mort le 12 novembre 1560, dont l'arriere-petit-fils *René* de Choiſeul, baron de Clémont, ſeigneur d'Andeloncourt, Peruſſe, Buſſieres, &c. comte de Martigny, mourut le 25 novembre 1621 au camp devant Juliers, commandant une compagnie de cent chevaux-légers pour les états de Hollande, ſans laiſſer de poſtérité.

BRANCHE DES BARONS ET MARQUIS DE LANQUES.

PHILIBERT de Choiſeul, ſeigneur de Lanques, d'Aigremont & de Meuvy, commença cette branche. Il étoit fils puîné de GUILLAUME de Choiſeul, baron de Clémont & de Lanques, & de *Jeanne* du Chaſtelet, ſa premiere femme; & il eut la terre de Lanques, par le partage qu'il fit avec *Pierre* de Choiſeul, ſon frere aîné, le 24 février 1479. Il fut ſucceſſivement conſeiller & chambellan du roi Charles VIII, & capitaine des ville, château, terres & appartenances de Noyers, l'an 1486, gouverneur d'Arras, lieutenant pour le roi au pays de Florence l'an 1491, & au gouvernement de Bourgogne l'an 1493, capitaine & gouverneur de Langres, conſeiller, chambellan du roi Louis XII & capitaine de quarante lances fournies de ſes ordonnances, l'an 1500. Il mourut le 4 août 1504, & fut inhumé à Langues avec

Digitized by Google

Louiſe de Suilly, ſa femme, morte le 4 avril 1499, avec laquelle il avoit été marié par contrat du 19 février 1487. Elle étoit fille de *Guillaume* de Suilly, ſeigneur de Voulon, & de *Marguerite* de Beaujeu, & niéce, à cauſe de ſa mere, d'*Anne* de Beaujeu, qui lui conſtitua en dot, avec *Jean*, ſeigneur de Baudricourt, ſon mari, maréchal de France & gouverneur de Bourgogne, la ſomme de deux mille écus d'or, & lui donna une partie de ce qui lui appartenoit aux meubles laiſſés par le décès de *Louis*, ſeigneur de Beauvau, ſon premier mari, ſénéchal de Provence, avec la ſeigneurie de Souillieres en Barrois. De ce mariage vinrent ſix fils & quatre filles. Des ſix fils il n'y eut qu'ANTOINE de Choiſeul, baron de Lanques, & de la Ferté-ſur-Amance, chevalier de l'ordre du roi, qui fut marié. Sa femme fut *Anne* de Ray, baronne de la Ferté-ſur-Amance, fille de *Claude*, baron de Ray en Franche-Comté, & de *Jeanne* de Rouſſillon. Il en eut un grand nombre d'enfans, tant fils que filles; mais des premiers il n'y en eut que deux qui eurent poſtérité, ſavoir, JEAN de Choiſeul, baron de Lanques, qui ſuit; & *François* de Choiſeul, ſeigneur de Précigny, Verecourt, Chamarande & d'Autreville, chevalier de l'ordre du roi en 1564; mais celle de ce dernier ne ſubſiſte plus.

JEAN de Choiſeul, ſeigneur & baron de la Ferté, de Lanques & d'Autreville, écuyer d'écurie du roi, & capitaine de trois cens chevaux-légers pour ſon ſervice l'an 1556, puis gentilhomme ordinaire de ſa chambre, chevalier de ſon ordre, lieutenant de la compagnie de cinquante lances de René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, & enſuite capitaine de cinquante hommes d'armes, mort en 1564, avoit été marié par contrat du 15 décembre 1556, avec *Antoinette* de Vergy, baronne de Fontvens, veuve de *Henri* de Pontaillier, baron & ſeigneur de Flagey, gentilhomme ordinaire de la chambre de l'empereur Charles V, & fille de *Claude* de Vergy, baron de Champlite, Fontvens & Morey, comte de Gruyere, chevalier de l'ordre de la toiſon d'or, maréchal & gouverneur du comté de Bourgogne, & de *Philiberte* de Vienne. De ce mariage ſortit un fils unique, qui fut *Antoine* de Choiſeul, ſeigneur & baron de Lanques, la Ferté-ſur-Amance, Fontvens & Amplepuis en Beaujolois, qui vivoit en 1583, avec *Philippe* de Choiſeul, ſa femme, fille de *Nicolas* de Choiſeul, ſeigneur d'Iche, & de *Renée* de Lutzelbourg: il en eut entr'autres *David* de Choiſeul, ſeigneur & baron de Lanques, la Ferté-ſur-Amance, Fontvens, &c. colonel d'infanterie pour le ſervice du roi, & capitaine au régiment de Phalzbourg, mort à Vezel en 1621. Celui-ci avoit été marié, par contrat du 21 mars 1600, avec *Anne* de Villermin, fille de *Claude* de Villermin, ſeigneur de Lanferecourt, & d'*Antoinette* de Chaſtenoy, & en laiſſa *Cleriadus* de Choiſeul I du nom, marquis de Lanques, baron de la Ferté-ſur-Amance, de Fontvens, &c. meſtre de camp du régiment de cavalerie du prince de Condé, & maréchal des camps & armées du roi, qui fut marié, par contrat du 27 août 1649, avec *Anne* de Verrieres, comteſſe de Poſſeſſe, fille unique de *Nicolas* de Verrieres, ſeigneur de Vauchonvilliers & Vaux-Suzenay, & de *Louiſe* d'Averhoult, dame de la Lobbe. Il en eut *Cleriadus* de Choiſeul II du nom, marquis de Lanques, baron de la Ferté & de Fontvens, meſtre de camp du régiment de Bourbon, cavalerie, mort à Paris ſans poſtérité le 8 mai 1692, & inhumé à S. Paul, ayant été marié en la même paroiſſe le 2 précédent, ſix jours avant ſa mort, avec *Philiberte* de Saintrailles, qui ſe remaria le 25 mai 1707 avec *Alexandre* d'Illiers de Balſac, marquis d'Entragues, ſeigneur de Gié, Malesherbes, Marcouſis; *Victor-Amé* de Choiſeul, marquis de Lanques, & chef du nom & armes de ſa maiſon, par la mort de ſon frere aîné, au lieu duquel il fut fait auſſi meſtre-de-camp du régiment de Bourbon, cavalerie, qu'il vendit le 14 mars 1701 à François-Emanuel de Royer de S. Micaud, ſes infirmités l'obligeant de quitter le ſervice. Il a été marié avec *Anne* de la Fitte de Pelapore, dite *de Peleport*, & en a une fille née en 1706 ou 1707; *Françoiſe* de Choiſeul de Lanques, mariée le 21 mars 1677 avec *Marie-Beaune* Bernard de Monteſſus, ſeigneur de Belleneuſvre; *Béatrix* de Choiſeul, religieuſe à la congrégation à Grai; *Louiſe-Catherine*; & *Gabrielle* de Choiſeul, mortes filles.

BRANCHE DES PREMIERS SEIGNEURS D'AIGREMONT, de laquelle ſont ſortis pluſieurs autres.

REGNIER de Choiſeul, fils puîné de JEAN II, ſire de Choiſeul & d'Aigremont, & d'*Alix*, ſa femme, fut ſeigneur d'Aigremont par le partage qu'il fit avec ſes freres, le 14 juin 1310. Il épouſa *Iſabelle* de Grancey, veuve de *Jean*, ſire de Bourlemont, morte le jour de S. André 1335, & inhumée à Morimond; & il en eut *Renier* de Choiſeul II du nom, ſeigneur d'Aigremont, de Freſnoy, &c. mort au mois de janvier 1339, & enterré à Morimond. Celui-ci avoit épouſé *Iſabeau* de Lor, veuve de *Jean* de Conflans, ſeigneur de Vieil-Maiſon & de Vezilly, morte en 1347, & inhumée à Morimond. *Renier* de Choiſeul III du nom, leur fils aîné, ſeigneur d'Aigremont & de Freſnoy, vivoit encore en 1369, & avoit épouſé *Iſabelle* de Salme, dame de Chery, fille de *Guillaume*, comte de Salme, & de *Catherine*, dame de Provins & de Chery. Il en eut RENAUD, ſeigneur d'Aigremont, qui ſuit; & PIERRE, dit *Gallebaut* de Choiſeul, ſeigneur d'Aigremont, d'Arnoncourt & de Freſnoy, *dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon frere aîné.*

RENAUD de Choiſeul, ſeigneur d'Aigremont, de Maulonne, de Chery, étoit tuteur de ſes enfans en 1386, & vivoit encore le 27 janvier 1390. On ignore le nom de ſa femme; mais il eut deux fils, l'aîné, *Jean* de Choiſeul, ſeigneur d'Aigremont, dont le petit-fils ne laiſſa qu'une fille, mariée dans la maiſon d'Anglure, où elle porta la terre de Rimaucourt; & le cadet, *Guillaume* de Choiſeul, ſeigneur d'Eſclances, Maulonne & Chery en Tierarche. Celui-ci, mort en 1432, laiſſa de *Catherine* de Clémont, *Huet* de Choiſeul-d'Aigremont, ſeigneur d'Eſclances & de Maulonne, pere d'un fils *naturel*, qui fit la branche des ſeigneurs de BROUVILLIERS, qui ſubſiſta peu; & HENRI de Choiſeul, ſeigneur de Chery, qui fit la branche des ſeigneurs d'ICHÉ, qui ſubſiſtoit encore en 1670, en la perſonne de CHARLES-HENRI de Choiſeul, ſeigneur d'Iché, gouverneur de Foug en Barrois, pour le ſervice du duc de Lorraine, & auparavant capitaine dans le régiment d'Ourche, cavalerie, qui étoit petit-fils d'*Antoine* de Choiſeul III du nom, ſeigneur d'Iché, capitaine des gardes de Charles III, duc de Lorraine, gouverneur, pour ce prince, de la Mothe, & bailli de Baſſigny, qui fut tué le 21 juin 1634 au ſiége de la Mothe en Lorraine, qu'il défendoit contre l'armée du roi Louis XIII, commandée par le maréchal de la Force. Après ſa mort, un de ſes freres, nommé *Chriſtophe* de Choiſeul, capucin, qui s'eſt rendu célébre ſous le nom de *pere Euſtache*, acheva de défendre cette place pendant encore plus d'un mois, ne l'ayant rendue que le 28 juillet.

BRANCHE DES DERNIERS SEIGNEURS ET BARONS D'AIGREMONT.

Cette branche fut commencée par PIERRE de Choiſeul, dit *Gallehaut*, I du nom, ſeigneur d'Aigremont, d'Arnoncourt & de Freſnoy, fils puîné de REGNIER de Choiſeul III du nom, ſeigneur d'Aigremont & de Freſnoy, & d'*Iſabelle* de Salme. Il mourut le jour de S. Hilaire de l'année 1401, & fut enterré à Morimond, où ſe voit ſon épitaphe. Il avoit été marié, 1°. avec *Marguerite* de Pailley, qui lui laiſſa deux fils qui moururent jeunes: 2°. avec *Alips* de Choiſeul, veuve de *Girard* de Dinteville, & fille de *Gui*, ſire de Choiſeul, & de *Jeanne* de Noyers. Il eut de celle-ci *Pierre*, dit *Gallebaut* de Choiſeul II du nom, ſeigneur d'Aigremont, de Freſnoy & de Doncourt, mort le 12 janvier 1465, qui avoit épouſé, 1°. *Roline* de Clémont, veuve de *Girard* de Choiſeul, de laquelle il n'eut point d'enfans: & 2°. *Richard* d'Oi-

Digitized by Google

ſelet, morte le 14 décembre 1497, & enterrée à Morimond auprès de ſon mari, fille de *Jean*, ſire d'Oiſelet, & de *Marguerite* de Vergy. De cette derniere vinrent JEAN de Choiſeul, ſeigneur d'Aigremont, qui ſuit; & PIERRE de Choiſeul, ſeigneur de Doncourt & de Freſnoy, *qui fit la branche rapportée ci-après en ſon rang.*

JEAN de Choiſeul, ſeigneur d'Aigremont & de Meuze, mort le 17 août 1485, avoit épouſé *Iſabeau* de Choiſeul, fille de *Guillaume* de Choiſeul, ſeigneur de Clémont, & de *Jeanne* du Chaſtelet, laquelle étoit remariée en 1497 avec *Thibaut* de Thuillieres, ſeigneur dudit lieu. Il en laiſſa *Pierre* de Choiſeul III du nom, ſeigneur, baron d'Aigremont & de Meuze, qui mourut le 15 de ſeptembre 1527, laiſſant d'*Anne* de Saint-Amadour, dame de Beaupré & de Dom-Julien, ſa femme, fille de *Jean* de Saint-Amadour, ſeigneur de Beaupré, & de *Marguerite* de Ville, entr'autres enfans, PHILIBERT de Choiſeul, baron d'Aigremont, qui ſuit; RENÉ de Choiſeul, baron de Meuze & de Beaupré, *qui fit branche, ainſi qu'on le verra ci-après.*

PHILIBERT de Choiſeul, baron d'Aigremont & d'Ambonville, chevalier de l'ordre du roi, vivoit encore le 12 août 1569, & laiſſa d'*Antoinette* de Foucher de Faverieux, ſa femme, *Philibert* de Choiſeul II du nom, ſeigneur & baron d'Aigremont & de Spoix, chevalier de l'ordre du roi, & lieutenant de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances, l'an 1588, dont la poſtérité finit en la perſonne de ſon petit-fils, qui fut religieux de l'ordre de Cluni; & *François* de Choiſeul, baron d'Ambonville & d'Aillancourt, auſſi chevalier de l'ordre, & lieutenant de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances, l'an 1588, qui commença la branche des barons d'AMBONVILLE, qui finit à ſes arriere-petits-fils, qui étoient ſix freres, dont l'aîné fut marié. Il ſe nommoit *Alexandre* de Choiſeul, baron d'Ambonville, & fut connu ſous le titre de *comte de Choiſeul.* Il avoit épouſé *Marie-Anne* de Bologne, ſe diſant des Capiſucchi de la ville de Bologne en Italie, fille de *Claude* de Bologne, ſeigneur de Bonnecourt, gouverneur de Nogent-le-Roy, & de *Jeanne* de Saint Belin. Elle mourut veuve de lui à Langres, le 7 avril 1725, dans la ſoixante-dix-huitiéme année de ſon âge, n'ayant point eu d'enfans.

BRANCHE DES BARONS DE BEAUPRÉ.

Elle a été formée par RENÉ de Choiſeul, baron de Meuze & de Beaupré, chevalier de l'ordre du roi & gouverneur de Coiſſi, ſecond fils de PIERRE de Choiſeul III du nom, baron d'Aigremont & de Meuze, & d'*Anne* de S. Amadour, dame de Beaupré. Il fut marié avec *Mahaud*, fille & héritiere de *Laurent*, ſeigneur de Francieres, & d'*Antoinette* d'Anneville ou d'Ancienville, & en eut entr'autres enfans, CHRÉTIEN de Choiſeul, baron de Beaupré, qui ſuit; MAXIMILIEN de Choiſeul, baron de Meuvy & de Meuze, *qui a fait la branche des barons & marquis de* MEUZE, *de laquelle on fera mention ci-après;* & JEAN de Choiſeul, baron de Francieres & de Meuvy, *qui a fait la branche des barons & marquis de* FRANCIERES, *dont on parlera pareillement ci-après.*

CHRÉTIEN de Choiſeul, ſeigneur & baron de Beaupré, mourut le 3 mai 1593, en défendant le château de Monteclair pour le ſervice du roi Henri IV, contre la ligue. Il étoit veuf le 7 décembre 1588, d'*Antoinette* de Dinteville, fille de *Guillaume* de Dinteville, ſeigneur d'Eſchenets, de Polizi, &c. chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de ſa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes, bailli de Troyes, gouverneur de Baſſigny, & de *Louiſe* de Rochechouart; & il s'étoit remarié, par contrat du 10 décembre 1591, avec *Françoiſe* d'Anglure, fille de *Jean* d'Anglure, ſeigneur & marquis de Coublans, baron de Meuze, & de *Catherine* d'Autry, dame de Villemenant. De la premiere naquit LOUIS-FRANÇOIS de Choiſeul, baron de Beaupré, qui ſuit. De la ſeconde vint ANTOINE de Choiſeul, ſeigneur de Daillecourt, &c. qui eut auſſi poſtérité, *dont mention ſera faite en ſon rang.*

LOUIS-FRANÇOIS de Choiſeul, ſeigneur & baron de Beaupré, Polizi & Freſnel, fut marié par contrat du 25 mars 1610, avec *Claude* de Brauback, fille de *Guillaume* Martzel, baron de Brauback & du ſaint empire romain, ſeigneur de Dilling, & de *Marguerite* de Wiltz. Il en eut ſept fils & cinq filles, qui furent, 1. *Charles* de Choiſeul, qui ſe maria 1°. en Flandre, avec *Chrétienne* d'Auneux de Warlu, morte ſans enfans, fille de *Jacques* d'Auneux, & de *Chriſtine* de Tenremonde: & 2°. avec *Anne* le Brunet, mere de *Charles-Joſeph* de Choiſeul-Beaupré, âgé de 18 ans en 1695, appellé *le baron de Choiſeul*, colonel d'infanterie, marié en 1712, avec *Claire-Magdelene* de Choiſeul-Beaupré, ſa couſine du deux au troiſiéme dégré, fille de *François-Joſeph*, comte de Choiſeul, capitaine de vaiſſeau, & gouverneur de l'iſle de S. Domingue, & de *Nicole* de Stainville; & d'une fille religieuſe; 2. *Maximilien* de Choiſeul, tué au ſiége de Spire en 1644, étant cornette de la compagnie de cavalerie du ſeigneur de Francieres ſon parent; 3. LOUIS de Choiſeul, baron de Beaupré, qui ſuit; 4. FRANÇOIS-ALBERT de Choiſeul, ſeigneur de Frémeſtroff, *qui eut poſtérité, rapportée ci après;* 5. *Chrétien* de Choiſeul, enſeigne-colonel du régiment de Batilly, tué en Allemagne; 6. *Henri* de Choiſeul, religieux à Morimond, mort abbé de Villiers, en Lorraine; 7. *Etienne* de Choiſeul, ſeigneur de Fremainville, chevalier de Malte, capitaine & major de cavalerie, puis grand-prévôt de Remiremont, mort le premier octobre 1688; 8. *Marguerite* de Choiſeul, dame & chanoineſſe de Pouſſey, mariée avec *François*, ſeigneur de S. Léonard, capitaine au régiment de Picardie; 9. *Jeanne* de Choiſeul, mariée 1°. avec *Jean* de Rozen, gentilhommme Suédois, colonel d'un régiment entretenu pour le ſervice du roi, maréchal de ſes camps & armées, & gouverneur de Taunes en Alſace, tué à la bataille de Rethel le 15 décembre 1650: 2°. avec un gentilhomme Saxon, nommé *Splauch;* 10. *Barbe* de Choiſeul, mariée avec *Walther* de Synotte, Irlandois, colonel d'un régiment entretenu pour le ſervice de France; 11. *Chrétienne* de Choiſeul, mariée avec *Charles*, baron de Stainville, ſeigneur de Demange en Barrois, colonel d'infanterie pour le ſervice du duc de Lorraine; & 12. *Gabrielle* de Choiſeul, morte jeune.

LOUIS de Choiſeul, baron de Beaupré, ſucceſſivement enſeigne des mouſquetaires de la garde du duc de Lorraine, capitaine d'infanterie, major de cavalerie, & lieutenant d'une compagnie de chevaux-légers pour le ſervice du même prince, fut marié 1°. par contrat du 3 juillet 1646, avec *Claire-Henriette* de Mauléon-la-Baſtide, fille de *François* de Mauléon-la-Baſtide, ſeigneur d'Outtigny, S. Eloff & Saſſigny, maréchal de camp des troupes de Lorraine, tué à la bataille de Paphaut dans le Palatinat, & de *Catherine* de Salles: & 2°. le 24 mars 1679, avec *Catherine* de la Barre, fille de *Jacques* de la Barre, écuyer, ſeigneur de Suzemont, & de *Jeanne* Pinquet. De la premiere vinrent FRANÇOIS-JOSEPH de Choiſeul, baron de Beaupré, qui ſuit; *Henriette-Louiſe* de Choiſeul, religieuſe à ſainte Claire de Mirecourt; & *Charlotte* de Choiſeul, mariée au mois d'octobre 1679, avec *François* de Saucieres, baron de Tenances. De la ſeconde femme ſont venus *Antoine* de Choiſeul, colonel d'un régiment d'infanterie, mort en 1727, laiſſant de ſa femme du nom de *Maginville*, ſept enfans en bas-âge; *Hyacinthe* de Choiſeul, chanoine de S. Omer, âgé de 14 ans, en 1696; *Nicolas-Martial* de Choiſeul, connu d'abord ſous le titre de *chevalier de Choiſeul-Beaupré*, puis ſous celui de *marquis de Praſlin*, après avoir épouſé *Marie-Françoiſe* de Choiſeul, héritiere de Praſlin, veuve de *Jean-Baptiſte* de Choiſeul, marquis de Praſlin, comte d'Hôtel, lieutenant-général

au

décharge des canons françois, doù il fut tiré & ſauvé par un corſaire Algérien, nommé *Hali*, qui le reconnut. Ce corſaire qui avoit été pris autrefois par un vaiſſeau françois ſur lequel le comte de Choiſeul ſervoit en qualité d'enſeigne, avoit obtenu enſuite la liberté par le moyen du comte, qui fut fait capitaine de vaiſſeaux du roi le 21 avril 1705. Il fut auſſi depuis gouverneur de l'iſle de Saint-Domingue, d'où retournant en France en 1711, ſur un vaiſſeau de tranſport qui fut attaqué par un vaiſſeau ennemi, & pris après un rude combat, il y fut tué. Il étoit le vingt-huitiéme de ſa maiſon mort au ſervice du roi Louis XIV. Il fut tranſporté à la Havanne, & y fut enterré. Il avoit épouſé *Nicole* de Stainville, ſa couſine germaine, fille de *Charles*, baron de Stainville, ſeigneur de Demange en Barrois, & de *Chrétienne* de Choiſeul, & ſœur d'*Etienne*, comte de Stainville, conſeiller d'état de l'empereur, feld maréchal général de ſes armées, gouverneur des principautés de Tranſylvanie & de Valachie, & colonel d'un régiment impérial de cuiraſſiers. Elle étoit morte quelque temps avant le départ de ſon mari. Ils ont eu pour enfans FRANÇOIS-JOSEPH de Choiſeul, marquis de Stainville, qui ſuit; *Nicole* ou *Claire-Magdelène* de Choiſeul, mariée avec *Charles* de Choiſeul Beaupré, dit *le baron de Choiſeul*, colonel d'infanterie; & *Marie-Anne* de Choiſeul, femme en 1714, de *François* du Hamel, ſeigneur de Saint-Remi, Huſſon & Nauroix, capitaine dans le régiment royal des carabiniers.

FRANÇOIS-JOSEPH de Choiſeul, marquis de Stainville, baron de Beaupré, fut inſtitué héritier univerſel par le comte de Stainville, ſon oncle maternel, à la charge de porter ſon nom & ſes armes. Le duc de Lorraine le nomma ſon envoyé extraordinaire à la cour de la Grande-Bretagne en 1725. L'année ſuivante il vint en France pour y réſider en la même qualité d'envoyé extraordinaire, & il eut ſa premiere audience publique du roi & de la reine à Fontainebleau le 6 novembre 1726. Le duc de Lorraine le nomma auſſi pour ſon miniſtre pléniporentiaire au congrès de Soiſſons, & le choiſit pour aller complimenter de ſa part Georges II, roi de la Grande-Bretagne ſur ſon avénement à la couronne en 1728. Après la concluſion du traité de Vienne, il fut fait grand chambellan du grand duc de Toſcane, conſeiller actuel, intime d'état de l'empereur Charles VI. Au mois de décembre 1753, l'empereur François I le nomma chevalier de l'ordre de la toiſon d'or, & il en reçut le collier des mains du prince Charles de Lorraine dans l'égliſe de Caudenberg à Bruxelles le 26 de ce mois. Il épouſa en 1717, *Françoiſe-Louiſe* de Baſſompierre, dame d'honneur de S. A. R. la ducheſſe de Lorraine, morte le 23 novembre 1758. Elle étoit fille d'*Anne-François-Joſeph*, marquis de Baſſompierre, baron du Chaſtelet, & de *Catherine-Diane* de Beauvau. De ce mariage ſont ſortis ETIENNE-FRANÇOIS, duc de Choiſeul, pair de France, qui ſuit; *Léopold-Charles* de Choiſeul, évêque d'Evreux, ſacré le 29 octobre 1758, abbé de Jovilliers & de S. Arnould de Metz, prieur de Reuil, & grand prevôt de Remiremont, né le 8 décembre 1724; *Jacques* de Choiſeul, appellé *Comte de Stainville*, colonel de dragons au ſervice de l'impératrice reine de Hongrie, commandeur de l'ordre de S. Etienne, & chambellan de l'empereur; *Charlotte-Eugenie* de Choiſeul, appellée madame *de Stainville*, dame de Remiremont; & *Béatrix* de Choiſeul, dame & coadjutrice de l'abbaye de Bouxieres-aux-Dames.

ETIENNE-FRANÇOIS de Choiſeul, duc de Choiſeul, pair de France, miniſtre & ſecrétaire d'état au département des affaires étrangeres, chevalier des ordres du roi, maréchal de ſes camps & armées, gouverneur de Mirecourt, &c. naquit le 28 juin 1719, fut fait colonel d'un régiment d'infanterie de ſon nom en 1743, & de celui de Navarre en 1745, brigadier des armées du roi en 1746, & maréchal de camp en 1748, fut nommé ambaſſadeur à Rome en 1753, & à Vienne en 1757, fut fait duc héréditaire au mois d'août 1758, miniſtre & ſecrétaire d'état au département des affaires étrangeres au mois de novembre ſuivant, & pair de France au mois de décembre de la même année. Il épouſa en 1750 *Louiſe-Honorine* Crozat du Chaſtel, fille de *Louis-François*, chevalier, marquis du Chaſtel, commandeur & grand-croix de l'ordre de S. Louis, lieutenant général des armées du roi; & de *Marie-Thérèſe* Gouffier.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE SOMMEVILLE.

ANTOINE de Choiſeul, appellé le *marquis de Choiſeul Beaupré*, fils de LOUIS de Choiſeul, baron de Beaupré, & de *Catherine* de la Barre, ſa ſeconde femme, fut colonel d'un régiment d'infanterie, & eſt mort en 1728, brigadier des armées du roi. Il avoit épouſé en 1715, *Anne-Charlotte* d'Iverot de Marcheville. De ce mariage ſont ſortis, ANTOINE-NICOLAS, marquis de Choiſeul, qui ſuit; *François-Martial*, appellé *comte de Choiſeul*, ménin de monſeigneur le Dauphin, inſpecteur général de l'infanterie, marié 1°. à *Charlotte-Roſalie* de Romanel, dame de Madame, dont une fille, morte en bas âge: 2°. à *Magdelène* Tiroux de Montrégard; *Louis-Hyacinthe* de Choiſeul, appellé le *chevalier de Choiſeul*; *Marie-Françoiſe-Charlotte* de Choiſeul, religieuſe aux Carmelites de Nancy; *Anne Catherine-Honorée* de Choiſeul, chanoineſſe de Pouſſay; & *Chriſtine-Antoinette* de Choiſeul.

ANTOINE-NICOLAS de Choiſeul, appellé *marquis de Choiſeul*, capitaine des vaiſſeaux du roi, épouſa en 1738, *Renée-Marie-Michel* de Beauval, & en a eu *Charles-Antoine-Etienne* de Choiſeul, colonel réformé à la ſuite du régiment Dauphin étranger; *Anne-Honorée* de Choiſeul; *Marie-Sophie-Conſtance* de Choiſeul; *Elizabeth-Melanie-Artemiſe* de Choiſeul, & *N.*... de Choiſeul.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE DAILLECOURT.

ANTOINE de Choiſeul de Beaupré, ſeigneur de Daillecourt, de Bourdon & de Jonchery, capitaine & major commandant dans le régiment de cavalerie du duc d'Orléans, fils de CHRÉTIEN de Choiſeul, baron de Beaupré, & de *Françoiſe* d'Anglure, ſa ſeconde femme, fut bleſſé & fait priſonier à la bataille de Lens le 26 août 1648, & mourut de ſes bleſſures. Il avoit été marié par contrat du 12 février 1627, avec *Marie* de Ravenel, fille de *Jacques* de Ravenel, marquis de Sablonnieres, Verdelot, Vindey & de Monſtier en l'Iſle, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de ſa chambre, & lieutenant de la compagnie des gendarmes du comte de Vaudemont, & de *Claude* de Gennes. De cette alliance vint un fils unique, qui ſuit.

JACQUES-FRANÇOIS de Choiſeul, dit *le marquis de Beaupré*, ſeigneur de Daillecourt, Bourdon & Jonchery, lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Champagne, département de Baſſigny, maréchal de ſes camps & armées, inſpecteur général de la cavalerie dans le Hainaut, & gouverneur des ville & château de Dinant, fut fait en 1648, à l'âge de 15 ans, capitaine de cavalerie au régiment du duc d'Orléans, après la bataille de Lens, à laquelle il s'étoit trouvé avec ſon pere, dont la compagnie lui fut donnée. Il étoit en 1659, premier capitaine & major de ce régiment. Il fut depuis meſtre de camp d'un régiment de cavalerie, créé brigadier en 1675, pourvu le 14 décembre 1680, de la troiſiéme lieutenance générale au gouvernement de la province de Champagne dans le département de Vitri, Saint-Dizier, Joinville, Sainte-Menehoult, Chaumont, Bar-ſur-Aube, Nogent, Vezelay, &c. vacante par la mort du marquis de Bourbonne, & fait maréchal de camp en 1683. Il mourut en 1686, ayant été marié par contrat du premier juillet 1659, avec *Anne-Marie* du Chaſtelet de Freſnieres, ſa couſine au quatriéme degré, morte en l'abbaye des religieuſes de Poulangy le 6 mai 1705, âgée de 61 ans, fille de *Laurent* du Chaſtelet, ſeigneur de Freſnieres & de Levigny, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & de *Catherine* Favier, ſa ſeconde femme. Ils ont eu pour enfans, ANTOINE-CLÉRIADUS, comte de Choiſeul, qui ſuit; *François-Joſeph* de Choiſeul, né le 23 ſeptembre 1665, reçu chevalier de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem au grand prieuré de Champagne en 1684, capitaine dans le régiment des cuiraſſiers, tué à la bataille de Nerwinde le 29 juillet 1693; *Charles-Marie* de Choiſeul, né au diocèſe de Langres, le 6 février 1672, nommé abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Launoy, diocèſe de Beauvais, au mois de mai 1681, reçu chanoine de l'égliſe métropolitaine de Paris au mois de ſeptembre 1698, mort le 24 janvier 1699, à l'âge de 27 ans, & inhumé dans la même égliſe; *Gabriel* de Choiſeul, né le 4 février 1684, capitaine des grenadiers du régiment d'Agénois, fait priſonier à la

bataille d'Hochſtet le 13 août 1704, & mort quelques jours après; *Gabriel-Florent* de Choiſeul-Beaupre, né en 1685, nommé abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Tironneau, ordre de Cîteaux, diocèſe du Mans, le 23 décembre 1706, & de celle de ſainte Colombe, ordre de S. Benoît, diocèſe de Sens, le 31 mars 1714, auſſi aumônier du roi. Il fut nommé à l'évêché de Saint-Papoul au mois de mai 1716, & ſacré le 17 juillet 1718. Il harangua le roi à Verſailles à la tete des députés des états de la province de Languedoc le 17 août 1722, & aſſiſta le 25 octobre ſuivant au ſacre du roi; il aſſiſta auſſi à l'aſſemblée générale du clergé, tenue à Paris en 1723, en qualité de député de la province de Toulouſe, & il fut transféré le 17 octobre de la même année, à l'évêché de Mende en Gévaudan, qui fut préconiſé & propoſé pour lui à Rome par le cardinal Ottoboni les 20 décembre 1723, & 11 ſeptembre 1724. Il aſſiſta encore à l'aſſemblée générale du clergé de France tenue auſſi à Paris en 1725, étant l'un des députés de la province d'Alby. *Catherine* de Choiſeul née le 22 août 1660, mariée avec *Sébaſtien* de Sommyevre, comte d'Ampilly, & reſtée veuve de lui en 1720; *Antoinette* de Choiſeul, née le 26 ſeptembre 1661, religieuſe de l'ordre de S. Dominique à Toul, depuis nommée par le roi, au prieuré du monaſtere de Prouille de même ordre, diocèſe de Saint-Papoul, morte le 5 janvier 1713; *Anne-Germaine* de Choiſeul, née le 20 janvier 1663, religieuſe Urſuline à Bar-ſur-Aube; *Françoiſe-Charlotte* de Choiſeul, née le 4 juillet 1670, religieuſe Carmelite à Chaumont en Baſſigny; *Gabrielle-Marguerite-Charlotte* de Choiſeul, damoiſelle de Beaupré, née le 3 octobre 1672, morte en 1754; *Françoiſe-Elizabeth-Gabrielle* de Choiſeul, née le 7 janvier 1676, chanoineſſe à Poulangi, morte en 1750; & *Françoiſe-Chriſtine* de Choiſeul, née le 26 mars 1680, mariée le 24 mars.... avec *Louis* de Ludres, comte d'Afrique, ſeigneur de Richard-Meſnil & de Meſſin, chambellan du duc de Lorraine.

ANTOINE-CLÉRIADUS, comte de Choiſeul, marquis de Beaupré, ſeigneur de Daillecourt, &c. lieutenant général au gouvernement de Champagne, bailli de Chaumont & de Vitri & lieutenant général des armées du roi, né le 16 mars 1664, obtint en 1686, les charges de lieutenant général au gouvernement de Champagne, & de bailli de Chaumont & de Vitri, vacantes par la mort de ſon pere, fut capitaine dans le régiment du roi, puis colonel de celui d'Agénois en octobre 1692, major de l'armée du roi en Normandie en 1695, créé brigadier le 23 décembre 1702, maréchal de camp le 26 octobre 1704, & chevalier de l'ordre militaire de ſaint Louis en 1705, repouſſa les ennemis près d'Offembourg le 17 ſeptembre 1707, paſſa enſuite en Catalogne, ſervit au ſiége de la ville & du château de Lerida au mois de novembre de la même année, & à celui de Tortoſe au mois de juillet 1708, & fut fait lieutenant général des armées du roi le 8 mars 1718. Il mourut en ſon château de Daillecourt en Champagne le 19 mai 1726, dans la ſoixante-treiziéme année de ſon âge. Il avoit été marié à Paris dans la chapelle de l'hôtel de Boucherat, paroiſſe ſaint Gervais, le 29 juin 1695, avec *Anne-Françoiſe* de Barillon de Morangis, fille de feu *Antoine* de Barillon, ſeigneur de Morangis, Montigny, Louans, &c. maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, intendant de juſtice à Metz & pays Meſſin, & dans les généralités d'Alençon, de Caën & d'Orléans; & de *Catherine-Marie* Boucherat, fille du chancelier de France de ce nom. Il en laiſſa *Claude-Antoine* de Choiſeul Beaupré, né le 1 novembre 1697, fait aumônier du roi en 1728, député de la province d'Alby à l'aſſemblée générale du clergé en 1730, nommé au mois de juin de la même année abbé commendataire de Notre Dame de Bolbonne, diocèſe de Mirepoix, & évêque & comte de Châlons, pair de France en 1733; CHARLES-MARIE, marquis de Choiſeul, qui ſuit; *Antoine-Clériadus* de Choiſeul-Beaupré, né le 29 ſeptembre 1707, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine, grand archidiacre & vicaire général de Mende en 1733, aumônier du roi en 1736, nommé au mois de juillet 1742, primat de l'égliſe primatiale de Lorraine, & la même année grand aumônier du roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, nommé à l'archevêché de Beſançon en 1754, ſacré le 25 mai de l'année ſuivante, & déſigné cardinal à la premiere promotion des couronnes.

CHARLES-MARIE, marquis de Choiſeul Beupré, baron de Is & de Meuvy, ſeigneur de Daillecourt, &c. né le 8 ſeptembre 1698, a été d'abord capitaine dans le régiment d'Orléans, cavalerie, & fut fait lieutenant-général au gouvernement de Champagne, dans le département de Chaumont & de Vitri, en ſurvivance de ſon pere le 31 juillet 1721. Depuis il a été fait meſtre de camp de cavalerie, guidon & enſuite enſeigne de la compagnie des gendarmes d'Orléans, puis ſoulieutenant de celle des gendarmes Ecoſſois, au mois d'août 1733. Il a été marié dans la chapelle du château de Savigny en Lorraine le 25 février 1728, avec *Anne-Marie* de Baſſompierre, fille unique & héritiere de *François*, marquis de Baſſompierre, ſeigneur de Savigny, meſtre de camp de cavalerie, & brigadier des armées du roi, & de *Marie-Magdeléne-Bonne*, comteſſe de Hamal. Il en a eu MARIE-GABRIEL-FLORENT, comte de Choiſeul-Beaupré, qui ſuit; *Claude-Antoine Clériadus* de Choiſeul, appellé *marquis de Choiſeul-Beaupré*, né le 5 octobre 1733, guidon de gendarmerie en février 1739, chambellan du roi de Pologne, duc de Lorraine, meſtre de camp de cavalerie au mois de juin 1753, lieutenant général des provinces de Champagne & de Brie en 1755, & enſeigne des gendarmes d'Orléans en 1757. Il épouſa au château d'Harouel en Lorraine le 1 ſeptembre 1755, *Diane-Gabrielle* de la Baume de Montrevel, marquiſe de la Baume, ci devant chanoineſſe de Remiremont, dont il a eu *Jacques-Chriſtophe*, marquis de Choiſeul, né le 20 mars 1757; *Marie* de Choiſeul, née le 29 ſeptembre 1731, & mariée le 20 avril 1756, à *Gaſpard*, comte de Sommyevre, premier gentilhomme de la chambre du roi de Pologne, duc de Lorraine, capitaine des gendarmes de M. le duc de Berri en 1758.

MARIE-GABRIEL-FLORENT de Choiſeul, appellé *le comte de Choiſeul-Beaupré*, né le 7 décembre 1728, colonel du régiment de Boulonois en 1748, & de celui de Navarre au mois d'octobre 1751, mort à Straſbourg le 6 ſeptembre 1753, laiſſant de *Marie-Françoiſe* l'Allemand de Betz qu'il avoit épouſée le 10 février 1749, *Marie-Gabriel-Florent-Auguſte*, comte de Choiſeul de Beaupré, né le 29 ſeptembre 1752; & *Michel-Felix*, dit *le chevalier de Choiſeul*, né le 10 avril 1754.

BRANCHE DES MARQUIS DE MEUZE.

Cette branche deſcend de MAXMILIEN de Choiſeul, ſecond fils de RENÉ de Choiſeul, baron de Meuze & de Beaupré, & de *Mahaud*, dame de Francieres. Il fut baron de Meuvy & de Meuze, ſeigneur de Sorcy & de Germiny en Lorraine. *Maximilien* de Choiſeul, II du nom, ſon petit-fils, marquis de Meuze, baron de Meuvy, ſeigneur, comte de Sorcy & de Germiny, colonel d'infanterie, fut fait en 1698, premier gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine, ſon conſeiller d'état, & grand bailli de Saint-Michel. Il mourut au mois de mai 1701. Il avoit été marié le 21 février 1673, avec *Jeanne* l'Abbé, fille de *Claude* l'Abbé, ſeigneur de Perceil, Saint-Grégoire, Barthelemont, & prevôt de Nancy, préſident en la chambre des comptes de Nancy, ſecrétaire des commandemens & finances du duc de Lorraine, ſurintendant des poſtes des duchés de Lorraine & Barrois, & préſident en la cour des monnoies de Paris, & de *Marguerite* Diez. De cette alliance ſont iſſus *Charles* de Choiſeul, marquis de Meuze, capitaine dans le régiment Royal Piémont, cavalerie, puis meſtre de camp d'un régiment de cavalerie, qu'il acheta du comte de Horn, au mois de décembre 1702. Il fut tué à la bataille de Spire ou de la Petite Hollande, le 15 novembre 1703, ſans avoir été marié; HENRI-LOUIS de Choiſeul, marquis de Meuze, qui ſuit, *François-Chrétien* de Choiſeul, appellé *marquis de Meuſe*, né en 1682, capitaine de cavalerie au régiment Royal Rouſſillon en 1697; & *Catherine* de Choiſeul, mariée en 1701, avec *Claude* de Fuſſey, marquis de Ménesſetre.

HENRI-LOUIS de Choiſeul, marquis de Meuze, comte de Sorcy, fait colonel du régiment d'Agénois, par la démiſſion du comte de Choiſeul-Beaupré, ſur la fin de l'année 1704, fut bleſſé dangereuſement au combat de Denain ſur la Scarpe, le 24 juillet 1712, & le régiment d'infanterie du comte de Tourville, tué dans cette action.

lui fut donné peu de jours après. Il fut créé brigadier des armées du roi le 1 février 1719, lieutenant général en .. gouverneur de Ribemont & de Saint-Malo en ....., fait chevalier des ordres de ſa majeſté le 2 février 1745, & mort en 1754. Il avoit épouſé en 1712, *Honorée-Julie-Françoiſe*, comteſſe de Zurlauben, fille de *Beat-Jacques* de Zurlauben, comte du Val-de-Villé, baron de Geſtellenbourg, colonel d'un régiment allemand, & lieutenant général des armées du roi, tué à la bataille d'Hochſtet en 1704, & de *Julie* de Sainte-Maure. De ce mariage ſont ſortis, 1. *Maximilien* de Choiſeul, marquis de Meuze, colonel d'un régiment d'infanterie de ſon nom, mort le 27 ſeptembre 1738, laiſſant deux fils d'*Emilie* Paris de la Montagne, ſa femme, qu'il avoit épouſée en 1734; 2. *François-Henri* de Choiſeul, appellé *comte de Choiſeul-Meuze*, brigadier des armées du roi, & colonel du régiment Dauphin, infanterie, mort au camp du roi, près d'Anvers, le 31 mai 1746. Il avoit été marié à *Béatrix-Clémentine* du Han de Martigny, chanoineſſe de Nivelle, & fille d'honneur de madame la ducheſſe de Lorraine. De ce mariage eſt ſorti un ſeul fils, nommé *Louis*, & appellé *le chevalier de Choiſeul*; né le 17 août 1745, & fait gouverneur de Ribemont en 175 ....

Il y a encore de cette branche les ſeigneurs de Boncourt, qui deſcendent d'un fils *naturel* de *Louis* marquis de Meuze, qui fut légitimé & déclaré noble par lettres patentes du duc de Lorraine, de l'an 1664, ſous le nom de *Louis* de Breſſoncourt, fils *naturel* de *François* de Choiſeul, baron de Meuze, & de *Catherine* de Sancerobe. Sa poſtérité a retenu le nom de *Breſſoncourt*, & ne porte point celui de Choiſeul.

Branche des ſeigneurs de Francieres.

Jean de Choiſeul, baron de Francieres, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, & gouverneur de Langres, qui commença cette branche, étoit troiſiéme fils de René de Choiſeul, baron de Beaupré, & de *Mahaud* de Francieres. Il fut marié, par contrat du 20 août 1607, avec *Anne* de Saurour, dame d'Irouer, de Montigni & de Villeneuve-ſur-Vigenne, veuve de *Jean* de Rochefort, ſeigneur de la Croiſette, & fille de *François* de Saurour, ſouverain de Montreuil, & de *Roberte* de Vienne-Clervaut. Il en eut *Louis* de Choiſeul, marquis de Francieres, baron de Meuvy & de Voncourt, ſeigneur d'Irouer, Bethon, Juvandé & Sainte-Vertus, meſtre de camp d'un régiment d'infanterie, & capitaine d'une compagnie de chevaux-légers dans le régiment du prince de Condé, puis bailli & gouverneur de Langres, & lieutenant-général des armées du roi, l'an 1658, qui avoit épouſé par contrat du 27 janvier 1632, *Catherine* de Nicey, fille d'*Etienne* de Nicey, ſeigneur de Romilly-ſur-Seine, Fontainebeton, Vaujonnieres, Juvandé, &c. gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & de *Claire* de Bragelongne, duquel mariage vinrent Claude de Choiſeul, marquis de Francieres, qui ſuit; *François* de Choiſeul, prieur de Randonvilliers, mort à Paris, & inhumé à S. Nicolas des Champs le 23 avril 1671; *Louis* de Choiſeul, mort jeune; *Gabrielle* de Choiſeul, mariée avec *Charles-Emanuel* de Prá de Balaiſſeau, ſeigneur de Pezeux, dont des enfans; *Marie* de Choiſeul-Francieres, nommée coadjutrice de l'abbaye de S. Pierre de Poulangi, ordre de S. Benoît, diocèſe de Langres, en 1657, dont elle devint abbeſſe en 1678, & dont elle ſe démit en 1715; & *Catherine* de Choiſeul-Francieres, nommée abbeſſe du monaſtere de Bémont, ordre de Cîteaux, diocèſe de Langres, en 1667, & morte le 24 ſeptembre 1707, après avoir gouverné 40 ans.

Claude de Choiſeul, marquis de Francieres, ſeigneur d'Irouer & de Fontainebeton, conſeiller du roi en tous ſes conſeils d'état & privé, chevalier de ſes trois ordres, doyen des maréchaux de France, gouverneur & grand bailli de Langres, & gouverneur de la ville de Valenciennes, porta le titre de *comte de Choiſeul*, juſqu'à ce qu'il fut honoré du bâton de maréchal de France, ayant joint alors le titre de ſa dignité à ſon nom. Il commença à ſervir en 1649, donna des marques de ſon courage & de ſa valeur au combat de Vitri-ſur-Seine, & fut fait meſtre de camp d'un régiment de cavalerie en 1653. Il étoit gouverneur de la ville de Langres, en ſurvivance de ſon pere, dès l'an 1658, & depuis il fut créé brigadier de cavalerie avant la paix des Pyrénées. Il fut un de ceux qui ſe diſtinguerent le plus au combat de Saint-Gothard en Hongrie, contre les Turcs, en 1664. Il ſe trouva en 1667 à la réduction des villes de Tournay, de Douay & de Lille, & à la défaite du corps de cavalerie ennemi, commandé par le comte de Marchin, où il eut la meilleure part. Le roi le fit maréchal de camp en 1669, & le nomma pour aller ſervir en Candie, en cette qualité, dans le corps de troupes françoiſes qui y fut envoyé. Dans la ſortie que les François firent ſur les Turcs le 25 juin, il commandoit le corps de réſerve, & il eut dans le combat un cheval tué ſous lui. Il ſuivit en 1672 le roi en Hollande, où il ſervit au ſiége d'Orſoy ſur le Rhin; enſuite duquel il ſe ſaiſit, avec un corps de cavalerie, du château d'Ulm, & fit la garniſon, au nombre de cent cinquante hommes, priſoniere de guerre. Il ſe trouva en 1674 au combat de Sénef, & ſervit en 1675 ſous les maréchaux de Créqui & de Rochefort. En 1676 il fut fait lieutenant-général, ſervit ſous le maréchal de Luxembourg, ayant le commandement de l'arriere-garde de l'armée, & ſe rendit maître de la ville de Deux-Ponts. Il ſervit au ſiége de Fribourg en 1677, & au combat de Rhinfeld en 1678. Il ſervit encore en 1679 ſous le maréchal de Créqui, contre l'électeur de Brandebourg; & il ſe trouva au combat proche Minden, & à l'attaque des ennemis ſous cette place, où ils furent forcés. L'électeur de Cologne le demanda au roi en 1682, pour être général de ſes troupes contre les Liégeois, qu'il obligea de rentrer ſous l'obéiſſance de ce prince. Le roi lui donna en 1684 le gouvernement de Saint-Omer, & le nomma le 2 decembre 1688, pour être chevalier de ſes ordres, dont il reçut la croix & le collier au mois de janvier 1689. Il fut choiſi la même année pour faire tête à l'électeur de Baviere ſur le haut Rhin, ſe trouva à la réduction de quelques places, & continua de ſervir en 1690, ſous le maréchal de Lorges, & en 1692 ſous le maréchal de Bellefonds, le long des côtes de Normandie. Ses longs ſervices furent récompenſés le 27 mars 1693 du bâton de maréchal de France, & le lendemain il prêta ſerment entre les mains du roi pour cette dignité. Il fut fait auſſi chevalier de l'ordre de S. Louis au mois d'avril ſuivant, & enſuite il alla commander l'armée ſur le Rhin, conjointement avec le maréchal de Lorges. Il fut choiſi au mois d'avril 1694, pour commander les troupes ſur les côtes de Normandie, & au mois de mars 1696, pour commander en chef l'armée du roi ſur le Rhin. Il eut le même commandement en 1697. Le gouvernement de Valenciennes, vacant par la mort du maréchal de Marchin, lui fut donné au mois de ſeptembre 1706, à la place de celui de Saint-Omer, qu'il remit. Il devint au mois de mai 1707 doyen des maréchaux de France, par la mort du vieux maréchal d'Eſtrées. Il mourut à Paris le 15 mars 1711, âgé de 78 ans, deux mois & quinze jours, & fut inhumé dans l'égliſe des religieux pénitens de Picpus. Il avoit été marié, par contrat du 5 mai 1658, avec *Catherine-Alfonſine* de Renti, fille de *Gaſton-Jean-Baptiſte* de Renti, baron de Landelles, capitaine de cavalerie, mort en réputation de ſainteté, & d'*Elizabeth* de Balſac. Elle étoit morte ſans enfans, dans ſon château de la Roue, le 17 octobre 1710, âgée de 74 ans.

Branche des ſeigneurs de Chevigny.

Pierre, dit *Gallehaut* de Choiſeul, ſecond fils de Pierre de Choiſeul, II du nom, ſeigneur d'Aigremont, & de *Richarde* d'Oyſelet, ſa ſeconde femme, forma cette branche, qui en a produit encore pluſieurs autres. Il fut ſeigneur de Doncourt & de Freſnoy, & mourut le 6 février 1510. Il avoit épouſé, par contrat du premier juillet 1479, *Catherine* du Pleſſis, dame de Chevigny en Auxois, fille de *Thibaut* du Pleſſis, ſeigneur de Barberi, de Praſlin, de Chevigny, &c. premier chambellan de Charles, duc de Bourgogne, & d'*Antoinette* de Jaucourt. De ce mariage vinrent, entr'autres enfans, deux fils qui firent branche; l'aîné, Jean de Choiſeul, ſeigneur de Chevigny, qui ſuit; & le troiſiéme, Nicolas de Choiſeul, ſeigneur de Praſlin, &c. *qui ſera mentioné en ſon rang.*

Jean de Choiſeul, ſeigneur de Chevigny, de Doncourt, de Freſnoy & de Ravenefontaine, vivoit au mois de juin 1533, ayant été marié, par contrat du 4

Black's 3rd move is not the best, but it is a move which is frequently played in practice.

4. P to Q 4th
5. Kt to Q B 3rd
6. P to K 5th
7. P to Q 6th
8. Kt to K 2nd
9. Kt to Q 4th
10. Kt to Q B 3rd
11. Kt to K 2nd
12. Kt to Q 4th
13. Kt to Q B 3rd
14. Kt to K 2nd
15. Kt to Q 4th
16. Kt to Q B 3rd
17. Kt to K 2nd
18. Kt to Q 4th
19. Kt to Q B 3rd
20. Kt to K 2nd
21. Kt to Q 4th
22. Kt to Q B 3rd
23. Kt to K 2nd
24. Kt to Q 4th
25. Kt to Q B 3rd
26. Kt to K 2nd
27. Kt to Q 4th
28. Kt to Q B 3rd
29. Kt to K 2nd
30. Kt to Q 4th
31. Kt to Q B 3rd
32. Kt to K 2nd
33. Kt to Q 4th
34. Kt to Q B 3rd
35. Kt to K 2nd
36. Kt to Q 4th
37. Kt to Q B 3rd
38. Kt to K 2nd
39. Kt to Q 4th
40. Kt to Q B 3rd
41. Kt to K 2nd
42. Kt to Q 4th
43. Kt to Q B 3rd
44. Kt to K 2nd
45. Kt to Q 4th
46. Kt to Q B 3rd
47. Kt to K 2nd
48. Kt to Q 4th
49. Kt to Q B 3rd
50. Kt to K 2nd
51. Kt to Q 4th
52. Kt to Q B 3rd
53. Kt to K 2nd
54. Kt to Q 4th
55. Kt to Q B 3rd
56. Kt to K 2nd
57. Kt to Q 4th
58. Kt to Q B 3rd
59. Kt to K 2nd
60. Kt to Q 4th
61. Kt to Q B 3rd
62. Kt to K 2nd
63. Kt to Q 4th
64. Kt to Q B 3rd
65. Kt to K 2nd
66. Kt to Q 4th
67. Kt to Q B 3rd
68. Kt to K 2nd
69. Kt to Q 4th
70. Kt to Q B 3rd
71. Kt to K 2nd
72. Kt to Q 4th
73. Kt to Q B 3rd
74. Kt to K 2nd
75. Kt to Q 4th
76. Kt to Q B 3rd
77. Kt to K 2nd
78. Kt to Q 4th
79. Kt to Q B 3rd
80. Kt to K 2nd
81. Kt to Q 4th
82. Kt to Q B 3rd
83. Kt to K 2nd
84. Kt to Q 4th
85. Kt to Q B 3rd
86. Kt to K 2nd
87. Kt to Q 4th
88. Kt to Q B 3rd
89. Kt to K 2nd
90. Kt to Q 4th
91. Kt to Q B 3rd
92. Kt to K 2nd
93. Kt to Q 4th
94. Kt to Q B 3rd
95. Kt to K 2nd
96. Kt to Q 4th
97. Kt to Q B 3rd
98. Kt to K 2nd
99. Kt to Q 4th
100. Kt to Q B 3rd

nay, veuve de *Georges* de Saint-Belin, comte de Bielle, & fille de *Jean* de Malain, baron de Voudenay, & de *Denyſe-Eléonore* de Chauſſin : & 2°. par contrat du 10 mars 1688, avec *Eléonore* Thibault, fille de *François* Thibault, ſieur de Juſſey, gentilhomme de la venerie du roi, & de *Jeanne* Brouhot. Du premier mariage vinrent *François* de Choiſeul, comte d'Eſguilly en Autunois, reçu page de la grande écurie du roi en 1668, aide de camp du comte du Pleſſis-Praſlin en Allemagne en 1672, capitaine de cavalerie dans le régiment de Foix en 1673, puis dans celui de Biron, & enſuite dans celui de Saint Germain-Beaupré, mort du pourpre à Nanci au commencement de l'année 1675, à l'âge de vingt ans; deux autres fils morts jeunes; *Jeanne-Charlotte* de Choiſeul d'Eſguilly, mariée en 1678 avec *Edme-Nicolas* de Guierche de Groiſon, comte de Beaujeu, colonel de dragons; & une autre fille religieuſe. Du ſecond mariage ſont ſortis, CHARLES de Choiſeul, comte d'Eſguilly, qui ſuit; deux filles mortes religieuſes; *Magdeléne Françoiſe* de Choiſeul d'Eſguilly, née le 5 mars 1696.

CHARLES de Choiſeul d'Eſguilly, comte d'Eſguilly, né le 25 août 1692, fut inſtitué héritier univerſel par ſon pere le 3 juillet 1700, & reçu page du roi en ſa grande écurie, au mois de juin 1705. Il a été depuis capitaine de cavalerie dans le régiment Royal-Rouſſillon.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BUSSIERES, ſortis des ſeigneurs d'ESGUILLY, dont ils retiennent auſſi le nom.

ANTOINE de Choiſeul, ſixiéme fils de JEAN de Choiſeul, baron d'Eſguilly, & d'*Anne* de Fraſnay, fut baron d'Argoulois, ſeigneur de Buſſieres, & connu ſous le nom de *baron d'Eſguilly*. Il fut gouverneur de Château-Chinon, & lieutenant de la compagnie des chevaux-légers du maréchal du Pleſſis Praſlin. Il avoit épouſé depuis l'an 1655 *Marie* de Pernes, fille de *Louis* de Pernes, ſeigneur de Rochefort-ſur Armanſon, Vibrac, Monetoy & Saint Germain, & de *Claude* Maréchal, dame d'Eſpinac. Il en laiſſa *Jean-Edme* de Choiſeul, dit *le marquis d'Eſguilly*, ſeigneur de Buſſieres, Mont-Sauge, &c. capitaine de cavalerie dans le régiment Royal Piémont, qui fut marié le 9 avril 1687, avec *Marie-Catherine* de Beaumont, fille de *Henri* de Beaumont, ſeigneur d'Auge & de Boirache, & de *Marie* Aymar, dame de Lauron, de laquelle il a eu FRANÇOIS-BERNARD-CÉSAR, comte de Choiſeul, qui ſuit; & *Marie* de Choiſeul, mariée par contrat du 22 novembre 1722, à *Charles-Antoine*, marquis de Clugni, ſeigneur de Theniſſey, de l'Eſperviere, &c.

FRANÇOIS-BERNARD-CÉSAR, comte de Choiſeul, patron de l'égliſe collégiale & paroiſſiale de Notre-Dame d'Autun, baron d'Aligny, ſeigneur de Buſſieres, Montſauge, Roche, Argoulois, Palmaroux, Pairs, Ouſſy, Chilly, mourut le 6 juillet 1749. Il avoit épouſé le 23 mai 1730, *Louiſe-Charlotte* de Foudras, fille de *N.* de Foudras, comte de Demigny, ſeigneur de Chaudenay, & de *Marie-Angélique* de l'Etouf de Pradine, & en avoit, eu 1. LOUIS-MARIE-GABRIEL-CÉSAR, marquis de Choiſeul, qui ſuit; 2. *Charles-Angélique* de Choiſeul, reçu chevalier de Malte de minorité, né le 27 octobre 1737; 3. *Claudine-Jacquette* de Choiſeul, née le 24 février 1731, & mariée le 26 juillet 1752, avec *François-Victor*, comte de Clugni ſon couſin germain; 4. *Marie-Catherine* de Choiſeul, née le 6 mars 1732, & mariée le 14 novembre 1757 à *Charles* le Roy de Chavigny, comte de Montluc, ſeigneur d'Hazondange.

LOUIS-MARIE-GABRIEL CÉSAR, marquis de Choiſeul, enſeigne de gendarmerie, né le 6 juin 1734.

BRANCHE DES SEIGNEURS ET MARQUIS DE PRASLIN.

NICOLAS de Choiſeul, tige de cette branche, étoit ſecond fils de PIERRE, dit *Gallehaut* de Choiſeul, ſeigneur de Doncourt, & de Freſnoy, & de *Catherine* du Pleſſis. Il eut les terres & ſeigneuries de Praſlin, du Pleſſis-Saint-Jean, Barberey, &c. par la donation que lui en fit *Jeanne* du Pleſſis, ſa tante maternelle, veuve ſans enfans de *Ferri* de Grancey, & de *Mathelin* de Balathier, ſes deux maris. Il mourut le 31 août 1537, ayant été marié par contrat du 4 mai 1504 avec *Alix* de Choiſeul, de la branche des ſeigneurs de Lanques, de laquelle il laiſſa *Ferri* de Choiſeul, I du nom, ſeigneur de Praſlin, du Pleſſis-Saint-Jean, Barberey, Saint-Supplix, baron de Chitri, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de ſa chambre, & capitaine de cinquante lances de ſes ordonnances, qui fut bleſſé à mort à la bataille de Jarnac, en 1569, en combattant pour le ſervice du roi, & qui mourut peu après de ſes bleſſures, dans la trente-huitiéme année de ſon âge, ayant eu d'*Anne* de Bethune, dame d'Hôtel, de Ravigny, de Longueville & de Treny, vicomteſſe de Chavignon, quart-comteſſe de Soiſſons, ſa femme, CHARLES de Choiſeul, marquis de Praſlin, qui ſuit; *Gilles* de Choiſeul, vicomte d'Hôtel, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ſuivant une quittance pour ſes gages en cette qualité, du 14 juillet 1586, & FERRI de Choiſeul, II du nom, *tige des comtes du* PLESSIS, *& d'*HÔTEL, *dont mention ſera faite à leur rang.*

CHARLES de Choiſeul, marquis de Praſlin & de Chaource, quart-comte de Soiſſons, vicomte & châtelain d'Hôtel, baron de Chitri, vicomte de Chavignon, ſeigneur du Pleſſis Saint-Jean, &c. conſeiller du roi en ſes conſeils d'état & privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances, & de la premiere & plus ancienne compagnie françoiſe de ſes gardes du corps, ſon lieutenant-général au gouvernement de Champagne, entre les rivieres de Seine & Yonne, bailli & gouverneur de Troyes, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, gouverneur & lieutenant-général de Saintonge, Angoumois, pays d'Aunis & la Rochelle, commença à ſervir au ſiége de la Fere en 1580, ſous le maréchal de Matignon, fut enſuite capitaine de gens de pied, & de cinquante chevaux-légers en 1584, eut la conduite d'un régiment d'infanterie aux ſiéges de Montſegur & de Caſtillon en Guienne, contre les religionnaires, & ſuivit le roi Henri III, en qualité de capitaine d'une compagnie de gendarmes, au ſiége de Paris, en 1589. Après la mort funeſte de ce prince, il continua ſes ſervices au roi Henri IV, ſon ſucceſſeur, qui le commit pour commander en Champagne, entre les pays d'Outre-Seine & Yonne, le pourvut de la charge de capitaine de la premiere compagnie des gardes du corps, de celle de bailli & gouverneur de Troyes, & d'une compagnie de cinquante hommes de ſes ordonnances, & le fit chevalier de ſes ordres à la promotion du 7 janvier 1595. Il ſervit depuis en pluſieurs occaſions, fut créé maréchal de France par le roi Louis XIII le 24 octobre 1619, & obtint le gouvernement de Saintonge, d'Angoumois & d'Aunis, au mois d'août 1622. Il mourut le premier février 1626, âgé de 63 ans, après avoir eu en diverſes fois le commandement de neuf armées, aſſiégé & remis ſous l'obéiſſance cinquante-trois villes des rebelles, s'être trouvé à quarante-ſept, tant batailles, que combats, & avoir reçu vingt deux bleſſures, pendant l'eſpace de 45 ans de ſervice. Il fut enterré dans l'égliſe de S. Pierre de Troyes, où l'on voit ſon tombeau, ſur lequel ſon éloge funébre eſt gravé. Il avoit été marié, par contrat du 7 ſeptembre 1591, avec *Claude* de Cazillac, fille de *François*, baron de Cazillac & de Seſſac, ſeigneur de Milhars & de Noailles, chevalier des ordres du roi, conſeiller en ſes conſeils d'état & privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances, gentilhomme ordinaire de ſa chambre, & maréchal de ſes camps & armées, & de *Claude* de Dinteville, dame des Chenets, & de Polizi. De cette alliance vinrent *Roger* de Choiſeul, marquis de Praſlin, meſtre de camp général de la cavalerie légere de France, maréchal des camps & armées du roi, & ſon lieutenant-général au gouvernement de Champagne, qui ſe trouva à preſque toutes les expéditions militaires du roi Louis XIII; mais qui s'étant battu en duel contre le marquis de Vardes en 1626, nonobſtant les nouvelles déclarations rendues contre les duelliſtes, fut privé des charges de lieutenant-général en Champagne, & de bailli de Troyes, au rapport du préſident de Gramond, *dans ſon hiſtoire de France, liv.* 16. Depuis il obtint ſon pardon du roi, & il fut fait meſtre de camp de la cavalerie légere, ayant acheté cette charge du marquis de Sourdis. Il ſe trouva au ſiége & à la bataille de Thionville au mois de juin 1639, après laquelle il fut arrêté priſonnier & mis à la Baſtille, avec les comtes de Grancey & de Saint-Aignan, ſur ce qu'on prétendoit, dit le comte de Buſſi-Rabutin dans ſes mémoires, les rendre

Digitized by Google

reſponſables de la lâcheté de leurs troupes. Il n'obtint ſa liberté, ainſi que les autres, que le 28 janvier 1640. Depuis il fut tué pour le ſervice du roi à la bataille de la Marphée près de Sedan, le 6 juillet 1641, ſans avoir été marié. Si l'on en vouloit croire l'auteur de la vie de frere Jean Baptiſte, ſolitaire inconnu, que l'on a prétendu faire paſſer pour Antoine de Bourbon, comte de Motet, tué à la bataille de Caſtelnaudary en 1632, ce marquis de Praſlin qui a toujours été réputé avoir été tué à la bataille de Sedan, ne mourut que long-temps après, hermite à Coiſli; FRANÇOIS de Choiſeul, marquis de Praſlin, qui ſuit; *Catherine-Blanche* de Choiſeul, mariée le 27 mai 1610 avec *Jacques* d'Eſtampes, marquis de la Ferté-Imbaut & de Mauni, conſeiller & premier chambellan du duc d'Orléans, depuis maréchal de France, & chevalier des ordres du roi: elle fut premiere dame d'honneur de Marguerite de Lorraine, ducheſſe d'Orléans, & mourut le 17 octobre 1673, âgée de 74 ans; *Claude* de Choiſeul de Praſlin, abbeſſe de Notre-Dame de Troyes, morte le 4 août 1667, âgée de 65 ans; *Anne* de Choiſeul-Praſlin, qui fut miſe dans le monaſtere de Notre-Dame de Troyes, à l'âge de 22 mois, au mois de ſeptembre 1609. Elle y prit l'habit le 7 novembre 1610, fit profeſſion le 7 novembre 1623, fut élue coadjutrice de ſa ſœur en 1627, & bénite abbeſſe le 29 ſeptembre 1667, & mourut dans ſon abbaye le 29 août 1688 dans la quatre-vingt-uniéme année de ſon âge; *Françoiſe* de Choiſeul, mariée en 1619 avec *Alexandre* de Canonville, marquis de Raffetot, & morte veuve de lui, le 5 mai 1686; & *Elizabeth* de Choiſeul, mariée le 23 février 1642 avec *Henri* de Guenegaud, marquis de Plancy & de Guercheville, comte de Rieux & de Montbriſon, vicomte de Semoine, baron de Saint-Juſt, du Bouchet, & de Valgrand, ſeigneur du Pleſſis & de Freſne, ſecrétaire d'état, commandeur & garde des ſceaux des ordres du roi, reſtée veuve de lui le 16 mars 1676, & morte le 10 août 1677, âgée de 67 ans.

FRANÇOIS de Choiſeul, marquis de Praſlin, baron de Chaource, ſeigneur de Pargny, Villiers, Merderet, Lantages, Bouilli, Souligny, les Granges, & Valliéres, meſtre de camp d'un régiment de cavalerie en 1642, ſecond lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Champagne, par lettres du 20 janvier 1648, gouverneur de Troyes, & maréchal des camps & armées du roi, mourut en ſon château de Praſlin en Champagne, le 12 décembre 1690, dans la ſoixante-dix-huitiéme année de ſon âge. Il avoit été marié le 3 février 1653 avec *Charlotte* d'Hautefort, fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche, ſous le nom de *demoiſelle d'Eſcars*, fille de *Charles*, marquis d'Hautefort, comte de Montignac, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, & de *Renée* du Bellay, dame de la Flotte. Elle mourut à Praſlin le 28 février 1712, âgée, à ce qu'on prétendoit, de 102 ans, & ayant eu pour fille unique *Marie-Françoiſe* de Choiſeul, marquiſe de Praſlin, qui ſe fit enlever à l'âge de 16 ans, le 15 décembre 1679, par *Louis-Armand* de Labadie de Sautour, capitaine de cavalerie, qu'elle épouſa enſuite, & dont elle reſta veuve ſans enfans au mois de novembre 1680. Elle fut mariée en ſecondes noces au mois de juillet 1683, avec *Jean-Baptiſte-Gaſton* de Choiſeul, comte d'Hôtel, marquis de Praſlin à cauſe d'elle, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, & des armées du roi, & gouverneur de Troyes, duquel étant demeurée veuve le 23 octobre 1705, elle ſe remaria en troiſiémes noces avec *Nicolas-Martial* de Choiſeul, appellé *le chevalier de Choiſeul-Beaupré*, & alors lieutenant & depuis capitaine de vaiſſeaux du roi, qui a pris depuis ſon mariage le titre de *marquis de Praſlin*.

BRANCHE DES COMTES DU PLESSIS, ducs de CHOISEUL, *pairs de France, ſortis des marquis de* PRASLIN.

FERRI de Choiſeul, II du nom, troiſiéme fils de FERRI de Choiſeul, I du nom, ſeigneur de Praſlin, & d'*Anne* de Béthune, dame d'Hôtel, qui commença cette branche, fut d'abord deſtiné à l'état eccléſiaſtique, & il étoit en 1591 abbé de l'abbaye de ſaint Martin-ès-Aires de Troyes. Depuis il fut comte du Pleſſis & d'Hôtel, baron de Chitri, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de ſa chambre, & épouſa en 1593 *Magdeléne* Barthelemi, fille de *Guillaume* Barthelemi, ſeigneur de Beauverger & de Gatiniere. Il en eut CESAR, duc de Choiſeul, pair de France, qui ſuit; *Gilles* de Choiſeul, comte d'Hôtel, connu ſous le titre de *comte de Choiſeul*, reçu chevalier de l'ordre de ſaint Jean de Jéruſalem, au grand-prieuré de France, le 9 février 1618, & depuis lieutenant-colonel de la cavalerie légere de France, & maréchal de camp des armées du roi, tué au ſiége de Saint-Ya en Piemont, le 29 août 1644, ſans avoir été marié; FERRI de Choiſeul, III du nom, comte d'Hôtel, *de la poſtérité duquel il ſera parlé apres celle de ſon frere*; GILBERT de Choiſeul du Pleſſis-Praſlin, docteur en théologie de la faculté de Paris, de la maiſon & ſociété de Sorbonne, abbé commendataire des abbayes de Boullencourt, de Chantemerle, de S. Martin-ès-Aires de Troyes, & de Baſlefontaine, qui fut nommé à l'évêché de Comminges le 23 mai 1644, & ſacré le 8 avril 1645; enſuite de quoi il ſe demit de ſes trois abbayes, ne ſe reſervant que celles de S. Martin de Troyes. Il fit ſon entrée publique à Comminges le 9 août de la même année aſſiſta à l'aſſemblée générale du clergé de France tenue à Paris en 1650; & ayant été nommé évêque de Tournay, le 5 janvier 1671, il prêta le ſerment de fidélité entre les mains du roi pour cette égliſe le 15 mars ſuivant. Il mourut à Paris le 3 décembre 1689, âgé de ſoixante-dix huit ans, & fut inhumé le 3 janvier ſuivant dans l'égliſe des Feuillans de la rue ſaint Honoré. *L'éloge de ce pieux & ſavant évêque eſt rapporté ci-apres à ſon article particulier.* Ferri de Choiſeul, II du nom, eut encore de *Magdeléne* Barthelemi, *Magdeléne* de Choiſeul, mariée par contrat du 7 juillet 1620, avec *Jean* Malet de Graville, ſeigneur de Valſemey, de Brumare, Culé, &c. comte de Drubec, reſtée veuve de lui avant l'an 1645, morte à Paris le 15 janvier 1678, âgée de ſoixante dix huit ans, & inhumée à ſaint Sulpice; *Françoiſe* de Choiſeul, religieuſe à ſaint Etienne de Reims; & *Loniſe* de Choiſeul du Pleſſis-Praſlin, abbeſſe du Sauvoir-ſous-Laon, morte le 15 janvier 1676.

CESAR de Choiſeul, duc de Choiſeul, pair & maréchal de France, comte du Pleſſis-Praſlin, vicomte de Saint-Jean, baron de Chaource & de Chitci, bailli de Troyes, conſeiller du roi en tous ſes conſeils d'état & privé, chevalier de ſes ordres, général de ſes armées, ſurintendant des maiſon & finances, & premier gentilhomme de la chambre de Philippe, fils de France, duc d'Orléans, & auparavant gouverneur de ſa perſonne, & gouverneur de l'évêché & pays de Toul, fut baptiſé en la paroiſſe de ſaint Jean en Gréve à Paris le 12 février 1598, ayant eu pour parrein Céſar de Vendôme, fils naturel du roi Henri IV. Il mourut au mois de décembre 1675, âgé de ſoixante-dix huit ans. Voyez *ſon éloge à ſon article particulier.* Il avoit été marié par contrat du 2 août 1625, avec *Colombe* le Charron, fille de *Pierre* le Charron, ſeigneur de Saint-Ange, d'Ormeilles & de Blanchefort, tréſorier de l'extraordinaire des guerres, & cavalerie légere de France, & de *Marguerite* Sauvat. Elle fut premiere dame d'honneur de Charlotte-Elizabeth de Baviere, ducheſſe d'Orléans, & mourut ſubitement d'une attaque d'apoplexie, à Paris, le 26 janvier 1681, ſur les onze heures de nuit, âgée de ſoixante-dix-huit ans. Elle fut inhumée avec ſon mari aux Feuillans de la rue ſaint Honoré. Leurs enfans furent, *Charles* de Choiſeul, comte du Pleſſis, maréchal de camp des armées du roi, qui fut tué le 15 décembre 1650, à la bataille de Réthel, gagnée par ſon pere, ſans avoir été marié; *Céſar*, dit *le comte de Choiſeul*, chevalier de l'ordre de ſaint Jean de Jéruſalem, abbé de ſaint Sauveur de Rhédon, tué à la bataille de Trancheron, autrement dite *de Crémone*, le 30 juin 1648, dans la vingtiéme année de ſon âge; ALEXANDRE de Choiſeul, comte du Pleſſis-Praſlin, qui ſuit; AUGUSTE de Choiſeul, *qui ſera mentionné après ſon frere*; *Magdeléne-Françoiſe* de Choiſeul, mariée le 11 février 1653, avec *Gaſton-Jean Baptiſte* de Maugiron, comte de Montléans, gouverneur des ville & château de Vienne & pays Viennois, reſtée veuve de lui ſans enfans, le 23 janvier, 1669, & morte à Paris le 14 octobre 1698 âgée de 70 ans; & *Marie-Chrétienne* de Choiſeul, religieuſe profeſſe à la Viſitation de Melun, puis ab-

beſſe de Souvoir-ſous-Laon, après ſa tante, en 1676.

ALEXANDRE de Choiſeul, comte du Pleſſis-Praſlin, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, en ſurvivance de ſon pere, meſtre de camp d'un régiment de cavalerie, & maréchal des camps & armées du roi, fut tué à l'âge de 38 ans ou environ, le 14 juin 1672, au ſiége d'Arnheim en Hollande, d'un coup de canon, qui fut le ſeul qu'on y tira. Il faiſoit alors rétablir ſur le Rhin un pont qui étoit néceſſaire pour la priſe de cette place. Il avoit été marié le 16 juillet 1659, avec *Marie-Louiſe* de Bellenave, fille & héritiere de *Claude* le Loup, ſeigneur de Bellenave, colonel d'un régiment d'infanterie, tué à la bataille de Nortlingue en 1645, & de *Marie* de Guenegaud, ſa ſeconde femme. Elle fut dame d'honneur de Charlotte-Elizabeth de Baviere, ducheſſe d'Orléans, & elle ſe remaria avec *René* de Gillier, marquis de Clérambault, de Puigareau, Matmande & Sigonnay, premier écuyer des ducheſſes d'Orléans, premiere & ſeconde douairiere, femmes de Philippe, duc d'Orléans. Elle mourut à Paris le 25 ſeptembre 1724, âgée de 84 ans, ayant eu de ſon premier mari un fils unique, qui ſuit.

CESAR-AUGUSTE, duc de Choiſeul, pair de France, comte du Pleſſis-Praſlin, vicomte de Saint-Jean, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans en 1672, au lieu & place du feu maréchal de Choiſeul, ſon aïeul, auquel il ſuccéda en ſa dignité de duc & pair, fut bleſſé mortellement à la tête d'un éclat de bombe, au ſiége de Luxembourg le 28 mai 1684, à l'attaque & priſe de l'ouvrage à corne, ſervant en qualité de volontaire. Il mourut peu de jours après de ſa bleſſure, à l'âge de 20 ans, ſans avoir été marié.

AUGUSTE, duc de Choiſeul, pair de France, comte du Pleſſis-Praſlin, vicomte de Saint-Jean, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ſes armées, ancien gouverneur & lieutenant-général des ville, province, comté & évêché de Toul, & ci-devant premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, frere unique du roi, quatriéme fils de CESAR, duc de Choiſeul, & de *Colombe* le Charron, fut d'abord chevalier de l'ordre de ſaint Jean de Jéruſalem, & abbé commendataire des abbayes de ſaint Sauveur de Rhédon & de Bonneval, portant alors le nom de chevalier du Pleſſis-Praſlin. Il commença à ſervir en qualité de colonel d'un régiment d'infanterie, eut en 1669 un brevet de maréchal de camp, pour aller ſervir en Candie; ſe trouva au ſiége d'Arnheim en Hollande en 1672, où ſon frere aîné ayant été tué, il prit alors le titre de *comte du Pleſſis*; inveſtit avec un corps de troupes au mois de juillet de la même année, Genep ſur le Rhin, qui ſe rendit à ſon approche, & ſervit enſuite au ſiége de Grave; fit la campagne de 1673, ſous le vicomte de Turenne; ſe trouva au combat de Sintzeim en 1674, & au ſiége de Dinant en 1675; fut créé lieutenant-général des armées du roi, le 25 février 1677, & ſervit la même année aux ſiéges de Valenciennes & de Saint-Omer, & à la bataille de Caſſel; en 1678, aux ſiéges de Gand & d'Ypres, & en 1684 à celui de Luxembourg, où il perdit ſon neveu, par la mort duquel il devint duc & pair, & fut fait premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans. Le roi le nomma le 2 décembre 1688 chevalier de ſes ordres, dont il reçut la croix & le collier le premier janvier 1689. Il ſervit cette année-là, de même qu'en 1690, dans l'armée de Flandre, & ſe trouva à la bataille de Fleurus, donnée le premier juillet, dans laquelle il commanda l'aile droite de l'armée françoiſe. Il fit encore la campagne de 1691 en Flandre, & commanda la maiſon du roi au combat de Steinkerque le 3 août. Il fut envoyé en ôtage à Turin au mois de ſeptembre 1696, pour l'exécution du traité de paix fait avec le duc de Savoye, & n'en revint à Paris, qu'au mois de janvier 1697. Il mourut à Paris le 12 avril 1705, âgé de 68 ans, & ſon corps fut inhumé le 14 du même mois aux Feuillans, rue ſaint Honoré. Il avoit été marié, 1°. le 30 juillet 1681, avec *Louiſe-Gabrielle* de la Baume-le-Blanc de la Valliere, morte le ſept novembre 1698, à l'âge de trente-trois ans, fille de *Jean-François* de la Beaume-le-Blanc, marquis de la Valliere, baron de la Maiſon-fort, gouverneur & ſénéchal de Bourbonnois, & de *Gabrielle* Glé de la Corardaye, dame du palais de la reine Marie-Thérèſe d'Autriche: & 2°. le 4 mai 1699, avec *Marie* Bouthillier de Chavigny, veuve de *Nicolas* Brulart, ſeigneur, marquis de la Borde, Sambernon, de Memont, du Malain & du Muſſey, premier préſident au parlement de Bourgogne, & fille de *Léon* Bouthillier, comte de Chavigny & du Buſançois, miniſtre & ſecrétaire d'état, commandeur & grand tréſorier des ordres du roi, gouverneur des ville & citadelle d'Antibes, & du château de Vincennes, & d'*Anne* Phelypeaux de la Ville-Savin. Elle mourut à Paris le 11 juin 1728, âgée de 82 ans. Du premier mariage vinrent trois filles, mortes ſans avoir été mariées.

BRANCHE DES COMTES D'HOSTEL, ſortis des comtes du PLESSIS.

FERRI de Choiſeul, III du nom, troiſiéme fils de FERRI, II du nom, comte du Pleſſis, & de *Magdeléne* Barthelemy, fut comte d'Hôtel, capitaine des gardes & premier gentilhomme de la chambre de Gaſton, duc d'Orléans, gouverneur de Béthune, & maréchal des camps & armées du roi, & épouſa en 1629 *Gabrielle* de Beauves de Contenant, fille de *Henri*, baron de Contenant, lieutenant de la compagnie des chevaux-légers du roi, & de *Philippe* de Chaſteaubriant. Il en eut *Ferri* de Choiſeul, IV du nom, comte d'Hôtel, auſſi premier gentilhomme de la chambre de Gaſton, duc d'Orléans, qui mourut au mois de novembre 1667, & qui avoit épouſé *Françoiſe* Menardeau, dont il laiſſa entr'autres enfans, *Jean-Baptiſte-Gaſton* de Choiſeul, marquis de Praſlin, à cauſe de ſa femme, comte d'Hôtel, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, dans les bailliages de Langres, de Troyes & de Sens, gouverneur de la ville de Troyes, chevalier de l'ordre militaire de ſaint Louis, & lieutenant-général des camps & armées du roi, qui fut baptiſé en la paroiſſe de S. Sulpice, à Paris, le 22 mai 1659, ayant eu pour parrein & marreine le duc d'Orléans, & mademoiſelle de Montpenſier ſa fille aînée. Il fit ſa premiere campagne en Allemagne ſous le maréchal de Luxembourg, en 1676; ſervit en Flandre l'année ſuivante; ſe diſtingua au mois de mars à la priſe de Valenciennes, où il entra des premiers l'épée à la main; ſe trouva au ſiége de Saint-Omer, & à la bataille de Caſſel le 11 avril; fut bleſſé dangereuſement à la tête à celui d'Ypres en 1678, & ſervit en 1683 aux ſiéges de Courtrai & de Dixmude, étant capitaine dans le régiment du roi. Il fut fait meſtre de camp d'un régiment de cavalerie, par la démiſſion du marquis d'Heudicourt en 1688, & fut pourvu en 1690 de la lieutenance-générale de Champagne & du gouvernement de Troyes, au lieu de feu ſon beau-pere. Il ſervit la même année & les ſuivantes en Flandre; il ſe trouva à la bataille de Fleurus, aux combats de Luze & de Steinkerque, & à la bataille de Nerwinde, où ſon régiment ſouffrit beaucoup. Après cette bataille le roi lui donna le régiment Royal-Rouſſillon de cavalerie, & le créa brigadier le 28 avril 1674, pour faire la campagne en Flandre en cette qualité. Il fut nommé en 1696 pour ſervir en Allemagne; & la guerre s'étant rallumée après la mort du roi d'Eſpagne Charles II, il fut nommé en 1701 pour aller ſervir en Italie. Il fut fait maréchal de camp le 29 janvier 1702, & lieutenant-général des armées du roi le 9 février ſuivant, pour s'être ſignalé extraordinairement le premier du même mois à la ſurpriſe de Crémone par les Allemans, & pour avoir contribué, plus qu'aucun autre, à la conſervation de

Digitized by Google

cette place par ſa valeur & ſa bonne conduite. Enſuite il fut fait gouverneur de Mantoue, & commandant des troupes françoiſes & eſpagnoles dans ce duché. Depuis il ſervit aux ſiéges de Verceil & de Verrue, & ſe trouva à la bataille de Caſſano en Lombardie, qui fut donnée le 15 août 1705. Il ſe ſignala beaucoup dans cette occaſion à la tête de l'infanterie; & quoiqu'il eût eu d'abord une main fracaſſée d'un coup de fuſil, il ne ceſſa pas de combattre avec avantage, juſqu'à ce qu'il reçut un coup de mouſquet au travers du corps qui lui offenſoit la hanche. Il mourut de ſes bleſſures dans le palais de Milan le 23 octobre ſuivant, dans la quarante-ſeptiéme année de ſon âge, après avoir ſouffert des douleurs incroyables pendant ſoixante jours, avec une fermeté héroïque. Il avoit été marié au mois de juillet 1683, avec *Marie-Françoiſe* de Choiſeul, héritiere de Praſlin, *dont il a été parlé ci-devant.* Il n'en laiſſa que *Charlotte-Françoiſe* de Choiſeul, marquiſe de Praſlin, qui fut mariée au mois de mai 1711, avec *Pierre* de Ponts, ſeigneur, comte de Rennepont, maréchal des camps & armées du roi, qui prit le titre de *marquis de Praſlin.*

Branche des seigneurs de Traves.

Cette branche ſortie & ſéparée des ſeigneurs de Choiſeul dès le milieu du XIII ſiécle, fut commencée par Robert de Choiſeul, troiſiéme fils de Raynard, III du nom, ſire de Choiſeul, & d'*Alix* de Dreux. Il eut en partage, du chef de ſa mere, les terres de Traves, de Secy-ſur-Saone, Grandville, Bouz-le-Châtel & autres. Sa poſtérité prit le ſurnom de *Traves*, ſuivant l'uſage de ce temps-là, retenant toujours les armes pleines de Choiſeul. Il étoit marié dès l'an 1247, & avoit des enfans d'*Iſabelle* de Rougemont ſa femme, fille de *Thibaut*, ſire de Rougemont, vicomte de Beſançon, chevalier. Il vivoit encore en 1274. *Bernard*, ſire de Traves ſon fils, étoit marié en 1272, avec *Marguerite* de Brancion, fille & héritiere de *Henri*, ſeigneur de Brancion, d'Uxelles, &c. de la premiere maiſon de Bourgogne après celle des ducs, des comtes de Mâcon & de Châlon. Il en eut deux fils, *Renaud*, ſire de Traves, dont une des héritieres porta la terre de Traves dans la maiſon de Toulongeon, d'où elle a paſſé par une autre héritiere en celle de Clermont-d'Amboiſe; & *Pierre* de Traves, qui fut ſeigneur de la Porchereſſe & de Diombes, & vivoit en 1305. Un des deſcendans de celui-ci, auſſi nommé *Pierre* de Traves, II du nom, ſeigneur de la Porchereſſe, Diombes, Draci-le-Fort, Aniot, Montjallin & Tollay, vivoit encore en 1451, avec *Catherine* de Ragny ſa femme, de laquelle il eut, entre autres enfans, Jacques de Traves, ſeigneur de la Porchereſſe, *dont on va parler;* & Liebaut de Traves, ſeigneur de Draci-le-Fort, qui fit la branche des ſeigneurs de ce nom, & de Sainte-Vruge ou Vriege, qui finit en la perſonne de ſon petit-fils, qui ne laiſſa que deux filles.

Jacques de Traves, ſeigneur de la Porchereſſe, épouſa par contrat du 26 août 1456, *Catherine* de Pocquieres, dame de Vauteau, fille de *Pierre* de Pocquieres, ſeigneur de Belabre en Poitou, & de *Marguerite* de Ternant. De ce mariage étoit deſcendu en ligne directe, *Jean-Eléonor* de Choiſeul de Traves, ſeigneur, comte de Vauteau, de la Veſure, de Florette, de Savigny, de Blanzy & de la Forêt, qui fut élu député de la nobleſſe de Charolois vers l'intendant de Bourgogne, par acte du 9 janvier 1682, & qui avoit épouſé, par contrat du 30 ſeptembre 1669, *Claude* Cochard, fille de noble *François* Cochard, écuyer, ſeigneur de Chitri, & de *Marie* Verdier. De ce mariage étoit venu *François-Eléonor* de Choiſeul de Traves, comte de Choiſeul-Vauteau, né le 2 mars 1673, & baptiſé le 22 mai ſuivant dans la paroiſſe de la Selle, diocèſe d'Autun, qui fut reçu page du roi en ſa petite écurie au mois d'avril 1690, & qui depuis fut capitaine de cavalerie dans le régiment de la reine. Il ſe trouva à la bataille de Fridlingue le 14 octobre 1702, & il fut dépêché par le marquis, depuis le maréchal duc de Villars, ſon beau-frere, pour en porter la nouvelle à la cour, où étant arrivé le 17 ſuivant, le roi lui donna un régiment de cavalerie, vacant par la mort du chevalier de Seve, tué dans cette bataille, avec permiſſion de vendre ſa compagnie dans le régiment de la reine. Il fut créé brigadier des armées du roi le 29 janvier 1709. Son régiment ayant été licencié après la paix en 1714, il eut un brevet de meſtre de camp réformé. Il mourut en 1718. Il avoit été marié le 11 février 1699, avec *Marie-Louiſe* de Villars, fille de *Pierre*, dit *le marquis de Villars*, baron de Maſelas, de Sarras, de Revirant & d'Oriol, conſeiller d'état-d'épée, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ſes ordres, & chevalier d'honneur de la ducheſſe de Chartres, & de *Marie* Gigault de Bellefonds. Il en laiſſa *Marie-Sophie-Eléonore* de Choiſeul de Traves, mariée au mois de juin 1721, avec *Charles-Joſeph* d'Andigné, comte de Vezins.

CHOISEUL (Charles de) maréchal de France, marquis de Praſlin, &c. Voyez ci-deſſus ſon article, dans la généalogie de ſa maiſon, à la branche des seigneurs & marquis de Praslin.

CHOISEUL (Céſar de) duc de Choiſeul, pair & maréchal de France, comte du Pleſſis-Praſlin, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Toul, ſurintendant de la maiſon, & premier gentilhomme de la chambre de Monſieur, frere unique du roi, étoit fils de Ferri de Choiſeul, II du nom. Le roi Henri *le Grand* voulut qu'il fût enfant d'honneur auprès de M. le dauphin, qui fut depuis le roi Louis *le Juſte*. Dès ſon jeune âge, il ſe diſtingua dans les armes; & étant meſtre de camp d'un régiment d'infanterie, il combattit à la tête de ce régiment au ſiége de Saint-Jean d'Angeli, de Clerac, & dans les autres occaſions, pendant la guerre contre les Calviniſtes. En 1627 il ſervit à la défenſe du fort de la Prée, & au combat de l'iſle de Rhé; de-là étant allé en Italie, il combattit à l'attaque du Pas-de-Suze; & étant revenu en France, il ſe trouva au ſiége de Privas. Depuis, ſon régiment ayant été renvoyé en Italie, il ſe ſignala au ſiége de Pignerol, aux combats de Veillane, de Carignan, du Pô, & au ſecond ſecours de Caſal en 1630. Enſuite on l'envoya ambaſſadeur vers les princes d'Italie pour la paix. Il commanda au ſiége de Valence ſur le Pô, en qualité de maréchal de camp, au combat de Teſin en 1636, à la bataille de Montalban en 1637, à la rencontre de Cinche, & au ſiége de Chivas en 1639. En 1640 il ſe trouva au combat de la Route, près de Quiers, à la bataille de Caſal, donnée le 20 avril; à celle de Turin, donnée le 11 juillet, & à la priſe de cette ville, dont il fut gouverneur. L'année ſuivante, il fit lever le ſiége de Foſſan; & enſuite étant lieutenant général en Italie, il prit diverſes places, juſqu'en 1645, qu'étant envoyé en Catalogne, il y emporta la ville de Roſe le 18 mai. Le roi lui donna le bâton de maréchal de France le 20 juin ſuivant. Après cela, le comte du Pleſſis repaſſa avec le maréchal de la Meilleraye en Italie, où il prit en 1646 Piombino & Portolongone; & enſuite il défit le marquis de Caracene à la bataille de Trancheron, donnée le 30 juin de l'an 1648, & ſecourut très-à-propos le duc de Modène au ſiége de Crémone, qui fut levé le 9 octobre ſuivant. Lorſqu'il fut revenu en France, le roi le choiſit en 1649, pour être gouverneur de la perſonne de Monſieur. En 1650 il s'oppoſa à l'archiduc Léopold, qui s'étoit avancé ſur la riviere d'Aîne; il ſecourut Guiſe, reprit Réthel, & gagna la bataille de Sommepi ou de Réthel, donnée le 25 décembre. En 1653 il prit Sainte-Menehoult, & continua à rendre de grands ſervices. En 1662 le roi le fit chevalier de ſes ordres; & en 1665 il le fit duc de Choiſeul, & pair de France. En 1664 il avoit été nommé pour commander

mander l'armée que le roi envoyoit en Italie, où il devoit auſſi négocier quelques affaires importantes. Il étoit déja parti, & étoit à Vienne en Dauphiné, chez le comte de Maugiron ſon gendre, lorſqu'il fut rappellé par ſa majeſté, à qui le pape avoit donné la ſatisfaction qu'elle ſouhaitoit, par la paix de Piſe. En 1670 le maréchal accompagna Madame en Angleterre, où le roi de la grande Bretagne lui donna des marques de ſon eſtime; & après la mort de cette princeſſe, Monſieur lui donna procuration, pour épouſer en ſon nom Elizabeth-Charlotte de Baviere, fille de Charles-Louis, comte palatin du Rhin, dont le mariage ſe fit à Metz, le 17 décembre 1671. Ainſi le duc de Choiſeul, couvert de gloire, eſtimé de ſon roi, aimé des grands, & honoré de tout le monde, mourut dans ſon hôtel à Paris au mois de décembre 1675, & fut enterré aux feuillans de la rue S. Honoré.

CHOISEUL (Gilbert de) du Pleſſis-Praſlin, évêque de Tournai, étoit fils de FERRI de Choiſeul, comte du Pleſſis, lieutenant-général de la cavalerie-légere de France, & de *Magdeléne* Barthelemi. Ses freres prirent le parti des armes. Pour lui, dès ſa jeuneſſe, il s'appliqua à l'étude & aux exercices de piété, & entra bientôt dans l'état eccléſiaſtique. Il fut reçu docteur en théologie de la faculté de Paris, vers l'an 1640. Le roi connoiſſant ſon mérite, le nomma en 1644 à l'évêché de Comminges, dont il fut ſacré évêque le 8 août 1646. Il alla auſſitôt dans ſon diocèſe, où la barbarie & l'ignorance de la religion régnoient. Il ſe donna tout entier à l'inſtruction de ſon peuple, & fit ſes viſites dans les lieux les plus eſcarpés des Pyrénées, pour connoître les habitans de ces lieux inacceſſibles, & pour leur inſpirer des mœurs honnêtes & chrétiennes. Dieu bénit ſes travaux, & en peu de temps il changea la face de ſon diocèſe. Pendant une année de famine, il emprunta de l'argent pour nourir les pauvres; & dans un temps de contagion, il aſſiſta les peſtiférés, & fut attaqué lui-même de la peſte dont il penſa mourir. Il réforma ſon clergé, établit des ſéminaires, rétablit quatre maiſons épiſcopales, qui étoient prêtes à tomber. Il fut employé en 1664 dans les négociations pour l'accommodement des conteſtations entre les théologiens, au ſujet du livre de Janſénius, évêque d'Ypres. Il eut enſuite, en 1667, beaucoup de part aux conférences qui ſe tinrent aux états de Languedoc ſur l'affaire des quatre évêques, & ce fut lui qui en dreſſa la relation. Après avoir travaillé vingt-quatre ans dans le diocèſe de Comminges, il fut transféré en 1670 à l'évêché de Tournai, laiſſant le diocèſe d'où il ſortoit bien différent de ce qu'il l'avoit trouvé. Il ne fut pas moins chéri du peuple du diocèſe de Tournai, qu'il l'avoit été de celui du diocèſe de Comminges, & ne travailla pas moins aſſidument, ni moins utilement en Flandre qu'il avoit fait en Languedoc, à l'établiſſement de la ſaine doctrine, à la réformation du clergé, & à la ſuppreſſion des abus. Il donnoit à l'étude tout le temps qu'il avoit de reſte, & mourut enfin à Paris, âgé de 76 ans, le dernier jour de décembre 1689. Son éloge en ſtyle lapidaire ſe trouve dans le *Journal* des ſavans, 28 février 1690.

L'ouvrage le plus conſidérable de M. l'évêque de Tournai, eſt un traité intitulé: *Mémoires touchant la religion*, en trois volumes *in*-12, dont les deux premiers parurent à Paris en 1685, *in*-12, & le troiſiéme en 1689. Il n'y attaque pas ſeulement les athées, les déiſtes & les libertins, dans le premier tome, mais encore les proteſtans dans les deux derniers. Lorſque les deux premiers tomes de Mémoires parurent, un proteſtant (le miniſtre Jurieu, ſelon quelques-uns) fit deſſus des réflexions que M. de Tournai trouva pleines d'artifices, & capables de ſurprendre d'abord ceux qui ne ſe donnent pas le loiſir d'approfondir les matieres; c'eſt ce qui l'obligea d'y répondre, pour confirmer les vérités qu'il avoit établies; & c'eſt ce qu'il fit dans le dernier tome, en ſuivant le proteſtant pas à pas, & en lui répondant article par article. Il y ſoutient que le tribunal viſible d'une égliſe infaillible eſt abſolument néceſſaire pour fixer la religion, & que les paroles de J. C. *Ceci eſt mon corps*, doivent être entendues à la lettre. Il prouve que l'oblation euchariſtique eſt un véritable ſacrifice; qu'il dépend de l'égliſe d'accorder ou de refuſer aux laïcs la communion ſous les deux eſpéces, & qu'elle n'eſt abſolument néceſſaire qu'aux prêtres, lorſqu'ils célébrent.

M. de Tournai ayant approuvé une traduction françoiſe, qui ſe fit d'un petit livre intitulé: *Les avis ſalutaires de la Vierge à ſes dévots indiſcrets*, écrit en latin par un juriſconſulte Allemand, nommé *Adam Windelſets*; & quelques perſonnes ayant déclamé contre ce livre, il ſe crut obligé de ſoutenir ſon approbation, & d'inſtruire ſon peuple ſur le culte de la Vierge, par une lettre paſtorale qu'il publia en 1674. En l'année 1688 M. de Tournai fit imprimer à Lille une lettre latine, *in*-4°, adreſſée à M. Steyaërt, docteur & profeſſeur en théologie de la faculté de Louvain, touchant la puiſſance eccléſiaſtique. Le motif qui le porta à écrire cette lettre, fut d'appaiſer une diſpute un peu échauffée, entre ce docteur & un docteur de Paris, à l'occaſion d'une cenſure faite par cinq docteurs, contre des propoſitions de M. Witte, doyen des curés de Malines. On a encore de M. de Choiſeul une excellente traduction françoiſe des pſeaumes, des cantiques & des hymnes de l'égliſe, qui a été imprimée pluſieurs fois. * M. Du-Pin, *bibl. des auteurs eccléſ. du XVII ſiécle, tome IV. Mémoires du temps.* Les autres ouvrages de M. de Choiſeul, évêque de Tournai, ſont, 1. *Oraiſon funébre de Charles d'Orléans, duc de Longueville*, prononcée en l'égliſe des céleſtins de Paris, le mardi 9 août 1672, jour de ſon enterrement, à Paris, Deſprez 1672, *in*-4°. 2. *Eclairciſſemens touchant le légitime uſage de toutes les parties du ſacrement de pénitence*, à Lille 1680. *in*-12. Il y a à la fin deux lettres du même prélat, qui ſont des réponſes à quelques objections qu'on lui avoit faites à l'occaſion de cet ouvrage. 3. Une traduction latine de l'épitaphe de madame l'abbeſſe de Malnoue, faite en françois par M. Pelliſſon. M. de Choiſeul a eu part aux *mémoires de divers exploits & actions du maréchal du Pleſſis-Praſlin* (ſon frere) *depuis l'an* 1628, *juſqu'en* 1671, imprimés en 1676, *in*-4°, à Paris. Voici ce que dit ſur cela M. l'abbé Lenglet, au tome IV de ſa *méthode pour étudier l'hiſtoire*: « Céſar, duc de Choiſeul, ma» réchal du Pleſſis, mort en 1676... a compoſé ſes mé» moires à la ſollicitation de M. de Ségrais, qui les mettoit » au net; mais Gilbert de Choiſeul, évêque de Tour» nai, les a mis dans l'état où ils ſont. C'eſt un ouvrage » digne de ces deux freres, &c.

CHOISI, *Cautiacum*, bourg de France dans la Picardie, ſur la riviere d'Aine, à une lieue au-deſſus de Compiegne, eſt remarquable dans l'hiſtoire, pour avoir eu une maiſon de plaiſance des rois de France, dans laquelle mourut la reine Berthe, femme de Pepin, & mere de Charlemagne. Il y a eu auſſi pluſieurs rois enterrés dans l'égliſe de ce lieu, comme Clovis III, Childebert II, Dagobert II, & Clotaire IV. * Andr. Valois, *not. Gall.* Baudrand.

CHOISI (François-Thimoléon de) prieur de S. Lô de Rouen, de S. Benoît du Sault & de S. Gelais, & grand doyen de la cathédrale de Bayeux, l'un des quarante de l'académie françoiſe, naquit à Paris le 16 avril 1644. Il fut nommé à l'abbaye de Saint Seine le premier janvier 1663, dont il ſe démit en 1676. En 1685 il fut envoyé à Siam, pour être ambaſſadeur auprès du roi de Siam, en cas que ce prince ſe fît inſtruire de la religion chrétienne, & ambaſſadeur extraordinaire à la place du chevalier de Chaumont, ſi ce dernier venoit à mourir pendant le voyage. Il reçut les ordres ſacrés à Siam par les mains de l'évêque de Métellepolis, vicaire apoſtolique, & revint prêtre de Siam en 1686. Il fut reçu de l'académie françoiſe en 1687. Dix ans après il fut élu tout d'une voix grand doyen de la cathédrale de Bayeux, ſans avoir demandé ni ſollicité cette place. Avant ſon voyage de Siam, il avoit compoſé

Digitized by Google

quatre *dialogues ſur l'immortalité de l'ame*, *ſur l'exiſtence de Dieu*, *ſur ſa providence & ſur la religion*, imprimés à Paris en 1684. Quelques perſonnes les attribuent à M. l'abbé de Dangeau : voici le dénouement de cette queſtion. Le premier de ces quatre dialogues eſt de M. l'abbé de Dangeau ; le ſecond eſt du même & de l'abbé de Choiſi ; le troiſiéme & le quatriéme ne ſont que de ce dernier. Depuis ſon retour, outre *la relation de ſon voyage*, il a donné pluſieurs livres au public ; le premier eſt *la vie de David*, *avec une interprétation des pſeaumes*, où les différences notables de l'hébreu & de la vulgate ſont marquées ; il s'y attache au ſens littéral, & rend les pſeaumes faciles à entendre aux plus ſimples. Il donna preſqu'en même temps *la vie de Salomon*, & peu de temps après celle *de S. Louis*, des *penſées chrétiennes*, une traduction de *l'imitation de J. C.* qu'on a réimprimée, *in*-12, 1735 ; & enfin des *hiſtoires de piété & de morale*, trois volumes *in*-12. Enſuite il ſe jetta dans l'hiſtoire, & donna en 1688 un journal du voyage de Siam, *in*-4°, puis les hiſtoires *de Philippe de Valois & du roi Jean* ; celle *de Charles V*, & celle *de Charles VI*. Ces vies, avec celle de S. Louis, parurent d'abord en quatre volumes *in*-4°. On les a réimprimées en 1750, à Paris, en quatre volumes *in*-12, ſous ce titre, *Hiſtoire de France, ſous les régnes de S. Louis, de Philippe de Valois, du roi Jean, de Charles V, & de Charles VI*. La *Vie de madame de Miramion*, eſt encore de ſa compoſition. Il entreprit encore d'écrire une *hiſtoire eccléſiaſtique*, « qui ne ſoit point (dit-il) » embaraſſée, & pour ainſi dire, accablée d'érudition, » qui puiſſe ſe lire tout de ſuite, où l'on ne trouve rien que » d'édifiant, où l'on n'ait point beſoin d'étude, qui ſoit » à la portée de tout le monde, où le voile ſoit tiré » ſur la turpitude de certaines héréſies qui font horreur, » où l'on ne ſoit point obligé d'interrompre ſon atten- » tion, pour examiner ce qui ſeroit douteux, ou pour » ſe faire expliquer ce que l'on n'entendroit pas. » Il en a donné onze volumes *in*-4°, qui vont juſqu'en l'année 1715. Le premier volume parut en 1703, & l'onziéme en 1723. On les a réimprimés *in*-12, auſſi en onze volumes, en 1727. Cette hiſtoire eſt fort ſuperficielle, cependant l'auteur y mêle aſſez bien l'hiſtoire profane, & égaye la matiere de traits vifs & agréables. Pour la politeſſe du langage, il eſt aiſé de juger qu'elle ne lui manque pas. L'abbé de Choiſi eſt mort le 2 octobre 1724, dans la 81ᵉ année de ſon âge, étant doyen de l'académie françoiſe. On a donné ſes mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de Louis XIV, en pluſieurs volumes *in*-12, en 1726 & 1727. * M. Du-Pin, *bibl. des auteurs eccleſ. XVII ſiécle, tome VII*. M. l'abbé d'Olivet, dans ſon *hiſtoire de l'académie françoiſe*, tom. II, *in*-12, dit que M. l'abbé de Choiſi a travaillé avec M. l'abbé Tallemand aux *obſervations ſur les remarques de Vaugelas*, achevées en 1700, miſes au net par Thomas Corneille, dont on a pluſieurs éditions. L'abbé de Choiſi avoit fait d'autres remarques ſur notre langue ; mais, dit le même hiſtorien, on ne jugea pas à propos d'en permettre l'impreſſion, parceque l'auteur les avoit écrites de ce ſtyle gai, & libre, dont il a écrit ſon *voyage de Siam*. En 1736 on a donné les *mémoires de la comteſſe des Barres*, ouvrage licencieux, où l'abbé de Choiſi a détaillé ſes aventures galantes. Un anonyme a donné la *vie de l'abbé de Choiſi*, *in*-8°, dont la ſeconde édition eſt de 1748. On y trouve un catalogue de ſes ouvrages, très-exact & très-bien détaillé.

☞ CHOKIER (Eraſme de Surlet, ſeigneur de) naquit à Liége en 1569, le jour de la fête de l'Annonciation de la ſainte Vierge. Il fut un des plus habiles juriſconſultes de ſon temps. Il mourut le 19 février 1625. On a de lui *Tractatus de juriſdictione ordinarii in exemptos, & horum ab ordinario exemptione*, en deux tomes, dont le premier fut publié par l'auteur, & l'autre par ſon frere, qui fait le ſujet de l'article ſuivant. *Tractatus de advocatis feudalibus*. Il avoit auſſi promis au public un ouvrage intitulé, *de privilegiis ſenectutis*. * *Biblioth. hiſt. des auteurs de droit*, par Denys Simon, édition de Paris, *in*-12. Valere André, *biblioth. belg. pag.* 205. *Diction. hiſt. de l'édition d'Amſterdam* 1740.

CHOKIER (Jean-Erneſt de) frere du précédent, étoit ſeigneur de Velroux, Lexhy, &c. Il naquit à Liége le 14 janvier 1571, d'une famille noble & ancienne. Il s'appliqua particuliérement à la juriſprudence dans l'univerſité de Louvain, & ſe livroit en même temps à l'étude des hiſtoriens Romains & des antiquités romaines, ſous la conduite du ſavant Juſte-Lipſe. Ayant pris le grade de docteur en l'un & l'autre droit à Orléans, il alla à Rome, & s'y fit connoître du pape Paul V. Revenu à Liége, il fut d'abord chanoine de S. Paul, enſuite de l'égliſe cathédrale de S. Lambert, & abbé de S. Hadelin à Viſet ſur la Meuſe, dans l'évêché de Liége. Ferdinand de Baviere, évêque & prince de Liége, le fit vicaire général de ſon diocèſe, & l'un de ſes conſeillers. M. de Chokier ſe fit eſtimer par ſa ſageſſe, ſes lumieres, ſon zéle pour les lettres, & ſon amour pour les pauvres. Il fit bâtir une maiſon pour ceux qui étoient attaqués de maux incurables, & une autre pour les filles pénitentes ou repenties. Valere-André ne marque pas l'année de ſa mort : il dit ſeulement qu'il fut inhumé dans l'ancien chœur de l'égliſe cathédrale de Liége, ſous un mauſolée magnifique. Ses ouvrages ſont : *Notæ in Senecæ libellum de tranquillitate animi*, à Liége 1607, *in*-8°. *Theſaurus aphoriſmorum politicorum, ſeu commentarius in Juſti-Lipſii politica, cum exemplis, notis & monitis*, &c. à Rome 1610, à Mayence 1613, *in*-4° ; & avec des augmentations & des corrections, à Liége 1642, *in-folio*. André Heidemannus a traduit cet ouvrage en allemand, mais avec peu de fidélité ; ce qui obligea M. de Chokier à écrire contre cette verſion ; c'eſt l'ouvrage intitulé : *Specimen candoris Heidemanni*, à Liége 1625, *in*-8°. *Notæ & diſſertationes in Onoſandri ſtrategicum*, dans les différentes éditions du *Theſaurus aphoriſmorum*. *Tractatus de permutationibus beneficiorum*, 1616 & 1632, *in*-8°, & à Rome en 1700, *in-fol.* avec pluſieurs ouvrages concernant la même matiere. *De re nummariâ priſci ævi, collata ad æſtimationem monetæ præſentis*, à Cologne 1620, *in*-8°, & à Liége 1649. *Commentaria in gloſſemata Alphonſi Soto* ; cet écrit qui concerne les régles de la chancellerie romaine, a paru à Liége en 1621, *in*-4°, & avec des augmentations en 1658, *in*-4°. *Scholia in preces primarias imperatoris*, 1621, *in*-4°. *Tractatus de legato*, (de l'ambaſſadeur, & de ſes fonctions & obligations) à Liége 1624, *in*-4°, & en 1642 avec les Aphoriſmes politiques. *Erotemata materiam indulgentiarum & jubilæi concernantia*, à Liége 1626. *Vindiciæ libertatis eccleſiaſticæ*, à Liége 1630, *in*-4°. Il s'y agit des appels des ſentences eccléſiaſtiques, des uſurpateurs des biens de l'égliſe, &c. *Parænefis ad hæreticos noſtri temporis & alios eccleſiæ maſtiges*, à Liége 1634, *in*-4°. *Apologeticus adversùs Samuelis Mareſii librum, cui titulus, Candela ſub modio poſita per clerum romanum*, 1635, *in*-4°. *Anchora debitorum*, à Liége 1642, *in*-8° ; c'eſt un ouvrage de droit. *De ſenectute*, à Liége 1647, *in*-4°. *Facis hiſtoriarum centuriæ duæ* ; la premiere centurie contient les mœurs de diverſes nations ; la ſeconde, les rits ſacrés, &c. à Liége 1650. L'auteur étoit alors dans la ſoixante-dix-neuviéme année de ſon âge : il mourut peu de temps après, dit Valere-André dans ſa *Bibliothéque belgique*, édition de 1739, *in*-4°, tome II, pag. 613 & ſuiv.

CHOLET (Jean) cardinal, étoit fils d'Oudart, chevalier, ſeigneur de Nointel en Beauvoiſis. Il s'éleva par ſon mérite ; & n'étant encore que chanoine de Beauvais, il ſe fit tellement conſidérer, que le pape Martin II le fit cardinal le 23 mars de l'an 1281. Il mourut le 2 août en 1293, & fut enterré dans l'égliſe de l'abbaye de S. Lucien à Beauvais, où l'on voyoit ſa ſtatue d'argent ; mais on la vendit pour rebâtir l'égliſe qui avoit été brulée par les Anglois. Aujourd'hui ſon tombeau eſt d'airain doré. On y voit une épitaphe à la façon du temps auquel il

a vécu. C'eſt ce même cardinal qui a fondé à Paris le collége qui porte ſon nom. * Guillaume de Nangis, *l. de geſtis Phil.* Louvet, *mém. de Beauv.* Friſon, *Gall. purp.* Auberi, *hiſt. des card. &c.*

CHOLIERES (N. de) a vécu dans le XVI ſiécle, & ſans doute auſſi dans les premieres années du dix-ſeptiéme. Cet auteur ne nous eſt connu que par des contes qu'il a compoſés en proſe, dans leſquels on trouve quelque érudition, pluſieurs faits littéraires, & une cenſure des mœurs de différens états & de diverſes profeſſions; mais le tout noyé dans beaucoup de choſes inutiles, de réflexions trop hardies, & d'un grand nombre d'autres qui ſentent au moins le libertinage de l'eſprit, & même la corruption du cœur. Les premiers de ces contes ont pour titre: *Les neuf matinées du ſeigneur de Cholieres, dédiées à monſeigneur de Vendôme.* (Louis de la Chambre, chevalier, conſeiller du roi en ſon conſeil d'état, cardinal & abbé de Vendôme, grand prieur d'Auvergne, &c.) à Paris, chez Jean Richer, 1585, *in*-8°. Ces contes ont été imprimés avec *les neuf après-dînées* du même, en deux petits volumes *in*-12, ſous ce titre: *Les contes & diſcours bigarrez du ſieur de Cholieres, à Paris* 1610, *par Antoine du Brueil.* Le premier volume contient *les neuf matinées*, & le ſecond, *les neuf après-dînées.* Au-devant du premier volume, on y lit une *épître du ſieur Félicien Valentin, au ſeigneur de Cholieres, ſur ſes matinées*; à la tête du ſecond volume ſont diverſes poéſies adreſſées à l'auteur à louange de ſon livre.

CHOLIN (Pierre) natif de Zug, village de Suiſſe, & profeſſeur des belles lettres à Zurich. Il avoit été précepteur de Théodore de Beze pendant quatre ans, dans la maiſon de Melchior Volmar. Cholin étoit fort habile dans la langue grecque, & très-eſtimé de Budée, qu'il alloit voir ſouvent à Paris. Il a traduit les livres apocryphes de grec en latin, & compoſé une grammaire françoiſe. Il mourut en 1542.* Geſner, *biblioth.* Théodore de Beze, *hommes illuſtres*, pag. 112. *Dict. hiſt.* édition d'Amſterdam 1740.

CHOLLET en Anjou, eſt devenu depuis ſoixante ans une ville aſſez conſidérable par le grand commerce de toile qui s'y fait. Le feu marquis de Broon, ſeigneur de ce lieu, y a fait naître l'émulation parmi un bon nombre de riches habitans; il a protégé leur commerce qui égale preſque aujourd'hui celui des villes les plus commerçantes du royaume; il les a engagés à ſe bâtir des maiſons commodes; & Chollet maintenant eſt une des plus conſidérables villes de l'Anjou. Elle eſt ſituée ſur une petite riviere, nommée la Moine, à dix lieues d'Angers (mais ce ſont de grandes lieues) & à ſon couchant. Le commerce de beſtiaux qui s'y fait, eſt auſſi aſſurément un des plus conſidérables. Il y a deux paroiſſes, Notre-Dame & S. Pierre, un couvent de cordeliers, un de cordelieres, & un hôpital élevé & ſoutenu par les habitans. Il y a auſſi un prieuré, mais ſimple & ſans religieux. Tous les jours on conſtruit des maiſons nouvelles dans cette petite ville, laquelle inſenſiblement devient fort grande; mais on pratique peu les alignemens, & c'eſt grand dommage. Une pierre de taille griſe & fort dure eſt la pierre du pays.

CHONAD, ville de Hongrie, avec évêché ſuffragant de Colocza. Elle eſt ſituée près du Mériſch, qui ſe jette peu après dans le Teiſſ, & elle eſt capitale d'un comté ſur les frontieres de la Tranſſylvanie. Ce pays a été au Turc avec la ville de Chonad, que les auteurs Latins nomment *Canadium.* L'empereur en eſt préſentement le maître. * Sanſon.

CHONIATES, *cherchez* NICETAS ACHOMINATE dit *Choniates*, & *Michel Choniate.*

CHONICZE, *cherchez* KONITZ.

CHONODEMAIRE, roi des Allemans, *cherchez* CHNODOMAIRE.

CHOPIN ou CHOPPIN (René) né en 1537, en la paroiſſe de Bailleul en Anjou, à ſix lieues de la ville d'Angers, fut un des plus célébres juriſconſultes de ſon ſiécle. Il plaida très-long-temps dans le barreau du parlement de Paris: puis il vieillit dans ſon cabinet, où il étoit conſulté, comme un des plus illuſtres oracles du droit. Il y compoſa pluſieurs traités, recueillis en ſix volumes *in-folio*, en latin & en françois. Chopin avoit beaucoup d'eſprit & d'érudition, une mémoire prodigieuſe. Il s'attachoit à l'antiquité, auſſi-bien qu'à l'uſage; mais on le comparoit au juriſconſulte Tuberon, qui avoit affecté un langage ancien, & ſon latin eſt ampoulé & peu intelligible; ce qui avoit donné lieu à Bacquet de lui répondre, lorſqu'il lui reprochoit de s'être ſervi de ſon traité du domaine, qu'il n'entendoit pas la moitié de ſon latin. Son ſtyle eſt auſſi fort concis pour un avocat. Son ſecond volume de la coutume d'Anjou eſt ſon meilleur ouvrage. La ville d'Angers, pour l'en remercier, fit dans une aſſemblée tenue le 24 novembre 1581, une délibération par laquelle elle lui accordoit les honneurs & le titre d'échevin de leur ville. Ce qu'il a fait ſur la coutume de Paris, eſt trop abrégé, & rempli de trop de digreſſions, & de citations de loix étrangeres. Ses autres livres *de ſacra Politia; Monaſticon*; & *de Privilegiis ruſticorum*, ſont remplis de belles recherches & de déciſions très-notables. Il fut ennobli par le roi Henri III, au mois de février 1578, à cauſe de ſon traité *de Domanio.* Il a retouché & augmenté ſes livres juſqu'à la fin de ſa vie. En 1594 il fut exilé, à cauſe de ſon zèle pour la ligue; mais ſon exil n'eut point lieu. René Chopin mourut le 30 janvier 1606, à Paris, âgé de 69 ans, entre les mains d'un opérateur qui le tailloit de la pierre. Il fut enterré dans l'égliſe de S. Benoît. * La Croix du Maine, *bibl. franç.* De Thou, *hiſt.* Sainte-Marthe, *in elog. doct. Gall. l.* 5. Beyerlink, *in chron.* Papire Maſſon, *in elog. Bibl. hiſtor. & chronol. des principaux auteurs & interprètes de droit, &c.* par Denys Simon, *edit. Pariſ.* in-12, 1692, *tome I.*

CHOQUET (Louis) *cherchez* CHOCQUET.

CHORASAN, *cherchez* KHORASSAN.

CHOREBE, *Chorebus*, jeune prince, fils de Mygdon, frere d'Hecube, & beau-frere de Priam, roi de Troye, étoit amoureux de Caſſandre qui lui étoit promiſe, & vint au ſecours de Troye, où il fut tué par Penelée. * Virgile, *Enéid.* 3.

CHOREBE, Athénien. On ne ſait pas en quel temps il a vécu: il inventa l'art des potiers de terre, comme nous l'apprenons de Pline, *l.* 7, *c.* 56.

CHOREVEQUES, c'eſt le nom que l'on donnoit autrefois à ceux qui exerçoient les fonctions épiſcopales dans les bourgs ou dans les villages. Les Latins les appellent les vicaires des évêques. Il n'eſt point parlé des chorévêques dans les premiers ſiécles. Mais au commencement du IV, il en eſt fait mention dans les conciles d'Ancyre & de Néocéſarée, & en 325, dans celui de Nicée. Le concile d'Antioche tenu 15 ans après, régle leur pouvoir & leurs fonctions. Ils n'ont paru en Occident, que long-temps après; & le premier monument où il en ſoit parlé dans les conciles d'Occident, eſt le concile de Riez, de l'an 439, où Armentaire eſt réduit à la qualité de chorévêque. On en voit dans le VII ſiécle en France & en Allemagne. Le pape Leon III voulut les abolir entiérement; mais le concile de Ratisbonne modéra ſon jugement. Le droit des chorévêques étoit de gouverner, dépendamment de l'évêque, les villages où ils étoient établis. Ils n'étoient point ordonnés évêques, mais ils étoient au-deſſus des autres prêtres par leur dignité, & on donnoit ce rang d'honneur aux évêques qui ne pouvoient pas exercer les fonctions épiſcopales. Ils avoient ſéance après les évêques dans les conciles. Il eſt certain qu'ils pouvoient ordonner des clercs mineurs & des ſous-diacres; mais à l'égard des prêtres & des diacres, ils ne pouvoient les ordonner, ſelon les conciles d'Ancyre & d'Antioche, ſans l'évêque de la ville. Quelques-uns entendent ceci ſans ſon conſentement. Les chorévêques d'Occident s'étoient arrogé le droit d'ordonner des prêtres & des diacres, de confirmer, de conſacrer des vierges, & de faire les

couvert d'un pareil ſoupçon. Mais Chorier voulut abſolument en être reconnu pour l'auteur, & ſes amis lui trouverent aſſez de dépravation, pour ne lui pas refuſer la grace qu'il leur demandoit. Pour éviter même que le public en doutât auſſi, il inféra dans le recueil de ſes poéſies, dont on a parlé plus haut, le *Tuberonis Genethliacon*, qu'il avoit fait imprimer à la tête du premier de ces dialogues; & le petit poéme intitulé : *De laude eruditæ Virginis quæ contra turpia ſatyram ſcripſit.* Il eſt vrai que dans l'épître dédicatoire de ſes poéſies, il dit qu'il n'avoit rien lu d'Aloyſia Sigea lorſqu'il fit des vers à ſa louange, & que c'eſt à ſon inſu qu'ils ont été imprimés à la tête de la ſatyre; mais le contraire eſt certain : Chorier a voulu tromper ſes lecteurs par cette feinte, & lui-même a fait tout ce qui étoit néceſſaire pour n'y point réuſſir. * Guy Allard, *bibliothéque de Dauphiné*, pages 71 & 72. Le Long, *bibliothéque des hiſtoriens de France*. M. Lancelot, *mémoires ſur la vie & les ouvrages du préſident de Boiſſieu*, dans le tome XII des *Mémoires de l'académie des belles-lettres*. M. Lancelot y donne toute l'hiſtoire de la *Satyra ſotadica*. Voyez auſſi les notes de M. de la Monnoye ſur les *Jugemens des ſavans de M.* Baillet.

CHORRÉENS, nom des Iduméens qui habitoient ſur les montagnes de Seir, & qui furent maſſacrés par Chodorlahomor. Ce fut juſqu'où le prophéte Samuel pourſuivit les Philiſtins après qu'ils eurent rendu l'arche. Il y fit un ſi grand carnage de ces infidéles, que l'écriture ne marque point qu'il en ſoit jamais arrivé un plus grand. Pour trophée de ſa victoire, Samuel fit planter une pierre entre Maſphath & le rocher. L'écriture-ſainte appelle le lieu où les Iſraélites joignirent les Philiſtins, & où ils en tuerent une ſi grande quantité, *Bethchar*, & le rocher *Eben-heſer*, c'eſt-à-dire, *la pierre du ſecours.* * *I. Rois, VII*, 11, *&c.* Joſephe, *antiq. liv. VI, chap.* 2, *art.* 220, appelle ce lieu *Choré*, & la pierre que Samuel dreſſa, *le Fort*, pour faire connoître que le peuple devoit à Dieu ſeul tout ce qu'il avoit eu de force dans cette célébre journée.

CHOSROES, roi des Parthes, fils d'Artaban III, lui ſuccéda. Il vivoit au temps de Trajan qui lui déclara la guerre, parceque ce prince avoit fait Parthamaſir, roi d'Arménie, & lui avoit donné le diadême. Chroſroës dépouillé de ſes états, eut recours à la clémence de Trajan qui, en lui pardonnant, lui défendit de porter le ſceptre, & de s'aſſeoir ſur un trône. Il ne put jamais rentrer dans ſes premiers droits, & Antonin *le Débonnaire* ne voulut pas même les rendre à Vologeſe ſon fils. * Xiphilin, *in Trajano.*

CHOSROES ou COSROES, roi des Perſes, dit *le Grand*, ſuccéda à ſon pere Cabades ou Cavades, l'an 531. Il eut quelques avantages ſur les Romains, au commencement de ſon régne; puis il conclut avec eux une paix perpétuelle, qu'il rompit trois ans après, ſous prétexte que les Romains paſſoient leurs frontieres. Il entra dans la Méſopotamie, paſſa enſuite dans la Syrie, & la ravagea entiérement, brula Antioche, & menaçoit d'en faire autant à Apamée, ſi Thomas qui en étoit évêque, n'eût détourné ce coup par ſa prudence. Chroſroës entra pour la quatriéme fois dans les terres de l'empire, l'an 554; & cette guerre, comme dit Procope, ne ſe fit pas tant contre les hommes, que contre Dieu même. Ce roi avoit ouï que la ville d'Edeſſe n'avoit jamais été priſe, par la protection de l'image de Notre-Seigneur qu'Abgare avoit reçue de lui-même, ſelon la tradition du pays. Il voulut eſſayer ſi cette tradition étoit véritable; il l'aſſiégea, & ayant été repouſſé, il fut obligé de lever le ſiége, & d'accorder une tréve pour cinq ans, que Juſtinien acheta très-chérement. Ces guerres continuerent encore ſous l'empire de Juſtin II, à l'avantage de Chroſroës, qui entra dans l'Arménie, ſi enflé de ſes victoires précédentes, qu'il refuſa audience aux ambaſſadeurs de l'empereur, leur ordonna de le ſuivre juſqu'à Céſarée de Cappadoce; mais les choſes changerent de face ſous le régne de Tibere : car la troiſiéme année de ſon empire, les Romains battirent deux ou trois fois les Perſes, pillerent les tréſors du roi, & demeurerent tout l'hiver en Perſe, ſans trouver perſonne qui ſe mît en défenſe. Chroſroës en mourut de déplaiſir l'an 579, après un régne de 48 ans. Evagre cite quelques auteurs qui diſent que ce prince ſe fit baptiſer avant ſa mort. * Evagre, *l.* 4. Procope, *l.* 1 *&* 2 *de la guerre des Perſes.*

CHOSROES ou COSROES II, fut mis ſur le trône de Perſe l'an 591. Ses ſujets avoient enfermé ſon pere Hormiſdas dans une priſon, le jugeant indigne du trône. Le fils, fatigué des menaces qu'on lui faiſoit de la part de ſon pere, s'emporta à un excès d'inhumanité tout-à-fait déteſtable, & le fit mourir à coups de bâton. Ce parricide offença tous les Perſes, & leur mécontentement s'augmentant par le meurtre de quelques ſeigneurs, que le roi ſacrifia à ſa politique, ils l'obligerent de prendre la fuite. On dit que dans cette fâcheuſe conjoncture, ne ſachant s'il ſe retireroit parmi les Romains, ou chez les Turcs, il abandonna la choſe au hazard, & mit la bride ſur le cou de ſon cheval qui le mena dans une ville des Romains. L'empereur Maurice le reçut avec grande bonté, & donna une armée à Narsès, pour le rétablir dans ſon royaume. Ainſi Chroſroës remonta ſur le trône auſſi facilement qu'il en étoit deſcendu. Ce prince étant paiſible dans ſon royaume, renvoya à Gregoire d'Antioche la croix d'or ornée de pierreries, que les Perſes avoient enlevée de l'égliſe de S. Sergius, & fit encore des préſens magnifiques. C'eſt ce qui a fait écrire à Jean, abbé de Biclare, dans ſa chronique, qu'il s'étoit fait chrétien; mais il s'eſt trompé. Après la mort de l'empereur Maurice en 602, Chroſroës prit les armes contre Phocas, ſon ſucceſſeur & ſon meurtrier. Il entra dans la Syrie, ſe ſaiſit de la Paleſtine, de la Phénicie, de l'Arménie, de la Cappadoce, & fit des dégâts incroyables dans tout l'Orient. Héraclius ayant fait mourir Phocas l'an 610, & ayant été couronné empereur, pria Chroſroës de donner la paix à ſes peuples, & lui offrit un tribut annuel fort conſidérable. Ce roi le refuſa avec mépris, & recommença ſes courſes dans les terres de l'empire. Il entra dans la Paleſtine en 615, prit Jéruſalem, emporta en Perſe la Croix ſur laquelle le Fils de Dieu avoit ſouffert la mort, avec les vaſes ſacrés, & emmena grand nombre de fidéles, entre leſquels étoit le patriarche Zacharie. Depuis paſſant en Afrique, il prit la Lybie & l'Egypte, & emporta Carthage. Héraclius lui demanda une ſeconde fois la paix. Il la lui accorda, à condition qu'il renieroit Jeſus-Chriſt, & que ſes peuples en feroient de même. Cette propoſition inſolente donna du courage à l'empereur, qui attaqua en 622 ce prince orgueilleux, défit ſes troupes, & l'obligea de prendre la fuite. Siroës, ſon fils aîné, qu'il avoit privé de la couronne pour la donner au cadet, le pourſuivit, & le fit mourir de faim dans une priſon l'an 628. * Evagre, *l.* 6. Theophanes, *Miſſel. l.* 18, 4. Cedrenus. *La chronique d'Alexand.*

CHOTCZIM, *Chotimia*, petite ville de Valachie, ſur le Nieſter, & ſur les frontieres de Pologne & de Podolie, eſt célébre dans l'hiſtoire, par la fameuſe victoire qu'Uladiſlas prince, & enſuite roi de Pologne, y remporta en 1621 ſur Oſman empereur des Turcs. Les infidéles furent encore mis en déroute en ce même lieu l'an 1674, par Jean Sobieski général des Polonois, qui fut enſuite élu roi de Pologne, & qui acquit une gloire immortelle, pour avoir fait lever le ſiége de Vienne, aſſiégée par l'armée de Mahomet IV, l'année 1683.

CHOUET (Jean-Robert) un des meilleurs philoſophes du ſiécle dernier & du commencement de celui-ci, & un des plus célébres magiſtrats de la république de Genève, naquit dans cette ville le 30 ſeptembre, vieux ſtyle, 1642. Né avec un eſprit pénétrant & un grand amour pour les ſciences de raiſonnement, on ne doit pas s'étonner que la philoſophie ait fait ſon étude favorite. Dès 1661 il ſoutint des théſes ſur cette matiere avec beaucoup de ſuccès ſous M. Wis. Pendant l'année

Digitized by Google

qu'il alla paſſer enſuite à Nîmes pour y prendre les leçons de M. Derodon, il en ſoutint d'autres, ſans préſident, ſur toutes les parties de la philoſophie. Quand celle de Deſcartes lui fut connue, il la ſaiſit avec avidité, & en devint un zélé défenſeur. Il étudia néanmoins pendant deux ans la théologie à Genève, & il eût pouſſé plus loin cette étude, ſi on ne l'eût excité à diſputer en 1664 une chaire de philoſophie vacante à Saumur. Tout jeune qu'il étoit, il eut de beaucoup l'avantage ſur ſes concurrens; & quoique ceux qu'il avoit vaincus dans la diſpute tâchaſſent de l'emporter par la brigue, ſon mérite en triompha dès qu'il fut connu à la cour, où l'on avoit commencé à prendre parti pour ſes adverſaires. M. Chouet fut le premier qui enſeigna à Saumur la philoſophie de Deſcartes, & ſa réputation y attira un grand concours d'étudians de toutes les provinces voiſines. Après cinq ans de ſéjour dans cette ville, il fut rappellé dans ſa patrie pour y remplir la place de M. Wis. Il s'y rendit au mois de juillet 1669, & commença peu après ſes leçons avec un grand applaudiſſement. Il fut fait recteur en 1679, & en 1686 on le mit dans le conſeil des vingt-cinq. Depuis ce temps-là il a été auſſi utile à l'état par ſes lumieres & ſes grands talens pour le gouvernement, qu'il l'avoit été par ſes connoiſſances philoſophiques à ceux qui avoient étudié ſous lui. Le même eſprit d'ordre, le même diſcernement qu'il avoit eu dans les ſciences, il les porta dans ſes nouvelles fonctions. Il devint non ſeulement un bon juge, mais un excellent homme d'état. Pendant neuf ans qu'il fut ſecrétaire d'état, il s'appliqua à mettre en ordre les archives, & fit de belles recherches ſur divers points de l'hiſtoire de Genève, auſſi-bien que ſur la conſtitution de ſon gouvernement qu'il connoiſſoit à fonds; ce qu'il compoſa là-deſſus forme trois volumes *in-folio*, qu'il préſenta au conſeil. On a auſſi de lui un mémoire ſuccint ſur la réformation de Genève, & des réponſes à certaines queſtions que lui avoit faites milord Townſend; mais rien n'eſt encore imprimé. Il a été pluſieurs fois ſyndic, & a toujours été chargé des affaires les plus difficiles & les plus honorables. Pendant les brouilleries ſurvenues en 1707 dans l'état de Genève, il s'eſt toujours comporté avec une ſageſſe & une prudence qui lui ont gagné les cœurs, & la fermeté a achevé de ramener le calme que ſes autres qualités avoient déja commencé à remettre dans l'état. Il eſt mort le 17 ſeptembre 1731, âgé de 89 ans. * *Voyez* ſon éloge dans la *bibliothèque italienne*, *tome XII*, *article* 8.

CHOUL (Guillaume du) gentilhomme Lyonnois, conſeiller du roi & bailli des montagnes de Dauphiné, eſt un des premiers François qui ſe ſoient appliqué à l'étude des médailles, des pierres gravées, des bas-reliefs & autres monumens antiques. Sa maiſon paternelle lui fit naître cette inclination. Il étoit logé ſur le haut de la montagne de Gourguillon, dans un lieu occupé aujourd'hui par les religieuſes du Verbe incarné. On ne pouvoit creuſer dans ce terrein, ſans y découvrir des inſcriptions romaines, des urnes, des lampes, des médailles, &c. Du Choul s'appliqua à déchiffrer les médailles, à reconnoître les uſages des autres monumens; & recueillant les uns & les autres, il s'en fit un cabinet qui lui attira quantité de gens de lettres & d'antiquaires avec qui il fit connoiſſance. Pour ſe perfectionner dans l'étude des antiquités, il entreprit le voyage d'Italie, & y recueillit ce qu'il trouva de plus rare. Il étudia avec ſoin les auteurs Grecs & Latins, & en 1556 il publia ſon bel ouvrage ſur la religion des anciens Romains, qui rendit ſon nom célébre parmi les ſavans. Cet ouvrage eſt intitulé: *Diſcours de la religion des anciens Romains, illuſtré d'un grand nombre de médailles & de figures*, in folio, à Lyon, chez Roville, en 1556. Le pere Colonia, jéſuite, s'eſt trompé en mettant la premiere édition de cet ouvrage en 1580. Ce diſcours fut réimprimé en 1569, *in*-4°, & en 1580, auſſi *in*-4°, ſous ce titre, qui déſigne tout ce que contient ce recueil: *Diſcours de la religion des anciens Romains, de leur caſtramétation & diſcipline militaire, des bains & antiques exercitations grecques & romaines*, à Lyon. Les figures qui ſe voient dans ces ouvrages, ſont du petit Bernard. Ces traités de du Choul ont été traduits en latin, en italien, & en eſpagnol. Le traducteur Eſpagnol eſt Balthaſar Perès de Caſtillo, chanoine de Burgos, qui a donné ſa traduction, à Lyon, en 1579, *in*-4°. L'édition latine eſt d'Amſterdam, *in*-4°, en 1686. On en a une édition françoiſe faite à Veſel, *in*-4°, en 1681. Les auteurs étrangers ont loué à l'envi Guillaume du Choul ſous le nom de *Caulius*; & nous avons entr'autres un hendecaſyllabe de vingt-deux vers faits à ſa louange, par Vouté *ou* Vulteius, dans leſquels le poëte explique tout ce que du Choul a fait dans ſes ouvrages. * Strada, célébre antiquaire de Mantoue, *abrégé du tréſor des antiquités*. Dolet, *dans ſes commentaires*. Le P. Colonia, *hiſt. littér. de Lyon*, *tome II*.

CHOUL (Jean du) fils du précédent, & non ſon frere, comme le dit la Croix du Maine, fut auſſi un homme ſavant, mais dans un genre différent de celui de ſon pere. Il fut un habile phyſicien, un bon botaniſte & un médecin eſtimé. Il avoit auſſi de la littérature & du gout pour la morale, & il a écrit dans tous ces genres, mais ſur-tout dans le premier. Ses traités ſont; ſur la nature du chêne; ſur le Mont-Pilat & les plantes rares qu'on y trouve; ſur la méthode qu'il faut garder pour conſerver ſa ſanté. Un dialogue de la fourmi, de la mouche, de l'araignée & du papillon. Le parallèle des arts divins & humains. Deux endroits d'Horace éclaircis. Tous ces traités ſont en latin, & furent imprimés la plupart à Lyon, chez Guillaume Roville, en 1555. On a encore de cet auteur un dialogue françois ſur la vie champêtre, avec une épître ſur la vie ſobre. * Le pere Colonia, *hiſt. litter. de Lyon*, *tom. II. Biblioth.* de du Verdier Vauprivas & de la Croix du Maine.

CHOUTZA, qu'on écrit *Szucza*, ville de Pologne dans la Pruſſe, à une lieue de Culme, ſur le rivage oppoſé, preſqu'en vue l'un de l'autre. Elle eſt bâtie de briques, ornée d'une belle égliſe, & étoit autrefois défendue par des murailles flanquées de tours, dont on ne voit que des reſtes & des mazures, le temps n'en ayant laiſſé qu'autant qu'il en faut pour conſerver la mémoire des chevaliers Teutons, anciens poſſeſſeurs de la Pruſſe, où ils ont laiſſé des marques éclatantes de leur magnificence. * *Mém. du chevalier de* Beaujeu.

CHRAME ou CHRAMNE, fils de CLOTAIRE I & de Chunſene, ayant été envoyé par ſon pere dans l'Aquitaine, s'y conduiſit ſi tyranniquement, que tous les peuples s'en plaignirent au roi. Clotaire le manda pour venir rendre compte de ſes actions; mais au lieu d'obéir, il prit les armes contre ſon pere. Ses deux freres Charibert & Gontran marchoient avec des troupes pour le ranger à ſon devoir, lorſqu'il leur fit dire que le roi étoit mort, durant la guerre qu'il avoit entrepriſe contre les Saxons. Cette nouvelle étonna les jeunes princes, qui retournerent en Bourgogne. Chramne les ſuivit, & prit Châlons-ſur-Saone, & paſſa à Paris vers ſon oncle Childebert, qui lui fit jurer ſur les ſaints évangiles de ne ſe réconcilier jamais avec ſon pere. Peu de temps après, le même Childebert étant mort, Chramne manquant de protection, fit la paix avec ſon pere. Son repentir ne dura pas long-temps: il prit les armes & ſe retira en Bretagne, auprès de Conober, prince du pays. Clotaire le pourſuivit; les Bretons furent défaits près de la mer, Conober fut tué dans la mêlée, Chramne fut fait priſonnier. Ce pere cruel ordonna à ſes gens de le bruler dans une chaumine, où il s'étoit retiré avec ſa femme Chalde ou Calte, fille de Wilchaire, duc d'Aquitaine, qu'il avoit épouſée en 557, & avec ſes enfans; ce qui fut exécuté ſur le champ, l'an 560. * Gregoire de Tours, *l.* 4. Aimoin, *l.* 2.

CHRESME, huile conſacrée par l'évêque, qui ſert à adminiſtrer les ſacremens de baptême, de confirmation, d'ordre, & d'extrême-onction. On fait le ſaint chrême le jeudi-ſaint avec de grandes cérémonies. Il y

en a de deux ſortes, l'un qui ſe fait avec de l'huile & du baume, qui ſert aux ſacremens de baptême, de confirmation & des ordres; l'autre qui eſt de ſimple huile, qui eſt conſacré par l'évêque, qui ſervoit aux catéchumenes, & dont on uſe en l'extrême-onction. Cette cérémonie eſt fort ancienne, & même d'inſtitution apoſtolique, & a été pratiquée conſtamment dans l'égliſe grecque & latine au ſacrement de baptême; ſi ce n'eſt que les Grecs oignoient par tout le corps les baptiſés, au lieu que dans l'égliſe latine, on ſe contente d'oindre le ſommet de la tête. Dans la confirmation, les Grecs ſe ſont ſervi de l'onction du chrême au front, comme étant la matiere eſſentielle du ſacrement; au lieu que chez les Latins, l'impoſition des mains étoit conſidérée comme la partie la plus eſſentielle, quoique l'on y trouve auſſi l'onction. * *Voyez* les théologiens qui ont traité des ſacremens, & Adrien Baillet, *aux fêtes mobiles*, §. 5, *n.* 15, 16, *dans la vie des ſaints*, *tom. IV.*

CHRESTE, fut préfet du prétoire ſous l'empereur Alexandre. Julie Mammée, mere de ce prince, lui donna le célébre Ulpien pour collégue; ce qui ſouleva les ſoldats mécontens de ce nouveau miniſtre. Mammée prévint la conſpiration, & fit tuer Chreſte & Flavien, qui en étoient apparemment les auteurs. Xiphilin & Zonare diſent que ce fut Ulpien même qui fit aſſaſſiner les deux préfets, pour leur ſuccéder l'an de J. C. 228. * Dion, *l.* 80. Zozime, *l.* 1.

CHRESTE, prince de la Cherſonèſe, & tributaire de l'empire, ſous Dioclétien, entra en faveur des Romains dans les états de Criſcon ou Sauromate, prince du Boſphore, vers l'an de J. C. 294, pilla le pays des Sarmates, prit la ville de Boſphore, & fit pluſieurs priſonniers, entre leſquels ſe trouverent les femmes de Criſcon, que ces avantages obligerent à demander la paix. Dioclétien la lui accorda, & en reconnoiſſance des ſervices de Chreſte, déclara la Cherſonèſe libre & exempte de tributs. * Idatius. Eutrope.

CHRESTE, officier de l'empereur Conſtance dans ſon armée des Gaules, fut un de ceux qui trahirent ce prince en faveur du tyran Magnence, qu'ils éleverent à l'empire l'an 350 de J. C. mais il fut défait la même année, & puni avec ſes complices. * Socrate, *l.* 2. Zonare.

CHRESTE, profeſſeur à Conſtantinople, y enſeigna le latin ſous l'empereur Conſtance, qui le fit ſuccéder à Evantius en 359. * S. Hieronym. *chron.*

CHRESTODEME, auteur d'une hiſtoire de Thèbes, ſi l'on en croit Michel Apoſtole, centurie 18, prov. 42.

CHRÉTIEN (Gervais) connu ſous le nom de *Maître Gervais*, mais dont le nom de famille étoit CHRETIEN, naquit dans la paroiſſe de Vandes, au territoire de Caen en Normandie. Sa premiere occupation fut celle des gens de la campagne. On dit que le ſeigneur de Vandes voulant envoyer quelques lévriers à Charles, dauphin, qui fut depuis Charles V, roi de France, ſurnommé *le Sage*, chargea Chrétien, encore fort jeune, de cette commiſſion. Il s'en aquitta fort bien: le dauphin lui trouva de l'eſprit, lui propoſa d'étudier à Paris, & le jeune homme ayant accepté le parti, le prince le fit recevoir au collége de Navarre & paya ſa penſion. Chrétien fit de grands progrès dans la théologie & dans la médecine, & devint par ſon mérite chanoine de Bayeux, chanoine de l'égliſe de Paris, aumônier & phyſicien, c'eſt-à-dire, premier médecin du roi ſon bienfaiteur, & il acquit un grand crédit dans l'eſprit de ce prince. Il fit un bon uſage des grands biens que ces différentes profeſſions lui avoient fait acquérir; & ſe ſouvenant de ſa premiere condition, il fonda à Paris le collége qui porte encore aujourd'hui le nom de *Maître-Gervais*, pour l'éducation des pauvres écoliers de ſon pays. La date de cette fondation eſt de l'an 1370. Les bulles du pape, les lettres patentes du roi, le décret de l'évêque de Paris qui la confirment, ſont de l'an 1374. Sur la fin de ſa vie il fonda un obit pour le repos de ſon ame dans l'égliſe de Notre-Dame de Paris, & il légua au chapitre un fonds d'une groſſe terre pour en payer les honoraires, qui ſont conſidérables. Cet obit s'aquitte le 10 de mai. Gervais Chrétien mourut à Bayeux le 3 mai 1383, & fut enterré dans l'égliſe cathédrale de cette ville, où il a fait quelques fondations. * Voyez les *origines de Caen*, par M. Huet, *ſeconde édition*, *page* 334. *Hiſtor. univerſ. Pariſ.* par du Boulay.

CHRETIEN (Pierre) natif de Poitou, miniſtre de la religion prétendue-réformée dans le XVI ſiécle. L'hiſtorien Belleforêt nous apprend que ce miniſtre tomba principalement dans l'erreur des rebaptiſans, & que pendant qu'il demeuroit à Caen, il fit tout ce qu'il put pour ſéduire cette ville. Il y fit un livre pour introduire dans ſon parti la réitération du baptême. Cet ouvrage de ténébres fut ſi mal reçu, que les miniſtres de ſa religion vinrent à Paris de toutes les provinces du royaume, & même de Genève, en 1558, pour condamner les erreurs de ce prédicant; ce qu'ils firent dans un ſynode qu'ils tinrent exprès, & où ils firent auſſi quelques réglemens de diſcipline. * Belleforêt, *dans ſon hiſt.* Huet, *dans ſes origines de Caen*, *&c.*

CHRÉTIEN (Florent) né à Orléans le 26 janvier 1541, a vécu dans le XVI ſiécle. Il s'eſt appellé en latin *Quintus Septimius Florens Chriſtianus: Quintus*, parcequ'il étoit le cinquiéme des enfans de ſon pere & de ſa mere; & *Septimius*, parcequ'il étoit né au ſeptiéme mois de la groſſeſſe de ſa mere. Il étoit fils de Guillaume Chrétien, gentilhomme originaire des confins de Bretagne, qui s'attacha à la médecine, & qui devint très-habile dans l'emploi de chancelier du duc de Vendôme. Florent Chrétien fit de grands progrès dans les langues & dans les belles-lettres, mais il embraſſa la religion prétendue-réformée. Il fut choiſi pour être précepteur du roi Henri de Navarre, qui fut depuis Henri *le Grand*, après la mort d'Antoine de Navarre, qui avoit mis auprès de ſon fils un catholique, qui lui ſurvécut peu. Il eut une querelle avec Ronſard, contre lequel il écrivit un poëme très-piquant. Pour faire plaiſir au préſident Pibrac, il mit ſes quatrains moraux en grec & en latin. Florent Chrétien compoſa encore divers ouvrages en proſe & en vers; mais ils n'ont pas tous été publiés: & nous n'avons de lui que quelques tragédies, une traduction d'Oppien, une traduction du panégyrique de l'empereur Théodoſe, par Latinus Pacatus; celle de quelques comédies d'Ariſtophane, de quelques épigrammes grecques, &c. Il mourut le 3 octobre 1596, âgé de 56 ans, & laiſſa un fils qui avoit beaucoup d'eſprit & de ſavoir. L'on a attribué à Florent Chrétien une édition grecque & latine des comédies d'Ariſtophane, qui parut à Genève en 1608, *in-fol.* avec ſes notes, & celles de pluſieurs autres; mais elle n'eſt ni de lui ni de ſon fils, dont ceux qui la procurerent ne ſuivirent point l'intention, comme on en peut juger par ſa lettre à Scaliger, où il ſe plaint fort de l'infidélité, & du trop de liberté de ceux de Genève, qu'il dit faire toutes choſes à leur tête, & il décrie fort cette édition. M. Kuſter en a donné une nouvelle en Hollande en l'année 1710, beaucoup plus ample & plus parfaite, avec des notes de ſa façon, & quelques changemens dans la traduction. Florent Chrétien étoit un fort beau génie, & il ſavoit toutes les fineſſes de la langue grecque. On a de lui quelques poéſies grecques & latines, & des poéſies françoiſes, & pluſieurs autres écrits très-mordans contre Ronſard, ſous le nom de *François de la Baronnie & de l'homme chrétien.* * Sainte-Marthe, *in elog. doct. Gall. liv.* 4. La Croix du Maine. Du Verdier-Vauprivas, &c. Paul Colomiez, *bibl. choiſie*, *page* 201. Sorel, *bibl. franc. page* 88. Baillet, *jugement des ſavans ſur les critiques grammairiens*, *édit. de Paris* 1686, *tom. II*, *pag.* 264.

CHRÉTIEN (André) né à Ripen, ville de Danemarck, en 1551, profeſſa la philoſophie à Wittem-

Digitized by Google

berg, & fut fait docteur en médecine à Baſle. Dix ans après on lui donna une chaire de profeſſeur en médecine à Copenhague. Il l'occupa, avec diſtinction, pendant dix-ſept ans. Après ce terme, le roi l'appella à Sora, où il eut la préfecture qu'il exerça pendant cinq ans. Il y mourut d'une douleur de côté en 1606, âgé de 55 ans. On a de lui pluſieurs ouvrages de médecine, dont il eſt parlé dans la *bibliothéque des écrivains en médecine de M.* Manget, *tom. II*, in-fol. *pag.* 58.

CHRÉTIEN, *cherchez* CHRISTIAN.

CHRICHTON (Robert) *cherchez* CREYGHTON.

CHRIST. Ce nom qui ſignifie *Oint*, fut donné au Sauveur pour exprimer ſon onction, *voyez* JESUS-CHRIST.

CHRIST ou JESUS-CHRIST, ordre militaire inſtitué l'an 1317, par Denys, roi de Portugal, pour défendre les frontieres de ſon royaume contre les Maures, à la place des Templiers qui venoient d'être ſupprimés, & qui l'avoient ſervi très-utilement. Jean XXII confirma cette inſtitution par une bulle du 14 mars 1319, ſoumit le nouvel ordre à la régle de S. Benoît & aux conſtitutions de Citeaux, & ordonna que le grand-maître prêteroit ſerment de fidélité à l'abbé d'Alcobaza, dans le terme de douze jours après ſon élection, & unit à cet ordre tous les biens que les Templiers avoient poſſédés dans le royaume de Portugal. La réſidence des chevaliers fut d'abord à Caſtro-Marino, dans le diocèſe de Faro; mais l'an 1366 ils furent transferés à Thomar, à ſept lieues de Santaren. Ils faiſoient autrefois les trois vœux de chaſteté, de pauvreté, & obéiſſance; mais Alexandre VI leur permit de ſe marier, & les diſpenſa auſſi de l'étroite pauvreté, à condition qu'ils donneroient le tiers du revenu annuel de leurs commanderies pour bâtir le couvent de Thomar. Cet ordre a été réformé deux fois, l'an 1449 & l'an 1503. Il a eu douze grands-maîtres juſqu'au temps du roi Jean III, à qui le pape Adrien VI en accorda l'adminiſtration. Jules III, l'an 1550, unit pour toujours la grande-maîtriſe à la couronne de Portugal. Les chevaliers de Chriſt ſe ſont rendu recommandables par les victoires qu'ils ont remportées ſur les Maures. Ils leur enleverent pluſieurs terres en Afrique, qu'ils ſoumirent à la domination de Portugal; mais le roi Edouard les en gratifia l'an 1433, & leur en accorda même la ſouveraineté; ce qui fut confirmé par le pape Eugène IV, qui leur accorda auſſi les décimes des terres qu'ils avoient conquiſes, & de celles qu'ils pouroient conquérir par la ſuite. Alfonſe V leur ayant donné enſuite la juriſdiction ſpirituelle ſur tout ce qu'ils poſſédoient au-delà des mers; le pape Calliſte III, par une bulle de l'an 1455, permit au grand-prieur de l'ordre de nommer aux bénéfices ſitués dans les terres qui appartenoient à l'ordre, & d'y fulminer des cenſures, interdits & autres peines eccléſiaſtiques, avec la même autorité que les évêques. Les chevaliers eurent encore beaucoup de part aux conquêtes que les Portugais firent en Orient, & les rois ne manquerent pas de les en récompenſer, en leur donnant pluſieurs commanderies. Il y en a préſentement plus de quatre cens cinquante, qui rapportent plus de quinze cens mille livres de revenu; & perſonne n'y peut prétendre, qu'il n'ait combattu pendant trois ans contre les infidéles. L'ordre eſt compoſé de commandeurs, de grands-croix, de ſimples chevaliers, & de prêtres, qui réſident dans la maiſon de Thomar. Ceux-ci font les trois vœux de pauvreté, chaſteté, & obéiſſance, & vivent en commun: ils portent même l'habit monachal dans le royaume de Portugal; mais ſi le roi les envoie hors de ſes états, ils peuvent porter un habit clérical, avec un ſcapulaire. Ils ont quelques autres couvens ſoumis à celui de Thomar, qui eſt le ſeul où l'on puiſſe faire profeſſion. Cette même maiſon & le collége de Conimbre ſervent de ſéminaire aux prêtres de l'ordre, & elle eſt ſoumiſe immédiatement au roi. Il y a en Italie des chevaliers de Chriſt aggrégés à l'ordre de ce nom en Portugal, aux commanderies duquel ils ne peuvent prétendre; ils ne ſont pas obligés à faire preuves de nobleſſe, & on les appelle chevaliers à brevet. * Manriq. *annal. ord. Ciſterci.* Chryſoſt. Henriq. *Regul. conſtit. privil. ord. Ciſt.* Laur. Perez Calvalho, *elucid. ord. Luſit.* Heliot, *hiſt. des ord. mon. tom. VI*, *c.* 8.

CHRISTBURG, petite ville de Pologne. Elle eſt dans la Pruſſe polonoiſe, près du ruiſſeau de Sirgun, environ à deux lieues au-deſſus du lac de Drauſen, & à cinq de la ville de Mariembourg, vers le midi oriental. * Mati, *diction.*

CHRIST-CHURCH, c'eſt-à-dire, *égliſe de Chriſt*; c'eſt un bourg ou petite ville avec marché, ſitué à l'embouchure des rivieres d'Avon & de Stower dans la mer, en Angleterre dans le comté de Hant. Elle eſt capitale de ſa contrée, & a le privilége d'envoyer deux députés au parlement. Elle eſt ornée d'une ancienne & grande égliſe, & éloignée de 86 milles anglois de Londres. * Mati, *diction.*

CHRISTEN ou CHRISTENIUS (Jean) juriſconſulte habile, naquit dans le duché de Holſtein en Baſſe-Saxe, dans le voiſinage de Krempe & de Glukſtadt. Il fit ſes études à Hambourg & à Helmſtadt, & devint chanoine de la cathédrale de Lubeck. Après avoir parcouru les Pays-Bas & la France, il fut fait en 1637 profeſſeur en droit à Deventer. En 1647 il fut appellé dans la même qualité à Harderwick, & il y fut fait en même temps recteur de la nouvelle académie qu'on venoit d'y établir. On a de lui: *Tabulæ inſtitutionum imperialium: Exercitationes juridicæ: Collegium juridicum.* Sa vie fut donnée à Hambourg en 1723, avec celle de Jean-Frédéric Gronovius * *Supplément de Baſle.*

CHRISTIAN DRUTHMAR, *cherchez* DRUTHMAR.

CHRISTIAN ou CHRÉTIEN, religieux de l'ordre de S. Dominique, & patriarche d'Antioche, fut martyriſé avec quatre de ſes compagnons, lorſque cette ville fut priſe par les Sarafins l'an 1238. * Sponde, *en cette année*, *n.* 19.

CHRISTIAN ou CHRÉTIEN DE TROYES, ancien poëte François, vivoit vers l'an 1200. * Fauchet, *l.* 2, *des anciens poët. Franç.*

CHRISTIAN DE BRUNSWIC, fils de HENRI-JULES, duc de Brunſwic-Wolfembutel, & d'*Elizabeth* de Danemarck ſa ſeconde femme, porta le ſurnom d'*Halberſtad*, parcequ'il fut adminiſtrateur de cet évêché. On le nomma auſſi l'*évêque enragé*, à cauſe de ſes violences extraordinaires. Après avoir pris le parti de Frédéric, électeur palatin, élu roi de Bohême, il ravagea les terres de ſon frere Frédéric Ulric, duc de Brunſwic, brula pluſieurs villages de l'électeur de Mayence, donna à ſon armée le pillage d'Amenebourg en Weſtphalie, & fit égorger la garniſon de cette ville, au préjudice de la capitulation qu'il avoit ſignée. S'étant rendu maître de preſque toutes les villes de l'évêché de Paderborn, il fit mettre le feu à toutes les égliſes, & permit toutes ſortes d'inſolences à ſes ſoldats. Lorſqu'il eut pris la ville de Paderborn, il en donna le pillage à ſon armée, exigea de grandes ſommes du clergé & des jéſuites, dont il ruina le collége, & enleva l'image de S. Liborne, patron de cette égliſe, qui étoit d'or maſſif. Sa cruauté alla juſqu'à cet excès, que de faire enterrer l'évêque tout vif, lui laiſſant ſeulement paroître la tête qu'il écraſa avec les pieds de ſon cheval, en ſautant & voltigeant par-deſſus. Il ſe faiſoit ſervir à table par des filles & des femmes catholiques toutes nues; & après le repas, les ayant fait proſtituer à ſes favoris, il les faiſoit égorger ou noyer. Il combattit les Eſpagnols à Floriac en Hollande, où il fut bleſſé au bras d'une bleſſure ſi dangereuſe, qu'il fallut le lui couper, & lui en mettre un de fer. Le comte de Tilli le défit à la bataille de Statlo. Il mourut enfin le 6 juin 1626, âgé de vingt-ſept ans; & par ſa mort, ſon frere Frédéric Ulric rentra dans le duché de Brunſwic, dont Frédéric, électeur palatin

&

& roi de Bohême avoit gratifié Chriſtian, au préjudice de ſon aîné Ulric. *Voyez* BRUNSWIC. * Chapuys, *hiſtoire de Flandre.*

CHRISTIAN, *cherchez* CHRISTIERN.

CHRISTIAN DE BUCHE, *cherchez* BUCHE.

CHRISTIANI (Paul) religieux dominicain, Catalan de nation, n'eſt pas moins connu par ſes diſputes avec les plus célébres rabbins de ſon temps, que par les lettres écrites à cette occaſion, par le pape Clement IV, & par le roi d'Aragon, Jacques I. Il avoit fait une étude particuliere de la langue hébraique, de la doctrine des Juifs & de celle de la vraie religion; & avec ces lumieres & un grand zéle, il devint l'apôtre des Juifs dans toutes les provinces d'Eſpagne. Le roi d'Aragon ayant ordonné une diſpute publique pour le 20 de juillet 1263, & dans cette vue ayant fait venir à Barcelone tous les rabbins de ſes états, qui avoient quelque réputation de ſavoir, voulut que le pere Paul Chriſtiani ſe trouvât à cette conférence; & le roi lui-même y aſſiſta. Le rabbin Moyſe de Gironne fut choiſi par les Juifs comme le plus capable de ſoutenir leur cauſe, & Chriſtiani parla ſeul de la part des fidéles. On convint de réduire la diſpute à ces quatre points, la venue du Meſſie; la divinité de Jeſus-Chriſt, Meſſie promis dans la loi, & annoncé par les prophétes; les ſouffrances & la mort du Meſſie pour les hommes; enfin la ceſſation des cérémonies légales par le ſacrifice de la nouvelle loi, que l'Homme-Dieu a offert ſur l'autel de la croix. Le pere Paul établit toutes ces vérités par les textes mêmes de la bible hébraique; & le rabbin Moyſe, après avoir beaucoup parlé, fut réduit au ſilence, ne pouvant rien oppoſer de ſolide aux preuves du dominicain. Cette victoire remportée par la force de la vérité, fut l'occaſion de la converſion d'un aſſez grand nombre de Juifs; & le roi d'Aragon prenant beaucoup de part à ce ſuccès, voulut que le pere Paul fît dans toutes les provinces de ſon royaume, ce qu'il venoit de faire à Barcelone. Les lettres de ce prince adreſſées ſur cela au pere Paul, ſont imprimées, de même que les actes de la conférence dont on vient de parler. Le rabbin Moyſe ayant fait de la même conférence un récit contraire à la vérité, pour arrêter ceux de ſon parti qui vouloient ſe convertir, le pape Clément IV envoya en 1266 un bref au roi d'Aragon, pour l'engager à punir ce Juif audacieux. Jacques I l'exila en effet, & enſuite il attaqua les Maures ſur leſquels il remporta pluſieurs victoires, pendant que le pere Paul en remportoit d'un autre genre par ſes prédications. Nous ignorons le détail des travaux de cet habile homme, & l'année de ſa mort. * Extrait du tom. I de l'*hiſtoire des hommes illuſtres de l'ordre de S. Dominique*, par le pere Touron, du même ordre, pages 484 & ſuivantes.

CHRISTIANIA, ville de Norwege, *cherchez* ANSLO.

CHRISTIANISME, religion que Jeſus-Chriſt a établie, & que les apôtres ont publiée dans tout le monde. On prouve la vérité de la religion chrétienne par la qualité de ſon auteur, par la ſainteté de ſa doctrine, & par les moyens de ſon établiſſement.

I. Qualité de l'auteur du Chriſtianiſme.

Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie, & il eſt Dieu; donc la religion qu'il a établie eſt très-véritable. L'on prouve que J. C. eſt le Meſſie, par les livres de l'ancien teſtament; cette preuve renferme trois propoſitions.

La premiere; les livres de l'ancien teſtament ne ſont point ſuppoſés, mais écrits par les prophétes & par les autres auteurs, auſquels on les attribue, tels que ſont Moyſe, Joſué, Samuel, Eſdras, &c.

La ſeconde; l'ancien teſtament contient pluſieurs prophéties touchant le Meſſie, ou le ſauveur du monde.

La troiſiéme; Jeſus-Chriſt eſt ce Meſſie promis & prédit.

On prouve la premiere propoſition par les témoignages des auteurs qui ont vécu en même temps ou immédiatement après les écrivains de l'ancien teſtament, & dans les ſiécles ſuivans. A l'égard du Pentateuque de Moyſe, qui comprend la Geneſe, l'Exode, le Lévitique, le livre des Nombres & le Deuteronome, il en eſt parlé dans le livre de Joſué (*c.* 1, 8 *&* 10,) & dans le livre des Rois; (*III. Reg. c.* 8 & *IV. Reg. c.* 21,) dans les Paralipomenes (*l.* 1, *c.* 16, & *l.* 2, *c.* 24,) dans le livre d'Eſdras (*l.* 1, *c.* 6, & *l.* 2, *c.* 10,) & dans les autres livres de l'ancien teſtament. Il eſt encore à remarquer qu'Helcias, ſouverain pontife, trouva le livre de la loi de Moyſe dans le temple, & que le roi Joſias la fit lire à tout le peuple (*IV. Reg.* 22,) ce qu'il faut entendre de tout le Pentateuque, ou du moins du Deutéronome, qui étoit l'abrégé de la loi. Les auteurs profanes ont auſſi parlé de Moyſe, ou ſe ſont ſervi de ſes écrits, entr'autres Sanchoniathon, qui vivoit environ cent ans après, & qui a inſéré dans ſes livres pluſieurs choſes tirées de ceux de Moyſe, comme le rapportent Porphyre & Philon de Biblos dans Euſebe. On met en ce nombre Heſiode, Thalés, Solon, Pythagore, & quantité d'autres philoſophes. Il y a de pareilles preuves, pour montrer que les autres livres de l'ancien teſtament ont été écrits par les auteurs, dont ils portent le nom, & dans les temps qui y ſont marqués. Il n'eſt pas beſoin de les rapporter ici, il ſuffit de remarquer que les Juifs dreſſerent un canon de ces livres ſacrés, dont Eſdras fit le recueil, & qui fut approuvé par la grande ſynagogue, pour en rendre l'autorité inconteſtable.

La ſeconde & la troiſiéme propoſitions, qui parlent des prophéties touchant le Meſſie, & de leur exécution en la perſonne de Jeſus-Chriſt, ſe prouvent par les oracles de l'ancien teſtament.

I. Dans la Genèſe (*c.* 49,) Jacob donnant ſa bénédiction à Juda ſon fils, dit: *Le ſceptre ne ſera point ôté de Juda, ni le prince de ſa poſtérité, juſqu'à ce que celui qui doit être envoyé ſoit venu; & il ſera l'attente des nations:* l'hébreu porte, *juſqu'à ce que Seiloh vienne*, & ce mot ſignifie *le Meſſie*, qui eſt appellé *l'attente des nations*, de même que le prophéte Aggée le nomme, *le deſiré des nations* (chap. 2.) La paraphraſe chaldaique traduit ainſi, *juſqu'à ce que le Meſſie vienne, à qui le royaume appartient;* & les rabbins les plus anciens l'ont expliqué de la même maniere. Or il y a plus de ſeize cens ans que la principauté a été enlevée non-ſeulement à la tribu de Juda, mais même à tout le peuple d'Iſraël, d'où il faut conclure que le Meſſie eſt venu. La tribu de Juda a eu, conformément à cette prophétie, le privilége de ſubſiſter en forme d'état juſqu'au temps de la venue de Jeſus-Chriſt. Quelques-uns prétendent qu'Hérode étant étranger, le ſceptre a ceſſé ſous lui d'être dans la nation Juive & dans la tribu de Juda, & qu'ainſi le ſceptre a ceſſé dans Juda, à la venue de Jeſus-Chriſt; mais ſans appuyer ſur cette preuve qui peut avoir des difficultés, il ſuffit, pour montrer évidemment que le Meſſie eſt venu, que le ſceptre ne ſubſiſte plus depuis long-temps, ni dans la tribu de Juda, ni dans la nation Juive; & pour faire voir que Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie, c'eſt aſſez qu'il ſoit venu peu de temps avant que la république des Juifs ait été détruite par les Romains, & qu'il n'y ait eu aucun homme que lui en ce temps-là, à qui convenoient les qualités du Meſſie promis aux Juifs.

II. Daniel prédit la venue, la vie & la mort du Meſſie, dans le récit de ce que l'ange Gabriel lui avoit révélé (*c.* 9,) en ces termes: *Juſqu'au Chriſt, le conducteur, il y aura ſept ſemaines, & ſoixante-deux ſemaines, &c. après ces ſoixante-deux ſemaines, on fera mourir le Chriſt, &c. il confirmera ſon alliance pendant une ſemaine; & au milieu de cette ſemaine, la victime & le ſacrifice ceſſeront, & l'abomination de la déſolation ſera dans le temple.* Tous les anciens rabbins expliquent cette prédiction du Meſſie. Les ſemaines dont il eſt parlé dans cette prophétie, ſont des ſemaines de ſept années, & les 70 ſemaines ſont 490

ans. Ces 70 ſemaines échurent au temps de la venue de J. C. qui mourut en la troiſiéme année de la ſoixante-dixiéme ſemaine ; & après cela le temple de Jéruſalem fut entiérement ruiné & les Juifs diſperſés.

III. Iſaïe (*ch.* 7,) prédit que le Meſſie naîtra d'une vierge : *Une vierge concevra*, dit ce prophéte, *& elle enfantera un fils, & ſon nom ſera Emanuel.* Sur quoi il faut remarquer qu'Iſaïe ne dit pas ſeulement, *Une vierge ſera enceinte ;* mais il donne ce prodige pour un ſigne du deſſein que Dieu a de conſerver ſon peuple ; & il appelle cet enfant *Emanuel*, c'eſt-à-dire, *Dieu avec nous.* On voit dans cette prophétie la naiſſance de Jéſus-Chriſt.

IV. Le prophéte Michée (*ch.* 5,) marque le lieu de la naiſſance du Meſſie par ces paroles : *Et vous, Bethléem, appellée Ephrata, vous êtes la plus petite entre les villes de Juda ; mais c'eſt de vous que ſortira celui qui doit régner dans Iſraël ;* ou ſelon les paroles de S. Matthieu, qui contiennent le même ſens : *Et toi, Bethléem, terre de Juda, tu n'es pas la plus petite entre les villes de Juda ; car de toi ſortira le conducteur qui gouvernera mon peuple d'Iſraël.*

V. David (*pſeaume* 71,) prédit ainſi l'adoration des rois : *Les rois de Tarſis & des iſles lui offriront des préſens, les rois d'Arabie & de Saba lui apporteront des dons.* Iſaïe (*ch.* 60,) dit : *Ils viendront tous de Saba, apportant de l'or & de l'encens, & donnant louange au ſeigneur.*

VI. Iſaïe (*ch.* 35,) parle des miracles que le Meſſie devoit faire, lorſqu'il dit : *Dieu viendra lui même, & vous ſauvera. Alors les yeux des aveugles ſeront ouverts, & les oreilles des ſourds ſeront débouchées. Alors le boiteux bondira comme un cerf, & la langue des muets ſera déliée.* Ce ſont des miracles que Jéſus-Chriſt a faits.

VII. Zacharie (*ch.* 9,) prédit ainſi l'entrée du Meſſie dans la ville de Jéruſalem : *Réjouiſſez-vous, fille de Sion ; treſſaillez de joie, fille de Jéruſalem : votre roi vient à vous juſte & ſauveur, étant pauvre & monté ſur une ânesſe & ſur un ânon.*

VIII. Le même Zacharie (*ch.* 11,) parle en ces termes des trente deniers qui furent donnés à Judas : *Ils peſerent trente piéces d'argent pour ma récompenſe.*

IX. David (*pſeaume* 21,) parle ainſi du crucifiement du Meſſie, & du partage de ſes habits : *Ils ont percé mes mains & mes pieds ; ils ont compté tous mes os ; ils ont partagé entr'eux mes vêtemens, & ils ont jetté le ſort ſur ma robe.* Il ajoute (pſeaume 68,) *Ils m'ont préſenté du fiel pour viande, & m'ont donné du vinaigre à boire dans ma ſoif.*

X. Iſaïe (*ch.* 53,) prédit la cauſe de la paſſion du Meſſie, en ces termes : *Il s'eſt véritablement chargé de nos langueurs, & il a porté nos douleurs . . . . . Il a été frapé pour nos iniquités . . . . . Dieu a mis ſur lui l'iniquité de nous tous ; il a été offert parcequ'il l'a voulu.* Les anciens rabbins rapportent ces oracles au Meſſie, comme Aben-Eſra le reconnoit lui-même : ceux qui ſont venus depuis, ont tâché d'éluder la force de cette prophétie, en diſant qu'il y étoit parlé de deux Meſſies ; l'un touffrant & affligé, l'autre glorieux & triomphant ; mais ce n'eſt qu'une défaite, & cette diſtinction eſt purement imaginaire. Il ne faut que lire la prophétie, pour connoître qu'il y eſt parlé d'un ſeul Meſſie, & que c'eſt de la même perſonne que tous ces oracles ſe doivent entendre : ce qui eſt ſi vrai, qu'il eſt dit que ſa mort ſera la cauſe de ſa gloire : *Lorſqu'il aura mis ſon ame pour le péché, il verra une longue poſtérité. Parceque ſon ame a ſouffert, il verra & ſera raſſaſié.*

XI. David (*pſeaume* 15,) marque la réſurrection de J. C. par ces paroles : *Vous ne laiſſerez pas mon ame dans le ſépulcre, & vous ne permettrez pas que votre ſaint voie la corruption ;* cela ne ſe peut appliquer à David, puiſque ſon corps eſt demeuré dans ſon ſépulcre, & ſe doit néceſſairement entendre du Meſſie. Cette preuve eſt d'autant plus démonſtrative contre les rabbins, qu'ils reconnoiſſent que David a été la figure du Meſſie, & que pluſieurs choſes ſont attribuées à ce roi, qui ne conviennent qu'au Chriſt.

XII. Le même prophéte roi (*pſeaume* 67,) prédit l'aſcenſion de J. C. lorſqu'il dit : *Vous êtes monté en haut, vous avez pris avec vous la captivité*, c'eſt-à-dire, *emmené les captifs.*

XIII. Le même David (*pſeaume* 109,) marque la réſurrection de J. C. en ces termes : *Le ſeigneur a dit à mon ſeigneur, aſſéyez-vous à ma droite.* Celui que David appelle ſon ſeigneur, ne peut être que le Meſſie, qui eſt enſuite appellé ſacrificateur pour toujours, ſelon l'ordre de Melchiſédech.

XIV. Le prophéte Joël (*ch.* 2,) prédit ainſi la miſſion du S. Eſprit : *Je répandrai mon eſprit ſur toute chair, & vos fils prophétiſeront.*

XV. Iſaïe (*ch.* 66,) marque la prédication de l'évangile par ces paroles : *J'enverrai de ceux qui auront été ſauvés, aux nations vers la mer en Afrique & en Lydie, peuples armés de fléches, en Italie & en Gréce, aux iſles éloignées, à ceux qui n'ont point entendu parler de moi, & qui n'ont point vu ma gloire, & ils annonceront ma gloire aux nations.* David en parle auſſi (*pſeaume* 18,) en ces termes : *Leur ſon s'eſt répandu par toute la terre, & leurs paroles ont été juſqu'aux extrémités du monde.*

Après tant d'oracles qui ſe trouvent accomplis dans la perſonne de Jeſus-Chriſt, on ne peut pas raiſonnablement douter qu'il ne ſoit le Meſſie promis, & prédit par les prophétes. Les Juifs néanmoins s'efforcent toujours de ſoutenir leur religion, & de combattre la vérité du chriſtianiſme. Sur quoi il eſt important de remarquer leurs principales erreurs, dans l'explication des prophéties de l'ancien teſtament. La premiere eſt, qu'ils ne diſtinguent pas les deux avénemens de Jeſus-Chriſt, dont l'un regarde la rédemption des hommes, & l'autre le dernier jugement. Celui-là eſt prédit en des termes qui marquent l'humiliation & les ſouffrances du ſauveur ; & celui-ci eſt décrit plein de gloire & de majeſté, comme on le voit dans le dernier chapitre de Malachie, & dans le trente-huitiéme d'Ezéchiel. C'eſt de-là que quelques Juifs ont pris occaſion de s'imaginer deux Meſſies, dont l'un viendroit dans un état pauvre & miſérable, & l'autre dans un éclat digne de ſa grandeur. Ce qui eſt une pure fiction, contraire à l'écriture, qui attribue ces deux états à la même perſonne. La ſeconde erreur des Juifs eſt, qu'ils croient que le royaume du Meſſie, dont il eſt parlé dans Iſaïe (*ch.* 2,) dans le prophéte Michée (*ch.* 4,) & ailleurs, doit être temporel & terreſtre, & que les biens dont les peuples ſeront comblés à la venue du Meſſie, doivent être auſſi temporels, c'eſt-à-dire, des richeſſes & des honneurs ; au lieu que tout cela ſe doit entendre de la victoire de Jeſus-Chriſt ſur le démon, de la délivrance ou rédemption des hommes, & de l'établiſſement de l'égliſe, &c.

On prouve que Jeſus-Chriſt eſt Dieu, par les prophéties de l'ancien teſtament. Quelques-unes de celles que l'on a déja rapportées, parlent de ſa divinité. En voici encore d'autres : David (*pſeaume* 2,) fait ainſi parler le Meſſie : *Le ſeigneur m'a dit, Je vous ai engendré aujourd'hui*, c'eſt-à-dire, *produit de ma ſubſtance ;* (*pſeaume* 109,) il appelle le Meſſie ſon ſeigneur : il dit que le ſeigneur a dit au Meſſie de s'aſſeoir à ſa droite, & que le Meſſie a été engendré de la ſubſtance du ſeigneur, avant la création du ſoleil : *Le ſeigneur a dit à mon ſeigneur, aſſéyez-vous à ma droite : je vous ai engendré du ſond de ma ſubſtance, avant Lucifer.* Iſaïe (*ch.* 35,) marque la divinité du Meſſie par ces paroles : *Dieu même viendra & nous ſauvera.* Il dit (*ch.* 9,) *Un petit enfant nous eſt né, & le fils nous a été donné, & il ſera appellé admirable, conſeiller, Dieu, fort.* Ailleurs le Meſſie eſt ſouvent appellé *Emanuel*, c'eſt-à-dire, *Dieu avec nous.*

Toutes ces preuves, qui ſont convaincantes contre les Juifs, ſervent auſſi contre les païens, après leur avoir prouvé que les livres de l'ancien teſtament ne ſont point

que les gardes qui étoient en grand nombre, ſe ſoient tous endormis dès la ſeconde nuit ? comment les apôtres & les diſciples, qui étoient ſi timides, auroient-ils oſé ſe hazarder à faire cet enlevement ? auroient-ils pu rouler la pierre du ſépulcre & rompre le ſceau, ſans faire quelque bruit ? auroient-ils eu le loiſir de délier le corps de J. C. d'ôter les draps & le ſuaire, & de les plier, pour les y laiſſer comme on les trouva ? Enfin J. C. a apparu pendant quarante jours après ſa réſurrection, à la ſainte Vierge, aux femmes dévotes, à la Magdeléne, à S. Pierre, à S. Jean, aux diſciples qui alloient à Emaüs, aux apôtres aſſemblés à Jéruſalem en l'abſence de Thomas, aux mêmes apôtres, Thomas y étant préſent, & encore aux mêmes apôtres étant en Galilée. Il a bu & mangé avec eux; il les a fait ſouvenir des choſes qu'il leur avoit enſeignées avant ſa mort; il a fait toucher ſon côté & ſes mains à Thomas, qui doutoit de ſa réſurrection; il a ordonné à ſes apôtres d'aller prêcher ſon évangile par toute la terre. Après s'être montré & s'être fait reconnoître tant de fois, il a aſſemblé ſes apôtres & ſes diſciples au nombre de plus de cinq cens, & en leur préſence il eſt monté au ciel. Peut-on ſouhaiter un témoignage plus fort que celui-là ? Tant de perſonnes n'ont pu ſe tromper, & l'on ne peut pas dire qu'ils aient voulu tromper les autres. Quelle apparence, que des gens qui n'auroient pas vu J. C. reſſuſcité, euſſent ſuppoſé l'avoir vu monter au ciel, & ſe fuſſent expoſés aux tourmens & à la mort, pour défendre un tel menſonge ? Qu'auroient-ils eu à eſpérer d'un impoſteur, qui leur auroit fauſſement promis de reſſuſciter ? L'homme n'eſt point aſſez inſenſible à la douleur, pour ſouffrir les plus cruels ſupplices, afin de ſoutenir une fiction contre ſa propre conſcience, & en faveur d'un fourbe.

VI. Voilà bien des preuves de la divinité de J. C. Ajoutons ici les témoignages des auteurs ſacrés & profanes. S. Jean-Baptiſte déclare que J. C. eſt Dieu.* *Jean*, c. 1, *v.* 15 & 29. Les évangéliſtes publient la même vérité, & particuliérement S. Jean, qui parle de la génération éternelle du Verbe, & de ſon incarnation. * *Jean*, *c.* 1. S. Pierre l'appelle Fils de Dieu. * *Jean*, *c.* 6, & *Matth. c.* 16. Et S. Paul dit que la plénitude de la divinité habite corporellement avec J. C.* *Coloſſ. c.* 3. *Philipp. c.* 2. Entre les Juifs & les infidéles, *Joſephe*, *l.* 18. *Antiq.* parle de lui en ces termes : *En même temps a paru Jeſus, homme ſage (ſi toutefois il eſt permis de l'appeller homme ;) car il faiſoit de grands prodiges, & étoit le docteur de ceux qui aimoient la vérité ; & il a eu pluſieurs ſectateurs, tant des Juifs que des Gentils : c'étoit le Chriſt, lequel ayant été accuſé par les princes de notre nation, fut condamné par Pilate à être crucifié ; & néanmoins ceux qui l'avoient ſuivi au commencement, ne ceſſerent pas de l'aimer, car il leur apparut reſſuſcité le troiſiéme jour (après ſa mort.)* Quelques-uns ſoutiennent néanmoins que cet endroit avoit été inſéré dans l'hiſtoire de Joſephe : cependant Euſebe, S. Jérôme, Sozomene, & quantité d'autres auteurs ont rapporté ce paſſage ; & ſi quelques auteurs, défenſeurs du chriſtianiſme, comme S. Juſtin & Tertullien, ne l'ont point employé dans leurs écrits, c'eſt peut-être qu'ils ſe ſont ſervi d'exemplaires d'où les Juifs avoient retranché ces paroles qui leur étoient déſavantageuſes. Pilate, qui abandonna J. C. aux Juifs, le reconnut innocent, & écrivit, à ce que rapporte Euſebe, touchant ſes miracles & ſa réſurrection, à l'empereur Tibere, qui propoſa de lui décerner les honneurs divins ; mais le ſénat s'y oppoſa, parceque Pilate ne lui en avoit point écrit. Enfin Mahomet loue J. C. dans ſon alcoran, & dit que le Chriſt, Fils de Marie, avoit une ame divine, qu'il étoit l'Eſprit & le Verbe de Dieu.

II. *Sainteté de la religion chrétienne.*

Il eſt viſible que la religion chrétienne n'a pour fin que de ſanctifier l'homme, & de glorifier Dieu. Elle tend à regler les paſſions, à faire régner l'eſprit ſur le corps, & à rendre à Dieu un culte très-parfait. Ce ne peut-être-là le deſſein du démon, que l'on conçoit comme un eſprit ennemi de Dieu & des hommes ; ni celui de la chair & du ſang, qui ne cherchent qu'à ſe ſatisfaire, & à jouir des plaiſirs ; ni celui de la politique, qui ne ſe met pas en peine de déraciner les crimes, pourvu qu'ils ne violent pas l'ordre de la ſociété. La morale chrétienne contraint toutes les paſſions, l'amour propre s'en plaint ; la volupté ne la peut ſouffrir ; l'orgueil y trouve ſon anéantiſſement ; c'eſt le paradoxe des ſens, de l'eſprit, du cœur, & de la nature. On n'avoit jamais ſu qu'il falloit porter ſa croix, eſtimer la pauvreté, ſe réjouir dans les perſécutions, aimer ſes ennemis, être doux & humble de cœur : ce ne ſont point-là des adreſſes ni des ménagemens des docteurs du monde ; & il paroît évidemment que J. C. qui a établi cette morale, eſt le docteur venu de Dieu. Les autres religions ont des caracteres bien différens, qui font connoître que ce ſont des ouvrages des hommes. Celle des païens étoit, & eſt encore pleine d'impiétés & de corruption : l'exemple des fauſſes divinités y autoriſe les plus grands crimes ; le mahométiſme flate les inclinations des hommes pour les attirer ; il permet la jouiſſance des plaiſirs, & il promet un paradis charnel : il n'y a que la religion chrétienne qui détruiſe tous les vices, & qui tende à une parfaite ſainteté. Cette ſainteté a paru dans toutes les actions, & dans tous les diſcours de J. C. dans la vie de ſes apôtres, & dans la conduite de ceux qui leur ont ſuccédé.

III. *Merveilleux établissement du chriſtianiſme.*

La premiere merveille qui paroît dans l'établiſſement du chriſtianiſme, c'eſt la deſcente du S. Eſprit ſur les apôtres, pour les rendre capables de publier hautement l'évangile. Après avoir reçu ce don divin, ſous la figure de langues de feu, ils parlent toutes ſortes de langues ; & une infinité de peuples de différentes nations entendent en même temps ce qu'ils diſent. S. Pierre explique ce prodige par un diſcours fort touchant ; & après cette prédication, trois mille perſonnes croient en J. C. Les apôtres font pluſieurs miracles en préſence de tout le peuple, & ils donnent même à ceux qui ſe convertiſſent, le pouvoir de faire auſſi des miracles (*Actes*, *c.* 4 & 10;) ces dons deviennent ſi ſenſibles, que Simon le Magicien vouloit les acheter à prix d'argent. Depuis ce temps-là le nombre des chrétiens s'accrut de jour en jour, & ce progrès jettoit les infidéles dans l'étonnement. Pline en parle en ces termes dans une épître à Trajan : *La contagion de cette ſuperſtition* (il parle en païen) *s'eſt étendue non-ſeulement dans les villes, mais dans les villages & dans les campagnes.* Voici les principales conſidérations que l'on doit faire ſur ce ſujet. La doctrine de l'évangile étant extrêmement élevée au-deſſus des ſens, très-contraire aux idées du paganiſme & aux opinions charnelles des Juifs, & très-oppoſée aux ſentimens ordinaires des hommes, il étoit impoſſible de l'établir par des moyens humains. Pour faire croire qu'un homme crucifié étoit Dieu ; que la religion des Juifs étoit abolie en partie ; que celle des païens n'étoit qu'une infâme ſuperſtition, il falloit une éloquence ſurnaturelle, accompagnée de prodiges, qui puſſent autoriſer une créance ſi nouvelle & ſi ſurprenante. Un petit nombre de gens ignorans, ſans prudence & ſans pouvoir, n'étoient pas capables de réſiſter à la puiſſance des empereurs & à la ſageſſe des philoſophes, s'ils n'avoient été remplis de l'eſprit de Dieu, & fortifiés d'un ſecours inviſible. Mais ce qui eſt étonnant, c'eſt qu'au milieu de tant d'obſtacles qui paroîtroient invincibles, la religion chrétienne a été établie en fort peu de temps ; les apôtres même l'ont vu publiée, & reçue preſque par toute la terre. Il ne faut pas que les impies nous objectent les progrès qu'a faits la religion de Mahomet ; car ce faux prophéte a inventé une loi qui flate les ſens ; il a pris des autres religions ou ſectes, ce qui ſervoit à la faire recevoir par toutes les nations ; il n'a pas permis que l'on exa-

minât ſa doctrine ; il diſoit que Dieu lui avoit commandé d'établir ſa religion par la force des armes. Ainſi la douceur de ſa loi qui permet les plaiſirs, & les violences qu'il a exercées ſur les peuples conquis, ont établi ſon alcoran. D'ailleurs, la religion chrétienne s'eſt maintenue parmi les perſécutions les plus cruelles qui ſe puiſſent imaginer, juſqu'à ce que les empereurs païens aient enfin renverſé les idoles pour adorer le vrai Dieu. Mais le mahométiſme s'eſt accru, en opprimant les foibles, en mettant tout à feu & à ſang, & en épouvantant par la force des armes, ceux qui ne ſe laiſſoient pas gagner par la douceur d'une loi charnelle. On peut voir encore de belles & de ſavantes réflexions ſur la vérité du chriſtianiſme, dans les auteurs qui ont traité à fonds cette matiere, comme M. Huet, *Demonſtr. evang. Penſées de M.* Paſcal ; Abbadie, & Grotius, *Vérité de la religion chrétienne ;* Houtteville, *Religion chrétienne, prouvée par les faits, &c.*

CHRISTIANOPEL, ville de Suéde, dans la province de Bleking ſur la mer Baltique, avec un bon port : Chriſtiern IV, roi de Danemarck, la fit bâtir, & elle fut cédée aux Suédois, par la paix de Roskill en 1658, & par celle de Copenhague en 1660. Les Danois l'avoient ſurpriſe durant les dernieres guerres, & les Suédois la leur reprirent en 1676. * Sanſon. Baudrand.

CHRISTIANPREIS ou FRÉDERICKORT, fortereſſe du Danemarck. Elle eſt dans le duché de Sléeſwick, aux confins de celui de Holſtein, ſur l'endroit le plus étroit du golfe de Chriſtianhaven, à deux lieues de la ville de Kiel, du côté du nord. Cette fortereſſe eſt commandée par une montagne, qui n'en eſt pas beaucoup éloignée. * Mati, *dict.*

CHRISTIANSBOURG, fortereſſe des Danois, conſtruite ſur la Côte d'or en Guinée, près du petit Accara, environ à vingt-ſix lieues de Saint-Georges de Mina, vers le levant. * Mati, *dict.*

CHRISTIANSTAD, ville de Suéde, dans la province de Bleking, eſt ſur la mer Baltique, avec un port aſſez commode, entre Copenhague & Chriſtianopel. Chriſtiern IV de ce nom, la fit bâtir, & elle fut depuis cédée aux Suédois en 1658 & 1660. * Sanſon. Baudrand.

CHRISTIERN ou CHRISTIAN I de ce nom, dit auſſi *le Riche*, roi de Danemarck, fils de THIERRI, ou THÉODORIC, dit *le Fortuné*, comte d'Oldembourg & de Delmenhorſt, fut élu après Chriſtophe de Baviere en 1448, ſur le refus de ſon oncle Adolphe VIII, en qui finit la poſtérité maſculine des comtes de Holſtein. Chriſtiern hérita du duché de Sléeſwick, & des pays de Holſtein, à cauſe de ſa mere Hedwige, ſœur d'Adolphe VIII, & en conſéquence de la renonciation des comtes de Schaumbourg. Il gouverna ſes ſujets avec une grande prudence ; fit le voyage de Rome l'an 1474, & s'attira de grandes louanges du pape Sixte IV, qui admira ſon humilité & ſa douceur. Chriſtiern obtint de l'empereur Frédéric III le titre de duc de Holſtein, qui auparavant n'étoit que comté. Il y unit le pays de Ditmarſen, & fut depuis élu roi de Suéde, par la faction de l'évêque d'Upſal. Il mourut le 22 mai 1481, laiſſant de *Dorothée*, fille de *Jean*, marquis de Brandebourg, & veuve du roi Chriſtophe, morte en 1496, JEAN, qui lui ſuccéda ; *Frédéric* duc de Holſtein & de Sléeſwick ; & *Marguerite*, épouſe de Jacques II, roi d'Ecoſſe, à qui elle apporta en mariage les iſles Orcades. * Crantz, *hiſt. de Danemarck*, *l.* 8, *& de Saxe*, *l.* 12. Du Maurier, *mém. de Hambourg.*

CHRISTIERN II, ſurnommé *le Cruel* ou *le Tyran*, né le 2 juillet 1481, commença de régner en Danemarck en 1513 ou 1512. Après la mort de JEAN, ſon pere, il travailla inutilement à recouvrer le Groënland, que ſes prédéceſſeurs avoient perdu, & aſpira à la couronne de Suéde. Dans cette vue, il leva une armée, ſe mit ſur mer, & alla aſſiéger Stockholm l'an 1518 ; mais il fut obligé de lever le ſiége. Stenon, roi de Suéde, étant mort l'année ſuivante, Chriſtiern ſe fit élire en ſa place ; & quoiqu'il eût promis de traiter ſes nouveaux ſujets avec douceur, il exerça des cruautés inouïes, & ſur-tout contre les principaux ſeigneurs eccléſiaſtiques & ſéculiers, qu'il fit mourir, après s'être aſſuré de leurs perſonnes, dans un feſtin, auquel il les avoit invités. Pendant qu'on étoit à table, on entendit un bruit terrible d'officiers Danois, dont une partie ſe ſaiſit des avenues du palais, & l'autre ſe jetta en foule l'épée à la main dans la ſale du feſtin. Tous les conviés furent arrêtés de la part du roi ; & l'on travailla la nuit à dreſſer un échafaud devant la porte du palais royal, où l'on fit monter les évêques de Skara & de Strengnes, à qui l'on trancha la tête. Les autres évêques, les grands du royaume, & le ſénat, périrent de la même ſorte ; mais le grand prieur de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem fut condamné à un plus cruel ſupplice, parcequ'il avoit eu plus de zèle pour ſa patrie. On l'attacha à une croix de S. André ; on lui fendit le ventre, & on lui arracha le cœur. Après que l'on eut rangé les corps ſur la place, & mis les têtes ſur des piques plantées aux environs, un officier donna le ſignal aux ſoldats de faire main-baſſe ſur le menu peuple, qui étoit accouru pour voir l'exécution ; & parcequ'il y en eut qui ſe ſauverent, le roi fit publier le lendemain une amniſtie pour ce qui reſtoit des bourgeois ; mais par une cruauté inouïe, on les maſſacra dès qu'ils parurent. Les gardes diſpoſés aux environs de Stockholm, empêcherent que l'on n'apprît incontinent dans les provinces ce qui ſe paſſoit dans la ville capitale. Le roi attira au port de Stockholm ſix évêques qui n'avoient point aſſiſté à la cérémonie, ſous prétexte de leur communiquer une affaire très-importante ; & lorſqu'ils furent entrés dans le lieu deſtiné pour la conférence, il y fit mettre le feu qui les conſuma. Cette inhumanité fit ſoulever les quatre états du royaume, qui ſont le clergé, la nobleſſe, la bourgeoiſie & les payſans ; & tous, d'un commun accord, prirent les armes ſous la conduite d'un chef qu'ils élurent. Chriſtiern prit la fuite, & retourna en Danemarck par la Gothie occidentale, laiſſant partout d'horribles marques de ſa cruauté & de ſon héréſie, qu'il ne ſe mettoit plus en peine de cacher ; mais ſa cruauté le fit encore chaſſer de Danemarck, & on élut en ſa place Frédéric, duc de Holſtein, ſon oncle. Chriſtiern ſe retira l'an 1523 dans les Pays-Bas avec ſa femme *Iſabelle*, ſœur de Charles-Quint & de Ferdinand. Il faiſoit déja profeſſion de la religion luthérienne. Après un exil de dix ans, il tenta de ſe remettre ſur le trône avec des troupes amenées des Pays-Bas ; mais il fut défait par la flotte de ſon oncle, & mis en priſon, où il demeura 27 ans, juſqu'au 25 janvier 1559, qu'il mourut à Calmar âgé de ſoixante-dix-huit ans, ayant eu d'*Iſabelle*, *Philippe*, *Maximilien*, & *Jean*, morts jeunes ; *Dorothée*, née en 1515, mariée le 27 ſeptembre 1532 à *Frédéric* II, électeur Palatin, morte en 1580 ; & *Chriſtine*, née en 1523, mariée, 1°. en 1534 à *François*, duc de Milan : 2°. en 1540 à *François*, duc de Lorraine. * Jean Magnus, *hiſt. de Suéde*, *l.* 24. Chytræus Saxon, *l.* 9 & 18. De Thou, *l.* 1 & 22.

CHRISTIERN ou CHRISTIAN III, roi de Danemarck, fils de FRÉDERIC I, qui avoit été élu en la place de Chriſtiern II, ſon neveu, fut nommé roi l'an 1535, & couronné l'an 1537, à la maniere des luthériens, dont il embraſſa la ſecte, que ſon pere avoit introduite dans ſon royaume. Il chaſſa les évêques, ne conſervant que les chanoines, afin d'avoir ſoin des prébendes à donner ; & il en uſa de même dans la Norwége. Il défit de nombreuſes troupes de ceux de Lubeck & de Chriſtophe Oldembourg, qui s'étoit emparé des états de ſon pere. Il inſtitua le collége de Copenhague, & dreſſa une belle bibliothéque. Son inclination l'avoit toujours porté à aimer les livres & les gens de lettres. Au reſte, il gouverna avec aſſez de douceur & de modération, & mourut le premier janvier 1559, environ vingt-trois jours avant Chriſtiern II, ſon priſonnier, avec lequel on dit qu'il eut une longue conférence, qui

Digitized by Google

fut ſuivie d'une parfaite réconciliation. Son regne fut de vingt-deux ans depuis ſon couronnement, & ſon âge de cinquante-ſix juſqu'à ſa mort. Ce prince épouſa en 1532 *Dorothée*, fille de *Magnus*, duc de Saxe, morte le 7 octobre 1571, dont il eut FRÉDÉRIC II, qui lui ſuccéda; *Magnus*, né le 14 août 1540, qui fut évêque de Derp en Livonie, & mourut en 1583, laiſſant une fille unique de *Marie*, fille du grand duc de Moſcovie; JEAN, qui a fait la branche de Sunderbourg; *Anne*, née en 1532, mariée le 14 octobre 1548 à *Auguſte*, électeur de Saxe, morte le premier octobre 1585; & *Dorothée*, mariée le 12 octobre 1561 à *Guillaume*, duc de Brunſwick & de Lunebourg, morte le 6 janvier 1617. * De Thou, *l.* 1 & 12. Chytræus Saxon, *l.* 14 & 15, *&c.*

CHRISTIERN ou CHRISTIAN IV, né le 12 avril 1577, fut roi de Danemarck après ſon pere FRÉDÉRIC II, l'an 1588, à l'âge de douze ans. On nomma quatre conſeillers, pour la conduite du royaume, & on le couronna ſeulement en 1596. Il fit la guerre contre les Suédois l'an 1610. Les proteſtans d'Allemagne le firent chef de la ligue contre l'empereur, pour le rétabliſſement du prince Palatin, en 1625, & il fit la paix en 1629. En 1644 il eut encore la guerre contre les Suédois, qui lui enleverent diverſes places, & la paix termina leurs conquêtes. Après grand nombre de belles actions, & un regne de ſoixante ans, Chriſtiern mourut le 28 février de l'an 1648, âgé de ſoixante & onze ans. Il avoit épouſé le 27 novembre 1597 *Anne-Catherine*, fille de *Joachim-Frédéric*, électeur de Brandebourg, mort en 1612, dont il eut, entr'autres enfans, CHRISTIERN V; & FRÉDÉRIC III, qui lui ſuccéda; *& pluſieurs autres enfans naturels.* * *Hiſtoire de Danemarck.*

CHRISTIERN ou CHRISTIAN, fils de CHRISTIAN IV, né le 10 avril 1603, fut élu roi de Danemarck du vivant de ſon pere. C'étoit un prince d'un grand mérite, mais extrêmement valétudinaire. Il mourut le 2 juin 1647, en allant prendre les eaux de Gret en Saxe. Il avoit épouſé le 5 octobre 1634 *Magdeléne-Sybille*, fille de *Jean-Georges* I du nom, électeur de Saxe, morte le 2 juin 1647, dont il n'eut point d'enfans. FRÉDÉRIC ſon frere, fut élu après lui.

CHRISTIERN, ou CHRISTIAN V, que d'autres nomment VI, roi de Danemarck, fils de FRÉDÉRIC III, naquit le 18 avril de l'an 1646, & ſuccéda à ſon pere, mort le 9 février de l'an 1670. C'étoit un prince courageux & entreprenant, qui ſe ligua en 1674 & 1675, avec les princes d'Allemagne, avec l'empereur & avec les Hollandois, qui déclara la guerre aux Suédois, leur enleva même quelques places; mais le roi de Suéde s'étant mis en campagne, lui défit ſes troupes en diverſes occaſions, comme dans la bataille donnée le 14 décembre 1676, dans une autre donnée près de Lanſcron, dans l'iſle de Schonen, le 24 juillet 1677, & dans la bataille navale, donnée entre Malmoë & l'iſle d'Amag, le 14 juillet 1676. Il mourut le 4 ſeptembre 1699. *Voyez* ſa poſtérité à HOLSTEIN.

CHRISTINE, vierge & martyre, ſe trouve dans les martyrologes au 24 juillet; mais ſes actes ſont ſi fabuleux, que l'on ne peut y ajouter aucune foi. * Molanus. Baillet, *vies des ſaints*, 24 *juillet.*

CHRISTINE, reine de Suéde, née le 8 février 1626, fille unique du grand GUSTAVE-ADOLPHE, roi de Suéde, qui fut tué à la bataille de Lutzen en Allemagne, l'an 1632, & de *Marie-Eléonore* de Brandebourg, fut reconnue reine en 1633 ſous la tutelle de cinq grands officiers de la couronne, conformément à l'union héréditaire de Weſteras, & encore plus au réglement des états généraux de Norcoping, en 1604, qui avoient étendu aux filles des rois le droit de régner au défaut de la branche maſculine. * Du Maurier, *mém. de Hamb.* Lorſqu'elle fut en état de manier les affaires par elle-même, elle tâcha de ſe faire des créatures nouvelles, & d'éloigner des affaires les anciens miniſtres de ſon pere. Cette conduite & quelques autres ſujets de mécontentement aigrirent les Suédois contr'elle, quoiqu'on les eût gouvernés avec beaucoup d'eſprit; & elle réſolut d'abdiquer en faveur de Charles-Guſtave ſon couſin, comte Palatin de Deux-Ponts, prince très-ſage & fort aimé; ce qu'elle exécuta le 16 juin 1654. Incontinent après elle quitta la Suéde, pour aller à Bruxelles en Flandre, où elle devoit rejoindre Pimentel, qui avoit été très-avant dans ſa confidence, pendant qu'il étoit réſident du roi d'Eſpagne auprès d'elle. On n'avoit jamais cru dans ſon royaume, qu'elle eût beaucoup de religion. Elle abjura la créance luthérienne pour ſe faire catholique; & après un voyage qu'elle fit à Rome en 1656, elle vint en France, & retourna en 1658 à Rome, pour y fixer ſon ſéjour. Elle y eſt morte le 19 avril 1689, & y fut inhumée en l'égliſe de S. Pierre. Elle étoit ſavante, aimoit les habiles gens, & pendant ſon régne elle les avoit comblés de libéralités; elle étoit généreuſe, ouverte, d'un eſprit vif & facile, mais quelquefois extraordinaire dans ſa conduite, dédaignant ſon ſexe, aimant à paroître vêtue en homme, & en affectant toutes les poſtures, vive, changeante dans ſes paſſions, & quelquefois trop libre en paroles. Elle n'étoit ni belle ni laide: elle avoit les traits grands, l'air mâle, la taille un peu irréguliere. Enfin elle étoit tournée pour le corps & pour l'eſprit d'une maniere qui lui a ſouvent fait dire à elle-même, que la nature s'étoit trompée, lorſqu'elle en avoit fait une fille.

☞ M. Arkenholtz, bibliothécaire du landgrave de Heſſe-Caſſel, a donné de très-amples *mémoires concernant Chriſtine, reine de Suéde, pour ſervir d'éclairciſſement à l'hiſtoire de ſon régne, & principalement de ſa vie privée, & aux événemens de l'hiſtoire de ſon temps civile & littéraire*, à Amſterdam 1751, 2 vol. *in*-4°. Ces mémoires contiennent 220 lettres de la reine Chriſtine, dont la plus grande partie n'avoient point été publiées. On trouve à la fin deux ouvrages de cette princeſſe, le premier intitulé: *Ouvrage de loiſir, ou maximes & ſentences de Chriſtine, reine de Suéde;* le ſecond a pour titre, *Réflexions ſur la vie & les actions du grand Alexandre.* La Paſtorale d'Endymion qu'on regarde comme le chef-d'œuvre d'Alexandre Guidi, a été miſe enſuite, parceque la reine Chriſtine y a eu quelque part. On peut encore conſulter au ſujet de cette princeſſe la relation de ſa vie & de ſa mort, en italien (*Della vita e della morte di Criſtina reina di Suezia*) imprimée dans les *lettere memorabili* d'Antoine Bulifon, *in*-12, *tom. II, pag.* 238 *& ſuiv.*

CHRISTINE de Lorraine, grande ducheſſe de Toſcane, fille de *Charles* II, duc de Lorraine, & de *Claude* de France, naquit le 6 août de l'an 1565. On lui donna le nom de Chriſtine de Danemarck ſon aïeule, dont elle imita parfaitement les vertus. Le 3 mai 1589 elle fut mariée à *Ferdinand* de Médicis I du nom, grand duc de Toſcane; & elle fut le bonheur & l'ornement de cet état, qu'elle gouverna ſagement après la mort de ſon mari, arrivée en 1609. Chriſtine en eut divers enfans, & entr'autres CÔME II qu'elle maria à *Marie-Magdeléne* d'Autriche, ſœur de l'empereur *Ferdinand* II, ce qui lui inſpira beaucoup d'inclination pour la maiſon d'Autriche. Elle envoya à l'empereur un ſecours conſidérable d'argent, après la révolte de la Bohême en 1618 & 1619, & durant les guerres d'Allemagne. Elle mourut le 19 décembre 1637.

CHRISTINE de France, fille de *Henri* IV, ſurnommé *le Grand*, & de *Marie* de Médicis, née le 10 février 1606, épouſa *Victor-Amé*, duc de Savoye, le premier février 1619, & demeura veuve l'an 1637, après avoir eu ſix enfans, *rapportés ſous le titre de* SAVOYE. Cette ſage princeſſe gouverna les états de ſon fils durant ſa minorité, avec une prudence admirable, quoique dans un temps très-difficile. Elle fonda auſſi grand nombre de monaſteres; répara pluſieurs égliſes, & mit, par un vœu ſolemnel, les provinces, & la per-

ſonne de ſon fils, ſous la protection de la ſainte Vierge. Toutes ces belles actions furent couronnées par une ſainte mort, le 27 décembre 1663. * *Voyez* Vittorio Siri, *dans ſes mémoires & dans ſon mercure.*

CHRISTINE de Danemarck, ducheſſe de Milan, puis de Lorraine, étoit fille de *Chriſtiern* II, roi de Danemarck, & d'*Elizabeth* d'Autriche. L'empereur Charles-Quint, ſon oncle, la maria l'an 1534 avec *François* Sforce, duc de Milan; mais étant reſté veuve quatre ou cinq ans après, elle prit en 1540 une ſeconde alliance avec *François*, duc de Lorraine & de Bar, dont elle eut *Charles* II, & deux filles. Le duc *François* mourut en 1545, & la princeſſe Chriſtine étant une ſeconde fois veuve, ne ſongea plus qu'à élever le jeune Charles II: mais Henri II, roi de France, lui en ôta les moyens; car il fit venir le jeune duc à S. Germain en-Laye, pour y être nourri auprès des princes ſes fils, & il nomma Nicolas, comte de Vaudemont, pour régent & gouverneur de la Lorraine. Chriſtine ſe retira à Malines. Depuis, en 1558 elle manía avec beaucoup de prudence le traité de paix qui ſe conclut entre la France & l'Eſpagne, & s'acquit la réputation de princeſſe très-habile. Elle contribua auſſi à la concluſion du mariage du même duc Charles ſon fils, qui ſe fit la même année avec Claude de France, fille du roi Henri II.

CHRISTINE de PISAN, *cherchez* PISAN.

CHRISTINE, ou CHRISTIANIA, nouveau bourg de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Suéde, & ſur la riviere de Sud. Les Suédois le bâtirent vers l'an 1640, & lui donnerent le nom de leur reine. Depuis, les Hollandois le prirent ſur eux, & les Anglois en chaſſerent enſuite ces derniers.

CHRISTINIEN (Paul) de Malines, où il a été ſyndic, a recueilli les déciſions du conſeil de Malines, en ſix volumes, & a fait un commentaire fort exact ſur les coutumes de la même ville, ſur lequel Sébaſtien Chriſtinien ſon fils, a fait des additions en 1654. Les écrits de Paul Chriſtinien ſont eſtimés dans les Pays-Bas, à cauſe du bon ſens, & de la connoiſſance qu'il avoit des bons auteurs. Il eſt mort âgé, en 1637. * *Bibl. hiſt. des aut. de droit, édit. Pariſ. in-12, 1692, par* Denys Simon.

CHRISTMAN (Jacques) profeſſeur de l'univerſité d'Heidelberg, dans le bas Palatinat, naquit en 1554 à Johanberg, dans le diocèſe de Mayence. Outre ſa langue maternelle, il ſavoit l'arabique, la ſyriaque, l'hébraïque, la chaldaïque, la grecque, la latine, la françoiſe, l'italienne & l'eſpagnole. Il voyagea aſſez longtemps, & s'arrêta enfin à Heidelberg, où, après avoir enſeigné près de 20 ans, il mourut le 16 juin 1613, âgé de 59 ans. Chriſtman a compoſé divers ouvrages de chronologie; & comme ſes ſentimens n'étoient pas toujours conformes à ceux de Scaliger, il a été fort expoſé à ſes injures. Nous avons de lui: *Muhamedis Alfragani chronologica & aſtronomica elementa. Epiſtola chronologica. Diſputatio de anno & die paſſionis Domini. Explicatio Calendarii Romani, Ægyptiaci, Arabici, Perſici, Syriaci & Hebraï. Nodus Gordius. Obſervationes ſolares. Theoria lunæ.* * Voſſius, *de mathem.* Melchior Adam, *in vit. philoſoph. Germ. &c.*

CHRISTO, *cherchez* MONTE-CHRISTO.

CHRISTODORE, poëte Grec, vivoit dans le V ſiécle, ſous l'empire d'Anaſtaſe. Il compoſa un poéme en ſix livres, de la conquête de l'Iſaurie, par le même empereur, avec quelques autres ouvrages rapportés par Suidas.

CHRISTODULE, *cherchez* JEAN V, empereur de Conſtantinople.

CHRISTOLITES, hérétiques, qui s'éleverent dans le VI ſiécle. Ils croyoient que Jeſus-Chriſt deſcendant aux enfers, y avoit laiſſé le corps & l'ame, & n'étoit monté au ciel qu'avec ſa ſeule divinité. Mais ces prétendus hérétiques n'ont jamais fait ſecte. Il n'en eſt point parlé dans les auteurs contemporains. * S. Jean de Damas, *des her.* Sanderus, *her.* Gautier, *en ſa chron. au VI ſiécle.*

CHRISTOPHE (ſaint) martyr, étoit Chananéen de nation; mais ayant embraſſé le chriſtianiſme, il quitta ſon pays pour aller annoncer l'évangile dans la Lycie, province de l'Aſie mineure. L'empereur Dece exerçoit alors une ſanglante perſécution contre les chrétiens, l'an 253; & S. Chriſtophe fut arrêté priſonnier, puis tourmenté par pluſieurs ſupplices très-cruels; mais il demeura ferme dans la foi de Jeſus-Chriſt; & le tyran voyant que ſa conſtance convertiſſoit un grand nombre d'infidéles, lui fit trancher la tête le 25 juillet 254, qui eſt le jour auquel on célébre ſa mémoire dans toutes les égliſes latines, à la réſerve de celle de Valence en Eſpagne, qui la ſolemniſe maintenant le 10 du même mois, à cauſe que ce jour-là on y dédia une ſynagogue de Juifs convertis, en l'honneur de ce ſaint martyr. Ce fut parceque ces Juifs, à qui S. Vincent Ferrier avoit fait embraſſer la foi, aſſurerent que S. Chriſtophe leur avoit ſouvent apparu, pour les avertir de quitter le judaiſme. Voilà ce que les légendes nous apprennent de ce ſaint martyr; mais les actes ſur leſquels elles ſont fondées, ſont eſtimés aujourd'hui très-incertains, pour ne pas dire fabuleux. Pour ce qui eſt de ſon image, que l'on repréſente d'une hauteur prodigieuſe, cela vient de la prévention où l'on étoit dans les ſiécles d'ignorance, que l'on ne pouvoit mourir ſubitement, ni d'accident quand on avoit vu une image de S. Chriſtophe, ſelon ce vers d'un ancien poëte:

Chriſtophorum videas, poſtea tutus eas.

C'eſt pour que ſa ſtatue fût vue commodément de plus de perſonnes qu'on la faiſoit fort haute, & qu'on la plaçoit aux porches des cathédrales, ou à l'entrée de l'égliſe. A l'égard de ce qu'on le repréſente portant l'enfant Jeſus ſur ſes épaules, il y a apparence que ſon nom y a donné lieu; car Chriſtophe en grec, Χριστοφορος ſignifie *Porte-Chriſt.* Quoique l'on ne ſache rien de S. Chriſtophe, & que quelques-uns même croient que c'eſt un ſaint imaginaire, ſon culte eſt établi dans les égliſes d'Orient & d'Occident. Les Grecs en font l'office le 9 mai, & les Latins le 25 juillet. * Baillet, *vies des ſaints.*

CHRISTOPHE, faux pape. Après la mort de Benoit IV, Léon V fut élevé ſur le ſaint ſiége, & fut chaſſé quarante jours après, au commencement de l'an 906, par un homme dont on ne ſait ni le nom ni la patrie, qui prit le nom de *Chriſtophe.* Il ne jouit pas long-temps de cette dignité; car ſept mois après ſon élection, Serge, diacre de l'égliſe de Rome, qui avoit été antagoniſte du pape Formoſe, étant revenu à Rome, ſe ſaiſit de la perſonne de Chriſtophe, & le renferma dans un monaſtere. * Platine. Baronius, *A. C.* 907, *num.* 2, & 908, *num.* 1.

CHRISTOPHE, fils de l'empereur Conſtantin Copronyme, & de ſa troiſiéme femme *Eudocie*, eut le titre de Céſar par conceſſion de ſon pere, le 2 avril 769, & le conſerva ſous le régne de Léon IV ſon frere; mais Conſtantin VI, fils de Léon, & neveu de Chriſtophe, lui fit couper la langue l'an 792; & cinq ans après, l'impératrice *Irene* le fit mourir à Athénes, où il étoit relégué. * Theophanes.

CHRISTOPHE, fils aîné de Romain Lecapene, fut fait empereur de Conſtantinople par ſon pere, le 17 d'août de l'an 920, & eut le bonheur de ne point voir la ruine de ſa famille, étant mort dès l'an 931. Il avoit eu deux enfans de *Sophie* ſa femme; *Marie*, qui fut mariée à *Pierre*, roi de Bulgarie; & *Michel*, que Conſtantin Porphyrogénete, délivré de Romain Lecapene, fit tonſurer de force l'an 945. *Sophie* fut auſſi contrainte d'embraſſer l'état monaſtique. * Banduri, *Numiſm. imp. Rom.*

CHRISTOPHE I de ce nom, roi de Danemarck, étoit fils de VALDEMAR II, & hérita de la couronne, après la mort de ſes deux freres Abel & Eric VII, l'an 1252. Il la conſerva juſqu'à l'an 1259, avec une fortune aſſez diverſe. Il perſécuta le clergé, & fut pris dans la guerre qu'il eut contre les comtes de Holſtein. Les autres

Digitized by Google

mettent ſa mort ſeulement en l'année 1286. * Crantz, *l.* 7, *hiſt. Dan.* Pontanus, *l.* 7.

CHRISTOPHE II, roi de Danemarck, fils d'ERRIC VII, ſe fit élire après Erric VIII, ſon frere, dit *le Jeune* & *le Preux*, lequel connoiſſant ſon mauvais naturel, avoit voulu lui fermer le chemin du trône. Il ajouta l'iſle de Rugen au Danemarck, & donna Roſtock, aujourd'hui ville anſéatique, en fief aux ducs de Meckelbourg. Les comtes de Holſtein le chaſſerent de ſon royaume, où il fut rétabli deux diverſes fois. Il mourut vers l'an 1333, après un régne de près de treize ans. * Crantz. Pontanus, &c.

CHRISTOPHE III, duc de Baviere, & roi de Danemarck, étoit fils de JEAN, comte Palatin du Rhin, & d'une ſœur d'*Erric* IX, roi de Danemarck. Celui-ci fit une abdication volontaire du royaume en 1439. Chriſtophe lui ſuccéda, & fut auſſi élu roi de Suéde & de Norwége. Quoique ſa domination fût aſſez douce, elle ne plut pas à ſes ſujets, qui l'accuſoient de donner les charges les plus conſidérables aux Allemans, & d'en priver les naturels du pays. Il épouſa *Dorothée* de Brandebourg, qui fut depuis femme de *Chriſtiern* I, ſon ſucceſſeur, & mourut ſans enfans l'an 1448. * Crantz, *liv.* 8, *hiſt. Dan. chap.* 22 *& ſuiv. & hiſt. Succ. l.* 5, *chap.* 38. Jean Magnus, *liv.* 22, *chap.* 17 *& ſuiv.* Pontanus, *hiſt. Dan. &c.*

CHRISTOPHE, duc de Wirtemberg, né le 12 mai 1515, étoit fils d'ULRIC, qui fut dépouillé de ſes états en 1519, par les intrigues de l'empereur Charles-Quint. Chriſtophe ſe retira en France, où il rendit de grands ſervices au roi François I dans les guerres de Piemont, & où il ſe ſignala à la tête de vingt-trois compagnies, quoiqu'il n'eût que vingt-deux ans. La reine Catherine de Médicis voulut, mais en vain, l'appeller au miniſtere, au commencement du régne de Charles IX. Lorſque Chriſtophe eut ſuccédé à ſon pere, & fut paiſible poſſeſſeur de ſes états, il prit Elwangen en 1532, & depuis il ne s'appliqua plus qu'à cultiver les ſciences; car il poſſédoit les langues, les belles-lettres, & protégeoit les habiles gens. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à WIRTEMBERG. Il mourut à Stutgard, âgé de 53 ans, le 28 décembre 1568. * De Thou, *hiſt. l.* 11, 24 & 43.

CHRISTOPHE Colomb, *cherchez* COLOMB.

CHRISTOPHORSON (Jean) évêque de Chicheſter en Angleterre, vivoit dans le XVI ſiécle, & étoit de Lancaſtre. Il étudia à Cambridge, où il reçut les honneurs du doctorat, & où il fut depuis principal du collége, dit *de la Trinité*. On le choiſit quelque temps après pour être doyen de l'égliſe de Norwich; mais la perſécution qui s'étoit élevée en Angleterre contre les catholiques, l'obligea de prendre la fuite. Il revint en Angleterre ſous le régne de Marie, & ce fut alors qu'on le mit vers l'an 1557 ſur le ſiége de l'égliſe de Chicheſter, où il mourut en 1558. Ce prélat, qui entendoit très-bien les langues, & principalement la grecque, avoit une bibliothéque compoſée de livres curieux, qu'il laiſſa au collége de la ſainte Trinité. Il a traduit de grec en latin Philon Juif, & les hiſtoires d'Euſebe, de Socrate, de Theodoret, de Sozomene & d'Evagre. Les traductions de Chriſtophorſon ſur les hiſtoriens eccléſiaſtiques, ſi l'on en croit quelques auteurs, ſont aſſez défectueuſes. Son ſtyle n'eſt pas pur, il eſt rempli de barbariſmes, & eſt trop long; il brouille & pervertit les périodes, en voulant les remplir de mots & d'expreſſions, qui ôtent d'ailleurs le ſens de l'auteur. Il s'eſt mêlé de vouloir expliquer même par des gloſes divers endroits du texte qui lui paroiſſoient obſcurs. Il coupe & tranche le ſens à ſa mode, en joignant ce qui eſt ſéparé dans les originaux, & déſunifſant ce qui y eſt joint, de ſorte que la diſtinction de ſes chapitres n'a point de rapport avec celle du grec. Il entendoit aſſez bien les points de théologie; mais il ne ſavoit pas la critique, & n'avoit qu'une teinture fort légere des antiquités romaines: c'eſt ce qui l'a fait manquer dans la plupart des noms des charges civiles & militaires, & ce qui l'a ſouvent empêché de prendre le véritable ſens de ſes auteurs. C'eſt pourquoi on ne doit point s'étonner ſi ceux qui ont pris Chriſtophorſon pour leur guide dans leurs écrits, & qui ont ſuivi ſes verſions, ſont tombés ſi ſouvent dans pluſieurs fautes, comme il eſt arrivé à Baronius entre les autres: c'eſt ainſi qu'en jugent quelques critiques. Cependant il faut avouer qu'il étoit très-habile, & que ſes traductions ne ſont pas à mépriſer. * Joan. Cuterius, *epiſt. ad cardinal. Rupifucald. præfix. edit. ſui Euſeb.* & Valeſ. *epiſt. dedicat. Euſeb.* Henric. Valeſ. *præfat. ad Euſeb. edition. item præfat. ad Socrat. & Sozomen. edit. item in notis ad Euſeb. hiſtor. pag.* 286, *col.* 1, 6. Petr. Alloxius, *in vit. PP. eccleſ. Orient. ad vit. S. Hegeſippi*, *cap.* 3. Joan. Henr. Hottinger, *bibliothecarii*, *lib.* 2, *cap.* 5, *pag.* 315. P. D. Huet, *de clar. interpr. lib.* 2, *pag.* 177, 178. Baillet, *jugemens des ſavans ſur les traducteurs Latins*, *edit. de Paris*, in-12, 1685, *pag.* 404; & Pitſeus, *de ſcript. Ang.* Godwin, *de epiſc. Ang.*

CHRISTOPHORUS ANGELUS, auteur Grec du XVII ſiécle, a fait imprimer en grec l'état préſent de l'égliſe grecque, où il traite principalement de ce qui appartient à la diſcipline & aux cérémonies. On y trouve pluſieurs choſes curieuſes ſur les jeûnes des Grecs, ſur leurs têtes, ſur la maniere dont ils ſe confeſſent, & ſur la diſcipline monaſtique. L'auteur a fait lui-même imprimer en 1619 cet ouvrage en Angleterre, où il étoit alors, & on y a joint une verſion latine. Depuis ce temps-là Georges Phelavius, proteſtant, en a publié une nouvelle traduction en latin, avec des notes, ſans y joindre le texte grec, & elle a été imprimée à Francfort en 1655: il y a encore une autre édition d'Allemagne, où l'on a joint enſemble le grec & le latin, & quelques autres pieces qui regardent la nouvelle Grece. * M. Simon.

CHRISTOPHORUS Cornerus, *cherchez* CORNER.

CHRISTOVAL DE CASTILLEJO, *cherchez* CASTILLEJO.

CHROBERGE ou CROTBERGE & CHRODESINDE ou CROTESINDE, fille de *Childebert I*, roi de France, & de la reine Ultrogote. *Après la mort* de leur pere, Clotaire I, leur oncle, *les chaſſa de la* cour avec leur mere, où elles furent rappellées par le roi Charibert leur couſin. On ne ſait pas le temps de leur mort. Elles furent enterrées à S. Germain des Prés, auprès du roi leur pere. * Grégoire de Tours, *l.* 4, *c.* 26. Fortunat, *l.* 6. Aimoin, &c.

CHROCTILDE, *cherchez* CLOTILDE.

CHROCUS, roi d'Allemagne, vivoit au commencement du IV ſiécle, ou ſur la fin du III. On dit qu'à la perſuaſion de ſa mere, qui étoit une princeſſe ambitieuſe, il entra dans les Gaules avec une puiſſante armée, & mit tout au pillage. Il ruina Trèves & Metz, & tout le pays qui eſt depuis ces deux villes juſqu'en Saintonge. Angoulême fut emportée par ce barbare, qui fit ſouffrir le martyre au ſaint évêque Auſone, diſciple de S. Martial de Limoges, & à S. Privat, évêque de Mende. Marien, gouverneur de Narbonne, le prit depuis à Arles, & lui fit couper la tête, après l'avoir fait mener en triomphe dans toutes les villes, où il venoit de triompher lui-même. Les auteurs parlent diverſement du temps auquel Chrocus vint dans les Gaules, peut-être parcequ'il y a eu pluſieurs rois Allemans de ce nom, qui ont fait de ſemblables irruptions. Le cardinal Baronius met la mort de S. Privat en l'an 261; mais Sigebert marque cette irruption de Chrocus en l'année 312. * Grégoire de Tours, *l.* 1, *c.* 32. *hiſt.* Adon, *martyrolog.* 21 *août.* Baronius, &c.

CHRODEGAND, évêque de Metz, étoit fils de la princeſſe *Landrade*, que pluſieurs ont priſe ſans fondement pour la femme de Charles *Martel*, & la ſœur du roi Pepin, & femme de *Sigram*, prince de Hasbain. Après avoir paſſé ſes premieres années à la cour de Charles *Martel*, il fut premier miniſtre ſous le régne du

roi

roi Pepin, & en 742 il fut ordonné évêque de Metz, & alla depuis en ambaſſade vers Aiſtulphe, roi des Lombards, & vers le pape Etienne II. Ce pontife, en conſidération des ſervices qu'il rendit alors au ſaint ſiége, l'honora du *Pallium*, du titre d'archevêque, & lui donna le pouvoir de faire des évêques. Chrodegand ordonna pluſieurs prélats dans le royaume de Metz. Il eſt fondateur de la cathédrale de Metz, de la célèbre abbaye de Gorze en Lorraine, & de celle de S. Pierre, toutes deux de l'ordre de S. Benoît. Cet illuſtre prélat mourut le 6 mars 766, après avoir gouverné l'égliſe pendant 33 ans, 5 mois & 5 jours. Il a été l'inſtituteur ou le reſtaurateur de la vie commune des clercs; car après s'être mis en poſſeſſion de ſon évêché, il fit demeurer ſes clercs dans un cloître, leur donna une régle, & leur fournit tout ce qui étoit néceſſaire pour la vie, afin que n'ayant plus de ſoin des choſes de la terre, ils s'appliquaſſent uniquement au ſervice de Dieu. Cette régle de Chrodegand a été donnée dans ſa pureté par le P. Labbe, ſur une copie faite ſur un ancien manuſcrit de la bibliothéque du Vatican. Le pere dom Luc d'Acheri en avoit donné une ſous le nom de Chrodegand, dans ſon ſpicilége; mais celle-ci eſt une compilation de la régle véritable de Chrodegand, des ſtatuts du concile d'Aix-la-Chapelle, & d'autres régles monaſtiques. La véritable ne contient que trente-quatre articles. * Meuriſſe, évêque de Madaure. Paul Diacre, *l.* 6, *de geſtis Long. c.* 16. Baillet, *vies des ſaints*, 6 *mars*. D. Rivet, *hiſt. litter. de la France*, *tom. IV*, *pag.* 128 *& ſuiv.*

CHRODESINDE, *cherchez* CHROBERGE.

CHRODIELDE, fille *naturelle* de *Charibert*, roi de Paris, ayant été quelque temps dans le monaſtere de Sainte-Croix de Poitiers, où elle reçut le voile de la religion, y cauſa de grands déſordres. Elle ſuborna en 589 Baſine & quarante autres filles, auſquelles elle fit promettre d'accuſer de pluſieurs crimes l'abbeſſe Lubovere, afin que quand on l'auroit dépoſée, on pût l'élire elle-même pour ſupérieure. Après ce complot, elle ſortit avec elles du monaſtere, & exerça, par le moyen des ſatellites qu'elle payoit, de très-grandes cruautés contre les évêques même, qui l'excommunierent. Depuis elle fut rétablie à la priere du roi Childebert II. * Grégoire de Tours, *liv.* 9 *&* 10. *hiſt.*

CHRODOALDE, *cherchez* RODOALDE.

CHROMANTIUS, évêque d'Aquilée, ſucceſſeur de Nicétas, qui vivoit ſur la fin du IV ſiécle, & au commencement du V, étoit, ſelon quelques-uns, de Stridon en Dalmatie, ou plutôt du territoire d'Aquilée. Il avoit un frere nommé *Euſebe*, qui fut diacre d'Aquilée, & qui mourut avant Chromace. Il fut prêtre de l'égliſe d'Aquilée ſous l'évêque Valerien, & aſſiſta, n'étant encore que prêtre, au concile d'Aquilée, tenu en 381, contre les Ariens. Il fut élevé au ſiége épiſcopal d'Aquilée en 389, & tint l'an 401 ou 402 un concile de ſa province, où il acquieſça au jugement que le ſynode de Rome venoit de porter contre les Origéniſtes; mais il ne put ſe réſoudre à condamner Ruffin. Il ſe porta avec beaucoup de zèle à défendre S. Chryſoſtome, & écrivit une lettre en ſa faveur à l'empereur Honorius. Il n'étoit plus au monde en 412. Le martyrologe moderne romain a marqué ſa fête au 2 décembre. Il avoit écrit des commentaires ſur S. Matthieu; nous n'avons de lui aujourd'hui que les homélies ſur les huit béatitudes, & quelques petits traités qui ſe trouvent dans la bibliothéque des peres. S. Jérôme, dans la préface ſur les paralipoménes, lui donne le nom de *très-ſaint & très-ſavant prélat*. S. Chryſoſtome lui écrivit auſſi une lettre remplie d'éloges; S. Ambroiſe lui adreſſa une épître ſur la prophétie de Balaam; & Caſſiodore, qui parle encore de lui, dit qu'il avoit écrit un abrégé de la paſſion des ſaints martyrs que nous avons perdu. L'épître à S. Jérôme qui porte le nom de Chromatius & d'Héliodore, touchant le martyrologe, eſt ſuppoſée, auſſi-bien que la réponſe de ce ſaint docteur, où on le fait parler de la naiſſance de la Vierge. * Hieronym. *præf. in paralipom. epiſt.* 42, 43; *in chronico. Apolog. lib.* 2. S. Ambroſ. *epiſt.* 8, 50. S. Chryſoſt. *epiſt.* 155. Baronius, *A. C.* 400, 404 *&* 405. *Préface du martyrologe romain*, *chap.* 5 *&* 7; *&* Bellarmin, *des écrivains eccléſiaſtiq. A. C.* 390. M. Du Pin, *biblioth. des auteurs eccléſiaſtiques*, *V ſiécle.*

CHRONOLOGIE, ſcience des temps qui ſe ſont écoulés depuis la création du monde juſqu'à préſent. Ce nom vient de χρόνος *temps*, & λόγος *diſcours*. Selon l'opinion de pluſieurs ſavans chronologiſtes, le premier jour du monde a été celui qui répond au ſecond jour du mois de mai de l'année vulgaire, ou julienne, qui eſt maintenant en uſage. Le quatriéme jour du monde, le ſoleil fut placé dans le premier dégré du bélier, où il fit l'équinoxe du printemps, & la lune dans le premier dégré de la balance, de ſorte qu'elle étoit pleine. Le ſixiéme jour de la création, auquel Adam fut formé, répond au ſept de mai; & le ſeptiéme jour du monde, ou le premier ſabbat, répond au huit du même mois. D'autres chronologiſtes mettent le premier jour du monde au 25 de mars; d'autres enfin, comme Uſſerius, le placent ſous la nuit qui précéda le 23 octobre. Les Hébreux commencerent leur année à-peu-près au temps où quelques-uns croient que le monde a commencé, c'eſt-à-dire, à la nouvelle lune la plus proche de l'équinoxe du printemps; & ce premier mois étoit appellé *Niſan*, qui répond à mars & à avril. Mais après la ſortie d'Egypte, l'an du monde 2513, & 1491 avant la naiſſance de J. C. ils commencerent à compter les années ſabbatiques & de jubilé par l'automne, & par le mois *Tiſri*, qui étoit le ſeptiéme de l'année ordinaire, & qui répond à ſeptembre & à octobre. Leur année étoit de 365 ou 366 jours; comme l'année julienne, laquelle eſt plus approchante de l'année ſolaire, compoſée de 365 jours 6 heures. Les Egyptiens, les Perſes, les Grecs, les Arabes, & pluſieurs autres peuples, ont eu leurs années particulieres; mais enfin les chronologiſtes réduiſent toutes ces ſortes d'années à l'année julienne, qui commence au premier janvier; & dans cette vue on ne met que huit mois, pour la premiere année du monde, que l'on conçoit avoir duré depuis le deux mai juſqu'au dernier jour de décembre, ou neuf mois, depuis le 25 mars juſqu'au 31 décembre, ou deux mois & quatre jours, depuis le 27 octobre. Après s'être formé cette premiere idée des années du monde, il faut obſerver que l'on trouve ſoixante-dix opinions différentes, touchant le calcul des années, depuis la création du monde juſqu'à la naiſſance de J. C. Il ſuffit d'en rapporter ici les plus remarquables.

Selon la vulgate,

Uſſerius compte,	4004 ans.
Rabbi Nahaſſon,	3740.
Scaliger,	3950.
Le pere Petau,	3984.
Le pere Torniel,	4052.
Le pere Labbe,	4053.
Riccioli,	4184.

Selon les Septante.

Euſebe, & le martyrologe romain,	5200.
Voſſius,	5590.
Riccioli,	3634.
Les tables Alfonſines,	6984.

Tous les autres calculs y ſont renfermés entre 3740 & 6984 ans. Cette diverſité fait que quand on lit dans un hiſtorien qu'une choſe eſt arrivée, par exemple, l'an du monde, 3645, on ne peut ſavoir quelle eſt cette année, ſi l'on ne ſait combien compte cet auteur depuis la création juſqu'à la naiſſance de J. C. car l'an du monde 3645, eſt le 359ᵉ avant J. C. ſelon Uſſerius, au lieu que ſelon le P. Labbe, c'eſt le 309ᵉ avant J. C. & le 540ᵉ, ſelon Riccioli. Pour fixer le calcul des chro-

Digitized by Google

nologiſtes, Joſeph Scaliger a inventé *la période julienne*, dont il eſt parlé à l'article PERIODE; mais il y en a qui aiment mieux ſe ſervir du calcul qui commence en rétrogradant par l'année de la naiſſance de notre Seigneur, ſelon l'opinion de Denys le Petit, c'eſt-à-dire, ſelon l'ére vulgaire, dont la premiere année tombe ſur l'an du monde 4004, ſur la premiere année de la CXCV olympiade, & ſur la 753e de Rome. Quant à la véritable année, dans laquelle naquit le Sauveur, elle eſt très-diſputée: voici les opinions les plus célébres:

	Ans de Rome.
Uſſerius, Cappel & Kepler, la mettent au 25 décembre de	l'an 748.
Deker, & le pere Petau,	l'an 749.
Sulpice Sévere,	l'an 750.
Baronius, Torniel & Scaliger,	l'an 751.
Salian & Pererius,	l'an 752.
Le pere Labbe,	l'an 753.
Hérouart,	l'an 754.
Paul de Middelbourg,	l'an 755.

Ainſi l'année de la naiſſance de J. C. répondant, ſelon l'uſage commun de l'égliſe, à l'an 753 de Rome, les autres opinions ne précédent que de cinq ans au plus, ou ne retardent que de deux. Cette différence n'empêche pas que les auteurs même qui croient que l'époque ordinaire n'eſt pas la plus juſte, ne s'y conforment dans les annales & les hiſtoires; de ſorte que le calcul que l'on fait, en comptant devant la naiſſance de J. C. a dans l'uſage un principe fixe & certain. Il faut encore obſerver ce qui regarde les olympiades, les années de la fondation de Rome, l'ére d'Eſpagne, l'hégire & les indictions. La premiere olympiade commence l'an 776 avant la naiſſance de J. C. Juſqu'à cette époque, il y a 194 olympiades, qui font 776, que l'on appelle *années d'Iphitus*. La premiere année de la fondation de Rome répond à l'an 753 avant la venue du Meſſie, vingt-trois ans après la premiere année olympiadique. L'ére d'Eſpagne répond à l'an 38 avant J. C. qui eſt l'an 716 de Rome. L'hégire concourt avec l'an 622, depuis la naiſſance de notre Seigneur; & les indictions ont commencé l'an 313 depuis J. C. A l'égard des années depuis la création du monde juſqu'à la venue du Meſſie, on doit auſſi ſavoir qu'il y a deux ſortes de calculs, dont la différence eſt très-conſidérable; l'un ſe fait ſelon l'hébreu de l'ancien teſtament, & l'autre, ſelon la verſion des ſeptante. Suivant ces interprétes, Riccioli trouve 1450 ans plus que ſelon le texte hébreu, ſavoir, 600 ans dans l'eſpace, depuis la création juſqu'au déluge fini, & 850 ans depuis le déluge juſqu'à la naiſſance d'Abraham. Depuis la naiſſance de ce patriarche, la chronologie eſt moins différente dans la vulgate & dans la verſion des ſeptante. * Riccioli, *chronologia reformata*, *lib.* 7, *cap.* 1, *&c. cap.* 10 *&* 11, *l.* 8, *cap.* 2, *&c.*

CHRONOPIUS, évêque de Périgueux, vivoit dans le VI ſiécle, & aſſiſta au concile d'Agde en 506, & aux deux premiers conciles d'Orléans en 511 & en 533. Il étoit également recommandable par la ſainteté de ſa vie, & par ſon extrême charité pour les peuples de ſon diocèſe, dont la plupart avoient été chaſſés & proſcrits par les Goths, & qu'il rétablit dans leurs biens & dans leurs familles. Il mourut âgé de 80 ans. * Fortunat, *liv.* 4, *chap.* 8.

CHRONOS, philoſophe, *cherchez* DIODORE CHRONOS.

CHROTRUDE, *cherchez* CHARLES MARTEL.

CHRUDIN, ville de la Bohême propre, ſituée ſur la riviere de Chrudinska, à cinq lieues au-deſſous de Czaſlaw, dans le cercle de Chrudin, qui eſt renfermé entre ceux de Czaſlaw, de Koningengrets & de la Moravie. * Baudrand.

CHRYSAME, prêtreſſe de la Theſſalie, ayant nouri un taureau de certaines herbes venimeuſes, le fit conduire vers les ennemis. Les principaux ayant mangé de ſa chair, devinrent inſenſés; & ce ſtratagême fit que les Eréthriens furent facilement vaincus par les Grecs. * Polien, *l.* 8, *c.* 43. *F.* 619 *&* 620.

CHRYSANTAS, capitaine de Cyrus, roi de Perſe, fut extrêmement loué par ce prince, de ce qu'ayant un jour ſon ennemi en ſa puiſſance, & l'épée déja levée près de le tuer, il arrêta le coup & le laiſſa aller, ſitôt qu'il entendit ſonner la retraite. * Plutarque, *au traité de ſes queſtions romaines.* Xenophon, *dans ſa cyropédie.* Cælius Rhodiginus, *ch.* 18.

CHRYSANTE, fameux magicien de Sardes en Lydie, & diſciple de Maxime à Ephèſe, y enſeigna la magie à Julien l'*Apoſtat*, qui tâcha vainement de l'attirer à la cour, vers l'an de J. C. 362, malgré les préſages funeſtes que Chryſante diſoit avoir reçus de ſes dieux. Julien voyant qu'il ne pouvoit vaincre ſon opiniâtreté, le fit grand pontife de Lydie; dignité qu'il exerça avec beaucoup de modération à l'égard des chrétiens, & avec peu de chaleur pour l'idolâtrie qu'il profeſſoit. Le médecin Bribaſe le traita dans la maladie dont il mourut, âgé de plus de 80 ans. Eunape a écrit ſa vie, & en parle encore ailleurs. * Eunape, *liv.* 1, *chapitre* 22.

CHRYSANTHE, martyr, ſouffrit le martyre à Rome avec ſainte Darie, ſous l'empereur Numérien, en 283, ou plutôt ſous Valerien en 257. Baronius croit qu'il fut enterré vif avec ſa ſœur Darie, qui étoit veſtale; mais ce fait n'eſt point appuyé ſur d'anciens actes. S. Grégoire de Tours, qui cite des actes de S. Chryſanthe, rapporte qu'un grand nombre de fidéles s'étant aſſemblés, après leur martyre, à leur tombeau, le préfet de la ville fit fermer ſur eux la grotte avec des pierres & du ſable, & que quand la paix fut rendue à l'égliſe, cette grotte ayant été ouverte, on y trouva les corps de S. Chryſanthe & de ſainte Darie ſéparés des autres, & qu'ils furent renfermés ſous leurs tombes. Il rapporte pluſieurs miracles arrivés en ce lieu. On prétend que les corps de Chryſanthe & de Darie furent apportés en France en 843, par Marcward, abbé de Prom, & que de Prom, ils ont été *tranſportés au monaſtere* de S. Avol. Le pape Damaſe a fait des vers à la louange de S. Chryſanthe & de ſainte Darie, dont on fait la fête dans les égliſes grecque & latine, mais en différens jours. L'uſage le plus comman eſt au 25 d'octobre. * Grégoire de Tours, *de gloria martyr. cap.* 36. Bollandus. Mabillon. Baillet, *vies des ſaints, mois d'octobre.*

CHRYSAOR, fils de Neptune & de Méduſe, qui eut Gérion de Callirhoé, ſelon Hyginus; mais Héſiode dans ſa Théogonie le fait naître ſans pere du ſang de Méduſe, après que Perſée lui eut tranché la tête.

CHRYSAORE, philoſophe, diſciple du fameux Porphyre, qui lui adreſſa ſon introduction ſur les univerſaux. * Porph. *vit. cap.* 9.

CHRYSAPHIUS, eunuque, favori de l'empereur Théodoſe *le Jeune*, vivoit dans le V ſiécle, & abuſant de la bonté que ce prince avoit pour lui, voulut faire chaſſer de ſon ſiége Flavien, patriarche de Conſtantinople. Il ſema auſſi la méſintelligence entre l'impératrice Eudoxe & la princeſſe Pulcherie, ſa belle-ſœur, ce qui cauſa de grands troubles dans l'empire. Depuis, il favoriſa l'héréſiarque Eutychès, qui étoit ſon parrein; de ſorte que dans le faux concile d'Ephèſe, ce miniſtre ſcélérat, pour ſatisfaire ſa haine particuliere contre Flavien, penſa ruiner l'égliſe d'Orient. Lorſque Pulcherie revint à la cour l'an 450, l'empereur chaſſa ce favori inſolent, après l'avoir dépouillé de ſes biens & de ſes dignités; & la princeſſe le remit entre les mains de Jordan, fils d'un homme de qualité que Chryſaphius avoit fait mourir. * Marcellin. Cedrenus & Baronius, *A. C.* 446, 448, 449, 450.

CHRYSARGYRE, impôt célébre, dont Zozime veut que Conſtantin ſoit l'auteur. Il ſe payoit tous les

quatre ans par les marchands, le menu peuple & les gens de mauvaiſe vie. Il y a néanmoins apparence que ce tribut ſe levoit ſur des perſonnes infâmes, long-temps avant Conſtantin, comme on le peut apprendre de Suétone dans la vie de Caligula, & de Lampride dans celle d'Alexandre. Evagre, bien loin de convenir que Conſtantin l'ait impoſé le premier, rapporte que l'ayant trouvé établi, il eut intention de l'abolir; ce que fit dans la ſuite l'empereur Anaſtaſe, l'an de J. C. 501. * *Voyez* du Cange, *Gloſſar. Græc.*

CHRYSEIS, fille de Chryſès, prêtre d'Apollon, eſt plus connue ſous ce nom patronymique, que ſous celui d'*Aſtynomé*, qui étoit ſon nom propre. Elle fut priſe par Achille, lorſqu'il ſaccagea Lyrneſſe & quelques autres endroits voiſins de Troye. Elle étoit mariée au roi de ce pays-là. Agamemnon la trouva fort à ſon gout, la retint pour lui; & bien loin de vouloir la rendre à ſon pere Chryſès, qui étoit venu la redemander revêtu de ſes ornemens ſacerdotaux, & muni d'une très-groſſe rançon, il le chaſſa indignement. Ce prince déclara au conſeil de guerre, qu'il la trouvoit préférable à ſa femme Clytemneſtre, laquelle il avoit épouſée fille, & que Chryſeis ne cédoit en rien à Clytemneſtre, ni pour le corps, ni pour l'eſprit, ni pour le travail. Chryſès pria Apollon de le venger, & fut exaucé. La peſte ſe mit dans l'armée grecque, & ne ceſſa que lorſque, ſuivant l'avis du devin Calchas, on eut renvoyé Chryſeis à ſon pere. Elle étoit groſſe, cependant elle ſe vantoit que perſonne ne l'avoit touchée; & lorſqu'elle ne put plus cacher ſon état, elle ſoutint que ce n'étoit point le fait d'un homme, mais du dieu Apollon. Le fils, dont elle accoucha, fut nommé Chryſès; il n'apprit qu'un peu tard ſon extraction. Le jeune Chryſès fut établi prêtre d'Apollon dans l'iſle de Sminthe. Oreſte & Iphigenie s'étant ſauvés de la Cherſonèſe Taurique avec la ſtatue de Diane, aborderent en cette iſle. Chryſès ne connoiſſant point ces deux perſonnes, les vouloit renvoyer à Thoas, roi de la Taurique; mais Agamemnon ſon pere, lui fit ſavoir la fraternité qui étoit entre lui & ces deux nouveaux venus. Alors le jeune Chryſès ſe joignit avec Oreſte, pour retourner dans la Taurique, afin d'y tuer Thoas. Ce qui ayant été exécuté, ils s'en allerent à Mycènes avec la ſtatue de Diane. Quelques-uns diſent qu'Iphigenie étoit fille d'Agamemnon & de Chryſeis. D'autres content que Chryſès ayant ſu le bon traitement que les Grecs firent à ſa fille, la ramena à leur armée, & la remit entre les mains d'Agamemnon. Briſeis & Chryſeis étoient couſines germaines; car Briſès & Chryſès étoient freres, ſelon Euſtathe.* Dictys, *lib.* 2, *p. m.* 172 *& p.* 180. Homer. *Iliad. lib.* 1, *v.* 112. Hygin, *c.* 121. Tzetzes, *in Lycophr. Magnum Etymologicum*, au mot Χρυσηϊς. Euſtath. *in Iliad. A. p.* 58, *lin* 28. Bayle, *dict. crit. ſeconde édition.*

CHRYSERME, de Corinthe, avoit compoſé quatre-vingts livres d'hiſtoires des Indes pleins de fables, comme ceux des autres hiſtoriens de cette nation. Il avoit auſſi compoſé des hiſtoires de Perſe & du Peloponnèſe. Ses ouvrages ſont cités par Plutarque & par Stobée. On ne ſait point préciſément en quel temps il a vécu. * Plutarque, *lib. de flum. & in minoribus parallelis.* Pline, *lib.* 22, *cap.* 22. M. Du-Pin, *biblioth. univerſ. hiſt. prof.*

CHRYSERUS ou CHRYSORE, affranchi de l'empereur Marc-Aurele, vers l'an 162 de J. C. avoit compoſé un ouvrage, où l'on trouvoit une liſte de tous ceux qui avoient commandé à Rome depuis la fondation de cette ville. Scaliger a inſéré cette liſte dans ſes additions à la chronique d'Euſebe.

CHRYSÈS, prêtre d'Apollon, fut pere d'Aſtynomé, qui, du nom de ſon pere, fut auſſi appellée *Chryſeis. Voyez* CHRYSEIS. * Homere, *au l.* 1, *de l'Iliade.*

CHRYSÈS, roi de Mycènes, dans le Peloponnèſe, étoit fils d'Agamemnon & de Chryſeis, fille de Chryſès, prêtre d'Apollon. Ayant reconnu ſon frere Oreſte dans le temple d'Apollon, il ſe joignit avec lui pour aller enſemble à Mycènes prendre poſſeſſion des royaumes de leur pere. * Hygin.

CHRYSIPPE, philoſophe, natif de Solos, ville de Cilicie, ou de Tharſe, comme diſent les autres, étoit fils d'un certain Apollonius. D'abord il s'étudia à bien conduire un chariot, & fut enſuite diſciple du philoſophe Cléanthe, ſucceſſeur de Zenon. Il avoit l'eſprit ſi ſubtil & ſi porté à la diſpute, qu'en pluſieurs rencontres il ſe faiſoit un plaiſir de combattre les ſentimens de ſon maître, auquel il diſoit qu'il n'avoit beſoin que de la connoiſſance des principes, parcequ'il étoit aſſez capable de trouver des raiſonnemens pour les ſoutenir. Valere Maxime rapporte qu'à l'âge de quatre-vingts ans il acheva ſon trente-neuviéme traité de logique. Il a ſi fort excellé en cette ſcience, que les païens diſoient que ſi les dieux euſſent pu ſe ſervir de la logique, ils n'en auroient point choiſi d'autre que celle de ce philoſophe. Diogène *Laerce* écrit qu'il laiſſa trois cens onze traités de dialectique; quelques auteurs en font monter le nombre juſqu'à ſept cens cinq. On dit que quelques-uns de ſes diſciples le prierent de ſe trouver à un ſacrifice, & qu'y ayant bu du vin pur, il en fut tellement oppreſſé, qu'il mourut cinq jours après; les autres aſſurent qu'il mourut de rire, voyant un âne qui mangeoit des figues dans un baſſin d'argent, & commandant qu'on lui apportât à boire. Sa mort arriva ſous la CXLIII olympiade, 207 ans avant l'ére chrétienne. Ce philoſophe étoit âgé de 73 ans, ſelon Diogène *Laerce, en ſa vie, au liv.* 7. Valere Maxime, *l.* 8, *c.* 7, *ex.* 17. Bayle, *dict. critiq.*

CHRYSIPPE de Gnide, médecin Grec. On ne ſait pas en quel temps il a vécu; il fut l'auteur de la nouvelle ſecte des médecins empyriques, qui rejetterent la ſaignée & la purgation en uſage juſqu'alors, pour établir des remédes particuliers. Un autre CHRYSIPPE, diſciple d'Eraſiſtrate, & médecin de Ptolémée; un autre, qui avoit écrit des Géorgiques, &c. * Diogène, *l.* 7. Pline, *hiſt. nat. lib.* 26, *cap.* 2. Lilio Giraldi, *l.* 3, *hiſt. des poëtes.* Voſſius, *des hiſt. Grecs, l.* 1, *c.* 17, *p.* 112, *&c. des poëtes, p.* 85, *des ſectes des philoſophes, chap.* 19, §. 11, *p.* 102; *de la philoſoph. c.* 11, §. 217, *p.* 87; *de la logique, chap.* 8, §. 16, *p.* 56, *&c. Hiſt. de la médecine.*

CHRYSIPPE, prêtre de Jéruſalem, vivoit, à ce que l'on croit, ſur la fin du V ſiécle. On trouve ſous ſon nom, dans la bibliothéque des Peres, un ſermon à la louange de la Vierge. Photius, dans le volume 171 de ſa bibliothéque, fait mention d'un écrit, où il étoit rapporté que Gamaliel & Nicodeme, que l'on aſſuroit être beau-pere du premier, avoient été baptiſés par S. Jean, & avoient ſouffert le martyre. Photius ajoute que cet écrit étoit attribué à Chryſippe, prêtre de Jéruſalem, qui dans un diſcours ſur Théodore martyr, faiſoit mention de Lucien & de la révélation que Gamaliel lui fit de ſon hiſtoire, & du lieu où il étoit enterré avec Gamaliel & S. Etienne. * Photius, *cod.* 171. Nous apprenons dans la vie de l'abbé Euthyme, écrite par Cyrille, évêque de Schytople, que Chryſippe avoit compoſé pluſieurs livres dignes d'approbation; qu'il avoit été diſciple, avec Côme, & Gabriel ſes freres de l'abbé Euthyme; que Côme ſon frere avoit été avant lui évêque de Schytople, & que pendant que ſon frere fut évêque, il avoit eu ſous lui la qualité de *Staurophilax*, ou garde-croix pendant douze ans. * *Vita Euthymii*, par Cyrille de Schytople.

CHRYSIPPE, fils *naturel* de Pelops, fut d'une beauté incomparable. Laïus en devint paſſionément amoureux, & l'enleva; mais il fut pourſuivi avec tant de promptitude, qu'on lui arracha ſa proie, & qu'on l'amena priſonnier à Pelops, qui lui pardonna cette action, en conſidérant que l'amour l'y avoit pouſſé. L'amitié de Pelops pour Chryſippe étoit plus grande que celle qu'il avoit pour ſes enfans légitimes: c'eſt pourquoi Hippodamie, ſon épouſe, animée de l'eſprit de marâtre, exhorta Atrée & Thyeſte, deux de ſes fils, à ôter la vie à ce bâtard, ne doutant point qu'il ne dût un jour aſpirer à la couronne. Ils lui refuſerent cet acte de com-

Digitized by Google

plaiſance, & alors elle prit la réſolution d'exécuter elle-même ce mauvais deſſein : elle prit l'épée de Laïus pendant qu'il dormoit, & s'en ſervit à tuer Chryſippe. Les ſoupçons tomberent ſur Laïus, à cauſe de ſon épée ; mais Chryſippe, avant que de rendre l'ame, eut le temps de le diſculper. Pelops ſe contenta de chaſſer Hippodamie. Il y a des auteurs qui diſent qu'elle ne tua point Chryſippe de ſa propre main, mais qu'elle fit ce meurtre par Atrée & par Thyeſte, & qu'après avoir tué Chryſippe, ils le jetterent dans un puits : leur pere ne les voulut plus voir, & ils ſe retirerent à Triphylie, dans l'Elide au Peloponèſe. Quelques-uns diſent qu'il ne ſe contenta pas de bannir ſa femme, & que ce fut principalement ſur elle qu'il voulut venger la mort de Chryſippe, mais qu'il ne le put, parcequ'elle ſe ſauva à Midée, ville du pays d'Argos. D'autres diſent que ſe voyant accuſée par ſon mari, elle ſe tua. Thucydide dit qu'Atrée ſe réfugia chez Euryſthée ſon neveu, roi de Mycénes. Ce Chryſippe n'eſt point différent de celui que Clément d'Alexandrie, Arnobe, & Firmicus Maternus ont aſſocié à Ganyméde. Il y a un autre CHRYSIPPE de Tyane, auteur d'un livre de la maniere de faire le pain : Athénée l'a nommé habile diſcoureur de tartes & de gâteaux. * Plutarch. *in parallel. pag.* 313. *Apoſtolicus centur.* 18, *num.* 7. *Schol.* Euripide, *in Oreſt. v.* 5. *Schol.* Pindari, *ad Olymp. A.* Hygin, *cap.* 85 & 272. Tzetzes, *hiſtor.* 18. *chil.* 1. Pauſan. *l.* 6, *pag.* 502, *édit.* 1696. Thucydid. *l.* 1. Plato, *in Cratylo.* Athenée, *l.* 14, *c.* 15. Bayle, *dict. critiq.*

CHRYSIS, prêtreſſe de Junon à Argos, ayant mis une lampe proche des ornemens ſacrés, & s'étant endormie, fut cauſe par ſa négligence, de l'incendie du temple conſacré à cette déeſſe. Elle ſe ſauva à Phlionte, pour éviter le reſſentiment des Argiens, qui créerent une autre prêtreſſe en ſa place. D'autres ont cru, d'après Arnobe, qu'elle avoit elle-même péri dans l'embraſement. S. Jérôme dans ſon premier livre contre Jovinien, a obſervé que cette prêtreſſe de Junon étoit vierge. Marius Victorinus, dans ſes notes ſur cet endroit-là, dit mal-à-propos que ce pere parle de Chryſéis qu'Agamemnon enleva. * Thucydide, *l.* 4. Bayle, *dict.* & les *remarques ſur ce dictionnaire*, par M. l'abbé Joly.

CHRYSOCOCCA (George) auteur Grec, médecin & mathématicien, a vécu dans le XV ſiécle : il ſavoit les langues, & compoſa divers ouvrages d'aſtronomie, des notes ſur Homere, &c. * Leo Allatius, *diatr. de Georg.*

CHRYSOGENOS, eſt le nom d'une nation marquée dans une prophétie reçue parmi les Turcs, qui ſe perſuadent qu'ils pouront un jour être détruits par une telle nation. Jacques Spon explique ce mot grec par celui de *Blond* en françois ; & pouſſant les recherches de ſa curioſité plus loin, il s'imagine que ce terme doit s'entendre des Moſcovites, parceque la plupart ont la chevelure blonde. En effet, ſi l'on en croit le même Spon, le grand ſeigneur redoute plus la puiſſance de ces peuples, que celle d'aucun autre empereur. * Jacques Spon, *voyage de Grece, part.* 1, *pag.* 356.

CHRYSOGONE (Saint) martyr célébre dans l'égliſe romaine, eſt moins connu par l'hiſtoire de ſa vie, que par ſon culte. Les actes de ſainte Anaſtaſe, veuve & martyre, dans leſquels on trouve qu'il avoit des relations de lettres avec elle, ſont indignes de foi. On dit que Chryſogone fut exécuté près d'Aquilée, ſous la perſécution de Dioclétien. Il eſt marqué comme martyr dans le calendrier de l'égliſe de Carthage. Son culte étoit célébre à Rome avant le VIII ſiécle, & les martyrologes font ſa mémoire au 24 de novembre. * *Acta Anaſtaſiæ apud* Surium & Bollandum. Tillemont, *mém. pour l'hiſt. eccleſ.* Baillet, *vies des ſaints*, 24 *novembre.*

CHRYSOLANUS (Pierre) archevêque de Milan, vivoit dans le XII ſiécle. Le pape Paſchal II l'envoya au commencement du XII ſiécle à Conſtantinople, vers l'empereur *Alexis Comnene*, ou il diſputa contre les Grecs ſur la proceſſion du Saint Eſprit. Etant revenu de ſa légation, l'archevêché de Milan lui fut diſputé par Jordanes ; & il fut condamné dans un concile de Latran, tenu l'an 1116, à le quitter & à retourner à ſon premier évêché. On a le diſcours qu'il adreſſa à Alexis *Comnene*, touchant la proceſſion du Saint Eſprit : il eſt en latin dans Baronius, à l'année 1119, & en grec & en latin dans le premier tome de la Grece d'Allatius. Trithême a fait le catalogue des livres qu'il a compoſés pour la défenſe de l'égliſe romaine, qui ſont ; un traité contre les Grecs, un de la Trinité, des épîtres, des ſermons, &c. C'étoit un prélat d'un mérite ſingulier. Euſthatius, archevêque de Nicée ; Blemmidas, ſurnommé *le Sage* ; Nicolas, évêque de Méthone ; un moine de grande réputation, nommé Jean Phurnès ; & quelques autres écrivirent contre lui : le même Trithême dit qu'il étoit très-ſavant dans l'intelligence des ſciences divines & humaines, en langue grecque & latine. * Trithême, *de ſcript. eccleſ.* Baronius, *tome XII*, *A. C.* 1116. M. Du-Pin, *bibl. des auteurs eccléſiaſtiques*, *XII ſiécle.*

CHRYSOLOGUE (Pierre) *cherchez* PIERRE CHRYSOLOGUE (Saint.)

CHRYSOLORAS (Manuel ou Emanuel) ſavant Grec dans le XV ſiécle, étoit de famille noble de Conſtantinople, & deſcendoit de ces anciens Romains qui étoient venus à Byzance avec le grand Conſtantin. Jean Paléologue, l'*Ancien*, qui mourut l'an 1391, lui ayant donné la commiſſion d'aller implorer le ſecours des ſouverains de l'Europe contre Bajazet, empereur des Turcs, il s'aquitta exactement de ſa commiſſion, vint en Italie, en Angleterre & ailleurs ; & après avoir employé au moins trois années dans cette négociation, il retourna à Conſtantinople auprès de ſon prince. Quelque temps après, la crainte des Turcs, & le deſir d'enſeigner la langue grecque, le porterent à retourner en Italie. Il aborda à Veniſe ; & à peine y eut-on appris ſon arrivée, que les Florentins l'appellerent chez eux, pour y enſeigner la langue grecque, & lui offrirent d'honnêtes appointemens. Chryſoloras ſe rendit à leurs vœux, & il ouvrit à Florence une école publique entre 1390 & 1400. Ces exercices durerent environ trois ans, & Chryſoloras y eut des diſciples qui ſe ſont diſtingués par leur érudition, entr'autres, Léonard d'Arezzo, & Jannotio Manetti. Manuel, empereur de Conſtantinople, qui étoit venu depuis en Italie, le fit venir à Milan où ce prince étoit alors ; & ce fut-là que Galéas, duc de Milan, l'engagea d'aller profeſſer les lettres grecques dans l'univerſité de Pavie, que le prince ſon pere avoit fondée depuis peu. Chryſoloras y ayant conſenti, quitta Milan en même temps que l'empereur Manuel, & ſe rendit à Pavie où l'on croit qu'il profeſſa juſqu'à la mort du duc Galéas, qui arriva au mois d'octobre de l'an 1402. Ce pays étant alors troublé par la guerre, l'illuſtre profeſſeur ſe retira à Veniſe, & quelques années après, ſollicité par Léonard Aretin, & par le pape Grégoire XII, il alla à Rome. En 1413 Martin V l'envoya en Allemagne avec le cardinal Zabarella, pour y délibérer avec l'empereur Sigiſmond ſur le choix du lieu où l'on devoit tenir le concile qu'on étoit réſolu d'aſſembler, & qui ſe tint en effet à Conſtance. Cette négociation terminée, Chryſoloras retourna à Conſtantinople auprès de l'empereur Manuel, qui le renvoya avec quelques autres au commencement de l'an 1415, pour ſe trouver en ſon nom au concile de Conſtance. Ce fut-là que Chryſoloras mourut le 15 avril de la même année 1415. Paul Jove s'eſt trompé, en diſant que ce ſavant étoit demeuré en Italie lors de ſa premiere légation : il eſt certain, comme on l'a dit, qu'il retourna à Conſtantinople, & que ce ne fut que lorſqu'il vit ſa patrie aſſiégée par les Turcs, qu'il revint en Italie. Paul Jove le fait auſſi profeſſeur à Veniſe d'abord, & ſucceſſivement à Florence, à Rome & à Pavie ; au lieu que l'on a des preuves qu'il n'enſeigna point à Veniſe, avant que d'être appellé à Florence, & qu'il n'alla à Rome qu'après avoir été à Milan, & profeſſé à Pavie. Paul Jove n'a pas eu moins de tort d'inſinuer que la curioſité

ſeule avoit conduit Chryſoloras à Conſtance ; il eſt ſûr qu'il y vint de Conſtantinople avec la qualité de député de l'empereur Manuel. Le même hiſtorien dit encore, qu'excepté un traité des régles de la grammaire grecque, il n'a rien laiſſé par écrit ; c'eſt une autre erreur. Chryſoloras a laiſſé de plus, 1°. un parallele de l'ancienne & de la nouvelle Rome, adreſſé à l'empereur Jean, & que Lambecius a traduit du grec en latin, & publié avec le *Codin :* Chryſoloras avoit publié cet écrit après ſon ſecond retour d'Italie à Conſtantinople, & il y en a eu une ancienne traduction faite par François Aléard, de Vérone, qui la dédia en 1464 à Jean Galéas, marquis de Sforce. 2°. Lambecius a donné encore avec le Codin deux lettres de Chryſoloras, mais en grec ſeulement ; elles ſont écrites à Jean & Démétrius Chryſoloras, parens de l'auteur. Dans le catalogue des manuſcrits de la bibliothéque de Leyde, on cité pluſieurs autres lettres du même, en grec, & quelques-unes traduites en latin par Bonaventure Vulcanius. 3°. On conſerve à Florence dans la bibliothéque des Médicis trois diſcours ; le premier ſur la mort de Palans ſon frere, le ſecond ſur la Trinité, & le troiſiéme ſur la paix, adreſſé à des évêques, & prononcé, comme on le croit, au commencement de la tenue du concile de Conſtance. 4°. Une verſion latine de la liturgie qui porte le nom de S. Grégoire *le Grand ;* elle eſt conſervée dans la bibliothéque barberine à Rome. Léon Allatius, dans ſon traité de ceux qui ont porté le nom de George, dit qu'elle eſt plus ample & plus parfaite que celle qui a été imprimée dans la bibliothéque des peres, ſous le nom de *George* Codin. 5°. Le même Allatius, dans ſon livre contre Creigthon, parle d'un petit traité du même, où l'auteur prouve que le Saint Eſprit procéde du Fils. Sa grammaire grecque, écrite en grec même, a été autrefois ſi eſtimée, que cent ans après qu'elle eut été publiée, Jean Capnion la liſoit & l'expliquoit en Allemagne à ſes diſciples. Eraſme l'expliqua auſſi à Cambridge lorſqu'il y enſeignoit les lettres grecques. Elle fut traduite en latin par Albanus Torinus, & depuis par Dominique du Bois, dit *Sylvius.* Ponticus Virunius y a fait des commentaires. Chryſoloras fut inhumé dans l'égliſe des dominicains de Conſtance, & Pogge qui avoit été ſon diſciple, prononça ſon oraiſon funébre. M. Hody, qui a donné la vie de Chryſoloras dans l'ouvrage cité plus bas, a recueilli dans le même écrit les éloges que divers hiſtoriens ont fait de ce ſavant Grec. Il y a joint le diſcours latin d'André Julien ſur la mort du même ; plus diverſes lettres, ſavoir, une de Gaſparinus de Bergame, à la louange du diſcours d'André Julien ; une de Guarini, de Vérone, écrite à Chryſoloras lui-même ; une autre du même, où, à l'occaſion de la mort de Chryſoloras, il s'étend ſur ſes louanges ; une troiſiéme du même, ſur le même ſujet, écrite à Jean Chryſoloras, dont Guarini avoit pris les leçons ; une quatriéme du même, ſur le même ſujet adreſſée à Jacques de *Fabris.* Enfin un abrégé de la vie de Jean & de Démétrius Chryſoloras. * *Voyez* l'ouvrage poſthume d'Humphroid Hody, ſavant Anglois, imprimé en 1742 à Londres, *in*-8°, ſous ce titre : *De Græcis illuſtribus linguæ Græcæ literarumque humaniorum inſtauratoribus*, &c. premiere partie, ou livre premier, chap. 2.

CHRYSOLORAS (Jean) neveu & diſciple d'EMANUEL *qui fait le ſujet de l'article précédent*, a eu, comme ſon oncle, l'avantage d'être un des reſtaurateurs de l'étude des lettres grecques en Italie. C'eſt l'éloge qu'en fait Guarini de Vérone dans la préface manuſcrite, mais citée par M. Hody, de ſa traduction des vies de Lyſandre & de Sylla, adreſſée à Léonelle, prince d'Eſt. Le même Guarini dit dans un autre ouvrage manuſcrit, dont M. Hody rapporte encore les paroles, que l'Italie a de grandes obligations aux deux Chryſoloras, l'oncle & le neveu ; & dans ſa lettre à Léonard Juſtinien ou Juſtiniani, il dit qu'il avoit étudié ſous l'un & l'autre à Conſtantinople. Il avoit été ſollicité de ſe tranſporter dans cette ville par Paul Zane, noble Vénitien, qui lui avoit auſſi fourni les moyens de faire ce voyage ; « & » c'eſt-là, ajoute-t-il, que je me ſuis appliqué durant » quelque temps à l'étude des lettres grecques ſous les » deux Chryſoloras. » Dans une autre lettre, il dit de *Jean*, qu'il étoit auſſi diſtingué par ſa ſcience que par ſa ſageſſe, & qu'il étoit un digne neveu d'Emanuel. « Il ſe » maria, ajoute-t-il ; mais l'union conjugale ne l'empê- » cha point de s'appliquer à l'étude, de faire part aux » autres de ce qu'il ſavoit, & d'être utile à ſa patrie, » aux ſiens, & à lui-même. » C'eſt au même Jean Chryſoloras que Guarini écrivit la lettre dont on a parlé dans l'article précédent, & qui eſt imprimée dans l'ouvrage d'Humphroid Hody. C'eſt la même encore dont il eſt parlé dans l'oraiſon funébre d'Emanuel, compoſée par André Julien, & qui ſe trouve dans le même ouvrage. François Philelphe qui avoit eu pour maître à Veniſe Emanuel, fut auſſi diſciple de Jean à Conſtantinople où ce ſavant alla en 1420. Il y épouſa même ſa fille *Théodora*, née d'une femme noble de Piſe, que Jean Chryſoloras avoit épouſée lorſqu'il demeuroit en Italie. Jean mourut vers l'an 1425, ou du moins avant l'an 1427, comme on peut le prouver par les lettres de Philelphe : ſur quoi, comme ſur tout le reſte de cet article, on peut voir l'ouvrage de M. Hody cité à la fin de l'article précédent. Voyez auſſi ſur Jean Chryſoloras la vie de Philelphe, par feu M. Lancelot, de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, au tome X des *mémoires* de cette académie, & le tome IV des *jugemens des ſavans* de M. Baillet, avec les notes de M. de la Monnoye. Mais il faut remarquer que celui-ci appelle *Théodora* petite-fille d'Emanuel Chryſoloras ; en quoi il s'eſt trompé, comme il l'avoue lui-même dans une note manuſcrite ſur cet endroit, que nous avons ſous les yeux. « Quand » j'ai écrit, dit-il, que Théodore Chryſolorine, fille de » Jean Chryſoloras, & premiere femme de François » Philelphe, étoit petit-fille d'Emanuel Chryſoloras, je me » ſuis fondé ſur ce que dans l'épître de Philelphe, citée » article 307, pag. 224, tom. II, elle eſt appellée *Sum-* » *mi illius viri Manuelis Chryſoloræ neptis ;* & qu'en » bon latin, *neptis* ſignifie petite-fille ; mais comme *nep-* » *tis* en moins bon latin ſe prend auſſi pour niéce, & » que Philelphe ſe ſert quelquefois d'expreſſions peu lati- » nes, je crois préſentement que *neptis*, *loco citato*, » veut dire niéce, ou ſeulement parente, ne trouvant » point qu'Emanuel & Jean fuſſent freres. Il y a plus » d'apparence qu'ils n'étoient que couſins ; car André » Giuliani, dans ſon oraiſon funébre d'Emanuel, impri- » mée, ſeconde partie du Poggiana, nomme ſeulement » Jean Chryſoloras, *Manuelis neceſſarius*, & non *fra-* » *ter.* » On a vu plus haut, qu'Emanuel & Jean étoient l'oncle & le neveu.

CHRYSOLORAS (Démétrius) floriſſoit ſous l'empire de Manuel Paléologue, qui eut beaucoup de conſidération pour lui : il a écrit contre les Latins, un diſcours ſynoptique tiré des ouvrages de Nil de Theſſalonique ; un dialogue, pour montrer que les orthodoxes ne doivent point accuſer d'autres orthodoxes, &c. * M. Du-Pin, *bibl. des auteurs eccléſiaſtiques*, *XV ſiécle.*

CHRYSOPOLI, *cherchez* AMPHIPOLIS.

☞ CHRYSORHOAS, nommé aujourd'hui *le Baradi*, riviere de Syrie, qui arroſe la ville & la plaine de Damas. Cette riviere ſort de l'Anti-Liban, & dès qu'elle eſt entrée dans la plaine, elle ſe diviſe en trois branches, dont la principale, après avoir traverſé ce qui s'appelle le champ de Damas, va ſe rendre dans la ville, où elle eſt encore diviſée en pluſieurs canaux, qui fourniſſent abondamment des eaux à toutes les maiſons publiques & particulieres, & à tous les jardins qui ſont dans l'enceinte de cette grande ville. Les deux autres branches du Chryſorhoas ou Baradi, entourent à droite & à gauche toute cette délicieuſe campagne, où ſont les vergers & les jardins de Damas, & elles entrent dans ces jardins dont elles ſont l'ornement, par un nombre infini de ruiſſeaux, de canaux, & de fontaines. Les eaux di-

Digitized by Google

viſées du Chryſorhoas, tant dans la ville que dans la campagne de Damas, ſe réuniſſent enfin preſque toutes dans un même lit; & après avoir coulé environ pendant deux journées au ſud de cette ville, elles forment un grand lac, au-delà duquel il n'y a plus aucun courant d'eau. Toute la terre aux environs eſt marécageuſe, enſorte que le fleuve s'y perd abſolument, & n'arrive point juſqu'à la mer. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CHRYSORHOAS. Ce nom a été donné à pluſieurs autres rivieres. Il ſignifie que la riviere à laquelle on l'a impoſé, a des paillettes d'or que ſes eaux entraînent des montagnes où elles paſſent, & qui s'arrêtent ordinairement dans le ſable. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHRYSORTE, reine de Sicyone dans le Péloponnèſe, fille du roi Orthopolis, épouſa le prince Marathus, par qui elle s'étoit laiſſé ſéduire. Pour couvrir cette faute, elle tâcha de perſuader aux Sicyoniens qu'elle avoit été aimée du dieu Apollon. Elle commença de régner avec Marathus, ſon époux, l'an du monde 2473, & 1562 avant J. C. Leur régne fut de vingt années, & ils ſuccéderent à Marathon ou Melanthus, qui peut-être étoit frere de Chryſorte. * Euſebe.

CHRYSORUS, *cherchez* CHRYSERUS.

CHRYSOSTOME, c'eſt-à-dire, bouche d'or. *Cherchez* JEAN CHRYSOSTOME (Saint.)

CHTHONIE, nom qui fut donné premiérement à l'iſle de Crete. Cérès fut ſurnommée Chthonienne; c'eſt-à-dire, *Terreſtre*, parceque les païens la faiſoient préſider particuliérement aux fruits de la terre. Pauſanias dit que ce fut à cauſe d'un temple qui lui fut conſacré dans Hermione, ville du Péloponneſe, par une jeune fille d'Argos, nommée *Chthonie*, fille de Phoronée: c'eſt auſſi d'où eſt venue l'origine de la fête Chthonienne, que les peuples d'Hermione célébroient ſolemnellement tous les ans en l'honneur de Cérès. Quatre vaches des plus belles & des plus féroces étoient traînées l'une après l'autre dans le temple, où quatre vieilles prêtreſſes les immoloient à coups de faulx. *Voyez* CANDIE & CRETE. * Pauſanias, *in Corinth. l.* 1.

CHTHONOPYLE, fille de Sicyon, lui ſuccéda au royaume de Sicyone dans le Péloponnèſe. Elle fut aimée d'un prince ſavant & éloquent, d'où elle prit occaſion de ſuppoſer qu'elle avoit eu commerce avec le dieu Mercure; elle en eut un fils nommé *Polybe*, qui ſuccéda à la couronne, l'an du monde 2698, & 1337 avant Jeſus-Chriſt. * Euſebe.

CHUB, pays ſitué entre l'Ethiopie, la Libye & l'Egypte. Ptolémée met les Chubiens dans la Maréothide * *Ezech.* 30, 5.

CHUCHEU, grande ville de la province de Chekiang, dans la Chine. Elle eſt capitale d'un territoire de même nom, & a juriſdiction ſur neuf cités. Ce pays eſt environné de montagnes; mais les vallées ſont très-fertiles en riz. Près la cité de Sunghiang, on voit des arbres qui ſont ſi gros, que quatre-vingts hommes ne les pourroient embraſſer. Le creux de leur tronc fait ſouvent une eſpece de caverne, où il pourroit aiſément tenir 40 hommes. Auprès de la cité de Kingning eſt le ruiſſeau de Luyeu, qui paroît tout verd, à cauſe de la grande quantité de roſeaux qui ſont ſur ſes bords: les Chinois les appellent Cho, & les Portugais les nomment Bambu. Ils ſont preſque auſſi durs que du fer, & ſi gros, qu'on ne peut les empoigner des deux mains. Quoiqu'ils ſoient creux en dedans, ils ſervent néanmoins à ſoutenir de grands fardeaux. Ils ont douze pieds de hauteur ou davantage, & les plus petits n'ont environ que cinq pieds. Les Chinois ont l'adreſſe de couper ces groſſes cannes en filets forts déliés, dont ils font des nattes, de petits coffres, & autres ſemblables ouvrages fort curieux. * Martin Martini, *deſcription de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. III.*

CHUCUITO, CHICUITO, CHUQUITO, ou EL CUYO, contrée de l'Amérique méridionale. On la comprend dans le Chili, dont elle eſt ſéparée par les montagnes des Andes, vers le couchant. Elle eſt bornée par le Tucuman au nord & au levant, & par les terres magellaniques au midi, diviſée en deux parties qui prennent leurs noms de Mendoça & de S. Juan de la Frontera, leurs capitales. * Baudrand.

CHUEN-HIO, cinquiéme roi de la Chine, qui ſuccéda à Xaohau. Les Chinois diſent qu'il compoſa un calendrier pour ſervir dans ſon empire; & leurs hiſtoriens remarquent que ſous ſon régne il y eut une conjonction de cinq autres planétes, le même jour qu'il y en avoit une du ſoleil & de la lune. C'eſt peut-être, dit le P. Martini, cette célébre conjonction des planétes, dont parlent quelques chronologiſtes de l'Europe, & qu'ils diſent être arrivée vers le temps de Noé. Il ajoute que c'eſt la premiere obſervation aſtronomique dont conviennent les auteurs de la Chine, & proteſte qu'il l'a vu dans l'hiſtoire du roi Chuen-Hio, qui régnoit l'an 2513 avant J. C. ſelon le calcul des Chinois. *Voyez* la table chronologique de l'article CHINE. * Paul Pezron, *antiq. des temps.*

CHUMNE (George) hiſtorien Grec. On ne ſait pas en quel temps il a vécu: il écrivit en vers une hiſtoire ſainte, qui comprenoit ce qui s'étoit paſſé depuis le commencement du monde, juſqu'au régne de Salomon. * Du Verdier-Vauprivas, *in ſuppl. bibl. Geſner.* Leo Allatius, *diatr. de Georg.* Voſſius, *de hiſt. Græc.*

CHUN, ville de l'obéiſſance d'Adarezer, roi de Soba, pays de Syrie. * *I. Paral.* 18, 8.

CHUNGKING, grande ville, capitale d'un territoire de même nom, en la province de Suchuen dans la Chine. Elle a juriſdiction ſur dix-neuf cités, dont les plus conſidérables ſont Ho, Chung & Feu. La ville de Chungking eſt ſituée ſur une montagne, où les bâtimens s'élévent peu-à-peu, & forment une eſpéce d'amphithéatre: c'eſt une ville des plus magnifiques de la Chine, & elle eſt fort ſemblable aux plus belles de l'Europe. Le pays eſt fertile & l'air extrêmement ſain. Proche de la cité de Feu, on voit une montagne, où l'on a taillé une idole qui a les pieds croiſés, & les bras dans ſon ſein: la grandeur de cette figure eſt ſi extraordinaire, qu'on en voit les yeux, le nez & la bouche de plus d'une lieue. Auprès de la cité de Ho, eſt la montagne de Lungmuen, où il y a un temple fort magnifique, avec une bibliothéque de 30000 volumes, commencée par un gouverneur nommé *Sivulus*. * Martin Martini, *deſcription de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. III.*

CHUPMESSAHITES, ſecte de mahométans qui croient que J. C. eſt Dieu, & qu'il eſt le rédempteur du monde. Cette opinion s'eſt établie depuis le XVII ſiécle parmi les Turcs, & beaucoup d'honnêtes gens la ſuivent, même dans le ſerrail. Il y en a eu qui ont ſoutenu cette doctrine avec tant de courage, qu'ils ont mieux aimé ſouffrir la mort que de la quitter; & malgré la perſécution, cette créance s'augmente tous les jours, quoique ceux qui ſont de ce ſentiment, n'en faſſent pas une profeſſion publique. Quelques auteurs diſent que ce nom eſt compoſé de *Choup*, qui ſignifie *appui* ou *protecteur*, & de *Maſſehi* ou *Maſſahi*, qui ſignifie *un Chrétien*, comme qui diroit protecteur du Chrétien. * Ricaut, *de l'empire ottoman.*

CHUQUITO, *cherchez* CHUCUITO.

CHUR, *cherchez* COIRE.

CHURCHILL (Jean) duc & comte de Marlborough, marquis de Blandfort, lord Churchill, de Sandrige dans la province d'Heréford, & baron d'Aymouth dans la province d'Aymouth en Ecoſſe, prince de l'empire, capitaine général des forces d'Angleterre, grand-maître de l'artillerie, colonel du premier régiment des gardes, membre du conſeil privé, chevalier de l'ordre de la Jarretiere, &c. étoit fils du chevalier *Winſton* Churchill de Wooton-Baſſet dans la province de Wiltz, clerc de la table verte, & membre de la ſociété royale, & d'*Elizabeth*, fille du chevalier *Guillaume* Drako, dans la province de Devon. Il commença de porter les armes en France, où il fut enſeigne au régiment des gardes françoiſes, que le duc de Montmouth, avec lequel

il y étoit venu, lui fit quitter pour lui donner une compagnie dans ſon régiment. A ſon retour en Angleterre, il fut fait lieutenant-colonel d'un régiment d'infanterie. Charles II, roi d'Angleterre, le créa baron d'Aymouth en 1683; & en 1685 le roi Jacques II, dont il étoit gentilhomme de la chambre, le créa baron de Sandrige. Il fut élevé à la dignité de comte de Marleborough par le roi Guillaume & la reine Marie en 1689, & en 1702 à celle de duc par la reine Anne. L'empereur Léopold lui donna en 1704 la principauté de Mindelheim, avec voix délibérative dans le collége des princes à la diéte de Ratisbonne, dont il prit poſſeſſion le 15 ſeptembre 1706. Il obtint en 1689 le commandement des troupes angloiſes en Flandre, & en 1690 il fut nommé gouverneur du duc de Gloceſter; mais l'année ſuivante il fut démis de tous ces emplois par des raiſons d'état, & ne rentra en grace qu'en 1701, qu'il fut nommé général de l'infanterie, & commandant des troupes angloiſes en Hollande. La reine Anne ne fut pas plutôt montée ſur le trône, qu'elle le nomma capitaine général de toutes ſes forces, lui donna l'ordre de la jarretiere, & le nomma ſon ambaſſadeur extraordinaire en Hollande. En 1702 il eut le commandement en chef de l'armée des alliés dans les Pays-Bas; prit Venlo, Ruremonde, Liége, & obligea les François, qui avoient été juſqu'aux portes de Nimegue, de ſe retirer derriere leurs lignes. La campagne ſuivante il prit Bonn, Hui & Limbourg; ſe rendit maître du pays entre le Rhin & la Meuſe. Ce qui lui acquit beaucoup de gloire, fut la victoire qu'il remporta avec le prince Eugène de Savoye ſur la France à la bataille de Hochſtet en 1704, qui fut ſuivie en 1706 de celle de Ramillies, en 1709 de celle de Blangies, ou de Malplaquet. La paix ayant été conclue avec la France, il ſe retira à Anvers, d'où il fut rappellé en 1714, à l'avénement du roi Georges à la couronne, & rétabli dans toutes ſes charges, qu'il conſerva juſqu'à ſa mort, arrivée en juin 1722, en ſa 74e année, chargé d'honneur & de biens immenſes, la nuit du 25 au 26 juillet. Son corps fut apporté de la Loge près de Windſor, à ſa maiſon du parc S. James, où il demeura expoſé juſqu'au 20 août ſuivant, qu'ayant été mis dans un char magnifique, il fut porté avec une pompe extraordinaire en l'abbaye de Weſtminſter, & inhumé dans la chapelle du roi Henri VII. Il avoit épouſé *Sara*, fille de *Richard* Jennings de Sandrige, laquelle, en vertu d'un acte du parlement, eut la jouiſſance pendant ſa vie de la ſeigneurie de Wooſtock, où eſt le magnifique château de Bleinhein, que ce duc avoit fait bâtir, & d'une penſion de cinq mille livres ſterlings par an ſur les revenus des poſtes, qui devoit paſſer à ſes héritiers. Elle eut de ce mariage, 1. *Jean*, marquis de Blandfort, mort en 1703; 2. *Henriette*, mariée à *François*, comte de Godolphin-Rialton, laquelle, en vertu d'un acte du parlement daté de la cinquiéme année du régne de la reine Anne, hérita de tous les titres & biens du duc ſon pere, pour les tranſmettre au lord Rialton, ſon fils aîné, qui, pendant la vie de ſa mere, devoit porter le nom de marquis de Blandfort. Cette dame eſt morte le 3 novembre 1733. Comme elle n'a point laiſſé d'enfans, le titre de duc de Marleborough a paſſé au comte de Sunderlang, fils de ſa ſœur. 3. *Marie*, alliée à *N.* Egerton, duc de Bridgwater, morte le 2 avril 1714. *Anne*, ſeconde femme de *N.* Spencer, comte de Sunderland, chevalier de l'ordre de la Jarretiere, & premier miniſtre d'Angleterre, morte le 26 avril 1716; & 5. *N.* Churchill, mariée à *N.* duc de Montaguë.

Le duc de Marleborough avoit pour freres & ſœur, *Georges* Churchill, amiral de l'eſcadre bleue, mort le 19 mai 1710; *N.* gouverneur de l'iſle de Guerneſei, mort le 9 janvier 1715, âgé de 57 ans; & *Arabelle* Churchill, mere du duc de Berwick, maréchal de France, morte au palais de Witehall, le 15 mai 1730, âgée de plus de 90 ans, étant alors veuve du colonel Godfrei. * *Mém. du temps.*

CHURCH-STRETTON, bourg d'Angleterre avec marché, ſitué entre les montagnes dans la contrée du comté de Salop, qu'on appelle *Munſlow*, à 112 milles anglois de Londres. * *Dict. angl.*

CHUS, fils de *Cham*, naquit vers l'an 1657 du monde, & avant J. C. 2378. Les Ethiopiens ſont ſortis de lui. Touchant les deſcendans de Chus, on peut conſulter le IV livre du Phaleg de Bochart. * *Geneſe, ch. X, v. 6.* Joſéphe, *l. 1, des ant. jud. c. 6.* Torniel, *A. M.* 1657, *n.* 20, 1931, *n.* 27, *&c.*

CHUS, ou CHI, roi de la Chine, qui ſuccéda à Co, l'an 2365 avant J. C. ſelon le calcul des Chinois. L'excès de ſes débauches porta les grands du royaume à lui ôter la couronne, pour la donner à ſon frere Yau; & ſon régne de huit ans fut tellement en horreur, qu'il ne fut point compté dans les annales de la Chine. * Paul Pezron, *antiquité des temps.*

CHUSAI, l'un des plus fidéles ſerviteurs de David, vivoit l'an du monde 2981, & 1054 avant J. C. Le texte ſacré dit qu'après la révolte d'Abſalom, il vint trouver le roi, ayant ſes habits déchirés, & la tête couverte de cendre. David s'efforça de le conſoler, & lui dit que le plus grand ſervice qu'il lui pouvoit rendre, c'étoit d'aller trouver Abſalom, ſous prétexte de vouloir paſſer dans ſon parti, afin de pénétrer ſes deſſeins, & de s'oppoſer aux conſeils d'Achitopel. Chuſai obéit au roi, alla à Jéruſalem, ſe mit dans les bonnes graces d'Abſalom, & détourna par ſa prudence le conſeil qu'on lui donnoit, d'attaquer promptement David, qu'il fit avertir de tout ce qui ſe tramoit contre lui. * *II. des Rois*, 15, 16, 17. Joſéphe, *l. 7, des ant. jud. c. 8, 9 & 10.* Uſſer, *ad an.* 2981.

CHUSAN RHASATHAIM, que Joſéphe nomme *Chuſarte*, roi de Méſopotamie, ou d'Aſſyrie, fit la guerre aux Iſraélites, & les réduiſit en ſervitude, Dieu le permettant ainſi, pour les punir de leur idolâtrie. Ils demeurerent dans cet eſclavage huit ans, à la fin deſquels, Dieu touché de leur repentir, ſe ſervit d'Othoniel pour les remettre en liberté, l'an du monde 2630, & avant J. C. 1405. * *Juges, III.* Joſéphe, *l. 5, des ant. jud. c. 4.* Torniel, *A. M.* 2601. Salian, *A. M.* 2623 *& ſuiv.*

CHUSISTAN, province de Perſe, qui eſt la Suſiane des anciens. La principale ville eſt Sus ou Suſter, autrefois Suſe, ſiége royal d'Aſſuérus. Cette ville eſt ſur la riviere de Zeimare. Les autres de cette province ſont Asker, Srabut, Ahauvas, &c. Le Chuſiſtan a la mer d'Elcatif, ou golfe de Balſora, au midi; la province de Fars, au levant; celle d'Yerack, au couchant; & celle d'Ayrack, au ſeptentrion. Cette province eſt extrêmement fertile. Quelques modernes la nomment *Schouſter.* * Sanſon.

CHUSLEIGT, ville ou bourg d'Angleterre avec marché, dans la contrée du comté de Devon, qu'on appelle *Exminſter.* Elle eſt ornée d'un beau château appartenant au lord Clifford, qui lui donne le titre de baron. Elle eſt à 182 milles de Londres. * *Dict. Angl.*

CHUTÉENS, peuples de Perſe, furent envoyés l'an du monde 3283, & avant J. C. 752, pour habiter la Samarie déſerte, depuis que Salmanazar en eut fait eſclaves les habitans; ils furent nommés *Samaritains.* Comme ils avoient apporté leurs idoles qu'ils adoroient à la façon des gentils, Dieu permit qu'un grand nombre de lions ſortirent des déſerts, & dévorerent ces peuples. Le roi d'Aſſyrie connoiſſant la cauſe de cette punition, manda un ſacrificateur des Juifs, pour les inſtruire dans la religion des premiers habitans de ce pays. La crainte qu'ils avoient des animaux qui les dévoroient, les fit ſoumettre à tout ce qu'on voulut; mais en ſuivant la loi de Moiſe, ils ne laiſſerent pas d'adorer leurs idoles: ils perſévérerent ainſi dans ce culte mêlé pendant quelque temps. Joſéphe dit que ces peuples furent nommés Chutéens, parcequ'ils furent tirés d'une province de Perſe nommée *Chuta*, à cauſe du fleuve Chut; mais ce qu'il ajoute, qu'enſuite d'une grande peſte ils embraſſerent la religion des Juifs, n'eſt pas conforme au texte ſa-

Digitized by Google

1633, prit cette qualité qu'il a tranſmiſe à ſes deſcendans, malgré les plaintes & les proteſtations des Vénitiens; ce qu'il fit, afin de ſe faire traiter d'égal par le cardinal infant, qui paſſoit par l'Italie pour aller en Flandre, & pour ſe diſpenſer de donner aux cardinaux le nouveau titre d'éminence. La république de Veniſe a poſſédé cette iſle juſqu'en 1571, que les Turcs s'en rendirent maîtres ſous Selim II. On dit que, comme ce prince aimoit paſſionément le vin, quoique l'uſage en ſoit défendu par la loi de Mahomet, il réſolut de ſe rendre maître de cette iſle, à la ſollicitation de Jean Michès, Juif Portugais & ſon favori. Celui-ci ayant été chaſſé de ſon pays pour quelque mauvaiſe action, ſe retira à Veniſe. Il y fit encore quelque tripponnerie, dont il fut puni; & il en eut tant de dépit, qu'il réſolut de s'en venger. Il alla à Conſtantinople, où il épouſa une riche Juive; & ſes richeſſes lui ayant donné moyen de s'approcher de Selim, il lui perſuada d'entreprendre la conquête de Chypre. On dit même que ce prince étant un jour à demi-yvre, en frapant ſur l'épaule de Michès: *Tu es roi de Chypre*, lui dit-il, *ſi le ciel favoriſe mes deſirs.* Les Vénitiens avoient fait fortifier l'iſle, & ſur-tout la ville de Famagouſte & celle de Nicoſie. Les Turcs, ſous la conduite de Piali & de Muſtafa, deſcendirent dans l'iſle, au commencement du mois d'août de l'an 1570, & prirent la derniere de ces villes, après un ſiége de quarante jours. Enſuite ils inveſtirent Famagouſte le 22 ſeptembre; mais l'hiver commençant, on n'en forma le ſiége que l'année ſuivante, & elle ſe rendit le 4 août 1571, après avoir été battue durant 75 jours. On aſſure qu'on y tira cent cinquante mille coups de canon. Enſuite les Turcs ſe rendirent maîtres de toute l'iſle, où ils ont un beglierbei. Voici les derniers rois de Chypre, depuis Gui de Luzignan ou Lezignem.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE des rois de Chypre.

1191. Gui, *mort en*	1194.
Amauri,	1205.
Hugues I,	1218.
Henri I,	1253.
Hugues II,	1267.
Hugues III,	1284.
Jean I,	1285.
Henri II,	1315.
Hugues IV,	1352.
Pierre I,	1370 ou 71.
Pierre II, dit *Perrot* ou *Perrin*,	1383.
Jacques,	1410.
Jean II ou Janus,	1431.
Jean III,	1458.
Charlote, couronnée & chaſſée en	1467.
Jacques le bâtard, mort en	1473.
Jacques l'enfant, mort en	1475.

* Pline, *l.* 5, *c.* 31. Strabon, *l.* 14. Gui de Luzignan, *hiſt. de Chypre.* De Thou, *hiſt. l.* 40. Doglioni. Juſtiniani. Guichenon, Sponde, Raynaldi, &c. Bochart, *in Canaan*, *liv.* 1, *chap.* 3.

ÉGLISE ET CONCILES DE CHYPRE.

Cette égliſe fut fondée par S. Paul qui y prêcha le premier l'évangile, avec S. Barnabé. On tient que ce dernier y ſouffrit le martyre; & on rapporte que ſon corps y fut trouvé ſous l'empire de Zénon, l'an 488, avec l'évangile de S. Matthieu ſur ſa poitrine; mais c'eſt une hiſtoire fort incertaine. Cette égliſe a toujours été gouvernée par ſes évêques; & l'évêque de Conſtance ou de Salamine, métropolitain de Chypre, n'étoit point ordonné par l'évêque d'Antioche, comme il paroît par le concile d'Ephèſe, auquel les évêques de Chypre ſe plaignoient de ce que l'évêque d'Antioche avoit voulu ſoumettre à ſa juriſdiction les égliſes de Chypre, & s'attribuer le droit d'ordonner le métropolitain: ſur quoi ce concile déclara que l'ordination de l'évêque de Conſtance & le gouvernement de toute la province ſeroient conſervés aux évêques de Chypre. Leur métropolitain jouit de cette indépendance, non ſeulement pendant qu'il demeura dans l'iſle de Chypre, mais même après qu'il fut contraint, par les courſes des barbares, de paſſer, avec ſon peuple, dans l'Helleſpont. Le concile *in Trullo* lui conſerve les droits qui lui avoient été accordés par les peres d'Ephèſe; & ordonne qu'il préſidera à tous les évêques, & qu'il jouira d'une entiere autocéphalie. * *Concil. d'Epheſ. action* 7. *Conc. in Trullo*, *can.* 39.

Saint Epiphane, évêque de Salamine, tint dans cette iſle un concile l'an 399, à la priere de Théophile, patriarche d'Alexandrie, qui avoit condamné les Origéniſtes. Ils furent de même ſoumis à l'anathême en ce ſynode, & les livres d'Origène furent défendus. Socrate & Sozomene en font mention. Les prélats s'y aſſemblerent l'an 643, contre les Monothélites, comme il paroît par une lettre écrite au pape Théodore. * Socrate, *liv.* 6, *chap.* 9. Sozomene, *liv.* 1. *chap.* 14. Baronius, &c.

CHYTENNES, fils d'Ariſtonymus, tyran de Sicyone dans le Péloponnèſe, fut élu général de l'armée des Grecs contre les Cyrrhéens. Il défendit qu'on récitât les vers d'Homere, parcequ'ils étoient eſtimés dans Argos; & il renverſa le monument que l'on avoit dreſſé à la mémoire d'Adraſte, roi de Sicyone. Il propoſa ſa fille dans les jeux olympiques au plus brave de tous les combattans, qui fut Megaclès. C'étoit un prince de la race d'Alcméon, qui mena ſa nouvelle épouſe à Athènes & abandonna le royaume de Sicyone à Léon. * Herodote.

CHYTRÆUS (David) Allemand, & miniſtre luthérien, naquit à Ingelfing en Souabe, le 26 février de l'an 1530. Il étoit fils de *Matthieu* Chytræus ou *Rocchaſe*, qui eſt leur nom allemand, auſſi miniſtre luthérien. David étudia avec ſoin la théologie de ſa ſecte, les langues, les belles-lettres; & après avoir voyagé en Italie & dans les Pays-Bas, il ſe diſtingua entre les proteſtans d'Allemagne. Il enſeigna à Roſtock & ailleurs, & mourut le 25 juin de l'an 1600, âgé de 70 ans. Chriſtophe Sturcius a écrit ſa vie. Chytræus, homme naturellement viſionaire & mélancolique, écrivit, outre quelques chroniques, un commentaire ſur l'apocalypſe. Il enſeigne dans ce dernier ouvrage (*au c.* 9) que l'antechriſt a paru vers l'an 600, & témoigne qu'il croyoit que S. Grégoire étoit ſon premier pontife. Il s'efforce de prouver ſes rêveries par trois raiſons; la premiere, parceque ce pape établit l'invocation des ſaints, & les meſſes pour les morts; la ſeconde, parceque le pape Boniface III prit en 666 le titre d'évêque univerſel; & enfin, parcequ'on compte 666, qui eſt le nombre du nom de l'antechriſt, dans les révélations de S. Jean, depuis que cet apôtre publia ſa prophétie, juſqu'à ceque Pepin établit le temporel des papes, qu'il appelle le régne de l'antechriſt. Bellarmin réfute ces erreurs de Chytræus, qui en a avancé quelques autres. * Bellarmin, *tom.* 1, *controv. l.* 3 *de Rom. pont. c.* 3, *p.* 634. Gautier, *en la chron. ſiécle XVI*, 49. Genebrard, *en la chron. en Pie V.* Voſſius, *de math. c.* 68. §. 7, *p.* 399. Du Verdier, *bibl. franç. p.* 250. Sturcius & Melchior Adam, *in vita Germ. theol.*

☞ CHYTRÆUS (Nathan) frere de David CHYTRÆUS, dont nous venons de parler, s'appliqua à l'étude des belles-lettres. Il fut recteur de l'académie de Brême, & très-verſé dans la lecture des poétes. Poéte lui-même, il donna pluſieurs ouvrages en ce genre, qui ont eu l'approbation des connoiſſeurs de ſon temps, & ſur-tout de ſes compatriotes. On en a deux volumes *in*-8°. L'un imprimé en 1584, à Hanaw, intitulé, *Faſtorum eccleſiæ chriſtianæ libri duodecim*, contient divers événemens de l'hiſtoire ancienne & moderne, décrits en vers; l'autre, imprimé à Roſtock en 1579, contient toutes ſes autres poéſies. On y trouve entre autres la deſcription de ſes voyages, à Paris, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, à Veniſe, à Rome, à

Naples, & en Suiſſe. On connoît peu ſes poéſies aujourd'hui, au moins en France. Il mourut avant ſon frere, en l'an 1598, âgé de 55 ans. *Voyez* les mêmes auteurs qui ont parlé de David Chytræus. M Goujet, *mém. mſſ.*

CHZEPREG, CHEPREG & SCHAPRING, petite ville de la baſſe Hongrie, ſur la riviere de Stob, dans le comté de Sopron, entre la ville de ce nom, & celle de Javarin. Elle a été bâtie des ruines de l'ancienne *Scarabantia*, qui en ſont fort proche. * Baudrand.

C I A.

CIA, femme d'Ordelaffy, tyran de Forly dans le XIV ſiécle, étoit auſſi brave & auſſi courageuſe que ſon mari. Au milieu des troubles qui agitoient alors l'Italie, Ordelaffy commandoit dans Forly, & Cia gouvernoit Cézene. C'étoient les deux places d'armes d'où ils bravoient leurs adverſaires. Elles furent attaquées en même temps. Ordelaffy écrivit à ſa femme pour l'exhorter à ſe bien défendre; elle lui répondit: « Ayez ſoin de » Forly, je réponds de Cezene. » Elle auroit tenu parole malgré les forces du légat qui l'aſſiégeoit, ſi Ordelaffy n'eût encore écrit à Cia de faire décapiter Jean Zaganella, Jacques Baſtardi, Palazzino & Bertonuccio, quatre Cezénois, qu'il ſoupçonnoit d'être Guelfes, c'eſt-à-dire, favorables au pape. Cia n'obéit point à cet ordre: elle trouva les quatre accuſés innocens, & d'ailleurs elle craignit que leur mort ne causât quelque révolte; mais les intéreſſés ayant ſu le danger qu'ils avoient couru, & craignant peut-être que leur innocence ne les raſſurât pas contre un ſecond ordre, ſe formerent un parti avec lequel ils forcerent Cia à ſe renfermer dans la citadelle. Cette femme irritée, fit décapiter Scaraglino & Tumberti, deux confidens de ſon mari, qui lui avoient conſeillé de ne point agir contre les quatre Cezénois, lorſqu'elle eut reçu l'ordre de les faire mourir. Le légat voyant qu'elle faiſoit une forte réſiſtance dans la citadelle, la fit miner; & Cia voyant qu'elle étoit prête à crouler, s'aviſa d'y enfermer un grand nombre de Cezenois dont elle ſe défioit le plus. Le légat allant un jour viſiter les travaux, fut ſurpris de voir plus de cinq cens femmes échevelées ſe jetter à ſes pieds avec de grands cris, & demander grace pour leurs maris & leurs parens qui alloient périr ſous les ruines de la citadelle. Le légat, c'étoit d'Albornos, ſentit l'artifice & en profita pour preſſer la reddition de la place, qui en effet ne réſiſta plus. Il ſauva la vie à ceux qu'on avoit mis dans la tour, & Cia alla renfermer dans les fers ſon orgueil & ſa fierté. * *Voyez* Fortifiocca, *dans ſa vie de* Nicolas Gabrini, écrite en langue vulgaire romaine de ce temps-là. Le pere du Cerceau, dans ſon *hiſtoire de la conjuration de Gabrini, à la fin du dixiéme livre.*

CIACONIUS (Alfonſe) connu ſous le nom de CHACON religieux de l'ordre de S. Dominique, patriarche d'Alexandrie, ſelon quelques-uns, étoit de Baëça, petite ville d'Andalouſie en Eſpagne. Il entra chez les dominicains, où il s'avança dans l'étude, & où il enſeigna depuis avec réputation. On l'envoya à Rome; il y reçut le titre de patriarche d'Alexandrie, & il y mourut, non en 1590, comme divers auteurs l'ont écrit, mais au mois de février de l'an 1599, dans la cinquante-neuviéme année de ſon âge. Nous avons divers ouvrages de ſa façon: *Geſta XII Gregoriorum Rom. pontif. Tractatus de liberatione animæ Trajani à S. Gregorio. De S. Hieronymi cardinalitia dignitate. De jejuniis. De ſignis ſanctæ crucis. Vitæ & geſta Rom. pontif. & cardinalium, &c.* Ce dernier ouvrage eſt un des plus conſidérables que nous ayons de Ciaconius; il n'y put pas mettre la derniere main, & mourut avant que de l'avoir achevé. Son neveu y travailla, & le publia en 1601 & 1602, en deux volumes *in-fol.* mais comme il s'y étoit gliſſé grand nombre de fautes, on nomma Jérôme, Alexandre & André Victorelli pour y travailler. Le premier étant mort, le P. Wadingue, de l'ordre de S. François, lui fut ſubſtitué; mais Victorelli eſt celui qui y travailla le plus aſſidument, & qui nous procura l'édition de 1630. Céſar Becillus d'Urbin, prêtre de l'oratoire de Rome, l'abbé Ughel, Floravantes Martinelli & le P. Auguſtin Oldoini ont continué cet ouvrage. C'eſt par les ſoins de ce dernier, que nous l'avons en IV volumes *in-fol.* imprimés à Rome en 1676. On y voit la ſuite de la vie des papes juſqu'à Clément X. Le P. Mabillon nous aſſure dans ſon voyage d'Italie, qu'il a trouvé dans la bibliothéque de la maiſon de Chiſi, des lettres d'Alfonſe Ciaconius, par leſquelles il paroît qu'il avoit fait deux ouvrages qui n'ont point encore vu le jour, un *traité des antiquités romaines avec figures*, une *bibliothéque univerſelle d'auteurs.* Ce dernier ouvrage étoit celui que Ciaconius eſtimoit le plus; mais il n'eut pas la conſolation de le voir imprimé de ſon vivant. Le manuſcrit en étant tombé entre les mains de M. Camuſat, il l'a fait imprimer, & y a joint beaucoup de notes ſur les écrivains & ſur les ouvrages dont il y eſt parlé. C'eſt un excellent répertoire, & un livre qui peut être utile aux gens de lettres, après tant d'autres bons livres qui ont été faits ſur cette matiere; il s'en faut pourtant beaucoup qu'il rempliſſe toute l'idée que promet un titre auſſi magnifique que l'eſt celui de *bibliothéque générale des auteurs.* Cet ouvrage a paru à Paris en 1732, *in-fol.* * Nicolas Antonio & Schottus, *bibl. hiſp.* Ghilini, *theat. d'huom. letter.* De Thou, *hiſt. liv.* 122, *&c.* Du-Pin, *bibl. des auteurs eccleſ. du XVI ſiécle.* Voyez le tome XXXVI des *mém.* du pere Niceron.

CIACONIUS ou CHACON (Pierre) prêtre Eſpagnol, étoit de Tolede, où il naquit en 1525. Il étudia à Salamanque, où il ſe diſtingua parmi les écoliers de cette univerſité; & outre la philoſophie & la théologie, il apprit encore les mathématiques & le grec. Il alla à Rome ſous le pontificat du pape Grégoire XIII, dont il reçut ordre de travailler à l'édition du décret de Gratien, qu'on reimprima avec des corrections très-judicieuſes de ſa façon. C'étoit ſon génie de corriger les anciens auteurs, de rétablir les paſſages tronqués, d'expliquer les difficiles, & de leur donner enfin un nouveau jour. Il compoſa des notes ſur Arnobe, ſur Tertullien, ſur Caſſien, ſur Pompeius Feſtus, ſur les commentaires de Céſar, ſur Pline, ſur Térence, ſur Séneque, ſur les origines d'Iſidore, & ſur les ouvrages de divers autres auteurs. On l'employa encore à la correction du calendrier avec Clavius. Il publia à ce ſujet un traité pour expliquer l'ancien calendrier romain de Jules Céſar, ſous ce titre: *Kalendarii romani veteris explanatio;* & il donna encore au public un traité *de triclinio romano, &c.* Les cardinaux Sirlet, Antoine Caraffe & Baronius, étoient de ſes amis, auſſi-bien que Fulvius Urſinus, Latinus Lannius & quelques autres. Le pape Grégoire XIII lui donna un canonicat à Séville; & il mourut à Rome le 24 octobre de l'an 1581, âgé de 56 ans. On voit ſon éloge funébre dans l'égliſe de S. Jacques des Eſpagnols, où il fut enterré. On a publié depuis ſa mort, ſous le titre d'*opuſcules*, quelques traités qu'on avoit trouvés parmi ſes papiers. Ils parurent à Rome, ſous ce titre: *Petri Ciaconii Toletani opuſcula, In columnæ roſtratæ inſcriptionem: De Ponderibus: De Menſuris: De Nummis*, in-4°. 1604, *ex typographia Vaticana.* * Schottus & Nicolas Antonio, *bibl. Hiſpan.* Janus Nicius Erythræus, *Pinac. imag. illuſt. c.* 112. Baronius. Latinus Latinius. Caſaubon. Voſſius, &c. Du-Pin, *bibl. des aut. eccleſ. du XVI ſiécle.* Baillet, *jugemens des ſav. ſur les critiques grammairiens, édit. de Paris*, in-12, 1685, *tom. II, p.* 227.

CIAIS, petite ville d'Aſie dans la Georgie. Elle eſt dans la Mingrelie, près de la mer Noire & de la riviere de Cianis au nord des ruines de Fazzo. On croit que Ciais pouroit bien être l'ancienne *Siganeum*, ville de la Colchide. * Baudrand.

CIAMPINI (Jean-Juſtin) docteur en droit, maître des brefs de grace, préfet des brefs de juſtice, & enſuite abbréviateur & ſecrétaire du grand-parc, &c. né

lême, & s'enferma dans une cellule où il vécut pendant l'eſpace de 39 ans, dans les exercices de la pénitence & de l'oraiſon. Il mourut le premier juillet de l'an 581. * Anonyme de ſa vie dans Mabillon. Baillet, *vies des ſaints, juillet.*

CIBELE, *cherchez* CYBELE.

CIBO. La maiſon de CIBO, ſi féconde en hommes illuſtres, eſt une des plus nobles & des plus anciennes d'Italie. Les uns la font venir ridiculement d'une ville de l'Arabie heureuſe, nommée *Cibon*, & quelques autres ſoutiennent que JEAN Faga en a été la tige. Faga vient du mot grec φάγος qui ſignifie *Cibus* en latin; & on prétend que celui qui le portoit a été un capitaine de grande réputation ſous Béliſaire. Sans avoir recours à ces opinions fabuleuſes, la famille de Cibo a été en conſidération dès le X ſiécle, ſous l'empereur Othon I, qui récompenſa les ſervices de GUI Cibo, par le don qu'il lui fit de quelques terres; c'eſt ce qu'on apprend d'une charte donnée à Viterbe en 999. Gui laiſſa EDOUARD, pere de GUI II, qui vivoit en 1038, & qui pouvoit être pere de LAMBERT Cibo. Celui-ci entreprit la guerre contre les Sarafins, & leur enleva les iſles de Gorgona & de Capraïa. Il laiſſa divers enfans, au nombre deſquels on met ARINITO, qui entreprit le voyage de la Terre-ſainte, & que l'on dit être pere d'ERMES, lequel laiſſa GUILLAUME I. Ce dernier épouſa *Petrina* della Vuolta, dont il eut LANFRANC, qui ſuit; *Bajalard*, & *François*, évêque de Savonne, mort en odeur de ſainteté. LANFRANC, conſul de Gènes en 1241, rendit de grands ſervices à cette république. Il eut de *Nicoloſia* Ghiſulfa ſon épouſe, GUILLAUME II, qui ſuit; *Emanuel*, capitaine des galeres de Charles, roi de Naples, en 1288; & BARTHELEMI, qui laiſſa poſtérité. GUILLAUME Cibo II de ce nom, fut employé dans diverſes ambaſſades. Après lui, on trouve FRANÇOIS, qui eut de *Marietta* Doria, CIBO Cibo. Celui-ci portoit ces deux noms, & épouſa *Lauretta* Catanea, dont il eut divers enfans, qui ſervirent Robert, roi de Naples. GUILLAUME III, l'aîné eut de *Blanchinetta* de Fieſque, FRANÇOIS, qui ſuit.

XIII. FRANÇOIS Cibo fut créé comte de Gragnano, en 1340, par Robert, roi de Naples, & épouſa *Moiſette* Carmandini, dont il eut ALAON, qui ſuit; & *Brancaleon*, qui eut des enfans.

XIV. ALAON Cibo, comte de Gragnano, vivoit en 1353, & laiſſa de *Nicolette* Marini, pour fils unique, MAURICE, qui ſuit.

XV. MAURICE Cibo, vivant en 1395, épouſa *Saracine* Marucella, dont il eut ARAN, qui ſuit; & *Thomas* Cibo.

XVI. ARAN Cibo, rendit des ſervices conſidérables à la république de Gènes, & conduiſit en 1440 du ſecours au roi René, qui lui donna le gouvernement de Naples. Ce prince qui ſe plaiſoit aux deviſes, lui en fit une où il mit un paon avec ces paroles: *Beauté qui paſſe tout.* Depuis, Aran fut fait priſonnier à Naples en 1442. Il eut part aux bonnes graces d'Alfonſe d'Aragon, qui s'y étoit établi; & le pape Calliſte III le créa préfet de Rome, charge qu'on ne donne qu'aux perſonnes de la premiere qualité. Il mourut en 1457, âgé de 80 ans, laiſſant de *Genevre* de Mari, JEAN-BAPTISTE, qui ſuit; *Maurice*, préſident de l'état eccléſiaſtique, & gouverneur de Spolete, pere de *Laurent* Cibo, archevêque de Bénevent, & cardinal, *dont il ſera parlé ci-après, dans un article ſéparé;* & *Blanche* Cibo, mariée à *Dominique* Cibo, ſon parent.

XVII. JEAN-BAPTISTE Cibo, né en 1432, vécut aſſez long-temps à Naples à la cour d'Alfonſe & de Ferdinand d'Aragon. Depuis il vint à Rome: le pape Paul III lui donna l'évêché de Savonne. Sixte IV lui conféra celui de Melphe, & le nomma cardinal en 1473. Il fut élu pape ſous le nom d'INNOCENT VIII, le 29 août 1484, & mourut le 25 juillet 1492, âgé de 60 ans, *voyez* INNOCENT VIII. *Avant ſa promotion au ſiége pontifical, il avoit eu d'une demoiſelle de Naples,* FRANÇOIS, *qui ſuit;* & Théodorine *Cibo, mariée l'an* 1477, *à* Gerard *Uſodimari, Génois dont la famille fut aggrégée à celle de Cibo, & a été féconde en perſonnes illuſtres.*

XVIII. FRANÇOIS Cibo, comte d'Anguillare & de Ferentilla, & général de l'égliſe romaine, épouſa en 1487, *Magdeléne* de Medicis, fille de *Laurent* de Medicis, & ſœur du pape *Léon* X, dont il eut LAURENT, qui ſuit; *Innocent*, cardinal & archevêque de Gènes, *qui aura ſon article ci-après; Jean-Baptiſte*, évêque de Marſeille, mort en mars 1556; *Catherine*, mariée à *Jean-Baptiſte* Varano, duc de Camérino; *Hippolyte*, femme de *Robert* San-Severino, comte de Cajazzo; & *Innocente* Cibo, alliée à *Opice* de Fieſque.

XIX. LAURENT Cibo, comte de Ferentilla, &c. fut élevé en France. Il fut capitaine de la garde du pape Clément VII, conſerva Bologne pendant la priſon de ce pape, rendit de bons ſervices à l'état eccléſiaſtique, dont il fut général en 1530, & mourut en 1546, âgé de 58 ans. Il épouſa en 1520 *Richarde* Maleſpine, marquiſe de Maſſe & de Carrare, veuve de *Scipion* de Fieſque, fille & héritiere d'*Alberic* Maleſpine, marquis de Maſſe & de Carrare, dont il eut *Jules* Cibo, qui ſe rendit maître des états de Maſſe & de Carrare, après la mort de ſon pere, au préjudice de ſa mere, à laquelle ils appartenoient, & qui y fut rétablie par la protection de l'empereur Charles-Quint. Depuis, s'étant uni avec les Fieſques, & ayant eu quelques conférences avec les François, pour les rétablir dans Gènes, ſa mere craignant les ſuites fâcheuſes de cette négociation, en fit avertir l'empereur, qui fit arrêter Jules, qui paſſoit dans le Milanez; & il eut la tête tranchée en 1547, ſans laiſſer de poſtérité de *Perrette* Doria; ALBERIC, qui ſuit; & *Eléonore* Cibo, mariée, 1° à *Jean-Louis* de Fieſque, comte de Lavagne, qui ſe noya, lorſqu'il étoit ſur le point de ſe rendre maître de Gènes: 2°. à *Jean-Louis* Vitelli, marquis de Cetona.

XX. ALBERIC Cibo, né le 28 février 1532, fut créé prince du ſaint empire & de Maſſe en 1568, par l'empereur Maximilien II. Il fut auſſi duc d'Ajello, marquis de Carrare, &c. ſe ſignala dans les guerres d'Italie, à la bataille de S. Quentin, & ailleurs, & mourut le 18 janvier 1623, âgé de 91 ans, après avoir eu part à l'eſtime de 14 papes, de 6 rois de France, de 6 empereurs, & de 3 rois d'Eſpagne. Il épouſa 1°. en 1552, *Elizabeth* de la Rouere, fille de *François-Marie* de la Rouere, duc d'Urbin, morte en juin 1561, dont il eut, ALDERAN, qui ſuit: 2°. en février 1563, *Elizabeth* de Capoue, fille de Ferdinand, duc de Termoli, morte en janvier 1575, dont ſortirent *Ferdinand*, marquis d'Ajello, né en 1568, mort ſans alliance, en janvier 1595; *Eléonore*, née en 1564, mariée à *Auguſtin* Grimaldi, duc d'Evoli, morte en octobre 1585; *Lucrece*, née en 1565, mariée en 1591, à *Hercule* Sfondrate, duc de Monte-Marciano; & *Catherine* Cibo, née en 1566, religieuſe à Florence. *Il eut auſſi pour fille naturelle*, Victoire *Cibo*, *mariée à* Hippolyte *Bentivoglio, marquis de Gualtieri.*

XXI. ALDERAN Cibo-Maleſpine, marquis de Carrare, né le 19 décembre 1552, fut élevé auprès du duc d'Urbin ſon oncle, & aimoit les arts & les ſciences. Il ſe trouva à la bataille de Lepante, & mourut avant ſon pere, le 4 novembre 1606, âgé de 64 ans. Il avoit épouſé en juin 1580, *Marfiſe* d'Eſt, veuve d'*Alfonſe*, marquis d'Eſt, & fille de *François* d'Eſt, marquis de Maſſa, morte le 15 août 1608, dont il eut CHARLES, qui ſuit; *François; Edouard; Céſar*, morts ſans alliance; *Ferdinand*, prêtre; *Alexandre*, chevalier de Malte, en 1597, mort en 1639; & *Victoire* Cibo, mariée au comte *Hercule* Peppoli, morte en 1635.

XXII. CHARLES Cibo-Maleſpine, prince de Maſſa, duc d'Ajello, marquis de Carrare, né en novembre 1581, a été très-celebre par ſon eſprit & ſon inclination bienfaiſante & mourut le 24 février 1662, âgé de 81 ans. Il avoit épouſé en février 1605, *Brigitte*

Spinola, fille de *Jannetin*, marquis de Calico, morte en janvier 1660, dont il eut ALBERIC, qui ſuit; *Alderan*, mort doyen des cardinaux, *qui aura ſon article ci-après*; *Jannetin*, né en 1615, mort en 1683; *François* & *Jean-Baptiſte*, morts jeunes; *Laurent*, évêque de Jeſi, né en 1618, mort en 1680; *Edouard*, patriarche titulaire de Conſtantinople, né en 1619, mort en février 1705; *Dominique*, abbé; *Marſilie*, morte jeune; *Marie*, née en 1609, alliée en 1626, à *Galeot* Pic, duc de la Mirandole; *Veronique*, née en 1611, mariée à *Jacques* Salviati, duc de Giulano, morte en ſeptembre 1691; *Placidie*, née en 1614, femme de *Charles* de Guevara, duc de Bovino; *Diane*, née en 1621, religieuſe; & *Richarde* Cibo, née en 1622, mariée à *Alfonſe* de Gonzague, duc de Novellare.

XXIII. ALBERIC Cibo, duc de Maſſa, prince de Carrare, &c. né en juillet 1607, mourut en janvier 1690. Il avoit épouſé en 1626, *Fulvie* Pic, fille d'*Alexandre*, duc de la Mirandole, dont il eut CHARLES, qui ſuit; *Alexandre*, né en 1633; *Jean-Baptiſte*, né en 1635, mort en Sicile; *Ferdinand*, prêtre, né en 1641, mort en novembre 1682; *François-Marie*, né en 1644; *Innocent*, né en 1648, mort en février 1674; *Laure*, née en 1628; *Catherine*, née en 1630; *Marie*, née en 1632; *Conſtance*, née en 1634; *Marie-Françoiſe*, née en 1637, morte en avril 1675; *Anne*, née en 1640, morte en octobre 1691; & *Thérèſe* Cibo, née en 1645, morte en avril 1682.

XXIV. CHARLES Cibo, duc de Maſſa, prince de Carrare, &c. né en juin 1631, épouſa en 1673 *Thereſe* Pamphile, fille de *Camille*, prince de Saint-Martin, morte en 1706, dont il eut *Alberic* Cibo, prince de Carrare, &c. né le 30 août 1674, mort en décembre 1715, ſans laiſſer de poſtérité de *Nicolle* Grillo, fille de *Marc-Antoine*, marquis de Grillo, Génois; *Camille*, cardinal, *qui a ci-après ſon article particulier*; *Alderan*, mort jeune en 1687; autre ALDERAN, qui ſuit; *Fulvie*, née en 1675; *Olympia*, née en 1676; *Marie-Magdeléne*, morte jeune, en 1678; *Fulvie-Marie*, née en 1679; & *Marie-Magdeléne* Cibo, née en août 1684.

XXV. ALDERAN Cibo, dernier prince de Carrare, &c. né le 21 juillet 1690, a ſuccédé à ſes freres en décembre 1715. Il mourut à Maſſa, lieu de ſa réſidence, le 18 août 1731, âgé de 41 ans. Il avoit été marié avec une fille de *Camille* Gonzague, prince, comte de Novellare, & de *Mathilde* d'Eſt, des marquis de S. Martin. Il la laiſſa veuve avec une fille unique, héritiere de ſa maiſon, née à Maſſa le 29 juin 1725, & promiſe & accordée en 1732, à *Eugene-Jean-François* de Savoye, comte de Soiſſons.

CIBO (Laurent) cardinal, archevêque de Bénévent, fils de MAURICE Cibo, frere du pape *Innocent* VIII. Ce Maurice, préſident de l'état eccléſiaſtique, qui eſt une charge qu'on a depuis ſupprimée, & gouverneur de Spolette, aima une de ſes parentes nommée *Perrette* Cibo, & en eut *Laurent* dont nous parlons, qui fut archevêque de Bénévent, & châtelain du château Saint-Ange. Le pape Innocent VIII le fit cardinal au mois de mars de l'an 1489; & comme ſa naiſſance défectueuſe pouvoit l'exclure de cette dignité, quelques témoins aſſurerent que Maurice Cibo avoit épouſé en ſecret Perrete, mere de Laurent. Ce cardinal fut en grande faveur ſous le pontificat de ſon oncle; mais Alexandre VI le perſécuta & le menaça même de lui ôter le chapeau de cardinal. Il mourut le 22 décembre 1503. * Volaterran, *lib.* 22, *antr.* Onuphre. Ciacon. Victorel. Cabrera, &c.

CIBO (Innocent) cardinal, archevêque de Meſſine, de Turin, de Gènes, &c. étoit fils de FRANÇOIS Cibo, comte d'Anguillare, &c. qui eut pour pere JEAN-BAPTISTE, depuis pape, ſous le nom d'INNOCENT VIII. Le pape Léon X, qui étoit ſon oncle maternel, le fit cardinal en 1513, lui rendant le chapeau qu'il avoit lui-même reçu d'Innocent VIII, & qui avoit beaucoup contribué à la grandeur des Médicis. Innocent Cibo travailla depuis à la maintenir. Lorſque le duc Alexandre de Médicis eut été aſſaſſiné en 1537, ce fut lui qui gouverna l'état de Florence, & qui le conſerva à Côme, fils de Jean de Médicis. Il ſe ſignala encore dans les légations de Boulogne, de Parme, de Plaiſance, &c. Enfin il s'acquit l'amitié de l'empereur Charles-Quint qu'il reçut deux fois à Maſſa, & celle du roi François I qui lui donna les abbayes de S. Victor de Marſeille & de S. Ouen. Le pape Paul III témoigna quelque reſſentiment contre le cardinal Cibo, parce qu'ayant promis Julia Varana, ſa niéce, au duc d'Urbin, il refuſa de lui manquer de parole, en faveur d'Octavio Farnèſe, petit-fils du même pape. Cibo eut depuis beaucoup de part à l'élection de Jules III, & mourut le 13 avril de l'an 1550, âgé de 58 ans, & fut enterré à Rome dans l'égliſe de Sainte Marie de la Minerve, entre les papes Léon X & Clément VII. * Bembo, *in epiſt.* Paul Jove, *l.* 46. Ughel, *Ital. ſac.* Cabrera, Onuphre, Aubéri, &c.

CIBO (Alderan) fils de CHARLES, prince de Maſſa, né en 1613, fut nommé cardinal par le pape Innocent X en 1645. Il avoit été major-dome du ſacré palais apoſtolique; & il exerça dans la ſuite les légations d'Urbin, de la Romagne & de Ferrare. Lorſqu'il fut de retour à Rome, il ſe trouva à l'élection d'Alexandre VII, qui lui donna l'évêché de Jeſi: depuis, il ſe trouva encore à celles de Clément IX & d'Innocent XI. Ce dernier le nomma miniſtre d'état. Il aſſiſta depuis aux élections d'Alexandre VIII & d'Innocent XII, & mourut doyen du ſacré collége, le 21 juillet 1700, en la 88ᵉ année de ſon âge, & à la 56ᵉ de ſon cardinalat. La famille Cibo a eu diverſes autres branches, & a produit d'autres grands hommes. On peut conſulter les auteurs ſuivans. * Dialogo della nobilita della famiglia Cibo, Porcacchi & Franciſca Zazerra, *généalog. de la famig. Cibo.* Franciſco Maria Vialorda, *vie d'Innocent VIII.* Le Laboureur, *voyage de la reine de Pologne.* Ughel, *Ital. ſacra.* Sainte-Marthe, *Gall. chriſt. de epiſc. Maſſil.* Juſtiniani & Soprani, *ſcript. della Ligur.* Priorato, *ſcena d'huom. illuſt. d'Ital.* Aubert, *hiſt. des cardin.* De Thou, *l.* 3, *hiſt.* Paul-Jove Foglieta. Caprara. Imhoff, *en ſes vingt familles d'Italie, &c.*

CIBO (Camille) né à Maſſa de Carrara, domaine de ſa maiſon, le 25 avril 1681, & ſecond fils de CHARLES Cibo, duc de Maſſa & prince de Carrara, & de *Thérèſe* Pamfile, prit le parti de la prélature romaine, & fut déclaré clerc de la chambre apoſtolique le premier août 1707, & depuis auſſi préſident des vivres. Etant devenu l'aîné de ſa maiſon au mois de novembre 1715, par la mort du prince de Maſſa, ſon frere aîné, & étant déja engagé dans les ordres ſacrés, il céda ſes droits ſur les états de ſa maiſon à Alderan Cibo, ſon frere puiné, ſe réſervant ſeulement deſſus une penſion de ſix cens écus. Il fut fait auditeur général de la chambre apoſtolique le 28 janvier 1718, & nommé patriarche de Conſtantinople le 4 février ſuivant. Ce titre ayant été propoſé pour lui dans un conſiſtoire le 11 du même mois, il fut ſacré le 15 ſuivant, dans l'égliſe de Sainte Marie du Peuple, à Rome, par le cardinal Paulucci. Le grand-maître de Malte lui envoya la croix de ſon ordre, qu'il reçut des mains du receveur de la Religion à Rome le 19 août 1721; mais ayant pris la réſolution, ſous le pontificat d'Innocent XIII, de ſe retirer des affaires du gouvernement, pour ne penſer uniquement qu'à celle de ſon ſalut, il ſe démit au mois de novembre de la même année 1721 de ſa charge d'auditeur général de la chambre. Il conçut même le deſſein d'aller paſſer le reſte de ſes jours dans l'hermitage de Spolette. Ce fut dans cette vue qu'il vendit au mois de mai 1723 tous ſes équipages & la plus grande partie de ſes meubles. Cependant il reparut à la cour au commencement du pontificat de Benoît XIII, qui le déclara major-dome du ſacré palais apoſtolique le 10 juillet 1725. Il en reçut

la nouvelle à Caſtel-Gandolfe, par un exprès que le cardinal Pamfile ſon oncle lui dépêcha ; & s'étant rendu à Rome, il prit poſſeſſion le 14 ſeptembre ſuivant de la charge de primicier de la vénérable archiconfrérie des ſaints Anges Gardiens, & le 29 novembre de la même année, de ſa nouvelle charge de major-dome. Benoit XIII le créa cardinal de la ſainte égliſe romaine le 23 mars 1729, & fit la fonction de lui donner le chapeau dans un conſiſtoire public le 28 du même mois, & enſuite celle de lui fermer & ouvrir la bouche le même jour dans un conſiſtoire ſecret, après quoi il lui aſſigna le titre de S. Etienne *in monte Celio*, dont il prit poſſeſſion ſolemnelle le 8 avril. Il prit pareillement ſolemnellement poſſeſſion de la place de protecteur de l'égliſe de S. Venant & de la nation de Camerin, le 15 mai de la même année. Après l'exaltation de Clément XII, il fut encore déclaré protecteur du collége Clémentin à Rome, & de l'univerſité de Ferrare, au lieu du feu cardinal Pamfile ſon oncle, & prit poſſeſſion de ces places les 23 & 30 juillet 1730. Le même jour 30, la ſecrétairie d'état lui donna avis par un billet, que le pape lui avoit conféré le grand-prieuré de Rome, de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, vacant par la mort du même cardinal Pamfile. Il en prit poſſeſſion dans l'égliſe prieurale de Sainte Marie ſur le mont Aventin, le 19 février 1731. Il avoit laiſſé ſon premier titre le 8 janvier précédent, en optant celui de Sainte Marie du Peuple. Le pape en lui donnant le grand-prieuré de Rome de huit mille écus de revenu, l'avoit chargé d'une penſion de deux mille écus, en faveur d'un commandeur de Malte. Il ſollicita fortement la ſuppreſſion de cette penſion ; mais n'ayant pu l'obtenir, il remit ce bénéfice entre les mains du pape, au mois de juin de la même année 1731. Il parut à Rome au mois de novembre ſuivant un écrit en forme de lettre, imprimé & venant de Gènes, dans lequel on déduiſoit les prétendues raiſons qu'avoit eues le cardinal Cibo de renoncer au grand-prieuré de Rome, & l'on vouloit juſtifier par-là ſa conduite en cette occaſion ; mais ce libelle, dont l'auteur étoit inconnu, fut ſupprimé & brulé par ordre du gouverneur de Rome, comme calomnieux & injurieux à la perſonne du cardinal Cibo. Ce cardinal eſt mort à Rome la nuit du 11 janvier 1743, âgé de ſoixante-un ans, huit mois & ſeize jours.

CIBO (Catherine) ducheſſe de Camerino, dans la Marche d'Ancone, fille de FRANÇOIS Cibo, comte d'Anguillara, & de *Magdeléne* de Médicis, avoit beaucoup de génie pour les langues & pour les ſciences, qu'elle apprit avec facilité ; de ſorte qu'elle ſavoit l'hébreu, le grec, le latin, la philoſophie & la théologie. Le pape Léon X, ſon oncle maternel, la maria à *Jean-Marie* Varano, duc de Camerino, qui mourut peu de temps après, ne laiſſant qu'une fille nommée *Julie*. Mathias Varano voulut enlever cette fille pour l'épouſer ; mais la ducheſſe Catherine s'oppoſa courageuſement à ce deſſein. Depuis, elle maria Julie à *Gui* Ubaldo, duc d'Urbin, à qui le pape Paul III ôta le duché de Camerino. Elle ſupporta courageuſement cette infortune, & elle ſe conſola avec ſes livres, s'occupant le reſte du temps à des œuvres de piété. Ce fut elle qui fonda le premier couvent pour les capucins. Elle mourut à Florence le 10 février de l'an 1557. * Franciſco Serdonatio, *delle donne illuſt.* Broverius, *in Annal. Capuc.* Hilarion de Coſte, *éloges des dames illuſtres, &c.*

CIBOLA ou CIVOLA, province de l'Amérique ſeptentrionale, dans le nouveau Mexique, que les Eſpagnols nomment *la nouvelle Grenade*, à cauſe d'une ville de ce nom qu'ils y ont bâtie. Le pays eſt ſans montagnes, & eſt pourtant aſſez froid. Les habitans ont le corps plus blanc & l'eſprit plus vif, plus ſincere & plus réglé que le reſte des Américains. Ils n'épouſent qu'une femme, dont ils ſont extrêmement jaloux. A l'égard de leur religion, ils n'adoroient que l'eau & une vieille magicienne, dont le démon ſe ſervoit pour les abuſer. Ils croyoient qu'elle demeuroit cachée près d'un lac. * Herrera, *c.* 11.

CICCARELLI (Alfonſe) Italien, originaire du duché de Spolette, vivoit dans le XVI ſiécle. Il étoit médecin, mais moins occupé de l'exercice de ſa profeſſion, que de la compoſition de divers ouvrages hiſtoriques, qui l'ont deshonoré. Non-ſeulement il imaginoit des auteurs qui n'avoient jamais exiſté, il corrompoit ceux qui étoient véritables, & donnoit des noms ſuppoſés à des ouvrages qui n'en portoient aucun. Il fabriquoit auſſi de fauſſes généalogies & de prétendus priviléges des empereurs & des papes ; & ſur ces fondemens ruineux, il bâtiſſoit des hiſtoires entieres de villes & de familles. Il trompa quelque temps les lecteurs par ces artifices, amaſſa beaucoup d'argent, & acquit la réputation d'un homme capable de faire de grandes recherches. Mais s'étant aviſé de fabriquer auſſi des fidéicommis & d'autres actes ou documens, qui concernoient les fiefs & la fortune de diverſes familles, & d'enrichir de cette maniere les uns, en appauvriſſant les autres, on examina de plus près ſes écrits ; la fraude fut découverte, & le pape Grégoire XIII le fit empriſonner. Ciccarelli ne nia point ſes fourberies : il prétendit même qu'il n'avoit agi que pour le bien de l'égliſe & pour l'honneur de différentes familles ; que lorſqu'il avoit fait des additions à des auteurs, il avoit toujours écrit la vérité ; que lorſqu'à la tête d'un ouvrage anonyme il avoit mis le nom de quelque auteur, il avoit moins péché que ceux qui s'attribuent des ouvrages qu'ils n'ont point faits ; que s'il avoit publié ſes propres ouvrages ſous d'autres noms, il n'avoit ſuivi en cela qu'un uſage ancien & aſſez conſtamment pratiqué ; que pour ce qui regarde les fidéicommis, il avouoit qu'il avoit été entraîné dans cette fraude, plutôt qu'il ne s'y étoit porté volontairement. Malgré ſes excuſes, la plupart très-pitoyables, il fut condamné à la mort, ce qui fut exécuté. On dit qu'il avoit prédit qu'il mourroit ainſi ; ce qui n'étoit pas bien difficile à prévoir, en ſuivant une pareille conduite. Ce fut en 1580 qu'il ſouffrit le dernier ſupplice. Il ſe donnoit les titres ſuivans : *Alphonſus Ciccarellus, Mevanas, civis Romanus, ac multarum civitatum Italiæ Patricius bene meritus, eques & comes Palatinus.* De ſes ouvrages, on a imprimé un traité *De Tuberibus*, auquel on en a joint un autre *De Clitumno flumine*, à Padoue 1563, *in*-8° : ces deux traités ont été réimprimés dans le *Theſaurus antiquitatum Italiæ*, tom. IX, pag. 8, & *Hiſtoria familiæ Bon-Compagnæ.* * *Supplément françois de Baſle.* On trouve encore un autre ouvrage de Ciccarelli, ſavoir, *Dell' origine & deſcrizion della citta d'Orvieto*, Aſcoli 1580, *in*-8°. Voyez *Bibliotheca Italiana*, édition de Veniſe, 1728, *in*-4°, pag. 36. On dit que les autres ouvrages de Ciccarelli ſont conſervés manuſcrits dans la bibliothéque du Vatican. Léon Allatius a détaillé les fourberies de cet écrivain, à la ſuite de ſes *Animadverſiones ad Inghirami antiquitates Etruſcas.* Voyez auſſi Struvius *de doctis impoſtoribus.*

CICCHUS, natif d'Aſcoli en Italie, ſur la fin du XV ſiécle, homme d'un génie ſuperſtitieux, qui s'amuſoit à la magie, & à qui quelques-uns ont même attribué un eſprit familier. Il a fait un commentaire ſur la ſphere de *Sacro-Boſco*, imprimé à Veniſe en 1499. Ce ſeul commentaire montre aſſez qu'il n'étoit pas ſeulement ſuperſtitieux, comme l'appelle Delrio, mais qu'il avoit auſſi la tête mal timbrée, s'étant étudié d'obſerver trois choſes dans ce commentaire qui découvrent ſa folie. La premiere, d'interpréter le livre de *Sacro-Boſco*, ſuivant le ſens des aſtrologues, nécromantiens & chiroſcopites. La ſeconde, de citer un grand nombre d'auteurs falſifiés, remplis de vieux contes, comme par exemple SALOMON *de Umbris Idearum* ; HIPPARCHUS *de vinculo ſpiritus* ; APOLLONIUS *de arte magica* ; ZOROASTRE *de dominio quartarum octavæ ſphæræ* ; ASTAFON *de mineralibus conſtellatis*, & beaucoup d'autres ſemblables ; & la troiſiéme, de ſe ſervir fort ſouvent des révé-

tions d'un eſprit nommé *Floron*, qu'il diſoit être de l'ordre des chérubins ; mais on ne voit point qu'il s'attribue cet eſprit en aucun endroit de ſon commentaire. Voilà le jugement que Gabriel Naudé porte ſur le commentaire de Cicchus. * Gabriel Naudé, *apologie des grands hommes accuſés de magie*, *ch.* 13, *p. m.* 344. Delrio, *lib.* 1, *cap.* 3. Bayle, *dictionnaire critique*.

CICCOPERIUS (François) docteur, protonotaire apoſtolique & chanoine de la collégiale de S. Pierre de Maſſa, a mis en lumiere *Lucubrationes canonicales*, où il explique ce qui regarde la prééminence, le devoir & l'autorité des chanoines, *Lucæ* 1662, *in*-4°. * *Bibl. hiſt. des aut. de droit, &c. par* Denys Simon, *edit. Pariſ. in*-12, *tom. II*, 1695.

CICER (Gabriel) de Palerme, a été regardé dans le XVII ſiécle comme un homme d'une grande capacité. Il s'appliqua à la géométrie, à l'arithmétique, à l'algébre & à toutes les autres parties des mathématiques avec tant de ſoin, qu'il s'y rendit fort habile. Il étoit en même temps grand naturaliſte, ſur-tout par la connoiſſance qu'il avoit de la botanique. Il ne poſſédoit pas moins l'hébreu & le grec que le latin. Il étudia auſſi la juriſprudence, & fut reçu docteur en droit. Il joignit à cela la muſique vocale & inſtrumentale, & ſe fit ſouvent entendre dans l'académie des *Reaccenſi* de Palerme. Il exerça long-temps la charge de ſecrétaire de cette ville, & s'en acquitta avec applaudiſſement. Il mourut le 27 avril 1647. Il a compoſé pluſieurs ouvrages, dont le plus grand nombre n'a pas été publié : on ne nous a pas fait connoître les autres. * *Bibliotheca Sicula. Supplément françois de Baſle*, tom. II, pag. 176.

CICER (Pierre) Sicilien, prêtre de Caſtro-Regale, docteur en théologie, & profeſſeur de belles-lettres, vivoit en 1605. On a de lui : *Pars prima Campi grammaticorum : Pars ſecunda Campi grammaticorum : Sententiæ, proverbia, ſeu dicta ad omnium uſum pertinentia.* * Les mêmes autorités citées à l'article précédent.

CICERI (Charles) cardinal, évêque de Côme dans le Milanez, fut nommé cardinal par le pape Innocent XI, le 2 ſeptembre 1686. Il mourut en ſon évêché le 25 juin 1694, en ſa 76ᵉ année.

CICERON (Marcus Tullius) naquit à Arpi, bourgade de Toſcane, le 3 janvier de l'an 648 de Rome, & 106 avant J. C. Marcus étoit ſon prénom, Ciceron ſon nom propre, qui lui fut donné à cauſe d'un ſigne qu'il avoit au nez. Tullius étoit ſon nom de famille, qu'il tiroit, ſelon quelques auteurs, de l'ancienne famille Tullia, deſcendue des rois des Volſques, comme il eſt marqué dans la chronique d'Euſebe. Plutarque le fait auſſi venir de Tullus Attius, roi des Volſques. Son pere s'appelloit *Marcus Tullius*, & ſa mere ſe nommoit *Helvia*, à ce qu'on a écrit. Quoi qu'on diſe de la nobleſſe de l'origine de Ciceron, l'on croit que ſon extraction n'eſt pas fort illuſtre, & qu'il s'eſt beaucoup plus diſtingué par ſon éloquence que par ſon extraction. Ciceron vint fort jeune à Rome, où il donna ſes premieres années aux lettres grecques, comme nous l'apprenons de lui-même dans ſa lettre à Titinnius. *Je me ſouviens*, dit-il, *que pendant mon enfance, un certain Plotius enſeigna le latin à Rome. Je me fâchois de n'être pas de ſes diſciples, dont il avoit un très-grand nombre, parcequ'il étoit habile, & qu'il enſeignoit très-bien ; mais j'en fus détourné par quelques perſonnes fort entendues, qui eſtimoient que les lettres grecques étoient un meilleur aliment à l'eſprit.* A ſon avénement dans le barreau, il plaida avec tant de liberté contre les amis de Sylla, que pour éviter le reſſentiment d'un homme qui n'épargnoit perſonne, il fut obligé de faire un voyage en Gréce. Il étudia à Athènes ſous Antiochus d'Aſcalon, philoſophe académicien ; & de-là cherchant à ſe perfectioner dans l'éloquence, il paſſa en Aſie, fut diſciple de Xenoclès, de Denys, de Menippe, & à Rhodes, d'Apollonius Molon, l'homme le plus éloquent de ſon temps. Ce dernier ayant aſſiſté à une harangue de Ciceron, ne put s'empêcher de s'écrier, qu'il déploroit le malheur de la Gréce, de ce qu'ayant été vaincue par les armes des Romains, elle alloit encore perdre par l'éloquence de ſon diſciple, le ſeul avantage qui lui reſtoit ſur ſes ennemis victorieux. De-là Ciceron vint à Rome, où il épouſa *Terentia* ; & l'ayant répudiée dans la ſuite, quoiqu'il en eût des enfans, ſavoir, un fils nommé *Tullius*, & une fille *Tullia* & *Tulliola*, il épouſa *Popilia*, qui étoit fort jeune, fort riche, & fort belle. Terentia diſoit qu'il l'avoit épouſée pour ſa beauté ; mais Tiron, affranchi de Ciceron, aſſure que ce fut pour ſes grands biens, dont il aquitta ſes dettes. Voici en quel ordre il exerça les charges publiques : il obtint la Sicile avec la dignité de queſteur, l'an 676 de Rome, & 78 avant J. C. A ſon retour il fut fait édile, & fit condamner Verrès à réparer les conceſſions qu'il avoit faites dans cette province. Peu après, il fut premier préteur l'an 691 de Rome, & 63 avant J. C. Il fut conſul avec C. Antonius ; & pendant ſon conſulat, il découvrit la conjuration de Catilina, dont il fit punir les complices, ce qui lui acquit le nom de *pere de la patrie*. Depuis en 696, & avant J. C. 58, il fut banni par la brigue de Clodius & de quelques autres ; mais tout le peuple prit tant de part à cette infortune, que l'année ſuivante il fut rappellé de ſon banniſſement, à la ſollicitation du même Pompée, qui l'avoit laiſſé chaſſer. Il fut reçu augure en la place de Craſſus en l'année 701 de Rome. Milon ayant tué Clodius l'année ſuivante, Ciceron entreprit ſa défenſe. Enſuite il fut envoyé proconſul en Cilicie, ſuivit le parti de Pompée durant la guerre civile ; & après ſa mort en 707, il ſe raccommoda avec Céſar, qu'il réconcilia avec Ligarius, par ſon éloquence. Il n'eut point de part à la mort du même Céſar, parcequ'on ne lui en découvrit point le ſecret ; car d'ailleurs il étoit grand zélateur de la liberté publique, & intime ami de Brutus. Après ce coup, il favoriſa Auguſte, qu'on appelloit alors Octave Céſar. Ce dernier voulut être conſul avec lui ; mais ſes intérêts lui ayant fait prendre d'autres meſures, il ſe lia avec Antoine & Lepidus ; & tous les trois furent déclarés Triumvirs. Antoine haiſſant extrêmement Ciceron, qui avoit écrit contre lui les oraiſons ou harangues, que nous nommons Philippiques, le mit dans la liſte des proſcrits, & lui fit couper la tête, lorſqu'il prenoit la fuite. Il fut tué par un certain Popilius Leonas, à qui il avoit ſauvé la vie quelque temps auparavant, contre ceux qui l'accuſoient d'avoir tué ſon pere ; cet homme lui coupa la tête & la main droite, comme il fuyoit dans ſa litiere vers la mer de Cajete. Sa tête & ſa main furent apportées à Rome, & miſes par Antoine ſur la tribune aux harangues, d'où Ciceron avoit ſi ſouvent parlé au peuple & prononcé des diſcours ſi éloquens, pour la défenſe de la liberté publique. Fulvia, femme d'Antoine, ayant vomi mille injures contre ces triſtes reſtes, lui tira la langue de la bouche, & la piqua par pluſieurs fois de ſon aiguille de tête. Il fut tué, âgé de 63 ans 11 mois & 5 jours, aux ides de décembre, l'an de la fondation de Rome 711, & 43 ans avant l'ére chrétienne. Il étoit très-habile orateur & très-bon philoſophe. Son ſtyle étoit coulant & diffus. Il avoit le génie agréable, enclin à la raillerie. Il aimoit ſa patrie, mais il faiſoit ſonner trop haut ſes ſervices ; timide au reſte dans l'adverſité juſqu'à la foibleſſe, & plein d'un amour propre qui paroît dans tous ſes ouvrages. On diſtingue ordinairement ſes livres, en ceux qui ne traitent ſimplement que de l'art de la rhétorique, comme les deux de l'invention, les trois de l'orateur, des illuſtres orateurs ou Brutus, &c. Ses oraiſons ou harangues ſont du ſecond ordre ; les épîtres du troiſiéme, & les ouvrages de philoſophie du quatriéme, ſavoir, les queſtions académiques, des fins des biens, ou de la béatitude ; les tuſculanes, de la nature des dieux, de l'amitié, de la vieilleſſe, &c. Ciceron avoit auſſi deſſein d'écrire une hiſtoire ; & il compoſa trois livres en vers, de ce qui lui étoit arrivé durant ſon conſulat. Pluſieurs ſavans croient avec raiſon, qu'il déſigne ces livres, en écrivant à Lentulus (*liv.* 1. *ep. fam.* 9,) quoique Paul Manuce &

Digitized by Google

quelques autres ne ſoient pas de ce ſentiment. Plutarque a écrit ſa vie. Dion, Appien, Salluſte, Florus, Oroſe, &c. parlent de lui. Tullius Tiron, affranchi de cet orateur, a auſſi écrit ſa vie. Denys Lambin & François Fabricius ont également donné la vie de Ciceron au commencement de ſes œuvres. Gaſpard Sagittarius, de Lunebourg, qui a donné lui-même une vie de Ciceron, avec celles de Plaute & de Térence, en latin, en 1671, *in*-8°, cite, pages 71 & 72, pluſieurs autres écrivains qui ont traité avant lui le même ſujet, ſavoir, *Sébaſtien* Corrado, dans ſon livre intitulé, *Quæſtura ſeu Egnatius*; Chriſtophe Preys, Hongrois; Benoît Herbeſt, Polonois; Pierre Ramus dans ſon *Ciceronianus*; & avant eux, Jacques Ange Scarparia, dont Wolfgang Periſterus a fait imprimer l'ouvrage à Wittemberg l'an 1564, & à Berlin, en 1581. Jean de Brandt, d'Anvers, dans ſon livre intitulé: *Elogia ciceroniana Romanorum domi militiæque illuſtrium*, à Anvers 1612, *in* 4°. (Ce livre n'eſt pas néanmoins une vie proprement dite de Ciceron, dont l'auteur ne rapporte même qu'un petit nombre de faits;) enfin, Joachim Maderus, ami de Sagittarius. Ce dernier a oublié Bellenden, dans ſon traité *de tribus luminibus Romanorum*, où il a raſſemblé tout ce qu'il y a d'hiſtorique dans Ciceron, en n'employant que les expreſſions de cet orateur. La vie de Ciceron par François Fabricius, Flamand, eſt eſtimée; ſon titre eſt: *M. Tullii Ciceronis hiſtoria per conſules deſcripta, & in annos LXIV diſtincta, per Franciſcum Fabricium, Marcoduranum.* La troiſiéme édition eſt de Cologne 1587, *in*-12. Comme l'épître dédicatoire eſt de 1569, il y a apparence que la premiere édition eſt de cette année. M. l'abbé d'Olivet, de l'académie françoiſe, a fait réimprimer cet ouvrage dans le tome dernier de ſa magnifique édition des ouvrages de Ciceron, faite à Paris en 1742, en neuf volumes *in*-4°. Nous avons depuis peu deux hiſtoires de Ciceron, en françois, l'une intitulée: *Hiſtoire de Ciceron, tirée de ſes écrits & des monumens de ſon ſiécle, avec des preuves & des éclairciſſemens*, traduite de l'anglois de M. Midleton, par M. l'abbé Prevoſt d'Exiles, à Paris, quatre volumes *in*-12, 1743. Cet ouvrage, très-bon en ſoi, eſt fort bien écrit. M. Prevoſt en a retranché ce qu'il a cru ſuperflu, & il y a ajouté pluſieurs choſes qu'il a penſé être néceſſaires. En 1744 il a donné un cinquiéme volume, pour ſervir de ſupplément aux quatre premiers, contenant les lettres de Cicéron à Brutus, & de Brutus à Cicéron, avec une préface critique, des notes, & diverſes piéces choiſies. La préface eſt traduite de l'anglois de M. Midleton, qui y réfute une lettre latine dans laquelle M. Tunſtall, orateur de l'univerſité de Cambridge, a prétendu prouver que les *Lettres de Cicéron à Brutus, & de Brutus à Cicéron*, ſont l'ouvrage de quelque ſophiſte, poſtérieur à Brutus & à Cicéron. Un autre Anglois, Jérémie Markland, a ſoutenu en 1745 le même paradoxe dans un écrit anglois, dont le titre françois eſt: *Remarques ſur les lettres de Cicéron à Brutus, & de Brutus à Cicéron*, in-8°, à Londres. Markland ôte auſſi à l'orateur Romain les quatre harangues ſuivantes. 1. *Ad Quirites poſt reditum.* 2. *Poſt reditum in ſenatu.* 3. *Pro domo ſua ad pontifices.* 4. *De Haruſpicum reſponſis.* Les lettres de Cicéron à Brutus, &c. avoient déja paru en françois, de la traduction d'*Antoine* Soreau, avocat au parlement, imprimée pour la premiere fois en 1662 à Paris, *in*-12, & dédiée à Madame, douairiere d'Orléans. On a jugé à propos de la joindre aux traductions de du Ryer, dans le recueil de 1670, à la fin du neuviéme volume, ſans avertir qu'elle eſt l'ouvrage d'un autre. La même vie de Cicéron, compoſée en anglois par Midleton, a été traduite en italien, & imprimée en cette langue à Veniſe, en 1745, cinq volumes *in*-8°. La même année 1745, M. Morabin, déja connu avantageuſement dans la république des lettres, a donné une nouvelle *hiſtoire de Cicéron, avec des remarques hiſtoriques & critiques*: cet ouvrage, travaillé avec beaucoup de ſoin & de diſcernement, eſt en deux volumes *in*-4°, à Paris; le premier contient l'hiſtoire, le ſecond renferme les remarques; celles-ci ſont ſavantes & remplies de recherches.

CICERON (Quintus) frere de l'orateur, lieutenant de Céſar dans les Gaules, puis préteur en Aſie, fut mis au nombre des proſcrits par les Triumvirs, & fut aſſaſſiné avec ſon fils en 711 ou 712 de Rome, 42 ou 43 ans avant J. C. Plutarque & Appien aſſurent que Quintus conjura les meurtriers de le tuer avant ſon fils; que le fils demanda la même grace de mourir avant ſon pere, & qu'ils reçurent tous deux le coup de la mort en même temps.

CICERON (Marcus) fils de l'orateur Cicéron, étoit un homme débauché, brutal, ſans génie, & indigne fils d'un tel pere que le ſien. Il étoit ſi ſujet au vin & à l'yvrognerie, qu'on le ſurnommoit *Vicongius*. Plutarque & Appien ajoutent qu'Auguſte le fit conſul, & que pendant ſon conſulat, il ordonna que les ſtatues d'Antoine ſeroient abattues; mais il ne fut conſul que comme ceux qu'on appelloit *conſules ſuffecti*; car on ne trouve pas ſon nom dans la chronique de Caſſiodore, ni dans les autres qui ont écrit des faſtes conſulaires. * Plutarque, *vie de Cicéron*. Appien, *liv.* 4 *de la guerre civile*. Vallambert a donné une hiſtoire de ce Cicéron, ſous ce titre: *Hiſtoria de vita & rebus geſtis M. Tullii Ciceronis, Marci filii: Simone Vallamberto Heduo Avalonenſi autore; Pariſiis, in ædibus Simonis Colinæi*, 1545, *in*-8°. On peut encore conſulter l'*Hiſtoire des quatre Cicérons*, dont l'auteur, feu M. Macé, curé de ſainte Opportune à Paris, a beaucoup profité de l'ouvrage de Vallambert.

CICHOCIUS (Gaſpard) chanoine & curé de Sandomir, vivoit dans le XVI ſiécle. Il naquit à Tarvowitz, ville de la petite Pologne. Après avoir fait d'aſſez bonnes études, il fut reçu maître ès-arts l'an 1567. Le cardinal Radziwil lui donna enſuite le canonicat & la cure de Sandomir. Cichocius a compoſé deux ouvrages; l'un intitulé *Anatomia*, qui eſt une eſpéce d'apologie pour les jéſuites; l'autre, *Alloquia Occiciana* eſt contre les hérétiques, dans lequel il parle fort mal d'Eraſme & de Henri VIII, roi d'Angleterre. * Starovolskius.

CICLUT, petite forteresſe de Dalmatie, ſituée dans une iſle formée par la riviere de Narenta devant la ville de Narenta. Elle a été long-temps ſous la domination des Turcs; mais les Vénitiens la prirent en 1694, après trois jours de ſiége. Ils y trouverent pluſieurs piéces de canon, & une entr'autres fort groſſe, ſur laquelle on liſoit ces paroles, *Carolus Archidux Græciæ*. Peu de temps après, les Turcs entreprirent de la reprendre, mais en vain: elle eſt reſtée à la république, par la paix de Carlowitz en 1699. * *Mém. du temps*. La Martiniere, *dict. géogr.*

CICONES, peuples de Thrace, près du fleuve Hebrus, furent vaincus par Ulyſſe, que la tempête jetta par hazard en ce pays-là, au retour du ſiége de Troye. Il pilla leur ville nommée *Iſmarus*, & ne perdit que peu de gens dans cette expédition. Ovide (*au* 15 *des métam.*) parle d'une riviere des Cicones, dont l'eau, lorſqu'on en buvoit, endurciſſoit les entrailles, & convertiſſoit en pierre ce qu'elle touchoit.

Flumen habent Cicones, quod potum ſaxea reddit
Viſcera, quod tactis inducit marmora rebus.

On tient que ce fut dans le pays des Cicones, qu'Orphée fut déchiré par les Bacchantes. * Ovide, *métam. l.* 10. Virgile, 4. *Georgiques*.

CICONIA (Flaminius) natif de Vicenze en Italie, étoit un aſſez bon philoſophe vers la fin du XVI ſiécle. Son nom en italien étoit apparemment *Cicogna*. Il fit imprimer à Vicenze l'an 1592 un livre *in*-4° de 80 feuilles, intitulé *Quæſtiones naturales in quibus juxta Ariſtotelis principia multa diligenter pertractantur, & ſummâ facilitate diſputantur contra Robertum Juvenatenſem*. Il y a eu un Strozzi CICOGNA, gentilhomme Vicentin, théologien, philoſophe, docteur en droit, & nonce de la cité de Vicenze. Ce ſont les titres qu'il ſe donne à la tête d'un ouvrage qu'il dédia au doge de Veniſe & au conſeil des dix en 1605. Cet ouvrage eſt intitulé,

intitulé, *Del Palagio de gl'incanti, & delle gran meraviglie de gli ſpiriti, & di tutta la natura*, imprimé *in*-4°, à Breſſe. Cet ouvrage fut imprimé en latin l'année ſuivante à Cologne, *in*-8°, ſous le titre de *Magiæ theatrum, de ſpirituum & incantationum natura.* L'auteur de cette verſion s'appelle Gaſpard Ens. * Konig. *Le catalogue de la bibliothéque d'Oxford.* Bayle, *diction. crit.* 2e *édit.*

CICULES ou ZECKELS, peuples de Tranſylvanie, qui habitent la partie ſeptentrionale du côté de la Pologne. Quelques-uns croient qu'ils ſont venus de Tartarie, & d'autres diſent qu'ils ſont plutôt un reſte des Huns, qui quitterent leur nom, pour ne pas être odieux à leurs voiſins. Ils ſont établis en ſept quartiers, qui ſont Orbai, Czich, Sepſi, Kiſdi, Girgio, Marcus-Zeck, & Aranias-Keck. Neumark eſt leur ville capitale. Les Ciculles ſont preſque tous calviniſtes ou ſociniens. * Sanſon.

CID (le) dont le véritable nom étoit celui de RODRIGUE DIAS DE BIVAR, a été l'un des plus grands capitaines du onziéme ſiécle. Il étoit fils de dom *Didace* Laynès, ſeigneur de Bivar, & de *Thérèſe* Nugnès, fille de dom *Rodrigue* Alvarès, comte & gouverneur des Aſturies. Ferdinand II, roi de Caſtille, paſſant par Bivar, prit en affection Rodrigue Dias, qui n'avoit encore que dix ans. Il le demanda à ſon pere pour le faire élever avec quelques jeunes gentilshommes, à qui il faiſoit apprendre les exercices qui conviennent à la nobleſſe; & ſi-tôt qu'il fut en état de porter les armes, il le fit chevalier. Rodrigue ne tarda pas à donner des marques de ſa valeur; car ayant défait les Maures en pluſieurs rencontres, il fit priſonniers cinq de leurs chefs ou petits rois, qui ne purent obtenir leur liberté, qu'à condition qu'ils lui payeroient un tribut annuel. Un jour que ces cinq rois envoyerent ce tribut à Rodrigue, il voulut le recevoir en préſence du roi Ferdinand; & les Maures, en le lui préſentant, l'ayant appellé *Cid-Ruis-Dias*, le roi voulut qu'il portât ce nom à l'avenir, Cid en langue arabe ſignifiant *ſeigneur.* Le Cid-Ruis-Dias ayant eu différend avec le comte Gomez de Gormas, le tua dans un combat particulier. Le Cid aimoit paſſionément Chimene, fille de ce comte: il n'étoit pas moins aimé de Chimene; ainſi cette amante fut doublement affligée de la mort de ſon pere, puiſqu'en le perdant, il ſembloit que ſa mort demandoit qu'elle en pourſuivît la vengeance, & qu'elle auroit été obligée de perdre un amant qu'elle aimoit beaucoup; mais l'amour l'emporta ſur la vengeance: elle pria le roi Ferdinand d'obliger le Cid-Ruis de l'épouſer, ne trouvant que ce ſeul moyen pour eſſuyer ſes larmes. Le mariage ſe fit: ils en eurent trois enfans, un fils & deux filles. Le fils dom *Didace* Rodrigue mourut du vivant de ſon pere, ayant été tué par les Maures, dans les guerres que le Cid fit encore dans la ſuite à ces infidéles, & ſur leſquels il conquit la ville de Valence, que le roi Alfonſe VI qui régnoit encore pour lors en Caſtille & en Léon, lui donna. Ce prince fit le mariage des deux filles du Cid avec deux freres, enfans de Gonçalve ſeigneur de Carrion. Ce mariage fut célébré à Valence avec beaucoup de magnificence; mais il arriva le même jour un accident, qui cauſa une grande diviſion entre ces deux maiſons. Un lion qu'on nouriſſoit dans la maiſon du Cid, s'étant échapé de ſa loge, entra dans la ſale où étoient les nouveaux mariés, avec une grande aſſemblée de ſeigneurs & de dames; ce qui y cauſa beaucoup de trouble, chacun cherchant à ſe ſauver ou à ſe défendre contre cet animal féroce; mais les deux gendres du Cid parurent les plus lâches de toute l'aſſemblée, dont ils demeurerent ſi confus, qu'ils conçurent une haine mortelle contre le Cid, croyant qu'il avoit fait lâcher le lion pour éprouver leur valeur. Ils firent paroître auſſi leur peu de courage dans un combat qui ſe donna contre les Maures, où le Cid fut encore victorieux, & qui repouſſa ces infidéles qui étoient venus pour reprendre Valence. Ces deux freres, après le combat, voulurent s'en retourner chez eux, & emmener leurs nouvelles épouſes, ſur leſquelles ils exercerent leur vengeance, ne le pouvant faire ſur leur pere le Cid-Ruis; car ils les maltraiterent ſi fort dans le chemin, qu'ils les laiſſerent pour mortes à Robledos. Le roi Alfonſe ayant été informé de ce mauvais traitement, ordonna, par l'avis des ſeigneurs de ſa cour, que la ville de Carrion ſerviroit de champ de bataille. Trois chevaliers de la part du Cid s'y trouverent, demeurerent vainqueurs des deux freres, & de leur oncle Suero Gonçalve, qui furent déclarés traîtres & déchus de tous les honneurs & prérogatives de la nobleſſe. Les deux filles du Cid eurent dans la ſuite un meilleur ſort; l'ainée fut mariée à dom Ramir, fils de dom Sanche Garcias, roi de Navarre, & la cadette au fils de dom *Pierre* I, roi d'Aragon, qui s'apelloit auſſi *Pierre*, & qui mourut avant ſon pere. Après ces derniers mariages, le Cid-Ruis-Dias ne vécut pas long-temps. Quelques-uns prétendent qu'il mourut en 1098. Il avoit toujours conſervé la ville de Valence depuis qu'il l'avoit priſe aux Maures; mais après ſa mort, ces infidéles s'en rendirent encore les maîtres. * Mariana & Turquet, *hiſt. d'Eſp.* & *chron. del Cid-Ruis-Dias.*

CIDONIUS, *cherchez* DEMETRIUS CYDONIUS.

CIEL, le plus ancien des dieux, eut pour un de ſes enfans le Temps nommé *Saturne*, qui d'un coup de faux fit perdre à ſon pere la puiſſance d'engendrer, & jetta dans la mer ce qu'il lui avoit coupé, dont naquit Venus par le moyen de l'écume & de l'agitation des flots.

Il n'eſt pas difficile de deviner pourquoi on dit que le Ciel étoit le premier des dieux, & le pere de Saturne ou de Chronos, puiſque ce ſont les mouvemens céleſtes qui ſont la meſure du temps. Que ſi l'on dit que Saturne a ôté la fécondité à ſon pere Cœlus, c'eſt parcequ'avec le temps la fécondité du Ciel a ceſſé de produire de nouveaux êtres, laiſſant à Venus le ſoin de la propagation & de la multiplication des animaux une fois formés. Auſſi feint-on que Venus eſt née des parties naturelles du Ciel & de l'écume de la mer, comme l'explique Macrobe: *Aiunt Saturnum abſcidiſſe patris pudenda; quibus in mare projectis, Venerem procreatam, quæ à ſpuma, unde coaluit, ἀφροδίτη, nomen accepit.*

CIENFUEGOS (Alvare) jéſuite Eſpagnol, né dans la terre de Aguerra, diocèſe d'Oviedo dans les Aſturies en Eſpagne, le 12 février 1657. Il entra dans la ſociété des jéſuites à Salamanque le 17 mars 1676, & fit la profeſſion ſolemnelle des quatre vœux le 24 août 1692. Il a enſeigné la philoſophie à Compoſtelle & la théologie à Salamanque, l'une & l'autre avec beaucoup de diſtinction & d'applaudiſſement. Sa pénétration, ſa prudence & ſon habileté dans les affaires, engagerent les empereurs Joſeph I & Charles VI à le charger de négociations importantes auprès des rois de Portugal Pierre II & Jean V, & il s'en aquitta à la ſatisfaction des deux couronnes. Il étoit venu à Lisbonne en 1702: il en partit le 20 juillet 1715, pour aller en Allemagne où l'empereur Charles le demandoit pour prendre ſes conſeils. Ce fut à la nomination de ce prince, que le pape Clément XI le créa cardinal le 30 ſeptembre 1720. Il y avoit long-temps que l'empereur faiſoit ſolliciter par ſes miniſtres à Rome, un chapeau de cardinal pour ce pere; mais ſa promotion avoit rencontré des difficultés, & avoit été retardée à cauſe d'un ouvrage qu'il avoit compoſé ſur le myſtere de la Trinité, dans lequel des docteurs Romains prétendoient qu'il ſe rencontroit quelques propoſitions inſoutenables. La barrette lui ayant été envoyée à Vienne, où il étoit à la ſuite de la cour impériale, il la reçut le 6 décembre des mains de l'empereur, qui immédiatement après ſa promotion, lui donna le riche évêché de Catane en Sicile, avec les revenus du comté de Meſuculi, dans le même royaume. Le pape Innocent XIII, à l'élection duquel il ſe trouva, fit la cérémonie de lui donner le chapeau dans un conſiſtoire public, le 10 juin de la même année 1721, & celle de lui fermer & ouvrir la bouche le 16 ſuivant, & lui aſſigna en même temps le titre de S. Bar-

thelemi en l'Iſle. L'empereur le nomma le 30 avril 1722 pour prendre le ſoin de ſes affaires auprès du ſaint ſiége, en qualité de ſon miniſtre plénipotentiaire, & le déclara en même temps ſon conſeiller intime actuel d'état. Il en reçut le décret à Rome par un exprès le 10 mai, & il prit publiquement ce caractere le 14 juin ſuivant. Après avoir été ſacré le 26 mai, dans la maiſon profeſſe des jéſuites à Rome, par le cardinal d'Althan, évêque de Vaccia, aſſiſté des archevêques de Fermo & de Patrazzo, il prit poſſeſſion de ſon évêché de Catane par procureur, le premier octobre de la même année 1722. Il fut auſſi nommé à l'archevêché de Montreal en Sicile, ſur la démiſſion du cardinal Giudice, & il reçut ſolemnellement le *pallium* des mains du pape le 25 du mois de mars 1725, jour des rameaux. Il fut déclaré protecteur de la nation Sicilienne & de l'égliſe de l'archiconfrerie de ſainte Marie de Conſtantinople des nations Sicilienne & Maltoiſe, au lieu du feu cardinal Giudice, & prit poſſeſſion de cette place le 8 novembre de la même année 1725. Il fut auſſi comprotecteur d'Allemagne & des royaumes & domaines héréditaires de l'empereur, & membre des congrégations du concile, des rits, de l'immunité, des évêques & réguliers, & de l'examen des évêques. Ayant été continué dans l'emploi de miniſtre plénipotentiaire de l'empereur, il ſe rendit en public à l'audience du pape, & lui préſenta ſes lettres de créance pour un nouveau terme de trois années, le 21 août 1730. Il eſt mort à Rome le 19 du mois d'août 1739. Voici la liſte de ſes ouvrages. 1. *La vida del venerable P. Juan Nieto*, Salmanticæ, 1693, *in*-8°. 2. *La vida, virtudes, y milagros del grande ſanto Franciſco de Borgia, antes duque quarto de Gandia, y deſpues tercero general de la compagnia de Jeſu*, Matriti, 1702, *in-fol.* On loue l'élégance du ſtyle de cet ouvrage. 3. *Ænigma theologicum, ſeu potius ænigmatum compendium in myſterio ſanctiſſimæ Trinitatis*, Viennæ Auſtriæ, 1717, 2 volumes *in-fol.* 4. *Vita abſcondita ſub ſpeciebus Euchariſticis per potiſſimas ſenſuum operationes à Chriſto Domino exercita . . . intima conjunctio ſanctè communicantis cum Servatoris noſtri animâ, tanquam cum motore aſſumente, poſtquam deſinit ſacramentalis præſentia*, Romæ, 1728, *in-fol.* Les cenſeurs Romains qui ont approuvé cet ouvrage, témoignent que quoique l'auteur n'ait pas ſuivi la méthode ordinaire des théologiens, & qu'il ſe ſoit livré à différens ſyſtêmes qui n'avoient pas encore été propoſés, cependant il a évité tout ce qui approcheroit même de l'erreur. Cependant il a été cenſuré avec aigreur par un théologien de Tubingen dans un ouvrage imprimé dans cette ville en 1733. Gérard Erneſt de Franckenau, dans ſa bibliothéque eſpagnole imprimée à Leipſick en 1724, *in*-4°, loue Alvare Cienfuegos, comme étant, dit-il, un des premiers poëtes Eſpagnols de ce ſiécle ; mais nous ne connoiſſons aucune de ſes poéſies. * *Mémoires manuſcrits* du pere Oudin, jéſuite.

CIERGE. L'uſage des flambeaux ou des cierges étoit fort commun chez les païens dans les fêtes, dans les jours de cérémonies & dans les ſacrifices. On en mettoit auſſi devant les ſtatues des dieux. Il y avoit auſſi des illuminations à la porte des maiſons où l'on célébroit quelque fête. Quelques-uns ſoutiennent que les chrétiens ont imité cette cérémonie païenne ; d'autres prétendent qu'ils ont appris des Juifs à tenir des cierges allumés dans les égliſes. La vérité eſt que les chrétiens ne s'en ſont ſervi dans les premiers ſiécles de l'égliſe, que par néceſſité, ſoit parcequ'ils célébroient leurs myſteres dans des lieux obſcurs, où ils étoient obligés de ſe retirer à cauſe de la perſécution, ſoit parcequ'ils prioient Dieu pendant la nuit. On en allumoit aux tombeaux des martyrs, où les chrétiens ſe rendoient le ſoir pour y paſſer une partie de la nuit. Cette pratique paroît néanmoins condamnée par un canon du concile d'Elvire, & Lactance blâme l'uſage des païens d'allumer des cierges en plein jour ; cependant l'uſage d'en allumer pendant les offices autrefois *nocturnes* a ſubſiſté dans l'égliſe ; & Vigilance l'ayant blâmé dans le V ſiécle, fut généralement condamné par toutes les égliſes chrétiennes d'Orient & d'Occident, qui allumoient des cierges, comme dit S. Jérôme, pour diſſiper les ténébres qui ſe rencontroient dans le temps de leurs offices. Depuis ce temps-là l'uſage d'allumer des cierges aux offices qui ſe célébroient autrefois la nuit, comme matines & vêpres, s'eſt perpétué dans l'égliſe. Encore aujourd'hui on n'allume point de cierges aux offices du jour, comme ſont tierce, ſexte & none. Si on en allume à la meſſe, c'eſt que dans les premiers temps, comme nous l'avons dit, les chrétiens étoient obligés de célébrer les myſteres dans des *crypte* ou lieux ſouterrains, dans leſquels le jour ne pouvoit pénétrer. La raiſon littérale pour laquelle on allume le cierge paſcal eſt marquée nettement dans la priere que l'on récite pour le bénir, où il eſt dit que c'eſt afin de diſſiper les ténébres & l'obſcurité de la nuit, *ad noctis hujus caliginem deſtruendam*. L'auteur du pontifical qui attribue l'établiſſement de l'uſage des cierges parmi les chrétiens au pape Damaſe, n'eſt digne d'aucune foi. Prudence en fait mention dans l'hymne de S. Laurent, comme étant déja établi au temps de ce martyr. On a un canon parmi le recueil des canons appellés *apoſtoliques*, où il eſt défendu d'offrir autre choſe à l'autel que de l'huile pour les luminaires, & de l'encens. S. Paulin parle des cierges allumés dans les égliſes. S. Jérôme aſſure que de ſon temps on allumoit des cierges en plein jour dans toutes les égliſes d'Orient & d'Occident pendant qu'on récitoit l'évangile. * Baillet, *vies des ſaints*. M. de Vert, *explication des cérémonies*.

CIERMANS (Jean) jéſuite, habile mathématicien, étoit de Boſleduc en Flandre, & contemporain de Deſcartes. Ce pere enſeignoit avec réputation les mathématiques à Louvain, lorſque M. Deſcartes publia ſes premiers ouvrages de philoſophie : il les lut, y trouva de grandes lumieres, & fit propoſer à l'auteur, ſans ſe faire connoître, les doutes qu'il avoit ſur quelques endroits. M. Deſcartes ſut de qui venoient ces objections, fut charmé de la politeſſe & de la ſolidité d'eſprit du jéſuite, & en parla toujours depuis avec éloge. Les obſervations du pere Ciermans regardent en particulier les météores, la géométrie de M. Deſcartes, & les couleurs de l'arc-en-ciel. M. Clerſelier a traduit cet écrit du pere Ciermans avec la réponſe de M. Deſcartes ; l'un & l'autre ſe trouvent inſérés dans le premier volume des lettres de ce dernier. Le pere Ciermans ſe dégouta depuis de la profeſſion des lettres humaines, & demanda à ſes ſupérieurs d'être envoyé à la Chine en qualité de miſſionaire : on le lui permit, mais il mourut en Portugal l'an 1648. M. Baillet en parle en pluſieurs endroits des deux parties de *la vie de M.* Deſcartes, de l'édition *in*-4°.

CIFALU, ville de Sicile, *cherchez* CEFALU.

CIGALE (Jean-Michel) que l'on a vu à Paris en 1670, s'y diſoit prince du ſang ottoman, baſſa & plénipotentiaire ſouverain de Jéruſalem, du royaume de Chypre, de Trebizonde, &c. Il s'appelloit autrement *Mahomet Bei*. Ce prince vrai ou prétendu, naquit, ſelon Rocoles, de parens chrétiens dans la ville de Trogoviſti en Valachie. Rocoles continue à parler ainſi de lui : » Son pere qui étoit fort eſtimé de Matthias, vaivode » de Moldavie, le mit en faveur auprès de ce prince, » qui l'envoya avec ſon réſident à Conſtantinople. Après » la mort du prince Matthias, Cigale revint en Molda- » vie, où il eſpéroit de s'élever avec l'appui des ſei- » gneurs du pays ; mais n'ayant pu réuſſir dans ſon deſ- » ſein, il retourna à Conſtantinople & ſe fit Turc. De- » puis, il courut dans des pays où il étoit inconnu, pu- » bliant ſon hiſtoire pleine de fourberies & d'impoſtures, » avec une effronterie ſurprenante. Il y parloit de l'an- » tiquité de la famille des Cigales en Sicile, & ſe fai- » ſoit deſcendre de Scipion, fils du fameux vicomte Ci- » gale, qui fut fait priſonnier par les Turcs en 1561. » Il diſoit que Scipion étant captif avec ſon pere, prit » le turban pour plaire à Soliman II ; qu'il fut élevé aux » premieres charges de l'empire, & qu'il épouſa la ſul-

» tane Canon Salié, fille du ſultan Achmet, & ſœur » d'Oſman, d'Amurat IV & d'Ibrahim, aïeul de l'em- » pereur Mahomet IV. Il ſe diſoit fils de cette ſultane, » & racontoit de quelle maniere il avoit été établi vice- » roi de la Terre-Sainte, puis ſouverain de Babylone, » de Caramanie, de Magneſie & de pluſieurs autres » grands gouvernemens, & enfin vice-roi de Trébizonde » & généraliſſime de la mer Noire. Il ajoutoit qu'il s'étoit » enfui ſecrétement en Moldavie, d'où il étoit paſſé » dans l'armée des Coſaques qui étoient alors en guerre » avec les Moſcovites. Enfin il alla en Pologne, où la » reine Marie de Gonzague le reçut fort honorablement, » & lui perſuada de recevoir le baptême en l'égliſe ca- » thédrale de Warſovie, dans lequel il fut nommé *Jean*, » & enſuite *Michel* à la confirmation.

Quelque temps après il fit un voyage à Rome, où il ne ſe fit connoître qu'au pape Alexandre VII. A ſon retour en Pologne, il fut que l'empereur avoit guerre avec le ſultan Mahomet; ce qui l'obligea de combattre dans ſes troupes pour la défenſe de la religion chrétienne. S'étant ſignalé par ſon courage, & la paix étant conclue, il paſſa en Sicile, d'où il vint à Naples, & de-là encore à Rome. Il y fit ſon entrée publique, & il eut enſuite audience du pape Clément IX, qui lui fit un très-bon accueil. Il alla enſuite à Veniſe, & enfin il ſe rendit à Paris, où il fut bien reçu du roi & de toute la cour, & particuliérement de M. de Souvré, grand-prieur de France, qui lui donna même une place dans l'aſſemblée du chapitre du grand-prieuré au Temple, à Paris. Ce faux prince paſſa auſſi en Angleterre, où il parut à la cour avec aſſez de fierté, juſqu'à ce qu'une perſonne de grande qualité, qui l'avoit vu à Vienne en Autriche, découvrît ſon impoſture, qui fut confirmée par un gentilhomme Perſan, qui étoit alors en Angleterre, & qui rapporta ainſi l'hiſtoire de la famille des Cigales. Scipion Cigale, qui fut appellé *Sinan Baſſa*, lorſqu'il eut pris le turban, n'eut que deux fils, Ali & Mahomet. L'aîné mourut peu de temps après ſon pere. Mahomet épouſa la fille de la ſœur du ſultan Mahomet III, vers l'an 1595, dont il eut un fils appellé *Mahomet* comme lui. Ce jeune homme n'affectoit point de commander, & ſe plaiſoit à accompagner le ſultan dans ſes divertiſſemens. Il fut en faveur ſous les empereurs Achmet, Oſman, Amurat & Ibrahim, & n'étoit pas moins aimé de Mahomet IV, qui fut dépoſé en 1687. Ce ſultan voulant l'élever malgré lui-même, le fit capitaine des portiers, ou gardes du ſerrail, puis général en Candie, & enfin grand vizir; mais il ne jouit pas long-temps de cette charge, parce-qu'il mourut pendant la guerre de Candie, vers l'an 1658. Voilà ce qui regarde le fameux renégat Scipion Cigale. Il y a encore une autre famille des Cigales dans la Natolie, vers l'iſle de Chio, de laquelle étoit Meni Baſſa Cigale, pere de Beker Baſſa & d'Olin Baſſa, tous deux généraux des galeres ottomanes. * Rocoles, *des impoſteurs inſignes.*

CIGLIANO ou CERIGLIANO, bourg du royaume de Naples, dans la Baſilicate, près de la riviere d'Agri, à quatre lieues de Tricarico, du côté du midi. * Mati, *dictionn.*

CIGNANI (Charles) naquit à Boulogne l'an 1628. Il étudia d'abord les belles lettres avec ſuccès; mais ſon penchant le portoit à la peinture, ce qui engagea ſon pere à prendre chez lui Jean-Baptiſte Cairo de Caſal, pour lui en donner les premiers enſeignemens. Quand Cignani eut vaincu par ſon application les premieres difficultés de la peinture, il ſe rendit diſciple de l'Albane, & il l'emporta bientôt pour le deſſin ſur les plus célebres de ſon temps. L'Albane qui connoiſſoit ſes talens, l'employa juſqu'à ſa mort dans les différens ouvrages de peinture dont il fut chargé. Le ſtyle de Cignani étoit majeſtueux, & en même temps rempli de graces. C'étoit un compoſé parfait du Correge, du Titien, & du Carrache. Il a été un des principaux & des premiers maîtres de l'Europe, & il n'y en a eu preſque aucun de ſon temps qui ait reçu tant d'honneur, Lorſqu'il eut peint à Parme pour le duc Ranuce Farnèſe cette belle chambre où il a repréſenté divers ſujets de la fable, ce prince en fut ſi ſatisfait, que non content de le récompenſer largement, il voulut lui donner le titre de comte, mais Cignani ne voulut point l'accepter pour lors. Il fut contraint de le prendre par la ſuite, y étant ſollicité vivement par le duc François Farnèſe, parent de Ranuce. Le grand duc de Toſcane, l'électeur Palatin & pluſieurs autres princes, s'empreſſerent, comme à l'envi, de lui demander de ſes ouvrages, qui ſe ſont répandus dans les pays étrangers, où ils ont été reçus avec tout l'applaudiſſement qu'ils méritoient. De tous les travaux de ce grand peintre, aucun ne peut entrer en comparaiſon pour la grandeur de l'ordonnance, & l'excellence de l'exécution, avec ce qu'il a peint dans la voute du dôme de Notre-Dame du Feu à Forli, dans la Marche d'Ancône, que Cignani avoit choiſi pour ſa demeure, après avoir quitté Boulogne. Comme il faiſoit cet ouvrage uniquement pour s'attirer de la gloire, il y travailla preſque ſans relâche pendant près de vingt années, ne faiſant pas difficulté d'effacer des morceaux entiers, & de les recommencer de nouveau, lorſqu'ils ne répondoient pas à la grandeur de ſes idées. Il a fait d'excellens éleves, qui lui ont fait beaucoup d'honneur, & ſa mémoire eſt en vénération dans tous les lieux, principalement où il a laiſſé des marques de ſon habilité. Il joignoit à ſes talens beaucoup de politeſſe, de libéralité, d'intégrité, & un amour bienfaiſant pour le prochain. On peut voir l'arbre généalogique de ſa famille, dreſſé par Jean-Baptiſte Roſſi, & imprimé à Boulogne l'an 1687. Il mourut le 6 Septembre 1719, âgé de 82 ans. * Paſcoli, *vies des peintres modernes*, en italien, en 1730, *in*-4°. *Abcedario pittorico*, *p.* 109.

CIGNE, *cherchez* CYGNUS.

CIGNE, ordre de chevalerie de Cleves. On dit que vers l'an 711, Theodoric, ou Thierri, duc de Cleves, n'ayant qu'une fille unique nommée *Béatrix*, à qui il laiſſa ſes états en mourant; cette princeſſe perſécutée par ſes voiſins, qui vouloient la dépouiller de ſes biens, ſe retira dans un château, dit *Nieubourg*, où elle fut défendue par un chevalier nommé Elie, qu'elle épouſa; & parceque ce chevalier avoit un cigne peint ſur ſon bouclier, on inſtitua l'ordre du cigne. Cette aventure ſent beaucoup le roman: elle eſt plus au long dans Favin, *au théatre d'honneur & de chevalerie*, *tom. I*, *liv.* 1, *p.* 1372.

CIGOLI (le) peintre, *cherchez* CARDI (Louis)

CIGONINI (Jacques) poéte & juriſconſulte, vivoit à Florence, ſous le pontificat du pape Urbain VIII. Il étoit de l'académie des Humoriſtes. Quelques-uns diſent que ſe voyant mépriſé par une femme qu'il aimoit avec une paſſion extrême, il ſe jetta de déſeſpoir dans un puits. * Janus Nicius Erythræus, *Pin. III. imag. illuſt. c.* 35.

CILICE, vêtement fait de poils de chevre ou de bouc, dont ſe ſervent ceux qui veulent faire pénitence, & dont l'uſage eſt venu des anciens Ciliciens, qui portoient ces ſortes de robes, particuliérement les ſoldats & les matelots. * Varron, *liv.* 2 *de re ruſtica.* Virgile, 3. *Georg.*

Nec minus intereà barbas incanaque menta
Cinyphii tondent hirci, ſetaſque comantes
Uſum in caſtrorum, & miſeris velamina nautis.

Aſconius ſur la troiſiéme Verrine, dit que les cilices étoient à l'uſage des ſoldats & des matelots: *Cilicia tenta in caſtrorum uſum, atque nautarum, verſ.* 311. Il y a apparence que ces ſacs ou cilices étoient noirs, cette couleur étant naturellement triſte, & qui convient à ceux qui ſont en deuil, ou qui veulent faire pénitence: ce que Prudence a bien exprimé en l'hymne 7, où il parle des Ninivites, *verſ.* 151.

Squallent recinctâ veſte pullati patres,
Setaſque plangens turba ſumit textiles,
Impexa villis virgo beſtialibus.

Alcimus Avitus traitant le même ſujet, *liv.* 4, dit

Mollibus abjectis, cilicum dant tegmina fœa.

pour dire qu'ils ſe couvroient de cilices.

Au reſte, ces robes de pénitence étoient appellées ſacs, à cauſe de la forme, parcequ'elles étoient étroites comme un ſac; & cilice, à cauſe de l'étoffe & du pays où elles avoient été inventées. La plupart de ceux qui avoient renoncé au ſiécle, pour mener une vie auſtere & retirée, & que l'on appelloit *Aſcetes* & *Moines*, ne portoient point d'autre habit, comme remarque S. Jérôme. Quoiqu'il n'ait été juſqu'ici parlé que de poil de chévre ou de bouc, il ſemble que ſous le nom de *cilice*, on doit comprendre toutes les ſortes d'étoffes groſſieres, dont le poil eſt rude & piquant, comme pouvoit être la robe de S. Jean-Baptiſte, qui étoit faite de poil de chameau (*S. Marc, chap.* 1,) & comme étoient celles des diſciples de S. Martin, ainſi que le témoigne Sulpice Severe, *en ſa vie, c.* 7. *Plerique camelorum ſetis veſtiebantur: mollior ibi habitus pro crimine erat.* La plupart des moines & aſcetes portoient le cilice ſur la chair, & ne le quittoient ni jour ni nuit, afin de matter leur corps, & d'être moins endormis, leur principal exercice étant de vaquer à l'oraiſon. On confond ſouvent les noms de cilice & de haire: celle-ci proprement eſt une eſpece de camiſole ſans manches, faite de crin de cheval, ou de chanvre & de crin tiſſus enſemble.

L'uſage des habits groſſiers & de deuil que l'on nommoit *cilice* eſt fort ancien chez les Hebreux. Lorſque l'on eut rapporté à Jacob que ſon fils Joſeph avoit été dévoré par quelque bête ſauvage, l'écriture dit qu'il déchira ſes vêtemens, & qu'il ſe couvrit d'un cilice. Quand Achab voulut appaiſer la colere de Dieu juſtement irrité à cauſe du meurtre de Naboth, il eſt dit qu'il ſe revêtit d'un cilice. L'écriture rapporte la même choſe de Joram. David & tous ceux de ſa ſuite ſe couvrirent auſſi de cilices en allant à l'aire d'Ornan, pour tâcher d'appaiſer la colere du Seigneur. Quand Holoferne aſſiégeoit Bethulie, les prêtres de cette ville ſe ceignirent de cilices pendant qu'ils ſacrifioient au Seigneur. Le roi & les habitans de Ninive ſe couvrirent de cilices, après la prédication de Jonas. Il paroît que du temps de Notre-Seigneur on ſe couvroit encore de cilices, pour marquer la douleur & la pénitence. Il n'y a pas d'apparence que le cilice dont il eſt fait mention dans l'un & l'autre teſtament, fût ſemblable à ceux dont on ſe ſert aujourd'hui dans les communautés religieuſes. Il paroît au contraire que c'étoit une eſpece de ſac ou d'habit groſſier & lugubre dont on ſe couvroit extérieurement, pour exprimer le regret ou la triſteſſe que l'on avoit. Quoi qu'il en ſoit, cet uſage étoit libre, & il n'y a eu aucune loi qui ait obligé les fidéles de l'ancien ni du nouveau teſtament de s'en ſervir. Il y a quelques auteurs qui ont cru que les anachoretes n'en avoient fait aucun uſage, & qu'ils n'en avoient pas même eu connoiſſance; mais s'ils ne ſe ſervoient pas de cilices de crin, tels qu'on les fait à préſent, on trouve dans l'hiſtoire, que quelques-uns ſe ſervoient de chaînes de fer, d'autres de cordes armées de pointes de fer, d'autres de chemiſes de fer pour ſe mortifier. Pluſieurs écrivains prétendent que les chrétiens n'ont commencé à s'en ſervir, que du temps de S. Dominique, de S. Bruno & de S. François. Préſentement il y a pluſieurs communautés d'hommes ou de femmes où c'eſt une obligation de porter le cilice. Pluſieurs fidéles, par une eſpece de piété, s'impoſent auſſi volontairement cette loi. * *Gen.* 37. *II Reg.* 21. *IV Reg.* 6. *I Paralip.* 21. *Judith, &c.*

CILICIE, province de l'Aſie mineure, s'étend le long de la mer Méditerranée au midi. Elle a au ſeptentrion, partie de la Cappadoce, & partie de l'Arménie, juſqu'au mont Taurus. Ce pays eſt aujourd'hui compris dans la Caramanie, & eſt ſoumis au Turc. On comptoit autrefois entre ſes principales villes, Aduna, Anazarbe, Anemurium, Antioche, Célenderis, Céſarée, Corycus, Diocéſarée, Domitiopolis, Flaviopolis, Iſſus, Lamus, Mallus, Mopſueſte, Nicopolis, Olbaſa, Philadelphie, Pompéiopolis ou Soli, Sébaſte, Séleucie, Séline, Tarſe & Thébes. Cette province étoit très-puiſſante, & s'étendoit anciennement bien plus loin qu'aujourd'hui. Elle étoit très-fertile en ſafran. Ses habitans, particuliérement les ſoldats & les matelots, portoient ordinairement des habits groſſiers & tiſſus de poil de chévre, qui ont donné leur nom aux *cilices*. Ils étoient grands pirates & bons hommes de mer. Quelques-uns tirent l'origine du mot Cilicie d'un certain Cilix. Arias Montanus aſſure que les Hébreux appelloient cette province *Chalab*, & croit que le nom de la *Cilicie* eſt dérivé du ſyriac, *Challekim* ou *Challukim*, qui ſignifie *pierres*, parceque la Cilicie eſt fort pierreuſe & inégale, ſur-tout cette partie que les anciens nommoient *Aſpera*, pour la diſtinguer de l'autre qui étoit appellée *Campeſtris*, par rapport à ſes vaſtes campagnes. La Cilicie eut autrefois de puiſſans rois, dont le nom commun étoit Syenneſis. L'un d'eux, ami de Cyaxares, roi des Médes, & d'Aſtyages, roi de Lydie, ménagea la paix entre ces deux princes, vers l'an 3435 du monde, avec Nabuchodonoſor, roi de Babylone. Un autre étoit allié des Perſes, à qui néanmoins il faiſoit des préſens, lorſque Cyrus le jeune alla combattre ſon frere Artaxerxes, c'eſt-à-dire, l'an 400 avant Jeſus-Chriſt. Ce royaume ne ſubſiſtoit plus, lorſqu'Alexandre entreprit de détruire l'empire des Perſes. * Hérodote, *l.* 1. Xénophon, *expéd. des dix M. l.* 1. Pline, *l.* 21, *c.* 6. Ptolémée, *l.* 5. Mercator, *Atlas mundi.* Bellon, *l.* 2.

CILLENE, *cherchez* CYLLENE.

CILLEY, que ceux qui écrivent en latin, nomment *Celia* & *Celeia*, ville d'Allemagne dans la Stirie, ſur les confins de la Carniole. Elle eſt ſituée ſur la riviere de Saana, qui ſe jette un peu après dans le Save, & eſt capitale d'un comté très-conſidérable, ſous la domination de la maiſon d'Autriche. Cilley eſt une place importante & ancienne. * Sanſon. Baudrand.

CILLICON de Milet, s'enrichit lâchement, en livrant ſa patrie aux habitans de Priene. Lorſqu'il étoit ſur le point d'exécuter ſa trahiſon, on lui demanda ce qu'il méditoit? *Rien que de bon*, répondit-il; d'où eſt né le proverbe grec: παντ' ἀγαθὰ πλὴν Κιλίκων, *rien que de bon, comme a dit Cillicon.* On rapporte qu'achetant à Samos de la viande d'un boucher nommé *Théagènes*, & en voulant faire couper un morceau qui lui paroiſſoit trop gros, le boucher lui coupa la main, en lui reprochant, qu'il ne s'en ſerviroit plus à vendre d'autres villes. * Eraſme, *in adag.*

CILO (Junius) étoit intendant de Bithynie & de Pont, où il fit paroître ſon avarice & ſa méchanceté. Les Bithyniens s'en plaignirent à l'empereur Claude, & demanderent qu'il fût puni. Ce prince n'ayant pas bien entendu ce que les Bithyniens diſoient, il ſe tourna vers d'autres gens pour les écouter, & leur rendre juſtice: alors un nommé Narciſſe, qui portoit les intérêts de l'accuſé, dit hardiment que ceux de Bithynie rendoient graces à Cilo de la maniere douce & bienfaiſante dont il les avoit traités, durant tout le temps de ſon intendance: *Hé bien*, dit l'empereur, *qu'il gouverne ces provinces encore deux ans.* * Dion, *l.* 60. Tacite, *l.* 12, *annal. c.* 21.

CILO (Lucius-Fabius-Septimus) appellé *Chilo*, dans Idace & dans la chronique d'Alexandrie, fut un des favoris de l'empereur Severe. Il fut deux fois conſul, en 192 & en 204, & fut préfet de Rome ſous ce prince. Il ſauva la vie à Macrin, depuis empereur, qui étoit ſur le point de périr avec Plautien, dont il étoit alors intendant. Le crédit de Cilo parut ſe ſoutenir ſous Caracalla, qui l'appelloit ſon nourricier, ſon bienfaiteur, & ſouvent ſon pere: cependant, parcequ'il avoit voulu ménager l'union de ce prince & de ſon frere Géta, Caracalla envoya chez lui des ſoldats, avec un officier pour le tuer. Ils pillerent ſa maiſon, lui firent mille outrages, & le traînoient dans les rues de Rome, pour l'égorger enſuite dans le palais, lorſque le peuple & les ſoldats ſe ſouleverent en ſa faveur. Caracalla ac-

courut au bruit, feignit d'être touché du danger de Cilo & le couvrit de ſa cotte d'armes, avec défenſe de le maltraiter. Il fit même mourir le tribun & les ſoldats qui l'avoient violenté; & ce fut pour les punir de leur audace en apparence, mais en effet, parcequ'ils ne l'avoient pas tué d'abord. * Dion, *l.* 67, *vita Caracall.*

CILON, Athénien, ſortoit d'une famille puiſſante & ancienne. Après avoir remporté le prix aux jeux olympiques, & avoir épouſé la fille de Théagène, tyran de Mégare, il conſulta l'oracle de Delphes ſur le deſſein qu'il avoit de s'emparer de la forteresſe d'Athènes, & il eut ordre de l'exécuter à la grande fête de Jupiter. Secondé de ſes amis & de quelques troupes de ſon beau-pere, il en fit l'entrepriſe pendant les jeux olympiques, ſur la créance que c'étoit la plus grande fête de Jupiter, la premiere année de la XLV olympiade, & l'an 600 avant J. C. mais étant aſſiégé par les citoyens, il fut obligé de s'enfuir avec ſon frere. Ceux de ſon parti, qui s'étoient réfugiés à l'autel des Euménides, y furent maſſacrés; ce qui fut eſtimé un très-grand ſacrilége: de ſorte que ceux qui avoient violé cet aſyle, paſſerent pour des impies, tant eux que leurs deſcendans, & furent bannis d'Athènes. * Thucydide, *l.* 1. Plutarque, *en la vie de Solon.*

CIMABUÉ (Jean) peintre de Florence dans le XIII ſiécle, eſt regardé comme le reſtaurateur de la peinture. Ses parens qui le deſtinoient à l'étude des ſciences, le mirent d'abord ſous des maîtres, pour en apprendre les premiers élémens; mais ils furent obligés de céder au penchant de Cimabué pour la peinture, qui étant alors fort imparfaite, reçut de lui plus de politeſſe & de perfection. Charles I de ce nom, roi de Naples, paſſant à Florence vers l'an 1269, voulut voir les ouvrages de Cimabué, & alla viſiter ce peintre dans un fauxbourg, où ce prince étoit accompagné de tant de monde, que les habitans de ce lieu voyant une cour ſi nombreuſe chez eux, nommerent ce bourg, *il Borgo allegri.* Cimabué mourut l'an 1300, âgé de 60 ans, étant né à Florence en 1240. * Vaſari, *vitte de Pit.* Félibien, *entretiens ſur les ouvrages des peintres.*

CIMBEBAS (les) peuples d'Afrique dans la partie méridionale, & ſur la côte occidentale de la Cafrerie. Le pays qu'ils habitent s'appelle le royaume de Mataman. * Baudrand, *dictionnaire.*

CIMBELINUS ou KIMBELINUS, roi de la grande Bretagne, ſous l'empire d'Auguſte, refuſa de payer le tribut que ſes ſujets devoient aux Romains; mais ayant ſu que l'empeur mettoit des troupes en campagne, il lui envoya des ambaſſadeurs qui lui promirent toute ſorte d'obéiſſance, & le prierent même de prendre la protection de la Bretagne, comme Jules-Céſar l'avoit déja fait. Le régne de ce prince fut très-long & très-heureux. Il laiſſa trois fils après lui, qui ſe firent long-temps la guerre. * Plutarque, *dans la vie de Céſar.* Dion. Caſſius. Polydore Virgile. Du-Chêne, *hiſt. d'Angl.*

CIMBRES, peuples dont l'origine eſt rapportée diverſement par les anciens auteurs, Strabon, Pomponius Mela, Plutarque, Pline & Tacite. Quelques-uns les font venir des Scythes, les autres les confondent avec les Cimmériens; pluſieurs veulent qu'ils ſoient Saxons, ou Danois d'origine. Cluvier croit qu'étant venus des parties les plus ſeptentrionales, ils occuperent anciennement toute cette péninſule, qui s'avance bien avant dans l'océan germanique, que nous appellons le pays de Jutland, ou Cherſonnèſe Cimbrique; ce qui eſt confirmé par le témoignage de Velleius Paterculus, d'Eutrope & d'Oroſe. Environ l'an 639 de Rome, & 115 ans avant J. C. ces peuples ſortirent de leur pays, ſoit que l'océan ſe fût débordé ſur leurs terres, comme veut Florus (opinion de laquelle Strabon ſe moque,) ſoit que leur pays ne fût pas capable de les nourir. Plutarque dit que leur armée étoit de trois cens mille combattans, ſans compter les femmes & les enfans; & quelques autres aſſurent qu'ils formoient un corps, qui étoit de cinq cens mille hommes. Quoi qu'il en ſoit, s'étant unis aux Teutons & aux Ambrons de Germanie, & aux Tiguriens, peuples Gaulois, ils ravagerent l'Allemagne, l'Iſtrie, l'Eſclavonie, les Griſons & les Suiſſes, & ſe jetterent dans le Dauphiné, le Languedoc & la Provence pour paſſer en Italie. Les Romains étonnés de cette inondation de barbares, envoyerent contr'eux des armées qui furent ſouvent défaites; mais Marius les vainquit près d'Arles, dans la campagne de Camargue, & les défit entiérement entre Aix & Saint-Maximin. On voit encore des marques de cette victoire, ſur le chemin qui eſt entre les villages de Pourriers & de Trets, près de la petite riviere de l'Arc, par un reſte de pyramide que les Romains y éleverent. Cette bataille fut donnée l'an 652 de Rome, 102 ans avant l'ére chrétienne. Pluſieurs d'entre les Cimbres s'étoient déja ſéparés, pour paſſer en Eſpagne, d'où on les chaſſa. Quelques autres croient que les Cimbres furent inventeurs des tambours; du moins Strabon aſſure qu'ils étendoient des peaux ſur la couverture de leurs chariots, ſur leſquels ils frapoient au commencement des combats. *Voyez* AMBRONS, TEUTONS & MARIUS. * Plutarque, *en la vie de Marius.* Eutrope, *l.* 3. Strabon, *l.* 4 & 7. Florus, *l.* 3, *c.* 3. Vellius, *l.* 2. Tite-Live. Pline. Mela, &c.

CIMBRIACUS (Quintus Æmilianus) poëte Latin, a vécu & eſt mort dans le XV ſiécle. Ceux qui le font vivre encore en 1515, comme M. Baillet & d'autres, ſe ſont trompé. C'eſt encore une erreur de le faire Allemand; Sabellicus, élégie cinquiéme, le place *in Cenomanis*,

Cupiduſque huc plectra requiro
Cenomani multum ſobria Cimbriaci.

Or les *Cenomani* d'Italie ſont les peuples de la Marche Tréviſane, contigüe au Frioul. Cimbriacus eſt un des perſonnages des dialogues de Petrus Hœdus, prêtre de Pordenone, bourg du Frioul, dont nous avons un ouvrage intitulé, *De amoris generibus*, ou *anteroticorum libri III.* Le voiſinage de Cimbriacus & de Pierre Hœdus fit naître leur liaiſon. Ce qu'on voit de poéſies du premier ne va pas à cinq cens vers, qui ont été imprimés, non à Francfort, mais à Vienne en Autriche & à Strasbourg, *in*-4°. Ce ſont quatre plaintes funébres en mauvais vers hexametres, ſur la mort de l'empereur Frédéric III, arrivée en 1493. Jacques Spiegel les publia en 1514, pluſieurs années après la mort de leur auteur. Les élégies, les épigrammes & autres piéces que Sabellicus, dans ſon dialogue *de reparatione linguæ latinæ*, a dit qu'on liſoit de lui, ne couroient qu'en manuſcrit, & n'ont point été imprimées. * M. de la Monnoie, *pag.* 3 *du ſecond tome du Menagiana, & notes ſur les jugemens des ſavans de* M. Baillet, *t. IV, pag.* 322, 323.

CIMELLA, *cherchez* CEMELÉE.

CIMIER, ornement du timbre d'un écu, eſt la piéce la plus élevée ſur les armoiries; elle tire ſon nom du lieu élevé où on la met, comme nous donnons celui de cime à l'éminence d'une montagne. Le cimier eſt d'un uſage ancien, comme on peut le voir dans les poëtes, & dans les hiſtoires grecque & romaine. Protée, que la fable repréſente ſous tant de changemens, étoit, ſelon quelques-uns, un roi d'Egypte, qui changeoit tous les jours de cimier, & qui portoit en tête, tantôt un muſle de lion, tantôt la tête d'un ours, tantôt celle d'un cheval ou d'un dragon; d'où les poëtes ont pris occaſion de le faire paſſer pour un dieu qui changeoit à tout moment de forme, comme les premiers cavaliers paſſerent pour des centaures. Plutarque a décrit le cimier de Pyrrhus dans l'éloge qu'il a fait de ce prince. *Il fut reconnu*, dit-il, *à cauſe du grand panache, & des cornes de bouc, qu'il portoit pour Cimier au-deſſus de ſon armet.* Homere, Virgile, le Taſſe & l'Arioſte, ont fait dans leurs poëmes la deſcription de pluſieurs cimiers. Les cavaliers qui portoient ces cimiers, les prenoient pour donner de la terreur à leurs ennemis, par la vûe des dépouilles des plus fiers animaux, ou par leur repréſentation; ou pour paroître plus grands, &

pour ſe faire particuliérement remarquer dans le combat. Quelques-uns les portoient par ſuperſtition, pour honorer leurs dieux, en choiſiſſant des animaux qui leur étoient conſacrés, comme les Suédois, au rapport de Tacite, qui portoient des figures de ſangliers, *inſigne ſuperſtitionis formas aprorum geſtant.* Hayton, Arménien (*c. 6 de ſa Tartarie*,) & Lazare Sarance (*en ſon Othoman, part. II*,) ont obſervé que les Tartares s'eſtimerent heureux de porter ſur leur tête quelques plumes de hibou, depuis que le Zingi, ou Chingis, fut délivré de ſes ennemis, par le moyen d'un hibou qui s'étoit perché ſur l'arbre, ſous lequel ce prince s'étoit caché; ce qui fit juger à ſes ennemis, que perſonne n'étoit près de-là, puiſque cet oiſeau y étoit en repos.

Les cimiers d'animaux ont ſervi d'origine à beaucoup de fables. Les Aſſyriens ne donnerent à Sérapis une tête d'épervier, qu'à cauſe que dans ſes combats il l'avoit priſe pour cimier; & Jupiter Ammon fut repréſenté avec une tête de bélier, parcequ'il en portoit une dans le combat. C'eſt pourquoi nous voyons des médailles, où Alexandre eſt repréſenté avec un muſle de lion ſur la tête, ou avec une tête de bélier, à cauſe qu'il ſe diſoit fils de Jupiter Ammon. De même, Géryon fut cru avoit trois têtes, parcequ'il portoit un triple cimier, *quod tres criſtas in galea haberet*, dit Suidas. Cet ornement de tête a quelquefois ſervi à diſtinguer les factions. Ainſi les Monaldeſchi, anciens gentilhommes d'Orviette en Italie, s'étant partagés, prirent quatre cimiers différens en 1330, ſavoir, la biche, le chien, la guivre (ou vipere) & l'aigle. D'autres s'en ſont ſervi pour la diſtinction des branches d'une famille, comme on peut le remarquer en quelques familles d'Alſace, qui ſont dans le wappenbuch, ou armorial. Souvent le cimier a été une ſimple deviſe; ainſi Côme de Médicis, duc de Florence, portoit pour cimier un faucon d'argent, tenant de la ſerre droite un anneau d'or garni d'un diamant, avec le mot, *Semper*, qui étoit ſa deviſe. La plupart prenoient une piéce de leur écu; comme le cimier des rois de France eſt une fleur-de-lys; celui de l'empire un aigle; de Caſtille, un château; & de Léon, un lion. Le cimier de plumes a été univerſellement reçu de tous les peuples. Il eſt ſouvent fait d'une aigrette, ou d'une maſſe de plumes d'autruche ou de héron, & quelquefois de plumes d'autres oiſeaux. On n'a plus maintenant l'uſage des cimiers dans les armées; on s'en ſert ſeulement dans les tournois & dans les ornemens du blaſon. Les familles qui ont changé d'armoiries pour de juſtes raiſons, ont retenu les anciennes en cimier, comme les ducs de Brunſwick, un cheval; & les Colonnes d'Italie, une ſirene. Hérodote attribue aux Cariens la premiere invention des cimiers, & dit que ceux de cette nation furent les premiers qui porterent des aigrettes & des plumes ſur leurs caſques, & les premiers qui peignirent des figures ſur leurs boucliers. C'eſt à cauſe de ces cimiers, que les Perſes les nommerent des coqs, parcequ'ils paroiſſoient crêtés comme ces animaux. Diodore de Sicile parlant des Egyptiens, dit que leurs rois portoient pour cimiers des têtes de lion, de taureau, ou de dragon, pour marquer leur dignité.* Le pere Ménestrier, *origine des ornemens des armoiries.*

CIMINUS (Léonard) natif de Palerme, fut docteur en philoſophie, en théologie & en juriſprudence. Il a fait pendant long-temps avec ſuccès des leçons publiques ſur le droit impérial & pontifical. Il exerça la profeſſion d'avocat avec une grande réputation, & eut la charge de fiſcal de Palerme. Il vivoit en 1630. On a de lui: *Solemnes ritus regni Siciliæ, ejuſque commentarii ad Cumium: Theoripraxis de contrario imperio ad ritum regni Siciliæ ex jure communi digeſta.* * *Supplément françois de Baſle.*

CIMMÉRIENS, ancien peuple qui habitoit la Scythie Européenne, c'eſt-à-dire, les bords du Boryſthène & du Tanaïs, & le Boſphore, qui de leur nom fut appellé Cimmérien. Une partie de ce peuple ſe maintint dans le Boſphore; mais les autres furent chaſſés par les Scythes, & ayant paſſé le Tanaïs, ſe répandirent dans l'Aſie. Il y en eut d'entr'eux qui s'établirent entre la Colchide & l'Ibérie; mais le plus grand nombre pénétra dans l'Aſie mineure juſqu'à Sardes, dont ces barbares s'emparerent. Hérodote qui aſſure (*liv.* 1) que les rois de Lydie vinrent enfin à bout de les chaſſer, ne dit pas ce qu'ils devinrent; mais il y a beaucoup d'apparence qu'il a voulu dire que cette nation fut entiérement détruite. Il y a eu d'autres Cimmériens qui demeuroient à Bayes en Italie, près le lac Averne, où l'on tient qu'étoit l'antre de la Sibylle. Ils ſe cachoient le long du jour dans leurs cavernes, & la nuit ils alloient piller leurs voiſins. C'eſt de ces Cimmériens d'Italie, plutôt que de ceux du Boſphore, d'où eſt venu le proverbe ancien *des ténébres Cimmériennes*, comme on peut le voir dans Ovide (*métamorph.* 11,) qui met au même pays le ténébreux palais du Sommeil. C'eſt auſſi ce qui a fait croire à quelques-uns, que les Cimmériens ont tiré leur nom du mot phénicien *Cammar* ou *Cimmer*, c'eſt-à-dire, devenir noir & obſcur. Ces peuples étoient extraordinairement ſuperſtitieux, à quoi contribuoit fort la nature de leurs pays, dont ils adoroient les bois, les fleuves & les fontaines. Il y avoit auſſi un antre fameux, par où ils croyoient qu'on deſcendoit aux enfers, & où il n'étoit pas permis d'entrer, qu'après avoir ſacrifié aux dieux infernaux. C'eſt ſur cette fauſſe imagination de ces peuples, qu'Homere (*en ſon Odyſſée*,) a fondé ſa fable des enfers, que Virgile a imitée *au VI livre de l'Enéide.*

CIMON, fils de Stéſagoras, petit-fils de Miltiade I, fut chaſſé d'Athènes par Piſiſtrate, & fut rappellé après la mort du tyran, qui arriva la premiere année de la LXIII olympiade, 528 ans avant J. C. Il gagna deux fois le prix aux jeux olympiques, & s'acquit l'amitié du peuple; mais les filles de Piſiſtrate le firent aſſaſſiner. Il eut deux fils, Miltiade II, pere de Cimon *le Grand*, & Stéſagoras. * Hérodote, *livre* 6.

CIMON, général Athénien, fils de Miltiade & d'Egiſiphile, entra en priſon, pour dégager le corps de ſon pere qui y étoit mort, ſans avoir pu payer l'amende à laquelle il avoit été condamné. Cimon qui étoit hors d'état de trouver cette ſomme, déſeſpéroit de recouvrer la liberté, lorſqu'Elphinice ſa ſœur, qu'il avoit épouſée, le pria de lui permettre de ſe marier à Callias qui l'aimoit, & qui offroit de payer cette ſomme. *Il y conſentit*, quoiqu'avec peine, & ſortit de captivité. *Lorſqu'il fut* libre, il monta en peu de temps aux plus grands emplois, ſoutenu par ſon éloquence, par ſa ſageſſe & par la libéralité. Il entendoit parfaitement la politique & l'art militaire, qu'il avoit appris dans les armées à la ſuite de ſon pere, & il s'acquit un grand crédit parmi les citoyens & les ſoldats. A peine eut-il le commandement de l'armée, qu'il mit en fuite les Thraces près du fleuve Strymon, & qu'il rétablit la ville d'Amphipolis, où il envoya une colonie de dix mille Athéniens. Il défit près de Micale la flotte de Chypre & de Phénicie, compoſée de deux cens vaiſſeaux; & le même jour il remporta une autre victoire ſur terre, près du fleuve Eurimedon, dans la Pamphilie. Ce fut la troiſiéme année de la LXXVII olympiade, & 470 ans avant Jéſus-Chriſt. Ces avantages furent ſuivis de pluſieurs autres ſur la mer Egée, où il prit l'iſle de Scyros & celle de Thaſos avec ſes dépendances. A ſon retour il trouva que le gouvernement d'Athènes étoit devenu abſolument populaire. Il s'efforça de le remettre en ſon premier état; mais ſon deſſein ne lui réuſſit pas, & il fut condamné à l'exil, ſelon la loi de l'oſtraciſme, par les intrigues de Périclès & d'Ephialthès, l'an 460 avant Jéſus-Chriſt. Il paſſa le temps de cet exil chez les Lacédémoniens, qu'il réconcilia avec ceux d'Athènes. Après que la tréve eut été conclue pour cinq ans, il fut déclaré général de la flotte des Grecs, qu'il conduiſit dans l'iſle de Chypre, où, après la priſe de pluſieurs villes, il mourut de maladie au ſiége de Citium, la quatriéme année de la LXXXII olympiade, l'an 449 avant Jéſus-Chriſt. On dit que la libéralité de Cimon étoit ſi grande, qu'il n'employoit jamais perſonne à garder ſes terres, &

CINÉENS, peuples d'Arabie de la province de Madian, deſcendans de Cin, fils de Jethro. Il étoit beau-frere de Moyſe, & vint ſe joindre à lui à la ſortie de l'Egypte avec le peuple Hébreu, & le ſervit utilement de ſes conſeils. Les Cinéens compoſoient une grande famille. Il y en eut beaucoup qui demeurerent en Madian avec leur pere Jethro; mais Moyſe, vers la trente-huitiéme année depuis la ſortie de l'Egypte, les rappella & les obligea de venir ſe retirer auprès de lui, afin qu'ils ne fuſſent point envelopés dans la déſolation entiere qu'il alloit faire du pays des Madianites. Ces Cinéens vinrent donc joindre leurs freres; & ayant traverſé le Jourdain, ſe retirerent dans le déſert, après la priſe de Jéricho, dans le deſſein d'y mener une vie ſainte, & tout-à-fait écartée du commerce & du bruit des villes. Lorſque Jabin, roi de Chanaan, eut aſſujéti les Iſraélites, il laiſſa en paix les Cinéens, à cauſe de leur grande vertu, de leur vie innocente, & de leur détachement pour toutes les choſes de la terre. Dieu le permit ainſi, afin de faire comprendre aux Hébreux, que ſi Jabin les tourmentoit par une guerre ſi cruelle, ce n'étoit que parcequ'ils avoient abandonné ſon culte, pour embraſſer la religion des Gentils; ils voyoient au contraire les Cinéens, qui ne s'étoient jamais départis de la fidélité qu'ils devoient à Dieu, être affranchis des oppreſſions des tyrans, dont eux-mêmes étoient accablés par Jabin. Quoique cette guerre ne ſemblât toucher en aucune maniere les Cinéens, cela n'empêcha pas que Jahel, femme de Héber, Cinéen, n'enfonçât un clou dans la temple de Siſara, chef de l'armée de Jabin, lorſqu'après ſa déroute il ſe réfugia dans ſa maiſon. Les Réchabites & les Eſſéniens ſont ſortis des Cinéens.* *Nomb. X*, 29. *Jug. I*, 16, *IV*, 17.

CINELLI (Jean) Italien, qui a fleuri dans le XVII ſiécle, étoit de l'académie des Apatiſtes de Florence, & de celle de Parme. Il prit dans celle-ci le nom de *Gelato è diſſonante*. Pendant ſon ſéjour à Florence, il commença à publier en 1677 *la bibliotheca volante*, dont il donna alors les deux premieres ſections. Il publia à Naples la troiſiéme & la quatriéme, & en 1686 il fit imprimer la cinquiéme à Parme, où il s'étoit retiré. Cette bibliothéque eſt un recueil de piéces fugitives. On cite encore du même une deſcription des curioſités de Parme, & une hiſtoire des auteurs Vénitiens. Il eſt sûr qu'il a fait des augmentations à la deſcription des curioſités de Florence par François Bocchi, dont l'ouvrage avoit paru dès 1592 à Florence, *in*-8°. L'édition de Cinelli parut dans la même ville en 1677, *in*-8°, ſous ce titre: *Le bellezze della citta di Fiorenza dove apiuno di pittura, di ſcultura, di ſacri tempii, di palazzi, &c. da Franc. Bocchi, ampliata & accreſciuta da Giov. Cinelli.*

CINESIAS, Athénien & fils d'Evagore, ſelon les uns, Thébéen, & fils de Mélès, ennuyeux joueur de *cithare*, ſelon d'autres, eſt mentionné dans Plutarque & dans pluſieurs autres anciens. Il étoit poéte lyrique & dithyrambique, mais mépriſable dans l'un & dans l'autre genre. Ariſtophane lui fait jouer un rolle ridicule & outré dans ſa comédie des *Oiſeaux*, où il l'introduit ailé ſur la ſcéne, & le tourne en dériſion. On prétend que Cinéſias mit en vogue une *pyrrhique* ou danſe militaire de ſa façon. Il étoit auſſi maléficié de corps que d'eſprit; il étoit boiteux, d'une taille ſi haute, mais ſi foible, ſi mince & ſi exténuée, que pour le ſoutenir & l'empêcher, dit-on, de plier & de rompre, il portoit une eſpece de cuiraſſe faite de bois de tilleul réduit en lames. On jugeoit ce poéte ſi léger à ſa figure, que dans les *Grenouilles*, comédie d'Ariſtophane, un acteur dit qu'il ſuffira d'attacher au dos de Cléocrite, homme très-peſant, le poéte Cinéſias; que celui-ci lui ſervira d'ailes, & que le vent les emportera tous deux dans la mer. Le même comique dans ſa comédie des *Oiſeaux*, fait apoſtropher par Piſthétaire, Cinéſias, ſous le nom de *Léotrophide*, qui pour ſon exceſſive maigreur avoit paſſé en proverbe. Ariſtophane dans une autre comédie intitulée *Gérytadès*, citée par Athénée, & que nous n'avons plus, mettoit Cinéſias au nombre des gens maigres de cette profeſſion, qu'on avoit choiſis pour les envoyer aux enfers en ambaſſade vers leurs confreres. Stratis, autre poéte comique, avoit compoſé une piéce nommée *Cinéſias*, où l'extrême maigreur & la mine étique de celui-ci n'étoient pas oubliées. Au reſte, Cinéſias avoit des ennemis, & on dit que ſes mauvaiſes qualités de cœur & d'eſprit les lui avoient attirés. Il paſſoit pour un impie & un homme ſans probité. L'orateur Lyſias compoſa contre lui deux harangues où il l'accuſoit d'athéiſme, de profaner & de jouer dans ſes comédies ce que la religion & les loix avoient de plus reſpectable & de plus ſacré, & de n'être lié qu'avec des impies & des ſcélérats comme lui. Athénée nous a conſervé un morceau d'une de ces deux harangues que nous n'avons plus. Peut-être cependant Cinéſias étoit-il moins impie & moins athée, qu'ennemi déclaré des ſuperſtitions païennes, comme ſemble le faire entendre Plutarque dans ſon écrit *de la ſuperſtition*. Le même Plutarque dans ſon dialogue ſur la muſique, lui reproche des innovations ſur cet art, & il en fait faire des plaintes par la muſique même. Mais en quoi conſiſtoient ces innovations? Il faut lire ſur cela les conjectures de M. Burette dans la ſuite de ſes *remarques ſur le dialogue de Plutarque* que l'on vient de citer, & qui ſont imprimées dans le tome XV des *mémoires de l'académie des inſcriptions & belles-lettres*, page 243 & ſuivantes. Voyez auſſi ſur Cinéſias même, les pages 340, 341, 342.

CINGALES, nom que l'on donne aux gentilshommes dans l'iſle de Ceylan. Ils ſont fort reſpectés, comme les Nayres le ſont dans les royaumes de la côte de Malabar. * Mandeſlo, *tom. II d'Olearius.*

CINGCHEU, grande ville de la province de Xantung, dans la Chine, commande à treize cités, dont les plus conſidérables ſont Chuchin, Logan, Xeuquan & Kin. Ce pays eſt rempli de montagnes; mais la mer & les rivieres le rendent abondant en tout ce qui peut être néceſſaire. Il y a une prodigieuſe quantité de poiſſons, & les habitans tirent beaucoup de profit des peaux, qu'ils nomment communément *Segrin*. On y tire une pierre du ventre des vaches, qui eſt à peu-près de la groſſeur d'un œuf d'oie: les Chinois l'appellent Nienhoang, c'eſt-à-dire, jaune, parcequ'elle eſt ordinairement de cette couleur. Elle n'eſt pas ſi ſolide que la pierre de bezoar; mais elle eſt plus unie, & les médecins Chinois en font plus d'état que du bezoar, pour détourner les fluxions & les catarrhes. * Martin Martini, *deſcription de la Chine dans le recueil de* Thevenot, *vol. II.*

CINGIS, prince Tartare, *cherchez* ZINGIS.

CINGOLI, bon bourg d'Italie dans l'Etat de l'égliſe. Il eſt dans la Marche d'Ancone ſur la riviere de Muſone, entre Jeſſi & San-Severino, à trois ou quatre lieues de l'une & de l'autre. Cingoli étoit autrefois une ville épiſcopale, dont l'évêché a été uni à celui d'Oſimo. * Baudrand.

CINGULAYES, habitans de l'iſle de Ceylan. Il n'y a rien de certain ſur leur origine; les uns les font venir de la Chine, les autres du Malabar. Il y en a d'entiérement ſauvages nommés *Vaddats*, qui n'ont point de maiſons ni de villages, & vivent ſous des arbres près des rivieres; d'autres policés, qui vivent ſous un prince qu'ils reconnoiſſent pour ſouverain. Si l'on veut être inſtruit plus amplement de leurs mœurs & de leur religion, il faut conſulter la relation de Ceylan par Robert Knox, imprimée à Amſterdam en 1693; mais il ne faut pas s'y fier.

CINNA (Lucius Cornelius) conſul Romain, fut élevé aux premieres charges, & ſe ſervit de ſon autorité pour opprimer la république. Pendant ſon premier conſulat, l'an 667 de Rome, & 87 avant Jeſus-Chriſt, ayant fait une loi pour le rappel des bannis, ſon collégue Cneius Octavius partiſan de Sylla, s'y oppoſa, l'obligea de ſe retirer hors de la ville, & fit créer un autre conſul

c'eſt un volume *in*-4°. En 1551 il avoit fait réimprimer l'évangile ſelon S. Matthieu, en hebreu, avec la verſion & les notes de Sébaſtien Munſter, & une préface de ſa façon. C'eſt un volume *in*-8°. Il a traduit auſſi quelques ouvrages d'Avicenne, le plus renommé des médecins Arabes ; & ces verſions ont paru en 1570 & 1572. * M. l'abbé Goujet, *mém. mſſ.* Voyez le Long, *bibliotheca ſacra, premiere partie, édition in-fol.* Paul Colomiès, *Gallia orientalis*, pag. 65 & 66. Baillet, *jugemens des ſavans ſur les grammairiens hébreux*, édition *in*-4°, tome XI. Duval, *le collége royal de France, &c.* Manget, *biblioth. ſcript. medic.* lib. xvj.

CINQ-EGLISES, ville de Hongrie, qui a eu un évêché ſuffragant de Strigonie. Les Allemans la nomment *Funfkirchen*, les Hongrois *Otegiazac*, & les auteurs Latins *Quinque-Eccleſiæ*. Elle eſt ſituée ſur le ruiſſeau de Kéoriz, près de la Drave, qui ſe jette à cinq ou ſix lieues de-là dans le Danube. Cinq-Egliſes eſt une forte place, que Soliman II emporta en 1543, & depuis en 1566. Il mourut en cette ville durant le ſiége de Sigeth. Elle a été repriſe ſur les Turcs en 1686 par les Impériaux, auſquels elle eſt demeurée, leur ayant été cédée par les Turcs par le traité de paix fait à Carlowitz en 1699. Elle n'eſt éloignée que de ſix milles d'Allemagne du Danube, vers le couchant, & à vingt-deux de Bade, vers le midi. * Sanſon.

CINQ-MARS, *cherchez* COIFFIER.

CINTHIEN, épithéte que l'on donne à Apollon, à cauſe d'une montagne de ce nom dans l'iſle de Delos, où il avoit été élevé, & où il avoit un temple. * Horace. Virgile, *bucol. eglog.* 6, *verſ.* 3.

——— *Cynthius aurem*
Vellit & admonuit.
Apollon m'avertit à l'oreille.

CINTRA, bourg de Portugal dans l'Eſtrémadure, à l'embouchure du Tage dans l'océan. Il eſt à ſept lieues au-deſſous de Lisbonne, avec un ancien château. C'eſt dans ce lieu qu'Alfonſe V, roi de Portugal, prit naiſſance en 1430, & qu'il mourut en 1481. Alfonſe VI, roi de Portugal, y décéda auſſi le 12 ſeptembre 1683. * Baudrand.

CINXIA, nom que l'on donnoit à Junon, qui préſidoit aux mariages, du mot latin *cingere*, c'eſt-à-dire, *ceindre*, parceque lorſqu'on les célébroit, c'étoit la coutume d'ôter la ceinture aux nouvelles épouſes. * Feſtus. On obſervoit auſſi dans les ſacrifices qu'on lui faiſoit, d'ôter le fiel aux victimes, & de le cacher en quelque lieu couvert près de l'autel, pour ſignifier que les mariages doivent être ſans aucune amertume. * Alexander ab Alexandro, *l.* 6, *c.* 4.

CINYRAS, roi de Chypre, ou d'Aſſyrie, ſelon d'autres, fut aimé de ſa fille Mirrha, qu'il reçut dans ſon lit ſans la connoître, & de laquelle il eut Adonis. Il étoit ſi puiſſant, que ſes richeſſes ont donné lieu au proverbe *Cinyræ opes*. On dit encore, que ſon royaume fut détruit par les Grecs, auſquels il avoit manqué de parole, après s'être engagé de leur fournir des vivres au ſiége de Troye. On le compte parmi les anciens devins, & on veut qu'il ait été l'amant & le prêtre de Venus, & qu'il ait eu cinquante filles métamorphoſées en Alcions, ou en pierres. Quant aux rapports prétendus que M. le Clerc trouve entre *Cinyras* & *Noe*, ils ſont ſi forcés, que ce ſeroit une grande inutilité d'en traiter la diſcuſſion. Sans s'arrêter aux autres difficultés, comment les partiſans de cette application ſe débaraſſeront-ils de l'anachroniſme groſſier dans lequel ils s'engagent ? Tout le monde ſait la grande étendue de temps qu'il y eut entre Noe & la prife de Troye ; & eſt-il aiſé de rapprocher deux hommes ſi fort éloignés l'un de l'autre, & de ſuppoſer avec vraiſemblance qu'ils aient été contemporains ? * Apollodore, 4. Hygin. Ovide. Erasme, *adag. tit. Divitiæ.* Bayle, *diction. critiq.*

CIO, ou CHIO, anciennement *Dioſpolis*, bourg ou petite ville de la Natolie propre en Aſie. Il eſt ſur la côte de la mer Noire, à deux ou trois lieues de Pandarachi, & à dix de l'embouchure du Sangari, du côté du levant * Mati, *diction.*

CIOFANI (Hercule) de Sulmone en Italie, qui floriſſoit au commencement du XVI ſiécle, a donné des obſervations ſur les métamorphoſes d'Ovide. L'honneur qu'il croyoit avoir d'être le compatriote de ce fameux poëte, lui fit entreprendre ce travail ; & l'inclination avec laquelle il s'eſt appliqué à cette étude fut ſi forte, qu'il ſemble qu'elle a beaucoup contribué à le faire réuſſir. Ses obſervations ſur les métamorphoſes ſont ſavantes & recueillies de divers poétes ; ſon latin eſt pûr, élégant, & il a tous ſes ornemens. C'eſt le jugement qu'en ont porté de très-habiles critiques, comme Paul Manuce, Muret, Jules-Céſar Scaliger, Scioppius. Outre que Ciofani étoit ſavant, il étoit encore modeſte & judicieux dans ſes obſervations. * Paul Manuce, *in præfatione.* Léon. Nicodem. *in addit. ad biblioth. Neap.* M. Anton. Muret, *in epiſt. & alibi.* Scaliger, *p.* 72. Scioppius, *de arte crit. p.* 19.

CIOLEK (Eraſme) en latin *Vitellius*, né à Cracovie, entra fort avant dans les bonnes graces d'Alexandre, roi de Pologne, qui ſe ſervoit de ſes conſeils, dès le temps qu'il n'étoit que duc de Lithuanie. Etant monté ſur le trône de Pologne, après Jean Albert ſon frere, il lui donna l'évêché de Ploczko en 1504. Il fut envoyé en ambaſſade auprès de l'empereur Maximilien I, & à Rome auprès de Léon X. Sigiſmond I, ſucceſſeur d'Alexandre, le retint à ſon ſervice, & ce prélat ſe trouva en 1518 à la diéte d'Augsbourg, comme ambaſſadeur de ſon prince. Il y fit le 20 août un diſcours très-pathétique, qui fut fort applaudi. Il a été imprimé à Augsbourg même en 1518, ſous ce titre : *Oratio per R. P. Dominum Eraſmum Vitellium epiſcopum Plocenſem in celeberrimo Auguſtenſi conventu, &c.* Ayant été envoyé à Rome par Sigiſmond, auprès de Léon X pour des affaires ſecrettes, il y mourut en 1521. On a encore de lui un traité de la victoire de Sigiſmond I ſur les Turcs. * Voſſ. *de hiſt. Lat. l.* 3.

CIOLFA, ville d'Arménie, *cherchez* ZULFA.

CION, ou CIAON, ville de l'Aſie. Elle eſt au fond d'un grand golfe qui s'avance dans l'iſle de Célebes, environ à 50 lieues de la ville de Macaçar. Cion eſt capitale d'un royaume dont on ne connoît pas les particularités. * Mati, *diction.*

CIORLO, ville de Turquie, *cherchez* CHIAURLIC.

CIOTAT, ou LA CIOUTAT, ville & port de mer de Provence, entre Marſeille & Toulon. Quoique ſon nom ne ſoit connu que depuis quelques ſiécles, on ne doute point qu'elle ne ſoit l'ancien port de *Cythariſta*, dont parlent Pline, Pomponius Mela, Ptolémée, Antonin & Merula, qui eſt le *Ceſariſta*, ou *Ceireſte* d'aujourd'hui, qu'on voit éloigné d'une lieue. La commodité de la mer donna la penſée d'y bâtir une ville, qui fut nommée la cité, *Civitas*, & par corruption *la Ciouta*. Le commerce l'a rendue depuis aſſez riche ; & quoique petite, elle eſt renommée par ſes bons vins muſcats ; & les étrangers y viennent en foule pour y faire conſtruire des barques & des vaiſſeaux. Le port eſt défendu par une fortereſſe, & à côté il y a un beau mole pour la commodité des vaiſſeaux. La ville a auſſi pluſieurs égliſes & quelques monaſteres ; celui des peres Servites qui eſt à un quart de lieue de la ville, eſt renommé par la dévotion du peuple, & par la curioſité des ſavans qui y vont voir une fontaine qui imite le flux & le reflux de la mer. * Pline, *l.* 3, *c.* 4. Pomponius Mela, *l.* 2, *c.* 5. Bouche, *hiſt. de Prov. l.* 2 & 4, *&c.*

CIPERANO, *cherchez* CEPERANO.

CIPIERRE (Philbert de Marcilli, ſeigneur de) après avoir ſignalé ſon courage & ſa prudence en différentes occaſions, ſous le régne de Henri II, roi de France, fut choiſi par ce prince pour être gouverneur du duc d'Orleans ſon ſecond fils, qui régna depuis ſous le nom de *Charles* IX. En 1560 Cipierre fut fait chevalier de l'ordre par François II, après la mort duquel il fut rou-

ne s'en délivra que par une racine nommée *Moli*, que Mercure lui avoit donnée. * Ovide, *l.* 14 *métamorph.* Homere, *Odyſſ.* 10. Heſiod. *theog.* Natalis Comes, &c.

CIRCENSES, combats & jeux qui ſe faiſoient à Rome. Les auteurs ne conviennent point de l'origine de ce nom. Quelques-uns prétendent qu'il vient de ce que le lieu où on les repréſentoit étoit entouré du peuple, & environné d'épées, *Circenſes dicebantur, quòd exhiberentur in circuitu, enſibus poſitis*; mais ce ſentiment n'eſt pas du gout des plus habiles écrivains, qui croient que les jeux Circenſes ont tiré leur nom de la place ronde où ils ſe faiſoient, appellée *Circus*. On les nommoit auſſi *les jeux romains*, *romani ludi*, à cauſe de leur antiquité, qu'on faiſoit remonter juſqu'à Romulus, à qui on en attribuoit la fondation; *les grands jeux*, *magni*, tant à cauſe des grandes dépenſes que l'on faiſoit pour les repréſenter, que parcequ'ils étoient conſacrés à Neptune, que les païens regardoient comme un des grands dieux. Enfin on leur a donné le nom de *jeux gymniques*, *gymnici ludi*, à cauſe des combats auſquels les luteurs s'exerçoient. Il eſt difficile de rien dire de poſitif ni de certain ſur leur inſtitution, non plus que ſur leur inſtituteur. Le lieu où ils ont été repréſentés n'a pas toujours été le même; d'abord on les célébra au-delà du Tibre, qui ſervoit de borne par un côté, juſqu'à ce que Tarquin l'*Ancien* fit bâtir le grand cirque.

Il y avoit pluſieurs ſortes d'exercices dans ces jeux; le premier étoit le combat, ſoit à coups de poing, ſoit avec des gantelets, des épées, des bâtons, des hallebardes, des javelots & autres ſemblables armes. Le combat des gladiateurs faiſoit la principale partie de ce ſpectacle: ces gladiateurs ſe battoient avec des armes, & le vainqueur étoit maître de la vie du vaincu, toutefois, ſous le bon plaiſir du peuple, qui par ſignes de main lui faiſoit grace, ou lui laiſſoit ôter la vie par ſon adverſaire. Uſage auquel a rapport ce vers de Juvenal:

Et verſo pollice vulgi,
Quemlibet occidunt populariter.

Le combat des hommes condamnés à mort avec des bêtes féroces, étoit encore une autre eſpèce de ce genre de combat. Les hommes qui devoient être expoſés aux bêtes étoient renfermés dans une aire, autour de laquelle il y avoit pluſieurs loges, deſquelles on faiſoit ſortir des lions, des tigres & des taureaux irrités. Ces bêtes ſe jettoient auſſitôt avec fureur ſur ces malheureux, qui défendoient leur vie le plus long-temps qu'ils pouvoient, mais qui ordinairement étoient déchirés & dévorés par ces bêtes féroces: ſi quelqu'un néanmoins échapoit à leur fureur, il avoit ſa grace. Nous avons dans l'hiſtoire eccléſiaſtique quantité d'exemples de chrétiens ainſi expoſés aux bêtes, dont pluſieurs ont obtenu par ce moyen la couronne du martyre, & quelques autres ont été ſauvés par miracle. Il faut auſſi rapporter à ce genre de combat la lutte entre deux athlétes, qui tout nuds & frottés d'huile, luttoient enſemble pour ſe terraſſer, & la joûte de ceux qui avec des filets tâchoient d'enveloper leur adverſaire: ceux-ci s'appelloient *Retiarii*.

La ſeconde eſpèce étoit la courſe des chariots. Chaque conducteur étoit avec ſon chariot attelé de deux, quatre ou ſix chevaux, & prêt à partir dans un eſpace fermé de grilles appellé *Carceres*. On les ouvroit au ſon des trompettes & des fanfares, & le dernier ſignal étant donné par un voile blanc qu'on déployoit, les chariots entroient en lice, & partoient en même temps pour courir au but, qui étoit un poteau planté au bout de la carriere. Quand on y étoit arrivé, il falloit faire pluſieurs tours à l'entour. Le premier qui y arrivoit, & qui pouvoit tourner adroitement autour du poteau, étoit le vainqueur. Ce qu'Horace explique par ces vers:

Sunt quos curriculo pulverem olympicum
Collegiſſe juvat; Metaque fervidis
Evitata rotis.

La troiſiéme ſorte de jeux étoit le ſaut, dont il y avoit différentes eſpèces. Ceux qui avoient part à ces jeux ſautoient ou dans la plaine, ou d'un lieu bas dans un lieu exhauſſé, ou d'un endroit élevé dans un lieu inférieur; quelquefois étant nuds, ou armés de toutes piéces, ils ſe lançoient ſur des chevaux ou ſur des chariots pendant leur courſe, ou étant ſur ces chariots ou chevaux ils ſe jettoient adroitement à terre.

La quatriéme étoit celle qui ſe faiſoit par le jet, ſoit du palet, ſoit des fléches, ou d'autres traits: ceux qui approchoient le plus près du but, ou qui jettoient le palet le plus haut, ou le plus loin, remportoient le prix.

La cinquiéme eſpèce étoit la courſe à cheval, décrite par Virgile dans le 5e livre de l'Enéide. Les cavaliers diſtingués en pluſieurs troupes ou eſcadrons, faiſoient divers tours & contours, tantôt s'approchant les uns des autres, tantôt fuyant & tantôt ſe réuniſſant en un ſeul eſcadron. Ces jeux avoient été établis par Romulus pour exercer la jeuneſſe romaine; & Virgile ſuppoſe par fiction, qu'entre les jeux qu'Enée donna en Sicile, Aſcanius avec la jeuneſſe troyenne & ſicilienne, montée ſur des chevaux, repréſenta cette eſpèce de combat.

La ſixiéme étoit la courſe à pied entre les coureurs, à qui arriveroit le plutôt au but: celui qui y parvenoit le premier étoit le vainqueur

La ſeptiéme, & la plus conſidérable étoit la *Naumachie*, c'eſt-à-dire, une eſpèce de combat naval de pluſieurs galeres ou barques ſur un grand lac, qui y faiſoient la même manœuvre que dans un combat naval ſur mer, ou joutoient à force de rames à qui parviendroit le plutôt à l'extrémité du lac.

Ces jeux étoient précédés d'un appareil que l'on nommoit *Pompe*. On y portoit les images des dieux, des empereurs & des hommes illuſtres. Les dames y paroiſſoient dans des chariots magnifiques, & l'on y menoit à la main de beaux chevaux, précédés de jeunes enfans qui jouoient de la flute, & que l'on appelloit *Ludii*. Reſte à expliquer ce que c'étoit que *gantelet*, *cæſtus*, & *le palet*, *diſcus*. Le gantelet eſt une eſpèce de gand fait de courroies de buffle, dont on envelopoit les mains & les bras, & qui étoient attachés enſemble avec des liens de fer ou de plomb, & roulés en forme de cornes de bélier. C'eſt ainſi que les décrit Virgile dans le 5e livre de l'Enéide, en parlant du combat d'Entellus & de Darès, où il dit qu'Entellus,

In medium geminos immani pondere cæſtus
Projecit: quibus acer Eryx in prælia ſuetus
Ferre manum, duroque intendere brachia tergo.
Obſtupuere animi; tantorum ingentia ſeptem
Terga boum, plumbo inſuto, ferroque rigebant.
Ante omnes ſtupet ipſe Dares, longeque recuſat.
Magnanimuſque Anchiſiades & pondus, & ipſa
Huc illuc vinctorum immenſa volumina verſat.

CIRCESTER ou CIRENCESTER, en latin *Corinium*, *Durocornovium*, *Cornovium*, eſt une ancienne ville des Romains en Angleterre, dans le comté de Gloceſter, aux confins de celui de Wilt, ſitué ſur la riviere de Churne. C'étoit-là où les quatre chemins des proconſuls Romains ſe croiſoient. On y a déterré un grand nombre de médailles & d'inſcriptions; mais cette ville a été entiérement ruinée par les Saxons & les Danois, en ſorte qu'il n'y a pas la quatriéme partie de ſon enceinte d'habitée; le reſte eſt occupé par des vergers & des champs labourés. Ses habitans ſubſiſtent principalement par la fabrique des étoffes. Cette ville fut priſe d'aſſaut par le prince Robert en 1653. Elle eſt à 68 milles anglois de Londres. * *Diction. anglois.*

CIRCONCELLIONS ou SCOTOPITES, ſecte de donatiſtes en Afrique, dans le IV ſiécle. Ils étoient

fant a assez d'habileté, il peut circoncire lui-même son fils. On tient prêt dès le matin, dans la synagogue, ou même dans la maison, si on y veut faire la cérémonie, deux siéges avec des carreaux de soie; l'un des siéges est pour le parrein qui tient l'enfant; & l'autre est mis, à ce que disent quelques-uns, pour le prophète Elie, qu'ils croient assister invisiblement à toutes les circoncisions. Beaucoup de gens s'assemblent-là, & celui qui circoncit vient avec un plat où sont les instrumens & les choses nécessaires, comme le rasoir, les poudres astringentes, du linge, de la charpie & de l'huile rosat; quelques-uns ajoutent une écuelle avec du sable pour y mettre le prépuce. En attendant la marreine, qui apporte l'enfant, accompagnée d'une troupe de femmes, on chante quelque cantique; mais pas une de ces femmes ne passe la porte de la synagogue. La marreine donne l'enfant au parrein, & aussitôt les assistans crient *Baruchhabba, le bien venu.* Le parrein ajuste l'enfant sur ses genoux, & le circonciseur dévelope les langes. Il y en a qui se servent d'une pincette d'argent, pour prendre du prépuce ce qu'ils en veulent couper. Celui qui circoncit, prenant le rasoir, dit, *Benis sois tu, Seigneur, qui nous a commandé la Circoncision;* & en prononçant ces mots, il coupe la grosse peau du prépuce; il déchire ensuite avec les ongles des pouces, une autre peau plus délicate qui reste: il suce deux ou trois fois le sang qui abonde, & le rend dans une tasse pleine de vin: il met après cela sur la coupure, du sang de dragon, de la poudre de corail, & autres choses pour étancher le sang; à quoi il ajoute des compresses abreuvées d'huile rosat, puis il envelope bien le tout. La circoncision étant ainsi achevée, le *Mohel* ou *Circonciseur* prend une tasse pleine de vin; & après l'avoir béni, il récite une autre bénédiction pour l'enfant, en lui imposant le nom que le pere souhaite, & prononce ces paroles d'Ezéchiel, *Vis en ton sang;* puis il lui mouille les lévres de ce vin, où il a rendu le sang sucé. On récite ensuite le pseaume 129; *Bienheureux tout homme qui craint le Seigneur.* Ceci étant achevé, le parrein rend l'enfant à la marreine, pour le porter au logis, & le remettre entre les mains de la mere. S'il meurt un enfant sans être circoncis avant les huit jours, il y en a qui le circoncisent avec un roseau avant que de l'enterrer. Lorsqu'il naît une fille, on ne fait aucune cérémonie: seulement au commencement du mois, après que sa mere doit être levée de ses couches, elle va à la synagogue; & là le chantre prononçant une bénédiction pour la petite fille, lui donne le nom que le pere desire.

CIRCONCISION de Jesus-Christ. Le Sauveur du monde a bien voulu se soumettre à la loi de la circoncision. Le lieu où il fut circoncis n'est point spécifié dans l'évangile: on croit que ce fut dans Bethléem; & si l'on en croit S. Epiphane, dans la grotte même où il étoit né. Il fut nommé JESUS ou SAUVEUR, qui étoit le nom que l'ange avoit marqué à la Vierge, avant qu'elle l'eût conçu dans son sein, nom assez commun alors parmi les Juifs. On ne sait rien davantage des circonstances de la circoncision de Notre-Seigneur, si elle fut faite avec un couteau de fer ou de pierre, si ce fut Joseph ou un autre qui le circoncit.

La fête de la circoncision de Notre-Seigneur, qui se fait présentement dans l'église romaine le premier jour de janvier, qui étoit autrefois appellé l'octave de la nativité de Notre-Seigneur, n'est pas fort ancienne dans l'église: ce n'est que dans le VII siécle, où elle paroît établie en Espagne & en France. Avant ce temps-là, le premier jour de janvier, bien loin d'être un jour de fête, étoit un jour de jeûne & de pénitence. Il est fait mention dans le II concile de Tours de l'an 566, & dans le IV concile de Tolede tenu en 633, du jeûne des calendes de janvier, institué contre les restes des superstitions païennes qui se faisoient en ce jour, en l'honneur de Janus. Ces superstitions avoient subsisté dans le christianisme même: on se déguisoit en ce jour, on y faisoit des festins & des bals, & on employoit ce jour en des divertissemens profanes; ce fut ce qui le fit changer par l'église en un jour de jeûne & de pénitence. On voit par le II concile de Tours, que ce jour-là la messe se célébroit à deux heures après-midi, pour ne rompre le jeûne que vers les trois heures après-midi. On ne voit pas précitément quand ce jour a cessé d'être jeûné, & a commencé d'être fêté. Dans quelques églises, le jeûne, dans d'autres, les réjouissances ont continué; mais celles-ci furent abolies suivant l'avis de la faculté de théologie de Paris de l'an 1444. A la place du jeûne, on fait une solemnité en ce jour, que l'on célébre avec ornemens & chants de joie, & on le considere comme celui des prémices de la rédemption des hommes, par la premiere effusion du sang de J. C. Ce jour est aussi la véritable fête du nom de JESUS; parceque, suivant l'usage des Juifs, ce fut en ce jour que le Sauveur reçut ce nom, comme il est marqué dans l'évangile de S. Luc.

On croit avec raison, que Notre-Seigneur fut circoncis avec un couteau de pierre, puisque c'étoit l'usage des Juifs. On en montre un en l'abbaye de saint Corneille de Compiegne, comme étant celui qui a servi à la circoncision de Notre-Seigneur; mais qui peut l'assurer? Pour ce qui est du sacré prépuce, il y a beaucoup d'églises qui se glorifient de le posséder; comme la cathédrale du Pui-en-Velay, la collégiale d'Anvers aux Pays-Bas, & l'église de Notre-Dame de Coulombs, au diocèse de Chartres. On croit néanmoins par une tradition très-ancienne, rapportée par le pape Innocent II, & par d'autres auteurs fort célébres, que l'empereur Charlemagne mit ce saint prépuce en l'abbaye de S. Sauveur de Charroux dans le haut Poitou, laquelle prit pour cela le nom de Charroux, comme qui diroit *Chair rousse.* D'autres disent que dans la suite des temps il a été porté à Rome, où on l'a conservé beaucoup d'années en l'église de S. Jean de Latran, au lieu appellé *le Saint des Saints;* mais que l'an 1527, un soldat l'ayant dérobé, lorsque la ville fut saccagée par l'armée de l'empereur Charles-Quint, il l'emporta, & le cacha en un bourg d'Italie nommé *Calcat*, à vingt milles de Rome; & que trente ans après, c'est-à-dire, en 1557, il y fut miraculeusement trouvé, & déposé dans l'église du même lieu, dédiée en l'honneur des saints martyrs Corneille & Cyprien. L'histoire en est rapportée par le cardinal Tolet, en ses commentaires sur S. Luc; & par Salien, l'an premier de Jesus-Christ.

CIRENCESTER, ville, *cherchez* CIRCESTER.

CIRENZA, *cherchez* CERENZA.

CIREY (Jean de) naquit à Dijon d'une famille très-ancienne. Il entra fort jeune dans l'ordre de Cîteaux, & fut choisi au mois d'avril 1476, pour remplir la place d'Imbert de Losne, abbé général de cet ordre. Jean de Cirey fit beaucoup de bien à son ordre. Il fit reconnoître par les évêques assemblés en 1478 à Orléans, qu'il étoit le premier abbé des abbés, & obtint de Louis XI, qui l'estimoit particuliérement, le titre de premier conseiller né au parlement de Dijon. Il ne fut pas moins estimé d'Innocent VIII, qui, en 1489, renouvella l'exemption de la juridiction des évêques pour son ordre, lui confirma le droit d'officier en habits pontificaux, & lui donna celui de conférer le sous-diaconat & le diaconat à tous les religieux de son ordre. C'est ce même abbé qui fit faire en 1491 la compilation de ses priviléges, dont nous allons parler. Il abdiqua le généralat au mois de novembre 1501, & mourut le 27 décembre 1503. Il a mérité le titre de *bon abbé.* M. de la Mare, pag. 70 de son *Conspectus histor. Burgund.* dit que sa vie a été écrite par un religieux de Cîteaux. Oudin attribue à Cirey un livre intitulé, *Compendium sanctorum ordinis Cistercienſis.* De Visch n'en parle point, mais il donne à cet abbé: *Capitulum generale Cistercienſe, conſtitutiones pluribus annis pro bona ordinis gubernatione, Cistercii latæ, & à diverſis pontificibus approbatæ*, à Dijon 1490. *Privilegia ordinis Cistercienſis*, à Dijon 1491, *in*-4°, & à Anvers 1630,

dre de dignité, ſavoir les ſénateurs & les chevaliers dans les endroits qui leur étoient deſtinés, & le peuple par décurie. * Tite-Live, *l.* 1, *c.* 35. Denys d'Halicarnaſſe, *Lib.* 3. Pluſieurs villes conſidérables firent bâtir des cirques à l'imitation de celui de Rome. Il y en avoit un magnifique à Conſtantinople, appellé *Hyppodrome*. Zozime & les autres hiſtoriens Grecs nous apprennent qu'il avoit été commencé par l'empereur Severe & achevé par Conſtantin, qui fit venir de tous côtés des ſtatues & des colonnes pour l'embellir. Il y en avoit à Milan & dans quantité d'autres villes. Pour ce qui concerne les jeux du cirque, voyez leur article au mot CIRCENSES.

CIRQUE DE FLAMINIUS, grande place dans Rome, environnée comme les autres cirques de pluſieurs rangs de bancs, de galeries, de portiques, de boutiques & d'autres bâtimens. Celui-ci portoit le nom du conſul qui l'avoit fait. Le ſénat s'y aſſembloit ſouvent en deſcendant du capitole. Cette place étoit affectée à la célébration de quelques jeux, comme les Apollinaires & les Equeſtres, & aux aſſemblées du peuple par tribus. Ce qui étoit la maniere la plus générale de l'aſſembler, puiſque les trente-cinq tribus comprenoient, avec les habitans de la ville, tous les peuples de l'Italie qui y étoient aggrégés. * *Hiſt. Rom.* Roſin, *antiq. rom.* Thomas. Dempſt. *paralip.*

CIRRHA, petit bourg dans la Phocide ſur le golfe de Corinthe, proche de Delphes & du Mont Parnaſſe. Les anciens croyoient qu'il y avoit une carverne d'où il ſortoit des vents qui inſpiroient une fureur divine, & faiſoient rendre des oracles. Ce bourg ſervoit de port à la ville de Delphes, & donnoit ſon nom à une partie du golfe ſur lequel il étoit ſitué; on l'appelloit *Cyrrhæus Sinus*, & c'eſt aujourd'hui *le golfe de Lepante*. * Pline. Ptolemée. Tite-Live. Sulpicius. Lucain, *l.* 1, *pharſ.*

CIRTE, ville de Numidie, étoit autrefois, comme le remarque Pomponius Mela, la capitale du royaume de Numidie, & la demeure des rois Juba, Syphax & Maſſiniſſa. Elle fut depuis une colonie romaine: elle a été appellée *Conſtantine* du nom de Conſtantin, & eſt connue de tous les géographes anciens. Ptolemée, Strabon, Mela, Pline, Céſar & Tite-Live en parlent. Elle eſt appellée *Cirta* dans l'itinéraire d'Antonin. Jugurtha tua en cette ville Adherbal, fils de Micipſa, roi de Numidie, comme on le voit dans Salluſte.

Conciles de Cirte.

On met ordinairement deux conciles célébrés dans la ville de Cirte. Le premier fut aſſemblé l'an 305 par Secundus, primat de Numidie, pour informer contre ceux qui durant la perſécution avoient livré aux païens les livres de l'égliſe & les écritures ſacrées, & il ſe trouva que preſque tous les prélats en étoient convaincus. Purpurius, évêque de Lima, y fut trouvé coupable du même crime, & d'avoir tué deux de ſes neveux; mais il répondit avec tant d'arrogance, qu'on n'oſa pas approfondir cette affaire épineuſe. Silvain fut enſuite élu évêque de Cirte. Il avoit livré pendant la perſécution les livres ſacrés & les vaſes de l'égliſe entre les mains du magiſtrat; ce qui fut cauſe que le clergé & les principaux citoyens s'oppoſerent à ſon élection. Optat & S. Auguſtin rapportent une partie des actes du concile de Cirte, qui font voir que les évêques de Numidie, préſens à ce concile, s'étoient pardonnés mutuellement les crimes dont ils étoient coupables. Le ſecond concile de Cirte fut tenu en 412, par Silvain, primat de la province. Il ne nous reſte rien des actes de ce ſynode, que l'épître de S. Auguſtin qui y aſſiſta, écrite au nom des peres de cette aſſemblée.

Cette épître ſynodale eſt adreſſée aux donatiſtes après la conférence de Carthage, afin de répondre aux prétextes qu'ils alléguoient, pour donner atteinte au jugement que le comte Marcellin avoit rendu contre eux; mais il n'eſt pas certain que ce ſecond concile ait été tenu à Cirte, parceque dans les meilleurs manuſcrits, l'épître eſt intitulée du concile de Zerthe, & qu'il y avoit auſſi en Numidie une ville épiſcopale de ce nom, comme il paroît par la conférence de Carthage. * Optat. *lib. cont. Parmen.* S. Auguſtin, *l.* 3, *cont. Creſcon. ch.* 26, *&c. & epiſt.* 141, nouv. édit. *Hiſtoria Donatiſtar. & geograph. Africæ, par* M. Du-Pin, *à la tête d'Optat.*

CIRUELO, ou ſelon d'autres, CIRUELLO (Pierre) Eſpagnol, natif de Daroca en Aragon, étoit chanoine de Salamanque, docteur en théologie, & profeſſeur des mathématiques à Alcala. Il fut eſtimé du cardinal Ximenès, fondateur de la même univerſité d'Alcala, & vivoit encore en 1548. Nous avons de lui quelques traités de philoſophie: *Curſus quatuor mathematicarum artium liberalium, apoſteleſmata ſeu aſtrologiæ humanæ. Expoſitio libri miſſalis, &c.* * Alvarez Gomez, *vita card. Ximen. l.* 4, 7 & 8. Nicolas Antonio, *bibl. Hiſpan.* Voſſius, *de ſcient. mathem. cap.* 15, §. 18 & 65, §. 7.

CIS, de la tribu de Benjamin, homme vertueux, comme Joſéphe le dépeint (*l.* 6 *de l'hiſtoire des Juifs, ch.* 5) étoit fils d'Abel & pere de Saül, à qui il commanda de prendre un de ſes ſerviteurs avec lui, & d'aller chercher des ânеſſes qu'il avoit perdues. Saül lui obéit, & retourna chez ſon pere, après avoir été oint par Samuel, pour régner ſur le peuple qui demandoit un roi, l'an du monde 2909, & avant J. C. 1096. * *I des Rois, IX.*

CISELEUR ou GRAVEUR, que les Latins appelloient *Cælator*, étoit parmi les anciens une ſorte d'orfévre qui travailloit à ciſeler le métal avec le ciſelet, le burin & le marteau, & qui formoit avec ces outils toutes ſortes de fleurs & de figures agréables, & tout ce que l'adreſſe & la juſteſſe de l'art preſcrit. Ces ſortes d'ouvriers étoient fort en vogue parmi les Grecs & les Romains. Pline (*l.* 33, *ch.* 12) fait mention des plus habiles ciſeleurs & de leurs meilleurs ouvrages. Il s'étonne de ce que pluſieurs ont excellé à graver ſur l'argent, & qu'il ne s'en étoit pas trouvé un ſeul pour ciſeler ſur l'or: *Mirum*, dit-il, *in auro cælando inclaruiſſe neminem, in argento multos.* Enſuite il parle des plus célébres ciſeleurs, comme de Mentor, de Varron; après ceux-là il met Acragas, Mys & Bœthus; enſuite il parle de Calanus, d'Antipater & de Stratonique; il nomme encore Ariſton & Eunice, tous deux de Mitylene, Hecatée, Poſidonius d'Ephèſe, Ledus Stratiate, Zopire; il n'oublie pas le fameux Praxitele, qui vivoit vers le temps du grand Pompée. *Voyez* Saumaiſe ſur cet endroit de Pline. Voici les principaux ouvrages de ces ciſeleurs. Zopire grava les Aréopages & le jugement d'Oreſte, ſur deux coupes eſtimées H. S. XII, c'eſt-à-dire, douze grands ſeſterces, ou douze mille petits. Les bacchantes & les centaures ciſelés ſur des coupes, étoient l'ouvrage d'Acragas: on les gardoit à Rhodes dans le temple de Bacchus. L'on conſervoit auſſi dans le même temple les cupidons, & le Silene de Mys. Pythias grava Diomede & Ulyſſe enlevant *le Palladium* de Troye. Ces figures étoient ciſelées avec une délicateſſe achevée ſur une petite phiole. Ledus Stratiate gravoit des combats & des gens armés. Stratonique repréſenta par ſon art un ſatyre endormi ſur une coupe, mais dans une attitude ſi naturelle, qu'il ſembloit que l'ouvrier n'eût fait qu'appliquer cette figure ſur le vaſe. Mentor fit quatre coupes d'une ciſelure admirable, mais qu'on ne voyoit plus du temps de Pline. Acragas avoit un talent particulier pour repréſenter ſur des coupes toutes ſortes de chaſſes. Pythias grava ſur deux petites éguierres toute une batterie de cuiſine, avec les cuiſiniers occupés à leur travail, d'une maniere ſi vive & ſi parlante, que pour rendre cette piéce unique en ſon eſpéce, on ne permettroit pas même d'en tirer aucune copie. * Pline au même endroit. Martial, *l.* 8, *épigr.* 51, *v.* 1, parle de ces ſortes d'ouvrages à l'occaſion d'une coupe ou d'une phiole de ſon ami Rufus.

Quis

que S. Bernard ayant conduit à Cîteaux trente de ſes compagnons, l'an 1113, on vit tout d'un coup tant de gens embraſſer le même genre de vie, qu'on fut obligé de ſonger à bâtir de nouveaux monaſteres. Le premier de tous qui fut fondé la même année 1113, fut celui de la Ferté, dans le diocèſe de Châlons. Pontigni, au diocèſe d'Auxerre, fut fondé l'année ſuivante; & l'an 1115 on bâtit Clairvaux & Morimond dans le diocèſe de Langres. Ces quatre premieres abbayes ſont appellées communément les quatre premieres filles de Cîteaux. Leurs abbés, tous quatre enſemble, viſitent par autorité du chapitre général, l'abbé de Cîteaux, quoique général & chef de tout l'ordre. L'abbaye de la Ferté a fondé cinq monaſteres, d'où il en eſt ſorti dix autres; & ſa filiation ne s'étend qu'en France & en Italie. Celle de Pontigni a ſeize filles en France, & elle en a eu une dix-ſeptiéme en Hongrie qui ne ſubſiſte plus. Celle de Clairvaux, la plus célébre de toutes, en a quatre-vingt-une, d'où ſont ſortis plus de ſept cens autres monaſteres dans tous les pays de la chrétienté; & comme S. Bernard en fut le fondateur, on appelle Bernardins en France, tous les religieux de l'ordre de Cîteaux. Enfin celle de Morimond en a vingt-ſix, qui en ont produit un très grand nombre d'autres dans l'empire; & quelques-uns en Italie, en France, en Eſpagne, &c. La fin de cet inſtitut étoit de rétablir l'exacte obſervance de la régle de S. Benoît, qui étoit fort négligée alors dans tous les monaſteres de ſon ordre. S. Alberic fit des réglemens propres à cette fin, & S. Etienne en fit encore d'autres, auſquels il fut obligé d'en ajouter de nouveaux, lorſque l'ordre commença à s'étendre, pour maintenir l'uniformité dans tous les monaſteres. Ces premiers ſtatuts ſont appellés *la carte de charité*. Le ſaint abbé les fit approuver d'abord par les évêques, dans les diocèſes de qui il y avoit des monaſteres de l'ordre, & ils renoncerent au droit qu'ils y avoient de viſite & de correction, & à ceux de préſider aux élections des ſupérieurs, ou de les confirmer. Il eut enſuite recours au pape Calliſte II, qui leur donna ſon approbation l'an 1119, & pluſieurs autres papes les ont confirmés depuis. L'eſprit des ſaints inſtituteurs ſe conſerva dans un ſi grand nombre de maiſons pendant près de deux ſiécles. Il y eut quelque différend vers le milieu du XIII ſiécle, pour la police & le gouvernement de l'ordre; & il fut néceſſaire que Clément IV donnât en 1265 une bulle, qui, en interprétant la Carte de charité, & en y changeant quelque choſe, terminât toutes les difficultés; mais on ne ſongeoit pas encore à rien changer dans les obſervances. On prit encore des meſures propres à les maintenir, & le chapitre général de 1289, ordonna qu'on compileroit toutes les ordonnances des chapitres précédens, ce qui fut exécuté. Le relâchement ſurvenu enſuite, obligea Benoît XII qui avoit été de cet ordre, à faire ſes efforts pour y remédier par une bulle de l'an 1334, qui de ſon nom fut appellée *Bénédictine*, comme celle de Clément IV, *Clémentine*, & le chapitre de 1350 fit faire cette nouvelle compilation des ordonnances des chapitres généraux, qu'on appella *les nouvelles conſtitutions*; mais ces digues ne furent pas capables d'arrêter long-temps les abus. Ce qui donna lieu en Caſtille à une congrégation particuliere, dont Martin de Vargas fut l'inſtituteur, l'an 1426, & ſur laquelle l'abbé général de Cîteaux ne conſerva que le droit de viſite qu'il doit faire en perſonne, & de confirmation du ſupérieur, qu'on nomme Réformateur, & qui exerce dans tous les monaſteres, dont elle eſt compoſée, toutes les fonctions de général. Les religieux de cette réforme ont ces deux réglemens qui leur ſont propres, qu'ils ne peuvent ſe parler qu'un jour de la ſemaine après midi, & qu'ils ne ſortent de leurs monaſteres qu'une fois en trois ans, ſi ce n'eſt que les ſupérieurs jugent à propos de les changer d'une maiſon à une autre, ce qu'ils font ſouvent pour éviter toute attache. Il ſe forma dans le même ſiécle, mais ſeulement l'an 1497, une ſeconde congrégation en Toſcane & en Lombardie, qu'on appella la congrégation de S. Bernard, & qui tient ſes chapitres comme celle de Caſtille; mais elle a eu elle-même enſuite beſoin de réforme, & ſon préſident tient le ſixiéme rang dans les chapitres généraux de l'ordre de Cîteaux. Les papes & quelques généraux de cet ordre firent longtemps de vains efforts pour remédier aux abus qui s'y étoient introduits. Les nouveaux réglemens ne furent point exécutés, & ce ne fut que ſous le pontificat d'Alexandre VII, que la réforme générale fut introduite, après des conteſtations opiniâtres de ceux d'entre les religieux qui ne la vouloient pas embraſſer, avec ceux qui l'avoient déja embraſſée en France, où ils ont trois provinces, qui ont chacune leur viſiteur. Outre cette réforme générale, il y en a eu d'autres fort célébres dans ce royaume, dont on parlera dans des articles particuliers: ſavoir, celles des *Feuillans*, *qui eſt chef d'une congrégation nombreuſe*, & des abbayes d'Orval, de la Trappe & de Septfons.

Les religieux de Cîteaux n'eurent des filles ſous leur conduite que l'an 1120; & le premier monaſtere des religieuſes de cet ordre, fut l'abbaye de Tart, diocèſe de Langres, & l'on en fonda enſuite un très-grand nombre. Les religieuſes tenoient entr'elles des chapitres généraux, de même que les religieux, à Tart en France, & à *las Huelgas de Borgos* en Eſpagne: le concile de Trente fit ceſſer ces chapitres, en ordonnant la clôture. La derniere de ces abbayes s'étant réformée au commencement du XVII ſiécle, a fondé pluſieurs monaſteres de religieuſes, qu'on appelle Récolletes de Cîteaux, & dont la vie eſt très-auſtere.

Les ordres militaires de Calatrava, d'Alcantara, d'Avis, Monteze & Chriſt, qui ont leurs articles ſéparés, embraſſerent les conſtitutions de l'ordre de Cîteaux, & lui furent ſoumis. * Héliot, *hiſtoire des ord. mon. tome V & VI.*

Cet ordre a des colléges dans les univerſités les plus fameuſes. Celui de Paris a été fondé ſous le titre de S. Bernard, par Etienne de l'Exenton, abbé de Clairvaux, mort en 1242. C'eſt le plus ancien collége de Paris.

CISTEAUX, abbaye, chef de l'ordre dont on vient de parler, mérite une *deſcription particuliere. Elle eſt* ſituée en Bourgogne, dans le diocèſe de Châlons-ſur-Saône, à quatre lieues de Dijon, à trois de S. Jean de Laone, & à deux de Nuis. Ce fut le vicomte de Beaune qui donna ce lieu en 1098 à S. Robert, abbé de Moléme, du conſentement d'Eudes I, duc de Bourgogne, & de Gautier, évêque de Châlons. Quoique cette abbaye ſoit encore à préſent d'une très grande étendue, ainſi qu'on va le voir; cependant ſes bâtimens & ſon enceinte même ont été réduits au moins à la moitié dès la fin du XIV ſiécle; & les différentes révolutions arrivées dans la province l'ont beaucoup endommagée, particuliérement en 1589 & 1595, ſous Henri IV, & encore en 1636, ſous Louis XIII, lorſque les Allemans firent irruption dans le pays; de ſorte que de tous ſes anciens édifices, il ne reſte que l'égliſe, qui eſt dédiée à la ſainte Vierge, comme toutes les autres de l'ordre. Cette égliſe eſt bien éclairée, & couverte en partie de plomb; elle a deux cens quatre-vingt-deux pieds de longueur, ſur ſoixante de largeur dans œuvre. Les croiſées ont d'un bout à l'autre cent ſoixante-deux pieds. Les ducs de Bourgogne de la premiere race y ont leur ſépulture, ainſi que les ducheſſes leurs épouſes, & leurs enfans, pluſieurs cardinaux, archevêques & évêques, les ſeigneurs de Vergi, ceux du mont S. Jean de Vienne, &c. Le cœur du pape Calliſte II eſt derriere le grand autel. L'ancien dortoir a cent ſoixante-huit pieds de longueur, ſur cinquante de largeur: chaque côté du grand cloître, qui eſt quarré, a cent cinquante-trois pieds & demi de longueur, ſur ſeize pieds de largeur. Le réfectoire a cent trente-cinq pieds de longueur, ſur cinquante-huit de largeur. L'ancienne ſale de l'infirmerie a cent ſoixante & dix-huit pieds de longueur,

deux espéces pour les ministres de l'autel, & il ordonna que ceux qui se trouveroient au chœur à l'élevation de l'hostie, se mettroient à genoux, l'usage ayant été jusqu'alors dans l'ordre de l'adorer debout.

Les religieux de l'abbaye de Cîteaux qui ont seuls droit d'élire l'abbé général, sont obligés de prendre un religieux de leur monastere, à peine de nullité d'élection, & de privation de voix active & passive pour toute leur vie. Alexandre VII, par son bref du 19 avril 1666, n°. 36, l'a ainsi ordonné. Ce bref a été reçu & autorisé par arrêt du conseil d'état, & par des lettres patentes du roi, le 14 juillet 1666; & le tout a été enregistré au grand conseil le 6 août de la même année.

CISTERNA, bourg de l'état de l'Eglise, dans la campagne de Rome, à cinq lieues de la ville de Palestrine, du côté du midi. On voit près de Cisterna les ruines des *Tres Tabernæ*, qui étoit une ville des Volsques, & qui eut ensuite un siége épiscopal transféré à Vélétri. * Baudrand.

CISTERNE, principauté dans le Piémont, à la maison de Voghere, *cherchez* VOGHERE.

CITADELLA, en latin *Jamma*, petite ville dans l'isle de Minorque dont elle est la principale, sur la côte occidentale qui regarde l'isle de Majorque. Elle a un petit port, & est assez forte. * Baudrand.

CITIM, *cherchez* CHITIM, fils de Javan.

CITIUM, ville de l'isle de Chypre, de laquelle parle Ptolémée (*liv. V, chap.* 14,) & Pline (*liv. V, chap.* 31,) située sur la côte méridionale de l'isle, près d'Amathus, vers l'orient. Elle a autrefois donné son nom à toute l'isle, dont les habitans étoient appellés *Citiens*. Ceux-ci envoyerent une colonie dans la Macédoine, où ils habiterent une ville, qu'ils appellerent du nom de leur ville *Citium*. * Lubin, *tablas geogr. sur les vies de Plut.*

CITOYEN, en latin *Civis*, en général est le nom d'un homme qui faisoit partie d'une cité, suivant l'idée que nous avons donnée du mot de *Cité*, & qui jouissoit des droits attachés à cette qualité. Entre la qualité de citoyen, l'on a principalement distingué celle de citoyen d'Athènes & celle de citoyen Romain; l'une & l'autre étoit en grande réputation, & avoit des privileges particuliers. Celle de citoyen d'Athènes a été renfermée dans les habitans de cette ville; mais il n'en a pas été de même de celle des citoyens Romains. Elle étoit d'abord propre & particuliere aux habitans de Rome: ils la communiquerent ensuite aux Latins & à quelques autres peuples d'Italie, & enfin à des peuples éloignés, qu'ils avoient soumis à leur domination, & dont le pays étoit mis en forme de province romaine. On accordoit

* Leandre Alberti.

CITTA VECCHIA, ville de l'isle de Malte, ... lerme, est située vers le mi... elle en a été autrefois la ca... dre Alberti Olivier. Sanson

CITTADELLA, petite ... en Italie, dans le Padouan ... entre Vicence & Trevigi. ... ques Spra, qui se rendit ... le plus furieux & le plus op... inagenet. * Mati, dict...

CITTADIN (Celius) ... les de Sienne en Italie, ... C'étoit un homme entêté ... farce de l'enquete, savant ... & chronologiste exact. La p... gnoit autant que l'excellence ... l'autre lui acquirent l'amit... son temps. Il mourut âgé ... *Pyrocrel.*

CITUATU ou SCHU... Danube en Hongrie, ch...

CIUDAD REAL, ... male, dans la province de ... Espagne, avec évêché ...

CIVITA REALE, ville d'Italie, *cherchez* CITTADUCALE.

CIVITARE, anciennement *Teanum Apulum*, ou *Theanum*. C'étoit autrefois une ville épiſcopale, dont l'évêché a été transféré à S. Sever : elle n'eſt plus qu'un petit bourg du royaume de Naples, ſitué dans la Capitanate, ſur le Fortore, à cinq lieues de ſon embouchure, & à trois ou quatre de Tragonara. * Baudrand.

CIVITELLA, ville d'Italie, dans l'Abruzze ultérieure, au royaume de Naples. Elle eſt ſituée dans un endroit appellé Caraceno, ſur une montagne rude & eſcarpée, du côté du ſeptentrion, & regarde par une porte la mer Adriatique. Il y avoit autrefois au bas de cette montagne une citadelle fortifiée de cinq baſtions ; mais les habitans la ruinerent, lorſque le roi Charles VIII alla en Italie. Du côté de l'occident, où elle eſt le plus en pente, elle a la riviere de Librata. Les François aſſiégerent en 1557 cette ville, ſous le duc de Guiſe, ſans pouvoir la prendre. *Voyez* ce qu'en dit de Thou, *l.* 8.

CIUS, ville de Bithynie ſur la mer, près de laquelle Niger fut défait, l'an de J. C. 194, par Candide, qui commandoit l'armée de l'empereur Severe. * Dion, *liv.* 4.

CIVOLA, *cherchez* CIBOLA.

CIUTAD DI FRIULI, *cherchez* FRIOUL.

CIUTAD DI BELLUNO, *cherchez* BELLUNE.

CIZI (la paix de) petit bourg de France [illegible]

tête ; mais comme il ne vouloit point s'engager dans cet état, il s'enfuit ſecretement ; & ayant trouvé un vaiſſeau prêt à partir, il vint aborder à Cherbourg en Neuſtrie, que l'on a depuis appellée *Normandie*. De-là il paſſa dans une forêt avec deux compagnons qu'il avoit amenés, & vécut quelque temps dans cette ſolitude, qu'il quitta pour aller à l'abbaye de Maulun. Vers le même temps, il reçut l'ordre de prêtriſe à Coutance ; mais il fut perſécuté par une dame du pays, qui vouloit de le faire conſentir à ſa paſſion criminelle : c'eſt pourquoi il s'éloigna de ce lieu. Après avoir cherché pluſieurs retraites dans la Neuſtrie, il vint à Paris, où il ſe fit ſucceſſivement deux hermitages, l'un auprès de l'abbaye de S. Germain des Prés, & l'autre au lieu où l'abbaye de S. Victor a été bâtie depuis ; car alors ce lieu étoit déſert, & plein de bois. Enfuite il retourna en Neuſtrie & choiſit ſa demeure ſur la *riviere d'Epte* auprès de Gifors, à côté du lieu que l'on appelle aujourd'hui *S. Clair ſur Epte* : il y bâtit un oratoire en l'honneur de S. Nicaiſe, des libéralités que lui fit une femme de qualité, qui étoit dame de la Roche. S. Clair ne jouit pas long-temps de la douceur de cette retraite ; car l'autre dame irritée de n'avoir pu accomplir ſon deſſein, envoya des gens pour le chercher, & pour le maſſacrer, en quelque lieu qu'ils le puſſent rencontrer ; ces aſſaſſins le trouverent en ſon hermitage, & lui couperent la tête au mois de novembre, vers la fin du IX ſiécle. Le jour de

On ignore ſi S. Clair reçut
comme quelques égliſes de L
gliſe de Tulle prétend avoir
on met la mort & le tombe
oiſe de Vannes. * *Hiſtoire*
par M. Travers, prêtre de
le VII. vol. part. II. des
chez *Simon*.

CLAIRAC, *cherchez* CL

CLAIRAMBAULT (P
dres du roi, contrôleur de m
commis de M. le comte de
créature d'état, étoit fort v
gique de France & des pays
ſoixante-dix années de ſa v
de plus curieux & de plus r
bleſſe du royaume, & inco
des pays étrangers, que pou
occidente. Il eſt mort à Paris
la quatre-vingt-neuvieme an
en 1651, de *Pierre* Clairam
de *Jeanne* le Boiteux. Il a
1688 de la charge de gé
Lorſqu'il eſt mort, il ver
travail dont on vient de pa
de ſon cabinet, pour en rem
Son équité & ſon déſinté

la suite des temps, l'abbaye des Clairets fut mise sous la direction de l'abbé de Clairvaux, jusqu'à ce que feu M. de Rancé, abbé & réformateur de la Trappe, en fut chargé par ordre du chapitre général. Cet abbé y mit la réforme, autant que des filles peuvent porter la sévérité d'une telle régle; & depuis ce temps-là, les abbés ses successeurs en ont toujours eu la conduite comme peres ou supérieurs immédiats. * Marsolier, *vie de M. de* Rancé. D. Liron, *bibliothéque Chartraine.*

CLAIRVAUX, abbaye célébre en France, dans la province de Champagne, & dans le diocèse de Langres. Elle est située près de la riviere d'Aube, à cinq lieues de la ville de Langres. S. Bernard en fut le premier abbé; & ce fut Thibaud IV, comte de Champagne, qui la fonda. Cette abbaye fut bientôt peuplée; & saint Bernard en mourant, y laissa sept cens religieux, quoiqu'il en eût détaché un très-grand nombre pour établir cent soixante autres monasteres. L'abbaye de Clairvaux est la troisiéme fille de Citeaux, élective & réguliere; & son abbé, avec ceux de la Ferté, de Pontigni & de Morimond, tous quatre ensemble, visitent, par autorité du chapitre général, l'abbé de Citeaux. Il exerce aussi tous les droits de général & de pere d'ordre dans les monasteres de sa filiation, qui étoient autrefois au nombre de plus de huit cens, tant en France, en Italie, en Espagne, en Portugal & en Allemagne, qu'en Flandre, en Hongrie, dans la grande Bretagne, en Suéde & en Danemarck. * Pierre de Celles, *liv.* 3, *epist.* 12. Vincent, *liv.* 26, *chap.* 24. Nicolas Clairvaux, *epist.* 17

vivoit vers l'an 1542. Il étoit de Baviere; & s'étant avancé dans l'étude du droit, il l'enseigna à Marpurg, & ensuite fut chancelier du duc de Lunebourg. * Melchior Adam, *in vit. jurisc. Germ.*

CLANGULAIRES ou OCCULTES, certains Anabaptistes qui s'imaginent qu'il leur est permis de déguiser leur religion, lorsqu'on les interroge, & que c'est assez de savoir en particulier ce qu'ils croient, sans se mettre en peine de le confesser en public. Ceux qui sont dans les villes, ne fréquentent point les églises; mais ils s'assemblent dans leurs maisons, ou dans leurs jardins: ce qui leur a fait donner le nom de *Freres jardiniers.* * Florimond de Raimond, *l.* 2, *c.* 15, *n.* 3. Sander, *her.* 196. Du-Preau, *V. Clanc.*

CLANRICKARD (marquis de) étoit chef de l'illustre famille des Bourks, ou Burgos, établie en Irlande dès l'arrivée de Henri II dans cette isle, l'an 1172, où elle a toujours tenu un rang des plus distingués, soit par ses grandes richesses, soit par le mérite personnel d'un grand nombre de seigneurs qui en sont sortis. Celui dont on parle ne dégénéra nullement de la vertu de ses ancêtres. Son attachement à la vraie religion, sa fidélité inviolable envers son prince, & ses autres belles qualités méritent les plus justes éloges. Etant lord-député général d'Irlande, après la retraite du viceroi, le marquis d'Ormond, il fit tout ce qu'on peut attendre d'un galant homme pour la défense de sa patrie contre l'usurpation de Cromwell & des Parlementaires. Sa delicatesse à rejetter les offres de secours que lui faisoit Char-

phiques. Les réflexions qu'il fit sur la différence des pays & des climats, le conduisirent à la recherche des plantes & des fleurs, dont il avoit déja tâché de se procurer les plus rares & les especes principales. Il embrassa depuis l'état ecclésiastique, reçut le sacerdoce à l'âge de 53 ans, & accompagna à Rome George Cornaro, cardinal, évêque de Padoue, qui le prit pour son conclaviste. Revenu de Rome, il dessina deux grandes cartes, l'une du diocèse de Padoue, & l'autre de la Polésine de Rovigo : ces deux cartes furent gravées & publiées de 1720 & 1721. L'évêque de Padoue lui donna aussi l'inspection de l'académie de peinture & de sculpture érigée dans cette ville, & il conserva cet emploi jusqu'à la mort du cardinal, arrivée en 1722. Frédéric Cornaro l'appella ensuite à Udine, où il fut membre de l'académie *de Gli Suentati ;* & il entreprit d'écrire divers traités historiques & géographiques, mais qui sont demeurés incomplets : il y dressa aussi, à la réquisition d'André Cornaro, envoyé à la cour de l'empereur, une carte de la route de Venise en Allemagne. Il mourut à Padoue le 22 décembre 1724. Il parut de lui après sa mort, *Istoria della coltura delle piante*, avec un traité *De gli Agrumi*, ouvrage qui fut bien reçu du public, tant pour l'ordre qui y régne, que pour l'utilité des régles qu'il contient. * *Giornale de letterati d'Italia*, tome XXXIII. *Supplément françois de Basle*, tome II, pag. 289.

CLARIO, ou CLARO, en latin *Clarius* (Isidore) étoit évêque de Fuligno en Ombrie, dans le XVI siécle. Il avoit pris naissance dans un petit château dit *Chiaria* près de Brescе, l'an 1495 ; & dès son jeune âge il avoit

ouvrage estimé des savans, & important pour l'histoire de France. Elle finit à l'an 1184 ; mais ce qui suit depuis l'an 1124, n'est plus l'ouvrage de Clarius. D. Luc d'Achery a donné cette chronique depuis l'an 446 dans *son Spicilége*, tom. II. Il a cru devoir en retrancher tout ce qui précéde l'établissement de la monarchie françoise. D. Bouquet en a extrait & inséré plusieurs morceaux détachés dans les différens volumes de sa grande collection des historiens de France. Il remarque que Clarius a tiré ce qui regarde l'histoire de France, de la chronique d'un auteur incertain, publiée par du Chêne dans son troisiéme tome des historiens François, & qu'il a aussi emprunté beaucoup de choses de la chronique d'Odoran. On peut voir un plus grand détail sur Clarius & sa chronique dans l'*histoire littéraire de la France*, par des bénédictins de S. Maur, *tom. X.*

CLARK ou CLERICUS (Samuel) Anglois très-versé dans les langues orientales, natif de Warwick, archi-imprimeur de l'université d'Oxford, & préfet de la bibliothéque Bodlejenne. Il vivoit vers le milieu du XVII siécle, & a beaucoup contribué à la perfection de la Polyglotte d'Angleterre. Il prit un soin particulier de l'hébreu, du chaldaïque & du persan. Il est auteur de la traduction des évangiles persans. Il avoit dessein de donner un septiéme tome de la Polyglotte, & ce travail est fort avancé ; mais il l'a abandonné faute de libraire qui voulût le mettre au jour. Il devoit y faire entrer le commentaire chaldéen de Buxtorf sur les versions chaldaïques ; plusieurs versions arabes ; un autre Targum d'Esther, &c. Il a écrit *Tractatus de prosodia arabica*, à Oxford en 1661. Il mourut en 1669. * Walton, *in pro-*

à Duisbourg, dans le duché de Cléves, né à Solingen, petite ville du duché de Berg ou de Mons en Weſtphalie, le 24 février de l'année 1622, étoit fils de JEAN Clauberge, qui étoit ancien du conſiſtoire des P. R. de ſa ville, & de *Catherine* Caſpars. Après avoir fait ſes claſſes, il alla étudier à Brême, où il reſta cinq ans ſous d'excellens maîtres en philologie orientale, en philoſophie & en théologie. Il s'exerça ſur-tout dans la métaphyſique : il en compoſa les premiers élémens, qu'il communiqua en manuſcrit à pluſieurs étudians. De Brême il paſſa à Groningue, où il étudia deux ans en théologie, & s'attacha principalement à Tobie André, grand philoſophe, & profeſſeur en hiſtoire & en langue grecque. Il entreprit enſuite de voyager. Il paſſa en France, & fit quelque ſéjour à Saumur, où enſeignoient alors Capel, Amyrault & la Place. De Saumur il vint à Paris, & fréquenta tout ce qu'il y avoit de ſavans de l'une & l'autre communion. De France il paſſa en Angleterre, où il ne fit pas un ſi long ſéjour. Il retourna enſuite à Groningue. Sa réputation le fit appeller par Louis-Henri, prince de Naſſau, pour enſeigner la philoſophie & la théologie à Herborne. Il n'accepta pas d'abord cette propoſition. N'étant pas content de la philoſophie de l'école qu'il ſavoit très-bien, il ſe rendit à Leyde pour y apprendre celle de Deſcartes. Il s'attacha principalement à Jean de Raei, célébre parmi ceux qui enſeignoient la nouvelle philoſophie. Il accepta enſuite l'emploi qui lui avoit été propoſé à Herborne, & attira un grand nombre d'étudians. En 1651 il fut appellé pour être profeſſeur en philoſophie à Duisbourg. Il épouſa la même année *Catherine* Mer-

Lyon le premier jour d'août de l'an 10 avant l'ère commune de J. C. & fut appellé *Tiberius Claudius Nero Druſus* ; on y ajouta peu après le ſurnom de *Germanicus*. Depuis qu'il fut parvenu à l'empire, il prit auſſi ceux de *Céſar* & d'*Auguſte*, quoiqu'il ne fût point de leur famille. Claudius étoit auſſi frère de *Germanicus*, & neveu de *Tibere*, & ſuccéda à ſon neveu Caligula le 25 janvier de l'an 41 de J. C. dans la cinquanteme année de ſon âge. Pendant ſon enfance, & même durant ſon adoleſcence, il fut preſque toujours malade de corps & d'eſprit ; tellement qu'on le croyoit incapable d'exercer aucune charge publique ou particuliere. Auſſi ni Auguſte ni Tibere ne lui en donnerent point. *Antonia*, ſa mere, diſoit que c'étoit un monſtre que la nature avoit ſeulement commencé ; & quand elle vouloit peindre un homme ſtupide, elle diſoit *qu'il étoit auſſi ſot que ſon fils Claude*. Sous l'empire de Caligula, l'an 37 de l'ére chrétienne, il exerça durant deux mois le conſulat ; ce qui l'expoſa aux railleries & au mépris de tout le monde. Il parvint à l'empire par un événement ſurprenant. Car s'étant caché pour fuir les aſſaſſins qui avoient fait mourir Caligula, il fut découvert par un ſoldat qui le ſalua empereur, & le mena à ſes compagnons qui le conduiſirent au camp, & lui firent paſſer la nuit au corps de garde. Le lendemain Claude permit que ces gens de guerre lui prêtaſſent le ſerment de fidélité, & leur promit quinze ſeſterces par tête. Lorſqu'il ſe fut établi ſur le trône, malgré les oppoſitions du ſénat, ſon plus grand ſoin fut d'abolir entiérement la mémoire de ce qui s'étoit paſſé ſous Caligula. Il parut ſi modéré à refuſer les honneurs, & eut un ſoin ſi par-

riette, mariée à *Laurent* Hide, second fils d'*Edouard*, comte de Clarendon. CHARLES, appellé communément *le lord Clifford de Lansborough*, épousa *Jeanne*, la plus jeune fille de *Guillaume*, duc de Sommerset, dont il eut quatre fils; RICHARD, *Charles*, *Henri* & *Guillaume*; & quatre filles; *Françoise*, *Elizabeth*, *Jeanne* & *Marie*. * Dugdale. Imhoff, *en ses pairs d'Angleterre*.

CLIMADE, *cherchez* CLIDEME.

CLIMAQUE (Saint Jean) *cherchez* JEAN CLIMAQUE. (Saint)

CLIMENE, nymphe, *cherchez* CLYMENE.

CLIMITON, philosophe Anglois, vivoit sous le regne d'Edouard II, roi d'Angleterre, vers l'an 1350. Il composa quelques ouvrages d'astrologie, comme *de Orbibus astrologicis*. *Problemata sophistica*, cités par Pitseus, Gesner & Vossius, *des math. ch.* 35, §. 39; mais tous ces ouvrages ne sont pas grand chose.

CLING ou CLINGIUS (Conrad) religieux de l'ordre de S. François, & Allemand de nation, vivoit en 1545 & en 1550. Il composa divers ouvrages de controverse, un catéchisme en quatre livres, un traité contre cette convention impériale, nommée *Interim*, qu'il intitula, *De securitate conscientiæ*. Il en écrivit un autre sous le titre de *Loci theologici*, *&c.* On ne doit lire qu'avec beaucoup de discernement ce qu'il a écrit sur la justification. * Le Mire, *de script. sæc. XVI*.

CLINIAS, fils d'*Alcibiade* II, renouvella l'hospitalité entre les Athéniens & les Lacédémoniens. Il combattit dans la guerre contre Xercès sur une galere qu'il avoit équipée à ses dépens, & armée de 200 soldats. Clinias mourut à Chéronée en Béotie, dans la bataille que les Athéniens gagnerent contre les Béotiens la seconde année de

CLISSON, *Clissonium*, bourg ou petite ville de France. Ce lieu, que le connétable de Clisson a rendu si célebre, est en Bretagne sur la Seure Nantoise, à cinq lieues de Nantes, du côté du midi. * Mati, *diction.*

CLISSON (Garnier de) un des plus grands seigneurs de la Bretagne, vivoit dans le XIV siècle, sous le regne de Philippe de Valois. Il défendit le château de Brest contre l'armée du comte de Montfort, qui se portoit pour héritier de la Bretagne, au préjudice de Jeanne de Blois sa niéce. Clisson fit une sortie avec quarante hommes des plus hardis, & resta enfermé dans la place, après avoir reçu plusieurs blessures dont il mourut trois jours après. * Froissard, *liv. 1, c. 46. Voyez* le P. Lobineau, *hist. de Bretagne, édit. Paris. in-fol.*

CLISSON (Olivier de) seigneur de Clisson & de Porhoët, connétable de France sous le roi Charles VI, étoit gentilhomme Breton, fils d'OLIVIER de Clisson, & de *Jeanne* de Belleville. Il fut élevé avec Jean de Bretagne, comte de Montfort, dont il prit le parti contre Charles de Blois, & il donna les premieres marques de son courage à la bataille d'Aurai, en 1364, au service du même comte. Depuis, étant venu en France, il s'attacha au connétable Bertrand du Guesclin, qui le fit son frere d'armes en 1370, & il se signala à la bataille de Pontvallin, & en diverses autres occasions contre les Anglois; de sorte qu'après la mort de du Guesclin, le roi Charles VI le fit connétable de France. Il fut pourvu de cette charge

1386, en la compagnie du connétable de Clisson son cousin, & mourut sans postérité; & *Isabelle* de Clisson, mariée en 1351 à *Renaud* d'Ancenis, seigneur de l'isle d'Aurillé, laquelle fit son testament en 1414.

III. OLIVIER III du nom, sire de Clisson, servit dans les armées en 1324 & 1340; mais ayant été convaincu d'intelligence avec les Anglois, & de leur avoir voulu livrer la ville de Nantes, il fut condamné par arrêt rendu par le roi à Orleans à perdre la tête; ce qui fut exécuté aux halles de Paris le 2 août 1343, & ses biens furent confisqués. Il avoit épousé 1°. en mai 1320 *Blanche*, fille aînée & héritiere de *Jean*, seigneur de Bouville & de Milli, & de *Marguerite* de Beaumez, dame de Blaison & de Mirebeau: 2°. vers l'an 1328 *Jeanne* de Belleville, veuve de *Geoffroi*, seigneur de Châteaubriant, & fille de *Maurice*, seigneur de Belleville, Montagu, la Garnache, &c. & de *Lérice* de Parthenai. Elle fut bannie du royaume, comme complice de son mari, par arrêt du premier décembre 1343, & ses biens furent confisqués; mais ils furent rendus à son fils en 1362. Du premier lit vint *Jean* de Clisson, seigneur de Milli en Gâtinois, qui fut envelopé dans le malheur de son pere, & se retira en Bretagne, où il mourut sans postérité. Du second lit sortirent OLIVIER IV du nom, qui suit; *Maurice*, seigneur de Blain; *Guillaume*, seigneur de la Trouviere; *Isabeau*, mariée à *Jean*, sire de Rieux; & *Jeanne* de Clisson, alliée à *Jean* de Harpedenne, seigneur de Montendre.

il manière suivante: *Citharœdi probatur ingenium, fides infirmatur.* * Diodore, *l.* 2. Aulu-Gele, *l.* 4, *c.* 11. Voſſius, *des hiſt. Grecs. liv.* 1, *c.* 10, *p.* 55, 56.

CLITE, fille de *Mérope*, & femme de *Cycique*, aimoit tant son mari, qu'elle ne put se resoudre de lui survivre, & s'étrangla elle-même de desespoir après sa mort. * Apollonius, *l.* 1. Orphée, *dans ses Argonautes.*

CLITES, nation de la Calcie, sujette d'Archelaüs, se retira sur le mont Taurus, pour éviter de payer le tribut aux Romains. Mais M. Trebellius, lieutenant de Vitellius, gouverneur de Syrie, les y força, en tua une partie, & contraignit les autres de se rendre l'an 36 de J. C. Ces peuples s'étoient deja revoltés contre leur roi l'an 17 de J. C. & remuerent encore sous l'empire de Claude; mais Antiochus, roi de Comagène, prit leur chef & les dissipa. * Tacite, *annal. liv.* 6, *ch.* 41, *& liv.* 12, *ch.* 54.

CLITODÈME est, au témoignage de Pausanias, le plus ancien de ceux qui ont écrit l'histoire d'Athènes. On peut voir dans cet auteur ce qu'il en rapporte. Hesychius le cite dans un article plus considérable. L'auteur de l'étymologique, & Michel Apostolius se servent aussi de cet ouvrage. * Voſſius, *hiſtoricens Grecs.* Pausanias, *dans ses Phocides, au liv.* 10.

CLITOMAQUE (*Clitomachus*) philosophe, natif de Carthage, vivoit sous la CLX olympiade, vers l'an 140 avant J. C. On le nommoit *Asdrubal*, dans le langage de son pays. A l'âge de 40 ans, il passa à Athènes, & fut disciple de Carnéades, qui prit soin de l'instruire

vit l'hiſtoire ou la géographie de pluſieurs pays. Plutarque cite le dixième livre de la deſcription des Indes, & Stobée fait auſſi mention de cet ouvrage. Une deſcription de l'Italie, & une autre des Gaules, dont les mêmes auteurs ont parlé, étoient plus intéreſſantes pour nous; mais tous ces ouvrages ſont perdus, ainſi qu'un autre où il décrivoit la fondation de pluſieurs villes. Cet écrivain en parlant de Lyon, dit que ſon nom étoit compoſé de deux noms gaulois, *lugum*, qui ſignifioit corbeau, & *dunum*, colline; parceque lorſqu'on jetta les fondemens de cette ville, on vit paroître un grand nombre de corbeaux ſur la hauteur où elle fut bâtie. * Voſſius, *hiſtoricus græcus*.

CLITOR, roi d'Arcadie, ſuccéda à ſon pere *Azan*, avec ſon couſin germain *Alcus*, fils d'Aphidas frere d'Azan, car Clitor étoit fils unique. Il tint la cour dans Lycoſure. Il fit bâtir la ville nommée *Clitore*, où il y avoit une fontaine qui faiſoit haïr le vin, dont Ovide parle dans le quinzième livre de ſes métamorphoſes. Il mourut ſans enfans. * Pauſanias, *dans ſes Arcadiques, ou livre VIII*

CLITORIS, étoit, ſelon la fable, la fille d'un Myrmidon, ſi belle, que Jupiter en devint amoureux, mais ſi petite, que ce dieu fut obligé de ſe transformer en fourmi, pour pouvoir jouir de ſes amours.

CLITUS, étoit frere d'*Hellanice*, qui avoit été nourice d'Alexandre *le Grand*. Il fut le compagnon de ſes victoires, après avoir porté les armes ſous Philippe, & eut même la gloire de lui ſauver la vie, à la bataille du Granique, la troiſième année de la CXI olympiade, & 334 ans avant J. C. & de couper la main à un certain

ſont ſervi de cloches, pour appeller le peuple en diverſes occaſions. Les prêtres de Cybele s'en ſervoient dans leurs myſteres. On pendoit même de toute antiquité des ſonnettes au cou des mulets & des autres animaux. Les mendians en avoient, pour exciter les paſſans à leur donner l'aumône. Enfin on les employoit à divers uſages; mais on ne voit pas que l'on s'en ſoit ſervi dans l'égliſe pour appeller le peuple, avant le temps de S. Paulin, qui le premier établit cet uſage à Nole. Il a paſſé depuis dans la plupart des égliſes d'Occident; mais il étoit rare chez les Grecs, qui ſe ſervent d'un certain inſtrument de bois qu'ils appellent *Symandre*, qui n'eſt autre choſe qu'un ais fort étroit & long de quatorze pieds, ſur lequel on frape avec deux petits maillets de bois. Il y a eu néanmoins autrefois des cloches dans quelques égliſes des Grecs, comme il paroît par George Pachimere & par Michel Pſellus; mais après la priſe de Conſtantinople, l'uſage des cloches fut défendu par les Turcs. Il y en a néanmoins en quelques endroits éloignés des Turcs, comme au Mont Athos; & Dandini, *dans ſon voyage du Mont-Liban*, aſſure que les égliſes des Grecs avoient des cloches avant que les Grecs fuſſent ſous la domination des Turcs.

Ce que le peuple appelle baptême, & qu'on doit appeller bénédiction des cloches, eſt une cérémonie eccléſiaſtique que l'on fait ſur les cloches. On les lave dehors & dedans en faiſant pluſieurs bénédictions & prieres, & on leur impoſe un nom. On croit que cette coutume de bénir les cloches fut introduite ſous le pape Jean XII en 972. Mais elle doit être plus ancienne que le X ſiécle, puiſqu'Alcuin, qui vivoit ſous Charlemagne, en parle

eſt de l'autre côté. Il ſe
le duché de Juliers, ſur
le diocèſe de Liege de
mon eſt d'autant plus p
tonie attribue à Gregoi
pellé *Hasjburg*, & au
Thunnge, il y a lieu d
où eſt maintenant le do
tent aſſez hardiment qu
Brabant, près de Fazen
be & très-propre pour
qu'il en fair, Cloüon
en Hanaut, & ſe ren
tai, & de quelques au
pouſſa ſes conquêtes d
Attius. Peu après repr
de l'Attius, s'avança j
ville d'Amens, & lai
ſeize quelques-uns, etoi
ſon parent, & tuteur d
Cloüinar, que Clodo
tus de Tunnge. Il mo
gne de plus de trente
MEROUE. * Gregoi
Proper, *dans ſa chro*

CLODIUS (Publi
mille des Clodiens ou
déſordres, & fut accu
ſeurs. On le tenta a
avant J. C. degaſte en
ligne, ou ſi n'étoit qu

le duché de Juliers, sur la riviere de Worms, qui sépare le diocèse de Liége de celui de Cologne ; & cette opinion est d'autant plus probable, que dans le second épitome attribué à Gregoire de Tours, ce château est appelé *Hunspars*, & non pas *Dispars* ; & que par la Thuringe, il y a lieu d'entendre le pays des Tongres, où est maintenant le diocèse de Liége. Vendelin soutient assez hardiment que ce Dispars est Diestborch en Brabant, près de Faren, parceque ce lieu est très-agréable & très-propre pour la résidence d'un prince. Quoi qu'il en soit, Clodion passa dans la forêt Charbonniere en Hainaut, & se rendit maître de Cambrai, de Tournai, & de quelques autres places voisines. En 440 il poussa ses conquêtes dans l'Artois, & fut défait par Aëtius. Peu après reprenant courage, il se rendit maître de l'Artois, s'avança jusqu'à la Somme, où il prit la ville d'Amiens, & laissa son royaume à Meroué, qui, selon quelques-uns, étoit son fils, ou selon d'autres, son parent, & tuteur des deux princes Clodebaud & Clodomir, que Clodion avoit eus de sa femme fille du roi de Turinge. Il mourut vers l'an 451, après un régne de plus de trente-sept ans. *Voyez* la remarque après MEROUE. * Gregoire de Tours, *l.* 2. Aimoin, *liv.* 1. Prosper, *dans sa chron.* Mezerai, &c.

CLODIUS (Publius) Romain, de l'ancienne famille des Clodiens ou *Clodii*, s'abandonna à d'étranges déréglemens, & fut accusé d'avoir débauché trois de ses sœurs. On le trouva aussi l'an 693 de Rome, & 61 ans

du pays, qu'ils les défirent en 523, & prirent Sigismond prisonnier avec sa femme & ses enfans. Clodomir les envoya à Orléans, & depuis les fit jetter dans un puits, en un village nommé présentement Saint-Sigismond, ou Saint-Simon, au diocèse d'Orléans. Ce fut le premier mai de l'an 523 qu'il se porta à cette violence, malgré tout ce que lui put représenter Avitus abbé de S. Mesmin, homme de grande réputation pour sa piété. Ensuite il se joignit encore à son frere Thierri, & tous les deux ensemble attaquerent & défirent Gondemar près de Vienne. Clodomir poursuivant la victoire avec trop de chaleur, s'éloigna de ses gens : un parti des ennemis le tua & lui coupa la tête, près de Voiron en Dauphiné, l'an 524. Il mourut âgé d'environ 30 ans, & laissa trois fils de sa femme Cuntheuque ou Gonthieuque (qu'Aimoin appelle Godeaque, & du Tillet, Gondioque) savoir, Thibaud ou Theodebalde, Gontaire ou Gontier, & Clodoalde. Clotaire son frere épousa sa veuve, & tua deux de ses neveux ; & le dernier, que le peuple appelle *S. Cloud*, fut sauvé par la diligence de son gouverneur. * Gregoire de Tours, *liv.* 3. Aimoin, *liv.* 2. Roricon. Le P. Anselme, &c.

CLODOSVINDE, fille de *Clotaire* I & de la reine *Ingonde*, fut mariée à *Alboin* premier roi des Lombards en Italie, où il y a apparence qu'elle ne vécut pas longtemps. Nous avons dans le premier volume des historiens de France de du Chesne, une lettre que S. Nisier de Trèves lui écrivit, pour lui persuader de travailler à

CLONDIC, roi des Gaulois qui étoient allé en Macedoine pour servir dans l'armée de Perſée, ſe voyant abuſé par les vaines promeſſes d'un prince qui ſavoit mieux garder ſon argent que ſes états, ſe retira avec ſes troupes, après avoir ravagé la Thrace. * Tite-Live, *l.* 44, *num.* 26.

CLONEI ou CLON, *Clona*, ville d'Irlande, dans la Mommonie & dans le comté de Cork, avec un évêché qui eſt uni à celui de Cork. Elle eſt ſituée à trois ou quatre lieues de la mer, au midi de l'Irlande, entre Liſmore & Cork. La ville eſt petite, mais aſſez jolie & bien peuplée. Elle envoie deux députés au parlement * Sanſon. Baudrand. La Martiniere.

CLONFORT, ville d'Irlande dans la Connacie, & du comté de Gallowai, avec évêché ſuffragant de Toam qui eſt uni à celui de Kilmacough depuis 1601. Elle eſt ſituée ſur la riviére de Shannon: ce qui contribue à la rendre aſſez marchande. * Sanſon. Baudrand. La Mart.

CLONMELL, bourg ou ville d'Irlande avec marché dans le comté de Tipperari, ſitué ſur la riviére de Shure, à 80 milles de Dublin, vers le midi. Cette ville qui envoie deux députés au parlement, eſt aſſez forte, paſſablement jolie & riche. Elle ſe défendit vigoureuſement contre Cromwel qui y perdit bien du monde. * *Dict. angl.*

CLOPINEL, *cherchez* MEUNG (Jean de) ſurnommé *Clopinel*.

CLOTAIRE I de ce nom, dit l'*Ancien*, troiſiéme fils de CLOVIS I, & de la reine *Clotilde*, fut roi de Soiſſons en 511; puis après la mort de ſes freres & de d'Orléans; *Chilperic*, roi de Soiſſons; & *Sigebert*, roi d'Auſtraſie. On ne ſait pas de quelle femme il eut cette fille guére par les prières de S. Conſorte ou Conſorce, comme le rapporte l'auteur de ſa vie, que nous avons dans le premier tome des hiſtoriens de France de du Chêne, *pag.* 549. *Voyez* BLITILDE & GONDEBAUD ou GOMBAUD. * Gregoire de Tours, *l.* 3 & 4. Annois, *l.* 2. Sigebert, *in chron.* Procope. Formul. Valois. Mézerai. Le pere Anſelme, &c.

Robert Gaguin & du Haillan ont écrit que ce roi ayant tué Gautier d'Yvetot, le jour du vendredi-ſaint, dans l'égliſe de Soiſſons, le pape Agapet I voulut l'excommunier. Ils ajoutent que ce roi engea la terre d'Yvetot en royaume. Ce conte n'a aucune vraiſemblance, & n'a été avancé que pluſieurs ſiécles après la mort de Clotaire. *Voyez* la remarque après AGAPET I, & YVETOT.

CLOTAIRE II, ſurnommé *le Grand* ou *le Jeune*, roi de France, parvint à la couronne par la mort de ſon pere CHILPERIC I, en 584, à l'âge de quatre mois; & *Frédegonde*, ſa mere, craignant les artifices de Brunehaut & la puiſſance de ſon fils Childebert, roi d'Auſtraſie, prit Gontran, roi de Bourgogne, oncle de Clotaire, d'être ſon protecteur. Ce bon prince accepta ce titre, & fit baptiſer Clotaire à Nanterre, l'an 591. Après la mort de Gontran, Frédegonde maintint ſon fils contre les efforts de Childebert, ſur lequel elle gagna une grande victoire près de Soiſſons, en 593 ou 594. On dit qu'elle porta le jeune prince à la tête de l'armée, & que le faiſant voir aux troupes, elle les anima par la compaſſion de ſon enfance. En 596 ſe donna la bataille de Leucofao, près

prit de l'état, en y faisant régner la justice, l'abondance & la piété. Il mourut l'an 628, âgé de 45 ans, & fut enterré à S. Vincent, aujourd'hui S. Germain des Prés, à Paris. Ce monarque eut trois femmes. La première fut *Haldetrude*, que plusieurs ne nomment que la concubine; c'est celle dont parle l'auteur anonyme de la vie de S. Ouen. Elle fut mere de *Meroude*, que Brunehaud fit massacrer, lorsqu'il eut été pris dans le combat près d'Etampes, en 603. M. de Valois croit qu'Haldetrude fut mere de DAGOBERT I. Les autres soutiennent que ce fut *Bertrude*, seconde femme de Clotaire, princesse très-sage & très-vertueuse. Elle fut encore mere de *Charibert*, roi d'Aquitaine. *Nanthilde* est la troisième femme de ce roi, âgée Florent, prêtre de l'église de Tours, enfanta un autre fils dans la cuve de cuivre. Rufinde, fille *Marcie*, abbesse de S. Croix d'Arles. Nous avons cette vie dans le premier tome des Historiens de France de du Chêne, *fol.* 582. On croit aussi qu'*Ermie*, femme d'*Ermenbaude*, fils de roi la Vaut en Angleterre, une fille [illegible]

deux autres. Gondemar fut brûlé dans [illegible]. Chrodie fut massacré avec ses fils, & la femme fut jetée dans le Rhône; mais on donna la vie à ses deux filles. Clotilde, entre la plus jeune, étoit élevée chez son oncle Gondebaud, quand contente à son mariage avec Clovis, que par [illegible]. On dit qu'Aurelius, seigneur François, en fut le médiateur, qu'il se déguisa en mendiant pour parler à Clotilde & pour avoir son consentement, & qu'il eut le comte de Melun pour récompense. Cette sage princesse, après son mariage, parla continuellement de J. C. à son mari, qui [illegible] avec succès, dans la bataille de Tolbiac, & qui reçut enfin le baptême. Après la mort de ce prince, en 511, la reine eut le malheur de voir la guerre s'allumer entre ses enfans, sans pouvoir les accorder. Elle implora souvent le secours du ciel, lequel touché de ses prieres, excita une tempête qui sépara les armées de Childebert & de Theodebert, prêtes d'attaquer Clotaire. Clotilde se retira à Tours

Metz, fils de S. Arnoul & de *Dode*, avoit été marié, & avoit eu plusieurs enfans de *Marie* ou d'*Almaberte*. Il étoit ministre d'état, lorsqu'il fut obligé à la sollicitation du clergé & du peuple, de se charger de la conduite de l'église de Metz. Il la gouverna pendant 40 années. Quelques-uns ont dit qu'il avoit depuis été évêque de Tréves en 712. Mais comme il auroit eu alors plus de cent ans, cette translation est chimérique. Il étoit mort dès l'an 696, âgé de 99 ans. Son corps fut enterré auprès de celui de S. Arnoul, où est encore aujourd'hui son chef, le reste de son corps ayant été transporté depuis, en 959, au prieuré de Lay, proche de Nanci. * Meurisse évêque de Madaure, *vies de S. Arnoul & de S. Oyon.* Bollan. Ius. Le Cointe, *annal. de Fr. Anonym. apud* Mabill. Baillet, *vies des saints, juin.*

CLOUD, *Clavus.* Sous le consulat de Cn. Genutius & de L. Æmilius Mamercus, l'an 392 de Rome & avant Jesus-Christ 362, la peste continuant toujours à desoler Rome, contraignit les Romains à recourir à la cérémonie de ficher le cloud; ce qui ne se faisoit auparavant que pour marquer le nombre des années, suivant cette loi ancienne: *Que le grand préteur fiche le cloud le troisième jour de septembre.* Depuis on tourna cette cérémonie politique en superstition; & l'on fit croire aux gens simples que cette action étoit efficace pour détourner les maux publics, & les attacher pour ainsi dire avec ce cloud. Ce cloud étoit d'airain, & on le fichoit dans cette partie de la muraille du temple de Jupiter Capitolin, qui séparoit ce temple de la chapelle de Minerve.

des armées romaines. Clovis emporta Reims, Soissons & tout ce qu'il restoit de places aux Romains dans les Gaules en 485. On remarque que, comme c'étoit alors une loi parmi les François, de partager tout le butin entre les gens de guerre, Clovis, quoiqu'idolâtre alors, demanda par grace, qu'on mit à part un vase *sacré pris* dans une église, pour le rendre à l'évêque S. Remi, qui le lui avoit demandé. Un soldat fut assez insolent pour s'y opposer, & donna un coup de hache sur le vase, disant qu'il en vouloit avoir sa part. Le roi dissimula pour lors; mais un an après, dans une revue générale, il fit querelle, sous prétexte que ses armes n'étoient point en bon état, & lui fendit la tête de sa hache, en disant: *Tu frapas ainsi le vase à Soissons.* En 493 il épousa *Clotilde* fille de *Chilperic*, & nièce de *Gondebaud* roi de Bourgogne, & lui promit d'embrasser la religion chrétienne. Il ne s'aquitta pourtant de cette promesse, qu'après avoir connu par expérience le pouvoir du vrai Dieu, & la foiblesse des idoles. Les Allemans s'étant ligués en 496, s'avançoient vers le Rhin sur les terres des alliés de Clovis, lequel craignant une irruption dans ses états, alla à leur rencontre, & leur présenta la bataille à Tolbiac, qu'on croit être Zulpich ou Zulg, à seize lieues de Cologne. Au milieu du choc, ses gens furent mis en déroute. La grandeur du péril le fit souvenir d'invoquer le Dieu de sa femme, & il fit vœu que s'il l'en délivroit, il recevroit le baptême. Aussitôt ses gens revinrent à la charge, les ennemis furent défaits, & il gagna la bataille. Au retour de cette expédition, il se fit instruire par S. Re-

mourut à Paris le vingt-sept, ou, selon d'autres, le vingt-huit novembre de l'an 511, à l'âge de quarante-cinq ans, après un regne de trente ans : il fut enterré dans l'église de S. Pierre & S. Paul, qu'il avoit commencé de faire bâtir. Sainte Geneviéve qui lui a donné depuis son nom, y avoit été enterrée la même année. Ce prince fut illustre par sa valeur, & plus illustre encore par sa conversion, mais blâmable par les cruautés qu'il exerça sur la fin de son regne. Il laissa quatre fils, *Thierri*, *Clodomir*, *Childebert* & CLOTAIRE. Il eut le premier d'une maîtresse, & les trois autres de la reine Clotilde, avec une fille de ce même nom, & un autre fils nommé *Ingomer*, mort jeune. Le royaume fut divisé en quatre parties ; Childebert fut roi de Paris ; Clodomir, roi d'Orléans ; Clotaire, roi de Soissons ; & Thierri, roi de Metz, ou d'Austrasie. Chacun commandoit souverainement dans l'étendue de ses terres, avec titre de roi de France. Le royaume de Paris comprenoit les villes de Paris, de Meaux, de Senlis, de Beauvais, & de tout le pays qui s'étend de-là jusqu'à l'Ocean ; les villes de Rouen, Bayeux, Avranches, Coutances, &c. avec les villes de Rennes, de Nantes, de Vannes, & quelques contrées dans l'Aquitaine. Le royaume d'Orléans renfermoit les villes d'Orléans, de Sens, d'Auxerre, du Mans, d'Angers, avec la Novempopulanie qui faisoit partie de l'Aquitaine, entre la Garonne & les Pyrénées.

histoire de France, &c.

CLOVIS, fils du roi CHILPERIC I, & d'*Audouere* sa premiere femme, voyant que les fils que son pere avoit eus de Frédegonde, étoient morts d'une dysenterie qui alors affligeoit toute la France, & s'assurant de succéder infailliblement à la couronne, témoigna quelque ressentiment contre la même Frédegonde, qui avoit persécuté sa mere Audouere. Cette cruelle femme, pour le prévenir, l'accusa devant Chilperic d'avoir fait mourir ses enfans ; & ce pere trop crédule abandonna ce fils unique à la vengeance de sa marâtre, qui le fit égorger à Noisi près de Chelles, l'an 580. Ce prince n'avoit alors que vingt-cinq ans. Son corps fut jetté dans la riviere de Marne, où un pêcheur l'ayant reconnu à sa longue chevelure, le mit dans un tombeau de gazon. Le roi Gontran son oncle le fit porter dans l'église de S. Vincent, dite maintenant *S. Germain des Prés*, où il fut enterré en 585. * Gregoire de Tours, *l.* 5 & 8. Le pere Anselme.

CLOVIS, *cherchez* EBROIN.

CLUAN, petite ville d'Irlande dans la province d'Ulster, sur la riviere de Shannon, avec un évêché suffragant de l'archevêché d'Armagh. Depuis l'an 1568, il est uni à l'évêché de Méath, selon Varrée. * Baudrand.

CLUENTIUS, Romain, qui vivoit en 700 de Rome, & 54 ans avant J. C. fut accusé par sa mere Sosia d'a-

ces de guerre prises avec le comte de Richemont & le comte de Clermont, & autres grandes matieres, & delà se rendit avec le même seigneur de Traves à Moulins en Bourbonnois, auprès des comtes de Richemont & de Clermont. Il assista aux parlemens de Beaune & de Saint-Laurent en 1427, & il mourut le 31 mars 1452. Il avoit épousé *Pernette* Coullot, dame de Sagy, de laquelle il eut JEAN de Clugny, seigneur de Monthelon, qui suit; FERRI de Clugny, évêque de Tournay, cardinal, *mentionné ci-après dans un article séparé*; GUILLAUME de Clugny, évêque de Poitiers, *aussi mentionné ci-après dans un article séparé*; & HUGUES de Clugny, *dont il sera parlé ensuite* de *Jean* de Clugny son frere.

JEAN de Clugny, seigneur de Monthelon, fut juge des pays & comté de Charollois, maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourgogne, & son avocat fiscal aux bailliages d'Autun & de Montcenis. Il alla au mois de mars 1455 en ambassade vers le roi de France Charles VII, où étoient déja le chancelier de Bourgogne, & le seigneur de Croy. Le duc de Bourgogne, Philippe *le Bon*, le retint, & ordonna par ses lettres du dernier juillet 1456, pour servir en son absence en l'état de conseiller & maître des requêtes auprès du comte de Charollois son fils, ayant le gouvernement de ses pays en son absence, pour raison de quoi il prêta serment entre les mains du chancelier de Bourgogne le 13 août suivant. Il eut ordre le 24 octobre de la même année de se

comte de Bueil, seigneur des Grefes, des Roches, de Marsat, de la Tourette, & en partie de la Vaulieu; *Jeanne* de Clugny, morte religieuse au monastere de sainte Ursule à Flavigny, & *Celeste-Elisabeth* de Clugny, religieuse bénédictine à la Vaudiere en Auvergne.

CHARLES-ANTOINE de Clugny, chevalier, seigneur de l'Eperviere, de Darcey, Gigny-la-Colonne, Lampigny, &c. a été marié par contrat du 30 novembre 1722, avec *Marie* de Choiseul, fille de *Jean-Edme* de Choiseul-d'Esguilly, seigneur de Bussieres, de Montsauge, &c. & de *Marie-Catherine* de Beaumont, & en a eu *Charles* de Clugny, né le 30 août 1723, mort en bas âge; *Victor-François* de Clugny; *Charles* de Clugny, chevalier de Malte, reçu de minorité; *François* de Clugny; *Charles-François* de Clugny, aussi reçu chevalier de Malte de minorité; *Marie-Anne* de Clugny; *Marie-Anne-Françoise* de Clugny; & une troisième fille.

Il y a encore eu de cette famille diverses autres branches, comme celle des seigneurs de MENESSERRE, & celle des seigneurs d'ALONNE & de CHAMPEGUILON: elles sont toutes finies; mais il y en a une autre qui subsiste actuellement, & qui tire son origine de JEAN de Clugny, citoyen d'Autun & licencié ès loix, lequel fut retenu & rétabli garde des sceaux aux contrats de la chancellerie de Bourgogne au siége d'Autun, par lettres du duc de Bourgogne du 18 juillet 1400, & conseiller aux bailliages d'Autun & de Montcenis, par autres lettres du 9 décembre 1404. Ce *Jean* de Clugny avoit été

néral de l'ordre de Cît
né le 21 décembre 169
de l'Oratoire, mort d
Paris le 10 décembre
né le 24 octobre 1697
ETIENNE de Clug
juillet 1691, & reçu c
jon, au lieu de par la
juillet 1716, est mort
contrat du 11 mai 17
fins, fille de *Pierre* G
pado & de Lobéac, co
la Guadeloupe, & de
gneurs de Pionson en B
fans. 1. JEAN-ETIENN
Nuis, seigneur de Pr
novembre 1729, reçu
le 13 janvier 1749, a
granville nomme au ch
1753, *Charlotte-Tour*
de *Charles-Gabriel* T
seigneur de Mons, Ma
lier de l'ordre royal &
Philiberte de Barrillon,
Christine-Pierrette de C
mariée par contrat du
Baptiste Tristan, chev
de S. Louis, seigneur
en Berri. 2. *Marie-An*

né le 21 décembre 1695, confrere de la congrégation de l'Oratoire, mort dans la maiſon de l'Inſtitution à Paris le 20 décembre 1716; & *Charles* de Clugny, né le 24 octobre 1697, Jéſuite depuis 1714.

ETIENNE de Clugny, baron de Nuis, né le 8 juillet 1691, & reçu conſeiller au parlement de Dijon, au lieu & par la réſignation de ſon pere, le 28 juillet 1716, eſt mort en 1746. Il avoit épouſé, par contrat du 11 mai 1724, *Claire-Ode* Gilbert de Voiſins, fille de *Pierre* Gilbert de Voiſins, comte de Crapado & de Lohéac, commandant pour le roi en l'iſle de la Guadeloupe, & de *Claire-Chriſtine* du Lion, des ſeigneurs de Poinſon en Bourgogne, dont il a laiſſé trois enfans. 1. JEAN-ETIENNE-BERNARD de Clugny, baron de Nuis, ſeigneur de Praſlay & autres lieux, né le 20 novembre 1729, reçu conſeiller au parlement de Dijon le 13 janvier 1749, a épouſé par contrat reçu de Bougainville notaire au châtelet de Paris le 17 ſeptembre 1753, *Charlotte-Thérèſe* Tardieu de Maleiſſye, fille de *Charles-Gabriel* Tardieu, marquis de Maleiſſye, ſeigneur de Mons, Maugarny, Rivecourt, &c. chevalier de l'ordre royal & militaire de S. Louis, & d'*Anne-Philiberte* de Barrillon, dont un fils & une fille. 2. *Claire-Chriſtine-Pierrette* de Clugny, née le 22 décembre 1733, mariée par contrat du 5 octobre 1755, à *Pierre-Jean-Baptiſte* Triſtan, chevalier de l'ordre royal & militaire

il lui fut permis de faire bâtir dans l'égliſe cathédrale une chapelle pour ſa ſépulture, dans laquelle il fonda pluſieurs meſſes & anniverſaires. Cette chapelle qu'il fit conſtruire & pour laquelle il donna les ornemens néceſſaires, fut nommée *la Chapelle dorée*, & eſt encore appellée ainſi aujourd'hui. Dans le titre de cette fondation Ferri de Clugny eſt qualifié docteur ès droits, chanoine & abbé de S. Etienne de l'Etrier, en l'égliſe d'Autun, chanoine & archidiacre de Fauverney, en l'égliſe de Beſançon, & official d'Autun. Il étoit au mois de janvier 1465 le troiſiéme des ambaſſadeurs qui furent envoyés par le comte de Charollois vers le roi Louis XI, en la ville de Melun. Les deux premiers étoient le maréchal de Bourgogne & le bailli de S. Quentin, & le quatriéme, maître Jean Carondelet. Ferri de Clugny, qui étoit auſſi protonotaire du S. ſiége apoſtolique, fut encore un des députés & commis ſur le fait de la paix de Péronne en 1468, & à Senlis en 1473. Il diſputa en 1468 le doyenné de l'égliſe d'Amiens; mais il en fut débouté. La même année le chapitre de l'égliſe cathédrale d'Auxerre, dont il étoit chanoine, en conſidération des ſervices qu'il rendoit à leur égliſe, lui accorda le dernier décembre, nonobſtant ſon abſence, la jouiſſance du gros de ſa prébende. Il poſſéda auſſi pluſieurs abbayes en commende, entr'autres, celle de S. Denys de Broqueroi, autrement dite de Mons en Hainault, ordre de

ſont deſcendus les Cliffords du comté de Devon, parmi leſquels *Thomas*, pere du lord Clifford, qui vivoit encore en 1701, à cauſe de ſon mérite & de ſon habileté fut fait contrôleur, & puis tréſorier du roi Charles II. Depuis il fut honoré du titre de lord Clifford de Chuldleigh, & enfin il devint grand tréſorier d'Angleterre. * Dugdale, *Baron.* Imhoff, *en ſes pairs d'Angleterre.*

CLIFFORD (Richard) comte de Cork en Irlande. En conſidération des ſecours réels qu'il fournit à Charles I, roi d'Angleterre, & de ſon mariage avec *Elizabeth*, fille unique & héritiere de *Henri*, comte de Cumberland, il fut fait baron du royaume, ſous le titre de *lord Clifford de Lansborough*, dans le comté d'Yorck; & enſuite, en conſidération de ſes ſervices en Angleterre & en Irlande, & à cauſe du mérite du comte de Cumberland ſon beau-pere, qui au commencement des troubles avoit levé beaucoup de troupes pour le ſervice du roi, le roi Charles II le fit comte de Burlington ou Bridlington, dans le comté d'Yorck. Ce comte eut de ſa femme *Elizabeth*, deux fils; CHARLES & *Richard*; & cinq filles; *Françoiſe*, mariée au comte de Roſcomon, en Irlande; *Catherine*, qui mourut en bas âge; *Elizabeth*, femme de *Nicolas*, comte de Thanet; *Anne*, mariée à *Edouard*, comte de Sandwith; & *Henriette*, mariée à *Laurent* Hide, ſecond fils d'*Edouard*, comte de Clarendon. CHARLES, appellé communément *le lord Clifford de Lansborough*, épouſa *Jeanne*, la plus jeune fille de *Guillaume*, duc de Sommerſet, dont il eut quatre fils; RICHARD, *Charles*, *Henri* & *Guillaume*; & quatre filles; *Françoiſe*, *Elizabeth*, *Jeanne* & *Marie*. * Dugdale. Imhoff, *en ſes pairs d'Angleterre.*

CLIMADE, *cherchez* CLIDEME.

CLIMAQUE (Saint Jean) *cherchez* JEAN CLIMAQUE. (Saint)

CLIMENE, nymphe, *cherchez* CLYMENE.

CLIMITON, philoſophe Anglois, vivoit ſous le regne d'Edouard II, roi d'Angleterre, vers l'an 1350. Il compoſa quelques ouvrages d'aſtrologie, comme *de Orbibus aſtrologicis. Problemata ſophiſtica*, cités par Pitſeus, Geſner & Voſſius, *des math. ch.* 35, §. 39; mais tous ces ouvrages ne ſont pas grand choſe.

CLING ou CLINGIUS (Conrad) religieux de l'ordre de S. François, & Allemand de nation, vivoit en 1545 & en 1550. Il compoſa divers ouvrages de controverſe, un catéchiſme en quatre livres, un traité contre cette convention impériale, nommée *Interim*, qu'il intitula, *De ſecuritate conſcientiæ*. Il en écrivit un autre ſous le titre de *Loci theologici*, *&c.* On ne doit lire qu'avec beaucoup de diſcernement ce qu'il a écrit ſur la juſtification. * Le Mire, *de ſcript. ſæc. XVI.*

CLINIAS, fils d'*Alcibiade* II, renouvella l'hoſpitalité entre les Athéniens & les Lacédémoniens. Il combattit dans la guerre contre Xercès ſur une galere qu'il avoit équipée à ſes dépens, & armée de 200 ſoldats. Clinias mourut à Chéronée en Béotie, dans la bataille que les Athéniens gagnerent contre les Béotiens la ſeconde année de la LXXXIII olympiade, & 447 ans avant J. C. Son fils Alcibiade III ſe rendit fort illuſtre. * Thucydide, *liv.* 6.

CLINIAS, Sicyonien, chaſſa les deux tyrans Eutydème & Timoclidas, qui avoient uſurpé la ſouveraineté à Sicyone, & fut élu chef de la république par le peuple qu'il avoit mis en liberté. Après ſa mort, Abantidas s'empara du gouvernement. Clinias, qui étoit pere du célebre Aratus, vivoit ſous la CXXXVII olympiade, & 232 ans avant Jeſus-Chriſt. * Plutarch. *in Arato.* Pauſanias, *in Corinthiacis.*

CLINIAS, philoſophe de la ſecte de Pythagore, & fameux muſicien, vivoit environ la LXV olympiade, & 520 ans avant J. C. Il étoit extrêmement emporté, & calmoit les mouvemens de ſa paſſion par le ſon de ſa lyre. Il avoit coutume de s'écrier dans ces occaſions: *Je m'adoucis.* * Athénée, *liv.* 4.

CLINIAS, ancien écrivain, n'eſt connu que par ce qu'Agatharchides en a cité; & il n'en dit autre choſe, ſinon que ceux qui le ſuivent, prétendent que Perſée donna le nom à la Perſe, & Erythra à la mer Rouge. Herodote en a dit autant de la Perſe, & n'eſt différent de Clinias, que dans quelques circonſtances. C'eſt que les Grecs ont voulu comme les autres peuples, donner une grande idée de leurs antiquités; mais on ne s'y trompe pas, & tout ce qu'ils ont dit des grands voyages de Perſée a été reconnu pour fabuleux par leurs plus ſages écrivains. * Voſſius, *hiſtoriens Grecs*

CLIO, Muſe, étoit fille de Jupiter & de Mnemoſine. Elle préſidoit à l'hiſtoire, & fut nommée Clio, du mot grec κλεος qui ſignifie *Gloire* & *Renommée*: ce qui exprime celle que les illuſtres écrivains donnent aux héros dans un ouvrage hiſtorique. On la repréſente ordinairement ſous la figure d'une jeune fille couronnée de laurier, tenant en la main droite une trompette, & de la gauche un livre. * Herodote, &c.

CLIPSTON (Jean) religieux de l'ordre des Carmes, Anglois de nation, dans le XIV ſiecle. Il compoſa divers ouvrages: *Expoſitorium ſacrorum Bibliorum. Exempla ſacræ Scripturæ. Quæſtiones in Magiſtrum Sententiarum. Sermones*, *&c.* Il mourut vers l'an 1378. * Lucius, *in biblioth. Carmel.* Pitſeus, *de ſcript. Anglor. &c.*

CLISPE, en latin, *Cloveshovia*, ville d'Angleterre, *cherchez* CLOVESHOW.

CLISSA, anciennement *Andetrium*, bonne forteresſe des Vénitiens, ſituée ſur une montagne eſcarpée dans la Dalmatie, à quatre lieues de Spalato, du côté du nord, & à dix de Sebenico, vers l'orient. * Mati, *dictionnaire.*

CLISSON, *Cliſſonium*, bourg ou petite ville de France. Ce lieu, que le connétable de Cliſſon a rendu ſi célebre, eſt en Bretagne ſur la Seure Nantoiſe, à cinq lieues de Nantes, du côté du midi. * Mati, *diction.*

CLISSON (Garnier de) un des plus grands ſeigneurs de la Bretagne, vivoit dans le XIV ſiècle, ſous le régne de Philippe de Valois. Il défendit le château de Breſt contre l'armée du comte de Montfort, qui ſe portoit pour héritier de la Bretagne, au préjudice de Jeanne de Blois ſa niéce. Cliſſon fit une ſortie avec quarante hommes des plus hardis, & rentra enſuite dans la place, après avoir reçu pluſieurs bleſſures dont il mourut trois jours après. * Froiſſard, *liv.* 1, *c.* 46. *Voyez* le P. Lobineau, *hiſt. de Bretagne*, *édit. Pariſ. in-fol.*

CLISSON (Olivier de) ſeigneur de Cliſſon & de Porhoët, connétable de France ſous le roi Charles VI, étoit gentilhomme Breton, fils d'OLIVIER de Cliſſon, & de *Jeanne* de Belleville. Il fut élevé avec Jean de Bretagne, comte de Montfort, dont il prit le parti contre Charles de Blois, & il donna les premieres marques de ſon courage à la bataille d'Aurai, en 1364, au ſervice du même comte. Depuis, étant venu en France, il s'attacha au connétable Bertrand du Gueſclin, qui le fit ſon frere d'armes en 1370, & il ſe ſignala à la bataille de Pontvalin, & en diverſes autres occaſions contre les Anglois; de ſorte qu'après la mort de du Gueſclin, le roi Charles VI le fit connétable de France. Il fut pourvu de cette charge le 28 novembre 1380. Il avoit accompagné le roi Charles VI à ſon ſacre & à ſon couronnement; & enſuite ayant reglé la milice, il commanda l'avant-garde à la célebre bataille de Roſebec, donnée contre les Flamans en 1382, où plus de vingt-cinq mille des ennemis reſterent ſur la place. Depuis, ayant été envoyé en Bretagne, le duc le fit arrêter l'an 1387 au château de l'Hermine, d'où il ne put ſortir qu'après avoir payé une groſſe rançon. A ſon retour en France, il demanda juſtice & ſecours au roi; & pendant qu'il pourſuivoit la vengeance de cette injure, Pierre de Craon, qui avoit été banni de France, s'imaginant que le connétable avoit procuré ſa diſgrace, alla l'attendre au ſoir le 14 juin de l'an 1391 qu'il revenoit de l'hôtel de Saint-Paul, où le roi avoit donné le bal, & le laiſſa pour mort, percé de divers coups, qui ſe trouvérent n'être pas mortels; & le connétable s'en fit faire raiſon. Pendant la maladie du roi, ſes oncles qui gouvernoient l'état, ôterent la charge de connétable à Cliſſon, qui ſe retira en Bretagne, où il fit la guerre

au

au duc Jean V ; mais s'étant accommodé avec lui, il mourut à ſon château de Joſſelin peu de temps après, aimé, craint & honoré de tout le monde, le 24 avril de l'année 1407. Son corps fut enterré au milieu du chœur de l'égliſe du château, où l'on voit encore ſon tombeau. Il deſcendoit d'OLIVIER I du nom, ſire de Cliſſon, qui vivoit du temps du roi Philippe *le Bel*, & qui fut pere d'OLIVIER II qui ſuit.

II. OLIVIER II du nom, ſire de Cliſſon, ſervit le roi Charles *le Bel* dans ſes armées en 1324, & épouſa *Iſabelle* de Craon, fille de *Maurice* V du nom, ſire de Craon, morte le 30 juillet 1350, dont il eut OLIVIER III du nom, qui ſuit ; *Mahaud*, alliée 1°. à *Gui* de Baucai, dit *le Jeune*, ſeigneur de Chaneçai : 2°. à *Savari* de Vivonne III du nom, ſeigneur de Thors, des Eſſars, &c. & *Amauri* de Cliſſon, ſeigneur de la Blandinaye, & autres terres, qui furent confiſquées, à cauſe des rebellions & forfaitures qu'il avoit commis pendant les guerres de Bretagne, dont il obtint néanmoins abolition avec autres ſeigneurs, par lettres de Charles de Blois, duc de Bretagne, du dernier décembre 1344, confirmées par le roi au mois de janvier ſuivant, & mourut au combat de la Roche-Derien en 1347, tenant le parti de ce duc. Il avoit épouſé *Iſabelle*, dame de Remefort & de Mortier-Croulle, dont il eut *Amauri* de Cliſſon II du nom, ſeigneur de Remefort, &c. qui ſervoit en Flandre en 1388, en la compagnie du connétable de Cliſſon ſon couſin, & mourut ſans poſtérité ; & *Iſabelle* de Cliſſon, mariée en 1351 à *Renaud* d'Ancenis, ſeigneur de l'iſle d'Aurillé, laquelle fit ſon teſtament en 1414.

III. OLIVIER III du nom, ſire de Cliſſon, ſervit dans les armées en 1324 & 1340 ; mais ayant été convaincu d'intelligence avec les Anglois, & de leur avoir voulu livrer la ville de Nantes, il fut condamné par arrêt rendu par le roi à Orléans à perdre la tête ; ce qui fut exécuté aux halles de Paris le 2 août 1343, & ſes biens furent confiſqués. Il avoit épouſé 1°. en mai 1320 *Blanche*, fille aînée & héritiere de *Jean*, ſeigneur de Bouville & de Milli, & de *Marguerite* de Beaumez, dame de Blaſon & de Mirebeau : 2°. vers l'an 1328 *Jeanne* de Belleville, veuve de *Geoffroi*, ſeigneur de Châteaubriant, & fille de *Maurice*, ſeigneur de Belleville, Montagu, la Garnache, &c. & de *Létice* de Parthenai. Elle fut bannie du royaume, comme complice de ſon mari, par arrêt du premier décembre 1343, & ſes biens furent confiſqués ; mais ils furent rendus à ſon fils en 1362. Du premier lit vint *Jean* de Cliſſon, ſeigneur de Milli en Gâtinois, qui fut envelopé dans le malheur de ſon pere, & ſe retira en Bretagne, où il mourut ſans poſtérité. Du ſecond lit ſortirent OLIVIER IV du nom, qui ſuit ; *Maurice*, ſeigneur de Blain ; *Guillaume*, ſeigneur de la Trouviere ; *Iſabeau*, mariée à *Jean*, ſire de Rieux ; & *Jeanne* de Cliſſon, alliée à *Juan* de Harpedenne, ſeigneur de Montendre.

IV. OLIVIER IV du nom, ſire de Cliſſon, comte de Porrhoet, connétable de France, *qui a donné lieu à cet article, & dont l'éloge eſt raporté ci-deſſus*, mourut le 24 avril 1407. Il avoit épouſé 1°. *Catherine* de Laval, fille de *Gui* X du nom, ſire de Laval, & de *Béatrix* de Bretagne : 2°. *Marguerite* de Rohan, veuve de *Jean*, ſire de Beaumanoir, & fille d'*Alain* VII du nom, vicomte de Rohan & de Léon, & de *Jeanne* de Roſtrenan dont il n'eut point d'enfans. Ceux de ſa premiere femme, furent *Béatrix*, comteſſe de Porrhoët, &c. mariée à *Alain* VIII du nom, vicomte de Rohan, &c. morte en 1448 ; & *Marguerite* de Cliſſon, alliée en janvier 1387 à *Jean* de Châtillon, dit *de Bretagne* I du nom, comte de Penthievre, morte en 1441. * Froiſſard & Enguerran de Monſtrelet, *chron.* Le Laboureur, *hiſt. de Charles VI.* Le Feron & Godefroi, *offic. de la couronne.* Juvenal des Urſins, *hiſtoire de Charles VI.* Mézerai. Le P. Anſelme, *hiſt. des grands officiers.*

CLISTHENES, fils d'*Ariſtonyme*, tyran de Sicyone, dans le Peloponnèſe. Il défendit qu'on récitât les vers d'Homere, parcequ'ils étoient trop eſtimés dans Argos. Ce fut auſſi lui qui renverſa le monument que l'on avoit conſacré à la mémoire d'Adraſte, roi de Sicyone. Il propoſa ſa fille pour prix dans les jeux olympiques, & promit de la donner à celui qu'il en jugeroit digne. Megacles, Athénien, eut l'avantage ſur tous les autres, & emmena ſon épouſe à Athènes. On ne ſait pas préciſément en quel temps il vivoit. Il y a apparence que c'étoit vers la LVIII olympiade, & environ 548 ans avant J. C. * Herodote, *liv.* 6. *ch.* 126.

CLISTHENES, Athénien, grand-pere de *Pericles*, inventa le premier l'oſtraciſme, c'eſt-à-dire, le banniſſement auquel on pouvoit condamner un citoyen, à cauſe de ſa trop grande puiſſance, de peur qu'il ne ſe fit tyran de ſa patrie. Il étoit de la famille des Alcméonides ; & ce fut lui qui fit chaſſer d'Athènes Hippias, fils de Piſiſtrate, la ſeconde année de la LXVII olympiade, 511 ans avant J. C. ainſi la tyrannie fut abolie, & la république rétablie. * Herodote, *Terpſ.ou liv.* 5. Ciceron, *in Brut.* Pauſanias, *liv.* 2. Plutarch. *in Ariſt. & Pericle, &c.*

CLITARQUE, auteur Grec, vivoit vers la CXII olympiade, & environ 332 ans avant J. C. Il fut témoin des conquêtes d'Alexandre *le Grand*, dont il écrivit l'hiſtoire, comme nous l'apprenons de Quint-Curce, *liv.* 6. Plutarque le cite auſſi dans la vie d'Alexandre *le Grand*. Quintilien juge du caractere de cet auteur en la maniere ſuivante : *Clitarchi probatur ingenium, fides infirmatur.* * Diodore, *l.* 2. Aulu-Gele, *l.* 4, *c.* 11. Voſſius, *des hiſt. Grecs. liv.* 1, *c.* 10, *p.* 55, 56.

CLITE, fille de *Mérope*, & femme de *Cyzique*, aimoit tant ſon mari, qu'elle ne put ſe réſoudre de lui ſurvivre, & s'étrangla elle-même de déſeſpoir après ſa mort. * Apollonius, *l.* 1. Orphée, *dans ſes Argonautes.*

CLITES, nation de la Cilicie, ſujette d'Archelaüs, ſe retira ſur le mont Taurus, pour éviter de payer le tribut aux Romains. Mais M. Trebellius, lieutenant de Vitellius, gouverneur de Syrie, les y força, en tua une partie, & contraignit les autres de ſe rendre l'an 36 de J. C. Ces peuples s'étoient deja revoltés contre leur roi l'an 17 de J. C. & remuerent encore ſous l'empire de Claude ; mais Antiochus, roi de Comagène, prit leur chef & les diſſipa. * Tacite, *annal. liv.* 6, *ch.* 41, *& liv.* 12, *ch.* 54.

CLITODÈME eſt, au témoignage de Pauſanias, le plus ancien de ceux qui ont écrit l'hiſtoire d'Athènes. On peut voir dans cet auteur ce qu'il en rapporte. Heſychius le cite dans un article plus conſidérable. L'auteur de l'étymologique, & Michel Apoſtolius ſe ſervent auſſi de cet ouvrage. * Voſſius, *hiſtoriens Grecs.* Pauſanias, *dans ſes Phocides, au liv.* 10.

CLITOMAQUE (*Clitomachus*) philoſophe, natif de Carthage, vivoit ſous la CLX olympiade, vers l'an 140 avant J. C. On le nommoit *Aſdrubal*, dans le langage de ſon pays. A l'âge de 40 ans, il paſſa à Athènes, & fut diſciple de Carnéades, qui prit ſoin de l'inſtruire lui-même. Il y réuſſit ſi bien, que Clitomaque lui ſuccéda, & expliqua ſes ſentimens dans pluſieurs ouvrages. Il compoſa plus de quatre cens volumes. On dit qu'il avoit une parfaite connoiſſance des opinions de trois différentes ſectes, des Académiciens, des Péripatéticiens, & des Stoïciens. Diogène Laërce a écrit ſa vie. Il eſt différent d'un autre CLITOMAQUE Thurien, diſciple d'Euclides. * Diogène Laërce.

CLITOMAQUE, athléte célebre, étoit de Thèbes, & fils d'Hermocrate. Il fut fameux en ſon temps par les prix qu'il remporta aux différens jeux & combats de la Gréce. Il remporta en un même jour une triple couronne aux jeux iſthmiques, où il vainquit à la lutte, au pugilat, & au pancrace. Ce dernier étoit une lutte compoſée, que les Grecs appelloient κατὰ κράτος, & où l'on faiſoit effort de tout ſon corps. Aux jeux olympiques, Clitomaque fut le ſecond, qui, après Théagene de Thaſe, eut en un même jour le prix du pugilat & du pancrace. Pauſanias rapporte encore pluſieurs autres victoires ſemblables que ce fameux athléte remporta. On trouve une épigramme à ſa louange dans l'anthologie,

Digitized by Google

livre 4. Elien, dans ſes diverſes hiſtoires, loue ſon amour pour la pudeur, & dit qu'il avoit un très-grand ſoin de détourner la vue de deſſus tout objet qui pouvoit bleſſer l'honnêteté ; & que ſi dans un repas on diſoit la moindre parole qui pût la bleſſer, il ſe retiroit auſſitôt. * Pauſanias, *dans ſes Eliaques*, *au livre* 6. Elien, *dans ſes diverſes hiſtoires*. Paulmier, *dans ſes obſervations ſur les Eliaques*.

CLITOMNE, riviere que l'on appelle aujourd'hui *il Clitunno*, dans l'Ombrie, & qui prend ſa ſource à trois lieues de Spolette. Les anciens auteurs diſent que ſon eau avoit cette propriété, que les animaux qui en buvoient, mettoient bas des petits qui étoient de couleur blanche. * Virgile, *au* 2 *liv. des Georg.* Pline en parle auſſi *au c.* 103 *de ſon* 2 *liv.* & Suétone, *dans la vie de Caligula*, *c.* 43.

CLITONYME, hiſtoriographe, compoſa une hiſtoire d'Italie, & une autre de Sybaris, que Plutarque a citées dans ſes petits paralleles. Ses tragiques ne furent apparemment que divers petits traités ſur des ſujets vulgaires. Le même Plutarque en cite le troiſiéme livre, & en rapporte des fables aſſez mal imaginées touchant Orphée. * Voſſius, *hiſtoriens grecs*.

CLITOPHON, de Rhodes, auteur célébre, décrivit l'hiſtoire ou la géographie de pluſieurs pays. Plutarque cite le dixiéme livre de la deſcription des Indes, & Stobée fait auſſi mention de cet ouvrage. Une deſcription de l'Italie, & une autre des Gaules, dont les mêmes auteurs ont parlé, étoient plus intéreſſantes pour nous ; mais tous ces ouvrages ſont perdus, ainſi qu'un autre où il décrivoit la fondation de pluſieurs villes. Cet écrivain en parlant de Lyon, dit que ſon nom étoit compoſé de deux noms gaulois, *lugum*, qui ſignifioit corbeau, & *dunum*, colline ; parceque lorſqu'on jetta les fondemens de cette ville, on vit paroître un grand nombre de corbeaux ſur la hauteur où elle fut bâtie. * Voſſius, *hiſtoriens grecs*.

CLITOR, roi d'Arcadie, ſuccéda à ſon pere *Azan*, avec ſon couſin germain *Aleus*, fils d'Aphidas frere d'Azan, car Clitor étoit fils unique. Il tint ſa cour dans Lycoſure. Il fit bâtir la ville nommée *Clitore*, où il y avoit une fontaine qui faiſoit haïr le vin, dont Ovide parle dans le quinziéme livre de ſes métamorphoſes. Il mourut ſans enfans. * Pauſanias, *dans ſes Arcadiques, ou livre VIII*

CLITORIS, étoit, ſelon la fable, la fille d'un Myrmidon, ſi belle, que Jupiter en devint amoureux, mais ſi petite, que ce dieu fut obligé de ſe transformer en fourmi, pour pouvoir jouir de ſes amours.

CLITUS, étoit frere d'*Hellanice*, qui avoit été nourrice d'Alexandre *le Grand*. Il fut le compagnon de ſes victoires, après avoir porté les armes ſous Philippe, & eut même la gloire de lui ſauver la vie, à la bataille du Granique, la troiſiéme année de la CXI olympiade, & 334 ans avant J. C. & de couper la main à un certain Roſacès, qui avoit la hache levée pour tuer le roi. Alexandre l'aimoit beaucoup, & lui confia même le gouvernement d'une des plus importantes provinces de ſon empire. Le jour qui précédoit celui qu'il devoit aller en prendre poſſeſſion, le roi le convia à ſouper. Clitus ayant un peu plus bu que de coutume, mépriſa les actions d'Alexandre, en comparaiſon de celles de Philippe, pere de ce prince. Ce qui fâcha ſi fort Alexandre, qu'il tua lui-même Clitus, l'an 329 avant J. C. violence dont il témoigna depuis un déplaiſir inconcevable. * Quint-Curce, *liv.* 4 & 8. Plutarque, *dans la vie d'Alexandre*, *&c.*

CLITUS, de Milet, diſciple d'Ariſtote, a écrit une hiſtoire de ſa patrie. Il vivoit ſous la CXVI olympiade, & vers l'an 316 avant J. C. & en même temps qu'un autre CLITUS, capitaine de Caſſander, qui fut défait par Antigonus. * Diodore de Sicile, *l.* 18. Voſſius, *de hiſt. græc. l.* 10, *c.* 10, *& l.* 4, *c.* 10.

CLITUS, fut auteur d'une ſédition excitée à Tibériade, du temps de la guerre que Tite Veſpaſien fit aux Juifs. Flave Joſephe voulant le punir, ordonna à un de ſes gardes de lui couper les mains ; & ce garde n'ayant oſé le faire, Joſephe ſe mit en état de le punir lui-même. Clitus voyant qu'il ne pouvoit éviter la punition, le pria de lui laiſſer du moins une main : il le lui accorda, pourvu que lui-même s'en coupât une. Auſſitôt ce ſéditieux tira ſon épée & ſe coupa la main gauche. * Joſephe, *guerre des Juifs*, *liv. II*, *ch.* 44.

CLIVIO (Martin) religieux Anglois de l'ordre de S. Benoît. On ne ſait pas préciſément en quel ſiécle il a vécu ; mais ſeulement qu'il a écrit des homelies & quelques autres ouvrages. * Pitſeus, *de ſcript. Angl.*

CLOCHE. On attribue communément l'uſage des cloches des égliſes à S. Paulin de Nole, d'où on prétend qu'elles ont été appellées *Campanæ*, du nom de la province, & *Nolæ*, du nom de la ville. Mais long-temps avant ce temps-là Quintilien fait mention des cloches ſous le même nom, & il eſt certain que l'uſage des clochettes & des cloches eſt beaucoup plus ancien. Chez les Hébreux le grand-prêtre avoit des ſonnettes d'or au bas de ſa tunique, pour avertir le peuple lorſqu'il entroit dans le ſanctuaire. Le prêtre de Proſerpine chez les Athéniens, ſonnoit une cloche, pour appeller le peuple au ſacrifice. Les Perſes, les Grecs & les Romains ſe ſont ſervi de cloches, pour appeller le peuple en diverſes occaſions. Les prêtres de Cybele s'en ſervoient dans leurs myſteres. On pendoit même de toute antiquité des ſonnettes au cou des mulets & des autres animaux. Les mendians en avoient, pour exciter les paſſans à leur donner l'aumône. Enfin on les employoit à divers uſages ; mais on ne voit pas que l'on s'en ſoit ſervi dans l'égliſe pour appeller le peuple, avant le temps de S. Paulin, qui le premier établit cet uſage à Nole. Il a paſſé depuis dans la plupart des égliſes d'Occident ; mais il étoit rare chez les Grecs, qui ſe ſervent d'un certain inſtrument de bois qu'ils appellent *Symandre*, qui n'eſt autre choſe qu'un ais fort étroit & long de quatorze pieds, ſur lequel on frape avec deux petits maillets de bois. Il y a eu néanmoins autrefois des cloches dans quelques égliſes des Grecs, comme il paroît par George Pachimere & par Michel Pſellus ; mais après la priſe de Conſtantinople, l'uſage des cloches fut défendu par les Turcs. Il y en a néanmoins en quelques endroits éloignés des Turcs, comme au Mont Athos ; & Dandini, *dans ſon voyage du Mont-Liban*, aſſure que les égliſes des Grecs avoient des cloches avant que les Grecs fuſſent ſous la domination des Turcs.

Ce que le peuple appelle baptême, & qu'on doit appeller bénédiction des cloches, eſt une cérémonie eccléſiaſtique que l'on fait ſur les cloches. On les lave dehors & dedans en faiſant pluſieurs bénédictions & prieres, & on leur impoſe un nom. On croit que cette coutume de bénir les cloches fut introduite ſous le pape *Jean XII* en 972. Mais elle doit être plus ancienne que le X ſiécle, puiſqu'Alcuin, qui vivoit ſous Charlemagne, en parle comme d'une choſe qui étoit en uſage, & qu'il en eſt fait mention dans quelques monumens du VIII & du IX ſiécle. Matthieu Paris dit qu'autrefois il étoit défendu de ſonner les cloches pendant le temps de deuil : d'où vient qu'on ne les ſonne point le jour du vendredi ſaint. * Magius *de Tintinnabulis*. Allatius, *de templis Græcorum*, & autres auteurs, entr'autres *le traité des Cloches* de M. Thiers, imprimé depuis la mort de ce ſavant.

CLODEBERT, prince François, étoit fils du roi *Chilperic* I, & de *Frédegonde*. Il promettoit beaucoup, lorſqu'il mourut de dyſenterie à l'âge de 15 ans. Ce fut en 580. Il eſt enterré dans l'égliſe de S. Creſpin & Creſpinien de Soiſſons. Fortunat evêque de Poitiers fit ſon épitaphe, *liv.* 9, *carm.* 4.

CLODEMIR, *cherchez* CLODOMIR.

CLODION, dit *le Chevelu*, ſecond roi de France, ſuivant l'opinion vulgaire, ſuccéda vers l'an 428 à Pharamond ; mais celui-ci n'eſt pas connu dans notre hiſtoire, & ainſi on pourroit croire que Clodion auroit commencé à régner dès l'an 414. Gregoire de Tours

Digitized by Google

lui donne le nom de *Chlogio*, Sidonius Apollinaris le nomme *Cloio*, & Proſper l'appelle *Clodion*. On le ſurnomma, dit-on, *Chevelu*, parcequ'il portoit de longs cheveux, & qu'il fit une loi touchant les longues chevelures, qu'il n'étoit permis de porter qu'aux perſonnes libres, ou aux princes du ſang royal. D'autres diſent que tous les Francs portoient les cheveux longs par devant, & courts par derriere; & que ce prince les laiſſa tous croître également, ce qui lui fit donner le nom de *Chevelu*. L'auteur du premier épitome publié ſous le nom de *Gregoire de Tours*, qui n'en eſt pas l'auteur, Sigebert & Aimoin diſent que Clodion étoit fils de Pharamond; mais Gregoire de Tours dans le ſecond livre de l'hiſtoire des François, ſe contente de marquer qu'il fut roi des François, ſans marquer qui furent ſes parens. Yves de Chartres, *dans ſa chronique*, lui donne pour pere Didion, fils de Pharamond. Ainſi on ne peut rien établir de certain à cet égard. Clodion paſſa le Rhin vers l'an 431, pour faire une irruption dans les Gaules; mais il fut chaſſé par Aëtius. Gregoire de Tours, qui l'appelle *très-noble & très-vaillant*, dit qu'il faiſoit ſon ſéjour au château nommé *Diſparg* ſur les confins de la Thuringe. Quelques-uns prétendent que Diſparg eſt Duisbourg, dans le duché de Cléves; mais il n'y a pas d'apparence, puiſque Clodion avoit paſſé le Rhin, & que Duisbourg eſt de l'autre côté. Il ſemble que ce ſoit Henſperg dans le duché de Juliers, ſur la riviere de Worms, qui ſépare le diocèſe de Liége de celui de Cologne; & cette opinion eſt d'autant plus probable, que dans le ſecond épitome attribué à Gregoire de Tours, ce château eſt appellé *Heinſparg*, & non pas *Diſparg*; & que par la Thuringe, il y a lieu d'entendre le pays des Tongres, où eſt maintenant le diocèſe de Liége. Vendelin ſoutient aſſez hardiment que ce Diſparg eſt Dieſtborch en Brabant, près de Faren, parceque ce lieu eſt très-agréable & très-propre pour la réſidence d'un prince. Quoi qu'il en ſoit, Clodion paſſa dans la forêt Charbonniere en Hainaut, & ſe rendit maître de Cambrai, de Tournai, & de quelques autres places voiſines. En 440 il pouſſa ſes conquêtes dans l'Artois, & fut défait par Aëtius. Peu après reprenant courage, il ſe rendit maître de l'Artois, s'avança juſqu'à la Somme, où il prit la ville d'Amiens, & laiſſa ſon royaume à Meroué, qui, ſelon quelques-uns, étoit ſon fils, ou ſelon d'autres, ſon parent, & tuteur des deux princes Clodebaud & Clodomir, que Clodion avoit eus de ſa femme fille du roi de Turinge. Il mourut vers l'an 451, après un régne de plus de trente-ſept ans. *Voyez* la remarque après MEROUE. * Gregoire de Tours, *l.* 2. Aimoin, *liv.* 1. Proſper, *dans ſa chron.* Mezerai, &c.

CLODIUS (Publius) Romain, de l'ancienne famille des Clodiens ou *Clodii*, s'abandonna à d'étranges déſordres, & fut accuſé d'avoir débauché trois de ſes ſœurs. On le trouva auſſi l'an 693 de Rome, & 61 ans avant J. C. déguiſé en fille, dans une aſſemblée de religion, où il n'étoit permis qu'aux femmes d'entrer. Après s'être fait élire tribun du peuple en 696 de Rome, il fit condamner & envoyer Ciceron en exil. Mais ce dernier ayant été rappellé peu de temps après, fit caſſer tout ce que Clodius avoit fait contre lui, & depuis il entreprit la défenſe de Milon, qui avoit tué le même Clodius en 701 de Rome, & 53 ans avant J. C. * Ciceron, *dans ſes oraiſons pour ſa maiſon & pour Milon.* Plutarque, *dans Ciceron.* Dion, &c.

CLODIUS LICINIUS, auteur Latin, qui a écrit une hiſtoire romaine, citée par Tite-Live dans le livre 29 & par pluſieurs autres. Il eſt différent de CLODIUS SEXTUS, qui a compoſé en grec un ouvrage des dieux, cité par Arnobe, *lib.* 5, *adverſ. nat.* & par Lactance, *l.* 1, *de falſa relig. c.* 22. Le *Clodius* qui a écrit une chronique citée par Plutarque au commencement de la vie de Numa; & celui que Porphyre cite ſur l'abſtinence des Pythagoriciens, *l.* 1. *de abſtin.* ſont peut-être encore des auteurs différens.

CLODOMIR, eſt le nom de quelques princes ou ducs fabuleux des anciens Gaulois. Ceux qui, comme Trithème, ont écrit l'hiſtoire des anciens ducs François avant Pharamond, n'en mettent que quatre de ce nom, & nous en avons cinq cités ci-après, qui ſe trouvent dans les auteurs poſtérieurs. Clodomir I, huitiéme duc, étoit fils de Baſane, & régna dix-huit ans. Le ſecond fils d'Antenor II régna vingt ans, du temps que Scipion aſſiégeoit Numance. Le troiſiéme fils de Marcomir III ſoutint long-temps la guerre contre les Romains & les Gaulois. Son régne fut de douze années. Clodomir IV fils de Marcomir IV régna ſept ans. Le cinquiéme fils de Clogeon ou Clodion II établit le duché de Franconie; & ſon frere nommé Genebaud s'oppoſa généreuſement aux Romains. Il régna dix-huit ans. * Monſtrelet, *l.* 3. *coſmog.* Dupleix, *avant-propos ſur l'hiſt. de France, ch.* 6.

CLODOMIR ou CLODEMIR, ſecond fils de CLOVIS & de *Clotilde*, eut en partage Orléans, Bourges & pluſieurs provinces voiſines. Peu content de ces états, il prétendit encore à celui de Bourgogne, du chef de ſa mere, & ſe ſervit de ce prétexte pour faire la guerre à Sigiſmond. On dit que ce deſſein lui fut inſpiré par la reine Clotilde. Il ſe joignit à ſes freres Thierri, Childebert & Clotaire, & tous enſemble attaquerent ſi vivement Sigiſmond & ſes freres nommés Gondemar & Gondebaud, qui poſſédoient une partie du pays, qu'ils les défirent en 523, & prirent Sigiſmond priſonnier avec ſa femme & ſes enfans. Clodomir les envoya à Orléans, & depuis les fit jetter dans un puits, en un village nommé préſentement Saint-Sigiſmond, ou Saint-Simon, au diocèſe d'Orléans. Ce fut le premier mai de l'an 523 qu'il ſe porta à cette violence, malgré tout ce que lui put repréſenter Avitus abbé de S. Meſmin, homme de grande réputation pour ſa piété. Enſuite il ſe joignit encore à ſon frere Thierri, & tous les deux enſemble attaquerent & défirent Gondemar près de Vienne. Clodomir pourſuivant la victoire avec trop de chaleur, s'éloigna de ſes gens: un parti des ennemis le tua & lui coupa la tête, près de Voiron en Dauphiné, l'an 524. Il mourut âgé d'environ 30 ans, & laiſſa trois fils de ſa femme Cuntheuque ou Gonthieuque (qu'Aimoin appelle Godeaque, & du Tillet, Gondioque) ſavoir, Thibaud ou Theodebalde, Gontaire ou Gontier, & Clodoalde. Clotaire ſon frere épouſa ſa veuve, & tua deux de ſes neveux; & le dernier, que le peuple appelle *S. Cloud*, fut ſauvé par la diligence de ſon gouverneur. * Gregoire de Tours, *liv.* 3. Aimoin, *liv.* 2. Roricon. Le P. Anſelme, &c.

CLODOSVINDE, fille de *Clotaire* I & de la reine *Ingonde*, fut mariée à *Alboin* premier roi des Lombards en Italie, où il y a apparence qu'elle ne vécut pas long-temps. Nous avons dans le premier volume des hiſtoriens de France de du Cheſne, une lettre que S. Niſier de Trèves lui écrivit, pour lui perſuader de travailler à la converſion de ſon mari. * Du Chêne, *tom. I, p.* 853. Paul Diacre, *l.* 1, *c.* 18, *& l.* 2, *c.* 15 *&* 16.

CLODOSVINDE, fille de *Sigebert* I & *de Brunehaut*, fut d'abord accordée avec *Autharis* roi des Lombards, puis avec *Reccarede* roi des Wiſigots en Eſpagne, & frere de S. Hermenegilde, mari d'*Ingonde* ſœur de cette princeſſe. Nous ne ſavons point le temps de ſa mort. * Gregoire de Tours, *liv.* 9, *c.* 6.

CLOGHER, en latin *Cloceria*, petite ville épiſcopale d'Irlande, ſuffragante de l'archevêché d'Armagh, dans le comté de Tyrone, dans l'Ultonie. Elle eſt ſituée ſur la riviere appellée *Blackwater*, c'eſt-à-dire, *eau noire*, à quinze milles vers l'orient du lac Earne, & à vingt-cinq milles d'Armagh, vers l'occident. * *Diction. angl.*

CLOISEAULT (Charles-Edme) né à Clamecy dans le Nivernois, entra l'an 1664 dans la congrégation de l'Oratoire, & il a demeuré fort long-temps à Châlons-ſur-Saone. Comme c'étoit un prêtre plein de religion, & extrêmement édifiant, il fut choiſi pour ſupérieur du ſéminaire, & nommé grand-vicaire, emploi

qu'il remplit à la ſatisfaction des évêques, ſous qui il vécut. Le premier ouvrage qu'il fit paroître fut *la vie de S. Charles Borromée, archevêque de Milan, & cardinal*, qu'il traduiſit en françois de l'italien de Giuſſano, Lyon 1685, *in*-4°. Long-temps après il mit au jour *la vie de François de S. Pé, prêtre de l'Oratoire*, 1696 *in*-12. Il fit auſſi imprimer : *Méditations des prêtres devant & après la meſſe, pour ſe diſpoſer à la célébrer dignement & avec fruit, par le pere Cloyſeault procureur de l'Oratoire*, Lyon 1723 *in*-12. Cet ouvrage a été imprimé pluſieurs fois. *Méditations d'une retraite eccléſiaſtique de dix jours, à l'uſage des curés*, par le même, Lyon... *in*-12 : à la tête eſt : *Diſtribution de la journée pour une retraite*, & à la fin : *Examen des péchés des eccléſiaſtiques*. Le pere Cloyſeault a laiſſé quelques ouvrages manuſcrits dont on ſera bien aiſe de trouver ici la liſte : *Recueil des vies de quelques prêtres de l'Oratoire*, diviſé en trois volumes. *Ménologe du premier ſiécle de la congrégation de l'Oratoire, ou Mémoires des prêtres & confrères de l'Oratoire illuſtres en ſcience & en piété, morts pendant le premier ſiécle de la congrégation. Recueil de quelques vies des prêtres de l'Oratoire de S. Philippe de Neri.* Il mourut à Châlons le 3 novembre 1728. * Bougerel, *bibliothéque manuſcrite des écrivains de l'Oratoire.*

CLONDIC, roi des Gaulois qui étoient allé en Macedoine pour ſervir dans l'armée de Perſée, ſe voyant abuſé par les vaines promeſſes d'un prince qui ſavoit mieux garder ſon argent que ſes états, ſe retira avec ſes troupes, après avoir ravagé la Thrace. *Tite-Live, *l.* 44, *num.* 26.

CLONEI ou CLON, *Clona*, ville d'Irlande, dans la Mommonie & dans le comté de Cork, avec un évêché qui eſt uni à celui de Cork. Elle eſt ſituée à trois ou quatre lieues de la mer, au midi de l'Irlande, entre Liſmore & Cork. La ville eſt petite, mais aſſez jolie & bien peuplée. Elle envoie deux députés au parlement * Sanſon. Baudrand. La Martiniere.

CLONFORT, ville d'Irlande dans la Connacie, & du comté de Gallowai, avec évêché ſuffragant de Toam qui eſt uni à celui de Kilmacough depuis 1601. Elle eſt ſituée ſur la riviére de Shannon : ce qui contribue à la rendre aſſez marchande. * Sanſon. Baudrand. La Mart.

CLONMELL, bourg ou ville d'Irlande avec marché dans le comté de Tipperari, ſitué ſur la riviére de Shure, à 80 milles de Dublin, vers le midi. Cette ville qui envoie deux députés au parlement, eſt aſſez forte, paſſablement jolie & riche. Elle ſe défendit vigoureuſement contre Cromwel qui y perdit bien du monde. * *Dict. angl.*

CLOPINEL, *cherchez* MEUNG (Jean de) ſurnommé *Clopinel.*

CLOTAIRE I de ce nom, dit l'*Ancien*, troiſiéme fils de CLOVIS I, & de la reine *Clotilde*, fut roi de Soiſſons en 511 ; puis après la mort de ſes freres & de ſes neveux, il réunit l'Auſtraſie & tout le royaume de France. Il fit deux fois la guerre en Bourgogne en 523 & 525, & tua lui-même Theobalde & Gontaire, fils de ſon frere Clodomir, roi d'Orléans, qu'il avoit tirés adroitement d'auprès de ſa mere Clotilde, ſous prétexte de les mettre en poſſeſſion du royaume de leur pere. Clodoalde, ou Cloud leur frere, ne fut ſauvé que par la diligence de ſon gouverneur ; ce qui irrita tellement Clotaire, qu'il fit tuer tous les officiers de ces trois princes. Dans la conquête de la Thuringe l'an 531, il donna ſecours à ſon frere Thierri, & ſe contenta du butin & des captifs. Depuis, étant entré en guerre avec ſon autre frere Childebert, comme leurs armées étoient en préſence, un orage les ſurprit, & les ſépara malgré eux. L'on croit que ce fut un effet des priéres de la reine Clotilde. Les deux freres s'accorderent, & firent enſemble une courſe en Eſpagne, dont ils aſſujétirent une grande partie, l'an 543. Après la mort de Thierri & de ſon fils, Clotaire ſuccéda au royaume d'Auſtraſie. Il battit près de Weſer l'an 555, les Saxons & les Thuringiens, qui s'étoient révoltés, & déſola les pays des uns & des autres. Childebert jaloux de ſes proſpérités, fit encore révolter les Saxons ; & dans le temps que Clotaire étoit occupé à les remettre à leur devoir, il débaucha Chramne ſon fils : cependant il n'eut pas le plaiſir de voir la ſuite de ſes intrigues ; car il mourut laiſſant Clotaire ſouverain de toute la France en 558. Ce monarque pardonna à ſon fils ; mais l'ayant depuis ſurpris les armes à la main, il le fit bruler, lui & ſa famille, dans une cabane couverte de chaume. Une ſi cruelle action fut ſuivie d'un grand repentir. Un an après, Clotaire chaſſant dans la forêt de Guiſe, fut ſurpris d'une fiévre ardente, dont il mourut à Compiegne, au mois de décembre de l'an 561, en la 64e de ſon âge, & la 51e de ſon regne. Il fut enterré dans l'abbaye de S. Médard de Soiſſons qu'il avoit commencé de bâtir. Ce prince étoit habile, judicieux, vaillant & libéral, mais extrêmement cruel & ambitieux. Il avoit voulu prendre la troiſiéme partie des revenus de l'égliſe ; mais Injurioſus de Tours l'obligea, par ſes remontrances, de rétracter cette injuſte ordonnance. Il dit en mourant cette parole remarquable : *Hélas ! quel penſez-vous que ſoit le roi du ciel, qui fait ainſi mourir de ſi grands rois ſur la terre ?* Clotaire eut ſix femmes. *Voyez* leurs noms & leurs poſtérités à FRANCE. Ses fils partagerent le royaume entre eux ; *Charibert* fut roi de Paris ; *Gontran*, roi d'Orléans ; *Chilperic*, roi de Soiſſons ; & *Sigebert*, roi d'Auſtraſie. On ne ſait pas de quelle femme il eut cette fille guérie par les priéres de S. Conſorte ou Conſorce, comme le rapporte l'auteur de ſa vie, que nous avons dans le premier tome des hiſtoriens de France de du Chêne, *pag.* 549. *Voyez* BLITILDE & GONDEBAUD ou GOMBAUD. * Gregoire de Tours, *l.* 3 & 4. Aimoin, *l.* 2. Sigebert, *in chron.* Procope. Fortunat. Valois. Mézerai. Le pere Anſelme, &c.

Robert Gaguin & du Haillan ont écrit que ce roi ayant tué Gautier d'Yvetot, le jour du vendredi-ſaint, dans l'égliſe de Soiſſons, le pape Agapet I voulut l'excommunier. Ils ajoutent que ce roi érigea la terre d'Yvetot en royaume. Ce conte n'a aucune vraiſemblance, & n'a été avancé que pluſieurs ſiécles après la mort de Clotaire. *Voyez* la remarque après AGAPET I, & YVETOT.

CLOTAIRE II, ſurnommé *le Grand* ou *le Jeune*, roi de France, parvint à la couronne par la mort de ſon pere CHILPERIC I, en 584, à l'âge de quatre mois ; & *Frédegonde*, ſa mere, craignant les artifices de Brunehaud & la puiſſance de ſon fils Childebert, roi d'Auſtraſie, pria Gontran, roi de Bourgogne, oncle de Clotaire, d'être ſon protecteur. Ce bon prince accepta ce titre, & fit baptiſer Clotaire à Nanterre, l'an 591. Après la mort de Gontran, Frédegonde maintint ſon fils contre les efforts de Childebert, ſur lequel elle gagna une grande victoire près de Soiſſons, en 593 ou 594. On dit qu'elle porta le jeune prince à la tête de l'armée, & que le faiſant voir aux troupes, elle les anima par la compaſſion de ſon enfance. En 596 ſe donna la bataille de Leucofao, près de Moret en Gâtinois (ou ſelon quelques-uns, près de Laon,) où Clotaire vainquit ſes deux couſins Theodebert & Theodoric, fils de Childebert, roi d'Auſtraſie. Frédegonde mourut peu de temps après ; & Clotaire recommença la guerre contre ſes couſins en 599, mais il fut défait & contraint de ſe retirer à Rouen. Depuis en 611, Theodebert & Theodoric prirent les armes l'un contre l'autre ; & Theodebert ayant été tué en 612, Theodoric déclara la guerre à Clotaire. Comme il marchoit pour cette expédition, il mourut, en 613. Alors Clotaire fit égorger les quatre enfans de Theodoric, condamna Brunehaud à une cruelle mort, & ſe rendit maître de toutes les portions de la monarchie. Dès que Clotaire fut de retour à Paris, il y fit aſſembler un concile en 614, dans l'égliſe de S. Pierre, où ſe trouverent 79 prélats, pour régler pluſieurs choſes touchant la diſcipline eccléſiaſtique & le gouvernement de l'état. Il s'y tint encore un autre concile par ſes ordres, en 615. Enſuite Clotaire domta les Saxons, tua de ſa main leur duc Bertoald en 627, & ne ſongea plus qu'à aſſurer la

Digitized by Google

paix de l'état, en y faiſant régner la juſtice, l'abondance & la piété. Il mourut l'an 628, âgé de 45 ans, & fut enterré à S. Vincent, aujourd'hui S. Germain des Prés, à Paris. Ce monarque eut trois femmes. La premiere fut *Haldetrude*, que pluſieurs ne nomment que ſa concubine; c'eſt celle dont parle l'auteur anonyme de la vie de S. Ouen. Elle fut mere de *Meroüée*, que Brunehaud fit maſſacrer, lorſqu'il eut été pris dans le combat près d'Étampes, en 603. M. de Valois croit qu'Haldetrude fut mere de DAGOBERT I. Les autres ſoutiennent que ce fut *Bertrude*, ſeconde femme de Clotaire, princeſſe très-ſage & très-vertueuſe. Elle fut encore mere de *Charibert*, roi d'Aquitaine. *Sichilde* eſt la troiſiéme femme de ce roi, à qui Florent, prêtre de l'égliſe de Troye, attribue un autre fils dans la vie de ſainte Ruſticule, dite *Marcie*, abbeſſe de S. Ceſaire d'Arles. Nous avons cette vie dans le premier tome des hiſtoriens de France de du Chêne, *pag.* 565. On croit auſſi qu'*Emme*, femme d'*Ealabalde*, fils du roi de Kent en Angleterre, étoit fille de Clotaire II. * Gregoire de Tours, *l.* 7, 8, *&c.* Aimoin *l.* 3 *&* 4. Frédegaire, *c.* 46. Mézerai. De Valois. Le Pere Anſelme, &c.

CLOTAIRE III, roi de France & de Bourgogne, ſuccéda à ſon pere CLOVIS II, en 656. S. Eloi, évêque de Noyon, ſon parrein, & la reine ſainte *Bathilde* ſa mere, gouvernerent pendant ſa minorité avec beaucoup de prudence. Mais Ebroin, maire du palais, obligea cette vertueuſe princeſſe à ſe retirer dans l'abbaye de Chelles; & profitant du jeune âge du roi, ſe rendit redoutable aux François & aux étrangers, par ſes cruautés & par ſes injuſtices. Clotaire après avoir regné treize ans & huit mois, mourut ſur la fin de juin de l'an 670, âgé de dix-ſept ans, ſans avoir laiſſé de poſtérité. Depuis l'an 660, il ne régnoit qu'en Bourgogne & en Neuſtrie, l'Auſtraſie ayant été donnée à Childeric II, ſon frere.

Quelques auteurs ne donnent que 4 ou 5 ans de régne à ce prince. D'autres aſſurent qu'il en regna onze; & la vie de S. Vandrille, abbé de Fontenelles, en met quatorze. La premiere opinion a été ſuivie par le continuateur de Frédegaire, au ſupplément de l'hiſtoire de France de Gregoire de Tours, par l'auteur des *geſtes des François*; par le continuateur d'Aimoin; par la chronique de Moiſſac; par Sigebert, & par grand nombre de modernes. Il y en a pourtant pluſieurs autres qui ſuivent le dernier ſentiment, ſoutenu par des preuves authentiques, tirées de diverſes chartes de ce temps-là.

CLOTAIRE IV, que quelques-uns font fils de THIERRI III, & d'autres de DAGOBERT II, fut proclamé roi en 717, par Charles *Martel*, qui le voulut oppoſer à Childeric de Rainfroi. Ce fantôme de roi mourut environ dix-ſept mois après, en 719. * Frédegaire. Henſchenius. De Valois. Le Pere Anſelme, &c.

CLOTHO ou CLOTHON, l'une des trois parques qui filent la vie des hommes, ſelon la fable. Heſiode dit qu'elle eſt fille de Jupiter & de Themis. Clothon tient la quenouille, & tire le fil. On la repréſentoit vêtue d'une longue robe de diverſes couleurs, portant ſur ſa tête une courone enrichie de ſept étoiles, & tenant d'une main une quenouille. Lucien met Clothon dans les enfers avec Caron, & lui fait tenir regiſtre de tous les morts, auſquels elle fait paſſer la barque de Caron; car voici comment il la fait parler à Caron:

» Tu as raiſon, Caron, embarques ton monde, & » cependant je prendrai mon regiſtre; & me mettant à » la deſcente, je demanderai à chacun ſon nom, ſa mai» ſon & ſon village. Mercure aura ſoin de les ranger » à meſure qu'ils entreront. Commençons d'abord par » les petits enfans, qui n'ont rien à me répondre, » comme je n'ai rien à leur demander. » *Voyez* PARQUES. * Heſiode, *en ſa Théogonie.*

CLOTILDE de Bourgogne, reine de France, femme de CLOVIS I de ce nom, étoit fille de CHILPERIC, niéce de *Gondebaud*, de *Gondegiſile* & de *Gondemar*, rois des Bourguignons. Gondebaud, l'aîné de tous, ſe ligua avec le ſecond, vers l'an 490, pour dépouiller les deux autres. Gondemar fut brulé dans une tour: Chilperic fut maſſacré avec ſes fils, & ſa femme fut jettée dans le Rhône; mais on donna la vie à ſes deux filles. Clotilde, qui étoit la plus jeune, étoit élevée chez ſon oncle Gondebaud, qui ne conſentit à ſon mariage avec Clovis, que par crainte. On dit qu'Aurelius, ſeigneur François, en fut le médiateur; qu'il ſe déguiſa en mendiant pour parler à Clotilde & pour avoir ſon conſentement, & qu'il eut le comté de Melun pour récompenſe. Cette ſage princeſſe, après ſon mariage, parloit continuellement de J. C. à ſon mari, qui l'invoqua avec ſuccès, dans la bataille de Tolbiac, & qui reçut enſuite le baptême. Après la mort de ce prince, en 511, la reine eut le malheur de voir la guerre s'allumer entre ſes enfans, ſans pouvoir les accorder. Elle implora ſouvent le ſecours du ciel, lequel touché de ſes prieres, excita une tempête qui ſépara les armées de Childebert & de Theodebert, prêtes d'attaquer Clotaire. Clotilde ſe retira à Tours pour y prier ſur le ſépulcre de S. Martin, & mourut en cette ville l'an 543 ou 548, d'autres diſent l'an 555, à l'âge de 70 ans. L'égliſe célébre ſa fête le 2 juin. Après ſa mort, ſon corps fut apporté à Paris, & enterré auprès du roi ſon époux, dans l'égliſe de S. Pierre & de S. Paul, dite aujourd'hui *ſainte Geneviéve du Mont.* * Gregoire de Tours, *hiſt. l.* 2, 3 *&* 4. Sigebert *in chron.* M. de Valois. Le P. Anſelme. L'abbé Goujet, *vies des Saints, à Paris, chez* Lottin, *en* 1730.

CLOTILDE, fille de CLOVIS & de ſainte *Clotilde*, fut mariée à *Amauri*, roi des Wiſigots en Eſpagne, l'an 517. Ce prince arien tâcha d'abord par ſes careſſes de lui faire changer de religion; mais voyant qu'elles étoient inutiles, il employa la violence & les outrages, la faiſant couvrir d'ordures, lorſqu'elle ſortoit pour aller à l'égliſe, & la frapant lui-même, juſqu'à lui faire vomir le ſang. Clotilde ne pouvant plus ſouffrir ces indignités, en avertit Childebert ſon frere, lequel entrant avec une puiſſante armée dans les états d'Amauri, défit ce roi hérétique, & délivra ſa ſœur, qui mourut en revenant en France, l'an 531. Jornandès, Goth de nation, & Iſidore, Eſpagnol, racontent diverſement la cauſe & la ſuite de cette guerre. Il faut conſulter Gregoire de Tours, *l.* 3. *c.* 10, 21 & 29. Aimoin, *l.* 2. *c.* 8 & 9. Le Pere Anſelme, &c.

CLOTILDE, CLOTTE, CROTILDE, ou ROTILDE, femme de THIERRI I, roi de France, & mere de CLOVIS III, vivoit en 680. Elle fut auſſi ſurnommée DODA, qui veut dire *graſſe & potelée*, & c'eſt ce qui a trompé pluſieurs de nos auteurs, qui ſe ſont imaginé que cette Doda étoit une ſeconde femme de Thierri. Son tombeau ſe voit avec celui du roi ſon mari, à S. Vaaſt d'Arras. * Frédegaire. Aimoin. De Valois. Mézerai, &c.

CLOTZ ou CLOTZIUS (Jean) Allemand, chancelier du landgrave de Heſſe, naquit en 1545. Il étoit de Vetzlar près de Marpurg; & ayant étudié en Allemagne, puis à Paris, à Dole & à Genève, il retourna dans ſon pays, où il enſeigna aſſez long-temps. Enſuite il fut conſeiller & chambellan du landgrave de Heſſe, & il mourut le 5 août de l'an 1588, âgé de 43 ans. On lui attribue quelques traités de droit. Il étoit frere de SIGERIDUS CLOTZIUS, qui étoit auſſi juriſconſulte, & qui lui ſuccéda dans la charge de chancelier. Ce dernier eut encore d'autres emplois, & mourut le 7 mars de l'an 1610, âgé de 54 ans. * Melchior Adam, *in vita Juriſc. Germ.*

CLOUAUD, CLODOALDE, ou S. CLOUD, étoit fils de *Clodomir*, roi d'Orléans, petit-fils du grand *Clovis* & de ſainte *Clotilde*. Il perdit ſon pere l'an 524, dans une bataille que ce prince avoit déja gagnée contre les Bourguignons, & fut élevé à Paris auprès de la reine Clotilde ſon aïeule, avec Theobalde & Gontaire ſes freres. Clotaire oncle de ces jeunes princes, les retira ſous prétexte de les faire rois, & maſſacra lui-même Gontaire & Theobalde. Cloud fut enlevé par la diligence de ſon gouverneur, & il fut caché fort ſecrettement. Quand il fut un peu plus grand, il renonça géné-

reuſement au royaume de ſon pere, ſe conſacra à l'état eccléſiaſtique ; & renonçant entierement au monde, il alla trouver un ſaint ſolitaire nommé Severin qui vivoit dans une cellule reclus aux environs de Paris, avec lequel il vécut quelque temps dans les exercices de la vie monaſtique ; mais il ſe retira peu de temps après en Provence, pour mener une vie plus ſolitaire. N'ayant pu néanmoins demeurer caché en ce pays, il revint à Paris, où il fut ordonné prêtre par l'évêque Euſebe, prédéceſſeur de S. Germain. Il fit quelque temps les fonctions de ſon miniſtre dans l'égliſe de Paris, & enſuite ſe retira au village de Nogent ſur la riviere, à deux lieues de Paris, où il fit bâtir un monaſtere, dans lequel il ſe renferma avec quelques perſonnes de piété, & y conſomma le reſte de ſes jours dans des œuvres de pénitence. On ne ſait point l'année de ſa mort qui arriva vers l'an 560. Il fut enterré dans l'égliſe de ſon monaſtere, où ſon corps ſe conſerve encore aujourd'hui. Le village de Nogent a été appellé depuis *S. Cloud* ; & l'on y voit encore le tombeau du ſaint, avec ſon épitaphe fort ancienne ; le monaſtere a été depuis changé en une collégiale. On fait la fête de S. Cloud dans le martyrologe, le 7 ſeptembre. * Gregoire de Tours, *liv.* 3, *c.* 18. Aimoin, *liv.* 2, *ch.* 12. Du Sauſſai, *mart. des SS. de France, au 4 de ſeptembre, &c.* M. Baillet, *vies des ſaints, ſeptembre.*

CLOUD (ſaint) en latin *Clodulphus*, évêque de Metz, fils de S. Arnoul & de *Dode*, avoit été marié, & avoit eu pluſieurs enfans de *Marie* ou d'*Almaberte*. Il étoit miniſtre d'état, lorſqu'il fut obligé à la ſollicitation du clergé & du peuple, de ſe charger de la conduite de l'égliſe de Metz. Il la gouverna pendant 40 années. Quelques-uns ont dit qu'il avoit depuis été évêque de Tréves en 712. Mais comme il auroit eu alors plus de cent ans, cette tranſlation eſt chimérique. Il étoit mort dès l'an 696, âgé de 99 ans. Son corps fut enterré auprès de celui de S. Arnoul, où eſt encore aujourd'hui ſon chef, le reſte de ſon corps ayant été tranſporté depuis, en 959, au prieuré de Lai, proche de Nanci. * Meuriſſe évêque de Madaure, *vies de S. Arnoul & de S. Oron.* Bollandus. Le Cointe, *annal. de Fr. Anonym. apud* Mabill. Baillet, *vies des ſaints, juin.*

CLOUD, *Clavus.* Sous le conſulat de Cn. Genutius & de L. Æmilius Mamercus, l'an 392 de Rome & avant Jeſus-Chriſt 362, la peſte continuant toujours à déſoler Rome, contraignit les Romains à recourir à la cérémonie de ficher le cloud ; ce qui ne ſe faiſoit auparavant que pour marquer le nombre des années, ſuivant cette loi ancienne : *Que le grand préteur fiche le cloud le troiſième jour de ſeptembre.* Depuis on tourna cette cérémonie politique en ſuperſtition ; & l'on fit croire aux gens ſimples que cette action étoit efficace pour détourner les maux publics, & les attacher pour ainſi dire avec ce cloud. Ce cloud étoit d'airain, & on le fichoit dans cette partie de la muraille du temple de Jupiter Capitolin, qui ſéparoit ce temple de la chapelle de Minerve. Pour faire cette cérémonie, on créoit un dictateur.

CLOUD (le) *Latus-Clavus*, *cherchez* LATICLAVE.

☞ CLOVESHOW, ville d'Angleterre connue par pluſieurs conciles qui s'y ſont tenus. Cuthbert, archevêque de Cantorberi, y en aſſembla un en 742. On y traita de la liberté des égliſes. * L'abbé Lenglet du Freſnoy, *Tablettes chronologiques.* Le même archevêque tint dans cette ville un autre concile, au commencement de ſeptembre de l'an 747. Il y avoit douze évêques, pluſieurs prêtres & moindres clercs, & le roi des Merciens Ethelbade y aſſiſtoit avec les grands du royaume. On y fit 30 canons, qui ne contiennent guères que des avis généraux aux évêques de remplir leurs devoirs. En 800 on tint un concile dans cette ville, où on reconnut la foi telle qu'elle avoit été reçue de S. Grégoire, & l'on y traita des uſurpations des biens d'égliſes, & de celles dont on avoit détourné les titres. En 803 Adelard de Cantorberi, aſſemblé en concile dans cette ville avec douze évêques, les abbés & les prêtres de ſa dépendance, ſe plaignit encore des uſurpations, & renouvella les anathêmes contre ceux qui feroient de ſemblables attentats. En 822 Vulfred archevêque de Cantorberi tint un concile à Cloveshow, où il ſe fit reſtituer une terre que le roi Quenulfe lui avoit enlevée, & que l'abbeſſe Cynedride, ſa fille & ſon héritiere, retenoit encore malgré lui. Deux ans après, c'eſt-à-dire en 824, on célébra un autre concile à Cloveshow. On y termina un différend entre Hebert de Vorcheſtre & les moines de Berclei, touchant le monaſtere de Veſtbury, qui fut rendu à l'évêque. Le décret daté du 30 octobre, fut ſouſcrit par le roi Bernulfe, douze évêques, quatre abbés, un député du pape & pluſieurs ſeigneurs. * *Liſte des conciles*, dans *l'art de vérifier les dates*, par des religieux bénédictins de la congrégation de S. Maur.

CLOVIO (Julio) peintre Italien, originaire d'Eſclavonie, éleve de Jules-Romain, excelloit à peindre en miniature. Après avoir fait quantité d'ouvrages, il mourut à Rome l'an 1578, âgé de 80 ans. * Félibien, *entretiens ſur les vies des peintres.*

CLOVIS I, CLODOVIX, LUDUVIN, ou LOUIS (car c'eſt le même nom) naquit vers l'an 467 ; & en 481 il ſuccéda à ſon pere CHILPERIC. N'étant encore âgé que de vingt ans, il entreprit de former un royaume, dont il tranſmit la poſſeſſion à ſes deſcendans. Il fit la guerre à Siagrius, gouverneur des Gaules, & général des armées romaines. Clovis emporta Reims, Soiſſons & tout ce qu'il reſtoit de places aux Romains dans les Gaules en 485. On remarque que, comme c'étoit alors une loi parmi les François, de partager tout le butin entre les gens de guerre, Clovis, quoiqu'idolâtre alors, demanda par grace, qu'on mît à part un vaſe ſacré pris dans une égliſe, pour le rendre à l'évêque S. Remi, qui le lui avoit demandé. Un ſoldat fut aſſez inſolent pour s'y oppoſer, & donna un coup de hache ſur le vaſe, diſant qu'il en vouloit avoir ſa part. Le roi diſſimula pour lors ; mais un an après, dans une revue générale, il lui fit querelle, ſous prétexte que ſes armes n'étoient point en bon état, & lui fendit la tête de ſa hache, en diſant : *Tu frapas ainſi le vaſe à Soiſſons.* En 493 il épouſa *Clotilde* fille de *Chilperic*, & niéce de *Gondebaud* roi de Bourgogne, & lui promit d'embraſſer la religion chrétienne. Il ne s'aquitta pourtant de cette promeſſe, qu'après avoir connu par expérience le pouvoir du vrai Dieu, & la foibleſſe des idoles. Les Allemans s'étant ligués en 496, s'avançoient vers le Rhin ſur les terres des alliés de Clovis, lequel craignant une irruption dans ſes états, alla à leur rencontre, & leur préſenta la bataille à Tolbiac, qu'on croit être Zulpich ou Zulg, à ſeize lieues de Cologne. Au milieu du choc, ſes gens furent mis en déroute. La grandeur du péril le fit ſouvenir d'invoquer le Dieu de ſa femme, & il fit vœu que s'il l'en délivroit, il recevroit le baptême. Auſſitôt ſes gens revinrent à la charge, les ennemis furent défaits, & il gagna la bataille. Au retour de cette expédition, il ſe fit inſtruire par S. Remi, évêque de Reims, & par le prêtre Vaaſt, ou Vedaſte, depuis évêque d'Arras, & reçut le baptême à Reims, dans l'égliſe de S. Martin hors les portes, le jour de Noël de l'an 496. Sa ſœur Alboflede, & trois mille de ſes ſoldats furent baptiſés le même jour, & les autres ſuivirent bientôt un ſi pieux exemple. Quelques auteurs ont écrit ſans fondement, que le ciel, en faveur de ſa converſion, l'honora lui & les rois de France ſes ſucceſſeurs, de pluſieurs graces miraculeuſes ; que la ſainte ampoule fut apportée à ſon baptême par une colombe ; que l'écu ſemé de fleurs-de-lis & l'oriflamme furent dépoſés par un ange entre les mains d'un hermite dans la ſolitude de Joienval ; qu'il eut le don de guérir les écrouelles, & qu'il l'éprouva ſur Lanicet ſon favori. Après ſon baptême, Clovis vengea ſur Gondebaud, roi de Bourgogne, le meurtre qu'il avoit commis dans la perſonne de ſon propre frere Chilperic, pere de la reine Clotilde. Enſuite il porta la guerre dans l'Armorique en 503, & ſe rendit maître de Vannes & du pays voiſin. Ayant tourné ſes armes contre Alaric roi des Goths,

Digitized by Google

qui étoit arien, il lui donna bataille, & le tua de ſa main, près de Poitiers, l'an 507. Les députés qu'il avoit envoyés au tombeau de S. Martin, pour conſulter ce ſaint ſur l'évenement de la guerre, ouirent, en entrant dans l'égliſe, qu'on y chantoit le 43e verſet du 17e pſeaume, *Præcinxiſti me virtute ad bellum*, où David remercie Dieu de ce qu'il lui avoit aſſujéti ſes ennemis; ce qui paſſa pour un préſage aſſuré de la victoire. Une biche montra à ſon armée le gué de la riviere de Vienne débordée. Aujourd'hui on nomme encore ce lieu *le pas de biche*. Cette bataille contre Alaric fut donnée dans la campagne de Vonillé, ou Vouglai, près de Civaux, à cinq lieues de Poitiers. Enſuite Clovis ſoumit toutes les provinces qui ſont au-delà du Rhône & de la Loire, ſavoir, le Poitou, la Saintonge, le Bourdelois, l'Auvergne, le Querci, le Rouergue, l'Albigeois, & emporta Toulouſe & Angoulême en 508, & Cologne l'année ſuivante. Il tua Ragnacaire ou Raignier, roi de Cambrai, & s'empara de ſon pays, & de celui du Maine, qui appartenoit à Riquier ſon frere. Depuis, en 510, il fut vaincu près d'Arles par le comte Ibda. L'empereur Anaſtaſe redoutant la valeur de Clovis, lui envoya de Conſtantinople une couronne d'or avec un manteau de pourpre, & le pria d'accepter le titre de *conſul* & de *patrice*. Voyez ſur ce ſujet la remarque que nous avons faite après ANASTASE. Ce roi envoya cette couronne à Rome; & c'eſt la même qu'on y nomme encore *le régne*. Clovis mourut à Paris le vingt-ſept, ou, ſelon d'autres, le vingt-huit novembre de l'an 511, à l'âge de quarante-cinq ans, après un regne de trente ans: il fut enterré dans l'égliſe de S. Pierre & S. Paul, qu'il avoit commencé de faire bâtir. Sainte Geneviéve qui lui a donné depuis ſon nom, y avoit été enterrée la même année. Ce prince fut illuſtre par ſa valeur, & plus illuſtre encore par ſa converſion, mais blâmable par les cruautés qu'il exerça ſur la fin de ſon regne. Il laiſſa quatre fils, *Thierri*, *Clodomir*, *Childebert* & CLOTAIRE. Il eut le premier d'une maîtreſſe, & les trois autres de la reine Clotilde, avec une fille de ce même nom, & un autre fils nommé *Ingomer*, mort jeune. Le royaume fut diviſé en quatre parties; Childebert fut roi de Paris; Clodomir, roi d'Orléans; Clotaire, roi de Soiſſons; & Thierri, roi de Metz, ou d'Auſtraſie. Chacun commandoit ſouverainement dans l'étendue de ſes terres, avec titre de roi de France. Le royaume de Paris comprenoit les villes de Paris, de Meaux, de Senlis, de Beauvais, & de tout le pays qui s'étend de-là juſqu'à l'Ocean; les villes de Rouen, Bayeux, Avranches, Coutances, &c. avec les villes de Rennes, de Nantes, de Vannes, & quelques contrées dans l'Aquitaine. Le royaume d'Orléans renfermoit les villes d'Orléans, de Sens, d'Auxerre, du Mans, d'Angers, avec la Novempopulanie qui faiſoit partie de l'Aquitaine, entre la Garonne & les Pyrénées. Sous le royaume de Soiſſons étoient compris le Vermandois, Amiens & ce qui eſt au-delà de la Somme entre la Meuſe & l'Océan, avec une partie de l'Aquitaine. Le royaume de Metz contenoit la plus grande partie de la Gaule Belgique, appellée depuis *Auſtraſie*, dont la capitale étoit Metz; & dans la premiere Aquitaine, l'Auvergne, le Rouergue, le Querci, l'Albigeois & Uzés. Mais il faut remarquer que les ſujets des quatre rois ne ſuivoient qu'une même loi; de ſorte que ce n'étoit en effet qu'un même royaume. La France fut encore diviſée en quatre royaumes, par Cherebert, & les autres enfans de Clotaire; mais il y eut quelque changement dans les partages. * Gregoire de Tours, *liv.* 2. Aimoin, *liv.* 1. Procope. Iſidore. Victor. Hincmar. Roricon. De Valois. Mézerai. Le P. Anſelme. Daniel, *hiſt. de France*.

CLOVIS II du nom, roi de France, fils de DAGOBERT, & de la reine *Nantilde*, ſuccéda à ſon pere dans les royaumes de Neuſtrie & de Bourgogne en 638, n'étant âgé que de quatre ou cinq ans, ſous la régence de ſa mere & la tutelle des maires du palais, qui commençoient de gouverner l'état ſelon leur caprice & leurs intérêts. Quelques auteurs aſſurent que Clovis II fut extrêmement débauché. D'autres diſent qu'il gouverna ſagement ſon royaume. Tout au moins fut-il très-charitable; car, pour ſecourir ſes ſujets affligés durant une famine univerſelle, après leur avoir ouvert ſes coffres, il leur fit diſtribuer l'argent, dont ſon pere Dagobert avoit fait couvrir l'égliſe de S. Denys. Il ſuccéda au royaume d'Auſtraſie à ſon frere Sigebert, en 656, & mourut la même année, âgé de 29 ans, après en avoir régné dix-neuf. De ſa femme ſainte *Batilde*, ou *Baudour*, originaire d'Angleterre, *de gente tranſmarina*, il eut *Clotaire* III, *Childéric* II, & THIERRI I. Il fut enterré à S. Denys. Il faut conſidérer comme une fable le voyage de Clovis II en Orient, dont parlent quelques vieilles chroniques. Ceux qui ſe ſont attachés à blâmer ce prince, attribuent ſa mort précipitée à deux actions plus charitables & plus pieuſes que criminelles; l'une d'avoir fait découvrir l'égliſe, ou la chaſſe de S. Denys, en faveur des pauvres; l'autre, d'avoir voulu tranſporter un bras de ce ſaint dans ſon oratoire. * Aimoin, *l.* 4. Chronique de Moiſſac. Mézerai. De Cordemoi, *hiſtoire de France*. Le pere Anſelme.

CLOVIS III, fils du roi THIERRI I, régna quatre ans, ſous la tutelle de Pepin, dit *Heriſtel*, maire du palais, qui domta les Suéves & les Saxons rebelles à leur prince légitime. Il mourut l'an 695, âgé de quatorze ans. Il fut enterré à S. Etienne de Choiſi-ſur-Oiſe. * Aimoin, *liv.* 4, *chap.* 48. Frédegaire. Le P. Anſelme. Daniel, *hiſtoire de France*, &c.

CLOVIS, fils du roi CHILPERIC I, & d'*Audouere* ſa premiere femme, voyant que les fils que ſon pere avoit eus de Frédegonde, étoient morts d'une dyſenterie qui alors affligeoit toute la France, & s'aſſurant de ſuccéder infailliblement à la couronne, témoigna quelque reſſentiment contre la même Frédegonde, qui avoit perſécuté ſa mere Audouere. Cette cruelle femme, pour le prévenir, l'accuſa devant Chilperic d'avoir fait mourir ſes enfans; & ce pere trop crédule abandonna ce fils unique à la vengeance de ſa marâtre, qui le fit égorger à Noiſi près de Chelles, l'an 580. Ce prince n'avoit alors que vingt-cinq ans. Son corps fut jetté dans la riviere de Marne, où un pêcheur l'ayant reconnu à ſa longue chevelure, le mit dans un tombeau de gazon. Le roi Gontran ſon oncle le fit porter dans l'égliſe de S. Vincent, dite maintenant *S. Germain des Prés*, où il fut enterré en 585. * Gregoire de Tours, *l.* 5 & 8. Le pere Anſelme.

CLOVIS, *cherchez* EBROIN.

CLUAN, petite ville d'Irlande dans la province d'Ulſter, ſur la riviere de Shannon, avec un évêché ſuffragant de l'archevêché d'Armagh. Depuis l'an 1568, il eſt uni à l'évêché de Méath, ſelon Varrée. * Baudrand.

CLUENTIUS, Romain, qui vivoit en 700 de Rome, & 54 ans avant J. C. fut accuſé par ſa mere Soſia d'avoir fait mourir Oppianicus ſon beau-pere, & fut défendu par Ciceron. Nous avons encore la belle oraiſon qui fut prononcée pour ſa défenſe.

CLUGNY, nom d'une ancienne famille de Bourgogne, originaire d'Autun, laquelle a produit pluſieurs perſonnages qui ſe ſont rendu recommandables par les charges & les dignités qu'ils ont poſſédées.

GUILLAUME de Clugny, de la ville d'Autun, clerc, licencié ès loix, fut d'abord bailli d'Auxois aux gages de cent quarante livres. Il exerça cet office ſous le régne de Philippe de Rouvre, dernier duc de Bourgogne de la premiere race, & ſous le roi Jean, qui fut duc après lui. Il le tenoit encore en 1365 & 1366: les comptes de ſa recette en cette qualité de bailli & receveur de l'Auxois pour les années 1364, 1365 & 1366, ſont à la chambre des comtes de Dijon. Il étoit auſſi conſeiller de Jeanne d'Eu, comteſſe d'Étampes & ducheſſe d'Athénes, à laquelle il fit la foi & hommage de la terre & de tout ce qu'il tenoit d'elle en fief ès villes, finages & territoires de la Croix de Domecy & de Beurrey-Baugay, le 3 ſeptembre 1368. Il fut depuis bailli de Dijon aux gages de cent quarante francs, & aſſiſta en cette qualité

Digitized by Google

au parlement tenu à Beaune par Philippe *le Hardi*, duc de Bourgogne, le 8 décembre après l'octave de saint André 1370. Il fut déclaré exemt de payer le droit du ſcel de la chancellerie du duc, pour tous les acquêts d'héritages par lui faits & à faire, tant qu'il plairoit au duc, par lettres données à Montbar le 26 octobre 1374; & ſuivant un compte pour l'année 1376, il reçut du duc de Bourgogne deux cens treize francs, en dédommagement & récompenſe des pertes qu'il avoit faites à ſon ſervice. Il mourut le 22 novembre 1386, & fut enterré dans l'égliſe des prêtres de l'Oratoire de Dijon, qui appartenoit alors aux religieux du Val-des-Choux, où l'on voit encore ſa tombe, mais dont l'inſcription eſt effacée en partie.

HENRI de Clugny, d'Autun, ſeigneur de Conforgien & de Jourſanval ou Jour-ſans-Vaut, clerc, licencié ès loix, fut fait conſeiller du grand-conſeil du duc de Bourgogne, par lettres données à Lille le 19 novembre 1414. Il fut auſſi avocat fiſcal du duc aux bailliages d'Autun & de Montcenis; alla au mois de janvier 1416, avec Jean de Toulongeon, chevalier, capitaine-général & maréchal de Bourgogne, à Paroy-le-Monial & à Bourbon-Lancy, où étoient les ſeigneurs de Commarin, de Villers & de Traves, conſeillers & chambellans du duc de Bourgogne, & Richard de Chanecy, conſeiller & ſecond préſident du même duc, pour le fait des abſtinences de guerre priſes avec le comte de Richemont & le comte de Clermont, & autres grandes matieres, & delà ſe rendit avec le même ſeigneur de Traves à Moulins en Bourbonnois, auprès des comtes de Richemont & de Clermont. Il aſſiſta aux parlemens de Beaune & de Saint-Laurent en 1427, & il mourut le 31 mars 1452. Il avoit épouſé *Pernette* Coullot, dame de Sagy, de laquelle il eut JEAN de Clugny, ſeigneur de Monthelon, qui ſuit; FERRI de Clugny, évêque de Tournay, cardinal, *mentionné ci-après dans un article ſéparé*; GUILLAUME de Clugny, évêque de Poitiers, *auſſi mentionné ci-après dans un article ſéparé*; & HUGUES de Clugny, *dont il ſera parlé enſuite* de *Jean* de Clugny ſon frere.

JEAN de Clugny, ſeigneur de Monthelon, fut juge des pays & comté de Charollois, maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourgogne, & ſon avocat fiſcal aux bailliages d'Autun & de Montcenis. Il alla au mois de mars 1455 en ambaſſade vers le roi de France Charles VII, où étoient déja le chancelier de Bourgogne, & le ſeigneur de Croy. Le duc de Bourgogne, Philippe *le Bon*, le retint, & ordonna par ſes lettres du dernier juillet 1456, pour ſervir en ſon abſence en l'état de conſeiller & maître des requêtes auprès du comte de Charollois ſon fils, ayant le gouvernement de ſes pays en ſon abſence, pour raiſon de quoi il prêta ſerment entre les mains du chancelier de Bourgogne le 13 août ſuivant. Il eut ordre le 24 octobre de la même année de ſe rendre à la cour de France avec Jean de Croy, ſeigneur de Chimai, grand bailli de Hainaut, & Simon de Lalain, ſeigneur de Montigny, chambellan du duc, pour y traiter avec eux des affaires dont ils étoient chargés. Ce Jean de Clugny mourut avant l'an 1463. Il avoit été marié avec *Huguette* Porteret, de laquelle il laiſſa poſtérité, qui s'eſt éteinte dans le quatorziéme ſiécle.

HUGUES de Clugny, dernier fils de HENRI de Clugny, ſeigneur de Conforgien & de Jourſanval, & de *Perrette* Coulot, fut ſeigneur de Conforgien & des Fours, conſeiller & écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, fait capitaine & garde du châtel de Rivau-d'Autun le 8 mai 1467, & inſtitué bailli d'Autun & de Montcenis le 21 mars 1467, avant Pâque. Il fut auſſi lieutenant de Philippe de Savoye, gouverneur général de Bourgogne; & il avoit épouſé *Louiſe* de Sainte-Croix, qui vivoit veuve de lui le 2 juillet 1492, & le 7 novembre 1514. Il en eut deux fils, *Claude* & *Louis* de Clugny, qui furent mariés & eurent poſtérité. Celle de *Claude* de Clugny ſe partagea en deux branches, l'une des ſeigneurs de BROUILLARD, de JOURSANVAL, VILLARGEAUX, &c. & l'autre des ſeigneurs de RANCY, des FOURS, de SAINT-ANDRÉ, &c. l'une & l'autre ne ſubſiſtent plus. La premiere manqua en 1653, & la ſeconde en 1678.

LOUIS de Clugny, frere puîné de *Claude*, eut trois fils, qui formérent autant de branches; la premiere, des ſeigneurs de CONFORGIEN & de TRAVOISY, qui eſt éteinte; la ſeconde, des ſeigneurs d'AISY, de GRIGNON & de DARCEY, qui eſt finie en 1724 & 1726; & la troiſiéme, des ſeigneurs de MONTACHON, de BLANGY, de COULOMBIÉ, de THENISSEY, &c. qui ſubſiſtoit en l'année 1733, en la perſonne de FRANÇOIS de Clugny, ſeigneur de Theniſſey, Coulombié, Chaudenet, d'Arcey, Gigny-la-Colonne, l'Eperviere, &c. baptiſé le 12 octobre 1664, qui fut fait lieutenant au régiment meſtre de camp général des dragons par brévet du 9 juin 1686, & enſuite capitaine au même régiment, par commiſſion du 20 août 1688, & qui ſervit juſqu'en 1696, qu'il remit ſa compagnie à un de ſes freres. Il fut marié par contrat du 12 janvier 1694, avec *Marie-Anne-Louiſe* de Popillon, fille de *Jean* de Popillon, chevalier, ſeigneur de Dariſole, Corcelles, &c. & de *Paule-Antoinette* de Hume de Cheriſy. De ce mariage ſont venus CHARLES-ANTOINE de Clugny, qui ſuit; *Antoinette* de Clugny, qui a été mariée le 13 février 1715, avec *Gilbert-Agathange* de Guerin, chevalier, baron de Lugeac en Auvergne, comte de Bueil, ſeigneur des Greſes, des Roches, de Marſat, de la Tourette, & en partie de la Vaudieu; *Jeanne* de Clugny, morte religieuſe au monaſtere de ſainte Urſule à Flavigny, & *Cilenie-Elizabeth* de Clugny, religieuſe bénédictine à la Vaudieu en Auvergne.

CHARLES-ANTOINE de Clugny, chevalier, ſeigneur de l'Eperviere, de Darcey, Gigny-la-Colonne, Lampigny, &c. a été marié par contrat du 30 novembre 1722, avec *Marie* de Choiſeul, fille de *Jean-Edme* de Choiſeul-d'Eſguilly, ſeigneur de Buſſieres, de Montſauge, &c. & de *Marie-Catherine* de Beaumont, & en a eu *Charles* de Clugny, né le 30 août 1723, mort en bas âge; *Victor-François* de Clugny; *Charles* de Clugny, chevalier de Malte, reçu de minorité; *François* de Clugny; *Charles-François* de Clugny, auſſi reçu chevalier de Malte de minorité; *Marie-Anne* de Clugny; *Marie-Anne-Françoiſe* de Clugny; & *une troiſiéme fille.*

Il y a encore eu de cette famille diverſes autres branches, comme celle des ſeigneurs de MENESSERRE, & celle des ſeigneurs d'ALONNE & de CHAMPEGUILON: elles ſont toutes finies; mais il y en a une autre qui ſubſiſte actuellement, & qui tire ſon origine de JEAN de Clugny, citoyen d'Autun & licencié ès loix, lequel fut retenu & rétabli garde des ſceaux aux contrats de la chancellerie de Bourgogne au ſiége d'Autun, par lettres du duc de Bourgogne du 18 juillet 1400, & conſeiller aux bailliages d'Autun & de Montcenis, par autres lettres du 9 décembre 1404. Ce *Jean* de Clugny avoit été marié, par contrat du 6 janvier 1382, avec *Guyote* de Beze: il en eut, entr'autres enfans, *Jean* de Clugny II du nom, qui épouſa *Phelipée* de la Boutiere, & alla s'établir à Avalon. Ses deſcendans y ont rempli les premieres charges du bailliage, & depuis ont paſſé à Dijon, où ils ont donné d'abord deux lieutenans généraux au bailliage de cette ville. Le premier fut *Jean* de Clugny: il fut reçu à cette charge le 12 février 1653, & obtint un brévet de conſeiller du roi en ſes conſeils d'état & privé, & de ſes finances, le 21 avril 1654. Il mourut le 24 décembre 1675. *Jacques* de Clugny ſon neveu, lieutenant-civil aux bailliage & chancellerie d'Avalon, fut reçu lieutenant-général au bailliage de Dijon, en ſon lieu & place, le 29 avril 1676. On a de lui une deſcription des grottes d'Arcy, inſérée dans le ſecond volume des mémoires de littérature, recueillis par le pere Deſmolets de l'Oratoire. Il mourut le 2 d'octobre 1684, laiſſant de *Jeanne* Filsjean de Marlien ſa femme, *Etienne* de Clugny, baron de Nuis-ſur-Arnançon, ſeigneur de Praſlay, Villers-les-Hauts, Mereuil, &c. né le 18 mars 1664. Celui-ci fut reçu conſeiller au parle-

ment

ment de Dijon le 11 mai 1689 ; & après avoir exercé cet office pendant vingt-ſept ans & plus, il le réſigna à ſon ſecond fils, & obtint des lettres d'honoraire le 12 août 1716, leſquelles furent vérifiées le premier décembre ſuivant. Il eſt mort à Dijon le 8 novembre 1741, dans la ſoixante-dix-huitiéme année de ſon âge. On a de lui les ouvrages ſuivans : *Généalogie de la famille de Clugny, dreſſée ſur les titres originaux*, &c. à Dijon *in*-4°, ſans date, mais en 1736. *Traité des droits honorifiques dus aux ſeigneurs hauts-juſticiers dans les égliſes ſituées dans l'étendue de leurs juſtices*, &c. Ce traité a paru à Dijon en 1712, *in*-4°; & a été donné de nouveau en 1735 à la tête de la nouvelle édition du traité des droits honorifiques, par Maréchal, imprimé à Paris en 2 vol. *in*-12. *Etienne* de Clugny avoit été marié, par contrat du 14 juin 1688, avec *Chriſtine* le Foul de Praſlay, & en a eu *Marc-Antoine* de Clugny, né le 4 avril 1689, doyen de l'égliſe collégiale de ſaint Denys de Nuis-ſous-Beaune, & reçu conſeiller-clerc au parlement de Dijon le 7 juin 1712; *Jeanne* de Clugny, née le 3 avril 1690, religieuſe Urſuline à Châtillon-ſur-Seine, où elle fit profeſſion le 11 mai 1706; ETIENNE de Clugny, qui ſuit; *Jean-Claude* de Clugny, religieux profès de l'abbaye de Clairvaux le 7 mai 1712, puis prieur de Fontenay & enſuite de Clairvaux, & vicaire-général de l'ordre de Cîteaux; *Jean-Baptiſte* de Clugny, né le 21 décembre 1695, confrere de la congrégation de l'Oratoire, mort dans la maiſon de l'Inſtitution à Paris le 20 décembre 1716; & *Charles* de Clugny, né le 24 octobre 1697, Jéſuite depuis 1714.

ETIENNE de Clugny, baron de Nuis, né le 8 juillet 1691, & reçu conſeiller au parlement de Dijon, au lieu & par la réſignation de ſon pere, le 28 juillet 1716, eſt mort en 1746. Il avoit épouſé, par contrat du 11 mai 1724, *Claire-Ode* Gilbert de Voiſins, fille de *Pierre* Gilbert de Voiſins, comte de Crapado & de Lohéac, commandant pour le roi en l'iſle de la Guadeloupe, & de *Claire-Chriſtine* du Lion, des ſeigneurs de Poinſon en Bourgogne, dont il a laiſſé trois enfans. 1. JEAN-ETIENNE-BERNARD de Clugny, baron de Nuis, ſeigneur de Praſlay & autres lieux, né le 20 novembre 1729, reçu conſeiller au parlement de Dijon le 13 janvier 1749, a épouſé par contrat reçu de Bougainville notaire au châtelet de Paris le 17 ſeptembre 1753, *Charlotte-Thérèſe* Tardieu de Maleiſſye, fille de *Charles-Gabriel* Tardieu, marquis de Maleiſſye, ſeigneur de Mons, Maugarny, Rivecourt, &c. chevalier de l'ordre royal & militaire de S. Louis, & d'*Anne-Philiberte* de Barrillon, dont un fils & une fille. 2. *Claire-Chriſtine-Pierrette* de Clugny, née le 22 décembre 1733, mariée par contrat du 5 octobre 1755, à *Pierre-Jean-Baptiſte* Triſtan, chevalier de l'ordre royal & militaire de S. Louis, ſeigneur de Saint-Amand & de Soupize en Berri. 3. *Marc-Antoine-Nicolas-Gabriel* de Clugny, né le 13 février 1741, reçu garde de la marine au département de Toulon en juillet 1756.

De cette branche étoient les ſeigneurs de Préjouan & d'Eſtaules, dont le dernier fut tué au ſiége de Toulon la nuit du 2 au 3 août 1707, étant lieutenant au régiment de Forêts, & âgé de 21 ans.

Les armes de la famille de Clugny ſont ; *d'azur à deux clefs d'or adoſſées & poſées en pal, les anneaux en loſange pommetés & entrelacés.* Cimier. *Un caſque de face, d'où ſort une tête de daim à deux cornes herminées, portant ſur le toupet une pomme ronde ſur laquelle eſt un lion aſſis.* Supports : *Deux daims à têtes contournées, aux ramures herminées.*

CLUGNY (Ferri de) d'Autun, évêque de Tournay, cardinal, prêtre du titre de S. Vital, ſecond fils de HENRI de Clugny, ſeigneur de Conforgien & de Jourſanval, conſeiller du grand-conſeil du duc de Bourgogne, & de *Pernette* Coullot, dame de Sagy, fut docteur ès loix & en décret, chanoine & official d'Autun, conſeiller du grand-conſeil de Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne, & maître des requêtes ordinaire de ſon hôtel. Ce prince le commit pour aſſiſter, au nom des gens d'égliſe, à la rédaction de la coutume du duché de Bourgogne ; mais il n'y put vaquer, parceque le duc l'envoya en ambaſſade à Rome vers le pape Calixte III, avec Geoffroy de Thoiſy, ſeigneur de Mimeure, & lui fit expédier pour cet effet à Utrecht un paſſeport & ſauf-conduit le 10 août 1456. Depuis, il fut encore envoyé avec le duc de Cleves à Mantoue vers le pape Pie II, pour délibérer des moyens de faire la guerre au Turc, & pour rendre l'obéiſſance au même pape au nom du duc ſon maître. Il obtint au mois d'avril 1459 des lettres apoſtoliques du pape Pie II, contenant la ratification & confirmation du traité d'Arras & de tout ce qui avoit été fait par le feu pape Eugène & par ſes ſucceſſeurs, prédéceſſeurs de Pie II, leſquelles il envoya à la chambre des comptes de Bourgogne, qui lui en donna acte le 21 mai ſuivant. Le duc de Bourgogne lui accorda le 26 novembre de l'année 1459 un brevet pour être promu à l'évêché d'Autun ou à celui de Mâcon, le premier des deux qui viendroit à vaquer. Ferri de Clugny fut auſſi lieutenant du chancelier de Bourgogne en la cour de la chancellerie de Bourgogne au ſiége d'Autun, comme il paroît par une commiſſion qu'il décerna en cette qualité aux moines de S. Martin d'Autun le 2 décembre de la même année 1459. Il fit un traité le 8 novembre 1465 avec le chapitre de l'égliſe cathédrale d'Autun, par lequel il lui fut permis de faire bâtir dans l'égliſe cathédrale une chapelle pour ſa ſépulture, dans laquelle il fonda pluſieurs meſſes & anniverſaires. Cette chapelle qu'il fit conſtruire & pour laquelle il donna les ornemens néceſſaires, fut nommée *la Chapelle dorée*, & eſt encore appellée ainſi aujourd'hui. Dans le titre de cette fondation Ferri de Clugny eſt qualifié docteur ès droits, chanoine & abbé de S. Etienne de l'Etrier, en l'égliſe d'Autun, chanoine & archidiacre de Fauverney, en l'égliſe de Beſançon, & official d'Autun. Il étoit au mois de janvier 1465 le troiſiéme des ambaſſadeurs qui furent envoyés par le comte de Charollois vers le roi Louis XI, en la ville de Melun. Les deux premiers étoient le maréchal de Bourgogne & le bailli de S. Quentin, & le quatriéme, maître Jean Carondelet. Ferri de Clugny, qui étoit auſſi protonotaire du S. ſiége apoſtolique, fut encore un des députés & commis ſur le fait de la paix de Péronne en 1468, & à Senlis en 1473. Il diſputa en 1468 le doyenné de l'égliſe d'Amiens; mais il en fut débouté. La même année le chapitre de l'égliſe cathédrale d'Auxerre, dont il étoit chanoine, en conſidération des ſervices qu'il rendoit à leur égliſe, lui accorda le dernier décembre, nonobſtant ſon abſence, la jouiſſance du gros de ſa prébende. Il poſſéda auſſi pluſieurs abbayes en commende, entr'autres, celle de S. Denys de Broqueroi, autrement dite de Mons en Hainault, ordre de S. Benoît, diocèſe de Cambrai, qui lui fut conférée par le pape Paul II, le 19 décembre 1469, & dont il ſe démit, après l'avoir tenue trois ans & demi ; celle de ſaint Pierre de Flavigny, du même ordre, diocèſe d'Autun, qui lui fut accordée par le même pape en 1470, ſous le titre d'adminiſtrateur perpétuel, & qu'il remit au bout de trois ans aux moines, avec la faculté de s'élire un abbé ; celle de la Ferté-ſur-Groſne, de l'ordre de Cîteaux, diocèſe de Châlons-ſur-Saône, dont Paul II lui accorda pareillement les bulles, qui furent fulminées par l'évêque de Tournay le 16 décembre 1470, & par leſquelles il eſt qualifié prévôt de l'égliſe collégiale de S. Barthelemi de Bethune, au diocèſe d'Arras, & protonotaire du ſaint ſiége ; & enfin celle de Marchiennes, de l'ordre de ſaint Benoît, au diocèſe d'Arras, de laquelle il ſe démit en 1478, en retenant deſſus une penſion annuelle. Il fut auſſi chanoine de Cambrai, & archidiacre d'Ardennes en l'égliſe de Liége. Le duc Charles de Bourgogne, du conſeil duquel il étoit chef en l'abſence de ſon chancelier, l'inſtitua pour chancelier de ſon ordre de la Toiſon d'or, par ſes lettres données à Luxembourg en l'aſſemblée des chevaliers & compagnons de cet ordre, le 15 ſeptembre

1473. Peu après le pape Sixte IV le nomma à l'évêché de Tournay, du contentement du roi Louis XI. Il en fut mis en poſſeſſion le 22 mars 1474, & prêta le ſerment à l'égliſe de Reims, à cauſe de cet évêché, le penultiéme mai 1476. Le duc Charles ayant érigé en 1474 une cour ou parlement à Malines pour les Pays-Bas, & s'en étant fait le chef, déclara ſon chancelier pour en être ſon lieutenant, & en ſon abſence l'évêque de Tournay, Ferri de Clugny. Cet établiſſement finit à la mort du duc en 1476. Ferri de Clugny, qui, à cauſe de ſon état de chef du grand conſeil du duc en l'abſence de ſon chancelier, jouiſſoit d'une penſion de mille francs, du prix de trente-deux gros le franc, monnoie de Flandre, qui étoit aſſignée ſur les deniers de la recette de l'argentier du duc, obtint par brevet donné à Namur le 28 août 1475, qu'elle ſeroit aſſignée à l'avenir ſur le receveur de Flandre au quartier de Gand. Il fut créé cardinal du titre de S. Vital par le pape Sixte IV, le 15 mai 1480, & baptiſa au mois de janvier ſuivant, dans l'égliſe collégiale de ſainte Gudule à Bruxelles, Marguerite, fille de Maximilien, archiduc d'Autriche, & de Marie de Bourgogne. Depuis, il alla à Rome pour y recevoir le chapeau. Il y mourut ſubitement le 7 octobre 1483 après midi, & fut inhumé dans l'égliſe de ſainte Marie du Peuple. * Golhut, *mémoires de la Franche Comté*, *pag.* 843. Robert, *Gall. chriſt. p.* 214. Sainte-Marthe, *Gall. chriſt. nov. edit. tom. III. pag.* 109, 235, 266; *tom. IV*, *pag.* 463, 933. Friſon, *Gall. purp. lib.* 4, *pag.* 527. Gazey, *hiſtoire eccleſiaſtique des Pays-Bas*. Coquille, *libertés de l'égliſe de France*, *p.* 5, *&c.*

CLUGNY (Guillaume de) évêque de Poitiers, troiſiéme fils de HENRI de Clugny, ſeigneur de Conforgien, &c. & de *Pernette* Coullot, fut employé, ainſi que le cardinal de Clugny ſon frere, par Philippe *le Bon*, & Charles ſon fils, ducs de Bourgogne, dans leurs affaires les plus importantes. Il fut licencié en loix, & il étoit en 1454 chanoine & archidiacre d'Avalon, & en 1458 conſeiller & maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du duc. Il fut auſſi protonotaire du S. ſiége apoſtolique; & en 1465, après la bataille de Monthlery, le comte de Charollois l'envoya en Angleterre pour conclure une ligue contre la France. Pendant ſon ſéjour en Angleterre, le comte ayant perdu Iſabelle de Bourbon ſa ſeconde femme, ce fut lui qui fit les premieres propoſitions du mariage du comte avec Marguerite, ſœur du roi Edouard IV. Il fut établi par commiſſion du 13 janvier 1468, tréſorier général pour recevoir les aides, deniers des reſtes & parties extraordinaires, & déclaré en même temps l'un des commis ſur le fait des domaines & finances du duc. En 1470 il fut fait adminiſtrateur perpétuel de l'égliſe & évêché de Terouenne, ſur les revenus duquel il aſſigna deux cens livres de penſion, de quarante gros, monnoie de Flandre, la livre, à Guillaume de Clugny, ſeigneur de Monthelon ſon neveu, par brévet du 7 ſeptembre de la même année. Il eſt qualifié par le contrat de mariage de ſon même neveu, du 20 janvier 1473, protonotaire du S. ſiége apoſtolique & doyen d'Autun; & dans un autre acte du 19 octobre 1474, conſeiller du duc, & premier maître des requêtes en ordonnance de ſon hôtel, &c. Après la mort du duc Charles, il fut en grand danger de ſa vie, ayant été arrêté à Gand par les Gantois, avec Guillaume Hugonet, chancelier de Bourgogne, & le ſeigneur d'Imbercourt, auſquels ces peuples firent trancher la tête. Depuis, le roi Louis XI. l'attira à ſon ſervice, & le fit d'abord ſon conſeiller & chef de ſon conſeil, en l'abſence du chancelier; qualité qu'il lui donne dans un paſſe-port accordé pour ſon neveu le 20 juin 1478. Enſuite il fut fait chanoine de S. Gatien & de S. Martin de Tours, connétable ou abbé de l'abbaye de Bourgueil en Vallée, diocèſe d'Angers, & enfin évêque de Poitiers, ayant été élu à la recommandation du roi, au lieu & place de Jean du Bellay, mort le 3 ſeptembre 1479. Il fut envoyé le 3 janvier ſuivant avec Jacques de Beaumont, ſeigneur de Bercoire, chambellan du roi & lieutenant de roi en Poitou, Anjou & Saintonge, pour traiter, au nom du roi, avec Jean de Broſſe, comte de Penthiévre, & Nicole de Bretagne ſa femme, de la ceſſion de leurs droits & prétentions ſur le duché de Bretagne, contre le duc François II. Il fut enſuite chargé avec Jean d'Oriolle, chancelier de France, de traiter avec Jean Allardel, évêque de Marſeille, ambaſſadeur de René d'Anjou, roi de Sicile & duc de Lorraine, touchant la vente que ce prince fit au roi Louis XI, de l'hommage de Châtel-ſur-Mozelle, le 15 avril 1480. Après la mort du roi de Sicile, il fut envoyé avec Guillaume Picard, bailli de Rouen, pour ſe mettre en poſſeſſion, au nom du roi, du duché de Bar; mais d'autres affaires ne leur permettant pas de reſter plus long-temps dans cette province, ils en laiſſerent le gouvernement à Louis du Pont, capitaine des cent lances armées, & aux ſeigneurs de Boſredon & de Livron, par leurs lettres données à Bar le 14 août 1480. Guillaume de Clugny mourut à Tours peu de temps après dans la même année 1480. Du Bouchet, dans ſes *annales d'Aquitaine*, dit que ſa trop grande colere lui cauſa la mort, & que ce fut pour quelques paroles que lui dit le roi, dont il conçut un ſi grand déplaiſir qu'il en mourut la nuit ſuivante. Il ajoute que cet accident fut fort funeſte, parcequ'il étoit homme docte & pieux & bon eccléſiaſtique. Suivant le même auteur, il avoit un grand pouvoir ſur l'eſprit du roi, & avoit eu la garde de ſon petit-ſcel; c'eſt ce qui a pu donner occaſion à quelques-uns de le mettre au nombre des chanceliers de France. * *Gallia chriſtiana*, *nov. edit. tom. II*, *pag.* 1201. *Hiſt. de France du P.* Daniel, *régne de Louis XI*, *&c.*

CLUGNY (François de) prêtre de la congrégation de l'Oratoire, s'eſt rendu recommandable dans le XVII ſiécle par ſa vie exemplaire & édifiante, & par un grand nombre d'ouvrages de dévotion qu'il a donnés au public. Il eut pour pere GUI de Clugny, ſeigneur de Coulombié, lieutenant de roi au gouvernement d'Aigues-mortes en Languedoc, & pour mere *Anne de Conſeil*, fille de François de Conſeil, ſeigneur de la Condamie, laquelle étant reſté veuve, après avoir été quelque temps dame d'honneur d'Anne-Marie Martinozzi, princeſſe de Conti, quitta le monde & alla ſe rendre ſœur converſe dans le couvent des Carmélites de Beaune, où elle mourut dans la pratique des vertus chrétiennes. François de Clugny ſon fils, qui étoit né à Aigues-mortes le 4 ſeptembre 1637, entra dans l'Oratoire à Paris à l'âge de quatorze ans; & après avoir enſeigné en divers colléges de cette congrégation, il fut envoyé à Dijon en 1665, où il paſſa le reſte de ſes jours dans l'exercice des travaux apoſtoliques. Il y fit de grands fruits, ſoit par ſes prédications, ſoit par ſes catéchiſmes publics, ſoit par la direction pour laquelle il avoit un talent particulier & qui lui attiroit la confiance d'un grand nombre de perſonnes. Malgré ſon humilité, il fut obligé d'accepter pour trois années la ſupériorité de la maiſon de Dijon; mais on ne put jamais le faire conſentir à la garder plus long-temps. Il aſſiſta en qualité de député de l'évêque de Langres, à la publication d'un avertiſſement paſtoral du clergé de France à ceux de la religion prétendue-réformée, qui fut faite par ordre du roi dans leur temple à Is-ſur-Tille le 23 octobre 1683. Avant qu'on eût procédé à cette lecture, il avoit prêché ſur ce ſujet dans l'égliſe paroiſſiale du même lieu, en préſence d'un grand nombre de perſonnes qualifiées, qui s'y étoient rendues pour l'entendre. Il mourut à Dijon conſommé de mortifications, de travaux ſpirituels, & en réputation de ſainteté, le 21 octobre 1694, dans la cinquante-ſeptiéme année de ſon âge. Ses œuvres ſpirituelles en dix volumes ſont: *La dévotion des pécheurs, par un pécheur*, imprimé à Lyon en 1685, *in*-12. *Le manuel des pécheurs*, à Dijon en 1687, *in*-12. La ſeconde partie imprimée à Lyon en 1696, eſt du pere Bourrée ſon confrere. *Sujets d'oraiſons pour les pécheurs*; *tirés des épîtres & des évangiles de l'année*, cinq volumes; les trois premiers imprimés à Lyon en 1695, & les deux autres en 1696, *in*-12. Depuis la page 223 du quatriéme vo-

lume juſqu'à la fin du cinquiéme, c'eſt un ſupplément du pere Bourée. *Suite des ſujets d'oraiſons pour les pécheurs, ſur les ſaints & ſaintes les plus remarquables de l'année*, à Lyon en 1696, 2 vol. *in*-12. Tous ces volumes ſont ſans le nom de l'auteur, mais avec ce ſimple titre : *par un pécheur. Voyez* ſa vie imprimée à Lyon en 1698.

CLUID ou CLID, *Cluda*, *Cluta* & *Glotta*, riviere dans l'Ecoſſe méridionale, où elle traverſe la province de Cluideſdale, à laquelle elle donne ſon nom. Elle paſſe à Glaskow, reçoit quelques ruiſſeaux, & ſe jette dans un golfe que ceux du pays nomment *Frith of Clui*, qui fait une partie de la mer d'Irlande, entre les provinces d'Argile & de Cuningham.

CLUIDESDALE ou CLIDESDALE, *Cludeſdalia* & *Glottiana*, province de l'Ecoſſe méridionale, qui tire ſon nom de la riviere de Cluid, comme qui diroit vallée de Cluid. Elle eſt entre les provinces de Lothiane, de Twedale, de Kile & de Cuningham. Glaskow ſur la riviere de Cluid, en eſt la ville capitale. Les autres beaucoup moins conſidérables, ſont Hamilton, Douglaſdal, Keinsfraw, &c. Cluideſdale eſt une des meilleures provinces de l'Ecoſſe, qui a eu part aux malheurs des guerres civiles d'Angleterre.

CLUNI, abbaye célébre dans le Mâconnois en Bourgogne, chef d'ordre, donne ſon nom à une petite ville ſituée ſur la riviére de Grône, à quatre lieues de Mâcon. Cette abbaye fut fondée ſous la régle de S. Benoît l'an 910, par Bernon abbé de Gigniac, ſous le conſentement, & par la libéralité de Guillaume I, duc d'Aquitaine & comte d'Auvergne. Quelques auteurs modernes, comme Paradin, S. Julien Baleurre & Severt, ont cru que Warin ou Guerin, comte de Châlons & de Mâcon, avoit fondé ce monaſtere vers l'an 826, & que Bernon n'en avoit été que le réparateur ; mais l'autre opinion eſt établie par l'autorité des anciennes chartes & de divers auteurs. S. Odon ſuccéda à Bernon ; S. Maieul fut depuis abbé, & après lui S. Odilon, S. Hugues, &c. Pluſieurs grands hommes ont fait l'éloge de la congrégation de Cluni, qui a donné trois ſouverains pontifes à l'égliſe, Grégoire VII, Urbain II & Paſchal II, & grand nombre de cardinaux & de prélats. Martin Marrier, & André du Chêne, qui ont fait le recueil de la bibliothéque de Cluni, rapportent que l'an 1245, le pape Innocent IV, après la célébration du premier concile de Lyon, logea dans cette abbaye avec toute ſa maiſon, accompagné des deux patriarches d'Antioche & de Conſtantinople, de douze cardinaux, de trois archevêques, de quinze évêques & de pluſieurs abbés, & que le roi S. Louis avec ſa mere, ſon frere, le duc d'Artois & ſa ſœur, Baudouin empereur de Conſtantinople, les fils des rois d'Aragon & de Caſtille, le duc de Bourgogne, ſix comtes & un grand nombre d'autres grands ſeigneurs y logerent en même temps, ſans que les religieux fuſſent obligés de quitter leurs chambres, leur réfectoire, leur chapitre & les autres appartemens ordinaires ; ce qui marque la vaſte étendue que cette maiſon avoit alors. En 1562 les proteſtans prirent Cluni ; & après avoir pillé cette abbaye, brulerent la bibliothéque. Cluni eſt chef d'ordre, comme on l'a dit ; mais entre les monaſteres qui ſont ſous ſa dépendance, il y en a dont les religieux ſont appellés *Anciens*, parcequ'ils n'ont pas embraſſé la derniére réforme qui a été introduite dans les autres, l'an 1621, par D. Jacques de Veni d'Arbouzes, alors grand prieur, & depuis abbé régulier de Cluni. Cette réforme a ſouffert beaucoup de difficultés. Le cardinal de Richelieu, qui lui avoit été favorable, étant mort, le cardinal Mazarin la fit déclarer nulle, & enſuite la rétablit ; les réformés ont encore eu de grandes conteſtations avec les anciens, & avec la congrégation de S. Vannes, à laquelle la leur étoit unie. Mais elles ſont toutes terminées, excepté celle qu'ils ont avec l'archevêque de Vienne ; & ils obſervent tranquillement la régle de S. Benoît, à peu près de même qu'on l'obſerve dans les congrégations de S. Vannes & de S. Maur. * Pierre de Blois, *epiſt.* 79. Rodolphe Glaber, *l.* 3, *hiſt. c.* 5. S. Odilon, *dans la vie de S. Maieul.* Baronius, *A. C.* 1245. *n.* 28. Sainte-Marthe, *Gall. chriſt. tom. IV, p.* 271 *& ſuiv.* De Thou, *l.* 31.

CLUNI (Pierre, dit le *Vénérable*, abbé de) *cherchez* PIERRE DE CLUNI.

CLUSE, petite ville de la baronie de Fauſſigni en Savoye. Elle eſt capitale du mandement qui porte ſon nom, ou celui de Châtillon, qui eſt un château de la même contrée. Elle eſt ſituée ſur l'Arve, à l'orient de la ville d'Anneci. * Mati, *dict.*

CLUSE (Jacques de) qui, ſelon la plupart, n'eſt pas différent de JACQUES DE PARADES, après avoir paſſé une partie de ſa vie dans l'ordre de Cîteaux, entra dans celui des Chartreux, pour éviter d'être fait abbé dans ſon ordre. Il paſſa encore vingt années dans la chartreuſe d'Erford, & y mourut âgé de quatre-vingts ans, l'an 1465. On lui attribue un traité des ſept états de l'égliſe, marqués dans l'apocalypſe, dans lequel il fait voir la néceſſité de la réforme de l'égliſe dans ſon chef & dans ſes membres ; il y montre que le pape eſt peccable & faillible, & au-deſſous du concile, & la néceſſité qu'il y a que le concile travaille à la réforme de l'égliſe. Ce traité eſt dans le ſecond tome de la monarchie de Goldaſte. * Petreius, *biblioth. carth.* Du-Pin, *bibl. des aut. eccleſ. XV ſiécle.*

CLUSIA, fille du roi Thuſcus, eſt célébre dans l'hiſtoire, à cauſe de ſa chaſteté. Valerius Torquatus, général des Romains, l'ayant vue, fut charmé de ſa beauté, & la demanda à ſon pere ; mais n'ayant pu l'obtenir, il attaqua de force le lieu où elle étoit. Alors cette chaſte fille, pour ne pas tomber entre ſes mains, ſe précipita d'une tour en bas ; mais le vent enflant ſa robe, la porta doucement à terre. * Plutarch. *in parall.*

CLUSIUM ou CHIUSI, ville d'Italie en Toſcane, avec évêché ſuffragant de Sienne. Elle eſt ſituée près du lac de Chiana, dans le petit pays du val de Chiana, qui eſt dans les terres du grand duc de Toſcane, & ſur les frontiéres de l'Etat Eccléſiaſtique. Tite Live, Polybe, Strabon, Pline, & preſque tous les anciens auteurs, parlent très-ſouvent de la ville de Cluſium. Elle avoit eu le nom de *Camars*, ou plutôt *Camarſolum*, comme nous l'apprenons de Tite-Live. Cette ville eſt différente de *Chiuſinovo*, qui eſt un bourg de la Toſcane, ſur une colline vers les ſources du Tibre. * Leandre Alberti, *deſcr. Ital.*

CLUSIUS (Charles) *cherchez* l'ECLUSE.

CLUSON, petite ville de l'état de Veniſe en Italie. Elle eſt ſituée dans le Bergamaſque, à trois lieues du lac d'Iſeo, vers l'occident, & elle eſt remarquable par quinze détroits ou paſſages des Alpes qui ſont à ſes environs, & par leſquels on entre dans le pays des Griſons. * Mati, *dict.*

CLUSON, ou CHISSON, riviére de Dauphiné. Elle prend ſa ſource au col de Seſtriéres, dans les Alpes, traverſe la vallée de Cluſon ou de Pragelas, & celle de la Pérouſe ; & après avoir paſſé fort près de la petite ville de ce nom & de celle de Pignerol, elle reçoit le Pelice, & va ſe décharger dans le Pô au-deſſus de Pancale. * Mati, *dict.*

CLUTIN (Renaud) Pariſien, vivoit dans le XVI ſiécle. Il ſortoit d'une famille de robe, qui a donné divers conſeillers au parlement de Paris. PIERRE Clutin, ſon pere, conſeiller en 1522, fut reçu préſident aux enquêtes le 14 novembre de l'an 1524, & mourut le 16 juillet de l'an 1533. HENRI Clutin, ſeigneur d'Oiſel & de Villepariſis, étoit fils aîné de *Pierre*, & fut employé dans les affaires, en qualité d'ambaſſadeur en Ecoſſe & à Rome, où il mourut le 22 juillet 1566. RENAUD étoit deſtiné pour le barreau, mais ſon inclination l'attacha aux belles lettres ; & le crédit de ſon frere lui procura pluſieurs bénéfices, entr'autres l'abbaye de Flavigni, diocèſe d'Autun, en 1555. Ainſi (dit *Scévole* de Sainte-Marthe, dans l'éloge qu'il lui a dreſſé) cet excellent homme jouiſſant du repos que lui donnoit ſa bonne fortune, ne voulut jamais ſe marier qu'avec les Muſes

qu'il chériſſoit ſur toutes choſes. Il fut très-bon poëte latin, & publia peu d'ouvrages, mais excellens. Le poëme qu'il fit imprimer ſur la victoire que les chrétiens remporterent en 1571 ſur les Turcs à Lepante, en eſt une preuve. Il mourut à Lyon dans un âge avancé, au mois de novembre 1574. * Sainte-Marthe, *in elog. doct. Gall. l.* 2. De Thou, *hiſt.* Blanchard, *hiſt. des conſeillers du parlement de Paris, &c.*

CLUVIER (Philippe) célebre géographe, étoit de Dantzic, où il naquit en 1580. Son pere, qui étoit préſident de la monnoie à Dantzic, l'éleva avec beaucoup de ſoin, & l'envoya en Pologne, puis en Allemagne, & enſuite dans les Pays-Bas, pour y étudier le droit à Leyden. Mais Cluvier, qui n'avoit d'inclination que pour la géographie, en fit une étude particuliere, par le conſeil de Joſeph Scaliger. Il voulut commencer par voir avec ſoin les Pays-Bas, & paſſant dans le Brabant pour y voir Juſte-Lipſe, il y fut volé; ce qui l'obligea de retourner à Leyden. Son pere, irrité de ce qu'il avoit abandonné l'étude du droit, ne voulut plus fournir à ſa dépenſe; & Cluvier n'étant pas d'humeur d'importuner ſes amis, prit le parti de porter les armes. Ce qu'il fit durant deux ans, en Hongrie & en Bohême. Il y arriva, lorſque le baron de Popel, qui étoit ſon ami, fut arrêté par ordre de l'empereur. Ce gentilhomme compoſa une maniere de manifeſte ſous le nom d'apologie, qu'il remit à Cluvier, pour le traduire en latin. Ce dernier y travailla, & le fit imprimer à Leyden. Cette liberté déplut à l'empereur, qui s'en plaignit par ſon ambaſſadeur aux Etats; de ſorte qu'on arrêta Cluvier. Mais étant ſorti de priſon, il reprit ſes ouvrages géographiques; & pour ne rien négliger, il voyagea en Angleterre, puis en France, en Allemagne & en Italie. Il ſe fit par-tout des amis illuſtres, & fut puiſſamment ſollicité de reſter à Rome, où l'on admira ſon génie pour les lettres, & particuliérement pour les langues. Il en parloit dix avec beaucoup de facilité, ſavoir, le grec, le latin, l'allemand, le françois, l'anglois, le hollandois, l'italien, le hongrois, le polonois & le bohémien. Lorſqu'il fut de retour à Leyden, il y enſeigna avec applaudiſſement, & y mourut l'an 1623, âgé de 43 ans. Les ouvrages que nous avons de lui, ſont: *De tribus Rheni alveis. Germania antiqua*, réimprimée à Leyden en 1630. *Italia antiqua, Sicilia, Sardinia, & Corſica antiqua*, à Leyden, *in-fol.* 1619. Daniel Heinſius en donna une nouvelle édition en 1624, après la mort de l'auteur. Scriverius, ami de Cluvier, publia auſſi après la mort de ce ſavant, l'introduction à la géographie, que Cluvier n'avoit pas eu le temps de publier lui-même. Elle eſt intitulée: *Introductio in univerſam geographiam, tam veterem quàm novam.* Le P. Philippe Labbe l'a traduite en françois. M. Bruzen de la Martiniere en a donné une nouvelle édition latine en 1729, avec les notes de divers ſavans, & les ſiennes, *in-4°.* * Meurſius, *Ath. Bat. &c.*

CLUVIUS RUFUS, fut queſteur l'an 693 de Rome, & 61 avant J. C. ſous le conſulat de M. Piſon, & de M. Valerius Meſſala Niger. Ciceron parle ainſi de lui: *Cluvius Puteolanus*, dit-il, *valde me obſervat.* * Ciceron, *ep. fam. lib.* 13, *ep.* 56, *& ad Attic. lib.* 6, *ep.* 2. Tacite, *l.* 1, 2 *&* 14. Suetone, *in Neron.* Pline, *l.* 9, *ep.* 19. Voſſius, *de hiſt. Lat. lib.* 1, *c.* 27, *&c.*

CLUVIUS RUFUS, citoyen Romain, fut honoré du titre de conſul l'an 45 de l'ére chrétienne. Depuis, il eut des emplois militaires en Eſpagne. Il écrivit des mémoires du regne de Néron. Tacite, Suetone & Pline parlent de lui.

CLYMENE, nymphe, fille de l'Océan, fut aimée du Soleil, dont elle eut Phaéton & ſes ſœurs Lampetie, Eglé, & Phebé. *Voyez* PHAETON. * Hygin, *fab.* 156. Ovid. *metam. l.* 2.

CLYNN (Jean) Franciſcain, de Kilkenni en Irlande, fut le premier gardien du monaſtere de Carrig, fondé en 1336 par Jacques, comte d'Ormond, ſur les rives du fleuve Suir. Il eſt auteur d'annales abrégées, depuis Jeſus-Chriſt juſqu'en 1315; mais depuis cette année, juſqu'en 1349, elles ſont fort étendues & fort exactes. Sa mort arriva probablement cette même année. C'eſt une conjecture d'autant mieux fondée, que la peſte faiſoit alors de terribles ravages en Irlande, comme on peut le voir par la fin de ces mêmes annales, qui ont pour titre: *Annalium chronicon, lib. I.* Il écrivit auſſi, *De regibus Angliæ ab Hengiſto ad Edw. III. lib. I. De cuſtodiis ordinis ſui in Anglia & Hibernia. Catalogus ſedium epiſcopalium Angliæ, Scotiæ & Hiberniæ.* Ces ouvrages exiſtent dans un volume appartenant autrefois aux Franciſcains de Kilkenni. Le chevalier Jacques Lée, ci-devant premier juge du banc du roi en Irlande, enſuite lord, tréſorier & comte de Marlburg en Angleterre, les fit tranſcrire par une belle main, & en laiſſa la copie à Henri, comte de Bath, à condition qu'il les feroit imprimer. La copie de ces annales, conſervée dans la bibliothéque de milord duc de Chandois, eſt continuée par une autre main juſqu'à l'année 1405; ce qui, ſans doute, a donné occaſion au pere Wadingue de fixer la mort de l'auteur à cette année-là. Ce pere, auſſi-bien que Stanihurſt, lui attribue: *De Franciſcanorum cœnobiis & eorum diſtinctionibus, lib. I.* * *Mémoires communiqués.*

CLYTEMNESTRE, fille de Leda, femme de Tyndare, & ſœur de Caſtor, de Pollux & d'Helène, épouſa Agamemnon, roi de Mycènes, & chef des princes Grecs au ſiége de Troye. Elle en eut trois filles, Iphigénie, Electre, Chryſis, & un fils nommé *Oreſte.* Pendant l'abſence de ſon mari, elle fut aimée d'Egyſthe, auquel elle s'abandonna, & dont elle ſe ſervit pour faire aſſaſſiner Agamemnon, au retour de la guerre de Troye. Cette mort ne demeura pas impunie, car Oreſte vint à Mycènes, lorſqu'il fut devenu plus âgé; & à la perſuaſion de ſa ſœur Electre, il tua Egyſthe avec ſa mere, après la mort de laquelle il fut agité des furies. * Homere, *Iliad.* Sophocles, *in Electra.* Euripides, *in Agamemnon.* Apollodore. Hygin. Ovide.

CLYTIE, fille de l'Océan, fut aimée du Soleil, & conçut une ſi forte jalouſie de ſe voir abandonnée pour Leucothoë, qu'elle en avertit Orchame, pere de cette derniére nymphe, qui la fit mourir. Apollon, outré contre Clytie, n'eut depuis que de la haine pour elle; ce qui l'affligea ſi fort, qu'elle ſe laiſſa mourir de faim, & fut métamorphoſée en cette fleur appellée *Heliotrope* par les naturaliſtes, qui prétendent qu'elle ſe tourne toujours vers le ſoleil. * Ovide, *l.* 4 *des metam. fab.* 5 *&* 6.

C N

CNAFÉE, hérétique, *cherchez* FOULON (Pierre le)

CNAGÉE, compagnon de Caſtor & de Pollux, ſe trouva avec eux au ſiége d'Aphydnes. Il fut pris dans un combat, vendu comme eſclave, & enſuite envoyé dans l'iſle de Crete, où il ſervit dans le temple de Diane. Quelque temps après il prit la fuite avec la prêtreſſe de ce temple, & enleva la ſtatue de la déeſſe, qui fut ſurnommée *Cnagienne.* Pauſanias, de qui nous avons tiré cette hiſtoire, ſemble douter de la priſe de Cnagée, qu'il croit être venue en Crete par une autre occaſion. * Pauſanias, *in Laconic.*

CNEME, général de l'armée navale des Lacédémoniens, vivoit environ la LXXXVII olympiade, & 432 ans avant J. C. Il fit une entrepriſe ſur l'Acarnanie, qui ne lui fut pas heureuſe. * Thucydide, *l.* 2.

CNEPH, divinité des Egyptiens, à laquelle ſeule ils attribuoient la création du monde, comme nous l'apprenons de Plutarque dans *Iſis & Oſiris.* Dans les éditions d'Alde, d'Etienne, & dans celle de Paris, on lit [illegible] Cnephagenete; Voſſius le pere ſoutient qu'il faut lire [illegible] c'eſt-à-dire, Cnephe, incréé, ou non engendré. Porphyre, cité par Euſebe (*au l.* 3, *de la prép. evang. c.* 12,) aſſure que les Egyptiens établiſſoient un Dieu créateur du monde, qu'ils appelloient *Cneph*, & qu'ils le repréſentoient avec un œuf

qui lui ſortoit de la bouche, parceque l'œuf, parmi les Egyptiens, étoit l'emblême du monde. Au reſte il ſemble que le *Cneph*, eſt le même que le *Cnuphis* de Strabon, *l.* 17, lequel avoit un temple dans la ville de Syenne, dans la Thébaïde, ou haute Egypte. Cet endroit donne lieu de juger que les Egyptiens ne furent pas dans les premiers temps idolâtres de cette idolâtrie qui ne connoiſſoit point le vrai Dieu, mais de celle où tomberent les Iſraélites, lorſqu'ils ſe firent faire un veau d'or pour adorer Dieu ſous cette forme, c'eſt-à-dire, que cette idolâtrie conſiſta à vouloir honorer Dieu d'une maniére qui ne convenoit pas à ſa grandeur, & qu'il déſapprouvoit. On en a une nouvelle preuve dans ce que dit le Scholiaſte d'Apollonius, que les douze dieux inventés par les Egyptiens, étoient les douze ſignes du zodiaque, & qu'ils étoient appellés *dieux conſeillers*: car cela ſignifie que, ſelon eux, ces douze ſignes gouvernoient le monde ſous l'autorité d'un Dieu qui étoit au-deſſus d'eux tous. On ne s'en tint pas là, & de nouvelles ſuperſtitions firent oublier les anciennes, dont on auroit facilement revenir les peuples dans un ſiécle plus éclairé, en leur faiſant voir que ces ſignes ne ſont que des corps, infiniment moins eſtimables que l'homme pour qui ils ont été créés.

CNEUS. Ce ſurnom de CNEUS, que les Romains donnoient à ceux qui venoient au monde avec quelque marque naturelle, que les Latins appellent *nævus*, a été commun à pluſieurs grands hommes, qu'on pourra chercher par le nom ſous lequel ils ſont plus connus.

CNIDE ou GNIDE, ancienne ville dans cette partie de la Carie, qu'on nommoit *Doride*. Elle étoit célébre par un temple de Vénus, où l'on voyoit une ſtatue de marbre blanc très-poli, faite par Praxitele. Cette ville eſt aujourd'hui un miſérable bourg ſur la mer Egée, entre les iſles de Rhodes, de Stampalia, de Lango, &c. & cette péninſule forme un grand promontoire nommé *Cap Chio*, ou *Crio*. Herodote dit que Cnide étoit une colonie de Lacédémone; & il remarque que les peuples ayant deſſein de couper cet iſthme, dans lequel leur pays étoit enfermé, en furent empêchés par l'oracle. * *Liv.* 1, *ou Clio.*

CNIVA, roi des Goths ou Scythes, & ſucceſſeur d'Oſtrogotha, paſſa le Tanais, ou plutôt le Danube, ſous l'empire de Dece, ravagea les environs de la Thrace, & vint à la tête de 70 mille hommes attaquer la ville d'Euſtherium, appellée depuis *Noves*, dans la baſſe Myſie. Il fut repouſſé par Gallus, depuis empereur, vint fondre ſur le jeune Dece, qu'il vainquit & mit en fuite l'an de J. C. 250, & prit Philippopolis, où Ammien dit qu'il y eut cent mille hommes de tués. L'empereur Dece accourut au ſecours des provinces, vainquit les Goths, & leur enleva tout le butin qu'ils avoient fait; mais leur ayant fait fermer le paſſage du Danube, & les ayant forcés à combattre malgré eux, il fut défait & tué avec ſon fils. Les hiſtoriens varient extrêmement entr'eux, ſur les circonſtances & ſur le lieu de cette bataille. Jornandès, ſurtout, n'eſt pas d'accord avec eux. * Zoſ. *l.* 1. Ammien Marcellin, *l.* 31. Jornand. *rer. Gotich.*

CNOPHIUS (André) miniſtre proteſtant à Riga, étoit de Cuſtrin, dans la nouvelle Marche de Brandebourg. Il fut des premiers qui ſuivirent la doctrine de Luther, & qui s'enrichirent en 1523 par le pillage des égliſes. Il a compoſé des cantiques à l'uſage de ceux de ſa ſecte. * Chytræus, *Saxon. l.* 10. Melchior Adam, *in vit. theol. Germ.*

CNOSSUS, auteur Grec, qui a fait une deſcription de l'Aſie. Il croyoit que les Egyptiens étoient les plus anciens peuples de l'univers. On ne ſait pas en quel temps il a vécu. * Le ſcholiaſte d'Apollonius, *liv.* 4. Voſſius, *hiſt. Græc. l.* 3, *p.* 346.

CNOX (Jean) Ecoſſois, vivoit dans le XVI ſiécle, & fut un de ceux qui contribuerent le plus à introduire la réforme de Calvin dans ſon pays. Il avoit étudié en théologie ſous Jean Major, & depuis il alla à Genéve pour s'inſtruire auprès de Calvin. En 1559 il retourna en Ecoſſe, où il attira un très-grand nombre de peuples dans ſon parti, & il y mourut le 24 novembre de l'an 1572, âgé de 57 ans. Cnox avoit écrit divers ouvrages anglois, preſque tous remplis d'invectives contre l'égliſe romaine & les papes. Il étoit auſſi ennemi déclaré de la monarchie, & fut un de ceux qui demanderent avec empreſſement la mort de Marie Stuart. C'eſt par-là qu'il s'eſt attiré les grands éloges que lui donne *Beze* dans ſes hommes illuſtres. Sa vie a été écrite en anglois par David Buchanan, & imprimée à Londres en 1644. * Baleus, Melchior Adam, & les autres auteurs proteſtans.

CO

CO, COA, COOS ou COS, iſle de l'Archipel, en Aſie, vers la côte de la Carie, eſt célebre par la naiſſance d'Hyppocrate, du peintre Appellès, & de cette fille nommée *Pamphile*, qui inventa la maniére de ſe ſervir des vers à ſoie, que les peuples de cette iſle enſeignerent à leurs voiſins, & qui paſſa ainſi dans le reſte de l'univers. Les Turcs appellent aujourd'hui cette iſle *Stanco* ou *Stankou*. On la nomme auſſi ordinairement *Lango*, & il y a une ville de ce nom. Elle eſt preſque vis-à-vis d'Halicarnaſſe, près de Cnide & de l'iſle Palmoſa. Anciennement elle étoit célébre par ſes richeſſes, par la fécondité de ſon terroir, & par ce temple fameux d'Eſculape, où l'on voyoit une très-belle ſtatue de Vénus, qui fut portée à Rome du temps d'Auguſte. Ce prince, pour récompenſer les inſulaires de Cos, leur remit cent talens du tribut annuel, qu'ils étoient obligés de payer. Cette iſle a été aux chevaliers de Rhodes, à qui les Turcs l'ont enlevée, & dont ils ſont aujourd'hui les maîtres. * Strabon, *l.* 14. Ariſtote, *hiſt. des animaux*, *l.* 5, *c.* 19. Pline. Ptolémée. Le Noir.

Il faut remarquer qu'il eſt rapporté dans le troiſiéme livre des Rois, *c.* 10, *v.* 28, & dans le ſecond des Paralipomenes, *c.* 1, *v.* 16, que les marchands du roi Salomon amenoient de beaux chevaux de COA. Les interprétes ſont en peine de ſavoir quel pays étoit ce Coa. Quelques-uns ſoutiennent que c'eſt Goa dans les Indes; mais il vaut mieux ſuivre ceux qui prennent le mot hebreu pour un nom appellatif.

CO ou TI-CO, ſixiéme roi de la Chine, qui ſuccéda à Chuenhioi. L'hiſtoire chinoiſe remarque qu'il donna un très-mauvais exemple à la poſtérité, en épouſant quatre femmes, dont il eut autant de fils. Il monta ſur le trône l'an 2435 avant J. C. ſelon le calcul fabuleux des Chinois, & régna 70 ans. * Martinius, *hiſt. de la Chine.* Paul Pezron, *antiq. des temps.*

COA, riviére de la province de Tra-los-Montes en Portugal. Elle a ſa ſource aux confins de l'Eſtrémadure d'Eſpagne & du Beira; & coulant du ſud au nord, elle traverſe le territoire de Pinhel, reçoit la riviére de ce nom, & ſe décharge dans le Duéro, au-deſſus de Torre de Moncorvo. Elle donne ſon nom à la partie orientale du territoire de Pinhel, où il n'y a rien de conſidérable que la ville de Pinhel. * Baudrand.

☞ COAIMON, maiſon conſidérable qui appartenoit dans le XI ſiécle aux ſeigneurs de Château du Loir. Gervais, évêque du Mans, puis archevêque de Reims, y prit naiſſance le 2 février 1007. Aujourd'hui c'eſt un prieuré dépendant de l'abbaye de Ronceray d'Angers. Ce lieu eſt ſitué dans le Maine, ſur un côteau un peu élevé au-deſſus du rivage de la riviére du Loir, & ſe nomme dans les anciens monumens, *Curia Aimonis*, *la Cour d'Aimon*, du nom de quelqu'un de ceux à qui il a appartenu. * D. Rivet, *hiſt. litter. de la France*, tome VII, p. 573.

COAMA, fleuve d'Afrique, *cherchez* CUAMA.

COASLIN, *cherchez* COISLIN.

COBA, ville de la Tranſoxane, des dépendances de celle de Schaſche, ou de Farganah, qu'elle ſurpaſſe en beauté & en politeſſe. Elle eſt ſituée à 91 dégrés 50 minutes, ou à 92 dégrés 15 minutes de longitude, & à 42 dégrés 50 minutes, ou à 43 dégrés 15 minutes de

latitude ſeptentrionale, dans le cinquiéme climat, ſelon les tables d'Abulfeda. Son château eſt ruiné, mais la muraille de la ville eſt fort bonne; & ſes fauxbourgs pleins de jardins, ſurpaſſent en quantité & en beauté ceux de la ville d'Akſiket.

Il y a auprès de Médine un lieu où la premiére moſquée du muſulmaniſme a été bâtie, qui porte auſſi le nom de *Coba*. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

COBAD, *cherchez* BAZMAN.

COBADUS (Michel) théologien luthérien, naquit en 1610 à Sternberg dans le duché de Meckelbourg. Après avoir fait ſes études à Roſtock, il y devint recteur du collége, & fut fait enſuite profeſſeur en mathématiques. Quelque temps après il reçut le dégré de docteur en théologie à Grypſwalde, & fut enſuite profeſſeur dans la même faculté à Roſtock, & doyen de toute l'académie. Il mourut au mois de février 1686. On a de lui *Diſſertatio in Auguſtanam confeſſionem, in Roman. cap.* 1 & 12, *in Galat. cap.* 3: *De unione duarum naturarum in Chriſto: De æterna Dei prædeſtinatione: Atheus proprio gladio jugulatus, ad ſapient. III*, 18, 21, *Roſtochii* 1683; c'eſt une thèſe qui eut pour répondant *Ephraim Prætorius: Sphærographia.* * *Dictionnaire hiſtorique*, édition de Hollande, 1740. *Joan. Alb. Fabric. delectus argumentorum & ſyllabus autorum qui veritatem religionis chriſtianæ aſſeruerunt*, page 344.

COBAH, ſurnom de Naſſi-reddin, affranchi de Senehehabeddin, ſultan de la dynaſtie des Gaurides, lequel, après la mort de ſon maître, régna dans la province de Multan & dans tout le pays qui s'étend ſur le fleuve Indus, & qui confine avec le Labbleſtan, dont Gaznah eſt la ville capitale. Ce fut chez ce prince généreux & magnifique qu'une infinité de perſonnes de tous états ſe réfugierent dans le temps que Genghiz-Khan fit ſa grande irruption dans la Perſe. Naſſi-reddin Cobah les reçut avec toutes les honnêtetés poſſibles, & leur fit perdre le regret qu'ils avoient de ſe voir chaſſés de leur pays. Il eut cependant ſur la fin de ſes jours à ſoutenir une fâcheuſe guerre contre Schams-eddin-Iletmiſche, autre affranchi de Sche-hab-eddin, qui s'étoit déja rendu maître du royaume de Delli aux Indes. L'armée de Cobah fut taillée en piéces par ſon ennemi, qui le contraignit de prendre la fuite & de s'enfermer dans le château de Biker, où ayant appris que le viſir de Schams-eddin venoit l'aſſiéger, & ne s'y trouvant pas en ſureté, il s'embarqua ſur un vaiſſeau, qui fit naufrage au milieu du fleuve Indus. Il y périt, & laiſſa la poſſeſſion libre de tous ſes états à Iletmiſche qui s'en étoit déja emparé. * Khondemir.

COBALES, étoient certains démons ou follets, ſous une forme humaine, qu'on appelloit auſſi *Satyres*, & qui accompagnoient, dit on, le dieu Bacchus. C'eſt un mot grec, Κόβαλοι, dérivé de l'hébreu, *Chebel*, qui ſignifie *ruſe* ou *ſubtilité*. Quelques-uns prétendent qu'on en voit encore aujourd'hui pluſieurs dans la Sarmatie, que les Sarmates nomment *Drulles*, les Ruſſiens *Colikes*, & les Allemans *Cobaldes*, qui ſe cachent dans les recoins des maiſons. On dit qu'ils font paroître beaucoup d'affection pour ceux dont ils ont embraſſé le ſervice, dérobant même ce qu'ils peuvent chez les voiſins, & le portant chez leurs maîtres, dont ils panſent les chevaux, & pour leſquels ils font tout ce que peuvent faire les meilleurs valets. On eſt revenu de ces contes, & l'on eſt perſuadé de la fauſſeté de tout ce qu'on débite de ce genre. * Natalis Comes, *l.* 5, *c.* 12 *de ſa mythologie.*

COBELLUTIO (Scipion) cardinal, né à Viterbe l'an 1565, le même jour que ſon pere fut fait conſul, fit ſes études à Rome dans le collége Nardin, & ſe livra dans la ſuite au droit civil, dont il fit des leçons publiques dans le collége romain, & à l'étude des antiquités dans laquelle il fit auſſi de grands progrès. Il prononça un diſcours en préſence de Clément VIII; mais ſon action & ſon extérieur ne ſoutenoient point ſa compoſition. Il s'étoit formé des liaiſons, dont beaucoup lui furent utiles: ce fut entr'autres par le crédit de Pompée, cardinal d'Aragon, qu'il obtint la charge de ſecrétaire des brefs ſous le pape Paul V. Il ſe fit tellement eſtimer de ce pontife, qu'il l'éleva au cardinalat, dans la promotion qu'il fit en 1616. Il eut le titre de ſainte Suzanne. Sa maiſon étoit ouverte aux ſavans, & il aſſiſtoit généreuſement ceux qu'il ſavoit être dans l'indigence. Tous les ans il envoyoit une ſomme en Hongrie pour le ſoulagement des pauvres chrétiens qui gémiſſoient ſous la tyrannie du Turc. Il donna à un évêque pour quinze cens écus d'or en ornemens d'égliſe, pour l'engager de travailler à la réunion des Grecs avec l'égliſe latine. En mourant, il dit qu'il devoit beaucoup à deux perſonnes, à Paul V qui l'avoit fait cardinal, & au cardinal Borghèſe qui lui avoit fait manquer le ſouverain pontificat. Il mourut à Rome le 29 juin 1627; & les Jéſuites qu'il avoit fait ſes héritiers univerſels, lui firent ériger un monument avec cette épitaphe dans l'égliſe de ſainte Suzanne:

D. O. M.
Scipioni Cobellutio Viterbienſi,
Sanctæ Suzannæ Cardinali Bibliothecario,
Eccleſiaſticæ libertatis, & dignitatis retinentiſſimo;
In quem hoc elogium Roma conſentit,
Litteris conciliatricibus,
Purpuram adeptum eſſe,
Perpetuo litteratorum patrocinio,
Gratiam litteris reddidiſſe,
Fructum potentiæ
Opportunitate bene merendi de pluribus
Æſtimaſſe.
Obiit anno Domini M. DC. XXVII.
Ætatis LXII.
Collegium Viterbienſe ſociet. Jeſu
Teſtamento hæres poſuit.

Le cardinal Cobellutio fut un de ceux qui en 1623 ſouſcrivirent les lettres du pape Urbain VIII pour la canonisation de S. Ignace, fondateur des Jéſuites. Il a laiſſé des ouvrages qui ſont demeuré manuſcrits. Il compoſa la conſtitution *de eligendo ſummo pontifice*, publiée par Gregoire XV. * Eggs, *purpura docta. Supplément françois de Baſle.*

COBLA & CUBLAKHAN, fils de KIL-KHAN, ſurnommé *Illingek*, ſuccéda à ſon pere dans l'empire des Mogols, & vengea la mort d'Ughin-Khan ſon frere aîné, que les Tartares avoient fait mourir. Il déclara pour cet effet la guerre à Altun-Khan leur roi; & après l'avoir défait dans un combat, il pilla & ravagea ſon pays, d'où il remporta un très-riche butin chez lui. Ce prince ne laiſſa point d'enfans qui lui ſuccédaſſent, de ſorte que la couronne des Mogols paſſa à ſon frere puîné, nommé *Bortan*, qui fut le grand-pere de Genghiz-Khan. Bortan ne porta pas le titre de Khan ou d'empereur, mais ſeulement celui de *Behadir*, qui ſignifie *le Valeureux*, non plus que ſon fils *Jeſukai*, pere de Genghiz-Khan. Du temps de Bortan, Fagiculi ſon oncle, & commandant général de ſes armées, vint à mourir. Jardumgi ſon fils, ſurnommé *Perlas*, ſuccéda à la charge de ſon pere; & c'eſt de ce Perlas que la tribu des Mogols, qui porte ſon nom, a pris ſon origine. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

COBLA ou COBLAI-KHAN, fils de TULI & petit-fils de GENOBIZ-KHAN, fut le quatriéme empereur des Mogols ou Tartares, après Genghiz-Khan. Il ſuccéda à Mangu-Khan, que pluſieurs nomment *Mungaca*, ſon frere aîné, qui l'avoit envoyé pour commander dans l'Orient, c'eſt-à-dire dans le Cathai & dans la Chine, pendant qu'Holagu, ſon autre frere puiné, commandoit dans l'Occident, c'eſt-à-dire dans la Perſe, dans la Syrie, &c. Pendant que Coblai étoit dans la Chine, il y eut une ſi grande révolte contre lui, qu'il fut obligé d'appeller l'empereur Mangu-Khan ſon frere à ſon ſecours. Aidé de ſes forces, il domta les rebelles; & Mangu-Khan ayant été tué d'un coup de fléche dans la bataille qui ſe donna, Coblai ſe fit auſſitôt reconnoître par l'ar-

Digitized by Google

mée des Mogols pour ſon ſucceſſeur, & alla faire ſon ſéjour à Cambalu, ville capitale du grand pays de Cathai & de la Chine. Dès le commencement de ſon régne, il ſoutint une grande guerre contre Arik ou *Arig Buga*, un de ſes autres freres, qui faiſoit ſon ſéjour à Keluran & à Caracoram, où étoit la horde natale de Genghiz-Khan. Arig-Buga ſe maintint pendant 17 ans, au bout deſquels il fut contraint d'avoir recours à la clémence de Coblai ſon frere. Celui-ci, par l'avis de ſon conſeil, le fit enfermer entre quatre murailles, où il vécut pendant un an. Coblai regna 25 ans; car il ſuccéda à ſon frere, immédiatement & ſans interrégne, ce qui n'étoit pas encore arrivé à ſes prédéceſſeurs, l'an 655 de l'hégire, qui eſt le 1257ᵉ de J. C. & mourut l'an de l'hégire 680, de J. C. 1281, que les Mogols appellent dans leur cycle particulier *Ilan Il, l'année du Serpent*. HOLAGU ſon frere, lui ſuccéda dans la Perſe; mais Timur-Khan ſon petit-fils, demeura maître du Cathai & de la Chine, où il prit le nom d'*Algiaptu* ou d'*Algiaitu*, & y regna 12 ans. Coblai étoit un homme ſage & moderé qui favoriſa les gens de lettres & leur fit du bien, de quelque nation & de quelque ſecte qu'ils fuſſent. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

COBLENTS, ville d'Allemagne dans l'archevêché de Trèves, ſur le confluent de la Moſelle & du Rhin. C'eſt de-là que les Latins lui ont donné le nom de *Confluentes* & de *Confluentia*. Il en eſt fait mention dans l'itinéraire d'Antonin & dans la table de Peutinger. Ammien Marcellin dit qu'au temps de Julien l'*Apoſtat*, il n'étoit reſté-là qu'une tour, c'eſt-à-dire, un fort petit château. Coblents eſt une aſſez jolie ville, où il y a de belles égliſes, de belles maiſons bâties le long de la riviére. Il y a de l'autre côté du Rhin la fameuſe forteresſe d'Hermeſtein, qui paſſe pour une place très-réguliere. L'archevêque de Trèves, électeur de l'empire, a un palais à Coblents.

Conciles de Coblents.

Les prélats s'y aſſemblerent l'an 860, pour pacifier les différends du roi Charles II, dit *le Chauve*, de Louis dit *le Germanique*, & de Lothaire roi de Lorraine. Ils dreſſerent un formulaire pour l'obſervation de la paix que Louis *le Germanique* jura le premier, & les deux autres après lui. Cette aſſemblée fut tenue le 5 & le 6 de juin, dans la ſacriſtie de l'égliſe de S. Caſtor. Charles *le Simple*, roi de France, & Henri l'*Oiſeleur*, empereur, après le traité de Bonne, aſſemblerent à Coblents huit prélats, qui y firent quelques ordonnances, portant défenſe de contracter aucun mariage entre les parens, au-deçà du ſeptiéme dégré. Binius & quelques autres mettent ce concile en l'an 912; mais il eſt très-ſûr qu'il y fut tenu l'an 922, puiſque Henri l'*Oiſeleur* ne fut fait empereur que l'an 919, après la mort de Conrad I. Ainſi il faut que dans Ives on ait pris DCCCCXII pour DCCCCXXII. * Hincmar; Flodoard; *le VIII & IX tom. des Conciles.*

☞ COBURG, ville d'Allemagne, du cercle de la haute Saxe, mais enclavée dans la Franconie, de laquelle elle faiſoit anciennement partie, lorſqu'elle appartenoit à la maiſon des comtes de Henneberg; & encore actuellement, les habitans ſe diſent de Franconie. Ainſi elle eſt de la Franconie, par rapport au terrein qu'elle occupe, quoiqu'elle ſoit du territoire de la maiſon de Saxe. Cette ville eſt ancienne, & on prétend que c'eſt celle que Ptolémée appelle *Melocavum* ou *Melocabus*. L'an 1348, ſelon d'autres 1345 ou 1347, la ville de Coburg appartenoit encore au comté de Henneberg, & une branche de cette maiſon en prenoit le nom. La même année elle en ſortit, par le mariage de Catherine, fille de Henri, comte de Henneberg, avec Frédéric *le Mordu*, landgrave de Thuringe, & paſſa ainſi dans la maiſon de Saxe, à laquelle elle eſt demeuré juſqu'à préſent. Les luthériens regardent comme un des avantages de la ville de Coburg le ſéjour qu'y fit Luther, principalement durant la diéte d'Augsbourg, l'an 1530, afin d'être plus à portée de donner des conſeils à ſes ſectateurs. Nous remarquerons ici, qu'entre les lettres qu'il écrivoit de Coburg, quelques-unes ſont datées de *Gruboc*, qui eſt le nom de *Coburg* renverſé, & dont les lettres doivent être lues à rebours. La plupart ont pour lieu de la date, *Ex eremo*, c'eſt-à-dire, du déſert. Jean-Caſimir, duc de Saxe, fonda à Coburg un collége qui a eu de la réputation. Il en mit lui-même la premiére pierre au printemps de 1602, & on le nomma, à cauſe de lui, le *collége de Caſimir; Collegium Caſimirianum*. Outre les baſſes claſſes, on y enſeigne la rhétorique, la philoſophie, l'hiſtoire, la théologie, le droit, la médecine, les langues, &c. Pour être une univerſité, il ne lui manque que le droit de conférer les dégrés aux étudians. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ COBURG (la principauté de) eſt aſſez près de la riviére de Saale, entre les territoires de Bareuth, de Thuringe, de Henneberg & de Bamberg. Etant entrée dans la maiſon de Saxe par un mariage, comme il a été dit à l'article précédent, elle échut dans un partage à la branche d'Altembourg; & après l'extinction de cette branche, l'an 1672, elle fut dévolue à *Erneſt*, duc de Saxe-Gotha. *Albert*, duc de Saxe-Gotha, qui avoit ſa réſidence à Coburg, étant mort l'an 1699, ſans laiſſer de poſtérité, ſa ſucceſſion cauſa entre les prétendans une diſpute qui dure encore: ils convinrent de gouverner Coburg ſans partage, juſqu'à une entiére déciſion de leurs droits. On profeſſe dans cette principauté la confeſſion d'Augsbourg. Les lieux qui en dépendent, ſont Coburg, Eisfeld, Hilpersbauſen ou Hildburghauſen, Heldburg & Romhild. * La Martiniere, *dict. géogr.*

COCA, en latin *Cauca*, petite ville ancienne, dans la Caſtille vieille en Eſpagne, ſur la petite riviére d'Eresma, à cinq lieues au-deſſous de Ségovie. On croit que cette ville a été la patrie de l'empereur Théodoſe *le Vieux*. * Mati, *dict.*

COCALUS, roi de Sicile, vivoit dans les temps fabuleux. Il reçut dans ſon royaume Dedale avec ſon fils Icare, qui fuyoient Minos. Quelque temps après, il fit ſuffoquer Dedale dans des étuves, craignant que Minos, qui redemandoit inſtamment ce fugitif, ne lui fit la guerre. D'autres diſent que Minos fut étouffé dans un bain, par les filles de Cocalus, à qui il étoit allé faire la guerre, ſur le refus que faiſoit ce prince de lui livrer Dedale. Les poëtes rapportent diverſement cette aventure. * Diodore de Sicile, *l.* 4. Ovide, *l.* 8. *metam. &c.* Hygin, *fab.* 44.

COCCAIE MERLIN, *cherchez* FOLENGIO (Teophile)

COCCEIANUS (Salvius) neveu de l'empereur Othon, fut tué par ordre de Domitien, l'an 85 de J. C. pour avoir célébré le jour de la naiſſance de ſon oncle. * Sueton. *c.* 10, *in vit. Domit.*

COCCEJANO (Auguſte) poëte Latin, de Breſſe en Italie, ou du Breſſan, vivoit dans le ſeiziéme ſiécle, vers le milieu. Comme on trouve dans ſes poëſies des éloges de divers ſavans de ſon temps, ou qui l'avoient précédé, Paul Jove ſe ſert de ſon autorité dans ſes *éloges*, & y rapporte pluſieurs endroits de ſes poëſies. On a imprimé auſſi quelques-unes de celles-ci dans la collection donnée par Tayget des poëtes qui ont fleuri en Italie, & particuliérement dans le Breſſan, vers le milieu du ſeiziéme ſiécle. On y lit entr'autres une piéce où Coccejano fait l'éloge d'une famille illuſtre du nom de Chiſiolia, & de la mort d'un pere & de ſon fils, de la même famille, l'un & l'autre diſtingués par leur mérite. Marc-Antoine Flaminio faiſoit une eſtime particuliere des talens poëtiques de Coccejano, comme on le voit par les vers ſuivans, qui ſe liſent dans un petit recueil de poëſies de Flaminio, imprimé à Veniſe en 1558, & qui ne ſont pas dans l'édition faite au même lieu, dix ans auparavant. Voici ces vers adreſſés à Coccejano même:

Sic te, candide amice, nullus unquam
Cæleſti Sophiæ, Patrique Phœbo

Digitized by Google

Poſſit carior eſſe, dic amabo,
Num verè mihi dixit Hadrianus,
Te deſcribere, quicquid ipſe ludo
Molli carmine per jocum, atque riſum.
Hoc tu ſi facis, ô nimis beatam
Muſam Flaminii! graves, protervi,
Mordaces, critici, venena dentis
Veſtri nil metuo, quod approbarit
Auguſtus meus, id probent neceſſe eſt
Et Phœbus pater, & novem Camænæ.

* Extrait du *Specimen variæ litteraturæ Brixianæ*, &c. de M. le cardinal Quirini, ſeconde partie, page 218 & ſuiv. On trouve dans cet ouvrage quelques piéces de Coccejano.

COCCEIUS, ſurnom donné à quelques Romains. *Voyez* le nom par lequel ils ſont le plus connus, comme NERVA, &c.

COCCEIUS, ou COCCEIANUS, *cherchez* DION CASSIUS.

COCCEIUS AUCTUS, excellent architecte d'Italie, eut la conduite de divers ouvrages qu'Agrippa fit faire aux environs de Naples, entr'autres de ces chemins ſouterrains, taillés la plupart dans des rochers, qui s'étendent depuis cette ville juſqu'à Puteoles ou Pouzzole, & depuis le lac que les anciens appelloient l'Averne, juſqu'à Cumes. * Strabon, *l.* 5.

COCCEIUS (Jean Cok) né à Brême en 1603, y fut profeſſeur en hébreu en 1630, puis à Franeker en 1636, & enfin profeſſeur en théologie dans l'académie de Leyde en 1650. Il a fait grand bruit en Hollande dans le XVII ſiécle, & on y trouve encore aujourd'hui grand nombre de ſes ſectateurs, qui ſont ſurnommés *Coccéiens*. Il avoit une grande connoiſſance de la langue hébraïque, comme il eſt aiſé d'en juger par ſes commentaires ſur pluſieurs livres du vieux teſtament, & même par un livre du Talmud, qu'il a traduit en latin, avec de ſavantes notes. Il a fait auſſi un aſſez bon dictionnaire de la langue hébraïque. Mais il eſt trop diffus dans ſes commentaires ſur la bible, où il affecte une certaine méthode qui lui eſt ſinguliére; & il ſemble avoir voulu expliquer une partie de l'écriture, par de certains préjugés, fondés ſur l'apocalypſe de S. Jean, à la lecture de laquelle il s'étoit beaucoup appliqué. Il témoigne dans la préface qu'il a miſe au devant de ſes commentaires ſur les pſeaumes, qu'il eſtime beaucoup les anciens docteurs de l'égliſe; qu'il les lit autant qu'il peut, & qu'il ne mépriſe pas auſſi les commentaires des Juifs ſur l'écriture. Puis il ajoute qu'il fait encore un plus grand fonds ſur les paroles mêmes de l'écriture, où il trouve, dit-il, des ſecours plus aſſurés pour bien l'interpréter. Il s'étoit fait un ſyſtême particulier de théologie, qui eſt ſuivi aujourd'hui de pluſieurs théologiens de Hollande, & qui lui a ſuſcité bien des ennemis. Voici à-peu-près comment M. Stoupp en parle dans ſa *Religion des Hollandois*. » Coccéius liſoit l'écriture avec un ſoin continuel. Il y a découvert pluſieurs choſes qui n'étoient auparavant connues à perſonne, en ce qui regarde le ſens myſtique & profond. Dans les prophéties du vieil & du nouveau teſtament, il trouve preſque par-tout la venue de J. C. & celle de l'antechriſt qui lui eſt oppoſé. Il a diſpoſé l'économie du vieil & du nouveau teſtament d'une maniere nouvelle; & il s'attache fort à remarquer la différence du gouvernement de l'égliſe devant la loi, ſous la loi & après la loi. Il a cru qu'il doit y avoir dans le monde un régne viſible de J. C. qui abolira le régne de l'antechriſt, & que ce régne étant établi avant la fin des ſiécles, après la converſion des Juifs & de toutes les nations, l'égliſe catholique ſera dans ſa gloire: ce qu'eſt cette Jéruſalem, qui eſt décrite dans l'apocalypſe. » Voëtius & Deſmarets combattirent avec beaucoup de vigueur les ſentimens de Coccéius; ils le firent paſſer pour un hérétique, & prétendirent même qu'il étoit ſocinien en pluſieurs articles. Ils l'ont appellé novateur & *Scripturarius*, parce-qu'il s'attachoit trop à l'écriture. *Cet homme*, dit M. Stoupp, *qui avoit plus de capacité que la plupart de ſes confréres dans la Hollande, en a été fort maltraité.* Pour connoître les ſujets particuliers de cette grande conteſtation entre les proteſtans, *voyez* Voëtius & Deſmarets. Coccéius mourut à Leyde le 5 novembre 1669, âgé de 66 ans. Ses diſciples ſont appellés *Coccéiens*. Il a fait un grand nombre d'ouvrages qui ont été recueillis en 1675 & 1689 en 8 vol. *in-fol.* & en 1706 on en a encore donné deux autres vol. *in-fol.* *Voyez* Joncourt, *entretiens ſur les Coccéiens*. Niceron, *mém. tom. VIII.*

COCCEIUS (Henri) ou de Cocceji, fameux juriſconſulte, né à Bremen en Saxe le 25 mars 1644, étudia en droit à Leyde; & après un court ſéjour qu'il vint faire dans ſa patrie, il voyagea en Angleterre, en France & en Allemagne. Il ſe lia par-tout avec les ſavans les plus célébres, & il employoit tous les intervalles du repos à méditer ſur leurs entretiens & à avancer dans la ſcience du droit public & dans la philoſophie. Etant à Heidelberg, l'électeur Charles-Louis lui offrit une chaire de profeſſeur en droit naturel & des gens, qu'il accepta. Peu après, c'eſt-à-dire en 1673, il épouſa la fille unique de M. Samuel Howard, ſeigneur de Dirsheim, chancelier & conſeiller privé du duc de Wirtemberg. Pluſieurs princes voulurent le tirer de Heidelberg, pour l'élever à d'autres emplois; mais Philippe-Guillaume, ſucceſſeur de l'électeur Charles-Louis, mort en 1680, ne ſouffrit point qu'on le lui enlevât; & pour ſe l'attacher ſans réſerve, il le fit en 1682 conſeiller-privé d'état. Néanmoins les révolutions arrivées dans la maiſon électorale, lui cauſerent tant de chagrin, qu'il demanda ſon congé en 1687, réſolu d'accepter une chaire en droit que les états d'Utrecht lui offroient; mais l'électeur ne put ſe réſoudre à perdre un homme qui lui étoit d'autant plus néceſſaire, que les affaires étoient plus en déſordre. Les troupes de France ayant pris Heidelberg l'année ſuivante 1688, il en ſortit & ſe rendit à Utrecht, où il fut reçu avec beaucoup de bienveillance. Cet accueil tempéra un peu la douleur que lui cauſoit la perte qu'il avoit faite de ſa bibliothéque à la priſe d'Heidelberg. Il ne demeura à Utrecht que juſqu'en 1690, qu'il fut appellé par l'électeur de Brandebourg à Francfort ſur l'Oder, où il remplit une chaire de profeſſeur en droit, & où il fut ſouvent employé dans des affaires d'état des plus ſecrétes & des plus importantes. En conſidération de ces ſervices, l'empereur lui donna en 1713 la qualité de baron de l'empire. Il eſt mort à Francfort le 18 août 1719, dans ſa ſoixante-ſeiziéme année. On a de ce ſavant les ouvrages ſuivans: *De poſſeſſione momentanea & lite vindiciarum*, in 4°, à Leyde en 1668. *De proportionibus*, à Heidelberg en 1671, *in-4°*. *Oratio, utrùm armis magis an legibus reſpublica defendi poſſit, vel Romana defenſa fuerit*, à Utrecht en 1689, *in-4°*. *Poſitiones paucula*, &c. dans la bibliothéque germanique, *tome I, page 12*; elles ſont ſur le droit des gens. *Juris publici prudentia compendiosè exhibita*, &c. en 1695, *in-8°*. *Diſſertatio juridica de evocatione ſacrorum*, en 1711, *in-4°*. *Hypomnemata juris ad ſeriem ſac. imper. Juſtiniani*, en 1698, *in-8°*. *Autonomia juris gentium*, en 1718. *Prodromus juſtitiæ gentium*, &c. en 1719, *in-4°*. Ces ouvrages ont été imprimés à Francfort ſur l'Oder. *Deductiones, conſilia, reſponſa in cauſis illuſtrium*, &c. in-fol. Cet ouvrage n'a paru qu'en 1725, après la mort de l'auteur. On a auſſi recueilli ſes théſes en quatre volumes *in-4°*. * *Voyez* ſon éloge dans la *Biblioth. german.* ou *Hiſtoire littér. de l'Allemagne, tome I.*

COCCIUS (Jodocus ou Joſſe) jéſuite, étoit de Trèves. Il enſeigna la philoſophie & la théologie, & fut depuis confeſſeur de l'archiduc Leopold. Il mourut le 25 octobre de l'an 1622, ayant compoſé divers ouvrages: *Theologicarum theſium lib. III: Dagobertus rex Argentinenſis epiſcopatûs fundator*, &c. * Alegambe, *de ſcript. ſoc. Jeſ.* Le Mire, *de ſcript. ſæc. XVI*, &c.

COCCIUS (Joſſe) de Bilfeld, chanoine de Juliers, avoit

avoit été élevé parmi les luthériens ; mais étant venu à Cologne, il quitta leur parti pour entrer dans le ſein de l'égliſe catholique. Il entreprit, après ſa converſion, de faire un recueil des témoignages des Peres, & des déciſions des conciles ſur les matiéres de controverſe ; & ayant travaillé 24 ans à cet ouvrage, il le fit imprimer à Cologne en deux gros volumes *in-fol.* dans les années 1599 & 1600, ſous le titre de : *Tréſor catholique.* C'eſt un ouvrage d'un grand travail ; mais qui n'eſt pas compoſé avec tout le diſcernement & le choix que l'on pouroit ſouhaiter. * M. Du-Pin, *biblioth. des auteurs eccleſ. XVI ſiécle.*

COCCIUS (Hulderic) profeſſeur à Baſle, né en 1525, fut ſurnommé d'*Eſſig*, du nom de ſon beau-pere. En 1546 il fut créé maître-ès-arts, & un peu après nommé profeſſeur en grec. Il quitta cette chaire dans la ſuite pour celle de dialectique. En 1552 il fut paſteur dans l'égliſe de S. Martin ; & en 1562 on l'appella au miniſtere de celle de S. Pierre de Baſle. Deux ans après, il fut fait profeſſeur en théologie, & docteur en 1570. Il fut trois fois recteur de l'univerſité, & mourut en 1585. Il a laiſſé les deux fils ſuivans.

COCCIUS (Samuel) fils du précédent, né à Baſle en 1548, fut profeſſeur en logique, & enſuite il deſſervit ſucceſſivement pluſieurs égliſes de ſa ſecte. Il mourut en 1626.

COCCIUS (Thomas) frere de *Samuel*, prit le bonnet de docteur en médecine à Baſle en 1582, & fut enſuite profeſſeur & économe du collége inférieur. Il obtint dans la ſuite la chaire de profeſſeur en logique. Enfin il fut fait profeſſeur en morale. Il eſt mort en 1610.

COCCIUS SABELLICUS, *cherchez* SABELLICUS.

COCHEIM, ville du cercle électoral du Rhin en Allemagne. Elle eſt dans l'archevêché de Trèves, & capitale d'un de ſes 25 bailliages. On la trouve ſur la Moſelle, à ſept ou huit lieues au-deſſous de Coblents, & à quatre ou cinq au-deſſous de Montroyal démoli. C'étoit autrefois une ville impériale & libre ; mais l'empereur Adolphe de Naſſaw la vendit à l'électeur de Trèves l'an 1240. * Baudrand.

COCHET DE SAINT VALLIER (Melchior) d'une famille originaire de Montcenis en Bourgogne, étoit fils de CHARLES Cochet, ſeigneur d'Avoiſotte en Bourgogne, & conſeiller ſecrétaire du roi près le parlement de Metz, & de *Bernarde* Bourée. M. l'abbé Papillon, dans ſa *Bibliothéque des écrivains de Bourgogne*, ne donne à Charles que la qualité de receveur des deniers royaux d'Avalon. Melchior fut premiérement ſecrétaire ordinaire de Philippe, fils de France, duc d'Orléans, frere du feu roi Louis XIV. Il paſſa enſuite à une charge de conſeiller au parlement de Paris, à laquelle il fut reçu le 18 de juin 1695. Enfin le 2 de juillet 1701, il fut reçu préſident en la ſeconde chambre des requêtes au même parlement. A la fin de 1716 il ſe démit de cette charge, & obtint des lettres de préſident honoraire ; & cependant il ne fut pas moins aſſidu au parlement juſqu'à ſa mort arrivée à Paris la nuit du 19 au 20 de décembre 1738, âgé d'environ ſoixante-quatorze ans. Comme il ne fut point engagé dans le mariage, il pourvut pendant ſa vie, & à perpétuité, à l'établiſſement de quelques demoiſelles nobles de Provence, comme on le voit par l'acte de cette fondation du 5 de février de ladite année 1735, & qui a été imprimé la même année à Aix en Provence chez Joſeph David. Cet acte eſt intitulé : » Contrat de ceſſion & tranſport de M. de Saint-Vallier » au pays de Provence de 10000 livres de rente au » principal de 200000 livres pour l'établiſſement par » mariage d'une demoiſelle noble par année à perpé- » tuité. » L'auteur du *Mercure* du mois de juin 1735 loue beaucoup la fondation faite pour la Provence, & ne donne pas de moindres éloges au fondateur. Ce qui a fait plus d'honneur à M. Cochet de Saint-Vallier, eſt ſon *Traité de l'Indult du parlement de Paris*, imprimé en 1703, chez Guignard, à Paris, en deux volumes *in-12*, réimprimé chez le même en 1706, & dont l'auteur préparoit une troiſiéme édition beaucoup plus ample, qui n'a paru qu'après ſa mort en 1749, 2 vol. *in-4°*. M. Du-Pin donne une idée ſuffiſante de cet ouvrage dans ſa *Bibliothéque des auteurs eccleſiaſtiques* du dix-ſeptiéme ſiécle, tome dernier, page 139 & ſuivantes ; & tous les journaux qui ont parlé du même ouvrage, l'ont fait avec beaucoup d'eſtime. Il eſt certain que l'auteur paroît avoir épuiſé une matiere qui juſqu'à lui n'avoit été traitée que fort légérement par M. Regnaudin, procureur-général au grand-conſeil, & par François Pinſon, célébre avocat au parlement de Paris. L'abbé Richard, chanoine de ſainte Opportune à Paris, dans ſa *Diſſertation ſur l'Indult*, imprimée en 1723 *in-8°*, appelle M. de Saint-Vallier *l'oracle de la juriſprudence ſur cette matiere comme ſur beaucoup d'autres.* Nous ne connoiſſons de plus de M. de Saint-Vallier que deux piéces imprimées dans les *Mémoires de Trévoux.* 1. Remarques ſur la diſſertation inſérée dans les *Mémoires de Trévoux* du mois de juin 1705, qu'un auteur anonyme a faite ſur les armoiries de France, dans les mêmes mémoires du mois de ſeptembre 1706, article 133. Ces remarques ſont elles-mêmes un petit traité fort bien fait ſur l'origine des armoiries en France, & les différentes eſpéces de celles de nos rois. Il y dit entr'autres, que le plus ſûr & le plus aiſé eſt de ſe réduire au ſentiment commun qui ne fait pas remonter l'invention des armoiries au-delà du dixiéme ſiécle ; que les auteurs les plus judicieux en attachent l'origine à l'invention des tournois, ou aux premieres guerres contre les infidéles, ſous le roi Philippe I. Il explique ce que c'étoient que ces tournois, comment ils ont pu donner lieu aux armoiries, quelle eſt l'origine des fleurs de lis, &c. 2°. Lettre de M. le préſident Cochet de Saint-Vallier au R. P. *** jéſuite, ſur le traité des droits des chapitres des égliſes cathédrales de M. Ducaſſe. Cette lettre imprimée dans les *Mémoires de Trévoux* du mois de mai 1707, article 66, contient principalement des remarques ſur les chanoines honoraires. M. Ducaſſe, official de Condom, avoit oublié cet article, & M. Cochet le lui faiſoit obſerver par cette lettre qui n'arriva pas aſſez tôt pour être vue de l'auteur du traité, que la mort venoit d'enlever. Les remarques de M. Cochet ſont curieuſes, mais ce n'eſt qu'une ébauche de celles que l'on pouroit faire ſur cette matiere. C'eſt à M. Cochet que M. le Brun a dédié en 1714 la troiſiéme édition de ſon *Traité des ſucceſſions*, in-folio ; & c'eſt à lui que le pere Bouchel, jéſuite, adreſſe la premiere lettre du onziéme recueil des *lettres édifiantes & curieuſes écrites des Miſſions étrangeres.*

COCHILE, anciennement *Sybaris*, riviere de la Calabre citérieure, province du royaume de Naples. Elle nait dans l'Apennin, près de Morano ; baigne Caſtro-Villare, & ſe décharge dans le golfe de Tarente, près de Sibari ville ruinée, du côté du nord. * Mati, *dictionnaire.*

COCHIN, royaume des Indes dans la preſqu'iſle de deçà le Gange, & dans le Malabar. Il prend ſon nom d'une ville qui eſt dans ſes terres, & où le roi ſe tient. Les Portugais y en ont eu une autre de même nom, qui n'eſt habitée que par des chrétiens, avec un évêché qui dépend de l'archevêché de Goa, & qui fut établi par le pape Paul IV. Mais les Hollandois ſont aujourd'hui les maîtres de cette ville. Les chrétiens qu'on appelle de S. Thomas, y avoient eu un prélat de temps immémorial, & ils y faiſoient l'office en langue chaldéenne. * Oſorius, *l.* 3. Linſchot. Jarric, &c. Le Mire, *geogr. eccl.*

☞ COCHIN (Henri) écuyer, avocat au parlement, ſecrétaire du roi du grand collége, étoit né à Paris le 10 juin 1687. Il fut reçu au ſerment d'avocat le 5 juillet 1706, & s'attacha d'abord au grand conſeil, où il fit des progrès ſi rapides, qu'à 30 ans on le reconnoiſſoit déja pour un des plus habiles canoniſtes. Ce ne fut qu'en 1727 qu'il commença à paroître au palais. On en conçut une ſi haute opinion, qu'il ſe trouva auſſitôt char-

gé des affaires les plus importantes, de toute nature. Il réuniſſoit en lui une profonde connoiſſance de toutes les parties de la juriſprudence, de l'hiſtoire & des principes des autres ſciences, un eſprit fin & délié avec un jugement ſolide, une élocution facile & naturelle, mais cependant toujours noble; la même pureté régnoit dans ſes écrits; & dans toutes ſes actions, une grande modeſtie qui rehauſſoit encore l'éclat de ſes vertus. Il ſeroit fort à ſouhaiter que l'on eût conſervé tout ce qui eſt ſorti de la bouche & de la plume d'un ſi grand homme; mais il plaidoit la plupart de ſes cauſes ſur de ſimples extraits, & l'on n'a conſervé de ſes plaidoyers, que ceux qu'il a lui-même fait imprimer en forme de mémoires: il y a auſſi un grand nombre de ſes conſultations, dont on n'a pu trouver des copies; & néanmoins tant il étoit laborieux, ce que l'on a pu recueillir de ſes œuvres, dont on n'a même choiſi que les queſtions les plus curieuſes, ne laiſſe pas de former quatre volumes *in*-4°, qui ont été mis en ordre & donnés au public après le décès de l'auteur, par M. Pierre-Jean Beſnard, avocat au parlement. Ce recueil contient des plaidoyers & autres mémoires qui avoient été imprimés, même quelques extraits de cauſes, des écritures & des conſultations. La préface que l'éditeur a miſe en tête du premier volume, contient un éloge de M. Cochin & un détail de ſes belles qualités, & des particularités les plus intéreſſantes de ſa vie. Il mourut à Paris le 24 février 1747, laiſſant un fils, à préſent conſeiller au parlement, & une fille mariée à M. *Michel* de Montpeſat, conſeiller au grand conſeil. Entre les différentes pièces de vers qui ont été faites à ſa louange, on trouve celle-ci, en forme d'épitaphe, qui paroît donner une juſte idée de ce grand homme:

Pour cet eſprit profond la loi n'eut rien d'occulte:
Par-tout il porta le flambeau.
L'orateur, l'écrivain, & le juriſconſulte
Sont renfermés dans ce tombeau.

* *Mém. mſſ.* de M. Boucher d'Argis, avocat.

COCHINCHINE, royaume des Indes au-delà du Gange, ſitué ſur un golfe qui porte ſon nom. Les habitans le nomment Cachu, ou Kachu, ou Kachochieu. Quelques auteurs croient que ce nom veut dire *Chine occidentale*, & d'autres ont cru que les Portugais lui avoient donné le nom de *Cochinchine*, à cauſe de la reſſemblance qu'il a avec Cochin dans le Malabar. Cet état a la mer au levant, où elle forme le golfe, dit de *Cochinchine*: il a le royaume de Camboia au couchant; le Tunquin au ſeptentrion; & au midi, Chiampa, que quelques-uns prennent pour une partie de la Cochinchine. Ce royaume a environ cinquante bons ports de mer, & eſt diviſé en ſix provinces, chacune deſquelles a ſon gouverneur & un reſſort de juſtice particulier. La ville capitale, où le roi fait ſon ſéjour, eſt Keué; ſa cour eſt très-belle, & le nombre des ſeigneurs très-grand. Le commerce eſt très-conſidérable en ce pays; & les marchandiſes qu'on y débite ordinairement, ſont l'or, l'argent, la porcelaine, le bois d'aigle, la ſoie, &c. Les miſſionaires s'y emploient avec ſoin pour la converſion des peuples. Le P. François Buſomi y eſt regardé comme l'apôtre du pays; & le P. Alexandre de Rhodes, lequel y a auſſi beaucoup travaillé, nous a donné en ſon voyage une aſſez grande connoiſſance de ce royaume, auſſi-bien que Mendoza. Les derniers rois de la Cochinchine ont pourtant perſécuté les chrétiens avec une fureur extrême. * *Voyez* les lettres de M. Fabre, miſſionaire à la Cochinchine. On y trouve une deſcription détaillée & très-exacte de ce royaume. Perſonne ne l'a mieux fait connoître.

COCHLEUS (Jean) de Nuremberg, chanoine de Breſlaw en Siléſie, & ſelon d'autres, doyen de Francfort, eſt célebre entre les théologiens du XVI ſiécle. Il diſputa fortement contre les auteurs des nouvelles opinions, Luther, Bullinger, Oſiander, Bucer, Mélanchthon, Calvin & les autres réformateurs prétendus. C'eſt ce qui lui attira la haine des proteſtans, qui lui firent la guerre dans toutes les occaſions. Cochleus écrivit contre eux, & donna une très-grande quantité d'ouvrages; enſorte que depuis l'an 1521 juſqu'à l'an 1550, ſa plume fertile a produit chaque année plus d'un ouvrage pour la défenſe de l'égliſe & de la vérité. Il a aſſiſté à quantité de conférences; il s'offroit de diſputer contre qui que ce fût des hérétiques, & de donner ſa tête, en cas qu'il manquât de prouver les vérités catholiques, ou de détruire les impoſtures de l'héréſie. Après avoir tant combattu, il mourut à Breſlaw, ſelon quelques auteurs, ou à Vienne, ſelon d'autres, âgé de 72 ans, le 10 janvier 1552, ayant acquis beaucoup de gloire à Augsbourg, à Ratisbonne & à Wormes, dans pluſieurs conférences qu'il avoit eues avec les théologiens du parti proteſtant. Il écrivoit facilement; mais ſon ſtyle eſt aſſez négligé. Il ſavoit bien l'état des queſtions de controverſe & la doctrine de l'égliſe. Il avoit auſſi beaucoup lu les écrits de Luther, des proteſtans & des autres hérétiques de ſon temps, & s'en ſervoit utilement pour les convaincre de variation & de contradiction. Il avoit étudié l'écriture ſainte, par rapport à la controverſe, & avoit auſſi quelque teinture de l'antiquité eccléſiaſtique; mais il s'attachoit plus à confondre les hérétiques, & à les réfuter, qu'à prouver ſolidement les vérités catholiques. Il s'en tient ordinairement aux principes généraux, ſans approfondir les queſtions particulieres. Il y a beaucoup de politique & de perſonnel dans ſes traités de controverſe. Il ſe ſert quelquefois de termes aſſez durs, & d'invectives un peu fortes contre Luther & contre les autres hérétiques. Sur les ſentimens il étoit rigide défenſeur de la doctrine & des uſages de l'égliſe, & ennemi des accommodemens dans leſquels on vouloit ſe relâcher ſur quelques-uns de ces points. Il n'étoit pas fort habile dans la critique, cependant il avoit quelque goût de l'antiquité. Il n'a été, ni tant eſtimé qu'Eckius par les catholiques, ni tant craint des hérétiques; on ne peut nier pourtant qu'il n'ait travaillé utilement pour l'égliſe. Les principaux de ſes ouvrages ſont: *Joannis Cochlæi miſcellaneorum in cauſâ religionis libri tres*, à Ingolſtadt 1545, *in*-4°. *Hiſtoria Huſſitarum*, &c. à Mayence 1549, *in-folio*, ouvrage rare & curieux, & l'un des meilleurs de Cochlæus. *Philippica de Caroli V ordinatione quæ INTERIM vulgò dicitur*, à la ſuite de l'ouvrage précédent. *Commentatio de actis & ſcriptis Martini Lutheri*, à Mayence 1549, *in-folio*. *Speculum antiquæ devotionis circa miſſam & omnem alium cultum Dei*, à Mayence 1549, *in-fol.* *De vita Theodorici regis Oſtrogothorum & Italiæ*, à Ingolſtadt 1544, *in*-4°, & à Stockolm en 1699. Cette derniere édition eſt la plus ample. *Epitome apoſtolicarum conſtitutionum in Creta inſula per Carolum Capellium repertarum, & è græco in latinum tranſlatarum, adjecta ſunt quædam teſtimonia apoſtolicorum diſcipulorum Dionyſii Areopagitæ, Ignatii & Polycarpi; & per oppoſitum, ex hiſtoriâ de actis Lutheri, duorum ſacerdotum Carloſtadii & Munceri geſta & eventus: ex editione Cochlæi*, à Ingolſtadt 1546, *in*-4°. *Concilium delectorum cardinalium, & aliorum prælatorum, de emendandâ eccleſiâ, Paulo III jubente conſcriptum & exhibitum anno* 1538. *Acceſſit Joannis Cochlæi diſcuſſio æquitatis ſuper concilio delectorum cardinalium, &c. ad tollendam per generale concilium inter Germanos in religione diſcordiam*, 1539, in-8°. *Confutatio una quatuor excuſationum lutheranorum pro concilio generali ad Mantuam indictâ*, à Leipſick 1537, in-8°. *Ruperti abbatis Tuitienſis opera omnia ex editione Joan. Cochlæi*, 1 *editio*, à Cologne 1528, 1532, 1533 & 1534, *in-fol.* 4 vol. *Innocentii papæ III libri VI, de ſacro altaris myſterio; & ejuſdem libri III, de contemptu mundi, ſive de miſeriâ conditionis humanæ, ex editione Joan. Cochlæi*, à Anvers 1540, *in*-8°, &c. * De Thou, *hiſt. l.* 11. Le Mire, *de ſcript. ſæc. XVI.* Surius *in hiſt.* Bellarmin, *de ſcript. eccl.* Poſſevin, *in appar. ſacro.* Simler, *in append.* Geſner. Jacobus Boiſſard, *in iconib.* Spon-

de, *in annal.* Du-Pin, *bibl. des auteurs eccl. XVI ſiécle.*

COCKERMOUTH, bourg ou ville avec marché dans le comté de Cumberland en Angleterre. Elle eſt ſituée ſur la riviére de Cocker, près du lieu où elle ſe décharge dans le Dervent; enſorte qu'elle eſt comme environnée de ces deux riviéres, environ à huit milles anglois de la mer. Il y a un château ſur l'une des montagnes, qui en ſont tout proche. Elle eſt à 226 milles de Londres. * *Dict. anglois.*

COCLÈS (Barthelemi) vivoit dans le XV ſiécle, & fut ſi ſavant, dit-on, dans la chiromancie & la métopoſcopie, que perſonne ne fit tant de prédictions ſi véritables. Il en compoſa même un livre, où tout ſon art fut expliqué. Achilini y fit une préface également admirée des amis & des ennemis de l'art de deviner. On dit qu'il prédit à Luc Gauric, fameux juriſconſulte, qu'il endureroit bientôt un ſupplice, ſans l'avoir mérité, mais qu'il n'en mourroit pas. En effet, Bentivoglio, ſeigneur de Boulogne, ayant appris que Gauric avoit prédit qu'avant la fin de l'année il ſeroit chaſſé de ſon état, il lui fit donner l'eſtrapade. Coclès mourut, comme il l'avoit prédit lui-même, d'un coup ſur la tête. Hermes de Bentivoglio, fils du ſeigneur de Boulogne, le fit aſſaſſiner par Caponi, qui lui donna un coup de hache ſur la tête, comme il ouvroit ſa porte, & cela, parcequ'il avoit prédit à Hermes, qu'il ſeroit banni & tué dans un combat. Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que Caponi étant allé conſulter Coclès, dont il n'étoit point connu, celui-ci lui dit: *Hélas! mon ami, vous commettrez un déteſtable meurtre, avant qu'il ſoit nuit.* Après ſa mort, on trouva dans ſon cabinet des prédictions ſur ceux de ſa connoiſſance, dont il avoit vu la main & le viſage, qui ſe trouverent par la ſuite toutes auſſi véritables que celle-ci. * Varillas, *anecd. de Flor. liv. 7.*

COCQ (Jean le) avocat général du roi en ſa cour de parlement de Paris, vers l'an 1392, a laiſſé un recueil d'arrêts intitulé, *Quæſtiones Joannis Galli.* Il mourut peu de temps après. Sa famille eſt célebre à Paris par ſon ancienneté & par ſes charges. Elle a produit pluſieurs conſeillers au parlement, maîtres des comptes, &c. entr'autres, GERARD le Cocq, que Louis XII honora d'une charge de conſeiller au parlement de Paris, & François I, d'une de maître des requêtes. Il mourut en 1540. *Conſultez* le ſieur Blanchard, *hiſt. des maîtres des requêtes, pag. 250 & ſuiv.*

☞ COCQ (Renaud le) profeſſeur au collége de Lizieux à Paris, étoit de Vire. Il a fait imprimer en 1687 un livre intitulé: *Le parfait géographe, ou l'art d'apprendre aiſément la géographie & l'hiſtoire*, qu'il dédia à M. le chancelier. Le Cocq revit & augmenta ſon ouvrage, & en donna une nouvelle édition en 1695. * *Mém. mſſ.* de M. l'abbé Beziers de Bayeux.

COCQUELIN (Nicolas) docteur de la maiſon & ſociété de Sorbonne, chancelier de l'égliſe de Paris, & ancien curé de l'égliſe collégiale & paroiſſiale de S. Merri, cenſeur royal des livres, mort au mois de janvier 1693, prêcha avec ſuccès. Dans les Mercures de ſon temps, on le fait auteur des ouvrages ſuivans, ſavoir, la Morale d'Epictete, *in*-12, 1688; Traité des puiſſances; Recueil de piéces ſur la dignité & les droits du chancelier de l'univerſité de Paris; & le ſuivant, qui eſt le ſeul que nous connoiſſions, & qui a pour titre: *Les Pſeaumes de David, & les Cantiques qui ſe diſent tous les jours de la ſemaine dans l'office de l'égliſe*, traduits en françois, avec le latin à côté, & un abrégé des vérités & des myſteres de la religion chrétienne, à Paris, chez Léonard, 1686, *in*-12 & *in*-8°. La verſion ſent la paraphraſe, & le traducteur en convient lui-même. Dans le journal des ſavans du 17 juin 1688, édition de Hollande, *p.* 251 *& ſuiv.* on a imprimé un diſcours prononcé en latin par M. Cocquelin, comme chancelier de l'égliſe de Paris, lors de la préſentation de ceux qui devoient recevoir le bonnet de docteur. Ce diſcours eſt ſuivi d'une piéce de vers latins compoſée par le même, à la louange de Louis XIV.

COCYTE, fleuve de l'Epire, eſt un des quatre que les poëtes on fait couler en enfer. C'eſt parceque ſon nom, qui ſignifie *plainte*, marque les cris de ceux qui ſont dans les tourmens. Ce fleuve a donné ſon nom aux fêtes dites *Cocytiennes*, qu'on célébroit en enfer à l'honneur de Proſerpine. Il eſt différent d'une autre riviére de ce nom qui étoit en Italie près du lac d'Averne, & qui ſe déchargeoit dans le lac Lucrin ou Mar-morto, & qui fut preſque tout comblé par la chute d'une montagne durant un tremblement, de terre arrivé en 1538. * Pauſanias. Apoll. &c. Virgil. *l.* 6, *Æneid. v.* 323. Horace, *l.* 2 *carm. od.* 14, *v.* 18. Tous les poëtes en parlent.

☞ CODDE (Guillaume) de Leyden, après avoir fait ſes études, s'appliqua à la langue hébraique, qu'il apprit ſous le profeſſeur François Raphelengius, auquel il ſuccéda. On a de lui *Notæ breves ad grammaticam hebræam Petri Martini: Oratio funebris Rudolphi Snelli, mathematici, laudibus dicata.* * Valere André, *biblioth. Belg. p.* 310, 311. Moreri, *ed. de Holl.* 1740.

CODDE (Pierre) archevêque de Sébaſte, & vicaire général du pape dans les Provinces-Unies, étoit né à Amſterdam, & entra jeune dans la congrégation de l'Oratoire où il s'acquit une eſtime univerſelle par ſa piété & par ſon eſprit. Il étudia avec beaucoup de ſuccès en théologie dans l'univerſité de Louvain, & il y enſeigna la philoſophie pendant quelque temps. Mais afin de vaquer plus librement à l'étude qui faiſoit ſes délices, il quitta la Flandre, & ſe retira en France où il paſſa pluſieurs années, tant à Paris qu'à Orléans. Avant que de s'en retourner dans ſa patrie, il voulut entreprendre le voyage d'Italie; & il étoit déja en chemin, lorſqu'il reçut des lettres de M. Neercaſſel, évêque de Caſtorie, & vicaire apoſtolique en Hollande, qui l'appelloit auprès de lui. M. Codde obéit, & il demeura pendant pluſieurs années auprès de ce prélat; il s'y livra uniquement à l'étude & à la priére, & principalement à la méditation de l'écriture. M. de Neercaſſel gouta ſi bien ſes talens, qu'il voulut qu'il le ſuivît, lorſqu'en 1683 on l'appella pour être le premier paſteur d'Utrecht, & il ſe déchargea ſur lui d'une partie des travaux de cette nouvelle vocation. Il n'eut pas lieu de s'en repentir: il trouva dans M. Codde un autre lui-même, capable de toutes les affaires, infatigable au travail, & qui joignoit à ſes qualités une éloquence mâle & perſuaſive, un eſprit pénétrant & rempli de la doctrine de l'Ecriture & des Peres. Son mérite etoit ſi connu, que le pape Innocent XI ne crut pas pouvoir donner un paſteur aux Provinces-Unies plus digne que lui de ſuccéder à M. de Neercaſſel qui mourut le 6 juin 1686. Cependant ce choix ne fut fait que ſur la fin de l'année 1688, & il fut agréable à tout le clergé. M. Codde fut ſacré à Bruxelles le 6 février 1689, ſous le titre d'archevêque de Sebaſte, & de vicaire apoſtolique dans les Provinces-Unies; & depuis ce temps-là il n'omit rien de ce qu'il crut appartenir à la charge paſtorale, quelque peine qu'il pût lui en couter. Il fit de fréquentes viſites dans les lieux les plus écartés, & dont l'accès étoit le plus difficile; & dans ces courſes, il prêchoit ſouvent pluſieurs fois chaque jour. Il pénétra juſques dans des iſles éloignées, où depuis pluſieurs ſiécles on n'avoit vu aucun miniſtre de l'évangile; il érigeoit de nouvelles égliſes, il plaçoit des paſteurs pieux & ſavans, il fourniſſoit de quoi vivre à ceux qui étoient dans le beſoin, il ſe dépouilloit lui-même pour revêtir les autres; par-tout il s'efforçoit de faire connoître & aimer J. C. pour lequel il avoit lui-même un amour ardent. On répandit contre ſa réputation quantité de libelles, on le décria juſqu'à Rome; & cependant ayant reçu des lettres de la congrégation établie à Rome pour la propagation de la foi, où on l'accuſoit d'erreur, il y alla & y arriva au commencement de décembre 1700. Il eut audience du pape le 22 du même mois, & il n'y oublia rien de tout ce qu'il pouvoit dire en ſa faveur, & pour faire connoître l'innocence de ſon clergé, que l'on avoit envelopé dans les mêmes accuſations; il demanda

qu'on lui communiquât les plaintes & les mémoires que l'on avoit fait contre lui, & que l'on examinât le tout dans les regles, & même au tribunal de l'inquiſition. Mais cette affaire fut renvoyée à une congrégation particuliere qui ne lui communiqua, comme il l'a écrit, que des extraits des mémoires préſentés contre lui & deſtitués de leurs preuves. Le prélat y répondit néanmoins avec tant de force, qu'excepté ceux qui lui avoient ſuſcité cette affaire, tous ſes juges furent convaincus de ſon innocence, & le regarderent comme un ſaint évêque. On l'invita même ſouvent à différentes aſſemblées avec les cardinaux, & il prêcha dans pluſieurs en habit épiſcopal. Le pape lui fournit une voiture pour ſon uſage particulier, tant qu'il demeura à Rome, & il en reçut auſſi pendant tout ce temps le pain & le vin en ſigne de communion. Enfin quand il eut obtenu la permiſſion de retourner à ſon égliſe, le pape lui donna ſa bénédiction & le combla de careſſes. Cependant l'inquiſition donna contre lui un décret daté de Rome le cinq avril 1704, qui condamne ſa déclaration & ſes réponſes, le dépouille de tout gouvernement de la miſſion de Hollande, & nomme en ſa place M. Cock, que les états de Hollande & de Friſe refuſerent de reconnoître. M. Codde s'abſint cependant dès-lors de toutes les fonctions dont on lui ôtoit l'exercice; mais il ne laiſſa pas de veiller ſans ceſſe à la garde de ſon troupeau, & de parler & d'écrire pour ſa juſtification propre & celle de ſon clergé, toutes les fois qu'il le jugea néceſſaire. Il mourut le 18 décembre 1710, à Utrecht. On l'enterra enſuite à Warmonde, bourg près de Leyde. Ce prélat n'étoit âgé que de ſoixante-deux ans & trois ſemaines. Ses ouvrages ſont: Réponſes au mémoire ſur l'état & le progrès du janſéniſme en Hollande, imprimées en latin en 1699. Déclaration & réponſe ſur le même ſujet, donnée aux cardinaux en 1701. Trois mémoires préſentés au pape, en latin, en 1701. Déclaration ou mémoire ſur la ſignature du formulaire, en latin, du 26 juillet 1702. Premiere lettre aux catholiques de Hollande, en latin, du 19 mars 1704. Seconde lettre aux mêmes, du 20 août ſuivant. Défenſe de l'archevêque de Sébaſte, contre le décret de l'inquiſition, du 5 avril 1704. On croit qu'il a eu part à ce décret, &c. * *Mém. du temps.*

CODE, nom que l'on donne aux recueils des ordonnances ou conſtitutions des empereurs & des rois. La république de Rome ayant été changée en état monarchique, les conſtitutions des premiers empereurs furent réduites en deux codes, par Grégoire & Hermogène, ſavans juriſconſultes, ſous l'empire de Dioclétien, vers l'an 290. On nomma ces deux recueils, *le code Grégorien*, & *le code Hermogénien*. L'empereur Théodoſe le jeune en fit un autre, l'an 435, qui fut appellé *code Théodoſien*, où il recueillit toutes les conſtitutions des empereurs, depuis Conſtantin juſqu'à lui. Les conſtitutions contenues dans ces trois codes, convenoient ſi peu entr'elles, que l'empereur Juſtinien ſe vit obligé en 534, de faire compoſer un code nouveau, qui comprend tout ce qu'il y avoit de bon dans les codes de Grégoire, d'Hermogène & de Théodoſe. Il fut appellé *le code Juſtinien*, & fait la troiſiéme partie du corps du droit civil ou romain. Nous avons en France *le code Henri*, *le code Louis XIII*, & *le code Louis XIV*. Le premier a été fait par ordre du roi Henri III, lequel voulant faire dreſſer un recueil de ſes édits & ordonnances, & de celles des rois de France ſes prédéceſſeurs, choiſit entr'autres le préſident Briſſon, pour y travailler. Cet ouvrage étant achevé en 1587, ſa majeſté en envoya des copies à tous les parlemens, & autres cours ſupérieures de France pour l'examiner, ſon intention étant de l'autoriſer, après qu'il auroit été approuvé par les plus notables compagnies du royaume. Mais les guerres civiles de la ligue, qui s'allumerent quelque temps après & qui continuerent juſqu'en 1598, & la funeſte mort du roi, empêcherent ce louable deſſein. Ainſi le code Henri n'eut point force de loi. On n'a pas laiſſé néanmoins de l'imprimer pluſieurs fois avec des commentaires ou notes de Charondas, de Tournet, & de Rochemaillet. Jacques Corbin donna au public en l'année 1627 un gros volume intitulé, *le code Louis XIII*, contenant ſes ordonnances, commentées & conférées avec celles des rois Henri *le Grand*, Henri III, Charles IX, François II, Henri II, François I, & autres ſes prédéceſſeurs; mais c'eſt l'ouvrage d'un particulier, auſſi-bien que le code Henri. On appelle vulgairement *le code Louis XIV*, les nouvelles ordonnances faites depuis 1667, juſqu'en 1681. La premiere ordonnance pour les matiéres civiles, eſt datée du mois d'avril 1667. La ſeconde, qui concerne les évocations, les réglemens de juges, les committimus & gardes-gardiennes, les lettres d'état, les répits, les épices & vacations, eſt du mois d'août 1669. L'ordonnance pour les matiéres criminelles, eſt du mois d'août 1670. L'édit du roi pour le réglement du commerce des négocians, eſt du mois de mars 1673. L'ordonnance touchant la marine eſt du mois d'août 1681. Ces ordonnances ont été données au public avec des annotations ou remarques, par M. Bornier, lieutenant particulier de Montpellier, ſous le titre de *Conférences des nouvelles ordonnances*.

CODINUS (George) Curopalate, c'eſt-à-dire, un de ces officiers qui avoient ſoin du palais de l'empereur de Conſtantinople: ce qui étoit un emploi important. On ne ſait pas bien en quel temps il vivoit; mais c'eſt apparemment vers la fin du XV ſiécle, & l'on eſt ſeulement aſſuré qu'il compoſa un traité qui étoit comme un recueil de l'origine de Conſtantinople. Il auſſi laiſſé un livre des officiers du palais de Conſtantinople, & des emplois de la grande égliſe. George Douza & François Junius ont traduit ces ouvrages en latin, Douza le premier, & Junius le ſecond. Ils ont été imprimés à Paris, en grec & en latin en 1615. Ses antiquités de Conſtantinople ont été imprimées depuis à l'imprimerie royale, avec les notes de Pierre Lambecius, bibliothécaire de l'empereur, & ſes autres ouvrages avec les notes du P. Goar.

☞ CODOMAN (Laurent) Allemand, natif de Hoff dans le Voigtland en Saxe, a vécu dans le XVI ſiécle, & eſt mort en 1590. On a de lui deux ouvrages, le premier intitulé *Supputatio præteritorum annorum mundi, & ſeptuaginta hebdomadarum Danielis, ex hiſtoriis ſacris ethniciſque ſumpta*, à Leipſick 1572, *in* 8°. Le ſecond eſt un *in*-4° imprimé à *Wittenberg en* 1581, & a pour titre: *Annales ſacræ ſcripturæ, ubi origo olympiadum.* * M. l'abbé Goujet, *mém. mſſ.*

CODRUS, fils de Mélanthus, fut le dernier roi des Athéniens. On dit que voulant ſauver ſon pays attaqué par les Héraclides, qui depuis quelques années étoient maîtres du Péloponnèſe, il conſulta l'oracle d'Apollon, duquel il apprit que le peuple dont le chef ſeroit tué demeureroit victorieux. Cette réponſe lui inſpira la penſée de ſe déguiſer en payſan, & de bleſſer un ſoldat des ennemis, pour s'en faire tuer. Il l'exécuta, & fut tué l'an 21 de ſon regne, qui étoit le 2964e du monde, & le 1071e avant l'ére chrétienne. Les Athéniens réduiſirent leur état en république, qui fut gouvernée par des magiſtrats, qu'ils nommoient *Archontes*. Medon, fils de Codrus, fut le premier, & gouverna pendant 20 ans. * Juſtin, *l.* 2. Pauſanias, *l.* 1. Valere-Maxime, *l.* 5, *c.* 6, *ex.* 9. Velleius. Euſebe, &c.

CODRUS, poëte Latin, vivoit ſous la CLXXXV olympiade, vers l'an 40 avant J. C. Virgile en fait mention dans ſes Bucoliques, *eclog.* 7.

CODRUS, auſſi poëte latin, eſt différent du premier, & vivoit ſous l'empire de Domitien, vers l'an 90 de l'ére chrétienne. Il fut auteur d'un poëme intitulé *Theſéide*, que Juvenal trouvoit trop long. Le même auteur parle de lui d'une maniére à faire voir qu'il l'eſtimoit. Procule ſa femme avoit la taille extrêmement petite. Codrus étoit pauvre, & ſon indigence eſt paſſée en proverbe: *Codro pauperior.* * Juvenal, *ſatyr.* 1 & 6. Eraſme, *Adag. tit. Paupertas.*

CODS-SCHERIF: les Turcs donnent ce nom à la ville de Jéruſalem: il ſignifie la ſainteté du ſcherif, ou du prince. *Cods* veut dire ſainteté, & *Scherif* prince.

Digitized

Pluſieurs croient que la principale raiſon qui a porté les Turcs à nommer ainſi cette ville, eſt à cauſe du voyage que Mahomet y fit de nuit, ſelon leur opinion, pour monter de-là au ciel, & parcequ'il doit y revenir pour juger le monde, ſuivant leur Alcoran. Il eſt plus vraiſemblable que Jéruſalem étoit appellée ainſi avant Mahomet. Hérodote (*liv.* 1,) l'appelle Cadytis ſuivant les imprimés : peut-être y doit-on lire Codytis; ce nom n'eſt pas éloigné de celui de Codes, l'auteur Grec y auroit ajouté une terminaiſon convenable à la langue dans laquelle il écrivoit. * Ricaut, *de l'empire ottoman.*

CODURC (Philippe) ſecrétaire du roi, étoit né à Annonai en Vivarez, de parens de la religion prétendue réformée. Il ſe convertit après avoir été miniſtre à Niſmes, & s'appliqua à l'étude des langues & de l'écriture ſainte. Il ſe rendit fort habile dans les langues, & bon interpréte de l'écriture. Il eſt mort en 1660. Cet auteur a fait un excellent commentaire ſur Job, qui parut en 1651, *in*-4°; des notes ſur les 16e 17e & 18e verſets du chap. 9 de l'épître aux Hébreux, pour montrer que le terme διαθηκη, dont ſe ſert l'apôtre, ne doit pas être traduit en cet endroit par celui de teſtament, mais par celui d'alliance. Il a traduit les livres de Job & de Salomon en françois, ſuivant le texte hébreu, & fait des notes ou obſervations ſur les endroits les plus difficiles, *in*-8°, Paris 1647, & *in*-4° 1657. Il s'eſt auſſi mêlé de controverſe, mais en la traitant toujours par rapport à l'écriture ſainte, aux coutumes des Juifs, & aux loix romaines. C'eſt dans ce gout qu'eſt écrite la diſſertation qu'il a faite du ſacrifice de la meſſe, & de la préſence réelle du corps & du ſang de J. C. dans l'Euchariſtie, imprimée à Paris en 1645, & ſa diatribe de la juſtification des ſaints. Il y a enfin de lui une petite diſſertation ſur la généalogie de J. C. * Du-Pin, *biblioth. des auteurs eccleſ. XVII ſiécle, tom.* II, *édit. Pariſ. in*-8°.

COEFFETEAU (Nicolas) théologien de l'ordre de S. Dominique, évêque de Dardanie, & nommé à l'évêché de Marſeille, naquit l'an 1574 à Saint-Calais dans le Maine. Il prit en 1588 l'habit de religieux dans l'ordre de S. Dominique, où ſon mérite l'éleva aux premiéres charges : car il fut profeſſeur en théologie, prieur & vicaire général; & dans un chapitre tenu à Rome en 1608, on le fit définiteur général de France. Il eut encore l'emploi de prédicateur de la reine Marguerite de Valois. Son éloquence parut avec éclat, & dans ſes ſermons, & dans ſes livres de l'hiſtoire romaine. Le roi Henri *le Grand* le choiſit, à la ſollicitation du cardinal du Perron, pour répondre au livre du roi de la Grande-Bretagne. Il répondit depuis à celui du ſieur du Pleſſis-Mornai ſur l'Euchariſtie; & le pape Gregoire XV l'ayant choiſi pour écrire contre Marc-Antoine de Dominis, il fit l'ouvrage intitulé : *Pro ſacra monarchia Eccleſiæ catholicæ, &c. libri quatuor apologetici, adversùs rempublicam Marci Antonii de Dominis, &c.* 2 vol. *in-fol.* Paris 1623. Le public lui eſt obligé de divers autres ouvrages, comme ſont la traduction de Florus, de l'hiſtoire romaine, &c. Meſſieurs de Sainte-Marthe ont dit que la reine-mere de Louis XIII lui donna les évêchés de Lombès & de Saintes; mais ces bénéfices ne paroiſſent pas ſeulement lui avoir été offerts. En 1617 il fut fait évêque de Dardanie, adminiſtrateur & ſuffragant du diocèſe de Metz, & en 1621 le roi Louis XIII le nomma à l'évêché de Marſeille; mais il mourut avant que d'en avoir pris poſſeſſion, le 21 avril 1623, âgé de 49 ans. Il eſt enterré dans l'égliſe des religieux Dominicains du grand couvent de Paris, dans la chapelle de S. Thomas. Les ouvrages de Coeffeteau ſont parfaitement bien écrits en notre langue, ſavans, ſolides & dignes d'être lus par tous ceux qui ſe mêlent de controverſe. On peut y remarquer la différence qu'il y a entre un habile homme qui traite des matiéres de controverſe avec dignité & avec majeſté, & quantité de controverſiſtes vulgaires dont les ouvrages ſont auſſi mépriſables, que ceux de Coeffeteau ſont dignes de louanges. GUILLAUME Coeffeteau ſon frere, a compoſé des commentaires ſur quelques pſeaumes & ſur quelques livres de l'écriture ſainte; un commentaire ſur les vers attribués à Caton; & pluſieurs petits traités pour ſervir à ceux qui commencent à s'appliquer à la prédication, imprimés ſous le titre de *Florilegium*, en 1667. * Sainte-Marthe, *Gall. chriſt. de epiſc. Maſſil.* Du-Pin, *biblioth. des auteurs eccleſ. XVII ſiécle.* Echard, *ſcript. ordin. S. Domin.* Voyez le tome III des *mém.* du P. Niceron.

COEL, roi de la Grande-Bretagne, qui vivoit ſur la fin du troiſiéme ſiécle, tua Aſclepiodote ſon oncle, pour ſe mettre ſur le trône. Quelques-uns prétendent qu'il fut pere d'Hélene, mere de Conſtantin *le Grand*. Les annales d'Angleterpe parlent d'un autre COEL, fils & ſucceſſeur de Marius. Il avoit été nouri à Rome. On en met un autre qui fut défait par Fergus roi d'Ecoſſe. * Polydore Virgile & du Chêne, *hiſt. d'Angleterre.*

COELHO DO AMARAL (Nicolas) Portugais, religieux de la Trinité, compoſa une chronologie, imprimée en 1554 à Conimbre. Il mourut le 6 juillet de l'année ſuivante. * *Mém. de Portugal.*

COELHO (George) étoit Portugais, & fut ſecrétaire de Henri, infant de Portugal & cardinal, mais lorſque ce prince n'étoit encore qu'archevêque de Brague, en 1540. Coëlho fut auſſi chanoine de la cathédrale d'Evora, & prieur du monaſtére de S. George, compoſé de chanoines réguliers de l'ordre de S. Auguſtin, près de Conimbre. Il étoit fort bon poëte Latin. On a de lui un recueil *in*-4° de ſes poëſies, & un traité en proſe intitulé : *Lucianus de Deâ Syriâ.* Jean Soaves de Brito en parle avec éloge dans ſon *Theatrum Luſitano-Litterarium*, ouvrage qui eſt encore manuſcrit. Nicolas de Sainte-Marie le loue auſſi dans la chronique des chanoines réguliers de S. Auguſtin. George Coëlho mourut dans le couvent dont il étoit prieur, le 28 août 1553, & fut inhumé au même lieu.

COELHO (Jerôme) Portugais, né à Barcellos, a été recteur de l'égliſe de S. Torquat auprès de Guimaraens. Il s'eſt diſtingué dans la prédication; & nous avons de lui un recueil de ſermons que ceux de ſa nation eſtiment. Ils furent imprimés après ſa mort, par frere Joſeph Barros, de l'ordre des Carmes, ſous le titre de *Diſcurſos predicareis de glorioſo S. Antonio de Padua.*

COELHO (Simon) étoit né à Lisbonne en 1514 de *Gaſpard* Coëlho, commandant de la cavalerie portugaiſe de Safim en Afrique, & diſtingué par ſa valeur, & de *Jeanne* Sobrinho. Après avoir étudié avec ſuccès la philoſophie & la théologie à Salamanque, il quitta le ſiécle pour entrer dans l'ordre des Carmes à Lisbonne le 15 août 1543. Peu de temps après, il alla prendre le dégré de docteur à Sienne en Italie. Il ne s'appliqua pas ſeulement à la théologie, il étudia auſſi avec ſoin les mathématiques, & y devint fort habile ſur-tout dans la gnomonique; la géographie & l'hiſtoire eccléſiaſtique ne lui furent pas moins connues. Il fut provincial en 1584, & mourut en odeur de ſainteté le 13 mai 1606. Il a compoſé la chronique des Carmes en quatre volumes dont on n'a imprimé que le premier. Ses autres ouvrages ſont : Apologie de l'ordre des Carmes contre le P. Roman : Dialogue de la vie active & contemplative : Quelques traités de gnomonique & de géographie. * *Mémoires manuſcrits ſur le Portugal.*

CŒLIUS (Gaſpard) Romain, poëte & peintre, a vécu ſous le pontificat de Clement VIII & de Paul V. Il avoit beaucoup d'eſprit pour les lettres, ſavoit bien l'hiſtoire, les mathématiques & diverſes autres ſciences, & peignoit fort agréablement; homme au reſte d'humeur trop bizarre, & trop particulier. Il avoit compoſé deux poëmes, l'un de la priſe de Rome par les Goths, & l'autre de la vie des poëtes, outre diverſes comédies & quelques autres piéces en vers. Il mourut âgé de 70 ans. * Janus Nicius Erythæus, *Pinac. I. Imag. illuſtr. c.* 127.

COELIUS RHODIGINUS, *cherchez* RHODIGINIUS.

COELIUS, nom de plusieurs autres personnes; *cherchez-les* sous le nom par lequel ils sont le plus connus.

COELIUS, montagne de Rome, *cherchez* CELIUS.

COELIN, *cherchez* COLLIN.

COELUS, fils du Jour, selon les poëtes, & mari de Vesta, qui est la terre, comme Cœlus est le ciel. La fable leur donne plusieurs enfans, l'Océan, les Cyclopes, les Titans. Saturne, le plus jeune de tous, mutila son pere avec une faulx d'acier, & de son sang naquirent les Furies. * Apollodore, *l.* 1.

COENUS, fils de Polémon, l'un des généraux & des favoris d'Alexandre *le Grand*, fut envoyé par ce prince pour faire le siége de Bazira dans les Indes. Après l'avoir bloquée par des forts qu'il fit construire, il revint joindre l'armée, dans laquelle il commanda toujours avec distinction. Sa mort qui arriva la troisiéme année de la CXIII olympiade, & 326 ans avant J. C. fut très-sensible à Alexandre; mais ce prince, dans l'éloge qu'il fit de Cœnus, ne put s'empêcher de censurer un discours que ce général lui avoit fait, pour le dissuader de pénétrer jusqu'aux extrémités de l'Orient. *Si Cœnus eût prévu*, dit-il, *que le terme de sa vie devoit être si court, il se seroit épargné la peine de composer une si longue harangue.* * Arrien. Quint-Curce. Strabon.

COERANUS, natif de l'isle de Paros, dans la mer Egée, voyant un jour pêcher à Constantinople, acheta plusieurs dauphins qu'on avoit pris, & les remit tous en mer. Quelque temps après, étant dans un vaisseau qui fit naufrage, il n'y eut que lui qui se sauva par le secours d'un dauphin, lequel, dit-on, le reçut & l'enleva sur son dos, l'emportant jusqu'au devant d'une caverne de l'isle de Zacynthos, qu'on appelle encore aujourd'hui *Cæranion*. On ajoute que le corps de Cœranus ayant été brulé près de la mer après sa mort, les dauphins se présentérent le long de la côte, comme pour honorer ses funérailles. * Plutarque, *au traité* intitulé: *Quels animaux ont le plus de connoissance.*

COERANUS, d'Alexandrie en Egypte, fut le premier de cette ville qui fut admis à Rome dans le sénat, ses concitoyens en ayant été exclus par une ordonnance expresse d'Auguste. Il fut redevable de son élévation à Caracalla, qui le fit sénateur & consul, vers l'an de J. C. 212, après qu'il eut été banni sous Sévere, & renfermé sept ans dans une isle, comme ami de Plautien. * Dion, *l.* 51, *c.* 76.

COESFELDT, ville d'Allemagne dans le diocèse de Munster en Westphalie. Elle est petite, mais assez bien fortifiée, & l'évêque de Munster y a un palais, où il demeure souvent. Cette ville est la patrie de Henri, dit de *Coeffeldt*, chartreux, qui a composé divers ouvrages, & dont nous parlons à HENRI DE COEFFELDT.

COETANFAO, *cherchez* QUERHOENT.

COETIVI, terre située en la paroisse de Ploëquin, au diocèse de Léon en Basse-Bretagne, a donné son nom à une maison considérable, dont on ne connoît la postérité que depuis,

I. PREGENT seigneur de Coëtivi, I du nom, chevalier banneret, qui vivoit en 1212, & qui eut pour enfans ALAIN, qui suit; & *Jeanne* de Coëtivi, mariée à *Hardi* de Loheac.

II. ALAIN, seigneur de Coëtivi, I du nom, vivoit en 1240 & 1266, & fut pere de PREGENT II du nom, qui suit.

III. PREGENT, seigneur de Coëtivi, II du nom, vivoit en 1270 & 1277. Il épousa *Plezou*, fille d'*Eon* seigneur de Kerlech, dont il eut PREGENT III qui suit; & *Sibylle* de Coëtivi, mariée à *Bernard* du Chastel.

IV. PREGENT, seigneur de Coëtivi, III du nom, mourut en 1312, & eut pour fils ALAIN II qui suit.

V. ALAIN II du nom, seigneur de Coëtivi, tint le parti de Charles de Blois, à cause de quoi ses terres furent confisquées en février 1342, & fut pere de PREGENT IV, qui suit.

VI. PREGENT IV du nom, seigneur de Coëtivi, demeura prisonnier à la bataille d'Aurai, tenant le parti de Charles de Blois. Il épousa *Sibylle* de Coëtivi sa parente, dont il eut PREGENT V, qui suit; & *Alix* de Coëtivi, mariée 1°. à *Derien* de Rodalnez: 2°. à *Alain* de Leformel.

VII. PREGENT V du nom, seigneur de Coëtivi, épousa *Catherine* de Rosmadec, fille de *Riou*, seigneur de Goarlot, & de *Catherine* du Pont, dont il eut PREGENT VI, qui suit.

VIII. PREGENT VI du nom, seigneur de Coëtivi, épousa *Thiphaine* de Grenguen, fille d'*Alain*, seigneur de Foreſtie & du Menant, dont il eut ALAIN III, qui suit; *Olivier*, qui fit *la branche des seigneurs de* FRAGMANS; *Perrine*, dame de Crechguerant; & *Alix* de Coëtivi, mariée 1°. à *Geofroi* Tournemine, seigneur de Kermelin: 2°. à *Robert* de Kergroadez.

IX. ALAIN III du nom, seigneur de Coëtivi, servit sous le connétable de Richemont, & il avoit le commandement de ses troupes. Il fut tué au siége de Saint-James de Beauvron, en 1425. Il avoit épousé 1°. par traité du 12 janvier 1398 *Catherine* du Chastel, fille d'*Ervé*, seigneur du Chastel, & de *Mencie* de Liscoët: 2°. *Anne*, fille de *Robert* de Kergroadez, morte en 1435. Du premier mariage vinrent PREGENT VII du nom, qui suit; *Alain*, cardinal, *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé*; *Christophe*, mort sans alliance, *laissant de* Zizette Austaf, *un fils* naturel, *nommé* Christophe, *légitimé en janvier* 1493; OLIVIER, qui fit *la branche des seigneurs de* TAILLEBOURG, *rapportée ci-après*; *Guillaume*, qui amena de Bretagne, par ordre du roi, plusieurs navires chargés de munitions & de vivres, au secours de la ville de Dieppe, en 1445; *Bernard*; *Alix*, mariée à *Alain* de Refuge, seigneur de Kernasret; *Adelice*, qui épousa *Henri*, seigneur de Pennemarch; *Mencie*, alliée le 27 mars 1418, à *Jean* de Languenoëz; & *Isabeau* de Coëtivi, mariée à *Hervé*, vicomte de Coëtquenon.

X. PREGENT VII du nom, seigneur de Coëtivi, &c. amiral de France, *dont l'éloge sera rapporté ci-après dans un article séparé*, épousa *Marie* de Laval, dame de Retz, fille de *Gilles*, seigneur de Retz, de Blazon, &c. maréchal de France, & de *Catherine* de Thouars, *dont* il n'eut point d'enfans; elle prit une seconde alliance avec *André* de Laval, seigneur de Loheac, aussi maréchal de France, & mourut sans postérité le premier novembre 1458. *Il eut pour fille naturelle* Bertrande, *alliée* 1°. *à* Jean *de Meslignac, chevalier*: 2°. *à* Antoine *Postel, seigneur de Brethes, prévôt des maréchaux*: 3°. *à* Bernard *de Mons, écuyer.*

SEIGNEURS DE TAILLEBOURG.

X. OLIVIER de Coëtivi, fils puîné d'ALAIN III, seigneur de Coëtivi, &c. & de *Catherine* du Chastel, sa premiere femme, fut seigneur de Taillebourg, Didonne, &c. conseiller & chambellan du roi, sénéchal & lieutenant général de Guienne, capitaine de la ville & du pont de Saintes. Il suivit l'amiral son frere, duquel il étoit lieutenant général, dans toutes les expéditions de guerre contre les Anglois, & demeura prisonnier lorsque la ville de Bourdeaux se révolta en 1452; & cette ville ayant été réduite sous l'obéissance du roi, il y rentra, & fit bâtir le Château-trompette. Il étoit mort en 1480, ayant eu de *Marie*, fille *naturelle* du roi *Charles VII*, qu'il avoit épousée par traité du 18 décembre 1458, & qui lui apporta 12000 écus d'or, avec les droits que le roi avoit sur les terres de Ronai & de Mornac, dont il eut CHARLES, qui suit; *Catherine*, mariée à *Antoine* de Chourses, seigneur de Magné & d'Echiré; *Marguerite*, alliée à *François* de Pons, comte de Montfort; & *Gillette* de Coëtivi, mariée 1°. à *Jacques* d'Estouteville, seigneur de Beyne, prevôt de Paris: 2°. à *Antoine* de Luxembourg, comte de Brienne. *Il eut aussi pour fille naturelle de* Jacquette *de Beaumont*, Jeanne, *légitimée en mars l'an* 1486.

XI. CHARLES, baron de Coëtivi, comte de Taille-

bourg, prince de Mortagne & de Gironde, ſe trouva à la journée de Fornoue, & épouſa *Jeanne* d'Orléans, fille de *Jean*, comte d'Angoulême, & de *Marguerite* de Rohan. Elle fut ducheſſe de Valois, après l'avénement du roi François I du nom, ſon neveu, à la couronne de France, par lettres du 18 décembre 1515, & étoit morte en 1520, ayant eu de ſon mariage *Louiſe* de Coëtivi, comteſſe de Taillebourg, princeſſe de Mortagne, mariée le 7 février 1501 à *Charles* de la Tremoille, prince de Talmont, &c. qui fut tué à la bataille de Marignan, le 13 ſeptembre 1516, âgé de 29 ans. Elle mourut en 1553, âgée de 72 ans, laiſſant poſtérité.

COETIVI (Pregent VII du nom, ſeigneur de) de Retz, de Taillebourg & de Leſparre, gouverneur de la Rochelle, & amiral de France, fils aîné d'ALAIN III du nom, ſeigneur de Coëtivi, prenoit en 1421 la qualité de lieutenant du roi Charles VII, n'étant encore que dauphin, lorſqu'il fut aſſiégé dans le château de Montaguillon par le comte de Salisburi, à cauſe des courſes qu'il faiſoit ſur les Anglois & les Bourguignons, fut défait près de Mouzon en Champagne en 1423, demeura priſonnier en 1428 au combat d'Yenville en Beauce, dont il étoit capitaine. Il toucha 3500 livres pour les gages de ſes gendarmes, qui avoient ſervi pendant les mois d'avril & de mai 1431; & l'année ſuivante il aida au connétable de Richemont, duquel il étoit lieutenant, à reprendre la place de Mervant, que les Anglois avoient ſurpriſe. Il avoit ſes gendarmes ſur les frontiéres d'Anjou & du Maine en 1433, avec leſquels il fut au ſiége de S. Celerin & de Sillé-le-Guillaume, où il fut fait chevalier par le comte du Maine, & fut auſſi un de ceux qui arrêterent cette année-là le ſire de la Tremoille au château de Chinon. Il étoit chambellan du roi en 1434, ſervit à la reprite de Montreau en 1437; & en conſidération de ſes ſervices, le roi lui donna la terre de Bagnolet, près Paris, avec tous les acquêts que le duc de Bedford y avoit faits, juſqu'à 400 livres de rente. Il fut depuis gouverneur de la Rochelle, & l'étoit encore lorſqu'il fut nommé amiral de France, dont il fit ſerment par procureur en la chambre des comptes, le 26 décembre 1439, à condition de le faire en perſonne dans un an. Il donna des marques de ſa valeur au ſecours de l'abbaye de S. Maixent en 1440, aux ſiéges & priſes de Creil & Pontoiſe en 1441, de Tartas & de la Reolle en 1442. Il remit la ville du Mans en l'obéiſſance du roi & du comte de Dunois, ſervit aux priſes de Saint-Lo, de Coutances, de Carentan, de Valognes & de Caën, & combattit à la bataille de Fourmigni. Il alla en Bretagne en 1446, de la part du roi, pour s'aſſurer de la perſonne de Gilles de Bretagne, qu'il remit ès mains du duc ſon frere, & y retourna en 1440, pour traiter avec ce prince ſur le ſecours qu'il pouroit donner au roi, tant par mer que par terre. Il fut tué d'un coup de canon au ſiége de Cherbourg, en 1450. *Ce fut un grand dommage, & perte notable pour le roi; car*, comme dit l'hiſtoire du roi Charles VII, *il étoit tenu des vaillans chevaliers & renommés du royaume, fort prudent, & encore de bon âge.*

COETIVI (Alain de) cardinal, évêque de Dol, puis de Cornouaille, & enfin d'Avignon, a vécu dans le XV ſiécle. Il étoit de Bretagne, où il naquit le 8 novembre 1407, d'*Alain* III du nom, ſeigneur de Coëtivi, & de *Catherine* du Chaſtel, & non pas de *Pregent*, amiral de France, comme divers de nos auteurs l'ont cru; car ce dernier étoit ſon frere. En 1438 il fut fait évêque de Dol, après Jean de Bruc; & en 1445 on le transféra à l'évêché de Cornouaille. Depuis il reprit l'adminiſtration de ſon premier évêché, après la mort de Raoul de la Mouſſaye. Alain de Coëtivi étoit déja évêque d'Avignon, & le pape Nicolas V l'avoit élevé à la dignité de cardinal le 20 décembre 1448. Il étoit très-expérimenté dans les affaires eccléſiaſtiques & ſeculiéres, homme de bon ſens, généreux, incapable de flaterie. On le nomma le *cardinal d'Avignon*. Ce fut lui qui s'oppoſa au deſſein qu'on avoit de faire Beſſarion pape, après la mort de Nicolas V. Sa raiſon fut que l'égliſe latine avoit aſſez de ſujets dignes de la thiare, ſans qu'on fût obligé d'en chercher dans l'égliſe grecque, quoique celui que l'on propoſoit fût un excellent perſonnage. Depuis il reprocha hardiment, en plein conſiſtoire, à Paul II, qu'il étoit vain, mépriſant, diſſimulé, & qu'il avoit fait une très-grande violence à ſes inclinations durant plus de vingt ans, pour ſurprendre les ſuffrages du ſacré collége. En 1456 Calixte III l'envoya légat en France, & Pie II l'employa dans les grandes affaires. Le cardinal de Coëtivi s'en aquitta très-bien, opta l'évêché de Sabine ſous le pontificat de Sixte IV, & mourut à Rome le 22 juillet de l'an 1474, âgé de 66 ans, 8 mois & 15 jours. Il eſt enterré dans l'égliſe de ſainte Praxede, où ſe voit ſon épitaphe. Il avoit fait de grands biens à l'égliſe d'Avignon, & il y avoit rebâti le palais épiſcopal. * Gobelin, *l.* 2. *comment. Pin. II.* Jacques de Pavie, *l.* 2. *comment. & epiſt.* 310. Frizon, *Gall. purp.* Auberi, *hiſt. des card.* Sainte-Marthe, *Gall. chriſt. & hiſt. gen. de la Trem.* Nouguier, *hiſt. d'Avignon.* Godefroi. Bertrand d'Argentré. Auguſtin du Pas. Ciaconius. Onuphre. Le pere Anſelme, &c.

COETLOGON (Alain-Emanuel de) maréchal de France, naquit en 1646. Il fut d'abord enſeigne dans le régiment Dauphin en 1668; enſuite il paſſa du ſervice de terre dans celui de mer en 1670 en qualité d'enſeigne de vaiſſeau. Il fut fait lieutenant en 1672, & capitaine le 26 janvier 1675. Il s'eſt trouvé à onze batailles navales. Dans le combat qui fut donné dans la rade de Palerme en 1676, le vaiſſeau qu'il montoit fut un des dix qui attaquerent une des têtes de l'armée ennemie, qui fut miſe en déſordre, & enſuite ſuivie par toute l'armée de France, qui fit périr pluſieurs vaiſſeaux. Pendant la guerre de Sicile, il fut chargé de l'exécution de pluſieurs entrepriſes. A l'attaque de la ville & du château d'Agouſte, il obligea une fortereſſe de ſe rendre, ainſi que la ville de Barlet dans la Pouille, où il brula un vaiſſeau de guerre & pluſieurs navires marchands ſous l'artillerie de la place. En 1686 commandant un vaiſſeau de 44 canons dans l'entrée de la Méditerranée, il rencontra entre Gibraltar & Malaga deux vaiſſeaux de guerre eſpagnols, l'un de 56, & l'autre de 44 canons, qui ayant refuſé de ſaluer le pavillon de France, il les attaqua & les obligea de ſe retirer la nuit ſous la place de Malaga, ſans allumer les feux ordinaires à leurs pouppes. En 1687 il ſe rendit maître à l'abordage d'un vaiſſeau de guerre algérien. L'année ſuivante, il ſe trouva au bombardement d'Alger ſous les ordres du maréchal d'Eſtrées, & au combat de Bantry en Irlande ſous ceux du marquis de Châteaurenaud, depuis maréchal de France. Dans cette derniere action, le feu prit à ſon vaiſſeau, & fit ſauter à la mer plus de trente perſonnes; ce qui ne l'empêcha pas de continuer à combattre. Il fut fait chef d'eſcadre le premier novembre 1689. Il ſervit en cette qualité au combat de la Hougue en 1692, & ſecourut le vaiſſeau amiral qui étoit en grand danger, monté par le comte de Tourville, depuis maréchal de France, qui commandoit la flotte. En 1693 il brula deux vaiſſeaux de guerre dans le port de Gibraltar, & s'empara de pluſieurs navires marchands, qui ſe trouvoient ſous cette fortereſſe. Il fut fait chevalier de l'ordre militaire de S. Louis le 2 de février 1694, & lieutenant général des armées navales le premier de juin 1701. Il fut auſſi capitaine général pour le roi d'Eſpagne Philippe V dans les mers de l'Amérique. Le 22 de mai 1703 il attaqua à la côte de Portugal, avec cinq vaiſſeaux qu'il commandoit cinq vaiſſeaux de guerre hollandois, qui eſcortoient une flotte de navires marchands. Il s'en rendit maître après un combat de deux heures aſſez rude, & il fit priſonnier dans cette occaſion le comte de Vallenſtein, ambaſſadeur de l'empereur en Portugal, & pluſieurs autres paſſagers qui ſe trouverent ſur ces vaiſſeaux. Il ſervit en qualité de vice-amiral du corps de bataille dans le combat donné ſous les ordres du comte de Toulouſe amiral, devant Velez-Malaga, contre la flotte combinée d'Angleterre & de Hollande, le 24 d'août 1704. Il com-

Digitized by Google

manda en 1705 une eſcadre de 17 vaiſſeaux, & le roi lui donna le 6 d'octobre de la même année une place de commandeur de l'ordre de S. Louis avec 3000 liv. de penſion. Il en eut une autre de 4000 livres de penſion le 5 d'août 1715, & il fut fait conſeiller au nouveau conſeil de marine au mois de ſeptembre ſuivant. La charge de vice-amiral du Levant, & la grand-croix de l'ordre de S. Louis, vacantes par la mort du maréchal de Châteaurenaud, lui furent données le 18 de novembre 1716. Le roi l'ayant nommé le 2 de février 1724, pour être chevalier de ſes ordres, il en reçut le collier & la croix le 3 de juin ſuivant. Le bâton de maréchal de France lui fut donné le premier de juin 1730, & il mourut dans la maiſon du noviciat des jéſuites à Paris, le 7 du même mois, âgé de 83 ans, 6 mois, ſans avoir été marié. Il fut inhumé le 9 ſuivant à S. Sulpice ſa paroiſſe. Il étoit le ſeptiéme fils de LOUIS de Coëtlogon, vicomte de Méjuſſeaume, châtelain de la Gaudinaye, ſeigneur de Leſpran, de Kerveguen, d'Aneremel & de Penenver, qui avoit été reçu conſeiller au parlement de Bretagne le 6 novembre 1623, & de *Louiſe* le Meneuſt de Brequigny. La maiſon de Coëtlogon tire ſon origine de la châtellenie de Coëtlogon, fief de haubert dans l'evêché de Saint-Brieu en baſſe Bretagne. La généalogie en eſt rapportée dans l'*hiſtoire des grands officiers de la couronne*, *tom. VII*, *pag.* 717. Ses armes ſont *de gueules à trois écuſſons d'hermines*, *poſés* 2 & 1.

COETQUEN, bourg & château en Bretagne, près de Dinan, a donné le nom à l'illuſtre maiſon de Coëtquen, qui ſe diſoit ſortie des comtes de Dinan, ancienne maiſon d'Avaugour. On prétend que ce fut à la fin du XII ſiécle que le nom de cette terre de Coëtquen fut pris par OLIVIER, fils de RIVALON, frere de GODEFROI, comte de Dinan, & que depuis ce temps-là ſes deſcendans l'ont toujours porté. Coëtquen fut érigé en marquiſat par le roi Henri III, en 1575, en faveur de JEAN de Coëtquen, comte de Combourg, que le roi Henri IV fit enſuite lieutenant de roi au gouvernement de S. Malo. Il fut nommé chevalier des ordres en 1595, & mourut avant que d'avoir reçu le collier. Le chef de cette maiſon étoit en dernier lieu MALO, marquis de Coëtquen, comte de Combourg, colonel d'un régiment d'infanterie, &c. né le 7 juin 1678, fils unique de *Malo*, marquis de Coëtquen, &c. gouverneur de S. Malo, mort en 1679, & de *Marguerite* Chabot de Rohan. Il avoit épouſé en 1696 *Marie-Charlotte*, fille d'*Anne-Jules*, duc de Noailles, maréchal de France, & de *Françoiſe* de Bournonville. Il n'a laiſſé qu'une fille, mariée au duc de Duras. Il y avoit encore une branche cadette de cette maiſon, dont le ſeul mâle étoit le marquis de la Marzeliere. * Du Pas, *hiſt. de Bret.*

COEVORDEN, ville des Pays-Bas, *cherchez* COUVORDE.

CŒUR (Jacques) de Bourges, eſt célébre dans l'hiſtoire de France du XVe ſiécle. Quoique fils de marchand, il ſe pouſſa à la cour du roi Charles VII. Il devint conſeiller, ſeul tréſorier de l'épargne, ou, comme on parloit alors, argentier du roi, maître des monnoies de Bourges, & manía toutes les finances. On raconte des choſes ſi ſurprenantes de ſes richeſſes, de ſon crédit & de ſes bâtimens, que quelques chymiſtes ſe ſont imaginé qu'il avoit trouvé la pierre philoſophale. Le roi le nomma l'an 1448 au nombre des ambaſſadeurs qu'on envoya à l'aſſemblée de Lauzanne, pour y finir le ſchiſme d'Amedée VIII, duc de Savoye, dit *Felix V*, contre le pape Nicolas V. Ses ennemis ſe ſervirent de cette abſence pour le perdre auprès du roi, & pouſſerent plus loin cette affaire, après la mort d'Agnès Sorel, maîtreſſe de ce prince. Ils accuſerent Jacques Cœur de l'avoir fait empoiſonner, pour plaire au dauphin Louis, auquel il fourniſſoit de l'argent. Ces deux points étoient délicats, & le roi permit de lui faire ſon procès. Ainſi l'an 1452 on accuſa Jacques Cœur d'avoir contribué à la mort d'Agnès Sorel, du crime de concuſſion, d'exaction, de tranſport d'argent hors du royaume, de billonnement de monnoie, de fabrication de faux ſceaux, & de vente d'armes aux Sarafins. Comme il ſe croyoit innocent, il comparut volontairement pour ſe juſtifier; mais il fut arrêté & traduit en diverſes priſons. L'arrêt donné contre lui le 19 mai 1453, le condamna à faire amende honorable, & à payer cent mille écus. On lui fit entendre que le roi lui avoit fait grace de la vie, en conſidération des ſervices qu'il lui avoit rendus, & à la priere du pape. Quelques-uns prétendent que depuis ſa retraite, ſon innocence ayant été reconnue, le parlement le rétablit en ſes biens & ſa renommée. Il eſt appellé capitaine général de l'égliſe contre les infidéles, dans ſon éloge qui met ſa mort au 15 novembre 1456. Quelques auteurs aſſurent que les commis de Jacques Cœur lui firent préſent de quelque ſomme d'argent, qu'il ſe retira dans l'iſle de Chypre, & que par ſon adreſſe il devint encore plus riche qu'il n'étoit en France. Un de ſes freres nommé *Nicolas*, fut évêque de Luçon, & mourut en 1450. Pour lui il épouſa *Macée* de Leodepart, dont il eut *Henri*, doyen de l'égliſe de Limoges; *Renaud*; GEOFROI Cœur, ſeigneur de la Chauſſée, échanſon du roi Louis XI, & pere de *Marie* Cœur, dame de Gironville, Boulancour, & d'Angerville, mariée avec *Euſtache* Luillier, ſeigneur de Saint-Meſmin, maître des comptes à Paris; & de *Germaine* Cœur, mariée l'an 1493 à *Louis* de Harlai, baron de Monglat, &c; & *Jean* Cœur, qui fut archevêque de Bourges, & un des plus grands prélats de ſon ſiécle. Les auteurs en parlent avec éloge. Il mourut le 25 juin de l'an 1483, & fut enterré dans ſa métropole, où l'on voit ſon tombeau avec cette courte épitaphe qu'on y mit par ſon ordre: *Memorare quæ mea ſubſtantia.* * Monſtrelet, *tom. III.* Gaguin, *liv.* 10. Belle-Foreſt, *l.* 5, *c.* 114. Jean Chartier. Dupleix. Mézerai. Sainte-Marthe. Le Laboureur, *addit. aux mém. de Caſtelnau*; & ſur-tout la Thaumaſſiere, qui a fait ſon éloge très-bien circonſtancié en ſon hiſtoire de Berri, *p.* 84, &c.

On a dreſſé cet article de Jacques Cœur, d'après ce qu'en diſent communément nos hiſtoriens. Nous devons avertir nos lecteurs, qu'en 1743 M. Bonamy, de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, a lu dans une aſſemblée publique de cette académie un mémoire hiſtorique fort curieux concernant le même Jacques Cœur. Dans ce mémoire, M. Bonamy faiſant uſage de quantité de piéces inconnues à nos hiſtoriens, prouve que Jacques Cœur fut accuſé fauſſement d'avoir empoiſonné AGNÈS Sorel. Il eſt entré dans le détail de toute la procédure faite contre Jacques Cœur, & enſuite il démontre que tout ce que l'on a avancé juſqu'à nos jours de la prétendue nouvelle fortune de Jacques Cœur, de ſa retraite dans l'iſle de Chypre, de ſon ſecond mariage, & des filles que l'on dit qu'il en a eues, eſt abſolument faux. Il montre d'après des lettres du roi Charles VII, du mois de février 1457, & par d'autres monumens, 1°. que Jacques Cœur étoit mort ſur la fin de l'année 1456, ce qui eſt confirmé par l'obituaire de l'égliſe de S. Etienne de Bourges, qui marque ſon anniverſaire au 25 novembre; 2°. qu'il étoit mort à la tête des troupes du pape, *en expoſant ſa perſonne en l'encontre des infidéles*, dit Charles VII; 3°. qu'après ſa condamnation qui lui fut prononcée au mois de juin 1453, il avoit été transféré de Poitiers dans la ville de Beaucaire ſur le Rhône, où il fut enfermé dans le couvent des Cordeliers, & où il étoit encore au commencement de 1455; que ce fut de Beaucaire qu'un de ſes facteurs, nommé Jean de Village, qui avoit épouſé ſa niéce, l'enleva & lui facilita les moyens de ſe ſauver à Rome, où il arriva vers le mois de mars 1455, & où il paſſa le reſte de cette année à régler ſes affaires, & à entendre les comptes de ſes facteurs qui lui étoient reſtés fidéles; qu'ainſi Jacques Cœur étant mort à la fin de l'année ſuivante 1456, il eſt impoſſible qu'il ait paſſé dans l'iſle de Chypre pour y contracter un mariage dont il auroit eu deux enfans, ni qu'il ait fait cette fortune brillante dont parlent tous nos hiſtoriens. 4°. Jean d'Auton,

Digitized by Google

d'Auton, hiſtorien de Louis XII, qui avoit vécu avec les enfans de Jacques Cœur, après avoir rapporté une expédition des François dans l'iſle de *Metelin*, dit que leur flotte aborda à l'iſle de Chio pour y deſcendre les malades, dont quelques-uns moururent & furent enterrés dans l'égliſe des cordeliers, *auquel lieu*, ajoute-t-il, *eſt pareillement enſépulturé feu* JACQUES *Cœur, dedans le milieu du chœur de ladite egliſe*. Jacques Cœur eſt donc mort dans l'iſle de Chio. C'étoit *en expoſant ſa perſonne en l'encontre des infidéles*, dit Charles VII: or l'on ſait qu'en 1456 le pape Calixte III arma en effet à Oſtie contre les Turcs nouvellement maîtres de Conſtantinople, une flotte de ſeize galéres qui vint aborder à l'iſle de Chio, & qui eſt la ſeule ſur laquelle Jacques Cœur ait pu avoir quelque commandement. Charles VII, dans ſes lettres du 5 août 1457, par leſquelles il rend aux enfans de Jacques Cœur une partie des biens de leur pere, nous apprend que celui-ci, à la fin de ſes jours, lui avoit recommandé ſes enfans, *en le ſuppliant humblement, qu'eu égard aux grands biens & honneurs qu'il avoit eus en ſon temps autour de lui, ſon plaiſir fût de leur donner aucune choſe, afin que ceux qui étoient ſéculiers puſſent honnêtement vivre ſans néceſſité*.... Le mémoire de M. Bonamy qui entre dans un grand détail, eſt encore manuſcrit: on en a ſeulement donné un extrait dans le *Mercure de France*, premier volume du mois de décembre 1745.

COEUR-DE-ROI, étoit un gendarme qui ſervoit dans l'armée des Proteſtans, dans le XVIe ſiécle. Ce fut un des plus cruels hommes qui porterent les armes pendant les troubles. Ayant un jour été pris par les Catholiques & mené à Auxerre, il y fut mis en piéces, & ſon cœur fut coupé en morceaux, fut expoſé en vente, pour venger les cruautés que ce ſcélérat avoit commiſes contre les Catholiques. * Jean le Frere, *hiſt. des troubles*.

☞ COFFIN (Charles) célébre principal du collége de Beauvais à Paris, naquit à Buzanci, bourg du diocèſe de Reims, le 4 octobre 1676. Les heureuſes diſpoſitions qu'il annonça dès ſon enfance engagerent ſes parens à l'envoyer en la ville de Beauvais, où il commença ſes études. En 1693, il vint les achever à Paris, au collége du Pleſſis: il y fit ſa rhétorique avec diſtinction ſous le célébre M. Billet. M. Coffin reçut la tonſure en 1698. Cette cérémonie eccléſiaſtique fut pour lui un engagement ſérieux. Il ne regarda point l'habit clérical comme une ſimple décoration qui n'eût aucun droit ſur ſes mœurs: il fut clerc à tous égards, quoique gratuitement. Le panégyrique latin de S. Charles qu'il prononça vers le même temps au nom des clercs de S. Etienne du mont, fut le commencement de ſa réputation. Ce diſcours étoit autant l'ouvrage de ſon cœur que de ſon eſprit. Il louoit ſon patron, pour lequel il eut toujours une vénération ſinguliere. En 1701, la chaire de ſeconde au collége de Beauvais étant vacante, M. Coffin fut nommé pour la remplir, & s'aquitta de ſes fonctions d'une maniere ſolide & brillante. Toutes les années étoient marquées par quelques-unes de ſes productions en proſe & en vers. Tantôt il chantoit les événemens publics: tantôt ſa muſe s'exerçoit ſur des circonſtances qui lui étoient perſonnelles. Le 25 novembre 1705, il prononça en préſence de l'Univerſité, un diſcours ſur les *dangers* & ſur les *avantages des belles lettres*, qui fut admiré des connoiſſeurs. Deux autres diſcours qu'il prononça, l'un le 27 novembre 1710, ſur l'*utilité de l'hiſtoire profane*, l'autre le 13 avril 1712, *ſur la mort du Dauphin duc de Bourgogne*, mirent le ſceau à ſa réputation. M. Rollin s'étant retiré vers la fin de 1712, M. de Meſmes, premier préſident du parlement de Paris, chargea M. Coffin de l'adminiſtration du collége de Beauvais; & M. Bouthillier, principal, étant mort le 26 janvier 1713, M. Coffin fut établi principal en titre. L'application qu'il ſe donna à faire fleurir dans ſon collége la piété & les ſciences, & ſon habileté à y maintenir la diſcipline, lui concilierent une eſtime univerſelle. Il ſe vit chargé de l'éducation d'un très-grand nombre de jeunes gens. Perſonne n'ignore avec quel ſuccès il a élevé des enfans de la premiere diſtinction, & deſtinés aux plus grandes places. Il eſt ſorti de ſon collége une foule de ſujets qui ont paru avec éclat dans l'égliſe, dans la magiſtrature, dans le barreau, dans les académies, & même dans la profeſſion des armes. En 1718, M. Coffin fut élu recteur de l'univerſité de Paris; & ſon rectorat fut ſinguliérement illuſtré par l'établiſſement de l'inſtruction gratuite. Ce fut le premier février 1719, que M. Coffin, en préſentant un cierge à M. le duc d'Orléans, ranima le projet de l'inſtruction gratuite, qui avoit déja été propoſé ſans ſuccès. La maniere noble & délicate dont il expoſa ſa demande, & les raiſons dont il l'appuya, firent impreſſion; & M. le régent promit de travailler efficacement à ce que le recteur demandoit. Enfin après différentes démarches, où M. Coffin fit toujours admirer la ſupériorité de ſes lumieres & de ſes talens, le roi accorda à l'Univerſité le vingt-huitiéme effectif du prix du bail général des poſtes & meſſageries. Ce qui l'a miſe en état de donner déſormais ſes leçons gratuitement. M. Coffin fut encore recteur pendant près de deux ans. Rendu à lui-même au mois de juin 1721, il n'uſa de ſa liberté, que pour renouer avec les muſes un commerce que trois ans d'un rectorat fort occupé avoient interrompu. Il avoit toujours étudié les poétes en chrétien, & il ſe plaiſoit à rappeller la poéſie à la religion, ſa premiere origine. Il avoit compoſé de très-belles hymnes, tant pour la paroiſſe de Buzanci, ſa patrie, que pour différentes égliſes de la ville de Reims. La guériſon miraculeuſe opérée le jour de la Fête-Dieu de l'année 1726, ſur Anne Charlier, femme de François de la Foſſe, ébéniſte au fauxbourg S. Antoine, lui fournit une nouvelle occaſion de ſuivre ſon penchant. M. Coffin fut chargé de compoſer les hymnes pour l'office qui fut inſtitué pour perpétuer la mémoire de cette guériſon miraculeuſe. Les talens qu'on reconnoiſſoit en lui pour la poéſie latine, déterminerent M. de Vintimille, archevêque de Paris, à l'engager à compoſer des hymnes pour le nouveau bréviaire que ce prélat faiſoit compoſer. La crainte d'eſſuyer des critiques de plus d'une eſpéce, l'en détournoit. Cependant il ſe rendit au déſir du prélat, qui eut tout lieu de s'applaudir de ſon choix: la plupart de ces hymnes furent même adoptées par d'autres évêques. Elles ſe liſent dans les bréviaires de Blois, d'Evreux, de Séez & de Coutance. On trouve effectivement dans les hymnes de M. Coffin une heureuſe application des grandes images & des endroits les plus ſublimes de l'écriture; mais ſurtout une ſimplicité & une onction qui forment le vrai caractere de ce genre de poéſie. On ne doit point oublier la part que M. Coffin eut dans ſes dernieres années à la réviſion de l'Anti-Lucrece. Ce bel ouvrage que M. le cardinal de Polignac avoit légué à M. l'abbé de Rothelin, avoit beſoin de quelque ſecours avant que de paroître. M. l'abbé de Rothelin s'adreſſa à MM. Coffin, Crévier & le Beau, comme à de très-habiles maitres. On établit des conférences où le poéme fut relu entiérement & avec ſoin. C'eſt encore un ſervice rendu par M. Coffin à la religion & aux lettres, auſquelles il a conſacré toute ſa vie. M. Coffin fut attaqué au commencement de juin 1749, d'un rhume de cerveau, qui dégénéra en fluxion de poitrine, dont il mourut le 20 du même mois, âgé de ſoixante-douze ans & huit mois.

M. Coffin étoit un poëte ſans caprices, ſavant ſans oſtentation, ſérieux par réflexion, gai par caractere, & d'une humeur très-douce: toujours le même au milieu des occupations les plus diſſipantes & des circonſtances les plus épineuſes, rien ne troubloit la paix & la tranquillité de ſon ame. A l'inhumanité près, il réaliſoit le ſage des ſtoïciens; mais ſa ſageſſe partoit d'une ſource plus noble & plus pure, d'une piété tendre, ſincere, & d'autant plus ſolide, que la religion lui étoit mieux connue. Sous un air de ſéchereſſe & d'auſtérité, il avoit un cœur bon & compatiſſant, qui ne ſe bornoit pas à plaindre le ſort de ceux qui ſouffroient. Ses ſecours étoient prompts, ſecrets, & procurés, peut-être, avec plus de joye qu'ils

n'étoient reçus. Les lettres & l'univerſité ſe ſont auſſi reſſenties de ſa généroſité. Il fonda le prix de verſion en ſeconde, s'étant apperçu que ce prix manquoit parmi ceux auſquels l'autorité civile avoit appliqué les fonds de M. l'abbé le Gendre. Dans ſon teſtament, qui contient pluſieurs diſpoſitions ſages & chrétiennes, il a fait un legs très-conſidérable au collége de Beauvais, qu'il aimoit avec une tendreſſe paternelle, & auquel il a fait beaucoup de bien. Il a voulu être enterré dans la chapelle de cette maiſon où il avoit édifié par tant d'actes religieux. On y lit ſon épitaphe compoſée par M. Crévier. Elle eſt conçue en ces termes.

D. O. M.
Hic reſurrectionem expectat
CAROLUS COFFIN
Clericus Remenſis,
Antiquus Academiæ Pariſienſis Rector,
Hujus collegii Primarius:
Qui domum hanc, quam per ſex & triginta rexit annos,
Gloriâ auctam,
Ingenti diſcipulorum multitudine frequentatam,
Studiis doctrinæ & pietatis inſignitam,
Poſtremò etiam legato non mediocri per teſtamentum adjutam,
Æternum ſui memorem merendo fecit,
Magni Rollini ſucceſſor & æmulus.
Cæteras ejus laudes certatim prædicant
Bonæ artes,
Quas orator idem ac poeta egregius Latio plaudente, coluit;
Academica juventus,
Cujus ſtudia novi præmii acceſſione ſtimulavit;
ACADEMIA PRINCEPS,
Quam juſtiſſimâ Regis optimi LUDOVICI XV munificentiâ
Dotandam curavit;
Denique eccleſia Pariſienſis
Cui pios dulceſque hymnos, chriſtianus vates, cecinit.
Viro bonis omnibus, dum viveret, cariſſimo,
Benè poſt mortem precentur omnes boni.
Vixit annos LXXII, menſes VIII, dies XVI.
Obiit die XX junii annô M DCC XLIX:
Quo die anniverſarium pro ſe ſacrum in perpetuum celebrari præcepit.
REQUIESCAT IN PACE.

M. Coffin donna en 1727 un recueil des poéſies qu'il avoit compoſées juſqu'alors. Depuis ſa mort on a donné un recueil complet de ſes œuvres, en 2 vol. *in*-12, imprimés en 1755. Ces deux volumes contiennent les diſcours, qu'il a prononcés en différentes occaſions, & toutes ſes poéſies. A la tête, eſt un éloge de l'auteur, dreſſé par M. Crévier, & que je n'ai fait qu'abréger.

COGENITSE, ville de Pologne, ſur la route de Warſovie à Léopol. Elle eſt ſans clôture. Il y a une ſtaroſtie, avec ſon *devour*, c'eſt-à-dire, la maiſon du ſeigneur. Cette ſtaroſtie eſt de cinq ou ſix mille livres de rentes. * *Mémoires* du chevalier de Beaujeu.

COGGESHALE (Radulphe, Raoul, ou Rodolphe) étoit un ſavant religieux Anglois, de l'ordre de Cîteaux, qui a fleuri dans le douziéme & dans le treiziéme ſiécle. Balée, Pitſeus, Charles de Viſch, & pluſieurs autres bibliothécaires lui donnent de grandes louanges. Ils le regardent tous comme un des hommes les plus habiles de ſon ſiécle, qui avoit été formé aux lettres dès l'enfance, & qui avoit acquis l'eſtime & la bienveillance des perſonnes de ſon temps les plus diſtinguées par leur mérite & par leur naiſſance. Il poſſéda d'abord un canonicat, ſelon Jean Pits ou *Pitſæus*; mais enſuite ayant renoncé au monde, il ſe fit religieux dans le monaſtère de Coggeshale, & il en fut abbé. Les ouvrages que ces bibliothécaires lui donnent, ſont, 1. des additions à la chronique de Radulphe ou Raoul le Noir, depuis l'an 1113 juſqu'à l'onziéme année de Henri III, fils du roi Jean. 2. Une chronique de la Terre-Sainte. 3. *Super quibuſdam viſionibus liber unus.* 4. Des ſermons & autres écrits. Il vivoit encore en 1228, & l'on croit qu'il mourut cette année là même, ou peu de temps après. Sa chronique de la Terre-Sainte (*Chronicon Terræ ſanctæ*) a été imprimée en 1729, dans le tome V de l'*Ampliſſima collectio veterum ſcriptorum & monumentorum*, &c. publiée par les peres Martenne & Durand, Bénédictins. Cette hiſtoire eſt d'autant plus précieuſe, que l'auteur n'y raconte preſque que ce qu'il avoit vu lui-même. Il étoit à Jéruſalem dans le temps des ravages que Saladin fit dans la Terre-Sainte. Il fut même bleſſé au ſiége de Jéruſalem fait par le même Saladin. Auſſi s'attacha-t-il principalement à décrire ce qui ſe paſſa alors, ce qui fait que ſon traité eſt intitulé, dans l'édition que l'on vient de citer, *De expugnatione Terræ Sanctæ per Saladinum libellus.* * Voyez l'avertiſſement des ſavans éditeurs, mis au devant dudit écrit; & outre les auteurs cités touchant Coggeshale, on peut encore conſulter Cave & Caſimir Oudin. Dans le même tome V de la collection des peres Martenne & Durand, on a auſſi imprimé du même Radulphe Coggeshale, *Chronicon anglicanum ab anno M LXVI, ad annum M CC.* Voyez les pages 801 & ſuivantes de la collection citée, juſqu'à la page 870. Enſuite on trouve du même, *Libellus de motibus anglicanis ſub Joanne rege.* Le ſavant Jean Albert Fabricius parle auſſi de Raoul Coggeshale dans ſa *Bibliotheca mediæ & infimæ Latinitatis*, lib. III, pag. 1117.

COGITOSUS, auteur Ecoſſois, a écrit un livre des miracles de ſainte Brigitte, reine d'Ecoſſe. Son ouvrage eſt le même que Caniſius a fait imprimer. On ne ſait pas préciſément en quel temps il vivoit. * Caniſius, *T. V antiq. lect.* Le Mire, *in auct.* Voſſius, *l.* 3, *des hiſt. Lat.*

COGLIONI (Barthelemi) grand capitaine, vivoit dans le XV ſiécle. Il étoit Italien & natif de Bergame, dont ſa famille avoit eu la ſouveraineté. Mais elle en fut chaſſée par la faction des Suardi, vers l'an 1410. Barthelemi, qui étoit alors extrêmement jeune, porta les armes, & il s'acquit beaucoup de réputation. Les Vénitiens le mirent à la tête de leurs troupes, contre celles de Philippe Viſconti, duc de Milan, qui leur avoit déclaré la guerre. Il défendit Bergame & Veronne, défit en diverſes occaſions l'armée du duc de Milan, & rendit d'autres grands ſervices aux Vénitiens. Mais depuis, mécontent du proviéditeur Dandoli, il ſe jetta dans le parti de Philippe. Après la mort de ce duc arrivée en 1447, il ſervit les Milanois, puis François Sforce. Les Vénitiens l'attirerent de nouveau chez eux, & en tirerent des ſervices très-importans; il ſe brouilla encore avec eux, & ils eurent l'adreſſe de le rappeller, parceque la victoire ſe déclaroit toujours pour ſon parti. On le fit général d'une armée deſtinée contre le Turc; mais il mourut preſque dans le même temps en 1475. Le ſénat de Veniſe lui fit élever une ſtatue équeſtre de bronze. C'eſt lui qui a introduit l'uſage de traîner l'artillerie en campagne. * Guichardin, *de bell. itiner.* P. Céleſtin, *hiſt. di Berg.* Maſcardi, *elog. di Cap. illuſt.* Juſtiniani, *hiſt. de Venet.*

COGNAC ſur la Charente, ville de France en Angoumois. C'eſt, ſelon l'interprétation de Sponde & de Bouchel, le *Campiniacum* ou *Compiniacum*, où Gerard, archevêque de Bourdeaux, célébra un concile en 1238. D'autres la nomment *Conacum*. Cognac a un ſiége royal: elle eſt ſituée vers les frontiéres de Saintonge, entre Jarnac & Saintes, dans un terroir très-fertile en vins, & célébre par ſes eaux-de-vie. Le roi François I y prit naiſſance en 1493, & y fit bâtir une forteresſe. Les huguenots ſe rendirent maîtres de Cognac en 1569. Le duc d'Anjou l'aſſiégea après la victoire de Jarnac; mais, comme cette ville étoit défendue par une garniſon de 7000 hommes, il fut obligé de ſe retirer. En 1651 le prince de Condé ayant pris Saintes, aſſiégea Cognac, d'où il fut repouſſé par les troupes du roi, commandées par le comte d'Harcourt.

COGNI, *Iconium*, ville de la Lycaonie dans l'Aſie mineure, aujourd'hui capitale de la Caramanie, & réſidence d'un beglierbei. Elle a eu autrefois un archevé-

ché, ſous le patriarche de Conſtantinople. * Bellon, *l. 2 des obſerv. c.* 113. Le Mire, *geogr. eccleſ.* Il s'y eſt tenu un concile vers le milieu du III ſiécle de l'égliſe, qui autoriſa la rébaptiſation des hérétiques.

COGNITZ, *cherchez* CHOGNITZ.

COGOLLUDO, bourg de la Caſtille nouvelle en Eſpagne. Il eſt ſur une colline, près de la riviére de Henarez, entre Hitta & Siguença. Il a titre de marquiſat, dans la maiſon de Médina-cœli. La Martin. *dict. géogr.*

COGORETO ou COGUREO, bourg d'Italie, ſitué ſur la côte de l'état de Gènes, entre la ville de ce nom & celle de Savonne, à cinq lieues de la premiére, & environ à quatre de la derniére. Selon quelques auteurs, ce lieu a donné la naiſſance à Chriſtophe Colomb, qui s'eſt rendu ſi célébre par la découverte de l'Amérique. * Mati, *dict.*

COHEN : les Juifs ſe ſervent encore aujourd'hui de ce mot, qui ſignifie *Sacrificateur*, quoiqu'ils n'aient plus de temple ni de ſacrifices, de ſorte que c'eſt plutôt un titre d'honneur, & une qualité dont ils ſe flatent, qu'une dignité effective ; outre que dans la miſere à laquelle ils ſont réduits depuis tant de ſiécles, ils ne peuvent plus diſtinguer les tribus, pour ſe dire Lévites, & de race de Sacrificateurs. Léon de Modene, dans ſon livre des cérémonies, *part. I, chap.* 12, remarque qu'encore qu'il ſe trouve des Juifs, qui prétendent être deſcendus des Sacrificateurs & des Lévites, & avoir une tradition certaine de la vérité de leur généalogie, malgré les tranſmigrations, ils n'ont pourtant parmi eux aucune prééminence, ſi ce n'eſt qu'ils reçoivent quelque choſe des premiers nés, & qu'ils ſont les premiers à lire le Pentateuque, dans les ſynagogues. Ils donnent auſſi la bénédiction au peuple dans les fêtes ſolemnelles, ſe ſervant de ces paroles des Nombres, (*c.* 6, *v.* 14.) *Le Seigneur te béniſſe & te garde.*

COHON (Antime-Denys) évêque de Niſmes, naquit au commencement de ſeptembre 1594, à Craon, petite ville ſituée ſur l'Oudon, en Anjou. Il étoit fils d'un chandelier de cette ville, qui l'envoya au Mans pour y commencer ſes études. Cohon les commença avec ſuccès, & les continua de même à Paris, où il fut reçu bourſier dans un collége. Un démêlé qu'il y eut avec un de ſes camarades, l'obligea de quitter ce collége, & il ſe logea chez une fruitiere, où le néceſſaire lui manqua ſouvent. Dès qu'il eut embraſſé l'état eccléſiaſtique, il cultiva le talent qu'il avoit pour la prédication, & l'exerça avec de grands éloges. La ville de Paris, & pluſieurs autres villes conſidérables du royaume, furent le théatre de ſa gloire. Le grand conſeil le nomma à un canonicat de la cathédrale du Mans ; il en fut enſuite fait prévôt, & il eut encore le prieuré de S. Loan. Son ambition l'attacha au cardinal de Richelieu, & à ſon frere Alfonſe, cardinal-archevêque de Lyon, qui le choiſirent pour prédicateur ordinaire du roi. Prêchant un jour dans une égliſe de Paris, & le cardinal de Richelieu n'ayant pu paſſer aux environs, à cauſe de la multitude des carroſſes qui y étoient arrêtés, ſon éminence manda Cohon deux jours après, & ce prédicateur lui dit en l'abordant, qu'il s'eſtimoit plus heureux que l'Eſpagne & l'Allemagne, puiſque lui ſimple particulier l'avoit bien pu arrêter ; ce que ces deux royaumes n'avoient pu faire. Cette ſaillie plut au cardinal, & depuis il le fit preſque toujours manger avec lui, tant qu'il fut à Paris. Ce fut à ſa priere que le roi nomma Cohon évêque de Niſmes, le 19 novembre 1633. Il fut ſacré à Paris le 29 octobre 1634, & fit ſon entrée à Niſmes le 30 juillet 1635. Peu après il retourna à Paris pour l'aſſemblée générale du clergé, où il devoit aſſiſter comme député de la province de Narbonne. Dans cette aſſemblée, il fut propoſé d'accorder au roi un ſecours conſidérable qu'il demandoit. Mais comme il falloit pour cela aliéner des biens de l'égliſe, il y eut des oppoſans, contre leſquels Cohon s'éleva avec plus de zéle & de vivacité que de raiſon. L'aſſemblée finie, il retourna dans ſon diocèſe, qu'il trouva preſque tout infecté du calviniſme, grande matiere à ſon zéle ; auſſi éclata-t-il, & il s'attira la haine & ſouvent l'inſulte des hérétiques. Le 14 novembre 1636, il obtint un arrêt contradictoire avec les conſuls & habitans de Niſmes, de la religion prétendue-réformée, qui ordonne une impoſition de cent mille livres ſur les habitans dudit diocèſe, tant catholiques que proteſtans, payables en quinze années conſécutives, pour employer, ſavoir, 80000 livres à bâtir une égliſe cathédrale, & 20000 livres pour un palais épiſcopal. Cohon favoriſa auſſi de tout ſon pouvoir l'établiſſement des Jéſuites à Niſmes, & en 1637, il leur donna le prieuré de Parignargues ; mais ceux qui ont dit que le roi leur accorda la théologale en 1639, ſe ſont trompés : la théologale n'a jamais été ſéparée du chapitre. Cohon contribua auſſi beaucoup à l'accroiſſement des maiſons religieuſes à Niſmes, ou dans le diocèſe, & à l'établiſſement de quelques autres qui n'y étoient pas encore. Ayant rendu de grands ſervices à la ville, durant la contagion qui l'affligea en 1640, le roi, pour le récompenſer, le nomma en 1641 conſeiller au parlement de Toulouſe, & lui donna l'abbaye de S. Gilles, qu'il ne garda qu'une année. En 1643 il prononça, à Paris, l'oraiſon funébre de Louis XIII ; c'étoit au mois d'août. Il étoit venu à Paris à l'occaſion d'une procédure ſecrette, que les proteſtans avoient fait faire contre lui, & qu'ils avoient envoyée en cour. Cohon mandé, ne put ſe juſtifier, & on lui conſeilla de quitter Niſmes, & il permuta cet évêché avec celui de Dol en Bretagne. La permutation ſe fit au commencement de 1644 ; mais n'ayant pu obtenir des bulles, il permuta avec Cupif, évêque de Léon en Baſſe-Bretagne, qui avoit été obligé de quitter ſon ſiége. Cupif accepta l'évêché de Dol, & donna à Cohon l'abbaye de S. Leger & le doyenné de Notre-Dame du Folgoët. Cohon ſe retira alors à ſon prieuré de S. Loan ; mais deux ans après, le cardinal Mazarin l'attira à Paris, & il fut employé dans les affaires les plus importantes. Dévoué aux intérêts du cardinal, il prit en tout ſon parti, & le ſervit avec fidélité. Ceux qui étoient oppoſés à ce miniſtre, ayant intercepté une des lettres du prélat, celui-ci fut arrêté le 17 février 1649 ; mais il en fut quitte pour quelques mois de priſon, & fut ſeulement expoſé à la malignité des paſquinades de la fronde, qui ne l'épargna nullement, ſoit en vers, ſoit en proſe. On fit, entr'autres, contre lui, 1°. *Avertiſſement à Cohon, évêque de Dol & de Fraude, par les cuiſtres de l'univerſité de Paris, jouxte la copie imprimée à Douai*, 1649. 2°. *Propoſition des Bourgeois de Paris à Noſſeigneurs de Parlement, contre la lettre du ſieur Cohon, évêque de Dol.* Sa lettre interceptée fut auſſi rendue publique. L'orage ayant été diſſipé, il retourna à la cour, & ſuivit le roi dans les divers voyages que fit ſa majeſté en 1650, pour calmer par ſa préſence les troubles que les princes avoient excités dans les provinces. Ce fut en ce temps-là, qu'ayant harangué le roi, lorſque ſa majeſté fut reçue à Bourdeaux, elle lui donna l'abbaye de Flaran. Louis XIV rentra dans Paris le 20 octobre 1652 ; & l'année ſuivante, le cardinal Mazarin confia au prélat l'éducation de ſes neveux, & le chargea du rapport de tous les placets qui lui étoient préſentés. Au mois de juin 1654, il prononça le diſcours à la cérémonie du ſacre du roi à Reims, & ſa majeſté lui donna l'abbaye du Tronchet. Hector d'Ouvrier, évêque de Niſmes, étant mort le 20 juin 1655, Cohon deſira remonter ſur ce ſiége, & l'obtint la même année ; mais il ne put avoir ſes bulles qu'en 1657. Il eut le chagrin de voir ſignaler les commencemens de ſon ſecond épiſcopat de Niſmes, par une émotion qui eut de longues & de fâcheuſes ſuites dans la ville, & qui ſe termina enfin par une amniſtie que le roi accorda aux habitans au mois de décembre 1658. On peut voir cette hiſtoire bien circonſtanciée, & ſans aucune partialité, dans l'*Hiſtoire des évêques de Niſmes*, qui ſera citée à la fin de cet article. L'amniſtie ayant rétabli le calme dans Niſmes, Cohon travailla avec zéle à l'avancement de la religion catholique ; mais il ménagea les miniſtres proteſtans plus qu'il n'avoit fait auparavant, & vécut avec eux dans une aſſez bonne

intelligence. Les plus connus étoient Bruguier, Claude, & Rodon, profeſſeur de philoſophie. Mais loin de leur rien accorder au préjudice de la religion catholique, le prélat s'oppoſoit, autant qu'il le pouvoit, à leurs tentatives, pour l'affermiſſement & l'accroiſſement de la prétendue-réforme. C'eſt ainſi que par un arrêt du parlement de Toulouſe, du 8 juin 1658, il fit condamner au feu un ouvrage de Rodon, intitulé : *Diſputatio de ſuppoſito*, imprimé en 1645, & dans lequel S. Cyrille & le concile d'Ephèſe étoient calomniés. Il fit également condamner au feu un autre écrit du même miniſtre, intitulé : *le Tombeau de la Meſſe*, & imprimé en 1654. De deux écrits, ou diſcours *ſur le chant des pſeaumes*, en faveur des pſeaumes de Marot & de Beze, l'un anonyme, & l'autre du miniſtre Bruguier, le prélat fit condamner au mois de février 1663 celui de l'anonyme à être brulé, & fit ſupprimer celui de Bruguier; & ce miniſtre fut en même-temps banni de la province. Cohon travailla encore plus utilement à l'inſtruction de ſes diocéſains, & au ſoulagement des pauvres, par divers établiſſemens qu'il fit dans ſa ville, ou dans le diocèſe, ou auſquels il contribua. Il mourut au milieu de ces bonnes œuvres, le 7 novembre 1670. Il s'étoit fait une maniere de prêcher toute nouvelle, & qui a ſervi depuis de modéle : il retrancha dans ſes diſcours ces citations d'auteurs profanes, que l'on affectoit de ſon temps, & qui étoient ſi peu dignes des chaires chrétiennes. Il ne s'attacha à prouver la vérité de l'évangile, que par l'autorité de l'écriture-ſainte & des peres de l'égliſe. On le croit auteur d'une piéce qui fut faite en faveur du cardinal Mazarin, intitulée : les *Sentimens d'un fidéle ſujet du roi, ſur l'arrêt du parlement du 29 décembre 1651, contre le cardinal Mazarin, in-4°.* * Voyez l'*Hiſtoire des évêques de Niſmes*, par M. Menard.

COIFFIER, dit RUZÉ (Antoine) connu ſous le nom de MARÉCHAL D'EFFIAT, marquis d'Effiat, de Chilli & Lonjumeau, baron de Maci, &c. maréchal de France. Son grand oncle maternel, Martin Ruzé, ſeigneur de Beaulieu, Chilli & Lonjumeau, ſecrétaire d'état & tréſorier des ordres du roi, le fit ſon héritier, à condition de prendre ſon nom & ſes armes. Le marquis d'Effiat s'avança à la cour. Le roi Louis XIII le fit chevalier du S. Eſprit en 1620, & ſurintendant des finances en 1626. Depuis, il l'envoya ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre. Il ſervit très-bien dans cette négociation, ſe trouva en 1630 aux combats de Veillane, de Carignan & ailleurs, & fut fait maréchal de France le 6 janvier 1631. Le roi le nomma ſénéchal du Bourbonnois & d'Auvergne, & lui donna le gouvernement de ces deux provinces, & de l'Anjou, avec la lieutenance générale de ſes armées en Allemagne, où il mourut de maladie à Lutzelſtein, ſur les frontieres d'Alſace, & dans les monts de Voſges, le 27 juillet de l'an 1632.

I. Il étoit petit-fils de GILBERT Coiffier, ſeigneur de Buſſieres, de Chezelles & d'Effiat, tréſorier de France, général des finances, & maître des comptes en Piémont, Savoye & Dauphiné, qui fut employé par le maréchal de Montejan en 1538. S'étant trouvé le jour de la bataille de Ceriſolles au premier rang des gens de pied, avec les autres capitaines & gentilshommes qui conduiſoient l'avant-garde, il fut fait chevalier le lendemain du combat, 15 avril 1544, par le ſeigneur de Thais, colonel des gens de pied François, & par le comte d'Enghien, lieutenant général pour le roi en Italie, & fut fait maître d'hôtel de madame Marguerite de France, en 1564. Il avoit épouſé, en 1545 *Bonne* Ruzé, fille de *Guillaume*, ſeigneur de Beaulieu, ſœur de *Martin* Ruzé, ſecrétaire d'état, dont il eut GILBERT II du nom, qui ſuit; & *Françoiſe* Coiffier, mariée à *Jean* de la Foreſt, ſeigneur de Griſſe.

II. GILBERT Coiffier II du nom, ſeigneur d'Effiat, Buſſieres, &c. fut gentilhomme de la maiſon du duc d'Anjou, en 1573, & ſe trouva à la bataille de S. Denys. Il fut député de la province d'Anjou, pour aſſiſter aux états de Blois en 1588, & vivoit en 1595. Il épouſa *Charlotte* Gautier, fille unique de *Jean*, ſeigneur des Vignes, & de *Meſnil* Molé, dont il eut ANTOINE, qui ſuit; & *Anne* Coiffier, mariée le 21 mai 1597, à *Jean* le Groing, ſeigneur de Ville-Bouche en Berri.

III. ANTOINE Coiffier, dit *Ruzé*, marquis d'Effiat, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, *qui a donné lieu à cet article*, épouſa le 30 ſeptembre 1610 *Marie* de Fourci, fille de *Jean*, ſeigneur de Cheſſi, &c. ſurintendant des bâtimens de France, & de *Marie* Moreau, morte le 17 janvier 1670, dont il eut MARTIN, qui ſuit; HENRI, marquis de Cinq-Mars, *dont il ſera parlé ci-après dans un article ſéparé*; *Jean*, abbé de ſaint Sernin de Toulouſe, & de Trois-Fontaines, mort le 19 octobre 1698; *Marie*, premiere femme de *Charles* de la Porte, duc de la Meilleraye, pair & maréchal de France, morte le 22 avril 1633, âgée de vingt ans; & *Charlotte-Marie* Ruzé, religieuſe & fondatrice du monaſtere de la Croix, au fauxbourg S. Antoine, à Paris, morte le 15 août 1692, âgée de 78 ans.

IV. MARTIN Ruzé, marquis d'Effiat, &c. lieutenant de roi au bas pays d'Auvergne, mourut en 1644. Il avoit épouſé le 27 juin 1637 *Iſabelle* d'Eſcoubleau, fille ainée de *Charles*, marquis de Sourdis, chevalier des ordres du roi, & de *Jeanne* de Montluc & de Foix, comteſſe de Carmain, dont il eut ANTOINE, qui ſuit.

V. ANTOINE Ruzé, marquis d'Effiat, &c. chevalier des ordres du roi, premier écuyer de Philippe, fils & petit-fils de France, duc d'Orleans, conſeiller d'état, & au conſeil de régence pendant la minorité de Louis XV, mourut le 3 juin 1719, en ſa 81e année, ſans laiſſer de poſtérité de *Marie-Anne* Olivier, fille de *Louis*, marquis de Leuville, morte le 23 février 1684.

COIFFIER, dit RUZÉ (Henri) marquis de Cinq-Mars, grand écuyer de France, ſecond fils d'ANTOINE, marquis d'Effiat, &c. maréchal de France, eut beaucoup de part aux bonnes graces du roi Louis XIII. Il fut capitaine aux gardes, puis maître de la garderobe du roi, en 1637; & deux ans après, grand-écuyer de France. Il ſe trouva au ſiége d'Arras en 1640, & à celui de Perpignan en 1642. Ce fut l'année de ſon malheur. Il avoit beaucoup d'eſprit, & il étoit bienfait de ſa perſonne, favori de ſon prince, qu'il ſembloit gouverner entiérement; mais ſa jeuneſſe & ſa faveur l'emporterent trop loin. Le cardinal de Richelieu, qu'il vouloit perdre, l'obſerva ſi bien, qu'il ſurprit un traité que Cinq-Mars avoit fait avec l'Eſpagne. Il fut arrêté à Narbonne, & conduit à Lyon, où il eut la tête coupée le 12 ſeptembre 1642, n'étant qu'en la 22e année de ſon âge. * *Voyez* le P. Anſelme, *hiſt. des grands officiers*.

COIGNET (Matthieu) avocat au parlement de Paris, l'an 1549, fut auſſi maître des requêtes de la reine Catherine de Médicis, & procureur général au parlement de Savoye en 1559. Il fut encore ambaſſadeur vers les Suiſſes & Griſons pendant cinq ans, pour le roi François I, ſuivant quelques mémoires; mais d'autres portent que ce ne fut qu'en 1561, au commencement du regne de Charles IX, qu'il alla en cette ambaſſade. Il eſt mentionné dans l'état de la nobleſſe au procès-verbal de la coutume de Paris, du 22 février 1580; & il y eſt qualifié conſeiller du roi, & maître des requêtes de ſon hôtel, n'agueres ambaſſadeur aux Suiſſes & Griſons, ſeigneur de la Thuillerie-lès-Dampmartin, & de Bregi en Mulcien, en partie. Cependant ſon nom ne ſe trouve point dans l'hiſtoire des maîtres des requêtes. Il mourut en 1586, à l'âge de ſoixante-douze ans. Il avoit publié en 1583, au rapport de la Croix-du-Maine, dans ſa bibliotheque françoiſe, deux ouvrages, intitulés : l'un, *Inſtruction aux princes de garder la foi promiſe* (c'eſt apparemment le même ouvrage dont Charles Sorel, dans ſa bibliothéque, *p.* 61, édition de 1664, rapporte ainſi le titre : *Les Diſcours politiques ſur la vérité & le menſonge, pour garder la foi promiſe*, & qu'il dit avoir été imprimé *in-4°*, 1584, chez Dupuis;) & l'autre, *la philoſophie chrétienne*. * La Croix-du-Maine, *bibl. franç.*

COIGNET (Gaſpard) ſeigneur de la Thuillerie,

comte de Courſon, petit-fils du précédent, ſe rendit célèbre par ſes ambaſſades. Son pere, *Matthieu* Coignet, fut ſucceſſivement ſecrétaire du roi, audiencier en la chancellerie de Paris, gentilhomme ordinaire, puis maître d'hôtel ordinaire du roi Henri IV. Gaſpard Coignet fut reçu conſeiller au parlement de Paris le 27 août 1618, maître des requêtes le 23 décembre 1624, puis conſeiller d'état & du conſeil royal des finances. Le roi Louis XIII le nomma intendant de juſtice aux provinces de Poitou, Saintonge & pays d'Aunis; & en cette qualité, il le laiſſa dans la Rochelle, après la priſe de cette place, pour en faire démolir les murs & les fortifications. Il s'en aquitta avec tant de prudence & de fermeté, que ſans rien négliger des ordres du roi, il ſe concilia l'affection des Rochelois, qui firent fraper des jettons à ſa gloire en 1629. L'an 1632, il fut nommé ambaſſadeur à Veniſe, & il y ſoutint dignement la prééminence de la couronne de France ſur celle d'Eſpagne. Il empêcha auſſi la république de ſe brouiller avec le pape Urbain VIII, & réconcilia la princeſſe Marie de Gonzague, veuve du prince Charles de Mantoue, avec le duc ſon beau-pere. En 1637, le roi le tira de Veniſe, & le fit ſon ambaſſadeur extraordinaire vers les princes d'Italie, d'où ſa majeſté le rappella en 1640, pour aller faire les mêmes fonctions auprès de la république de Hollande. La guerre s'étant allumée en 1644, entre les rois de Suede & de Danemarck, M. de la Thuillerie fut dépêché vers ces deux princes en qualité d'ambaſſadeur extraordinaire; & il y négocia ſi bien, qu'il eut le bonheur de les accommoder par le traité de Brosboo, le 25 ſeptembre 1645, qui lui gagna également l'eſtime de Chriſtiern IV, roi de Danemarck, & celle de la ſavante Chriſtine, reine de Suede. Il rentra à Copenhague comblé de bénédictions de la part du peuple, & d'honneurs de la part du roi, qui lui fit faire une entrée magnifique. Il ne fut pas moins bien reçu à Stockholm. En 1646 il revint à ſon ambaſſade de Hollande, qu'il ne quitta que le 23 mai 1648. Le roi récompenſa ſes ſervices en 1650, par l'érection en comté de la terre de Courſon-le-Château, & de Courſon-la-Ville, l'une des anciennes baronies du comté d'Auxerre; & ſa mort arrivée en 1653, dans ſa 57e année, l'empêcha de recevoir de plus grandes récompenſes. Il avoit épouſé le 15 juillet 1626 *Anne* Leſcalopier, fille de *Jean*, préſident au parlement de Paris, & ſœur aînée de *Marie*, ducheſſe de Béthune-Charoſt. Elle mourut à Veniſe en 1633, âgée de 22 ans, laiſſant entr'autres enfans, HENRI Coignet de la Thuillerie, comte de Courſon, mort en 1696, pere de PIERRE-PAUL Coignet, comte de Courſon, bailli & gouverneur d'Auxerre. * Blanchard, *conſeillers du parlem. &c.*

COIGNET (Michel) d'Anvers, mathématicien, s'acquit beaucoup de réputation par ſes ouvrages. Guichardin parle avantageuſement de lui, auſſi-bien que la Croix-du-Maine, au ſujet d'un traité de la navigation, que Coignet avoit publié l'an 1581, en langue françoiſe. Il mourut le 24 décembre de l'an 1623. * Valere André, *bibl. Belg.*

COIGNY (François de Francquetot duc de) baron de Nogent-ſur-Loire, ſeigneur de Villerai, de Maiſoncelles, de Croiſilles & de Poligny, né le 16 de mars 1670, fut fait meſtre de camp du régiment royal étranger cavalerie, en 1691, enſuite gouverneur des ville & château de Caën & bailli de la même ville, & brigadier de cavalerie le 29 de janvier 1702. Il chargea & battit en Flandre, le 15 de juin 1703, une troupe de 150 ou de 200 chevaux ennemis. Il fut fait inſpecteur général de cavalerie au mois de décembre de la même année, & maréchal de camp le 26 d'octobre 1704. Il fut pourvu le 7 décembre ſuivant, de la charge de colonel général des dragons, ſur laquelle il obtint un brevet de retenue de 300000 livres, & pour laquelle il prêta le ſerment le 10 du même mois. La croix de l'ordre de S. Louis lui fut accordée en 1705, & le roi le fit lieutenant général de ſes armées le 18 de juin 1709. Il ſe trouva le 11 ſeptembre ſuivant à la bataille de Malplaquet. Il ſe ſignala & eut une grande part au ſuccès de l'attaque d'un camp des ennemis près d'Arleux, qui fut forcé le 12 de juillet 1711. Il eut un cheval tué ſous lui dans cette occaſion. Il ſe trouva auſſi à la repriſe du poſte d'Arleux, le 23 du même mois, & il attaqua & défit le 31 d'août un parti de cavalerie & de dragons, qui eſcortoit des fourageurs vers Landrecies. Il fit priſonniers dans cette rencontre, entr'autres, deux officiers généraux des ennemis. En 1712 il ſervit à l'attaque du camp de Denain, où les ennemis furent entiérement défaits le 24 de juillet. Enſuite il fut un des officiers généraux qui furent chargés d'inveſtir le Queſnoy, & il ſervit au ſiége de cette place, qui fut priſe le 4 d'octobre de l'année ſuivante. Il ſervit encore aux ſiéges de Landau & de Fribourg, au mois de février 1718. Il fut fait du conſeil de guerre en 1719. Après avoir été employé à la priſe de Fontarabie & de S. Sébaſtien, il prit le château d'Urgel, dont il fit la garniſon priſonniére de guerre. Le roi le nomma chevalier de ſes ordres, le 2 février 1724, & il en reçut le collier & la croix le 3 juin ſuivant. Le gouvernement de la ville, château & principauté de Sedan lui fut donné au mois de novembre 1725. Ayant été nommé au mois d'octobre 1733 pour être employé en qualité de lieutenant général dans l'armée qui fut envoyée en Italie, il ſervit au ſiége de Cherra-d'Adda ſous Pizighitone; & au commencement de janvier 1734, il fut chargé de faire le ſiége de Novare, qu'il prit en deux jours de tranchée ouverte. Après le départ du maréchal de Villars, le 27 de mai 1734, il prit le commandement en chef des troupes françoiſes en Italie. Il gagna la bataille de Parme ſur les impériaux le 29 de juin; & à celle de Guaſtalla, qui fut donnée le 19 de ſeptembre, & à laquelle le roi de Sardaigne ſe trouva, il commanda la gauche de l'armée. A ſon retour en France, il prêta ſerment de fidélité entre les mains du roi, le 14 janvier 1735, pour la dignité de maréchal de France, à laquelle il avoit été élevé le 29 de juin précédent. Le roi le nomma le 24 du même mois de janvier 1735 général de ſon armée en Allemagne. Il partit de Paris le 16 d'avril ſuivant pour aller prendre ce commandement. Il fut créé duc de Coigny, non pair, pour deſcendans mâles, en février 1747, & reçu le 18 d'avril. Il eſt fils de ROBERT-JEAN-ANTOINE de Francquetot, comte de Coigny, gouverneur & grand bailli de Caën, lieutenant général des armées du roi directeur général de la cavalerie, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, & en dernier lieu commandant un corps de troupes ſur la Moſelle, mort à Conigſmakeren, deux lieues au-deſſous de Thionville, le 10 d'octobre 1704, & de *Marie-Françoiſe* de Goyon de Matignon, morte le 11 octobre 1719. Le maréchal de Coigny a été marié par contrat du 4 décembre 1699, avec *Henriette* de Monbourcher, morte le 8 octobre 1751, fille de *René* de Montbourcher, marquis du Bordage, maréchal des camps & armées du roi, & d'*Elizabeth* de Goyon de la Mouſſaye. Il en a eu *Marie-Françoiſe-Adelaïde* de Francquetot de Coigny, née le 16 ſeptembre 1700; JEAN-ANTOINE-FRANÇOIS de Francquetot, comte de Coigny, *dont il ſera parlé ci-après*; *Charlotte-Henriette-Bibiane* de Francquetot de Coigny, née le 11 novembre 1703, mariée le 27 février 1726, avec *Jean-Baptiſte-Joachim* Colbert, marquis de Croiſſy, capitaine des gardes de la porte du roi, colonel du régiment royal infanterie, par commiſſion du 6 mars 1719, & fait brigadier des armées du roi le premier août 1734; & *Elizabeth-Marie* de Francquetot de Coigny, née le 29 août 1705.

JEAN-ANTOINE-FRANÇOIS de Francquetot, comte de Coigny, né le 27 ſeptembre 1702, gouverneur & grand bailli de la ville & château de Caën, capitaine d'une compagnie de dragons dans le régiment d'Orléans, avec brevet de meſtre de camp, fut fait colonel général des dragons par la démiſſion de ſon pere, le 20 de janvier 1734, brigadier le 15 février ſuivant, & maréchal de camp le premier août de la même année. Il avoit apporté au roi le 5 juillet précédent, la nouvelle de la victoire remportée ſur les impériaux à la bataille de Parme;

Digitized

& étant retourné en Italie, il ſe trouva encore à la bataille de Guaſtalla ; & après l'action, il fut détaché pour marcher à la pourſuite des ennemis. Le roi le nomma au mois de février 1735, pour faire la campagne en Allemagne ſous le maréchal ſon pere. Il eſt mort le 4 mars 1748. Il avoit épouſé au mois de novembre 1729, *Marie-Thérèſe-Joſephe-Conratine*, fille unique de *Malo*, marquis de Nevet, en Bretagne, aujourd'hui dame de compagnie de Meſdames de France, dont il a laiſſé *Marie-François-Henri*, colonel général des dragons en ſurvivance, né le 28 mars 1737; *Auguſtin-Gabriel*, né le 23 août 1740; *Jean-Philippe*, né le 14 décembre 1743. La maiſon de Francquetot, originaire de baſſe Normandie, porte *de gueules à la faſce d'or, chargée de trois étoiles d'azur, & accompagnée de trois croiſſans montans d'or, deux en chef & un en pointe.*

COIMBRE ou CONIMBRE, ville de Portugal, dans la province de Beira, avec titre de duché, évêché ſuffragant de Brague, & univerſité très-célébre. On la prend pour la *Conimbrica* d'Antonin & de Pline. Mais d'autres ſont perſuadés que c'eſt Condexa-la-Vieja, & que Coimbre, qu'ils nomment *Conimbrica nova*, s'eſt accrue des ruines de l'autre. C'eſt une grande & belle ville, ſituée ſur la frontiére de Mondego, à cinq ou ſix lieues de la mer. Coimbre eſt dans la ſituation la plus riante, ſur le bord de la riviére de Mondego : le pont ſur cette riviére, qui joint Coimbre avec ſes agréables fauxbourgs, eſt quatre fois auſſi long que le pont-neuf à Paris, & eſt une fois plus large ; c'eſt la plus belle promenade que l'on puiſſe voir ; il y a au milieu un rond, où pluſieurs carroſſes peuvent tourner ſans embaras. Pluſieurs maiſons de campagne bordent le Mondego, & l'embelliſſent. Les fils des rois de Portugal ont quelquefois porté le titre de duc de Coimbre. Le premier qui le porta & en faveur duquel cette ville fut érigée en duché, a été PIERRE, fils de Jean I. Ce prince fut régent du royaume, & fut tué à la bataille d'Alfarroubeira, à quatre lieues de Lisbonne, le 20 mai de l'an 1449, laiſſant d'*Iſabelle* d'Aragon, fille de *Jacques* d'Aragon II du nom, comte d'Urgel, *Pierre*, qui fut proclamé roi d'Aragon, en 1464, & qui mourut à Granolie près de Barcelone, le 30 juin de l'an 1466 ; *Jacques*, archevêque de Lisbonne, créé cardinal en 1456, & mort à Florence le 16 avril 1459 ; *Jean*, duc de Coimbre, roi de Chypre, &c. qui épouſa *Charlotte* de Chypre, qui fut chevalier de la toiſon d'or, & qui mourut de poiſon, & ſans poſtérité, en 1457 ; *Iſabelle*, morte en 1456, femme d'*Alfonſe V*, roi de Portugal ; *Philippe*, religieuſe ; & *Béatrix*, mariée en 1450 à *Adolphe* de Cleves, ſeigneur de Raveſtein. Le ſecond duc de Coimbre a été D. George, grand-maître de l'ordre de S. Jacques, bâtard du roi Jean II. Le roi Jean III tranſféra de Lisbonne à Coimbre l'univerſité, en 1534, afin que le repos d'une ville de province donnât plus d'application aux étudians, qui juſqu'alors avoient fait leurs études au milieu de l'embaras de Lisbonne, capitale du royaume. Le roi Denys avoit fondé cette univerſité à Coimbre. Ferdinand I, roi d'Eſpagne, dit *le Grand*, prit Coimbre ſur les Saraſins après un ſiége de ſept mois, l'an 1040. Alfonſe VI accorda à cette ville de grands priviléges, leſquels confirma après ſon beau-fils Henri de Bourgogne, comte de Portugal. Alfonſe I donna encore des priviléges plus honorables à Coimbre, & y fit tenir les états du royaume en 1180, où Sanche I, ſon fils, fut reconnu pour ſon ſucceſſeur. Alfonſe II y tint auſſi les états en 1213, & il y a fait d'excellens réglemens. Alfonſe III les aſſembla auſſi à Coimbre en 1261. Jean I s'y fit proclamer roi à l'aſſemblée des états en 1385. Alfonſe V y tint les états en 1472. L'univerſité eſt un bâtiment très-vaſte qui a de bons morceaux d'architecture, ſur-tout la nouvelle bibliothéque, qui eſt une piéce digne de l'attention des connoiſſeurs, & juſqu'aux tablettes ſont d'un gout exquis, où l'on a point épargné la dorure. Le nombre des volumes paſſe trente mille, & l'on l'augmente toujours de ce qu'il y a de plus curieux. Il y a à Coimbre cinq mille familles : beaucoup de nobleſſe y eſt établie, & le nombre des étudians en toutes facultés va environ à trois mille. Le revenu de l'univerſité va à 600000 cruzades, ou 120000 livres de France, & l'évêché paſſe 80000 cruzades. Preſque tous les ordres religieux y ont chacun ſon collége : celui des jéſuites eſt le plus vaſte, le plus riche de tout l'ordre & le plus magnifique. *Voyez l'article ſuivant.* Les chanoines réguliers de S. Auguſtin y ont un ancien & magnifique monaſtere, dont la fondation eſt du roi Alfonſe I, qui y eſt enterré ; & outre ce monaſtere, ils y ont auſſi un collége magnifique. Le général de cette congrégation eſt le chancelier de l'univerſité. Les colléges de S. Pierre & de S. Paul ſont célébres par la quantité des grands hommes qu'ils ont formés dans les lettres. Les cadets des premieres maiſons de Portugal, qui ſont deſtinés à l'égliſe, entrent dans ces deux colléges, dont celui de S. Pierre *eſt le plus riche.* *Pline, *l.* 7, *c.* 21. Surita. Nonius. Vaſconcellos. *Le P. Anſelme. Mémoires manuſcrits* de feu M. le comte d'Ericeyra.

COLLEGE DE COIMBRE.

Ce collége fut fondé par le roi D. Juan III du nom, un peu avant le milieu du XVI ſiécle, pour ſervir comme de ſéminaire, où l'on devoit former & inſtruire des miſſionaires ou prédicateurs évangéliques pour les miſſions des Indes. Sa majeſté favoriſa tellement cet établiſſement, qu'elle y entretint & nourit peu de temps après juſqu'à près de deux cens jéſuites, parmi leſquels vingt-trois étoient choiſis pour y enſeigner toutes les ſciences. En 1555, il donna la direction de ce collége aux peres jéſuites, & voulut que leurs écoles de théologie y fuſſent admiſes. Il a été publié au nom de ce collége divers ouvrages, qui nous ont donné lieu de faire cet article. Ces ouvrages qui partent tous de la plume des jéſuites, ſont : 1. *Commentarii collegii Conimbricenſis ſocietatis Jeſu in octo libros Phyſicorum Ariſtotelis*, 1591. 2. *In quatuor libros Ariſtotelis de cœlo*, 1592. 3. *In libros Ariſtotelis de Meteoris*, 1592. 4. *In libros Ariſtotelis qui parva naturalia appellantur*, 1592. 5. *In libros Ethicorum Ariſtotelis ad Nicomachum, aliquot curſus Conimbricenſis diſputationes, in quibus præcipua quædam Ethicæ diſciplinæ capita continentur*, 1593. 6. *Commentarii in duos libros Ariſtotelis de generatione & corruptione*, 1595. 7. *In tres libros Ariſtotelis de Animâ : Acceſſit tractatus de Animâ ſeparatâ, & tractatio quorumdam problematum ad quinque ſenſus ſpectantium*, 1595. Ces traités de philoſophie ont eu diverſes éditions. Ils avoient d'abord été dictés aux écoliers qui venoient prendre les leçons des profeſſeurs : ceux qui en avoient connoiſſance en faiſoient une eſtime ſinguliére : on ſouhaita qu'ils puſſent devenir plus communs par l'impreſſion ; ce qui engagea le pere Claude Aquaviva, général de la ſociété des jéſuites, & Pierre Fonſeca, provincial de la même ſociété en Portugal, à porter le pere Emanuel Goës, à ſe charger de ce travail. Vincent Placcius, dans ſon ouvrage concernant les écrivains pſeudonymes, nombre 709, dit que ces traités ſont dûs principalement au pere Coſme Magalliano, jéſuite ; mais il s'eſt trompé : ce jéſuite n'a fait que ſeconder le pere Emanuel Goës dans ſon travail, en ce qu'après la mort dudit pere Goës, il procura l'édition des commentaires ſur les livres d'Ariſtote *de animâ*, auſquels il joignit le traité de Balthaſar Alvarès, ſon confrere, *de animâ ſeparatâ*, & la *Tractatio quorumdam problematum.* 8. *Commentarii collegii Conimbricenſis ſocietatis Jeſu in univerſam dialecticam Ariſtotelis*, à Baſle 1604, & à Lyon, 1607. Lorſque le pere Pierre Fonſeca laiſſa imprimer en 1591 les commentaires ou traités phyſiques, il fit eſpérer que l'on n'attendroit pas long-temps ceux de dialectique; mais n'ayant pas tenu ſa promeſſe, & ce grand corps demeurant par-là imparfait, les libraires de Francfort donnerent en 1604 les commentaires dont on vient de rapporter le titre. Cet ouvrage du pere Fonſeca auroit demandé plus d'exactitude pour les choſes & pour le ſtyle. C'eſt ce qui a obligé de donner enfin depuis, les vrais commentaires dictés au

Digitized by Google

collége de Conimbre ſur la dialectique : ils ſont de Sébaſtien Couto, non *Coleto*, comme le dit Placcius. Dans le tome I du catalogue de la bibliothéque Barberine, on trouve cités, *Commentarii collegii Conimbricenſis in Ariſtotelis dialecticam cum græco textu*, à Lyon, 1598, *in*-4°; mais cette date eſt ſurement fautive. Ces commentaires n'ont pas paru à Lyon avant l'an 1607, ni en Portugal avant 1606. Ce corps d'ouvrages comprend cinq volumes *in*-4°. Le pere Athanaſe Kircher, jéſuite, dit (*Chin. illuſtr. præfat. ad part.* 5,) que tous ces ouvrages ont été traduits en langue chinoiſe. 9. *Problemata quæ in collegio Conimbricenſi phyſicis commentariis enodantur*, à Mayence 1601, *in*-12. 10. *Conimbricenſis collegii ſocict. Jeſ. Actiones dramaticæ.* 11. *Luſitania coronata ſub felici Joannis V regnandi inauguratione*, à Lisbonne 1704, *in*-4°. 12. *Jus ſuccedendi in Luſitaniæ regnum Dominæ Catharinæ*; le catalogue de la bibliothéque Barberine cite cet écrit comme une production du collége de Conimbre; mais il eſt ſûr que c'eſt l'ouvrage du pere François-Auguſtin Macédo, de l'ordre de S. François. * *Mém. manuſ.* du P. Oudin, jéſuite.

COINLU, ſignifie en turc *le mouton noir*. Ce fut autrefois la marque ou l'étendard d'une race de Turcomans, qui fonderent un empire dans l'Arménie & dans la Méſopotamie, ſous les derniers empereurs Mogols & Tartares, de la famille de Genghizkhan, vers l'an 800 de l'hégire, & de J. C. 1397. Le ſultan Ahmed Ilekhani, fils d'Avis, à qui Tamerlan avoit ôté, & enſuite remis, le gouvernement ou la principauté de Bagdet, donna le commandement général de toutes ſes troupes à Cara Mohammed, chef des Turcomans, qui étoient à la ſolde de ce prince. Après la mort de Cara Mohammed, ſon fils, Cara Joſeph, fut confirmé dans cette même dignité par le même ſultan. Mais ce Turcoman le paya de tous les bienfaits qu'en avoient reçu ſon pere & lui, par la plus noire de toutes les ingratitudes; car il dépouilla ce prince de ſes états, & le chaſſa de Bagdet. C'eſt de Cara Joſeph que la dynaſtie des Cara Coinlu, ou des Turcomans du *mouton noir*, a pris ſon origine. Comme ces Turcomans s'étendirent dans l'Anatolie, où ils fixerent leurs demeures, leur nom eſt reſté juſqu'à préſent au pays des environs de Trezibonde, qui eſt la Colchide; car les Turcs l'appellent encore aujourd'hui *Cara Coinlu Ili*, ou *pays du mouton noir*; de même que l'Arménie mineure a retenu le nom d'*Ac Coinlu Ili*, qui ſignifie *le pays du mouton blanc*. Les Grecs modernes appellent encore aujourd'hui ces deux races de Turcomans, *Mauroprobatadæ* & *Aſprobatadæ*. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

COINTE (Charles le) prêtre de l'Oratoire, auteur des annales eccléſiaſtiques de France, étoit né à Troyes le 4 de novembre de l'an 1611. Il entra à dix-huit ans dans l'Oratoire, où il fut reçu par le cardinal de Bérulle, inſtituteur & premier ſupérieur général de cette congrégation. Il fut d'abord envoyé à Vendôme, pour y enſeigner la grammaire & les humanités. Enſuite il profeſſa la rhétorique pendant ſept ans, à Nantes, à Angers & à Condom. En 1643 M. Servien, ſecrétaire d'état, qui avoit été nommé pour être un des ambaſſadeurs plénipotentiaires à Munſter, voulut avoir avec lui un pere de l'Oratoire, pour être chapelain & confeſſeur de madame Servien; & le P. Bourgoin, alors général de l'Oratoire, lui ayant offert le P. le Cointe, M. Servien l'accepta avec joie. Le P. le Cointe lui fut en effet très-utile. Ce fut lui qui travailla aux préliminaires de la paix, & qui fournit les mémoires néceſſaires pour le traité. Cependant, quelques ſervices qu'il eût rendus, on ne commença à lui donner quelque récompenſe qu'en l'année 1659, où M. Colbert lui fit avoir du cardinal Mazarin une penſion de 1000 livres. Trois ans après, le roi le gratifia d'une penſion de 500 livres. Il commença alors de donner au public ſon grand ouvrage des annales eccléſiaſtiques de France. Sa maniere d'agir, ſage & raiſonnable, & la beauté de ſon génie, l'ont fait rechercher des perſonnes du premier ordre, dans tous les lieux où il a été. A Vendôme, M. de Mercœur l'avoit à ſa table deux ou trois fois la ſemaine. M. Fabio Chigi, nonce à Munſter, prenoit tous les huit jours un après-midi pour jouir de ſa converſation; & depuis, ce prélat ayant été fait cardinal, & enſuite pape, ſous le nom d'*Alexandre VII*, l'a ſouvent honoré de ſes lettres. Le roi même avoit pour lui une eſtime particuliere, & a loué ſon zèle & ſa fidélité en pluſieurs rencontres. Il mourut à Paris, en la maiſon de ſa congrégation, rue S. Honoré, où il demeuroit depuis 1661, le 18 janvier 1681, âgé de ſoixante-dix ans, dont il en avoit paſſé cinquante-deux dans l'Oratoire. Son hiſtoire eccléſiaſtique de France eſt compoſée de huit volumes *in-fol.* commençant à l'an 235, & finiſſant à l'an 835. Le dernier volume n'a paru qu'après ſa mort, par les ſoins du P. du Bois. Cette hiſtoire, faite en forme d'annales, & qui en porte le titre, contient les décrets des conciles de France avec des explications, le catalogue des évêques & leur vie, les fondateurs, les privileges des monaſteres, les vies des Saints, les queſtions de doctrine & de diſcipline, & tout ce qui peut regarder l'hiſtoire eccléſiaſtique de France. C'eſt un ouvrage d'un travail immenſe, & d'une recherche ſinguliere. Comme ce n'eſt qu'une compilation ſans ornement, il ne ſe fait pas lire agréablement; mais, en revanche, on y trouve beaucoup de diſcernement & de ſagacité. Cet ouvrage l'engagea dans pluſieurs diſputes avec les PP. d'Acheri, Mabillon, Baſtide, &c. bénédictins; le P. Chifflet, jéſuite, & autres ſavans; & il ſortit toujours de ces diſputes avec honneur. * *Mem. du temps.* Du-Pin, *bibl. des auteurs eccleſ. du XVII ſiècle. Eloge du* P. le Cointe, *par le* P. Bougerel, *de l'Oratoire, dans le IV tome des mem. du* P. Niceron, *& dans le X.* Nous obſerverons que l'auteur de l'éloge du P. le Cointe, inſeré dans les *Mémoires* que nous venons de citer en dernier lieu, a oublié de parler de deux harangues latines de ce pere, prononcées à Angers, & imprimées dans la même ville en 1641, *in*-4°; la premiere de 18 pages, la ſeconde de 16, l'une & l'autre de petit caractere; le titre général eſt: *Orationes pro lectionum auſpicatione in collegio Andino à Carolo le Cointe congregat. orator. D. Jeſu presbytero, habitæ anno Chriſti* 1640 & 1641. La premiere eſt ſur la naiſſance de Philippe duc d'Anjou, ſecond fils de Louis XIII, né le 21 ſeptembre 1640. Elle eſt précédée d'une épître dédicatoire à Claude de Rueil, évêque d'Angers, dans laquelle l'orateur fait un très-beau portrait de ce prélat. La harangue fut prononcée le 6 décembre 1640. *Sereniſſimo Andium duci orator Andinus panegyrim dicebat, die 6 decembris* 1640; c'eſt le titre de la piece. La ſeconde, prononcée le 3 novembre 1641, eſt ſur la diviſion du Portugal & de la Caſtille, & l'union de la France & du Portugal. Le ſujet eſt bien expliqué dans ce titre: *Chriſtianiſſimo Ludovico XIII, Franciæ & Navarræ, & ſereniſſimo Joanni IV, Portugaliæ ac Algarbiæ auguſtiſſimis Franciæ ſtirpis regibus feliciter auguraturus orator Andinus mutuum Portugaliæ ac Caſtellæ odium, & mutuum Franciæ ac Portugaliæ amorem explicabat, 3 die novembris anno* 1641. Cette harangue eſt précédée d'une épître dédicatoire à M. de Heere, maître des requêtes, &c. Ces deux pièces ſont remplies en marge de notes hiſtoriques & de citations.

COINTEREL (Matthieu) cardinal, fils d'*Hilaire* Cointerel, maréchal à Merannes en Anjou, & d'*Yvonne* Vivan, naquit en 1519, & vint faire ſes premieres études à Angers, chez un de ſes oncles maternels, qui étoit chanoine de S. Maurille. Pendant le ſéjour qu'il fit dans cette ville, ayant fait rencontre d'un prince étranger qui conſidéroit avec application les clochers de la cathédrale, dédiée ſous l'invocation de S. Maurice, il s'approcha de lui, lui fit conſidérer la hardieſſe de l'architecture, & l'entretint des antiquités de la ville; ce qui plut tant à ce ſeigneur, qu'il lui propoſa de faire avec lui le voyage d'Italie. Cointerel accepta le parti; & étant arrivé à Veniſe, il y tomba dangereuſement malade. Le médecin qui le traita, nommé Buoncompagno, le fit, après ſa guériſon, précepteur de ſes enfans, & le fit connoître à Hugues Buoncompagno ſon frere, profeſſeur de droit à

Digitized by Google

Boulogne, qui fut depuis pape ſous le nom de Gregoire XIII. Hugues plaça Cointerel chez André de Boni ſon confrere, qui ayant été appellé peu de temps après à Rome par Paul III, y mena avec lui Cointerel. Buoncompagno les y joignit dès que Boni eut été fait référendaire de l'une & l'autre ſignature, & ſecrétaire des brefs. Enſuite Boni étant allé au concile de Trente, Cointerel eut ſes emplois, & fut, de plus, auditeur de la légation du cardinal de S. Hyppolite, en France, & du cardinal Alexandrin, en Eſpagne. Buoncompagno étant devenu pape, le fit dataire, & enſuite cardinal en 1583. Ce prélat a toujours été eſtimé pour la pureté de ſes mœurs, ſa ſcience & ſes grandes libéralités. On a de lui un recueil eſtimé des minutes des diſpenſes accordées par Gregoire XIII en des occaſions importantes. Il mourut à Rome le 28 novembre 1585, & fut enterré dans la chapelle qu'il avoit fait bâtir en l'egliſe de S. Louis. Le pere Raimond, jéſuite, qui a fait ſon oraiſon funebre, a eu tort de le dire Manceau. * *Mem. manuſc.*

COIOGNA, *voyez* ANTIGONIE.

COIRE, CHUR ou COIRA, *Curia*, ville capitale des Griſons, avec évêché ſuffragant de Mayence. Elle eſt ſituée ſur la riviére de Pleſſur, un peu au-deſſus du Rhin, qui commence à y porter bateau; ce qui rend Coire fort marchande. Les Griſons y tiennent ordinairement leurs aſſemblées. Coire eſt entre Chiavenne, Glaris & Appenzel. Les habitans ſuivent les opinions de Zuingle. L'évêque, le clergé & quelques catholiques ſont renfermés dans l'enceinte de l'égliſe cathédrale, où ils exercent leur religion en liberté. L'évêque fait ordinairement ſa réſidence à Marſoula: il eſt prince de l'empire, & a ſéance & voix dans le collége des princes. Son revenu, qui montoit autrefois à douze ou quinze mille écus, n'eſt plus aujourd'hui que de douze ou treize mille livres; cependant il ne laiſſe pas d'avoir beaucoup de puiſſans vaſſaux, qui relevent de ſon égliſe.

Aux environs de cette ville, on trouve dans l'eſtomac des chamois certaines boules de la groſſeur d'une balle de jeu de paume, & même quelquefois un peu plus groſſes. Les Allemans prétendent qu'elles font le même effet que le bézoard, qui vient de la même maniere dans l'eſtomac de certaines chévres des Indes. On y trouve auſſi de ces rats des Alpes, qui ſont à peu près de la groſſeur d'une fouine, dont on rapporte un trait d'induſtrie aſſez remarquable. On dit que, quand ces animaux font leur proviſion de foin & d'autres herbes l'été, pour s'en nourrir l'hiver, il y en a un qui ſe couche ſur le dos, les pattes en l'air, pour embraſſer le foin, pendant qu'un autre le tire par la queue juſqu'à leur tanere. On aſſure que c'eſt pour cette raiſon que l'on leur trouve ordinairement le dos tout pelé. * Jean Spon, *voyage d'Italie, &c. en* 1675. Heiſſ. *hiſt. de l'Emp.*

COISLIN, marquiſat de Bretagne, fut érigé en duché-pairie, avec l'ancienne baronie de la Roche-Bernard & de Pont-Château, par lettres vérifiées au parlement en 1663, en faveur d'Armand du Cambout, marquis de Coiſlin. Ce duché a une grande journée de chemin de traverſe, en allant de Nantes à Vannes, avec pluſieurs villes, forêts & châteaux. *Voyez* CAMBOUT (du).

COLACES, nom commun à deux familles très-anciennes de Salamine, qui ſe répandirent enſuite par toute l'iſle de Chypre. Ces deux familles avoient des emplois qui leur étoient affectés. La premiere, des Gergines, chargée de veiller ſur le peuple, ſe diſperſoit dans tous les lieux publics, dans les places, dans les boutiques, prêtoit l'oreille à tout, & chaque jour faiſoit ſon rapport aux Anactes de ce qu'elle avoit remarqué. La ſeconde, des Promalanges, examinoit la vérité des dénonciations faites par les Gergines. Ces deux familles étoient conſidérées par les rois de Chypre à cauſe de leur utilité. Comme, par leur emploi, elles étoient obligées de faire ce que font ſans néceſſité ceux qui flatent les grands, les Grecs ſe ſervirent du nom de Colax, κόλαξ pour dire un flateur; ce qui a pu décrier une fonction qui n'étoit pas mépriſable, ſi elle étoit exercée fidélement, & qui depuis fut regardée comme honorable dans l'empire romain. Ceux qui en étoient revêtus ſe nommoient AGENS. Athenée (de qui l'on a pris, *l.* 6, ce qu'on dit ici,) n'avoit fait que copier Clearchus de Soli, qui ajoute enſuite qu'il y avoit auſſi dans la même iſle de Chypre des femmes nommées *Colacides*, qui ſervoient les Anaſſes, c'eſt à-dire, les femmes des Anactes; que quelques-unes d'entr'elles s'étant fait conduire dans le continent de l'Aſie, s'attacherent aux femmes d'Artabaze & de Mentor, qu'elles portoient dans leurs chars ſur leurs épaules, d'où vient qu'on les appella *Climacides*, & que celles de ſon temps qui faiſoient ce métier, étant décriées dans l'iſle, allerent en Macédoine, où elles accoutumerent les princeſſes & les dames à mener une vie molle, & s'attirerent enfin le mépris de tout le monde.

COLADI-RIENZO, *cherchez* RIENZI (Nicolas).

COLALTO, bourg & château d'Italie, dans la Marche Treviſane, avec titre de comté. C'eſt ce bourg qui a donné ſon nom aux comtes de Colalto, *qui ſe ſont* acquis beaucoup de réputation dans la guerre & dans la paix. * Leand. Alberti.

COLALTO (Raimbaud) onziéme comte de ce nom dans le XVII ſiécle, étoit fils du comte ANTONIO, & de *Julie*, marquiſe de Torelli. Il naquit en 1579. Il fut élevé à la cour de l'empereur, & rendit de bons ſervices à Rodolphe II, à Mathias & à Ferdinand II. Il commandoit les armées du dernier en Italie, lorſqu'il ſurprit Mantoue le 18 juillet de l'an 1630; & quelque temps après, en revenant en Allemagne, il mourut à Coire, ville capitale des Griſons. * Tuldenus, *hiſt. noſt. temp.* Priorato, *ſcene d'huom. illuſt. d'Ital. &c.*

COLARBASE, hérétique, diſciple de Valentin, que Baronius, après Philaſtre, croit être le même que Baſſus, dont nous parlons ailleurs, quoique S. Auguſtin, Theodoret & S. Jean Damaſcene ne ſoient pas de ce ſentiment. Il vivoit dans le II ſiécle, & enſeignoit entr'autres choſes, que la génération & la vie des hommes dépendoient des ſept planétes. Il étoit d'abord aſſocié avec le fameux magicien Marc, diſciple de Baſilide, & enſuite il fut auteur d'une ſecte particuliere. * S. Irénée, *l.* 1, *c.* 10. Tertullien, *des preſcr. c.* 50. S. Auguſtin, *des hereſ. c.* 14 & 15. S. Epiphane, *hereſ.* 35. Baronius, *A. C.* 175. Du-Pin, *bibl. des auteurs eccleſ. des III premiers ſiécles.*

COLBERG, ville d'Allemagne dans la Poméranie électorale, qu'on nomme auſſi *arrière-Poméranie*. Elle eſt ſituée ſur la mer Baltique, à l'embouchure de la riviere de Perſantz, entre Coſlin & Treptow. Cette ville eſt aſſez forte, avec un beau château; & ſes ſalines la rendent conſidérable. Elle a été autrefois à l'évêque de Camin. Les Suédois la prirent ſur la fin de février en 1631, après cinq mois de ſiége; & elle a été depuis cédée à l'électeur de Brandebourg, par le 18e article de la paix de Weſtphalie, en 1648. La baſſe, ou arriere-Poméranie, lui fut auſſi cédée, avec l'évêché de Camin.

COLBERT (Jean-Baptiſte) marquis de Seignelai, & de Châteauneuf-ſur-Cher, baron de Sceaux, de Linieres, d'Ormois, &c. miniſtre & ſecrétaire d'état, commandeur & grand tréſorier des ordres du roi, contrôleur général de ſes finances, ſurintendant des bâtimens, arts & manufactures de France, né à Paris le 31 août 1619, » deſcendoit, ſuivant un titre du parlement d'Ecoſſe, » d'une maiſon originaire de ce royaume, établie en » Champagne dans le XIII ſiécle, comme il paroit par le » tombeau de RICHARD Colbert, qui ſe voit aux Cor» deliers de Reims, avec cette inſcription à l'entour de » la pierre, gravée en lettres gothiques: *Ci git li preux » chevalier Richard Colbert, dit li Ecoſſois, kif* (ici trois » ou quatre mots qu'on ne ſauroit lire) 1300. *Priez pour » l'ame de li*; & au milieu de la pierre eſt gravé l'écuſſon » des armes de ce chevalier, portant un ſerpent tortillé » mis en pal. Au-deſſous de cet écuſſon ſont ces vers en » lettres gothiques:

En Ecoſſe je us le berceau,
Et Rheims m'a donné le tombeau.

Jean-Baptiſte

Jean-Baptiſte Colbert étoit fils de NICOLAS Colbert, ſeigneur de Vandieres, conſeiller d'état, & de *Marie* Puſſort, ſœur de *Henri* Puſſort, auſſi conſeiller d'état, & du conſeil royal des finances. Il s'attacha d'abord au cardinal Mazarin, qui lui donna toute ſa confiance, & le choiſit au mois d'avril 1661 pour être un de ſes exécuteurs teſtamentaires, avec MM. de Lamoignon, premier préſident; Fouquet, procureur général & ſurintendant des finances; le Tellier, ſecrétaire d'état; & Ondedei, évêque de Fréjus. Ce miniſtre étant près de mourir, ſe fit un devoir de le recommander au roi, comme un homme d'une application infatigable, d'une fidélité à toute épreuve, & d'une extrême capacité dans les affaires. Sa majeſté, inſtruite par elle-même de la vérité de ce témoignage, appella M. Colbert dans ſon conſeil d'état, incontinent après la mort du cardinal, & le nomma contrôleur général de ſes finances, qu'elle avoit réſolu de réformer, après avoir ſupprimé la charge de ſurintendant. Rien n'étoit plus confus & plus embaraſſé que leur adminiſtration. Cependant M. Colbert ſuivit les vues de ſon prince avec tant de zèle & tant d'habileté, qu'il vint à bout de démêler ce cahos impénétrable, de déraciner les malverſations que les malheurs des temps avoient introduites dans les finances, & d'y rétablir cet ordre ſur lequel les étrangers ont tâché de ſe régler.

Son bon gout & ſon application firent juger au roi, que perſonne n'étoit plus capable que lui de veiller à la conſtruction des édifices que ſa majeſté avoit projetté d'élever. En effet, dès qu'il eut été revêtu de la charge de ſurintendant des bâtimens, qu'il commença d'exercer en 1664, il fit faire des deſſins par les plus habiles architectes, pour les ouvrages ordonnés par le roi, n'épargnant ni ſoins ni détails, pour faire valoir ceux qui étoient agréés par ſa majeſté, & pour les perfectionner, en conduiſant leur exécution. De-là ce grand nombre de morceaux d'architecture, tels que la façade du louvre, la galerie, la colonnade, les écuries de Verſailles, l'obſervatoire de Paris, &c. dont le goût & la magnificence attireront toujours l'admiration des connoiſſeurs.

Tous les arts qui ont quelque rapport aux bâtimens, ſemblérent alors revivre, & ſe ſignalérent à l'envi par la production de ces chefs-d'œuvres de peinture, de ſculpture, &c. que la France a droit d'oppoſer à tout ce que l'Italie a vu naître de plus rare en ce genre. Le roi, qui avoit étendu juſque ſur eux la protection qu'il avoit accordée aux ſciences, étoit réſolu de ne rien épargner pour faire fleurir les uns & les autres. Ce fut ſur M. Colbert que ſa majeſté ſe repoſa du ſoin de lui en offrir les occaſions; & ce miniſtre s'y attacha avec d'autant plus de zèle, qu'il ſuivoit ſa propre inclination, en ſervant celle de ſon prince. Les habiles gens, animés par l'eſpoir des gratifications qui leur étoient deſtinées, redoublérent leurs ſoins & leurs veilles, pour s'en rendre dignes. Le mérite des plus modeſtes ne pouvoit ſe cacher à la vigilance de M. Colbert, qui prenoit ſoin de le déterrer juſque dans les pays les plus éloignés, pour l'expoſer aux liberalités du roi. Ainſi quelques étrangers, qui ſe diſtinguoient par leurs rares connoiſſances, furent attirés en France à force de bienfaits; & d'autres, à qui l'amour de la patrie ne permit pas de ſe tranſplanter, n'en eurent pas moins de part aux graces de ce monarque bienfaiſant, & furent honorés de préſens, ou de penſions. Comme ſi c'eut été trop peu de reconnoître le ſavoir, dans la perſonne de ceux qui le poſſédoient déja; la généroſité du prince & la prévoyance de ſon miniſtre leur inſpirérent de fournir à ces excellens maîtres les moyens de former des éleves, qui puſſent un jour égaler, ou même ſurpaſſer leur réputation. Voilà ſur quels fondemens furent établies ces académies célebres, auſquelles les ſciences & les arts ſont redevables du progrès ſurprenant qu'elles ont fait en France, ſous le régne de Louis XIV. L'académie des inſcriptions avoit pris naiſſance dans la maiſon même de M. Colbert dès l'année 1663; ce fut en 1666 que fut érigée l'académie des ſciences, dont les membres s'appliquent particuliérement à la géometrie, à l'aſtronomie, à la phyſique, & à la chymie. L'architecture eut auſſi ſon académie en 1671. Celles même qui avoient été fondées long-temps auparavant, comme l'académie françoiſe, & celle de peinture & de ſculpture, reſſentirent les effets de la protection du roi & de la bienveillance de M. Colbert, toujours auſſi attentif à procurer aux ſciences & aux arts de nouvelles faveurs de la part de ſa majeſté, que ſi leur inſpection eut été le ſeul emploi commis à ſon zèle.

Cependant, outre les finances & les bâtimens, il eut encore à régler la marine & le commerce que le roi mit dans ſon département, en le nommant ſecrétaire d'état l'an 1669. Sa majeſté, dont les armes étoient redoutées ſur terre, avoit conçu le deſſein de les faire reſpecter ſur mer, & de ſe prévaloir de l'heureuſe ſituation des ports de ſon royaume; avantage trop long-temps négligé par les rois ſes prédeceſſeurs. A peine eut-elle chargé M. Colbert de travailler à ce grand projet, que ce miniſtre raſſembla tout ce qu'il avoit de vigilance & d'habileté pour le conſommer inceſſamment. Un grand nombre de vaiſſeaux & de galéres furent conſtruits en peu de temps. Des arſenaux bâtis à Marſeille, à Toulon, à Breſt & à Rochefort, furent fournis de tout ce qui étoit néceſſaire à l'armement & l'équipement de pluſieurs flottes. Une multitude d'officiers de marine, de pilotes, de matelots parurent formés preſque tout à coup pour les manœuvres les plus difficiles, & pour les voyages les plus lointains. Enfin, tous les reſſorts de ce nouvel établiſſement furent conduits avec tant de prudence & tant de vivacité, que les nations les plus expérimentées dans la navigation, en furent également frapées de ſurpriſe & de jalouſie.

Le commerce que la France n'avoit exercé juſqu'alors qu'imparfaitement, profita bientôt d'un changement ſi avantageux. Nos colonies des Indes & de Canada en devinrent plus floriſſantes; & l'émulation anima tellement les négocians François, qu'il ſe forma dans la ſuite, ſous les auſpices du roi, & par les ſoins de M. Colbert, trois différentes compagnies de commerce; l'une, pour les Indes orientales; l'autre, pour les Indes occidentales; & la troiſiéme, pour les côtes d'Afrique. Au dedans du royaume, le canal de Languedoc entrepris pour la communication des deux mers, fut conduit à ſa perfection, & ſervit à tranſporter juſque dans le cœur de la France, avec moins de peine & moins de frais, les denrées & marchandiſes amenées de toutes les parties du monde. Les draps fins, les étoffes de ſoie, les dentelles, les glaces de miroirs, &c. que nous achetions très-chérement des étrangers, furent enfin fabriqués dans le royaume. Et ce fut avec tant de ſuccès, que leurs manufactures ont fait baiſſer la réputation de celles qui étoient établies dans d'autres états, & ont été les modéles de celles qu'on y a formées depuis.

Telles étoient les occupations de M. Colbert, tels étoient les ſoins infatigables qu'il ſe donnoit pour éxecuter les grands projets de ſon prince, lorſqu'il mourut à Paris le 6 ſeptembre 1683, à l'âge de 64 ans & 6 jours; pleuré de tous ceux qui conſervoient quelque zèle pour la gloire de la France, & quelque amour pour l'avancement des ſciences & des arts.

Ce miniſtre avoit épouſé en 1648 *Marie* Charon, fille de *Jacques* Charon, ſeigneur de Menars, &c. conſeiller du roi en ſes conſeils, grand bailli de Blois, & capitaine des chaſſes de ce comté, & de *Marie* Begon, & ſœur de *Jean-Jacques* Charon, ſeigneur de Menars, préſident à mortier au parlement de Paris. Elle mourut le 8 avril 1687. M. Colbert en avoit eu ſix fils & trois filles. 1. JEAN-BAPTISTE, chevalier, marquis de Seignelai, &c. *dont nous parlerons dans un article ſéparé.* 2. *Jacques-Nicolas*, archevêque de Rouen, docteur de la maiſon & ſocieté de Sorbonne, abbé du Bec, prieur & ſeigneur ſpirituel & temporel de la Charité-ſur-Loire, &c. prélat d'un mérite ſingulier, mort à Paris le 10 décembre 1707, en ſa 53ᵉ année. Il étoit de l'académie

françoiſe. 3. *Antoine-Martin*, bailli & grand-croix de Malte, général des galeres de cet ordre, commandeur de Boncourt, colonel du régiment de Champagne, & brigadier des armées du roi, qui fut bleſſé à Valcourt le 25 août 1689, & mourut de ſa bleſſure le 2 ſeptembre ſuivant. 4. *Jules-Armand*, marquis de Blainville & d'Ormoi, qui fut ſurintendant général des bâtimens du roi, puis grand-maître des cérémonies de France, colonel du régiment de Champagne, & maréchal de camp au commencement de 1702. Le roi le fit lieutenant-général au mois de juin de la même année, pour récompenſe d'avoir défendu pendant deux mois Keſerwert, avec toute la prudence & la valeur poſſible contre une armée des alliés. Il fut bleſſé mortellement à Hochſtet le 13 août 1704, & mourut à Ulm le même jour, âgé de 40 ans, regretté univerſellement, ne laiſſant de *Gabrielle* de Rochechouart Tonnai-Charante, qu'il avoit épouſée le 27 juillet 1682, que *Marie-Magdeléne* Colbert, mariée le 26 mai 1706 à *Jean-Baptiſte* de Rochechouart-Mortemart, comte de Maure, dit *le comte de Rochechouart*. 5. *Louis*, abbé de Bonport, & intendant garde du cabinet des livres, manuſcrits, médailles, &c. & de la bibliothéque du roi, puis comte de Limeres, capitaine-lieutenant des gendarmes Bourguignons. Il a épouſé le 4 mars 1694 *Marie-Louiſe* du Bouchet, fille de *Louis-François* du Bouchet, marquis de Sourches, grand prévôt de France, de laquelle il a eu un fils mort en juin 1706; & autres enfans. 6. *Charles-Edouard*, connu ſous le nom de *comte de Sceaux*, colonel du régiment de Champagne, à la tête duquel ayant été bleſſé à Fleurus le premier juillet 1690, il mourut de ſes bleſſures peu de temps après. 7. *Jeanne-Marie-Thereſe*, qui épouſa le 3 février 1667 *Charles-Honoré* d'Albert, duc de Chevreuſe, capitaine-lieutenant des chevaux-légers de la garde du roi. 8. *Henriette-Louiſe*, mariée le 21 janvier 1671 à *Paul* de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre du roi; &, 9. *Marie-Anne*, alliée le 14 février 1679 à *Louis* de Rochechouart, duc de Mortemart, général des galeres de France, mort en 1688.

M. Colbert eut auſſi pour freres & ſœurs, *Nicolas* Colbert, évêque de Luçon en 1661, puis d'Auxerre, mort le 5 ſeptembre 1676, prélat que ſa vertu & la ſainteté de ſa vie rendoient reſpectable; CHARLES, marquis de Croiſſi, *dont nous parlerons plus bas*; EDOUARD-FRANÇOIS, comte de Maulevrier, *qui aura ſon article après ſon frere*; *Claire* abbeſſe de ſainte Claire de Reims; *Antoinette*, religieuſe aux filles de ſainte Marie, morte en 1698; *Marie*, alliée à *Jean* Deſmarêts, intendant de juſtice à Soiſſons, morte le 18 avril 1703; & *Claire-Cécile* Colbert, abbeſſe du Lys, morte en mai 1720.

COLBERT (Jean-Baptiſte) marquis de Seignelai, miniſtre & ſecrétaire d'état, commandeur & grand tréſorier des ordres du roi, né à Paris en 1651, étoit fils aîné de JEAN-BAPTISTE Colbert, miniſtre d'état, qui prit ſoin de le former lui-même aux affaires, & lui obtint de ſa majeſté la charge de ſecrétaire d'état en ſurvivance. M. de Seignelai, chargé dès-lors d'une partie du détail de la marine, ſe rendit bientôt capable d'en porter ſeul tout le poids, & acheva, ſous les ordres de ſa majeſté, d'en perfectionner l'établiſſement. Non-ſeulement il ſavoit régler avec beaucoup de vigilance & d'habileté les projets de mer ordonnés par le roi, mais il les exécutoit lui-même avec autant de conduite que d'intrépidité. Son miniſtére a été célébre par l'entrepriſe de Gènes en 1684, par les différentes expéditions faites contre les corſaires de Tripoli, de Tunis & d'Alger, par celle qui contraignit les Eſpagnols de reſtituer le prix d'un grand nombre d'effets ſaiſis ſur les marchands François dans les Indes occidentales, & par le traité fait avec le roi de Siam. Lorſque la guerre ſe fut rallumée en 1688, M. de Seignelai s'embarqua ſur la flotte deſtinée à faire tête aux deux flottes ennemies qui ſe retirérent dans leurs ports; & il fut honoré en octobre 1689, de la dignité de miniſtre d'état. Enfin, après avoir travaillé en 1690 à un nouvel armement, qui fut ſuivi de la bataille gagnée dans la Manche, à la hauteur du cap de Bezeviers, il tomba dans une maladie de langueur, dont il mourut le 3 novembre de la même année, à l'âge de 39 ans. Son zèle ardent pour la gloire de l'état, ſon goût excellent pour les arts, & ſes maniéres nobles & généreuſes, le firent regreter de toute la France, & ſur-tout des officiers de marine, qui connoiſſoient par eux-mêmes quelle étoit ſa capacité dans les fonctions les plus difficiles de leur métier. Il avoit épouſé 1°. le 8 février 1675, *Marie-Marguerite* d'Alegre, fille unique de *Charles-Yves*, marquis d'Alegre, morte le 16 mars 1678, ne laiſſant qu'une fille morte en bas âge en avril 1680: 2°. le 6 ſeptembre 1679, *Catherine-Thérèſe* de Matignon, marquiſe de Lonré, fille puînée de *Henri* de Matignon, comte de Thorigni, laquelle ſe remaria le 22 février 1696 à *Charles* de Lorraine, comte de Marſan, dont elle eut auſſi des enfans, & mourut le 7 décembre 1699. De ſon mariage avec M. de Seignelai, elle a laiſſé cinq fils; 1. MARIE-JEAN-BAPTISTE Colbert, marquis de Seignelai, de Lonré, qui ſuit; 2. *Paul-Edouard*, comte de Creuilli, né en 1686, colonel du régiment royal de dragons, & brigadier des armées du roi, qui a épouſé *Anne-Marie-Thérèſe* Spinola; 3. *Louis-Henri*, chevalier de Malte, dit *le chevalier de Seignelai*, né en 1687, mort en janvier 1705; 4. *Charles-Eléonor*, comte de Seignelai, qui épouſa le 11 mars 1717 *Anne* de la Tour-Taxis, fille de *François-Sigiſmond* de la Tour-Taxis, comte de Valſaſſines & du S. Empire, lieutenant-général des armées de l'empereur, & gouverneur des ville & duché de Limbourg, & d'*Anne* Duval, morte en couches le 19 février 1719; & 5. *Théodore-Alexandre*, comte de Ligni, né en 1690, mort en 1695.

MARIE-JEAN-BAPTISTE Colbert, marquis de Seignelai, de Lonré, &c. colonel du régiment de Champagne, fut reçu maître de la garderobe du roi, en ſurvivance du marquis de la Salle en 1690, fut nommé colonel du régiment de Champagne en 1702, brigadier d'armée le 20 juin 1708, & mourut le 26 février 1712, en ſa 29ᵉ année. Il avoit épouſé le 10 janvier 1708 *Marie-Louiſe-Maurice* de Furſtemberg, fille d'*Antoine-Egon*, prince de Furſtemberg, dont il a eu *Marie-Louiſe*; & *Marie-Sophie* Colbert. *Voyez* le P. Anſelme.

COLBERT (Charles) marquis de Croiſſi, miniſtre & ſecrétaire d'état, frere de JEAN-BAPTISTE Colbert, miniſtre d'état, avoit été conſeiller d'état ordinaire, préſident au conſeil ſouverain d'Alſace, & du parlement de Metz, intendant de juſtice aux pays & armées de Provence, Catalogne, & autres provinces de France, & en la généralité de Paris. Il fut depuis préſident à mortier, grand tréſorier des ordres du roi, ambaſſadeur en Angleterre, l'un des ambaſſadeurs extraordinaires & plénipotentiaires pour la paix à Nimegue, & ambaſſadeur pour ſa majeſté vers le duc de Baviere, au ſujet du mariage de monſeigneur le dauphin. Ce fut lui qui conclut la paix entre les Etats Généraux & l'évêque de Munſter, & celle des Pays-Bas en 1668, à Aix-la-Chapelle. Après s'être aquité de pluſieurs autres grands emplois dedans & dehors le royaume, il fut nommé par le roi miniſtre & ſecrétaire d'état le 20 novembre 1679, & mourut le 28 juillet 1696, âgé de 67 ans. De ſon épouſe *Françoiſe* Beraud, fille unique de *Joachim* Beraud, grand audiencier de France, morte le 17 ſeptembre 1719, il laiſſa, 1. JEAN-BAPTISTE Colbert, marquis de Torci, miniſtre & ſecrétaire d'état, qui ſuit; *Charles-Joachim*, abbé de Froimont, agent général du clergé de France, puis évêque de Montpellier, né le 11 juin 1667, mort le 8 avril 1738, *dont on donne ci-après un article particulier*. 3. *Louis-François-Henri*, comte de Croiſſi, lieutenant-général des armées du roi, & ambaſſadeur ex-

traordinaire en Suéde, né le 15 février 1677, qui a épouſé le 30 décembre 1711 *Marie* Brunet de Ranci; 4. *Marie-Françoiſe*, née le 6 février 1671, mariée le 15 mai 1696 à *Joachim* de Montaigu, vicomte de Beaune, marquis de Bouzoles, lieutenant-général des armées du roi. 5. *Charlotte*, née le 26 mai 1678, religieuſe à l'abbaye du Tréſor, puis à l'abbaye de ſaint Antoine à Paris, & abbeſſe de Pantemont, bénite le 7 juillet 1718, & nommée abbeſſe de Maubuiſſon en décembre 1719. 6. *Marguerite-Thérèſe*, née le 7 juin 1682, mariée 1°. le 8 août 1701, à *Louis* de Clermont d'Amboiſe, marquis de Reſnel, mort le 17 juin 1702: 2°. le 5 janvier 1704, à *François-Marie* Spinola, duc de Saint-Pierre, grand d'Eſpagne. 7. *Olympe-Sophie*, née le 7 juillet 1686, morte le 18 juin 1705.

JEAN-BAPTISTE Colbert, marquis de Torci, de Sablé, &c. miniſtre & ſecrétaire d'état, chancelier des ordres du roi, né le 14 ſeptembre 1665, a été envoyé extraordinaire pour le roi en Portugal, en Danemarck & en Angleterre, & fut reçu ſecrétaire d'état en ſurvivance de ſon pere, en ſeptembre 1689, commandeur & grand tréſorier des ordres du roi, en 1696, chancelier des mêmes ordres en 1701, ſurintendant-général des poſtes & relais de France en 1699, & conſeiller au conſeil de régence pendant la minorité du roi Louis XV. Il eſt mort à Paris, le 2 ſeptembre 1746, âgé de 81 ans preſqu'accomplis. Il étoit honoraire de l'académie royale des ſciences. On a donné en 1756, ſous le titre de *mémoires de M. de *** pour ſervir à l'hiſtoire des négociations depuis le traité de Riſwick juſqu'à la paix d'Utrecht*, 3 vol. in-12, les mémoires de M. de Torcy, qui contiennent le détail de toutes les négociations dans leſquelles il a été employé. Il avoit épouſé le 13 août 1696 *Catherine-Félicité* Arnaud, morte vers la fin de 1755, fille de *Simon* Arnaud, marquis de Pompone, miniſtre d'état, & de *Catherine* Ladvocat, dont il a eu JEAN-BAPTISTE-JOACHIM Colbert, marquis de Croiſſi, qui ſuit; *Charles*, mort en 1708; *Françoiſe-Félicité*, née le 14 mai 1698, mariée le 12 avril 1715 à *Joſeph-André* d'Ancezune, de Caderouſſe, dit *le marquis d'Ancezune; Marguerite-Pauline*, née le 12 mai 1699, alliée le 24 février 1718 à *Louis* du Pleſſis-Châtillon, marquis de Nonant, maréchal des camps & armées du roi; & *Conſtance* Colbert, née en mai 1710, mariée le 21 avril 1732 avec *Joſeph-Auguſtin* de Mailli-Haucourt, dit *le comte de Mailli*, morte le 13 décembre 1734, ne laiſſant qu'une fille.

JEAN-BAPTISTE-JOACHIM Colbert, marquis de Croiſſi, né le 25 janvier 1703, nommé colonel du régiment royal le premier février 1719, capitaine des gardes de la porte du roi, lieutenant-général des armées de ſa majeſté, a épouſé le 27 février 1726 damoiſelle *Henriette-Bibiene* de Franquetot de Coigny, fille de M. le maréchal de Coigny, duquel mariage ſont nés, *Jean-François-Menelay* Colbert, marquis de Sablé, né le 27 mai 1728, capitaine de cavalerie dans le régiment de Berri, du 30 janvier 1745; *Antoine-Charles-Felix* Colbert, comte de Bierné, né le 11 juillet 1729, guidon de gendarmerie, du 30 janvier 1745; *Joſeph-Edme-François de Sales* Colbert, & *André-Thérèſe-Auguſtin* Colbert, nés jumeaux le 10 juillet 1740; & *Henriette-Bibienne* Colbert de Croiſſy, née le 10 janvier 1727, mariée le 21 février 1746 avec *Guy-François* de la Porte de Riantz, comte de Brion, baron de Villeray & de la Broſſe, cornette des chevaux légers de Bretagne. * *Voyez* le P. Anſelme.

COLBERT (Edouard-François) comte de Maulévrier, ſeigneur de Vendieres, chevalier des ordres du roi, & lieutenant-général de ſes armées, frere de JEAN-BAPTISTE Colbert miniſtre & ſecrétaire d'état, prit le parti des armes, & ſignala ſon courage en diverſes occaſions. Il fut commandant dans Philisbourg en 1661, capitaine aux gardes en 1662, & capitaine-lieutenant de la premiére compagnie des mouſquetaires en 1665. Depuis il ſe trouva au ſiége de Candie en 1669, à la campagne de Hollande en 1672, & continua de ſervir le roi Louis XIV, qui le fit lieutenant-général de ſes armées en 1676, gouverneur des ville & citadelle de Tournai en 1682. Il mourut le 31 mai 1693, laiſſant de ſa femme *Marie-Magdeléne* de Bautru, fille de *Guillaume* de Bautru, comte de Serrant, chancelier de Monſieur, morte le 10 mars 1700, 1. *Jean-Baptiſte* Colbert, comte de Maulévrier, colonel du régiment de Navarre, tué en défendant Namur, le 18 juillet 1693; 2. FRANÇOIS-EDOUARD, comte de Maulévrier, qui ſuit; 3. *Henri* Colbert, chevalier de Malte, inſpecteur-général de l'infanterie en Italie, lieutenant-général des armées du roi, mort le 25 août 1711; 4. *Louis-Charles* Colbert, abbé de Maulévrier, qui renonça à l'état eccléſiaſtique, & ſe maria en 1724; 5. *Marie-Thérèſe* Colbert, mariée le 12 juin 1685 à *Jacques-Eléonor* de Rouxel, comte de Medavi, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Dunkerque, nommé chevalier des ordres du roi en 1706, & depuis maréchal de France.

FRANÇOIS-EDOUARD Colbert, comte de Maulévrier, colonel du régiment de Navarre, & brigadier des armées du roi, mourut le 2 avril 1706, âgé de trente-un ans. Il avoit épouſé le 25 janvier 1698 *Henriette-Marthe* de Froullai, fille de *René*, ſire de Froullai, comte de Teſſé, grand d'Eſpagne, maréchal & général des galeres de France, chevalier des ordres du roi, & de *Marie-Françoiſe* Auber, dame d'Aunai, dont il a eu, entr'autres enfans, *Louis-René-Edouard* Colbert, marquis de Maulévrier, nommé colonel du régiment de Piémont en février 1719; & *Marie-Henriette* Colbert, mariée en août 1722 à *Charles-François* d'Eſtaing, marquis de Saillan, &c. brigadier des armées du roi, & meſtre de camp d'un régiment d'infanterie de ſon nom.

COLBERT (Jean-Baptiſte) ſeigneur de Saint-Pouange & de Villacerf, a fait une autre branche de Colbert. Il étoit ſecond fils d'OUDART Colbert, ſeigneur de Saint-Pouange, ſecrétaire du roi, & de *Marie* Fouret, dame de Villacerf. Après avoir été maître des comptes à Paris, il fut conſeiller du roi en ſes conſeils d'état & privé, & intendant de juſtice en Lorraine, & mourut le 29 avril 1663. Il avoit épouſé en 1628 *Claude* le Tellier, ſœur de *Michel* le Tellier, chancelier de France, dont il a eu, 1. EDOUARD, marquis de Villacerf, qui ſuit; 2. *Michel* Colbert, aumônier du roi, agent général du clergé, puis évêque de Mâcon, mort le 28 novembre 1676; 3. *Gabriel* Colbert, mort chevalier de Malte; 4. *Jean-Baptiſte Michel* Colbert, conſeiller clerc au parlement de Paris, puis évêque de Montauban, & archevêque de Toulouſe, mort en 1710; 5. *Gilbert* Colbert, marquis de Saint-Pouange, *dont il ſera parlé après ſon frere*; 6. *Claude* Colbert, veuve de *Jacques* Olier, ſeigneur de Verneuil, conſeiller au parlement de Paris, morte en décembre 1715.

EDOUARD Colbert, marquis de Villacerf, &c. conſeiller du roi en ſon conſeil d'état, premier maître d'hôtel de la reine Marie-Thérèſe d'Autriche, puis de M. le dauphin, & ſurintendant des bâtimens du roi, mourut le 18 octobre 1699. Il avoit épouſé *Geneviéve* Larcher, fille de *Michel* Larcher, marquis d'Eſternai, préſident en la chambre des comptes, morte le 17 avril 1712, dont il eut 1. *Edouard* Colbert, marquis de Villacerf, capitaine au régiment de cavalerie de Tilladet, tué à la bataille de Caſſel, le 11 avril 1677; 2. *François-Michel* Colbert de Villacerf, marquis de Payens, meſtre de camp de cavalerie, tué au ſiége de Furnes, le 5 janvier 1693; 3. *Charles-Maurice* Colbert de Villacerf, abbé de S. André en Gouffer, & de S. Pierre-le-Neauſle-le-vieil, agent général du clergé; 4. PIERRE-GILBERT Colbert, qui ſuit; 5. *Marguerite* Colbert de Villacerf, mariée en 1688 à *Jean-Baptiſte-François* de Montlezun, marquis de Beſmaux, morte en décembre 1698; 6. *Anne-Marie* Colbert de Villacerf, née en juillet 1683, mariée le 21 avril 1705 à *Charles-Louis* de Montſaulnin,

marquis du Montal, petit-fils du comte du Montal, chevalier des ordres du roi. PIERRE-GILBERT Colbert, marquis de Villacerf, &c. fut reçu chevalier de Malte en 1676; mais ayant quitté cet ordre après la mort de ſes freres aînés, il fut capitaine de vaiſſeau en 1692, puis premier maître d'hôtel de madame la dauphine, & enſuite de la reine. Il épouſa le 21 février 1696 *Marie-Magdeléne* de Senneterre, morte le 22 juin 1716, âgée de 43 ans, fille de *Jean-Charles*, comte de Brinon, maréchal des camps & armées du roi, & de *Marguerite* de Bauves-Contenant, dont il a eu *Marguerite* Colbert, qui a épouſé le 17 décembre 1714 *François-Emanuel* de Cruſſol, comte de Leſtranges, baron de Privas, &c. *Marie-Geneviéve* Colbert, mariée à *Gilbert-Henri-Amable* de Veni d'Arbouſe, comte de Villemont, le 14 mai 1716; *Marie-Anne* Colbert de Villacerf, alliée le 10 août 1722 à *André-Joſeph* des Friches de Braſſeuſſe, marquis d'Oria, capitaine au régiment de cavalerie de Briſſac, & morte le 18 octobre 1723, âgée d'environ vingt ans; & deux autres filles.

COLBERT (Gilbert) marquis de Saint-Pouange, ſecrétaire des commandemens & finances de la reine Marie-Thérèſe d'Autriche, puis ſecrétaire du cabinet du roi, fut reçu en janvier 1701 commandeur & grand tréſorier des ordres du roi, & mourut le 23 octobre 1706. Il avoit épouſé *Marie* de Berthemet, fille de *Laurent* de Berthemet, maître des comptes, dont il eut pour fils unique, FRANÇOIS-GILBERT Colbert, marquis de Saint-Pouange, ſeigneur de Chabanois, maréchal des camps & armées du roi, qui mourut le 13 novembre 1719. Il avoit épouſé le 24 mars 1702 *Angélique* d'Eſcoubleau, fille unique de *François*, comte de Sourdis, chevalier des ordres du roi, dont ſont ſortis deux fils, *François-Gilbert*, né le 7 novembre 1705, marquis de Chabanois; & *Antoine-Alexandre*, né le 29 décembre 1707, appellé *le comte de Sourdis*.

Les autres freres de Jean-Baptiſte Colbert, ſeigneur de Villacerf, furent 1. OUDART Colbert, aîné de tous, reçu conſeiller au parlement en 1614, qui d'*Anne* Sevin ſon épouſe, eut *Michel* Colbert, conſeiller au parlement, puis maître des requêtes, mort en 1694, ne laiſſant que des filles; 2. *Marguerite* Colbert, veuve de *Vincent* Hotman, maître des requêtes, intendant des finances, & intendant de juſtice à Paris, morte le 28 juillet 1704; 3. *Antoinette* Colbert, qui épouſa, 1°. *Pierre* de la Cour, préſident de la chambre des comptes: 2°. *Louis-Saladin* d'Anglure de Bourlemont, duc d'Atri, morte le 19 ſeptembre 1698: 4. *Simon* Colbert, conſeiller au parlement en 1683, & aumônier du roi: 5. NICOLAS Colbert, ſeigneur de Turgis, maître des comptes qui a laiſſé poſtérité.

Le chef de tous les Colberts, ſortis d'une même tige, étoit CHARLES Colbert du Terron, intendant de la marine, & conſeiller d'état, mort le 9 avril 1684, ne laiſſant que quatre filles, 1. *Françoiſe*, épouſe de *Hilderic*, prince de la Carpegna, Romain; 2. *Magdeléne*, épouſe de *Pierre* de Gaſſion, préſident au parlement de Pau; 3. *Caroline-Eutrope*, mariée à *Claude*, marquis de Bourdeille d'Archiac, comte de Matha, morte en mai 1675; 4. *Marie-Anne*, mariée, 1°. à *François* du Prat de Barbançon, marquis de Cani, premier maître d'hôtel de Philippe de France, duc d'Orléans: 2°. à *Hyacinthe-Thomas*, comte de la Connelaye, maréchal des camps & armées du roi, & gouverneur de Belle-iſle, morte le 15 juin 1719. Il y a encore eu de cette famille de Colbert, *André*, évêque d'Auxerre, mort le 19 juillet 1704; & *Michel* ſon couſin, général de Prémontré, mort le 29 de mars 1702. * *Mémoires du temps.*

☞ COLBERT (Charles-Joachim) évêque de Montpellier, naquit à Paris le 11 juin 1667, de M. Colbert, marquis de Croiſſy, qui étant ambaſſadeur en Angleterre, l'y fit tranſporter à l'âge de quatre ans. Dès qu'il fut en état d'entrer au collége, on le mit dans celui de la Marche, où il fit ſes humanités. Il fut enſuite un an dans celui des jéſuites, d'où il repaſſa au collége de la Marche, où il fit un cours de philoſophie ſous M. le Blond, pour lequel il a toujours conſervé une eſtime ſinguliére. Ses parens lui ayant laiſſé le choix d'un état, il embraſſa volontairement l'état eccléſiaſtique, & il étudia en théologie. Dès l'âge de 17 ans le roi l'avoit nommé à l'abbaye de Froidmont. Ses talens, ſon amour pour l'étude, & la ſageſſe de ſa conduite, lui firent de bonne heure d'illuſtres amis, tels que M. Hermant, chanoine de Beauvais, M. l'abbé Renaudot, dom Mabillon, bénédictin, & tout ce qu'il y avoit de plus digne d'être recherché dans l'abbaye de ſainte Geneviéve, où il demeura pendant ſes études de théologie. Il n'étoit que bachelier, & il ſe préparoit à ſa licence, lorſque le pape Innocent XI mourut. Cet événement lui fit naître le deſir d'aller à Rome, & le cardinal de Furſtenberg ſe fit un plaiſir de le recevoir pour un de ſes *conclaviſtes*. En partant de Rome, après l'élection d'Alexandre *VIII*, & étant proche de Milan, il fut enlevé par un parti eſpagnol, bleſſé, conduit à Milan, & enfermé dans le château de cette ville. Il eut beaucoup à ſouffrir dans cette captivité, dont il profita pour apprendre la langue eſpagnole. Dès qu'il eut recouvré la liberté, il revint à Paris, entra en licence, ſoutint ſes théſes avec diſtinction, eut le premier lieu de ſa licence, prit le bonnet de docteur; & au mois de février 1692, M. Colbert, archevêque de Rouen, ſon couſin germain, le nomma grand-vicaire de Pontoiſe, & lui abandonna la diſpoſition de tous les bénéfices qui viendroient à vaquer à ſa nomination. Loin d'abuſer de cette confiance, M. Colbert, qu'on nommoit encore alors l'abbé de Croiſſy, ainſi qu'il avoit été nommé juſque-là, ne profita de ſon crédit & de la liberté qu'il avoit, que pour faire du bien à tout le monde, & ſur-tout aux pauvres qui le ſuivoient & le regardoient comme leur pere, & pour n'introduire dans le clergé, & ſur-tout dans le miniſtere, que des hommes dignes de cet état & de ces fonctions par leurs mœurs & par leur doctrine. En 1695 il fut nommé agent du clergé, & quelque temps après on l'éleva à l'évêché de Montpellier, pour lequel il fut ſacré par M. l'archevêque de Rouen, dans l'égliſe des Feuillans de Paris, le dimanche 10 mars 1697. Il *n'avoit ni demandé ni deſiré cette dignité*, dont il *connoiſſoit tout le poids*; *on n'oubliera jamais* avec quel zéle il l'a remplie. Dès qu'*il fut arrivé* dans ſon diocèſe, il s'appliqua à en connoître les beſoins; & pour en être mieux inſtruit, il prenoit ſur lui tout le travail: au lieu de ſe ſervir d'un grand-vicaire, il établit un conſeil auquel il préſidoit, & où ſe portoient les affaires difficiles. Dans ſes viſites, qu'il regardoit comme un devoir eſſentiel à un évêque, il examinoit tout, pourvoyoit à tout autant qu'il lui étoit poſſible, prêchoit ſur le champ avec autant d'onction que de facilité, & montroit un attrait particulier pour l'inſtruction des peuples de la campagne, & pour la converſion des hérétiques dont ſon diocèſe n'étoit que trop rempli. Un de ſes premiers ſoins fut d'enrichir les peuples qui lui étoient confiés, de même que ſon clergé, d'un excellent catéchiſme qui pût être en même temps la théologie abrégée des paſteurs, & le fondement ſolide de la croyance des peuples. Tout le monde ſait que cet important ouvrage, ſi connu, ſi répandu, ſi juſtement eſtimé, a été compoſé ſous les yeux du prélat, par le P. Pouget, prêtre de l'oratoire, & qui a été long-tems ſupérieur du ſéminaire même de Montpellier. On a fait un grand nombre d'éditions de ce catéchiſme, tant *in*-4° qu'*in*-12, ſans compter l'édition latine avec les preuves, en 2 volumes *in-folio*, qu'une main ennemie s'aviſa d'altérer, & contre laquelle le prélat ſe crut obligé de réclamer. Les premieres années de l'épiſcopat de M. Colbert furent aſſez tranquilles: le clergé & le peuple écoutoient la voix de leur paſteur; & les premieres ordonnances qu'il donna, furent ſuivies ſans preſque aucune oppoſition. Telles furent celles du 23 octobre 1697 contre la comédie; du 9 de juin 1698, touchant ce qui doit être obſervé pour l'enregiſtrement des baptêmes, mariages & ſépultures,

du 16 mai 1699, pour preſcrire la pénitence publique pour certains péchés ſcandaleux. Tels furent encore les ſtatuts ſi ſolides, ſi pleins de ſageſſe & de lumiere, qui furent publiés dans le premier ſynode qu'il tint en 1700, & qui furent confirmés dans celui de 1725. Mais dès que l'égliſe eut commencé à être troublée par les diſputes qui l'agitent depuis ſi longtemps, la ſituation de M. Colbert ne fut plus la même, au moins extérieurement. Tout le monde ſait combien il a pris de part à ces diſputes : de-là cette multitude de lettres, d'inſtructions paſtorales, de mandemens, apologies & autres écrits qui parurent ſous ſon nom, que d'habiles théologiens compoſoient, ſelon ſes vues, ſous ſa direction, & auxquels il avoit lui-même beaucoup de part, dont il fourniſſoit ſouvent les matériaux, quelquefois le ſtyle, & dont il ne permettoit la publication d'aucun, qu'auparavant il ne l'eût revu & médité à loiſir. Le détail de ces écrits ſeroit trop long à rapporter. Ils ont été recueillis après ſa mort, & imprimés en 1740, en trois vol. *in*-4°; dont le dernier contient un très-grand nombre de lettres. L'éditeur a mis au commencement une préface, dont la premiere partie donne une idée des ouvrages de M. Colbert, & la ſeconde contient le récit de divers événemens de ſa vie. Ce prélat reſpectable eſt mort le 8 avril 1738, dans la 71ᵉ année de ſon âge, & la 42ᵉ de ſon épiſcopat. * *Mém. mſſ.* de M. l'abbé Goujet.

COLCHESTER, que les auteurs Latins nomment diverſement *Colonia*, *Colceſtria*, *Camodulanum* & *Camulodunum*, ville d'Angleterre, dans le comté d'Eſſex, ſur la riviére de Colne, à cinq ou ſix lieues de la mer, & à 30 ou 35 de la ville de Londres. Colcheſter a un château très-ancien. La ville eſt grande, bien peuplée, & célébre par le long ſiége qu'elle ſoutint pendant les derniéres guerres civiles d'Angleterre, & par ſes huîtres. Ceux du pays diſent que ſainte Helene, mere de l'empereur Conſtantin *le Grand*, avoit pris naiſſance dans leur ville; mais aſſurément ils ſe trompent. * Camden, *deſc. Angl.*

COLCHIDE, *cherchez* MINGRELIE.

COLDINGHAM, petite ville capitale de la province de Merke dans l'Ecoſſe méridionale, eſt fort près de la côte, à deux ou trois lieues de la ville de Barwick, du côté du nord. Il y avoit autrefois à Coldingham une célébre abbaye de filles, dont on dit que l'abbeſſe & les religieuſes ſe couperent le nez, les lévres & les oreilles, pour ſe garantir de la brutalité des Danois. * Baudrand.

COLDITZ, petite ville du cercle de la haute Saxe, dans le territoire de Leipſick, ſur les deux bords de la riviére de Mulde, tout auprès de ſon embouchure, & à ſept lieues de la ville de Meiſſen, vers le couchant. * Mati, *dictionnaire.*

COLEBROOK, bourg d'Angleterre avec marché, dans le comté de Buckingam, dans le quartier nommé *Stock*, ſur la riviére de Coln, à 18 milles anglois de Londres. * *Dict. angl.*

COLESHILL, bourg d'Angleterre avec marché, dans la contrée du comté de Warwick, qu'on appelle *Hemlingford*, ſur la riviére de Cole. Le lord Digbi avoit une belle maiſon de campagne près de ce bourg, qui eſt à 101 milles anglois de Londres. * *Dict. angl.*

COLET (Jean) fils aîné de HENRI Colet, chevalier doré, & deux fois lord maire de Londres, né en cette ville en 1466, fut élevé à Oxford, où il fit de grands progrès en logique, en philologie, & en mathématiques. Après quoi il voyagea en France & en Italie, étudia en théologie, & fut admiré des étrangers par ſon profond ſavoir. En 1504 il retourna en Angleterre pour quelque temps, & fut fait docteur en théologie. Henri VII lui donna le doyenné de S. Paul, cathédrale de Londres, & en 1512 il fonda l'école du même nom. Il embraſſa la religion prétendue-réformée ſous Henri VIII. On a de lui un traité de l'éducation des enfans. Un autre, du réglement des mœurs; des ſermons ſur S. Paul, ſur S. Matthieu, ſur les proverbes. Il mourut en 1519. * *Athen. Oxon. Hiſt. de la cathédrale de ſaint Paul*, par Guillaume Dugdale.

COLETE BOILET, réformatrice de l'ordre de ſainte Claire, née à Corbie en Picardie, le 13 janvier 1380, étoit fille de *Robert* Boilet, charpentier, & de *Marguerite* Moion, qui étoit preſque ſexagénaire. Elle paſſa les premieres années de ſa vie dans la pénitence; & après la mort de ſon pere & de ſa mere, ayant diſtribué aux pauvres ce qu'ils lui avoient laiſſé, elle ſe retira dans un couvent de béguines, qui vivoient ſous la direction des religieux de S. François. Ayant trouvé cet inſtitut trop relâché, elle paſſa dans celui des urbaniſtes, puis dans celui des bénédictines; mais ne trouvant pas dans tous ces ordres de quoi ſatisfaire ſon zèle, elle prit l'habit du tiers-ordre de S. François, dit *de la Pénitence*, fit un vœu particulier de clôture, & pratiqua de grandes auſtérités. Elle ſe trouva enſuite engagée à travailler à la réforme des religieuſes de ſainte Claire, & alla en 1406 trouver à Nice Pierre de Lune, que l'on reconnoiſſoit en France pour pape, ſous le nom de Benoît XIII. Elle obtint de lui tous les pouvoirs qu'elle pouvoit ſouhaiter, & voulut mettre la réforme dans l'ordre de ſainte Claire. N'en ayant pu venir à bout en France, elle ſe retira en Savoye, où elle établit ſa réforme, qui ſe répandit dans la ſuite dans pluſieurs provinces. Elle mourut à Gand, le 6 mars de l'an 1447, âgée de 66 ans & de 52 jours. Elle n'a point été canoniſée; mais les papes ont permis qu'on célébrât ſolemnellement ſa fête dans l'ordre. Quelques religieux de S. François embraſſerent auſſi ſa réforme; & l'opinion de ſainteté que leurs auſtérités leur acquirent, engagea divers ſeigneurs à leur procurer des établiſſemens. Ils eurent ſur-tout beaucoup de maiſons en Bourgogne, où on les appelloit les Colétans, mais Leon X les réunit en 1517 aux Obſervans. * *Vie de cette Sainte par* Pierre de Vaux. Surius. Baillet, *vies des SS. 6 mars.* Heliot, *hiſt. des ord. monaſt. tom. VII, c.* 11.

COLFORD, bon bourg d'Angleterre dans le comté de Gloceſter, aux confins de celui de Monmouth, à trois lieues de la ville de ce nom, vers l'orient. Il y a marché public. * Mati, *dictionnaire.*

COLIBRE, le mont Colibre, en latin *Colubraria*, iſle de la mer Méditerranée. Elle eſt dans le golfe de Valence, entre l'iſle d'Yviça & l'embouchure de l'Ebre. On prétend qu'elle a pris ſon nom de la quantité de ſerpens qu'il y avoit. Elle eſt petite, déſerte, & a été partagée par la mer en ſix ou ſept portions qu'on peut mieux nommer des écueils & des rochers, que des iſles. * Baudrand.

COLIGNI, bourg dans la Franche-Comté de Bourgogne, avec titre de comté. Il eſt connu ſous le nom de Coligni *le Vieil*, pour le diſtinguer de Coligni *le Neuf*, en Breſſe. Quelques auteurs ont cru que Coligni *le Vieil* a été bâti par les Romains, & que c'eſt une des colonies qu'ils établirent dans les Gaules. Il ſeroit pourtant difficile de le prouver; & il ſuffit de remarquer que c'eſt ce bourg qui a donné ſon nom à la célébre maiſon de Coligni, ſi noble & ſi ancienne.

COLIGNI, maiſon. On croit que la maiſon de Coligni vient des anciens comtes de Bourgogne depuis le X ſiécle.

I. HUMBERT I du nom, ſeigneur de Coligni & du pays de Revermont, fonda en 1131 l'abbaye du Miroir au vicomté d'Auxonne avec *Béatrix* ſa femme, dont il eut GUERRIC, qui ſuit; *Guillaume*; *Humbert*; *Gui*, prieur d'Inimont; *Dalmas*; & *Bernard* de Coligni.

II. GUERRIC, ſeigneur de Coligni & du pays de Revermont, ſuivit l'empereur Conrad au voyage qu'il fit en la Terre-Sainte en 1147, ſe ligua en 1161 avec Archambault VII du nom, ſire de Bourbon, & Regnault ſire de Bagé, & mourut peu après, laiſſant pour enfans HUMBERT II, qui ſuit; *Guillaume*; & *Gaultier*, ſeigneur de Saint-André, vivant en 1178, qui eut des enfans.

III. HUMBERT II du nom, ſeigneur de Coligni & du pays de Revermont, accompagna en 1171 Robert, duc de Bourgogne, en la Terre-Sainte, & mourut en 1190, laiſſant de *Ide* de Vienne, *Amé*, ſeigneur de Coligni-le-Neuf, de Marbos, &c. qui fit le voyage de la Terre-Sainte en 1202, ſe trouva à la conquête du royau-

Digitized by Google

me de Conſtantinople, & mourut à la défenſe de la ville de Serres, le 2 ſeptembre 1205. On lui donne pour femme *Béatrix*, dauphine de Vienne, fille de *Guigues*, dauphin de Vienne, ſeigneur d'Albon, & de *Béatrix* de Montferrat, & deux filles, ſavoir, *Béatrix* de Coligni, dame de Malleval, mariée en 1225 à *Albert* III du nom, ſeigneur de la Tour-du-Pin, l'un des plus riches ſeigneurs du Dauphiné; & *Marie* de Coligni, dame de Varei, alliée à *Rodolphe* I du nom, comte de Genève. Les autres enfans de HUMBERT II du nom, ſeigneur de Coligni, furent *Guillaume*, ſeigneur de Coligni-le-Neuf après ſon frere, vivant en 1227; HUMBERT III du nom, qui ſuit; *Evrard*, archiprêtre de l'abbaye d'Ambronai, vivant en 1212; *Beatrix*, mariée à *Pierre*, ſeigneur de Montmoret; & *Alix* de Coligni, dame de Cerdon, alliée à *Humbert* II du nom, ſeigneur de Thoire, duquel elle étoit veuve en 1216.

IV. HUMBERT de Coligni III du nom, ſire d'Andelot, mourut avant ſes freres le 25 juin 1211, & eut pour enfans AMÉ II du nom, qui ſuit; *Gautier*, ſeigneur de Montgiſſon & d'Andelot, qui d'*Alix* de Commerci, ne laiſſa qu'un fils nommé *Humbert*, ſeigneur d'Andelot, mort ſans poſtérité en 1274; *Manaſsès*, vivant en 1250; *Guillaume*, abbé de l'Iſle-Barbe, mort vers l'an 1240; & *Hugues* de Coligni, ſeigneur de Creſſia & de Civria, qui eut des enfans.

V. AMÉ II du nom, ſeigneur de Coligni, de Chevreau & d'Andelot, vivoit en 1246. Il épouſa *Alix* de Cuſeau, fille de *Ponce* III du nom, ſeigneur de Cuſeau, & de *Laurence* de Senecei, dame de Bar-ſur-Seine, dont il eut ETIENNE, qui ſuit; *Gui*, prieur de Nantua, vivant en 1310; *Guillemette*, mariée avant l'an 1240, à *Guillaume* Palatin, ſeigneur de Montdidier & de Riotiers-ſur-Saône, morte en 1262; & *Guillaume*, ſeigneur de Coligni, de Chevreau & de Jafferon, qui étoit l'aîné, mort avant l'an 1275, ne laiſſant de *Béatrix* ſa femme, que *Marguerite*, dame de Coligni-le-Vieil & de Chevreau, mariée à *Gui*, ſeigneur de Montluel.

VI. ETIENNE de Coligni I. du nom, ſeigneur d'Andelot & de Jafferon, ſuivit Robert, duc de Bourgogne en la guerre qu'il eut en 1284 pour la ſucceſſion du Dauphiné, contre Humbert, ſeigneur de la Tour, qui en avoit épouſé l'héritiere, & fit ſon teſtament en 1318. Il épouſa *Iſabeau* de Forcalquier, dame de Creſſia, fille aînée de *Gerard* de Sabran, dit *de Forcalquier*, & d'*Agnès* de Mont-ſaint-Jean, dont il eut JEAN, qui ſuit; BERAUD de Coligni, ſeigneur de Creſſia & de Beaupont, lieutenant au comté de Bourgogne, *qui a fait la premiere branche des ſeigneurs de* CRESSIA, finie à *Henri* de Coligni, ſeigneur de Creſſia, mort ſans alliance en 1407; *Jeanne* de Coligni, alliée à *Humbert* I du nom, ſeigneur de Saint-Amour; *Marguerite*, mariée avant l'an 1304 à *Jean* de la Baume, ſeigneur de Fromentes; & *Aymée* de Coligni, qui épouſa *Beraud* de Joinville, ſeigneur de Marnai, &c.

VII. JEAN de Coligni I du nom, ſeigneur d'Andelot, mourut avant ſon pere. Il avoit épouſé en 1298 *Jeanne*, dame de la Roche-du-Vanel, fille unique de *Milon*, ſeigneur de la Roche, dont il eut ETIENNE II du nom, qui ſuit; *Jacques*, chantre & chanoine de Lyon, mort le 14 novembre 1372; *Jean*, mort avant l'an 1328; *Marguerite*, alliée en 1320 à *Jean* d'Arbon, ſeigneur de Coiges; *Iſabeau*, abbeſſe des cordelieres de Château-Châlon, morte vers l'an 1369; & *Jeanne* de Coligni, religieuſe.

VIII. ETIENNE de Coligni II du nom, ſeigneur d'Andelot, de Beaupont, &c. vivoit en 1331. Il avoit épouſé *Eleonore*, fille de *Humbert* V du nom, ſeigneur de Thoire & de Villars, & d'*Eleonore* de Beaujeu, dont il eut JEAN II du nom, qui ſuit; *Hugonin*, mort avant l'an 1395, ſans enfans de *Lucie* du Saix; *Louiſe*, mariée à *Aymé*, ſeigneur de Montaigni en Lyonnois; & *Marguerite* de Coligni, alliée 1°. à *Aymar* de Beauvoir, ſeigneur de la Palu: 2°. à *Jean* de Salins, ſeigneur du Poupet.

IX. JEAN II du nom ſeigneur de Coligni, d'Andelot, &c. ſuivit le comte de Savoye dans la guerre qu'il fit aux Valaiſins, pour le rétabliſſement de l'évêque de Sion, & vivoit en 1397. Il épouſa le 25 janvier 1357 *Marie* de Vergi, fille aînée de *Jean* de Vergi II du nom, dit *le Borgne*, ſeigneur de Champlite, ſénéchal de Bourgogne, & de *Giſle* de Vienne, dont il eut *Jean* de Coligni, mort du vivant de ſon pere, ſans laiſſer de poſtérité de *Giſle* de Beaujeu; JACQUES I du nom, qui ſuit; *Antoine*, chanoine & comte de Lyon, puis obédiencier de l'égliſe de S. Juſt, vivant en 1402; *Etienne*, ſeigneur de Loyſia, mort ſans alliance avant l'an 1402; *Giſle*, mariée 1°. avant l'an 1390 à *Jean*, ſeigneur de S. Amour: 2°. à *Gerard* de Turei, ſeigneur de Noyers; *Guillemette*, abbeſſe de Château-Châlons; *Catherine* & *Marguerite* de Coligni, religieuſes.

X. JACQUES I du nom ſeigneur de Coligni, d'Andelot, &c. dit *Jacquemart*, ſuivit le comte de Nevers en ſon voyage de Hongrie, & ſe trouva à la bataille de Nicopolis en 1396, fut l'un des ſeigneurs qui allerent au devant de l'empereur Sigiſmond en 1415, & l'accompagna juſqu'à Paris. Il ſuivit auſſi le duc de Bourgogne, lorſqu'il vint à Paris en 1420 demander juſtice au roi du meurtre du feu duc Jean ſon pere, & fit ſon teſtament en 1434. Il épouſa *Huguette* de la Baume, fille aînée & héritiere de *Humbert* de la Baume, ſeigneur de Fromentes, & de *Catherine* de Luyrieux, dont il eut GUILLAUME II du nom, qui ſuit; *Claude*, ſeigneur de Creſſia, mort ſans alliance avant l'an 1444; *Etienne*, ſeigneur de Creſſia, Boutavant, &c. qui ſervit Charles dernier duc de Bourgogne dans toutes ſes guerres, mort ſans alliance après l'an 1482; *Jean*, chanoine de Lyon, archidiacre de Châlons, mort en 1460; *Antoinette*, mariée avant l'an 1423 à *Philibert* Andrevet, ſeigneur de Corſant; *Carie*, alliée en juillet 1423 à *Boniface* du Charlant III du nom, ſeigneur de Fenix en Piémont; & *Catherine* de Coligni, mariée à *Jean* ſeigneur de Chevannes.

XI. GUILLAUME II du nom ſeigneur de Coligni, d'Andelot, &c. ſuivit le parti du prince d'Orange en 1430, fut l'un des deux cens gentilshommes qui s'obligerent pour le duc de Savoye d'entretenir le traité fait avec le roi en 1455, & mourut en 1463 ou 1464. Il avoit épouſé en juin 1437 *Catherine de Saligni*, dame de Saligni & de la Motte-ſaint-Jean, fille de *Jean-Lourdin* II du nom, ſeigneur de Saligni & de la Motte-ſaint-Jean, connétable des royaumes de Naples & de Sicile, & de *Jeanne* Braque, dame de Châtillon-ſur-Loing, à cauſe de laquelle il eut les ſeigneuries de Châtillon, d'Aillant, de Dannemarie & autres, & en eut pour enfans JEAN III du nom, qui ſuit; *Lourdin*, inſtitué héritier de la maiſon de Saligni, mort en 1466 à la ſuite du duc de Bourbon, ſans alliance; *Renaud*, prieur d'Arbois, du Montet & de Saint-Vigor; JACQUES, *qui a fait la branche des ſeigneurs de* SALIGNI, *rapportée ci-après*; ANTOINE, *qui a fait la ſeconde branche des ſeigneurs de* CRESSIA, finie en *Joachim* de Coligni, qui épouſa en 1644 *Jeanne* de Talaru-Chalmazel, & mourut ſans poſtérité; *Marie*, alliée en mars 1468 à *Antoine* ſeigneur de Chareſt; & *Louiſe* de Coligni, morte ſans alliance.

XII. JEAN III du nom ſeigneur de Coligni, d'Andelot, Châtillon-ſur-Loing, d'Aillant, de Dannemarie en Puiſaye, &c. fut le premier de ſa famille qui établit ſa demeure en France, à cauſe des grands biens qu'il y poſſédoit. Il ſuivit le parti du roi Louis XI, combattit pour ſon ſervice à la bataille de Montlheri en 1465, & mourut après l'an 1480. Il avoit épouſé en 1464 *Eleonore* de Courcelles, fille de *Pierre* ſeigneur de Courcelles, S. Lyebaut, de Tanlai, &c. & de *Pregente* de Melun-la-Borde, dont il eut *Jacques* II du nom ſeigneur de Coligni, d'Andelot, de Châtillon-ſur-Loing, &c. prévôt de Paris, qui mourut à Ferrare de la bleſſure qu'il reçut au ſiége de Ravenne le 26 mai 1512, ſans laiſſer de poſtérité d'*Anne* de Chabannes, fille unique de *Jean*,

comte de Dampmartin, ni de *Blanche* de Tournon, ſes deux femmes ; GASPARD I du nom, qui ſuit ; *Pregente*, mariée en février 1479 à *Pierre* ſeigneur d'Eigreville en Gâtinois, morte en juin 1537 ; *Marie*, alliée en même temps que ſa ſœur à *Georges* ſeigneur de Menton, chambellan du duc de Savoye ; *Louiſe*, mariée 1°. en janvier 1502 à *Louis* ſeigneur de la Ferté-au-Vicomte en Anjou : 2°. à *Lancelot* du Lac, ſeigneur de Chemerolles, gouverneur d'Orléans ; *Anne*, mariée en juin 1505 à *Gilbert* des Serpens, ſeigneur de Chitain & de Baugnaux, grand maréchal des logis de la maiſon du roi ; & *Charlotte* de Coligni, treſoriere de l'abbaye des dames de Troyes en 1510.

XIII. GASPARD de Coligni I du nom, ſeigneur de Coligni, d'Andelot, de Châtillon-ſur-Loing, de Dannemarie, &c. chevalier de l'ordre du roi, & maréchal de France, ſervit dans toutes les guerres d'Italie, ſous les régnes de Charles VIII, de Louis XII & de François I. Ce dernier, en conſidération de ſes ſervices, le créa maréchal de France ſurnuméraire, le 5 décembre 1516, & en même temps il fut honoré du collier de l'ordre. En 1520 il fut préſent à l'entrevue du roi & de Henri VIII roi d'Angleterre, qui ſe fit au mois de juin entre Guines & Ardres. Il ſervit enſuite en Picardie & en Champagne contre l'empereur Charles V, & ſa majeſté le choiſit pour être lieutenant général de l'armée qu'il envoyoit au ſecours de Fontarabie ; mais en ce voyage le maréchal de Coligni mourut de maladie à Aqs le 24 août de l'an 1522. Son corps fut apporté à Châtillon-ſur-Loing, & fut enterré dans la chapelle du château. Il avoit épouſé en 1514 *Louiſe* de Montmorenci, dame d'honneur de la reine Eléonore d'Autriche, lors veuve de *Ferri* de Mailli, baron de Conti, ſœur aînée d'*Anne* duc de Montmorenci, pair, connétable de France, morte en 1541, dont il eut *Pierre* de Coligni, ſeigneur de Châtillon, mort enfant d'honneur du roi François I, vers l'an 1534, à l'âge de dix-huit ans ; *Odet* de Coligni, cardinal, archevêque de Toulouſe, évêque & comte de Beauvais, dont *il ſera parlé ci-après dans un article ſéparé* ; GASPARD II du nom, qui ſuit ; & FRANÇOIS de Coligni, ſeigneur d'Andelot, colonel général de l'infanterie françoiſe, *qui a fait la branche des ſeigneurs d'*ANDELOT, *rapportée ci-après.*

XIV. GASPARD de Coligni II du nom, comte de Coligni, ſeigneur de Châtillon-ſur-Loing, &c. chevalier de l'ordre du roi, gouverneur & lieutenant général de Paris, Iſle de France, Picardie, Artois, & des villes du Havre-de-Grace & Honfleur, colonel général de l'infanterie françoiſe, & amiral de France, dont *il ſera parlé ci-après dans un article ſéparé*, épouſa 1°. en 1547 *Charlotte* de Laval, fille puînée de *Gui* XV du nom, comte de Laval, & d'*Antoinette* de Daillon, morte le 3 mars 1568 : 2°. au mois de mars 1571 *Jacqueline* de Montbel, comteſſe d'Entremonts, fille unique de *Sébaſtien* de Montbel, comte d'Entremonts, & veuve de *Claude* de Baſtarnai, comte du Bouchage, tué à la bataille de S. Denys le 10 novembre 1567. L'amour de cette dame fut extraordinaire, en ce qu'il n'eut point d'autre cauſe que la réputation de l'amiral, qu'elle aimoit paſſionément ſans l'avoir jamais vu. Elle en eut une fille poſthume, nommée *Béatrix* de Coligni, mariée le 30 novembre 1600 à *Claude-Antoine* Bon, baron de Meuillon & de Montauban. Du premier lit vinrent *N. Henri* & *Gaſpard*, morts jeunes ; FRANÇOIS, qui ſuit ; *Odet*, mort ſans alliance ; *Louiſe*, née le 28 ſeptembre 1555, mariée 1°. en mai 1571 à *Charles* ſeigneur de Teligni en Rouergue, de Lierville, du Châtelier & de Monſtreuil-Bonnin, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant de la compagnie de l'amiral de Châtillon : 2°. le 12 avril 1583, à *Guillaume* de Naſſau, prince d'Orange, morte en 1620 ; *Renée*, née en 1561, morte à la Rochelle ſans alliance, & CHARLES de Coligni, marquis d'Andelot, &c. chevalier des ordres du roi, lieutenant général en Champagne, né le 10 décembre 1565, qui abjura la religion prétendue-réformée, & mourut le 27 janvier 1632 en ſa 68ᵉ année. Il avoit épouſé le 17 février 1597 *Huberte* de Chaſtenai, dame de Dinteville & de Lanti, fille de *Joachim*, ſeigneur de Lanti, & d'*Agnès* dame de Dinteville, dont il eut *François* de Coligni, marquis d'Andelot, qui entra dans la congrégation des PP. de l'Oratoire de Paris, & après la mort de ſon frere, ſe retira à Lenti, l'une de ſes terres, ſituée en Bourgogne. Il mourut à Châtillon en 1654. Il avoit fondé le couvent des carmélites de Chaumont en Baſſigni, & fait beaucoup de bien aux carmelites de Châtillon. *Bernard*, marquis d'Andelot, mort avant l'an 1630 ſans enfans de *Gabrielle* de Pouilli, fille puînée de *Simon* de Pouilli, baron d'Etne ; & *Marie-Marguerite* de Coligni, mariée à *Pierre-Erneſt* comte de Créanges, morte en 1673.

XV. FRANÇOIS de Coligni, comte de Coligni, ſeigneur de Châtillon-ſur-Loing, amiral de Guienne, colonel de l'infanterie françoiſe, gouverneur de Rouergue & de Montpellier, né le 28 avril 1557, ſe réfugia à Genève, puis à Baſle, après la mort de ſon pere. Etant de retour en Languedoc, il ſe joignit au parti des mécontens en 1575, fit lever le ſiége de Montpellier au maréchal de Bellegarde en 1577, & fut pourvu du gouvernement de Montpellier & du pays de Rouergue en 1586 par le roi de Navarre, qui lui donna encore la charge de colonel général de ſon infanterie, & après ſon avénement à la couronne, celle d'amiral de Guienne en 1589, dont il ne jouit pas long-temps ; car il mourut en 1591. Il avoit épouſé le 18 mai 1581 *Marguerite* d'Ailli, fille aînée de *Charles*, ſeigneur de Segneville, & de *Françoiſe* d'Ouarti, dont il eut *Henri* comte de Coligni, amiral de Guienne, tué d'un coup de mouſquet au ſiége d'Oſtende, le 10 ſeptembre 1601 ; GASPARD III du nom, qui ſuit ; *Charles*, ſeigneur de Beaupont, mort ſans alliance ; & *Françoiſe* de Coligni, mariée en 1602 à *Renée* de Talenſac, ſeigneur de Loudriere, morte en 1637.

XVI. GASPARD de Coligni III du nom, comte de Coligni, ſeigneur de Châtillon-ſur-Loing, amiral de Guienne & maréchal de France, dont *il ſera parlé ci-après dans un article ſéparé*, épouſa le 13 août 1615 *Anne* de Polignac, fille de *Gabriel*, ſeigneur de Saint-Germain, & d'*Anne* de Valzergues, dont il eut *Maurice* comte de Coligni, mort ſans alliance le 23 mai 1644 ; GASPARD IV du nom, qui ſuit ; *Henriette*, mariée 1°. en août 1643 à *Thomas* Hamilton, comte de Hadington, Ecoſſois : 2°. à *Gaſpard* de Champagne, comte de la Suſe, duquel elle ſe fit ſéparer, rentra dans le ſein de l'égliſe catholique en 1653, & mourut le 10 mars 1673, recommandable par ſes poéſies, & ſurtout par ſes excellentes élégies ; & *Anne* de Coligni, mariée en 1648 à *Georges* duc de Wirtemberg, comte de Montbeliard, morte le 23 janvier 1680.

XVII. GASPARD de Coligni IV du nom, déſigné duc de Châtillon, comte de Coligni, marquis d'Andelot, lieutenant général des armées du roi, abjura l'héréſie en mai 1643, mourut au château de Vincennes d'une mouſquetade qu'il avoit reçue à l'attaque de Charenton près Paris, pendant les troubles, le 9 février 1649 en ſa 39ᵉ année, & eſt enterré en l'égliſe de l'abbaye de S. Denys en France. Il avoit épouſé *Elizabeth-Angélique* de Montmorenci, fille de *François*, ſeigneur de Bouteville, comte de Luſſe, & d'*Iſabelle* de Vienne : & étant reſtée veuve, elle prit une ſeconde alliance en 1663 avec *Chriſtian-Louis*, duc de Meckelbourg, prince des Vandales, & mourut à Paris le 24 janvier 1695, âgée de 69 ans, ayant eu de ſon premier mariage *Henri-Gaſpard* de Coligni, duc de Châtillon, né poſthume, mort jeune le 25 octobre 1657.

BRANCHE DES SEIGNEURS D'ANDELOT, comtes de LAVAL.

XIV. FRANÇOIS de Coligni, ſeigneur d'Andelot, &c. colonel général de l'infanterie françoiſe, fils puîné de

Digitized by Google

GASPARD de Coligni I du nom, ſeigneur de Coligni, & maréchal de France, & de *Louiſe* de Montmorenci, dont *il ſera parlé ci-après dans un article ſéparé*, épouſa 1°. en mars 1547 *Claude* de Rieux, comteſſe de Laval & de Montfort, ſeconde fille de *Claude* I du nom ſire de Rieux, comte d'Harcourt & d'Aumale, & de *Catherine* comteſſe de Laval & de Montfort ſa premiere femme: 2°. en août 1564 *Anne* de Salm, veuve de *Balthaſar* de Hauſſonville, ſeigneur d'Eſſey-Turqueſtein, grand-maître d'hôtel du duc de Lorraine, & fille de *Jean* comte de Salm en Lorraine, & de *Louiſe* de Stainville. Du premier lit ſortirent PAUL, qui ſuit; *François*, ſire de Rieux, mort à Taillebourg le 29 avril 1586, de la bleſſure qu'il avoit reçue au combat de Montbracquet le 7 précédent, en ſa 27ᵉ année, ſans laiſſer d'enfans de *Jeanne* de la Motte, dame de Vaucler, fille aînée de *Joſeph*, ſeigneur de Vaucler, & de *Catherine* de Tournemine; *Marguerite* de Coligni, née le 28 février 1553, ſeconde femme de *Julien* de Tournemine, ſeigneur de Montmoreac, morte en couches de ſon premier enfant. Du ſecond lit vinrent *François* de Coligni, ſeigneur de Tanlai, mort à S. Jean d'Angeli en 1586 à l'âge de 21 ans; *Benjamin*, ſeigneur de Saillı & de Courcelles, tué à la défaite du régiment de Tiercelin à Montbracquet près de Saintes, le 7 avril 1586; & *Anne* de Coligni, dame de Tanlai, mariée à *Jacques* Chabot, marquis de Mirebeau, chevalier des ordres du roi.

XV. PAUL de Coligni, dit GUI XIX, comte de Laval & de Montfort, né le 13 août 1555, mourut au château de Taillebourg le 15 avril 1586, laiſſant d'*Anne* d'Alegre, fille aînée de *Chriſtophe* marquis d'Alegre, qu'il avoit épouſée le premier ſeptembre 1583, GUI XX, qui ſuit.

XVI. GUI XX du nom, comte de Laval & de Montfort, né le 6 mai 1585, fut élevé à Sedan, puis à Caën; & ayant atteint l'âge de 18 ans, il voyagea en Italie & en Flandre; ſe trouva à la priſe de l'Ecluſe; paſſa en Hongrie au ſervice de l'empereur contre les Turcs, où il fit paroître tant de valeur & de courage, que l'empereur lui donna le commandement de mille chevaux. Pourſuivant les ennemis, il fut bleſſé d'un coup d'arquebuſe, dont il mourut le 30 décembre 1601 en ſa 20ᵉ année, ſans avoir été marié.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE SALIGNI.

XII. JACQUES de Coligni, quatriéme fils de *Guillaume*, ſeigneur de Coligni & d'Andelot, & de *Catherine*, dame de Saligni, fut ſubſtitué à *Lourdin* de Coligni ſon frere, en tous les biens de la maiſon de Saligni. Il ſuivit le parti du duc de Bourgogne en la guerre du bien public, demeura priſonnier à la journée de Montlheri en 1465, & dans une autre rencontre au comté de Bourgogne en 1475, & mourut fort âgé en 1510, laiſſant d'*Iſabeau* de Ternant, fille de *Charles* ſeigneur de Ternant, & de *Jeanne* de Vienne; RENAUD, qui ſuit; *Claude*, baron de Rouſſet, Creſſia, &c. mort au ſervice du roi François I, à la bataille de Pavie, ſans laiſſer d'enfans de *Louiſe* Girard, fille de *Jacques* ſeigneur de Paci, qu'il avoit épouſée en juin 1516; *Jean*, religieux à Cluni, prieur de Drompuans; *Marguerite*, alliée en août 1505 à *Charles* ſeigneur de Saillant & de Lys; *Marie* & *Antoinette*, religieuſes; *Anne*, religieuſe; & *Philippe* de Saligni, mariée 1°. en décembre 1511 à *Guillaume* de Malain, ſeigneur d'Antigni: 2°. à *Antoine* de Lugni, ſeigneur d'Igié.

XIII. RENAUD, ſeigneur de Saligni, baron de la Motte-ſaint-Jean, &c. ſervit en 1509 à la bataille d'Aignadel, à celle de Marignan, & en pluſieurs autres rencontres, & mourut en 1547. Il avoit épouſé en mai 1513 *Jacqueline* de Montboiſſier, fille de *Jean* baron de Montboiſſier, & de *Marguerite* de Vienne-Liſtenois, dont il eut *Jean*, mort jeune; MARC-LOURDIN, qui ſuit; *François*, mort jeune; *Jacqueline*, mariée 1°. en ſeptembre 1550 à *Gilbert* de Langheac, ſeigneur de Dalet: 2°. en juillet 1566 à *Jean* de Durat, ſeigneur des Portes, chevalier de l'ordre du roi; *Antoinette*, alliée en avril 1555 à *Pierre* ſeigneur d'Amanzé; & *Anne* de Saligni, religieuſe.

XIV. MARC-LOURDIN, ſeigneur de Saligni, baron de la Motte-ſaint-Jean, &c. l'un des cent gentilshommes de la maiſon du roi, étoit dans la ville de Saint-Quentin, lorſqu'elle fut aſſiégée par les troupes du roi d'Eſpagne en 1557. Il ſuivit toujours le parti du roi dans les guerres civiles; ſe trouva aux batailles de Dreux & de S. Denys, & fut honoré du collier de l'ordre de S. Michel; puis s'étant retiré dans ſes terres, il y mourut le premier novembre 1597, laiſſant de *Gabrielle* Loup, fille de *Louis*, ſeigneur de Pierrebrune, & d'*Antoinette* de la Fayette, qu'il avoit épouſée en juin 1550; GASPARD, qui ſuit; *Louis*, baron du Rouſſet, né en juillet 1565, mort à Rome d'une bleſſure qu'il reçut en un combat particulier le 6 juin 1583; *Anne* & *Françoiſe*, ſucceſſivement prieures de S. Thomas en Forès; *Jeanne* & *Jacqueline*, religieuſes; & *Eléonore* de Coligni, mariée à *Jean* d'Anlezi, ſeigneur de Dunſlun.

XV. GASPARD de Coligni, ſeigneur de Saligni, baron de la Motte-ſaint-Jean, du Rouſſet, &c. lieutenant général pour le roi en Bourbonnois, aſſiſta à l'aſſemblée des états-généraux, convoquée à Paris en 1614, comme député de la nobleſſe de Bourbonnois, & mourut en 1629. Il avoit épouſé en novembre 1584 *Françoiſe* de la Guiche, fille de *Claude*, ſeigneur de S. Geran, & de *Suzanne* des Serpens, dame de Chitain, dont il eut GASPARD II du nom, qui ſuit; *Claude*, baron du Rouſſet, mort en 1633, ſans laiſſer de poſtérité de *Claude* de Montjournal, fille de *François*, ſeigneur du Vergier, & d'*Hilaire* de Trouſſebois, qu'il avoit épouſée en novembre 1609; *Jean*, chevalier de Malte, tué à l'aſſaut de S. Antonin en 1622; *Jacques-Helie*, auſſi chevalier de Malte, mort de la bleſſure qu'il reçut à l'aſſaut de Bletterans en Comté, en 1637; *Eléonore*, mariée en juillet 1604 à *Claude* de Gadagne, ſeigneur de Beauregard; *Diane*, prieure de S. Thomas en Forès; & ſept autres filles religieuſes.

XVI. GASPARD de Coligni II du nom, comte de Saligni, baron de la Motte-ſaint-Jean, du Rouſſet, &c. gouverneur d'Autun, & bailli de Charolois, né le 10 juin 1590, ſervit le roi dans toutes ſes guerres, & fut envoyé en Normandie en 1640 avec des troupes, pour appaiſer le ſoulévement des peuples, & y maintenir l'autorité du roi. Il épouſa en juin 1610 *Jacqueline* de Montmorin, fille de *Gaſpard* baron de Saint-Herem, & de *Claude* de Chaſeron, dame de Volore, dont il eut GASPARD III du nom, qui ſuit; JEAN *dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon frere aîné*; & *Claude* de Coligni, religieuſe au Paroi-le-Monial.

XVII. GASPARD de Coligni III du nom, marquis de Saligni, comte de Dorne, &c. fut tué à l'attaque de Charenton le 8 février 1649. Il avoit épouſé *Marguerite-Gilberte* de Roquefeuil, héritiere de ſa maiſon. Elle prit une ſeconde alliance en février 1655, avec *Claude-Yves* marquis d'Alégre, & mourut le premier février 1699, ayant eu de ſon premier mariage *Gaſpard* de Coligny IV du nom, marquis de Saligni, mort ſans alliance; & *Iſabelle* de Coligni, mariée à *Noël-Leonor* Palatin de Dyo, comte de Montpeyroux.

XVII. JEAN, comte de Coligni, baron de la Motte-ſaint-Jean, &c. fils puîné de *Gaſpard* II du nom, comte de Saligni, & de *Jacqueline* de Montmorin-ſaint-Herem, fut gouverneur d'Autun, & lieutenant-général des armées du roi, qui le choiſit en 1664, pour commander le ſecours & la nobleſſe que le roi envoya en Hongrie contre les Turcs, où il contribua beaucoup à la victoire remportée ſur le grand viſir au paſſage du Raab. L'empereur Léopold lui en marqua ſa reconnoiſſance par trois lettres qu'il lui écrivit, avec leſquelles il lui envoya ſon portrait. Il mourut le 16 avril 1686, ayant eu d'*Anne-Nicole* Cauchon de Maupas, dame du Tour & de Saint-Ymoges, fille de *Jean-Baptiſte* Cauchon

Cauchon de Maupas, baron du Tours, &c. & de *Marie* Marillon, ALEXANDRE-GASPARD, qui ſuit; *Marie* de Coligni, alliée en 1687, à *Louis* de Mailli, marquis de Neſle, maréchal des camps & armées du roi, morte le 17 août 1693, en ſa 26 année; & autres enfans morts jeunes.

XVIII. ALEXANDRE-GASPARD comte de Coligni, après avoir été abbé de ſaint Denys de Reims, & de l'Iſle-Chauvet, fut meſtre de camp du régiment de Condé, cavalerie, & mourut le 14 mai 1694, âgé de 32 ans, étant le dernier de cette illuſtre maiſon, ſans laiſſer de poſtérité de *Marie-Conſtance-Adelaide* de Madaillan, fille d'*Arnaud*, marquis de Laſſé, & de *Marie-Marthe* Sibour. * *Voyez l'hiſtoire de la maiſon de Coligni* par du Bouchet; *celle de Breſſe* par Guichenon. Le P. Anſelme, *hiſtoire des grands offic.* Du Chêne, *hiſt. de Montmorenci.* Guichardin. Du Bellai. De Thou. Du Pleix. Godefroi, &c.

COLIGNI (Odet de) cardinal de Châtillon, archevêque de Toulouſe, évêque & comte de Beauvais, abbé de ſaint Benigne de Dijon, de Fleuri, de Ferrieres, & des Vaux-de-Cernai, né le 10 juilliet 1515, étoit fils de *Gaſpard* de Coligni I du nom, maréchal de France, & de *Louiſe* de Montmorenci. Il fut élevé avec beaucoup de ſoin, & ſe diſtingua par ſon eſprit & par ſon amour pour les belles lettres. Le pape Clément VII le fit cardinal en 1533, à ſon entrevûe avec François I à Marſeille; mais la grande complaiſance qu'il avoit pour ſes freres le perdit: il adhera aux ſentimens de l'amiral, & d'Andelot ſes freres, que Calvin avoit pervertis, & s'engagea malheureuſement dans l'héréſie. Enſuite il rendit de grands ſervices à ceux de ſon parti, & le pape Pie IV le priva de la pourpre dans un conſiſtoire ſecret. Cela ne toucha point ce cardinal, qui épouſa *Elizabeth* de Hauteville, dame de Loré, qu'il avoit entretenue quelque temps en ſecret; & les huguenots qui ſouhaitoient d'avoir dans leur parti un cardinal marié, l'engagérent de l'épouſer. Cette dame demanda en 1602 ſon douaire; mais elle en fut déboutée par arrêt du parlement de Paris. Le cardinal de Chatillon mourut en Angleterre le 14 février 1571, empoiſonné par ſon valet de chambre. * Sponde, *in annal.* D'Aubigné, *l.* 4, *c.* 14. *Hiſt.* de Thou. Petramellarius. Ciaconius. Du Bouchet. Sainte Marthe. Le P. Anſelme, &c.

COLIGNI (Gaſpard de) II de ce nom, comte de Coligni, ſeigneur de Châtillon-ſur-Loing, &c. chevalier de l'ordre du roi, gouverneur & lieutenant général de la ville de Paris, de l'Iſle de France, de Picardie, d'Artois, du Havre de Grace & de Honfleur, colonel général de l'infanterie françoiſe, & amiral de France, a été l'un des plus célébres capitaines de ſon temps. Il étoit fils de *Gaſpard* de Coligni I du nom, maréchal de France, & de *Louiſe* de Montmorenci, & naquit le 16 février de l'an 1517. Dès ſa plus tendre jeuneſſe, il porta les armes, & ſe trouva l'an 1541, au ſecours de Landrecies, & deux ans après à la bataille de Cerizoles, ſous le régne de François I. Il ſe ſignala encore davantage ſous celui de Henri II, & la faveur du connétable de Montmorenci ſon oncle y contribua beaucoup. Le roi lui donna la charge de colonel général de l'infanterie françoiſe, avec le collier de ſon ordre, & l'envoya conclure la paix avec les Anglois en 1550. Depuis il ſuivit ce monarque au voyage qu'il entreprit pour la défenſe des princes d'Allemagne; & après la mort du ſeigneur d'Annebaut, il fut pourvu de la charge d'amiral de France, le 11 novembre 1552. L'année ſuivante il combattit à l'avant-garde de l'armée que le roi commanda en Flandre; & en 1554, il contribua beaucoup à la victoire qu'on remporta à Renti. Coligni fit des réglemens très utiles pour les gens de pied, & rétablit la diſcipline militaire. Ce fut preſque en même temps qu'il obtint le gouvernement de Picardie & d'Artois. Enſuite il fut envoyé avec Sébaſtien de l'Aubeſpine, pour traiter avec Charles, comte de Lalain, député de l'empereur, & il conclut le 5 février 1556 une tréve qui ne dura pas long-temps. Coligni eut ordre d'être le premier à la rompre. Il ſe prépara pour ſurprendre Douai la nuit du 6 janvier, pendant laquelle les habitans étoient enſevelis dans le vin; mais il fut découvert par une vieille qui éveilla les gardes. De-là, Coligni alla à Lens entre Lille & Arras, la prit, la pilla & y mit le feu, & ſe retira, après avoir long-temps couru la frontiére & avoit fait un grand butin. Les Eſpagnols aſſiégerent cette même année la ville de S. Quentin. L'amiral ſe jetta dedans; mais la ville ayant été forcée, il reſta priſonnier de guerre. Après la mort du roi Henri II, il prit la protection de ceux de la religion prétendue-réformée, en fit profeſſion en 1560, & en fut preſque toujours le chef. On l'accuſa d'avoir eu part à la conjuration d'Amboiſe. Il s'en juſtifia pourtant, & vint même à la cour, où il ſollicita la reine-mere de faire ceſſer la ſévérité dont on uſoit envers les proteſtans. Ce fut lui qui préſenta au roi leur requête dans l'aſſemblée des notables qu'on tint à Fontainebleau le 24 août de l'an 1560. Enſuite il ſe déclara hautement contre la maiſon de Guiſe, & forma un parti ſi fort & ſi puiſſant, qu'il penſa ruiner la religion catholique en France. En 1562 il combattit vaillamment à la bataille de Dreux qu'il perdit; & le prince de Condé ayant été pris, il rallia l'armée, & le lendemain voulut retourner au combat, mais ce fut ſans effet. Il mena ſes troupes dans le Berri, où il prit Celles, & quelques autres places, & l'on y commit des déſordres épouvantables, ſur-tout dans les égliſes. De-là il ſe rendit à Gergeau, vint à Orléans, & paſſa dans la Normandie où il prit Caën, le Havre de Grace, &c. Au commencement de l'année 1563, François de Lorraine, duc de Guiſe, étant occupé au ſiége d'Orléans, fut aſſaſſiné par Poltrot. On accuſa Gaſpard de Coligni d'en avoir ſu le deſſein; mais il le déſavoua hautement, & s'en juſtifia par ſerment. L'édit de mars mit fin aux guerres domeſtiques. Elles recommencerent avec plus de fureur en 1567, où l'on donna la bataille de S. Denys. L'amiral commandoit une partie de l'armée calviniſte qui eut du pire; & le connétable de Montmorenci ſon oncle, qui y commandoit l'armée catholique, y fut tué. Coligni prit enſuite diverſes places. Il commandoit, le 13 mars 1569, l'avant-garde de l'armée à la bataille de Jarnac, qui fut fatale aux calviniſtes. Enſuite ayant été obligé de lever le ſiége de devant Poitiers, il perdit la bataille de Moncontour, donnée un lundi, 3 octobre de la même année. Avant cela, il avoit été proſcrit par un arrêt du parlement, & on lui avoit ôté la charge d'amiral. Mais la paix ayant été faite en 1570, le roi Charles IX lui fit donner cent mille francs de l'épargne, pour réparer les pertes particulieres qu'il avoit faites pendant la guerre, lui fit d'autres graces, & lui rendit même la place qu'il avoit eue autrefois dans le conſeil. L'année ſuivante il s'efforça de perſuader au roi de faire la guerre aux Eſpagnols dans les Pays-Bas. Quelque temps après il ſe retira à ſa maiſon de Châtillon-ſur-Loing; & on l'invita de venir à la cour pour s'y trouver aux noces du roi de Navarre, qui fut depuis le roi Henri *le Grand*. Un vendredi revenant du louvre, on lui tira un coup d'arquebuſe d'une fenêtre dont il fut bleſſé dangereuſement. Le roi de Navarre & le prince de Condé ſe plaignirent au roi de cet aſſaſſinat; & ſa majeſté en témoigna un déplaiſir extrême, & en fit rechercher exactement les auteurs. Elle fit même l'honneur à Coligni de lui rendre viſite, accompagnée de la reine mere, des ducs d'Anjou & d'Alençon, ſes freres, & des plus grands ſeigneurs de la cour; mais ces feintes careſſes n'empêcherent pas qu'il ne fût maſſacré à Paris dans ſa maiſon rue de Bethiſi, le dimanche 24 août, jour de la S. Barthelemi, l'an 1572. Son corps fut jetté par la fenêtre, expoſé durant trois jours à la fureur du peuple, & enfin mis au gibet de Montfaucon, d'où Montmorenci, ſon couſin, l'ayant fait tirer, le fit enterrer ſecretement dans la chapelle du château de Chantilli. Les auteurs proteſtans lui conſacrerent des éloges magnifiques. Au contraire, le parlement de Paris le condamna comme criminel de léze-

Digitized by Google

majeſté, & ſon effigie fut même traînée au ſupplice. Mais cet arrêt fut depuis caſſé ſous le régne de Henri *le Grand*. L'amiral de Coligni avoit laiſſé des mémoires qui furent remis entre les mains du roi Charles IX. Ce prince les trouva dignes d'être imprimés; mais Albert de Gondi, maréchal de Retz, lui conſeilla de ne pas le permettre, & de jetter ces mémoires dans le feu. On a imprimé la vie de l'amiral de Coligni en 1686. * De Thou, *hiſt.* Davila, *hiſt.* Du Bouchet, *hiſtoire de Coligni.* Du Chêne. Godefroi. Brantôme, &c.

COLIGNI (François de) ſeigneur d'Andelot, colonel général de l'infanterie de France, fils puîné de *Gaſpard* de Coligni I du nom, maréchal de France, & de *Louiſe* de Montmorenci, né à Châtillon-ſur-Loing, le 18 avril de l'an 1521, ſervit durant les guerres d'Italie & de Picardie, ſous le régne de Henri II, & fut pourvu de la charge de colonel général de l'infanterie en 1555, par la démiſſion de l'amiral ſon frere. D'Andelot aimoit la lecture, & paroiſſoit extrêmement curieux. Cette curioſité & les converſations qu'il eut en Allemagne avec les proteſtans, l'engagerent dans les nouvelles opinions, où il entraîna ſes freres; & l'erreur n'eut point de plus habile partiſan que lui. Il ſe jetta l'an 1557, dans S. Quentin après ſon frere, & ils y furent pris; mais d'Andelot s'étant ſauvé cinq ou ſix jours après, retourna en France, & ſervit l'an 1558, au ſiége de Calais. On dit que Perrenot, cardinal de Granvelle, s'étant entretenu quelque temps avec le cardinal de Lorraine, lui avoit fait connoître les ſentimens de d'Andelot ſur la religion catholique, & principalement contre le ſacrifice de la meſſe, & que le cardinal de Lorraine en avertit le roi. Il eſt ſûr que ce prince qui étoit alors à Monceaux, le manda par le cardinal de Châtillon ſon frere, & par François de Montmorenci, ſon couſin, & le fit avertir de répondre modeſtement, parcequ'il ſouhaitoit le trouver innocent du crime qu'on lui imputoit; mais d'Andelot, loin de profiter de cet avis, répondit ſi inſolemment au roi, qu'il fut arrêté & mené à Meaux, puis dans le château de Melun, en 1558. L'année ſuivante, le connétable de Montmorenci, ſon oncle, le fit mettre en liberté. Il prit le parti des huguenots pendant les guerres civiles. Il ſe trouva à la bataille de Dreux en 1562, & l'année d'après, il défendit Orléans. La priſe de cette ville fut ſuivie de la paix qui ne dura que juſqu'en 1567. Le 10 novembre on donna la bataille de S. Denys, & d'Andelot ne s'y put trouver, étant arrêté de l'autre côté de la Seine, par des troupes du roi, commandées par le ſeigneur de Matignon. La nuit ſuivante d'Andelot alla joindre l'armée huguenote, qui ſe préſenta en bataille dans le même lieu où elle avoit été battue, les chefs ayant voulu par cette action d'une bravoure apparente, ſoutenir leur réputation chez les étrangers, & relever l'eſpérance & le courage de ceux de leur parti. En 1568, d'Andelot fit la guerre en Bretagne & dans le Poitou, ſe trouva à la bataille de Jarnac, le 13 mars de l'an 1569, & mourut à Xaintes d'une fièvre contagieuſe; quelques-uns diſent de poiſon, le 27 mai, ou, ſuivant le préſident de Thou, le 28 juin ſuivant. D'Andelot étoit un homme d'eſprit, vif, entreprenant, infatigable, & ſavoit parfaitement la guerre. * De Thou, *hiſt.* Du Bouchet, *hiſt. de Coligni.* Brantôme. Davila. Godefroi, &c.

COLIGNI (Gaſpard de) III du nom, comte de Coligni, ſeigneur de Châtillon-ſur-Loing, &c. gouverneur de Montpellier & maréchal de France, étoit fils de *François* de Coligni, amiral de Guienne, & de *Marguerite* d'Ailli, & naquit le 26 juillet 1584. Il porta les armes en Hollande contre les Eſpagnols en 1614, & y exerça la charge de colonel général de l'infanterie françoiſe. A ſon retour en France, on lui donna en 1626, le gouvernement d'Aigues-mortes; & en 1622, le bâton de maréchal de France; enſuite il ſuivit le roi dans ſes expéditions. En 1630, il fut un des généraux dans la guerre de Savoye, où il aſſiégea Montmelian. En 1635, il gagna la bataille d'Avein avec le maréchal de Brezé contre le prince Thomas, & prit diverſes places. Il fut obligé de lever le ſiége de S. Omer en 1638, & il fut même battu en ſe retirant, par le même prince Thomas. L'année d'après il s'en vengea: puis en 1640, il prit Arras, aſſiſté des maréchaux de Chaulnes & de la Meilleraye, & emporta quelques autres avantages. Il perdit la bataille de la Marfée, près de Sedan, le 6 juillet de l'an 1641, & mourut en ſon château de Châtillon, le 4 janvier de l'an 1646.

COLIGNI (Joachim, marquis de) en qui finit cette illuſtre famille, fut le cinquiéme & dernier enfant de CLERIADUS de Coligni, baron de Crécia, & de *Catherine* de Châteauvieux. Il naquit au château de Verjon en Breſſe, le 7 ſeptembre 1610: il ſervit quelque temps dans l'armée du roi en Italie, & enſuite dans ſa province, durant près d'onze ans que dura la guerre des Comtois, pendant laquelle il ſacrifia pour le bien public ſon repos & une grande partie de ſes biens, expoſant même ſa propre vie, & ayant eu l'os de la cuiſſe caſſé vers le genou d'un coup de mouſquet, dont il eut beaucoup à ſouffrir tout le reſte de ſes jours. Il épouſa en 1644 *Jeanne* de Thalaru de Chalmazel, avec laquelle il vécut toujours dans une parfaite union, & qui ſe donna avec lui entiérement & ſolidement à Dieu en 1647, dans une miſſion que faiſoient à Verjon des prêtres pieux & zélés qu'on nomma depuis les miſſionaires de S. Joſeph de Lyon. Il continua juſqu'à ſa mort dans la pratique de l'oraiſon & de toutes ſortes d'œuvres de charité, avec tant de ferveur, que ſon exemple perſuada les mêmes pratiques à pluſieurs gentilshommes de ſes amis, & à un grand nombre d'autres. Il contribua beaucoup aux frais néceſſaires pour bâtir l'égliſe que les miſſionaires de S. Joſeph ont à Lyon, & leur établiſſement en communauté eccléſiaſtique, qui fut fait par Camille de Neuville, pour lors archevêque de Lyon, le 5 octobre 1661, & confirmé par lettres patentes de ſa majeſté, ſignées à Fontainebleau en novembre, ſous la protection d'Armand de Bourbon, prince de Conti leur fondateur. Joachim de Coligni mourut en odeur de ſainteté à Verjon le 7 décembre 1664, âgé de cinquante-quatre ans trois mois, ſans avoir eu d'enfans. Quoiqu'on n'eût point embaumé ſon corps, il fut trouvé entier ſept ans après, & tranſporté à Lyon dans l'égliſe de S. Joſeph, où il ſe conſerve encore entier après 82 ans. * Extrait de ſa vie manuſcrite, compoſée par madame ſon épouſe, & de l'abrégé de ſa vie, imprimé dans celle de M. Jacques Cretenet, prêtre, inſtituteur des prêtres miſſionaires de Lyon, par un prêtre de cette congrégation, à Lyon 1680, *in*-12.

☞ COLIMA, haute montagne de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne. Dampierre dit qu'elle eſt à cinq ou ſix lieues de la mer, & au milieu d'une agréable vallée. On y voit deux petites pointes, de chacune deſquelles il ſort toujours des flammes & de la fumée. La vallée où eſt ce volcan ſe nomme la *vallée de Colima.* Les Eſpagnols diſent que c'eſt la vallée la plus agréable & la plus fertile qu'il y ait dans le royaume de Mexique. Dans cette même vallée, & près du volcan, eſt une ville nommée COLIMA. Cette place eſt grande & riche, & la capitale des pays circonvoiſins. * La Martiniere, *dict. géogr.*

COLIMENTO (Rainaud de) cardinal, iſſu d'une famille de comtes dans l'Abruzze, au royaume de Naples, après avoir fait de bonnes études, & s'être acquis une grande réputation par ſon ſavoir, fut fait abbé du Mont-Caſſin. Il y eut quelques conteſtations ſur ſon élection; Guidobald fut nommé à la même abbaye par l'empereur Lothaire II, & voulut faire valoir ſa nomination; mais s'étant déſiſté en 1138, Columento jouit paiſiblement de l'abbaye. Le pape Innocent II le fit cardinal peu de temps après. Roger II & Guillaume I, rois de Sicile, ravagérent l'abbaye & les terres qui en dépendoient; mais dans la ſuite, Guillaume changea de ſentimens, rétablit ce qui avoit été détruit, remit les moines en poſſeſſion, & répara par des préſens conſidérables le tort qu'il pouvoit avoir cauſé. Louis VII,

Digitized by Google

roi de France, donna auſſi à ces moines des marques de ſa libéralité. Dans la ſuite, Colimento bâtit dans le comté de Penna une petite ville qui fut appellée *ſan Martino nelle ſaline.* Ce cardinal a compoſé la vie de ſaint Sévere, évêque, & quelques autres ouvrages. Il mourut le 15 juillet de l'an 1165. Pierre Diacre lui dédia le quatriéme livre de ſon hiſtoire du Mont-Caſſin. * *Dictionnaire hiſtorique*, édition de Hollande 1740.

COLINES (Simon de) en latin *Colinæus*, fameux imprimeur François du XVI ſiécle. En 1520 il épouſa la veuve de Henri Etienne l'aîné. On croit qu'il avoit appris chez lui l'art de l'imprimerie. Il ſe ſervit d'abord de ſes caractéres, mais dans la ſuite il en fit faire de beaucoup plus beaux. Ce fut lui qui introduiſit en France l'uſage du caractére italique, avec lequel il imprima des ouvrages entiers: on préfere ſon italique à celui d'Alde Manuce qui en fut l'inventeur. Il a imprimé un grand nombre de livres en toutes ſortes de ſciences. On peut en voir le catalogue dans l'hiſtoire latine des imprimeurs de Paris les plus célébres, par M. Maittaire, à Londres en 1717, *in*-8°. Mais de Colines a imprimé peu de livres grecs: ceux qu'il a imprimés en cette langue ſont d'une grande beauté. On l'accuſe de n'avoir pas agi fidélement, lorſqu'il imprima le nouveau teſtament grec, & d'avoir omis le paſſage des trois témoins céleſtes que l'on trouve dans S. Jean, *chap.* 5, *v.* 7. Il eſt mort à Paris vers l'an 1547. Sa fille épouſa M. Chaudier. * *Vita Simonis Colinæi*, par Maittaire, dans ſon *hiſtoire des plus célébres imprimeurs de Paris*, in-8°, en 1717, à Londres, *pag.* 3 *& ſuiv.*

COLISÉE, que les Latins ont appellé *Coliſeum*, ou *Coloſſæum*, amphithéatre à Rome que l'empereur Veſpaſien fit bâtir, & qui fut ainſi nommé, parcequ'il étoit proche du coloſſe qu'on avoit dédié à Néron. Cet amphithéatre étoit en ovale, & d'une ſtructure ſurprenante. Il contenoit près de cent mille ſpectateurs aſſis à leur aiſe autour de l'*aréne*, c'eſt-à-dire, du lieu ou on lâchoit les bêtes. Ce fut-là que S. Ignace, martyr, fut expoſé à la mort. Lorſque l'empereur Tite le dédia, il y ſacrifia quatre mille bêtes de diverſes eſpéces. Bede rapporte cet oracle au ſujet du Coliſée: *Quamdiu ſtabit Coliſeus, ſtabit & Roma; quando cadet Coliſeus, cadet & Roma; quando cadet Roma, cadet & mundus:* « Tant » que le Coliſée ſubſiſtera, Rome ſubſiſtera; quand le » Coliſée tombera, Rome tombera; & quand Rome » tombera, le monde tombera & ſera détruit. » Ugutius parlant du Coliſée, en fait un conte auſſi ridicule que cet oracle. Il dit que l'on y avoit placé des ſtatues de toutes les provinces de l'empire romain, au milieu deſquelles étoit celle de la ville de Rome, tenant une pomme d'or, & que ces figures étoient diſpoſées par art magique; de ſorte que quand quelque province vouloit ſe revolter, l'image de Rome tournoit le dos à celle de cette province, & qu'alors les Romains y envoyoient une puiſſante armée qui réduiſoit ces rebelles. Les ravages des Goths ont beaucoup endommagé ce bâtiment, qui tombe en ruine tous les jours, & dont la plus grande partie eſt déja par terre. * Du Cange, *gloſſar. latin.*

COLLADO (Diego) religieux de l'ordre de ſaint Dominique, Eſpagnol de nation, a vécu au commencement du XVII ſiécle, vers l'an 1630. Il eſt célébre par ſes miſſions dans la Chine & dans le Japon, & il a compoſé divers ouvrages, comme l'hiſtoire eccléſiaſtique du Japon, ſous ce titre: *La hiſt. eccleſiaſtica del Japon deſde el anno de* 1601, *haſta anno de* 1622. *Ars grammatica linguæ japonicæ. Modus confitendi ac modus examinandi pœnitentem Japonium. Dictionarium japonicum. Dictionarium linguæ ſinenſis, &c.* * Leo Allatius, *in apibus urban.* Nicolas Antonio, *bibl. hiſpan. &c.*

COLLANGE (Gabriel de) né à Tours en Auvergne vers l'an 1524, vint de bonne heure à Paris où il fut d'abord précepteur & gouverneur du duc d'Atri, & enſuite valet de chambre du roi Charles IX. Comme J. Hubert lui donne les qualités de mathématicien & de coſmographe dans des vers latins qui ſont à la tête de ſa traduction de la *Polygraphie*, il y a lieu de croire qu'il avoit acquis quelque réputation dans ces ſciences. Il paroît en effet, par cette traduction même, qu'il cultivoit les mathématiques, & qu'il faiſoit quelquefois des obſervations aſtronomiques. Il fut tué à Paris au mois d'août de l'an 1572, au maſſacre de la S. Barthelemi, ayant été pris pour huguenot, quoiqu'il fût bon catholique. Il avoit alors quarante-huit ans. De tous les ouvrages qu'il avoit compoſés, on ne connoît que les deux ſuivans qui aient été imprimés. 1. *Réponſe au roi ſur la demande qu'il lui auroit plu faire à Gabriel de Collange, valet de chambre de ſa majeſté*, à Paris 1566. 2. *Polygraphie & univerſelle écriture cabaliſtique de M. J. Tritheme, traduite par Gabriel de Collange, natif de Tours en Auvergne*, à Paris 1561, *in*-4°. On trouve au feuillet 193: *Clavicule & interprétation ſur le contenu ès cinq livres de Polygraphie & écriture univerſelle cabaliſtique, traduite & augmentée par Gabriel de Collange.* Le portrait de l'auteur eſt à la tête, avec ces mots au bas: *Gabriel Colangius Alvern. Turon. annum agens* 37. Dominique de Hottinga, Friſon, s'eſt dans la ſuite approprié cet ouvrage de la *Polygraphie*, &c. & l'a fait imprimer ſous ſon nom, à Emden en 1620, *in*-4°, ſans faire aucune mention ni de Trithème, ni de Collange. * La Croix du Maine dans ſa bibliothéque françoiſe cite les autres ouvrages de Collange qui ſont demeuré manuſcrits. Voyez auſſi le tome XL des *mémoires* du P. Niceron.

☞ COLLAO, contrée de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'audience de Los-Charcas. Elle eſt plate, entrecoupée de pluſieurs riviéres, & riche ſur-tout en pâturages, ce qui eſt cauſe qu'il y a plus de brebis qu'ailleurs. L'hiver y dure depuis octobre juſqu'en avril; ce qui empêche que la terre ne ſoit fertile en maïs & en autres grains. Les Eſpagnols y font un grand gain, par le trafic des racines qu'on nomme *patates*, qu'ils gardent dans leurs greniers, après les avoir ſéchées au ſoleil, & dont on envoie une grande quantité au Potoſi. Les Colloa, peuple Américain, habitans de cette province, ſont d'un naturel aſſez prompt, mais nés avec peu d'adreſſe. Ils ont pour limites vers le levant les montagnes des Andes, & vers le couchant les monts de neiges. Ces deux ſuites de montagnes ſe ſéparent l'une de l'autre vers la ville de Cuſco, & laiſſent entre elles une large plaine, qui eſt ce qu'on appelle *El Collao.* * La Martiniere, *dict. géogr.*

COLLATIN ou *Lucius Tarquinius Collatinus*, conſul Romain, étoit fils d'Egerius Tarquinius, couſin de Tarquin l'*Ancien*, roi de Rome, & d'une ſœur de Tarquin *le Superbe.* Il épouſa Lucréce, fille de Spurius Lucretius. Sextus, fils de Tarquin, devint éperdument amoureux d'elle, & ne négligea rien pour la toucher; mais la vertu de Lucréce la défendit contre toutes ſes attaques. D'autres diſent que pendant le ſiége d'Ardée que Tarquin avoit fait inveſtir, Collatin ayant vanté la beauté de Lucréce à Sextus; & l'ayant même mené chez lui pour la voir, ce prince en devint ſi amoureux, que depuis étant allé rendre viſite pendant la nuit à cette dame à Collatie, où elle ſe tenoit, il la viola. Lucréce ſe donna la mort de déplaiſir; & les Tarquins ayant été chaſſés de Rome, Collatin & Brutus furent nommés conſuls l'an 245 de Rome, & 509 avant J. C. Mais le premier fut bientôt dépoſé, en haine de ce qu'il étoit de la maiſon royale. * Tite Live, *l.* 1 & 2. Florus, *l.* 1, *c.* 8 & 9. Aurelius Victor, *des hommes illuſtres*, *chap.* 9.

COLLATIUS (Apollonius) *cherchez* APOLLONIUS.

COLLÉ, petite ville d'Italie dans la Toſcane, avec évêché ſuffragant de Florence. Elle eſt ſituée ſur une colline, d'où lui vient le nom de *Collé*, dans le val d'Elſa, ainſi nommé de la riviére de ce nom, à quatorze ou quinze milles de Sienne. * Leandre Alberti.

COLLE, ou COLLO, *Collu* & *Cullus*, ville d'Afrique, dans le royaume de Tunis, ſur la mer Méditerranée, avec un port aſſez commode, & un golfe de même nom. Elle eſt dans la province de Conſtantine. * Sanſon. Baudrand.

COLLE, ou COLLI, connu ſous le nom d'HIPPOLYTUS A COLLIBUS, étoit fils de *Paul* Colli, natif d'Alexandrie de la Paille, lequel s'étant fait proteſtant, abandonna ſon pays, & s'établit à Zurich. Hyppolite, ſon fils, y naquit le 20 février de l'an 1561. Il étudia en Suiſſe & en Italie, & ſe rendit ſi habile dans le droit, qu'il l'enſeigna à Heidelberg, où il fut recteur de l'univerſité, puis à Baſle & ailleurs, juſqu'à ce que le prince d'Anhalt le choisit pour être ſon chancelier. Il l'employa dans diverſes négociations, en France, en Allemagne, en Angleterre, dans les Pays-Bas & ailleurs. Hippolyte s'en aquitta très-bien, & mourut le 2 février de l'an 1612, âgé de 51 ans. Nous avons divers ouvrages de ſa façon, comme *Conciliarius principis. De nobilitate. Commentarius ad tit. ff. de diverſis regulis, &c.* * Melchior Adam, *in vit. juriſc. Germ.*

COLLECTE: le nom de *Collecte* ſignifioit autrefois l'*aſſemblée des fidéles*. Les jours de fêtes s'appelloient des jours de collectes. Comme on faiſoit des quêtes en ces jours, le nom de collecte a été auſſi donné aux quêtes que l'on faiſoit pour les pauvres; & ſaint Paul s'en ſert en ce ſens. * *I Corinth. XVI.* Enfin le nom de collecte a été donné à une priére que le prêtre récite dans la meſſe. On en attribue l'origine au pape Gelaſe & à ſaint Gregoire, quoiqu'il paroiſſe par des anciens monumens, qu'elles étoient avant eux, & que ces papes n'ont fait qu'en fixer les formules. Cette priére eſt appellée *Collecte*, parcequ'elle ſe diſoit ſur le peuple, & au nom du peuple aſſemblé. * Bona, *de reb. liturg.* De Vert, *explication des cérémonies de la meſſe*, édit. Pariſ. *in*-8°.

COLLEGA, lieutenant au gouvernement de Syrie, où il commandoit pendant l'abſence de Ceſennius Petus. Il eut beaucoup de peine à empêcher que les habitans d'Antioche ne fiſſent main baſſe ſur les Juifs de leur ville, qu'on accuſoit d'avoir mis le feu au marché carré, au tréſor des chartes, au greffe, où ſe tenoient les actes publics, & au palais. * Joſephe, *liv. 7, chap. 9.*

COLLÉGE, nom qu'on donne à l'aſſemblée de certains corps ou ſociétés; & c'eſt dans ce ſens qu'on dit le collége des cardinaux, le collége des ſecrétaires du roi, le collége des médecins, &c. Les Romains avoient pluſieurs communautés d'ouvriers & des autres profeſſions, qui portoient anciennement le nom de colléges, & avoient leurs patrons & leurs procureurs.

LE COLLÉGE DES COCHERS. *Collegium aurigariorum* & *aurigarum*, qui, dans les jeux publics du cirque, diſputoient avec leurs concurrens à qui l'emporteroit à la courſe des chariots pour des prix qui étoient donnés. Ils compoſoient des colléges ou ſociétés, qui ſe diſtinguoient par les couleurs, dont on lit dans les inſcriptions de Gruter quatre principales; *ruſſatam*, la rouge; *præſinam*, la verte; *venetam*, la bleue, & *albatam*, la blanche. On croit que les anciens vouloient repréſenter par-là les quatre ſaiſons, dans leſquelles la nature prend un nouvel habit. Chaque faction, ou, comme on parle aujourd'hui, chaque quadrille repréſentant une des ſaiſons par ſa couleur. La verte marquoit le printemps; la rouge, l'été; la bleue, l'automne; & la blanche, l'hiver couvert de neiges & de glaçons.

LE COLLÉGE DES AUGURES. *Collegium augurum.* Romulus ne le compoſa d'abord que de trois hommes, & Servius Tullius y en ajouta un quatriéme, ce qui dura juſqu'à l'année 454, que, ſous le conſulat de P. Apuleius Panſa, & de M. Valerius Corvinus, les tribuns du peuple en firent créer cinq autres, pris d'entre le peuple. Ainſi ce collége ſe trouva compoſé de neuf perſonnes, juſqu'au temps de Sylla, qui en augmenta le nombre juſqu'à quinze, ſelon Florus, ou ſelon d'autres, juſqu'à vingt-quatre.

LE COLLÉGE D'ESCULAPE ET DE LA SANTÉ. *Collegium Æſculapii & hygiæ*, étoit une ſociété ou congrégation de ſoixante perſonnes, qui, à certains jours de l'année, ſe rendoient dans un lieu deſtiné pour y faire des ſacrifices en faveur de ceux qui voudroient implorer le ſecours d'Eſculape & de la Santé, où ils ſe traitoient les uns & les autres.

LE COLLÉGE DES DENDROPHORES. *Collegium Dendrophorum.* Il eſt ſouvent parlé dans les anciens marbres du collége des Dendrophores; cependant l'on ne laiſſe pas d'être en peine de ſavoir quelles ſortes de gens étoient ces Dendrophores. Les ſavans ſont partagés ſur cette queſtion. M. de Saumaiſe, dans ſes commentaires ſur la vie de Caracalla, écrite par Spartien, dit que c'étoient ceux qui, dans les proceſſions qui ſe faiſoient à l'honneur des dieux, portoient des branches d'arbres, ſelon l'étymologie du mot Dendrophores, Δενδροφορος, qui ſignifie *celui qui porte un arbre*: ce qui a fait donner l'épithéte de Dendrophore à Sylvain, dans une inſcription antique citée dans Gruter, parceque ce dieu eſt repréſenté ordinairement portant une branche de pin, ou de quelque autre arbre.

Le titre du code théodoſien *des païens* & *de leurs temples*, ſemble favoriſer ce ſentiment dans la loi XX. » Il eſt juſte (dit ce texte) que tous les lieux que les » Dendrophores & les autres profeſſions païennes ont » occupés, & qui étoient deſtinés aux banquets & aux » diſtributions de deniers, ſoient appliqués aux revenus » de notre maiſon, en banniſſant l'erreur qui les avoit » inſtitués. » Ainſi, ſuivant cette opinion, les Dendrophores n'étoient point un nom de métier, mais de religion ou de ſuperſtition.

Néanmoins le ſentiment contraire de la plupart des ſavans, n'eſt pas moins vraiſemblable. Ils veulent que les Dendrophores fuſſent ceux qui faiſoient trafic de bois, principalement pour l'uſage de la guerre & pour les machines; d'où vient qu'ils ſont ordinairement joints dans le même collége, avec ceux qui avoient le ſoin des machines, & de la charpente néceſſaire dans le camp, appellés FABRI, & avec ceux même que l'on appelloit CENTONARII, qui étoit une profeſſion pour la guerre. Ces derniers ſont réunis auſſi avec eux dans le titre 8 du code théodoſien, où l'empereur Conſtantin commande que, par *toutes les villes où il y aura* des Dendrophores, ils ſoient agrégés & réunis au corps des centonaires, & des maîtres de charpentes appellés *Fabri*. D'où l'on ne peut pas à la vérité reconnoître quelle profeſſion c'étoit, mais ſeulement qu'il y a apparence que c'étoit une ſociété d'ouvriers, qui avoient du rapport avec ceux qui fourniſſoient les choſes néceſſaires au camp. Ainſi il ne faudroit pas s'étonner qu'ils fuſſent créés par le ſénat, ni qu'ils fuſſent ſous la direction d'un des quindecemvis, ou d'un des quinze.

Il eſt aiſé de concilier les deux opinions ſur la ſignification du mot Dendrophores. L'une & l'autre eſt vraie: c'eſt que ce nom étoit commun à deux profeſſions différentes.

LE COLLÉGE DES CENTONAIRES, qui étoit une profeſſion militaire, étoit compoſé de ceux qui fourniſſoient les tentes & autre attirail de guerre, appellés par les Romains *Centones*.

LE COLLÉGE DES MAÎTRES DE CHARPENTE & des machines de guerre, appellés *Fabri* & *Tignarii*, étoit un corps d'ouvriers, qui travailloient aux poutres, & à la charpente néceſſaire pour l'armée de terre & de mer. * *Hiſt. rom. antiq. grecq. & rom.* Joan. Roſin. Thomas Dempſter.

COLLÉGE DES ELECTEURS, *voyez* le titre ELECTEURS dans l'article d'ALLEMAGNE.

COLLÉGE DES PRINCES DE L'EMPIRE, *voyez* le titre des PRINCES, dans le même article ALLEMAGNE.

COLLÉGE DES VILLES IMPÉRIALES, *voyez* le titre des VILLES impériales, au même article ALLEMAGNE.

COLLÉGE, lieu établi pour enſeigner publiquement les belles lettres, la rhétorique, la philoſophie, & même

la théologie. On trouve à Paris les colléges ſuivans, dont il ne ſera pas inutile de parler ici.

COLLEGE des ALLEMANDS. Ce collége commençoit rue Traverſine, au deſſous de celui de Navarre, & finiſſoit à la rue S. Victor. On ignore entiérement ce qui regarde ſa fondation, que l'on rapporte à l'an 1353.

COLLEGE d'ARRAS. Nicolas le Caudrelier, abbé de S. Waaſt d'Arras, ayant acheté, tant de ſes deniers que de quelques legs & aumônes dont il étoit dépoſitaire, quelques terres & quelques rentes à Greuuu, Bouchoire & la Chevate, avec une maiſon ſituée à Paris rue des Meuriers, deſtina le tout à l'entretien de quelques pauvres écoliers de la ville, ou du diocèſe d'Arras. Il pria la communauté de S. Waaſt de vouloir bien agréer cet emploi, à quoi elle conſentit par ſes lettres du 24 novembre 1332. Les écoliers furent établis dans une maiſon ſituée vers l'hôtel des ducs de Bourgogne, & les rues de la Chariere & du clos Bruneau. Ce collége fut tranſporté depuis à la rue de S. Victor, vis-à-vis le ſéminaire des Bons-Enfans. Il eſt maintenant ſans principal & ſans bourſiers.

COLLEGE d'AUBUSSON. Ce collége, qui floriſſoit au commencement du XIV ſiécle, ne ſubſiſte plus aujourd'hui, & il eſt difficile même de marquer le lieu où il étoit ſitué.

COLLEGE de l'AVE MARIA, ou d'HUBAND. Ce collége fut fondé ſur le territoire de ſainte Geneviéve par Jean d'Huband, clerc, conſeiller du roi, & préſident à la chambre des enquêtes à Paris, l'an 1339. Cette fondation étoit en faveur de ſix jeunes écoliers, d'un maître ou principal, & d'un chapelain. Jean d'Huband leur donna ſa maiſon, ſur laquelle il fit mettre les images de la Vierge, de S. Jean-Baptiſte, de S. Jean l'Evangéliſte, & des ſix enfans qu'il voulut être dévoués en particulier à la ſainte Vierge. Ce fut pour la même raiſon qu'il fit écrire en lettres d'or, ſur la porte de ce collége, ces mots de la ſalutation angélique, *Ave Maria*, comme le ſymbole des enfans qu'il vouloit y faire élever. On ne pouvoit les y garder que depuis l'âge de huit à neuf ans juſqu'à ſeize. Le fondateur ordonna qu'ils ſeroient tirés du village de Huband dans le Nivernois, ou des lieux circonvoiſins; & il inſtitua pour gouverneurs & adminiſtrateurs perpétuels, l'abbé de ſainte Geneviéve, & le grand-maître du collége de Navarre; mais la fondation n'a pas duré longtemps en ſon entier, faute de revenu ſuffiſant.

COLLEGE d'AUTUN. Pierre Bertrand, natif d'Annonay en Vivarais, évêque d'Autun, & depuis cardinal du titre de S. Clément, donna au mois d'août 1337 la maiſon ou l'hôtel qu'il avoit à Paris, près de S. André des Arcs, pour ſervir à un collége qui ſeroit appellé de ſon nom: *le collége du cardinal Bertrand* ou d'*Autun*. Pour l'augmenter, il acheta quelques maiſons voiſines de la ſienne; & pour l'exempter des droits ſeigneuriaux, il donna cent livres d'indemnité à l'abbaye de S. Germain des Prés, dans la cenſive de laquelle l'hôtel d'Autun ſe trouvoit ſitué. Il augmenta les revenus du nouveau collége en 1341, pour ſuffire à l'entretien de quinze étudians, tant en philoſophie & en théologie, qu'en droit canon; tous nés dans les diocèſes de Vienne, du Puy ou de Clermont. Après la mort du cardinal Bertrand, arrivée le 24 juin 1349, ſon neveu, qui fut auſſi cardinal du titre de ſainte Suſanne, & évêque d'Oſtie, travailla beaucoup à l'ornement du même collége. Oudard de Moulins, préſident en la chambre des comptes, augmenta la fondation de trois bourſes. Ce collége ſubſiſte encore.

COLLEGE de BAYEUX. Ce collége, ſitué dans la rue de la Harpe, fut fondé en 1308, ou 1309, par Guillaume Bonnet, évêque de Bayeux, né dans le diocèſe du Mans, & élevé dans celui d'Angers. Les lettres de fondation ſont de l'an 1308, ou 1307 avant Pâque. Le fondateur, par ces lettres, veut qu'il y ait dans ce collége douze écoliers, dont ſix ſeront de l'évêché du Mans, & particuliérement du Deſert, à la nomination de l'évêque du Mans & de l'archidiacre de Paſſais, & ſix de l'évêché d'Angers, à la nomination de l'évêque & du tréſorier de ladite ville. Guillaume Bonnet donna pour cette fondation ſa maiſon, ſiſe rue de la Harpe, avec une autre plus petite où il avoit commencé de demeurer; *ſon manoir* de Gentilly, avec toutes les terres, bois taillis & vignes, tant en-deçà qu'au-delà de l'eau, ſoixante-quinze livres pariſis de rente qu'il avoit ſur le tréſor, quelques autres revenus qu'il avoit à Paris, ſes livres de théologie & de droit-canon, & quelques meubles. Les bourſes ne ſont que de deux ſols pariſis par ſemaine; & ſi quelqu'un a quarante livres de revenu annuel, Bonnet veut qu'il vive à ſes frais, ſi la communauté du collége permet qu'il demeure dans la maiſon. Il confirma cette fondation par ſon teſtament, & y ajouta le don de trois autres maiſons qu'il avoit acquiſes à Paris. Robert Benoît, chanoine de Bayeux, ſon exécuteur teſtamentaire, dreſſa des ſtatuts pour ce collége le 30 novembre 1315, & ajouta quatre nouveaux bourſiers aux douze anciens, & deſtina pour chacune des bourſes nouvelles huit livres pariſis de rente. Il ordonna qu'il n'y auroit tout au plus que deux écoliers de chacun des diocèſes mentionnés, qui pouroient étudier en médecine ou en droit-canon, de peur que le plus grand nombre n'abandonnât l'étude plus néceſſaire de la théologie. En 1543, le 25 août, Pierre Mathé & Jean Corbin, conſeillers au parlement de Paris, vicaires députés par les évêques du Mans & d'Angers, pour viſiter & réformer ce collége, firent de nouveaux ſtatuts où il n'eſt parlé que de douze bourſiers. Le parlement, par arrêt du 12 juin 1551, réforma quelques articles de ces nouveaux ſtatuts, & ordonna que l'élection du principal ſe feroit par les bourſiers. Comme les temps d'étude avoient été tantôt prolongés à l'excès, tantôt trop diminués par ces différens ſtatuts, il fut ordonné par une concluſion de l'univerſité de Paris, du 6 février 1716, que les bourſiers aux arts, après deux ans de philoſophie, ſe feroient paſſer maîtres; & que les théologiens, après trois ans d'études, ſubiroient le premier examen au mois d'octobre, le ſecond au mois de novembre, & ſoutiendroient la thèſe appellée *Tentative*, avant le carême de l'année ſuivante: ce réglement fut homologué au parlement le 19 du même mois. Les bourſes de ce collége ont été augmentées, & peuvent valoir aujourd'hui cent cinquante livres.

COLLEGE de BEAUVAIS. Jean de Dormans, évêque de Beauvais, cardinal & chancelier de France, eſt le fondateur de ce collége. Sa charte de fondation eſt du 8 mai 1370, & l'on y voit que ſon deſſein eſt d'y entretenir 15 perſonnes nées dans la paroiſſe de Dormans, lieu de ſa naiſſance, ou à leur défaut, dans quelques autres villages du diocèſe de Soiſſons, c'eſt-à-dire, douze bourſiers, un maître, un ſous-maître & un procureur. En 1371 il fonda cinq autres bourſes, & trois officiers pour le collége. Enfin, en 1372, il augmenta encore ſa fondation de ſept nouveaux bourſiers, dont trois doivent être pris de Buiſſeul & d'Athis au diocèſe de Reims, ce qui faiſoit en tout vingt-quatre bourſiers, dont un devoit être prêtre & religieux de l'abbaye de S. Jean des Vignes. Les premiers ſtatuts portent que les bourſiers vivroient en commun, qu'ils porteroient la tonſure & l'habit bleu ou violet. Après la mort du fondateur, arrivée le 8 novembre 1373, Milès de Dormans ſon neveu, évêque d'Angers, puis de Bayonne & de Beauvais, chancelier de France, fit conſtruire la chapelle du collége avec l'argent que ſon oncle avoit laiſſé pour ce deſſein. Le roi Charles V poſa la premiere pierre; & comme elle fut dediée ſous l'invocation de S. Jean l'Evangéliſte, la rue qui y répond en a pris le nom de *S. Jean de Beauvais*. Le même prélat ſuivant toujours les intentions de ſon oncle, établit quatre chapelains avec deux clercs de chapelle, pour célébrer l'office & aquitter les meſſes de fondation. Depuis ce temps-là, Jean Richard du Chêne, chanoine de Reims & de Soiſſons, fonda deux bourſes en 1450, pour deux écoliers de la châtellenie d'Arcis ou du Maignil-la-Comteſſe, au diocèſe de Troyes; &

Digitized by Google

Jean Notin, procureur du collége, en fonda deux autres, avec un cinquiéme chapelain, en 1501. Ils devoient être pris de la ville de Compiegne. Selon la diſpoſition du cardinal de Dormans, après lui, ſon frere & ſon neveu, l'abbé de S. Jean des Vignes de Soiſſons devoit être patron & collateur de toutes les places du collége, à charge de le viſiter tous les ans à ſes frais; mais Guillaume de Dormans, frere de Milès, évêque de Meaux, & depuis archevêque de Sens, ſa mere & ſes ſœurs ayant deſſein d'augmenter les revenus & les fondations du collége, eurent avec l'abbé de S. Jean des Vignes pluſieurs diſputes ſur la juriſdiction, qui furent terminées par un concordat homologué au parlement le 18 mai 1389, confirmé par lettres patentes de la même année; & par une bulle de Clément VII, il fut reglé que la préſentation de toutes les places du collége appartiendroit à l'abbé de S. Jean des Vignes, & la collation à Guillaume de Dormans, & après lui à la cour de parlement, excepté celle de la bourſe du religieux de S. Jean des Vignes, dont la collation eſt réſervée à l'abbé. Ainſi ce collége eſt demeuré ſous la protection du parlement depuis la mort de Guillaume, arrivée le 2 octobre 1405. Le premier préſident, avec deux commiſſaires de la cour, ont l'intendance & l'adminiſtration du collége, & ont fait en différens temps des réglemens fort ſages. Ce collége a été uni, quant à l'exercice des claſſes, à celui de Preſles qui eſt contigu, depuis 1597 juſqu'en 1699, que l'on a fait une muraille de ſéparation, pour laiſſer l'exercice en entier au collége de Beauvais.

COLLEGE de BOISSI. Il fut commencé en 1356, ſelon les vues de Godefroi de Boiſſi-le-Sec, mort le 20 août 1354, par ſon neveu Etienne Vidé de Boiſſi le-Sec, chanoine de Laon, derriére S. André des Arcs. Ils étoient nés l'un & l'autre à Boiſſi-le-Sec, au diocèſe de Chartres, de parens pauvres, & ils deſtinerent ce collége pour y entretenir un principal & douze bourſiers: ſavoir, trois en théologie, trois en droit, trois en philoſophie & trois en grammaire; entre leſquels il y auroit un chapelain-prêtre. Tous devoient être iſſus de la famille des deux fondateurs, & à leur défaut, des pauvres de Boiſſi-le-Sec & des villages voiſins; & enfin, au défaut de ceux-là, de la paroiſſe de ſaint André des Arcs. Le chancelier de l'égliſe de Paris, & le prieur des chartreux de la même ville, ſont les viſiteurs de ce collége & les collateurs des bourſes. Cette fondation a reçu pluſieurs échecs, ſelon les temps. En 1503 Michel Chartier, qui en étoit le principal, remit les choſes en meilleur état, & reçut des bourſiers à proportion du revenu. Il renouvella tous les bâtimens en 1519, & y fit conſtruire une chapelle. Le collége étant tombé de nouveau en décadence, fut rétabli par Guillaume Hodey, qui en avoit la principalité, & qui mourut à Paris en février 1717, âgé de 80 ans. Il a employé près de cinquante mille livres à rebâtir la maiſon. Il y a rétabli les bourſiers, & s'eſt appliqué à faire revivre les ſtatuts anciens & nouveaux.

COLLEGE de BONCOUR. Pierre de Becoud, chevalier, ſeigneur de Flechinel, par ſes lettres du 10 décembre 1353, donna, pour entretenir à Paris huit écoliers du diocèſe de Terouanne, la maiſon qu'il avoit à Paris au mont ſainte Geneviéve, avec d'autres revenus, & laiſſa le gouvernement & l'entiere diſpoſition du collége aux abbés de S. Bertin, à S. Omer, & du Mont S. Eloi, dans l'évêché d'Arras. Ces deux abbés dreſſerent en 1357 des ſtatuts pour ce nouveau collége. Les bourſiers ne pouvoient y demeurer que ſept ans au plus. En 1568 François de Lierres, abbé de S. Bertin, & Pierre le Roi, abbé du Mont S. Eloi, dreſſerent de nouveaux ſtatuts. Le collége a été rebâti par Pierre Galland, profeſſeur royal, qui en étoit principal; & il a été uni en 1638 à celui de Navarre, avec lequel il communique.

COLLEGE des BONS-ENFANS. Il fut appellé dans ſon origine l'*Hôpital des pauvres Ecoliers*, & fut fondé pour treize, par ceux qui avoient fondé l'égliſe collégiale de S. Honoré, près de laquelle étoit le collége. Les fondateurs fonderent dans cette égliſe une prébende à la collation du doyen & du chapitre de S. Germain l'Auxerrois, à condition que celui qui en ſeroit pourvu, prendroit ſoin du collége en qualité de proviſeur. C'étoit en l'an 1209. On lit dans la vie de S. Louis, écrite par Geoffroi de Beaulieu ſon confeſſeur, que ce prince avoit coutume d'appeller aux grandes fêtes pluſieurs de ces écoliers pour chanter dans ſa chapelle, & qu'il leur faiſoit du bien. Jacques Cœur, tréſorier général de France ſous Charles VII, a été auſſi le bienfaiteur de ce collége, & peut-être le reſtaurateur. Il y fonda, dit-on, une chapelle du titre de *S. Clair*. Ce collége a été uni dans la ſuite au chapitre de S. Honoré; & après avoir été longtemps ſans exercice, il fut rouvert en 1611, ſous la direction deſdits chanoines, qui y établirent deux prêtres pour l'inſtruction de la jeuneſſe. Il y a eu encore un autre collége dit *des Bons-Enfans*, près de S. Victor, qui eſt aujourd'hui un ſéminaire d'eccléſiaſtiques, ſous la direction des prêtres de la Miſſion de S. Lazare.

COLLEGE de BOURGOGNE. Ce collége eſt ancien, du mois de février 1332. Il fut fondé par Pierre, ci-devant évêque d'Autun, & alors cardinal; & Nicolas de Lyre, cordelier. Ils ne furent en cela, avec Thomas de Savoye, chanoine de Paris, & Guillaume de Wading, autre cordelier, que les exécuteurs du teſtament de Jeanne de Bourgogne, reine de France & de Navarre, comteſſe d'Artois, &c. qui avoit ordonné que ſon hôtel de Neſle ſeroit vendu, & le prix employé à la fondation d'un collége, pour l'entretien de pauvres écoliers ſéculiers ou réguliers du comté de Bourgogne, qui voudroient étudier à Paris. Il n'y eut d'abord que vingt bourſiers ſéculiers, qui ne devoient étudier qu'en philoſophie, & on comprit dans ce nombre le maître, ou principal, chargé d'enſeigner la philoſophie aux autres, & un chapelain pour dire la meſſe. On laiſſa l'inſtitution des uns & des autres au chancelier de l'égliſe de Paris, & au gardien des cordeliers. Le maître & le chapelain doivent être perpétuels. On établit depuis un ſecond chapelain, en 1607. Le nombre de vingt fut réduit à dix, à cauſe de la modicité des revenus. Par les réglemens de 1688, homologués au parlement, & acceptés par les bourſiers, le principal eſt chargé d'entretenir deux profeſſeurs en philoſophie. Ce collége eſt ſitué dans la rue des Cordeliers.

COLLEGE de CALVI, autrement *la petite Sorbonne*, parcequ'il reconnoiſſoit Robert de Sorbonne pour fondateur, à cauſe que la maiſon où il étoit bâti provenoit de ſes libéralités. On y enſeigna longtemps les baſſes claſſes; mais enfin il a été abattu pour agrandir la maiſon de Sorbonne, & en bâtir l'égliſe.

COLLEGE de CAMBRAI. Il fut bâti en 1348, & on le connoît encore ſous le nom de *Collége des trois Evêques*, parcequ'il y en eut trois qui contribuerent à ſa fondation: ſavoir, Hugues de Pomarc, évêque de Langres, & puis d'Autun; Hugues d'Arci, évêque de Laon, enſuite d'Auxerre, puis archevêque de Reims; & Gui d'Auſſonne, évêque de Cambrai & enſuite d'Autun. Les écoliers furent établis dans une maiſon ſiſe vis-à-vis S. Jean de Latran, où ce collége eſt encore. On y mit ſept bourſiers, avec un principal & un chapelain. Ils devoient être pris; ceux de la portion de Hugues de Pomarc, de l'évêché d'Autun; ceux de la portion de Hugues d'Arci, de l'évêché d'Auxerre, ou s'il ne s'en trouvoit point, de celui d'Autun; ceux de Gui, d'Avennes, lieu de ſon origine, au diocèſe de Cambrai. Ces bourſes ont toujours été à la nomination du chancelier de l'univerſité, & le ſont encore. Ce collége ſert aujourd'hui d'école à la faculté de droit, & Louis XIV y a fondé en 1680 une chaire de droit françois. Louis XIII avoit fait abattre une grande partie des bâtimens, pour faire place au Collége Royal.

COLLEGE du CARDINAL LE MOINE. Il a pris ſon nom de Jean le Moine, cardinal, qui, étant à Paris en qualité de légat de Boniface VIII, fonda ce collége

dans la rue de S. Victor, en 1302. Il en dreſſa lui-même les ſtatuts, que Boniface VIII approuva. Son deſſein étoit qu'il y eût dans ce collége ſoixante artiſtes & quarante théologiens; & pour favoriſer l'établiſſement d'un ſi grand nombre d'étudians, il conſentit que ceux qui fonderoient des bourſes en euſſent la préſentation. Il commença par fonder quatre artiſtes & deux théologiens, & en laiſſa, après lui, la nomination au doyen & au chapitre de S. Wulfran d'Abbeville, qui les prendront du diocèſe d'Amiens, ſi cela ſe peut, ſinon des diocèſes voiſins. Il établit pour maître Simon de Giberville, chanoine de Paris, & voulut que dans la ſuite l'élection du maître appartînt au chapitre de l'égliſe de Paris. Il y établit dans la ſuite un chapelain, & défendit qu'aucun des écoliers de ſon collége pût être recteur de l'univerſité, ou procureur de nation. Le cardinal Jean Cholet, & le chevalier Jean *de Gravibus*, fonderent dans la ſuite pluſieurs autres bourſes dans ce collége; & par arrêt du parlement, du 2 avril 1545, le nombre des bourſiers théologiens fut fixé à dix-huit, & celui des artiſtes à ſix.

COLLEGE de CLERMONT. Le collége de Clermont, maintenant appellé le collége de Louis *le Grand*, appartient aux jéſuites, & ne doit pas être oublié ici, quoiqu'il ne ſoit pas de l'univerſité. Il a été fondé par Guillaume Duprat, évêque de Clermont en Auvergne, frere d'Antoine du Prat, chancelier de France, & cardinal. Ce prélat logea des jéſuites en ſon hôtel de Clermont, dans la rue de la Harpe; & à ſa mort, il leur laiſſa trois mille livres de rente. Ces peres voulant ſe placer plus commodément, acheterent des ſieurs Hennequin & Prevôt, en 1563, une grande maiſon appellée *la Cour de Langres*. Ils y ouvrirent leur collége pour l'inſtruction de la jeuneſſe, le 19 février 1564, avant pâque. Ce collége a été rebâti en 1628.

COLLEGE de COCQUEREL. Il a pris ce nom de Nicole Cocquerel, natif de Montreuil-ſur-Mer, qui avoit tenu de petites écoles dans ce lieu, ſitué dans la baſſe-cour de l'ancien hôtel de Bourgogne, au Mont S. Hilaire; & de locataire, il s'en étoit rendu propriétaire par ſubtilité. Il le vendit à Simon du Guaſt, qui eut pour ſucceſſeur Robert du Guaſt ſon neveu. Nicole Cocquerel fut chanoine de Notre-Dame d'Amiens, & fit ſon teſtament à Paris, le 7 mars 1463. Ce collége ne ſubſiſte plus. Il y a ſeulement encore une maiſon dans la rue Charetiere, mais il n'y a ni principal, ni bourſiers.

COLLEGE de CORNOUAILLE. Son premier fondateur eſt Nicolas Galeran, clerc, Breton, dit *de la Greve*, qui, par ſon teſtament de l'an 1317, laiſſa des fonds pour cette fondation. Ses exécuteurs teſtamentaires établirent en conſéquence cinq bourſes pour des écoliers de l'évêché de Cornouaille, ou Quimper, ou des diocèſes voiſins, s'il ne s'en trouvoit pas de celui-ci. Jean de Guiſtri, chanoine des égliſes de Paris, de Nantes & de Quimper, en ajouta quatre autres dans la ſuite, pour des écoliers du même diocèſe; & il leur donna, pour les loger tous enſemble, une maiſon qu'il avoit achetée dans la rue du Plâtre. Les exécuteurs de ſon teſtament ajouterent une dixiéme bourſe, dont ils ſe réſerverent la préſentation pour la premiere fois ſeulement; après quoi elle appartiendroit, comme celles des neuf autres bourſiers, à l'évêque de Paris.

COLLEGE des DANOIS ou de DACE. Il étoit autrefois dans la rue de ſainte Geneviéve, & ce lieu fait aujourd'hui partie du couvent des carmes de la place Maubert, à qui il fut donné en 1386, & du collége de Laon. Les Danois furent depuis transférés dans la rue Galande. On croit que ce qui donna lieu à la fondation de ce collége, fut le commerce des chanoines réguliers de Paris avec ceux de Danemarck, à l'occaſion de ſaint Guillaume d'Eſchil.

COLLEGE de DAIMVILLE, fondé pour douze écoliers ou bourſiers, dont ſix du diocèſe d'Arras, & ſix de celui de Noyon, au choix & à la nomination du doyen & du chapitre de chacune de ces égliſes, reconnoît pour fondateur Michel de Daimville, archidiacre de l'égliſe d'Arras, clerc ou chapelain, & conſeiller du roi, & ſes freres Gerard & Jean de Daimville, l'un évêque d'Arras, puis de Terouenne, & enſuite de Cambrai; le ſecond chevalier & maître d'hôtel des rois Jean & Charles V. Cette fondation eſt de l'an 1380. Ce collége eſt dans la rue des cordeliers. La viſite & correction appartiennent au grand-pénitencier de l'égliſe de Paris.

COLLEGE des DIX-HUIT, ainſi appellé, parcequ'on y entretenoit dix-huit pauvres écoliers. Il fut d'abord ſitué vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, & dans la ſuite les écoliers furent transférés au-deſſus de la rue de Sorbonne. Ce collége a depuis été abattu & confondu dans le bâtiment de l'égliſe de Sorbonne. Cependant les bourſes ſubſiſtent, & ſont aſſez conſidérables. Sa fondation eſt de l'an 1268.

COLLEGE des ECOSSOIS. Sa premiere fondation eſt de l'an 1326, & eſt dûe aux ſoins & aux frais de David, évêque de Morew, en Ecoſſe. Les écoliers, au nombre de quatre, dont un théologien & trois artiſtes, furent placés d'abord au collége du cardinal le Moine, & les biens affectés à ce collége. Y ayant eu ſur cela des conteſtations quelques années après, il fut conclu que le collége rendroit les terres acquiſes à Griſi, près-de-Brie comte-Robert, à Jean, évêque de Morew, & que les quatre écoliers Ecoſſois ſeroient congediés. C'étoit en 1333. Dans la ſuite ils furent établis dans la rue des Amandiers, & la maiſon où ils étoient porta longtemps le titre de *Collége des Ecoſſois*. En 1567, Marie Stuart, douairiere de France, & alors régente en Ecoſſe, fit une nouvelle fondation, en augmentant le nombre des étudians, à qui elle donna des penſions annuelles, afin de former des eccléſiaſtiques propres à ſoutenir ce qui reſtoit de la religion catholique dans ſon royaume. Jacques de Bethune, archevêque de Glaſgo en Ecoſſe, & ambaſſadeur en France, fortifia cette fondation, & la rendit perpétuelle, en laiſſant, à cet effet, ſes biens, lorſqu'il mourut à Paris le 25 avril 1603. Il laiſſa la direction de cette fondation aux prieurs des chartreux de Paris; & les biens des écoliers de cette ſeconde fondation ayant été ſéparés juſqu'en 1639, quoique les écoliers de l'une & de l'autre fondation demeuraſſent en même maiſon, ces deux fondations furent unies alors dans un ſeul & même collége, par une ordonnance de Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, confirmée par lettres patentes de Louis XIII, du mois de décembre, & vérifiées en parlement le premier de ſeptembre 1640. En 1662, Robert Barclay, alors principal, plaça le collége des Ecoſſois où il eſt aujourd'hui, ſur les anciens foſſés de S. Victor.

COLLEGE de FORTET. Il fut fondé en 1389, par Pierre Fortet, natif d'Aurillac, au diocèſe de S. Flour en Auvergne, & chanoine de l'égliſe de Paris, pour huit pauvres écoliers, dont quatre d'Aurillac ou du diocèſe de S. Flour, & quatre de Paris, ſous un principal. Les chanoines de l'égliſe de Paris, qu'il fit ſes exécuteurs teſtamentaires & ſupérieurs de ce collége, placerent en 1397, ces écoliers dans le lieu où il eſt encore aujourd'hui, mais agrandi des débris des hôtels de Marli & de Nevers. En 1556, Jean Beauchêne, grand-vicaire de l'égliſe de Paris, ajouta trois bourſes pour des écoliers du village de Courcelles, ou des enfans de chœur de Notre-Dame. En 1578, Nicolas Varin, qui avoit été principal de ce collége, puis abbé de Brenne, en fonda deux autres.

COLLEGE des GRASSINS, ſitué dans la rue des Amandiers, ſur la cenſive de ſainte Geneviéve, reconnoît pour fondateur Pierre Graſſin, natif de Sens, ſieur d'Oblon, & conſeiller au parlement de Paris. Il légua à cet effet la ſomme de trente mille livres par ſon teſtament du 16 octobre 1569, & ſoixante autres mille livres au cas que ſon fils vînt à mourir ſans enfans, ce qui arriva. Le fils ajouta à ce legs la ſomme de douze mille livres. Thierri Graſſin, avocat au parlement, exécuteur du teſtament de ſon frere & de celui de ſon neveu, eut ſoin que tout fût exécuté avec exactitude. Il lui donna lui-même deux

Digitized by Google

mille huit cens cinquante livres de rente qu'il avoit ſur l'hôtel de ville, avec d'autres biens & ſa bibliothéque. Ce collége doit être compoſé d'un principal, d'un chapelain, de ſix grands bourſiers étudians en théologie, de douze petits en humanités & philoſophie, & d'un portier. Les bourſes ſont affectées aux pauvres écoliers de la ville & du diocèſe de Sens, & à la collation de l'archevêque de la même ville. Les Irlandois établis dans ce collége en 1696, ont été renvoyés au collége des Lombards, par arrêt du parlement du 4 mars 1710.

COLLEGE de HARCOUR. Ce collége, l'un des plus fameux de l'univerſité de Paris, fut fondé en 1280, par Raoul de Harcour, docteur en droit & chanoine de l'égliſe de Paris, iſſu des comtes de Harcour en Normandie. Etant mort avant que d'avoir achevé l'exécution de ſon deſſein, Robert ou Raoul de Harcour ſon frere, évêque de Coutances, y mit la derniere main & y ajouta du ſien. Les bourſiers doivent être, ſelon cette fondation, au nombre de vingt-huit, ſavoir, ſeize étudians dans la faculté des arts, des diocèſes d'Evreux, de Coutances, de Bayeux & de Rouen, & huit théologiens tirés des mêmes diocèſes. Les autres, on pouvoit les prendre indifféremment dans les autres diocèſes. On y établit auſſi des officiers, & l'on y fit des réglemens fort utiles. La fondation fut augmentée dans la ſuite par Jean Boucard, évêque d'Avranches, confeſſeur & aumônier du roi Louis XI, qui donna, pour établir douze nouveaux bourſiers grammairiens, la ſomme de quatre mille livres tournois, & ſa fondation fut confirmée après ſa mort par arrêt du parlement du 9 juillet 1488. Ces douze bourſiers furent réduits à ſix en 1536, à cauſe de la diminution des revenus. Godefroi Herbert, évêque de Coutances, en 1509, établit quatorze autres bourſiers artiſtes, qui furent réduits à onze, en 1519. En 1535 une nouvelle acquiſition donna lieu à la fondation d'un autre bourſier artiſte. Jean Rouxel, prêtre du diocèſe de Coutances, en fonda auſſi un pour ſa famille, ou du moins de ſon diocèſe, en 1633 & les années ſuivantes, lequel après avoir fait ſes études en grammairien & aux arts entreroit parmi les théologiens. Robert Pelerin, prêtre du même diocèſe, en a fondé un autre en 1644, pour étudier en médecine ou en théologie, après avoir pris le dégré de maître-ès-arts; & il a été ſuivi en cela par pluſieurs autres qui ont auſſi fondé de nouvelles bourſes dans ce collége qui ſubſiſte encore aujourd'hui avec éclat. On y a fait des réglemens fort utiles, ſurtout en 1703.

COLLEGE de JUSTICE, eſt ainſi nommé de ſon fondateur Jean de Juſtice, chantre de Bayeux, chanoine de Notre-Dame de Paris, & conſeiller du roi, mort en 1353. Il eſt ſitué dans la rue de la Harpe; ſa fondation eſt de 1353.

COLLEGE de LAON. Il fut fondé par Gui de Laon, chanoine de la ville du même nom, & tréſorier de la ſainte Chapelle de Paris; & par Raoul de Preſles, clerc du roi, pour des écoliers des diocèſes de Laon & de Soiſſons. La fondation eſt de 1354. Le mêlange des écoliers des deux diocèſes ayant cauſé de la diviſion, on fit deux colléges: l'un retint le titre de *Collége de Laon*; & l'autre prit celui de *Collége de Preſles* ou *de Soiſſons*. Celui de Laon occupoit un corps de logis qui ſervit depuis à l'établiſſement du collége de Beauvais. Cette diviſion ſe fit en 1323. En 1327, le fondateur établit un principal, un chapelain & ſeize bourſiers, étudians aux arts. En 1339, Gerard de Montaigu, avocat général du roi au parlement de Paris, ayant laiſſé aux bourſiers, ſa maiſon appellée l'*Hôtel du Lion d'or*, ils y furent transférés en 1340, & ils y ſont encore. Pluſieurs particuliers ont fondé encore de nouvelles bourſes dans ce collége, pour des étudians en philoſophie, en théologie, en droit & même en médecine. Ils ont été diminués ou ſont devenus en plus grand nombre, ſelon les temps. En 1615, on y comptoit dix grands bourſiers & treize petits.

COLLEGE de LISIEUX. On en rapporte l'origine à l'an 1336. Il commença d'abord par les libéralités de Gui de Harcour, évêque de Liſieux, en faveur de vingt-quatre pauvres écoliers, au choix des évêques ſes ſucceſſeurs. Ce collége fut d'abord dans une maiſon empruntée, ſiſe rue des Prêtres S. Severin; & dans la ſuite les fonds furent unis à un autre, fondé par trois freres de la maiſon d'Eſtouteville, ſur la montagne de ſainte Geneviéve. La fondation étoit pour douze théologiens & vingt-quatre artiens. Mais il y a déja long-temps que la diminution des revenus a obligé de diminuer le nombre des bourſes. La nomination des bourſes appartient conjointement à l'évêque de Liſieux, & à l'abbé de Feſcamp, qui en ſont les ſupérieurs & les protecteurs. Les grands bourſiers qui doivent être pris d'entre les petits, doivent être clercs & maîtres-ès-arts dans l'univerſité de Paris.

COLLEGE des LOMBARDS, fondé pour de pauvres écoliers d'Italie, en 1334, par André Ghini de Florence, évêque d'Arras & *puis* de Tournay; François de l'Hôpital, bourgeois de Modene; Renier Jean, bourgeois de Piſtoie, apothicaire à Paris; & Manuel de Rolland de Plaiſance, chanoine de S. Marcel à Paris, s'engagerent d'y entretenir onze bourſiers. L'évêque d'Arras leur donna ſa maiſon, ſituée au Mont S. Hilaire. Ce collége étoit encore occupé par des Italiens, auſquels s'étoient joints des Eſpagnols, lorſque S. Ignace de Loyola vint étudier à Paris. Mais il ſe trouva tout-à-fait ruiné, lorſque deux prêtres Irlandois, Malachie Xelly, & Patrice Magin, le demanderent en 1681, au roi Louis XIV, qui le leur accorda. Ils l'ont rebâti tout entier, & il eſt maintenant habité par des Irlandois. Il n'y a plus d'exercice public de claſſes.

☞ COLLEGE ROYAL de NOTRE-DAME DE BAYEUX dit de MAISTRE GERVAIS, ſitué à Paris rue du Foin. Il a été fondé en 1370 par Gervais Chrétien, originaire d'une paroiſſe près Bayeux, appellée *Vandes*, chanoine des égliſes de Paris & de Bayeux, premier médecin & phyſicien du roi Charles V. Il y fonda vingt-quatre bourſes pour le diocèſe de Bayeux, dont douze grandes occupées par deux profeſſeurs en mathématiques, de fondation royale, deux étudians en médecine, un étudiant en droit, & ſept étudians en théologie, du nombre deſquels on choiſiſſoit un prieur & deux chapelains titrés. Tous ceux-ci compoſoient la communauté des grands bourſiers. Douze autres petites bourſes étoient poſſédées par *douze étudians en philoſophie*. Cette ſeconde communauté compoſoit celle des artiens, & étoit gouvernée par un principal. De cette communauté on paſſoit dans celle des grands bourſiers, après avoir reçu le dégré de maître-ès-arts. Le collége étoit, comme il l'eſt encore aujourd'hui, ſous la direction du grand aumônier de France, qui nomme à toutes les places au nom du roi. Ce collége a ſubſiſté dans cet état juſqu'en 1700, qu'on ſupprima toutes les bourſes, pour rétablir les maiſons de l'intérieur du collége, & il fut gouverné par une commiſſion du conſeil juſqu'en 1745. Alors M. le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, & en cette qualité proviſeur du collége, fit aux premiers ſtatuts quelques changemens confirmés par arrêt du parlement. Les deux communautés furent réduites en une, à la tête de laquelle on établit un principal pour la gouverner, & un procureur pour avoir ſoin des revenus. Le principal eſt perpétuel, & le procureur triennal. Mais le grand aumônier de France peut le continuer plus long-temps. On ne rétablit que douze bourſes, dont ſix grandes & ſix petites; lorſque les dettes occaſionnées par la réconſtruction des bâtimens ſeront aquittées, on rétablira les vingt-quatre bourſiers, portés par la fondation, excepté celles des deux profeſſeurs en mathématiques, qui ont été converties en deux bourſes de théologie. Chacun des bourſiers eſt obligé de prendre ſes dégrés dans les temps marqués par les facultés dans leſquelles il étudie, ſans quoi il demeure privé de ſa bourſe.

COLLEGE du MANS. Il fut fondé par le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans & de Terouenne en 1526, pour douze pauvres écoliers de ſon

diocèſe

diocèſe. Mais ayant été prévenu par la mort, ce fut Chriſtophe de Chauvigné, chanoine du Mans, depuis évêque de Léon, & ſes autres exécuteurs teſtamentaires qui mirent cette fondation en œuvre. Ils placerent ce collége dans la rue de Reims, ſur la montagne de ſainte Geneviéve, & firent faire le bâtiment, qui contenoit trente-ſix chambres, pour loger les bourſiers, les régens & les penſionnaires. C'eſt l'évêque du Mans qui nomme à toutes les bourſes. Ce collége, où l'exercice public étoit ceſſé dès 1613 ou 1615, fut acheté par les jéſuites du collége de Clermont en 1682, & ces peres l'ont preſque entiérement abattu depuis, pour y élever les édifices que l'on y voit à préſent. Les deniers de la vente furent employés à l'achat d'une autre maiſon qui porte encore le titre de *Collége du Mans*, & qui eſt ſituée à l'entrée de la rue d'Enfer. Les bourſes y ſont aſſez avantageuſes : mais il n'y a plus d'exercice d'humanités ni de philoſophie. La vie commune y a ſeulement été rétablie en 1716, comme elle étoit dans ſon origine.

COLLEGE de LA MARCHE. Ce collége eſt ſitué à Paris, où il eſt très-connu & aſſez fréquenté. Il a été bâti au lieu où étoit autrefois le collége dit *de Conſtantinople*, parcequ'il avoit été fondé par un patriarche de cette ville, nommé *Pierre*. Comme en 1362, ce collége n'étoit plus occupé que par un bourſier nommé *Jean* de Novarre, Jean de la Marche, ainſi appellé du lieu de ſa naiſſance, le loua, à condition que le prix du loyer qui étoit de dix livres pariſis par an, ſeroit employé aux réparations de la maiſon qui étoit preſque entiérement ruinée. La même année, Guillaume de la Marche, neveu de Jean, entra dans les mêmes conditions du bail, lequel étoit de neuf ans, du conſentement de l'univerſité qui en fit expédier tous les actes néceſſaires. Ce Guillaume de la Marche, eſt qualifié maître-ès-arts, bachelier en droit & chanoine de Toul. Quand le bail fut fini, l'univerſité donna le collége à bail emphitéotique au même Guillaume de la Marche, qui s'obligea d'en rendre tous les ans vingt livres pariſis, à condition que cette ſomme ſeroit diſtribuée à de pauvres écoliers, conformément à l'intention du fondateur. Il ne reſtoit plus alors aucun bourſier dans ce collége, qui conſiſtoit en deux maiſons dans la rue Sans-bout, & une troiſiéme appellée l'*Hôtel d'Amboiſe*, au bas de la place Maubert, aſſez près de la riviére. Les choſes demeurerent en cet état juſqu'en 1420. Cette année au mois d'avril mourut Guillaume de la Marche, qui fut enterré à S. Victor, & qui légua en mourant la meilleure partie de ſes biens pour l'entretien d'un principal, d'un procureur & de ſix pauvres écoliers, dont quatre devoient être tirés de la Marche, lieu de ſa naiſſance, & les deux autres de Roſiéres près Salins, où il avoit été curé. Après ſa mort, un nommé Beuve, maître-ès-arts, licencié en droit, natif de Vinville en Lorraine, au diocèſe de Verdun, & ſon exécuteur teſtamentaire, acheta de l'abbé & des religieux de S. Vincent de Senlis, la maiſon dont il ſe ſervit alors pour bâtir le nouveau collége, qu'il appella du nom de ſon fondateur, le *Collége de la Marche*. Il fonda auſſi lui-même ſix bourſes & un chapelain, & aſſigna ſix ſols pariſis par ſemaine aux bourſiers, & huit au chapelain. Jean de la Rochetaillée, patriarche de Conſtantinople, pour lors adminiſtrateur perpétuel de l'évêché de Paris, après la tranſlation de Jean de Courtecuiſſe à Genève, ratifia la fondation de ce collége, en confirma les ſtatuts, & ordonna qu'en mémoire des deux fondateurs, il porteroit le titre de *Collége de la Marche-Vinville*. Mais il n'eſt guère connu aujourd'hui que ſous le premier nom. L'acte eſt de 1422. Beuve mourut dans ce collége le 8 avril 1432, & fut inhumé dans le chœur des Carmes de la place Maubert, où on lit ſon épitaphe. Depuis ce temps-là, en 1501, Nicolas Varin, principal dudit collége de la Marche, y fonda encore deux bourſes.

COLLEGE MAZARIN ou des QUATRE-NATIONS, fondé par le cardinal Mazarin, le 6 mai de l'an 1661, eſt mis au nombre des colléges de l'univerſité. Le deſſein du fondateur de ce collége a été qu'on y entretînt & inſtruiſît gratuitement ſoixante jeunes gentilshommes des familles les plus nobles, de quatre nations différentes, ſavoir, quinze de Pignerol en Italie, territoire & vallées y jointes, de Cazal, & de l'état eccléſiaſtique ; quinze du pays d'Alſace, Strasbourg, & autres pays d'Allemagne contigus, & Franche-Comté ; vingt du pays de Flandre, Artois, Cambrai, Hainaut & Luxembourg ; & dix du pays de Rouſſillon, Conflans & Cerdagne. Ils ſont nommés par le roi, & font preuve de nobleſſe, pour être reçus audit collége. On y enſeigne auſſi les humanités, la rhétorique, la philoſophie & les mathématiques à toute ſorte d'écoliers. Il eſt compoſé de vingt officiers qui reçoivent tous leurs appointemens ſur les biens du collége, outre leur nouriture & logement. Les trois premiers officiers, ſavoir, le grand-maître qui a la ſupériorité & la préſéance ſur tous les officiers du collége, le procureur & le bibliothécaire, ſont à la nomination de la maiſon & ſociété de Sorbonne : & tous les autres à celle du grand-maître, excepté le ſous-bibliothécaire. La maiſon & ſociété de Sorbonne a la direction générale de tout le collége, à l'effet de quoi elle nomme quatre docteurs, qui ont la qualité d'inſpecteurs, & en font pendant quatre ans ſeulement les fonctions, s'il n'eſt jugé à propos de les continuer. Meſſieurs les procureur & avocats généraux ont auſſi droit de viſite dans ledit collége. La bibliothéque eſt ouverte au public deux jours la ſemaine, le lundi & le jeudi. Cette bibliothéque qui eſt très-conſidérable, tant par le nombre que par la qualité des livres qu'elle renferme, eſt compoſée de celle de Jean des Cordes, chanoine de Limoges, qui avoit acheté celle de Simon Boſius. Le fameux Gabriel Naudé a travaillé à l'enrichir de pluſieurs livres & de pluſieurs manuſcrits curieux pendant qu'il étoit attaché à la perſonne du cardinal Mazarin. Les fonds affectés pour l'entretien du collége, ſont, outre l'abbaye de S. Michel en l'Herm, diocèſe de Luçon, qui y eſt unie, des rentes ſur l'hôtel de ville de Paris, & ſur les cinq groſſes fermes, & pluſieurs maiſons bâties aux environs du collége. On y a ouvert les claſſes au mois d'octobre 1688, & les études y fleuriſſent par le grand nombre d'écoliers dont elles ſe ſont toujours trouvées remplies. * *Fondation du collége Mazarin. Lettres patentes du roi pour le collége Mazarin.* L'univerſité, en agréant ce collége, mit ces conditions ; qu'on n'y enſeigneroit ni la théologie, ni la juriſprudence, ni la médecine ; qu'il n'y auroit ni manége de chevaux, ni académie de gladiateurs ; que le principal & le ſous-prieur ſeroient pris de l'univerſité, &c.

COLLEGE MIGNON. Ce collége fut fondé en 1343, par Jean Mignon, archidiacre de Blois dans l'égliſe de Chartres, & maître des comptes à Paris, pour douze écoliers de ſa famille, autant qu'il ſe pouroit faire. Etant mort en 1348, ſes exécuteurs teſtamentaires ne ſe preſſerent pas de faire exécuter ſa fondation, ce qui fit que l'univerſité en porta ſes plaintes au roi Jean, l'an 1353 ; & ſur ſes plaintes, les parties ouïes, il fut ordonné que Robert Mignon, frere du défunt, exécuteroit l'intention du teſtateur ; & enſuite amortiſſant la maiſon & les revenus qui lui ſeront aſſignés, ce prince devint par-là fondateur de ce collége, & s'en retint en conſéquence, & à ſes ſucceſſeurs après lui, la garde, viſite, inſtitution, deſtitution, &c. en reſervant néanmoins aux parens la préférence dans les bourſes. Il y a eu depuis pluſieurs autres changemens dans ce collége, qui enfin a été donné aux religieux du collége de Grandmont en 1584, en échange de leur couvent du bois de Vincennes. Il porte aujourd'hui par cette raiſon le titre de *Collége de Grandmont*.

COLLEGE de MONTAIGU. Il fut fondé à la fin de l'an 1314, ſelon les diſpoſitions marquées dans le teſtament de Gilles Aicelin, archevêque de Rouen, & auparavant de Narbonne. Pierre de Montaigu, cardinal de Laon, contribua beaucoup à l'avancement de cette fondation. Le chevalier Louis de Montaigu, ſon neveu, conteſta d'abord les donations de ſon oncle ; & enfin s'étant déſiſté de ſes demandes, il conſentit que ces donations appartinſſent audit collége, à condition qu'il porte-

Digitized by Google

roit le nom *de Montaigu*, au lieu de celui *des Aicelins*, & que les écoliers ſeroient du diocèſe de Clermont. Philippe, ci-devant évêque d'Evreux, & alors évêque de Noyon, dreſſa des ſtatuts pour ce collége; & après ſa mort, le chapitre de Paris en devint ſeul ſupérieur. Le nombre des bourſiers augmenta ſi conſidérablement dans la ſuite des temps, dans ce collége, que par un réglement de 1495, il eſt dit qu'il y en avoit quatre-vingt-huit. Un nommé Standone qui fit ce réglement, obtint que le prieur des Chartreux de Paris ſeroit préſentateur des bourſiers; & pour conſervateurs il nomma le doyen, le chancelier & le pénitencier de l'égliſe de Paris, dont le dernier auroit droit d'inſtituer ceux que le prieur auroit préſentés. Il obtint auſſi pour ſa maiſon & ſes écoliers des priviléges conſidérables; mais il aſſujétit ceux-ci à une vie extrêmement dure, au maigre, à des jeûnes très-fréquens, aux veilles & à la récitation de pluſieurs offices, &c. Cet inſtitut a été adouci dans ces derniers temps.

COLLEGE de NARBONNE. Bernard de Farges, proche parent du pape Clément V, qui d'évêque d'Agen avoit été archevêque de Rouen, puis l'étoit devenu de Narbonne, fonda ce collége en 1317, pour neuf pauvres écoliers de ſon dernier diocèſe. Le pape Clément VI y unit dans la ſuite le prieuré de Marcelle, qui a été donné depuis aux prêtres de la Doctrine-Chrétienne. Clément VI avoit fait cette union par reconnoiſſance de ce qu'on lui avoit accordé pour lui-même une place de bourſier, par grace, attendu qu'il n'étoit pas du diocèſe de Narbonne. En 1382 il y avoit vingt bourſiers dans ce collége; mais le nombre en diminua beaucoup dans la ſuite. En 1599 l'exercice public des baſſes claſſes y fut introduit. A préſent il n'y a plus qu'un principal & un procureur, ſans aucun bourſier.

COLLEGE de NAVARRE. Ce collége eſt un des plus illuſtres, tant par la qualité des fondateurs, que par la quantité des biens donnés pour ſa fondation. Ce fut la reine Jeanne de Navarre qui le fonda en 1304, avec Philippe *le Bel* ſon mari. L'intention de la reine fut de faire élever dans ce nouveau collége ſoixante dix écoliers, ſavoir, vingt étudians en grammaire, trente en philoſophie, & vingt en théologie, & qu'il y eût des maîtres & des profeſſeurs convenables. Gilles de Pontoiſe, abbé de S. Denys, & Simon Feſtu, depuis évêque de Meaux, du nombre des exécuteurs teſtamentaires de la reine, vendirent l'hôtel de Navarre qu'elle avoit donné, & firent bâtir le collége dans le même lieu où il eſt aujourd'hui ſur le penchant de la montagne de ſainte Geneviéve. Juſqu'en 1404 ou environ, il n'y eut d'étudians que les bourſiers dans ce collége; mais vers cette année on commença à en admettre d'autres pour étudier la grammaire; & peu à peu la porte fut ouverte aux philoſophes & aux théologiens. Ce collége fut ruiné pendant les troubles arrivés ſous Charles VI, & il fut rétabli en 1464 par une ordonnance de Louis XI. Les écoliers étrangers, comme Ecoſſois & Eſpagnols, y ont été admis au nombre des bourſiers, mais non les religieux mendians. En 1635 Antoine Fayet, docteur en théologie, & ci-devant curé de S. Paul, y fonda ſix nouvelles bourſes pour les enfans de chœur qu'il avoit lui-même fondés à S. Paul. En 1638 Louis XIII y unit & incorpora les colléges de Boncour & de Tournay, afin qu'on y établit une communauté de docteurs en théologie à l'imitation de celle de Sorbonne. Louis XIV y fonda en 1659 une chaire de théologie morale & de cas de conſcience, avec neuf cens livres de gages par an. Si l'on veut être inſtruit plus particuliérement ſur ce qui regarde ce collége, & les grands hommes qui en ſont ſortis, il faut conſulter l'excellente hiſtoire que le ſavant M. de Launoi en a compoſée en latin.

COLLEGE du PLESSIS. Ce collége doit ſa fondation à Geoffroi du Pleſſis-Baliſſon, qui y employa une partie de ſes grands biens, en 1322, c'eſt-à-dire, 1323 avant pâque. Il donna à cette fin ſa maiſon ſiſe rue S. Jacques, & pluſieurs revenus, pour y être établis quarante pauvres écoliers, dont vingt étudians aux arts, dix en philoſophie & dix en théologie ou en droit-canon. Il voulut que ce nouveau collége portât le nom de S. Martin, & qu'il eût pour ſupérieurs l'évêque d'Evreux ſon neveu, Alain, évêque de S. Malo, & l'abbé de Marmoutier & leurs ſucceſſeurs, avec le chancelier de l'égliſe de Paris, & le maître particulier du collége. Il ſe réſerva la collation des chapelles pendant ſa vie, & la laiſſa après ſa mort aux maîtres & écoliers du collége. Il voulut qu'on préférât dans le choix des ſujets ceux de l'évêché de S. Malo où il avoit été baptiſé, & des provinces de Reims, de Sens, de Rouen & de Tours; il demanda que l'on eût une attention particuliere pour ceux d'Evreux, & qu'il y en eût toujours ſix de S. Malo, ou du diocèſe. Quelque temps après cette fondation, Geoffroi du Pleſſis ſe fit religieux à Marmoutier, où il mourut. *On a fait en différens temps de nouveaux réglemens dans ce collége, qui fut réparé* dans le ſiécle dernier & uni à la maiſon & *ſociété* de Sorbonne. C'eſt aux ſoins de Charles Gobinet, principal de ce collége, qu'on eſt redevable de le voir auſſi grand & auſſi bien bâti qu'il eſt à préſent. On commença en 1650, & le tout fut achevé en 1661.

COLLEGE de PRESLES, nommé auparavant *de Soiſſons*. Il tire ſon nom de Raoul de Preſles, clerc du roi Philippe *le Bel*, & fut fondé en même temps que celui de Laon, dont on a parlé; ils ne firent d'abord qu'un ſeul collége; mais ils furent diviſés en 1323. Celui de Preſles fut augmenté conſidérablement en 1455, par le principal Jean Panechair.

COLLEGE de REIMS, fut fondé en 1412 par Gui de Roye, archevêque de Reims, & ruiné par les Anglois en 1418. Charles VII le rétablit en 1443, & y unit le collége de Rethel qui en étoit proche, & qui avoit été fondé par Gauthier de Lannoys, pour y entretenir de pauvres écoliers du Rethelois, à la nomination de l'abbé de S. Denys de Reims, & du grand-prieur de S. Remi de la même ville. Ce collége étoit alors ruiné, & la collation de quatre bourſes qui y étoient fondées pour le comté de Porcien, étoit dévolue au roi. Charles VII les unit au collége de Reims, avec le collége même de Rethel, & en donna l'entiere adminiſtration, ſupériorité & diſpoſition des bourſes à l'archevêque de Reims, *tant celles du comté de Porcien*, que celles du Rethelois. Malgré ces unions, le collége de Reims étoit tellement déchu dans la ſuite, qu'il n'y avoit plus de bourſiers en 1720, & qu'il n'y reſtoit plus que deux officiers. Feu M. le cardinal de Mailly, archevêque de Reims, entreprit de le rétablir; & par les réglemens qu'il donna commiſſion de faire, il eſt dit qu'il y aura un principal, un chapelain & ſept bourſiers, dont cinq du diocèſe de Reims, un de la ville ou duché de Rethel, & un du comté de Porcien. On en joignit un huitiéme en réuniſſant en une deux bourſes fondées par Jean Gerbais, docteur de Sorbonne, principal de ce collége.

COLLEGE de RETHEL. *Voyez* l'article précédent.

COLLEGE ROYAL. Ce collége, autrefois plus célébre qu'il ne l'eſt aujourd'hui, doit ſa fondation aux libéralités de François I, & aux conſeils de Guillaume Petit, dominicain, ſon confeſſeur, & du ſavant Guillaume Budé, maître des requêtes. On voulut faire venir Eraſme à Paris pour commencer cet établiſſement. François I l'en fit ſolliciter, & lui fit offrir de ſa part des gages aſſez conſidérables; mais ces tentatives furent inutiles. Lorſque la guerre d'Italie eut été finie par le traité de Cambrai, François I ſongeant efficacement à cet établiſſement, inſtitua en 1530 les profeſſeurs royaux en langues grecque & hébraique, avec deux cens écus d'or de gages. Il en ajouta d'autres dans la ſuite, juſqu'au nombre de douze, ſavoir quatre pour les langues, deux pour les mathématiques, deux pour la philoſophie, deux pour l'éloquence & autant pour la médecine, avec les mêmes appointemens. On voit par les lettres patentes de ce prince de l'an 1545, qu'il leur donna la qualité de

Digitized by Google

conſeillers du roi, le droit de *Committimus*, & les fit mettre ſur l'état comme commenſaux. Ainſi ces profeſſeurs prêterent ſerment entre les mains du grand aumônier. Mais après la mort du cardinal Antoine Barberin, grand-aumônier de France, Louis XIV donna la direction générale de ce collége au ſecrétaire d'état qui a la maiſon du roi dans ſon département, ſans que le recteur de l'univerſité s'en mêle. Les premiers profeſſeurs en grec nommés par François I, furent Pierre Danès, Pariſien, & Jacques Tuſſain ou Touſſan, Champenois. Les profeſſeurs en hébreu furent Paul le Canoſſe, Juif; Agathius Guidacerius, Eſpagnol; & François Vatable ou Vatblé, de Gamaches en Picardie. Pour les mathématiques, Martin Poblation, Eſpagnol, & Oronce Finé, Dauphinois. Pour l'éloquence, Barthelemi Latomus, Allemand. Pour la médecine, Vidus ou Vidius, Florentin, auquel ſuccéda Jacques Sylvius ou du Bois, d'Amiens. On ajouta depuis à cette faculté deux autres chaires, l'une de chirurgie, érigée par Charles IX, & l'autre de botanique & d'anatomie par Henri IV. On ne voit point que François I ait nommé des profeſſeurs en philoſophie. Sous Henri II, on trouve François Vicomercat, Milanois, à qui ſuccéda le fameux Ramus, natif de Cuth en Vermandois, qui encourut l'indignation de l'univerſité de Paris, pour avoir écrit contre Ariſtote. Il fut banni à perpétuité, & l'on condamna ſes livres au feu. Il fonda en 1568 une chaire de mathématiques au même collége, de cinq cens livres de revenu. Il périt à la triſte journée de la S. Barthelemi en 1572. Depuis ce temps-là Henri III fonda en 1587 une chaire de profeſſeur en langue arabe, qui fut remplie par Arnoul de Liſle, Allemand, & après lui, par Etienne Hubert, d'Orléans. Louis XIII en fonda une ſeconde, & une de droit canon; & enfin Louis XIV en a fondé une pour la langue ſyriaque, & une ſeconde de droit canon. Après la mort de François I, Henri II ſoutint le collége royal; mais comme il n'y avoit point encore de bâtimens, il fut ordonné que les profeſſeurs donneroient leurs leçons dans les ſalles des colléges de Treguier & de Cambrai. Ce ne fut qu'en 1610 que l'on commença les bâtimens du nouveau collége. La premiere pierre fut poſée le 18 août de cette année; mais cet édifice eſt demeuré imparfait juſqu'à préſent. Il y a encore maintenant dix-huit ou dix-neuf profeſſeurs royaux, ſavoir, deux pour l'hébreu, deux pour le grec, deux pour l'arabe & le ſyriac, deux pour les mathématiques, deux pour le droit canon, deux pour l'éloquence latine, deux en philoſophie grecque & latine, & quatre ou cinq en médecine, chirurgie, pharmacie & botanique. Toutes ces chaires ſont données par le roi. Il y a outre cela dans ce collége un directeur; & l'on donne communément cette place à un homme de lettres. Elle eſt poſſédée actuellement par M. Lancelot, de l'académie des inſcriptions & belles lettres, & qui a fait en particulier une étude profonde de notre hiſtoire de France, & de ſes antiquités. Il a ſuccédé à M. l'abbé Clément.

COLLEGE de SAINTE BARBE. Ce collége a été très-célébre dès les premiers temps de ſon établiſſement. Jean Hubert, docteur & profeſſeur en droit canon, eſt le premier fondateur de ce collége, qu'il fit bâtir en 1430, & qu'il loua à des principaux amovibles, qui entretenoient pluſieurs régens & un plein exercice des claſſes. On y a vu juſqu'à quatorze profeſſeurs à la fois, neuf d'humanités, un de grec, & quatre de philoſophie. Entre les principaux du collége, on a vu le confeſſeur de Louis XI, Martin Magiſtri, qui fut depuis archevêque de Tours, & Antoine Gouvea, Portugais, ſous lequel étudia S. Ignace de Loyola, nommé alors *Inigo*. La plus grande partie de cette maiſon étant tombée dans la dépendance de Robert du Guaſt, docteur-régent en la faculté de droit canon, & ancien curé de S. Hilaire, il réſolut d'en affermir l'état, en y fondant à perpétuité un principal, un procureur & un chapelain, tous trois prêtres, & nés dans les diocèſes d'Evreux, de Rouen, de Paris & d'Autun; & quatre bourſiers natifs, le premier de la Neuville-d'Aumont, diocèſe de Beauvais; le ſecond de la paroiſſe de S. Nicolas des Alleux-le-Roi près de Poiſſy; & les deux autres, de la paroiſſe de S. Hilaire à Paris, tous de l'âge de dix ans ou environ, pour y étudier l'eſpace de dix ans au plus. Pour autoriſer cette fondation, il obtint des lettres-patentes en 1556, & nomma pour *ſpéculateurs* & *réformateurs* un conſeiller au parlement & docteur en droit, le chancelier de l'univerſité de Paris, & le plus ancien docteur-régent dans la faculté de droit. Le premier principal fut Robert Certain, curé de S. Hilaire, qui donna ſon nom au Puits-Certain qu'il avoit fait faire. Simon Menaſſier, docteur de Sorbonne, ſous-pénitencier & chapelain de l'égliſe de Paris, chanoine de S. Honoré à Paris, & procureur de ce collége, mort en 1732, y a fondé une autre bourſe; & M. Seurat en a fondé une autre pour ceux de ſa famille. Vers l'an 1636 Henri Bethou, chefcier de S. Etienne des Grès, chanoine de S. Benoît, principal de ce collége, y fit bâtir trois corps de logis. Louis XIV a maintenu la fondation de ce collége contre pluſieurs procédures qui lui furent ſuſcitées. Les plus célébres profeſſeurs de ce collége ont été Jean-François Fernel, docteur en médecine, ſavant auteur, & premier médecin de Henri II; George Buchanan, ſi connu par ſes ouvrages & par ſes aventures; & Edmont Pourchot, ancien recteur de l'univerſité de Paris, qui y a enſeigné la langue hébraïque. Le ſiécle dernier, M. Germain Gillot, docteur de Sorbonne, y raſſembla quantité de pauvres écoliers qu'il faiſoit ſubſiſter & inſtruire; & cette œuvre qui a fait de ſi grands biens à la France, qui a enfanté de ſi excellens ſujets dans la piété & dans les lettres, a été continuée par feu M. Thomas Durieux, docteur de Sorbonne & principal du collége du Pleſſis, par M. Tabourin & quelques autres.

COLLEGE de S. MICHEL, autrefois de CHANAC & de POMPADOUR, qui étoit, dit-on, le nom de la famille de Guillaume de Chanac du côté paternel. Deux Guillaumes de Chanac, *celui dont nous parlons*, & un autre qui a été évêque de Chartres & de Mende, & enfin cardinal, ſont regardés avec le cardinal Bertrand, patriarche de Jéruſalem, comme les fondateurs de ce collége, & leurs fondations furent confirmées par le parlement en 1402. L'intention du premier fondateur étoit qu'il y eût dix ou douze bourſiers, nés en Limoſin, entretenus dans ce collége; mais aujourd'hui il peut à peine fournir à la ſubſiſtance de ſix. Ce collége eſt dans la rue de Biévre.

COLLEGE de SÉES. Il porte ce nom de Gregoire Langlois, évêque de Sées, qui par ſon teſtament ordonna la fondation de deux colléges, l'un à Paris & l'autre à Angers; le premier pour huit bourſiers, dont quatre ſeroient du diocèſe de Sées, & les quatre autres de celui du Mans, & en particulier de l'archidiaconé de Paſſais. On comprit dans le nombre des huit le principal & le chapelain. Cette fondation fut exécutée en 1427 par les ſoins de Jean Langlois, neveu du défunt. Il y a eu deux nouvelles bourſes établies en 1634. Ce collége ſubſiſte, & les bourſes y ſont chacune de 250 livres.

COLLEGE de SORBONNE. On en rapporte l'origine à l'an 1250. Ce collége fut très-petit dans ſon commencement. Robert de Sorbonne ou Sorbon, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance auprès de Rethel en Champagne, en fut le premier auteur. Il étoit pour lors chanoine à Cambrai, & le fut enſuite à Paris. S. Louis l'ayant fait venir ſur ſa réputation, le gouta & lui donna ſon eſtime. Robert voulant faciliter à quelques pauvres clercs les moyens d'étudier en théologie, obtint pour les loger une maiſon ſituée vis-à-vis le palais des Termes, dans une rue qui étoit entre celle des Maçons & celle de Sorbonne, & qui a été bouchée depuis. Il en acquit bientôt pluſieurs autres, de ſorte qu'en peu d'années, tant par lui que par la libéralité de ſes amis, il forma une communauté de ſeize pauvres écoliers. Par ſon teſtament de l'an 1270, il leur légua tous ſes biens

immeubles amortis. Robert aſſocia à ces ſeize écoliers d'autres jeunes clercs en état de ſatisfaire à leur propre ſubſiſtance, qui étoient inſtruits avec les autres, & leur donna pour maîtres Guillaume de Saint-Amour, Eudes de Douay, & Laurent Langlois. On en appelloit alors les étudians, les Pauvres maîtres étudians à Paris dans la faculté de théologie; & les docteurs, les Pauvres maîtres de la maiſon de Sorbonne. Les biens de ce collége ne conſiſtoient encore en 1284, qu'en quelques maiſons & terres, dont la valeur n'étoit pas bien conſidérable. Dans la ſuite, ce collége s'eſt accru conſidérablement, ſur-tout depuis que le cardinal de Richelieu l'a renouvellé & comblé de bienfaits. Henri IV fonda deux chaires de théologie poſitive en 1598. Louis XIII en fonda une de controverſe en 1616. Les leçons théologiques ſe faiſoient dans l'évêché, avant que d'avoir été transférées dans ces écoles de Sorbonne. *Voyez un plus grand détail* au titre SORBONNE.

COLLEGE de TOURS. Ce collége fut fondé en 1334 par Etienne Bourgueil, archevêque de Tours, pour un principal & ſix ecoliers de ſon diocèſe. Il voulut que le principal fût élu par les bourſiers, & que l'archevêque de Tours fût ſeul collateur des bourſes. Aujourd'hui les revenus de ce collége ſont d'environ trois mille livres. Il eſt ſeigneur en partie de la paroiſſe de Griſi, près de Brie-comte-Robert, où il a moyenne & baſſe juſtice, qui lui a été conſervée par les lettres-patentes des rois Philippe VI, Henri II, Charles IX, & Louis XIII.

COLLEGE de TREGUIER & de LEON. Le fondateur du premier, eſt Guillaume de Coatmohan, grand-chantre de l'égliſe de Treguier, docteur-régent en droit de la faculté de Paris, &c. Son teſtament eſt du 20 avril 1325. Le collége fut fondé pour huit écoliers de la famille du fondateur, ou du diocèſe de Treguier, & l'inſtitution des bourſiers à ſa famille. La fondation fut fort augmentée en 1412 par Olivier Doniou, docteur-régent en droit à Paris, qui avoit été bourſier dans ce collége en 1384. D'autres l'ont augmentée encore depuis. Le collége de Leon ayant été ruiné, celui de Treguier à qui l'emplacement fut donné, le fit rebâtir vers l'an 1575. Mais depuis 1610 qu'on a commencé l'édifice du college royal, les bourſiers de celui de Treguier ſont ſans collége en forme. L'état préſent eſt que par arrêt contradictoire du parlement, du 5 ſeptembre 1684, le patronage de la charge de principal & de la moitié des bourſes appartient à l'évêque de Treguier, & l'autre moitié au ſieur de Robien, préſident à mortier au parlement de Bretagne. Il y a actuellement ſix bourſiers & un principal, originaires du diocèſe de Treguier, & deux bourſiers de Leon au patronage du marquis de Kergroadez.

Outre ces colléges publics, il y en a qui ſont deſtinés pour des religieux; comme le collége de Cluni, pour les Bénédictins; le collége des Bernardins, pour ceux de l'ordre de Cîteaux; le collége de Grandmont, autrement appellé *Mignon*, pour les religieux de l'abbaye de Grandmont (il fut fondé par Jean & Robert Mignon, & donné à l'abbé de Grandmont par le roi Henri III, l'an 1574;) le collége de la Merci & celui de Prémontré, pour les religieux étudians de ces ordres. Les quatre ordres de religieux mendians; ſavoir, les Cordeliers, les Jacobins, les Carmes, & les Auguſtins, ont chacun un couvent à Paris, deſtiné pour les étudians de toutes ſortes de nations.

COLLEMEZZO (Pierre de) cardinal & archevêque de Rouen, étoit François, natif de la province de Champagne; peut-être étoit-il de Columiers en Brie, car ſon vrai nom eſt *Colmieu* ou *Columieres*. Après avoir été domeſtique de Pandulphe, évêque de Norwich en Angleterre, & puis prévôt de l'égliſe de Saint Omer, il prêcha la croiſade contre les Albigeois, & fut élu à l'archevêché de Rouen, qu'il n'accepta que par obéiſſance, ayant déja refuſé huit évêchés. Le pape Innocent IV l'employa en diverſes négociations, & le fit cardinal en 1244, du titre d'Albane, d'où vient qu'il eſt nommé *Petrus Albanenſis* dans la bulle d'Innocent IV, pour la dépoſition de Frédéric II. Il ne fut pas favorable aux dominicains ni aux cordeliers, qu'il avoit ſoumis à la viſite épiſcopale; & ils n'ont pas manqué de dire que ſa mort arrivée en 1253, en fut une punition. Une marche d'un dégré par où il paſſoit s'affaiſſa, & il fut accablé ſous ſes ruines. * Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* Frizon, *Gall. purp.* Auberi, *hiſtoire des cardinaux, &c.*

COLLENSA, COLLANSA, COLLONSA, *iſle* du royaume d'Ecoſſe. C'eſt une des Weſternes. On la trouve à quatre lieues de celle d'Yla, du côté du couchant. Elle peut avoir deux lieues de long, & demi-lieue de large. Elle a quatre ou cinq petits villages. * Mati, *dictionnaire.*

COLLENUCCIO (Pandolfo) natif de Peſaro, vivoit à la fin du XV ſiécle & au commencement du XVI. Il ſavoit les langues, la juriſprudence civile & canonique, & les belles lettres. Le duc de Ferrare le choiſit pour être ſon ambaſſadeur auprès de l'empereur Maximilien I. Ange Politien a fait ſon éloge dans une de ſes lettres adreſſées à Pandolfo Collenuccio même, & Lilio Giraldi en fait auſſi mention, en parlant des poétes de ſon temps. Il compoſa divers ouvrages, comme une hiſtoire de Naples, un dialogue de la tête & du chapeau intitulé, *la Bareta contra i Cortegiani: De Vipera*, imprimé à Veniſe en 1506. Une apologie pour Pline contre Leonicus, & quelques autres, cités par les auteurs. Leandre Alberti aſſure que Collenuccio a écrit un traité de l'invention du canon. Paul Jove ajoute que Jean Sforce, tyran de Peſaro, le fit étrangler en priſon. Mais Pierius Valerianus dit que ce fut Céſar Borgia, duc de Valentinois, qui fit mourir Collenuccio; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il mourut en 1507. Divers grands hommes ont conſacré des éloges funébres à ſa mémoire. * Ange Politien, *lib.* 7, *ep.* Lilio Giraldi, *dial.* 2, *de Poët. ſui temp.* Paul Jove, *élog. c.* 46. Pierius Valerianus, *de infæl. Litter.* Voſſius, *de hiſt. Lat.* Ugolinus Verrinus, *l.* 2, *Florent. illuſt.* Leandre Alberti, *deſc. Ital. &c.*

COLLEONI ou COLEONI, famille très-noble & très-illuſtre de Bergame en Italie, depuis l'an 1100. Elle poſſédoit *tous les honneurs & toute l'autorité que l'on avoit accoutumé de donner, dans ce temps-là, aux villes* que les empereurs déclaroient libres. Cette famille paſſoit en 1123, dans la perſonne de Giſalbert de Colléoni de Bergame, pour une des plus anciennes, des plus illuſtres & des plus nobles de l'Italie & de toute la Lombardie, comme cela paroît par les anciens documens, qui ſe trouvent dans les archives de la ville. Dans ce temps-là cette famille a eu des conſuls-majeurs, qui avoient l'adminiſtration des affaires publiques, & l'autorité ſouveraine ſur la police & le militaire, emploi très-conſidérable, établi dès l'an 1118. Elle a eu des conſuls de juſtice avec la juriſdiction civile & criminelle, des docteurs ès loix, diſtingués dans le conſulat, & pluſieurs perſonnes qui ſe ſont illuſtrées dans la robe & par les armes. Elle a eu des préteurs & des capitaines du peuple dans pluſieurs villes d'Italie, des chevaliers & des comtes palatins, des capitaines généraux & des généraux d'armée, à qui les princes & les empereurs ont accordé de grands priviléges & des fiefs conſidérables, & à qui on a érigé de ſuperbes mauſolées & des ſtatues équeſtres, pour marque éclatante de leur valeur héroïque. Cette noble famille a produit des ambaſſadeurs, envoyés à des princes & à des monarques, & des députés pour régler les intérêts de la ville pendant les quatre années qu'elle fut indépendante. Elle a continué de fournir des chefs à la ville de Bergame juſqu'à l'année (courante) 1744. Dès l'an 1123 elle avoit le titre de *dominus* ou de ſeigneur, & dans la ſuite celui de nobles, de grands & de puiſſans ſeigneurs, comme les documens publics le juſtifient. On lui donna en 1219, & à quelques autres le titre de très-illuſtre famille, titre qui ne ſe donnoit en Italie, qu'aux perſonnes & aux familles les plus diſtinguées. On peut

conſulter *l'hiſtoire de* Pierre Spino *& la chronique du* notaire Manfredo Lezunoni. Dans le tome XVI des *Scriptores rerum italicarum* de Louis-Antoine Muratori, la famille des Colléoni eſt appellée *familia præpotens Bergami*, très-puiſſante à Bergame. Les familles des Colléoni & des Sovardi étoient ſi puiſſantes à Bergame, qu'elles y firent naître, par leur diviſion, la guerre civile des Guelphes & des Gibelins. Il arriva qu'au mois de mars de l'an 1296 Jacques de Mozzo, général des Milanois & ami intime d'Alberic Sovardi, fut frapé d'un coup de lance par un Colléoni dans leur jardin. Les Sovardi ſe joignant à Mozzo, pour tirer vengeance des Colléoni, obtinrent des Milanois un grand nombre de ſoldats, leur faiſant eſpérer de les rendre maîtres de la ville. La ville de Bergame ſe partagea entre les Colléoni & les Sovardi. Les Colléoni furent les chefs de la faction des Guelphes, & les Sovardi de celle des Gibelins, factions qui ſe firent une cruelle guerre pendant plus de cent ans. Les Colléoni poſſédoient dans ce temps-là un bon nombre de châteaux dans le comté de Bergame, comme Chignolo, Solza, Caluſco, Baccanello & Almenno, dont quelques-uns, comme Baccanello, Caluſco & Solza, ſont encore du domaine des comtes de Colléoni. L'an 1337 ils étoient les maîtres de la Roche-de-Brinco ſur les bords de l'Adda, & en 1404 ils s'emparerent de la forteresſe de Trezzo, qui eſt au milieu du fleuve de l'Adda. Là ils ſoutinrent vigoureuſement un ſiége contre le duc Jean-Marie Viſconti, qui, en 1406, le 20 d'avril, envoya contre ce fort Jacques del Verme & Galeaz, ſeigneur de Mantoue, dit *le comte de Grumello*, avec une armée de plus de douze mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie; mais les Colléoni ayant repouſſé & battu les aſſiégeans, le duc ſe vit contraint de faire une tréve de trois mois avec les Colléoni de Trezzo, nom qui leur reſta, à cauſe de cette forteresſe, qui appartient à préſent à la reine de Hongrie. Ce fut particuliérement par le moyen des Colléoni, que Pandolphe Malateſta ſe rendit maître de Bergame en 1408, & détruiſit la faction des Gibelins. En 1410 il ſe fit une tréve entre les ſeigneurs de Trezzo & Facino Cane, gouverneur de Milan. Philippe-Marie Viſconti, duc de Milan, contre la teneur du traité de paix, vint avec une puiſſante armée, aſſiéger le très-fort château de Trezzo, qui étoit comme la clé de ſes états. Le château ſoutint le ſiége pendant pluſieurs mois, défendu par Juſtin Dondaccio & par les deux freres, Jean & Paul Colléoni, fils de Guardino Colléoni, qui avoit été général de l'égliſe. Paul, dans une ſortie, fut fait priſonnier, & le duc menaça les autres freres de le faire pendre ſous leurs yeux, s'ils ne ſe rendoient au plutôt. L'amour fraternel leur fit tomber les armes des mains, & ils rendirent la forteresſe, mais à des conditions honorables & avantageuſes. *Voyez* Coſtello Caſtelli, dans le tome XVI des *Scriptores rerum italicarum*, imprimé à Milan, & un très-grand nombre d'autres écrivains, comme le pere Donat Calvi, le frere Celeſtin capucin, &c. La république de Veniſe, par des lettres patentes du 6 mai 1461, & qui ont été confirmées encore plus de cent ans après, accorda aux Colléoni, dont la fortune avoit beaucoup ſouffert, à cauſe des guerres civiles, & qui s'étoient retirés dans les états de Veniſe, non-ſeulement d'y demeurer en toute liberté, mais de plus d'être exemts de toute contribution, & d'être regardés & traités comme nobles & citoyens de la république, tant à cauſe de la nobleſſe de leur naiſſance, qu'en conſidération des ſervices que leurs ancêtres avoient rendus à l'état. Barthelemi Colléoni, capitaine général, ayant laiſſé par teſtament, des revenus très-conſidérables à la ville de Bergame pour marier de pauvres filles, on en fait la diſtribution tous les ans. Pour cet effet, on choiſit cinq perſonnes d'entre les plus nobles & les plus doctes de la ville, & l'un de ces cinq doit être de la famille du donateur. L'an 1416 Guardino Colléoni fut choiſi avec cette déclaration, *Ex nobili & generoſa familia de Colleonibus electus fuit Præſidens Pietatis Magnificus Dominus Guardinus Colleo.* Cette pratique a été continuée depuis ce temps-là, juſqu'à l'année 1744. Par tout ce qui a été dit de cette illuſtre famille, on voit évidemment combien ſe ſont trompés ceux qui ont oſé ſoutenir & répandre que le fameux BARTHELEMI Colléoni, *qui aura un article ſéparé*, ne deſcendoit pas d'une noble famille, & que cette famille s'eſt éteinte avec lui. Mais cela paroîtra plus clairement encore par la généalogie des comtes de Colléoni, juſtifiée par des actes & des documens publics, que nous nous diſpenſerons de citer, quoiqu'ils ſe trouvent cotés dans les mémoires que nous avons devant les yeux, & que nous abrégeons à deſſein.

I. GISALBERT Colléoni de la ville de Bergame, & dont on a fait mention au commencement de cet article.

II. ALBERT-SOZZO & GUILLAUME Colléoni, freres du précédent. Sozzo fut conſul de la ville de Bergame, l'an 1162, & Guillaume, conſul de juſtice en 1152.

III. CARPILIONI Colléoni, fils d'Albert.

IV. ALBERIC & ROGER Colléoni, fils du précédent. Ils furent tous deux conſuls de juſtice, le premier l'an 1191 ou 1230.

V. GISALBERT Colléoni, fils d'Alberic.

VI. PHILIPPE, fils de Giſalbert.

VII. GISALBERT, fils de Philippe Colléoni, chef & défenſeur de la faction des Guelphes, comme cela paroît par quantité de documens qui ſe trouvent dans les archives de la cathédrale & de la ville de Bergame. Il épouſa Inide, fille de Moreſco de Rivola, famille des plus nobles & des plus illuſtres de la faction des Guelphes. Il eut de ce mariage, entr'autres, deux filles, Benevenuta & Bona. La premiere fut mariée à Rodalengo, fils de Henri Martinengo de Breſcia. Bona épouſa Raſaini de Rhetanaſco de Crémone.

VIII. GALEAZZE Colléoni, fils de Giſalbert, eut pour femme Riccafirma Colléoni, ſa parente, fille d'Iſnard Colléoni, vaillant capitaine, & ſœur de Truſardo Colléoni, qui fut podeſtat de Lodi en 1270.

IX. CAPIGLIATA, ou CAVILIATA fils du précédent, fut général de l'égliſe de Rome ſous le pape Urbain V, en 1370. Il étoit ſeigneur de la Rocca di Brivio, lieu très-fort & de conſéquence, ſitué à l'extrémité du lac de Brivio dans le territoire de Milan, aux confins de celui de Bergame. Cette forteresſe fut enſuite priſe & détruite par les ducs de Milan. En 1371 il fut député de la part de la ville de Bergame, pour ſe rendre à Bologne, à l'occaſion des funérailles d'Urbain V. Le vicaire impérial, Antoine de la Scala de Vérone, le créa podeſtat. Il eut trois fils, Guardino, Guidoto & Alexandre, ſurnommé Sozzo: Guidoto eut pour fils PAUL, ſurnommé Picho, qui fut pere du fameux BARTHELEMI Colléoni, capitaine général, *dont on parlera dans un article ſéparé.*

X. GUARDINO, GUIDOTO, ALEXANDRE ſurnommé SOZZO, fils de Capigliata Colléoni. Guardino fut d'abord podeſtat de Pérouſe, & en 1406, podeſtat de Ravenne. En 1392 il fut fait capitaine d'Alexandrie. En 1402 il fut député à Milan, pour aſſiſter au convoi funèbre de Jean Galeazze, duc de Milan, & ſeigneur de Bergame. Pour Alexandre, ſurnommé Sozzo, il fut podeſtat de Mantoue.

XI. TESTINO, DONDAZIO, PAUL & JEAN, fils de Guardino Colléoni, ſeigneurs de Trezzo, ſoutinrent vigoureuſement la faction des Guelphes contre les Viſconti, ducs de Milan, protecteurs & chefs de la faction des Gibelins. Le 8 août 1410, par un privilége & une grace particuliere, ils furent déclarés nobles, citoyens originaires de Milan. Teſtino fut podeſtat de Bergame, dans l'abſence ou à la place de Malateſta.

XII. GUARDINO Colléoni, fils de Teſtino, fut admis au conſeil de la ville, & préſident de la Piété, comme étant de la noble famille de Barthélemi Colléoni, capitaine général. Après la mort de ce dernier, Guardino fut créé citoyen de Veniſe le 9 juillet 1484.

XIII. FEBO & TESTINO Colléoni étoient fils du précédent.

XIV. GUARDINO, docteur ès droits, fils de Febo

Digitized by Google

Colléoni, ſe maria le 16 avril 1552 avec Marguerite, fille de François Suard, d'une des plus illuſtres familles d'alors. Par ce mariage, qui réuniſſoit les familles des chefs des factions des Guelphes & des Gibelins, la paix fut cimentée.

XV. FEBO, docteur ès droits, & PAUL, chanoine, étoient fils de Guardino Colléoni. Febo fut élu préſident de la Piété, & épouſa Auguſtine, fille d'Alexandre Paſſi, d'une très-noble famille.

XVI. GUARDINO, fils de Febo Colléoni, épouſa Julie Cotta Franchetti, d'une très-bonne nobleſſe. Il fut choiſi pour garder Villa d'Adda, lieu très-important, à cauſe de ſon voiſinage des états de Milan. Il s'aquitta de cette commiſſion avec tant de zéle & de fidélité, que le ſénat de Veniſe lui en témoigna publiquement ſa reconnoiſſance. En 1630, à cauſe de la contagion, le ſénat le commit pour veiller ſur le territoire d'Iſola du côté de l'Iſtrie. Sa vigilance fut ſi efficace, que la république la jugea digne d'être récompenſée, en le faiſant chevalier & comte de Solza, pour lui & ſes deſcendans mâles à perpétuité. Le diplôme eſt du 9 décembre 1656.

XVII. FEBO, comte & chevalier, fils du précédent, ſe maria le 7 février 1644 à Camille, fille de Galeazze Grumelli, très-noble famille. La ville de Bergame le fit, comme ſon pere, député de la ville, abbé du Mois (Abbate di Meſe) & préſident de la Piété.

XVIII. ALEXANDRE; GUARDINO, chanoine de la cathédrale, Antoine & Paul, comtes & chevaliers, étoient fils de Febo. Le comte Alexandre eut pour femme Victoire, fille de Jérôme Bénaglio, comte feudataire de Sanguineto, famille des plus illuſtres. Les comtes Alexandre, Antoine, & Guardino chanoine, furent faits le 21 mai 1692 citoyens de Breſcia.

XIX. Le comte FRANÇOIS, & FEBO, étoient fils du comte Alexandre. Le comte François Colléoni, député de la ville & abbé du Mois, épouſa Olympe, fille du comte Rutilius Calini de Breſcia, chevalier commendataire de S. Etienne, d'une famille également noble & diſtinguée. De ce mariage ſont nés deux fils; Alexandre, le 11 juillet 1738; & Antoine, le 21 janvier 1743.

Le comte PAUL Colléoni, fils de Febo, épouſa le 31 janvier 1695 la comteſſe Antoine Vertova, d'une nobleſſe illuſtre. De ce mariage ſont nés Paul-Jérôme & Barthélemi Colléoni, députés pour les revenus de la Piété, & vivans encore en 1744. Les armes de la famille ſont *trois cœurs, deux & un. Les deux ſupérieurs ſont d'argent dans un champ de gueules, & l'inférieur de gueules en champ d'argent.*

LES PLUS ILLUSTRES D'ENTRE les collatéraux de la famille noble des Colléoni, ſont les ſuivans, placés, ſans obſerver l'ordre chronologique.

1. En 1483 ALEXANDRE Colléoni eſt nommé entre les capitaines les plus célébres des Vénitiens, dans la guerre contre l'union des princes d'Italie & contre Charles VIII roi de France, & la faction porta le nom de Colléone, comme le rapporte Bernardin Corio dans l'hiſtoire de Milan.

2. ANISON Colléoni fut élu en 1173 un des huit préfets ou provéditeurs de Milan, comme cela ſe pratique encore aujourd'hui.

3. ALBERT Colléoni fut conſul de juſtice à Bergame en 1235.

4. ALBERIC Carpiglione ou Colléoni fut député en 1267 de la part de la ville de Bergame, pour aſſiſter à l'aſſemblée générale à Milan, dans le deſſein de conduire Caradin dans la Lombardie contre la liberté eccléſiaſtique. *Voyez* Bernard Corio, part. II.

5. SOZZO ou SOCINO Colléoni, travailla, par ſon autorité & ſes bons offices, en 1221, à pacifier les différends qu'il y avoit à Plaiſance entre les nobles & le peuple. En 1222 il fut élu podeſtat de Crémone. L'empereur Frédéric II lui accorda, par une patente du premier décembre 1224, à lui & à ſes deſcendans, à perpétuité, la connoiſſance & la déciſion de tous les différends & procès dans la ville de Bergame & dans ſon territoire.

6. Un autre SOZZO Colléoni fut délégué par l'empereur, pour juger de toutes les appellations des cauſes de la ville de Bergame & de ſon territoire.

7. ALBERT CARPIGLIONE Colléoni fut député à l'aſſemblée qui fut convoquée à Romano par les Milanois, ceux de Pavie, de Plaiſance, par les Génois & pluſieurs autres princes d'Italie, en 1267. Il s'y trouva de la part de la ville de Bergame, pour former une ligue contre l'ennemi commun, & en faveur de l'égliſe.

8. ISNARD Colléoni, chevalier, étoit entre les ſavans collecteurs des ſtatuts en 1333. Il avoit été envoyé dans les années 1330 & 1331 à Breſcia, pour remettre les clefs de la ville de Bergame à Jean, roi de Bohême & de Pologne. Au mois de février de la même année, le roi s'étant rendu à Bergame, Iſnard l'accompagna & le ſervit pendant le voyage.

9. SOZZO Colléoni fut podeſtat de Mantoue.

10. DONDACCIO *Colléoni fut envoyé pour* la ville de Bergame en 1509, à Caravaggio dans *le Milanez*, pour obtenir du roi de France l'exemption du pillage, & pour lui préſenter les clefs de la ville.

11. JÉRÔME Colléoni fut élu en 1513 un des treize nobles qui devoient gouverner la ville avec une ſuprême autorité, Bergame ayant recouvré alors ſon entiere liberté.

12. En 1515, JEAN-PIERRE Colléoni fut élu pour être un des treize dont on vient de parler.

13. JEAN-ANTOINE Colléoni, juriſconſulte, fut député auprès de l'empereur Maximilien à Rivalta, dans le Milanez, pour lui offrir les clefs de la ville de Bergame, & pour lui prêter le ſerment de fidélité de la même ville. Bergame ayant été ſoumiſe en 1516 à la république de Veniſe, le ſénat ordonna qu'on élût deux principaux citoyens de Bergame pour la gouverner, & Jean-Antoine fut du nombre.

14. Un autre JEAN-ANTOINE Colléoni fut fait, l'an 1571, capitaine du vaiſſeau S. André, armé par la ville de Bergame, & il fit des merveilles dans la bataille fameuſe de Lépante, près des iſles de Curzalari.

15. Le 7 juin 1371, Antoine, patriarche d'Aquilée, donna en fief le château de Tagliuro, dans le diocèſe de Bergame, à TRUSARDINO Colléoni, chevalier. Ce fief avoit déja été donné par Pagan & Antoine, précédens patriarches d'Aquilée à Hiſnard de Colléoni, chevalier, & à Truſardino, à cauſe des *bons ſervices qu'ils avoient rendus au ſaint ſiége & à l'égliſe d'Aquilée. L'inveſtiture* fut accordée par l'anneau à Truſardino, non-ſeulement pour lui, mais auſſi pour tous ſes deſcendans mâles.

16. BENEDICT Colléoni, très-vaillant capitaine, rendit de grands ſervices à la république de Veniſe. Elle l'envoya, avec Barthélemi d'Eſt, à la guerre que Bajazet avoit ſuſcitée dans la Morée, l'an 1458. Il fut le principal auteur de la priſe de Miſitra, anciennement Lacédémone. Il y mourut en combattant vaillamment.

17. BERTRAM, ou BERTRAND & THOMAS Colléoni, furent des capitaines fameux. Ils firent la guerre avec beaucoup de valeur, pendant pluſieurs années, contre les Turcs. A cauſe de leur courage & de leur valeur, on leur donna le ſurnom de Grecs. Les Milanois les choiſirent enſuite pour capitaines. Par le moyen des troupes qui leur furent confiées, ils domterent les rebelles de Côme & des autres villes liguées. Bertram fut auſſi podeſtat de Milan. *Voyez *Campidoglio dei guerrieri du* P. Donat Calvi.

18. ALEXANDRE Colléoni rendit de bons offices aux Vénitiens, & dans une grande guerre contre les Turcs il fit de merveilleux exploits. On le regardoit, à cauſe de ſa valeur, comme le rival du célébre Barthélemi Colléoni; c'eſt pourquoi on le ſurnomma *le grand Barthélemi.*

19. GASPARD & PERSAVAL Colléoni, combattirent ſous les drapeaux de Barthélemi Colléoni. Dans ſon abſence ils commanderent les troupes avec beaucoup de fidélité, & firent des conquêtes pour Sforce, duc de Milan.

20. DONDACIO Colléoni fut favoriſé par le ſénat de Veniſe, de même que ſes deſcendans, de l'exemption de tous impôts, tailles, droits, &c. pour tous les biens qu'il poſſédoit, & qu'il poſſéderoit dans le terri-

toire de Bergame. Et cela à cauſe de toutes les marques éclatantes que ſon pere & lui avoient données de leur attachement à la république. Le diplôme eſt du 17 janvier 1528.

21. JEAN-GUARDINO Colléoni fut fait, par le pape Pie IV, comte palatin, l'an 1565, avec toutes les prérogatives annexées à cette dignité.

22. MAURICE Colléoni, moine céleſtin, réforma le bréviaire & les hymnes de cet ordre, & fut élu général de l'ordre, l'an 1585.

23. VALERIEN Colléoni, né en 1546, fut chanoine régulier de Latran. Il a écrit pluſieurs ouvrages ſur la religion. Le dernier de ſes traités roule ſur la majeſté de J. C. *della grandezza di Chriſto*. Il fut prédicateur célébre, & abbé du S. Eſprit. Il eut dans ſon ordre pluſieurs charges & dignités. Il mourut l'an 1621, âgé de ſoixante-cinq ans. * Voyez *Liceum Later.* Roſini. *Scena letteraria* Padre Calvi.

24. CELESTIN Colléoni, capucin, ſe diſtingua par la prédication. Entre pluſieurs ouvrages qu'il a publiés, on doit placer trois grands volumes qui renferment tous les monumens ſacrés & profanes les plus remarquables de Bergame. Ce livre fut publié l'an 1618.

25. CASSANDRE Colléoni, fille du fameux Barthélemi Colléoni, fut mariée à Nicolas d'Autriche, comte de Corregio. Elle fonda à Corregio, & dota le monaſtere du Corps de Chriſt. Lorſqu'elle fut veuve, elle entra dans ce monaſtere, où elle vécut pieuſement juſqu'à la ſoixantiéme année de ſon âge. * Le P. Calvi, fol. 71.

COLLÉONI (Barthélemi) un des plus vaillans, des plus intrépides, & des plus heureux guerriers de ſon ſiécle, naquit l'an 1400. Il étoit encore fort jeune, lorſque par l'adreſſe de ſa mere il s'échapa de la fortereſſe de Trezzo, où ils étoient l'un & l'autre cruellement enchaînés. Ils craignoient d'être enfin égorgés par les quatre freres Colléoni, Jean, Paul, Dondacio & Feſtin, ſes couſins germains. Pour être ſeuls maîtres de cette importante ſeigneurie, ils avoient déja tué Paul, ſurnommé Picho, pere de Barthélemi, & Antoine, ſon oncle, avec leſquels ils gouvernoient unanimement la ſeigneurie, s'oppoſant avec ſuccès à la faction des Gibelins, & tenant en bride les ducs de Milan. Il ſe retira auprès de Georges Benzone, ſeigneur de Crême. Arrivé à un âge plus mûr, il ſe rendit à la cour de Philippe Arcello, tyran & ſeigneur de Plaiſance. Il y fut d'abord en qualité de page, n'ayant point d'autre recommandation que le nom de ſon illuſtre famille. Il y apprit l'art militaire, & Arcello l'éleva aux premieres dignités de l'épée. Il ſervit enſuite ſous les ordres de Braccio de Montone, & combattit avec valeur dans le royaume de Naples. Ayant abandonné Braccio, il offrit ſes ſervices à la reine Jeanne, qui aſſiégeoit la ville de Naples. En récompenſe de ſes actions héroïques, dans la priſe & le ſac de Naples, dans la délivrance d'Aquila & de Pérouſe, que Braccio aſſiégeoit, la reine ajouta pluſieurs piéces aux armes de ſa maiſon. Il ſervit le pape dans le recouvrement de la ville de Bologne, qu'il avoit perdue, par une ſuite de la révolte. Les Vénitiens le mirent à la tête de leurs troupes contre Philippe, duc de Milan, qui leur avoit déclaré la guerre. Il défendit Bergame, Breſcia & Vérone. Enfin, il défit l'armée de Philippe, & rendit encore aux Vénitiens des ſervices importans. La victoire ſignalée qu'il remporta ſur le lac de Garde, en détruiſant l'armée de Nicolas Piccinino, très-vaillant capitaine, eſt bien digne d'admiration, ayant eu l'induſtrie de faire tranſporter, à travers la montagne de Torboli, par un très-grand artifice, les galeres dont il avoit beſoin, & dont il forma une flotte conſidérable ſur le lac, où il attaqua & vainquit l'ennemi. La paix ayant été conclue entre les Vénitiens & le duc de Milan, on donna à Barthélemi en fief, avec les droits de haute juſtice, le bourg de Romano, dans le territoire de Bergame, & ceux de Covo & d'Antegnate, dans le Crémonois. S'étant brouillé avec le provéditeur Dandolo, il ſe jetta, l'an 1445, avec 1500 chevaux de ſes troupes, dans le parti du duc Philippe, à qui il fut très-utile à Siniagaglia, lors de la révolte de Bologne, & dans l'expédition contre les Crémonois. Le duc Philippe étant mort, les Milanois élurent pour capitaine & protecteur, François Sforce, gendre du défunt duc. Colléoni eut le commandement des armées, fit lever le ſiége que les François avoient mis devant le château de Boſco, dans le territoire d'Alexandrie, & les défit dans la bataille de Fraſcata, où il fit priſonnier leur général Raynaud du Dreſnai. L'an 1447, quelques brouilleries s'étant élevées entre Sforce & Colléoni, les Vénitiens attirerent de nouveau ce dernier dans leur parti, & lui aſſignerent une penſion de cent mille florins. Il leur rendit de bons offices contre les Milanois. La paix ſe fit entre les Vénitiens & Sforce, & ils conclurent une ligue entr'eux. Colléoni fut mis à la tête des troupes combinées, avec leſquelles il réduiſit, en peu de temps, la ville de Bologne ſous le pouvoir de Sforce. Il fit encore quelques conquêtes pour le même Sforce, dans la Laumeline & le territoire de Novarre. Il battit deux fois, en 1448, l'armée ſavoyarde & françoiſe, & fit priſonnier Jean Campéſe, leur général, avec les principaux officiers de ces troupes. Cette guerre finie, les Vénitiens ſe plaignirent que Sforce avoit violé les articles de leur convention. Alors il ſe fit une ligue entre la république de Veniſe & la ville de Milan. Colléoni fut mis à la tête de l'armée de la ligue, qui conquit, pour la ville de Milan, toutes les fortereſſes & les châteaux dont Sforce s'étoit emparé, & délivra Milan du ſiége que Sforce y avoit mis. De nouveau, Barthélemi ſe brouilla avec les Vénitiens, à cauſe de quelques contraventions aux articles de leur traité. François Sforce, qui avoit été fait duc de Milan, ſaiſit cette occaſion pour ſe l'attacher. Il lui donna le commandement de ſes troupes contre Guillaume, marquis de Monferrat, qu'il chaſſa du territoire d'Alexandrie, de Tortone & de Pavie. Colléoni ayant vaincu le marquis en divers combats, entra dans le Montferrat, & s'empara de la roche du bourg S. Martin. Il battit auſſi les Vénitiens en pluſieurs rencontres, dans le territoire de Breſcia, de Bergame & de Crémone. La capitulation de Sforce avec Colléoni, finiſſait en 1454, le duc cherchoit les moyens de le retenir encore à ſon ſervice; mais les Vénitiens, ſentant combien ce général leur étoit eſſentiel pour rétablir leurs affaires, ſe ſervirent de ſa femme pour le gagner. Le duc n'ayant plus cet illuſtre capitaine, qui ſembloit avoir enchaîné la victoire, ſe vit obligé à faire la paix avec les Vénitiens en 1454. En 1458 le doge, en préſence de toute la nobleſſe & du ſénat, & avec l'applaudiſſement du peuple, remit dans l'égliſe de S. Marc, à Colléoni, le bâton de capitaine-général, avec une autorité ſi grande, qu'aucun, juſqu'alors, n'en avoit eu une ſemblable, & qu'elle ne fut conférée à qui que ce ſoit dans la ſuite. Son nom fut inſcrit dans le livre d'or de la liberté de Veniſe. Quelque temps avant qu'il reçût le bâton de généraliſſime, il avoit détruit, dans la Romagne, les troupes formidables de la ligue, dont Ferdinand, roi de Naples, ſucceſſeur d'Alfonſe, la république de Florence, Galeas-Marie, nouveau duc de Milan, & fils de François Sforce, étoient les chefs. Pendant environ vingt ans, que Colléoni eut en main le bâton de commandement des armées vénitiennes, il fut la terreur des ennemis de la république, deſorte que pendant ſa vie aucune puiſſance n'oſa l'inquiéter. Les ſouverains, à l'envi, briguoient l'avantage de l'avoir à leur ſervice, lui offroient de riches préſens, & lui promettoient des ſeigneuries. Blanche-Marie, ducheſſe de Milan, veuve de François, le ſouhaitoit pour défenſeur & gouverneur de ſes états. Le pape Pie II lui offrit le gonfalon de l'égliſe. La république de Siéne le demanda, par des lettres qui furent efficaces, pour ſa défenſe, en qualité de général, contre Jacques Piccinino. Louis XI, roi de France, lui fit offrir cent cinquante mille écus d'appointemens; & enſuite, par le moyen du cardinal d'Avignon, il lui offrit la charge de lieutenant général, avec une ſeigneurie conſidérable dans le royau-

me, outre une augmentation de deux cens mille écus, à condition, qu'à ſes frais, il amenât avec lui un corps de mille hommes de cavalerie. Colléoni avoit acquis une telle réputation, qu'il fut déclaré généraliſſime de la ſainte ligue contre les Turcs, avec les appointemens de cent quatre-vingt mille florins d'or par an, payables en trois termes, de quatre en quatre mois. Paul II publia la bulle de cette ligue le 2 janvier 1468; mais la mort du pape, arrivée peu après, fit échouer cette entrepriſe. Charles, duc de Bourgogne, voyant que la république de Veniſe étoit en paix, crut qu'il pouroit obtenir la permiſſion de contracter avec Colléoni, pour l'attirer dans ſes états. Dans cette vue il lui offrit cent cinquante mille ducats d'or par an, & avec cela tant de pouvoir & de prérogatives, qu'on n'a jamais fait de telles offres à aucun général au monde. La propoſition étoit datée de Bruges, du 17 janvier 1473; mais le ſénat de Veniſe, craignant de perdre un homme d'un ſi grand mérite, mit tout en œuvre pour engager & le duc, & le général, à ſe déſiſter de leur convention; & la penſion de Colléoni fut augmentée de dix mille florins. Tous les princes & les monarques qui, pour leur plaiſir, voyageoient en Italie, alloient voir le fameux Colléoni dans ſon château de Malpaga, dans le territoire de Bergame. Entr'autres, Chriſtiern, roi de Danemarck, revenant de ſon pélerinage à Rome, ne voulut point quitter l'Italie ſans avoir vu l'invincible héros, qui en faiſoit l'ornement. Par une patente du 14 mai 1467, donnée à Angers, René d'Anjou, roi de Jéruſalem & des deux Siciles, permet à Barthélemi Colléoni & à ſes deſcendans légitimes, de ſe dire de la famille royale, & d'en porter les armes au-deſſus de celles de Colléoni. Charles, duc de Bourgogne, de Brabant & de Limbourg, lui accorda le même privilége de prendre les armes de Bourgogne dans ſon écu, & de jouir de toutes les prérogatives de ceux de cette maiſon, comme cela paroît par des lettres datées de Bruges le 5 janvier 1473. Le ſénat de Veniſe, pour témoigner à cet incomparable général ſa ſatisfaction pour tous les grands ſervices qu'il lui avoit rendus, lui accorda le 20 mai 1463, en fief, avec tous les droits de la haute-juſtice, *cum poteſtate gladii*, les territoires de Romano, Martinengo, Cologno, Urgnano, Malpaga, Calcinate, Ghiſalbo, Momico, Paloſco & Solza, avec toutes leurs dépendances. Colléoni ſe trouvant dans le camp à Villa-Franca, dans le territoire de Forli, expédia le 2 octobre 1467 un ſauf-conduit pour Frédéric III, empereur des Romains, & pour toute ſa ſuite, qui vouloit ſe rendre à Rome; ce qui montre combien ce général étoit reſpecté dans toute l'Italie. Colléoni manifeſta ſon attachement à l'égliſe romaine par ſes pieuſes fondations. A Baſſella, il fit bâtir un monaſtere pour les Dominicains; dans Martinengo, un monaſtere pour les religieuſes de ſainte Claire; hors de Martinengo, un monaſtere pour les Freres-Mineurs de l'Obſervance. Il fonda le mont de Piété dont on a parlé dans la généalogie de cette illuſtre famille, d'où l'on tire tous les ans plus de 41000 livres de rente pour marier des filles pauvres, mais d'honnête famille, tant de Bergame, que de ſon territoire. Il fit bâtir la fameuſe chapelle de S. Jean-Baptiſte près de ſainte Marie-Majeure, dans Bergame, ornée de magnifiques peintures & de marbres exquis, & où ſe voit ſon ſuperbe mauſolée. Il fit élever une égliſe à S. Pierre dans Romano, & une autre à S. Jean-Baptiſte, hors de Malpaga. Il contribua, outre cela, en différentes manieres à l'utilité & à l'ornement de ſa patrie, en y faiſant conduire des eaux à grands frais, & en rétabliſſant les bains ſoufrés de Treſcorio, à neuf lieues de Bergame. Il bâtit à Romano de longs portiques, avec des boutiques & des chambres depuis la porte orientale juſqu'à la place. Et que n'auroit-il point exécuté, ſuivant les grands deſſeins qu'il en avoit formés, ſi la mort n'en eût prévenu l'exécution! Dans ſa jeuneſſe il fut très-agile & vigoureux. Armé & cuiraſſé, il marchoit & couroit plus vite que les piétons les plus légers à la courſe; & déſarmé, il devançoit, ou peu s'en faut, un cavalier au galop. Il conſerva cette vigueur juſque dans ſa vieilleſſe; fatiguant & laſſant tous ceux qui le ſuivoient. Il étoit d'un eſprit très-pénétrant & fort vif, ſe plaiſant dans la converſation des ſavans. Il mourut dans ſon château de Malpaga, le 3 novembre 1475. C'eſt-là qu'il demeuroit ordinairement; & toutes les cours des princes de ce temps là étoient au-deſſous de ſa magnificence. Deux conſeillers de la république de Veniſe aſſiſterent à ſa mort. On dit qu'il leur donna cet avis, peu avant ſon décès, de ne confier jamais à qui que ce fût une autorité pareille à celle qu'on lui avoit remiſe; & c'eſt ce qui a été bien obſervé dans la ſuite. La mort de Colléoni fut bientôt ſue à Veniſe, par le moyen des canons qu'on avoit diſpoſés de diſtance en diſtance. Il laiſſa des biens immenſes. Par ſon teſtament il légua à la république de Veniſe cent mille ducats argent comptant, avec tous les arrérages qui lui étoient dus, & une cédule de dix mille ducats, qui lui étoient dus par *Hercule*, duc de Ferrare. Il ſouhaitoit que ce legs, fait à *la république*, *ſervît* à pouſſer la guerre contre le Turc, qui l'avoit déclarée aux Vénitiens. Ceux que Barthélemi Colléoni avantagea le moins, ce furent ceux de ſa famille. La voix publique diſoit que c'étoit parceque ſes parens collatéraux avoient tué ſon pere & ſon frere. Cependant on admira ſa modération & ſa grandeur d'ame, en ce qu'il fit du bien à quelques-uns de leurs enfans, qu'il avança dans les troupes; mais ce qu'il y a de plus probable, c'eſt qu'un Colléoni oſa dire, avec autant d'arrogance que d'imprudence, tout fier de ſes ſervices, *Si je ne mérite pas d'être ſon héritier, qu'il en ſubſtitue un autre.* Là-deſſus le général, qui apprit cet inſolent diſcours, changea ſon teſtament, & ne lui laiſſa que les biens qu'il avoit hérités de ſa maiſon, & les ſommes que lui devoient ceux de ſa famille. Après ſa mort, quatre mille de ſes ſoldats, à l'exemple de ceux d'Alexandre le Grand, refuſerent d'obéir à aucun autre chef, & firent la guerre pendant quinze ans ſans autre chef que le nom & la réputation de leur grand général, & en ſuivant les régles qu'il leur avoit appriſes. Auſſitôt après la mort de ce grand homme, le ſénat ordonna qu'on lui érigeât inceſſamment une ſtatue équeſtre de bronze doré. Elle fut faite par les ouvriers les plus habiles, & cet ouvrage exquis peut être mis au rang des raretés de l'Italie. La ſtatue fut élevée ſur un piédeſtal, dans la place de *S. Jean* & de *S. Paul* de Veniſe, avec cette inſcription:

Bartholomeo Coleono
Bergomenſi
Ob militare Imperium
Optimè geſtum
Senatus conſultus
Joanne Mauro
Et Marino
Venerio
Curatoribus
Anno Salutis
M. CCCCXCV.

* *Manuſcrits de la famille. Supplément françois de Baſle.* On trouve dans le tome II, de la nouvelle collection de D. Martenne, une lettre que le pape Sixte IV écrivit à Colléoni, au mois d'avril 1475, pour le détourner de faire la guerre en Italie.

COLLET (Philibert) avocat au parlement de Dombes, né le 15 février 1643, à Châtillon-lès-Dombes, où ſon pere étoit notaire & procureur d'office, fit ſes études à Lyon dans le collége des Jéſuites, & eut entr'autres pour profeſſeurs les peres de la Chaiſe & Meneſtrier, qui le firent recevoir dans le noviciat de leur ſociété à Avignon. Il enſeigna les baſſes claſſes à Dole & à Roane, & à l'âge de 22 ans, il quitta la compagnie, rentra dans le monde & ſe mit à voyager. Après avoir parcouru la France & l'Angleterre, il ſe maria dans ſa patrie, & épouſa *Jeanne* Guichenon, fille d'un médecin du pays, en février 1676. Il la perdit peu d'années après, à l'âge de trente-trois ans. Collet s'eſt beaucoup appliqué

appliqué à l'étude & y a fait de grands progrès ; mais il a eu ſouvent des opinions fort ſingulières. Malgré la ſingularité de ſon caractere & ſon ridicule ; car chez lui tout reſpiroit l'air antique, à la taille près qui étoit au-deſſous de la médiocre, & très dépourvue de graces, on découvroit en lui un homme qui avoit beaucoup d'eſprit & de ſcience. Pour la religion, c'eſt autre choſe : il n'en parloit pas avec le reſpect qu'elle demande, & il a paſſé long-temps pour n'en point avoir. Cependant ceux qui l'ont bien connu, prétendent que les mauvais ſentimens qu'il faiſoit paroître, étoient plutôt ſur ſa langue que dans ſon cœur. Ce qui eſt plus vrai, c'eſt que ſa mort parut ne rien avoir que d'édifiant. Elle arriva à Châtillon-lès-Dombes le 30 mars 1718, à midi & demi, à ſoixante-dix-neuf ans commencés. Avant que de recevoir les derniers ſacremens qu'il avoit déſirés avec empreſſement, il dit qu'il demandoit pardon à Dieu, & à tous ceux dont il avoit intéreſſé la réputation par des chanſons ou par des billets ſatyriques. Son frere, qui lui ſervit de confeſſeur en cette occaſion, lui demanda s'il ne ſe repentoit pas d'avoir compoſé ceux de ſes livres, dont les ſentimens étoient ſinguliers, & qui avoient eu des partiſans : «Non, » dit-il, je ne m'en repens pas ; car je les ai ſoumis à » l'égliſe, & je les ſoumets encore à ſes déciſions. » Ses ouvrages ſont, 1. un *Traité des excommunications*, imprimé en 1683, *in*-12, à Dijon, chez Michard. C'eſt une hiſtoire de l'excommunication de ſiécle en ſiécle. L'auteur étoit dans les cenſures, lorſqu'il fit cet ouvrage, parcequ'il avoit empêché avec quelque violence, qu'on enterrât une perſonne dans une chapelle de l'égliſe paroiſſiale de Dombes, dont il étoit patron. Camille de Neufville, archevêque de Lyon, à qui l'ouvrage eſt dédié, leva les cenſures, auſquelles au reſte Collet ne s'étoit point ſoumis, les prétendant nulles. 2. *Traité de l'uſure*, à Lyon, en 1690, *in*-8°, ſans nom d'imprimeur, ni de ville, ni d'auteur, & à Paris, chez Guignard, en 1693. Collet fit ce traité pour défendre, contre quelques miſſionaires, l'uſage de la Breſſe de ſtipuler les intérêts des ſommes exigibles. Il avoit travaillé depuis à un ſecond volume qui n'a pas paru. MM. Berroyer & de Lauriere ont mis le premier volume parmi les ouvrages qui expliquent les ſtatuts de Breſſe. 3. *Préface*, qui eſt à la tête du *Dictionnaire mathématique* d'Ozanam, *in*-4°, chez Michalet, en 1691. 4. *Entretiens ſur les dîmes, aumônes, & autres libéralités faites à l'égliſe*, ſans nom d'auteur, ni d'imprimeur, ni de ville, mais imprimés à Lyon, *in*-12, & enſuite à Paris, chez Guignard, en 1693. L'ouvrage eſt dédié à M. l'avocat général Talon. L'auteur veut y prouver que les dîmes qui ſe payent aujourd'hui, ne ſont ni de droit divin ni de droit eccléſiaſtique, mais de droit domanial. 5. *Hiſtoria rationis*, à Lyon, *in*-12, en 1695. Ce ſont en partie les théſes de philoſophie qu'il avoit ſoutenues à Lyon, ſous le pere de la Chaiſe, jéſuite, & qui avoient été imprimées dès-lors dans cette ville, *in-fol.* Collet étend les principes de ces théſes, & les dévelope dans cette hiſtoire latine, dont on n'a que la premiere partie. 6. *Entretiens ſur la clôture des religieuſes*, à Dijon, en 1697, *in*-12. Collet y combat pour la liberté de la clôture, contre M. le cardinal le Camus, évêque de Grenoble, qui venoit de gagner ſon procès contre les dames religieuſes de Montfleuri, qui ne vouloient point être gênées ſur l'article. 7. *Deux lettres à M. Bonnet-Bourdelot, ſur l'hiſtoire des plantes de M. Tournefort.* M. Chomel, ou plutôt M. Pitton de Tournefort lui-même, qui prit le nom de M. Chomel qui étudioit alors ſous lui, répondit à ces lettres dans le journal des ſavans de 1697. 8. *Deux lettres concernant la critique de l'hiſtoire de Dombes*, in-4°, & au-devant des ſtatuts de Breſſe, par Collet. Il s'y agit de la poſition géographique des Séguſiens. L'auteur prouve qu'ils ſont les mêmes que les Sébuſiens. Le pere Meneſtrier y a répondu dans le journal des ſavans de 1697. 9. *Explication des ſtatuts, coutumes, & uſages obſervés dans la province de Breſſe, Bugey, Valromai & Gex*, à Lyon, *in-fol.* en 1698. 10. *Catalogue des plantes qui ſe trouvent à l'entour de Dijon*, *in*-12, en 1702, à Dijon. Collet a laiſſé pluſieurs manuſcrits, entr'autres, la *Critique de l'hiſtoire de Breſſe de Guichenon ; entretiens de table ; critique de quelques mémoires de Trévoux ; hiſtoire de Dombes ; hiſtoire naturelle de Breſſe ; Géorgiques* ou *Géorgettes*, ce ſont des dialogues ſatyriques contre un mandement de M. de S. Georges, archevêque de Lyon. Il eſt bon de remarquer que la plupart de ceux qui ont parlé de Collet, l'ont fait Bourguignon, à cauſe de ſon long ſéjour à Dijon. Ils devoient le faire Breſſan. * Papillon, *vie de* Collet, *au tome III, premiere partie des mémoires de littérature & d'hiſtoire*, à Paris, chez Simart.

COLLETET (Guillaume) avocat au conſeil, de l'académie françoiſe, né à Paris le 12 mars de l'an 1598, comme le dit François Colletet, ſon fils, dans ſon *abrégé des annales de Paris*. Son pere Iſaac Colletet avoit eu vingt-quatre enfans, dont Guillaume étoit l'aîné. Il étudia ſous le célébre Galand ; & dès le collége, il commença à faire paroître le penchant qu'il avoit pour la poéſie. Il compoſa des vers que Malherbe eſtima, quoiqu'il y admirât bien plus le génie que l'art, dont Colletet ignoroit alors les préceptes. Quelque temps après, il compoſa des ouvrages plus reglés, & les donna au public, qui ne paroît pas en avoir été auſſi content que le poëte ſe l'imaginoit. *Voyez l'article ſuivant.* Il eut part à quelques autres qui lui attirerent des affaires, parcequ'ils étoient extrêmement licencieux ; & dans la ſuite il fut eſtimé du cardinal de Richelieu, dont il reçut quelques libéralités. Après la mort de ce miniſtre, le chancelier Séguier devint le Mécénas de Colletet, auquel il donna une charge d'avocat au conſeil. Il étoit déja de l'académie françoiſe. Paul Peliſſon, auteur de l'hiſtoire de cette compagnie, en fait aſſez ſouvent mention avec éloge, & parle auſſi de ſes ouvrages en proſe & en vers ; comme des aventures d'Iſmene & d'Iſmenie, traduits du grec d'Euſtathius, imprimées à Paris en 1625 ; de la traduction du poëme de Sannazar, des couches de la ſainte Vierge, &c. Guillaume Colletet nous a laiſſé un art poëtique où il traite de l'épigramme, du ſonnet, du poëme bucolique, &c. On a encore de Colletet, *les déſeſpoirs amoureux*, imprimés à Paris en 1622. C'eſt une traduction de l'*Alexiade* du P. François Remond, jéſuite, c'eſt-à-dire, des élégies latines ſur S. Alexis, compoſées par ce pere. En 1644, Colletet fit imprimer à Paris, *in*-4°, une traduction françoiſe des éloges des hommes illuſtres écrits en latin par Scévole de Sainte-Marthe. Enfin, en 1653, le même Colletet donna au public un *Recueil d'épigrammes françoiſes*, avec quelques autres poéſies, & ſon diſcours ſur l'épigramme. Il a laiſſé un manuſcrit de ſa compoſition, contenant les vies de 130 poëtes François depuis Helinand juſqu'à lui-même. Dans le recueil de ſes épigrammes, on en trouve une datée de 1651, & adreſſée à M. le chancelier Séguier, où il parle de cette hiſtoire. La voici :

Mon eſtude languit, mes Muſes ſont muettes,
Je ne voy plus chez moi ces antiques poëtes,
Dont je faiſois les noms & les ans reflorir ;
Sçavez-vous bien pourquoi, mon illuſtre Mécene ?
Vos ſceaux n'abreuvent plus leur Muſe ni la mienne,
Et ſans vous je ne puis tant de bouches nourrir.

Guillaume Colletet mourut le 19 février 1659, comme le dit ſon fils dans ſon *abrégé des annales de Paris*. Il fut inhumé dans l'égliſe de S. Sauveur, ſa paroiſſe, où l'on voit ſon tombeau. Il épouſa en ſecondes nôces cette *Claudine*, qui eſt ſi célébre par ſes poéſies, & qui avoit été ſa ſervante. * Peliſſon, *hiſtoire de l'académie. Voyez ſur-tout* Baillet, *jugemens des ſavans ſur les poëtes modernes, tom. V de l'édit. in*-4°, 1712, *& tom. III.*

COLLETET (François) fils de *Guillaume* Colletet, qui étoit de l'académie françoiſe, s'appliqua comme ſon pere, à la poéſie, mais il y réuſſit beaucoup moins. Colletet le pere n'étoit pas un poëte auſſi mépriſable que pluſieurs auteurs l'ont écrit ; & Furetiere, qui ſe connoiſſoit en ouvrages d'eſprit, donne un rang aſſez ho-

norable à cet auteur dans ſa *Nouvelle allégorique des troubles arrivés au royaume d'éloquence*, *p.* 72, ſeconde édition. Auſſi n'eſt-ce point de Guillaume Colletet, mais de François, dont M. Deſpréaux a parlé avec mépris dans ſes ſatyres. C'eſt auſſi à Colletet le fils, & non au pere, comme pluſieurs l'ont cru, qu'il faut donner les *Cantiques ſpirituels*, imprimés à Paris l'an 1660, contre leſquels le miniſtre Jurieu s'eſt élevé avec tant de chaleur par récrimination, à cauſe des railleries que quelques catholiques avoient faites de certains airs des Pſeaumes de Clément Marot & de Théodore de Beze. François Colletet a compoſé un *Abrégé des annales & antiquités de Paris*, en deux volumes *in*-12, imprimés à Paris, en 1664. On a encore du même auteur quelques ouvrages en vers burleſques, entr'autres, *Les tracas de la ville de Paris*. * Jurieu, *hiſt. du calviniſme & du papiſme miſe en parallele*, *I. part. &c.* Ménage, *Anti-Baillet*, *pag.* 59 *de l'édit. de Paris*, *in*-4°. M. de la Monnoie, *notes ſur les jugemens des ſavans de* M. Baillet, *tom. V.* Titon du Tillet, *Parnaſſe françois*, *edit.* in-fol. *pag.* 261.

COLLI, *cherchez* COLLE.

COLLICOLA (Charles) né à Spolette le 31 mai 1682, fut fait préſident des vivres à Rome, au mois de janvier 1715, & étant clerc de la chambre apoſtolique, il fut nommé le 13 janvier 1717, pour exercer par *interim* la charge de ſecrétaire de la congrégation *de propaganda fide*, qui venoit de vaquer par la mort de ſon titulaire. Au mois de mars ſuivant, il fut déclaré vice-légat d'Avignon, ce qui n'eut point lieu, ayant été nommé le 10 janvier 1718, pour exercer la charge de tréſorier général de la chambre apoſtolique, à la place du cardinal Patrizi, qui venoit d'être fait légat de Ferrare. Il prit poſſeſſion en cette qualité le 14 février ſuivant de la charge de caſtellan du château S. Ange. Depuis il exerça par commiſſion celle de maître de chambre du pape Clément XI, qui lui donna pour la ſeconde fois, le 3 février 1721, la charge de tréſorier général de la chambre apoſtolique, dont il prit poſſeſſion le 8 du même mois, & dans laquelle il fut confirmé le 19 mai ſuivant par le pape Innocent XIII, & continué en 1724, par le pape Benoît XIII, lors de ſon exaltation. Ce dernier le créa cardinal de la ſainte égliſe romaine, le 9 décembre 1726, mais le réſerva alors *in petto*, & ne le déclara que le 30 avril 1728, lui aſſignant en même temps une penſion de cent écus d'or par mois à prendre ſur la chambre apoſtolique, juſqu'à ce qu'il fût pourvu de bénéfices. Il reçut la barrette le même jour, & le chapeau le 4 mai. Le pape fit la fonction de lui fermer & ouvrir la bouche le 10 du même mois, & lui aſſigna enſuite le titre diaconal de ſainte Marie *in portica Campitelli*. Ce cardinal mourut à Rome ſur les dix heures & demie du ſoir, le 19 octobre 1730, d'une inflammation de poumon, âgé de quarante-huit ans, quatre mois & dix neuf jours, & dans la quatriéme année de ſon cardinalat. Sa maladie avoit été cauſée par une indigeſtion. Le corps de cette éminence fut porté le 20 au ſoir en l'égliſe des Carmes à Monte-Santo, où le 21 ſes obſéques furent célébrées, enſuite deſquelles il fut inhumé dans la chapelle de S. Jacques apôtre, & de S. François d'Aſſiſe, lieu de la ſépulture de ſa famille.

COLLIER (Jérémie) naquit à Stow-Qui dans la province de Cambridge, le 23 ſeptembre 1650. Son pere de même nom, étoit théologien, & fut autrefois recteur de l'école libre d'Ipſwich en Suffolk. Jérémie y poſa le fondement de ſes études, & fut envoyé enſuite à Cambridge, au collége de Cajus, où on le confia aux ſoins de Jean Ellys. Après avoir pris les dégrés académiques de bachelier & de maître-ès-arts en 1672 & 1676, il fut ordonné prêtre en 1677, par le docteur Henri Compton, évêque de Londres. Ayant deſſervi quelques paroiſſes de peu d'importance, il réſigna la derniere en 1685, & alla à Londres, où il obtint, peu après, la place de lecteur de Grays-Inn. Mais les changemens qui ſe firent en Angleterre, l'empêcherent de remplir davantage cet emploi, parcequ'il ne voulut pas prêter le nouveau ſerment, & que non-ſeulement il ne conſentit pas à ſe ſoumettre au gouvernement, mais de plus, qu'il compoſa des écrits pour défendre ſon procédé. Il les publia, quoiqu'il s'attirât par-là la diſgrace & les reproches des grands. On lui promit ſous le régne d'Anne, des emplois de conſéquence, s'il eût voulu ſe ſoumettre. Mais comme juſqu'alors il n'avoit pas voulu prêter ſerment par un motif de conſcience, les plus fortes récompenſes ne purent faire aucune impreſſion ſur lui. On aſſure qu'il ſe fit conſacrer évêque, mais ſecrétement, au jour de l'Aſcenſion de l'an 1713, par le docteur Hickes. Outre pluſieurs écrits, dans leſquels il avoit particuliérement en vue de défendre le ſyſtême des non conformiſtes d'Angleterre, il a compoſé : *Eſſays upon ſeveral moral ſubjects*, en trois volumes, *in*-8°. *Several diſcourſes upon pratical ſubjects*, Londres 1725, *in*-8°. *Got not the origin of the Evil ; An eccleſiaſtical hiſtory of great Britain from the firſt planting of Chriſtianity to the reign of King Charles the ſecond*, 2 volumes *in-fol.* L'ardeur infatigable de Collier pour le travail, paroît ſur-tout par le grand *Dictionnaire hiſtorique*, *géographique*, *généalogique*, dont il eſt auteur, & qui n'eſt proprement qu'une traduction de celui de Moréri, auquel il a cependant ajouté un grand nombre de nouveaux articles. On imprima les deux premiers tomes de cet ouvrage à Londres l'an 1701, *in-fol.* Il en publia un nouveau volume en 1705, ſous le titre de *Supplément*, & en 1723 parut le quatriéme qu'il nomma l'*Appendix* des trois précédens. Le grand nombre de ſes ouvrages, & ſur-tout le Dictionnaire, lui ayant couté tant de peine, il n'eſt pas étonnant qu'il ait été attaqué de la gravelle, qui l'emporta enfin le 26 avril 1726, à l'âge de ſoixante ſeize ans. Sa conduite a toujours été réglée & exemplaire, & il ſavoit parfaitement réunir l'eſprit de retraite du chrétien avec la politeſſe & l'affabilité du gentilhomme. Il étoit fort habile dans les antiquités ſacrées & profanes ; en un mot, il étoit également bon philoſophe, orateur & théologien. Si c'eſt le même Jérémie Collier qui a fait en anglois l'ouvrage intitulé : *Examen abrégé des mauvaiſes mœurs & de la profanation du théatre anglois*, *avec le ſentiment de l'antiquité ſur ce ſujet*, il faut obſerver que le pere Joſeph de Courbeville, jéſuite, a traduit ces ouvrages en françois, ſous ce titre : *La critique du théatre anglois*, *comparé au théâtre d'Athénes*, *de Rome & de France ; & l'opinion des auteurs tant profanes que ſacrés, touchant les ſpectacles*, *de l'anglois de M. Collier*, à Paris 1715, *in*-12. * *Supplément françois de Baſle.*

COLLIMITZ ou COLLIMITIUS (Géorges) médecin Allemand, vers l'an 1530, étoit diſciple d'André Stiborius, chanoine de Vienne, un des plus habiles mathématiciens de ſon temps. Il s'étoit attaché à la ſcience des aſtres, qu'il vouloit qu'on joignît à la médecine. Ce fut à ce ſujet qu'il compoſa : *Artificium de applicatione aſtrologiæ ad medicinam. De ratione dierum criticorum. De diebus criticis*, *&c.* * Geſner, *tom. I*, *bibl.* Voſſius, *de ſcient. math. c.* 65. § 8. Vander Linden, *de ſcript. med. &c.*

COLLIN ou KOELLIN (Conrad) religieux de l'ordre de S. Dominique, étoit Allemand, natif d'Ulm, & vivoit au commencement du XVI ſiécle, lorſque Luther commença de publier ſes erreurs. Collin étant alors ſupérieur à Cologne, les réfuta avec beaucoup de force. En 1527 & 1530, il publia deux traités contre les nôces de Luther, ſavoir, *Confutatio epithalamii & contra Lutheri nuptias*. Il publia auſſi des commentaires ſur la premiere partie de la ſeconde de la ſomme de S. Thomas. *Quodlibeta XXVII*, *&c.* & il mourut en 1536. * Ferdinand de Caſtille, *de ſcript. Dominic.* Le Mire, *de ſcript. ſæc. XVI.*

COLLIN ou COLIN (Jean) bailli du comté de Beaufort, vivoit en 1540 ; il traduiſit de latin en françois l'hiſtoire d'Herodien, & quelques autres ouvrages.

COLLIN (Jacques) principal du collége des Bons-Enfans, abbé de S. Ambroiſe de Bourges, d'Olivet & d'Iſſoudun dans le même diocèſe, fut aumônier & ſecrétaire des commandemens du roi François I. Il mourut en

1547. La Croix du Maine parle de quelques-uns de ſes ouvrages dans ſa *bibliothéque*.

COLLIN (Nicole) traduiſit en 1578 la Diane de Montemajor. *Conſultez* la Croix du Maine.

COLLIN (Sébaſtien) médecin de Fontenai en Poitou, vivoit en 1564; il traduiſit divers traités de grec en françois, comme le XI livre d'Alexandre Trallien, &c. *Conſultez* la Croix du Maine.

COLLIN (Rodolphe) en allemand *Am Bubel*, fils d'un payſan du village de Gundlingen dans le canton de Lucerne, a paſſé par des états bien différens. Il étudia d'abord à Lucerne, à Baſle, à Vienne, à Milan. En 1522 il fut chanoine à Munſter dans l'Argow. Deux ans après, il vint à Zurich, changea de religion, & apprit le métier de cordier. Dans la même année il s'enrolla, & demeura en garniſon à Waldshut où il étoit allé. En 1525 il porta les armes au ſervice d'Ulric, duc de Wirtemberg. En 1526 il fût reçu bourgeois à Zurich, & y eut en même temps une chaire de profeſſeur en grec, & il ne laiſſoit pas, dans les intervalles de ſon emploi, de faire valoir ſon métier. En 1528 il accompagna Zuingle à la diſpute de Berne, & en 1529, à Marpurg. En 1530 la ville de Zurich le jugea digne d'être envoyé en députation vers la république de Veniſe. En 1531 il fut envoyé vers François I, au ſujet du duc de Wirtemberg, & il réuſſit dans ſa négociation. Il mourut en 1578. Il compoſa lui-même ſon épitaphe. La voici:

Gondelii natus, ſtudioſus, Reſtio, miles,
Mox Tiguri civis, deinde profeſſor eram.
Octoginta ſub hæc annis fatalibus actis,
Collinus pater, condor in areola.

Il a laiſſé un grand nombre d'ouvrages manuſcrits, comme *Tranſlatio Euripidis: Obſervationes gramm. hiſtor. rhetorologicæ, in Homer. Ariſtophan. Heſiod. Xenophont. Plutarch. Iſocrat. Demoſthen. Nonnum. Epicedia in obitum Bullingeri, Geſneri, Petri Martyris, &c.* Il eut un fils nommé RODOLPHE, qui publia en vers latins, *de malo ebrietatis; varia epicedia, &c.* * *Miſcellan. Tigurin.*

COLLIN (François) fils de *François* Collin, aſſeſſeur en la prévôté d'Angers, & de *Julienne* Bonvoiſin, naquit à Saumur, d'une famille qui avoit eu pluſieurs membres illuſtres dans la robe. Il ſuivit le barreau pendant quelque temps, & ſe fit de la réputation au parlement de Paris. Enſuite il fut pourvu d'une charge de conſeiller au parlement de Bretagne vers 1589. Sa vertu & ſon zéle pour la juſtice & la religion ſe montrérent avec éclat, & lui attirerent pluſieurs perſécutions. Il fut mis une fois en priſon à cauſe de ſon attachement pour la religion catholique & pour ſon roi. Après ſa délivrance, il quitta ſa charge de conſeiller, à la ſollicitation de ſa mere, & prit celle de ſénéchal de la ville de Saumur, où il ſe fit aimer des catholiques, & redouter des calviniſtes, dont il déconcerta ſouvent les projets, & rompit les meſures les mieux priſes. Marin Boyleſve, lieutenant-général d'Angers, étant mort en 1604, l'hôtel de ville d'Angers le fit ſolliciter de penſer à cette charge; mais Collin ayant ſu que Gui Laſnier ſon parent la déſiroit, il ne fit aucune démarche pour s'en revêtir. Il quitta même celle de ſénéchal un an avant ſa mort, qui arriva en 1607, en faveur de Jean Bourneau ſon gendre. * *Mem. manuſcrits.*

COLLINE, déeſſe, à qui les anciens païens attribuoient l'empire ſur toutes les collines. S. Auguſtin en fait mention dans la Cité de Dieu. Cette déeſſe étoit adorée avec un culte fort religieux, puiſque les collines mêmes au commencement étoient adorées, juſques-là que leur nom, ſelon Varron, ne vient que du culte qu'on leur rendoit, *poſteaquàm ſuperiora loca colere cæperunt, à colendo colles appellarunt.*

COLLINE, étoit le nom de l'une des quatre parties, qui diviſoient au commencement la ville de Rome. On l'appelloit *collina regio*, c'eſt-à-dire, le quartier des collines, à cauſe que dans ce quartier-là il y en avoit cinq des ſept qui étoient enfermées dans l'enceinte de Rome. Ces cinq étoient la Viminale, la Quirinale, la Salutaire, la Mutiale, & la Latiale. La tribu qui demeuroit dans ce quartier s'appelloit auſſi Colline, *tribus Collina*; car chacun des quatre quartiers étoit habité par une tribu particuliére. * Varron, *de ling. lat. l.* 4.

COLLINE, étoit encore le nom d'une porte de Rome, qui étoit ſituée au pied de la colline Quirinale, ou du mont Quirinal. Cette porte dans la ſuite du temps s'appella *la porte du Sel*, après que la rue qui conduiſoit à cette porte, eût été appellée la rue du Sel, *via Salaria*, comme on voit dans Corneille Tacite, qui appelle cette rue *du Sel*, dans le temps qu'il nomme encore cette porte, Colline. La raiſon pourquoi ſon nom changea, c'eſt que les Sabins qui portoient du ſel à Rome, entroient par cette porte. C'eſt à la porte Colline qu'on enterroit les Veſtales, ſuivant le témoignage de Plutarque dans la vie de Numa. * Ovide, *faſt. l.* 4.

COLLINE DES JARDINS, petite montagne de la ville de Rome, où étoient les jardins de Salluſte. Elle fut renfermée dans l'enceinte de la ville par l'empereur Aurelien. Le ſepulcre de Néron la rendit célébre, & il y avoit une loi qui ordonnoit à tous ceux qui aſpiroient aux charges de la république, de paroître ſur cette colline à la vûe du peuple, avant que de deſcendre dans le champ de Mars, pour y faire leur demande. * Macrob. Roſin, *antiq. rom.*

COLLINS (Jean) ſavant Anglois du dix-ſeptiéme ſiécle, naquit le 5 mars 1624, à Wood-Eadon près d'Oxford. Il fut dans ſa jeuneſſe ſecrétaire de Jean Mar. Mais les guerres civiles ayant commencé, il entra dans la marine où il paſſa ſept ans. Ses heures de loiſir étoient employées à l'arithmétique & aux autres parties des mathématiques, pour leſquelles il avoit beaucoup de gout. De retour à Londres, il enſeigna l'arithmétique, & compoſa pluſieurs ouvrages, qui ſont d'un grand uſage dans la pratique. Il fut reçu membre de la ſociété en 1667. Antoine, comte de Schaftsbury, chancelier d'Angleterre, lui remettoit toujours le ſoin d'examiner & d'éclaircir tous les comptes difficiles, qui embaraſſoient la chancellerie. Collins s'acquit, par ce travail, beaucoup de réputation, & fut enviſagé comme un des plus habiles hommes de ſon temps, dans des affaires de cette nature. On le nomma, ſur la fin de ſa vie, arithméticien de la compagnie royale de la pêche. Ayant été obligé de faire en 1682 le voyage d'Oxford à Malmesbury, dans les plus fortes chaleurs de l'été, il but trop de cidre, ce qui lui cauſa une fiévre lente, dont il mourut le 10 novembre 1683. Les écrits qu'il laiſſa, & une partie de ſa bibliothéque, tombérent environ vingt-cinq ans après ſa mort entre les mains du ſavant chevalier Jones, membre de la ſociété royale. On trouva parmi ſes papiers pluſieurs piéces de mathématiques de Briggs, d'Oughtredt, des docteurs Pell, Scarborough, Barow, & d'Iſaac Newton, de même que pluſieurs lettres qu'il avoit reçues, ou écrites à différens ſavans, comme ſont les docteurs Pell, Wallis, Barrow, Newton, Jacques Gregory, Flamſteed, Townley, Baker, Branker, Bernard, Sluſius, Leibnitz, Tſchirnhaus, le P. Bertet, &c. Collins a procuré l'édition des plus excellens livres de mathématiques, & il étoit lui-même le répertoire de toutes les ſciences, ce qui faiſoit qu'on le nommoit le Merſenne Anglois. Les Anglois prétendent qu'on peut prouver clairement par le *commercium epiſtolicum D. Joannis Collins & aliorum de analyſi promota*, imprimé *in*-4°, l'an 1712, par ordre de la ſociété royale, qui eſt celui à qui l'on doit proprement l'invention de la méthode analytique. * *Suplément françois de Baſle.*

COLLINS (Antoine) ſavant Anglois, dans le XVII ſiécle. Il étoit né à Heſton dans le comté de Middleſex, à dix milles de Londres, le 27 juin 1676. Il fit ſes premiéres études dans le collége d'Eaton, & les acheva

à Cambridge dans le collége du roi. Sa pénétration, la juſteſſe de ſon eſprit & ſon goût pour les ſciences le firent rechercher & eſtimer, autant que ſes emplois le firent conſidérer. Il a long-temps exercé avec applaudiſſement la charge de magiſtrat dans la province d'Eſſex; & on y étoit ſi perſuadé de ſa bonne foi & de ſon déſintéreſſement, qu'on lui confia l'adminiſtration des deniers de cette province. Il s'étoit formé une bibliothéque choiſie qui étoit autant pour tous ceux qui vouloient y avoir recours que pour lui-même. Ce qui eſt très-rare, il fourniſſoit des livres à ceux-là même qui travailloient à le réfuter, & il leur indiquoit la maniére de le combattre avec plus de force. Ses ſentimens hardis & peu conformes à la doctrine commune, principalement ſur la religion, donnoient ſouvent lieu à ces attaques. Il a été marié deux fois: la premiére, le 22 juillet 1698, avec la fille du chevalier Child, qui fut l'année ſuivante lord-maire de Londres: la ſeconde fois en 1724, avec la fille de M. Wrotteſley, baronnet. M. Collins eſt mort le 13 décembre 1729. Il eſt auteur du *Diſcours ſur la liberté de penſer, &c.* * *Biblioth. raiſonnée des ouvrages des ſavans de l'Europe, tom. IV, part. 1, p.* 234. *Critique déſintéreſſée des journ. littér. t. I, p.* 244.

COLLIRIDIENS, *cherchez* COLLYRIDIENS.

COLLIURE, ou COLLIOURE, *Cocoliberis*, ville de France, dans le comté de Rouſſillon. On prétend qu'il y a eu autrefois évêché ſuffragant de Narbonne. Cette ville eſt ſur la mer Méditerranée près d'Elne, avec un aſſez bon port. Elle a été autrefois à l'Eſpagne, & on la céda en 1659 à la France, par le traité des Pyrénées. * Voyez M. *de Marca*, dans ſa *Marca hiſpanica*.

COLLIUS (François) un des docteurs du collége Ambroſien de Milan, floriſſoit au commencement du XVII ſiécle. Il a fait un ouvrage intitulé *de animabus paganorum*, imprimé en deux volumes *in*-4°, à Milan en 1621 & 1623, dans lequel il traite du ſalut & de la damnation de pluſieurs perſonnes illuſtres du paganiſme. Il y décide du ſort de l'état où ils ſont préſentement, par des conjectures tirées de la connoiſſance qu'ils ont eue des choſes divines, de leur vie & de leurs mœurs, de leurs ſentimens & de leurs écrits, & des témoignages des auteurs eccléſiaſtiques & profanes. Après y avoir réſolu des queſtions générales ſur les moyens que les païens ont eu pour ſe ſauver, il accorde le ſalut non-ſeulement à Melchiſedech & à Job, mais encore aux ſages-femmes Egyptiennes, à la reine de Saba; & il ne déſeſpere pas du ſalut des ſept ſages de Gréce, ni de celui de Socrate; mais il damne Pythagore, Ariſtote, &c. quoiqu'il reconnoiſſe qu'ils ont connu le vrai Dieu. Il ſauve Nabuchodonoſor, & déſeſpere du ſalut de la plupart des autres rois païens. Il prétend qu'il n'y a pas lieu de douter du ſalut des Mages qui ſont venus adorer Jeſus-Chriſt; mais il laiſſe celui des Sibylles en ſuſpens. Il examine les queſtions qui regardent le ſalut ou la damnation d'Adam, de Caïn, d'Enoch, de Samſon, de Salomon, & il ſe déclare pour le ſalut du dernier. Il ne s'intéreſſe pas beaucoup au ſalut de Tertullien, ni d'Origène, quoiqu'il rapporte tout ce qui ſe peut dire pour les excuſer, ou pour les condamner. Voilà les ſujets que cet auteur a choiſis pour exercer ſa plume, & pour faire montre de ſon érudition; car, à proprement parler, ſon ouvrage n'eſt qu'un jeu d'eſprit, & un recueil fait avec art, des penſées, des conjectures, & des jugemens des hommes ſur des choſes qui ne ſont connues que de Dieu, à qui ſeul appartient la connoiſſance & le jugement du ſort éternel des hommes. Il y a néanmoins bien des choſes utiles & curieuſes dans le livre de Collius. Il eſt bien écrit, plein de recherches & de citations. Il ne ſe hazarde pas beaucoup; & s'il avance quelques paradoxes, il ne les donne que pour des conjectures, & apporte toujours quelque tempérament à ſes déciſions. Ce livre eſt devenu rare, & bien des gens ſe ſont ſervi de ſon autorité, ſans l'avoir lu. Il y a encore de lui un traité *de Sanguine Chriſti*, imprimé auſſi à Milan, *in*-4°, qui eſt aſſez curieux, mais qu'on trouve plus aiſément. * Du-Pin, *bibliothéque des auteurs eccléſiaſtiques, XVII ſiécle, tom. I.*

COLLO, *cherchez* COLLE.

COLLOREDO, eſt un château dans le Frioul, qui a donné ſon nom à la famille des barons de Wals, vicomtes de Mels, diviſée en diverſes branches.

COLLOREDO, famille. Cette famille eſt originaire d'Allemagne, & a été conſidérable dans le Frioul, depuis plus de trois cens ans. Elle a rendu de grands ſervices à la maiſon d'Autriche. Dans le XVII ſiecle JEAN-BAPTISTE Colloredo, fils d'*Horace*, ayant ſignalé ſon courage durant les guerres d'Allemagne, alla ſervir la république de Veniſe contre le Turc en Candie où il fut tué. FABRICIO Colloredo, baron de Wals, marquis de Sainte Sophie, prieur de Lunagiana, fils de *Fabio*, né en 1576, fut élevé page de *Ferdinand*, grand duc de Toſcane, pour être près de *Camille de Colloredo* ſon oncle, commandeur de l'ordre de Malte, & maître de chambre du même grand duc. *Fabricio* s'avança dans cette cour, où il obtint le gouvernement de Sienne. Il fut encore créé conſeiller d'état, fut employé dans trente diverſes ambaſſades, & mourut à Florence en 1645. LEANDRO Colloredo, prêtre de l'Oratoire de S. Philippe de Néri, créé cardinal par le pape Innocent XI en 1686, grand pénitencier, mort le 11 janvier 1709, étoit de cette famille. Ce cardinal étoit verſé dans les lettres, & en commerce avec les ſavans. On trouve dans le premier volume des *œuvres poſthumes* des PP. Mabillon & Ruinart, dix ou douze lettres, dont le plus grand nombre eſt adreſſé au P. Mabillon. * Bonifacio, *hiſt. de Frioul.* Gualdo Priorato, *ſcena d'huom. illuſt.* Tuldenus, *hiſt. noſtri temp. &c.*

COLLOREDO (Rodolphe) comte de Wals, chevalier de Malte, grand-prieur de Bohême & maréchal général des armées des empereurs Ferdinand II & Ferdinand III, étoit fils de *Louis* Colloredo, & de *Perta* comteſſe de Polcenico. Il naquit le 2 novembre de l'an 1585. L'empereur Rodolphe II fut ſon parrein; & on le fit entrer dans l'ordre de Malte, où ce prince lui procura la commanderie de Tintiz, dans la Siléſie. Ces graces l'attacherent à la maiſon d'Autriche, dont il ſervit deux empereurs avec un zéle extraordinaire. Il ſe trouva en diverſes occaſions conſidérables, durant les guerres d'Allemagne, à la bataille de Leipſick, à celle de Lutzen, où il reçut ſept bleſſures, & ailleurs. Il ſervit encore contre Wallſtein, & fut élevé aux principales charges militaires, juſqu'à celle de maréchal général, qu'il exerça ſous Ferdinand II & Ferdinand III. Après la paix de Weſtphalie en 1648, il ſe retira dans la Bohême, où il fut gouverneur de Prague, & mourut le 24 janvier de l'an 1657.

COLLOT (Germain) célébre chirurgien François ſous Louis XI, eſt le premier des chirurgiens de la nation qui ait tenté l'opération de la pierre par le grand appareil. Avant lui, ceux qui étoient attaqués de ce mal, étoient obligés de ſe confier à des mains très-peu habiles; ou s'ils étoient riches, ils appelloient des chirurgiens d'Italie. Collot ayant examiné avec attention de quelle maniere ces chirurgiens faiſoient leur opération, voulut ôter à ſa nation la honte de recourir à des étrangers dans cette maladie; & après s'être eſſayé ſouvent ſur des cadavres, il tenta de faire cette opération ſur un criminel condamné à mort. Il en demanda la permiſſion à Louis XI, & ſupplia en même temps ce prince d'accorder la vie à ce criminel, au cas qu'elle ne lui fût point ôtée par l'opération. Louis XI lui accorda ce qu'il demandoit: le criminel ſoutint courageuſement l'opération, & par ce moyen il racheta ſa vie, & ne fut plus tourmenté de la pierre. Collot, depuis ce premier ſuccès, s'acquit une grande réputation. Le roi le récompenſa largement, & il fut recherché avec empreſſement de tous ceux qui étoient attaqués de la pierre. Sa famille, héréditaire de ſon habileté, n'a ceſſé depuis lui juſqu'à nos jours de travailler avec le même ſuccès,

& de s'acquérir une réputation immortelle, en rendant ſervice au public dans le même art. * De Vaux, *Index funereus chirurgorum, pag.* 18 & 19. Voyez l'article ſuivant.

COLLOT (Philippe) naquit en l'année 1593. Son pere, ſon aïeul & ſon biſaïeul furent de très-habiles opérateurs pour les maladies de la pierre. Collot les a ſurpaſſés dans cet art, & depuis lui, ſes fils & ſes petits-fils ont taillé les malades avec une adreſſe ſinguliere, & un ſuccès preſque toujours heureux.

On n'a point de certitude du temps auquel l'opération de la taille de la pierre a commencé d'être connue. Hippocrate en a écrit, mais il l'a trouvée ſi dangereuſe qu'il a proteſté qu'il ne la feroit jamais. C'eſt l'aveu qu'il en fait dans ſon ſerment, où il charge de cette opération ceux qui en font une profeſſion particuliere. Auſſi ne voit-on point qu'aucun chirurgien faiſant les autres opérations de chirurgie ſe ſoit rendu habile en celle-ci, tant à l'égard du petit appareil, qui eſt fort ancien, que du grand appareil, qui n'a été inventé qu'en l'année 1525 par un nommé *Jean des Romains*, natif de Crémone, qui communiqua ſon ſecret à Marianus-Sanctus des Barlettes, docteur en médecine de Padoue. Ce Marianus l'enſeigna à un nommé *Octavius de Ville*, qui fut le maître de Laurent Collot, biſaïeul de celui dont on parle. Celui-là exerça la médecine en la ville de Treſnel en Champagne, où il fit un grand nombre d'opérations, qui le rendirent très-célébre. En l'année 1556 Henri II lui ordonna de ſe rendre à Paris & de s'y établir. Il le gratifia d'un préſent conſidérable, le fit chirurgien de ſa maiſon, & créa pour lui une charge d'opérateur pour la pierre, qui a été poſſédée par ſes deſcendans. C'étoit alors le ſeul, qui par la mort d'Octavius de Ville, fût inſtruit du ſecret du grand appareil. Il l'apprit à ſon fils, qui, ne ſe rendit pas moins habile, ni moins célébre que ſon pere. C'eſt d'eux que parle Ambroiſe Paré dans ſon traité des monſtres, où après avoir rapporté pluſieurs exemples des belles opérations qu'ils avoient faites, il aſſure qu'il ne croit pas que ni le pere, ni le fils aient jamais de pareils dans leur profeſſion. Ce fils fut pere d'un troiſiéme Laurent Collot, qui hérita de leur habileté, & fut pere de Philippe Collot, qui fait le principal ſujet de cet article.

Dès qu'il fut en âge de mettre en pratique les préceptes de l'art de ſes peres, non-ſeulement il y apporta toute la dexterité qu'il tenoit d'eux, mais il purifia leur maniere d'opérer de tout ce qu'elle avoit de rude & de difficile; en ſorte que de ſon temps & depuis lui, peu de gens ſont morts dans le travail, & dans la ſuite de cette opération. Il étoit tellement occupé par le grand nombre de malades qu'il avoit à Paris, que le cardinal Chigi, qui depuis fut pape ſous le nom d'*Alexandre* VII, ayant voulu l'obliger de ſe rendre à Cologne, où il étoit malade de la pierre, Collot ne put lui donner cette ſatisfaction. Il lui envoya le ſieur Giraut ſon neveu qu'il avoit inſtruit, & avec lequel il étoit aſſocié. Il eſt vrai que dans la ſuite pluſieurs chirurgiens ſe ſont rendus habiles dans le même art; mais c'eſt de lui & de ſes ancêtres, qu'ils ont puiſé preſque tout ce qu'ils ſavent. Il eſt vrai encore, que quelqu'habile qu'ait été Philippe Collot dans ces ſortes d'opérations, on a encore enchéri ſur ſes connoiſſances. Son petit-fils, qui eſt le ſixiéme de pere en fils, qui poſſéde ce talent, a trouvé moyen d'ôter preſque tout le péril & une grande partie de la douleur, en faiſant l'opération à deux fois différentes, en ne faiſant que la plaie le premier jour, & remettant à tirer la pierre huit jours après, lorſque la plaie n'eſt plus douloureuſe. Mais comme cette invention vient du fils de celui dont il eſt parlé dans cet article, on ne peut pas dire qu'elle lui ſoit tout-à-fait étrangere. Ce fils s'eſt vu obligé de tailler ſon pere malade de la pierre. Le bruit a couru que ne pouvant s'y réſoudre, il y avoit été contraint par un arrêt du parlement. Mais cette circonſtance n'eſt pas vraie. Rien ne l'a engagé à cette opération qu'une louable & vigoureuſe réſolution de la part de ſon pere & de la ſienne. Philippe Collot mourut à Luçon âgé de 63 ans. Il y étoit allé traiter une malade de la pierre au commencement du mois de mars de l'année 1656. On peut lui reprocher, de même qu'à ſes ancêtres & à ſes deſcendans, d'avoir tenu caché le ſecret qu'ils avoient, & de ne l'avoir communiqué à aucun homme de leur profeſſion. * Perault, *dans les hommes illuſtres qui ont paru en France, tom. II.* Feu M. Devaux, célébre chirurgien de S. Côme, parle d'un Germain Collot plus ancien que Laurent Collot dont il eſt parlé ici. *Voyez* ſon *Index funereus chirurgorum, p.* 18 & l'article précédent.

COLLUTHUS, prêtre d'Alexandrie, & curé d'une paroiſſe de cette ville, commença vers l'an 315 ou 316 un ſchiſme particulier, dans le temps qu'Arius inventa ſes erreurs. Il entreprit d'ordonner des prêtres, comme s'il eût été évêque, & enſeigna que Dieu ne faiſoit point de maux, & n'étoit nullement auteur des peines & des afflictions de cette vie. On ne voit pas néanmoins que cette erreur ait eu de ſuite; & S. Epiphane, qui la rapporte par occaſion, dit qu'elle dura fort peu. Auſſi Colluthus ne s'étoit ſoulevé, que par la ridicule ambition d'uſurper le commandement de ſon égliſe, & de former un épiſcopat imaginaire. Il ſe plaignit de ce que S. Alexandre, patriarche d'Alexandrie, étoit trop lent à punir Arius, & voulut s'élever au-deſſus de la prêtriſe, pour le combattre, diſoit-il, avec plus de force & plus d'autorité. Dans le concile qu'Oſius aſſembla vers l'an 321 à Alexandrie, il fut remis en ſon devoir, & les prêtres qu'il avoit ordonnés furent dépoſés. Il ſouſcrivit, en qualité de prêtre d'Alexandrie, au décret de la dépoſition d'Arius. Colluthus mourut vers l'an 340. Il eut quelques diſciples qui ſe joignirent aux Ariens & aux Méletiens, pour accuſer S. Athanaſe. * S. Athanaſe, *apol.* 1, 8. S. Epiphane, *hær.* 69. S. Auguſtin, *des hér. c.* 65. Philaſtrius, *des hér. c.* 8. Baronius, *A. C.* 315, *n.* 28 & 29, & 319, *n.* 23. *Vie de S. Athanaſe, par* dom Bernard de Montfaucon. Du-Pin, *bibliothéque des auteurs eccléſiaſtiques, IV ſiécle.*

COLLYRIDIENS, hérétiques qui s'éleverent dans le IV ſiécle, vers l'an 373, furent ainſi nommés du mot grec κολλυρις, qui veut dire *gâteau*; parcequ'honorant la ſainte Vierge comme une déeſſe, ils lui offroient des gâteaux, & lui ſacrifioient par le miniſtere des femmes. Cette erreur commença dans l'Arabie. * S. Epiphane, *hær.* 78, 79. Sandere, *hér.* 92. Baronius, *A. C.* 373, *n.* 30.

COLLYTUS, célébre quartier de la ville d'Athènes, où l'on diſoit que les enfans commençoient à parler un mois plutôt que dans le reſte de la ville. C'eſt-là qu'étoient nés Platon, & le fameux miſanthrope Timon. * J. Spon, *voyage d'Italie, &c. en* 1675.

COLM, abbé, *cherchez* COLOMB.

COLMAN, ſurnommé *le Sage*, Irlandois, vivoit dans le XIII ſiécle. Il compoſa une chronique, un catalogue des rois d'Angleterre, un dialogue des guerres des Danois, & pluſieurs autres ouvrages qui lui ont acquis beaucoup de gloire. * Leland. Balæus & Pitſeus, *de ſcript. Angl.* Voſſius, *de hiſt. Lat. lib.* 2, *c.* 56.

COLMAN (ſaint) que l'on nomme en latin *Colomannus*, natif d'Ecoſſe, paſſa par l'Allemagne (du temps de l'empereur S. Henri, dont le régne commença l'an 1002) pour faire le pélerinage de la Terre-Sainte. Etant entré dans les terres de l'Autriche, il fut pris pour un eſpion envoyé par les ennemis de l'empire. On l'emmena priſonnier dans *Aſturis*, aujourd'hui nommé Stockeraw, petite ville de la baſſe Autriche ſur le Danube, où on lui fit ſouffrir pluſieurs tourmens très-cruels, qu'il ſoutint avec une fermeté d'ame toujours égale. Ce pieux pelerin reçut ces traitemens ſans murmurer, demanda à Dieu la grace de tout ſouffrir en eſprit de pénitence, pour l'amour de lui. Le juge qui l'avoit interrogé, le trouvant invincible, le condamna à être pendu avec deux voleurs. Il fut exécuté au milieu d'eux le 13 octobre de l'an 1012. Les corps des voleurs furent mangés

Digitized by Google

par les corbeaux ; mais celui de S. Colman demeura ſans corruption ; & le bois ſec, qui avoit ſervi à ſon ſupplice, reprit racine, & pouſſa de la verdure. Dieu fit encore d'autres miracles, pour juſtifier l'innocence & la ſainteté de ſon ſerviteur. Le clergé & les peuples d'alentour le regardant alors comme un martyr, allerent en proceſſion prendre ſon corps, & le tranſporterent ſolemnellement dans l'égliſe de Stockeraw, où de nouveaux miracles porterent Henri, marquis d'Autriche, à faire tranſférer ſon corps dans la ville de Molck. Il fut honorablement dépoſé le 7 octobre de l'an 1015 dans l'égliſe collégiale que le marquis Léopold I, ſon pere, avoit fondée. Quelques années après on en ôta les chanoines, pour y mettre des religieux de S. Benoît, qui eurent la garde des reliques de S. Colman. Depuis ce temps on y célébre la fête de ce ſaint, qui eſt marquée au 13 d'octobre dans le martyrologe romain, qui lui donne la qualité de martyr ; & l'Autriche, pour achever de faire réparation à ſa mémoire, l'a mis au rang de ſes patrons. Erchenfroi, troiſiéme abbé de Molck, a compoſé l'hiſtoire du martyre de S. Colman, & de ſes miracles. Elle eſt dans le tome II de la bibliothéque de Lambecius, & au tome I des écrivains de l'hiſtoire d'Autriche par dom Jerôme Pez. * Lambecius, *tom. II bibl. Vindobonenſis.* Dithmar, évêque de Meckelbourg, *l.* 7. *chron. ad fin. &c.* Baillet, *vies des Saints*, octobre.

COLMAR, en latin *Colmaria*, *Columbaria*, ou ſelon d'autres, *Argentuaria*, ville d'Alſace autrefois impériale, qui eſt à la France. Elle eſt ſituée ſur la riviere de Lauch, à trois lieues de Briſac. Le duc de Weymar aſſiſté des troupes de France, prit cette place en 1633. Après la mort de ce duc, Colmar fut remiſe au roi, par la négociation du maréchal de Guebriant ; & elle lui a été cédée par le 47e article de la paix de Weſtphalie, où elle eſt nommée entre les dix villes impériales d'Alſace. Depuis, pendant les guerres de 1674, Colmar fut démolie & abandonnée ; mais elle a depuis été fortifiée. * Bertius, *in Comm. Germ.*

COLMARS, petite ville de France en Provence avec bailliage. Elle eſt ſituée ſur la riviere de Verdone dans le diocèſe de Senez, & elle eſt renommée par ſes foires & par ſes manufactures de drap. * Sanſon, Baudrand.

COLMENAR, bourg d'Eſpagne dans la Caſtille vieille, aux confins de la nouvelle Caſtille, & de l'Eſtrémadure d'Eſpagne, près des montagnes de la Tablada, & celles d'Avila, entre la ville de ce nom & celle de Palencia. * Mati, *dictionnaire.*

COLMENARES (Diego) Eſpagnol, étoit natif de Ségovie, & curé de la paroiſſe de S. Jean, dans la même ville, où il mourut en 1651. Il a compoſé divers ouvrages en eſpagnol, comme l'hiſtoire de Ségovie, une pompe funébre ſur la mort d'Elizabeth de France, reine d'Eſpagne, &c. * Nicolas Antonio, *bibl. hiſp.*

COLMENSÉE, ville de Pruſſe, *cherchez* CULMSCÉE.

COLMIEU (Pierre) cardinal, *cherchez* COLLEMEZZO.

COLMKIS, abbé, *cherchez* COLOMB.

COLMOGROD, petite ville de Moſcovie, dans la province de Dwina, ſur la riviere du même nom, à dix ou douze lieues au-deſſus d'Archangel. * Mati, *diction.*

COLN, *cherchez* BERLIN.

COLNE, bourg d'Angleterre avec marché, dans la partie du royaume de Lancaſtre, qu'on appelle *Blackburn*. Il eſt ſitué ſur une colline, & eſt éloigné de Londres de 153 milles anglois. * *Dict. angl.*

COLNE, riviere d'Angleterre. Elle coule dans le comté d'Eſſex, baigne Colcheſter, & ſe décharge dans la mer d'Allemagne, quelques lieues au-deſſous. * Mati, *dictionnaire.*

COLOCCI (Ange) en latin, *Angelus Colotius*, évêque de Nocéra en Italie, étoit d'une famille noble, illuſtrée dès le pontificat d'Urbain VI, ſous lequel on voit un *Jacques* Colocci auditeur de Rote, & en 1425 un Ange Colocci, qui rendit de grands ſervices à ſa patrie, dont il recueillit les loix & les coutumes. Cet Ange Colocci fut pere de *Nicolas* Colocci, qui eut ANGE Colocci dont il s'agit ici. Celui-ci eut pour mere une ſœur de *Floriano* Sanctoni, dont le nom eſt célébre dans l'hiſtoire d'Italie. Nicolas, occupé des affaires civiles, aimoit néanmoins les lettres, & en fit inſtruire un de ſes freres, nommé *François*, depuis conſeiller de Ferdinand, roi de Naples, lequel étudia à Boulogne ſous Thaddée, & enſuite à Pérouſe où il s'appliqua à la philoſophie. Ange Colocci parle de cet oncle dans une lettre à Jean Benedicti, qui étoit ſon parent. Ange fut élevé avec tant de ſoin, & profita ſi bien de ſon éducation, qu'il parvint de bonne heure aux honneurs & aux dignités. Le deſpote André Paléologue étant à Rome, & voyant ſon heureux naturel, & les connoiſſances qu'il avoit déja acquiſes, en particulier dans les lettres grecques, le fit chevalier, lui mettant *lui-même l'épée au côté, les éperons d'or aux pieds, & le caſque ſur la tête.* Colocci eut, entr'autres maîtres, Georges Valla, ſous qui il fit de grands progrès. Le pape Sixte IV étant mort en 1484, & Innocent VIII lui ayant ſuccédé la même année, tout changea de face à Rome pour la famille des Colocci. Comme elle étoit attachée à la maiſon d'Aragon que le nouveau pape n'aimoit pas, François Colocci fut exilé, Nicolas ſon frere, & Floriano, ſon beau-frere, furent empriſonnés. Pour Ange Colocci, il ſe retira à Naples où il continua de ſe livrer à l'étude, & où il fut bien venu des perſonnes les plus diſtinguées, tant par ſon propre mérite, que par le crédit d'un de ſes oncles, gouverneur d'Aſcoli. Il y avoit une académie à Naples, qui avoit des membres illuſtres, comme Jovien Pontanus, Sannazar, Eliſio Calentio, Altilius, Summontius, Carbonius, Vopiſcus, & pluſieurs autres. Ange Colocci y fut admis ; & ſelon l'uſage de ces académiciens, introduit par Pomponius Lætus, il prit pour nom académique celui d'*Angelus Colotius Baſſus.* La cérémonie de ce changement de nom étoit telle : premierement on ceignoit de laurier *la tête* de celui qu'on admettoit ; enſuite, à la pluralité des ſuffrages, on inſcrivoit ſon nom ; on faiſoit après cela un repas où tous les convives chantoient ou récitoient des vers à la louange du nouveau reçu, & du *nom qu'il avoit pris* ; on le ſaluoit en l'appellant *de ce nouveau nom, & on lui faiſoit* promettre de porter toujours ſa couronne de laurier dans les exercices académiques. Les troubles dont on a parlé commençant à s'appaiſer, Colocci revint à Rome où il eut la ſatisfaction de recevoir chez lui quelque temps après, Jovien Pontanus qui lui dédia ſon traité *de Magnanimitate.* Antoine Mancinelli lui donna vers 1503 la même marque d'eſtime, en lui dédiant ſa décade de harangues (*Sermonum decas*, imprimée *in*-4°, à Rome, ſans date, mais vers 1503, comme on vient de le dire.) L'auteur de la vie de Colocci s'eſt trompé, en datant de 1495 l'épître dédicatoire à celui-ci. Ange Colocci avoit depuis quelques années pluſieurs charges à la chancellerie & à la cour romaine, comme celles de protonotaire, de ſecrétaire des brefs, & quelques autres, que l'auteur de ſa vie déſigne ainſi : *Litterarum apoſtolicarum abbreviator*, & en 1503, *Sacræ pœnitentiæ procurator.* Il fut encore, *Sollicitator litterarum apoſtolicarum : Secretarii apoſtolici magiſter : Notarius cameræ apoſtolicæ.* On ajoute que ces emplois lui rapportoient beaucoup, & qu'il avoit de plus un patrimoine aſſez conſidérable. Colocci ſe maria alors, & épouſa Jerôme Bufalina, demoiſelle recommandable par ſon mérite & par ſes agrémens extérieurs, ſortie d'ailleurs d'une des premieres familles de *Citta di Caſtello.* Etant demeuré veuf, ſans enfans, quelque temps après, il embraſſa l'état eccléſiaſtique ; & ſans ſe décourager par le pillage de ſa patrie où il perdit ſa maiſon & ſes meilleurs effets, il profita de ſa liberté pour continuer de cultiver les lettres avec une nouvelle ardeur. Le pape Leon X lui donna de grandes marques d'eſtime & de bienveillance, & le fit un de ſes camériers & de ſes ſecrétaires. Après la

mort de Léon X & celle d'Adrien VI, Clément VII lui confirma ſa nomination à l'évêché de Nocéra que Léon X lui avoit réſervé. Le même pape lui donna le gouvernement d'Aſcoli dans le Picentin, qui étoit troublé par diverſes factions. Colocci s'y comporta avec tant de ſageſſe & de prudence, qu'il termina les diſſenſions, & s'acquit une eſtime univerſelle. Revenu à Rome, il y acheta une maiſon & des jardins, dont il fit une eſpéce d'académie. Au lieu de tapiſſeries, il fit orner le tout d'inſcriptions qu'il avoit déterrées, de bronzes, & de quantité d'antiques qui étoient comme autant de livres ouverts à tous ceux qui deſiroient de les étudier ; il y ramaſſa auſſi une bibliothéque conſidérable, & y reçut tous les ſavans avec beaucoup d'affection. On a recueilli toutes les inſcriptions dont on vient de parler, à la ſuite de la vie de Colocci, qui ſera citée plus bas ; & dans la vie même on fait une longue deſcription de la maiſon & des jardins de Colocci. On ajoute que ce ſavant prélat avoit fait auſſi une riche collection de médailles, d'hiéroglyphes, de cachets, & autres monumens dont l'étude peut beaucoup ſervir à celle de l'hiſtoire. Il ne ſe contentoit point d'ouvrir toutes ces richeſſes aux ſavans qui vouloient en profiter, il étoit auſſi le pere & le protecteur de ceux-ci, & les ſecouroit avec joie dans leurs beſoins. Beaucoup lui en ont témoigné leur reconnoiſſance dans les ouvrages qu'ils lui ont dédiés, comme on peut le voir dans ſa vie, page 44. En 1527 la guerre ayant ravagé Rome & la plus grande partie de l'Italie, la maiſon & les jardins de Colocci furent pillés & brulés, lui-même fut mis en priſon, & condamné juſqu'à deux fois à une amende conſidérable. Il racheta ce qu'il put dans la ſuite, ſur-tout ſes médailles, & dépenſa pour cela beaucoup d'argent. En 1534 Paul III lui fit le plus de bien qu'il put, & lui aſſura de nouveau l'évêché de Nocéra, dont Colocci prit enfin poſſeſſion en 1537. Le nouveau prélat y fit faire de nouveaux bâtimens, & réédifia ceux qui pouvoient être rétablis : après quoi ayant eu la permiſſion de céder ſon évêché à Jérôme Mannelli, il revint à Rome pour y vivre comme auparavant dans l'étude & le commerce des gens de lettres. Il y mourut l'an 1549. Frédéric Ubaldini, qui a donné ſa vie en latin, à Rome 1673, *in*-8°, y a recueilli, ſoit dans la même vie, ſoit à la ſuite de cette vie, non-ſeulement les inſcriptions dont on a parlé, mais de plus un nombre de poéſies italiennes & latines de Colocci. Il y parle auſſi de pluſieurs autres écrits que Colocci avoit compoſés, mais qui ne paroiſſent pas avoir été imprimés.

☞ COLOCHINE, ville de la Morée, ſituée près de l'embouchure du fameux fleuve *Eurotas*. Les Turcs l'appellent aujourd'hui *Koutquina*. Les anciens lui donnoient le nom de *Gythéon*. C'étoit l'arſenal de mer des Lacédémoniens. Les habitans ne vouloient point rapporter leur origine à aucun peuple de la terre, & ſe vantoient d'être une colonie du ciel. Apollon & Hercule, qui avoient eu une groſſe querelle dans ce territoire, s'y étant enfin réconciliés, y bâtirent enſemble Gythéon, & la peuplerent. * La Martiniere, *dict. geogr.*

COLOCZA ou COLOCX, *Colcia*, *Coloza* & *ad ſtatuas Coloſſas*, ville de Hongrie, avec titre d'archevêché. Elle eſt ſituée ſur la rive gauche du Danube, entre Bude & Cinq-Egliſes, & a été autrefois plus conſidérable qu'elle ne l'eſt. * Sanſon, Baudrand.

COLODI, bon bourg, & fortifié. Il eſt en Italie, dans le petit état de Lucques, aux confins du Florentin, & à trois lieues de la ville de Lucques, vers l'orient ſeptentrional. * Mati, *dict.*

COLOGNA, bourg d'Italie, dans l'état de Veniſe, dans le Padouan, aux confins du Véronois & du Vicentin, à ſix lieues de Vicence, du côté du midi. * Mati, *dictionnaire.*

COLOGNE (Pierre de) en flamand *Van Ceulan*, natif de Gand, fut ami intime de Calvin & de Théodore de Beze, & devint miniſtre d'un gentilhomme de Metz, nommé *Clervant*. François II, roi de France, obligea l'un & l'autre de ſortir du royaume. Cologne ſe réfugia à Heidelberg au commencement du régne de Charles IX ; il revint à Metz, à la ſollicitation des prétendus-réformés du pays. Il n'oſa néanmoins paroître, ni prêcher en public ; mais il ſe contenta d'exhorter ceux de ſa ſecte en particulier juſqu'au 4 mai 1561. Il fut ſurpris & mené en priſon, d'où il ſortit au bout de quelque temps. Après la mort du prince de Condé, Pierre de Cologne fut obligé de ſortir de Metz ; il alla enſuite s'établir à Heidelberg, où il mourut à la fleur de ſon âge. Il a compoſé pluſieurs ouvrages en faveur des calviniſtes, qui, quoique fort médiocres, ſont devenus très-rares. * Beze, *hiſtoire eccléſiaſtique*, *lib.* 16. Bayle, *dict. critiq.*

COLOGNE (Barthelemi de) poëte, *cherchez* BARTHELEMI.

COLOGNE, ſur le Rhin, que ceux du pays appellent *Coln*, ville d'Allemagne, eſt une des plus conſidérables de l'empire. Les auteurs Latins l'ont nommée, *Colonia Ubiorum*, & *Colonia Agrippina*. Elle eſt impériale, & l'une des quatre capitales anſéatiques, avec univerſité & archevêché, dont le prélat eſt prince & électeur de l'empire, & prend le titre d'archi-chancelier & légat né en Italie, de duc de Weſtphalie, &c. La ville de Cologne eſt très-ancienne. Elle tire ſon origine des peuples Ubiens, qui rechercherent l'alliance de Jules-Céſar pour pouvoir réſiſter aux Suéves, leurs ennemis irréconciliables. Sous le régne d'Auguſte, ils ſe mirent ſous la protection d'Agrippa ; & paſſant le Rhin, ils y fonderent ſur la rive gauche la ville de Cologne, qu'ils nommerent alors *la Colonie d'Agrippa*, pour faire honneur à leur protecteur. D'autres diſent que cette ville étoit déja bâtie, & que les Ubiens l'augmenterent alors, environ 20 ou 25 ans avant J. C. Depuis, Agrippine, petite-fille de cet Agrippa, & mere de Néron, étant née à Cologne, & voulant montrer la puiſſance où ſon ſecond mariage avec l'empereur Claudius l'avoit élevée, fit accroître le circuit de cette ville, & vers l'an 48 de J. C. elle y envoya une colonie de vétérans. L'an 69, lorſque Vitellius & Veſpaſien ſe diſputoient l'empire, Cologne fut aſſiegée par Tutor, & par Sabinus, qui s'étoient révoltés contre les Romains. Elle obéit à la néceſſité qui l'engagea dans leur parti ; & depuis elle égorgea la garniſon qu'on y avoit laiſſée, lorſque Céréalis eut défait les rebelles. Sous le régne de Valentinien III, vers l'an 449, le roi Merouée en chaſſa les Romains, & peu de temps après, Attila ruina cette ville. Dans la ſuite, Chilperic, fils de Merouée, en chaſſa les Romains, qui l'avoient rebâtie, & la donna à un prince ſon parent, pere de Sigebert, dit *le Boiteux*, roi de Cologne, qui fut aſſaſſiné en 499 par Cloderic ſon fils. Ce fut alors que Clovis *le Grand*, qui avoit conſeillé ce parricide, fit mourir celui qui en avoit été l'exécuteur, & réunit le royaume de Cologne à la couronne de France, dont cette ville a dépendu ſous les rois de la premiere race. Sous ceux de la ſeconde, elle fut le partage des princes François, rois de Germanie. En 881, lorſque Charles *le Gros* ſe faiſoit proclamer empereur au-delà des Alpes, Godefroi & Sigefroi, rois des Normans, prirent Cologne & la brulerent. Le clergé & le peuple s'étoient ſauvés, pour ſe délivrer de la cruauté de ces barbares, qui avoient ruiné cette année-là quelques-unes des plus belles villes de la Gaule Belgique. L'empereur Othon *le Grand*, ſous lequel elle avoit été réparée, l'aſſujétit à ſes prélats vers l'an 950. Depuis, les autres empereurs l'affranchirent. Frederic I lui donna de grands priviléges, & dès-lors Cologne s'augmenta conſidérablement, & ſur-tout dans le XIII ſiécle, lorſqu'elle entra vers l'an 1260 dans la ligue des villes anſéatiques, & qu'elle devint la capitale de la quatriéme de leurs provinces. Enſuite les citoyens de Cologne ont été gouvernés par des ſénateurs, & le ſénat fut changé en 1513, à cauſe d'une ſédition du peuple, qui fit mourir les conſuls, les tréſoriers & quelques autres magiſtrats, accuſés d'avoir pillé le tréſor public. Ce ſénat a aſſez de conformité avec celui de l'ancienne Rome. Il gouverne & rend la juſtice civile ;

à l'égard de la criminelle, il a pouvoir d'inſtruire le procès des criminels, & même de les faire arrêter; mais il n'a pas droit de les condamner, ou de les juſtifier. Cela eſt réſervé à l'électeur, comme le dernier dégré de la puiſſance abſolue; & c'eſt pour cette raiſon, que quoique la ville de Cologne ſoit libre, elle ne laiſſe pas de lui faire hommage, & de lui prêter le ſerment de fidélité, à condition qu'il conſervera les priviléges dont elle jouit. Au reſte, Cologne eſt nommée *la Rome d'Allemagne*, à cauſe de ſa grandeur, de ſon ſénat, & de la beauté de ſes édifices. On l'appelle auſſi *la Sainte*, parcequ'elle conſerve pluſieurs corps ſaints, qu'elle a 365 égliſes, & qu'entre les villes libres, elle eſt la ſeule qui ſe ſoit exemptée de l'héréſie. Elle eſt aſſurément des plus belles, des plus fortes & des plus grandes d'Allemagne, entourée de bonnes murailles défendues par 83 tours, & par un triple foſſé qui l'enferme en demi-lune. L'égliſe métropole de S. Pierre ſeroit une des plus belles du monde, ſi elle étoit achevée. Il y a divers tombeaux magnifiques, & entr'autres ceux qu'on prétend fabuleuſement être les tombeaux des trois rois, qui vinrent adorer le Fils de Dieu, & que l'on dit avoir été apportés de Conſtantinople à Milan, & de Milan à Cologne. On les voit derriere le chœur, dans une chapelle éclairée de pluſieurs lampes. Le chapitre de Cologne eſt très-illuſtre & très-noble. Les chanoines ont titre de comtes, & le prévôt eſt conſeiller de l'univerſité. Maternus, qui ſouſcrivit au concile d'Arles, tenu l'an 314, eſt le premier évêque de Cologne. Il faut que les auteurs modernes, qui croient après Molanus qu'il étoit diſciple de S. Pierre, en mettent deux de ce nom. Ce Maternus a eu un grand nombre de ſucceſſeurs illuſtres par leur doctrine & par leur piété, & pluſieurs d'entr'eux ſont placés au catalogue des ſaints, comme Severin, Evergile, Aquilin, Simoneus, Cunibert, Agilulfe, Heribert, Annon, &c. Euphrate, qui vivoit ſous l'empire de Conſtance, en 346, favoriſa les Ariens; & S. Severin, ſon ſucceſſeur, rétablit la vérité exilée, & fut le reſtaurateur de la foi. Dans le VIII ſiécle, S. Boniface, ſoutenu par l'autorité de Carloman & de Pepin *le Bref*, fit ériger en métropole l'égliſe de Cologne, qui auparavant étoit évêché ſuffragant de Trèves; & il en confia la conduite à Agilulfe, qui étoit le compagnon de ſon apoſtolat. Les autres prélats les plus célébres ſont: Hildebaud, premier chapelain de Charlemagne; Gontier, qui fut dépoſé par le pape Nicolas I; Bruno *le Grand*, fils de Henri *l'Oiſeleur*, & frere d'Othon I, empereur; Frederic de Carinthie; Bruno, comte d'Alten; Renaut, comte d'Aſſelt; Philippe de Hensberg; Henri de Wirnemberg; Walrame de Juliers; Adolphe de la Marck; Theodoric & Herman de Meurs; Adolphe & Antoine de Schawemburg; Robert; Erneſt; Ferdinand & Maximilien-Henri de Baviere, &c. Entre ces prélats Herman de Meurs, & Gebhard ou Gerard Truchſes, de la maiſon de Waſpurg, deshonorerent leur dignité, par la facilité qu'ils eurent à ſuivre les erreurs de Luther. Le premier le fit par ignorance, comme le témoigne Sponde & d'autres; mais le ſecond ſe porta à ce déſordre par un motif d'incontinence, afin d'épouſer *Agnès* de Mansfeld, qu'il avoit tirée du monaſtere de Girresheim. Il la tenoit à Broël; mais intimidé par les parens de cette princeſſe, il l'épouſa, & voulut enſuite retenir le nom & la qualité d'électeur. Il fut chaſſé, malgré le ſecours que lui donna le prince d'Orange, ſon protecteur, & il mourut l'an 1589 en Allemagne, pauvre & abandonné de tout le monde. Outre la métropole, Cologne a 10 égliſes collégiales, 19 paroiſſes, 37 monaſteres, divers hôpitaux, 30 chapelles principales, & un très-grand nombre d'autres égliſes. L'univerſité fut rétablie en 1388. Il y a auſſi un collége de jéſuites, dont l'égliſe bâtie à l'italienne a un très-beau dôme. On compte cinq places principales à Cologne; & outre l'étendue de ſon circuit, la propreté de ſes rues, la magnificence de ſes édifices ſaints & profanes, on y eſtime la douceur & l'honnêteté de ſes habitans, entre leſquels il y a un grand nombre de gens de lettres. S. Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux, étoit natif de cette ville. Le diocèſe de Cologne forme l'état de l'électeur, où ſont compris Bonne, qui eſt la réſidence de ce prince, Nuis, Andernac, Kempen, &c. Etienne Broëlman a écrit les antiquités de cette ville. Jacques Middendorp en parle dans ſon traité des illuſtres univerſités. Georges Braw en a fait la deſcription. Gilles Gelenius nous en a donné l'hiſtoire. Pierre Cratepolius a fait le dénombrement de ſes prélats dans l'hiſtoire des électeurs eccléſiaſtiques. * On poura encore conſulter Ptolémée, *liv.* 2, *chap.* 9. Pline, *liv.* 4, *chap.* 17. Ammien Marcellin, *liv.* 15 & 19. Zoſime, *liv.* 1. Tacite, *liv.* 1 & 4 *de l'hiſtoire;* 14 *des ant. & des mœurs des Germains.* Grégoire de Tours, *liv.* 2. Berthius, *in comment. Germ.* Sainte-Marthe, *Gall. chriſt. tom. I, p.* 244 & *ſuiv. Sacrorium Agrippinæ, hoc eſt Deſignatio eccleſiarum Colonienſium, &c.* à Cologne, 1607, *in*-8°.

Conciles de Cologne.

On met ordinairement en l'année 346 un ſynode qu'on croit avoir été tenu à Cologne, & dans lequel on dit qu'Euphratas, évêque de cette ville, fut dépoſé pour avoir mié la divinité de J. C. On a même les actes de ce ſynode dans le *tome II des Conciles*, *p.* 615. Mais il y a bien de l'apparence que ces actes ſont ſuppoſés, & que cette hiſtoire eſt fauſſe. Voyez là-deſſus au mot Euphratas, & le cardinal Baronius à l'année 346 & 347, auſſi-bien que M. Du-Pin, *tom. II de la bibliothéque eccléſiaſtique*, *p.* 834. L'auteur des actes de S. Servais, évêque de Tongres, eſt le premier qui ait cité ce prétendu ſynode; mais tous les ſavans reconnoiſſent que ces actes ſont ſuppoſés. Dans le VIII ſiécle on aſſembla un concile à Cologne, & ſelon Eginhart rapporté par Baronius l'an 782, ce fut Charlemagne, qui le fit tenir, & qui y reçut des députés d'un grand nombre de peuples. Les annales de l'abbaye de Fulde, & les chroniques de France de Pithou, parlent d'un concile célébré l'an 870 pour la réforme des mœurs. On en tint un l'an 887 contre les raviſſeurs des biens eccléſiaſtiques, contre les partiſans qui opprimoient les pauvres, & contre les nôces inceſtueuſes. Sigebert fait mention dans ſa chronique d'un concile aſſemblé l'an 1056 par l'autorité *du pape Victor, où Baudouin* & Godefroi, comtes de Flandre, furent réconciliés avec Henri IV roi d'Allemagne. Conon, légat du ſaint ſiége, évêque de Preneſte, en tint un l'an 1115 ou 1118 contre l'empereur Henri IV; & Theodoric, cardinal & légat, en tint un autre l'année ſuivante pour le même ſujet. Le pape Honoré III fit célébrer celui de 1225, où Conrad cardinal & évêque de Porto, ſon légat, préſida. On y fit 14 chapitres ou canons, que nous avons encore dans le IV tome des conciles. Conrad de Hochſtad, archevêque de Cologne, tint un concile provincial l'an 1260, où l'on fit quatorze chapitres pour les bonnes mœurs, & 18 décrets pour les moines. Henri de Wirnemberg, archevêque de la *même* égliſe, par ordre du pape Clément V, en aſſembla un l'an 1310 contre les Templiers, & aſſiſta l'année d'après au concile général de Vienne en Dauphiné. Le cardinal Nicolas de Cuſa, légat en Allemagne, célébra un autre concile l'an 1452, avec le conſentement de Theodoric de Meurs, archevêque. Robert de Baviere, ſucceſſeur de Theodoric, en tint un l'an 1470: & Herman de Heſſe qui gouverna cette égliſe après Robert, renouvella tous les anciens ſtatuts faits dans les conciles, dans un concile qu'il tint en 1491. Herman de Meurs, qui fut depuis partiſan de l'héréſie, en célébra un l'an 1539. On le diviſe en douze parties qui ont toutes des titres différens. Adolphe de Schawembourg, mis à la place de Herman dépoſé, célébra l'an 1549 un concile provincial pour la réforme des mœurs. Sifride de Wetſterburg, archevêque, fit des ordonnances ſynodales en 1280. Henri de Wirnemberg en publia en 1306; Walrame de Juliers, en 1333; Guillaume de Genet, en 1351; Fréderic de Saërwerden,

werden, en 1370; Theodoric de Meurs, en 1423; Herman de Heſſe, en 1482; Philippe d'Uberſtein, en 1521, &c.

PRÉROGATIVES DE L'ARCHEVÊQUE DE COLOGNE.

L'archevêque de Cologne avoit autrefois pour ſuffragans les évêchés de Munſter, de Liége, d'Oſnabruch, de Minden & d'Utrecht; mais ces deux derniers ayant été ſécularisés, il ne lui reſte plus que les trois premiers. Il eſt grand chancelier de l'empire dans l'Italie, ſans néanmoins y faire aucune fonction de cette charge, non plus que l'archevêque de Trèves dans les Gaules, quoique les raiſons en ſoient differentes. Car il y a des principautés en Italie qui relevent toujours de l'empire; mais les princes qui les poſſedent, ont auſſi la qualité de vicaires perpétuels de l'empire; & en cette qualité ils font, dans l'étendue de leurs juriſdictions, ce que l'empereur y pouroit faire pour les affaires communes, ou ils ſe pourvoient à la cour impériale pour les principales expéditions. C'eſt pourquoi l'archevêque de Mayence, qui eſt grand chancelier en Allemagne, a la garde des archives & des titres qui concernent l'Italie. Il eſt dit par la bulle d'or, que l'archevêque de Cologne a le droit de ſacrer le roi des Romains, c'eſt-à-dire, l'empereur; néanmoins il ſemble que ce droit ne lui appartient, que quand le couronnement ſe fait dans ſon diocèſe, ou dans les évêchés ſuffragans; & l'archevêque de Mayence le lui a toujours conteſté, lorſque cette cérémonie s'eſt faite ailleurs. Ce differend a été réglé, comme nous l'avons dit dans l'article d'ALLEMAGNE, au titre *des Electeurs*, vers la fin. Cela n'empêche pas que l'archevêque de Cologne ne précede celui de Mayence dans l'étendue de ſa métropolitaine & de ſa chancellerie en Italie, où il prend place à la main droite de l'empereur, laiſſant la gauche à l'électeur de Mayence, qui le précéde par-tout ailleurs. La bulle d'or attribue à l'archevêque de Cologne le ſecond ſuffrage dans le collége électoral, & le droit d'opiner immédiatement après l'archevêque de Trèves. Il fait exercer la juſtice criminelle par ſes officiers dans la ville de Cologne, quoiqu'elle ſoit libre & immédiatement ſujette à l'empire; en ſorte qu'elle ne ſouffre pas, quand il y vient, qu'il y demeure long-temps, & avec un trop grand train; ce qui a été depuis pluſieurs ſiécles la cauſe de grands différends entre la ville & l'archevêque, lequel a ſa réſidence ordinaire à Bonn. Le grand chapitre de Cologne eſt compoſé de ſoixante chanoines, qui ſont tous princes ou comtes, & l'on n'y reçoit point de ſimples gentilshommes, ni même de barons, comme on fait à Mayence & à Trèves, où les princes au contraire, ni les comtes ne ſont point admis, ſans quelque grande raiſon. Les vingt-quatre plus anciens chanoines forment un chapitre particulier pour l'élection de l'archevêque. Ils ont ſeuls voix active & paſſive, pouvant élever un de leurs collégues, ou être élevés à la dignité électorale. L'archevêque de Cologne porte: *d'argent à la croix de ſable.* * Heiſſ, *hiſtoire de l'empire, liv.* 6.

COLOMAN, ſuccéda à *Ladiſlas* au royaume de Hongrie, malgré l'oppoſition de ſon frere puîné, *Alme*, auquel il fit crever les yeux, auſſi-bien qu'à *Bela* ſon neveu. Il voulut même faire arracher les teſticules à ce dernier, afin qu'il ne pût avoir lignée; mais il fut trompé par l'exécuteur de cet ordre barbare, qui prit ceux d'un petit chien, & lui fit accroire que c'étoient ceux de Bela. Il mourut l'an 1114, après avoir régné 21 ans. Ce prince cruel étoit très-difforme & contrefait; car il étoit louche, boſſu, boiteux, & begue. * Volater. Munſter, *coſmograph. l.* 4.

COLOMB (Chriſtophe) pilote célébre, naquit en 1442. Ferdinand ſon fils, qui a écrit ſa vie, s'efforce de prouver qu'il étoit iſſu de parens nobles; mais il eſt ſûr que ſon pere étoit cardeur de laine, & qu'il apprit lui-même ce métier avec un de ſes freres nommé *Barthélemi*. Depuis ayant fait quelques voyages ſur mer, il gouta la marine, & étudia la géographie. On dit qu'ayant appris par la relation d'un certain pilote, que les auteurs Eſpagnols nomment *Andalouza*, ou plutôt par un raiſonnement tiré de la diſpoſition du monde, qu'il y avoit des pays habitables dans l'autre hémiſphere, il réſolut de les aller découvrir. Pour cela il s'adreſſa à divers princes, qui traiterent ſon entrepriſe de viſion. Ferdinand & Iſabelle qui régnoient pour lors en Eſpagne l'écouterent plus favorablement; car il en obtint trois vaiſſeaux, avec leſquels il partit du port de Palos de Moguer en Andalouſie, le vendredi 3 d'août de l'an 1492. Il navigea juſqu'à ce qu'il eut trouvé des iſles, & il aborda à Cuanabat une des Lucaies. Les inſulaires effrayés à la vue de ſes bâtimens, avoient déja gagné les montagnes avec tant de viteſſe, que les Eſpagnols ne purent prendre qu'une femme à qui Colomb fit donner du pain, du vin, des confitures, & quelques bijoux: ce bon traitement fit que les autres devenus moins farouches s'approcherent des Eſpagnols, qui n'oublierent rien pour gagner l'affection du cacique (c'eſt le nom que les Indiens donnoient à leur roi,) qui permit à Colomb de bâtir ſur le bord de la mer un fort de bois, où il laiſſa trente-huit Eſpagnols. Après quoi impatient de faire le rapport au roi de Caſtille, de l'heureux ſuccès de ſa navigation, il retourna au mois de mars de l'année ſuivante, & arriva en cinquante jours au port de Palos, rapportant de grandes richeſſes de ces terres. Comme il eut fait connoître au conſeil du roi les moyens de conquérir ces riches provinces, on réſolut de l'y envoyer en qualité d'amiral des Indes, & on lui accorda tous les priviléges qu'il demanda: l'acte de cette conceſſion eſt du 18 mai 1493. Le roi l'ennoblit, lui & toute ſa poſtérité, & lui donna pour armes une mer d'argent & d'azur à cinq iſles d'or, ſous un chapé de Caſtille & de Léon, avec un monde pour cimier, & ces mots:

Por Caſtilla, y por Leon
Nuevo Mondo hallo Colon.

Depuis, quelques envieux le mirent mal auprès de Ferdinand & d'Iſabelle; mais il rentra dans leurs bonnes graces, & mourut à Valladolid le 8 mai 1506, âgé de ſoixante-quatre ans, d'où il fut porté aux Chartreux de Séville, comme il l'avoit ordonné par ſon teſtament. Il laiſſa de *Béatrix* Henriques, deux fils, dom DIEGO Colomb, & dom *Ferdinand*, prêtre. Dom DIEGO eut un fils appellé FERDINAND, qui mourut ſans avoir été marié.

Les auteurs ne conviennent pas du lieu où naquit Chriſtophe Colomb. Les uns veulent que ce ſoit à Cogoreto, les autres à Albizolo, près de Savonne. Lopez de Vega lui donne pour patrie le village de Nervi ſur la côte de Gènes; quelques autres le font deſcendre des Peleſtrelli de Plaiſance. Mais il y a grande apparence qu'il étoit de Gènes, comme Juſtiniani, Salmieri, & d'autres, l'aſſurent. * Chriſtophe Colomb, *de prima inſularum in mari Indico ſitarum luſtratione ſub rege Ferdinando facta.* Ferdinand Colomb, *hiſt. del amir. Chriſt. Colom.* Thomas Fazel, *hiſt. Sicil.* Juſtiniani & Soprani, *ſcritt. della Ligur.* Salinero & Foglietta, *in elog.* Dom Ferdinand Pizarro, *de los illuſt. Barones del nuevo mondo.* Mariana, *hiſt. Hiſp.* De Thou, *hiſt. l.* 1. Sponde, *A. C.* 1442. *& ſeq.* Joan. de Baros, Oviedo, &c. Marmol, *l.* 9. *c.* 29. *Voyez* le *ſuppl. au dict. de Bayle*, par M. Chauffepied.

COLOMB (Dom Barthelemi) frere du célébre Chriſtophe Colomb. C'étoit un homme de bon eſprit, renommé pour les cartes marines, & les ſpheres qu'il faiſoit fort bien pour ſon temps. Il avoit paſſé d'Italie en Portugal avant ſon frere, dont il avoit été le maître en coſmographie. Dom Ferdinand Colomb, ſon neveu, dit que s'étant embarqué pour Londres, il fut pris par des corſaires qui le menerent dans un pays inconnu, où il fut réduit à la derniere miſere; qu'il s'en tira en faiſant des cartes de navigation, & qu'ayant amaſſé un ſomme d'argent il paſſa en Angleterre, préſenta au roi une mappemonde de ſa façon, lui expliqua le projet que ſon frere avoit de pénétrer dans l'Océan beaucoup plus avant qu'on n'avoit encore fait; que ce prince le pria de faire venir Chriſtophe,

promettant de fournir à tous les frais de l'entrepriſe, mais que celui-ci ne put venir, parcequ'il étoit déja engagé avec la couronne de Caſtille. Mais une partie de ce récit, & ſur-tout cette propoſition faite au roi d'Angleterre paroiſſent imaginaires. Quoi qu'il en ſoit, Barthelemi Colomb eut part aux libéralités que le roi de Caſtille fit à Chriſtophe Colomb, & en 1493, ces deux freres & Diegue Colomb, qui étoit le troiſieme, furent ennoblis & obtinrent des armoiries magnifiques, dont nous avons parlé dans l'article précédent. Dom Barthelemi partagea auſſi avec Chriſtophe les peines & les fatigues inſéparables des longs voyages où ils s'engagerent l'un & l'autre. En 1494 Chriſtophe le fit adelantade, c'eſt à-dire, lieutenant ou préfet des Indes occidentales, & deux ans après dom Barthelemi fonda la ville de S. Domingue, qui fut d'abord nommée *la nouvelle Iſabelle*, mais qui a toujours été plus connue ſous le nom de *San-Domingo*. Il y fit conſtruire une bonne forteresſe, en fit jetter les fondemens en ſa préſence, & ayant donné ſes ordres pour preſſer les travaux, il entreprit un autre voyage dans la province de Xaragua, à la côte de l'oueſt, pour ſoumettre ce peuple à l'autorité du roi de Caſtille. Il partit ſeulement à la tête de trois cens hommes, tous bien équipés, & ſans trouver de réſiſtance de la part de Behechio, roi de Xaragua. Ce cacique s'engagea de payer, comme les autres, le tribut aux Eſpagnols. Cette affaire terminée, dom Barthelemi revint à Iſabelle, où il trouva que l'on manquoit de tout, & que depuis ſon départ il étoit mort plus de trois cens perſonnes de maladies & de miſere; & pour ſurcroit d'infortune, les Indiens ſujets de Guarionex ſe révolterent, & marcherent au nombre de quinze mille contre les Eſpagnols. Mais dom Barthelemi les défit aiſément, en tua un grand nombre, fit priſonnier le cacique Guarionex, & ne le relâcha qu'aux vives inſtances de ſes ſujets, & après leur avoir fait promettre de ne plus ſe révolter. Quelque temps après Guarionex s'enfuit avec quantité de ſes ſujets chez les Ciguayos, peuple aſſez aguerri, qui habitoit le cap Cabron, ce qui fruſtroit les Caſtillans du tribut impoſé à ce cacique. Dom Barthelemi n'eut pas plutôt appris cette fuite, qu'il fit la guerre aux Ciguayos qu'il défit; & ayant pris leur ſouverain nommé Mayobanex, il le fit mourir pour retenir, par cet exemple de ſévérité, tous ces petits princes dans la ſoumiſſion. Après pluſieurs autres expéditions, dom Barthelemi s'engagea en 1502 dans de nouvelles découvertes avec ſon frere Chriſtophe Colomb, & il découvrit entr'autres pluſieurs mines d'or dans la province de Veragua. Il fut chargé de faire un établiſſement dans ce pays; & pour lever les obſtacles qu'il y trouvoit, il enleva le cacique du lieu dont la bourgade fut brulée, & n'épargna ni ſoins ni travaux pour exécuter ſon deſſein. Une révolte s'étant élevée dans la Jamaïque, il y courut, défit les rebelles & ſe ſaiſit de leur chef. Enfin après pluſieurs autres voyages tant en Eſpagne, que dans l'iſle Eſpagnole où le roi Ferdinand l'avoit envoyé, il mourut dans cette iſle en 1514. Peu de temps auparavant Ferdinand lui avoit donné le gouvernement & la propriété, ſa vie durant, de la petite iſle Mona, lui avoit aſſigné un département de deux cens Indiens, & lui avoit donné la charge de faire travailler aux mines qu'on pouroit trouver dans l'iſle de Cuba: cette charge étoit très-lucrative. Ce prince eut un grand regret de ſa mort, & il le témoigna à ſes courtiſans. * Le pere Charlevoix, jéſuite, *hiſtoire de l'iſle de S. Domingue, tome I.*

COLOMB (Ferdinand) fils de *Chriſtophe*, a vécu dans le XVI ſiécle, vers l'an 1530. Il fut fait prêtre, aima paſſionnément les livres, & choiſit un lieu très-agréable près de la ville de Séville, où il fit bâtir une belle maiſon, qui eſt aujourd'hui aux religieux de la Merci. C'eſt-là qu'il dreſſa une bibliothéque très-bien choiſie. Elle étoit d'environ vingt mille volumes, avec de rares manuſcrits. En mourant il la laiſſa à l'égliſe de Séville; & c'eſt cette bibliothéque qu'on a ſurnommée *la Colombine*. Il compoſa l'hiſtoire de ſon pere ſous ce titre: *Hiſtoria del Amirante D. Chriſtoval Colomb.* Alfonſe de Ulloa la traduiſit en italien, & elle n'eſt preſque connue que dans cette traduction, qui a été imprimée deux fois à Veniſe l'an 1571 & 1674. * Alphonſus Garſias Matamarus, *de Acad. & doct. Hiſp. viris.* Louis Jacob, *traité des bibl.* Nicolas Antonio, *bibl. Hiſp. &c.*

COLOMB, ou COLM, ou COLMKIS, abbé de Hi, nommé auſſi S. COLOMBAN, mais différent de l'abbé de Luxeu, naquit en Irlande le 7 décembre en 521. Il entra jeune dans un monaſtere, fut fait prêtre en 546, fonda pluſieurs monaſteres en Irlande, paſſa enſuite dans l'iſle de Hi, pour travailler à la converſion des infidéles, de là en Ecoſſe, où il prêcha l'évangile aux Pictes pendant près de 30 ans. Il mourut le 9 juin ou le 16 mars 597. Il a été honoré comme ſaint en Angleterre. * Bede, *hiſt. Angl.* Mabillon, *ſiécle premier Bénédictin.* Adamant, *apud Surium.* Uſſer, *antiq. Britann.* Bulteau, *hiſt. monaſt. d'Occident, l.* 2. Baillet, *vies des ſaints, juin.*

COLOMBAN (ſaint) abbé de Luxeu en Bourgogne, a été illuſtre ſur la fin du VI ſiécle, & au commencement du VII. Il naquit vers l'an 559 dans le pays de Lemſter, ou Lagenie, province d'Irlande. Il fut élevé dès ſa jeuneſſe dans l'étude des ſciences humaines, & il y fit de grands progrès, par le moyen du travail qu'il joignit à une grande capacité de génie: il n'en fit pas de moindres dans la piété, ayant reçu de Dieu une inclination heureuſe pour la vertu. Après avoir achevé ſes premieres études, il s'apperçut que la volupté lui tendoit des piéges par-tout. Pour en prévenir les ſuites, il alla ſe mettre ſous la conduite d'un ſaint vieillard, nommé *Silène*, qui reconnoiſſant que Colomban avoit l'eſprit fort vif & très-ſolide, l'inſtruiſit de la religion, en lui donnant l'intelligence des livres ſacrés. Colomban ſe retira enſuite dans l'abbaye de Banchor, ou Bencor, qui étoit alors la plus célébre abbaye de l'Irlande, où il demeura pluſieurs années, ſous la diſcipline du ſaint abbé Commogel. On dit qu'il y avoit alors dans ce monaſtere près de trois *mille* religieux. L'an 585 il paſſa en France âgé de trente ans, où il fut reçu dans l'Auſtraſie par Childebert *II*, & par la reine Brunehaud. Il ſe retira d'abord dans la ſolitude de Voſge, à l'entrée du diocèſe de Beſançon, où il *habita dans un vieux château ruiné apellé Anegrai. Le nombre de ſes diſciples* croiſſant, il ſe vit contraint de chercher dans cette ſolitude un lieu plus commode, & y établit l'an 592 le monaſtere de Luxeu, avec la permiſſion de Gontran, roi de Bourgogne.

Il fonda bientôt après celui de Fontaine, & gouverna ces deux monaſteres, juſqu'à ce qu'il fut chaſſé par le roi Thierri, à la ſollicitation de la reine Brunehaud, irritée de ce que Colomban avoit repris librement le roi ſon petit-fils de ſes déréglemens. Il fut conduit juſqu'à Nantes, & embarqué ſur un vaiſſeau, qui devoit le mener en Irlande; mais ce vaiſſeau ayant été repouſſé ſur les côtes, il rentra en France, & *vint* demeurer dans la Suiſſe, qui étoit du royaume *de Theodebert*, frere de Thierri. Il y prêcha l'*évangile* à des Suéves idolâtres, qui habitoient autour du lac de Genève. Quelque temps après, Theodebert ayant été défait & pris priſonnier par Thierri, S. Colomban fut obligé l'an 612 de paſſer en Italie, où il fonda l'abbaye de Bobio au pied de l'Apennin, dans les états d'Agilulphe, roi des Lombards, qui l'employa à la converſion des Ariens. Colomban mourut dans ce monaſtere le 21 novembre de l'année 615, âgé de 56 ans, ſelon les uns, & ſelon d'autres, de 72. Il avoit compoſé un commentaire ſur les pſeaumes, qui n'a point été imprimé. On a encore de lui ſa régle, quelques piéces poétiques, & quelques lettres, avec d'autres ouvrages aſcétiques, & des canons pénitentiels imprimés à Louvain en 1667. Euſtaſe ſuccéda à S. Colomban; & ce fut à l'inſtance de cet abbé qu'on célébra vers l'an 624 ou 625 un ſynode à Mâcon, contre un moine de Luxeu, nommé *Agreſtin*, qui ne vouloit pour recevoir la régle de S. Colomban. * Jonas, *in*

vita S. Euſt. Sigebert, *de ſcript. eccleſ. c.* 60. Sirmond, *tom. I. conc. Gall.* Surius, *ad diem* 21 *novemb.* Stengelius, *in Cor. Luci.* Baronius. Poſſevin. Le Mire. *Florilegium SS. Hibern. &c.* Conſultez ſur les ouvrages de S. Colomban l'*hiſtoire littéraire de la France*, par les Bénédictins, *tome III.* Il y a eu divers *Colombes* ou *Colombans*, qu'il ne faut pas confondre. Le Colomban, qui a été abbé de Luxeu, eſt différent de COLOMBA Colombil Irlandois, qui convertit une partie de l'Ecoſſe. *Conſultez* Uſſer, *de antiquit. Britan. cap.* 15. Baillet, *vies des ſaints, novemb. edit. Pariſ. in-fol.* Du-Pin, *biblioth. des auteurs eccleſ. VII & VIII ſiécles.*

COLOMBARA DI TREPANI, petite iſle de la mer Méditerranée, ſur la côte occidentale de Sicile, près de la ville de Trepani, dont elle a pris ſon nom. On croit que c'eſt celle que les anciens appelloient *Pelias.* * Baudrand.

COLOMBE (ſainte) vierge & martyre à Sens. Les actes du martyre de cette ſainte ſont récens & indignes de foi. Tout ce que l'on en ſait, c'eſt qu'elle ſe trouve dans les martyrologes au 31 décembre, en qualité de martyre, & l'on croit qu'elle a ſouffert le martyre ſous Aurelien en 273. Son culte étoit établi dans les égliſes de France dès le commencement du VII ſiécle, & il y avoit, du temps de Dagobert I, une chapelle bâtie à Paris, qui portoit ſon nom. On croit que ſes reliques ſont encore à Sens, auſquelles S. Eloi fit une chaſſe fort précieuſe, aux dépens de Dagobert, & orna l'égliſe qui porte ſon nom, qui fut depuis accompagnée d'un monaſtere célébre, qui ſubſiſte encore aujourd'hui. * *Vita Eligii, per Audoënum, cap.* 30. Tillemont, *mém. eccl. tom. IV.* Baillet, *vies des ſaints, décembre.*

COLOMBE (ſainte) née à Cordoue en Eſpagne, ſous la domination des Maures & des Sarafins au IX ſiécle, ſe conſacra dès ſa plus tendre jeuneſſe aux actions de vertu & de piété. Elle ſe retira enſuite avec ſa ſœur Elizabeth dans l'abbaye de Tabane, à deux lieues de Cordoue. Les Maures ayant chaſſé les religieuſes de ce monaſtere, elles ſe réfugierent à Cordoue; mais la perſécution s'étant élevée contre les chrétiens en 852 ſous Mahomet, fils d'Abderam, Colombe ſortit de ſon couvent pour aller devant les juges parler hardiment en faveur de la religion de J. C. & contre celle de Mahomet. Elle fut ſur le champ condamnée à avoir la tête tranchée, & exécutée devant le palais. Son corps fut jetté dans le Guadalquivir, & il y fut retrouvé ſix jours après par des religieux, qui le rapporterent ſecrétement au village de Fragelles près de Cordoue. On fait ſa fête le 17 ſeptembre. Son hiſtoire eſt rapportée dans le mémorial de S. Euloge, qui fut martyriſé ſix ans après. * *Voyez* Bulteau, *hiſt. Benedict. l.* 5, *c.* 8. Baillet, *vies des ſaints, ſeptembre.*

COLOMBE, ordre militaire, que Jean I de ce nom, roi de Caſtille, inſtitua à Ségovie l'an 1379. Quelques hiſtoriens Eſpagnols en attribuent l'inſtitution à ſon fils Henri III, l'an 1399. Quoi qu'il en ſoit, l'un de ces princes fit faire un nombre de colliers d'or enchaînés de rayons du ſoleil ondoyés en pointe, & au bout une colombe émaillée de blanc, les yeux & le bec de gueules. Le jour de la pentecôte, il ſe para de ce colier, & en diſtribua pluſieurs à ſes favoris, leur donnant auſſi un livre enluminé, qui contenoit les ſtatuts de l'ordre, qui ne dura pas long-temps. * Favin, *theat. d'honn. & de chevalerie, l.* 6, *pag.* 1229.

COLOMBEL (Nicolas) peintre, éleve d'Euſtache le Sueur, étoit né à Sotteville près de Rouen en 1646. Il demeura long-temps en Italie pour ſe former ſur Raphael & le Pouſſin, qu'il n'a cependant guéres ſuivis. Son deſſin eſt correct, ſes compoſitions ſont riches, accompagnées de beaux fonds d'architecture, qu'il entendoit bien de même que la perſpective; mais ſon ton de couleur eſt trop dur, & ſes têtes, très-communes, ſe reſſemblent toutes. C'eſt le jugement qu'en porte M. d'Argenville dans ſon abrégé des vies des plus fameux peintres, tome II, page 294 & 295. L'académie de Paris reçut Colombel en 1694, & l'élut enſuite profeſſeur. Il peignit, pour la ménagerie du roi, Orphée jouant de la lyre. Il eſt mort à Paris en 1717, âgé de ſoixante-onze ans.

COLOMBET (Claude) habile juriſconſulte, profeſſeur en droit dans la faculté de Paris, vivoit dans le XVII ſiécle. Il enſeigna long-temps le droit dans ſa maiſon à Paris; & l'on aſſure que le célébre Antoine Favre, ſi profond dans la juriſprudence, l'ayant connu & fréquenté à Paris, le trouvoit un des génies les plus propres pour cette ſcience. Blanchard au catalogue des conſeillers du parlement de Paris, dit que Colombet fut reçu conſeiller en 1636. Il a revu les œuvres de Cujas, de l'édition de Paris, 1634, en ſix volumes *in-folio.* Il a fait auſſi imprimer des Paratitles ſur le digeſte, dont M. de Fourcroy faiſoit un grand cas, & un abrégé de la juriſprudence romaine, diviſé en ſept parties, à l'imitation des pandectes de Juſtinien, avec ſon rapport à l'uſage de la France. Il y a eu pluſieurs éditions de ce livre, qui eſt eſtimé. C'eſt un ſommaire où l'on donne une exacte connoiſſance du droit civil dans les matiéres dont il y eſt traité. L'édition des Paratitles faite à Paris en 1685, contient de plus que les précédentes, l'hiſtoire du droit romain depuis ſon origine; dans les autres éditions, cette hiſtoire n'étoit que depuis Juſtinien. On a encore de Colombet *Synoptica inſtitutionum imperialium deſcriptio per diffinitiones & diviſiones, in-12.* * Voyez Taiſand dans ſes vies des juriſconſultes, *in-4°*, édition de 1737, page 129.

COLOMBI (Jean) *cherchez* COLUMBI.

COLOMBI, *cherchez* CAUVIGNI (François de)

COLOMBIER (Pierre Bertrand de) *cherchez* BERTRAND.

COLOMBIERE (Claude de la) jéſuite célébre, étoit né à S. Symphorien, à trois lieues de Lyon, & fit ſes études dans cette derniere ville. Etant entré chez les jéſuites, dont il embraſſa l'inſtitut, il y profeſſa la rhétorique & s'y appliqua à la prédication. Il ſe fit eſtimer dans ce miniſtere, & on l'écouta avec fruit pendant deux ans à la cour d'Angleterre. Ce pere a toujours paſſé pour un bon religieux, qui n'avoit pas moins de piété que d'eſprit. Il étoit en commerce de lettres avec le célébre Patru, & celui-ci en parloit comme d'un des hommes de ſon temps qui ſavoient mieux les fineſſes de notre langue. Ce jéſuite a donné une forme à la célébration de la ſolemnité du cœur de Jéſus: il en a tracé l'office, les pratiques & les conditions dans un livre publié en 1726. Il mourut âgé de quarante ou quarante-un ans, le 15 février 1682, à Paray dans le duché de Bourgogne. On lit encore volontiers ſes ſermons, que l'on a entendus autrefois avec plaiſir, & le cœur peut trouver de quoi profiter dans cette lecture. On en a quatre tomes imprimés pluſieurs fois *in-8°*, par les Aniſſons; un cinquiéme tome contenant des réflexions morales, & les harangues latines qu'il prononça en profeſſant la rhétorique à Lyon; des *Réflexions chrétiennes*; deux volumes de lettres ſpirituelles avec une retraite, *in-12*, Lyon, 1725. * *Préface des ſermons du pere* de la Colombiere. Le pere Colonia, jéſuite, *hiſtoire littéraire de Lyon, tome II.*

COLOMBINO (Jean) fondateur de l'ordre des Jéſuates. Il étoit natif de Siene dans la Toſcane. On dit qu'enflammé par la lecture aſſidue de la vie de ſainte Marie d'Egypte, il réſolut d'imiter cette ſainte. Sa pénitence devint auſtere, ſa retraite fut grande, ſa piété éclata; on voulut l'imiter, & en peu de temps on vit naître un ordre en 1354, dont les membres furent appellés *Jéſuates*, parcequ'ils prononçoient ſouvent le nom de *Jéſus.* Le pape Urbain V confirma cet ordre; mais en 1668 le pape Clément IX l'abolit pour des raiſons importantes que le temps avoit fait naître. * Bonanni, *de gli ordini religioſi*, in-8°.

COLOMBO, ville des Indes orientales. Elle eſt ſur la côte occidentale de l'iſle de Ceylan, entre Negombo & Calture. Colombo, qui porte le nom du célébre

Chriſtophe Colomb, eſt une ville forte par ſa ſituation ſur une petite langue de terre, qui eſt preſque toute entourée de la mer. Elle a auſſi quelques fortifications & une bonne citadelle, & elle eſt la capitale de la meilleure partie de l'iſle de Ceylan, & la réſidence du gouverneur, que les Hollandois tiennent dans cette iſle. Les Portugais ont poſſedé cette place depuis l'an 1517 juſqu'au 10 mai 1556, qu'ils en furent chaſſés par les Hollandois, après un ſiége très-opiniâtre, qui duroit depuis le mois d'octobre de l'année précédente. * Mati & la Martiniere, *dictionnaire*.

COLOMBS, village de France dans la Beauce, avec une abbaye de l'ordre de S. Benoît, ſur la riviere d'Eure, à une lieue de Nogent-le-Roi, vers le nord. * Mati, *dictionnaire*.

COLOMEI, en latin *Coloma*, ville de Pologne dans la Pocutie, petit pays dans la Ruſſie noire, eſt ſituée ſur la petite riviere du Prat, vers les frontieres de la Moldavie, & au pied des montagnes. * Sanſon. Baudrand.

COLOMIERS, COLUMIERS, ou COULOMIERS, en latin *Colomeria*, *Colomeria*, petite ville de France dans la Brie, avec juſtice royale & élection. Elle eſt ſur la riviere du Morin, à cinq ou ſix lieues de Meaux. *Voyez* le traité du domaine du roi, de M. Du-Pui.

COLOMIEZ (Paul) proteſtant, né à la Rochelle en 1638, & fils d'un médecin. Après ſes études, il parcourut la France & la Hollande, y fit quelque ſéjour, & ſe retira enſuite en Angleterre, attiré par les liaiſons qu'il avoit avec Iſaac Voſſius, chanoine de Windſor. Son attachement pour le parti des épiſcopaux parut dans ſon livre intitulé, *Theologorum presbyterianorum icon*: ouvrage qui lui attira beaucoup d'ennemis, & qui le fit déchirer d'une maniere indigne, dans le libelle ſcandaleux & plein de calomnies, qu'a publié le miniſtre Jurieu, ſous le titre de *l'eſprit de M. Arnauld*. Colomiez a publié un livre ſur la vie & les écrits des François ſavans dans les langues orientales, ſous le titre de *Gallia orientalis*, imprimé à la Haye en 1665, & réimprimé à Hambourg en 1709, avec ſes autres opuſcules, par les ſoins de Jean-Alb. Fabricius. *Une bibliothéque choiſie, en françois*, imprimée à la Rochelle en 1682, & dont on a donné à la fin de 1731 une édition bien plus exacte, à Paris. On y a joint la *vie du P. Sirmond*, & *l'exhortation aux martyrs*, traduite de Tertullien, dont nous parlons plus bas. *Obſervationes ſacræ*, ſur pluſieurs paſſages de l'écriture, à Amſterdam 1679; *des Opuſcules de critique & d'hiſtoire*, en 1668 à Paris; *des mélanges hiſtoriques*, à Orange en 1675; un petit livre intitulé, *Rome proteſtante*, à Londres en 1675. *La vie du P. Jacques Sirmond*, à la Rochelle en 1671. *Des remarques ſur les ſeconds Scaligerana*, en 1669. *Epigrammes & madrigaux*, à la Rochelle en 1668. *Une traduction françoiſe de l'exhortation de Tertullien aux martyrs*, à la Rochelle en 1673, & pluſieurs autres, dont la plupart ſe trouvent dans le recueil fait & publié par Jean-Alb. Fabricius, à Hambourg 1709 *in*-4°. En 1730 on a donné du même Colomiez, *Italia & Hiſpania orientalis*, ouvrage dans le gout du *Gallia orientalis*, à Hambourg, *in*-4°, par les ſoins de Chriſt. Wolfius. Colomiez eſt mort à Londres le 13 janvier de l'an 1692. On a une édition de Leipſick en 1687 *in*-12, des opuſcules ſuivans du même: *Paralipomena ad Guilelmi* Cave *Chartophylacem eccleſiaſticum. De Photii ſcriptis diſſertatio*; & *Paſſio ſancti Victoris Maſſilienſis*. Il s'eſt nommé dans ſes ouvrages, *Paulus Colomeſius Rupellenſis*. * Bayle, *diction. crit.* Niceron, *mem. tom. VIII & X*, 2 *part.*

COLOMNA (Fabio) *cherchez* COLONNE.

COLONEL GÉNÉRAL DE L'INFANTERIE FRANÇOISE, titre d'un grand officier du royaume, dont l'autorité s'étendoit ſur tous les gens de pied François, & qui avoit les meſtres de camp pour lieutenans colonels. C'eſt ſous ſon nom que toutes les ordonnances de guerre étoient publiées, & que la juſtice s'exerçoit par le prévôt des bandes.

SUITE CHRONOLOGIQUE DES COLONELS, &c.

I. Jean, ſeigneur de Taix, grand-maître de l'artillerie du roi, & colonel général de l'infanterie françoiſe, fut deſtitué de ſa charge par le roi Henri II, & fut tué au ſiége de Heſdin l'an 1555.

* Charles de Coſſé I du nom, comte de Briſſac, exerça l'office de colonel de l'infanterie en Piémont, par commiſſion, puis fut créé maréchal de France en 1550.

II. Gaſpard de Coligni II du nom, ſeigneur de Châtillon, fut pourvu de la charge de colonel général de l'infanterie françoiſe par le roi Henri II, l'an 1547. Ce fut lui qui poliça l'infanterie, & qui fit les ordonnances militaires, que l'on obſerve encore à préſent. Il fut créé amiral de France en 1552.

III. François de Coligni ſeigneur d'*Andelot*, fut établi colonel général en la place de ſon frere, l'an 1555. Il embraſſa la nouvelle religion en 1559, & mourut en 1569.

* Blaiſe de Montluc, chevalier de l'ordre du roi, exerça la charge de colonel de l'infanterie au ſiége de Thionville l'an 1558, & fut créé maréchal de France en 1574.

IV. Charles de la Rochefoucaud, comte de Randan, reçut les proviſions de l'office de colonel général de l'infanterie françoiſe, après que le colonel d'Andelot eut fait profeſſion publique de la religion prétendue-réformée en 1559.

V. Sébaſtien de Luxembourg, duc de Penthiévre, dit *le chevalier ſans peur*, exerça cette charge après le comte de Randan. Il ſe ſignala à la bataille de Dreux, & aux ſiéges de Rouen & d'Orléans, en 1562 & 1563.

VI. Timoléon de Coſſé, comte de Briſſac, colonel général de l'infanterie françoiſe, donna des marques de ſa valeur à l'entrepriſe de Lyon, au ſiége de Paris, à la bataille de S. Denys, & au combat de Jarnac en 1569.

VII. Philippe Strozzi, fils de *Pierre* Strozzi, maréchal de France, fut pourvu de l'office de colonel général en 1569. Il fut depuis lieutenant général de l'armée navale, pour le voyage des iſles Açores.

VIII. *Jean-Louis de Nogaret, dit de la Valette*, duc d'Eſpernon, reçut du roi Henri III la charge de colonel général de l'infanterie françoiſe en 1582.

IX. Bernard de Nogaret de la Valette & de Foi, duc d'Eſpernon, fut colonel général par la démiſſion de ſon pere, l'an 1610. Il mourut à Paris le 25 juillet 1661.

Après la mort du précédent, le roi Louis XIV ſupprima cette charge par lettres données à Fontainebleau le 26 juillet 1661; mais elle fut renouvellée par le roi Louis XV, par commiſſion ſeulement, en faveur de

X. Philippe d'Orléans, duc de Chartres, depuis *duc d'Orléans*, premier prince du ſang, qui en prêta ſerment entre les mains du roi le 15 mai 1721, & qui de ſon propre mouvement, en remit ſa démiſſion entre les mains du roi au mois de décembre 1730, au moyen de quoi elle eſt demeurée ſupprimée. * Le P. Anſelme, *hiſt. des grands offic. de la couronne*.

COLONIA (Dominique de) célébre jéſuite, qui s'eſt diſtingué dans les belles lettres & dans l'hiſtoire, étoit né à Aix le 25 août 1660, entra dans la ſociété des jéſuites dès l'âge de quinze ans, en 1675, & y fit les quatre vœux en 1694. Après y avoir enſeigné dans les claſſes inférieures pendant cinq ans, il fut chargé de la rhétorique à Lyon, où il a exercé cet emploi pendant dix ans avec beaucoup d'applaudiſſement & de ſuccès. Comme il n'avoit jamais ſéparé l'étude de la religion, de celle des ſciences profanes, & qu'il s'étoit même appliqué particuliérement à l'étude des langues ſavantes, pour être en état de conſulter les originaux de l'écriture, des peres & des hiſtoriens eccléſiaſtiques, on le jugea propre à enſeigner la théologie poſitive, & il en a continué l'exercice durant vingt-ſix ans, & dans le même temps il enſeigna ſix ans la langue hébraïque. L'auteur

Digitized by Google

de ſon éloge imprimé dans les *Mémoires de Trévoux* du mois de novembre 1741, dit que rien n'échapa aux recherches du pere de Colonia; qu'il paroiſſoit avoir tout lu, & que ſa mémoire, qui n'oublioit rien, lui rendoit préſent ce qu'il avoit étudié avec tant de netteté, qu'on eût dit qu'il ſavoit par cœur tous les livres qui lui avoient paſſé par les mains. Il ajoute qu'il s'expliquoit avec autant de grace que de facilité ſur toutes les choſes qu'il avoit appriſes; que ſes travaux littéraires n'empêchoient pas qu'il ne ſe livrât à beaucoup d'autres fonctions, qui ſont du reſſort du miniſtere eccléſiaſtique, comme la confeſſion, la direction, la prédication, la viſite des malades, &c. & que la ville de Lyon, qui a eu tout le temps de le connoître durant cinquante-neuf ans qu'il y a vécu ſans interruption, lui faiſoit, par eſtime & par reconnoiſſance, une penſion annuelle, dont le pere de Colonia employa toujours une bonne partie à des œuvres de piété. Ce jéſuite mourut à Lyon le douziéme de ſeptembre 1741, dans ſa quatre-vingt-deuxiéme année. Quant aux fruits publics de ſes travaux littéraires, l'auteur de ſon éloge n'en cite que trois: voici ceux que nous connoiſſons par nous-mêmes, ou que le pere Oudin nous a fait connoître. 1. *Ludovico magno ob captum inſpecpectante hoſte Namurcum, panegyricus, Lugduni* 1693, *in*-4°. 2. *Laudatio funebris Camilli de Ntuville de Villeroy, archiepiſcopi Lugdunenſis*, à Lyon, 1694, *in*-4°. Le pere le Long ne parle point de ce diſcours. 3. *Oraiſon funébre de Claude de Saint-Georges*, archevêque de Lyon, citée par le pere le Long, *in*-4°, à Lyon 1714. 4. *Relation de ce qui s'eſt fait & paſſé à Lyon au paſſage de M. le duc de Bourgogne, avec les deſſins, les deviſes & les inſcriptions des feux d'artifices*, à Lyon 1701, *in*-4°. 5. *Antiquités profanes & ſacrées de la ville de Lyon*, avec quelques ſingularités remarquables, préſentées à M. le duc de Bourgogne, à ſon paſſage par cette ville, à Lyon 1701, *in*-12 & *in*-4°, 1702, cité par le pere le Long, & par l'abbé Lenglet, dans ſon catalogue des hiſtoriens: la ſeconde édition eſt plus eſtimée que la premiere. 6. *Panégyrique du bienheureux Jean-François Regis;* abrégé de ſa vie, avec neuf méditations ſur ſes vertus, à Lyon 1717, *in*-12. 7. *Neuvaine de S. François Xavier*, contenant le panégyrique de ce ſaint, avec neuf méditations ſur ſes vertus, *in*-12, à Lyon, 1710. 8. *De arte rhetorica libri quinque, lectiſſimis veterum auctorum perpetuiſque exemplis illuſtrati*, à Lyon 1710, *in*-8°. On dit que cette rhétorique a été imprimée juſqu'à dix-neuf fois. On recherche davantage l'édition de Lyon de 1717, celle de Padoue 1716, & celle de la Haye 1739. L'édition faite la même année à Lyon, eſt la dix-neuviéme; on la dit plus correcte & plus complette qu'aucune de celles qui avoient paru juſqu'alors. 9. *Tragédies & œuvres mêlées en vers françois*, 1697, *in*-12. Ce recueil contient entr'autres Germanicus, Annibal, Juba, Jovien, tragédies; la Foire d'Augsbourg, comédie; & les préludes de la paix. 10. *Orationes latinæ, præfationes & epiſtolæ nuncupatoriæ Theſeon*, à Lyon 1700, *in*-12. La plupart de ces piéces avoient déja paru ſéparément. 11. *Diſſertation ſur un monument Taurobolique*, découvert à Lyon, imprimée en 1705, *in*-12, à Lyon. 12. *Oraiſon funébre de la princeſſe Anne Palatine de Baviere*, princeſſe douairiere de Condé, à Trévoux 1723, *in*-4°. 13. *La religion chrétienne autoriſée par le témoignage des anciens auteurs païens*, deux volumes *in*-12, à Lyon 1718, dédiés à François Paul de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon. Le pere de Colonia avoit lu cet ouvrage par parties dans l'académie de Lyon, dont il étoit membre, & où il s'eſt toujours diſtingué; & l'académie avoit applaudi à l'entrepriſe & à l'exécution de l'auteur. Cet ouvrage a toujours été eſtimé: en effet il y a des recherches & de l'érudition. 14. *Diſcours lu dans l'aſſemblée publique de l'académie de Lyon*, le 29 avril 1727, ſur un projet de l'hiſtoire littéraire de la ville de Lyon: dans les *Mémoires de littérature & d'hiſtoire*, recueillis par le pere des Molets, de l'Oratoire, tome VI, partie II. 15. *Hiſtoire littéraire de la ville de Lyon*, avec une bibliothéque des auteurs Lyonnois ſacrés & profanes, diſtribués par ſiécles, à Lyon 1728 & 1730, deux volumes *in*-4°. C'eſt l'ouvrage annoncé dans le diſcours précédent, & le plus conſidérable de ceux du pere de Colonia. Le premier volume contient les antiquités de Lyon, & enſuite l'hiſtoire littéraire de cette ville, depuis le premier ſiécle de ladite ville, juſqu'à la fin du ſixiéme. Le ſecond volume commence à l'année 600, & finit en 1730. C'eſt dommage qu'il y ait bien des articles, ſur-tout dans ce ſecond volume, qui paroiſſent traités trop ſuperficiellement, & qu'il y ait bien des écrivains Lyonnois omis. A la page 767 du tome II de cet ouvrage, l'auteur met parmi les ouvrages rares de la bibliothéque de la ſociété à Lyon, *Les queſtions orthodoxes*, ou *la défenſe du concile de Trente par Andradus Payva*. Mais, 1°. cet écrivain Portugais ſe nommoit en latin *Dieghus Payva Andradius*. 2°. Il n'a point fait de livre ſous le titre *Queſtions, &c.* mais il en a fait un ſous ce titre: *Orthodoxarum explicationum libri decem*. 3°. Cet ouvrage n'eſt point la défenſe du concile de Trente, mais celle de la compagnie de Jeſus. 4°. On a confondu les deux ouvrages de Payva en un ſeul: outre ces explications orthodoxes, il a fait *Defenſio fidei Tridentinæ*. 16. *Bibliothéque Janſéniſte*, ou *Catalogue alphabétique des principaux livres janſéniſtes, ou ſuſpects de janſéniſme*, avec des notes critiques, &c. Il y a eu trois ou quatre éditions de cet ouvrage, qui n'eſt pas celui qui a fait le plus d'honneur à l'auteur. La premiere eſt de 1722; la ſeconde de 1731, eſt dite augmentée de plus de la moitié, par rapport à la premiere. On y trouve à la fin un autre catalogue, que l'auteur appelle bibliothéque Anti-Janſéniſte. La troiſiéme édition, qui eſt en deux volumes, eſt de 1739, & porte le titre de Bruxelles. Voyez le jugement qui a été porté de cet ouvrage du pere de Colonia, par l'auteur de la réponſe à cette bibliothéque, imprimée à Utrecht ſous le titre de Nancy, en 1740, *in*-12. 17. Découverte d'une colonne de Conſtantin le grand, à Arles, dans le *Journal de Trévoux*, ſeptembre 1701. 18. Diſſertation ſur une colonne milliaire d'Arles, dans le même journal, ſeptembre 1702. 19. Remarques ſur une inſcription du temps de Charles VIII, nouvellement découverte à Lyon, dans le *Journal de Trévoux*, décembre 1707. 20. Conjectures ſur des tuyaux de plomb, trouvés dans le Rhône un peu au-deſſus de la ville d'Arles, dans le même Journal, janvier 1708. 21. *Inſtruction ſur le Jubilé de l'égliſe primatiale de S. Jean de Lyon*, à l'occaſion du concours de la Fête-Dieu, avec celle de la Nativité de S. Jean-Baptiſte, à Lyon, 1734, *in*-12. 22. *Décoration du feu d'artifice que meſſieurs les comtes de Lyon font dreſſer ſur la Saone, à l'occaſion de leur quatriéme Jubilé, avec une explication ſuivie des images ſymboliques*, par leſquelles on expoſe d'une maniere ſenſible ce qu'il faut ſavoir & ce qu'il faut pratiquer pour gagner ce Jubilé, à Lyon 1734, *in*-8°.

COLONIE, tranſport de peuple dans un pays déſert ou éloigné pour l'habiter & le cultiver. On appelloit auſſi colonie, le pays où l'on envoyoit de nouveaux habitans. Chez les Romains il y en avoit de deux ſortes, à ſavoir les romaines & les latines. Les habitans des colonies romaines étoient citoyens Romains, & avoient droit de ſuffrages, ſans néanmoins avoir part aux charges & aux honneurs de la république. Ceux des colonies latines avoient droit de ſuffrages, ſi le magiſtrat le leur permettoit, & étoient reçus citoyens Romains, après avoir exercé quelque magiſtrature dans une ville latine. Il y avoit encore des colonies militaires pour les vieux ſoldats qui n'étoient plus capables de rendre ſervice; mais ces colonies ne faiſoient pas une claſſe ſéparée des colonies romaines, dont elles ne différoient que par le choix de ceux dont elles étoient formées d'abord.

Les Romains, de même que les Grecs, avoient accoutumé dans les colonies, de bâtir des temples & d'autres ſomptueux édifices, pareils à ceux de Rome & des autres

Digitized by Google

villes d'Italie, pour adoucir l'ennui des nouveaux habitans; & ils donnoient aux riviéres & aux montagnes de ces colonies, les noms des riviéres & des montagnes qu'ils avoient quittées. C'eſt ainſi que Trèves & Cologne, Toulouſe, &c. ont eu chacune leur capitole, à l'exemple de Rome; & que Vérone, Lyon, Vienne, Niſmes, Arles, & d'autres villes, ont eu de même leur cirque & leur amphithéatre, dont quelques-uns conſervent encore d'aſſez beaux reſtes.

Denys d'Halicarnaſſe remonte juſqu'à Romulus pour y trouver l'origine des colonies. En effet, nous liſons dans l'antiquité que de toutes les places dont Romulus s'empara, & auſquelles il fit la guerre, il n'en ruina aucune, mais qu'il ſe contenta d'en enlever les habitans, pour les obliger d'habiter d'autres terres, & qu'il ſubſtituoit en la place de ceux-ci des habitans de Rome. Les rois qui ſuccéderent à Romulus en firent autant que lui; ce qui n'empêche pas qu'on ne regarde Oſtie comme la premiere colonie de Rome, quoiqu'elle n'ait été habitée par des Romains que ſous le régne de Servius Tullius, parceque c'eſt la ſeule qui ſe ſoit trouvée de quelque conſidération, toutes les autres n'étant que d'aſſez petits bourgs. Les Romains devenus libres, ne ſongerent que tard à faire de pareils établiſſemens; mais dès qu'ils eurent commencé, ils en firent pluſieurs d'abord dans l'Italie, & enſuite dans tous les pays dont ils firent la conquête. Auguſte & ſes ſucceſſeurs ne manquerent pas d'en faire de même, & il y en eut bientôt juſque ſur les bords de l'Euphrate & du Tigre; mais ces dernieres furent preſque toutes compoſées de ſoldats vétérans. Nous trouvons des veſtiges de cet uſage chez les Grecs, qui peuplerent de cette façon l'Aſie & la plus grande partie de l'Europe; mais ces colonies des Grecs ne furent pas d'ordinaire ſoumiſes aux villes meres. Milet eſt une des villes grecques qui a fait le plus de colonies. Preſque toutes les villes de cette nation, dans le Pont-Euxin, avoient été bâties ou par les Miléſiens, ou par les habitans de Sinope, qui étoient originaires de Milet. Heraclée, ſur le Pont Euxin, dans le pays des Mariandynes, fit encore un grand nombre de colonies, & elle a eu ſoin d'en conſerver la mémoire ſur ſes médailles. Pour revenir aux colonies de Rome, ce qui encourageoit les peuples à contribuer à ces ſortes de colonies, c'eſt que ceux qui les envoyoient, leur diſtribuoient & leur cédoient la proprieté des terres qu'ils alloient habiter. On fourniſſoit même gratuitement aux frais, non-ſeulement de leur voyage, mais encore des inſtrumens & des uſtenciles néceſſaires. On choiſiſſoit parmi ceux que l'on envoyoit des perſonnes graves & prudentes, que l'on chargeoit de commander & de régir les peuples que l'on tranſportoit. C'étoit par l'avis de ces perſonnes que l'on s'établiſſoit, ou que l'on fixoit ſa demeure plutôt dans un endroit que dans un autre. Lorſqu'on bâtiſſoit quelque ville, l'étendue & la diſpoſition étoit encore de leur compétence. Ils rapportoient cependant tout ce qu'ils faiſoient à la gloire & à l'embelliſſement de l'empire romain, dont Rome étoit la capitale. Preſque tous leurs édifices publics, comme leurs places publiques, leurs temples & leurs palais, étoient bâtis ſur le modéle de quelques-uns de ces mêmes bâtimens qui étoient à Rome. Il n'étoit pas permis à qui que ce ſoit d'envoyer ou de conduire une ou pluſieurs colonies du peuple Romain, à moins qu'il ne fût intervenu une loi qui le permît expreſſément. On avoit même recours aux auſpices avant que de rendre ces ſortes de loix, & on faiſoit purifier le peuple qui devoit partir. Le prince ou le ſénat leur nommoit un chef ſous l'étendard duquel ils étoient obligés de ſe ranger.

Il y avoit de pluſieurs ſortes de colonies; quelques-unes étoient compoſées de Romains, d'autres de Latins & d'autres d'Italiens. Les unes étoient tributaires, & payoient par chaque année un tribut au peuple Romain, & les autres étoient exemptes de ces ſortes de contributions. On accordoit le droit de citoyens Romains à quelques-unes de ces colonies. On compoſoit quelquefois des colonies de ſoldats vétérans, à qui on diſtribuoit des terres pour les récompenſer de leurs exploits militaires; c'eſt au moins ce que pluſieurs hiſtoriens attribuent à Lucius Sylla, & aſſurent auſſi de Caius Céſar, de Marc-Antoine, de Lepidus & d'Auguſte. Toutes ces colonies avoient chacune leurs loix; celles de la plupart, & ſurtout les Romaines, étoient conformes & ſouvent les mêmes qui s'obſervoient à Rome. Leurs magiſtrats, comme les duumvirs, les cenſeurs, les édiles & les queſteurs, étoient chargés de veiller à l'obſervation des loix civiles; & les pontifes ou les prêtres, de faire exécuter celles qui concernoient le ſervice des dieux. Lorſqu'il ſe trouvoit quelque ſénateur dans une colonie, on lui donnoit le nom de *décurion*. Il eſt difficile de rien ſtatuer de certain ſur le nombre des colonies; quelques auteurs en comptent juſqu'à 150 dans l'Italie, 60 en Afrique, environ 30 en Eſpagne, à peu près autant dans les Gaules, & ainſi du reſte. Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant que toutes les colonies, quelque part qu'elles fuſſent établies, avoient toutes le même idiome, ſavoir, la langue romaine, & qu'elles ne ſe ſervoient point du tout du langage du pays où elles s'établiſſoient. * Adrien de Valois, *not. Gall. in præf.* Roſin, *ant. rom. l.* 10, *c.* 24. Pitiſcus, *lexicon antiq. &c.*

Pluſieurs autres nations de l'Europe ont auſſi établi depuis un grand nombre de colonies: les François au Canada, aux Antilles, au Miſſiſſipi, & en d'autres lieux; les Eſpagnols, au Mexique, au Perou & au Chili; les Portugais au Breſil; les Anglois & les Hollandois aux mêmes Antilles, & le long de la côte du levant de l'Amérique, où les Danois & les Suédois ſe ſont établis auſſi en quelques endroits. Il y a encore pluſieurs colonies d'Européens le long des côtes d'Afrique & en Aſie, comme à Batavia, à Goa & ailleurs, juſqu'aux extrémités de l'Orient.

COLONNA, bourg ou village d'Italie, dans l'état de l'Egliſe. Il eſt dans la campagne de Rome, entre cette ville & celle de Paleſtrine. On croit communément que c'eſt la ville épiſcopale nommée anciennement *Labicum*, *Labici*, *Lavicum*, que pourtant quelques géographes mettent à *Valmontone*, & d'autres à *Zagarolo*, bourg de la même province. * Baudrand.

COLONNA (*Victoria*) *dame illuſtre & ſavante*, *voyez* COLONNE (Victoire.)

COLONNE, maiſon très-ancienne en Italie & très-féconde en hommes illuſtres, eſt diviſée en diverſes branches, qui ont donné un pape à l'égliſe & pluſieurs cardinaux. L'on n'en rapportera ici la poſtérité que depuis

I. PIERRE, ſeigneur de Colonne, que quelques généalogiſtes nomment XI du nom, & qui eut entr'autres enfans JOURDAIN, qui ſuit; *Jean*, créé cardinal par le pape Honoré III, l'an 1216, mort l'an 1245, *dont il ſera parlé ci-après dans un article ſéparé*; *Oton*, ſeigneur de Gallicano, dont la poſtérité ne ſubſiſta pas long-temps; *Pierre* Colonne, qui eut auſſi des enfans; & *Landulphe* Colonne.

II. JOURDAIN, ſeigneur de Colonne, fut pere, 1. d'OTON, qui ſuit; 2. de *Jean*, religieux de l'ordre de S. Dominique, puis archevêque de Meſſine, vers l'an 1255, *qui aura ci-après ſon article ſéparé*; & 3. de *Frédéric*, qui s'établit en Sicile, *où il a fait la branche des barons* DE CESARO, FIUME DE NISI, ET DE MONTALBANO, *ducs* DE RAYTANO, *marquis d'*ALTAVILLA.

III. OTON, ſeigneur de Colonne, eut pour enfans, 1. *Oton*, pere de *Jourdain*, mort ſans poſtérité; 2. JEAN, qui ſuit; 3. *Jourdain*, pere d'*Oton* Colonne, duc de Zagarolle; 4. *Jacques*, créé cardinal l'an 1278, mort le 14 août 1318, *dont il ſera parlé ci-après dans un article ſéparé*; 5. *Matthieu*; & 6. *Landulphe* Colonne, qui eut entr'autres enfans, *Jean* Colonne, protonotaire apoſtolique.

IV. JEAN, ſeigneur de Colonne, eut pour enfans, 1. AGAPIT, qui ſuit; 2. *Pierre*, créé cardinal en 1288, mort en 1326; 3. ETIENNE, *qui a donné origine à la*

branche des princes de PALESTRINE *&* CORBIANO, *rapportée ci-après ;* 4. *Jacques* dit *Sciara*, pere de *Pierre* Colonne, ſénateur Romain, qui eut, entr'autres enfans, *Agapit*, créé cardinal en 1378, mort le 11 octobre 1380; & *Etienne* Colonne, créé cardinal en 1378, mort en 1379; 5. *Jean*, tréſorier de la ſainte Egliſe; 6. *Otoa* Colonne, protonotaire apoſtolique.

V. AGAPIT, ſeigneur de Colonne, fut pere de JOURDAIN, qui ſuit; & de *Pierre* Colonne.

VI. JOURDAIN, ſeigneur de Colonne, eut pour fils unique PIERRE, qui ſuit.

VII. PIERRE, ſeigneur de Colonne, ſénateur Romain, eut pour enfans AGAPIT, qui ſuit; *Fabrice ;* & *Etienne* Colonne.

VIII. AGAPIT, ſeigneur de Colonne & de Zagarolle, eut pour enfans, 1. *Jourdain*, prince de Salerne, duc d'Amalfi, mort de peſte le 16 août 1422, laiſſant pour fille unique *Anne* Colonne, mariée à *Jean-Antoine* des Urſins, prince de Tarente; 2. LAURENT, qui ſuit; 3. *Oton*, créé cardinal en 1405, puis élu pape ſous le nom de MARTIN V, en 1417, mort le 21 février 1431; 4. *Sarra*, morte ſans alliance; & *Paule* Colonne, mariée à *Gerard* Appiano, ſeigneur de Piombino, morte en 1443.

IX. LAURENT Colonne, comte d'Albe, grand chambellan du royaume de Naples, mourut en 1426, laiſſant de *Sueve* Caietan, fille de *Jacobel*, comte de Fundi, ANTOINE, qui ſuit; *Proſper*, créé cardinal en 1426, mort le 24 mai 1463; ODOARD, *qui a fait la branche des ducs* DE MARSI, *rapportée ci-après ;* & *Louis* Colonne.

X. ANTOINE Colonne, prince de Salerne, marquis de Cotrone, ſeigneur de Genezzano, mourut le 21 février 1471. Il épouſa 1°. en 1425, *Joanelle* Ruffo, fille de *Nicolas*, marquis de Cotrone, comte de Catanzaro, dont il n'eut point d'enfans: 2°. une autre dont le nom n'eſt point connu, & dont il eut, 1. PIERRE-ANTOINE, qui ſuit; 2. *Jean*, créé cardinal en 1480, mort le 26 ſeptembre 1508; 3. *Thomas*, tué en la guerre contre le pape Eugene IV; 4. JERÔME, *qui a fait la branche des ducs* DE ZAGAROLLE, *princes* DE GALLICANO, *rapportée ci-après ;* 5. PROSPER, *qui fit celle des ducs* DE TRAJETTO, *comtes* DE FUNDI, *auſſi rapportée ci-après ;* & 6. *Paule* Colonne, mariée à *Fabrice* de Somma.

XI. PIERRE-ANTOINE Colonne eut pour fils unique MARC-ANTOINE, qui ſuit.

XII. MARC-ANTOINE Colonne, né le 3 ſeptembre 1478, fut tué à la guerre en 1522 (*voyez ſon éloge ci-après.*) Il avoit épouſé *Lucrece* Gara de Rovere, niéce du pape Jules II, dont il eut *Béatrix*, mariée à *N.* de Bredi, marquis de Quarata ou Corata; *Livie*, alliée à *Martio* Colonne, comte de Marieri; *Hortenſe*, qui épouſa *Jerôme* Pallavicini; & *Nuntia* Colonne, mariée à *Barthelemi*, comte de Vallachiara.

BRANCHE DES DUCS DE ZAGAROLLE, princes DE GALLICANO, comtes DE MARIERI.

XI. JERÔME Colonne, quatriéme fils d'ANTOINE Colonne, prince de Salerne, fut ſeigneur de Gallicano & de Zagarolle. Il épouſa 1°. la veuve de Zambecari: 2°. *Livie* d'Anguillare. Du premier lit vinrent, 1. MARCEL, qui ſuit; 2. *Portia*, mariée à *Jean-Joſeph* Cantelmi, duc de Popoli; 3. *Jules*, qui, de *Marie* Conti, eut *Claude* Colonne, mariée à *Napoleon* des Urſins; *Portia*, qui épouſa 1°. *Antoine* Legnano de Gattinara, comte de Caſtro: 2°. *Marc-Antoine* Tutavilla; & *Jean Jerôme*, pere de *Fauſtine* Colonne, mariée au marquis de la Tour; 4. *Pompée* Colonne, né le 12 mai 1479, créé cardinal le 25 juin 1517, viceroi de Naples en 1530, mort le 28 juin 1532 (*voyez ſon éloge ci-après.*) *Il eut pour enfans* naturels *une fille mariée au ſeigneur de Malvelli, &* Jean *Colonne, qui de* Catherine *Peſlegrina, comteſſe de Capri, eut* Cornélie, *mariée au comte de Stigliano ; &* Jerôme *Colonne de Palma, mort le* 3 *avril* 1586, *lequel laiſſa d'*Artemiſe *Frangipani*, Jean *Colonne, ſeigneur de Campicari, & autres enfans morts ſans poſtérité ;* 5. *Octavien*, qui fut pere de *Fabio*, évêque d'Averſe en 1519, mort en 1554; & de *Martio* Colonne, comte de Marieri & d'Ugento, qui de *Livie*, fille de *Marc-Antoine* Colonne, eut *Orinthie*, mariée à *Pompée* Colonne, ſeigneur de Zagarolle; *Martia*, alliée à *François* Caietan, & *Julie* Colonne, mariée au duc de Caſtiglione. Du ſecond mariage de *Jerôme*, ſeigneur de Gallicano, étoit iſſu *Pierre-François* Colonne, lequel après la mort de ſa femme, fut archevêque de Tarente en 1544, & mourut en 1560. Il avoit épouſé *Iſabelle* des Baux, dont il eut *Victoire* Colonne, mariée à *Camille* Colonne, ſeigneur de Zagarolle ſon couſin.

XII. MARCEL Colonne, ſeigneur de Zagarolle, fut pere de CAMILLE, qui ſuit; de *Scipion*, évêque de Rieti en 1520, qui fut tué en 1528; de *Béatrix*, alliée à *Jerôme* Tutavilla, comte de Sarno; & de *Virginie* Colonne, mariée à *Jean-Baltaſar* Gambacurta.

XIII. CAMILLE Colonne, ſeigneur de Zagarolle, épouſa *Victoire*, fille de *Pierre-François* Colonne, & d'*Iſabelle* des Baux, dont il eut POMPÉE, qui ſuit; *Marc-Antoine*, archevêque de Tarente, créé cardinal en 1565, mort le 13 mars 1597, *dont il ſera parlé dans un article ſéparé ;* & *Proſper* Colonne.

XIV. POMPÉE Colonne, ſeigneur de Zagarolle & de Gallicano, épouſa *Orinthie*, fille de *Martio* Colonne, comte de Marieri & d'Ugento, & de *Lirie* Colonne, dont il eut MARTIO Colonne, qui ſuit; *Camille ;* & *Laure* Colonne, mariée à *Fabrice*, des comtes Guidi, marquis de Monteſello.

XV. MARTIO Colonne, duc de Zagarolle, prince de Gallicano, chevalier de la toiſon d'or, &c. épouſa *Julie* Colonne, fille de *François*, prince de Paleſtrine, dont il eut PIERRE-FRANÇOIS, qui ſuit; *Proſper*, abbé; & *Marguerite* Colonne, alliée à *François* Caraccioli, duc de Martino.

XVI. PIERRE-FRANÇOIS Colonne, duc de Zagarolle, prince de Gallicano, fut marié avec *Lucrece* Tutavilla, & en eut POMPÉE, qui ſuit.

XVII. POMPÉE Colonne, prince de Gallicano, comte de Sarno, mourut le 5 janvier 1661, ſans laiſſer de poſterité de *Françoiſe* d'Avalos, veuve de *Marin* Caraccioli, prince d'Avellino, & fille d'*Inico* d'Avalos, marquis de Peſcaire & del Vaſto.

DUCS DE TRAJETTO, COMTES DE FUNDI.

XI. PROSPER Colonne, cinquiéme fils d'ANTOINE, prince de Salerne, & de ſa ſeconde femme, fut duc de Trajetto, comte de Fundi, &c. & mourut le 30 décembre 1523. Il avoit épouſé *Iſabelle* Caraffe, fille de *Jean-Thomas*, comte de Madalone, dont il eut VESPASIEN, qui ſuit.

XII. VESPASIEN Colonne, mourut en 1528. Il avoit épouſé 1°. *Béatrix* Appiano: 2°. *Julie* de Gonzague, de laquelle il n'eut point d'enfans, & laiſſa de ſa premiere femme pour fille unique, *Iſabelle* Colonne, mariée 1°. à *Louis* de Gonzague, prince de Sabionette: 2°. à *Philippe* de Lannoi, prince de Sulmone.

DUCS DE MARCI ET DE CAVI, COMTES DE CELANO.

X. ODOARD Colonne, troiſiéme fils de LAURENT, comte d'Albe, grand chambellan du royaume de Naples, & de ſa ſeconde femme, fut duc de Marſi, comte de Celano, &c. & mourut en 1481, âgé de 67 ans. Le nom de ſa femme n'eſt pas connu. Il eut pour enfans, 1. *Jean*, qui de *Jeanne* Colonne, eut pour enfans *Camille* & *Latin* Colonne; 2. JOURDAIN, qui ſuit; 3. *Marcel*, qui épouſa *Urſe* des Urſins, dont il n'eut point d'enfans; 4. FABRICE, *qui a fait la branche des ducs de* PALLIANO *&* TALIACOTI, *rapportée ci-après*; & 5. *Laurent* Colonne.

XI. JOURDAIN Colonne, duc de Marſi & de Cavi, épouſa 1°. une femme dont le nom n'eſt pas connu: 2°. en 1472, *Catherine* des Baux, fille d'*Agilbert*, comte

d'Ugento. Du premier mariage vint *Antoinette* Colonne, mariée en 1472 à *Raymond* des Baux, comte d'Ugento. Du ſecond ſortirent *Proſper* Colonne, duc de Marſi, mort ſans alliance; *Laurent*, & *Mutio* Colonne, tué en 1516.

Ducs de Palliano, et de Taliacoti.

XI. Fabrice Colonne, quatriéme fils d'Odoard, duc de Marſi, fut duc de Palliano & de Taliacoti, marquis d'Ariſſe, &c. & grand connétable du royaume de Naples, & mourut le 15 mars 1520. Il avoit épouſé *Agnès* de Montfeltre, fille de *Frederic*, duc d'Urbin, dont il eut 1. *Frédéric*, mort avant ſon pere en 1516 à l'âge de 19 ans; 2. Ascagne, qui ſuit; 3. *Ferdinand*; 4. *Camille*, mort ſans poſterité de *Marguerite* Chigi, fille d'*Auguſtin*, ſeigneur de Porto-Hercole; 5. *Sciarra*, qui épouſa *Marguerite* Chigi, veuve de *Camille*, ſon frere, dont il eut *Béatrix* Colonne mariée à *Rodolphe* Varani; 6. *Victoire*, mariée à *Ferdinand* d'Avalos, marquis de Peſcaire, *dont il ſera parlé ci-après dans un article ſéparé*, morte en 1541, & 7. *N.* Colonne, mariée en 1539 à *Martio* Colonne.

XII. Ascagne Colonne, duc de Palliano & de Taliacoti, grand connétable du royaume de Naples, mourut le 24 mars 1557. Il avoit épouſé *Jeanne* d'Aragon, fille de *Ferdinand*, duc de Montalte, *voyez* ARAGON, dont il eut *Fabrice* né en 1525, mort en août 1551, ſans laiſſer de poſterité d'*Hippolyte* de Gonzague, fille de *Ferdinand*, prince de Molfete; *Proſper*, mort avant ſon pere; Marc-Antoine, qui ſuit; *Victoire*, mariée à *Garcie* de Tolede, marquis de Villafranca; *Hieronyme*, mariée à *Camille* Pignatelli, duc de Monteleon; & *Agnès*, qui épouſa *Honoré* Caietan, duc de Sermonette.

XIII. Marc-Antoine Colonne, duc de Palliano & de Taliacoti, grand connétable du royaume de Naples, vice-roi de Sicile, chevalier de la toiſon d'or, &c. *dont il ſera parlé ci-après dans un article ſéparé*, mourut le premier août 1584, âgé de 49 ans. Il avoit épouſé *Felice* des Urſins, fille de *Jerôme*, ſeigneur de Bracciano, dont il eut Fabrice, qui ſuit; *Aſcagne*, créé cardinal le 17 décembre 1586, viceroi d'Aragon, évêque de Paleſtrine en 1606; mort le 18 mai 1608. *Son éloge ſera rapporté ci-après*; *Proſper*; *Frederic*, mort avant ſon pere; *Jeanne*, mariée à *Antoine* Caraffe, duc de Montdragon; & *Victoire* Colonne, qui épouſa *Louis* Henriquez, duc de Medina de Rioſeco, morte le 28 décembre 1633.

XIV. Fabrice Colonne, prince de Palliano, mourut avant ſon pere l'an 1580; âgé de 23 ans. Il avoit épouſé *Anne* Borromée, ſœur de S. *Charles*, & fille de *Gilbert* Borromée, comte d'Aronne, dont il eut, 1. *Marc-Antoine*, duc de Palliano & de Taliacoti, grand connétable du royaume de Naples, mort le premier novembre 1595, à l'âge de 20 ans, laiſſant d'*Urſine* Peretti, niéce du pape Sixte V, & fille de *Fabio* Damaſcene, & de *Marie* Peretti, *Marc-Antoine* Colonne, dit *le petit Connétable*, né le 27 octobre 1595, mort le 8 mai 1611; 2. Philippe, qui ſuit; & *Jeanne* Colonne, mariée à *André* Doria, prince de Melphe.

XV. Philippe Colonne, duc de Palliano & de Taliacoti, grand connétable du royaume de Naples, mourut le 11 avril 1639, âgé de 61 ans. Il avoit épouſé *Lucréce*, fille de *Jerôme* Tomacelli, derniere de ſa famille, dont étoit le pape Boniface IX, morte le 11 août 1622; dont il eut 1. *Frédéric* Colonne, *dont l'éloge ſera rapporté ci-après*, qui naquit en 1601, & fut prince de Palliano & de Butero, grand d'Eſpagne, grand connétable du royaume de Naples, vice-roi de Valence, &c. mort le 25 ſeptembre 1641, ayant eu de *Marguerite* Branciforte d'Autriche, fille de *François*, prince de Butero, morte le 17 janvier 1659, 1. *Antoine* Colonne, prince de Pietra Percia, mort en 1623, avant ſon pere, âgé de 3 ans; 2. *Jerôme*, né le 23 mars 1604, créé cardinal en 1627, archevêque de Boulogne, puis évêque de Freſcati, mort le 4 ſeptembre 1666; 3. Marc-Antoine, qui ſuit; 4. *Charles*, duc de Marſi, puis religieux de l'ordre S. Benoît, ſous le nom de P. *Gilles*, archevêque d'Amaſie en 1643; & patriarche de Jéruſalem, mort en novembre 1686; 5. *Jean-Baptiſte*, patriarche de Jéruſalem, mort en 1638; 6. *Proſper*, chevalier de Malte, grand prieur d'Irlande, mort le 5 avril 1656; 7. *Pierre*; 8. *Anne*, mariée à *Thadée* Barberin; 9. *Hippolyte*; 10. *Marie-Thérèſe*; & 11. *Marie-Claire* Colonne, religieuſes.

XVI. Marc-Antoine Colonne, duc de Corvari, puis duc de Taliacoti & de Palliano, grand connétable du royaume de Naples, mourut le 20 janvier 1659. Il avoit épouſé *Iſabelle* Gioëni, fille & héritiere de *Laurent*, prince de Caſtiglione en Sicile, morte le 12 janvier 1655, dont il eut Laurent Onufre, qui ſuit; Philippe, *qui a fait la branche des princes de* Sonnino, *rapportée ci-après*; *Anne*, mariée à *Paul* Spinola, marquis de los Balbaſes, *mort en juillet 1689*: *Lucrece*, alliée 1°. à *Etienne* Colonne, duc de Baſſanello: 2°. en 1677, à *Joſeph* Conti, duc de Guadagnole, morte le 8 août 1716: & cinq filles religieuſes.

XVII. Laurent Onufre Colonne de Gioëni, duc de Taliacoti, prince de Palliano & de Caſtiglione, grand connétable du royaume de Naples, grand d'Eſpagne, chevalier de la toiſon d'or, mourut le 15 avril 1689. Il avoit épouſé en 1661, *Marie* fille de *Laurent* Mancini, & d'*Hieronyme* Mazarin, niéce du cardinal de ce nom, morte en mai 1715; dont il eut 1. Philippe-Alexandre, qui ſuit; 2. *Marc-Antoine*, né le 15 octobre 1664, mort en novembre 1715, laiſſant trois filles de *Chriſtine*, fille du marquis Paleotti, Bolonnois, & de *Catherine* Dudlei, qu'il avoit épouſée en janvier 1697; & 3. *Charles* Colonne, né le 4 novembre 1665, créé cardinal par le pape Clément XI, le 17 mai 1706.

XVIII. Philippe-Alexandre Colonne, duc de Taliacoti, prince de Palliano, grand d'Eſpagne, & grand connétable du royaume de Naples, né le 7 août 1663, mourut le 6 novembre 1714, en ſa 52ᵉ année. Il avoit épouſé 1°. en 1681 *Laurence* de la Cerda-Aragon, fille de *Jean-Louis*, duc de Medina-Celi, morte ſans poſtérité le 10 août 1697: 2°. le 25 novembre 1697, *Olympe* Pamphile, fille de *Jean-Baptiſte* prince de Carpinetti, dont il a eu *Laurent*, né le 5 octobre 1698, mort en juin 1699; *Philippe*, mort jeune; Fabrice, qui ſuit; *Antoine*, mort jeune; *Jerôme*; & *Agnès* Colonne.

XIX. Fabrice Colonne, duc de Taliacoti, prince de Palliano, &c. dixiéme grand connétable du royaume de Naples, préſenta au pape au nom de l'empereur le 28 juin 1722, le tribut pour l'inveſtiture du royaume de Naples: cérémonie qui ne s'étoit point faite depuis 22 ans. Il a épouſé le 18 ſeptembre 1718, *Catherine Zefferina* Salviati, fille d'*Antoine-Marie*, duc de Juliano, & de *Marie-Lucrèce* Roſpigliоſi, dont il a eu *Philippe*, né le 13 janvier 1722, mort le 13 mars 1723; *Laurent-Marie-Joſeph*, *&c. né le 11 juin 1723*, & *Marie-Victoire* Colonne, né le 8 janvier 1721.

Princes de Sonnino et Stigliano.

XVII. Philippe Colonne, ſecond fils de Marc-Antoine, duc de Palliano, grand connétable du royaume de Naples, & d'*Iſabelle* Gioëni, fut prince de Sonnino, chevalier de l'ordre du S. Eſprit, & mourut le 21 avril 1686. Il avoit épouſé en février 1671, *Clérie* Ceſarini, fille de *Julien*, prince de Genſano, morte en avril 1716, dont il eut Julien, qui ſuit; *Proſper*, clerc de chambre, référendaire de l'une & l'autre ſignature; *Jean-Georges*, mort jeune; *Vircinio*; *Iſabelle*, religieuſe; *Thérèſe-Charlotte* Colonne, mariée en 1699, à *Charles* Caraffe, duc de Madelone, prince de la Guardia.

XVIII. Julien Colonne, prince de Sonnino & Galatra, né en décembre 1671, a épouſé en 1688, *Jeanne* Vanden-Einden-Piccolomini, marquiſe de Caſtelnovo,

dont

dont il a eu FERDINAND, qui ſuit ; *Jerôme*, chevalier de Malte ; *Laurent* ; & *Virginie* Colonne.

XIX. FERDINAND Colonne, prince de Stigliano, né en janvier 1690, a épouſé le 9 juin 1723 *Louiſe* Caraccioli, fille du prince de San-Bueno.

PRINCES DE PALESTRINE, CARBONIANO ou CARBOGNANO, & BASSANELLO D'ANTICOLI.

V. ETIENNE Colonne, fils puiné de JEAN, ſeigneur de Colonne, fut ſeigneur de Paleſtrine, ſénateur Romain, & mourut vers l'an 1349. Il eut pour enfans, 1. ETIENNE, qui ſuit ; 2. *Pierre*, chanoine de S. Jean de Latran ; 3. *Jourdain*, évêque de Sutri ; 4. *Jean*, créé cardinal en 1327, mort le 3 juillet 1348 ; 5. *Agapit*, évêque de Porto-Venere ; 6. *Jacques*, évêque de Lubere ; 7 *Henri* ; & 8. *N.* Colonne, mariée à *Urſus*, comte d'Anguillare.

VI. ETIENNE Colonne eut, entr'autres, ETIENNE, qui ſuit.

VII. ETIENNE Colonne laiſſa, entr'autres enfans, de ſa femme, ETIENNE, qui ſuit.

VIII. ETIENNE Colonne laiſſa de ſa femme, 1. NICOLAS, qui ſuit ; 2. JEAN *qui continua la poſterité qui ſera rapportée après celle de ſon frere aîné* ; & 3. *Pierre* Colonne.

IX. NICOLAS Colonne, ſeigneur de Paleſtrine, eut pour enfans, 1. *Jacques* Colonne, lequel fut pere de *Sauveur*, qui tua ſon oncle ; & 2. ETIENNE, qui ſuit.

X. ETIENNE Colonne fut tué par ſon neveu. Il avoit épouſé *Eugénie*, fille de *Ranuce* Farnèſe, dont il eut pour fils unique FRANÇOIS, qui ſuit.

XI. FRANÇOIS Colonne, prince de Paleſtrine, laiſſa de *Lucrèce* des Urſins, *Etienne* Colonne, mort en 1548, ſans enfans de *Conſtance* Farnèſe, fille du pape *Paul* III, & ALEXANDRE, qui ſuit.

XII. ALEXANDRE Colonne épouſa 1°. *Marguerite* Frangipani : 2°. *Marguerite* Aquaviva d'Aragon. Du premier lit vint *Sarra* Colonne, mort ſans poſterité de *Clarice* d'Anguillare. Du ſecond lit ſortit *Iſabelle*, mariée à *Marc-Antoine* Gambacurta, ſeigneur de Limatula, & Fraſſo.

IX. JEAN Colonne, frere puiné de NICOLAS, ſeigneur de Paleſtrine, eut pour fils unique LOUIS, qui ſuit.

X. LOUIS Colonne fut pere de *Jean* Colonne, & de PIERRE, qui ſuit.

XI. PIERRE Colonne épouſa *Catherine* Savelli, dont il eut pour fils unique JEAN, qui ſuit.

XII. JEAN Colonne épouſa *Lucrèce* des Urſins, dont il eut 1. *François*, prince de Paleſtrine, qui eut pour fille unique *Julie* Colonne, mariée à *Martio* Colonne, duc de Zagarolle ; 2. JULES-CÉSAR, qui ſuit ; 3. *Jacques* ; & 4. *Etienne* Colonne.

XIII. JULES-CÉSAR Colonne eut pour enfans FRANÇOIS, qui ſuit ; & *Jacques* Colonne.

XIV. FRANÇOIS Colonne, prince de Paleſtrine, Carboniano, &c. chevalier de la toiſon d'or, épouſa *Eſtilie* Sforce, fille de *Fréderic*, duc de Segni, dont il eut JULES-CÉSAR, qui ſuit ; & *Agapit* Colonne.

XV. JULES-CÉSAR Colonne, prince de Carboniano, duc de Baſſanello, &c. mourut le 17 janvier 1681, âgé de 79 ans. Il avoit épouſé 1°. *Iſabelle* Farnèſe, fille naturelle de *Ranuce*, duc de Parme : 2°. *Manzola* Sforce, dont il n'eut point d'enfans. Ceux du premier lit furent, *Alexandre*, clerc de chambre, mort le 13 juillet 1673 ; *Etienne*, duc de Baſſanello, mort le 11 mai 1673, ſans enfans de *Lucrèce* Colonne, fille de *Marc-Antoine*, duc de Taliacozi & de Palliano, laquelle prit une ſeconde alliance avec *Joſeph* Conti, duc de Guadagnole, & mourut le 8 août 1716 ; GILLES, qui ſuit ; & *Artemiſe* Colonne, mariée à *Louis* Sforce d'Ognano, mort en décembre 1676.

XVI. GILLES Colonne, prince d'Anticoli, puis duc de Carboniano, &c. mourut en ſeptembre 1686. Il avoit épouſé 1°. le 21 février 1672 *Tarquinie* Paulucci Altieri, fille d'*Ange* Paulucci, morte le 3 décembre de la même année : 2°. le 14 juin 1676, *Anne-Marie* Altieri, fille d'*Antoine*, frere du pape Clement X, morte le 5 mars 1723. Du premier lit vint *Tarquinie* Colonne, née le premier décembre 1672, morte peu après ſa naiſſance. Du ſecond lit ſortirent *Jules-Céſar*, mort jeune ; FRANÇOIS-MARIE, qui ſuit ; *Alexandre* ; & *Iſabelle* Colonne, mariée le premier octobre 1690 à *Marc* Ottoboni, duc de Fiano.

XVII. FRANÇOIS-MARIE Colonne, prince de Carboniano, &c. a épouſé *Victoire* Salviati, fille de *François-Marie*, duc de Juliano, dont il a eu *Etienne* ; *Jules* ; *Catherine* & *Artemiſe* Colonne.* Volaterran, *l.* 22 *antrop.* Sanſovin, *orig. della caſe d'Ital.* Blondus. Gualdo Priorati. Imhoff, *en ſes vingt familles d'Italie*, &c.

COLONNE (Jean) cardinal du titre de ſainte Praxede, a vécu dans le XIII ſiécle : c'eſt un de ceux qui a le plus contribué à la grandeur & à l'élevation de ſa famille. Il étoit fils de PIERRE Colonne, & fut mis par le pape Honoré III, au nombre des cardinaux, en 1216. Enſuite il fut déclaré légat de l'armée chrétienne qu'on envoya au Levant. C'eſt cette même armée, qui, ſous Jean, roi de Jéruſalem, & ſous les autres croiſés, prit le 5 novembre 1219 la ville de Damiete après 22 mois de ſiége. Le légat contribua beaucoup à cette priſe, par le ſoins qu'il eut d'animer les chefs & les ſoldats. Ce cardinal ayant été pris par les Sarafins, fut condamné à être ſcié par le milieu du corps ; mais ſur le point de ſouffrir l'exécution d'un arrêt ſi barbare, ſa conſtance les ſurprit ſi fort, qu'ils lui donnerent la liberté. On dit qu'à ſon retour en Italie, il apporta à Rome la colonne à laquelle J. C. avoit été flagellé, & qu'il la mit dans l'égliſe de ſainte Praxede, où on la voit encore. Depuis, le pape Gregoire IX lui donna la conduite de l'armée qu'il avoit fait mettre en campagne, pour enlever le royaume de Naples à l'empereur Frédéric II ; mais ce deſſein ſe trouvant plus difficile à exécuter qu'on ne ſe l'étoit promis, le cardinal Colonne occupa l'armée à reprendre quelques places, que les Impériaux avoient ſurpriſes dans la Marche d'Ancone. Il mourut peu de temps après, au commencement du mois de février, en 1245. L'hôpital de Latran, qu'il avoit fondé, eſt un monument de ſa piété. * Matthieu de Weſtin, *ad ann.* 1244. Paul Jov. *in vita Pomp. Colon.* Onuphre. Ciaconius. Victorel. Auberi. Sponde, &c.

COLONNE (Jean) archevêque de Meſſine, légat du pape, étoit iſſu de l'ancienne maiſon des Colonnes, ſi connue & depuis long-temps ſi diſtinguée. Il naquit vers le commencement du XIII ſiécle, puiſqu'il dit que dans ſon enfance il avoit vu S. Dominique, pendant qu'il expliquoit les ſaintes écritures dans le ſacré palais. Jean Colonne, cardinal de ſainte Praxede, ſon oncle paternel, conſeilla d'envoyer ſon neveu dans les écoles de Paris, pour s'y former dans les lettres, & le jeune homme répondit aux inſtructions qu'on lui donna dans cette capitale. Mais il y fit plus qu'on ne deſiroit ; il s'y conſacra à la vie religieuſe dans l'ordre de S. Dominique. De retour en Italie, il y enſeigna avec ſuccès la théologie dans pluſieurs villes, & remplit divers poſtes dans ſon ordre, entr'autres, celui de provincial, auquel il fut élevé pour la ſeconde fois, en 1247 ; ce qui ne l'empêchoit pas de travailler avec fruit, par ſes prédications, au ſalut des ames & à l'extirpation de l'héréſie. Alexandre IV le fit archevêque de Meſſine, dans le royaume de Sicile, & le nomma ſon légat apoſtolique dans le pays. M. du Pin, dans ſa *Bibliothéque des auteurs eccléſiaſtiques* du XIII ſiécle, ajoute qu'il fut fait en même temps gouverneur de *Tauromine*. Mais les anciens auteurs ne parlent point de ce gouvernement. Mainfroi ayant pouſſé ſes conquêtes dans le royaume de Sicile ; & Meſſine, qui avoit d'abord quitté ſon parti pour ſe ſoumettre au pape Alexandre IV, s'étant enſuite rangé ſous les étendards du victorieux, Jean Co-

Digitized by Google

lonne, ſe retira auprès du pape, & paſſa pluſieurs années à Rome, occupé de la priere & de ſes livres. Le pape Urbain IV l'établit ſon vicaire dans la même ville, & l'on voit qu'il rempliſſoit ce poſte dès 1263. Trois ans après cette date, Charles d'Anjou, frere de ſaint Louis, couronné roi des deux Siciles, défit Mainfroi, & rétablit la tranquillité dans le pays. Mais on n'a aucune preuve que Jean Colonne ait repris le gouvernement de ſon archevêché de Meſſine. Il eſt mort dans une heureuſe vieilleſſe, après l'an 1280. Ce prélat a fait divers ouvrages, entr'autres, un traité *de la gloire du Paradis*; un autre intitulé : *Du malheur des gens de Cour*; un troiſiéme qui a pour titre : *Des hommes illuſtres, ſoit Gentils ou Chrétiens*, & qui n'a point été imprimé; & enfin, *la Mer des hiſtoires* : celui-ci eſt une chronique où ſont rapportés les principaux événemens de chaque ſiécle, depuis la création du monde, juſqu'au régne de S. Louis, roi de France. On en trouve divers exemplaires manuſcrits dans la bibliothéque du roi, avec ce titre : *Mare hiſtoriarum compoſitum à fratre Joanne de Columna Romano, ordinis Fratrum Prædicatorum.* Dans le ſeptiéme livre de cet ouvrage, l'auteur nous apprend qu'il avoit été envoyé légat en Orient, avant ſa promotion à l'archevêché de Meſſine. Il ne faut pas confondre cet ouvrage avec *la Mer des hiſtoires*, imprimée pluſieurs fois en françois, & dont on a une édition en cette langue, dès 1488, à Paris, en deux volumes *in-fol.* Celui-ci va juſqu'au régne de Louis XI; & l'auteur étoit un théologien nommé Brochart, qui le compoſa en latin, ſous ce titre : *Rudimentum novitiorum*, imprimé en 1475 : le traducteur étoit de Beauvais, ou du Beauvoiſis. * *Voyez* le tome premier de l'hiſtoire des hommes illuſtres de l'ordre de S. Dominique, par le P. Touron; & la bibliothéque des écrivains du même ordre, par le P. Echard, tome premier, pag. 418, & ſuiv.

COLONNE (Gilles) ÆGIDIUS ROMANUS, général de l'ordre des Auguſtins, & puis archevêque de Bourges, a été un des plus grands hommes de ſon temps. Il étoit de Rome, & vint étudier dans l'univerſité de Paris, où il fut diſciple de S. Thomas d'Aquin. Après avoir reçu les honneurs du doctorat, il fut le premier de ſon ordre, qui enſeigna dans l'univerſité de Paris, & il fut ſurnommé le docteur très-fondé : *Doctor fundatiſſimus.* Son mérite le rendit cher au roi Philippe *le Hardi*, qui le choiſit pour être précepteur de ſon fils Philippe *le Bel*, emploi dont il s'aquitta très-bien : il inſpira à Philippe l'amour qu'il eut pour les lettres. Ce fut pour ce prince qu'il écrivit le traité *De regimine Principum.* Dans un chapitre de ſon ordre, tenu en 1287, on réſolut qu'on recevroit ſes opinions dans les écoles; & depuis, en 1292, il fut élu général du même ordre. Trois ou quatre ans après, le roi Philippe *le Bel* lui fit avoir l'archevêché de Bourges. Gilles Colonne remplit les devoirs d'un bon paſteur, & s'occupa à écrire une bonne partie du grand nombre d'ouvrages qu'il laiſſa. Quelques auteurs diſent que le pape Boniface VIII l'avoit nommé cardinal, & qu'il mourut avant que de l'avoir déclaré dans un conclave. Il y a pourtant peu d'apparence que ce pape ait donné le chapeau à un homme de la maiſon de Colonne, qu'il avoit tant perſécutée. Il eſt auſſi ridicule de dire avec Jean Chenu, que Gilles Colonne fut fait cardinal en 1315, puiſqu'il eſt ſûr qu'il n'y eut point de pape cette année. Ce prélat ſe trouva au concile général de Vienne, où l'ordre des Templiers fut aboli : il obtint du roi une maiſon qu'ils avoient à Bourges, dont il fit un couvent de ſon ordre, & mourut à Avignon le 22 décembre de l'année 1316. Son corps fut porté à Paris, & fut enterré dans l'égliſe des Auguſtins, près le pont-neuf, où l'on voit ſon tombeau avec cette épitaphe : *Hic jacet aula morum, vitæ munditia, archiphiloſophiæ Ariſtotelis perſpicaciſſimus commentator, clavis & doctor theologiæ, lux in lucem reducens dubia, frater Ægidius de Roma, ordinis fratrum Eremitarum ſancti Auguſtini, archiepiſcopus Bituricenſis. Qui obiit A. D.* 1316, *die* 22 *menſis decembr.* Le P. Gordon s'eſt trompé, en diſant que ce prélat étoit François; & le P. Gautier a fait une plus grande faute, lorſqu'il a cru que Gilles Colonne étoit différent de Gilles de Rome. Gilles de Rome aima toujours le monaſtere de ſon ordre de Paris, qu'il fit héritier de ſa bibliothéque. Nous avons encore divers ouvrages de philoſophie & de théologie. Sabellic dit que depuis S. Auguſtin juſques à Gilles de Rome, aucun auteur n'avoit jamais plus écrit, ni avec plus de ſoin que ce docteur. Pluſieurs ſavans ont travaillé à ſon éloge. * Sabellic. *T. II. Ennead.* 7, *liv.* 9. Cornelius Curtius, *in elog. vir. illuſt. ord. S. Aug.* Joſeph Pamphile, *chron. Aug.* Trithême. Bellarmin. Coccius. Poſſevin. Philippe de Bergame. Bzovius. Sponde. Rainaldi. Genebrard. Gordon. Gautier. Jean Chenu, *chr. des arch. de Bourg.* Robert & Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* Du Boulai, *hiſt. univ. Pariſ. &c.* Du Pin, *bibl. des auteurs eccleſ. du XIV ſiécle.*

COLONNE (Jacques) cardinal, fils d'OTON, ſeigneur de Colonne, & archidiacre de l'égliſe cathédrale de Piſe. Il fut mis dans le ſacré collége par le pape Nicolas III, le 12 mars de l'an 1278. On dit que par cette promotion, ce pontife voulut ſe rendre favorable la maiſon de Colonne, pour ſe défendre contre celle des Urſins. Martin IV, Honoré IV, & Nicolas IV, ſucceſſeurs de ce pape, eurent auſſi une grande eſtime pour Colonne, & ce fut à ſa conſidération que le dernier de ces pontifes donna en 1288 le chapeau de cardinal à PIERRE Colonne ſon neveu. Celui-ci étoit marié, & lorſqu'il fut élevé au cardinalat, ſa femme prit le voile de religion, & fit vœu de chaſteté. Nicolas IV donna encore à Jacques Colonne l'archiprêtré de ſainte Marie-Majeure, & la protection de l'ordre militaire de S. Jacques. Ce pape mourut en 1292, & Celeſtin V qui lui ſuccéda, étant mort auſſi en priſon l'an 1296, après avoir abdiqué le ſouverain pontificat, la haine qu'on avoit conçue contre Boniface VIII, ſucceſſeur de Céleſtin, fit croire que la mort de ce dernier n'avoit pas été naturelle. On blâma publiquement dans Rome le procédé injuſte & violent de Boniface, & il entendit lui-même la voix de ceux qui maudiſſoient ſa cruauté. Ce pape ſe perſuada que c'étoient les Colonnes, qui animoient le peuple contre lui, & qui faiſoient courir des bruits déſavantageux à ſa gloire & à ſa dignité. Peut-être ne ſe trompoit-il pas. Sa famille, qui étoit des Cajetans, n'avoit jamais été en bonne intelligence avec celle des Colonnes; & cette derniere avoit toujours pris opiniâtrément le parti des Gibelins contre l'autre, qui avoit ſoutenu la faction des Guelphes. Outre cela, les cardinaux Colonne s'étoient oppoſés à l'élection du pape Boniface, & avoient refuſé de venir lui rendre leurs reſpects, quoiqu'il leur eût fait dire de ſe trouver à Rome. Ils connoiſſoient l'humeur altiére & emportée de Boniface; & pour s'y dérober, ils ſe retirerent à Nepi, où commandoit Jean Colonne, un de leurs parens. Ce procédé offenſa furieuſement le pontife, qui publia une croiſade contre les Colonne; & ayant aſſiégé Nepi, il la réduiſit à une telle extrémité, que pour la ſauver, le gouverneur prit le parti d'en chaſſer les cardinaux ſes parens. Ils ſe jetterent dans Paleſtrine, où SCIARRA Colonne, un de leurs couſins, commandoit alors, & ils y furent très-bien reçus. Le pape courant à la vengeance, alla lui-même aſſiéger Paleſtrine, d'où les trois Colonnes ſortirent déguiſés, pour ſe réfugier chez un de leurs amis qu'ils avoient à Perouſe. Le lendemain la ville ſe rendit, & Boniface la fit détruire, auſſi-bien que quelques autres, qui avoient ouvert les portes aux Colonnes. Enſuite il lança les foudres eccléſiaſtiques contre eux. Il priva Jacques & Pierre du cardinalat, & de leurs bénéfices : il retrancha Sciarra de la communion; & ſe laiſſant emporter à ſa paſſion, il mit leur tête à prix, & excommunia ceux qui porteroient à l'avenir le nom & les armes des Colonnes. Sciarra fuyant cette perſécution, fut pris ſur mer par des pirates, & mis à la chaîne. Cette condition, toute déplorable qu'elle fût, lui paroît

préférable à celle où la haine du pape l'avoit jetté. Ceux qui l'avoient pris, ayant abordé à Marſeille, le roi Philippe *le Bel* le fit délivrer, & en l'an 1303 l'envoya en Italie avec Guillaume de Nogaret. Ils ſurprirent Boniface à Anagni, où l'on dit que Sciarra Colonne lui donna un ſoufflet, ayant la main armée d'un gantelet. Cela arriva le 7 ſeptembre, & le pontife étant retourné à Rome, y mourut de déſeſpoir le 11 octobre ſuivant. Benoît XI, ſon ſucceſſeur, rétablit les Colonnes, qui eurent beaucoup de crédit ſous le pontificat de Clément V & de Jean XXII. Le cardinal Pierre mourut à Avignon, en 1326, & ſon corps fut porté à Rome, & enterré dans l'égliſe de ſainte Marie-Majeure, où l'on voit ſon épitaphe. Jacques Colonne, ſon oncle, étoit déja mort dès le 14 août de l'an 1318. * Villani, *liv.* 7, *c.* 54 *& ſeqq.* Blondus, *dec.* 2, *l.* 9. Rainaldi. Sponde. Ciaconius. Auberi, &c.

COLONNE (Jean) cardinal, étoit petit-neveu du pape Martin V, fils d'ANTOINE, prince de Salerne, & frere de Fabrice & de Proſper, grands capitaines. Le pape Sixte IV le fit cardinal le 15 mai 1480. Quelque temps après, ce même pape ayant pris les armes contre Ferdinand roi de Naples, fit arrêter le cardinal Colonne, comme partiſan ſecret de ce prince; & il auroit pu être en danger de ſa vie, ſi le traité de paix, que l'on conclut alors, ne lui eût donné le moyen de ſortir du château Saint-Ange, où il avoit été retenu plus d'un an. Sous le pontificat d'Alexandre VI, les Colonnes ſe déclarerent pour le roi Charles VIII, qui paſſa en Italie à la tête d'une armée, pour recouvrer le royaume de Naples, ſur les princes de la maiſon d'Aragon, qui l'avoient uſurpé. Ce cardinal ſortit de bonne heure de Rome, pour n'y être plus expoſé à la colere du pape. Il ſe trouva avec Gilbert de Bourbon, comte de Montpenſier, à la priſe de Gayette, où il tâcha d'adoucir l'eſprit des ſoldats, pendant les déſordres du pillage. Quelque temps après, Proſper ſon frere, ayant abandonné le parti des François, Jean Colonne ſe retira en Sicile, & n'en revint qu'en 1503, après la mort d'Alexandre VI. Il ſe trouva à l'élection de Pie III & de Jules II. Ce dernier le conſidéra extrêmement, lui confia les premieres charges de la cour, & affecta de l'élever autant qu'Alexandre avoit cherché à l'abaiſſer. Le cardinal Jean Colonne mourut à Rome le 20 ſeptembre de l'an 1508, âgé de 51 ans, & fut enterré dans l'égliſe des douze apôtres, où l'on voit ſon épitaphe. * Guichardin, *hiſt. l.* 8 *& ſuiv.* Paul Jove, *l.* 3. Philippe de Commines. Raphaël Volaterran. Onuphre Ciaconius. Sponde. Auberi, &c.

COLONNE (Proſper) grand capitaine, étoit duc de Trajecto, comte de Fondi, fils puîné d'ANTOINE, prince de Salerne. Il embraſſa le parti des François, lorſque le roi Charles VIII entreprit la conquête du royaume de Naples; mais depuis il les abandonna, pour ſe jetter entre leurs ennemis. Une conduite ſi peu raiſonnable a noirci ſa réputation, quelque ſoin que des écrivains Italiens aient pris de le juſtifier, lui & ſon couſin Fabrice Colonne. Proſper Colonne combattit pour Ferdinand d'Aragon, qui reprit Naples, & diverſes autres places en 1496. Il fit la guerre contre les Urſins, & rendit de grands ſervices à Ferdinand de Cordoue. En 1503 il ſe trouva au combat de Barlette & à celui de Gariglian, qui furent funeſtes aux François, & enſuite il donna des marques de ſa valeur & de ſa conduite, à la priſe de Capoue, de Seſſa, &c. Il combattit encore aux ſiéges de Padoue, de Crême, de Bergame, & ailleurs. En 1515 il entreprit de défendre le paſſage des Alpes contre les François, qui le ſurprirent en dînant à Ville-Franche du Pô. Il fut mené priſonnier en France; & lorſqu'il eut recouvré la liberté, il reprit les armes avec plus de vigueur, pour ſe venger de l'affront qu'il venoit de recevoir. Il défit les François à la bataille de la Bicoque en 1522, contribua beaucoup à la priſe de Milan, & mourut le 30 décembre 1523, âgé de 71 ans. * Guichardin. Paul Jove. De Langei. Brantôme, *éloge des cap. illuſt. &c.*

COLONNE (Fabrice) duc de Palliano & de Tagliacozi, &c. grand capitaine, étoit fils d'EDOUARD Colonne, duc d'Amalfi & de Marſi. En 1481 il ſe trouva au ſiége d'Otrante qu'on emporta ſur les Turcs, qui s'en étoient rendu maîtres l'année d'auparavant, en revenant de Rhodes. Depuis, Colonne s'attachant au roi de Naples, devint ennemi irréconciliable de la maiſon des Urſins. Ils ſe firent la guerre avec une fureur étrange. Elle fut fatale au royaume de Naples, qui s'attira les armes de l'égliſe, & enſuite celles des François. Le roi Charles VIII en entreprit la conquête l'an 1494. Fabrice & Proſper Colonne quitterent le parti des Aragonois, qui régnoient à Naples, pour ſe jetter dans celui du roi. Ils lui rendirent à la vérité de grands ſervices; mais Charles VIII les combla de tant de bienfaits, qu'ils eurent tout ſujet d'être contens de ſa libéralité. Cependant ils ſe réconcilierent avec Ferdinand, roi de Naples, & furent engagés à ce changement, par la haine qu'ils conſervoient contre les Urſins, qui avoient renoué avec les François. Le roi de Naples nomma Fabrice connétable, & lui remit quelques châteaux importans, que les Urſins avoient dans l'Abruzze. C'étoit le toucher par l'endroit auquel il étoit le plus ſenſible. Les Colonnes eurent depuis de grands démêlés avec le pape Alexandre VI, qui les chaſſa de Rome en 1499. Paul Jove aſſure que ce coup les toucha peu, & même que, pour ſe moquer du pape, ils prirent pour deviſe des joncs, que les vents font plier, ſans les rompre ni les arracher, avec ces paroles: *Flectimur, ſed non frangimur.* Fabrice Colonne, après diverſes aventures, ſe trouva l'an 1512 à la bataille de Ravenne, où il conduiſoit l'avant-garde, & y fut fait priſonnier. Il craignoit le reſſentiment de François; mais Alfonſe, duc de Ferrare, qui étoit dans leur armée, eut ſoin de lui, & le mit en liberté. Fabrice eut pour cette fois de la reconnoiſſance; car il rendit à ſon tour de très-bons ſervices au duc de Ferrare, que le pape Jules II vouloit ruiner, parcequ'il s'étoit déclaré pour les François. Il lui fit prendre la fuite, quelques meſures que le pape eût priſes pour l'arrêter. L'empereur Charles-Quint eut beaucoup de conſidération pour Fabrice Colonne, auquel il continua la charge de connétable; mais ce fut pour peu de temps, car ce grand homme mourut en 1520. * Guichardin. Paul Jove. Champier. Brantôme, *éloge. des capit. illuſt. &c.*

COLONNE (Marc-Antoine) fils de PIERRE-ANTOINE, prince de Salerne, étoit neveu de Fabrice & de Proſper, & ne leur cedа, ni en conduite, ni en généroſité. Il s'acquit beaucoup de réputation dans les guerres d'Italie de ſon temps, & principalement à la défaite des François à Barlette & au combat de Gariglian, & en diverſes autres occaſions. Depuis, il ſervit le pape Jules II, & défendit en 1512 Ravenne, que le ſeigneur de la Paliſſe emporta. Marc-Antoine Colonne fut encore employé au rétabliſſement des Médicis, défendit Breſſe & Vérone, puis emporta Vicenze, conduiſant alors l'armée de l'empereur. Mais la paix ayant été conclue à Noyon au mois d'août de l'an 1516, le roi François I qui avoit beaucoup d'eſtime pour Colonne, l'attira dans ſon parti, & lui donna le collier de ſon ordre de S. Michel. Il ſervit avec beaucoup de courage, & fut tué l'an 1522 au ſiége de Milan, d'un coup de couleuvrine, que ſon oncle Proſper Colonne avoit fait pointer, à ce qu'on dit, contre lui, ſans le connoître. Ce brave homme étoit alors dans la 50ᵉ année de ſon âge. * Guichardin. Paul Jove. De Langei. Brantôme, *éloge. des capit. illuſt. &c.*

COLONNE (Pompée) cardinal, étoit fils de JERÔME Colonne, & neveu du cardinal *Jean* & de *Proſper*, grand capitaine. Son pere ayant été aſſaſſiné dans une ſédition, Proſper, qui étoit devenu ſon tuteur, le fit élever par des perſonnes, qui lui inſpirerent de l'amour pour les belles lettres; ce qui ne put l'empêcher de s'abandonner au penchant qu'il avoit pour les armes. Il fit la guerre très long-temps, & ne s'attacha à l'état eccléſiaſtique que par un ordre exprès de ſon tuteur,

Digitized by Google

qui vouloit le faire profiter d'une partie des bénéfices du cardinal Jean Colonne, ſon autre oncle. Pompée y conſentit avec peine, & fut pourvu de l'évêché de Rieti, des abbayes de Sublaco, de Grotta-Ferrata, & de quelques prieurés. On dit qu'auſſitôt après il accepta un duel, que lui fit porter un Eſpagnol, & qu'il ſe trouva ſur le lieu pour ſe battre, mais qu'ayant été ſéparé, il en eut tant de dépit, qu'il mit ſa ſoutane en piéces. Quelque temps après, il ſe fit une affaire avec Jules II, car ce pape ayant paſſé pour mort, Pompée ſe mit à la tête de quelques jeunes Romains, & ſe rendit maître du capitole en 1512. Cette hardieſſe lui couta ſes bénéfices, qu'on donna à un de ſes couſins. On le remit pourtant bien dans l'eſprit de Jules, qui lui envoya ordre de le venir voir; mais parceque le bref, qui contenoit cet ordre, ne lui donnoit point le titre d'évêque de Rieti, il s'emporta, & ne voulut point le recevoir. Léon X le fit cardinal le premier juillet de l'an 1517. Il conſentit depuis à l'élection d'Adrien VI, pour contre-quarrer Jules de Médicis, qu'il n'aimoit point. Après la mort d'Adrien VI, les intrigues & la jalouſie de ces cardinaux empêcherent plus de deux mois l'élection d'un pape. C'eſt ce qui donna lieu à cette épigramme latine:

Ecce iterum è ſummo dejectam culmine Romam,
Pompeii & Juli mens furioſa premit.
Brute pium, Phœbine pium nunc ſtringite ferrum,
Quid ſervaſſe juvat, ſi peritura fuit?

Cependant ils s'accorderent, & cette réconciliation donna le calme à l'égliſe, par l'élection du cardinal de Medicis, nommé Clément VII. Ce ne fut pas pour longtemps; car cette ancienne querelle cauſa deux fois la priſe de Rome; la premiere par ce cardinal, avec Hugues de Moncade en 1526; & l'autre par le connétable de Bourbon, en 1527. Le pape Clément, qui avoit privé Colonne du cardinalat & de ſes bénéfices, ſe voyant arrêté au château Saint-Ange, eut recours à lui. Colonne en agit fort généreuſement, & travailla pour ſa liberté. Le pape de ſon côté le rétablit, lui donna la légation de la Marche d'Ancône, l'évêché d'Averſa, & l'archevêché de Mont-Real. Depuis, il fut vice-roi de Naples, où il mourut le 28 juin 1532 dans la 53ᵉ année de ſon âge. Ce cardinal aimoit les gens de lettres, & étoit très-libéral & très-magnifique. Il compoſa un poëme intitulé: *De laudibus mulierum*, en faveur de Victoria Colonne, *dont nous parlerons ci-deſſous*. Ce poéme eſt demeuré manuſcrit. Le P. Labbe, jéſuite, le cite dans ſa *Bibliotheca nova manuſcriptorum*, *in*-4°, p. 335. D. Bernard de Montfaucon parle auſſi de cet ouvrage, dans ſa *Bibliotheca Bibliothecar. manuſcript. nova*, p. 141 & 508; & il dit qu'il ſe trouvoit manuſcrit à Rome dans la bibliothéque du Vatican, & à Milan, dans la bibliothéque Ambroiſienne. Paul Jove a écrit la vie de ce cardinal. * Onuphre, *chron.* Paul Jove, *in vita Colum.* Guichardin, *liv.* 10. Auberi, *hiſt. des cardin. &c.*

COLONNE (Victoire) marquiſe de Peſcaire, étoit fille de FABRICE Colonne, duc de Palliano, & femme de *Ferdinand-François* d'Avalos, marquis de Peſcaire. Elle étoit ſavante, & excelloit dans la poëſie. Après la mort du marquis de Peſcaire, elle ne voulut écouter aucune propoſition d'un ſecond mariage, & s'occupa à décrire les plus belles actions de ſon mari, dans un poëme qu'elle fit pour honorer ſa mémoire. Jean Thomas Muſconio, poëte célébre, la préfére à Porcie, fille de Caton d'Utique, & femme de Brutus, par rapport à l'affection qu'elle conſerva pour la mémoire du marquis de Peſcaire ſon mari. Voici comme il en parle:

Non vivam ſine te, mi Brute, exterrita dixit
Porcia, & ardentes forbuit ore faces.
Te, Davale, extincto, dixit Victoria, vivam;
Perpetuò meſtos ſic dolitura dies.
Utraque Romana eſt: ſed in hoc Victoria victrix,
Perpetuò hæc luctus ſuſtinet, illa ſemel.

Pendant la vie de ſon mari, Victoire donna des preuves d'une modération extraordinaire, lorſqu'elle diſſuada le marquis de Peſcaire d'accepter le royaume de Naples, que le pape Clément VII & les princes d'Italie lui offrirent après la victoire de Pavie, dont il avoit eu toute la gloire, quoique l'empereur Charles-Quint l'attribuât injuſtement à Lannoi, vice-roi de Naples, qui s'y étoit porté mollement. Cette généreuſe dame ſe retira pendant les dernieres années de ſa vie dans le monaſtere de ſainte Marie à Milan, où elle mourut l'an 1541. * Hilarion de Coſte, *hiſt. des dames illuſt.*

COLONNE (Etienne) grand capitaine, apprit le métier de la guerre ſous *Proſper* Colonne ſon parent, & commanda un régiment d'Italiens, à la bataille de la Bicoque, à la priſe de Milan, de Gènes, & ailleurs. En 1527 le pape Clément VII l'attira dans ſon parti, pour l'oppoſer aux Eſpagnols, qui l'avoient traité avec violence. L'année ſuivante, il combattit pour les François à Naples, ſous le ſeigneur *de Lautrec*, & *puis* ſous l'amiral de Bonnivet. De-là il paſſa en France, *où il ſervit* l'an 1536 contre l'empereur qui avoit attaqué la Provence; mais Colonne croyant avoir reçu quelque ſujet de plainte, ſe retira en Italie. Le pape Paul III le fit général des troupes eccléſiaſtiques, pour le recouvrement de Camerino. Il ſervit enſuite Côme de Medicis; & enfin l'empereur Charles-Quint l'envoya contre le duc de Clèves, en qualité de meſtre de camp général. Il mourut à Piſe l'an 1548. * Roſcio & Maſcardi, *elog. di capit. illuſt. &c.*

COLONNE (Marc-Antoine) duc de Palliano, de Tagliacoti, &c. grand connétable de Naples, viceroi de Sicile, &c. étoit fils d'ASCAGNE Colonne. Dès ſon plus jeune âge, il porta les armes, & les porta toujours avec gloire. Il rendit de grands ſervices aux Eſpagnols. L'an 1557 il commandoit 1000 Italiens; & après avoir contribué à la priſe de Sienne, il fut envoyé par le duc d'Albe dans la campagne de Rome, où il remporta de grands avantages. En 1570 le pape Pie V le nomma général des troupes eccléſiaſtiques, qu'on envoyoit contre le Turc, & il reçut ſolemnellement l'étendard le 11 juin, dans l'égliſe de S. Pierre. L'année ſuivante, il commanda en qualité de lieutenant général à la célébre bataille de Lépante; & à ſon retour il fut reçu en triomphe dans la ville de Rome, où le célébre Marc-Antoine Muret, François, *perſonnage très-éloquent, fit le panégyrique* de Colonne. Il remarqua, entr'autres choſes, que ce nom de Marc-Antoine avoit été heureux à ceux de cette famille qui l'avoient porté. Le connétable mourut en Eſpagne le premier août 1584, ſelon le cardinal d'Oſſat, dans ſa lettre du 24 ſeptembre 1584. * De Thou, *hiſt. liv.* 18, 49, 50. Maſcardi, *elog. di capit. illuſt.* Sanſovin, &c.

COLONNE (Marc-Antoine) cardinal, étoit fils de CAMILLE Colonne, duc de Zagarole, & de *Victoire* Colonne. Il naquit à Rome, où il étudia en philoſophie ſous Felix de Montalte, cordelier, qui fut depuis le pape Sixte V. Depuis, ayant eu l'archevêché de Tarente, il fut mis en 1565 au nombre des cardinaux, par Pie IV. Pie V lui donna l'archevêché de Salerne. Grégoire XIII, Sixte V, & Gregoire XIV l'employerent en diverſes légations; & Clément VIII lui donna la charge de bibliothécaire apoſtolique. Elle ſembloit être dûe à ce cardinal, qui avoit beaucoup de ſavoir. Il étoit auſſi très-conſidéré dans le ſacré collége, & eut dans divers conclaves pluſieurs ſuffrages pour être pape. Il l'auroit été, ſi ſes meilleurs amis ne lui euſſent manqué de parole, comme on aſſure qu'il le diſoit lui-même. Le cardinal Marc-Antoine Colonne s'étant trouvé mal, ſe fit porter à Zagarole dans le diocèſe de Paleſtrine, où il mourut le 13 du mois de mars 1597. On lui attribue un traité *de eccleſiaſticorum redituum origine ac jure*, qui eſt d'ANTONIO MARSILIO, dit *Colonne* de Bologne. Celui-ci étoit fils de *Cornelio* Marſilio, & de *Lavinia* Colonne, & le cardinal Marc-Antoine lui remit l'archevêché de Salerne, que le pape Pie IV lui avoit donné.

COLONNE (Aſcagne) cardinal, étoit fils de MARC-ANTOINE, duc de Palliano. Dès ſon jeune âge on l'envoya en Eſpagne, où il étudia dans l'univerſité de Salamanque ; & Philippe II, roi d'Eſpagne, lui procura le chapeau de cardinal, que le pape Sixte V lui donna en 1586. Le cardinal Colonne étoit ſavant, aimoit les gens de lettres, paſſa pour auteur d'un traité contre le cardinal Baronius au ſujet de la Sicile. On a encore quelques lettres & des harangues de ſa façon. Il mourut en 1608. * Le Mire, *de ſcript. ſæcul. XVII.* Janus Nicius Erythræus, *Pinac. II. imag. illuſt. c. XLVIII.* La Rochepozai, *nomencl. card.* Contin. de Ciaconius, &c.

COLONNE (Jérôme) de Naples, deſcendoit du cardinal POMPÉE Colonne, qui avoit été vice-roi de Naples. Il joignoit à une grande érudition beaucoup de douceur & de bonté. Il fut très-lié avec Jean-Matthieu Aquaviva, duc d'Atri, qui paſſoit pour très-habile dans les ſciences, & ſur-tout dans l'aſtronomie & la muſique. Jérôme Colonne ſe fit une bibliothéque nombreuſe pour ce temps-là : elle étoit compoſée de deux mille cinq cens volumes, & ornée de ſtatues antiques & de beaucoup de médailles qu'il amaſſa avec ſoin. Il n'étoit pas moins curieux en tableaux, & il vivoit avec magnificence. Il ſavoit bien le grec, le latin & l'hébreu ; & lorſqu'il fut devenu veuf, il réſolut de prendre les ordres ſacrés. Il alloit s'y engager, lorſqu'il mourut de la pierre, en 1586, âgé de 54 ans. Il venoit d'être nommé évêque. Il a recueilli & expliqué les fragmens d'*Ennius*, qui ont été imprimés quatre ans après ſa mort, par les ſoins de *Jean*, ſon fils. *Pompée*, un autre de ſes fils, a été honoré de quelques charges à la cour de Rome. *Fabio*, un troiſiéme fils, fait le ſujet de l'article ſuivant. De *Jérôme*, leur pere, on a encore des poëſies italiennes, & un recueil de proverbes qui eſt eſtimé. * Teſſier, *éloges, &c. tome II.*

COLONNE (Fabio) de l'illuſtre famille des Colonnes, naquit à Naples vers l'an 1567. Dès ſa plus tendre jeuneſſe il montra un gout particulier pour l'hiſtoire naturelle, ſinguliérement pour la connoiſſance des plantes. Il liſoit avec avidité, & cependant avec réflexion, ce que les anciens ont écrit ſur cette matiére. Il y trouvoit ſouvent de grandes difficultés ; ſouvent il avoit beaucoup de peine à reconnoître les plantes qu'ils avoient voulu décrire : les fautes dont les manuſcrits n'étoient que trop remplis, augmentoient ſes difficultés ; mais rien ne rebutoit Colonne ; & par une application opiniâtre, il dévoiloit ce qui auroit été caché pour tout autre moins pénétrant & moins conſtant au travail. Il s'appliqua ſurtout à la lecture de Dioſcoride : il ſongea à en procurer une édition qu'il devoit accompagner d'excellens commentaires, & de planches qui auroient repréſenté avec exactitude les plantes décrites par cet auteur. Mais nous n'avons point cet ouvrage, & c'eſt ſurement une perte pour la botanique. Il eſt aiſé de juger combien Colonne étoit verſé dans cette connoiſſance, par les autres ouvrages qu'il a publiés ſur cette matiére. Tous les botaniſtes conviennent que ce ſont autant de chefs-d'œuvres. Auſſi l'auteur ne produiſoit-il rien qu'après l'avoir vu lui-même, qu'après l'avoir examiné avec ſoin ; & quoique les ouvrages dont il a enrichi le public ſoient peu conſidérables, eu égard à la forme extérieure des volumes, on peut dire, & il eſt certain, qu'ils ſont le fruit de longues études & de pénibles recherches. Il convenoit qu'il avoit trouvé de grands ſecours auprès de Ferdinand Impérato, qui avoit formé un riche cabinet de ſingularités naturelles, dont la deſcription a été rendue publique. Ce fut en étudiant d'après les plantes qu'Impérato poſſédoit, auſſi-bien que d'après celles que Colonne cultivoit lui-même, ou qu'il découvroit en allant herboriſer dans la campagne, que celui-ci étant encore à Naples, a entrepris de publier l'ouvrage qu'il intitula : φυτοβασανος, *ſeu plantarum aliquot (ac piſcium) hiſtoria.* Cet ouvrage parut à Naples en 1593, *in*-4°. Il eſt orné de planches gravées, ſelon quelques-uns, par l'auteur même, avec beaucoup de vérité : car il poſſédoit, dit-on, le talent du deſſin, & il s'étoit même fait une maniére particuliére, qui, ſelon ſon propre témoignage, repréſentoit les plantes fort au naturel ; (*Novâ quâdam arte à me excogitatâ effinxi.*) Ce premier ouvrage fut ſuivi d'un ſecond, diviſé en deux parties, ſous le titre de *Minus cognitarum rariorumque ſtirpium* ἐκφρασις : *Itemque de aquatilibus aliiſque nonnullis animalibus libellus.* L'auteur y ſuit la même méthode qui avoit été applaudie dans ſon φυτοβασανος. Il y décrit des plantes ſinguliéres, & en fait toujours le rapport avec les mêmes plantes que les anciens avoient décrites ; ce qui lui donne lieu d'exercer ſouvent une critique judicieuſe contre Matthiole, Dioſcoride, Théophraſte, Pline, & les autres anciens. Ce ſecond ouvrage eſt pareillement orné de planches gravées & deſſinées par l'auteur. La premiere partie de ce livre parut en 1610, à Rome ; mais il y en eut peu d'exemplaires de répandus dans le public. Le duc d'Aqua-Sparta (Frédéric Céſio,) l'ayant engagé à en compoſer une ſeconde partie, l'une & l'autre furent imprimées à Rome en 1616, *in*-4°, par Jacques Maſcardi, imprimeur de l'académie des Lincei. C'étoit une académie que le duc d'Aqua-Sparta avoit établie, & dont l'objet étoit de travailler ſur l'hiſtoire naturelle. Le fameux Galilée, Jean-Baptiſte Porta, le chevalier Caſſien del Pozzo, Claude Achillini, en étoient avec Fabio Colonne, les principaux membres. Cette illuſtre académie, qui ne ſubſiſta que juſqu'en 1630, c'eſt-à-dire juſqu'à la mort du duc, ou juſqu'en 1640, ſelon d'autres, a ſervi de modéle à toutes celles qui ſe ſont depuis établies en Europe. *Cherchez* CÉSI (Frédéric de). Avec le livre intitulé, ἐκφρασις, parut un petit traité, ou une diſſertation ſur la pourpre, & ſur les Gloſſopétres, (*De purpurâ.*) Cette petite piéce qui eſt fort eſtimée, étant devenue très-rare, fut réimprimée à Kiel en Allemagne en 1674, *in*-4°, avec des notes de Jean-Daniel Major, médecin Allemand. Outre ces ouvrages, Colonne a eu part à l'édition de l'hiſtoire naturelle du Mexique de Hernandez : il eſt auteur en particulier de beaucoup de notes & obſervations qui enrichiſſent cet ouvrage, fini en 1628, mais qui, à cauſe de la mort du prince Céſio, ne parut qu'en 1651, par les ſoins du chevalier Caſſiano del Pozzo, & de François Stelluti, qui étoient le reſte des Lincei. Nous ignorons la date de la mort de Fabio Colonne ; mais on croit qu'elle arriva vers le milieu du dix-ſeptiéme ſiécle, & qu'il a vécu plus de quatre-vingts ans. Il avoit commencé au moins divers autres ouvrages, qui ſont indiqués dans l'avis du libraire, qui eſt à la tête de la ſeconde édition du livre dont on vient de parler. Le principal étoit ſon édition de Dioſcoride : à quoi il faut ajouter, dit l'avis cité, un commentaire ſur la Pneumatique de Héron, avec une deſcription très-détaillée de l'Orgue hydraulique des anciens. Il falloit qu'il fût habile dans la muſique, car il avoit deſſein de donner la deſcription & l'uſage d'un nouvel inſtrument de muſique de ſon invention, qu'il nommoit *Pentecontachordon*, ou *Lynæa ſambuca*, qui étoit monté de cinq cens cordes inégales, ſur lequel on pouvoit exprimer trois différentes modulations, la diatonique ; la chromatique & l'harmonique. N'étoit-ce pas une eſpéce de clavecin ? En 1744 on a réimprimé à Milan, par les ſoins de Jean Bianchi, de Rimini, profeſſeur public d'anatomie dans l'univerſité de Sienne, l'ouvrage de Fabio Colonne, intitulé : φυτοβασανος, avec la vie de l'auteur, & une notice des académiciens dits *Lynceï* : c'eſt un volume *in*-4°. Dans la vie Fabio Colonne, on apprend que la deſcription du *Lynæa ſambuca*, que l'on a dit plus haut n'avoir pas été publiée, eſt un ouvrage italien, compoſé en 1618, qui contient trois livres ; qu'il a été imprimé à Naples & dédié au pape Paul V, & que l'on trouve à la fin le petit traité du même, ſur la machine hydraulique d'Héron. On dit auſſi que Fabio, après avoir employé ſes premieres années à l'étude du latin, du grec, de la muſique, des mathématiques, & ſur-tout

Digitized by Google

de l'optique, du deſſin & même de la peinture, prit enſuite, ſuivant l'uſage des perſonnes de condition du pays, des dégrés en droit civil & canonique ; mais que les attaques d'épilepſie auſquelles il avoit été ſujet dès ſon enfance, le tournerent vers l'étude des médecins Grecs, & qu'il trouva dans la plante nommée *Valériane*, un remède contre ſa maladie. On ajoute que ce qui lui fournit une occaſion de ſe perfectionner dans l'hiſtoire naturelle, ce fut l'emploi que Martio Colonne lui donna, en l'établiſſant dans ſa principauté de Zagarole, juge des différends qui s'éléveroient au ſujet des bornes des terres. * Tiré des ouvrages de Fabio Colonne, & de l'extrait de ſa vie, par M. Bianchi, qu'on lit dans le *Journal des Savans*, du mois de janvier 1746, où l'on rend compte de l'ouvrage de Fabio Colonne, intitulé *Phytobaſanos*.

COLONNE (Frédéric) duc de Tagliacoti & de Palliano, prince de Butero, connétable du royaume de Naples, vice-roi du royaume de Valence, &c. naquit en 1601, de *Philippe* Colonne & de *Theodore* Thomacelli. Il fut élevé à Madrid à la cour du roi d'Eſpagne, & y épouſa *Marguerite* de Branciforte d'Autriche, princeſſe de Butero. Enſuite il revint en Italie, & ſervit à Naples & en Sicile. En 1637 il retourna en Eſpagne, & fut nommé vice-roi de Valence par le roi Philippe IV. Il s'y acquit beaucoup de réputation par ſa modération & par ſa probité. L'année ſuivante, la Catalogne ſe révolta contre les Eſpagnols, & ſe ſoumit aux François. Ces derniers aſſiégerent Tarragone, que Frédéric Colonne défendit avec beaucoup de courage ; mais ayant extrêmement ſouffert pendant ce ſiége, il tomba malade, & mourut ſans poſtérité, le 21 ſeptembre de l'année 1641, en la quarantiéme année de ſon âge. * Gualdo Priorato, *ſcen. d'huom. illuſt. d'Italia.*

COLONNE (Charles) Romain, cardinal diacre, du titre de ſainte Agathe des Goths, *à la Suburra*, étoit troiſiéme fils de LAURENT Colonne, prince de Palliano & de Caſtiglione, duc de Tagliacoti, grand connétable du royaume de Naples, grand d'Eſpagne, chevalier de la Toiſon d'or, &c. mort le 15 avril 1689, âgé de cinquante-trois ans ; & de *Marie* Mancini, niéce de Jules Mazarin, cardinal, premier miniſtre en France, morte au mois de mai 1715. Charles Colonne avoit été créé cardinal par le pape Clément XI, le 17 mai 1706. Il étoit alors major-dome du palais apoſtolique, charge dont Innocent XII l'avoit pourvu le ſecond de mars 1696, & dans laquelle ſon ſucceſſeur l'avoit continué. Il eſt mort à Rome le 8 juillet de l'an 1739, âgé de ſoixante-treize ans, ſept mois & vingt-un jours, étant né dans la même ville le 17 novembre 1665. Il y avoit trente-trois ans, un mois & vingt-deux jours, qu'il étoit cardinal.

COLONNE (N. de) avoit joint l'étude de l'aſtronomie, de la phyſique, de l'algébre, & de preſque toutes les parties des mathématiques à celle des belles lettres. Il eſt auteur des *Principes de la nature, ſuivant l'opinion des anciens philoſophes*, 2. vol. *in*-12. à Paris, 1725. Il a laiſſé pluſieurs autres ouvrages de même eſpéce, prêts à imprimer, entr'autres, une *Hiſtoire naturelle de l'univers, accompagnée de raiſons phyſiques ſur les effets les plus curieux & les plus extraordinaires qui ſoient dans la nature*, en pluſieurs volumes *in*-4°. Les *raiſons phyſiques de l'aſtrologie*, & un *traité du mouvement*. On a imprimé ſon hiſtoire naturelle de l'univers en 1734 ; à Paris, en 2 vol. *in*-12. Il ſe diſoit de la maiſon de Colonne ſi célébre en Italie : mais on prétend qu'il n'en étoit point, & que ſon vrai nom étoit Lombard. Cependant il dit lui-même dans l'original de ſon hiſtoire naturelle de l'univers, qu'il vint d'Italie en France à la fin de 1669 ou en 1670. Il retourna en Italie en 1690, & revint de nouveau ſe fixer en France peu de temps après. Il avoit plus de quatre-vingts ans, quand il y périt avec M. Laurent, ſon ami. Ils furent brulés l'un & l'autre dans l'incendie de la maiſon où ils demeuroient, la nuit du 5 au 6 de mars 1726, & les reſtes de leurs corps furent enſevelis dans le même cercueil. * *Mémoires du temps. Mercure de mars* 1726, &c.

COLONNE (Raoul de) chanoine de Chartres ; *cherchez* RAOUL.

COLONNES D'HERCULE. C'eſt le nom que les anciens géographes & hiſtoriens ont donné aux deux montagnes Calpe & Abyla qui forment le fameux détroit de Cadis ou de Gibraltar ; l'une du côté de l'Europe dans l'Andalouſie, province d'Eſpagne ; l'autre du côté de l'Afrique, au pays de Tanger en Barbarie. Ces deux montagnes ont été ainſi nommées, ſelon le ſentiment de pluſieurs auteurs, parcequ'étant hautes & eſcarpées elles paroiſſent de loin à ceux qui viennent du grand Océan pour entrer dans la Méditerranée, comme deux colonnes ; ou parcequ'Hercule étant parvenu juſqu'à ce lieu-là, & croyant qu'il n'y avoit plus de terres vers le couchant, y poſa, dit-on, deux grandes colonnes, avec ces mots pour inſcription : *Non ultrà*. Sur quoi il faut remarquer que l'Amérique ayant commencé à être découverte du temps de Ferdinand & d'Iſabelle, l'empereur Charles-Quint, leur ſucceſſeur au royaume de Caſtille & d'Aragon, s'aviſa de prendre le contre-pied de cette inſcription pour ſa deviſe, *Plus ultrà*, voulant faire connoître, ou qu'il avoit pouſſé ſes conquêtes plus loin qu'Hercule, ou qu'elles ne devoient point avoir de bornes. Il y en a qui tiennent que ces colonnes ſont de grands monceaux de pierres qu'Hercule fit élever ſur le rivage, leſquels ſe ſont tellement affermis & accrus par la longueur des années, qu'ils ſe voient de fort loin. Les Eſpagnols croient que ces colonnes étoient ſur le rivage occidental de l'iſle de Cadis, proche la ville de ce nom, où l'on voit encore deux tours nommées par les habitans, *Colonnes d'Hercule*. La fable ajoute qu'Hercule défit en ce pays-là Géryon, & lui enleva ſes bœufs. * Strabon. Pline, &c.

COLOPHON, ville d'Ionie en Aſie, fut bâtie, ſelon Mela, par Mopſus, fils de la nymphe Manto, & célébre devin, ou, ſelon Strabon, par Andremon, qui y établit une colonie de Pithiens. Elle fut célébre par le temple & l'oracle d'Apollon Clarien, par la naiſſance de Mimnerme, poëte élégiaque & joueur de flûte, par celle de Xenophanes, philoſophe, & ſelon quelques-uns, par celle d'Homere. La cavalerie des Colophoniens étoit ſi excellente au rapport de Strabon, qu'elle donna lieu au proverbe *Colophonem addere*, c'eſt-à-dire, achever une entrepriſe, parceque cette cavalerie avoit coutume de terminer par la victoire, tous les combats où elle ſe trouvoit. Colophon a eu un évêché ſuffragant d'Ephèſe. Cette ville, qui eſt détruite, étoit ſituée aux environs du lieu appellé aujourd'hui *Altoboſco*. On apprend d'une médaille de Trébatius Gallus, frapée à Colophon, qu'encore dans le III ſiécle, cette ville & les douze autres de l'Ionie, formoient une ſorte de communauté pour les ſacrifices, telle qu'elle étoit du temps d'Hérodote, qui en parle aſſez au long au premier livre. * Strabon, *au livre* 14. Pline. Mela, *liv.* 1.

COLOSSE, ſtatue d'airain, ou ſtatue d'Apollon, d'une hauteur ſi extraordinaire, que les anciens aſſurent que les navires paſſoient à pleines voiles entre ſes jambes ; elle étoit haute de ſoixante-dix coudées, fut miſe au port de Rhodes, en l'honneur du ſoleil, & regardée comme une des ſept merveilles du monde. Après que ce Coloſſe eut demeuré 46 ans debout, il fut renverſé par un tremblement de terre. On dit que peu de perſonnes pouvoient embraſſer ſon pouce. Neuf cens chameaux furent chargés du cuivre dont il étoit formé, lorſque les Sarafins ſe rendirent maîtres de Rhodes, l'an de J. C. 667. Les peuples de cette iſle furent nommés *Coloſſiens*, à cauſe de cette ſtatue. Charès, diſciple du fameux Lyſippe, en fut l'ouvrier, & employa douze ans à la fabriquer. Ce n'eſt pas pourtant à eux à qui S. Paul adreſſe une de ſes épîtres, mais aux Coloſſiens qui habitoient dans la grande Phrygie, dont Strabon & Pline parlent. *Leo Allatius* aſſure que le Coloſſe de Rhodes fut relevé ſous le ſeptiéme conſulat de Veſpaſien, & que

l'empereur Commode, après lui avoir fait ôter la tête, ordonna qu'on y mît la ſienne. Il s'appuye ſur l'autorité de George Syncelle; mais il a lu, ἐν Ρόδῳ *in Rhodo*, pour ἐν ἱερᾷ ὁδῷ, *in ſacra via*; & il a pris le Coloſſe de Néron fait à Rome par Zenodore, pour le Coloſſe du ſoleil, fait à Rhodes par Charès. Suetone rapporte ſur ce ſujet, que Néron fit mettre dans une cour, à l'entrée de ſa maiſon, un Coloſſe de ſix-vingt pieds, dont la tête repréſentoit celle de ce prince. Pline dit que Zenodore, qui avoit travaillé dix ans en Auvergne à une ſtatue de Mercure, fut appellé à Rome par Néron pour y faire ce Coloſſe, lequel après la mort de cet empereur, fut dédié au ſoleil, pour abolir la mémoire de ce monſtre. Dion nous apprend que Veſpaſien fit tranſporter ce même Coloſſe de la maiſon de Néron dans la *rue ſacrée*. Lampridius dit qu'enſuite l'empereur Commode fit mettre ſa tête en la place de celle de Néron; & Hérodien dit qu'il la fit mettre au lieu de celle du ſoleil; mais on peut concilier ces deux auteurs, en diſant que Veſpaſien n'avoit point ôté la tête de Néron, & qu'il s'étoit contenté d'y ajouter des rayons pour en faire la dédicace au ſoleil; de ſorte que c'étoit la tête de Néron, & l'image du ſoleil.

Les premiers Coloſſes tirent leur origine d'Egypte, où pluſieurs auteurs aſſurent que le roi Seſoſtris fit placer dans le temple que l'on avoit bâti à Vulcain dans la ville de Memphis, pluſieurs ſtatues de pierre, tant de lui & de ſa femme que de ſes enfans, dont les unes avoient trente coudées de haut & les autres vingt. M. Lucullus apporta d'Apollonie, ville du Pont, à Rome, & fit placer dans le capitole, la figure d'Apollon, qui avoit trente coudées de hauteur. Il y avoit encore à Rome une autre ſtatue de cuivre, repréſentant Apollon, dans le temple d'Auguſte, qui avoit plus de cinquante pieds de haut. Le Coloſſe d'Auguſte étoit dans la place qui portoit ſon nom à Rome. Conſtantin en fit bâtir un dans le milieu du cirque de Conſtantinople. Domitien avoit fait dreſſer dans le milieu de la place publique, une ſtatue équeſtre à ſon honneur, de cent ſept pieds de haut, que le ſénat fit abattre après la mort de ce prince. Le Coloſſe d'Hercule, que Fabius Maximus Verrucoſus prit à Trente, & qu'il fit placer dans le capitole, étoit une ſtatue de cuivre que Lyſippe avoit faite. Celui de Jupiter fut fait par ordre de l'empereur Claude, & placé proche du théatre de Pompée, & à cauſe de cela, fut appellé *Jupiter Pompéien*. Sp. Carvilius, après la défaite des Samnites, fit fondre toutes les armes de cuivre qu'il avoit priſes ſur eux, & en fit faire une ſtatue de Jupiter, aux pieds de laquelle il ſe fit repréſenter. Ce Coloſſe fut mis auſſi dans le capitole. Il y en avoit un en l'honneur de Mars, dans le temple de Brutus Callaicus. Quelque grandes que fuſſent ces ſtatues, & quoique les auteurs qui en ont parlé ſe ſoient ſervi du terme de Coloſſe, qui leur eſt propre à la vérité, en prenant le mot dans ſa vraie & juſte ſignification, néanmoins il ne convient & ne s'entend communément que de cette fameuſe ſtatue de Rhodes, dont nous venons de parler. *Voyez* STATUES. * Chevreau, *hiſt. du monde*. Strabon, *liv.* 22. Pline, *liv.* 5. Pitiſcus, *lexic. antiq. &c.*

COLOSSES, ancienne ville de la grande Phrygie dans l'Aſie mineure, ſur les frontiéres de la Carie, eut premierement titre d'évêché, & devint enſuite métropole. Elle eſt particuliérement connue par la lettre que S. Paul écrivit aux Coloſſiens, habitans de cette ville. Mais il y en a qui croient que cette épitre eſt adreſſée aux Rhodiens, appellés *Coloſſiens*, à cauſe du Coloſſe qu'on avoit érigé au port de cette iſle, en l'honneur du ſoleil. Quoi qu'il en ſoit, la ville de Coloſſes en Aſie eſt la même que celle que les Grecs appellent aujourd'hui *Chonos*, ſituée ſur le fleuve de Licho. Nicetas Choniates, auteur d'une hiſtoire de ſon temps, d'une expoſition de la foi, &c. étoit de cette ville. * Strabon, *l.* 12. Baudrand.

COLOSWAR, ville de Tranſſylvanie, *cherchez* CLAUSEMBOURG.

COLOT (Ange) *cherchez* COLOCCI.

COLOURI, *cherchez* SALAMINE.

COLRAINE, bourg avec un bon château, dans le petit pays de Colraine, contrée de l'Ultonie en Irlande, ſur la riviére de Banne, environ à une lieue au-deſſus de ſon embouchure dans la baye de Foyle. Colraine envoie deux députés au parlement. C'eſt auſſi la premiere des cinq baronies qui ſont dans le comté de Londonderry. * Mati & la Martiniere, *dict. géogr.*

COLRAINE (le comté de) petit pays de l'Ultonie en Irlande. Il eſt ſitué le long de la riviére de Banne, vers ſon embouchure. Ce pays étoit autrefois un comté particulier; mais ce n'eſt plus qu'une partie de celui de Londonderry. * Mati, *dict. géogr.*

COLTELLINI (Auguſtin) avocat de Florence, garde des archives de la ville, chef de l'académie des Apathiſtes, membre de celle de la Cruſca, & grand ami de Nicolas Heinſius & de Gilles Ménage, étoit habile juriſconſulte, & a fait imprimer quelques poéſies italiennes, & quelques diſcours de dévotion en proſe. Il mourut à Florence le 26 août 1693, âgé de 81 ans. * Menagiana, *tom. III, p.* 137.

COLVENERIUS (George) COLVENEER, natif d'un village près de Louvain, prévôt de l'égliſe de ſaint Pierre de Douai, & chancelier de l'univerſité de la même ville, vint au monde le 21 mai 1564, prit le bonnet de docteur en théologie à Louvain en 1609, & s'appliqua à la critique. Il a laiſſé des notes ſur l'hiſtoire de Flodoard, ſur les exemples & miracles de Thomas de Chant-pré, ſur la chronique de Baudri, &c. & il a encore donné une édition des œuvres de Raban. Il vivoit encore en 1648, & agiſſoit vigoureuſement contre les partiſans de Janſenius. * Gerberon, *hiſt. du Janſen. t. I. page* 227.

COLUGA, petite ville nouvellement fortifiée, dans le duché de Rezan en Moſcovie, ſur la riviére d'Occa, & à quinze lieues au-deſſous de la ville de Vorotin. * Mati, *dictionnaire.*

COLVIUS (André) de Dordrecht, où il naquit en 1594, & où il mourut le premier juillet 1671, étant curateur & bibliothécaire de cette ville, y exerça l'emploi de miniſtre pendant quelque temps, après l'avoir exercé en différentes autres égliſes de ſa ſecte. En 1620 il alla à Veniſe en qualité de chapelain de Jean Berk, ambaſſadeur de leurs Hautes-Puiſſances, & il y fit connoiſſance avec Fra-Paolo, dont il traduiſit en latin le traité italien ſur l'inquiſition. Cette traduction a été imprimée à Roterdam en 1651. Colvius fut lié avec beaucoup d'autres ſavans; & c'eſt à lui que Saumaiſe a adreſſé ſa lettre ſur le chapitre XI de la premiere épitre aux Corinthiens, imprimée à Leyde en 1644, & traduite en flamand, en 1645. Colvius étoit de plus bon aſtronome, philoſophe, poëte même, tant en latin qu'en flamand. Il étoit curieux de toute ſorte de raretés, comme on le voit par le catalogue de ſon cabinet qu'il fit imprimer en 1655, ſous ce titre: *Catalogus Muſæi Andreæ Colvii*. On trouve à la fin un poëme de Thomas Graſwirkel, à l'honneur de ce riche cabinet.

COLVIUS (Nicolas) fils unique du précédent, né à Dordrecht le 9 février 1634, fut collégue de ſon pere, en 1655, dans l'égliſe Wallonne de Dordrecht. Il fut dans la ſuite miniſtre à Amſterdam pendant cinquante-cinq ans. En 1706 il fit un ſermon pour l'année cinquantiéme de ſon miniſtere, ſur le Pſeaume LXXIII, verſet 25. Il a été imprimé avec ce titre: *Le Jubilé de M. Colvius*, à Amſterdam chez Desbordes. Il eſt mort le 17 novembre 1717, âgé de 83 ans & neuf mois. Il avoit publié en 1706, *in*-8°, un *Recueil des réglemens du ſynode des égliſes Wallonnes des provinces-unies des Pays-Bas*. * *Dictionnaire flamand.*

COLUMBI (Jean) jéſuite, naquit en 1592 à Manoſque en Provence. A l'âge de dix ans, il fut envoyé à Avignon pour y faire ſes études, & en 1608 il embraſſa l'inſtitut des jéſuites, chez qui il s'engagea dans la ſuite, par la profeſſion ſolemnelle des quatre vœux. Il y a enſeigné ſucceſſivement la rhétorique, la philoſophie, la

Digitized by Google

théologie ſcholaſtique & la théologie morale ; & enfin il a expliqué dans le collége de ſa ſociété, à Lyon, les ſaintes écritures. Il eſt mort dans la même ville le 11 décembre 1679. Voici la liſte de ſes ouvrages, qui ſont en grand nombre. 1. *Virgo Romigeria, ſeu Manuaſcenſis*, à Lyon 1638, *in*-12. C'eſt l'hiſtoire & l'éloge d'une image de la ſainte Vierge, qui eſt en grande vénération à Manoſque : on lui attribuoit beaucoup de miracles. Comme le vulgaire appelle *Romi*, ce que nous nommons Epines; cette image ayant été trouvée ſous des épines, a été appellée *Romigeria*. 2. *De rebus geſtis Valentinorum & Dienſium epiſcoporum*, à Lyon 1638, *in*-4°. Autre édition, ſous ce titre : *Libri quatuor de rebus geſtis Valentinorum & Dienſium epiſcoporum*, à Lyon 1652, *in*-4°, par les ſoins de Jacques-Charles-Gélaſe Leberon, évêque de Valence & de Die. 3. *Liber ſingularis, quòd Joannes Monlucius epiſcopus Valentinus & Dienſis, non fuerit hæreticus*, à Lyon 1640, *in*-4°, & ſous ce titre : *Liber ſingularis, quòd Pius quartus, non damnaverit hæreſeos Romæ Joannem Monlucium Valentinum & Dienſem epiſcopum, neque Pius quintus, damnationem ejus à Pio quarto Romæ, promulgandi curaverit in Galliâ*, à Lyon 1651, *in*-4°. On trouve l'abrégé de cette apologie dans le quatriéme livre de l'ouvrage ſur les évêques de Valence & de Die, nombres 32 & 33. 4. *De rebus geſtis epiſcoporum Vivarienſium libri quatuor*, à Lyon 1651, *in*-4°. 5. *De rebus geſtis epiſcoporum Vaſionenſium libri quatuor*, à Lyon 1656, *in*-4°. 6. *Commentaria in ſacram ſcripturam, ab initio Geneſeos, uſque ad finem librorum Regum, in quibus litteralis ſenſus editionis Vulgatæ perpetuò elicitur, & clarè ac breviter, cum morali ſparſim & myſtico traditur ex verbis ipſius, LXX interpretum, textûs hebraici, & veterum patrum. Acceſſerunt indices duo valdè accurati*, à Lyon 1656, *in-folio*. L'auteur avoue que la difficulté de ſon entrepriſe l'avoit effrayé plus d'une fois, qu'il s'étoit repenti d'y avoir mis la main, & qu'il avoit même abandonné ſon ouvrage durant deux années entieres ; qu'ayant été envoyé à Fréjus, & s'y étant vu ſans ſecours des livres néceſſaires, il avoit pris la réſolution de ne plus reprendre la plume, mais qu'il s'étoit remis à l'ouvrage ſur les preſſantes ſollicitations que lui en fit Vincent Caraffe, général de ſa ſociété. La ſuite de ce grand ouvrage n'a point paru : on en conſerve pluſieurs volumes *in-folio* manuſcrits au collége des jéſuites de Lyon. 7. *Diſſertatio de Blancalanda cœnobio, & Lucerna in pago Abrincenſi*, à Lyon 1659, *in*-4°. 8. *De Manuaſca urbe provinciæ libri tres*, à Lyon 1659 & 1663, *in*-12. 9. *Guillelmus Junior comes Forcalquerii*, à Lyon 1663, *in*-12. 10. *Opuſcula varia*, à Lyon 1668, *in-folio*. Pluſieurs de ces écrits avoient déja paru ſéparément, les autres ont été au moins revus. Cette collection contient ce qui ſuit : I. *Diſſertatio de Cartuſianorum initiis, ſeu quòd Bruno adactus fuerit in eremum vocibus hominis redivivi, Pariſiis, qui ſe accuſatum, judicatum, damnatum exclamabat.* C'eſt une vieille fable, qu'il eſt étonnant que le pere Columbi ait voulu reſſuſciter. Le pere Jacques Sirmond, jéſuite, en avoit ſi bien démontré la ſuppoſition & l'abſurdité. Le pere Longueval, de la même compagnie, dit dans une note qui eſt au bas de la page 588 du tome ſeptiéme de l'*Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane* : « Le pere Columbi a fait » une aſſez longue diſſertation pour ſoutenir la vérité de » l'hiſtoire que l'on rapporte pour cauſe de la retraite de » ſaint Bruno. Il cite pluſieurs chroniques manuſcrites » des Chartreux, qui en parlent. Mais outre qu'on pou- » roit propoſer bien des difficultés ſur l'âge de ces ma- » nuſcrits, la ſaine critique ne permet pas d'admettre » comme véritable un fait ſi extraordinaire, dont nul » des auteurs contemporains qui ont parlé de S. Bruno, » n'a fait aucune mention, & dont S. Bruno lui-même » n'a point parlé en rapportant les motifs de ſa conver- » ſion. » II. *Virgo Romigeria ſeu Manuaſcenſis*. III. *Appendix ad Guillelmum juniorem ſcripta anno* 1664. Cet appendix eſt contre ce qu'Honoré Bouche avoit écrit ſur le même ſujet dans ſon hiſtoire de Provence. IV. *De rebus geſtis epiſcoporum Siſtaricenſium, lib.* 4. V. *De rebus geſtis epiſcoporum Vivarienſium, lib.* 4. VI. *De rebus geſtis epiſcoporum Valentinorum & Dienſium, l.* 4. VII. *Appendix ad lib.* 4. *de rebus geſtis Valentinorum & Dienſium epiſcoporum.* Cet appendix contient les écrits ſuivans : *Epiſtola Joannis de Bernino archiepiſcopi Viennenſis & ſuffraganeorum ad Gregorium IX, poſtulantium canoniſationem Stephani à Cartuſiano epiſcopi Dienſis : Vita Amedæi Roſſilionæi, epiſcopi Valentini & Dienſis primi, ſcripta ab homine æquali.* M. de Catellan, évêque de Valence, fait grand uſage de cette vie dans ſes antiquités de l'égliſe de Valence, liv. V, page 350 & ſuivantes. VIII. *Manuaſca ;* c'eſt une deſcription hiſtorique & géographique de la ville de Manoſque, en trois livres. IX. *Noctes Blancalandanæ*, en trois livres. Ce ſont des recherches compoſées dans l'abbaye de Blanche-Lande, au diocèſe de Coutances, où le pere Columbi paſſa quelque temps avec Vincent de Tulles, évêque de Lavaur. Cet ouvrage eſt en trois parties : dans la premiere, on trouve des recherches ſur les évêques de France, dont on ne lit point les noms, ou le temps dans les auteurs qui ont parlé expreſſément des évêques de France. Dans la ſeconde, on parle de l'origine de l'abbaye de S. Ruf, de quelques abbayes de l'ordre de Prémontré, & de pluſieurs autres, & l'on en fait connoître les abbés. Dans le troiſiéme, il eſt queſtion *de Chaponæa Odonis Valentini epiſcopi gente.* X. *De incorruptione corporis Philibertæ à Sabaudiâ, ducisſæ Nemoroſii, diſſertatiuncula.* Le corps de Philiberte de Savoie, ducheſſe de Nemours, étoit inhumé à Chamberi depuis l'an 1526, lorſqu'en 1636 il fut trouvé entier. XI. *De Simianæa gente libri quatuor.* XII. *Appendix ad noctes Blancalandanas, ubi fusè dicitur de teſtamentariis vocibus, & nummis ſæculorum XII, XIII & XIV : acceſſit reſponſio ad illa quæ vir eruditus notavit in libello de Chaponæa Odonis epiſcopi Valentini gente.* Le pere Columbi a laiſſé pluſieurs ouvrages manuſcrits, entr'autres, une hiſtoire des évêques de Niſmes. En 1731 on a imprimé en françois une hiſtoire de ces évêques de Nîmes, par M. Ménard, conſeiller au préſidial de la même ville, aſſocié à l'académie des belles-lettres de Marſeille. * Extrait principalement d'un mémoire *manuſcrit latin du pere Oudin* jéſuite. Le pere le Long, *biblioth. des hiſtoriens de France*, en pluſieurs endroits ; le pere de Colonia jéſuite, en ſon *hiſtoire littéraire de Lyon*, tome II, *in*-4°, &c.

COLUMELLA (L. Junius Moderatus) natif de Gadès en Eſpagne, vivoit ſous l'empire de Claude, vers l'an 42 de J. C. & écrivit à Rome des livres de l'agriculture, intitulés : *De re ruſtica*, & un autre *de arboribus*, que nous avons encore, & qui ſont très-bons. Pline lui attribue un autre ouvrage des anciens ſacrifices pour les biens de la terre. Il y a des critiques qui diſtinguent deux Columella, l'un orateur Romain, l'autre philoſophe grec pythagoricien ; & ſelon eux, c'eſt ce dernier qui étoit de Gadès. Il ſeroit difficile de s'aſſurer du cas qu'on doit faire de cette conjecture ; & en cas qu'il y ait un Columella différent du philoſophe, il eſt également difficile de ſavoir à qui des deux on doit attribuer les ouvrages dont on vient de faire mention. * Pline, *l.* 3, 5, 7 & 11.

COLUMIERS, *cherchez* COLOMIERS.

COLUMNA, bonne ville & épiſcopale, dans le duché de Moskow en Moſcovie, à vingt-cinq ou trente lieues de la ville de Moskow, ſur la riviére de même nom, un peu au-deſſous de ſon embouchure dans l'Occa. * Mati, *dictionnaire.*

COLUMNA (Gui) Sicilien, natif de Meſſine, vivoit dans le XIII ſiécle. Lorſqu'Edouard I, roi d'Angleterre, paſſa en Italie à ſon retour de la Terre-Sainte, Columna le ſuivit dans ſon royaume, & compoſa une chronique en trente-ſix livres, outre quelques autres traités hiſtoriques des rois d'Angleterre, vers l'an 1287.

* Simler,

Digitized by Google

* Simler, *in append. bibl. Geſner.* Voſſius, *de hiſt. lat. lib.* 2, *pag.* 401.

COLUMNA (Landulphe de) chanoine de Chartres, auteur d'une hiſtoire des papes, vivoit dans le XIV ſiécle, ſous le pontificat de Jean XXII, auquel il dédia ſon ouvrage. * Voſſius, *lib.* 2, *de hiſt. lat. c.* 30, 40 & 64.

COLUMNA (Jerôme) *cherchez* COLONNE.

COLUP, faux Frédéric II, *voyez* TILON-COLUP.

COLUTHUS, poëte Grec. Suidas, le ſeul des anciens qui parle de Coluthus, nous apprend ſeulement qu'il étoit de Lycopolis, ville de la Thébaïde en Egypte, & qu'il naquit ſous le regne d'Anaſtaſe, qui ſuccéda en l'année 491 à Zénon. Il nous reſte de Coluthus un poëme de l'enlévement d'Héléne, dont Suidas ne parle point, qui fut trouvé par le cardinal Beſſarion proche Bitonto dans la terre de Bari. *Poſtel*, poëte de Hambourg, l'a traduit en vers allemans. *Læſcher*, autre ſavant du Nord, en avoit préparé une édition plus exacte & plus ample que celles qui avoient précédé, & il devoit y joindre des ſcholies grecques, des variantes, des diſſertations philologiques, un gloſſaire grec, &c. C'étoit employer beaucoup d'érudition pour un ouvrage fort mince en tous ſens. Le poëme n'eſt en effet qu'une narration aſſez ſéche de l'enlévement d'Hélene, en ſuivant l'ordre naturel des faits. M. Du Molard l'a traduit en françois en 1742 avec des remarques, *in*-16, à Paris. * *Voyez* le jugement que le *Journal des ſavans* porte de cette traduction, & des remarques qui l'accompagnent, dans le journal du mois de janvier 1742. *Voyez* auſſi ſur Coluthus, ſes éditions & ſes traductions, la bibliothéque grecque de Jean-Albert Fabricius, livre ſecond, chapitre VII, nombre VII.

COLYBES. Les Grecs ont donné le nom de *Colybes* à un certain amas de grains & de légumes qu'ils cuiſent & qu'ils offrent en l'honneur des ſaints & pour les morts. Ils ont dans leur Euchologe des prieres, dans leſquelles s'adreſſant à Dieu, ils diſent qu'ils lui offrent ces Colybes pour ſa gloire, & en l'honneur d'un tel ſaint, & pour la mémoire des morts. Gabriel de Philadelphie a fait un petit traité des Colybes, qui ſe trouve dans ſes opuſcules, que M. Simon a fait imprimer à Paris en grec & en latin, avec des remarques. On a coutume de bénir & de diſtribuer des Colybes aux fideles, le premier ſamedi de carême, & les Grecs tiennent que l'origine de cet uſage vient de ce que du temps de Julien l'*Apoſtat*, ce prince ayant fait profaner le pain, & les autres denrées qui ſe vendoient aux marchés de Conſtantinople, au commencement du carême, par du ſang des victimes immolées aux idoles, le patriarche Eudoxe ordonna aux chrétiens de ne manger que des Colybes, ou du froment cuit. * Allatius. Du Cange. Simon, *dans ſes notes ſur le traité de Gabriel de Philadelphie.*

COLZIM, montagne d'Egypte, dans le déſert de Gebul, à une journée de la mer Rouge. Il y a un célébre monaſtere de S. Antoine, où demeurent quantité de religieux, qui y vivent dans une auſtérité très-rigoureuſe. On ne voit aucune porte à ce monaſtere, qui eſt environné de hautes murailles bâties de briques, & l'on y monte dans une machine tirée par une poulie, comme au couvent de ſainte Catherine du mont Sinaï dans l'Arabie déſerte. Son terrein occupe environ deux mille arpens de terres, qui rapportent des fruits & des herbages en abondance. Il y a auſſi deux petites vignes dont les religieux font du vin blanc fort délicat, qu'ils conſervent pour la meſſe & pour régaler les étrangers. Ils y ont trois égliſes, dont la principale eſt celle de S. Antoine, laquelle paroît fort antique. La ſeconde eſt celle de S. Pierre & de S. Paul, où il y a un clocher & une cloche qui eſt la ſeule que l'on voit en Egypte. La troiſiéme égliſe eſt dédiée à un ſaint de leur ordre, nommé *Marc*, qui étoit un frere religieux laïc de ce couvent. * Vanſleb, *relation d'Egypte.*

COM ou CHOM, petite ville autrefois épiſcopale, en Aſie, dans la Natolie propre, près de la ſource du Xanthe, environ à dix-huit lieues au-deſſus de Patera. * Mati, *dictionnaire.*

COM, en latin *Comana Pontica*, ville autrefois épiſcopale & ſuffragante de Néocéſarée, dans l'Amaſie en Natolie, ſur le Caſalmach, au-deſſus de la ville de Tocato. * Mati, *dictionnaire.*

COM, ville de Perſe, *cherchez* KOM.

COMACCE (Barthelemi) étoit Florentin, & prit l'habit parmi les dominicains, à l'âge de ſeize ans. Il parut dans cet ordre également attaché à la pratique de la vertu & à l'étude. Après avoir gouverné les couvens en qualité de prieur, il fut vicaire général de ſa congrégation réformée, & inquiſiteur de Boulogne. Comacce remplit dignement tous ces emplois. Sixte IV le fit vicaire général de ſon ordre, & il fut enfin élu général au chapitre qui ſe tint à Rome l'an 1484. Le P. Comacce exerça peu de temps cette charge; car il fut frapé de peſte à Pérouſe lorſqu'il faiſoit ſa viſite, & mourut l'année ſuivante, le premier juillet. Il a fait des commentaires ſur les quatre livres des Sentences. * Leandre Alberti, *de vir. illuſt. ordin. Præd. part. II. l.* 3, *col.* 68. *Biblioth. Prov. Lomb. ann.* 1475, 1 *juillet.*

COMACCHIO, en latin, *Comaclum* & *Comacula*, ville d'Italie, dans le duché de Ferrare, avec évêché ſuffragant de Ravenne. Elle eſt ſituée entre les étangs que forme le Pô, & que ceux du pays nomment *Valli di Comacchio.* Cette ville peu conſidérable, n'eſt éloignée que d'environ trois ou quatre milles de la mer Adriatique. L'air y eſt mal ſain; & c'eſt pour cette raiſon qu'elle n'eſt habitée que par des pêcheurs, à qui ces étangs, qui ſont extrêmement poiſſonneux, fourniſſent les moyens de ſubſiſter. Il y a auſſi des ſalines qui apportent un grand revenu au pape, car cette ville lui appartient. Elle a été aſſez long-temps un ſujet de diviſion entre le pape & le duc de Ferrare, & l'a été depuis avec l'empereur. * Leandre Alberti.

COMAGENE ou COMMAGENE, petit pays d'Aſie, extrêmement fertile, qui occupoit la partie ſeptentrionale de la Syrie. La ville capitale étoit Samoſate, aujourd'hui *Seempſat*, ſur l'Euphrate, célébre pour avoir été le lieu de la naiſſance de Lucien, & de Paul, patriarche d'Antioche, héréſiarque. La Comagene devint un royaume particulier, lorſque Pompée ayant vaincu Tigranes & Mithridate, rois d'Armenie & de Pont, adjugea au peuple Romain tout ce que ces deux princes avoient conquis de la Syrie, & en fit une province; & les Seleucides qui y régnerent ne furent plus d'aucune conſidération. Joſephe parle d'Antiochus, roi de Comagene, que Marc-Antoine vainquit, & d'un autre qui amena du ſecours à Veſpaſien. *Voyez* ANTIOCHUS. Domitien, fils de Veſpaſien, s'empara enſuite de la Comagene, qui devint une province de l'empire, & fut nommée dans la ſuite *Euphratéſie.* * Strabon, *l.* 16. Joſephe, *guerre des Juifs.* Procope, *guerre des Perſes*, *l.* 1.

COMAGENE, que les anciens auteurs ont nommé *Comagenum*, eſt aujourd'hui un bourg de l'Autriche, dit *Haimbourg.* Trebellius Pollion parle dans la vie de l'empereur Claude II d'une aventure qu'il eut à Comagene, ville de Pannonie. Il n'en eſt point parlé dans l'édition ordinaire; mais Gruter & Saumaiſe (*pag.* 331, *édit. de Paris*,) ont remarqué qu'on en trouve le récit dans le manuſcrit de la bibliotheque palatine.

COMANA, province d'Amérique. *Cherchez* CUMANA.

COMANE, ville d'Aſie dans la province de Pont, avec évêché ſuffragant de Néocéſarée. Elle étoit ſituée ſur le fleuve Iris, & ſon nom a été renommé par la ſainteté de pluſieurs de ſes prélats, & entautres, du fameux Alexandre, dit *le Charbonnier*, élu par S. Gregoire, ſurnommé *le Thaumaturge.* Strabon fait mention du temple de Comane, dédié à Bellone. Cette ville étoit différente de COMANE, dans la Cappadoce, ſur le fleuve Sacus, avec évêché ſuffragant de Melitene, que

les modernes nomment diverſement. Toutes les deux étoient conſacrées à Bellone, que l'on y révéroit avec des cérémonies particuliéres. Il y avoit un pontificat auquel les Romains attacherent le droit de ſouveraineté ſur la ville & ſur les environs, après avoir vaincu Mithridate ; ce que l'on doit entendre de Comane de Cappadoce. La ſouveraineté de Comane fut unie à ce pontificat par les Romains. Pompée le donna à Archelaüs, Céſar à Nicomede, & Auguſte à Dyteutus. * Strab. *l.* 11 & 12. Dion, *l.* 35. Appian, *in Mithridatic.* Hirtius, *de bello Alexandrino.* Bayle, *dict. crit.*

COMANIE, pays de la Georgie priſe en général, ſitué entre la mer Caſpienne vers l'orient, les montagnes qui la ſéparent de la Circaſſie vers l'occident, le Gurgiſtan au midi, & la Moſcovie au ſeptentrion. Ce pays eſt excellent pour le labourage ; mais il n'eſt guères cultivé, parceque ſes peuples ne vivent la plupart que de brigandages. Ils habitent ordinairement au pied des montagnes, à cauſe des belles ſources qui en ſortent, & parcequ'elles leur ſervent de retraite lorſqu'ils ſont pourſuivis de leurs ennemis. Car tous ceux qui entourent leur pays, les Georgiens, les Mingrelliens, les Circaſſes, les Tartares & les Moſcovites, courent inceſſamment ſur les terres les uns des autres. Les Komoucs occupent la partie orientale de la Comanie, vers la mer Caſpienne. Ils ſont Mahométans, & ſous la protection du roi de Perſe, qui les conſidere, parcequ'ils gardent les paſſages de ce côté-là contre les Kalmouchs & autres ennemis des Perſans. Ces Kalmouchs ſont les Tartares qui habitent de l'autre côté de la mer Caſpienne, & qui ſe ſont mis ſous la protection du grand duc de Moſcovie. * Tavernier, *voyage de Perſe.*

COMANO, anciennement *Cromna*, *Cromnum*, petite ville de la Natolie propre, en Aſie. Elle eſt ſur la côte de la mer Noire, un peu à l'orient de la ville de Samaſtro. * Mati, *dict.*

COMANUS, fils de *Nannus*, roi des Ségobrigiens, avoit donné aux Grecs de la Phocide la place où ils bâtirent la ville de *Maſſilia*, nommée aujourd'hui *Marſeille.* Ce roi fut excité par un Ligurien à prévenir l'agrandiſſement de ces étrangers. Pour lui perſuader combien il lui étoit important d'étouffer dans ſa naiſſance une puiſſance étrangere, qui devenant plus redoutable avec le temps, pouroit un jour envahir ſes propres états, voici l'apologue dont on ſe ſervit. Une chienne, étant pleine, pria un berger de lui prêter une place où elle pût faire ſes petits ; ce qu'ayant obtenu, elle le pria encore de lui permettre de les élever au même endroit ; mais lorſque les chiens furent devenus grands, & qu'elle ſe ſentit fortifiée de leur ſecours, elle ſe voulut attribuer en proprieté le lieu qu'elle n'avoit eu que par emprunt. Comanus perſuadé qu'il étoit de ſon intérêt de détruire cette ville, voulut la ſurprendre un jour qu'on y célébroit la fête de la déeſſe Flore, & que les habitans ne penſoient qu'à ſe réjouir ; mais il fut lui-même ſurpris & tué, avec ſept mille hommes qui l'avoient accompagné dans cette entrepriſe. Depuis ce temps-là, les Maſſiliens ſe tinrent ſi bien ſur leurs gardes, que tous les jours de fête ils avoient accoutumé de fermer leurs portes, de reconnoître les étrangers qui étoient dans leur ville, & d'aſſeoir des corps de garde près des remparts. * Juſtin, *l.* 17.

COMASC, contrée du duché de Milan en Italie. Elle s'étend tout autour du lac de Côme, entre le Milanez propre, le Bergamaſc, le pays des Griſons, & les bailliages des Suiſſes en Italie. Outre Côme, qui en eſt la capitale, on y voit encore le fort de Fuentes, & les petites villes de Pianello, de Bellano & de Lecco. * Mati, *dictionnaire.*

COMBABUS, jeune ſeigneur de la cour du roi de Syrie, fut nommé par le roi de Syrie pour accompagner la reine Stratonice dans un voyage qu'elle entreprit pour s'aquitter d'un vœu fait à Junon. Cette commiſſion étoit délicate. La reine étoit femme ; Combabus étoit beau ; & ces circonſtances lui firent craindre les ſuites de l'honneur qu'il recevoit. Pour ſe prévenir, il ſe coupa lui-même les parties qu'on ne nomme point, & les ayant enfermées dans une boëte cachetée, il ſupplia le roi avant que de partir, de la lui vouloir garder juſqu'à ſon retour. Ce que Combabus avoit prévu ne manqua pas d'arriver. Stratonice, qui le voyoit tous les jours, en devint éperdument amoureuſe : elle parla, elle voulut même le pouſſer à bout, & ce ne fut qu'en juſtifiant ſon impuiſſance qu'il arrêta ſes importunités. Mais ce défaut, quoiqu'eſſentiel, ne put éteindre l'amour de la reine, qui chercha depuis toute ſa conſolation dans les fréquens têtes-à-têtes qu'elle avoit avec ſon amant. Cette diſtinction fit du bruit, & excita la jalouſie des autres courtiſans qui étoient du voyage. Ils accuſerent Combabus d'adultere, & on le rappella pour lui faire ſon procès. Déja même on le traînoit au ſupplice, lorſqu'il demanda pour dernière grace qu'on eût à produire la boëte fatale ; elle fut ouverte, & fit paroître l'innocence de Combabus aux yeux du roi. Ce prince l'embraſſa, plaignit ſon infortune, fit punir ſes délateurs, & le renvoya *auprès de la reine*, pour achever la conſtruction du temple qu'*elle avoit* entrepris. On y éleva en bronze la ſtatue de Combabus, habillé en homme, mais d'un air efféminé. Quelques-uns de ſes amis furent aſſez fous, dit-on, pour ſe traiter eux-mêmes comme il s'étoit traité. Cette hiſtoriette eſt tirée de Lucien, au traité *de Syria Dea.*

☞ COMBAS, bourg conſidérable, & baronie ancienne du diocèſe d'Uſez en bas Languedoc, à une lieue & demie de Sommieres, entre Alais, Niſmes, Lunel & Montpellier, dans un vallon fertile & agréable, avec un ancien château. Cette terre étoit un ancien fief de la maiſon de Bermond-Sommieres, fondue dans celle de Narbonne-Pelet, l'an 1527, par le mariage de Françoiſe de Bermond-Sommieres, dame du Caylar, baronne de Combas, &c. avec Jacques Pelet, vicomte de Narbonne, de la branche de la Verunne. Les barons de Combas ſont préſentement les aînés de la maiſon de Narbonne-Pelet. *Voyez* NARBONNE-PELET & BERMOND.

COMBAT ſingulier, eſt un combat d'un ſeul contre un ſeul. Anciennement les procès ſe décidoient par le combat. On ſuppoſoit que Dieu n'accordoit la victoire qu'à celui qui avoit le meilleur droit. Cela arrivoit en matière civile, auſſi-bien qu'en matiere criminelle. On rapporte que la queſtion, *Si la repréſentation a lieu en ligne directe?* ayant été agitée devant l'empereur Othon, ſurnommé *le Grand*, *la déciſion en fut envoyée à un* combat & au ſort des armes. On le pratiquoit particuliérement dans les matières criminelles. On trouve la forme de ces ſortes de combats dans l'ancien coutumier de Normandie, & les cérémonies qui s'y obſervoient. L'accuſateur juroit ſur la vérité de ſon accuſation, & l'accuſé lui donnoit le démenti ; ſur quoi chacun jettoit ſon gage de bataille en juſtice. Alors on conſtituoit les deux champions priſonniers juſqu'au jour du combat. Philippe *le Bel* défendit ces combats en 1303. Cependant le parlement de Paris ordonna un pareil combat entre deux ſeigneurs, par arrêt de l'an 1386 ; & en 1547, Henri II permit que Jarnac & la Chaſteigneraye combattiſſent en ſa préſence. Le défendeur avoit le choix des armes ; & s'il n'étoit point vaincu avant le coucher du ſoleil, il étoit abſous & cenſé victorieux. Cet abus étoit autrefois tellement autoriſé, que les évêques & les juges eccléſiaſtiques ordonnoient le combat dans les choſes obſcures & douteuſes. * Paſq. *recherches.* On rapporte qu'Alfonſe, roi de Caſtille, ayant voulu abolir le rit mozarabique pour introduire l'office romain, & le peuple s'y étant oppoſé, on convint de terminer le différend par un combat.

COMBÉ, fille d'Aſcopus, qui paſſe pour avoir la premiere inventé les armes d'airain ; ce qui l'a fait ſurnommer *Chalcis.* Il y en a qui lui appliquent cet endroit d'Ovide au *liv.* 7 *des métamorph. vers* 382.

Adjacet his Pleuron in qua trepidantibus alis
Ophias effugit natorum vulnera Combe.

Polyſolus & Ariſte diſent qu'elle eut de ſon mari un

grand nombre d'enfans, ce qui a donné lieu à un proverbe des Grecs, de dire en parlant d'une femme féconde : *Elle a eu autant d'enfans que Combé.* * Lloid, *dict.* Hoffman, *lexic. univ.*

☞ COMBE (Guy du Rouſſeau de la) reçu au ſerment d'avocat au parlement de Paris le 7 décembre 1705, a donné au public un *Recueil de Juriſprudence civile du pays de droit écrit & coutumier*, un vol. *in*-4°, dont il a donné une ſeconde édition beaucoup plus ample en 1746. Il donna en 1738 une nouvelle édition du *Praticien univerſel* de Couchot, augmentée par lui d'un petit *Traité ſur l'exécution proviſoire des ſentences & ordonnances des premiers juges en différentes matières, & ſur les arrêts de défenſes & autres arrêts ſur requête ;* une nouvelle édition des arrêts de Loüet, augmentée de pluſieurs arrêts ; un nouveau Traité des matieres criminelles en 1736, *in*-4°. *Recueil de juriſprudence canonique & bénéficiale*, pris ſur les mémoires de feu M. Fuet, 1 vol. *in-fol.* 1748. Depuis ſon décès, arrivé en 1749, on a donné au public un *Commentaire* poſthume du même auteur *ſur les nouvelles ordonnances concernant les donations, les teſtamens, le faux, les cas prévôtaux.* Nicolas-Guy du Rouſſeau de la Combe, ſon fils, eſt auteur d'un Recueil d'arrêts *in*-4°, imprimé en 1743. * *Mem. mſſ.* de M. Boucher d'Argis.

COMBE (Marie de CYZ, veuve du ſieur de) inſtitutrice de la communauté du bon Paſteur, *voyez* CYZ.

COMBEFIS (François) religieux de l'ordre de ſaint Dominique, s'eſt diſtingué par ſa ſcience & par ſa pieté dans le XVII ſiécle. Il étoit né au mois de novembre 1605 à Marmande, petite ville du diocèſe d'Agen ſur la Garonne, de parens honnêtes, qui étoient des principaux de la ville ; & après avoir étudié chez les jéſuites de Bourdeaux, il entra chez les dominicains réformés de cette ville, le 14 juillet 1625, étant dans ſa vingtiéme année. Il enſeigna la philoſophie à Bourdeaux, & la théologie dans les couvens de S. Maximin & de Paris. Depuis ce temps-là il s'appliqua entiérement à la lecture des peres, des anciens auteurs grecs, & des hiſtoriens eccléſiaſtiques. Les prélats de France étant aſſemblés à Paris en 1655, le choiſirent pour travailler aux nouvelles éditions & verſions des peres grecs qu'ils vouloient entreprendre, & le gratifierent en 1656 d'une penſion de 500 livres, qu'ils augmenterent depuis du double, pour le même ſujet ; ce que le clergé de France n'avoit encore jamais accordé à aucun régulier avant lui. Il donna au public, en 1644, les œuvres de S. Amphiloque, évêque d'Icone, de S. Méthode & de S. André de Crete (qu'il vouloit retoucher & corriger derechef avant ſa mort.) L'année ſuivante, il mit au jour quelques piéces nouvelles de S. Jean *Chryſoſtome*, qu'il avoit tirées de la bibliothéque du roi, avec une défenſe des Scholies de ſaint Maxime ſur S. Denys. Il donna depuis la nouvelle augmentation de la bibliothéque des peres grecs, en deux volumes *in-folio*, imprimés à Paris en 1648, dans le premier deſquels nous avons les œuvres de S. Aſterius, évêque d'Amaſée, & d'autres peres grecs ; & dans l'autre, qui eſt tout hiſtorique, il nous a donné la véritable hiſtoire des Monothelites, qui n'a été déſaprouvée à Rome, que parcequ'il n'avoit pas eu, dit-on, aſſez de reſpect pour le cardinal Baronius, qu'il fait voir évidemment s'y être trompé. Le P. Goar étant tombé malade lorſqu'il travailloit, par ordre du roi, ſur l'hiſtoire Byzantine, qui s'imprimoit au Louvre, & étant mort au mois de ſeptembre, l'an 1653, en achevant la chronographie de Theophane, le pere Combefis, qui étoit ſon confrere & ſon ami, fut obligé de remplir ſa place. Il revit l'ouvrage entier, y ajouta ſes nouvelles notes & corrections en 1655 ; & l'année ſuivante 1656, il donna pluſieurs piéces grecques de S. Jean *Chryſoſtome*, de S. Severien & d'autres, qui ont été imprimées à Paris. Il donna encore une autre collection en 1660, des vies de S. Euſtache & autres ſaints martyrs, & de S. Sylveſtre, pape ; & il publia, l'an 1666, le martyre de trois autres ſaints, après avoir donné ſa nouvelle bibliothéque des peres pour les prédicateurs, en huit gros volumes *in-folio*, imprimés à Paris en 1662. Leo Allatius, bibliothécaire du Vatican, lui envoya ſon traité *de Simeonibus*, qu'il fit imprimer à Paris en 1664 ; & il y joignit un recueil des origines & des choſes de Conſtantinople, tirées de pluſieurs auteurs grecs, qu'il donna avec des notes. Il augmenta la bibliothéque des peres grecs en 1672, d'un nouveau volume *in-folio*, diviſé en deux parties, qu'il intitula : *Noviſſimum auctuarium bibliothecæ Græcorum patrum.* Deux ans après il donna ſon *Eccleſiaſtes Græcus*, pour les prédicateurs, en 1674, où il inſéra les plus belles piéces des deux Baſiles de Céſarée & de Seleucie. Il y avoit long-temps qu'il avoit promis une nouvelle édition de toutes les œuvres de S. Maxime, qu'il donna enfin l'an 1675, en deux gros volumes *in-folio*, eſpérant d'en mettre au jour encore un troiſiéme volume ; & cependant il publia en la même année le livre de S. Theodote d'Ancyre, contre Neſtorius, avec des notes & une oraiſon de S. Germain, patriarche de Conſtantinople. Comme il s'étoit fait connoître au ſujet de l'impreſſion de Theophane, il eut ordre de M. Colbert, miniſtre d'état, qui avoit l'intendance de l'imprimerie royale, de travailler aux autres hiſtoriens grecs de Conſtantinople qui reſtoient encore à imprimer au Louvre, & il en ramaſſa pluſieurs qui avoient écrit depuis Theophane, dont il vouloit faire deux volumes. Le premier fut commencé, & étoit déja bien avancé, lorſque la guerre de Hollande fit interrompre l'ouvrage : il ne fut achevé qu'après ſon décès par Du Cange, en 1685, ſous ce titre : *Hiſtoriæ Byſantinæ ſcriptores poſt Theophanem*, auquel on n'a point mis les notes qu'il y avoit préparées. Le ſecond tome, qui devoit contenir les ouvrages de *Leon*, diacre, & de *Michel Pſellus*, n'a pas encore paru. Combefis avoit une affection ſinguliere pour le grand ſaint Baſile, dont il faiſoit ſa lecture ordinaire, en grec, étant écolier & novice, & il acheva ſa carriere en nous donnant ſes remarques & ſes corrections ſur toutes ſes œuvres, qui furent achevées d'imprimer pendant qu'il étoit au lit de la mort. Il mourut à Paris, au couvent des dominicains de la rue S. Honoré, le 23 mars 1679, en la ſoixante-quatorziéme année de ſon âge, & la cinquante-cinquiéme de ſa profeſſion religieuſe, après avoir mené une vie très-exemplaire, & avoir ſouffert pluſieurs années les douleurs de la pierre, qui le conſumerent entiérement. Il a laiſſé quantité de piéces tirées des peres & des hiſtoriens grecs, dont on garde une partie au couvent de Paris, où il eſt décédé ; & la meilleure partie a été retenue par ceux qui les ont eues après ſa mort, auſſi-bien que ſes corrections & ſa critique ſur toutes les œuvres de S. Gregoire de Nazianze. * *Mem. hiſt.* M. Du-Pin, *bibl. des aut. eccleſ. du XVII ſiécle.* Echard, *bibl. ſcript. ordin. S. Domin.*

COMBES (Jean de) avocat du roi au préſidial de Riom, a donné au public en 1584, un *traité des Tailles, & autres ſubſides, & de l'inſtitution & origine des offices concernant les finances.* Cet ouvrage eſt écrit avec beaucoup de clarté & de pureté, eu égard au temps où il a été compoſé. Il contient beaucoup de recherches très-curieuſes ſur la matiére qui y eſt traitée, & il y regne une critique judicieuſe. Ce Jean de Combes étoit fils de *Jean* de Combes, premier préſident en la cour des Aides de Montferrant, & deſcendoit de *Jean* de Combes, premier du nom, avocat à Riom, qui a ſouſcrit à la rédaction des coutumes d'Auvergne en 1510. Son nom & ſa poſtérité ſubſiſtent encore dans la ville de Riom, où elle poſſéde aujourd'hui la charge de préſident, & de lieutenant général au préſidial. Antoine Fontanon dans ſes *Annotations ſur la pratique de Maſuer*, miſe en françois par Fontanon lui-même, à la fin du titre des Tailles, Collectes, &c. pag. 1001, de l'édition de Lyon 1620, *in*-8°. parle ainſi du traité des Tailles, par de Combes. » Pour ce que M. de Combes, avocat du roi » au ſiége préſidial de Riom en Auvergne, perſonnage » de grand'lettres, a mis en lumiére un traité des Tail- » les, & que par icelui non moins doctement, que di- » ſertement, il a diſcouru tous les poincts qui concernent

» la matiere de ce titre ; à cette occaſion je te conſeille » d'y recourir, &c.

COMBORN, vicomté en Limoſin, que l'on a toujours regardée comme la plus ancienne de cette province, & dont le chef-lieu eſt ſitué à dix lieues de Limoges, à quatre & demie de Tulles, à cinq de Turenne, & à trois & demie d'Uſerche. Aujourd'hui cette terre, qui étoit conſidérable, & de grande étendue, eſt fort démembrée, & appartient à la maiſon de Leſtairie du Saillant. Les vicomtes de Comborn ont toujours joui, pendant la vacance du ſiége épiſcopal de Limoges, des revenus des châtellenies d'Allezat & de Voutezat, appartenant à cette égliſe ; & ils en font alors exercer la juſtice, ſans que le droit de régale ait aucun lieu à cet égard. Ils ont été maintenus & confirmés dans ce droit dès l'an 1278, par un arrêt rendu au parlement de la Touſſaints, contre les officiers du roi Philippe III du nom, ſurnommé *le Hardi*, qui prétendoient que la régale entiere devoit lui appartenir. Les anciens vicomtes de Comborn, dont la maiſon a été des plus illuſtres de celles du Limoſin, ont été dans leur temps très-puiſſans, & en grande conſidération dans la Guienne, ayant poſſédé, outre cette vicomté, celle de Limoges même, & celle de Turenne & de Ventadour, comme on le verra dans la ſuite chronologique *que l'on va rapporter.*

I. ARCHAMBAUD, ſurnommé *Jambe pourrie*, eſt le premier que l'on trouve qualifié de vicomte de Comborn, & c'eſt de lui qu'eſt deſcendue la maiſon de ce nom, dont pluſieurs autres grandes maiſons ont tiré leur origine. Geoffroi, prieur de Vigeois, auteur du XII ſiécle, qui a écrit une chronique, rapporte, en parlant de cet Archambaud, que du temps de l'empereur Othon, il avoit ſoutenu pluſieurs combats ; que la reine ayant été accuſée d'adultere, il avoit entrepris ſa défenſe avec vigueur, & qu'il avoit contraint ſes accuſateurs à prendre la fuite. Il ajoute que le grand carnage qu'il faiſoit de ſes ennemis dans les combats l'avoit fait ſurnommer *le Boucher*. Il fut marié avec *Sulpicie*, fille de *Bernard*, vicomte de Turenne, & fit conjointement avec elle une donation de quelques héritages à l'égliſe de S. Martin de Tulles, vers l'an 984. Il devint, à cauſe d'elle, vicomte de Turenne, après la mort du vicomte *Bernard*, ſon beau-pere, & après celle du vicomte *Adhémar*, ſon beau-frere. Il y a apparence que cette vicomté lui fut diſputée, malgré le droit qu'il y avoit par ſa femme, puiſqu'au rapport du prieur de Vigeois, lorſqu'il fut ſur le point d'entrer dans le château de Turenne qui étoit fortifié, les portes lui en furent fermées avec tant de violence, qu'il fut bleſſé griévement au pied dont il demeura eſtropié, & c'eſt de-là que lui vint le ſurnom de *Jambe pourrie*. Quoi qu'il en ſoit, il reſta maître de cette vicomté, qu'il tranſmit à ſes deſcendans. Geoffroi de Vigeois lui donne pour femme la ſœur de *Richard*, duc de Normandie ; mais les chartes & les titres de ſon temps prouvent le contraire. Il eut pour fils celui qui ſuit.

II. EBLES vicomte de Comborn & de Turenne, épouſa en premieres noces *Beatrix*, que l'auteur des miracles de Sainte-Foi de Conches dit être ſœur de *Richard*, duc de Normandie, n'étant encore que comte de Rouen. Il fit avec elle & *Guillaume* leur fils, un don de pluſieurs héritages à l'égliſe & aux moines de S. Pierre d'Uſerche, au mois d'avril de l'année 1001. Il fit auſſi un don au monaſtere de S. Martin de Tulles vers l'an 1020, en reconnoiſſance des ſervices qu'il y avoit reçus, lorſqu'il fut tranſporté à Tulles, après avoir été bleſſé dans un combat par Witard de la Roche. Il répudia ſa premiere femme & ſe remaria avec une autre nommée *Petronille*, avec laquelle il donna en 1030, au monaſtere de S. Pierre d'Uſerche l'égliſe de Belmont & toutes ſes dépendances. Il eut de ſa premiere femme ARCHAMBAUD II, vicomte de Comborn, qui ſuit ; GUILLAUME, qui fut témoin avec ſes freres du don fait par ſon pere au monaſtere d'Uſerche en 1030 ; & qui fut vicomte de Turenne, au moyen de la donation que ſon pere lui fit de cette terre. Il donna l'origine à la branche des vicomtes de TURENNE de la maiſon de Comborn : *Voyez* TURENNE ; *Ebles* de Comborn, temoin en 1030 ; & *Robert* de Comborn, auſſi témoin à la donation faite par ſon pere à Uſerche en 1030. Geoffroi de Vigeois écrit que ce dernier fut tué par *Archambaud* ſon frere. La chronique du même Geoffroi de Vigeois, rapportée par Juſtel, ſemble décider que *Guillaume* & *Robert*, ſont ſortis de la derniere alliance de leur pere, quoique cet auteur avoue que quelques-uns les tiennent iſſus du premier mariage.

III. ARCHAMBAUD II du nom, vicomte de Comborn, voyant la prédilection que ſon pere avoit pour ſes freres, en conçut une ſi forte jalouſie, qu'il tua Robert l'un deux. Ce meurtre le fit chaſſer par ſon pere, & il fut contraint de prendre la fuite. Long-temps après il tua un chevalier, dont ſon pere avoit reçu autre fois dans un combat une bleſſure incurable. Cette action fut ſi agréable à ſon pere, que ſe rendant aux priéres de pluſieurs de leurs amis, il fit la paix avec *lui auprès de Tulles*. Depuis, Archambaud fut tué d'un coup d'*épée ſous le* régne de Henri I, roi de France. Il avoit épouſé *Rotberge*, fille d'*Aimérie* II du nom, vicomte de Rochechouart, laquelle fit conjointement avec ſes trois fils une aumône à S. Martin de Tulles, pour l'ame de feu ſon mari le jour de ſa ſépulture, au mois de février, vers l'an 1059. Elle fit un autre don à la même égliſe & aux moines de S. Martin de Tulles, du conſentement de ſon troiſiéme fils en 1088, & vivoit encore en 1095. Ses enfans furent ARCHAMBAUD III, vicomte de Comborn, qui ſuit ; EBLES, qui fut vicomte de Ventadour, & qui fut chef *de la maiſon de ce nom*, *voyez* VENTADOUR ; & BERNARD, vicomte de Comborn, *qui ſuivra après la poſtérité d'*Archambaud *ſon frere.*

IV. ARCHAMBAUD III du nom, vicomte de Comborn, donna en 1070 la chapelle de Geneſte avec les héritages où elle étoit ſituée, au monaſtere de S. Martin de Tulles. Il donna pareillement l'égliſe de Meimac au monaſtere d'Uſerche le 3 février 1085, mourut à Uſerche en 1086, & fut inhumé dans le cimetiere du même monaſtere. Il avoit épouſé *Ermengarde*, *qui* mourut avant lui, & dont il laiſſa le fils qui ſuit.

V. EBLES II du nom, vicomte de Comborn, étoit en bas âge lorſqu'il perdit ſon pere, c'eſt pourquoi celui-ci en mourant le mit ſous la tutelle de *Bernard* ſon oncle, juſqu'à ce *qu'il fût en âge de porter les armes* ; mais lorſqu'il demanda à jouir de ſon bien, ſon oncle prit ſon temps, & le chaſſa de chez lui. Cependant par le ſecours de quelques-uns de ſes amis, il entra en poſſeſſion du château de Comborn. Depuis la femme de ſon oncle, dont il cherchoit l'occaſion de ſe venger, étant tombée entre ſes mains, il la deshonora publiquement, dans la vue que ſon oncle ne manqueroit pas, après une pareille infamie, de la répudier, ce qui n'arriva pas, parce qu'elle étoit fille d'un ſeigneur fort puiſſant. Quelques jours après ſon oncle vint avec peu de monde juſqu'à la porte du château comme pour l'inſulter : ſurquoi il ſe leva de table, & ſans conſulter perſonne, étant déja dans la chaleur du vin, il pourſuivit ſon oncle avec ardeur ; mais étant tombé dans une embuſcade, il fut pris & tué ſur la place. Son corps fut tranſporté à Tulles, où il fut enterré. Ceci arriva vers la fin de l'automne, au rapport de Geoffroi de Vigeois ; & Etienne Baluze préſume que ce fut en l'année 1111. Quoi qu'il en ſoit, *Ebles* ne fut point marié.

IV. BERNARD, vicomte de Comborn, troiſiéme fils d'ARCHAMBAUD II, & de *Rotberge* de Rochechouart ſa femme, fut deſtiné d'abord, ſuivant quelques-uns, à l'état de cléricature ; & c'eſt ce qui engagea *Archambaud* ſon frere, de le préférer à *Ebles* ſon autre frere, pour lui confier la tutelle de ſon fils. Ses deux freres qui étoient ſes aînés, & dont le premier eut la vicomté de Comborn, & l'autre celle de Ventadour, après avoir partagé également entre eux les autres héritages paternels, lui donnerent chacun vingt-cinq métairies, avec le patronage de l'égliſe de Belmont. Il contribua par ſes li-

béralités à la reſtauration du monaſtere de Tulles, ayant donné pour cet effet le 28 décembre 1103, une partie d'un bois qui lui appartenoit. Il tua, *comme on l'a dit ci-deſſus*, vers la fin de l'automne 1111, le vicomte *Ebles*, ſon neveu, & devint par cet homicide vicomte de Comborn. Depuis, pour obtenir le pardon de ce meurtre, qu'il reconnut avoir fait volontairement, il fit en 1119, pluſieurs dons aux monaſteres de S. Martin de Tulles, & de S. Pierre d'Uſerche, & réſolut de faire les voyages de Jéruſalem & de Rome. Il ne paroît pas qu'il ait exécuté cette réſolution; mais Geoffroi de Vigeois écrit qu'il ſe fit moine à Cluni, où il mourut. Il avoit épouſé 1°. *Garcille*, fille de *Hugues* Garcin de Corſo, de la race des comtes de Toulouſe, laquelle fut deshonorée par le neveu de ſon mari: & 2°. *Petronille* de la Tour, avec laquelle il donna en aumône l'an 1112, aux moines de S. Martin de Tulles, pour un moine qu'ils avoient fait, la métairie de Boſileſc, ſituée dans le lieu de Courciac, en la paroiſſe de S. Gal. Du premier mariage vinrent ARCHAMBAUD IV, qui ſuit; *Hélie* de Comborn, vicomte, qui donna à S. Martin de Tulles la moitié de la borderie de la Chenal, pour l'ame d'Aimeric, fils d'Etienne de Roſinac ſon couſin, qui avoit été tué pour ſon ſervice, ainſi qu'il eſt porté par un acte d'environ l'an 1153; & *Béatrix* de Comborn.

V. ARCHAMBAUD IV du nom, vicomte de Comborn, ſurnommé *le Barbu*, pour avoir porté une longue barbe juſqu'à ſa vieilleſſe, conſentit au don que le vicomte ſon pere & ſa femme firent en 1112 au monaſtere de Tulles; ſe trouva avec ſon pere, à une aſſemblée qui fut faite en 1116, dans ce monaſtere, au ſujet d'un différend ſurvenu entre l'abbé d'Uſerche & le prieur de Ventadour, pour raiſon d'un héritage que ſon pere & lui avoient donné à ce prieur; conſeilla & autoriſa un autre don que ſon pere fit à ce monaſtere le 18 mai 1119, & donna lui-même en 1121, au même monaſtere, un moine avec quelques héritages dans la paroiſſe de Camboline, pour l'ame d'Amaluin de Belchâtel, frere d'Elie de Malamort, qu'il avoit tué dans un combat. Il fit conſtruire depuis l'an 1125, le château de Blanchefort ſur le territoire de S. Pierre d'Uſerche, comme il eſt rapporté dans une ancienne hiſtoire de ce monaſtere, qui ſe trouve dans ſon cartulaire. Il mourut depuis, l'an 1137, & fut enterré à Tulles. Il avoit été marié avec *Humberge*, ſurnommée *Brunicende*, fille d'*Ademar* III du nom, vicomte de Limoges, qui mourut moine à Cluni. Il en eut ADEMARD IV du nom, vicomte de Limoges, par l'adoption que fit de lui & de *Gui* ſon frere, leur aïeul maternel. Il fut chef des vicomtes de LIMOGES, de la maiſon de Comborn. *Voyez* LIMOGES; *Gui* de Comborn, auſſi vicomte de Limoges, mort ſans poſtérité; ARCHAMBAUD V, vicomte de Comborn, qui ſuit; *Pierre-Aſſalit* de Comborn, mort ſans poſtérité; *Hélie* de Comborn, dont on ne connoît que le nom; *Bernard* de Comborn, doyen de S. Irier l'an 1188; *Marie* de Comborn, abbeſſe de la Régle, ordre de S. Benoît, diocéſe de Limoges, vers l'an 1165; *Béatrix* de Comborn, mariée, 1°. avec *Gaucelin* de Pierrebuffiere; & 2°. avec *Hélie* Flamenc; *Almodie* de Comborn, femme d'*Olivier* de las-Tours; *Meliſende* de Comborn, qui épouſa *Hugues* de Châlon; *Hélene* de Comborn, mariée avec *Bertrand* de Cardaillac, qui vivoit en 1170; *Rotberge* de Comborn, femme de *Hélie* de Peyre; & *Huguette* de Comborn, mariée avec Dauphin comte d'Auvergne & de Clermont. Suivant quelques-uns, cette derniere étoit fille d'*Archambaud* V, & de *Jourdaine* de Périgord. Dans le même temps vivoit *Jean* de Comborn, abbé de l'abbaye de Bonlieu, de l'ordre de Cîteaux, diocéſe de Limoges, qui fut témoin à une charte de Gui, vicomte d'Aubuſſon, paſſée dans ſon château d'Aubuſſon le 13 décembre 1174. Il acheva l'égliſe & les cloîtres de ſon monaſtere, obtint pluſieurs priviléges & immunités des vicomtes de Broſſe & de Limoges, & d'Archambaud IV, vicomte de Comborn & ſa femme, & mourut en 1195.

VI. ARCHAMBAUD V du nom, vicomte de Comborn, donna en 1159, la terre de Chadabec, à l'abbaye d'Obaſine. Il avoit épouſé *Jourdaine*, fille de *Boſon* III du nom, comte de Périgord. Il accorda avec elle & *Archambaud* leur fils, à l'abbaye de Dalon, diocèſe de Limoges, l'exemption des droits ſeigneuriaux dans toute leur terre, par acte expédié le 24 novembre 1178. Ils donnerent le même privilége à l'abbaye de Bonlieu dans le même diocèſe le 8 mai 1184. Leurs enfans furent *Hélie*, vicomte de Comborn, qui confirma le 28 mai 1178 le privilége accordé par ſes pere & mere & par *Archambaud* ſon frere à l'abbaye de Dalon. Celui-ci épouſa *Comtor*, fille de *Raimond* vicomte de Turenne; mais il mourut ſans enfans, & fut inhumé dans le chapitre de l'égliſe de Tulles, devant le crucifix; ARCHAMBAUD VI, vicomte de Comborn, qui ſuit; *Pierre* & *Raimond* de Comborn, religieux; ASSALIT de Comborn, ſeigneur de Blanchefort, qui prit le nom de ſon apanage, ſuivant la coutume de ces temps-là, & ainſi qu'avoient fait les vicomtes de Turenne, de Ventadour & de Limoges, ſortis de cette maiſon. Il donna l'origine à la maiſon de BLANCHEFORT. *Voyez* BLANCHEFORT; *Aſſalide* de Comborn, mariée avec *Gui* I du nom, vicomte d'Aubuſſon; *Claire* de Comborn, femme de *Pierre-Bernard* de la Porcherie; *Dauphine* de Comborn, femme de *Raoul* de Scoraille; *Garcille* de Comborn, mariée avec *Bertrand* de Malemort; & *Perronelle* de Comborn, mariée avec *Gaubert* de Malemort.

VII. ARCHAMBAUD VI du nom, vicomte de Comborn, qui dès l'an 1178 avoit octroyé avec ſes pere & mere l'immunité des droits ſeigneuriaux, dans l'étendue de leur terre à l'abbaye de Dalon, lui accorda encore d'autres priviléges le 8 janvier 1196. Depuis s'étant croiſé, il donna en 1209 pluſieurs métairies à l'abbaye d'Obaſine, & fonda la veille de S. Martin de l'année 1219, le monaſtere de Glandiers de l'ordre des Chartreux, entre ſon château de Comborn, & celui de Pompadour, dans une vallée cachée & entourée de bois & de petites montagnes. Il jura l'obéiſſance au roi Louis IX, au mois de mars 1229, envers & contre tous, à l'exception de l'évêque de Limoges, dont il ſe reconnut homme. Il avoit épouſé *Guicharde*, fille de *Hugues* de Beaujeu, laquelle fut inhumée dans l'abbaye d'Obaſine, du conſentement des abbé & moines du monaſtere de Tulles, dont les vicomtes de Comborn & leurs femmes étoient paroiſſiens; ce qu'Archambaud reconnut par ſes lettres du mois de mai 1221, qu'il leur accorda par forme d'indemnité & pour la conſervation de leurs droits. Il fut auſſi inhumé lui-même dans le chapitre de l'abbaye d'Obaſine, où l'on voit ſon tombeau, & où ſuivant l'uſage de l'ordre de Cîteaux on enterroit les fondateurs. Il laiſſa pour enfans BERNARD II, vicomte de Comborn, qui ſuit; GUICHARD de Comborn, ſeigneur de Treignac, *tige de la branche des ſeigneurs de ce nom rapportée ci-après*; & *Luce* de Comborn, femme l'an 1240, de *Hugues*, ſeigneur de Noailles, duquel étant veuve elle fit tant en ſon nom, que comme tutrice de ſes enfans mineurs, un don au couvent de Brives le 29 août 1253.

VIII. BERNARD II du nom, vicomte de Comborn, après avoir plaidé long-temps contre Humbert, ſeigneur de Beaujeu, pour raiſon de ſes prétentions ſur la terre & baronie de Beaujeu & ſes dépendances du chef de ſa mere, tranſigea à l'amiable avec lui en préſence de Hugues évêque de Clermont, & de Seguin évêque de Mâcon, au mois d'octobre 1246. Il laiſſa de *Marguerite* de Turenne ſa femme, ARCHAMBAUD VII, vicomte de Comborn, qui ſuit; & *Hélie* de Comborn, qui épouſa *Marie* d'Aurillac, dont il ne paroît pas qu'il ait laiſſé poſtérité.

IX. ARCHAMBAUD VII du nom, vicomte de Comborn, mort en 1277, avoit épouſé, 1°. *Marie* de Li-

Digitized by Google

meges : & 2°. *Marguerite* de Pons, fille de *Geoffroi*, seigneur de Pons & de Montignac, qui par lettres de 1257, assigna à Archambaud plusieurs bourgs & maisons seigneuriales pour le payement de la dot de sa fille. Du premier mariage sortirent GUI vicomte de Comborn, qui suit ; & BERNARD III du nom, vicomte de Comborn, *dont la postérité sera rapportée après celle de son frere*. Du second mariage vint *Soubeiranne* ou *Souveraine* de Comborn, qui fut mariée avec *Ranulfe* Hélie, seigneur de Pompadour, mort en 1316.

X. GUI, comte de Comborn, vendit à Ebles Savary, clerc, la métairie de l'Iloens dans la paroisse de la Grauliere, par acte passé devant l'official de Limoges au mois d'avril 1287, & fit hommage à l'évêque de Limoges, à cause de sa vicomté de Comborn & de plusieurs autres terres, en 1298. Il avoit épousé, 1°. *Amicie*, fille d'*Eschivat* de Chabannois : 2°. suivant la chronique de S. Martial de Limoges, sous l'année 1277, *Almodie*, fille de *Geofroi* de Thouars, & de *Marguerite* de Taunay. Il eut de cette derniere *Archambaud* VIII du nom, vicomte de Comborn, mort sans postérité ; *Etienne* de Comborn, aussi mort sans enfans ; *Eustache*, vicomte de Comborn, qui fut le premier donataire entre-vifs avec *Bernard* son oncle, du vicomté de Comborn, par acte du mercredi après l'octave de la Purification de Notre-Dame de l'an 1298. Il mourut pareillement sans postérité ; & *Marie* de Comborn, femme de *Guichard* de Comborn, seigneur de Treignac.

X. BERNARD III du nom, vicomte de Comborn, second fils du vicomte ARCHAMBAUD VIII, & de *Marie* de Limoges, sa premiere femme, succéda à ses neveux dans la vicomté de Comborn, & vivoit encore en 1311. Il avoit épousé *Blanche* de Ventadour, de laquelle il eut ARCHAMBAUD IX qui suit ; *Antoine* de Comborn, mort sans postérité ; & *Gui* de Comborn, chanoine de Reims, l'an 1357, qui peut être le même que *Gui* de Comborn, que quelques-uns mettent au nombre des doyens de l'église de Limoges, en 1326, & qui est qualifié évêque de Limoges dans les actes des consistoires du 22 avril 1346, mais qui apparemment ne prit point possession de cet évêché, son nom ne se trouvant point dans la suite des évêques de cette église. On met aussi au nombre des évêques & comtes de Noyon un *Gui* de Comborn, que les catalogues placent immédiatement après Bernard le Brun *ou* Brus, mort le 31 octobre 1349 ; mais ou son élection n'eut point lieu, ou il siégea bien peu de temps, puisqu'en la même année 1349 Firmin Cocquerel, chancelier de France, fut élu évêque de Noyon.

XI. ARCHAMBAUD IX du nom, vicomte de Comborn, vivoit en 1350. On ignore le nom de sa femme ; mais il eut pour enfans *Archambaud* X du nom, vicomte de Comborn, qui fut marié avec *Marie* de Chaslus, dame de Cors, & qui mourut sans postérité ; & *Marthe* de Comborn, mariée avec *Ebles*, vicomte de Ventadour.

On trouve dans le XIV siécle Eustache de Comborn, femme de *Gui*, seigneur de Chanac, & mere de *Galienne* de Chanac, mariée le 25 juillet 1355 avec *Ranulfe* Helie II du nom, seigneur de Pompadour ; & *Bernard* de Comborn, qui épousa depuis 1340 *Marguerite*, dame de Montaufier, veuve de *Gui* de Sainte-Maure, chevalier, & fille unique & héritiere de *Foucaud*, seigneur de Montaufier, & de *Petronille* de Mosnac, dame de Jonsac, duquel mariage vint *Jeanne* de Comborn, mariée avant l'an 1364 avec *Pierre* de Mastas, dit *Martelet*, & morte sans enfans.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE TREIGNAC.

VIII. GUICHARD de Comborn, seigneur de Treignac, second fils d'ARCHAMBAUD VI du nom, vicomte de Comborn, & de *Guicharde* de Beaujeu, vendit & céda tous ses droits & prétentions du chef de sa mere dans la terre & baronie de Beaujeu & ses dépendances, à Humbert seigneur de Beaujeu, moyennant mille livres viennoises, par traité du mois de juillet 1248, passé en présence de Pierre, évêque d'Albanne ; de frere Hugues, prêtre, cardinal du titre de sainte Sabine, & de Hugues, évêque de Clermont, & scellé de leurs sceaux. La femme de *Guichard* de Comborn est inconnue, mais il eut pour enfans GUICHARD de Comborn, II du nom, seigneur de Treignac, qui suit ; *Béatrix* de Comborn, femme, l'an 1319, de *Jourdain* de Blanchefort ; & *Archambaud* de Comborn, seigneur de Puymohend, vivant en 1318, qui fut pere d'un autre *Archambaud* de Comborn, seigneur de Puymohend. Celui-ci qui vivoit en 1369, eut de *Philippe*, sa femme, un fils aussi nommé *Archambaud* de Comborn, & seigneur de Puymohend, qui vivoit en 1425, & dont la femme se trouve seulement nommée *Béatrix*. On ne leur connoît point de postérité.

IX. GUICHARD de Comborn II du nom, seigneur de Treignac, fut marié, 1°. suivant quelques-uns, avec *Isabelle* de Blanchefort, dame dudit lieu : & 2°. avec *Marie* de Comborn, fille de *Gui*, vicomte de Comborn, & d'*Almodie* de Thouars sa seconde femme. Cette derniere, en qualité de dame de Treignac, approuva le lundi après la pentecôte 1325, une vente faite par maître Boson de Corso, clerc, à Renaud de Corso son frere. On donne à GUICHARD pour fille aînée de sa premiere femme *Sibylle* de Comborn, mariée à *Emeric* de Bonneval, auquel elle porta la terre de Blanchefort, que leurs descendans possédent encore en 1758. Cette *Sibylle* de Comborn vivoit veuve le 25 février 1399. Suivant cette date, qui est celle d'une donation par elle faite à son fils, elle paroîtroit être plutôt la petite-fille de GUICHARD II, que sa fille. *Voyez* BONNEVAL. GUICHARD II eut de sa seconde femme, GUICHARD III, seigneur de Comborn, qui suit ; & *Souveraine* de Comborn, mariée avec *Renaud* de Born, seigneur d'Hautefort & de Thenon, qui donna en 1321 quittance à sa belle-mere de la dot de sa femme, qui étant veuve de lui, passa une reconnoissance en 1337.

X. GUICHARD de Comborn III du nom, chevalier, seigneur de Treignac & de Chambaret, obtint de Charles de Blois, duc de Bretagne, vicomte de Limoges, & de Jeanne ducheſſe de Bretagne sa femme, qui le traitent de leur amé cousin, pour les bons services qu'il leur avoit rendus, *la haute*, moyenne & basse justice, mere & mixte impere aux *lieux, villes & terres qu'il possédoit* dans leur vicomté de Limoges. Les lettres de cette concession sont datées du 3 février 1345 ; & pour l'exécution d'icelles, il obtint le 28 juin 1346 une ordonnance du sénéchal & gouverneur de cette vicomté. Il fit un accord à Limoges avec Ranulphe Hélie de Pompadour, chevalier, pour raison des revenus des métairies de la Cassieyre & de Castenet, le 27 novembre 1367, & vivoit encore en 1369. Il laissa de *Blanche* de Ventadour sa femme, le fils qui suit.

XI. GUICHARD de Comborn IV du nom, chevalier, seigneur de Treignac, Chambaret, &c. vivoit en 1412, & mourut avant le premier janvier 1415. Il avoit épousé *Louise* d'Anduze, fille de *Louis* d'Anduze, seigneur de la Voute, & de *Marguerite* d'Apchon. Elle se remaria avec *Jean* l'Archevêque, chevalier, seigneur de Soubise, & mourut veuve de lui avant l'an 1433, ayant eu de son premier mari JEAN I du nom, vicomte de Comborn, qui suit ; JACQUES de Comborn, évêque de Clermont, *qui sera mentionné ci-après dans un article séparé* ; *Marguerite* de Comborn, mariée par contrat du 4 septembre 1412 avec *Renaud* d'Aubusson, damoiseau, seigneur de Monteil-au-Vicomte, de Peletanges & de Pontarion, dont elle étoit veuve en 1433, & *Isabelle* de Comborn, mariée par contrat du 26 janvier 1426 avec *Golfier*, seigneur de Pompadour, de Cromieres, de Chanac, de Saillant, d'Arnhac, & de Saint-Cir-la-Roche, dont elle étoit veuve en 1441.

XII. Jean I du nom, vicomte de Comborn, seigneur de Treignac, de Chambaret, &c. conseiller & chambellan du roi Charles VII, l'an 1445, se qualifioit héri-

tier de feu ſon pere le premier janvier 1415, & ſe trouva à la tête des principaux ſeigneurs de Limoſin, qui firent traité le 12 mars 1417 pour tout leur pays avec le lieutenant de la vicomté de Limoges, ſtipulant au nom du vicomte de Limoges pour l'entiere démolition du château d'Ayen appartenant à ce prince. Il fut auſſi l'un des ſeigneurs que Guillaume de Blois, dit *de Bretagne*, comte de Périgord, vicomte de Limoges, nomma en mourant, en 1455, pour tuteurs de Françoiſe de Bretagne, ſa fille aînée, qu'il avoit inſtituée ſon héritiere univerſelle; & il aſſiſta le 26 novembre 1456 au contrat de mariage d'Iſabeau de la Tour, veuve du même Guillaume de Bretagne, avec Arnaud-Amanjeu d'Albret, ſire d'Orval. Il avoit épouſé *Jeanne* de Rochechouart, veuve de *Foucaud*, ſeigneur de la Rochefoucaud, & fille de *Geoffroi*, vicomte de Rochechouart, & de *Marguerite* Chenin, comme il paroit par un arrêt du roi Charles VII, rendu à ſa requête en ces qualités, le 3 octobre 1445. De cette alliance vinrent JEAN II, vicomte de Comborn, qui ſuit; *Louis* de Comborn, protonotaire du ſaint ſiége apoſtolique, abbé des abbayes de ſaint Allyre, diocèſe de Clermont; de S. Auguſtin, diocèſe de Limoges en 1470; de Conques, diocèſe de Rhodès en 1474; & de Bourg-Deols, diocèſe de Bourges, en 1476; toutes quatre de l'ordre de S. Benoit. Son frere le nomma par ſon teſtament du 24 août 1480, pour tuteur de ſes enfans mineurs, & pour l'un de ſes exécuteurs. Quelques-uns mettent ſa mort en 1482, & d'autres en 1488; & *Catherine* de Comborn, femme, l'an 1456, de *Jean* de Voluyre, baron de Ruffec en Angoumois.

XIII. JEAN II du nom, chevalier, vicomte de Comborn, baron de Treignac, ſeigneur de Chambaret, de Camboline, de Beaumont, de Rochefort, de S. Salvadour, &c. fit ſon teſtament le 24 août 1480, par lequel il déclare vouloir être enterré dans l'égliſe des chartreux de Glandiers, auprès de ſon très-redouté ſeigneur & pere M. le vicomte de Comborn, duquel, & de l'évêque de Clermont ſon oncle, il veut les teſtamens être accomplis; ordonne la fondation d'une meſſe par chaque jour de la ſemaine; aſſigne le douaire de ſa femme ſur la terre de Chambaret; déſigne l'abbé de Bourg-Deols ſon frere, pour tuteur de leurs enfans mineurs; donne à *François* ſon fils, la ſeigneurie de Rochefort & ſes dépendances, & trois cens livres de rente; à *Gilles* ſon autre fils, ſix cens livres de rente, le ſubſtituant à *François* en la terre de Rochefort, au cas que celui-ci ſoit d'égliſe; les ſubſtitue auſſi à ſon héritier en cas de mort ſans enfans mâles; donne à la dame de Châteauneuf ſa fille, cent ſols, outre ſa dot; & à ſes autres filles à chacune mille écus, ſi elles ſe marient, & ſeulement dix livres de rente, ſi elles ſont religieuſes; fait ſon héritier univerſel, *Amanjeu* ſon fils aîné, avec ſubſtitution en faveur de ſes autres freres, & nomme ſes exécuteurs ſon frere & ſes couſins-germains Antoine d'Aubuſſon, chevalier, ſeigneur de Monteil, & Jean ſeigneur de Pompadour. Il ſurvécut quelques années à ce teſtament, comme il paroît par un acte de reconnoiſſance faite par ſa femme, tant pour elle que pour lui, le 12 décembre 1485; mais il mourut avant le mois de janvier 1488. Il avoit été marié, par contrat du 24 mai 1456, avec *Jeanne* de Maignelais, ſeconde fille de *Jean*, ſurnommé *Triſtan*, ſeigneur de Maignelais, Montigny, Crevecœur & Coirel, & de *Marie* Jouy. Il eut d'elle AMANJEU vicomte de Comborn, qui ſuit; *François* de Comborn, ſeigneur de Chambaret & de Rochefort, mineur, l'an 1480, qui s'étant marié avec *Louiſe* de Maumont, & voulant lui établir un douaire, en convint avec Antoine ſeigneur de Pompadour, par un accord fait entr'eux le 28 mai 1509, par lequel il ratifia la donation qu'*Amanjeu*, ſon frere, avoit faite de tous ſes biens au ſeigneur de Pompadour. Il mourut ſans poſtérité. *Gilles* de Comborn, mineur, l'an 1480, mort depuis ſans enfans; *Catherine* de Comborn, mariée avant l'an 1480 avec *Pierre* de Pierrebuffiere, ſeigneur & baron de Châteauneuf & de Peyrat; *Marguerite* de Comborn, mineure, l'an 1480, mariée 1°. avec *Olivier* Merichon, chevalier, ſeigneur d'Ure, auquel Amanjeu de Comborn fit vente de trente livres de rente pour la ſomme de cinq cens livres en 1493, & qui mourut ſans enfans; & 2°. avec *Louis* de Montberon, écuyer, ſeigneur d'Auzances, de Gours & de la Gailliere, qui fit décréter la vicomté de Comborn pour les droits de ſa femme, & en jouit quelque temps, faute de payement de ſa dot; mais Antoine, ſeigneur de Pompadour, à qui Amanjeu de Comborn en avoit fait donation, la racheta de lui & de ſa femme, par contrat paſſé au château d'Auzances, près de la ville de Poitiers, le 16 mai 1509; autre *Marguerite* de Comborn, mineure, l'an 1480, morte depuis, ſans alliance; *Louiſe* de Comborn, dame de Châteaubouchet, à laquelle Catherine de Châtelus, vicomteſſe de Comborn, fut condamnée de payer la ſomme de mille écus d'or par arrêt du parlement de Bourdeaux de l'an 1506, qui lui adjugeoit la vicomté de Comborn; & une troiſième *Marguerite* de Comborn, qui fut mariée, 1°. en minorité, par ſon frere aîné, le 9 mars 1489, avec *Louis* d'Eſtaing, damoiſeau, ſeigneur de Val & de Vernine: & 2°. le 4 juin 1499, avec *Jean* de Terſac, ſeigneur de Ligonès en Auvergne. Elle eut procès avec Antoine de Pompadour, auquel Amanjeu de Comborn, ſon frere, avoit fait donation de tous ſes biens, ſe plaignant de n'avoir pas eu une légitime ſuffiſante, ſur quoi il fut convenu, par un accord fait entr'eux le 15 ſeptembre 1511, qu'il lui ſeroit encore donné trois mille cinq cens livres.

XIV. AMANJEU vicomte de Comborn, baron de Trèignac, ſeigneur de Chambaret, de Beaumont & de Rochefort, fit hommage au roi pour toutes ces terres mouvantes de lui, à cauſe de la couronne, le 24 janvier 1488. Se voyant lui & *François*, ſon frere, ſans enfans, il fit une donation de ſa vicomté de Comborn & de tous ſes autres biens à Antoine, ſeigneur de Pompadour, ſon couſin, le 22 mars 1508, & mourut ſans poſtérité depuis 1515. Il avoit été marié 1°. par traité du 27 janvier 1489, avec *Catherine* de Vivonne, veuve d'*Yvon* du Fou, ſeigneur de Vigean en la Marche, dont il reconnut avoir reçu en dot la ſomme de ſix mille livres, outre le douaire de ſon premier mari & ſes meubles, pourquoi il lui aſſigna cinq cens livres de rente ſur la terre de Comborn, par acte du 25 juillet 1492: & 2°. avec *Catherine* de Châtelus, veuve de *Jean* de Conighan, chevalier, à laquelle la vicomté de Comborn fut délivrée en 1506, par arrêt du parlement de Bourdeaux, à la charge de payer à ſes belles-ſœurs leurs dots & autres dettes, pour à quoi ſatisfaire, elle vendit la terre de la Motte-Freſtineau & autres aſſiſes au gouvernement de la Roche à elle appartenantes, & aux enfans de ſon premier mari & d'elle, pour la ſomme de ſix mille livres, à faculté de rachat dans trois ans, par contrat du 28 décembre 1507, nonobſtant quoi Amanjeu de Comborn ſon ſecond mari, fit donation de ſa vicomté de Comborn le 22 mars 1508.

COMBORN (Jacques de) évêque de Clermont, ſecond fils de GUICHARD de Comborn IV du nom, ſeigneur de Treignac, & de *Louiſe* d'Anduze, étoit en 1435 licencié en droit civil & canonique, chanoine & prévôt de l'égliſe cathédrale de Clermont. Il fut auſſi chanoine de l'égliſe de S. Jean & comte de Lyon, & le chapitre de Clermont le députa à l'aſſemblée tenue à Bourges en 1438, pour la réception de la pragmatique-ſanction. Il fut pourvu d'un office de conſeiller-clerc au parlement de Paris, par lettres du roi données à Limoges le 11 mai 1442, & il y fut reçu le 3 avril 1443; fut élu évêque de Clermont par le chapitre de cette égliſe le 23 décembre 1444, & confirmé par une bulle du pape Eugène IV du 21 mai 1445, en vertu de laquelle il prit poſſeſſion de cet évêché, par procureur, le 19 juillet ſuivant; fit en 1446 un accord avec ſon chapitre, & un autre avec l'abbé de la Chaiſe-Dieu, & les prieurs à lui ſoumis ſur le fait de la viſite; reçut la même année le

Digitized by Google

ſerment d'obédience des habitans de Clermont, qui lui remirent les clefs de la ville ; tranſigea avec l'abbé de S. Allyre, pour raiſon de la dîme des terres labourables & des vignes de la paroiſſe de S. Caſſe, le 22 juin 1449 ; fut envoyé en 1451 par le roi Charles VII avec l'évêque de Tulles, pour ſignifier dans Lyon au cardinal d'Eſtouteville, légat du pape Nicolas V, la défenſe de faire aucune fonction de ſon miniſtere de légat, avant que d'avoir obtenu l'agrément du roi ; dreſſa & publia le 2 décembre 1454 quelques ſtatuts pour les prêtres hebdomadaires, chargés de célébrer chaque jour le grand office de la Vierge dans l'égliſe de S. Geneſt de Thiern ; prêta le ſerment de fidélité au roi Louis XI le 21 novembre 1461. Ce prince lui envoya en 1463 des lettres, par leſquelles il demandoit aux trois états du pays d'Auvergne une ſomme de huit mille livres pour être employée à retirer les places qu'il avoit engagées au duc de Bourgogne. Il reçut encore des lettres du même roi en 1470, pour convoquer les états d'Auvergne. Enfin il mourut le 15 février 1474 dans la trentiéme année de ſon épiſcopat, & fut inhumé en ſon égliſe cathédrale, dans laquelle ce pieux prélat avoit fondé de ſon vivant douze anniverſaires, ſavoir, un pour chaque mois, & fait faire des colonnes de cuivre dans l'enceinte du maître-autel, avec un pupitre pareillement de cuivre au milieu du chœur, & de grands vitrages dans la nef, du côté du ſeptentrion. Il avoit auſſi fait conſtruire le temple du S. Sépulcre, & fondé des places pour quelques vicaires dans la grande égliſe. Ce fut par ſes ſoins & à ſes frais, que le couvent des Dominicains, qui avoit été ruiné par le feu, fut rétabli, & que les bâtimens des Freres Mineurs & des Carmes furent augmentés. Il eſt regardé comme bienfaiteur de la Chartreuſe de Glandiers, où il avoit fondé en 1462 un anniverſaire, ayant donné de plus à ce monaſtere quarante écus pour y bâtir une cellule, & trente-ſept écus pour l'habillement des religieux, outre un calice d'argent. Pendant le long cours de ſon épiſcopat, il reçut un grand nombre d'hommages des vaſſaux de ſon égliſe, qu'il fit rédiger dans un livre exprès. Il fit faire auſſi huit terriers qu'il fit tranſcrire en 1457.

COMBORN (Guichard de) de la maiſon de ce nom, moine de l'ordre de S. Benoît, abbé des monaſteres de S. Pierre d'Uſerche & de Vigeois, diocèſe de Limoges, & licencié en décrets. Il étoit profès du monaſtere de Tulles, dans lequel il paſſa la meilleure partie de ſa jeuneſſe. Il ſe rendit recommandable par ſes mœurs & la régularité de ſa vie, ainſi que par la ſcience des lettres. C'eſt pourquoi après la mort de Hugues d'Aubuſſon, évêque de Tulles, il fut élu ſur la fin de ſeptembre 1454, par un tiers du chapitre, pour lui ſuccéder ; mais les deux autres tiers ayant élu en même temps Louis d'Aubuſſon, frere du dernier mort, l'élection de ce dernier fut confirmée à Bourges le 2 mai 1455. Guichard de Comborn appella de ce jugement à Rome, où il n'eut pas un meilleur ſuccès, l'élection de ſon compétiteur ayant été confirmée de nouveau par le pape Calixte III le 27 décembre de la même année. Il ne laiſſa pas de ſoutenir pendant long-temps ſes prétentions, pour leſquelles il plaidoit encore au parlement de Paris le 13 août 1463, & il n'y renonça que le 22 juillet 1465, moyennant une penſion annuelle ſa vie durant, ſur les revenus de cet évêché, de trois cens livres monnoie courante, l'écu d'or valant vingt-ſept ſous ſix deniers.

COMBORN (Pierre de) de la maiſon de ce nom, évêque d'Evreux, abbé des abbayes d'Obaſine, de Beaulieu & de S. Auguſtin, diocèſe de Limoges, eſt ainſi qualifié dans un acte d'échange du 19 février 1455, paſſé entre lui & les religieux du couvent d'Obaſine d'une part, & Jean vicomte de Comborn, d'autre part. Il avoit été nommé à l'évêché d'Evreux par le pape Eugène IV, mais il eut pour compétiteur Guillaume de Floques, qui occupa ce ſiége pendant dix ans. Il obtint enfin contre lui un arrêt du parlement qui confirmoit ſa nomination, & qui le renvoyoit en poſſeſſion, mais ſans dépens, ni reſtitution de fruits. En vertu de cet arrêt, il prit poſſeſſion d'abord par Guillaume de Canteleu, & enſuite par lui-même le 20 ſeptembre 1456, & il prêta le ſerment ordinaire au chapitre, le 30 janvier ſuivant. Il ſouſcrivit à deux chartes de l'abbaye de la Croix en 1462 & 1463, & reſtitua le 10 juin de la même année 1463 aux moines de l'abbaye de Cadouin leur ſaint Suaire qu'ils lui avoient confié. Suivant quelques-uns, il fut transféré dans le même temps à l'évêché de Saint-Pons de Thomieres.

On trouve au nombre des évêques qui aſſiſterent au mois de février 1453 *à la tranſlation du corps de S. Martin en l'égliſe de Tours, un* PIERRE de Treignac, évêque de Tulles, qu'Etienne Baluze dit être de la maiſon de Comborn, & dont il penſe que la promotion à l'évêché de Tulles n'eut point de lieu, pour avoir été faite contre la pragmatique-ſanction, étant certain que Hugues d'Aubuſſon étoit alors ſur le ſiége de cette égliſe. Mais il ſe pouroit faire qu'il y auroit eu erreur de copiſte dans le titre, & qu'au lieu d'*Ebroicenſis*, on auroit mis *Tutelenſis*, quoique ces deux mots ſoient bien différens. * *Chronique de* Geoffroi, *prieur de Vigeois, en latin. Hiſt. de Tulles* de Baluze, *en latin. Gallia chriſt. nov. édit. tom. I & II. Hiſt. des grands officiers de la couronne, derniere édit.* Du Bouchet. *Hiſt. de Berri, par le ſieur* de la Thaumaſſiere. *Cabinet de M.* Clairambault, &c.

☞ COMBRAILLE, pays de France, faiſant partie du gouvernement militaire de la province d'Auvergne, mais ſitué dans le diocèſe de Limoges. La ville principale étoit autrefois *Montagu* : c'eſt à préſent *Evaon*, qu'on prononce *Evaux*, où eſt le ſiége d'une élection de la généralité de Moulins. Ce pays portoit autrefois le titre de baronie. Elle appartenoit aux comtes d'Auvergne, & fut vendue, l'an 1360, par Jean II du nom, comte de Boulogne & d'Auvergne, à Pierre de Giac, ſur lequel elle fut revendiquée en 1440, & acquiſe par Louis II, duc de Bourbon, pere de Jean, qui la donna en partage avec le comté de Montpenſier, à Louis ſon troiſiéme fils, aïeul du connétable Charles de Bourbon. La baronie de Combraille tomba dans le partage des comtes, depuis ducs de Montpenſier, d'où par mademoiſelle de Montpenſier, elle eſt échue à la maiſon d'Orléans. On n'y recueille que du ſeigle ; *mais on y nourit quantité de beſtiaux.* * La Martiniere, *dict. geogr.*

COMBRET, petite ville de France en Rouergue, dans le diocèſe de Vabres, ſur la riviére d'Alrance, entre Belmont & S. Sernin. * Baudrand.

COME, chef de brigands, ayant été pris & interrogé devant le conſul Rupilius, vers l'an 132 avant J. C. demanda quelque délai pour répondre ; & pendant ce temps, s'appuyant ſur ſes genoux, retint ſi fort ſon haleine, qu'il mourut ſur le champ. * Valere Maxime, *l.* 9, *c.* 12.

COME, ſeigneur d'Arras dans le temps que Jules-Céſar étoit gouverneur des Gaules, ne pouvant s'accoutumer au joug des Romains, prit les armes avec Corée de Beauvais. Pendant que ce dernier aſſembloit quelques troupes dans le pays, l'autre paſſa *dans la* Germanie, & obtint des Germains un ſecours conſidérable. Céſar les ayant ſurpris & défaits dans une embuſcade, pardonna aux peuples qui s'étoient révoltés. Come n'oſant ſe fier aux Romains, retourna dans la Germanie, dont il ſollicita les peuples à la révolte. Labienus, que Céſar avoit laiſſé ſon lieutenant en Italie, fit demander une entrevue par Valuſius Quadratus, dans le deſſein de tuer Come ; celui-ci ayant été manqué, ſe ſauva, quoique bleſſé, & ſe tint ſi bien ſur ſes gardes, que les Romains ne purent le ſurprendre. * J. Céſar, *de bello gallic. l.* 8.

COME ou COMO, en latin *Comum* ou *Novocomum*, ville épiſcopale d'Italie dans le Milanez, fut bâtie, au rapport de Juſtin, par les Gaulois, lorſqu'ils entrerent en Italie ſous la conduite de Brennus. Pline rapporte les ſentimens de Caton & de Cornelius Alexander, dont l'un attribuoit l'origine de cette ville aux Orobiens, & l'autre

aux

Digitized by Google

aux Grecs, qui s'étoient établis dans les montagnes des environs. Strabon fait mention de cette ville, de même que Ptolémée, Ammien Marcellin, &c. Lorſque Come eut été ruinée, on la rebâtit : c'eſt depuis ce temps qu'on l'a nommée *Novocomum*. Anſelmo di Poſterula, archevêque de Milan, qui vivoit en 1123, prit Come, & y fit de très-grands changemens. Elle ſouffrit auſſi beaucoup au commencement du XVI ſiécle, durant les guerres d'Italie ; & l'empereur Charles-Quint l'ayant priſe en 1520, ſes troupes y cauſerent de grands déſordres, pour punir les habitans qui avoient reçu les François. Cette ville eſt ſur le bord d'un lac, auquel elle donne ſon nom, & elle eſt éloignée de 20 ou 25 milles de Milan. Ce LAC, dit DE COME, en latin *Larius Lacus*, a environ cent milles de tour. Virgile en fait mention, *l.* 2 *Georg.* Il a divers bons bourgs ſur ſes bords : la riviére d'Adde le traverſe ; & vers l'endroit où elle entre dans le lac, on a bâti le fort dit *de Fuentes*. Au reſte, la ville de Come eſt grande, riche, bien peuplée, & il y a grand nombre de belles égliſes. Elle a auſſi produit de grands hommes. Le poëte Cecilius, à qui Catulle adreſſe ſa XXXVI épigramme, étoit natif de Come. Pline *le Jeune*, qui a écrit des lettres, neveu de Pline auteur de l'hiſtoire naturelle, en étoit auſſi, au rapport de Suetone dans les vies des hommes illuſtres. Paul Jove y prit encore naiſſance, auſſi-bien que Benoît Jove, de la même famille. C'eſt auſſi la patrie du pape Innocent XI, de la maiſon Odeſcalchi. * Strabon, *l.* 4 & 5. Tite-Live, *l.* 33. Pline, *l.* 3. Ammien Marcellin, *l.* 1. Corio & Merula, *hiſt. de Mil.* Leandre Alberti, *deſcript. Ital. &c.*

COMEDIE, piéce de théatre où l'on repréſentoit les actions du peuple, & les événemens de la vie commune. Athénée lui donne le même commencement qu'à la tragédie, & dit que ce n'étoit d'abord qu'un hymne que les païens chantoient à l'honneur de Bacchus, en danſant autour de l'autel, où l'on avoit ſacrifié un bouc à ce dieu des vendanges. Clement Alexandrin attribue l'invention de la comédie à Siſarion d'Icarie, parceque vraiſemblablement il y compoſa le premier les hymnes de Bacchus, que l'on chanta après le ſacrifice du bouc, inſtitué par Icarius. Elle prit le nom de comédie, lorſque les Athéniens tranſporterent cette cérémonie dans leur ville, & qu'ils y introduiſirent des chœurs de muſique & des danſes réglées & figurées. Alors cet hymne ſolemnel fut appellé particuliérement tragédie, & ce qui reſta parmi les gens de la campagne, prit le nom de comédie, c'eſt-à-dire, *chanſon de village*, du mot grec κώμη, qui ſignifie *village* ; & ᾠδή, qui ſignifie *chanſon* ou *hymne*. Elle n'eut pas le même progrès que la tragédie ; au ſiécle d'Ariſtophane, qui ſuivit Sophocle & Euripide, elle n'étoit preſque compoſée que de railleries & de médiſances publiques. La comédie commença à recevoir des acteurs vers le même temps que la tragédie, c'eſt-à-dire, du temps du poëte Epicharme, Sicilien. De-là vient que les Siciliens ſoutiennent que la comédie naquit dans Syracuſe, & qu'Epicharme en fut le pere, non qu'il en fût abſolument le premier inventeur : car nous avons des fragmens des comédies d'Alcée, qui le précéda de près de deux cens ans ; mais parcequ'il introduiſit le premier des acteurs, outre le chœur de muſique : de-même qu'on donna à Theſpis la gloire d'avoir inventé la tragédie, parcequ'il avoit introduit des acteurs entre les chants du chœur. C'eſt ainſi que Diomede donne le nom de premiers comiques à Sannyrion, qui inventa les maſques & les bouffonneries dans la comédie ; à Cratin, qui les régla à trois perſonnages, & qui en ordonna la compoſition ; & à Ariſtophane, qui la perfectionna. On a diſtingué la comédie des Grecs en vieille, moyenne & nouvelle. Les poëtes de la *vieille comédie* ſont ceux qui reprenoient les vices & attaquoient les perſonnes, ſans artifice & ſans aucun déguiſement, & qui les nommoient par leur nom. C'eſt ce qu'Horace nous fait connoître en parlant d'Eupolis, de Cratinus & d'Ariſtophanes, lorſqu'il dit que ces trois auteurs, & tous les autres poëtes de la vieille comédie, *reprenoient avec beaucoup de liberté tous ceux qui méritoient d'être notés pour leurs malices, pour leurs rapines, pour leurs débauches, & pour leurs autres crimes.* Cette liberté rendit ces ſortes de poëtes formidables à tout le monde, & plus encore aux grands qu'aux petits. Auſſi, quoique cette maniere de dire les vérités fût reçue du peuple avec de grands applaudiſſemens, & qu'elle fût même aſſez agréable à la plus grande partie des perſonnes de qualité, on ne laiſſa pas de s'en laſſer ; & Alcibiade fit publier une ordonnance pour défendre à tout poëte comique de ne plus nommer perſonne par ſon nom dans la comédie. Cette ordonnance produiſit une nouvelle eſpéce de repréſentation, qu'on appella *moyenne comédie* : & ce fut Ariſtophane qui la trouva le premier. Il fut ſuivi dans cette méthode par Philémon, par Platon le comique, & par pluſieurs autres, qui prirent à ſon imitation, un milieu entre la ſévérité & la complaiſance. Mais enfin, parceque les ſujets véritables ne laiſſoient pas d'offenſer, quoiqu'on n'y nommât perſonne, on inventa une troiſiéme eſpéce, qu'on appella *nouvelle comédie*, dans laquelle on tâcha de s'accommoder à la délicateſſe de ces temps-là, prenant des ſujets feints & des noms inventés. Menandre fut conſideré comme l'auteur de cette ſorte de comédie, ou du moins comme celui qui avoit le mieux réuſſi. Les poëtes de la vieille comédie ne feignoient rien ; les faits étoient véritables, & les perſonnes y étoient nommées. Ceux de la moyenne employoient des faits véritablement arrivés, mais les perſonnes étoient déguiſées. Ceux de la nouvelle inventoient les ſujets & les perſonnages. * Athénée, *l.* 2 & 4. Diogene Laërce, *l.* 3. Hedelin, *pratique du théatre*. L. Giraldi, *hiſt. poët.*

Dans l'uſage ordinaire, on prend le nom de comédie pour toute ſorte de poëme dramatique, c'eſt-à-dire, pour tous les ouvrages que l'on deſtine au théatre, ſoit comédie, tragédie, tragi-comédie, ou paſtorale. Mais proprement, *la tragédie* eſt une repréſentation grave & ſérieuſe d'une action funeſte, qui s'eſt paſſée entre des perſonnes que leur grand mérite releve au-deſſus des perſonnes communes, & le plus ſouvent c'eſt entre des princes & des rois. *La tragi-comédie* nous met devant les yeux de nobles aventures, entre d'illuſtres perſonnes menacées de quelque grande infortune qui ſe trouve ſuivie d'un heureux événement. *La comédie* eſt une repréſentation naïve & enjouée d'un événement agréable entre des perſonnes communes, à quoi l'on ajoute ſouvent une douce ſatyre pour la correction des mœurs. *La Paſtorale* n'a pour objet qu'une aventure amoureuſe de bergers & de bergeres, & tire ſon origine de l'égloque. C'eſt une ſorte de poëme dramatique qui a été inconnu aux anciens, & qui eſt originaire d'Italie. On tient que le Taſſe l'inventa l'an 1573, ſur quoi on peut voir Boccalini dans ſon *Ragguaglio di Parnaſſo*. Les ſujets des poëmes dramatiques ſont hiſtoriques, ou fabuleux, ou mêlés, la vérité & la fiction s'alliant enſemble, ce qui arrive le plus ſouvent. L'hiſtoire eſt rarement portée ſur le théatre dans toute ſa pureté ; & quand elle ſe trouve trop nue, elle ne refuſe pas quelques agrémens que l'invention du poëte lui peut donner. Sous le miniſtere du cardinal de Richelieu, on produiſit une piéce de théatre, dont l'on tient qu'il avoit donné le projet, & qui ne pouvoit ſe rapporter à aucune des quatre eſpéces dont nous venons de parler ; c'étoit l'Europe, & on ne lui donna point d'autre titre que de poëme héroïque. Elle fut imprimée ſous le nom de Deſmaretz, de l'académie françoiſe.

Quant à l'origine de la comédie, quelques-uns croient que la comédie eſt un effet de la ſageſſe des Grecs, qui dans la politique, auſſi bien que dans les ſciences, ont été les maîtres des Romains & des Gaulois, & qui ont porté les belles lettres à Rome & à Marſeille. Leurs légiſlateurs, qui travailloient ſérieuſement à inſtruire les hommes, & à leur enſeigner la politeſſe & la vertu par toutes ſortes de moyens, s'aviſerent de donner au peuple des ſpectacles publics, entre leſquels la comédie étoit des premiers, tant pour ôter à ceux qui vivoient dans l'oiſiveté la penſée & le temps de former des cabales contre l'état, que pour inſtruire le peuple, & le porter

par les exemples qu'on lui donnoit, à la haine du vice & à l'amour de la vertu. C'eſt d'où procéda l'artifice de ces peres, qui pour donner de l'horreur de l'ivrognerie à leurs enfans, faiſoient boire par excès leurs domeſtiques, & les produiſoient devant eux en cet état, où ils faiſoient des poſtures ridicules. Sur quoi un auteur de ce temps fait cette obſervation, que les rois qui ſont les peres des peuples, ont trouvé de même à propos qu'il y eût des gens dévoués au ſervice public, pour nous repréſenter naivement un avare, un ambitieux, un vindicatif, & nous donner de l'averſion pour les défauts. Les Romains ne jugerent pas la comédie moins utile que les Grecs; ce que Ciceron témoigne dans la cauſe du comédien Roſcius, qu'il défendit avec tant d'ardeur. Mais quoiqu'elle ſoit introduite à préſent dans toute l'Europe, & que les Eſpagnols & les Italiens en faſſent ridiculement un des ornemens de la ſolemnité des jours les plus ſaints, tout ce qu'il y a de docteurs éclairés & inſtruits des vraies régles de la morale chrétienne, en blâment généralement l'uſage; & il y a pluſieurs traités, comme ceux de M. le prince de Conti, de M. Boſſuet, évêque de Meaux, du P. le Brun de l'Oratoire, de M. Nicole, &c. qui ont été publiés ſur ce ſujet.

Pour ce qui eſt des loix du théatre, & de la compoſition du poëme dramatique, on peut voir entre les anciens, Ariſtote & Horace; & entre les modernes, l'abbé d'Aubignac, M. Corneille l'aîné, le pere le Boſſu, & M. Dacier.

Ceux des Grecs qui ont eu le plus de réputation, ſont pour le tragique, Sophocle & Euripide; & pour le comique, Menandre & Ariſtophane. Entre les Romains, les plus célébres ſont Plaute, Terence & Seneque, dit *le Tragique*, ou plutôt ce ſont les ſeuls qui nous reſtent. Depuis la décadence de l'empire, & pendant ces grandes incurſions des barbares dans les provinces méridionales de l'Europe, le théatre a été comme enſeveli ſous les ruines des villes. Il n'a recommencé à paroître que ſur la fin du XVI ſiécle, par les ouvrages du fameux Lopez de Vega en Eſpagne, & par ceux de l'illuſtre Taſſe en Italie, & qu'au commencement du XVII ſiécle en France, par les piéces du célébre M. Corneille l'aîné, qui avoit été précédé de Mairet & de peu d'autres, & qui a été ſuivi d'un grand nombre d'auteurs, entre leſquels il faut diſtinguer Racine & Moliere.

Les Anglois, les Allemans & les Flamans ont auſſi leurs théatres & leurs poëmes, comme les François, les Italiens, & les Eſpagnols; voici à peu près quelle eſt la différence de ces ſix nations en matiére de comédie. Les Italiens qui prétendent marcher les premiers de tous pour le comique, le font particuliérement conſiſter dans les geſtes, dans la ſoupleſſe du corps & dans les intrigues aſſez bien variées & plaiſamment exécutées, en quoi ils tâchent principalement de ſatisfaire les ſens. Ils ne réuſſiſſent pas de même dans la repréſentation d'une aventure tragique, & ne peuvent, comme les François, exprimer toutes ſortes de caracteres: ainſi on ne va guéres les voir que pour le pur divertiſſement, & l'on n'en raporte que peu d'inſtruction pour les mœurs, parcequ'ils ne s'attachent pas fort à cet article. Mais d'ailleurs, ils ont apporté en France l'invention de ces ſpectacles de machines qu'ils appellent *Opéra*, & qu'ils ſoutiennent par des concerts de muſique, ce qui ſatisfait les yeux & les oreilles, ſans toucher néanmoins le fond de l'ame: ainſi on peut dire au retour que l'on a vu & ouï, mais non pas que l'on a été inſtruit. De-là on peut conclure que la comédie italienne n'a pas tout-à-fait la même fin que la comédie françoiſe, qui eſt de divertir & d'inſtruire, comme a fait Moliere dans ſon miſanthrope, dans ſon tartuffe, & en pluſieurs autres piéces de cette nature, & comme ont fait auſſi Plaute & Térence en leur temps; ce qui ſemble être le but & la perfection du poëme dramatique.

Les Eſpagnols prennent le contre-pied des Italiens, & ſelon le génie de la nation, ils demeurent ordinairement ſur le ſérieux, conſervant même ſur le théatre cette gravité naturelle ou affectée, qui ne plaît guéres à d'autres qu'à eux; mais d'ailleurs ils ſont admirables dans leurs inventions poëtiques; & les piéces d'intrigue, qui ont fait autrefois le plus de bruit en France, comme le Cid & le Menteur, &c. ont été copiées ſur les leurs.

Aujourd'hui les comédies qui ne roulent que ſur une variété d'intrigues ne ſont plus à la mode en France; on veut des mœurs, on veut des caractéres. Les François tiennent le milieu entre les Italiens & les Eſpagnols; & par un heureux tempérament, ils ſemblent avoir trouvé le vrai goût ſur le théatre. Ils réuſſiſſent également bien & dans le tragique & dans le comique, ce qui ſe voit aſſez par ce grand nombre d'étrangers qui accourent à leurs ſpectacles.

Les Anglois ont de fort beaux théatres & de riches habits; mais ni les comédiens, ni leurs poëtes ne ſe piquent pas fort de s'attacher aux régles de la poëtique; & dans une tragédie ils *feront ſouvent rire* & pleurer, ce qui ne ſe peut ſouffrir en France où *l'on veut de la régularité*. Ils introduiſent quantité de perſonnages *muets*, que nous nommons *Aſſiſtans*, pour bien remplir le théatre, ce qui ſatisfait la vue, & cauſe auſſi quelquefois de l'embaras. A la mort de Muſtapha, ils produiſent ce prince qui ſe défend vigoureuſement ſur le théatre contre une troupe de meurtriers qui le veulent étrangler, & qui n'en viennent à bout qu'après pluſieurs ſauts & poſtures qui font rire, au lieu que cette action devroit exciter la pitié; ce que les François n'auroient repréſenté que dans un récit. Cependant la comédie angloiſe, pour n'être pas ſi réguliere que la françoiſe, ni toujours exécutée par des gens qui donnent toute leur étude à cette profeſſion, ne laiſſe pas d'avoir ſes charmes particuliers. On ſe plaint qu'on n'y a pas aſſez d'égard ni pour la religion, ni pour la bienſéance.

Les Allemans & les Flamans peuvent être mis enſemble, la différence entre les uns & les autres n'étant pas grande. Leurs poëmes dramatiques ſont peu dans les régles, ils n'ont ni la grace ni la délicateſſe de ceux des François; la langue même qui eſt un peu rude, *ne leur* eſt pas favorable; & ils *ſont repréſentés* avec peu d'art par des gens qui ne fréquentent jamais la cour, ni le beau monde, & qui la plupart, de même que les Anglois, ne ſe donnent pas tout entiers à cette profeſſion, parcequ'*ils ont quelque autre métier qu'ils exercent hors* des jours de comédie, & que *leur théatre n'eſt pas toujours* capable de les entretenir.

Quant aux acteurs auſquels nos plus belles pieces de théatre doivent une partie de leur ſuccès, on a vanté la Fleur, Floridor & la Torilliere le pere, pour le tragique; Moliere, Brecour & Poiſſon le pere, pour le comique. Raiſin le jeune s'eſt acquis dans ce dernier genre une réputation que ſa veuve a parfaitement bien ſoutenue dans la tragédie; Baron a porté l'action & la déclamation dans les rolles de héros, juſqu'où elle pouvoit aller; & ces héroines ſi célébres de Corneille & Racine auroient peut-être moins fait de bruit, ſi elles euſſent été *repréſentées* par une actrice moins parfaite que la Chammelé. * Daubignac. Corneille, &c.

Quant à l'origine de la *comédie* en France, elle vient d'une confrérie de la paſſion, qui fut fondée avant l'année 1402, en l'égliſe de la Trinité de Paris. Les confreres repréſentoient en certains jours dans des lieux particuliers les myſteres de la paſſion & de la réſurrection de N. S. & les martyres de quelques Saints ou Saintes. Ils en avoient fait quelques repréſentations en préſence de Charles VI, qui leur permit de les continuer publiquement, en y appellant quelques-uns de ſes officiers. Et parceque c'étoient les confreres qui en ces temps-là jouoient eux-mêmes, il leur fut encore permis par ces lettres patentes de 1402, d'aller & de venir par la ville, habillés ſuivant le ſujet & la qualité des myſtéres qu'ils devoient repréſenter. Après cette permiſſion, ils eurent une ſalle à la Trinité, qui fut appellée la ſalle de la paſſion, où ils faiſoient ordinairement les repréſentations de leurs piéces. En 1545 cette ſalle leur fut ôtée, & il fut ordonné par un arrêt du parlement, qu'elle ſervîroit à loger des pauvres. Alors

les confreres de la paſſion choiſirent un autre lieu ; & en 1548, ils acheterent la place & les maſures de l'hôtel de Bourgogne, où ils firent bâtir les édifices qu'on y voit encore à préſent. Le parlement leur permit d'y continuer leurs repréſentations, à la reſerve du myſtere de la paſſion & des autres myſteres ſacrés (ce ſont les termes de l'arrêt de 1548) avec défenſe à tous autres de jouer & repréſenter aucune hiſtoire, ſinon ſous le nom & au profit de cette confrérie. Ainſi on ne vit plus de repréſentations dévotes, que l'ignorance de ce temps-là avoit introduites & tolérées. Comme la direction des ſpectacles & du théatre ne s'accordoit pas avec l'inſtitut de cette confrérie, il eſt à croire que cette permiſſion & ce privilége ne leur fut donné que dans la vue d'abolir peu à peu l'exercice de ces confreres. En effet, ils louerent cet hôtel aux comédiens Italiens & François, qui étoient obligés de ſe ſervir de ce lieu, ſans pouvoir jouer ailleurs, & ſe contenterent d'y réſerver une loge pour eux. En 1676, le revenu de cette confrérie fut uni à l'hôpital général.

Pline remarque qu'il y avoit deux lieux ſur le lac Larius, à préſent le lac de Côme en Italie, qui étoient appellés *Comédie* & *Tragédie*, à cauſe des ſpectacles de cette ſorte que l'on avoit accoutumé d'y repréſenter. * Ferrarius.

COMENIUS (Jean Amos) grammairien & théologien proteſtant, au XVII ſiécle, naquit en Moravie le 28 mars 1592, & fut reçu miniſtre l'an 1616, à l'âge de vingt-quatre ans ; mais il fut obligé de ſortir de ſon pays l'an 1624, que l'on chaſſa de la Bohême & de la Moravie tous les miniſtres proteſtans. Après s'être caché quelque temps dans les montagnes de Bohême, il ſe retira à Leſna, ville de Pologne, & y enſeigna la langue latine : ce fut-là qu'il publia en 1631, ſon livre intitulé *Janua linguarum*, qui lui acquit beaucoup de réputation, & qui a été traduit non-ſeulement en douze langues européennes, mais auſſi en arabe, en turc, en perſan & en mogol. Il s'entêta d'une nouvelle maniére, qu'il prétendoit devoir être ſuivie dans l'inſtruction des enfans, & il en donna un échantillon dans un ouvrage qu'il intitula *Panſophiæ Prodromus*. Il paſſa en Angleterre en 1641, & en Suéde en 1642, où il fut appellé par Louis de Géer, homme de mérite, qui lui fournit abondamment de quoi ſe délivrer de la fatigue de régenter. Comenius propoſoit par tout la réforme de tous les colléges : le chancelier Oxenſtiern l'envoya à Elbing pour y travailler à ſon projet ; il y reſta juſqu'en 1648. Deux ans après, il paſſa à la cour de Sigiſmond-Ragotski, prince de Tranſylvanie, où pendant quatre ans il propoſa ſes idées nouvelles pour le réglement d'un collége. Revenu à Leſna, il y ſéjourna juſqu'en 1656, que les Polonois brulerent cette ville. Il perdit dans cet incendie tous ſes manuſcrits, excepté ceux qu'il avoit faits ſur la *Panſophie* & ſur l'*Apocalypſe*. Il ſe ſauva en Siléſie, puis au pays de Brandebourg, à Hambourg & à Amſterdam, où il s'arrêta pour le reſte de ſes jours, & y fit imprimer en 1657, aux dépens de ſon principal Mecene Laurent de Géer, fils de Louis, les différentes parties de ſa *nouvelle méthode d'enſeigner*, ouvrage *in-folio*, dont la république des lettres n'a tiré aucun profit ; auſſi n'y a-t-il rien de praticable dans les idées & les régles qu'il propoſe. La réformation des écoles ne fut pas ſon principal entêtement ; il donna dans le ridicule des prétendus nouveaux prophétes, qui s'imaginoient avoir la clef des prédictions de l'Apocalypſe : ce fut ce qui lui fit recueillir avec ſoin, & publier à Amſterdam, les viſions de Kotterus, celles de Chriſtine Poniatovia, & celles de Drabicius. Il promit aux ſiens un régne de mille ans, qu'il aſſuroit devoir commencer l'an 1672 ou 1673 ; mais il ne vécut pas aſſez pour être témoin lui-même de la vanité de ſes promeſſes, car il mourut à Amſterdam le quinziéme novembre 1671, en ſa quatre-vingtiéme année. Outre les ouvrages que nous avons cités, il y en a encore quelques autres de lui. * *Mém. hiſtoriques.* Bayle, *dict.*

COMENOLITARI. C'eſt une des quatre provinces de la Macédoine moderne. Elle comprend une partie de la province que les anciens appelloient la troiſiéme Macédoine, ou la Macédoine propre, & une petite partie de l'ancienne Theſſalie. Cogni en eſt le lieu principal. * Baudrand.

COMES (Natalis) ou *de Comitibus*, que les autres nomment *Noel le Comte*, de Veniſe, floriſſoit dans le XVI ſiécle. Il avoit étudié les belles-lettres, & il en donna des marques dans les ouvrages que nous avons de lui. Il a traduit les livres des Dipnoſophiſtes d'Athénée, de grec en latin ; mais ſa traduction n'eſt point eſtimable. Il compoſa trente livres de l'hiſtoire de ſon temps, dix de mythologie, & divers autres ouvrages, entr'autres un poëme latin de la chaſſe, imprimé à Veniſe en 1551. Joſeph Scaliger n'eſtimoit pas beaucoup cet auteur, puiſqu'en écrivant à Calviſius, il l'appelle *homo futiliſſimus*. C'eſt dans le quatriéme livre des épîtres, en la lettre 309. On croit qu'il eſt mort en 1582 ; & il eſt ſûr au moins qu'il vivoit encore le 3 décembre 1581, comme on le voit par une de ſes lettres qui porte cette date.

COMES (Jean) religieux Auguſtin, avoit été confeſſeur de S. François de Sales, & étoit docteur en théologie de la faculté de Paris. Il mourut à Seiſſel en odeur de ſainteté en 1666, âgé de cent onze ans. * Chazan, *dans ſon livre du ſiécle courant.*

COMETES, pere d'Aſterion, un des Argonautes. * Valere Flaccus, *lib.* 1.

COMETES, météores nommés par les Grecs κόμαι, & par les Latins *cometæ* ou *crinitæ ſtellæ*, parcequ'elles paroiſſent comme une étoile qui traîne après elle une longue chevelure. Les philoſophes ſont fort partagés ſur la nature des cometes : voici ce qu'ils ont dit de plus vraiſemblable. Les cometes ſont au deſſus de la lune & dans la région des planetes, étant elles-mêmes une eſpéce de planetes, qui décrivent des orbes par un mouvement perpétuel. Leur corps eſt ſolide, & elles tirent leur ſplendeur de la lumiere du ſoleil, qu'elles réfléchiſſent. Elle a cela de particulier, qu'elle eſt accompagnée d'une longue traînée, ou de certains rayons de lumiére, qui eſt toujours oppoſée au ſoleil, & qui s'affoiblit en s'éloignant. Les philoſophes prétendent que ces rayons ſont réfléchis par le corps de la comete ; c'eſt ce qui fait que les aſtronomes diſtinguent trois ſortes de cometes. La *comete barbue* qui eſt orientale au ſoleil, & qui ſe leve devant lui ; car alors cette lumiere marche devant le corps de la comete en guiſe de barbe. La ſeconde ſorte de comete eſt celle que l'on appelle *caudata* ou *à longue queue* : elle eſt occidentale, & paroît après le ſoleil couché ; car alors le corps de la comete précede cette traînée. La troiſiéme eſt la *comete à la roſe*, autrement nommée *chevelue*, qui paroît lorſque le ſoleil & la comete ſont diamétralement oppoſés, & que la terre eſt entre-deux ; car alors cette traînée eſt cachée derriere le corps de la comete, & il ne paroît que quelque peu de rayons autour d'elle en forme de chevelure. Un peu avant que la comete ceſſe de paroître, ſa grandeur apparente diminue, & ſa lumiere diminue peu à peu. Les cometes tournent d'Orient en Occident autour de la terre, & ſemblent décrire un cercle à l'équateur. Deſcartes explique la nature des cometes, en diſant que ce ſont des aſtres qui roulent autour d'un autre ſoleil dans un autre tourbillon du monde, leſquels s'approchent quelquefois de celui-ci, & alors ils paroiſſent, & qui s'en éloignent enſuite, & alors diſparoiſſent. Ce ſentiment a depuis été ſuivi par de très-habiles philoſophes. Il y a une autre ſorte de cometes qui eſt ſublunaire, & qui n'eſt qu'un météore & une inflammation des exhalaiſons de l'air groſſier. Ceux qui voudront voir plus à fond ce qui regarde les cometes, n'ont qu'à lire les différens auteurs qui ont écrit ſur cette matiére. Les anciens ont toujours cru que les cometes préſageoient quelque malheur, & il n'y a rien de plus ordinaire dans les écrits des poëtes. Au Méxique & dans différens endroits des Indes, lorſque les peuples voyoient des cometes, ils faiſoient un grand bruit avec leurs cornets & leurs tambours, s'imaginant

Digitized by Google

que par ce moyen ils leur feroient peur & les feroient enfuir.

Voici les cometes qui ont été les plus remarquables depuis pluſieurs ſiécles, & particuliérement en France. L'an 817, le 17 février, pendant une éclipſe de lune, il commença à paroître une comete dans le ſigne du ſagittaire. Peu de jours après, un Jeudi ſaint, lorſque Louis I, dit *le Débonnaire*, empereur & roi de France, revenoit de l'égliſe en ſon palais, une galerie rompit ſous lui, & vingt perſonnes de qualité y furent fort bleſſées; mais l'empereur en fut quitte pour la peur & quelques légeres écorchures. L'an 837, vers la fête de pâque, il parut une autre comete dans le ſigne de la vierge, laquelle ayant en vingt-cinq jours paſſé ceux du lion, du cancer & des gémeaux, vint mettre bas ſa chevelure & éteindre ſon globe de feu vis-à-vis de la tête du taureau. Le même empereur Louis *le débonnaire*, qui étoit grand aſtronome, la découvrit le premier. Il en avoit paru une autre l'année précédente, le 11 avril, dans le ſigne des balances, laquelle ne ſe montra que trois jours. L'an 1348 au mois d'août, ſous le régne de Philippe *de Valois*, il parut ſur la partie occidentale de Paris une comète extraordinairement lumineuſe, le ſoleil n'étant pas encore couché, & elle ſembloit n'être pas fort éloignée de la terre. Le ſoir ſuivant on la vit paroître bien plus groſſe, & ſe diviſer en pluſieurs rayons; mais peu à peu elle diſparut. L'hiſtoire remarque qu'il n'y avoit jamais eu de peſte plus furieuſe & plus univerſelle dans tout notre hémiſphere, que celle qui régna cette même année, & qui déſola particuliérement toutes les provinces de la France. Deux ans après, au commencement du régne du roi Jean, on en vit une autre prodigieuſe, qui ſembloit auſſi prédire les malheurs dont la vie de ce prince fut traverſée. L'an 1471, il parut une comète de grandeur extraordinaire, qu'on vit luire quatre-vingt jours durant, depuis le mois de décembre. Elle avoit la tête dans le ſigne des balances, & la queue fort longue, un peu tournée vers le nord. Ceux qui ajuſtent les phénomenes du ciel aux accidens d'ici-bas, peuvent appliquer celui-ci à la mort tragique de Charles, frere unique du roi Louis XI, qui fut empoiſonné en 1472. L'an 1531, ſur la fin de juillet, on obſerva une comete chevelue qui parut pendant tout le mois d'août. Le vulgaire publioit qu'elle avoit prédit la mort de Louiſe de Savoye, mere du roi François I, arrivée à Grès en Gâtinois, le 22 ſeptembre, après une longue maladie qu'elle avoit eue à Fontainebleau; mais les hiſtoriens remarquent que dès l'an 1528, il y eut un perpétuel déréglement des ſaiſons, ou pour mieux dire, que l'été ſeul occupa preſque toute l'année; de ſorte qu'en cinq ans on ne vit pas deux jours de gelée tout de ſuite. Les arbres pouſſoient des fleurs incontinent après les fruits, les bleds ne multiplioient point en terre, & faute d'hyver, il y avoit une ſi grande quantité de vermine qui en rongeoit le germe, que la récolte ne fourniſſoit pas la ſemence de l'année ſuivante. Cette diſette cauſa une famine univerſelle, enſuite vint une maladie qu'on nomma *trouſſe-galant*, puis une furieuſe peſte; ſi bien que ces trois fléaux emporterent plus de la quatriéme partie des François. L'an 1577, au mois d'octobre, ſous le régne de Henri III, roi de France & de Pologne, il parut la plus grande comete qu'on eut jamais vue, & qui ſembloit prédire de loin la funeſte mort de ce monarque. Elle tenoit en longueur trente dégrés d'étendue, embraſſant les ſignes du ſagittaire & du ſcorpion, la queue tournée vers l'Occident. On l'obſerva depuis le 28 octobre juſque vers la fin de novembre. Un aſtronome trouva qu'elle étoit à la hauteur de la planete de Vénus. Nous avons vu paroître quelques cometes dans le XVII ſiécle; & l'on s'eſt contenté d'en rechercher les cauſes phyſiques, ſans en faire des applications ſuperſtitieuſes. * Mézerai, *abr. chron.* & les autres hiſtoriens de France. Deſcartes. Newton. Bayle. Petit, &c.

COMESTOR, ou LE MANGEUR, *cherchez* PIERRE COMESTOR.

COMETHAU, ville de Bohême, *cherchez* COMMOTA.

COMICE, en latin *Comitium*, lieu dans la place romaine, où ſe faiſoient les aſſemblées du peuple. Ce lieu étoit couvert, & il y avoit une maniere d'échafaud, ou de théatre élevé & ſpacieux, qu'on appelloit la tribune aux harangues, que les Romains appelloient *Roſtra*, qui en étoit voiſine. Ce lieu nommé *Roſtra*, étoit un temple où l'on avoit rangé les éperons des navires que C. Mœnius conſul avoit pris dans une bataille contre les Antiates, l'an de Rome 416, & avant J. C. 338. C'étoit de cet endroit qu'on rendoit la juſtice, qu'on propoſoit les loix au peuple, qu'on le haranguoit, & qu'on traitoit avec lui généralement de toutes choſes. On y éliſoit encore la plupart des magiſtrats: auſſi les prétendans aux charges s'y familiariſoient indifféremment avec tout le monde, careſſoient & prioient les uns, promettoient aux autres, & n'oublioient rien pour avoir les ſuffrages, ſe faiſant aſſiſter dans ces occaſions par leurs amis & par leurs parens qui avoient le plus de crédit. Il y avoit un autre lieu nommé *Roſtra*, au pied du mont Palatin. * Roſin, *antiq. rom. l.* 6, *c.* 5. *Dict. des antiq. gr. & rom.*

COMICES, *Comitia*, ou *Aſſemblées du peuple* à Rome, étoient de trois ſortes; les uns ſe faiſoient par curies ou paroiſſes, & s'appelloient *Comitia Curiata*, les autres par tribus, nommées pour cela *Comitia Tributa*, & les troiſiémes par centuries ou centaines, qu'on nommoit *Comitia Centuriata*; le peuple Romain ayant été ainſi diviſé. Il n'y avoit que les citoyens de Rome qui euſſent voix dans les aſſemblées, par curies ou paroiſſes, dans leſquelles on éliſoit les petits magiſtrats. Aux deux autres ſortes d'aſſemblées, non-ſeulement les citoyens avoient droit de donner leurs ſuffrages; mais encore ceux des colonies & des villes municipales; & c'étoit dans ces grandes aſſemblées qu'on traitoit des affaires les plus importantes de la république, & qu'on éliſoit les grands magiſtrats. *Cherchez* encore ces mots ſous *Centuries*, *Curies*. * Joan. Roſin, *antiq. Rom. l.* 8. *c.* 6.

COMIDIA, ville de Natolie, *cherchez* NICOMEDIE.

COMIERS (Claude) étoit né à Embrun, où il fut chanoine de la cathédrale. Il fut auſſi prévôt du chapitre de Ternant *en Dauphiné*, & eut les titres de docteur en théologie & de protonotaire *apoſtolique*. Etant devenu aveugle en 1690, il entra aux Quinze-Vingts de Paris, où il mourut entre 1694 & 1700. Il prenoit depuis la perte de ſa vue le titre d'*Aveugle-Royal*. Il avoit profeſſé les mathématiques à Paris: il paſſoit auſſi pour médecin, & même pour controverſiſte. Ses ouvrages ſont: *La nouvelle ſcience de la nature des cometes*, *Lyon* 1665. *Inſtruction pour réunir les égliſes prétendues-réformées à l'égliſe romaine*, à Paris en 1678. *La pratique curieuſe, ou les oracles des Sibylles*, en 1694 & en 1717. *La duplication du cube, la triſection de l'angle, & l'inſcription de l'heptagone régulier dans le cercle*, en 1677, *in*-4°. à Paris. Il a depuis travaillé au *Journal des ſavans* pendant les années 1676, 1677 & 1678, & l'a enrichi de pluſieurs rares machines inventées par lui. Dans le *Mercure* du mois de janvier 1681, on trouve de lui un *diſcours ſur les cometes, par lequel il eſt prouvé qu'elles ne prédiſent aucun malheur*. La matiére eſt traitée phyſiquement & hiſtoriquement, ce qui rend ce diſcours utile & curieux. *Diſſertation ſur les miroirs ardens:* dans le *Mercure* de juin 1681, page 278. *Lettre touchant les eaux minerales de Bourbon-Lancy*, dans le *Mercure* de juillet 1681, premiere partie, page 175. Bourbon-Lancy n'eſt qu'à trois lieues du chapitre de Ternant, dont M. Comiers étoit prévôt. Cette lettre contient une deſcription hiſtorique & topographique du lieu où ſont ces eaux, & un détail phyſique des vertus de ces mêmes eaux. Un *problême* qu'il propoſa, attira bien des réponſes; il y en a une dans le *Mercure* de juin 1682: elle eſt du frere Fiacre de Paris, Capucin. *Traité des phoſphores*, dans les *Mercures*

Digitized by Google

de juin & juillet 1683. *Lettre contenant toutes les machines anciennes & modernes pour élever les eaux, & les avantages que la machine royale a par-deſſus toutes les autres qu'on avoit ci-devant exécutées.* Cette lettre, qui eſt dans l'extraordinaire du *Mercure*, quartier d'avril 1682, tome XVIII, eſt adreſſée à M. le marquis de Seignelay. La machine royale dont il y eſt parlé, & dont la figure accompagne la lettre, avoit été conſtruite par meſſieurs Ralph du Deel, & John Burnaby, Anglois, & aſſociés. *L'homme artificiel anemoſcope, ou prophète phyſique des changemens du temps :* dans le *Mercure* de mars 1683; la figure accompagne cet écrit. M. Comiers y fait la deſcription de ce petit homme de bois que M. Otto Guericke, bourgue-meſtre de Magdebourg, a enfermé dans un tuyau cilindrique de verre, laquelle eſpece de petite ſtatue en montant plus haut à meſure que l'air devient plus peſant, & deſcendant plus bas dans ce tuyau à proportion que l'air ſe décharge, & qu'il devient comme on dit, plus léger, indique par avance les pluies, les ſechereſſes & les tempêtes, qui ſe font à cent & à deux cens lieux de ſoi. M. Comiers examine ſi ſes effets ſont poſſibles, & montre en particulier contre les inventeurs de cette machine, que la chute ou deſcente précipitée de ce petit homme dans ſon tuyau de verre, ne peut donner aucun indice de la formation, ni de l'explication des cometes. *Traité des lunettes*, dédié à M le duc de Bourgogne, *contenant la ſcience de la vue, l'ancienneté des lunettes, leurs différences, leur conſtruction, leurs effets; les découvertes qu'on a faites dans le ciel par le téleſcope, & ſur la terre par les microſcopes, & les noms de leurs véritables inventeurs :* dans l'extraordinaire du *Mercure*, quartier de juillet 1682, tome XIX: la ſuite de ce curieux traité dans le tome XXI, du même extraordinaire: ſeconde & troiſiéme ſuite, dans le tome XXII, page 236, & ſuivantes; quatriéme partie dans le tome XXIV: cinquiéme dans le tome XXV: ſixiéme partie, dans le tome XXVI: ſeptiéme partie, dans le tome XXVII: huitiéme partie, dans le tome XXVIII: la neuviéme partie dans le tome XXIX: la dixiéme partie, dans le tome XXX: l'onziéme partie, dans le tome XXXI. *Relation d'un voyage fait en Amérique, à mademoiſelle de S. en proſe & en vers.* Ce voyage eſt imaginaire, & n'eſt que la relation d'un ſonge auſſi chimérique. Il eſt étonnant que M. Comiers y ait mêlé des vers de galanterie ſi peu convenables à ſon état. Cette piéce eſt dans l'extraordinaire du *Mercure*, tome XXV, 1684, page 68 & ſuivantes. *Lettre* de M. Comiers, docteur en théologie, prévôt de Ternant, profeſſeur des mathématiques à Paris, *contenant des réflexions ſur les changemens de la ſurface de la terre, & la facile conſtruction de toutes ſortes de cadrans ſolaires, par un ſeul point d'ombre, ou par deux points d'ombre, ſans connoître la déclinaiſon de la muraille, ni l'élevation du pole;* dans l'extraordinaire du *Mercure*, quartier d'avril 1684, tome XXVI, page 251. *Lettre* de M. Comiers à M. Hardy, ſeigneur de Beaulieu, *contenant la conduite, l'élévation des eaux & tout ce qui concerne les jets d'eau : pour répondre à une lettre de M. Bernier, inſérée dans le Mercure de février* 1688. La réponſe de M. Comiers eſt dans le *Mercure* d'avril de la même année. Elle eſt ſignée, l'aveugle Comiers d'Embrun, P. D. T. (prévôt de Ternant) *Traité des prophéties, vaticinations, prédictions, & prognoſtications;* dans le *Mercure* d'août 1689: cet écrit eſt principalement contre les prétendues prophéties du miniſtre Jurieu. Il eſt diviſé en ſept articles. Comiers y dit au commencement, que la perte de ſes yeux l'oblige depuis cinq ans d'employer la main d'un ſcribe. Dans le premier article, il dit qu'il a été le but de la perſécution de ceux qui avoient quitté le ſein de l'égliſe, & des mauvais François, depuis l'année 1660, que par l'aide de M. le marquis de Saint-André Montbrun, capitaine général des armées du roi, il fit poſer les armes à quelques mutins des Cévennes, & perſuada au comte de Dona de remettre à ſa majeſté les villes, citadelles & principauté d'Orange, pour la ſomme de deux cens mille livres, que M. Comiers toucha lui-même dans la ville d'Avignon, chez M. le comte de Feraſtiere, beau-pere du comte de Dona. Il ajoute une autre cauſe de la perſécution dont il ſe plaint: c'eſt d'avoir empêché avec M. de Saint-André Montbrun, en 1665, la fabrique de poiſons, & d'avoir intenté un procès contre ceux qui s'en mêloient, & dont il donne l'hiſtoire en abrégé, entr'autres celle de Denys Lhomme, moine apoſtat, qui avoit commencé cette fabrique de poiſons dans la verrerie du Bois-Gizet, près la Nocle, à quelques lieues de Bourbon-Lancy. La *ſuite du traité des prophéties*, &c. eſt dans les *Mercures* de la même année 1689. *Lettre à madame de la Sabliere ſur la conduite des eaux.* C'eſt une réponſe à M. Bernier, docteur en médecine, & fameux voyageur, touchant la conduite de la riviere d'Eure à Verſailles, dans le *Mercure* de ſeptembre 1688, page 147. *Lettre ſur la vitrification*, dans le *Mercure* de mars 1687, premiere partie. *La médecine univerſelle*, ou l'art de ſe conſerver en ſanté, & de prolonger ſa vie; dans le *Mercure* du mois de juin 1687: la ſuite, ou ſecond diſcours, dans le *Mercure* du mois juillet; & la troiſiéme partie, ou le troiſiéme diſcours, dans le *Mercure* du mois d'août. M. Comiers écrivit ces trois diſcours à l'occaſion de ce qui étoit rapporté dans une des gazettes de Hollande de l'année 1687, que Louis Galdo, Italien, avoit vécu quatre cens ans. Ces trois diſcours ſont hiſtoriques & phyſiques, & l'on y trouve beaucoup de choſes curieuſes. Un anonyme ayant fait ſur ces diſcours des réflexions qui paroiſſent les contredire, M. Comiers y oppoſa un écrit intitulé: *Réponſe aux réflexions & doutes d'un anonyme ſur l'âge de quatre cens ans de Louis Galdo.* Cette réponſe eſt dans le *Mercure* du mois de novembre 1687. *Traité des langues & écritures*, dedié à M. le duc de Bourgogne, *avec les alphabets des langues orientales*, dans les *Mercures* des mois de ſeptembre & octobre 1684, & du mois de février 1685. *L'art d'écrire & de parler occultement, & ſans ſoupçon*, au R. P. de la Chaiſe, confeſſeur du roi, dans le *Mercure* du mois de mai 1690. Comiers avoit expliqué cet art à MM. de l'académie des ſciences le 15 de mars 1690; & c'eſt cette explication plus étendue qu'il donne ici. La ſuite de ce *traité de l'art d'écrire* eſt dans les *Mercures* de juin, de juillet & d'août 1690. *Lettre aſtronomique* à M. le marquis de Nocle-Sommeldiks, *ſur l'éclipſe de lune du* 10 *décembre* 1685; dans le *Mercure* de janvier 1686. *Lettres concernant les langues & les écritures :* la ſeconde lettre eſt dans le *Mercure* d'octobre 1684: la troiſiéme eſt dans le mois de février 1685: & les ſuivantes dans les autres mois de la même année. *La défaite de la ligue d'Augsbourg repréſentée dans une planche*, 1691: c'eſt une ſuite de ſon traité des prophéties, inſéré dans les *Mercures* des mois d'août, ſeptembre & décembre 1689, & ſeptembre 1690. *Lettre à une dame nouvellement convertie à la religion catholique*, dans le *Mercure* de décembre 1691. *Calendrier perpétuel & invariable, tant pour l'année civile que pour l'année eccléſiaſtique*, dans le *Mercure* de mars 1693. *La baguette juſtifiée, & ſes effets démontrés naturels*, dans ledit *Mercure*. *Réponſe à l'auteur des lettres qui découvrent l'illuſion des philoſophes ſur la baguette*, dans le *Mercure* de mai 1693. Mais on croit que Comiers n'a fait que prêter ſon nom à cette réponſe, qui eſt au-deſſus de ſes autres écrits. *Obſervations touchant les tréſors cachés*, dans le *Mercure* de juin 1699. *Réponſe à une critique de ſon ſyſtéme ſur la baguette*, dans le *Mercure* d'août 1693. *Réponſe à l'auteur des réflexions faites ſur ſon calendrier perpétuel & invariable*, dans le *Mercure* de ſeptembre 1693. C'eſt le dernier écrit de M. Comiers, dont la mort eſt rapportée dans le *Mercure* d'octobre de la même année 1693.

COMINE, *cherchez* COMINO.

COMINES (Philippe de) hiſtorien célébre, *cherchez* COMMINES.

COMINGES ; pays & ville de France en Gaſcogne, avec titre de comté. La ville, nommée ordinairement S. BERTRAND DE COMINGES ou COMENGE, en latin *Convena* ou *Lugdunum Convenarum*, a un évêché ſuffragant d'Auch. Ce pays eſt entre le Languedoc, les Pyrénées, le comté de Foix & l'Armagnac, & eſt diviſé en haut & bas. Cominges ſur la Garonne eſt dans le haut, & Lombez dans le bas, entre S. Beat & Montregeau. Il y a auſſi une partie du diocèſe de S. Bertrand dans le Languedoc, ce qui donne privilége à l'évêque d'entrer dans les états de la province. On nomme cette contrée le petit Comminges. Pline, Strabon, l'itinéraire d'Antonin, Ptolémée, & pluſieurs autres anciens auteurs, parlent du pays de Cominges & de la ville de ce nom. La ville fut démolie l'an 585 par l'armée du roi Gontran, parcequ'elle avoit donné retraite au faux Gondebaud, qui ſe diſoit fils de Clotaire. Ainſi la ville de Cominges demeura enſevelie ſous ſes ruines, juſqu'à ce qu'environ l'an 1085 ſon évêque S. Bertrand, dont elle porte le nom, la rebâtit dans le même endroit, quoique d'un moindre circuit qu'elle n'étoit. Le premier prélat de Cominges dont nous ayons connoiſſance eſt Suavis, qui aſſiſta au concile d'Agde l'an 506. Préſidius ſouſcrivit l'an 533 au II d'Orléans. Ammius ſon ſucceſſeur ſe trouva l'an 549 au V de la même ville ; & Ruffin l'an 585 aſſiſta au II de Mâcon. Il peut être arrivé que le pays de Cominges, depuis la ruine de ſa ville capitale, a été quelque temps ſans évêque ; du moins nous n'avons connoiſſance d'aucun de ces prélats juſqu'à Abraham, qui ſe trouva l'an 788 avec Francolin de Conſerans au concile de Narbonne, aſſemblé contre Felix d'Urgel. Bertrand de Goth qui gouverna l'égliſe de Cominges, après la mort de Maramont, fut depuis pape ſous le nom de *Clément* V. Bertrand de Chanac, Amauri de Lautrec, Pierre de Foix, Amanjeu d'Albret & Charles Caraffe, tous cardinaux, ont été évêques de Cominges. Quant à ce qui regarde la fondation de cette ville, on dit que Pompée ayant détruit le parti de Sertorius en Eſpagne, obligea les peuples qui vivoient dans les Pyrénées ſans ordre & ſans diſcipline, de ſe réduire en corps & dans un lieu qu'on nomma *Convenæ*, c'eſt-à-dire, aſſemblée ou communauté. S. Jerôme a conſervé la mémoire de cette action, & la débite même avec un peu d'aigreur, en haine de Vigilance. Strabon & Pline ſemblent dire la même choſe. Aujourd'hui S. Bertrand de Cominges eſt ſur une colline qui a la Garonne au pied, entre Saint-Beat & Montregeau. L'égliſe cathédrale eſt dédiée ſous le titre de S. Bertrand, & eſt enrichie de pluſieurs reliques. * Strabon, *l.* 4. Pline, *l.* 4, *c.* 19. L'itinéraire d'Antonin. Ptolémée. S. Jerôme, *adv. Vigilant.* Antonin, *l.* 3, *c.* 19. Gregoire de Tours, *l.* 7. Oihenard, *not. utriuſque Vaſconiæ.* Du-Chêne, *antiq. des villes, part. II, l.* 2, *c.* 15. Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* De Marca, *hiſt. de Bearn.* Du-Pui, *droits du roi.* Olhagarai, *hiſt. de Foix.* Le P. Anſelme, *&c.*

Le comté de Cominges a eu autrefois ſes comtes particuliers, dont le plus ancien qui ſoit connu par les titres, fut un ANEVIUS, qui vivoit vers l'an 900. Il fut pere d'*Arnaud* I du nom, comte de Cominges, qui eut pour ſucceſſeur en ce comté ſon fils *Raimond* I du nom. Celui-ci fit une donation à l'égliſe d'Auch en 980, dans laquelle il fait mention de ſon pere & de ſon aïeul. Il eut deux fils, l'un nommé *Bernard*, que l'on trouve qualifié comte de Cominges du vivant de ſon pere, & qui mourut avant lui ſans poſtérité ; & l'autre, *Roger* I du nom, comte de Cominges, qui eſt nommé dans des actes de l'abbaye de Lezat des années 1010 & 1026. On trouve enſuite *Arnaud* II du nom, comte de Cominges, connu par des titres de l'an 1048 & 1063 ; mais on ne peut dire au juſte s'il étoit fils de *Roger* I. On lui donne pour enfans, par conjecture ſeulement, *Roger* II du nom ; *Bernard-Arnaud* ; & *Raimond-Arnaud*, qui tous trois prirent la qualité de comtes de Cominges. Ils vivoient vers l'an 1114. A ceux-ci ſuccéda *Bernard* II du nom, qualifié comte de Cominges par titres de l'an 1130, qui fonda les abbayes de Bonnefons & de Feuillans, de l'ordre de Citeaux, & qui fut tué en 1150 auprès de la ville de S. Gaudens. Il avoit épouſé *Diaz*, fille de *Geoffroi*, ſeigneur de Muret & de Samathan, & en avoit eu pluſieurs enfans, l'un deſquels nommé *Dodon*, & ſurnommé *Bernard* III, fut comte de Cominges. Il ſe trouve des actes de lui des années 1165 & 1173. Il ſe fit moine dans l'abbaye de Feuillans en 1181, ſuivant les archives de ce monaſtere. Il avoit été marié avec *Laurence*, fille de *Raimond* & de *Conſtance*, comte & comteſſe de Toulouſe, & en avoit eu BERNARD IV du nom, comte de Cominges, qui fit confirmer la fondation & les donations faites par ſes ancêtres à l'abbaye de Feuillans, par des bulles du pape de 1187 & 1199. Ce fut lui qui ſoutint le ſiége de Toulouſe, où il s'étoit renfermé avec le vieux comte Raimond, contre Simon, comte de Montfort. Il ſe retira ſur la fin de ſes jours dans l'abbaye de Bolbone, où il prit l'habit monachal, & où il *mourut : il y fut* enterré vers l'an 1224. Il avoit été marié trois ou quatre *fois. Sa premiere* femme fut *Stephanie*, fille de *Centule* III, comte de *Bigorre*, & de *Matelle*, parente d'Alfonſe II, roi d'Aragon : elle étoit veuve de *Pierre*, vicomte d'Acqs, & vivoit en 1190. La ſeconde, *Contous*, fille d'*Arnaud-Guillaume* de la Barthe : il la répudia au mois de novembre 1197. La troiſiéme, *Marie*, dame de Montpellier, fille de *Guillaume*, ſeigneur de la même ville, & d'*Eudoxe*, ſœur de *Théodoſe Comnene*, empereur de Conſtantinople. Le comte Bernard l'épouſa par force ; & ayant été ſéparée de lui, elle ſe remaria par traité du 15 juin 1204, avec *Pierre* II, roi d'Aragon. Elle mourut à Rome en 1219, & fut enterrée dans la baſilique de S. Pierre. Enfin, quelques auteurs donnent à BERNARD IV, comte de Cominges, une quatriéme femme, qu'ils nomment *Béatrix*. Il eut de ſa premiere, *Perenelle* de Cominges, comteſſe de Bigorre, qui fut mariée, 1°. vers l'an 1193 avec *Gaſton*, ſurnommé *le Bon*, vicomte de Bearn : 2°. avec *Nunnez* Sange, comte de Cerdaigne : 3°. du vivant de ſon ſecond mari, le 4 novembre 1218, avec *Gui* de Montfort : 4°. avec *Aimeri* de Bançon : & 5°. vers l'an 1228, avec *Boſon* de Maſtas. Elle mourut vers la fin de l'année 1259 dans le monaſtere de l'Ecole-Dieu, où elle fut enterrée. *Bernard* IV eut de ſa ſeconde femme BERNARD V, comte de Cominges, qui ſuit ; & *Dauphine* de Cominges, abbeſſe de l'Eſclache, ordre de Citeaux, diocèſe de Clermont, en 1292. *De ſa troiſiéme femme vinrent Mathilde* de Cominges, femme de *Sanche* de la Barthe, ſeigneur d'Aure ; & *Peronne* de Cominges, mariée avec *Centule* II, comte d'Aſtarac, & morte ſans poſtérité. On donne encore pour fils à BERNARD IV, *Arnaud-Roger*, moine de Bonnefons, puis évêque de Cominges, depuis l'an 1242, juſqu'environ l'an 1260 ; mais il n'eſt pas certain de quelle femme il étoit né.

BERNARD V du nom, comte de Cominges, prit part dans les guerres des Albigeois, non qu'il ſuivît leurs erreurs, mais à cauſe de la liaiſon qu'il avoit avec les comtes de Toulouſe & de Foix. Il rendit hommage au roi *Louis* VIII au camp d'Avignon, au mois d'août 1226, & mourut ſubitement à Lantar, en dînant, *le jour de S.* André 1241. Il fut enterré dans l'abbaye *de* Bonnefons. Il avoit épouſé, 1°. *Cécile*, fille de *Raimond-Roger*, comte de Foix : & 2°. *Thérèſe*, qui fut mere d'une fille. De la premiere il eut BERNARD VI, comte de Cominges, qui ſuit ; *Arnaud-Roger*, chanoine, puis prévôt, & enfin élu évêque de Toulouſe vers la fête de la Touſſaints de l'année 1297. Il fut ſacré à Rome par le pape, le quatriéme dimanche de carême ſuivant, & mourut la même année en revenant de Rome ; & *Maſcaroſe*, que quelques-uns font fille de la ſeconde femme. Elle fut elle-même ſeconde femme de *Henri* II du nom, comte de Rhodez, & vicomte de Carlat, dont elle eut trois filles, deux deſquelles furent mariées dans la maiſon d'Armagnac, & l'autre dans celle de la Tour en Auvergne.

BERNARD VI, comte de Cominges, qui ſe qualifioit par la grace de Dieu, ainſi que ſes prédéceſſeurs, eſt le premier qui avoua tenir en foi & hommage-lige du comte

de Toulouſe, tout ce qu'il avoit dans les diocèſes de Cominges & de Conſerans, quoique de temps immémorial lui & ſes ſucceſſeurs euſſent tenu le tout en franc-aleu, ſans connoiſſance d'aucunes perſonnes eccléſiaſtiques & laïques. Il mourut fort âgé le 5 janvier 1304, & fut inhumé dans l'abbaye de Bonnefons. Il avoit été marié avec *Laure*, fille aînée de *Philippe* de Montfort, comte de Caſtres & de la Ferté-Aleps, & de *Jeanne* de Lévis, & en avoit eu 1. BERNARD VII, comte de Cominges, qui ſuit; 2. PIERRE-RAIMOND, auſſi comte de Cominges, *dont il ſera parlé après ſon frere aîné*; 3. *Gui* de Cominges, chevalier, ſeigneur de Figeac & de Biverre, conſeigneur de Lombès, qui ſervoit en 1346, avec une compagnie d'ordonnance, compoſée de chevaliers bacheliers, d'un écuyer banneret, de quatre-vingt-douze écuyers, de cent quarante ſergens-lances, & de cinquante-ſept arbalêtriers, ſous le commandement du comte d'Armagnac, lieutenant pour le roi ès parties de Languedoc. Il fut marié deux fois, mais il ne paroît pas qu'il ait eu d'enfans. 4. *Arnaud-Roger* de Cominges, qui fut d'abord abbé, puis évêque de Lombès en 1317, d'où il fut transféré à l'évêché de Clermont le 18 février 1320. Il tint ce ſiége juſqu'en 1336. 5. *Jean-Raimond* de Cominges, qui étant évêque de Maguelonne, fut transféré ſur le ſiége de Toulouſe, dont il fut ordonné le premier archevêque : *voyez* ci après ſon article particulier. 6. *Simon* de Cominges, nommé à l'évêché de Maguelonne, lorſque ſon frere fut transféré à Toulouſe : il mourut avant d'être ſacré. 7. *Cécile* de Cominges, femme d'*Amanieu*, comte d'Aſtarac; 8. *Eléonore* de Cominges, mariée avec *Gaſton* II du nom, comte de Foix, vicomte de Bearn: 8. *Berengere* de Cominges, femme de *Gerard* d'Aure, vicomte de Larbouſt.

BERNARD VII du nom, comte de Cominges, fut fait chevalier par le roi Philippe *le Bel*, le jour de la pentecôte 1313, & mourut en 1335, ayant été marié, 1°. avec *Capſuelle*, ſœur de *Bernard* VI, comte d'Armagnac: 2°. avec *Marguerite*, vicomteſſe de Turenne, fille du vicomte *Raimond* VII du nom: & 3°. avec *Mathe*, fille de *Bernard* IV du nom, ſeigneur de l'Iſle-Jourdain, & de *Marguerite* de Foix. Il n'eut des enfans que de cette derniere, qui furent *Cécile* de Cominges, femme de *Jacques*, comte d'Urgel, fils d'*Alfonſe* IV, roi d'Aragon; *Marguerite* de Cominges, promiſe à *Renaud*, ſire de Pons, & morte avant la célébration des nôces; *Jeanne* de Cominges, mariée en 1350 avec *Pierre-Raimond* II du nom, comte de Cominges, ſon couſin; *Alienor* de Cominges, mariée avec *Guillaume* de Beaufort, vicomte de Turenne; *Mathe* & *Béatrix* de Cominges, deſtinées pour le cloître par leur pere; & *Jean*, comte de Cominges, né poſthume, qui ſuccéda à ſon pere ſous la tutelle de ſa mere, & qui mourut en 1339 à l'âge de quatre ans.

PIERRE-RAIMOND I du nom, comte de Cominges, vicomte de Sediere, ſecond fils du comte BERNARD VI & de *Laure* de Montfort, ſa femme, fut fait chevalier avec ſon frere aîné, à Paris le jour de la pentecôte 1313, & après la mort de ſon neveu en 1339, s'empara du comté de Cominges, au préjudice de ſa niéce, prétendant que c'étoit un fief maſculin, dont les filles étoient excluſes, ce qui cauſa une guerre dans cette famille; mais le roi Philippe de Valois obligea les contendans à ſe ſoumettre à ſon jugement futur, & cependant mit le comté de Cominges en ſa main. Pierre-Raimond ſe voyant dangereuſement malade, & ne laiſſant qu'un fils encore jeune, pour terminer cette conteſtation, ordonna par ſon teſtament du lundi après la Quaſimodo 1339, que ſon fils fût marié avec *Jeanne* de Cominges, ſa niece. Il mourut vers l'an 1342, laiſſant de *Françoiſe* de Fezenſac ſa femme, PIERRE-RAIMOND II, comte de Cominges, qui ſuit; & *Eléonore* de Cominges, qui fut mariée, 1°. par contrat du premier décembre 1352, avec le vicomte de Paillas: 2° avec *Galhard* de la Mothe, chevalier, fils aîné de *Bertrand* de la Mothe, chevalier, ſeigneur de Clermont en Condomois. Elle eut dix mille florins en dot, & inſtitua *Marguerite* de Cominges, ſa niéce, pour ſon héritiere, par ſon teſtament du 3 décembre 1396.

PIERRE-RAIMOND II du nom, comte de Cominges, ſeigneur de Serriere, eut d'abord une guerre à ſoutenir contre Mathe de l'Iſle-Jourdain, veuve du comte ſon oncle, laquelle appuyée des armes de Bertrand de l'Iſle-Jourdain, ſon frere, lui diſputoit le comté de Cominges pour ſes filles, prétendant qu'elles y avoient plus de droit que lui; mais cette guerre fut terminée par le mariage de Pierre-Raimond, qui épouſa en 1350 *Jeanne* de Cominges, ſa couſine germaine, & l'une des filles de la comteſſe Mathe, & par ce moyen le comté de Cominges demeura dans cette maiſon. Le comte Pierre-Raimond ſervit le roi de France dans les guerres de ſon temps, comme il ſe voit par pluſieurs de ſes quittances pour ſes gages des années 1350, 1355 & 1369, par leſquelles il eſt qualifié, *par la grace de Dieu, comte de Cominges*. Il fit ſon teſtament au château de Muret, le vendredi après la fête de S. Luc, le 19 octobre 1375. *Jeanne* de Cominges, ſa veuve, qui étoit tutrice de *Marguerite*, ſa fille, en 1376, vivoit encore le 29 août 1396. Elle avoit eu du comte PIERRE-RAIMOND II, trois filles, qui furent *Eléonore* de Cominges, mariée, 1° avec *Bertrand* II du nom, comte de l'Iſle-Jourdain: 2° avec *Jean* II, comte de Boulogne & d'Auvergne, duquel elle eut *Jeanne*, comteſſe de Boulogne & d'Auvergne, qui épouſa 1° *Jean* de France, duc de Berri: 2° *Georges*, ſeigneur de la Tremoille, grand-chambellan de France; MARGUERITE, comteſſe de Cominges, qui ſuit; & *Agnès* de Cominges, morte fille avant l'an 1392.

MARGUERITE, comteſſe de Cominges, dame de Serriere, fut inſtituée par ſon pere, au défaut d'enfans mâles, ſon héritiere en ſon comté & en toutes ſes terres par ſon teſtament du 19 octobre 1375. Elle fut mariée trois fois. En premier lieu elle fut accordée par traité de l'an 1378, avec *Jean* III du nom, comte d'Armagnac, de Fezenſac & de Rhodez, vicomte de Loumagne & d'Auvillars, auquel elle fit donation de ſon comté & de toutes ſes dépendances par acte du 4 juin 1385, en récompenſe de cent quarante-ſix mille francs d'or qu'elle lui devoit. Etant reſtée veuve de lui avec deux filles le 25 juin 1391, elle ſe remaria avec *Jean* d'Armagnac II du nom, comte de Pardiac, fils de *Geraud* d'Armagnac III du nom, vicomte de Fezenſaguet. Il n'avoit que dix-huit ou dix-neuf ans lorſqu'elle l'épouſa, & s'en voyant mépriſé à cauſe de ſa grande jeuneſſe, il ſe retira vers ſon pere & y demeura quelque temps; mais ayant appris que ſa femme avoit établi le ſeigneur de Fontenelles ſon lieutenant, en ſon comté de Cominges, il alla la trouver à Muret, & ne s'y ſentant pas le plus fort, il retourna vers ſon pere, & vers le comte d'Armagnac (Bernard VII) à qui il demanda du ſecours. Le comte lui en promit. Sur quoi il entra à main armée dans le comté de Cominges, & s'y rendit maître de quelques places; mais le comte d'Armagnac, contre la parole qu'il lui avoit donnée, s'étant joint à la comteſſe de Cominges, & ayant arrêté le pere de ce jeune ſeigneur, il ſe retira au plus vîte en la ville de Puigaſquet, d'où il ſe rendit depuis à Auch auprès du comte d'Armagnac, pour tâcher de rentrer dans ſes bonnes graces; & quoiqu'il ſe fût ſoumis à lui demander pardon & même à lui crier *merci*, le comte le fit arrêter, & le fit conduire au château de Lavardeux, & enſuite en celui de Bruſſon en Rouergue, où ce jeune ſeigneur demeura quelques années, & mourut de miſere vers l'an 1403, après qu'on lui eut fait perdre la vue avec un baſſin ardent qu'on lui mit devant les yeux. La comteſſe de Cominges ſa veuve, épouſa en troiſiémes noces *Matthieu* de Grailli, dit *de Foix*, frere de *Jean*, comte de Foix. Ils furent mariés dans l'égliſe cathédrale de Pamiers, en préſence d'un grand nombre de ſeigneurs de la maiſon de Cominges, le 16 juillet 1419, en conſéquence d'une diſpenſe du pape Martin V, donnée à Florence le 5 mai précédent pour cauſe de conſanguinité. Elle étoit ſa couſine au

Digitized by Google

troiſiéme dégré. Elle lui fit de grands avantages, & lui donna le comté de Cominges par ſon contrat de mariage, en date du jour précédent de ſes épouſailles ; mais il n'en eut pas plus d'égard pour elle. Il ne fut pas long-temps ſans la mépriſer & ſans la maltraiter. Il la renferma même dans le château de Saverdun, où il la retint priſonniere pendant quinze ou ſeize ans. Elle en fit porter ſes plaintes au roi Charles VII, qui ſe trouvant à Toulouſe après avoir chaſſé de Guienne le reſte des Anglois, envoya des gens la délivrer du château de Saverdun, & la fit amener à Toulouſe, où en reconnoiſſance du recouvrement de ſa liberté, & en haine des mauvais traitemens qu'elle avoit reçus de ſon mari, elle fit don au roi de ſon comté & de tous ſes biens en 1442. Il y eut un traité entre le roi & *Matthieu* de Foix, par lequel ce dernier s'obligeoit de délivrer ſa femme, & de la mettre entre les mains du roi, auquel il céda toutes ſes prétentions au comté de Cominges, & aux autres terres qui lui appartenoient à cauſe de ſa femme, renonçant au tranſport qu'elle lui en avoit fait par ſon contrat de mariage. *Marguerite* de Cominges mourut à Poitiers en 1443, âgée de 80 ans. Après ſa mort, *Matthieu* de Foix voulut faire revivre ſes droits ſur le comté de Cominges, & en fit pluſieurs inſtances au roi, qui lui en laiſſa la jouiſſance ſa vie durant, à condition que par ſa mort il demeureroit pleinement au roi. Ce ſeigneur étant mort vers le commencement de l'année 1454, le roi dès ce moment entra en jouiſſance de ce comté.

Le roi Louis XI étant parvenu à la couronne, fit don du comté de Cominges à Jean *bâtard* d'Armagnac, ſurnommé *de Leſcun*, maréchal de France, gouverneur de Dauphiné, lieutenant-général au duché de Guienne, ſon conſeiller & premier chambellan, & chevalier de l'ordre de S. Michel, qui étant mort ſans enfans mâles en 1473, ce comté fut donné par le même roi à ODET d'Aydie, ſire de Leſcun, gentilhomme Gaſcon, ſon conſeiller & chambellan, chevalier de l'ordre S. Michel, gouverneur, amiral & grand ſénéchal de Guienne, &c. pour lui & ſes hoirs mâles, au défaut deſquels le roi Louis XII le réunit à la couronne par ſes lettres données à Paris le 25 août 1498, & vérifiées en la chambre des comptes. Nonobſtant cette réunion Hugues d'Amboiſe, ſeigneur d'Aubijoux, qui avoit épouſé une fille de Jean *bâtard* d'Armagnac ; Jean de Foix, vicomte de Lautrec ; & Louis de Gramont, auſſi à cauſe de leurs femmes filles d'*Odet* d'Aydie, intenterent action au parlement de Bourdeaux pour le comté de Cominges ; mais par arrêt du 22 mars 1501, ils furent déboutés ; & depuis, ce comté eſt du domaine de la couronne, à laquelle il fut réuni pour une ſeconde fois en 1532.

La maiſon de COMINGES avoit produit un grand nombre de branches, entr'autres celle des vicomtes de CONSERANS, qui a ſubſiſté juſque dans le XV ſiécle. De ceux-ci ſortirent les vicomtes de BURNIQUEL, dont la branche n'étoit pas encore éteinte en 1669. Les ſeigneurs de MONTESPAN, de RAMEFORT, de PANASSAC, de DURFORT, &c. qui tous ont porté le ſurnom d'*Eſpagne*, étoient auſſi ſortis des vicomtes de CONSERANS. Les ſeigneurs de LESCURE & de SOLAN, étoient pareillement iſſus de la maiſon de COMINGES. Ils ſont éteints. Les ſeigneurs de PUIGUILHEM, du ſurnom de *Cominges*, paſſoient pour être ſortis des vicomtes de CONSERANS. Cette branche des ſeigneurs de PUIGUILHEM en forma trois autres. La premiere celle des ſeigneurs de SIEVRAS, qui ſubſiſtoit encore en 1698 ; la ſeconde des ſeigneurs de MANCIEUX, qui ſubſiſtoit pareillement en 1698 ; & la troiſiéme des ſeigneurs de SAUBOLE, marquis de Vervins, dont étoit LOUIS de Cominges, marquis de Vervins, premier maître d'hôtel du roi, ſon lieutenant au gouvernement de la ville de Metz, & meſtre de camp d'un régiment d'infanterie, qui mourut à l'âge de 33 ans le 11 novembre 1663, laiſſant de *Anne Dieu-donnée* Fabert ſa femme, fille du maréchal de ce nom, pour fils unique, *Louis-Joſeph de* Cominges, marquis de Vervins, né poſthume le 30 avril 1664, qui vivoit en 1707, & depuis, étant le dernier de ſa branche.

Les ſeigneurs barons de ROQUEFORT, du nom de *Cominges*, qui ont pris fin au commencement du XVII ſiécle, prétendoient deſcendre des anciens comtes de Cominges. C'eſt de ces ſeigneurs de Roquefort qu'étoit ſortie la branche des ſeigneurs de GUITAUT, qui ont été connus à la cour pendant le regne de Louis XIV, ſous le titre de *Comtes de Cominges*, & qui ont donné deux chevaliers à l'ordre du S. Eſprit. Le premier qui fut honoré du cordon de cet ordre, fut *François* de Cominges, ſeigneur, comte de Guitaut, conſeiller du roi en ſes conſeils, & capitaine des gardes du corps de la reine-mere régente Anne d'Autriche, qui ayant arrêté dans le Louvre, par ordre de la reine, les princes de Condé & de Conti, & le duc de *Longueville*, le 18 janvier 1650, fut fait gouverneur & lieutenant *général* pour le roi en la ville, château & pays de Saumur & haut Anjou le 3 mars ſuivant, & chevalier des ordres de ſa majeſté le 31 décembre 1661. Il mourut à Paris dans ſon appartement au Louvre d'une attaque d'apoplexie, le 12 mars 1663, âgé de 82 ans, ſans avoir été marié, & fut inhumé le lendemain aux Récollets. Il laiſſa pour héritier *Gaſton-Jean-Baptiſte* de Cominges, ſon neveu, ſeigneur de S. Fort, de Fleac & de la Reolle. Celui-ci, qui fut connu ſous le nom de *Comte de Cominges*, commença à ſervir en 1638, en qualité de capitaine d'une compagnie de chevaux-légers, & fut envoyé en 1646 en Flandre vers les ducs d'Orléans & d'Enguien. Ce fut lui qui arrêta priſonnier le conſeiller Brouſſel, à l'iſſue du *Te Deum* pour la bataille de Lens, le 26 août 1648. Il fut fait maréchal de camp le 22 avril 1649, & eut charge les 7 & 8 juin ſuivans, de faire paſſer des armes aux officiers qui tenoient le parti du roi à Bourdeaux, lorſque les princes furent arrêtés le 18 janvier 1650, & conduits au bois de Vincennes : il fut chargé de leur garde, qu'il reçut ordre de remettre à de Bar le 20 du même mois ; enſuite il fut envoyé à Saumur avec deux mille hommes de pied, pour obliger celui qui commandoit dans le château de lui remettre cette place, avec ordre, en cas de refus, de l'aſſiéger dans les formes ; mais ce commandant *accepta les articles*, qu'il lui accorda les premier & 18 avril. Depuis, il fut encore chargé d'arrêter le comte du Dognon, & eut commiſſion le 10 juillet 1652, pour aller ſervir en qualité de lieutenant-général des armées du roi en Guienne, en l'abſence du comte d'Harcourt. Il eut une pareille commiſſion le 4 octobre 1653 pour aller ſervir en Italie, d'où il paſſa en Catalogne, où il fut chargé par le prince de Conti le 24 ſeptembre 1654 d'inveſtir Puicerda. Il fut nommé ambaſſadeur extraordinaire en Portugal le 10 mai 1657, fit ſon entrée publique à Liſbonne le 16 juillet ſuivant, & en revint au mois de juillet 1659. Il fut fait auſſi chevalier des ordres du roi le 31 décembre 1661, capitaine des *gardes* du corps de la reine-mere Anne d'Autriche, & gouverneur & lieutenant-général pour le roi de la ville & château de Saumur & du haut pays d'Anjou, au lieu & place de ſon oncle. Ayant été nommé ambaſſadeur ordinaire en Angleterre avec un appointement de trente mille livres par an, il fit ſon entrée publique à Londres le 14 avril 1663, & eut ſa premiere audience publique le 17 du même mois, & ſon audience de congé le 10 décembre 1665. Il mourut à Paris le 25 mars 1670, âgé de 57 ans, & fut inhumé le 26, à S. Roch ſa paroiſſe. Il étoit fils de CHARLES de Cominges, ſeigneur de Fleac & de S. Fort, maître d'hôtel du roi, & capitaine au régiment des gardes, qui fut tué au ſiége de Pignerol en 1630, & de *Marie* du Guip. Il avoit été mariée par contrat du 22 mai 1643, avec *Sibylle-Angélique-Emélie* d'Amalbi, morte le 30 janvier 1709, fille unique d'*André* d'Amalbi, conſeiller au parlement de Bourdeaux, & de *Sibylle* des Aigues. Il en avoit eu *Louis*, dit *le*

comte

Digitized by Google

comte de Cominges, ſeigneur de la Reolle, &c. gouverneur & lieutenant général pour le roi des ville, château & pays de Saumur, & du haut Anjou, au lieu & place de feu ſon pere, en 1670, & meſtre de camp d'un régiment de cavalerie, en 1676, mort à Paris le 21 mai 1712, âgé de 66 ans, ſans avoir été marié, & inhumé le lendemain à S. Sulpice ſa paroiſſe; *Philippe-Victor* de Cominges, baptiſé à S. Roch à Paris, le 23 août 1653, reçu chevalier de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, en 1674, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Lauroux, ordre de Cîteaux, diocèſe d'Angers, & capitaine de cavalerie, tué au ſervice du roi en Allemagne, en 1678; *François* de Cominges, né à Paris, le 8 avril 1660, reçu chevalier de l'ordre de ſaint Jean de Jéruſalem au grand prieuré de France, le 29 mars 1669, nommé abbé de Notre-Dame de Lauroux, après ſon frere, en 1678. Il ſervit en qualité de volontaire, & fut bleſſé à l'expédition d'Alger, en 1682, fut fait enſeigne de vaiſſeau, puis capitaine de cavalerie, & ſervit en 1683 au ſiége de Courtrai, où il fut encore bleſſé. Depuis, il fut commandeur de Chantraine & Vaillantpont, grand-croix & grand-hoſpitalier de ſa religion. Il mourut à Paris, le 16 juin 1732, dans la ſoixante-douziéme année de ſon âge; *Louiſe-Henriette* de Cominges, religieuſe à la viſitation à Meaux, où elle fit profeſſion en 1684; & *Anne* de Cominges, mariée en 1698 avec *Jean-Baptiſte* le Comte, ſeigneur de la Treſne, premier préſident au parlement de Bourdeaux, morte veuve ſans enfans, à Paris, le 23 juin 1706, & enterrée à S. Roch.

COMINGES (Jean-Raymond de) cardinal, premier archevêque de Toulouſe, dans le XIV ſiécle, étoit fils de *Bernard* VI, comte de Cominges, & de *Laure* de Montfort, & fut élevé ſur le ſiége pontifical de Maguelone, l'an 1310, après la mort de Levi de Mirepoix. Il aſſiſta au concile général de Vienne; & lorſque le pape Jean XXII eut érigé, l'an 1317, l'égliſe de Toulouſe en métropole, il en fut le premier archevêque. Arnaud Roger de Cominges, ſon oncle, avoit été évêque de cette ville, à la fin de 1297, & étoit mort en 1298. Jean Raimond laiſſa l'égliſe de Maguelone à Simon ſon frere, qui mourut peu de temps après, avant même que d'avoir été ſacré évêque. Le nouveau prélat commença par tenir un ſynode, pour remédier aux néceſſités de ſon troupeau. Jean XXII le mit au nombre des cardinaux, le 18 décembre de l'an 1327, entre leſquels il eut enſuite le titre d'évêque de Porto & de Sainte-Ruſine. Après la mort de ce pape, quelques cardinaux lui offrirent la thiare, à condition qu'il ne ſongeroit point à rétablir le ſiége pontifical à Rome. Le cardinal de Cominges le refuſa, & mourut à Avignon le 20 novembre de l'an 1348 ou 1349, s'étant acquis la réputation d'un prélat ſavant, ſage & libéral. Il avoit fondé à Toulouſe un monaſtere de chanoineſſes de S. Auguſtin, qu'il avoit doté richement. * Villani, *l.* 11 *&* 12. Garriel, *de epiſc. Mag.* Catel, *mém. du Lang. l.* 5. Frizon, *Gall. purp.* Auberi, *hiſt. des card.* Sainte-Marthe, *Gallia chriſtiana.* Ughel, *de epiſc. Port.* Ciaconius, &c.

COMINO ou CUMIN, anciennement *Hepheſtia*, petite iſle de la mer Méditerranée, entre l'iſle de Gozzo & celle de Malte. Elle appartient aux chevaliers de ce nom, qui y ont fait conſtruire un bon fort, pour la défendre contre les pirates. On voit ſur la côte méridionale de cette iſle celle de Cominotto ou Cuminot, qui eſt auſſi aux Maltois. * Mati, *dictionnaire.*

COMITOLO (Paul) de Perouſe en Italie, jéſuite, au commencement du XVII ſiécle, ſavoit les belles-lettres & la théologie, & enſeigna la morale & la poſitive avec beaucoup de réputation. Nous avons de lui quelques traités en faveur du pape Paul V, contre les théologiens de la république de Veniſe. *Catena illuſtrium authorum in librum Job*, traduite de grec en latin. *Conſilia ſeu reſponſa moralia. Doctrina de contractu univerſo, &c.* Comitolo mourut à Pérouſe le 18 février de l'an 1626, âgé de 80 ans. Il paſſe avec raiſon pour un des meilleurs caſuiſtes de ſa ſociété. * Alegambe, *bibl. ſcript. ſoc. Jeſu.*

COMMANDINO (Frederic) né à Urbin, ville d'Italie, l'an 1509, excella dans les mathématiques & dans la connoiſſance de la langue grecque. Il étudia la médecine à Padoue, & ſe fit recevoir docteur à Ferrare. Il enſeigna les fortifications & la géographie à Gui Ubaldo, duc d'Urbin, & les mathématiques à François-Marie, fils de ce prince. Commandino mourut le 3 de ſeptembre 1575, dans la ſoixante-ſixiéme année de ſon âge. * De Thou, *hiſt.* Voſſius, *de ſcient. mathem. c.* 15 § 1, *c.* 16, § 26, *c.* 49, § 23, *c.* 65, § 42. Ant. Teiſſier, *élog. des hommes illuſt.* pag. 1. Bayle, *dict. crit.* Commandino eſt auteur, éditeur, ou traducteur des écrits qui ſuivent. 1. *Ptolemæi planiſphærium. Jordani planiſphærium. Frederici Commandini Urbinatis in Ptolemæi planiſphærium commentarius, in quo univerſa ſcenographices ratio quàm breviſſimè demonſtrationibus confirmatur*, à Veniſe 1558, *in*-4°. 2. *Claudii Ptolemæi liber de annalemmate à Freder. Command. inſtauratus, & commentariis illuſtratus.... Item, Commandini liber de horologiorum deſcriptione*, à Rome 1562, *in*-4°. 3. *Archimedes de iis quæ vehuntur in aquâ libri duo*, avec des commentaires, à Boulogne 1565, *in*-4°. 4. *De centro gravitatis ſolidorum*, à Rome 1565, *in*-4°. 5. *Archimedis opera nonnulla in latinum converſa, & commentariis illuſtrata*, à Veniſe 1558, *in-fol.* 6. *Apollonii Pergæi conicorum, libri IV, unà cum Pappi Alexandrini lemmatibus & commentariis Eutocii Aſcalinitæ. Sereni Antiſenſis philoſophi libri duo, &c.* le tout revu, traduit & commenté par Commandino, à Boulogne 1566, *in-folio.* 7. *Euclidis elementorum libri XV*, avec les ſcholies des anciens, & des commentaires de l'éditeur, &c. à Peſaro 1572, *in-folio* & 1619, *in-fol.* 8. *Ariſtarchi de magnitudinibus & diſtantiis ſolis & lunæ liber, cum Pappi Alexandrini explicationibus quibuſdam, &c.* traduit & commenté par Commandino, à Peſaro 1572, *in*-4°. 9. *De ſuperficierum diviſionibus liber Machometo Bagdenino aſcriptus, &c.* à Peſaro 1570, *in*-4°; le même traduit en italien, à Peſaro 1570, *in*-4°. Commandino a ajouté ce qui manquoit à cet ouvrage. 10. Traduction italienne des Elémens d'Euclide, avec les commentaires du traducteur, à Urbin 1575, *in-folio.* 11. *Heronis Alexandrini ſpiritalium liber*, traduit de grec en latin, à Urbin 1575, *in*-4°; le même traduit en italien, par Alexandro Giorgi, à Urbin 1592, *in*-4°. 12. *Pappi Alexandrini mathematicæ collectiones à Fr. Command. in latinum converſæ, & commentariis illuſtratæ*, à Peſaro 1588, *in-folio*, à Veniſe 1589, *in-folio.* * Niceron, *mémoires, tome VI.*

COMMELIN (Jacques) frere de Jerôme Commelin, étoit natif de Gand. Il ſe retira à Embden en Allemagne, & publia quelques poëſies latines, & d'autres en langue vulgaire, en 1568. * Joſeph Scaliger, *in not. ad Sen. trag. & in epiſt.* Val. André, *bibl. Belg. &c.*

COMMELIN (Jerôme) de Douai, célébre imprimeur, & un des plus habiles dans cet art, après Henri Etienne, vivoit dans le XVI ſiécle à Heidelberg. Il étoit très-ſavant, & nous avons des notes de ſa façon ſur divers auteurs Grecs, comme Heliodore, Apollodore, &c. Joſeph Scaliger avoue que les lettres grecques avoient beaucoup perdu par la mort de Jerôme Commelin. Il mourut en 1598, vers le commencement. * Valere André. De Thou, *hiſt. Eloge des hommes illuſt. par* Ant. Teiſſier. Baillet, *au tr. des imprimeurs.*

COMMELIN (Iſaac) né à Amſterdam le 19 octobre 1598, y mourut le 3 janvier 1676. Il a compoſé une grande partie de la deſcription de la ville d'Amſterdam, *c'eſt ce qu'on dit dans le dictionnaire hiſtorique* de l'édition de Hollande 1740. Nous avons une deſcription d'Amſterdam (*Deſcriptio urbis Amſtelodamenſis,*) à Amſterdam 1694, *in*-4°, par Gaſpard Commelin, fils d'Iſaac. Eſt-ce à cette deſcription que le pere a auſſi travaillé? C'eſt ce qu'on ne nous dit point. Dans le même *dictionnaire*, on donne encore à Iſaac Com-

melin : 1. Le livre des placards de Hollande, en deux volumes *in-folio*. 2. Les voyages aux Indes orientales, en deux volumes *in-folio*. 3. La vie des princes d'Orange Guillaume I, Maurice, & Frédéric-Henri, en deux volumes *in-folio*. 4. Le Guide de la France, de l'Eſpagne, de l'Italie, &c, traduit du françois en hollandois.

ISAAC a eu pour frere puîné, JACQUES Commelin, né auſſi à Amſterdam, auteur de pluſieurs ouvrages, mais qui ne ſont, dit-on, encore que manuſcrits : on cite, entr'autres, une hiſtoire de la ſource des troubles, diviſions, & déplorables calamités & déſolations des guerres civiles & inteſtines des Pays-Bas, &c. Le même *Iſaac* a eu pour fils JEAN Commelin, né à Amſterdam le 23 juillet 1629, qui a exercé avec honneur la charge de ſénateur dans le lieu de ſa naiſſance, qui y eſt mort en 1692, & qui a compoſé 1. en hollandois, *les Heſpérides des Pays-Bas ;* 2. en latin, *Catalogus plantarum indigenarum : Catalogus horti Amſtelodamenſis : Hiſtoria plantarum horti medici Amſtelodamenſis : Hortus Malabaricus*, avec de ſavantes notes.

II. GASPARD, fils puîné, dont on n'a dit qu'un mot à l'article de ſon pere, étoit né à Amſterdam le 28 février 1636, & il y eſt mort en 1693. Ce Gaſpard Commelin a eu pour fils JEAN, qui a été profeſſeur en médecine à Amſterdam. * Voyez le *dictionnaire hiſtorique*, édition de Hollande, 1740. Nous trouvons cités ainſi ailleurs les ouvrages de Jean Commelin, fils aîné d'Iſaac. 1. *Joannis Commelini horti medici Amſtelodamenſis rariorum plantarum deſcriptio & icones : opus poſthumum latinitate donatum, cum obſervationibus à Frederico Ruyſchio & Fr. Kiggelario*, à Amſterdam 1697, *in-fol.* 2. *Catalogus plantarum horti medici Amſtelodamenſis*, à Amſterdam 1702, *in*-8°. 3. *Catalogus plantarum indigenarum Hollandiæ, cum præmiſſâ diſſertatione Lamberti Bidloo de re herbariâ*, à Amſterdam 1683, *in*-12, & deuxiéme édition, à Leyde 1709, *in*-12. A l'égard de GASPARD Commelin, nous trouvons cités de lui : 1. *Flora malabarica, ſive horti malabarici catalogus*, à Leyde 1696, *in*-8°. 2. *Pars ſecunda horti medici Amſtelodamenſis*, à Amſterdam 1701, *in-fol.* 3. *Horti medici Amſtelodamenſis plantæ rariores & exoticæ*, à Leyde 1706, *in*-4°. 4. *Præludia botanica, quibus accedunt plantarum rariorum & exoticarum in his præludiis recenſitarum icones & deſcriptiones*, à Leyde 1703, *in*-4°.

COMMENDO, que Boſma appelle GOMMANI, petite ville d'Afrique, ſituée ſur la côte d'or, entre le cap des trois pointes & S. Georges de la Mine. Cette ville donne le nom à un petit royaume, dont elle eſt la capitale. * Mati, *dictionnaire*.

COMMENDON (Jean-François) cardinal, né à Veniſe le 17 mars 1524, fils d'*Antoine*, qui fut philoſophe & médecin, & de *Laure* Barbarigo, fut élevé avec beaucoup de ſoin. A l'âge de dix ans, il compoſoit des vers latins, même ſur le champ, & dès l'âge de quatorze ans il alla étudier en philoſophie & en droit à Padoue, où ſon mérite naiſſant lui fit des amis illuſtres. En 1550 il fit un voyage à Rome, & le pape Jules III l'ayant connu par le moyen de l'ambaſſadeur de Veniſe qui le lui préſenta, le mit au nombre de ſes camériers. Ce pape faiſoit bâtir une maiſon de plaiſance hors des murs de Rome, & ſouhaita qu'on fît des vers pour être gravés ſur des piéces de marbre d'une fontaine, où une nymphe recueilloit les eaux pour les diſtribuer dans les jardins. Commendon compoſa quelques épigrammes, qui convenoient très-fort au ſujet, & que le pape préféra à toutes les autres. Il fit appeller Commendon, & après avoir reconnu ſon eſprit & ſa ſageſſe, par diverſes queſtions qu'il lui avoit faites : « Ce jeune homme, (dit-il à ceux qui étoient auprès de lui,) » a trop de » mérite pour demeurer plus long-temps inutile, & je » remarque en lui de trop grandes qualités pour ne l'em» ployer qu'à faire des vers. » Auſſitôt Jules III l'envoya à Urbin, puis en Flandre, où il accompagna le légat Jerôme Dandini, & de-là en Angleterre. A peine étoit-il de retour à Rome, qu'il fut obligé de partir pour le Portugal. Il paſſa en ces occupations le reſte du pontificat de Jules III, qui mourut en 1555. Marcel II & Paul IV l'eſtimerent beaucoup. Ce dernier lui donna un appartement dans ſon palais, & le mit au nombre de ſes miniſtres les plus confidens. Au commencement de ſon pontificat il le nomma à l'évêché de Zante, & lui donna un bénéfice conſidérable dans le diocèſe de Vérone. Quelque temps après, Commendon fut envoyé nonce vers l'empereur Charles-Quint ; mais les affaires s'étant brouillées, il n'acheva pas ſon voyage. A ſon retour à Rome, Paul IV l'envoya à Veniſe & à tous les princes d'Italie, pour les exciter à ſe liguer avec lui. Ces emplois l'occuperent aſſez long-temps. Après la mort de Paul IV, en 1559, Pie IV, qui lui ſuccéda, fit beaucoup de cas du *mérite* de Commendon, que Paul, prévenu par les Caraffes ſes neveux, avoit maltraité ſur la fin de ſon pontificat. Il l'envoya, en 1561, *nonce* près de l'empereur Ferdinand I, pour la célébration du concile de Trente ; & de-là il le fit paſſer chez les princes proteſtans. Commendon vint enſuite à Veniſe pour s'y délaſſer de tant de fatigues ; mais les peres du concile de Trente lui donnerent une nouvelle commiſſion, qui étoit la plus importante de ce temps-là : ce fut de retourner en qualité de nonce auprès du même empereur, pour l'inſtruire de l'état préſent du concile & des affaires de l'égliſe. Il fit ce voyage en peu de temps, & peu après, le pape l'obligea d'en entreprendre un autre en Pologne, & d'y réſider comme nonce apoſtolique près du roi Sigiſmond-Auguſte. Il s'y acquit beaucoup de réputation, en réglant ſagement les affaires du clergé, en s'oppoſant avec force aux deſſeins des hérétiques, & en appaiſant, dans la maiſon royale même, les diviſions qui auroient pu avoir des ſuites fâcheuſes. Le pape le fit cardinal, à la ſollicitation de S. Charles Borromée ſon neveu, le 12 mars de l'an 1565, qui étoit le 41ᵉ de l'âge de Commendon. Six mois après il vint en Allemagne, pour s'y trouver à la diéte d'Augsbourg ; & en arrivant à Prague, il y apprit la mort du pape. Pie V lui ſuccéda le 7 janvier 1566 ; & avant que de ſortir du conclave, il fit expédier à Commendon un bref, par lequel il lui ordonnoit d'aſſiſter en qualité de légat, à cette diéte de l'empire. Deux ans *après, il y retourna, & y agit* avec ſon zéle ordinaire, pour la réforme du clergé & pour le bien de l'égliſe. On doit à ſes ſoins la publication du concile de Trente en Allemagne ; & ce fut encore lui qui porta l'empereur Maximilien II à révoquer la permiſſion qu'il avoit donnée aux luthériens de prêcher dans l'Autriche. Commendon fut auſſi légat pour la croiſade contre les Turcs en Allemagne & en Pologne, & ſe trouva en ce dernier royaume à l'élection de Henri de France, duc d'Anjou, qui fut depuis notre roi Henri III. Le légat contribua à cette élection, & ce prince ne manqua pas de reconnoiſſance. Gregoire XIII, qui avoit été élu pape en 1572, après Pie V, ne rendit pas à Commendon toute la juſtice due à *ſon mérite* & à ſes ſervices ; car il ſouffrit que le cardinal Farnèſe lui intentât procès, & l'abandonna à la haine de pluſieurs perſonnes de la faction de l'empereur, qui ſe plaignoit de ce que Commendon avoit préféré les intérêts de la France aux ſiens, pour l'élection d'un roi de Pologne. Mais les cardinaux d'Eſt, de Médicis, Sforce, Urſin, Altemps, & quelques autres d'un mérite diſtingué, ſe déclarerent pour Commendon ; & lorſqu'ils virent le pape Gregoire dangereuſement malade, ils réſolurent de le mettre en ſa place, tant par l'eſtime qu'ils avoient pour ſon mérite, qu'à la recommendation du roi Henri III. En effet, l'affaire avoit été ſi bien concertée, que ſi le pape fût mort, ce cardinal auroit été élu ; mais Grégoire revint de ſa maladie ; & Commendon étant tombé dans un état très-fâcheux, ſe fit porter à Padoue, où il mourut le 25 décembre de l'an 1584, âgé de ſoixante ans. Antoine Maria Gratiani, évêque d'Amelia, compoſa en latin la vie de ce cardinal. M. Seguin, doyen de l'égliſe royale de S. Germain l'Auxerrois à

Digitized by Google

Paris, étant à Rome, reçut cette vie manuſcrite d'un abbé de ſes amis ; & étant de retour à Paris, il la fit imprimer en 1669. Depuis en 1671, M. Fléchier évêque de Nîmes, de l'académie françoiſe, nous en a donné une excellente traduction en notre langue. On trouve dans le recueil des poëſies latines des membres de l'académie des *Occulti*, quelques vers latins compoſés par le cardinal Commendon. Cette académie le regardoit comme ſon protecteur, & lui dédia le recueil dont nous venons de parler.

COMMERCE ou NEGOCE. Il ſe fait dans le royaume, dans les pays étrangers & ſur mer. Ce puiſſant moyen d'enrichir les états, a été l'objet & l'application de la plupart des rois, des princes ſouverains, & des républiques. Sous la premiere race des rois de France, qui a duré depuis l'an 418, juſqu'en 751 ; on ne voit point quel a été l'état du commerce, parceque ces rois ne s'appliquant qu'à faire des conquêtes, s'adonnoient plutôt à la profeſſion des armes, qu'à enrichir le royaume par le trafic & la communication avec les étrangers. Charlemagne, ſecond roi de la deuxiéme race, qui fut nommée *des Carlovingiens*, voulant faire fleurir le commerce, créa la charge de roi des merciers, pour avoir l'inſpection & l'intendance ſur les marchands merciers, dans l'étendue de tout le royaume. Cet officier qui étoit fort conſidérable, avoit pouvoir de donner des lettres de chevalerie aux marchands merciers, & exerçoit ſa juriſdiction par des lieutenans dans toutes les provinces, & dans les villes principales du royaume. Il n'y avoit alors que les merciers qui fiſſent le commerce de toutes ſortes de marchandiſes ; & comme ils ne faiſoient aucun ouvrage de leurs mains, le roi des merciers les recevoit avec ces paroles ; *Nous avons noblement reçu chevalier* un tel. Le grand chambrier, qui étoit un officier de la couronne, & qui avoit déja juriſdiction ſur les arts & les manufactures, fut établi en la place du roi des merciers, par François I, en 1544. Ce pere des lettres & des arts a été le premier de nos rois qui a formé le deſſein de porter le commerce de France ſur la mer par des voyages de long cours dans tous les lieux les plus éloignés de la terre. Ce fut par les ordres qu'il donna à l'amiral Chabot, que l'on découvrit depuis le cap Breton juſqu'à la Floride & à la Virginie ; comme auſſi le Maragnan & le Canada en Amérique. Il avoit réſolu de faire équiper des vaiſſeaux pour aller dans les Indes orientales ; mais ce grand deſſein ne put être exécuté, à cauſe des guerres qu'il eut contre l'empereur Charles-Quint. Charles duc d'Orléans, fils de François I, & qui avoit été choiſi pour grand chambrier de France, étant mort en 1545, ce prince ſupprima cet office de la couronne, & rétablit celui de roi des merciers, qui ſubſiſta juſqu'en l'année 1597, que Henri *le Grand* l'abolit, pour prendre lui-même le ſoin du commerce. Ce fut lui qui établit une manufacture de tapiſſerie de haute-liſſe aux Gobelins, au fauxbourg S. Marcel à Paris ; une autre de tapiſſerie de cuir doré, au fauxbourg S. Honoré, & au fauxbourg S. Jacques ; les moulins d'Etampes pour fendre & couper le fer ; la manufacture des toiles & brocards d'or & d'argent à la place royale ; celle des gaſes & toiles claires à Mantes-ſur-Seine ; des poteries & vaſes de faïence à Paris, à Nevers, & à Briſambourg en Saintonge ; des verreries de cryſtal imité ſur celui de Veniſe, à Paris & à Nevers, & pluſieurs autres. Ce prince inſtitua auſſi une chambre ou conſeil de commerce compoſé d'officiers tirés du parlement, de la chambre des comptes & de la cour des aydes, où toutes les choſes concernant le commerce étoient décidées. En 1607, il créa un office de maître viſiteur, & général réformateur des marchandiſes, pour avoir l'œil ſur toutes les manufactures, qui faiſoient la principale partie du commerce. Louis XIII voulant augmenter le commerce de mer, donna la charge de grand-maître & ſur-intendant général de la navigation & commerce au cardinal de Richelieu, qui fit pluſieurs compagnies de négocians pour faire réuſſir ce deſſein. En 1626, le même roi établit un conſeil pour le commerce, compoſé de quatre conſeillers d'état, & de trois maîtres des requêtes, où préſidoit le ſur-intendant de la navigation. Le roi Louis XIV a joint à ſes conquêtes l'abondance & la richeſſe de ſon royaume, & a fait fleurir le commerce des François dans toutes les parties du monde, à quoi les ſoins de M. Colbert ont beaucoup contribué. * *Mem. hiſt.*

COMMERCI, petite ville du duché de Bar en Lorraine, capitale d'une ſeigneurie de même nom, eſt ſituée ſur la Meuſe, à deux ou trois lieues au-deſſus de S. Michel, & à cinq de Toul du côté du couchant. * Mati, *dictionnaire.*

COMMINES, bourg de Flandre avec un bon château, a donné ſon nom à la famille de Commines. Ce bourg eſt aſſez près de Meſſines ſur la Lys.

COMMINES (Philippe de) ſeigneur d'Argenton, hiſtorien, étoit Flamand, & ſortoit d'une maiſon noble. Il paſſa environ huit ans à la cour de Charles *le Hardi*, duc de Bourgogne, comte de Flandre, & fut eſtimé comme un homme rare & d'un grand jugement. En 1472 il s'attacha au roi Louis XI, qui n'épargnoit rien pour attirer à ſa cour ceux qu'il jugeoit être trop utiles aux autres princes. Les hiſtoriens qui croient avoir le mieux pénétré les véritables motifs qui firent changer de maître à Commines, diſent que ſon pere *Jean* de Commines, ſénéchal de Poitou, étant mort redevable de deux mille florins du Rhin au duc Philippe *le Bon*, les receveurs du domaine de ce prince ſaiſirent ſes biens ; & que ſon fils fut contraint de ſubſiſter aux dépens d'autrui, juſqu'à ce que Philippe *le Bon* lui permît l'an 1464, de recevoir les fruits de ſa terre de Renuſcure, à condition d'en rendre compte : Que Charles, ſucceſſeur de Philippe *le Bon*, lui remit trois ans après, une partie de ce qu'il devoit ; mais que Commines avoit perdu eſpérance de s'aquitter du reſte, à cauſe de la dépenſe continuelle qu'il étoit obligé de faire. Louis XI lui offrit beaucoup plus de biens & de charges qu'il n'en quittoit, & lui fit abandonner le duc de Bourgogne en 1472. Il fut conſidéré comme régnicole, depuis qu'il ſe fut allié à la maiſon des comtes de Monſoreau en Anjou, par ſon mariage avec *Hélene* de Chambes, de cette maiſon, qui lui apporta les belles terres d'Argenton, de Coppoux, de Briſſou, de Villautrois, de Gourgues, de Buignon, de Souveigne, de Vauzelle, de la Carrie, & la châtellenie des Mottes. Le roi le fit chambellan, & vécut avec lui en une ſi grande familiarité, qu'ils couchoient ſouvent enſemble. Commines avoit très-bon air, étoit de la plus riche taille, & étoit bien fait à proportion. Il avoit tant de préſence d'eſprit, & la nature lui avoit donné une ſi prodigieuſe mémoire, qu'il dictoit ſouvent à quatre ſecrétaires en même temps, des lettres ſur les affaires d'état les plus délicates, ſans appréhender de ſe méprendre. Il parloit diverſes langues, & ſur-tout le françois, l'eſpagnol & l'allemand ; mais il n'entendoit point trop bien le latin. Cela ne l'empêcha pas d'aimer les gens doctes & d'écrire en notre langue l'hiſtoire de ſon temps. Il exécuta heureuſement ce deſſein ; & ſon ouvrage, qui contient ce qui s'eſt paſſé durant 34 ans, ſous les rois Louis XI & Charles VIII, a mérité l'éloge de tous les ſavans, ſur-tout de Juſte-Lipſe, qui a jugé ce Philippe digne des Alexandres. Cet ouvrage a été traduit en latin par Sleidan : il a été auſſi traduit en italien & en allemand. Nous avons auſſi diverſes éditions de cette hiſtoire ; la meilleure eſt celle de Godefroi avec des notes. Commines, que Louis XI avoit fait ſon chambellan & ſénéchal de Poitou, & qu'il avoit employé en diverſes négociations, ne fut pas toujours en faveur. On l'accuſa de trahiſon, & on l'arrêta ſous Charles VIII, pour avoir favoriſé le parti de Louis, duc d'Orléans, qui fut roi dans la ſuite ſous le nom de Louis XII. Commines fut d'abord conduit à Loches, où il demeura huit mois dans une cage de fer, à ſouffrir des peines

ncroyables : de-là il fut transféré dans la priſon des Tournelles à Paris. Il y demeura 18 mois avant que ſa femme pût obtenir qu'on lui donnât des commiſſaires, pour lui faire ſon procès. Enfin il répondit avec tant d'eſprit, d'ordre, de netteté & de vigueur, qu'il fut abſous de tous les crimes qu'on lui impoſoit. Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que le duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, pour lequel il s'étoit attiré une ſi fâcheuſe affaire, ne fit non-ſeulement rien pour lui dans ſa longue détention ; mais encore ne penſa pas à lui, lorſqu'il fut parvenu à la couronne. Commines accompagna Charles VIII, dans ſa conquête de Naples, & ce prince lui en confia les quatre plus grandes négociations. Il n'eſt pas poſſible, dit un moderne, de ſavoir, à dix ans près, le temps auquel il mourut. Cet auteur blâme également tous ceux qui ont fixé l'année de cette mort ; en attendant néanmoins qu'il nous en donne plus de certitude, nous dirons que Commines finit ſes jours en ſa maiſon d'Argenton en Poitou, le 17 octobre de l'an 1509, à l'âge de 64 ans, & qu'il fut enterré dans l'égliſe des Auguſtins de Paris, où il avoit fait bâtir une chapelle. Sa femme eſt dans le même lieu, avec ſa fille unique *Jeanne* de Commines, mariée à *René* de Broſſe dit *de Bretagne*, comte de Penthiévre. Philippe de Commines avoit fait mettre un rébus ſur la porte de la chapelle, à la mode de ſon temps. C'étoit un globe impérial avec un chou cabus, pour dire que le monde n'eſt qu'abus. Il avoit pris pour deviſe ces paroles de l'écriture : *Qui non laborat non manducet.* Il diſoit ordinairement pendant ſa priſon, qu'il étoit venu à la grande mer, & qu'il avoit été engloutí par la tempête. * Juſte-Lipſe, *in not. ad lib.* 1 *polit.* Marchantius, *lib.* 1. *comment. Fland.* Le Mire, *in elog. Belg.* Scevole de Sainte-Marthe, *liv.* 1. *elog.* Valere André, *biblioth. belg.* Voſſius, *de hiſt. lat.* La Croix-du-Maine, *biblioth. franc.* Du Chêne, *hiſt.*

COMMIRE (Jean) jéſuite, naquit à Amboiſe le 25 de mars l'an 1625. Son pere étoit maître de jeu de paume. Santeul fait alluſion à cette circonſtance dans l'élégie, *ad amicum anonymum, ſed ſtilo notum & numis linguacem*, écrite en conſéquence du *Linguarium*, page 172 des œuvres poſthumes de Santeul, édition de 1698.

Palmarem me dicis inepto ſcommate vatem,
Palmam cedo, tibi ſit rapuiſſe nefas.

Ses écrits le rendirent célébre parmi les gens de lettres de ſon temps. La nature lui avoit donné un eſprit également éclairé & ſolide ; & la lecture aſſidue des meilleurs auteurs de l'antiquité, répandit ſur ſon ſtyle une aménité & une abondance qu'on ne peut s'empêcher d'admirer dans ſes ouvrages. Peut-être depuis le ſiécle d'Auguſte, perſonne n'a-t-il mieux pris le génie de la poëſie lyrique. On voit dans ſes odes des penſées ſublimes, des images vives, une élocution pure, un arrangement noble & harmonieux qu'on n'avoit guères trouvé depuis Horace. Il étoit encore ſingulier dans la maniere de narrer les fables. Il ſembloit avoir emprunté de Phedre, la pureté de la langue romaine, & cette naïveté élégante, qui fait le caractere de ces ſortes d'ouvrages. Juſque dans ſes moindres piéces, on découvre un gout d'antiquité, qui le rapproche beaucoup des écrivains de la belle latinité. Quoique ſon attrait naturel fût pour les belles lettres, il ne laiſſa pas d'enſeigner pendant pluſieurs années la théologie, & de ſe donner auſſi à la direction. Il avoit beaucoup de franchiſe & de probité, & un grand éloignement pour les affaires du monde. Il eſt mort à Paris le 25 décembre 1702, dans ſa 77ᵉ année. Ses poëſies latines, qui compoſent un volume, furent imprimées pluſieurs fois pendant ſa vie. On a auſſi imprimé ſes œuvres poſthumes. Ce recueil intitulé *Joannis Commirii opera poſthuma*, fut donné en 1704, par le P. Jean-Baptiſte du Halde. En 1714 on changea le feuillet du titre, & le P. Sanadon mit une table des ouvrages. Le P. Berruyer, jéſuite, a compoſé une élégie latine ſur la mort du P. Commire, & cette piéce a été traduite en vers françois par le P. d'Orival jéſuite : ces deux piéces ſont imprimées. * Conſultez Baillet, *jugemens des ſavans ſur les poëtes modernes, edit. de Paris*, in-12 1688, *& de* 1722, *in*-4°. *tome* 5.

Quoique l'on ait deux éloges du P. Commire ; l'un en françois dans les *mémoires de Trévoux*, & le ſecond en latin à la tête de ſes œuvres poſthumes imprimées en 1704, à Paris chez Boudot, on a cependant omis dans l'un & l'autre pluſieurs faits qui ſont honneur à cet écrivain. On auroit dû, par exemple, y faire mention de ſes talens pour la critique & pour l'hiſtoire. Ses corrections ſur les poëſies de ſaint Orientius, imprimées dans les *mémoires, de Trévoux* des mois de juillet & août, ſeptembre & octobre *1701*, marquent quelle étoit ſa pénétration, & ſa ſagacité à *reſtituer les endroits* corrompus dans les manuſcrits. Feu M. Bigot a *dit* à des perſonnes dignes de foi, qu'il avoit communiqué à Nicolas Heinſius, de fort bonnes corrections de ce pere, ſur les métamorphoſes d'Ovide. Le même M. Bigot avoit entre les mains des remarques du pere Commire, ſur le traité de Lactance, de *la mort des perſécuteurs*. La modeſtie de cet habile jéſuite, a caché bien des ſervices importans que ſa critique a rendus à des ouvrages eſtimés. Pendant ſon ſéjour à Rouen, il avoit formé le deſſein d'écrire l'hiſtoire des guerres entre la France & l'Angleterre. Il avoit commencé d'écrire cette hiſtoire en latin ; il crut dans la ſuite devoir l'écrire en françois. Il avoit fort avancé l'hiſtoire de Philippe de Valois, quand l'ouvrage de M. l'abbé de Choiſy, ſur la même matiere, parut, & lui fit abandonner un ſujet ſur lequel il ſe trouvoit prévenu. Il avoit auſſi écrit en peu de mots l'hiſtoire de la dépoſition de Richard II, roi d'Angleterre ; & quoique ſes amis en fuſſent très-contens, on ne put obtenir de lui qu'il la fît paroître. On en trouve un morceau fort bien fait, contenant le portrait du duc de Gloceſtre, dans les *mémoires de Trévoux* du mois de juin 1704, article 78, où l'on trouve les circonſtances concernant le pere Commire, que l'on vient de rapporter. Ce fut le pere Commire qui détermina le ſavant M. Huet à faire ſon traité des navigations de *Salomon*, qui a été publié en latin : ce ſavant a donné la lettre du pere Commire ſur ce ſujet, & la réponſe qu'il lui fit, où l'on voit les répugnances du prélat, & les raiſons de ces répugnances.

COMMODE, ou L. AURELIUS COMMODUS ANTONINUS, fils d'Antonin *le Philoſophe*, & de Fauſtine, naquit le 31 août l'an 161, ſous le conſulat de ſon pere & de ſon oncle. Outre les noms de L. Ælius Aurelius Commodus, on lui donne auſſi quelquefois celui de Marcus au lieu de Lucius. Après la mort de ſon pere, il porta auſſi celui d'Antonin. Il étoit très-bien fait de corps ; mais ſon eſprit étoit inconſtant, ſon naturel fier, cruel, & porté à toutes ſortes de débauches. Dès l'âge de 12 ans il donna un échantillon de ſa cruauté, en voulant que l'on jettât au feu un homme qui étoit chargé de faire chauffer l'eau des bains où il avoit coutume d'aller, ſous prétexte que celle dont il ſe ſervoit étoit trop tiéde. Il fut proclamé empereur après que ſon pere fut mort en Allemagne, le 17 mars de l'an 180. Il avoit eu pour précepteurs Oneſicrite, Atteius & Antiſtius. Des philoſophes également ſages & ſavans prirent ſoin de ſes mœurs ; mais la malignité de ſon penchant l'emporta ſur l'éducation. Sa cruauté & ſes débauches, ſi oppoſées à la clémence & à la ſobriété du ſage Marc-Aurele, firent croire qu'il n'étoit pas ſon fils légitime, & que ſa femme l'avoit eu d'un gladiateur qu'elle aimoit : auſſi imita-t-il le libertinage de ſa mere Fauſtine. Rome vit en ſa perſonne un ſecond Neron, qui n'eut ni piété pour ſes dieux, ni reſpect pour les loix de la nature les plus inviolables, ni reconnoiſſance, ni fidélité pour ſes amis, ni égard pour l'innocence & pour le mérite. Les miniſtres d'un prince ſi vicieux firent des

Digitized by Google

maux incroyables. Commode voulut paſſer pour Hercule, & ſe montra au peuple avec la peau de lion & la maſſue. Il quitta le nom de fils de Marc-Aurele, pour ſe dire *Hercule fils de Jupiter*. Il demanda des autels, des ſacrifices, & il en reçut du ſénat, qui aima mieux flater ſon impiété, que d'irriter ſa fureur. Les chrétiens furent tourmentés pour n'avoir pas voulu obéir à la même loi. Sur les moindres prétextes, faux ou véritables, il faiſoit mourir une infinité de ſénateurs Romains, d'hommes conſulaires, & de principaux officiers. Et lorſqu'il manquoit de prétexte pour ſe défaire de ceux qu'il haiſſoit ou qu'il craignoit, il feignoit des conjurations imaginaires contre ſa perſonne, afin que ſur ces accuſations en l'air il pût les faire punir comme criminels. Après avoir fait mourir les plus illuſtres ſénateurs, il corrompit ſes ſœurs par des inceſtes déteſtables, & donna le nom de ſa mere à l'une des trois cens concubines qu'il entretenoit, avec autant de garçons, pour ſervir à ſes voluptés. Il ne donnoit le gouvernement des provinces qu'aux perſonnes les plus indignes. Il prenoit plaiſir à égorger les plus innocentes, & ne manquoit jamais de ſe trouver au combat des gladiateurs & des bêtes. Il vouloit que toute la terre fût témoin de ſon adreſſe, non à bien gouverner ſes états, ni à conduire ſes armées, mais à égorger une infinité de lions, de tigres & de léopards, & à faire le métier de gladiateur. Ayant conçu le deſſein de ſe défaire de Martia, qu'il entretenoit comme ſa femme, de Lætus capitaine de ſes gardes, & d'Electus ſon grand chambellan, il fut prévenu par ceux mêmes qu'il deſtinoit à la mort. Martia lui préſenta, au ſortir du bain, du vin, où elle avoit mêlé du poiſon fort violent; & parcequ'il n'opéroit pas aſſez promptement, on le fit étrangler par un athlete nommé *Narciſſe*, avec lequel il s'exerçoit quelquefois à la lute. Il mourut le dernier jour de l'an 192, dans le palais appellé *Vetilé*, ſur le mont Cælius, à l'âge de 31 ans, 4 mois, après un régne de 12 ans, 9 mois & 14 jours. Les hiſtoriens remarquent qu'il étoit ſi craintif & ſi ſoupçonneux, qu'il n'oſoit ſe fier à un barbier pour le raſer, mais qu'il ſe bruloit lui-même la barbe. * Lampridius, *dans ſa vie*. Eutrope, *l.* 8, *hiſt. Rom.* Onuphre, *dans ſa chron. &c.*

COMMODIANUS, auteur chrétien, qui a vécu au commencement du IV ſiécle, du temps du pape S. Syl-veſtre. Il s'appelle lui-même *Commodianus*, & par alluſion *Gazæus*, & ſe donne la qualité de *mendiant de J. C.* Il dit qu'il avoit été engagé dans les erreurs des païens, & qu'il s'étoit converti en liſant la loi des chrétiens. Il a fait un ouvrage intitulé, *Inſtructions*, compoſé en façon de vers, dans leſquels il n'a gardé ni meſure, ni cadence, & a ſeulement obſervé que chaque ligne comprit un ſens achevé, & qu'elle commençât par acroſtiche; en ſorte que toutes les lettres du titre de chaque ſtrophe ſe trouvent de ſuite au commencement de chaque vers, & qu'en prenant les premieres lettres des vers on trouve le titre entier. Il y combat les païens & les Juifs, & y donne d'excellentes inſtructions aux chrétiens catéchumenes, fidéles & pénitens. Le ſtyle de ſon ouvrage eſt dur, mais la morale en eſt excellente; il porte les hommes à embraſſer une pauvreté volontaire. Il n'y a parmi les anciens que Gennade qui ait parlé de cet auteur & de ſon ouvrage, avec le pape Gelaſe, qui le met au rang des livres apocryphes, peut-être parcequ'il ſuit l'opinion de Papias, de Tertullien & de Lactance, ſur le régne de mille ans. Cet ouvrage a été long-temps dans l'obſcurité. Le pere Sirmond l'ayant trouvé dans un ancien manuſcrit, M. Rigaud ſe ſervit de ſa copie pour le donner au public en 1650. M. Davies l'a donné en 1711 à Cambridge, à la fin de ſon édition de *Minucius Felix*. On ne peut douter que l'ouvrage de Commodien ne ſoit un ancien ouvrage. * Gennad. *de ſcript. eccleſ.* Gelaſ. *decreto de apocryph.* Du-Pin, *bibl. des auteurs eccleſ. III premiers ſiécles.*

COMMOTA ou COMETHAU, petite ville de Bohême dans le cercle de Saltz, entre la ville de ce nom & celle de Chemnitz en Miſnie, à trois lieues de la premiere, & à dix de la derniere. * Mati, *diction.*

COMMUNICANTS, ſecte d'Anabaptiſtes dans le XVI ſiécle, furent ainſi nommés à cauſe de la communauté de femmes & d'enfans qu'ils pratiquoient avec une brutalité extrême, à l'exemple des Nicolaites. * Prateole, *V. Comm.* Sanderus, *her.* 198. Gautier, *dans ſa chron. XVI ſiécle.*

COMNENE, illuſtre famille dans l'empire de Conſtantinople, qui commença à y paroître avec éclat dans le XI ſiécle. ISAAC Comnene eſt le premier de cette famille qui y fit entrer la dignité impériale. Il parvint par brigues à l'empire en 1057, & dès 1059 il en étoit dégouté. Ce qu'il y eut de ſingulier, fut que *Jean*, ſon frere, refuſa de lui ſuccéder. Son refus fit rentrer les Comnenes dans l'état privé; mais ils n'y demeurerent pas long-temps. ALEXIS Comnene devint empereur le premier avril 1081. JEAN, ſon fils, lui ſuccéda en 1118, & eut pour ſucceſſeur EMANUEL ou MANUEL, ſon ſecond fils, en 1143. Celui-ci eſt très-célébre dans l'hiſtoire des croiſades; il laiſſa l'empire à ALEXIS Comnene ſon fils en 1180; mais après Alexis II, ce fut un petit-fils d'Alexis I, de la branche cadette, nommé *Andronique*, qui ſe mit en poſſeſſion de la dignité impériale en 1183; après quoi il n'y eut plus d'empereur de cette famille, qui ne laiſſa pas que de demeurer très-conſidérable. Une autre branche des Comnenes alla s'établir à Trébiſonde, & y forma un nouvel état, qu'on appella *empire*, & qui fut enfin détruit par les Turcs. * *Voyez* les articles des empereurs qu'on a nommés.

COMO, *cherchez* COME.

COMORIN (le cap Comorin) c'eſt préciſément la pointe méridionale de la montagne de Gate, & de la preſqu'iſle de l'Inde deçà le Gange. Il eſt tourné vers les iſles Maldives, & éloigné environ de quarante lieues de l'iſle de Ceilan, du côté du couchant. * Mati, *diction.*

COMPAGNIE *des Indes orientales*. Elle fut établie en France en 1664, pour faire commerce dans les Indes orientales. La chambre ou direction générale des affaires de cette ſociété ſe tient à Paris, & eſt compoſée de vingt-un directeurs, douze de la ville de Paris, & neuf des provinces; & il y a des chambres de direction particuliéres de cette compagnie dans les autres villes du royaume. Cette compagnie a le privilége de pouvoir négocier ſeule, à l'excluſion des autres ſujets du roi, depuis le cap de Bonne-Eſpérance juſque dans la mer orientale, pour le temps de cinquante années, & le roi lui a accordé la proprieté & la ſeigneurie de toutes les terres & iſles qu'elle poura conquérir ſur les ennemis de ſa majeſté, ou qu'elle poura occuper. Elle lui a auſſi donné l'iſle de Madagaſcar ou de S. Laurent. Les marchandiſes que cette compagnie fait venir des Indes, ſont l'or, la ſoye, la canelle, le poivre, le gingembre, la muſcade, les toiles de coton, la oüate, la porcelaine, les bois propres à la teinture, l'yvoire, l'encens, le bezoar, &c. Les Portugais firent les premiers commerce dans les états & provinces de l'Orient, vers l'an 1498, au même temps que les Eſpagnols s'emparoient des nouvelles terres du côté de l'Occident; ce qui donna lieu à ce fameux partage fait par le pape Alexandre VI, qui tirant une ligne imaginaire d'un pole à l'autre, laquelle devoit paſſer à cent lieues des Açores, adjugeoit au roi de Caſtille tout ce qui étoit à l'Occident de cette ligne, & au roi de Portugal ce qui étoit à l'Orient. Il ſe forma en Hollande une compagnie des Indes orientales en 1595, *dont nous parlerons plus bas*. Les Anglois établirent auſſi une compagnie à Londres en 1600. Les Danois font leur commerce ordinairement dans le golfe de Bengala, ſur les côtes du Pegu, & dans quelques iſles de la mer du Sud. Le fameux Guſtave Adolphe, roi de Suede, projettoit de faire une compagnie en Suede pour cette grande navigation, vers l'an 1626; mais la guerre d'Allemagne l'empêcha d'exécuter ſon deſſein. * *Mem. hiſtor.*

COMPAGNIE *des Indes occidentales*. En 1664, le roi de France établit à Paris une compagnie pour faire le

Digitized by Google

commerce des Indes occidentales, ou de l'Amérique, dans l'étendue des pays de la terre-ferme, depuis la riviére des Amazones juſqu'à celle d'Orenoque, & aux iſles Antilles, poſſédées par les François; & dans le Canada, l'Acadie, les iſles de Terre-neuve & autres iſles près de la Terre ferme, depuis le nord du pays de Canada juſqu'à la Virginie & la Floride; comme auſſi dans la côte de l'Afrique, depuis le cap Vert juſqu'au cap de Bonne-Eſpérance. * *Mem. hiſt.*

COMPAGNIE *du Levant.* La ſocieté de quelques particuliers en France, étant finie en 1669, le roi permit l'établiſſement d'une nouvelle compagnie en 1670, pour le commerce du Levant, c'eſt-à-dire, de la mer Méditerranée & pays qui y confinent. * *Mem. hiſtor.*

COMPAGNIE *du Nord.* Elle fut établie en France l'an 1669, pour faire commerce dans le pays de Zelande, Hollande, côte d'Allemagne, Danemarck, mer Baltique, Suéde, Norwége, Moſcovie, & autres pays vers le ſeptentrion. * *Mem. hiſtor.*

COMPAGNIE *de la Chine en France.* Le roi en accorda l'établiſſement en 1660, pour faire commerce dans l'empire de la Chine, les royaumes de Tonquin & de la Cochinchine, & autres iſles adjacentes. * *Mémoires hiſtoriques.*

COMPAGNIE *des Indes* en Hollande, eſt une ſociété de marchands Hollandois pour le trafic des Indes. Elle eſt compoſée de ſix chambres où il y a ſeize directeurs, qui ſont dix-ſept voix, parceque le préſident en a deux. La ville d'Amſterdam a ſeule moitié dans la compagnie, Middelbourg un quart; Roterdam, Delft, Encuſe & Horn un autre quart. C'eſt pourquoi Amſterdam a huit directeurs; Middelbourg quatre, & les quatre autres villes chacune le ſien. Cette compagnie tient la chambre générale quatre années de ſuite à Amſterdam, puis deux années à Middelbourg, & n'eſt point obligée de s'aſſembler à Roterdam, à Delft, à Encuſe, ni à Horn. Depuis qu'elle a perdu le poſte important de l'iſle Formoſa, le commerce des Indes ne lui a pas été ſi avantageux qu'il l'étoit auparavant. *Voyez* HOLLANDE. * Tavernier, *Conduite des Hollandois en Aſie.*

COMPAGNIES, *cherchez* TARD-VENUS.

COMPAGNY-LAND, c'eſt-à-dire, *la terre* ou *le pays de la compagnie:* c'eſt le nom que les Hollandois ont donné à une iſle près la terre de Jeſſo. Elle eſt au ſeptentrion des iſles du Japon, & elle n'eſt ſéparée de l'iſle des Etats que par le détroit d'Uriez, large d'environ 5 lieues. * Mati, *dict.*

☞ COMPASSEUR (le) famille originaire de Rouſſillon, établie depuis environ trois ſiécles en Champagne & en Bourgogne. *Françoiſe* de Seneſterra vendit, par acte & comme chargée de la procuration de BERNARD le Compaſſeur ſon mari, le 20 décembre 1390, une portion du château d'Eſtagelle, près la ville d'Elne. Dans cet acte *Bernard* le Compaſſeur eſt qualifié *Miles.*

Une ſentence du bailliage de Troyes, du 25 février 1491, citée par la Roque, & connue dans les *Coutumes de Champagne*, à l'occaſion de ſa nobleſſe utérine, concede la nobleſſe du chef de ſon aïeule à *Pierre* le Bey, petit-fils de *Simonne* le Compaſſeur, dont la ſentence donne la généalogie à cent ans & jour pris au-deſſus de ladite ſentence, en la commençant par *Guillaume* le Compaſſeur, *né & attrait de la ville d'Elne, noble & gentilhomme, tel connu & réputé notoirement à cauſe de ſes feu pere & mere Bernard le Compaſſeur, & Françoiſe de Seneſterra.*

Il eſt dit que GUILLAUME le Compaſſeur, mari d'*Edmée* de Ferette, en eut trois enfans; ſavoir, GILLE le Compaſſeur, & *Thevenotte* & *Simonne* le Compaſſeur ſes filles; *Pierre* le Bey, petit-fils de cette derniere, a donné lieu à la ſentence.

GILLE le Compaſſeur, capitaine de la ville & châtel de Joinville, avoit épouſé *Marie* Dorigny, inhumée dans l'égliſe paroiſſiale de Bar-ſur-Seine, où ſont ſes armes & ſon épitaphe.

Leur fils EDME le Compaſſeur, nommé auſſi dans la ſentence, épouſa, par contrat du 7 janvier 1498, *Jaqueline* Hennequin, de la branche de Vaubercey. Blanchard donne la note de ce mariage.

Leur fils ainé CLAUDE-FRANÇOIS le Compaſſeur, de Créqui-Montfort, ſieur de Vitrey, & comme ſon pere, ſieur de Tarſul, en partie, acquit par ceſſion d'*Edme* de Malin, dont il avoit épouſé la ſœur *Françoiſe* de Malin, une portion des ſeigneuries de Tarſul & de Courtivron, par acte du 21 décembre 1582. Le ſieur de Vitrey fut tué en 1592.

Le 11 juillet 1595, Henri IV, à ſon camp devant Dijon, accorda à CLAUDE le Compaſſeur, fils du précédent, un brevet pour l'érection en baronie de ſa terre de Courtivron, par conſidération des ſervices qu'il lui avoit rendus à la priſe & réduction des villes & châteaux de Troyes, de Sens & d'Auxonne. La terre de Courtivron a été depuis érigée en marquiſat, pour ceux de ce nom, en 1698.

BENIGNE le Compaſſeur, ſieur d'Allecheu, ſecond fils d'*Edme* & de *Jacqueline* Hennequin, avoit été homme d'armes en la compagnie du maréchal de Tavannes, & employé en pluſieurs occaſions ſous Henri III. Il fut marié quatre fois; en premieres nôces à *Benigne* de la Périere, en ſecondes à *Jeanne* de Maillard, en troiſiémes à *Philipotte* de Monge, & en dernieres à *Suzane Martine* de Choiſey. De tous ces mariages il eut des fils qui laiſſerent poſtérité. *Benigne* le Compaſſeur fit des fondations à l'égliſe de S. Michel de Dijon, où il fut inhumé.

C'eſt de ſon dernier mariage que deſcendoit le pere le Compaſſeur, jéſuite, *qui fait le ſujet de l'article ſuivant*, & que deſcendent auſſi les branches de Tarſul & de Courtivron, réunies en une ſeule aujourd'hui, au cinquiéme dégré, en la perſonne de GASPARD le Compaſſeur de Créqui-Montfort, marquis de Courtivron, ci-devant aide-maréchal général des logis de la cavalerie des armées du roi, & chevalier de l'ordre royal & militaire de S. Louis, qui de ſon mariage avec *Marie-Roſe-Louiſe* de Saint Cyr de Cély, a un fils en bas âge nommé TANEGUY PHILIPPE. * Voyez la Roque, *traité de la nobleſſe*, p. 161. Blanchard, *préſidens à mortier du parlement de Paris*, p. 277. Coutumes de Champagne, dans le livre intitulé *Recherches pour ſervir à l'hiſtoire du droit françois*, p. 220. *Mémoires de Tavannes*, p. 73; & pour les derniers dégrés, le P. Anſelme, *généalogie de Clermont-Tonnerre*, tome VIII, p. 916. Paliot, p. 289, & ſon continuateur.

☞ COMPASSEUR (Etienne le) de la famille de ce nom dont on vient de parler, entra chez les jéſuites le 3 de novembre 1682, & s'y diſtingua par ſon mérite. Sa naiſſance & ſes talens perſonnels le tirerent de la ſolitude à laquelle il s'étoit deſtiné, pour être précepteur du prince des Aſturies. Le roi d'Eſpagne ayant demandé à Louis XIV un jéſuite François pour l'inſtitution de ſon fils, le pere le Compaſſeur fut envoyé préférablement à tout autre, comme iſſu d'une famille anciennement ſujette, & d'une province de l'ancienne domination d'Eſpagne, afin qu'il fût plus agréable aux nationaux. Il répondit parfaitement au choix que Louis XIV avoit fait de lui. Quand il eut fini l'éducation dont il avoit été chargé, le roi d'Eſpagne voulut le récompenſer en l'élevant à l'épiſcopat; mais ce religieux, plus modeſte encore que ſavant, le refuſa conſtamment. Dès 1717, avant que ſon éleve fût monté ſur le trône d'Eſpagne par l'abdication de Philippe V, il ſe retira au collége de ſa ſociété à Dijon, où il eſt mort le 10 juillet 1734 âgé de 68 ans.

Il a laiſſé à ſa famille, ſur l'état & la cour d'Eſpagne, de ſon temps, des mémoires manuſcrits, ainſi qu'un plan général ſur l'inſtitution d'un prince. Avant ſa mort il avoit appliqué, avec la permiſſion de ſes ſupérieurs, quelques fonds dont il pouvoit diſpoſer à la bibliothéque du collége, où il termina ſes jours.

☞ COMPIANO, place forte d'Italie, dans l'état du duc de Parme, ſur le Taro, au pied de l'Apennin, à douze milles de Pontremoli au ſeptentrion, & à ſix milles du

Digitized by Google

bourg de Val de Taro. Elle étoit au prince de Val de Taro, qui la vendit au duc de Parme en 1682. Les cartes la nomment *Campiano*, mais le vrai nom eſt *Compiano*. * La Martiniere, *dict. géogr.* au mot *Campiano*.

COMPIEGNE, que les auteurs Latins nomment *Compendium*, ville de France, dans le petit pays de Valois, du gouvernement de l'iſle de France, & du diocèſe de Soiſſons. Elle eſt ſituée ſur le confluent de l'Aine & de l'Oiſe, entre Noyon, Soiſſons & Senlis, & eſt célébre pour avoir été le ſéjour des rois & le lieu de pluſieurs aſſemblées de la nation en 833, 861, 1184. Clotaire I mourut l'an 561 en cette ville: Charles *le Chauve*, qui la fit rebâtir l'an 876, lui donna le nom de *Charleville*, *Carolopolis*, & il augmenta ou fonda la célébre abbaye de S. Corneille, qui depuis ce temps-là eſt en poſſeſſion des droits honorifiques dans la ville. Louis II, dit *le Begue*, Louis V, & quelques autres rois de France, y ſont enterrés. On dit que Charles *le Chauve* mit en cette abbaye un des trois ſuaires dont le Sauveur du monde fut envelopé en ſon ſépulcre. Le roi S. Louis fonda à Compiegne les égliſes des dominicains & des cordeliers. Charles VI prit Compiegne l'an 1415, ſur le duc de Bourgogne, qui l'aſſiégea quinze ans après, par les ſoins de Jean de Luxembourg. La Pucelle d'Orleans y fut priſe en une ſortie, & fut vendue aux Anglois, & l'armée du roi Charles VII en fit lever le ſiége l'an 1431. Au reſte, Compiegne eſt une aſſez belle ville, & a de grandes places & de jolies maiſons. Le palais du roi & la maiſon de ville ſont magnifiques. Outre les deux collégiales de S. Clement & de S. Maurice, & la paroiſſe du Crucifix, qui dépendent immédiatement de l'abbaye de S. Corneille, il y a encore trois égliſes paroiſſiales, un collége de jéſuites, & pluſieurs autres maiſons religieuſes. Cette ville eſt aſſez marchande. On y a établi pluſieurs manufactures, & on y charge quantité de bois qu'on apporte à Paris, dont elle n'eſt éloignée qu'environ de dix-huit lieues. * *Voyez* Flodoard, Glaber, Nangis, Alberic, &c. avec les capitulaires de Charles *le Chauve*, *tit.* 43, *n.* 2. Du-Cheſne, *antiq. des villes*, *part.* 1, *ch.* 7, *du duché de Valois.*

Conciles de Compiegne.

Cette ville eſt encore célébre par les aſſemblées eccléſiaſtiques & par les conciles qui s'y ſont tenus, comme celui de l'an 757, où l'on fit dix-huit canons qui regardent preſque tous les mariages. Eginhart, & les autres auteurs de chroniques en parlent. L'an 833 le roi Louis *le Débonnaire*, par la conjuration de ſes trois fils, & par la ſentence des évêques, y fut dépoſſédé & contraint de quitter ſes couronnes. Il fut rétabli ſur le trône, malgré cet injuſte attentat.

Renaud, métropolitain de Reims, aſſembla l'an 1085 un concile à Compiégne. Dix évêques & dix-neuf abbés y aſſiſterent. Evrard, abbé de Corbie, y fut dépoſé; & on y confirma les priviléges de l'égliſe de S. Corneille. * *Liſte des conciles*, dans *l'art de vérifier les dates.*

On tint à Compiégne un autre concile l'an 1201; un en 1277. Robert de Courtenai en célébra deux en 1301 & en 1304. Guillaume de Trie, auſſi archevêque de Reims, aſſembla le concile de 1329, contre ceux qui s'oppoſoient aux libertés des égliſes.

COMPITALES, *Compitalia*, fête que les Romains célébroient dans les carrefours en l'honneur de leurs dieux domeſtiques, qui étoient appellés *Lares* ou *Penates*, & qui préſidoient non-ſeulement dans les maiſons, mais auſſi dans les places & dans les rues. Ce nom vient du mot latin *compita*, qui ſignifie *carrefours*. Ce fut Servius Tullius, ſixiéme roi de Rome, qui inſtitua cette fête, & qui ordonna que les eſclaves en feroient la cérémonie avec les ſacrificateurs; c'eſt pourquoi ils jouiſſoient d'une eſpéce de liberté pendant ce temps-là. On y faiſoit des jeux & des ſacrifices pour la ſanté & la proſpérité des familles. Tarquin *le Superbe* ayant conſulté l'oracle ſur le ſujet de ces ſacrifices, l'oracle ordonna de ſacrifier des têtes aux dieux Lares, & à leur mere appellée *Manie*. C'eſt pourquoi on leur immola de petits enfans pendant quelques années; mais Junius Brutus, conſul, ayant chaſſé les rois de Rome, donna un autre ſens à l'oracle d'Apollon; & au lieu de faire couper la tête à ces innocens, ordonna qu'on préſenteroit à ces divinités des têtes de pavots. C'eſt ainſi qu'il voulut interpréter les paroles de l'oracle.

On ſe contenta encore, dit Macrobe, de faire des effigies d'hommes & de femmes, faites de paille, qu'on leur offroit en ſacrifice, au lieu des enfans qu'on leur immoloit auparavant, & des pelotes rondes de laine pour autant d'eſclaves qu'il y avoit dans chaque famille. C'eſt ce que Feſtus nous dit: *Quibus tot pilæ, quot capita ſervorum, tot effigies, quot eſſent liberi, ponebantur, ut vivis parcerent, & eſſent his pilis & ſimulacris contenti*: c'eſt-à-dire, *on leur offroit autant de pelotes qu'il y avoit d'eſclaves, & autant de ſimulacres qu'il y avoit de perſonnes libres dans les familles, afin qu'ils ne fiſſent aucun mal aux vivans, & qu'ils ſe contentaſſent de ces offrandes.*

Denys d'Halicarnaſſe, *livre quatriéme de ſes antiquités*, dit que cette fête ſe ſolemniſoit après celle des Saturnales, c'eſt-à-dire, au commencement de janvier, & qu'on la publioit en ces termes: *Die nonâ poſt Kalend. Janu. Quibus compitalia erunt.* Cette fête ſe faiſoit par les eſclaves, ſelon l'inſtitution de Servius, en mémoire de ſa fortune, parcequ'étant né eſclave il étoit devenu roi des Romains. Auſſi Ciceron, *livre 7 de ſes épîtres à Atticus*, dit qu'il ne voulut point aller dans la maiſon d'Albe, pour ne point chagriner ſes eſclaves, qui étoient occupés à célébrer les compitales: *Ego quoniam compitalitius dies eſt, nolo eo die in Albanum venire moleſtus familiæ.* Ces jeux & ces ſacrifices ayant été diſcontinués, Auguſte les rétablit, & les fit célébrer deux fois l'année. * Pline, *l.* 36, *c.* 27. Ovide, 2. *faſt.* Suetone, *in Auguſt. ch.* 31. Macrobe, *l.* 1 *ſaturnal.*

COMPLUTE, vulgairement ALCALA DE HENARES, *cherchez* ALCALA.

COMPOSTELLE, que les Eſpagnols nomment *San Jago de Compoſtella*, ville capitale de la Galice en Eſpagne, avec archevêché & univerſité. Elle eſt célébre par le concours extraordinaire des pélerins qui y arrivent de tous les endroits du monde, pour viſiter le corps de l'apôtre S. Jacques, que les Eſpagnols prétendent y être conſervé. Tous les écrivains d'Eſpagne aſſurent que le pape Léon III y fonda un évêché, à la priere de Charlemagne. Depuis, le pape Calliſte II, qui avoit une particuliere dévotion à S. Jacques, tranſporta à Compoſtelle le droit de métropole, qui étoit à Iria, vers l'an 1124. Ce pontife lui donna pour évêchés ſuffragans Salamanque, *Salamantica*, Plaiſance, *Placentia*, Lugo, *Lucus Auguſti*, Aſtorga, *Aſturica*, Zamora, *Zamora*, Orenze, *Auria*, Rui, *Rude*, Mondonedo, *Mindonia*, Coria *Cauria*, Ciudad-Rodrigo, *Rodericopolis*, Avila, *Abula*, Leon, *Legio*, & Oviedo, *Ovetum*; ces deux derniers ſont exempts, ayant été autrefois archevêchés. Paſchal II voulant encore augmenter la réputation de l'égliſe de Compoſtelle, ordonna que ſept des canonicats ſeroient poſſédés par des cardinaux. Compoſtelle eſt priſe pour le *Brigantium* d'Antonin, de Dion & d'Oroſe; d'autres croient que c'eſt le *Janaſum* de Pomponius Mela. Cette ville eſt environnée de collines, & arroſée par quelques ruiſſeaux. Son égliſe métropolitaine eſt belle: il y en a pluſieurs autres magnifiques, avec grand nombre de maiſons religieuſes de l'un & de l'autre ſexe, & une univerſité. Il y a auſſi de belles places & deux foires célébres. Bernard, tréſorier de l'égliſe de Compoſtelle, compoſa vers l'an 1129 un ouvrage où il a recueilli les bulles des papes, & les ordonnances des anciens rois d'Eſpagne. Ambroiſe Moralès loue cet ouvrage, comme très-utile pour la chronologie & pour les antiquités d'Eſpagne. * Lucius Marineus, *de reb. hiſpan. lib.* 5, *c. de ſacr. ædib.* Merula, *coſm. lib.* 2. Ambroſius Moralès. Joannes Gerondenſis, *l.* 1. Voſſius, *de hiſt. lat. l.* 3, *c.* 1. Franciſco Taraſſa, Baron. *A. C.* 816, 1123, *&c.* Mariana,

Digitized by Google

. 10, c. 5, 6 & 12. Le Mire, *geogr. eccleſ.*

Concile de Compostelle.

L'archevêque Creſconius y célébra l'an 1056 un conile, & l'on y fit des ordonnances pour conſerver la diſipline eccléſiaſtique. Ent'autres choſes, on ordonna que es évêques & les prêtres célébreroient tous les jours la neſſe ; & qu'aux jours de jeûne & de pénitence, les lercs porteroient le cilice. * Baronius, *A. C.* 1056. *Tom. IX concil.*

COMPOSTELLE, qu'on a nommé autrefois *Villa le Spiritu ſancto*, ville de l'Amérique ſeptentrionale lans la province de Xaliſco, qui fait partie de l'audience le Guadalajara, ou nouvelle Galice. Elle eſt ſituée près le la mer, au ſeptentrion de Xaliſco, & au couchant de Guadalajara. Le voiſinage de la mer la fait ſubſiſter, car, d'ailleurs, le terroir y eſt ſtérile & mal-ſain. Un Eſpagnol, nommé Guſman, la bâtit. On y avoit mis le iége d'un évêché, qu'on transféra l'an 1570 à Guadalajara.

COMPS (Arnaud de) quatriéme grand-maître de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, ſuccéda en 1163 à Auger le Balben. On ne ſait pas préciſément s'il étoit de Provence ou du Dauphiné ; car l'ordre jouit encore à préſent l'une commanderie & ſeigneurie dans la Provence, ſous e nom de *Comps*, ſituée au diocèſe de Fréjus ; & il y a ne maiſon illuſtre dans le Dauphiné qui porte ce même iom de *Comps*, au diocèſe de Valence, & qui poſſede ine moitié de la ſeigneurie de Dieu-le-Fils, dont l'autre noitié appartient au commandeur de Poillaval. Peut-être que ces deux ſeigneuries ont appartenu à une même famille. Quoi qu'il en ſoit, elles ſont toutes deux dans 'étendue du grand prieuré de S. Gilles, & de la langue le Provence. Le grand-maître de Comps ſuivit le roi Amauri en la guerre qu'il entreprit contre le caliſe l'Egypte, qui refuſoit de payer le tribut, auquel par le raité de paix, il s'étoit obligé envers le roi de Jeruſaem, & particuliérement envers Baudouin III, prédéceſeur d'Amauri. La bataille fut donnée ſur les frontieres l'Egypte, & gagnée par les chrétiens. Comps, après ivoir fait pluſieurs belles actions, mourut en 1167, & eut pour ſucceſſeur GILBERT d'Aſſali. * Boſio, *hiſtoire le l'ordre de S. Jean de Jeruſalem.* Naberat, *priviléges le l'ordre.*

COMPS (Bertrand de) dix-ſeptiéme grand-maître le l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, qui réſidoit alors à Ptolémaïde, où S. Jean d'Acre, ſuccéda en 1244 au grand-naître Guerin, & étoit de la même maiſon que le grand-naître Arnaud de Comps. Il fut bleſſé dans une bataille contre les Turcomans, qui couroient aux environs d'Anioche, & mourut peu de jours après, en l'an 1248. Les Chrétiens, qui remporterent la victoire, regretterent fort ce brave général. Pierre de Villebride fut élu après. * Boio, *hiſtoire de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem.* Naberat, *rivileges de l'ordre.*

COMPTON (Guillaume) deſcendoit d'une ancienne amille de Compton, dans le comté de Warwich. L'an 8 du régne de Henri VII, roi d'Angleterre, il fut page de Henri, duc d'Yorck, ſecond fils de ce prince ; & dès que e même Henri fut monté ſur le trône, il fut gentilomme de la chambre, & ſa faveur s'augmenta tellement, qu'il fut fait gentilhomme de la garderobe, & eut lufieurs autres avantages conſidérables, qui conſiſtoient n terres, & autres gratifications qu'il reçut de ce prince. l mourut la vingtiéme année du régne de Henri VIII ; & on fils PIERRE, l'an 35 du même régne, laiſſant pour ucceſſeur HENRI, qui fut membre du parlement le 14e du lu régne d'Elizabeth, & un des pairs qui jugerent Marie, eine d'Ecoſſe ; GUILLAUME, fils & héritier de Henri, ut fait chevalier du bain, lorſque Charles fut créé duc l'Yorck, l'an 16 du régne de Jacques I. Il fut auſſi créé omte de Northampton, & peu après chevalier de l'ordre de la jarretiere. Il mourut en 1630. SPENCER, ſon ils, qui lui ſuccéda dans ſes titres, prit les armes pour Charles I contre les rebelles, & fut tué à Hopton-Head, près de Stafford en 1642, laiſſant de *Marie* ſa femme, fille de *François* Beaumont, ſix fils ; JACQUES, ſon héritier : *Charles*, *Guillaume*, *Spencer* & *François*, tous chevaliers ; *Henri*, docteur en théologie, premiérement évêque d'Oxford, & puis de Londres ; & deux filles. JACQUES, comte de Northampton en 1701, avoit épouſé 1°. *Iſabelle*, l'une des deux filles & héritieres de *Georges*, comte de Cumberland, de laquelle il a eu deux fils, *Guillaume* & *Jacques*, morts jeunes ; & trois filles *Anne* & *Iſabeau*, mortes auſſi jeunes ; & *Alathée* : 2°. *Marie*, fille de *Baptiſte*, vicomte de Campden, de qui il a eu deux fils, GEORGES & *Spencer* ; & deux filles, *Julienne* & *Marie*. * Dugdal. Imhoff, *en ſes pairs d'Angleterre.*

COMTE (Nicolas le) de Paris, entra dans l'ordre des céleſtins le 28 ſeptembre 1639, & y compoſa pluſieurs ouvrages qui ſont fort connus. C'eſt à lui que l'on eſt redevable des *Fameux voyages de Pietro della Vallé, gentilhomme Romain*, traduits de l'italien, & imprimés à Paris, chez Clouzier, en 1662 & 1664, quatre volumes *in*-4°. de l'*Hiſtoire nouvelle & curieuſe des royaumes de Tunquin & de Lao*, traduits de l'italien du pere Marini, & imprimés à Paris en 1666, *in*-4°. Nicolas le Comte a donné encore le troiſiéme volume de la traduction françoiſe de l'hiſtoire des Juifs, que Louis Coulon, prêtre & docteur en théologie, avoit laiſſé manuſcrite & imparfaite. Les deux premiers volumes étoient déja imprimés, *in*-8°. Nicolas le Comte a achevé le troiſiéme, l'a publié en 1665, & l'a dédié au révérend pere François Gervaiſe. Nicolas le Comte eſt mort le 10 février 1689. C'étoit un homme d'eſprit, dont la converſation étoit agréable & utile, & qui écrivoit paſſablement bien. Ses lettres, qui ſont entre les mains de ſes amis, paſſent pour être d'un ſtyle très-naturel. Il poſſédoit bien l'italien. * *Gallia Cæleſtin. congreg. hiſtor.* page 234.

COMTE (Noël le) *cherchez* COMES (Natalis).

COMTE de la reine, *cherchez* QUEENSCOUNTI.

COMTES, *nom* d'office & de dignité, *voyez* DUCS.

COMTES PALATINS DE FRANCE ou COMTES DU PALAIS, étoient des officiers que les rois avoient auprès de leurs perſonnes, non-ſeulement pour connoître des affaires d'importance *en premiere inſtance* ; mais encore ſur l'appel des jugemens rendus par les comtes provinciaux qui étoient gouverneurs & juges des provinces. Ils rendoient la juſtice dans le palais même du roi (qui aſſiſtoit quelquefois aux jugemens ;) c'eſt pourquoi ils étoient nommés *Palatins* ; & les affaires dont la connoiſſance leur étoit attribuée, ſe nommoient cauſes *Palatines*, comme le rapporte Hincmar, archevêque de Reims. La principale fonction du comte Palatin étoit de décider ſouverainement les affaires, où le prince avoit intérêt, ſoit pour ſa perſonne, ſoit pour le bien de ſon état. Il y a lieu de croire que ſous la premiere race des rois de France, & même au commencement de la ſeconde, la charge de comte du palais n'étoit exercée que par un ſeul *qui* jugeoit les différends, aſſiſté de quelques conſeillers Palatins. Pluſieurs néanmoins portoient en même temps le titre de comte du palais, comme on le voit dans un titre du roi Louis *le Débonnaire*, expédié en 819, qui fait mention de quatre comtes du palais, & comme le témoigne Eginhard, qui dit en termes exprès, qu'Adalard & Géboin étoient comtes du palais en même temps. Ce qui porta les rois à multiplier les comtes du palais, fut l'accroiſſement de leurs états, qu'ils étendirent dans l'Allemagne & dans l'Italie ; car alors ils envoyerent de ces comtes Palatins dans les provinces éloignées, pour y rendre la juſtice, ou pour épargner la peine de leurs ſujets, ou parcequ'il étoit important de décider les affaires ſur les lieux. Les comtes du palais étant envoyés dans les provinces, commettoient quelquefois des lieutenans aux endroits où ils ne pouvoient ſe tranſporter, leſquels ſont appellés *vicomtes du palais*, en la chronique de S. Vincent

de

de Wulturne. Alors les comtes provinciaux étoient ſouvent choiſis pour vicomtes du palais, & quelquefois même ils étoient faits comtes Palatins par le roi, qui leur ôtoit néanmoins cette dignité, lorſqu'il lui plaiſoit, leur laiſſant celle de comtes provinciaux.

Les rois de France ont eu des comtes du palais dès l'établiſſement de la monarchie, & ils les ont conſervés long-temps, & bien avant dans la troiſiéme race. L'hiſtoire fait mention de Gucilion, comte du palais, ſous Sigebert, roi d'Auſtraſie; de Trudulfe & de Romulfe, ſous Childebert; de Tacilon, ſous Dagobert I, d'Aigulfe, ſous Clovis II, &c. & ces comtes du palais étoient différens des maires du palais, comme Grégoire de Tours le prouve clairement. Les auteurs en nomment auſſi ſous le régne de tous les rois de la ſeconde race; Wicbert ſous Pepin; Anſelme & Vorade, ſous Charlemagne, &c. Nous trouvons encore des comtes du palais dans la troiſiéme race, entre leſquels Hugues de Beauvais paroît avec cette dignité qu'il obtint du roi Robert. Les comtes de Champagne, de Toulouſe, de Guienne & de Flandre, eurent auſſi le titre & la juriſdiction de comtes Palatins. Sur quoi il faut remarquer que les comtes de Champagne voyant que les empereurs avoient accordé le titre de comtes Palatins à pluſieurs ſeigneurs dans l'Allemagne, ils voulurent faire connoître qu'ils ne tenoient pas cette dignité de l'empereur, mais du roi de France; c'eſt pourquoi ils ſe qualifierent comtes Palatins de France. Quelquefois même ils ont ſupprimé le titre de Palatin, & ſe ſont dits comtes de France, ou des François. Ainſi les comtes Palatins de France ſe nommoient comtes des François, ou comtes du royaume. * Du Cange, *diſſertation* 14 *ſur l'hiſtoire de S. Louis.*

COMUS, divinité que les anciens faiſoient préſider aux feſtins & aux réjouiſſances nocturnes. Il étoit repréſenté ſous la figure d'un jeune homme chargé d'embonpoint, couronné de roſes ou de myrte, tenant un vaſe d'une main; & de l'autre un plat de fruits ou de viande. * *Voyez* Philoſtrate, *au* 3 *tabl.* & Cartari, *de imagine deorum.*

Addition à la page 662, *colonne* 2.

☞ CHOURSES MALICORNE, l'une des plus anciennes maiſons de la province du Maine. Elle étoit connue dès le onziéme ſiécle. En 1081 *Patry* de Chourſes donna par contrat à l'abbaye de la Couture au Mans (où l'on conſerve auſſi pluſieurs contrats de mariage des ſeigneurs de Malicorne) le prieuré de Bernai, & depuis fonda l'abbaye de Tironeau au Perche où l'on voit ſa ſépulture & ſes armes, *d'argent à cinq burettes de gueules.* Dans les anciens titres, leur nom s'écrit tantôt *Chaourſes*, tantôt *Chourſes*, & en latin *Cadurcus.* L'un d'eux, qui apparemment donnoit mal du cor de chaſſe, fut nommé par ſobriquet *Mal il corne*, & par corruption *Malicorne*; ce nom paſſa à leur château, puis au bourg voiſin dont ils étoient ſeigneurs, & qui ſe nommoit anciennement *Condé*, aujourd'hui *Malicorne*, à trois lieues de la Fléche. Voyez l'*hiſtoire de la maiſon de Sablé.*

Le dernier qui porta ce nom, fut *Jean* de Chourſes, ſeigneur de Malicorne, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Poitou, chevalier de l'ordre du S. Eſprit à la premiere promotion, le 31 décembre 1578. Il avoit commandé la cavalerie de l'armée du roi à la bataille de Moncontour en 1569. Voyez Davila, *hiſt. des guerres civiles de France.* Il mourut ſans poſtérité: *Marguerite* ſa ſœur, femme de *Charles* de Beaumanoir, marquis de Lavardin, hérita de ſes biens.

Branche de Chourses-Brémien, qui ſubſiſte encore dans le Maine & en Champagne.

Jean de Chourſes, ſeigneur de Brémien, Boisfrêlon, la Herbeaudiere, Frainville, Monthulé, Neaffle, baron de Lombetz, &c. chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes d'ordonnance, gouverneur pour ſa majeſté du Vendômois, ville & château de Vendôme, en 1575, contemporain du précédent *Jean* de Chourſes, ſeigneur de Malicorne, portoit le même nom & les mêmes armes, & avoit les mêmes alliances. Il faiſoit ſa réſidence ordinaire à douze lieues de Malicorne au château de Boisfrêlon, près Montoire en Vendômois, où l'on voit encore les armoiries de Chourſes ſculptées en pierre ſur les portes, & les mêmes peintes en 1572 ſur les plafonds de la chapelle, & plus anciennement ſur les vitres de la grande ſalle, tantôt ſeules, tantôt accolées avec celles d'*Antoinette* de Caſtellan de Clermont, femme dudit *Jean* de Chourſes. On y voit auſſi celles d'*Anne* de Gouzolle, ſa mere, celles de Jeanne de Bailleul, & René de Briſai, ſes aïeux paternel & maternel, & onze autres faiſant en tout le nombre de ſeize marquées des noms ci-deſſus & des ſuivans, de Menille, Bonjeu de Ligniere en Berri, de Beauvo, de Troo, de Pouliac, de Vendôme, de Pons en Saintonge, de Turenne, de la Tour de Bologne, d'Amboiſe de Chavigny, d'Herbeaut, dit de Prunelé.

La terre de Boisfrêlon que le même *Jean* de Chourſes ſeigneur de Brémien avoit donnée pour dot à ſa fille *Antoinette*, en la mariant à *André* de Vieuxpont, chevalier, ſeigneur d'Ozonville, eſt revenue par droit de ſucceſſion à M. de Chourſes en 1720, & a été partagée entre quatre cohéritiers, couſins germains, iſſus en ligne directe au quatriéme dégré dudit *Jean* de Chourſes & d'*Antoinette* de Caſtellan de Clermont, ſa femme, ſavoir, entre *Marguerite-Louiſe* de Chourſes, veuve de *Charles* de la Condamine, écuyer, fille de *Gabriel* de Chourſes ſeigneur de Beauregard, gouverneur de la ville & château de Bonnétable, arriere-petit-fils aîné de *Jean*, & entre *Godefroi* de Chourſes, ſeigneur de Bechereau-Piaſſé, Chaigné, &c; *Godefroi-François*, dit le baron de Chourſes, & *Emanuel*, dit *le chevalier de Beauregard*, tous trois fils de *Jean Baptiſte* de Chourſes, frere puîné dudit Gabriel; & après la licitation de ladite terre faite juridiquement, elle fut adjugée audit Godefroi, ſeigneur de Bechereau, &c. pour la ſomme de 41000 livres, par acte paſſé devant Dubois, notaire au Mans, en 1720.

Les trois freres ſuſdits *Godefroi*, *Godefroi-François*, & *Emanuel* ont été mariés & ont eu chacun un fils unique. Les fils des deux freres aînés ont été tués, l'un à la bataille d'Ettingen en 1744, l'autre à Berg-op-Zoom en 1747; le troiſiéme vivant en 1757, eſt dans les ordres.

Leſdits dégrés ſuivans ont été prouvés, 1°. par titres produits en original devant le juge d'armes, & dont on trouve l'extrait dans l'armorial de France, reg. 1, p. 141; 2°. par l'original en parchemin du procès-verbal des preuves du chevalier de Vieux-Pont, fils de Charles & d'Antoinette de Chourſes, reçu chevalier de Malte en 1621; 3°. par l'arrêt du conſeil rendu en 1666 ſur le rapport de M. Voiſin de Lanoiraye, intendant de Touraine, lors de la recherche de la nobleſſe.

I. Noble homme JEAN de Chourſes, écuyer, ſeigneur de Brémien, étoit décédé avant l'an 1486, & avoit laiſſé pour fils & héritier,

II. HERVÉ de Chourſes, écuyer, ſeigneur de Brémien, qui paya le 13 décembre 1489, ſuivant la quittance originale du reçu de l'évêché d'Evreux, le droit de relief pour le fief de Brémien, en la baronie d'Iliers, après la mort de *Jean*, ſon pere. Il épouſa, par contrat paſſé le 22 ſeptembre 1489, demoiſelle *Jeanne* de Bailleul, fille de noble homme *Loys* de Bailleul, en ſon vivant écuyer, ſeigneur des Cavaux & de Longpont, & d'*Anne* Lemoine, dont eſt iſſu

III. GAUVAIN de Chourſes, chevalier, ſeigneur de Brémien, qui épouſa *Anne* de Gouzolles, dame de Boisfrêlon & de Frainville, par contrat paſſé le 4 juin 1522.

Elle étoit fille de noble homme *Loys* de Gouzolles, écuyer, & de *Renée* de Briſay. Du mariage de Gauvain & d'Anne de Gouzolles eſt iſſu JEAN, qui ſuit.

IV. JEAN de Chourſes, ſeigneur de Brémien, de Boisfrêlon, de la Herbeaudiere, Frainville, Monthulé, Neaſſle, baron de Lombetz, &c. chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de ſa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur du Vendômois, ville & château de Vendôme, qui épouſa le 11 novembre 1557 *Antoinette* de Caſtellan de Clermont, niéce de Guillaume de Clermont, archevêque d'Auch, cardinal de la ſainte égliſe romaine, ambaſſadeur de Louis XII à Rome, légat d'Avignon, mort doyen des cardinaux l'an 1540, & fille de *Pierre* de Caſtellan de Clermont, ſeigneur & baron deſdits lieux, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ſes ordonnances, capitaine d'Aigues-mortes, ſénéchal de Carcaſſonne, chambellan de ſa majeſté, ſon lieutenant général au pays de Languedoc, & de *Marguerite* de la Tour-Turennes, duquel mariage eſt iſſu GUILLAUME, qui ſuit; *Renée*, mariée à *Céſar* de Clinchamps; *Antoinette*, qui épouſa *André* de Vieuxpont, chevalier, ſeigneur d'Orouville; & *Magdeléne*, femme en premieres nôces, de *Gaſpard* Menage, baron de Bellegarde, & en ſecondes nôces, de *Gedeon* de Thianges, ſeigneur de Moulinieres.

V. GUILLAUME de Chourſes, chevalier, ſeigneur de Beauregard, capitaine d'une compagnie de cent arquebuſiers à cheval, deſtinés pour la garde de Louis de Bourbon, comte de Soiſſons, prince du ſang, capitaine de 40 lances pour le ſervice du roi, lequel épouſa *Françoiſe* de Comines, dont eſt iſſu

VI. GABRIEL de Chourſes, chevalier, ſeigneur de Beauregard, capitaine d'une compagnie de 50 arquebuſiers à cheval pour la garde du même prince, eut pour femme *Jeanne* Paquinot, dont deux fils, ſavoir, JEAN-BAPTISTE, qui ſuit; & *Gabriel*, ſon aîné, gouverneur pour le roi de la ville & château de Bonnétable dans le Maine, qui fut marié deux fois, la premiere avec *Renée* Dagues, duquel mariage ſont nés *Gabriel* de Chourſes, capitaine au régiment de Picardie, tué à Mons; *Renée* de Chourſes, épouſe de *Pierre* de Baigneux, ſeigneur de Courcival, capitaine au régiment de Navarre, major du Mans, dont ſont iſſus *Gabriel* de Baigneux de Courcival, capitaine au régiment du roi, tué à Spire; *Renée-Françoiſe* de Baigneux de Courcival, veuve de *Pierre* de Bragelogne, comte de Souches; *Louiſe-Marguerite* de Baigneux de Chemilly, fille; & *Charles* de Baigneux de Courcival, capitaine au régiment de Vivarais, chevalier de S. Louis, & major du Mans, qui a eu de *Marie* de More, *Louis* de Baigneux de Courcival, mort mouſquetaire en 1753. Du ſecond mariage de Gabriel avec *Magdeléne* de la Roche-Brêlé, fille de *Charles* & de *Marguerite* de Segrais, ſont iſſus *Louis*, tué au ſiége de Mons, & *Marguerite-Louiſe*, élevée à S. Cyr, femme de *Charles* de la Condamine, écuyer, morte en 1751.

VII. JEAN-BAPTISTE de Chourſes, chevalier, ſeigneur de Beauregard, de Kilder & de Brockais, capitaine au régiment de cavalerie d'Eſtrades, épouſa en premieres nôces, au pays de Stulet, dans le comté de Flandre, *Thérèſe* Vanderméer, dont GODEFROY, qui ſuit; & en ſecondes nôces, le 22 décembre 1679, *Lucréce* Wiſſingh, dont ſont iſſus *Godefroi-François*, *Emanuel*, & *Antoinette*. *Godefroi-François*, dit *le baron de Chourſes*, ſeigneur en partie de Boisfrêlon & Puiſieulx, mouſquetaire du roi dans ſa premiere compagnie, puis capitaine au régiment Royal-Dauphin cavalerie, chevalier de l'ordre royal & militaire *de S. Louis*, gouverneur de Rethel-Mazarin en Champagne; de ſon mariage avec *Jeanne* Guériau a eu *Godefroi-François*, capitaine de dragons dans le régiment de Caraman, tué le 18 août 1747 au ſiége de Berg-op-Zoom, âgé de 22 ans, & deux filles vivantes en 1757. *Emanuel*, dit *le chevalier de Beauregard*, veuf de *Lucie-Marguerite* Lemercier, eſt aujourd'hui retiré à Ruelles près Paris, avec ſon fils unique *Emanuel-Etienne*, prêtre, penſionnaire du roi.

VIII. GODEFROI de Chourſes, chevalier, ſeigneur de Beauregard, Piaſſé, Bechereau & Chaigné, adjudicataire de la terre de Boisfrêlon, licitée entre lui & ſes cohéritiers en 1720, comme il eſt dit ci-deſſus, épouſa à Bonnétable *Magdeléne* Paquinot, dont LOUIS, qui ſuit; & trois filles vivantes en 1756, dont deux mariées, l'une à *François-Louis* du Belay, chevalier, ſeigneur du Drouilly, des Hayes & de Ternai en Vendômois, l'autre à *Jacques-Caſimir* de Klaſten, ſeigneur de la Giroudiere.

IX. LOUIS de Chourſes, chevalier, ſeigneur de Piaſſé, Bechereau, Boisfrêlon & Chaigné, tué à Ettingen en 1744, dans les gardes du roi. Il avoit épouſé en 1731 demoiſelle *Louiſe* Deſcorches de Sainte-Croix, dont quatre enfans vivans qui ſuivent.

X. LOUIS de Chourſes, chevalier, ſeigneur de Piaſſé, Bechereau, Boisfrêlon & Chaigné, page du roi de la grande écurie, aujourd'hui lieutenant dans Briſſac, âgé de 23 ans, en 1756; *Caſimir*, ſon frere, âgé de 21 ans, eſt lieutenant dans le régiment de Guienne; *Godefroi*, âgé de 14, eſt à l'école militaire; & *Magdeléne-Charlotte* eſt penſionnaire en la maiſon royale de S. Cyr.

* *On donne cet article tel qu'il a été remis par la famille.*

Fin du troiſiéme volume.

Digitized by Google